DICTIONNAIRE

DE LA

LANGUE FRANÇAISE

8315. — PARIS, TYPOGRAPHIE A. LAHURE
Rue de Fleurus, 9

DICTIONNAIRE

DE LA

LANGUE FRANÇAISE

CONTENANT

1° POUR LA NOMENCLATURE:

Tous les mots qui se trouvent dans le Dictionnaire de l'Académie française
et tous les termes usuels des sciences, des arts, des métiers et de la vie pratique,

2° POUR LA GRAMMAIRE:

La prononciation de chaque mot figurée et, quand il y a lieu, discutée;
l'examen des locutions, des idiotismes, des exceptions et, en certains cas, de l'orthographe actuelle,
avec des remarques critiques sur les difficultés et les irrégularités de la langue ;

3° POUR LA SIGNIFICATION DES MOTS:

Les définitions ; les diverses acceptions rangées dans leur ordre logique,
avec de nombreux exemples tirés des auteurs classiques et autres ;
les synonymes principalement considérés dans leurs relations avec les définitions;

4° POUR LA PARTIE HISTORIQUE:

Une collection de phrases appartenant aux anciens écrivains
depuis les premiers temps de la langue française jusqu'au seizième siècle,
et disposées dans l'ordre chronologique à la suite des mots auxquels elles se rapportent,

5° POUR L'ÉTYMOLOGIE:

La détermination ou du moins la discussion de l'origine de chaque mot établie par la comparaison des mêmes formes
dans le français, dans les patois et dans l'espagnol, l'italien et le provençal ou langue d'oc·

PAR É. LITTRÉ

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

TOME TROISIÈME

I — P

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^IE

PARIS, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

LONDRES, 18, KING WILLIAM STREET, STRAND (W. C.)

1883

Celui qui veut faire un emploi sérieux de la vie doit toujours agir comme s'il avait à vivre longuement, et se régler comme s'il lui fallait mourir prochainement. La première de ces réflexions m'a déterminé à entreprendre un travail qui demandait, quand je le commençai, plus d'années et de santé qu'il n'en est d'ordinaire accordé. La seconde m'engage à informer ceux qui prennent quelque intérêt à mon œuvre, qu'elle est complétement terminée en manuscrit depuis un an, et qu'en cas de maladie ou de mort l'achèvement, qui n'est plus bien éloigné, ne sera point arrêté. J'ajouterai qu'à ce terme, pour lequel je me suis astreint à de longues veilles, je serais arrivé moins tôt, si une collaboration domestique, aussi gracieuse que dévouée, ne l'avait notablement avancé.

J'ai à dire bien peu de chose; mais ce peu, je tiens singulièrement à le dire, ne voulant pas laisser s'échapper l'occasion de joindre le souvenir de M. Hachette à ce dictionnaire, qui, sans lui, ne se serait pas fait. Exprimer ce que l'on ressent pour les morts est une satisfaction; c'est, ce semble, leur serrer la main une fois de plus. Après le deuil de la femme et des enfants vient le deuil des vieux amis. Hachette (pourquoi ne me servirais-je pas de cette appellation familière usitée entre nous depuis bien plus de cinquante ans?) avait été mon camarade de classe dès la première enfance; jeune intimité pour laquelle le reste de la vie n'offre rien d'équivalent, et qui devient si puissante quand, dans le cours de l'âge, elle s'améliore et se fortifie par les bons sentiments et par les bons offices. Bons sentiments, bons offices, rien n'a manqué à notre longue liaison, pas même une certaine fierté de nos succès, mutuelle et quasi fraternelle. Il ne nous a pas été donné de vieillir ensemble. Perdre, si on ne meurt pas, ceux avec qui on a commencé la vie, c'est le destin de l'homme; mais c'est ce que ce destin a de plus dur.

Le dictionnaire que j'ai entrepris a été de si longue durée, que voilà encore un de ceux qui y ont mis la main saisi par la mort avant d'en avoir vu la fin. M. Sommer, enlevé à l'Université et à bien des travaux estimés, l'a été aussi à la collaboration

qu'il m'accordait. Dans la *Préface*, je lui payai un tribut d'éloges; aujourd'hui je paye, moi vieux, à cet homme jeune un tribut de regrets. C'est M. Despois, bien connu dans les lettres, qui veut bien, et je m'en félicite, se charger de le remplacer.

Ce ne fut pas sans quelque sentiment d'orgueil que, dans cette même *Préface*, j'inscrivis ma reconnaissance pour des hommes instruits et éminents qui s'étaient faits mes collaborateurs et qui continuent à l'être, MM. Beaujean et Jullien. J'y ajoute, au même titre et avec le même sentiment, M. Baudry, renommé dans l'érudition et devenu, depuis le second quart du premier volume, un de mes auxiliaires.

Je me hâte de payer de justes dettes, comme je me suis hâté de mener à fin ma laborieuse entreprise.

Décembre 1866.

DICTIONNAIRE

DE LA

LANGUE FRANÇAISE.

I (i), *s. m.* || 1° La neuvième lettre de l'alphabet et la troisième des voyelles. Un i. Deux i. La lettre i. Un ï tréma. Un î circonflexe. La voyelle i. Un i long. Un i bref. C'était, dans la nuit brune, Sur le clocher jauni, La lune, Comme un point sur un i, A. DE MUSSET, *Ball. à la lune.* || Droit comme un i, très-droit. Malgré son grand âge, cet homme est encore droit comme un i. || Fig. Il n'est bon qu'à mettre les points sur les i, c'est un homme qui ne s'attache qu'aux minuties dans les œuvres d'esprit, et aussi qui n'a qu'une exactitude minutieuse et inutile. || Fig. Il faut avec cet homme mettre les points sur les i, c'est-à-dire il exige une exactitude scrupuleuse, et aussi il importe de prendre avec lui des précautions minutieuses. Le régent était importune des entraves continuelles que le duc de Noailles mettait aux opérations de Law, et des points sur les i qu'y mettait son ami le chancelier, ST-SIM. 479, 191. || Mettre les points sur les i, expliquer les choses dans les détails les plus minutieux. On dit d'une façon analogue : Mettre les points sur les i, s'expliquer de façon qu'il n'y ait pas d'erreur possible. || 2° Dans la logique scolastique, l'i était le signe des propositions particulières et affirmatives entrant dans les syllogismes. || 3° I, dans les chiffres romains, signifie un et s'additionne avec les lettres numérales à la suite desquelles on l'écrit ; mais, placé devant un nombre plus grand, il marque un à retrancher : IV vaut quatre ; IX vaut neuf. || 4° Sur les anciennes monnaies de France, I indique qu'elles ont été frappées à Limoges.

— REM. 1. On met un point au-dessus de l'*i*, excepté quand il est majuscule : Isaac, Italie. || 2. On met un tréma sur l'*i*, pour indiquer que, dans la prononciation, il doit se séparer de la voyelle qui précède : Achaïe, faïence, Moïse, ambiguïté. || 3. Lorsque, dans une syllabe, l'*i* se joint à la consonne qui le suit, sans être précédé d'une autre voyelle, il conserve sa prononciation naturelle, à moins que la consonne avec laquelle il se trouve joint ne soit une *m* ou une *n* : illustre, irrégulier, issue. Mais dans impression, imprudent, impassible, printemps, brin, fin, lin, et autres semblables, le son de l'*i* se perd et il se forme une voyelle nasale dont le son ne peut être figuré et doit être perçu directement par l'oreille. Cependant, si l'*m* auquel *i* est joint se trouve redoublée, cette voyelle reprend sa prononciation naturelle, comme dans immédiat, immersion, immense, etc. Il en est de même lorsque l'*n* qui se trouve après l'*i* est suivie d'une voyelle ou d'une *h* non aspirée, comme dans inaction, inattendu, inexorable, inouï, inusité, inhabile, etc. || 4. I s'unit avec *a*, *e*, *u* et *ou* pour former des diphthongues, comme dans : mail, bataille, pied, premier, nuit, buis, oui, etc. || 5. Il se joint souvent aux voyelles *a*, *e* et *o* pour représenter des sons très-différents du son qui lui est propre. Ainsi dans : faire, peine, *ai* et *ei* se prononcent è, è. || 6. I au milieu d'un mot est remplacé par *y* : 1° dans les mots où il se dédouble, comme dans payer, où l'on entend pè-ier ; 2° dans les mots dérivés du grec, où il exprime l'upsilon de cette langue, comme dans hymen, martyr. || 7. La lettre *i* s'élide dans la conjonction *si* avant le pronom masculin *il*, *ils*, tant au singulier qu'au pluriel : Il viendra s'il veut ; ils auront tort s'ils se fâchent. || 8° Autrefois on admettait deux *i*, l'*i* voyelle qui est notre *i*, et l'*i* consonne qui est notre *j*. C'est avec toute raison qu'on a fait cesser cette confusion.

— HIST. XIII° s. Après vous conterai de l'i ; N'i a meillor lettre de li ; Plus est au mont [monde] li delis cors [le plaisir court], Que de l'i n'est petis li cors, *Senefiance de l'ABC*, JUBINAL, t. II, p. 278.

— ÉTYM. *I* latin, qui est l'ι grec, lequel provient de l'*i*, des alphabets semitiques, de *iod*, la main.

ÏAMBE (i-an-b'), *s. m.* || 1° Terme de versification grecque et de versification latine. Pied dont la première syllabe est brève et la seconde longue. Ce vers n'est composé que d'ïambes. || 2° Vers dont le second, le quatrième et le sixième pied sont ordinairement des ïambes. Les poëtes grecs et les poëtes latins ont employé les ïambes dans leurs drames. || *Adj.* Le poëte Archiloque, natif de Paros, inventeur des vers ïambes, vivait du temps de Candaule, roi de Lydie, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. II, p. 601, dans POUGENS. || 3° *Au plur.* Dans la littérature française, pièce de vers satirique d'un caractère acerbe, composée d'un alexandrin et d'un octosyllabe, à rimes croisées, et dont le premier modèle se trouve dans les poésies d'André Chénier ; il intitula ainsi ces pièces, par allusion aux ïambes mordants du poëte Archiloque, dont l'antiquité nous a transmis le souvenir. Les ïambes d'André Chénier. L'auteur a compris sous la dénomination générale d'ïambes toute satire d'un sentiment amer et d'un mouvement lyrique ; cependant ce titre n'appartient réellement qu'aux vers satiriques composés à l'instar de ceux d'André Chénier ; le mètre employé par ce grand poëte n'est pas précisément l'ïambe des anciens, mais quelque chose qui en rappelle l'allure franche et rapide : c'est le vers de douze syllabes, suivi d'un vers de huit, avec croisement de rimes ; cette combinaison n'était pas inconnue à la poésie française, l'élégie s'en était souvent servie, mais en forme de stances ; c'est ainsi que Gilbert a exhalé ses dernières plaintes, BARBIER, *Ïambes.*

— REM. L'Académie met un tréma sur l'*i* de *ïambe* ; mais ce tréma est tout à fait inutile pour la prononciation, seul objet qu'il pourrait avoir ; d'autant plus que l'Académie ne met point de tréma à *ionique.*

— ÉTYM. Ἴαμβος, de ἰάπτω, lancer, frapper ; ἴαμβος est proprement coup, jet, vers satirique.

† ÏAMBÉLÉGIAQUE (i-an-bé-lé-ji-a-k'), *adj.* Terme de métrique ancienne. Vers ïambélégiaque, vers qui est le renversement du vers élégïambique ; il est composé d'un ïambique dimètre et du second hémistiche de l'élégiaque.

— ÉTYM. *Ïambe*, et *élégiaque.*

ÏAMBIQUE (i-an-bi-k'), *adj.* || 1° Composé d'ïambes. Vers ïambique. || Substantivement. Un ïambique, un vers composé d'ïambes.

— ÉTYM. Ἰαμβικός, de ἴαμβος, ïambe.

† ÏAMBOGRAPHE (i-an-bo-gra-f'), *s. m.* Terme de littérature ancienne. Auteur d'ïambes.

— ÉTYM. Ἰαμβογράφος, de ἴαμβος, ïambe, et γράφειν, écrire.

† IANTHIN, INE (i-an-tin, ti-n'), *adj.* Terme didactique. Qui est d'un violet plus ou moins brillant.

— ÉTYM. Ἰάνθινος, de ἴον, violette.

† IATR...., IATRO...., entrent en des composés avec le sens de médecin, médecine ; de ἰατρός, médecin, qui vient de ἰάομαι, guérir.

† IATRALIPTE (i-a-tra-li-pt'), *s. m.* Médecin qui traite ses malades par les onctions et les frictions.

— REM. On trouve souvent dans les livres de médecine *iatralepte* ; mais c'est une faute, la syllabe grecque ει se rendant d'ordinaire par *i* et non par *e*.

— ÉTYM. Ἰατρὸς, médecin, et ἀλειπτής, celui qui oint.

† IATRALIPTIQUE (i-a-tra-li-pti-k'), *s. f.* Partie de la médecine qui guérit par les frictions, les fomentations, les emplâtres et autres remèdes extérieurs.

— ÉTYM. Voy. IATRALIPTE.

† IATRION (i-a-tri-on), *s. m.* Terme d'antiquité. Local où le médecin avait ses instruments et ses appareils, où il pratiquait des opérations, pansait des plaies, réduisait des luxations et des fractures et donnait des consultations.

— ÉTYM. Ἰατρεῖον, de ἰατρὸς, médecin.

† IATRIQUE (i-a-tri-k'), *adj.* Qui appartient à l'art du médecin.

— ÉTYM. Ἰατρικὸς, de ἰατρὸς, médecin.

† IATROCHIMIE (i-a-tro-chi-mie), *s. f.* Chimie appliquée à la médecine, chimie médicale.

— ÉTYM. Ἰατρὸς, médecin, et *chimie.*

† IATROCHIMIQUE (i-a-tro-chi-mi-k'), *adj.* Qui appartient à l'iatrochimie.

† IATROCHIMISTE (i-a-tro-chi-mi-st'), *s. m.* Sectateur de l'iatrochimie.

† IATROMATHÉMATICIEN (i-a-tro-ma-té-ma-ti-siin), *s. m.* Médecin qui, cherchant à expliquer tous les phénomènes de l'économie par les principes de l'hydraulique et de la mécanique, soumettait ces phénomènes aux calculs mathématiques. Ces

médecins, dont la secte prit naissance en Italie vers le milieu du XVII^e siècle, ont aussi reçu le nom de mécaniciens.

— ÉTYM. Ἰατρὸς, médecin, et *mathématicien*.

† **IATROMATHÉMATIQUE** (i-a-tro-ma-té-ma-ti-k'), *adj.* Qui applique les mathématiques à l'explication des phénomènes de l'économie vivante. La secte iatromathématique.

† **IATROMÉCANIQUE** (i-a-tro-mé-ka-ni-k'), *adj.* Synonyme de iatromathématique.

— ÉTYM. Ἰατρὸς, médecin, et *mécanique*.

† **IATROPHYSIQUE** (i-a-tro-fi-zi-k'), *adj.* Terme didactique. Qui appartient à la physique envisagée dans ses rapports avec la médecine. || *S. f.* L'iatrophysique, la physique dans ses applications à la médecine, la physique médicale.

— ÉTYM. Ἰατρὸς, médecin, et *physique*.

† **IBA** (i-ba), *s. m.* Nom du fruit de l'oba, arbre du Gabon, en Afrique; c'est une drupe jaune, de la grosseur d'un œuf de cygne, comestible pour les naturels.

† **IBÉRIDE** (i-bé-ri-d'), *s. f.* Terme de botanique. Genre de crucifères. Ibéride ombellifère, le thlaspi des jardiniers, *iberis umbellata, L.*

† **IBÉRIQUE** (i-bé-ri-k'), *adj.* Qui appartient à l'Ibérie ou Espagne.

IBIDEM (i-bi-dèm'), mot latin dont on se sert, dans les citations, pour rappeler, sans le répéter, le nom de l'auteur, le titre d'un ouvrage. || On écrit souvent, par abréviation, ibid. ou ib. || Substantivement. Un ibidem. Des ibidem.

— ÉTYM. Lat. *ibi*, ici, là, et *idem*, même (voy. IDEM).

† **IBIOCÉPHALE** (i-bi-o-sé-fa-l'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a une tête d'ibis.

— ÉTYM. *Ibis*, et κεφαλὴ, tête.

IBIS (i-bis'), *s. m.* Terme de zoologie. Oiseau échassier longirostre, vivant d'insectes, de mollusques et de plantes fluviatiles tendres, *ibis religiosa*, Cuvier. Dans l'ancienne Egypte l'ibis était un oiseau sacré. Hérodote avait très-bien caractérisé l'ibis, en disant qu'il a le bec fort arqué et la jambe haute comme la grue; il en distingue deux espèces, BUFF. *Ois.* t. XV, p. 9. || On a dit à tort que l'ibis vivait de serpents et qu'il cassait les œufs des crocodiles. || Fig. Il n'y a que la philosophie qui puisse triompher du fanatisme; c'est l'ibis qui vient casser les œufs du crocodile, VOLT. *Lett. Marmontel*, 25 mars 1765.

— HIST. XIII^e s. En la riviere du Nil naissent oisiau qui sont resemblable as cigoignes, lesquels on apele ibes, qui ne quierent se petit poisson non, ou oes [œufs] de serpens et autres bestes morticines qui soient entor la riviere, BRUN. LAT. *Trés.* p. 212. || XVI^e s. L'ibis, semblable à la cicongne, nous a monstré l'usage des clysteres, PARÉ, *Animaux*, 1.

— ÉTYM. Egypt. *phib*, écrit parfois φίβις, d'où ἶβις.

† **IBLIS** (i-blis'), *s. m.* Voy. EBLIS.

† **IBYCTER** (i-bi-ktèr), *s. m.* Terme de zoologie. Genre de rapaces formé du seul *ibycter leucogaster* (petit aigle d'Amérique de Buffon), appelé *rancanca*, à la Guiane, d'après son cri.

† **ICAQUE** (i-ka-k'), *s. f.* Prune d'icaque, dite aussi prune des anses, prune de coton ou prune de coco, fruit qui vient dans les Antilles et autres colonies d'Amérique.

† **ICAQUIER** (i-ka-kié), *s. m.* Terme de botanique. Arbrisseau de la famille des rosacées, qui produit la prune d'icaque, *chrysobalanus icaco, L.*

† **ICARE** (i-ka-r'), *s. m.* Fils de Dédale; négligeant les avis de son père, il s'éleva trop haut dans les airs; la chaleur du soleil fondit la cire qui attachait ses ailes; l'imprudent tomba et périt dans la mer. || Fig. Il se dit de ceux à qui de trop hautes prétentions sont funestes. Heureux le poëte insensible! Son luth n'est point baigné de pleurs; Son enthousiasme paisible N'a point ces tragiques fureurs.... Et ce pusillanime Icare, Trahi par l'aile de Pindare, Ne retombe jamais du ciel, LAMART. *Méd.* I, 11.

† **ICARIE** (i-ka-rie), *s. f.* Nom donné par Cabet à l'espèce d'eldorado qu'il avait rêvé en Amérique pour y transporter les sectateurs de ses idées, qui sont des idées communistes.

— ÉTYM. *Icaria*, nom ancien d'une île de la mer Égée, située dans la partie de cette mer qui fut ainsi nommée, d'après Icare, qui y tomba.

† ....**ICE**, ...**ISSE**, ...**IS**, suffixe qui représente le suffixe latin *itius*, *icius*, lequel paraît être une forme fréquentative du participe passif.

ICELUI (i-se-lui), **ICELLE** (i-sè-l'), *pron.* demonstratif. Vieux mot employé quelquefois encore dans le style de pratique et dans le langage familier. Exposer à vos yeux l'idée universelle De ma cause, et des faits énoncés en icelle, RAC. *Plaid.* III, 3. Une érection est la remise d'un fief que le vassal possède, entre les mains du roi; le roi, après l'avoir repris, le lui rend avec une dignité dont il l'investit par l'érection aux conditions portées par icelle, ST-SIM. 299, 103. Comment Candide fut élevé dans un beau château et comment il fut chassé d'icelui, VOLT. *Candide*, 1. Lorsque Charles IX fit, en 1570, le plan d'une pareille société, il prit, dans les lettres patentes, le titre de protecteur et premier auditeur d'icelle, DUCLOS, *Hist. Acad. fr. Œuv.* t. IX, p. 308, dans POUGENS.

— REM. On regrette, et avec raison, beaucoup de termes qu'il a plu à l'usage de proscrire; icelui était d'une commodité infinie, *Opusc. lang. franç.* p. 266, dans POUGENS. On ne peut que se joindre à ce regret.

— HIST. XI^e s. Icil en vait au rei Marsilion, *Ch. de Rol.* XLVII. || XII^e s. Icil feront as cristiens dolor, *Roncis.* p. 44. Et tous iceulz que vous devez mener, *ib.* p. 117. Icel jour fist mout chaut, et li ciel fu serin, *ib.* p. 194. || XIII^e s. A iceles enceignes qu'er soir [il] ot m'aumosniere, *Berte*, XII. || XIV^e s. Et sont ces vices contraires, c'est assavoir prodigalité et illiberalité, et chescun d'iceux superhabunde et deffault, ORESME, *Eth.* 48. || XV^e s. Toutes ces villes s'allyerent ensemble avec iceulx Suysses [dont on vient de parler], COMM. V, 1. || XVI^e s. Ayant prins la ville de Regge, et en icelle le capitaine Phyton, MONT. I, 3. Iceluy, icelle, desquels les courtisans n'usent pas communement, MEIGRET, dans LIVET, *la Gramm. franç.* p. 81.

— ÉTYM. *Icelui* est la forme complète dont *celui* n'offre qu'une apocope, il représente par conséquent *ecce ille*, *ecce illius* (voy. CELUI). Diez recommande de ne pas se laisser égarer par les formules de Marculfe où *ipsi lui* est pris comme équivalant à *icelui*; la preuve, dit-il, que le *c* français ne cache pas une *s* latine, c'est que la forme picarde est *ichelui*, *chelui*.

ICHNEUMON (i-kneu-mon), *s. m.* || 1° Quadrupède, dit aussi rat de Pharaon et mangouste, de la taille d'un chat et de la forme d'une martre, que les Egyptiens révéraient parce qu'il détruit les serpents et les jeunes crocodiles, *viverra ichneumon, L.* ordre des carnassiers, famille des civettes. Ses œufs [du crocodile], de la grosseur de ceux d'une oie et au nombre de cinquante ou soixante, multiplieraient trop la race redoutable de cet énorme amphibie, si l'ichneumon, qui est très-friand de ces œufs, n'en détruisait un grand nombre, BONNET, *Contempl. nat.* XI, 5, note 1. || 2° Nom d'un genre d'insectes hyménoptères, qui sont pourvus d'un aiguillon comme les abeilles, et qui déposent leurs œufs dans le corps des chenilles. Notre guêpe-ichneumon creuse dans un sable bien dur un trou d'environ deux pouces de profondeur; son travail ne se borne point à excaver ce trou, à lui donner une forme cylindrique, à en polir les parois, à transporter au dehors le sable qu'elle en tire, ID. *ib.* XII, 41. || Bonnet a dit, au féminin, une ichneumone, et, adjectivement, une mouche ichneumone. Je renfermai ces coques dans une boîte, et, vers la mi-mai, il en sortit de petites ichneumones, semblables à celles dont M. de Réaumur a donné la description, ID. *Observ.* 7^e, *Insect.* Dans quelques chardons que j'avais ouverts suivant leur longueur, je trouvai une mouche ichneumone, longue d'environ quatre lignes..., ID. *Observ.* 19, *Insectes*.

— ÉTYM. Ἰχνεύμων, de ἰχνεύω, fureter, suivre la piste, de ἴχνος, piste.

† **ICHNOGRAPHE** (i-kno-gra-f'), *s. m.* Terme didactique. Ingénieur, celui qui trace le plan d'une machine.

— ÉTYM. Ἴχνος, trace, et γράφειν, décrire.

ICHNOGRAPHIE (i-kno-gra-fie), *s. f.* Terme d'architecture. Plan horizontal et géométral d'un édifice. || Plan de la coupe parallèle d'un fort un peu au-dessus du rez-de-chaussée, et plan des dimensions horizontales d'une forteresse.

— ÉTYM. *Ichnographe*.

ICHNOGRAPHIQUE (i-kno-gra-fi-k'), *adj.* Qui appartient à l'ichnographie. Plan, dessin ichnographique.

† **ICHNOGRAPHIQUEMENT** (i-kno-gra-fi-ke-man), *adv.* D'une manière ichnographique.

† **ICHOR** (i-kor), *s. m.* || 1° Terme de mythologie. Dans Homère, le liquide qui coule dans les veines des dieux et leur tient lieu de sang. || 2° Terme de médecine. Liquide purulent et putride que fournissent certaines plaies de mauvais caractère.

— HIST. XVI^e s. Une sanie sereuse, subtile et virulente qu'on nomme ichor, PARÉ, VIII, 39. Ichor et *sanies* ne sont en rien differents, sinon que ichor est un mot grec et *sanies* est latin, ID. XI, 2.

— ÉTYM. Ἰχώρ.

ICHOREUX, EUSE (i-ko-reû, reû-z'), *adj.* Terme de médecine. Qui contient de l'ichor, qui est de la nature de l'ichor. Pus ichoreux.

— HIST. XVI^e s. Jettant une sanie ichoreuse, sereuse et très puante, PARÉ, V, 27.

— ÉTYM. *Ichor*.

† **ICHTHYIQUE** (i-kti-i-k'), *adj.* De poisson, qui consiste en poisson. Régime ichthyique. || Brillat-Savarin a dit *ichthyaque*, qui est barbare.

— ÉTYM. Ἰχθυϊκὸς, de ἰχθὺς, poisson.

† **ICHTHYO**... préfixe qui signifie poisson, et qui vient du grec ἰχθύς.

† **ICHTHYOCOLLE** (i-kti-o-ko-l'), *s. f.* Colle de poisson. Gélatine obtenue de diverses espèces de poissons, et, particulièrement, de la vessie natatoire du grand esturgeon (*acipenser huso*).

— ÉTYM. Ἰχθυοκόλλα, de ἰχθὺς, poisson, et κόλλα, colle.

† **ICHTHYODONTE** (i-kti-o-don-t'), *s. m.* Synonyme de glossopètre.

— ÉTYM. *Ichthyo*...., et ὀδοὺς, dent.

† **ICHTHYODORYLITHE** (i-kti-o-do-ri-li-t'), *s. m.* Grosse épine osseuse fossile, qui paraît avoir appartenu à la nageoire dorsale de certains poissons.

— ÉTYM. Ἰχθὺς, poisson, δόρυ, lance, et λίθος, pierre.

† **ICHTHYOGRAPHE** (i-kti-o-gra-f'), *s. m.* Auteur qui écrit sur les poissons.

† **ICHTHYOGRAPHIE** (i-kti-o-gra-fie), *s. f.* Description des poissons.

— ÉTYM. *Ichthyo*...., et γράφειν, décrire.

† **ICHTHYOÏDE** (i-kti-o-i-d'), *adj.* Terme de zoologie. Qui ressemble à un poisson.

— ÉTYM. *Ichthyo*...., et εἶδος, forme.

ICHTHYOLITHE (i-kti-o-li-t'), *s. m.* Poisson pétrifié, ou pierre qui porte l'empreinte d'un poisson.

— ÉTYM. Ἰχθυόλιθος, de ἰχθὺς, poisson, et λίθος, pierre.

† **ICHTHYOLITHOLOGIE** (i-kti-o-li-to-lo-jie), *s. f.* Histoire des poissons fossiles.

— ÉTYM. *Ichthyolithe*, et λόγος, traité.

ICHTHYOLOGIE (i-kti-o-lo-jie), *s. f.* Partie de la zoologie qui traite des poissons. Le jeune naturaliste y répondit avec empressement [à l'invitation de Linné]; et il en résulta bientôt une ichthyologie méditerranéenne presque complète, au sujet de laquelle la reine [de Suède] le combla de félicitations et de présents, CAP, *Philibert Commerson*.

— ÉTYM. Ἰχθυολογία, de ἰχθὺς, poisson, et λόγος, traité.

ICHTHYOLOGIQUE (i-kti-o-lo-gi-k'), *adj.* Qui appartient, qui a rapport à l'ichthyologie ou aux poissons.

ICHTHYOLOGISTE (i-kti-o-lo-ji-st'), *s. m.* Celui qui étudie, qui connaît l'histoire des poissons. Un savant ichthyologiste.

† **ICHTHYOMORPHE** (i-kti-o-mor-f'), *adj.* Terme didactique. Qui a la forme d'un poisson.

— ÉTYM. *Ichthyo*...., et μορφὴ, forme.

ICHTHYOPHAGE (i-kti-o-fa-j'), *adj.* Qui se nourrit de poisson. Un peuple, une peuplade ichthyophage. || Substantivement. Les ichthyophages. Chasseur, ichthyophage, frugivore, pasteur, laboureur, selon l'abondance ou la stérilité de la terre, RAYNAL, *Hist. phil.* I, 8.

— ÉTYM. Ἰχθυοφάγος, de ἰχθὺς, poisson, et φαγεῖν, manger.

† **ICHTHYOPHAGIE** (i-kti-o-fa-jie), *s. f.* Habitude de se nourrir de poisson.

† **ICHTHYOPHAGIQUE** (i-kti-o-fa-ji-k'), *adj.* Qui se rapporte à l'ichthyophagie.

† **ICHTHYOPHILE** (i-kti-o-fi-l'), *adj.* Terme didactique. Qui aime le poisson.

— ÉTYM. *Ichtyo*...., et φίλος, ami.

† **ICHTHYOPSOPHOSE** (i-kti-o-pso-fô-z'), *s. f.* Bruits produits par les poissons, dits voix des poissons, et qui paraissent dus à la vibration des muscles de la vessie pneumatique.

— ÉTYM. *Ichthyo*...., et ψόφος, bruit.

† **ICHTHYOSAURE** (i-kti-o-sô-r') ou **ICHTHYOSAURUS** (i-kti-o-sô-rus'), *s. m.* Genre de reptiles appartenant aux époques antédiluviennes.

— ÉTYM. *Ichthyo*...., et σαῦρος, lézard.

† **ICHTHYOSAURIEN, IENNE** (i-kti-o-sô-riin, riè-n'), *adj.* Qui ressemble à un ichthyosaure.

† **ICHTHYOSE** (i-kti-ô-z'), *s. f.* Terme de médecine. Maladie de la peau caractérisée par des écailles épidermiques plus ou moins épaisses et comme imbriquées.

— ÉTYM. Ἰχθὺς, poisson, et la finale médicale *ose*, qui s'applique surtout aux maladies chroniques.

† **ICHTHYOSPONDYLE** (i-kti-o-spon-di-l'), *s. f.* Vertèbre fossile de poisson.

— ÉTYM. *Ichthyo*...., et σπόνδυλος, vertèbre.

† **ICHTHYS** (i-ktis'), *s. m.* Terme d'archéologie chrétienne. Mot que l'on trouve sur quelques monuments chrétiens, et qui est fait des premières lettres de Ἰησοῦς Χριστὸς, Θεοῦ Υἱὸς, Σώτηρ, Jésus-Christ, fils de Dieu, Sauveur. Les chrétiens se désignaient très-souvent sous l'emblème et le nom de poisson, ἰχθύς, par une espèce de jeu de mots.

ICI (i-si), *adv.* de lieu. ‖ 1° En ce lieu; il est souvent opposé à l'adverbe *là*. Venez ici. Hors d'ici. Ici et là. Voici Climène, madame, qui vient ici pour vous voir, MOL. *Critique*, 3. Ce n'est pas un ouvrage humain que je médite; je ne suis pas ici un historien qui doit vous développer le secret des cabinets..., BOSS. *Reine d'Anglet.* C'est partout des forts élevés et des forêts abattues.... ici donc, durant huit jours et à quatre attaques différentes, on vit tout ce qu'on peut soutenir et entreprendre à la guerre, ID. *Louis de Bourbon.* Vous savez quel sujet conduit ici leurs pas, RAC. *Iphig.* II, 7. Mais pour ici, c'est un miracle quand une fille écoute sur un autre ton que celui du sacrement, HAMILT. *Gramm.* 6. Si tout doit finir avec nous.... et que ce soit ici notre patrie, notre origine et la seule félicité, MASS. *Carême, Avenir.* C'est ici le palais qu'ont bâti vos aïeux, VOLT. *Zaïre*, II, 3. Où loge-t-il? n'est-ce pas ici vis-à-vis? DALLAINVAL, *Éc. des bourg.* II, 6. ‖ Elliptiquement et très-familièrement. Ici, en appelant quelqu'un, c'est-à-dire venez ici. Vous ne vous tairez point? est-il temps que l'on cause? Valère, ici; laissez cette fille; et pour cause, DESTOUCHES, *Glor.* V, 6. ‖ Cela se dit aussi et surtout en appelant un chien : Ici, Azor. ‖ D'ici, de ce lieu-ci. Hors d'ici. D'ici on aperçoit la rivière. D'ici là nous comptons douze lieues. ‖ D'ici, signifie quelquefois de ce pays-ci, de ce canton-ci, de cette maison-ci. Je ne suis pas d'ici; mais, madame, je crois Qu'il va bientôt venir..., PH. POISSON, *Procur. arb.* sc 13. Tous les honnêtes gens d'ici sont des fripons, REGNARD, *Démocr.* III, 2. ‖ Par ici, par cet endroit-ci. M. d'Hamilton lui dit [à Turenne] : Monsieur, venez par ici, on tirera par où vous allez, SÉV. 214. ‖ Elliptiquement. Par ici, se dit à quelqu'un que l'on engage à passer par un lieu où l'on est. Charles, par ici; c'est le plus court. ‖ 2° Il se dit du lieu même où est la personne qui parle, mais en y comprenant une certaine étendue qui varie. C'est l'usage dans votre pays, à Londres, à Rome, mais ici on fait autrement. Et ce n'est pas Calchas que vous cherchez ici [dans le camp des Grecs], RAC. *Iph.* II, 4. Loin de laisser ici [en Angleterre] l'argent que vous y avez apporté, vous l'avez doublé, triplé..., HAMILTON, *Gramm.* 6. ‖ Il est ici, se dit pour : dans une maison, dans une ville, par exemple à Paris. Mais on ne dira pas *il est ici* pour dire dans le département de la Seine. ‖ 3° Ici, en corrélation avec *là* ou avec un mot équivalent, et placé souvent en tête d'un membre de phrase, marque la différence des lieux, sans qu'on ait égard au plus ou moins d'éloignement. Ici il y a une forêt, là une montagne. Ici nos gens se campèrent; Et l'espace que voilà, Nos ennemis l'occupèrent, MOL. *Amph.* I, 1. Ailleurs on nous envie, ici nous gémissons, VOLT. *Sémiram.* I, 1. C'est ici la montagne où, lavant nos forfaits, Il [le Christ] voulut expirer sous les coups de l'impie; C'est là que de sa tombe il rappela sa vie, ID. *Zaïre*, II, 3. ‖ Il s'emploie aussi de la même manière dans l'énumération pour marquer les circonstances. Ici il pardonne, là il punit. ‖ 4° Ici signifie quelquefois un passage qu'on désigne dans un discours, dans une narration, dans un livre, etc. Ici Bossuet commence à parler des guerres d'Alexandre. Jusqu'ici j'ai parlé des Romains. Mais, si vous êtes las, beau sire, Ce pourrait être de trop lire, Et je le suis d'écrire aussi, C'est pourquoi je finis ici, VOITURE, *Œuv.* t. II, p. 183. Je serais bien aise de poursuivre et de faire voir ici toute la chaîne des autres vérités que j'ai déduites de ces premières, DESC. *Méth.* V, 1. Il fallait montrer partout et à l'Allemagne comme à la Flandre le défenseur intrépide que Dieu nous donnait; arrêtez ici vos regards; il se prépare contre le prince quelque chose de plus formidable..., BOSS. *Louis de Bourbon.* Quelques gens croient que, si l'on ne s'en tient plus à l'horreur du vide, si l'on sait que l'air est pesant, si l'on se sert de lunettes d'approche, on en a l'obligation à Newton; il est ici l'Hercule de la Fable à qui les ignorants attribuaient tous les faits des autres héros, VOLT. *Dict. phil. Newton et Descartes.* ‖ 5° Ici appliqué au temps, signifie en ce temps-ci. Cela ne s'était pas vu jusqu'ici. ‖ D'ici là, depuis le moment présent jusqu'à un autre moment. Revenez demain, d'ici là j'aurai arrangé votre affaire. ‖ Fig. D'ici à demain, pendant une longue suite. Il y aurait des histoires tragiques à vous conter d'ici à demain, SÉV. 13 nov. 1675. ‖ 6° Ici-bas, *loc. adv.* Dans ce bas monde, sur la terre. Les Levantins en leur légende Disent qu'un certain rat, las des soins d'ici-bas, LA FONT. *Fabl.* VII, 3. Mes amis, dit le solitaire, Les choses d'ici-bas ne me regardent plus, ID. *ib.* ‖ 7° Ici se joint aussi à d'autres adverbes. J'ai crainte, ici dessous, de quelque manigance, MOL. *l'Ét.* I, 4. Vite, venez nous tendre ici dedans le conseiller des grâces, ID. *Préc.* 7. Depuis quelque temps il y a des voleurs ici autour, ID. *D. Juan*, III, 2.

— REM. 1. C'est ici que.... et non c'est ici où.... du moins telle est la règle actuelle. Autrefois ce pléonasme, car c'est un pléonasme, était admis. C'est ici où l'on connaîtra le danger des charges publiques, MASS. *Avent, Jugem.* C'est ici où je pourrais appeler le monde en témoignage, ID. *Car. Dégoûts.* ‖ 2. A un substantif on joint *ci*, non *ici* : ce lieu-ci, et non ce lieu ici. Mais autrefois *ici* s'employait comme nous employons *ci* : Et prie Dieu qu'il nous garde en ce bas monde ici, REGNIER, *Sat.* VIII. Je me résolus de laisser tout ce monde ici à leurs disputes, DESC. *Méth.* V, 2. Le long temps qu'il y a que vous n'avez reçu de nouvelles de ces quartiers ici, PASCAL, *Lettre à Mme Périer*, 31 janv. 1643. Sa charité n'est point perdue, même en ce monde ici, SÉV. juin 1690.

— SYN. ICI, LÀ. Ici est le lieu même où est la personne qui parle; là est un lieu différent. Ici marque un endroit déterminé; là est plus vague : Venez ici, allez là. L'un est plus près, l'autre plus éloigné.

— HIST. XI° s. E [il] mettrad [le bétail en litige] en uele [égale] main, d'issi là que il seit derained [jugé], *Lois de Guill.* 25. Jel [je le] vous pardoin ici et devant Deu, *Ch. de Rol.* XXIX. Plus près d'ici pourrez trouver les Francs, *ib.* CXCII. ‖ XII° s. Doze mil homes, que vous ici veez, *Roncisv.* p. 3. Ici de Guiteclin le lairomes ester, *Sax.* XIII. ‖ XIII° s. Cis homs qui orendroit s'en est alé d'ici, *Berte*, CXVIII. L'en dit que l'election soit quassée, pour ce que li borgois de deus jornées d'ici ne furent pas semons, *Liv. de jostice*, 43. C'est la fontaine perilleuse, Tant amere et tant venimeuse, Qu'el tua le bel Narcissus Quant il se miroit iqui sus, *la Rose*, 20612. ‖ XIV° s. Mes nous n'en parlerons plus ici endroit, ORESME, *Eth.* VI, 10. ‖ XV° s. Que j'ay nommées icy devant [plus haut], COMM. V, 7. ‖ XVI° s. Icy chanter, là pleurer je la vy, Icy sourire, et là je fu ravy De ses discours par lesquels je desvie, RONSARD, 85. D'ici à cent ans, MONT. I, 84. Ces maistres icy sont de touts les hommes ceulz qui.... ID. I, 141.

— ÉTYM. Bourg. *iquy, icin*; pic. *ichi, iki*; Berry, *éci, écit*; norm. *ichin*; prov. *aici, aissi*; du lat. *ecce hic*, d'où *eccic*, d'après Diez, qui remarque que, dans des textes du VIII° siècle, on avait, par un juste sentiment de l'étymologie, exprimé *ici* par *ecce* : *parentes ecce habeo multos*, j'ai ici beaucoup de parents. Ce qui assure cette étymologie, c'est qu'elle s'applique à *ça*, à *icel*, à *iceste*, et à toutes les formes congénères des langues sœurs.

† **ICICANE** (i-si-ka-n'), *s. f.* Terme de chimie. Corps cristallisable retiré de la résine de l'*icica aracouchini*, Aubl., arbuste de Cayenne, de la famille des térébinthacées.

ICOGLAN (i-ko-glan), *s. m.* Page du Grand Seigneur. Au fond d'un sérail inutile, Que fait parmi ces icoglans Le vieux successeur imbécile Des Bajazets et des Orcans? VOLT. *Ode* 16°.

— ÉTYM. Corruption de *itch-oghlan*, mots turcs qui signifient : *itch*, intérieur, et *oghlân*, jeune page.

† **ICONIQUE** (i-ko-ni-k'), *adj.* Terme d'antiquité grecque. Statue iconique, statue de grandeur naturelle qu'on érigeait à celui qui avait été trois fois vainqueur dans les jeux sacrés.

— ÉTYM. Εἰκονικὸς, de εἰκὼν, image, forme renforcée du radical ἰκ, laquelle est pure dans ἴκελος, semblable.

† **ICONOCLASME** (i-ko-no-kla-sm'), *s. m.* Doctrine des iconoclastes.

— ÉTYM. Voy. ICONOCLASTE.

ICONOCLASTE (i-ko-no-kla-st'), *s. m.* ‖ 1° Briseur d'images, nom d'une secte d'hérétiques du VIII° siècle qui firent la guerre aux saintes images. Le pape y envoya ses légats [au concile de 787]; le concile des iconoclastes fut condamné : ils sont détestés comme gens qui, à l'exemple des Sarrasins, accusaient les chrétiens d'idolâtrie, BOSS. *Hist.* I, 11. ‖ *Adj.* La persécution iconoclaste. ‖ 2° Par extension, il se dit de tous ceux qui sont ennemis de la représentation des personnes divines. Cette race [les Juifs] est en horreur aux Russes, peut-être parce qu'elle est presque iconoclaste, tandis que les Moscovites poussent l'adoration des images jusqu'à l'idolâtrie, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VI, 1. ‖ *Adj.* La fureur iconoclaste des huguenots.

— ÉTYM. Εἰκονοκλάστης, de εἰκὼν, image, et κλάω, briser.

ICONOGRAPHE (i-ko-no-gra-f'), *s. m.* Celui qui est savant en iconographie, qui s'occupe d'iconographie.

— ÉTYM. Εἰκονογράφος, de εἰκών, image, et γράφειν, écrire.

ICONOGRAPHIE (i-ko-no-gra-fie), *s. f.* ‖ 1° Connaissance et description des figures et des représentations divines et humaines. ‖ Particulièrement. Connaissance des monuments antiques, tels que les bustes, les peintures, etc. ‖ 2° Collection de portraits d'hommes célèbres.

— ÉTYM. Εἰκονογραφία (voy. ICONOGRAPHE).

ICONOGRAPHIQUE (i-ko-no-gra-fi-k'), *adj.* Qui appartient à l'iconographie.

ICONOLÂTRE (i-ko-no-lâ-tr'), *s. m.* Adorateur d'images, nom que les iconoclastes donnaient aux catholiques, qu'ils accusaient d'adorer les images.

— ÉTYM. Εἰκὼν, image, et λατρεύειν, adorer (voy. LATRIE).

† **ICONOLÂTRIE** (i-ko-no-lâ-trie), *s. f.* Adoration des images.

† **ICONOLÂTRIQUE** (i-ko-no-lâ-tri-k'), *adj.* Qui a rapport aux iconolâtres ou à l'iconolâtrie.

ICONOLOGIE (i-ko-no-lo-jie), *s. f.* Explication des images, des monuments antiques. ‖ Explication des figures allégoriques et de leurs attributs ‖ Terme de peinture. L'art de représenter les êtres de raison par des emblèmes, par des figures allégoriques.

— ÉTYM. Εἰκονολογία, de εἰκὼν, image, et λόγος, discours.

† **ICONOLOGIQUE** (i-ko-no-lo-ji-k'), *adj.* Qui a rapport à l'iconologie. Dictionnaire iconologique.

† **ICONOLOGISTE** (i-ko-no-lo-ji-st') ou **ICONOLOGUE** (i-ko-no-lo-gh'), *s. m.* Auteur d'une iconologie.

† **ICONOMANIE** (i-ko-no-ma-nie), *s. f.* Passion pour les tableaux, les images.

— ÉTYM. Εἰκὼν, image, et *manie*.

ICONOMAQUE (i-ko-no-ma-k'), *s. m.* Celui qui combat le culte des images.

— ÉTYM. Εἰκονομάχος, de εἰκὼν, image, et μάχεσθαι, combattre.

† **ICONOPHILE** (i-ko-no-fi-l'), *s. m.* Terme didactique. Celui qui aime les images, qui se connaît en fait d'estampes.

— ÉTYM. Εἰκὼν, image, et φίλος, ami.

† **ICONOSTASE** (i-ko-no-sta-z'), *s. f.* Dans les églises grecques, sorte de grand écran chargé d'images de saints, à trois portes; ces portes se ferment quand le prêtre accomplit quelqu'un des mystères.

— ÉTYM. Εἰκὼν, image, et στάσις, action de poser.

† **ICONOSTROPHE** (i-ko-no-stro-f'), *s. m.* Terme de physique. Instrument d'optique qui, renversant les objets à la vue, sert aux graveurs pour copier leur modèle.

— ÉTYM. Εἰκὼν, image, et στρέφειν, tourner.

ICOSAÈDRE (i-ko-za-è-dr'), *s. m.* Terme de géométrie. Corps solide qui a vingt faces. La surface de l'icosaèdre régulier est composée de vingt triangles équilatéraux.

— ÉTYM. Εἰκοσάεδρος, de εἴκοσι, vingt (voy. VINGT), et ἕδρα, face.

† **ICOSANDRE** (i-ko-zan-dr'), *adj.* Terme de botanique. Qui a vingt étamines ou plus insérées sur le calice. ‖ *S. f.* Genre de sapotacées où l'on distingue l'icosandre gutte; elle croît à Bornéo, et fournit la gutta-percha qui nous vient de Singapore, LEGOARANT.

— ÉTYM. Εἴκοσι, vingt, et ἀνὴρ, mâle, étamine.

ICOSANDRIE (i-ko-zan-drie), *s. f.* Terme de botanique. Nom donné dans le système de Linné à une classe et à deux ordres renfermant des plantes qui ont vingt étamines ou plus insérées sur la paroi interne du calice, tandis que dans la polyandrie elles sont insérées sur le réceptacle.

† **ICOSANDRIQUE** (i-ko-zan-dri-k'), *adj.* Qui appartient à l'icosandrie.

† **ICOSIGONE** (i-ko-zi-go-n'), *adj.* Terme didactique. Qui a vingt angles. ‖ *S. m.* Polygone de vingt côtés.

— ÉTYM. Εἴκοσι, vingt, et γωνία, angle.

ICTÈRE (i-ktè-r'), *s. m.* Terme de médecine. Maladie caractérisée par la couleur jaune que prennent les téguments, la conjonctive et l'urine. ‖ Ictère grave, maladie aiguë, caractérisée par la coloration jaune, la fièvre, des symptômes cérébraux et la destruction des cellules hépatiques. ‖ Ictère bleu, synonyme impropre de cyanose.

— ÉTYM. Ἴκτερος, jaunisse; origine inconnue.

† **ICTÉRICIE** (i-kté-ri-sie), *s. f.* Synonyme peu usité d'ictère.

— HIST. XVI[e] s. Quelques fois, après avoir esté gueris, les malades tombent en ictericie, dite jaunisse, PARÉ, VI, 12.

— ÉTYM. *Ictérique.*

ICTÉRIQUE (i-kté-ri-k'), *adj.* || 1° Terme de médecine. Qui tient de l'ictère. Affection ictérique. || 2° Qui est affecté d'ictère. S'il est ictérique et qu'il voie tout jaune, comment s'empêchera-t-il de jeter sur sa composition le même voile jaune que son organe vicié jette sur les objets de la nature? DIDER. *Essai sur la peint.* ch. II. || Substantivement. Un ictérique, un homme affecté d'ictère.

— HIST. XVI[e] s. Le goust et savourer naturel est mué es icteriques, auxquels toutes choses semblent ameres, PARÉ, *Introd.* 21.

— ÉTYM. *Ictère.*

† **ICTÉROCÉPHALE** (i-kté-ro-sé-fa-l'), *adj.* Terme de zoologie. Dont la tête est de couleur jaune.

— ÉTYM. *Ictère*, et κεφαλή, tête.

† **ICTÉRODE** (i-kté-ro-d'), *adj.* Terme de médecine. Fièvre ictérode, typhus ictérode, noms donnés par quelques auteurs à la fièvre jaune.

— ÉTYM. Ἰκτερώδης, qui tient de l'ictère.

† **ICTÉROPODE** (i-kté-ro-po-d'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les pattes jaunes.

— ÉTYM. *Ictère*, et πούς, pied.

† **ICTUS** (i-ktus'), *s. m.* || 1° Terme d'ancienne métrique. Coup frappé en marquant la mesure d'un pied. || 2° L'accentuation forte d'un mot.

— ÉTYM. Lat. *ictus*, coup, part. passif d'*icere*, frapper.

IDE (i-d'), *s. m.* Terme de jeu. Il se dit, au piquet à écrire, de chacun des deux coups que l'on joue pour la décision d'un pari.

— ÉTYM. Origine inconnue.

† ....**IDE**, suffixe qui signifie en forme de, et qui vient de εἶδος, forme (voy. IDÉE), par ex. *sphéroïde*, qui ressemble à une sphère; *cuboïde*, qui ressemble à un cube; il indique aussi la descendance : Ἡρακλείδης, Héraclide. || ....**IDE**, autre suffixe, représente le latin *idus* (par exemple, dans candide, *candidus*), formé, suivant Corssen, d'un *i* thématique, et de *dus*, venant de *dd*, donner, ou *dhd*, poser, faire : *cand-i-dus*, qui fait blanc.

IDÉAL, ALE (i-dé-al, a-l'), *adj.* || 1° Qui n'a d'existence que dans l'idée, dans l'esprit. Des êtres idéaux. Plus une philosophie est subtile et idéale, plus elle est vaine et inutile pour expliquer des choses qui ne demandent qu'un sens droit pour être connues, LA BRUY. XVI. Ne voyant rien d'existant qui fût digne de mon délire, je le nourris dans un monde idéal que mon imagination eut bientôt peuplé d'êtres selon mon cœur, J. J. ROUSS. *Confess.* IX. L'hypothèse de Ptolémée cesse alors d'être purement idéale et propre uniquement à représenter à l'imagination les mouvements célestes, LA PLACE, *Expos.* I, 11. Le langage idéal de la musique, STAEL, *Corinne*, XV, 4. || Chimérique. Richesses idéales. || 2° Par extension, qui réunit toutes les perfections que l'esprit peut concevoir, indépendamment de la réalité. Cet état idéal d'innocence, de haute tempérance, d'abstinence entière de la chair, de tranquillité parfaite, de paix profonde a-t-il jamais existé? BUFF. *Quadrup.* t. II, p. 160. Malheur à qui du fond de l'exil de la vie Entendit ces concerts d'un monde qu'il envie! Du nectar idéal sitôt qu'elle a goûté, La nature répugne à la réalité, LAMART. *Méd.* I, 2. Là je m'enivrerais en la source où j'aspire ; Là je retrouverais et l'espoir et l'amour. Et ce bien idéal que toute âme désire, Et qui n'a pas de nom au terrestre séjour, ID. *ib.* I, 1. Ce qu'il sait, ce qu'il voit des choses de la vie, Tout le porte, l'entraîne à son but idéal, A. DE MUSSET, *La coupe et les lèvres*, IV, 1. || 3° *S. m.* Assemblage abstrait de perfections dont l'âme se forme l'idée, mais sans pouvoir y atteindre complétement. Des traits qui portent l'empreinte des passions, mais ne retracent point l'idéal de la beauté, STAEL, *Corinne*, XVIII, 3. Il règne ici [dernière scène d'Alzire] un idéal de vérité au-dessus de tout idéal poétique, CHATEAUBR. *Génie*, II, II, 7. || Le modèle intérieur du poëte, de l'artiste. Le sujet de ce tableau n'est pas clair; l'idéal n'en est pas assez caractéristique, DIDER. *Salon de 1765*, *Œuv.* t. XIII, p. 198, dans POUGENS. Scène froide et mauvaise, où la misère de l'idéal n'est point rachetée par le faire, ID. *Salon de 1767*, t. XIV, p. 304. Il y a entre le mérite du faire et le mérite de l'idéal la différence de ce qui attache les yeux et de ce qui attache l'âme, ID. *ib.* p. 421. Quel que soit le faire, point de vraie beauté sans l'idéal, ID. *ib.* p. 421. Le beau, celui même qu'on appelle idéal, en sculpture, comme en peinture, doit être un résumé du beau réel de la nature, FALCONET, *Réflex. sur la sculpture*, t. III, p. 5. || *Au plur.* Faut-il dire des idéals, comme on dit des chorals, ou des idéaux? L'usage n'a pas prononcé. L'adjectif fait *idéaux* au pluriel. Le substantif peut le suivre ; cependant il semble que *les idéals* conserve mieux le sens du mot et a une forme moins lourde; en traduisant la pièce de Schiller intitulée *die Ideale*, ne vaudrait-il pas mieux dire *les Idéals* que *les Idéaux?*

— SYN. IDÉAL, CHIMÈRE, UTOPIE. Gardons-nous de confondre l'idéal et la chimère; la chimère est une fantaisie, une imagination sans raison, une conception contre nature ; les anciens en donnaient bien l'idée quand ils formaient leurs chimères de parties qui ne peuvent aller ensemble, le corps d'une chèvre, la tête d'un lion et la queue d'un dragon : l'idéal n'est point cela : il n'est rien de monstrueux ; c'est proprement une chose existante prise dans sa perfection ; sans doute cette perfection n'est pas actuellement réalisée, mais la réalité y tend, c'est sa destinée, sa règle, l'ordre le meilleur où elle puisse être, et où elle s'efforce de se placer, c'est, dans la vie privée, la sainteté, dans la vie publique, la justice et la fraternité la plus complète, c'est-à-dire la perfection ; et il est également sûr que l'homme y tend et qu'il n'y arrivera jamais. On reconnaît ici quelle ligne délicate sépare l'idéal et l'utopie : il s'agit de décider à quel point de perfection il est permis d'atteindre, et de ne pas passer au delà ; or il n'est pas aisé de marquer ce point, car l'homme et la société ont causé et réservent encore plus d'une surprise à ceux qui prétendent les borner, E. BERSOT, *J. Débats* du 22 oct. 1864.

— HIST. XVI[e] s. Leur forme idéale [des beaux pensers], DESPORTES, *Cléonice*, XX.

— ÉTYM. Lat. *idealis*, de *idea*, idée.

† **IDÉALISATION** (i-dé-a-li-za-sion), *s. f.* Action d'idéaliser ; la chose idéalisée.

† **IDÉALISER** (i-dé-a-li-zé), *v. a.* Néologisme. Donner aux choses ou aux personnes un caractère idéal. La beauté idéalisée dans les peintures de Raphaël. || S'idéaliser, *v. réfl.* Devenir idéalisé.

— ÉTYM. *Idéal.*

† **IDÉALISME** (i-dé-a-li-sm'), *s. m.* || 1° Terme de philosophie. Nom commun des doctrines philosophiques qui considèrent l'idée soit comme principe de la connaissance, soit comme principe de la connaissance et de l'être tout à la fois. Se lassant de cette doctrine trop étroite de la sensation, il [Hume] se jette dans un idéalisme illimité, qui, pour lui, n'est qu'un scepticisme plus complet ; il arrive à la négation des effets extérieurs et à la négation de la cause, VILLEMAIN, *Littér. fr. 18[e] siècle*, 2[e] part. 3[e] leçon. || Système dans lequel, ne regardant comme certaines que les idées du moi, on regarde l'existence du monde corporel comme une pure apparence. Je faisais ici allusion à l'ingénieux système de l'idéalisme du profond et pieux Berkley, que je n'entreprenais pas de combattre, BONNET, *Ess. analyt. âme.* ch. I, note *. Quand le pur idéalisme serait rigoureusement démontré, rien ne changerait encore dans l'ordre de nos idées sensibles et dans les jugements que nous portons sur ces idées, ID. *Paling.* XVIII, 6. || Idéalisme subjectif, idéalisme de Kant, celui où l'on considère que la connaissance de l'essence et de la raison dernière des choses n'est possible que par les idées. || Idéalisme absolu, système que Fichte tira du criticisme de Kant, en considérant toutes les réalités comme les créations du moi. || Idéalisme absolu, se dit aussi de l'idéalisme de Hegel, celui où l'on admet l'identité entre le sujet et l'objet. || 2° Terme de littérature et de beaux-arts. Tendance vers l'idéal, recherche de l'idéal. La mélancolie fut une sorte d'idéalisme tourné en religion, exaltant l'âme sans la guider, lui donnant des émotions si prolongées, qu'elles devenaient monotones et semblaient bientôt factices, VILLEM. *Litt. fr. 18[e] siècle*, 2[e] partie, 2[e] leçon.

— ÉTYM. *Idéaliser.*

† **IDÉALISTE** (i-dé-a-li-st'), *s. m.* Terme de philosophie. Partisan de l'idéalisme. On appelle idéalistes ces philosophes qui, n'ayant conscience que de leur existence et des sensations qui se succèdent au dedans d'eux-mêmes, n'admettent pas autre chose, DIDER. *Lett. sur les aveugles.* || Adjectivement. La philosophie idéaliste.

— ÉTYM. *Idéaliser.*

† **IDÉALISTIQUE** (i-dé-a-li-sti-k'), *adj.* Terme de philosophie. Qui a rapport à l'idéalisme, qui est propre à la doctrine idéaliste.

— ÉTYM. *Idéaliste.*

† **IDÉALITÉ** (i-dé-a-li-té), *s. f.* || 1° Qualité de ce qui est idéal. L'idéalité est opposée à la réalité. || 2° Disposition de l'esprit à donner aux choses un caractère idéal. || *Au plur.* Rêveries, imaginations. Se perdre dans les idéalités.

— ÉTYM. *Idéal.*

IDÉE (i-dée), *s. f.* || 1° Représentation qui se fait de quelque chose dans l'esprit, soit que cette chose existe au dehors, ou qu'elle soit purement intellectuelle. Quelle idée attachez-vous à ce mot? Tant de choses en font concevoir une haute idée que..., PASC. *Prov.* 1. Il me donnait une grande idée de l'excellence de cet ouvrage, ID. *ib.* 5. L'étrange idée qu'on leur a donnée de la dévotion! ID. *ib.* 9. Il est aisé de concevoir quelle idée l'Église a de l'homicide, ID. *ib.* 14. Ce que nous concevons par une bête, est un certain animal qui pense, mais qui pense peu, qui n'a que des idées confuses et grossières, et qui n'est capable de concevoir qu'un fort petit nombre d'objets, NICOLLE, *Ess. mor.* 1[er] traité, ch. 10. Je m'en fais une jolie idée, SÉV. 326. Il a une grande idée de toute votre personne, ID. 49. Nous avons des idées très-claires non-seulement de notre liberté, mais encore de toutes les choses qui la doivent suivre, BOSS. *Lib. arb.* 2. L'idée de celui qui nous a créés est empreinte profondément en nous, ID. *la Vallière.* L'histoire nous donne l'idée de l'empire suprême de Dieu, ID. *Hist.* II, 1. Les idées qu'elle [la nation juive] avait conçues de son Christ, ID, *ib.* II, 10. Tout ce qui pouvait donner aux peuples une grande idée de leur patrie, ID. *ib.* III, 6. Quelque idée que je me fusse faite de votre procédé, il va encore plus loin, MAINTENON, *Lett. à de Villette*, 5 avril 1682. Il me serait difficile de te faire sentir ce que c'est ; car nous n'en avons point précisément d'idée, MONTESQ. *Lett. pers.* 90. On dit que ces brigands aux meurtres acharnés.... Ont d'un Dieu cependant conservé quelque idée, VOLT. *Orph.* I, 1. Je ne puis douter que Dieu n'ait accordé des sensations, de la mémoire, et, par conséquent, des idées à la matière organisée dans les animaux, ID. *Philos. ignor. quest.* 29[e]. L'idée seule de cette aventure fait frémir, ID. *Lett. Tabareau*, juill. 1770. Voulez-vous prendre une idée de l'éducation publique? J. J. ROUSS. *Ém.* I. Le goût des plaisirs faisait perdre aux Romains cette idée de liberté si chère à leurs ancêtres, DUCLOS, *Mém. jeux scéniques*, *Œuv.* t. I, p. 347, dans POUGENS. Je crois que nous avons plus d'idées que de mots ; combien de choses senties et qui ne sont pas nommées! DIDER. *Pensées de la peinture*, *Œuv.* t. XV, p. 170. || Demi-idée, idée incomplète. J'ai quelquefois des demi-idées, comme quand je vois des objets de loin confusément, VOLT. *Dial.* VIII, 1. || Familièrement. Le pays des idées, région imaginaire où l'on relègue ce qui n'existe pas réellement. || Donner une idée d'une chose, la faire concevoir en gros. Il ne sera pas hors de propos de donner une idée de la cour d'Angleterre, HAMILT. *Gramm.* 6. Sa figure donnait une idée de l'aurore, ID. *ib.* 9. On aurait désiré que le rédacteur eût imité le cardinal de Retz, qui commence ses mémoires par donner une idée des personnages qu'il va faire paraître sur la scène, VOLT. *Observ. sur les Mém. de Noailles.* Voilà une idée générale de ce qu'il expose en détail dans ses sommaires et plus amplement dans ses dialogues, DIDEROT, *Opin. des anc. phil.* (*Jordanus Brunus*). || Avoir une idée, se représenter. Si vous y joignez deux chèvres.... et un gros chien ... vous aurez une idée de tout le revenu et de tout le domestique de ces deux petites métairies, BERN. DE ST-P. *Paul et Virg.* || Familièrement. Avoir idée, penser, s'imaginer. Rosine : Bon! c'est la lettre de mon cousin l'officier qui était tombée de ma poche. — Bartholo : J'ai idée, moi, qu'il l'a tirée de la sienne, BEAUMARCH. *Barb. de Sév.* II, 15. || N'avoir pas la première idée d'une chose, y être tout à fait ignorant. La marine de la compagnie est commandée par des officiers qui ont tous commencé par être matelots ou mousses; ils sont pilotes, ils sont manœuvriers, mais ils n'ont pas la première idée des évolutions navales, RAYNAL, *Hist. phil.* II, 25. || Familièrement. Avoir peu d'idées d'une chose, n'avoir pas assez d'intelligence, d'esprit pour y songer. Mme de Beuzenval était une très-bonne femme, mais bornée, et trop pleine de son illustre noblesse polonaise : elle avait peu d'idées des égards qu'on doit aux talents, J. J. ROUSS. *Conf.* VII. || Familièrement. Ne pas se faire d'idée, ne pouvoir comprendre. Je ne me faisais pas d'idée de l'ennui d'un semblable esclavage, GENLIS, *Théât. d'éduc. la Bonne mère*, I, 3. || Par exagération et familièrement. On n'a pas d'idée de cela, se dit de ce qui paraît ex-

traordinaire, excessif, offensant, etc. Vous n'avez pas d'idée de cette situation, ID. *ib. la Curieuse*, III, 1. || 2° Dans le langage psychologique. Fait intellectuel qui répond dans notre esprit aux objets dont nous avons pris connaissance. L'origine, la génération des idées. Par le nom d'idée j'entends cette forme de chacune de nos pensées par la perception immédiate de laquelle nous avons connaissance de ces mêmes pensées, DESC. *Rép. aux seco des obj.* 68. Qu'est-ce qu'une idée, qu'est-ce qu'une sensation, une volonté? c'est moi apercevant, moi sentant, moi voulant, VOLT. *Dict. phil. Idée.* Il n'a pas dépendu de moi ni de recevoir dans ma cervelle ni de rejeter toutes les idées qui sont venues y combattre les unes contre les autres.... quand elles se sont bien battues, je n'ai recueilli de leurs dépouilles que l'incertitude; il est bien triste d'avoir tant d'idées et de ne savoir pas au juste la nature des idées, ID. *ib.* Qu'est-ce qu'une idée? c'est une image qui se peint dans mon cerveau, ID. *ib.* Malebranche a prouvé très-bien que nous n'avons aucune idée par nous-mêmes, et que les objets sont incapables de nous en donner; de là il conclut que nous voyons tout en Dieu; c'est au fond la même chose que de faire Dieu l'auteur de toutes nos idées, ID. *Dict. phil. Âme.* Les idées ne sont que des sensations comparées, ou, pour mieux dire, des associations de sensations, BUFF. *Disc. nat. anim. Œuv.* t. LVI, p. 296. Une idée est un mode de l'âme, et, comme nous ne savons pas ce que l'âme est en elle-même, nous ne savons point non plus ce qu'un mode de l'âme est en lui-même, BONNET, *Ess. analyt. Âme*, ch. 8. || Idées innées, voy. INNÉ. || Idées générales, les idées les plus étendues auxquelles les idées particulières sont subordonnées, et que l'on obtient par différents procédés intellectuels. Toutes les idées générales renferment des idées différentes qui approchent ou qui diffèrent plus ou moins les unes des autres, BUFF. *Animaux*, ch. VIII. || Terme de philosophie de Kant. Idées pures et nécessaires, concepts rationnels dont l'objet ne peut être fourni par l'expérience. Idées formelles ou subjectives, idées considérées relativement à leur forme dans l'esprit. Idées objectives, idées considérées relativement à leur matière ou à leur objet. || 3° Terme de philosophie. Type, modèle éternel des choses. Les idées de toutes choses sont en Dieu. || Les idées de Platon, les archétypes qui, suivant ce philosophe, sont les modèles des choses terrestres. || Fig. Dans les idées de Platon, c'est-à-dire ce qui est dans les nuages, ce qui est ajourné indéfiniment. Croyez, ma fille, que ce n'est pas sans une douleur profonde que je vois votre retour dans ces idées de Platon, SÉV. 27 mars 1672. || Fig. Modèle, type, idéal. Et [la reine], ternissant le souvenir Des reines qui l'ont précédée, Devient une éternelle idée De celles qui sont à venir, MALH. III, 3. Il [Brancas] est mon idée sur la perfection de l'amour, SÉV. 1er sept. 1680. Ce goût que j'ai pour vous ne m'a point passé, vous êtes mon idée plus que jamais, ID. *à Mme de Guitaut*, 29 octob. 1692. Ce n'est point là une idée de perfection que j'imagine, FLÉCH. *Aig.* || 4° Souvenir. En ma présence même en caresser l'idée, CORN. *Sophon.* I, 4. Ce songe, Hydaspe, est donc sorti de son idée, RAC. *Esth.* II, 1. J'ai quelque idée de ce visage-là, et une idée récente, LESAGE, *Turcaret*, I, 3. Sachez Que le premier devoir est d'étouffer l'idée Dont votre âme à mes yeux est encor possédée, VOLT. *Alz.* IV, 2. Des affronts attachés à mon humble fortune, C'est le seul dont je garde une idée importune, ID. *Orphel. de la Chine*, II, 6. Que cette idée encor m'accable et m'humilie! ID. *Tancr.* IV, 2. || 5° Image. J'en puis voir sa fenêtre; et de sa chère idée Mon âme à cet aspect sera mieux possédée, CORN. *Ment.* IV, 1. Rempli de votre idée, il m'adresse pour vous Ces mots, où l'amitié règne sur le courroux, ID. *Rodog.* V, 4. Je m'en vais avec le bon abbé et mes livres, et votre idée dont je recevrai tous mes biens et tous mes maux, SÉV. 422. Ne me rappelez point une trop chère idée, RAC. *Bérén.* V, 6. Mais de ce souvenir mon âme possédée A deux fois en dormant revu la même idée, ID. *Athal.* II, 5. Elle ne se le représente [Dieu] plus alors.... sous l'idée d'un juge terrible, MASS. *Avent, Mort du péch.* || 6° Vision chimérique. Ce ne sont pas des idées creuses. Il se repait d'idées. || Opinion non fondée. Vous croyez qu'il ne viendra pas, quelle idée! || Fantaisie. Sortir par un temps pareil, quelle idée! || Vaine apparence, sans réalité ni effet. Le roi n'est qu'une idée et n'a de son pouvoir Que ce que par pitié vous lui laissez avoir, CORN. *Nicom.* III, 2. Ce ne sont plus rien que des idées ou des fantômes, des façons de chevaux, MOL. *l'Av.* III, 6. || Fig. et familièrement. Petite quantité. Je ne veux qu'y goûter, ne m'en donnez qu'une idée. || 7° Pensée, conception, opinion. Suivre le fil de ses idées. Cela brouille toutes mes idées. Idée sublime. Noble idée. Mon trouble, il est bien vrai, m'a si fort possédée, Que de le démentir je n'ai point eu l'idée, MOL. *Tart* IV, 5. Selon que notre idée est plus ou moins obscure, L'expression la suit ou moins nette ou plus pure, BOIL. *Art p.* I. Crois-tu.... Que.... D'une si douce erreur si longtemps possédée, Je puisse désormais souffrir une autre idée? RAC. *Bajaz.* II, 1. Corneille nous assujettit à ses caractères et à ses idées; Racine se conforme aux nôtres, LA BRUY. I. Moi qui, de tant de feux justement possédée, N'avais d'autre bonheur, d'autre soin, d'autre idée Que de t'entretenir, d'écouter ton amour? VOLT. *Zaïre*, III, 5. Peut-elle réparer les malheurs qu'elle a faits? En a-t-elle la force? en a-t-elle l'idée? ID. *Oreste*, V, 2. Rassemblons des faits pour nous donner des idées, BUFF. *Animaux, Reproduction.* || Avoir une grande idée de..., penser magnifiquement, orgueilleusement de.... Vous avez une si grande idée de votre rang, MASS. *Petit car. Vices et vert.* || Par opposition. Avoir, se faire une triste idée, une pauvre idée, penser peu de bien d'une chose. || Idée fixe, celle qui nous domine, qui nous occupe exclusivement. || En médecine, idée fixe, forme de monomanie intellectuelle ou délire partiel et chronique, dont il y a autant de variétés que de malades, et dans laquelle le patient demeure obsédé par une idée déraisonnable ou criminelle qui influe sur toutes ses actions. || 8° Il se dit quelquefois pour système philosophique. Les idées d'Aristote ont dominé le moyen âge. || Les idées nouvelles, les opinions qui tendent à renouveler la société. Partisan, adversaire des idées nouvelles. || L'idée fouriériste, l'idée saint-simonienne, le système de Fourier, de Saint-Simon, ou du moins le principe de ces systèmes. || 9° Première conception d'où se développe une œuvre d'art ou de littérature. L'idée de ce tableau est gracieuse. Il a pris l'idée de sa pièce dans tel roman. C'est une idée qui m'avait passé une fois par la tête et que j'ai laissée là comme une bagatelle, une badinerie qui peut-être n'aurait pas fait rire, MOL. *Impr.* 1. || Terme de musique. Idée musicale, trait de chant qui se présente à l'esprit du compositeur avec tous les accessoires qu'il comporte. || Absolument, et souvent au pluriel, les idées, les conceptions qui inventent, qui donnent de l'originalité. Cet auteur a des idées. Il n'y a point d'idées dans ce livre, chez cet artiste. Faute d'idée, il allait faire une ode, BÉRANG. *Vin de Chypre.* || Familièrement. Avoir de l'idée, avoir de l'intelligence, un esprit fécond en expédients. || Absolument, au singulier, et dans un emploi néologique. L'ensemble idéal des aspirations du génie et de l'époque. Les penseurs sont les serviteurs de l'idée. La forme n'est rien; l'idée est tout. La forme, ô grand sculpteur, c'est tout et ce n'est rien; Ce n'est rien sans l'esprit, c'est tout avec l'idée, VICTOR HUGO, *Rayons et ombres*, XX. [Paris] Mamelle sans cesse inondée, Où, pour se nourrir de l'idée, Viennent les générations, ID. *Voix intérieures*, IV. || 10° Invention; sens peu usité aujourd'hui. L'autre femme est une pure idée de mon esprit, CORN. *Sertor. Au lecteur.* || 11° Esquisse, ébauche. Il en a jeté l'idée sur le papier. || En mauvaise part. Ce n'est qu'une première idée, qu'une idée informe, se dit d'un ouvrage qui est trop peu achevé. || 12° Esprit, imagination. En ce sens il ne s'emploie qu'avec les prépositions *en*, *dans*, *à*, *de*, etc. Il me revient à l'idée, en idée que.... On ne peut lui ôter cela de l'idée. J'ai dans l'idée qu'il ne viendra pas. Il s'est mis dans l'idée de faire cela, qu'il devait aller à Rome. Et n'avait rien que Pinuce en l'idée, LA FONT. *Berc.* Personne n'aspire à l'égalité; cela ne vient pas même dans l'idée, MONTESQ. *Esp.* V, 4. || En idée, c'est-à-dire en esprit. Va, triomphe en idée avec ta Rodogune, CORN. *Rodog.* IV, 5. De pareils lieutenants n'ont de chefs qu'en idée, ID. *Sertor.* III, 2. Général en idée et monarque en peinture, ID. *Agés.* III, 1. Les projets frivoles d'un vainqueur en idée, FLÉCH. *Tur.* Le monde semble respecter la vertu en idée, MASS. *Carême, Injust.* Le pape Jean XXII déposa en idée Louis de Bavière par une de ces bulles, VOLT. *Mœurs*, 68.

— SYN. IDÉE, PENSÉE. L'idée est proprement la représentation d'un objet dans l'esprit; la pensée est la considération de cet objet dans l'esprit. L'idée est l'élément; la pensée est la combinaison de ces éléments.

— HIST. XIIIe S. Et lor promet, en ses idées, Des œuvres qu'il auront ovrées, Sauvement ou dampnacion, *la Rose*, 17685. || XVIe S. Sur la plus belle idée au ciel vous fustes faite, Voulant nature un jour monstrer tout son pouvoir; Depuis vous lui servez de forme et de miroir, DESPORTES, *Diane*, II, 67.

— ÉTYM. Latin, *idea*; du grec ἰδέα, image, idée, de εἴδειν, voir, lequel est le même que le latin *videre*, voir; de sorte que c'est le fait de la vision qui a fourni, par figure, la dénomination au fait intellectuel.

IDEM (i-dèm'), *adv.* Mot latin, qui signifie le même, et qu'on emploie pour éviter de répéter ce qui vient d'être dit ou écrit. Il est principalement en usage dans les comptes, les inventaires, les tables, les citations, etc. Table en sapin, 10 francs; idem en chêne, 26 francs. || Familièrement. Vous partez pour la campagne, et moi idem, c'est-à-dire et moi aussi. || Idem numéro, s'est dit pour même numéro. La même rivière qui coule là est idem numéro que celle qui court en même temps à la Chine, PASC. *Relig. chrét.* 36, édit. FAUGÈRE. || Par abréviation, on écrit souvent id.

— ÉTYM. Lat. *idem*, de *is*, ce, et la particule *dem*, qui, suivant Corssen, est pour *diem*, jour: de sorte que *idem* signifierait ce jour, et, par suite, alors, au moment même, le même. Comparez *pridem*, la veille, de *pri*, et *dem*, jour, *tandem*, enfin, de *tam*, tant, et *dem*, jour.

† **IDÉMISTE** (i-dé-mi-st'), *adj.* On appelait docteurs idémistes ceux qui, dans les assemblées, se contentaient d'opiner du bonnet et de dire *idem*, sans apporter de raison.

— ÉTYM. *Idem*

† **IDENTIFICATION** (i-dan-ti-fi-ka-sion), *s. f.* Terme didactique. Action d'identifier, de s'identifier. Cette troisième personne [le Saint-Esprit] vient-elle par infusion, par identification, ou par spiration? VOLT. *Jenni*, 3.

— ÉTYM. *Identifier.*

IDENTIFIÉ, ÉE (i-dan-ti-fi-é, fi-ée), *part. passé* d'identifier. || 1° Rendu identique. La définition doit toujours être identifiée avec le défini. || 2° Fig. En parlant des personnes, qui se pénètre complétement de.... Un acteur identifié avec son rôle.

IDENTIFIER (i-dan-ti-fi-é), j'identifiais, nous identifiions, vous identifiiez: que j'identifie, que nous identifiions, que vous identifiiez, *v. a.* || 1° Rendre identique. Identifier les noms anciens des localités gauloises avec leurs noms modernes. || 2° S'identifier, *v. réfl.* Être identifié. La définition doit s'identifier avec le défini. Adam s'identifie avec ses descendants, VOLT. *Philosophie, Exam. de milord Bolingbr.* ch. 20. || Fig. En parlant des personnes, se pénétrer de. L'auteur dramatique doit s'identifier avec les personnages qu'il fait agir et parler. Mon cœur, errant d'objet en objet, s'unit, s'identifie à ceux qui le flattent, J. J. ROUSS. *Conf.* IV.

— ÉTYM. *Identique*, et le suffixe ... *fier*, faire.

IDENTIQUE (i-dan-ti-k'), *adj.* Qui est le même qu'un autre, qui ne fait qu'un avec un autre. Ces deux articles de loi sont identiques. || Il se construit avec la préposition *avec* et avec la préposition *à*. Deux et deux sont identiques avec quatre. Ces propositions sont identiques l'une à l'autre. || Terme de mathématique. Équation identique, équation dont les deux membres sont exactement les mêmes. || Substantivement, au masc. l'identique. Le principe des identiques, savoir que A=A, est, suivant certains philosophes, le fondement de la logique.

— ÉTYM. Voy. IDENTITÉ.

IDENTIQUEMENT (i-dan-ti-ke-man), *adv.* D'une manière identique. Deux objets identiquement semblables.

— ÉTYM. *Identique*, et le suffixe *ment*.

IDENTITÉ (i-dan-ti-té), *s. f.* || 1° Qualité qui fait qu'une chose est la même qu'une autre, que deux ou plusieurs choses ne sont qu'une. Identité de numéro au regard du même temps exige l'identité de la matière, PASC. *Relig. chrét.* 36. édit. FAUGÈRE. Voilà la Feuillade général d'une armée sur laquelle toute l'Europe fixe les yeux: troupes d'élite, officiers choisis, trésors d'argent, en un mot, désir et exécution, identité de choses [c'est-à-dire que le désir et l'exécution n'étaient qu'un], ST-SIM. 168, 79. Identité; ce terme scientifique ne signifie que même chose: il pourrait être rendu en français par mêmeté, VOLT. *Dict. phil. Identité.* Il a fallu sans doute une longue suite d'observations pour reconnaître l'identité de deux astres que l'on voyait le matin et le soir s'éloigner et se rapprocher alternativement, LA PLACE, *Exp.* I, 5. || Terme de métaphysique. Identité absolue, doctrine philosophique qui confond toutes les existences en une seule, le sujet et l'objet. || 2° Terme de jurisprudence. Reconnaissance d'une personne en état d'arrestation, d'un prisonnier évadé, d'un mort, etc.

Établir l'identité d'un condamné. || Terme de médecine légale. Questions d'identité, celles dans lesquelles on se propose de déterminer : 1° si un individu est bien celui qu'il prétend être, comme lorsqu'un absent reparaît et réclame ses droits de famille; 2° s'il est celui que l'on présume reconnaître et auquel s'adresse une question judiciaire; 3° si le cadavre ou le squelette soumis à l'examen est celui de tel individu présumé victime d'un assassinat ou d'un empoisonnement. || 3° Terme de grammaire. Rapport d'identité, celui de deux ou de plusieurs mots qui représentent le même être, comme : le temps est beau, où ces quatre mots ne signifient que le temps avec ses qualités; c'est le rapport d'identité qui sert de fondement à la concordance des mots. || 4° Terme d'algèbre. Espèce d'équation ou d'égalité dont les deux membres sont identiquement les mêmes. || 5° Conscience qu'une personne a d'elle-même. Il [Locke] est le premier, ce me semble, qui ait montré qu'on ne connaît aucun axiome avant d'avoir connu les vérités particulières; il est le premier qui ait fait voir ce que c'est que l'identité et ce que c'est que d'être la même personne, le même soi, VOLT. *Loi natur. note n.* C'est la mémoire qui fait votre identité; si vous avez perdu la mémoire, comment serez-vous le même homme? ID. *Dict. phil. Résurrection.* La mémoire étend le sentiment de l'identité sur tous les moments de son existence [de l'individu], J. J. ROUSS. *Ém.* II. || Identité personnelle, persistance de la conscience de soi qu'a un individu.

— HIST. XIVe s. La identité ou unité que il ont à leur parens, les fait estre ensemble come uns meisme, ORESME, *Eth.* 251.

— ÉTYM. Lat. *identitatem*, nom abstrait formé de *idem*, le même.

† **IDÉOGÉNIE** (i-dé-o-jé-nie), *s. f.* Terme de philosophie. Science qui traite de l'origine des idées.

— ÉTYM. *Idée....*, et le suffixe *génie*.

† **IDÉOGÉNIQUE** (i-dé-o-jé-ni-k'), *adj.* Qui se rapporte à l'idéogénie.

† **IDÉOGRAMME** (i-dé-o-gra-m'), *s. m.* Nom donné aux signes qui n'expriment ni une lettre ni un son quelconque, mais une idée, abstraction faite du son par lequel cette idée est rendue dans telle ou telle langue. Les chiffres sont des idéogrammes. || Dans les écritures hiéroglyphiques, signes présentant des images d'idées et de choses.

— ÉTYM. *Idée*, et γραμμα, chose écrite.

† **IDÉOGRAPHIE** (i-dé-o-gra-fie), *s. f.* Terme de philosophie. Peinture des idées par des signes qui sont l'image figurée de l'objet.

— ÉTYM. *Idée....* et γράφειν, écrire.

† **IDÉOGRAPHIQUE** (i-dé-o-gra-fi-k'), *adj.* Qui a rapport à l'idéographie. || Dans l'écriture hiéroglyphique des anciens Égyptiens, signes idéographiques, synonyme d'idéogrammes. || Dans l'écriture assyrienne cunéiforme, signes idéographiques, signes exprimant, comme nos chiffres ou comme les figures conventionnelles de nos éphémérides astronomiques, une idée ou une notion complète tout à fait indépendante de la prononciation. || En général, écriture idéographique, signe idéographique, se dit par opposition à phonétique.

IDÉOLOGIE (i-dé-o-lo-jie), *s. f.* || 1° Science des idées considérées en elles-mêmes, c'est-à-dire comme phénomènes de l'esprit humain. Leibnitz, qui trouvait Locke si faible en idéologie, CHATEAUB. *Génie*, III, II, 2. || 2° En un sens plus restreint, science qui traite de la formation des idées, puis système philosophique d'après lequel la sensation est la source unique de nos connaissances et le principe unique de nos facultés. || 3° Théorie des idées, suivant Platon.

— ÉTYM. *Idée*, et λόγος, traité.

IDÉOLOGIQUE (i-dé-o-lo-ji-k'), *adj.* Qui a rapport, qui appartient à l'idéologie. Connaissances, vérités idéologiques.

— ÉTYM. *Idéologie.*

IDÉOLOGISTE (i-dé-o-lo-ji-st'), *s. m.* Synonyme d'idéologue. Nos idéologistes modernes sont tombés dans l'athéisme, BERN. DE ST-P. *Harm.* V, 8.

IDÉOLOGUE (i-dé-o-lo-gh'), *s. m.* || 1° Celui qui s'occupe d'idéologie. Un profond idéologue. Tel ou tel écrivain sera un subtil idéologue, CHATEAUB. *Gén.* III, II, 2. || Particulièrement. Celui qui est de l'école de Condillac. || En général, métaphysicien. || 2° En un sens défavorable. Rêveur philosophique et politique.

— ÉTYM. Voy. IDÉOLOGIE.

IDES (i-d'), *s. f. plur.* Le quinzième jour des mois de mars, de mai, de juillet et d'octobre, et le treizième des autres mois, dans le calendrier des anciens Romains (voy. CALENDES et NONES). Les Étrusques, dont les mois étaient divisés en nones, avaient aussi des ides, qu'ils appelaient *itis* ou *itus*; les Sabins disaient *eidus*; les explications que Macrobe tire des mots *videre*, *idulis*, *iduare*, se détruisent les unes par les autres; il est certain que les Romains entendaient par les ides le jour de la pleine lune, LACROIX, *De la religion des Romains*, p. 32. || Les Romains marquaient un certain nombre de quantièmes du mois à l'aide des ides, comptant, en rétrogradant, huit jours des ides, de la sorte : la veille ou le second jour des ides, le jour qui précède les ides, le troisième jour des ides, le deuxième jour avant les ides, et ainsi de suite jusqu'au huitième jour des ides, qui était le lendemain des nones.

— HIST. XIIIe s. Li treizismes u li quinzismes jors du mois est apelés ydes, et tout li jor qui sont des nones jusques as ydes sont denomé des ydes, *Comput*, f° 2.

— ÉTYM. Lat. *idus*, et, dans les plus anciennes inscriptions, *eidus*. Suivant Macrobe, le mot est étrusque et vient de *iduare*, signifiant diviser; c'est en effet la moitié du mois lunaire. Suivant Corssen, *idus* ou *eidus* vient du sanscrit *iddha*, clair, et signifie les jours clairs de la pleine lune. Mais, si le mot est étrusque, a-t-on aucune garantie qu'il appartienne au sanscrit?

† **IDIO....** préfixe qui signifie propre, spécial, et qui vient du grec ἴδιος.

† **IDIO-ÉLECTRICITÉ** (i-di-o-é-lè-ktri-si-té), *s. f.* Qualité de ce qui est idio-électrique.

† **IDIO-ÉLECTRIQUE** (i-di-o-é-lè-ktri-k'), *adj.* Terme de physique. Qui est susceptible d'acquérir les propriétés électriques par le frottement. Les corps idio-électriques sont mauvais conducteurs de l'électricité.

— ÉTYM. *Idio....*, et *électrique*.

† **IDIOGYNE** (i-di-o-ji-n'), *adj.* Terme de botanique. Plantes idiogynes, plantes dont les étamines ne sont pas placées dans la même fleur que le pistil.

— ÉTYM. *Idio....*, et γυνή, femelle, pistil.

† **IDIOGYNIE** (i-di-o-ji-nie), *s. f.* État des plantes dont les étamines sont idiogynes.

† **IDIOMATIQUE** (i-di-o-ma-ti-k'), *adj.* Qui appartient aux idiomes.

IDIOME (i-di-ô-m'), *s. m.* || 1° Caractère propre; sens étymologique qui n'est conservé qu'en termes de théologie : ce qui est propre à une des natures de Jésus-Christ. Communication d'idiomes dans Jésus-Christ. || 2° Ce qui est particulier à une langue, sens du latin *idioma*, et qui est tombé en désuétude. Les peuples les traduisaient [les noms des rois d'Orient] ou les prononçaient différemment, selon les divers idiomes de chaque langue, BOSS. *Hist.* I, 7. || 3° Langue d'un peuple considérée dans ses caractères spéciaux. L'idiome français. L'idiome allemand. De quelle langue voulez-vous vous servir avec moi.... je vous dis, de quel idiome, de quel langage? MOL. *Mar. forcé*, 6. Serait-il vrai que ce déclin des idiomes, certainement inévitable, soit toujours également rapide, que rien ne puisse retarder la décadence, et qu'elle n'ait pas des stations et des retours? VILLEMAIN, *Dict. de l'Acad. préface*, p. X. || Dans l'ancienne Église, les trois idiomes par excellence, celui des Juifs, celui des Grecs et celui des Latins, parce qu'ils figuraient seuls sur l'écriteau de la croix. || Par extension. Le langage particulier d'une province. L'idiome bourguignon. L'idiome picard.

— HIST. XVe s. Je crois aussi que la liberté à chascun de dissiper une parole si religieuse et importante [celle des Saintes Écritures] à tant de sortes d'idiomes a beaucoup plus de dangier que d'utilité, MONT. I, 399.

— ÉTYM. Lat. *idioma*, de ἰδίωμα, chose propre, spéciale, de ἴδιος, propre, spécial.

† **IDIO-MÉTALLIQUE** (i-di-o-mé-tal-li-k'), *adj.* Terme de physique. Phénomènes idio-métalliques, phénomènes électriques qui se manifestent d'eux-mêmes au contact de deux métaux.

— ÉTYM. *Idio....*, et *métallique*.

† **IDIOMOGRAPHIE** (i-di-o-mo-gra-fie), *s. f.* Science qui a pour objet la description et la classification des idiomes.

— ÉTYM. *Idiome*, et γράφειν, décrire.

† **IDIOMOGRAPHIQUE** (i-di-o-mo-gra-fi-k'), *adj.* Qui a rapport à l'idiomographie.

† **IDIOMORPHES** (i-di-o-mor-f'), *s. m. pl.* Nom générique donné aux corps fossiles provenant des animaux ou des végétaux.

— ÉTYM. *Idio....*, et μορφή, forme : qui a sa forme propre.

IDIOPATHIE (i-di-o-pa-tie), *s. f.* || 1° Terme de médecine. Maladie qui existe par elle-même, et ne dépend pas d'une autre affection. || 2° Terme de morale. Inclination particulière qu'on a pour une chose.

— ÉTYM. *Idio....*, et πάθος, maladie, affection.

IDIOPATHIQUE (i-di-o-pa-ti-k'), *adj.* Terme de médecine. Qui a le caractère de l'idiopathie. Cette migraine n'est point idiopathique; elle n'est qu'un symptôme du dérangement de l'estomac.

† **IDIOSYNCRASIE** (i-di-o-sin-kra-zie), *s. f.* Terme de médecine. Disposition qui fait que chaque individu ressent d'une façon qui lui est propre les influences des divers agents.

— ÉTYM. *Idio....*, et σύγκρασις, mélange, tempérament, de σύν, avec, et κρᾶσις, crase.

† **IDIOSYNCRASIQUE** (i-di-o-sin-kra-zi-k'), *adj.* Qui a rapport à l'idiosyncrasie.

IDIOT, OTE (i-di-o, o-t'), *adj.* || 1° Dépourvu d'intelligence. Ils rejetèrent cette friponnerie sur Ésope, ne croyant pas qu'il se pût jamais justifier, tant il était bègue et paraissait idiot! LA FONT. *Vie d'Ésope.* Ce n'est point du tout pour faire une mauvaise plaisanterie qu'on a remarqué qu'idiot signifiait autrefois isolé, retiré du monde, et ne signifie aujourd'hui que sot, VOLT. *Quelq. niais*, ch. XXI. || Se dit aussi en parlant des choses. Les lois des Wisigoths sont puériles, gauches, idiotes, MONTESQ. *Espr.* XXVIII, 1. Quand je dirai que parmi les chrétiens il y a eu plus de cent mille victimes de cette jurisprudence idiote et barbare [les procès faits aux prétendus sorciers], et que la plupart étaient des femmes et des filles innocentes, je ne dirai pas encore assez, VOLT. *Polit. et législat. Avis au public, Exemples de fanatisme.* Le dévouement doit toujours être un peu idiot; cela plaît bien plus à un maître que ces gens qui tranchent du capable, P. L. COUR. *Livret* I, n° 3. || 2° Substantivement. Celui, celle qui manque d'intelligence. Pauvres gens! idiots! couple ignorant et rustre, LA FONT. *Fabl.* III, 1. Cet idiot, qui, de sa vie, n'a fait à propos une démarche pour lui, donnait les meilleurs conseils du monde, OLIVET, *Hist. Acad.* t. II, p. 333. C'est un vieux idiot, un homme qui végète, Qui ne sait ce que c'est que de rien refuser, Et dont, comme il lui plaît, elle peut disposer, DESTOUCHES, *Diss.* V, 9. Taisez-vous, idiote, lui dit Mme Dutoux, qui vit que j'étais fâchée, MARIV. *Marianne*, 1re part. || En médecine, celui qui est affecté d'idiotie. || *S. m. pl.* Nom que l'on donnait aux frères convers qui ne savaient pas lire.

— HIST. XIIIe s. [Le moine] Qui tous est soz et ydiotes, G. DE COINSI, *Du cierge.* || XIVe s. Et pour ce nul ne peut ignorer, se il n'est insensible ou ydiot, que universellement touz habiz [habitudes] sont faiz et causez par ouvrer, ORESME, *Eth.* 77. Ydiot et non advenable en gouvernement du royaume, *Chr. de St Denis*, t. II, f° 60, dans LACURNE. || XVIe s. Il n'y a rien en quoy tant les savans que les idiots soyent plus discordans, CALV. *Instit* 23.

— ÉTYM. Lat. *idiota*, ignorant, sans instruction, dérivé de ἰδιώτης, qui, signifiant particulier, par opposition à magistrat, a fini par signifier homme du peuple, homme ignorant, et vient de ἴδιος, particulier.

† **IDIOTHALAME** (i-di-o-ta-la-m'), *adj.* Terme de botanique. Lichens idiothalames, lichens dont les conceptacles diffèrent du thalle par leur nature et leur couleur.

— ÉTYM. *Idio....*, et *thalame*.

† **IDIOTIE** (i-di-o-sie), *s. f.* Terme de médecine. Synonyme d'idiotisme 2.

† 1. **IDIOTIQUE** (i-di-o-ti-k'), *adj.* Qui renferme un idiotisme. Tournure idiotique.

— ÉTYM. Voy. IDIOTISME 1.

† 2. **IDIOTIQUE** (i-di-o-ti-k'), *adj.* Terme de médecine. Qui appartient à l'idiot. État idiotique.

— ÉTYM. Voy. IDIOTISME 2; lat. *idioticus*, ignorant, de ἰδιωτικός.

1. **IDIOTISME** (i-di-o-ti-sm'), *s. m.* Terme de grammaire. Construction, locution propre et particulière à une langue. Chaque langue a ses idiotismes. *Il y a* est un idiotisme en français.

— HIST. XVIe s. Idiotisme, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *idiotismus*, langage familier, de ἰδιωτισμός, qui vient de ἰδιωτίζειν, ἰδιοῦν, rendre particulier, de ἴδιος, particulier (voy. IDIO....).

2. **IDIOTISME** (i-di-o-ti-sm'), *s. m.* || 1° État d'un idiot, d'une personne dépourvue d'intelligence. Il pense que l'idiotisme est l'état d'un idiot, comme le pédantisme est l'état d'un pédant, VOLT. *Lett. Le jeune de la Croix*, 28 juin 1773. || 2° Terme de médecine. Absence congénitale de l'intelligence, presque toujours concomitante d'un défaut de développement du cerveau.

— ÉTYM. *Idiot*.

† **IDIOTROPHOSPERME** (i-di-o-tro-fo-spèr-m'), *adj.* Terme de botanique. Qui a un trophosperme latéral monosperme.

— ÉTYM. *Idio....*, et *trophosperme*

† **IDOCRASE** (i-do-krâ-z'), *s. f.* Terme de minéralogie. Sorte de pierre précieuse, silicate alumineux double anhydre, espèce de grenat.

IDOINE (i-doi-n'), *adj.* Propre à quelque chose. Cet orateur s'appelle Boismont, et non pas Beaumont, et n'a de prêtre que ce qu'il en faut pour être apte et idoine à posséder des bénéfices, D'ALEMB. *Lett. au roi de Prusse*, 30 juill. 1781. || Il est vieux.

— HIST. XIVe s. Matiere ainsi par pourriture Et idoine corruption, *Nat. à l'alch. err.* 172. || XVe s. Et aussi messagers sages et avisés et bien idoines et taillés de faire ce message, FROISS. I, I, 11. Moy couchant avec luy [Commines et le roy Louis XI], combien que n'en fusse point digne et qu'il en avoit assez d'autres plus ydoines, COMM. VI, 6. || XVIe s. La guerre leur estoit repos des travaux que les hommes ordinairement endurent pour se rendre idoines à la guerre, AMYOT, *Lyc.* 46.

— ÉTYM. Génev. *idoine*, idiot, hébété (par antiphrase) ; du latin *idoneus*.

IDOLÂTRE (i-do-lâ-tr'), *adj.* || 1° Qui adore les idoles, qui rend un culte divin à des créatures. Peuple idolâtre, ROTROU, *St Genest*, V, 2. On devient idolâtre [disent les protestants] en faisant paraître par quelque posture de respect le sentiment de vénération vraiment sainte qu'on a dans le cœur, BOSS. *Var.* XIV, § 104. || Fig. Comme un joug importun les règles rejetées, Le Parnasse idolâtre adorant de faux dieux, GILBERT, *18e siècle.* || Il se dit également du culte même. Rendre un culte idolâtre. Jusque sur notre autel votre injuste marâtre Veut offrir à Baal un encens idolâtre, RAC. *Athal.* I, 2. || Substantivement. Un idolâtre, une idolâtre. Que je sois tout ensemble idolâtre et chrétien, CORN. *Poly.* IV, 3. Mon père, en ce jour solennel, De l'idolâtre impur fuit l'aspect criminel, RAC. *Athal.* III, 2. || 2° Fig. Qui ressent un amour passionné ou servile pour une personne ou pour des choses. Le voilà donc [le prince] engagé dans l'agrandissement du sujet qu'il aime [un favori].... le voilà idolâtre sans y penser ; il adore ce qu'il a fait..., BALZAC, *De la cour*, 7e *disc.* Et cette vieille erreur, que Cinna veut abattre, Est une heureuse erreur dont il [le peuple romain] est idolâtre, CORN. *Cinna*, II, 1. À faire, aux nouveautés dont je suis idolâtre, Figure de savant sur les bancs du théâtre, MOL. *Mis.* III, 1. Cette femme, idolâtre d'elle-même et toute occupée des vanités du siècle, a pris le parti de la retraite, BOURDAL. *Dim. de la Sexagés. Dominic.* t. I, p. 440. Un avare, idolâtre et fou de son argent, BOIL. *Sat.* IV. Je ne prends pas pour juge une cour idolâtre, RAC. *Bérén.* II, 2. Pour bannir l'ennemi dont j'étais idolâtre, ID. *Phèdre*, I, 3. Pouvez-vous être idolâtre d'une chair qui...? MASS. *Carême, Jeûne.* Un peuple opiniâtre, De ses liens sacrés imbécile idolâtre, VOLT. *Œd.* III, 5. Périsse le cœur dur, de soi-même idolâtre, ID. *Mérope*, I, 1. Jamais peut-être aucune nation ne fut idolâtre de ses préjuges au point où l'étaient alors, où le sont peut-être encore aujourd'hui les Espagnols, RAYNAL, *Hist. phil.* VI, 9. || Qui a pour quelqu'un un respect outré, qu'on peut comparer à l'idolâtrie. Les grands pour la plupart sont masques de théâtre, Leur apparence impose au vulgaire idolâtre, LA FONT. *Fabl.* IV, 4.

— HIST. XIIIe s. Tuit cil de la province du Catay sont tretouz ydolatres, MARC POL, p. 360. Orguilleus est [l'homme], murdriers, et lerres [voleur], Et inconstans et foloiables, Idolastres, desagreables, *la Rose*, 19432. Diex hait avers [les avares] les vilainastres, Et les dampne comme idolastres, *ib.* 5268. || XVe s. Doulx Diex, ce m'est le cuer grevant Que les gens de ce pais voy Vivre ydolatres sans ta foy Tenir ne croire en toy, doulx Diex, *Myst. de Barl. et Josaphat*, dans GUI DE CAMBRAI, p. 370. || XVIe s. Un dieu le plus puissant s'estimeroit heureux D'estre de vos beaux yeux idolatre amoureux, RONSARD, *Élég.* 7. Ainsi dites vous idolatre pour idololatre, RABEL. IV, 40.

— ÉTYM. Lat. *idololatra*, *idololatres*, de εἰδωλολάτρης (voy. IDOLÂTRIE). Marc Pol a dit aussi *ydle* et *ydre* (p. 460), par confusion entre *idole* et *idolâtre*.

IDOLÂTRÉ, ÉE (i-do-lâ-tré, trée), *part. passé* d'idolâtrer. Aimé passionnément. Un enfant idolâtre par sa mère. Voilà ce dieu vengeur, idolâtré par vous, VOLT. *M. de César*, III, 8.

† **IDOLÂTREMENT** (i-do-lâ-tre-man), *adv.* D'une manière idolâtre. Aimer idolâtrement.

— HIST. XVIe s. L'ayse enivroit mon ame, et m'estimois heureux D'estre idolatrement de vos yeux amoureux, DES PORTES, *Élégies*, I, 7.

IDOLÂTRER (i-do-lâ-tré). || 1° *V. n.* Adorer les idoles. Idolâtrer est rendre à la créature les honneurs divins, BOSS. *Avert. sur le reproche d'idolâtrie*, 6. Quelle erreur donc [à Jurieu] de vouloir excuser [du culte des saints et des reliques] les Pères et les chrétiens du quatrième et du cinquième siècle, sous prétexte qu'ils n'idolâtraient qu'en particulier ! ID. *Var.* 3e *avert.* || 2° *V. a.* Fig. Aimer avec trop de passion. Pourquoi perdez-vous la parole, Aussitôt que vous rencontrez Celle que vous idolâtrez ? RÉGNIER, *Amour. transi.* Mais, hélas ! j'idolâtre Émilie, CORN. *Cinna*, III, 2. J'aime, que dis-je, aimer ? j'idolâtre Junie, RAC. *Brit.* II, 2. De tous les favoris qu'idolâtrait Valois, Joyeuse.... D'une faveur si haute était le moins indigne, VOLT. *Henr.* III. || Il se dit aussi des choses. Mon travail sans appui monte sur le théâtre ; Chacun en liberté l'y blâme ou l'idolâtre, CORN. *Excuses à Ariste.* Il [Néron] excelle.... À venir prodiguer sa voix sur un théâtre, À réciter des chants qu'il veut qu'on idolâtre, RAC. *Brit.* IV, 4. Il meurt à son corps qu'il avait toujours idolâtré, MASS. *Myst. Assomption.* || 3° S'idolâtrer, *v. réfl.* Être idolâtre de soi-même. Ce jeune fat s'idolâtre. || S'aimer passionnément l'un l'autre. Ces amants s'idolâtrent.

— HIST. XVe s. Chascun les quiert, baise et acole [l'or et l'argent] En ydolatrant, E. DESC. *Poésies mss.* f° 433. Balade que on ne doit mettre es eglises nulz images entailliez fors le crucifis et la vierge, pour doubte d'ydolatrier, ID. *ib.* f° 453. || XVIe s. Qui, mesprisant de son Dieu les louanges, Idolatroit après les dieux estranges, DU BELLAY, III, 93, *verso.* Ils [les paysans] n'ont point de dames gentes et parées que nous idolatrons, MARO. *Nouv.* XXIX. Cet idolatre idolatra des veaux, RONS. 887.

— ÉTYM. *Idolâtre* ; provenç. et espagn. *idolatrar* ; ital. *idolatrare*.

IDOLÂTRIE (i-do-lâ-trî), *s. f.* Adoration des idoles ; culte rendu aux créatures. Réduite à balancer son esprit agité Entre l'idolâtrie et l'impudicité, CORN. *Théod.* III, 1. Après, on voit le voyage [des Israélites] continué dans le désert, les révoltes, les idolâtries, les châtiments, les consolations du peuple de Dieu, que ce législateur tout-puissant forme peu à peu par ce moyen, BOSS. *Hist.* I, 4. Il [Salomon] s'abandonne à l'amour des femmes, son esprit baisse, son cœur s'affaiblit, et sa piété dégénère en idolâtrie, ID. *ib.* I, 6. Le sens humain, abruti, ne pouvait plus s'élever aux choses intellectuelles ; et, les hommes ne voulant plus adorer que ce qu'ils voyaient, l'idolâtrie se répandait par tout l'univers, ID. *ib.* II, 3. Il y a des erreurs où nous tombons en raisonnant ; car l'homme s'embrouille souvent à force de raisonner ; mais l'idolâtrie était venue par l'extrémité opposée : c'était en éteignant tout raisonnement et en laissant dominer les sens qui voulaient tout revêtir des qualités dont ils sont touchés, ID. *ib.* II, 11. La plus ancienne et la plus générale idolâtrie a été celle qui a eu le soleil et la lune pour objet, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. II, p. 438, dans POUGENS. Il y a mille témoignages que les sages abhorraient non-seulement l'idolâtrie, mais encore le polythéisme, VOLT. *Dict. phil. Idolâtrie.* || Acte d'idolâtrie. Si l'Église est vivante malgré les idolâtries dont on l'accuse, ces idolâtries n'empêchent pas que la foi et la charité ne s'y trouvent, ni par conséquent qu'on ne s'y sauve, BOSS. 3e *avert.* 4. || 2° Fig. Amour excessif. Aimer nos ennemis avec idolâtrie, CORN. *Hor.* V, 3. Ainsi nous ferons voir l'amour de la patrie, Pour qui vont les grands cœurs jusqu'à l'idolâtrie, ID. *Sert.* III, 2. Des femmes en qui le démon habite, qui font à de misérables hommes mille plaies mortelles ; et des hommes qui percent le cœur de ces femmes par leurs criminelles idolâtries, NICOLE, *Ess. mor.* 3e traité, ch. 3. Antoine, qui l'aima jusqu'à l'idolâtrie, RAC. *Bérén.* II, 2. Cher Corasmin, je l'aime avec idolâtrie, VOLT. *Zaïre*, I, 5. On peut juger avec quelle idolâtrie il [Pierre le Grand] fut reçu par un peuple de commerçants et de gens de mer dont il avait été le compagnon, ID. *Russie*, II, 7. D'un peuple adulateur l'ardente idolâtrie, C. DELAV. *Paria*, I, 1.

— REM. L'Académie écrit latrie sans accent ; on lui a reproché cela comme une inconséquence ; mais elle n'a voulu sans doute que noter la prononciation, qui diffère en effet dans latrie et idolâtrie.

— HIST. XIIe s. E le altel ki fud en Bethel, e la ydolatrie que Jeroboam out faite, *Rois*, p. 428. || XIIIe s. Idolatrie vault autant com mescreance, C'est cil qui en avoir met toute sa creance, Qui tant le croit et aime qu'ailleurs n'a sa beance [désir], J. DE MEUNG, *Test.* 1717. || XVIe s. Et nous chantons la vanité de l'idolatrie ancienne, DU BELLAY, III, 89, *verso.*

— ÉTYM. Provenç. *ydolatria* ; espagn. et ital. *idolatria*, du lat. *idololatria*, qui vient de εἰδωλολατρεία, de εἴδωλον, idole, et λατρεία, latrie. La forme complète serait *idololatrie* ; mais depuis longtemps les langues romanes ont raccourci ce mot.

† **IDOLÂTRIQUE** (i-do-lâ-tri-k'), *adj.* Qui a le caractère de l'idolâtrie. Les uns les soutenaient [les cérémonies de Confucius] purement civiles ; les autres, qu'elles étaient superstitieuses et idolâtriques, ST-SIM. 78, 8.

— ÉTYM. *Idolâtrie.*

IDOLE (i-do-l'), *s. f.* || 1° Figure, statue représentant une divinité et exposée à l'adoration. Une idole de pierre, de bois. Les prêtres des idoles. Si nous ne courbons les genoux Devant une muette idole, RAC. *Esth.* II, 9. Si personne ne sait quand les hommes commencèrent à se faire des idoles, on sait qu'elles sont de l'antiquité la plus haute, VOLT. *Dict. phil. Idolâtrie.* || Fig. Ces pasteurs cruels.... qui font servir les trésors du sanctuaire à des décorations profanes, qui érigent des idoles des débris de l'autel..., MASS. *Or. fun. Villars.* || La divinité même que l'idole représente. Jusques à quand, trompeuse idole [Fortune], D'un culte honteux et frivole Honorerons-nous tes autels ? J. B. ROUSS. *Ode à la Fortune.* || Fig. Fléchir le genou devant l'idole, se courber devant une personne riche, puissante, etc. On crut que tout fléchirait devant cette idole de la cour, PATRU, *Plaid.* 13, dans RICHELET. On ne sait pas combien il reste de bonnes gens qui n'ont pas fléchi le genou devant l'idole, J. J. ROUSS. *Ém.* V. || Dans le style élevé. Idole d'iniquité, l'iniquité considérée comme une idole que l'on sert. Elle renonce à cette idole d'iniquité qu'elle s'est faite dans sa colère, PATRU, *Plaid.* 2, dans RICHELET. || 2° Fig. Personne à qui on prodigue les honneurs, les louanges. Il y a toujours eu, dans les cours, des idoles et des idolâtres, BALZ. *le Prince*, 5. Au premier imposteur.... Qui.... Voudra servir d'idole à son zèle charmé, CORN. *Héracl.* I, 1. Quelle erreur à une chrétienne, et encore à une chrétienne pénitente, d'orner ce qui n'est digne que de son mépris, de peindre et de parer l'idole du monde, de retenir comme par force et avec mille artifices autant indignes qu'inutiles, ces grâces qui s'envolent avec le temps ? BOSS. *Anne de Gonz.* Quelle créature fut jamais plus propre à être l'idole du monde ? mais ces idoles que le monde adore, à combien de tentations délicates ne sont-elles pas exposées ? ID. *Duch. d'Orl.* Ces petites délicatesses qu'on remarque en la plupart des grands, auprès de qui un simple oubli est un crime qu'à peine mille soins et de longues assiduités peuvent expier ; vaines idoles qu'on ne peut aborder qu'en rampant..., MASS. *Villars.* Il n'est point de prince ni de grand, malgré la bassesse et le dérèglement de ses mœurs et de ses penchants, à qui de vaines adulations ne promettent la gloire.... il est vrai que le monde, qui avait élevé ces idoles de boue, les renverse lui-même le lendemain, ID. *Petit carême, Gloire.* || L'idole du jour, de la veille, personne qui excite l'enthousiasme, l'admiration aujourd'hui, qui l'excitait hier. || 3° Personne qui est l'objet d'une affection excessive. Que je faisais de vous une idole dans mon cœur, SÉV. 48. Le prince [le duc du Maine] est l'idole du roi ; plus sa tendresse pour le fils augmente, plus il semble que son amour pour la mère [Mme de Montespan] diminue, MAINTENON, *Lett. à Mme de St Géran*, 28 oct. 1679. Te voilà seul avec toi-même qui étais ton idole, FÉN. *Tél.* XVIII. Quand je fus de retour auprès de ma mère, j'avais tellement l'air de la cour et du monde qu'elle eut du respect pour moi, au lieu de me gronder de mon entêtement pour les armes ; j'étais son idole, HAMILT. *Gramm.* 9. Le cœur.... se lasse de ses propres idoles, MASS. *Carême, Pécheresse.* Le duc de Guise était l'idole des troupes et du parti catholique, ST-SIM. 374, 3. Gustave Vasa, le héros et l'idole de la Suède, VOLT. *Mœurs*, 119. Blanca de Sivar était l'idole de son père, CHATEAUB. *Dern. Abenc.* || 4° Ce qui fait le sujet de l'affection, de la passion de quelqu'un. Cet honneur a toujours été l'idole des hommes, PASC. *Prov.* 14. Je veux me faire une idole de la réputation et de l'amitié, FÉN. t. XVIII, p. 36. Il y a longtemps que les hommes, toujours vains, font leur idole de la gloire, MASS. *Petit car. Gloire.* || 5° Il se dit d'un homme qui se tient à ne rien faire. Il est là comme une idole. D'abord nous n'avons su non plus que d'une idole Lui tirer de la bouche une seule parole, MAIRET, *Soliman*, III. 6. Et de n'entrevoir point de plaisirs plus touchants Qu'une idole d'époux et des marmots d'enfants, MOL. *Femmes sav.* I, 1. Lysimon : Le second de mes fils n'est qu'une franche idole ; Vous le savez. — Pyrante : Eh bien ? — Lysi-

mon : J'en ai fait un abbé, DESTOUCHES, *Irrésolu*, I, 4. || Une idole, en parlant d'une femme, celle qui n'a guère d'esprit et qui paraît insensible comme une statue. Elle est belle, mais c'est une idole, une vraie idole. Poppée est bien dans son buste la jolie idole que devait élever puis briser un caprice de Néron, AMPÈRE, *Hist. rom. à Rome, Introd.* p. LV. || 6° Idole des Maures, poisson de la mer des Indes. || Idole des nègres, boa devin. || Coquille univalve.

— REM. Le genre de ce mot a varié ; idole est masculin dans Corneille, dans la Fontaine : Et Pison ne sera qu'un idole sacré Qu'ils tiendront sur l'autel pour répondre à leur gré, CORN. *Othon*, III, 1. Jamais idole, quel qu'il fût, N'avait eu cuisine si grasse, LA FONT. *Fabl.* IV, 8. Chifflet disait qu'idole était mieux au masculin, *Gramm.* p. 249. Il est féminin dans Malherbe : Telle qu'une plaintive idole, III, 1. C'est ce genre qui a prévalu. Ceux qui faisaient idole masculin obéissaient à l'étymologie (latin *idolum*); ceux qui le faisaient féminin obéissaient à la terminaison, qui est féminine.

— HIST. XIe s. Touz les ydeles que il seult adorer, *Ch. de Rol.* CLXXXV. [Ils] Froissent ymages et toutes les ydeles, *ib.* CCLXVIII. || XIIe s. Li pecchiez de ydle aûrer [adorer], *Rois*, p. 56. || XIIIe s. No ne revoil dire, biau prestre, Où tex [telles] ydoles ont lor estre, *la Rose*, 18460. Et dès ce commencement les gens aorerent les ydles, BRUN. LAT. *Trés.* p. 31. || XVIe s. Si un homme se pouvoit nourrir d'or, o que ce seroit un bel idole! PALISSY, 226. Ore en mes bras, ore devant mes yeux, Tu fais errer l'idole [l'image] de ma dame, RONS. 17. Brisant les idoles feints De tes mains, De leurs dieux tu seras maistre, ID. 443. Masques de rois, idoles animées, Et non pasteurs ny princes des armées, ID. 652. Embrassant pour le vrai l'idole du mensonge, ID. 256. Ignorez-vous que, quand cette idole de M. l'eschevin aura donné le mot, qu'ils ne le changent pas entre eux? CARLOIX, IV, 14.

— ÉTYM. Provenç. et ital. *idola* ; espagn. et portug. *idolo* ; du lat. *idolum* ; qui vient du grec εἴδωλον, image, statue, idole ; de même radical que εἶδος, forme, ἰδέα, idée (voy. IDÉE). Dans *idōlum*, l'accent est sur *do*, et la forme régulière est, en français, *idole;* cependant, en de très-anciens textes, on trouve *idle* ; il faut donc admettre qu'il y a eu, dans la latinité, du moins à l'époque de formation des langues romanes, une prononciation avec accent sur *i* conforme à l'accentuation grecque ; comparez ENCRE, qui offre un cas pareil.

† **IDONÉITÉ** (i-do-né-i-té), *s. f.* Terme didactique. Qualité d'idoine ; aptitude à quelque chose.

— HIST. XVIe s. L'idoneité dudit suppliant attestée par lesdits prevosts, jurez et consaux [conseillers], *Coust génér.* t. II, p. 937.

— ÉTYM. Lat. *idoneitatem*, d'*idoneus*, idoine.

† **IDOSCOPIQUE** (i-do-sko-pi-k'), *adj.* Terme de zoologie. Yeux idoscopiques, chez les invertébrés, yeux fournissant des images, par opposition à yeux photoscopiques, JOURDAIN, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LX, p. 103.

— ÉTYM. Εἶδος, image, et σκοπεῖν, voir.

† **IDRIALINE** (i-dri-a-li-n'), *s. f.* Substance retirée des minerais de mercure des mines d'Idria.

† **IDRYLE** (i-dri-l'), *s. m.* Corps obtenu par distillation des minerais bitumineux mercurifères des mines d'Idria.

IDYLLE (i-di-l'), *s. f.* Petit poëme dont le sujet est ordinairement pastoral ou relatif à des objets champêtres, et qui tient de l'églogue. Les idylles de Théocrite, de Bion, de Moschus. Telle aimable en son air, mais humble dans son style, Doit éclater sans pompe une élégante idylle ; Son tour simple et naïf n'a rien de fastueux, Et n'aime point l'orgueil d'un vers présomptueux, BOIL. *Art p.* II. || Il se dit de petites pièces en prose de même genre. Les idylles de Gessner. || Il se dit même de romans. La Mare au Diable, la Petite Fadette sont de charmantes idylles. || Fig. Ce sujet, ce tableau est une idylle, il offre des objets qui pourraient être mis en idylle.

— REM. Dans l'édition de 1696, l'Académie dit idylle masculin, ajoutant que quelques-uns le font féminin ; et, inversement, dans l'édition de 1740, elle dit idylle féminin, ajoutant que quelques-uns le font masculin. Aujourd'hui idylle est féminin, la terminaison féminine l'ayant emporté, pour décider le genre, sur l'étymologie.

— ÉTYM. Lat. *idyllium*, de εἰδύλλιον, diminutif de εἶδος, forme, et signifiant par conséquent petite forme, petite pièce.

† **IDYLLIQUE** (i-dil-li-k'), *adj.* Qui appartient à l'idylle.

† ....**IÈME**, suffixe qui, appartenant aux noms de nombre ordinaux, représente la finale latine *esimus*.

IF (if), *s. m.* || 1° Arbre toujours vert, qui a la feuille étroite et un peu longue et qui porte un petit fruit rouge et rond, famille des conifères, genre *taxus* ; if commun, *taxus baccata*, *L.* Les feuilles de l'if sont un poison pour plusieurs animaux, les chevaux en particulier. Une palissade d'ifs. Antoine, gouverneur de mon jardin d'Auteuil, Qui diriges chez moi l'if et le chèvrefeuil, BOIL. *Épît.* XI. Il n'en coûte pas plus pour planter un jardin bien entendu que pour tailler ridiculement des ifs, et en faire des représentations grossières d'animaux, VOLT. *Dial.* 4. || 2° Espèce de charpenterie, de forme triangulaire, employée dans les illuminations, et destinée à porter plusieurs lampions dont l'assemblage imite un if taillé en pyramide. Les lampions de cet if sont presque tous éteints. || 3° Coquille du genre cérite.

— HIST. XIe s. En Saragoce descendent sous un if, *Ch. de Rol.* XXX. || XIIe s. Arbres i out et un grant if, Où li venz mene grant estrif, BENOIT, V. 25036.

— ÉTYM. Bas-lat. *ippus* ; norm. *i : un bel i* ; espagn. et portug. *iva* ; de l'anc. h. allem. *iwa* ; allem. mod. *Eibe* ; ou du celtique qui ici se confond avec l'allemand : kimry, *yw* ; bas-bret. *ivin* ; cornouaille du IXe siècle, *hivin* ; angl. *yew*.

† **IFFLE** (i-fl'), *s. f.* Terme de métallurgie. Réunion de feuilles de tôle destinées à la ferblanterie, et qui viennent d'être ébarbées.

† **IFINE** (i-fi-n'), *s. f.* Terme de chimie. Principe vénéneux de l'if.

— ÉTYM. *If.*

† **IGASURATE** (i-ga-zu-ra-t'), *s. m.* Genre de sels formés par la combinaison de l'acide igasurique avec les bases.

† **IGASURIQUE** (i-ga-zu-ri-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide igasurique, acide avec lequel la strychnine est combinée dans la noix vomique.

— ÉTYM. *Igasur*, nom malais de la fève de St-Ignace.

† **IGNACIEN** (i-gna-siin), *s. m.* Nom donné par dénigrement aux jésuites qui ont pour fondateur saint Ignace. Les ignaciens sont les janissaires du pape, GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. 231.

IGNAME (i-gna-m'), *s. f.* Nom vulgaire de la dioscorée cultivée et de la dioscorée ailée qui, originaire de l'Inde et de l'Afrique, a été transportée aux Antilles. La racine de l'igname, qui pèse quelquefois jusqu'à trente livres, est farineuse et alimentaire. La tige de l'igname est grimpante, herbacée, garnie de feuilles opposées ou alternes, taillées en cœur, qui laissent échapper de leur aisselle des épis de fleurs, mâles sur un pied, femelles sur un autre, RAYNAL, *Hist. phil.* XI, 26.

— ÉTYM. Espagn. *ñame* ; angl. *yam* ; du portug. *inhâme*. Ce sont les Portugais qui ont vu les premiers l'*igname* comme objet de culture, d'abord à la côte d'Afrique, puis dans l'Inde et la Malaisie, et qui lui ont donné son nom ; mais on ne sait à quelle langue ce nom a été pris. L'*igname* n'existait pas en Amérique et y a été importée.

IGNARE (i-gna-r'), *adj.* Qui n'a point étudié, qui n'a point de lettres. Gens ignares et non lettrés. Vous êtes.... un homme ignare de toute bonne discipline, MOL. *Mar. forc.* 6. || Substantivement. C'est un ignare. Irais-je par de vains accents, Chatouiller l'oreille engourdie De cent ignares importants? GRESSET, *Chartreuse*.

— HIST. XIVe s. Prens le fruict des quatre elemens Soubz une espece transmuable, Qui est matiere tres notable Par philosophes desguisée Et des ignares peu prisée, *Nat. à l'alch. err.* 1044. || XVIe s. C'estoit jadis chose bien rare Que de voir un abbé ignare, MAROT, IV, 168. Nul, s'il n'est vrayement du tout ignare, voire privé de sens commun..., DU BELLAY, *Illustr. de la langue franç.* II, 6.

— ÉTYM. Lat. *ignarus*, de *i* pour *in* privatif, et *gnarus*, qui sait.

† **IGNATIE** (i-gna-sie), *s. f.* Terme de botanique Arbre qui fournit la fève de Saint-Ignace, *ignatia amara*, *L.* fils, famille des loganiacées.

IGNÉ, ÉE (igh-né, née), *adj.* || 1° Terme didactique. Qui est de feu, qui a les qualités du feu. L'influence de l'océan igné sur les tremblements de terre et sur les éruptions volcaniques. L'existence de cette matière ignée, si douteuse et si peu établie, PASC. *Lett. à le Pailleur*. L'interroger [un chimiste] si le phosphore de Boyle, si le phosphore igné s'allument dans le vide, VOLT. *Lett. Moussinot*, mai 1737. Le fameux archevêque Navarrete dit que, selon tous les interprètes des livres sacrés de la Chine, l'âme est une partie aérée, ignée, qui, en se séparant du corps, se réunit à la substance du ciel, ID. *Mœurs*, 2. Il faut une livre de matière ignée pour donner à 600 livres de toute autre matière l'état d'incandescence jusqu'au rouge de couleur de feu, BUFF. *Hist. min. Introd. part. exp. Œuv.* t. VIII, p. 28. || Fusion ignée, fusion qui a lieu par le calorique seul. || Matière ignée s'est dit quelquefois pour calorique. || 2° Qui est produit par l'action du feu. Couche de formation ignée, par opposition à couche de formation aqueuse.

— REM. Pour Buffon, *igné* (qu'il écrivait *ignée:* ce fut l'orthographe primitive de ces mots tirés ou forgés du latin, *momentanée*, *instantanée*, etc. depuis on les a soumis à la règle générale) était un mot dont la prononciation était incertaine : « Le mot *ignée*, quoique bon, n'est point encore d'usage ; ainsi je ne puis pas vous dire comment on doit le prononcer ; si l'on suit le génie de la langue, il faut le prononcer *inniée*, et c'est ainsi qu'on le prononcera s'il devient usité ; mais, comme il ne l'est point encore, et qu'il vient du latin *igneus*, je crois qu'on doit conserver sa prononciation latine, et faire sentir le *g* ; comme aussi je crois qu'il faut le souligner en l'écrivant ou en l'imprimant », *Correspond. de Buffon*, *Lett.* LXI, 1760, *au président de Ruffey*, t. Ier, p. 76. Le mot est beaucoup plus ancien. On le trouve chez Pascal et dans le XVIe siècle.

— HIST. XVIe s. Avec grande chaleur ignée et peu de tumeur, PARÉ, XXI, 9.

— ÉTYM. Provenç. *igne* ; espagn. et ital. *igneo* ; du latin *igneus*, de *ignis*, feu ; slavon, *ogn*, feu ; sanscrit, *ognis*, le feu et le dieu du feu.

† **IGNÉALE** (igh-né-a-l'), *adj. f.* Terme de médecine. Éphélides ignéales, voy. ÉPHÉLIDE.

— ÉTYM. Voy. IGNÉ.

† **IGNESCENCE** (igh-nè-ssan-s'), *s. f.* Terme didactique. État d'un corps ignescent.

† **IGNESCENT, ENTE** (igh-nè-ssan, ssan-t'), *adj.* Terme didactique. Qui est en feu ; qui s'enflamme.

— ÉTYM. Lat. *ignescere*, de *ignis* (voy. IGNÉ).

IGNICOLE (igh-ni-ko-l'), *adj.* Qui adore le feu. Il resta un grand nombre de familles guèbres ou ignicoles à Ispahan jusqu'au temps de Sha-Abbas, qui les bannit, comme Isabelle chassa les Juifs d'Espagne, VOLT. *Mœurs*, 6. || Substantivement. C'est à lui [Hyde] surtout que nous devons les cent portes du Sadder, qui contiennent tous les principaux préceptes des pieux ignicoles, VOLT. *Dict. phil. Zoroastre*.

— ÉTYM. Lat. *ignis*, feu (voy. IGNÉ), et *colere*, adorer.

IGNITION (igh-ni-sion ; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Terme de chimie. État des corps en combustion. Les corps en état d'ignition sont à la fois chauds et lumineux. || 2° Application du feu aux métaux, jusqu'à ce qu'ils deviennent rouges, sans se fondre. L'étain et le plomb ne peuvent souffrir l'ignition, parce qu'ils ont trop de facilité à fondre.

— HIST. XVIe s. Ignition, COTGRAVE.

— ÉTYM. Provenç. *ignicio* ; du lat. *ignis*, feu (voy. IGNÉ).

† **IGNIVOME** (igh-ni-vo-m'), *adj.* Terme didactique. Qui vomit du feu. Se dit des volcans.

— ÉTYM. Lat. *ignis*, feu (voy. IGNÉ), et *vomere*, vomir.

† **IGNIVORE** (igh-ni-vo-r'), *adj.* Terme didactique. Qui dévore ou feint de dévorer des matières enflammées. Charlatan ignivore.

— ÉTYM. Lat. *ignis*, feu (voy. IGNÉ), et *vorare*, dévorer.

† 1. **IGNOBILITÉ** (i-gno-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est ignoble.

— ÉTYM. *Ignoble*.

† 2. **IGNOBILITÉ** (igh-no-bi-li-té), *s. f.* Dans l'histoire romaine, condition de celui qui n'était pas noble ; condition plébéienne.

— ÉTYM. Lat. *ignobilitatem*, de *ignobilis*, non noble.

IGNOBLE (i-gno-bl'), *adj.* || 1° Qui est sans noblesse, sans distinction. Des sentiments ignobles. Une diction ignoble. Leur port [des goëlands et des mouettes] ignoble, leurs cris importuns, leur bec tranchant et crochu, présentent les images désagréables d'oiseaux sanguinaires et bassement cruels, BUFF. *Ois.* t. XVI, p. 173. Il défend tant qu'il peut, en mémoire du vieux âge, les ronces, les broussailles, les landes féodales que d'ignobles guérets chaque jour envahissent, P. L. COUR. *Lett.* V. || Dans un sens analogue. Il se cacha dans un réduit ignoble. || 2° Terme de fauconnerie. Oiseaux ignobles, oiseaux de proie qui refusent de se laisser dresser. || 3° Terme de minéralogie. Filons ignobles, filons métalliques trop peu riches pour mériter qu'on les exploite.

— HIST. XVIe s. Le noble a davantage d'obligation que l'ignoble à se porter vertueusement, LA-

NOUR, 186. Les playes se font les unes es parties nobles, les autres es ignobles, PARÉ, IX, 1.

— ÉTYM. Lat. *ignobilis*, de *i* pour *in* privatif, et *gnobilis* ou, par aphérèse, *nobilis*, noble.

IGNOBLEMENT (i-gno-ble-man), *adv.* D'une manière ignoble. Il s'est conduit ignoblement dans cette affaire.

— ÉTYM. *Ignoble*, et le suffixe *ment*.

IGNOMINIE (i-gno-mi-nie), *s. f.* Grand déshonneur. Je me cache à moi-même un excès de malheur Où notre ignominie égale ma douleur, CORN. *Rodog.* II, 1. Allons à lui [le Seigneur], en portant l'ignominie de sa croix, SACI, *Bible, Ép. aux Hébr.* XIII, 13. Sa pauvreté [de Jésus-Christ], ses ignominies et sa croix le rendent un objet horrible à nos sens, BOSS. *Hist.* II, 11. Et ce sont ces périls et ce soin de ma vie Qui d'un servile hymen feraient l'ignominie, RAC. *Baj.* II, 3. Je n'ai point de leur joug [des Romains] subi l'ignominie, ID. *Mithr.* V, 5. Et Phèdre, tôt ou tard de son crime punie, N'en saurait éviter la juste ignominie, ID. *Phèd.* V, 1. Quel est cet honneur, mes frères, qu'on ne peut acheter qu'au prix de son âme et de son salut éternel? et que l'on est à plaindre, si l'on ne peut se sauver de l'ignominie que par un crime! MASS. *Car. Pardon.* Ce vieux rimeur couvert d'ignominies, Organe impur de tant de calomnies, VOLT. *Ép.* XXXV.

— HIST. XVIe s. Et pour cette desfaitte les Ephesiens avoient dressé un trophée de bronze à la honte et ignominie des Atheniens, AMYOT, *Alc.* 59.

— ÉTYM. Lat. *ignominia*, de *i* pour *in* privatif, et *gnomen*, par aphérèse, *nomen*, nom.

IGNOMINIEUSEMENT (i-gno-mi-ni-eû-ze-man), *adv.* Avec ignominie. Philippe IV fut ignominieusement proscrit [par les Portugais], et le duc de Bragance placé sur le trône de ses pères, RAYNAL, *Hist. phil.* IX, 10.

— HIST. XVIe s. Ayant esté ignominieusement attainct et convaincu pour aucuns villains actes qu'il commist, AMYOT, *Péric.* 43.

— ÉTYM. *Ignominieuse*, et le suffixe *ment*.

IGNOMINIEUX, EUSE (i-gno-mi-ni-eû, eû-z'), *adj.* Qui porte ignominie, qui cause de l'ignominie. Le pécheur y renouvelle [dans une communion indigne] le spectacle de la croix avec des circonstances mille fois plus ignominieuses à Jésus-Christ que celles du Calvaire, MASS. *Car. Comm. indigne.* Une raison née avec quelque élévation aimerait encore mieux se tromper en se faisant honneur qu'en se déclarant pour un parti [la mortalité de l'âme] si ignominieux à son être, ID. *Car. Vérité d'un avenir.* Cent héros de la véritable Rome, qui préférèrent une mort volontaire à une vie qu'ils croyaient ignominieuse, VOLT. *Dict. phil. Caton et suicide.*

— HIST. XVIe s. Platon ordonne une sepulture ignominieuse à celui qui..., MONT. II, 28.

— ÉTYM. Lat. *ignominiosus*, de *ignominia*, ignominie.

† **IGNORABLE** (i-gno-ra-bl'), *adj.* Que l'on peut ignorer, qu'il est permis d'ignorer.

— HIST. XIVe s. Ignorable [qui ignore] et descognoissable des batailles de mer, *Chr. fr. mss. de Nangis*, an 1283, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Ignorer.*

IGNORAMMENT (i-gno-ra-man), *adv.* Avec ignorance. ....S'allèrent jeter ignoramment dans les ennemis, qu'ils prenaient pour être de leurs gens, MALH. *le XXXIIIe livre de T. Live*, chap. 15. ....Ce destin sévère Qu'une sotte coutume ignoramment révère, THÉOPHILE, *Sat.* I. Il ne sait assurément ce qu'il veut dire, et confond ignoramment le vrai et le faux, BOSS. *Var.* 1er *avert.* § 36. Ils [les Arminiens] ne feront pas difficulté d'avouer que, Pélage ayant été ignoramment condamné, c'est une marque de saine doctrine que d'embrasser la sienne, BAYLE, *Lett. à l'Enfant*, 21 juin 1686.

— HIST. XIIIe s. Tout ce qui fu fet ignoramment doit estre rapelé, et doivent comencier novel plait, BEAUM. XXXIX, 20. || XVe s. Les ungs peut estre l'attribuant à Dieu, les autres ignoramment à une souveraineté incogneue depuis appellée Fortune, CHASTELAIN, *Chr. du duc Philippe, Proesme.* || XVIe s. Tenant pour exsecrable s'il se trouve chose dicte par moy ignoramment ou inadvertamment contre les sainctes prescriptions de l'Église catholique, apostolique et romaine, MONT. I, 394.

— ÉTYM. *Ignorant*, et le suffixe *ment*; ital. *ignorantemente.*

IGNORANCE (i-gno-ran-s'), *s. f.* || 1° État de celui qui ignore une chose, qui ne la connaît pas. Ceux qui ne se sont pas mis en peine d'acquérir la sagesse, non-seulement sont tombés dans l'ignorance du bien, mais encore..., SACI, *Bible, Sagesse*, X, 8. Nous sommes dans une grande ignorance de toutes les affaires publiques, SÉV. 25 juin 1690. Il [Dieu] connaît la sagesse humaine, toujours courte par quelque endroit; il l'éclaire, il étend ses vues, et puis il l'abandonne à ses ignorances, BOSS. *Hist.* III, 7. J'ai vécu, depuis deux mois, dans une ignorance totale des plaisirs et des sottises de votre grande ville, VOLT. *Lett. d'Argental*, oct. 1736. Je ne la propose donc que comme un doute et comme une ignorance, ID. *Dict. phil. Feu.* Ces nomenclatures [des mots scientifiques] qui sont autant de langues particulières, changent de fond en comble par le progrès des sciences, et n'offriraient souvent aujourd'hui que la date inutile d'une erreur détruite ou d'une ignorance qu'on n'a plus, VILLEMAIN, *Dict. de l'Acad. franç. Préface.* || Terme de pratique. Prétendre cause d'ignorance, alléguer son ignorance pour excuse. || Dans le langage familier. Prétendre cause d'ignorance, faire semblant d'ignorer une chose que, de fait, on n'ignore pas. || 2° Défaut de connaissance, manque de savoir. Un péché qu'il déclare avoir commis par ignorance, PASC. *Prov.* 4. Le monde juge bien des choses, car il est dans l'ignorance naturelle, qui est le vrai siége de l'homme; les sciences ont deux extrémités qui se touchent: la première est la pure ignorance naturelle où se trouvent tous les hommes en naissant; l'autre extrémité est celle où arrivent les grandes âmes, qui, ayant parcouru tout ce que les hommes peuvent savoir, trouvent qu'ils ne savent rien, et se rencontrent en cette même ignorance d'où ils étaient partis; mais c'est une ignorance savante qui se connaît, ID. *Pens.* art. III, 18, édit. HAVET. Qu'ont-ils vu ces rares génies [les esprits forts], qu'ont-ils vu plus que les autres? quelle ignorance est la leur! et qu'il serait aisé de les confondre...! BOSS. *Anne de Gonz.* Laissez-moi, disait-elle, mon heureuse ignorance, et ne m'ôtez pas le mérite et la tranquillité de ma foi, FLÉCH. *Dauph.* L'ignorance toujours est prête à s'admirer, BOIL. *Art p.* I. L'ignorance vaut mieux qu'un savoir affecté, ID. *Ép.* IX. Comme l'ignorance est un état paisible et qui ne coûte aucune peine, l'on s'y range en foule, LA BRUY. XII. Ce même peuple [russe] était souverainement fier, plein de mépris pour tout ce qu'il ne connaissait pas: c'est le comble de l'ignorance que d'être orgueilleux, FONTEN. *Czar Pierre.* La Moscovie ou Russie était encore [à l'avénement de Pierre Ier] dans une ignorance et dans une grossièreté presque pareilles à celles qui accompagnent toujours les premiers âges des nations, ID. *ib.* Tant il faut que la science ait des ménagements pour l'ignorance, qui est son aînée et qu'elle trouve toujours en possession! ID. *Lahire.* Il y a bien des espèces d'ignorance, la pire de toutes est celle des critiques, VOLT. *Dict. phil. Ignorance.* L'ignorance est moins éloignée de la vérité que le préjugé, DIDER. *Lett. sur les sourds et muets.* L'ignorance et l'innocence sont deux choses très-différentes et que l'on confond presque toujours, GENLIS, *Ad. et Théod.* t. II, p. 457, dans POUGENS. || 3° Faute qui marque ignorance. Nous avons ce saint sacrifice, rafraîchissement de nos peines, expiation de nos ignorances et des restes de nos péchés, BOSS. *Mar. Thér.* Que le nom de M. de Meaux va être flétri dans les écrits du ministre [Jurieu]! déjà on ne trouve dans sa dixième lettre que les ignorances de ce prélat, ses vaines déclamations..., ID. 6e *avertiss.* 1. Que serait-ce donc si j'allais lui faire voir.... ses ignorances sur Platon? BOIL. *Réfl. sur Longin, Concl. des neuf premières réflex.* Dieu a permis qu'il soit tombé dans des ignorances si grossières qu'elles lui ont attiré la risée de tous les gens de lettres, ID. *ib.*

— HIST. XIIe s. Les mesfaiz de la meie juvente [de ma jeunesse] e mes ignorances ne remembrer [ne te souviens pas de....], *Liber psalm.* p. 29. || XIVe s. On ne doit mies trop reprendre Aucun fol, s'on li voit emprendre Par ynnorance aucunne cose, J. DE CONDET, p. 169. Sur les petiz [il] fist la restinction [économie], Qui monte à pou; vez ci large ignorance: Es grans cas chiet la bonne pourvoiance: Plus despent loups que brebis ne oustarde, E. DESCH. *Adm. de l'hôtel du prince.* || XVIe s. L'ignorance qui se sçait, qui se juge et qui se condamne, ce n'est pas une entiere ignorance; pour l'estre, il fault qu'elle s'ignore soy mesme, MONT. II, 230.

— ÉTYM. Provenç. *ignoransa, ignorantia*; esp. *ignorancia*; ital. *ignoranzia*; du lat. *ignorantia*, de *ignorare*, ignorer. Palsgrave, p. 63, au XVIe siècle, dit qu'on prononce *inorance.*

IGNORANT, ANTE (i-gno-ran, ran-t'), *adj.* || 1° Qui est sans lettres, sans études, qui n'a point de savoir. Enfin, quoique ignorante à vingt et trois carats, Elle passait pour un oracle, LA FONT. *Fabl.* VII, 15. Il affecte quelquefois de paraître ignorant, tient sa science renfermée, MOL. *Méd. malgré lui*, I, 5. Puisque vous n'en êtes pas plus grasse pour être ignorante, SÉV. 432. N'est-ce pas une chose plaisante.... que l'ignorant Mahomet ait donné une religion à l'Asie et à l'Afrique, et que MM. Newton, Clarke, Locke, Leclerc, les plus grands philosophes de leur temps, aient pu à peine venir à bout d'établir un petit troupeau? VOLT. *Dict. phil. Sociniens.* || Frères ignorants, nom que l'on donnait en Italie aux capucins. || 2° Qui n'est pas instruit de certaines choses. Ignorant en histoire. Il est ignorant sur les matières dont vous lui parlez. Ce sont gens de difficultés [les avocats] et qui sont ignorants des détours de la conscience, MOL. *Mal. imag.* I, 9. Ô vanité! ô néant! ô mortels ignorants de leurs destinées! BOSS. *Duch. d'Orl.* La paix, la conscience ignorante du crime, La simplicité chaste aux regards caressants, A. CHÉN. *Élég.* XXX. || En termes de palais, être ignorant du fait. || Familièrement. J'en suis aussi ignorant que l'enfant qui est à naître, qui vient de naître, c'est-à-dire j'ignore absolument la chose dont il est question. || Un médecin ignorant, un magistrat ignorant, etc. médecin, magistrat, etc. qui n'ont pas les connaissances, les lumières exigées par leur profession. D'un magistrat ignorant C'est la robe qu'on salue, LA FONT. *Fabl.* V, 14. || 3° En parlant des choses, qui a le caractère de l'ignorance. Leurs ignorantes et iniques décisions. Choqué de l'ignorante audace avec laquelle il [Perrault] y décide de tout ce qu'il y a de plus révéré dans les lettres, BOIL. *Réfl. sur Longin, Conclusion des neuf premières réflex.* || 4° Substantivement. Un ignorant. Une ignorante. Mon ami, l'ignorante ignore son devoir, Et peut s'en écarter sans s'en apercevoir, DESTOUCHES, *Homme sing.* I, 2. Un homme d'esprit et de bon sens disait un jour d'un grave docteur: Il faut que ce homme-là soit un grand ignorant, car il répond à tout ce qu'on lui demande, VOLT. *Dict. phil. Annales.* Une bonne femme m'a guéri à peu près d'un mal d'yeux.... c'était à M. Tronchin à m'enseigner ce qu'il fallait faire, et c'est une vieille ignorante qui m'a rendu le jour, ID. *Lett. Mme du Deffant*, 22 avr. 1764. L'ignorant est un orphelin, DIDER. *Opin. des anc. phil.* (*Sarrasins*). || Faire l'ignorant, faire semblant de ne pas savoir. En faveur de mon fils vous faites l'ignorant, CORN. *Ment.* V, 1.

— REM. Ignorant de, signifie qui ignore, qui ne connaît pas ceci ou cela: l'homme ignorant de sa destinée; on dit aussi en ce sens ignorant sur. Ignorant en, dans, signifie qui n'a pas d'instruction, de connaissances en ceci ou en cela: ignorant en jurisprudence, dans la jurisprudence.

— HIST. XIVe s. Celle multitude ignorant et rude, BERCHEURE, f° 13. Il n'estoit pas ignorant de leurs emprises, ID. f° 66. || XVIe s. Nous savons bien quels nous sommes aujourd'hui, mais nous sommes ignorans quels nous serons demain, CALV. *Instit.* 780. Tout meschant est ignorant, COTGRAVE.

— ÉTYM. Provenç. *ignorans*; esp. et ital. *ignorante*; du lat. *ignorantem* (voy. IGNORER).

† **IGNORANTIFIER** (i-gno-ran-ti-fi-é), *v. a.* Terme forgé par Molière pour le mettre dans la bouche d'un philosophe aristotélicien. Rendre ignorant par l'infusion de la forme d'ignorance, suivant la physique d'Aristote où la matière devenait telle ou telle par l'adjonction d'une forme ou qualité. Tu es un ignorant, ignorantissime, ignorantifiant, ignorantifié, MOL. *Mar. forcé*, 6.

— ÉTYM. *Ignorant*, et le suffixe.... *fier*, faire.

IGNORANTIN (i-gno-ran-tin), *adj. m.* Les frères ignorantins, et, substantivement, les ignorantins, nom donné aux membres d'un ordre religieux fondé en 1495 par saint Jean-de-Dieu, Portugais, et introduit en France par Marie de Médicis; destiné d'abord à servir et à secourir les pauvres malades, il s'occupa plus tard de l'éducation des enfants du peuple. Dans le faubourg St-Germain-des-Prés se sont établis les *Frati ignoranti*, autrement dits de *Saint-Jean*, lesquels sont très-savants ès remèdes de toutes maladies; ils s'appellent ainsi par une façon de modestie, et ne cherchent pas les disputes de paroles, PALMA CAYET, *Chron. sept. anno* 1604, cité dans *l'Intermédiaire* du 25 juillet 1864. || Par confusion, et quelquefois par moquerie, on donne ce nom aux frères des écoles chrétiennes.

— ÉTYM. Diminutif d'*ignorant*.

† **IGNORANTISME** (i-gno-ran-ti-sm'), *s. m.* Néologisme. Système de ceux qui prônent les avantages

de l'ignorance, ou qui soutiennent que la science est mauvaise en soi.

— ÉTYM. *Ignorant.*

† **IGNORANTISSIME** (i-gno-ran-ti-ssi-m'), *adj.* Terme familier. Très-ignorant. Mazarin ignorantissime en toutes ces matières, RETZ, II, 102. D'Aubigny, hommesincèrement de bien et d'honneur, mais ignorantissime, grossier, entêté, ST-SIM. 520, 157.

— ÉTYM. Lat. *ignorantissimus*, superlatif de *ignorans* (voy. IGNORER).

IGNORÉ, ÉE (i-gno-ré, rée), *part. passé* d'ignorer. ‖ 1° Qui n'est pas su. L'histoire ignorée de ceux qui devraient la savoir. ‖ 2° Qui n'est pas connu, en parlant des personnes. Qu'heureux est le mortel qui, du monde ignoré, Vit content de soi-même en un coin retiré! BOIL. *Épît.* VI. Avec un grand mérite et une plus grande modestie, l'on peut être longtemps ignoré, LA BRUY. II. Adieu ; puissé-je venir mourir dans vos bras, ignoré des hommes et des rois! VOLT. *Lett. Mme Denis*, 9 juill. 1753. Ils aiment mieux être malheureux qu'ignorés; celui dont les malheurs attirent l'attention est à demi consolé, DUCLOS, *Consid. mœurs*, ch. 5.‖ Qui n'est pas connu, en parlant des choses. Une vie obscure et ignorée. Une retraite ignorée.

IGNORER (i-gno-ré), *v. a.* ‖ 1° Ne pas savoir, ne pas connaître. C'est par la suite de ces conseils que Dieu a fait naître les deux puissantes maisons d'où la reine devait sortir : celle de France et celle d'Autriche, dont il se sert pour balancer les choses humaines, jusqu'à quel degré et jusqu'à quel temps? il le sait et nous l'ignorons, BOSS. *Mar.-Thér.* Il serait honteux, je ne dis pas à un prince, mais en général à tout honnête homme, d'ignorer le genre humain et les changements mémorables que la suite des temps a faits dans le monde, ID. *Hist. Dessein général.* J'ignore de quel crime on a pu me noircir, RAC. *Brit.* IV, 2. J'ignore si de Dieu l'ange se dévoilant Est venu lui montrer un glaive étincelant, ID. *Ath.* II, 2. Je lui vendrai si cher ce bonheur qu'il ignore, Qu'il vaudrait mieux pour lui qu'il l'ignorât encore, ID. *Mithr.* II, 1. Le malheureux, il cherchait tour à tour Tous les plaisirs, il ignorait l'amour, VOLT. *Enfant prod.* I, 3. La bonne comédie fut ignorée jusqu'à Molière, comme l'art d'exprimer sur le théâtre des sentiments vrais et délicats fut ignoré jusqu'à Racine, ID. *Lett. sur Zaïre.* ‖ Ignorer de, avec un verbe à l'infinitif. Albergoti eut l'art de se mettre bien avec tous ceux de qui il pouvait attendre, bien qu'il n'ignorât pas d'être haï et qu'on se défiait beaucoup de lui, ST-SIM. 455, 159. ‖ Ignorer que, avec l'indicatif si la phrase est négative, et avec le subjonctif si la phrase est affirmative. Je n'ignore pas qu'il a voulu me nuire. Il ignorait qu'on fît des informations contre lui. On ignore communément qu'il en soit ainsi. ‖ Absolument. Voilà notre état véritable; c'est ce qui nous rend incapables de savoir certainement et d'ignorer absolument, PASC. *Pensées*, t. I, p. 248, édit. LAHURE. ‖ 2° Il se dit des personnes qui ne sont pas connues. Jusqu'ici d'un vain titre Octavie honorée, Inutile à la cour, en était ignorée, RAC. *Brit.* III, 4. Il s'éleva un nouveau roi dans l'Égypte qui ignorait Joseph, VOLT. *Philosophie, Bible expliquée, Exode.* ‖ Ignorer les hommes, ne pas connaître le cœur humain. ‖ 3° Dans le style soutenu. Ne pas connaître, ne pas pratiquer. Elle ignora toujours l'imposture. J'ignore ce grand art qui gagne une maîtresse, BOIL. *Sat.* I. ‖ 4° Neutralement. Ne pas ignorer de, savoir, être instruit. Il annonça ses intentions, afin que personne n'en ignorât. Ceux-là même qui sont séparés de nous de toute l'étendue de la mer.... n'ignorent point de cette vérité, BALZ. *le Prince*, ch. 5. Quant à vous, je vois bien Qu'en sortant du couvent vous n'ignorez de rien, HAUTEROCHE, *App. trompeuses*, III, 7. Monsieur l'abbé, vous n'ignorez de rien, Et ne vis onc mémoire si féconde, J. B. ROUSS. *Épigr.* ‖ 5° S'ignorer, *v. réfl.* Ne pas se connaître soi-même. C'est dans ce doute qui doute de soi et dans cette ignorance qui s'ignore et qu'il [Montaigne] appelle la maîtresse forme, qu'est l'essence de son opinion (voy. IGNORANCE, à l'historique), PASC. *Entret. sur Épict. et Mont.* Mais souvent un auteur qui se flatte et qui s'aime, Méconnaît son génie et s'ignore soi-même, BOIL. *Art p.* I. Dans ces rêves flatteurs que j'ai perdu de jours! Cherchant à tout savoir et m'ignorant toujours, L. RAC. *la Religion*, ch. II. On s'ignore dans le ventre de sa mère; c'est là pourtant que les idées devraient être les plus pures, car on est moins distrait, VOLT. *Lett. L. C.* 23 déc. 1768. Et mon cœur qui s'ignore Peut-il admettre un Dieu que mon amant abhorre? ID. *Zaïre*, I, 1. ‖ N'avoir point une juste opinion de soi-même, de ses forces. Objet de la publique estime, Toi seul, tu parais l'ignorer, LAMOTTE, *Od.* t. I, p. 106, dans POUGENS. L'envie n'attaqua point un mérite qui s'ignorait, RAYNAL, *Hist. phil.* III, 16. ‖ Être dans l'ignorance de ses propres sentiments. Je la laisse échapper! je m'ignore moi-même, VOLT. *Zaïre*, III, 7. Ah! demeurez, Octar, je me crains, je m'ignore, ID. *Orphel.* III, 4. Plein d'un mortel poison dont l'horreur me dévore, Je m'ignorais moi-même et je me cherche encore, ID. *Brutus*, V, 7.

— HIST. XIV^e s. Quant li rois la roine vist si forment plorer, Et il out entendu tout senz rien ignorer..., *Girart de Ross.* v. 2664. ‖ XV^e s. Et sur ce, le roy d'Angleterre n'avoit pas ignoré [été négligent] ne dormy sur ces besongnes, FROISS. liv. IV, p. 223, dans LACURNE. ‖ XVI^e s. Or, entreprenant à former la vie de l'homme chrestien, je n'ignore pas que je n'entre en une matiere ample et diverse, CALV. *Inst.* 534. Afin d'ignorer la chose [de la cacher], elle et une de ses chambrieres, en qui elle se fioit, porterent le corps mort dedans la rue, MARG. *Nouv.* L.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *ignorar*; ital. *ignorare*; du lat. *ignorare*, de *i* pour *in* privatif, et d'un radical inusité *gnorus*, très-voisin de *gnarus*, qui sait.

† **IGUANE** (i-goua-n'), *s. m.* Genre de sauriens de grande taille, ayant un fanon comprimé et pendant sous le cou, une crête sur le dos et sur la queue, et qui sont bons à manger.

— ÉTYM. *Yuana*, mot caraïbe cité par Oviedo en 1525.

1. **IL**, au singulier, **ILS**, au pluriel (il, au pluriel et au singulier; dans plusieurs provinces, le pluriel se prononce î ; au pluriel l'*s* se lie : il-z ont. Voici les règles de la prononciation au XVII^e siècle d'après CHIFFLET, *Gramm.* p. 209 : L'*l* ne sonne point devant les consonnes : il dit, prononcez i dit ; ni aux interrogations, quoi qui suive : que dit-il ? prononcez que dit-i ? Parle-t-il à vous ? dites : parle-t-i à vous ? mais hors de l'interrogation il sonne l'*l* devant les voyelles : il a, il aime; au pluriel, il ne sonne que l's : ils ont, dites : iz ont. On voit en quoi ces règles anciennes diffèrent de la prononciation actuelle. Cette ancienne prononciation, qui supprimait plus les consonnes que nous ne faisons, s'est conservée en grande partie dans la conversation : quelle heure est-i ? quel temps fait-i ?). ‖ 1° *Pronom* masculin qui désigne la troisième personne. Votre père va venir, il est prêt. J'ai lu cet ouvrage, il est bien écrit. Ces gens-là sont pressés, ils courent. ‖ *Il* se met ordinairement avant le verbe, dans les phrases affirmatives, sans qu'il y ait rien entre deux, si ce n'est des particules et des pronoms. Il lui parle. Il ne veut pas. ‖ *Il* se met après le verbe dans les interrogations et dans certaines phrases exclamatives. Que fait-il ? Est-il insensé ! ‖ Avec le *t* euphonique : A-t-il ? parle-t-il ? va-t-il ? ‖ Il se met également après le verbe dans certaines phrases affirmatives. Quoi ! dit-il, s'écria-t-il, répondit-il. Vous avez, paraît-il, réussi dans vos projets. Aussi est-il vrai. Toujours est-il certain que je l'avais dit. Son cœur, pour se livrer, à peine devant moi S'est-il donné le temps d'en recevoir la loi, MOL. *Femmes sav.* IV, 1. ‖ 2° Quand une phrase interrogative contient le nom masculin qui est le sujet du verbe, on n'en met pas moins le pronom *il* après le verbe. Ce fruit est-il bon ? Votre père est-il venu ? ‖ Dans certaines inversions dubitatives, le même pléonasme est obligatoire. Ce projet dût-il échouer, nous serons loués pour l'avoir conçu. ‖ 3° Dans certaines phrases le verbe est précédé du pronom *il* et suivi du sujet ; ces phrases sont surtout du style soutenu, et impliquent une certaine passion qui fait qu'on prononce le pronom avant le nom auquel il se rapporte. Il me fuit, l'ingrat. Seront-ils plus heureux ceux qui.... ‖ 4° *Il* se met avec les verbes impersonnels, ou employés impersonnellement. Il faut que.... Ne faut-il pas que...? Faudra-t-il donc que...? Il doit s'y attacher de l'intérêt. Quel intérêt ne doit il pas s'y attacher ? Il fait beau temps. Il fut un temps où.... Il pleut à verse. Il m'en doit bien souvenir, ma foi ! MOL. *Préc. rid.* 12. À déboucher la porte il irait trop du vôtre, ID. *Remerc. au roi.* Il est aujourd'hui le six de mars, SÉV. 6 mars 1671. Et ces fleurs qui là-bas entre elles se demandent S'il est fête au village..., BOIL. *Épît.* XI. ‖ Dans ces constructions, *il* ne laisse pas de gouverner le verbe au singulier, bien que ce verbe soit suivi d'un nom au pluriel (l'ancienne langue mettait le pluriel en ces circonstances : il sont six heures). Il est six heures. Il est arrivé deux mille hommes. Il est survenu des circonstances fâcheuses. Nous n'avons qu'un honneur, il est tant de maîtresses ! CORN. *Cid*, III, 6. Je veux qu'on dise un jour aux siècles effrayés : Il fut des Juifs, il fut une insolente race, RAC. *Esth.* II, 1. Il s'avance sur le théâtre d'autres hommes, LA BRUY. VIII. ‖ Un *il* de ce genre a été sous-entendu par la Fontaine : De tous côtés lui vient des donneurs de recette, *Fabl.* VIII, 3. ‖ 5° *Il* se rapportant au mot *rien*. Ayant appris dès le collége qu'on ne saurait rien imaginer de si étrange et si peu croyable, qu'il n'ait été dit par quelqu'un des philosophes, DESC. *Méth.* II, 4. ‖ *Il* se rapportant à *ce que*. Si ce que je dis ne sert à vous éclairer, il servira au peuple, PASC. dans COUSIN. Ce qu'on appelle une oraison funèbre, n'est aujourd'hui bien reçu du plus grand nombre des auditeurs, qu'à mesure qu'il s'éloigne davantage du discours chrétien, LA BRUY. XV. Il y a une éloquence qui consiste à rendre aisément et convenablement ce que l'on pense, de quelque nature qu'il soit, VAUVEN. *De l'éloge.* ‖ *Il* se rapportant à *tout ce que*.... Tout ce qu'il fait doit se trouver à la place et dans l'ordre où la règle, c'est-à-dire la loi de Dieu, veut qu'il se trouve, MASS. *Profess. relig. Serm.* 3. ‖ *Il* se rapportant à *tout*. Une raison première et universelle, qui a tout conçu avant qu'il fût..., BOSS. *Connaiss.* V, 2. ‖ *Il* se rapportant à *cela, ceci*. Tout cela ne convient qu'à nous. — Il ne convient pas à vous-même, Repartit le vieillard..., LA FONT. *Fabl.* XI, 8. Ceci n'est pas humble ; mais il faut qu'il passe, SÉV. 10 août 1680. ‖ 6° *Il* pour *cela*. Iris, je vous louerais ; il n'est que trop aisé, LA FONT. *Fabl.* X, 1. Il est trop véritable, MOL. *l'Ét.* II, 7. C'est qu'il sent le bâton du côté que voilà, ID. *le Dép.* V, 4. Le premier effet de l'amour est d'inspirer un grand respect ; l'on a de la vénération pour ce que l'on aime ; il est bien juste : on ne reconnaît rien au monde de grand comme cela, PASC. *Passions de l'amour.* De vous dire que tout cela se passe sans larmes, il n'est pas possible, SÉV. 19 nov. 1688. ‖ Cet emploi, qui tombe en désuétude, est conservé dans : il est vrai. Vous avez dû partir, il est vrai, mais.... ‖ 7° *Il* surabondant. Et qui, jeune, n'a pas grande dévotion, Il faut que pour le monde à le feindre il s'exerce, REGNIER, *Sat.* XIII. Qui se contraint au monde, il ne vit qu'en torture, ID. *ib.* XV. Un [cierge] d'eux voyant la terre en brique au feu durcie Vaincre l'effort des ans, il eut la même envie, LA FONT. *Fabl.* IX, 12. La source de tout le mal est que tous ceux qui n'ont pas craint de tenter au siècle passé la réformation par le schisme, ne trouvant point de plus fort rempart contre leurs nouveautés que la sainte autorité de l'Église, ils ont été obligés de la renverser, BOSS. *R. d'Angl.* Ceux qui commençaient à le goûter, n'osant avaler le morceau qu'ils ont à la bouche, ils le jettent à terre, LA BRUY. V. Un noble, s'il vit chez lui dans sa province, il vit libre, ID. VIII. Les Romains se destinant à la guerre et la regardant comme le seul art, ils mirent tout leur esprit et toutes leurs pensées à le perfectionner, MONTESQ. *Rom.* 2. ‖ Ce pléonasme était reçu des écrivains du XVII^e et du XVIII^e siècle; aujourd'hui il l'est beaucoup moins. Toutefois ces exemples font voir dans quel cas un *il* surabondant peut être placé, non sans grâce ou sans clarté. ‖ 8° *Ils* se dit quelquefois d'une façon indéterminée pour indiquer les gens qu'on a dans l'esprit. L'autorité, l'autorité, ils n'ont que ce mot, DIDER. *Père de famille*, II, 6. Voilà comme ils sont tous ; c'est ainsi qu'ils nous aiment ; s'ils étaient nos ennemis, que feraient-ils de plus ? ID. *ib.* ‖ 9° Ce qu'il y a, ce dont il s'agit. Or sus, mon fils, savez-vous ce qu'il y a ? c'est qu'il faut songer, s'il vous plaît, à vous défaire de votre amour, MOL. *l'Av.* IV, 3. ‖ 10° Il n'est que de, la seule chose qui importe, qui soit utile, nécessaire. Ma foi, il n'est que de jouer d'adresse en ce monde, MOL. *Mal. im. Interm.* I, 6. ‖ 11° Il n'est pas que vous n'ayez vu, certainement vous avez vu. Mais peut-être il n'est pas que vous n'ayez bien vu Ce jeune astre d'amour, de tant d'attraits pourvu, MOL. *Éc. des fem.* I, 6. ‖ 12° *Il* suivi du relatif *qui* ou *quiconque*, signifiant celui qui ; tournure usitée au XVII^e siècle, qui est tombée en désuétude, mais qui pourrait être reprise. Il passe pour tyran quiconque s'y fait maître, CORN. *Cinna*, II, 1. Pour la première fois il me dupe qui veut ; Mais, pour une seconde, il m'attrape qui peut, ID. *Mél.* V, 5. Chacun fait ici-bas la figure qu'il peut, Ma tante ; et bel esprit, il ne l'est pas qui veut, MOL. *Femm. sav.* III, 2. Il est bien heureux qui peut avoir dix mille écus chez soi, ID. *l'Av.* I, 5. ‖ 13° Terme de chasse. Il bat l'eau, terme pour avertir les chasseurs et les chiens

lorsque la bête entre dans l'eau. || Il va là, chiens, terme pour parler aux chiens, lorsqu'ils chassent à la discrétion et à la prudence du piqueur. || Il perce, l'animal va en avant.

— REM. Ce pronom se répète quand il y a deux propositions de suite où l'on passe de l'affirmation à la négation, et de la négation à l'affirmation : Je lis rapidement ce livre, il n'est pas malaisé à comprendre, et il est court.

— HIST. IXe s. In o quid [pourvu que] il mi altresi fazet [il m'en fasse autant], *Serment.* || Xe s. Si cum il semper solt haveir [il a coutume d'avoir], *Frag. de Val.* p. 468. Si astreient [seraient] li Judei perdut, si cum il ore sunt, *ib.* p. 468. Poscite li que cest fructum que mostret nos habomus, que el nos conservet, *ib.* p. 469. || XIe s. Assez est mielz qu'il i perdent les chiefs [têtes], *Ch. de Rol.* III. Ne vous ne il n'i porterez les piez, *ib.* XVIII. || XIIe s. Et s'il i va tels hom qui sagement leur die, *Sax.* XX. S'en va Grandoine, il et si compeignon, *Roncis.* p. 71. Il n'i fist joie, ne chevelus ne chauz, *ib.* 149. Conviendra il qu'à la fin congié prenne, *Couci*, XXII. Et s'il ne fust de remanoir viltance, *ib.* XXIV. || XIIIe s. Bele Isabeaus, pucele bien aprise, Aima Gerart, et il lui, en tel guise Qu'onc de folour par lui ne fu requise, AUD. LE BAST. *Romancero*, p. 5. Il semble à sa maniere qu'elle doive desver, *Berte*, XVII. Et li rois il meismes les prent à redresser, *ib.* CXXIX. Il atendirent jusqu'au quart jour et il revindrent au palais, VILLEH. XII. Mès ge sai bien qu'il en sunt maintes Qui ne vuelent pas estre ençaintes, *la Rose*, 4667. || XVe s. Que voulez-vous? il faut songer [prendre de la peine] Qui veut vivre, et soutenir peine, *Pathel.* Les Allemaignes, qui est chose si grande et si puissante qu'il est presque incroyable, COM. IV, 1. Tous les seigneurs d'Allemaigne y [à la guerre] estoient à leurs despens, comme il est de coustume quant il touche le fait de l'empire, ID. IV, 3. Vous savez qu'ilz sont six jours ouvriers en la sepmaine, *Les évangiles des quenouilles*, p. 10. || XVIe s. Or advint il qu'au sortir de son enfance..., AMYOT, *Cimon*, 2. Il se presenta sur l'eschaffault des joueurs devant le peuple un de ses serviteurs habillé en forme de Bacchus, ID. *Nicias*, 5. Il semble que ce soient les habillemens qui eschauffent l'homme, et toutefois ce ne sont ils pas qui l'eschauffent ne qui luy donnent la chaleur, ID. *Du vice et de la vertu*, 1. Ce sont ils qui cerchent d'esblouir les yeux des simples ignorans, et cependant descouvrent leur bestise, CALV. *Inst.* 61. Iceux ne pouvant penser que ce fust il, disoyent que c'estoit son ange, ID. *ib.* 107. Cela est estimé pour niant, combien qu'il ne soit point de petit poids au jugement de Dieu, ID. *ib.* 290. Il se veoit en plusieurs lieux la forme de leurs licts, MONT. I, 238. De vray il est parfois que j'ay grand'pitié de toy, LA BOETIE, 116. On ne le croira pas du premier coup, toutes fois il est vray, ce sont tousjours quatre ou cinq qui maintiennent le tyran, ID. 62. Ha, ha! il n'a pas paire de chausses qui veult, RAB. *Garg.* I, 9.

—ÉTYM. Wallon, *i* devant une consonne, *il* devant une voyelle (*i* se dit pour *il* et *ils*); Berry, *i*, il, *i*, ils; provenç. *il*, *ils*; catal. *ell*; espag. *él*; ital. *il*; du latin *ille*, celui-là. La forme archaïque de *ille* est *ollus*, qu'on a supposé être un diminutif d'un radical *an* ou *on*, rattaché au sanscrit *ana*, celui-là, qu'on retrouve dans *anya*, autre, et dans *alius*. On remarquera que, dans l'ancienne langue, *il* est toujours nominatif; on y dit donc : *tu et il*, et non *toi et lui*. Le pluriel y est *il* sans *s*, comme le singulier; le singulier vient de *ille*, le pluriel vient de *illi*. Au XIVe siècle on a dit *il*, *ils*, pour le féminin *el*, *elles* : Les choses semblent estre involontaires quand ilz sont faites par violence ou quant il sont faittes par ignorance, ORESME, *Eth.* 47 (voy. ELLE).

† 2. **IL....** préfixe qui est pour *in*, préfixe négatif; il se met devant un élément commençant par *l* : illégal, illicite, pour in-légal, in-licite.

ÎLE (i-l'), *s. f.* || 1° Espace de terre entouré d'eau de tous côtés. Île pacifique où se doivent terminer les différends de deux grands empires à qui tu sers de limites, île éternellement mémorable par les conférences de deux grands ministres...., BOSS. *Mar.-Thér.* Représentez-vous cette île fameuse où deux hommes chargés des intérêts et du destin des deux nations [espagnole et française] faisaient valoir leur habileté à disputer les droits des couronnes, FLÉCH. *Mar.-Thér.* Laissez-moi le cacher en quelque île déserte, RAC. *Andr.* III, 4. L'île de Crète ou de Candie est la plus grande de celles qui sont voisines de la Grèce; elle a au septentrion la mer Égée ou l'archipel, et au midi la mer d'Afrique, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. II, p. 485, dans POUGENS. Il [Halley] visita les Canaries, les îles du cap Vert, l'île Sainte-Hélène déjà illustrée par les observations astronomiques qu'il y avait faites, MAIRAN, *Halley.* Dans cette île et guerrière et chrétienne [Sicile], VOLT. *Tancr.* I, 1. Les anciens et les prêtres égyptiens, six cents ans avant la naissance de Jésus-Christ, assuraient, au rapport de Platon dans le Timée, qu'autrefois il y avait une grande île auprès des colonnes d'Hercule, plus grande que l'Asie et la Libye prises ensemble, qu'on appelait Atlantide, BUFF. *Hist. nat. Preuv. théor. terr. Œuv.* t. II, p. 447. La plupart des îles ne sont que des groupes et des pointes de montagnes, ID. *Oiseaux*, t. II, p. 10. Porto-Rico a trente-six lieues de long, dix-huit de largeur, et cent de circonférence; nous pouvons assurer que c'est une des meilleures îles, et peut-être, dans la proportion de son étendue, la meilleure île du nouveau monde, RAYNAL, *Hist. phil.* XII, 6. || 2° *Au plur.* et absolument. Les Îles, celles qui forment l'archipel du golfe du Mexique (on met un I majuscule). Cacao des Îles. Il est allé chercher fortune aux Îles. Dans l'état actuel des colonies, sur dix hommes qui passent aux Îles, il meurt quatre Anglais, trois Français, trois Hollandais, trois Danois et un Espagnol, RAYNAL, *Hist. phil.* XI, 32. || 3° Dans certaines villes, île se dit d'un nombre de maisons faisant groupe et borné par des rues, ou bien isolé des autres maisons; c'est la traduction du latin *insula*, qui se prenait en ce sens dans l'énumération des quartiers de Rome.

— HIST. XIIe s. Il les firent andeux [tous deux] vers une isle nagier, *Sax.* IV. || XIIIe s. Il a [il y a] illes près de ci, que vous poés veoir, VILLEH. LXII. [Ils] Le faisoient outre passer En un parfont isle de mer; En grant poureté, sans secours Manoit el isle mais tous jours, GUI DE CAMBRAI, *Barl. et Jos.* p. 81. || XVe s. Et issirent hors des gallées et trouverent grand nombre de dames et damoiselles qui demeurent au dit ile et en ont la seigneurie, FROISS. III, IV, 59. Selon le bruit de l'isle des geans, Qui depuis fut Albion appellée, EUST. DESCH. *Poésies mss.* f° 45. || XVIe s. Ilz tenoient la Chersonese, c'est à dire, demy isle du païs de Thrace, AMYOT, *Cim.* 25.

— ÉTYM. Provenç. *isla*; ital. *isola*; du lat. *insula*; qui vient de *in*, en, et du même radical que dans *ex-sul*, *præ-sul*, etc.; cependant Curtius le regarde comme représentant *in salo* (dans la mer).

† **ILÉADELPHE** (i-lé-a-dèl-f'), *adj.* Terme de tératologie. Monstres iléadelphes, monstres qui sont doubles inférieurement, depuis et compris le bassin.

— ÉTYM. *Iléon*, et ἀδελφὸς, frère.

† **ILÉITE** (i-lé-i-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation de la membrane muqueuse de l'iléon.

— ÉTYM. *Iléon*..., et la finale médicale *ite*.

† **ILÉO-CÆCAL, ALE** (i-lé-o-sé-kal, ka-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient à l'iléon et au cæcum. Valvule iléo-cæcale.

— ÉTYM. *Iléon*, et *cæcum*.

† **ILÉO-COLIQUE** (i-lé-o-ko-li-k'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport aux intestins iléon et colon.

— ÉTYM. *Iléon*, et *colon*.

† **ILÉO-DICLIDITE** (i-lé-o-di-kli-di-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation de l'iléon et de la valvule iléo-cæcale, nom donné par quelques-uns à la dothiénentérie ou fièvre typhoïde.

— ÉTYM. *Iléon*, et δικλὶς, double porte, valvule, et la finale médicale *ite* indiquant inflammation.

ILÉON (i-lé-on) ou **ILÉUM** (i-lé-om'), *s. m.* Terme d'anatomie. Dernière portion de l'intestin grêle faisant suite au jéjunum, et se continuant avec le cæcum. || Adjectivement. L'intestin iléon.

— HIST. XVIe s. Le troisieme intestin gresle est nommé ileon, pource qu'il est situé sur les parties iliaques, ou pour la multitude des revolutions qu'il fait entre tous les autres, PARÉ, I, 15.

— ÉTYM. Εἰλεῖν, tortiller, à cause des circonvolutions de l'intestin.

ILES (i-l'), *s. m. pl.* Terme d'anatomie. Les parties latérales et inférieures du bas-ventre. || Os des iles, os larges et plats qui forment les hanches. On dit aussi os iliaques. || Chez les insectes, plaque quadrilatère, située des deux côtés du prothorax, et composée de deux pièces.

— HIST. XVIe s. En l'hypogastre faut considerer les deux iles, definies des os des iles et os barré, PARÉ, I, 1.

— ÉTYM. Lat. *ilia*, flancs.

† **ÎLET** (i-lè), *s. m.* || 1° Petite île (on dit aujourd'hui de préférence îlot). Sur un îlet situé à l'entrée de la rade, on éleva des fortifications considérables, RAYNAL, *Hist. phil.* XIII, 38. || 2° Groupe isolé de maisons, synonyme de île n° 3. Vingt-neuf rues tirées au cordeau coupent aujourd'hui le Cap en deux cent vingt-cinq îlets de maisons riantes qui montent au nombre de neuf cents, RAYNAL, *Hist. phil.* XIII, 43.

— ÉTYM. Diminutif de *île*.

† **ÎLETTE** (i-lè-t'), *s. f.* Petite île. Ilette pour petite île est fort bon; M. Coëffeteau en use, quoique les diminutifs ne soient pas fort en usage en notre langue, VAUGELAS, *Nouv. rem.* p. 209, dans POUGENS. || On dit de préférence aujourd'hui îlot.

— ÉTYM. Diminutif d'*île*.

ILÉUS (i-lé-us'), *s. m.* Terme de médecine. Obstruction de l'intestin et interruption du cours des excréments.

— ÉTYM. Εἰλεὸς, de εἰλεῖν, tortiller.

† **ILIACO-FÉMORAL, ALE** (i-li-a-ko-fé-mo-ral, ra-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient à la surface iliaque et au fémur.

— ÉTYM. *Iliaque*, et *fémoral*.

† **ILIACO-MUSCULAIRE** (i-li-a-ko-mu-sku-lè-r'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient aux muscles de la surface iliaque.

— ÉTYM. *Iliaque*, et *musculaire*.

† **ILIADE** (i-li-a-d'), *s. f.* || 1° Poëme d'Homère où est chantée la colère d'Achille. Le seul courroux d'Achille, avec art ménagé, Remplit abondamment une Iliade entière, BOIL. *Art p.* III. || Fig. Longue narration, longue suite de. Elle me fait chanter, amoureuse ménade, Des combats de Paphos une longue Iliade, A. CHÉN. *Élég.* VIII. || 2° La petite Iliade, poëme cyclique perdu, qui racontait, du destin de Troie et des héros grecs, ce qui n'est pas dans Homère.

— HIST. XVIe s. Au ciel qui est la vraye source d'où decoule sur nous une iliade de bien, LANOUE, 151. Bon Dieu! comment as-tu peu amonceller ceste iliade de calomnieuses et enormes injures? PASQUIER, *Lett.* t. III, p. 922. Choisy moy quelqu'un de ces beaux vieux romans françois, comme un Lancelot, un Tristan ou autres, et en fay renaistre au monde une admirable Iliade et laborieuse Eneide, DU BELLAY, I, 26, *recto*.

— ÉTYM. Ἰλιὰς, de Ἴλιον, Ilion, Troie; ἰλιὰς est un adjectif et signifie d'Ilion : ἰλιὰς χώρα, le territoire d'Ilion, ἰλιὰς ποίησις, le poëme d'Ilion, l'Iliade.

† 1. **ILIAQUE** (i-li-a-k'), *adj.* Qui a rapport à la guerre de Troie.

— ÉTYM. Lat. *iliacus*, de ἰλιακὸς, formé de Ἴλιον, Ilion.

2. **ILIAQUE** (i-li-a-k'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport aux flancs. || Os iliaque, ou os coxal, os innominé, os des iles, noms d'un os pair, qui occupe les parties latérales et extérieures du bassin. || Fosses iliaques, crête iliaque, les fosses, la crête des os iliaques. || Muscle iliaque, muscle qui sert à faire mouvoir l'os de la cuisse sur le bassin. || Artères iliaques, artères qui sont formées par la bifurcation de l'aorte descendante.

— HIST. XVIe s. Les veines et arteres epigastriques, qui de la partie superieure des iliaques montent..., PARÉ, I, 11.

— ÉTYM. *Ilion* 1.

3. **ILIAQUE** (i-li-a-k'), *adj. f.* Terme de médecine. Ne s'emploie que dans cette locution : passion iliaque, synonyme d'iléus.

— HIST. XVIe s. Iliaque passion, PARÉ, XV, 65 bis.

— ÉTYM. *Iléus*, mais non sans une confusion avec *iliaque* venant d'*ilion*.

† **ILICINE** (i-li-si-n'), *s. f.* Terme de chimie. Principe amer que l'on retire des feuilles du houx (*ilex aquifolium*, *L*).

— ÉTYM. Lat. *ilex*, *ilicis*, houx, et la finale chimique *ine*.

† **ILICINÉES** (i-li-si-née), *s. f. pl.* Terme de botanique. Nom le plus usité de la famille des aquifoliacées.

— ÉTYM. Lat. *ilex*, houx.

† **ILIO-ABDOMINAL, ALE** (i-li-o-ab-do-mi-nal, na-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Muscle ilio-abdominal, nom donné au muscle petit oblique de l'abdomen.

— ÉTYM. *Ilion* 1, et *abdominal*.

† **ILIO-FÉMORAL, ALE** (i-li-o-fé-mo-ral, ra-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Muscle ilio-fémoral, nom donné au muscle grêle antérieur de la cuisse.

— ÉTYM. *Ilion* 1, et *fémoral*.

† **ILIO-LOMBAIRE** (i-li-o-lon-bê-r'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient au muscle iliaque et aux lombes.

— ÉTYM. *Ilion* 1, et *lombaire*.

1. **ILION** (i-li-on) ou **ILIUM** (i-li-om'), *s. m.* Terme d'anatomie. Nom de la plus grande des trois pièces qui forment l'os des hanches ou os iliaque chez le fœtus.

— HIST. XVIe s. Ces muscles se vont inserer char-

nus au sourcil externe et supérieur de l'os ilion, PARÉ, I, 11.

— ÉTYM. Lat. *ilia*, flancs (voy. ILES).

† 2. **ILION** (i-li-on), *s. m.* Un des noms de la ville de Troie. || Fig. Vous avez vu tomber la gloire D'un Ilion trop insulté [l'empire de Napoléon Ier] Qui prit l'autel de la victoire Pour l'autel de la liberté, BÉRANG. *Mon âme.*

† **ILIO-PECTINÉ, ÉE** (i-li-o-pè-kti-né, née), *adj* Terme d'anatomie. Qui a rapport à l'ilion et au pubis. Éminence ilio-pectinée, éminence formée par la jonction de la branche de l'os ilion avec celle du pubis.

— ÉTYM. *Ilion* 1, et le lat. *pecten*, peigne, pubis.

† **ILIO-PUBIEN, IENNE** (i-li-o-pu-biin, biè-n'), *adj*. Terme d'anatomie. Qui a rapport à l'ilion et au pubis. Bandelette ilio-pubienne, bandelette fibreuse, étendue de la crête iliaque au bord supérieur du pubis.

— ÉTYM. *Ilion* 1, et *pubien*.

† **ILIO-ROTULIEN, IENNE** (i-li-o-ro-tu-liin, liè-n'), *adj*. Terme d'anatomie. Muscle ilio-rotulien, muscle droit antérieur de la cuisse.

— ÉTYM. *Ilion* 1, et *rotule*.

† **ILIO-SCROTAL, ALE** (i-li-o-skro-tal, ta-l'), *adj*. Terme d'anatomie. Qui se distribue à l'ilion et au scrotum.

— ÉTYM. *Ilion* 1, et *scrotum*.

ILIUM, voy. ILION 1.

† **ILLABOURABLE** (il-la-bou-ra-bl'), *adj*. Qui n'est point labourable.

— ÉTYM. *Il*... 2, et *labourable*.

† **ILLABOURÉ, ÉE** (il-la-bou-ré, rée), *adj*. Qui n'a pas été labouré.

— ÉTYM. *Il*... 2, et *labouré*.

† **ILLACÉRABLE** (il-la-sé-ra-bl'), *adj*. Qui ne peut être lacéré.

— ÉTYM. *Il*... 2, et *lacérer*.

† **ILLACÉRÉ, ÉE** (il-la-sé-ré, rée), *adj*. Qui n'a point été lacéré, intact.

— ÉTYM. *Il*... 2, et *lacéré*.

† **ILLATIF, IVE** (il-la-tif, ti-v'), *adj*. Terme de grammaire. Particule illative, se dit quelquefois des conjonctions qui amènent une conséquence de ce qui précède.

— ÉTYM. Lat. *illativus*, de *il* pour *in*, dans, et *lativus*, qui porte.

† **ILLATION** (il-la-sion), *s. f.* || 1° Terme de droit. Apport des biens d'une personne qui entre en noviciat dans une maison religieuse. || Registre d'illation, registre où est inscrit l'apport de chaque religieux ou religieuse. || 2° Terme d'Église. Transport ou retour des reliques d'un saint.

— HIST. XVIe s. L'illation [conséquence, action d'inférer] est captieuse, *Contes de Cholières*, f° 73, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *illationem*, de *il* pour *in*, dans, et *latio*, action de porter.

† **ILLEC** (il-lèk), *adv*. Terme vieilli et marotique. Là, en ce lieu là. Notez qu'illec avec deux autres femmes De son bourgeois l'épouse était aussi, LA FONT. *Serv.*

— HIST. XIe s. Mais li cuens [comte] Guenes ilooc ne voulsist estre, *Ch. de Rol.* XXV. || XIIe s. Pour bien ferir iloques [il] s'apresta, *Ronc.* p. 80. || XIIIe s. Iluecques [je] demeurai de lors jusque mardi, *Berte*, I. || XVe s. Et usa la dite dame illecques sa vie doucement, FROISS. I, I, 60. || XVIe s. Rome fondée par les hommes les plus belliqueux du monde, qui de tous costés s'estoient illec jetés et assemblés, AMYOT, *Numa*, 13.

— ÉTYM. Picard, *ilo*. Le latin *illic*, *illuc*, ayant l'accent sur *il*, ne peut donner *ilec*, ou *ilocc*, ou *iloques* : il faut y voir *illo loco*, en ce lieu.

† **ILLÉCÈBRE** (il-lé-sè-br'), *s. m.* Terme de botanique. Genre de plantes de la famille des paronychiées, où l'on distingue l'illécèbre en tête, appelé vulgairement renouée argentée, *illecebrum capitatum*, *L.*

ILLÉGAL, ALE (il-lé-gal, ga-l'), *adj*. Qui est contre la loi. Des actes illégaux. Les liaisons entre les deux sexes étaient illégales ; on les souffrait, on les encourageait même, mais elles n'étaient pas honorées de la bénédiction nuptiale, RAYNAL, *Hist. phil.* XI, 26. Il [le ministre du trésor] aurait dû résister à la volonté de l'empereur lui-même, si l'empereur avait voulu faire un emploi illégal de la fortune publique, MOLLIEN, *Mém.* t. III, p. 418.

— HIST. XIVe s. Et semble que celui est dit injuste qui est illegal, ORESME, *Eth.* 141.

— ÉTYM. *Il*... 2, et *légal*.

ILLÉGALEMENT (il-lé-ga-le-man), *adv*. D'une manière illégale. Agir illégalement.

— ÉTYM. *Illégale*, et le suffixe *ment*.

ILLÉGALITÉ (il-lé-ga-li-té), *s. f.* Caractère, vice de ce qui est illégal. L'illégalité d'une convention. L'illégalité punissable avec laquelle un procureur... soi-disant avocat.... a osé se porter pour juge en une affaire criminelle, VOLT. *Lett. d'Argental.* 18 avr. 1776. || Acte illégal. Commettre des illégalités. C'est une illégalité.

— HIST. XIVe s. Tele illegalité ou inequalité convient et resgarde toute injustice, ORESME, *Eth.* 142. || XVe s. Mal pourvoit à la rigueur des loix, qui donne loy à illegalité [désordre, violence], A. CHARTIER, *l'Espérance*, p. 353. || XVIe s. Partout se veoit l'animosité et illegalité des accusateurs, MONT. I, 69.

— ÉTYM. *Illégal*.

ILLÉGITIME (il-lé-ji-ti-m'), *adj.* || 1° Qui n'est pas légitime. Enfant illégitime. Trouvez-vous en ces lois aucune ombre de crime, Rien de honteux aux siens et rien d'illégitime? ROTROU, *St-Genest*, III, 2. Les biens qu'une femme acquiert par l'adultère sont véritablement gagnés par une voie illégitime, mais..., PASC. *Prov.* VIII. Rome.... ne reconnaît point les fruits illégitimes Qui naissent d'un hymen contraire à ses maximes, RAC. *Bérén.* II, 1. Louis XI, étant dauphin, avait épousé la fille d'un duc de Savoie malgré le roi son père, et avait fui du royaume avec elle, sans que jamais Charles VII entreprit de traiter cette union d'illégitime, VOLT. *Hist. parl.* ch. 11. || 2° Fig. Injuste, déraisonnable. Prétention illégitime. Mais pour servir César rien n'est illégitime, CORN. *Mort de Pomp.* III, 2. Ainsi Rome n'a point séparé son estime ; Elle eût cru faire ailleurs un choix illégitime ; Cette superbe ville en vos frères et vous Trouve les trois guerriers qu'elle préfère à tous, ID. *Hor.* II, 1. || 3° Terme de médecine. Fièvres illégitimes ou bâtardes, certaines fièvres irrégulières.

— HIST. XVIe s. Le scirrhe illegitime qui n'a ny douleur ny sentiment, PARÉ, V, 22. Et qui ne portoit cette marque, estoit tenu illegitime, MONT. III, 203.

— ÉTYM. *Il*... 2, et *légitime*.

ILLÉGITIMEMENT (il-lé-ji-ti-me-man), *adv.* D'une façon non légitime, sans fondement, sans raison. Il prétend cela illégitimement.

— HIST. XVIe s. Certes elle [la nature] m'a traité illegitimement et incivilement, MONT. III, 373.

— ÉTYM. *Illégitime*, et le suffixe *ment*.

ILLÉGITIMITÉ (il-lé-ji-ti-mi-té), *s. f.* Défaut de légitimité. L'illégitimité d'un titre. L'illégitimité de sa naissance. L'illégitimité d'un enfant. || Parti opposé à la légitimité, au droit des dynasties.

† **ILLÉSÉ, ÉE** (il-lé-zé, zée), *adj*. Qui n'a éprouvé aucune lésion. || Auquel on n'a fait aucun tort.

— ÉTYM. *Il*.... 2, et *lésé*.

ILLETTRÉ, ÉE (il-lè-tré, trée), *adj*. Qui n'est pas lettré, qui n'a point de connaissances en littérature. C'est un homme illettré. Il est tout à fait illettré. Les gens illettrés haïssent moins violemment, mais les lettrés savent mieux aimer, BERN. DE ST-PIERRE, *Harm. Liv.* 7, *De l'amitié*. || Qui ne sait ni lire ni écrire.

— HIST. XVIe s. Conferoient le plus de temps à gens illettrés, PASQUIER, *Recherches*, V, 12. Illeteré, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *illitteratus*, de *il* pour *in* privatif, et *litteratus*, lettré.

† **ILLIBÉRAL, ALE** (il-li-bé-ral, ra-l'), *adj.* || 1° Qui n'est pas libéral, qui ne donne pas. Homme illibéral. || 2° Qui est restrictif de la liberté, qui manque de libéralisme. Mesures illibérales. Des sentiments illibéraux. || 3° Qui appartient aux métiers. Profession illibérale.

— HIST. XIVe s. Et qui donneroit tel prix, ce seroit un don illiberal, ORESME, *Eth.* 116. Plein d'avarice et illiberal, ID. *Thèse de* MEUNIER.

— ÉTYM. Lat. *illiberalis*, de *il* pour *in* privatif, et *liberalis*, libéral.

† **ILLIBÉRALEMENT** (il-li-bé-ra-le-man), *adv.* Sans libéralité ; avec avarice. || Sans libéralisme.

— HIST. XVIe s. En quoy il usa incivilement et illiberalement du don que Lucullus luy avoit faict, AMYOT, *Lucull.* 34.

† **ILLIBÉRALISME** (il-li-bé-ra-li-sm'), *s. m.* Terme politique. Opinion opposée au libéralisme.

— ÉTYM. *Il*.... 2, et *libéralisme*.

† **ILLIBÉRALITÉ** (il-li-bé-ra-li-té), *s. f.* Défaut de libéralité, de générosité. || Tendance à restreindre la liberté. L'illibéralité de ce gouvernement.

— HIST. XIVe s. Et la defaute [de generosité] est illiberalité, et est avarice et convoitise, ORESME, *Eth.* 48. Et nous mettons et attribuons illiberalité à ceux qui estudient en pecunes acquerir plus que ne apartient, ID. *ib.* 102. || XVe s. Selon Aristote, liberalité est une vertu qui fait du bien par pecune, le contraire de laquelle est illiberalité, *les Triomphes de la noble dame*, f° 76, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *illiberalitatem*, de *illiberalis*, illibéral.

† **ILLICIÉES** (il-li-si-ée), *s. f.* Terme de botanique. Nom d'une tribu de la famille des magnoliacées.

ILLICITE (il-li-si-t'), *adj.* Qui n'est pas licite, qui est défendu par la morale ou par la loi. Conventions illicites. Des assemblées illicites. Un amour illicite, ROTROU, *St-Genest*, III, 2. Que me reste-t-il des plaisirs licites? un souvenir inutile; des illicites? un regret, une obligation à l'enfer ou à la pénitence, BOSS. *Sermons, la mort, fragment*. || Substantivement. Encore que vous ôtiez en apparence à l'amour profane ce grossier et cet illicite dont on aurait honte, il en est inséparable sur le théâtre, BOSS. *Comédie*, 5.

— HIST. XIVe s. Jouer à jeux illicites, *Ménagier*, II, 3. || XVIe s. Combien illicites et deshonnestes sont les gains que font..., CALV. *Instit.* 1161.

— ÉTYM. Lat. *illicitus*, de *il* pour *in* privatif, et *licitus*, licite.

ILLICITEMENT (il-li-si-te-man), *adv.* D'une manière illicite. Il est vrai que cela s'est fait, mais toujours illicitement.

— HIST. XVIe s. Illicitement, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. *Illicite*, et le suffixe *ment*; ital. *illecitamente*.

† **ILLICIUM** (il-li-si-om'), *s. m.* Terme de botanique. Nom latin du genre badiane (magnoliacées). L'illicium anisé, dit vulgairement badiane, et dont les semences sont appelées anis étoilé.

— ÉTYM. Lat. *illicium*, charme.

† **ILLICO** (il-li-ko), *adv.* || 1° Terme d'ancienne pratique. Sur-le-champ. Ce mot s'inscrivait sur les reliefs d'appel, parce qu'on était obligé d'interjeter l'appel aussitôt la sentence rendue. || Se faire relever d'illico, obtenir des lettres de chancellerie, lorsqu'on avait négligé d'appeler immédiatement. || 2° Dans le langage familier, sur-le-champ. Il faut faire cela illico.

— ÉTYM. Lat. *illico*, proprement sur place, de *in*, dans, sur, et *loco*, lieu, place.

† **ILLIMITABLE** (il-li-mi-ta-bl'), *adj.* Auquel on ne peut assigner de bornes; qui ne peut être limité. Influence illimitable.

— ÉTYM. Voy. ILLIMITÉ.

† **ILLIMITATION** (il-li-mi-ta-si-on), *s. f.* Terme didactique. État d'une chose illimitée, qui n'a point de limites.

ILLIMITÉ, ÉE (il-li-mi-té, tée), *adj.* Qui n'a point de limites. Espace illimité. Ces ambassadeurs ont un pouvoir illimité. Je t'apporte, ô seul roi, seul être illimité, Tout ce que tu n'as pas dans ton immensité, VOLT. *Lisb.* La liberté de penser fut illimitée chez les Romains, ID. *Dict. phil. Âme.* L'avenir sans fin s'ouvre à l'être illimité, V. HUGO, *Odes*, V, 8. || Congé illimité, congé dont le terme n'est pas fixé.

— ÉTYM. *Il*.... 2, et *limité*.

ILLISIBLE (il-li-zi-bl'), *adj.* || 1° Qu'on ne saurait lire. Cette écriture est illisible. || 2° Dont on ne peut supporter la lecture. On passait pour esprit fort lorsqu'on se permettait de regarder l'existence de cinq propositions dans le livre illisible de Jansénius comme un fait indifférent au bonheur de l'espèce humaine, CONDORCET, *Vie de Voltaire*.

— ÉTYM. *Il*.... 2, et *lisible*.

† **ILLISIBLEMENT** (il-li-zi-ble-man), *adv.* D'une manière illisible.

† **ILLITION** (il-li-sion), *s. f.* Terme de médecine. Synonyme d'onction.

— ÉTYM. Lat. *illitionem*, de *in*, en, et *linere*, oindre.

† **ILLITTÉRATURE** (il-li-té-ra-tu-r'), *s. f.* Néologisme. Défaut d'instruction, de lettres.

— ÉTYM. *Il*.... 2, et *littérature*.

† **ILLOGICITÉ** (il-lo-ji-si-té), *s. f.* || 1° Terme de philosophie. Qualité de ce qui est illogique. || 2° Privation d'un sens droit, de logique.

† **ILLOGIQUE** (il-lo-ji-k'), *adj.* Terme de philosophie. Qui est contraire à la logique.

— ÉTYM. *Il*....2, et *logique*.

† **ILLOGIQUEMENT** (il-lo-ji-ke-man), *adv.* D'une manière illogique.

† **ILLOGISME** (il-lo-ji-sm'), *s. m.* Caractère de ce qui est illogique.

— ÉTYM. *Illogique*, comme *lyrisme* de *lyrique*.

† **ILLUMINABLE** (il-lu-mi-na-bl'), *adj.* Qui peut recevoir les illuminations célestes. Dieu est illuminant, l'âme est illuminable.

— ÉTYM. Lat. *illuminabilis* (QUICHERAT, *Addenda*), de *illuminare*, illuminer.

† **ILLUMINANT, ANTE** (il-lu-mi-nan, nan-t'), *adj.* Qui illumine, éclaire. La lumière diminue par tous les obstacles qu'on met entre le corps illuminant et le corps illuminé, BOSS. *Méd. sur l'Évang.* 2e part. 6e jour. || Pouvoir illuminant d'un corps lu-

mineux, la faculté qu'il possède d'éclairer plus ou moins, le degré de clarté qui lui est propre. Le pouvoir illuminant d'un réflecteur.

ILLUMINATEUR (il-lu-mi-na-teur), *s. m.* || 1° Celui qui répand de la lumière. Voici un nouvel hommage qu'elle [la lune] rend à son céleste illuminateur [le soleil]; à mesure qu'il approchait, je la voyais disparaître, le faible croissant diminuait peu à peu..., BOSS. *Concupisc.* 32. || 2° Particulièrement. Celui qui illumine, qui se charge de faire des illuminations. || 3° Fig. Celui qui explique, éclaire. Le Sauveur Jésus, l'illuminateur des antiquités [qui explique les anciennes choses], BOSS. *Panég. de St Sulpice*, 1. || L'Illuminateur, surnom de saint Grégoire, patriarche de l'Église d'Arménie.

— HIST. XVI° s. Illuminateur, COTGRAVE.

— ÉTYM. Provenç. *elluminayre*, *illuminador*; esp. *iluminador*; ital. *illuminatore*; du lat. *illuminatorem*, de *illuminare*, illuminer.

ILLUMINATIF, IVE (il-lu-mi-na-tif, ti-v'), *adj.* || 1° Qui a la faculté d'éclairer. || 2° Fig. Qui illumine, en termes de dévotion mystique. L'union à Jésus-Christ homme-Dieu [disent les mystiques] est la première de toutes, et elle se fait dès le commencement de la vie illuminative, BOSS. *États d'or.* II, 2.

— HIST. XV° s. Chevalerie a vertu defensive par force; clergie a vertu illuminative par prudence, GERSON, dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— ÉTYM. Provenç. *illuminatiu*; esp. et ital. *illuminativo*; du lat. *illuminare*, illuminer.

ILLUMINATION (il-lu-mi-na-sion; en vers, de six syllabes), *s. f.* || 1° Action d'illuminer, d'éclairer; état de ce qui est illuminé, éclairé. L'illumination de la terre par le soleil. S'il [l'intellect] pâtit [en recevant conseil], c'est de la plus belle espèce de passion, qui ne gâte et ne corrompt pas, mais qui achève et qui perfectionne, comme celle de l'illumination en l'air et de la réception des images dans les yeux, BALZ. *De la cour*, 1er *disc.* Il fallait pourvoir à ce nettoiement continuel des rues, à cette illumination par cinq mille fanaux, VOLT. *Louis XIV*, 29. || 2° Action de disposer un grand nombre de lumières avec symétrie à l'occasion d'une réjouissance. Il est question, ma fille, d'une illumination; c'est demain à Versailles.... on vient de m'assurer que l'illumination est différée de plusieurs jours, SÉV. 300. On fit des illuminations à toutes les fenêtres, VOLT. *Charles XII*, 7. L'illumination, cachée sous les feuillages, ne donnait que la faible lumière d'un beau clair de lune, GENLIS, *Mlle de la Fayette*, p. 283, dans POUGENS. || 3° Fig. en termes de dévotion, la lumière extraordinaire que Dieu répand parfois dans l'âme. Ils se persuadaient qu'immédiatement après leur promotion, Dieu était obligé de leur envoyer de l'esprit pour bien gouverner, et de faire valoir l'élection du prince par la subite illumination de ses ministres, BALZ. *De la cour*, 2° *disc.* Cette illumination que Dieu ne leur refuse point et qu'il leur accorde par bonté et par une miséricorde générale, NICOLE, *Essais*, t. IX, p. 212, dans POUGENS. Alors, par une soudaine illumination, elle se sentit si éclairée, et tellement transportée de joie..., BOSS. *Anne de Gonz.* || 4° Inspiration quelconque, trait de génie. L'un [Turenne] paraît agir par des réflexions profondes, et l'autre [Condé] par de soudaines illuminations, BOSS. *Louis de Bourbon.* Ses sermons n'étaient pas le fruit d'une étude lente et tardive, mais d'une céleste faveur, mais d'une prompte et soudaine illumination, ID. *Bourgoing.* || 5° Terme de paléographie. Enluminure, peintures dont on ornait les manuscrits au moyen âge.

— HIST. XIV° s. Vision et illumination sont faiz sodainnement, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVI° s. Anaxagoras, le premier qui a escrit le plus certainement et le plus hardiment de l'illumination et de l'obscurcissement de la lune, AMYOT, *Nic.* 42. La parole est comme instrument, par lequel le Seigneur dispense aux fideles l'illumination de son esprit, CALV. *Instit.* 49.

— ÉTYM. Provenç. *enluminatio*; du lat. *illuminationem*, de *illuminare*, illuminer.

ILLUMINÉ, ÉE (il-lu-mi-né, née), *part. passé* d'illuminer. || 1° Qui reçoit de la lumière. En ces lieux mal illuminés, Qui voit la longueur de son nez Se peut vanter de bonne vue, SCARRON, *Virg.* VI. || Terme de physique. Corps illuminé, corps qui, n'étant point lumineux par lui-même, le devient en réfléchissant la lumière envoyée par un autre corps. || 2° Orné d'illuminations. Toute la ville était illuminée. || 3° Fig. Qui reçoit une lumière céleste, intellectuelle, morale. Un cœur illuminé d'une grâce céleste, ROTROU, *St-Genest*, IV, 7. Quand la lumière divine s'est découverte et qu'avec des yeux illuminés on se jette dans les voies du siècle, qu'arrive-t-il à une âme qui tombe d'un si haut état? BOSS. *Anne de Gonz.* Ces docteurs, illuminés par son Saint-Esprit, sont les véritables trésors de l'Église universelle, ID. *Cornet.* || 4° Fig. et substantivement, un illuminé, une illuminée, celui, celle qui est visionnaire en matière de religion. Il ne faut pas s'aviser de dire à un homme les dégoûts de sa maîtresse, ni à vos plaideurs le faible de la cause, ni des raisons à un illuminé, VOLT. *Dict. phil. Quakers*, 1. || Noms de certains hérétiques qui se prétendaient éclairés de Dieu d'une manière particulière. La secte des illuminés. || Se dit quelquefois des frères de la Rose-Croix. || Disciple des philosophes Saint-Martin et Swedenborg.

ILLUMINER (il-lu-mi-né), *v. a.* || 1° Éclairer, répandre de la lumière sur quelque chose. La lune en son plein illuminait la campagne. Mais quel nouveau soleil illumine les airs? ROTROU, *Herc. mour.* V, 3. Cet ouvrage, en petit, contient une colline Qu'un air toujours serein, toujours pur illumine, BAHIER, *le Cabinet de Quinault*, p. 49. || Fig. L'éclat de telles actions [guerres, ambassades, etc.] semble illuminer un discours, et le bruit qu'elles font déjà dans le monde aide celui qui parle à se faire entendre d'un ton plus ferme et plus magnifique, BOSS. *Bourgoing.* || 2° Faire des illuminations. Il fut le seul des ministres étrangers qui illumina sa maison pour la prise de Cagliari, ST-SIM. 475, 111. || Absolument. On ordonna d'illuminer. || 3° Fig. Éclairer l'esprit de lumières intellectuelles, morales, religieuses. Que si Dieu permet que les hommes se méprennent en des choses si importantes, pourquoi aura-t-il plus de soin de les illuminer en ma cause? BALZAC, *Lett.* 6, 7. Une céleste flamme D'un rayon prophétique illumine mon âme, CORN. *Cinna*, V, 3. Laurent, serrez ma haire avec ma discipline, Et priez que toujours le ciel vous illumine, MOL. *Tart.* III, 2. Cette loi [naturelle] Inspira Zoroastre, illumina Solon, VOLT. *Loi nat.* I. || 4° S'illuminer, *v. réfl.* Devenir illuminé, éclairé. Le sommet des montagnes s'illuminait à mesure que le soleil se levait. || Fig. [Un auteur tenté] De découper un peu de sa pourpre divine [d'Horace], Pour faire que la sienne un peu plus s'illumine [imitation du vers d'Horace, *Art p.* 15 : *Purpureus, late qui splendeat, unus et alter Assuitur pannus*], BARBIER, *Rev. des Deux-Mondes*, mai 1865, p. 498. || 5° Être garni d'illuminations. La nouvelle arrivait à peine que déjà tous les édifices s'illuminaient.

— HIST. XIV° s. La lune est illuminée du soleil. —Un feu peut eschauffer et illuminer, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVI° s. Les petits enfants qui, pour voir les luisans images de livres illuminez, apprennent à lire, LA BOETIE, 52.

— ÉTYM. Provenç. *enlumenar*, *illuminar*, *illumenar*, *ellumenar*; esp. *iluminar*; ital. *illuminare*; du lat. *illuminare*, de *il* pour *in*, dans, et *lumen*, lumière.

ILLUMINISME (il-lu-mi-ni-sm'), *s. m.* Opinions chimériques des illuminés. || Particulièrement. L'ensemble d'opinions professées vers la fin du XVIII° siècle par Saint-Martin et Swedenborg.

— ÉTYM. *Illuminer.*

ILLUSION (il-lu-zion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Erreur qui semble se jouer de nos sens, les tromper. C'est une illusion, quand, dans un bateau qui marche rapidement, on croit voir le rivage s'enfuir. Elle croit voir encor son volage héros; Et, cette illusion soulageant sa disgrâce, Elle le rappelle en ces mots.... J. B. ROUSS. *Cantate, Circé.* Zamore aux pieds d'Alzire! Est-ce une illusion? VOLT. *Alz.* III, 4. La révolution diurne du ciel ne fut qu'une illusion due à la rotation de la terre, LAPLACE, *Expos.* V, 4. || Illusion d'optique, erreur du sens de la vue sur l'état des corps, naturelle comme le mirage, ou artificielle comme celle que produisent la plupart des instruments d'optique. || Terme de médecine. Illusion morbide ou pathologique, trouble des sensations dans lequel il y a pour point de départ une impression réelle, mais dans lequel la transmission ou la perception est irrégulière. || 2° Dans les beaux-arts, et spécialement au théâtre, état de l'âme qui fait que nous attribuons une certaine réalité à ce que nous savons n'être pas vrai. Plus d'intérêt sans illusion, plus d'illusion sans vraisemblance, MARMONTEL, *Mém.* IV. Dans les arts d'imitation, la vérité n'est rien, la vraisemblance est tout, et non-seulement on ne leur demande pas la réalité, mais on ne veut pas même que la feinte en soit l'exacte ressemblance.... en un mot l'illusion ne peut ni ne doit être complète, *Encyclop.* mot *illusion.* || 3° Fausse apparence que l'on attribuait au démon ou à la magie. Ce sont des illusions du démon. || 4° Erreur qui semble se jouer de notre esprit, le tromper. Ainsi la vie humaine n'est qu'une illusion perpétuelle : on ne fait que s'entre-tromper et s'entre-flatter, PASCAL, *Puissances trompeuses, Amour-propre*, édit. FAUGÈRE. L'Ecclésiaste faisant le dénombrement des illusions qui travaillent les hommes, y comprend la sagesse même, parce qu'il y a une fausse sagesse qui, se renfermant dans l'enceinte des choses mortelles, s'ensevelit avec elle dans le néant, BOSS. *Duch. d'Orl.* Comme Dieu ne voulait plus exposer aux illusions du monde les sentiments d'une piété si sincère, ID. *ib.* L'illusion des amitiés de la terre qui s'en vont avec les années et les intérêts, ID. *Anne de Gonz.* Les cris du sang, sa force et ses impressions, D'un cœur toujours trompé sont les illusions, VOLT. *Mah.* IV. 1. || Faire illusion à quelqu'un, lui faire croire qu'on a plus de mérite, plus de crédit, etc. qu'on n'en a réellement. || Se faire illusion à soi-même, s'abuser soi-même. Je cherchai longtemps à me faire illusion sur ses défauts. || 5° Sorte de rêves ou de fantômes qui flottent devant l'imagination. De douces illusions. Flatteuse illusion, erreur douce et grossière, Que tu sais peu durer et tôt t'évanouir! CORN. *Hor.* III, 1. L'heur que je t'apporte est sans illusion, ID. *Théod.* V, 3. Il était même tenté de croire qu'il ne veillait pas et qu'il était dans l'illusion d'un songe, FÉNEL. *Tél.* IX. On ne peut y vivre [dans le monde] qu'avec des illusions; et, dès qu'on a un peu vécu, toutes les illusions s'envolent, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 2 juill. 1754. L'illusion féconde habite dans mon sein; D'une prison sur moi les murs pèsent en vain; J'ai les ailes de l'espérance, A. CHÉN. *Jeune captive.* Le temps n'en était pas encore venu pour Corinne; il lui fallait encore des illusions, elle voulait encore du bonheur, STAEL, *Corinne*, XVII, 2. L'âme à cet âge n'a plus la force de se suspendre aux illusions, fils dorés que du haut du ciel l'espérance jette à la jeunesse, CH. DE BERNARD, *la Cinquantaine*, § XII. || 6° Pensée, imagination chimérique. Les illusions de l'amour-propre. C'est un homme plein d'illusions, sujet à des illusions, qui se repaît d'illusions. Ses prétentions sont une pure illusion. Aucune illusion ne doit plus te flatter, CORN. *Cinna*, IV, 7. Par quelle illusion m'oses-tu conseiller...? ID. *Perth.* III, 4. L'empereur s'y prêtait complaisamment [au zèle de ses soldats], s'aidant de tout pour espérer, quand vinrent tout à coup les premières neiges; avec elles tombèrent toutes les illusions dont il cherchait à s'environner, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VIII, 11.

— SYN. ILLUSION, CHIMÈRE. L'illusion est l'effet d'une apparence trompeuse qui nous déçoit. La chimère est indépendante de toute apparence, et la cause en est purement imaginaire. Avoir une illusion, c'est voir d'une manière fausse des choses qui existent ou peuvent exister; au lieu que les chimères sont sans aucun point de départ réel ou objectif.

— HIST. XII° s. Fait sumes reproce à nos veisins et illusiun [moquerie], *Liber psalm.* p. 112. || XVI° s. Il eut en dormant une illusion damnable, c'est qu'il luy fut advis qu'il..., AMYOT, *Cæs.* 52. Et de fait, jamais n'eussent esté si vilainement abusez des illusions de Satan, s'ils n'eussent desjà esté ensorcellez de cest erreur, CALV. *Inst.* 1105.

— ÉTYM. Provenç. *illusio*; espagn. *ilusion*; ital. *illusione*; du lat. *illusionem*, de *il* pour *in*, dans, et *lusum*, supin de *ludere*, jouer : action de jouer dans.

† **ILLUSIONNER** (il-lu-zio-né), *v. a.* Néologisme. Causer des illusions; faire illusion. || S'illusionner, *v. réfl.* Se faire des illusions.

— ÉTYM. *Illusion.* Ce néologisme est acceptable; *illusionner* est formé comme *affectionner*.

ILLUSOIRE (il-lu-zoi-r'), *adj.* || 1° Qui tend à tromper par une fausse apparence. Le sens de la vue est le moins juste et le plus illusoire, BUFFON, *Morceaux choisis*, p. 37. || Dans le langage didactique. Proposition illusoire. Contrat illusoire. || 2° Qui est sans effet, qui ne se réalise point. Une promesse illusoire. Un projet illusoire. Nous mêlons perpétuellement à ses opérations [de la nature], qui sont constantes, à ses faits, qui sont toujours certains, le produit illusoire et variable de notre imagination, BUFF. *Quadrup.* t. II, p. 157.

— HIST. XVI° s. Je crois que cette pretendue cohabitation est imaginaire, procedante d'une impression illusoire de Satan, PARÉ, XIX, 29.

— ÉTYM. Lat *illusorius* (QUICHERAT, *Addenda*), de *illusor*, celui qui se joue, se moque (voy. ILLUSION).

ILLUSOIREMENT (il-lu-zoi-re-man), *adv.* D'une manière illusoire.

— ÉTYM. *Illusoire*, et le suffixe *ment*.

† **ILLUSTRANT, ANTE** (il-lu-stran, stran-t'), *adj.*

Qui illustre. || Substantivement. Ce qui illustre. Faire rien tout le bon, tout l'utile, tout l'illustrant d'autrui, ST-SIM. 393, 73.

† **ILLUSTRAT** (il-lu-stra), *s. m.* Dignité d'illustre.

— ÉTYM. *Illustre.*

† **ILLUSTRATEUR** (il-lu-stra-teur), *s. m.* Celui qui donne du lustre, de l'éclat.

— HIST. XVI° s. Illustrateur, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Illustrer.*

ILLUSTRATION (il-lu-stra-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action d'illustrer; état de ce qui est illustre. Les victoires qui contribuèrent à l'illustration de son règne. || Particulièrement. Marque d'honneur dont une famille reçoit de l'éclat. Le prévôt s'est fait riche, il achètera de la noblesse, et nous lui fournirons de l'illustration, nous en avons à vendre dans la famille, DANCOURT, *Le prix de l'arquebuse*, sc. 14. Née d'un père et d'un aïeul illustre pour avoir fait du bien, la plus belle des illustrations, elle [Mme Geoffrin] n'a jamais manqué une occasion de protéger et de soulager les infortunés avec autant de grandeur d'âme que de discernement, VOLT. *Polit. et législ. La mort de Calas, Lett. à Élie de Beaumont.* || Néologisme. Personnage illustre. Les illustrations de l'époque. || 2° Terme de littérature. Explication, éclaircissement, commentaires. Cette nouvelle édition de Tite-Live est enrichie des illustrations de tel savant. J'ajouterai, pour l'illustration de ce passage, une petite exhortation aux philosophes qui nient tout à plat l'enfer dans leurs écrits, VOLT. *Dict. phil. Enfer.* || 3° Terme de paléographie. Ornement colorié des anciens manuscrits. Ce manuscrit est remarquable par les illustrations. || Aujourd'hui il se dit de figures gravées sur bois et intercalées dans le texte d'un livre. || Il se dit aussi d'un grand nombre de gravures insérées dans un livre. Les illustrations du poëme de Dante. || Titre d'une publication périodique, l'Illustration. || 4° Terme de théologie. Illustration divine, espèce de lumière que Dieu répand dans l'esprit. Il est de la foi que, dans tous les actes de piété, il y a beaucoup de choses que nous recevons en pure souffrance.... telles sont les illustrations de l'entendement, et les pieuses affections de la volonté, BOSS. *États d'orais.* VII, 3. Ces illustrations divines ne l'empêchaient pas de consulter les religieux de saint Dominique, BOUHOURS, *Vie d'Ignace*, dans RICHELET. Ce n'est pas que Dieu ne nous prévienne selon nos besoins, tantôt par des illustrations, tantôt par certains goûts et par certains plaisirs, FÉN. t. III, p. 249.

— HIST. XVI° s. Si entre tous ce livre je vous donne, Je ne suis point temeraire donneur.... Car, vous estant le lustre et le bonheur De nostre Gaule et de ses nations, C'est bien raison que l'hommage et l'honneur Se face à vous des illustrations, ST-GEL. 138. La defense et illustration de la langue françoise, titre d'un ouvrage de J. Dubellay.

— ÉTYM. Lat. *illustrationem*, de *illustrare*, illustrer.

ILLUSTRE (il-lus-tr'), *adj.* || 1° Éclatant par quelque chose de louable et d'extraordinaire, en parlant des personnes. En louant l'homme incomparable dont cette illustre assemblée célèbre les funérailles et honore les vertus, BOSS. *le Tellier.* Pendant que ce grand roi la rendait la plus illustre de toutes les reines, vous la faisiez, monseigneur, la plus illustre de toutes les mères, ID. *Mar.-Thér.* Prennent-ils [les dieux] donc plaisir à faire des coupables, Afin d'en faire après d'illustres misérables? RAC. *Théb.* III, 2. .... Une fille, Seul reste du débris d'une illustre famille, ID. *Brit.* II, 3. L'illustre Josabet porte vers vous ses pas, ID. *Ath.* I, 1. Les hommes véritablement illustres sont ceux dont l'histoire se trouve liée à celle de leur nation, DUCLOS, *Hist. Louis XI*, Œuv. t. II, p. 125, dans POUGENS. || Substantivement. Un illustre, une personne qui excelle en quelque chose. Madame, voilà un illustre, MOL. *Pourc.* I, 4. Balzac, Voiture, Corneille, Racan, Chapelain, Desmarets, d'Ablancourt ont été de vrais illustres et des originaux chacun en leur genre, FURETIÈRE, *Factums*, t. I, p. 165. Enfin, après Arnaud, ce fut l'illustre en France Que j'admirai le plus, BOIL. *Poésies div.* 23. M. Geoffroy, qui savait voyager, ne manqua pas de profiter du séjour de Londres, il gagna l'amitié de la plupart des illustres d'un pays qui en produit tant, FONTEN. *Geoffroy.* || Terme d'histoire. Titre honorifique. || 2° Il se dit aussi en parlant des choses. Les histoires les plus fidèles, si elles ne changent ni n'augmentent la valeur des choses pour les rendre plus dignes d'être lues, au moins omettent-elles presque toujours les plus basses et moins illustres circonstances, DESC. *Méth.* I, 8. De pareilles erreurs Ne produisent jamais que d'illustres malheurs, LA FONT. *Fabl.* X, 10. Le royaume le plus illustre [la France] qui fut jamais sous le soleil, et devant Dieu et devant les hommes, BOSS. *Mar.-Thér.* Voilà des faits, et des faits illustres, et des faits plus éclatants que le soleil, qui font voir qu'au milieu de la défection..., ID. *2° instr. pastorale sur les prom. de J. C.* 24. Que ce soit donc [la clémence] l'illustre défaut de Charles [Charles I^{er} d'Angleterre] aussi bien que de César, ID. *Reine d'Anglet.* Vous voyez quelle a été son humilité, et combien il a été soigneux de cacher les illustres avantages qu'il avait reçus de Dieu, ID. *Cornet.* Et lorsque cette reine, assurant sa conquête, Vous attend pour témoin de cette illustre fête, RAC. *Bérén.* I, 3. Cet illustre trépas ne peut-il vous [dieux] calmer? ID. *Théb.* III, 3. Jamais plus illustre querelle De vos aïeux n'arma le zèle, ID. *Athal.* IV, 5. Pardonnez à l'éclat d'une illustre fortune Ce reste de fierté..., ID. *Andr.* III, 6. || Ironiquement. Et vous vous signalez par d'illustres leçons, ID. *Brit.* III, 3. || Abusivement. En parlant de choses mauvaises. D'illustres attentats ont fait toute leur gloire, VOLT. *Lois de Minos*, I, 1.

— SYN. ILLUSTRE, RENOMMÉ, FAMEUX, CÉLÈBRE. Illustre dit plus que renommé; l'illustration est plus que le renom; illustre dit autre chose que fameux : il implique toujours louange et mérite, tandis que fameux peut s'appliquer aux choses les plus mauvaises. Célèbre exprime à bien peu près la même chose qu'illustre; la différence paraît être que illustre indique plutôt l'éclat qui vient de l'objet, et célèbre l'éclat que lui donne l'assentiment des autres : on est célèbre parce que tout le monde parle de vous; on est illustre parce qu'on répand un grand éclat.

— HIST. XVI° s. Si cette flatterie latine et ce gotthisme des Italiens et Espagnols est venu en usage d'appeller les princes illustrissimes et les gentils hommes illustres.... ST-JULIEN, *Mesl. hist.* p. 586.

— ÉTYM. Espag. *ilustre*; ital. *illustre*; du lat. *illustris*, de *il* pour *in*, dans, et *lustrare*, purifier, éclairer (voy. LUSTRE).

ILLUSTRÉ, ÉE (il-lu-stré, strée), *part. passé* d'illustrer. || 1° Rendu illustre. Vous le voyez, Lucain; ces hardis conjurés Sont tous des citoyens par eux-mêmes illustrés, LEGOUVÉ, *Épich. et Nér.* II, 3. || 2° Terme de librairie. Enrichi d'illustrations, de gravures. Edition illustrée. La Fontaine illustré par Granville. || Le Monde illustré, l'Univers illustré, titres de publications périodiques illustrées.

† **ILLUSTREMENT** (il-lu-stre-man), *adv.* D'une façon illustre.

— HIST. XVI° s. Illustrement, RAB. p. 57, dans LACURNE.

ILLUSTRER (il-lu-stré), *v. a.* || 1° Rendre illustre. Les jeunes seigneurs le vont entendre [un professeur du Collége de France], et quantité d'autres honnêtes gens qui illustrent fort son auditoire, GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. 83. Rocroi.... c'en serait assez pour illustrer une autre vie que celle du prince de Condé; mais, pour lui, c'est le premier pas de sa course, BOSS. *Louis de Bourbon.* C'est par là que Molière illustrant ses écrits..., BOIL. *Art p.* III. Les démarches les plus légères de piété sont illustrées aux yeux du Seigneur par l'éclat qui vous environne, MASS. *Myst. Misér.* Ils perfectionnèrent, ils illustrèrent la marine anglaise, RAYNAL, *Hist. phil.* XIX, 5. Un noir cachot peut illustrer mes vers, BÉRANG. *Ad. à la campagne.* Croyez-vous que le roi, distinguant votre audace, Daigne illustrer un sang qu'il accepte par grâce? C. DELAVIG. *Vêp. sic.* I, 2. || 2° Rendre plus clair par des notes, par des commentaires. Il est vrai que M. von der Hardt donne ces pièces sur les meilleurs manuscrits, et les illustre de notes, BAYLE, *Lett. à M****, 2 mai 1697. || 3° Illustrer un livre, orner de gravures un livre imprimé. || Terme de paléographie. Orner un manuscrit de peintures, d'enluminures. || 4° S'illustrer, *v. réfl.* Se rendre illustre. Il n'était guère possible de s'illustrer et de vivre tranquille chez un peuple inconstant, DIDER. *Opin. des anc. phil.* (*péripatéticiens*). Ils n'avaient pas cette fierté, cette vaine gloire des Portugais, qui avaient fait plus de guerres peut-être pour s'illustrer que pour s'agrandir, RAYNAL, *Hist. phil.* II, 5. || En librairie, être illustré. C'est un texte qui s'illustrera difficilement.

— HIST. XVI° s. La foy venant à teindre et illustrer les arguments de Sebond, elle les rend fermes et solides, MONT. II, 149. Ce sont ces escrits qui furent remis au jour et illustrés d'explications, alors que le roi Louis XII entra en differend avec le pape Jules II, DU PERRON, dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— ÉTYM. Lat. *illustrare*, de *illustris* (voy. ILLUSTRE).

ILLUSTRISSIME (il-lu-stri-ssi-m'), *adj.* Très-illustre, titre qu'on donne par honneur à quelques personnes élevées en dignité, et principalement aux ecclésiastiques. Illustrissime et révérendissime seigneur. Éminences et excellences, mots introduits; ceux d'éminentissimes et d'excellentissimes n'ont point encore passé les monts; le cardinal du Perron a fait inutilement tout ce qu'il a pu pour introduire illustrissime, BALZAC, *Socr. chrétien*, t. II, p. 249, dans LACURNE. J'avais dépit de ne pouvoir vous traiter d'illustrissime, COSTAR (*à Lingendes nommé évêque de Sarlat*), dans LIVET, *la Gramm. franç.* p. 74.

— HIST. XVI° s. Au regard de la nouvelle invention des superlatifs latins en *issime*, comme illustrissime, MEIGRET, dans LIVET, *la Gramm. franç.* p. 73. Les freres ignorants ont eu grande raison De vous faire leur chef, monsieur l'illustrissime; Car ceux qui ont ouï vostre belle oraison, Vous ont bien recogneu pour ignorantissime, *Sat. Mén. après la harangue du card. de Pelvé.*

— ÉTYM. Lat. *illustrissimus*, superlatif de *illustris*, illustre.

† **ILLUTATION** (il-lu-ta-sion), *s. f.* || 1° Terme d'art. Action d'enduire quelque chose de boue ou de limon. || 2° Terme de médecine et de vétérinaire. Action d'enduire de boue quelque partie du corps dans l'intention de déterminer un effet thérapeutique. L'illutation se fait avec des boues minérales, de la terre glaise, de la boue de meule à aiguiser, etc.

— ÉTYM. Lat. *in*, en, et *lutum*, boue.

ÎLOT (î-lo; le *t* ne se lie pas; au pluriel, l'*s* se lie : des î-lo-z étroits; îlots rime avec repos, travaux, etc.), *s. m.* || 1° Très-petite île. Ils débarquent leurs faibles cargaisons à la faveur de quelques îlots qui forment un assez bon abri, RAYNAL, *Hist. phil.* XII, 9. || 2° Dans plusieurs villes de France, groupe de maisons circonscrit par des rues; synonyme de *île* n° 3. Je suis logé dans tel îlot.

— ÉTYM. Diminutif de *île.* L'ancienne langue dit *islel* et *islette.*

ILOTE (i-lo-t'), *s. m.* || 1° Nom d'esclaves, dans la république de Sparte, qui cultivaient les champs de leurs maîtres, leur remettaient une partie déterminée du produit, et les accompagnaient à la guerre comme serviteurs; c'étaient les anciens habitants du pays subjugués par les Doriens victorieux. || 2° Fig. Celui qui est réduit, dans une société, au dernier état d'abjection ou d'ignorance.

— ÉTYM. Εἱλώτης ou εἵλως; on le tire de Ἕλος, ville de Laconie conquise peu après l'invasion des Doriens; mais, comme les habitants de cette ville se nomment d'ordinaire Ἑλεῖοι ou Ἑλεᾶται, Müller préfère l'étymologie εἵλως, participe de ἑλεῖν, prendre : proprement, le pris, le captif. L'Académie ferait mieux de mettre l'*h* comme aux mots dérivés de mots grecs qui ont l'esprit rude; mais elle suit le latin qui écrit *ilotæ*, à tort.

† **ILOTIE** (i-lo-sie), *s. f.* Synonyme d'ilotisme. Cette ilotie est contre la nature des choses, MONTESQ. *Esp.* V, 10.

— ÉTYM. Εἱλωτεία, de εἵλως, ilote.

ILOTISME (i-lo-ti-sm'), *s. m.* || 1° Condition d'ilote. || 2° Fig. L'état d'abjection et d'ignorance où quelque partie d'un peuple est réduite par ceux qui la dominent. Ils tenaient les classes pauvres dans un véritable ilotisme.

— ÉTYM. *Ilote.*

† **IM....** Préfixe négatif (voy. IN.... 1) : immodeste pour in-modeste. || Préfixe représentant *in*, par exemple dans im-mersion, pour in-mersion (voy. IN.... 2).

IMAGE (i-ma-j'), *s. f.* || 1° Ce qui imite, ce qui ressemble, ressemblance (sens propre du latin *imago*). Cet enfant est l'image de son père. De sa sœur tout exprès j'ai pris l'image entière; Mon visage a même air, ma voix a même ton, CORN. *Tois. d'or*, II, 1. Dieu créa l'homme à son image, SACI, *Bible*, *Gen.* I, 27. Dans son origine [de l'homme], Dieu l'avait fait à son image; et ce nom d'image lui doit faire entendre qu'il n'était pas fait pour lui-même; une image est toute faite pour son original, BOSS. *la Vallière.* Quoique cette âme soit défigurée, quoique cette image de Dieu soit comme effacée par le péché, si nous en cherchons les anciens traits, nous reconnaîtrons, malgré la corruption, qu'elle ressemble encore à Dieu.... ID. *ib.* Plus il s'avançait vers cette image trompeuse du rivage de l'île, plus cette image reculait; elle fuyait toujours devant lui, et il ne savait que croire de cette fuite, FÉNEL. *Tél.* IX. Ils sacrifiaient, dans les grands dangers, des hommes à la divinité, ainsi que tant d'autres nations; car c'est le caractère des barbares, de croire la divinité malfaisante : les hommes font Dieu à leur image, VOLT. *Mœurs*, 16. || 2° Représentation d'un objet dans l'eau, dans un miroir, etc. La source limpide où se peint leur

image, C. DELAV. *Paria*, I, 1. || Terme d'optique. Réunion des faisceaux lumineux qui, émanés d'un corps, sont réfléchis ou réfractés par un autre corps. Les miroirs plans donnent l'image des corps avec leurs dimensions naturelles; les miroirs concaves les amplifient, et les miroirs convexes les rapetissent. La manière de les essayer [des miroirs] est de recevoir à une grande distance, par exemple à 160 pieds, l'image réfléchie du soleil, BUFF. *Hist. min. Introd. part. exp. Œuvres*, t. VII, p. 162. || 3° Représentation de quelque chose en sculpture, en peinture, en gravure, en dessin. Un père affligé de la mort précipitée de son fils fit faire l'image de celui qui lui avait été ravi si tôt, SACI, *Bible*, *Sagesse*, XIV, 15. Des titres, des inscriptions, vaines marques de ce qui n'est plus; des figures qui semblent pleurer autour d'un tombeau; et de fragiles images d'une douleur que le temps emporte avec tout le reste, BOSS. *Louis de Bourbon*. Rome.... De mes États conquis enchaînait les images, RAC. *Mithr*. III, 1. Rome au contraire encor m'adressa plus d'hommages; Par ordre du sénat on para mes images, LEGOUVÉ, *Ép. et Nér*. III, 2. || 4 Plus particulièrement. Représentation, d'une façon quelconque, soit des dieux du paganisme, soit, chez les chrétiens, de Jésus-Christ, de la Vierge et des saints. Tout son palais est plein de leurs images [des faux dieux], RAC. *Esth*. II, 9. Dans le temps qu'on appelle parmi nous le moyen âge, nous appelions le pays des mahométans *la paganie*, nous traitions d'idolâtres, d'adorateurs d'images, un peuple qui a les images en horreur, VOLT. *Dict. phil. Idolâtrie*. Quand le consul Pline adresse ses prières aux dieux immortels dans l'exorde du panégyrique de Trajan, ce n'est pas à des images qu'il les adresse; ces images n'étaient pas immortelles, ID. *ib*. || Terme d'art du moyen âge. Images ouvrantes, images saintes, qui, en s'ouvrant comme un tableau à volet, découvrent dans l'intérieur même de leurs corps quelques sujets peints ou sculptés en rapport d'intention ou d'allusion avec le personnage, DE LABORDE, *Émaux*, p. 342. || 5° Estampes représentant des sujets pieux ou autres. Il y a de belles images dans ce livre. || Être sage comme une image, être très-sage, se dit d'un enfant fort retenu et fort posé. || On dit par moquerie : Vous avez bien fait, vous aurez une image (locution qui vient de l'habitude de donner, comme récompense, des images de sainteté aux enfants dans les catéchismes et les écoles). || C'est une belle image, se dit d'une belle femme qui est sans action, sans esprit; belle, mais froide et sans physionomie. || On amuse les enfants avec des images, se dit, en se moquant, à ceux qui veulent nous payer de bagatelles. || 6° Fig. Ce qui figure, imite. Ces jeux sont une image de la guerre. Jérusalem, réprouvée et ingrate envers son Sauveur, devait être l'image de l'enfer; ses perfides citoyens devaient représenter les damnés, BOSS. *Hist*. II, 9. C'est pour la sainteté chrétienne que les rois sont les images de Dieu, BOURDAL. *Sainteté*, 2° *avent*, p. 328. Partout du désespoir je rencontre l'image, RAC. *Bérén*. V, 7. Ils [les flatteurs] vous feront enfin haïr la vérité, Vous peindront la vertu sous une affreuse image, ID. *Ath*. IV, 3. Que sur son passage Tout d'un calme profond lui présente l'image, ID. *ib*. V, 3. L'image la plus noble de la divinité est un prince juste, modéré, chaste, réglé dans ses mœurs, et qui ne règne que pour faire régner la vertu, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv*. t. II, p. 304, dans POUGENS. Ici, Rome pourtant demande votre hommage, Rome qui d'elle-même est une triste image.... Veuve d'un peuple-roi, mais reine encor du monde, GILB. *Ode à Mons*. || Exemple. Voici une image de la prévention : nos sœurs de Sainte-Marie m'ont dit : enfin Dieu soit loué! Dieu a touché le cœur de cette pauvre enfant.... je vais à Port-Royal, j'y trouve un certain grand solitaire qui commence par me dire : eh bien! ce pauvre oison a signé, SÉV. 20 nov. 1664. || 7° Fig. Représentation des objets dans l'esprit, dans l'âme. L'esprit conserve des images de ce que nous avons vu. Dites-moi un mot de vos habits; car il faut fixer les pensées et donner des images, SÉV. 29 nov. 1684. Ce fut un songe admirable, de ceux que Dieu même fait venir du ciel par le ministère des anges, dont les images sont si nettes et si démêlées, où l'on voit je ne sais quoi de céleste, BOSS. *Anne de Gonz*. Excusez ma douleur; cette image cruelle [Hippolyte traîné par ses chevaux] Sera pour moi de pleurs une source éternelle, RAC. *Phèdre*, V, 6. || Représentation des personnes dans l'esprit, dans le souvenir. Ô prince, le digne sujet de nos louanges et de nos regrets, vous vivrez éternellement dans ma mémoire; votre image y sera tracée non point avec cette audace qui promettait la victoire; non, je ne veux rien voir en vous de ce que la mort efface; vous aurez, dans cette image, des traits immortels, BOSS. *Louis de Bourbon*. Quoi! toujours de ce Juif l'image vous désole? RAC. *Esth*. III, 1. De son image en vain j'ai voulu me distraire, ID. *Brit*. II, 2. Dans le fond des forêts votre image me suit, ID. *Phèd*. II, 2. Adieu, je vais, le cœur trop plein de votre image, Attendre, en vous aimant, la mort pour mon partage, ID. *Bérén*. I, 4. || Terme de psychologie. Images ou espèces représentatives, voy. ESPÈCE. || 8° Fig. Idée. Il était agité par les images du malheur qui le menaçait, VAUGEL. *Q. C.* liv. III, dans RICHELET. Chez vous le mariage est fâcheux et pénible, Et vos discours en font une image terrible, MOL. *Éc. des f.* V, 4. Quoique mon courage Se fît de ce complot une funeste image, RAC. *Andr*. V, 3. Il a dans ces horreurs passé toute la nuit; Enfin, las d'appeler un sommeil qui le fuit, Pour écarter de lui ces images funèbres..., ID. *Esth*. II, 1. Elle aime mon rival, je ne puis l'ignorer; Mais je mettrai ma joie à le désespérer; Je me fais de sa peine une image charmante, ID. *Brit*. II, 8. De ce couple perfide J'avais presque oublié l'attentat parricide, Et j'ai pâli deux fois au terrible récit Qui vient d'en retracer l'image à mon esprit, ID. *Esth*. II, 3. Voilà donc ce bonheur dont j'embrassais l'image, DUCIS, *Roméo*, III, 4. || 9° Description. Opposer l'image des combats au tableau de la vie pastorale, *Dict. de l'Acad*. || 10° Métaphore, similitude. Ainsi, dans toutes les langues, le cœur brûle, le courage s'allume, les yeux étincellent, l'esprit est accablé, il se partage, il s'épuise, le sang se glace, la tête se renverse, on est enflé d'orgueil, enivré de vengeance; la nature se peint partout dans ces images fortes devenues ordinaires, VOLT. *Dict. phil. Éloquence*. Presque tout est image dans Homère, dans Virgile, dans Horace, sans même qu'on s'en aperçoive, ID. *ib. Imagination*. La poésie nous fait admirer des images dont la peinture serait insoutenable, DIDER. *Lett. sur les sourds et muets*. || 11° Terme d'entomologie. Nom de l'insecte qui a subi toutes ses métamorphoses.

— HIST. XI° s. Et une imagene [prononcez image] Apolin le felon, *Ch. de Rol*. CCXXXVII. Froissent ymagenes et toutes les ydoles, *ib*. CCLVIII. || XII° s. E Mical prist une imagene, et mist la al lit David e une pel de chievre al chief, *Rois*, p. 75. || XIII° s. Image est ce que deus ou plusors diverses choses ont aucune semblance entre eles selonc les proprietez dou cors et de la nature, en ceste maniere : cist hom est plus hardi que lions, et cil autre coars comme lievres, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 641. Quant saluée ot doucement Et loée moult longuement La mere Dieu d'entier corage, Et enclinée ot moult s'image, G. DE COINSI, *du Cierge*. || XIV° s. Sachent les autres faire beaux images, les autres bien mener les causes, les autres astrollogies, ORESME, *Prologue*. Une ymage de Notre Dame, qui clot et euvre, seant et tenant son enfant, à senestre de laquelle est une trinité à plusieurs saints et saintes, DE LABORDE, *Émaux*, p. 343. || XV° s. Ung petit ymage d'or de Nostre Dame, ouvrant par le ventre, ouquel est la Trinité dedans, garny en la poitrine d'un petit ruby, seant sur ung petit pié d'or, ID. *ib*. p. 343. || XVI° s. Et puis formée l'a Au propre image et semblable effigie [des Dieux], MAROT, IV, 16. Les luisans images de livres illuminez, LA BOETIE, 52. Ce vertueux fils estoit planté devant lui comme une image à regarder son pere sans rien faire, DESPER. *Contes*, LXXVI. Je crois qu'il m'ont bien veu prendre ce petit image d'argent, ID. *Cymbal*. 87. Et apparoissoit en son visage une telle virilité que l'on voit representée ès medailles et images peintes ou moulées de Hercules, AMYOT, *Anton*. 5. Ainsi que l'usage de la prononciation françoise changera, l'ecriture devra faire le semblable, attendu qu'elle n'est que son image, MEIGRET, dans LIVET, *la Gramm. franç*. p. 118.

— ÉTYM. Berry et bourguign. *imaige*; provenç. *image*, *emage*; espagn. *imagen*; portug. *imagem*; ital. *image*, *imagine*; du latin *imaginem*, dans lequel on aperçoit un rapport avec *imitari*, imiter, sans pouvoir remonter à un radical commun.

† **IMAGÉ**, **ÉE** (i-ma-jé, jée), *part. passé* d'imager. La philosophie botanique de Linné, avec son style nerveux et imagé. Une éloquence imagée comme celle de Bossuet.

1. **IMAGER**, **ÈRE** (i-ma-jé, jè-r'), *s. m.* et *f.* Mot qui vieillit. Celui, celle qui fait ou vend des images, des estampes. Cet imager a un beau choix d'estampes.

— HIST. XIII° s. Quiconques veut estre ymagiers à Paris, ce est à savoir tailleres de crucifix, de manches à coutiaux..., *Liv. des mét*. 155. || XVI° s. Et en art de faire statues ou ymages, Polycletus estoit sage ymagier, ORESME, *Eth*. 177. || XIV° s. Des peintres, des imagiers, des piqueurs et dompteurs de chevaulx, AMYOT, *P. Æm*. 10.

— ÉTYM. *Image*. Au XVI° siècle on a dit aussi *imaginier* et *imageur*.

† 2. **IMAGER** (i-ma-jé. Le *g* prend un *e* devant *a* et *o* : imageant, imageons), *v. a.* Néologisme. Orner, embellir d'images, de métaphores. Imager son style.

— ÉTYM. *Image*.

† **IMAGERIE** (i-ma-je-rie), *s. f.* Fabrication, commerce d'images.

— HIST. XVI° s. Un grand portail faict et entaillé à menue imagerie de marbre blanc et bis, JEAN D'AUTON, *Annales de Louis XII*, p. 118, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Imager* 1.

IMAGINABLE (i-ma-ji-na-bl'), *adj.* Qui peut être imaginé, conçu. Ce qu'a fait Massinisse est si déraisonnable Qu'à peine mon esprit le trouve imaginable! MAIRET, *Sophon*. IV, 4. Je garde dans mon cœur toutes nos conversations avec une reconnaissance pour vous qui n'est pas imaginable, SÉV. 23 nov. 1673. Il a pour nous toutes les bontés imaginables, BOSS. *Lett. quiét*. 220. Du moment qu'on est ici-bas [dans les enfers], toute la gloire imaginable ne fait aucun bien, FONTEN. *Lucr. Barbe* J'achèterais la durée de votre vie de tous les biens imaginables, MARIVAUX, *Marianne*, 5° part. Un procédé si noble est-il imaginable? PIRON, *Métrom* V, 6.

— ÉTYM. Provenç. *ymaginable*; espagn. *imaginable*; portug. *imaginavel*; ital. *immaginabile*; du latin *imaginabilis* (QUICHERAT, *Addenda*), qui vient de *imaginari*, imaginer.

IMAGINAIRE (i-ma-ji-nê-r'), *adj.* || 1° Qui n'est que dans l'imagination, qui n'est point réel. Avec une vertu qui fût imaginaire, Car je l'appelle ainsi quand elle est sans effet, CORN. *Nic*. II, 3. Et cette liberté qui lui semble si chère, N'est pour Rome, seigneur, qu'un bien imaginaire, ID. *Cinna*, II, 1. Êtres imaginaires, ROTROU, *Antig*. I, 3. Nous ne nous contentons pas de la vie que nous avons en nous et en notre propre être : nous voulons vivre dans l'idée des autres d'une vie imaginaire, et nous nous efforçons pour cela de paraître, PASC. *Pensées*, t. I, p. 251, édit. LAHURE. La mort, qui foulant aux pieds l'arrogance humaine, et abattant sans ressource toutes ces grandeurs imaginaires.... BOSS *Gornay*. Peut-être que mon cœur Conçoit d'un vain danger la crainte imaginaire, VOLT. *Scythes*, IV, 4. Je ne songeais plus à mon état; mais, comme il n'était pas imaginaire, je le sentais sitôt que j'étais de sang-froid, J. J. ROUSS. *Conf*. VI. || Espaces imaginaires, espaces qui, suivant la physique d'Aristote, placés au delà de la sphère des fixes, n'admettaient absolument rien, pas même le lieu parce qu'il est la place des corps qui ne pouvaient pas y exister, ni le vide parce que c'était le lieu qu'un corps avait quitté; et fig. le vague, l'indéfini, l'impossible. L'espace imaginaire Des vides infinis qui sont dessus les cieux, RACAN, *Ode à la reine*. || Fig. Être, voyager, se perdre dans les espaces imaginaires, se former des visions, se repaître d'idées imaginaires. || 2° Qui n'est tel ou tel qu'en imagination, en parlant des personnes. J'ai vu l'impiété de forfaits surchargée.... Ses soldats, du Très-Haut vainqueurs imaginaires, Par ces blasphèmes téméraires, Annonçaient aux mortels leur gloire d'un moment, GILBERT, *le Jubilé*. || Malade imaginaire, personne, la plupart du temps hypocondriaque, qui, éprouvant des souffrances nerveuses très-diverses, les rapporte à toutes sortes de maladies qu'elle n'a pas. || 3° Terme d'algèbre. Imaginaire se dit d'une valeur qui n'existe pas et ne peut pas même être conçue comme existante. La racine paire d'une quantité négative est imaginaire, parce qu'il n'y a pas de signe qui, multiplié par lui-même, puisse produire une quantité négative. || Substantivement. Une imaginaire, une quantité imaginaire.

— HIST. XVI° s. Ceux qui sont justes de foi, approuvent leur justice par obeissance et bonnes œuvres, et non point par un masque imaginaire de foi, CALV. *Inst*. 643. Ni ces combats continuez l'espace de deux heures, accompagnez de sots entreparlemens, ni ces vaillantises imaginaires qui font qu'un homme en tue deux cens, LANOUE, 146.

— ÉTYM. Provenç. *imaginari*; espagn. *imaginario*; ital. *immaginario*; du latin *imaginarius*, d'*imaginari*, imaginer.

† **IMAGINANT**, **ANTE** (i-ma-ji-nan, nan-t'), *adj.* Qui imagine. Qui dispense la réputation, qui donne le respect et la vénération aux personnes, aux ouvrages, aux lois, aux grands, sinon cette faculté imaginante? PASC. *Puiss. tromp*. 1, éd. FAUGÈRE.

IMAGINATIF, **IVE** (i-ma-ji-na-tif, ti-v'), *adj.*

|| 1° Qui imagine aisément, qui a une grande fertilité d'imagination. Avoir l'esprit imaginatif. Une personne fort imaginative || 2° La faculté, la puissance imaginative, et substantivement, l'imaginative, la faculté, la puissance par laquelle on imagine. J'ai l'imaginative Aussi bonne en effet que personne qui vive, MOL. *Ét.* II, 12. La faculté de l'âme où se fait cet acte [du ressouvenir] s'appelle imaginative, BOSS. *Conn.* I, 4. Je les ai mis aux mains d'une ardeur assez vive ; Parbleu ! vivent les gens pleins d'imaginative, REGNARD, *Ménechmes*, IV, 1. Mais quoi ! je vous le dis, ce sont les gens de cour dont l'imaginative enfante chaque jour ces merveilleux conseils, P. L. COUR. *Simple discours.*

— HIST. XV° s. Quand le comte de Flandre vit que le roi de France le poursuivoit de si près, si ot avis de soi mesme, car si estoit moult imaginatif, que il monstreroit ces menaces à ses bonnes villes, FROISS. II, 2, 46. J'oy à douze ans grant ymaginative ; Jusqu'à trente ans je ne cessai d'apprendre, E. DESCH. *Son éducat.* || XVI° s. Les gens qui font volontiers les imaginatifs aux choses de quoy ils ne peuvent juger de veue, LA BOÉTIE, 55. La partie imaginative de l'entendement, AMYOT, *Cor.* 58.

— ÉTYM. Provenç. *ymaginatiu* ; espagn. *imaginativo* ; ital. *immaginativo* ; du lat. *imaginativus*, de *imaginari*, imaginer.

IMAGINATION (i-ma-ji-na-sion ; en vers, de six syllabes), *s. f.* || 1° Faculté que nous avons de nous rappeler vivement et de voir en quelque sorte les objets qui ne sont plus sous nos yeux. Je crois, monsieur, que vous n'avez pas l'imagination si tendre qu'il vous faille consoler de cela [décapité en effigie], VOLT. *Lett.* 35. Il [Retz] aime à raconter, et souvent son imagination lui fournit plus que sa mémoire, LAROCH. *Retz.* Tâtez-vous un peu, je vous prie, revenez à vous-même, et ne donnez point tant à votre imagination, MOL. *Mal. im.* III, 7. Ils veulent avoir, comme les autres peuples, la liberté de suivre leur imagination, PASC. *Pens.* 2° partie, art. XVII, 61. Imagination, c'est cette partie décevante dans l'homme, cette maîtresse d'erreur et de fausseté, et d'autant plus fourbe qu'elle ne l'est pas toujours, ID. *Pensées*, *Puissances trompeuses*, 1, édit. FAUGÈRE. Il ne me tombait pas dans l'imagination qu'il pût mourir, SÉV. 72. C'est une chose étrange qu'une imagination vive, qui représente toutes choses comme si elles étaient encore, ID. 26 mars 1671. Je prie votre imagination de n'aller ni à droite ni à gauche, ID. 5 févr. 1674. Il est difficile de porter son imagination dans l'avenir, quand on est sans aucune sorte d'incommodité, ID. 15 août 1677. Il y a un grand vilain précipice.... qui me faisait mal à l'imagination, ID. 16 févr. 1689. Où allez-vous, cœurs égarés ? quoi ! même dans la prière vous laissez errer votre imagination vagabonde ; vos ambitieuses pensées vous reviennent devant Dieu, BOSS. *Mar.-Thér.* Elle va descendre à ces demeures souterraines.... mais ici notre imagination nous abuse encore : la mort ne nous laisse pas assez de corps pour occuper quelque place, ID. *Duch. d'Orl.* Il [Tertullien] s'abandonne souvent à sa vive et trop ardente imagination, ID. 6° *avert.* 95. C'est l'imagination qui gâte tout, à force de tout embellir, MAINTENON, *Lett. à Mme de Caylus*, 26 nov. 1716. Ce qu'il m'en coûte passe toute imagination, HAMILT. *Gramm.* 7. On nourrit son imagination de ces projets chimériques qui ne sauraient jamais s'exécuter, MASS. *Profession religieuse, Sermon* 1. Imagination, c'est le pouvoir que chaque être sensible sent en soi de se représenter dans son cerveau les choses sensibles, VOLT. *Dict. phil. Imagination.* Celui qui prend le plus d'images dans le magasin de la mémoire est celui qui a le plus d'imagination, ID. *ib.* Une imagination vive, sensible et tendre peut se fixer à quelque objet, à quelque ressouvenir douloureux, et se le représenter avec des couleurs si dominantes qu'elles lui arrachent des larmes, ID. *Dict. phil. Larmes.* Laissons agir l'imagination ; mais que la raison tienne toujours la bride de ce coursier dangereux, BONNET, *Consid. corps org. Œuv.* t. V, p. 99, dans POUGENS. La funeste imagination des âmes sensibles, STAËL, *Corinne*, I, 1. L'imagination tient de plus près qu'on ne croit à la morale, il ne faut pas l'offenser, ID. *ib.* V, 1. Les maladies de l'imagination s'augmentent quand on les confie, ID. *ib.* IV, 3. || Homme d'imagination, celui chez qui l'imagination est vive. Les gens d'imagination. || En imagination, en imaginant, d'une façon imaginaire. Les sacrifices de cette espèce ne sont pénibles qu'en imagination, GENLIS, *Adèle et Théod.* t. I, p. 3, dans POUGENS. || 2° Particulièrement, en littérature et dans les beaux-arts, faculté d'inventer, de concevoir, jointe au talent de rendre vivement les conceptions. Ce poëte, ce peintre a beaucoup d'imagination. Une imagination créatrice. Toutes les couleurs et le fard de la poésie ne l'ont su peindre [Angélique de l'Arioste] si belle que nous vous voyons, et l'inspiration des poëtes n'a pu monter jusque-là, VOIT. *Lett.* 4. Il y a deux sortes d'imagination, l'une qui consiste à retenir une simple impression des objets, l'autre qui arrange ces images reçues et les combine en mille manières, VOLT. *Dict. phil. Imagination.* Si nous formons un tableau suivi avec quelques idées éparses dont le souvenir s'est présenté à nous, cela s'appelle de l'imagination, ID. *Lett. M. L. C.* 23 déc. 1768. Lorsque, par la réflexion, on a remarqué les qualités par où les objets diffèrent, on peut, par la même réflexion, rassembler dans un seul les qualités qui sont séparées dans plusieurs ; c'est ainsi qu'un poëte se fait, par exemple, l'idée d'un héros qui n'a jamais existé ; alors les idées qu'on se fait sont des images qui n'ont de réalité que dans l'esprit ; et la réflexion qui fait ces images prend le nom d'imagination, CONDILLAC, *Logique*, I, 7. || Se dit aussi des ouvrages. Roman plein d'imagination. || 3° Résultat de la faculté d'imaginer, chose imaginée. Cette imagination me fait une douceur et un plaisir, SÉV. 24 juill. 1673. On est loin, on est livré à toutes ses imaginations, ID. 6 oct. 1680. Les imaginations qui ne sont que des sensations continuées, BOSS. *Connaiss.* V, 8. En un mot, un tel épisode doit être moins regardé comme une imagination de poëte que comme un mensonge d'historien, VOLT. *Henr.* I, *note.* Le romancier qui donne ses imaginations pour la vérité, ID. *Russie*, II, 17. Un buisson qui sort de son pays avec une chauve-souris pour aller trafiquer, est une de ces imaginations froides et hors de la nature que la Fontaine ne devait pas adopter, ID. *Dict. phil. Fable.* || Pensée, idée. Moi qui ne puis pas souffrir la vue ni l'imagination d'un précipice, SÉV. 9 mars 1689. || 4° Croyance, opinion qu'on a par imagination. C'est une pure imagination. Je croirai.... qu'il n'y a eu rien de sincère en vous que votre froideur et votre indifférence ; vous pouvez juger s'il est possible que je vive avec cette imagination, VOIT. *Lett.* 19. Quand on propose une chose à prouver, d'abord on se remplit de cette imagination qu'elle est donc obscure, PASCAL, *Pensées*, I, 10. Peut-être que, prêt à mourir, on comptera pour quelque chose cette vie de réputation, ou cette imagination de revivre dans sa famille qu'on croira solidement établie, BOSS. *le Tellier.* Et quand la lune et les autres planètes et les étoiles fixes paraissent faire un tour sur notre tête en vingt-quatre heures, c'est donc aussi une imagination ? — Imagination pure, FONTEN, *les Mondes*, 1er *soir.* Cette imagination d'une terre étroite et plate a longtemps prévalu parmi les chrétiens, VOLT. *Phil. Newt.* III, 8. || 5° Pensée imaginaire, chose imaginaire. C'est peu l'aller au ciel, je vous veux y conduire. — Imaginations ! — Célestes vérités ! CORN. *Pol.* IV, 3. Quoi ! mes frères, les imaginations de vos auteurs passeront pour les vérités de la foi ! PASCAL, *Prov.* XI. Jamais il ne s'est fait tant de dépense au triomphe des empereurs qu'il y en aura là ; rien ne coûte ; on reçoit toutes les belles imaginations sans regarder à l'argent, SÉV. 43. Lorsque je le vois traînant dans une solitude affectée ses imaginations et ses erreurs, FLÉCH. *Panég.* II, 144. À ces mots il me vint une imagination qui les fit rire, J. J. ROUSS. *Hél.* IV, 11. Il vient pour se marier. — Eh bien, ne voilà-t-il pas déjà de vos belles imaginations ? PICARD, *Filles à marier*, I, 2. || 6° Terme de médecine. Imaginations, les mouches volantes.

— SYN. IMAGINATION, IMAGINATIVE. Dans la rigueur des termes, l'imaginative est la faculté d'imaginer, et l'imagination est l'acte de cette faculté. On voit facilement comment on a pu passer d'un de ces sens à l'autre et confondre ces deux mots.

— HIST. XIII° s. L'ame des bons voit sovent en songes bones ymaginations et profitables, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 265. || XIV° s. Posé par ymagination que tout le ciel.... Et sont aussi comme ymaginations qui ne se povent pratiquer, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XV° s. Les quels [assassins du duc d'Orleans] par elle veuz, elle ot ymaginacion que en icellui hostel eust logié mauvaises gens, *Bibl. des chart.* 6° série, t. I, p. 232. Et considererent comment ce pooit avoir esté fait, et trouverent par ymagination que ce avoit esté fait tant comme l'en disnoit en cloistre, DU CANGE, *ymaginatio.* Quand le roi d'Angleterre entendit ces nouvelles, il fut moult pensif, et eut une espace une imagination et propos de briser son siege, et aussi celui de Rennes, FROISS. I, I, 209. Là furent en grande imagination quelle chose ils feroient, ID. I, I, 229. || XVI° s. Cestuy parloit à elle plus longtemps que les autres, tellement qu'il mist Antonius en quelque imagination et soupeçon, AMYOT, *Ant.* 95. Une vaine imagination de foi ne nous justifie pas, CALVIN, *Instit.* 643.

— ÉTYM. Provenç. *imaginatio*, *emagenassio* ; espagn. *imaginacion* ; ital. *immaginazione* ; du lat. *imaginationem*, d'*imaginari*, imaginer.

IMAGINATIVE (i-ma-ji-na-ti-v'), *s. f.* Voy. IMAGINATIF.

IMAGINÉ, ÉE (i-ma-ji-né, née), *part. passé* d'imaginer. || 1° Représenté dans l'esprit. Quoi ! lâche, tu pourrais la perdre sans regret, Elle dont tu plaignais la perte imaginée ! CORN. *Rod.* IV, 6. || 2° Dont on a eu l'idée. Cela est fort bien imaginé.

IMAGINER (i-ma-ji-né), *v. a.* || 1° Se représenter quelque chose dans l'esprit. Que si, d'aventure, c'est la même personne que j'imagine, j'irais, monsieur, contre mon inclination et mon jugement, si je n'étais pas de votre avis, VOIT. *Lett.* 33. Ce matin j'ai vu l'Albambra.... j'ai beaucoup de plaisir à voir les choses que j'avais imaginées, ID. *ib.* 38. Il fallait.... que je rejetasse comme absolument faux tout ce en quoi je pourrais imaginer le moindre doute, afin de voir s'il ne resterait point après cela quelque chose en ma créance qui fût entièrement indubitable, DESC. *Méth.* IV, 1. Si je l'entretins hier et lui fis bon visage, N'en imaginez rien qu'à son désavantage, CORN *Hor.* I, 3. L'esclave le plus vil qu'on puisse imaginer Sera digne de moi, s'il peut t'assassiner, ID. *Héracl.* III, 3. Je ne la [Pauline, sa petite-fille] saurais imaginer affligée ; consolez-la, SÉV. mai 1690. Votre vie me fait plaisir à imaginer ; j'en réjouis mes bois, ID. 17 juill. 1689. Nous composions son histoire de tout ce que nous pouvions imaginer de plus glorieux, BOSS. *Duch. d'Orl.* Cherchez, imaginez parmi les hommes les différences les plus remarquables ; vous n'en trouverez point de mieux marquée ni qui vous paraisse plus effective que celle qui relève le victorieux au-dessus du vaincu, ID. *ib.* On imagine la fortune plus facile dans les contrées éloignées que proche de soi ; on marche beaucoup, pour trouver sans fatigue ce qu'on n'obtiendrait que d'un travail assidu, RAYNAL, *Hist. phil.* V, 19. Ils croyaient que le monde finissait où finissait leur île, et ils n'imaginaient rien d'aimable où ils n'étaient pas, BERN. DE ST-P. *Paul et Virg.* || Familièrement. Vous n'imaginez pas, c'est-à-dire vous ne pouvez vous faire une idée, concevoir, comprendre. Vous n'imaginez pas à quel point on aime son pays, lorsqu'on en est à la distance où je suis du mien, GENLIS, *Adèle et Théod.* t. II, p. 486, dans POUGENS. || Imaginer, suivi de *de* et d'un infinitif. Qu'elle a perdu de choses à quoi elle s'était attachée et dont elle n'avait pas imaginé d'être jamais séparée ! *Lett. de Mme de Grignan*, dans SÉV. 17 déc. 1690. || Imaginer, suivi de *que*. ....Gardez-vous, je vous prie, D'imaginer que vous soyez jolie, VOLT. *Nanine*, I, 6. || Des grammairiens ont condamné l'emploi d'imaginer avec *que*, voulant qu'alors on dise *s'imaginer*. Mais cette décision est entachée d'arbitraire. || Absolument. Toutes les fois qu'un objet une fois senti par le dehors demeure intérieurement, ou se renouvelle dans ma pensée avec l'image de la sensation qu'il a causée à mon âme, c'est ce que j'appelle imaginer, BOSS. *Conn.* I, 4. L'homme du meilleur esprit est inégal ; il souffre des accroissements et des diminutions ; il entre en verve, mais il en sort ; alors, s'il est sage, il parle peu, il n'écrit point ; il ne cherche point à imaginer ni à plaire, LA BRUY. XI. || Imaginer, pris substantivement. D'un doux imaginer si doucement blessée, RÉGNIER, *Sat.* XIII. || 2° Inventer. Il a imaginé une machine curieuse. || Avoir l'idée de. Avez-vous imaginé pour notre affaire quelque chose de favorable ? MOL. *Pourc.* I, 3. Ce fut lui [Pâris Duverney] qui imagina de marier le jeune roi [Louis XV] à la fille de Stanislas Leczinski, retiré à Weissembourg, après avoir perdu le royaume de Pologne que Charles XII lui avait donné, VOLT. *Hist. parlem.* ch. 63. || 3° S'imaginer, imaginer à soi, figurer dans son esprit. Et je m'imaginais dans la divinité Beaucoup moins d'injustice et bien plus de bonté, CORN. *Hor.* III, 5. Mon esprit embrassant tout ce qu'il s'imagine, ID. *Poly.* III, 1. Et peut-être aujourd'hui vos yeux seront témoins De ce que votre esprit s'imagine le moins, ID. *M. de Pomp.* I, 3. On ne s'imagine d'ordinaire Platon et Aristote qu'avec de grandes robes et comme des personnages toujours graves et sérieux, PASC. *Pens.* part. I, art. 9. Nous en voyons des effets [de l'amour maternel] qui passent de bien loin tout ce que l'on pourrait s'en ima-

giner, BOSS. 2e *serm. Compass. de la Ste Vierge*, 1. Ces lâches chrétiens qui s'imaginent avancer leur mort quand ils préparent leur confession, ID. *Duch. d'Orl.* Et ne connais-tu pas l'implacable Agrippine? Mon amour inquiet déjà se l'imagine Qui m'amène Octavie, RAC. *Brit.* II, 3. Strabon, Méla, Pline se sont imaginé que la mer Caspienne était un golfe de l'océan Hyperboréen, duquel elle sortait par un long canal, ROLLIN, *Hist. anc.* t. XIII, liv. XXVII, ch. 2, art. 1er, § 2. || Croire, se mettre dans l'esprit. Elles se sont imaginé qu'il fallait faire grande toilette. Je ne saurais m'imaginer que cela soit comme on le raconte. Mais, ce qu'on ne pourrait jamais s'imaginer, Cinna, tu t'en souviens et veux m'assassiner, CORN. *Cinna*, V, 1. Non, plus j'y pense encore, et moins je m'imagine Que mon fils des Romains ait tramé la ruine, VOLT. *Brut.* V, 6. || 4e S'imaginer, *v. réfl.* Être imaginé. Une pareille perfidie s'imagine difficilement.

— SYN. IMAGINER, ENTENDRE ou CONCEVOIR. Il y a une grande différence entre imaginer le triangle et entendre le triangle. Imaginer le triangle, c'est s'en représenter un d'une mesure déterminée et avec une certaine grandeur de ses angles et de ses côtés ; au lieu que l'entendre, c'est en connaître la nature et savoir en général que c'est une figure à trois côtés, sans déterminer aucune grandeur ni proportion particulière, BOSS. *Connaiss.* I, 9.

— HIST. XIVe s. Et ce me fist ymaginer Et certainement esperer, Que ce pas ne li desplaisoit, MACHAUT, p. 47. || XVe s. Encore subtilloit il et imaginoit le roi de France nuit et jour comment il se pourroit venger de ses ennemis, FROISS. I, I, 98. Le roi anglois y entendit volontiers, car il regarda et imagina que sa guerre du roi de France en seroit embellie, ID. I, I, 152. Lors me boutai un peu avant Plus près de li, pour mieulx imaginer [écouter] son chant, ID. *Poésies mss.* p. 45, dans LACURNE. Il les leut [des lettres] par deux fois pour mieux les entendre ; quand il les eut leues et imaginées, il manda une partie de son conseil, ID. *ib.* liv. I, p. 314, dans LACURNE. Incontinent qu'il [Louis XI] fut assis à table et eut ung peu ymaginé comme vous savez qu'il faisoit, qui estoit bien estrange à ceulx qui ne le cognoissoient, COMM. IV, 7. || XVIe s. Imaginez combien seroit une vie perdurable moins.... MONT. I, 89. Ce lievre qu'un levrier imagine en songe, ID. II, 199. On trouvera des gentilshommes qui imaginent, je croy, que les marques de noblesse soyent de se faire redouter.... LANOUE, 13.

— ÉTYM. Wallon, *mâginer ;* provenç. *imaginar, emaginar ;* espagn. *imaginar ;* ital. *immaginare ;* du lat. *imaginari*, de *imago*, image.

† **IMAMAT** (i-ma-ma), *s. m.* Dignité d'iman. || Résidence de l'iman. || Pays gouverné par un iman.

IMAN (i-man), *s. m.* || 1e Ministre de la religion mahométane. || Fig. et par dénigrement. Tout ministre d'une religion. Les imans et les muphtis de toutes les sectes me paraissent plus faits qu'on ne croit pour s'entendre ; leur but commun est de subjuguer, par la superstition, la pauvre espèce humaine, D'ALEMB. *Lett. au roi de Prusse*, 14 juin 1771. || 2e Titre que portent les chefs de plusieurs États indépendants de l'Yémen. L'iman de Mascate.

— REM. Les orientalistes reprochent à l'Académie d'écrire *iman*, et veulent qu'on écrive *imam ; iman* étant un mot arabe d'un tout autre sens. C'est pour cela qu'ils disent *imamat* et non *imanat*.

— ÉTYM. Portug. *emamo ;* de l'arabe *imâm*, chef, président.

IMARET (i-ma-rè), *s. m.* Sorte d'hôtellerie turque où les élèves des différentes écoles vont prendre leurs repas ; les pauvres y trouvent aussi gratuitement des vivres. Le premier imaret fut inauguré sous le règne du sultan Orkhan Ier dans la ville d'Iznik [Nicée] prise par les Turcs en 1333 de l'ère chrétienne, PIHAN, *Dict. étym.*

— ÉTYM. Arabe, *amâret*, habitation.

† **IMASATINE** (i-ma-za-ti-n'), *s. f.* Terme de chimie. Corps obtenu par l'action d'un courant de gaz ammoniac sur l'isatine dissoute dans l'alcool. || On dit aussi isatimide.

IMBÉCILE (in-bé-si-l'), *adj.* || 1e Faible d'esprit et de corps, incapable. N'es-tu pas, ô mon Dieu, mon seigneur souverain, Et moi ton serviteur pauvre, lâche, imbécile, Dont tout l'effort est inutile, À moins qu'avoir l'appui de ta divine main? CORN. *Imit.* III, 10. Le sang a peu de droits dans le sexe imbécile [les femmes], ID. *Œd.* I, 4. Leur esprit [des femmes] est méchant, et leur âme fragile ; Il n'est rien de plus faible et de plus imbécile, MOL. *Éc. des femmes*, V, 4. Quelle chimère est-ce donc que l'homme?... juge de toutes choses, imbécile ver de terre, dépositaire du vrai, cloaque d'incertitude et d'erreur ; gloire et rebut de l'univers, PASC. *Pens.* 2e part. art. 1er, édit. HAVET. Voilà une partie des causes qui rendent l'homme si imbécile à connaître la nature, ID. dans COUSIN. Taisez-vous, nature imbécile, ID. dans COUSIN. On a vu [chez les premiers chrétiens] la vieillesse la plus décrépite et l'enfance la plus imbécile y courir [à la mort], comme à l'honneur du triomphe, BOSS. 1er *serm. Exalt. de la croix*, 1. Laissons aux faibles cœurs, aux âmes imbéciles, Consommer leur colère en plaintes inutiles, QUINAULT, *Pausan.* II, 5. Ce défaut qui rend un homme imbécile pour le gouvernement, FÉN. *Tél.* XXIII. Prêtres audacieux, imbéciles soldats, Du sabre et de l'épée ils [les prêtres et les moines dans la Ligue] ont chargé leurs bras, VOLT. *Henr.* IV. || Il se dit aussi des choses. L'autorité souveraine était extrêmement languissante et imbécile dans l'un et l'autre empire, MÉZER. *Hist. de France av. Clovis*, III, 15. || 2e Qui n'a plus ses idées, qui est dans l'imbécillité. Le grand âge et les infirmités l'ont rendu imbécile. L'imbécile Ibrahim, sans craindre sa naissance, Traîne, exempt de péril, une éternelle enfance, RAC. *Baj.* I, 1. || Imbécile de corps et d'esprit, se dit d'une personne à qui l'âge ou les maladies ont ôté les forces du corps et affaibli la raison. || 3e Particulièrement. Dépourvu d'esprit, qui parle, qui agit sottement. L'imbécile! il boite encore, et il voudrait sortir, GOLDONI, *Bourru bienf.* III, 3. C'était l'intérêt de Rome que les peuples fussent imbéciles, VOLT. *Mœurs*, 94. || Il se dit aussi des choses. Air imbécile. Sa raison, trop supérieure à l'imbécile joug qu'on lui voulait imposer, le secoua bientôt avec mépris, J. J. ROUSS. *Hél.* V, 5. || 4e Substantivement. Un imbécile, une imbécile, celui, celle qui a les facultés intellectuelles trop faibles pour se conduire. Prononcer l'interdiction d'un imbécile. Qui pourra jamais dire en quoi l'organisation d'un imbécile diffère de celle d'un autre homme? le défaut est certainement dans les organes matériels, puisque l'imbécile a son âme comme un autre, BUFF. *Quadrup.* t. VII, p. 45. Qu'un philosophe ait un écu à partager avec le plus imbécile de ces malheureux en qui la raison humaine est si horriblement obscurcie, il est sûr que, s'il y a un sou à gagner, l'imbécile l'emportera sur le philosophe, VOLT. *Pot pourri.* || Par exagération. Une personne dépourvue d'esprit, de moyens. C'est un imbécile, un grand imbécile. Il y a des stupides et, j'ose dire, des imbéciles qui se placent en de beaux postes et qui savent mourir dans l'opulence, sans qu'on les doive soupçonner en aucune manière d'y avoir contribué de leur travail ou de la moindre industrie, LA BRUY. VI.

— REM. Jusqu'à sa dernière édition, l'Académie avait écrit imbécille, conformément à l'étymologie. La suppression d'une *l* dans ce mot est d'autant plus surprenante, qu'on en met deux dans le substantif imbécillité, PAUTEX.

— HIST. XVIe s. Ces oblations sont prouvées avoir esté imbecilles et de nul effect, pour cela qu'elles estoient souventes fois reiterées, CALV. *Instit.* 1160. Je cherche s'il est diligent [un domestique], et ne crains pas tant un muletier joueur qu'imbecille, ny un cuisinier jureur qu'ignorant, MONT. I, 218.

— ÉTYM. Lat. *imbecillus*, mot d'origine douteuse ; on le fait quelquefois venir de *in*, privatif, et *bacillus*, bâton ; mais *bĕ* est long, et *bă* est bref ; les différences de quantité font toujours une difficulté, quand d'ailleurs rien n'est établi.

IMBÉCILEMENT (in-bé-si-le-man), *adv.* Avec imbécillité. Guerre en laquelle le cardinal Fleury s'est imbécilement laissé engager par l'intérêt d'un très-simple particulier, ST-SIM. 506, 166. Des esprits faibles et féroces, imbécilement persuadés que Dieu leur ordonnait le meurtre, VOLT. *Mœurs*, 164.

— ÉTYM. *Imbécile*, et le suffixe *ment*.

IMBÉCILLITÉ (in-bé-si-li-té), *s. f.* || 1e Faiblesse d'esprit et de corps, incapacité. Des contes.... dont l'antiquité Se servit pour tromper notre imbécillité, RÉGNIER, *Élég.* III. Notre imbécillité, maîtresse de nos sens, Conserve en tous les cœurs un tel penchant aux vices.... CORN. *Imit.* IV, 3. Végétant dans l'imbécillité d'une enfance exposée à tous les dangers, VOLT. *Philos. ignor.* 31. || Il se dit des choses en un sens analogue. Quelle est la vertu et tout ensemble l'imbécillité de ce sang [celui de la victime], qui donne la liberté d'approcher de l'arche, mais qui ne la donne qu'au pontife seul? BOSS. *Sermons, Ascension*, 1. || 2e Terme de médecine. Faiblesse de l'esprit, premier degré de l'idiotisme. Les autres fées ajoutèrent que, pour remédier en partie au mal qu'elles ne pouvaient pas absolument détruire, l'imbécillité de la princesse cesserait dans le moment qu'elle ressentirait de l'amour, DUCLOS, *Acajou, Œuv.* t. VIII, p. 359, dans POUGENS. || 3e Par exagération, sottise, niaiserie. Si cette action flétrit à jamais la mémoire d'Élisabeth, il y a une imbécillité fanatique à canoniser Marie Stuart comme une martyre de la religion, VOLT. *Mœurs*, 169. Tels étaient les singuliers scrupules sur lesquels un homme d'esprit avait l'imbécillité de me faire sérieusement un crime de mon éloignement de Paris, J. J. ROUSS. *Conf.* IX.

— HIST. XIVe s. Que chascuns d'euls fust langueureux par autrui imbecillité, BERCHEURE, fo 22, *verso*. || XVIe s. L'imbecillité humaine, MONT. I, 11. Considerant l'imbecillité du jugement humain et la difficulté de choix es choses nouvelles et doubteuses, ID. I, 330.

— ÉTYM. Lat. *imbecillitatem*, de *imbecillus*, imbécile.

† **IMBELLIQUEUX, EUSE** (in-bèl-li-keû, keû-z'), *adj.* Qui n'est point belliqueux. Crois-tu que ces bergers faibles, imbelliqueux, Ont détruit ton armée et dispersé tes preux? MASSON, *Helvétiens*, V.

— ÉTYM. *Im....*, et *belliqueux*.

† **IMBÉNI, IE** (in-bé-ni, nie), *adj.* Qui n'a pas été béni.

— ÉTYM. *Im....*, et *béni*.

IMBERBE (in-bèr-b'), *adj.* || 1e Qui est sans barbe. Menton imberbe. J'avais cru longtemps que les Esquimaux étaient exceptés de la loi générale du nouveau monde ; mais on m'assure qu'ils sont imberbes comme les autres, VOLT. *Dict. phil. Barbe.* Prenez un nombre moyen comme cent [par lieue carrée], vous aurez neuf cent millions de vos frères soit basanés, soit nègres, soit rouges, soit jaunes, soit barbus, soit imberbes, ID. *ib. Population.* || 2e Par dénigrement. Très-jeune, trop jeune. Ces docteurs imberbes veulent tout régenter. || 3e Terme d'ichthyologie. Poissons imberbes, poissons qui n'ont point de barbillons. || Terme d'ornithologie. Oiseaux imberbes, oiseaux dont le bec est glabre à la base. || Terme de botanique. Dont les têtes des fleurs, les feuilles ou les divisions sont dépourvues de poils.

— REM. Scarron a dit imbarbe : L'organiste, qui était fort colère, comme sont tous les animaux imbarbes, *Rom. com.* I, 16.

— HIST. XVIe s. C'est le vray advantage des dames que la beauté ; elle est si leur, que la nostre, quoiqu'elle desire des traicts un peu aultres, n'est en son poinct que confuse avecques la leur, puerile et imberbe, MONT. III, 286.

— ÉTYM. Lat. *imberbis*, de *in* privatif, et *barba*, barbe. L'*imbarbe* de Scarron vient de *in*, et de *barbe*.

IMBIBÉ, ÉE (in-bi-bé, bée), *part. passé* d'imbiber. Un linge imbibé d'huile. ....Certain âge accompli, Le vase est imbibé, l'étoffe a pris son pli, LA FONT. *Fabl.* II, 18. || Fig. Cet homme est imbibé de la bonne opinion de lui-même, ST-ÉVREMOND, dans RICHELET. J'aurais joui de beaucoup d'agrément, si le malheureux poison [l'amour] dont mon âme était imbibée, ne l'avait rendue impénétrable à toute satisfaction, STAAL, *Mém.* t. III, p. 72.

IMBIBER (in-bi-bé), *v. a.* || 1e Pénétrer, en parlant de l'eau ou de quelque autre liquide. La pluie a imbibé la terre suffisamment. Le marchand Coursom a trouvé moyen de me faire tenir du papier, du coton, un pinceau et de l'encre ; mes larmes imbibent tout, ma main tremble, VOLT. *Amabed*, 1re *lett. d'Adaté.* || Faire pénétrer, en parlant d'eau ou d'autre liquide. Imbiber une compresse, une éponge. || Terme de cirier. Donner la première couche de cire à la mèche. || 2e Attirer par imbibition. Il faudrait avoir un moyen d'évaluer la quantité d'eau que les plantes imbibent de cette manière, BONNET, *Us. feuill. plant. suppl.* 2. || 3e S'imbiber, *v. réfl.* Devenir imbibé, pénétré d'eau ou de quelque autre liquide. La terre s'imbibe d'eau. Il [le diamant] a en même temps la propriété de s'imbiber de la lumière et de la conserver assez longtemps ; les phénomènes de sa réfraction doivent tenir en partie à ces propriétés, BUFF. *Hist. min. Introd.* 2e part. *Œuv.* t. VI, p. 131, *note.* || Fig. [Un fils] que, par un excès de faiblesse et de complaisance, elle avait laissé s'imbiber de tout ce que les préjugés de l'orgueil et de la vanité ont de plus sot et de plus méprisable, MARIV. *Marianne*, 11e part. || 4e Pénétrer dans, en parlant du liquide. La teinture s'imbibe peu à peu dans la laine que l'on veut teindre, FÉN. t. XVIII, p. 7.

— HIST. XVIe s. Le patient sera posé en son lit mettant sous lui un sac de son, ou paille d'avoine, à fin que l'urine et autres excremens s'y imbibent, PARÉ, XV, 47. Comment eussent-elles peu entrer dans

le bois et l'embiber par toutes ses parties? PALISSY, 218.

— ÉTYM. Lat. *imbibere*, de *in*, en, et *bibere*, boire.

IMBIBITION (in-bi-bi-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* L'action d'imbiber, ou l'action, la faculté de s'imbiber. || Terme de botanique. Action par laquelle les feuilles des plantes pompent l'humidité de l'air. M. Duhamel croit que la colle nuit aux plantes, en empêchant la transpiration et l'imbibition qui se fait par les feuilles, BONNET, *Us. feuill. plant.* 1re *mém.*

— HIST. XVe s. Estant à resolution Faire dois embibition, LA FONT. 756.

— ÉTYM. *Imbiber*.

† **IMBLESSABLE** (in-blè-sa-bl'), *adj.* Qui ne peut être blessé.

— HIST. XVIe s. Imblessable, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Im*...., et *blesser*.

† **IMBOIRE** (in-boi-r'), j'imbois, nous imbuvons, vous imbuvez, ils imboivent; j'imbuvais; j'imbus; j'imboirai; j'imboirais; imbois, imbuvons, imbuvez, qu'ils imboivent; que j'imboive, que nous imbuvions, que vous imbuviez, qu'ils imboivent; que j'imbusse; imbuvant, imbu, *v. a.* || 1° Humecter de. Imboire un corps d'un liquide. || Fig. On l'a imbu de ce principe. On les a toutes imbues de cette doctrine. || Se pénétrer de. Ce peuple a imbu les mœurs de ses conquérants. || 2° S'imboire, *v. réfl.* Devenir imbu. Celui qui vous parle est un solitaire qui, vivant peu avec les hommes, a moins d'occasions de s'imboire de leurs préjugés, J. J. ROUSS. *Ém.* II.

— HIST. XIIIe s. Dont pareut il si deceüs Et de vostre amour embeüs Que de joie à vos piés cherra [choira], *Fl. et Bl.* v. 2177. || XVIe s. Je retracte pourtant les chansons qui feront Scandale aux scrupuleux; et que, sans les redire, Un chacun les censure et bannisse de Vire, ...mais elles ont dejà imbue la patrie, J. LE HOUX, 41. Des hommes abbruvez et imbus de cette superstition, MONT. II, 346. Il faut qu'il imboive leurs humeurs, non qu'il apprenne leurs preceptes, et qu'il oublie hardiment, s'il veut, d'où il les tient, mais qu'il se les sache approprier, ID. I, 35.

— ÉTYM. *En*, et *boire*. On a dit que *imbu* venait non de *imboire*, mais du latin *imbutus*, pénétré, imbu; il est fort possible qu'il y ait eu confusion entre *imbu*, de *imboire*, et *imbutus*; mais il est certain qu'au XIIIe siècle la confusion n'était pas faite, et *embeü* vient de *emboire*, non de *imbutus*.

† **IMBRIAQUE** (in-bri-a-k'), *adj.* Terme tombé en désuétude. Ivre, fou, stupide. Je pense que je suis aujourd'hui imbriaque, j'oublie la moitié des choses dont j'ai besoin, HAUTEROCHE, *Crisp. méd.* II, 4.

— ÉTYM. Lat. *ebriācus*, ivrogne. *Imbriaque*, altération due à l'attraction de l'*m* par le *b*.

† **IMBRICATIF, IVE** (in-bri-ka-tif, ti-v'), *adj.* Terme de botanique. Qui offre la disposition de l'imbrication. Feuilles imbricatives, celles qui, dans la préfoliation, se posent en recouvrement les unes sur les autres.

— ÉTYM. Voy. IMBRICATION.

† **IMBRICATION** (in-bri-ka-sion), *s. f.* Terme didactique. État des choses qui se recouvrent les unes les autres, à la manière des tuiles d'un toit.

— ÉTYM. Voy. IMBRIQUÉ.

† **IMBRIFUGE** (in-bri-fu-j'), *adj.* Qui préserve de la pluie. Toile, chapeau imbrifuge.

— ÉTYM. Lat. *imber*, pluie, et *fugare*, chasser.

† **IMBRIM** (in-brim'), *s. m.* Un des noms vulgaires du colymbe glacial (oiseaux palmipèdes), dit aussi grand plongeon, et appelé en Picardie raquet; c'est le plongeon glacial de certains auteurs, LEGOARANT.

† **IMBRIQUANT, ANTE** (in-bri-kan, kan-t'), *adj.* Terme de botanique. Qui recouvre une autre partie à la manière des tuiles d'un toit.

— ÉTYM. Voy. IMBRIQUÉ.

IMBRIQUÉ, ÉE (in-bri-ké, kée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Appliqué en recouvrement à peu près comme les tuiles d'un toit, en parlant des parties des plantes, des écailles des poissons et des plumes des oiseaux.

— ÉTYM. Lat. *imbricatus*, de *imbrex*, *imbricis*, tuile.

IMBROGLIO (in-bro-llo, *ll* mouillées) ou, à la française, **IMBROILLE** (inbro-ll', *ll* mouillées), *s. m.* || 1° Embrouillement, confusion. Le détail causerait un imbroglio qui ferait tout abandonner, BOSS. *Lett. quiét.* 160. || 2° Pièce de théâtre dont l'intrigue est fort compliquée. Cette comédie est un imbroglio fort amusant. Les imbroglios italiens. Quant à moi, ne voulant faire sur ce plan qu'une pièce amusante et sans fatigue, une espèce d'imbroille...., BEAUMARCH. *Lettre sur la critique du Barbier de Séville.* C'est absolument ce qu'on appelle un imbroglio, un canevas de l'ancien théâtre, LA HARPE, *Corresp.* t. IV, p. 228, dans POUGENS.

— ÉTYM. Ital. *imbroglio*, de *in*, en, et *broglio*, brouille.

IMBROILLE, voy. IMBROGLIO.

† **IMBRÛLABLE** (in-bru-la-bl'), *adj.* Néologisme. Qui ne peut brûler ou qui ne brûle pas bien.

— ÉTYM. *Im* ...., et *brûlable*.

IMBU, UE (in-bu, bue), *part. passé* d'imboire. || 1° Pénétré d'un liquide. Du papier imbu d'huile. || 2° Fig. Dont l'esprit ou le cœur est pénétré de. Les faux principes dont ils sont imbus, BOSS. *Var.* XIV, § 90. Les Français, toujours imbus de cet esprit de chevalerie, qui a été si longtemps la brillante folie de toute l'Europe, RAYNAL, *Hist. phil.* X, 13. || Il se dit, en un sens analogue, de ce qu'on sait. Il est imbu de cette affaire. Assez imbu de belles-lettres, parlant bien, écrivant d'un style pur, aisé, naturel et du meilleur goût, MARMONTEL, *Mém.* V. || 3° *S. m.* Terme de peinture en bâtiment. Nom de la première couche à l'huile dont les substances sont entrées en partie dans les plâtres neufs ou dans les pores d'un bois spongieux, MORISOT (comp. EMBU).

† **IMBUVABLE** (in-bu-va-bl'), *adj.* Qui n'est pas susceptible d'être bu, qui n'est pas bon à boire.

— HIST. XVIe s. Au bout d'un temps le vin se rend imbuvable, O. DE SERRES, 212.

— ÉTYM. *Im*...., et *buvable*.

IMITABLE (i-mi-ta-bl'), *adj.* Qui peut être imité. Cela n'est pas imitable. La réalité imitable et représentable est presque toujours défectueuse, PROUDHON, *Du principe de l'art*, p. 66. || Il se construit avec la préposition *à*. Ce n'est pas la puissance de Dieu qui est imitable aux hommes, BALZAC, *le Prince*, ch. 10.

— SYN. QUI EST INIMITABLE, QUI N'EST PAS IMITABLE. Le premier signifie qui est au-dessus de l'imitation, qu'on ne peut imiter, et, par suite, admirable. Le second signifie qui ne doit pas être imité: Racine est inimitable, Pradon n'est pas imitable. Cette distinction n'est vraie que dans le sens exagéré que donne une sorte d'antonomase. *Non-imitable* peut très-bien exprimer l'incapacité de ceux qui cherchent vainement à imiter un homme supérieur: On voit bien que ce prédicateur cherche à imiter Bossuet; mais Bossuet n'est pas imitable.

— HIST. XVIe s. Celuy vrayment contre Dieu s'esleva, Qui fist premier le tonnerre imitable, DU BELLAY, III, 22, *verso*.

— ÉTYM. Lat. *imitabilis*, de *imitari*, imiter.

IMITATEUR, TRICE (i-mi-ta-teur, tri-s'), *adj.* || 1° Qui imite, qui s'attache à imiter. N'attendez rien de bon du peuple imitateur, LA FONT. *Fabl.* XII, 19. Comparant toujours l'esprit d'une nation inventrice et celui des nations imitatrices, je mettais en parallèle plusieurs morceaux de Spencer que j'avais tâché de rendre avec beaucoup d'exactitude, VOLT. *Mél. littér. à M. de *** profess.* Comment se fait-il que, des trois arts imitateurs de la nature, celui [la musique] dont l'expression est la plus arbitraire et la moins précise parle le plus fortement à l'âme? DIDEROT, *Lett. sur les sourds et muets.* || 2° *S. m.* et *f.* Celui, celle qui imite. Des plus fameux héros fameux imitateur, ROTROU, *St Gen.* V, 7. Ils [Isaac et Jacob] furent ses imitateurs [d'Abraham], attachés comme lui à la croyance ancienne, BOSS. *Hist.* II, 2. [Rome] Cette nouvelle Babylone, imitatrice de l'ancienne, comme elle enflée de ses victoires.... ID. *ib.* III, 1. Que d'imitateurs de son exemple dans cette sainte solennité! MASS. *Carême, Passion.* La ville, l'imitatrice éternelle de la cour, en copia le faste, ID. *Or. fun. Louis le Grand.* Des plaisirs de leurs chefs affreux imitateurs, VOLT. *Triumv.* IV, 3. || Il se dit particulièrement d'un écrivain ou d'un artiste qui imite le style, la manière, le genre d'un autre. Lesage a été un imitateur de génie. Quelques imitateurs, sot bétail, je l'avoue, Suivent en vrais moutons le pasteur de Mantoue, LA FONT. *Poésies mêlées*, LXX. Il y a toujours un tour lâche ou contraint dans le pinceau de l'imitateur, VOLT. *Examen des trois dern. ép. de J. B. Rouss.* Ramsay, l'imitateur du Télémaque, comme Boyer l'était de Corneille; Ramsay l'Écossais, qui voulait être de l'Académie française; Ramsay, qui regrettait de n'être pas docteur de Sorbonne, ID. *Dict. phil. Pope.* || 3° L'imitateur, oiseau (voy. SAXICOLE).

— HIST. XIVe s. Autrement nous ne serions pas Vrais imitateurs de ses pas, *l'Alch. à nat.* 814. || XVe s. Alayn Chartier.... loingtain imitateur des orateurs, A. CHART. *Quadriloge, au début.* || XVIe s. Jà soit que art soit imitatrice de nature, l'ensuivant de bien près.... GILLES DU GUEZ, dans PALSGRAVE, p. 894. J'ay une condition singeresse et imitatrice, MONT. III, 356.

— ÉTYM. Lat. *imitatorem*, de *imitari*, imiter.

IMITATIF, IVE (i-mi-ta-tif, ti-v'), *adj.* || 1° Qui imite. Tohu-bohu signifie précisément chaos, désordre; c'est un de ces mots imitatifs qu'on trouve dans toutes les langues comme sens-dessus-dessous, tintamarre, trictrac, tonnerre, bombe, VOLT. *Dict. phil. Genèse.* || Harmonie imitative, arrangement de mots par lesquels on imite le son d'un objet naturel, comme quand Racine semble imiter le sifflement des serpents, en faisant dire à Oreste qui croit voir les furies: Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes? || 2° Il signifie aussi quelquefois qui a la faculté, l'habitude d'imiter. Le singe est un animal imitatif. || 3° Terme de minéralogie. Se dit d'une variété dans laquelle une nouvelle loi de décroissement détermine une forme semblable à celle d'une autre variété plus simple.

— ÉTYM. Lat. *imitativus*, de *imitari*, imiter.

IMITATION (i-mi-ta-sion: en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action d'imiter: résultat de cette action. Loin d'ici cette piété d'imitation et de complaisance qui porte dans le sanctuaire des vœux intéressés et profanes! FLÉCH. *Duc de Mont.* Ouvrage qui était une imitation du grand labyrinthe, FÉN. *Tél.* V. Trop d'imitation éteint le génie, VOLT. *Mél. littér. Cons. à L. Racine.* L'imitation est de tous les résultats de la machine animale le plus admirable, BUFF. *Nature des anim.* Parmi les hommes, ce sont ordinairement ceux qui réfléchissent le moins qui ont le plus le talent de l'imitation, ID. *ib.* Ce talent d'imitation, bien loin de supposer de l'esprit et de la pensée dans les animaux, prouve au contraire qu'ils en sont absolument privés, ID. *ib.* Il marcha sur ses traces par esprit d'imitation plutôt que par caractère, RAYNAL, *Hist. phil.* XIII, 35. || Cela est au-dessus de toute imitation, se dit d'une chose qu'il est impossible de bien imiter. || Les arts d'imitation, la peinture, la sculpture. || Au théâtre, don ou talent de contrefaire les acteurs célèbres. Exceller dans les imitations. || 2° Terme de littérature. Œuvre dans laquelle on se propose d'en imiter une autre. C'est plutôt une imitation qu'une traduction. Mon imitation n'est point un esclavage; Je ne prends que l'idée et les tours et les lois Que nos maîtres suivaient eux-mêmes autrefois, LA FONT. *Poésies mêlées*, LXX. Imitation d'Anacréon, *Titre d'une petite pièce de vers de la Fontaine.* Le conte du tonneau du doyen Swift est une imitation des trois anneaux; la fable de ces trois anneaux est fort ancienne; elle est du temps des croisades, VOLT. *Mél. littér. Lettres à S. A. S. le prince de.... lett.* 5. Corneille a réformé la scène tragique et la scène comique par d'heureuses imitations, ID. *Comm. Corn. Rem. Menteur, préf. commentaire.* || Cet ouvrage est une imitation de l'anglais, de l'allemand, est l'imitation d'un ouvrage anglais, allemand. || 3° Terme de musique. Répétition d'une phrase ou d'un fragment de phrase musicale d'une partie dans une autre. || 4° Par ellipse, Imitation se dit de l'Imitation de Jésus-Christ, ouvrage de piété très-célèbre. Une belle édition de l'Imitation. L'Imitation a été mise en vers par P. Corneille. || 5° Terme d'industrie. Sorte de contrefaçon qui n'a rien d'illicite, lorsqu'elle n'a point pour but de tromper l'acheteur. Vendre, fabriquer de l'imitation. Bijoux en imitation. || 6° À l'imitation de, à l'exemple de, sur le modèle de. Cet édifice a été fait à l'imitation de tel autre. À son imitation, les femmes de tous les grands seigneurs des Perses et des Mèdes mépriseront les commandements de leurs maris, SACI, *Bible, Esth.* I, 18.

— HIST. XVIe s. Comme l'un [Cicéron] se fust entierement adonné à l'imitation des Grecz, J. DU BELLAY, *Illustr. de la langue franç.* I, 7.

— ÉTYM. Lat. *imitationem*, de *imitari*, imiter.

IMITÉ, ÉE (i-mi-té, tée), *part. passé* d'imiter. Il n'est point de serpent ni de monstre odieux Qui, par l'art imité, ne puisse plaire aux yeux, BOIL. *Art p.* III. La comédie intitulée les Guêpes, et imitée par M. Racine dans les Plaideurs, expose au grand jour la fureur du peuple pour la procédure et le barreau, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. V, p. 132, dans POUGENS.

IMITER (i-mi-té), *v. a.* || 1° Chercher à reproduire ce qu'un autre fait. Le singe imite l'homme. Imiter les manières de quelqu'un. Ses gardes affligés Imitaient son silence autour de lui rangés, RAC. *Phèd.* V, 6. Elle [Rome] se tait du moins: imitez

son silence, RAC. *Brit.* III, 6. Et nous n'avons du ciel imité que la foudre, VOLT. *Alz.* I, 1. Imiter un ingrat, c'est le justifier, IMBERT, *Jaloux sans amour*, III, 6. || Contrefaire, copier. Ils s'efforcent d'imiter les produits de nos fabriques. Imiter l'écriture, la signature d'une personne. || 2° Prendre la conduite, les actions d'une personne pour modèle. Imiter la nature. Alexandre affecta d'imiter Bacchus, nonseulement aux victoires qu'il avait remportées sur les Indiens, mais aussi en la forme de son triomphe, VAUGEL. *Q. C.* IX, 10. Ma valeur n'a point lieu de te désavouer, Tu l'as bien imitée.... CORN. *Cid*, III, 6. Si nous n'avons pas le courage d'imiter le P. Bourgoing en ses austérités, BOSS. *Bourgoing.* L'archevêque lui répondit : vous l'avez imité en son péché, imitez-le donc en sa pénitence, FLÉCH. *Hist. de Théodose*, IV, 7. Ainsi dans leurs excès vous n'imiteriez pas L'infidèle Joram, l'impie Ochosias? RAC. *Ath.* IV, 3. Imitez sa justice ainsi que sa vaillance, VOLT. *Mérope*, I, 3. || Imiter l'exemple de quelqu'un, faire ce qu'il a fait. Imite mon exemple; et, lorsqu'une cabale, Un flot de vains auteurs follement te ravale, Profite de leur haine, BOIL. *Épît.* VII. Toutefois en ces lieux je ne connais personne Qui ne doive imiter l'exemple que je donne, RAC. *Mithr.* I, 3. || 3° Terme de littérature et de beaux-arts. Prendre pour modèle le style, le genre, la manière d'un autre. Ce tableau est imité de Raphaël. Il semble qu'à ce qu'il imite, Ajoutant un nouveau mérite, Il le crée encor une fois, LAMOTTE, *Od.* t. I, p. 360, dans POUGENS. Vous croyez imiter Cicéron ; et vous n'imitez que maître Jean, VOLT. *Dict. phil. Style.* || Cet ouvrage est imité de l'espagnol, il est imité d'un ouvrage espagnol. || Absolument. Imiter ainsi, ce n'est point être plagiaire, c'est lutter, comme dit Boileau, contre son original, VOLT. *Ess. poés. épique*, ch. 9. Celui qui imite toujours ne mérite assurément pas d'être imité, ID. *Exam. des 3 der. ép de J. B. Rousseau.* || 4° Dans les beaux-arts, faire l'image, la ressemblance d'une chose. Ce peintre, ce sculpteur s'attache à bien imiter la nature. La musique imite le bruit du tonnerre, les gémissements, les cris. || 5° Ressembler, en parlant des choses. Cette composition imite le diamant. Ce papier peint imite le velours. Le bruit de cette cataracte imite celui du tonnerre. || 6° S'imiter, *v. réfl.* Faire ce qu'on a fait. La nature s'imite : une graine jetée en bonne terre produit; un principe jeté dans un bon esprit produit, PASC. *Pensées diverses*, 71, éd. FAUGÈRE. || S'imiter l'un l'autre. Si l'on devait s'imiter constamment les uns les autres, à quoi bon une âme et un esprit pour chacun? STAEL, *Corinne*, IX, 1.

— SYN. IMITER, COPIER. Copier, c'est reproduire exactement, sans s'écarter en rien du modèle. Imiter, c'est reproduire librement, sans s'astreindre à l'exactitude, et en s'écartant du modèle là où cela convient.

— HIST. XVI° s. Tout ainsi que ce fut le plus louable aux anciens de bien inventer, aussi est-ce le plus utile de bien imiter, J. DUBELLAY, *Illustr. de la langue franç.* I, 8.

— ÉTYM. Lat. *imitari*, imiter.

IMMACULÉ, ÉE (i-mma-ku-lé, lée), *adj.* || 1° Terme de théologie. Qui est sans tache de péché. Leur intention n'était pas de comprendre l'immaculée et bienheureuse mère de Dieu (car ainsi l'appellent-ils) dans le décret où il s'agissait du péché d'origine, BOURDAL. *Myst. concept. de la Vierge*, t. II, p. 3. || L'Agneau immaculé, Jésus-Christ. || L'immaculée conception de la Vierge, ou, simplement, la conception immaculée, voy. CONCEPTION. || 2° Dans le langage général, pur, sans tache. Honneur immaculé. Probité immaculée. || 3° Terme d'histoire naturelle. Qui n'a point de taches sur le corps (sens propre qui n'est usité que là et qui n'est venu que tardivement en usage).

— HIST. XVI° s. Quant à la temperance et continence, Aristide l'a toujours gardée nette et immaculée, AMYOT, *Arist. et Caton. comp.* 12.

— ÉTYM. Lat. *immaculatus*, de *in* négatif, et *macula*, tache.

IMMANENT, ENTE (i-mma-nan, nan-t'), *adj.* || 1° Terme de philosophie. Qui est existant à l'intérieur même des êtres et non opérant du dehors par action transitive ou transitoire. Dans le spinosisme, Dieu est dit la cause immanente des choses. La volonté opère hors du corps; c'est un effort; ses actes ne sont point immanents, DIDER. *Opin. des anc. phil.* (*Thomasius*). || En théologie, les actions immanentes de Dieu sont celles qui ont leur terme en Dieu, par opposition aux actions transitoires qui ont leur terme hors de Dieu : ainsi Dieu a engendré le Fils et le Saint-Esprit par des actions immanentes et créé le monde par des actions transitoires. || 2° Qui est à demeure dans un sujet, qui n'en peut être séparé. La gravitation est immanente aux particules matérielles. || 3° Permanent, constant. Les subtilités de la dialectique grecque se tournent de préférence vers l'objet immanent de la spéculation du génie de l'Orient, l'essence divine, COURNOT, *De l'enchaînement de nos connaissances*, t. II, p. 447.

— ÉTYM. Lat. *immanentem*, qui réside dans, de *in*, en, et *manere*, résider.

IMMANGEABLE (in-man-ja-bl'; l'Académie dit de prononcer i-mman-ja-bl'; mais la prononciation usuelle est *in*), *adj.* Qui ne peut être mangé. Cela est immangeable.

— HIST. XVI° s. Le gros foin de marests immangeable par les bestes, O. DE SERRES, 176. Amer, immangeable, ID. 636.

— ÉTYM. *Im*..., et *mangeable*.

† **IMMANITÉ** (i-mma-ni-té), *s. f.* Cruauté monstrueuse. L'immanité de Néron. || Mot tiré du latin et peu usité.

— HIST. XVI° s. Immanité, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *immanitatem*, de *immanis*, cruel, de *in* négatif et *manis*, doux.

IMMANQUABLE (in-man-ka-bl'; l'Académie dit de prononcer i-mman-ka-bl'; mais la prononciation la plus usuelle est *in*), *adj.* Qui ne peut manquer d'être, de se faire. Ces désirs nous amusent pendant la vie, ils nous trompent, et, par une suite immanquable, ils nous damnent, BOURDAL. *Pensées*, t. I, p. 50. Il ne faut pas penser à gouverner un homme tout d'un coup.... il faut tenter auprès de lui les petites choses ; et de là le progrès jusqu'aux plus grandes est immanquable, LA BRUY. IV.

— SYN. IMMANQUABLE, INFAILLIBLE. D'abord il faut remarquer qu'infaillible peut se dire des personnes et qu'immanquable ne se dit que des choses. Quant aux choses, infaillible a encore un sens spécial qui n'appartient pas à immanquable : c'est celui de *qui ne trompe pas* : une règle est infaillible mais non pas immanquable. Hors de là, infaillible et immanquable ne présentent plus qu'une nuance insaisissable : sa perte est immanquable ou infaillible.

— ÉTYM. *Im*..., et *manquer*.

IMMANQUABLEMENT (in-man-ka-ble-man ; l'Académie dit de prononcer i-mman-ka-ble-man ; mais la prononciation la plus usuelle est *in*), *adv.* D'une manière immanquable, sans manquer. Vous le savez : trois ou quatre femmes décriées et célèbres par l'histoire de leur vie en font presque immanquablement toute l'intrigue [d'une ville, d'un quartier], BOURDAL. *Carême, sur l'impureté.* La charité nous porte immanquablement à faire quelque chose pour Dieu, FÉN. t. XVIII, p. 233.

— ÉTYM. *Immanquable*, et le suffixe *ment*.

† **IMMANSUÉTUDE** (i-mman-su-é-tu-d'), *s. f.* Défaut de mansuétude.

— ÉTYM. *Im*..., et *mansuétude*.

IMMARCESCIBLE (i-mmar-sè-ssi-bl'), *adj.* Terme didactique. Qui ne peut se flétrir.

— REM. L'Académie écrit immarcessible par deux *ss*; mais c'est évidemment une faute, le mot venant de *marcescere*.

— HIST. XVI° s. Immarcessible, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. Lat. *immarcescibilis*, de *in* négatif, et *marcescere*, se flétrir.

† **IMMARIABLE** (in-ma-ri-a-bl'), *adj.* Qui n'est pas susceptible de se marier ou d'être marié.

— HIST. XVI° s. Immariable, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Im*..., et *mariable*.

† **IMMATÉRIALISER** (i-mma-té-ri-a-li-zé), *v. a.* Rendre, supposer tout immatériel. Immatérialiser les forces de la nature.

— ÉTYM. *Im*..., et *matérialiser*.

† **IMMATÉRIALISME** (i-mma-té-ri-a-li-sm'), *s. m.* Terme de philosophie. Doctrine qui nie l'existence de la matière.

— ÉTYM. *Immatérialiser*.

† **IMMATÉRIALISTE** (i-mma-té-ri-a-li-st'), *s. m.* Partisan de l'immatérialisme. Ils [les hommes] regarderont sûrement les immatérialistes comme cet homme qui, s'imaginant être de verre, craignait à tout moment d'être cassé ; et franchement la folie des immatérialistes ne diffère de la folie de cet homme qu'en ce qu'elle est plus extravagante mais volontaire, TOURNEMINE, *Réfl. sur l'athéisme*, dans FÉNELON, *Exist. de Dieu.*

IMMATÉRIALITÉ (i-mma-té-ri-a-li-té), *s. f.* Qualité, état, manière d'être de ce qui est immatériel. La manière dont il [le médecin Monjot] accorde en peu de mots l'immatérialité de l'âme avec le pouvoir qu'a la matière d'altérer ses fonctions et de causer le délire, PASC. *Lett. à Mme de Sablé*, déc. 1660. J'ai vu qu'il ne pouvait distinguer les dimensions d'avec la matière ni l'immatérialité d'avec le néant, ID. *Lettre à le Pailleur.*

— ÉTYM. *Immatériel.*

IMMATÉRIEL, ELLE (i-mma-té-ri-èl, è-l'), *adj.* Qui est sans matière. Eu égard qu'étant substance immatérielle, G. NAUDÉ, *Apologie*, p. 436. Quand un homme serait persuadé que les proportions des nombres sont des vérités immatérielles, éternelles, et dépendantes d'une première vérité en qui elles subsistent et qu'on appelle Dieu, PASC. *Pensées*, t. I, p. 306, édit. LAHURE. Ce que nous appelons espace vide est un espace ayant longueur, largeur et profondeur, immobile, capable de recevoir un corps de pareille longueur et figure; et c'est ce qu'on appelle solide en géométrie, où l'on ne considère que les choses abstraites et immatérielles, ID. *Lettre à le Pailleur.* Beaucoup d'attributs primordiaux de cet être si peu connu qu'on nomme matière, sont tous immatériels, c'est-à-dire que ces attributs sont des effets de la volonté libre de l'Être suprême, VOLT. *Défense du newtonian.*

— ÉTYM. Lat. *immaterialis*, de *in* privatif, et *materia*, matière.

IMMATÉRIELLEMENT (i-mma-té-ri-è-le-man), *adv.* D'une manière immatérielle.

— ÉTYM. *Immatérielle*, et le suffixe *ment*.

IMMATRICULATION (i-mma-tri-ku-la-sion), *s. f.* Action d'immatriculer; état de ce qui est immatriculé.

— ÉTYM. *Immatriculer.*

IMMATRICULE (i-mma-tri-ku-l'), *s. f.* Enregistrement. || Particulièrement. Autrefois, enregistrement des rentes sur l'hôtel de ville. Immatricule d'une partie de rentes. || Aujourd'hui, inscription d'un huissier parmi ceux qui ont le droit d'instrumenter près d'un tribunal, et de la patente qui lui confère ce droit. Un exploit d'ajournement doit contenir les noms, demeure et immatricule de l'huissier.

— ÉTYM. *Im*, pour *in*, dans, et *matricule*.

IMMATRICULÉ, ÉE (i-mma-tri-ku-lé, lée), *part. passé* d'immatriculer. À l'œuvre on connaît l'ouvrier, sans qu'il faille pour cela être immatriculé dans la profession, P. L. COUR. *Lettres, Conversat. chez la comtesse d'Albany.*

IMMATRICULER (i-mma-tri-ku-lé), *v. a.* Mettre dans la matricule. Immatriculer un huissier. || En général, insérer dans un registre public. || Fig. Il est sauvé s'il peut prouver Qu'au rang des sots Phébus l'immatricule, J. B. ROUSS. *Épît.* I, 9.

— HIST. XVI° s. Emmatriculer, COTGRAVE. Il avait leu au livre de leurs bienfaiteurs, où elle et les siens predecesseurs estoient escrits et immatriculez des fins beaux premiers en lettre rouge, NOEL DU FAIL, *Cont. d'Eutrapel*, ch. XX, f° 111, dans POUGENS.

— ÉTYM. *Immatricule.*

† **IMMATURITÉ** (i-mma-tu-ri-té), *s. f.* Défaut de maturité. L'immaturité d'un fruit.

— ÉTYM. Lat. *immaturitatem*, de *in* privatif, et *maturitatem*, maturité.

IMMÉDIAT, ATE (i-mmé-di-a, a-t'), *adj.* || 1° Qui est sans intermédiaire. La crainte n'a pas Dieu pour son objet immédiat; son motif essentiel, qui est la peine éternelle, ne fait qu'ôter les empêchements, et rabattre la concupiscence par une terreur salutaire, BOSS. 2° *écrit sur les Max. des saints*, 10. L'objet propre et immédiat de la vue n'est autre chose que la lumière colorée, VOLT. *Phil. Newt.* II, 5. Il y a des effets immédiats produits par les causes finales, et des effets en très-grand nombre qui sont des produits éloignés de ces causes, ID. *Dict. phil. Causes finales.* La nature, qui se joue des formules, échappe à toute méthode et ne peut être aperçue que par la vue immédiate de l'esprit, ni jamais saisie que par le coup d'œil du génie, BUFF. *Quadrup.* t. VI, p. 46. || 2° Qui suit ou précède sans intermédiaire. Successeur immédiat. Prédécesseur immédiat. || Pascal a dit immédiat de.... Il [Jésus-Christ] s'est offert par le Saint-Esprit.... sa sanctification a été immédiate de son oblation, PASC. *Lett. à Mme Périer*, 17 oct. 1651. || 3° Il se disait, dans la féodalité, des nobles et des fiefs qui relevaient directement du roi ou empereur, sans reconnaître d'autre souverain que lui. Le baron Henri de Gortz, né en Franconie, et baron immédiat de l'empire, ayant rendu des services importants au roi de Suède pendant le séjour de ce monarque à Bender, était depuis devenu son favori et son premier ministre, VOLT. *Charles XII*, 8. || 4° Terme de botanique. Insertion immédiate, in-

sertion qui laisse libre l'organe inséré, dès le point où il commence à paraître. || 5° Terme d'anatomie générale. Principes immédiats des végétaux et des animaux, les derniers corps solides, liquides ou gazeux auxquels on puisse arriver par la voie anatomique, c'est-à-dire sans décomposition chimique. || Analyse immédiate, séparation des principes immédiats contenus dans une substance organique, au moyen de procédés spéciaux. || 6° Terme de police sanitaire. Contagion immédiate, contagion qui a lieu par le contact de l'individu affecté d'une maladie contagieuse avec le sujet sain. || 7° Dans le langage vulgaire. Qui se fait tout de suite. Son départ fut immédiat.

— ÉTYM. Lat. *immediatus* (QUICHERAT, *Addenda*), de *in* privatif, et *medius*, moyen.

IMMÉDIATEMENT (i-mmé-di-a-te-man), *adv.* || 1° D'une manière immédiate, sans intermédiaire. Ce village est situé immédiatement au-dessus de tel autre. Dans la hiérarchie ecclésiastique, l'évêque est immédiatement après l'archevêque. Les habitants des pays immédiatement soumis aux prêtres allemands sont des brutes qui ont à peine à manger, VOLT. *Dial.* XXVI, *Pens. abbé de St-Pierre.* M. d'Arci n'avait pu faire la guerre sans réfléchir sur les parties de cet art auxquelles les sciences qu'il cultivait étaient plus immédiatement liées, CONDORCET, *d'Arci.* || 2° Immédiatement après, signifie quelquefois, aussitôt après, incontinent après. Un peu plus haut, sur la même côte, furent placés huit cents Acadiens, arrivés à la Louisiane immédiatement après la dernière paix, RAYNAL, *Hist. phil.* V, 13. || Immédiatement a pris dans l'usage moderne le sens d'aussitôt. Il apprit la nouvelle et courut immédiatement.

— ÉTYM. *Immédiate*, et le suffixe *ment.*

† **IMMÉDIATETÉ** (i-mmé-di-a-te-té), *s. f.* || 1° Qualité de ce qui est immédiat. Ces priviléges de l'autonomie et de l'immédiateté dont on faisait tant de bruit, *Revue german.* t. XI, p. 287. || 2° Qualité, privilége d'un noble ou d'un fief immédiat de l'empire.

— ÉTYM. *Immédiat.*

† **IMMÉDITÉ, ÉE** (i-mmé-di-té, tée), *adj.* Qui n'a point été l'objet de méditations.

— ÉTYM. Lat. *immeditatus*, de *in* privatif, et *meditatus*, médité.

† **IMMÉMORABLE** (i-mmé-mo-ra-bl'), *adj.* Qui ne mérite pas d'être rapporté, rappelé à la mémoire.

— ÉTYM. Lat. *immemorabilis*, de *in* privatif, et *memorabilis*, mémorable. Carloix, III, 6, a dit *immemorable* au sens de *immémorial.*

† **IMMÉMORÉ, ÉE** (i-mmé-mo-ré, rée), *adj.* Dont on ne conserve pas la mémoire. Mes heures immémorées, CHATEAUB. *Mémoires d'outre-tombe*, cité dans LEGOARANT.

— ÉTYM. Lat. *immemoratus*, de *in* privatif, et *memoratus*, mémoré.

IMMÉMORIAL, ALE (i-mmé-mo-ri-al, a-l'), *adj.* Qui est si ancien, qu'il n'en reste aucune mémoire. Des priviléges immémoriaux. Être en possession immémoriale, PATRU, *Plaidoyer* 3, dans RICHELET. La coutume immémoriale qui encourage les femmes à se brûler sur le corps de leurs maris, dans l'espérance de renaître, VOLT. *Mœurs*, 143. || De temps immémorial, de toute antiquité, plus anciennement que le souvenir ne peut remonter. C'est ainsi qu'on en usa de temps immémorial, VOLT. *Mœurs*, 7. Les navigateurs de cette nation célèbre allaient, de temps immémorial, chercher aux Manilles les productions naturelles à ces îles, RAYNAL, *Hist. phil.* V, 13.

— HIST. XVIe s. Possession centenaire et immémoriale vaut titre, LOYSEL, 737. De toute immémoriale ancienneté, CARLOIX, IV, 8. De tout temps immémorial, ID. IV, 16.

— ÉTYM. *Im....* négatif, et *mémoire.*

† **IMMÉMORIALEMENT** (i-mmé-mo-ri-a-le-man), *adv.* Depuis un temps immémorial, d'une manière immémoriale.

— HIST. XVIe s. Dont ils avoient jouy immemorialement. *Coust. gén.* t. II, p. 336.

IMMENSE (i-mman-s'), *adj.* || 1° Qui est sans mesure, sans borne. Dieu est immense. Le monde est immense. Il semble qu'on ait devant les yeux l'éternité tout entière, et qu'on en parcoure l'immense étendue, BOURDAL. *Serm. 19e dim. après la Pentec. Dominic.* t. IV, p. 181. Un édifice célèbre [l'Observatoire, à Paris] s'éleva hors de nos murs..., et on apprit au [illegible] à [illegible] la majesté immense de l'auteur de l'univers, [illegible] *Louis le Grand.* || 2° Par exagération. Qui est d'une très-grande étendue. L'immense éloignement [des astres], LA FONT. *Fabl.* VIII, 46. Tous [les] rivières vont enfin perdre leurs noms avec leurs eaux dans le sein immense de l'Océan, BOSS. *Gornay.* Je la voyais franchir cet immense intervalle Qu'a mis entre elle et moi la majesté royale, VOLT. *Sémiram.* II, 1. Ainsi que le soleil dans sa lumière immense Cache ces astres vains levés en son absence, GILB. *le Poëte malheureux.* || 3° Fig. Qui est très-considérable en son genre. L'immense profusion de ses aumônes, BOSS. *Reine d'Anglet.* La victoire fut complète, et le butin immense, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. II, p. 177, dans POUGENS. Sa race accumulant d'immenses héritages, VOLT. *Tancr.* I, 1. || Il se dit également des choses morales. Il a une érudition immense, un savoir immense. Une gloire immense. Si elle eut de la joie de régner sur une grande nation, c'est parce qu'elle pouvait contenter le désir immense qui sans cesse la sollicitait à faire du bien, BOSS. *Reine d'Anglet.* Avec cette ardeur immense d'accroître tous les jours son nom, ID. *Hist.* III, 6.

— REM. Immense est un adjectif à signification absolue : une chose n'est ni très, ni peu immense, ni plus ni moins immense qu'une autre. Cependant on le trouve quelquefois avec les degrés de comparaison : Le pouvoir le plus immense est toujours borné par quelque coin, MONTESQ. *Rom.* 22. Cela est d'autant plus admissible que immense signifie souvent très-grand, très-étendu.

— HIST. XVe s. O grace et pitié très immense, L'entrée de paix et la porte, CH. D'ORL. *Bal.* 402.

— ÉTYM. Lat. *immensus*, de *in* négatif, et *mensus*, mesuré.

IMMENSÉMENT (i-mman-sé-man), *adv.* D'une manière immense. Il est immensément riche. Il en a coûté immensément pour achever cet édifice.

— ÉTYM. Formation irrégulière de *immense*, et du suffixe *ment ;* la forme régulière serait *immensement.*

IMMENSITÉ (i-mman-si-té), *s. f.* || 1° Grandeur sans bornes. Quand messieurs de la religion prétendue réformée nous objectent qu'en adressant des prières aux saints et en les honorant comme présents par toute la terre, nous leur attribuons une espèce d'immensité... BOSS. *Exp. doctr. Égl. cath.* 4. Quand on a le plaisir de se perdre dans l'immensité, on ne se soucie guère de ce qui se passe dans les rues de Paris, VOLT. *Lett. du Deffant*, 19 fév. 1766. Un calife autrefois, à son heure dernière, Au Dieu qu'il adorait dit pour toute prière : Je t'apporte, ô seul roi, seul être illimité, Tout ce que tu n'as pas dans ton immensité, Les défauts, les regrets, les maux et l'ignorance, ID. *Désastre de Lisbonne.* Quand de l'immensité Dieu peupla les déserts, Alluma des soleils et souleva des mers, ID. *Loi natur.* II. Il me semblait, mon Dieu, que mon âme oppressée Devant l'immensité s'agrandissait en moi, Et sur les vents, les flots ou les feux élancée, De pensée en pensée allait se perdre en toi, LAMART. *Harm.* I, 8. Et moi, pour te louer, dieu des soleils, qui suis-je ? Atome dans l'immensité, Minute dans l'éternité.... ID. *Harm.* I, 2. || Fig. Tout cela ne peut remplir l'immensité de son cœur, MASS. *Carême, Avenir.* || 2° Par exagération. Très-vaste étendue. En étendant autour de lui l'abîme de l'immensité qui le sépare de la terre habitée, BUFF. *Quadrup.* t. V, p. 16. Mes spectacles à moi sont un ciel sans nuages, L'immensité des mers, les astres, les orages, C. DELAV. *Paria*, III, 4. || 3° Fig. Il se dit, par extension, des choses physiques ou morales, qui sont très-considérables. L'immensité de ses richesses, de sa fortune, de ses désirs. Vous me priez de vous écrire doublement de grandes lettres.... je suis quelquefois épouvantée de leur immensité, SÉV. 13 janv. 1672. C'était [le mobilier de Marly] une immensité dont la vente fut médiocre par la faveur et le pillage, ST-SIM. 465, 146. L'immensité de son savoir consistait dans des mots, au lieu que le vôtre est dans les choses, VOLT. *Mél. littér. À M***.* || Grande multitude. Il y a dans cette immensité de Bretons des gens qui ont de l'esprit, SÉV. 19 août 1671.

— HIST. XVIe s. L'immensité ne sera point prouvée, jusques à ce qu'ils ayent prouvé qu'il est partout sans distance ni pourpris, CALV. *Inst.* 1123.

— ÉTYM. Provenç. *immensitat, inmensitat ;* espagn. *inmensidad ;* ital. *immensità ;* du lat. *immensitatem*, de *immensus*, immense.

† **IMMENSURABLE** (i-mman-su-ra-bl'), *adj.* Qui ne peut être mesuré. On ne connaît point la hauteur d'une étoile ; elle est, si j'ose ainsi parler, immensurable, LA BRUY. XVI.

— ÉTYM. Lat. *immensurabilis*, de *in* négatif, et *mensurabilis*, mesurable.

† **IMMERGÉ, ÉE** (i-mmèr-jé, jée), *part. passé* d'immerger. || 1° Qui est plongé dans l'eau. Un tuyau immergé dans l'eau, PASC. *Pesant. de l'air*, V. || 2° Terme de botanique. Se dit de certaines plantes qui végètent entièrement plongées sous l'eau. || 3° Terme d'astronomie. Il se dit d'un astre qui est plongé dans l'ombre d'un autre, par opposition à émergé.

† **IMMERGER** (i-mmer-jé. Le *g* prend un *e* devant *a* et *o :* immergeant, immergeons), *v. a.* Terme didactique. Plonger dans l'eau, dans un liquide. || S'immerger, *v. réfl.* Être immergé.

— ÉTYM. Lat. *in*, dans, et *mergere*, plonger, que les étymologistes rattachent au sanscrit *majj*, *jj* égalant *rg.*

† **IMMÉRITÉ, ÉE** (i-mmé-ri-té, tée), *adj.* Qui n'a point été mérité. Reproches, malheurs, honneurs immérités.

— ÉTYM. *Im....* négatif, et *mérité.*

† **IMMÉRITOIRE** (i-mmé-ri-toi-r'), *adj.* Qui n'est pas méritoire. Des actes imméritoires.

† **IMMERSIF, IVE** (i-mmèr-sif, si-v'), *adj.* Terme didactique. Calcination immersive, l'épreuve qui se fait de l'or dans de l'eau-forte.

— ÉTYM. Lat. *immersum*, supin de *immergere*, immerger.

IMMERSION (i-mmèr-sion ; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Action de plonger un corps dans l'eau ou dans quelque autre liquide. Dans les premiers siècles du christianisme on baptisait par trois immersions. On a vu les illusions des Anabaptistes, et on sait que c'est en suivant les principes de Luther et des autres réformateurs qu'ils ont rejeté le baptême sans immersion, BOSS. *Var.* XV, p. 123. Les Grecs conservèrent toujours le baptême par immersion, VOLT. *Dict. phil. Baptême.* || 2° L'immersion des terres, état des terres sur lesquelles une eau déborde. Des digues qui protégent les terres contre l'immersion. || 3° Terme d'astronomie. Commencement d'une éclipse, c'est-à-dire l'instant où une planète commence à être obscurcie par l'interposition d'une autre, entre dans l'ombre d'une autre planète. L'immersion de la lune dans l'ombre de la terre. || Terme d'optique. Point d'immersion, celui par lequel un rayon lumineux se plonge dans un milieu quelconque.

— ÉTYM. Lat. *immersionem*, de *immergere*, immerger.

† **IMMESURABLE** (i-mme-zu-ra-bl'), *adj.* Qui ne peut être mesuré. Comment admettre une force immesurable qui serait de la même nature que celle qu'on mesure ? VOLT. *Dict. phil. Cohérence.*

— ÉTYM. *Im....* négatif, et *mesurable.*

† **IMMESURÉ, ÉE** (i-mme-zu-ré, rée), *adj.* Qui n'a pas été mesuré.

— ÉTYM. *Im....* négatif, et *mesuré.*

† **IMMÉTHODIQUE** (i-mmé-to-di-k'), *adj.* Qui manque de méthode.

— ÉTYM. *Im....* négatif, et *méthodique.*

† **IMMÉTHODIQUEMENT** (i-mme-to-di-ke-man), *adv.* D'une manière non méthodique.

IMMEUBLE (i-mmeu-bl'). || 1° *Adj.* Terme de jurisprudence. Qui ne peut-être transporté d'un lieu à un autre, en parlant des biens-fonds et de certaines autres choses qui leur sont assimilées par une fiction de la loi. Obliger tous ses biens meubles et immeubles. *Code Nap.* art. 516 : Tous les biens sont meubles ou immeubles. — Art. 517 : Les biens sont immeubles, ou par leur nature, ou par leur destination, ou par l'objet auquel ils s'appliquent. — Art. 518 : Les fonds de terre et les bâtiments sont immeubles par leur nature. — Art. 524 : Les objets que le propriétaire y a placés pour le service et l'exploitation de ce fonds, sont immeubles par destination.... Sont aussi immeubles par destination, tous effets mobiliers que le propriétaire a attachés au fonds à perpétuelle demeure. — Art. 526 : Sont immeubles par l'objet auquel ils s'appliquent, l'usufruit des choses immobilières, les servitudes ou services fonciers, les actions qui tendent à revendiquer un immeuble. || 2° Substantivement. On a saisi tous ses immeubles. || Immeuble fictif, toute chose considérée comme immeuble quoiqu'elle ne le soit pas de sa nature. Les immeubles par destination, les rentes immobilisées, etc. sont des immeubles fictifs.

— ÉTYM. Provenç. *immoble ;* du lat. *immobilis*, qui ne peut être mû, déplacé (voy. IMMOBILE).

† **IMMIGRANT, ANTE** (i-mmi-gran, gran-t'), *adj.* Qui vient s'établir dans un pays qui n'est pas le sien. || Substantivement, les immigrants.

† **IMMIGRATION** (i-mmi-gra-sion ; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* Établissement d'étrangers dans un pays, l'opposé d'émigration.

— ÉTYM. *Immigrer.*

† **IMMIGRER** (i-mmi-gré), *v. n.* Venir dans un pays pour s'y établir. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir* quand il s'agit d'une action : Les Allemands qui ont immigré en Amérique; avec l'auxiliaire *être* quand il s'agit d'un état : Ceux des Allemands qui sont immigrés depuis longtemps en Amérique.

— ÉTYM. Lat. *immigrare*, de *in*, en, et *migrare*, aller.

† **IMMINEMMENT** (i-mmi-na-man), *adv.* D'une manière imminente, urgente.

IMMINENCE (i-mmi-nan-s'), *s. f.* Qualité de ce qui est imminent. L'imminence du péril ne trouble pas les habitudes de l'apathique oisiveté, NECKER, dans le *Dict. de* DOCHEZ. || Terme de médecine. Imminence morbide, état de l'organisme qui n'est pas la maladie, mais qui la prépare et en est, à vrai dire, le premier degré.

— REM. Ce mot n'est dans le Dictionnaire de l'Académie qu'à partir de l'édition de 1835.

— ÉTYM. Lat. *imminentia*, de *imminens*, imminent.

IMMINENT, ENTE (i-mmi-nan, nan-t'), *adj.* Dont la menace est prochaine. Une disgrâce imminente. Je vois de mon pays le péril imminent, LEMIERRE, *Barnevelt*, IV, 6.

— REM. Il faut prendre garde de confondre éminent et imminent. Une dignité, une position est éminente, c'est-à-dire élevée; un péril est imminent, c'est-à-dire menaçant.

— HIST. XVIe s. De plus tiedes conseils et de plus doux remedes se trouveroient entierement disproportionnés à la qualité des maux et des dangers qui vous sont imminens, SULLY, dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— ÉTYM. Lat. *imminere*, de *in*, dans, sur, et *manere*, demeurer : être posé sur, suspendu sur, menacer (voy. MANOIR).

† **IMMISCÉ, ÉE** (i-mmi-ssé, ssée), *part. passé* d'immiscer. Une personne immiscée dans cette contestation m'en a parlé.

— REM. L'Académie, qui n'a que s'immiscer, n'a pas le participe immiscé.

IMMISCER (i-mmi-ssé. Le *c* prend une cédille devant *a* et *o* : immisçant, immisçons), *v. a.* || 1° Mêler quelqu'un dans quelque affaire. Il immisce tout le monde dans ses affaires. || 2° S'immiscer, *v. réfl.* S'ingérer mal à propos dans quelque affaire, se mêler de quelque chose sans en avoir l'autorisation, le droit. Il s'est immiscé fort imprudemment dans cette querelle. || On dit quelquefois, surtout au barreau : s'immiscer de faire quelque chose. Ils défèrent au souverain la négligence des juges ; ils s'immiscent de l'emploi des deniers publics, RAYNAL, *Hist. phil.* XIX, 2. || 3° Terme de jurisprudence. Il se dit de celui qui, appelé à une succession, fait acte de propriétaire sur les biens qui la composent. Celui qui s'est immiscé dans une succession n'y peut plus renoncer.

— ÉTYM. Lat. *immiscere*, de *in*, dans, et *miscere*, mêler.

† **IMMISCIBILITÉ** (i-mmi-ssi-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est immiscible.

† **IMMISCIBLE** (i-mmi-ssi-bl'), *adj.* Terme de physique. Qui n'est pas susceptible de se mélanger. Substances immiscibles.

— ÉTYM. Lat. *immiscibilis* (QUICHERAT, *Addenda*), de *in* négatif, et *miscibilis*, qui peut être mêlé.

† **IMMISÉRICORDE** (i-mmi-zé-ri-kor-d'), *s. f.* Défaut de miséricorde.

— HIST. XVe s. Immisericorde, *les Triomphes de la noble dame*, f° 271, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *immisericordia*, de *in* négatif, et *misericordia*, miséricorde.

† **IMMISÉRICORDIEUSEMENT** (i-mmi-zé-ri-kor-di-eû-ze-man), *adv.* Sans miséricorde.

† **IMMISÉRICORDIEUX, EUSE** (i-mmi-zé-ri-kor-di-eû, eû-z'), *adj.* Qui est sans miséricorde.

— ÉTYM. *Im....* négatif, et *miséricordieux*.

IMMIXTION (i-mmik-stion ; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Action de mêler une substance dans une autre ; résultat de cette action. || 2° Action de s'ingérer en quelque chose. L'immixtion de cet étranger dans nos affaires. || 3° Terme de jurisprudence. Action de s'immiscer dans une succession. Les actes conservatoires n'emportent point immixtion.

— ÉTYM. Lat. *immixtionem*, de *in*, en, et *mixtio*, mixtion.

IMMOBILE (i-mmo-bi-l'), *adj.* || 1° Qui ne se meut pas. On a cru longtemps que la terre était immobile. Le temps, cette image mobile De l'immobile éternité, J. B. ROUSS. *Odes*, III, 2. || Par exagération. Qui se meut très-peu ou beaucoup moins qu'à l'ordinaire. Au premier bruit de ce funeste accident [la mort de Judas Machabée], toutes les villes de Judée furent émues ; des ruisseaux de larmes coulèrent des yeux de tous leurs habitants; ils furent quelque temps saisis, muets, immobiles, FLÉCH. *Turenne.* Tout le camp immobile L'écoute avec frayeur et regarde Ériphile, RAC. *Iphig.* V, 6. Il fallut s'arrêter, et la rame inutile Fatigua vainement une mer immobile, ID. *ib.* I, 1. Madame, je me tais et demeure immobile, ID. *ib.* III, 5. Lorsque d'un saint respect tous les Persans touchés N'osent lever leurs fronts à la terre attachés, Lui, fièrement assis et la tête immobile.... ID. *Esth.* II, 1. On voit les chefs défier à un combat singulier les chefs ennemis; on les voit s'avancer hors des rangs, et combattre aux yeux des deux armées, spectatrices immobiles, VOLT. *Mœurs*, 6. || Terme de botanique. Anthères immobiles, celles qui sont attachées solidement au filet. || 2° Fig. Ferme, inébranlable. À cette nouvelle, loin de s'affliger, il est resté calme et immobile. Immobile à leurs coups, en lui-même il [Pompée] rappelle Ce qu'eut de beau sa vie et ce qu'on dira d'elle, CORN. *Pomp.* II, 2. || 3° Substantivement. Ce qui est immobile. Il n'y a que l'immobile qui soit immuable; la nature est éternelle, mais nous autres nous sommes d'hier, VOLT. *Dict. phil. Coquilles.*

— HIST. XIIIe s. De neant fit realité, D'immobil, mutabilité, JEAN DE MEUNG, *Test.* V. 381. || XIVe s. Toute chose par nature ou de nature est immoble et immuable, et a par tous lieux une meisme puissance, ORESME, *Eth.* 156. En tel endroit ou tel point immobile, ID. *Thèse de* MEUNIER. || XVIe s. La raison nous ordonne.... ne se planter comme un colosse immobile et impassible, MONT. I, 339. Or' il reve immobile, et or' il se destourne, DESPORTES, *Roland furieux.*

— ÉTYM. Provenç. *immoble;* espagn. *inmoble;* ital. *immobile;* du lat. *immobilis*, de *in* négatif, et *mobilis*, meuble, mobile. En ancien français, la forme régulière, celle qui reproduit l'accent latin, est *immoble*, d'où *immeuble*.

† **IMMOBILEMENT** (i-mmo-bi-le-man), *adv.* D'une manière immobile. Heureux ceux qui, étant sur ces fleuves, non pas plongés, non pas entraînés, mais immobilement affermis.... PASC. *Pensées*, 2e part. art. XVII, 43.

— HIST. XVIe s. Immobilement, COTGRAVE.

IMMOBILIER, IÈRE (i-mmo-bi-lié, liè-r'), *adj.* || 1° Terme de jurisprudence. Immeuble ou composé d'immeubles. Succession immobilière. Effets immobiliers. || 2° Qui concerne, qui a pour objet un immeuble, des immeubles. Saisie immobilière. Vente immobilière. || Autrefois, héritier immobilier, celui qui héritait des immeubles d'une succession. || 3° *S. m.* L'immobilier, les biens immeubles (sens qui vieillit). Il hérita de tout l'immobilier de cette succession.

— HIST. XVIe s. Les rentes sont reelles et immobiliaires; les arrerages personnels et mobiliaires, LOYSEL, 606. Quand deux conjoincts par mariage ou l'un d'eux achetent d'aucun leur parent aucun heritage en possession immobiliaire procedant du propre... *Coust. génér.* t. I, p. 422.

— ÉTYM. *Im....* négatif, et *mobilier*.

† **IMMOBILIÈREMENT** (i-mmo-bi-liè-re-man), *adv.* Comme immeuble, d'une manière immobilière.

IMMOBILISATION (i-mmo-bi-li-za-sion), *s. f.* Terme de jurisprudence. Action d'immobiliser; le résultat de cette action. Immobilisation de rentes sur l'État.

— ÉTYM. *Immobiliser.*

IMMOBILISÉ, ÉE (i-mmo-bi-li-zé, zée), *part. passé* d'immobiliser. Des rentes immobilisées.

IMMOBILISER (i-mmo-bi-li-zé), *v. a.* Terme de jurisprudence. Donner à un effet mobilier la qualité d'immeuble. Immobiliser des rentes sur l'État.

— ÉTYM. *Im....* négatif, et *mobiliser*.

† **IMMOBILISME** (i-mmo-bi-li-sm'), *s. m.* Néologisme. Disposition à s'attacher aveuglément aux choses anciennes. Un esprit d'immobilisme.

† **IMMOBILISTE** (i-mmo-bi-li-st'), *adj.* Néologisme. Qui ne fait aucun progrès, qui ne change pas. L'art égyptien par sa tradition immobiliste était condamné à périr, PROUDHON. *Du principe de l'art*, p. 65.

IMMOBILITÉ (i-mmo-bi-li-té), *s. f.* || 1° L'état d'une chose qui ne se meut point. De cette loi et de quelques autres encore, l'homme de la Cassitéride [Angleterre] a démontré l'immobilité du soleil et le cours des planètes, et même des comètes qui circulent dans des ellipses autour de lui, VOLT. *Dial.* 29. || Par exagération. État d'une personne qui ne se meut que très-peu. Considérez la pieuse reine devant les autels.... ce n'est pas par sa suite qu'on la connaît, c'est par son attention et par cette respectueuse immobilité qui ne lui permet pas même de lever les yeux, BOSS. *Mar.-Thér.* Son immobilité, son maintien, sa pâleur Étonnèrent mes yeux fixés sur son malheur, LEMERCIER, *Charles VI*, II, 4. || Fig. Mais l'immobilité des hautes destinées Rend mon art impuissant et mes forces bornées, BRÉBEUF, *Pharsale*, VI. || 2° Fig. L'état d'un homme qui ne se donne aucun mouvement. Il est dans un état d'immobilité complète, pendant que tout le monde agit autour de lui. || 3° Terme de vétérinaire. Maladie particulière du cheval, qui consiste en une réunion de symptômes indiquant une lésion de l'innervation et des mouvements musculaires.

— HIST. XIVe s. Puisque grant deffaute apperge [apparaisse] ou [au] dit mouvement et à bien petit [à peu-près] immobilité, H. DE MONDEVILLE, f° 67. La paresce et immobilité des corps, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVIe s. Dont s'ensuit après immobilité de la jointure, PARÉ, XIII, 18.

— ÉTYM. Provenç. *immobilitat;* espagn. *inmovilidad;* ital. *immobilità;* du lat. *immobilitatem*, de *in* négatif, et *mobilitas*, mobilité.

† **IMMODÉRATION** (i-mmo-dé-ra-sion), *s. f.* Caractère de ce qui est immodéré. M. le prince, par une immodération invincible, a ruiné tous les avantages que la fortune et la nature avaient joints à l'envi en sa personne, LA ROCHEF. *Mém.* 53. Ces grands parleurs qui se ruinent de réputation et se bannissent des cercles et des ruelles par l'intempérance et l'immodération de leur langue, MARG. BUFFET, *Observ.* p. 100. Ceux qui, chargés par état de maintenir ce qu'on est convenu d'appeler l'ordre; ceux qui prêchent à l'ouvrier la plus difficile, la plus rare, la plus impossible des vertus : la modération dans les désirs, ceux-là même, ce sont ceux qui donnent à la société tout entière l'exemple de l'immodération la plus scandaleuse, c'est-à-dire la moins digne d'excuse, CARREL, *Œuvres*, t. III, p. 574.

— REM. Bouhours observe que ce mot employé par un illustre écrivain [la Rochefoucauld] n'est pas jugé français, mais il est bon et même ancien dans la langue.

— HIST. XVe s. Immoderation, *les Triomphes de la noble dame*, f° 54, dans LACURNE. || XVIe s. De plusieurs causes procede l'immoderation du flux des menstrues, O. DE SERRES, 932. J'ayme des natures temperées et moyennes : l'immoderation vers le bien mesme, si elle ne m'offense, elle m'estonne, MONT. I, 224.

— ÉTYM. Lat. *immoderationem*, de *in* négatif, et *moderatio*, modération.

IMMODÉRÉ, ÉE (i-mmo-dé-ré, rée), *adj.* Qui est hors de la modération. Immodéré dans ses chagrins et dans ses joies, VAUVEN. *la Folle ambition.* Les excès sont plus à craindre que la continence, le nombre des hommes immodérés est assez grand pour en donner des exemples, BUFF. *Hist. nat. hom. Œuvr.* t. II, p. 260. || En parlant des choses. Chaleur immodérée. Passion immodérée. Dans un pays où la condition du créancier est la plus mauvaise de toutes les conditions, les biens se sont élevés à une valeur immodérée, RAYNAL, *Hist. phil.* XIII, 53.

— SYN. IMMODÉRÉ, EXCESSIF. Immodéré désigne ce qui est contre la modération ; excessif désigne ce qui excède, ce qui est en excès. L'homme immodéré est celui qui ne modère pas ses passions; l'homme excessif est celui qui donne en l'excès en quoi que ce soit : il est excessif à louer, et non immodéré. Quant aux choses, s'il s'agit de passions, la nuance se continue : une passion immodérée est celle qu'on ne modère pas ; une passion excessive est celle qui va dans l'excès, sans idée de lutte ou de modération. Pour le reste, la nuance devient imperceptible entre une chaleur immodérée et une chaleur excessive ; à la vérité, on a dit que cet emploi n'était pas bon et que immodéré ne se disait que des choses morales; mais, en soi, rien ne s'y oppose; il existait dans le latin, et Cicéron a dit *immoderata tempestas*.

— HIST. XVIe s. Pour arrester le flux menstruel immoderé, PARÉ, XVIII, 70. Et autres mots dont l'antiquité semble donner quelque majesté aux vers, pour vu que l'usage n'en soit immoderé, DU BELLAY, IV, 4, *verso*. Il y a dangier que l'amitié qu'on porte à une telle femme soit immoderée, MONT. I, 225. Sa trop immoderée cupidité de dominer, AMYOT, *Démétr.* 36. De là viennent l'orgueil, l'ambition, les desirs immoderés, CHARRON, *Sagesse*, II, 3.

— ÉTYM. Lat. *immoderatus*, de *in* négatif, et *moderatus*, modéré.

IMMODÉRÉMENT (i-mmo-dé-ré-man), *adv.* Sans modération. Boire immodérément.

— HIST. XVIe s. Les hommes qui perscrutent immoderement des cognoissances qui ne sont pas de leur appartenance, MONT. II, 278.

— ETYM. *Immodéré*, et le suffixe *ment*.

IMMODESTE (i-mmo-dè-st'), *adj.* Qui manque à la modestie, à la pudeur, aux bienséances. Une personne immodeste. Être immodeste à l'église. || En parlant des choses. Discours immodestes. Les fables cherchent principalement la beauté, quand elle serait même un peu immodeste, BALZAC, liv. VII, lett. 7. Souvent les lectures qu'elles [les femmes] font avec tant d'empressement se tournent en parures vaines et en ajustements immodestes de leur esprit, BOSS. *Sermons, Oblig. de l'état relig.* 2. Jamais du mal il [Vert-Vert] n'avait eu l'idée, Ne disait onc un immodeste mot, GRESSET, *Vert-Vert*, II.

— HIST. XVIe s. Ou par habillemens immodestes, ou par gestes et contenances impudiques, CALV. *Inst.* 306. Quant au tableau de la prise de nostre roy [François Ier], celui-là ne fut si immodeste ni si scandaleux qu'un qui fut faict à Rome, BRANT. *Charles-Quint*.

— ETYM. Lat. *immodestus*, de *in* négatif, et *modestus*, modeste.

IMMODESTEMENT (i-mmo-dè-ste-man), *adv.* D'une manière immodeste. S'habiller immodestement.

— ETYM. *Immodeste*, et le suffixe *ment*.

IMMODESTIE (i-mmo-dè-stie), *s. f.* || 1° Manque de modestie, de bienséance. C'est une chose honteuse que l'immodestie de la plupart des chrétiens à l'église, *Dict. de l'Acad.* || 2° Manque de pudeur. Les femmes de l'île de Cypre dont la beauté était choquante à cause de leur immodestie, FÉN. *Tél.* VII. Mme Deshoulières déplora, dans une de ses poésies, le peu de respect que l'on porte aujourd'hui aux dames, et elle en attribua la cause à l'immodestie de leurs discours et de leurs actions, BAYLE. *Lett. à l'abbé Duclos*, 2 janv. 1697. || 3° Action, parole qui blesse les convenances, la pudeur. Vous ne me persuaderez point de souffrir les immodesties de cette pièce, MOL. *Critique*, 7. Ayez horreur des nudités de gorge et de toutes les autres immodesties, FÉN. t. XVII, p. 87. Faut-il que le temple soit souillé par vos immodesties! MASS. *Carême, Temples*.

— ETYM. Lat. *immodestia*, de *in* négatif, et *modestia*, modestie.

† **IMMODIFIABLE** (i-mmo-di-fi-a-bl'), *adj.* Qui ne peut pas être modifié. Quoique nous ne puissions aucunement concevoir la vie dans un milieu immodifiable, nous supposons aisément un pareil milieu, pourvu que rien n'y vive, comme dans quelques planètes inhabitables, A. COMTE, *Politique positive*, t. II, p. 38.

— ETYM. *Im*.... négatif, et *modifiable*.

† **IMMODULÉ, ÉE** (i-mmo-du-lé, lée), *adj.* Qui n'est pas modulé. Des sons immodulés.

† **IMMOLATEUR** (i-mmo-la-teur), *s. m.* Celui qui immole, sacrificateur. Ce Calchas était un bigot, Pire que Goth ou Visigoth, Un grand faiseur de sacrifices, Grand immolateur de génisses, SCARRON, *Virg.* II. Il y a eu des peuples si aveugles qu'ils étaient les immolateurs de leurs propres enfants, FLÉCHIER.

— HIST. XVIe s. Immolateur, MONET, *Dict.*

— ETYM. Lat. *immolatorem*, de *immolare*, immoler.

IMMOLATION (i-mmo-la-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action d'immoler. Le commencement de la bonne vie est de faire justice; et elle est plus agréable à Dieu que l'immolation des hosties, SACI, *Bible, Prov. de Salomon*, XVI, 5. Le propre corps et le propre sang, dont l'immolation et l'effusion nous ont sauvés sur la croix, BOSS. *Var.* IV, § 8. || 2° Par extension, mise à mort des hommes. L'immolation des hommes sur les champs de bataille.

— HIST. XVIe s. La pauvre Iphigenia, au port d'Aulide, par sa mort et immolation..., MONT. II, [illegible].

— ETYM. Lat. *immolationem*, de *immolare*, immoler.

IMMOLÉ, ÉE (i-mmo-lé, lée), *part. passé* d'immoler. || 1° Égorgé comme victime. Jésus a été tant de fois attaqué, tant de fois même immolé pour lui sur l'autel, FLÉCH. *Lamoignon*. D'Iphigénie immolée Je vois le bûcher fumant, GRESSET, *Ode* VI. Qu'ai-je fait? et quelle est la victime immolée? VOLT. *Sémiram.* V, 8. || 2° Tué, mis à mort. Près de ce champ fatal Jézabel immolée, RAC. *Ath.* I, 1. || 3° Fig. Sacrifié, foulé aux pieds, mis à l'écart. Vos passions n'y paraissent jamais immolées devant la sainteté de Dieu, MASS. *Carême, Culte*. Je verrai la justice à la brigue immolée, VOLT. *Mér.* I, 2. La guerre civile est le théâtre de la licence, et les mœurs y sont immolées avec les citoyens, ID. *Triumv. note*.

IMMOLER (i-mmo-lé), *v. a.* || 1° Égorger en sacrifice. Immoler des victimes. Seigneur, vous le savez, j'ai donné ma parole; Et, si ma fille vient, je consens qu'on l'immole, RAC. *Iph.* I, 2. Pour réparer cette faute, ils immolèrent à Saturne deux cents enfants des meilleures maisons de Carthage, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. I, p. 193, dans POUGENS. Hérodote, en décrivant les sacrifices que les Scythes offraient au dieu Mars, dit qu'ils lui immolaient des victimes humaines, ID. *ib.* t. III, p. 76. Il n'y a guère de peuple dont la religion n'ait été inhumaine et sanglante; vous savez que les Gaulois, les Carthaginois, les Syriens, les anciens Grecs immolèrent des hommes, VOLT. *Mœurs*, 147. Les Romains eux-mêmes tombèrent dans ce crime de religion; et Plutarque rapporte qu'ils immolèrent deux Grecs et deux Gaulois pour expier les galanteries de trois vestales, ID. *Dict. phil. Idolâtr.* || 2° Il se dit du sacrifice sanglant et du sacrifice non sanglant de Jésus-Christ. Jésus-Christ que son amour vient d'immoler pour nous, MASS. *Carême, Passion*. Ce nouvel Isaac monte sur la montagne mystérieuse où son amour et son obéissance vont l'immoler, ID. *ib.* || 3° Par extension, tuer, mettre à mort. En un triple chemin Laïus fut immolé, M. J. CHÉN. *Œdipe roi*, III, 4. || S'immoler quelqu'un, l'immoler à soi, le tuer pour soi. Votre ambition s'est immolé mon père, CORN. *Cinna*, V, 2. || Immoler à, faire périr en considération de. Ils immolèrent à leur ambition toute la famille d'Alexandre, BOSS. *Hist.* I, 8. Ils furent immolés aux jalousies de Théodoric, ID. *ib.* I, 11. Elle allait immoler Joad à son courroux, RAC. *Ath.* III, 3. On l'immole à ma haine et non pas à l'État, ID. *Andr.* IV, 4. || 4° Fig. Ruiner, perdre, sacrifier quelqu'un par passion, par obéissance à une nécessité, à un devoir. Oui, vous avez raison lorsque vous m'immolez À vos ressentiments en coupable victime, MOL. *Amph.* II, 6. La princesse Bénédicte fut la première immolée à ces intérêts de famille, BOSS. *Anne de Gonz.* Je vis le sacrifice agréable de l'âme humiliée sous la main de Dieu, et deux victimes royales immoler d'un commun accord leur propre cœur [la reine et Louis XIV, lors de la mort d'un enfant], ID. *Marie-Thér.* Immoler Troie aux Grecs, au fils d'Hector la Grèce, RAC. *Andr.* IV, 5. Les mauvais poëtes, ne sachant plus comment s'y prendre pour me perdre, après m'avoir immolé à Crébillon, VOLT. *Lett. Damilaville*, 1er déc. 1768. J'ai déchiré votre cœur, je le sais; mais je croyais n'immoler que moi, STAEL, *Corinne*, XX, 3. || Il se dit, dans le même sens, d'une chose qu'on détruit, dont on se prive, à laquelle on renonce. C'est à ses beautés Que je viens immoler toutes mes volontés, CORN. *Poly.* II, 1. J'immolerai ma haine à mes désirs contents, ID. *Sertor.* I, 1. De quel front, immolant tout l'État à ma fille, Roi sans gloire, j'irais vieillir dans ma famille? RAC. *Iph.* I, 1. Qu'il doit immoler tout à sa grandeur suprême, ID. *Athal.* IV, 3. À son roi qui n'est plus immolant la nature, VOLT. *Orphel.* IV, 2. Faut-il à vos frayeurs immoler ma colère? PIRON, *Métrom.* IV, 8. || 5° Fig. et familièrement. Immoler quelqu'un, le livrer à la risée, au ridicule. || 6° S'immoler, *v. réfl.* Se donner la mort, recevoir la mort. Permettez, ô grand roi, que de ce bras vainqueur Je m'immole à ma gloire, et non pas à ma sœur, CORN. *Hor.* V, 2. Un héros pour l'État s'est lui-même immolé, RAC. *Théb.* III, 3. || Il se dit du sacrifice de Jésus-Christ. L'Agneau sans tache [Jésus-Christ], quand il va s'immoler sur les autels, FLÉCH. *Duc de Mont.* || 7° Fig. Exposer, sacrifier sa fortune, son bien-être, sa vie pour quelqu'un ou pour quelque chose. Il [Stanislas] le pressa de ne point immoler les intérêts de la Suède à ceux d'un ami malheureux qui s'immolait au bien public sans répugnance, VOLT. *Charles XII*, 7. Quand vous saurez mon histoire, vous verrez que je suis capable aussi de m'immoler pour ce que j'aime, GENLIS, *Mlle de la Fayette*, p. 120, dans POUGENS. || Par plaisanterie. Je m'immole, c'est-à-dire je surmonte une répugnance, je cède, je fais ce que je ne voulais pas faire. || En un autre sens. Il s'est immolé de bonne grâce, il s'est prêté à la plaisanterie, il s'est laissé railler. || S'immoler à la risée publique, se laisser railler par le public, phrase du cardinal du Perron, répétée par Coeffeteau et critiquée par les puristes d'alors (Vaugelas la défend).

— HIST. XVIe s. Ainsy à Sainct-Denys l'ennemy de ses roys Auprès de leurs tombeaux a rendu les abois, Victime trop tardive à leur cendre immolée, *Sat. Mén. Sonnet sur la mort du chevalier d'Aumale.*

— ETYM. Lat. *immolare*, de *in*, dans, et *mola*, gâteau de farine, parce que la victime était offerte avec ce gâteau. *Mola* n'a le sens de gâteau que par dérivation; il signifie meule de moulin, et par suite un gâteau en forme de meule (voy. MEULE).

IMMONDE (i-mmon-d'), *adj.* || 1° Sale, impur. Une habitation immonde. Il était attaqué d'un mal immonde qui n'est bien connu encore qu'en Europe, mais dont les Portugais commençaient à faire part à l'Indoustan, VOLT. *Amabed*, 16e *lett.* Leurs jours [des parias] sont à ses yeux Comme ceux du reptile ou des monstres immondes Que le limon du Gange enfante sous ses ondes, C. DELAV. *Paria*, I, 1. || 2° Il se dit surtout en parlant de ce qui a été déclaré impur par certains législateurs. Le pourceau était déclaré immonde par la loi des Juifs. Il faut remarquer que selon la loi toutes les femmes accouchées étaient réputées immondes, BOSS. 3e *serm. Purificat.* Les distinctions des viandes d'animaux mondes et immondes, et les fréquentes purifications nous paraissent des cérémonies incommodes, FLEURY, *Mœurs des Israël.* tit. I, p. 3, dans POUGENS. || Femme immonde, celle qui est à l'époque menstruelle. || 3° Fig. Qui a le caractère de l'impureté morale. À condition qu'elle commettrait avec lui le péché immonde, VOLT. *Ingénu*, 16. || Dans l'Écriture sainte, l'esprit immonde, les esprits immondes, le démon, les diables. || *S. m. pl.* Les immondes, ceux qui sont atteints d'impureté morale. Si l'on en séparait [de l'assemblée sainte] les immondes, les fornicateurs, MASS. *Mystères, Ferveur.*

— HIST. XVIe s. Et tout ainsi immundes et crasseuses Comme le drap des femmes menstrueuses, MAROT, I, 266. Dieu conduit çà et là les esprits immondes comme bon lui semble, CALV. *Inst.* 114. Qui veut la conscience monde, il doit fuir le monde immonde, COTGRAVE.

— ETYM. Lat. *immundus*, de *in* négatif, et *mundus*, propre, net (voy. MONDE).

IMMONDICE (i-mmon-di-s'), *s. f.* || 1° Chose sale, dégoûtante. Il disait bien: car on n'avait jeté Cette immondice et la dame gâté Que pour qu'elle eût quelque valable excuse Pour éloigner son dragon quelque temps, LA FONT. *On ne s'avise jamais de tout.* Le juge est obligé de faire enlever le corps de l'exilé, comme une immondice dangereuse aux vivants, CHATEAUB. *Génie*, I, V, 7. || 2° Plus souvent au pluriel, débris des halles et marchés, de l'économie domestique, boues, etc. Les rues de Paris, étroites, mal pavées et couvertes d'immondices dégoûtantes, étaient remplies de voleurs, VOLT. *Louis XIV*, 2. Elle [Messaline] traverse à pied la ville entière; de lassitude, elle se jette dans un de ces tombereaux qui transportent les immondices des jardins, DIDER. *Claude et Nér.* I, 25. || Immondices de l'atmosphère, nom donné à ces particules qui flottent en nombre immense dans l'air et qui se montrent par exemple lorsqu'un rayon de soleil pénètre en un lieu peu éclairé. || 3° En termes de l'Écriture, immondice légale, l'impureté légale dans laquelle les Juifs tombaient lorsqu'il leur était arrivé de toucher quelque chose d'immonde. La sainte Vierge qui.... offre avec tant de simplicité le sacrifice pour le péché, c'est-à-dire pour les immondices légales qu'elle n'avait nullement contractées, BOSS. 3e *serm. Purificat.*

— HIST. XIIIe s. Qu'il n'i ait [dans l'eau] nul immondice, BRUN. LAT. *Trésor*, p. 173. || XVe s. D'ordures grans, de fiens par monceaux, D'immondices.... EUST. DESCH. *Poésies mss.* f° 380. || XVIe s. Faire porter les bestes mortes et autres immondices loing de la ville, PARÉ, XXIV, 44.

— ETYM. Lat. *immunditia*, de *immundus*, immonde.

† **IMMONDICITÉ** (i-mmon-di-si-té), *s. f.* Qualité de ce qui est immonde moralement. L'immondicité du péché.

— HIST. XVIe s. Convaincus par argumens manifestes de nostre injustice, souilleure, follie et immondicité, CALV. *Inst.* 2. Les fumiers, boues et immondicitez, PALISSY, 18.

— ETYM. *Immondice*.

† **IMMONTABLE** (in-mon-ta-bl'), *adj.* Qu'on ne peut monter. Ce mulet est immontable.

— HIST. XVIe s. Rocz immontables, J. MAROT, V, 212.

IMMORAL, ALE (i-mmo-ral, ra-l'), *adj.* Qui est sans principe de morale, sans mœurs. Caractère immoral. Entassez des monceaux d'or sur des monceaux d'or; et soyez heureux, si l'homme immoral peut l'être, RAYNAL, *Hist. phil.* XIX, 6. || En parlant des choses. Ouvrage immoral. Conduite immorale. || *S. m. pl.* Les immoraux, nom donné, dans le parti de Robespierre, aux partisans de Danton. Les indulgents et les immoraux.

— ÉTYM. *Im....* négatif, et *moral.*

† **IMMORALEMENT** (i-mmo-ra-le-man), *adv.* D'une manière immorale. Se conduire immoralement.

IMMORALITÉ (i-mmo-ra-li-té), *s. f.* Caractère de l'homme immoral, de la chose immorale. L'immoralité d'une pareille conduite. L'immoralité d'un livre. Il faut, pour tirer parti de l'immoralité, être armé tout à fait à la légère, et ne pas porter en soi-même une conscience et des scrupules qui vous arrêtent à moitié chemin, STAEL, *Allem.* I, 2. Cette maxime [juger par les œuvres] peut nous guider entre les différentes philosophies ; car tout ce qui tend à l'immoralité n'est jamais qu'un sophisme, ID. *ib.* III, 4. ‖ Action immorale. Sa conduite n'est qu'une suite d'immoralités.

— ÉTYM. *Immoral.*

† **IMMORTALISATION** (i-mmor-ta-li-za-sion), *s. f.* Action d'immortaliser, de s'immortaliser.

— HIST. XVIe s. Je ne trouve rien si humble et si mortel en la vie d'Alexandre que ses fantaisies autour de son immortalisation, MONT. IV, 307.

IMMORTALISÉ, ÉE (i-mmor-ta-li-zé, zée), *part. passé* d'immortaliser. Rendu immortel dans la mémoire des hommes. Des hommes immortalisés par leurs ouvrages. Les Thermopyles immortalisées par le dévouement des trois cents Spartiates.

IMMORTALISER (i-mmor-ta-li-zé), *v. a.* ‖ 1° Donner une vie qui ne finisse point. Et [Dieu] qui sait immortaliser par tels moyens son ouvrage en général, ne pourra-t-il pas immortaliser quelque ouvrage qu'il lui plaise en particulier? BOSS. *Connais.* IV, 2. La panacée, la transfusion du sang et les autres moyens qui ont été proposés pour rajeunir ou immortaliser le corps sont aussi chimériques que la fontaine de Jouvence est fabuleuse, BUFF. *De la vieillesse et de la mort.* ‖ 2° Fig. Rendre immortel dans la mémoire des hommes. Oui, l'honneur que reçoit la vôtre [famille] par ce choix En pouvait à bon titre immortaliser trois, CORN. *Hor.* II, 1. Allez donc, Achillas, allez avec Septime Nous immortaliser par cet illustre crime, ID. *M. de Pomp.* I, 1. Les Muses seules peuvent immortaliser les grandes actions, FÉN. *Dial. des morts anc.* 4. Ce sont presque toujours les passions qui immortalisent les hommes, dans l'esprit des autres hommes, MASS. *Or fun. Dauphin.* Les provinces conquises, les batailles gagnées.... voilà ce que publient les titres et les inscriptions, et à quoi le monde consacre des éloges et des monuments publics, pour en immortaliser la mémoire, ID. *Petit car. Gloire.* ‖ Absolument. Les grands crimes immortalisent Autant que les grandes actions, DESHOULIÈRES, t. II, p. 102. ‖ 3° S'immortaliser, *v. réfl.* Se rendre immortel dans la mémoire des hommes. Mourir pour son pays n'est pas un triste sort : C'est s'immortaliser par une belle mort, CORN. *Cid*, IV, 5. Pour t'immortaliser tu fais de vains efforts, BOIL. *Épît.* I. Alonzo conçut le dessein d'immortaliser ses ennemis en s'immortalisant lui-même; il fut en même temps le conquérant et le poëte, VOLT. *Ess. poés. épiq.* VIII.

— HIST. XVIe s. Platon adjouste que ce sont icy [les ouvrages, les grandes actions] des enfants immortels qui immortalisent leurs peres, voire et les deifient, MONT. II, 89.

— ÉTYM. *Immortel.*

† **IMMORTALISEUR** (i-mmor-ta-li-zeur), *s. m.* Celui qui immortalise, qui donne l'immortalité.

— HIST. XVIe s. Le translateur de l'Iphigene à bon droit se moque des immortaliseurs d'eux mesmes qui arrogamment se promettent immortalité en si peu de chose que rien, FONTAINE, *Quintil. Horatian* p. 213, éd. Lyon. 1576.

IMMORTALITÉ (i-mmor-ta-li-té), *s. f.* ‖ 1° Qualité, état de ce qui est immortel. Tu sais par quels travaux j'ai [moi, Hercule] acquis l'immortalité, FÉN. *Tél.* XV. Quand l'immortalité de l'âme ne serait que douteuse, au lieu qu'elle paraît assurée, tout homme de bon sens doit trouver certainement que cela vaut bien la peine d'en courir le risque, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. IV, p. 435, dans POUGENS. Le dogme consolant de l'immortalité, DELILLE, *Convers. Prologue.* Hélas! dans le séjour de l'immortalité, De haine et de vengeance on n'est point tourmenté, M. J. CHÉN. *Gracques*, II, 4. ....Comme un juste mourant et fier de son supplice Espère dans la mort et croit à ta justice ; Comme la vertu croit à l'immortalité, Comme l'œil croit au jour, l'âme à la vérité, LAMART. *Harm.* I, 5. On dirait que son œil [de l'homme mourant] qu'éclaire l'espérance Voit l'immortalité luire sur l'autre bord ; Au delà du tombeau sa vertu le devance, Et, certain du réveil, le jour baisse, il s'endort, ID. *Harm.* II, 10. Témoin de ta puissance [ô Dieu] et sûr de ta bonté, J'attends le jour sans fin de l'immortalité, La mort m'entoure en vain de ses voiles funèbres; Ma raison voit le jour à travers ses ténèbres, ID. *Médit.* I, 16. ‖ 2° Durée perpétuelle dans le souvenir des hommes. Peu, même des grands cœurs, tireraient vanité D'aller par ce chemin à l'immortalité, CORN. *Hor.* II, 3. Cette immortalité que donne un beau trépas, ID. *Poly.* II, 2. Ne croyez point, ma fille, que son souvenir [de M. de Turenne] fût fini ici quand votre lettre est arrivée; ce fleuve qui entraîne tout n'entraîne pas si tôt une telle mémoire; elle est consacrée à l'immortalité, SÉV. 206. Pleurez sur ces faibles restes de la vie humaine [le tombeau et ses honneurs], pleurez sur cette triste immortalité que nous donnons aux héros, BOSS. *Louis de Bourbon.* Vous vous flattez peut-être en votre vanité D'aller comme un Horace à l'immortalité, BOIL. *Sat.* IX. Je vois revivre le siècle d'Auguste et les temps les plus polis et les plus cultivés de la Grèce. il fallait que tout fût marqué au coin de l'immortalité sous le règne de Louis.... MASS. *Louis le Grand.* Il n'est point de prince ni de grand, malgré la bassesse et le dérèglement de ses mœurs et de ses penchants, à qui de vaines adulations ne promettent la gloire et l'immortalité, ID. *Petit car. Gloire.* M. Tschirnhaus ne l'était pas [ambitieux], il n'aspirait point par ses veilles à cette immortalité qui nous touche tant et nous appartient si peu, FONTEN. *Tschirnhaus.* Trois mille ans ont passé sur la cendre d'Homère, Et depuis trois mille ans Homère respecté Est jeune encor de gloire et d'immortalité, M. J. CHÉN. *Épître à Voltaire.* Cette insatiable passion de la gloire, cet instinct puissant qui pousse l'homme à la mort pour chercher l'immortalité, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IX, 5. ‖ Il se dit aussi en mauvaise part. [Des calomniateurs] Au défaut du carcan qu'ils ont trop mérité, Subiront dans mes vers leur immortalité, M. J. CHÉN. *Sur la calomnie.* ‖ 3° Terme de blason. Immortalité, phénix sur son bûcher.

— HIST. XIIIe s. C'est Dex ki tout a en ballie [en son pouvoir], Ki sire est d'immortalité, Ki por nous prist humanité, GUI DE CAMBRAI, *Barl. et Jos.* p. 41. ‖ XIVe s. Le desir qu'il avoient à Romulus leur roy, oÿe et fete foi de son immortalité, fut assez attemprez, BERCHEURE, fo IV.

— ÉTYM. Lat. *immortalitatem*, de *immortalis*, immortel.

IMMORTEL, ELLE (i-mmor-tèl, tè-l'), *adj.* ‖ 1° Qui n'est point sujet à la mort. Les anges, les démons sont immortels. Servez ce roi immortel [Dieu] et si plein de miséricorde, qui vous comptera un soupir et un verre d'eau donné en son nom plus que tous les autres ne feront jamais tout votre sang répandu, BOSS. *Louis de Bourbon.* Quel sera donc ce repos d'aller immortels à Jésus-Christ immortel; d'être avec le divin Sauveur non dans les ombres de la mort, mais dans la terre des vivants! ID. 1er *sermon*, *Purification*, 1. Quand l'aveugle destin aurait fait une loi Pour me faire vivre sans cesse, J'y renoncerais par tendresse, Si mes amis n'étaient immortels comme moi, Mlle DE SCUDERI, dans RICHELET. Pour Platon, on voit dans tous ses ouvrages, qu'aussi bien que Socrate son maître, et Pythagore qui les avait précédés, il croit l'âme immortelle, ROLLIN, *Hist. anc.* t. XIII, liv. XXVI, ch. 3, art. 3. ‖ Les dieux immortels, nom que les anciens donnaient à leurs divinités. ‖ Qui ne peut pas périr, en parlant des choses. Vous aurez dans cette image [la mémoire que Bossuet conserve du prince] des traits immortels; je vous y verrai tel que vous étiez à ce dernier jour sous la main de Dieu, lorsque sa gloire commença à vous apparaître, BOSS. *Louis de Bourbon.* [Ô Dieu].... C'est à nous de chanter, nous à qui tu révèles Tes clartés immortelles, RAC. *Athal.* II, 9. [Ô Neptune] Dans les longues rigueurs d'une prison cruelle Je n'ai point imploré ta puissance immortelle, ID. *Phèdre*, IV, 2. Une immortelle main de sa perte [d'Hippolyte] est chargée; Neptune me la doit, ID. *ib.* IV, 4. Nous avons un jour à vivre; passons-le doucement, sans nous quereller pour des difficultés qui seront éclaircies dans la vie immortelle qui commencera demain, VOLT. *Dict. phil. Âme.* Il lui faut [à l'homme] l'espérance et l'empire et la gloire, L'avenir à son nom, à sa foi des autels, Des dieux à supplier, des vérités à croire, Des cieux et des enfers, et des jours immortels, LAMART. *Harm.* II, 10. ‖ 2° Par exagération. Qu'on suppose ne devoir jamais cesser. On déclare une guerre immortelle et irréconciliable à tous les plaisirs, BOSS. *la Vallière.* Nous courons à l'autel Nous jurer, malgré nous, un amour immortel, RAC. *Andr.* IV, 5. Je n'aurais pas, seigneur, reçu ce coup mortel, Dans le temps que j'espère un bonheur immortel, ID. *Bérén.* IV, 5. Rome n'a point pour eux une haine immortelle, VOLT. *Brutus*, III, 7. ‖ Qui se prolonge au delà du terme ordinaire. J'ai dit à M. de Pomponne que vous étiez jalouse de l'immortelle vie de monsieur d'Angers; il me conta la vivacité de ce prélat, qui, hormis la vue, est encore tout en vie à quatre-vingt-douze ans passés, SÉV. 21 mars 1689. ‖ 3° Fig. Dont la mémoire doit durer toujours. Les immortels ouvrages de ce poëte. Une gloire immortelle. Quand vous [le Dauphin] songerez à vos devoirs, ne manquez pas de considérer à quoi vous obligent les immortelles actions de Louis le Grand et l'incomparable piété de Marie-Thérèse, BOSS. *Mar.-Thér.* Sa mort [d'Hector] seule a rendu votre père immortel, RAC. *Andr.* I, 4. Les siècles sont à toi, le monde est ta patrie; Quand nous ne sommes plus, notre ombre a des autels Où le juste avenir prépare à ton génie Des honneurs immortels, LAMART. *Médit.* I, 14. ‖ 4° Substantivement. Les immortels, les divinités du paganisme. L'Olympe, séjour des immortels. Une immortelle. Grâces aux immortels, l'effort de mon courage Et ma grandeur future ont mis Rome en ombrage, CORN. *Nicom.* II, 3. L'apologue est un don qui vient des immortels, LA FONT. *Fabl.* VII, à *Mme de Montespan.* Veuillent les immortels, conducteurs de ma langue. Que je ne dise rien qui doive être repris! ID. *Fabl.* XI, 7. ....quand la poésie, Sortant de la nuit du tombeau, Reprendrait le sceptre et la vie Sous quelque Richelieu nouveau, Pourrais-je, au char de l'immortelle, M'enchaîner encor pour longtemps, GRESSET, *la Chartreuse.* ‖ 5° Les immortels, nom d'un corps d'élite chez les anciens Perses. Ils [les Mèdes] furent relevés par les Perses, surnommés les immortels, qui formaient un corps de dix mille hommes : c'étaient les meilleures troupes de l'armée; elles n'eurent pas un meilleur succès que les premières, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. III, p. 216, dans POUGENS. ‖ 6° *Au masc.* Familièrement. Un immortel, un membre de l'Académie française. Les quarante immortels. ‖ 7° Ce qui est immortel [en l'homme], l'immortel et le corruptible, le spirituel et le charnel, l'ange et la bête en un mot, se sont trouvés tout à coup unis, BOSS. *Sermons*, *Mort*, 2.

— HIST. XIVe s. Immorteles sont dites, pour ce que la memoire de ces œuvres ne doit jamais faillir, BERCHEURE, fo 12. Et volenté est bien aucune foiz de choses impossibles, si comme nous voulons ou povons vouloir estre immortels, ORESME, *Eth.* 64. ‖ XVIe s. Amitié, qui se convertira en une haine pernicieuse et inimitié immortelle, si vous la mesprisez, CARLOIX, IV, 9. Que le roy des Parthes ne vouloit point une guerre immortelle à l'encontre des Romains, AMYOT, *Crassus*, 67. Je lui ay fait dresser et la veue et les ailes Au bien-heureux sejour des choses immortelles, DESPORTES, *Diane*, I, 69. Cicero, qui dict vouloir employer sa solitude et sejour des affaires publiques à s'en acquerir par ses escripts une vie immortelle, MONT. I, 282.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *immortal*; ital. *immortale*; du lat. *immortalis*, de *in* négatif, et *mortalis*, mortel.

IMMORTELLE (i-mmor-tè-l'), *s. f.* Plante de la famille des composées, dont la fleur ne se fane point. Ce nom désigne surtout : l'immortelle blanche (*antennaria margaritacea*, R. Brown); l'immortelle argentée (*helichrysum argenteum*, Thunberg); l'immortelle jaune (*helichrysum orientale*, Gærtner); le stœchas citrin (*helichrysum stœchas*, *DC.*); et l'immortelle violette (*gomphrena globulosa*, *L.*) (amarantacées). ‖ La fleur même de cette plante. Une couronne d'immortelles.

— ÉTYM. *Immortel.*

† **IMMORTELLEMENT** (i-mmor-tè-le-man), *adv.* D'une manière immortelle. Dante, pourquoi dis-tu qu'il n'est pire misère Qu'un souvenir heureux dans les jours de douleurs? ....Est-ce bien toi, grande âme immortellement triste, Est-ce toi qui l'as dit? A. DE MUSSET, *Poésies nouv. Souvenir.*

IMMORTIFICATION (i-mmor-ti-fi-ka-sion; en vers, de sept syllabes), *s. f.* ‖ 1° Dans le style ascétique. État d'une personne qui n'est pas mortifiée. On conserve avec un extérieur réglé et mortifié une très-grande immortification intérieure, NICOLE, *Essais*, t. XIII, p. 308, dans POUGENS. L'immortification, le relâchement, la recherche des commodités, des superfluités et des aises, MASS. *Profess. relig. Serm.* 3. Cet ascendant de volupté, d'immortification qui fait comme mon être propre, ID. *Av. Disp.* L'esprit du monde est un esprit de paresse et d'immortification, ID. *Myst. Pentecôte.* ‖ 2° Acte d'immortification. Les femmes condam-

sent leurs défauts, elles sentent leurs immortifications, leurs promptitudes, NICOLE, *Pensées*, p. 132.

— ÉTYM. *Im*.... négatif, et *mortification*.

IMMORTIFIÉ, ÉE (i-mmor-ti-fi-é, ée), *adj.* Qui n'est point mortifié. Détruisons tout ce qu'il y a encore de trop immortifié, de trop mondain, BOSS. *1re exhort. à l'ouverture d'une visite.* Faire paraître des saillies d'une passion immortifiée, ID. *Sermons, Instr. aux ursul. de Meaux, sur le silence*, 2. Une vie dissipée, immortifiée, quelquefois plus sensuelle, par proportion, et plus mondaine que la vie même du monde, BOURDAL. *Pensées*, t. II, p. 488. Serais-je si lâche et si immortifié quand il s'agit de corriger mes défauts? FÉN. t. XVII, p. 366. Combien d'âmes immortifiées et impénitentes! MASS. *Profess. relig. Serm.* 1. Un naturel inquiet, curieux, immortifié, ennemi de la retraite et de la prière, ID. *Confér. Cond. des clercs dans le monde.*

— ÉTYM. *Im*.... négatif, et *mortifié*.

† **IMMOTIF, IVE** (i-mmo-tif, ti-v'), *adj.* Terme de botanique. Germination immotive, celle qui a lieu sans que l'épisperme se déplace.

— ÉTYM. *Im*.... négatif, et le lat. *motus*, mouvement.

† **IMMOUVABLE** (i-mmou-va-bl'), *adj.* Qui ne peut pas être ému.

— HIST. XIVe s. Vertu ferme et immouvable et non pas de legier variable, ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

— ÉTYM. *Im*.... négatif, et *mouvoir*.

† **IMMUABILITÉ** (i-mmu-a-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est immuable. On dit plutôt immutabilité.

— ÉTYM. *Immuable*; provenç. *immutabilitat*; espagn. *inmutabilidad*; ital. *immutabilità*.

IMMUABLE (i-mmu-a-bl'), *adj.* || 1° Qui n'éprouve aucun changement, en parlant de Dieu et des choses éternelles. Toujours immuable en elle-même, elle [la sagesse de Dieu] renouvelle toutes choses, elle se répand parmi les nations dans les âmes saintes, SACI, *Bible, Sagesse*, VII, 27. Il [Dieu] est immuable; il n'y a pour lui ni passé, ni présent, ni futur, RAYNAL, *Hist. phil.* I, 8. || 2° Par extension, dont le caractère, les résolutions ne changent jamais. Un homme immuable. Vous voyez qu'entre les saints mêmes nul n'est immuable, SACI, *Bible, Job*, XV, 15. || 3° Qui n'est point sujet à changer, en parlant des choses. Non, non, il voit le jour, Et te conserve encore un immuable amour, CORN. *Cid*, IV, 6. Fais-toi de mon exemple une immuable loi, ID. *Hor.* IV, 7. Immuable foi, ROTR. *Bélisaire*, V, 1. Que dirai-je de son attachement immuable à la religion de ses ancêtres? BOSS. *Reine d'Anglet.* Tout le temps est perdu, auquel nous n'aurons point attaché quelque chose de plus immuable que lui, quelque chose qui puisse passer à l'éternité bienheureuse, ID. *Yolande de Monterby.* Il est possible au Créateur de conserver dans mon cerveau une partie immuable et de la préserver du changement continuel qui arrive à toutes les parties de mon corps, VOLT. *Mél. littér. à M. de Formont.* On lui [à Anaxagore] reprocha d'anéantir l'influence des dieux sur la nature en essayant d'assujettir ces phénomènes [ceux de l'astronomie] à des lois immuables, LA PLACE, *Exp.* V, 1.

— REM. Bossuet a dit plus immuable, bien que d'ordinaire les adjectifs de ce genre contenant une idée d'absolu n'admettent point de comparaison: Une Église plus immuable que le roc, dont la foi toujours connue et victorieuse verra toutes les erreurs tomber à ses pieds, *Var.* 2e *instr. past.* § 77.

— HIST. XIVe s. Il dit ceci à la difference de la felicité de Dieu et des intelligences, laquelle est simplement immuable et non variable, ORESME, *Eth.* 26. || XVIe s. Je me persuade que vous n'aurés pas desagreable que petite sueur [sœur] vous fasse ressouvenir d'elle et de son immuable affection, *Lett. de Catherine de Navarre, Bibl. des chartes*, 4e série, t. III, p. 337. Constance immuable, AMYOT, *Fab.* 3. Ce sont pour vrai choses determinées Par l'immuable arrest des destinées, MAROT, I, 229. La premiere erreur [qu'il n'y a point de dieux] selon son advis [de Platon] ne dura jamais immuable en homme depuis son enfance jusques à sa vieillesse, MONT. I, 396. Mon cœur est immuable, et mon amour certaine, DESPORTES, *Amours d'Hippolyte*, 6.

— ÉTYM. *Im*.... négatif, et *muable*. On a dit aussi *immutable*, tiré directement du latin *immutabilis*: XVe s. Ainsi gouverne il et ordeine Sans soussy, sans ahan, sans peine, Par son cler sen et immutable, Toute chose qui est muable, *Mir. de Ste Genevieve*.

IMMUABLEMENT (i-mmu-a-ble-man), *adv.* D'une manière immuable. Jésus-Christ a donné une nouvelle forme au mariage, en réduisant cette sainte société à deux personnes immuablement et indissolublement unies, BOSS. *Expos. de la doct. de l'Église*, IX. La charité est consommée, quand elle est immuablement unie à Dieu sans pouvoir en être séparée, ID. 5e *écrit*, 5. Il serait à desirer que ces autres dépôts [de dépêches] fussent placés aussi sûrement et aussi immuablement que l'est celui de la guerre, ST-SIM. 277, 233. Xénophon, dans l'éloge qu'il nous a laissé d'Agésilas, et Cicéron, dans une de ses harangues, remarquent que Lacédémone était la seule ville du monde qui eût conservé immuablement sa discipline et ses lois pendant un si grand nombre d'années, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. II, p. 539, dans POUGENS.

— HIST. XVIe s. Il persevera toujours immuablement en une mesme teneur de voulenté, AMYOT, *Démosth.* 19.

— ÉTYM. *Immuable*, et le suffixe *ment*.

IMMUNITÉ (i-mmu-ni-té), *s. f.* || 1° Droit fixe accordé à tout un corps, à toute une ville, et qui les affranchit d'impôts, de charges, de devoirs, etc. Afin d'attirer un grand nombre d'ouvriers et de matelots dans la ville, il leur fit accorder des immunités particulières, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. III, p. 288, dans POUGENS. || 2° Les immunités ecclésiastiques, les exemptions et les priviléges dont les ecclésiastiques jouissent. Zélé pour les immunités de l'Église, il [l'évêque de Mirepoix] regardait la bulle [*Unigenitus*] comme un article de foi, et, ayant le crédit attaché à sa place [ministre au département des bénéfices], il persuada que le parlement touchait à l'encensoir, VOLT. *Louis XV*, 36. Jamais il n'y eut un exemple plus révoltant du mépris des lois et de l'ambition ecclésiastique que cette immunité des temples [inviolabilité de l'asile, dans les églises], RAYNAL, *Hist. phil.* VI, 15. || Congrégation de l'immunité, congrégation établie par Urbain VIII pour décider des cas relatifs aux immunités ecclésiastiques. La congrégation qu'on appelle à Rome de l'immunité envoya une lettre circulaire à tous les évêques siciliens..., VOLT. *Polit. et législ. les Droits des hommes.* || Terme de féodalité. Privilége en vertu duquel aucun juge royal ne pouvait entrer dans les domaines ecclésiastiques, pour y faire acte quelconque d'autorité. || 3° Terme de médecine. Préservation, exemption de maladie. La vaccine procure, dans la plupart des cas, l'immunité contre la variole.

— SYN. IMMUNITÉ, EXEMPTION. Immunité est plus étendu qu'exemption; il se dit surtout des corps, des villes, tandis qu'exemption se dit surtout des particuliers. De plus, l'exemption met seulement à l'abri d'une charge; l'immunité peut constituer une prérogative positive et non pas seulement négative comme l'exemption; ainsi le droit d'asile qu'avaient les églises était une immunité ecclésiastique. Enfin, immunité s'emploie d'une manière absolue, tandis qu'avec exemption on spécifie de quoi on est exempté: exemption d'impôts, de service.

— HIST. XIVe s. Et se mit en immunité et franchise en l'eglise du Sepulcre à Paris, DU CANGE, *immunitas.* || XVIe s. Comment que ce soit, le peuple donna immunité et affranchissement de tous subsides à l'accusateur Menon, AMYOT, *Péricl.* 59. A la jurisdiction est conjointe l'immunité, de laquelle se glorifie le clergé romain, car il leur semble advis qu'on leur feroit tort et injure, de les faire venir devant un juge terrien en causes personnelles, CALV. *Instit.* 983.

— ÉTYM. Provenç. *immunitat*; esp. *immunidad*; ital. *immunità*; du lat. *immunitatem*, de *immunis*, exempt, de *in* négatif, et *munus*, service.

† **IMMURATION** (i-mmu-ra-sion), *s. f.* Terme d'histoire du moyen âge. Action de séquestrer une personne entre quatre murailles.

— ÉTYM. Lat. *in*, dans, et *murus*, muraille.

IMMUTABILITÉ (i-mmu-ta-bi-li-té), *s. f.* || 1° État, qualité de ce qui est immuable, en parlant de Dieu ou des choses divines. L'immutabilité des conseils de Dieu, BOSS. *Hist.* II, 13. La Trinité directement attaquée avec l'immutabilité et la spiritualité ou simplicité de l'être divin, ID. 6e *avert.* 3. Ô mon Dieu! le torrent des générations et des âges coule devant votre divine immutabilité, MASS. *Confér. us. des revenus ecclés.* On retrouve dans leurs disputes [des bramines] les mêmes idées que dans nos plus fameux métaphysiciens, la substance, l'accident, la priorité, la postériorité, l'immutabilité, l'indivisibilité, l'âme vitale et sensitive, RAYNAL, *Hist. phil.* I, 8. || 2° État, qualité de ce qui ne change pas. Comme tout change d'un moment à l'autre, la grande femme est revenue sur l'eau.... les humeurs sont adoucies; et enfin, ce que l'on mande aujourd'hui n'est plus vrai demain; c'est un pays bien opposé à l'immutabilité, SÉV. 317. Tout le monde croit que l'étoile de Mme de Montespan pâlit.... les uns tremblent, les autres se réjouissent, les uns souhaitent l'immutabilité, les autres un changement de théâtre, ID. 11 sept. 1676. Nous avons lieu de croire que notre langue est parvenue de nos jours à ce glorieux point d'immutabilité [état d'une langue fixée], *Acad. Dict. de 1696, Épître au roi.* Rappelons le déréglement et la variation des usages à l'immutabilité des devoirs, MASS. *Confér. us. des reven. ecclés.* L'immutabilité n'appartient point aux hommes, VOLT. *Hist. parl. Avant-propos.* On prie M. Opoix de réfléchir un peu profondément sur l'immutabilité constante des couleurs prismatiques et sur les conditions que cette immutabilité suppose, BONNET, *Coul. corps, Œuvres*, t. X, p. 386, dans POUGENS. || État de qui ne bouge pas de place. Je ne comprends pas comme on peut revenir de ces occasions si chaudes et si longues [son fils exposé à la tête des gendarmes pendant deux heures au feu d'une batterie], où l'on n'a qu'une immutabilité qui vous fait voir la mort mille fois plus horrible que quand on est dans l'action, SÉV. 22 août 1678.

— ÉTYM. Lat. *immutabilitatem*, de *in* négatif, et *mutabilitas*, mutabilité.

† **IMPACTION** (in-pa-ksion), *s. f.* Terme de chirurgie. Fracture du crâne, d'une côte, du sternum, en plusieurs pièces, dont les unes font saillie en dedans et les autres en dehors.

— ÉTYM. Lat. *impactionem*, choc, de *impactum*, supin de *impingere*, choquer, de *in*, en, sur, et *pangere*, enfoncer (voy. PACTE).

IMPAIR, AIRE (in-pêr, pê-r'), *adj.* || 1° Terme d'arithmétique. Opposé à pair; qu'on ne peut diviser en deux nombres entiers égaux. Trois, cinq, sept, etc. sont des nombres impairs. || Années impaires, celles qui sont exprimées par un nombre impair. 1865 est une année impaire. || Jours impairs, les jours de la semaine qui, sur les six ouvrables, occupent le premier, le troisième et le cinquième rang, savoir lundi, mercredi et vendredi. || 2° Terme d'anatomie. Organe impair, organe qui n'est pas double, qui n'a pas son semblable de l'autre côté du corps. Le foie est un organe impair. || Terme de botanique. Foliole impaire, foliole unique qui termine la feuille composée. Feuille ailée avec impaire. Feuille ailée sans impaire. || 3° *S. m.* Se dit, à plusieurs jeux, de l'ensemble des nombres impairs. Jouer l'impair. || Au jeu de la belle, l'impair, les nombres impairs qui sont rangés dans les six premières et dans les six dernières colonnes. Impair du grand côté, se dit, au même jeu, de la totalité des nombres impairs qui se trouvent dans les six dernières colonnes. || Jouer à pair ou impair, donner à deviner si des objets qu'on tient dans la main fermée sont en nombre pair ou impair.

— HIST. XVIe s. Je laisse à part le nombre impair de leurs pilulles [des médecins], MONT. III, 243.

— ÉTYM. *Im*.... négatif, et *pair*; lat. *impar*.

† **IMPAIREMENT** (in-pê-re-man), *adv.* En nombre impair. Distribuer impairement.

† **IMPALLIABLE** (in-pal-li-a-bl'), *adj.* Qui ne peut être pallié. || Substantivement. L'impalliable [de son élévation] afflige sa sensible délicatesse, ST-SIM. 480, 219.

— ÉTYM. *Im*.... négatif, et *pallier*.

† **IMPALPABILITÉ** (in-pal-pa-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est impalpable.

IMPALPABLE (in-pal-pa-bl'), *adj.* Qu'on ne peut toucher ou palper à cause de sa ténuité. Ni la poudre impalpable de verre ou de diamant, ni celle d'aucune production de la nature qui ne serait pas venimeuse par elle-même, ne pourrait être nuisible, VOLT. *Dict. phil. Empoisonnements.* Non, rien ne périt, tout change, les germes impalpables des animaux et des végétaux subsistent, se développent et perpétuent l'espèce, ID. *Jenni*, XI.

— HIST. XVIe s. ....Tant la rebroiant et la resechant, que la poudre soit impalpable, O. DE SERRES, 898.

— ÉTYM. Lat. *impalpabilis* (QUICHERAT, *Addenda*), de *in* négatif, et *palpabilis*, palpable.

† **IMPANATEUR** (in-pa-na-teur), *s. m.* Celui qui professe l'impanation.

— ÉTYM. Voy. IMPANATION.

IMPANATION (in-pa-na-sion), *s. f.* Terme de dogmatique et de théologie. Coexistence du pain avec le corps de Jésus-Christ après la consécration, d'après l'opinion des luthériens. De sorte qu'il se faisait dans l'eucharistie une impanation véritable, comme il s'était fait une véritable incarnation dans les entrailles de la sainte Vierge, BOSS. *Var.* II, § 3.

— ÉTYM. Lat. *in*, dans, et *panis*, pain.

† **IMPANÉ, ÉE** (in-pa-né, née), *adj.* Terme de

dogmatique. Changé en pain. Se dit de l'état où se trouve, suivant les luthériens, le corps de Jésus-Christ après la consécration. Assurant que Jésus-Christ était impané dans l'eucharistie, BOSS. *Var.* XV.

— ÉTYM. Voy. IMPANATION.

IMPARDONNABLE (in-par-do-na-bl'), *adj.* Qui ne mérite point de pardon. Sa beauté [de Junon] méprisée, impardonnable outrage, SEGRAIS, *Énéide*, I. Boursault critique Segrais d'avoir employé ce mot [impardonnable] qui, suivant lui, n'était pas français, ID. *Mémoires*, t. II, p. 140. Peut-être Aristote avait-il offensé personnellement par quelque trait de raillerie le prêtre de Cérès Eurymédon, crime plus impardonnable que s'il n'eût attaqué que les dieux, ROLLIN, *Hist. anc.* t. XII, liv. XXVI, 1re part. ch. 2, art. 52, dans POUGENS. || Il se dit aussi des personnes. Vous êtes impardonnable d'avoir agi ainsi.

— REM. On a attribué à Segrais la création de ce mot; tout au plus peut-on admettre qu'il l'ait remis en usage. Impardonnable est dans Froissart, comme Ménage l'avait du reste remarqué.

— HIST. XIVe s. Vous savez comment le roi Charles de France traitoit secretement devers les bonnes villes de Bretagne, afin qu'elles ne se voulsissent mie ouvrir ni recueillir les Anglois, et, là où ils le feroient, ils se forferoient et seroit ce forfait impardonnable, FROISS. II, II, 70.

— ÉTYM. *Im...* négatif, et *pardonner*.

† **IMPARDONNÉ, ÉE** (in-par-do-né, née), *adj.* Qui n'a pas reçu de pardon.

—ÉTYM. *Im...* négatif, et *pardonné*.

† **IMPAREIL, EILLE** (in-pa-rèll, rè-ll', *ll* mouillées), *adj.* Qui n'est pas pareil.

— HIST. XVIe s. Une femme estrangere, née de condition impareille à nos rois, D'AUB. *Hist.* II, 122. Cosme de Medicis, grand homme tant que les affaires l'ont resveillé, mais impareil à soi-mesme quand il s'est plongé en ses felicitez, ID. *ib.* II, 204.

— ÉTYM. *Im...* négatif, et *pareil*.

† **IMPAREILLEMENT** (in-pa-rè-lle-man, *ll* mouillées), *adv.* D'une manière dissemblable.

1. **IMPARFAIT, AITE** (in-par-fè, fè-t'), *adj.* || 1° Qui n'est pas achevé. Je ne laisserai pas mon ouvrage imparfait, CORN. *Héracl.* II, 2. Mais mon crime est entier et le sien imparfait, ID. *Œdipe*, IV, 5. Si je l'ai bien compris, cet hymen imparfait N'est encor qu'en parole et n'a point eu d'effet, ID. *Sophon.* III, 7. De votre éclat et de votre lumière Je ne suis qu'une ébauche imparfaite et grossière, ROTR. *Bélisaire*, III, 7. Que je relevais Troie et rendais imparfait Tout ce qu'a fait Achille, et tout ce que j'ai fait, RAC. *Andr.* II, 4. || 2° A quoi il manque quelque chose pour être parfait. En ton fils Dieu n'a pas fait naître Un prince à ce point imparfait, CORN. *Héracl.* V, 1. L'organe étant plus fort, la raison percerait Les ténèbres de la matière, Qui toujours envelopperait L'autre âme [l'âme commune aux bêtes et à l'homme] imparfaite et grossière, LA FONT. *Fabl.* X, 1. Voilà, messieurs, une image, mais imparfaite, de la reine d'Angleterre, quand, après de si étranges humiliations, elle fut encore contrainte de paraître au monde et d'étaler, pour ainsi dire, à la France même et au Louvre où elle était née avec tant de gloire, toute l'étendue de sa misère, BOSS. *Reine d'Anglet.* Ma victoire, à vos yeux, semblait-elle imparfaite? RAC. *Alex.* V, 1. Les sciences, encore fort imparfaites, n'en étaient pas moins honorées, DUCLOS, *Hist. Louis XI, Œuv.* t. III, p. 49, dans POUGENS. Dont tu n'auras jamais qu'une imparfaite idée, VOLT. *Scythes*, IV, 2. || Qui n'est pas complètement arrangé, disposé. Il [le miroir] convient à votre chambre, qui est encore bien imparfaite, SÉV. 13 juin 1686. || Terme de libraire. Livre imparfait, livre auquel il manque quelque feuille. || 3° Terme de musique. Accord imparfait, celui qui porte une dissonance ou une sixte, et celui qui n'est pas complet. || Consonnance imparfaite, celle qui peut être majeure ou mineure, comme la tierce et la sixte. || Cadence imparfaite, cadence irrégulière. || 4° Terme de botanique. Fleur imparfaite, fleur à laquelle il manque quelque partie essentielle de la fructification. || Autrefois plantes imparfaites, plantes dont on ne connaissait pas la floraison. || Terme de zoologie. Mue imparfaite, celle qui ne consiste que dans le renouvellement des appendices de la peau. || 5° *S. m.* Ce qui est imparfait. [Selon Jurieu] Il [le Fils de Dieu] passe manifestement de l'imparfait au parfait, qui est, non pas conséquence, mais, précisément et selon la définition, ce qu'on appelle changer, BOSS. 6e *avert.* 10. || *S. m. pl.* Les imparfaits, se dit par opposition aux parfaits, dans le langage des mystiques. Si c'est là un discours adressé aux imparfaits, c'est donc aussi imperfection de dire.... BOSS. *États d'orais.* V, 7.

— HIST. XVIe s. Laissant une telle entreprise imparfaitte, AMYOT, *Sylla*, 47. Si nostre entendement est capable de la verité, il la verrait entiere, aussi bien que demie, naissante et imperfecte, MONT. II, 318. Nostre essence estant imparfaicte, ID. III, 10. Tout l'imparfait de mon escorce humaine, RONS. 89.

— ÉTYM. Lat. *imperfectus*, de *in* négatif, et *perfectus*, parfait.

2. **IMPARFAIT** (in-par-fè), *s. m.* Terme de grammaire. Temps du verbe qui sert principalement à indiquer une action considérée comme présente par rapport à un temps passé. L'imparfait de l'indicatif. L'imparfait du subjonctif. Dans ces phrases: vous chantiez quand il entra; il a voulu que je vinsse auprès de lui, *chantiez*, *vinsse* sont des imparfaits. || On emploie quelquefois l'imparfait dans les suppositions, par rapport à un temps présent ou même à un temps futur: Si je le pouvais, je vous aiderais; Supposons qu'il consentît à partir. || *Adj.* Prétérit ou passé imparfait.

— HIST. XVIe s. Es tierces personnes du pluriel des preteritz imperfectz de l'indicatif, MEIGRET, dans LIVET, *la Gramm. franç.* p. 61.

— ÉTYM. Lat. *imperfectum*, temps opposé à *perfectum*, le parfait (voy. IMPARFAIT 1).

IMPARFAITEMENT (in-par-fè-te-man), *adv.* D'une manière imparfaite. Il n'a traité cette matière que fort imparfaitement. Les gens de bien même tombent dans des infidélités inévitables, et ne sont parfaits qu'imparfaitement, FLÉCH. *Mme d'Aiguillon*.

— ÉTYM. *Imparfaite*, et le suffixe *ment*.

† **IMPARI-NERVÉ, ÉE** (in-pa-ri-nèr-vé, vée), *adj.* Terme de botanique. Qui a des nervures en nombre impair.

— ÉTYM. *Impair*, et *nervure*.

† **IMPARI-NERVIÉ, ÉE** (in-pa-ri-nèr-vi-é, ée), *adj.* Terme de botanique. Qui est pourvu d'une nervure médiane ou impaire.

— ÉTYM. *Impair*, et *nervure*.

† **IMPARI-PENNÉ, ÉE** (in-pa-ri-pè-nné, nnée), *adj.* Terme de botanique. Il se dit d'une feuille composée qui se termine par une foliole impaire. On dit aussi impari-pinné.

— ÉTYM. *Impair*, et *penne* ou *pinna*, plume.

† **IMPARISYLLABE** (in-pa-ri-sil-la-b'), *adj.* Synonyme d'imparisyllabique.

IMPARISYLLABIQUE (in-pa-ri-sil-la-bi-k'), *adj.* Terme de grammaire grecque et de grammaire latine. Noms imparisyllabiques, noms qui ont aux cas obliques du singulier une syllabe de plus qu'au nominatif, comme *soror, sororis*. Déclinaison imparisyllabique.

— ÉTYM. *Impair*, et *syllabe*.

† **IMPARITÉ** (in-pa-ri-té), *s. f.* || 1° Qualité de ce qui est impair. || 2° Inégalité, infériorité (sens qui n'est plus employé).

— HIST. XVIe s. Il n'y a rien si dangereux, de monstrer à ses partisans imparité de droict et de personnes, D'AUB. *Hist.* I, 155.

— ÉTYM. Lat. *imparitatem* (QUICHERAT, *Addenda*), d'*impar*, impair.

IMPARTABLE (in-par-ta-bl'), *adj.* Ancien terme de droit. Qui ne peut être partagé, divisé dans une succession, tel que les duchés, les marquisats, et tous les fiefs de dignité.

— HIST. XVIe s. Si le pere et la mere sont tous deux bastards et ayant enfans au jour de leur trespas, par quoy ils soient impartables au seigneur.... *Coust. génér.* t. I, p. 806.

— ÉTYM. *Im...* négatif, et *partir*, dans le sens de partager.

† **IMPARTAGÉ, ÉE** (in-par-ta-jé, jée), *adj.* Qui n'a point subi de partage.

— ÉTYM. *Im...* négatif, et *partagé*.

IMPARTAGEABLE (in-par-ta-ja-bl'), *adj.* Qui ne peut être partagé, qui n'est pas susceptible de partage. Ceux-ci [les Suisses] étaient vaillants, héroïques, mais surtout ils étaient impartageables, et c'est par là qu'ils ont duré dans l'indépendance, DUPONT-WHITE, *Centralisation*, p. 14.

— ÉTYM. *Im...* négatif, et *partager*.

IMPARTIAL, ALE (in-par-si-al, a-l'), *adj.* Qui ne prend pas parti pour l'un plutôt que pour l'autre. Des juges impartiaux. Un historien impartial. || *S. m. pl.* Les impartiaux, les membres de la plaine, dans la Convention. || Il se dit aussi des choses. Une impartiale équité. Un examen impartial.

— ÉTYM. *Im...* négatif, et *partial*.

IMPARTIALEMENT (in-par-si-a-le-man), *adv.* D'une manière impartiale. Discuter impartialement une affaire, une cause, une question.

— ÉTYM. *Impartiale*, et le suffixe *ment*.

IMPARTIALITÉ (in-par-si-a-li-té), *s. f.* Qualité, caractère de celui qui est impartial. L'impartialité du juge, de l'historien. S'il était possible que je leur fusse de quelque utilité, je ne pourrais y parvenir que par l'impartialité la plus exacte, VOLT. *Lett. Damilaville*, 17 nov. 1766.

— ÉTYM. *Impartial*.

† **IMPARTIBILITÉ** (in-par-ti-bi-li-té), *s. f.* Terme de féodalité. État de deux fiefs réunis qui ne peuvent passer que sur une seule tête, quoiqu'ils puissent relever de deux seigneurs différents.

— ÉTYM. Lat. *impartibilis* (QUICHERAT, *Addenda*) de *in* négatif, et *partiri*, partager (voy. PARTIR).

IMPASSE (in-pâ-s'), *s. f.* Petite rue qui n'a point d'issue; cul-de-sac. On trouve le mot de cul partout et très-mal à propos; une rue sans issue ne ressemble en rien à un cul-de-sac; un honnête homme aurait pu appeler ces sortes de rues des impasses; la populace les a nommées culs, et les reines ont été obligées de les nommer ainsi, VOLT. *Dict. phil. Langues*. Je vous remercie de demeurer dans une impasse, mais je ne vous pardonne pas d'écrire français par un o, ID. *Lett. Marmontel*, 28 avril 1773. || Fig. Être dans une impasse, être dans une situation qui n'a point d'issue favorable; être dans un emploi où il n'y a aucun avancement à espérer.

— REM. Impasse est dû à Voltaire, qui était choqué de cul-de-sac, et qui d'ordinaire le fait masculin.

— ÉTYM. *Im...* négatif, et *passer*.

IMPASSIBILITÉ (in-pa-ssi-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est impassible. Impassibilité stoïque

— HIST. XIVe s. Et pour ce disoient aucuns que les vertus sont impassibilités et repos, ORESME, *Eth.* 39. || XVIe s. Les vertus morales ne sont pas impassibilitez, mais plus tost reglements et moderations des passions et affections de nostre ame AMYOT, *De la vertu mor.* 8.

— ÉTYM. Lat. *impassibilitatem*, de *in* négatif, et *passibilitas*, passibilité.

IMPASSIBLE (in-pa-ssi-bl'), *adj.* || 1° Qui n'est pas susceptible de souffrance. J'ai reçu ces plaies dans mon corps mortel pour tous les hommes; je les garderai pour toi dans mon corps impassible, FLÉCH. II, 168. || Par extension, qui n'est pas susceptible d'éprouver d'altération. Il [le diamant] est inaltérable, ou du moins plus durable, plus impassible qu'aucune autre substance, BUFF. *Min.* t. IV, p. 244. || 2° Fig. Qui, par la force de son caractère, s'est mis au-dessus de la douleur physique ou morale. L'homme impassible est aussi contradictoire que l'homme immortel, VOLT. *Dict. phil. Bien et mal physique et moral*. Le sang pétille dans mes vieilles veines en vous parlant de lui [Letourneur, traducteur de Shakspeare]; s'il ne vous a pas mis en colère, je vous tiens pour un homme impassible, ID. *Lett. d'Argental*, 19 juill. 1776. A cette foule de malheurs, il [Napoléon] ne peut opposer qu'une résistance inerte, une fermeté impassible, une attitude inébranlable, SÉGUR, *Hist. de Nap.* X, 2. || 3° Qui ne se laisse déterminer dans ses jugements par aucune considération particulière. Un juge impassible. Il faut que l'histoire soit impassible comme la justice.

— HIST. XIVe s. La discipline les doit tous faire impassibles. — Parties inalterables et impassibles, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVe s. Diex est impassible, immortel, *Conversion de St Denis*. || XVIe s. Ils commencerent lors à croire qu'ils n'avoient point affaire à un ennemy totalement invincible et impassible, ains qu'il pourroit bien aussi quelquefois souffrir perte et recevoir dommage, AMYOT, *Marcel.* 16.

— ÉTYM. Lat. *impassibilis*, de *in* négatif, et *passibilis*, passible.

† **IMPASSIBLEMENT** (in-pa-ssi-ble-man), *adv.* D'une manière impassible.

IMPASTATION (in-pa-sta-sion), *s. f.* || 1° Réduction d'une substance quelconque à l'état de pâte. || 2° Terme de maçonnerie. Mélange de plusieurs matières pétries ensemble liées par quelque mastic qui durcit à l'air. Le stuc est une impastation.

— ÉTYM. *In*, en, dans, et *pâte*, anciennement *paste*.

IMPATIEMMENT (in-pa-si-a-man), *adv.* Avec impatience. Dédaigner ceux qui lui viennent faire leur cour [à un grand], ou attendre impatiemment qu'ils se retirent, LA BRUY. IV. En général les habitants des parties septentrionales [de l'Écosse], plutôt subjugués qu'unis [à l'Angleterre], supportaient impatiemment cette réunion, VOLT. *Louis XV*, 24. || Avec chagrin. Néron porta impatiemment la mort de Narcisse, RAC. *Brit.* 2e *préf.*

— HIST. XVe s. Quand sedition cruelle qui moult despitement et impatiemment entre-ont dissimulation, GERSON, *Harengue au roi Charles VI*, p. 18. || XVIe s. Il porta fort impatiemment la mort d'Œropus, AMYOT, *Pyrrhus*, 17.

— ÉTYM. *Impatient*, et le suffixe *ment*.

IMPATIENCE (in-pa-si-an-s'), *s. f.* || 1° Manque de patience, soit dans la souffrance d'un mal, soit dans l'attente de quelque bien. Ses filles sont encore en leurs tendres années, Et déjà leurs appas ont un charme si fort Que les rois les plus grands du ponant et du nord Brûlent d'impatience après leurs hyménées, MALH. II, 8. Amour, divin auteur de mes impatiences, TRISTAN, *Panthée*, II, 1. Faites un peu de force à votre impatience, CORN. *Pomp.* V, 4. Ils ont une grande impatience de s'en aller, SÉV. 229. Du Laurens n'est point encore parti ; j'ai de l'impatience qu'il soit auprès de votre fils, ID. 1er avr. 1689. J'attends, avec des impatiences vives, des nouvelles de votre santé, ID. 8 mai 1671. M. de Chaulnes nous attend avec des impatiences amoureuses, ID. 9 mai 1689. Il [Mazarin] voulait revenir trop tôt à la cour : le Tellier s'opposait à son impatience, BOSS. *le Tellier*. J'en ai une grande impatience [de vos lettres], ID. *Lett.* 173. Le peuple souffrait cet état avec impatience, ID. *Hist.* II, 5. Dans un temps plus heureux, ma juste impatience Vous ferait repentir de votre défiance, RAC. *Brit.* III, 7. Que ton retour tardait à mon impatience! ID. *Bajaz.* I, 1. Il avait impatience de se dérober aux acclamations, FÉN. *Tél.* XIII. L'impatience gâte tout, LA MOTTE, *Fabl.* IV, 2. Vous lui sacrifierez une impatience qui déjà s'élevait, MASS. *Prof. relig. Sermon* 1. Ce que le désir de la gloire produit dans l'un, l'impatience de la misère le fait dans un autre, RAYNAL, *Hist. phil.* V, 19. || 2° *Au plur.* Familièrement. Espèce d'irritation nerveuse que cause l'impatience. Avoir des impatiences. Cet homme me cause des impatiences. || Il se dit aussi, en ce sens, d'une sensation toute physique. Avoir des impatiences dans les jambes, éprouver le besoin de les remuer, ne pouvoir rester en place.

— HIST. XIIe s. Ke la chars [la chair], se ele dit aspres choses, ne l'atraict à impatience, *Job*, p. 462. || XIIIe s. Adam, par grant impatience Et par fole inobedience Mordit le mors [morceau] qui mort engendre, J. DE MEUNG, *Tr.* 314. || XVIe s. Et tant de gents qui, de l'impatience des poinctures de la peur, se sont pendus, MONT. I, 64. Ceux qui besongnent impatiemment de l'art de terre, perdent beaucoup bien souvent par leurs impatiences, PALISSY, 301.

— ÉTYM. Provenç. *inpaciencia*, *enpaciencia* ; espagn. *impaciencia* ; ital. *impazienza* ; du latin *impatientia*, de *in* négatif, et *patientia*, patience.

IMPATIENT, ENTE (in-pa-si-an, an-t'), *adj.* || 1° Qui manque de patience, soit dans la souffrance, soit dans l'attente. D'un peuple impatient vous entendez la voix, RAC. *Iphig.* V, 3. L'impatient Néron cesse de se contraindre ; Las de se faire aimer, il veut se faire craindre, ID. *Brit.* I, 1. La reine impatiente attend votre réponse, ID. *Athal.* III, 4. Jeune, impatient, léger, présomptueux, VOLT. *Zaïre*, IV, 7. || Impatient que.... ne..., qui attend avec impatience qu'une chose se fasse. Le peuple.... Impatient pour eux que la cérémonie Ne commence bientôt, CORN. *Rod.* V, 2. || Substantivement. Un assemblage de téméraires qu'il faut retenir, d'impatients qu'il faut accoutumer à la constance, FLÉCH. *Tur.* || Il se dit aussi des choses. Un esprit impatient. Une ardeur impatiente. Impatients désirs d'une illustre vengeance, CORN. *Cinna*, I, 1. || 2° Impatient de...., qui désire avec impatience. Il [mon cœur] est impatient lui-même de se rendre, ID. *Nicom.* V, 10. Ton cœur impatient de revoir la Troyenne, RAC. *Andr.* IV, 5. Impatient déjà d'expier son offense, ID. *Phèd.* II, 5. Le peuple, impatient de cette mort cruelle, L'attend comme une fête auguste et solennelle, VOLT. *Lois de Min.* IV, 2. || Fig. L'épi germe et s'élance, impatient d'éclore, ROUCH. *les Mois*, ch. II. || 3° Dans la poésie et le style soutenu. Qui ne peut supporter, souffrir. Impatient du dieu dont le souffle invincible Agite tous ses sens, Le regard furieux, la tête échevelée, J. B. ROUSS. *Odes*, III, 1. Il fonda une espèce de monarchie, telle qu'elle peut subsister parmi des peuples errants et impatients du joug, VOLT. *Mœurs*, 60. [Un coursier] Levant les crins mouvants de sa tête superbe, Impatient du frein, vole et bondit sur l'herbe, ID. *Henri VIII*. Le cœur le plus impatient de la servitude devient le plus amoureux de la domination, RAYNAL, *Hist. phil.* XIV, 48. || Fig. Aux armes! fils des rois ; nos vaisseaux vous demandent, Impatients du port et de l'oisiveté, GILB. *Ode sur la guerre*. || 4° Terme de botanique. Plantes impatientes, plantes dont les fruits mûrs s'ouvrent au moindre attouchement. || *S. f.* Impatiente, nom d'un genre de balsaminées, dont fait partie la balsamine des jardins, *impatiens balsamina*, *L.*

— HIST. XIVe s. De riens n'estoit impacient, MACHAUT, p. 104. || XVIe s. Impatient de survivre à cette perte, il se tua, MONT. II, 35. Ces Turcs, impatients de leur captivité, se resolurent de.... ID. II, 312.

— ÉTYM. Provenç. *impacient* ; espagn. *impaciente* ; ital. *impaziente*, du latin *impatientem*, de *in* négatif, et *patiens*, patient.

IMPATIENTANT, ANTE (in-pa-si-an-tan, tan-t'), *adj.* Qui impatiente. Cette bavarde est impatientante. Je l'ai dit cent fois, rien n'est plus impatientant que la sottise, et rien n'est plus sot que cette impatience, MAINTENON, *Lett. à Mme de Dangeau*, 4 sept. 1704.

IMPATIENTÉ, ÉE (in-pa-si-an-té, tée), *part. passé* d'impatienter. Impatienté de tant de sottises.

IMPATIENTER (in-pa-si-an-té), *v. a.* || 1° Faire perdre patience. Si un verre cassé vous impatiente, votre repos en dépendait, NICOLE, *Essais de mor.* t. I, dans RICHELET. Vous m'impatientez avec vos terreurs ; eh que diantre! un peu de confiance; vous réussirez, vous dis-je, MARIVAUX, *Fausses confid.* I, 2. Comme je le connais facile à s'emporter, Je mets tout mon plaisir à l'impatienter, BOISSY, *Impatient*, II, 3. || Absolument. Rien n'impatiente plus que d'attendre. || 2° S'impatienter, *v. réfl.* Perdre patience. Ne vous impatientez pas; il va venir. La vie est courte, et vous êtes déjà bien avancé, ce n'est pas la peine de s'impatienter, SÉV. *Lett. à Bussy*, 13 août 1686. Nous nous impatientons contre Dieu des moindres disgrâces qui nous arrivent, au lieu de les recevoir de sa main pour l'expiation de nos fautes, BOSS. 2e *panég. St Fr. de Paule*, 2. Il [Napoléon] voyait à une certaine contrainte des visages, à un certain silence, qu'on craignait la nouvelle guerre [de Russie] vers laquelle il semblait se précipiter, et il s'impatientait, pour ainsi dire, des objections qu'on ne lui faisait pas, mais qu'il devinait, THIERS, *Hist. du Cons. et de l'Emp.* XLIII. || S'impatienter de.... avec un verbe à l'infinitif. Vous vous impatientez de savoir où j'en veux venir.

— ÉTYM. *Impatient*.

† **IMPATRONISATION** (in-pa-tro-ni-za-sion), *s. f.* Action d'impatroniser, de s'impatroniser.

— HIST. XVIe s. Impatronisation, COTGRAVE.

IMPATRONISÉ, ÉE (in-pa-tro-ni-zé, zée), *part. passé* d'impatroniser. Tartuffe impatronisé chez Orgon.

IMPATRONISER (in-pa-tro-ni-zé), *v. a.* || 1° Introduire comme une sorte de patron, de maître. || Fig. Il faut espérer que le système scythe [en géographie] ne sera pas aussi pernicieux à ceux qui l'ont imaginé ou accepté, que les idées de Bailli, encore en honneur il y a soixante ans, l'ont été aux savants qui les impatronisèrent dans la géographie critique et dans la chronologie, VIVIEN DE ST-MARTIN, *Fouilles de Ninive*, *Rev. germ.* t. XX, p. 476. || 2° S'impatroniser, *v. réfl.* S'établir comme chez soi. L'un avecque prudence au ciel s'impatronise, RÉGNIER, *Sat.* XIV. Quand tous ses gouvernants [du peuple français] s'en allèrent un jour, croyant lui faire pièce et le laisser en peine, d'autres se présentèrent qu'on ne demandait pas, et s'impatronisèrent, P. L. COUR. *Lettre* VI. || S'introduire dans une maison et y dominer (avec un sens défavorable). Un inconnu céans s'impatronise, MOL. *Tart.* I, 1. Depuis six ou sept mois qu'elle a trouvé moyen De s'impatroniser, je n'y connais plus rien, LA CHAUSSÉE, *Gouvern.* I, 1.

— HIST. XVIe s. Vray est que les empereurs, n'aiant ni cœur ni valeur ni moyen pour le leur oster [le duché de Milan aux Sforce], furent contraints de le leur laisser, et les en impatroniser, pour le tenir à foy et hommage de l'empire, BRANT. *Cap. franç.* t. I, p. 324, dans LACURNE. Au temps que les François s'impatroniserent de cette Gaule, PASQUIER, *Recherches*, livre I, p. 9, dans LACURNE.

— ÉTYM. *In*, en, dans, et *patron*.

IMPAYABLE (in-pè-ia-bl'), *adj.* || 1° Qui ne se peut trop payer. Un ouvrier impayable. C'est à mon sentiment un endroit impayable, MOL. *F. sav.* III, 2. Dieu me préserve de vouloir jamais vendre cet animal impayable, VOLT. *Taureau*, 2. || 2° Fig. Extraordinaire, très-plaisant, très-bizarre. Cet homme est impayable avec ses propositions. Et vous ne trouvez pas l'aventure impayable? PIRON, *Métrom.* II, 1. Courroucé? pourquoi donc? le trait est impayable, DORAT, *Feinte par amour*, II, 3. || Par ellipse, il se prend seul, en exclamation. Ah! oh! impayable, ma foi!

— ÉTYM. *Im*... négatif, et *payer*.

† **IMPAYÉ, ÉE** (in-pè-ié, iée), *adj.* Dont le payement n'a pas été effectué. La lettre de change demeura impayée à son échéance. || Qui n'a pas reçu son payement. Les créanciers impayés.

— ÉTYM. *Im*... négatif, et *payé*.

IMPECCABILITÉ (in-pè-kka-bi-li-té), *s. f.* Terme de théologie. État de celui qui est incapable de pécher. Selon la doctrine du même saint Augustin, la grâce chrétienne contient l'impeccabilité même, BOSS. *Ét. d'orais.* VI, 23. État d'impeccabilité, état bienheureux, BOURDAL. *Exhort. sur le jugem. du peuple contre J. C.* t. II, p. 56.

— ÉTYM. *Im*... négatif, et *peccabilité*.

IMPECCABLE (in-pè-kka-bl'), *adj.* || 1° Terme de théologie. Incapable de pécher. En qualité de médiateur, il [Jésus-Christ] devait, quoique exempt de péché et quoique impeccable même, tenir une espèce de milieu entre l'innocence et le péché, BOURDAL. *Myst. Circoncis. de J. C.* t. I, p. 64. || 2° Dans le langage général. Qui ne peut faillir. En faisant l'Église infaillible, nous ne faisons pas pour cela les peuples et les chrétiens particuliers impeccables, BOSSUET, *Déf. Var.* 1er *disc.* § 6. Les supérieurs ne sont point impeccables, non plus que les inférieurs, BOURDAL. *Pensées*, t. II, p. 468.

— HIST. XVIe s. C'est bien l'extremité et comble de la folie, de se vouloir rendre de soi-meme impeccable et chercher si fort les occasions du peché, MARG. *Nouv.* XXX.

— ÉTYM. Lat. *impeccabilis*, de *in* négatif, et *peccare*, pécher.

† **IMPECCANCE** (in-pè-kkan-s'), *s. f.* Terme dogmatique. État d'un homme qui ne commet aucun péché. L'impeccabilité emporte l'impeccance.

— ÉTYM. Lat. *impeccantia*, de *in* négatif, et *peccare*, pécher.

† **IMPÉCUNIEUX, EUSE** (in-pé-ku-ni-eû, eû-z'), *adj.* Terme vieilli. Qui n'est pas pourvu d'argent. Comme les jeunes gens d'une haute naissance Sont souvent impécunieux, BOURSAULT, *Phaéton*, II, 2. Les marquis tant impécunieux que pécunieux, *Antimenagiana*, p. 161.

— ÉTYM. *Im*.... négatif, et le lat. *pecunia*, argent.

IMPÉNÉTRABILITÉ (in-pé-ne-tra-bi-li-té), *s. f.* || 1° État de ce qui est impénétrable. || Terme de physique. Propriété en vertu de laquelle deux molécules ne peuvent occuper en même temps le même espace. L'impénétrabilité est la plus essentielle des propriétés de la matière. L'impénétrabilité est une propriété des corps, PASC. *Relig.* 30, éd. FAUGÈRE. L'impénétrabilité mutuelle des corps, propriété de la matière en vertu de laquelle deux corps ne peuvent occuper le même lieu au même instant, LA PLACE, *Exp.* III, 3. || 2° Fig. État de ce qui ne peut être pénétré par l'esprit. L'impénétrabilité des secrets de la nature. || Il se dit aussi d'une personne qui ne laisse pas pénétrer ses pensées. L'impénétrabilité de ce ministre.

— ÉTYM. *Impénétrable*.

IMPÉNÉTRABLE (in-pé-né-tra-bl'), *adj.* || 1° Au travers duquel on ne peut passer, pénétrer. Une cuirasse impénétrable aux coups de flèche. Un bois impénétrable, dont le fonds est un marais, BOSS. *Louis de Bourbon*. Des grilles affreuses, une retraite profonde, une clôture impénétrable, une obéissance entière, ID. *La Vallière*. Elle est prête à périr auprès de son époux, Plutôt que découvrir l'asile impénétrable Où leurs soins ont caché cet enfant misérable, VOLT. *Orph.* III, 5. Neuf ans de prison en un cachot impénétrable au jour, GENLIS, *Théâtre d'éduc. le Magistrat*, I, 1. || Fig. Dans lequel on ne peut faire impression, insensible. Vois-tu, comme le tien, des cœurs impénétrables? CORN. *Poly.* V, 4. || 2° Terme de physique. Qui a la propriété de l'impénétrabilité. La matière est impénétrable. De tous les philosophes grecs, les atomistes croyaient seuls que la matière fût impénétrable. || 3° Fig. Que l'on ne peut connaître, expliquer. Le ciel dans sa hauteur, la terre dans sa profondeur, et le cœur des rois est impénétrable, SACI, *Bible*, *Prov. de Salomon*, XXV, 3. Mais, comme dit le Sage, autant que le ciel s'élève et que la terre s'incline au-dessous de lui, autant le cœur des rois est impénétrable, BOSS. *le Tellier*. Rien ne vous sera impénétrable, ID. *Hist.* II, 1. Il faut connaître avant toutes choses que Dieu est incompréhensible et impénétrable, parce qu'il est parfait, ID. *Serm. Culte dû à Dieu*, 1. Il [Aratus] était fort propre à imaginer des entreprises contre les ennemis, à couvrir ses desseins par un secret impénétrable, et à les conduire à une heureuse fin par sa patience et par son audace, ROLLIN, *Hist. anc.* (Œuv. t. VII, p. 493), dans POUGENS. Éternelle justice, abîme impénétrable, Ne distinguez-vous pas le faible et le

coupable? VOLT. *Oreste*, III, sc. 1re, variantes, de l'édition de 1750. || Il se dit des personnes en un sens analogue. Il vient, dit-il [Jésus-Christ], comme un voleur, toujours surprenant et impénétrable dans ses démarches; c'est lui-même qui s'en glorifie dans toute son Écriture, BOSS. *Mar.-Thér.* || 4° Qui cache soigneusement ses opinions, ses sentiments, ses desseins, en parlant des personnes. Le sénat fut impénétrable, BOSS. *Hist.* III, 6. Seul il savait épancher et retenir son discours; impénétrable, il pénétrait tout; et, pendant qu'il tirait le secret des cœurs, il ne disait, maître de lui-même, que ce qu'il voulait, ID. *le Tellier*. Jamais je n'ai trouvé le roi plus fermé, plus impénétrable et plus défiant, MAINTENON, *Lett. au card. de Noailles*, 31 janv. 1700. Télémaque savait s'arrêter aux choses qui pouvaient donner quelque soupçon : par là son cœur était impénétrable et inaccessible, FÉN. *Tél.* XVI. Je garderai votre secret, et je serai aussi impénétrable que la pierre la plus dure, ID. t. XXIV, p. 466. Quoi, tu n'as pu pénétrer...? — Oh! Monsieur, Marine est une fille impénétrable, REGNARD, *Sér.* 5. Du monstre impénétrable [le sphinx] affronter le courroux, VOLT. *Œd.* I, 1. Impénétrables dieux, vous me faites trembler ID. *Sém.* V, 5. Il faut distinguer entre parler pour tromper, et se taire pour être impénétrable, ID. *Mœurs*, 163.

— HIST. XVIe s. Elle [la concavité du nid de l'alcyon] ne peult recevoir ny admettre aultre chose que l'oyseau qui l'a bastie; car à toute autre chose elle est impenetrable, close et fermée, MONT. II, 198. Un mur est, sans froissure, impenetrable à un corps solide, ID. II, 264.

— ÉTYM. Lat. *impenetrabilis*, de *in* négatif, et *penetrabilis*, pénétrable.

IMPÉNÉTRABLEMENT (in-pé-né-tra-ble-man), *adv.* D'une manière impénétrable. Vous avez la longue habitude de garder impenétrablement les plus grands secrets de l'État, ST-SIM. 265, 78.

— HIST. XVIe s. Impenetrablement, MONET, *Dict.*

— ÉTYM. *Impénétrable*, et le suffixe *ment*.

† **IMPÉNÉTRÉ, ÉE** (in-pé-né-tré, trée), *adj.* Qui n'a pas été pénétré, connu. Cause impénétrée. Mystère impénétré.

IMPÉNITENCE (in-pé-ni-tan-s'), *s. f.* État d'un homme impénitent. Siècle vraiment subtil.... la princesse palatine t'est donnée comme un signe et un prodige; tu la verras au dernier jour confondre ton impénitence et tes vaines excuses, BOSS. *Anne de Gonz.* ....Et qu'une espérance présomptueuse de corriger à la mort ce qui manquerait à la vie, nourrirait leur impénitence, ID. *Sermons, Impénit. finale, préambule*. || Mourir dans l'impénitence finale, mourir sans s'être repenti de ses péchés. Un aveuglement d'esprit et un endurcissement de cœur qui leur ôtent presque toute espérance de retour, et qui les conduisent à l'impénitence finale, BOURDAL. *Exhort. sur le jug. du peuple contre J. C.* t. II, p. 65. || Fig. et familièrement. Mourir dans l'impénitence finale, persister dans les sentiments que l'on a et que l'on présente, en plaisantant, comme étant des péchés. J'ai bien peur de mourir dans l'impénitence finale, c'est-à-dire plein d'estime et de reconnaissance pour vous, VOLT. *Lett. Bncerf*, 8 mars 1776.

— ÉTYM. Lat. *impœnitentia* (voy. IMPÉNITENT).

IMPÉNITENT, ENTE (in-pé-ni-tan, tan-t'), *adj.* || 1° Qui ne se repent pas de ses péchés, et n'a aucun regret d'avoir offensé Dieu. Tel est le sentiment d'un homme qui vit impénitent, dans l'espérance de mourir pénitent : je veux dire qui mène une vie criminelle et qui s'y autorise par la pensée qu'un jour il fera pénitence, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 386. Il faut l'expier [le péché] après l'avoir commis, il faut exercer contre soi-même cette justice vindicative que Dieu exercera un jour contre le pécheur impénitent, ID. *Pénitence*, 2e *avent*, p. 501. || Mourir impénitent, mourir après avoir mené une vie scandaleuse, sans donner aucune marque de repentir et de pénitence. || Substantivement. Un impénitent. Les impénitents. || 2° Il se dit des choses dans le même sens. Ô pénitence impénitente [sur le lit de mort]! ô pénitence toute criminelle et toute infectée de l'amour du monde! BOSS. *Sermons, Impénit. finale*, 1. Les chrétiens charitables ne tombent jamais dans cet affreux malheur d'une mort criminelle et impénitente, BOURDAL. *Exhort. char. envr. les pauv.* t. I, p. 82. || 3° En général. Qui n'a point de repentir de ses fautes ou de ses crimes. Dans le temps que ce monstre impénitent [un assassin de Henri IV] refusait de demander pardon au roi et à la justice, VOLT. *Facéties, Relat. apparit. jés. Bertier.*

— ÉTYM. Lat. *impœnitentem*, de *in* négatif, et *pœnitens*, pénitent.

IMPENSE (in-pan-s'), *s. f.* Terme de jurisprudence. Somme employée pour la conservation, l'amélioration ou l'agrément; ce qui classe les impenses en nécessaires, utiles et voluptuaires. Rembourser les impenses et les améliorations.

— REM. L'Académie ne donne *impenses* qu'au pluriel; mais il n'y a aucune raison pour ne pas admettre le singulier.

— SYN. IMPENSE, DÉPENSE. Toute impense profite au propriétaire, tandis que la dépense est une somme employée au dehors, et dont l'équivalent ne se trouve plus dans les biens de celui qui l'a faite, LEGOARANT.

— HIST. XVIe s. Doit estre remboursé par coheritiers des impenses utiles et necessaires, *Coust. génér.* t. I, p. 40.

— ÉTYM. Lat. *impensa*, dépense, de *in*, en, dans, et *pendĕre*, payer (voy. PENSION).

1. **IMPÉRATIF, IVE** (in-pé-ra-tif, ti-v'), *adj.* || 1° Qui a le commandement. Précieuse est la variété qui fait des forts et des faibles, qui met le besoin de protection, la nécessité d'obéir, à côté des aptitudes impératives, DUPONT-WHITE, *Liberté politique*, p. 254. || 2° Qui ordonne absolument de faire une chose. Agénor : Je prétends d'Euphrosine être le seul captif. — Ésope : Moi je veux abaisser ce ton impératif, BOURSAULT, *les Fables d'Ésope*, IV, 4. || Mandat impératif, mandat par lequel des électeurs, en nommant un député, l'astreignent à voter de telle ou telle façon sur telle ou telle question. || Terme de pratique. Disposition impérative, disposition qui ordonne absolument de faire une chose. || 3° *S. m.* Terme du système de Kant. Impératif moral ou catégorique, sentiment absolu du devoir.

— HIST. XVIe s. Son parler estoit plein de tres utile et salutaire instruction, mais c'estoit avec une briefveté imperative, austere et nullement addoulcie, AMYOT, *Phocion*, 7.

— ÉTYM. Provenç. *imperatiu*; espagn. et ital. *imperativo*; du lat. *imperativus*, de *imperare*, commander (voy. EMPEREUR).

2. **IMPÉRATIF** (in-pé-ra-tif), *s. m.* Terme de grammaire. Le mode des verbes qui exprime commandement, exhortation, défense. Un verbe à l'impératif. D'où vient que quelques grammairiens ont mis l'impératif au nombre des futurs? DUCLOS, *Gramm. P. R. Œuv.* t. IX, p. 154, dans POUGENS. || *Adj.* Le mode impératif. || Proposition impérative, celle dont le verbe est à l'impératif. || On dit de même : forme impérative; phrase impérative.

— ÉTYM. Lat. *modus imperativus*, mode impératif (voy. IMPÉRATIF 1).

IMPÉRATIVEMENT (in-pé-ra-ti-ve-man), *adv.* D'une manière impérative. La loi prescrit impérativement. Il m'a parlé impérativement.

— ÉTYM. *Impérative*, et le suffixe *ment*.

IMPÉRATOIRE (in-pé-ra-toi-r'), *s. f.* Plante ombellifère, *imperatorium ostruthium*, *L.*

— HIST. XVIe s. Mascher par fois des racines d'imperatoire, O. DE SERRES, 903.

— ÉTYM. Lat. *imperatorius*, qui tient de l'empereur, de *imperator*, empereur; plante ainsi nommée à cause des grandes vertus qu'on attribuait à la racine de l'espèce appelée vulgairement angélique française.

† **IMPÉRATOR** (in-pé-ra-tor), *s. m.* Terme d'histoire romaine. Titre qui primitivement était décerné par le sénat, ou par les soldats eux-mêmes, aux chefs qui avaient remporté une victoire et détruit dix mille ennemis; ce titre, purement militaire, fut décerné pour la dernière fois à Blésus, oncle de Séjan.

— ÉTYM. Lat. *imperator* (voy. EMPEREUR).

IMPÉRATRICE (in-pé-ra-tri-s'), *s. f.* || 1° La femme d'un empereur, ou la princesse qui, de son chef, possède un empire. Peut-être avant la nuit l'heureuse Bérénice Change le nom de reine au nom d'impératrice, RAC. *Bérén.* I, 3. Le Danemark a eu une reine qu'on a nommée la Sémiramis du Nord; il faudra que la Moscovie trouve quelque nom aussi glorieux pour son impératrice, FONTEN. *Czar Pierre.* L'armée et les citoyens proclamèrent d'une commune voix sa femme, Catherine d'Anhalt, impératrice, quoiqu'elle fût étrangère, étant de cette maison d'Ascanie, l'une des plus anciennes de l'Europe, VOLT. *Louis XV*, 33. || Dans le style moqueur et ironique. Femme qui affecte des manières hautaines, qui semble regarder du haut de sa grandeur. Mme de Passerot se redressa aussitôt.... et conserva pendant le reste de la représentation le maintien d'une impératrice de sous-préfecture, CH. DE BERNARD, *la Femme de 40 ans*, § III. || 2° Variété de prune oblongue.

— HIST. XIIIe s. Là troverent l'empereour Kyrsac moult richement apareillié, comme empereur devoit estre, et l'empereris sa femme, moult bele dame qui estoit suer [sœur] le roi de Hongrie, VILLEH. LXXXVI. En ce point que nous sejournames en Cypre, me manda l'empereis de Constantinnoble que elle estoit arivée à Baphre [Paphos], JOINVILLE, 211. || XVIe s. L'imperatrice est une femme, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 83.

— ÉTYM. Provenç. *emperairitz*; catal. *emperatris*; espagn. *emperatrix*; ital. *imperatrice*; du lat. *imperatricem*, féminin d'*imperator* (voy. EMPEREUR).

† **IMPERCEPTIBILITÉ** (in-pèr-sè-pti-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est imperceptible.

IMPERCEPTIBLE (in-pèr-sè-pti-bl'), *adj.* || 1° Qui ne peut être perçu soit par la vue, soit par un sens quelconque. Une odeur si légère, qu'elle est presque imperceptible. Figurez-vous que le temps tourne sur une roue dont le diamètre est infini; sous cette roue immense est une multitude innombrable de roues les unes dans les autres; celle du centre est imperceptible, et fait un nombre infini de tours précisément dans le même temps que la grande roue n'en achève qu'un, VOLT. *Blanc et noir.* || Par exagération. Très-petit, ou plus petit qu'à l'ordinaire. Je me mets à vos pieds, madame, tout imperceptibles qu'ils sont, VOLT. *Lett. Mme de Choiseul*, 11 févr. 1771. De tous côtés on m'adressa de petits saluts imperceptibles, de doux sourires d'amitié, MARMONTEL, *Mém.* IV. || 2° Qui échappe à la vue de l'esprit. Pour voir ce point imperceptible au commun des hommes, PASC. *Prov.* 3. D'un aveugle penchant le charme imperceptible Frappe, saisit, entraîne, et rend un cœur sensible, TH. CORN. *Ariane*, I, 1. Les saints pères nous enseignent qu'il y a dans le siècle des séductions imperceptibles, et qu'il faut moins de force à y renoncer qu'à s'y maintenir avec la sagesse et la modération que Dieu demande, FLÉCH. *Dauphine.* Fouillant jusqu'au fond de son cœur, il cherchait si quelque imperceptible intérêt s'y trouvait caché, ID. *Panég.* II, p. 307. Elle disait que cela s'était engagé par des fils imperceptibles qui les avaient tous conduits à leur insu, DIDER. *Sur la princesse Dachkof.*

— HIST. XIVe s. Car le feu nous est invisible, Aussi l'air est imperceptible, *l'Alch. à nature*, 596. || XVIe s. Cet estrangier que leur ame veoid [en rêve], c'est un homme spirituel et imperceptible, sans dimension, MONT. II, 200.

— ÉTYM. *Im...* négatif, et *perceptible*.

IMPERCEPTIBLEMENT (in-per-sè-pti-ble-man), *adv.* D'une manière imperceptible, peu à peu. De même, dit ce Père [saint Bernard], que le reptile s'insinue et se roule subtilement, aussi le péché se glisse-t-il comme imperceptiblement dans une conscience où la passion et l'erreur lui donnent entrée, BOURDAL. *Sur la fausse consc.* 1er *avent*, p. 167. Une jeune princesse qui croît en taille à vue d'œil, et imperceptiblement en mérite, MAINTEN. *Lett. au duc de Noailles*, 21 déc. 1700. Il [l'homme] commence à mourir longtemps avant qu'il meure; Il périt en détail imperceptiblement, DESHOULIÈRES, *Réfl. div.*

— HIST. XVIe s. La veue d'un object agreable respandant imperceptiblement en nous la flamme d'une emotion fiebvreuse, MONT. I, 98.

— ÉTYM. *Imperceptible*, et le suffixe *ment*.

IMPERDABLE (in-pèr-da-bl'), *adj.* Qu'on ne peut perdre, dont le gain est sûr. Partie imperdable. Ainsi raisonnait Paul-Louis; et cependant écoutait le jeune homme bien disant, auquel à la fin il s'en remet, lui confiant sa cause imperdable; il la perdit, comme on va voir, P. L. COUR. *Procès.*

— ÉTYM. *Im...* négatif, et *perdre*.

† **IMPERFECTIBILITÉ** (in-pèr-fè-kti-bi-li-té), *s. f.* État de ce qui n'est pas perfectible.

† **IMPERFECTIBLE** (in-pèr-fè-kti-bl'), *adj.* Qui n'est pas susceptible de se perfectionner. Que l'état de société sous des dehors brillants était barbare et imperfectible, CARREL, *Œuv.* t. V, p. 415.

— ÉTYM. *Im...* négatif, et *perfectible*.

† **IMPERFECTIBLEMENT** (in-pèr-fè-kti-ble-man), *adv.* D'une manière imperfectible.

IMPERFECTION (in-pèr-fè-ksion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° État de ce qui n'est point achevé, parfait. L'état d'imperfection dans lequel cet ouvrage est resté. Il est évident qu'il n'y a pas moins de répugnance que la fausseté ou l'imperfection procède de Dieu en tant que telle, qu'il y en a que la vérité ou la perfection procède du néant, DESC. *Méth.* IV, 7. N'est-ce pas un argument infaillible et très-certain d'imperfection en ma connaissance, de ce qu'elle s'accroît peu à peu et qu'elle s'augmente par degrés? ID. *Médit.* III, 19. || 2° Ce qui fait qu'une personne ou une chose n'est point

parfaite. Imperfection de corps. Imperfection d'esprit. || Défaut. On doit supporter les imperfections de ses amis. Les imperfections qui déparent un ouvrage, un écrit. Corriger une imperfection. || 2° Ancien terme de librairie. Toutes les feuilles imprimées qui, ne suffisant pas pour faire un volume parfait, sont mises au rebut. On dit maintenant défets. || 4° Terme d'ancienne musique. Soustraction de la troisième partie de la valeur d'une note.

— SYN. IMPERFECTION, DÉFAUT. L'imperfection est un manque de perfection; le défaut est proprement un manque, une défaillance; il tient à la nature de l'homme, mais l'imperfection peut tenir à sa volonté. Dans le sens où ces deux mots sont synonymes, imperfection est un euphémisme de défaut, mais le sens est le même : il faut supporter les imperfections de nos amis ou leurs défauts, donne une seule et même idée.

— HIST. XII° s. Et qui seroit nuls ki osast dire k'ele [la créature] por ceste imperfection ne duist [dût] venir à salveteit? ST BERN. p. 544. La meie [mienne] imperfection virent li tuen oil [tes yeux], *Liber psalm.* p. 216. || XIV° s. Sour [sur] imperfection de ceste euvre, *Hist. littér. de la Fr.* t. XXV, p. 62. || XVI° s. Et quant aux imperfections, l'un estoit ambitieux et l'autre opiniastre, AMYOT, *Flamin. et Philop.* 2. N'est-ce pas un singulier tesmoignage d'imperfection [chez l'homme], ne pouvoir r'asseoir notre contentement en aucune chose? MONT. I, 385. La vieillesse est une maladie necessaire et puissante, qui nous charge imperceptiblement de plusieurs imperfections, CHARRON, *Sagesse*, I, 36.

— ÉTYM. Lat. *imperfectionem*, de *in* négatif, et *perfectio*, perfection.

† **IMPERFECTIONNÉ, ÉE** (in-pèr-fè-ksio-né, née), *adj.* Qui n'est point perfectionné.

— ÉTYM. *Im*... négatif, et *perfectionné*.

IMPERFORATION (in-pèr-fo-ra-sion), *s. f.* Terme de médecine. Vice de conformation, qui consiste en une occlusion permanente de canaux ou d'ouvertures qui naturellement doivent être libres et communiquer à l'extérieur.

— ÉTYM. *Im*... négatif, et *perforation*.

IMPERFORÉ, ÉE (in-pèr-fo-ré, rée), *adj.* Terme de médecine. Qui n'est pas ouvert et qui devrait l'être. Anus imperforé. Bouche imperforée.

— ÉTYM. *Im*... négatif, et *perforé*.

IMPÉRIAL, ALE (in-pé-ri-al, a-l'), *adj.* || 1° Qui appartient à un empereur ou à un empire. Couronne impériale. Sa Majesté Impériale. Tiens, en cette moitié du sceptre impérial, À mon autorité prends un pouvoir égal, ROTROU, *Bélis.* III, 7. On voyait [lors de la chute de l'empire romain].... les plus grands rois [barbares] accepter, briguer même les honneurs patriciaux, et, comme un lion qui flatte l'homme qu'il pourrait dévorer, on voyait ces vainqueurs terribles rendre hommage au trône impérial, qu'ils étaient maîtres de renverser, J. J. ROUSS. *Projet de paix perpét.* || Terme de blason. Couronne impériale, espèce de mitre abaissée et surmontée du globe et de la croix. || Terme d'antiquité. Papyrus impérial, papyrus de première qualité. || Terme de numismatique. Médaille impériale, ou, substantivement, une impériale, médaille frappée sous les empereurs romains. || 2° Qui appartient à l'ancien empire d'Allemagne. || Diètes impériales, assemblées des États de l'empire d'Allemagne. || Villes impériales, villes libres d'Allemagne, qui composaient le troisième collége de l'empire, et qui avaient le droit d'élire leurs magistrats sans autre dépendance de l'empereur que les autres souverains du même pays. || Qui est du parti de l'empire ou de l'empereur d'Allemagne. Les propos si impériaux de Cadogan ne plurent pas à Heinsius, qui ne le cacha pas à Beretti, ST-SIM. 477, 147. || *S. m. pl.* Les Impériaux (avec I majuscule), les troupes de l'empereur d'Allemagne. Les Impériaux furent battus. || Nom donné aussi aux ministres de l'empereur d'Allemagne dans une assemblée. Les impériaux (sans I majuscule) opinèrent pour.... || 3° En termes d'armoiries. Aigle impériale, les armes de l'empire d'Autriche qui sont un aigle à deux têtes. || 4° Eau impériale, espèce d'eau-de-vie distillée sur plusieurs sortes d'herbes et d'épices. Mme de Brissac en me quittant et en me donnant une bouteille d'eau impériale, RETZ, IV, 325. || Pierre impériale, espèce d'opiat pour les dents composé de salpêtre, d'alun de roche et de soufre. || 5° Couronne impériale, ou, simplement, impériale, espèce de fritillaire panachée qui fleurit au printemps. || Prune impériale, ou, simplement, impériale, espèce de grosse prune violette et longue. || Serge impériale, ou, simplement, impériale, espèce de serge faite de laine fine. || Vache impériale, ancien nom d'une sorte de cuir. 25 sols sur le cuir à blanc et lisse ; 25 sols sur les vaches impériales, *Déclar. du roi*, 16 fév. 1636.

— HIST. XIII° s. Et se Merlins ou la sibile dient verité, on trouve en leurs livres que en cestui [Frédéric] doit definer li emperiaus dignités, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 91. Ceux de son lignage emperial, MARC POL, p. 292. Emperiax [les impériaux] [ils] demainent si, Qu'il ne sevent que puissent faire.... Quant l'empereres voit laidir Sa gent et les homes morir.... *Guillaume de Palerme.* || XIV° s. Les signes et aornemens imperiaux, BERCHEURE, f° 30, *recto*. || XV° s. Que dient li juge royal? Que justice n'a lois ne dis. Que dient clerc imperial? Que li empires est laidis, Et qu'om applique les escrips Au rebours de l'entendement, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 385. || XVI° s. Il faut purger le cerveau de pilules sine quibus ou imperiales, PARÉ, XXI, 15. Pour la disposition des belles fleurs sortans de ceste plante, elle est dite coronne imperiale, O. DE SERRES, 378. Les imperiales [prunes], ID. 683.

— ÉTYM. Provenç. *emperial*, *imperiau*, *emperiau*; espagn. *imperial*; ital. *imperiale*; du lat. *imperialis*, de *imperium* (voy. EMPIRE).

1. **IMPÉRIALE** (in-pé-ri-a-l'), *s. f.* Jeu de cartes qui tient du piquet et de la triomphe, et où l'on nomme également impériale une certaine séquence de cartes. L'as, le roi, la dame et le valet de la même couleur, font une impériale. Impériale de cœur. Impériale de cartes blanches. Impériale en main, celle qui se trouve toute faite dans la main, avant que l'on ait pris au talon. Impériale de rencontre, celle que l'on a complétée à l'aide des cartes du talon. Impériale de retourne, impériale formée par la carte retournée et le jeu du donnant. Impériale d'atout, série de cartes de la couleur de l'atout et formant une impériale.

— ÉTYM. *Impérial*.

2. **IMPÉRIALE** (in-pé-ri-a-l'), *s. f.* || 1° Le dessus d'un carrosse. Oh ! comme elle [la diligence] est chargée ! il y a du monde jusque sur l'impériale, PICARD, *Capitaine Belronde*, I, 7. || 2° L'impériale d'un lit, le dessus d'un lit, surtout en parlant d'un lit à colonnes. || 3° Terme d'architecture. Espèce de dôme ou de couverture dont le dos est en pointe et qui, en s'élargissant par en bas, représente la figure de deux S, qui se joignent en haut et s'éloignent en bas, FÉLIBIEN. On dit aussi impérial, *s. m.* et comble en impériale. || 4° Terme de marine. Partie supérieure d'une tente.

— ÉTYM. *Impérial*, à cause de la situation élevée de l'*impériale*.

† 3. **IMPÉRIALE** (in-pé-ri-a-l'), *s. f.* Petite touffe de poils qu'on laisse pousser sous la lèvre inférieure.

† 4. **IMPÉRIALE** (in-pé-ri-a-l'), *s. f.* Monnaie d'or du poids de quatre deniers quatre grains (100 grains, ou grammes 5,32) et au titre de vingt-trois carats trois quarts (0,99). L'impériale se fabriquait en Flandre.

† **IMPÉRIALEMENT** (in-pé-ri-a-le-man), *adv.* En empereur, d'une façon impériale.

— HIST. XIII° s. Dont vinrent en la prison où li empereres Alexis avoit les ieux crevés, et puis le vestirent imperialment et l'enmenerent au haut palais de Blaquerne, VILLEH. LXXXIII.

† **IMPÉRIALISME** (in-pé-ri-a-li-sm'), *s. m.* Opinion des impérialistes.

† **IMPÉRIALISTE** (in-pé-ri-a-li-st'), *s. m.* || 1° Partisan de l'ancien empire d'Allemagne. || 2° Partisan du régime politique de l'empereur Napoléon Ier et de sa dynastie. || *Adj.* Le parti impérialiste.

— HIST. XVI° s. Le Bailly, qui estoit imperialiste et installé par la douairiere de Lorraine, niece de l'empereur.... CARLOIX, V, 7.

— ÉTYM. *Impérial*.

IMPÉRIEUSEMENT (in-pé-ri-eû-ze-man), *adv.* || 1° Avec hauteur, d'un ton de commandement. Il a parlé impérieusement. Il traite impérieusement ses inférieurs. Le pécheur, voyant la parole divine venir à lui impérieusement pour détruire ces idoles pompeuses qu'il a élevées, BOSS. *Sermons*, *Vaines excus. des péch.* 2. || 2° Par une nécessité absolue. Cette affaire demande impérieusement le concours de puissants capitalistes.

— ÉTYM. *Impérieuse*, et le suffixe *ment*.

IMPÉRIEUX, EUSE (in-pé-ri-eû, eû-z'), *adj.* || 1° Qui commande d'une façon absolue et sans qu'on puisse résister ou répliquer. Homme impérieux. Elle était impérieuse envers les enfants, mais complaisante à son mari, PERROT. *Tacite*, 253. Ce qu'une judicieuse prévoyance n'a pu mettre dans l'esprit des hommes, une maîtresse plus impérieuse, je veux dire l'expérience, les a forcés de croire, BOSS. *Reine d'Anglet.* [Roi] Qui sous la loi du riche impérieux Ne souffre point que le peuple gémisse, RAC. *Esth.* III, 3. Dans l'éducation façonnière des riches, on ne manque jamais de les rendre [les enfants] poliment impérieux, en leur prescrivant les termes dont ils doivent se servir pour que personne n'ose leur résister, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || Se dit aussi du caractère, du ton, des manières. Arrêtez, a-t-il dit d'un ton impérieux, ROTROU, *Antigone*, I, 2. Arrêtez, a-t-il dit, arrêtez, inhumains.... Ces mots impérieux n'ont point trouvé d'obstacle, RAC. *Théb.* III, 3. J'appris.... À supporter l'exil et le sort des proscrits, L'accueil impérieux d'une cour arrogante, VOLT. *Tancr.* I, 4. Son caractère est impérieux ; elle n'aime véritablement que ceux qu'elle gouverne, GENLIS, *Mlle de La Fayette*, p. 143, dans POUGENS. || 2° Il se dit quelquefois poétiquement des animaux et même des choses. Tel qu'à vagues épandues Marche un fleuve impérieux, MALH. II, 2. Ne sais-tu pas encore, homme faible et superbe, Que l'insecte insensible enseveli sous l'herbe Et l'aigle impérieux qui plane au haut du ciel, Rentrent dans le néant aux yeux de l'Éternel? VOLT. *Mahomet*, I, 4. || 3° Fig. À quoi on ne peut résister. Des circonstances impérieuses. Quoi! la nécessité des vertus et des vices D'un astre impérieux doit suivre les caprices! CORN. *Œdipe*, III, 5. Cherche la vérité dans la sainte Écriture, Et lis du même esprit Le texte impérieux de sa doctrine pure Que tu le vois écrit, ID. *Imitat.* I, 5.

— HIST. XV° s. La rigueur de necessité ne souffre pas de repugnance, tant est son effort imperieux, A. CHARTIER, dans le *Dict. de* DOCHEZ. || XVI° s. Et prindrent tous ceste reprimande de très bonne part, comme d'un seigneur illustre de ceste imperieuse dignité de mareschal de France, CARLOIX, IX, 50.

— ÉTYM. Lat. *imperiosus*, de *imperium* (voy. EMPIRE).

† **IMPÉRIOSITÉ** (in-pé-ri-ô-zi-té), *s. f.* Qualité de qui est impérieux.

— HIST. XVI° s. La femme a pris telle imperiosité sur luy, s'appuyant et se fortifiant sur sa pudicité, qu'il faut que le mary passe par sa sentence, BRANT. *Dames gal.* t. I, p. 223, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Impérieux*.

† **IMPÉRISSABILITÉ** (in-pé-ri-sa-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est impérissable.

IMPÉRISSABLE (in-pé-ri-sa-bl'), *adj.* Qui ne saurait périr; et, par extension, qu'on suppose devoir durer très-longtemps. Monument impérissable. Souvenir impérissable. || Il s'est dit des personnes. Le ciel laissa tomber un atome de sable Sur le géant que tous croyaient impérissable, Et l'aigle alors, perdant son foudre accoutumé, S'abîma dans la nue, et tout fut consommé, BARTHÉLEMY, *Waterloo*.

— HIST. XVI° s. Imperissible, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Im*... négatif, et *périssable*.

† **IMPÉRISSABLEMENT** (in-pé-ri-sa-ble-man), *adv.* D'une manière impérissable.

IMPÉRITIE (in-pé-ri-sie), *s. f.* Manque d'habileté.

— HIST. XV° s. Le quel vendeur de triacle [thériaque] n'estoit qu'un broulleur, et ne se congnoissoit au fait de cirurgie.... pour l'imperice et non saichance du dit Castille, DU CANGE, *imperia*. || XVI° s. Tel accident vient de l'imperitie ou inadvertance du chirurgien, PARÉ, VIII, 23.

— ÉTYM. Lat. *imperitia*, de *imperitus*, inhabile, de *in* négatif, et *peritus*, habile. D'après certains étymologistes *peritus* est pour *peri-itus*, de la préposition *per* ou *peri*, et *itus*, de *ire*, qui est allé par, qui a de l'expérience; formé comme *ambitus*, de *ambi-itus*. Au contraire Curtius et Corssen le rapportent comme participe passé à un verbe *perior*, dont on a le composé dans *ex-perior*, et qui tiendrait à *periculum* et au grec πειράω, essayer.

† **IMPERMANENCE** (in-pèr-ma-nan-s'), *s. f.* Qualité de ce qui n'est pas permanent. L'impermanence d'un état de choses, d'un équilibre.

† **IMPERMANENT, ENTE** (in-pèr-ma-nan, nan-t'), *adj.* Qui n'est pas permanent.

— ÉTYM. *Im*... négatif, et *permanent*.

† **IMPERMÉABILISATION** (in-pèr-mé-a-bi-li-za-sion), *s. f.* Action d'imperméabiliser.

† **IMPERMÉABILISER** (in-pèr-mé-a-bi-li-zé), *v. a.* Terme didactique. Rendre imperméable. La commission s'est réunie pour imperméabiliser deux cents kilogrammes de fil de caret. — On a imperméabilisé trois mètres de drap bleu. — La toile a été imperméabilisée en la faisant passer à deux reprises successives dans une dissolution savonneuse, *Rapport d'une commission maritime*, cité par LEGOARANT.

— ÉTYM. *Imperméable*.

IMPERMÉABILITÉ (in-pèr-mé-a-bi-li-té), *s. f.*

Terme de physique. Qualité de ce qui est perméable.

— ÉTYM. *Im...*, et *perméabilité*.

IMPERMÉABLE (in-pèr-mé-a-bl'), *adj.* Terme de physique. Qui ne se laisse point traverser par des fluides. Le verre est perméable à la lumière, et imperméable à l'eau. L'on trouve aussi dans les glaises de petites masses de charbon de terre et de jayet, et de plus il me paraît qu'elles contiennent une matière grasse qui les rend imperméables à l'eau, BUFF. *Min.* t. I, p. 260. || Absolument. Apprêté de manière que l'eau ne saurait passer à travers. Drap, cuir imperméable. Chaussure imperméable.

— HIST. XVIe s. Icelle [une herbe, le pantagruelion] moyennant, sont les nations, que nature sembloit tenir absconses, impermeables et incongneues, à nous venues, nous à elles, RAB. *Pant.* III, 49.

— ÉTYM. Lat. *impermeabilis* (QUICHERAT, *Addenda*), de *in* négatif, et *permeabilis*, perméable.

† **IMPERMÉABLEMENT** (in-pèr-mé-a-ble-man), *adv.* D'une manière imperméable.

— ÉTYM. *Imperméable*, et le suffixe *ment*.

† **IMPERMUTABILITÉ** (in-pèr-mu-ta-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est impermutable.

— ÉTYM. *Impermutable*.

† **IMPERMUTABLE** (in-pèr-mu-ta-bl'), *adj.* Qui ne peut être échangé contre autre chose ; qui ne peut être permuté.

— ÉTYM. *Im...*, et *permuter*.

† **IMPERSCRUTABLE** (in-pèr-skru-ta-bl'), *adj.* Qui ne peut être scruté. Les fins [des choses] sont toutes également cachées dans l'abîme imperscrutable de sa sagesse [de Dieu], DESC. *Rép. aux cinquièmes object.* 46. || On dit aujourd'hui inscrutable.

— HIST. XVIe s. Secrets imperscrutables, *le Prince de Machiavel*, p. 6, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *imperscrutabilis* (QUICHERAT, *Addenda*), de *in* négatif, *per*, à travers, et *scrutari*, scruter.

† **IMPERSÉCUTÉ, ÉE** (in-pèr-sé-ku-té, tée), *adj.* Qui n'éprouve pas de persécution, qui n'a pas été persécuté.

— ÉTYM. *Im...*, et *persécuté*.

† **IMPERSÉVÉRANCE** (in-pèr-sé-vé-ran-s'), *s. f.* Défaut de persévérance.

— ÉTYM. *Im...*, et *persévérance*.

† **IMPERSONNALITÉ** (in-pèr-so-na-li-té), *s. f.* || 1° Terme de philosophie. Qualité de ce qui est impersonnel, absence de personnalité. L'impersonnalité de la raison. L'impersonnalité de la loi. || 2° Terme de grammaire. Condition du verbe impersonnel.

— ÉTYM. *Impersonnel*.

IMPERSONNEL, ELLE (in-pèr-so-nèl, nè-l'), *adj.* || 1° Terme de philosophie. Qui n'appartient pas à une personne en particulier. Les décisions de la raison, se fondant sur des vérités générales, sont impersonnelles. La loi est impersonnelle. || 2° Terme de grammaire. Verbe impersonnel, dit aussi unipersonnel, sorte de verbe défectif qui n'est usité qu'à l'infinitif et à la troisième personne du singulier des différents temps, comme : il faut, il pleut, il neige, il neigeait, il neigera, il a neigé, etc.; verbes ainsi dits, parce que le pronom *il* ne se rapporte à aucun sujet déterminé dans le discours. Il semble qu'on ne les ait appelés impersonnels que parce que, renfermant dans leur signification un sujet qui ne convient qu'à la troisième personne, il n'a pas été nécessaire d'exprimer ce sujet, parce qu'il est assez marqué par le verbe même, *Gramm. de Port-Royal*, II, 19. || Certains verbes deviennent quelquefois impersonnels, comme *être*, *avoir*, *convenir*, etc. dans ces phrases : il est juste, il y a des hommes qui, etc. || Les verbes réfléchis le deviennent aussi quelquefois : il s'est dit des paroles offensantes. || Substantivement. Un impersonnel. Les impersonnels. || Modes impersonnels, modes du verbe qui ne reçoivent pas d'inflexions indiquant les personnes. L'infinitif et le participe sont des modes impersonnels.

— HIST. XIIe s. Alquant [quelques-uns] diseient bien, pluisur diseient mal, Li alquant en latin, tel ben, tel anomal, Tel qui fist personel del verbe impersonal, *Th. le mart.* 55.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *impersonal*; portug. *impessoal*; ital. *impersonale*; du lat. *impersonalis*, de *in* négatif, et *persona*, personne.

IMPERSONNELLEMENT (in-pèr-so-nè-le-man), *adv.* || 1° Terme de philosophie. Avec le caractère impersonnel. La raison décide impersonnellement. || 2° Terme de grammaire. D'une manière impersonnelle ; il se dit en parlant des verbes personnels qui deviennent accidentellement impersonnels. Le verbe *avoir* est employé impersonnellement dans cette phrase : il y a bien loin d'ici là.

— ÉTYM. *Impersonnelle*, et le suffixe *ment*.

† **IMPERSPIRABLE** (in-pèr-spi-ra-bl'), *adj.* Terme didactique. Qui n'est pas perspirable.

— HIST. XVIe s. Imperspirable, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Im...*, et *perspirable*.

† **IMPERSUADÉ, ÉE** (in-pèr-su-a-dé, dée), *adj.* Qui n'est point persuadé.

— ÉTYM. *Im...*, et *persuadé*.

† **IMPERSUASIBLE** (in-pèr-su-a-zi-bl'), *adj.* Qui ne peut pas être persuadé.

— HIST. XVIe s. O gens testus de dur cervel obstinez et impersuasibles, *Hist. de la Toison d'or*, t. II, p. 146, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Im...*, et *persuasion*.

IMPERTINEMMENT (in-pèr-ti-na-man), *adv.* || 1° Mal à propos, d'une manière sotte, extravagante. Je ne m'arrête pas à réfuter les lieux où vous me faites parler impertinemment, parce qu'il me suffit d'avoir une fois averti le lecteur que vous ne gardez pas toute la fidélité qui est due au rapport des paroles d'autrui, DESC. *Rép. aux cinquième object.* 46. Une machine [de théâtre] impertinemment faite et impertinemment conduite, L'ABBÉ D'AUBIGNAC, dans *Myst. du siége d'Orléans, append.* p. 798. || 2° Avec impertinence. Il a répondu impertinemment. Le sanglier mal morigéné s'est impertinemment détourné contre nous, MOL. *Am. magn.* V, 2. Vous donnez sottement vos qualités aux autres. — Fort impertinemment vous me jetez les vôtres, ID. *F. sav.* III, 5.

— HIST. XVIe s. Nous ne sommes pas excusables de conduire la chasse mal et impertinemment ; de faillir à la prinse [prise], c'est aultre chose, MONT. IV, 42. Les autres le blasment comme acte d'ambition fait impertinemment hors de propos et de saison, AMYOT, *Sylla*, 8.

— ÉTYM. *Impertinent*, et le suffixe *ment*.

IMPERTINENCE (in-pèr-ti-nan-s'), *s. f.* || 1° Caractère de ce qui n'est pas pertinent, de ce qui choque par la déraison ou par l'inconvenance. Quelque fois ton esprit, s'élevant jusqu'aux cieux, De cette haute extase où j'occupe ses yeux, Retombe tout à coup dans quelque impertinence, CORN. *Imit.* I, 6. Le valet lui faisait comprendre à tous coups l'impertinence de ses propositions, MOL. *Scapin*, III, 3. Il y a deux choses dans les erreurs [touchant la religion] : l'impiété, qui les rend horribles, et l'impertinence, qui les rend ridicules, PASC. *Prov.* XI. Elle a les meilleurs sentiments du monde ; j'admire que cela puisse être gâté par l'impertinence de son esprit et la ridiculité de ses manières, SÉV. 13 oct. 1675. Pouvait-on garder le respect qui est dû aux choses divines, au milieu des impertinences que contenaient les fables, dont la représentation ou le souvenir faisaient une si grande partie du culte divin? BOSS. *Hist.* II, 5. Je crois pour moi que ce sont ces impertinences et les profanations du saint livre de l'Apocalypse, qu'on voyait croître sans fin dans la nouvelle réforme, qui firent que les ministres eux-mêmes, las de les entendre, résolurent dans le synode national de Saumur : Que nul pasteur etc..., ID. *Var.* XIII, 55. Chaque pays a ses impertinences légales, et ses délits de temps et de lieu, VOLT. *Dict. phil. Crimes.* || Chose, action impertinente, sottise. Je suis une sotte, j'ai offensé la géographie : vous ne passez pas à Moulins, la Loire n'y va point ; je vous demande excuse de mon impertinence, SÉV. 23 oct. 1676. S'il y a à Paris quelque bonne et grave impertinence, ne me la laissez pas ignorer, VOLT. *Corresp. d'Alemb. lett.* 75. La première [la plus forte] des impertinences humaines, D'ALEMB. *Lett. au roi de Prusse*, 17 sept. 1704. || 2° Caractère de celui qui choque par des manières pleines de fatuité et de dédain. Mais dès qu'il fut monsieur le président, Il fut, ma foi, gonflé d'impertinence, VOLT. *Enf. prod.* I, 1. A-t-on vu quelque part un fonds d'impertinence De cette force-là? GRESSET, *Méchant*, III, 10. Si Laharpe avait en génie Ce qu'en impertinence il a, Je conviens que ce Pradon-là Vaudrait l'auteur d'Iphigénie, LEBRUN (ÉCOUCHARD), *Épigr. contre Laharpe.* || Ironiquement et par antiphrase. Depuis l'impertinence que j'ai eue de faire de grands établissements dans un malheureux village au bout de la France, VOLT. *Lettres en vers et en prose*, 175. || Il se dit aussi des choses. Ces mots remplis d'impertinence Eurent le sort qu'ils méritaient, LAFONT. *Fabl.* VIII, 19. || Paroles et actions impertinentes. Il m'a fait cent impertinences. Vous ne sauriez ouvrir la bouche que vous ne disiez une impertinence, MOL. *Comt. d'Esc. sc.* 6. Ne suis-je pas bien fat de vouloir raisonner? Trêve donc, je vous prie, à vos impertinences, Que je n'entende plus vos sottes doléances, ID. *Sgan.* 1. Une entrevue est convenue entre vous et Mlle de Passerot ; manquer de parole serait une impertinence sans excuse, CH. DE BERNARD, *la Femme de 40 ans*, § 3.

— HIST. XVe s. Subtilisoit mille delaiz, subterfuges et exoines, sans donner le contentement reciproque au mariage, ainsi que le devoir l'obligeoit, ains s'armoit de mille excuses, fondées ou sur la saincteté des jours ou sur l'impertinence du temps, 53e *arrest d'amour*, p. 482, dans LACURNE. || XVIe s. Socrates veult leur montrer leur impertinence, plus que l'impertinence de leur art, MONT. IV, 42.

— ÉTYM. *Impertinent*.

IMPERTINENT, ENTE (im-pèr-ti-nan, nan-t'), *adj.* || 1° Qui ne touche pas, ne se rapporte pas à ce dont il s'agit. Ces raisons-là, très-impertinentes pour supprimer un mot, ne laissent pas d'en empêcher l'usage, VAUGEL. *Rem.* t. I, p. 94, dans POUGENS. Je lui ferais un compliment fort mauvais et fort commun, qui ne la consolerait point, si elle est affligée, et qui lui paraîtrait impertinent, si elle ne l'est pas, Mme DE GRIGNAN, dans SÉV. 32 juill. 1676. Toutes ces questions du temps et du lieu sont impertinentes à l'égard de Dieu, FÉN. *Existence*, 348. Il [M. Dacier] m'exhorte, dans cette lettre de 1714, à introduire les chœurs [dans Œdipe], et à ne point parler d'amour dans un sujet où cette passion est si impertinente ; je suivis son conseil, VOLT. *Mél. litt. lett. à l'abbé d'Olivet*, 20 août 1761. || En termes de pratique, il se dit dans le même sens. Ce fait, cet article est impertinent. || 2° Qui est contre le bon sens. C'en est fait ; je le perds ; l'impertinente crainte! Que m'importe de perdre une amitié si feinte? CORN. *la Suiv.* I, 9. Là [dans le Talmud], parmi une infinité de fables impertinentes qu'on voit commencer pour la plupart après les temps de Notre Seigneur, on trouve de beaux restes des anciennes traditions du peuple juif, et des preuves pour le convaincre, BOSS. *Hist.* II, 8. Vous pouviez louer Auguste sans lui prédire ces honneurs impertinents, FONTEN. *Jugement de Pluton. Qu'il mourût* serait détestable dans Zaïre ; et *Zaïre, vous pleurez*, serait impertinent dans Horace, VOLT. *Lett. Formont*, 15 déc. 1732. Rien n'est plus impertinent que d'attacher de la honte à réciter ce qu'il est glorieux de composer, ID. *Siècle de Louis XIV, Écrivains, Baron.* Il est fort impertinent de prétendre deviner ce qu'il [Dieu] est, et pourquoi il a fait tout ce qui existe ; mais il me paraît bien hardi de nier qu'il est, ID. *Lett. Diderot*, juin 1749. || Qui agit contre le bon sens. Que l'on trouve à Madrid d'impertinents menteurs! TH. CORN. *Feinte astrol.* III, 1. Le Maimbourg [auteur de l'Histoire des Iconoclastes] est impertinent ; il y a toujours dans ses ouvrages la marque de l'ouvrier ; la belle pensée de faire punir un Turc, parce qu'il n'a pas salué l'image de la Vierge! SÉV. 13 sept. 1677. Si vous trouvez quelquefois des discours hors de leur place dans mes lettres, c'est que.... je reprends sur des chapitres que j'ai déjà commencés, cela peut me faire paraître un peu impertinente, ID. 19 août 1679. On aurait vu qu'il n'y avait à produire que quelque impertinent glossateur, BOSS. *Var.* XIII, § 7. ....L'impertinent auteur! L'ennuyeux écrivain! le maudit traducteur! BOIL. *Sat.* IX. Je suis bien plus troublé de le voir [le genre humain] si impertinent et si ridicule, FÉN. *Recueil de* PEUGÈRE, p. 182. || Substantivement. Nous espérons de vous voir bientôt ; ne nous trompez pas, et ne faites point l'impertinente; on dit que vous l'êtes beaucoup sur ce chapitre, CH. DE SÉV. dans SÉV. 28 oct. 1676. || 3° Qui blesse par des manières, des paroles discourtoises. Et que disait tantôt ta langue impertinente? HAUTEROCHE, *App. trompeuses*, I, 11. Je vous trouve tous trois bien impertinents de parler devant moi avec cette arrogance, MOL. *Bo rg.* II, 4. Si on lui persuade qu'on la respecte pour elle-même, vous en ferez la plus impertinente et la plus insupportable créature du monde, MAINTENON, *Lett. à d'Aubigné*, 28 fév. 1678. Je vous réponds que, si ce petit président des aides de province n'était pas le plus impertinent des hommes, il serait le plus dangereux, VOLT. *Lett. Damilaville*, 2 mars 1763. || Substantivement. Il y a de certains impertinents au monde qui viennent prendre les gens pour ce qu'ils ne sont pas, MOL. *Méd. m. lui*, II, 9. Le fat est entre l'impertinent et le sot : il est composé de l'un et de l'autre, LA BRUY. XII. L'impertinent est un fat outré, ID. *ib.* L'impertinent rebute, aigrit et irrite, ID. *ib.* C'est une impertinente qui ne mérite pas l'honneur que vous lui faites, LEGRAND, *Métamorph. amour.* sc. 6. || Il se dit aussi des choses. Au lieu de les rebuter par mes manières impertinentes, j'ai eu le malheur de leur plaire, LESAGE, *Crispin riv. de son maître*, sc. 23. C'est une fierté sensée qui confond un orgueil impertinent, MARIVAUX, *Pays. parv.*

1re part. || 4° *S. f.* L'impertinente, un liseron du Pérou.

— SYN. IMPERTINENT, INSOLENT. L'insolence est plus grave que l'impertinence, et n'est pas d'ailleurs un défaut du caractère : un homme très-poli peut se croire autorisé à commettre quelquefois une insolence. L'impertinent choque par ses manières qui témoignent qu'il ne fait pas grand compte d'autrui; mais cela n'est pas tel que nous ayons à proteger notre honneur. Au contraire l'insolent porte une atteinte directe à notre honneur et suscite des représailles.

— HIST. XIVe s. Item la forme d'y respondre est croire ou non croire, en negatif ou suppositif ou impertinent, BOUTEILLER, *Somme rural*, liv. II, titre 2. || XVIe s. De quoy il ne sera point impertinent que nous escrivions sommairement, et reprenant l'histoire un peu de plus haut, AMYOT, *P. Æm.* 11.

— ÉTYM. Lat. *impertinens*, de *in* négatif, et *pertinens*, pertinent.

IMPERTURBABILITÉ (in-pèr-tur-ba-bi-li-té), *s. f.* État de ce qui est imperturbable. Une certaine apathie, ou impassibilité et imperturbabilité, plus stoïcienne que chrétienne, BOSS. *Déf. de la trad. sur la communion*, II, 29. Comme saint Clément d'Alexandrie a tant parlé des parfaits, et qu'il semble en avoir porté la perfection jusqu'à leur ôter la concupiscence et les élever à l'apathie, c'est-à-dire à l'imperturbabilité, ID. *États d'oraison*, VI, 19. Ne se point émouvoir et savoir attendre ont donc été les deux pivots de sa conduite [de Louis XV], il a conservé cette imperturbabilité jusque dans l'affreuse maladie qui l'a enlevé à la France, VOLT. *Élog. fun. Louis XV*.

— ÉTYM. *Imperturbable*.

IMPERTURBABLE (in-pèr-tur-ba-bl'), *adj.* Que rien ne peut troubler, ébranler, émouvoir. Il [Jésus-Christ] entre avec ses apôtres en un secret plus profond; et, pour les rendre tout à fait imperturbables, il leur apprend tout le bien qu'ils trouveront en lui, BOSS. *Méd. sur l'Év. la Cène*, 82e *jour*. Vous eussiez vu ce père, que vous avez connu si grave et si imperturbable, voler à l'antre de l'inquisition, VOLT. *Jenni*, 2. || Il se dit aussi des choses. Cet art [du comédien] demande tous les dons de la nature, une grande intelligence, un travail assidu, une mémoire imperturbable.... VOLT. *Siècle de Louis XIV, Écrivains, Baron*. Il me prit tout à coup un tel ennui de son imperturbable froideur que je commençai la conversation en me plaignant de la vie que je menais, STAEL, *Corinne*, XIV, 3. On voyait cet officier général de soixante ans assis sur un tronc d'arbre couvert de neige [dans la retraite de Russie], s'occuper avec une imperturbable gaieté, dès que le jour revenait, des détails de sa toilette, SÉGUR, *Hist. de Nap.* XI, 10.

— ÉTYM. Lat. *imperturbabilis*, de *in* négatif, et *perturbare*, troubler (voy. PERTURBATION).

IMPERTURBABLEMENT (in-pèr-tur-ba-bleman), *adv.* D'une manière imperturbable. Il est attaché imperturbablement à ce projet. Il a imperturbablement débité son affaire.

— ÉTYM. *Imperturbable*, et le suffixe *ment*.

† **IMPESÉ, ÉE** (in-pe-zé, zée), *adj.* Qui n'a point été pesé.

— ÉTYM. *Im...*, et *pesé*.

† **IMPÉTIGINEUX, EUSE** (in-pé-ti-ji-neû, neûz'), *adj.* Terme de médecine. Qui tient de la nature de l'impétigo, qui a quelque rapport avec l'impétigo.

— ÉTYM. Lat. *impetiginosus*, de *impetigo*.

† **IMPÉTIGO** (in-pé-ti-go), *s. m.* Terme de médecine. Affection cutanée, caractérisée par de petites pustules agglomérées ou discrètes, dont l'humeur se dessèche en croûtes épaisses.

— ÉTYM. Lat. *impetigo*, de *impetere*, attaquer, de *in*, en, sur, et *petere*, aller.

† **IMPÉTRABILITÉ** (in-pé-tra-bi-li-té), *s. f.* Terme de droit. Qualité de ce qui est impétrable. Impétrabilité d'un bénéfice.

IMPÉTRABLE (in-pé-tra-bl'), *adj.* Terme de droit. Qu'on peut impétrer. Les lettres que vous sollicitez ne sont pas impétrables. || Bénéfice impétrable, bénéfice vacant par mort, ou qu'on peut obtenir par dévolu. L'arrêt déclara les bénéfices de cet abbé impétrables.

— ÉTYM. Lat. *impetrabilis*, de *impetrare*, impétrer.

IMPÉTRANT, ANTE (in-pé-tran, tran-t'), *s. m.* et *f.* Terme de droit. Celui ou celle qui a obtenu des lettres du prince ou quelque bénéfice. Le duché de Chaulnes n'était que pour l'impétrant et les mâles issus de lui, ST-SIM. 397, 79. || Dans l'université, il y a sur les diplômes : Signature de l'impétrant.

— HIST. XIVe s. Pourquoi vont à l'escole li jeune clerc lisant, Fors pour prestre venir et monter empetrant, *Guesclin*, v. 1732.

IMPÉTRATION (in-pé-tra-sion ; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action d'impétrer, d'obtenir. Sacrifice de louange qui honore Dieu de la manière la plus parfaite dont il puisse être honoré ; d'impétration qui attire sur nous les bénédictions de Dieu et ses dons les plus précieux, BOURDAL. *Instr. pour l'oct. du St-Sacrem. Exhort.* t. II, p. 292. || 2° Terme de droit. Obtention de lettres du prince ou de quelque bénéfice.

— HIST. XVe s. Impetracion, E. DESCH. *Poés. mss.* f° 528.

— ÉTYM. Lat. *impetrationem*, de *impetrare*, impétrer

IMPÉTRÉ, ÉE (in-pé-tré, trée), *part. passé* d'impétrer. Bénéfice impétré.

IMPÉTRER (in-pé-tré. La syllabe *pé* prend un accent grave quand la syllabe qui suit est muette : j'impètre, excepté au futur et au conditionnel, j'impétrerai, j'impétrerais), *v. a.* || 1° Obtenir (employé surtout dans le style ascétique). Sainte Vierge, impétrez-nous la charité, qui est mère de la paix, qui adoucit, tempère et réconcilie les esprits, BOSS. 2e *serm. Compass. de la Ste Vierge*, 1. Je le prie de vous impétrer ce bon vin de la nouvelle alliance, ID. *Lett. abb.* 48. Par l'efficace de notre prière, nous pouvons toucher le cœur de Dieu, et impétrer une grâce qui nous touche enfin nous-mêmes et nous ramène à Dieu, BOURDAL. 6e *dim. après Pâq. Dominic.* t. II, p. 200. || 2° Terme de droit ecclésiastique. Obtenir, en parlant de bénéfices, de charges. Puisque la troisième partie des bénéfices leur est réservée [aux universités] et qu'elles peuvent les impétrer pendant quatre mois de l'année : janvier, avril, juillet et octobre, qu'on nomme les mois des gradués, VOLT. *Mœurs*, 138. || Terme de droit. Obtenir par une requête.

— HIST. XIIIe s. S'il sont deceu par letres qui furent malvesement et faussement empetrées, BEAUM. 59. || XIVe s. Et absolution vous irai impetrer De trestous vos pechez de tuer et embler, *Guesclin*, 7287. || XVe s. O rossignol qui chantes sur la branche, Mon bonheur jà ne te veulx pas celer; Car je sçay bien que tu as grant plaisance, Quant grace voys ung amant impetrer, *Perceforest*, t. VI, f° 99. || XVIe s. Il feist tant envers lui qu'il impetra aux Ætoliens surseance d'armes pour quelques jours, AMYOT, *Flamin.* 31.

— ÉTYM. Provenç. *impetrar*, *empetrar*; espagn. *impetrar* ; ital. *impetrare* ; du lat. *impetrare*, de *in*, en, dans, et *patrare*, faire, exécuter.

IMPÉTUEUSEMENT (in-pé-tu-eû-ze-man), *adv.* Avec impétuosité. Le vent soufflait impétueusement. J'ai fait une réponse à M. de Carcassonne, que M. le chevalier a fort approuvée.... cette lettre est mieux rangée, quoique écrite impétueusement, et, en la lisant, M. le chevalier en eut les yeux rouges, SÉV. 510.

— HIST. XIVe s. Et leur semble que ceulx sont fors qui œuvrent par fureur et qui impetueusement et hardiement courent sur à leurs adversaires, ORESME, *Eth.* 86.

— ÉTYM. *Impétueuse*, et le suffixe *ment*; provenç. *impetuosamen* ; espagn. et ital. *impetuosamente*.

IMPÉTUEUX, EUSE (in-pé-tu-eû, eû-z'), *adj.* || 1° Qui se meut d'un mouvement rapide et violent. Je pense souvent à votre santé.... à cet air impétueux qui vous mange [à Grignan], SÉV. 27 nov. 1689. Esprit-Saint, Esprit pacifique, je vous ai préparé les voies en prêchant votre parole ; ma voix a été semblable peut-être à ce bruit impétueux qui a prévenu votre descente, BOSS. *la Vallière*. Des fleuves impétueux qui passent sans s'arrêter et tombent sans pouvoir soutenir leur propre poids, ID. *Sermons, Impén. finale*, 1. C'est pour vous qu'on l'a vu, vainqueur de tant de princes, D'un cours impétueux traverser vos provinces, RAC. *Alex.* II, 1. Leur fougue impétueuse [des chevaux] enfin se ralentit, ID. *Phèd.* V, 6. Les vents impétueux agissent, pour ainsi dire, par caprice, ils se précipitent avec fureur et agitent la mer.... BUFF. *Hist. nat.* 2e *disc.* Œuv. t. I, p. 167. || Il se dit aussi des personnes et des animaux. Au récit imprévu de l'horrible insolence, Le prélat hors du lit impétueux s'élance, BOIL. *Lutr.* V. Indomptable taureau, dragon impétueux, RAC. *Phèd.* V, 6. || 2° Qui ne peut se contenir, se maîtriser. J'ai peur que M. votre fils ne remette pas la fortune dans notre maison : il a quelque chose de brusque et d'impétueux qui ne lui attire pas beaucoup d'amis, SÉV. 28 août 1680. L'impétueuse Électre a mérité l'outrage Dont j'humilie enfin cet orgueilleux courage, VOLT. *Oreste*, I, 6. Impétueuse, franche et sensible comme elle est, comment aurait-elle supporté un engagement contraire à son inclination? GENLIS, *Ad. et Théod.* t. I, p. 433, dans POUGENS. || Substantivement. Un jeune impétueux. || Il se dit des choses dans le même sens. Votre juste douleur est trop impétueuse, CORN. *Cinna*, IV, 6. Le courant impétueux de ce mouvement sera suspendu et par là perdra sa force, BOSS. *Libre arb.* 7. Alors qu'aura servi ce zèle impétueux? RAC. *Baj.* II, 3.

— SYN. IMPÉTUEUX, FOUGUEUX. Ce qui distingue ces deux mots, là où ils sont synonymes, c'est que fougue implique une idée de défaut qui n'est pas dans impétuosité. Quand Racine a dit *leur fougue impétueuse*, en parlant de coursiers, il a fait sentir la nuance : *fougue*, ce qu'il y a de capricieux; *impétueux*, ce qu'il y a de rapide.

— HIST. XIIIe s. Mors est si impetueuse Et si hastive qu'ele sonne Assez souvent complie à nonne, GAUTIER DE COINSI, dans le *Dict. de* DOCHEZ. || XVe s. Vous avez bien ci-dessus oui recorder comment le duc de Guerles avoit defié le roi de France par defiances impetueuses, FROISS. II, III, 103. || XVIe s. Il estoit impetueux et adventureux à la guerre, AMYOT, *Timol.* 4. Le vent du midi se leva impetueux, ID. *Anton.* 10. Pour finir ce notable commentaire, qui m'est eschappé d'un flux de caquet, flux impetueux parfois et nuisible, MONT. III, 387.

— ÉTYM. Espagn. et ital. *impetuoso*; du lat. *impetuosus* (QUICHERAT, *Addenda*), qui vient de *impetus*, mouvement violent, de *in*, en, dans, et *petere*, aller, se jeter (voy. PÉTITION).

IMPÉTUOSITÉ (in-pé-tu-ô-zi-té), *s. f.* || 1° Qualité de ce qui est impétueux. L'impétuosité des flots, du vent, de la tempête. Connaissons que tant de parties [du corps], où nous ne voyons qu'une impétuosité aveugle, ne pourraient pas concourir à cette fin si elles n'étaient, tout ensemble, et dirigées et formées par une cause intelligente, BOSS. *Connaiss.* IV, 2. Les bâtiments qui veulent y entrer sont violemment poussés par l'impétuosité de la Néva sur les côtes dangereuses de la Finlande, RAYNAL, *Hist. phil.* V, 22. || Fig. Ma haine n'aura plus d'impétuosité, CORN. *Héraclius*, III, 1. Si l'on court au grand crime avec avidité, Laissez-en ralentir l'impétuosité, ID. *Othon*, V, 2. || 2° Fig. Extrême vivacité. L'impétuosité d'un premier mouvement, CORN. *Rod.* I, 7. J'aime assez, madame, L'impétuosité de cette grandeur d'âme, ID. *Suréna*, V, 1. Un homme qui.... ne voit rien d'obscur dans la médecine, rien de douteux ni de difficile, et qui, avec une impétuosité de prévention.... donne au travers des purgations et des saignées, MOL. *Mal. imag.* III, 3. J'ai reçu, ma très-chère, votre grande, bonne et admirable lettre; je connais ces sortes de dépêches : elles soulagent le cœur, et sont écrites avec une impétuosité qui contente ceux qui les écrivent, SÉV. 13 nov. 1673. Ses mémoires [du cardinal de Retz] écrits avec un air de grandeur, une impétuosité de génie, et une inégalité, qui sont l'image de sa conduite, VOLT. *Louis XIV*, 4. Le fameux Arnaud, disciple de Saint-Cyran, défendait le jansénisme avec l'impétuosité de son éloquence, ID. *ib.* 37. Je me levai à ces paroles avec impétuosité, et je sortis sans répondre, STAEL, *Corinne*, XIV, 3. || *Au plur.* Hélas! si cette sainte princesse revenait ici-bas et qu'elle trouvât son cher fils avec de telles impétuosités, SÉV. 28 juillet 1682. Nous vîmes Mademoiselle.... j'aime bien à ne me point mêler dans ses impétuosités, ID. 19 janv. 1689.

— HIST. XIVe s. Plus de sanc o [avec] impetuosité, H. DE MONDEVILLE, f° 101. L'utilité pour quoi les arteres montent [au cerveau] est que l'impetuosité du sanc d'eles soit refrenée par leur montement, ID. f° 14, verso. Punicion apaise le mouvement et impetuosite de ire, ORESME, *Eth.* 120. || XVIe s. Et tout ainsi qu'un sanglier, estant navré d'un espieu, court d'impetuosité contre celui qui a fait le coup.... MARG. *Nouv.* LXX. Ils se ruerent tous ensemble de grande impetuosité en cest endroit, AMYOT, *P. Æm.* 33. Les galleres sont mal convenables à resister aux impetuositez de cete mer [mer d'Écosse], BEAUGUÉ, *Guerre d'Escosse*, I, 11. Je veux seulement parangonner l'impetuosité des canons avecques celle des foudres, PARÉ, IX, 2e *disc.* Je ne me sens pas assez fort pour soubtenir le coup et l'impetuosité de ceste passion de la peur, MONT. IV, 4.

— ÉTYM. Lat. *impetuositatem* (QUICHERAT, *Addenda*), de *impetuosus*, impétueux.

† **IMPEUPLÉ, ÉE** (in-peu-plé, plée), *adj.* Qui n'est pas peuplé.

— ÉTYM. *Im...*, et *peuplé*.

IMPIE (in-pie), *adj.* Qui s'élève contre la Divinité. Ils [les Juifs] conjuraient le Seigneur de les délivrer de l'impie Nicanor, SACI, *Bible, Machab.* II,

8. Pourquoi me déchirez-vous par vos blasphèmes, nation impie? BOSS. *Anne de Gonz.* Rions, chantons, dit cette troupe impie; De fleurs en fleurs, de plaisirs en plaisirs Promenons nos désirs, RAC. *Athal.* II, 9. || Il se dit dans le style poétique ou soutenu de ce qui appartient aux personnes impies. Il osa porter sur le prêtre sa main impie. || Substantivement. Un impie. Une impie Vous fuirez le mensonge, vous ne ferez point mourir l'innocent et le juste, parce qu'il abhorre l'impie, SACI, *Bible, Exode*, XXIII, 7. Où en sont donc les impies et quelle assurance ont-ils contre la vengeance éternelle dont on les menace? BOSS. *Anne de Gonz.* J'ai vu l'impie adoré sur la terre; Pareil au cèdre, il cachait dans les cieux Son front audacieux, RAC. *Esth.* III, 9. Le bonheur de l'impie est toujours agité : Il erre à la merci de sa propre inconstance, ID. *ib.* II, 9. Nulle paix pour l'impie ; il la cherche; elle fuit, Et le calme en son cœur ne trouve pas de place, ID. *ib.* II, 9. Eh bien, de cette impie a-t-on puni l'audace? ID. *Ath.* V, 8. || 2° En parlant des choses, qui est contraire à la religion ; qui offense la religion. Il est sûr, mon père, que je n'ai rien dit pour soutenir ces propositions impies [les cinq propositions condamnées par le pape], que je déteste de tout mon cœur, PASC. *Prov.* XVII. Les Juifs qui résistèrent courageusement aux ordres impies du roi, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. VIII, p. 667, dans POUGENS. || Par extension, il se dit de ce qui offense la patrie, la dignité paternelle, et tout ce qui est considéré comme une sorte de religion. Ce prétendu règne de Christ, inconnu jusques alors au christianisme, qui devait anéantir toute la royauté, et égaler tous les hommes, songe séditieux des indépendants, et leur chimère impie et sacrilége, BOSS. *Reine d'Anglet.* Pourquoi ta bouche impie A-t-elle de l'accusant osé noircir sa vie? RAC. *Phèd.* IV, 6. Qu'ils viennent donc sur moi prouver leur zèle impie, ID. *Iphig.* V, 7. De ce complot impie Le ciel va découvrir toutes les profondeurs, VOLT. *Brut.* V, 1. Connaissez vos destins et cette femme impie.... de son époux elle a tranché la vie, ID. *Sémir.* IV, 2.

— SYN. IMPIE, IRRÉLIGIEUX, INCRÉDULE. L'impie s'élève contre la Divinité; l'homme irréligieux rejette toute espèce de culte et d'adoration; l'incrédule en matière de religion rejette la croyance qui lui a été enseignée.

— ÉTYM. Ital. *empio* ; du latin *impius*, de *in* négatif, et *pius*, pieux (voy. PIE, *adj.*).

IMPIÉTÉ (in-pi-é-té), *s. f.* || 1° Mépris pour les choses de la religion. La grâce efficace n'a point été condamnée ; aussi est-elle si puissamment soutenue par saint Augustin, par saint Thomas.... que ce serait ne impiété de la taxer d'hérésie, PASC. *Prov.* XVII. Je ne vous parlerai que de Mme Voisin [l'empoisonneuse].... on la mit sur le bûcher, assise et liée avec du fer.... voilà la mort de Mme Voisin, célèbre par ses crimes et par son impiété, SÉV. 23 fév. 1680. Ce temple l'importune, et son impiété Voudrait anéantir le Dieu qu'il a quitté, RAC. *Ath.* I, 1. Rompez, rompez tout pacte avec l'impiété, ID. *ib.* Une impiété douce et oisive succéda à ces temps de trouble [la révolution anglaise], sous le règne de Charles II; voilà comme tout change et que tout semble se contredire, VOLT. *Mél. litt. lett. à M.* ***, 1727. Son impiété [du régent] était une sorte de superstition, DUCLOS, *Mém. rég. Œuv.* t. V, p. 202. || Il se dit aussi des choses. L'impiété de cette action. Lui [Mardochée], fièrement assis et la tête immobile, Traite tous ces honneurs [rendus à Aman] d'impiété servile, RAC. *Esth.* II, 1. || 2° Action, parole, sentiment contraire à la religion. Ces dieux irrités Se vengent maintenant de vos impiétés, CORN. *Œdipe*, I, 6. Ils ont fabriqué à dessein de certaines propositions pleines d'impiétés et de blasphèmes.... PASC. *Prov.* XVII. On sait ce qui arriva à Saül pour avoir lui-même violé l'ordonnance qu'il avait faite contre cette impiété [consulter les devins], BOSS. *Polit.* VII, V, 16. || Faire des impiétés, dire des impiétés, faire des actions impies, tenir des discours impies. || 3° Par extension, mépris des sentiments humains qui sont considérés comme une sorte de religion. Et quelle impiété de haïr un époux Pour avoir bien servi les siens, l'État et vous? CORN. *Hor.* V, 3. Pourrai-je toutefois vous faire une prière Digne d'un tel époux et digne d'un tel frère? Je veux d'un coup si noble [le combat de parents] ôter l'impiété, ID. *ib.* II, 6.

— HIST. XII° S. E à nos impietez tu seras propicius, *Liber psalm.* p. 82.

— ÉTYM. Provenç. *impietat*; espagn. *impiedad* ; ital. *empietà*; du latin *impietatem*, de *impius*, impie.

† **IMPITIÉ** (in-pi-tié), *s. f.* Défaut de pitié.

— HIST. XVI° S. Et la dure impitié dont son ame est couverte, DESPORTES, *Diane*, I, 16.

— ÉTYM. *Im*...., et *pitié*.

IMPITOYABLE (in-pi-to-ia-bl'; quelques-uns disent in-pi-toi-ia-bl'), *adj.* || 1° Qui est sans pitié. Ce cœur impitoyable à ma perte s'obstine, CORN. *Hor.* II, 6. La jeunesse se flatte et croit tout obtenir ; La vieillesse est impitoyable, LA FONT. *Fabl.* XII, 5. Pour M. le coadjuteur, je vous avoue que je suis impitoyable à ses longues et cruelles froideurs, SÉV. mai 1690. Sur un bouclier noir sept chefs impitoyables Épouvantent les dieux de serments effroyables, BOIL. *Sublime*, ch. 13. Impitoyable Dieu, toi seul as tout conduit, RAC. *Ath.* V, 6. Aussi barbare époux qu'impitoyable père, Venez, si vous l'osez, la ravir à sa mère, ID. *Iphig.* IV, 4. D'une esclave barbare, esclave impitoyable, ID. *Baj.* V, 8. || Par exagération. Être impitoyable, ne rien pardonner, ne rien laisser passer. Où il s'agit de vous donner satisfaction par ma rigueur, je ne sens point les tendresses qui sont naturelles aux pères; et je serai impitoyable à mes plus chères productions, toutes les fois que vous ordonnerez qu'elles périssent, BALZ. *Lett.* 10, *liv.* VI. Le public est impitoyable sur la réputation, SÉV. 26 août 1677. Elle est impitoyable sur les fautes les plus légères, MASS. *Carême, Évid.* || 2° Il se dit aussi des choses. J'avoue que je me fusse étonné d'être le premier malheureux que vous eussiez abandonné et que vous eussiez fait sur moi l'apprentissage de cette vertu impitoyable qui n'a encore pu compatir avec votre générosité, VOIT. *Lett.* 22. Qu'il n'attire sur nous d'impitoyables haines, CORN. *Sert.* IV, 3. Il connaissait les deux visages de la justice : l'un facile dans le premier abord, l'autre sévère et impitoyable quand il faut conclure, BOSS. *le Tellier*. Te semblait-il croyable Que le triste jouet d'un sort impitoyable Dût connaître l'amour?... RAC. *Phèdre*, II, 1. Quoi! tu ne me vois pas d'un œil impitoyable! VOLT. *Alz.* III, 4. De tes concitoyens la rage impitoyable, ID. *ib.* I, 2. || 3° Terme d'entomologie. Larves impitoyables, celles qui mangent les boutons de rose.

— HIST. XVI° S. O mort, que tu es impitoyable! ST FR. DE SALES, dans le *Dict.* de DOCHEZ.

— ÉTYM. *Im*...., et *pitoyable*. On disait dans le XVI° siècle et auparavant *impiteux*.

IMPITOYABLEMENT (in-pi-to-ia-ble-man; quelques-uns disent in-pi-toi-ia-ble-man), *adv.* D'une manière impitoyable, sans aucune pitié. Hommes que la vengeance divine poursuit impitoyablement, FÉN. *Tél.* XVIII. L'un de ces juges royaux, car on les appelait ainsi, s'étant laissé corrompre par des présents, fut impitoyablement condamné à mort par Cambyse, qui ordonna qu'on mît sa peau sur le siége où ce juge inique avait coutume de prononcer ses jugements, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. II, p. 360, dans POUGENS. Il le raille impitoyablement sur le ridicule de son faste, magnifique et mesquin à la fois, SAURIN, *Mœurs du temps*, sc. 1.

— ÉTYM. *Impitoyable*, et le suffixe *ment*. On disait au XVI° siècle *impiteusement*.

† **IMPLACABILITÉ** (in-pla-ka-bi-li-té), *s. f.* Persévérance dans le ressentiment; qualité de ce qui est implacable.

— ÉTYM. Lat. *implacabilitatem*, de *implacabilis*, implacable.

IMPLACABLE (in-pla-ka-bl'), *adj.* || 1° Qui ne peut être apaisé. Il interroge encor, mais en juge implacable, CORN. *Théod.* V, 1. Avec toutes ces explications, il ne faut pas s'étonner s'il sut adoucir Luther, jusqu'alors implacable, BOSS. *Var.* IV, § 22. Maintenant chassée, poursuivie par ses ennemis implacables qui avaient eu l'audace de lui faire son procès, ID. *Reine d'Anglet.* Un poignard à la main, l'implacable Athalie Au carnage animait ses barbares soldats, RAC. *Athal.* I, 2. Et ne connais-tu pas l'implacable Agrippine? ID. *Brit.* II, 2. Implacable Vénus, suis-je assez confondue? ID. *Phèd.* III, 2. Il fallait s'accommoder d'un maître jaloux, impérieux, implacable sur tout ce qui blessait sa jalousie, FÉN. *Dial. des morts mod.* 19. Il passait pour ami fidèle et pour implacable ennemi, HAMILT. *Gramm.* 6. Sachez que je n'aime point autrement, que je suis jalouse, vindicative, furieuse, implacable, VOLT. *Écoss.* II, 2. || Fig. l'implacable ennemi des amoureuses lois, RAC. *Phèd.* I, 1. || 2° Il se dit aussi des choses. Un courroux implacable, un orgueil endurci, CORN. *Sert.* IV, 2. [Charles Ier] poursuivi à toute outrance par l'implacable malignité de la fortune, BOSS. *Reine d'Anglet.* Il faut bien se résoudre à l'implacable inimitié du parti, MAINTENON, *Lett. à Mme de Caylus*, 1er janv. 1717. Mais veut-il que l'on garde une haine implacable? RAC. *Esth.* III, 5. La haine et la division de ces grands hommes n'avaient rien d'implacable, d'amer, d'outré, comme chez les Romains des derniers temps de la république, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. III, p. 209, dans POUGENS. La victoire est chez vous implacable, inhumaine, VOLT. *Orphel.* V, 2. Les plus implacables haines n'ont pas souvent des fondements plus importants, ID. *Zadig*, 4.

— HIST. XVI° S. Quand on vous découvriroit implacable, tenant vostre cœur [rancune] et inexorable, CARLOIX, I, 38.

— ÉTYM. Lat. *implacabilis*, de *in* négatif, et *placare*, apaiser. Sur *placare*, voisin de *placere*, voy. PLAIRE.

† **IMPLACABLEMENT** (in-pla-ka-ble-man), *adv.* D'une manière implacable. Pour produire un repentir sincère, il faut déraciner les inclinations avec violence, s'indigner implacablement contre les faiblesses, s'arracher de vive force à soi-même, BOSS. 2° *sermon, Divin. de la relig.* 3.

IMPLANTATION (in-plan-ta-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* Action d'implanter ou de s'implanter. L'implantation d'un ergot dans la crête d'un coq. L'implantation du gui sur le pommier. || Terme de tératologie. Monstruosité par implantation, monstruosité où deux corps, l'un parfait et l'autre imparfait, sont unis ensemble.

— HIST. XVI° S. Le duodenum doit estre pareillement lié en deux lieux par dessous l'implantation du pore cholagogue, PARÉ, I, 24.

— ÉTYM. *Implanter*.

IMPLANTÉ, ÉE (in-plan-té, tée), *part. passé* d'implanter. Le très-petit arbre logé dans un bouton n'a ni lobes, ni feuilles séminales : c'est qu'il doit tirer sa nourriture du grand arbre dans lequel il est implanté, et dont il est une partie intégrante, BONNET, *Contempl. nat.* VI, 6, note 2. || Terme de minéralogie. Cristaux implantés, cristaux qui sont attachés par un de leurs bouts aux parois d'une excavation creusée dans une roche.

IMPLANTER (in-plan-té), *v. a.* || 1° Planter une chose dans une autre. || Fig. Le gouvernement qu'on essaya d'implanter en ce pays. || Fig. et familièrement. Il lui implanta cette idée dans la tête. || 2° S'implanter, *v. réfl.* Être implanté. Le gui s'implante dans le chêne. Pour fournir à son allongement [de la langue], deux grands muscles partent de sa racine, embrassent le larynx, et, couronnant la tête, vont, comme aux pics, s'implanter dans le front, BUFF. *Ois.* t. XIII, p. 133.

— HIST. XVI° S. Ces muscles, sortans des spondyles, s'implantent sur l'os du bras ou au paleron, PARÉ, I, 8.

— ÉTYM. Lat. *in*, en, dans, et *plantare*.

IMPLEXE (in-plèk-s'), *adj.* Terme de poésie dramatique. Composé d'événements variés, quoique liés naturellement au sujet. Une action peut être implexe sans être double. C'est l'incommodité des pièces embarrassées qu'en termes de l'art on nomme implexes, par un mot emprunté du latin, telles que sont Rodogune et Héraclius, CORN. *Examen de Cinna.* Je ne discuterai pas non plus si c'est une pièce du premier genre, simple et implexe : simple, parce qu'elle n'a qu'une seule catastrophe, et implexe parce qu'elle a la reconnaissance avec la péripétie, VOLT. *Œdipe, lett.* 3° || Fig. La tragédie qu'on joue en Bohême n'est pas encore à son dernier acte; la pièce devient très-implexe, VOLT. *Lett. Cideville*, 16 juill. 1757.

— ÉTYM. Lat. *implexus*, de *in*, en, dans, et *plectere*, de même radical que *plicare* (voy. PLIER).

† **IMPLIABLE** (in-pli-a-bl'), *adj.* Qui n'est pas susceptible de plier ou de se plier. Quel exemple de cet esprit impliable, dans chaque détail comme dans l'ensemble, le parti populaire aussi n'a-t-il pas donné? STAEL, *Influence des passions*, I, 7.

— ÉTYM. *Im*...., et *plier*.

† **IMPLICANCE** (in-pli-kan-s'), *s. f.* Terme de philosophie. État de ce qui est impliqué, entortillé, confus. Toute impossibilité, ou, s'il m'est permis de me servir ici du mot de l'école, toute implicance consiste seulement en notre concept ou pensée, qui ne peut conjoindre les idées qui se contrarient les unes les autres, DESC. *Rép. aux secondes obj.* 42.

— ÉTYM. *Impliquant*, participe d'*impliquer*.

IMPLICATION (in-pli-ka-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Terme de jurisprudence. Action d'impliquer, état d'une personne impliquée dans une affaire criminelle. L'implication dans une affaire criminelle. || 2° En termes d'école, contradiction, proposition contradictoire. Il y a de l'implication, il y a implication dans ces deux propositions.

— HIST. XVI° S. Nous voyons quel abyme ils ont ouvert par une telle implication qu'ils appellent,

ou enveloppement, CALV. *Inst.* 418. Cette implication et entrelaceure du langage par où ils [les avocats] nous pressent, MONT. IV, 61.

— ÉTYM. Lat. *implicationem*, de *implicare*, impliquer.

IMPLICITE (in-pli-si-t'), *adj.* Qui, sans être exprimé en termes formels, résulte naturellement, par déduction et conséquence, de ce qui est formellement exprimé. Ceci est contenu dans le contrat d'une manière implicite. || Volonté implicite, celle qui se manifeste moins par des paroles que par certains actes ou faits habituels. Foi implicite, la créance d'un point de doctrine, sur la simple autorité d'un témoignage, sans explication qui éclaire autrement l'esprit. || Par extension. Foi implicite, confiance absolue dans les paroles, dans l'autorité de quelqu'un. || Terme de grammaire. Proposition implicite, celle qui contient à la fois sujet, verbe, attribut ; par exemple : mourez.

— HIST. XVIe s. Ils ont basti une fantaisie de foi qu'ils appellent implicite ou enveloppée, CALV. *Inst.* 418.

— ÉTYM. Lat. *implicitus*, de *implicare*, impliquer.

IMPLICITEMENT (in-pli-si-te-man), *adv.* D'une manière implicite. Cette proposition n'est dans ce livre qu'implicitement.

— HIST. XVIe s. L'apostre n'entend point qu'il suffise si quelqu'un croit implicitement ce qu'il n'entend pas, CALV. *Inst.* 418.

— ÉTYM. *Implicite*, et le suffixe *ment*.

IMPLIQUÉ, ÉE (in-pli-ké, kée), *part. passé* d'impliquer. || 1° Qui est engagé, compromis dans. Impliqué dans une grave accusation. Il [David] s'est trouvé souvent impliqué dans les dangereux intérêts des princes et des potentats, BOSS. *2e serm. Quinquag. Préambule.* || 2° Qui est embarrassé, difficile par complexité. Les preuves de Dieu métaphysiques sont si éloignées du raisonnement des hommes et si impliquées qu'elles frappent peu, PASC. *Préf. de la 2e part.* II, édit. FAUGÈRE.

IMPLIQUER (in-pli-ké), j'impliquais, nous impliquions, vous impliquiez ; que j'implique, que nous impliquions, que vous impliquiez, *v. a.* || 1° Envelopper, engager, embarrasser, en parlant de procès, d'affaires dangereuses. Il n'y a guère eu de procès de sorciers, sans qu'on y ait impliqué quelques Juifs, VOLT. *Mœurs, Magie.* Ces messieurs voulaient m'impliquer dans la plate et chétive, mais dangereuse affaire d'un jeune homme sorti de l'Oratoire nommé Delisle, ID. *Lett. Richelieu*, 6 juin 1777. On poursuivit le jeune bachelier [Seargil], on impliqua Hobbes dans cette affaire, DIDER. *Opin. des anc. philos.* (*hobbisme*). || 2° Il se dit des choses qui en font supposer d'autres. Nécessité implique privation, et la privation marche avec le désir, CHATEAUB. *Génie*, I, II, 3. || 3° Impliquer contradiction, se dit lorsque deux idées sont incompatibles ou se contredisent. C'est un spectacle d'incidents divers qui n'impliquent point contradiction, DIDER. *Salon de* 1767, *Œuvres*, t. XIV, p. 480, dans POUGENS. || Impersonnellement. Il implique contradiction de dire qu'il y ait quelqu'un au-dessus de celui qui occupe le premier rang, FÉN. t. XXII, p. 347. Donc il implique contradiction qu'une pensée soit matière ; or, Dieu ne peut faire ce qui implique contradiction, VOLT. *Mél. litt. lett. au P. Tournemine.* || Absolument, c'est-à-dire avec ellipse du mot *contradiction*. Cela implique, cela fait contradiction. Encore que nous ne concevions Dieu que très-imparfaitement, cela n'empêche pas qu'il ne soit certain que sa nature est possible, ou qu'elle n'implique point, DESC. *Rép. aux secondes objec.* 42. Que peut requérir la demanderesse ? mariage à défaut de payement : les deux impliqueraient, BEAUMARCH. *Mar. de Fig.* III, 5. || Absolument et impersonnellement. Il implique de dire que....

— HIST. XVIe s. Nonobstant ses douleurs et tant de maladies impliquées, BEZE, *Vie de Calvin*, p. 162. Qui a jamais cuidé avoir faulte de sens ? ce seroit une proposition qui impliqueroit en soy de la contradiction, MONT. III, 64. Il implique contradiction de desirer et accepter une chose et ne se soucier qu'elle vaille rien, CHARRON, *Sagesse*, II, 3.

— ÉTYM. Provenç. *implicar* ; espagn. *implicar* ; ital. *implicare* ; du lat. *implicare*, de *in*, en, dans, et *plicare* (voy. PLIER).

† **IMPLORABLE** (in-plo-ra-bl'), *adj.* Que l'on peut implorer.

— HIST. XVIe s. Implorable, OUDIN, *Dict.*

† **IMPLORANT, ANTE** (in-plo-ran, ran-t'), *adj.* Qui implore. Une voix implorante.

† **IMPLORATEUR** (in-plo-ra-teur), *s. m.* Celui qui implore.

— HIST. XVIe s. Implorateur, OUDIN, *Dict.*

† **IMPLORATION** (in-plo-ra-sion ; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* Action d'implorer. || Imploration se dit de la justice ecclésiastique recourant à la justice séculière.

— HIST. XVIe s. Imploration, MONET, *Dict.*

— ÉTYM. Lat. *implorationem*, de *implorare*, implorer.

IMPLORÉ, ÉE (in-plo-ré, rée), *part. passé* d'implorer. Le ciel imploré en vain.

IMPLORER (in-plo-ré), *v. a.* || 1° Supplier avec instance et pour ainsi dire avec pleurs. Ce dieu tutélaire Ne sera pas en vain imploré par mon père, RAC. *Phèdre*, II, 5. Moi jalouse ! et Thésée est celui que j'implore, ID. *ib.* IV, 6. J'ose vous implorer et pour ma propre vie, Et pour les tristes jours d'un peuple infortuné...., ID. *Esth.* III, 4. L'on n'implore plus Que le nom de Sénèque et l'appui de Burrhus, ID. *Brit.* I, 1. Dans un cachot affreux abandonné vingt ans, Mes larmes t'imploraient [ô Dieu], pour mes tristes enfants, VOLT. *Zaïre*, II, 3. || 2° Demander instamment et comme avec pleurs. Ce catéchisme [du concile de Trente] nous fait bien entendre l'extrême différence qu'il y a entre la manière dont on implore le secours de Dieu et celle dont on implore le secours des saints, BOSS. *Expos. de la doctr. cath.* 4. Seigneur, je viens pour elle implorer votre appui, RAC. *Iphig.* III, 5. Je n'ai point imploré ta puissance immortelle, ID. *Phèdre*, IV, 2. Et je me flatte encore De mériter de vous ce secret que j'implore, LAMOTTE, dans DESFONTAINES. Un esclave, seigneur, D'un entretien secret implore la faveur, VOLT. *Brutus*, IV, 8. || Implorer le bras séculier, se dit de la justice ecclésiastique qui demande aux juges séculiers de faire mettre à exécution ses arrêts.

— HIST. XVIe s. Sa justice [de Dieu] et sa puissance sont inseparables; pour neant implorons nous sa force en une mauvaise cause, MONT. I, 395. Et que les cieux peut-estre, en mes vœux implorez, Ordonnoient cet exil..., DESPORTES, *Élégies*, II, 6.

— ÉTYM. Lat. *implorare*, de *in*, en, dans, et *plorare*, pleurer.

† **IMPLOREUR** (im-plo-reur), *s. m.* Celui qui demande comme en implorant. On m'a detaché de temps en temps de petits chercheurs de places, de petits imploreurs de recommandations, J. J. ROUSS. *Lett. à St-Germain*, 26 févr. 1770.

† **IMPLOYABLE** (in-plo-ia-bl'), *adj.* Qu'on ne peut plier, fléchir.

— HIST. XVIe s. D'attendre davantage, leur engrossissement [des osiers] les rendroit imploiables et par consequent inutiles, O. DE SERRES, 812. C'est l'effet d'une ame forte et imployable, MONT. I, 3.

— ÉTYM. *Im*...., et *ployer*.

IMPOLI, IE (in-po-li, lie), *adj.* || 1° Qui est sans politesse. Un homme impoli. || Substantivement. C'est un impoli. || 2° Il se dit des choses. Manières impolies. Langage impoli. Digne de tous vos hommages dans une bouche même impolie et grossière, MASS. *Carême, Parole.*

— SYN. IMPOLI, GROSSIER. C'est un plus grand défaut d'être grossier que d'être simplement impoli. L'impoli manque de belles manières ; il ne plaît pas. Le grossier en a de désagréables; il déplaît. L'impolitesse est le défaut des gens d'une médiocre éducation : la grossièreté l'est de ceux qui en ont eu une mauvaise, GIRARD.

— HIST. XVIe Mes regles de vivre rudes, neufves, impolies, MONT. IV, 132.

— ÉTYM. Lat. *impolitus*, de *in* négatif, et *politus*, poli.

† **IMPOLICE** (in-po-li-s'), *s. f.* Manque de police. Les inconvénients qui résultent de la manière actuelle de vider les differends entre prince et prince par le droit du plus fort, c'est-à-dire l'etat d'impolice et de guerre qu'engendre nécessairement l'indépendance absolue et mutuelle de tous les souverains dans la société imparfaite qui règne entre eux dans l'Europe, J. J. ROUSS. *Projet de paix perpét.*

— ÉTYM. *Im*...., et *police*.

† **IMPOLICÉ, ÉE** (in-po-li-sé, sée), *adj.* Qui n'est pas policé.

— ÉTYM. *Im*...., et *policé*.

IMPOLIMENT (in-po-li-man), *adv.* D'une manière impolie. Il a parlé impoliment.

— ÉTYM. *Impoli*, et le suffixe *ment*.

IMPOLITESSE (in-po-li-tè-s'), *s. f.* || 1° Manque de politesse. On le conduisit [le duc du Maine] dans la citadelle de Dourlans, où il fut gardé par un officier nommé Favencour, qui le traita avec toute l'impolitesse et la dureté d'un véritable geôlier, STAAL, *Mém.* t. II, p. 81. || Il se dit aussi des choses. Réponse pleine d'impolitesse. Langage d'une impolitesse grossière. || 2° Action, procédé contraire à la politesse. Il m'a fait une impolitesse. Je n'ai reçu de lui que des impolitesses.

— REM. Mot nouveau au XVIIe siècle. Quelques-uns emploient inaction, et je m'aperçois qu'impolitesse commence fort à s'établir, VAUGEL. *Rem. not. Th. Corn.* t. II, p. 1034.

— ÉTYM. *Im*...., et *politesse*.

IMPOLITIQUE (in-po-li-ti-k'), *adj.* Qui est contraire à la bonne, à la saine politique, soit dans le gouvernement d'un État, soit même dans la conduite privée. Une conduite, une démarche impolitique. Toute hésitation serait impolitique et inconvenante, MIRAB. *Collection*, t. V, p. 310. || Substantivement. En vain une funeste expérience nous a-t-elle enfin ouvert les yeux sur l'impolitique et l'extravagance des systèmes guerriers, sur la nécessité de tourner notre activité vers notre intérieur.... MIRAB. *Collection*, t. II, p. 144.

— ÉTYM. *Im*...., et *politique*.

IMPOLITIQUEMENT (in-po-li-ti-ke-man), *adv.* D'une manière impolitique. C'est agir bien impolitiquement.

— ÉTYM. *Impolitique*, et le suffixe *ment*.

† **IMPOLLU, UE** (in-pol-lu, lue), *adj.* Terme vieilli. Sans tache, non souillé. Je saurai conserver, d'une âme resolue, A l'époux sans macule une épouse impollue, CORN. *Théod.* III, 1.

— HIST. XVIe s. Lorsque l'aage doré impollu et entier regnoit encore es jugemens à Rome, AMYOT, *Cor.* 19.

— ÉTYM. Lat. *impollutus*, de *in* négatif, et *polluere*, polluer.

† **IMPOLLUÉ, ÉE** (in-pol-lu-é, ée), *adj.* Qui n'a pas été pollué.

— ÉTYM. *Im*...., et *pollué*.

† **IMPONDÉRABILITÉ** (in-pon-dé-ra-bi-li-té), *s. f.* Terme de physique. Qualité de ce qui est impondérable.

IMPONDÉRABLE (in-pon-dé-ra-bl'), *adj.* Terme de physique. Qui ne peut être pesé. Fluides impondérables, fluides auxquels on suppose une matérialité et auxquels on ne trouve pas de poids ; tels sont la lumière, le calorique, l'électricité, le magnétisme, qui, n'exerçant aucune action sur la balance la plus sensible, n'ont, comme matière, qu'une existence hypothétique. || Substantivement. Les impondérables.

— ÉTYM. *Im*...., et *pondérable*.

† **IMPONDÉRÉ, ÉE** (in-pon-dé-ré, rée), *adj.* Terme de physique. Qu'on n'a point pesé, qu'on ne peut peser.

— ÉTYM. *Im*...., et *pondéré*.

IMPOPULAIRE (in-po-pu-lè-r'), *adj.* || 1° Qui n'est pas bienvenu auprès du peuple. Prince impopulaire. || 2° Il se dit aussi des choses. Lois impopulaires.

— ÉTYM. *Im*...., et *populaire*.

IMPOPULARITÉ (in-po-pu-la-ri-té), *s. f.* || 1° Condition de celui qui est impopulaire. L'impopularité d'un ministre. || 2° Il se dit aussi des choses. L'impopularité des mesures prises par le gouvernement.

— ÉTYM. *Im*...., et *popularité*.

† **IMPOROSITÉ** (in-po-rô-zi-té), *s. f.* Terme d'histoire naturelle. État de ce qui n'a point de pores.

— ÉTYM. *Im*...., et *porosité*.

† **IMPORTABLE** (in-por-ta-bl'), *adj.* Terme de douanes. Que l'on peut importer, qu'il est permis d'importer.

— ÉTYM. *Importer* 1. Dans l'ancien français, *importable* signifiait insupportable.

IMPORTANCE (in-por-tan-s'), *s. f.* || 1° État de ce qui importe, de ce qui a un grand intérêt, de ce qui est considérable. L'importance d'ailleurs de ce dernier service [le meurtre de Pompée] Ne permet pas d'en craindre [de César] une entière injustice, CORN. *Pomp.* II, 1. Me ranger à son choix, sans savoir son projet, Deviner sa pensée, obéir par avance, Sont-ce, Lise, envers lui des crimes d'importance? ID. *Suite du Menteur*, IV, 2. Trouvez bon qu'un secret d'une telle importance... ID. *Héracl.* IV, 3. Il vit M. de la Garouffière, qui était revenu de sa visite et qui lui dit qu'il avait une affaire d'importance à lui communiquer, SCARRON, *Rom. com.* II, 14. Tout ce que vous croirez m'est de peu d'importance, MOL. *Mis.* IV, 3. Je trouve d'une extrême importance de détruire ces fausses impressions, PASC. *Prov.* XVII. Un fait de nulle importance, ID. *ib.* XVIII. C'est une nouvelle que l'on saura dans quatre jours ; elle est d'importance, SÉV. 8 janv. 1674. Comme il donnait des ordres particuliers et de la plus haute importance, puisqu'il y allait de sa

conscience et de son salut éternel, BOSS. *Louis de Bourbon*. De quelle importance, de quel éclat, de quelle réputation au dedans et au dehors, d'être le maître du sort du prince de Condé, ID. *le Tellier*. Il faut que tu me fasses un plaisir de la dernière importance, HAMILT. *Gramm.* 9. En fait d'amour, toute l'importance est dans les commencements, FONTEN. *Anne de Bolein, la duch. de Valentinois*. On y attacha l'île royale, autrefois fameuse, mais qui a perdu son importance en changeant de domination, RAYNAL, *Hist. phil.* XVII, 10. || Mettre, attacher de l'importance à une chose, la considérer comme ayant beaucoup d'importance. N'attachez jamais d'importance aux petites choses, GENLIS, *Veill. du chât.* t. I, p. 431, dans POUGENS. || L'importance est de..., ce qui est important, c'est de.... (locution fort usitée au XVIIe siècle, et pour laquelle on dit plutôt présentement : l'important est de....). L'importance, messieurs, est de bien choisir un chef, FLÉCH. *Lamoignon*. || Prendre de l'importance, devenir important. Cet homme prend de l'importance. || 2° Autorité, crédit. Cette place lui donne beaucoup d'importance. C'est ainsi qu'elle parle et m'offre l'assistance De ce que Rome encore a de gens d'importance, CORN. *Sert.* I, 2. Il vint des partis d'importance : La belle les trouva trop chétifs de moitié, LA FONT. *Fabl.* VII, 5. Cet homme a un nombre infini d'amis d'importance, SÉV. 295. Charles reçut tous ces prisonniers d'importance avec une politesse aussi aisée et un air aussi humain que s'il leur eût fait dans sa cour les honneurs d'une fête, VOLT. *Charles XII*, 2. || Il se dit de certaines choses en un sens analogue. Eh bien ! monsieur, ou je me trompe fort, ou c'est une auberge d'importance où l'on doit être bien traité, PICARD, *Visitandines*, I, 3. || 3° Vanité de ceux qui veulent paraître plus considérables qu'ils ne le sont réellement. C'est bien à vous, infâme que vous êtes, à vouloir faire l'homme d'importance, MOL. *Préc.* 14. Voyez un peu l'homme d'importance ! ID. *Bourg. gent.* II, 3. Nul ministre n'a paru moins mystérieux ; la gravité, l'importance lui paraissaient un ridicule dans les autres, CONDORCET, *Maurepas*. || 4° D'importance, *loc. adv.* Beaucoup, fortement. Madame, allons après, frottons-le d'importance, HAUTEROCHE, *App. trompeuses*, I, 14. Si je prends un bâton, je vous rosserai d'importance, MOL. *Avare*, III, 6. De tout temps votre langue a daubé d'importance, ID. *Éc. des femmes*, I, 1. La station est douce, on y boit d'importance, TH. CORN. *Galant doublé*, I, 1.

— HIST. XVe s. Pierre, vecy Jean de Vy qui nous veult dire quelque chose d'importance, G. CHASTELAIN, *Chr. du duc de Bourg.* II, 3. || XVIe s. Il sera difficile d'entreprendre rien d'importance, LANOUE, 390. J'avois beaucoup de choses d'importance à luy dire pour son bien et honneur, *Sat. Mén. Disc. de l'imprimeur*.

— ÉTYM. *Important*.

IMPORTANT, ANTE (in-por-tan, tan-t'), *adj.* || 1° Qui importe, qui est de conséquence, qui est considérable. Il est important de se hâter. Une perte si importante, VAUGEL, *Q. C.* p. 180. Un mot important pour ton bien, Et qui peut établir ton repos et le mien, ROTR. *Bélis.* I, 6. Poussé par ses amis, il avait passé du grand conseil, sage compagnie où sa réputation vit encore, à l'importante charge de procureur du roi, BOSS. *le Tellier*. Quel sujet important conduit ici vos pas? RAC. *Esth.* II, 7. Le Trissin était un homme d'un savoir très-étendu et d'une grande capacité ; Léon X l'employa dans plus d'une affaire importante, VOLT. *Ess. poésie épique*, ch. 5. || 2° Qui a du crédit, de l'influence, en parlant des personnes. Et si jusqu'à ce point on me croit important, Que mes ressentiments puissent vous être à craindre, CORN. *Agésil.* III, 1. De tous les ministres [après la mort de Richelieu], le cardinal Mazarin, plus nécessaire et plus important, fut le seul dont le crédit se soutint, BOSS. *le Tellier*. Prêtres.... que les grands regardent quelquefois comme les moins importants et les moins utiles de leurs domestiques, avilissant ainsi le sacerdoce, FLÉCH. *Mar.-Thér.* Ainsi ce roi qui seul a, durant quarante ans, Lassé tout ce que Rome eut de chefs importants, RAC. *Mithr.* I, 1. L'ambition de Duclos était de se rendre important dans sa province de Bretagne, MARMONTEL, *Mém.* IV. || 3° En mauvaise part. Qui est infatué de soi-même. Autrefois la raillerie Était permise à la cour : On en bannit en ce jour Même la plaisanterie ; Ah ! si ce peuple important Qui semble avoir peur de rire, Méritait moins la satire, Il ne la craindrait pas tant, LA FARE, *Épigr.* || Il se dit aussi du ton, des manières. L'entend-on jamais parler sur le ton décisif et important qui veut tout ramener à soi? MASS. *Panég. St Thom. d'Aq.* || Substantivement. Un important. Une importante. La servante pour qui tu te radoucirais aurait grand sujet de faire l'importante, SCARR. *Rom. com.* I, 15. Les uns donnaient au ministre [Mazarin] des espérances trompeuses ; les autres lui inspiraient de vaines terreurs, et, en s'empressant beaucoup, ils faisaient les zélés, les importants, BOSS. *le Tellier*. Un grain d'esprit et une once d'affaires plus qu'il n'en entre dans la composition du suffisant, font l'important, LA BRUY. XII. Pendant qu'on ne fait que rire de l'important, il n'a pas un autre nom ; dès qu'on s'en plaint, c'est l'arrogant, ID. *ib.* Je goûte le plaisir d'être mieux logé que les trois quarts de vos importants, et d'être entièrement libre, VOLT. *Lett. d'Argental*, 6 févr. 1758. || Les importants, nom donné à ceux qui faisaient partie de la cabale du duc de Beaufort au commencement de la régence d'Anne d'Autriche. || 4° *S. m.* L'important, la chose importante. L'important serait de savoir quel talisman vous employez pour dominer tous les esprits, BEAUMARCH. *Mère coupable*, IV, 4.

— HIST. XVIe s. Chose très importante à leurs affaires, MONT. I, 19. Pour estre les occupations domestiques moins importantes, elles n'en sont pas moins importunes, ID. I, 274. Il lui dit, en faisant de l'important, qu'il vouloit le donner au prince de Condé, D'AUB. *Vie*, 16.

— ÉTYM. *Importer* 2.

† **IMPORTATEUR** (in-por-ta-teur), *s. m.* Terme de commerce. Celui qui fait le commerce d'importation.

— ÉTYM. *Importer* 1.

IMPORTATION (in-por-ta-sion ; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Terme de commerce. Action d'importer. L'importation de ces marchandises est prohibée. || Fig. Il me paraît qu'on maltraite un peu en France les pensées et les bourses ; on craint l'exportation du blé et l'importation des idées, VOLT. *Lett. Chabanon*, 28 sept. 1770. || Les marchandises mêmes qui sont importées. En 1776, les importations des Vénitiens se réduisirent à 755,035 livres, et leurs exportations à 820,062 livres, RAYNAL, *Hist. phil.* XI, 3. || 2° Introduction d'une race domestique étrangère dans une localité donnée. || Transport d'une maladie contagieuse d'un pays dans un autre. L'importation du choléra en Europe.

— ÉTYM. *Importer* 1.

IMPORTÉ, ÉE (in-por-té, tée), *part. passé* d'importer 1. Introduit par importation. Les marchandises importées.

1. **IMPORTER** (in-por-té), *v. a.* || 1° Terme de commerce. Introduire dans un pays des productions étrangères, une industrie créée à l'étranger, etc. Cette industrie fut importée en France par un tel. Si on vendait le feu et l'eau, il devrait être permis de les importer et de les exporter d'un bout de la France à l'autre, VOLT. *Polit. et législation, Diatribe à l'auteur des Éphém.* Les Hambourgeois et même les Hollandais avaient contracté l'habitude de fréter les vaisseaux de ces étrangers, pour importer chez eux les productions des plus riches climats de l'Europe, RAYNAL, *Hist. phil.* XVIII, 29. || Absolument. Ne valait-il pas mieux importer en franchise et obtenir à bon compte par la voie libre ce qui nous coûte si cher par la voie de la douane? BLANQUI, dans le *Dict. de* BESCHERELLE. || 2° Fig. Introduire dans une langue un mot étranger. Le commerce et l'industrie importent journellement des expressions étrangères ; c'est ainsi que la navigation à la vapeur a importé le verbe *stopper*, arrêter la machine d'un navire. || Il se dit aussi d'une maladie introduite. Les vaisseaux importèrent la peste en cette ville. || 3° S'importer, *v. réfl.* Être importé. Ces marchandises ne s'importent guère en France.

— ÉTYM. Lat. *importare*, de *in*, dans, et *portare*, porter.

2. **IMPORTER** (in-por-té), *v. n.* Il n'est d'usage qu'à l'infinitif et aux troisièmes personnes. || 1° Être important, être de conséquence. Et mon trépas importe à votre sûreté, CORN. *Cinna*, V, 1. Je suis prince et chrétien de qui l'exemple importe, ROTR. *Bélis.* III, 6. Couche-toi le dernier, et vois fermer ta porte ; Et, si quelque affaire t'importe, Ne la fais pas par procureur, LA FONT. *Fabl.* XI, 3. Allez, cet ordre importe au salut de l'empire, RAC. *Brit.* II, 1. Tout m'importe, et de tout je suis en défiance, VOLT. *Mér.* III, 1. || 2° Importer de, avoir l'importance de, y aller de. En matière d'État, ne fût-ce qu'un atome, Sa perte quelquefois importe d'un royaume, CORN. *Attila*, I, 2. L'on pouvait reprocher à Fernand avec beaucoup de justice, qu'il savait mal garder ses places, de négliger ainsi les bons avis qui lui étaient donnés, et de prendre le parti le moins assuré dans une nouvelle qui ne lui importait pas moins que de sa ruine, *Sent. de l'Acad. sur le Cid*. D'où vient donc qu'il aurait attendu si tard à donner un avis qui importait à son roi de la conservation de sa vie! ARN. *Apol. pour les cath.* I, 21. Il avait, disait-il, un procès qui lui importait de dix mille francs, REGNARD, *Voyage de Pologne*. || 3° Il se prend aussi comme verbe impersonnel. Quand l'effet est certain, il n'importe des causes, CORN. *Sophon.* V, 4. Il importe si bien, que de tous vos repas Je ne veux en aucune sorte, LA FONT. *Fabl.* I, 5. Mais il n'importe : car vous ne voulez vous servir longtemps de ce raisonnement, PASC. *Prov.* 17. Dans une vie si égale il n'importe pas à cette princesse où la mort frappe : on n'y voit point d'endroit faible par où elle pût craindre d'être surprise, BOSS. *Mar.-Thér.* Et, le remplissant [Satan] de fiel et d'amertume contre nous, elle [l'envie] le contraint d'avoir recours à la fraude, à la tromperie, à ses artifices malicieux ; il ne lui importe pas pourvu qu'il nous perde, ID. 2e *sermon, Démons*, 2. Il ne lui importait quelles mœurs eussent ces peuples, MONTESQ. *Esp.* X, 14. Un chrétien pour eux est un homme qui va au prêche tous les dimanches : quoi qu'il fasse dans l'intervalle, il n'importe pas, J. J. ROUSS. *Lett. au maréchal de Luxembourg*, 20 fév. 1761. C'est au temps à révéler ce qu'il importerait à l'historien de savoir, RAYNAL, *Hist. phil.* V, 9. || 4° Importer, s'emploie dans plusieurs locutions négatives ou interrogatives, ou avec *peu*, pour exprimer l'indifférence qu'on a, le peu de cas qu'on fait. N'importe, servons-la, méritons son amour, CORN. *Sertor.* II, 5. Épousez ou Didyme ou Cléante ou quelque autre, Ne m'importe pas qui, mon choix suivra le vôtre, ID. *Théod.* II, 4. La pensée du peu de place que nous tenons dans ce grand univers, et combien il importe peu, à la fin du monde, qu'il y ait eu un comte de Bussy heureux ou malheureux, SÉV. *Lett. à Bussy*, 13 août 1688. Il vient, dit-il [Jésus-Christ], comme un voleur.... comme un voleur, direz-vous, indigne comparaison ! n'importe qu'elle soit indigne de lui, pourvu qu'elle nous effraye et qu'en nous effrayant elle nous sauve, BOSS. *Mar.-Thér.* Qu'importe que vous puissiez vous en servir, si vous ne vous en servez pas? BOURDAL. 9e *dim. après la Pentec. Dominic.* t. III, p. 177. Que m'importe, seigneur, sa haine ou sa tendresse? RAC. *Andr.* II, 2. Qu'importe sa pitié, sa joie et sa vengeance? VOLT. *Mérope*, IV, 2. Qu'importe, leur dit-il, que Derar soit pris ou mort? Dieu est vivant et vous regarde, combattez, ID. *Mœurs*, 6. Plusieurs d'entre eux ne voulaient que faire un livre, n'importait quel, pourvu qu'il fût accueilli, J. J. ROUS. 3e *promen.* Espérant que vos lettres continueront à me parvenir.... ayant peut-être été ouvertes, mais n'importe pas, pourvu qu'elles parviennent, ID. *Lett. à Lalliaud*, 8 octob. 1768. || Qu'importe, n'importe, avec la préposition *de*. Et qu'importe, après tout, d'une autre ou d'Aristie? CORN. *Sertor.* II, 4. Et qu'importe à tous deux de Rome et de l'État? ID. *Othon*, II, 4. Qu'importe de mon cœur si je fais mon devoir? ID. *Sertor.* I, 3. Terre, ne couvre pas mon sang, disait Job ; mais qu'importe du sang de Job? BOSS. 2e *sermon, Passion*, 2. Et que m'importe, hélas ! de ces vains ornements? RAC. *Bérén.* IV, 2. Deux voyageurs, n'importe de leur nom, Chemin faisant dans les champs d'Arabie, LAMOTTE, *Fables*, II, 9. Pourvu qu'on ait la conscience nette, qu'importe des discours? BARON, *la Coquette*, I, 4. Si, en général, le caractère est bon, qu'importe de quelques défauts qui s'y trouvent? MONTESQ. *Espr.* XIX, 5.

— REM. Il faut employer *de* avec l'infinitif quand le second verbe se rapporte au régime : Il importe à votre frère de partir ; mais, quand le second verbe ne se rapporte pas au régime, il faut mettre *que* avec le subjonctif : Il importe à votre frère que vous partiez.

— HIST. XVIe s. Le plus ordinaire moyen qu'on suit pour cet effect est d'assieger places qui importent, LANOUE, 434. Il leur fit sentir desir de parler au roi à part pour chose qui l'importoit, D'AUB. *Hist.* II, 14. Une entreprise qui importe la conqueste d'une province, CARLOIX, VII, 7. Après qu'ils ont travaillé aux affaires serieuses qui importent notre repos, *Sat. Mén.* p. 184. Qu'importe que nous tordons nos bras, pourvu que nous ne tordons pas nos pensées? MONT. III, 200. J'ay recogneu, estant sur le lieu, que ma venue n'importoit rien moins que la conservation de ceste armée à mon service, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 382.

— ÉTYM. Lat. *importare*, porter dans, de *in*, en, et *portare*, porter. Si l'on suit l'historique, on voit comment *importer* a pris le sens d'être de consé-

quence : une chose importe, par exemple la conservation de la vie, c'est-à-dire elle apporte avec soi....; puis, absolument, une chose importe. Dès lors, la transition est faite ; et du sens de porter dans ou importer, on touche au sens de avoir de l'importance.

IMPORTUN, UNE (in-por-tun, tu-n' ; quant à la liaison du masculin devant une voyelle, la prononciation varie : les uns disent un in-por-tu-n ami ; les autres : un in-portun n-ami ; au pluriel, l's se lie : d'in-por-tun-z amis), *adj.* || 1° Qui est fâcheux d'une manière répétée, continue. Ainsi certaines gens faisant les empressés S'introduisent dans les affaires : Ils font partout les nécessaires, Et, partout importuns, devraient être chassés, LA FONT. *Fabl.* VII, 9. Je voudrais être en lieu d'où je pusse aisément Contempler la foule importune De ceux qui cherchent vainement Cette fille du sort [la fortune] de royaume en royaume, ID. *ib.* VII, 12. Importun à tout autre, à soi-même incommode, BOIL. *Sat.* VIII. Britannicus le gêne, Albine ; et chaque jour Je sens que je deviens importune à mon tour, RAC. *Brit.* I, 1. C'est le rôle d'un sot d'être importun, LA BRUY. V. Il se croyait utile et n'était qu'importun, DORAT, *Feinte par amour*, I, 1. La faim qui flétrit l'âme autant que le visage, Par qui l'homme souvent importun, odieux, Est contraint de rougir et de baisser les yeux, A. CHÉNIER, *Idylles, le Mendiant.* || Importun à soi-même, qui est pour soi-même une cause continuelle de fâcherie. Captive, toujours triste, importune à moi-même, RAC. *Andr.* I, 4. || Substantivement. .. Qu'il [Dieu] nous garde, en ce bas monde ici, De faim, d'un importun, de froid et de souci, RÉGNIER, *Sat.* VIII. Pour renvoyer chez vous les vœux qu'on vient m'offrir, Et n'avoir plus chez moi d'importuns à souffrir, CORN. *Perthar.* I, 2. De combien d'importuns j'ai la tête étourdie ! ROTR. *St Genest.* II, 3. C'est un vieux importun qui n'a pas l'esprit sain, Et pour qui j'ai toujours quelque défaite en main, MOL. *Fâch.* III, 3. Fut-il jamais inaccessible, je ne dis pas à ses amis, je dis aux indiscrets et aux importuns ? FLÉCH. *Lamoignon.* Vois-tu cet importun que tout le monde évite, Cet homme à toujours fuir, qui jamais ne vous quitte ? BOIL. *Épître* IX. Ah ! que l'on porte ailleurs les honneurs qu'on envoie : Importune, peux-tu souhaiter qu'on me voie ? RAC. *Phèdre*, III, 4. || 2° Il se dit aussi des choses. Viendrait-il de nouveau d'une audace importune Pour la centième fois éprouver la fortune ? MAIRET, *Soliman*, I, 3. Ôtez-nous de ces biens l'affluence importune, Dirent-ils l'un et l'autre, LA FONT. *Fabl.* VII, 6. Par des vœux importuns nous fatiguons les dieux, ID. *Fabl.* VIII, 5. Ne trouvez-vous pas qu'il y a bien longtemps que nous sommes séparées ? je suis frappée de cette douleur d'une manière tellement importune qu'elle me serait insupportable, SÉV. 12 fév. 1672. Ce sentiment importun des sens offensés, c'est ce qui s'appelle douleur, BOSS. *Connaiss.* I, 2. Madame, je le sais, les soupçons importuns Sont d'un second hymen les fruits les plus communs, RAC. *Phèdre*, II, 5. Pardonnez à l'éclat d'une illustre fortune Ce reste de fierté qui craint d'être importune, ID. *Andr.* III, 6. Laissons de leur amour la recherche importune, ID. *Bajaz.* IV, 4. ....Oubliez une gloire importune ; Ce triste abaissement convient à ma fortune, ID. *Iphig.* III, 6. Cesse, cesse et m'épargne un importun discours, ID. *Phèdre*, IV, 2. Sa présence [de Joas] à la fin pourrait être importune, ID. *Athal.* II, 7. Ah ! chassons cette importune idée, VOLT. *Zaïre*, I, 5. Perdez-en pour jamais l'importune mémoire, ID. *Sémir.* I, 5. Tous nos petits rimeurs, las d'un joug importun, Ont détrôné le dieu qui régnait au Parnasse. — Détrôné ? dites-vous ? qu'ont-ils mis à la place Du blond Phébus ? Phébus le brun, CLÉMENT, *Épigr. contre Lebrun.*

— SYN. IMPORTUN, FÂCHEUX. La différence qu'il y a entre ces deux mots, c'est que celui qui fâche ou ce qui fâche peut n'être fâcheux qu'une fois, tandis que celui qui importune ou ce qui importune est fâcheux d'une manière répétée, continue. Un importun vous assiège ; un fâcheux vous cause un ennui. Un souvenir importun vous poursuit ; un souvenir fâcheux vous cause de la peine.

— HIST. XVe s. Il faut laisser le chaigrin importun A tout le moins à la table buvant, BASSELIN, XL. || XVIe s. La fortune ayant esté si importune que de mettre en une maison triumphale un si piteux dueil, AMYOT, *P. Æm.* 67. Il y en eut plusieurs à qui Titus sembla par trop importun et trop cruel, d'avoir ainsi fait mourir Hannibal, ID. *Flam.* 42. Une ambition importune en tel aage, ID. *Marius*, 2. Combien qu'il eust aussi bonne grace, et rencontrast aussi dextrement à se deffaire de tels importuns, ID. *Mauvaise honte*, 9. J'ai vu des gens importuns de courtoisie, MONT. I, 62. La peur est encore plus importune et insupportable que la mort, ID. I, 64. Si quelqu'un donc par une legiereté intemperante ou temerité indiscrete, en temps ou lieu importun fait quelque chose dont les imbecilles et rudes soyent scandalisez.... CALV. *Inst.* 665. Comment pourra-t-elle tenir contre un homme importun en demandes, obstiné en poursuites, inventif en moyens ? DESPER. *Contes*, XCII. Mais l'importun souci qui nous suit pas à pas Et par terre et par mer, nous ne le fuyons pas, DUBELLAY, V, 32, *verso.* Poignante, aspre, importune et fiere souvenance, Veux-tu donc nuict et jour mon esprit tourmenter ? DESPORTES, *Cléonice*, LXXVIII.

— ÉTYM. Lat. *importunus*, de *in* négatif, et *portus*, port, qui n'a point de port, d'accès, qui est défavorable, et de là les significations dérivées.

† **IMPORTUNANCE** (in-por-tu-nan-s'), *s. f.* Terme inusité. Action d'importuner. Sire, excusez l'affront de notre importunance, RÉGNARD, *Démocr.* III, 2.

— ÉTYM. *Importunant*, comme *prévoyance*, de *prévoyant.*

IMPORTUNÉ, ÉE (in-por-tu-né, née), *part. passé* d'importuner. Du bruit de ses exploits mon âme importunée, RAC. *Alex.* I, 2. Il était moins sensible à l'éclat du trône qu'importuné des devoirs qu'il impose, DUCLOS, *Hist. Louis XI, Œuv.* t. II, p. 21, dans POUGENS.

IMPORTUNÉMENT (in-por-tu-né-man), *adv.* D'une manière importune. Ces saintes vérités du ciel.... se présentent importunément et mal à propos parmi nos plaisirs, elles sont trop incompatibles, BOSS. 2e *sermon, dimanche* 3e, *la Passion*, 2.

— HIST. XVe s. Et afin que par nulle occasion indue ne fust dit au temps à venir que j'aie fait mes poursuites trop importunement, MONSTR. liv. I, ch. 2. || XVIe s. Defaillant si importunéement lorsque nous en avons le plus affaire, MONT. I, 97. Il y eut un estranger qui se moqua assez importunement [mal à propos] de luy, AMYOT, *Timol.* 21.

— ÉTYM. Formation irrégulière d'*importun*, avec le suffixe *ment*. La formation régulière est *importunement*. Dans Montaigne, c'est *importunée* et *ment* qui sont en composition.

IMPORTUNER (in-por-tu-né), *v. a.* || 1° Fatiguer en qualité d'importun. Vous avancerez plus en m'importunant moins, CORN. *Poly.* III, 4. C'est trop m'importuner en faveur d'un sujet, ID. *Nicom.* III, 2. De ma présence encor j'importune vos yeux, RAC. *Bérén.* III, 3. Quelque esprit qu'on ait, on n'est point plaisant pour ceux qu'on importune, HAMILT. *Gramm.* 4. Ne retenant de son rang que le privilége de pouvoir être importuné, MASS. *Or. fun. Villars.* Je vous prie de me laisser en repos, et de ne m'importuner plus de vos querelles, MONTESQ. *Lett. pers.* XI. On dit que Louis XI, faisant un jour réciter une oraison à saint Eutrope, pour demander la santé de l'âme et du corps, dit au prêtre qui la récitait, de supprimer ce qui regardait l'âme, et que c'était assez que le saint lui fît avoir la santé du corps, sans l'importuner de tant de choses, DUCLOS, *Hist. Louis XI, Œuv.* t. III, p. 361, dans POUGENS. Je fais scrupule de l'importuner trop souvent par mes lettres, D'ALEMB. *Lett. au roi de Prusse*, 18 déc. 1769. || Importuner, avec la préposition *de* et un verbe à l'infinitif. Aussi ne pensez pas que je vous importune De payer mon amour.... CORN. *Théod.* III, 3. || Fig. et poétiquement. Importuner les dieux, le ciel de ses prières, de ses vœux, adresser incessamment des prières, des vœux à la Divinité. Le ciel même en secret semble la condamner : Ses vœux depuis quatre ans ont beau l'importuner, RAC. *Brit.* II, 3. Seigneur, j'irai remplir le nombre des vestales, Ne lui disputez plus [à Britannicus] mes vœux infortunés ; Souffrez que les dieux seuls en soient importunés, ID. *ib.* III, 8. Mon cœur, lassé de tout, même de l'espérance, N'ira plus de ses vœux importuner le sort, LAMART. *Méd.* I, 6. || 2° Il se dit aussi des choses qui sont importunes. Trissotin : Peut-être que mes vers importunent madame. — Henriette : Point ; je n'écoute pas, MOL. *F. sav.* III, 2. Mon arc, mes javelots, mon char, tout m'importune, RAC. *Phèdre*, II, 2. Ce temple l'importune [Nathan], et son impiété Voudrait anéantir le dieu qu'il a quitté, ID. *Athal.* I, 1. || Absolument. Le bruit importune. || 3° S'importuner, *v. réfl.* Être inquiété. De quel soin votre amour va-t-il s'importuner ? RAC. *Bérén.* II, 4.

— HIST. XVIe s. Or vous feroys-je voluntiers une requeste, c'est que vous ne m'importunassiez plus par vos menux jargons, DESPER. *Cymbal.* 136. Une bien amante, bien requise, pressée et importunée, et toutefois femme de bien, victorieuse de son corps et de son ami, MARG. *Nouv.* IX. Ceulx qui sans vergongne pressent et importunent ceulx de qui ilz veulent obtenir aucune chose desraisonable, AMYOT, *Brut.* 6. Ses creanciers vindrent crier après luy et l'importuner pour estre payez sur son partement ; et, ne pouvant chevir à eulx, il fut contraint de recourir à Crassus, ID. *César*, 13.

— ÉTYM. *Importun.*

IMPORTUNITÉ (in-por-tu-ni-té), *s. f.* Action d'importuner. Votre importunité, que j'ose dire extrême, CORN. *Nicom.* III, 5. Adieu, ma belle petite sœur.... aimez-moi si cela ne vous tourne pas à importunité, CH. DE SÉV. dans SÉV. 19 fév. 1690. Ôtant ainsi aux particuliers l'espérance d'obtenir de lui par importunité ou par amitié ce qu'il n'avait accordé ni à la reconnaissance ni au respect, FLÉCH. *Lamoignon.* À combien de chagrins il faut que je m'apprête ! Que d'importunités ! RAC. *Brit.* II, 2. || Demande, sollicitation importune. Mon héros n'a besoin des importunités de personne, quand il s'agit de faire du bien, VOLT. *Lett. Richelieu*, 24 janv. 1764.

— HIST. XIVe s. Pour cause des importunitez de ses neuf compaignons, BERCHEURE, f° 72, *recto.* || XVIe s. De se rendre à l'obstinée importunité d'un amant, DESPER. *Contes*, XCII. Il le convie à soupper en son logis, et fait tant par importunité de prieres, que Sertorius luy promeit, AMYOT, *Sertor.* 39. Je sçay, mon cher roy [Henri IV], que, m'aymant comme vous faites, vous ne recevrez point à importunité que je vous mande souvent l'estat auquel je suis, *Lettres de Catherine de Navarre, Bibl. des chartes*, 4e série, t. III, p. 329.

— ÉTYM. Lat. *importunitatem*, de *importunus*, importun.

IMPOSABLE (in-pô-za-bl'), *adj.* || 1° Qui doit, qui peut être imposé, en parlant des personnes. Ces pauvres gens ne sont pas imposables. || 2° Qui est sujet aux impositions, qui est susceptible d'être imposé, en parlant des choses. Matières imposables.

— ÉTYM. *Imposer.*

IMPOSANT, ANTE (in-pô-zan, zan-t'), *adj.* || 1° Qui impose, qui est propre à faire naître l'attention, le respect, l'admiration, en parlant soit des personnes, soit des choses. Il a le ton bien imposant, il a besoin d'une leçon nouvelle, FAVART, *Soliman II*, I, 11. Lorsqu'une actrice imposante fait valoir le rôle de Médée, cette pièce [la Médée de Longepierre] a quelque éclat aux représentations, quoique la lecture en soit peu supportable, VOLT. *Comm. Corn. Rem. Médée.* Ce chrétien si vanté, qui remplissait Solyme De ce faste imposant de sa vertu sublime, ID. *Zaïre*, IV, 5. Ah ! Suzon, qu'elle est noble et belle, mais qu'elle est imposante ! BEAUM. *Mar. de Fig.* I, 7. Heureux progrès des ans ! Que son port est plus fier, ses traits plus imposants ! C. DELAV. *Paria*, III, 4. || 2° Qui remplit l'âme d'admiration et de respect. La religion s'y montrait aux peuples sous un appareil imposant, nécessaire aux imaginations sensibles, VOLT. *Mœurs*, 183. Il [Blin de Sainmore] m'a écrit une belle lettre très-bien raisonnée sur les pièces admirables de Racine et sur les scènes imposantes de Corneille, ID. *Lett. Damilaville*, 18 juin 1764. Pour mieux enflammer des âmes héroïques, À l'imposant aspect de leurs dieux domestiques, ID. *Catilina*, V, 3. Cette imposante entrée, Cet antique château, ces bois silencieux, Dont la cime paraît se perdre dans les cieux, COLLIN D'HARLEV. *Chât. en Espagne*, I, 8. || 3° Forces imposantes, forces militaires considérables. Ce prince mit sur pied des forces imposantes. Une force imposante occupait toutes les rues.

IMPOSÉ, ÉE (in-pô-zé, zée), *part. passé* d'imposer. || 1° Mis dessus. Les mains imposées par l'évêque. || 2° Les noms imposés par Adam aux animaux. || 3° Soumis à un tribut. Être imposé à tant. || Substantivement. Les plus imposés de la commune. || 4° Fig. Mis dessus comme quelque chose de pénible. Un pénible devoir imposé. Vous vous plaignez d'un joug imposé dès longtemps, RAC. *Phèdre*, IV, 6. || Commandé. Le silence imposé aux partis.

IMPOSER (in-pô-zé), *v. a.* || 1° Mettre dessus. Il ne se dit guère qu'avec *mains*. Après lui avoir imposé les mains sur la tête, il lui déclara ce que le Seigneur avait commandé, SACI, *Bible, Nomb.* XXVII, 23. || 2° Terme d'imprimerie. Mettre dans des garnitures les pages composées et rangées dans l'ordre convenable, qu'on serre avec des coins dans un châssis de fer, pour empêcher qu'il ne tombe aucune lettre. Imposer les pages qui sont composées. Imposer une feuille. || 3° Fig. Imposer un nom, dé-

signer une chose par un nom spécial. Leur utilité et leur usage [des impositions de noms] est d'éclaircir et d'abréger le discours, en exprimant, par le seul nom qu'on impose, ce qui ne pourrait se dire qu'en plusieurs termes, PASC. *Pens.* part. I, art. 2. Cette bataille porte aussi le nom de Cassiau, à cause d'un petit village qui est tout contre cette abbaye, qui a imposé le nom à cette journée, REGNARD, *Voy. de Flandre*. Dans toutes les sciences on a eu la petite vanité d'imposer des noms fastueux aux choses les plus communes, VOLT. *Phil. Newt. Singul. nat.* ch. 6. Le nom général qu'on voudrait leur imposer [aux espèces] est une formule incomplète, BUFF. *Quadrup.* t. VII, p. 23. || 4° Imposer un tribut, des droits, des réquisitions, obliger à payer un tribut, des droits, à fournir des réquisitions. || Il se dit aussi de celui qu'on soumet au tribut, aux droits, etc. Imposer une ville à la somme de.... Une loi autorise ce département à s'imposer deux centimes additionnels. || Il se dit enfin des matières frappées de droits. Imposer les vins, le sel. || 5° Donner, d'autorité, pour chef. Sparte imposa à Athènes le gouvernement des trente tyrans. Mais enfin c'est vouloir que je m'impose un maître, RAC. *Théb.* III, 4. Pensez-vous que ma voix Ait fait un empereur pour m'en imposer trois? ID. *Brit.* I, 2. || Faire une sorte de violence à quelqu'un pour lui faire accepter ou une personne, ou une opinion, ou une affaire, etc. Il nous imposa un homme qui lui était tout dévoué. Les gens qui prétendent imposer aux autres leurs opinions. || 6° Charger quelqu'un de quelque chose de pénible, de difficile, de fâcheux. Puisque Sertorius m'impose ce devoir, CORN. *Sertor.* II, 6. Je sentis le fardeau qui m'était imposé, RAC. *Bérén.* II, 2. Ils ont brisé le joug pour l'imposer eux-mêmes, VOLT. *Brutus*, I, 4. Mme d'Arbigny m'imposant tous les devoirs en m'accordant tous les droits, STAEL, *Corinne*, XII, 2. || Prescrire. Le vainqueur impose la loi aux vaincus. Et sur toute chose Observe exactement la loi que je t'impose, CORN. *Cinna*, V, 1. Non, seigneur, je vous hais d'autant plus qu'on vous aime, D'autant plus qu'il me faut vous admirer moi-même, Que l'univers entier m'en impose la loi, RAC. *Alex.* IV, 2. Leur exemple [des hommes ordinaires] peut bien séduire et détourner quelquefois de la vertu, mais il ne saurait imposer et autoriser le vice, MASS. *Petit carême, Exemples des gr.* || Imposer silence, faire taire. Arrêtons ici, chrétiens ; et vous, Seigneur, imposez silence à cet indigne ministre qui ne fait qu'affaiblir votre parole; parlez dans les cœurs, prédicateur invisible.... BOSS. *Anne de Gonz.* || Fig. Donnant aux nations ou des lois ou des fers, Une femme imposa silence à l'univers, VOLT. *Sémiram.* II, 3 Imposer silence au zèle de.... BRIFFAUT, *Ninus II*, IV, 7. || Fig. Imposer silence aux passions, les réprimer. || Fig. Imposer silence aux médisants, à la calomnie, etc. faire que les médisants, la calomnie ne soient plus écoutés. Il faut opposer des faits à la calomnie, il faut imposer silence au mensonge, VOLT. *Lett. Thiriot*, 26 fév. 1736. || S'imposer à soi-même quelque chose, s'en faire une loi, se rendre cette chose obligatoire. Imposez-vous la loi de ne plus jouer. BOURDAL. *Pénitence, 2e avent*, p. 473. Que diront ceux qui s'épuisent en folles dépenses et se croient dans l'impuissance d'être charitables, parce qu'ils se sont imposé la nécessité d'être ambitieux et d'être superbes? FLÉCH. *Aiguillon.* Il a su se commander à lui-même, se dompter, se soumettre et s'imposer des lois, BUFF. *Disc. nat. anim. Œuv.* t. V, p. 376. || Infliger. Imposer une pénitence, une peine. Pourquoi vous imposer la peine de son crime? RAC. *Iphig.* IV, 4. Et le seul châtiment qu'ici nous t'imposons, VOLT. *Brutus*, V, 2. || 7° Imposer le respect, inspirer le sentiment du respect. Ce magistrat dont la vieillesse vénérable impose le respect à tout un peuple, PASC. *Puiss. tromp. Imagin.* I, édit. FAUGÈRE. Les titres ne servent de rien pour la postérité; le nom d'un homme qui a fait de grandes choses impose plus de respect que toutes les épithètes, VOLT. *L. XIV*, 13. || Absolument. Imposer, inspirer le respect, la soumission, la crainte. Et que la renommée, Instruite en ma faveur, Séduisant l'univers, impose à ce grand cœur, CORN. *Pulch.* III, 3. Il [Bucer] imposait par la taille et par le son de la voix; il avait été jacobin et s'était marié comme les autres, BOSS. *Var.* III, § 3. De fort près, c'est moins que rien; de loin, ils imposent, LA BRUY. II. Il y a dans quelques femmes.... un esprit éblouissant qui impose, ID. III. Ils demandent un chef digne de leur courage, Dont le nom seul impose à ce peuple volage, VOLT. *Brutus.* I, 4. Sa fermeté m'impose, et je l'excuse même, De condamner en moi l'autorité suprême, ID. *M. de Cés.* I, 1. Le nom de bataille perdue impose aux vaincus, et les décourage, ID. *Louis XIV*, 21. Je m'étais laissé imposer par le discours et la philosophie de Caton, VAUVEN. *Dialogue* 9, *César, Brutus.* Ce ton pouvait révolter, mais il imposait, RAYNAL, *Hist. phil.* X, 16. On plaçait auprès des alliés des surveillants capables de leur imposer et de les tenir dans le devoir, P. L. COUR. *Lett.* II, 337. L'amour qui l'environne impose à ma puissance, C. DELAV. *Paria*, II, 2. || On dit, dans le même sens, en imposer. A ceux qui n'ont ni rang ni richesses qui en imposent, il leur reste une âme, et c'est beaucoup, MARIVAUX, *Marianne*, 4e part. Ils n'auraient point cédé aux évêques; mais le cardinal légat leur en imposait, VOLT. *Hist. parl.* ch. XXVIII. Le dieu Fo ne m'en impose pas davantage, quoiqu'il ait eu pour père un éléphant blanc et qu'il promette une vie immortelle, ID. *Dial.* 15. Le cardinal crut en imposer au peuple en les faisant arrêter en plein midi, ID. *Louis XIV*, 4. Au milieu de ces sons discordants d'oiseaux s'élève une grande voix qui leur en impose à tous [le kamichi], BUFF. *Morceaux choisis*, p. 310. Il est sûr que de hautes montagnes, que d'antiques forêts, que des ruines immenses en imposent, DIDER. *Ess. sur la peint.* 3. Par la pompe des mots, l'éloquence en impose, GILB. *Le 18e siècle.* L'ascendant de son génie [de Buffon] lui soumit tous les esprits.... son nom seul en imposait aux facteurs de la littérature, P. L. COUR. *Lett.* II, 340 (*Buffon*). || 8° Imputer (sens qui vieillit). Je n'ai pas jugé qu'on lui pût sur l'État imposer d'apparent ni croyable attentat, ROTR. *Bélis.* IV, 1. Il est hors de soupçon qu'elle ait pu m'imposer Rien d'assez vraisemblable à pouvoir l'abuser, ID. *ib.* V, 1. On ne peut imposer de tache à cette fille, MOL. *l'Ét.* III, 3. Il s'ensuit de là.... que l'on a voulu très-méchamment m'imposer une extravagance pour me tourner en ridicule, CH. DE SÉV. dans SÉV. 21 août 1697. || Absolument. Quand Diana rapporte avec éloge les sentiments de Vasquez.... il n'est ni calomniateur ni faussaire, et vous ne vous plaignez point qu'il lui impose, PASC. *Prov.* XI. ....Leur imposant faussement qu'ils soutenaient ces propositions, ID. *ib.* XV. Nous ferons voir que de toutes les citations qu'ils [les jésuites] ont faites des saints docteurs de l'Église pour autoriser leurs prétentions, il n'y en a pas une qui ne soit fausse, et que ces saints ont enseigné si formellement le contraire, qu'on s'étonnera de la hardiesse avec laquelle ils osent ainsi leur imposer, 3e *factum pour les curés de Paris*, dans les œuvres de PASCAL. Si quelqu'un pense que j'impose à l'auteur, qu'il se souvienne que je ne lui attribue cette doctrine qu'après avoir montré qu'il ne peut vouloir dire autre chose, FÉN. t. III, p. 12. || On a dit aussi en imposer, pour imputer quelque chose à tort, charger à tort. Mais n'en imposons-nous point à Félix? la voix de saint Paul n'a-t-elle point fait sur son esprit plus d'impression que nous ne semblons l'insinuer? SAURIN, *Disc. de saint Paul à Félix et à Drusille.* || 9° Imposer quelque chose, faire croire quelque chose qui n'est pas véritable. Je prendrai garde soigneusement de ne recevoir en ma croyance aucune fausseté, et préparerai si bien mon esprit à toutes les ruses de ce grand trompeur [un mauvais génie], que, pour puissant et rusé qu'il soit, il ne me pourra jamais rien imposer, DESC. *Médit.* I, 11. Mais, quoi qu'à ces mutins elle puisse imposer, Demain ils la verront mourir ou t'épouser, CORN. *Héracl.* I, 3. (Cette tournure a vieilli; mais c'est elle qui explique comment imposer, pris absolument, a signifié tromper, mentir.) || Imposer, faire illusion, tromper. Pour me faire croire ignorant, vous avez tâché d'imposer aux simples, CORN. *Lett. apolog.* Le fourbe qui longtemps a pu vous imposer, MOL. *Tart.* V, 6. Qui ne s'y fût trompé? jamais l'air d'un visage, Si ce qu'il dit est vrai, n'imposa davantage, ID. *l'Ét.* III, 2. Faites-moi pis encor, tuez-moi, si j'impose, ID. *Dép. am.* I, 4. On veut croire qu'on a entendu, et on s'impose à soi-même, BOSS. *Connais.* I, 16. Ils imposèrent par ces artifices au pape, ID. *Hist.* I, 11. Leurs paroles, aussi peu solides qu'elles semblaient magnifiques, imposaient au monde, ID. *ib.* II, 12. Langage ordinaire de la calomnie, qui ne s'énonce jamais plus hardiment que quand elle impose plus faussement, BOURDAL. *Myst. Pass. de J. C.* t. I, p. 269. Pendant que la vérité est contredite, l'hérésie lève la tête, impose et triomphe, FÉN. *Lett. au P. le Tellier*, 22 juillet 1712. C'est vouloir imposer aux yeux, et vouloir paraître contre la vérité; c'est une espèce de menterie, LA BRUY. III. C'est avoir mauvaise opinion des hommes que de prétendre leur imposer par des caresses, ID. IX. Ce malheureux talent de tromper et de plaire, D'imposer aux esprits, et d'éblouir les yeux, VOLT. *Tancr.* II, 4. Imposons quelque temps à sa crédulité, ID. *Orph. de la Chine*, II, 2. Ce grand art d'imposer même à la renommée, Fut l'art qui sous son joug enchaîna les esprits, ID. *Sémir.* II, 4. Nous avons des remarques importantes à faire sur ses expériences; la manière dont il les a données peut imposer, BUFF. *Hist. anim.* ch. 5, *Œuv.* t. III, p. 163. || On dit, dans le même sens, en imposer. Est-ce peut-être que tous ceux qui errent sont de bonne foi? l'homme ne peut-il pas, selon sa coutume, s'en imposer à lui-même? BOSS. *Anne de Gonz.* Qu'elle ne pense pas que par de vaines plaintes, Des soupirs affectés et quelques larmes feintes, Aux yeux d'un conquérant on puisse en imposer, VOLT. *Orph. de la Chine*, III, 4. Le discours affectueux de Néron n'en imposa point à Sénèque, DIDER. *Claude et Nér.* I, 90. || 10° Terme de liturgie. Entonner, commencer. Imposer les psaumes. Imposer l'antienne, l'annoncer. || 11° S'imposer, *v. réfl.* Être donné, en parlant d'une dénomination. Les noms s'imposent vite quand une troupe d'hommes vient s'établir en un lieu. || 12° Être mis sur les contribuables. Les droits s'imposent pour faire face aux dépenses publiques. || S'imposer, se mettre une imposition. Autoriser un département à s'imposer extraordinairement. || Être soumis à l'impôt, en parlant des choses. Les valeurs mobilières s'imposent comme les autres. || 13° S'imposer, se dit de celui qui oblige d'autres à le recevoir comme chef, comme associé, etc. Il s'imposa comme gérant dans cette affaire. || 14° Fig. S'imposer, être imposé, être mis dessus comme un fardeau. Un joug, un fardeau qui s'impose. C'est une obligation qui s'impose d'elle-même aux cœurs bien nés.

— REM. Des grammairiens ont essayé de distinguer imposer et en imposer. Mais l'usage des auteurs et aussi l'usage du public ne permettent aucune distinction. Imposer et en imposer veulent dire commander le respect; imposer et en imposer veulent dire faire illusion, tromper. Cela est si vrai, que Massillon a employé, dans une seule et même phrase, imposer et en imposer pour tromper, ne consultant pour le choix que son oreille : Il ne veut ni imposer aux autres ni s'en imposer à soi-même, MASS. *Or. fun. Prince de Conty*

— HIST. XIIe s. Del duc Robert Robert [il] out non, Qu'en fonz li enposa sun non, BENOIT, II, 6851. Lores receveras tu sacrifise de justise; dunc [ils] emposeront sur le tuen altel vedels [des veaux], *Liber psal.* p. 68. Tu nus menas en baz, posas tribulatiuns en nostre dos, emposas humes sur les nos chiés [têtes], *ib.* p. 83. Je vos prie, por Deu le grant, Que vos meismes l'esleves [l'enfant], E vostre non li enposés, *Grégoire le Grand*, p. 40. || XIVe s. Imposant, sur ce, silence perpetuel à nostre procureur, *Lett. de remission*, *Bibl. des ch.* 6e série, t. I, p. 82. Toutes ces charges furent translatées des poures gens et imposées en plus riches, BERCHEURE, f° 21, *verso*. Les poines que l'en impose à ceulx qui pechent et font mal, ORESME, *Eth.* 38. || XVe s. Jacques Legris s'excusoit trop fort, et disoit que rien n'en estoit, et que la dame lui imposoit induement, FROISS. III, 49. Et tout ce qu'on lui imposoit n'estoit que par envie et haines particulieres qui estoient entre le seigneur, JUV. DES URS. ch. VI, 1404. || XVIe s. Finablement, silence il s'imposa, Et faisant fin, icy se reposa, DU BELLAY, IV, 6, *recto*. D'aucuns meschans nous imposent que nous abolissons les bonnes œuvres, CALV. *Inst.* 628. Qu'ils n'imposent point necessité en une chose, laquelle de soy-mesme est libre, ID. *ib.* 1006. Voilà assez pour les controverses, afin qu'on n'impose point à la posterité, et qu'ils sachent quelles ont esté les creances diverses sans fard et veritablement, D'AUB. *Hist.* I, 66.

— ÉTYM. *In*.... dans, et *poser*.

† **IMPOSEUR** (in-pô-zeur), *s. m.* || 1° Celui qui impose. || 2° Imposeur de mains, ou, simplement, imposeur, membre d'une secte luthérienne.

IMPOSITION (in-pô-zi-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action d'imposer, de mettre dessus (usité seulement avec le mot *mains*). Parmi les sacrements de ces hérétiques, ils font remarquer principalement leur imposition des mains pour remettre les péchés : ils l'appelaient la consolation; elle tenait lieu de baptême et de pénitence tout ensemble, BOSS. *Var.* XI, § 58. Le grand apôtre [saint Paul], écrivant à son disciple Timothée, l'avertissait et le conjurait de ressusciter dans lui-même la grâce qu'il avait reçue par l'imposition de ses mains, BOURDAL. 4e *Dim. après la Pentec. Dominic.* t. II, p. 423. || Absolument. Un évêque si peu soigneux de faire revivre la grâce de l'imposition, MASS. *Or.*

fun. Villars. || Fig. Par plaisanterie. Imposition des mains, l'action de battre. M. Bourdelot est toujours en son abbaye de Macé en Berry, où il plaide fort contre ses moines et les moines contre lui ; il a eu peur de l'imposition des [illegible], SÉV. *Lett.* II, p. 191. || 2° Terme d'imprimerie. Action d'imposer les pages d'une forme. L'imposition de l'in-octavo. || Manière dont une forme est imposée. L'imposition est défectueuse. || 3° Fig. Imposition de nom, action de donner un nom. On ne reconnaît en géométrie que les seules définitions que les logiciens appellent définitions de nom, c'est-à-dire, que les seules impositions de nom aux choses qu'on a clairement désignées en termes parfaitement connus, PASC. *Esprit géométrique*, I. Cette mystérieuse fête [illegible] qui se rencontre entre la circoncision de l'enfant et l'imposition du nom de Jésus, [illegible], *Myst. Circonc. de J. C.* t. I, p. 51. Le vulgaire, qui dans l'imposition des noms se détermine souvent par des rapports superficiels, BUFF. *Ois.* t. I, p. 291. || 4° Injonction. Le chancelier me parla d'abord avec une entière ouverture, mais une imposition étroite du secret, S.-SIM. 297, 66. || Action d'infliger. L'imposition d'une pénitence. || 5° Action de mettre des tributs, des droits. L'imposition d'une contribution de guerre. || Tribut, impôt, contributions. Receveur des impositions. Tant que ces habitants [non soumis aux tailles] seront maîtres de fixer leur imposition par rapport à la bonne ou mauvaise chère qu'ils feront, et qu'ils ne payeront rien en ne buvant que de l'eau et ne mangeant que du pain, si bon leur semble, ils seront contents de leur sort et feront envie à leurs voisins, VAUBAN, *Dîme*, p. 61. Les impositions sous Charles VII, indépendamment du domaine, étaient de 1,700,000 livres de compte ; sous Louis XI elles se montèrent jusqu'à 4,700,000 livres, VOLT. *Mœurs*, 94. Ils éprouvèrent que la misère d'un État vient moins des impositions que du défaut de circulation, DUCLOS, *Hist. de Louis XI*, *Œuv.* t. II, p. 113, dans LACURNE.

— HIST. XIVe s. Encore y a chose qui m'est po [peu] belle, C'est maletote, et subside, et gabelle, Flebe monnoie et imposition, Et du pape la visitation, MACHAUT, p. 89. || XVe Toutes impositions dont le royaume estoit trop blessé furent abattues et ostées, FROISS. II, II, 74. Longue et grande chose seroit de raconter les biens qu'on y voit, mesmement quant si peu de chose comme estoit l'imposicion des chappeaux de rose et du cresson valoit au roy dix mille francs l'an, GUILLEBERT DE METZ, *Descrip. de Paris*, dans *Hist. litt. de la France*, t. XXIV, p. 612. || XVIe s. Une juste imposition de tailles, AMYOT, 59.

—ÉTYM. Provenç. *emposicio*, *impositio* ; espagn. *imposicion* ; ital. *imposizione* ; du lat. *impositionem*, de *in*, en, et *positio*, action de mettre (voy. POSITION).

† **IMPOSSESSION** (in-po-sè-sion), *s. f.* Condition dans laquelle on ne possède rien. La vente et l'impossession sont les deux principaux caractères de tout esclavage, A. COMTE, *Lett. inédite à J. St. Mill.*

— ÉTYM. *Im...*, et *possession.*

IMPOSSIBILITÉ (in-po-si-bi-li-té), *s. f.* Défaut de possibilité. Il est de toute impossibilité que j'aille aujourd'hui vous voir. L'homme est ainsi bâti : quand un sujet l'enflamme, L'impossibilité disparaît à son âme, LA FONT. *Fabl.* VIII, 25. Il [M. de Grignan] viendrait vous voir et vous reprendre cet hiver; mais vous trouvez, dans cette proposition, des impossibilités que je ne vois pas si bien que vous, SÉV. 4 mai 1676. Pour moi, ma fille, je ne sais si l'envie de vous voir à Paris ne m'aurait pas fait surmonter des impossibilités, ID. 2 août 1689. Ainsi me voilà, mais ce n'est que pour vous dire la douleur que me donne mon extrême impossibilité de fournir un secours d'argent], ID. 22 janv. 1690. L'impossibilité où ils nous ont mis de nous fier à leurs serments, FÉN. *Tél.* XI. Soutient-on que le hasard n'a pu former le monde, parce qu'il n'y aurait eu qu'une seule chance contre d'incalculables impossibilités? CHATEAUB. *Génie*, I, VI, 4. || Impossibilité métaphysique, ce qui implique contradiction. Il y a impossibilité métaphysique qu'un cercle soit carré. || Impossibilité physique, se dit d'une chose qui est impossible selon l'ordre de la nature. Il y a impossibilité physique qu'une pierre non soutenue ne tombe pas. || Impossibilité morale, se dit d'une chose qui est vraisemblablement impossible. Il y a impossibilité morale qu'un homme de bien fasse une mauvaise action, *Dict. de l'Acad.*

— HIST. XIVe s. Tu te dois garder des livres et des romans qui sont remplis de bourdes et qui attraient le lisant souvent à impossibilité, à folie, vanité et pechié, *Hist. litt. de la France*, t. XXIV, p. 224

— ÉTYM. Provenç. *impossibilitat*; espagn. *imposibilidad* ; ital. *impossibilità* ; du lat. *impossibilitatem*, qui signifie impuissance et qui vient de *impossibilis*, impossible.

IMPOSSIBLE (in-po-si-bl'), *adj.* || 1° Qui ne peut être, qui ne peut se faire. Tout ce qui n'est pas aisé, ils [les lâches conseillers] le nomment impossible, BALZAC, *De la cour*, 5e disc. À qui sait bien aimer il n'est rien d'impossible, CORN. *Médée*, V, 8. J'eusse eu tort de tenter un espoir impossible, ROTR. *Bélis.* IV, 2. Le miracle qu'elle attendait est arrivé : elle croit, elle qui jugeait la foi impossible ; Dieu la change par une lumière soudaine, BOSS. *Anne de Gonz.* Il est, dit-elle, impossible de s'imaginer les étranges peines de mon esprit sans les avoir éprouvées, ID. *ib.* Une hardiesse sage et réglée.... qui se mesure avec ses forces, qui entreprend les choses difficiles et ne tente pas les impossibles, FLÉCH. *Turenne*. Ce qui est impossible à ma nature si faible, si bornée, et qui est d'une durée si courte, est-il impossible dans d'autres globes, dans d'autres espèces d'êtres? VOLT. *Philos. ignor. quest.* 12e. Bien des choses ne sont impossibles que parce qu'on s'est accoutumé à les regarder comme telles, DUCLOS, *Consid. mœurs*, ch. 2. Mais qui peut du tonnerre expliquer les effets? Impossible est un mot que je ne dis jamais, COLIN D'HARLEV. *Malice pour malice*, I, 8. || Il est impossible que, avec le subjonctif. Il est impossible, dit-il [saint Paul], qu'une telle âme [celle qui est tombée après avoir connu la lumière] soit renouvelée par la pénitence ; impossible : quelle parole! BOSS. *Anne de Gonz.* Mais je vois présentement que je courais un grand hasard, et qu'il n'était pas impossible que je demeurasse sans aucun bien, FONTEN. *Athénaïs*, *Icasie.* Des particuliers avaient des richesses immenses, et il est impossible que les richesses ne donnent du pouvoir, MONTESQ. *Rom.* 8. || Elliptiquement. Impossible, cela ne se peut. Ces raisons, me les direz-vous? reprit Oswald. — Impossible, s'écria Corinne, impossible, STAEL, *Corinne*, VI, 4. || 2° Par extension, qui est très-difficile. Il est impossible, quelque résolution que l'on fasse, de n'être pas un peu alarmée des désordres de la poste, SÉV. 391. || 3° Terme de politique. Qui ne peut être employé dans telle ou telle position, ne peut entrer dans telle ou telle combinaison de gouvernement. Il s'est rendu impossible. || 4° *S. m.* L'impossible, ce qui ne peut être fait, advenir. Qui doute que vous ne le puissiez, et qui ne sait que pour votre esprit il n'y a point d'impossible? VOIT. *Lett.* 55. Ce beau feu dont pour vous mon cœur est embrasé Trouvera tout possible et l'impossible aisé, ROTR. *Vencesl.* V, 2. Alléguer l'impossible aux rois, c'est un abus, LA FONT. *Fabl.* VIII, 3. Que si l'homme, qui n'est que faiblesse, tente l'impossible [par amour], Dieu, pour contenter son amour, n'exécutera-t-il rien d'extraordinaire? BOSS. *Anne de Gonz.* L'impossible, qui, par manière de parler, a deux degrés de néant, puisque ni il n'est ni il ne peut être, ce qui est par là, si on veut, au-dessous du néant même.... ID. *Ét. d'orais.* IX, 2. Je n'examinais rien, j'espérais l'impossible, RAC. *Bérén.* IV, 5. Sans cette audace [courage d'esprit], un faux impossible s'étendrait presque à tout, FONTEN. *Chazelles.* Êtes-vous obligé à l'impossible pour vous sauver? MASS. *Carême*, *Voc.* || Par exagération. Faire l'impossible, façon hyperbolique d'assurer qu'on fera tout ce qu'on peut. Et tu sais que mon âme, à tes ennuis sensible, Pour en tarir la source y fera l'impossible, CORN. *Cid*, II, 3. Si vous m'aimez, ma fille, et si vous croyez vos amis, vous ferez l'impossible pour venir cet hiver, SÉV. 170. Il portait une lettre du roi, que j'ai vue, toute remplie de ce qui fait obéir, et courir, et faire l'impossible, ID. 674. || Réduire quelqu'un à l'impossible, en exiger ce qu'il ne peut faire, et, en termes de logique, le réduire à ne pouvoir répondre sans tomber en contradiction. || Familièrement. Gagner l'impossible, perdre l'impossible, etc., gagner beaucoup, perdre beaucoup. || 5° Par impossible, en faisant une supposition qui paraît impossible ou tout à fait improbable. Le monde eût été mauvais si, par impossible, il eût été créé sans l'incarnation du Verbe, FÉN. t. III, p. 186. || Terme de scolastique. Supposition par impossible, supposition dans laquelle on pose une alternative impossible. || Proverbe. À l'impossible nul n'est tenu.

— REM. Pascal et Sévigné ont dit *plus impossible*, bien que cet adjectif soit négatif et contienne quelque chose d'absolu : Rien n'est plus impossible que cela, PASC. dans COUSIN. Je sais que c'est pour le petit moment que nous sommes en cette vie que nous voudrions être heureux ; mais il faut se persuader qu'il n'y a rien de plus impossible, SÉV. *Lett. à Bussy*, 13 août 1688. Le latin a dit *impossibilior* (QUICHERAT, *Addenda*).

— HIST. XIVe s. C'estoit impossible et non creable que li Volques peussent.... BERCHEURE, f° 54, *recto.* || XVe s. Ils rapporterent qu'ils estoient tellement fortifiez que impossible chose seroit d'y rien faire qui peust proficter, JUVEN. DES URSINS, *Charles VI*, 1420. [Il] s'adresse vers la plus grant huée, là ou le chevalier au griffon faisoit droit impossible d'armes, *Perceforest*, t. I, f° 146. || XVIe s. La difference entre l'impossible et l'inusité, MONT. I, 202. Contraindre à quelque façon excessive et impossible, ID. II, 56. Il les mena batant jusques en des lieux dont il estoit impossible que gens de cheval se peussent tirer, AMYOT, *Pompée*, 11.

— ÉTYM. Provenç. *impossible*; espagn. *imposible*; portug. *impossivel* ; ital. *impossibile*; du lat. *impossibilis*, de *in* négatif, et *possibilis*, possible.

† **IMPOSSIBLEMENT** (in-po-si-ble-man), *adv.* D'une manière impossible.

— HIST. XVe s. Ils sont si gentils compagnons que nulles des folies que font les gens lares ne leur sont impossiblement difficiles, LOUIS XI, *Nouv.* XLIV.

IMPOSTE (in-po-st'), *s. f.* Terme d'architecture. La dernière pierre du pied droit d'une porte ou d'une arcade faisant saillie sur les autres pierres, ayant ordinairement quelques moulures et sur laquelle on pose la première pierre qui commence à former le cintre de la porte, de l'arcade. || Terme de menuisier. Menuiserie fixe qui surmonte la partie mobile d'une porte ou d'une croisée et qui en diminue la hauteur.

— ÉTYM. Lat. *impositus*, *impostus*, mis dessus, de *in*, en, sur, et *positus*, placé (voy. POSITION).

1. **IMPOSTEUR** (in-po-steur), *s. m.* || 1° Celui qui impose, qui trompe. C'est le plus grand imposteur du monde. || Fig. Je vous conjure, mes frères, ne vous fiez pas au temps qui vous trompe, c'est un dangereux imposteur qui vous dérobe si subtilement que vous ne vous apercevez pas de son larcin, BOSS. *Sermons*, *Nécessité de la pénitence*, 2. Prenez garde à la malice du temps ; voyez comme ce subtil imposteur tâche de sauver les apparences, comme il affecte toujours l'imitation de l'éternité, ID. 4e *sermon*, 1er *dim. de carême*. *Pénitence*, 3. Ces festons où nos noms enlacés l'un dans l'autre, À mes tristes regards viennent partout s'offrir, Sont autant d'imposteurs que je ne puis souffrir, RAC. *Bérén.* V, 5. || Celui qui charge quelqu'un d'imputations odieuses, mais mensongères. Un roi sage, ennemi du langage menteur, Écarte d'un regard le perfide imposteur, RAC. *Esth.* III, 3. || Celui qui tâche de tromper en débitant une fausse doctrine. [Mahomet] Imposteur à la Mecque, et prophète à Médine, VOLT. *Fanat.* I, 1. || Celui qui tâche de tromper en se parant des dehors de la vertu. L'Imposteur ou le Tartuffe, comédie en cinq actes. *Titre d'une comédie de* MOL. On me reproche d'avoir mis des termes de piété dans la bouche de mon imposteur, ID. *Préface du Tartuffe.* || Celui qui tâche de tromper en se faisant passer pour un autre qu'il n'est. Le monde aujourd'hui n'est plein que.... de ces imposteurs qui.... s'habillent insolemment du premier nom illustre qu'ils s'avisent de prendre, MOL. *l'Av.* V, 5. Un imposteur qui prit le nom de Zoroastre déjà révéré dans la Perse, DIDEROT, *Opin. des anc. phil.* (*Perses*). || Adjectivement. Prêt d'imposer silence à ce bruit imposteur, RAC. *Iphig.* III, 1. D'un oracle imposteur la fausse obscurité, VOLT. *Œdipe*, IV, 1. Quel père! justes dieux! lui? ce monstre imposteur! ID. *Fanat* I, 2. || 2° L'imposteur, ou le spare trompeur, dit aussi filou (poissons acanthoptérygiens).

— HIST. XVIe s. La peste ne tue que le cors, mais tels imposteurs empoisonnent les ames, RABEL. *Garg.* I, 45. Ceux qui se fient à tels imposteurs ne sont pas trop sages, PARÉ, *Introd.* 27. Le medecin imposteur et avare, ID. *ib.*

— ÉTYM. Lat. *impostorem*, de *impositum* ou *impostum*, supin de *imponere*, tromper, de *in*, dans, et *ponere*, mettre.

† 2. **IMPOSTEUR** (in-po-steur), *s. m.* Nom donné anciennement aux officiers chargés de répartir les taxes. Ceux que Bodin appelle imposteurs, c'est-à-dire ceux qui imposent ou imaginent les taxes, J. J. ROUSS. *Écon.* 3.

— ÉTYM. *Imposer.*

IMPOSTURE (in-po-stu-r'), *s. f.* || 1° Action de tromper, d'en imposer. Une grossière imposture. Va, ne présume pas que, quoi que je te jure, De tes nouveaux docteurs je suive l'imposture, CORN. *Poly.*

v, 2. Ah! seigneur, est-il rien qui répare l'injure Que fait à l'innocence un moment d'imposture? CORN. *Nicom.* IV, 1. Que ne publieront point l'envie et l'imposture? ID. *Cid*, III, 4. Et c'est trop condamner ma bouche d'imposture, MOL. *Tart.* IV, 3. Ce nom [de gentilhomme] ne fait aucun scrupule à prendre.... pour moi.... je trouve que toute imposture est indigne d'un honnête homme, et qu'il y a de la lâcheté à déguiser ce que le ciel nous a fait naître, ID. *Bourg. gent.* III, 12. Votre bouche, dit-il, est pleine d'imposture, RAC. *Phèdre*, IV, 4. ‖ 2° Particulièrement. Ce que l'on impute faussement à quelqu'un dans le dessein de lui nuire. Il est aisé de détruire cette imposture. Quelqu'un auprès de vous m'a fait cette imposture, CORN. *Ment.* III, 5. Je suis ravi de voir qu'une telle imposture Ait laissé votre gloire et plus grande et plus pure, ID. *Nicom.* III, 8. Ils ont l'art de donner de belles couleurs à toutes leurs impostures, MOL. 2° *placet au roi* (sur Tartufe). Vous les verrez bientôt, féconds en impostures, Amasser contre vous des volumes d'injures, BOIL. *Sat.* IX. ....Tout ce qu'il dit sont autant d'impostures, RAC. *Plaid.* II, 9. ‖ 3° Hypocrisie, tromperie dans les mœurs, dans la conduite. Toute sa vie n'a été qu'une imposture continuelle. ‖ 4° Action de tromper en se faisant passer pour un autre. L'imposture des faux Démétrius en Russie. Il épousa une maîtresse de la maison d'York, dont il fut encore aimé, même quand son imposture fut découverte, VOLT. *Mœurs*, 117. ‖ 5° Figurément. Illusion, en bonne ou en mauvaise part. Semblable à ces amants trompés par le sommeil, Qui rappellent en vain, pendant la nuit obscure, Le souvenir confus d'une douce imposture, LA FONT. *Adonis*. C'est là que, plus touché d'un ruisseau qui murmure Que de tous ces vains ornements Fils de l'art et de l'imposture, Je me fais des amusements, CHAUL. *à Mme de Lassay*. De vos songes menteurs l'imposture est visible, RAC. *Athal.* II, 7. Des arts la magique imposture Fait éclore un autre univers, SABATIER, *l'Enthousiasme, Ode*.

— REM. Bouhours (*Nouv. Rem.*) signalait imposture comme un mot nouveau que le public n'avait pas admis. On voit par l'historique qu'il est aussi ancien que la langue.

— HIST. XII° s. Mais s'ele [la paix] fust bien clere e senz nule emposture, [ils] Ne eüssent fait as suens desonur ne enjure, *Th. le mart.* 125. ‖ XVI° s. C'est don de Dieu que la divination; voylà pourquoi ce devroit estre une imposture punissable d'en abuser, MONT. I, 238. ....Sçachant qu'il y a plusieurs bourdes, faulsetés et impostures reçues au monde avec approbation et applaudissement, CHARRON, *Sagesse*, I, 45.

— ÉTYM. Lat. *impostura* (voy. IMPOSTEUR).

IMPÔT (in-pô; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire: au pluriel, l'*s* se lie : des im-pô-z excessifs), *s. m.* ‖ 1° Nom qui ne se donnait autrefois qu'aux levées passagères des deniers que le gouvernement imposait pour les besoins de l'État. ‖ 2° Charge publique, droit imposé sur certaines choses. Impôts directs. Impôts indirects. Impôt territorial. Impôt foncier. Ils déchargèrent le menu peuple de tout impôt, BOSS. *Hist.* III, 6. Si vous ne les chargez point d'impôts, FÉN. *Tél.* XII. Je sais, Sire, l'épuisement de vos peuples et de vos provinces : je n'ignore pas le dépeuplement de la campagne et le besoin général où est votre royaume de se trouver soulagé des impôts dont il est surchargé depuis longtemps (1742), *Corresp. de Louis XV et de Noailles*, t. 1, p. 6. Je trouve les impôts très-justes, quoique très-lourds, parce que, dans tout pays, excepté dans celui des chimères, un État ne peut payer ses dettes qu'avec de l'argent, VOLT. *Lett. Dupont*, 16 août 1763. Questionnez ces bonnes gens qui nous donnent du pain, ils vous diront que la façon de lever les impôts est cent fois plus onéreuse que le tribut même, ID. *Lett. Bastide*, 1758. ‖ Absolument. L'impôt, l'ensemble des impôts. Le vote de l'impôt. L'assiette de l'impôt. On peut définir l'impôt une contribution pour la dépense publique, qui est nécessaire à la conservation de la propriété particulière, RAYNAL, *Hist. phil.* XIII, 51. ‖ Refuser l'impôt, se dit d'une chambre législative qui n'accorde pas le budget à un gouvernement, ou de particuliers qui, sous prétexte de violation de la constitution, refusent de payer l'impôt. ‖ 3° Fig. Ce que l'on paye pour des besoins réels ou imaginaires, pour des plaisirs. Des habitudes de luxe sont un lourd impôt. ‖ L'impôt du sang, s'est dit souvent pour la conscription militaire.

— SYN. IMPÔT, IMPOSITION. Proprement imposition est l'action de mettre l'impôt ; et impôt est le résultat de cette action. Mais quand, à son tour, imposition signifie le résultat de l'action, les deux mots se confondent, sauf en un point, c'est que imposition ne peut pas prendre le caractère général que impôt prend au singulier, quand on dit : le vote de l'impôt.

— HIST. XV° s. Impos et collectes que on impose sur icelui peuple, *Bibl. des ch.* 6° série, t. II, p. 143. Car le vin est trop cher; l'impost, les quatriemes, Peste des biberons, BASSEL. XXVIII. ‖ XVI° s. Eschauffé par l'esperance de mettre un impost sur la riviere, D'AUB. *Hist.* II, 442.

— ÉTYM. Lat. *impositum*, chose imposée.

† **IMPOTABLE** (in-po-ta-bl'), *adj.* Qu'on ne peut boire. Ce vin est devenu impotable.

— ÉTYM. *Im*..., et *potable*.

IMPOTENCE (in-po-tan-s'), *s. f.* Terme de médecine. État de celui qui est impotent.

— HIST. XIII° s. Après s'en va sans escuier; Mès por ses membres apuier Ot ausinc cum par impotence De traïson une potence, *la Rose*, 12295. ‖ XIV° s. Vieillesce et toute impotence fait les gens estre illeberaux, ORESME, *Eth.* 110. ‖ XV° s. Quand les nouvelles furent sceues en Angleterre de la maladie et impotence du roi de France, FROISS. III, IV, 31. ‖ XVI° s. Tu me as reduyct à estre ingrat repute, par impotence de gratuité, RAB. *Pant.* IV, 4.

— ÉTYM. Provenç. *inpotencia*; espagn. *impotencia*; ital. *impotenzia*; du latin *impotentia*, de *impotens* (voy. IMPOTENT).

IMPOTENT, ENTE (in-po-tan, tan-t'), *adj.* Qui est privé de l'usage d'un membre, soit par vice de nature, soit par accident. Impotent du bras droit. Le fils aîné du maréchal de Grammont devint bientôt impotent, puis tout à fait perclus, ST-SIM. 404, 28. Je travaillerai jusqu'à ce que je devienne tout à fait aveugle et impotent, deux bénéfices dont je pourrai bientôt être pourvu, VOLT. *Lett. d'Argental*, 23 mai 1763. ‖ Substantivement. Un impotent. ‖ Se dit aussi des membres. Un bras impotent.

— HIST. XIV° s. Se il estoit impotent de rendre, l'autre ne reputeroit pas que il li deust rien donner, ORESME, *Eth.* 255. ‖ XV° s. Il fait enquerir diligemment où il y ait povres mesnaigers, vieulz et impotens, *Bouciq.* IV, 2. ‖ XVI° s. Il ordonna que celuy qui auroit esté mutilé et rendu impotent de quelque membre à la guerre, fust nourry tout le temps de sa vie aux despens de la chose publique, AMYOT, *Sol.* 65.

— ÉTYM. Provenç. *inpotens*; espagn. et ital. *impotente*: du latin *impotentem*, de *in* negatif, et *potens*, qui peut.

† **IMPOURVU, UE** (in-pour-vu, vue), *adj.* Terme vieilli. Non prévu. Sans doute il n'aura vue; Et c'est de là que vient cette fuite impourvue, CORN. *Mél.* II, 8, édit. 1633. ‖ À l'impourvu, *loc. adv.* À l'improviste. Soit qu'une autre modeste à l'impourvu m'avise, RÉGNIER, *Sat.* VII. Les ennemis sont venus à l'impourvu, *Dict. de l'Acad. de* 1740.

— REM. Vaugelas disait : « À l'improviste, à l'impourvu, tous deux sont bons ; mais à l'improviste, quoique pris de l'italien, est tellement naturalisé français qu'il est plus élégant qu'à l'impourvu. » À l'impourvu n'est plus usité.

— HIST. XVI° s. Cleomenes vint une nuit à l'improuveue assaillir la ville de Megalopolis, AMYOT, *Philop.* 7.

— ÉTYM. *Im*..., et *pourvoir*, qui, venant du lat. *providere*, s'est dit pour *prévoir*.

† **IMPRATICABILITÉ** (in-pra-ti-ka-bi-li-té), *s. f.* État de ce qui est impraticable. La barbarie de la loi qu'on vous propose est la plus haute preuve de l'impraticabilité d'une loi sur l'émigration, MIRABEAU, *Collection*, t. V, p. 402.

IMPRATICABLE (in-pra-ti-ka-bl'), *adj.* ‖ 1° Qui ne peut se faire, s'exécuter. L'exemple des saints nous est une preuve convaincante que la sainteté n'a rien d'impraticable pour nous, BOURDAL. *Sainteté*, 2° avent, p. 314. Ce n'est pas qu'il ne faille également éviter ce zèle toujours armé de terreur et de dureté qui est tout propre à confirmer un pécheur dans le vice par l'idée impraticable qu'il lui donne de la vertu, MASS. *Confér. Zèle contre les vices*. Et qu'enfin l'équité fit régner sur la terre L'impraticable paix de l'abbé de Saint-Pierre, VOLT. *Tactique*. L'entreprise fut jugée impraticable, RAYNAL, *Hist. phil.* VI, 20. ‖ 2° Où l'on ne peut passer, où l'on ne passe qu'avec beaucoup de difficultés. Un marais impraticable. Les chemins de Vitré ici sont devenus si impraticables qu'on les fait raccommoder par ordre du roi et de M. le duc de Chaulnes; tous les paysans de la baronnie y seront lundi, SÉV. 15 juin 1680. La police était un peu négligée; les grands chemins étaient impraticables de jour, et les rues durant la nuit; mais on volait encore plus impunément ailleurs, HAMILT. *Gramm.* 2. ‖ 3° Il se dit d'une maison, d'un appartement, d'une chambre qui a des inconvénients tels qu'on ne peut l'habiter. La fumée rend cette chambre impraticable. ‖ Insupportable. Un hiver est impraticable à Grignan, et très-ruineux à Aix, SÉV. 406. ‖ 4° Fig. Insociable, très-difficile à vivre. Il est d'un caractère, d'une humeur impraticable. Je ne saurais vous approcher.... Si vous pouviez savoir les affligeants discours.... Vous seriez moins impraticable, DESHOUL. t. II, p. 69. Ce roi toujours caché, toujours impraticable comme les rois de l'Orient, FÉN. *Dial. des morts mod.* 12. Il tirait du fond du cœur de ses sujets la vérité qu'on cache aux princes orgueilleux et impraticables, VAUVEN. *Dial. Louis XI, Commines*.

— ÉTYM. *Im*..., et *praticable*.

† **IMPRATIQUÉ, ÉE** (in-pra-ti-ké, kée), *adj.* Qui n'est pas pratiqué, infréquenté. Chemins impratiqués.

— ÉTYM. *Im*..., et *pratiqué*.

† **IMPRÉCATEUR** (in-pré-ka-teur), *s. m.* Néologisme. Celui qui prononce des imprécations. Ce grand imprécateur [Dante], à la face sinistre, qui allait en enfer et qui en revenait, DANIEL STERN, *Rev. germ.* t. XXVIII, p. 231. ‖ *Adj.* À la façon des poëtes hébraïques, dont il a le génie imprécateur, il [Dante] veut émouvoir d'une terreur salutaire les âmes endurcies, D. STERN, *Dial. sur Dante et Gœthe*, 2, *Rev. germ.* t. XXXI, p. 199.

— ÉTYM. Voy. IMPRÉCATION.

IMPRÉCATION (in-pré-ka-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* ‖ 1° Souhait qu'on fait contre quelqu'un. Il a fait contre moi mille imprécations, TRISTAN, *Mariane*, I, 3. Bénissez ceux qui font des imprécations contre vous, et priez pour ceux qui vous calomnient, SACI, *Bible, Saint Luc*, VI, 28. C'était une espèce d'imprécation parmi les Hébreux, de souhaiter à un homme que le sang d'un autre homme retombât sur lui, BOURDAL. *Exhort. sur le jug. du peuple contre J. C.* t. IV, p. 65. Ils firent mille imprécations contre don Alvar, LESAGE, *Diable boit.* ch. 13, dans POUGENS. Les imprécations ne nous secourent pas, VOLT. *Scythes*, V, 4. Et comment désormais soutenir les approches, Le désespoir, les cris, les éternels reproches, Les imprécations d'une mère en fureur? ID. *Orphel. de la Chine*, II, 3. Je vous ferai présent la première fois d'un recueil d'imprécations et de serments nouvellement inventés par un capitaine de dragons, BOISSY, *Français à Londres*, sc. 15. ‖ 2° Terme d'antiquité. Formule solennelle, par laquelle on flétrissait publiquement un ennemi de l'État, en l'exilant ou en le condamnant à mort par contumace. Ce tribun [Ateius], s'étant inutilement opposé au départ de Crassus, courut à la porte de la ville par où il devait sortir, mit à terre un brasier plein de feu, et, dès que Crassus fut arrivé vis-à-vis, il jeta dans ce brasier des parfums, y versa des libations, et prononça dessus des imprécations terribles qu'on ne put entendre sans frémir d'horreur, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. IX, p. 187, dans POUGENS. Ils alléguaient, entre autres raisons, les imprécations et les exécrations prononcées par les prêtres et par tous les autres ministres de la religion contre Alcibiade, et même contre ceux qui proposeraient de le rappeler, ID. *ib.* t. IV, p. 17. ‖ 3° Terme de rhétorique. Figure par laquelle on souhaite des malheurs à celui dont on parle ou à qui l'on parle.

— SYN. IMPRÉCATION, MALÉDICTION. L'imprécation est l'action de faire une prière contre quelqu'un; la malédiction est l'action de maudire. L'imprécation est une prière; la malédiction n'est point une prière, c'est une sorte de sentence prononcée au nom d'un sentiment religieux par une personne qui a le droit de la prononcer.

— HIST. XIV° s. Une loy de horrible imprecacion, BERCHEURE, f° 15, *verso*. ‖ XVI° s. Quand je tanse avec mon valet, je tanse du meilleur courage que j'aye; ce sont vrayes et non feinctes imprecations, MONT. I, 270.

— ÉTYM. Lat. *imprecationem*, de *in*, dans, sur, contre, et *precari*, prier (voy. ce mot).

† **IMPRÉCATOIRE** (in-pré-ka-toi-r'), *adj.* Qui se fait avec imprécation, qui a rapport à l'imprécation.

— HIST. XVI° s. Monitoires ou excommunications avec clause satisfactoire.... celles qui contiennent clauses imprecatoires contre la forme prescrite par les conciles.... sont censées abusives, P. PITHOU, 38.

— ÉTYM. Voy. IMPRÉCATION.

† **IMPRÉGNATION** (in-pré-gna-sion; en vers, de cinq syllabes; quelques-uns donnent au *g* un son dur : in-prégh-na-sion; mais il n'y a aucune raison de séparer, par la prononciation, imprégnation de

imprégner), *s. f.* || 1° Terme de physiologie. Fécondation de l'ovule dans le sein de la femelle. Lorsqu'on les laisse joindre [l'âne et l'ânesse] dans d'autres temps et surtout en hiver, il est rare que l'imprégnation suive l'accouplement, BUFF. *Quadrup.* t. VII, p. 240. || Terme de botanique. Action du pollen ou de la matière fécondante de l'organe mâle d'un végétal sur l'ovule. || 2° Terme de physique. Imbibition, pénétration. On sait aussi que d'habiles physiologistes attribuent à l'imprégnation de l'air la couleur vermeille du sang, BONNET, *Lett. à l'abbé Rogier*, Œuv. t. X, p. 26, dans POUGENS. || Imprégnation des bois, procédé qui consiste à faire infiltrer dans les arbres divers liquides, soit pour les colorer, soit pour les faire durer plus longtemps. || 3° Terme de pharmacie. Action par laquelle les sels ou autres particules d'un corps pénètrent un liquide

— HIST. XVI° s. Mole est une fausse impregnation d'une chair sans forme, de figure ronde et dure, contenue en la matrice, PARÉ, XVIII, 40.

— ÉTYM. Provenç. *impregnacio*, *enpregnacio* (voy. IMPRÉGNER).

IMPRÉGNÉ, ÉE (in-pré-gné, gnée), *part. passé* d'imprégner. Les mines d'antimoine, de bismuth, de zinc et surtout celles de cobalt contiennent de l'arsenic ; presque toutes les matières minérales en sont imprégnées, BUFF. *Min.* t. VI, p. 61. || Fig. Imprégné de funestes doctrines.

IMPRÉGNER (in-pré-gné. La syllabe *pré* prend un accent grave, quand la syllabe qui suit est muette : j'imprègne, excepté au futur et au conditionnel : j'imprégnerai, j'imprégnerais), *v. a.* || 1° Terme d'histoire naturelle. Féconder. || 2° Par assimilation. Pénétrer, se répandre dans, en parlant des particules d'une substance. Imprégner une liqueur de sels. T'ai-je imprégné [mon habit] des flots de musc et d'ambre Qu'un fat exhale en se mirant? BÉRANG. *Mon habit.* || Fig. Faire entrer dans l'esprit des opinions, des principes, etc. Pour avoir le temps de le sonder partout, et de l'imprégner doucement et solidement de mes sentiments, ST-SIM. 306, 14. || 3° S'imprégner, *v. réfl.* Être imprégné. Les balles de coton s'imprègnent quelquefois de miasmes pestilentiels. L'eau qu'on a purgée d'air en la faisant bouillir, est plusieurs jours à s'imprégner d'un air nouveau, BONNET, *Us. feuilles dans les plantes*, 1er mém. || Fig. Les préjugés dont leur esprit s'était imprégné.

— HIST. XIII° s. Il fait plouvoir por enpraigner [féconder] la terre, *Psautier*, f° 177. || XVI° s. Estant la jument empreignée, elle sera separée d'avec les autres, O. DE SERRES, 305.

— ÉTYM. Lat. *imprægnare* (QUICHERAT, *Addenda*), de *in*, en, dans, et *prægnans*, qui est fécondé (voy. PRÉGNANT).

† **IMPRÉMÉDITATION** (in-pré-mé-di-ta-sion), *s. f.* Qualité de ce qui est soudain, sans préméditation

— HIST. XVI° s. Impremeditation, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. *Im*..., et *préméditation*.

† **IMPRÉMÉDITÉ, ÉE** (in-pré-mé-di-té, tée), *adj.* Qui n'est point prémédité.

— HIST. XVI° s. Impremedité, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Im*..., et *prémédité*.

IMPRENABLE (in-pre-na-bl'), *adj.* || 1° Qui ne peut être pris. Il semblait que les plus méchantes villes devenaient imprenables dès que nous les attaquions, VOIT. *Lett.* 83. Nulle ville ne paraissait imprenable à ce prince [Philippe de Macédoine], pourvu qu'il y pût faire monter un mulet chargé d'or, ROLLIN, *Hist. anc.* Œuv. t. V, p. 538, dans POUGENS. Un des premiers exploits de ces troupes anglaises fut de prendre Gibraltar, qui passait avec raison pour imprenable, VOLT. *Louis XIV*, 20. || Par extension, très-difficile à prendre. Venise, imprenable par sa situation, était redoutable par son opulence, VOLT. *Ann. Emp. Frédér. Ier*, 1164. || Il ne se dit guère qu'en parlant de villes et de places de guerre. || 2° Qu'on ne peut prendre, dont on ne peut faire usage sans en éprouver quelque gêne. Le tabac du Brésil serait imprenable à raison de son acreté, si on ne le tempérait par une décoction d'autre tabac et de copal, de cette manière on le rend prenable, LEGOARANT.

— HIST. XV° s. Il sentoit son chastel fort et imprenable, FROISS. II, III, 90. || XVI° s. Vous avez prins Calais, deux cens ans imprenable, DU BELLAY, III, 66, recto. Le pape fut pris dans la forteresse de Sainct-Ange, imprenable pretendue, BRANT. *Charles Quint*.

— ÉTYM. *Im*..., et *prenable*; provenç. *emprenable*, *imprenable*.

† **IMPRESARIO** (in-prè-za-ri-o), *s. m.* Chef d'une entreprise théâtrale. Un habile impresario. || Au plur. Des impresarios.

— ÉTYM. Ital. *impresario*, de *impresa*, entreprise (voy. ce mot).

† **IMPRESCIENCE** (in-prè-ssi-an-s'), *s. f.* Manque de prescience.

— ÉTYM. *Im*..., et *prescience*.

IMPRESCRIPTIBILITÉ (in-prè-skri-pti-bi-li-té), *s. f.* Terme de droit. Qualité de ce qui est imprescriptible. L'imprescriptibilité de son droit.

IMPRESCRIPTIBLE (in-prè-skri-pti-bl'), *adj.* Terme de droit. Qui n'est pas susceptible de prescription. Droits imprescriptibles. || Il se dit dans le langage ordinaire avec une signification analogue. La loi de la nature, cette loi simple, imprescriptible, qui parle au cœur de l'homme, J. J. ROUSS. *Pologne*, 6. Ils ont constamment soutenu que la liberté est un droit imprescriptible du chrétien, CHATEAUB. *Gén.* IV, IV, 7.

— HIST. XVI° s. Le domaine de la couronne de France est inalienable et imprescriptible, LOYSEL, 6.

— ÉTYM. *Im*..., et *prescriptible*.

IMPRESSE (in-prè-s'), *adj. f.* Terme de philosophie. Espèces impresses, celles qui sont imprimées dans nos sens, qui laissent trace dans notre mémoire. La plus commune opinion est celle des péripatéticiens, qui prétendent que les objets de dehors envoient des espèces qui leur ressemblent, et que ces espèces sont portées par les sens extérieurs jusqu'au sens commun : ils appellent ces espèces-là impresses, parce que les objets les impriment dans les sens extérieurs, MALEB. *Rech. vér.* III, II, 2.

— ÉTYM. Lat. *impressus*, imprimé, participe passé de *imprimere* (voy. IMPRIMER).

IMPRESSION (in-prè-sion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Action de presser sur. Ce corps ne recevra aucune impression vers aucun côté, non plus qu'une girouette entre deux vents égaux, PASC. *Équil. des liqueurs*, V. || Fig. Action de presser sur quelqu'un, en parlant de personnes qui l'influencent, le dirigent. Une puissance qui préside, qui ordonne, de qui l'on reçoive l'impression et qui dirige toutes les démarches et tous les mouvements, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 469. Vous conduire par les impressions d'un guide éclairé, MASS. *Carême*, *Prospér.* || 2° Action par laquelle une chose appliquée sur une autre y laisse une empreinte ; le résultat de cette action. L'impression d'un cachet sur la cire. On voit dans les ardoises et dans d'autres matières, à de grandes profondeurs, des impressions de poissons et de plantes, dont aucune espèce n'appartient à notre climat, BUFF. *Époq. nat.* Œuv. t. XII, p. 22. || Terme d'anatomie. Enfoncements de la surface des os ayant la même apparence que s'ils résultaient d'une impression extérieure. Impressions digitales des os du crâne. || Impressions musculaires, enfoncements qu'on aperçoit dans les coquilles bivalves. || Fig. L'impression d'un caractère, l'action de donner un caractère, une qualité. Une plus grande juridiction suppose l'impression d'un caractère plus éminent et la collation d'un plus haut et plus parfait sacerdoce, MIRABEAU, *Collection*, t. IV, p. 343. || 3° Particulièrement, l'action de tirer des empreintes d'une surface où il y a des creux ou des saillies propres à se charger d'une couleur qui, par compression, se reporte sur une autre surface. On obtient les épreuves d'une gravure au moyen de l'impression. L'impression de cette étoffe a été manquée. Vérification faite de la teinture ou impression, *Lett. pat.* du 18 avril 1782. || 4° Action d'imprimer un livre, etc.; résultat de cette action. Diriger, surveiller l'impression d'un ouvrage. Une belle impression. Une vilaine impression. Ce que vous dites est digne de l'impression, SÉV. 348. J'étais touchée de toutes ces différentes beautés [de l'Esther de Racine]; aussi je suis loin de changer de sentiment; mais je vous disais que l'impression a fait son effet ordinaire, et s'est fait voir comme une requête civile contre les approbations de ceux qui avaient loué dans l'excès et de bonne foi, ID. 23 mars 1689. Dès que l'impression fait éclore un poëte, Il est esclave né de quiconque l'achète, BOIL. *Sat.* IX. Un ouvrage.... qui est donné en feuilles sous le manteau.... s'il est médiocre passe pour merveilleux : l'impression est l'écueil, LA BRUY. I. Nous savons bien qu'on peut abuser de l'impression comme on peut abuser de la parole ; mais quoi! nous privera-t-on d'une chose si légitime, sous prétexte qu'on en peut faire un mauvais usage? VOLT. *Quest. miracles*, *Lett.* 13. || Il se dit quelquefois dans le sens d'édition. Elle [l'actrice représentant Camille] doit recevoir le coup derrière le théâtre, comme je le marque dans cette impression, CORN. *Ex. d'Hor.* Il y a des Escobars de différentes impressions, PASC. *Prov.* VIII. || 5° Terme de peinture. La couleur qui se met sur la toile ou sur un panneau, soit à l'huile soit en détrempe, et qui sert de première couche. Tout sujet qu'il s'agit de peindre à l'huile doit recevoir d'abord une ou deux couches d'impression, c'est-à-dire un enduit de blanc de céruse, broyé et détrempé à l'huile, qu'on étend sur le sujet qu'on veut peindre, *Manuels Roret*, *Manuel du peintre en bâtiments*, Paris, 1843, p. 159. || Peinture d'impression, peinture à couches plates que font les peintres en bâtiment. || 6° Effet que l'action d'une chose quelconque produit sur un corps. Que si nous leur pouvons donner [à nos membres] un mouvement detaché de l'ébranlement universel et même qui lui soit contraire, en poussant par en haut, par exemple, notre bras que l'impression commune de toute la machine tire en bas, on voit bien qu'il n'est pas possible qu'une si petite partie de l'univers, c'est-à-dire l'homme, puisse prévaloir d'elle-même sur l'effort du tout, BOSS. *Libre arb.* 9. Comme l'impression de l'eau convertissait chaque jour les sables vitrescibles en argile, BUFF. 3° *époque de la nat.* Œuv. t. XII, p. 151. Ceux qui prétendent élever des sociétés en employant les passions comme matériaux de l'édifice ressemblent à ces architectes qui bâtissent des palais avec cette sorte de pierre qui se fond à l'impression de l'air, CHATEAUB. *Génie*, IV, III, 4. || L'impression du mouvement, l'action qu'exerce le mouvement communiqué. Pourquoi il arrive que l'impression du mouvement soit plus forte à la partie la plus éloignée du lieu où l'ébranlement commence, BOSS. *Libre arb.* 4. Nous connaissons que Dieu est parfaitement libre en tout ce qu'il fait au dehors, corporel ou spirituel, sensible ou intelligible, et il l'est en particulier à l'égard de l'impression du mouvement qu'il peut donner à la matière, ID. *ib.* 2. || Fig. Et comme notre sexe ose assez promptement Suivre l'impression d'un premier mouvement, CORN. *Hér.* V, 2. || Dans les exemples ci-dessus de Bossuet, le sens n'est pas passivement le mouvement imprimé, mais activement l'action que produit le mouvement (voy. plus bas la discussion sur la locution : imprimer le mouvement). || 7° Ce qui reste de l'action qu'une chose a exercée sur un corps. L'alambic laisse toujours une impression de feu dans les eaux distillées, *Dict. de l'Acad.* Un mal funeste et contagieux se répandit et s'échauffa dans les principales villes de Normandie, soit que l'intempérie des saisons eût laissé dans les airs quelque maligne impression.... FLÉCH. *Duc de Mont.* Je m'empresse d'avoir l'honneur de répondre à sa dernière et charmante lettre, malgré l'impression qui me reste encore de deux ou trois accès de fièvre qui m'ont laissé de la faiblesse, D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 29 juin 1781. || 8° Marque. Elle [Henriette agonisante] demande le crucifix sur lequel elle avait vu expirer la reine sa belle-mère, comme pour y recueillir les impressions de constance et de piété que cette reine vraiment chrétienne y avait laissées avec les derniers soupirs, BOSS. *Duch. d'Orl.* Dieu a fait un ouvrage au milieu de nous qui, détaché de toute autre cause, et ne tenant qu'à lui seul, remplit tous les temps et tous les lieux, et porte par toute la terre, avec l'impression de sa main, le caractère de son autorité : c'est Jésus-Christ et son Église, ID. *Anne de Gonz.* L'impression de Dieu y reste encore [dans l'homme] si forte qu'il ne peut la perdre, et tout ensemble si faible qu'il ne peut la suivre, ID. *la Vallière*. || 9° Effet plus ou moins prononcé que les objets extérieurs font sur les organes des sens. Les impressions de la douleur, du plaisir. L'objet la frappe [la bête] en un endroit; Ce lieu frappé s'en va tout droit, Selon nous, au voisin en porter la nouvelle; Le sens de proche en proche aussitôt la reçoit; L'impression se fait : mais comment se fait-elle? LA FONT. *Fabl.* X, 1. La perception des couleurs, des sons, du bon et du mauvais goût, du chaud et du froid, de la faim et de la soif, du plaisir et de la douleur, suivent les mouvements de l'impression que font les objets sensibles sur nos organes corporels, BOSS. *Conn.* III, 3. En toute sensation il se fait un contact et une impression réelle et matérielle sur nos organes, qui vient ou immédiatement ou originairement de l'objet, ID. *ib.* Tous les sens ont la faculté de conserver plus ou moins les impressions des causes extérieures; mais l'œil l'a plus que les autres sens, BUFF. *Dict. nat. anim.* Œuv. t. V, p. 276. || 10° Effet qu'une cause quelconque produit dans le cœur ou dans l'esprit. N'ayez jamais impression Que d'une seule passion, À quoi que l'espoir vous convie; Bien aimer soit votre vrai bien.... MALH. VI, 10. Et reconnaissez-vous que tout ce qu'il m'a dit Par quelque impression ébranle mon esprit? CORN. *Nicom.* IV, 1. Si vous ouvrez votre âme à ces impressions, ID. *Cin.*

ns, II, 4. La jalousie a des impressions Dont bien souvent la force nous entraîne, MOL. *Amph.* II, 6. Je m'en vais essayer de vous ôter ces impressions, SÉV. 424. C'était son carrosse et l'abbé Charrier, qu'il a envoyé me recevoir.... cet abbé me fut agréable; il a une petite impression de Grignan par son père et par vous avoir vue, ID. 20 sept. 1684. On pouvait jeter dans son âme quelque fausse impression, mais il suivait toujours au moins l'ombre de la justice, FLÉCH. *Duc de Mont.* M. de Noailles est trop sincère avec le roi; il n'est pas aisé d'effacer les impressions qu'on lui a données, MAINTENON, *Lett. au card. de Noailles*, 2 janv. 1796. Un jeune homme toujours bouillant dans ses caprices Est prêt à recevoir l'impression des vices, BOIL. *Art p.* III. Il y a des impressions funestes dont on ne revient jamais, VOLT. *Lett. d'Argental*, 24 mars 1754. L'impression n'est jamais l'image fidèle et complète du fait; elle est individuelle, et le fait ne l'est point, GUIZOT, *Hist. de la civil. en Fr.* 8ᵉ *leçon.* || Bonnes impressions, mauvaises impressions, sentiments favorables, défavorables qui sont inspirés par une personne ou une chose. Les maudites femmes s'étaient proposé de tenter toutes sortes de moyens pour engager leur sœur à se perdre, soit en lui donnant de mauvaises impressions de son mari, soit.... LA FONT. *Psyché*, I, 74. Disposant les esprits à recevoir les impressions désavantageuses qui me firent quitter la cour pour quelque temps, Mᵐᵉ DE CAYLUS, *Souvenirs*, p. 233, dans POUGENS. Charles XII n'avait encore donné de lui que de mauvaises impressions, VOLT. *Ch. XII*, 2. || Donner une impression, donner des impressions, faire juger, sentir suivant telle ou telle manière. Et qui, par la chaleur qu'ils ont pour les intérêts du ciel, sont faciles à recevoir les impressions qu'on veut leur donner, MOL. *Préf. d. Tart.* Ressouvenez-vous, je vous prie, des étranges impressions qu'on nous donne depuis si longtemps des jansénistes, PASC. *Prov.* III. Ceux qui ont donné cette impression au pape, pourraient bien avoir abusé de la créance qu'il a en eux, ID. *ib.* XVIII. De sorte que je crains que cette censure ne fasse plus de mal que de bien, et qu'elle ne donne à ceux qui en sauront l'histoire une impression tout opposée à la conclusion, ID. *ib.* I. Je suis prête à prendre l'impression qu'il voudra me donner, SÉV. 675. || Faire de l'impression, agir fortement sur l'esprit. D'un règne commençant la première action Fait dessus les esprits beaucoup d'impression, ROTROU, *Antig.* IV, 4. Quand on vous connaît, qu'on a goûté la sorte d'agrément de votre esprit et la bonté de votre cœur, il n'est pas aisé de vous effacer : vous faites une impression qui dure, SÉV. *à Moulceau*, 24 oct. 1687. Les moindres choses ont fait impression dans mon pauvre cerveau, ID. 375. Ce discours ne lui fit alors qu'une légère impression, ID. 12. Un si beau sentiment fit tant d'impression dans l'esprit des peuples que.... BOSS. *Hist.* III, 6. Un récit si propre à faire impression sur les cœurs, MASS. *Avent. Jug.* Pourriez-vous avoir la bonté de me dire quelle impression le mémoire de M. de la Chalotais a faite dans Paris? VOLT. *Lett. d'Argental*, 16 août 1766. || Faire impression, faire beaucoup d'impression, se dit d'une personne qui attire sur elle l'attention dans une société. L'un est actuellement ambassadeur de la république à la cour, où il fera, dit-on, beaucoup d'impression, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 26 mars 1770. || Faire impression se dit aussi, en termes militaires, de l'action du feu sur une troupe. Le feu de l'ennemi fit impression sur nos régiments.

— HIST. XIVᵉ s. Puis que il sentirent les impressions des colées [des coups] de la partie adverse, BERCHEURE, fᵒ 38, *recto*. Par impression [contrainte, pression] et non de nostre franche volunté, *Ordonn. des rois de Fr.* t. III, p. 348. || XVIᵉ s. Ce sont des impressions de l'apprehension et de la crainte, MONT. I, 93. Quand je considere l'impression [dégradation] que la Dordoigne fait vers la rive droite, ID. I, 232. L'invention de notre artillerie, de nostre impression, ID. IV, 16. Je sçay bien que naturellement chacun a une impression en soy de conserver et exalter ce qu'il a procreé, LANOUE, 109. Un marquis de la nouvelle impression, D'AUB. *Fœn.* IV, 9. Il n'y a que le sang des boucs qui puisse graver et faire impression dessus [le diamant], ID. *Vie*, LXVII. Ils rompirent et mirent en fuite les trois gros, et mesmes firent impression dans la teste du duc de Guise, où ils tuerent la Brosse son lieutenant, ID. *Hist.* I, 169. Et y demeure l'impression des doigts comme aux œdemes, PARÉ, X, 6. La menagere se contentera de faire ces huiles par impression comme on appelle, non par distillation, O. DE SERRES, 892. Attache ton esprit à contr'imaginer Quelque entreprise haute, à fin de destourner L'impression d'amour par une autre nouvelle, RONS. 835. Volontairement et sans impression, *Coust. génér.* t. II, p. 104.

— ÉTYM. Provenç. *empressio*; espagn. *impresion*; du latin *impressionem*, de *impressum*, supin de *imprimere* (voy. IMPRIMER).

† **IMPRESSIONNABILITÉ** (in-prè-sio-na-bi-li-té), *s. f.* Néologisme. Qualité de ce qui est impressionnable ou susceptible d'impression.

† **IMPRESSIONNABLE** (in-prè-sio-na-bl'), *adj.* Néologisme. Susceptible de recevoir de vives impressions. Esprit impressionnable. || Fig. Se dit de la rente, des valeurs commerciales. Le prix des nègres, cette valeur impressionnable qui est pour les planteurs d'Amérique ce que le cours de la rente est pour les négociants d'Europe, baissa de 80 p. 100 dans l'espace de quelques mois, RECLUS, *Revue des Deux-Mondes*, 15 mars 1863, p. 373.

— ÉTYM. *Impressionner.*

† **IMPRESSIONNÉ, ÉE** (in-prè-sio-né, née; en vers, de cinq syllabes), *part. passé* d'impressionner. || 1ᵒ Terme didactique. Qui a reçu une impression, une marque. Pierre à empreinte ou pierre impressionnée. || 2ᵒ Néologisme. Qui a reçu une impression morale. Vivement impressionné par un tel spectacle.

† **IMPRESSIONNER** (in-prè-sio-né; en vers, de cinq syllabes), *v. a.* || 1ᵒ Terme didactique. Produire une impression matérielle. Sous l'influence de la chaleur [dans l'héliochromie], on voit les couleurs prendre généralement plus d'intensité, surtout si la lumière a impressionné toute l'épaisseur de la couche de chlorure d'argent, NIEPCE DE ST-VICTOR, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LIV, p. 283. || 2ᵒ Néologisme. Causer une impression morale. Le récit de ce malheur l'impressionne. || 3ᵒ S'impressionner, *v. réfl.* Recevoir une impression morale.

— REM. Ce mot est nouveau, sans doute, mais il est régulièrement fait comme *affectionner*.

— ÉTYM. *Impression.*

† **IMPRÉVISION** (in-pré-vi-zion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* Manque de prévision.

— ÉTYM. *Im....*, et *prévision*.

† **IMPRÉVOYABLE** (in-pré-vo-ia-bl'; quelques-uns disent : in-pré-voi-ia-bl'), *adj.* Qui ne peut pas être prevu.

— HIST. XVIᵉ s. Les evenemens de ceste haute entreprise seroyent imprevoyables, LANOUE, 407.

— ÉTYM. *Im....*, et *prévoyant*.

IMPRÉVOYANCE (in-pré-vo-ian-s'; quelques-uns disent : in-pré-voi-ian-s'), *s. f.* Défaut de prévoyance. Prelat, qu'avez-vous fait? par quelle imprévoyance Avez-vous de leur cœur consacré l'alliance? LEMERC. *Frédég. et Brun.* I, 6.

— HIST. XVIᵉ s. Imprevoyance, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Imprévoyant.* On a dit aussi dans le XVIᵉ siècle *improvidence :* Vos amis accusent votre invigilance et improvidence, MONT. III, 8.

IMPRÉVOYANT, ANTE (in-pré-vo-ian, ian-t'; quelques-uns disent : in-pré-voi-ian, ian-t'), *adj.* Qui manque de prévoyance. Le plus libéral, le plus imprévoyant des hommes avait, pour ses véritables amis, le défaut de ne jamais vouloir écouter leurs avis sur l'article de sa dépense, MARMONTEL, *Mém.* IX.

— ÉTYM. *Im....*, et *prévoyant*.

IMPRÉVU, UE (in-pré-vu, vue), *adj.* Qu'on n'a pas prévu et qui arrive lorsqu'on y pense le moins. Elle craint pour son fils un malheur imprévu, SCARRON, *D. Japhet d'Arm.* III, 1. Quand il [Dieu] voulut sauver la ville de Béthulie, il tendit, dans la beauté de Judith, un piége imprévu et inévitable à l'aveugle brutalité d'Holopherne, BOSS. *Reine d'Angl.* Anne d'Autriche.... et Marie-Thérèse.... nous sont enlevées contre notre attente, l'une par une longue maladie, et l'autre par un coup imprévu, ID. *Marie-Thér.* Lorsque d'Ochosias le trépas imprévu.... RAC. *Athal.* I, 1. Une révolution souvent aussi imprévue de ceux qui la font que de ceux qui la souffrent, MONTESQ. *Lett. pers.* 80.

— HIST. XVIᵉ s. Tant ce coup impreveu trouble son jugement, DESPORTES, *Roland furieux.*

— ÉTYM. *Im....*, et *prévu*.

† **IMPRIMABLE** (in-pri-ma-bl'), *adj.* Qui peut être imprimé. Vous aurez bientôt une lettre ostensible, sur les Sirven, qui peut-être sera imprimable, supposé qu'il soit permis d'imprimer des choses utiles, VOLT. *Lett. Damilaville*, 27 mars 1767.

— ÉTYM. *Imprimer.*

† **IMPRIMAGE** (in-pri-ma-j'), *s. m.* Terme de batteur d'or. Action de passer le fil une fois dans le prégaton.

IMPRIMÉ, ÉE (in-pri-mé, mée), *part. passé* d'imprimer. || 1ᵒ Qui a laissé une empreinte. La Nouvelle-Zélande, la plus considérable de ces îles, est remplie de montagnes où l'on voit imprimées les traces des volcans éteints, RAYNAL, *Hist. phil.* X, 2. Mes pas pressaient vos pas sur le sable imprimés, DUCIS, *Abufar*, I, 6. || 2ᵒ Qui a reçu une impression en encre noire ou en couleur. Lithographie imprimée. Un châle imprimé. Mousseline imprimée. || 3ᵒ Produit par l'imprimerie. Un livre imprimé. Le Jonas inconnu sèche dans la poussière; Le David imprimé n'a point vu la lumière, BOIL. *Sat.* IX. || Un auteur imprimé, un auteur dont le livre est imprimé. Je m'imagine que le plaisir est grand de se voir imprimé, MOL. *les Préc.* 10. Il a eu assez de réputation à Paris de son vivant; il est vrai que, son mérite n'étant pas imprimé, pour parler comme M. Ménage, sa réputation n'a pu s'étendre, BAYLE, *Dictionn. Spinoza*, G, en note. || *S. m.* Un imprimé. S'il y a un imprimé de cette pièce [Esther], SÉV. 28 janv. 1689. Je vous enverrai un imprimé où sera votre lettre, BOSS. *Lett. quiét.* 118. Et par là on épargne cette énorme quantité d'imprimés qui chez nous se vendent au poids pour servir d'enveloppes aux ballots, VOLT. *Fragm. sur l'hist.* art. 11. Je copiai de ce manuscrit ce qui manquait dans les imprimés, P. L. COUR. *Lettre à M. Renouard.* || Particulièrement. Une petite brochure; une feuille volante. || 4ᵒ Fig. Marqué. Le caractère imprimé à cet ouvrage, à ce monument. || 5ᵒ Qui a fait marque dans l'esprit, dans la mémoire, etc. Et peu d'hommes au cœur l'ont assez imprimée [cette vertu] Pour oser aspirer à tant de renommée, CORN. *Hor.* II, 3. Il y aura toujours la raison et la vertu imprimées par la nature dans les cœurs des hommes; s'ils abusent de leur liberté, tant pis pour eux, FÉN. *Dial. des morts anc.* 32. J'en ai encore le souvenir vivement imprimé dans la mémoire, et je ne le perdrai jamais, BOURDAL. *Exhort. char. envers un sémin.* t. I, p. 168. || 6ᵒ Qui a reçu une marque dans l'esprit, dans le cœur. Le cerveau frappé, agité, imprimé, pour ainsi parler, par les objets, BOSS. *Connais.* III, 11. Les hommes font plus facilement les mouvements qui se font en leur présence, sans doute parce que leur cerveau, imprimé du caractère de ce mouvement, est disposé par là à en produire un semblable, ID. *ib.* V, 5. C'est que les hommes se trouvent souvent imprimés de certaines vérités fortes qu'ils ne suivent pas, ID. 2ᵉ *instr. past. sur les prom. de l'Église*, 3. || Être imprimé d'une chose, en avoir une forte impression (cette locution vieillit). Et pourtant Trufaldin Est si bien imprimé de ce conte badin.... MOL. *l'Ét.* III, 3. Quelle facilité est la nôtre pour perdre tout d'un coup le sentiment, la mémoire des choses dont nous nous sommes vus le plus fortement imprimés! LA BRUY. *Disc. de récept. à l'Acad.*

IMPRIMER (in-pri-mé), *v. a.* || 1ᵒ Faire ou laisser une empreinte, une marque, des traits, une figure, etc. sur quelque chose. Imprimer un sceau sur de la cire. A peine il imprimait la trace de ses pas sur le sable, FÉN. *Tél.* XV. Ils trouvèrent moyen de faire imprimer dans Berne les stigmates de Notre Seigneur Jésus-Christ à un de leurs frères lais nommé Jetzer, VOLT. *Dict. phil. Blasphème.* || Par extension. Quant aux volontés souveraines De celui qui fait tout et rien qu'avec dessein, Qui les sait que lui seul? comment lire en son sein? Aurait-il imprimé sur le front des étoiles Ce que la nuit des temps enferme dans ses voiles? LA FONT. *Fabl.* II, 13. || Fig. Tout ce qu'à tes vertus il reste à désirer, C'est que les beaux esprits les veuillent honorer Et qu'en l'éternité la muse les imprime, MALH. IV, 6. || 2ᵒ Passer la planche encrée et couverte de la feuille sur la table de la presse, de telle sorte que l'encre de la planche s'attache au papier et y reproduise la figure gravée. Imprimer une estampe. Imprimer en taille-douce. Imprimer des lithographies. || Faire, par l'application et la pression d'une surface sur l'autre, diverses fleurs et autres agréments sur la toile dite indienne, sur la mousseline, la mousseline de laine, les châles de laine, etc. Les étoffes qui, après avoir été marquées en blanc, seront mises à la teinture ou imprimées, *Lett. pat.* du 18 avril 1782. Ils font venir du Bengale des toiles blanches qu'ils teignent ou impriment; et vont les revendre avec un bénéfice de trente-cinq ou quarante pour cent, dans les lieux mêmes d'où ils les ont tirées, RAYNAL, *Hist. phil.* III, 24. || 3ᵒ Empreindre sur une surface des lettres fondues ou gravées et chargées d'encre; et, par extension, faire tous les travaux nécessaires pour la confection d'un livre, etc. Le cardinal du Perron, qui n'épargnait ni peine, ni soin, ni dépense pour ses livres, les faisait toujours imprimer deux fois : la première pour en

distribuer seulement quelques copies à des amis particuliers, sur lesquelles ils pussent faire leurs observations; la seconde pour les donner au public en la dernière forme où il avait résolu de les mettre, PELLISSON, *Hist. de l'Acad.* I. Douze ans sont écoulés depuis le jour fatal Qu'un libraire, imprimant les essais de ma plume...., BOIL. *Ép.* VI. Il y a un tel livre qui court, et qui est imprimé chez Cramoisy, en tel caractère ; il est bien relié et en beau papier, LA BRUY. I. || Faire imprimer un ouvrage, le remettre à l'imprimeur pour qu'il l'imprime. J'en retiens un exemplaire au moins, si vous le faites imprimer, MOL. *les Préc.* 10. Il a fait imprimer un ouvrage moral qui est rare par le ridicule, LA BRUY. I. || Absolument. Imprimer nettement. Imprimer sur papier fin, sur vélin. || Publier par la voie de l'impression. Il n'a encore rien imprimé. || Se faire imprimer, mettre au jour quelque ouvrage. Et qui diantre vous pousse à vous faire imprimer? MOL. *Mis.* I, 2. || Imprimer un auteur, imprimer son ouvrage. Qui vous imprime? C'est une chose étrange qu'on imprime les gens malgré eux, MOL. *Préc. Préface.* || 4° Terme de peinture. Coucher une première couleur qui sert de fond à celle qu'on doit mettre ensuite pour faire un tableau. || Terme de peinture en bâtiments. Enduire d'une ou de plusieurs couches de couleur des ouvrages de serrurerie, de menuiserie, etc. || 5° Fig. Donner une certaine marque, un certain caractère. Pleurez l'autre, pleurez l'irréparable affront Que sa fuite honteuse imprime à notre front, CORN. *Hor.* III, 6. N'imprime point de tache à tant de renommée, ID. *Perth.* II, 5. Le ciel a sur son front imprimé sa noblesse, RAC. *Iphig.* III, 4. L'Égypte savait imprimer un caractère d'immortalité à tous ses ouvrages, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. I, p. 12, dans POUGENS. Que la reine en ces lieux, brillants de sa splendeur, De son puissant génie imprime la grandeur, VOLT. *Sémir.* I, 1. Sa tête [de l'homme] regarde le ciel et présente une face auguste sur laquelle est imprimé le caractère de sa dignité, BUFF. *Hist. nat. homme*, *Œuv.* t. IV, p. 280. La tyrannie imprime un caractère de bassesse à toutes sortes de productions, DIDER. *Claude et Nér.* I, 10. || 6° Fig. Faire une impression sur les sens. La douleur extrême Que le fer imprimait en un endroit si pur [l'œil], ROTR. *Bélis.* V, 8. Le son des flûtes imprimant dans l'oreille le mouvement de sa cadence, BOIL. *Longin*, *Sublime*, 32. || 7° Fig. Faire une marque, une empreinte dans l'esprit, dans le cœur, dans la mémoire. Le mépris du sort Que sait imprimer aux courages Le soin de vivre après la mort, MALH. IV, 5. Si l'amour dans mon cœur imprima ton portrait, MAIR. *M. d'Asdr.* IV, 4. Enflé de la victoire et des ressentiments Qu'une pareille perte imprime aux vrais amants, CORN. *Pomp.* II, 4. Il n'a fait qu'obéir à la haine ordinaire Qu'imprime à ses pareils le nom de belle-mère, ID. *Nicom.* IV, 2. Imprimer du respect à toute l'Italie, ID. *Sertor.* III, 4. Je m'emporte, et mes sens interdits Impriment leur désordre en tout ce que je dis, ID. *Tite et Bérén.* II, 7. Et je n'ose vous dire une secrète peur Que m'imprime en l'esprit cette mauvaise humeur, ROTR. *Antig.* I, 4. Une lionne vient, monstre imprimant la crainte, LA FONT. *les Filles de Minée.* Sachez donc que vos vœux sont trahis Par l'amour qu'une esclave imprime à votre fils, MOL. *l'Ét.* I, 9. Non, non, rien n'est capable de m'imprimer de la terreur, ID. *D. Juan*, V, 6. ....Regardez-moi là durant cet entretien; Et jusqu'au moindre mot imprimez-le-vous bien, ID. *Éc. des femmes*, III, 2. Et pensez-vous que ce soit une petite affaire.... que d'entreprendre de faire rire des personnes qui nous impriment le respect? ID. *Impr.* 1. Les sentiments que votre sorte de mérite doit imprimer dans des têtes qui.... SÉV. à *Moulceau*, 24 nov. 1686. Sont-ce les triangles et les carrés et les cercles que je trace grossièrement sur le papier, qui impriment dans mon esprit leurs proportions et leurs rapports? BOSS. *Connais.* IV, 9. Pour imprimer dans les esprits l'unité de Dieu, ID. *Hist.* II, 3. Jésus-Christ vient imprimer dans les cœurs l'amour des souffrances, ID. *ib.* II, 11. || S'imprimer, imprimer à soi, graver dans son cœur, dans son esprit. Si l'âme sent cette disposition [la bonne disposition à l'égard du prochain], elle la suit; si elle ne la sent pas, elle l'excite autant qu'elle peut, et elle l'imprime au moins dans ses actions extérieures, afin de se l'imprimer peu à peu dans le cœur, NICOLE, *Ess. mor.* 2° traité, ch. 7. Pour bien entendre quelle doit être votre attention à la divine parole, il faut s'imprimer bien avant cette vérité chrétienne, qu'outre le son qui frappe l'oreille...., BOSS. *Sermons, Parole de Dieu*, 2. || 8° Imprimer le mouvement, voy. la remarque. || 9° S'imprimer, *v. réfl.* Laisser une empreinte. Leurs pas s'imprimaient sur la neige. || Être produit par l'imprimerie. Cela se dit et s'imprime tous les jours. || Être en cours d'impression. Mon livre s'imprime. || 10° Fig. Être fixé dans l'esprit, dans le cœur. Les images des objets s'impriment dans la mémoire. Il faut convenir qu'à quelques négligences près, négligences que la comédie tolère, Molière est plein de vers admirables qui s'impriment facilement dans la mémoire, VOLT. *Louis XIV*, *Écrivains*, *Molière.*

— REM. L'Académie a un article ainsi conçu : « Imprimer se dit aussi, en parlant du mouvement, de la vitesse, etc. qu'un corps communique à un autre corps : Le mouvement, la force, la vitesse qu'un corps imprime à un autre. Il s'emploie quelquefois figurément dans un sens analogue : Cette découverte imprimait aux idées une direction nouvelle. » Plusieurs auteurs se sont servis de cette locution inscrite dans le Dictionnaire de l'Académie : C'est Dieu qui imprime à la matière son mouvement et qui règle sa détermination, MALEBR. *Recherche*, I, 1, 2. La force de la matière [suivant Leibnitz] est double : une tendance naturelle au mouvement, et une résistance au mouvement imprimé d'ailleurs, FONTEN. *Leibnitz.* Ces philosophes, pour expliquer une sorte de mouvement dans les corps célestes, faisaient, au delà du dernier ciel que nous voyons, un ciel de cristal qui imprimait ce mouvement aux cieux inférieurs, ID. *Mondes*, 1er *soir.* L'eau supérieure, pressant l'inférieure, lui imprime de la vitesse à raison de sa hauteur, ID. *Guglielmini.* La gravitation qui imprime le mouvement à tous les corps vers un centre, VOLT. *Phil. Newt. Dout. sur la mes. forces*, II, 10. Nous sommes emportés dans le mouvement général imprimé par le maître de la nature, ID. *Lett. Mme du Deffant*, 24 mai 1764. Ne vaut-il pas mieux que le jour et la nuit soient l'effet du mouvement imprimé aux astres par le maître des astres, que s'ils étaient produits par six chevaux? ID. *Dict. phil. Socrate.* Une forte puissance imprime à la mer un mouvement périodique et réglé, BUFF. *Théor. de la terre*, 2e *disc.* Était-il plus difficile à Dieu de donner le mouvement aux planètes, que de l'imprimer à une comète pour le leur communiquer? TURGOT, *Lett. à Buffon*, octobre 1748. Il faut imprimer un grand mouvement à la circulation, MONTESQUIOU, *Rapport*, 27 août 1790, p. 13. Tout m'obéit encore, et tout marche animé D'un mouvement commun par mon ordre imprimé, C. DELAV. *Vépr. sicil.* III, 6. Malgré l'autorité de l'Académie et des exemples ci-dessus rapportés, la locution imprimer un mouvement n'appartient pas à un style correct et exact; elle contient une métaphore fautive et incohérente. Imprimer, c'est, d'abord et proprement, presser sur, puis faire une empreinte, faire une impression (voy. les dictionnaires latins) ; or rien de cela ne s'applique au mouvement. Quant au premier sens, qui est presser sur, on dit que le mouvement résulte, entre autres, d'une pression, et qu'imprimer le mouvement, c'est donner le mouvement au moyen d'une pression; mais cette explication ne justifie pas la locution, qui, prise en ce sens, ne dit pas : presser sur l'objet, mais qui dit : presser sur le mouvement, ce qui est inacceptable; l'objet est pressé, et le mouvement en résulte, mais le mouvement n'est pas pressé; et, à ce point de vue, on ne peut pas plus dire imprimer le mouvement que échauffer le mouvement, frotter le mouvement, parce qu'on donne le mouvement au moyen de la chaleur ou du frottement. Quant à l'autre point de vue et au second sens, qui est faire empreinte, faire impression, et qui est celui qu'on a eu véritablement dans l'idée, quand on a fait la locution, car c'est le seul qui implique la communication de quelque chose, l'incohérence de la métaphore est palpable, à cause de la ressemblance qu'elle établit entre un mouvement et une impression. La locution dont il s'agit et qui est étrangère au XVIe siècle, paraît être venue en usage vers la fin du XVIIe; depuis lors elle a été souvent répétée; mais, en fait de métaphore, l'usage ne peut guère prescrire contre la logique; et quiconque, en écrivant, sera choqué de ce qu'il y a d'incohérent entre l'action de presser sur ou de faire une empreinte et un mouvement, et est en garde contre ce genre de vice, s'abstiendra de caractériser ainsi la transmission du mouvement, ayant pour cela à sa disposition : donner le mouvement, la vitesse, communiquer le mouvement, la vitesse. Si l'on rejette imprimer le mouvement, on rejettera aussi les emplois figurés, tels que imprimer une direction, imprimer un rapide progrès; tout cela ne fait qu'aggraver l'incohérence de la métaphore. Bossuet a dit : L'impression du mouvement que Dieu peut donner à la matière, *Libre arb.* 2 (voy. IMPRESSION); mais ici ce n'est pas le mouvement qui est pressé, communiqué ; c'est au contraire le mouvement qui presse, communique.

— HIST. XIVe s. Afin que il peut [pût] la creinte et celle meisme terreur imprimer aus Latins par laquelle il avoit opprimé les courages des siens, BERCHEURE, f° 24, recto. || XVIe s. J'endors Pierre est autant à dire que : je fais dormir Pierre ; je suis la cause qui fait que l'action de dormir s'imprime en Pierre, MEIGRET, dans LIVET, *la Gramm. franç. etc.* Les exemples ne montrent pas seulement comment il faut faire, mais aussi impriment affection de le vouloir faire, AMYOT, *Préface*, IV, 30. C'est signe d'une lasche et meschante ame, quand il s'y imprime de si malheureux et si estranges appetits, et qu'ils y demeurent, ID. *Pélop.* 38. Nature nous imprimant cette imagination faulse, MONT. I, 11. Certaine aspreté et rudesse que le travail imprime en ceulx où il a grand part, ID. I, 41. Qu'il n'imprime pas tant à son disciple la date de la ruyne de Carthage.... ID. I, 169. J'ay fait imprimer ces vers sous le nom de M. de Foix, ID. I, 222. D'autres temoins vous pourroient imprimer une creance contraire, ID. II, 146. Ils s'impriment d'autres mauvaises façons qui abondent es dites cours, LANOUE, 118. Un duc nouvellement imprimé [de nouvelle fabrique], SULLY, *Mém.* t. X, p. 403, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *enpremar* ; esp. *imprimir* ; ital. *imprimere*; du lat. *imprimere*, de *in*, en, dans, sur, et *premere*, presser (voy. PRESSER). Au reste, *imprimer* est relativement moderne ; la forme antique, *imprimère* ayant l'accent tonique sur *pri*, est *empreindre.*

IMPRIMERIE (in-pri-me-rie), *s. f.* || 1° L'art d'imprimer des livres. Qu'on ne me parle plus jamais d'encre, de papier, de plume, de style, d'imprimeur, d'imprimerie, LA BRUY. XII. L'imprimerie fut inventée par eux [les Chinois] dans le même temps ; on sait que cette imprimerie est une gravure sur des planches de bois, telle que Guttemberg la pratiqua le premier à Mayence au quinzième siècle, VOLT. *Mœurs*, 1. C'est un grand inconvénient attaché au bel art de l'imprimerie, que cette facilité malheureuse de publier les impostures et les calomnies, ID. *Hist. Russ. Préf.* Il y a je ne sais quoi de turc à proscrire l'imprimerie, et c'est la proscrire que la trop gêner, ID. *Mél. litt. À un premier commis*, 20 juin 1733. On prétend que vingt mille personnes en France subsistaient de la vente des livres qu'elles copiaient, et que c'était une raison pour ne pas favoriser l'établissement de l'imprimerie, SAINT-FOIX, *Ess. Paris*, *Œuvres*, t. IV, p. 177, dans POUGENS. || 2° Collectivement, l'ensemble des caractères, des presses et de tout ce qui sert à l'impression des ouvrages. Acheter une imprimerie. Une imprimerie portative. || 3° Établissement où l'on imprime des livres. Entrer dans une imprimerie. || Imprimerie du Louvre, imprimerie royale, imprimerie nationale, imprimerie impériale, différents noms, suivant les époques, d'un même établissement, fondé et installé au Louvre par Louis XIII en 1640, transporté ailleurs depuis, qui est chargé de l'impression des lois, ordonnances, règlements et actes du gouvernement, etc. et qui aussi imprime certains ouvrages d'une exécution plus ou moins difficile et soignée, au-dessus des ressources des particuliers, et spécialement les ouvrages qui exigent des caractères orientaux. || 4° Imprimerie en taille-douce, imprimerie lithographique, établissement où l'on imprime des gravures en taille-douce, des lithographies. || Imprimerie de peinture, art d'obtenir, par l'impression, des gravures coloriées.

— HIST. XVIe s. L'imprimerie sœur des muses et dixieme d'elles, BELLAY, I, 12, recto.

— ÉTYM. *Imprimer*

IMPRIMEUR (in-pri-meur), *s. m.* || 1° Celui qui est à la tête d'une imprimerie. Un imprimeur célèbre. Pour prendre de la main d'un avide imprimeur Celui [le nom] de ridicule et misérable auteur, MOL. *Mis.* I, 2. || Imprimeur en taille-douce, imprimeur lithographe, celui qui a un établissement dans lequel on imprime des gravures, des lithographies. || 2° L'ouvrier qui travaille à la presse. Une presse est ordinairement servie par deux imprimeurs. || *Adj.* Compagnon imprimeur. || 3° Il se dit quelquefois, par extension, de tout ouvrier qui travaille dans une imprimerie.

— HIST. XVIe s. Que celles [lettres patentes] soient tenues pour suffisamment notifiées et venues à la notice et cognoissance de tous libraires et imprimeurs, *Privilége* de l'éd. de du Bellay, Paris, 1569.

— ÉTYM. *Imprimer*.

† **IMPRIMURE** (in-pri-mu-r'), *s. f.* || 1° Terme de peinture. Première couche sur toile. Le moins qu'on peut mettre d'imprimure sur une toile, c'est toujours le meilleur. || 2° Nom de l'enduit dont le cartier passe plusieurs couches sur une feuille de papier fort. || Nom de cette feuille elle-même.

— ÉTYM. *Imprimer*.

† **IMPROBABILITÉ** (in-pro-ba-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est improbable. Dans ce récit les improbabilités abondent.

IMPROBABLE (in-pro-ba-bl'), *adj.* Qui n'est point probable, n'a point de probabilité. Les choses prodigieuses et improbables doivent être quelquefois rapportées, mais comme des preuves de la crédulité humaine, VOLT. *Dict. phil. Histoire*.

— HIST. XVIe s. Improbable, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *improbabilis*, de *in* négatif, et *probabilis*, probable.

† **IMPROBABLEMENT** (in-pro-ba-ble-man), *adv.* D'une manière qui n'est pas probable.

† **IMPROBANCE** (in-pro-ban-s'), *s. f.* Terme de jurisprudence. État de ce qui n'est pas probant. L'improbance d'un fait.

— ÉTYM. *Improbant*.

† **IMPROBANT, ANTE** (in-pro-ban, ban-t'), *adj.* Qui n'est pas probant.

— ÉTYM. *Im*...., et *probant*.

IMPROBATEUR, TRICE (in-pro-ba-teur, tri-s'), *adj.* Qui désapprouve. Coup d'œil improbateur. Un silence improbateur. || Substantivement. Celui, celle qui improuve. C'est le juste improbateur de vos folies.

— ÉTYM. Lat. *improbatorem*, de *in* négatif, et *probare*, approuver (voy. PROUVER).

† **IMPROBATIF, IVE** (in-pro-ba-tif, ti-v'), *adj.* Qui improuve. Signe improbatif. Il écrivit quelques lignes improbatives.

— ÉTYM. Voy. IMPROBATEUR.

IMPROBATION (in-pro-ba-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* Action d'improuver. Corbinelli n'a trouvé que des épines et des improbations, SÉV. 451. Tout lui était indifférent [dans une promotion], pourvu disait-elle [Mme de Coulanges], que le roi vous eût rendu [à M. de Grignan] cette justice; le chevalier en riait de bon cœur, entendant dans cette approbation l'improbation de quelques autres, ID. 3 déc. 1688. Quoiqu'il soit pénétré de son mérite, la plus légère improbation l'aigrit, VAUVEN. *l'Important*. Là [à la cour] l'étonnement est presque toujours de l'improbation; c'est la manière la plus respectueuse de critiquer les souverains et les princes, GENLIS, *Mme de Maintenon*, t. II, p. 91, dans POUGENS.

— HIST. Lat. *improbationem* (voy. IMPROBATEUR).

† **IMPROBE** (in-pro-b), *adj.* Qui manque de probité.

— ÉTYM. Lat. *improbus*, de *in* négatif, et *probus*, probe.

IMPROBITÉ (in-pro-bi-té), *s. f.* Défaut de probité. Son improbité est notoire.

— HIST. XVIe s. Il est donc très dangereux de juger de la probité ou improbité d'un homme par les actions, CHARRON, *Sagesse*, II, 3.

— ÉTYM. Lat. *improbitatem*, de *in* négatif, et *probitas*, probité.

† **IMPRODUCTIBLE** (in-pro-du-kti-bl'), *adj.* Terme didactique. Qui ne peut être produit. Un miracle est une œuvre improductible à tout être borné, L'ABBÉ HOUTEVILLE, dans DESFONTAINES.

— ÉTYM. *Im*...., et *produire*.

IMPRODUCTIF, IVE (in-pro-du-ktif, kti-v'), *adj.* Qui ne produit point. Des capitaux improductifs. Une terre improductive. || Terme d'économie politique. Consommation improductive, consommation d'où il ne résulte aucune nouvelle valeur.

— ÉTYM. *Im*...., et *productif*.

† **IMPRODUCTIVEMENT** (in-pro-du-kti-ve-man), *adv.* D'une manière improductive. Consommer improductivement.

† **IMPRODUIT, ITE** (in-pro-dui, dui-t'), *adj.* Qui n'est pas produit. Des métaphysiciens ont supposé que l'âme est improduite.

— ÉTYM. *Im*...., et *produit*.

† **IMPROFITABLE** (in-pro-fi-ta-bl'), *adj.* Qui n'est pas profitable. Marchandise improfitable.

— ÉTYM. *Im*...., et *profitable*.

IMPROMPTU (in-pron-ptu), *s. m.* || 1° Tout ce qui se fait sur-le-champ et sans préparation. Ce concert était un impromptu. Madame, le mariage en impromptu étonne l'innocence, mais ne l'afflige pas, MARIVAUX, *l'Épreuve*, sc. 14. || Fig. Ses gestes et ses mouvements étaient autant d'impromptus, HAMILT. *Gramm.* 9. || 2° Il se dit particulièrement de quelque petite pièce de poésie faite sur-le-champ, madrigal, chanson et même pièce de théâtre. Je fais des impromptus, rondeaux et bouts rimés; Bref, je suis bel esprit, et des plus renommés, SCARR. *D. Japhet d'Arm.* I, 3. L'impromptu de Versailles, *Titre d'une comédie de Molière*. L'impromptu est justement la pierre de touche de l'esprit, MOL. *Préc.* sc. 10. J'ai supputé, vous aurez achevé dans cinquante ans de traduire le Pétrarque à un sonnet par mois; cet ouvrage est digne de vous, ce ne sera pas un impromptu, SÉV. 82. Il met tous les matins six impromptus au net, BOIL. *Art p.* II. Le bienheureux nom d'impromptu Parmi les sots a la vertu De mettre à couvert de l'orage Toutes les fautes d'un ouvrage, DESHOUL. t. II, p. 166. Les impromptus lui étaient assez familiers, et il a beaucoup contribué à établir cette langue à Sceaux [chez la duchesse du Maine], où le génie et la gaieté produisent assez souvent ces petits enthousiasmes soudains, FONTEN. *Malézieu*. *L'Amour médecin* est un impromptu fait pour le roi en cinq jours de temps, VOLT. *Vie de Molière*. L'abbé Têtu, passionné pour les vers, célèbre par ses impromptus, GENLIS, *Mme de Maintenon*, t. I, p. 104, dans POUGENS. || Par plaisanterie. Un impromptu fait à loisir, petite pièce de poésie, bon mot, conte agréable, qui, préparé d'avance, est donné par l'auteur comme fait sur-le-champ. Je vous ferai un impromptu à loisir que vous trouverez le plus beau du monde, MOL. *Préc.* 12. || 3° Adjectivement. Un bal impromptu. Des vers impromptus Des vers impromptus ne sont jamais bons que pour celle en l'honneur de qui ils sont faits, VOLT. *Zadig*, 4. D'avance il aiguisa tous les traits qu'il décoche, Et tout son esprit impromptu Était en brouillon dans sa poche, DELILLE, *Convers.* I. || 4° Adverbialement. Parler impromptu sans avoir une minute pour me préparer, J. J. ROUSS. *Confess.* VI. || 5° À l'impromptu, *loc. adv.* Sans préparation ou méditation. Il [Villeroy] se mit, comme à l'impromptu, à pousser plus avant, avec sa façon de conversation sans suite et rompue, ST-SIM. 392, 60.

— REM. Comme mot étranger, l'Académie ne donne point d'*s* à *impromptu*, au pluriel; mais elle note que quelques-uns lui donnent l'*s*. Boileau a dit en effet *six impromptus*; et suivre la règle générale des pluriels est toujours préférable.

— ÉTYM. Lat. *in*, en, dans, et *promptu*, visibilité, mise dehors, de *promere*, étaler, faire voir; *in promptu* veut dire visiblement, publiquement, aux yeux de tous; *in promptu aliquid facere*, faire quelque chose sous les yeux des assistants; de là la transition à faire une chose sur-le-champ, à la minute, devant vous.

† **IMPROMPTUAIRE** (in-pron-ptu-è-r'), *s. m.* Celui qui fait des impromptus. Les impromptuaires italiens.

† **IMPROMULGUÉ, ÉE** (in-pro-mul-ghé, ghée), *adj.* Terme de législation. Qui n'a pas reçu de promulgation.

— ÉTYM. *Im*...., et *promulgué*.

† **IMPRONONÇABLE** (in-pro-non-sa-bl'), *adj.* Qu'on ne peut prononcer. Dangeau a remarqué très-justement qu'il n'est pas possible de prononcer en une seule syllabe une consonne forte suivie d'une faible comme *pd*, *tz*, *kv*, ou une faible suivie d'une forte comme *bt*, *gt*, *jt*; ces doubles consonnes sont ainsi imprononçables. || Qui ne doit pas être prononcé. Les noms propres des personnages, dans l'écriture assyrienne, sont constamment précédés d'un clou vertical isolé, tracé la pointe en bas, et qui ne paraît jouer d'autre rôle que celui d'un indice imprononçable, d'une simple caractéristique des noms propres, DE SAULCY, *le Musée assyrien du Louvre*, dans *la Revue des Deux-Mondes*, 1847, t. XX, p. 464.

— ÉTYM. *Im*..., et *prononçable*.

† **IMPROPICE** (in-pro-pi-s'), *adj.* Qui n'est pas propice. Ciel impropice et sévère.

— HIST. XVe s. Et en après voy l'autre cas, Qui leur est dur et impropice, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 552.

— ÉTYM. *Im*..., et *propice*.

† **IMPROPOSABLE** (in-pro-pô-za-bl'), *adj.* Qui ne peut être proposé. La voie des emprunts était improposable, l'agiotage absorbait toutes les ressources, MIRABEAU, *Collection*, t. V, p. 165.

— ÉTYM. *Im*..., et *proposable*.

IMPROPRE (in-pro-pr'), *adj.* || 1° Qui ne convient pas, en parlant du langage. En vain vous me frappez d'un son mélodieux, Si le terme est impropre ou le tour vicieux, BOIL. *Art p.* I. || Diphthongues impropres, diphthongues qui ne sont pas réellement des diphthongues. *Ou* est diphthongue impropre, n'étant diphthongue que pour l'œil et ne faisant entendre le son que d'une voyelle. || 2° Qui n'est pas propre à. Cet homme est impropre à l'emploi qu'on lui propose. Esprit impropre aux affaires. Cette eau est impropre à la cuisson des légumes. Tandis que la lune et Mars sont gelés depuis longtemps, et par conséquent impropres depuis ce même temps à l'existence des êtres organisés, BUFF. *Théor. terr. Part. hyp.* Œuv. t. IX, p. 141.

— HIST. XVIe s. Cette façon de parler n'est pas impropre, CALV. *Inst.* 729. Une maigre invention, une impropre locution, AMYOT, *Comment il faut ouïr*, 8.

— ÉTYM. Provenç. *impropri*; espagn. *impropio*; ital. *improprio*; du lat. *improprius*, de *in* négatif, et *proprius*, propre.

IMPROPREMENT (in-pro-pre-man), *adv.* D'une manière impropre, en parlant du langage. Sans parler improprement, sans faire tort à de si beaux noms, sans offenser la véritable sagesse, BALZ. 5e *discours*. C'est alors [par les casuistes] que l'on sut qu'on peut pour une pomme, Sans blesser la justice, assassiner un homme; Assassiner! ah! non, je parle improprement.... BOIL. *Sat.* XII. Jean Duns, écossais, nommé improprement Scot, et connu en son temps par le titre de docteur subtil, VOLT. *Mœurs*, 139.

— HIST. XVIe s. Par où il appert combien improprement nous appellons desespoir cette dissolution volontaire à laquelle la chaleur de l'espoir nous porte souvent, MONT. II, 39.

— ÉTYM. *Impropre*, et le suffixe *ment*; provenç. *impropriamen*, *enpropriamen*; espagn. *impropiamente*; ital. *impropriamente*.

IMPROPRIÉTÉ (in-pro-pri-é-té), *s. f.* || 1° Qualité de ce qui est impropre, en parlant du langage. Elle a.... insulté mon oreille Par l'impropriété d'un mot sauvage et bas Qu'en termes décisifs condamne Vaugelas, MOL. *Femmes sav.* II, 6. Ils dégoûtent par l'impropriété des termes dont ils se servent, LA BRUY. V. L'impropriété des termes est le défaut le plus commun dans les mauvais ouvrages, VOLT. *Dict. phil. Langues*. || 2° Qualité, état de n'être pas propre à. Le contraire de l'ambition est la pusillanimité, qui est (outre une impropriété au commandement) une crainte immodérée de déplaire et de mériter le blâme, BOULLAINVILLIERS, *Réfut. de Spinosa*, p. 305.

— HIST. XVIe s. Il est difficile de donner à entendre une chose si haute, sinon en usant de quelque impropriété, CALV. *Inst.* 207.

— ÉTYM. Provenç. *improprietat*; espagn. *impropriedad*; ital. *improprietà*; du lat. *improprietatem*, de *improprius*, impropre.

† **IMPROSPÈRE** (in-pro-spè-r'), *adj.* Qui n'est pas prospère. L'état improspère de ses affaires.

— ÉTYM. Lat. *improsperus*, de *in* négatif, et *prosperus*, prospère.

† **IMPROTÉGÉ, ÉE** (in-pro-té-jé, jée), *adj.* Qui n'est pas protégé.

— ÉTYM. *Im*...., et *protégé*.

IMPROUVÉ, ÉE (in-prou-vé, vée), *part. passé* d'improuver. Elle était décontenancée, sachant bien qu'elle allait être improuvée, SÉV. 44. C'est un mariage tellement improuvé.... ID. 19 janv. 1689.

IMPROUVER (in-prou-vé), *v. a.* Ne pas approuver, blâmer. Ils ont raison d'improuver ce sentiment, PASC. *Prov.* IX. Certains esprits durs et farouches.... sont indignes de jamais comprendre ces sortes de beautés [des fables de la Fontaine], et sont condamnés au malheur de les improuver, et d'être improuvés aussi des gens d'esprit, SÉV. 14 mai 1686. Ce grand roi [Charles II], qui remplit de tant de vertus le trône de ses ancêtres.... n'improuvera pas notre zèle, si nous souhaitons devant Dieu que lui et tous ses peuples soient comme nous [catholiques], BOSS. *Duch. d'Orl.*

— HIST. XIVe s. Et dit Eustrate que Aristote ne improuve pas bien ceste oppinion quant à l'intention de Platon, ORESME, *Eth.* VI (10).

— ÉTYM. Lat. *improbare*, de *in*, négatif, et *probare*, approuver (voy. PROUVER).

† **IMPROVISADE** (in-pro-vi-za-d') (À L'), *loc. adv.* En improvisant. Toutes ces farces se jouaient à l'improvisade, à la manière des Italiens, J.-BAPT. ROUSS. Lett. à Brossette, 12 déc. 1731.

IMPROVISATEUR, TRICE (in-pro-vi-za-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui improvise, qui a le talent d'improviser. Corinne, poëte, écrivain,

improvisatrice, et l'une des plus belles personnes de Rome, STAEL, *Corinne*, II, 1. || *Adj.* Talent improvisateur. || Terme de musique. Improvisateur mécanique, machine qui s'adapte au piano et qui imprime tout ce que joue un improvisateur.

— ÉTYM. *Improviser*; ital. *improvvisatore*.

IMPROVISATION (in-pro-vi-za-sion; en vers, de six syllabes), *s. f.* || 1° Action d'improviser. J'aime surtout l'improvisation dans les gens du peuple, STAEL, *Corinne*, III, 3. || 2° Produit de l'improvisation. Improvisation brillante, couverte d'applaudissements.

— ÉTYM. *Improviser*; ital. *improvvisazione*.

IMPROVISÉ, ÉE (in-pro-vi-zé, zée), *part. passé* d'improviser. Chanson improvisée. Fête improvisée.

IMPROVISER (in-pro-vi-zé). || 1° *V. n.* Faire sans préparation et sur-le-champ des vers, de la musique, un discours. Cet orateur n'improvise pas, tous ses discours sont écrits d'avance. Il m'est arrivé.... d'entendre tout à coup improviser sur le clavecin, comme les Italiens improvisent en vers, STAEL, *Allem.* I, 2, *Mœurs*. || 2° *V. a.* Faire quelque chose, pièce de vers, dîner, bal, etc. sans préparation et sur-le-champ. Improviser un dîner. Tous disaient qu'on n'avait jamais écrit ni improvisé d'aussi beaux vers, STAEL, *Corinne*, II, 1. || Fig. Improviser un système, une explication, les donner, les exposer sans préparation. || 3° S'improviser, *v. réfl.* Être improvisé. Une pareille fête ne s'improvise pas.

— HIST. XVI° s. Improviser, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. Ital. *improvvisare*, de *improvviso*, qui vient de *in* négatif, et *provviso*, prévu, du latin *provisus*, de *pro*, en avant, et *visus*, vu, de *videre*, voir (voy. VOIR). On a dit, au XVI° siècle, en imitant l'italien, *à l'improvis*.

IMPROVISTE (in-pro-vi-st') (À L'), *loc. adv.* || 1° Lorsqu'on y pense le moins, d'une façon inattendue et subite. Il [Persée] conçut qu'en faisant attaquer de nuit et à l'improviste ce corps de garde par de bonnes troupes, on pourrait le chasser de ce poste et s'en emparer, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. IX, p. 116, dans POUGENS. Tout l'alarme : son ombre seule, vue à l'improviste, est capable de l'agiter, MARIV. *Pays. parv.* 4° part. || 2° À l'improviste, en improvisant (sens qui a vieilli). Ce grand orateur qui fait des harangues à l'improviste, ignore les choses les plus vulgaires et que les artisans de la Grèce savent, D'ABLANCOURT, *Lucien, le mauvais grammairien*. || Ballet des improvistes, à vingt-six entrées, dansé par Sa Majesté en la salle du Louvre, le mardi 12 février 1636, ainsi nommé parce qu'il fut inventé, disposé et dansé en six jours.

— REM. *À l'improviste* est la forme italienne; *à l'impourvu* était la forme française. À l'impourveu est meilleur qu'à l'improviste, dit MARG. BUFFET, *Observ.* p. 67, en 1668. Depuis, *à l'impourvu*, indigène, a complétement disparu devant *à l'improviste*, étranger.

— HIST. XVI° s. En Apollo, disoyt Luculle, quand festoyer vouloyt ses amyz singulierement, encores que on le print à l'improviste, RAB. *Pant.* V, 20. Il est vray, monseigneur, que si nos voisins sont tels qu'ils nous veulent faire croire, et que à l'improviste fissent icy une course ou à Bayonne, comme ils ont coustume, je n'en partirois que je ne leur fisse recevoir telle retraite qu'ils craindroient à venir jouer icy à leurs barres, MARG. *Lett.* XCII. Sa venue ainsi à l'improviste et inopinée, CARLOIX, I, 32.

— ÉTYM. Ital. *improvvisto*, de *in* négatif, *pro*, en avant, et *visto*, vu.

IMPRUDEMMENT (in-pru-da-man), *adv.* Avec imprudence. De sorte que désormais il faut que je prenne soigneusement garde de ne prendre pas imprudemment quelque autre chose pour moi, DESC. *Médital.* II, 4. La fidélité qu'on garde imprudemment, Après un peu d'éclat, traîne un long châtiment, CORN. *Mort de P.* I, 1.

— ÉTYM. *Imprudent*, et le suffixe *ment*.

IMPRUDENCE (in-pru-dan-s'), *s. f.* || 1° Manque de prudence. Mais c'est une imprudence assez commune aux rois D'écouter trop d'avis et se tromper au choix, CORN. *Mort de P.* IV, 1. ....Lâcher ce qu'on a dans la main, Sous espoir de grosse aventure, Est imprudence toute pure, LA FONT. *Fabl.* IX, 10. Imprudence, babil et sotte vanité, Et vaine curiosité Ont ensemble étroit parentage, ID. *ib.* X, 3. ....De pèlerins une troupe grossière.... Joua les saints, la Vierge et Dieu, par piété; Le savoir, à la fin dissipant l'ignorance, Fit voir de ce projet la dévote imprudence, BOIL. *Art p.* III. Je veux bien excuser son heureuse imprudence, RAC. *Iphig.* IV, 10. Je reconnais en lui la fougueuse imprudence Qui tantôt sert les dieux, et tantôt les offense, VOLT. *Olymp.* I, 5. || 2° Action contraire à la prudence. Si vous avez fait des imprudences, SÉV. 460. Mme de Maintenon était pleine jusqu'à répandre; il lui échappait des imprudences dans le particulier, ST-SIM. 56, 180. Combien est malheureuse la femme délicate et sensible qui commet une grande imprudence! STAEL, *Corinne*, XVII, 3.

— HIST. XIV° s. Et par imprudence il cuide que les choses qui sont bones que ils [elles] soient malveses, ORESME, *Eth.* 194.

— ÉTYM. Lat. *imprudentia*, de *imprudens*, imprudent.

IMPRUDENT, ENTE (in-pru-dan, dan-t'), *adj.* || 1° Qui manque de prudence. Un homme imprudent. Un imprudent ami. J'ai failli, je l'avoue, et mon cœur imprudent A trop cru les transports d'un désir trop ardent, CORN. *Nicom.* II, 2. || Substantivement. Un imprudent. Une imprudente. Les imprudents. || 2° Il se dit aussi des actions et des discours. Je n'avais qu'un ami, son imprudente flamme Du tyran de l'Épire allait ravir la femme, RAC. *Phèd.* III, 6. Enfin, jamais l'amour ne fut moins imprudent, VOLT. *Tancr.* II, 1. Secourons sa valeur qui devient imprudente, ID. *ib.* V, 2.

— ÉTYM. Lat. *imprudentem*, de *in* négatif, et *prudens*, prudent.

IMPUBÈRE (in-pu-bè-r'), *adj.* Terme de droit romain. Qui n'a pas encore atteint l'âge de puberté. Le voleur était seulement battu de verges, s'il était impubère, MONTESQ. *Esp.* XXVIII, 13. || Substantivement. Un impubère. Une impubère. Les impubères ne peuvent tester.

— ÉTYM. Lat. *impubes*, au génitif *impuberis*, de *in* négatif, et *puber*, pubère.

† **IMPUBERTÉ** (in-pu-bèr-té), *s. f.* Âge qui précède la puberté, enfance. || Absence de puberté. Son impuberté a été reconnue.

— ÉTYM. *Impubère*.

† **IMPUBLIABLE** (in-pu-bli-a-bl'), *adj.* Qu'on ne peut, qu'on ne doit pas publier.

— HIST. XVI° s. Je me desplais des pensers mesmes impubliables, MONT. III, 312.

— ÉTYM. *Im*..., et *publiable*.

IMPUDEMMENT (in-pu-da-man), *adv.* Avec impudence. Un homme de mon âge a cru légèrement Ce qu'un homme du tien débite impudemment, CORN. *le Menteur*, V, 3. Je déclare qu'ils ont menti très-impudemment, PASC. *Prov.* XV. Il me nia impudemment que les Caraïbes fussent nés rouges; je fus obligé de lui envoyer une attestation d'un ancien procureur du roi de la Guadeloupe, VOLT. *Homme aux 40 écus*, *lettre*.

— HIST. XV° s. Contre les importuns ou contre les survenans intempestivement, ou contre ceux qui nous prient impudemment, *l'Amant ressuscité*, dans le *Dict. de* DOCHEZ. || XVI° s. Nous donnons à d'autres qui nous demandent continuellement et impudemment, AMYOT, *De la mauvaise honte*, 9.

ÉTYM. *Impudent*, et le suffixe *ment*.

IMPUDENCE (in-pu-dan-s'), *s. f.* || 1° Manque de ce qui fait la bonne honte. Ton impudence, Téméraire vieillard, aura sa récompense, CORN. *Cid*, I, 7. Du nom de fierté noble on orna l'impudence, Et la fourbe passa pour exquise prudence, BOIL. *Sat.* XII. Ah! Que ton impudence excite mon courroux! RAC. *Phèd.* IV, 2. Il ne faut rien de moins dans le monde qu'une vraie et naïve impudence pour réussir, LA BRUY. VIII. L'impudence brutale donne de l'indignation, FÉN. *Tél.* VII. À quoi bon tout cet appareil, je ne dis pas seulement de faste et de vanité, mais d'immodestie et d'impudence avec lequel vous venez paraître dans cette maison de larmes et de prières? MASSILL. *Carême*, *Temple*. Et qui n'a pour tout bien qu'un grand fonds d'impudence, BOISSY, *Impatient*, III, 3. || 2° Action ou paroles impudentes. Il mérite d'être châtié pour ses impudences. ....mais voyez l'impudence! Oui, moi, j'épouserais un homme sans naissance! DESTOUCHES, *Phil. mar.* V, 6.

— HIST. XVI° s. Qu'elles [nos femmes] apprennent l'impudence, au moins d'une aultre main, MONT. I, 216.

— ÉTYM. Lat. *impudentia*, de *impudens*, impudent.

IMPUDENT, ENTE (in-pu-dan, dan-t'), *adj* || 1° Qui offense, qui viole la bonne honte. Voilà deux impudentes carognes, MOL. *Pourc.* II, 9. || Substantivement. Un impudent. Une impudente. Impudente! appeler un jargon le langage Fondé sur la raison et sur le bel usage! MOL. *Femm. sav.* II, 6. Vous êtes un sot, un maraud, un coquin et un impudent, ID. *l'Avare*, III, 5. L'impudent est facile à définir : il suffit de dire que c'est une profession ouverte d'une plaisanterie outrée, comme de ce qu'il y a de plus contraire à la bienséance, LA BRUY. *Théophraste*, XI. || 2° Il se dit aussi des choses. Je sais que vous êtes dur, que votre esprit est rebelle et votre front impudent, PASC. *Appendice aux Pensées*, 52, *prophéties*, éd. LAHURE, 1860. D'où lui vient, cher ami, cette impudente audace? RAC. *Esth.* II, 1. Les calomnies impudentes d'un Suillius, le plus méprisable des hommes de ce temps, DIDER. *Claude et Nér.* I, 22.

— SYN. IMPUDENT, ÉHONTÉ. L'impudent est celui qui n'a pas de pudeur; l'éhonté est celui qui n'a pas de honte. Être éhonté est donc plus fâcheux qu'être impudent. L'impudent viole les bienséances, l'éhonté se joue de l'honnêteté et de l'honneur. Impudent est un reproche qui offense plus l'oreille de celui à qui on l'adresse; éhonté est un reproche qui frappe un mal moral plus profond.

— HIST. XVI° s. Nous estimons effrontés et impudens ceux qui se louent eux-mêmes, AMYOT, dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— ÉTYM. Lat. *impudentem*, de *in* négatif, et *pudens*, qui a honte, pudeur (voy. PUDEUR).

IMPUDEUR (in-pu-deur), *s. f.* || 1° Manque de pudeur. Discours pleins d'impudeur. L'impudeur des gestes, de l'attitude. || 2° Défaut, manque de l'honnête honte. Gorgés de biens, ils osent avec impudeur solliciter de nouveaux dons, *Dict. de l'Acad.*

— REM. Impudeur n'est dans le dictionnaire de l'Académie qu'à partir de l'édition de 1835.

— SYN. IMPUDEUR, IMPUDENCE. L'impudeur est le manque de pudeur, et l'impudence le manque de la bonne honte; or la pudeur a un sens spécial que n'a pas la bonne honte. Mais toute distinction s'efface pour le deuxième sens.

— ÉTYM. *Im*...., et *pudeur*.

IMPUDICITÉ (in-pu-di-si-té), *s. f.* || 1° Vice contraire à la pudicité. Ne joins plus, insolente, à l'impudicité Ces mépris orgueilleux et cette vanité, ROTROU, *Herc. mour.* II, 3. Les dissolutions de l'adultère et de l'impudicité, SACI, *Bible*, *Sagesse*, XIV, 26. || 2° Action impudique. Placer au milieu d'eux un prêtre que son confesseur même envoie de ses impudicités à l'autel, PASC. *Prov.* XVI. Après avoir éteint les flambeaux, ils commettaient les plus énormes impudicités, VOLT. *Dict. phil. Zèle*.

— HIST. XV° s. Comme Jehanne femme de Philippot de Calan, pour son petit gouvernement et impudicité.... DU CANGE, *immurare*. || XVI° s. Ceste honte, venant à corrompre et solliciter l'impudicité, trahit et rend toutes forteresses foibles, AMYOT, *De la mauvaise honte*. 4. Quelle extresme fureur hors de toi te transporte.... Que tu veuilles perir d'une mort si cruelle Pour l'impudicité d'une dame infidele? DESPORTES, *Élég.* I, 19.

— ÉTYM. *Im*...., et *pudicité*.

IMPUDIQUE (in-pu-di-k'), *adj.* || 1° Qui fait des actions contraires à la pudicité. En cherchant l'amitié de ce prince numide Qui te rend tout ensemble impudique et perfide, MAIRET, *Sophon.* I, 1. La foi ne tarde pas à être renversée dans le cœur du pécheur impudique, MASS. *Carême*, *Prodigue*. || Substantivement. C'est la femme prostituée qui ne rougit plus, qui, après avoir longtemps déguisé son crime et cherché de vaines excuses à ses infidélités, à la fin étant convaincue, se fait un front d'impudique, comme parle l'Écriture sainte, BOSSUET, *Var.* V° *avert.* § 11. Où est l'impudique qui ne met pas son bonheur dans ses infâmes voluptés? BOURDAL. *Myst. Conc. de la Vierge*, t. II, p. 16. || 2° Il se dit aussi des choses. Penser impudique, TRISTAN, *Panthée*, IV, 1. Je vois de tes froideurs le principe odieux : Phèdre seule charmait tes impudiques yeux, RAC. *Phèdre*, IV, 2.

— HIST. XVI° s. Une Alcine impudique, en tous charmes instruite, DESPORTES, *Diverses amours*, XXXVI.

— ÉTYM. Lat. *impudicus*, de *in* négatif, et *pudicus*, pudique.

IMPUDIQUEMENT (in-pu-di-ke-man), *adv.* D'une manière impudique.

— HIST. XVI° s. Impudiquement, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Impudique*, et le suffixe *ment*.

† **IMPUGNATION** (in-pu-gna-sion), *s. f.* Terme vieilli. Action d'impugner.

— HIST. XVI° s. Impugnation, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *impugnacion*; ital. *impugnazione*; du lat. *impugnationem*, de *impugnare*, impugner.

IMPUGNÉ, ÉE (in-pu-gné, gnée), *part. passé* d'impugner.

IMPUGNER (in-pu-gné), *v. a.* Attaquer, combattre une proposition, un droit. Ceux qui ne travaillent pas tant à bien concevoir une chose qu'à impu-

gner et contredire, DESC. *Rép. aux cinquièmes object.* 18. Ici notre auteur promet de n'impugner les opinions de personne, mais seulement de répondre aux questions..., ID. *Remarques sur les septièmes objections*, 2. Les Anglais, après s'être soumis au jugement rendu en faveur de la loi salique, ne fondèrent leurs prétentions qu'en impugnant de nouveau cette loi fondamentale, ST-SIM. 361, 22. En confirmant les faits que quelques critiques ont impugnés et niés mal à propos, BUFF. *De l'homme, Variétés.*

— HIST. XVe s. Comme il appaire qu'Aristote vueille clerement enseigner la verité, et par consequent impugner Platon, Socrate, CHR. DE PISAN, *Charl. V.* III, 68. || XVIe s. Pourtant toutes les raisons qui combattent aussi bien contre la circoncision, ne sont à recevoir pour impugner le baptesme, CALV. *Inst.* 1080.

— ÉTYM. Provenç. *impugnar, enpugnar, enpunhar*; espagn. *impugnar*; ital. *impugnare*; du lat. *impugnare*, de *in*, en, contre, envers, et *pugnare*, combattre, de *pugnus*, poing (voy. ce mot).

IMPUISSANCE (in-pui-san-s'), *s. f.* || 1° Manque de puissance pour faire quelque chose. Jaloux de votre choix et fier de l'avantage Que lui donnait sur moi l'impuissance de l'âge, CORN. *Cid*, II, 9. Ce n'est qu'une pièce de théâtre [Polyeucte] que je lui présente, mais qui l'entretiendra de Dieu : la dignité de la matière est si haute, que l'impuissance de l'artisan ne la peut ravaler, ID. *Poly. À la reine régente.* Mais, ma sœur, l'impuissance excuse le devoir, ROTROU, *Antig.* III, 5. Les ayant réduits à l'impuissance de répondre, PASC. *Prov.* XI. Êtes-vous dans une entière impuissance de danser un menuet? SÉV. 1679, sans date (n° 763, éd. RÉGNIER). Seigneur, de mes efforts je connais l'impuissance, RAC. *Iphig.* I, 5. L'envie.... se tourne en rage dans l'impuissance où elle est de nuire, FÉN. *Tél.* XVIII. Il voyait clairement l'impuissance des Suédois de garder ces places, VOLT. *Russie*, II, 4. Dans un songe pénible, abusés par leurs vœux, Ils traînent l'impuissance et l'espoir d'être heureux, DUCIS, *Abuf.* III, 3. Je ne vous blâme point; l'impuissance d'agir Le commandait peut-être et défend d'en rougir, C. DELAV. *Vêp. sic.* IV, 4. L'activité poussée jusqu'à l'impuissance du repos, AM. THIERRY, dans le *Dict. de* POITEVIN. || *Au plur.* Terme de dévotion. Les défaillances de la force et du courage. Si ce n'est que l'âme, qui avait auparavant des facilités, ne trouve plus que des impuissances, BOSS. *Instr. sur les ét. d'orais.* III, 4. || 2° Terme de médecine. Incapacité d'avoir des enfants causée par un vice de conformation ou par quelque accident; on ne l'emploie qu'en parlant d'un individu mâle. Jamais la biche en rut n'a pour fait d'impuissance Traîné du fond des bois un cerf à l'audience, BOIL. *Sat.* VIII.

— REM. On remarque la phrase de Voltaire : L'impuissance des Suédois de garder...; *impuissance* y a deux compléments par *de*. On pourrait profiter de *impuissant à* pour dire : l'impuissance des Suédois à garder...

— SYN. IMPUISSANCE, STÉRILITÉ. L'impuissance ne s'applique qu'à l'homme ; tandis que la stérilité, s'appliquant aux deux sexes, est l'incapacité d'un homme ou d'une femme à procréer.

— HIST. XIVe s. Impuissance et pauvreté, *Ordon. des rois de Fr.* t. III, p. 486. || XVIe s. La bonne voulunté des offrans excuse l'impuissance de mieulx faire, AMYOT, *Épît.*

— ÉTYM. *Impuissant.*

IMPUISSANT, ANTE (in-pui-san, san-t'), *adj.* || 1° Qui n'a pas de puissance, de force. Deux princes impuissants à te récompenser, CORN. *Hér.* V, 6. Les démons qui sont impuissants pour le bien, PASCAL, *Prov.* XIV. ....Venez, madame, suivez-moi ; Ne craignez ni les cris ni la foule impuissante D'un peuple qui se presse autour de cette tente, RAC. *Iph.* V, 2. Je crois qu'à mon exemple impuissant à trahir, Il hait à cœur ouvert ou cesse de haïr, ID. *Brit.* V, 1. || 2° En parlant des choses, qui n'a pas d'effet, d'efficacité. Pouvez-vous redouter sa haine renaissante, S'il est en votre main de la rendre impuissante? CORN. *Rod.* III, 4 Après force vœux impuissants, Le héros dit : puisqu'en cette aventure Mourir nous est chose si sûre, LA FONT. *Fianc.* Tu céderas ou tu tomberas sous ce vainqueur, Alger, riche des dépouilles de la chrétienté.... dans ta brutale fureur, tu te tournes contre toi-même, et tu ne sais comment assouvir ta rage impuissante, BOSS. *Marie-Thér.* Ils me reprocheraient, non des cris impuissants, Mais des crimes pour vous commis à votre vue, RAC. *Brit.* IV, 2. Et, sans renouveler ses assauts impuissants, Résolu de combattre, attendait les Persans, ID. *Bajaz.* I, 1. En efforts impuissants leur maître se consume, ID. *Phèd.* V, 6. || 3° Qui est affecté d'impuissance, inhabile à engendrer. Un homme qui avait épousé une riche héritière se trouvait impuissant, FÉN. *Solon.* L'aîné [des Coislin] était impuissant, celui-ci [l'abbé] en était fort soupçonné, et n'avait point de barbe, ST-SIM. 46, 35. L'archevêque et son parti déclarèrent le roi impuissant dans le temps qu'il était entouré de maîtresses, VOLT. *Mœurs*, 101. || Fig. Il se dit d'un auteur qui ne peut inventer, créer. Les critiques sont souvent impuissants. || Substantivement. C'est un impuissant. Ah! doyen des ingrats, ce triste et froid discours Est d'un vieux impuissant qui médit des amours, VOLT. *Dial. Pégase et vieillard.*

— REM. Avec un verbe, *impuissant* prend la préposition *à* : impuissant à connaître; avec un substantif les prépositions *à* et *pour* : impuissant pour le bien. Impuissant *à* était, à tort, regardé comme barbare par Bouhours, qui reprochait à messieurs de Port-Royal d'avoir mis dans la traduction de l'Imitation : impuissant à vous taire. Cette tournure excellente est aussi dans Corneille.

— HIST. XVIe s. L'heritier impuissant, c'est celui qui n'est pas en age d'aliener, ou qui a quelque autre empeschement qui luy oste la mesme faculté, *Nouv. coust. génér.* t. II, p. 138.

— ÉTYM. *Im*...., et *puissant.*

† **IMPULSER** (in-pul-sé), *v. a.* Donner l'impulsion. Le seul homme, dans la révolution, dont le génie pût diriger des hommes et impulser une assemblée, Mme ROLAND, *Notices historiques* (1re *détention*), *Mirabeau*, édit. FAUGÈRE.

— HIST. XVIe s. Impulser, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. Voy. IMPULSION.

† **IMPULSEUR** (in-pul-seur), *s. m.* Celui qui donne une impulsion.

— HIST. XVIe s. Impulseur, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *impulsorem* (voy. IMPULSION).

IMPULSIF, IVE (in-pul-sif, si-v'), *adj.* Qui donne une impulsion. Augmenter l'irritabilité du cœur, c'est augmenter sa force impulsive, BONNET, *Cont. nat. Œuv.* t. VIII, p. 77, dans POUGENS.

— HIST. XVIe s. Impulsif, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. Voy. IMPULSION ; provenç. *impulsiu* ; espagn. *impulsivo.*

IMPULSION (in-pul-sion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Action de pousser. L'eau était poussée fort haut par la force de l'impulsion des pistons, PERRAULT, *Vitruve*, dans RICHELET. Nous ne pouvons guère former de raisonnements ni même faire des recherches sur les causes du mouvement d'impulsion des comètes, BUFF. 1re *époque nat. Œuvres*, t. XII, p. 61. En levant les yeux au ciel, il [Newton] vit dans la chute des corps sur la terre, il vit entre les mouvements des astres des rapports qui supposaient un principe universel différent de l'impulsion, seule cause visible de tous les mouvements, RAYNAL, *Hist. phil.* XIX, 13. || Fig. Il se voit élevé aux plus grandes places, non par ses propres efforts, mais par la douce impulsion d'un vent favorable, BOSS. *le Tellier.* La paix n'arrêta pas l'impulsion reçue; ce mouvement rapide a continué, et les productions de la colonie sont de près d'un tiers plus considérables qu'elles ne l'étaient il y a trente ans, RAYNAL, *Hist. phil.* XIV, 23. || 2° Fig. Action de pousser quelqu'un à faire quelque chose. Jusques à cette heure, ce n'a point été par un jugement certain et prémédité, mais seulement par une aveugle et téméraire impulsion, que j'ai cru qu'il y avait des choses hors de moi et différentes de mon être, DESC. *Médit.* III, 9. Dieu nous donne une impulsion à l'aimer, SÉV. 438. En embrassant cette opinion [préférer les sciences aux talents frivoles], M. de Maurepas ne fit qu'obéir un des premiers à une impulsion qui commençait dès lors à entraîner les esprits et qui depuis a produit une révolution presque générale, CONDORCET, *Maurepas.* Je seconderai Marseille de tous mes efforts dans la grande impulsion qu'elle va donner, MIRABEAU, *Collection*, t. I, p. 57. || Résultat de l'impulsion, motif, mobile. Souvent les impulsions des héros ont quelque chose de divin qui est au-dessus de la raison, ST-EVREMOND, dans RICHELET. Le premier qui a dit l'impulsion irrésistible a très-bien rencontré, parce qu'en effet il s'agissait d'un grand génie qui s'était livré à son talent malgré tous les obstacles, VOLT. *Dict. phil. Dictionnaire.*

— HIST. XIVe s. Donques les choses que l'on fait par impulsion et mouvement de douleur ou de fureur.... ne sont pas faites par la vertu de fortitude, ORESME, *Eth.* 87. Endurer plusieurs hurs [heurts] et impulsions, ID. *Thèse de* MEUNIER. || XVIe s. Venant sans cause apparente et d'une impulsion celeste, MONT. I, 64. L'impulsion et contraincte des passions, ID. II, 234.

— ÉTYM. Provenç. *impulsio*; espagn. *impulsion*; ital. *impulsione*; du lat. *impulsionem*, de *impulsum*, supin de *impellere*, de *in*, en, sur, et *pellere*, pousser (voy. POUSSER).

† **IMPULVÉRISÉ, ÉE** (in-pul-vé-ri-zé, zée), *adj.* Qui n'est point réduit en poudre.

— ÉTYM. *Im*..., et *pulvérisé.*

IMPUNÉMENT (in-pu-né-man), *adv.* || 1° Avec impunité. On ne s'attaque point à lui [Dieu] impunément, et l'on n'échappe point au bras de sa justice, BOURD. *Exhort. Crucif. et mort de J. C.* t. II, p. 182. Écrive qui voudra; chacun à ce métier Peut perdre impunément de l'encre et du papier, BOIL. *Sat.* IX. Une impie étrangère Se baigne impunément dans le sang de nos rois, RAC. *Athal.* I, 1. On ne vient point impunément dans mon empire, FÉN. *Tél.* I. Il est bien dangereux d'être assez puissant pour commettre impunément l'injustice, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. I, p. 536, dans POUGENS. Malgré la défiance de ses voisins et la supériorité de leurs forces, il [le renard] échappe à leur poursuite et emporte impunément tout ce qu'il leur a ravi, BUFF. *Quadrup.* t. V, p. 16, dans POUGENS. || Par antiphrase. Sans recevoir punition de choses qui mériteraient récompense. Il ne m'est plus permis de vaincre impunément, CORN. *Nic.* II, 3. Pensez-vous être saint et juste impunément? RAC. *Athal.* I, 4. || 2° Fig. Sans dommage pour soi, sans inconvénient. Rien ne se dit impunément devant les enfants, ROLLIN, *Traité des Ét.* t. I, *Disc. prélim.* p. XXVJ, dans POUGENS. C'est le privilége du vrai génie, et surtout du génie qui ouvre une carrière, de faire impunément de grandes fautes, VOLT. *Louis XIV*, 32. Cette veuve qui maniait si impunément des barres de fer rouge, ID. *Mœurs*, 45. Avez-vous cru que je vous visse impunément? FAGAN, *Pupille*, sc. 19. || 3° Sans en tirer vengeance. Dans un lâche sommeil crois-tu qu'enseveli, Achille aura pour elle impunément pâli? RAC. *Iphig.* VI, 1. Néron impunément ne sera pas jaloux, ID. *Brit.* II, 2. Ulysse impunément ne vit pas leur trépas [de ses compagnons], DELILLE, *Én.* III.

— HIST. XVIe s. Impunement icy je diray mon martyre, AM. JAMIN, *Poésies*, p. 266, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Impunément* est une corruption singulière et barbare (abus autorisé de l'usage, dit Chifflet, *Gramm.* p. 168) de *impuniément*, qui se disait au XVIe siècle, et qui vient de *impuni*, avec le suffixe *ment*; ital. *impunitamente.*

IMPUNI, IE (in-pu-ni, nie), *adj.* || 1° Qui demeure sans punition, en parlant des choses. ....Faut-il laisser un affront impuni? CORN. *Cid*, I, 9. Les âmes blessées poussent leurs cris au ciel, et Dieu ne laissera pas ces désordres impunis, SACI, *Bible, Job*, XXIV, 12. Il ne voulut pas laisser son ingratitude entièrement impunie, BOSS. *Hist.* I, 6. Une faute impunie en fait commettre deux, BOURSAULT, *Ésope à la cour*, V, 6. Depuis que je suis né, j'ai vu la calomnie Exhaler les venins de sa bouche impunie, VOLT. *Tancr.* III, 3. || 2° Qui demeure sans punition, en parlant des personnes. Redemander Hélène aux Troyens impunis, RAC. *Andr.* III, 3. Moi, seigneur! que je fuie! Que Pharnace impuni, les Romains triomphants.... ID. *Mithr.* V, 5. || Louis Racine relève, chez son père, comme une grande hardiesse qu'il n'ose ni approuver ni désapprouver, d'avoir dit *impuni* des personnes.

— HIST. XVe s. À voir les choses que Dieu a faites de nostre temps.... il semble qu'il ne vueille rien laisser impuni, COMM. dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— ÉTYM. Provenç. *impunit*; espagn. *impunido*; ital. *impunito*; du latin *impunitus*, de *in* négatif, et *punitus*, puni.

IMPUNITÉ (in-pu-ni-té), *s. f.* Manque de punition. ....Et c'est trop inviter Par son impunité quelque autre à l'imiter, CORN. *Cinna*, II, 2. Tous les jours, à la cour, un sot de qualité Peut juger de travers avec impunité, BOIL. *Sat.* IX. Tu n'es qu'un conjuré paré d'un nom sublime, Que l'impunité seule enhardissait au crime, VOLT. *Brutus*, V, 2. Les mœurs sont à Rio Janeiro ce qu'elles sont à Bahia et dans tous les pays à mines ; ce sont les mêmes vols, les mêmes trahisons, les mêmes vengeances, les mêmes excès de tous les genres; et toujours la même impunité, RAYNAL, *Hist. phil.* II, 20. || Par antiphrase et ironie. Eh! mon ami, accepte mes offres; je ne te demande en retour que l'impunité du service que je te rends, DIDER. *Claude et Nér.* II, 29.

— HIST. XIVe s. Impunité de ses forfaiz, sanz-

CHEURE, f° 27, *verso*. || XVIe s. Si nous ne prenons de nous-mêmes la loy de bien faire, si l'impunité nous est justice, à combien de sortes de meschancetez avons-nous touts les jours à nous abandonner ? MONT. III, 14.

— ÉTYM. Lat. *impunitatem*, de *in* négatif, et *punitus*, puni.

IMPUR, URE (in-pur, pu-r'), *adj.* || 1° Qui n'est pas pur. Des eaux impures. Des métaux impurs. Sion, repaire affreux de reptiles impurs, RAC. *Esth.* I, 1. || Fig. Mais à la cour lis sur tous les visages Traîtres, flatteurs, meurtriers, vils faquins; D'impurs ruisseaux, gonflés par nos orages, Font déborder cet égout des Tarquins, BÉRANG. *Octav.* || 2° Qui a une impureté religieuse. Je suis persuadé, selon la doctrine du Seigneur Jésus, que rien n'est impur de soi-même, et qu'il n'est impur qu'à celui qui le croit impur, SACI, *Bible, St Paul, Ép. aux Rom.* XIV, 14. Mon père, en ce jour solennel, De l'idolâtre impur fuit l'aspect criminel, RAC. *Athal.* III, 2. || 3° Qui a une impureté morale. Reste impur des brigands dont j'ai purgé la terre, RAC. *Phèdre*, IV, 2. Quel chemin peut conduire à cette cour impure, À ce séjour de crime où j'ai reçu le jour ? VOLT. *Oreste*, II, 1. || Les esprits impurs, les démons. Tous ces impurs esprits qui troublent l'univers, Et le feu de la foudre et celui des enfers, VOLT. *Henr.* V. || Il se dit aussi des choses. Le meurtrier du roi respire en ces États, Et de son souffle impur infecte nos climats, VOLT. *Œd.* I, 3. Loin de ce médisant infâme, Qui de l'imposture et du blâme Est l'impur et bruyant écho, GRESSET, *Chartreuse.* || Être né d'un sang impur, être né de parents malhonnêtes, déshonorés. || On dit dans le même sens : une race impure. Cette Esther, l'innocence et la sagesse même, Dans cette source impure aurait puisé ses jours ! RAC. *Esth.* III, 4. || *S. m.* L'impur, ce qui est moralement impur. Par là de tout l'impur la souillure s'efface, CORN. *Imit.* III, 53. || 4° Impudique. Une femme impure. || Il se dit des choses. Pensées impures. Des mœurs impures. Du moindre sens impur la liberté l'outrage, Si la pudeur des mots n'en adoucit l'image, BOIL. *Art p.* II. Pour les fables païennes, une fille sera heureuse de les ignorer toute sa vie, à cause qu'elles sont impures et pleines d'absurdités impies, FÉN. *Éduc. filles*, ch. 6. Les étincelles impures qui allumèrent son cœur, MASS. *Carême, Enf. prod.*

— HIST. XIVe s. Mais les autres [métaux] plus impurs sont, Por ce que le vif argent ont Trop crud.... *Nat. à l'alch. errant*, 130.

— ÉTYM. Lat. *impurus*, de *in* négatif, et *purus*, pur.

† **IMPUREMENT** (in-pu-re-man), *adv.* D'une manière impure.

IMPURETÉ (in-pu-re-té), *s. f.* || 1° Qualité de ce qui est impur, mélangé de parties qui salissent. L'impureté des eaux. L'impureté d'un métal. || Par extension, impureté du sang, état de la constitution qui fait qu'on est sujet aux éruptions rebelles, aux suppurations, etc. || 2° Ce qu'il y a d'impur, de sale dans une chose. C'est une tradition entre nous que, quand le Messie arrivera, la maison de Dieu, destinée à la dispensation de sa parole, sera pleine d'ordure et d'impureté, PASC. *Append. aux Pensées*, 53, *prophéties*, édit. LAHURE, 1860. Le soleil.... est une matière liquide.... qui produit des impuretés que la force de son mouvement rejette sur sa surface, FONTEN. *Mondes*, 4e *soir.* || 3° Impureté légale, dans l'ancienne loi, sorte de tache que l'on contractait en faisant différentes choses défendues, ou nommées impures, ce qui demandait des purifications. || 4° Impudicité. Vivre dans l'impureté. De tous les péchés qui se commettent dans le monde, n'y en a-t-il point qui ait une opposition plus spéciale à la communion, et qui vous en rende plus indigne que le péché d'impureté? BOURDAL. *Instruct. sur la comm. Exhort.* t. II, p. 463. || *Au plur.* Obscénités. Ce livre est plein d'impuretés.

— HIST. XVe s. Nous ne plorons point ou corrigeons nostre impurité ou ordure, *Internelle consolation*, dans le *Dict.* de DOCHEZ. || XVIe s. Qui vient de l'impureté du sang, PARÉ, XV, 2.

— ÉTYM. Provenç. *impuritat*; espagn. *impuridad*; ital. *impurità*; du latin *impuritatem*, de *impurus*, impur.

† **IMPURIFIÉ, ÉE** (in-pu-ri-fi-é, ée), *adj.* Qui n'est point purifié.

— ÉTYM. *Im*..., et *purifié*.

† **IMPUTABILITÉ** (in-pu-ta-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est imputable. L'imputabilité d'un fait. || Terme de théologie. Qualité de ce qui est imputé. L'imputabilité des mérites de Jésus-Christ.

IMPUTABLE (in-pu-ta-bl'), *adj.* || 1° Qui peut, qui doit être imputé. Ces abus sont imputables à une mauvaise administration. || 2° Terme de finance et de jurisprudence. Qui doit être imputé sur une somme, sur une valeur, sur un compte, en parlant de sommes, de valeurs. Somme imputable sur le budget de l'année suivante. || 3° *Fig.* Terme de théologie. Qui peut être mis au compte moral de l'homme. Les mérites du Christ nous sont imputables.

— HIST. XVIe s. Imputable, *Nouv. coust. génér.* t. II, p. 90.

— ÉTYM. *Imputer.*

† **IMPUTATIF, IVE** (in-pu-ta-tif, ti-v'), *adj.* Terme de théologie. Qui est relatif à l'application des mérites de Jésus-Christ. || Justice imputative, selon les protestants, addition par laquelle les mérites de Jésus-Christ nous sont appliqués pour compenser l'imputation du péché originel. Pour la justification, Calvin s'attacha, autant pour le moins que Luther, à la justice imputative, comme au fondement commun de toute la nouvelle réforme, BOSS. *Var.* IX, § 2. Ni les Pères, ni Jean Hus, ni Wiclef son maître, ni les orthodoxes, ni les hérétiques, ni les Albigeois, ni les Vaudois, ni aucun autre n'avaient songé avant lui à la justice imputative, ID. *ib.* XI, § 179.

— ÉTYM. Lat. *imputativus*, de *imputare*, imputer.

IMPUTATION (in-pu-ta-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Terme de finance et de jurisprudence. Compensation d'une somme avec une autre : déduction d'une somme, d'une valeur sur une autre. Faire, sur la quotité disponible, l'imputation d'un avancement d'hoirie. || Imputation de payement, déduction d'une somme sur une autre; compensation de créances réciproques. || 2° Terme de théologie. L'application des mérites de Jésus-Christ. || 3° Fig. Action d'imputer à quelqu'un une chose digne de blâme. || La chose même, la faute que l'on impute. Vous verrez dans Minutius Félix les imputations abominables dont les païens chargeaient les mystères chrétiens, VOLT. *Dict. phil. Initiation.* Parler le premier à Votre Majesté de toutes ces imputations odieusement absurdes, c'eût été en quelque façon leur donner du crédit, COLLÉ, *Part. de chasse de Henri IV*, I, 6.

— HIST. XVIe s. C'est en vain que nous sommes enseignés quelle est la vraie justice, jusques à ce que Jesus-Christ la nous donne tant par imputation gratuite qu'en nous regenerant par son esprit, CALV. *Inst.* 257. Par lui seul nous obtenons que nos pechés ne nous soient point imputés, desquels l'imputation emporte l'ire de Dieu, ID. *ib.* 387. Sa vertu [de Sénèque] paroist si vive et vigoreuse en ses escripts, et la deffense y est si claire à aulcune de ces imputations, comme de sa richesse et despense excessive.... MONT. III, 149.

— ÉTYM. Lat. *imputationem*, de *imputare*, imputer.

IMPUTÉ, ÉE (in-pu-té, tée), *part. passé* d'imputer. || 1° Terme de finance. Appliqué à un certain objet, en parlant d'une somme, d'une valeur. || 2° Fig. Action imputée, action dont nous avons la responsabilité en bien ou en mal. Dans tous les systèmes, une action qui n'est pas volontaire n'est pas libre, et conséquemment ne peut être imputée, BONNET, *Ess. analyt. âme*, ch. 19. || 3° Attribué à. Les amours imputés aux dieux ne furent point un objet d'adoration, VOLT. *Pol. et législ. Œuv. Diatr. à l'aut. des Éphém.* Quelle connaissance certaine et utile peut-on tirer des aventures imputées à Caribert, à Chilpéric et à Clotaire ? il ne reste de ces temps misérables que des couvents fondés par des superstitieux, qui croyaient racheter leurs crimes en dotant l'oisiveté, ID. *Mœurs, Rem.* 1. || 4° Mis à la charge comme digne de blâme. Une mauvaise action imputée à cet homme.

IMPUTER (in-pu-té), *v. a.* || 1° Terme de finance et de jurisprudence. Porter en compte, appliquer un payement à une certaine dette; déduire une somme, une valeur sur une autre, l'en rabattre (le sens propre du latin *imputare* étant *porter sur le compte de*). L'avancement d'hoirie doit être imputé sur la quotité disponible. || 2° Fig. Mettre au compte moral d'une personne. La foi d'Abraham lui fut imputée à justice, SACI, *Bible, St Paul, Ép. aux Rom.* IV, 9. Une action ne peut être imputée à péché, si.... PASC. *Prov.* IV. Les péchés de surprise ne pourraient être imputés, ID. *ib.* Il ne faut point imputer les conséquences à qui les nie, BOSS. 3e *avert.* 2. || Terme de théologie. Mettre au compte de l'homme, en parlant des mérites de Jésus-Christ. Il [Piscator] dit que la justice de Jésus-Christ qui nous était imputée, n'était pas celle qu'il avait pratiquée dans tout le cours de sa vie, mais celle qu'il avait subie en portant volontairement la peine de notre péché sur la croix, BOSS. *Var.* XII, § 27. || 3° Fig. Attribuer à, avec l'idée d'éloge ou de blâme. Je ne l'impute point à l'injure du sort, MALH. VI, 26. Ils voudraient bien, s'ils pouvaient, imputer à leur mérite ce qu'ils doivent à l'assistance de leur ami, ID. *Traité des bienf. de Sénèque*, II, 23. On nous imputerait ce mauvais artifice, CORN. *Hor.* II, 6. Mais je sais que chacun impute, en cas pareil, Son bonheur à son industrie ; Et, si de quelqu'échec notre faute est suivie, Nous disons injures au sort. LA FONT. *Fabl.* III, 11. Il ne faut imputer mon silence qu'à mon peu de loisir, BOSS. *Lett. Corn.* 46. Telle était son habileté que.... lorsqu'il était vaincu, on ne pouvait en imputer la faute qu'à la fortune, FLÉCH. *Turenne.* Ou ne dois-je imputer qu'à votre seul devoir L'heureux empressement qui vous porte à me voir ? RAC. *Andr.* II, 2. Nos superbes vainqueurs, insultant à nos larmes, Imputent à leurs dieux le bonheur de leurs armes, ID. *Esth.* I, 4. À l'amour de Pharnace on impute mes pleurs ! ID. *Mithr.* II, 6. Seigneur, je crois surtout avoir fait éclater La haine des forfaits qu'on ose m'imputer, ID. *Phèdre*, IV, 2. Je ne veux pas vous imputer mon malheur, et je n'en accuse que moi, LE SAGE, *Diabl. boit.* t. V, p. 72, dans POUGENS. Imputons à nos romans ces défauts du théâtre, et plaignons le plus beau génie qu'eut la France, d'avoir été asservi aux plus ridicules usages, VOLT. *Comm. Corn. Rem. Pompée*, IV, 3. Mais, dis, sens-tu ce trouble, et ce secret murmure Qu'un préjugé vulgaire impute à la nature ? ID. *M. de César*, III, 2. || Imputer à... suivi d'un substantif sans article, attribuer ce qui est exprimé par ce substantif. Peuple qui me veux mal et m'imputes à vice D'avoir été payé d'un fidèle service.... MALH. V, 4. Et a voulu taxer de légèreté une action qui fut imputée à grandeur de courage par ceux qui en furent les témoins, CORN. *Cid, Avertiss.* Vous m'en désavouez, vous l'imputez à crime, ID. *Pomp.* III, 2. Je m'impute à forfait tout ce que j'imagine, ID. *Rodog.* V, 4. Je crains, sire, dit-il, qu'un rapport peu sincère Ne m'ait à mépris imputé D'avoir différé cet hommage, LA FONT. *Fabl.* VIII, 3. On y voit [dans les églises de l'Orient] tout le culte des images qu'on nous impute à idolâtrie, BOSS. 3e *avert.* 10. Cette entreprise, par laquelle vous prétendez vous honorer, ne vous sera pas imputée à gloire par le Seigneur notre Dieu, ID. *Polit.* VII, V, 10. Ils ont donc raison de ne pas vouloir qu'on leur impute leur soumission à faiblesse, ID. *Var.* 5e *avert.* § 16. Il [Cicéron] confie ses justes plaintes à sa femme et à son ami, et on impute à lâcheté sa franchise, VOLT. *Rome sauvée. Préf.* || On dit quelquefois dans le même sens : imputer pour. Accusez-moi plutôt.... Et m'imputez pour crime un trop parfait amour, CORN. *Tite et Bérén.* III, 5. On ne peut pas imputer pour une faute au procureur constitué, si.... DOMAT, *Lois civiles*, 1re part. liv. I, tit. 15, sect. III, 5. || Imputer de, avec l'infinitif. Endurer que l'Espagne impute à ma mémoire D'avoir mal soutenu l'honneur de ma maison, CORN. *Cid*, I, 9. Et je m'imputais même à trop de vanité De trouver entre nous quelque inégalité, ID. *Héracl.* III, 1. Pourrait-il m'imputer de craindre le trépas ? MAIRET, *Mort d'Asdr.* II, 1. || Imputer que, avec le verbe à l'indicatif. Imputer à de telles gens qu'ils sont soumis par faiblesse, ou modestes par crainte, ce n'est pas vouloir seulement déshonorer le christianisme, mais encore vouloir obscurcir la vérité même plus claire que le soleil, BOSS. *Var.* 5e *avert.* § 16. || S'imputer, imputer à soi. Il s'impute à péché la moindre bagatelle, MOL. *Tart.* I, 6. Ne vous imputez point le malheur qui m'opprime, RAC. *Mithr.* IV, 2. La désolation de l'État augmentée par les divisions ordinaires aux malheureux qui s'imputent les uns aux autres les calamités publiques, VOLT. *Louis XIV*, 10. Ils osèrent dire au gouvernement que c'était à lui à s'imputer les malheurs et les fautes de la compagnie, RAYNAL, *Hist. phil.* IV, 25. || 4° Attribuer. Ils diront qu'on impute un faux nom à Léonce, CORN. *Héracl.* III, 4. On m'a imputé des vers insolents contre son Éminence, SCARR. *Œuv.* t. I, p. 268. Vous m'imputez un poëme sur la religion naturelle ; je n'ai jamais fait de poëme sous ce titre ; j'en ai fait un, il y a environ trente ans, sur la loi naturelle, ce qui est très-différent, VOLT. *Lett. Cogé*, 27 juill. 1767. || 5° S'imputer, *v. réfl.* Être imputé, mis en compte. Les payements faits par un débiteur s'imputent sur les dettes qui lui sont le plus à charge. || Fig. Être attribué à. Elle.... ne souffrira pas Que ce change s'impute à son manque d'appas, CORN. *Galer. du pal.* III, 1. C'est un point

délicat; et de pareils forfaits, Sans les bien avérer, ne s'imputent jamais, MOL. *Sgan.* 12.

— HIST. XIIIe s. Si parla l'en de ces clers riches, Et des prestres avers [avares] et chiches, Qui ne font honté ne honour A evesque ne à seignour; Cil prestres i fut emputeiz [accusé], RUTEB. 275. || XIVe s. Madame, je te prie que tu ne vueilles imputer à moy ce dont je suis contraint de faire, *Ménagier*, I, 6. Ce que nous faisons par ire et en concupiscence est chose involuntaire, et ne nous doit pas estre imputé à mal, ORESME, *Eth.* 62. || XVe s. Cil li respont isnel le pas: Voir, très chier ami te repute; Or ne doubte qui qui t'empute [accuse]; Car devant le roy m'en iray Pour toy, et te delivreray, *Myst. Barlaam et Jos.* dans GUI DE CAMBRAI, p. 391. Je ne lui veux point du tout imputer l'occasion de la guerre, COMM. IV, 13. || XVIe s. Bienheureux celui auquel Dieu impute ou alloe la justice sans œuvres! CALV. *Inst.* 571. Pourquoi Dieu imputeroit il à vice aux hommes les choses desquelles il leur a imposé necessité? ID. *ib.* 862.

— ÉTYM. Lat. *imputare*, porter en compte, de *in*, en, et *putare* compter (voy. PUTATIF).

† **IMPUTEUR** (in-pu-teur), *s. m.* Celui qui impute.

— HIST. XVIe s. Imputeur, OUDIN, *Dict.*

† **IMPUTRESCIBILITÉ** (in-pu-trè-ssi-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est imputrescible. Tous les cuirs fabriqués par des méthodes expéditives n'ont pas offert le caractère d'imputrescibilité désirable, parce que le tannin n'avait pas eu le temps de déplacer complétement les substances grasses pour arriver jusqu'au centre des peaux, *Presse scientif.* 1er juill. 1865, p. 8.

† **IMPUTRESCIBLE** (in-pu-trè-ssi-bl'), *adj.* Qui ne peut se putréfier. La peau qui s'est combinée avec le tannin porte le nom de cuir; elle est devenue imputrescible et imperméable, PELOUZE et FRÉMY, *Abrégé de chimie*, t. II, p. 68. || Paille imputrescible, ficelle imputrescible, paille, ficelle trempées dans une préparation pour les empêcher de pourrir à l'action de l'air.

— ÉTYM. *Im....*, et *putrescible.*

1. **IN....** Préfixe qui a une signification négative, et qui dérive du latin *in*, même sens; grec, ἀν, ἀ (a privatif); allem. *un*; angl. *un*; sanscrit, *an*. *In* se change en *im* devant les labiales *b*, *p* ou *m*, par exemple: imberbe, impur, immobile; en *il* devant *l*, par exemple: illettré; en *r* devant *r*, par exemple: irréligion.

2. **IN....** Préfixe qui signifie dans, en (voy. EN 1), et qui est la préposition latine *in*, en grec ἐν; les variations orthographiques en sont les mêmes que pour *in* négatif, par ex.: imbiber, imposer, illuminer, irruption, etc.

† **INABONDANCE** (i-na-bon-dan-s'), *s. f.* Défaut d'abondance. Pour soixante mille hommes, la seule inabondance est un danger, LA HARPE, dans LAVEAUX.

— ÉTYM. *In....* 1, et *abondance.*

INABORDABLE (i-na-bor-da-bl'), *adj.* || 1° Où l'on ne peut aborder. Il [un pirate] s'était aisément emparé sur cette côte de quelques petites îles qui ne sont que des rochers inabordables, VOLT. *Polit. et législ. Fragm. hist. sur l'Inde*, XII. || 2° Par extension. Dont on ne peut pas approcher, en parlant d'un lieu. Les bureaux de la comédie sont inabordables, tant la foule est grande. || 3° Fig. Qui est de difficile accès, en parlant d'une personne. Qu'il leur soit permis d'être fâcheux, inabordables, MASS. *Pet. car. Hum.* Comme il est entouré! leur troupe impénétrable Semble cacher au peuple un monstre inabordable, VOLT. *Agathocle*, II, 1.

— ÉTYM. *In....* 1, et *abordable.*

† **INABORDÉ, ÉE** (i-na-bor-dé, dée), *adj.* Qui n'a point été abordé. Peindre Colomb et Gama touchant pour la première fois des rocs inabordés, LA HARPE, dans LAVEAUX. Des rocs inabordés où repose la glace, Qu'un mortel imprudent méprise la menace Et trouble par un cri le silence des airs, MASSON, *Helv.* III.

— ÉTYM. *In....* 1, et *inabordé.*

† **INABRITÉ, ÉE** (i-na-bri-té, tée), *adj.* Qui n'est point protégé par un abri. Port inabrité.

— ÉTYM. *In....* 1, et *abrité.*

INABROGÉ, ÉE (i-na-bro-jé, jée), *adj.* Qui n'a point été abrogé.

— ÉTYM. *In....* 1, et *abrogé.*

† **INABSOLUTION** (i-na-bso-lu-sion), *s. f.* Défaut d'absolution, de pardon.

— ÉTYM. *In....* 1, et *absolution.*

† **INABSOUS, OUTE** (i-na-bsou, bsou-t'), *adj.* Qui n'a point été absous. Les pénitents inabsous.

— ÉTYM. *In....* 1, et *absous.*

† **INABSTINENCE** (i-nab-sti-nan-s'), *s. f.* Manque à s'abstenir. Il est mort pour ne s'être pas abstenu de viande quand il fallait s'en abstenir; c'est donc l'inabstinence de la viande qui l'a fait mourir, LA HARPE, dans LAVEAUX.

— ÉTYM. Lat. *inabstinentia* (QUICHERAT, *Addenda*), de *inabstinens*, inabstinent.

† **INABSTINENT, ENTE** (i-nab-sti-nan, nan-t'), *adj.* Qui n'est pas abstinent.

— ÉTYM. Lat. *inabstinentem* (QUICHERAT, *Addenda*), de *in* (voy. IN.... 1), et *abstinens*, abstinent.

INACCEPTABLE (i-na-ksè-pta-bl'), *adj.* Qu'on ne peut, qu'on ne doit pas accepter. Ces propositions sont inacceptables.

— ÉTYM. *In....* 1, et *acceptable.*

† **INACCEPTÉ, ÉE** (i-na-ksè-pté, ptée), *adj.* Qui n'a point été accepté. Offre inacceptée.

— ÉTYM. *In....* 1, et *accepté.*

† **INACCESSIBILITÉ** (i-na-ksè-ssi-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est inaccessible. Jésus-Christ ne laisse pas de conserver dans le sacrement son inaccessibilité, PASCAL, *Prov.* XVI.

— ÉTYM. Lat. *inaccessibilitatem*, de *inaccessibilis*, inaccessible.

INACCESSIBLE (i-na-ksè-ssi-bl'), *adj.* || 1° Dont l'accès est impossible. Eusses-tu pour retraite un roc inaccessible, Tigresse, tu mourras.... CORN. *Médée*, V, 8. Ce n'est pas seulement des hommes à combattre, c'est des montagnes inaccessibles, c'est des ravines et des précipices, BOSS. *Louis de Bourbon.* Ce lieu inaccessible à tout mortel, MASS. *Car. Temples.* Du sein de ce sépulcre, inaccessible au monde, VOLT. *Sémiram.* I, 3. || Fig. Des lits au bruit inaccessibles, BOIL. *Lutr.* IV. || 2° Fig. Qui ne peut être atteint par la capacité humaine. Aussi Dieu était-il inaccessible à notre nature, BOSS. *Hist.* II, 12. Si la lumière est inaccessible à l'orgueil, elle ne l'est pas à la pureté du cœur, BOURDAL. 4e *dim. après la Pentec. Dominic.* t. II, p. 426. Je recommence à reconnaître un être suprême inaccessible à nos sens, et prouvé par notre raison, qui a fait le monde et qui le conserve, VOLT. *Dial.* 7. Ces deux métaux qui composent la platine [le platine] sont tous deux dans un état inaccessible à notre art qui ne peut agir sur eux, ni même nous les faire reconnaître en nous les présentant dans leur état ordinaire, BUFF. *Min.* t. V, p. 427. L'enchaînement des vérités conduit à des résultats qui paraissaient inaccessibles, quand le principe dont ils dépendent était inconnu, LA PLACE, *Exp.* IV, 3. || 3° Auprès de qui on ne peut trouver d'accès, à qui il est très-difficile de parler. Je suis inaccessible; j'ai toujours dans ma chambre ou le roi ou Mme la duchesse de Bourgogne, MAINTENON, *Lett. au card. de Noailles*, 9 sept. 1698. Exposez-vous au monde selon la bienséance de votre état; si vous êtes inaccessible, vous ne serez pas aimée, ID. *Avis à la duch. de Bourg. Lett.* t. III, p. 207, dans POUGENS. C'est être faible et timide que d'être inaccessible et fier, MASS. *Pet. car. Human. des gr.* Ce ministre [le vizir], aussi inaccessible que son maître, occupé des intrigues du sérail et sans correspondance au dehors, est d'ordinaire trompé ou trompe le sultan, qui le dépose ou le fait étrangler à la première faute, VOLT. *Ch. XII*, 6. || Fig. Qui n'est point touché de certaines choses, qui n'éprouve point certains mouvements de l'âme, certaines passions. Il est inaccessible au vice, TRISTAN, *Panthée*, IV, 1. Je voudrais à l'amour paraître inaccessible, ROTROU, *Vencesl.* II, 5. Il oppose à l'amour un cœur inaccessible, RAC. *Ph.* III, 1. Toujours inaccessible aux vains attraits du monde, VOLT. *Henr.* V. Cette sagesse qui le rendait inaccessible à l'esprit de système, CONDORCET, *Haller.* Un cœur inaccessible à la douceur d'aimer, A. CHÉN. *Épître* I. Je trouvai un ami sensible.... et inaccessible aux préjugés, BERN. DE ST-P. *Chaum. ind.* || Inaccessible aux factieux, qui n'écoute pas les factieux. Gaston, que la cour avait attiré dans ses sentiments, était-il inaccessible aux factieux? BOSS. *le Tellier.* || Absolument. Et vous, plus inhumain et plus inaccessible, Conservez contre moi le titre d'invincible, ROTR. *Antig.* II, 2.

— HIST. XVIe s. Nos Allemans quelque petit doubterent, Voyans ce roch quasi inaccessible, J. MAROT, V, 27.

— ÉTYM. Lat. *inaccessibilis*, de *in....* 1, et *accessibilis*, accessible.

† **INACCLIMATABLE** (i-na-kli-ma-ta-bl'), *adj.* Qui ne peut s'acclimater. La race indo-européenne s'est constamment trouvée inacclimatable dans ses nombreuses et persévérantes tentatives sur les versants méditerranéens de la côte d'Afrique et plus particulièrement en Égypte, BERTILLON, *Dict. encycl. des sc. méd. Acclimatement.*

† **INACCLIMATÉ, ÉE** (i-na-kli-ma-té, tée), *adj.* Qui n'est pas acclimaté.

— ÉTYM. *In....* 1, et *acclimaté.*

† **INACCLIMATEMENT** (i-na-kli-ma-te-man), *s. m.* Manque à s'acclimater. L'inacclimatement d'une race.

INACCOMMODABLE (i-na-ko-mo-da-bl'), *adj.* Qui ne se peut accommoder, concilier. C'est une querelle inaccommodable. Il faut voir ce que Dieu voudra; car, s'il avait bien résolu que les articles [d'un contrat de mariage] fussent inaccommodables, je déferais tous les avocats de Paris d'y trouver des expédients, SÉV. 15 août 1685.

— ÉTYM. *In....* 1, et *accommodable.*

† **INACCOMPAGNÉ, ÉE** (i-na-kon-pa-gné, gnée), *adj.* Qui n'est point accompagné. Voyageur inaccompagné.

— ÉTYM. *In....* 1, et *accompagné.*

† **INACCOMPLISSEMENT** (i-na-kon-pli-se-man), *s. m.* Manque d'accomplissement. J'ai dit que c'était un mot [banqueroute] qu'on osait à peine prononcer devant une chambre aussi honnête que celle-ci et dans un siècle aussi honnête que le nôtre; mais j'ai soutenu qu'on marchait vers l'inaccomplissement des engagements, THIERS, *Journ. des Débats*, 7 juin 1865.

† **INACCORD** (i-na-kor), *s. m.* Terme de grammaire. Manque d'accord. L'inaccord de deux termes.

INACCORDABLE (i-na-kor-da-bl'), *adj.* || 1° Qu'on ne peut mettre d'accord. Des intérêts inaccordables. || 2° Qu'on ne peut accorder, octroyer. Cette demande est inaccordable.

— ÉTYM. *In....* 1, et *accordable.*

INACCOSTABLE (i-na-ko-sta-bl'), *adj.* Terme familier. Qu'on ne peut accoster. C'est un homme inaccostable. || On dit beaucoup mieux inabordable.

— HIST. XVIe s. Hargneux, et melancholiques, inaccostables, CHOLIÈRES, *Contes*, t. II, *après disn.* 6, p. 219, dans POUGENS.

— ÉTYM. *In....* 1, et *accostable.*

† **INACCOUTUMANCE** (i-na-kou-tu-man-s'), *s. f.* Défaut d'habitude, d'accoutumance.

— HIST. XVIe s. Inaccoutumance, MONET, *Dict.*

— ÉTYM. *In....* 1, et *accoutumance.*

INACCOUTUMÉ, ÉE (i-na-kou-tu-mé, mée) *adj.* || 1° Qui n'a pas coutume de se faire, d'advenir. Cérémonies inaccoutumées. || 2° Qui n'est pas fait à, pas habitué à. On connaît les kermesses de la Flandre: elles étaient portées dans le siècle passé jusqu'à une indécence qui pouvait révolter des yeux inaccoutumés à ces spectacles, VOLT. *Dict. phil. Délits locaux.*

— HIST. XVIe s. Et ne me servit cette mienne inaccoustumée institution, que de me faire enjamber d'arrivée aux premieres classes, MONT. I, 196.

— ÉTYM. *In....* 1, et *accoutumé.*

† **INACCUSABLE** (i-na-ku-za-bl'), *adj.* Qui ne peut, ne doit être accusé.

— ÉTYM. Lat. *inaccusabilis* (QUICHERAT, *Addenda*), de *in* (voy. IN.... 1), et *accusabilis* de *accusare*, accuser.

† **INACHETÉ, ÉE** (i-na-che-té, tée), *adj.* Qui n'a point été acheté. Des mets inachetés.

— ÉTYM. *In....* 1, et *acheté.*

INACHEVÉ, ÉE (i-na-che-vé, vée), *adj.* Qui n'a point été achevée. Une œuvre inachevée.

— ÉTYM. *In....* 1, et *achevé.*

† **INACQUÉRABLE** (i-na-ké-ra-bl'), *adj.* Qui ne peut être acquis. Cette faculté mystérieuse, inacquérable et indicible, le génie, ASSELINEAU, *Revue franç.* 1er sept. 1866, p. 97.

— ÉTYM. *In....* 1, et *acquérir.*

† **INACQUITTABLE** (i-na-ki-ta-bl'), *adj.* Qui ne peut être acquitté.

— HIST. XVIe s. .... Non toutefois sans y estre tenus par une grandissime et à jamais inacquitable obligation, CARLOIX, II, 11.

— ÉTYM. *In....* 1, et *acquittable.*

INACTIF, IVE (i-na-ktif, kti-v'), *adj.* Qui n'a point d'activité. Rester inactif. Un esprit inactif.

— ÉTYM. *In....* 1, et *actif.*

INACTION (i-na-ksion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* Cessation de toute action. Que je hais ces sortes de vapeurs d'épuisement! qu'elles sont difficiles à guérir, quand le remède est de s'hébéter, de ne point penser, d'être dans l'inaction! SÉV. 543. J'aime mieux être seul et dans l'inaction Que de mésallier ma conversation, BOURSAULT, *Fables d'Ésope*, I, 6. Ne serait-il pas aussi vrai de dire que l'homme est si heureux en ce point, et que nous avons tant d'obligations à l'auteur de la nature, qu'il a attaché l'ennui à l'inaction afin de

nous forcer par là à être utiles au prochain et à nous-mêmes? VOLT. *Philosophie, Rem. Pens. Pasc* XXVI. Il [Haller] aurait préféré la mort à une inaction un peu longue, et il me l'écrivait lui-même, BONNET, *Lett. div. Œuv.* t. XII, p. 208, dans POUGENS. On le vit inquiet ; soit que, comme à tous les hommes d'action, l'inaction lui pesât, et qu'à l'ennui d'attendre il préférât le péril.... SÉGUR, *Hist. de Nap* V, 1. Cette apparente inaction de Napoléon dans Vilna dura vingt jours, ID. *ib.* IV, 6. ‖ Terme de manége. Laisser le cheval dans l'inaction, le maintenir immobile sur les quatre jambes, pour faire fléchir l'encolure.

— REM. Vaugelas observe que inaction est du nombre de ces mots qu'on peut former quand on veut et qu'on n'emploie guère que par raillerie ; cependant on ajoute que quelques-uns commencent à s'en servir. Depuis lors, inaction s'est pleinement établi.

— SYN. INACTION, INACTIVITÉ, OISIVETÉ. L'inaction est l'état de celui qui ne fait rien actuellement. L'inactivité est la disposition à ne rien faire. L'oisiveté est l'état de celui qui passe son temps à ne rien faire, ou à faire des riens.

— ÉTYM. *In* ... 1, et *action.*

† **INACTIVEMENT** (i-na-kti-ve-man), *adv.* D'une manière inactive.

— ÉTYM. *Inactive*, et le suffixe *ment.*

INACTIVITÉ (i-na-kti-vi-té), *s. f.* Manque d'activité : disposition à l'inaction.

— ÉTYM. *Inactif.*

† **INADÉQUAT, ATE** (i-na-dé-koua, koua-t'), *adj.* Terme de philosophie Qui n'est pas adéquat, pas complet. Une idée concrète est obscure ou inadéquate, si toutes les idées qui la composent ne sont pas présentes à l'âme, BONNET, *Ess. analyt. âme*, ch. 16.

— ÉTYM. *In* ... 1, et *adéquat.*

† **INADHÉRENT, ENTE** (i-na-dé-ran, ran-t'), *adj.* Terme didactique. Qui est dépourvu d'adhérence. Molécules inadhérentes. ‖ Terme de botanique. Organe inadhérent, tout organe libre qui ne tient à aucun autre.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *adhérent.*

† **INADMIS, ISE** (i-na-dmi, dmi-z'), *adj.* Qui n'est point admis.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *admis.*

INADMISSIBILITÉ (i-na-dmi-ssi-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est inadmissible. L'inadmissibilité d'une preuve. L'inadmissibilité d'un candidat.

— ÉTYM. *Inadmissible.*

INADMISSIBLE (i-na-dmi-ssi-bl'), *adj.* Qui ne saurait être admis. Preuve inadmissible. Ce candidat a mal soutenu ses épreuves, il est inadmissible.

— HIST. XVe s. Et pour ce que les excusations qu'il avoit envoyées de non y venir furent declairées inadmissibles et non recepvables.... *Bibl. des chartes*, 4e série, t. II, p. 567.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *admissible.*

† **INADMISSION** (i-na-dmi-ssion), *s. f.* Refus d'admettre.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *admission.*

† **INADVERSION** (i-na-dvèr-sion), *s. f.* Mot inusité, pour inadvertance, employé par Scarron : Et quand je fais omission, C'est par pure inadversion, *Virg.* III.

† **INADVERTAMMENT** (i-na-dvèr-ta-man), *adv.* Avec inadvertance.

— HIST. XVIe s. S'il se trouve chose dicte par moy ignoramment ou inadvertamment contre les sainctes prescriptions de l'eglise catholique, MONT. I, 394.

INADVERTANCE (i-na-dvèr-tan-s'), *s. f.* ‖ 1° Défaut de celui qui ne prend pas garde. C'est une cruauté de prendre avantage de l'inadvertance ou peu de soin d'autrui, PATRU, *plaidoyer* 4, dans RICHELET. Tout le monde sait à Marseille par quelle inadvertance la peste fut apportée du Levant, et on s'en préserve, VOLT. *Fragm. sur l'hist.* art. XIV. ‖ 2° Action, faute que l'on fait par inadvertance. Quand l'aigle sut l'inadvertance, LA FONT. *Fabl.* II, 8. Il était sujet aux distractions et aux inadvertances, HAMILT. *Gramm.* 8. ‖ Négligence dans le style. On ne remarque ces légères inadvertances qu'en faveur des étrangers et des commençants, VOLT. *Comment. Corn. rem. Cinna*, I, 4.

— SYN. INADVERTANCE, INATTENTION. L'inadvertance est l'état d'un esprit qui ne prend point garde ; l'inattention, l'état d'un esprit dont l'attention ne se fixe pas. L'inadvertance est presque toujours un fait isolé ; l'inattention peut être un état habituel.

— HIST. XIVe s. Ceux qui en lour parler dient par inavertance aucune chose dont il ne se prenoient garde, ORESME, *Eth.* 62. ‖ XVe s. Les premiers jours, ces bons contes se dyent en l'oreille et bas, et après par inadvertance s'en parle en disant, COMM. II, 8. ‖ XVIe s. Tel accident le plus souvent vient de l'imperitie ou inadvertance du chirurgien, PARÉ, VIII, 23.

— ÉTYM. *Inadvertant.*

† **INADVERTANT, ANTE** (i-na-dvèr-tan, tan-t'), *adj.* Qui a de l'inadvertance. C'est son organisation qui le rend inadvertant sur les subsistances dont il se nourrit, RAYNAL, *Hist. phil.* XVII, 13.

— ÉTYM. *In*... 1, et le lat. *advertentem*, partic. de *advertere*, faire attention, composé de *ad*, vers, et *vertere*, tourner.

† **INAFFECTATION** (i-na-fè-kta-sion), *s. f.* Absence d'affectation. Je veux de l'antithèse ou de la métaphore, Des mots pleins d'énergie et d'érudition, Comme inintelligible, inaffectation ; J'y trouve une beauté presque inimaginable, BOURSAULT, *Fables d'Ésope*, I, 6.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *affectation.*

† **INAFFECTÉ, ÉE** (i-na-fè-kté, ktée), *adj.* Qui n'est point affecté.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *affecté.*

† **INAFFLIGÉ, ÉE** (i-na-fli-jé, jée), *adj.* Qui n'est point affligé.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *affligé.*

† **INAGUERRI, IE** (i-na-ghe-ri, rie), *adj.* Qui n'est point aguerri. Des soldats inaguerris.

— HIST XVIe s. Inaguerri, COTGRAVE.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *aguerri.*

† **INAILÉS** (i-nè-lé), *s. m. pl.* Terme d'ornithologie. Section de l'ordre des oiseaux nageurs, comprenant ceux qui n'ont point d'ailes proprement dites, mais seulement de courts moignons qui ne peuvent servir qu'à la natation.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *ailé.*

† **INAIMABLE** (i-nè-ma-bl'), *adj.* Qui n'est point aimable. Nous avons bien des gens inaimables, et cependant inaimable ne s'est point encore dit, VOLT. dans LAVEAUX.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *aimable.*

† **INAJOURNABLE** (i-na-jour-na-bl'), *adj.* Qui ne peut être ajourné. Multiplions, prolongeons les séances destinées à la discussion des lois constitutionnelles ; écartons inexorablement tout ce qui viendrait l'interrompre sans avoir un titre pressant et manifeste à une délibération soudaine et inajournable, DAUNOU, dans LAVEAUX.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *ajournable.*

† **INALBUMINÉ, ÉE** (i-nal-bu-mi-né, née), *adj.* Terme de botanique. Embryon inalbuminé, celui qui n'a point d'albumen ou d'endosperme.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *albumine.*

INALIÉNABILITÉ (i-na-li-é-na-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est inaliénable. Le principe de l'inaliénabilité des domaines [du roi] n'a jamais empêché en France ni de les donner aux courtisans ni de les engager à vil prix dans les besoins de l'État, VOLT. *Dict. phil. Inaliénation.*

— ÉTYM. *Inaliénable.*

INALIÉNABLE (i-na-li-é-na-bl'), *adj.* Qui ne peut être aliéné, vendu ou donné. Des domaines inaliénables. Le domaine de l'État est inaliénable. Le domaine des empereurs romains étant autrefois inaliénable, c'était le sacré domaine ; les barbares vinrent, et il fut très-aliéné, VOLT. *Dict. phil. Inaliénation.* ‖ Fig. L'honneur est un bien inaliénable dont chacun se doit répondre à soi-même, BOURDAL. *Dim. de la Quinquag. Dominic.* t. I, p. 475. C'est un droit inaliénable que la vertu a sur le cœur, MASS. *Avent, Bonh.*

— HIST. XVIe s. Estant le bien de l'Eglise inalienable, CONDÉ, *Mémoires*, 701.

— ÉTYM. *In*.... 1, *aliéner.*

† **INALIÉNATION** (i-na-li-é-na-sion), *s. f.* État de ce qui n'est pas aliéné. Inaliénation, inaliénable, VOLT. *Dict. phil. Inaliénation.*

† **INALIÉNÉ, ÉE** (i-na-li-é-né, née), *adj.* Qui n'a pas été aliéné, distrait par vente ou donation.

† **INALLIABILITÉ** (i-na-li-a-bi-li-té), *s. f.* Qualité des choses inalliables.

INALLIABLE (i-na-li-a-bl'), *adj.* Qui ne peut être combiné par alliage. Ces deux métaux sont inalliables. ‖ Fig. C'est par ce regard de la volonté divine que nous allions ces mouvements qui paraissent d'abord contraires et inalliables, tant à l'égard du passé que de l'avenir [l'approbation de ce qui vient de Dieu, et la condamnation de ce qui vient de l'homme], NICOLE, *Ess. de mor.* 2e traité, chap. 3. Vous ôter votre tristesse, comme une chose inalliable et incompatible avec votre santé, SÉV. *Lett.* à *du Plessis*, 20 août 1690. Vous vous trompez de regarder comme inclinations inalliables avec la piété ces penchants.... MASS. *Car. Pécheresse.* Nous voulions allier ce que cet homme céleste.... croyait inalliable, ID. *Confér. Zèle contre les scandales* Pour empêcher que son peuple ne se fondît parmi les peuples étrangers, il [Moïse] lui donna des usages inalliables avec ceux des autres nations, J. J. ROUSS. *Pologne*, 2. On trouve quelquefois dans l'esprit des hommes les plus sages des idées par leur nature inalliables, que l'éducation, la coutume ou quelque impression violente ont liées irrévocablement dans leur mémoire, VAUVEN. *Justesse.*

— ÉTYM. *In*.... 1, et *alliable.*

† **INALPAGE** (i-nal-pa-j'), *s. m.* Terme de la Savoie. Ascension au chalet.

— ÉTYM. *In*.... 2, et *Alpes.*

† **INALPIN, INE** (i-nal-pin, pi-n'), *adj.* Terme de géographie. Situé dans les Alpes. Bourg, site inalpin.

— ÉTYM. *In*... 2, et *Alpes.*

† **INALTÉRABILITÉ** (i-nal-té-ra-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est inaltérable. Les trois propriétés communes à l'or et à l'argent, qu'on a toujours regardés comme les seuls métaux parfaits, sont la ductilité, la fixité au feu, et l'inaltérabilité à l'air et dans l'eau, BUFF. *Min.* t. V, p. 6. On pourrait ainsi concilier l'inaltérabilité des mouvements célestes, prouvée par les phénomènes, avec l'opinion de ceux qui regardent le vide comme impossible, LAPLACE. *Exp.* III, 3.

INALTÉRABLE (i-nal-té-ra-bl'), *adj.* Qui ne peut être altéré. L'argent, étant moins inaltérable que l'or, et ne pouvant être attaqué par certains sels dans le sein de la terre, se présente assez souvent sous des formes minéralisées, BUFF. *Min.* t. VIII, p. 60. ‖ Par extension. Une santé inaltérable, une santé que rien ne trouble. Je souhaite des apoplexies aux Ribalier, aux Larcher, aux Cogé, et à vous, mon cher confrère, une santé aussi inaltérable que l'est mon attachement pour vous, VOLT. *Lett. Saurin*, 13 janv. 1768. ‖ Fig. Une inaltérable douceur, une patience invincible, et une inviolable fidélité envers les puissances, BOSS. 6e *avert.* § 1. D'un bonheur assuré l'inaltérable cours, VOLT. *Marianne*, V, 1. Nous étions étonnés qu'il n'eût point ce courage Inaltérable et calme au milieu du carnage, ID. *Tancr.* V, 1.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *altérable.*

† **INALTÉRATION** (i-nal-té-ra-sion), *s. f.* Absence d'altération, de changement en pis. Il était facile de dédoubler le papier [papier de sûreté fait de deux feuilles très-minces] et de le rétablir ensuite dans son état primitif, ce qui rendait illusoire toute garantie fondée sur l'inaltération apparente de la vignette intérieure, GAUGAIN, *Presse scientifique*, 1863, t. II, p. 170.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *altération.*

† **INALTÉRÉ, ÉE** (i-nal-tè-ré, rée), *adj.* Qui n'a point subi d'altération, de changement en pis. Il n'existe dans la nature ni corps parfaitement polis et incompressibles qui, après avoir été soumis à des pressions accompagnées de glissements ou de roulements, soient inaltérés dans leurs surfaces ou dans leurs formes, ni enduits parfaitement fluides, MORIN, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LX, p. 330.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *altéré.*

† **INAMABILITÉ** (i-na-ma-bi-li-té), *s. f.* Défaut d'amabilité.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *amabilité.*

† **INAMENDABLE** (i-na-man-da-bl'), *adj.* Qui ne peut s'amender. ‖ Terme d'agriculture. Qui ne peut être amendé. Terre inamendable.

— HIST. XVIe s. Un vice constant, inamendable, MONT. II, 86.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *amendable.*

† **INAMICAL, ALE** (i-na-mi-kal, ka-l'), *adj.* Qui n'est point amical.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *amical.*

† **INAMICALEMENT** (i-na-mi-ka-le-man), *adv.* D'une manière non amicale.

INAMISSIBILITÉ (i-na-mi-ssi-bi-li-té), *s. f.* Terme de théologie. Qualité de ce qui est inamissible. C'est ce dogme qui est appelé l'inamissibilité de la justice, c'est-à-dire le dogme où l'on croit que la justice une fois reçue ne se peut plus perdre, BOSS. *Var.* IX, § 5. Ainsi [suivant les réformés] jamais un réprouvé ne peut sortir d'un élu ; qui l'osera dire? et cependant qui pourra nier qu'une si visible et si étrange absurdité ne soit clairement renfermée dans les principes du synode et dans la doctrine de l'inamissibilité? ID. *ib.* XIV. ‖ Il se dit, au même sens, dans le langage général. L'inamissibilité de ces droits.

— ÉTYM. *Inamissible.*

INAMISSIBLE (i-na-mi-ssi-bl'), *adj.* Terme de théologie. Qui ne peut se perdre. Le parfait qui est parvenu à l'amour inamissible, BOSS. *Nouv. myst.* II, 3. Marie, en vertu de la conception, possédait une

grâce inaltérable et, comme parlent les théologiens, inamissible, BOURDAL. *Myst. Conc. de la Vierge*, t. II, p. 12. La foi inamissible ne se trouve que dans les élus, FÉN. t. II, p. 42. || Il se dit, au même sens, dans le langage général. Des propriétés inamissibles, LAMARTINE, dans LEGOARANT.

— ÉTYM. Lat. *inamissibilis*, de *in* (voy. IN.... 1), et *amissibilis*, amissible.

† **INAMOLLIBLE** (i-na-mol-li-bl'), *adj.* Qu'on ne peut fléchir, amollir. Morellet est donc tout à fait inamollible [il veut écrire à toute force contre moi], GALIANI, *Corresp.* t. I, p. 132 (le texte a *inaccessible*, qui n'a pas de sens, et l'errata au 2e volume, *inamollible*).

— ÉTYM. *In*.... 1, et *amollir*.

† **INAMOLLISSABLE** (i-na-mo-li-sa-bl'), *adj.* Qui ne peut être ramolli.

— HIST. XVIe s. Le syrop penetrera jusqu'au cœur du noiau, quoique la coque d'icelui soit dure et inamolissable, O. DE SERRES, 861.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *amollir*.

INAMOVIBILITÉ (i-na-mo-vi-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est inamovible. L'inamovibilité des magistrats. L'inamovibilité d'un emploi.

— ÉTYM. *Inamovible*.

INAMOVIBLE (i-na-mo-vi-bl'), *adj.* Qui ne peut être ôté d'un poste, qui ne peut être destitué de sa place arbitrairement. En France, les juges sont inamovibles. || Fig. La vérité dont nous nous regardons comme les possesseurs inamovibles, MIRABEAU, *Collect.* I, p. 6. || Il se dit également des emplois à vie. Cette place est inamovible.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *amovible*.

† **INAMUSABLE** (i-na-mu-za-bl'), *adj.* Que l'on ne peut amuser ou distraire. Quel supplice d'avoir à amuser un homme inamusable [Louis XIV]! MAINTENON, dans le *Dict. de* BESCHERELLE.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *amusable*.

† **INAMUSANT, ANTE** (i-na-mu-zan, zan-t'), *adj.* Qui n'est pas amusant. Il se peut qu'il y ait une nuance entre inamusant et ennuyeux, LA HARPE, dans le *Dict. de* BESCHERELLE.

† **INANIMABLE** (i-na-ni-ma-bl'), *adj.* Qui ne peut être animé, à qui l'on ne peut donner de l'âme. Ce rôle demanderait un jeu animé, mais l'acteur paraît inanimable, LEGOARANT.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *animer*.

† **INANIMATION** (i-na-ni-ma-sion), *s. f.* Manque d'animation.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *animation*.

INANIMÉ, ÉE (i-na-ni-mé, mée), *adj.* || 1° Qui n'est point animé, doué de vie, ou qui a cessé de l'être. Aux feux inanimés dont se parent les cieux Il rend de profanes hommages, RAC. *Esth.* II, 9. Et froide, gémissante et presque inanimée, Aux pieds de son amant elle tombe pâmée, ID. *Phèdre*, V, 6. La matière inanimée n'a ni sentiment, ni sensation, ni conscience d'existence, BUFF. *Hist. anim.* ch. I, *Œuv.* t. III, p. 4. || 2° Fig. Qui manque d'âme, de vivacité. D'un peuple sans vigueur et presque inanimé, RAC. *Alex.* II, 2. Une vertu fausse, superficielle, inanimée, MASS. *Avent*, *Délai*. Elle rougissait devant moi, qui suis inanimé sous l'empire de ce sexe, MONTESQ. *Lett. pers.* 79. L'horrible supplice De presser sur mon cœur un cœur inanimé Qui ne m'aimera point s'il ne m'a point aimé, DUC. *Osc.* III, 2.

— ÉTYM. Lat. *inanimatus*, de *in* (voy. IN.... 1), et *anima*, vie, âme.

† **INANISATION** (i-na-ni-za-sion), *s. f.* Terme de médecine. Passage graduel du corps à un état dont le terme est l'inanition.

— ÉTYM. Lat. *inanis*, vide. Les lexiques médicaux donnent *inanitiation*; mais *inanitiation* est un mot très-barbare, supposant un verbe *inanitier* qui ne peut jamais provenir de *inanitio*; l'adjectif, *inanis* ne pouvait fournir en français que *inaniser*, comme *stérile* a fourni *stériliser*, d'où *inanisation*, comme *stérilisation*.

INANITÉ (i-na-ni-té), *s. f.* || 1° Au propre, état de ce qui est vide. Ne se dit qu'en cette locution de chronologie : temps d'inanité, années du monde qui se sont écoulées avant la loi de Moïse. || 2° Fig. Vide et vanité. Fuis l'embarras du monde autant qu'il t'est possible ; Ces entretiens du siècle ont trop d'inanité, CORN. *Imit.* I, 10. Dans quelle inanité demeure-t-on? BOSS. *Lett. abb.* 192. Devant lui [le Seigneur].... tout est réputé comme un néant, comme un vide, comme une pure inanité, ID. *Élévat. sur les myst.* I, 4.

— HIST. XVIe s. Leur inanité leur donne poids et reverence [aux singeries des sorciers], MONT. I, 90. Quelle vanité et sottie inanité en nos desirs et souhaits! CHARRON, *Sagesse*, I, 38.

— ÉTYM. Lat. *inanitatem*, de *inanis*, vide; comparez κενόν, κενοῦν, vider.

† **INANITIATION**, mauvais mot pour inanisation.

INANITION (i-na-ni-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Épuisement par défaut de nourriture. Il me dit que vous ne vous laissassiez point mourir d'inanition, SÉV. 396. Les hommes de l'état mitoyen, auxquels l'inanition et les excès sont également inconnus, BUFF. *Bœuf*. Celui de mes arbres qui s'était dépouillé le premier sentit tout l'effet de l'état d'inanition et de sécheresse où il était réduit, ID. *Exp. sur les végét.* 2e *mém.* Partout [dans Moscou] des soldats assis sur des ballots de marchandises, sur des amas de sucre et de café, au milieu des vins et des liqueurs les plus exquises, qu'ils voudraient échanger contre un morceau de pain ; plusieurs, dans une ivresse qu'augmente l'inanition, sont tombés près des flammes, qui les atteignent et les tuent, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VIII, 8. || 2° Il s'est dit aussi de l'épuisement que causent les vapeurs. Je viens ici, ma fille, chez cette pauvre Mlle de Méri achever cette lettre et fermer mon paquet; la voilà toute accablée de vapeurs et d'inanition, incapable d'écrire un mot, SÉV. 385.

— HIST. XIVe s. La maniere de la generasion de spasme de inanition, H. DE MONDEVILLE, f° 65. Froidure ou inanicion grande, BERNARD DE GORDON, *Traduction*, IV, 6.

— ÉTYM. Provenç. *inanicio*; espagn. *inanicion*; du lat. *inanitionem*, de *inanis*, faible (voy. INANITÉ).

† **INANTHÉRÉ, ÉE** (i-nan-té-ré, rée), *adj.* Terme de botanique. Filets d'étamines inanthérés, ceux qui ne portent pas d'anthères.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *anthère*.

† **INAPAISABLE** (i-na-pê-za-bl'), *adj.* Qui ne peut être apaisé. Ressentiments inapaisables.

† **INAPAISÉ, ÉE** (i-na-pê-zé, zée), *adj.* Qui n'est point apaisé. Et leurs augustes mânes Erraient inapaisés autour de vos cabanes, DELILLE.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *apaisé*.

† **INAPAISEMENT** (i-na-pê-ze-man), *s. m.* État d'une âme qui n'est pas apaisée, satisfaite. Tant qu'il [l'esprit de l'homme] ressentira, sans la pouvoir décrire, L'inquiète fureur de l'inapaisement, PAILLERON, *Revue des Deux-Mondes*, 1er oct. 1866, p. 719.

† **INAPERCEPTIBLE** (i-na-pèr-sè-pti-bl'), *adj.* Terme dogmatique. Qui ne peut être aperçu. Je trouve que l'inquiétude est essentielle à la félicité des créatures, laquelle ne consiste jamais dans une parfaite possession, qui les rendrait insensibles et comme stupides, mais dans un progrès continuel et non interrompu à de plus grands biens, qui ne peut manquer d'être accompagné d'un désir ou du moins d'une inquiétude continuelle, mais telle que je viens d'expliquer et qui ne va pas jusqu'à incommoder, et qui se borne à ces éléments ou rudiments de la douleur inaperceptibles à part, lesquels ne laissent pas d'être suffisants pour servir d'aiguillon et pour exciter la volonté, *Esprit de Leibnitz*, t. I, p. 436.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *aperceptible*. On dit beaucoup mieux *imperceptible*.

INAPERCEVABLE (i-na-pèr-se-va-bl'), *adj.* Qui ne peut être aperçu.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *apercevable*.

† **INAPERCEVANCE** (i-na-pèr-se-van-s'), *s. f.* Manque à apercevoir.

— HIST. XVIe s. La decrepitude nous fournit le doux benefice d'inappercevance et d'ignorance, et facilité à nous laisser tromper, MONT. II, 81.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *apercevant*.

INAPERÇU, UE (i-na-pèr-su, sue), *adj.* Qui n'est point aperçu. Pâle lampe du sanctuaire, Pourquoi dans l'ombre du saint lieu, Inaperçue et solitaire, Te consumes-tu devant Dieu? LAMART. *Harm.* I, 4. || Se dit aussi des personnes. Ils s'esquivèrent inaperçus.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *aperçu*.

† **INAPPARENCE** (i-na-pa-ran-s'), *s. f.* Manque d'apparence. Le duc de Chevreuse était en apparence moins occupé; et, cette inapparence, j'aurai bientôt lieu de l'expliquer, ST-SIM. 153, 241.

— ÉTYM. *Inapparent*.

† **INAPPARENT, ENTE** (i-na-pa-ran, ran-t'), *adj.* Qui n'est point apparent. Organe inapparent.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *apparent*.

† **INAPPAUVRI, IE** (i-na-pô-vri, vrie), *adj.* Qui n'est point devenu pauvre.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *appauvri*.

† **INAPPENDICULÉ, ÉE** (i-na-ppan-di-ku-lé, lée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Organe inappendiculé, organe qui ne présente pas d'appendices.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *appendicule*, diminutif formé de *appendice*.

INAPPÉTENCE (i-na-pé-tan-s'), *s. f.* Terme de médecine. Défaut d'appétit pour les aliments.

— HIST. XVIe s. L'appetit perdu ou inappetence, par laquelle le malade perd tout à fait la volonté de manger, PARÉ, XX bis, 13.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *appétence*.

† **INAPPLICABILITÉ** (i-na-pli-ka-bi-li-té), *s. f.* Défaut de ce qui ne peut s'appliquer. L'inapplicabilité d'un exemple, d'une loi.

INAPPLICABLE (i-na-pli-ka-bl'), *adj.* Qui ne peut être appliqué. Cet exemple est inapplicable au fait dont il s'agit.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *applicable*.

INAPPLICATION (i-na-pli-ka-sion; en vers, de six syllabes), *s. f.* || 1° Défaut, manque d'application, de soin. Vous me disiez que ce n'était jamais par rapport à vous que vous craigniez cette mort où nous sommes tous condamnés.... je crains cette inapplication à vous, et vous conjure de songer à votre conservation, SÉV. 18 janv. 1690. Leurs inclinations [des mauvais rois] pour les hommes lâches et flatteurs, leur inapplication, leur mollesse, FÉN. *Tél.* XVIII. Un malade n'avait à craindre ni son inapplication [d'un médecin] ni même une application légère et superficielle, FONTEN. *Dodart*. Il [Louis XIII] aimait beaucoup mieux se défier de ses lumières que d'essayer de vaincre son inapplication, GENLIS, *Mlle de Lafayette*, p. 5, dans POUGENS. || 2° Défaut d'attention, d'égards (sens qui n'est plus usité). Le froid et l'inapplication [de Desmarets] pour moi furent si remarqués que les deux ducs me l'avouèrent, ST-SIM. 201, 172.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *application*.

INAPPLIQUÉ, ÉE (i-na-pli-ké, kée), *adj.* || 1° Dont on n'a point fait l'application. Procédé inappliqué. || 2° Qui n'applique point son esprit, son attention. Un roi faible et inappliqué, FÉN. *Tél.* XIII. Quoi! plus le péril vous frappe et vous épouvante, plus il vous rendrait indolent et inappliqué?... MASS. *Carême, Mort.* Il suffit d'un prince faible et inappliqué, et d'un sujet puissant et entreprenant pour plonger un royaume entier dans cet abîme de désastres, VOLT. *Russie*, II, 10.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *appliqué*.

INAPPRÉCIABLE (i-na-pré-si-a-bl'), *adj.* || 1° Qui ne peut être apprécié, c'est-à-dire qui est hors de prix, qui est d'un grand prix. Un tableau inappréciable. Un serviteur inappréciable. || 2° Qui ne peut être apprécié, c'est-à-dire qui ne peut être évalué, qui est à peine sensible. Ces deux objets se ressemblent tellement que la différence en est inappréciable.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *appréciable*. Rabelais, *Garg.* I, *Prologue*, dit *impreciable*.

† **INAPPRÉCIABLEMENT** (i-na-pré-si-a-ble-man), *adv.* D'une manière inappréciable.

— ÉTYM. *Inappréciable*, et le suffixe *ment*.

† **INAPPRÉCIÉ, ÉE** (i-na-pré-si-é, ée), *adj.* Qui n'est pas apprécié, estimé. Là [après l'incendie de Moscou], les objets les plus rares, inappréciés par leurs possesseurs, sont vendus à vil prix, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VIII, 8.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *apprécié*.

† **INAPPRENABLE** (i-na-pre-na-bl'), *adj.* Qu'on ne peut apprendre. Langue inapprenable, dans les *Mém. de Trévoux*.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *apprenable*, tiré d'*apprendre*.

† **INAPPRÊTÉ, ÉE** (i-na-prê-té, tée), *adj.* Qui n'est point apprêté. Les mets inapprêtés qui forment leur repas, DELILLE.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *apprêté*.

† **INAPPRIVOISABLE** (i-na-pri-voi-za-bl'), *adj.* Qu'on ne peut apprivoiser. C'est alors que le génie prend la lampe et l'allume, et que l'oiseau solitaire, sauvage, inapprivoisable, brun et triste de plumage, ouvre son bec, commence son chant, fait retentir le bocage et rompt mélodieusement le silence et les ténèbres de la nuit, DIDEROT, *Salon de* 1765, *Œuv.* t. XIII, p. 35, dans POUGENS. Quoique ces hirondelles soient un peu plus sauvages que les hirondelles de cheminées, quoique des philosophes [M. Rousseau de Genève] aient cru que leurs petits étaient inapprivoisables, BUFF. *Ois.* t. XII, p. 372.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *apprivoisable*.

† **INAPPRIVOISÉ, ÉE** (i-na-pri-voi-zé, zée), *adj.* Qui n'est point apprivoisé, sauvage.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *apprivoisé*.

† **INAPPROUVÉ, ÉE** (i-na-prou-vé, vée), *adj.* Qui n'a point été approuvé.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *approuvé*.

† **INAPTE** (i-na-pt'), *adj.* Qui manque d'aptitude. Devenu inapte aux affaires, il en a jeté le fardeau sur des mercenaires, et les mercenaires l'ont trompé, VOLNEY, dans LAVEAUX.

— SYN. INAPTE, INEPTE. Celui qui est inapte n'est pas apte à quelque chose, soit de nature, soit par défaut d'exercice, d'instruction, etc. Celui qui est inepte, est sans capacité aucune. Le sens d'inapte est limité à un objet spécial ; le sens d'inepte n'est pas limité.

— ÉTYM. *In....* 1, et *apte*.

INAPTITUDE (i-na-pti-tu-d'), *s. f.* Défaut d'aptitude à quelque chose. Son inaptitude aux affaires. Que pouvais-je espérer de moi, qui sentais si bien mon inaptitude à m'exprimer impromptu ? J. J. ROUSSEAU, *Conf.* XII.

— SYN. INAPTITUDE, INCAPACITÉ. Entre inaptitude et incapacité est une différence analogue à celle qui existe entre inapte et inepte. L'inaptitude est limitée ou accidentelle : l'incapacité n'est pas limitée et n'est pas accidentelle. Quand l'incapacité n'est pas prise en général et est limitée à un objet, la différence est moindre ; cependant le sens de l'incapacité est plus défavorable ; on peut se corriger d'une inaptitude, on ne se corrige guère d'une incapacité.

— HIST. XVIe s. Ineptitude, COTGRAVE.

— ÉTYM. *In....* 1, et *aptitude*.

† **INARTICULABLE** (i-nar-ti-ku-la-bl'), *adj.* Qu'on ne peut articuler. Il y a autant de mots lisibles que de mots inarticulables dans son bréviaire [pehlvi], GALIANI, *Corresp.* t. I, p. 329.

† **INARTICULATION** (i-nar-ti-ku-la-sion), *s. f.* || 1° Terme d'histoire naturelle. Absence d'articulations, de membres articulés. || 2° Terme de grammaire. Impuissance d'articuler les mots.

— ÉTYM. *In....* 1, et *articulation*.

INARTICULÉ, ÉE (i-nar-ti-ku-lé, lée), *adj.* || 1° Terme d'histoire naturelle. Qui n'offre pas d'articulations. Il [Aristote] dit que les lions, les ours, les renards naissent informes, presque inarticulés, BUFF. *Quadrup.* t. III, p. 146. || 2° Qui n'est point articulé, prononcé, ou qui ne l'est qu'imparfaitement. Sons inarticulés.

— ÉTYM. *In....* 1, et *articulé*.

† **INARTIFICIEL, ELLE** (i-nar-ti-fi-si-èl, è-l'), *adj.* Qui est sans art, non artificiel.

— HIST. XVIe s. Inartificiel, MONT. t. III, p. 489, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *inartificialis*, de *in* (voy. *in....* 1), et *artificialis*, artificiel.

† **INARTIFICIEUX, EUSE** (i-nar-ti-fi-si-eû, eû-z'), *adj.* Simple, sans artifice.

— ÉTYM. Lat. *inartificiosus* (QUICHERAT, *Addenda*), de *in* (voy. IN....1), et *artificiosus* (voy. ARTIFICIEUX).

† **INASSERMENTÉ, ÉE** (i-na-sèr-man-té, tée), *adj.* Qui n'a point prêté serment. Prêtre inassermenté, par opposition à prêtre assermenté.

— ÉTYM. *In....* 1, et *assermenté*.

† **INASSERVI, IE** (i-na-sèr-vi, vie), *adj.* Qui n'a pas subi l'asservissement.

— ÉTYM. *In....* 1, et *asservi*.

† **INASSIDUITÉ** (i-na-ssi-du-i-té), *s. f.* Défaut d'assiduité. Ses examens ont été ajournés par suite d'inassiduité aux cours, *Bulletin des étudiants français à la fac. de théol. protest. à Genève*.

— ÉTYM. *In....* 1, et *assiduité*.

† **INASSIÉGEABLE** (i-na-sié-ja-bl'), *adj.* Qui ne peut être assiégé.

— HIST. XVIe s. Les uns disoient qu'elle [une place] estoit imprenable, les autres inassiegeable, D'AUB. *Fœn.* I, 11.

— ÉTYM. *In....* 1, et *assiéger*.

† **INASSIGNABLE** (i-na-si-gna-bl'), *adj.* Qu'on ne peut assigner, déterminer. Une issue inévitable, mais inassignable. Différence inassignable.

— ÉTYM. *In....* 1, et *assignable*.

† **INASSIMILABLE** (i-na-ssi-mi-la-bl'), *adj.* Terme didactique. Qui ne peut être assimilé, qui n'est pas susceptible d'assimilation.

— ÉTYM. *In....* 1, et *assimilable*.

† **INASSISTÉ, ÉE** (i-na-si-sté, stée), *adj.* Qui ne reçoit pas d'assistance.

— ÉTYM. *In....* 1, et *assisté*.

† **INASSOCIABLE** (i-na-so-sia-bl'), *adj.* Que l'on ne peut associer, concilier.

— HIST. XVIe s. Ces humeurs espineuses et inassociables, MONT. III, 274.

— ÉTYM. *In....* 1, et *associer*.

† **INASSOCIATION** (i-na-so-si-a-sion), *s. f.* Manque d'association, de réunion, d'harmonie.

— ÉTYM. *In....* 1, et *association*.

† **INASSORTI, IE** (i-na-sor-ti, tie), *adj.* Qui n'est point assorti. Un composé de choses inassorties, LAHARPE, dans LAVEAUX.

— ÉTYM. *In....* 1, et *assorti*.

† **INASSORTISSABLE** (i-na-sor-ti-sa-bl'), *adj.* Qui ne peut être assorti. Des choses inassortissables.

— ÉTYM. *In....* 1, et *assortir*.

† **INASSOUPI, IE** (i-na-sou-pi, pie), *adj.* Qui n'est point assoupi. Les yeux inassoupis d'Argus, LA HARPE, dans LAVEAUX.

— ÉTYM. *In....* 1, et *assoupi*.

† **INASSOUVI, IE** (i-na-sou-vi, vie), *adj.* Qui n'est point assouvi. Longtemps pressé entre les Lombards et les Byzantins, entre la férocité encore inassouvie des barbares et la décrépitude vexatoire du despotisme, Grégoire.... MONTALEMBERT, *Les moines d'Occident*, t. II, p. 128.

— ÉTYM. *In....* 1, et *assouvi*.

† **INASSUJETTI, IE** (i-na-su-jè-ti, tie), *adj.* Qui n'est point assujetti.

— ÉTYM. *In....* 1, et *assujetti*.

INATTAQUABLE (i-na-ta-ka-bl'), *adj.* Qu'on ne peut attaquer. Il [le roi de Prusse] avait attaqué avec trop d'opiniâtreté un corps [autrichien] inattaquable, VOLT. *Corresp. avec le roi de Prusse, Notice sur le roi.* Il [l'empereur] venait d'envoyer Bessière pour examiner l'attitude des ennemis ; ce maréchal a obéi : il a soigneusement parcouru le front de la position des Russes ; elle est, dit-il, inattaquable, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IX, 3. || Fig. Un droit, un titre inattaquable. || Un homme inattaquable, un homme qui se défend par son crédit, par sa position, par sa réputation.

— ÉTYM. *In....* 1, et *attaquable*.

† **INATTAQUÉ, ÉE** (i-na-ta-ké, kée), *adj.* Qui n'est point attaqué.

— ÉTYM. *In....* 1, et *attaqué*.

INATTENDU, UE (i-na-tan-du, due), *adj.* Qu'on n'attendait pas, qu'on n'avait pas lieu d'attendre. Il [Corneille] condamne avec une noble candeur la duplicité d'action dans ses Horaces, et la mort inattendue de Camille qui forme une pièce nouvelle, VOLT. *Comm. Corn. Rem. sur les disc. de Corn. disc.* 3. À cette nouvelle inattendue la terreur s'empare de Néron, DIDER. *Claude et Nér.* I, 72. La facilité, peut-être inattendue, avec laquelle les missionnaires ont évacué ce qu'on appelait leur empire [Paraguay], a paru démontrer qu'ils étaient hors d'état de s'y soutenir, RAYNAL, *Hist. phil.* VIII, 17. La fortune, arrivant à pas inattendus, Frappe et jette en vos mains mille dons imprévus, A. CHÉNIER, *Élégie* 27.

— ÉTYM. *In....* 1, et *attendu*.

INATTENTIF, IVE (i-na-tan-tif, ti-v'), *adj.* Qui n'a point d'attention. Cet enfant est inattentif. Et de la phrase fugitive À peine enfin les derniers mots, Frappant son âme inattentive..., DELILLE, *Convers.* II. Vois comme ils ont d'abord détruit l'égalité, Au peuple inattentif ravi la liberté, DUCIS, *Othello*, III, 7.

— ÉTYM. *In....* 1, et *attentif*.

INATTENTION (i-na-tan-sion ; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Défaut d'attention. C'est pure inattention de sa part. || Faute commise par inattention. Si, dans la nouvelle géographie d'Hubner, on trouve que les bornes de l'Europe sont à l'endroit où le fleuve Oby se jette dans la mer Noire, et que l'Europe a trente millions d'habitants, voilà des inattentions que tout lecteur instruit rectifie, VOLT. *Russ. Préf. hist.* || 2° Manque d'attentions, d'égards. Son cœur altier, méprisant sans dépit les inattentions de Formosante, avait conçu pour elle plus d'indifférence que de colère, VOLT. *Princ. de Babyl.* 3.

— ÉTYM. *In....* 1, et *attention*.

† **INATTESTÉ, ÉE** (i-na-tè-sté, stée), *adj.* Qui n'est point attesté.

— ÉTYM. *In....* 1, et *attesté*.

† **INATTRACTION** (i-na-tra-ksion), *s. f.* Défaut d'attraction. S'il n'y a pas répulsion, il y a au moins inattraction, LEGOARANT.

— ÉTYM. *In....* 1, et *attraction*.

† **INAUDIBLE** (i-nô-di-bl'), *adj.* Que l'on ne peut entendre, que l'on n'entend que difficilement.

— ÉTYM. Lat. *inaudibilis*, de *in* (voy. IN.... 1) et *audibilis*, de *audire* (voy. OUÏR).

INAUGURAL, ALE (i-nô-gu-ral, ra-l'), *adj.* Qui a rapport à l'inauguration. Fête, cérémonie inaugurale. || Discours inaugural, discours que prononce un professeur prenant possession de sa chaire.

— ÉTYM. Voy. INAUGURER.

† **INAUGURATEUR, TRICE** (i-nô-gu-ra-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui inaugure. Un apologiste chrétien a dit, en souvenir de Néron : Nous tirons gloire d'un tel inaugurateur de notre proscription, LEGOARANT. Les Celtes de l'archéologie (ceux que connaît l'histoire, et non pas ceux qu'on place dans l'âge de pierre) sont les inaugurateurs de l'âge de bronze en Europe, BROCA, *Bull. de la Soc. d'anthropol.* t. V, p. 462.

INAUGURATION (i-nô-gu-ra-sion ; en vers, de six syllabes), *s. f.* || 1° Cérémonies avec lesquelles on sacre les empereurs, les rois, les prélats ecclésiastiques. Jusqu'à Pépin l'inauguration des rois de France n'avait été qu'une cérémonie purement civile, MABLY, II, 62. || On dit plus ordinairement sacre. || 2° Cérémonie par laquelle on fait la consécration d'un temple, d'un édifice religieux ou civil. || Discours d'inauguration, discours inaugural d'un professeur.

— HIST. XIVe s. Inauguracion n'est autre chose que consecration et dedication faite aus diex d'aucun lieu et d'aucune personne, BERCHEURE, f° 1, *verso*.

— ÉTYM. Lat. *inaugurationem*, de *inaugurare*, inaugurer.

INAUGURÉ, ÉE (i-nô-gu-ré, rée), *part. passé* d'inaugurer. Jamais pontife ne fut inauguré plus pompeusement, VOLT. *Mœurs*, 72.

INAUGURER (i-nô-gu-ré), *v. a.* Faire l'inauguration d'un souverain. Soliman s'était fait reconnaître et inaugurer roi dans Bagdad, VOLT. *Mœurs*, 124. || Faire l'inauguration d'un temple, d'un monument, d'une statue. || Fig. Commencer, être l'origine de. La mort de Lucrèce inaugura la liberté chez les Romains.

— HIST. XIVe s. Chose inaugurée estoit celle, ou fust lieux ou personne, qui aus diex consacrée et dediée touz jours perseveroit, BERCHEURE, f° 1, *verso*.

— ÉTYM. Lat. *inaugurare*, prendre les augures en commençant un acte quelconque, de *in* (voy. IN.... 2), et *augurium*, augure (voy. ce mot).

† **INAURATION** (i-nô-ra-sion), *s. f.* Terme de pharmacie. Action de dorer des bols, des pilules.

— ÉTYM. *In....* 2, et *auratio*, mot hypothétique indiqué par *auratus*, *auratura*, de *aurum*, or.

† **INAURICULÉ, ÉE** (i-nô-ri-ku-lé, lée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est dépourvu d'auricule. Cœur inauriculé. Coquille inauriculée.

— ÉTYM. *In....* 1, et *auriculé*.

† **INAUTHENTICITÉ** (i-nô-tan-ti-si-té), *s. f.* Manque d'authenticité. L'inauthenticité d'un ouvrage.

— ÉTYM. *In....* 1, et *authenticité*.

† **INAUTHENTIQUE** (i-nô-tan-ti-k'), *adj.* Qui n'est pas authentique.

† **INAUTORISÉ, ÉE** (i-nô-to-ri-zé, zée), *adj.* Qui n'a point reçu d'autorisation.

— ÉTYM. *In....* 1, et *autorisé*.

† **INAVARE** (i-na-va-r'), *adj.* Qui n'est pas avare. D'une main inavare.

— ÉTYM. Lat. *inavarus* (QUICHERAT, *Addenda*), de *in* (voy. IN.... 1), et *avarus*, avare.

† **INAVERTI, IE** (i-na-vèr-ti, tie), *adj.* Qui n'a point été averti.

— ÉTYM. *In....* 1, et *averti*.

† **INAVOUABLE** (i-na-vou-a-bl'), *adj.* Qui ne peut être avoué. Étaient-ils des imposteurs, des hommes animés d'intentions criminelles ou inavouables? RÉVILLE, *Rev. des Deux-Mondes*, 1er oct. 1866, p. 852.

— ÉTYM. *In....* 1, et *avouable*.

† **INAVOUÉ, ÉE** (i-na-vou-é, ée), *adj.* Qui n'est point avoué, qu'on n'avoue point.

— ÉTYM. *In....* 1, et *avoué*.

† **INCA** (in-ka), *s. m.* Nom que portaient les anciens souverains du Pérou, avant l'arrivée des Espagnols. Cet empire [le Pérou] qui, selon les historiens espagnols, florissait depuis quatre siècles, avait été fondé par Manco-Capac et par sa femme Mama Ocello, qui furent appelés incas ou seigneurs du Pérou, RAYNAL, *Hist. phil.* VII, 6. Un pays inhabité où il découvre les restes immenses des forteresses que les incas opposaient aux incursions des sauvages, CONDORCET, *Justice*.

INCAGUÉ, ÉE (in-ka-ghé, ghée), *part. passé* d'incaguer.

INCAGUER (in-ka-ghé), *v. a.* Terme bas et vieilli. Défier quelqu'un, le braver, en lui témoignant beaucoup de mépris. Je me ris de tes coups, j'incague ta fureur, REGNARD, *le Joueur*, I, 6.

— HIST. XVIe s. Si, sans vous peiner, vous n'eussiez incagué toute la mantique [divinatoire] compagnie des astrologues, CHOLIÈRES, t. II, *Après-dîn.* VIII, p. 295, dans POUGENS.

— ÉTYM. Ital. *incacare*, de *in* (voy. IN.... 2), et *cacare* (voy. CACA).

† **INCALCINABLE** (in-kal-si-na-bl'), *adj.* Qui ne peut être calciné.

† **INCALCINÉ, ÉE** (in-kal-si-né, née), *adj.* Qui n'a point été calciné.

— ÉTYM. *In....* 1, et *calciné*.

INCALCULABLE (in-kal-ku-la-bl'), *adj.* || 1° Qui ne peut être calculé. Le nombre incalculable des grains de sable de la mer. || 2° Par extension, très-nombreux, ou très-considérable, très-grave. Les maux qu'entraîne la guerre sont incalculables. C'est une perte incalculable.

— ÉTYM. *In....* 1, et *calculable*.

† **INCALCULABLEMENT** (in-kal-ku-la-ble-man), *adv.* D'une manière incalculable.

† **INCALCULÉ, ÉE** (in-kal-ku-lé, lée), *adj.* Qui n'a point été calculé; que l'on n'a point compté.

— ÉTYM. *In....* 1, et *calculé*.

† **INCALICÉ, ÉE** (in-ka-li-sé, sée), *adj.* Terme de botanique. Qui manque de calice. Fleur incalicée.

— ÉTYM. *In....* 1, et *calice*.

† **INCALOMNIABLE** (in-ka-lo-mni-a-bl'), *adj.* Qui ne peut être calomnié, soit à cause de sa vertu qui est au-dessus de la calomnie, soit à cause de ses vices auxquels la calomnie ne peut rien ajouter.

— ÉTYM. *In....* 1, et *calomnier*.

† **INCAMÉRATEUR** (in-ka-mé-ra-teur), *s. m.* Celui qui exécute une incamération.

— ÉTYM. *Incamérer*.

INCAMÉRATION (in-ka-mé-ra-sion; en vers, de six syllabes), *s. f.* Terme de chancellerie de la cour de Rome. Union de quelque terre au domaine de la chambre ecclésiastique. || Par extension, appropriation à l'État de biens appartenant à des communautés, à des corporations.

— ÉTYM. *Incamérer*.

INCAMÉRÉ, ÉE (in-ka-mé-ré, rée), *part. passé* d'incamérer.

INCAMÉRER (in-ka-mé-ré. La syllabe *mé* prend un accent grave, quand la syllabe qui suit est muette : j'incamère; excepté au futur et au conditionnel : j'incamérerai, j'incamérerais), *v. a.* Terme de chancellerie de la cour de Rome. Unir quelque terre au domaine de la chambre ecclésiastique. Le pape excommunia Odoard, selon l'usage, et incaméra le duché de Castro; incamérer est un mot de la langue particulière à la chambre des apôtres, VOLT. *Pol. et législ. Les droits des hommes, Castro et Ronciglione.*

— ÉTYM. Lat. *in* (voy. IN.... 2), et *camera*, chambre.

INCANDESCENCE (in-can-dè-ssan-s'), *s. f.* || 1° État d'un corps échauffé jusqu'à devenir blanc et lumineux. Cette couleur blanche, qui sort de tous les corps en incandescence et vient frapper nos yeux, est l'évaporation de cette flamme dense qui environne le corps en se renouvelant incessamment à sa surface, BUFF. *Hist. min. Introd.* 1re part. *Œuv.* t. VI, p. 94. Dans les temps de l'incandescence du globe, ID. *Min.* t. III, p. 204. || 2° Fig. Violente excitation. L'incandescence des esprits.

— ÉTYM. *Incandescent*.

INCANDESCENT, ENTE (in-kan-dè-ssan, ssan-t'), *adj.* || 1° Qui est porté à la chaleur blanche. Une masse de fer incandescente. || 2° Fig. Emporté, très-excitable. Caractère incandescent.

— ÉTYM. Lat. *incandescentem*, de *in* (voy. IN.... 2), et *candescere*, devenir blanc (voy. CANDEUR).

† **INCANDEUR** (in-kan-deur), *s. f.* Défaut de candeur.

— ÉTYM. *In....* 1, et *candeur*.

INCANTATION (in-kan-ta-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* Emploi de paroles magiques. Que d'ailleurs il n'a sur lui, ni sur son cheval, ni en ses armes, herbes, charmes, paroles, pierres, conjurations, pactes ou incantations dont il veuille se servir, SAINT-FOIX, *Ess. Paris*, *Œuv.* t. III, p. 216, dans POUGENS. Un rituel extravagant d'exorcismes, d'incantations, d'évocations et d'opérations nocturnes, superstitieuses, souterraines et magiques, DIDER. *Opin. des anc. phil.* (*éclectisme*). L'eau s'enfle, comme une poitrine Aux soupirs de la passion; Le vent, dans sa conque marine, Murmure une incantation, TH. GAUTHIER, *Émaux et camées, cærulei oculi.*

— HIST. XVe s. Elle mist à Gadiffer son fils ung annel ou [au] doit, qui estoit de telle vertu que nulle incantation ne nulz mauvais esperitz ne le pouvoient decevoir. *Perceforest*, t. II, f° 138. || XVIe s. Contre l'artillerie, rien ne servent les paroles et incantations, PARÉ, IX, *Préf.*

— ÉTYM. Lat. *incantationem*, de *incantare*, enchanter (voy. ce mot).

INCAPABLE (in-ka-pa-bl'), *adj.* || 1° Qui n'est pas susceptible de...., en un sens défavorable ou favorable. || En un sens défavorable. Qui n'a pas la capacité pour certaines choses. Il est savant, donc il est incapable d'affaires, LA BRUYÈRE, XII. Jean son frère [du czar Pierre] de père et de mère, et incapable de tout, FONTEN. *Czar Pierre.* J'ai vu des hommes incapables de sciences, je n'en ai jamais vu incapables de vertus, VOLT. *Dict. phil. Philosophe*, 1. Pleins de courage et d'intrépidité, mais incapables de vues et de desseins, ANQUETIL, *Ligue*, I, 320. || Absolument. Qui est sans capacité; malhabile. C'est un homme incapable. || Substantivement. Donner les places aux incapables. || En un sens favorable, incapable se dit de l'impossibilité morale où est un homme de faire quelque chose de mauvais, de blâmable. D'un si lâche dessein mon âme est incapable, CORN. *Cinna*, III, 1. Mon cœur plus incapable encor de vanité, ID. *Théod.* II, 2. Des soldats incapables de peur, TRISTAN, *Panthée*, IV, 2. Elle déclarait aux chefs des partis jusqu'où elle pouvait s'engager; et on la croyait incapable ni de tromper ni d'être trompée, BOSS. *Anne de Gonz.* Tout ce qui est mortel, quoi qu'on ajoute par le dehors pour le faire paraître grand, est, par son fond, incapable d'élévation, ID. *Duch. d'Orl.* Moi! vouloir ton trépas! va, j'en suis incapable, VOLT. *Olymp.* IV, 6. Incapable à la fois de crainte et de fureur, ID. *Henr.* VI. || 2° Qui n'est pas susceptible de...., en parlant des choses, qui n'a pas les conditions requises. Mais quand je crois mon mal de secours incapable, ROTROU, *Venceslas*, III, 2. Il y a des mots incapables d'être définis, PASC. *Esprit géom.* I. La cause qui les [ces vérités] rend incapables de démonstration n'est pas leur obscurité, mais au contraire leur extrême évidence, ID. *ib.* Je ferais trop d'honneur à mon sujet si je le traitais avec ordre, puisque je veux montrer qu'il en est incapable, ID. *Pensées*, t. I, p. 268, éd. LAHURE. Ces terres trop remuées et devenues incapables de consistance sont tombées de toutes parts, BOSS. *Reine d'Anglet.* Nos désirs, qui souvent se portent à des choses incapables de nous contenter, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 378. || Aujourd'hui, par un faux purisme, on hésite à employer *incapable* en ce sens, et l'on dit *non susceptible;* à tort, car l'usage des meilleurs écrivains et l'étymologie le justifient également. || 3° Terme de jurisprudence. Qui est privé par la loi de certains droits, exclu de certaines fonctions. Mme de Villeroy ne pouvait donner ou abandonner autre chose que ce qu'en acceptant la succession elle recevait, qui était la terre, non la dignité, dont son sexe la rendait incapable, ST-SIMON, 64, 66. || Substantivement. Un incapable. Une disposition au profit d'un incapable est nulle. || 4° Qui n'est pas en état de faire une chose. Il est incapable de se tenir debout. Nous sommes incapables de ne pas souhaiter la vérité et le bonheur; nous sommes incapables et de certitude et de bonheur, PASC. *Pensées*, part. II, art. 1. || Qui est dans une situation, dans une disposition qui ne lui permet pas certaines choses. Le chevalier est toujours dans sa chambre et dans son fauteuil; cet état, qui le rend incapable d'aller à Versailles, lui donne un chagrin extrême, SÉV. 606. Le seul chanoine Évrard, d'abstinence incapable, Ose encore proposer qu'on apporte la table, BOIL. *Lutr.* IV. Si les ecclésiastiques sont incapables de faire leur charge, ils sont inexcusables d'avoir accepté une charge si importante et dont ils ne peuvent pas s'acquitter, *Port-Royal, Logique*, III, 3.

— HIST. XVIe s. Impetuosité de cholere incapable d'opposition. — Se sentir incapable de faire une chose, MONT. I, 41. Il fut declaré roturier et incapable de porter armes, ID. I, 66. Ame incapable de se rendre à la violence, ID. I, 108. Je ne donne pas ces fantaisies comme incapables de doute et d'altercation, ID. I, 401. Les incapables de sagesse, CHARRON, *Sagesse*, II, 2.

— ÉTYM. *In....* 1, et le lat. *capabilis* (QUICHERAT, *Addenda*), signifiant au propre qui peut être contenu, et, figurément, susceptible de. Notre *incapable* dérive de ce sens figuré, qui donne la clef de la série des sens français.

INCAPACITÉ (in-ka-pa-si-té), *s. f.* || 1° Défaut de celui qui est incapable d'être ou de faire. J'en ai ressenti mon incapacité, PASC. dans COUSIN. Cette incapacité de faire cette vie [celle des carmélites], même dans le noviciat, l'a obligée [Mlle de Grignan] de sortir, SÉV. *Lett. à Moulceau*, 26 oct. 1680. Une si forte envie d'être heureux, une si grande incapacité de l'être, FONTEN. *les Mondes*, 2e *soir.* Cet Éric était bien loin de régner avec un pouvoir absolu, et il laissa au monde un nouvel exemple des malheurs qui peuvent suivre le désir d'être despotique et l'incapacité de l'être, VOLT. *Mœurs*, 188. || Absolument. Défaut de capacité, inhabileté. Son incapacité est notoire. || 2° Terme de jurisprudence. L'état d'une personne que la loi prive de certains droits.

— ÉTYM. *In....* 1, et *capacité*. Le latin a *incapax*, incapable, mais n'a pas *incapacitas*.

† **INCARCÉRABLE** (in-kar-sé-ra-bl'), *adj.* Qui peut être incarcéré. Nous étions la gent corvéable, taillable et tuable à volonté, nous ne sommes plus qu'incarcérables, P. L. COUR. *Lett.* 1re.

† **INCARCÉRATEUR** (in-kar-sé-ra-teur), *s. m.* Celui qui fait incarcérer, mettre en prison. Quel est l'honnête homme, négociant ou banquier, qui ne reculerait devant la publicité de son nom comme incarcérateur d'un débiteur malheureux? ALPH KARR, dans *Figaro*, 22 févr. 1866.

INCARCÉRATION (in-kar-sé-ra-sion; en vers, de six syllabes), *s. f.* || 1° Terme de jurisprudence. Action d'incarcérer; état de celui qui est incarcéré. Être en état d'incarcération. || 2° Terme de chirurgie. Synonyme d'étranglement, en parlant de la hernie.

— HIST. XIVe s. Froit, dolour et incarceration de porreture blecent plus iceles plaies [des parties nerveuses], H. DE MONDEVILLE, f° 48. || XVe s. Estoit une maniere d'incarceration et de le tenir prisonnier, JUV. DES URSINS, *Hist. de Charles VI*, p. 147, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Incarcérer*; provenç. *encarceration;* espagn. *encarcelation;* ital. *incarceragione.*

INCARCÉRÉ, ÉE (in-kar-sé-ré, rée), *part. passé* d'incarcérer. || 1° Mis en prison. Incarcéré par ordre du commissaire de police. || 2° Terme de chirurgie. Hernie incarcérée, hernie étranglée. || Calcul incarcéré, calcul retenu immobile par une cause quelconque dans une partie de la vessie. || Placenta incarcéré, placenta retenu par la contraction irrégulière d'une portion de l'utérus.

INCARCÉRER (in-kar-sé-ré. La syllabe *cé* prend un accent grave quand la syllabe qui suit est muette : j'incarcère; excepté au futur et au conditionnel : j'incarcérerai, j'incarcérerais), *v. a.* || 1° Terme de jurisprudence. Mettre en prison. Faire incarcérer son débiteur. || 2° Terme de chirurgie. S'incarcérer, *v. réfl.* Subir l'étranglement, en parlant d'une hernie.

— HIST. XIVe s. Le suppliant a esté de ce puniz et encarcerez au pain et eaue, DU CANGE, *incarceratio*. Pour le quel fait le dit Perrot fut pris et enchartré à Cambray es prisons de l'evesque, ID. *ib.* || XVIe s. Incarceré, BRANT. *Cap. estrang.* t. I, p. 40, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *encarcerar;* espagn. *encarcelar;* ital. *incarcerare;* du lat. *in* (voy. IN.... 2), et *carcer*, prison. *Enchartrer* est la forme ancienne et régulière, *carcer* donnant *chartre; incarcérer* est une formation récente.

INCARNADIN, INE (in-kar-na-din, di-n'), *adj.* || 1° De couleur d'incarnat, mais plus faible. Moire incarnadine. La belle amante de Céphale, En son habit incarnadin, VOLT. *Œuv.* t. II, p. 181. || Substantivement. Ce ruban est d'un très-bel incarnadin. || 2° *S. f.* Incarnadine, espèce d'anémone.

— HIST. XVIe s. Et sont la plupart des pelotons de ces vers à soie, blancs, incarnadins, de couleur de chair, O. DE SERRES, 474.

— ÉTYM. Voy. INCARNAT.

INCARNAT, ATE (in-kar-na, na-t'), *adj.* Qui est d'une couleur entre la couleur de cerise et la couleur de rose. Ce furent [les enfants égorgés par l'ordre d'Hérode] de beaux lis qui mieux que la nature, Mêlant à leur blancheur l'incarnate peinture Que tira de leur sein le couteau criminel.... MALH. I, 4. Les poires de bon-chrétien d'hiver, en buisson ou en espalier, ne peuvent que difficilement acquérir sur franc la couleur jaune et incarnate qu'on y souhaite, LAQUINTINIE, *Jardins*, I, 3. Le bec est incarnat et les pieds sont cendrés, BUFF. *Ois.* t. XI, p. 394. || Substantivement. Psyché leur fit [à des jeunes filles] un petit compliment; à quoi elles répondirent par l'incarnat qui leur monta aussitôt aux joues, LA FONT. *Psyché*, II, p. 121. L'éclat de la pourpre de Tyr n'était pas plus brillant que l'incarnat qui animait cette blancheur, VOLT. *Zadig*, 17. Elle voulait ne pas paraître embarrassée; mais elle sentait que le plus vif incarnat colorait ses joues, GENLIS, *Mlle de la Fayette*, p. 306, dans POUGENS.

— HIST. XVIe s. Deux pieces de boys, l'une d'ebene noir, l'austre de bresil incarnat, RAB. *Pant.* II, 19. Sa trousse pendoyt à gros cordons et houppes de soye blanche et incarnate, ID. *la Sciomachie.* Les roses incarnates ou escarlatines, dites de Provence et par d'aucuns zebedées, sont celles d'où distille la bonne eau rose, O. DE SERRES, 561.

— ÉTYM. Ital. *incarnato*, rouge de chair, de *incarnare* (voy. INCARNER).

† **INCARNATIF, IVE** (in-kar-na-tif, ti-v'), *adj.* Ancien terme de médecine qui se disait des substances auxquelles on attribuait la propriété de faire revenir les chairs, dans les plaies avec perte de substance. || *S. m.* Les incarnatifs.

— HIST. XVIᵉ s. La ligature [bandage] glutinative ou incarnative appartient aux plaies recentes simples, PARÉ, VII, 5.

— ÉTYM. Voy. INCARNER; provenç. *encarnatiu*.

INCARNATION (in-kar-na-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Acte par lequel ce qui n'était pas chair devient chair, ou ce qui était pur esprit prend un corps. || Par excellence, action de la Divinité qui s'incarne; résultat de cette action. L'incarnation n'étant autre chose que deux natures unies en la même personne divine, pour peu que l'on divise la personne, ou que l'on confonde les natures, le nom même d'incarnation ne subsiste plus, BOSS. 3ᵉ *avert.* 2. Ainsi nous sont révélés les deux principaux mystères, celui de la Trinité et celui de l'Incarnation; mais celui qui nous les a révélés nous en fait trouver l'image en nous-mêmes, afin qu'ils nous soient toujours présents et que nous reconnaissions la dignité de notre nature, ID. *Hist.* II, 6. Nous-mêmes, qui sommes l'image de la Trinité, nous-mêmes à un autre égard, nous sommes encore l'image de l'incarnation : notre âme, d'une nature spirituelle, a un corps corruptible qui lui est uni, et de l'union de l'un et de l'autre résulte un tout, qui est l'homme, esprit et corps tout ensemble, incorruptible et corruptible, intelligent et purement brut, ID. *ib.* Le plus grand obstacle au dessein de l'incarnation divine fut l'impureté de notre nature, BOURDAL. *Exhort. dign. et dev. des prêtres*, t. I, p. 366. || Absolument. L'Incarnation, l'incarnation de Jésus-Christ (on y met alors un I majuscule). Le mystère de l'Incarnation. || Ère de l'Incarnation, manière de compter les années qui s'introduisit au VIᵉ siècle, et dans laquelle on les datait de la conception de Jésus-Christ, c'est-à-dire du 25 mars, puis on les data du 25 décembre. || 2° Dans la religion brahmanique, entrée des divinités en un corps humain ou animal. La mythologie indienne raconte les incarnations de Vichnou. || 3° Terme de physiologie. Production du germe ou embryon dans l'ovule. || Terme de chirurgie. Production de chair en réparation d'une plaie.

— HIST. XIIᵉ s. Il chantad e prophetizad del incarnatiun Nostre Seignur e de la nostre redemptiun, *Rois*, p. 210. || XIIIᵉ s. Seigneur, sachiés que mil et cent et quatre-vins et dis-huit ans après l'Incarnation Jhesu-Crist.... et un saint home en France.... VILLEH. I. Si fu jadis par maint prophete Ceste incarnacion retraite Et par Juis et par paiens, *la Rose*, 19364. Ce fu fet en tele incarnation et en tel mois, BEAUM. XXXV, 20. || XIVᵉ s. Aucune fois nature encharne [incarne] aucunes choses, de la quele incarnacion le cyrurgien ne doit faire dessevrance [séparation], H. DE MONDEVILLE, fᵒ 93.

— ÉTYM. Provenç. *encarnatio*; espagn. *encarnacion*; ital. *incarnazione*; du latin *incarnationem*; de *incarnare*, incarner.

INCARNÉ, ÉE (in-kar-né, née), *part. passé* d'incarner. || 1° Terme de théologie. Devenu chair, en parlant de la Divinité. Ce Dieu homme, cette vérité et cette sagesse incarnée qui nous fait croire de si grandes choses sur sa seule autorité, nous en promet dans l'éternité la claire et bienheureuse vision, comme la récompense certaine de notre foi, BOSS. *Hist.* II, 6. Ici le Dieu incarné n'épargne pas sa propre chair pour faire un peuple fidèle, BOURDAL. *Myst. Circ. de J. C.* t. I, p. 61. || Fig. et familièrement. C'est un diable incarné, un démon incarné, se dit d'une personne très-méchante. || Familièrement. Il se dit de qualifications bonnes ou mauvaises qu'on attribue avec force à quelqu'un. C'est la malice incarnée que cet homme-là. C'est la douceur incarnée. Monsieur n'agissait jamais que quand il était pressé, et Fremont l'appelait l'interlocutoire incarné, RETZ, IV, 25. || 2° Terme de chirurgie. Ongle incarné, ongle entré dans les chairs.

INCARNER (in-kar-né), *v. a.* || 1° Terme de théologie. Donner à la Divinité la chair de l'homme. Malebranche répondra : Dieu n'a point fait incarner son fils pour les hommes, mais il n'a créé les hommes qu'à cause de son fils qu'il voulait incarner, FÉN. t. III, p. 183. || 2° S'incarner, *v. réfl.* Devenir chair, se faire homme. Le Verbe s'est incarné, BOSS. *Hist.* II, 11. || Il se dit aussi dans la religion brahmanique. Selon les Indiens le dieu Vichnou s'est plusieurs fois incarné. || 3° Terme de chirurgie. L'ongle s'incarne, il entre dans les chairs.

— HIST. XIIᵉ s. Sapience vrayement encharneie, ST. BERN. *Sermons mss.* p. 146, dans LACURNE, *encharné*. || XIVᵉ s. Et ne devon pas vouloir que ces derraines plaies soient encharnées.... H. DE MONDEVILLE, fᵒ 43. Garder en la cure d'aucunes ulceres, que membres divers qui sont près à près ne soient encharnés ensemble, si comme la paupiere avec l'œil, ID. fᵒ 73, *verso*. || XVIᵉ s. Ils [les protestants] avoient fait la premiere guerre en anges, la seconde en hommes et la troisieme en diables encharnés, D'AUB. *Hist.* II, 39. Qu'après l'ouverture le lieu soit mundifié, incarné, puis consolidé et cicatrizé, PARÉ, V, 10. Ces matieres servent à fortifier les gencives et à les incarner, estans descharnées, pour l'assurance des dents, O. DE SERRES, 916. Quand la vertu mesme seroit incarnée, je crois que le pouls luy battroit plus fort allant à l'assault qu'allant disner, MONT. I, 339.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *encarnar*; ital. *incarnare*; du latin *incarnatus* qui vient de *in* (voy. IN.... 2), et *caro, carnis* (voy. CHAIR).

† **INCART**, *s. m.* ou **INCARTATION**, *s. f.* Voy. INQUART OU INQUARTATION.

INCARTADE (in-kar-ta-d'), *s. f.* || 1° Acte ou parole brusque qui a quelque chose de blessant pour celui qui en est l'objet. Je lui sais mauvais gré d'une telle incartade, MOL. *l'Ét.* II, 3. Ils vous rendent chagrin pour chagrin par leurs incartades et leurs brusqueries, BOURD. *Serm. Dim.* t. II, p. 57. Il faut que je commence par faire quelque incartade aux gens qui sont ici, DANCOURT, *Maison de camp.* sc. 17. D'où lui vient une telle boutade? Et qui peut m'attirer cette sotte incartade? DESTOUCHES, *Homm. sing.* V, 11. Il fit un soir à table une incartade dont je me tirai mal, parce que je suis bête, sans présence d'esprit, J. J. ROUSS. *Conf.* XI. Le régent ne fit que rire de l'incartade allemande de sa mère, et s'inquiéta peu du chagrin de sa femme, DUCLOS, *Mém. Rég. Œuv.* t. V, p. 411, dans POUGENS. || 2° Extravagances, folies que fait une personne. Je t'en crois sans jurer, avec tes incartades, CORN. *le Menteur*, I, 4. Non, tout de bon quittez toutes ces incartades; Le monde par vos soins ne se changera pas, MOL. *Mis.* I, 1. Mon importun et lui, courant à l'embrassade, Ont surpris les passants de leur brusque incartade, ID. *Fâcheux*, I, 1.

— ÉTYM. Espagn. *encartarse*, prendre une mauvaise carte, *encartar*, condamner par contumace, impliquer dans une affaire. C'est par une dérivation du premier sens que s'est formé *incartade*, action de prendre une mauvaise carte, de faire une sottise; de *in*, en, et *carta*, carte. Comp. l'italien *dar nelle scartate*, répéter la même chose et aussi s'emporter.

† **INCASSABLE** (in-kâ-sa-bl'), *adj.* Qu'on ne peut casser. Ces barres de fer sont incassables.

— ÉTYM. *In....* 1, et *casser*.

† **INCÉLÉBRÉ, ÉE** (in-sé-lé-bré, brée), *adj.* Qui n'a point été célébré.

— ÉTYM. *In....* 1, et *célébré*.

INCENDIAIRE (in-san-di-ê-r'), *adj.* || 1° Qui communique le feu, l'incendie. Matières incendiaires. Projectiles incendiaires. Telles, quand une bombe, ardente, meurtrière, Décrit dans le ciel noir sa courbe incendiaire, V. HUGO. *Odes et ballades*, III, 6. L'onde incendiaire [les matières en fusion dans Sodome livrée au feu du ciel] Mord l'îlot de pierre Qui fume et décroît, ID. *Orient.* 1. || Terme de médecine. Monomanie incendiaire, celle dans laquelle l'idée fixe du malade est de mettre le feu aux bâtiments. || *S. m.* et *f.* Celui, celle qui cause volontairement un incendie. Je maudis les bibliothèques, Et suis près d'excuser l'incendiaire Omar, DELILLE, *Convers.* I. Le jour favorisa les efforts du duc de Trévise; il se rendit maître du feu [à Moscou]; les incendiaires se tinrent cachés; on doutait de leur existence, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VIII, 6. La tour de l'arsenal brûle encore; un soldat de police vient d'y être trouvé; on l'amène, et Napoléon le fait interroger devant lui; c'est ce Russe qui est l'incendiaire : il a exécuté sa consigne au signe donné par son chef, ID. *ib.* || 2° Fig. Qui allume le feu de la sédition, de l'anarchie, de la guerre. Je trouve les vôtres [vos principes] terriblement incendiaires, VOLT. *Dial.* XXVIII, 2. L'accord était conclu et juré, quand un ennemi de la paix est venu le rompre par une motion incendiaire, MIRABEAU, *Collection*, t. I, 46. || Terme de médecine. Médicaments incendiaires, médicaments auxquels on attribuait, dans le système de Broussais, la propriété d'augmenter la phlegmasie gastro-intestinale supposée dans les affections aiguës. || Substantivement. Celui qui excite la sédition, l'anarchie. Nos maux et vos rébellions ne sont pas l'ouvrage de vos cœurs; ils se forment, ils naissent dans le sein de vos tribuns; ces incendiaires vous rendent coupables de tous nos embrasements domestiques, LE P. CATROU, dans DESFONTAINES.

— HIST. XVIᵉ s. J'ai à vous faire voir quelles vues Dieu opposé à l'embrasement de sa maison, pratique par tant d'incendiaires, D'AUB. *Hist.* III, 488.

— ÉTYM. Lat. *incendiarius*, de *incendium*, incendie.

INCENDIE (in-san-die), *s. m.* || 1° Feu très-grand, très-étendu, surtout celui qui consume des édifices, des forêts, un vaste amas de matières. Les grands incendies des forêts produisent une quantité considérable de matière ferrugineuse et magnétique, BUFF. *Min.* t. IX, p. 108. Vous trouverez dans la lettre 91ᵉ [de Sénèque] le récit de l'incendie de Lyon avec des réflexions sur ce terrible événement, DIDER. *Claude et Nér.* II, 24. On peut soupçonner avec vraisemblance que de grands incendies occasionnés par des causes extraordinaires ont eu lieu à leur surface [de certaines étoiles], LA PLACE, *Expos.* V, 1. L'incendie des livres chinois, ordonné par l'empereur Tchi-Hoanti, vers l'an 230 de notre ère, fit disparaître beaucoup d'observations intéressantes, ID. *ib.* V, 1. Cette nuit fut triste [la première passée à Moscou] : des rapports sinistres se succédaient; il vint des Français, habitants de ce pays, et même un officier de la police russe, pour dénoncer l'incendie, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VIII, 6. Les chefs, et Mortier lui-même, vaincus par l'incendie, qu'ils combattaient depuis trente-six heures, y vinrent [dans le Kremlin] tomber d'épuisement et de désespoir, ID. *ib.* VIII, 6. || Incendie spontané, feu qui s'allume spontanément, c'est-à-dire par la réaction chimique des substances, dans certaines matières, par exemple le blé mis humide en tas, le café moulu, le tabac en tonneaux, le bois pourri, etc. || Par extension. Le feu d'un volcan. Le mont Etna dont un incendie récent avait couvert de cendres et de flammes toute la contrée voisine, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. V, p. 199, dans POUGENS. || Incendie se dit aussi des dévastations par le feu que fait une troupe de guerre. Les deux incendies du Palatinat [par les troupes françaises] sont abominables, VOLT. *Lett. Colini*, 21 oct. 1767. Chez vos voisins vous portez l'incendie; L'aquilon souffle, et vos toits sont brûlés, BÉRANG. *Ste Alliance.* || 2° Fig. Troubles excités par les factions; explosion de grandes guerres. La mort de Grégoire VII n'éteignit point l'incendie qu'il avait allumé, VOLT. *Mœurs*, 46. Ta main hardie Va de Rome et du monde allumer l'incendie, ID. *Catilina*, II, 1. Lorsque l'élévation du duc d'Anjou sur le trône de Charles Quint remplit l'Europe d'inquiétudes, et la replongea dans les horreurs d'une guerre universelle, les flammes de l'incendie général allèrent jusqu'au delà des mers, RAYNAL, *Hist. phil.* XV, 11. Aucun de nous ne veut allumer l'incendie dont les matériaux sont si notoirement prêts d'une extrémité du royaume à l'autre, MIRABEAU, *Collection*, t. II, p. 148. Cependant la surprise de Vinkowo, cette attaque inopinée de Kutusof devant Moscou, n'avaient été qu'une étincelle d'un grand incendie; au même jour, à la même heure, toute la Russie avait repris l'offensive, SÉGUR, *Hist. de Nap.* X, 1. Nos conjurés d'un mot auraient tout embrasé, Craignant que sa fureur [du peuple], par le temps refroidie, N'offrit plus d'aliment à ce vaste incendie, CAS. DELAVIGNE, *Vêpr. sic.* I, 1. || 3° Terme d'alchimie. Se dit du grand feu du fourneau. || Proverbe. Il ne faut qu'une étincelle pour allumer un grand incendie, c'est-à-dire une petite cause peut produire de grands effets.

— REM. Incendie, qui est un latinisme, a eu de la peine à s'établir : « Du temps du cardinal du Perron et de M. Coëffeteau, ceux qui faisaient profession de bien écrire, n'eussent pas voulu user de ce mot; on disait toujours embrasement, mais aujourd'hui incendie s'est rendu familier, et les bons écrivains se servent indifféremment de l'un et de l'autre, VAUGEL. *Rem.* t. I, p. 203. »

— SYN. INCENDIE, EMBRASEMENT. Proprement, l'embrasement, c'est la mise en braise; et l'incendie, c'est la mise en feu. Ces deux mots ne diffèrent donc que par l'image qu'ils présentent; et au fond ils sont synonymes.

— ÉTYM. Provenç. *encendi*; catal. *incendi*; espagn. et ital. *incendio*; du lat. *incendium*, de *incendere*, brûler, de *in*, en, et *cendere*, qui tient à *candere*, être blanc, brillant, très-chaud, comme *pé-*

cère tient à *jacĕre*, avec changement d'*a* en *e* par suite de la composition, comme dans *a-scendere*, de *scandere*.

INCENDIÉ, ÉE (in-san-di-é, ée), *part. passé* d'incendier. || 1° Mis en feu. Maison incendiée. || Par extension. La zone incendiée [la zone dévastée par l'incendie] a pris une autre route, on peut même dire qu'elle a une double direction en partant d'Antibes, BUFF. *Min.* t. IX, p. 24. || 2° Dont la maison, les propriétés ont été incendiées. Les habitants incendiés. || Substantivement. On fit une quête pour les incendiés.

INCENDIER (in-san-di-é), j'incendiais, nous incendiions, vous incendiiez; que j'incendie, que nous incendiions, que vous incendiiez, *v. a.* || 1° Mettre en feu, en parlant de maisons, de forêts, de grandes masses de matières combustibles. Au milieu des cris et du tumulte d'une populace dont sa maison est entourée et qui menace de l'incendier, RAYNAL, *Hist. phil.* X, 17. || Fig. Incendier un pays, les esprits, les agiter par des doctrines révolutionnaires. || 2° S'incendier, *v. réfl.* Mettre le feu à sa propre maison.

— ÉTYM. *Incendie.*

† **IN-CENT-VINGT-HUIT** (in-san-vint'-uit'), *s. m.* Terme de typographie. Feuille d'impression formant cent vingt-huit feuillets ou deux cent cinquante-six pages.

† **INCÉRATION** (in-sé-ra-si-on), *s. f.* Action d'incorporer de la cire avec quelque autre matière.

— ÉTYM. Lat. *in* (voy. IN.... 2), et *cera*, cire.

† **INCÉRÉMONIEUX, EUSE** (in-sé-ré-mo-ni-eû, eû-z'), *adj.* Qui ne fait point de cérémonies.

— ÉTYM. *In....* 1, et *cérémonieux*.

INCERTAIN, AINE (in-sèr-tin, tè-n'), *adj.* || 1° Qui n'est pas certain. La nouvelle de Brisacier est toute assurée.... il est à la Bastille, et sa destinée est encore incertaine entre la potence et le duché, SÉV. 9 oct. 1676. Combien de fois s'est-on plaint que les affaires n'avaient ni de règle ni de fin...., que le nom du prince était employé à rendre tout incertain...., BOSS. *le Tellier*. J'entretins la sultane, et, cachant mon dessein, Lui montrai d'Amurat le retour incertain, RAC. *Bajaz.* I, 1. L'intérêt ne gouverne pas toujours les souverains : il y a aussi de l'honneur parmi eux; et ils devraient songer que cet honneur, quand il est assuré, vaut mieux qu'une province incertaine, VOLT. *Ann. Emp. Frédéric d'Autriche*, 1441. Il associa à ses vues Diego d'Almagro, dont la naissance était incertaine, mais dont le courage était éprouvé, RAYNAL, *Hist. phil.* VII, 4. || 2° Variable, peu sûr. Le temps est incertain. La faveur des rois est incertaine. || 3° Qui n'est pas fixe, déterminé. L'heure de la mort est incertaine. De vos ans passagers le nombre est incertain, RAC. *Athal.* II, 9. Ce qu'il y a de certain dans la mort est un peu adouci par ce qui est incertain, LA BRUY. XI. || 4° Qui n'a pas une forme, une nature bien arrêtée. Toutes les autres parties du corps, encore faibles et délicates, n'ont que des mouvements incertains et mal assurés, BUFF. *Hist. nat. homme, Œuvres*, t. IV, p. 182. Ce fut alors que l'on vit s'élever de plusieurs points [dans Smolensk] d'épaisses et noires colonnes de fumée, qu'éclairèrent ensuite, par intervalles, des lueurs incertaines, puis des étincelles; enfin de longues gerbes de feu jaillirent de toute part, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VI, 4. || Terme de beaux-arts. Dessin incertain, dessin dont les contours, n'étant pas tracés d'une main ferme, manquent de justesse et de précision. || Terme de maçonnerie. Joints incertains, joints irréguliers entre des pierres de différentes dimensions. || 5° Incertain de..., qui est dans le doute sur...., en parlant des personnes. Je suis encore incertain du chemin que je prendrai, VOLT. *Lett.* 37. Infortuné, proscrit, incertain de régner, Dois-je irriter les cœurs au lieu de les gagner? RAC. *Bajaz.* II, 1. Toujours je vous croirais incertain de ma foi, ID. *Mithr.* IV, 4. Du choix d'un successeur Athènes incertaine Parle de vous, ID. *Phèd.* II, 2. À leur naissance incertains d'un berceau, D'une goutte de lait, d'un abri, d'un lambeau Qui de leurs membres nus écarte la froidure, DELILLE, *la Pitié*, II. || Qui est dans l'indécision sur. Le trouble semble croître en leur âme incertaine, RAC. *Phèd.* V, 5. Sur l'incertain Coucy mon cœur a trop compté, Il a vu ma fureur avec tranquillité, VOLT. *Adél. du Guescl.* V, 1. Vous, sénat incertain, qui venez de m'entendre, Choisissez à loisir le parti qu'il faut prendre, ID. *Rome sauv.* IV, 6. || Il se dit aussi, en ce sens, du caractère, du courage, etc. J'ai trouvé son courroux chancelant, incertain, Et déjà remettant sa vengeance à demain, RAC. *Athal.* III, 3. || 6° Terme de manége. Cheval incertain, cheval qui ne connaît pas encore bien le manége, et qui n'est pas sûr de ce qu'on lui demande. || On le dit quelquefois des personnes en un sens analogue. Maître Laplanche, dit le professeur..., tous ceux qui s'asseyent à ma table vous proclament *potagiste* de première classe...; mais je vois avec peine que vous n'êtes encore qu'un *fritutier* incertain, BRILLAT-SAVARIN, *Physiol. du goût, Méditation* VII. || 7° *S. m.* Ce qui est douteux, peu certain. Quitter le certain pour l'incertain. Saint Augustin a vu qu'on travaille pour l'incertain, sur mer, en bataille.... PASC. *Pensées*, art. V, 9, éd. HAVET. Travailler pour l'incertain, aller sur mer, passer sur une planche, ID. *ib.* V, 14. || L'incertain, payement d'une valeur fixe en une somme tantôt plus forte, tantôt moindre.

— HIST. XVI° s. Un esclair qui scintille à longue pointe aiguë Fait un jour incertain du milieu de la nuit, RONS. 847. Tu bastiras sur l'incertain du sable, ID. 11. Il est incertain où la mort nous attende, MONT. I, 76.

— ÉTYM. *In....* 1, et *certain*.

INCERTAINEMENT (in-sèr-tè-ne-man), *adv.* Avec doute et incertitude. Il hasarde certainement l'infini, pour gagner incertainement le fini, PASC. dans COUSIN.

— HIST. XVI° s. Telles gens ne peuvent negotier [faire le commerce] qu'incertainement et à l'aventure, O. DE SERRES, 44. Ces impressions superficielles, lesquelles, nées de la desbauche d'un esprit desmanché, vont nageant temerairement et incertainement en la fantaisie, MONT. II, 147.

— ÉTYM. *Incertaine*, et le suffixe *ment*.

† **INCERTIFIÉ, ÉE** (in-sèr-ti-fi-é, ée), *adj.* Qui n'est pas certifié.

— ÉTYM. *In....* 1, et *certifié*.

INCERTITUDE (in-sèr-ti-tu-d'), *s. f.* || 1° Qualité de ce qui est incertain. L'incertitude des anciennes histoires. Cela ne démentait point l'effet historique, puisqu'il laissait sa mort [de Prusias] en incertitude, CORN. *Nicom. Examen*. La guerre est journalière, et sa vicissitude Laisse tout l'avenir dedans l'incertitude, ID. *Sophon.* I, 3. La plus grande partie de la philosophie n'est qu'un amas d'incertitudes, NICOLE, *Essais de morale*, dans RICHELET. Mon cœur, désespéré d'un an d'ingratitude, Ne peut plus de son sort souffrir l'incertitude, RAC. *Andr.* III, 7. L'incertitude des événements, toujours plus difficile à soutenir que l'événement même, MASS. *Or. fun. Conty*. || L'incertitude du temps, l'état du temps variable. || 2° État d'une personne incertaine de ce qui arrive ou doit arriver. Mais c'est trop la tenir dedans l'incertitude, CORN. *D. Sanche*, IV, 4. Je hais l'incertitude, et j'aime qu'on me décide, SÉV. 12 janv. 1674. C'est une grande vérité, ma fille, que l'incertitude ôte la liberté, ID. 1 novemb. 1676. Cette pensée me met dans une telle incertitude.... ID. t. X, p. 543, éd. RÉGNIER. Comme l'incertitude est pour moi le plus grand mal, MAINTENON, *Lett. au duc de Noailles*, 3 sept. 1710. Je ne respire pas dans cette incertitude, RAC. *Bérén.* II, 5. Est-ce à moi de languir dans cette incertitude? ID. *Athal.* III, 3. En le laissant dans l'incertitude, FÉN. *Tél.* XXIII. Ah! que l'incertitude est un affreux tourment! C. DELAV. *Vêp. Sic.* IV, 3. || 3° État d'une personne indécise sur ce qu'elle fera. Et mon cœur étonné.... Inconstant et confus dans son incertitude, CORN. *M. de Pomp.* I, 4. J'ai tant de raisons pour y aller [en Bretagne], que je ne puis pas y mettre la moindre incertitude, SÉV. 26 juin 1675. L'incertitude qu'il [Antoine de Bourbon, roi de Navarre] avait eue pendant sa vie le troubla dans ses derniers moments; et, quoiqu'il eût reçu les sacrements selon l'usage de l'Église romaine, on doute s'il ne mourut point protestant, VOLT. *Henr.* II, *Note* 13.

— SYN. INCERTITUDE, IRRÉSOLUTION. Un esprit incertain est un esprit qui n'est pas certain de ce qu'il fera; un esprit irrésolu est un esprit qui ne prend pas de résolution. Athalie, dont Racine dit que l'âme était incertaine, n'était pourtant point irrésolue; et, quand son esprit était fixé, elle savait se résoudre.

— HIST. XVI° s. Aussi n'y a il rien que l'on puisse dire asseurement petit ou grand pour l'incertitude de l'avenir, AMYOT, *Flam.* 45. L'incertitude des choses humaines, ID. *P. Æm.* 45.

— ÉTYM. Lat. *incertitudinem* (QUICHERAT, *Addenda*), de *in* (voy. IN.... 1), et *certitude*. On a dit aussi, dans le XVI° siècle, *incertaineté*.

INCESSAMMENT (in-sè-sa-man), *adv.* || 1° Sans cesse, continuellement. Il me semble surtout incessamment le voir Déposer en nos mains son absolu pouvoir, CORN. *Cinna*, III, 2. Il faut incessamment que ta langue s'égaye, HAUTEROCHE, *le Deuil*, sc. 4. Il semble que le ciel sur tous tant que nous sommes Soit obligé d'avoir incessamment les yeux, LA FONT. *Fabl.* VIII, 5. Mon nom qu'incessamment toute la terre adore, MOL. *Amph.* III, sc. dern. On me mande qu'il est incessamment avec la duchesse de V.... SÉV. 7 juill. 1680. Cette langueur ennemie qui lui était incessamment quelque partie d'elle-même, et qui lui portait tous les jours quelque trait mortel dans le sein, FLÉCH. *Mme de Mont.* La vieillesse chagrine incessamment amasse, BOIL. *Art p.* III. Désabusé des choses d'ici-bas par un spectacle qui lui en met sous les yeux le néant, et qui lui annonce incessamment la même destinée, MASS. *Carême, Mort.* || 2° Sans retard, au plus tôt. On me mande toutes les prospérités de Bouchain et que le roi revient incessamment, SÉV. 377. Le roi m'ordonna l'après-dînée de vous renvoyer incessamment, d'abord que vous seriez arrivé; vous voilà, retournez-vous-en, HAMILT. *Gramm.* 11. Incessamment j'en dirai ma pensée, DIDER. *Claude et Nér.* I, 35. || L'Académie remarque qu'en ce sens il ne s'emploie que par rapport au temps futur. Mais dans l'exemple suivant *incessamment* est construit avec un verbe au passé, et on ne voit pas ce qui empêcherait de s'en servir de la sorte : En arrivant à Lisbonne, il avait nommé aussitôt, pour toutes les places frontières, des gouverneurs, gens fidèles et pleins de valeur et d'expérience, qui partirent incessamment, VERTOT, *Révol. de Port.* 107.

— HIST. XIV° s. Les bons et agreables services que le dit Jaques nous a faiz et fait de jour en jour incessamment...., *Lettre de Charles V*, *Bibl. des chartes*, 4° série, t. III, p. 424. || XV° s. Tous les jours incessamment venoient gens de tous pays, FROISS. II, II, 16. || XVI° s. Il se plaignoit incessamment de.... MONT. I, 80. Moy qui ay les yeulx incessamment tendus sur moy, ID. II, 323.

— ÉTYM. *Incessant*, et le suffixe *ment*. On remarquera que l'historique n'a pas *incessamment* au sens de au plus tôt.

† **INCESSANT, ANTE** (in-sè-ssan, ssan-t'), *adj.* Qui ne cesse pas, qui dure sans interruption. Douleur, plainte incessante. On ne croirait pas, ce qui pourtant était vrai, que Napoléon, rempli de l'idée de sa puissance jusqu'à provoquer sans nécessité un nouveau conflit avec l'Europe, était en même temps assiégé par la pensée vague, confuse, mais incessante, d'un grand danger, THIERS, *Hist. du Cons. et de l'Emp.* XLIII.

— ÉTYM. Lat. *incessantem* (QUICHERAT, *Addenda*), de *in* (voy. IN.... 1), et *cessans*, cessant.

† **INCESSIBILITÉ** (in-sè-ssi-bi-li-té), *s. f.* Terme de jurisprudence. Qualité de ce qui est incessible. Incessibilité d'un droit, d'une action.

INCESSIBLE (in-sè-ssi-bl'), *adj.* Terme de jurisprudence. Qui ne peut être cédé. Les droits et priviléges personnels sont incessibles. Un droit plus sacré, un droit, en quelque sorte, plus incessible, exige un concours plus individuel, MIRABEAU, *Collection*, t. II, p. 387.

— ÉTYM. *In....* 1, et *cessible*.

1. **INCESTE** (in-sè-st'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui est coupable d'inceste. Autrefois les incestes étaient punis de mort. || Nom donné à certains hérétiques du onzième siècle qui croyaient le mariage permis au quatrième degré, malgré la défense de l'Église. || 2° *Adj.* Incestueux. J'en vois quelque partie en ce désir inceste, CORN. *Œdipe*, III, 5. Le ciel vous destinant à des flammes incestes, ID. *ib.* IV, 1. || Inceste, en cet emploi, soit comme substantif, soit comme adjectif, tombe en désuétude.

— HIST. XV° s. Aucune aussi, incestes en leurs fais, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 300. Comment fus tu [Néron] de couraige villain Et insextre de gesir charnelment Avec ta suer...? *ib.* f° 316. || XVI° s. L'inceste de Corinthe fut receu en la communion des fideles, après s'estre humblement soumis à la correction, CALV. *Inst.* 196.

— ÉTYM. Lat. *incestus*, de *in....* 1, et *castus*, chaste.

2. **INCESTE** (in-sè-st'), *s. m.* || 1° Conjonction illicite entre les personnes qui sont parentes ou alliées au degré prohibé par les lois. De peur d'un parricide et de peur d'un inceste, CORN. *Œdipe*, III, 4. Va chercher des amis dont l'estime funeste Honore l'adultère, applaudisse à l'inceste, RAC. *Phèd.* IV, 2. Mes crimes désormais ont passé la mesure; Je respire à la fois l'inceste et l'imposture, ID. *ib.* IV, 6. Par là il donna le premier l'exemple de ces incestes [mariage du frère et de la sœur] qui fut suivi de la plupart des successeurs de Cambyse, quelque contraire qu'il soit à la pudeur et au bon ordre,

ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. II, p. 326, dans POUGENS. Caligula publiait hautement que sa mère était née de l'inceste d'Auguste et de Julie ; c'est ce que dit Suétone dans la vie de Caligula, VOLT. *Dict. phil. Auguste, Octave.* || Terme de droit canon. Inceste spirituel, conjonction illicite entre les personnes alliées par une affinité spirituelle, comme entre le parrain et la filleule. || Commerce criminel entre le confesseur et sa pénitente. || Etat du bénéficier qui possède la mère et la fille, c'est-à-dire deux bénéfices dont l'un dépend de l'autre. || 2° Terme de vétérinaire. Il y a inceste quand on accouple pour la génération le père avec la fille, la mère avec le fils, le frère avec la sœur ; c'est une partie de ce que les Anglais appellent propagation *in and in*, laquelle comprend toutes les unions entre individus de la même variété, race ou fausse race, par opposition à croisements. || 3° Terme d'alchimie. Union des matières auxquelles on assignait une parenté imaginaire.

— HIST. XIV° s. Herodes Antipas n'eust pas decolé saint Jehan Baptiste, se le disner qu'il fist n'eust esté si plein de glotonnie et d'inceste, J. DE VIGNAY, *Eschecs moralisés*, f° 68. || XVI° s. Crassus fut absouls à pur et à plein de l'inceste [accointance avec une vestale] dont il estoit mescreu, AMYOT, *Crass.* 1.

— ÉTYM. Lat. *incestus* (voy. INCESTE 1).

INCESTUEUSEMENT (in-sè-stu-eû-ze-man), *adv.* Avec inceste, dans l'inceste. Vivre incestueusement.

— HIST. XVI° s. Incestueusement, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. *Incestueuse*, et le suffixe *ment*.

INCESTUEUX, EUSE (in-sè-stu-eû, eû-z'), *adj.* || 1° Coupable d'inceste. C'est en vertu de ce pouvoir que saint Paul, au nom de Jésus-Christ, accorda par indulgence à l'incestueux pénitent de Corinthe la grâce la plus complète, BOURDAL. *Ouvert. du jubilé, Myst.* t. II, p. 545. La douleur vertueuse De Phèdre malgré soi perfide, incestueuse, BOIL. *Ép.* VII. De son maître offensé rival incestueux, VOLT. *Mahom.* II, 6. || Substantivement. Un seul jour ne fait pas d'un mortel vertueux Un perfide assassin, un lâche incestueux, RAC. *Phèdre*, IV, 2. On sait que saint Paul excommunia l'incestueux de Corinthe, VOLT. *Dict. phil. Yvetot.* || 2° Où il y a inceste, en parlant des choses. Un reste mal éteint d'incestueuse flamme, CORN. *Hérac.* III, 1. Mais ce lien du sang qui nous joignait tous deux Écartait Claudius d'un lit incestueux, RAC. *Brit.* IV, 2. Le Précurseur ne séjourne dans la cour d'Hérode que pour reprocher à ce prince ses dissolutions et son commerce incestueux, MASS. *Confér. Conduite des clercs dans le monde.* || 3° Fig. et surtout en poésie. Qui appartient à l'incestueux. Des mains incestueuses. C'est moi qui sur ce fils chaste et respectueux Osai jeter un œil profane, incestueux, RAC. *Phèdre*, V, 7.

— HIST. XVI° s. Fussiez-vous le plus incestueux et ambitieux primat du monde, *Sat. Mén.* p. 8.

— ÉTYM. Provenç. *encestuos* ; espagn. et ital. *incestuoso* ; du lat. *incestuosus* (QUICHERAT, *Addenda*), de *incestus*, inceste.

† **INCHANGÉ, ÉE** (in-chan-jé, jée), *adj.* Qui n'a pas subi de changement. Il revient inchangé.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *changé*.

† **INCHANTABLE** (in-chan-ta-bl'), *adj.* Qui n'est pas susceptible d'être chanté. Musique inchantable. Ce mot est donné comme de J. J. Rousseau par le Complément du Dictionnaire de l'Académie.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *chantable*.

† **INCHARITABLE** (in-cha-ri-ta-bl'), *adj.* Qui manque de charité, *Dict. de Trévoux.*

— ÉTYM. *In*.... 1, et *charitable*.

† **INCHARITÉ** (in-cha-ri-té), *s. f.* Défaut de charité, *Dict. de Trévoux.*

— ÉTYM. *In*.... 1, et *charité*.

† **INCHASTETÉ** (in-cha-ste-té), *s. f.* Défaut de chasteté.

— HIST. XV° s. Nul fors son mari [elle] ne congneut ; D'inchasteté voulenté n'eut, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 565.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *chasteté*.

† **INCHÂTIÉ, ÉE** (in-châ-ti-é, ée), *adj.* Qui n'a point été châtié.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *châtié*.

† **INCHAVIRABLE** (in-cha-vi-ra-bl'), *adj.* Qui ne peut chavirer. Bateau insubmersible et inchavirable.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *chavirer*.

INCHOATIF, IVE (in-ko-a-tif, ti-v'), *adj.* Terme de grammaire. Qui commence. Verbes inchoatifs, et, substantivement, les inchoatifs, les verbes qui désignent un commencement d'action, ou un passage d'un état à un autre, comme beaucoup de nos verbes en *ir* (avec présent en *is*, *issons*, etc.) tirés d'adjectifs, par ex. : blanchir, grandir, etc. La conjugaison inchoative. Beaucoup de nos verbes réfléchis sont inchoatifs aussi, par ex. : le fer se rouille, le chagrin se passe, etc.

— HIST. XV° s. Inchoatif, A. CHART. p. 809.

— ÉTYM. Provenç. *enchoatiu* ; espagn. et ital. *incoativo* ; du latin. *inchoativus*, de *inchoare*, proprement commencer une construction en fouillant le sol pour les fondations, et, en général, commencer, de *in* (voy. IN.... 2), et *choare*, grec χόειν, faire une fouille, creuser la terre.

† **INCHRÉTIEN, IENNE** (in-kré-tiin, tiè-n'), *adj.* Qui n'est pas chrétien.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *chrétien*.

† **INCHRÉTIENNEMENT** (in-kré-tiè-ne-man), *adv.* D'une manière contraire aux doctrines chrétiennes.

INCIDEMMENT (in-si-da-man), *adv.* Par incident, d'une manière incidente. M. Leibnitz, qui n'entre dans la querelle qu'à cette occasion et très-incidemment, FONTEN. *Hartsoëker.* || Terme de pratique. Par connexité, par suite. Cet homme est défendeur au principal, et incidemment demandeur par ses défenses.

— HIST. XVI° s. Il nous faut plus amplement traiter ce poinct, duquel nous n'avions pas ci-devant parlé, sinon incidemment et comme en passant, CALV. *Inst.* 671. Il m'a semblé bon de dire incidentement et en brief, qui estoit le dit duc de Sounthfolk, M. DU BELLAY, 9.

— ÉTYM. *Incident*, et le suffixe *ment*.

INCIDENCE (in-si-dan-s'), *s. f.* || 1° Terme de physique. Chute, sur une surface, d'un rayon, d'une onde, d'une bille, en un mot de tout ce qui peut être réfléchi. Tous [les rayons] se brisent à leur incidence dans la boule ; chacun d'eux se brise différemment, VOLT. *Phil. Newt.* II, 9. || Angle d'incidence, angle sous lequel un mobile ou un rayon de lumière rencontre le plan sur lequel il doit se réfléchir. L'angle de réflexion est égal à l'angle d'incidence. || Angle d'incidence, s'entend aussi, de l'angle compris entre le rayon tombant sur un plan, et la perpendiculaire tirée sur le plan au point d'incidence. || 2° Terme de géométrie. Incidence, la rencontre d'une ligne ou d'une surface, avec une ligne ou une surface. || 3° Terme de grammaire. Qualité, nature d'une proposition incidente. Il ne faut pas confondre l'incidence avec la subordination.

— HIST. XV° s. Plusieurs incidences perilleuses et haineuses advinrent puis en Angleterre, FROISS. II, II, 4. Incidences ; ici commence la bataille des Sagytaires et la mort d'Aymeri, *Rubrique dans le moniage Rainouart*, cité dans *Hugues Capet*, *Préface*, p. XLII. || XVI° s. Nos vieilles chroniques usent souvent du mot incidence à la teste des articles estrangers à leur histoire principale, BRANT. *Cap. fr.* t. I, p. 363.

— ÉTYM. *Incident* 2. *Incidence* dans l'historique veut dire *incident*.

1. **INCIDENT** (in-si-dan), *s. m.* || 1° Événement qui survient dans le cours d'une entreprise, d'une affaire. Nous allons régaler, mon père, votre abord D'un incident tout frais, qui vous surprendra fort, MOL. *Tart.* VI, 5. Il arriva un incident qui fit remettre le jugement, PASC. *Prov.* VI. Comme un seul incident suffit au génie pour montrer toute la désolation d'une ville, DIDER. *Salon de* 1765, *Œuv.* t. XIII, p. 29, dans POUGENS. || 2° Événement accessoire qui survient dans le cours de l'action principale d'un roman, d'une pièce de théâtre. N'offrez point un sujet d'incidents trop chargé, BOIL. *Art p.* III. [Dans une pièce de théâtre] les incidents ne sont un mérite que quand ils sont naturels, VOLT. *Lett. la Harpe*, déc. 1763. Une intrigue nette et facile à nouer et à dénouer ; des caractères simples ; des incidents qui naissent d'eux-mêmes ; des tableaux variés, MARMONTEL, *Élém. litt. Œuv.* t. IX, p. 50, dans POUGENS. || 3° Terme de pratique. Difficulté, contestation accessoire qui naît, qui survient pendant l'instruction de la cause principale. On videra cet incident avec le principal. Si on me paye bien, je ne ferai point d'incident et laisserai les choses comme elles sont, SÉV. *à Mme de Guitaut*, 18 janv. 1694. M. Fouquet a répondu : Monsieur, je ne prétends point par là faire un incident nouveau, ID. *à Pomponne*, 18 nov. 1664. Ils eurent recours à M. de Lamoignon comme à un homme incorruptible qui prendrait le parti des faibles contre les puissants, et qui débrouillerait ce chaos d'incidents et de procédures dont on avait enveloppé leur cause, FLÉCH. *Lamoign.* || Par extension. Je ne vois rien dans le monde qui soit plus à charge à l'Église que ces esprits vainement subtils qui réduisent tout l'Évangile en problèmes, qui forment des incidents sur l'exécution de ses préceptes, qui fatiguent les casuistes par des consultations infinies, BOSS. *Cornet.* || Faux incident, voy. FAUX 1. || Incident de lettres, production, dans un procès déjà instruit, de lettres obtenues en chancellerie. || 4° Fig. Dans le langage ordinaire, difficulté qu'une personne élève dans une dispute, au jeu, dans une affaire. C'est un mauvais joueur, il fait à tout coup des incidents. Il trouve que, pourvu qu'on ne cède pas comme un sot, on fait sa cour de ne point faire d'incidents, parce qu'ils interrompent le service et l'unique but qu'on doit avoir, qui est d'aller au bien, SÉV. 18 déc. 1675. || Objection. L'axiome commun : Je pense, donc je suis, ou, je suis pensant, contre lequel je ne crois pas qu'on puisse raisonnablement former d'incident, BOULLAINVILLIERS, *Réfut. de Spinosa*, p. 3.

— HIST. XV° s. À ceux convient cent fois le jour plaidier, Et en plaidant prennent un incident Pour la paye longuement delayer [retarder], E. DESCH. *Poésies mss.* f° 216. L'un meurt par un cas d'accident, L'autre meurt par un incident De manger chose qui lui nuit, ID. *Miroir de mariage*, p. 100. || XVI° s. Il est des ouvrages en Plutarque où il oublie son theme, où le propos de leur argument ne se trouve que par incident, tout estouffé en matiere estrangiere, MONT. IV, 136. Pour l'interest de Caton, et, par incident, pour le leur aussi, ID. I, 266. À propos de ce brave Donné si faut-il que je fasse ce petit incident, BRANT. *Cap. fr.* t. III, p. 41.

— ÉTYM. *Incident* 2.

2. **INCIDENT, ENTE** (in-si-dan, dan-t'), *adj.* || 1° Terme de physique. Qui tombe sur. Rayon incident, rayon qui, tombant sur un plan en formant un angle plus ou moins ouvert, est réfléchi par ce plan. || 2° Fig. Il se dit de certains cas qui surviennent dans les affaires, et il s'emploie principalement dans le style de pratique. Une demande incidente. Une question, une contestation incidente. Des discussions poussées dans un grand détail ne lèvent guère une difficulté sans en faire naître une autre ; cette nouvelle difficulté, qu'on veut suivre, produit aussi sa difficulté incidente, et on se trouve engagé dans un labyrinthe, FONTEN. *Du Verney.* || 3° Terme de grammaire. Proposition, phrase incidente, celle qui est insérée dans une proposition dont elle fait partie. || *S. f.* Une incidente, une proposition incidente. C'est une incidente.

— ÉTYM. Lat. *incidentem*, de *incidere*, de *in* (voy. IN.... 2), et *cadere*, tomber (voy. CHOIR).

INCIDENTAIRE (in-si-dan-tê-r'), *s. m.* Celui qui forme des incidents, chicaneur. || *Adj.* Qui produit des incidents.

— ÉTYM. *Incidenter*.

† **INCIDENTEL, ELLE** (in-si-dan-tèl, tè-l'), *adj.* Néologisme. Qui tient de l'incident, qui arrive par incident.

— ÉTYM. *Incident*.

INCIDENTER (in-si-dan-té), *v. n.* || 1° Terme de procédure. Faire naître, élever un incident, des incidents dans le cours d'un procès. On incidentait sur la manière de nous juger, RETZ, III, 49. || 2° Dans le langage ordinaire. Chicaner, faire des objections peu importantes, élever de mauvaises difficultés. Il faut considérer comme le ministre incidente sur chaque parole des promesses de Jésus-Christ, BOSS. 2° *instr. pastor. sur les promesses de J. C.* 4. Deviez-vous incidenter sur des choses si communes ? VOLT. *Quelq. niais.* 21. || Bossuet s'en est servi activement : incidenter quelqu'un. Comme ils reçoivent l'eucharistie à genoux, rien ne les empêche d'y reconnaître, ni d'y adorer Jésus-Christ présent dans le même esprit que nous faisons ; après cela, nous incidenter sur la transsubstantiation est une chicane peu digne d'eux, BOSS. *Var.* XIV, § 122.

— ÉTYM. *Incident* 1.

INCINÉRATION (in-si-né-ra-sion ; en vers, de six syllabes), *s. f.* || 1° Action de réduire en cendres. || L'incinération des morts, manière, chez les anciens, de leur rendre les derniers devoirs. || 2° Terme de chimie. Action d'incinérer, ou état de ce qui est incinéré. || Particulièrement. Opération par laquelle on brûle une matière organique contenant des parties minérales fixes, afin d'obtenir séparées ces dernières, sous la forme de cendres. On obtient, par la combustion et l'incinération des plantes qui croissent près de la mer, et qui, par conséquent, sont imprégnées de sel marin ; on obtient, dis-je, en grande quantité l'alkali minéral ou marin, qui porte le nom de soude, BUFF. *Min.* t. III, p. 337.

— HIST. XVI° s. Une grande adustion, et quasi incineration de toute l'habitude du corps, PARÉ, XVI, 8.

— ÉTYM. *Incinérer* ; provenç. *incineratio*.

INCINÉRÉ, ÉE (in-si-né-ré, rée), *part. passé* d'incinérer.

INCINÉRER (in-si-né-ré. La syllabe *né* prend un accent grave quand la syllabe qui suit est muette : j'incinère, excepté au futur et au conditionnel : j'incinérerai, j'incinérerais), *v. a.* Terme de chimie. Réduire en cendres. Incinérer des plantes marines.

— ÉTYM. Lat. *in* (voy. IN.... 2), et *cinis, cineris*, cendre; provenç. *encendrar, incinerar*; esp. *incinerar*; ital. *incenerare*.

† **INCIPIT** (in-si-pit'), *s. m.* Terme de paléographie. Se dit des premiers mots par lesquels commence un manuscrit. Citer l'incipit des ouvrages dans un catalogue.

— ÉTYM. Lat. *incipit*, il commence, de *in* (voy. IN.... 2), et *capere*, prendre.

INCIRCONCIS, ISE (in-sir-kon-si, si-z'), *adj.* || 1° Qui n'est point circoncis. Ils circoncirent tous les enfants incirconcis qu'ils trouvèrent dans tout le pays d'Israël, SACI, *Bible, Machab.* I, II, 46. Nous voilà donc tous ensemble et tous tant que nous sommes de fidèles, bénis dans Abraham, incirconcis, BOSS. *Élévat. sur myst.* VIII, 9. || Il se disait, chez les Juifs, de ceux qui n'étaient pas de leur nation. Nous ne pouvons faire ce que vous demandez, ni donner notre sœur à un homme incirconcis : ce qui est une chose défendue et abominable parmi nous, SACI, *Bible, Genèse*, XXXIV, 14. Étant gentils par votre origine et du nombre de ceux qu'on appelle incirconcis, pour les distinguer de ceux qu'on appelle circoncis selon la chair, ID. *St Paul, Ép. aux Éph.* II, 11. || Substantivement. Judas, qui était la terreur des incirconcis, MASS. *Avent, Bonh.* || 2° Fig. Dans le style de l'Ancien Testament, qui pèche devant le Seigneur. Je les ferai aller dans un pays ennemi, jusqu'à ce que leur âme incirconcise rougisse de honte, SACI, *Bible, Lévit.* XXVI, 41. || Aujourd'hui, dans le style de la chaire, immortifié. Hommes durs et inflexibles, hommes incirconcis du cœur, vous résistez toujours au Saint-Esprit, BOURDAL. *Myst. Circoncis. de J. C.* t. I, p. 76. || Substantivement. Les mœurs ne discernent presque plus le peuple de Dieu des incirconcis, MASS. *Or. fun. Madame*.

— HIST. XVI° s. Ils appeloyent la mort des incredules, ruine des incirconcis, CALV. *Inst.* 336.

— ÉTYM. Lat. *incircumcisus*, de *in*.... 1, et *circumcisus*, circoncis.

INCIRCONCISION (in-sir-kon-si-zion; en vers, de six syllabes), *s. f.* || 1° État de celui qui est incirconcis. || 2° L'incirconcision, les gentils. Saint Paul, l'apôtre de l'incirconcision. || 3° Fig. L'incirconcision du cœur, l'état de celui qui n'est pas mortifié.

— HIST. XVI° s. Au regne de Dieu, il n'y a ne juif, ne grec, ne circoncision, ne incirconcision, barbare ne scythien : mais Christ est en tous, CALV. *Instit.* 1190.

— ÉTYM. *Incirconcis*.

† **INCIRCONSCRIPTIBLE** (in-sir-kon-skri-pti-ble), *adj.* Qui ne peut être circonscrit, enfermé dans des limites. La puissance de Dieu est incirconscriptible. || En géométrie. Qui ne peut être circonscrit à. Un polygone à angles rentrants est incirconscriptible au cercle.

— HIST. XV° s. À la loange de toy, souveraine puissance et digneté incircumscriptible, CHRIST. DE PISAN, *Hist. de Ch. V*, part. I, *Prologue*.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *circonscire*.

† **INCIRCONSCRIT, ITE** (in-sir-kon-skri, skri-t'), *adj.* Qui n'est pas circonscrit.

— ÉTYM. Lat. *incircumscriptus* (QUICHERAT, *Addenda*), de *in*.... 1, et *circumscriptus*, circonscrit.

INCISE (in-si-z'), *s. f.* Terme de grammaire. Petite phrase qui, formant un sens partiel, entre dans le sens total de la proposition. Dans la phrase : Quand la ville de Paris, qui existait dès le temps de César, n'occupait que l'île où est l'église Notre-Dame, elle n'était que l'humble cité d'un petit peuple gaulois, les mots *qui existait dès le temps de César* forment une incise. || Terme de rhétorique. Partie d'un membre dans une période (voy. MEMBRE). Dans ces vers de Corneille (*Sertor.* III, 2) : Et votre empire en est d'autant plus glorieux, Qu'il rend de votre joug les peuples amoureux, Qu'en assujettissant vous avez l'art de plaire, Qu'on croit n'être en vos fers qu'esclave volontaire, Et que la liberté trouvera peu de jour À détruire un pouvoir que fait régner l'amour; il y a une période à deux membres; et le second a quatre incises, qui commencent toutes par *que*. || Terme de musique. Se dit de chacun des différents membres d'une pensée.

— ÉTYM. Lat. *incisus*, de *incidere*, couper (voy. INCISER).

INCISÉ, ÉE (in-si-zé, zée), *part. passé* d'inciser. || 1° Qui a subi une entaille. La tumeur incisée par le chirurgien. || 2° Terme de botanique. Feuille incisée, feuille qui a des découpures plus profondes que celles auxquelles on donne le nom de dents ou de crénelures.

INCISER (in-si-zé), *v. a.* || 1° Faire une entaille avec quelque chose de tranchant. On [le castor] n'incise point l'arbre du côté de la terre, mais du côté de l'eau, pour qu'il tombe sur le courant, CHATEAUB. *Amér. Hist. natur. Castors.* Deux [Arabes] voulant se jurer la foi, un troisième se met entre eux deux, et avec une pierre tranchante leur incise le dedans des mains, P. L. COUR. *Prospect. d'une trad. d'Hérodote.* || Particulièrement. Faire des taillades, des fentes dans un arbre. Inciser l'écorce d'un arbre pour le greffer. Inciser un pin pour en tirer la résine. || Terme de verrier. Couper le verre encore chaud, en se servant d'un instrument mouillé ou très-froid. || 2° Fig. Terme de l'ancienne médecine. Dissoudre, en parlant de l'action des sucs de l'estomac ou de celle de certains médicaments. Remèdes propres à inciser les humeurs. Les eaux de l'estomac ont la vertu d'inciser les viandes, et les coupent si menues qu'il n'y a rien de l'ancienne forme, BOSS. *Connaiss.* II, 10.

— HIST. XII° s. Sur l'espaule senestre l'espée li cula [coula], Le mantel e les dras tresqu'al cuir encisa, E le braz maistre Edward près tut en deus colpa, *Th. le mart.* 150. Si l'ont trenchiée à un coustel, Bien ont encisée la pel, Et les deus cornes li brisierent, *Ren.* 19628. || XIV° s. Puis, prenant la jambe de derriere [du cerf], l'encise tout autour en dessoubz de la jointe, *Modus*, f° XXI, *verso*. Que le chancre [cancer] soit tout encisié o [avec] toutes ses racines, H. DE MONDEVILLE, f° 95, *verso*. || XVI° s. Marius endura patiemment toutes les extremes angoisses de douleur qu'il estoit force qu'il sentist quand on l'incisoit, sans remuer, sans gemir, ny souspirer, AMYOT, *Mar.* 9. Chaleur et vapeur, laquelle a vertu de subtiliser, attenuer, inciser, resoudre et conforter la dite partie, PARÉ, V, 14.

— ÉTYM. Lat. *incisum*, supin de *incidere*, couper, de *in* (voy. IN.... 2), et *cædere*, couper.

INCISIF, IVE (in-si-zif, zi-v'), *adj.* || 1° Qui incise. Dents incisives, dents au nombre de quatre à la partie antérieure de chaque mâchoire, chez l'homme; ainsi appelées parce qu'elles sont tranchantes. Les animaux qui ont des dents incisives, comme le cheval et l'âne, aux deux mâchoires, broutent plus aisément l'herbe courte que ceux qui manquent de dents incisives à la mâchoire supérieure, BUFF. *Quadrup.* t. I, p. 219. || Muscles incisifs, les muscles de la lèvre supérieure. || 2° Fig. Terme de médecine. Médicaments incisifs, médicaments que l'on croit propres à diviser, à atténuer les humeurs. || Substantivement. Les incisifs forment un ordre d'atténuants plus actifs que les simples apéritifs, et moins que les fondants. || 3° Fig. Qui agit comme quelque chose de tranchant. Discours incisif. Paroles incisives. || Il se dit aussi des personnes. Un orateur incisif.

— HIST. XIV° s. Medecines forment [fortement] attractives et incisives, H. DE MONDEVILLE, f° 84. || XVI° s. Les dents incisives ou tranchantes mordent et taillent les morceaux, PARÉ, IV, 2. Tenailles incisives, ID. VI, 22.

— ÉTYM. *Inciser*; provenç. *incisiu*; espagn. et ital. *incisivo*.

INCISION (in-si-zion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || Entaille faite avec un instrument tranchant. Ils se faisaient à eux-mêmes, par un zèle superstitieux et pour honorer leur dieu, de douloureuses incisions, jusqu'à ce qu'ils fussent couverts de leur sang, BOURDAL. *Myst. Circoncis. de J. C.* t. I, p. 60. || Terme de chirurgie. Division méthodique des parties molles avec un instrument tranchant. Il répandait dans la blessure une liqueur odoriférante, qui consumait les chairs mortes et corrompues, sans avoir besoin de faire aucune incision, FÉN. *Tél.* XVII. || Incision cruciale, voy. CRUCIAL. || Terme de jardinage. Incision annulaire, opération qui consiste à enlever un anneau circulaire d'écorce et qui est pratiquée afin de faire mettre à fruit des branches gourmandes ou de modérer l'activité trop grande de la végétation.

— HIST. XIV° s. Qui ont grant plaie et incision, H. DE MONDEVILLE, f° 43, *verso*. || XVI° s. Hormis l'incision de la pierre en la vessie, PARÉ, *Au lecteur*. Les playes qui sont causées par choses trenchantes, sont nommées incisions ou playes incisées, ID. VII, 2.

— ÉTYM. Provenç. *incizio*; espagn. *incision*; ital. *incisione*; du lat. *incisionem*, de *incisum*, supin de *incidere*, couper (voy. INCISER).

† **INCISIVEMENT** (in-si-zi-ve-man), *adv.* D'une manière incisive, mordante.

† **INCISOIRE** (in-si-zoi-r'), *adj.* Dents incisoires, ancien nom des dents incisives.

† **INCISURE** (in-si-zu-r'), *s. f.* Terme d'histoire naturelle. Nom donné à des découpures, irrégulières ou non, de certains organes.

— HIST. XIII° s. Et il [l'encens] ist [sort des arbres] aussi sans enciseure; et est pour la grant chaleur du soleil qu'il y fait, MARC POL, p. 714.

— ÉTYM. Lat. *incisura*, de *incisum*, supin de *incidere*, couper (voy. INCISER).

† **INCITABILITÉ** (in-si-ta-bi-li-té), *s. f.* Terme de physiologie. Faculté qu'ont les corps vivants d'obéir à l'action des stimulants.

† **INCITABLE** (in-si-ta-bl'), *adj.* Terme de physiologie. Qui peut être incité.

— ÉTYM. Lat. *incitabilis*, de *incitare*, inciter.

INCITANT, ANTE (in-si-tan, tan-t'), *adj.* Terme de médecine. Qui augmente la vitalité. Remèdes incitants. || Substantivement. Les incitants.

† **INCITATEUR, TRICE** (in-si-ta-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui incite.

— HIST. XVI° s. Incitateur, MONET, *Dict.*

— ÉTYM. Lat. *incitatorem*, de *incitare*, inciter.

INCITATION (in-si-ta-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action d'inciter. Que votre fille avait une vertu trop haute Pour avoir jamais fait ce pas contre l'honneur, Sans l'incitation d'un méchant suborneur, MOL. *Dép. am.* III, 4. || 2° Terme de physiologie. Synonyme d'excitation. || Incitation motrice, l'action nerveuse qui détermine la contraction des muscles par l'intermédiaire des nerfs de mouvement. || Terme de médecine. Action d'augmenter la vitalité; résultat de cette action.

— HIST. XV° s. La souveraineté de telles choses mouvoit et venoit par les incitations des oncles du roi et le general conseil du pays, FROISS. II, III, 74. || XVI° s. Cette incitation est si mal concluante, que je la treuve plus forte au revers, MONT. III, 133.

— ÉTYM. Lat. *incitationem*, de *incitare*, inciter.

INCITÉ, ÉE (in-si-té, tée), *part. passé* d'inciter. Poussé à. L'étude du grec fleurit en ce pays-là [l'Angleterre] extraordinairement; les Allemands, incités par cet exemple, s'attachent beaucoup à cette langue, BAYLE, *Lett. à M****, 31 mars 1698. Incité par le plaisir que j'avais senti, BUFF. *Des sens*.

† **INCITEMENT** (in-si-te-man), *s. m.* Action d'inciter.

— HIST. XVI° s. Comme metaux et pierres de valeurs, Incitemens à tous maux et malheurs, MAROT, IV, 19.

— ÉTYM. ital. *incitamento*; du lat. *incitamentum*, de *incitare*, inciter.

INCITER (in-si-té), *v. a.* || 1° Pousser à. Inciter à bien faire. Le désir de vengeance et la colère les incite à courir inconsidérément.... DESC. *Pass.* 211. Ces pensers incitaient la reine à la vengeance, LA FONT. *Cand.* Il n'avait pas besoin d'inciter un homme dont la résolution était si bien prise, BOSS. *Variat.* X. Ce sera par le plaisir et par la douleur que Dieu poussera et incitera les animaux aux fins qu'il s'est proposées, ID. *Connaiss.* V, 13. À l'égard du moine Jacques Clément, il avait été incité à ce parricide par son prieur, nommé Bourgoins, et par la duchesse de Montpensier, VOLT. *Hist. parl.* ch. 31. || Absolument. Celui qui fait pécher, celui qui incite au péché, celui qui conseille le péché, celui qui enseigne le péché, BOURDAL. *Sur le scandale*, 1er *avent*, p. 113. || 2° S'inciter, *v. réfl.* Se donner l'un à l'autre des incitations. Ils s'incitaient au mal.

— HIST. XII° s. Et ke sorportiens [nous supportions] li uns de nos l'atre [autre] en tote pacience, ensi ke nos encitiens li un de nos l'atre adès [constamment] à meillor et à plus parfait estaige, ST BERN. 557. || XV° s. Il avoit le nom d'estre celui qui plus avoit esmeu et incité la besogne, FROISS. III, IV, 50. Pour les bonnes gens inciter À bonnes œuvres, non pas faintes, *Mart. de St Etienne*. || XVI° s. Ainsi sans cesse, à mal va incitant Par nouveaux arts mon cueur peu resistant, MAROT, III, 312. Chacun s'incitoit à paix, et à persuader les grands d'y entendre, LANOUE, 568. Si les pompes ont incité les princes, pour y satisfaire, de mettre sur leurs subjets des tributs excessifs et insupportables, ID. 32. La nouvelleté des choses nous incite, plus que leur grandeur, à en rechercher la cause, MONT. I, 202. L'autre moins courageux, d'avarice incité, Cherche aux ondes sa mort, fuyant la pauvreté, DESPORTES, *Amours d'Hippolyte*, XXXIII, *Élégie*.

— ÉTYM. Lat. *incitare*, de *in* (voy. IN.... 2), et *citare*, pousser, fréquentatif de *ciere* (voy. CITER).

† **INCITO-MOTEUR, TRICE** (in-si-to-mo-teur, tri-s'), *adj.* Terme de physiologie. Action incito-motrice, action des centres nerveux qui détermine la contraction des muscles par l'intermédiaire des nerfs moteurs.

— ÉTYM. *Inciter*, *moteur*.

† INCITO-MOTRICITÉ (in-si-to-mo-tri-si-té), *s. f.* Action incito-motrice.

— ÉTYM. *Inciter*, et *motricité*.

INCIVIL, ILE (in-si-vil, vi-l'), *adj.* || 1° Qui manque de civilité, en parlant des personnes. Parmi de certains coqs incivils, peu galants, Toujours en noise et turbulents, Une perdrix était nourrie, LA FONT. *Fabl.* X, 7. J'aime mieux être incivil qu'importun, MOL. *Bourg. gentilh.* III, 4. [Un mari] qui est trop négligé dans son ajustement, brusque dans ses réponses, incivil, froid et taciturne, LA BRUY. III. Il ne faut presque rien pour être cru fier, incivil, méprisant, désobligeant, ID. V. || Fig. Que cette bise qui vous a fait avaler tant de poudre a été désobligeante et incivile ! SÉV. 1^{er} nov. 1688. || 2° Qui est contraire à la politesse, en parlant des choses. Il est venu depuis une autre théologie...., qui n'est pas si rustique et si incivile que la première, BALZ. *le Prince*, ch. 8. La prière, dit-il, n'en est pas incivile, LA FONT. *Fabl.* VI, 16. Te livrer le Bosphore, et, d'un vers incivil, Proposer au sultan de te céder le Nil, BOIL. *Épît.* I. || 3° En jurisprudence (emploi qui a vieilli). Contraire aux lois civiles. Clause incivile, clause faite contre la disposition des lois. || Fig. Ô homme, si tu étais indépendant par nature, et que Dieu néanmoins exigeât de toi que tu te rendisses dépendant par ta volonté, peut-être aurais-tu raison de trouver ou l'obligation importune ou la demande incivile, BOSS. 3^e *serm. pour le* 1^{er} *dim. de l'avent*, 1.

— HIST. XIV^e s. Puet un homme estre incivil pour la sauvageté de sa nature ou par malvaise accoutumance, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVI^e s. Et les habitants en plusieurs endroicts de pays et contrées, sont fort barbares et incivils, CARLOIX, VIII, 20. L'opinion si rare et incivile [anti-sociale] de la mortalité des ames, MONT. I, 143. Parlent-ils du magistrat ou parlent-ils à luy? c'est d'une liberté irreverente et incivile, ID. I, 140. Quoi qu'on me dist de vos mœurs inciviles, De vos habits, de vos meschantes villes, DESPORT. *Diverses amours*, XLIII, *Adieu à la Pologne*.

— ÉTYM. Lat. *incivilis*, de *in* (voy. IN.... 1), et *civilis*, civil.

INCIVILEMENT (in-si-vi-le-man), *adv.* D'une manière incivile. S'il me voit, ce vieillard m'éconduira peut-être Fort incivilement, REGNARD, *le Bal*, 1. On me dit tout de suite assez incivilement de me lever; j'obéis sans réplique, STAAL, *Mém.* t. II, p. 78.

— HIST. XV^e s. Disoient en oultre que le dit mandement estoit incivil et incivilement donné par plusieurs causes et raisons, DU CANGE, *incivilis*. || XVI^e s. Certes elle [la nature] m'a traité illegitimement et incivilement, MONT. III, 373.

— ÉTYM. *Incivile*, et le suffixe *ment*.

† INCIVILISABLE (in-si-vi-li-za-bl'), *adj.* Qui ne peut être civilisé. Populations incivilisables.

— ÉTYM. *In....* 1, et *civiliser*.

† INCIVILISÉ, ÉE (in-si-vi-li-zé, zée), *adj.* Qui n'est point civilisé. La myopie, si commune en Europe, paraît rare chez les peuples incivilisés.

INCIVILITÉ (in-si-vi-li-té), *s. f.* || 1° Manque de civilité. Il a été proposé par M. le premier consul touchant l'incivilité des comédiens qui ont affiché sans avoir leur décret d'approbation; il a été opiné et puis conclu que les affiches seront levées, et à eux défendu.... *Déliber. de l'hôtel de ville de Grenoble en* 1658, dans *Arch. des miss. scient.* 2^e série, t. I, p. 485. La sincérité passe pour incivilité et pour rudesse ; il n'y a presque plus d'amitié qui soit à l'épreuve de la franchise d'un ami, FLÉCH. *Duc de Mont.* L'incivilité n'est pas un vice de l'âme, elle est l'effet de plusieurs vices, de la sotte vanité, de l'ignorance de ses devoirs, de la paresse, de la distraction, du mépris des autres, de la jalousie, LA BRUY. XI. || 2° Action ou parole contraire à la civilité. Je vous ai fait, seigneur, une incivilité, CORN. *Poly.* IV, 4. Mme de Gèvres s'attendait que je lui laissasse ma place ; ma foi, je lui devais une incivilité de l'autre jour, je lui payai comptant, je ne branlai pas, SÉV. 37. Les jeunes gens portent l'audace jusqu'à la brutalité ; Quand ils ne nous font pas [à nous femmes] une incivilité, Il semble qu'ils nous fassent grâce, BOURSAULT, t. I, p. 93. Une froideur ou une incivilité qui vient de ceux qui sont au-dessus de nous, nous les fait haïr ; mais un sourire ou un salut nous réconcilie, LA BRUY. IX.

— HIST. XVI^e s. Chose estrange, que l'injustice se plaigne de l'incivilité, et la malice de l'indiscretion, CHARRON, *Sagesse*, II, 3.

— ÉTYM. Lat. *incivilitatem*, de *incivilis*, incivil.

INCIVIQUE (in-si-vi-k'), *adj.* Qui n'est point civique, en parlant des choses. Une conduite, une proposition incivique.

— ÉTYM. *In....* 1, et *civique*.

† INCIVIQUEMENT (in-si-vi-ke-man), *adv.* D'une manière incivique.

INCIVISME (in-si-vi-sm'), *s. m.* Défaut de civisme. Acte d'incivisme.

— ÉTYM. *In....* 1, et *civisme*.

† INCLASSABLE (in-klâ-sa-bl'), *adj.* Qui ne peut être classé. Un monument sans style et inclassable, *J. des Débats*, 16 oct. 1864. Nature déclassée et inclassable, G. SAND.

— ÉTYM. *In....* 1, et *classer*.

INCLÉMENCE (in-klé-man-s'), *s. f.* || 1° Défaut de clémence, en parlant des dieux, du ciel, du sort. Dans ces funestes lieux où la seule inclémence D'un rigoureux destin réduit mon innocence, CORN. *Clit.* IV, 6. Tandis que, pour fléchir l'inclémence des dieux, Il faut du sang peut-être et du plus précieux, RAC. *Iphig.* I, 2. || L'inclémence du parterre, l'inclémence de la critique, etc. leur rigueur à l'égard des pièces de théâtre, des livres. || 2° Fig. État rigoureux, en parlant des choses, comparé au défaut de clémence chez les personnes. Sommes-nous, dit-il, en Provence? Quel amas d'arbres toujours verts Triomphe ici de l'inclémence Des aquilons et des hivers? LA FONT. *Psyché*, I, p. 44. Voudriez-vous, faquins, que j'exposasse l'embonpoint de mes plumes aux inclémences de la saison? MOL. *Préc.* 8. L'inclémence du ciel et des saisons, LA BRUY. *Disc. à l'Acad. franc.* Dans des sables brûlants, sur des rochers déserts, Je supporte avec toi l'inclémence des airs, VOLT. *Mahom.* II, 4. J'observais que l'inclémence des airs est ridicule dans une histoire, parce que le terme d'inclémence a son origine dans la colère du ciel, qu'on suppose manifestée par l'intempérie, les dérangements, les rigueurs des saisons, ID. *Dict. phil. Dictionnaire.* Comparons nos chétives brebis avec le mouflon dont elles sont issues ; celui-ci, grand et léger comme un cerf, armé de cornes défensives et de sabots épais, couvert d'un poil rude, ne craint ni l'inclémence de l'air, ni la voracité du loup, BUFF. *Quadrup.* t. VII, p. 201. Et jamais de vos sombres ennuis Un rayon de printemps n'adoucit l'inclémence. M. J. CHÉN. *Fénelon*, II, 3.

— HIST. XVI^e s. C'est inclemence, voire cruauté, de pardonner à ceux qui meritent mourir, *Sat. Mén.* p. 188.

— ÉTYM. Lat. *inclementia* (voy. INCLÉMENT).

INCLÉMENT, ENTE (in-klé-man, man-t'), *adj.* || 1° Qui n'a pas de clémence, en parlant des dieux, du ciel, du sort. Des dieux inclements. || Par plaisanterie. Je n'ai point lu, monsieur, les beaux vers où vous dites que le très-inclément Clément me déchire aussi bien que plusieurs de mes amis, VOLT. *Lett. Laharpe*, 1773. || 2° Qui est, en parlant des choses, défavorable comme une personne inclémente. Un ciel inclément.

— ÉTYM. Lat. *inclementem*, de *in....* 1, et *clemens*, clément.

INCLINAISON (in-kli-nè-zon), *s. f.* || 1° État de ce qui est incliné. L'inclinaison du toit facilite l'écoulement des eaux. || Terme d'économie rurale. Inclinaison du terrain, manière dont le terrain se présente au soleil, à la pluie, aux vents, ce qui a de l'influence sur la culture. || Terme de métallurgie. Inclinaison de la tuyère, angle qu'elle fait avec l'horizon en plongeant dans le foyer. || 2° Terme de géométrie. La relation d'obliquité. L'inclinaison de deux plans l'un sur l'autre. Angle d'inclinaison. || Terme d'astronomie. Angle que forme le plan de l'orbite d'une planète avec l'écliptique. L'inclinaison de l'axe de la terre sur l'écliptique. || 3° Terme de physique. Inclinaison de l'aiguille aimantée, angle que fait avec l'horizon une aiguille qui peut se mouvoir librement autour de son centre de gravité dans le plan vertical du méridien magnétique. || Boussole d'inclinaison, instrument servant à mesurer l'inclinaison de l'aiguille aimantée. La boussole horizontale indique la direction avec ses déclinaisons, et la boussole verticale démontre l'inclinaison de l'aiguille, cette inclinaison change souvent plus que la déclinaison, suivant les lieux, mais elle est plus constante pour les temps, BUFF. *Min.* t. IX, p. 237. || 4° Terme d'anatomie. Inclinaison du bassin, l'angle que cette cage osseuse fait avec un plan horizontal sur lequel on la pose.

— ÉTYM. Lat. *inclinationem*. *Inclinaison* est, comme *raison*, *oraison*, etc. la forme ancienne et populaire, *inclination* étant calqué sur le latin.

INCLINANT, ANTE (in-kli-nan, nan-t'), *adj.* Terme de gnomonique. Cadran inclinant, cadran solaire tracé sur un plan qui n'est pas perpendiculaire à l'horizon, mais qui incline du côté du midi. On dit aussi cadran incliné.

INCLINATION (in-kli-na-sion ; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action de pencher. || Terme de laboratoire. Verser par inclination, verser quelque liqueur en penchant doucement le vaisseau. || 2° Particulièrement. Action de pencher la tête ou le corps en signe d'acquiescement ou de respect. On les [saint Marceau et sainte Geneviève] en empêche [de s'approcher tout à fait dans une procession], ils font seulement l'un à l'autre une douce inclination, et puis chacun s'en va chez soi, SÉV. 202. On leur voyait [aux solitaires de la Thébaïde] multiplier leurs oraisons, inclinations ou génuflexions jusqu'à cent fois, jusqu'à deux cents fois, et même beaucoup plus souvent pendant le jour, BOSS. *Ét. d'orais.* VI, 40. La religion ne consiste ni dans les inclinations du corps, ni dans la modestie des yeux, BOURDAL. 6^e *dim. après la Pentec. Dominic.* t. II, p. 478. Zadig s'arrêta et lui fit une profonde inclination, VOLT. *Zadig*, 20. || 3° Fig. Mouvement de l'âme par lequel on est porté à quelque chose. Je connais que nos premières inclinations sont toujours les maîtresses, VOIT. *Lett.* 24. Et l'inclination jamais n'a démenti Ce sang qui t'avait fait du contraire parti, CORN. *Cinna*, V, 4. Quand on a de la vertu, on souffre cette contestation éternelle entre l'inclination et le devoir, SAINT-ÉVREMOND, dans RICHELET. Pour satisfaire l'inclination naturelle qu'on a à la vanité, PASC. *Prov.* 9. Pauline a-t-elle la même inclination pour la danse que sa sœur d'Adhémar? SÉV. 399. Ces deux grands rois se connaissent ; c'est l'effet des soins de Madame; ainsi leurs nobles inclinations concilieront leurs esprits, et la vertu sera entre eux une immortelle médiatrice, BOSS. *Duch. d'Orl.* L'âme doit être morte à ses souhaits, voulant comme si elle ne voulait pas, comprenant comme si elle ne comprenait pas, sans avoir même de l'inclination pour le néant, ID. *États d'orais.* III, 4. Deux obstacles presque invincibles nous empêchent d'être les maîtres de nos volontés, l'inclination et l'habitude ; l'inclination rend le vice aimable, l'habitude le rend nécessaire, ID. 4^e *sermon*, *Carême*, *Pénit.* 2. L'idolâtrie à laquelle le genre humain avait une inclination si prodigieuse, ID. *Hist.* II, 6. Qu'est-ce autre chose qu'une habitude, sinon une forte inclination? ID. *Sermons, Satisfaction*, 2. Cette inclination bienfaisante qui n'a jamais perdu une occasion de servir ceux qui ont eu besoin de son secours, FLÉCH. *Mme de Mont.* Vous nous attirez par vos promesses, vous nous faites craindre vos jugements, mon Dieu ; c'était assez de lui faire connaître vos volontés; et ce que nous faisons par obligation et avec peine, elle le faisait par son inclination et par votre amour, ID. *Marie-Thér.* Il naquit avec ces inclinations libres et généreuses qui affranchissent l'âme de toute autre loi que de celle de ses devoirs, ID. *Duc de Mont.* Pourquoi aurez-vous inclination de croire que nous sommes sortis des Babyloniens? FÉNEL. t. XIX, p. 160. Ce n'est pas qu'elles n'eussent quelque inclination à me secourir, ID. *Tél.* X. Presque tous les hommes ont l'inclination de se marier, ID. *Tél.* XII. Je ne suis pas destiné à suivre mes inclinations, ID. *ib.* XXIII. Vous avez je ne sais quelle inclination fatale pour la comédie larmoyante qui abrégera mes jours, VOLT. *Lett. d'Argental*, 6 sept. 1772. || Contre son inclination, contre la volonté même qu'on a. Ce prince [Condé] que l'on regardait comme le héros de son siècle, rendu inutile à sa patrie dont il avait été le soutien, et ensuite je ne sais comment contre sa propre inclination armé contre elle, BOSS. *Anne de Gonz.* || 4° Affection, amitié, amour. Mon inclination a bien changé d'objet, CORN. *Cid*, V, 4. Je donnai par devoir à son affection Tout ce que l'autre avait par inclination, ID. *Poly.* I, 3. Et l'inclination ne fait pas l'hyménée, ID. *Agésil.* V, 4. Je ne veux point forcer ton inclination, MOL. *l'Avare*, IV, 3. Un mariage ne saurait être heureux où l'inclination n'est pas, ID. *ib.* Du moment que je vous ai vu, je me suis senti pour vous de l'inclination, ID. *Pourc.* I, 6. Pourquoi faut-il que de justes inclinations se trouvent traversées? ID. *Fourb.* III, 1. Elle a peut-être quelque inclination en tête, ID. *Mal. imag.* II, 7. J'ai toujours eu pour vous une pente et une inclination qui m'a mise à deux doigts d'être ridicule, SÉV. *à Bussy*, 6 juin 1668. Attaché d'inclination à M. le prince, HAMILT. *Gramm.* 5. Il n'eut pas la même inclination que Nestor pour Télémaque, FÉN. *Tél.* XV. Vous me blâmerez peut-être, de prendre trop facilement des inclinations dans les lieux où je passe, ID. *ib.* XXII. J'étais [Henri VIII] aussi prompt à me dégoûter qu'à prendre une inclination, ID. *ib.* t. XIX, p. 381. || Mariage d'inclination, mariage où l'inclination est le motif déterminant, par opposi-

tion à mariage d'argent ou de convenance. || 5° Familièrement. La personne qu'on aime. N'auriez-vous point quelque secrète inclination avec qui vous souhaiteriez que votre père vous mariât? MOL. *Am. méd.* I, 3. || Maîtresse. Il a fait une inclination. Il a une inclination. || Boire aux inclinations de quelqu'un, boire à la santé de la dame qu'il aime. Sostrate : Verse à boire. — Straton, buvant : À vos inclinations, Mme DE LA MOTTE, *Matrone d'Éphèse*, sc. 11. || 6° La chose pour laquelle on a du penchant. La chasse est son inclination.

— SYN. INCLINATION, PENCHANT. Étymologiquement, inclination exprime l'idée d'incliner, et penchant celle de pencher. Ce qui penche est plus près de tomber que ce qui est incliné. C'est pourquoi le penchant est une inclination forte; ou bien l'inclination est un penchant faible.

— HIST. XVe s. Et aussi leur principale inclination est de desirer leur prince estre foible, COMM. V, 16. || XVIe s. Ils l'enhortoient de suivre l'inclination de sa nature, laquelle l'avoit fait naistre à plus grandes choses, AMYOT, *Pyrrh.* 10. Là où le pole est si fort elevé pour l'inclination [inclinaison] des cercles equidistans, que.... ID. *Marius*, 18. Voilà les causes que l'on alleguoit de l'inclination que Ciceron avoit à ce jeune Cæsar, ID. *Cicéron*, 57 L'inclination aux voluptez et la fuitte du labeur ne sont point en nous estrangeres, ID. *Comment il faut ouïr*, 4. Nostre façon ordinaire, c'est d'aller aprez les inclinations de nostre appetit, à gauche, à dextre, MONT. II, 3. Ignorants nos baise-mains et nos inclinations serpentées, ID. II, 178. Vainement nous concluons aujourd'huy l'inclination et la decrepitude du monde, ID. IV, 16. Le ciel donne aux esprits diverses passions, Diverses volontés et inclinations, À mestiers tout divers, DU BELLAY, IV, 72, *recto*. Puis osterez votre eau par inclination [en inclinant le vase], PARÉ, XXV, 46. Les cœurs estoient plus menés de Dieu que de leur propre mouvement ou inclination, CALV. *Inst.* 27.

— ÉTYM. Provenç. *enclinatio;* espagn. *inclinacion;* ital. *inclinazione;* du lat. *inclinationem*, de *inclinare*, incliner.

INCLINÉ, ÉE (in-kli-né, née), *part. passé* d'incliner. || 1° Qui fait un angle par rapport à une certaine direction. Cette ligne, qui fait le milieu de la bande du nouveau continent, est inclinée à l'équateur d'environ 30 degrés, BUFF. *Hist. nat. preuves théor. terre*, *Œuvres*, t. I, p. 301. Un hexaèdre rhomboïdal dont les quatre faces sont inclinées relativement à leurs bases, ID. *Min.* t. VI, p. 94. || En mécanique, plan incliné, plan qui n'est ni horizontal ni vertical, et qui, détruisant une partie du poids des corps, aide à monter les lourds fardeaux. Il n'y a que trois machines simples, les cordes, le plan incliné et le levier, FRANCŒUR, *Mécanique*, I, 3. || Plan incliné, se dit dans les arts pour talus. || Terme de géologie. Stratification inclinée, celle des massifs dont les couches sont fort obliques ou presque verticales. || Terme de botanique. Tige inclinée, tige des plantes, quand elle s'élève en décrivant une courbe bien prononcée, dont la convexité regarde le ciel. Il ne faut pas confondre *incliné* avec *décliné*, qui ne s'applique qu'aux organes sexuels, étamines et style. || Urne inclinée, urne des mousses se penchant vers la terre par l'effet de la flexion du pédicule. || Terme d'entomologie. Aile inclinée, aile des insectes dont le sommet est comme pendant. || 2° Courbé vers la terre, en parlant du corps ou de parties du corps. Le vautour, dont la situation est à demi horizontale, semble marquer la bassesse de son caractère par la position inclinée de son corps, BUFF. *Ois.* t. I, p. 206. Mlle de la Fayette, toujours à genoux, priant avec ferveur et profondément inclinée, GENLIS, *Mlle de la Fayette*, p. 277, dans POUGENS. Me voici sous vos coups humblement inclinée, DUCIS, *Lear*, III, 5. Près d'un ruisseau rapide, Vers la France entraîné, Il s'assied l'œil humide Et le front incliné, BÉRANG. *Exilé*. Ne levez point vos yeux vers la terre inclinés, C. DELAV. *Paria*, II, 1. || 3° Qui a du penchant pour. Incliné au mal.

† **INCLINEMENT** (in-kli-ne-man), *adv.* Action d'incliner.

— HIST. XVe s. Si vouldroyent ilz tous, par propre enclinement, aucune chose savoir, CHR. DE PISAN, *Hist. de Ch. V*, II, 64.

— ÉTYM. Provenç. *enclinamen;* ital. *inclinamento;* du lat. *inclinamentum*, de *inclinare*, incliner.

INCLINER (in-kli-né), *v. a.* || 1° Mettre dans une situation qui fait un angle avec une certaine direction, surtout par rapport à l'horizon.. Incliner un vase pour verser la liqueur qu'il renferme. || 2° Baisser, courber vers la terre. C'est une extrême folie de n'oser incliner la tête devant ce précieux monument de la gloire de Jésus-Christ, BOSS. *Lett. sur l'ador. de la croix.* Mon frère, étais-tu fait pour incliner la tête Sous le poids des torrents vomis par la tempête? DUCIS, *Lear*, IV, 6. Sujet et courtisan, Cours au pied d'un despote incliner ton turban, ID. *Abufar*, III, 4. || 3° Fig. Porter à, disposer à. Où le ciel nous incline, à quoi sert la menace? RÉGNIER, *Élég.* II. Et je sais encor moins comment votre cousine Peut être la personne où son penchant l'incline, MOL. *Mis.* IV, 1. Nos besoins nous inclinent à adhérer à ce qui est bon, BOSS. *Sermons, Culte dû à Dieu*, 1. Vous ne pouvez pas encore concevoir comment est-ce que le Tout-Puissant peut mouvoir et incliner les volontés libres, FÉN. t. III, p. 272. Ces penchants heureux qui inclinent notre âme à la miséricorde, MASS. *Myst. Misér.* Quels que soient les secours étrangers qui vous ont incliné vers le bien.... DIDER. *Essai sur la vertu.* || Absolument. Le vent berçait et inclinait à rêver, DIDER. dans le *Dict. de* POITEVIN. || 4° *V. n.* Être incliné, courbé vers. Et l'éternelle croix qui, surmontant le faîte [du Colisée de Rome], Incline comme un mât battu par la tempête, LAMART. *Méd.* II, 20. || Fig. Incliner vers sa fin, approcher de la fin, de la chute, de la ruine. La grandeur de Carthage incline vers la fin, MAIRET, *M. d'Andr.* II, 3. || La victoire incline de ce côté, se dit en parlant de l'armée qui commence à obtenir l'avantage dans une bataille. Où chacun, seul témoin des grands coups qu'il portait, Ne pouvait discerner où le sort inclinait, CORN. *Cid*, IV, 3. || 5° Avoir de l'inclination, de la prédilection pour quelque chose, être porté à quelque chose. Le cœur de la fille Inclinait trop pour notre jouvenceau, LA FONT. *Remède.* La dame Pour l'autre emploi inclinait dans son âme, ID. *Remois.* De quelque côté qu'il incline, c'est sa volonté qui l'y porte, PASC. *Prov.* 8. Les confesseurs inclinent toujours à la miséricorde, BOSS. *Sermons, Sur la satisfaction*, 3. Pendant que Rome incline vers l'aristocratie, MONTESQ. *Esp.* V, 8. Valérius se présente devant Claude et se défend; Claude incline à l'absoudre, DIDER. *Claude et Nér.* I, 84. || Incliner, *v. n.* se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*, quand on veut marquer l'action : Dans son avis, il a incliné pour la rigueur; et avec l'auxiliaire *être*, quand on veut marquer l'état : Il était incliné pour la rigueur. || 6° S'incliner, *v. réfl.* Être dans une certaine situation faisant angle avec une direction donnée, spécialement avec l'horizon. L'étoile polaire s'incline de plus en plus sur l'horizon à mesure qu'on marche vers l'équateur. || 7° Se baisser, se courber. L'arbre plie et s'incline, battu par les vents. On vit la mère du grand Condé venir présenter requête à la porte de la grand'chambre, et implorer la protection de tous les conseillers en s'inclinant devant eux à mesure qu'ils passaient, VOLT. *Hist. parl.* ch. LVI. Quand il avait débité sa science, Serrant le bec et parlant en cadence, Il s'inclinait d'un air sanctifié, GRESSET, *Vert-vert*, II. Et mon riche habit me conseille D'apprendre à m'incliner bien bas, BÉRANG. *Habit de cour.* || Fig. Se prosterner par respect, par crainte. Voyez.... comme elle abaisse cette tête auguste devant laquelle s'incline l'univers, BOSS. *Mar.-Thér.*

— REM. Du temps de Vaugelas, quelques-uns, même à la cour, disaient *encliner;* c'est un archaïsme; Balzac l'a encore dit : À quoi il voyait que tous enclinoient, *le Prince*, 22.

— HIST. XIe s. Li rois paiens profondement l'encline [s'incline devant lui], *Ch. de Rol.* LXXV. || XIIe s. Et chascuns d'eux inclina à Mahon, *Ronc.* p. 128. Marsille l'ot [ouït], s'a la teste enclinée, *ib.* p. 146. Prendons garde de com grant force il fut, cui li amors de tant oir [de tant d'héritiers] n'enclinat à avarisce d'eritage, *Job*, p. 442. || XIIIe s. De joie s'est la vieille vers le roy enclinée, *Berte*, XVI. Dès que les vi, vers eus [je] m'enclin, Saluai les le chief enclin, *la Rose*, 10097. Nos devons encliner nostre ame au contraire de nos desirriers jusqu'à tant quo li mi [le milieu] viegne, BRUN. LAT. *Trés.* p. 274. || XIVe s. L'en ly doit faire reverence selon ce que il appartient à son age, si come en soy lever ou encliner contre culz, ou en teles choses, ORESME, *Eth.* 262. Il est tout cler que telles petites fortunes ne font pas incliner la vie d'un bon homme en mal ou en misere, ID. *ib.* 24. || XVe s. Le comte de Flandre passoit outre sans parler et les inclinoit moult petit de chef, FROISS. II, II, 60. Le jeune Edouard s'adonnoit le plus et s'inclinoit de regard et d'amour sur Philippe [fille de Guillaume de Hainaut] que sur les autres, ID. I, I, 16. || XVIe s. À leur requeste ne furent aucunement enclinez les fouaciers, RAB. *Garg.* I, 25. À genoulx, teste nue, encliné en un petit coing de son cabinet, ID. *ib.* I, 32. Mais en grande peine s'inclinoyt pour prendre à tout la langue quelque lippée, ID. *Pant.* II, 4. On eust failly moins dommageablement s'inclinant vers l'indulgence, MONT. I, 183. Ils se donnent loy d'incliner l'histoire à leur fantaisie, ID. II, 110. Sa providence [de Dieu] incline l'evenement d'une bataille comme le sault d'une puce, ID. II, 260. Cette once de verisimilitude qui incline la balance, ID. II, 318. Ja sur l'aage inclinant ce prince le trouva, DU BELLAY, VIII, *recto*. Par sa grace [de Dieu] la volonté est incitée à aimer le bien, inclinée à le desirer, et esmeue à le cercher et s'y adonner, CALV. *Inst.* 218. Ceux qui veulent recevoir aucune chose que l'on verse d'un vase en un autre, enclinent et tournent leurs vases la bouche devers ce que l'on y verse, AMYOT, *Comment il faut ouïr*, 6. Il y eut plusieurs des senateurs qui flechirent, inclinans à vouloir faire la paix, ID. *Pyrrh.* 38. Ismenias, lui estant commandé qu'il s'inclinast pour faire la reverence au roi, laissa cheoir son anneau, ID. *Art.* 30.

— ÉTYM. Provenç. *enclinar*, *inclinar*; esp. *inclinar*; ital. *inchinare;* du lat *inclinare*, de *in* (voy. IN.... 2), et *clinare*, pencher (voy. CLIN).

† **INCLURE** (in-klu-r') J'inclus, tu inclus, il inclut, nous incluons, vous incluez, ils incluent; j'incluais; j'inclus; j'inclurai; j'inclurais; inclus, incluons; que j'inclue, que nous incluions; que j'inclusse; incluant, inclus), *v. a.* || 1° Renfermer. Inclure un billet dans une lettre. || Insérer. Vous ferez l'acte sans y inclure cette clause. || 2° Fig. Impliquer, renfermer en soi. Pas un seul indice n'autorise à penser que cette espérance messianique inclût, du moins dans la foi du grand nombre, que la personne du Messie dût avoir une origine extra-humaine, RÉVILLE, *Divinité de J. C.*, dans *Revue german.* t. XXX, p. 9. || 3° S'inclure, *v. réfl.* Être renfermé. [Dans la langue huronne] il est général, à quelques exceptions près, que l'objet du verbe, lorsqu'il n'est pas un nom propre, s'inclut dans le verbe même, et ne fait plus qu'un seul mot, CHATEAUB. *Amér. Langues indiennes.*

— ÉTYM. Provenç. *enclure;* esp. *encluir*; ital. *inchiudere;* du lat. *includere*, qui vient de *in* (voy. IN.... 2), et *claudere*, fermer (voy. CLORE).

INCLUS, USE (in-klû, klu-z'), *part passé* d'inclure. || 1° Enfermé. Quand dans la tombe un pauvre homme est inclus, Qu'importe un bruit, un nom qu'on n'entend plus? VOLT. cité dans le *Dict. de* DOCHEZ. || Terme de botanique. Étamines incluses, étamines qui ne font pas saillie au-dessus de l'orifice du périanthe. || 2° Qui est contenu dans. Le paquet ci-inclus. La lettre ci-incluse. || *S. f.* L'incluse, la lettre enfermée dans un paquet. Je vous prie de remettre l'incluse à un tel. || 3° Pris inclusivement. M. de Beauvilliers, qui était en année [qui était de service pour l'année], servait jusqu'au dîner inclus, et le marquis de Gèvres achevait toujours la journée, ST-SIM. 56, 188. || 4° Dans certaines élections, demeurer inclus, se dit de ceux sur qui l'élection peut encore tomber lorsqu'une partie des prétendants a été rejetée.

— REM. Inclus, placé avant un nom pris indéfiniment, est invariable : Vous trouverez ci-inclus copie de ce que vous me demandez. Mais, quand le sens est précisé, inclus prend le genre et le nombre du substantif : Vous trouverez ci-incluse la copie que vous m'avez demandée. D'ailleurs inclus, placé après un nom, s'accorde toujours avec lui : une copie ci-incluse de ma lettre.

† **INCLUSIF, IVE** (in-klu-zif, zi-v'), adj. Qui enferme, comprend, se dit par opposition à exclusif. Ces deux propositions sont inclusives l'une de l'autre.

— ÉTYM. *Inclure.*

† **INCLUSION** (in-klu-zion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° État d'une chose incluse. || Terme de tératologie. Monstruosité par inclusion, celle dans laquelle un ou plusieurs organes d'un fœtus sont enfermés dans le corps d'un autre individu. || 2° Action d'inclure, de comprendre. Il faut plus que cela pour l'inclusion, mais pour l'exclusion cela suffit; je n'en veux pas davantage, BOSS. *Var.* 3e *avert.* § 27. [Je répondis à M. le duc d'Orléans] que c'était à lui à balancer si bien l'inclusion, l'exclusion, la distribution des emplois, que son autorité, bien loin d'en souffrir, n'en fût que plus confirmée, ST-SIM. 394, 98.

— ÉTYM. Lat. *inclusionem*, de *inclusum*, supin de *includere*, inclure.

† **INCLUSIVE** (in-klu-zi-v'), *s. f.* Action d'admettre dans le sein du conclave un cardinal arrivé un peu tard [illegible].

— ÉTYM. *Inclusif.*

INCLUSIVEMENT (in-klu-zi-ve-man), *adv.* Y compris, en y comprenant. Depuis le [illegible] jusqu'à [illegible] inclusivement. Depuis tel lieu jusqu'à tel autre inclusivement.

— ÉTYM. *Inclusive*, et le suffixe *ment*; provenç. *inclusivament*; espagn. et ital. *inclusivamente*.

† **INCOAGULABLE** (in-ko-a-gu-la-bl'), *adj.* Qui ne se coagule pas. Substances incoagulables.

† **INCOCTION** (in-kok-sion), *s. f.* Terme didactique. Défaut de coction, état de non coction. L'incoction des humeurs.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *coction*.

† **INCOERCIBILITÉ** (in-ko-èr-si-bi-li-té), *s. f.* Terme de physique. État, qualité de ce qui est incoercible.

INCOERCIBLE (in-ko-èr-si-bl'), *adj.* ‖ 1° Qu'on ne peut retenir, arrêter. Voyez cette foule d'esprits incoercibles et [illegible] sortis de la tête de Bouchardon, [illegible] *Salon de 1767, Œuvres*, t. XIV, p. 32. La [illegible], [illegible], *Du principe de l'art*, p. 330. ‖ 2° Terme de physique. Qui n'est pas coercible. Ce même acide, soumis ensuite à l'action du feu dans une cornue de verre, donne des vapeurs abondantes et presque incoercibles, BUFF. *Min.* t. III, p. 238. ‖ Fluides incoercibles, les causes de la chaleur, de l'électricité, du magnétisme et de la lumière, qu'on ne saurait renfermer dans aucune espèce de vaisseaux.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *coercible*.

† **INCOERCITION** (in-ko-èr-si-sion), *s. f.* Absence de coercition.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *coercition*.

INCOGNITO (in-ko-gni-to; quelques personnes prononcent in-kogh-ni-to, mais moins bien, le mot étant italien), *adv.* ‖ 1° Sans être connu, en parlant de princes et de grands personnages qui, en pays étranger, ne voulant pas être connus ou traités selon leur rang, n'ont ni train ni marques ni distinctions, et le plus souvent prennent un autre nom que le leur. Le césar Joseph, comme Votre Majesté l'appelle, est actuellement, dit-on, incognito à Versailles, D'ALEMB. *Lett. au roi de Prusse*, 29 juin 1781. ‖ Il se dit aussi de toute autre personne qui, se trouvant dans une ville, dans un endroit, ne veut pas y être connue, ou ne veut pas qu'on sache qu'elle y est. De nuit, incognito, je rends quelques visites, CORN. *Ment.* I, 5. Pour aller incognito en des lieux de débauche, PASC. *Prov.* VI. Paix, ne fais pas semblant de me voir : je suis ici incognito, DANCOURT, *la Parisienne*, sc. 5. ‖ Substantivement. Guillaume III, roi d'Angleterre, eut pour lui [le czar Pierre charpentier] toute la considération réelle qui lui était due; l'incognito ne retrancha que la fausse et l'apparente, FONTEN. *Czar Pierre*. Le duc de Toscane garda l'incognito, mais, ce nonobstant, le roi voulut le distinguer, et qu'il baisât Mme la duchesse de Bourgogne, ST-SIM. 51, 152. ‖ 2° Sans être aperçu, sans que la chose soit sue. Je ris incognito d'abord que je vois; Je ne puis m'en tenir, BOURSAULT, *Ésope*, I, 1. Combien incognito de livres défendus Dans l'arrière-boutique ont-ils été vendus! ID. *Ésope*, dans RICHELET. Nous disons bien des sottises qui passent incognito, MONTESQ. *Lett. pers.* 54. Si un moine, avec du charbon, du soufre et du salpêtre, a changé l'art de la guerre dans tout ce vilain globe, pourquoi un barbouilleur de papier comme [illegible] ne pourrait-il pas rendre quelque petit service incognito? VOLT. *Lett. Richelieu*, 18 juin 1757. Je suis honteux de ne me présenter devant mes amis qu'avec un estomac faible et un esprit chagrin; je ne veux vous donner que mes beaux jours et ne souffrir qu'incognito, ID. *Lett. Mme de Bernières*, juill. 1722. ‖ Substantivement. Je veux vous devoir tout le plaisir de l'incognito, et tout le succès du théâtre et de l'impression, VOLT. *Lett. Berger*, 18 oct. 1736. ‖ *Au plur.* Des incognitos.

— REM. 1. Incognito est fort bon, et fort en usage, dit MARG. BUFFET, *Observ.* p. 62, 1668. ‖ 2. On a dit parfois dans le XVII^e siècle *incognite* : On dit que le duc de Meckelbourg se trouva incognite au dîner, LE LABOUREUR, *Voy. de la reine de Pologne*, p. 112, dans LACURNE. ‖ 3. On disait autrefois *desconnu* (voy. DÉCONNAÎTRE, à l'historique).

— ÉTYM. Ital. *incognito*, de *in*.... 1, et *cognito*, connu, du lat. *cognitus*, participe passif de *cognoscere*, connaître (voy. CONNAÎTRE).

† **INCOGNOSCIBLE** (in-kogh-no-ssi-bl'), *adj.* Terme didactique. Qui ne peut être connu, qui dépasse notre connaissance.

— ÉTYM. Lat. *incognoscibilis* (QUICHERAT, *Addenda*), de *in*.... 1, et *cognoscere*, connaître.

INCOHÉRENCE (in-ko-é-ran-s'), *s. f.* ‖ 1° Qualité de ce qui est incohérent. L'incohérence des parties de l'eau. ‖ 2° Fig. Défaut de ce qui est incohérent, en parlant des idées, des paroles. L'incohérence de ses idées, de ses paroles annonce le trouble, le dérangement d'esprit. Nous entendions par les défauts du langage non seulement les solécismes et les barbarismes dont le théâtre a été infecté, mais l'obscurité, l'impropriété, l'insuffisance, l'exagération, la sécheresse, la dureté, la bassesse, l'enflure, l'incohérence des expressions, VOLT. *Don Pèdre*, Épît. dédic. ‖ On dit dans un sens analogue : l'incohérence de sa conduite. ‖ Terme de médecine. Incohérence des idées, état mental symptomatique de certains empoisonnements ou de certaines ivresses, dans lequel la mobilité des idées ou des hallucinations fait que les scènes qui s'offrent à l'esprit changent continuellement, le malade dans ses discours ne faisant qu'exprimer ce qu'il croit voir et entendre.

— ÉTYM. *Incohérent.*

INCOHÉRENT, ENTE (in-ko-é-ran, ran-t'), *adj.* ‖ 1° Terme de physique. Qui manque de cohérence. Les parties de l'eau sont incohérentes; d'où la fluidité. ‖ Terme de géologie. Couches incohérentes, couches dont les substances constituantes n'ont pas de cohésion entre elles. ‖ 2° Fig. Il se dit des idées, des mots ou des phrases qui ne se suivent pas, qui ne forment pas un tout, un ensemble bien joint. Quoique les figures soient incohérentes, on y trouve du sublime, VOLT. *Mœurs*, 82. Style ampoulé, incompréhensible, incohérent, ID. *Philosophie, Bible expliquée, Machab.* Je vous ferai tenir par la première occasion les incohérentes hardiesses de ce Lamétrie, ID. *Lett. Richelieu*, 31 août 1751. Un esprit tel que Montesquieu, toujours entraîné par la rapidité de ses idées souvent incohérentes, ID. *Dict. phil. Femme.* ‖ Spécialement. Métaphores incohérentes, celles qui réunissent deux images incompatibles, par exemple, en parlant d'un orateur : C'est un torrent qui s'allume. Un torrent ne s'allume pas.

— ÉTYM. Lat. *incohærentem*, de *in*.... 1, et *cohérent*.

† **INCOHÉSION** (in-ko-é-zion), *s. f.* Terme de physique. Défaut de cohésion.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *cohésion*.

INCOLORE (in-ko-lo-r'), *adj.* Terme didactique. Qui n'est pas coloré. L'eau est un fluide incolore. ‖ Fig. Style incolore, style sans éclat, sans rien de brillant ou de lumineux.

— ÉTYM. Lat. *incolorem*, de *in*.... 1, et *color*, couleur.

† **INCOLORÉ, ÉE** (in-ko-lo-ré, rée), *adj.* Qui n'est pas coloré. Le sang du poulet est dans les premiers temps une liqueur incolorée; il devient d'abord blanchâtre, puis jaunâtre, enfin rouge, BONNET, *Lett. div.* t. XII, p. 46, dans POUGENS.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *coloré*.

† **INCOMBANT, ANTE** (in-kon-ban, ban-t'), *adj.* ‖ 1° Terme de botanique. Anthères incombantes, celles qui sont attachées par le milieu et dressées de manière que la moitié inférieure s'en trouve appliquée le long du filet. ‖ Pétales incombants, pétales qui se recouvrent les uns les autres par le côté. ‖ Terme d'entomologie. Ailes incombantes, ailes des insectes qui ont leurs bords internes les uns audessus des autres. ‖ 2° Qui pèse sur. On a dit que, la compression de cet élément étant toujours proportionnelle au poids incombant, l'air du haut de la montagne est en conséquence d'un tiers moins dense que celui de la plaine, BUFF. *Addit. et corr. théor. terr. Œuv.* t. XIII, p. 17.

— ÉTYM. Lat. *incumbere*, reposer sur (voy. INCOMBER).

† **INCOMBER** (in-kon-bé), *v. n.* Être imposé, en parlant d'une charge, d'un devoir. C'est à moi que ce devoir incombe.

— ÉTYM. Lat. *incumbere*, peser sur, proprement être couché sur, de *in* (voy. *in*.... 2), et *cumbere*, dont le radical est *cubare* (voy. COUVER).

INCOMBUSTIBILITÉ (in-kon-bu-sti-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est incombustible. L'incombustibilité de l'amiante.

INCOMBUSTIBLE (in-kon-bu-sti-bl'), *adj.* Qui n'est pas combustible. La toile qu'on fait avec l'amiante est incombustible. Il fut brûlé dans du lin incombustible avec l'oranger sur lequel il avait couché, VOLT. *Princesse de Babyl.* 4. ‖ Homme incombustible, jongleur qui par certains artifices se préserve de l'action des corps très-chauds qu'il manie ou a préparés. ‖ Fig. et par plaisanterie. Qui ne s'amourache pas.

— HIST. XIV^e s. Matière incombustible et qui ne porroit ardoir, ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *combustible*.

† **INCOME-TAX** (in'-kom'-taks'), *s. f.* Mot anglais qui signifie impôt sur le revenu.

— ÉTYM. Angl. *income*, revenu, et *tax*, taxe.

INCOMMENSURABILITÉ (in-ko-mman-su-ra-bi-li-té), *s. f.* ‖ 1° Terme d'arithmétique et de géométrie. État, caractère de ce qui est incommensurable. Une autre difficulté qui tient de près à celle de la quadrature du cercle, et de laquelle on peut même dire que cette quadrature dépend, c'est l'incommensurabilité de la diagonale du carré avec le côté, [illegible] *Ess. arith. mor. Œuv.* t. X, p. 200. ‖ 2° Qualité de ce qui est au delà de toute mesure. L'incommensurabilité de l'espace.

— HIST. XIV^e s. Pour l'incommensurableté dessus dite, ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

INCOMMENSURABLE (in-ko-mman-su-ra-bl'), *adj.* ‖ 1° Terme d'arithmétique et de géométrie. Se dit de deux quantités qui n'ont point de commune mesure. La racine carrée de 2 est incommensurable avec l'unité, ou, plus simplement, est incommensurable, parce qu'il n'y a pas de nombre ni entier, ni fractionnaire qui puisse l'exprimer exactement. Si l'on suppose les joueurs inégaux, on demande quel avantage le plus fort doit accorder, ou, réciproquement, l'un ayant accordé à l'autre un certain avantage, on demande de combien il est plus fort; et il est à remarquer que souvent les avantages ou les forces sont incommensurables, de sorte que les deux joueurs ne peuvent jamais être parfaitement égalés, FONTEN. *Bernoulli*. ‖ Par extension. [illegible] son a eue Dieu d'unir deux êtres incommensurables [l'âme et le corps], VOLT. *Newt.* I, 9. ‖ Fig. Ces agréments de la vie sont très-souvent incommensurables avec l'argent, GALIANI, *Correspond.* t. II, p. 117. ‖ *S. f.* Les incommensurables, les racines qui ne peuvent être extraites exactement. ‖ 2° Qui ne peut être mesuré, qui est très-grand ou infini. Un espace incommensurable.

— HIST. XIV^e s. Le dyametre et le costé d'une figure quarrée sont incommensurables, ORESME, *Eth.* 66.

— ÉTYM. Lat. *incommensurabilis* (QUICHERAT, *Addenda*), de *in*.... 1, et *commensurabilis*, commensurable.

† **INCOMMERÇABLE** (in-ko-mèr-sa-bl'), *adj.* Terme de banque. Qui n'est point susceptible d'être mis dans le commerce. Effet incommerçable.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *commercer*.

† **INCOMMISÉRATION** (in-ko-mmi-zé-ra-sion), *s. f.* Manque de commisération.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *commisération*.

† **INCOMMODANT, ANTE** (in-ko-mo-dan, dan-t'), *adj.* Qui incommode. Bruit incommodant.

INCOMMODE (in-ko-mo-d'), *adj.* ‖ 1° Qui n'est pas commode, qui n'offre pas de commodité. Outil incommode. Logement incommode. Si j'avais à remettre la tête d'un enfant ainsi gâté [par le goût de la toilette], j'aurais soin que ses habits les plus riches fussent les plus incommodes, J. J. ROUSS. *Ém.* II. ‖ 2° Qui cause du malaise, de la gêne. La chaleur est incommode. Je ne pouvais faire une plus incommode perte [il s'agit de la mort d'un serviteur] dans mon petit domestique, SÉV. juin 1690 (n° 1286, édit. REGNIER). Quelqu'un dira peut-être qu'elle n'a pas ressenti de ces douleurs aiguës qui font qu'on regarde la mort comme une consolation et la vie comme un supplice; que sa croix a été plus incommode que pesante, FLÉCH. *Mme de Mont.* Une langueur qui semble d'abord plus incommode que dangereuse, des maux d'autant plus à plaindre..., ID. *Dauphine.* ‖ 3° Importun, à charge, en parlant des personnes. Ne voulez-vous pas me défaire de votre marquis incommode? MOL. *Critique*, 1. Importun à tout autre, à soi-même incommode, BOIL. *Sat.* VIII. Sa vertu l'avait rendu incommode à Idoménée, FÉN. *Tél.* VI. ‖ Par extension, il se dit des animaux qui troublent et fatiguent. Il n'y a rien de plus incommode que les cousins et les mouches.

— ÉTYM. Lat. *incommodus*, de *in*.... 1, et *commodus*, commode.

INCOMMODÉ, ÉE (in-ko-mo-dé, dée), *part. passé* d'incommoder. ‖ 1° Qui éprouve de l'incommodité, de la gêne. Incommodé par le bruit de la rue. ‖ 2° Incommodé dans ses affaires, ou, absolument, incommodé, qui a perdu de l'argent, ou qui n'a pas d'argent. Aussi est-ce à vous seul qu'on voit avoir recours toutes les muses nécessiteuses, vous êtes la grande protectrice du mérite incommodé, MOL. *Am. magn.* I, 6. Revenons aux personnes incommodées, pour le soulagement desquelles nos pères assurent qu'il est permis de dérober non-seulement dans une extrême nécessité, mais encore dans une nécessité grave quoique non extrême, PASC. *Prov.* VIII. ‖ Fig. Je me trouve un peu incommodé de la veine poétique par la quantité de saignées que j'y ai faites ces jours passés, MOL. *Précieuses*, 12. ‖ 3° Qui a une indisposi-

don, une maladie légère. Ma fille est souvent fort incommodée de son côté ; son visage pourtant lui fait honneur, SÉV. 30 mars 1683. Elle m'apprit qu'elle se trouvait incommodée, et que, sans la visite de mon frère, elle ne se serait pas levée, MARIV. *Pays. parv.* part. 6ᵉ. S'il [Louis XIV] arrivait chez Mme de Maintenon et qu'il la trouvât incommodée, quelquefois avec la fièvre, cela ne l'empêchait pas de faire ouvrir les fenêtres, parce qu'il aimait l'air, DUCLOS, *Régn. Louis XIV*, Œuv. t. V, p. 184, dans POUGENS. || Être incommodé d'un bras, d'une jambe, n'en avoir pas l'usage. || 4° Terme de marine. Bâtiment incommodé, bâtiment qui a perdu quelqu'un de ses mâts ou qui a souffert quelque autre dommage.

INCOMMODÉMENT (in-ko-mo-dé-man), *adv.* Avec incommodité. Être logé incommodément. Être assis incommodement.

— HIST. XVIᵉ s. On remua ces deux prisonniers en un galtas où ils estoient fort incommodement, D'AUB. *Hist.* III, 162.

— ÉTYM. *Incommode*, et le suffixe *ment*.

INCOMMODER (in-ko-mo-dé ; quelques personnes, obscurcissant beaucoup l'o, prononcent in-ko-mo-der ; c'est une mauvaise prononciation), *v. a.* || 1° Causer de l'incommodité. Et qu'un père incommode un homme de mon âge ! CORN. *le Ment.* IV, 1. On incommode souvent les autres, quand on croit ne les pouvoir jamais incommoder, LA ROCHEFOUC. *Réfl. mor.* nº 242. Elle n'entendra point de bruit.... eh ! bon Dieu, pourrait-on être incommodée d'un bruit qui fait espérer votre retour? SÉV. 26 avr. 1680. Votre faux raisonnement m'incommodait, et je me sens plus en état d'aller me coucher tranquillement, FONTEN. *les Mondes*, 2ᵉ *soir*. Dans le travail des mines de charbon de terre, l'on est toujours plus ou moins incommodé par les eaux, BUFF. *Min.* t. II, p. 294. Le curé de Maisons, qui s'intéressait à ma santé et qui ne craignait point la petite vérole, demanda s'il pouvait me voir sans m'incommoder, VOLT. *Lett. Breteuil*, janv. 1724. || Absolument. Je ne viens pas ici pour incommoder, MOL. *Pourc.* I, 10. Trop de plaisir incommode, PASC. dans COUSIN. Un Dieu qu'on fait à sa mode, aussi patient, aussi insensible que nos passions le demandent, n'incommode pas, BOSS. *Anne de Gonz.* || Il se dit aussi des choses qui sont gênées. Il faut couper ces arbres qui incommodent la vue du château, *Dict. de l'Acad.* || 2° Mettre dans la gêne, dans l'embarras, relativement à la fortune. Cela vous incommodera-t-il de me donner ce que je vous dis? MOL. *Bourg. gent.* III, 4. Il y a loin de chez toi à ce faubourg; tu auras besoin de voitures pour y venir, et ce serait une dépense qui t'incommoderait, MARIVAUX, *Pays. parv.* part. 1ᵉ. || 3° Rendre un peu malade. Le repas d'hier l'a incommodé. || Dans ce sens, on l'emploie souvent au passif. M. le Prince a dit qu'il était incommode, SÉV. 127. Le comte : Quand je dis le lit, monsieur, c'est la chambre que j'entends. — Bartholo : Ne fût-il qu'incommodé, marchez devant, je vous suis, BEAUMARCH. *Barb. de Sév.* III, 2. || 4° S'incommoder, *v. réfl.* Se causer à soi-même de l'incommodité. Je ne puis vous céder ma chambre sans m'incommoder. Le respect est [à l'égard des grands] : incommodez-vous ; cela est vain en apparence, mais très-juste; car c'est dire : je m'incommoderais bien, si vous en aviez besoin, puisque je le fais sans que cela vous serve, PASCAL, *Pensées*, V, 12, edit. LAHURE, 1860. || Se causer de l'incommodité l'un à l'autre. Ils s'incommodaient réciproquement. || Se causer une gêne d'argent. Pourvu qu'on pût rendre l'argent sans s'incommoder, PASCAL, *Prov.* VIII. Je suis témoin qu'elle s'est incommodée pour eux, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 65. Si chacun faisait tout le bien qu'il peut faire sans s'incommoder, DUCLOS, *Consid. mœurs*, ch. 16. || Se rendre légèrement malade. Il en aurait pu manger six [gâteaux] sans s'incommoder, J. J. ROUSS. *Ém.* II.

— HIST. XVᵉ s. Les Anglois incommodoient fort les François sur mer, JUV. DES URSINS, dans le *Dict.* de DOCHEZ. || XVIᵉ s. Mais si ainsi estoit.... falloyt-il que ce feust en incommodant à mon roy celluy par lequel tu estoys estably? RABEL. *Garg.* I, 31.

— ÉTYM. Lat. *incommodare*, de *incommodus*, incommode.

INCOMMODITÉ (in-ko-mo-di-té), *s. f.* || 1° Gêne, malaise que cause une chose incommode. Les peuples qui, ayant été autrefois demi-sauvages et ne s'étant civilisés que peu à peu, n'ont fait leurs lois qu'à mesure que l'incommodité des crimes et des querelles les y a contraints, DESC. *Méth.* II, 1. Si on recevait quelque incommodité en fuyant les occasions, PASCAL, *Prov.* V. Si cela vous fait la moindre incommodité, SÉV. 202. Je suis délicieusement occupée du plaisir de vous recevoir et de faire que vous ne receviez aucune incommodité, ID. 10 janv. 1674. Rien ne l'étonne, ni ces grands espaces de terre et de mer qu'il faut traverser, ni les incommodités et les périls d'une navigation difficile, FLÉCH. *Panég.* II, p. 359. L'on a cette incommodité à essuyer dans la lecture des livres faits par des gens de parti et de cabale, que l'on n'y voit pas toujours la vérité, LA BRUY. I. || 2° Gêne pécuniaire. La perte de son procès lui causera de l'incommodité. La perte de cet argent ne lui fera pas une grande incommodité, SÉV. 29 janv. 1690. || 3° Maladie légère. Je serais incapable de vous cacher une incommodité si je l'avais, SÉV. 16 oct. 1680. Il est retenu au lit par quelque incommodité, LA BRUY. XI. Mme la duchesse de Chartres, sous prétexte d'incommodité, demeura à Fontainebleau, ST-SIM. 62, 40. La fièvre et les incommodités cruelles qui m'accablent, ne m'ont pas permis..., VOLT. *Lett. Quirini*, 25 octob. 1745. || Par plaisanterie. Nous sommes en peine de savoir si vous riez quand on vous harangue ; c'est une incommodité à quoi je craignais que vous ne fussiez sujette, SÉV. 6 mars 1671. || 4° Terme de marine. État d'un vaisseau qui a besoin d'être secouru. Ce vaisseau fait le signal d'incommodité.

— HIST. XVᵉ s. Souvent incommodité Provient d'avoir trop chanté, BASS. XIV. || XVIᵉ s. S vous la prenez pauvre [une femme], avec la pauvreté Vous espousez aussi mainte incommodite, DESPORTES, *Diverses amours*, XLI, *Stances du mariage*, 17.

— ÉTYM. Provenç. *incommoditat*, *encommoditat* ; espagn. *incomodidad* ; ital. *incomodità* ; du lat. *incommoditatem*, de *incommodus*, incommode.

† **INCOMMUABLE** (in-ko-mmu-a-bl'), *adj.* Qui ne peut être commué, en parlant de choses qui ne peuvent changer l'une dans l'autre. Les éléments chimiques sont incommuables.

— HIST. XVIᵉ s. Incommuable, COTGRAVE.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *commuer*.

† **INCOMMUN, UNE** (in-ko-mun, mu-n'), *adj.* Qui n'est pas commun

— HIST. XVIᵉ s. Incommun, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. Lat. *incommunis*, de *in*.... 1, et *communis*, commun.

† **INCOMMUNIANT, ANTE** (in-ko-mu-ni-an, an-t'), *adj.* Qui ne communie pas. Parle-t-il avec discrétion quand il déchire l'innocence de ces filles [les religieuses de Port-Royal] dont la vie est si pure et si austère, quand il les appelle des filles impénitentes, incommuniantes...? PASC. *Prov.* XI.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *communiant*.

† **INCOMMUNICABILITÉ** (in-ko-mu-ni-ka-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qu'on ne peut communiquer.

INCOMMUNICABLE (in-ko-mu-ni-ka-bl'), *adj.* Qui n'est pas communicable. Un nom dont la majesté consiste à être incommunicable, BOSS. *Hist.* II, 2. Et c'est ce grand nom de Dieu [je suis celui qui suis], terrible, mystérieux, incommunicable, sous lequel il veut dorénavant être servi, ID. *ib.* II, 3. Un des caractères les plus incommunicables de la divinité est la connaissance de l'avenir, ROLLIN, *Traité des Études*, liv. V, 2ᵉ part. ch. 1, art. 2. Ils ne savent pas adorer le Dieu de tous les êtres, unique, incompréhensible, incommunicable, éternel, et tout juste comme tout-puissant, VOLT. *Socrate*, III, 1. Le peuple même ne peut, quand il le voudrait, se dépouiller de ce droit incommunicable [le droit de faire des lois], J. J. ROUSS. *Contrat*, II, 7. Chaque animal a la science incommunicable de ce qui lui est propre, BERN. DE ST-P. *Harm.* l. V.

— HIST. XVIᵉ s. Proprieté incommunicable, CALV. *Inst.* 76. Miserable passion [la jalousie], qui a ceci encores d'estre incommunicable ! car à quel amy osez-vous fier vos doleances? MONT. III, 348. Combien de souspeçons.... incommunicables! ID. I, 315.

— ÉTYM. Lat. *incommunicabilis*, de *in*.... 1, et *communicabilis*, communicable.

† **INCOMMUNIQUÉ, ÉE** (in-ko-mu-ni-ké, kée), *adj.* Qui n'est point communiqué, transmis.

— ÉTYM. Lat. *incommunicatus* (QUICHERAT, *Addenda*), de *in*.... 1, et *communicatus*, communiqué.

INCOMMUTABILITÉ (in-ko-mu-ta-bi-li-té), *s. f.* Terme de jurisprudence. Qualité d'une propriété qui ne peut être changée légitimement. Il prouve l'incommutabilité de sa propriété par une possession centenaire.

— ÉTYM. Lat. *incommutabilitatem*, de *incommutabilis*, incommutable.

INCOMMUTABLE (in-ko-mu-ta-bl'), *adj.* Terme de jurisprudence. Propriétaire incommutable, propriétaire qui ne peut être dépossédé. || Dans un sens analogue, propriété incommutable. L'expérience fait voir que ce qui est non-seulement en commun, mais encore sans propriété légitime et incommutable, est négligé et à l'abandon, BOSS. *Polit.* VIII, II, 3.

— HIST. XVIᵉ s. Il vouloit que les estats de France et de Milan le jurassent, et que cela fust publié par edict incommutable, M. DU BELLAY, 252.

— ÉTYM. Lat. *incommutabilis*, de *in*.... 1, et *commutabilis*, qu'on peut changer (voy. COMMUER).

INCOMMUTABLEMENT (in-ko-mu-ta-ble-man), *adv.* Terme de jurisprudence. En telle sorte, qu'on ne puisse être dépossédé légitimement. Posséder incommutablement une terre. || Par extension. Si une longue naturalisation ne les améliore pas [les épices], les Hollandais n'auront eu qu'une fausse alarme, et ils resteront incommutablement les maîtres du commerce des épiceries, RAYNAL, *Hist. phil.* IV, 32.

— ÉTYM. *Incommutable*, et le suffixe *ment*.

† **INCOMPACITÉ** (in-kon-pa-si-té), *adj.* Manque de compacité.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *compacité*.

† **INCOMPARABILITÉ** (in-kon-pa-ra-bi-li-té), *s. f.* Qualité, état de ce qui est incomparable.

— HIST. XVIᵉ s. Incomparabilité, OUDIN, *Dict.*

INCOMPARABLE (in-kon-pa-ra-bl'), *adj.* || 1° Qui n'a pas de terme de comparaison. Pour peu qu'on ait réfléchi sur l'origine de nos connaissances, il est aisé de s'apercevoir que nous ne pouvons en acquérir que par la voie de la comparaison : ce qui est absolument incomparable est entièrement incompréhensible, BUFF. *De l'homme*, t. IV, p. 150. || 2° A quoi rien ne peut être comparé. Quelles preuves incomparables Peut donner un prince de soi. Que les rois les plus adorables N'en quittent l'honneur à mon roi? MALH. II, 4. L'assistance incomparable que vous avez rendue à feu monsieur votre frère [mort de la peste] vous doit être maintenant une consolation non pareille, VOIT. *Lett.* 13. Élevez maintenant, ô Seigneur, et mes pensées et ma voix; que je puisse représenter à cette auguste audience l'incomparable beauté d'une âme que vous avez toujours habitée, BOSS. *Marie-Thér.* || Il se dit des personnes dans le même sens. Il s'appelle Scapin, c'est un homme incomparable, et il mérite toutes les louanges que l'on peut donner, MOL. *Fourb. de Scapin*, III, 3. Quand nous faisons besoin, nous autres misérables, Nous sommes les chéris et les incomparables, ID. *l'Ét.* I, 2. En louant l'homme incomparable dont cette illustre assemblée célèbre les funérailles, BOSS. *le Tellier*. L'incomparable Julie que toute la France a si longtemps admirée, et que toute la France regrette aujourd'hui, FLÉCH. *Mme de Mont.* || Il est incomparable, se dit par ironie, pour témoigner la surprise qu'on a de ce qu'un homme fait ou dit. Vous êtes vraiment incomparable.

— HIST. XVᵉ s. [Les Français] bouterent le feu en plusieurs maisons, et aussi en l'eglise saint Akaire et en l'abbaye, et y firent dommage incomparable, MONSTRELET, II, 149. Le throne de netteté et de gloire incomparable as volu ordoier [salir] et souillier par tes escrips, G. CHASTEL. *Expos. sur la verité mal prise.* || XVIᵉ s. Toute incomparable qu'elle est [la vaillance d'Alexandre], si a elle encores ses taches, MONT. II, 8.

— ÉTYM. Lat. *incomparabilis*, de *in*.... 1, et *comparabilis*, comparable.

INCOMPARABLEMENT (in-kon-pa-ra-ble-man), *adv.* Sans comparaison. Cela est incomparablement beau. || Il est suivi ordinairement de quelque adverbe de comparaison, comme *plus*, *mieux*, *moins*. Des parties incomparablement plus petites, PASCAL, dans COUSIN. Qui leureût dit qu'il y avait une sorte de navigation incomparablement plus parfaite.... vous pouvez compter qu'ils ne l'eussent jamais cru, FONTEN. *les Mondes*, 2ᵉ *soir*. La terre est un globe dont le rayon n'est pas de sept millions de mètres; le soleil est incomparablement plus gros, LA PLACE, *Exp.* II, 1

— ÉTYM. *Incomparable*, et le suffixe *ment*.

† **INCOMPARÉ, ÉE** (in-kon-pa-ré, rée), *adj.* Qui n'est point comparé à un autre objet.

— HIST. XVᵉ s. Ta grande beauté qui est incomparée, *les Triomphes de la noble dame*, fº 132, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *incomparatus*, de *in*.... 1, et *comparatus*, comparé.

† **INCOMPASSIBLE** (in-kon-pa-ssi-bl'), *adj.* Terme de théologie. Simultanément impassible. Les personnes de la Trinité sont incompassibles.

— ÉTYM. Lat. *incompassibilis*, de *in*.... 1, *cum*, avec, et *passibilis*, passible.

† **INCOMPASSION** (in-kon-pa-sion), *s. f.* Défaut de compassion.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *compassion*.

INCOMPATIBILITÉ (in-kon-pa-ti-bi-li-té), *s. f.*

|| 1° [illegible] qui fait que des [illegible] [illegible] [illegible] Hist. III, 1. Dans la bizarrerie de votre [illegible], dans l'incompatibilité de votre caractère, [illegible] mutuelle, MONTESQ. Espr. XVI, 16. Elle était [illegible] extrême incompatibilité réciproque la sépa- [illegible] || 2° Terme [illegible] légale que deux fonctions soient remplies en même [illegible] sonnes remplissent une fonction. Il y a [illegible] incompatibilité entre les fonctions de [illegible] || On dit dans un sens analogue : Il y a incompatibilité que deux frères soient juges dans un même tribunal. || 3° Par extension, impossibilité [illegible] des choses ne peuvent aller, compatir [illegible] incompatibilité de ces deux [illegible] [illegible] Mane, 5. || 4° Terme de pharmacie. Opposition chimique que se font certains médicaments dans leur [illegible], d'où il résulte qu'on ne peut les associer.

— HIST. XVI° s. Je viens de voir disputer devant le ro de l'incompatibilité de ces deux estats de connestable et mareschal de France que vous tenez, CARLOIX, II, 9. Le pape ne peut lever aucune chose sur le revenu du temporel des benefices sous pretexte [illegible], depport, incompatibilité ... PITHOU, 14. La verité a ses empeschements, incommoditez et incompatibilitez avec nous, MONT. IX, 160.

— ETYM. *Incompatible.*

INCOMPATIBLE (in-kon-pa-ti-bl'), *adj.* || 1° Qui ne peut, en parlant des personnes, s'accommoder d'une chose. [Coriolan] l'homme le plus incompatible avec l'injustice, mais le plus dur et le plus aigri, [illegible] Hist. III, 4 ... Il se dit de ceux qui ne peuvent se supporter l'un l'autre. Qui ne voit sur [illegible] que les luthériens et les calvinistes [illegible] nations irréconciliables et incompatibles dans le fond? BOSS. Var. add. XIV, § 13. Que si vous [illegible] comment tant de factions opposées et [illegible] incompatibles qui se devaient apparemment [illegible] les unes les autres, ont pu si [illegible] conspirer ensemble contre le trône royal..., ID. Reine d'Anglet. || Absolument. Je trouve d'ailleurs que d'être comme incompatible et de ne pouvoir souffrir que des gens qui nous reviennent, c'est une heureuse invention pour se rendre insupportable à la plupart des dames, MERE. Revue des Deux Mondes, 1848, t. XVIII, p. 75. Vaut-il mieux [illegible], dédaigneux, incompatible et [illegible] mordant? FÉN. Dial. des morts anc. XVI. || Il se dit aussi d'animaux qui ne peuvent s'accoupler ensemble. M. le marquis de Sponlin-Beaufort, ayant [illegible] cette même union du chien et de la louve, a [illegible], et dès lors il a trouvé et suivi, [illegible] que moi, les routes et les moyens que la nature se réserve pour rapprocher quelquefois les [illegible] qui paraissent être incompatibles, BUFF. [illegible] t. VIII, p. 12. || 2° Fig. Qui n'est pas compatible, en parlant de choses qu'on ne peut associer. Ta vie avec la sienne est trop incompatible, CORN. Héracl. III, 2. La charité qui, de sa nature, a la force de nous unir inséparablement à Dieu, par là est incompatible avec l'état de péché, BOSS. 6° avert. 12. Le plaisir et la gloire dans cette vie sont incompatibles, BOURDAL. Myst. Ascens. de J. C. t. I, p. 411. On ne doit pas taxer cet impôt [illegible] être, avec lesquelles il est incompatible de sa nature, [illegible], p. 234. Dans cette elle [illegible] L'empire incompatible avec [illegible]. V, 6. Oserai-je dire que le cœur seul concilie les choses contraires et admet les incompatibles? LA BRUY. IV. Être né grand et vivre en chrétien n'ont rien d'incompatible, MASS. Pet. car. Respect. Jamais on ne vit un plus grand exemple que le courage n'est point incompatible avec la mollesse, VOLT. Louis XIV, 10. Ce Chinois était lettré et [illegible] et la liberté sont incompatibles [illegible]

patibles. || 3° Terme de jurisprudence. Se dit des dignités, des fonctions, des places qui ne peuvent être réunies dans la même personne. Cet homme à petit collet et grand ami des jésuites [Fouquet] possède deux charges qui sont incompatibles, GUI PATIN, Lett. [illegible] || Terme de droit canon. Se dit des offices et des charges qui ne peuvent être possédés en même temps par une même personne.

— HIST. XV° s. Les deux princes [Louis XI et Charles le Téméraire] avoient conditions et mœurs incompatibles, et volontés toutes discordantes, G. CHASTELAIN, dans le *Dict.* de ROCHEZ. || XVI° s. Ce n'est point chose incompatible d'user de ses biens comme chrestien, et comme vertueux ensemble, LANOUE, 176. Cela a rendu les gens si incompatibles, que, hantans ensemble, ils sont contrains de pratiquer souvent ce proverbe, qui dit, aujourd'hui ami, demain ennemi, ID. 247. Les quinze luy ont bientost quitté toute la charge, le connoissant incompatible [insociable], CARLOIX, II, 2. Les deux [illegible] sans doute incompatibles, [illegible] vagart, presumptueux et brave, [illegible] incompatible et intolerable à un chacun, [illegible] Guerre, *Trad. de des Essars*, I, 18. Cette altercation [marchander] à laquelle et mon humeur et ma forme de parler est du tout incompatible, MONT. I, 313.

— ETYM. *In....* 1, et *compatible.*

† **INCOMPATIBLEMENT** (in-kon-pa-ti-ble-man), *adv.* [illegible]

— HIST. XVI° s. Incompatiblement, MONET, *Dict.*

† **INCOMPATISSANT, ANTE** (in-kon-pa-ti-san, san-t'), *adj.* Qui manque de compassion.

— ETYM. *In....* 1, et *compatissant.*

† **INCOMPENSABLE** (in-kon-pan-sa-bl'), *adj.* Qui ne peut être compensé.

— ETYM. *In....* 1, et *compenser.*

† **INCOMPENSÉ, ÉE** (in-kon-pan-sé, sée), *adj.* Qui n'a pas été compensé.

— ETYM. *In....* 1, et *compensé.*

INCOMPÉTEMMENT (in-kon-pé-ta-man), *adv.* Terme de jurisprudence. Sans compétence, par un juge incompétent. Cela a été mal et incompétemment jugé.

— HIST. XVI° s. Incompetamment, MONET, *Dict.*

— ETYM. *Incompétent*, et le suffixe *ment.*

INCOMPÉTENCE (in-kon-pé-tan-s'), *s. f.* || 1° Terme de jurisprudence. Manque de compétence. L'incompétence d'un juge. || Incompétence matérielle, incompétence d'un juge qui connaît d'une matière attribuée à un autre juge. Incompétence personnelle, incompétence d'un juge qui prononce entre des personnes qui ne sont point ses justiciables. || Terme d'administration. Impossibilité où se trouve un fonctionnaire public de faire tel ou tel acte qui n'est pas de son ressort. || 2° Fig. Dans le langage ordinaire. Manque de connaissances nécessaires pour juger une chose, pour en parler. L'incompétence des théoriciens dans les questions de pratique.

— ETYM. *In....* 1, et *compétence.*

INCOMPÉTENT, ENTE (in-kon-pé-tan, tan-t'), *adj.* || 1° Terme de jurisprudence. Qui n'est pas compétent. Juge incompétent. || En parlant d'un jugement. Jamais jugement ne fut plus incompetent [que celui de Marie Stuart], et jamais procédure ne fut plus irrégulière, VOLT. *Mœurs*, 169. || Partie incompétente, partie qui n'a pas capacité pour contester une chose en justice. || 2° Fig. Dans le langage ordinaire. Qui n'a pas les connaissances nécessaires. Il est fort incompétent en littérature.

— ETYM. Lat. *incompetentem*, de *in....* 1, et *competens*, compétent.

† **INCOMPLAISANCE** (in-kon-plè-zan-s'), *s. f.* Défaut de complaisance. Souvent une femme, par son incomplaisance, repousse le goût de son mari et déroute la nature, VOLT. *Dict. phil. Impuissance.* Il [le comte de Charolais] a cultivé ce mi-talent en s'enfermant en solitude par incomplaisance et misanthropie, D'ARGENSON, *Mém.* t. II, p. 406.

— REM. Incomplaisance, mot proposé dans le XVII° siècle, condamné par Bouhours et employé par Voltaire.

— ETYM. *In....* 1, et *complaisance.*

† **INCOMPLAISANT, ANTE** (in-kon-plè-zan, zan-t'), *adj.* Qui n'est pas complaisant. Je suis complaisant à l'accoutumée, c'est-à-dire incomplaisant tout à fait, mais je n'y saurais que faire ; il n'y a moyen que je force mon humeur, MALH. *Lett.* II, 46.

— ETYM. *In....* 1, et *complaisant.*

INCOMPLET, ÈTE (in-kon-plè, plè-t'), *adj.* || 1° Qui n'est pas complet. Un recueil incomplet. || Terme de philosophie. Idées incomplètes, celles qui ne représentent qu'une partie de leur objet. || Terme de botanique. Fleur incomplète, fleur qui manque de calice, ou de corolle, ou d'étamines, ou de pistil. || Terme d'entomologie. Nymphe incomplète, celle qui est pourvue d'ailes et de pattes, mais immobile. || 2° Homme incomplet, homme à qui il manque une chose quelconque pour être tout ce qu'il devrait être. || On dit de même : un esprit incomplet. || 3° *S. m.* Terme d'administration militaire. L'incomplet, ce qui manque à l'effectif. Il y a à tenir compte des malades, des traînards, enfin des incomplets ordinaires. || Terme de libraire. Les incomplets, les livres incomplets. Donnez-moi le registre des incomplets.

— ETYM. Lat. *incompletus*, de *in....* 1, et *completus*, complet.

† **INCOMPLÈTEMENT** (in-kon-plè-te-man), *adv.* D'une manière incomplète. Les communes avaient une existence précaire et incomplètement reconnue, DE BARANTE, cité dans LEGOARANT.

INCOMPLEXE (in-kon-plè-ks'), *adj.* || 1° Qui n'est pas complexe. || 2° Terme de grammaire. Sujet incomplexe, suivant Beauzée, sujet exprimé par un seul mot ; c'est le sujet simple de Dumarsais, c'est nom, pronom ou infinitif. || Proposition incomplexe, proposition dont le sujet et l'attribut sont simples et n'ont point plusieurs termes, même inséparables. || 3° Terme de logique. Syllogisme incomplexe, syllogisme dont les propositions sont simples. || 4° Terme d'arithmétique. Nombre incomplexe, nombre concret ou abstrait, qui ne comprend pas de sous-divisions d'espèces différentes. || Terme d'algèbre. Quantité incomplexe, quantité qui s'exprime par un seul terme.

— ETYM. Lat. *incomplexus*, de *in....* 1, et *complexus*, complexe.

† **INCOMPLEXITÉ** (in-kon-plè-ksi-té), *s. f.* Qualité de ce qui est incomplexe.

† **INCOMPOSÉ, ÉE** (in-kon-pô-zé, zée), *adj.* Qui n'est pas composé. || Terme de musique ancienne. Intervalle incomposé, intervalle qui ne peut se diviser en intervalles plus petits, J. J. ROUSS. *Dict. de mus.* || Terme de rhythmique ancienne. Rhythmes incomposés, ceux qui n'admettent qu'un genre de pied.

— ETYM. *In....* 1, et *composé.*

† **INCOMPOSSIBLE** (in-kon-po-si-bl'), *adj.* Terme dogmatique. Qui se détruit réciproquement, qui ne peut exister ensemble, en parlant d'idées, de propositions. Des termes incompossibles, *Dict. de Trévoux.*

— ETYM. *In....* 1, *cum*, avec, simultanément, et *possible.*

INCOMPRÉHENSIBILITÉ (in-kon-pré-an-si-bi-li-té), *s. f.* || 1° État de ce qui est incompréhensible. Pour avoir une idée vraie de l'infini, il ne doit en aucune façon être compris, d'autant que l'incompréhensibilité même est contenue dans la raison formelle de l'infini, DESC. *Rép. aux 5ᵐᵉˢ object.* 33. Il y a infinité partout, et, par conséquent, incompréhensibilité partout, NICOLE, *Essais de morale*, dans RICHELET. La trinité des personnes divines est le grand mystère de l'incompréhensibilité de Dieu, BOURDAL. *Myst. Trinité*, t. I, p. 482. C'est donc la sainteté de ses maximes qui vous révolte, plutôt que l'incompréhensibilité de ses secrets, MASS. *Avent, Délai.* Pour moi, je n'ose être d'aucun avis, je ne vois qu'incompréhensibilité dans l'un et dans l'autre système, VOLT. *Dict. phil. Idée.* Quand je rejetais l'incompréhensibilité de ces raisonnements, on m'objectait l'insuffisance de ma raison, BERN. DE ST-P. *Préamb. Ch. ind.* || 2° Chose incompréhensible. Le monde est trop éclairé pour se repaître plus longtemps d'incompréhensibilités qui répugnent à la raison, RAYNAL, *Hist. phil.* VIII, 28.

— HIST. XVI° s. Contradictions où ils se treuvent empestrez par la volubilité et incomprehensibilité de toute matiere, MONT. II, 241.

— ETYM. *Incompréhensible*; ital. *incomprensibilità.*

INCOMPRÉHENSIBLE (in-kon-pré-an-si-bl'), *adj.* || 1° Qui ne peut être compris. Sachant que ma nature est extrêmement faible et limitée et que celle de Dieu au contraire est immense, incompréhensible et infinie, DESC. *Médit.* IV, 6. C'est lui [Dieu] qui fait de grandes choses, qui en fait d'incompréhensibles et de miraculeuses qui sont sans nombre, SACI, *Bible, Job*, IX, 10. Jusqu'à ce qu'il [l'homme] comprenne qu'il est un monstre incompréhensible, PASC. dans COUSIN. Tout ce qui est incompréhensible ne laisse pas d'être, ID. *Pensées*, art. XII, 9, édit. HAVET. Incompréhensible que Dieu soit, et incompréhensible qu'il ne soit pas ; que l'âme soit avec le corps, et que nous n'ayons pas d'âme ... ID. ib. XXIV, 97. Pour ne vouloir pas croire des mystères incompréhensibles, ils [les incrédules] suivent, l'une après l'autre, d'incompréhen-

sibles erreurs, BOSS. *Anne de Gonz.* Dieu a mis en nous.... quelque chose qui peut se soumettre à sa souveraine puissance, s'abandonner à sa haute et incompréhensible sagesse...., ID. *Duch. d'Orl.* Saint Paul avait bien appelé le corps humain ressuscité un corps spirituel à cause des qualités divines, surnaturelles et supérieures aux sens dont il était revêtu ; à plus forte raison le corps du Sauveur mis dans l'eucharistie d'une manière si fort incompréhensible pouvait-il être appelé de ce nom, ID. *Var.* IV, § 7. Cette félicité incompréhensible dont jouiront les saints dans le ciel, BOURDAL. *Sur la recomp. des saints*, 1er *avent*, p. 28. J'abuserais trop de ma faible raison, si je cherchais à comprendre pleinement l'être qui par sa nature et par la mienne doit m'être incompréhensible, VOLT. 1re *homel. athéisme*. || Substantivement. Pourquoi former des êtres sensibles et malheureux? pourquoi le mal moral et le mal physique? de quelque côté que je tourne mon esprit, je ne vois que l'incompréhensible, VOLT. *Dial.* 7. || 2° Dans une acception moins rigoureuse. Qui est très difficile à comprendre. Il a un procédé qui m'est entièrement incompréhensible, SÉV. 584. || 3° Il se dit d'une personne dont on ne peut s'expliquer le caractère, la conduite. Rabelais surtout est incompréhensible : son livre est une énigme, LA BRUY. I.

— SYN. ININTELLIGIBLE, INCOMPRÉHENSIBLE. Ce qui est inintelligible, l'est par un vice qui est dans la chose, ce qui est incompréhensible l'est par une faiblesse de notre esprit qui ne peut pas y atteindre; cette différence est clairement indiquée dans l'exemple suivant : Ce mot inintelligible renferme beaucoup de venin : on dit d'une chose obscure et respectable, des mystères de la religion par exemple, qu'ils sont incompréhensibles, mais un homme religieux ne dira point qu'ils sont inintelligibles, VOLT. *Facéties, la Prière universelle*, 2.

— HIST. XIVe s. Il [Dieu] crea en homme membres convenables de proporcions incomprehensibles à entendement, LANFRANC, f° 1. || XVIe s. Cette incomprehensible puissance de la divinité, MONT. II, 252. Faisants estat.... de veoir dans les secrets de la volonté divine les motifs incomprehensibles de ses œuvres, ID. I, 248.

— ÉTYM. Lat. *incomprehensibilis*, de *in....* 1, et *comprehensibilis*, compréhensible.

† **INCOMPRÉHENSIBLEMENT** (in-kon-pré-an-si-ble-man), *adv.* D'une manière incompréhensible.

† **INCOMPRENABLE** (in-kon-pre-na-bl'), *adj.* Que l'on ne peut comprendre. On dit mieux incompréhensible.

— HIST. XVIe s. Ariston estime la forme de Dieu incomprenable, MONT. II, 249.

— ÉTYM. *In....* 1, et *comprenant*.

INCOMPRESSIBILITÉ (in-kon-prè-ssi-bi-li-té), *s. f.* || 1° Terme de physique. Qualité de ce qui est incompressible. L'incompressibilité de l'eau n'est pas absolue. || 2° Fig. Conditions de ce qui échappe à la compression politique ou morale. L'incompressibilité du libre examen.

— ÉTYM. *Incompressible*.

INCOMPRESSIBLE (in-kon-prè-ssi-bl'), *adj.* || 1° Terme de physique. Qui n'est pas compressible, dont le volume ne se réduit pas par la compression. Pourquoi l'eau est-elle incompressible? VOLT. *Sing.* 23. La propriété caractéristique des fluides soit élastiques, soit incompressibles, est l'extrême facilité avec laquelle chacune de leurs molécules obéit à la plus légere pression, LA PLACE, *Exp.* III, 4. || 2° Fig. Qui ne peut pas être empêché par l'autorité politique ou religieuse. Le libre examen est devenu incompressible.

— ÉTYM. *In....* 1, et *compressible*.

† **INCOMPRIMÉ, ÉE** (in-kon-pri-mé, mée), *adj.* Qui n'est point comprimé.

— ÉTYM. *In....* 1, et *comprimé*.

† **INCOMPRIS, ISE** (in-kon-pri, pri-z'), *adj.* || 1° Qui n'est point compris. Livre, ouvrage incompris. || 2° Qui n'est point apprécié à sa juste valeur. Ces tentatives incomprises et mal secondées devaient échouer. || 3° Un homme incompris, une femme incomprise, se dit, ironiquement, d'un homme, d'une femme qui se croient des talents, des sentiments auxquels le monde ne rend pas justice. Le rêve le plus cher d'une femme qui, à tort ou à raison, se trouve malheureuse et incomprise, est de rencontrer un cœur qui la console, une intelligence qui la devine, CH. DE BERNARD, *Un acte de vertu*, § VI. || Substantivement. Un incompris. Les incompris. Les incomprises.

— ÉTYM. *In....* 1, et *compris*.

† **INCOMPTABLE** (in-kon-ta-bl'), *adj.* Que l'on ne peut compter.

— HIST. XVIe s. Ce que j'appelle plus tost petites et imparfaites recordations de ses essences [de Dieu], qui nous sont aussi incomptables que les pierres d'une cité, LANOUE, 151.

— ÉTYM. *In....* 1, et *compter*.

† **INCONCESSIBLE** (in-kon-sè-ssi-bl'), *adj.* Que l'on ne peut concéder. Grâce inconcessible.

— ÉTYM. Lat. *inconcessibilis*, de *in....* 1, et *concedere*, concéder (voy. CONCÉDER).

† **INCONCEVABILITÉ** (in-kon-se-va-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui n'est pas concevable. Il y a des inconcevabilités artificielles dont la force n'est pas moindre que celle des inconcevabilités naturelles. Il fut un temps où l'idée des antipodes était une inconcevabilité.

INCONCEVABLE (in-kon-se-va-bl'), *adj.* || 1° Qui dépasse la conception humaine. Il [l'homme] est toujours disposé à nier ce qui lui est incompréhensible ; au lieu qu'en effet il ne connaît naturellement que le mensonge, et qu'il ne doit prendre pour véritables que les choses dont le contraire lui paraît faux; et c'est pourquoi toutes les fois qu'une proposition est inconcevable, il faut en suspendre le jugement et ne pas la nier à cette marque, mais en examiner le contraire; et, si on le trouve manifestement faux, on peut hardiment affirmer la première, tout incompréhensible qu'elle est, PASC. *Esp. géom.* I. C'est dans la succession, dans le renouvellement et dans la durée des espèces, que la nature paraît tout à fait inconcevable, BUFF. *Hist. anim.* ch. I, *Œuv.* t. III, p. 3, dans POUGENS. Elle [l'âme] ose mesurer le temps, l'immensité, Aborder le néant, parcourir l'existence, Et concevoir de Dieu l'inconcevable essence, LAMART. *Méd.* I, 28. || 2° Dans une acception moins rigoureuse. Qui n'est pas concevable, explicable ; dont on ne peut facilement se rendre raison. Il est inconcevable que cet abus ne soit pas réformé. Ô doux amusement ! ô charme inconcevable À ceux que du grand monde éblouit le chaos ! J. B. ROUSS. *Odes*, III, 7. Sa conduite, il est vrai, paraît inconcevable, VOLT. *Marianne*, II, 1. || Il se dit des personnes, en un sens analogue. Que les femmes sont inconcevables! MARIV. *Sec. surpr. de l'amour*, III, 4. || 3° Par exagération. Qui est surprenant, extraordinaire en son genre. Que les moments qui délivrent tout d'un coup le cœur et l'esprit d'une si terrible peine font sentir un inconcevable plaisir! SÉV. 21 déc. 1664. Il [le roi] dit des biens inconcevables du chevalier, et de sa naissance, et de son mérite à la guerre, ID. 28 fév. 1680. Une rapidité si inconcevable étonna et déconcerta les Romains, ROLLIN, *Traité des Études*, 3e part. ch. 1. Nicétas, au rapport de Cicéron, faisait tourner la terre sur son axe et, par ce moyen, affranchissait la sphère céleste de l'inconcevable vitesse qu'il fallait lui supposer pour accomplir sa révolution diurne, LA PLACE, *Exp.* V, 4.

— SYN. INCONCEVABLE, INCOMPRÉHENSIBLE. Ces deux mots sont synonymes, sauf qu'incompréhensible est plus usité qu'inconcevable dans le sens de: qui dépasse la portée de l'esprit humain ; et qu'inconcevable est plus usité qu'incompréhensible, dans le sens du n° 2.

— ÉTYM. *In....* 1, et *concevable*.

† **INCONCEVABLEMENT** (in-kon-se-va-ble-man), *adv.* D'une manière inconcevable.

INCONCILIABLE (in-kon-si-li-a-bl'), *adj.* || 1° Qui n'est pas conciliable, qui ne peut entrer en accommodement. Il est inconciliable avec son frère. Ces deux plaideurs sont inconciliables. || 2° Qui ne s'accorde pas avec, en parlant des choses. Ce fait est inconciliable avec les principes. Des maximes inconciliables. Voilà les excès où l'on tombe quand on veut concilier ce qui est inconciliable, et expliquer ce qui est inexplicable, VOLT. *Dict. phil. Populat.*

— ÉTYM. *In....* 1, et *conciliable*.

† **INCONCILIABLEMENT** (in-kon-si-li-a-ble-man), *adv.* D'une manière inconciliable.

† **INCONCILIANT, ANTE** (in-kon-si-li-an, an-t'), *adj.* Qui n'est pas conciliant. Mari inconciliant d'une femme conciliante.

— ÉTYM. *In....* 1, et *conciliant*.

† **INCONCILIÉ, ÉE** (in-kon-si-li-é, ée), *adj.* Qui n'est point concilié.

— ÉTYM. *In....* 1, et *concilié*.

† **INCONCLUANT, ANTE** (in-kon-klu-an, an-t'), *adj.* Qui n'est pas concluant. Argument inconcluant.

— ÉTYM. *In....* 1, et *concluant*.

† **INCONCRESCIBLE** (in-kon-krè-ssi-bl'), *adj.* Qui n'est pas concrescible.

— ÉTYM. *In....* 1, et *concrescible*.

† **INCONÇU, UE** (in-kon-su, sue), *adj.* Qui n'est point conçu.

— ÉTYM. *In....* 1, et *conçu*.

† **INCONDITIONNÉ, ÉE** (in-kon-di-sio-né, née), *adj.* Terme de philosophie. Qui n'est soumis à aucune condition. L'être inconditionné. || *S. m.* L'inconditionné, terme employé pour réunir sous une abstraction générale l'infini et l'absolu.

— ÉTYM. *In....* 1, et *conditionné*.

† **INCONDITIONNEL, ELLE** (in-kon-di-sio-nèl, nè-l'), *adj.* Terme de philosophie et de grammaire. Qui n'est point conditionnel. || *S. m.* L'inconditionnel.

— ÉTYM. *In....* 1, et *conditionnel*.

† **INCONDITIONNELLEMENT** (in-kon-di-sio-nè-le-man), *adv.* D'une manière inconditionnelle.

† **INCONDUCTEUR, TRICE** (in-kon-du-kteur, ktri-s'), *adj.* Terme de physique. Qui n'est pas conducteur. Un corps inconducteur de l'électricité. Une matière inconductrice.

— ÉTYM. *In....* 1, et *conducteur*.

INCONDUITE (in-kon-dui-t'), *s. f.* Défaut de conduite. Je traitai ses revers d'inconduite ; on me crut, COL. D'HARLEV. *Vieux célib.* I, 6.

— REM. Mot dont l'adoption n'est pas très ancienne. Le Maître de Claville (*Traité du vrai mérite de l'homme*, 1730) déclare qu'il ne peut souffrir inconduite. Il n'est dans le dictionnaire de l'Académie que depuis l'édition de 1762.

— ÉTYM. *In....* 1, et *conduite*.

† **INCONFESSÉ, ÉE** (in-kon-fè-sé, sée), *adj.* Qui n'a point fait sa confession. Personne inconfessée.

— ÉTYM. *In....* 1, et *confessé*. On disait autrefois *inconfès*.

† **INCONFIANCE** (in-kon-fi-an-s'), *s. f.* Défaut de confiance. Il y a dans la situation actuelle deux bien grands maux qui frappent tous les yeux : c'est, d'une part, l'inconfiance absolue qui tue les affaires, de l'autre, l'impuissance à laquelle le gouvernement se voit réduit à mesure qu'approche le formidable procès des ex-ministres, CARREL, *Œuvres*, 18 oct. 1830. Il est assez connu que la population de Paris passe rapidement de l'inconfiance à la défiance, de la défiance à la désaffection, de la désaffection à l'hostilité et de l'hostilité aux voies de fait, ID. *Œuv.* t. III, p. 505.

— ÉTYM. *In....* 1, et *confiance*.

† **INCONFIANT, ANTE** (in-kon-fi-an, an-t'), *adj.* Qui manque de confiance.

— ÉTYM. *In....* 1, et *confiant*.

† **INCONFORMITÉ** (in-kon-for-mi-té), *s. f.* Défaut de conformité.

— ÉTYM. *In....* 1, et *conformité*.

† **INCONGÉDIABLE** (in-kon-jé-di-a-bl'), *adj.* Qu'on ne peut congédier. [L'estomac] Méchant et paresseux valet, Serviteur incongédiable, DORAT, *Estomac*, *Almanach des muses*, 1778.

— ÉTYM. *In....* 1, et *congédier*.

† **INCONGELABLE** (in-kon-je-la-bl'), *adj.* Qui ne peut être congelé, qui ne peut passer à l'état de glace. L'alcool est incongelable.

— HIST. XVIe s. Incongelable, COTGRAVE.

— ÉTYM. *In....* 1, et *congeler*.

† **INCONGELÉ, ÉE** (in-kon-je-lé, lée), *adj.* Qui n'a pas subi la congélation.

— ÉTYM. *In....* 1, et *congelé*.

INCONGRU, UE (in-kon-gru, grue), *adj.* || 1° Qui n'est pas congru, convenable. Réponse incongrue. Question incongrue. Il [ce prétentieux édifice] offrait à l'œil surpris la réunion incongrue de trois ou quatre architectures opposées, CH. DE BERNARD, *Un homme sérieux*, § XVIII. || 2° Terme de grammaire. Qui pèche contre les règles de la syntaxe. Phrase incongrue. || 3° Familièrement et par plaisanterie. Qui est sujet à manquer aux usages du monde, aux bienséances. C'est un homme fort incongru. Le moyen de bien recevoir des gens qui sont tout à fait incongrus en galanterie, MOL. *Préc.* 5.

— HIST. XVIe s. Son corps [d'un capitaine tué au siége de Douarnenez] fut inhumé en une vieille tombe d'evesque.... ce que le chapitre et le peuple mesme trouva incongru, LE CHe MOREAU, dans le *Dict.* de DOCHEZ.

— ÉTYM. Lat. *incongruus*, de *in....* 1, et *congruus*, congru.

INCONGRUITÉ (in-kon-gru-i-té), *s. f.* || 1° Qualité de ce qui est incongru. D'autant que l'incongruité des humeurs opaques, MOL. *Méd. malgré lui*, III, 6. || Action, parole peu convenable aux circonstances, et qui blesse, par conséquent, quelque règle de bonne conduite. || 2° Faute contre la syntaxe. Tout ce qu'il dit est plein d'incongruités. ... Monsieur le sot, je vous ferai bien taire : Quoi ? comment ? est-ce ainsi qu'on frappe Despautère [nom d'un grammairien] ? Quelle incongruité !... RÉGNIER, *Sat.* X. || Nom que les grammairiens du XVIIe siècle donnaient au solécisme. || Fig. et par plaisanterie. Vous

y trouverez [dans un discours] des incongruités [solécismes, fautes de construction] et des barbarismes de bon goût, [illegible] *Bourg. gent.* IV, 1. || 2° Il signifie présentement une action de manière contre ce qu'on doit de faire et même de manquer en bonne compagnie, c'est à dire une [illegible] bruyante. Il a fait une incongruité.

— HIST. XVI° s. Il faisoit mille fautes et incongruités, tantost il frappoit à costé, tantost à travers..., [illegible], *Cont. d'Eutr.* ch. 2, f° 49, dans POUGENS. Quelques grammairiens estiment en ce participe données pour le verbe donné [dans l'exemple : *les grâces que Dieu vous a données*] une [illegible] incongruité, mais l'usage le combat, RAMUS, dans LIVET, *Gramm. franç.* p. 287.

— ÉTYM. Lat. *incongruitatem*, de *incongruus*, incongru.

INCONGRÛMENT (in-kon-gru-man), *adv.* D'une manière incongrue. Parler incongrûment.

— HIST. XIV° s. Incongruement et improprement, ORESME, *Thèse de* [illegible].

— ÉTYM. *Incongrue*, et le suffixe *ment*.

† INCONJUGAL, ALE (in-kon-ju-gal, ga-l'), *adj.* Qui n'est point conjugal.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *conjugal*.

† INCONNAISSABLE (in-ko-nè-sa-bl'), *adj.* Qui ne peut être connu.

— HIST. XVI° s. ....C'est le plus fin et feinct, le plus couvert et fardé de tous, et presque incognoissable, CHARRON, *Sagesse*, I, 1.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *connaître*.

† INCONNAISSANCE (in-ko-nè-san-s'), *s. f.* Manque de connaissance. Le silence, la n..., l'inconnaissance des [illegible], MERCIER.

— HIST. XV° s. Congnoissance face devoir; C'est ce qui le bon cuer [cœur] attrait Pour faire tous biens apparoir, Maugré qu'incongnoissance [ingratitude] en ait, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 441.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *connaissance*.

† INCONNEXE (in-ko-nnè-ks'), *adj.* Qui n'a pas de connexion avec une chose.

— ÉTYM. Lat. *inconnexus*, de *in*.... 1, et *connexus*, connexe.

† INCONNEXION (in-ko-nnè-ksion), *s. f.* Défaut de connexion.

— ÉTYM. Lat. *inconnexionem*, de *in*.... 1, et *connexionem*, connexion.

† INCONNEXITÉ (in-ko-nnè-ksi-té), *s. f.* Défaut de connexité.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *connexité*.

INCONNU, UE (in-ko-nu, nue), *adj.* || 1° Qui n'est point connu. Si dans quelque recoin quelque vieille inconnue, RÉGNIER, *Élég.* II. Mais que nous veut ce Romain inconnu? CORN. *Sertor.* V, 1. Mais du plus grand des rois la bonté sans limite, Toujours prête à courir au-devant du mérite, Crut voir dans ma franchise un mérite inconnu, BOIL. *Ép.* V. Je ne saurais chercher une fille inconnue, RAC. *Mithr.* III, 1. Les forces centripètes, l'attraction, la gravitation sont une nouveauté de la nature aussi certaine et aussi inconnue que la vie des animaux et la végétation des plantes, le mouvement et l'électricité, VOLT. *Mél. litt. Au P. Tournemine*, 1735. Cependant, si j'en crois votre air et votre armure, Vous êtes étranger : inconnu dans ces lieux, Vous y suivez peut-être une route peu sûre, MASSON, *Helvétiens*, II. || Dieu inconnu, nom d'une divinité que l'on honorait à Athènes sans en déterminer aucunement les attributs. Ayant regardé en passant les statues de vos dieux, j'ai trouvé même un autel sur lequel il est écrit : au dieu inconnu. C'est donc ce dieu que vous adorez sans le connaître, que je vous annonce, SACI, *Bible, Act. des Ap.* XVII, 23. Il y a dans toutes les académies une chaire vacante pour les vérités inconnues, comme Athènes avait un autel pour les dieux ignorés, VOLT. *Philos. Newt.* [illegible] ch. 16. || [illegible] 2. Ces choses que je suppose n'être point parce qu'elles me sont inconnues, DESC. 3° *médit.* 6. Nouveau genre d'étude et presque inconnu aux personnes de son âge et de son rang, [illegible] de son sexe, [illegible] des deux, BOSS. *Duch. d'Orl.* Ce prétendu [illegible] de [illegible] inconnu jusqu'alors au christianisme, qui devait anéantir toute royauté et égaler tous les hommes, ID. *Reine d'Anglet.* Sa fille.... Contrainte d'avouer tant de forfaits divers Et des crimes peut-être inconnus aux enfers, RAC. *Phèd.* IV, 6. L'ennui qui dévore les autres hommes au milieu même des délices est inconnu à ceux qui savent s'occuper, FÉN. *Tél.* II. Un homme dont le visage ne lui était pas inconnu, ID. 13. Sans parents, sans état, à moi-même inconnue, VOLT. *Olymp.* IV, 2. Trop heureux les [illegible] inconnus à leur maître! ID. *Orphel. de la Chine*, I, 3. || Inconnu de. L'hymen est inconnu de la pudique abeille, DELILLE, *Géorg.* IV. || 2° Qui n'a pas de renom. De même que ces fleuves tant vantés demeurent sans nom et sans gloire, mêlés dans l'Océan avec les rivières les plus inconnues, BOSS. *Duch. d'Orl.* Le Jonas [nom d'un poëme] inconnu sèche dans la poussière, BOIL. *Sat.* IX. Et moi, fils inconnu d'un si glorieux père, RAC. *Phèdre*, III, 5. On est bien loin, monsieur, d'être inconnu comme vous le dites, quand on a fait d'aussi beaux vers que vous, VOLT. *Lett. l'abbé Delille*, 19 juin 1761. || 3° Terme de mathématique. Quantité inconnue, ou, substantivement, l'inconnue, la quantité que l'on cherche pour la solution d'un problème. || Dégager l'inconnue, la faire sortir des combinaisons algébriques où elle est engagée. || Fig. Celui qui trouvera une manière de résoudre l'équation de cette inconnue sera, je pense, un habile homme, VOLT. *Métaph.* 6. Une algèbre aussi brillante ne peut-elle servir à dégager la grande inconnue? CHATEAUB. *Génie*, I, IV, 3. || 4° Qu'on n'a pas encore éprouvé, ressenti. Un malheur inconnu glisse parmi les hommes, Qui les rend ennemis du repos où nous sommes, MALH. II, 1. Déjà jusqu'à mon cœur ce venin parvenu Dans ce cœur expirant jette un froid inconnu, RAC. *Phèd.* V, 7. || 5° *S. m.* et *f.* Inconnu, inconnue, personne qu'on ne connaît pas. ....Deux inconnus se sont saisis d'Évandre, CORN. *Cinna*, IV, 5. ....De tout inconnu le sage se méfie, LA FONT. *Fabl.* XII, 17. Les amis de mon père Sont autant d'inconnus que glace ma misère, RAC. *Brit.* I, 4. Il était plus occupé de son inconnue que de la philosophie d'Aristote, LESAGE, *Diable boit.* ch. 4, dans POUGENS. || Plus particulièrement. Personne qui n'est guère connue ou qu'on ne regarde comme peu digne de l'être. Elle s'est entêtée d'un inconnu. || 6° *S. m.* L'inconnu, la chose inconnue. Aller du connu à l'inconnu. L'inconnu inquiète toujours les hommes. || 7° *S. f.* Terme d'horticulture. Inconnue chéneau, variété de poire nommée aussi fondante de Brest. Inconnue Lafare, nom donné dans quelques endroits à la poire de Saint-Germain.

— HIST. XVI° s. De toutes les religions que sainct Paul trouva en credit à Athenes, celle qu'ils avoient dediée à une divinité cachée et incogneue, lui sembla la plus excusable, MONT. II, 246. Je senty mal et bien [à la vue de ma dame].... J'esperay sans espoir, j'eu peur, j'osay pourtant, Et parlay dans mon cœur mainte chose inconnue, DESPORTES, *Am. d'Hippol.* XL.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *connu*; provenç. *enconogut*.

† INCONQUIS, ISE (in-kon-ki, ki-z'), *adj.* Qui n'a point été conquis. Pays inconquis.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *conquis*.

† INCONSCIENCE (in-kon-si-an-s'), *s. f.* Terme de psychologie. Défaut de conscience, de perception de certains actes intellectuels ou moraux.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *conscience*.

† INCONSCIENT, ENTE (in-kon-si-an, an-t'), *adj.* Terme de psychologie. Qui n'a pas conscience de soi-même. Il y a dans le sommeil des actions inconscientes.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *conscient*.

† INCONSÉQUEMMENT (in-kon-sé-ka-man), *adv.* Avec inconséquence.

INCONSÉQUENCE (in-kon-sé-kan-s'), *s. f.* || 1° Défaut de conséquence. Il y a de l'inconséquence dans ses discours, dans ses procédés. Tout peut se soutenir, excepté l'inconséquence, MIRABEAU, *Collect.* t. III, p. 374. || Inconséquence dans le style, défaut de suite dans les idées ou dans les mots. || 2° Choses que l'on fait, que l'on dit par inconséquence. Je ne vois dans la conduite du régent que les inconséquences apparentes de tous les caractères faibles qui ne résistent à rien, accordent tout, en rougissent intérieurement, et ne se déclarent qu'à la dernière extrémité, DUCLOS, *Mém. Rég. Œuv.* t. VI, p. 70, dans POUGENS. || 3° Manque de réflexion qui compromet. Je me tais donc par prudence, Et n'offre que quelques fleurs; Grand Dieu! quelle inconséquence! Mon bouquet a trois couleurs [ce qui était séditieux sous la Restauration], BÉRANGER, *Bouquet*. || Actes de légèreté, en parlant de la conduite d'une femme. Elle n'a à se reprocher que des inconséquences.

— ÉTYM. Lat. *inconsequentia*, de *inconsequens*, inconséquent.

INCONSÉQUENT, ENTE (in-kon-sé-kan, kan-t'), *adj.* || 1° Où il n'y a pas de conséquence. Raisonnement inconséquent. Que nos idées sont justes ou inconséquentes, obscures ou lumineuses, selon que nos organes sont plus ou moins solides, plus ou moins déliés, et selon que nous sommes plus ou moins passionnés, VOLT. *Rem. Pens. Pasc.* III. || 2° Qui n'est pas conséquent, en parlant des personnes. Les hommes ne sont inconséquents dans leurs actions que parce qu'ils sont inconstants ou vacillants dans leurs principes, DUCLOS, *Consid. mœurs, Intr. Œuv.* t. I, p. 64, dans POUGENS. Les passions rendent inconséquent, GENLIS, *Veillées du chât.* t. III, p. 161, dans POUGENS. La plupart des caractères vrais sont inconséquents, STAEL, *Corinne*, VI, 3. || 3° Qui se compromet par des actes irréfléchis. Femme inconséquente, femme qui se compromet par une conduite légère. || *S. m.* et *f.* Un inconséquent, une inconséquente, une personne qui commet des inconséquences. Ce jeune homme est un inconséquent.

— ÉTYM. Lat. *inconsequentem*, de *in*.... 1, et *consequens*, conséquent.

† INCONSERVABLE (in-kon-sèr-va-bl'), *adj.* Que l'on ne saurait conserver.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *conserver*.

INCONSIDÉRATION (in-kon-si-dé-ra-sion; en vers, de sept syllabes), *s. f.* || 1° Défaut d'attention qui vient de ce qu'on ne considère pas assez les choses. Je suis contraint d'avouer qu'il n'y a rien de tout ce que je croyais autrefois être véritable dont je ne puisse en quelque façon douter; et cela, non point par inconsidération ou légèreté, mais pour des raisons très-fortes et mûrement considérées, DESC. 1re *médit.* 8. Une personne peut faire beaucoup plus de fautes d'inconsidération, de légèreté, d'empressement, d'imprudence, qu'une autre, NICOLE, *Essais*, t. VIII, part. 2°, p. 107, dans POUGENS. La vérité ne me permet pas de profiter ou de l'ignorance ou de l'inconsidération de mon adversaire, BOSS. *Var.* 5° *avert.* § 28. La cause de mal juger est l'inconsidération, qu'on appelle autrement précipitation, ID. *Connaiss.* I, 16. Ce qu'on appelle mépris à l'égard des règles monastiques, est l'opposite de ce qui s'appelle faiblesse, inconsidération, surprise, et emporte une malice délibérée, ID. *Lett. abb.* 60. Qui de nous ignore que c'est notre aveugle et mobile inconsidération qui nous a conduits de siècle en siècle et de faute en faute à la crise qui nous afflige aujourd'hui? MIRABEAU, *Collection*, t. I, 319. || 2° Particulièrement. Légère imprudence dans le discours ou dans la conduite. Mes chères filles, qui produit un si méchant effet, si ce n'est l'imprudence et l'inconsidération des particulières qui ont parlé au parloir mal à propos? BOSS. *Sermons, Sur le silence*, 2. Médire par entretien et par une espèce d'amusement, médire par inconsidération et par envie de parler, BOURDAL. *Pensées*, t. III, p. 165. S'il [le prochain] est ouvert, c'est, à ce qu'il nous semble, imprudence et inconsidération, ID. *Hom. sur l'aveugle-né, Domin.* t. IV, p. 481. || 3° Privation, absence de considération, d'estime. Être, tomber dans l'inconsidération. || 4° Manque d'égards. Cela était pris par Monsieur pour une marque publique d'une inconsidération extrême, ST-SIM. 93, 218. Le crédit ou l'inconsidération et pis encore qu'éprouvaient les prélats à proportion que la cour et les jésuites étaient contents ou mécontents.... ID. 260, 76. Cet éclat montra l'abandon de Mme de Maintenon [que Mme de Maintenon abandonnait], l'inconsidération du roi, et devint un grand embarras pour la princesse des Ursins, ID. 385, 202.

— HIST. XVI° s. Soit qu'ils le facent à leur escient ou par inconsideration, CALV. *Inst.* 986. Je blasme vostre inconsideration à vous jetter aux perils sans besoin, SULLY, *Mém.* t. IV, p. 159, dans LACURNE, au mot *rendre*.

— ÉTYM. Lat. *inconsiderationem*, de *in*.... 1, et *consideratio*, considération.

INCONSIDÉRÉ, ÉE (in-kon-si-dé-ré, rée), *adj.* || 1° Qui n'est pas considéré, examiné, qui a la marque de l'imprudence, en parlant des choses. Vous trouverez dans ce fond [de l'âme] un secret orgueil qui vous fait dédaigner tout ce qu'on vous dit et tous les sages conseils; vous trouverez un esprit de raillerie inconsidérée qui naît parmi l'enjouement des conversations, BOSS. *la Vallière*. Elle rougissait d'apprendre à celui qui ne l'aimait peut-être plus la démarche inconsidérée qu'elle avait faite pour lui, STAEL, *Corinne*, XVII, 6. || 2° Qui ne considère pas, n'examine pas, qui est imprudent, en parlant des personnes. Ce ne sont point esprits qu'une vague licence Porte inconsidérés à leurs contentements, MALH. VI, 10. Et selon la sagesse et discrétion qu'ils [les gens du monde] remarquent dans les unes [religieuses], ils prennent de fort mauvaises impressions de celles qu'ils voient trop libres, plus inconsidérées et mondaines dans leurs paroles, BOSS. *Sermons, Sur le silence*, 2. || Substantivement. Un inconsidéré. Une inconsidérée

Cela les fait paraître moins importuns et plus désintéressés que les inconsidérés et les étourdis, GENLIS, *Mlle de la Fayette*, p. 179 dans POUGENS.

— SYN. INCONSIDÉRÉ, INCONSÉQUENT. Depuis quelque temps le langage ordinaire a donné à inconséquent et inconséquence une signification très-voisine d'inconsidéré, inconsidération. Outre la différence étymologique qui exprime dans l'un le manque de conséquence, et dans l'autre le manque de réflexion, l'usage attache plus de gravité à l'inconséquence qu'à l'inconsidération ; l'inconséquence compromet davantage.

— HIST. XVe s. Evite les destroits d'avarice insaciable et le naufrage inconsidéré d'offension de voysins, J. LEMAIRE, *Pallas parlant à Pâris*. || XVIe s. Se precipiter en des entreprises inconsiderées, LANOUE, 187.

— ÉTYM. Lat. *inconsideratus*, de *in*.... 1, et *consideratus*, considéré.

INCONSIDÉRÉMENT (in-kon-si-dé-ré-man), *adv.* D'une manière inconsidérée. Il a parlé inconsidérément, et il ne paraît point de sagesse dans ses discours, SACI, *Bible, Job*, XXXIV, 35. L'abbé de Pontcarré me montra hier ce que vous lui écrivez sur le manteau donné inconsidérément [en cadeau à son valet], SÉV. 21 octobre 1676. Robert Wells, animé du désir de venger la mort de son père, se précipita inconsidérément au milieu de l'armée du roi, où il fut enveloppé, DUCLOS, *Louis XI*, Œuv. t. II, p. 409, dans POUGENS.

— HIST. XVIe s. Ils poursuivoient bien souvent leurs ennemis fuyans assez inconsiderément, AMYOT, *Nicias*, 2. Bien aviser de vous garder d'estre enferré, en contractant inconsiderément avec un mauvais vendeur, O. DE SERRES, 9.

— ÉTYM. *Inconsidérée*, et le suffixe *ment*.

† **INCONSISTANCE** (in-kon-si-stan-s'), *s. f.* Défaut de consistance, de suite et d'ensemble. || Mot proposé par la Harpe et qui s'est impatronisé. L'inconsistance des idées, du caractère, LA HARPE, dans LAVEAUX.

† **INCONSISTANT, ANTE** (in-kon-si-stan, stan-t'), *adj.* Qui manque de consistance morale. Un homme inconsistant. Une conduite inconsistante.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *consistant*.

INCONSOLABLE (in-kon-so-la-bl'), *adj.* Qui ne peut se consoler; qu'on ne peut consoler. On dit qu'on est inconsolable : On le dit; mais il n'en est rien, LA FONT. *Fabl.* II, 21. Puisque la mort du corps est si sensible qu'elle nous cause de tels mouvements, celle de l'âme nous en devrait bien causer de plus inconsolables, PASC. dans COUSIN. J'emmène votre frère, et le dérobe à toute la honte de ses mauvais procédés; vous jugez bien que ses maîtresses ne seront pas inconsolables, SÉV. 18 mai 1671. Toute l'Égypte parut inconsolable de cette perte, FÉN. *Tél.* II. || Par exagération. Être inconsolable, être très-chagrin. Si les femmes étaient telles naturellement qu'elles le deviennent par artifice, qu'elles perdissent en un moment toute la fraîcheur de leur teint, qu'elles eussent le visage aussi allumé et aussi plombé qu'elles se le font par le rouge et par la peinture dont elles se fardent, elles seraient inconsolables, LA BRUY. III. || Il se dit aussi des peines qu'on éprouve. Tu prends pitié de mes larmes, tu lis avec intérêt dans un cœur percé de toutes parts, qui te déploie ses inconsolables afflictions, VOLT. *Amabed*, 3e lett.

— ÉTYM. Lat. *inconsolabilis*, de *in*.... 1, et *consolabilis*, consolable.

INCONSOLABLEMENT (in-kon-so-la-ble-man), *adv.* De manière à ne pouvoir être consolé. Il est affligé inconsolablement.

— HIST. XVIe s. Inconsolablement, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Inconsolable*, et le suffixe *ment*.

† **INCONSOLÉ, ÉE** (in-kon-so-lé, lée), *adj.* Qui n'est point consolé; qui ne se console pas. Ne dirait-on pas bien, même en prose : Cette femme, abandonnée de tout le monde, gémit inconsolée dans la retraite obscure où ses malheurs l'ont forcée de se cacher? LA HARPE, dans LAVEAUX. Et cette veuve inconsolée [la duchesse de Berry], En lui cachant [au duc de Bordeaux] le mausolée, Du doigt lui montrera les cieux, LAMART. *Méd.* I, 15. Et tu seras semblable à la mère accablée Qui s'assied sur sa couche et pleure, inconsolée, Parce que son enfant n'est plus, V. HUGO, *Odes*, I, 7.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *consolé*.

† **INCONSOMMABLE** (in-kon-so-ma-bl'), *adj.* Qui ne peut être consommé. Cela me paraît inconsommable en deux jours.

— ÉTYM *In*.... 1, et *consommer*.

† **INCONSOMMÉ, ÉE** (in-kon-so-mé, mée), *adj.* Qui n'est point consommé.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *consommé*.

INCONSTAMMENT (in-kon-sta-man), *adv.* Avec inconstance. Et ceci fut capable dès lors de me délivrer de tous les repentirs et les remords qui ont coutume d'agiter les consciences de ces esprits faibles et chancelants qui se laissent aller inconstamment à pratiquer comme bonnes les choses qu'ils jugent après être mauvaises, DESC. *Méth.* III, 3.

— HIST. XVIe s. Tous les docteurs ecclesiastiques, excepté saint Augustin, ont parlé si douteusement ou inconstamment de cette matiere, qu'on ne peut rien avoir de certain de leur doctrine, CALV. *Inst.* 187. Les pensers des hommes ressemblent à l'air, aux vents et aux saisons Et aux girouettes qui tremblent Inconstamment sur les maisons, DESPORTES, *Diverses amours*, XLI, *Chanson*.

— ÉTYM. *Inconstant*, et le suffixe *ment*.

INCONSTANCE (in-kon-stan-s'), *s. f.* || 1° Facilité à changer, en parlant des personnes. Je te parlais l'autre jour de l'inconstance prodigieuse des Français sur leurs modes, MONTESQ. *Lett. pers.* 100. L'enfant, au milieu de ces trésors, ne sachant sur quel objet fixer son choix, voulant jouir de tout, ne jouissait de rien, et s'accoutumait à l'inconstance qui ne peut que fatiguer et ne satisfait jamais, GENLIS, *Adèle et Théod.* t. II, p. 2, dans POUGENS. N'as-tu pas vu son inconstance [du peuple] De l'héréditaire croyance Éteindre les sacrés flambeaux, Brûler ce qu'adoraient ses pères, Et donner le nom de lumières À l'épaisse nuit des tombeaux? LAMART. *Médit.* I, 19. || Il se dit des choses en un sens analogue. L'inconstance du temps, des saisons. L'inconstance de la fortune. L'inconstance des modes. J'ai longtemps contemplé l'inconstance des choses, TRISTAN, *M. de Chrispe*, III, 1. || 2° Plus particulièrement. Abandon d'une affection amoureuse. L'inconstance jamais n'a de mauvaise excuse, CORN. *Perthar.* II, 1. Ce vif ressentiment qu'excite l'inconstance, ID. *Tois. d'or*, V, 1. Il me faut, pour mon bonheur, prévenir l'éclat de son inconstance, MOL. *Bourg. gent.* III, 9. Et, fixant de ses vœux l'inconstance fatale, Phèdre depuis longtemps ne craint plus de rivale, RAC. *Phèdre*, I, 1. Même il n'y avait point dans sa langue [celle des Hurons] de terme qui signifiât inconstance; ces derniers mots plurent extrêmement à Mlle de Saint-Yves, VOLT. *Ingénu*, 1. || 3° Acte d'inconstance. Cette femme n'a plus voulu se fier à lui après son inconstance. Une foi vive est le fondement de la stabilité que nous admirons [dans la reine]; car d'où viennent nos inconstances, si ce n'est de notre foi chancelante? BOSS. *Mar.-Th.* || 4° Terme d'histoire naturelle. Variation de certains caractères qui n'ont rien de fixe, dans les végétaux ou les animaux. L'inconstance est d'autant plus prononcée que les individus ont été plus profondément modifiés par la culture ou par la domesticité.

— HIST. XVe s. C'est bon de recourir aux saints martyrs contre inconstance et pusillanimité, GERSON, dans le *Dict. de* DOCHEZ. || XVIe s. Que je hay l'inconstance, et que j'estime fous Ceux qui chassent partout d'une queste incertaine! Quand on n'a point d'amour, tel pourchas n'est que paine; La seule affection, c'est ce qui le rend doux, DESPORTES, *Diane*, II, 66. Je crois des hommes plus malaysément la constance que toute aultre chose, et rien plus ayséement que l'inconstance, MONT. II, 2.

— ÉTYM. Lat. *inconstantia*, de *inconstans*, inconstant.

INCONSTANT, ANTE (in-kon-stan, stan-t'), *adj.* || 1° Qui n'est pas constant, qui est sujet à changer, en parlant des personnes. Mais que sert un bon choix dans une âme inconstante, CORN. *Sophon*, IV, 2. Ne vous assurez point sur ce cœur inconstant, RAC. *Phèdre*, V, 3. || Il se dit des choses, en un sens analogue. Cette saison est bien inconstante. Je vois ton repentir et tes vœux inconstants, CORN. *Cinna*, III, 4. Que de soucis flottants, que de confus nuages Présentent à mes yeux d'inconstantes images! ID. *Poly.* III, 1. || 2° Plus particulièrement. Qui cesse d'aimer d'amour une personne. Je t'aimais inconstant, qu'aurais-je fait fidèle? RAC. *Andr.* IV, 5. Une femme inconstante est celle qui n'aime plus, LA BRUY. III. Je n'étais qu'infidèle; je devins inconstant, DUCLOS, *Confess. Comte de ****, Œuv. t. VIII, p. 166, dans POUGENS. Dans mon changement, il est vrai, je ne lui étais pas infidèle, mais j'étais inconstant; c'en était bien assez, MARMONTEL, *Mém.* I. Elle est inconstante, reprit froidement le baron, mais elle n'est pas perfide, GENLIS, *Veillées du chât.* t. II, p. 304, dans POUGENS. || Substantivement. Un inconstant. Une inconstante. Les inconstants ne donnent point de cœurs Sans être encor tout prêts de les porter ailleurs, CORN. *Suréna*, II, 2. Pour moi, je ne mourrai pas satisfaite que je n'aie assommé l'inconstant, HAUTEROCHE, *le Coch.* sc. 16. On ne fait pas revenir les inconstants par des plaintes et des fracas, BUSSY-RABUTIN, dans RICHELET. || 3° Terme d'histoire naturelle. Changeant, instable, en parlant des caractères zoologiques ou botaniques qui n'ont rien de fixe.

— HIST. XVe s. Après le peuple de Liege, il n'en est nul plus inconstant que celui de Gand, COMM. dans le *Dict. de* DOCHEZ. || XVIe s. Un regard inconstant, farouche et hagard, PARÉ, *Introd.* 6. J'erre égaré d'esprit, furieux, inconstant, Et ce qui plus me plaist me desplaist à l'instant, DESPORTES, *Am. d'Hippolyte*, XXXIII, *Élégie*.

— ÉTYM. Lat. *inconstantem*, de *in*....1, et *constans*, constant.

† **INCONSTITUÉ, ÉE** (in-kon-sti-tu-é, ée), *adj.* Qui n'est pas constitué. Comme si ce n'était pas par l'assemblée nationale que les Français, jusqu'alors agrégation inconstituée de peuples désunis, sont véritablement devenus une nation! MIRABEAU, *Collection*, t. III, p. 269.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *constitué*.

† **INCONSTITUTIONNALITÉ** (in-kon-sti-tu-sio-na-li-té), *s. f.* Qualité d'un acte, d'une opinion contraire à la constitution.

INCONSTITUTIONNEL, ELLE (in-kon-sti-tu-sio-nel, nè-l'), *adj.* Qui n'est pas constitutionnel, qui est contraire à la loi constitutionnelle de l'État. Proposition inconstitutionnelle.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *constitutionnel*.

† **INCONSTITUTIONNELLEMENT** (in-kon-sti-tu-sio-nè-le-man), *adv.* D'une manière inconstitutionnelle.

† **INCONSULTÉ, ÉE** (in-kon-sul-té, tée), *adj.* Qui n'a pas été consulté; qui n'est plus consulté. Dodone inconsultée a perdu ses oracles, DELILLE.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *consulté*.

† **INCONSUMÉ, ÉE** (in-kon-su-mé, mée), *adj.* Qui n'a point été consumé. Un cierge inconsumé.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *consumé*.

† **INCONTABLE** (in-kon-ta-bl'), *adj.* Qui ne peut être conté, raconté. Cela est incontable devant les jeunes personnes.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *conter*.

† **INCONTAMINÉ, ÉE** (in-kon-ta-mi-né, née), *adj.* Qui est sans souillure, non contaminé.

— HIST. XVIe s. Incontaminé, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *incontaminatus*, de *in*.... 1, et *contaminare*, contaminer.

† **INCONTESTABILITÉ** (in-kon-tè-sta-bi-li-té), *s. f.* État, qualité de ce qui n'est pas contestable.

INCONTESTABLE (in-kon-tè-sta-bl'), *adj.* Qui n'est pas contestable. La noblesse de vos parents est incertaine; mais celle de votre cœur est incontestable, MARIV. *Marianne*, VIIe part. Louis XIV fit examiner ses droits par son conseil et par des théologiens qui les jugèrent incontestables, VOLT. *Louis XIV*, 8. Il est incontestable que les Grecs reconnaissaient un dieu suprême, ainsi que toutes les nations dont nous avons parlé, ID. *Mœurs, introd.*

— ÉTYM. *In*.... 1, et *contestable*.

INCONTESTABLEMENT (in-kon-tè-sta-ble-man), *adv.* || 1° D'une manière incontestable. Montesquieu reproche à Dubos qu'il ne saurait montrer l'existence de la république armorique : cependant Dubos l'a prouvée incontestablement par plusieurs monuments et surtout par cette citation exacte de l'historien Zozime, VOLT. *Dict. phil. Lois* (*Esprit des*). || 2° Sans conteste. Charles le Bel, qui s'était opposé à la loi salique, prit incontestablement la couronne et exclut les filles, VOLT. *Mœurs*, 75.

— ÉTYM. *Incontestable*, et le suffixe *ment*.

INCONTESTÉ, ÉE (in-kon-tè-sté, stée), *adj.* Qui n'est point contesté. Maximes incontestées.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *contesté*.

† **INCONTINEMMENT** (in-kon-ti-na-man), *adv.* Par incontinence, d'une manière impudique.

— ÉTYM. XVe s. Incontinemment, COTGRAVE.

INCONTINENCE (in-kon-ti-nan-s'), *s. f.* || 1° Incapacité de retenir; sens propre qui n'est conservé qu'en médecine: écoulement ou émission d'une matière excrémentitielle, liquide ou solide, malgré la volonté ou sans qu'on s'en aperçoive. Incontinence d'urine. || 2° Fig. Incontinence de la langue, incontinence de langue, propension trop grande à parler. || 3° Fig. et particulièrement. Vice opposé à la vertu de continence. L'incontinence seule sépara Henri VIII de l'Église catholique, MAUCROIX, *Schisme*, liv. I, dans RICHELET. Ils paraissent épuisés de leurs incontinences, VAUVENARGUES, *Les jeunes gens*.

— HIST. XIIIe s. Moult blasment nos incontinences, Nos outrages et nostre orgueil, GAUTIER DE COINSI, dans le *Dict. de* DOCHEZ. || XIVe s. En injustice,

et en couardie et en incontinence, ORESME, Eth. 67. || XVIe s. Ayant experimenté l'incontinence de ma langue, MONT. II, 36. Il verra encore de jeunes femmes pour attiser l'incontinence, qui n'est que trop enflammée es poitrines des jeunes, LANOUE, 161.

— ETYM. Provenç. incontinensa; esp. incontinencia; ital. incontinenza; du lat. incontinentia, de incontinens, incontinent.

1. **INCONTINENT, ENTE** (in-kon-ti-nan, nan-t'), *adj.* Qui n'a pas la vertu de continence. C'est un homme incontinent. || Substantivement. Les incontinents.

— HIST. XIVe s. Celui est incontinent qui a malvaises affections et temptations de concupiscence et ensuit ses desiriers, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVIe s. Ils s'y rendent dissolus en paroles, incontinents aux effects, jureurs de Dieu, et surtout moqueurs et injurieux, LANOUE, 118.

— ETYM. Lat. *incontinentem*, de *in*.... 1, *continere*, contenir, retenir (voy. CONTENIR).

2. **INCONTINENT** (in-kon-ti-nan), *adv. de temps.* Aussitôt, au même instant, sur-le-champ. Bien est-il malaisé que l'injuste licence Qu'ils prennent chaque jour d'affliger l'innocence, En quelqu'un de leurs vœux ne puisse prospérer, Mais tout incontinent leur bonheur se retire, Et leur honte fait rire Ceux que leur insolence avait fait soupirer, MALH. I, 2. Incontinent après que César fut parti d'Alexandrie, CORN. *Ex. de Pomp.* 5. Un moment.... de grâce.... J'aurai fait incontinent, MOL. *Prol. Princ. d'Élide.* Incontinent après ils fondèrent Rome, BOSS. *Hist.* I, 7. Charles combattit à pied entouré de quelques officiers qui accoururent incontinent autour de lui, VOLT. *Charles XII*, 4.

— HIST. XIVe s. Car encontenant lues que [dès que] tu commenceras.... *Le livre des taules*, mss. français, n° 3791, f° 203. || XVe s. Et repourvurent incontinent ce bel et grand vaisseau de purs archers, FROISS. I, I, 121. Incontinent que la nuyct fut venue, COMM. I, 6. || XVIe s. Un feu de paille fait grand flamme, et puis s'esteint incontinent, LANOUE, 552. Si chascun qui oid [ouït] une juste sentence regardoit incontinent par où elle lui appartient en son propre, MONT. I, 116. Disans que, sans plus long delay, dès incontinent que les gens de guerre le verroient, il sourdroit de grandes nouvelletez et grandes mutations en leur camp, AMYOT, *Démét.* 72.

— ETYM. Provenç. *encontinen*; catal. *incontinent*; espagn. et ital. *incontinente*; du lat. *in continenti*, sur l'heure, de *in*, en, et *continens*, ce qui se tient, de *continere* (voy. CONTENIR.)

† **INCONTINGENT, ENTE** (in-kon-tin-jan, jan-t'), *adj.* Terme de philosophie. Qui n'est pas contingent.

— ETYM. Lat. *incontingentem* (QUICHERAT, *Addenda*), de *in*.... 1, et *contingens*, contingent.

† **INCONTINU, UE** (in-kon-ti-nu, nue), *adj.* Qui n'est pas continu.

— ETYM. Lat. *incontinuus* (QUICHERAT, *Addenda*), de *in*.... 1, et *continuus*, continu.

† **INCONTINUITÉ** (in-kon-ti-nu-i-té), *s. f.* Défaut de continuité, qualité de ce qui est incontinu.

— ETYM. *In* .... 1, et *continuité*.

† **INCONTRADICTION** (in-kon-tra-di-ksion), *s. f.* Absence de contradiction. Plusieurs choses certaines sont contredites, plusieurs fausses passent sans contradiction : ni la contradiction n'est marque de fausseté, ni l'incontradiction n'est marque de vérité, PASC. *Pensées diverses*, 123, éd. FAUGÈRE.

— ETYM. *In*.... 1, et *contradiction*.

† **INCONTRIT, ITE** (in-kon-tri, tri-t'), *adj.* Qui n'a pas fait acte de contrition, qui n'est point contrit.

— ETYM. *In* .... 1, et *contrit*.

† **INCONTRÔLABLE** (in-kon-trô-la-bl'), *adj.* Que l'on ne peut soumettre à aucun contrôle. Les assertions de ce voyageur sont incontrôlables.

— ETYM. *In*.... 1, et *contrôlable*.

† **INCONTRÔLÉ, ÉE** (in-kon-trô-lé, lée), *adj.* Qui n'a subi aucun contrôle.

— ETYM. *In*.... 1, et *contrôlé*.

† **INCONTROVERSÉ, ÉE** (in-kon-tro-vèr-sé, sée), *adj.* Qui n'a point été controversé.

— ETYM. *In*.... 1, et *controversé*.

† **INCONVAINCU, UE** (in-kon-vin-ku, kue), *adj.* Qui n'a point été convaincu.

— ETYM. *In*.... 1, et *convaincu*.

† **INCONVENABLE** (in-kon-ve-na-bl'), *adj.* Qui n'est pas convenable. C'est [le bal de l'Opéra] de tous les plaisirs le plus inconvenable de toute façon, surtout de la façon que vous y allez ; car Monsieur, qui vous accompagne, n'est rien, *Lett. de Joseph II à Marie-Antoinette, Rev. des Deux-Mondes*, 1er juin 1866, p. 639. Il ne disait rien qui fût précisément inconvenable, mais il froissait toujours les sentiments délicats d'Oswald, en parlant trop fort ou trop légèrement sur ce qui l'intéressait, STAEL, *Corinne*, III, 1.

— SYN. INCONVENABLE, INCONVENANT. Ce qui est inconvenable ne convient pas; le sens est purement négatif. Ce qui est inconvenant, non-seulement ne convient pas, mais en outre est choquant, blessant par quelque chose. Inconvenant est une aggravation d'inconvenable.

— HIST. XIVe s. Je n'oseroye escrire les horribles faits inconvenables qu'ils [les Jacques] faisoient aux dames, FROISS. liv. I, p. 208, dans LACURNE.

— ETYM. *In*.... 1, et *convenable*.

† **INCONVENABLEMENT** (in-kon-ve-na-ble-man), *adv.* D'une manière inconvenable. Un auteur peut rendre à jamais ridicule une expression dont il s'est inconvenablement servi, STAEL, *De la littér.* I, 19.

† **INCONVENANCE** (in-kon-ve-nan-s'), *s. f.* || 1° Manque de convenance; action qui blesse les usages du monde. Quelle inconvenance! || 2° Qualité de ce qui est inconvenant, ne convient pas, est inopportun. ....Quand il ne s'élève de doutes que sur la rédaction, quand ces doutes appartiennent presque en entier à l'inconvenance d'un moment si orageux et où l'on abuse avec tant d'impétuosité de nos arrêtés les plus sages..., MIRABEAU, *Collection*, t. II, p. 34.

— HIST. XVIe s. Inconvenance, COTGRAVE.

— ETYM. *Inconvenant.*

INCONVENANT, ANTE (in-kon-ve-nan, nan-t'), *adj.* Qui blesse les convenances. Cela est un fait inconvenant. Une réponse inconvenante.

— ETYM. *In*.... 1, et *convenant*.

† 1. **INCONVÉNIENT, ENTE** (in-kon-vé-ni-an, an-t'), *adj.* Terme vieilli. Qui ne convient pas. Encore n'a-t-il pas été inconvénient que les choses n'arrivassent pas tout d'un coup à la plus haute élévation, BALZAC, *le Prince*, ch. 15. Et si ses traits [de l'Amour] ont eu la force d'entamer Les cœurs de Pluton et d'Hercule, Il n'est pas inconvénient Qu'étant aveugle, étourdi, téméraire, Il se blesse en les maniant, LA FONT. *Psyché*, I, p. 22.

— HIST. XIVe s. Medicinement inconvenient appliqué à la plaie, H. DE MONDEVILLE, f° 67, *verso.* || XVIe s. Par quoy nous voyons qu'il n'est pas inconvenient qu'une mesme œuvre soit attribuée à Dieu et au diable et à l'homme, CALV. *Instit.* 226.

— ETYM. Provenç. *inconvenient*, *inconvenien*; esp. et ital. *inconveniente*; du lat. *inconvenientem*, qui, signifiant proprement discordant, hétérogène, avait pris dès Apulée le sens d'inconvenant, de messéant.

2. **INCONVÉNIENT** (in-kon-vé-ni-an), *s. m.* || 1° Ce qu'il y a de fâcheux dans une chose qu'on fait, dans un parti qu'on prend. Je ne vois point d'inconvénient à cela, à faire cela. On devait tomber dans un autre inconvénient, BOSS. *Hist.* III, 7. Il [Athénagore, dans son Apologie] commence à exposer qu'il n'y a point d'inconvénient que Dieu ait un fils, mais qu'il ne faut pas s'en imaginer la naissance, ID. 6e *avert.* 69. D'où vient que les mêmes hommes qui ont un flegme tout prêt pour recevoir indifféremment les plus grands désastres, s'échappent et ont une bile intarissable sur les plus petits inconvénients? LA BRUY. XI. J'aime mieux me borner à ce que l'on sait avec quelque certitude que de me livrer à des conjectures, et tomber dans l'inconvénient de donner pour existants des êtres fabuleux, et pour des espèces réelles des animaux défigurés, BUFF. *Quadrup.* t. VII, p. 398. || 2° Désavantage attaché à une chose, résultat fâcheux qui en dépend. Qui prévoyait de plus loin, et qui donnait des moyens plus sûrs, pour éviter les inconvénients dont les grandes entreprises sont environnées? BOSS. *le Tellier.* Il faut choisir entre les inconvénients les moins grands, VOLT. *Lett. Chauvelin*, 22 févr. 1767. Y a-t-il quelque bien dans ce monde-ci qui soit sans inconvénient? DIDER. *Entret. avec la maréchale* ***.

— REM. J. J. Rousseau a dit : Je ne vois pas d'inconvénient de me prévenir du jour où vous arriverez, *Lett. à du Peyrou*, 13 sept. 1767. C'est un solécisme; il faut *je ne vois pas d'inconvénient à*, ou *je ne vois pas l'inconvénient de.* Dans le premier cas, *à* est régi par le verbe, dans le second *de* est régi par le nom.

— HIST. XIVe s. Il s'ensuit inconvenient, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVe s. Et [illegible] l'inconvenient advenu à son grant pere à Montereau Fault-Yonne [Jean de Bourgogne assassiné à Montereau], CHASTELL. II, 13. Nobles comme un tres grant prince et puissant peult tres aisiement tumber en inconvenient et par bien peu d'ensoygne, ID. II, 13. Je di en verité que contre un inconvenient qui pourra advenir par execution de justice, cent en adviendront si on procede par autre voie, MONSTR. I, 48. Quand les quatre chevaliers furent cheuz comme mors, leurs ennemys qui les regardoient et qui avoient pitié de leurs inconvenients.... *Perceforest*, t. IV, f° 84. || XVIe s. Ils le convoyerent tous jusques en sa maison, monstrant qu'ils estoient bien marris de son inconvenient [accident], AMYOT, *Lyc.* 16.

— ETYM. *Inconvénient* 1.

† **INCONVERSIBLE** (in-kon-vèr-si-bl'), *adj.* Terme de logique. Proposition inconversible, proposition qui ne peut avoir de converse, c'est-à-dire où l'on ne peut changer l'attribut en sujet, et le sujet en attribut, sans qu'elle cesse d'être vraie.

— ETYM. Lat. *inconversibilis* (QUICHERAT, *Addenda*), de *in*.... 1, et *convertere*, changer (voy. CONVERTIR).

† **INCONVERTI, IE** (in-kon-vèr-ti, tie), *adj.* Qui n'a point été converti.

— ETYM. *In*.... 1, et *converti*.

† **INCONVERTIBLE** (in-kon-vèr-ti-bl'), *adj.* || 1° Qui ne peut être changé, immuable. Tertullien soutint contre Hermogène que, si la matière est éternelle, elle est immuable et inconvertible, incapable de tout changement, BOSS. 6e *avert.* 13. || Terme de finances. Qui ne peut être converti, qui n'est pas sujet à conversion. Ce titre est inconvertible et insaisissable. || Qui ne peut être changé en. Tout papier-monnaie inconvertible en espèces est un mensonge, MICHEL CHEVALIER, *Journ. des Débats*, 1er nov. 1866. || 2° Qu'on ne peut convertir, ramener à la religion. Quel effort du bras de Dieu et quel miracle n'a-t-il pas fallu pour gagner à Jésus-Christ un nombre presque infini, ne disons pas de semblables libertins, mais encore de plus obstinés et de plus inconvertibles, dont le changement, également prompt et sincère, a toutefois été la gloire et l'honneur du christianisme? BOURD. *Carême*, t. I, p. 308. Avec une fausse conscience, on est incorrigible et inconvertible, ID. *Sur la fausse consc.* 1er *avert.* p. 193. || 3° Terme de logique. Synonyme d'inconversible.

— ETYM. Lat. *inconvertibilis*, immuable, de *in*.... 1, et *convertere*, changer (voy. CONVERTIR).

† **INCONVICTION** (in-kon-vi-ksion), *s. f.* Défaut de conviction. Ne distinguera-t-on jamais l'inconviction de l'incrédulité? SERVAN.

— ETYM. *In*.... 1, et *conviction*.

† **INCONVIÉ, ÉE** (in-kon-vi-é, ée), *adj.* Qui n'a pas été convié.

— ETYM. *In*.... 1, et *convié*.

† **INCOORDINATION** (in-ko-or-di-na-sion), *s. f.* Absence de coordination. L'incoordination des idées. || Terme de pathologie. L'incoordination des mouvements musculaires, état dû à certaines maladies des centres nerveux, dans lequel le malade ne peut coordonner les mouvements musculaires pour marcher, saisir un objet, etc.

— ETYM. *In*.... 1, et *coordination*.

† **INCOQUE** (in-ko-k'), *adj.* Qui n'a pas de coque. Terme dont Voltaire s'est servi par plaisanterie : Je me suis donné souvent le plaisir innocent de couper des têtes de colimaçons-escargots à coquilles, et de limaces nues incoques, *Phil. Newt. Colim.* 1re lettre.

† **INCORPORABLE** (in-kor-po-ra-bl'), *adj.* Qui peut être incorporé. Incorporé veut dire entré dans un corps, et incorporable, qui n'y est pas encore entré, BERN. DE ST-P. *Harm.* 5.

INCORPORALITÉ (in-kor-po-ra-li-té), *s. f.* Terme dogmatique. Qualité des êtres incorporels. Je les entends crier tout le jour et parler d'idées et d'incorporalité, D'ABLANCOURT, *Lucien*, t. II, *Double accusation*, p. 310, dans RICHELET.

— ETYM. Lat. *incorporalitatem*, de *incorporalis*, incorporel.

† **INCORPORANT, ANTE** (in-kor-po-ran, ran-t'), *adj.* Qui incorpore. Langues incorporantes, langues dans lesquelles les mots s'incorporent les uns dans les autres de manière à former des membres de phrase et même des phrases.

INCORPORATION (in-kor-po-ra-sion ; en vers, de six syllabes), *s. f.* || 1° Action d'incorporer, de faire entrer un corps dans un autre. || Terme de pharmacie. L'action de faire entrer par mixtion un ou plusieurs médicaments dans un excipient mou ou liquide, pour donner au tout une certaine consistance. Il faut pétrir ces drogues jusqu'à ce que l'incorporation soit parfaite. || 2° Fig. Action de faire entrer des parties dans un tout. L'incorporation d'une terre au domaine. L'incorporation des conscrits dans le régiment. L'incorporation du peuple vaincu avec les vainqueurs ne s'opéra que len-

tement. Ces choses [la pénitence et le désir des catéchumènes] étant connues de toute l'Église, on leur conférait le sacrement d'incorporation par lequel ils devenaient membres de l'Église, PASC. *Pens. sur le pape et l'Église; Réflex. sur la matière*, etc. édit. FAUGÈRE.

— HIST. XIVe s. À plusieurs qui auparavant ne s'entreconnoissoyent quasi pas.... il [le vin] leur a donné un commencement de commixtion et d'incorporation des uns avec les autres, LANOUE, 523. Les electeurs du Saint Empire, aux quels ceste incorporation [des villes imperiales à la France] touchoit plus qu'à tout aultre.... CARLOIX, IX, 24. Or est il ici question d'incorporation, et non de simple endurcissement et inonction, PARÉ, IX, 16.

— ÉTYM. Provenç. *incorporatio*; esp. *incorporacion*; ital. *incorporazione*; du lat. *incorporationem* (DELBOULLE, Addenda) (voy. INCORPORER).

INCORPORÉ, ÉE (in-kor-po-ré, rée), *part. passé* d'incorporer. ‖ 1° Réuni en un seul corps. Comme on trouve ces coquilles incorporées et pétrifiées dans les marbres et dans les rochers des plus hautes montagnes, BUFF. *Hist. nat.* 2e *disc. Œuvres*, t. I, p. 113. ‖ 2° Réuni à un tout. Province unie et incorporée à la couronne, PATRU, *Plaidoyer* 4, dans RICHELET. Elle [Albe] fut vaincue et ruinée; ses citoyens, incorporés à la ville victorieuse, l'agrandirent et la fortifièrent, BOSS. *Hist.* I, 7. Les Espagnols sont une race d'Arabes, de Carthaginois, de Juifs, de Tyriens, de Visigoths, de Vandales incorporée avec les habitants du pays, VOLT. *Russie*, I, 1.

† **INCORPORÉITÉ** (in-kor-po-ré-i-té), *s. f.* Qualité de ce qui n'a pas de corps. C'est en réalisant nos spectres autour de nous par des noms vides de sens, que nous est venue l'idée d'incorporéité, DIDEROT. *Opin. des anc. phil.* (*hobbisme*).

— ÉTYM. *In*.... 1, et *corporéité*; provenç. *incorporeitat*; esp. *incorporeidad*; ital. *incorporeità*.

INCORPOREL, ELLE (in-kor-po-rèl, rè-l'), *adj.* ‖ 1° Qui n'a point de corps. Les substances incorporelles. Dieu est une raison incorporelle qu'on ne saisit que par la pensée, DIDEROT, *Opin. des anc. phil.* (*platonisme*). ‖ 2° Terme de jurisprudence. Il se dit des choses qui, ne tombant pas sous nos sens, n'ont qu'une existence morale. Tous les droits sont incorporels. Toute créance est un meuble incorporel.

— HIST. XVe s. Si me semble chose bien dure De vendre biens incorporels, COQUILLART, dans le *Dict. de* POUGENS. ‖ XVIe s. Substances incorporelles et invisibles, LANOUE, 486. Ceux qui ont faict Venus deesse, ont regardé que sa principale beauté estoit incorporelle et spirituelle, MONT. III, 285.

— ÉTYM. Provenç. *incorporal*; ital. *incorporale*; du lat. *incorporalis*, de *in*.... 1, et *corpus*, *corporis*, corps.

INCORPORER (in-kor-po-ré), *v. a.* ‖ 1° Unir en un seul corps. Incorporer du mercure dans de l'axonge. Le dessein du Sauveur du monde qui a été, en nous incorporant avec lui, d'établir parmi nous la plus parfaite société, BOURDAL. *Instruct. paix avec le prochain, Exhort.* t. II, p. 354. Nous négligeons souvent les hommes.... qui sont ceux qu'il faut attacher et comme incorporer à nous, VAUVEN. *Maximes*, LIV. ‖ 2° Fig. Réunir en un seul tout. Plusieurs des lois anciennes furent incorporées dans le code. La liaison des scènes semble, s'il m'est permis de parler ainsi, incorporer Sabine dans cette pièce, au lieu que, dans le Cid, toutes celles de l'infante sont détachées et paraissent hors d'œuvre, CORN. *Exam. d'Hor.* ‖ 3° Il se dit de la réunion avec des corps politiques, religieux, militaires, etc. Comment pourrons-nous sans ce secours [un épiscopat formé à tous les devoirs] incorporer à l'Église de Jésus-Christ tant de peuples nouvellement convertis [les protestants après la révocation de l'edit de Nantes] et porter avec confiance un si grand accroissement de notre fardeau? BOSS. *le Tellier*. Ils pourront dans la suite être incorporés à votre peuple, FÉN. *Tél.* XII. L'heureux moment qui nous incorporera avec tous les élus dans ce corps mystique qui se forme depuis la naissance du monde, MASS. *Carême, Mort*. La plupart des soldats furent incorporés dans un nouveau régiment d'un fils du prince d'Anhalt, qui fut leur quatrième maître, VOLT. *Charles XII*, 8. ‖ Il se dit aussi de pays, de terres, de propriétés qu'on réunit avec d'autres. Incorporer une terre au royaume. Quand il s'agit d'incorporer la Lusace à la Bohême, VOLT. *Ann. Emp. Charles IV*, 1358. ‖ 4° S'incorporer, *v. réfl.* Devenir incorporé. Cette drogue s'incorpore facilement avec les extraits. Le pain de vie est un poison, une sentence de mort qu'il [le pécheur] s'incorpore avec lui-même qui devient sa propre substance, MASS. *Carême, Communion*. La lumière s'incorpore, s'amortit et s'éteint dans tous les corps qui ne la réfléchissent pas, ou qui ne la laissent pas passer librement, BUFF. *Hist. min. Introd.* 1re *partie*, *Œuv.* t. VI, p. 42, dans POUGENS. ‖ Fig. Mon fils a une qualité très-commode, c'est qu'il est fort aise de relire ce qu'il a trouvé beau : il le goûte, il y entre davantage.... cela s'incorpore, SÉV. 8 *janv.* 1690. Si vous saviez par combien d'imperceptibles liens elles [les richesses] s'attachent et, pour ainsi dire, s'incorporent à votre cœur, BOSS. *le Tellier*. ‖ 5° Se joindre, être joint comme partie à un tout. Ces lois ne peuvent s'incorporer dans la nouvelle législation. Les alluvions ou atterrissements s'incorporent au domaine auquel ils sont contigus. Des peuples qui viennent s'incorporer au sien, FÉN. *Tél.* XIII.

— HIST. XIIIe s. Tous mes cuers [mon cœur] est à vous donnez, Et si est si encorporez Dedans l'amoureuse porprise, Que jà ostez Ne desevrez [séparé] N'ert [ne sera] puis que m'entente i ert mise, *Lay d'Amours*, JUBINAL, II, p. 197. ‖ XIVe s. Brouès des chars [chairs] devant dites, o les quiex [avec lesquels] il puet encorporer oefs, H. DE MONDEVILLE, fo 95, *verso*. Car toujours gens de bien qu'en honneur sont fondez Monstrent le bien qui est en eux encorporez, *Guesclin*, 20783. Tant ouvra sur le drap et main [matin] et vesperée, Que li histoire i fu mise et encorporée Telle que vous sera de par moi recordée, *Baud. de Seb.* II, 330. Des quels articles la teneur est ci dessouz encorporée, *Bibl. des chartes*, 4e série, t. II, p. 57. ‖ XVIe s. Et tiens que l'empereur n'y fera point de resolution sans me ouyr, puisque suis icy, et m'efforceray si bien le incorporer des matieres, que tout ira bien, *Lett. de Louis XII*, t. IV, p. 367, dans LACURNE. Ils estoient d'advis que l'on incorporast les villes de Thoul et de Verdun à ce gouvernement, CARLOIX, V, 28. Il ne faut pas attacher le sçavoir à l'ame, il l'y faut incorporer, MONT. I, 148. On incorpore la cholere en la cachant, ID. III, 145. Si est-ce sans le corps qu'il [l'homme] seroit ocieux; L'esprit incorporé devient ingenieux, RONS. 251. Entre ceux qui plus ne meurent, Incorporez avec Dieu, ID. 534.

— ÉTYM. Provenç. *encorporar*, *incorporar*; espagn. *incorporar*; ital. *incorporare*; du lat. *incorporare*, de *in*.... 2, et *corpus*, *corporis*, corps.

INCORRECT, ECTE (in-ko-rèkt', rè-kt'; voy. CORRECT pour la prononciation de la finale), *adj.* Qui n'est pas correct. Cette édition est fort incorrecte. Style incorrect. Dessin incorrect. ‖ Il se dit aussi des personnes. Écrivain, auteur incorrect. Peintre incorrect.

— HIST. XVIe s. Pardonnez moy, respondit l'asne, monsieur le roussin, ainsy sommes nous en nostre langue incorrects et mal apprins, nous aultres villageois, RAB. *Pant.* V, 7.

— ÉTYM. Lat. *incorrectus*, de *in*.... 1, et *correctus*, correct.

† **INCORRECTEMENT** (in-ko-rè-kte-man), *adv.* D'une manière incorrecte.

— HIST. XVIe s. Incorrectement, COTGRAVE.

INCORRECTION (in-ko-rè-ksion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* ‖ 1° Défaut de correction. Incorrection de style. Il y a beaucoup d'incorrection dans le dessin de ce tableau. Par quelle fatalité Corneille écrivait-il toujours avec plus d'incorrection et dans un style plus grossier, à mesure que la langue se perfectionnait sous Louis XIV? VOLT. *Comm. Corn. Rem. Nicomède*, V, 9. ‖ 2° Endroit incorrect. Faire disparaître une incorrection.

— HIST. XVIe s. Voilà comment le mauvais exemple et l'incorrection ont donné perseverance à ce detestable vice, LANOUE, 7.

— ÉTYM. Lat. *incorrectionem*, de *in*.... 1, et *correctio*, correction.

† **INCORRIGÉ, ÉE** (in-ko-ri-jé, jée), *adj.* Qui n'est point corrigé.

— HIST. XVIe s. On a mis ses ouvrages en lumiere Incorrigez et informes, MONT. II, 314.

— ÉTYM. *In*.... 1, *corrigé*.

INCORRIGIBILITÉ (in-ko-ri-ji-bi-li-té), *s. f.* Défaut de celui qui est incorrigible. Je vous ai déjà dit que l'incorrigibilité de Monsieur m'avait rebuté, RETZ, IV, 116.

— HIST. XVIe s. Incorrigibilité, J. D'AUTON, *Ann. de Louis XII*, p. 314, dans LACURNE.

INCORRIGIBLE (in-ko-ri-ji-bl'), *adj.* ‖ 1° Qu'on ne peut corriger. La vieillesse passe pour incorrigible, et moi, messieurs, je crois qu'on doit penser à se corriger à cent ans, VOLT. *Irène, Lett.* ‖ 2° Il se dit aussi des choses. Qui le pourrait croire, si l'expérience ne nous faisait voir qu'une erreur si stupide et si brutale [l'idolâtrie] n'était pas seulement la plus universelle, mais encore la plus enracinée et la plus incorrigible? BOSS. *Hist.* II, 3.

— HIST. XIVe s. Ceulx qui sont incurables ou incorrigibles, ORESME, *Eth.* 264. ‖ XVIe s. Il s'estudia de le rendre homme de bien, quoiqu'il le veist fort depravé et fort incorrigible, AMYOT, *Phocion*, 9. D'autant que je vois tout cela [des habitudes orthographiques] estre quasi incorrigible, J. PELLETIER, dans LIVET, *la Gramm. franç.* p. 166. Mes erreurs sont tantost naturelles et incorrigibles, MONT. IV, 33.

— ÉTYM. Lat. *incorrigibilis*, de *in*.... 1, et *corrigibilis*, corrigible.

† **INCORRIGIBLEMENT** (in-ko-ri-ji-ble-man), *adv.* D'une manière incorrigible.

† **INCORROMPABLE** (in-ko-ron-pa-bl'), *adj.* Qui ne peut être corrompu. On dit aujourd'hui incorruptible.

— HIST. XVIe s. Tous les Romains, en ce temps là, estoient ainsi bien conditionnez et incorrompables, AMYOT, *Timol. et P. Æ. comp.* 3.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *corrompre*.

† **INCORROMPU, UE** (in-ko-ron-pu, pue), *adj.* Qui n'est point corrompu. Les uns considèrent la nature comme incorrompue, PASC. *Vrai bien*, 22, éd. FAUGÈRE. Voilà le peuple [les Juifs] du monde le moins suspect de nous favoriser, et le plus exact et le plus zélé qui se puisse dire pour sa loi et pour ses prophètes, qui les porte incorrompus, ID. *Figuratifs*, 1.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *corrompu*.

INCORRUPTIBILITÉ (in-ko-ru-pti-bi-li-té), *s. f.* ‖ 1° Qualité de ce qui est incorruptible, de ce qui ne se corrompt pas. Il faut que ce corps corruptible soit revêtu d'incorruptibilité, et que ce corps mortel soit revêtu de l'immortalité, SACI, *Bible, St Paul*, 1re *Ép. aux Cor.* XV, 53. ‖ 2° Par extension, qualité de ce qui ne peut être altéré, modifié. Cet impôt [la dîme royale] surpasse les autres infiniment par son abondance, par sa simplicité, par la justesse de sa proportion, et par son incorruptibilité, VAUBAN, *Dîme*, 14. L'incorruptibilité convient mieux à la loi naturelle qu'à aucune autre, DIDER. *Suffis. de la nat.* no 20. ‖ Fig. Je vous réponds de votre incorruptibilité [que la province ne vous gâtera pas] tant que vous serez ensemble [Bussy et sa fille], SÉV. à *Bussy*, 12 oct. 1678. ‖ 3° Intégrité d'un homme incapable de se laisser corrompre. L'incorruptibilité de ce juge.

— ÉTYM. Provenç. *incorruptibilitat*; espagn. *incorruptibilidad*; ital. *incorruttibilità*; du lat. *incorruptibilitatem*, de *incorruptibilis*, incorruptible.

INCORRUPTIBLE (in-ko-rup-ti-bl'), *adj.* ‖ 1° Qui n'est pas sujet à corruption. Le bois de cèdre passait autrefois pour incorruptible. Ils ont transféré l'honneur qui n'est dû qu'au Dieu incorruptible, à l'image d'un homme corruptible, SACI, *Bible, St Paul, Ép. aux Rom.* I, 23. Encore que notre esprit soit de nature à vivre toujours, il abandonne à la mort tout ce qu'il consacre aux choses mortelles; de sorte que nos pensées, qui devaient être incorruptibles du côté de leur principe, deviennent périssables du côté de leur objet, BOSS. *Duch. d'Orl.* Recherchez ces beautés célestes incorruptibles dont vous voyez déjà dans ma personne une si brillante image, BOURDAL. *Myst. Résurr. de J. C.* t. I, p. 378. ‖ 2° Par extension, qui ne subit pas d'altérations, de modifications. Ceux qui savent pêcher en eau trouble n'approuveront point un système incorruptible qui doit couper la racine à toutes les pilleries, VAUBAN, *Dîme*, 203. Rappeler des chrétiens le culte incorruptible, VOLT. *Zaïre*, V, 10. ‖ 3° Fig. Qui est incapable de se laisser corrompre, séduire, pour agir contre son devoir. Pour ton propre intérêt sois juge incorruptible, CORN. *Héracl.* III, 2. Ils eurent recours à M. de Lamoignon comme à un homme incorruptible, FLÉCH. *Lamoignon*. Notre âme incorruptible étonne ses desseins, VOLT. *M. de César*, II, 3. J'éveillerai pour toi la pitié, la justice De l'incorruptible avenir, GILBERT, *Ode imitée de plus. psaumes*. Son caractère était doux et gai, plein de candeur, et d'une égalité parfaite, incorruptible dans ses mœurs, et toujours semblable à lui-même, MARMONTEL, *Mém.* V. Un homme qui portait la règle et l'épargne dans les finances, un homme inflexible au crédit, incorruptible à la faveur, ID. *ib.* XII. ‖ 4° *S. m.* Membre d'une secte eutychéenne qui professait que le corps de Jésus Christ est incorruptible.

— HIST. XIVe s. Choses incorruptibles, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. ‖ XVIe s. Jà soit que l'ame soit substance incorruptible, *Rozier histor.* I, 2. Cette vie incorruptible des corps celestes [les astres], MONT. II, 153.

— ÉTYM. Lat. *incorruptibilis*, de *in*.... 1, et *corruptibilis*, corruptible.

† **INCORRUPTIBLEMENT** (in-ko-ru-pti-ble-man), *adv.* D'une manière incorruptible.

— HIST. XVIe s. Incorruptiblement, NICOT, *Dict.*

† **INCORRUPTION** (in-ko-ru-psion), *s. f.* État des choses qui ne peuvent se corrompre. L'esprit, source d'incorruption, la chair, source de corruption, NICOLE, *Essais*, t. XIII, p. 3, dans POUGENS. Il [Jésus-Christ] est le principe d'incorruption pour les corps mortels, BOSS. *Sermons, Résurrect. dern.* 3. Peut-être que la chair de Jésus-Christ, ce germe d'incorruption et d'immortalité, est au dedans de vous un levain funeste qui corrompt toute la masse, MASS. *Disc. sur la commun. Confér.*

— HIST. XIIe s. Nostre chars [chair], ainçois que elle soit conferméé de la incorruption du relevement [résurrection]..., *Job*, p. 490.

— ÉTYM. Lat. *incorruptionem*, de *in*.... 1, et *corruptio*, corruption.

† **INCOUPABLE** (in-kou-pa-bl'), *adj.* Qui n'est point coupable.

— HIST. XIVe s. Le suppliant, qui de toute trayson se tenoit et sent incoupable, DU CANGE, *inculpabilis*. ‖ XVIe s. Si suis-je aussy innocent et aussi incoupable de la faute, s'il y en a, que si je n'eusse jamais esté au monde, MONTLUC, *Mém.* t. II, p. 293, dans LACURNE. Helas! ne puny point ceux qui ne les ont faits [les crimes].... Or je me puis vanter incoupable envers toy, DESPORTES, *Élégies*, I, 12. Il y en a eu et encore y en a qui ont esté trompées, demeurant innocentes et incoupables de peché, MARGUER. *Nouv.* XXVII.

— ÉTYM. Lat. *inculpabilis*, de *in*.... 1, et *culpabilis* (voy. COUPABLE).

† **INCOURANT, ANTE** (in-kou-ran, ran-t'), *adj.* Terme de commerce. Qui n'a pas de cours. Papier incourant, effet qui ne peut s'escompter.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *courant*.

† **INCOURBÉ, ÉE** (in-kour-bé, bée), *adj.* Droit; qui n'est point courbé. Un vieillard incourbé.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *courbé*.

INCRASSANT, ANTE (in-kra-san, ssan-t'), *adj.* Terme de médecine. Médicaments incrassants, médicaments auxquels les humoristes attribuaient la propriété d'épaissir le sang ou les humeurs. ‖ *S. m.* Les incrassants sont les opposés des incisifs.

— HIST. XVIe s. La maniere de vivre sera froide, humide et incrassante, PARÉ, V, 12.

— ÉTYM. Lat. *incrassantem*, de *incrassare*, épaissir, de *in*.... 2, et *crassare*, épaissir (voy. GRASSE, *adj.*).

† **INCRÉABLE** (in-kré-a-bl'), *adj.* Qui ne peut être créé. La matière est incréable, par conséquent incréée, par conséquent éternelle, D'ALEMB. *Lett. au roi de Prusse*, 30 nov. 1770.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *créer*.

INCRÉDIBILITÉ (in-kré-di-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est incroyable. L'incrédibilité de ce fait, de cette opinion.

— ÉTYM. Lat. *incredibilitatem*, de *incredibilis*, *in*.... 1, et *credibilis*, croyable, de *credere*, croire.

INCRÉDULE (in-kré-du-l'), *adj.* ‖ 1° Qui n'est pas crédule. Esprit incrédule. ‖ 2° Qui ne croit pas. Étant incrédules à la parole du Seigneur notre Dieu, vous murmurâtes dans vos tentes, SACI, *Bible, Deutér.* I, 26. ‖ 3° Qui n'a point la foi théologique. Incrédules, les plus crédules : ils croient les miracles de Vespasien, pour ne pas croire ceux de Moïse, PASC. *Pensées*, art. XXIV, 99, édit. HAVET. ‖ Substantivement. C'est qu'en effet il manque un sens aux incrédules comme à l'aveugle; et, ce sens, c'est Dieu qui le donne, BOSS. *Anne de Gonz.* Il n'y a plus qu'un seul prodige que j'annonce aujourd'hui au monde, ô ciel, ô terre, étonnez-vous à ce prodige nouveau! c'est que, parmi tant de témoignages de l'amour divin, il y ait tant d'incrédules et tant d'insensibles, ID. *ib.* Et ce royaume..., devenu... le théâtre de l'erreur, des philosophes et des incrédules, MASS. *Carême, Mél. de conscien.*

— HIST. XVe s. .... Et menaçoient encore les incredules grandement sainte Eglise et la chrestienté, FROISS. I, I, 60. Il est incredule, et a erré contre la foy longtemps a, et n'a de foy ne que un vieil chien, MÉNARD, *Hist. de B. du Guesclin*, p. 199, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *incredulus*, de *in*.... 1, et *credulus*, crédule.

INCRÉDULITÉ (in-kré-du-li-té), *s. f.* ‖ 1° Répugnance à croire. Je voudrais vaincre enfin mon incrédulité, RAC. *Brit.* III, 6. ‖ 2° Manque de croyance pour les choses théologiques. Elle gémissait dans son incrédulité qu'elle n'avait pas la force de vaincre, BOSS. *Anne de Gonz.* Qu'est-ce donc après tout que leur malheureuse incrédulité, sinon une erreur sans fin, une témérité qui hasarde tout, un étourdissement volontaire, en un mot un orgueil qui ne peut souffrir son remède, c'est-à-dire qui ne peut souffrir une autorité légitime? ID. *ib.* Des enfants d'incrédulité que Dieu a livrés à la vanité de leurs pensées, MASS. *Carême, Vérité de la rel.* Je dis.... que le parti de l'incrédulité, loin d'être le parti de la force d'esprit et de la raison, est celui de l'égarement et de la faiblesse, ID. *ib.*

— HIST. Xe s. Per judæos, porquant il en cele duretie [dureté] e en cele encredulitet permessient [demeuraient], *Fragm. de Valenc.* p. 462.

— ÉTYM. Provenç. *incredulitat*; espagn. *incredulidad*; ital. *incredulità*; du lat. *incredulitatem*, de *incredulus*, incrédule.

INCRÉÉ, ÉE (in-kré-é, ée), *adj.* Qui existe sans avoir été créé. Quand Dieu aurait des parties, elles ne seraient pas faites; car le créateur, l'être incréé ne serait pas composé de créatures, BOSS. *Hist.* II, 1. Une trinité créée que Dieu fait dans nos âmes nous représente la Trinité incréée, que lui seul pouvait nous révéler, ID. *Élévat. sur myst.* II, 6. Le Verbe de Dieu, ce Verbe incréé, mais fait homme pour sauver les hommes, BOURDAL. *Myst. Nativ. de J. C.* t. I, p. 27. Ô mort! ô destinée! ô Dieu de la lumière! Créateur incréé de la nature entière, VOLT. *Guèbr.* III, 4. Le Chinois prétend que la matière est éternelle, infinie, incréée, DIDER. *Opin. des anc. phil.* (*Malebranchisme*). ‖ Chez les chrétiens, la sagesse incréée, le Fils de Dieu. ‖ Substantivement. L'incréé, ce qui n'est pas créé. Un degré de perfection acquis conduira par lui-même à un autre degré, et, parce que la différence du créé à l'incréé, du fini à l'infini est infinie, ils tendront continuellement vers la suprême perfection sans jamais y atteindre, BONNET, *Paling.* XXII, 7.

— ÉTYM. Lat. *increatus* (QUICHERAT, *Addenda*), de *in*.... 1, et *creatus*, créé.

† **INCRÉMENT** (in-kré-man), *s. m.* Ancien terme du calcul des fluxions ou calcul différentiel. La quantité infiniment petite dont croît une quantité. Newton a montré le premier que l'incrément naissant d'une quantité mathématique est moindre que la plus petite assignable, VOLT. *Phil. Newt. inst. phys. Expos.*

— ÉTYM. Lat. *incrementum*, accroissement, de *in*.... 2, et *crescere*, croître. Paré, XXII, 10, l'a employé au sens d'augment [d'une maladie].

† **INCRIMINABLE** (in-kri-mi-na-bl'), *adj.* Terme de jurisprudence. Que l'on peut imputer à crime; que l'on peut incriminer. Action incriminable.

† **INCRIMINATION** (in-kri-mi-na-sion), *s. f.* Terme de jurisprudence. Action d'incriminer; état de la personne incriminée. Essayez de faire une loi contre le duel, et vous aurez à créer non-seulement une incrimination nouvelle, une pénalité nouvelle, mais peut-être encore une juridiction nouvelle ou plutôt renouvelée à l'image de celle qui existait autrefois, DUPONT-WHITE, *l'Individu et l'État*, 2e édit. p. 76.

— ÉTYM. *Incriminer*. *Incriminatio* se trouve dans le latin, mais avec un sens contraire : justification, innocence, *in* y signifiant *non*, et non pas *en*.

INCRIMINÉ, ÉE (in-kri-mi-né, née), *part. passé* d'incriminer. Ses actions incriminées par ses ennemis. ‖ Substantivement. L'incriminé.

INCRIMINER (in-kri-mi-né), *v. a.* Accuser quelqu'un de crime; imputer une chose à crime. Incriminer quelqu'un. On incriminera sa conduite.

— ÉTYM. Provenç. *encriminar*; du latin *in*.... 2, et *criminari*, faire un reproche, accuser.

† **INCRIMINEL, ELLE** (in-kri-mi-nel, nè-l'), *adj.* Qui n'est point criminel.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *criminel*.

† **INCRISTALLISABLE** (in-kri-sta-li-za-bl'), *adj.* Terme de physique. Qui n'est pas susceptible de cristalliser. Le sucre de canne et le sucre de betterave cristallisent très-bien; le sucre de raisin est incristallisable.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *cristallisable*.

† **INCRITIQUABLE** (in-kri-ti-ka-bl'), *adj.* Qui est à l'abri de la critique.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *critiquer*.

† **INCROCHETABLE** (in-kro-che-ta-bl'), *adj.* Qui ne peut être crocheté. Serrure incrochetable.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *crocheter*.

INCROYABLE (in-kro-ia-bl'; plusieurs disent in-kroi-ia-bl'), *adj.* ‖ 1° Qui ne peut être cru, ou qui est difficile à croire. Un accident étrange et qui semblera incroyable à ceux qui ne l'ont point vu, VOIT. *Lett.* 9. Tout ce que tu me dis, Euphorbe, est incroyable, CORN. *Cinna*, IV, 1. Il n'est pas incroyable que cela puisse être, BOSS. *Connaiss.* III, 14. Est-il incroyable que Dieu aime, et que la bonté se communique? ID. *Anne de Gonz.* C'était de tous les mystères [le sacrifice de la messe] celui qui lui paraissait le plus incroyable, ID. *ib.* Le crédit de la reine obtint aux catholiques [d'Angleterre] ce bonheur singulier et presque incroyable d'être gouvernés successivement par trois nonces apostoliques...., ID. *Reine d'Anglet.* Que présage, Mathan, ce prodige incroyable? RAC. *Ath.* II, 6. On sème de sa mort d'incroyables discours, ID. *Phèdre*, II, 1. Le célèbre Galilée, ayant su profiter de l'invention des lunettes d'approche, a le premier aperçu dans le ciel des choses qui ont passé longtemps pour incroyables, ROLLIN, *Hist. anc.* t. XIII, liv. XXVII, ch. 2, p. 172, dans POUGENS. Il vit que la plupart des auteurs n'avaient voulu écrire que des mensonges agréables et étonner leurs lecteurs par d'incroyables aventures, VOLT. *Déf. de mon oncle*, chap. IX. Il faut toujours avec le vulgaire prendre le parti le plus incroyable, ID. *Dict. phil. Alcoran.* ‖ Incroyable à. Tant de harangues.... qui nous sont presque incroyables, FÉN. *Lett. à l'Académie*, IV. ‖ Impersonnellement. Il est incroyable, on ne saurait croire, imaginer. Il est incroyable combien cet homme-là fait de choses. ‖ Substantivement. L'incroyable, ce qui ne peut se croire, le merveilleux. Il faut de l'incroyable, il faut du fabuleux Pour les héros et pour les belles, ST-EVREMOND, dans RICHELET. ‖ Il est incroyable toutes les sottises qu'ils font, *Dict. de l'Acad.* (qui donne cette phrase suspecte pour familière). ‖ 2° Par exagération, qui passe la croyance, excessif, extraordinaire. Qui pourrait exprimer par quels faits incroyables Son bras se signalant pour la dernière fois.... RAC. *Mithr.* V, 4. Étrange destinée et revers incroyable, VOLT. *Orph.* I, 1. Le goût fait chaque jour des progrès incroyables, GRESSET, *Méchant*, II, 7. ‖ 3° En parlant des personnes. Étrange, ridicule. Cet homme est incroyable avec ses prétentions. ‖ *S. m.* Nom donné aux petits-maîtres sous le Directoire, parce qu'on les entendait s'écrier à tout propos : c'est vraiment incroyable, et parce que leur costume était tellement exagéré qu'il dépassait la croyance commune. ‖ Il s'est dit aussi des femmes d'une élégance outrée. Une incroyable.

— HIST. XVe s. Je veiz [vis] choses increables du froit, COMM. II, 14. ‖ XVIe s. Une emblemateure en laquelle estoyt, en eleguance incroyable, representée la bataille de Bacchus contre les Indians, RAB. *Pant.* V, 38. La malignité de ce Theophanes n'a pas tant rendu cela croyable, comme le naturel de Pompeius l'a fait tenir pour incroyable, AMYOT, *Pompée*, 70. Ces choses là.... nous les trouverions autant ou plus incroyables qu'aulcunes autres, MONT. I, 201.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *croyable*. On a dit aussi autrefois *incredible*.

INCROYABLEMENT (in-kro-ia-ble-man; plusieurs disent in-kroi-ia-ble-man), *adv.* Terme familier. D'une manière incroyable, excessivement.

— HIST. XVe s. Le lieu où une des Sibylles autrefois enseigna à un empereur, qu'il y avoit un souverain maistre qui estoit incroyablement plus que luy, ANDRÉ DE LA VIGNE, *Voyage de Naples de Charles VIII*, p. 123, dans LACURNE. ‖ XVIe s. Incroyablement aise de l'assurance qu'il avoit qu'il seroit le très bien venu, CARL. II, 7.

— ÉTYM. *Incroyable*, et le suffixe *ment*.

† **INCROYANCE** (in-kro-ian-s'), *s. f.* État de celui qui n'a point de croyance. L'athéisme et le matérialisme ne furent plus la base de la croyance ou de l'incroyance des jeunes esprits, CHATEAUB. *Mém.* t. IV, p. 53. Qu'est-ce qui livra la noblesse de France sans défense et sans contre-poids aux séductions de l'incroyance? VICOMTE DE MEAUX, *le Correspondant*, *Nouvelle série*, t. III, p. 278.

— ÉTYM. *Incroyant*.

† **INCROYANT, ANTE** (in-kro-ian, ian-t'), *adj.* Qui est dans l'incroyance. Quand M. de Tocqueville abordera la Révolution même, il se trouvera forcément en face de cet esprit passionnément incroyant et destructeur [l'esprit révolutionnaire], VICOMTE DE MEAUX, *le Corresp. Nouv. sér.* t. III, p. 282. ‖ Substantivement. Les incroyants.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *croyant*.

† **INCRUSTANT, ANTE** (in-kru-stan, stan-t'), *adj.* Qui couvre un corps d'une croûte plus ou moins épaisse. Il y a des sources incrustantes.

INCRUSTATION (in-kru-sta-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* ‖ 1° Action d'incruster; le résultat de cette action. Les mosaïques se font par incrustation. Le palais du roi Mausole à Halicarnasse est la plus ancienne maison où il paraisse qu'on ait fait usage de ces incrustations de marbre qui en faisaient un des plus grands ornements, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. XI, 1re part. p. 75, dans POUGENS. ‖ 2° Action de former une croûte sur un corps. ‖ Enduit pierreux qui se forme à la surface des corps déposés dans les eaux sédimenteuses. ‖ 3° Terme de pe-

thologie. Dépôt calcaire qui se forme dans les tissus organiques ou à leur surface.

— SYN. INCRUSTATION, PÉTRIFICATION. Ces deux mots, que l'on confond quelquefois, ne sont pas synonymes. Les sources incrustantes ne font qu'entourer les objets d'une croûte, d'une couche, sans en changer la texture intérieure; dans une pétrification, l'intérieur même de l'objet est changé en pierre.

— HIST. XVI[e] s. Medailles, colosses, gravures et incrustations industrieusement entaillées et enrichies d'une singuliere peinture, YVER, 532. Et que par dessus les couvertures des palliers soit adjoustée une incrustation de bonne argille, bien pestrie, O. DE SERRES, 121. Lors recevra la confiture son dernier sucre, dont elle sera incrustée, comme d'un exquis vernis; telle incrustation se fera aussi à loisir, ID. 870. A trois ans se despouille ce qui de la corne leur est accreu [aux bœufs] depuis la naissance jusqu'au dit temps, en expulsant l'incrustation, demeurant ce bout-là, appellé cornichon, net et poli, sans tortuosité, ID. 296. C'est dommage qu'un meschant homme ne soit encores un sot, et que la decence pallie son vice; ces incrustations n'appartiennent qu'à une bonne et saine paroi, qui merite d'estre conservée ou blanchie, MONT. III, 314.

— ÉTYM. Lat. *incrustationem*, de *incrustare*, incruster.

INCRUSTÉ, ÉE (in-kru-sté, stée), *part. passé* d'incruster. || 1° Garni d'objets d'ornement qui sont engagés dans la surface. Ferishta nous avertit que le vainqueur Babar fit ériger sur une éminence, près du champ de bataille, une pyramide toute incrustée des têtes des vaincus, VOLT. *Polit. et législ. Frag. hist. sur l'Inde*, 33. || *S. m.* Ouvrage d'ébénisterie ou de tabletterie fait par incrustation. Un bel incrusté. || 2° Engagé en forme d'incrustation dans une surface. L'argent de première formation est ordinairement incrusté dans le quartz, BUFF. *Min.* t. V, p. 20, dans POUGENS. Nous vîmes une collection de pierres grises qui, fendues par lits comme le talc, présentent les deux moitiés d'un poisson incrusté, dont la figure est très-distincte, MARMONTEL, *Mém.* VII. || 3° Terme de botanique. Le péricarpe et la graine sont incrustés, quand ils adhèrent naturellement entre eux, au point de ne pouvoir être séparés.

INCRUSTER (in-kru-sté), *v. a.* || 1° Garnir un objet d'ornements engagés dans la surface. Le temple était incrusté de marbre, FÉN. *Tél.* IX. L'antichambre n'était, à la vérité, incrustée que de rubis et d'émeraudes, VOLT. *Cand.* 18. Les appartements étaient incrustés en mosaïque et garnis de colonnes et pilastres de très-beaux marbres, J. J. ROUSS. *Conf.* VII. || On dit simplement aussi : incruster un pilastre, un portique, etc. || 2° Engager dans une surface des objets d'ornement. Incruster une mosaïque dans le pavé d'un temple. || 3° Former une croûte; couvrir d'une couche pierreuse. Les coquilles ne sont pas seulement développées dans les sables mobiles, mais les pierres les plus dures les incrustent souvent et en sont pénétrées de toute part, CUVIER, *Révol.* 13. || 4° S'incruster, *v. réfl.* Être incrusté. Le marbre est une matière qui s'incruste souvent. || Fig. Dreux s'appela le marquis de Dreux; il eut tort; il fallait prendre le titre de comte, cela se fût mieux incrusté sur les comtes de Dreux sortis de la maison royale, ST-SIM 106, 127. || 5° Se couvrir d'une croûte pierreuse. Les dents s'incrustent de tartre. || Fig. Dangeau faisait ses dieux du roi et de Mme de Maintenon, et s'incrustait de leurs façons de penser, ST-SIM. 164, 38.

— HIST. XVI[e] s. La partie de l'urine plus crasse et gluante, en passant sur une petite arene ou pierre, s'adhere contre, et s'incruste, PARÉ, XV, 36. On trouve ces tonneaux tellement incrustés de lie.... O. DE SERRES, 204. Je contemplay les paroys, lesquelz estoyent tous incrustez de marbre porphyre à ouvraige mosaycque, RAB. V, 38.

— ÉTYM. Lat. *incrustare*, garnir d'une croûte (voy. ENCROÛTER).

INCUBATION (in-ku-ba-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action de couver. Jamais il [le rossignol] ne chante avec plus de force et de continuité que quand il la voit [sa femelle] travaillée des douleurs de la ponte, et ennuyée d'une longue et continuelle incubation, BUFF. *Ois.* t. I, p. 37. Ce fut sur les oiseaux que M. de Haller fit ses nombreuses expériences qui ont la génération pour objet : la facilité de pouvoir examiner les œufs dans tous les temps et presque à toutes les heures de l'incubation..., CONDORCET, *Haller*. L'incubation pourrait n'être qu'un besoin naturel; on voit des poules couver des morceaux de craie, de petits cailloux et des œufs d'espèce très-différente de la leur, BONNET. *Contempl. nat.* XI, 6. || Incubation artificielle, procédé à l'aide duquel on fait éclore des œufs en entretenant une chaleur pareille à celle que donne la couveuse. || Four d'incubation, four dans lequel on opère l'incubation artificielle. || 2° Terme de médecine. Le temps qui s'écoule entre l'action d'une cause morbifique sur l'économie animale et l'invasion de la maladie. L'incubation de la petite vérole, de la vaccine, de la rage. || Période d'incubation, le temps qui se passe entre le moment où le germe d'une maladie est reçu et celui où elle commence effectivement.

— ÉTYM. Lat. *incubationem*, de *in*.... 2, et *cubare*, être couché (voy. COUVER).

INCUBE (in-ku-b'), *s. m.* Espèce de démon qu'on croyait prendre un corps pour jouir des plaisirs de l'amour avec une femme endormie ou transportée au sabbat; il est opposé à succube. Robert le Diable, selon la tradition suivie par Scribe, était fils d'un incube et de la femme d'un duc de Normandie. Y a-t-il eu des incubes et des succubes? tous nos savants jurisconsultes démonographes admettaient également les uns et les autres, VOLT. *Dict. phil. incubes*.

— HIST. XVI[e] s. Incubes, ce sont demons qui se transforment en guise d'hommes, et ont copulation avec les femmes sorcieres, PARÉ, XIX, 29. Les medecins tiennent que incubus est un mal où la personne pense estre opprimée et suffoquée de quelque pesante charge sur son corps, et vient principalement la nuit : le vulgaire dit que c'est une vieille qui charge et comprime le corps, le vulgaire l'appelle chauche-poulet, ID. XIX, 33.

— ÉTYM. Lat. *incubus*, cauchemar, de *in*.... 2, et *cubare*, être couché.

† **INCUISABLE** (in-kui-za-bl'), *adj.* Qui ne peut être cuit.

— HIST. XVI[e] s. Faute de laquelle observation, plusieurs feves sont rejetées comme incuisables à cause de la dureté de leur peau, O. DE SERRES, 521.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *cuire*.

† **INCUIT, ITE** (in-kui, kui-t'), *adj.* Qui n'est pas bien cuit. Pain, gigot incuit. || Substantivement. La partie d'une viande qui n'est pas bien cuite. Voulez-vous de l'incuit?

— ÉTYM. *In*.... 1, et *cuit*.

† **INCULCATION** (in-kul-ka-sion), *s. f.* Action d'inculquer; résultat de cette action.

— HIST. XVI[e] s. Je me desplais de l'inculcation, voire aux choses utiles, comme en Seneque; et l'usage de son eschole stoïque me desplaist, de redire sur chaque matiere.... MONT. IV, 87.

— ÉTYM. Lat. *inculcationem*, de *inculcare*, inculquer.

† 1. **INCULPABLE** (in-kul-pa-bl'), *adj.* Qui peut être inculpé, mis en accusation.

— ÉTYM. *Inculper*.

† 2. **INCULPABLE** (in-kul-pa-bl'), *adj.* Qui ne peut être inculpé, accusé. Quelque effet qui résulte de la vérité, on est toujours inculpable quand on l'a dite, parce qu'on n'y a rien mis du sien, J. J. ROUSS. *Promen.* 4.

— ÉTYM. Lat. *inculpabilis*, de *in*.... 1, et *culpabilis*, coupable.

INCULPATION (in-kul-pa-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* Action d'inculper. Se justifier d'une inculpation. Inculpation hasardée.

— ÉTYM. Lat. *inculpationem* (QUICHERAT, *Addenda*), de *inculpare* (voy. INCULPER).

INCULPÉ, ÉE (in-kul-pé, pée), *part. passé* d'inculper. Inculpé à tort. || Substantivement. En matière criminelle, l'inculpé, l'inculpée, celui, celle qu'on soupçonne d'un crime ou d'un délit.

INCULPER (in-kul-pé), *v. a.* Charger quelqu'un d'une faute. Vous n'avez pas craint de m'inculper moi-même dans ces mensonges, GENLIS, *Mme de Maintenon*, t. II, p. 51, dans POUGENS. || S'inculper, *v. réfl.* S'attribuer une faute. Il s'inculpait, et personne ne songeait à lui faire de reproche. || S'accuser mutuellement. Les accusés se sont inculpés les uns les autres.

— SYN. INCULPER, ACCUSER. Inculper, venant de *culpa*, signifie attribuer, imputer une faute. Accuser signifie mettre en cause. La nuance de ces deux mots est donc que l'un porte l'esprit sur la faute reprochée, l'autre sur le reproche de la faute, sur le jugement qui en est la suite.

— HIST. XII[e] s. Que nuls uem [homme] ne puscet [puisse] estre encolpet, si cil non chi dreit i ad, *Bibl. des chartes*, 4[e] série, t. III, p. 256. || XIII[e] s. Tel chose [le comte Thibaut] a faite en sa vie Dont [il] deûst estreapolés [en champ clos]; Il ne se deffendist mie; Car il se sent encoupés, HUES DE LA FERTÉ, *Romancero*, p. 187. Plus hardiement que nuz hons Certainement [les femmes] jurent et mentent, Meismement quant el se sentent De quelque forfait encolpées, *la Rose*, 18339. || XV[e] s. De quoy aucunes gens furent encoulpez en derriere couvertement, FROISS. I, I, 49. || XVI[e] s. L'empereur (encore qu'aucuns de ses principaux serviteurs soient encoulpez de ceste mort) ne se peut abstenir.... M. DU BELLAY, 381.

— ÉTYM. Provenç. *encolpar*; ital. *incolpare*; du latin *inculpare* (QUICHERAT, *Addenda*), de *in*.... 2, et *culpa* (voy. COULPE).

INCULQUÉ, ÉE (in-kul-ké, kée), *part. passé* d'inculquer. Il se dit ce ce qu'on introduit ou s'efforce d'introduire dans l'esprit en le répétant. Il n'y a rien de plus inculqué dans ce Père [saint Clément d'Alexandrie] que les demandes dans la bouche et dans le cœur des plus parfaits spirituels, BOSS. *États d'orais.* VI, 10. S'il y a une expression plus inculquée en prenant le tout [le corps et le sang], il ne laisse pas d'être véritable qu'à la réception de chaque partie on se représente la mort tout entière [de Jésus], et l'on applique toute la grâce, ID. *Commun. sous les deux esp.* II, 2.

INCULQUER (in-kul-ké), j'inculquais, nous inculquions, vous inculquiez; que j'inculque, que nous inculquions, que vous inculquiez, *v. a.* || 1° Faire entrer une chose dans l'esprit à force de la répéter. Les comparaisons dont il se servait tendaient plutôt à inculquer la réalité qu'à l'affaiblir, BOSS. *Var.* IV, § 30. Il n'y a point de vérité que le Saint-Esprit ait plus inculquée, dans l'histoire du peuple de Dieu, que celle des tentations attachées aux prospérités et à la puissance, ID. *Polit.* X, VI, 4. Il fallait leur inculquer la connaissance de Dieu, ID. *Hist.* II, 6. Inculquez-lui bien mes réponses, ID. *Lett. Corn.* 19. Obligé de parler plusieurs fois d'une doctrine pour l'inculquer, FÉN. *Tél.* X. || Inculquer, construit avec l'adjectif *quel*. J'inculquais en peu de mots quel orgueil c'était de croire qu'on pût mieux entendre la parole de Dieu que tout le reste de l'Église, BOSS. *Confér. avec Cl.* 2. || S'inculquer une chose dans l'esprit, l'inculquer à soi, la graver dans son esprit. Ces vérités qu'ils se sont inculquées. || Absolument. Il aime à répéter pour inculquer, VOLT. *Quelq. niais.* ch. 3. Il faut insister, inculquer, sans quoi tout s'oublie, ID. *Dict. phil. Juifs*. || 2° S'inculquer, *v. réfl.* Être inculqué. Les proverbes s'inculquent facilement dans l'esprit.

— REM. « Ce mot est fort significatif, et beaucoup de gens le disent; et néanmoins il ne vaut rien et passe pour barbare. Nous n'en avons pourtant point qui exprime bien sa force; car imprimer ou répéter, dont on se sert en sa place, n'ont garde de signifier ce qu'on appelle inculquer, » VAUGELAS, *Nouv. rem.* p. 332. Depuis Vaugelas, inculquer s'est tout à fait impatronisé.

— HIST. XVI[e] s. Quand elle [la religion] nous inculque si souvent que nostre sagesse n'est que folie devant Dieu, MONT. II, 164.

— ÉTYM. Lat. *inculcare*, de *in*.... 2, et *culcare*, pour *calcare*, fouler, presser.

INCULTE (in-kul-t'), *adj.* || 1° Qui n'est point cultivé. Des terres qui demeuraient incultes, FÉN. *Tél.* XII. Combien il faut accuser notre négligence s'il reste en France des terres incultes! VOLT. *Mœurs*, 128. Dans un vaste désert je me crois transportée, Sur une terre aride, inculte, inhabitée, DUCIS, *Abuf.* II, 2. || 2° Fig. Qui n'a pas reçu la culture intellectuelle et morale. Il est accoutumé à une vie inculte, ST-EVREMOND, *Génie des Romains*, dans RICHELET. Il n'était pas, si j'ose me servir de ce terme, de ces héros incultes qui de la bravoure se font un droit d'ignorance pour tout le reste, BOURDALOUE, *Or. de Condé*. De l'homme inculte il [l'esprit de poésie] adoucit la vie, Et sous le dais montre au doigt les tyrans, BÉRANG. *Ange exilé*. || 3° Inculte se dit parfois d'une barbe, d'une chevelure négligée.

— ÉTYM. Lat. *incultus*, de *in*.... 1, et *cultus*, cultivé.

† **INCULTIVABLE** (in-kul-ti-va-bl'), *adj.* Qui ne peut être cultivé, qui n'est pas susceptible de culture. Ce pays aride et presque incultivable, VOLT. *Lett. Turgot*, 8 janv. 1776. Quel est le pays qui n'ait pas des terrains rebelles et incultivables? ID. *Disc. aux Velches*, suppl.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *cultivable*.

† **INCULTIVÉ, ÉE** (in-kul-ti-vé, vée), *adj.* Qui n'est pas cultivé.

— SYN. INCULTE, INCULTIVÉ. Incultivé est plus ancien que inculte qui est une importation latine assez récente. Inculte se dit de tout ce qui n'est pas cultivé, soit qu'il s'agisse de lieux habités par l'homme, ou de contrées inhabitées; incultivé se dit

quand la culture manque dans les pays habités, ou elle pourrait être donnée.

— HIST. XIVe s. Incultivez, *Ordonn. des rois de France*, t. II, p. 494. || XVIe s. En lieux incultivés qui sont en chaumes, en friches et brueres et buissons, n'y a et n'y souloit point de pasture de bestes, THAUMASS. *Cout. du Berry*, p. 367, dans LACURNE.

— ÉTYM. *In....* 1, et *cultivé*.

INCULTURE (in-kul-tu-r'), *s. f.* || 1° État de ce qui est inculte. L'état d'inculture où sont ces terres. ... sur les terres incultes, vaines et vagues, et sur les marais ... qui ne sont ouverts aux usages publics des habitants du territoire, qu'à cause de leur inculture et de l'état d'abandon dans lequel ils se trouvent, BORIN, *Mémoire sur les marais de Clérville [Calvados]*, p. 57. Ces plaines [le littoral de la Corse], si bien partagées à tant d'égards, ont un défaut extrême : y séjourner est mortel pendant une partie de l'année ; elles sont donc condamnées à l'inculture, MICHEL CHEVALIER, *Journ. des Débats*, 11 avril 1866. || 2° Fig. Absence de culture intellectuelle et morale. Il [Louis XI] ne tint pas son fils dans l'ignorance et dans l'inculture par je ne sais quel ombrage de despote oriental ; la santé de ce fils, frêle et délicat...., DUPONT-WHITE, *Centralisation*, p. 206.

— ÉTYM. *In....* 1, et *culture*.

† **INCUNABLE** (in-ku-na-bl'), *adj.* Édition incunable, édition qui date des commencements de l'imprimerie. || *S. m.* Un incunable, un livre qui date des premiers temps de l'imprimerie.

— ÉTYM. Lat. *incunabulum*, berceau. La locution vient de ce qu'on a dit : remonter aux *incunables*, au berceau de l'imprimerie.

INCURABILITÉ (in-ku-ra-bi-li-té), *s. f.* || 1° Caractère des maladies qui ne sont pas susceptibles de guérison. || 2° Fig. Il se dit des mauvaises dispositions morales. Le ton plaisant, déjà usé, est en cette manière le dernier symptôme de l'incurabilité, DUCLOS, *Mém. règ. Œuv.* t. VI, p. 5, dans POUGENS.

— ÉTYM. *Incurable*.

INCURABLE (in-ku-ra-bl'), *adj.* || 1° Qui ne peut être guéri, en parlant de maladies pour lesquelles on ne connaît aucun moyen de guérison ou qui n'en comportent réellement aucun. Les blessures qu'elles [les flèches trempées dans le sang de l'hydre de Lerne] faisaient étaient incurables, FÉN. *Tél.* XV. Pour ma maladie, elle est incurable, puisqu'elle date de quatre-vingts ans ; c'est un mal qui m'empêche quelquefois d'être aussi exact que je le voudrais dans mes réponses, VOLT. *Lett. Florian*, 9 fév. 1774. || Fig. La plaie de vos yeux est toujours incurable, REGNIER, *Élégie* I. Si jadis aux rives de Loire Vous avez récité l'histoire De mes incurables douleurs, RACAN, *Ode au Roi*. Si Dieu n'eût point été inflexible, si l'aveuglement des peuples n'eût pas été incurable, elle aurait guéri les esprits, et le parti le plus juste aurait été le plus fort, BOSS. *Reine d'Anglet.* D'un incurable amour remèdes impuissants, RAC. *Phèdre*, I, 3. Ô mes enfants, quelle maladie incurable que celle de l'ambition! MARMONTEL, *Mém.* VIII. || 2° Il se dit aussi des personnes. Ce malade est incurable. || Substantivement. Un incurable, l'homme ou la femme atteints de maladies incurables. || *S. m. pl.* Les Incurables, un hospice d'incurables (en ce sens on met un I majuscule). Il faut voir de ce pas les plus considérables ; L'un demeure au Marais, et l'autre aux Incurables, BOIL. *Ép.* VI. Arrivée à Paris, Mme de Maintenon se rendit seule aux Incurables chez la marquise de la Sablière, GENLIS, *Mme de Maintenon*, t. II, p. 169, dans POUGENS. || Hospice des Incurables (femmes), fondé à Paris en 1637 par les soins du cardinal François de la Rochefoucauld.

— SYN. INCURABLE, INGUÉRISSABLE. Dans incurable est cure, et dans guérissable est guérison. Un mal incurable est donc un mal qui n'a pas de cure, de traitement, et un mal inguérissable est un mal qui n'a pas de guérison. Il y aurait là lieu à synonymie ; mais, comme cure signifie aussi guérison, les acceptions se confondent, confusion qui s'opère assez facilement entre deux mots qui, avec un sens analogue, proviennent de deux langues différentes (*cure* du latin, et *guérison* du germanique).

— HIST. XIVe s. La plaie est incurable es greilles boiaux, H. DE MONDEVILLE, f° 61. Chauveté [par vieillesse] est incurable, se les cheveux ne cheent [tombent] par cause de maladie, LANFRANC, f° 40, *verso*. Il sont mauvais et incurables de leur malice, ORESME, *Eth.* 141. Incurable est vice incurable, ID. *ib.* 110 || XVe s. Et puis tomba en grieve maladie incurable, COMM. VI, 12. || XVIe s. Seray-je toujours butte aux douleurs incurables? DESPORTES, *Diane*, II, 63. Purge et guari mon ame, helas! presque incurable, ID. *Œuv. chrestiennes, Sonnet*, 10.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *incurable*; ital. *incurabile*; du lat. *incurabilis*, de *in....* 1, et *curabilis*, curable.

† **INCURABLEMENT** (in-ku-ra-ble-man), *adv.* D'une manière incurable.

INCURIE (in-ku-rie), *s. f.* Défaut de soin, négligence. Il y en a qui ne trouvent leur repos que dans une incurie de toutes choses, BOSS. *Pensées détachées*, I. Heureux qui voit couler ses jours Dans la mollesse et l'incurie! VOLT. *Lettres en vers et en prose*, I. Je ne puis qu'admirer la négligence, l'incurie de la nation anglaise, J. J. ROUSS. *Pologne*, VII. Les suites funestes de l'incurie où l'on laissait Sa Majesté, BACHAUMONT, *Mém. secrets*, t. XXXV, p. 180.

— HIST. XVIe s. Incurie, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *incuria*, de *in....* 1, et *cura*, soin (voy. CURE).

† **INCURIEUSEMENT** (in-ku-ri-eû-ze-man), *adv.* D'une façon incurieuse.

— HIST. XVIe s. Et a l'on de quoy couler plus incurieusement en la pauvreté qu'en l'abondance injustement dispensée, MONT. III, 165.

† **INCURIEUX, EUSE** (in-ku-ri-eû, eû-z'), *adj.* Qui ne se soucie pas de. Un esprit incurieux. Incurieux d'accroître sa fortune.

— HIST. XVIe s. Les esprits simples et incurieux se trouvent plus dociles, MONT. II, 235. Lanoue arrivé fut aussitost depesché à Orleans, où il ne mena que quinze chevaux, comme ceux qui ont fait la guerre avec lui l'ont toujours vu incurieux de grossir sa troupe, D'AUB. *Hist.* I, 211.

— ÉTYM. Lat. *incuriosus*, de *in....* 1, et *curiosus*, curieux.

INCURIOSITÉ (in-ku-ri-ô-zi-té), *s. f.* Insouciance d'apprendre ce qu'on ignore. L'ignorance et l'incuriosité sont deux doux oreillers pour une tête bien faite, comme il [Montaigne] le dit lui-même, PASC. *Entret. sur Épict. et Mont.* L'ignorance et l'incuriosité sont deux oreillers fort doux ; mais pour les trouver tels, il faut avoir la tête aussi bien faite que Montaigne, DIDEROT, *Pens. phil.* 27.

— HIST. XVIe s. [Une dame négligée en ses ajustements] monstrant pourtant avec son incuriosité une grande beauté, BRANT. *Dames gal.* t. II, p. 155.

— ÉTYM. Lat. *incuriositatem*, de *in....* 1, et *curiositas*, curiosité.

† **INCURSIF, IVE** (in-kur-sif, si-v'), *adj.* Qui fait irruption, qui envahit.

— ÉTYM. Voy. INCURSION.

INCURSION (in-kur-sion ; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Course de gens de guerre en pays ennemi. Les Turcs, sous Bajazet II, moins terribles que sous Mahomet, ne laissent pas de l'être encore, ils font des incursions en Hongrie, et sur les terres de la maison d'Autriche, VOLT. *Ann. Emp. Maximilien*, 1494. || 2° Par extension, courses, voyages que l'on fait dans un pays par curiosité ou pour l'explorer. Les incursions de nos savants dans cette contrée ont eu d'importants résultats. || 3° Fig. Étude, travail dans quelque partie des lettres, des sciences dont on ne s'occupe pas habituellement. Le célèbre physiologiste Haller ne s'est pas toujours borné à l'étude des animaux ; il a fait quelques incursions dans le domaine de la poésie.

— SYN. INCURSION, IRRUPTION. L'incursion est une course ; par conséquent celui qui la fait passe seulement sur le terrain qu'il ravage. L'irruption, qui exprime l'action de rompre une barrière, de pénétrer de vive force, n'a pas ce caractère passager ; elle est profonde. Après des incursions, les barbares rentraient en Germanie ; après leur irruption définitive, ils s'établirent dans les provinces romaines.

— HIST. XIVe s. Reprimer les incursions des ennemis, BERCHEURE, f° 62. || XVIe s. Les invasions et incursions contraires [des catholiques et des protestants, dans le pays], MONT. IV, 93.

— ÉTYM. Lat. *incursionem*, de *in....* 2, et *currere* (voy. COURIR).

† **INCURVABLE** (in-kur-va-bl'), *adj.* Terme didactique. Qui est susceptible d'être incurvé.

— ÉTYM. *Incurver*. En latin, *incurvabilis* signifie au contraire qui ne peut être courbé.

† **INCURVATION** (in-kur-va-sion), *s. f.* Terme didactique. Action d'incurver, résultat de cette action. L'incurvation de l'épine dorsale.

— ÉTYM. Lat. *incurvationem*, de *incurvare*, incurver.

† **INCURVER** (in-kur-vé), *v. a.* Terme didactique. Donner une courbure de dehors en dedans. Une ligne incurvée.

— HIST. XIIe s. Laz [lls] aprestèrent à mes piez, et encurverent la meie aneme [âme], *Liber psalm.* p. 74. Encurvé sunt li tertre del mont [du monde], *ib.* p. 239.

— ÉTYM. Lat. *incurvare*, de *in....* 2, et *curvare* (voy. COURBER).

† **INCURVIFOLIÉ, ÉE** (in-kur-vi-fo-li-é, ée), *adj.* Terme de botanique. Qui a les feuilles recourbées de dehors en dedans.

— ÉTYM. Lat. *incurvus*, courbé, et *folium*, feuille.

INCUSE (in-ku-z'), *adj.* Se dit de certaines médailles frappées d'un seul côté, par la négligence et la précipitation des ouvriers. || Substantivement. Une incuse.

— ÉTYM. Lat. *incusus*, frappé, de *in....* 2, et *cudere*, frapper, imprimer.

INDE (in-d'), *s. m.* || 1° Couleur bleue que l'on tire de l'indigo. L'inde est une fécule que l'on tire de la même plante [l'indigotier]; mais, pour l'obtenir, on n'emploie exactement que les feuilles de la plante, au lieu que, pour la préparation de l'indigo, on emploie les feuilles et la tige, *Dict. des arts et mét. Indigotier.* || 2° On a donné abusivement aussi le nom d'inde à une couleur bleue tirée de la guède. || 3° Inde ou bois d'inde, nom donné quelquefois au bois de campêche, qui fournit une couleur rouge.

— HIST. XIIIe s. ....de colors i a cent paire ; D'erbes, de flors indes et perses, Et de maintes colors diverses, *la Rose*, v. 63. || XVe s. Avoit sur le chef du duc un drap de soie de couleur inde à quatre bastons d'argent, FROISS. III, IV, 78. || XVIe s. L'escume du pastel est sechée, puis convertie en poudre qu'on appelle florée, servant à certaines taintures de soie ; aussi les paintres emploient la florée en une couleur violette par eux nommée inde, O. DE SERRES, 736.

— ÉTYM. Lat. *India*, l'Inde, à cause de la provenance de cette couleur ; Berry, *devenir inde*, rougir immodérément jusqu'au bleu. *India* vient du sanscrit *Sindhus*, nom du fleuve *Indus*.

† **INDÉBATTU, UE** (in-dé-ba-tu, tue), *adj.* Qui n'a été soumis à aucun débat.

— ÉTYM. *In....* 1, et *débattu*.

INDÉBROUILLABLE (in-dé-brou-lla-bl', *ll* mouillées, et non in-dé-brou-ya-bl'), *adj.* Qui ne peut être débrouillé. La question du bien et du mal demeure un chaos indébrouillable pour ceux qui cherchent de bonne foi, VOLT. *Dict. phil. Bien, tout est bien.*

— ÉTYM. *In....* 1, et *débrouiller*.

† **INDÉBROUILLÉ, ÉE** (in-dé-brou-llé, llée, *ll* mouillées), *adj.* Qui n'est point débrouillé.

— ÉTYM. *In....* 1, et *débrouillé*.

† **INDÉCACHETABLE** (in-dé-ka-che-ta-bl'), *adj.* Qui ne peut être décacheté. Enveloppe indécachetable.

— ÉTYM. *In....* 1, et *décacheter*.

INDÉCEMMENT (in-dé-sa-man), *adv.* D'une manière indécente. Le prince de Conti, à la mort duquel il [Vendôme] fut si indécemment insensible, ST-SIM. 294, 10. Louvois fut accusé de s'être réjoui indécemment de la mort de Turenne, VOLT. *Louis XIV*, 12.

— HIST. XVe s. Ces encherimens deshontez sont non seulement indecemment, mais dommageablement employez envers nos femmes, MONT. I, 225.

— ÉTYM. *Indécent*, et le suffixe *ment*.

INDÉCENCE (in-dé-san-s'), *s. f.* || 1° Vice de ce qui est contraire à la décence, à l'honnêteté, aux bienséances. En quelque indécence que l'impiété ou le hasard mette le voile corruptible sous lequel il [le Verbe] se cache, FÉN. t. XVII, p. 304. L'abbé de Polignac s'était brouillé avec la reine de Pologne jusqu'aux éclats et à l'indécence, ST-SIM. 67, 40. C'était une très-grande indécence à un moine de conduire une jeune veuve hors de sa patrie, VOLT. *Louis XIV*, 38. La danse et tous les arts, briguant de vils succès, De leurs jeux effrontés déployant l'indécence, Par des tableaux impurs appelaient la licence, LEGOUVÉ, *Épich. et N.* I, 1. || 2° Action, propos indécent. Le sexe s'avilissant par des indécences dont les siècles de nos pères auraient rougi, MASS. *Carême, Mot. de conv.* Les indécences honteuses des enfants d'Héli qui avaient durant si longtemps profané sa maison [de Dieu], ID. *Carême, Temples.* Nous avons marqué en détail un remède à chacun de nos maux : la retraite, à certaines dissipations ; la modestie, à certaines indécences, ID. *Carême, Pâques.* || Chose obscène. Cette pièce est remplie d'indécences.

— ÉTYM. Lat. *indecentia*, de *indecens*, indécent.

INDÉCENT, ENTE (in-dé-san, san-t'), *adj.* Qui

est contre la décence, contre l'honnêteté, contre les bienséances. Ils recherchent la prééminence par des voies et des pratiques si indécentes, PATRU, *Plaidoyer* 15, dans RICHELET. Jamais de ces ostentations si indécentes au sexe surtout, MASS. *Orais. fun. Madame.* Cette fausse nouvelle [de la mort de Guillaume III] fut reçue à Paris avec une joie indécente et honteuse, VOLT. *Louis XIV*, 15. || Il se dit aussi des personnes. Vous êtes indécent.

— HIST. XVIe s. Les images visibles qu'on fait à Dieu sont indecentes à sa majesté, CALV. *Inst.* 57. Les pythagoriciens vouloient qu'elles [les prières] feussent publicques et ouïes d'un chascun, afin qu'on ne le [Dieu] requist de chose indecente et injuste, MONT. I, 404.

— ÉTYM. Lat. *indecentem*, de *in*.... 1, et *decens*, décent.

INDÉCHIFFRABLE (in-dé-chi-fra-bl'), *adj.* || 1° Qui ne peut être déchiffré. Un chiffre bien fait et à double clef est indéchiffrable. || 2° Par extension, difficile à lire, en parlant d'une écriture. Les experts écrivains s'y donneraient au diable, Je tiens dès à présent la lettre indéchiffrable, REGNARD, *le Distr.* IV, 9. Vous vous êtes heureusement corrigé de l'habitude affreuse de m'écrire deux fois par an quatre mots indéchiffrables qui ne signifiaient rien, VOLT. *Lett. Thibouville*, 26 nov. 1777. || 3° Fig. Obscur, embrouillé. L'Égypte était devenue une énigme indéchiffrable pour l'Égyptien même, DIDEROT, *Opin. des anc. phil.* (*Égyptiens*). Pourquoi se consumer sur des chicanes de temps aussi arides qu'indéchiffrables? CHATEAUB. *Génie*, I, IV, 1. || 4° Fig. Inexplicable, en parlant des personnes. Cet homme est indéchiffrable. || On dit dans un sens analogue : Sa conduite est indéchiffrable.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *déchiffrer*.

† **INDÉCHIFFRABLEMENT** (in-dé-chi-fra-ble-man), *adv.* D'une manière indéchiffrable.

† **INDÉCHIFFRÉ, ÉE** (in-dé-chi-fré, frée), *adj.* Qui n'est point déchiffré.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *déchiffré*.

† **INDÉCHIRABLE** (in-dé-chi-ra-bl'), *adj.* Qui ne peut être déchiré.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *déchirable*.

† **INDÉCHIRÉ, ÉE** (in-dé-chi-ré, rée), *adj.* Qui n'est point déchiré.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *déchiré*.

INDÉCIS, ISE (in-dé-si, si-z'), *adj.* || 1° Sur quoi il n'y a pas de décision, de solution. Question indécise. Cette bataille de Saint-Denis fut indécise, et la France n'en fut que plus malheureuse, VOLT. *Ess. mœurs*, 171. || 2° Douteux, incertain. Dans cette espèce de neutralité indécise, ils regardaient comme d'un lieu sûr les combats et les dangers de ceux qui avaient pris parti pour les uns ou pour les autres, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. IX, p. 26, dans POUGENS. Lorsque votre beauté, dans son choix indécis, S'essaya sur le père avant de plaire au fils, LEMERC. *Fréd. et Bruneh.* III, 6. Le destin indécis, par un égal retour, Le fait et succomber et vaincre tour à tour, LEGOUVÉ, *Épich. et Nér.* IV, 7. || 3° Qui ne sait pas prendre une résolution, en parlant des personnes. C'est un homme indécis. Indécis sur ce qu'il avait à faire. || Substantivement. La conscience est.... inquiète dans les indécis, VAUVEN. *Maximes*, CXXXV. || 4° Vague, difficile à déterminer, à limiter. La lumière indécise du crépuscule. Le poil qui la couvre est long de dix à onze lignes, et elle est comme rayée de bandes indécises de brun et de fauve, BUFF. *Quadrup.* t. XIII, p. 64. Je range sous ce titre indécis quelques oiseaux étrangers, trop peu connus pour qu'on puisse leur assigner une place plus fixe, ID. *Ois.* t. IV, p. 116. Les lois de nos aïeux, auprès du trône assises, Resserraient du pouvoir les bornes indécises, C. DELAV. *Vêpr. sic.* IV, 4.

— HIST. XVIe s. Auguste [par sa variété] s'est faict lascher entier et indecis aux plus hardis juges, MONT. II, 2. La gloire et la curiosité sont les fléaux de nostre ame : cette-cy nous conduict à mettre le nez par tout; et celle-là nous deffend de rien laisser irresolu et indecis, ID. I, 205.

— ÉTYM. Provenç. *indecis*; esp. et ital. *indeciso*; du lat. *indecisus* (QUICHERAT, *Addenda*), non coupé, non tranché, de *in*.... 1, et *decisus*, part. passif de *decidere*, couper, décider.

† **INDÉCISIF, IVE** (in-dé-si-zif, zi-v'), *adj.* Qui n'est point décisif.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *décisif*.

INDÉCISION (in-dé-si-zion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Défaut de décision. Une piété faible qui jette l'indécision dans leurs entreprises, MASS. *Pet. car. Écueils.* || 2° Terme d'administration. Partie indécise dans un compte. Il reste à régler les indécisions. || 3° Ce qu'il y a de non déterminé, de non limité dans une chose. L'indécision des nuances.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *décision*.

† **INDÉCISIVEMENT** (in-dé-si-zi-ve-man), *adv.* D'une manière non décisive. Un bonheur est un événement heureux ; le bonheur pris indécisivement signifie une suite de ces événements, VOLT. *Dict. phil. Félicité.*

INDÉCLINABILITÉ (in-dé-kli-na-bi-li-té), *s. f.* || 1° Terme de grammaire. Qualité des mots indéclinables. || 2° Qualité de ce qui est inévitable. Donnez aux contre-remontrants l'indéclinabilité ou irrésistibilité de la grâce, ils n'en demanderont jamais davantage, FÉN. t. III, p. 313.

— ÉTYM. *Indéclinable.*

INDÉCLINABLE (in-dé-kli-na-bl'), *adj.* || 1° Terme de grammaire. Qui ne peut être décliné, qui ne se décline point. On appelle indéclinables les noms qui, sous une seule forme, s'emploient à tous les cas ; ainsi les neutres *fas*, *nefas*, ne sont pas considérés comme indéclinables, puisqu'ils ne représentent que les trois cas semblables du singulier; ils sont défectifs dans la déclinaison ; mais *pondo* est indéclinable, parce qu'il sert pour tous les cas du pluriel; *cornu* n'est indéclinable qu'au singulier. || Plus particulièrement. Qui ne reçoit pas les signes du genre et du nombre. Mot, particule indéclinable. || On dit aussi, mais à tort (voy. SYN.), invariable en ce sens. || *S. m.* Nom qui ne se décline point. C'est un indéclinable. || Les indéclinables, les parties invariables du discours, adverbe, préposition, conjonction, interjection, particule, etc. || 2° Qui ne peut être décliné, évité. Le plaisir indélibéré produira dans l'homme un bon vouloir d'une manière invincible, indéclinable et toute-puissante, FÉN. t. III, p. 292.

— SYN. INDÉCLINABLE, INVARIABLE. Indéclinable signifie qui ne se décline pas et invariable qui ne varie pas. Des mots peuvent varier sans se décliner. Nous écrivons *encore* et *encor*; *jusque* et *jusques*. Ces mots ne sont pas invariables, mais ils sont indéclinables, parce que *déclinable* suppose une variation de terminaison en même temps que la signification du mot est modifiée.

— HIST. XVe s. La prime congelation Du mercure est donc mine à plomb; C'est aussi la plus convenable A luy, voir mesme indeclinable [inévitable], Pour en perfection le mettre, *Trait. d'alch.* 338. || XVIe s. Le franc arbitre est un consentement pour la liberté de vouloir, qui ne se peut perdre, et un jugement indeclinable de raison, CALV. *Inst.* 184.

— ÉTYM. Lat. *indeclinabilis*, de *in*.... 1, et *declinabilis*, déclinable. *Declinare* signifiant aussi éviter, de là vient le sens d'inévitable que *indéclinable* a aussi.

† **INDÉCLINÉ, ÉE** (in-dé-kli-né, née), *adj.* Terme de grammaire. Qui n'a point été décliné.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *décliné*.

INDÉCOMPOSABLE (in-dé-kon-pô-za-bl'), *adj.* Qui ne peut être décomposé. Toutes ces parties indécomposables à jamais sont des éléments, VOLT. *Newt.* I, 8. Chacun de ces intervalles [du spectre solaire] contient des couleurs qui sont indécomposables par le prisme et par quelque art que ce soit, ce qui leur a fait donner le nom de couleurs primitives, BUFF. *Hist. min. Introd. Part. exp. Œuv.* t. VII, p. 312.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *décomposable*.

† **INDÉCOMPOSÉ, ÉE** (in-dé-kon-pô-zé, zée), *adj.* Qui n'est pas décomposé. Corps indécomposé, substance indécomposée, tout corps, toute substance qui paraît simple, c'est-à-dire formée d'une seule nature de molécules.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *décomposé*.

† **INDÉCRIT, ITE** (in-dé-kri, kri-t'), *adj.* Qui n'a point été décrit. Plante indécrite.

— ÉTYM. *In* .... 1, et *décrit*.

INDÉCROTTABLE (in-dé-kro-ta-bl'), *adj.* Qu'on ne peut décrotter. Des souliers indécrottables. || Fig. et familièrement. Homme indécrottable, homme malplaisant, qu'on ne saurait améliorer ni corriger. Ces docteurs ennemis des grâces qui se définissent eux-mêmes animaux indécrottables, BALZ. *Dissertation à M. Conrart*, p. 274, Paris, 1661. Jamais un si sot homme que celui-ci, jamais un si impertinent que l'autre, jamais rien de plus indécrottable que tous les deux, ST-SIM. 134, 240.

— HIST. XVIe s. Indecrotable, COTGRAVE.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *décrotter*.

† **INDÉDOUBLABLE** (in-dé-dou-bla-bl'), *adj.* Qui ne peut être dédoublé. Il faudrait que le papier [un papier de sûreté] laissât pénétrer l'encre de l'écriture jusqu'à la vignette intérieure, et qu'il fût absolument indédoublable, *Presse scientifique*, 1863, t. II, p. 170.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *dédoubler*.

INDÉFECTIBILITÉ (in-dé-fè-kti-bi-li-té), *s. f.* || 1° Qualité de ce qui est indéfectible, de ce qui ne fait jamais défaut. Je crois que cette sorte de divertissement [la lecture des Provinciales] vous amuserait bien autant que l'indéfectibilité de la matière, SÉV. 340. [La réforme] forcée à reconnaître la perpétuelle visibilité de l'Église dans l'indéfectibilité du ministère, BOSS. *Sur un écrit de M. Claude*, 13. || 2° Terme dogmatique. L'indéfectibilité de l'Église, prérogative assurée à l'Église par la promesse de Jésus-Christ.

— ÉTYM. *Indéfectible.*

INDÉFECTIBLE (in-dé-fè-kti-bl'), *adj.* Terme dogmatique. Qui ne peut défaillir, qui ne peut cesser d'être. L'Église est indéfectible. Il [le parfait] arrive, pensait-il, à une vertu indéfectible, à cause de sa perfection qui ne se relâche jamais, BOSS. *Ét. d'orais.* VI, 12.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *défectible*.

† **INDÉFENDABLE** (in-dé-fan-da-bl'), *adj.* Qui ne peut être défendu contre l'ennemi, contre un adversaire, contre la critique. Cette place, ce poste est indéfendable. Cette partie d'échecs est indéfendable. Cette pièce, à le bien prendre, est tout à fait indéfendable, MOL. *Critique*, 7. || Quelques éditions portent indéfensable.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *défendable*. On a dit *indéfensible* au XVIe siècle, MONTAIGNE, IV, 203.

† **INDÉFENDU, UE** (in-dé-fan-du, due), *adj.* Qui n'est point défendu, protégé. Il [Attila] était plus homme de tête que de main, tâchait à diviser ses ennemis, ravageait les peuples indéfendus.... CORN. *Attila, au lecteur.* || Substantivement. Les mœurs perverses des jeunes rapporteurs influeront longtemps sur les affaires en opprimant les indéfendus et nourrissant les passions des gens puissants, D'ARGENSON, *Mém.* t. II, p. 287.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *défendu*.

† **INDÉFENSABLE** (in-dé-fan-sa-bl'), *adj.* Synonyme inusité d'indéfendable (voy. ce mot) : on le trouve dans quelques éditions de Molière.

— ÉTYM. C'est l'ancien terme de coutume *indéfensable*, dont Molière, s'il en a usé, a modifié le sens, et qui est l'opposé de *défensable* (voy. ce mot), venant de *défends* ou *défens*.

† **INDÉFIÉ, ÉE** (in-dé-fi-é, ée), *adj.* Qui n'a pas reçu de défi.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *défié*.

† **INDÉFIGURÉ, ÉE** (in-dé-fi-gu-ré, rée), *adj.* Qui n'est point défiguré.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *défiguré*.

INDÉFINI, IE (in-dé-fi-ni, nie), *adj.* || 1° Qui n'est pas limité, dont nous n'apercevons pas la limite, par opposition à infini, par lequel nous affirmons l'impossibilité de la limite. Espace indéfini. || *S. m.* Terme de philosophie. L'indéfini n'est point l'infini. Je mets ici la distinction entre l'indéfini et l'infini; et il n'y a rien que je nomme proprement infini, sinon ce en quoi de toutes parts je ne rencontre point de limites, auquel sens Dieu seul est infini : mais pour les choses où sous quelque considération seulement je ne vois point de fin, comme la multitude des nombres..., je les appelle indéfinies et non pas infinies, parce que de toutes parts elles ne sont pas sans fin ni sans limites, DESC. *Rép. aux 1res obj.* 10. C'est [l'époque incertaine de la mort] un indéfini dans le temps qui tient quelque chose de l'infini, LA BRUY. XI. || À l'indéfini, *loc. adv.* Sans fin, sans limite. Les grands anatomistes se trompaient quand ils pensaient que les filets nerveux sont eux-mêmes composés de filets plus petits, ceux-ci de plus petits encore, et ainsi à l'indéfini, BONNET, *Paling. philos.* X, 15, note 9. || 2° Qui manque de définition, indéterminé. Une idée indéfinie. || Terme de logique. Proposition indéfinie, proposition générale, qui convient à tous les êtres de même espèce. || 3° Terme de grammaire. Qui exprime une idée vague ou générale qu'on n'applique point à un objet particulier et déterminé. Sens indéfini. *Un* est article indéfini. *On*, *quelque*, *quiconque*, sont des mots indéfinis. || Prétérit ou passé indéfini, temps de l'indicatif du verbe qui indique l'action comme passée, sans relation nécessaire à une époque déterminée, par exemple: j'ai fait, j'ai dit. || Modes indéfinis, modes des verbes où il n'y a pas de personnes (l'infinitif, le participe), par opposition aux modes définis. || 4° Terme de chimie. Combinaisons indéfinies, celles qui se font dans des proportions illimitées. || 5° Terme de botanique. Parties indéfinies, parties dont le nombre n'a rien de constant, ou dont on ne veut point chercher à déterminer le nombre. Étamines

indéfinies. || Tiges ou rameaux indéfinis, indéterminés ou centripètes, ceux dont le bourgeon terminal s'allonge indéfiniment. || Inflorescence indéfinie ou axillaire, celle où les fleurs naissent de l'aisselle des feuilles florales ou des bractées, de telle sorte que, toutes étant latérales, l'axe peut croître indéfiniment. || 6° Nom donné anciennement à l'indigo. ... Anil ou indéfini de Barbarie, Portugal, Venise, ou d'ailleurs, le cent pesant estimé l'un portant l'autre, deux cents livres, *Déclar. du roi*, nov. 1640, *Tarif*.

— REM. 1. Indéfini est un adjectif auquel l'usage ne donne guère ni comparatif, ni superlatif. || 2. On attribue l'origine de ce mot à Descartes ; c'est une erreur, comme le montre l'historique. || 3. Il faut remarquer qu'au XVII° siècle prétérit ou passé indéfini était pris dans le sens opposé à celui qu'il a aujourd'hui : c'était notre prétérit défini *je fis*, *j'aimai*, qu'on appelait alors indéfini.

— HIST. XVI° s. Pythagoras.... jugeant que la cognoissance de cette cause premiere et estre des estres devoit estre indefinie, sans prescription, sans declaration, MONT. II, 246.

— ÉTYM. Lat. *indefinitus*, de *in*.... 1, et *definitus*, défini, limité.

INDÉFINIMENT (in-dé-fi-ni-man), *adv.* || 1° D'une manière indéfinie. Ajourner indéfiniment une affaire. M'étant proposé l'objet des géomètres, que je concevais comme un corps continu ou un espace indéfiniment étendu en longueur, largeur et hauteur ou profondeur, DESC. *Méthode*, IV, 5. La loi porte indéfiniment.... PATRU, *Plaidoyer* 9, dans RICHELET. || 2° Terme de grammaire. Dans un sens indéfini. On dit, par exemple, qu'un homme a été traité avec honneur : comme il ne s'agit pas de spécifier l'honneur particulier qu'on lui a rendu, on n'y met point d'article; *honneur* est pris indéfiniment, DUCLOS, *Gramm. P. R. Œuv.* t. IX, p. 87, dans POUGENS.

— ÉTYM. *Indéfini*, et le suffixe *ment*.

INDÉFINISSABLE (in-dé-fi-ni-sa-bl'), *adj.* || 1° Qu'on ne saurait définir. Il y a des termes si simples, qu'ils sont indéfinissables. || Fig. Une sensation, un trouble indéfinissable. Elle perdait le temps, la raison et tous ses travaux dans des questions du moins oiseuses; la plupart vides de sens, indéfinissables, interminables par la nature de leur objet, RAYNAL, *Hist. phil.* XIX, 13. Il suffit de voir les lieux où de grandes actions se sont passées, pour éprouver une émotion indéfinissable, STAEL, *Corinne*, IV, 4. || 2° Qu'on ne peut pénétrer, expliquer, en parlant des personnes. C'est un caractère, c'est un homme indéfinissable.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *définissable*.

† **INDÉFINITÉ** (in-dé-fi-ni-té), *s. f.* Terme de philosophie. Qualité de ce qui est indéfini. L'indéfinité de la représentation, dans l'esprit, possible ou universelle.

— ÉTYM. *Indéfini*.

† **INDÉFRICHABLE** (in-dé-fri-cha-bl'), *adj.* Qui ne peut être défriché. Des landes indéfrichables.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *défricher*.

† **INDÉFRICHÉ, ÉE** (in-dé-fri-ché, chée), *adj.* Qui n'est point défriché. Terrain indéfriché.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *défriché*.

† **INDÉGUISÉ, ÉE** (in-dé-ghi-zé, zée), *adj.* Qui ne porte aucun déguisement.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *déguisé*.

† **INDÉHISCENCE** (in-dé-i-ssan-s'), *s. f.* Terme de botanique. Privation de la faculté de s'ouvrir spontanément. L'indéhiscence d'un péricarpe.

— ÉTYM. *Indéhiscent*.

† **INDÉHISCENT, ENTE** (in-dé-i-ssan, ssan-t'), *adj.* Terme de botanique. Péricarpe indéhiscent, péricarpe qui ne s'ouvre pas de soi-même à l'époque de la maturité.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *déhiscent*.

INDÉLÉBILE (in-dé-lé-bi-l'), *adj.* Qui ne peut être détruit. Encre indélébile. || Fig. Le caractère de prêtre est indélébile. Il se dépouillait parfaitement avec elles [les dames] du caractère de savant et de philosophe, caractères cependant presque indélébiles, et dont elles apercevraient bien finement et avec bien du dégoût les traces les plus légères, FONTEN. *Leibnitz*. Je vis ma perte dans cet événement [entrer en qualité de domestique chez la duchesse du Maine], et je sentis que le caractère indélébile de femme de chambre ne laissait plus de retour à ma fortune, STAAL, *Mém.* t. I, p. 203.

— HIST. XVI° s. Un caractere qui ne se peut effacer, et qu'ils appellent indelebile, CALV. *Inst.* 1182. Indelebile.... comme si l'huile ne se pouvoit oster, ID. *ib.* 1183.

— ÉTYM. Lat. *indelebilis*, de *in*.... 1, et *delebilis*, délébile.

† **INDÉLÉBILITÉ** (in-dé-lé-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui ne peut s'effacer.

† **INDÉLECTATION** (in-dé-lè-kta-sion), *s. f.* Absence de délectation.

— HIST. XIV° s. L'en doit regarder et redoubter que à son ami bien fortuné l'en ne face indelettasion ou appeticement de sa delectation, ORESME, *Eth.* 291.

— ÉTYM. Lat. *indelectationem*, de *in*.... 1, et *delectatio*, délectation.

† **INDÉLÉGABLE** (in-dé-lé-ga-bl'), *adj.* Qu'on ne saurait déléguer. Pouvoirs indélégables.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *déléguer*.

† **INDÉLIBÉRATION** (in-dé-li-bé-ra-sion), *s. f.* Défaut, absence de délibération.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *délibération*.

INDÉLIBÉRÉ, ÉE (in-dé-li-bé-ré, ée), *adj.* Qui n'est point délibéré, point réfléchi. Le changement le plus essentiel que le péché ait fait dans notre âme, c'est qu'un attrait indélibéré du plaisir sensible prévient tous les actes de nos volontés, BOSS. *Libre arb.* 10. Après que nos inclinations premières et dominantes sont nées en nous, je ne sais comment, par des mouvements indélibérés et par une espèce d'instinct aveugle, ID. 2° *serm. Quinquag.* 2. Les premiers mouvements de la douleur et de l'indignation sont presque entièrement innocents, parce qu'ils sont presque entièrement indélibérés, LE MAITRE, dans RICHELET. La grâce médicinale de Jésus-Christ n'est point un vouloir, mais un plaisir prévenant, indélibéré, FÉN. t. III, p. 242.

— ÉTYM. Lat. *indeliberatus* (QUICHERAT, *Addenda*), de *in*.... 1, et *deliberare*, délibérer.

† **INDÉLIBÉRÉMENT** (in-dé-li-bé-ré-man), *adv.* D'une manière indélibérée. De ne reconnaître qu'un être universel.... ou plutôt qui ne fait rien, mais à qui toutes choses échappent aussi nécessairement et aussi indélibérément, qu'un torrent échappe à la source d'où il sort...., BOULAINVILLIERS, *Réfut. de Spinosa*, p. 333.

INDÉLICAT, ATE (in-dé-li-ka, ka-t'), *adj.* Qui n'a pas de délicatesse dans les sentiments. Homme indélicat. || Il se dit aussi des choses. Procédé indélicat.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *délicat*.

† **INDÉLICATEMENT** (in-dé-li-ka-te-man), *adv.* D'une manière indélicate. Agir indélicatement.

INDÉLICATESSE (in-dé-li-ka-tè-s'), *s. f.* || 1° Manque de délicatesse dans les sentiments. L'indélicatesse de cet homme. || 2° Procédé indélicat. Il a commis une indélicatesse.

— ÉTYM. *Indélicat*.

† **INDEMANDÉ, ÉE** (in-de-man-dé, dée), *adj.* Qui n'est point demandé.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *demandé*.

INDEMNE (in-dè-mn'), *adj.* || 1° Terme de jurisprudence. Qui n'a pas éprouvé de perte; indemnisé. Rendre quelqu'un indemne. Sortir indemne d'une affaire. || 2° Il se dit en un sens analogue, dans le langage général. Les vaccinés sortent indemnes, la plupart du temps, de l'inoculation de la variole. Ils [les Turcs] voulaient profiter de l'occasion pour sortir indemnes de cette guerre [avec la Russie], sans se mêler de la querelle qui allait s'engager entre des puissances qu'ils avaient alors l'imprévoyance de haïr au même degré, THIERS, *Hist. du Cons. et de l'Emp.* XLIII.

— HIST. XVI° s. En baillant caution par le dit retrayeur, de rendre indemne le premier acheteur, *Coust. génér.* t. I, p. 464.

— ÉTYM. Lat. *indemnis*, de *in*.... 1, et *damnum*, dommage (voy. DAM).

† **INDEMNISATION** (in-da-mni-za-sion), *s. f.* Action d'indemniser. Fixation d'une indemnité.

— ÉTYM. *Indemniser*.

INDEMNISÉ, ÉE (in-da-mni-zé, zée), *part. passé* d'indemniser. Indemnisé de ses pertes.

INDEMNISER (in-da-mni-zé; quelques personnes prononcent in-dè-mni-zé, mais cela n'est pas conforme à l'usage, non plus que in-da-ni-zé, qui s'entend quelquefois; il est possible que in-da-ni-se ait été l'ancienne prononciation), *v. a.* || 1° Compenser à quelqu'un le dommage qu'il a souffert, les pertes qu'il a faites. Indemniser quelqu'un de ses pertes. S'il ne s'agissait que d'indemniser ces seigneurs, supposé qu'ils se plaignent, le roi le pourrait très-aisément, sans altérer en rien la grande et heureuse loi de la liberté du commerce, VOLT. *Polit. et législ. Petit écrit.* || Fig. Ses succès m'indemnisent des soins que j'ai pris de son éducation. || 2° S'indemniser, *v. réfl.* Se donner à soi-même une indemnité, une compensation. ....Qui [chat et renard] des frais du voyage, Croquant mainte volaille, escroquant maint fromage, S'indemnisaient à qui mieux mieux, LA FONT. *Fabl.* IX, 14.

— SYN. INDEMNISER, DÉDOMMAGER. Indemniser, c'est compenser une perte par une valeur équivalente. Dédommager ne s'applique pas seulement aux pertes, il comprend toutes les espèces de compensations; de plus il n'indique pas que la réparation soit égale au dommage.

— ÉTYM. *Indemne*, qui, venant d'*indemnis*, a donné *indemniser*, comme *stérile* a donné *stériliser* par *sterilis*. Au XVI° siècle on disait *indemner*, *Coust. gén.* t. II, p. 254.

† **INDEMNITAIRE** (in-da-mni-tè-r'), *s. m.* Celui qui a droit à une indemnité. Désintéresser les indemnitaires. || Particulièrement. Émigré français qui a eu part à l'indemnité allouée sous la restauration aux émigrés dont les biens avaient été confisqués.

— ÉTYM. Voy. INDEMNITÉ.

INDEMNITÉ (in-da-mni-té, et non in-dè-mni-té, comme quelques personnes le prononcent, et in-dani-té, comme d'autres le disent), *s. f.* || 1° Compensation pécuniaire accordée à celui qui a éprouvé une perte. On lui a adjugé une indemnité. || 2° Acte par lequel on promet d'indemniser. || 3° Terme de jurisprudence féodale. Droit payé au seigneur, quand un fief est acquis par l'Église, c'est-à-dire lorsqu'il tombe en mainmorte, pour le dédommager des droits de mutation que la mainmorte abroge et qui lui seraient échus. || Droit que l'on payait au seigneur lorsqu'on obtenait du roi des lettres d'affranchissement, ou lorsqu'un fief acquérait un titre qui le faisait relever du roi. || 4° Somme votée et allouée, sous la Restauration, pour indemniser les émigrés dont les biens avaient été confisqués et vendus pendant la Révolution. || 5° Indemnité de logement, somme allouée à des employés qui ont droit à un logement et à qui l'administration n'en peut donner un. || 6° Traitement que recevaient, sous la constitution de l'an III, les membres du corps législatif et ceux du directoire. || 7° Bill d'indemnité, acte par lequel le corps législatif d'Angleterre absout les ministres d'une mesure extra-légale. || En général, en français, tout ce qui absout de quelque acte plus ou moins entaché d'illégalité ou de reproche.

— HIST. XVI° Et au cas de defaut devoit l'empereur payer audit roy d'Angleterre cinq cens mil escus d'indemnité, M. DU BELLAY, 158. L'indemnité n'est pas monnoye suffisante à un homme qui faict mieulx que de ne faillir point, MONT. IV, 244.

— ÉTYM. Lat. *indemnitatem*, de *indemnis*, indemne.

† **INDÉMONTRABLE** (in-dé-mon-tra-bl'), *adj.* Que l'on ne peut démontrer. Des propositions indémontrables, L'ABBÉ HOUTEVILLE, dans DESFONTAINES. La vérité première et indémontrable, DIDER. *Opin. des anc. phil.* (*Thomasius*).

— ÉTYM. Lat. *indemonstrabilis*, de *in*.... 1, et *demonstrare*, démontrer.

† **INDÉMONTRÉ, ÉE** (in-dé-mon-tré, trée), *adj.* Qui n'est point démontré. Cela reste indémontré.

— ÉTYM. Lat. *indemonstratus* (QUICHERAT, *Addenda*).

† **INDÉNIABLE** (in-dé-ni-a-bl'), *adj.* Que l'on ne peut dénier ou réfuter.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *dénier*.

† **INDÉNONCÉ, ÉE** (in-dé-non-sé, sée), *adj.* Qui n'a point été dénoncé.

— ÉTYM. Lat. *indenunciatus*, non déclaré, de *in*.... 1, et *nunciatus*, déclaré (voy. DÉNONCER).

† **INDÉNOUABLE** (in-dé-nou-a-bl'), *adj.* Qu'on ne saurait dénouer.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *dénouer*.

† **INDÉNOUÉ, ÉE** (in-dé-nou-é, ée), *adj.* Qui n'est point dénoué.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *dénoué*.

† **INDENTATION** (in-dan-ta-sion), *s. f.* Terme didactique. Échancrure semblable à la trace ou à la morsure d'une dent. Les observateurs auxquels on doit des mesures des protubérances, lors de l'éclipse de lune du mois de juillet 1860, auraient dû voir, à la base de chaque protubérance, une profonde indentation lumineuse sur le disque lunaire, ce qui n'a pas eu lieu, FAYE, *Comptes rendus, Ac. des sc.* t. LII, p. 97.

— ÉTYM. *In*.... 2, et *denter*.

† **INDENTÉ, ÉE** (in-dan-té, tée), *adj.* Terme de botanique. Feuilles indentées, feuilles qui n'ont ni dents ni dentelures.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *denté*.

† **INDENTURE** (in-dan-tu-r'), *s. f.* Terme de géographie. Enfoncement, coupure. On avait franchi la rade de Smoda, une des larges indentures qui

découpent la côte méridionale de l'île de Nippon [Japon].

— ÉTYM. *In*.... 2, et *denter*.

INDÉPENDAMMENT (in-dé-pan-da-man), *adv.* || 1° Sans dépendance, d'une manière indépendante. L'âme.... étant sortie de son état pour avoir voulu être heureuse indépendamment de Dieu, BOSS. *la Vallière*. Dieu, qui nous a créés indépendamment de nous et sans nous, ne peut-il pas, sans nous et indépendamment de nous, décider de notre sort? BOURDAL. *Purif. de la Vierge*, *Myst.* t. II, p. 278. Aux événements de la guerre, il faut agir indépendamment dans de certaines occasions, HAMILT. *Gramm.* 6. || 2° Sans aucun égard à.... Je vous servirai indépendamment de tout événement. Adieu, mon cher monsieur : à la mort et à la vie, je vous aimerai et vous estimerai très-indépendamment de la qualité de gouverneur du marquis de Grignan, SÉV. *Lett. à du Plessis*, 26 juin 1689. || 3° Outre, par surcroît. Indépendamment du traitement, vous aurez un logement.

— ÉTYM. *Indépendant*, et le suffixe *ment*.

INDÉPENDANCE (in-dé-pan-dan-s'), *s. f.* || 1° Absence de dépendance. ....Les autres, fatigués de tant de folles visions, et ne pouvant plus reconnaître la majesté de la religion déchirée par tant de sectes, allèrent chercher un repos funeste et une entière indépendance dans l'indifférence des religions ou dans l'athéisme, BOSS. *Reine d'Anglet.* Un attribut qui ne peut convenir à la créature, c'est-à-dire l'indépendance et la plénitude de l'être, ID. *la Vallière*. Celui qui règne dans les cieux et de qui relèvent tous les empires, à qui seul appartient la gloire, la majesté et l'indépendance, est aussi le seul qui se glorifie de faire la loi aux rois, ID. *Reine d'Anglet.* L'injustice à la fin produit l'indépendance, VOLT. *Tancr.* IV, 6. || 2° Particulièrement, état d'une personne indépendante. Voilà le péché capital des grands du siècle, qui de leur état se font un principe d'indépendance, BOURDAL. *Purific. de la Vierge*, *Myst.* t. II, p. 156. Il n'y a personne qui ne regarde le repos et l'indépendance comme le but de tous ses travaux, VOLT. *Lett. d'Argence*, 1er oct. 1759. Une indépendance parfaite d'idées et d'habitudes donnait beaucoup de charmes à son existence, STAEL, *Corinne*, X, 6. On y jouit d'une parfaite indépendance sociale, ID. *ib.* VI, 2. || Il se dit aussi par rapport à la fortune. Il s'est acquis une honnête indépendance. || Il signifie quelquefois le goût de l'indépendance. Quoique cet esprit d'indocilité et d'indépendance soit également répandu dans toutes les hérésies de ces derniers siècles, BOSS. *Reine d'Anglet.* Le bonheur est son but, le plaisir son système, Et dans l'indépendance il met le bien suprême, BOISSY. *Sage étourdi*, I, 1. || 3° Condition d'un État, d'un pouvoir qui ne relève pas d'un autre. Voilà, dans la nouvelle souveraineté de Simon et de sa famille, l'indépendance la mieux exprimée et tout ensemble la plus absolue qu'on puisse voir, BOSS. *Var. 6e avert.* § 47. N'allez point alarmer leur noble indépendance [des Scythes], VOLT. *Scythes*, II, 5. || Nom, dans la révolution d'Angleterre, d'un parti dont Cromwell et Vane étaient les chefs. Quand leur subtil conducteur [Cromwell].... vit qu'il avait tellement enchanté le monde qu'il était regardé de toute l'armée comme un chef envoyé de Dieu pour la protection de l'indépendance, BOSS. *Reine d'Anglet.* || Guerre de l'indépendance, guerre qui eut lieu entre l'Angleterre et ses établissements d'Amérique en 1776, et qui se termina par la reconnaissance de la république des États-Unis en 1782. || 4° Absence de relations, de rapports entre les choses. L'indépendance qu'on attribue à la charité, tant de la béatitude que des autres bienfaits de Dieu, BOSS. *2e Écrit sur les Max. des saints*, 12. || 5° Terme du jeu de boston, pris, comme boston lui-même, à la guerre d'indépendance qui fonda les États-Unis. L'action de faire seul un certain nombre de levées. Faire, demander une petite, une grande indépendance.

— ÉTYM. *Indépendant*.

INDÉPENDANT, ANTE (in-dé-pan-dan, dan-t'), *adj.* || 1° Qui ne dépend point de, qui n'est point subordonné à, en parlant des personnes. Son âme se maintint toujours libre et indépendante de la fortune, LA FONT. *Vie d'Ésope*. Dieu est indépendant par lui-même et par sa nature ; et le roi est indépendant à l'égard des hommes et sous les ordres de Dieu, qui seul aussi peut lui demander compte de ce qu'il fait, BOSS. *Var. 5e avert.* § 43. Lorsque les ordres absolus De l'être indépendant qui gouverne le monde, DESHOUL. t. I, p. 131. D'autres s'imaginèrent que [le plus libre de tous les hommes] c'était un barbare qui, vivant de sa chasse au milieu des bois, était indépendant de toute police et de tout besoin, FÉN. *Tél.* V. Ce cœur indépendant des outrages du sort, VOLT. *Mariane*, II, 4. Enfin il [M. de Voltaire] avait tellement arrangé sa destinée, qu'il se trouvait indépendant à la fois en Suisse, sur le territoire de Genève et en France, ID. *Comm. œuv. aut. Henriade*. Ses généraux, fatigués comme lui [Napoléon], trop indépendants les uns des autres, trop séparés, et en même temps trop dépendants de lui, osaient moins et attendaient souvent ses ordres, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IV, 6. || 2° Qui est libre de toute dépendance politique. Et ce grand nom de reine ailleurs ne m'autorise Qu'à n'y voir pas de trône à qui je sois soumise, À vivre indépendante, CORN. *Nicom.* III, 1. [Ils] Veulent sur tous les rois un si haut ascendant Que leur empire seul demeure indépendant, ID. *ib.* V, 1. Madagascar est divisé en plusieurs peuplades plus ou moins nombreuses, mais indépendantes les unes des autres, RAYNAL, *Hist. phil.* IV, 1. || Se rendre indépendant, se dit d'un chef qui rompt ses liens de subordination avec le prince ou l'État, et se fait prince ou chef d'État. Rien ne put lui persuader [à Maximin] de se soumettre à Licinius, et il se rendit indépendant dans l'Orient, BOSS. *Hist.* I, 10. || 3° Qui ne dépend de personne, en parlant des particuliers. Je sentis alors qu'il n'est pas toujours facile d'être pauvre et indépendant, J. J. ROUSS. *Conf.* VIII. Voltaire voulut devenir riche pour être indépendant, CONDORCET, *Vie de Voltaire*. || Il se dit, dans le même sens, de la fortune, de la situation. Une position indépendante. Sa fortune est tout à fait indépendante, et son âme encore plus, STAEL, *Corinne*, VI, 4. || 4° Qui aime à ne dépendre de personne, qui ne se laisse pas dominer par la volonté d'autrui. Il [Dieu] voulait découvrir par un grand exemple tout ce que peut l'hérésie, combien elle est naturellement indocile et indépendante, combien fatale à la royauté, BOSS. *Reine d'Anglet.* Son cœur indépendant [de Brutus] Sur mes sens étonnés prend un fier ascendant.... VOLT. *M. de Cés.* I, 1. Toujours indépendant et toujours citoyen, ID. *ib.* III, 1. || 5° Qui n'est pas subordonné à...., en parlant des choses. Et que de votre cœur vos yeux indépendants Triomphent comme moi des troubles du dedans, CORN. *Oth.* I, 3. [Les rois] De qui l'indépendante et sainte autorité Est un rayon secret de leur divinité [des dieux], ID. *Hor.* III, 3. [Chez les protestants] une caisse commune, des citadelles indépendantes du roi, des assemblées politiques permises, et comme une république autorisée au milieu d'un État purement monarchique, ANQUET. *Ligue*, III, 349. || 6° Il se dit des choses qui n'ont point de rapport, de relation avec une autre. Ô règle infaillible descendue du ciel, toujours indépendante des lieux, des temps, des nations, des intérêts, MASS. *Carême*, *Vérité de la relig.* || Terme de géologie. Formations indépendantes, celles qui ont été retrouvées les mêmes dans des contrées éloignées les unes des autres. || Terme d'horlogerie. Secondes indépendantes, celles qui, dans une montre à secondes, se meuvent par un mécanisme qui n'est pas lié à celui des heures. || 7° *S. m.* Nom, en Angleterre, d'une secte qui ne reconnaissait pas d'autorité ecclésiastique et dont Cromwell fut un des chefs. Les calvinistes, plus hardis que les luthériens, ont servi à établir les sociniens, qui ont été plus loin qu'eux et dont ils grossissent tous les jours le parti; les sectes infinies des anabaptistes sont sorties de cette même source; et leurs opinions mêlées au calvinisme ont fait naître les indépendants, qui n'ont point eu de bornes, BOSS. *Reine d'Anglet.* De là est né ce prétendu règne de Christ, inconnu jusqu'alors au christianisme, qui devait anéantir toute royauté et égaler tous les hommes; songe séditieux des indépendants et leur chimère impie et sacrilége, ID. *ib.* Cromwell et ses indépendants y étaient les maîtres, VOLT. *Mœurs*, 180. || Nom donné à tous les dissidents d'Écosse et de Hollande qui rejettent l'autorité des synodes. || Les indépendants, nom donné aux Américains qui combattirent contre l'Angleterre pour leur indépendance.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *dépendant*.

† **INDÉPENDANTISME** (in-dé-pan-dan-ti-sm'), *s. m.* Opinion politique et religieuse des indépendants d'Angleterre. Il est question de savoir si vous pouvez [vous protestants] éviter l'indépendantisme, pour me servir de votre terme que je trouve fort bon, BOSS. *Confér. avec Claude*, II. Ces assemblées [synodes] que vous proposez comme moyens utiles, ne sont plus moyens utiles dès que chacun peut croire qu'il en aura un meilleur, et le seul qui puisse être sûr, c'est-à-dire celui d'examiner par soi-même et n'en croire que son jugement; voilà, monsieur, l'indépendantisme tout entier, ID. *ib.* La grâce de l'élection qu'on nous allègue ne remédie point aux schismes, aux translations du ministère, et à toutes les révolutions séditieuses qu'on peut attendre de l'indépendantisme, FÉN. t. II, p. 60.

— ÉTYM. *Indépendant*.

† **INDÉPLORÉ, ÉE** (in-dé-plo-ré, rée), *adj.* Qui n'a point été déploré.

— ÉTYM. Lat. *indeploratus*, de *in*.... 1, et *deploratus*, déploré.

† **INDÉPOUILLÉ, ÉE** (in-dé-pou-llé, llée, *ll* mouillées), *adj.* Qui n'a point été dépouillé.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *dépouillé*.

† **INDÉRACINABLE** (in-dé-ra-si-na-bl'), *adj.* Qu'on ne peut déraciner, faire disparaître. Un sentiment indéracinable.

† **INDÉRACINÉ, ÉE** (in-dé-ra-si-né, née), *adj.* Qui n'est point déraciné, qui reste enraciné.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *déraciné*.

† **INDESCRIPTIBLE** (in-dè-skri-pti-bl'), *adj.* Qui ne peut être décrit.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *descriptible* (voy. DÉCRIRE).

† **INDESCRIPTIBLEMENT** (in-dè-skri-pti-ble-man), *adv.* D'une manière indescriptible.

† **INDESTITUABLE** (in-dè-sti-tu-a-bl'), *adj.* Qui ne peut être destitué. Ce magistrat est indestituable, *Dict. de l'Acad.* de 1696.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *destituable*.

INDESTRUCTIBILITÉ (in-dè-stru-kti-bi-li-té), *s. f.* Qualité ou état de ce qui est indestructible. Mon hypothèse sur l'indestructibilité des germes de nos animalcules des infusions, BONNET, *Lett. div.* *Œuv.* t. XII, p. 89, dans POUGENS.

— ÉTYM. *Indestructible*.

INDESTRUCTIBLE (in-dè-stru-kti-bl'), *adj.* Qui ne peut être détruit. On a su avant nous que tous les êtres animés contenaient des molécules indestructibles toujours vivantes, et qui passaient de corps en corps, BUFF. *Quadrup.* t. II, p. 177. Des insectes indestructibles ont dévoré pendant une longue suite d'années tout ce qu'on pouvait se promettre d'un sol fertile et bien cultivé, RAYNAL, *Hist. phil.* XIII, 54. Leur masse indestructible [des pyramides] a fatigué le temps, DELILLE. || Fig. Une haine atroce et indestructible s'invétéra entre eux et leurs maîtres, et fut une seconde nature, VOLT. *Louis XV*, 40.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *destructible*.

† **INDESTRUCTIBLEMENT** (in-dè-stru-kti-ble-man), *adv.* D'une manière indestructible.

† **INDÉTERMINABLE** (in-dé-tèr-mi-na-bl'), *adj.* Que l'on ne saurait déterminer.

— ÉTYM. Lat. *indeterminabilis*, de *in*.... 1, et *determinare*, déterminer.

INDÉTERMINATION (in-dé-tèr-mi-na-sion), *s. f.* || 1° Défaut de détermination, de volonté. Je ne suis point capable d'une si parfaite indétermination, j'ai besoin de croire, FONT. *Jugem. de Pluton*. Je sus à Versailles que ce qui retenait la déclaration de la dame d'honneur était l'indétermination sur la dame d'atours, ST-SIM. 274, 209. || 2° Terme de philosophie. Absence de conditions qui déterminent, qui règlent. C'est l'indétermination de ces rapports, la facilité de les saisir, et le plaisir qui accompagne leur perception, qui a fait imaginer que le beau était plutôt une affaire de sentiment que de raison, DIDEROT, *Rech. phil. sur le beau*, *Œuvres*, t. II, p. 449, dans POUGENS. || Terme d'algèbre. État de ce qui est indéterminé. L'indétermination d'un problème, d'une formule.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *détermination*.

INDÉTERMINÉ, ÉE (in-dé-tèr-mi-né, née), *adj.* || 1° Qui n'est pas déterminé, fixé, en parlant des choses. Nombre indéterminé. Faisant peu de fond sur une réponse générale et indéterminée, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 312. L'arrêt [contre Lalli] lui reproche vaguement des vexations, et ce mot de vexations est si indéterminé, qu'il ne se trouve chez aucun criminaliste, VOLT. *Lett. d'Alembert*, 13 juin 1766. || 2° Qui n'est pas déterminé, résolu, en parlant des personnes. Il ne parle pas ici de la prudence de ces pénitents indéterminés qui se demandent sans cesse s'ils peuvent, s'ils ne peuvent pas, FLÉCH. *Panég.* II, 182. Ils ressemblent à ceux qui entrent dans les magasins, indéterminés sur le choix des étoffes qu'ils veulent acheter, LA BRUY. XVI. Prendrez-vous une charge à la cour, à l'armée? — Mon âme dans ce choix est indéterminée, REGNARD, *Ménechmes*, III, 8. || 3° Terme de mathématique. Problèmes indéterminés, ceux qui ont un nombre indéterminé de solutions. Un problème qui admet cent solutions est plus indéterminé que celui qui n'en admet que dix. || Quantités indéterminées, celles que l'on in-

tenant dans le calcul sans leur assigner actuellement une valeur déterminée.

— ÉTYM. Lat. *indeterminatus*, de *in*.... 1, et *determinatus*, déterminé.

INDÉTERMINÉMENT (in-dé-tèr-mi-né-man), *adv.* D'une manière indéterminée. Il a été employé indéterminément. Vous savez quel vous êtes indéterminément et confusément; mais non pas déterminément et distinctement, DESC. *Rem. aux 7es obj.* 44. L'intelligence peut se resserrer jusqu'au plus petit nombre indéterminément, J. J. ROUSS. *Contr. soc.* III, 3.

— ÉTYM. *Indéterminé*, et le suffixe *ment*.

† **INDÉVIDABLE** (in-dé-vi-da-bl'), *adj.* Qu'on ne peut dévider.

— HIST. XVIe s. Le coucon estant percé, les filets de la soye se trouvent rompus, par consequent indevidables et inutiles, O. DE SERRES, 6??

— ÉTYM. *In*.... 1, et *dévidable*.

† **INDEVINABLE** (in-de-vi-na-bl'), *adj.* Qui n'est pas susceptible d'être deviné. Soyez impénétrable, soyez indevinable, dépaysez les curieux, VOLT. dans le *Dict.* de DOCHEZ.

— HIST. XVIe s. Il y a des parties secretes et indivinables, MONT. III, 269.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *deviner*.

† **INDEVINÉ, ÉE** (in-de-vi-né, née), *adj.* Qui n'a pas été deviné. Énigme indevinée.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *deviné*.

† **INDÉVORABLE** (in-dé-vo-ra-bl'), *adj.* Qui ne peut être dévoré.

— ÉTYM. Lat. *indevorabilis* (QUICHERAT, *Addenda*), de *in*... 1, et *devorare*, dévorer.

INDÉVOT, OTE (in-dé-vo, vo-t'), *adj.* || 1° Qui n'est pas dévot, en parlant des personnes. Un homme indévot. || *S. m.* et *f.* Un indévot. Une indévote. Laissez là, croyez-moi, gronder les indévots, Et sur votre dévot reposez en repos, BOIL. *Sat.* X. Le plus grand déplaisir qui puisse m'arriver au monde, c'est s'il me revenait que vous êtes un indévot, et que Dieu vous est devenu indifférent, RAC. *Lett. à son fils*, 13. || 2° Il se dit aussi des choses. Discours indévot. Contre un siècle indévot plein d'une sainte rage, Tu cours chez ta béate, à son cinquième étage, VOLT. *Disc.* 7.

— ÉTYM. XVe s. Quand le cueur est indevot, il n'a pas d'accord en soi, GERSON, dans le *Dict.* de DOCHEZ. || XVIe s. Indevot, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *indevotus*, qui manque de respect au prince, à la loi, et, dans QUICHERAT, *Addenda*, indévot, de *in*.... 1, et *devotus*, dévoué, dévot (voy. ces mots).

INDÉVOTEMENT (in-dé-vo-te-man), *adv.* D'une manière indévote.

— ÉTYM. *Indévote*, et le suffixe *ment*.

INDÉVOTION (in-dé-vo-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* Manque de dévotion. Passant de l'indévotion à l'impiété, BALZ. *De la cour*, 6e disc. L'indévotion que je remarque et que je déplore dans beaucoup de lâches chrétiens, BOURDAL. 5e *dim. après Pâq. Dom.* t. II, p. 106. Le relâchement et l'indévotion des peuples, ID. *Fête des Saints, Myst.* t. II, p. 416. Ces âmes saintes réparèrent par leurs bénédictions l'indévotion des pécheurs, FLÉCH. *Panég.* II, 42.

— HIST. XVIe s. Indevotion, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *indevotionem*, mépris des intentions du testateur, et, dans QUICHERAT, *Addenda*, indévotion, de *in*... 1, et *devotio* (voy. DÉVOTION).

INDEX (in-dèks'), *s. m.* || 1° La table des matières d'un livre. Il m'envoya un index et ensuite une préface, BOSS. *Lett.* 267. || Index de la grécité, de la latinité, table alphabétique des mots et des phrases remarquables de l'une ou de l'autre langue contenus dans l'ouvrage. || 2° Index ou indice, catalogue des livres suspects de mauvaise doctrine dont le saint-siége interdit la lecture, quoiqu'ils ne soient pas encore condamnés juridiquement. Mettre un livre à l'index, c'est le mettre dans ce catalogue. Le P. Tellier avait fait un livre [sur le culte de Confucius] qui, à force d'intrigues et de crédit à Rome, ne fut mis qu'à l'index, ST-SIM. 317, 177. Ce qui est encore bien digne de remarque, c'est que l'arrêt du parlement fut mis à l'index de Rome, VOLT. *Mœurs*, 174. || Congrégation de l'index ou de l'indice, celle qui, à Rome, est chargée d'examiner les livres nouveaux, et d'en prohiber, s'il y a lieu, la lecture ou la vente. || Index expurgatoire, catalogue des livres dont la publication et la vente sont défendus jusqu'à ce qu'ils aient été purgés et corrigés : en quoi ils diffèrent de ceux qui sont définitivement prohibés. || Fig. Mettre quelqu'un à l'index, l'interdire, en défendre l'usage. Mais Voltaire et sa coterie sont à l'index en Barbarie, BÉRANG. Ste-Élisence. || 3° Premier doigt de la main, après le pouce chez l'homme, ainsi nommé parce que c'est de ce doigt qu'on se sert pour indiquer, montrer. || Adjectivement, le doigt index. Nos billets cachetés, remplis, le président les reprenait avec le doigt index et le pouce seulement, P. L. COUR. *Seconde lettre particul.* || 4° Aiguille portée par un pivot, et dont l'extrémité parcourt un limbe divisé. || Au plur. Des index.

— HIST. XVIe s. Derriere le poulce, index et medius, PARÉ, IV, 21.

— ÉTYM. Provenç. *index*; ital. *indice*; du lat. *index*, *indicis*, qui montre, qui indique, formé de *in*, en, vers, et du radical *dic*, montrer, d'où, avec gouna, δείκνυμι, montrer, et *dicere* (*deicere*), dire. *Indicare* est un dénominatif d'*index*, *indicis* (voy. INDIQUER).

† **INDEXTÉRITÉ** (in-dèk-sté-ri-té), *s. f.* Manque de dextérité. L'incident fâcheux qui trouble cette séance vous donne une grande preuve que la colère est un mauvais conseiller : car le préopinant, qui a eu le malheur de vous offenser, a été directement contre le succès de son opinion, qui triomphait lorsqu'il s'est présenté pour la défendre; n'imitons ni sa violence, ni son indextérité, MIRABEAU, *Collection*, t. III, p. 21.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *dextérité*.

† **INDIANISME** (in-di-a-ni-sm'), *s. m.* Caractère indien; études indiennes.

— ÉTYM. *Indien*.

† **INDIANISTE** (in-di-a-ni-st'), *s. m.* Celui qui s'occupe de l'étude du sanscrit et de l'histoire de l'Inde.

— ÉTYM. *Indien*.

† **INDIANOLOGIE** (in-di-a-no-lo-jie), *s. f.* Études sur les habitants indigènes de l'Amérique du Nord, dits improprement Indiens. Indianologie de la Californie, titre d'un ouvrage d'Alexandre Taylor.

INDICATEUR, TRICE (in-di-ka-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui indique, qui dénonce un coupable (sens qui a vieilli). Dans un État où il y a des esclaves, il est naturel qu'ils puissent être indicateurs, MONTESQ. *Esp.* XII, 15. || 2° *S. m.* Terme d'anatomie. L'index. || Adjectivement, le doigt indicateur. || 3° Nom donné aux journaux ou pancartes qui marquent les heures des chemins de fer. L'Indicateur des chemins de fer. Prêtez-moi votre Indicateur. || 4° *S. m.* Nom des deux pièces mobiles qui sont placées à l'extrémité du fléau d'un télégraphe, et à l'aide desquelles on exécute les signaux en leur donnant différentes directions. || 5° *S. m.* Genre d'oiseaux.

— ÉTYM. *Indiquer*.

1\. **INDICATIF, IVE** (in-di-ka-tif, ti-v'), *adj.* || 1° Terme scientifique. Qui a la propriété d'indiquer. Signes indicatifs d'une maladie. Les preuves indicatives de la venue du Messie, BOSS. *Expl. de la proph. d'Isaïe*, 1re *lettre*. || Terme de pratique. État indicatif de..., état, bordereau qui porte l'indication de ... || 2° Terme de théologie. Formule indicative, la formule absolue d'un sacrement, par laquelle le prêtre semble parler en son nom. || 3° Colonnes indicatives, celles qui servent à marquer les marées, sur les côtes de l'Océan.

— HIST. XIVe s. Et de prudence politique une partie ou espece est consiliative et l'autre est indicative, ORESME, *Eth.* 180. || XVIe s. De ces choses, les unes sont indicatives, les autres coindicatives.... les indicatives sont celles qui de soy-mesme et de leur nature enseignent ce qui est à faire, PARÉ, *Introd.* 23.

— ÉTYM. Provenç. *indicatiu*; espagn. et ital. *indicativo*; du lat. *indicativus*, de *indicare*, indiquer.

2\. **INDICATIF** (in-di-ka-tif), *s. m.* Terme de grammaire. Mode des verbes qui exprime l'état ou l'action d'une manière positive, certaine et absolue. Dans la conjugaison, l'indicatif est le premier mode. Un verbe à l'indicatif. || Adjectivement. Le mode indicatif.

— ÉTYM. *Indicatif* 1.

INDICATION (in-di-ka-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action d'indiquer. Il fut arrêté dans la foule sur l'indication d'un tel. || 2° Renseignement, renvoi. Cela peut fournir d'utiles indications. Avec les indications que vous me donnez je trouverai ce qu'il me faut. La table de ce livre est pleine d'indications fautives. || 3° Ce qui est un indice, une espèce de signe. Son embarras est une indication de sa faute. C'est une indication qu'il se sent coupable. || 4° Terme de médecine. Notion fournie par l'examen d'un malade, et d'où l'on peut déduire quel est le traitement à employer. Dans cette maladie l'indication est de saigner. Les indications sont fort obscures. || Terme de jurisprudence. Indication. L'indication des biens de ce débiteur s'est trouvée fausse. || Indication de payement, convention par laquelle un débiteur charge une personne avec laquelle il traite, de payer à son acquit son propre créancier.

— HIST. XVIe s. Si les esprits sont foibles, toute indication curative des maladies cesse, PARÉ, *Intr.* 10. Galien definit en general indication, une enseigne à agir et operer.... Les chirurgiens et medecins usent de ce mot indication qui est propre à eux, et hors de l'usage du vulgaire, ID. *ib.* 22.

— ÉTYM. Provenç. *indicatio*; espagn. *indicacion*; ital. *indicazione*; du lat. *indicationem*, de *indicare*, indiquer.

INDICE (in-di-s'), *s. m.* || 1° Signe apparent qui indique avec probabilité. Il n'avait point fait arrêter ceux qu'il soupçonnait, qu'il n'y eût été forcé par des indices évidents, VAUGEL. *Q. C.* VII, 1. Ton silence est suspect, et on le prend pour un indice d'un plus grand mal, D'ABLANCOURT, *Lucien, Jupiter le tragique*. Dès que la mère eut indice certain De sa grossesse.... LA FONT. *Herm.* Qui m'en éclaircira, quels témoins? quel indice?... RAC. *Mithr.* III, 4. On a des indices presque certains que son père et sa mère, qui furent tués en voyage lorsqu'elle n'avait que deux ou trois ans, étaient des étrangers de la première distinction, MARIV. *Marianne*, 7e part. Nous attestons que nous n'avons jamais connu cet infortuné Calas que les huit juges de Toulouse firent périr sur les indices les plus faibles, contre les ordonnances de nos rois, VOLT. *Politique, Tolérance, Suite et conclusion*. Toute la partie du Mont-Jura, qui commence aux confins du territoire de Schaffouse, et qui s'étend jusqu'au comté de Neufchâtel, offre en plusieurs endroits des indices certains de mines de fer, BUFF. *Mém.* t. IV, p. 79. À ces indices [de tremblement de terre], les hommes fuient de leurs maisons, et courent chercher dans l'enceinte des places ou dans la campagne un asile contre la chute de leurs toits, RAYNAL, *Hist. phil.* VIII, 26. De ses feux tôt ou tard j'acquerrai quelque indice, DUCIS, *Othello*, IV, 1. || 2° Dénonciation (sens qui a vieilli). Si pourtant quelque grâce est due à mon indice, CORN. *Cinna*, V, 3. Mes esclaves en sont, apprends de leurs indices L'auteur de l'attentat, et l'ordre, et les complices, ID. *Pomp.* IV, 4. Si vous rompez le coup, prévenez les indices; Perdez Sertorius, ou perdez vos complices, ID. *Sert.* I, 1. || Par extension. Aussi sert-il [un oiseau] d'indice au chasseur pour chasser le gibier, BUFF. *Oiseaux*, t. IX, p. 408. || 3° Terme d'optique. Indice de réfraction, le rapport du sinus de l'angle d'incidence au sinus de l'angle de réfraction. || 4° Terme de marine. Tout ce qui fait juger de l'approche d'une terre. || 5° Synonyme peu usité d'index, au sens de catalogue imprimé des livres défendus à Rome.

— HIST. XVIe s. La rougeur des viandes est indice qu'elles ne sont assez cuyctes, RAB. *Garg.* I, 39. Le peuple receut son indice, et fut son accusation ouïe en pleine assemblée, AMYOT, *Péric.* 59. Les signes et indices du phlegmon sont tumeur, tension.... PARÉ, V, 8. Le chien.... courut sus [aux meurtriers de son maître].... et par ce premier indice achemina la vengeance de ce meurtre, MONT. II, 191.

— ÉTYM. Lat. *indicium*, de même racine que *indicare*, indiquer.

INDICIBLE (in-di-si-bl'), *adj.* Qu'on ne saurait dire, exprimer. Ô faiblesse indicible! TRISTAN, *Marianne*, I, 3. Ce supplice [des auges, chez les Perses] durait ordinairement quinze ou vingt jours, pendant lesquels le patient souffrait des tourments indicibles, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. III, p. 337, dans POUGENS. C'est alors qu'elle [l'âme] ne se regarde plus qu'avec des horreurs indicibles, MASS. *Carême, Passion*. Cette bouche entr'ouverte, ces bras tendus, ce corps un peu penché sont d'une expression indicible, DIDER. *Salon* de 1765, *Œuvr.* t. XIII, p. 310.

— HIST. XVIe s. Cette indicible benevolence que si souvent avez demonstrée, CONDÉ, *Mém.* p. 651. ....Pour vous certes, je treuve Facile chose à faire un impossible, Et fort aisée à dire un indicible, MAROT, I, 269.

— ÉTYM. *In*.... 1, et un adjectif fictif *dicible* forgé d'après le verbe latin *dicere*, dire.

† **INDICIBLEMENT** (in-di-si-ble-man), *adv.* D'une manière qui ne peut être exprimée. Indiciblement heureux.

— HIST. XVIe s. Le roi fut indiciblement aise de le voir, CARLOIX, IX, 32.

† **INDICT** (in-dikt'), *s. m.* Terme d'ancienne coutume. Indiction d'une foire. Lorsqu'on eut apporté en France du bois de la vraie croix, l'évêque de Paris, pour satisfaire la piété des fidèles de son diocèse qui souhaitaient voir cette précieuse relique, établit un indict annuel dans la plaine de

Saint-Denis, SAINT-FOIX, *Ess. Paris*, *Œuv.* t. III, p 340, dans POUGENS (voy. LENDIT.)

— ÉTYM. Lat. *indictum*, chose prescrite (voy. LENDIT).

INDICTION (in-di-ksion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* ‖ 1° Convocation à certain jour. ‖ Plus particulièrement. Convocation d'un concile ou d'un synode. Depuis l'indiction du concile de Trente jusqu'à l'ouverture. L'indiction du concile est au premier jour de l'an. ‖ 2° Prescription. L'indiction d'un jeûne imposé à tout le corps des fidèles, MASS. *Carême*, *Jeûne*. ‖ 3° Terme de chronologie. Révolution de quinze années que l'on recommence toujours par une, lorsque le nombre de quinze est fini. L'indiction est un des trois cycles qui entrent dans la période Julienne. L'indiction est en usage dans les bulles du saint-siége. ‖ Indiction première, indiction seconde, etc., la première année, la seconde année de chaque indiction.

— HIST. XIII° s. À quoi ce est bone li indictions, que uns privileges de l'apostoile [pape] n'est pas bons, se li indictions à il est donés n'i est escrite, *Comput*, f° 11. ‖ XVI° s. Là il y eut grandes indictions de jeusnes et de prieres pour sauver l'estat du penchant où il estoit, D'AUB. *Hist.* III, 121. Et quant au demeurant pourroient les dits ambassadeurs en ceste leur premiere assemblée, et sans attendre l'indiction du concile, deliberer et arrester entre eux le moyen et chemin que l'on auroit à tenir, M. DU BELL. 186

— ÉTYM. Lat. *indictionem*, de *indicere*, prescrire, de *in*.... 2, et *dicere*, dire.

† **INDICULE** (in-di-ku-l'), *s. m.* Petit index, petite table des matières.

— ÉTYM. Lat. *indiculus*, diminutif de *index*.

INDIEN, ENNE (in-di-in, diè-n'), *s. m.* et *f.* ‖ 1° Habitant de l'Inde proprement dite. ‖ 2° Abusivement. Habitant indigène de l'Amérique, qui fut nommée d'abord les Indes occidentales, parce que Christophe Colomb, qui cherchait une voie pour aller dans l'Inde ancienne, crut d'abord avoir trouvé ce pays et en donna le nom au nouveau continent. ‖ Fig. Faire l'échange de l'Indien, donner une chose de grande valeur pour une autre qui a peu de prix, à cause qu'on achète des Indiens pour de la verroterie et autres objets des choses qui valent beaucoup. ‖ 3° Terme d'astronomie. Constellation australe.

— ÉTYM. Voy. INDE.

INDIENNE (in-diè-n'), *s. f.* ‖ 1° Étoffe de coton peinte qui se fait aux Indes. ‖ Par extension, étoffes du même genre fabriquées en Europe. M. Fazy avait là une fabrique d'indiennes, J. J. ROUSS. *Prom.* 4. ‖ 2° Vêtement en indienne ; robe de chambre. Je me suis fait faire cette indienne-ci, MOL. *Bourg. gent.* I, 2. ‖ 3° Terme de tabletier. Peigne à l'indienne, peigne d'ivoire ou d'os, à dents fines des deux côtés.

— ÉTYM. *Indien*.

† **INDIENNEUR** (in-diè-neur), *s. m.* Ouvrier qui fabrique des indiennes.

INDIFFÉREMMENT (in-di-fé-ra-man), *adv.* ‖ 1° Sans faire de différence, de distinction. Mais qu'indifféremment elle doit à ce rang Élever le mérite et les rares services, CORN. *Agés.* III, 2. Rendant justice indifféremment à tous ses sujets, FLÉCH. *Hist. de Théod.* II, 2. Confondre les personnes et les traiter indifféremment, LA BRUY. IX. Philopémen écoutait volontiers les discours des philosophes, et lisait avec plaisir leurs traités; non pas tous indifféremment, mais seulement ceux qui pouvaient l'aider à faire du progrès dans la vertu, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. VIII, p. 133, dans POUGENS. Les Turcs appellent indifféremment les chrétiens infidèles et chiens, VOLT. *Loi nat. note k.* Exiler indifféremment, tantôt Arius, tantôt Athanase, ID. *Dict. phil. Constantin* Il [le phoque] ne craint ni le froid ni le chaud, il vit indifféremment d'herbe, de chair ou de poisson ; il habite également l'eau, la terre et la glace, BUFF. *Quadrup.* t. VI, p. 276. ‖ 2° Avec indifférence, sans intérêt, avec froideur. Ils viennent entendre indifféremment la parole de Dieu, BOURDAL. *Dominic.* I, *Parole de Dieu*, 305. L'homme dissimulé ne parle point indifféremment, LA BRUY. *Théophr.* I. Ne vous écrit-elle pas : chantez indifféremment? c'est-à-dire chantez comme si vous chantiez.... seulement pour chanter, BEAUMARCH. *Barb. de Sév.* I, 6.

— HIST. XIV° s. Ele [la tormentille] cure indifferemment toutes les morsures et les pointures qui avienent aus hommes et aus chevaux, H. DE MONDEVILLE, f° 83, *verso*. Les anciens donnerent indifferemment pocion à tous leurz navrés [blessés], ID. f° 46, *verso*. Les princes d'Arunce ont esté indifferanment feru de la cognie [hache], BERCHEURE, f° 33, *verso*.

— ÉTYM. *Indifférent*, et le suffixe *ment*.

INDIFFÉRENCE (in-di-fé-ran-s'), *s. f.* ‖ 1° L'état d'une personne indifférente. Cette indifférence que je sens lorsque je ne suis point emporté vers un côté plutôt que vers un autre par le poids d'aucune raison, est le plus bas degré de la liberté, DESC. *Médit.* IV, 7. Ils ont tous deux leur compte, et, sur cette assurance, ils tiennent le passé dans quelque indifférence, CORN. *Mél.* V, 6. L'indifférence qu'ils ont pour la vérité, fait que non-seulement ils ne prennent aucune part à sa défense, mais qu'ils voient même avec peine qu'on s'efforce de détruire le mensonge, PASC. *Prov.* XI. Il n'avait pas de ces froides indifférences ni de ces faibles ménagements qui font qu'on abandonne les affaires d'autrui, pour ne s'en pas faire à soi-même, FLÉCH. *Duc de Mont.* D'où vient que, pour son Dieu pleine d'indifférence, Jérusalem se tait en ce pressant danger? RAC. *Athal.* III, 6. La grâce [selon Malebranche] ne fait que mettre l'homme en équilibre et en indifférence entre le bien et le mal, FÉN. t. III, p. 268. D'un œil d'indifférence il a vu le supplice, VOLT. *Orphel.* IV, 2. Au demeurant, disposez du peu qui reste à exécuter comme il vous plaira; cela m'est de la dernière indifférence, DIDER. *Lett. à M. Lecheton*. Je n'eus jamais d'indifférence Pour la gloire du nom français, BÉRANG. *Ma dern. chanson*. Bientôt ses actions [de Napoléon] démentirent ses paroles, et chacun s'étonna de son indifférence à donner des ordres pour un si grand établissement, SÉGUR, *Hist. de Nap.* V, 1. ‖ 2° Indifférence des religions, indifférence en matière de religion, indifférence religieuse, et, absolument, indifférence, état d'une personne qui, ne s'attachant à aucune religion, les met toutes au même rang. Quand on aura accordé au commentateur qu'il faut laisser croire et prêcher tout ce qu'on voudra, alors il demandera, sans plus de façon, l'indifférence des religions, c'est-à-dire qu'on n'exclue personne du salut et que chacun règle sa foi par sa conscience, BOSS. 6° *avert.* 93. Chercher un repos funeste et une entière indépendance dans l'indifférence des religions ou dans l'athéisme, ID. *Reine d'Angl.* De l'indifférence en matière de religion, *Titre d'un ouvrage de l'abbé de Lamennais*. C'est toi qui l'as nommé, doctoabbé : notre mal et le tien, l'indifférence pour la religion ; il en a fait un livre, comme ces médecins qui composent des traités sur une maladie dont eux-mêmes sont atteints, et en raisonnent d'autant mieux, P. L. COUR. *Lett.* VIII. ‖ 3° Terme de philosophie. Liberté d'indifférence, liberté que laisse l'indifférence. Il paraît probable que nous avons la liberté d'indifférence dans les choses indifférentes; car qui pourra dire que Dieu ne nous a pas fait ou n'a pas pu nous faire ce présent? VOLT. *Phil. Newt.* part. I, ch. 4. La liberté qu'on nomme d'indifférence est un mot sans idée, une absurdité, car ce serait se déterminer sans raison, ce serait un effet sans cause, ID. *Dict. phil. Philosophie*, IV. ‖ 4° État de l'âme d'une personne qui n'est point sensible à l'amour. Au contraire, pour tous dedans l'indifférence, Elle n'ôte à pas un ni donne l'espérance, CORN. *Cid*, I, 1 (1^{re} édit.). N'y portez, s'il se peut, que de l'indifférence, ID. *Suréna*, I, 3. Sévigné, de qui les attraits Servent aux grâces de modèle, Et qui naquîtes toute belle À votre indifférence près, LA FONT. *Fabl.* IV, 1. L'indifférence est le sommeil de l'âme, FAVART, *Soliman II*, III, 9. Vous la verrez sans doute avec indifférence, VOLT. *Zaïre*, IV, 7. ‖ 5° Terme de chimie. État d'un corps dont les affinités chimiques sont satisfaites, et qui n'a plus de tendance à se combiner à d'autres éléments.

— ÉTYM. Lat. *indifferentia*, de *indifferens*, indifférent.

INDIFFÉRENT, ENTE (in-di-fé-ran, ran-t'), *adj.* ‖ 1° Qui ne présente en soi pas de différence, et, par conséquent, pas de cause de détermination ou de préférence, en parlant des choses. Lorsqu'on a quelque bon dessein, ou même quelque dessein qui n'est qu'indifférent, DESC. *Méth.* III, 3. Ils tiennent la religion pour fort indifférente, BOSS. *Hist.* II, 12. Par où ont-ils deviné [les incrédules] que tout ce qu'on pense de ce premier être soit indifférent, et que toutes les religions qu'on voit sur la terre lui soient également bonnes? ID. *Anne de Gonz.* Ceux-là sont vrais ennemis de la divinité du Fils de Dieu, puisqu'ils en tiennent le dogme pour indifférent, ID. *Var.* XIV. § 91. La maladie ou la santé lui devinrent indifférentes, FLÉCH. *Dauphine.* Il avait fait plusieurs métiers, comme ceux qui ne cherchent que la fortune et à qui toutes les voies pour y parvenir sont indifférentes, DUCLOS, *Hist. Louis XI*, *Œuv.* t. III, p. 275, dans POUGENS. Il est indifférent que ce soient les chrétiens ou les musulmans qui souffrent, il n'y a que l'homme qui soit digne d'intéresser l'homme, RAYNAL, *Hist. phil.* XI, 9 ‖ Actions indifférentes, les actions qui, d'elles-mêmes, ne sont ni bonnes ni mauvaises. ‖ 2° Qui touche peu, dont on se soucie peu. Il n'est rien de si indifférent qu'on ne tâche de ressaisir au moment qu'il nous échappe, STAAL, *Mém.* t. III, p. 93. Tout m'est indifférent, VOLT. *Scyth.* II, 1. ‖ Il se dit des personnes, en un sens analogue. Cette femme lui est indifférente. Cet homme-là m'est indifférent. ‖ 3° Qui est de peu d'importance, de conséquence. Nous ne parlons que de choses indifférentes. Cette magnificence est bien ruineuse : ce n'est pas une chose indifférente pour la dépense que le bel air et le bon air dans une maison comme la vôtre, SÉV. 31 août 1689. Il ne rapporta de ses voyages que beaucoup de fausses notions et quelques vérités indifférentes, VOLT. *Mœurs*, 60. Le roi demanda à la reine après quelques discours indifférents où était Mlle de Hautefort, GENLIS, *Mlle de la Fayette*, p. 264, dans POUGENS. ‖ Conversation indifférente, entretien indifférent, conversation, entretien qui roulent sur des choses indifférentes. Peut-être, mais enfin, vois-tu qu'elle me fuie? Qu'indifférent qu'il est, mon entretien l'ennuie? CORN. *Veuve*, I, 1. ‖ Cela n'est pas indifférent, se dit de choses qui ne sont pas sans importance. Est-ce une chose indifférente de dire?... PASC. *Prov.* II. Il avait tout l'esprit du monde, et il était roi : ces qualités ne sont pas indifférentes, HAMILTON, *Gramm.* 9. Ce livre, qui, dans le temps où il parut n'avait pas dû être indifférent, était tombé dans l'oubli, FONTEN. *Leibnitz*. Non, non, monsieur, lui répondis-je, ceci n'est pas aussi indifférent que vous le croyez, MARIV. *Marianne*, 6° part. ‖ Être indifférent à une chose, n'y pas importer, n'avoir pas d'influence sur cette chose. Combien il est indifférent à la valeur des denrées qu'elles doivent leur naissance à des mains orthodoxes ou à des mains hérétiques, à des mains espagnoles ou à des mains hollandaises! RAYNAL, *Hist. phil.* VIII, 34. ‖ 4° Visage indifférent, tournure indifférente, visage, tournure qui ne se fait remarquer par rien. [Femme] Qui n'était ni brune ni blonde, et qui portait un de ces visages indifférents qu'on voit à tout le monde et qu'on ne remarque à personne, MARIV. *Pays. parv.* 1^{re} part. ‖ 5° Qui n'a pas plus de penchant d'un côté que d'un autre, qui ne fait pas de différence en parlant des personnes. Il demeura indifférent au milieu des partis. ‖ Terme de philosophie. La matière est d'elle-même indifférente au repos et au mouvement, elle n'a d'elle-même ni l'une ni l'autre de ces qualités, et elle est également susceptible de l'une ou de l'autre. Autrement [c'est-à-dire si tout ne dépendait pas de Dieu], il n'aurait pas été tout à fait indifférent à créer les choses qu'il a créées, DESC. *Rép. aux* 6^{es} *obj.* 13. ‖ 6° Qui ne prend point d'intérêt à...., qui n'est pas touché de.... Je définis la cour un pays où les gens, Tristes, gais, prêts à tout, à tout indifférents, Sont ce qu'il plaît au maître, LA FONT. *Fabl.* VIII, 14. Il faudrait que je fusse bien indifférente pour ce qui vous touche, SÉV. 62. Je ne suis pas indifférente à cet enfant et à vos affaires, ID. 580. Monsieur de Reims ne fut pas indifférent à faire des honnêtetés à un homme [M. de Chaulnes] qui s'en va à Rome, ID. 28 août 1689. Vous voyez de quel œil et comme indifférente J'ai reçu de ma mort la nouvelle sanglante, RAC. *Iphig.* III, 6. Pleure, tonne, gémis, j'y suis indifférente, VOLT. *Oreste*, II, 5. Il y a peu d'hommes assez sûrs et assez satisfaits de l'opinion qu'ils ont d'eux-mêmes pour être indifférents sur celle des autres, DUCLOS, *Consid. sur les mœurs*, 5. ‖ Absolument. Qui n'est touché de rien. Il est d'une humeur indifférente. Rien n'émeut cet homme indifférent. Ses yeux indifférents ont déjà la constance D'un tyran dans le crime endurci dès l'enfance, RAC. *Brit.* V, 7. Anaxarque, son maître [de Pyrrhon], étant tombé dans un fossé, il [Pyrrhon] passa outre sans daigner lui tendre la main ; loin qu'Anaxarque lui en sût mauvais gré, il loua son disciple de cet esprit indifférent et qui n'aimait rien, ROLLIN, *Hist. anc.* liv. XXVI, 1^{re} part. 3° art. § 2. ‖ Qui n'est point sensible à l'amour. Un cœur indifférent, ROTR. *Bélis.* IV, 2. L'amour n'a bien souvent qu'une douceur trompeuse; Mais vivre indifférent est-ce une vie heureuse? TH. CORN. *Ariane*, II, 1. Phèdre seule charmait tes impudiques yeux ; Et pour tout autre objet ton âme indifférente Dédaignait de brûler d'une flamme innocente, RAC. *Phèdre*, IV, 2. D'un œil indifférent j'ai regardé ses charmes, VOLT. *Adél. du Guescl.* II, 7. ‖ *S. m.* et *f.* Celui, celle qui de-

meure sans prévenant pour ceci ou cela. Il fait l'indifférent. Les indifférents jugent au moins avec impartialité. || Les indifférents, ceux que ne nous touchent en rien. Je n'aime point votre Alexandre qui s'en va de la Grèce en Perse, en Égypte, au mont Caucase, et de là jusqu'au Gange, toujours tuant tout ce qu'il rencontre, ennemis, indifférents et amis, VOLT. *Dial.* 20. || Celui, celle qui est insensible à l'amour. Qu'un indifférent est heureux! Il jouit d'un destin paisible; Le ciel fait un présent bien cher, bien dangereux, Lorsqu'il donne un cœur trop sensible, QUINAULT, *Atys*, II, 1. || On dit en plaisantant, une aimable, une belle indifférente; et, ironiquement, un bel indifférent. || 7° Terme de chimie. Corps indifférents, corps composés qui n'exercent plus de réactions électro-chimiques, et qui ne se combinent point avec d'autres corps.

— HIST. XV° s. Quant le chevalier eut ouy les parolles de la damoiselle, il fut si indifferent [indécis] qu'il ne sceut le quel faire, ou suyr [suivre] sa voie, ou aller avec la damoiselle, *Perceforest*, t. V, f° 80. || XVI° s. Actions indifferentes, MONT. I, 13. Le vivre et le mourir est indifferent, ID. I, 89.

— ÉTYM. Berry, *indifférent*, médiocre, de peu de valeur, du lat. *indifferentem*, de *in*.... 1, et *differens*, différent. Dans la scolastique, *indifferens*, *indifferentia* indique l'élément non-*different* qui se trouve dans les diverses espèces, et qui fait qu'elles appartiennent à un genre, le propre de cet *indifférent*, de l'*indifférence* étant d'être également susceptible de toutes les formes constitutives des diverses espèces, l'expression même de cette manière d'être, de cette neutralité entre toutes ces espèces possibles, est exprimée par le sens actuel du mot *indifférent*, CH. DE RÉMUSAT.

† **INDIFFÉRENTISME** (in-di-fé-ran-ti-sm'), *s. m.* Doctrine des indifférents en matière de religion. On dit qu'en permettant toutes les religions on jettera les hommes dans l'indifférentisme religieux, MIRABEAU, *Collection*, t. II, p. 74. Indifférentisme, opinion perverse d'après laquelle on pourrait acquérir le salut éternel par quelque profession de foi que ce fût, pourvu que les mœurs soient droites et honnêtes, *Encyclique du pape Grégoire XVI*, 15 août 1832.

— ÉTYM. *Indifférent.*

† **INDIFFÉRENTISTE** (in-di-fé-ran-ti-st'), *s. m.* Celui qui est indifférent au dogme religieux, qui croit qu'on peut faire son salut dans toutes les religions.

† **INDIGÉNAT** (in-di-jé-na; le t ne se lie pas), *s. m.* || 1° Droit qui appartient aux citoyens d'un État. || Autrefois, en Pologne, donner l'indigénat à un homme, c'était l'y naturaliser. Mme de Bethune avait un frère qui a passé sa vie en Pologne, où il obtint l'indigénat de la république, ST-SIM. 182, 167. || 2° Qualité d'être indigène dans une contrée. L'indigénat d'une race.

— ÉTYM. *Indigène.*

INDIGENCE (in-di-jan-s'), *s. f.* || 1° Manque des choses utiles à la vie. L'indigence est à l'homme un monstre redoutable, ROTR. *St Genest*, II, 3. Nous avons des maximes pour toutes sortes de personnes..., pour les riches.... pour ceux qui sont dans l'indigence, PASC. *Prov.* VI. J'aurais encore mieux aimé ma liberté, j'aurais respecté mon indigence, MAINTENON, *Lett. à la duch. de Richelieu*, 3 mars 1666. C'est alors qu'une femme et des enfants sont une violente tentation à la fraude, au mensonge et aux gains illicites : il [l'homme] se trouve entre la friponnerie et l'indigence, LA BRUY. VI. Des hommes corrompus qui abusaient des lois, et auprès desquels l'indigence était le seul crime auquel on ne faisait point de grâce, MASS. *Panégyr. St Louis.* Leur sort les avilit, mais leur sage constance Fait respecter en eux l'honorable indigence, VOLT. *Mérope*, II, 2. Où le ciel vous fit tous égaux par l'indigence, ID. *Scythes*, IV, 2. Dans mon réduit où l'on voit l'indigence Sans m'éveiller assise à mon chevet, BÉRANGER, *Dieu des bonnes gens.* || Être à l'indigence, être inscrit parmi les indigents. || Fig. Si bien qu'étant [l'âme] séparée de Dieu, que son fond réclame sans cesse, tourmentée de son indigence, le chagrin la dévore, l'ennui la tue, BOSS. *la Vallière.* Qui ne désire pas? qui ne soupire pas dans cette vie où toute la nature est dans l'indigence? ID. 1er *sermon, Fête de tous les saints.* || 2° Abstraitement. Les indigents en général. Secourir l'indigence. Respecter l'indigence est un devoir suprême; Souvent les immortels et Jupiter lui-même, Sous des haillons poudreux, de seuil en seuil traînés, Viennent tenter le cœur des mortels fortunés, A. CHÉNIER, *Idylles, le Mendiant.* || 3° Fig. Manque, en parlant de choses intellectuelles ou morales. Indigence d'esprit, d'idées. Je ne veux point ici parler de tous les sens pour vous faire avouer leur indigence, BOSS. *la Vallière.* || Manque d'une chose quelconque. Un habit qui souffre une indigence de rubans, MOL. *Préc.* sc. 6 (Cette phrase est du style précieux).

— HIST. XIII° s. Et par la povreté douteuse Il parle de la soufreteuse, Que nous apelons indigence, Qui si ses hostes desavance, *la Rose*, 8222. || XIV° s. Chascun, quant il en a besoing et indigence, a concupiscence de nourrissement sec ou moiste, ORESME, *Eth.* 93. || XV° s. Checir les voy [je les vois] en indigence, Et leurs terres estre vendues, E. DESCH. *Miroir de mariage*, p. 114. || XVI° s. Quant au service, attendre affablement, Des metz servir prendre à son indigence [besoin], MAROT, V, 362. Les maladies, l'indigence, le mespris, MONT. III, 394.

— ÉTYM. Provenç. *indigentia*; espagn. *indigencia*; ital. *indigenza*; du lat. *indigentia*, de *indigens*, indigent.

INDIGÈNE (in-di-jè-n'), *adj.* || 1° Qui est originaire du pays. Animaux indigènes. Productions indigènes. || Il se construit avec la préposition *à*. Cette pièce avait, suivant moi, deux défauts littéraires : l'un, d'être une imitation du théâtre français, de n'être pas indigène à l'Angleterre, l'autre, d'offrir une longue allusion à la politique, VILLEMAIN, *Littér. Tabl. du 18° siècle*, 2° partie, 2° leçon. || Terme de pharmacie. Médicaments indigènes, médicaments tirés de la contrée même qu'on habite. || 2° Particulièrement. Qui est établi de tout temps en un pays, en parlant des nations. Peuples indigènes. Ce sont les peuples de l'Arabie proprement dite, qui étaient véritablement indigènes, c'est-à-dire qui, de temps immémorial, habitaient ce beau pays sans mélange d'aucune autre nation, sans avoir été jamais ni conquis, ni conquérants, VOLT. *Mœurs, Introd.* Il y a grande apparence que les Lapons sont indigènes, c'est-à-dire que leurs animaux sont une production de leur pays, que la nature les a faits les uns pour les autres, ID. *Russ.* I, 1. Sont-ils indigènes? ont-ils été transplantés? RAYNAL, *Hist. phil.* IV, 4. || *S. m.* et *f.* Les indigènes de l'Amérique. || Familièrement et par plaisanterie, un habitant d'une localité, d'un village, etc. Voici venir un indigène qui nous renseignera.

— ÉTYM. Lat. *indigena*, de *indi*, ou *endu*, à l'intérieur, dans le pays, et *gena*, né, de l'inusité *geno*, engendrer.

† **INDIGÉNÉITÉ** (in-di-jé-né-i-té), *s. f.* Qualité, état d'indigène.

INDIGENT, ENTE (in-di-jan, jan-t'), *adj.* || 1° Qui manque des choses utiles à la vie. Dépenser à peine deux mille francs par an pour sa personne, et en donner plus de vingt mille à des familles indigentes, VOLT. *Lett. d'Argenson*, 8 août 1743. La plupart, indigents au milieu des richesses, Achètent l'abondance à force de bassesses, GILBERT, *18° siècle*. C'est là, cachant son sort, que sa vertu tranquille D'un vieillard indigent a partagé l'asile, DUCIS, *Lear*, I, 4. Le ministre d'un Dieu qui vécut indigent, M. J. CHÉN. *Fén.* III, 1. || Fig. Je pourrais vous faire convenir que le jargon d'une petite province, mêlé de chaldéen, de phénicien et d'arabe, était une langue aussi indigente et aussi rude que notre ancien gaulois, VOLT. *Lett. Pinto*, 21 juill. 1762. || 2° *S. m.* et *f.* Un indigent. Une indigente. Ôtez-nous de ces biens l'affluence importune, Dirent-ils l'un et l'autre : heureux les indigents! LA FONT. *Fabl.* VII, 6. C'est aux pauvres et aux indigents, qui portent la marque du Fils de Dieu, qu'il appartient proprement d'y être reçus [dans la cité de Dieu], BOSS. *Sermons, Sept.* 1. Mais, quoi! cet indigent, ce mortel famélique, Cet objet dégoûtant de la pitié publique, D'un cadavre vivant traînant le reste affreux, VOLT. *Disc.* 1er. ....L'indigent espère en vain du sort; En espérant toujours il arrive à la mort, A. CHÉN. *Idylles, Mendiant.* Si pauvre et généreux son cœur vient de souffrir Aux cris d'un indigent qu'il n'a pu secourir, ID. *Élég.* XXI.

— HIST. XIV° s. Et à celui qui est indigent ou souffreteus, l'en doit donner plus du gaing ou du proffit, ORESME, *Eth.* 260. La despense ne soit tenue Si grande com ta revenue Pour doubte d'aucun accident; Car lors serroies indigent, Si ta despense estoit pareille à revenue.... E. DESCH. *Miroir de mariage*, p. 63. || XVI° s. Il n'est pas possible que celuy secoure beaucoup d'indigens, qui lui mesme est indigent de beaucoup de choses, AMYOT, *Arist. et Cat.* 8. Prions aux dieux qu'ils nous pardonnent ceste offense, d'avoir seulement jetté Marius indigent et nud hors de nostre ville, ID. *Marius*, 70. Nostre langue vulgaire n'est tant vile, tant inepte, tant indigente et à mespriser que ils l'estiment, RAB. *Pant.* V, *Prol.*

— ÉTYM. Lat. *indigentem*, part. présent de *indigere*, formé de *indu*, *endo*, à l'intérieur, et *egere*, manquer, avoir besoin.

† **INDIGÉRER** (S') (in-di-jé-ré. La syllabe *gé* prend un accent grave quand la syllabe qui suit est muette : je m'indigère, excepté au futur et au conditionnel : je m'indigérerai, je m'indigérerais), *v. réfl.* Néologisme. Se donner une indigestion. Ceux qui s'enivrent ou s'indigèrent ne savent ni boire ni manger, BRILLAT-SAVARIN, *Phys. du goût*, 10° aphor.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *digérer*.

INDIGESTE (in-di-jè-st'), *adj.* || 1° Qui n'est pas digéré (peu usité en ce sens). Il rend les viandes crues et indigestes, *Dict. de l'Acad.* || 2° Qui est difficile à digérer, qui reste longtemps dans l'estomac sans se convertir en chyme. Lorsqu'ils [les rossignols] ont avalé quelque chose d'indigeste, ils le rejettent sous la forme de pilules ou de petites pelotes, comme font les oiseaux de proie, et ce sont en effet des oiseaux de proie très-petits, mais très-féroces, puisqu'ils ne vivent que d'êtres vivants, BUFF. *Ois.* t. IX, p. 155. || 3° Fig. Qui est mal digéré, mal fondu, surtout en parlant des ouvrages d'esprit. Pensées indigestes. Ces fragments ne sont qu'un recueil indigeste, tiré des cahiers de quelque particulier qui avait extrait de Pétrone ce qui lui avait plu sans y observer d'ordre, ROLLIN, *Hist. anc.* t. XXV, 1, art. 2, § 3.

— HIST. XVI° s. Si la doctrine rencontre les ames mousses, elles les aggrave et suffoque, masse crue et indigeste, MONT. IV, 42. Ce petit dieu indigeste et roteur [Bacchus], ID. IV, 288. Ces ulceres sont sordides lorsque d'icelles sort grande quantité d'humeur virulent et indigeste, PARÉ, XI, 20.

— ÉTYM. Provenç. *indigest*; espagn. et ital. *indigesto*; du lat. *indigestus*, confus, sans ordre, et, dans QUICHERAT, *Addenda*, indigeste, de difficile digestion; de *in*.... 1, et *digestus*, digéré (voy. DIGESTION).

† **INDIGESTIBILITÉ** (in-di-jè-sti-bi-li-té), *s. f.* État de ce qui est indigestible.

— ÉTYM. *Indigestible*; provenç. *indigestibilitat*; ital. *indigestibilità*.

† **INDIGESTIBLE** (in-di-jè-sti-bl'), *adj.* Qu'on ne peut digérer. Il [un aliment] reste aussi indigestible dans l'estomac de ceux qui ne ruminent pas, B. DE ST-PIERRE, *Harm.* I, *Tabl. gén.*

— HIST. XVI° s. Ils nous representent l'estat d'une indigestible [insupportable] agonie, MONT. I, 397.

— ÉTYM. Lat. *indigestibilis*, de *in*.... 1, et *digestibilis*, digestible.

INDIGESTION (in-di-jè-sti-on), *s. f.* || 1° Trouble momentané du tube gastro-intestinal, pendant lequel la digestion est arrêtée ou suspendue. Diogène mangea un pied de bœuf cru qui lui causa une si grande indigestion qu'il en mourut, FÉN. *Diog.* Hélas! les indigestions Sont pour la bonne compagnie, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 81. || Fig. Cela donne une indigestion, se dit de choses qui fatiguent ou dégoûtent par leur excès, leur répétition, etc. Je n'ose vous parler des magnificences de Rennes de peur de vous donner une indigestion, car ce sont des festins : le même jour dîner chez M. de la Trémouille, souper chez le premier président.... ainsi tous les jours; comment vous en portez-vous? SÉV. 596. N'est-ce point vous accabler, monsieur? voilà un long récit [sur la famille Grignan]; vous aurez une indigestion de Grignans, ID. *Lett. à Moulceau*, 26 oct. 1686. || 2° Terme de vétérinaire. Indigestion gazeuse, la tympanite.

— HIST. XVI° s. La goutte, la gravelle, l'indigestion sont symptomes des longues années, MONT. IV, 268.

— ÉTYM. Provenç. *indigestio*, *endegestio*; du lat. *indigestionem*, de *in*.... 1, et *digestio*, digestion.

INDIGÈTE (in-di-jè-t'), *adj.* Terme de la religion romaine. Dieux indigètes, héros divinisés, demi-dieux particuliers au pays. Ce culte [la religion païenne] a soumis l'univers à mes lois; c'est par là qu'Annibal a été repoussé de nos murailles.... c'est pour les dieux que nous demandons la paix, nous la demandons pour les dieux indigètes, MONTESQ. *Rom.* 19.

— ÉTYM. Lat. *indiges*, *indigetis*, de *indi* pour *indu*, dedans, et *ges*, engendré, de l'inusité *genere*, engendrer (voy. GÉNITAL).

† **INDIGITAMENT** (in-di-ji-ta-man), *s. m.* Nom d'un livre des anciens pontifes romains, qui contenait le nom des dieux, la forme de leur culte, et les cérémonies qui étaient particulières à chacun.

— ÉTYM. Lat. *indigitamentum*, de *indigitare*, invoquer, lequel vient de *ind-ig-itare*, composé de *ind*, en, et du radical *ig* ou *ag*, dire, qui est resté dans *adagium*, *aio*, *ago* pour *ag-io*.

INDIGNATION (in-di-gna-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* Sentiment de colère et de mépris qu'excite une personne ou une chose indigne.

L'indignation qu'on prend avec étude, Augmente avec le temps et porte un coup plus rude, CORN. *M. de Pomp.* IV, 1. Le Seigneur a conçu une violente indignation contre vos pères, SACI, *Bible, Zacharie*, I, 2. À ces mots il se livre Aux transports violents de l'indignation, LA FONT. *Fabl.* VIII, 16. On a de l'indignation pour cette horrible chicane, SÉV. 53. L'imprudence brutale donne de l'indignation, FÉN. *Tél.* VII. César, qui cependant lisait sur leur visage De l'indignation l'éclatant témoignage, VOLT. *Mort de Cés.* II, 4. On ne peut concevoir que de l'indignation contre Théodoret, qui, seul de tous les historiens, rapporte qu'il [l'empereur Julien] sacrifia une femme dans le temple de la lune à Carres, ID. *Dict. phil. Julien.*

— HIST. XIIIe s. Et se aucuns avoit presumption de ce atempter, il sache qu'il encourroit le [la] indignation de Dieu tout puissant, TAILLIAR, *Recueil*, p. 501. || XIVe s. Les vierges ravies [les Sabines enlevées par les Romains] n'avoient pas meilleur esperance de soy ne meneur [moindre] indignacion, BERCHEURE, f° 10. Il convient que accoustumance propre à vertu ait esté devant, par quoy la personne aime le bien et ait indignacion de chose laide et deshoneste, ORESME, *Eth.* 325. Il [le roi] les a du conseil tous fait bouter arriere; Les traistres en ont grant indignacion, *Compl. sur la bataille de Poitiers, Bibl. des chart.* 3e série, t. II, p. 262. || XVe s. Eschey en l'indignation et haine grandement du roi de France messire Godefroy de Harcourt, FROISS. I, I, 246. || XVIe s. Celles qui sont honnestes, fuyans les marques de vieillesse et de turpitude, desirans eviter l'indignation [dédain] de leurs maris, PARÉ, XXV, 14.

— ÉTYM. Provenç. *indignacio, endignacio*; espagn. *indignacion*; ital. *indignazione*; du lat. *indignationem*, de *indignari*, s'indigner.

INDIGNE (in-di-gn'), *adj.* || 1° Qui n'est pas digne de ..., en parlant des personnes. On mande des merveilles d'Allemagne ... ces Allemands se laissent noyer par un petit ruisseau.... on croit que M. de Luxembourg les battra.... ce n'est pas notre faute s'ils se rendent indignes d'être nos ennemis, SÉV. 23 juill. 1676. Indigne de vous plaire et de vous approcher, RAC. *Phèdre*, III, 4. Mais s'il a pu me croire indigne de sa foi, C'est lui qui pour jamais est indigne de moi, VOLT. *Tancr.* IV, 6. Richard, enfermé dans la tour, remit au duc de Lancastre les marques de la royauté, avec un écrit signé de sa main, par lequel il se reconnaissait indigne de régner; il l'était en effet puisqu'il s'abaissait à le dire, ID. *Mœurs*, 78. Joyeuse, né d'un sang chez les Français insigne, D'une faveur si haute était le moins indigne, ID. *Henr.* III. || Indigne de, suivi d'un nom de personne, signifie qu'on n'est pas digne d'appartenir à cette personne. Mais enfin ce Rodrigue est indigne de vous, CORN. *Cid*, II, 5. Soyons indigne sœur d'un si généreux frère, ID. *Hor.* IV, 4. || 2° À quoi on ne peut accorder de...., en parlant des choses. Une faute indigne de pardon. || 3° Terme de jurisprudence. Qui est déchu d'une succession pour avoir manqué à quelque devoir essentiel envers le défunt, de son vivant ou après sa mort. Déclaré indigne de succéder. || Substantivement. Les enfants de l'indigne. || 4° Qui n'est pas séant, convenable, en parlant des choses. Toute autre place qu'un trône eût été indigne d'elle, BOSS. *Reine d'Anglet.* Comme un voleur, direz-vous; indigne comparaison! n'importe, qu'elle soit indigne de lui [Jésus-Christ], pourvu qu'elle nous sauve, ID. *Marie-Thér.* Les éclaircissements sont indignes de moi, VOLT. *Zaïre*, III, 7. || 5° Absolument. Qui n'est pas digne, c'est-à-dire qui mérite mépris ou haine, en parlant des personnes. Quoi! la peur a glacé mes indignes soldats! RAC. *Athal.* V, 5. Quoi! le ciel a permis Que ce vertueux père eût cet indigne fils, VOLT. *Alz.* III, 5. || Il se dit des choses dans le même sens. Cette voie est basse, indigne et étrangère, PASC. *Pensées*, art. III. Rebuté de tant d'indignes traitements, BOSS. *Reine d'Anglet.* Ai-je mérité seul son indigne pitié? RAC. *Alex.* I, 1. Ah! dissipez ces indignes alarmes, ID. *Andr.* II, 1. Vous avez vu cent fois nos soldats en courroux Porter en murmurant leurs aigles devant vous, Honteux de rabaisser par cet indigne usage Les héros dont encore elles portent l'image, ID. *Brit.* IV, 2. De quoi nous a servi cette indigne contrainte? ID. *Bajaz.* II, 5. J'espérais que, fuyant un indigne repos, Je prendrais quelque place entre tant de héros, ID. *ib.* J'ai fait l'indigne aveu d'un amour qui l'outrage, ID. *Phèdre*, III, 3. Ils firent d'Amalec un indigne carnage, ID. *Esth.* II, 1. Ô crainte, a dit mon père, indigne, injurieuse! ID. *Athal.* V, 1. Dans le temps même qu'on examinait cette affaire, on apprit la manière indigne dont Charès avait été reçu par les alliés, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. VI, p. 99, dans POUGENS. Bayle examine ensuite si l'idolâtrie est plus dangereuse que l'athéisme; si c'est un crime plus grand de ne point croire à la divinité que d'avoir d'elle des opinions indignes, VOLT. *Dict. phil. Athéisme.* || Communion indigne, communion qui n'est pas faite avec les dispositions requises. || 6° Indigne est quelquefois une épithète que l'on se donne par humilité. Signé: Un tel, prêtre indigne. J'osai, moi indigne, retoucher son ouvrage. Arrêtons ici, chrétiens, et vous, Seigneur, imposez silence à cet indigne ministre [Bossuet lui-même] qui ne fait qu'affaiblir votre parole; parlez dans le cœur, prédicateur invisible.... BOSS. *Anne de Gonz.* || 7° Indigne, en bonne part, signifiant qui ne mérite pas un reproche, un mauvais sort, etc. ....Un cavalier indigne des liens Où l'a mis aujourd'hui la trahison des siens, CORN. *Clit.* V, 5. Sa perte est de ses faits un indigne salaire, ROTROU. *Bélis.* V, 6. Ménécée, en un mot, digne frère d'Hémon, Et trop indigne aussi d'être fils de Créon, RAC. *Théb.* III, 3. Indigne également de vivre et de mourir, On l'abandonne aux mains qui daignent le nourrir, ID. *Bajaz.* I, 1. Si vous daigniez, seigneur, rappeler la mémoire Des vertus d'Octavie indignes de ce prix, ID. *Brit.* III, 1. Il est indigne qu'on lui fasse des reproches, *Dict. de l'Acad. de* 1762. || 8° *S. m.* et *f.* Un indigne, une indigne, une personne vile et sans mérites. D'où il s'ensuit qu'ils [le corps et le sang de Jésus-Christ] y sont [dans le pain et le vin] non-seulement pour les dignes, mais encore pour les indignes, BOSS. *Var.* XI, § 186. Ce n'est pas que Jésus-Christ ne nous donne la propre substance de sa chair indépendamment de notre foi; car il la donne, selon Calvin, même aux indignes; mais c'est qu'il ne sert de rien de recevoir sa chair, si on ne la reçoit avec son esprit, ID. *ib.* IX, § 55. Un bienfait qui tombe sur un indigne, LA BRUY. IV. Ah! l'indigne! ah! l'ingrat! GOLDONI, *Bourru bienfaisant*, II, 13.

— REM. Indigne se prend proprement en mauvaise part: on est indigne du bien et non pas du mal; on dit: il est indigne de vos bontés, et non il est indigne de punition; cependant les exemples rapportés au n° 7 montrent que la signification en bonne part n'est pas étrangère à indigne, et qu'en quelques cas bien choisis on peut en user.

— HIST. XVIe s. Indigne et barbare cruauté [la mort de Marie Stuart], MONT. I, 66. Les ames bastardes et vulgaires sont indignes de la philosophie, ID. I, 160. Je responds des songes et bestises indignes d'un enfant, ID. III, 277. Une accusation indigne de response, ID. IV, 203.

— ÉTYM. Lat. *indignus*, de *in*.... 1, et *dignus*, digne.

INDIGNÉ, ÉE (in-di-gné, gnée), *part. passé* d'indigner. Qui a conçu de l'indignation. Et de tant de mépris son esprit indigné, CORN. *Poly.* III, 5. Regagner les drapeaux que le Parthe a gagnés, Et venger de Crassus les mânes indignés, BRÉBEUF, *Phars.* I. Et les dieux contre moi dès longtemps indignés, RAC. *Iphig.* II, 6. Je crains que l'ombre de Brutus ne soit indignée, si elle me voit parler avec toi, FÉN. *Dial. des morts anc.* (*César, Caton*). ....Comme on voit d'abord le bûcheron, Quand le roi des forêts, victime désignée, Doit enfin fatiguer le fer de la cognée, Abattre autour de lui, dans un vaste contour, La foule d'arbrisseaux qui composait sa cour, Et lui marquer ainsi, sur la terre indignée, La place où son orgueil doit tomber à son tour, MASSON, *Helv.* III. La colère peut être folle et absurde; on peut être irrité à tort; on n'est indigné que lorsqu'on a raison au fond par quelque côté, V. HUGO, *les Misérables*, 1re partie, liv. II, ch. 7.

INDIGNEMENT (in-di-gne-man), *adv.* D'une manière indigne. Quand un roi fainéant, la vergogne des princes, Laissant à ses flatteurs le soin de ses provinces, Entre les voluptés indignement s'endort, MALH. II, 1. Un prince que j'estime, indignement m'offense, CORN. *Nicom.* IV, 2. Un trône indignement renversé et miraculeusement rétabli, BOSS. *Reine d'Anglet.* Prendrait-elle pour roi l'esclave de Mycène.... Qui s'est au roi d'Argos indignement soumis? RAC. *Théb.* I, 3. Par des soldats peut-être indignement traînée, ID. *Iphig.* V, 3. Et je ne prétends pas, indignement épris, Rougir devant mon frère et souffrir des mépris, VOLT. *Adélaïde*, III, 3. Et d'un cruel spectacle indignement avide, ID. *Tancr.* III, 3.

— HIST. XVIe s. L'indignation sert à l'encontre de ceulx qui indignement sont heureux, AMYOT, *De la vertu morale*, 26. Employer indignement à qui bon nous semble les surnoms les plus glorieux de quoy l'ancienneté ait honoré un ou deux personnages en plusieurs siecles, MONT. I, 383. J'ay peché devant toy, pere doux et clement; Je m'appelle ton fils, mais c'est indignement, DESPORTES, *Œuv. chrest.* XVIII, *Prière.*

— ÉTYM. *Indigne*, et le suffixe *ment*.

INDIGNER (in-di-gné), *v. a.* || 1° Exciter l'indignation. Je sens que ma faiblesse et t'indigne et l'outrage, VOLT. *Mérope*, V, 4. || 2° Être indigné, éprouver de l'indignation. Il est indigné qu'on lui ait préféré un tel homme. Ces fameuses victoires [de Cromwell] dont la vertu était indignée, BOSS. *Reine d'Anglet.* Je suis encore plus indigné de tout ce que je vois que de tout ce que je lis, VOLT. *Lett. d'Argental*, 4 mai 1761. || 3° S'indigner, *v. réfl.* Être indigné, éprouver de l'indignation. Elle [Rome] s'indignerait de voir sa créature À l'éclat de son nom faire une telle injure, CORN. *Nicom.* I, 2. Je l'admirais moi-même, et mon cœur combattu S'indignait qu'un chrétien m'égalât en vertu, VOLT. *Zaïre*, IV, 5. Eh bien! cette bonté, qui s'indigne et se lasse, ID. *Mérope*, V, 2. Ils luttent en grondant, ils s'indignent du frein, DELILLE, *Énéide*, I.

— REM. Être indigné ou s'indigner se construit avec *de* et l'infinitif: il est indigné, il s'indigne d'être oublié; ou avec *que* et le subjonctif: il est indigné, il s'est indigné qu'on lui ait fait ce passe-droit.

— HIST. XIVe s. Et aussi estoit chascuns indignés de ce que Romulus avoit ouvert et habandonné l'asile dessus dit aus fames aussi comme aus hommes, BERCHEURE, f° 10. Et se escusa que nus [nul] ne se devoit merveiller ne contre luy soi indigner, se il demandoit et desirroit avoir le royaume, ID. f° 19, *recto.* Icellui bastard se mist à garant ou [au] pourpris des freres meneurs à Lille, ou quel lieu en indignant [bravant] justice et les amis du dit mort, se monstroit orgueilleusement, DU CANGE, *indignare.* Le dit Pierre avoit jà pieça une femme, laquelle il n'aimoit point, ains la indignoit moult et mesprisoit, ID. *ib.* Le mire [médecin], devant parfait nettoiement du panicle [périoste], consolida la plaie dehors; dont le panicle s'endaigna, et fu cause de spasme, LANFRANC, f° 20.

— ÉTYM. Provenç. *indignar, endignar*; espagn. *indignar*; ital. *indegnare*; du latin *indignari*, de *indignus*, indigne.

INDIGNITÉ (in-di-gni-té), *s. f.* || 1° Qualité qui rend indigne de. Exclu pour cause d'indignité. Indignité civile. Indignité politique. Intenter contre quelqu'un une action en indignité. Le juste semblera plus avantagé, si l'on pèse son mérite; et le pécheur [qui est revenu au bien] plus chéri, si l'on considère son indignité, BOSS. *Mar.-Thér.* Mon indignité peut et doit être en moi le fonds d'une plus grande humilité, BOURDAL. *Assompt. de la Vierge, Myst.* t. II, p. 328. || Il se dit des choses en un sens analogue. Les péchés qu'il commet [le prêtre] contractent une indignité personnelle par la sainteté de son état, BOURDAL. *Exhort. dign. et dev. des prêtres*, t. I, p. 374. Concilier les perfections de cette adorable fille avec l'indignité de son état, J. J. ROUSS. *Conf.* VII. || 2° Qualité qui rend indigne, c'est-à-dire odieux ou méprisable, en parlant des choses. L'indignité de cette action. L'indignité de sa conduite souleva tout le monde contre lui. Soit qu'ainsi sa vengeance eût plus d'indignité, CORN. *Rodog.* I, 4. || 3° Action indigne, odieuse. Voudriez-vous qu'on mît au grand jour toutes les faiblesses secrètes, toutes les indignités.... que l'œil de Dieu a éclairées? MASS. *Carême, Enf. prod.* De peur d'avoir un second combat à soutenir, j'eus l'indignité de partir, sans aller remercier M. l'abbé de ses bontés, J. J. ROUSS. *Conf.* III. || 4° Outrage, mépris. À cette indignité je ne connus plus rien, CORN. *Rodog.* II, 3. De ces indignités vos juges sont capables, ID. *Théod.* III, 1. Et je le traiterais avec indignité, Si j'aspirais à lui par une lâcheté, ID. *Pomp.* II, 1. Et qu'en faveur du sexe ou de la qualité On ne fasse à pas une aucune indignité, MAIRET, *Sophon.* III, 1. Il me fera raison de cette indignité, ROTR. *Vencesl.* I, 1. J'ose dire pourtant que je n'ai mérité Ni cet excès d'honneur ni cette indignité, RAC. *Brit.* II, 3. Elles lui faisaient les plus cruelles indignités, FÉN. *Tél.* XVIII. Le cardinal de Bissy, l'un des plus ardents défenseurs de la bulle [*Unigenitus*], avoue dans une de ses lettres qu'elle n'aurait pas été reçue avec plus d'indignité à Genève qu'à Paris, VOLT. *Louis XIV*, 37.

— HIST. XVIe s. Il veult oublier cette indignité pour ne troubler le service du roy, CARLOIX, IX, 5. Pour se desfaire des indignitez [soins indignes de lui] et cures de la maison, MONT. IV, 77. J'ay parfois compté

à [illegible] [illegible], offenses et indignités, MONT. IV, 95. Rudement et [illegible] traitez par les [illegible], qui, outre plusieurs autres indignités, [illegible] I, 308.

— ÉTYM. Lat. *indignitatem*, de *indignus*, indigne.

INDIGO (in-di-go), *s. m.* || 1° Matière colorante qui sert à teindre en bleu, et que l'on retire des feuilles et des tiges des indigotiers. Les teinturiers ne sauraient faire le bleu sans indigo : les anciens le tiraient de l'Inde orientale ; il a été transplanté dans les temps modernes, en Amérique ; sa culture, essayée successivement en différents endroits, paraît fixée à la Caroline, à la Géorgie, à la Floride, à la Louisiane, à Saint-Domingue et au Mexique, RAYNAL, *Hist. phil.* VI, 17. Ce dernier accident trop ordinaire a fait dire que les cultivateurs d'indigo se couchaient riches et se levaient ruinés, ID. *ib.* VI, 17. || 2° La plante même qui fournit l'indigo, dont il y a plusieurs espèces appartenant toutes au genre *indigofera* (légumineuses). La culture de l'indigo. || 3° Par extension, toute couleur semblable à celle de l'indigo ; c'est un bleu intermédiaire entre le bleu pur et le violet. || Nom d'une des sept couleurs du spectre solaire. || 4° Indigo bâtard, un des noms vulgaires de l'*amorpha fruticulosa* (légumineuses), dit aussi faux indigo. || Faux indigo, nom de plusieurs espèces du genre *galega* (légumineuses). || 5° Pourpre d'indigo, voy. INDIGO-CARMINE.

— ÉTYM. *Indigo* est né d'une mauvaise prononciation de l'espagnol *indico* qui signifie indigo, et qui vient du latin *indicum*, indien, bleu indien, de *India*, Inde. L'indigo se disait *inde* (de *indicum*) dans l'ancienne langue ; l'accentuation latine y est bien conservée.

— HIST. XIII[e] s. Il y a en ceste province de Gazurat [illegible] de poivre, et de gingembre et d'inde, MARC POL, p. 660.

† **INDIGO-CARMINE** (in-di-go-kar-mi-n'), *s. f.* Terme de chimie. Substance pourpre que produit l'indigo altéré, dite pourpre d'indigo par Berzélius, et nommée aujourd'hui acide sulfopurpurique.

— ÉTYM. *Indigo*, et *carmin*.

† **INDIGOFÈRE** (in-di-go-fè-r'), *adj.* Plantes, substances indigofères, celles qui fournissent une teinture analogue à l'indigo. || On dit aussi indigotifère. || S. *f. pl.* Terme de botanique. Les indigofères, nom moderne du genre indigotier (légumineuses).

— ÉTYM. *Indigo*, et le lat. *ferre*, porter.

† **INDIGOMÈTRE** (in-di-go-mè-tr'), *s. m.* Terme de chimie. Nom donné quelquefois au chloromètre.

— ÉTYM. *Indigo*, et *mètre*.

† **INDIGOTATE** (in-di-go-ta-t'), *s. m.* Terme de chimie. Sel produit par la combinaison de l'acide indigotique avec une base.

INDIGOTERIE (in-di-go-te-rie), *s. f.* Lieu où l'on prépare l'indigo. Le quartier contient vingt-quatre caféyères, trois cotonneries, soixante six indigoteries, RAYNAL, *Hist. phil.* t. XIII, 38. || Cuve destinée au travail de l'indigo.

— ÉTYM. *Indigo*.

† **INDIGOTIER** (in-di-go-tié ; l'r ne se lie jamais ; au pluriel, l's se lie : des in-di-go-tié-z en fleurs), *s. m.* Terme de botanique. Genre de plantes légumineuses, qui croissent la plupart dans la zone torride et dont quelques espèces fournissent la matière colorante qu'on nomme indigo. L'indigotier est une plante droite et assez touffue, de sa racine s'élève une tige [illegible] cassante, haute de deux pieds, [illegible] dès son origine, blanche à l'intérieur et couverte d'une écorce grisâtre, RAYNAL, *Hist. phil.* VI, 17.

† 2. **INDIGOTIER** (in-di-go-tié), *s. m.* Ouvrier qui travaille à la préparation de l'indigo. L'habileté de l'indigotier consiste à saisir l'instant favorable où il doit faire couler l'eau chargée de fécule colorante dans le reposoir ou diablotin, pour que cette fécule s'y [illegible] et s'y rassoye, *Dict. des arts et mét. Indigotier*. L'indigotier a l'habitude de faire écailler, par pression du pouce droit, l'un des angles du pain d'indigo, afin d'en juger le grain, la qualité et l'espèce de coloration, VEAUGE, *De la main des ouvriers*, p. 30.

† **INDIGOTIFÈRE** (in-di-go-ti-fè-r'), *adj.* Voy. INDIGOFÈRE.

† **INDIGOTINE** (in-di-go-ti-n'), *s. f.* Terme de chimie. Principe immédiat retiré de l'indigo.

— ÉTYM. *Indigo*, et la finale *ine* qui indique un principe chimique.

† **INDIGOTIQUE** (in-di-go-ti-k'), *adj. m.* Terme de chimie. Acide indigotique, acide produit par l'action de l'acide nitrique étendu sur l'indigo.

† **INDILIGEMMENT** (in-di-li-ja-man), *adv.* D'une manière qui n'est pas diligente.

† **INDILIGENCE** (in-di-li-jan-s'), *s. f.* Défaut de diligence.

† **INDILIGENT, ENTE** (in-di-li-jan, jan-t'), *adj.* Qui n'est pas diligent.

— HIST. XVI[e] s. C'est l'indiligent lecteur qui perd mon subject, non pas moy ; il s'en trouvera tousjours en un coing quelque mot qui ne laisse pas d'estre bastant, quoiqu'il soit serré, MONT. IV, 137.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *diligent*.

† **INDINE** (in-di-n'), *s. f.* Terme de chimie. Poudre d'un rouge rose foncé, qui est un produit de décomposition de l'isatine.

— ÉTYM. *Inde* et la finale *ine*.

INDIQUÉ, ÉE (in-di-ké, kée), *part. passé* d'indiquer. || 1° Qu'on a fait connaître par une désignation. La maison indiquée. || 2° Terme de médecine. Moyen indiqué, moyen dont l'indication est fournie par l'état actuel du malade. || Fig. On a fait telle chose en tel cas, c'était indiqué ; c'est-à-dire il y avait la même raison pour la faire qu'il y en a pour employer tel remède en telle maladie. || 3° Assigné. Au lieu indiqué. À l'heure indiquée. || 4° Marqué. Dans les descriptions détaillées que MM. Brisson et Vosmaër ont données de cet oiseau, la huppe n'est pas bien indiquée, BUFF. *Ois.* t. VIII, p. 182. || Particulièrement, marqué par quelques traits, sans dessin complet ou achevé. La forme n'est qu'indiquée.

INDIQUER (in-di-ké), j'indiquais, nous indiquions, vous indiquiez ; que j'indique, que nous indiquions, que vous indiquiez, *v. a.* || 1° Faire connaître, enseigner à quelqu'un une personne ou une chose. Il m'a indiqué votre demeure. Je lui ai indiqué un bon médecin. Le baromètre indique les variations du temps. || Terme de médecine. Fournir une indication. La force du pouls indiquait une saignée. || 2° Particulièrement. Montrer, désigner par un indice quelconque. Indiquez-moi le plus jeune de ces trois hommes. Indiquer une chose du doigt. L'aiguille de cette horloge indique trois heures. Les traces indiquent la fuite des brigands vers le nord. || 3° Faire connaître l'existence d'une chose, avec un nom de chose pour sujet. Ce mémoire indique une plume très-exercée. || 4° Dénoncer (sens vieilli). Vindex indiqua la conspiration faite en faveur de Tarquin, MONTESQ. *Espr.* XII, 16. || 5° Déterminer, assigner. Indiquer les causes d'un phénomène. On remarquera quelques variétés dans la couleur du poil sur différents individus ; mais ces variétés n'indiquent peut-être pas toutes des espèces ni même des races différentes, BUFF. *Quadrup.* t. XII, p. 162. || 6° Fixer. Indiquer une assemblée, une session. Plût à Dieu que vous n'eussiez point été détourné de la résolution que vous aviez prise de les indiquer [les états généraux] à la mort du roi, ST-SIM. 165, 56. Louis le Débonnaire avait indiqué un parlement le jeudi saint, VOLT. *Mœurs*, 23. || 7° Terme des arts du dessin. Représenter quelque objet sans grands détails. N'indiquer que les masses dans un tableau. Indiquer par quelques traits de crayon un projet d'ornement. || Fig. Dans un sens analogue, marquer les traits principaux, sans entrer dans les détails, en parlant d'un ouvrage d'esprit. Les situations, les caractères, etc. sont à peine indiqués dans cette pièce. || 8° S'indiquer, *v. réfl.* Être indiqué. La direction d'un cours d'eau s'indique, sur une carte, par une flèche.

— ÉTYM. Provenç. et esp. *indicar* ; ital. *indicare* ; du latin *indicare*, qui vient de *index* (voy. ce mot).

† **INDIRE** (in-di-r'), *v. a.* Terme de droit féodal. Doubler certaines impositions féodales, en certains cas déterminés, par exemple : pour le voyage d'outre-mer ; pour une nouvelle chevalerie ; quand le seigneur est prisonnier de guerre ; pour le mariage d'une fille. D'où vient que vous êtes si révolté contre moi, lui dis-je [à un fermier], et que vous ne voulez pas payer le droit d'indire ? SÉV. 25 août 1677.

— ÉTYM. Lat. *indicere*, prescrire, de *in*.... 2, dans, et *dicere*, dire.

INDIRECT, ECTE (in-di-rèkt, rèk-t' ; voy. DIRECT, pour la prononciation de la finale), *adj.* || 1° Qui n'est pas direct. Chemin indirect. || 2° Fig. Qui suit une voie détournée. Avis indirect. Moyens indirects. || Louanges indirectes, celles qu'on donne adroitement à quelqu'un, sans qu'on témoigne avoir le dessein de le louer. || On dit de même : un blâme indirect. Quoiqu'il y eût dans la fin de son discours un blâme indirect de l'état actuel des Italiens, tous les grands de l'État l'approuvèrent, STAËL, *Corinne*, I, 2. || 3° Terme de grammaire. Régime indirect, celui sur lequel ne tombe pas directement l'action du verbe. Dans : *je donne ce livre à Pierre*, *ce livre* est le régime direct de *je donne*, et *à Pierre* le régime indirect. Il y a ordinairement en français une préposition devant le régime indirect. Les pronoms personnels me, te, se, nous, etc. s'emploient fréquemment, comme régimes indirects, pour à moi, à toi, etc. || On dit dans le même sens complément indirect. || Dans les langues classiques, cas indirects, le génitif, le datif, et l'ablatif, par opposition au nominatif et à l'accusatif, dits cas directs. || Modes indirects ou obliques dans les verbes, les modes personnels autres que l'indicatif qui est seul appelé mode direct. || 4° Terme de logique. Modes indirects de syllogismes, ceux qui ne concluent pas directement. La conclusion dans les modes indirects n'est pas aussi évidente que dans les autres. || 5° Terme de littérature. Discours indirect, forme que prennent les historiens pour rapporter à la troisième personne les discours tenus ou supposés tenus à la première ; ce qui en donne non le texte même, mais la substance. || 6° Terme de jurisprudence. Avantage indirect, avantage que l'on fait à quelqu'un contre la loi, au moyen d'une personne interposée ou de quelque acte simulé. || Ligne indirecte, par opposition à ligne directe, ligne collatérale. || Terme de droit romain. Action indirecte, action qui se donnait en certains cas contre une personne, bien que le délit ou le contrat dont il s'agissait lui fût étranger. || 7° Terme d'administration. Contributions indirectes, les impôts établis sur les objets de commerce et de consommation, ou sur certaines choses dont le besoin est éventuel. Tels sont les droits d'octroi, de douanes, de timbre, d'enregistrement, etc.

— SYN. INDIRECT, OBLIQUE. Indirect ne se prend ni en bonne ni en mauvaise part, tandis que oblique se prend souvent, au moral, en mauvaise part : parvenir à un emploi par des voies indirectes n'est pas y parvenir par des voies obliques.

— ÉTYM. Provenç. *indirect* ; espagn. *indirecto* ; ital. *indiretto* ; du latin *indirectus*, de *in*.... 1, et *directus*, direct.

INDIRECTEMENT (in-di-rè-kte-man), *adv.* D'une manière indirecte, détournée. Il y a en notre âme une opération, et c'est celle de l'entendement, qui, précisément et en elle-même, n'est point attachée au corps, encore qu'elle en dépende indirectement, en tant qu'elle se sert des sensations et des images sensibles, BOSS. *Connaiss.* III, 14. Ceux qui nient directement le fondement du salut, sont en pire état que ceux qui ne le nient qu'indirectement, ID. *Var.* 3[e] *avert.* § 17.

— ÉTYM. *Indirecte*, et le suffixe *ment* ; provenç. *indirectament* ; espagn. *indirectamente* ; ital. *indirettamente*.

† **INDIRECTION** (in-di-rè-ksion), *s. f.* Défaut de direction.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *direction*.

† **INDISCERNABILITÉ** (in-di-ssèr-na-bi-li-té), *s. f.* Caractère de ce qui est indiscernable. Le pouvoir soi-mouvant, seule et véritable source de la liberté, ne pourrait être détruit par l'indiscernabilité de deux objets, VOLT. *Lett. Prusse*, oct. 1737 (*Sur la liberté*).

† **INDISCERNABLE** (in-di-ssèr-na-bl'), *adj.* Qu'on ne peut discerner d'une autre chose de même espèce. Ce fameux conte du tonneau est une imitation de l'ancien conte des trois anneaux indiscernables qu'un père légua à ses trois enfants, VOLT. *Dict. phil. Prior, Butler et Swift.* Sa preuve de fait [de Leibnitz] était que, se promenant un jour dans le jardin de l'évêque de Hanovre, on ne put jamais trouver deux feuilles indiscernables, ID. *Physique*, *Inst. ph.* 112. || S. m. Terme de philosophie. Principe des indiscernables, principe de Leibnitz, d'après lequel il ne saurait exister deux choses exactement semblables en quantité, en qualité, en tous leurs attributs, parce qu'une telle similitude n'est pas autre chose que l'identité même.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *discernable*.

† **INDISCERNÉ, ÉE** (in-di-ssèr-né, née), *adj.* Qui n'est point discerné.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *discerné*.

† **INDISCERNEMENT** (in-di-ssèr-ne-man), *s. m.* Absence de discernement.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *discernement*.

† **INDISCIPLINABILITÉ** (in-di-si-pli-na-bi-li-té), *s. f.* État, qualité de ce qui est indisciplinable.

INDISCIPLINABLE (in-di-si-pli-na-bl'), *adj.* Qui n'est pas disciplinable. Enfant indisciplinable. Une armée indisciplinable.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *discipliner*.

INDISCIPLINE (in-di-si-pli-n'), *s. f.* Manque de discipline. Les Français souffrirent une grande perte en faisant avorter le fruit des plus belles dispositions par cette ardeur précipitée et cette indiscipline qui leur avait fait perdre autrefois les batailles de Poitiers, de Créci, d'Azincourt, VOLT. *Louis XV*,

10. L'indiscipline et la terreur firent tout dans cette journée [à Narva], ID. *Russie*, I, 11.

— ÉTYM. Lat. *indisciplina*, de *in*.... 1, et *disciplina*, discipline. *Disciplina*, *indisciplina*, en passant du latin au français, ont changé de signification. venus de *discere*, apprendre, ils se rapportent en latin à ce qu'on apprend, c'est-à-dire à l'instruction, tandis qu'en français ils se rapportent à la conduite.

INDISCIPLINÉ, ÉE (in-di-si-pli-né, née), *adj.* Qui n'est pas discipliné, qui manque à la discipline. Troupes indisciplinées. Écoliers indisciplinés. Un esprit indiscipliné, *Mém. de Trév.* dans DESFONTAINES.

— HIST. XIVe s. Et aussi le gieu du bien discipliné [instruit] differe du gieu de celui qui est indiscipliné, ORESME, *Eth.* 137.

— ÉTYM. Lat. *indisciplinatus*, de *in*.... 1, et *disciplinatus*, discipliné.

† **INDISCIPLINER (S')** (in-di-si-pli-né), *v. réfl.* Devenir indiscipliné. Ils frémiraient en voyant s'introduire de nouveaux sentiments, de nouvelles pensées qui serviraient aujourd'hui leur cause, mais qui pourraient s'indiscipliner une fois et se diriger vers un autre but, STAEL, *De la littér.* II, 3.

INDISCRET, ÈTE (in-di-skrè, skrè-t'), *adj.* || 1° Qui manque de discrétion, de retenue, en parlant des personnes. David fut indiscret et oiseux avant d'être adultère, MASS. *Carême, Tiéd.* 2. || Il se dit dans le même sens en parlant des choses. Des regards indiscrets. J'ai beau te le crier, mon zèle est indiscret, Le plus semblable aux morts meurt le plus à regret, LA FONT. *Fabl.* VIII, 1. Et, si je m'en croyais, ce triomphe indiscret Serait bientôt suivi d'un éternel regret, RAC. *Brit.* IV, 4. Et pourquoi? pour venger je ne sais quels prophètes Dont elle avait puni les fureurs indiscrètes, ID. *Athal.* II, 7. Un étranger, Fatime, un captif inconnu Promet beaucoup, tient peu, permet à son courage Des serments indiscrets pour sortir d'esclavage, VOLT. *Zaïre*, I, 1. Son amour indiscret et plein de confiance, ID. *ib.* IV, 7. Léonce, caché derrière une haie, écoutait Eugénie; cela n'était-il pas un peu indiscret? GENLIS, *Veill. du chât.* t. I, p. 191, dans POUGENS. || 2° Qui ne sait point garder le secret. Rien de plus indiscret que les plus discrètes religieuses, MAINTENON, *Lett. à Mme de Caylus*, 11 nov. 1715. L'homme indiscret, par un défaut contraire, Prend plaisir à tout révéler, DELILLE, *Convers.* II. J'ai été indiscret, mais je ne serai point perfide, MARMONTEL, *Mém.* VI. || Il se dit, dans le même sens, des choses par lesquelles on révèle ce qu'on devrait taire, cacher. Loin du commerce des affaires et de la société des hommes, ces âmes sans force aussi bien que sans foi, qui ne savent pas retenir leur langue indiscrète! BOSS. *Duch. d'Orl.* De peur qu'en le voyant quelque trouble indiscret Ne fasse avec mes pleurs échapper mon secret, RAC. *Athal.* I, 2. Mais sa bouche [de la Renommée], indiscrète en sa légèreté, Prodigue le mensonge avec la vérité, VOLT. *Henr.* I. Les caresses ont cessé Devant la lampe indiscrète, BÉRANG. *Hiver.* || 3° *S. m.* et *f.* Un indiscret, une indiscrète, celui, celle qui manque de retenue, de discrétion. Se plaint-il d'Aglatide, et la jeune indiscrète Répondrait-elle mal aux honneurs qu'il lui fait? CORN. *Agés.* II, 3. Fut-il jamais inaccessible, je ne dis pas à ses amis, je dis aux indiscrets et aux importuns? FLÉCH. *Lamoignon.* || Celui, celle qui ne sait garder un secret. Un indiscret est toujours curieux, DELILLE, *Convers.* II.

— HIST. XVIe s. L'immoderé adonné d'une application trop indiscrete à l'estude des livres, MONT. I, 181. Sur le poinct de leurs ruses [des femmes] et des fuytes, et de nos contestations, je leur ay faict veoir par fois de la cholere et impatience un peu indiscrete, ID. III, 376.

— ÉTYM. Lat. *indiscretus*, non distingué, confondu, et, dans QUICHERAT, *Addenda*, indiscret, de *in*.... 1, et *discretus* (voy. DISCRET).

INDISCRÈTEMENT (in-di-skrè-te-man), *adv.* || 1° D'une manière indiscrète, sans retenue. Il en a usé bien indiscrètement. || 2° D'une manière indiscrète, en laissant aller un secret. Il a parlé indiscrètement.

— HIST. XIVe s. Et se il s'esjoissent en multiplicacion des choses delettables comme pluseurs font follement et indiscretement, ORESME, *Eth.* 96. Loy indiscretement mise et faite sans provision, ID. *ib.* 142. || XVIe s. Abandonnant [hasardant] trop indiscrettement leurs personnes et leurs vies, AMYOT, *Pelop. et Marcell. comp.* 6.

— ÉTYM. *Indiscrète*, et le suffixe *ment*.

INDISCRÉTION (in-di-skré-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Manque de discrétion, de retenue. L'indiscrétion est un si fâcheux vice, RÉGNIER, *Sat.* VIII. Mais ne serait-ce point une indiscrétion de vous demander quelle peut être votre affaire? MOL. *Festin*, III, 4. Vous seul savez éviter l'indiscrétion, vous en tenir à l'essentiel, MASS. *Carême, Resp. hum.* Charmel passait sa vie dans toutes sortes de bonnes œuvres, dans une pénitence dure jusqu'à l'indiscrétion, ST-SIM. 61, 20. || Action indiscrète. On n'a vu que trop de ces malheureuses entretenir l'audience des indiscrétions de leur vie, PATRU, *Plaidoyer* 11, dans RICHELET. ....Elle [la tortue] eût beaucoup mieux fait De passer son chemin sans dire aucune chose; Car, lâchant le bâton en desserrant les dents, Elle tombe, elle crève aux pieds des regardants; Son indiscrétion de sa perte fut cause, LA FONT. *Fabl.* X, 3. Un cœur indolent, sensuel comme le vôtre, ne nous promet pas de grandes indiscrétions dans les démarches d'une vie chrétienne, MASS. *Carême, Mort.* || Parole indiscrète. Il lui échappe à tout moment des indiscrétions. || 2° Manque de secret. Les femmes qui aiment pardonnent plus aisément les grandes indiscrétions que les petites infidélités, LA ROCHEF. *Maximes*, 429. Comptez que les secrets les mieux gardés ne le sont que pour un temps, et qu'il n'est point de pays où il y ait plus d'indiscrétion, que celui où tout se fait avec mystère, MAINTENON, *Avis à la duch. de Bourgogne, Lett.* t. III, p. 207, dans POUGENS. Monsieur était d'une indiscrétion reconnue; lui révéler un secret, c'était le dévoiler à toute la cour, GENLIS, *Mme de Maintenon*, t. II, p. 246, dans POUGENS.

— HIST. XVIe s. Nous voyons avoir esté permis aux hommes et femmes se marier, voire à l'aage d'indiscretion et où il semble n'y avoir grande connaissance, PASQUIER, *Monophile, Œuvres meslées*, t. III, p. 102. Cette liberté decline vers l'indiscretion, MONT. III, 54.

— ÉTYM. Provenç. *indiscretio*: esp. *indiscrecion*; ital. *indiscrezione*; du lat. *indiscretionem* (QUICHERAT, *Addenda*), imprudence, indiscrétion, de *in*.... 1, et *discretio*, discretion.

† **INDISCUTABILITÉ** (in-di-sku-ta-bi-li-té), *s. f.* Néologisme. Qualité de ce qui ne peut être soumis à la discussion. Comme les ministres étaient alors [sous le règne de Louis-Philippe] responsables et très-discutés, l'indiscutabilité du prince n'empêchait pas que son gouvernement ne fût sans cesse discuté, SAINT-MARC GIRARDIN, *Journal des Débats*, 16 juillet 1866.

† **INDISCUTABLE** (in-di-sku-ta-bl'), *adj.* Qui n'est point susceptible d'être discuté, qui ne soutient pas la discussion. Projet, proposition indiscutable.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *discutable*.

† **INDISCUTÉ, ÉE** (in-di-sku-té, tée), *adj.* Qui n'a pas été soumis à la discussion.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *discuté*.

† **INDISERT, ERTE** (in-di-zêr, zèr-t'), *adj.* Qui n'est point disert.

— HIST. XVIe s. Indisert, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *indisertus*, de *in*.... 1, et *disertus*, disert.

† **INDISERTEMENT** (in-di-zèr-te-man), *adv.* D'une manière indiserte.

— HIST. XVIe s. Indisertement, COTGRAVE.

† **INDISPENSABILITÉ** (in-di-span-sa-bi-li-té), *s. f.* État, qualité de ce qui est indispensable. Plus encore que les faits physiologiques, les faits pathologiques affirment l'indispensabilité de cette étude [de l'acclimatation], *Bull. de la Soc. d'anthrop.* t. V, p. 792.

INDISPENSABLE (in-di-span-sa-bl'), *adj.* || 1° Dont on ne peut avoir dispense. La défense d'épouser la femme de son frère est indispensable, BOSS. *Var.* 7. La loi de Dieu indispensable..., BOURDAL. *Domin.* IV, *Restit.* 372. Des chrétiens, qui sont des disciples de son humilité, et qui, par un engagement indispensable, en devraient être les sectateurs, ID. *Av. sur l'Évang.* 414. || 2° Dont on ne peut se dispenser, se passer. Ces objets me sont indispensables. Il est indispensable que vous veniez causer avec moi de votre affaire. Il faut que Mme d'Argental ne change pas d'avis sur les eaux: elles sont indispensables, VOLT. *Lett. d'Argental*, 29 mai 1764. || 3° *S. m.* Espèce de petit sac dans lequel les femmes portaient leur bourse, leur mouchoir, etc. || Un indispensable, se dit quelquefois d'une espèce de chevalier servant, de sigisbée. || Ce qui est rigoureusement nécessaire. Il n'est pas précisément riche, mais il a l'indispensable. N'emportez pas tant d'effets, ne prenez avec vous que l'indispensable.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *dispenser*.

INDISPENSABLEMENT (in-di-span-sa-ble-man), *adv.* D'une manière indispensable. Sacrifice qui, depuis le jour de la profession des vœux jusqu'au dernier jour de la vie, engage indispensablement ce religieux à se tenir dans cet état perpétuel de victime, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 426. Ne point refuser un culte indispensablement requis ni une obéissance absolument nécessaire, ID. *ib.* t. I, p. 410. Tous les hommes doivent savoir qu'ils sont indispensablement obligés d'aimer Dieu, FÉN. t. XVIII, p. 288. Il faut que je lui parle indispensablement, DORAT, *Feinte par amour*, II, 6.

— ÉTYM. *Indispensable*, et le suffixe *ment*.

† **INDISPERSÉ, ÉE** (in-di-spèr-sé, sée), *adj.* Qui n'est pas point dispersé; qui n'est point dissipé.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *dispersé*.

† **INDISPONIBILITÉ** (in-di-spo-ni-bi-li-té), *s. f.* État d'une chose dont on ne peut disposer.

INDISPONIBLE (in-di-spo-ni-bl'), *adj.* Terme de jurisprudence. Dont les lois ne permettent pas de disposer, en parlant des biens.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *disponible*.

† **INDISPOS** (in-di-spô), *adj.* employé seulement au masculin. Qui n'est pas dispos.

— HIST. XVIe s. Il est trop certain qu'il faut autre regime et maniere de vivre à un corps malade et indispos qu'à un homme bon et sain, MACHIAVEL, *Disc. sur Tite Live*, p. 108, dans LACURNE.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *dispos*.

INDISPOSÉ, ÉE (in-di-spô-zé, zée), *part. passé* d'indisposer. || 1° Qui a une légère incommodité, qui a quelque altération dans sa santé. Elle vint hier pour me voir; mais j'étais indisposée, et ne recevais personne, MARIVAUX, *Marianne*, 6e part. || 2° Fig. Qui éprouve de la contrariété, et qui, par conséquent, répugne à faire ce que nous désirons de lui. Il est indisposé contre moi pour une bagatelle.

INDISPOSER (in-di-spô-zé), *v. a.* || 1° Rendre indispose, c'est-à-dire un peu malade. Ce qu'il a mangé hier l'a indisposé. || 2° Fig. Rendre indisposé, c'est-à-dire peu favorable. Les manières impérieuses qu'ils employaient à l'égard de leurs alliés et de leurs voisins, surtout depuis qu'ils se regardaient comme les maîtres de la Grèce, avaient généralement indisposé les esprits, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. IV, p. 272, dans POUGENS. Vous les indisposez contre votre tyrannie, J. J. ROUSS. *Ém.* II. Il va par son babil indisposer Céphise, BOISSY, *Babillard*, sc. 9. || 3° Fig. S'indisposer, *v. réfl.* Devenir défavorable. Il s'est indisposé contre moi.

— HIST. XVIe s. La vie de l'ame est grace de charité qui ne vient point en ame indisposée par peché mortel, GERSON, dans le *Dict.* de DOCHEZ.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *disposer*.

INDISPOSITION (in-di-spô-zi-sion; en vers, de six syllabes), *s. f.* || 1° Incommodité légère; légère altération dans la santé. Il est remis de son indisposition. Jacques Lefèvre mourut à cent et un ans, sans aucune indisposition, et Marguerite de Navarre le fit enterrer magnifiquement, COLOMIÈS, *Mélanges hist.* dans RICHELET. Peut-être qu'à son ordinaire ce sera plus indisposition que maladie; elle est extrêmement délicate, MARIV. *Pays. parv.* 4e part. || 2° Fig. Disposition peu favorable, éloignement pour quelqu'un, pour quelque chose. Elles n'avaient pas voulu se trouver à la cérémonie [du mariage]; ce qui m'avait déjà annoncé leur indisposition à mon égard, STAAL, *Mém.* t. III, p. 177. Des médecins sensés, qui, également dégagés et de prévention pour les anciens, et d'indisposition contre les modernes.... *Trévoux*, *Mem.* 1725, t. I, p. 67.

— HIST. XVe s. L'indisposition des personnes, car on ne doit point tenir pour conseil ce qui se fait après disner, COMM. II, 2. || XVIe s. Encores qu'une chose soit legitime, tousjours n'est-il pas expedient de la vouloir mettre en usage, à cause que l'indisposition des affaires et du temps ne le requiert pas, LANOUE, 97. De ceste nourriture se sont engendrées des mauvaises humeurs, qui ont rendu des ames malades, qui ne pensoient par aventure pas du commencement arriver à cette indisposition, ID. 135. Or se trouvoit Nicias en personne à la pluspart des affaires, forceant l'indisposition de son corps, AMYOT, *Nicias*, 2. Comme les hommes qui se sentent de longtemps affoiblis par quelque indisposition se rengent à la fin à la mercy de la medecine, MONT. I, 281.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *disposition*.

† **INDISPUTABILITÉ** (in-di-spu-ta-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est indisputable.

† **INDISPUTABLE** (in-di-spu-ta-bl'), *adj.* Qui ne peut devenir l'objet d'une dispute. L'origine et la source antique De ces dieux, fantômes charmants, De votre verve prophétique Indisputables éléments,

J. B. ROUSS. *Odes*, II, 6. Nous tenons les preuves sur [illegible], VOLT. *[illegible]*, *Seules des Juifs*, [illegible].

— ÉTYM. Lat. *indisputabilis*, de *in....* 1, et *disputare*, disputer.

† INDISPUTABLEMENT (in-di-spu-ta-ble-man), *adv.* D'une manière indisputable.

† INDISPUTÉ, ÉE (in-di-spu-té, tée), *adj.* Qui n'est point disputé.

— ÉTYM. *In....* 1, et *disputé*.

INDISSOLUBILITÉ (in-di-sso-lu-bi-li-té), *s. f.* || 1° Terme de chimie. Propriété d'un corps qui ne peut se dissoudre dans tel ou tel menstrue. L'indissolubilité de l'or dans l'acide nitrique. || 2° Fig. Qualité de ce qui ne peut se dissoudre, se défaire, se détruire. Justinien avait eu en vue l'indissolubilité du mariage, MONTESQ. *Esp.* XXVI, 9. Nous l'aurons vu soutenir le droit d'aînesse, l'indissolubilité des grands fiefs, l'aliénation des domaines royaux, DIDEROT, *Sur l'hist. du parlem.*

— ÉTYM. *Indissoluble*.

INDISSOLUBLE (in-di-sso-lu-bl'), *adj.* || 1° Qui ne peut être dissous. L'or est indissoluble dans l'acide sulfurique. || 2° Qui ne peut être dissous, défait, rompu. Je frémis à la seule vue d'un engagement indissoluble, ST-ÉVREMOND, dans RICHELET. L'événement nous apprendra si la force et la puissance sont des chaînes de diamants pour lier un empire comme le vieux Denys s'en était flatté, ou plutôt si la bonté, l'humanité, la justice des princes et l'amour des sujets ne sont pas des liens infiniment plus forts et plus indissolubles, ROLLIN, *Hist. anc.* Œuv. t. V, p. 270, dans POUGENS. || 3° Qui ne peut être résolu, expliqué (sens qui a vieilli). La Toute-Puissance divine..., en lui [à la sagesse orgueilleuse] proposant des énigmes indissolubles dans tous les ordres des créatures..., BOSS. *Panég. St Franç. d'Ass. Préambule.*

— HIST. XVI° s. Ce nœud a semblé estre indissoluble, CALV. *Inst.* 169. Ce lien sacré et indissoluble, ID. *ib.* 737. Ces pierres sont dures et indissolubles, PALISSY, 81. Tous ensemble forment une indissoluble amitié, pour abymer les Lutheriens, CARLOIX, VIII, 16.

— ÉTYM. Lat. *indissolubilis*, de *in....* 1, et *dissolubilis*, dissoluble.

INDISSOLUBLEMENT (in-di-sso-lu-ble-man), *adv.* D'une manière indissoluble. Il me savait indissolublement lié avec les entours du duc de Bourgogne, ST-SIM. 274, 204.

— HIST. XVI° s. Indissolublement, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Indissoluble*, et le suffixe *ment*.

† INDISSOUS, OUTE (in-di-ssou, ssou-t'), *adj.* Qui n'est point dissous, qui n'est point liquéfié.

— ÉTYM. *In....* 1, et *dissous*.

INDISTINCT, INCTE (in-di-stin, stin-kt'; voy. DISTINCT, pour la prononciation de la finale), *adj.* || 1° Qui n'est pas distinct. Lorsqu'on jette les yeux sur un objet trop éclatant ou qu'on les arrête trop longtemps sur le même objet, l'organe en est blessé et fatigué, la vision devient indistincte, BUFF. *Hist. nat. homme*, Œuv. t. IV, p. 167. || 2° Par extension, mal perçu, mal défini. On n'entendait que des [illegible] confuses et indistinctes. Je n'en ai qu'une idée indistincte.

— HIST. XVI° s. Indistinct, NICOT, *Dict.*

— ÉTYM. Provenç. *indistinct*; esp. *indistincto*; ital. *indistinto*; du lat. *indistinctus*, de *in....* 1, et *distinctus*, distinct.

INDISTINCTEMENT (in-di-stin-kte-man), *adv.* || 1° D'une manière indistincte, confuse. On ne peut voir ces objets que fort indistinctement. Parler indistinctement. || 2° Sans faire de distinction. Elle [une femelle d'oiseau] établit son nid au haut des vieilles tours abandonnées et des rochers escarpés, mais non pas indistinctement, BUFF. *Oiseaux*, t. V, p. 6. Les navigateurs de toutes les nations étaient indistinctement reçus dans leurs ports, RAYNAL, *Hist. phil.* XIV, 4.

— HIST. XVI° s. Sa cause estant irreparablement conjointe à un consort et indistinctement, MONT. I, 99.

— ÉTYM. *Indistincte*, et le suffixe *ment*.

† INDISTINCTION (in-di-stin-ksion), *s. f.* || 1° État de ce qui est indistinct. || 2° Défaut de distinction dans l'air et les manières. L'indistinction de sa personne.

— ÉTYM. *In....* 1, et *distinction*.

† INDISTINGUÉ, ÉE (in-di-stin-ghé, ghée), *adj.* Qui n'est point distingué, séparé. Ne reconnaître qu'un être universel indistingué de toute la nature et de l'assemblage de tous les êtres..., BOULAINVILLIERS, *Réfut. de Spinosa*, p. 333.

— ÉTYM. *In....* 1, et *distingué*.

† INDISTINGUIBLE (in-di-stin-ghi-bl'), *adj.* Qu'on ne peut distinguer.

— HIST. XVI° s. Iceluy [sel] estant entremeslé parmi les eaux, estant de la mesme couleur que les eaux liquides et diafanes ou transparentes, il est indistinguible et incognu à tous, PALISSY, 191.

— ÉTYM. *In....* 1, et *distinguer*.

† INDIUM (in-di-om'), *s. m.* Terme de chimie. Nouveau métal trouvé dans la blende de Freyberg et dans le zinc qui en provient.

INDIVIDU (in-di-vi-du), *s. m.* || 1° Terme scientifique. Tout corps considéré comme un tout distinct par rapport à l'espèce à laquelle il appartient. Le genre, l'espèce et l'individu. Un intervalle immense sépare les êtres vivants du reste des corps naturels, où l'on ne voit plus aucune organisation et où les individus ne jouissent point d'une force propre, CONDORCET, *Duhamel*. || Terme de chimie. Individu, tout corps simple ou composé cristallisable ou volatil sans décomposition. || Terme de classification zoologique et botanique. Individu, tout corps organisé qui vit ou a vécu d'une existence propre. Quelque admirable que cet ouvrage [un animal] nous paraisse, ce n'est pas dans l'individu qu'est la plus grande merveille, c'est dans la succession, dans le renouvellement et dans la durée des espèces que la nature paraît tout à fait inconcevable, BUFF. *Compar. des anim. et des vég.* Son individu [de l'animal] est un centre où tout se rapporte, un point où l'univers entier se réfléchit, un monde en raccourci, ID. *ib.* Un individu, de quelque espèce qu'il soit, n'est rien dans l'univers, cent individus, mille ne sont encore rien, ID. *Quadrup.* t. IV, p. 21. Les individus ne sont rien, et les espèces sont éternelles, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 4 mai 1772. || 2° Échantillon d'une espèce quelconque, organique ou inorganique. Se procurer des individus bien conservés de chaque espèce d'animaux, de plantes ou de minéraux, BUFF. *Théor. terre*, 1er *disc.* L'individu décrit par M. Linnæus avait toutes les pennes de la queue, à l'exception des deux intermédiaires, blanches depuis la base jusqu'au milieu de leur longueur, ID. *Ois.* t. IX, p. 65. || 3° Il se dit particulièrement des personnes. Tous les individus qui composent une nation. || L'être personnel considéré par opposition à l'État ou à la société. Les droits de l'individu à l'égard de la société; ceux de la société sur l'individu. Comme chaque individu est obligé de coordonner à l'état social sa liberté..., MIRABEAU, *Collection*, t. V, p. 383. L'individu et l'État, *Titre d'un ouvrage de* M. Dupont-White. || 4° Homme que l'on ne connaît pas, ou qu'on ne veut pas nommer, ou dont on parle en plaisantant ou avec mépris. Quel est cet individu? Un individu bien mis m'aborda. || Familièrement et par plaisanterie. Avoir soin de son individu, conserver, soigner son individu, avoir grand soin de sa personne, de sa santé, etc. L'hiver est l'ennemi particulier de mon misérable individu, et il n'y a pas moyen que nous nous accommodions lui et moi, BALZAC, *Lettres familières à Conrart*, dans RICHELET.

— HIST. XIV° s. Les complexions particulieres sont infinites selonc le individue, LENFRANC, f° 110, *verso*. || XVI° s. Et puis il ne suffit pas de reconnaistre sa faute en destail et en individu, et tacher de la reparer..., CHARRON, *Sagesse*, I, 4. Et faut noter que ces articles [le, la] ont quelquefois quelque restriction, approchés d'un certain individue, comme: j'ai vu l'homme qui a couru deux cents pas, MEIGRET, dans LIVET, *la Gramm. franç.* p. 68 (Livet imprime *individué*).

— ÉTYM. Lat. *individuus*, de *in....* 1, et *dividere*, diviser. Dans le latin de la scolastique, *individua* ou *indivisibilia*, les êtres particuliers en lesquels se divisent les espèces, produites elles-mêmes par la division des genres; de là l'usage continuel de prendre pour exemples de l'*individuum quid*, des hommes individuels, Pierre, Socrate, et d'entendre par individu tout être pris singulièrement dans une espèce quelconque, CH. DE RÉMUSAT.

† INDIVIDUALISATION (in-di-vi-du-a-li-za-sion), *s. f.* Terme de philosophie. Action d'individualiser; effet de cette action; état de l'objet individualisé. Les milliers d'années qui se sont écoulées depuis la période glaciaire, par exemple, n'ont pas introduit des types réellement nouveaux à la surface du globe; toutefois les êtres ont acquis, s'il est permis de s'exprimer ainsi, un caractère de plus haute individualisation, c'est-à-dire ont acquis des formes plus nettement déterminées et un plus haut degré de fini, [illegible], *Presse scientifique*, 1863, t. I, p. 455.

INDIVIDUALISÉ, ÉE (in-di-vi-du-a-li-zé, zée), *part. passé d'individualiser.* Rendu individuel. On les peut rendre ainsi [quelques mots de l'Évangile] : êtes-vous fils de Dieu? ou ainsi : êtes-vous le Fils de Dieu? or, ce sont deux propositions essentiellement distinctes, puisque le mot fils, en tant que précédé de l'article, est dans la seconde un substantif individualisé, D'OLIV. *Ess. gramm.* II, 3.

INDIVIDUALISER (in-di-vi-du-a-li-zé), *v. a.* Terme de philosophie. Rendre individuel. || Dans le langage général, donner une marque individuelle. Quand la distance est telle qu'à cette distance les caractères qui individualisent les autres [objets] ne se font plus distinguer, BONNET, *Ess. sur la peint.* ch. 3. || S'individualiser, *v. réfl.* Devenir individuel.

— ÉTYM. *Individuel*.

† INDIVIDUALISME (in-di-vi-du-a-li-sm'), *s. m.* Terme de philosophie. Système d'isolement dans l'existence. L'individualisme est l'opposé de l'esprit d'association. || Théorie qui fait prévaloir les droits de l'individu sur ceux de la société.

— ÉTYM. *Individualiser*.

† INDIVIDUALISTE (in-di-vi-du-a-li-st'), *adj.* Qui appartient à l'individualisme. Systèmes individualistes. || *S. m.* Partisan de l'individualisme.

INDIVIDUALITÉ (in-di-vi-du-a-li-té), *s. f.* || 1° Terme de philosophie. Ce qui constitue l'individu. C'est toujours la même individualité, le même moi; mais qui est appelé à sentir et à agir par différents organes en différentes périodes de la vie, BONNET, *Consid. corps org.* Œuv. t. VI, p. 144, dans POUGENS. L'existence de deux ou de plusieurs cerveaux distincts sur le même tronc produit deux ou plusieurs individualités personnelles entées sur un tronc commun, ID. *Ess. analyt. âme*, ch. 24. || 2° Néologisme. Individu. Toutes les individualités entrent dans la lutte. || Il se dit aussi quelquefois pour personnalité. C'est une individualité très prononcée. || 3° Terme du système de Gall et Spurzheim. Connaissance distincte de l'existence des corps extérieurs.

— ÉTYM. *Individuel*.

† INDIVIDUATION (in-di-vi-du-a-sion), *s. f.* Terme de philosophie. L'ensemble des qualités particulières qui constituent l'individu, par opposition à l'espèce.

— ÉTYM. *Individuer*.

† INDIVIDUE (in-di-vi-due), *adj. f.* Terme de théologie. La Trinité est individue, c'est-à-dire ne peut être divisée.

— ÉTYM. Lat. *individuus*, qui ne se divise pas (voy. INDIVIDU).

— ÉTYM. *Individu*.

INDIVIDUEL, ELLE (in-di-vi-du-èl, è-l'), *adj.* || 1° Terme didactique. Qui est de l'individu, qui appartient à l'individu. Qualité individuelle. Il y a, je le sens, un âge auquel l'homme individuel voudrait s'arrêter; tu chercheras l'âge auquel tu désirerais que ton espèce se fût arrêtée, J. J. ROUSS. *Discours sur l'inégalité, préambule.* || 2° Qui concerne chaque personne ou une seule personne. Traité des garanties individuelles. || 3° *S. m.* Transportez le raisonnement de l'individuel au collectif, de l'homme au peuple, CHATEAUB. *Génie*, I, I, 7.

— ÉTYM. *Individu*.

INDIVIDUELLEMENT (in-di-vi-du-è-le-man), *adv.* || 1° Terme didactique. D'une manière individuelle. Pierre est individuellement différent de Paul, et ne l'est pas spécifiquement. || 2° Pour ce qui concerne chacun en particulier. Les membres de l'assemblée prêtèrent individuellement le serment prescrit par la loi.

— ÉTYM. *Individuelle*, et le suffixe *ment*.

† INDIVIDUER (in-di-vi-du-é), *v. a.* Terme de philosophie. Constituer l'individu, lui donner une forme individuelle.

† INDIVIDUITÉ (in-di-vi-du-i-té), *s. f.* Qualité qui constitue l'individu. Et même, pour dire un mot de cette indivisibilité prétendue, j'avoue que nous concevons naturellement que tout être et par conséquent tout corps doit avoir son unité et, par conséquent, son individuité, BOSS. *Libre arb.* 4.

— HIST. XVI° s. Nos femmes, avec les quelles nous avons voué l'individuité de nos vies, PASQUIER, *Rech.* t. I, p. 39.

— ÉTYM. Lat. *individuitatem*, de *individuus*, individu.

† INDIVINITÉ (in-di-vi-ni-té), *s. f.* Terme de théologie. Absence des qualités divines.

— ÉTYM. *In....* 1, et *divinité*.

INDIVIS, ISE (in-di-vi, vi-z'), *adj.* || 1° Qui ne se divise pas. La clause est une et indivise, PATRU, *Plaidoyer* 12, dans RICHELET. Comme les sensations [de l'éléphant] se trouvent condensées dans l'organe même, qu'elles sont contemporaines et, pour ainsi dire, indivises les unes avec les autres,

Il n'est pas étonnant qu'il ait de lui-même des espèces d'idées et qu'il acquière en peu de temps celle qu'on veut lui transmettre, BUFF. *Quadrup.* t. IV, p. 141. Des gens ont aimé la liberté et Bonaparte à la fois, indivis, P. L. COUR. *Procès de P. Louis, Discours de Courier.* || Terme de botanique. Tige, feuille indivise, tige, feuille qui n'a pas de divisions. On dit plus souvent entier ou simple. || 2° Terme de pratique. Qui n'est point divisé. La succession resta indivise. || Propriétaires indivis, ceux qui possèdent une chose par indivis. || 3° Par indivis, loc. adv. Sans être divisé. Ils possèdent tous deux cette maison par indivis. || Fig. Il les mit en commun et par indivis dans la confidence de ses galanteries, RETZ, I, 11. On vous aime tous deux [vous et votre fille] par indivis; est-ce le mot? SÉV. *Lett. à Bussy*, 26 mai 1681. C'est toujours par indivis que je vous parle, ID. *ib.* 28 déc. 1681.

— HIST. XVI° s. Et pour plus consolider l'œuvre, prendre le corps de N. S. J. C. par indivis et egallement le user en fidelité de paix, G. CHASTELLAIN, *Chr. du duc Phil. Introd.* || XVI° Possession de bien par indivis, MONT. I, 241.

— ÉTYM. Provenç. *indivis;* espagn. et ital. *indiviso;* du lat. *indivisus,* de *in....* 1, et *divisus* (voy. DIVISER).

† INDIVISÉ, ÉE (in-di-vi-zé, zée), *adj.* Qui n'est point divisé. Que sera-ce donc que les premiers principes de la matière? ce seront des corps divisibles sans doute, mais qui seront indivisés tant que la nature des choses subsistera, VOLT. *Lett. Prusse*, 1737 (sans autre date). Il n'est pas démontré en rigueur que l'atome soit indivisible; mais il paraît prouvé qu'il est indivisé par les lois de la nature, ID. *Dict. phil. Atomes.* || Substantivement. Il est très-vrai que la matière est composée d'indivisés, parce qu'il faut des êtres inaltérables pour faire des germes qui sont toujours les mêmes, ID. *Lett. Prusse*, mai 1737.

— HIST. XIV° s. Elles sont une meisme chose indivisée, et differentes tant seulement selon raison ou definition, ORESME, *Eth.* 30. || XVI° s. Le flecheur profond descend indivisé jusqu'au carpe; auquel endroit il se divise en cinq tendons, PARÉ, IV, 28.

— ÉTYM. *In....* 1, et *divisé.*

INDIVISÉMENT (in-di-vi-zé-man), *adv.* Terme de pratique. Par indivis. Posséder indivisément.

— ÉTYM. *Indivisé*, et le suffixe *ment.*

INDIVISIBILITÉ (in-di-vi-zi-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui ne peut être divisé. L'indivisibilité d'un atome. || Fig. L'un avait pour lui la faveur des peuples et l'usage immémorial de l'indivisibilité de l'empire, RAYNAL, *Hist. phil.* VII, 5. Quelle merveille que des empereurs païens, dans un temps où l'institution chrétienne n'était pas reçue dans l'État, aient laissé cette institution se régir dans son indivisibilité, suivant des maximes qui ne pouvaient avoir d'effets publics? MIRABEAU, *Collection*, t. IV, p. 333.

— ÉTYM. *Indivisible.*

INDIVISIBLE (in-di-vi-zi-bl'), *adj.* || 1° Qui n'est pas divisible. Un atome indivisible. Les essences des choses sont indivisibles; car l'idée représente l'essence de la chose, à laquelle si on ajoute ou diminue quoi que ce soit, elle devient aussitôt l'idée d'une autre chose, DESC. *Rép. aux 5es object.* 39. Comment pourrait-il se faire que ces moitiés [d'un espace divisible, quelque petit qu'il soit] fussent indivisibles? PASC. *Espr. géom.* I. Nous devons en conclure que l'attraction du soleil se communique dans un instant presque indivisible aux extrémités du système solaire, LA PLACE, *Exp.* IV, 16. || La république une et indivisible, titre que prit la république française, par opposition aux tendances fédéralistes. || Fig. Que les rois n'ont qu'un trône et qu'une majesté, Que leurs enfants entre eux n'ont point d'égalité, Et qu'enfin la naissance a son ordre infaillible Qui fait de leur couronne un point indivisible, CORN. *Perth.* I, 1. || Terme de jurisprudence. Obligation indivisible, obligation à laquelle chacun des obligés est tenu pour le tout. || Substantivement. La vérité consistant dans un indivisible, il peut arriver que ce que nous ne croyons pas être tout à fait certain, pour probable qu'il nous paraisse, soit néanmoins absolument faux, DESC. *Rem. sur les 7es obj.* 67. En géométrie, nous ne considérons que l'objet de nos pensées.... voilà pourquoi M. de Malézieux, dans ses éléments de géométrie, paraît se tromper en ne distinguant pas l'indivisible physique et l'indivisible mathématique, VOLT. *Mél. litt. À M. de Formont.* || 2° Qui ne peut être séparé de. La famille royale est indivisible du trône, et ce n'est point là que la royauté peut trouver ni barrière ni contre-poids, MIRABEAU, *Collection*, t. V, p. 384.

— HIST. XIV° s. Un meisme panicle, continue, indivisible en soi meismes, H. DE MONDEVILLE, f° 2a. || XVI° s. Cela se fait pour noter la simple unité et indivisible qui est en l'essence divine, CALV. *Inst.* 91. Cette parfaicte amitié de quoy je parle est indivisible; chacun se donne si entier à son amy, qu'il ne luy reste rien à despartir ailleurs, MONT. I, 216.

— ÉTYM. Provenç. *endevisible;* espagn. *indivisible;* ital. *indivisibile;* du lat. *indivisibilis,* de *in....* 1, et *divisibilis*, divisible.

INDIVISIBLEMENT (in-di-vi-zi-ble-man), *adv.* D'une manière indivisible. Le ciel et la terre les ont joints indivisiblement, PATRU, *Plaidoyer* 4.

— HIST. XVI° s. Indivisiblement, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Indivisible*, et le suffixe *ment.*

INDIVISION (in-di-vi-zion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* Terme de pratique. État d'une chose possédée par indivis, ou des personnes qui possèdent une chose par indivis. Nul ne peut être contraint à demeurer dans l'indivision, *Code Nap.* art. 815.

— ÉTYM. Lat. *indivisionem* (QUICHERAT, *Addenda*), de *in....* 1, et *divisionem*, division.

IN-DIX-HUIT (in-di-zuit'), *adj. invar.* Volume in-dix-huit, volume où la feuille est pliée en dix-huit feuillets et fait trente-six pages. Feuille in-dix-huit. || *S. m.* Un in-dix-huit, un volume in-dix-huit. De jolis in-dix-huit. || On écrit aussi ce mot de cette façon : in-18.

— ÉTYM. *In*, en, et *dix-huit.*

INDOCILE (in-do-si-l'), *adj.* || 1° Qui n'est pas docile, qui est très-difficile à instruire, à gouverner. Peuple.... Indocile à la paix et trop chaud à la guerre, RÉGNIER, *Ép.* I. L'Église romaine, la mère et le lien des Églises, devint l'objet de la haine de tous les esprits indociles, BOSS. *Variat.* XI. Assez de sots sans moi feront parler la ville, Disait, le mois passé, ce marquis indocile, Qui depuis quinze jours dans le piége arrêté, Entre les bons maris pour exemple cité.... BOIL. *Sat.* VIII. [Joas] Indocile à ton joug [celui de Jéhovah], fatigué de ta loi, RAC. *Athal.* V, 6. || Qui résiste à. Indocile à la flatterie, il en craignait jusqu'à l'apparence, BOSS. *Louis de Bourbon.* || 2° Il se dit des choses dans un sens analogue. Quand [Dieu].... permet à l'esprit de séduction de tromper les âmes hautaines, et de répandre partout un chagrin superbe, une indocile curiosité et un esprit de révolte, BOSS. *Reine d'Anglet.* L'inexpérience indocile Du compagnon de Paul Émile Fit tout le succès d'Annibal, J. B. ROUSS. *Ode à la Fortune.* Son caractère ardent, son courage indocile, VOLT. *Oreste*, III, 2.

— REM. Indocile se construit avec la préposition *à* : indocile aux leçons. Mais on ne dit pas : indocile à une personne.

— HIST. XVI° s. Nous appelons les gens indoctes et sans esprit, grandes oreilles et grands asnes, à cause que les asnes, qui ont les oreilles longues, sont fort indociles, BOUCHET, *Serées*, II, p. 46, dans LACURNE, au mot *indocte.*

— ÉTYM. Lat. *indocilis*, de *in....* 1, et *docilis*, docile.

† INDOCILEMENT (in-do-si-le-man), *adv.* D'une manière indocile.

INDOCILITÉ (in-do-si-li-té), *s. f.* Caractère de celui qui est indocile. L'indocilité d'un enfant. L'indocilité d'un cheval. Quoique cet esprit d'indocilité et d'indépendance soit également répandu dans toutes les hérésies de ces derniers siècles, BOSS. *Reine d'Anglet.*

— ÉTYM. *Indocile.*

† INDOCTE (in-do-kt'), *adj.* Qui n'est point docte, *Dict. de l'Acad.* 1718.

— HIST. XVI° s. Indocte, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *indoctus*, de *in....* 1, et *doctus*, docte.

† INDOCTEMENT (in-do-kte-man), *adv.* D'une manière qui annonce le défaut de science ou d'érudition.

— HIST. XVI° s. Indoctement, COTGRAVE.

† INDO-EUROPÉEN, ENNE (in-do-eu-ro-pé-in, pé-è-n'), *adj.* Qui commence à l'Inde et finit à l'Europe inclusivement. Langues indo-européennes, langues qui, se ressemblant par une foule de radicaux et par la grammaire, comprennent, en allant de l'orient à l'occident, le sanscrit, avec ses dérivés pracrit, pâli, etc. l'arménien, les langues slaves, les langues germaniques, le grec, le latin et le celtique.

† INDO-GERMANIQUE (in-do-jèr-ma-ni-k'), *adj.* Qui commence à l'Inde et finit à la Germanie inclusivement. Langues indo-germaniques, nom donné aux langues indo-européennes, alors que l'on n'avait pas encore reconnu que le celtique appartenait à la même souche.

† INDO-HELLÉNIQUE (in-do-èl-lé-ni-k'), *adj.* Qui appartient à l'Inde et à la Grèce. Langues indo-helléniques, groupe de langues comprenant le sanscrit et le grec.

† INDOLEMMENT (in-do-la-man), *adv.* Avec indolence. Et de bonne foi, mes frères, vous ne seriez ministres de l'Église que pour vous traîner tous les jours indolemment de maison en maison, d'assemblée en assemblée, MASS. *Confér. Fuite du monde.* Frère Thiriot reste indolemment au coin de son feu, VOLT. *Lett. Damilaville*, 9 janv. 1762. Et tandis qu'à l'écorce il confiait ses chants, L'amour, au doux sourire, aux yeux vifs et touchants, La tête sur son corps indolemment penchée, Lui soufflait tous les feux dont il brûle les cœurs, GILB. *À Dorat.*

— ÉTYM. *Indolent*, et le suffixe *ment.*

INDOLENCE (in-do-lan-s'), *s. f.* || 1° Terme de médecine. Privation de sensibilité physique. L'indolence d'une tumeur. || 2° Terme de philosophie. État d'une âme qui ne s'émeut de rien, ni du bien, ni du mal. L'indolence des stoïciens est difficile à concevoir. Épicure disait que c'était dans l'âme qu'il fallait planter l'indolence. || En ce sens, il vieillit. || 3° État d'une personne peu sensible à ce qui touche ordinairement les autres hommes. Il me semble que je vous vois dans l'indolence que vous donne l'impossibilité; ne vous y abandonnez qu'autant qu'il est nécessaire pour votre repos, et non pas assez pour vous ôter l'action et le courage, SÉV. 80. L'indolence inséparable des longs attachements [amoureux], ID. 6 mai 1676. J'eus le temps de réfléchir sur mon état et de déplorer ma timidité, ma faiblesse et mon indolence, qui, malgré le feu dont je me sentais embrasé, me laissaient languir dans l'oisiveté d'esprit, toujours à la porte de la misère, J. J. ROUSS. *Conf.* VII. Elle semblait se reposer sur sa beauté du soin de plaire, sans y contribuer d'ailleurs que par l'égalité d'un caractère aimable et par son indolence à se laisser aimer, MARMONTEL, *Mém.* IV. || Privation de sensibilité morale. Est-elle [cette délicatesse] autre chose qu'un long usage d'indolence? MASS. *Carême, Jeûne.* Un motif impie de tranquillité et d'indolence dans les crimes, ID. *Profess. rel. Serm.* 1. || 4° Nonchalance amoureuse des aises. Vos statues d'hommes sur des piédestaux sont bien ennuyeuses; vous me ferez aimer l'amusement des Bretons plutôt que l'indolence parfumée de vos Provençaux, SÉV. 80. D'autres, et c'est la multitude, ont si peu de vie dans l'âme et une si grande indolence à penser, qu'ils ne comparent et ne combinent rien, BUFF. *Nat. des anim.* Ainsi m'observant en silence, Ils semblent de ma vie accuser l'indolence, ANCELOT, *Fiesque*, II, 2.

— HIST. XVI° s. Voilà pour quoy la secte de philosophie qui a le plus faict valoir la volupté, encores l'a elle rengée à la seule indolence [ne pas souffrir], MONT. II, 215. Si ay je encores [malgré l'âge que j'ay] des remises, quoiqu'inconstantes et courtes, si nettes qu'il y a peu à dire de la santé et indolence [absence de souffrance] de ma jeunesse, ID. IV, 290.

— ÉTYM. Lat. *indolentia*, de *indolens*, indolent.

INDOLENT, ENTE (in-do-lan, lan-t'), *adj.* || 1° Terme de médecine. Qui ne cause pas de douleur. M. Turgot est toujours affecté d'une goutte indolente, héréditaire dans la famille.... on appelle cette goutte indolente, parce qu'elle ne fait pas souffrir; mais elle lui ôte l'usage des jambes, BACHAUMONT, *Mém. secrets*, t. XXIX, p. 246. || 2° Privé de sensibilité morale, sur qui rien ne fait impression. C'est un homme indolent qui ne s'émeut de rien. Quatre bœufs attelés d'un pas tranquille et lent Promenaient dans Paris le monarque indolent, BOIL. *Lutr.* II. Je me reposerais sur l'appui chancelant D'un sénat incertain ou d'un peuple indolent! LEMIERRE, *Barnev.* III, 4. || Il se dit des choses en un sens analogue. On n'a aucune prise sur les naturels indolents, FÉN. *Éduc. filles*, ch. 5. Quand le cœur, endurci par les cicatrices mêmes des coups qu'on lui a portés, est devenu plus insensible, on arrive aisément à cet état d'indifférence, à cette quiétude indolente dont on aurait rougi quelques années auparavant, BUFF. *Disc. nat. anim. Œuv.* t. V, p. 246. || 3° Qui ne se donne pas de peine. Honnête homme indolent, qui dans un doux loisir, Loin du mal et du bien, vivez pour le plaisir, VOLT. *Disc.* 7. Henri d'Albret, roi de Navarre, prince sans mérite, mais bon homme, plutôt indolent que paisible, ID. *Henriade, Ess. guerres civil. de France.* Ils vivent du maïs ou des légumes qu'ils cultivent, et vendent le superflu de ces productions à leur indolent voisin, RAYNAL, *Hist. phil.* XVI, 6. Suard, naturellement indolent, aurait bien voulu de la fortune, mais sans qu'il lui en coûtât sa liberté ni son repos, MARMONTEL, *Mém.* V. Les peuples indolents sont facilement rusés, STAËL, *Corinne*

vi, 3. || Il se dit des choses, en un sens analogue. Sa démarche était indolente ; mais dans la négligence de son maintien c'était un naturel plein de bienséance et de grâce, MARMONTEL, *Mém.* IV. || 4° *S. m.* et *f.* Un indolent. Une indolente. C'est un grand indolent qui ne se met en peine de rien. Et toi, Lisette, es-tu contente? Tu voulais un beau rôle, et tu fais l'indolente, PIRON, *Métrom.* II, 2.

— SYN. INDOLENT, NONCHALANT. L'indolent est celui que rien ne fait douloir, qui est insensible. Le nonchalant est celui à qui rien ne *chaut*, qui ne se soucie de rien. Là est la nuance ; il y a dans indolent l'idée qu'on cherche ses aises, idée qui n'est pas dans nonchalant.

— HIST. XVI° s. Si les afflictions du monde, si mesme les funerailles de ses propres enfans sont venues pour troubler son contentement, elles l'ont esmu à la proportion d'un bon naturel qui ne peut estre indolent en chose si sensible, SULLY, *Mém.* t. IV, p. 288.

— ÉTYM. Lat. *indolentem*, de *in*.... 1, et *dolens*, qui souffre, dolent.

† INDOLORE (in-do-lo-r'), *adj.* Terme de médecine. Qui ne cause point de douleur. Tumeur indolore.

— ÉTYM. Lat. *indoloris*, de *in*.... 1, et *dolor*, douleur.

† INDOMANIATION (in-do-ma-ni-a-sion), *s. f.* Action de faire entrer une propriété dans le domaine de l'État.

— ÉTYM. *In*.... 2, et *domaine*.

† INDOMPTABILITÉ (in-don-ta-bi-li-té; le *p* ne se fait pas sentir), *s. f.* Qualité de ce qui est indomptable.

INDOMPTABLE (in-don-ta-bl'; le *p* ne se fait pas sentir), *adj.* || 1° Qu'on ne peut dompter. Un homme indomptable. Don Sanche est-il si redoutable Qu'il donne l'épouvante à ce cœur indomptable? CORN. *Cid*, V, 4. Ainsi dans les actions les plus indifférentes de son enfance [Charles XII], ce naturel indomptable laissait souvent échapper de ces traits qui caractérisent les âmes singulières, et qui marquaient ce qu'il devait être un jour, VOLT. *Charles XII*, 1. Ainsi finit la lutte d'un cœur indomptable et d'un esprit inflexible, DIDER. *Salon de* 1767, *Œuv.* t. XIV, p. 391, dans POUGENS. || Il se dit aussi des animaux. Un cheval indomptable. Il n'y a point d'animal plus farouche ni plus indomptable que l'homme, quand il se laisse dominer à ses passions, BOSS. 3° *serm. Quinquag.* 2. Indomptable taureau, dragon impétueux, RAC. *Phèdre*, V, 6. Un aigle adulte est non-seulement indocile, mais indomptable, BUFF. *Ois.* t. I, p. 131. || 2° Il se dit des choses, dans le même sens. Et de qui le mérite indomptable en vertu, RÉGNIER, *Sat.* XIV. Quel autre a pu former un Alexandre, si ce n'est ce même Dieu, qui en a fait voir de si loin, et par des figures si vives, l'ardeur indomptable à son prophète Daniel? BOSS. *Louis de Bourb.* Ceux qui sont instruits des affaires.... en accusent des excès contre la royauté la fierté indomptable de la nation [anglaise], ID. *Reine d'Angiet.* Stanislas voulait et aurait pu faire un traité avantageux avec le roi Auguste; mais l'indomptable opiniâtreté de Charles XII lui fit perdre ses terres et ses lieux reçus en Pologne, pour lui conserver le titre de roi, VOLT. *Charles XII*, 7. || Fig. Il y a des terrains indomptables, comme les landes de Bordeaux, la partie de la Champagne nommée Pouilleuse, VOLT. *Dict. phil. Population*, II.

— HIST. XVI° s. Chaste sœur d'Apollon.... Que la force d'amour a connue indomptable, DESPORTES, *Diane*, II, 24. Cette ardeur indomptable de quoy tant de milliers d'hommes, femmes et enfants, se presentent et rejettent à tant de fois aux dangiers inevitables, pour la deffense de leurs dieux et de leur liberté, MONT. IV, 19.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *domptable*.

† INDOMPTABLEMENT (in-don-ta-ble-man; le *p* ne se fait pas sentir), *adv.* D'une manière indomptable.

INDOMPTÉ, ÉE (in-don-té, tée; le *p* ne se fait pas sentir), *adj.* || 1° Qui n'est point dompté, ou qui n'a pu être encore dompté. Rendre docile au frein un coursier indompté, RAC. *Phèdre*, I, 1. ... Furieux, emporté On l'attacha à la queue d'un cheval indompté. || 2° Qui n'a pas été subjugué. Les fils de l'Égypte à Suse comparurent, Ceux même du Parthe et du Scythe indompté Y briguèrent le sceptre offert à la beauté, RAC. *Esth.* I, 1. || 3° Qui n'a pas été subjugué moralement. Les droits de la victoire ont quelque liberté Qui ne saurait déplaire à notre âge indompté [la jeunesse], CORN. *Sophon.* IV, 3. On portera le joug désormais sans se plaindre, Et les plus indomptés, renversant leurs projets, Mettront toute leur gloire à mourir vos sujets, ID. *Cinna*, V, 3. Afin que vous daigniez vous-même venir à son secours, mettre un frein à ses passions indomptées, éclairer ses erreurs, MASS. *Carême, Prière* 1. Mais enfin c'est à toi d'essayer désormais Sur ce cœur indompté la force des bienfaits, VOLT. *Alz.* IV, 2. || Qui ne peut être contenu, réprimé. Orgueil indompté. Nous ferons bien changer ce courage indompté, CORN. *Nicom.* III, 1. Un courage indompté, dans le cœur des mortels, Fait ou les grands héros ou les grands criminels, VOLT. *Rome sauv.* V, 2. || Substantivement. Ce grand, cet indompté n'a plus de Déjanire, ROTR. *Herc. mour.* II, 2.

— HIST. XVI° s. Ha! je mourray plustost, et ma dextre indontée Flechira par mon sang le ciel traistre et jaloux, DESPORTES, *Diane*, II, 72. Et le vaillant Caton d'un esprit indonté, ID. *Cléonice*, X. Comme un champ libre et indompté porte les herbes plus gaillardes, MONT. I, 381.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *dompté*.

† INDOULOUREUX, EUSE (in-dou-lou-reû, reû-z'), *adj.* Qui n'est point douloureux.

— HIST. XVI° s. Instrumens qu'on accommode aux fractures pour tenir le membre en figure droite et indouloureuse, PARÉ, XII, 8.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *douloureux*.

IN-DOUZE (in-dou-z'), *adj. invar.* Terme d'imprimerie. Format in-douze, format où la feuille est pliée en douze feuillets. Livre in-douze. Volume in-douze. Ci-dessous gît Baour, le Tasse de Toulouse, Qui mourut in-quarto, qui remourut in-douze, ANDRIEUX, *Épigr. contre Baour-Lormian* (qui avait fait deux éditions, in-4° et in-12, de sa traduction de la *Jérusalem délivrée*). || *S. m.* Un in-douze, un volume in-douze. Des in-douze. || On écrit aussi: in-12.

— ÉTYM. *In*, en, et *douze*.

† INDRI (in-dri), *s. m.* Petit mammifère du genre maki.

† INDROITURE (in-droi-tu-r'), *s. f.* Absence de droiture.

— HIST. XV° s. Ton indroiture et ta grande injustice, *les Triomphes de la noble dame*, f° 309, dans LACURNE.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *droiture*.

INDU, UE (in-du, due), *adj.* || 1° Qui est contre ce qu'on doit, contre la raison, contre la règle, contre l'usage. Une réclamation indue. || Heure indue, heure à laquelle il ne convient pas de faire quelque chose. Vous ririez bien de me voir une poule mouillée comme je suis, regardant à ma montre, et trouvant que quatre heures et demie est une heure indue, SÉV. 249. Venir dans leur appartement à l'heure indue qu'il était, HAMILT. *Gramm.* 10. L'heure de parler au roi était tellement indue, que leur curiosité était extrême de savoir ce qui m'avait pu engager à une démarche si peu usitée, ST-SIM. 64, 69. || 2° Terme de droit. Qu'on ne doit pas. || *S. m.* L'indu, ce qu'on ne doit pas. Le payement de l'indu, fait par erreur.... ORTOLAN, *Explic. hist. des Inst. de l'emp. Justin.* t. II, p. 308, 4° édit.

— REM. L'Académie écrit *indu* sans accent, et dû avec un accent.

— HIST. XIV° s. Le liberal ne donnera pas ses pecunes à ceux à qui il ne appartient les donner, ne en temps que il n'appartient, ne selon quelconque autre circonstance indeue, ORESME, *Eth.* 106. Soy occuper en temps indeu, si comme qui estudieroit au vespre, ID. *ib.* 61. || XV° s. Non mie pour leur faire extortion, ne grief.... ne les tenir en indue subjection, *Bouciq.* II, 9. || XVI° s. Ils avoient en abomination les banquets et yvrogneries qu'il faisoit ordinairement, à heure indeue, AMYOT, *Anton.* 12. De la vraye obeissance nous glissons aisement en la fausse, laquelle, en contr' eschange d'une chose deue, nous en fait faire une indeue, LANOUE, 211.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *dû*.

INDUBITABLE (in-du-bi-ta-bl'), *adj.* Dont on ne peut douter. Ce Dieu, dont la clémence égale l'équité, Récompense ici-bas la vraie humilité De sa lumière véritable, Celle qui nous conduit aux généreux desseins Où la gloire est indubitable, RACAN, *Psaume* 24. Si ce fils vit encore, il a tué son père, C'en est l'indubitable et le seul caractère, CORN. *Œdipe*, III, 5. La perte de ta vie était indubitable, MAIRET, *M. d'Asdr.* III, 3. Encore qu'elle [une doctrine] soit très-indubitable, il n'est pas si aisé de l'imprimer dans les cœurs, BOSS. *Sermon pour la vêture d'une bernardine*, 1. Comme il est indubitable que l'intérêt emporte les cœurs, BOURDAL. 11° *dim. après la Pentec. Domin.* t. III, p. 286. Il y a certainement des connaissances accordées à l'homme, nous savons mesurer, calculer, peser jusqu'à un certain point; les vérités géométriques sont indubitables, et c'est déjà beaucoup, VOLT. *Lett. Prusse*, juin 1738. || On a dit en parlant de choses : être indubitable, ne pas manquer son effet. On vous fera un régime et une nécessité de ne me jamais voir; je ne sais si ce remède serait bon pour vous ; quant à moi, je vous réponds qu'il serait indubitable pour finir ma vie, SÉV. 16 juin 1677.

— HIST. XVI° s. Il n'allegue argument quelconque necessaire, pourquoy l'on doive ajouxter foy indubitable à ce qu'il en a recueilly, AMYOT, *Numa*, 2. Il y a des preuves assez certaines, autant que la raison humaine le porte, pour rendre l'Escriture indubitable, CALV. *Instit.* 36. Dieu par cela ne le recommandoit-il pas comme un prophete indubitable envoyé de sa part? ID. *ib.* 39. C'est d'un regard si indubitable que nous sçavons bien qu'il n'y a nulle tromperie, ID. *ib.* 435.

— ÉTYM. Lat. *indubitabilis*, de *in*.... 1, et *dubitare*, douter.

INDUBITABLEMENT (in-du-bi-ta-ble-man), *adv.* D'une façon indubitable. C'est la muse indubitablement qui inspire les mauvais vielleurs, RAC. *le Barbon*. Je vous jure par le Seigneur qu'indubitablement je vous prendrai, SACI, *Bible, Ruth*, III, 13. Il y a des gens, à la vérité, qui prétendent qu'un homme qui se vantait d'avoir un génie familier, était indubitablement un peu fou ou un peu fripon, VOLT. *Dict. phil. Locke*. Par malheur, je n'ai point l'art de me contrefaire; Il vient pour un sujet qui ne saurait me plaire, Et je le marquerais indubitablement, GRESSET, *le Méchant*, I, 4.

— HIST. XVI° s. L'ame fidele reconnoit indubitablement, et, par maniere de dire, touche à la main la presence de Dieu, CALV. *Inst.* 83. Ciceron dit que, tout ainsi comme Helene fut cause de la guerre de Troye, aussi avoit esté Antonius autheur de la guerre civile, ce qui indubitablement est faux, AMYOT, *Anton.* 8.

— ÉTYM. *Indubitable*, et le suffixe *ment*.

† INDUCTEUR (in-du-kteur), *adj. m.* Terme de physique. Circuit inducteur, circuit qui fait l'induction. || Muscle inducteur, muscle qui produit une contraction induite.

— ÉTYM. Voy. INDUCTION.

† INDUCTIF, IVE (in-du-ktif, kti-v'), *adj.* || 1° Qui induit à. Des conseils inductifs à mal. || Peu usité en ce sens. || 2° Qui procède par induction. Méthode inductive, voy. INDUCTION. || 3° Terme de physique. Capacité inductive, facilité plus ou moins grande avec laquelle l'électricité neutre se décompose et se recompose dans l'intérieur d'une même molécule; par opposition à la conductibilité, qui consiste dans la facilité plus ou moins grande avec laquelle l'électricité d'une molécule se transmet aux molécules suivantes.

— HIST. XV° s. On dit que les femmes sont fragiles, muables, deceptives et inductives à mal, *le Triomphe de la noble dame*, f° 261, dans LACURNE. || XVI° s. S'ils parlent d'apointements ou alliances, faut reciter les causes finales et inductives, et qui ont, à ce, meu les parties, M. DU BELLAY, *Prologue*.

— ÉTYM. Provenç. *inductiu*; esp. *inductivo*; ital. *induttivo*; du lat. *inductivus* (voy. INDUCTION).

† INDUCTILE (in-du-kti-l'), *adj.* Terme de physique. Qui manque de ductilité.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *ductile*.

† INDUCTILITÉ (in-du-kti-li-té), *s. f.* Manque de ductilité. || On a dit aussi, mais à tort, inductibilité, qui ne pourrait être correct que si l'on disait *ductible*, *inductible*. L'inductibilité du cuivre jaune lorsqu'il est chaud, vient de ce que le cuivre rouge qu'il contient se fige presque aussitôt qu'il est hors du feu.... *Dict. des arts et mét. Mines*.

INDUCTION (in-du-ksion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Action d'induire, de mener vers, suggestion. Il s'est laissé aller à cela par l'induction d'un tel. Par l'induction de son conseil, ces juges que..., MAIMBOURG, *Schisme*, liv. II, p. 443, dans RICHELET. || 2° Manière de raisonner qui consiste à inférer une chose d'une autre. Il ne peut juger des choses qu'il ne voit pas que par induction sur celles qu'il voit, J. J. ROUSS. *Hél.* VI, 7. Les vérités d'existence appartiennent aux sens, celles d'induction à la raison, TURGOT, *Opin. des anc. phil.* (*épicurisme*). || Terme de philosophie. Sorte d'analyse où l'on va des effets à la cause, des conséquences au principe, du particulier au général (voy. ANALYSE); ou, autrement, opération qui découvre et prouve les propositions générales, procédé par lequel nous concluons que ce qui est vrai de certains individus d'une classe est vrai de toute la classe, ou que ce qui est vrai en certain temps sera vrai en tout temps, les circonstances étant

pareilles. Une induction est essentiellement la perception qui nous montre qu'un cas particulier appartient à une certaine classe de cas préalablement généralisés. || 2° Conséquence que l'on tire par induction. Pour confirmer toutes ces inductions, on m'a communiqué deux pièces, PATRU, *Plaidoyer* 3, dans RICHELET. Il lui serait libre de tirer de leurs paroles telle induction qu'il lui plairait, BOSS. *Confér. avec Claude*, II. Sans faire ici une longue induction, n'est-ce pas ce que nous avons vu presque de nos jours dans l'hérésie du siècle passé? BOURDAL. *3e dim. après la Pentec. Domin.* t. II, p. 361. Leur physique [des anciens] est pleine de qualités occultes et d'inductions vagues qu'ils tirent presque toujours des affections de l'âme appliquées à la matière, de sympathies et d'antipathies, MAIRAN, *Éloge de l'abbé de Molières.* Ceux qui savent évaluer la force des inductions et apprécier la valeur des analogies, BUFF. *Hist. min. Introd.* 2e part. *Œuv.* t. VI, p. 202. Cette induction que nous faisons tous, sans savoir pourquoi, de ce qui se passe en nous à ce qui se passe au dedans des autres, DIDER. *Lett. sur les aveugles.* || En plaidoirie et discussion juridique. Argument, qui, d'un fait constaté, en infère, par voie de conséquence, un autre pour lequel on manquait de preuve directe. Tel fait allégué n'est pas établi, ce n'est qu'une induction. || 4° Terme de physique. Si l'on fait passer le courant électrique développé par une pile ou par un aimant, à travers un fil de cuivre d'une certaine longueur, isolé par un fil de soie qui le recouvre, et enroulé autour d'une bobine, il y a production, chaque fois qu'on interrompt ou qu'on rétablit le courant, d'un courant électrique inverse dans le fil induit, au moment de l'ouverture du circuit inducteur, et manifestation d'un courant direct au moment de sa fermeture. Courant d'induction. || 5° L'action d'étendre ou d'appliquer quelque chose sur la surface d'un objet, surtout quelque chose de ductile et de mou.

— HIST. XIVe s. Et tant fist par ses inductions [suggestions] que le pueple latin avecques les Romains furent d'acort de fere à Rome un temple par commun, BERCHEURE, f° 23, *recto*. Induction est quant de pluseurs particuliers l'en conclut universelment, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVIe s. Commander, conduire et guider, non par dures ni violentes contraintes, mais par molles et douces inductions et persuasions, AMYOT, *De la vertu morale*, 6.

— ÉTYM. Provenç. *inductio*; espagn. *induccion*; ital. *induzione*; du lat. *inductionem*, qui vient de *inductum*, supin de *inducere*, induire.

INDUIRE (in-dui-r'), j'induis; j'induisais; j'induisis; j'induirai; j'induirais; induis; que j'induise; que j'induisisse; induisant; induit, *v. a.* || 1° Mener à, conduire vers, pousser à. ....Le ciel pour l'induire à quelque pénitence, RÉGNIER, *Élég.* III. On estimait qu'il pourrait être induit à se rendre par le bruit de la renommée, VAUGEL. *Q. C.* VIII, 13. Et mon fils à l'aimer vous devrait tous induire, MOL. *Tart.* I, 1. Est-ce induire à mépriser cette science que de montrer où elle est toujours? BOSS. *Var.* 2e *instr. pastor.* § 119. Je suis induit à ce sentiment par le succès de certaines gens, LA BRUY. II. || Il se prend souvent en mauvaise part. Induire à mal faire. Et ne t'attends de m'induire à luxure, LAFONT. *Coc.* S'il [Dieu] ne les accordait [les biens terrestres] qu'aux méchants, il induirait les faibles à cesser d'être bons pour les obtenir, FLÉCH. *Serm.* t. II, p. 208. || Induire à erreur, conduire à l'erreur, soit que celui qu'on induit y tombe ou n'y tombe pas. Ce que l'âme connaissait de sa dignité et de son immortalité l'induisait le plus souvent à erreur, BOSS. *Hist.* II, 6. || Induire en erreur, faire tomber dans une erreur. La petite erreur dans laquelle vous m'avez induit, sert à déployer votre profonde érudition, VOLT. *Mél. litt. à M. de la Vallière.* || Induire en erreur, a souvent le sens de tromper à dessein. Il voulait m'induire en erreur. || Induire en tentation, faire tomber dans la tentation. Dans l'oraison dominicale : Ne nous induisez point en tentation, c'est-à-dire ne permettez pas que nous soyons tentés au-dessus de nos forces. || 2° Faire une induction, tirer une conséquence. Le plus dangereux effet de ce principe [la doctrine des quiétistes sur l'acte continu et universel] est d'induire la suppression des actes explicites, BOSS. *Ét. d'orais.* I, 12. Comme ce sont là les principaux traits par lesquels l'outarde d'Afrique de M. Linnæus et l'autruche volante du Sénégal diffèrent de notre outarde d'Europe, on peut en induire, ce me semble, que ces deux oiseaux se ressemblent beaucoup, BUFF. *Ois.* t. III, p. 78. || Absolument. Induire est un procédé logique constamment employé dans les sciences d'observation. || 3° Terme de fauconnerie. L'oiseau induit sa gorge, quand il digère la viande qu'il a prise. || 4° S'induire, *v. réfl.* Être induit, être conclu. Cela s'induit facilement des prémisses. || 5° S'engager réciproquement à quelque chose. Ils s'induisent de bonne heure au mal.

— SYN. INDUIRE À, INDUIRE EN. Induire à, c'est conduire vers; induire en, c'est conduire dans. Induire au mal, c'est engager à faire le mal; induire en tentation, c'est faire subir la tentation.

— HIST. XIVe s. Gardez que vous soiez honnestement vestue, sans induire nouvelles devises et sans trop ou pou de bouban [faste], *Menagier*, I, 1. Se il avient que celi qui est simplement et purement prodigue [prodigue] soit fait tel que il ne puisse estre enduit à bien, ORESME, *Eth.* 110. || XVe s. Son intention estoit de aller devant pour.... Hollandois et Zelandois emouvoir et induire à son service faire et son desir accomplir, FROISS. III, IV, 50. || XVIe s. Je ne me suis jamais laissé induire de faire un outil de guerre de ma maison, MONT. IV, 92. Qui est-ce qui induit [induisit] Roboam pour le faire obeir au conseil des jeunes gens? CALV. *Inst.* 228. Et comment seroient-ils induits à l'invoquer [Dieu], sinon qu'ils esperassent avoir quelque aide de lui? ID. *ib.* 437. Induire le cas d'une loy à une autre, COTGRAVE.

— ÉTYM. Provenç. *enduire*, *endurre*; catal. *induir*; espagn. *inducir*; ital. *indurre*; du lat. *inducere*, de *in*.... 2, et *ducere*, conduire (voy. DUIRE).

INDUIT, ITE (in-dui, dui-t'), *part. passé* d'induire. || 1° Poussé à. Induit à prêter une forte somme d'argent. || 2° Tiré comme conséquence. Principe induit de bonnes observations. || 3° Terme de physique. Fil induit, fil de cuivre isolé par un fil de soie qui le recouvre, et servant à la production des courants d'induction. || Contraction induite, contraction produite par un muscle qui se contracte et sur lequel repose le nerf moteur d'un autre muscle.

† **INDULGEMMENT** (in-dul-ja-man), *adv.* D'une manière indulgente. Il [le concile de Trente] les [les prêtres] avertit que, s'ils agissent trop indulgemment avec les pécheurs, en leur ordonnant des peines très-légères pour des péchés très-griefs, ils se rendent participants des crimes des autres, BOSS. *Sermons, Satisfaction*, 2. Mes remords ont besoin qu'un prêtre indulgemment Lave en moi le mensonge et l'empoisonnement, LEMERCIER, *Frédég. et Bruneh.* V, 1.

— HIST. XVIe s. Indulgemment, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Indulgent*, et le suffixe *ment.*

INDULGENCE (in-dul-jan-s'), *s. f.* || 1° Facilité à excuser et à pardonner les fautes. Le ciel n'est pas toujours aux méchants si propice; Après tant d'indulgence il a de la justice, CORN. *Attila*, IV, 6. Allez et n'imputez cet excès d'indulgence Qu'au pouvoir absolu qui retient ma vengeance, ROTR. *Vencesl.* I, 2. Mon Dieu! Monsieur de Sotenville, vous avez des indulgences qui n'appartiennent qu'à vous, et vous ne savez pas vous faire rendre par les gens ce qui vous est dû, MOL. *Georges Dand.* I, 4. Faites sentir aux pécheurs l'horreur du crime qu'ils ont commis...., de peur que votre facilité ne leur soit une occasion de libertinage, et qu'abusant de votre indulgence, ils ne fassent une nouvelle injure au Saint-Esprit par leurs fréquentes rechutes, BOSS. *Sermons, Satisfaction*, 2. D'une mère facile affectez l'indulgence, RAC. *Brit.* I, 2. L'expérience confirme que la mollesse ou l'indulgence pour soi et la dureté pour les autres ne sont qu'un seul et même vice, LA BRUY. IV. Tout pouvoir en un mot périt par l'indulgence, VOLT. *Alz.* I, 1. À l'infidélité l'indulgence encourage, ID. *Tancr.* I, 1. Et que souvent pour deux époux L'art d'être heureux c'est l'indulgence, IMBERT, *Jaloux sans amour*, III, 3. Croyez que tout mortel a besoin d'indulgence, M. J. CHÉN. *Fénel.* III, 2. C'était une personne sans indulgence, et qui, ne concevant rien que le devoir et les sentiments qu'il permet, prononçait l'anathème contre tout ce qui s'écartait de cette ligne, STAEL, *Corinne*, XIX, 3. || 2° En termes ecclésiastiques, rémission de tout ou partie de la peine due au péché que le pape accorde en vertu des mérites du Sauveur (en ce sens il s'emploie souvent au pluriel). Indulgence plénière. Lorsque, ayant égard ou à la ferveur des pénitents ou à d'autres bonnes œuvres qu'elle [l'Église] leur prescrit, elle relâche quelque chose de la peine qui leur est due, cela s'appelle indulgence, BOSS. *Expos. de la doctr. de l'Égl.* 8. Qui ne sait la publication des indulgences de Léon X, et la jalousie des augustins contre les jacobins qu'on leur avait préférés en cette occasion? ID. *Var.* I, § 6. C'est par le mépris des indulgences qu'a commencé le schisme de l'hérésie, BOURDAL. *Ouvert. du jubilé, myst.* t. II, p. 533. Il [Léon X] prétexta une guerre contre les Turcs, et fit vendre dans tous les États de la chrétienté ce qu'on appelle des indulgences, c'est-à-dire la délivrance des peines du purgatoire, soit pour soi-même, soit pour ses parents et amis, VOLT. *Mœurs*, 127. Les évêques d'Angleterre étaient encore catholiques en renonçant à la juridiction du pape ; et ils étaient si animés contre les hérétiques que, lorsqu'ils les avaient condamnés au feu, ils accordaient quarante jours d'indulgence à quiconque apportait du bois au bûcher, ID *ib.* 137. || Fig. et familièrement. Gagner, mériter les indulgences, les indulgences plénières, se dit, en plaisantant, d'une personne qui fait une chose méritoire, difficile, désagréable. Tout domestique en trompant un mari Pense gagner indulgence plénière, LA FONT. *Gag.*

— ÉTYM. Provenç. *indulgencia*, *endulgencia*, *endulgensa*; esp. *indulgencia*; ital. *indulgenzia*, *indulgenza*; du lat. *indulgentia*, de *indulgens*, indulgent.

INDULGENT, ENTE (in-dul-jan, jan-t'), *adj.* || 1° Qui a de l'indulgence, qui pardonne aisément. Indulgents à leurs femmes, VAUGELAS, *Q. C.* 285. Sois-lui plus indulgent [au prochain] et pour toi plus sévère, CORN. *Imit.* II, 3. Mais chacun pour soi-même est toujours indulgent, BOIL. *Sat.* IV. Rome lui sera-t-elle indulgente ou sévère? RAC. *Bérén.* II, 2. Un homme dur au travail et à la peine, inexorable à soi-même, n'est indulgent aux autres que par un excès de raison, LA BRUY. IV. Les pécheurs ne seront pas plus indulgents à son infortune, MASS. *Avent, Jugement.* Henri IV était indulgent à ses amis, à ses serviteurs, à ses maîtresses, VOLT. *Hist. du parlem.* XXXVII. Les succès et la prospérité adoucissent toutes les belles âmes ; il est si naturel d'être indulgent quand on est heureux! GENLIS, *Mme de Maintenon*, t. I, p. 33. Tout comprendre rend très-indulgent, et sentir profondément inspire une grande bonté, STAEL, *Corinne*, XVIII, 5. || 2° Il se dit des choses dans le même sens. Pourquoi, lorsque mon cœur si longtemps offensé, Indulgent pour vous seule, oubliait le passé...., VOLT. *Mariamne*, IV, 4. L'indulgente vertu parle par votre bouche, ID. *Alz.* I, 1. [Gens instruits qui] D'un regard indulgent contemplent nos erreurs, ID. *Trois emper. en Sorb.* Tout ce qu'en nos climats La nature indulgente a semé sous nos pas, ID. *Scythes*, I, 1. || 3° Par extension, qui se laisse aller à. Ovide, en vers doux et mélodieux, Sut débrouiller l'histoire de ses dieux: Trop indulgent au feu de son génie, Mais varié, tendre, plein d'harmonie, J. B. ROUSS. *Épît.* I, 3. De ses refus d'apprêt oubliant l'artifice, Indulgente à l'amour, sans fierté, sans caprice, De son sexe cruel n'ayant que les appas, A. CHÉN. *Élég.* XI. || 4° *S. m.* Nom par lequel les adhérents de Robespierre désignaient les dantonistes, auxquels ils reprochaient trop de mollesse.

— REM. Outre indulgent à, on dit aussi indulgent pour, indulgent envers.

— HIST. XVIe s. Que c'est une farouche alliance de marier le divin avecques le terrestre, le raisonnable avecques le desraisonnable, le severe à l'indulgent, l'honneste au deshonneste, MONT. IV, 204.

— ÉTYM. Lat. *indulgentem*, part. présent de *indulgere*, accorder.

INDULT (in-dult'), *s. m.* || 1° Privilége accordé par lettres du pape à quelque corps ou à quelque personne de pouvoir nommer à certains bénéfices, ou de pouvoir les tenir contre la disposition du droit commun. On distingue l'indult des rois, par lequel ils ont le pouvoir de nommer aux bénéfices consistoriaux, l'indult des cardinaux, qui leur donne le pouvoir de nommer en commende, celui de tenir les bénéfices réguliers comme les séculiers, et de ne pouvoir être prévenus dans les six mois qu'ils ont pour conférer les bénéfices à leur nomination. || Fig. Et ne sais pas comme il ne vient de Rome Permission de troquer en hymen.... Peut-être un jour nous l'obtiendrons, amen, Ainsi soit-il; semblable indult en France Viendrait fort bien, LA FONT. *Troq.* || 2° Droit particulier qu'avaient le chancelier de France et les officiers du parlement de Paris, de requérir sur un évêché ou sur une abbaye le premier bénéfice vacant, soit pour eux-mêmes, soit pour un autre, après y avoir été autorisés par lettres du prince. Chaque officier ne pouvait exercer le droit d'indult qu'une fois en sa vie. Mettre son indult sur une abbaye. François Ier obtint du pape l'indult du chancelier et des membres du parlement, VOLT. *Mœurs*, 138. || 3° En Espagne, droit qui se paye au roi sur tout ce qui vient des Indes occidentales, par les galions.

— HIST. XVIe s. Je comteray plus tost contre les

[illegible] les induits d'aucunes cours souveraines, encore qu'ils soient plus anciens qu'aucuns les passent, [illegible]

— ÉTYM. Lat. *indultum*, chose accordée, de *indulgere*.

INDULTAIRE (in-dul-tê-r'), *s. m.* Celui qui a droit à un bénéfice en vertu d'un indult.

— ÉTYM. *Indult.*

INDÛMENT (in-du-man), *adv.* Terme de pratique. D'une manière indue. On a indûment procédé. L'[illegible] de Gex est dûment offensé, mais je crois qu'il a très-indûment [illegible] le 8 de juin, VOLT. *Lett. Arnoult*, 6 juill. 1761.

— HIST. XIVe s. Amer et querir honneur non deu est indeuement, ORESME, *Eth.* 81. || XVe s. Si vouloient le duc de Gueldre nourrir amour et bon voisinage, [illegible] et comment assiece la ville de Grave qu'indeuement il tenoit, FROISS. II, III, 91.

— ÉTYM. *Indue*, et le suffixe *ment*.

† **INDUPLICATIF, IVE** (in-du-pli-ka-tif, ti-v'), *adj.* Terme de botanique. Qui se replie en dedans. Préfoliation indupplicative, celle où les feuilles ont leurs bords régulièrement repliés en dedans.

— ÉTYM. *In*.... 2, et *duplicatif*.

† **INDURATION** (in-du-ra-sion), *s. f.* Terme de médecine. Action de devenir dur. Induration du tissu cellulaire. || Partie indurée. Il y a des indurations dans le ventre.

— HIST. XIVe s. Note que coagulacion de lait en la mamelle ne se fait pas proprement par froidure; car ce seroit plus induracion que coagulacion, BERNARD DE GORDON, *Trad. franç.* IV, 14. || XVIe s. Les autres tumeurs passent en disposition dure et scirrheuse, dit vulgairement induration, PARÉ, V, 3.

— ÉTYM. *Indurer.*

† **INDURER** (in-du-ré), *v. a.* Terme de médecine. Rendre dur. L'inflammation chronique indure quelquefois les parties. Une glande indurée. || S'indurer, *v. réfl.* Devenir dur. Glande qui s'indure.

— ÉTYM. Lat. *indurare*, rendre dur, de *in*.... 2, et *durus*, dur.

† **INDUSE** (in-du-z'), *s. f.* Voy. INDUSIE.

† **INDUSIE** (in-du-zie), *s. f.* || 1° Terme de botanique. Membrane qui recouvre les sores ou groupes de corps reproducteurs des fougères. || 2° Terme de minéralogie. Nom donné par Bosc à des corps fossiles qui présentent la forme d'un tube de 6 à 10 millimètres de diamètre et de 6 à 8 centimètres de longueur, ouverts d'un côté et fermés de l'autre, la formation en paraît due à un insecte aquatique du genre frigane, névroptères, LEGOARANT. || On dit aussi induse. Calcaire à induses, calcaire qui contient de ces étuis.

— ÉTYM. Lat. *indusium*, chemise, de *induere*, vêtir, qui paraît formé de *indo*, en dedans, et un radical *uere*, d'ailleurs inconnu; comparez *ex-uere*.

† **INDUSTRIALISME** (in-du-stri-a-li-sm'), *s. m.* Néologisme. Goût pour l'industrie; préférence donnée au monde industriel. || Système qui considère l'industrie comme le but des sociétés. || Prépondérance politique des industriels; puissance de l'industrie.

— ÉTYM. *Industriel.*

† **INDUSTRIALISTE** (in-du-stri-a-li-st'), *adj.* Néologisme. Qui appartient à l'industrialisme. || *S. m.* Partisan de l'industrialisme.

INDUSTRIE (in-du-strie), *s. f.* || 1° Habileté à faire quelque chose, à exécuter un travail manuel. Cela est fait avec beaucoup d'industrie. Avoir de l'industrie. Une dangereuse industrie. Quelque industrie qui paraisse dans ce que font les animaux, BOSS. *Connaiss. de Dieu*, V, 2. À Smolensk, l'ordre avait été donné de prendre, en partant, pour plusieurs jours de vivres; l'empereur n'en ignorait pas la difficulté, mais il comptait sur l'industrie des chefs et des soldats; ils étaient avertis, cela suffisait : ils sauraient bien pourvoir eux-mêmes à leurs besoins, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VII, 1. || 2° Fig. Invention, savoir-faire. Doucement, ce discours est de mon industrie, MOL. *l'Ét.* III, 4. Voilà vos craintes dissipées.... je vous défie avec toute votre industrie de trouver à regratter là-dessus, SÉV. 20 nov. 1689. Ulysse, en apparence, approuvant mes discours, De ce premier torrent laissa passer le cours; Mais bientôt, reprenant sa cruelle industrie, Il me représenta l'honneur et la patrie, RAC. *Iphig.* I, 1. Il a mille industries pour faire plaisir à son voisin, FÉN. *Tél.* XIV. Je ne voulais pas leur montrer [au duc et à la duchesse d'Orléans] tous mes ressorts, pour ne les pas [illegible] et [illegible] par compter trop sur mon industrie, ST-SIM. 347, 103. || Vivre d'industrie, trouver moyen de subsister par son adresse et par son savoir-faire (locution qui ne se dit qu'en mauvaise part). Faute de revenu, je vis de l'industrie, REGNARD, *Fol. am.* I, 3. || Fig. et familièrement. Chevaliers d'industrie, et, autrefois, chevaliers de l'industrie, gens qui, n'ayant point de bien, subsistent par une adresse malhonnête. Mon père.... Était chevalier d'industrie, Sans en être moins glorieux, PIRANO, *Enf. de bonne maison.* Les professeurs nouvelles commencent pour la noblesse, d'innombrables tripots, aux tournois de leurs tapis verts, vient jouter la chevalerie nouvelle; un mot a enrichi la langue : chevalier d'industrie, MICHELET, *Louis XIV et le duc de Bourgogne*, p. 146. || 3° Profession mécanique ou mercantile, art, métier que l'on exerce pour vivre. Cette petite industrie lui donne de quoi subsister. Ce prodigieux nombre d'industries singulières, inconnues à tous ceux qui ne les exercent pas, nullement observées par ceux qui les exercent, négligées par les savants les plus universels qui ne savent pas même qu'il y ait là rien à apprendre pour eux, et cependant merveilleuses et ravissantes dès qu'elles sont vues avec des yeux éclairés, FONTEN. *des Billettes.* Il est nécessairement équitable que l'industrie raffinée du négociant paye plus que l'industrie grossière du laboureur, VOLT. *L'homme aux 40 écus, entretien avec un géomètre.* || 4° Nom sous lequel on comprend toutes les opérations qui concourent à la production des richesses : l'industrie agricole, l'industrie commerciale et l'industrie manufacturière; l'industrie agricole s'applique principalement à provoquer l'action productive de la nature ou à en recueillir les produits; l'industrie commerciale crée de la valeur en mettant les produits à la portée du consommateur; l'industrie manufacturière est celle qui, en transformant les choses, leur crée de la valeur, LEGOARANT. Les progrès de l'industrie. Les produits de l'industrie. L'industrie française. L'industrie a réparé les torts que la nature et la négligence fesaient à nos climats, VOLT. *Mœurs*, 159. Nulle industrie ne secondait, dans ces climats heureux, les présents de la nature; ni les soies de Valence, ni les belles laines de l'Andalousie et de la Castille n'étaient préparées par les mains espagnoles, ID. *ib.* 177. Il faut que l'industrie soit favorisée, mais il faut que l'industrie opulente secoure l'État, ID. *Homme aux 40 écus, entretien avec un géomètre.* Les caprices même de l'industrie méritent l'indulgence du gouvernement, RAYNAL, *Hist. phil.* XIII, 38. || Industrie se dit quelquefois de tous les arts industriels, sauf l'agriculture, par opposition à l'agriculture. || Les grandes industries, celles qui travaillent et produisent en grand; les petites industries, celles qui travaillent et produisent en petit. || Exposition de l'industrie, exposition, à des époques plus ou moins éloignées, des produits de l'industrie d'un pays ou des principaux pays.

— HIST. XIVe s. Une mauvaise nef requiert plus grant industrie à estre menée que ne fait une bonne.—Il ont en eulx aucunes industries profitables au conseil, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVe s. Jacques Cuer, argentier jadis du roi Charles, homme plein d'industrie et hault engin, subtil d'entendement et haut empreneur, GEORGES CHASTELAIN, *Temple de Jehan Bocace.*

— ÉTYM. Provenç. *industria, endustria*; espagn. et ital. *industria*, du lat. *industria*, de *indo*, en, dans, et *struere*, bâtir (voy. STRUCTURE).

INDUSTRIEL, ELLE (in-du-stri-èl, è-l'), *adj.* || 1° Qui appartient à l'industrie, qui en provient. Les arts industriels. Les professions industrielles. Les produits industriels. Les richesses industrielles. Cours industriels. || Écoles industrielles, écoles annexées à des lycées ou colléges, et où l'on fait des études non latines. || Centre industriel, grande ville où il y a beaucoup de fabriques. || Féodalité industrielle, ensemble et pouvoir des chefs de l'industrie comparés aux barons féodaux. || 2° *S. m.* Un industriel, une personne qui se livre à l'industrie. L'intérêt des industriels.

— HIST. XVIe s. Sont reputez fruicts industrieux les fruicts pendans en vignes et les bleds estans semez es terres, *Coust. gén.* t. I, p. 418.

— ÉTYM. *Industrie*, et le suffixe *el*, correspondant à la terminaison latine *alis*.

† **INDUSTRIELLEMENT** (in-du-stri-è-le-man), *adv.* D'une manière qui se rapporte à l'industrie, d'une manière industrielle.

† **INDUSTRIER (S')** (in-du-stri-é), *v. réfl.* Terme familier. Employer son industrie, chercher à la faire valoir, s'ingénier.

— HIST. XVIe s. S'industrier, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Industrie*, et la terminaison verbale *er*.

INDUSTRIEUSEMENT (in-du-stri-eû-ze-man), *adv.* D'une manière industrieuse. Les fausses couleurs, quelque industrieusement qu'on les applique, ne tiennent pas, BOSS. *Reine d'Angl.* On les voit [les animaux].... attaquer et se défendre aussi industrieusement qu'on le puisse imaginer, ID. *Conn.* V, 1. Les mains de la princesse industrieusement occupées s'exerçaient à des ouvrages dont la piété avait donné le dessin, ID. *Anne de Gonz.* Mêlant industrieusement l'or et la soie, FLÉCH. *Dauph.*

— HIST. XVIe s. Et si ce n'estoit que j'aurois peur qu'il ne semblast que j'allasse industrieusement ramasser de toutes parts des inductions plaisantes, pour aggreer aux jeunes gens, AMYOT, *De la vertu morale*, 7. Elle [la sagesse humaine] faict favorablement et industrieusement d'employer ses artifices à nous peigner et farder les maulx, et en alleger le sentiment, MONT. I, 227.

— ÉTYM. *Industrieuse*, et le suffixe *ment*.

INDUSTRIEUX, EUSE (in-du-stri-eû, eû-z'), *adj.* Qui a de l'industrie, de l'adresse. Cet ouvrage est fait d'une manière très-industrieuse. Industrieux à se cacher dans les actions éclatantes, il en renvoyait la gloire au ministre, BOSS. *le Tellier.* Il y avait dans l'armée un Dolope, nommé Eurymaque, flatteur insinuant, sachant s'accommoder à tous les goûts et à toutes les inclinations des princes, inventif et industrieux pour trouver de nouveaux moyens de leur plaire, FÉN. *Tél.* XVI. Le ciel industrieux dans sa triste vengeance, VOLT. *Œdipe*, I, 1. Je vois un peuple antique, industrieux, immense, ID. *Orph.* IV, 2. Dans un pays où tout le monde allait pieds nus, le premier qui se fit faire une paire de souliers avait-il du luxe? n'était-ce pas un homme très-sensé et très-industrieux? ID. *Dict. phil. luxe.* Partout où l'on voit subsister des espèces faibles, non protégées par l'homme, il y a à parier que ce sont des espèces industrieuses, BUFF. *Ois.* t. X, p. 297.

— ÉTYM. Lat. *industriosus*, de *industria*, industrie.

INDUTS (in-du), *s. m. pl.* Nom donné, dans plusieurs églises, aux ecclésiastiques qui assistent aux messes hautes, revêtus d'aubes et de tuniques pour servir le diacre et le sous-diacre.

— ÉTYM. Lat. *indutus*, habillé; comme ce sont des personnages muets, dit Ménage, leur habit leur a donné leur nom.

† **INDUVIAL, ALE** (in-du-vi-al, a-l'), *adj.* Terme de botanique. Calice induvial, calice qui persiste et recouvre le fruit.

— ÉTYM. *Induvie.*

† **INDUVIE** (in-du-vie), *s. f.* Terme de botanique. Toute partie accessoire de la fleur qui persiste et recouvre le fruit.

— ÉTYM. Lat. *induvia*, vêtement, de *induere*, vêtir (voy. INDUSIE).

† ....**INE**, suffixe qui, en chimie, marque l'origine d'une substance par rapport à une autre et sa nature alcaline : indigo, indigotine.

† **INÉBRANLABILITÉ** (i-né-bran-la-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est inébranlable.

INÉBRANLABLE (i-né-bran-la-bl'), *adj.* || 1° Qui ne peut être ébranlé. Une masse inébranlable. Celui [le trône] de Dieu, ma fille, est seul inébranlable, VOLT. *Irène*, III, 2. La cabane était inébranlable, BERN. DE ST-P. *Ch. ind.* || Par extension, il se dit d'une troupe que le choc ennemi n'ébranle pas. Restait cette redoutable infanterie de l'armée d'Espagne, dont les gros bataillons serrés.... demeuraient inébranlables au milieu de tout le reste en déroute, BOSS. *Louis de Bourbon.* || Fig. Jamais triomphe n'a été si complet [que celui de Mme de Montespan].... il est devenu inébranlable, depuis qu'il n'a pu être ébranlé, SÉV. 14 juin 1677. Les bornes de nos talents sont encore plus inébranlables que celles des empires, VAUVEN. *Max.* [illegible] || 2° Constant, ferme, qui ne se laisse point abattre. Inébranlable dans ses amitiés, et incapable de manquer aux devoirs humains, BOSS. *Anne de Gonz.* Un homme armé de la défiance de soi-même et de la confiance en Dieu demeurera inébranlable à toutes les secousses de la fortune, *Mém. de Trév.* 1726, dans DESFONTAINES. Tant ils étaient inébranlables dans la discipline sévère à laquelle leur roi les avait accoutumés, VOLT. *Charles XII*, 7. || Il se dit également des choses morales. Mon cœur inébranlable aux plus cruels tourments, CORN. *Théod.* V, 3. Que cette inébranlable et fidèle amitié Mérite bien de vous au moins quelque pitié, TH. CORN. *Ariane*, II, 7. Sa vertu t'est connue; elle est inébranlable, VOLT. *Scythes*, III, 2. || 3° Qu'on ne peut faire changer de dessein, d'opinion. Protésilas a vu que j'étais inébranlable dans ces maximes, FÉN. *Tél.* III. Tu verras qu'une femme, à tes yeux méprisable, Dans ses projets au moins était inébranlable, VOLT. *Brutus*, IV, 3. Il répondit avec modestie et respect, sans s'expliquer sur les motifs et fut inébranlable

DUCLOS, *Mém. règ. Œuv.* t. VI, p. 169, dans POUGENS.

— ÉTYM. *In....* 1, et *ébranler*.

INÉBRANLABLEMENT (i-né-bran-la-ble-man), *adv.* D'une manière inébranlable. Ce rocher est fixé inébranlablement. || Fig. C'est un homme inébranlablement attaché à son devoir.

— ÉTYM. *Inébranlable*, et le suffixe *ment*.

† **INÉBRANLÉ, ÉE** (i-né-bran-lé, lée), *adj.* Qui n'est point ébranlé. Rocher inébranlé. || Fig. Doctrine inébranlée. Résolution inébranlée.

— REM. Inébranlé avait été employé par Malherbe. Inébranlé, que dit M. de Malherbe, ne vaut rien, VAUGELAS, *Nouv. rem.* p. 363. Malgré la remarque de Vaugelas, inébranlé est fort bon.

— ÉTYM. *In....* 1, et *ébranlé*.

† **INÉBRIATIF, IVE** (i-né-bri-a-tif, ti-v'), *adj.* Terme didactique. Qui cause l'ivresse.

— HIST. XIVe s. Armonies inebriatives ou enyvrans, ORESME, *Thèse* de MEUNIER.

— ÉTYM. Lat. *inebriare*, de *in....* 2, et *ebrius*, ivre.

† **INÉCLAIRCI, IE** (i-né-klèr-si, sie), *adj.* Qui n'a point été éclairci ; qui n'est pas rendu clair. Un fait inéclairci.

— ÉTYM. *In....* 1, et *éclairci*.

† **INÉCOUTÉ, ÉE** (i-né-kou-té, tée), *adj.* Qui n'est point écouté.

— ÉTYM. *In....* 1, et *écouté*.

† **INÉCROULABLE** (i-né-krou-la-bl'), *adj.* Qui ne peut s'écrouler.

— HIST. XVIe s. Inescroulable, COTGRAVE.

— ÉTYM. *In....* 1, et *écrouler*.

INÉDIT, ITE (i-né-di, di-t'), *adj.* || 1° Qui n'a point été édité. Œuvres inédites. || 2° Terme didactique. Animaux inédits, plantes inédites, animaux, plantes, dont la description ou la figure n'a pas encore été publiée.

— ÉTYM. Lat. *ineditus*, de *in....* 1, et *editus*, édité (voy. ce mot).

† **INÉDUCATION** (i-né-du-ka-sion), *s. f.* Défaut d'éducation. L'accusé sera défendu à outrance par un conseil dont c'est la mission légale, et qui fera valoir en faveur du plus scélérat, du plus parricide, toutes les excuses de la misère, de l'inéducation, de l'inexpérience, DUPONT-WHITE, *la Liberté pol.* p. 109.

— ÉTYM. *In....* 1, et *éducation*.

† **INÉE** (i-née), *s. f.* Plante de la famille des apocynées, dite aussi onage, qui croît au Gabon, dans l'Afrique occidentale, et dont la graine donne un suc employé par les indigènes à empoisonner les petites flèches de bambou dont se servent les chasseurs d'éléphants.

INEFFABILITÉ (i-nè-fa-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est ineffable. L'ineffabilité des mystères. L'ineffabilité des grandeurs de Dieu.

— ÉTYM. Lat. *ineffabilitatem*, de *ineffabilis*.

INEFFABLE (i-nè-fa-bl'), *adj.* || 1° Qui ne peut être exprimé par des paroles. Tressaillir d'une joie ineffable et pleine de gloire, SACI, *Bible, St Pierre*, 1re *ép.* I, 8. Pendant que le pauvre à ta table Goûtera de la paix la douceur ineffable, RAC. *Athal.* II, 9. || [Jésus-Christ] pousse sans cesse des gémissements ineffables sur les malheurs qui nous menacent, MASS. *Carême, Fautes légères.* Cette ineffable paix que donne la vertu, C. DELAV. *Paria*, I, 7. Vos sens inondés d'ineffables délices, ID. *ib.* IV, 7. || Il se dit particulièrement de Dieu et des mystères de la religion. Le nom de Jéhovah est ineffable parmi les Juifs. Accoutumée dès son origine à des mystères incompréhensibles et à des marques ineffables de l'amour divin, les merveilles impénétrables que renfermait le sens littéral ne l'avaient point rebutée, BOSS. *Var.* II, 1. Préférant les saintes douceurs de la solitude et les communications ineffables avec son Dieu à la conduite des tribus, MASS. *Carême, Resp. hum.* L'union ineffable qu'il a contractée avec lui [Jésus] dans son baptême, ID. *Carême, Comm. ind.* || 2° Terme d'arithmétique ancienne. Nombre ineffable, nombre irrationnel ou incommensurable.

— ÉTYM. Lat. *ineffabilis*, de *in....* 1, *ex*, hors, et *fari*, parler (voy. FABLE, FATAL).

† **INEFFABLEMENT** (i-nè-fa-ble-man), *adv.* D'une manière ineffable.

INEFFAÇABLE (i-nè-fa-sa-bl'), *adj.* Qui ne peut être effacé. La plus élevée [montagne] porte l'empreinte ineffaçable d'un ancien volcan, RAYNAL, *Hist. phil.* XIII, 19. || Fig. Il [Bourdaloue] nous peignit sa mort [de Condé] avec des couleurs ineffaçables dans mon esprit et dans celui de tout l'auditoire, SÉV. 25 avril 1687. Les grandes impressions du cœur sont ineffaçables, Mlle DE SCUDERY, dans RICHELET. Il regardait sa qualité de prince indépendant comme un caractère ineffaçable, VOLT. *Louis XIV*, 29. Poursuivi par le souvenir ineffaçable du fils qu'il avait perdu, GENLIS, *Veill. du chât.* t. II, p. 376.

— SYN. INEFFAÇABLE, INDÉLÉBILE. Ces deux mots ont au fond le même sens ; mais l'idée qu'ils expriment n'est pas exactement la même. Une chose est ineffaçable si, malgré tout ce que l'on met dessus, on ne peut la faire disparaître. Elle est indélébile, si on ne peut parvenir à en détruire les parties. Une encre indélébile est celle dont rien n'altère la nature : mais elle n'est pas ineffaçable si, par un moyen quelconque, on l'enlève de dessus le papier. D'ailleurs, indélébile est un mot plus technique et qui s'accommode moins du style élevé qu'ineffaçable, parce que effacer est français, tandis que *delere* n'est que latin.

— ÉTYM. *In....* 1, et *effacer*.

† **INEFFAÇABLEMENT** (i-nè-fa-sa-ble-man), *adv.* D'une manière ineffaçable.

† **INEFFACÉ, ÉE** (i-nè-fa-sé, sée), *adj.* Qui n'a point été effacé.

— ÉTYM. *In....* 1, et *effacé*.

† **INEFFECTIF, IVE** (i-nè-fè-ktif, kti-v'), *adj.* Qui n'est point effectif, qui n'est point suivi d'effet. Dieu veut des œuvres, et il ne se paye ni de simples désirs, ni des volontés ineffectives, RANCÉ, dans le *Dict.* de DOCHEZ, au mot *œuvre*.

— ÉTYM. *In....* 1, et *effectif*.

† **INEFFECTUÉ, ÉE** (i-nè-fè-ktu-é, ée), *adj.* Qui ne s'est point effectué. Promesses ineffectuées.

— ÉTYM. *In....* 1, et *effectué*.

INEFFICACE (i-nè-fi-ka-s'), *adj.* Qui n'a point d'efficacité. Ce n'est là qu'une fausse résolution, ou du moins ce ne sera qu'une résolution inefficace, BOURDAL. 14e *dim. après la Pentec. Dominic.* t. III, p. 423. Il proposait un autre remède, non moins inefficace, contre la vivacité de la douleur, qui consistait à rendre notre esprit distrait sur les maux qu'on souffre, et à tourner toute son attention sur les plaisirs qu'on a sentis autrefois, ROLLIN, *Hist. anc.* liv. XXVI, 2e part. ch. 2, art. 1, § 1.

— SYN. INEFFICACE, INEFFECTIF. Ces deux mots ont pour radical *facere*, faire. Ineffectif signifie qui ne produit pas d'effet ; inefficace, qui n'achève pas. Une volonté est ineffective quand elle ne passe pas à l'acte, elle est inefficace quand l'acte qu'elle produit n'atteint pas le but proposé.

— ÉTYM. Provenç. *ineficax* ; catal. *ineficas* ; esp. *ineficaz* ; ital. *inefficace* ; du latin *inefficacem*, de *in....* 1, et *efficax*. efficace.

† **INEFFICACEMENT** (i-nè-fi-ka-se-man), *adv.* D'une manière qui n'est point efficace. Après le saccagement de Rome, inefficacement secourue par les Français, VOLT. *Ann. Emp. Charles-Quint*, 1528.

INEFFICACITÉ (i-nè-fi-ka-si-té), *s. f.* Qualité de ce qui est inefficace.

— ÉTYM. *Inefficace*.

INÉGAL, ALE (i-né-gal, ga-l'), *adj.* || 1° Qui n'est point égal, c'est-à-dire qui n'est pas de même étendue, grandeur, durée, force, valeur, etc. Deux personnes de condition inégale. Mais leurs coups [blessures] inégaux séparent leur poursuite [des Curiaces], CORN. *Hor.* IV, 2. Il [Jurieu] se débarrasse encore plus mal du crime de rendre inégales les trois personnes divines, qui est le plus manifeste de tous les blasphèmes, BOSS. 6e *avert.* 26. Je me suis exposé dans un combat à forces inégales, FÉN. *Tél.* XVI. J'ai toujours détesté tout partage inégal, DESTOUCHES, *Homm. sing.* I, 4. La fortune entre vous devient trop inégale, VOLT. *M. de Cés.* I, 3. || Terme de botanique. Se dit des parties qui n'ont pas les mêmes dimensions. Étamines inégales. || Par extension. Combat inégal, combat où les forces ne sont pas égales des deux côtés. Si vous voulez voir un combat plus inégal encore, J. J. ROUSS. *Disc. sur l'inégalité*, 1re partie. || Inégal aux armes, aux forces de..., qui ne peut résister aux armes, aux forces de (emploi qui n'est plus guère usité). Quand la Castille inégale à ses armes [de François Ier] Lui vola son dauphin, MALH. VI, 6. || 2° Qui n'est pas uni, qui est raboteux. Un terrain, un chemin, un plancher inégal. Quelques lieux inégaux [dans la lune] de loin font cet effet, LA FONT. *Fabl.* VII, 18. || 3° Qui n'est pas réglé, régulier, uniforme. Marcher d'un pas inégal. Démarche inégale. || Pouls inégal, celui dans lequel les pulsations artérielles diffèrent les unes des autres par rapport à la grandeur et à la durée. || Respiration inégale, celle dont les mouvements ne se succèdent pas d'une manière uniforme. || 4° Fig. Mêlé de bon et de mauvais. Conduite inégale. Le jeu de cet acteur est fort inégal. Que Virgile est passable.... Que Pline est inégal.... RÉGNIER, *Sat.* X. L'homme du meilleur esprit est inégal : il souffre des accroissements et des diminutions, LA BRUY. XI. Les hommes en un même jour ouvrent leur âme à de petites joies, et se laissent dominer par de petits chagrins ; rien n'est plus inégal et moins suivi que ce qui se passe en si peu de temps dans leur cœur et dans leur esprit, ID. *ib.* L'autre [Théophile], sans choix, sans exactitude, d'une plume libre et inégale.... ID. I. || 5° Qui offre de grandes et subites variations d'humeur. Et le peuple, inégal à l'endroit des tyrans, S'il les déteste morts, les adore vivants, CORN. *Cinna*, II, 3. Un homme inégal n'est pas un seul homme, ce sont plusieurs ; il se multiplie autant de fois qu'il a de nouveaux goûts et de manières différentes.... il se succède à lui-même, LA BRUY. XI. Je crois qu'il passe sa vie, comme moi, à être malade ; cela le rend un peu inégal dans les devoirs de l'amitié, VOLT. *Lett. Damilaville*, 19 sept. 1766. Mon humeur était impétueuse, mon caractère inégal, CHATEAUB. *René.*

— HIST. XIVe s. Et en ceste maniere ceulx qui sont inequalz pevent estre mesmement amis, ORESME, *Eth.* 243. || XVIe s. Si ma touche se treuve faulse, et ma balance inegale et injuste, MONT. II, 320. En ceste succession [des saisons] continuelle il y a une telle diversité et si inegale que.... CALVIN, *Inst.* 134. Au demourant, il semble avoir esté fort inegal en ses mœurs et fort dissemblable à soi mesme, AMYOT, *Sylla*, 13. La clameur que jetta son armée fut foible, basse et inegale, ID. *Crassus*, 51.

— ÉTYM. *In* négatif, et *égal* ; lat. *inæqualis*, de *in....* 1, et *æqualis*, égal.

INÉGALEMENT (i-né-ga-le-man), *adv.* D'une manière inégale. Y a-t-il une seule nation qui puisse se vanter d'être arrivée au meilleur gouvernement possible, qui serait de rendre tous les hommes non pas également heureux, mais moins inégalement malheureux? BUFF. 7e *ép. nat.* *Œuv.* t. XII, p. 362.

— HIST. XVIe s. Inegualement, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Inégale*, et le suffixe *ment*.

INÉGALITÉ (i-né-ga-li-té), *s. f.* || 1° Qualité de ce qui est inégal. Ni l'inégalité de vos mérites à moi, ni le peu de bonne volonté que j'ai reconnue en vous, n'ont pu empêcher mon affection, D'URFÉ, *Astrée*, I, 5. Je vous dirais, seigneur, que l'amour paternelle Doit à cette princesse un trône digne d'elle ; Que l'inégalité de mon destin au sien Ravalerait son sang sans élever le mien, CORN. *Sur.* III, 2. Et je m'imputais même à trop de vanité De trouver entre nous quelque inégalité, ID. *Héracl.* III, 1. Quelque apparente inégalité que la fortune ait mise entre nous, la nature n'a pas voulu qu'il y eût grande différence d'un homme à un autre, BOSS. *Henri de Gornay.* Je conçois dans l'espèce humaine deux sortes d'inégalité : l'une que j'appelle naturelle ou physique, parce qu'elle est établie par la nature, et qui consiste dans la différence des âges, de la santé, des forces du corps et des qualités de l'esprit ou de l'âme ; l'autre qu'on peut appeler inégalité morale ou politique, parce qu'elle dépend d'une sorte de convention et qu'elle est établie ou du moins autorisée par le consentement des hommes, J. J. ROUSS. *Disc. sur l'inégalité, Préambule.* || Les inégalités sociales, l'inégalité qui est entre les diverses classes de la société. || Terme d'algèbre. Nom des expressions dans lesquelles figurent les signes > ou <, c'est-à-dire plus grand que ou plus petit que. || 2° État d'une surface qui n'est pas plane, unie, qui est raboteuse. Il se trouvait une inégalité dans le chemin. Les plus grandes inégalités du globe doivent se trouver et se trouvent en effet voisines de l'équateur, BUFF. *Hist. nat.* 2e *disc.* *Œuv.* t. I, p. 118. Les inégalités qui sont à la surface de la terre, qu'on pourrait regarder comme une imperfection à la figure du globe, sont en même temps une disposition favorable et qui était nécessaire pour conserver la végétation et la vie sur le globe terrestre, ID. *ib.* *Preuv. théor. terr* *Œuv.* t. II, p. 1. || 3° Défaut de régularité. L'inégalité du cours d'un fleuve. L'inégalité du pouls. || Terme d'astronomie. Irrégularité que l'on observe dans le mouvement des astres. C'est une chose bien admirable d'être parvenu à reconnaître les inégalités que l'attraction des grosses planètes opère sur la route des comètes, VOLT. *Lett. Clairaut*, 19 août 1759. || 4° Les inégalités d'un style, d'un auteur, se dit quand un style, un auteur a des imperfections, des passages faibles ou mauvais à côté d'autres qui sont bons. Son style est plein d'inégalités. Elle [la poésie latine avant Virgile] montrait quelquefois de la force et des traits de génie, mais sans élégance, sans grâce, et avec de grandes inégalités, ROLLIN, *Hist. anc.* liv. XXV, ch. 1, art. 2, § 1. || 5° Défaut d'égalité dans les dispositions morales. Et je me plains à lui des inégalités Qu'il me force de voir lui-même en ses bontés, CORN. *Agés.* V, 3. Vous-

même, dites-moi comme il faut que j'explique Ces inégalités de votre république, CORN. *Nicom.* IV, 5. Il y a assez d'injustice et de perfidie dans le procédé des hommes, assez d'inégalités et de bizarreries dans leurs humeurs incommodes et contrariantes, BOSS. *la Vallière.* Vivre sans règle et au hasard, et ne consulter que le goût et les inégalités de l'imagination, MASS. *Prof. relig.* 2. Une inégalité de façon qui ne sait pas se déterminer, ID. *Carême, Rechute,* 1. On ne vit point en lui de ces inégalités de piété si inséparables de l'inconstance des hommes, que l'uniformité toute seule lasse, ID. *Or. fun. Louis le Grand.* Sa conduite, ses inégalités, sa perfidie; dans le moment qu'il jure qu'il l'adore, il vient ici avec d'autres dames qu'il y régale, DANCOURT, *Fêtes des cours,* SC. 9. Les inégalités du caractère influent sur l'esprit, VAUV. *Du caract.*

— HIST. XIV° s. Une autre espece ou maniere d'amistié est selon superhabondance ou inequalité des personnes, si come du pere au filz, ORESME, *Eth.* 241. || XVI° s. Vue la nature du lieu et inequalité des forces, MONT. I, 243. Dioclès loge la cause des maladies en l'inequalité des elements du corps, ID. III, 214. L'inegalité et malaisance des lieux, AMYOT, *Flam.* 13. L'inegalité dont il usoit es punitions de ceulx qui l'avoient offensé, ID. *Sylla,* 13.

— ÉTYM. *Inégal*; lat. *inæqualitatem*, de *in*.... 1, et *æqualitas*, égalité.

† **INÉLASTIQUE** (i-né-la-sti-k'), *adj.* Qui est dépourvu d'élasticité. Il se perd, comme on en convient, beaucoup de mouvement dans le choc des corps inélastiques, VOLT. *Phil. Newt. dout. mesure des forces,* 2° part.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *élastique.*

† **INÉLÉGAMMENT** (i-né-lé-ga-man), *adv.* D'une manière dépourvue d'élégance, *Dict. de* 1798, attribué à l'Académie.

INÉLÉGANCE (i-né-lé-gan-s'), *s. f.* Défaut d'élégance. Je ne signalerai pas l'inélégance et l'irrégularité du langage, BOSS. dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— REM. Diderot paraît considérer inélégance comme un néologisme ; il a tort : Peut-on compter le dessouci de la vie et l'inélégance du style parmi les mots dont la disette appauvrit notre langue? DIDER. *Claude et Nér.* II, 109.

— ÉTYM. Lat. *inelegantia*, de *inelegans*, inélégant.

INÉLÉGANT, ANTE (i-né-lé-gan, gan-t'), *adj.* Qui n'est pas élégant. Les conseils qu'un auteur peut recevoir d'un homme du monde sur un tour de phrase inélégant, DIDER. *Sur Térence.* Qu'ils sont lourds ces arbres épais, négligés, inélégants, maussades! ID. *Salon de* 1767, *Œuvr.* t. XIV, p. 415, dans POUGENS. Le style est inégal, incorrect, inélégant, LA HARPE, *Corresp. littér.* LXVI.

— HIST. XVI° Les juges et avocats tirent leurs principales maximes des jurisconsultes qui ont escrit d'un style inelegant, PASQUIER, *Rech.* VIII, 44.

— ÉTYM. *In* négatif, et *élégant* : lat. *inelegantem*, de *in*.... 1, et *elegans*, élégant.

† **INÉLIGIBILITÉ** (i-né-li-ji-bi-li-té), *s. f.* Qualité de celui qui ne peut être élu.

INÉLIGIBLE (i-né-li-ji-bl'), *adj.* Qui n'est pas éligible. On reconnut que le candidat était inéligible. L'élection est nulle, quand elle tombe sur un sujet inéligible.

— ÉTYM. *In* négatif, et *éligible.*

† **INÉLOQUENT, ENTE** (i-né-lo-kan, kan-t'), *adj.* Sans éloquence.

— HIST. XVI° s. S'ils ont prins en haine un advocat, lendemain il leur devient ineloquent, MONT. IV, 160.

— ÉTYM. Lat. *ineloquentem*, de *in*.... 1, et *eloquens*, éloquent.

† **INÉLUCTABLE** (i-né-luk-ta-bl'), *adj.* Néologisme. Contre quoi on ne peut lutter. Un destin inéluctable.

— ÉTYM. Lat. *ineluctabilis*, de *in* négatif, et *eluctabilis*, qu'on peut surmonter, de *e*, hors, et *luctari*, lutter.

† **INEMBRYONNÉ, ÉE** (i-nan-bri-o-né, née), *adj.* Terme de botanique. Qui est privé d'embryon. Les cryptogames sont inembryonnées.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *embryon.*

† **INEMPLOYÉ, ÉE** (i-nan-plo-ié, iée), *adj.* Qui n'a pas d'emploi. Forces inemployées. Inconnu ou inemployé il y a quarante ans, il [le chemin de fer] est devenu, depuis, le plus populaire et le plus efficace des auxiliaires des nations civilisées, MICHEL CHEVALIER, *Journ. des Débats,* 4 nov. 1866.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *employé.*

INÉNARRABLE (i-né-na-ra-bl'), *adj.* Qui ne peut être narré, raconté. Saint Paul vit des choses inénarrables. Je te jure d'aller à ces lieux ennoblis [la Mecque] Par ta naissance et par ta sépulture; Oh! pour moi quelle joie inénarrable et pure Si je puis sur ce point contenter mes désirs! SENECÉ, *Serpent mangeur de kaïmac.*

— HIST. XVI° s. Inenarrable, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *inenarrabilis*, de *in*.... 1, et *narrabilis*, qu'on peut narrer, de *e*, hors, et *narrare*, raconter (voy. NARRER).

† **INÉNARRABLEMENT** (i-né-na-ra-ble-man), *adv.* D'une manière inénarrable.

— HIST. XVI° s. Inenarrablement, *la Marguerite des marguer.* p. 9, dans LACURNE.

† **INENGENDRÉ, ÉE** (i-nan-jan-dré, drée), *adj.* Qui n'est point engendré. Dieu tout-puissant, inengendré, inaccessible, VOLT. *Philosophie, Ép. aux Rom.* 5° imp.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *engendré.*

† **INENTENDU, UE** (i-nan-tan-du, due), *adj.* Qui n'a point été entendu. Le jeune enfant [Hylas] de loin croit entendre la voix [d'Hercule]. Et du fond des roseaux, pour adoucir sa peine, Lui répond d'une voix inentendue et vaine, A. CHÉN. *Idylles, Hylas.*

— ÉTYM. *In*.... 1, et *entendu.*

† **INENVIÉ, ÉE** (i-nan-vi-é, ée), *adj.* Qui n'excite pas l'envie.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *envie.*

† **INÉPANOUI, IE** (i-né-pa-nou-i, ie), *adj.* Qui n'est point épanoui. Fleur inépanouie.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *épanoui.*

† **INÉPROUVÉ, ÉE** (i-né-prou-vé, vée), *adj.* Qui n'a point été mis à l'épreuve. Des courages inéprouvés. || Que l'on n'a pas encore éprouvé, ressenti. Bonheur inéprouvé.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *éprouvé.*

INEPTE (i-nè-pt'), *adj.* || 1° Qui n'a point d'aptitude. C'est un homme inepte à tout, BOUHOURS, *Nouv. rem.* Quand mon cœur serait moins inepte à l'amour, J. J. ROUSS. *Hél.* II, 5. || On dit aujourd'hui de préférence inapte. || 2° Qui ne s'adapte pas à..., en parlant des choses. Quoiqu'en matière de morale ce soit quelquefois une chose pieuse de considérer quelle fin nous pouvons conjecturer que Dieu s'est proposée au gouvernement de l'univers, certainement en physique, où toutes choses doivent être appuyées de solides pensées, cela serait inepte, DESC. *Rép. aux* 5es *object.* 10. Après avoir perdu ma cause sur des raisons invincibles pour moi, je la gagnai sur d'autres tout à fait ineptes à ce dont il s'agissait, ST-SIMON, 300, 141. || 3° Qui est sans aptitude aucune, sans capacité, sans esprit. C'est un homme inepte. || Il se dit des choses dans le même sens. En la bouche d'une personne qui agirait sérieusement, elles [des paroles] seraient ineptes et ridicules, DESC. *Remarq. sur les* 7es *object.* 40. Un auteur sérieux n'est pas obligé de remplir son esprit.... de toutes les ineptes applications que l'on peut faire au sujet de quelques endroits de ses ouvrages, LA BRUY. I. || Substantivement. Les ineptes, les personnes ineptes. Dans une cour où les grandes places confondant les honnêtes gens avec les fripons, les noms les plus distingués avec la vile populace, les ineptes et les gens instruits.... DIDER. *Claude et Nér.* I, 44.

— HIST. XVI° La Roche-Thomas lui va dire : viens çà, idiote, inepte.... DESPER. *Contes,* XVI. Cela les rend ineptes à la conversation civile, MONT. I, 181. Ses argumens sont ineptes à verifier ce qu'il veult, ID. II, 130. Il vault mieulx estre seul, qu'en compaignie ennuyeuse et inepte, ID. IV, 125. Quand il portoit le busc de son pourpoinct entre les mamelles, il maintenoit par vifves raisons qu'il estoit en son vray lieu ; quelques années aprez le voylà avalé jusques entre les cuisses, il se moque de son autre usage, le trouve inepte et insupportable, ID. I, 338. Voulez le nom de satyre, et non de ceste inepte appellation de coc à l'asne, DU BELLAY, I, 38, *recto.* Aussi voyons-nous que les plus sçavants qui ont tout Aristote et Ciceron en la teste, sont les plus sots et les plus ineptes aux affaires, CHARRON, *Sagesse,* I, 14.

— ÉTYM. Lat. *ineptus*, de *in*.... 1, et *aptus* (voy. APTE).

† **INEPTEMENT** (i-nè-pte-man), *adv.* Avec ineptie; d'une manière inepte.

— HIST. XVI° s. Barbares anciennement estoient hommes ceux qui ineptement parloient grec, DU BELLAY, I, 4, *recto.*

INEPTIE (i-nè-psie), *s. f.* || 1° Caractère, actes d'un homme inepte. L'on était alors persuadé de cette maxime, que ce qui est dans les grands splendeur, somptuosité, magnificence, est dissipation, folie, ineptie dans le particulier, LA BRUY. VII. Le plus grand malheur d'un homme de lettres.... c'est d'être jugé par des sots; les sots sont bien quelquefois, surtout quand le fanatisme se joint à l'ineptie, et à l'ineptie l'esprit de vengeance, VOLT. *Inst. phil. Lettres.* || L'ineptie, les gens ineptes. Villeroy le refusa, prétendant, disait-il, par des succès brillants, réparer son malheur; car c'est toujours ainsi que l'ineptie nomme ses fautes, DUCLOS, *Règne de Louis XIV, Œuv.* t. V, p. 20, dans POUGENS. || Il se dit aussi des choses. L'ineptie d'une pareille conduite. || 2° Action, idée, parole absurde, impertinente. Ce projet est une ineptie. Plus de charité quand l'esprit de parti domine; les pauvres mouraient en foule; on n'y pensait pas; et les vivants se déchiraient pour des inepties, VOLT. *Hist. parlem.* ch. 65. Tant il est vrai que toute chose dont on a beaucoup parlé a fait dire beaucoup d'inepties, BUFF. *Ois.* t. IV, p. 45. Si un sot vous cite de lui une ineptie qu'il vous vante pour un bon mot.... GENLIS, *Veill. du château,* t. III, p. 161.

— HIST. XVI° s. Une singuliere ineptie de nostre siecle, MONT. I, 383.

— ÉTYM. Lat. *ineptia*, de *ineptus*, inepte.

INÉPUISABLE (i-né-pui-za-bl'), *adj.* || 1° Qu'on ne peut épuiser. Une source inépuisable. Ils boiront dans la coupe affreuse, inépuisable..., RAC. *Athal.* II, 9. || Par extension, il se dit d'autres choses que des sources, des puits, etc. Une mine inépuisable. Des richesses inépuisables. La surface de la terre parée de sa verdure est le fonds inépuisable et commun duquel l'homme et les animaux tiennent leur subsistance, BUFF. *Bœuf.* || 2° Fig. Qui ne cesse jamais de fournir, d'abonder. La source de ma haine est trop inépuisable, CORN. *Pomp.* V, 4. Cet inépuisable enjouement, ID. *Agésil.* II, 5. Vos jours toujours sereins coulent dans les plaisirs : L'empire en est pour vous l'inépuisable source, RAC. *Brit.* II, 2. Il n'y a que le zèle admirable de M. de Beaumont qui soit inépuisable, le public se lasse bien vite d'être généreux, VOLT. *Lett. Damilaville,* 6 avril 1766. L'esprit se lasse de plaisanteries, et le cœur est inépuisable, ID. *Vie de Molière.* Je n'ai pas encore quarante ans, et j'ai épuisé ces plaisirs que leur nouveauté vous fait croire inépuisables, DUCLOS, *Confess. comte de* ***, *Œuv.* t. VIII, p. 4, dans POUGENS. La nature et le cœur sont inépuisables, BERN. DE ST-P. *Paul et Virginie.* || Il se dit des personnes dans le même sens. Ce Dieu dans ses bontés toujours inépuisable, CORN. *Imit.* II, 9. C'est un ami inépuisable, SÉV. 6 nov. 1675. L'on devait tout craindre d'un prince inépuisable en ressources, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. X, p. 279, dans POUGENS.

— HIST. XVI° s. Plutarque.... vous tend une main liberale et inespuisable de richesses et d'embellissements, MONT. III, 355.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *épuiser.*

†**INÉPUISABLEMENT** (i-né-pui-za-ble-man), *adv.* D'une manière inépuisable; sans jamais tarir. Il y a en nous une raison primitive et un principe d'intelligence, d'où naissent continuellement et inépuisablement toutes nos pensées, BOSS. 6° avert. 11.

† **INÉPUISÉ, ÉE** (i-né-pui-zé, zée), *adj.* Qui n'est point épuisé. L'impétuosité presque sauvage de son caractère [St Jérôme], les ardeurs de sa foi, l'infatigable activité de son esprit, les immenses ressources de sa science et cette fougue inépuisée qui dégénérait quelquefois en emphase et en affectation, MONTALEMBERT, *les Moines d'Occident,* t. I, p. 169.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *épuisé.*

† **INÉQUALIFOLIÉ, ÉE** (i-né-koua-li-fo-li-é, ée), *adj.* Terme de botanique. Qui a des feuilles inégales ou dissemblables.

— ÉTYM. Lat. *inæqualis*, inégal, et *folium*, feuille.

† **INÉQUIANGLE** (i-né-kui-an-gl'), *adj.* Dont les angles sont inégaux.

— ÉTYM. *In* négatif, et *équiangle.*

† **INÉQUILATÉRAL, ALE** (i-né-kui-la-té-ral, ra-l'), et **INÉQUILATÈRE** (i-né-kui-la-tè-r'), *adj.* Terme de minéralogie et de botanique. Dont les deux côtés ne sont point égaux. Les feuilles de l'orme sont inéquilatères.

— ÉTYM. *In* négatif, et *équilatéral*, *équilatère.*

† **INÉQUIPÈDE** (i-né-kui-pè-d'), *adj.* Terme de zoologie. Dont les pattes n'ont pas toutes la même dimension.

— ÉTYM. *In* négatif, et *équipède.*

† **INÉQUITABLE** (i-né-ki-ta-bl'), *adj.* Qui manque d'équité.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *équitable.*

† **INÉQUITABLEMENT** (i-né-ki-ta-ble-man), *adv.* D'une manière qui n'est pas équitable.

†**INÉQUIVALVE** (i-né-kui-val-v'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est composé de valves inégales.

— ÉTYM. *In* négatif, et *équivalve.*

INERME (i-nèr-m'), *adj.* || 1° Terme de botanique

Qui n'a ni aiguillons, ni épines, par opposition à armé. La tige de cette plante est inerme. || 2° Terme de zoologie. Qui n'a point de cornes.

— ÉTYM. Lat. *inermis*, sans armes, de *in*.... 1, et *arma*, armes.

INERTE (i-nèr-t'), *adj.* || 1° Qui est sans activité propre. Les minéraux sont appelés corps inertes, parce qu'ils paraissent dépourvus de toute espèce d'activité. || Terme d'agriculture. Sol inerte, partie du sol arable située entre le sol actif et le sous-sol. La composition du sol inerte est toujours la même que celle du sol actif; il en a les qualités et les défauts. || 2° Qui n'a point d'activité intellectuelle ou morale. Un esprit inerte. || Il se dit des choses dans le même sens. À cette foule de malheurs il [Napoléon] ne peut opposer qu'une résistance inerte, une fermeté impassible, une attitude inébranlable, SÉGUR, *Hist. de Nap.* X, 3.

— ÉTYM. Lat. *inertem*, de *in*.... 1, et *ars*, *artis*, art.

INERTIE (i-nèr-sie), *s. f.* || 1° Terme scientifique. État de ce qui est inerte; défaut d'aptitude à changer spontanément d'état. || Terme de physique. Propriété qu'ont les corps de ne pouvoir modifier d'eux-mêmes l'état de mouvement ou de repos dans lequel ils sont. Tout corps, étant indifférent de lui-même au repos et au mouvement, et ayant cette inertie qui est un attribut de la matière, suit nécessairement la ligne dans laquelle il est mû, VOLT. *Phil. New.* III, 4. Cette tendance de la matière à persévérer dans son état de mouvement ou de repos est ce que l'on nomme inertie; c'est la première loi du mouvement des corps, LA PLACE, *Expos.* III, 2. || Force d'inertie dans les corps, résistance au mouvement qui ne vient que de leur masse et qui est proportionnelle, comme la pesanteur, à la quantité de matière qui leur est propre. Elle [la boule] est soutenue par mon plancher, et vous donnez à mon plancher libéralement la force d'inertie; inertie signifie inactivité, impuissance; or n'est-il pas singulier qu'on donne à l'impuissance le nom de force? VOLT. *Dict. phil. Force physique.* || Fig. Force d'inertie, résistance passive qui consiste principalement à ne pas obéir aux ordres qui prescrivent une action. Il rencontra dans la nation une force d'inertie qui arrêta toutes ses mesures. || 2° Terme de médecine. Inertie de la matrice, état de cet organe qui, après l'expulsion du fœtus, ne revient pas sur lui-même, et ne resserre ni ne rapproche ses parois. || 3° Manque d'activité intellectuelle ou morale. Si une grande application de l'esprit compense souvent le défaut de pénétration, c'est que l'application est une force qui se déploie sur les organes et en surmonte l'inertie, BONNET, *Ess. analyt. âme*, ch. 23. Il retombe promptement dans son inertie naturelle, GENLIS, *Mlle de la Fayette*, p. 80, dans POUGENS.

— ÉTYM. Lat. *inertia*, de *iners*, inerte.

† INÉRUDITION (i-né-ru-di-sion), *s. f.* Défaut d'érudition; manque d'instruction.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *érudition*.

† INESPÉRABLE (i-nè-spé-ra-bl'), *adj.* Qu'on ne peut espérer. Dans cette angoisse, une fortune inespérable les vint trouver, ST-SIM. 467, 249.

— HIST. XVI° s. Souhait inesperable, DELAPORTE, *Épithètes*.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *espérer*.

INESPÉRÉ, ÉE (i-nè-spé-ré, rée), *adj.* Qui n'est pas espéré. Le choix qu'il [votre esprit] vous a fait faire de trois ou quatre paroles, avec lesquelles votre dernière lettre m'a semblé plus obligeante que les autres, a produit en moi des contentements inespérés, VOIT. *Lett.* 61. Les biens inespérés que le ciel vous envoie, CORN. *Héracl.* III, 2. Les succès inespérés de Luther dont il avait été ébloui d'abord et qu'il [Mélanchthon] prenait avec tous les autres pour une marque du doigt de Dieu, n'eurent plus pour lui qu'un faible agrément, lorsque le temps lui eut découvert les véritables causes de ces grands progrès et leurs effets déplorables, BOSS. *Var.* V, 1. La grâce inespérée d'un beau jour d'hiver, ID. *Mar.-Thér.* Il [le grand Condé] savait que tout ce qui est soudain et inespéré transporte les hommes, VOLT. *Louis XIV*, 5. || Inattendu. D'où [le sol s'affaissant] s'ensuit la ruine infaillible et inespérée de tout l'édifice, DESC. *Rem. sur les 7*[me] *obj.* 58.

— SYN. INESPÉRÉ, DÉSESPÉRÉ. Ces deux mots signifient l'espoir perdu; mais inespéré le signifie pour le passé, et désespéré eu égard à l'avenir; désespéré se dit parce qu'il ne reste actuellement aucun espoir, et inespéré parce que l'espoir était perdu et qu'il est revenu : un bonheur inespéré, une situation désespérée.

— HIST. XVI° s. Je sens ce proufit inesperé de la publication de mes mœurs, qu'elle me sert aucunement de regle, MONT. IV, 113.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *espéré*.

INESPÉRÉMENT (i-nè-spé-ré-man), *adv.* D'une manière inespérée. Il était ruiné, il lui est survenu inespérément une succession qui a rétabli ses affaires.

— HIST. XVI° s. La seule chose qui lui avait defailli pour defaire les Parthes lui estoit inesperement offerte, AMYOT, *Ant.* 67.

— ÉTYM. *Inespéré*, et le suffixe *ment*.

† INESSAYÉ, ÉE (i-nè-sè-ié, iée), *adj.* Qui n'a point été mis à l'essai.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *essayé*.

INESTIMABLE (i-nè-sti-ma-bl'), *adj.* Qu'on ne peut estimer, qui est au-dessus de toute estimation, en parlant des choses. Un diamant inestimable. Jamais la liberté ne cesse d'être aimable, Et c'est toujours pour Rome un bien inestimable, CORN. *Cinna*, II, 2. Ayant fait un butin inestimable des richesses de plusieurs années, PERROT, *Tac.* 113. L'habit de M. le prince de Conti était inestimable; c'était une broderie de diamants, SÉV. 399. À quel prix inestimable ai-je toujours mis les moindres marques de votre amitié! ID. 18 mars 1671.

— REM. Inestimable ne s'applique jamais aux personnes en ce sens; car, si l'on disait d'un homme qu'il est inestimable, cela signifierait qu'il n'est digne d'aucune estime.

— HIST. XIV° s. De ce que les enfans du marquis estoient retournés, à l'inestimable consolation du marquis, *Ménagier*, I, 6. || XVI° s. Les despences des dittes guerres sont infinies et inestimables, D'AUB. *Hist.* II, 243. Une quantité inestimable de riches et precieux meubles, AMYOT, *Alex.* 67. Le thresor inestimable de tant d'amis, MONT. IV, 11. Un estude de fruict inestimable, ID. I, 169.

— ÉTYM. Provenç. *inestimable*; ital. *inestimabile*; du lat. *inæstimabilis*, de *in*.... 1, et *æstimare*, estimer.

† INESTIMÉ, ÉE (i-nè-sti-mé, mée), *adj.* Qui n'est point apprécié, estimé.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *estimé*.

† INÉTENDU, UE (i-né-tan-du, due), *adj.* Qui n'est pas étendu. Un être inétendu [l'âme] gouvernant un être étendu, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 10 avril 1772. Dire simplement que l'une [des deux substances] est inétendue, immatérielle, immortelle,.... BUFFON, *De l'homme*. || En théologie, on dit que le corps de Jésus-Christ est inétendu dans l'eucharistie.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *étendu*.

† INÉTIRABLE (i-né-ti-ra-bl'), *adj.* Qui ne peut pas être étiré. Les produits carburés [aciers et fers] offrent une série de termes étirables entre des limites chimiquement peu différentes.... ils deviennent inétirables dès que les gaz oxydants y ont existé, CIZANCOURT, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LVII, p. 318.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *étirer*.

† INÉTUDIÉ, ÉE (i-né-tu-di-é, ée), *adj.* Qui n'a point été étudié.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *étudié*.

† INÉVIDENCE (i-né-vi-dan-s'), *s. f.* Manque d'évidence. La difficulté de former une idée juste de cet être [la substance en soi] ne vient pas de quelque inévidence, mais de la disproportion de sa nature et de la mienne, BOULAINVILLIERS, *Réfut. de Spinosa*, p. 13.

† INÉVIDENT, ENTE (i-né-vi-dan, dan-t'), *adj.* Qui manque d'évidence. Un de nos écrivains a dit : des preuves inévidentes et inévidence, BOUHOURS, *Rem. sur la langue*.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *évident*; lat. *inevidens* (QUICHERAT, *Addenda*), de *in*.... 1, et *evidens*, évident.

† INÉVITABILITÉ (i-né-vi-ta-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est inévitable. C'est précisément cette inévitabilité du jugement ou de la conclusion, qui se fait par l'esprit en conséquence de la perception, qui s'appelle évidence, BOULAINVILLIERS, *Réfut. de Spinosa*, p. 138.

— ÉTYM. Tiré du latin *inevitabilis*, comme si *inevitabilitas* existait.

INÉVITABLE (i-né-vi-ta-bl'), *adj.* Qu'on ne peut éviter. [L'astrologie] Pour nous faire éviter des maux inévitables? LA FONT. *Fabl.* II, 13. Jamais on a fait la guerre avec une force plus inévitable, puisqu'en méprisant les saisons, il [Louis XIV] a ôté jusqu'à la défense à ses ennemis, BOSS. *Mar.-Thér.* Ce tombeau, où tous ensemble nous ne voyons plus que l'inévitable néant des grandeurs humaines, ID. *ib.* Quand il voulut sauver la ville de Béthulie, il [Dieu] tendit, dans la beauté de Judith, un piége imprévu et inévitable à l'aveugle brutalité d'Holopherne, ID. *Reine d'Anglet.* Comme une aigle.... aussi vifs étaient les regards, aussi vite et impétueuse était l'attaque, aussi fortes et inévitables étaient les mains du prince de Condé, ID. *Louis de Bourbon*. Des embarras du trône effet inévitable, RAC. *Esth.* II, 3. Une légèreté de nature pour qui la nouveauté a des charmes inévitables, MASS. *Carême, Inconst.* J'étais ravie de voir le charme qui m'avait séduite, produire le même effet de toutes parts; l'excuse de ne l'avoir pas évité était qu'il fût inévitable, STAAL, *Mém.* t. I, p. 74. Vous vous perdez, songez qu'un maître impitoyable Vous obsède, nous suit d'un œil inévitable, VOLT. *Oreste*, II, 7. Il vaudrait mieux ignorer l'avenir Que de prévoir d'inévitables peines, MALFILÂTRE, *Narcisse*, III. Un avenir qui semble impossible, lors même qu'on le sait inévitable, STAEL, *Corinne*, VIII, 2. || Inévitable avec la préposition *à*. Les plaisirs sont devenus des amusements inévitables à l'ennui qui nous persécute, MASS. *Carême, Prière* 2. || Il est inévitable, avec *que* et le subjonctif. Il est inévitable qu'on vous fasse un procès. || En cet emploi Pascal a mis la particule *ne* qu'on ne mettrait pas aujourd'hui. Ainsi nous ne vivons jamais, mais nous espérons de vivre, et, nous disposant toujours à être heureux, il est inévitable que nous ne le soyons jamais, PASC. *Pensées*, t. I, p. 256, éd. LAHURE. Aussitôt qu'on fait apercevoir à l'âme qu'une chose peut la conduire à ce qu'elle aime souverainement, il est inévitable qu'elle ne s'y porte avec joie, PASC. *Art de persuader*, éd. FAUGÈRE.

— HIST. XV° s. Et suis très desplaisant de ce qui en est advenu; mais les occasions m'en estoient inevitables, CARLOIX, IX, 22.

— ÉTYM. Lat. *inevitabilis*, de *in*.... 1, et *evitare*, éviter.

INÉVITABLEMENT (i-né-vi-ta-ble-man), *adv.* D'une manière inévitable. Il s'exposait à être inévitablement défait, si les troupes eussent été droit à lui, LA ROCHEFOUC. dans RICHELET. Les sons vifs et légers ne portent-ils pas inévitablement dans notre âme le plaisir gai? GRAFFIGNY, *Lett. Péruv. Lett.* 17.

— HIST. XVI° s. Inevitablement, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. *Inévitable*, et le suffixe *ment*; ital. *inevitabilmente*.

† INÉVITÉ, ÉE (i-né-vi-té, tée), *adj.* Qui n'a point été évité.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *évité*.

INEXACT, ACTE (i-nè-gzakt, gza-kt'; voy. EXACT pour la prononciation de la finale), *adj.* || 1° Qui n'est pas exact, en parlant des choses. Copie inexacte. || 2° Qui n'est pas exact, en parlant des personnes. C'est un homme fort inexact.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *exact*.

INEXACTEMENT (i-nè-gza-kte-man), *adv.* D'une manière inexacte.

— ÉTYM. *Inexacte*, et le suffixe *ment*.

INEXACTITUDE (i-nè-gza-kti-tu-d'), *s. f.* || 1° Défaut d'exactitude dans les choses. L'inexactitude d'un calcul. || Défaut d'exactitude dans les personnes. Il est d'une grande inexactitude à remplir ses devoirs. || 2° Faute, erreur commise par inexactitude. On a remarqué beaucoup d'inexactitudes dans cet ouvrage.

— ÉTYM. *Inexact*.

† INEXAUCÉ, ÉE (i-nè-gzô-sé, sée), *adj.* Qui n'a point été exaucé. Prières inexaucées.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *exaucé*.

† INEXCITABLE (i-nè-ksi-ta-bl'), *adj.* Terme de physiologie. Qui ne peut être excité. Sur des animaux récemment tués, la substance propre de la moelle allongée est inexcitable dans ses parties profondes, mais les fibres des racines [des nerfs moteurs] qui traversent cette substance sont excitables dans toute l'étendue de leur trajet intra-médullaire, au même titre que leur partie libre, CHAUVEAU, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LIV, p. 1152.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *excitable*.

INEXCUSABLE (i-nèk-sku-za-bl'), *adj.* || 1° Qui ne peut être excusé, en parlant des choses. Ce crime, quoique grand, énorme, inexcusable, CORN. *Hor.* V, 3. Dans quelques-unes de ses meilleures pièces [de Corneille], il y a des fautes inexcusables contre les mœurs, LA BRUY. I. || 2° Qui ne peut être excusé, en parlant des personnes. Tellement que les philosophes même du paganisme ont été inexcusables de ne pas rendre à ces perfections divines, qu'ils ne pouvaient ignorer, le juste tribut de louanges qui leur était dû, BOURDAL. *Pensées*, t. I, p. 22. Un pêche avec connaissance et il est plus inexcusable, FLÉCH. *Lamoignon*. Marot et Rabelais sont inexcusables d'avoir semé l'ordure dans leurs écrits: tous deux avaient assez de génie et de naturel pour.... LA BRUY. I.

— HIST. XV° s. Remettre à entendre ce qu'on luy apporte de nouveau.... s'il est homme ayant charge

publique, pour ne rompre son dessein, votre ny son [illegible] il est inexcusable de le faire, MONT. II, 43.

— ETYM. Lat. *inexcusabilis*, de *in*.... 1, et *excusabilis*, de *excusare*, excuser.

† **INEXCUSABLEMENT** (i-nèk-sku-za-ble-man), *adv.* D'une manière inexcusable. La paresse effroyable qui s'est emparée de moi et qui m'a empêché si inexcusablement de répondre à la dernière lettre que j'ai reçue de vous, BAYLE, *Lettre* 7?, 25 mai 1690, t. I, p. 10?.

— HIST. XVIe s. Inexcusablement, COTGRAVE.

† **INEXCUSÉ, ÉE** (i-nèk-sku-zé, zée), *adj.* Qui n'est pas excusé.

— ETYM. *In*.... 1, et *excusé*.

INEXÉCUTABLE (i-nè-gzé-ku-ta-bl'), *adj.* Qui ne peut être exécuté. Celui qui nous a tous créés, peut faire, quand il lui plaît, ce qui est inexécutable à tout autre qu'à lui, L'ABBÉ HOUTEVILLE, dans [illegible]. Dans ce pays désert il ordonne l'achat de vingt mille chevaux ... quelques-uns des gens s'étonnèrent d'entendre des ordres si inexécutables, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VIII, 11.

— ETYM. *In*.... 1, et *exécutable*.

† **INEXÉCUTABLEMENT** (i-nè-gzé-ku-ta-ble-man), *adv.* D'une manière inexécutable. Cette sonate est [illegible] inexécutablement.

† **INEXÉCUTÉ, ÉE** (i-nè-gzé-ku-té, tée), *adj.* Qui n'a point été exécuté.

— HIST. XVIe s. Inexecuté, COTGRAVE.

— ETYM. *In*.... 1, et *exécuté*.

INEXÉCUTION (i-nè-gzé-ku-sion; en vers, de six syllabes), *s. f.* Manque d'exécution. L'inexécution des lois. L'inexécution d'un projet.

— HIST. XVIe s. Les reformez se plaignaient des inexecutions de l'edict, D'AUB. *Hist.* I, 261.

— ETYM. *In*.... 1, et *exécution*.

INEXERCÉ, ÉE (i-nè-gzèr-sé, sée), *adj.* Qui n'est pas exercé. Des troupes inexercées. Une main inexercée.

— ETYM. *In*.... 1, et *exercé*.

† **INEXIGÉ, ÉE** (i-nè-gzi-jé, jée), *adj.* Qui n'est point exigé, qui n'a pas été exigé.

— ETYM. *In*.... 1, et *exigé*.

† **INEXIGIBILITÉ** (i-nè-gzi-ji-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est inexigible. L'inexigibilité d'une dette.

INEXIGIBLE (i-nè-gzi-ji-bl'), *adj.* Qui n'est point exigible; qui ne peut être exigé. Dette inexigible. Capital inexigible. Des conditions inexigibles.

— ETYM. *In*.... 1, et *exigible*.

† **INEXISTANT, ANTE** (i-nè-gzi-stan, stan-t'), *adj.* Qui n'existe pas.

— ETYM. Lat. *inexistentem* (QUICHERAT, *Addenda*), de *in*.... 1, et *existens*, existant.

† **INEXISTENCE** (i-nè-gzi-stan-s'), *s. f.* Terme de jurisprudence. Défaut d'existence. L'inexistence d'un testament.

— ETYM. *In*.... 1, et *existence*.

† **INEXORABILITÉ** (i-nè-gzo-ra-bi-li-té), *s. f.* Défaut de l'homme inexorable.

INEXORABLE (i-nè-gzo-ra-bl'), *adj.* Qui ne peut être touché par les prières. Mon père et mon devoir étaient inexorables, CORN. *Poly.* I, 3. J'ajoute à ces tableaux la peinture effroyable De leur concorde impie, affreuse, inexorable, ID. *Cinna*, I, 3. Quoi! madame, toujours un front inexorable! ID. *Nicom.* I, 2. Lorsque le juge veut s'agrandir et qu'il change en une souplesse de cour le rigide et inexorable ministère de la justice, BOSS. *le Tellier*. Mithridate revient peut-être inexorable, RAC. *Mithr.* I, 5. Jéhu n'a point un cœur farouche, inexorable, ID. *Athal.* III, 6. || *Fig.* Mais si ce fier honneur, toujours inexorable, Ne se peut apaiser sans la mort du coupable, CORN. *Cid*, V, 6. Car, ne nous flattons point, ma gloire inexorable Me doit au plus illustre, et non au plus aimable, ID. *Pulchér.* III, 2. Ma gloire inexorable à toute heure me suit, RAC. *Bér.* V, 6. || Inexorable prend la préposition *à*. Ah, [illegible] à mes vœux l'ingrat inexorable S'armait d'un œil si fier, d'un front si redoutable, RAC. *Phèdre*, IV, 5. Un homme inexorable à soi-même n'est indulgent aux autres que par un excès de raison, LA BRUY. IV. Aurez-vous le cœur assez dur pour être inexorable à votre roi? FÉN. *Tél.* XIV.

— SYN. INEXORABLE, INFLEXIBLE, IMPITOYABLE, IMPLACABLE. L'étymologie donne les nuances qui séparent l'emploi de ces quatre mots. L'inexorable est celui qui ne se rend pas aux prières. L'inflexible est celui que rien ne peut faire plier, fléchir. L'impitoyable est celui qui est sans pitié. L'implacable est celui dont rien ne peut apaiser la colère, la vengeance, le ressentiment.

— HIST. XVIe s. Le flatteur monstre premierement d'estre aspre, violent et inexorable envers les autres, AMYOT, *Comm. discerner le flatteur de l'ami*, 33. Quand on vous decouvriroit implacable, tenant vostre cœur [rancuneux], et inexorable, CARLOIX, I, 28. J'ay souvent, sans mentir, blasmé vostre rigueur, Je vous nommoy cruelle, inexorable et fiere, DESPORTES, *Élégies*, I, 12.

— ETYM. Lat. *inexorabilis*, de *in*.... 1, et *exorare*, obtenir par prière, de *ex*, et *orare*, prier (voy. ORAISON).

INEXORABLEMENT (i-nè-gzo-ra-ble-man), *adv.* D'une manière inexorable. C'est là le juste supplice du pécheur qui se retire de Dieu, que Dieu aussi se retire de lui, et par cette soustraction le prive de tout le bien et l'investisse irrémédiablement et inexorablement de tout le mal, BOSS. *Élévat. sur myst.* VI, 16.

— ETYM. *Inexorable*, et le suffixe *ment*.

INEXPÉRIENCE (i-nèk-spé-ri-an-s'), *s. f.* Manque d'expérience. L'inexpérience indocile Du compagnon de Paul Émile Fit tout le succès d'Annibal, J. B. ROUSS. *Ode à la Fort.* Qui agissant au hasard dans des temps d'inexpérience, sans aucun concours de leur métropole, faisaient plus de fautes que de pas, RAYNAL, *Hist. phil.* IV, 34.

— HIST. XVIe s. Inexperience, VILLEROY, *Mém.* t. I, p. 136, dans LACURNE.

— ETYM. *In* ... 1, et *expérience*.

INEXPÉRIMENTÉ, ÉE (i-nèk-spé-ri-man-té, tée), *adj.* || 1° Qui n'a point d'expérience. C'étaient des gens inexpérimentés, D'ABLANCOURT, *Arrien*, liv. I, dans RICHELET. Lorsqu'un événement inattendu fit passer le sceptre dans les mains inexpérimentées, la marine française, un moment, un seul moment redoutable, avait cessé d'exister, RAYNAL, *Hist. phil.* IV, 18. || 2° Dont on n'a pas fait l'expérience. Une substance encore inexpérimentée.

— HIST. XVIe s. Le plus vieux mal est toujours plus supportable que le mal recent et inexperimenté, MONT. IV, 83. Ma sotte et inexperimentée jeunesse, NOEL DUFAIL, *Cont. d'Eutrap.* ch. XIX, f° 99, dans POUGENS.

— ETYM. *In*.... 1, et *expérimenté*.

† **INEXPERT, ERTE** (i-nèk-spèr, spèr-t'), *adj.* Qui n'est point expert, qui manque d'habileté.

— HIST. XVIe s. Pour les autres inexperts en telle science, nous les prenons pour tesmoins de ceste preuve.... FROUMENTEAU, *Finances*, 3e liv, p. 389. Il ne faut point douter que l'expert à l'escrime n'ait beaucoup d'avantage sur l'inexpert, LANOUE, 246.

— ETYM. Lat. *inexpertus*, de *in*.... 1, et *expertus*, qui a éprouvé (voy. EXPERT).

INEXPIABLE (i-nèk-spi-a-bl'), *adj.* Qui ne peut être expié. Cette inexpiable faute. Un forfait inexpiable.

— HIST. XVIe s. Inexpiable, MONET, *Dict.*

— ETYM. Lat. *inexpiabilis*, de *in*.... 1, et *expiare*, expier.

† **INEXPIÉ, ÉE** (i-nèk-spi-é, ée), *adj.* Qui n'a point été expié.

— ETYM. Lat. *inexpiatus*, de *in*.... 1, et *expiatus*, expié.

† **INEXPLICABILITÉ** (i-nèk-spli-ka-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est inexplicable. L'inexplicabilité finale à laquelle nous arrivons inévitablement quand nous atteignons les faits irréductibles.

INEXPLICABLE (i-nèk-spli-ka-bl'), *adj.* || 1° Qui ne peut être expliqué. Ils embrouillent toutes choses, et, perdant tout ordre et toute lumière, ils se perdent eux-mêmes et s'égarent dans des embarras inexplicables, PASC. *Espr. géom.* I. L'artifice de la nature est inexplicable à faire que le cerveau reçoive tant d'impressions, sans en être trop ébranlé, BOSS. *Connaiss.* II, 6. Qu'est-ce donc que l'homme? est-ce un prodige?... est-ce une énigme inexplicable? ID. *la Vallière*. Rabelais surtout est incompréhensible : son livre est une énigme, quoi qu'on veuille dire, inexplicable, LA BRUY. I. Il n'y a point d'insecte qui ne soit une merveille inexplicable, VOLT. *Phil. Newt. singul. nat.* ch. 6. || 2° Dont on ne peut se rendre compte. La confiance comme la crainte sont inexplicables dans les affections vives, STAËL, *Corinne*, XII, 2. Ce Montaigu, ce père infortuné, Qu'un sort inexplicable eût ici ramené, DUCIS, *Roméo*, I, 1. || 3° En parlant des personnes, dont on ne peut se rendre compte, bizarre, étrange. C'est un caractère inexplicable. Inexplicables humains! s'écria-t-il, comment pouvez-vous réunir tant de bassesse et de grandeur, tant de vertus et de crimes? VOLT. *Babouc*. Dans le monde on m'accuse de bizarrerie, ou l'on me plaint; mais je ne paraîtrai point inexplicable à ceux qui savent aimer, GENLIS, *Mme de Maintenon*, t. II, p. 1??, dans POUGENS.

— REM. Au XVIIe s. On disait quelquefois inexplicable, pour inexprimable : Les inclinations naissantes, après tout, ont des charmes inexplicables, MOL. *Festin*, I, 2. Les tendresses inexplicables de Marie-Thérèse [pour le dauphin son fils] tendaient toutes à lui inspirer la foi, la piété..., BOSS. *Mar. Thér.* L'esprit, le respect et l'amour Y répandaient surtout un charme inexplicable, DESHOUL. t. I, p. 92.

— HIST. XVIe Quelque cause inexplicable, MONT. IV, 222. Je ne sçais quelle force inexplicable et fatale, ID. I, 212.

— ETYM. Lat. *inexplicabilis*, de *in*.... 1, et *explicare*, expliquer.

† **INEXPLICABLEMENT** (i-nèk-spli-ka-ble-man), *adv.* D'une manière inexplicable. Sa montre, dont les aiguilles, ainsi qu'il arrive à ceux qui attendent, lui semblaient inexplicablement paresseuses, CH. DE BERNARD, *la Cinquantaine*, § 1.

† **INEXPLICITE** (i-nèk-spli-si-t'), *adj.* Qui n'est pas explicite.

— ETYM. *In*.... 1, et *explicite*.

† **INEXPLIQUÉ, ÉE** (i-nèk-spli-ké, kée), *adj.* Qui n'est pas expliqué. Les caractères encore inexpliqués de l'écriture assyrienne. Et l'hymne inexpliqué qui.... Va de l'aire de l'aigle au nid des hirondelles, V. HUGO, *Crép.* 32.

— ETYM. Lat. *inexplicatus*, de *in*... 1, et *explicatus*, expliqué.

† **INEXPLOITABLE** (i-nèk-sploi-ta-bl'), *adj.* Qui ne peut pas être exploité. Si l'on n'y portait remède, la voie deviendrait assez promptement inexploitable.

— ETYM. *In*.... 1, et *exploiter*.

† **INEXPLOITÉ, ÉE** (i-nèk-sploi-té, tée), *adj.* Qui n'est point exploité. J'indiquai les ressources inexploitées de son sol [Sardaigne], les facilités que, par sa position, elle pouvait offrir au commerce, J. DE LA GRAVIÈRE, *Notice sur ses travaux scientif.* p. 40.

— ETYM. *In*.... 1, et *exploité*.

† **INEXPLORABLE** (i-nèk-splo-ra-bl'), *adj.* Qu'il n'est pas possible d'explorer. Ce pays est presque inexplorable.

— ETYM. *In*.... 1, et *explorer*.

† **INEXPLORÉ, ÉE** (i-nèk-splo-ré, rée), *adj.* Qui n'a pas été exploré. Terre inexplorée.

— ETYM. *In*.... 1, et *exploré*; du lat. *inexploratus*, de *in* ... 1, et *exploratus*, exploré.

† **INEXPLOSIBLE** (i-nèk-splo-zi-bl'), *adj.* Terme de physique. Qui ne peut faire explosion. Machine inexplosible. Le mélange d'un volume d'oxygène et de deux volumes d'hydrogène est explosible; il devient inexplosible si on augmente suffisamment la quantité d'un des deux éléments.

— ETYM. *In*.... 1, et *explosible*.

† **INEXPRESSIBLES** (i-nèk-sprè-ssi-bl'), *s. m. pl.* Mot anglais dit par euphémisme pour culotte, pantalon, et employé quelquefois en ce sens en français par plaisanterie.

— ETYM. *In*.... 1, et l'adj. fictif *expressible*, qu'on peut exprimer (voy. EXPRESSION).

† **INEXPRESSIF, IVE** (i-nèk-sprè-ssif, ssi-v'), *adj.* Qui n'est pas expressif. Une physionomie inexpressive.

— ETYM. *In*.... 1, et *expressif*.

INEXPRIMABLE (i-nèk-spri-ma-bl'), *adj.* Qu'on ne peut exprimer. L'inexprimable horreur où toi seul m'as livré, VOLT. *Adél. du Guescl.* III, 3. J'allais, je regardais, mon œil ne voyait pas; Un charme inexprimable entraînait tous mes pas, DUCIS, *Abuf.* II, 2.

— SYN. INEXPRIMABLE, INDICIBLE, INEFFABLE. Inexprimable est ce qui ne peut être exprimé d'une façon quelconque : une satisfaction inexprimable. Indicible est ce qui ne peut être dit; la différence est la même qu'entre dire et exprimer; de sorte qu'indicible désigne plus particulièrement ce qui ne peut être dit, c'est-à-dire exprimé par des paroles : un tumulte indicible éclata dans l'assemblée. Inexprimable et indicible sont de tous les styles. Ineffable n'est que du style élevé; il indique ce qui ne peut être prononcé, à cause de la vénération qu'inspire l'objet : le nom ineffable de Dieu, et, par suite, des joies ineffables.

— HIST. XVIe s. ....Laquelle les receut avec ung aise inexprimable, CARL. II, 9.

— ETYM. *In*.... 1, et *exprimer*.

† **INEXPRIMABLEMENT** (i-nèk-spri-ma-ble-man), *adv.* D'une manière inexprimable.

† **INEXPRIMÉ, ÉE** (i-nèk-spri-mé, mée), *adj.* Qui n'est pas exprimé.

— ETYM. *In*.... 1, et *exprimer*.

INEXPUGNABLE (i-nèk-spugh-na-bl'), *adj.* Qui ne peut être pris par la force des armes. Rempart inexpugnable pour défendre la république chrétienne, BALZ. *le Prince*, ch. I. Une tour inexpugnable, G. NAUDÉ, *Apologie*, p. 442. Une ville grande, magnifique, riche, inexpugnable, sans enceinte et

sans forteresses, domine sur soixante et douze îles, RAYNAL, *Hist. phil.* XIX, 2. || Fig. Ce cœur inexpugnable aux assauts de leurs yeux, CORN. *l'Illus. com.* V, 4. || Par extension et par plaisanterie. Une femme inexpugnable, une femme du cœur de laquelle on ne peut triompher. Caliste enfin l'inexpugnable Commença d'écouter raison, LA FONT. *Coupe.*

— HIST. XVIe s. Chateau estimé de tous ceux qui l'ont veu, inexpugnable, BEAUGUÉ, *Guerre d'Écosse*, I, 11. Cæsar, les ayant reconciliez ensemble, vint par ce moyen à joindre et composer de leurs trois ligues une force inexpugnable et invincible, qui depuis ruina le peuple et le senat romain, AMYOT, *Cæsar*, 26. Vous avez prins Calais, deux cens ans imprenable, Monstrant qu'à la vertu rien n'est inexpugnable, DU BELLAY, III, 66, *recto*. Nature ayant voulu se reserver ces legieres marques de son autorité [frémir à la vue d'un précipice], inexpugnables à notre raison et à la vertu stoïque, pour luy apprendre sa mortalité et nostre fadeze, MONT. II, 20.

— ÉTYM. Lat. *inexpugnabilis*, de *in*... 1, et *expugnare*, prendre par la force des armes, de *ex*, et *pugnare*, livrer combat, de même radical que *pugnus*, poing.

† **INEXTENSIBILITÉ** (i-nèk-stan-si-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui ne peut pas être étendu.

† **INEXTENSIBLE** (i-nèk-stan-si-bl'), *adj.* Qui ne peut être étendu. On a rectifié les courbes, c'est-à-dire mesuré leur longueur, en les supposant enveloppées d'un fil inextensible et parfaitement flexible, qu'on développe successivement, BUFF. *Ess. arith. mor. Œuv.* t. X, p. 200.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *extensible*.

† **INEXTENSILINGUE** (i-nèk-stan-si-lin-gh'), *adj.* Terme de zoologie. Qui ne peut allonger sa langue hors de la bouche.

— ÉTYM. Lat. *inextensus*, de *in*.... 1, et *extensus*, étendu, qui vient de *ex*, et *tensus*, tendu (voy. TENDRE, V. A.), et *lingua*, langue.

† **IN EXTENSO**, voy. EXTENSO (IN).

† **INEXTERMINABLE** (i-nèk-stèr-mi-na-bl'), *adj.* Qui ne peut être exterminé.

— HIST. XVIe s. Inexterminable, COTGRAVE.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *exterminer*.

† **INEXTINGUIBILITÉ** (i-nèk-stin-gui-bi-li-té; *ui* se prononce comme dans *huile*), *s. f.* Qualité de ce qui est inextinguible.

INEXTINGUIBLE (i-nèk-stin-gui-bl'; *ui* se prononce comme dans *huile*), *adj.* || 1° Qui ne peut s'éteindre. Quand tout ce nombre infini d'étoiles se lève au soir, et que tant de flambeaux inextinguibles s'allument en toutes les parties du ciel, qui est le stupide que la beauté d'un tel spectacle n'élève à la contemplation? MALH. *Le Traité des bienf. de Sénèque*, IV, 23. Nous disons que l'âme de l'homme est un feu inextinguible et perpétuel, BALZ. *Socrate, Disc.* 1. || 2° Fig. Il se dit de choses comparées à un feu. Soif inextinguible. Crois-tu que cette fièvre inextinguible, ardente, Qui jusque dans tes bras me sèche et m'épouvante, Soit l'effet passager d'un caprice ou d'un jour? DUCIS, *Oscar*, IV, 2. Cris du sang, voix des morts, plaintes inextinguibles, Montez, allez frapper les voûtes insensibles Du palais des destins, LAMART. *Harm.* I, 7. || Rire inextinguible, rire éclatant que rien ne peut arrêter (expression empruntée au 1er chant de l'Iliade: ἄσβεστος γέλως). En étouffant de ce rire inextinguible qui, selon Homère, est le partage des dieux, VOLT. *Micromégas*, ch. 7.

— HIST. XVIe s. La pierre dicte asbeste n'est plus inextinguible que la soif de ma paternité, RAB. *Garg.* I, 5.

— ÉTYM. Lat. *inextinguibilis*, de *in*.... 1, et *exstinguere*, éteindre.

† **INEXTIRPABILITÉ** (i-nèk-stir-pa-bi-li-té), *s. f.* État de ce qui est inextirpable. L'inextirpabilité de certaines racines.

† **INEXTIRPABLE** (i-nèk-stir-pa-bl'), *adj.* Qu'on ne peut extirper. Racines inextirpables. || Fig. Erreur inextirpable.

— ÉTYM. Lat. *inexstirpabilis*, de *in*.... 1, et *exstirpare*, extirper.

IN EXTREMIS, voy. EXTREMIS (IN).

† **INEXTRICABILITÉ** (i-nèk-stri-ka-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est inextricable.

INEXTRICABLE (i-nèk-stri-ka-bl'), *adj.* Dont on ne peut se tirer, se démêler. Embarras inextricable. Labyrinthe inextricable. Si vous suiviez le sceptique, il vous égarerait dans des ténèbres inextricables, DIDER. *Opin. des anc. phil.* (*éclectisme*).

— HIST. XVIe s. Obscurité si espesse et inextricable, MONT. II, 237.

— HIST. Lat. *inextricabilis*, de *in*.... 1, et *extricare*, tirer d'embarras (voy. INTRIGUER).

† **INEXTRICABLEMENT** (i-nèk-stri-ka-ble-man), *adv.* D'une manière inextricable.

† **INEXUVIABLE** (i-nè-gzu-vi-a-bl'), *adj.* Terme de zoologie. Qui n'est point sujet à la mue.

— ÉTYM. *In*.... 1, et le lat. *exuviæ*, la vieille peau d'un serpent.

INFAILLIBILITÉ (in-fa-lli-bi-li-té, *ll* mouillées, et non in-fa-yi-bi-li-té), *s. f.* || 1° Qualité de ce qui ne peut faillir, manquer d'arriver. L'infaillibilité d'un succès. Que la volonté de Dieu ne peut manquer d'être accomplie; et qu'ainsi, quand il veut qu'un homme consente à la grâce, il consent infailliblement, et même nécessairement, non pas d'une nécessité absolue, mais d'une nécessité d'infaillibilité, PASC. *Prov.* XVIII. C'est par ces chemins que Sparte est menée à la grandeur et à la gloire, mais avec une telle infaillibilité de ses institutions, qu'on n'obtenait rien contre elle en gagnant des batailles, si on ne parvenait à lui ôter sa police, MONTESQ. *Esp.* IV, 6. || 2° Qualité de qui ne peut faillir, commettre une faute, se tromper. || Qualité de ne point faillir, de ne point errer en matière de foi, qui, suivant les catholiques, appartient à l'Église, aux conciles et au pape. L'infaillibilité de l'Église. Par où il nous montre tout ensemble l'infaillibilité des conciles universels par l'Écriture et par la tradition de l'ancienne Église, BOSS. *Var.* XV, 103.

— ÉTYM. *Infaillible.*

INFAILLIBLE (in-fa-lli-bl', *ll* mouillées, et non in-fa-yi-bl'), *adj.* || 1° Qui ne peut faillir, manquer d'arriver. Mon entreprise est sûre et sa perte infaillible, CORN. *Nicom.* I, 6. Calchas, par tous les Grecs consulté chaque jour, Leur a prédit des vents l'infaillible retour, RAC. *Iph.* I, 3. Une esclave attachée à ses seuls intérêts.... Qui m'offre ou son hymen ou la mort infaillible, ID. *Bajaz.* II, 5. A-t-elle de son cœur quelque gage infaillible? ID. *ib.* III, 4. Misérable, tu cours à la perte infaillible, ID. *Phèdre*, IV, 3. || Une recette, un secret, un remède infaillible, recette, procédé, remède qui ne manque jamais de réussir. Et je sais de mes maux l'infaillible remède, MOL. *Tart.* II, 3. || 2° Qui ne peut faillir, se tromper. L'armée est belle et bonne, et, s'il y manque quelque chose, ce n'est qu'une seule [un bon chef, Luxembourg venait d'en être nommé général par le roi] dont je n'oserai dire mon avis par la bonne opinion et le respect que j'ai pour le choix du roi, que je tiens pour plus infaillible que le pape, *Lett. de Luxembourg à Louvois*, dans *Revue des Deux-Mondes*, 1er fév. 1862, p. 630. Et nous ne savons par où excuser cette prudence présomptueuse qui se croyait infaillible, BOSS. *Reine d'Anglet.* Cet organe des dieux est-il donc infaillible? VOLT. *Œd.* IV, 1. Je m'embarrasse fort peu du jugement qu'on rendra [dans l'affaire des Calas]; car l'Europe a déjà jugé, et je ne connais de tribunal infaillible que celui des honnêtes gens de différents pays, qui pensent de même, ID. *Lett. d'Alemb.* 4 févr. 1763. || Particulièrement, chez les catholiques, qui ne peut errer dans les matières de foi. L'Église est infaillible. Et encore de nos jours le célèbre André Duval, docteur de Sorbonne, à qui les ultramontains s'étaient remis de la défense de leur cause, a décidé que la doctrine qui nie le pape infaillible n'est pas absolument contre la foi, et que celle qui met le concile au-dessus du pape ne peut être notée d'aucune censure ni d'hérésie, ni d'erreur, ni même de témérité, BOSS. *Var.* XV, 166. || 3° Qui ne peut commettre de mauvaise action. Cependant moi qu'environnaient les occasions de faillir, je n'étais rien moins qu'infaillible, MARMONTEL, *Mém.* IV.

— HIST. XIVe s. Mais la matiere de quoi j'euvre, Est infaillible à toute espreuve, Quelque feu ardent que ce soit, *Nat. à l'alch. err.* 782. || XVe s. Dieu par amour et union s'entretient infaillible et inremuable, G. CHAST. *Exp. sur verité mal prise.* || XVIe s. La philosophie a bien armé l'homme, pour la souffrance, ou de patience, ou, si elle couste trop à trouver, d'une desfaicte infaillible, en se desrobbant tout à faict du sentiment, MONT. II, 301.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *faillible*; lat. *infallibilis* (QUICHERAT, *Addenda*), de *in*.... 1, et *fallere* (voy. FAILLIR).

INFAILLIBLEMENT (in-fa-lli-ble-man, *ll* mouillées, et non pas in-fa-yi-ble-man), *adv.* D'une manière infaillible. Si votre grand esprit cherche de grandes choses pour s'occuper, il les trouvera infailliblement à Rome, BALZ. liv. II, lett. 3. La grâce de Jésus-Christ fait qu'on persévère infailliblement dans la piété, quoique non par nécessité; car on peut n'y pas consentir si on veut, comme dit le concile; mais cette même grâce fait que l'on ne le veut pas, PASC. *Prov.* XVIII. Pour ne pas tomber entre les mains d'un vainqueur qui lui aurait infailliblement pardonné, FONTEN. *Dial. Adrien. Marguerite.* Le célèbre comte de Boulainvilliers et un Italien nommé Colonne, qui avait beaucoup de réputation à Paris, me prédirent l'un et l'autre que je mourrais infailliblement à l'âge de trente-deux ans; j'ai eu la malice de les tromper déjà de près de trente années, de quoi je leur demande humblement pardon, VOLT. *Dict. phil. Astrologie.*

— HIST. XVIe s. J'ay [moi chien] suyvi jusques à ce carrefour mon maistre à la trace; il faut necessairement qu'il passe par l'un de ces trois chemins; ce n'est ny par celuy-cy, ni par celuy-là; il fault donc infailliblement qu'il passe par cet aultre, MONT. II, 173

— ÉTYM. *Infaillible*, et le suffixe *ment*.

INFAISABLE (in-fe-za-bl'; quelques-uns prononcent in-fè-za-bl', ce qui est bien moins usité), *adj.* Qui n'est pas faisable. Il regarde comme une chose infaisable de vous les faire rendre en l'état où elles étaient [il s'agit de tables historiques, saisies parce qu'elles étaient favorables aux protestants], BAYLE, *Lett. à Rou*, 13 avril 1686. Faites bien mes compliments à M. de Voltaire [c'est le pape qui parle], mais dites-lui que sa commission est infaisable : le grand inquisiteur n'a plus d'yeux ni d'oreilles, VOLT. *Lett. Richelieu*, 27 nov. 1771.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *faisable*.

† **INFALSIFIABLE** (in-fal-si-fi-a-bl'), *adj.* Qui ne peut être falsifié. Papiers infalsifiables.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *falsifier*.

INFAMANT, ANTE (in-fa-man, man-t'), *adj.* Qui porte infamie. La liste infamante des condamnations qu'ils [les jésuites] ont subies, DIDER. *Opin. des anc. phil.* (*jésuites*). Tout le monde savait que c'était à Diderot que s'adressait cette note infamante, et bien des gens croyaient qu'il l'avait méritée, MARMONTEL, *Mém.* VII. || Terme de droit criminel. Peines infamantes, peines frappant le condamné d'infamie, d'une flétrissure morale. *Code pénal*, art. 6 : Les peines en matière criminelle sont ou afflictives et infamantes, ou seulement infamantes. Art. 7 : Les peines afflictives et infamantes sont la mort, les travaux forcés à perpétuité, la déportation, les travaux forcés à temps, la réclusion. Art. 8 : Les peines infamantes sont le carcan [aujourd'hui aboli], le bannissement, la dégradation civique.

INFAMATION (in-fa-ma-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* Terme d'ancienne jurisprudence criminelle. Note d'infamie. La condamnation au blâme emportait infamation.

— HIST. XVIe s. Infamation, MONET, *Dict.*

— ÉTYM. Lat. *infamationem*, de *infamare*, infamer

INFÂME (in-fâ-m'), *adj.* || 1° Qui s'est diffamé dans l'opinion publique. Mais qui peut vivre infâme est indigne du jour, CORN. *Cid*, I, 6. Qui, tant que sa poursuite a cru m'avoir infâme, Ne m'a point souhaitée en qualité de femme, ROTR. *Venc.* II, 1. Et toi, Neptune, et toi, si jadis mon courage D'infâmes assassins nettoya ton rivage, RAC. *Phèdre*, IV, 2. En vain Descartes avait épuisé son génie à rassembler les preuves de la divinité, et à en chercher de nouvelles; ses infâmes ennemis le comparèrent à Vanini dans un écrit public, VOLT. *Siècle de Louis XIV, Écrivains, Descartes.* Ce secret qui pesait à son infâme cœur, ID. *Zaïre*, IV, 6. Les infâmes courtisans du plus infâme des princes, DIDER. *Claude et Nér.* I, 83. || Qui a mauvaise réputation, qui est célèbre en mauvaise part (sens latin, aujourd'hui inusité). Heureux qui n'est point attaché à cet écueil [la cour], infâme de tant de naufrages! GUI PATIN, *Lettres*, t. II, p. 121. || 2° Qui est diffamé, flétri par les lois. Il y a des châtiments qui rendent infâme. Ceux qui sont réputés infâmes par la loi ne peuvent être admis en témoignage. Un acteur, une actrice, gens infâmes même selon les lois des hommes, MASS. *Carême, Élus.* Esopus et Roscius [acteurs à Rome] n'étaient pas des sénateurs romains, il est vrai; mais le flamen ne les déclarait point infâmes, et on ne se doutait pas que l'art de Térence fût un art semblable à celui de Locuste [célèbre empoisonneuse], VOLT. *Dict. phil. Police des théâtres.* || Terme d'ancienne jurisprudence. Infâme de droit, celui qui avait subi, par jugement, une peine infâme. Infâme de fait, celui qui exerçait une profession réputée infâme, comme le bourreau, les tortionnaires, les comédiens. || En parlant des choses qui entraînent la flétrissure légale. La condition des comédiens était infâme chez les Romains, LA BRUY. XII. Tout bas commerce était infâme chez les Grecs, MONTESQ. *Espr.* II, 8. Il y a des fonctions infâmes, malheureusement nécessaires au bon ordre de la société, DIDER. *Claude et Nér.* I, 81. || 3° Il se dit des choses qui entraînent la flétrissure morale. L'abandonnerez-vous à l'infâme couteau Qui fait choir les méchants sous la main d'un bourreau? CORN. *Hor.* V, 3. N'attendez

pas de [illegible] d'infâmes repentirs, CORN. *Cinna*, V, 1. La mort la plus infâme, ils l'appellent martyre, ID. *Poly.* III, 4. Les infâmes projets de ses assassinats, ID. *Nicom.* III, 1. Malgré la défection de tant de sujets, malgré l'infâme désertion de la milice, BOSS. *Reine d'Anglet.* Depuis le jour infâme Où de mon propre fils je me trouvai la femme, RAC. *Théb.* III, 2. À la porte d'Aman est déjà préparé D'un infâme trépas l'instrument exécrable, ID. *Esth.* III, 4. J'ai su qu'il a mené une vie infâme; mais pourquoi as-tu négligé son éducation? FÉN. *Dial. de morts* entre *Antonin et Marc Aurèle.* || Lieu infâme, lieu de prostitution. Cymodocée est condamnée aux lieux infâmes; Hiéroclès l'y attend, CHATEAUBR. *Mart.* XXI. || 4° Il se dit quelquefois, par exagération, de ce qui est messéant, indigne. En effet tous ces soins sont des choses infâmes. Sommes-nous chez les Turcs pour renfermer les femmes? MOL. *Éc. des mar.* I, 2. Avec un si bon dos, ma foi, monsieur Loyal, Quelques coups de bâton ne vous siéraient pas mal. — On pourrait bien punir ces paroles infâmes, Ma mie, et l'on décrète aussi contre les femmes, ID. *Tart.* V, 4. || On l'applique aussi en ce sens aux personnes. N'êtes-vous point trop bonne d'avoir écrit à Mlle de Méri? mon Dieu, je lui ai écrit aussi; que deviendra tout cela? elle fera de grands cris, et vous trouvera trop généreuse, comme vous l'êtes en effet, et moi bien vilaine, bien crasseuse, bien infâme, SÉV. 12 juill. 1690. || 5° Sale, malpropre. On le logea dans un taudis infâme. Vous avez là un habit infâme. || 6° *S. m.* et *f.* Celui, celle qui a fait des choses flétries par la loi ou par la morale. Les infâmes ne sont pas reçus en témoignage. Ne me parlez jamais en faveur d'un infâme, CORN. *Hor.* IV, 4. Épouse-la, parjure, et fais-en une infâme, ID. *Perth.* I, 4. Croyez-vous que ce nous soit une gloire d'être sortis d'un sang noble, lorsque nous vivons en infâmes? MOL. *D. Juan*, IV, 6. Qu'importe qu'en tous lieux on me traite d'infâme?.... Dans mon coffre, tout plein de rares qualités, J'ai cent mille vertus en louis bien comptés, BOIL. *Épître* V. Il accorde sa confiance à deux jeunes infâmes d'une rare beauté, Othon et Sénécion, liés entre eux d'une amitié suspecte, DIDER. *Claude et Néron*, I, 48. || Par exagération. Un infâme, une personne qui mérite les plus graves reproches. C'est bien à vous, infâme que vous êtes, à vouloir faire l'homme d'importance, MOL. *Préc.* 14.

— HIST. XIVe s. Il n'est cueur [cœur] qui peust d'eus dire trop laidure; Faus, traistres, desloyaux, sont infame et parjure, *Complainte sur la bat. de Poitiers*, *Bibl. des ch.* 3e série, t. II, p. 262. Vous avez menti faulsement, Ord, vilain paillart, Glasidas, infame, maleureusement Avant douze jours tu mourras, *Mistere d'Orleans*, p. 467. Et personnes de tous mestiers Sont tuit fraint par beauté de femme; Et maint en ont esté infame, Mutilé, mors et affolez, E. DESCH. *Miroir de mariage*, p. 92. || XVIe s. Un palefrenier aussi laid, ord et infame que le gentilhomme estoit beau, honneste et aimable, MARG. *Nouv.* XX.

— ÉTYM. Provenç. espagn. et ital. *infame*; du lat. *infamis*, de *in*.... 1, et *fama*, réputation.

† **INFÂMEMENT** (in-fâ-me-man), *adv.* D'une manière infâme, avec ignominie.

— HIST. XVe s. Ce voyant les supplians que à tort sans cause et contre raison, ils estoient ainsi infamez et injuriez, DU CANGE, *infamare.*

† **INFAMER** (in-fa-mé), *v. a.* Rendre infâme, déshonorer. Il leur faisoit [aux Anglais] une rétractation de Jeanne [d'Arc] qui infamât le roi Charles, MONSTRELET, dans le *Dict.* de DOCHEZ.

— HIST. XVe s. Les petits serviteurs eussent peu tuer et estrangler ou infamer toutes les religieuses et dames qui estoient dans ledit prieuré, DU CANGE, *infamare.* || XVIe s. La peine du fouet infame, [illegible] 835.

— ÉTYM. Provenç. *infamar*, *enfamar*; ital. *infamare*; du lat. *infamare* (voy. INFÂME).

INFAMIE (in-fa-mie), *s. f.* || 1° Flétrissure imprimée à l'honneur, à la réputation, soit par la loi, soit par l'opinion publique. Note d'infamie. Soit que vous contraigniez pour vos dieux impuissants Mon corps à l'infamie ou ma main à l'encens, CORN. *Théod.* III, 1. L'infamie est pareille et suit également Le guerrier sans courage et le perfide amant, ID. *Cid*, III, 6. Cette haute infamie où je veux la plonger Est moins pour la punir que pour la voir changer, ID. *Théod.* II, 7. Qu'est-ce que notre sainte a trouvé dessus le fondement du christianisme, un [illegible] et [illegible] de son Évangile, BOSS. *Panég. Ste Cather.* 1. Tu parais dans ces lieux pleins de ton infamie, RAC. *Phèdre*, IV, 2. Ils [les Anglais] sont bien loin d'attacher de l'infamie à l'art des Sophocle et des Euripide, et de retrancher du corps de leurs citoyens ceux qui se dévouent à réciter devant eux des ouvrages dont leur nation se glorifie, VOLT. *Mél. litt. Consid. due aux gens de lettres.* || Il se dit aussi des choses qui rendent infâme. L'infamie de sa conduite. De cette lâcheté l'infamie est trop grande, CORN. *Héracl.* IV, 1. Quand j'aurai de ses maux effacé l'infamie, ID. *Sertor.* IV, 2. || Terme d'ancienne coutume. Couronne d'infamie, couronne de laine que l'on faisait quelquefois porter à un condamné. || 2° Action infâme, honteuse, indigne d'un honnête homme. C'est un malhonnête homme, il a fait cent infamies. Après cette infamie es-tu digne de vivre? CORN. *Nicom.* IV, 3. Comme si j'étais fille à supporter la vie, Après qu'on m'aurait fait une telle infamie, MOL. *Éc. des mar.* II, 11. || 3° Paroles injurieuses à l'honneur, à la réputatation. Il lui a dit mille infamies, toutes les infamies imaginables, toutes les infamies du monde. || En ce sens il ne se dit qu'au pluriel. || Discours, pièce de vers, pièce de théâtre infâme par la licence et la grossièreté. Il faudra donc que nous passions pour honnêtes les impiétés et les infamies dont sont pleines les comédies de Molière, BOSS. *Comédie*, 3. Et ce sont ces plates infamies qu'on a jouées pendant plus d'un siècle alternativement avec le Misanthrope, VOLT. *Dict. phil. Bouffon.* || En ce sens il se dit au singulier et au pluriel.

— SYN. INFAMIE, IGNOMINIE. L'infamie détruit la réputation, donne une honteuse réputation; l'ignominie efface le nom, imprime un nom honteux. De sorte que infamie est quelque chose de plus grave encore et de plus étendu que ignominie.

— HIST. XIVe s. Pour aucune infamie que il avoient oy dire de lui, BERCHEURE, fo 42, *verso.* Et qui ne les creindroit, ce seroit mal, si comme seroit malvaise opinion ou malvaise renommée ou infamie; car celui qui creint telle chose, il est honeste, ORESME, *Eth.* 78. || XVIe s. Quand, estant lasche à l'infamie, il est ferme à la pauvreté, MONT. II, 7.

— ÉTYM. Provenç. espagn. et ital. *infamia*; du lat. *infamia* (voy. INFÂME). On disait aussi dans le XVIe siècle *infameté.*

INFANT, ANTE (in-fan, fan-t'), *s. m.* et *f.* || 1° Titre qu'on donne aux enfants puînés des rois d'Espagne et de Portugal. || Infant s'est dit aussi dans quelques grandes familles espagnoles. Mudarra Dont ses [de don Rodrigue] complots sanguinaires Jadis ont tué les frères, Les sept infants de Lara, V. HUGO, *Orient.* 30. || Fig. Ô Paix! infante des cieux, Toi que tout heur accompagne, Viens vite embellir ces lieux Avec l'infante d'Espagne, LA FONT. *Ode* II. || 2° Par exagération. Nom donné aux personnes jeunes et belles pour exprimer une grande affection. Hé! vous voilà, princesse, infante de ma vie, REGNARD, *Démocrite*, IV, 7. || Par dérision. Une infante, une femme d'une vertu équivoque. Il m'est expressément ordonné d'arrêter ces infantes, LESAGE. || Ces deux sens ne sont employés qu'au féminin et dans le style familier.

— HIST. XVIe s. Le sieur infante de Foix tenoit madame Claude de France sur son bras à l'assemblée tenue pour la promesse de mariage entre cette princesse et le duc de Valois, *Lettres de Louis XII*, t. I, p. 49, dans LACURNE.

— ÉTYM. Espagn. *infante*, du lat. *infantem*, enfant (voy. ce mot).

INFANTERIE (in-fan-te-rie), *s. f.* Gens de guerre qui marchent et qui combattent à pied. Bonne infanterie. Restait cette redoutable infanterie de l'armée d'Espagne, dont les gros bataillons serrés, semblables à autant de tours, mais à des tours qui sauraient réparer leurs brèches, demeuraient inébranlables au milieu de tout le reste en déroute et lançaient des feux de toutes parts, BOSS. *Louis de Bourbon.* Le voyez-vous comme il compte la cavalerie et l'infanterie des ennemis, par le naturel des pays ou des princes confédérés? ID. *ib.* Ce fut lui [le grand Condé] qui, avec de la cavalerie, attaqua cette infanterie espagnole jusque-là invincible, aussi forte, aussi serrée que la phalange ancienne, VOLT. *Louis XIV*, 3. L'infanterie, sur qui tombait tout le poids de la guerre, depuis l'inutilité reconnue des lances, partagea les récompenses dont la cavalerie était en possession, ID. *ib.* 3. || Infanterie de marine, corps affecté à la garde des arsenaux et au service des colonies. || Fig. Gens qui entourent une personne et marchent à ses côtés. Vous avez peur que les loups ne me mangent [dans mes promenades] .. il est vrai qu'ils feraient un assez bon repas de ma personne; mais j'ai tellement mon infanterie autour de moi que je ne les crains point, SÉV. 21 oct. 1676.

— HIST. XVIe s. Et avoit l'on renforcé de fanterie les garnisons de Champaigne et de Picardie, CARLOIX, III, 1. À mon regret diray cavallerie, infanterie.... au lieu de chevalerie, pietons.... PASQUIER, *Lett.* t. I, p. 106.

— ÉTYM. Ital. *infanteria*, le même que *fanteria*, dérivé de *fante*, petit garçon, valet, fantassin; *fante* est une apocope du lat. *infantem*, enfant (voy. ENFANT).

1. **INFANTICIDE** (in-fan-ti-si-d'), *s. m.* Meurtre d'un enfant, et, particulièrement, d'un enfant nouveau-né, et, plus particulièrement, d'un enfant nouveau-né par la mère qui vient de le mettre au monde. Cette fille est accusée d'infanticide.

— HIST. XVIe s. Infanticide, COTGRAVE.

— ÉTYM. Ital. *infanticidio*; du lat. *infanticidium* (voy. INFANTICIDE 2).

2. **INFANTICIDE** (in-fan-ti-si-d'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui tue un enfant, et, particulièrement, un enfant qui vient d'être mis au monde. Le jury admit des circonstances atténuantes pour cette infanticide. || *Adj.* Une mère infanticide.

— ÉTYM. Lat. *infanticida*, de *infans*, enfant, et *cædere*, tuer.

† **INFARCTUS** (in-far-ktus'), *s. m.* Terme de médecine. Hypertrophie fausse, avec perte de la structure normale par infiltration et substitution d'une substance nouvelle amorphe.

— ÉTYM. Mot latin signifiant action de farcir, de *in*, en, et *farcire*, farcir.

† **INFATIGABILITÉ** (in-fa-ti-ga-bi-li-té), *s. f.* Qualité de qui est infatigable. Voyez la fourmi; quelle prévoyance, quelle infatigabilité! ST-ÉVREMOND, dans RICHELET. Le Seigneur par sa toute-puissance vous veuille toujours conserver dans cette grande fécondité d'esprit et infatigabilité de main, SCARRON, *Œuvres*, t. I, p. 242.

INFATIGABLE (in-fa-ti-ga-bl'), *adj.* Qui ne peut être fatigué. Infatigable appui du pouvoir légitime, CORN. *Tois. d'or*, *Prol.* 5. De leurs vers fatigants lecteurs infatigables, MOL. *F. sav.* III, 5. Mon fils est infatigable, il lit cinq heures de suite si on veut, SÉV. 582. Des hommes.... infatigables à disputer et à écrire, et d'autant plus triomphants en apparence qu'ils sont plus évidemment convaincus, BOSS. 1er *avert.* 1. [Cromwell] également actif et infatigable dans la paix et dans la guerre, ID. *Reine d'Anglet.* Tous deux [le Tellier et son fils Louvois] étaient infatigables dans le travail, simples et austères dans leur vie privée, CONDORCET, *Courtanvaux.* || Il se dit des choses. Vos ordres me seront des lois inviolables, J'aurai pour les remplir des soins infatigables, CORN. *Tois. d'or*, II, 1. Surtout j'admire en vous ce cœur infatigable Qui semble s'affermir sous le faix qui l'accable, RAC. *Mithr.* III, 1. Je fais plus, je respecte un zèle infatigable, VOLT. *Catil.* I, 5. Louis voulait une gloire sûre; mais, en ne voulant pas l'acheter par un travail infatigable, il la perdit, ID. *Louis XIV*, 10.

— ÉTYM. Lat. *infatigabilis*, de *in*.... 1, et *fatigare*, fatiguer. On a dit dans le XVIe siècle *indefatigable.*

INFATIGABLEMENT (in-fa-ti-ga-ble-man), *adv.* D'une manière infatigable. [Les furies] Frappent infatigablement, SCARR. *Virg.* VI. Quelque part où vous soyez, passez outre, avancez-vous infatigablement vers ce qui est devant vous, BOSS. *Panég. St Benoît*, 3.

— HIST. XVIe s. Argus avoit cent yeulx; cent mains fault à ung sommelier, comme avoit Briareus, pour infatigablement verser, RAB. *Garg.* I, 5.

— ÉTYM. *Infatigable*, et le suffixe *ment.*

† **INFATIGUÉ, ÉE** (in-fa-ti-ghé, ghée), *adj.* Qui n'éprouve pas de fatigue.

— ÉTYM. Lat. *infatigatus*, de *in*.... 1, et *fatigare*, fatiguer.

INFATUATION (in-fa-tu-a-sion; en vers, de six syllabes), *s. f.* Prévention sotte en faveur de quelqu'un ou de quelque chose. Moi, immobile, je considérais le changement si subit qu'opère un excès de colère et un comble d'infatuation, ST-SIM. 56, 194. Dubois n'oublia rien pour confirmer Canillac dans son infatuation pour Stairs, ID. 437, 78.

— ÉTYM. *Infatuer.*

INFATUÉ, ÉE (in-fa-tu-é, ée), *part. passé* d'infatuer. On voit tant de gens infatués des folies de l'astrologie judiciaire, *Logique de Port-Royal*, p. 4, dans POUGENS. Il ne vous connaît plus; et comment vous connaîtrait-il, puisque, infatué de sa nouvelle grandeur, il ne se connaît plus lui-même? BOURDAL. *Pensées*, t. II, p. 304. Être infatué de soi, et s'être fortement persuadé qu'on a beaucoup d'esprit, est un accident qui n'arrive guère qu'à celui

qui n'en a point, ou qui en a peu, LA BRUY. V. Je ne suis pas assez infatué d'un grand nom, pour croire que tous les égards lui soient dus? MARIV. *Paysan parv.* 7ᵉ part.

INFATUER (in-fa-tu-é), j'infatuais, nous infatuions, vous infatuiez; que j'infatue, que nous infatuions, que vous infatuiez, *v. a.* ‖ 1° Donner une prévention folle pour une personne ou pour une chose. Et, de quelque bon sens que Dieu l'ait pourvu, n'est-ce pas [une passion] ce qui l'infatue, ce qui pousse sa raison à bout, ce qui le met dans l'impuissance de s'en aider? BOURDAL. *Carême, Sur l'impureté.* Succomba-t-il [Salomon] à cette aveugle passion qui l'infatua dans la suite jusqu'à lui faire adorer les dieux de ses concubines? ID. *Dim. de la Septuages. dominic.* t. I, p. 358. Nous sommes infatués du monde comme s'il ne devait jamais finir, FÉN. t. XVIII, p. 48. Celui qui n'est connu que par les lettres n'est pas infatué de cette gloire s'il est ambitieux, VAUVEN. *l'Orateur chagrin.* ‖ 2° S'infatuer, *v. réfl.* Devenir infatué. Un orgueilleux qui s'infatue de ses prétendues bonnes qualités, BOURDAL. *Pensées*, t. II, p. 172. Des scolastiques s'en infatuèrent [de la philosophie d'Aristote], MONTESQ. *Espr.* XXI, 20.

— SYN. INFATUER, ENTÊTER. D'après l'étymologie s'infatuer d'une chose, c'est s'y attacher d'une manière folle; s'y entêter, c'est la fixer dans sa tête d'une manière opiniâtre. Il y a donc dans infatuer une idée de folie qui n'est pas dans entêter. On peut s'entêter d'une idée vraie contre l'opinion commune; on ne peut pas s'en infatuer.

— HIST. XVIᵉ s. La religion catholique et romaine est le breuvage qui nous infatue et endort, comme une opiate bien succrée, *Sat. Mén.* 164.

— ÉTYM. Lat. *infatuare*, rendre fou, de *in*.... 2, et *fatuus*, fou (voy. FAT).

† **INFAVORABLE** (in-fa-vo-ra-bl'), *adj.* Qui n'est pas favorable: il dit moins que défavorable. La personne infavorable reste neutre, celle qui est défavorable agit contre, nuit à la faveur, LEGOARANT.

— ÉTYM. Lat. *infavorabilis*, de *in*.... 1, et *favorabilis*, favorable.

INFÉCOND, ONDE (in-fé-kon, kon-d'), *adj.* Qui n'est pas fécond, en parlant des femelles. Il n'y aura point dans votre terre de femme stérile et inféconde, SACI, *Bible, Exode*, XXIII, 26. Des femelles infécondes et qui ne pondent pas, BUFF. *Ois.* t. IV, p. 326. ‖ Il se dit des œufs, des germes. Un œuf infécond n'est pas privé de germe; mais le germe invisible qu'il renferme ne se développera jamais, parce qu'il a manqué d'une condition nécessaire au développement: il n'a pas été fécondé, BONNET, *Consid. corps org. œuv.* t. VI, p. 234, dans POUGENS. Leurs germes inféconds, DELILLE, *Imagin.* V. ‖ Par extension, il se dit des terres. Champs inféconds. Zone inféconde, DELILLE, *Pitié*, II. ‖ Fig. Esprit infécond. Les Muses m'ont appris que l'enfance du monde, Simple, sans passions, en désirs inféconde.... LA FONT. *Quinquina*, II. Là pâlit la nature, et sur ces bords funèbres Une nuit inféconde entasse des ténèbres, MALFIL. *Génie de Virg. Géorg.* Luxe infécond, LEBRUN, *Odes*, I, 13.

— HIST. XVIᵉ s. Si la semence nage dessus [l'eau], elle sera infeconde, PARÉ, XVIII, *préf.*

— ÉTYM. Lat. *infecundus*, de *in*.... 1, et *fecundus*, fécond.

INFÉCONDITÉ (in-fé-kon-di-té), *s. f.* Manque de fécondité dans les animaux ou les végétaux. L'infécondité qui commence à se manifester ici, dès le second degré [chez les hybrides], doit être plus marquée au troisième, et si grande au quatrième, qu'elle est peut-être absolue, BUFF. *Quadrup.* t. VIII, p. 51. ‖ Manque de fécondité dans le sol. L'infécondité d'une terre.

— HIST. XVIᵉ s. La multitude des poils.... monstrent souvent la fecondité ou infecondité, PARÉ, XVIII, 44.

— ÉTYM. Lat. *infecunditatem*, de *infecundus*, infécond.

INFECT, ECTE (in-fèkt', fè-kt'; au pluriel masculin, l's ne se lie pas: des lieux in-fèkt' et malsains), *adj.* ‖ 1° Qui répand des exhalaisons d'une odeur de corruption et malfaisantes. Il est puant et infect. Des eaux infectes. Semblables à Vespasien qui ne trouvait pas que l'argent de l'impôt levé sur les immondices de Rome eût rien d'infect, DUCLOS, *Consid. mœurs*, ch. III. La chair la plus infecte ne les dégoûte pas [les chacals], BUFF. *Quadrup.* t. VI, p. 203. ‖ 2° Qui excite un dégoût moral, en parlant des personnes et des choses (emploi qui avait existé, comme on peut voir à l'historique, et que le langage moderne renouvelle). Tout cela est infect.

— HIST. XVᵉ s. Lorsque les constelacions saturnelles et froides rendoyent l'air infect par moisteur froide continuée, CHR. DE PISAN, *Charles V*, II, 1. Nul homme n'a été plus cruel que luy, ni plus mauvais, ni plus vicieux et plus infect, ni plus gourmand que luy, COMM. VII, 11. ‖ XVIᵉ s. Tout le cœur me gela voyant ce monstre infait, RONS. 11. Du sang infet de ces gros lezars vers Soit ta poitrine et ta gorge souillée, ID. 81. Pour habiter avec hommes ou femmes infects ou souillés de venin verollique, PARÉ, XXIV, 33. Ils envoyoient leurs pauvres citoyens en une ville infecte de mauvais air et pestilent, AMYOT, *Cor.* 17. Ils recitent de Bion qu'infect des atheismes de Theodorus, il.... MONT. II, 146. Que je trouve en mon âme et de crasse et d'ordure! Que mes sens corrompus sont devenus infects! DESPORTES, *Œuvres chrest.* XVIII, *prière.*

— ÉTYM. Provenç. *infect*; catal. *infecte*; espagn. *infecto*; ital. *infetto*; du lat. *infectus*, infect, proprement teint, imprégné, de *inficere*, imprégner, infecter, qui vient de *in*.... 2, et *facere*, faire: proprement faire dans, mettre dans.

† **INFECTANT, ANTE** (in-fè-ktan, ktan-t'), *adj.* Terme didactique. Qui infecte. Gaz infectant. Substance infectante.

INFECTÉ, ÉE (in-fè-kté, ktée), *part. passé* d'infecter. Rendu infect. ‖ Rendu malfaisant par infection. Lieux infectés de la peste, ou, absolument, lieux infectés, lieux où règne la peste. Fuir les lieux infectés. ‖ Fig. La réforme, poussée dans ce siècle, voulait, ce semble, se faire un refuge dans les siècles des martyrs, et maintenant ce sont les plus infectés d'ignorance et d'erreurs! BOSS. 1ᵉʳ *avert.* 18. Des cœurs infectés de la contagion du péché, BOURDAL. *Purif. de la Vierge, Myst.* t. II, p. 261. Jamais l'air de la cour et son souffle infecté N'altéra de son cœur l'austère pureté, VOLT. *Henr.* IX. Corneille trouva le théâtre et tous les genres de littérature infectés de ces puérilités qu'il se permit rarement, ID. *Dict. phil. Esprit.*

INFECTER (in-fè-kté), *v. a.* ‖ 1° Imprégner d'émanations puantes, contagieuses, venimeuses. Mais, Madame, porter cette robe empestée Que de tant de poisons vous avez infectée.... CORN. *Médée*, III, 2. La terre s'en émeut [d'un monstre], l'air en est infecté, RAC. *Phèdre*, V, 6. De quel front cet ennemi de Dieu Vient-il infecter l'air qu'on respire en ce lieu? ID. *Athal.* III, 5. Un sang corrompu infectait l'air, FÉN. *Tél.* XV. Le meurtrier du roi respire en ces États, Et de son souffle impur infecte vos climats, VOLT. *Œdipe*, I, 3. ‖ Fig. Aveuglé de l'erreur dont l'enfer vous infecte, Comme vous des chrétiens j'ai détesté la secte, ROTR. *St Genest*, IV, 7. Est-il rien que l'envie ou n'attaque ou n'infecte? ID. *Bélis.* V, 5. Les Égyptiens étaient infectés et d'idolâtrie et de magie, PASC. *Juifs*, 20, éd. FAUGÈRE. Un auteur [Molière] qui a expiré, pour ainsi dire, à nos yeux, et qui remplit encore à présent tous les théâtres des équivoques les plus grossières dont on ait jamais infecté les oreilles, BOSS. *Coméd.* 3. Infecter les oreilles du prince est quelque chose de plus criminel que d'empoisonner les fontaines publiques, ID. *Sermons, Justice*, 2. L'avarice, l'intérêt, l'amour-propre, la vanité, le plaisir, ces sources empoisonnées de toutes les actions des hommes, n'ont jamais infecté ce cœur, MASCAR. *Tur.* Un vil amour du gain infectant les esprits, BOIL. *Art p.* IV. Jusqu'à quand souffre-t-on que ce peuple respire; Et d'un culte profane infecte votre empire? RAC. *Esth.* II, 1. Voilà comme, infectant cette simple jeunesse, Vous employez tous deux le calme où je vous laisse, ID. *Athal.* II, 7. Les désirs de plaire infectent presque toutes ses actions, MASS. *Myst. Pent.* Il est bien cruel, bien honteux pour l'esprit humain que la littérature soit infectée de ces haines personnelles, de ces cabales, de ces intrigues...., VOLT. *Alz. Disc. prélim.* Souvent dans ses chagrins un misérable auteur Descend au rôle affreux de calomniateur.... Malbranche est spinosiste, et Locke en ses écrits Du poison d'Épicure infecte les esprits, ID. 3ᵉ *disc.* ‖ Absolument. Répandre une odeur infecte. Cet ivrogne infecte. Leur cuisine infecte. ‖ 2° S'infecter, *v. réfl.* Être infecté. Ce qui était encore sain s'infecte et se souille, MASS. *Avent, Délai.* ‖ Se communiquer réciproquement l'infection. Dans les hôpitaux encombrés les malades s'infectent l'un l'autre.

— REM. Il ne faut pas confondre infecter avec infester. La Fontaine a commis cette faute: Tant de brigands infectent la province, *Orais.* Buffon aussi: Il ne faut pas que l'eau sur laquelle on établira ses canards soit infectée de sangsues; elles font périr les jeunes en s'attachant à leurs pieds, *Oiseaux*, t. XVII, p. 213.

— HIST. XVIᵉ s. Ils s'efforcent d'infecter la pureté des sacrements par le levain de leur fausse doctrine, CALV. *Inst.* 1171. Mais l'incurable playe Par glaive faut toujours coupper à haste, Que la part saine elle n'infecte et gaste, MAROT, IV, 21. Un atheiste.... infectant de son propre venin la matiere innocente, MONT. II, 150.

— ÉTYM. *Infect.*

† **INFECTIEUX, IEUSE** (in-fè-ksi-eû, eû-z'), *adj.* Terme de médecine. Qui communique des maladies putrides. ‖ Maladies infectieuses, affections générales qui sont dues à l'influence virulente ou miasmatique des liquides ou des tissus infectieux.

— ÉTYM. Voy. INFECTION.

INFECTION (in-fè-ksion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* ‖ 1° Action d'infecter, de produire une odeur corrompue et malfaisante. Nul ne pouvait plus le porter à cause de l'infection insupportable qui sortait de lui, SACI, *Bible, Machab.* II, IX, 10. L'horreur de ma plaie, son infection et la violence de mes cris troublaient l'armée, FÉN. *Tél.* XV. Il répand l'infection et la puanteur, MASS. *Carême, Lazare.* L'infection du champ de bataille en éloigna bientôt le duc de Chartres, ST-SIM. 13, 148. ‖ 2° Corruption produite dans un corps par les substances ou miasmes délétères qui s'y introduisent. L'infection de l'air. L'infection d'un hôpital. L'infection se répandit au loin. ‖ 3° Action exercée sur l'économie par des miasmes putrides ou par des liquides virulents. Laissant dans Helsinbourg quatre mille blessés dont la plus grande partie mourut par l'infection de tant de chevaux tués, et par le défaut de provisions, dont leurs compatriotes mêmes les privaient pour empêcher que les Suédois n'en jouissent, VOLT. *Charles XII*, 5. ‖ Foyer d'infection, hôpital, prison ou tout autre lieu encombré et qui cause les maladies infectieuses. ‖ Infection purulente, maladie fébrile très-grave, caractérisée par la formation d'abcès en différents organes et qu'on a supposée causée par l'introduction du pus dans les voies circulatoires. ‖ 4° Infection se dit, abusivement, pour odeur infecte. C'est une infection.

— SYN. 1° INFECTION, PUANTEUR. Dans la puanteur, la mauvaise odeur est due à une cause quelconque; dans l'infection, elle est due à une substance qui se corrompt et qui corrompt. L'infection est toujours malsaine, la puanteur peut ne pas l'être. ‖ 2° INFECTION, CONTAGION. L'infection diffère de la contagion, en ce que celle-ci, une fois produite, n'a plus besoin pour se propager de l'intervention des causes qui lui ont donné naissance; qu'elle se reproduit en quelque sorte par elle-même, par voisinage, et indépendamment (jusqu'à un certain point) des conditions atmosphériques, tandis que l'infection, due à l'action que des substances animales ou végétales en putréfaction exercent sur l'air ambiant n'agit que dans la sphère du foyer d'où émanent les miasmes morbifiques. L'infection est relative à un foyer; ainsi un hôpital encombré devient un foyer d'infection; un mal s'y développe; et ceux qui y entrent courent le danger de gagner ce mal. La contagion est relative à un individu ou même à un objet qui transmet une maladie déterminée. L'infection produit souvent la contagion.

— HIST. XIVᵉ s. Le sang qui fait l'infection de toute la circonference de l'incision [d'un cancer], H. DE MONDEVILLE, fᵒ 95, *verso.* ‖ XVᵉ Poissons tout pleins de vie qui ont bosses, fils [fics], pourritures et autres maladies et infections, *Ordonn.* 1484. ‖ XVIᵉ s. Las! par ma folle sotie M'est sortie Toute ceste infection, MAROT, IV, 282. Elle [la guerre civile] vient guarir la sedition et en est pleine.... où en sommes-nous? nostre medecine porte infection! MONT. IV, 196.

— ÉTYM. Provenç. *infectio*, *infeccio*; espagn. *infeccion*; ital. *infezione*; du latin *infectionem*, de *infectus*, infect.

† **INFÉLICITÉ** (in-fé-li-si-té), *s. f.* ‖ 1° Manque de félicité. Selon le dire d'Euripide, l'infélicité est la fin d'une bouche sans retenue, aussi bien que de la folie et de la méchanceté, D'ABLANCOURT, *Lucien, le Mauvais grammairien.* ‖ 2° Manque de qualités favorables, fécondes. Il se sent gêné par l'infélicité de son naturel, ST-ÉVREMOND, dans RICHELET.

— HIST. XVIᵉ s. L'infelicité de la vie humaine est telle qu'on la doit mettre au rang des choses de nul pris et estime, BEAUGUÉ, *Guerre d'Escosse*, III, 26. Quand, par l'infelicité de l'air, la fueille.... O. DE SERRES, 469. Quel charme ou quel dieu plein d'envie A changé ma premiere vie, La comblant d'infelicité! DESPORTES, *Amours d'Hippolyte*, XIX, *Chanson.*

— ÉTYM. Lat. *infelicitatem*, de *in*.... 1, et *felicitatem*, félicité.

INFÉODATION (in-fé-o-da-sion; en vers, de six syllabes), *s. f.* Terme de jurisprudence féodale. Acte par lequel le seigneur aliénait une terre, et la donnait pour être tenue de lui en fief. L'empereur, dans cette année, se résolut à affranchir enfin la

Virtemberg de l'inféodation de l'Autriche, VOLT. *Ann. Emp. Rodolphe II*, 1699. || Inféodation se disait aussi de l'action d'unir quelque chose à son fief.

— HIST. XVIe s. [Aliéner des immeubles] par vendition, eschanges, infeodation, bail à cens ou à rente, emphyteose à longues années, P. PITHOU, 28.

— ÉTYM. Bas-lat. *infeodare*, inféoder.

INFÉODÉ, ÉE (in-fé-o-dé, dée), *part. passé* d'inféoder. || 1° Donné par inféodation. Tout ce que je puis dire pour consoler le genre humain, c'est que dans deux terres que je dois bien connaître, inféodées du temps de Charles V, j'ai trouvé la moitié plus de feux qu'il n'en est marqué dans l'acte d'inféodation, VOLT. *Dict. phil. Population.* || Dîmes inféodées, dîmes accordées par l'Église et possédées par des laïques. Dites aux femmes ce que c'est que fiefs, rentes, dîmes inféodées, lods et ventes, FÉN. t. XVII, p. 101. || 2° Fig. Attaché, comme par un vasselage, à un homme, à un parti.

INFÉODER (in-fé-o-dé), *v. a.* || 1° Terme de jurisprudence féodale. Donner une terre pour être tenue en fief. Mon cher comte [de Grignan], bon jour; vous voilà donc dans votre château qui était autrefois une place dont Frédéric inféodait les gens, SÉV. 611. || 2° Fig. S'inféoder, *v. réfl.* Se donner à une personne, à un parti, à une opinion, comme un vassal faisait à son seigneur.

— HIST. XVIe s. Disme inféodée, acquise par l'Eglise, n'est sujette à retrait, LOYSEL, 631. Rentes infeodées non rachetables sont reputées feodales, ID. 517.

— ÉTYM. Lat. *in*, en, dans, et *feudum*, fief (voy. FIEF).

† **INFÈRE** (in-fè-r'), *adj.* Terme de botanique. Organe infère, organe qui est placé au-dessous d'un autre. || Ovaire infère, ovaire adhérent au calice, de façon que la corolle naît au-dessus de lui. || Ovaire demi-infère ou semi-infère, ovaire demi-adhérent. || Périgone ou calice infère, celui qui est inséré au-dessous de l'ovaire et sans adhérence avec lui. || La radicule est dite infère lorsqu'elle se dirige vers le point d'attache de l'ovaire au réceptacle.

— ÉTYM. Lat. *inferus*, qui est en bas. D'après Bopp, *inferus* est la forme nasalisée du sanscrit *adhas*, dessous, *adhara*, inférieur, *adhama*, infime, *dh* sanscrit se changeant en *f*.

† **INFÉRENCE** (in-fé-ran-s'), *s. f.* Terme de logique. Action d'inférer. L'acte de l'esprit par lequel on attribue à un corps, en conséquence de quelques-unes de ses propriétés, toutes les autres propriétés en vertu desquelles il est placé dans une classe particulière, est un acte d'inférence.

— SYN. INFÉRENCE, INDUCTION. Étymologiquement, ces deux mots sont très-voisins, puisque le premier signifie l'acte de porter dans, et le second l'acte de conduire dans. La différence que l'usage a établie est que induction est particulièrement affecté au procédé logique par lequel on passe des faits expérimentaux et particuliers aux propositions générales.

— ÉTYM. *Inférer.*

INFÉRÉ, ÉE (in-fé-ré, rée), *part. passé* d'inférer. Proposition inférée à tort des prémisses posées.

INFÉRER (in-fé-ré. La syllabe *fé* prend un accent grave quand la syllabe qui suit est muette : j'infère, excepté au futur et au conditionnel : j'inférerai, j'inférerais), *v. a.* Tirer une conséquence de quelque proposition, de quelque fait. Je ne voulais pas inférer de toutes ces choses que le monde ait été créé en la façon que je proposais, DESC. *Méth.* V, 3. On infère de là qu'il n'a rien donné qu'après sa mort, PATRU, *Plaidoyer* 3, dans RICHELET. Tous les jours sa clarté [du soleil] succède à l'ombre noire, Sans que nous en puissions autre chose inférer Que la nécessité de luire et d'éclairer, LA FONT. *Fabl.* II, 13. J'infère de ce conte Que la plus forte passion C'est la peur, ID. *ib.* II, 14. Quand ils [les protestants] infèrent par des conséquences qu'ils prétendent tirer de notre doctrine, que nous ne savons pas assez reconnaître la gloire souveraine qui est due à Dieu..., BOSS. *Expos. de la doctr. de l'Égl.* 2. || Absolument. Son âme pense, raisonne, infère, LA BRUY. XI. || S'inférer, *v. réfl.* Être inféré. Il s'infère de là que....

— SYN. INFÉRER, CONCLURE. Inférer est tirer une conséquence. Conclure est aussi en tirer une, mais cette conséquence est la dernière, la conclusion du raisonnement, ce que inférer n'implique pas. De plus, conclure s'emploie très-bien quand il y a certitude. On conclut une proposition d'un syllogisme, on ne l'infère pas. Inférer laisse du doute. De cent expériences on infère une proposition que la centunième détruirait peut-être.

— HIST. XVIe s. Ils deffendent les donations entre le mari et la femme, voulants inferer par là que tout doit estre à chascun d'eulx, MONT. I, 218. Il y a trois principaux offices et differences d'entendement, inferer, distinguer, eslire, CHARRON, *Sagesse*, I, 14.

— ÉTYM. Lat. *inferre*, inférer, proprement mettre dans, insérer dans, de *in*..., 2, et *ferre*, porter.

INFÉRIEUR, EURE (in-fé-ri-eur, eu-r'), *adj.* || 1° Qui est au-dessous, en bas. La région inférieure de l'air. La partie inférieure du corps, d'un édifice, d'un tableau. Elles versent leurs eaux superflues dans les vallées inférieures, BUFF. *Hist. nat. Œuv.* t. XIII, p. 219. || Partie inférieure de la main, nom que les chiromanciens donnent au poignet. || 2° Terme de géographie. Il se dit de la partie d'un pays qui est la plus éloignée de la source des fleuves ou la plus voisine de la mer. Germanie inférieure, par opposition à Germanie supérieure. || Département de la Seine-Inférieure, de la Loire-Inférieure (on met un trait d'union et une capitale à inférieure), départements de la France où se trouve l'embouchure de la Seine, de la Loire. || On dit quelquefois par ellipse : la Seine-Inférieure, etc. Préfet de la Loire-Inférieure. || 3° Terme d'astronomie. Planètes inférieures, celles qui, comparées à la terre, sont plus voisines du soleil. Mercure et Vénus sont les deux planètes inférieures. || 4° Qui est au-dessous d'un autre, qui vaut moins que lui. Inférieur en science. Il [Alexandre] dut ici se reconnaître inférieur à un homme [Diogène] à qui il ne pouvait rien donner, ni rien ôter, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. VI, p. 186, dans POUGENS. Ce n'est point pour n'avoir pas fait usage du ministère des dieux, mais pour avoir ignoré l'art de bien conduire les affaires des hommes, que Lucain est si inférieur à Virgile, VOLT. *Ess. poés. épiq.* ch. 4. Quelque supériorité qu'on ait à beaucoup d'égards sur un rival, dès qu'on en conçoit de la jalousie, il faut qu'on lui soit inférieur par quelque endroit, DUCLOS, *Considér. mœurs*, ch. 11. Il pensait que vous ne considériez les hommes d'un état obscur que comme des êtres d'une espèce inférieure, GENLIS, *Adèle et Théod.* t. III, p. 116, dans POUGENS. || En ce sens il se prend quelquefois substantivement. Il [François Ier] fut toujours dupe de Charles-Quint, et son inférieur en tout, excepté en valeur, VOLT. *Ann. Emp. Charles-Quint*, 1539. || Être inférieur à une place, à une fonction, n'avoir pas toutes les qualités requises pour la remplir. Le cardinal Dubois avait certainement de l'esprit; mais il était fort inférieur à sa place, DUCLOS, *Mém. rég. Œuv.* t. VI, p. 172, dans POUGENS. || Inférieur se dit aussi des choses qui valent moins que d'autres. Ces marchandises sont d'une qualité inférieure. Pour le coloris, ce tableau est inférieur à tel autre. || Dans le langage populaire. Cela m'est inférieur, je ne m'en soucie pas, je n'y fais nulle attention. || 5° Dans le langage philosophique, la partie inférieure, ceux des penchants, des instincts qui se rapportent spécialement aux besoins du corps. C'est un mouvement de la partie inférieure, BOSS. *Lett. abb.* 147. || Terme de philosophie. Concept inférieur, se dit, dans le kantisme, d'un concept qui est subordonné à un autre. || 6° Les classes inférieures de la société, celles des paysans et des ouvriers. || En un sens analogue, les régions inférieures d'un pays, les classes qui viennent après le prince, la cour, les grands. Comme le vice est contagieux, il se répand de là [de la cour] dans les régions inférieures du royaume, FLÉCH. *Mar.-Thér.* || 7° Tribunal inférieur, celui dont il y a appel. || On dit dans le même sens : juges inférieurs. || 8° Dans un collége ou lycée, classes inférieures, celles par où commence le cours des études, où l'on enseigne les éléments du latin, etc. On dit plus souvent : basses classes. || 9° Terme de zoologie. Animaux inférieurs, ceux qui occupent le bas de l'échelle zoologique, et dont l'organisation est la moins compliquée, et les fonctions les moins étendues. || 10° *S. m.* Celui qui est au-dessous d'un autre en rang, en dignité, et ordinairement avec subordination et dépendance. Nous voyons mourir tous les jours nos inférieurs, nos égaux, nos maîtres, FLÉCH. *Dauphine.* Du même fond d'orgueil dont on s'élève fièrement au-dessus de ses inférieurs, l'on rampe vilement devant ceux qui sont au-dessus de soi, LA BRUY. VI. Les vrais inférieurs sont ceux qui reçoivent, et l'humiliation s'y joint quand les services sont pécuniaires, DUCLOS, *Consid. sur les mœurs*, ch. 10.

— REM. Inférieur étant lui-même, au fond, un comparatif, ne se construit ni avec *plus* ni avec *moins*; cependant on pourrait dire : la plus inférieure de ces couches.

— HIST. XVe s. Ainsi que nous voyons ou [au] corps humain, que les bras qui sont ou milieu du corps deffendent le chief duquel il z prennent influence et leur nourrissement, et aussi pareillement defendent les autres membres inferiores, *le Jouvencel*, f° 96, dans LACURNE. || XVIe s. Comment est-ce donc que Pierre, qui est beaucoup plus inferieur..., CALV. *Instit.* 894.

— ÉTYM. Lat. *inferiorem*, comparatif de *inferus* (voy. INFÈRE).

INFÉRIEUREMENT (in-fé-ri-eu-re-man), *adv.* || 1° Par la partie inférieure. Le muscle transversaire est inséré inférieurement aux apophyses transverses des 3e, 4e, 5e, 6e, 7e et 8e vertèbres dorsales et supérieurement aux apophyses transverses des 2e, 3e, 4e, 5e et 6e vertèbres cervicales. || 2° D'une manière inférieure. Deux auteurs ont écrit sur cette matière, mais l'un bien inférieurement à l'autre.

— HIST. XVIe s. Inferieurement, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. *Inférieure*, et le suffixe *ment*.

INFÉRIORITÉ (in-fé-ri-o-ri-té), *s. f.* || 1° Situation d'une chose au-dessous d'une autre. L'infériorité de position du granit dans les couches terrestres est liée à sa plus grande ancienneté. || 2° Condition qui fait qu'une personne ou une chose est inférieure à une autre. Son infériorité devrait le rendre plus modeste. L'infériorité des forces, du nombre.

— HIST. XVIe s. Inferiorité, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. *Inférieur*; ital. *inferiorità*.

† **INFERMABLE** (in-fèr-ma-bl'), *adj.* Qui ne peut être fermé. Pour mes mains, elles ne me font point de mal; elles sont infermables encore, mais je mange.... SÉV. 286.

— ÉTYM. *In*...., 4, et *fermer*.

† **INFERMENTESCIBLE** (in-fèr-man-tè-ssi-bl'), *adj.* Qui n'est pas susceptible de fermenter. Substance infermentescible.

— ÉTYM. *In*.... 4, et *fermentescible*.

INFERNAL, LE (in-fèr-nal, na-l'), *adj.* || 1° Qui appartient à l'enfer. Alecton ne l'aborda pas Avec ses infernaux appas, SCARR. *Virg.* VII. ....La parque et ses ciseaux Avec peine y mordaient; la déesse infernale Reprit à plusieurs fois l'heure au monstre fatale, LA FONT. *Fabl.* VIII, 27. Où me cacher? fuyons dans la nuit infernale, RAC. *Phèdre*, IV, 6. Il [Thésée] a vu le Cocyte et ses rivages sombres, Il s'est montré vivant aux infernales ombres, ID. *ib.* II, 1. Cette voix formidable, infernale ou céleste, VOLT. *Sémiram.* I, 5. Ces dons que je dois faire à nos dieux infernaux, aux mânes d'une mère, ID. *Olymp.* V, 6. || 2° Fig. Digne de l'enfer, horrible. Lorsqu'il entend de loin d'une gueule infernale La chicane en fureur mugir dans la grand'salle, BOIL. *Sat.* VIII. De ces lieux infernaux [des cachots] on nous laisse sortir, Sans que de notre sort on nous daigne avertir, VOLT. *Alz.* II, 1. Nos fils détesteront des trames infernales, M. J. CHÉN. *Charles IX*, V, 2. || Galop infernal, galop d'une rapidité extrême qui se fait dans les grands bals publics, à l'Opéra, etc. || C'est un homme, un esprit infernal, c'est un homme dont la méchanceté égale celle des démons. || Machine infernale, baril plein de poudre que des conjurés royalistes voulurent rouler sous la voiture du premier consul, mais qui n'éclata qu'après que la voiture fut passée; en général, tout engin disposé avec de la poudre pour tuer une ou plusieurs personnes. La machine infernale de Fieschi. || Fig. Combinaison de moyens odieux pour perdre quelqu'un. C'est une machine infernale que cette intrigue. || 3° Fig. et familièrement. Qui cause autant d'ennui, de trouble que les choses d'enfer. Quelle musique infernale! C'est une place bien infernale que celle de celle qui va quatre pas devant [Mme de Montespan], SÉV. 15 juin 1680. Je m'aperçus qu'à l'exception d'une petite chambre sur le derrière, mon appartement était inhabitable pour un homme d'étude, à cause du bruit infernal des carrosses et des charrettes sur l'arcade du pont, MARMONTEL, *Mém.* || Il se dit des personnes en un sens analogue. C'est encore ce page infernal! BEAUMARCH. *Mar. de Fig.* V, 6. || 4° Terme de chimie. Pierre infernale, azotate d'argent fondu, substance employée en médecine pour brûler, réprimer les chairs sur lesquelles on l'applique, et pour modifier la vitalité de certaines membranes. || 5° *S. m.* Espèce de brûlot à vapeur.

— HIST. XIIe s. Deus [Dieu] qui drei[tes] merites rent à tus son [seiu]n lor faiz dreitement, As uns peine lame enfernal, As autres glorie [prononcer gliare] esperital, BENOIT, II, 6367. || XIIIe s. Senz redouteir l'infernal flame, RUTEB. 56. || XIVe s. Veoir ne puis la dorée toison Ne les Indes, ne de rouge mer ouir, N'aus infernaus penre guerre ou renson, MACHAUT, p. 132. || XVIe s. Quand nous aurons passé l'infernale riviere, DESPORTES, *Diane*, II, 64.

— ÉTYM. Provenç. *enfernal*, *yfernal*; espagn. *infernal*; ital. *infernale*; du lat. *infernalis*, de *inferni*, enfer (voy. ce mot).

† **INFERNALEMENT** (in-fèr-na-le-man), *adv.* D'une manière infernale. Il s'est conduit infernalement.

† **INFÉROBRANCHE** (in-fé-ro-bran-ch'), *adj.* Terme de zoologie. Se dit des mollusques dont les branchies sont placées sous le rebord saillant du manteau.

— ÉTYM. *Infère*, et *branchie*.

† **INFÉROSUPÈRE** (in-fé-ro-su-pè-r'), *adj.* Terme de botanique. Se dit d'un fruit qui est supère par rapport au calice, et infère par rapport à la corolle.

— ÉTYM. *Infère*, et *supère*.

† **INFÉROVARIÉ, ÉE** (in-fé-ro-va-ri-é, ée), *adj.* Terme de botanique. Plantes inférovariées, celles dont l'ovaire est infère.

— ÉTYM. *Infère*, et *ovaire*.

INFERTILE (in-fèr-ti-l'), *adj.* Qui n'est pas fertile. Contrées infertiles, VAUGELAS, *Q. C.* 431. Si vous êtes sensible à la compassion, ne me refusez pas, dans ces vastes pays, quelque coin de terre infertile, FEN. *Tél.* XXI. Sans l'amitié, quel antre ou quel sable infertile N'eût été pour le sage un désirable asile, Quand du Tibre avili le sceptre ensanglanté Armait la main du vice et la férocité? A. CHÉN. *Ép.* I. ‖ Fig. Et comme mes soupirs, ma peine est infertile, RÉGNIER, *Élég.* I. Il sait que les lauriers sont des plantes infertiles qui ne donnent au plus que de l'ombre et qui ne valent pas les moissons et les fruits dont la paix est couronnée, VOIT. *Lett.* 74. Sus donc, ne perdons plus en discours infertiles Le temps qu'il faut donner aux efforts plus utiles, MAIRET, *Sophon.* V, 5. Les mêmes pensées poussent quelquefois tout autrement dans un autre que dans leur auteur : infertiles dans leur champ naturel, abondantes étant transplantées, PASCAL, *Espr. géom.* II. Mais je ne suis repu que d'espoirs infertiles, *le Libraire du pont Neuf*, 1644, dans *Rev. de l'instr. publ.* 22 févr. 1866. Quoi! dis-je tout chagrin, dans ma verve infertile, Des vertus de mon roi spectateur inutile.... BOIL. *Épît.* I. Laissant de Galien la science infertile, D'ignorant médecin devint maçon habile, ID. *Épigr.* IX. ‖ Sujet, matière infertile, sujet, matière qui fournit peu de choses à dire. Les parents de l'athlète étaient gens inconnus, Son père un bon bourgeois, lui sans autre mérite; Matière infertile et petite, LA FONT. *Fab.* I, 14.

— HIST. XV° s. Considerans icelle nostre dite ville estre assise en mer, en pays infertile, et n'y a aucun entretenement que le fait et entrecours de la marchandise, *Ordonn.* oct. 1488. ‖ XVI° s. Tout arbre qui est privé de sa fleur est infertile, PARÉ, XVIII, 38. Terroir infertile, DESPORTES, *Cléonice*, XX. ....Disant que les terres grasses et molles font les hommes mols, et les fertiles les esprits infertiles, MONT. II, 338.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *fertile*; provenç. *infertil*; ital. *infertile*; du latin *infertilis*.

† **INFERTILEMENT** (in-fèr-ti-le-man), *adv.* D'une manière infertile.

† **INFERTILISABLE** (in-fèr-ti-li-za-bl'), *adj.* Qui ne peut être fertilisé. Terrain infertilisable.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *fertiliser*.

† **INFERTILISÉ, ÉE** (in-fèr-ti-li-zé, zée), *adj.* Qui n'est pas fertilisé.

INFERTILITÉ (in-fèr-ti-li-té), *s. f.* État de ce qui est infertile. L'infertilité de ces terres.

— HIST. XVI° s. Infertilité, COTGRAVE.

— ÉTYM. Ital. *infertilità*; du lat. *infertilitatem*, de *infertilis*, infertile.

† **INFESABLE** (in-fe-za-bl'), *adj.* Voy. INFAISABLE.

† **INFESTATION** (in-fè-sta-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* Action d'infester; état de ce qui est infesté. Ses prêtres [de saint Augustin] offrirent le saint sacrifice de la messe dans une maison pour la délivrer de l'infestation des malins esprits, BOSS. *Déf. de la trad. sur la commun.* 23.

— HIST. XV° s. Succeda au siege apostolique Estienne, troisieme de ce nom, lequel fust par l'infestation et mauvaiseté de Astulphus, roy de Lombardie, contraint de partir et vuyder hors de la ville et cité de Rome, *Hist. de la Tois. d'or*, t. I, f° 72, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *infestationem*, de *infestare*, infester.

INFESTÉ, ÉE (in-fè-sté, stée), *part. passé* d'infester. Au milieu d'une forêt infestée de voleurs, PICARD, *le Conteur*. I, 7.

INFESTER (in-fè-sté), *v. a.* ‖ 1° Tourmenter par des irruptions, des courses, des brigandages. Avant Louis XIV, les grands chemins n'étaient réparés ni gardés; les brigands les infestaient, VOLT. *Louis XIV*, 2. Ces peuples odieux Ont cent fois de la Crète infesté les rivages, ID. *Minos*, I, 2. Il y avait longtemps que des pirates de toutes nations, et particulièrement des Anglais, ayant fait entre eux une association, infestaient les mers de l'Europe et de l'Amérique, ID. *Charles XII*, 8. ‖ 2° Il se dit de ce qui rend incommode, inhabitable, stérile. On prétendait que de malins esprits infestaient ce château. Les mauvaises herbes infestent nos champs. Il arrive qu'après qu'on a été infesté de ces animaux [les rats] pendant un temps, ils semblent souvent disparaître tout à coup, et quelquefois pour longtemps, BUFF. *Quadrup.* t. II, p. 281.

— HIST. XV° s. Le quel infesta le suppliant de grans paroles injurieuses, DU CANGE, *infestare*. [Femme] Qui soit toujours près de ma coste, Se non pour aler au moustier Quant aux jours qu'il sera mestier [besoin], Et qui ne soit pas infestée Ni de saillir à la volée Es rues pour ouir le bruit..., E. DESCH. *Miroir de mariage*, p. 10. ‖ XVI° s. Ce seroit contre raison de poursuyvre les menus inconvenients, quand les grands nous infestent, MONT. IV, 66. Les esprits qui infestoient sa maison, ID. I, 203.

— REM. Voy. la remarque à INFECTER.

— ÉTYM. Lat. *infestare*, de *infestus*, qui se décompose en *in*.... 1, et *festus*, heureux, propice (voy. FÊTE), suivant quelques étymologistes; mais qui, suivant d'autres, Priscien en tête, est une autre forme de *infensus*, *infenstus*, participe passif de *infendere*, attaquer, composé avec *in*, en, sur, comme *of-fendere* l'est avec *ob*.

INFIBULATION (in-fi-bu-la-sion), *s. f.* Opération par laquelle on réunit, au moyen d'un anneau, les parties dont la liberté est nécessaire à la génération. L'infibulation se fait en tirant le prépuce en avant; on le perce et on le traverse par un gros fil que l'on y laisse jusqu'à ce que les cicatrices des trous soient faites; alors on substitue au fil un anneau qui doit rester en place, BUFFON, *De la puberté*.

— ÉTYM. *Infibuler*.

INFIBULÉ, ÉE (in-fi-bu-lé, lée), *part. passé* d'infibuler. Une femelle infibulée.

INFIBULER (in-fi-bu-lé), *v. a.* Faire l'opération de l'infibulation.

— ÉTYM. Lat. *infibulare*, de *in*.... 2, et *fibula*, agrafe; *fibula* est le diminutif de *fibra*, fibre.

INFIDÈLE (in-fi-dè-l'), *adj.* ‖ 1° Qui n'est pas fidèle, qui ne remplit point ses devoirs, ses engagements. Fidèle aux seuls Romains, à nous seuls infidèle, Celui qui nous aidait s'est détaché de nous, MAIRET, *Mort d'Asdr.* III, 3. À mon plus doux espoir l'un [venger mon père] me rend infidèle; Et l'autre [ne pas le venger] indigne d'elle, CORN. *Cid*, I, 6. Trompés.... par nos flatteurs, parmi lesquels il faudrait peut-être compter des directeurs infidèles, que nous avons choisis pour nous séduire, BOSS. *Mar.-Thér.* Que lui servit d'avoir mérité la confiance intime de la cour, d'en soutenir le ministre [Mazarin] deux fois éloigné, contre sa mauvaise fortune, contre ses propres frayeurs, contre la malignité de ses ennemis, et enfin contre ses amis ou partagés, ou irrésolus, ou infidèles? ID. *Anne de Gonz.* Sans se fier à ces extraits mal digérés et souvent tracés à la hâte par des mains infidèles ou négligentes qui confondent les droits et défigurent une bonne cause, FLÉCH. *Lamoign.* Et qui sait si déjà quelque bouche infidèle Ne l'a point averti de votre amour nouvelle? RAC. *Baj.* IV, 5. Une complaisance vous rendait infidèle au devoir, elle vous le rend encore, MASS. *Carême, Inconst.* ‖ Qui ne garde pas la fidélité dans l'amour ou le mariage. Les flots ont englouti cet époux infidèle, RAC. *Phèdre*, II, 1. Il faut se croire aimé pour se croire infidèle, ID. *Andr.* IV, 5. Une femme infidèle, si elle est connue pour telle.... de la personne intéressée, n'est qu'infidèle; s'il la croit fidèle, elle est perfide, LA BRUY. III. ‖ 2° Particulièrement. Qui commet des soustractions, en parlant d'un employé, d'un commis, d'un domestique. Un commis infidèle. Un comptable infidèle. ‖ 3° Sur quoi on ne peut pas ou on ne peut plus compter. Je n'ai que trop connu leurs larmes infidèles, VOLT. *Orph.* III, 1. Le destin des combats peut vous être infidèle, DELAVIGNE, *Vêp. sicil.* I, 2. ‖ 4° Qui n'a pas la vraie foi. Race infidèle, me reconnaissez-vous à cette fois? suis-je votre juge, suis-je votre Dieu? BOSS. *Anne de Gonz.* Elle [Esther] gagna le cœur du roi son mari, et fit d'un prince infidèle un illustre protecteur du peuple de Dieu, ID. *Reine d'Anglet.* ‖ 5° Qui manque à la vérité, inexact, en parlant des personnes. Narrateur infidèle. ‖ Même sens, en parlant des choses. Est-ce donc vous, seigneur? et les bruits infidèles N'ont-ils semé de vous que de fausses nouvelles? CORN. *Perth.* III, 4. Qui peut vous avoir fait ce récit infidèle? RAC. *Baj.* III, 4. ‖ Mémoire infidèle, mémoire faible et peu sûre d'elle-même. ‖ Miroir, glace infidèle, miroir, glace qui ne reproduit pas exactement l'image. ‖ Traduction infidèle, traduction qui ne rend pas exactement l'original. ‖ Substantivement. De belles infidèles, nom qui a été donné à des traductions qui avaient la prétention d'orner et d'embellir l'original. ‖ 6° *S. m.* et *f.* Celui, celle qui manque à la fidélité, à la foi promise. Je ne souhaite nulle prospérité à M. de Monmouth; sa révolte me déplaît; ainsi puissent périr tous les infidèles à leur roi! SÉV. 22 juill. 1685. ‖ Celui, celle qui manque à la foi de l'amour ou du mariage. Du moins mon infidèle est d'un rang au-dessus, CORN. *Sert.* I, 3. L'infidèle s'est vu partout enveloppé, RAC. *Andr.* V, 3. Il n'y travaillera que trop bien, l'infidèle, ID. *ib.* II, 1. Vulcain travailla pour son infidèle quand il voulut lui faire oublier le cruel affront qu'il lui fit devant les dieux, MONTESQ. *Gnide*, ch. I. ‖ 7° Celui ou celle qui n'a pas la vraie foi. Le mari infidèle est sanctifié par la femme fidèle, et la femme infidèle est sanctifiée par le mari fidèle, SACI, *Bible, St Paul*, 1ʳᵉ ép. aux *Cor.* VII, 14. Quand on s'attache ou tout à fait à la foi, comme les catholiques, ou tout à fait à la raison humaine, comme font les infidèles, BOSS. *Expos. de la doct. de l'Égl.* 12. Je ne viens pas ici, messieurs, renouveler dans vos esprits le triste souvenir d'une mort que vous avez déjà pleurée; laissons aux infidèles ces longues et sensibles douleurs que la religion ne modère pas, FLÉCH. *Lamoign.* Si quelque infidèle, Écoutant nos discours, allait nous déceler! RAC. *Esth.* II, 9. Entrez dans la bourse de Londres.... là le juif, le mahométan et le chrétien traitent l'un avec l'autre comme s'ils étaient de la même religion, et ne donnent le nom d'infidèles qu'à ceux qui font banqueroute, VOLT. *Dict. phil. Presbytérien.* C'est lui qui, de canons couvrant les Dardanelles, À tuer les chrétiens instruit les infidèles, ID. *Tactique.* ‖ Terme de théologie. Infidèle négatif, celui qui n'a jamais connu l'Évangile. Infidèle positif, celui qui, connaissant l'Évangile, a refusé de le recevoir.

— ÉTYM. Provenç. *infisel*, *enfisel*; espagn. *infiel*; ital. *infedele*; du lat. *infidelis*, de *in*.... 1, et *fidelis*, fidèle.

INFIDÈLEMENT (in-fi-dè-le-man), *adv.* D'une manière infidèle. Et par vous la paix assurée N'aura pas la courte durée Qu'espèrent infidèlement, Non lassés de notre souffrance, Ces Français qui n'ont de la France Que la langue et l'habillement, MALH. III, 1.

— ÉTYM. *Infidèle*, et le suffixe *ment*.

INFIDÉLITÉ (in-fi-dé-li-té), *s. f.* ‖ 1° Manque de fidélité. L'infidélité d'un ami, d'un dépositaire. Ils violent des droits que tu n'as pas gardés; Leur trahison est juste, et le ciel l'autorise; Quitte ta dignité comme tu l'as acquise; Rends un sang infidèle à l'infidélité [c'est-à-dire à ceux qui te trahissent], Et souffre des ingrats après l'avoir été, CORN. *Cinna*, IV, 2. Son trouble avouait-il son infidélité? RAC. *Andr.* V, 3. À l'infidélité l'indulgence encourage, VOLT. *Tancr.* I, 1. ‖ Fig. Les infidélités de la fortune, BOSS. dans le *Dict.* de POITEVIN. ‖ 2° Manque d'exactitude, de vérité, en parlant des personnes. L'infidélité d'un historien, d'un traducteur, d'un copiste. ‖ Même sens, en parlant des choses. L'infidélité d'un récit, d'un compte rendu. ‖ L'infidélité d'un miroir, se dit d'un miroir qui représente mal les objets. ‖ L'infidélité de la mémoire, défaut de mémoire. ‖ 3° Acte d'infidélité. Les gens de bien même tombent dans des infidélités inévitables, FLÉCH. *Aig.* Les infidélités que vous [veuve] avez faites à sa mémoire [d'un époux], MASS. *Carême, Riche.* ‖ Acte par lequel on manque à la foi dans le mariage ou dans l'amour. Je t'ai cherché moi-même au fond de tes provinces; J'y suis encor, malgré tes infidélités, RAC. *Andr.* IV, 5. Son caractère [de Mme de Montespan], plus ambitieux que tendre, lui avait fait souvent regarder avec indifférence les infidélités du roi, Mᵐᵉ DE CAYLUS, *Souvenirs*, p. 40 dans POUGENS. Candide sentit quelques remords d'avoir fait une infidélité à Mlle Cunégonde, VOLT. *Cand.* 22. ‖ Acte par lequel une personne en qui on a confiance, manque à cette confiance par soustraction de deniers, abus de dépôts, etc. Darget ne devrait pas avoir cet ouvrage; il n'en est possesseur que par une infidélité atroce; les exemplaires qui courent ne viennent que de lui, VOLT. *Lett. Mme de Fontaine*, 18 juin 1755. Un des principaux officiers du Bengale se réfugia chez les Anglais à Calcutta pour se soustraire aux peines que ses infidélités avaient méritées, RAYNAL, *Hist. phil.* III, 35. ‖ 4° Il se dit aussi de simples inexactitudes. Il y a de grandes infidélités dans cette traduction. ‖ 5° Inexactitude dans l'accomplissement d'un service public. Dans la pensée que ce n'est pas votre faute [si je n'ai pas reçu de lettres de vous], je ne fais simplement que me plaindre de l'infidélité de nos courriers, SÉV. 19 août 1652. ‖ 6° État de ceux qui ne sont pas dans la vraie religion. Vous voulez vous guérir de l'infidélité, et vous en demandez les remèdes? apprenez-les de ceux qui ont été liés comme vous,

PASC. *Moyens d'arriver à la foi*, I, édit. FAUGÈRE. Tous les passages où l'on a vu que le gouvernement des empires, même idolâtres et où règne l'infidélité, était saint, inviolable, ordonné de Dieu et obligatoire en conscience, BOSS. *Polit.* VII, II, 3. Ce principe de répugnance [aux vérités divines] s'appelle dans l'Écriture, infidélité, ID. *Sermons, Église*, I. Ces filles de Tyr vivant dans l'infidélité, MASS. *Myst. Hum.* Et je reprends ma gloire et ma félicité En dérobant mon sang à l'infidélité, VOLT. *Zaïre*, II, 3. || Terme de théologie. Infidélité positive, celle qui est volontaire. Infidélité négative, celle qui est involontaire ou sans connaissance de cause.

— HIST. XII^e s. Par lur granz infidelitez E par lur granz [illegible] Si furent il del tout afiiz [affligés, renversés], BENOIT, I, 3079.

— ETYM. [illegible] infidelitat; espagn. infidelidad; ital. infedeltà; du lat. infidelitatem, de infidelis, infidèle.

† INFIGURÉ, ÉE (in-fi-gu-ré, rée), *adj.* || 1° Qui n'a point de forme déterminée. || 2° Qui n'est point figuré, qui n'a pas le caractère métaphorique.

— HIST. XVI^e s. Infiguré, COTGRAVE.

— ETYM. In..., 1, et figuré.

INFILTRATION (in-fil-tra-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* Action d'un fluide qui pénètre dans les interstices des substances solides. L'infiltration de l'eau dans les terres. Ces marbres sont diversement colorés par les terres métalliques que les eaux pluviales introduisent dans les couches par infiltration, après les avoir détachées des autres couches supérieures, BUFF. *Hist. nat. Preuv. théor. terr. Œuv.* t. II, p. 378. Ainsi fut détruite, vraiment détruite en Gaule la société romaine, non comme un vallon est ravagé par un torrent, mais comme le corps le plus solide est désorganisé par l'infiltration d'une substance étrangère, GUIZOT, *Hist. de la civil.* 8^e leçon. || Terme de médecine. Engorgement mou, formé par la présence d'un liquide épanché dans les tissus, entre leurs éléments anatomiques qu'il tient écartés. L'infiltration de la sérosité dans le tissu cellulaire.

— ETYM. Infiltrer.

INFILTRÉ, ÉE (in-fil-tré, trée), *part. passé* d'infiltrer. Les eaux infiltrées dans les terres. || Terme de médecine. Se dit d'un tissu, d'un organe ou d'un membre, quand il est pénétré de sérosité ou de quelque autre liquide. Tissu cellulaire infiltré.

INFILTRER (in-fil-tré), *v. a.* || 1° Pénétrer comme par un filtre. La sérosité a infiltré les jambes de ce malade. || 2° S'infiltrer, *v. réfl.* Pénétrer par infiltration. L'eau s'infiltre dans le bois le plus dur. || Fig. Opinion qui commence à s'infiltrer dans les esprits.

— HIST. XVI^e s. Le cuir qui couvre le crane a connexion avec le pericrane, à cause qu'il est infiltré et meslé avec luy, PARÉ, III, 3.

— ETYM. In..., 2, et filtre.

INFIME (in-fi-m'), *adj.* Placé le plus bas, en parlant d'une hiérarchie, d'une série quelconque. Les rangs infimes de la société. Les insectes, qu'on doit regarder comme les espèces infimes de la nature, BUFF. *Quadrup.* t. III, p. 106. Un genre s'étend à plusieurs espèces; un genre suprême n'en a point au-dessus de lui; une espèce infime n'en a point au-dessous d'elle, DIDER. *Opin. des anc. phil.* (*stoïcisme*). || Substantivement. Les infimes, ceux qui occupent le plus bas rang dans un ordre quelconque.

REM. Infime n'admet ni plus ni moins; il est le superlatif d'inférieur.

— HIST. XV^e s. J'entens que les bas tu sublimes, Et que les haults tu face infimes, *Nat. à l'alch. err.* || XVI^e s. N'y ayant souvent nul moyen entre la suprême et infime fortune, MONT. I, 314. Comme entre les bestes les poissons sont infimes.... CHARRON, *Sagesse*, I, 16.

— ETYM. Catal. infim; espagn. et ital. infimo; du lat. infimus, superlatif de inferus, inférieur.

† **INFIMITÉ** (in-fi-mi-té), *s. f.* Condition infime. Fleury avait passé sa vie d'abord dans l'infimité, après à se pousser et à faire sa cour à tout le monde, ST-SIM. 306, 164.

— ETYM. Lat. infimitatem, de infimus, infime.

INFINI, IE (in-fi-ni, nie), *adj.* || 1° Qui n'est pas fini, qui est sans bornes. Après avoir fait, ainsi que des fleuves, un peu plus de bruit les uns que les autres, [illegible] tous [illegible] dans ce gouffre infini du néant, où l'on ne trouve plus ni rois, ni princes, ni capitaines, BOSS. *Condé*. Ce qu'on peut affirmer sans crainte, c'est que Dieu est infini, et que l'esprit de l'homme est très borné, VOLT. *Dict. phil. infini.* Pourquoi serait-il impossible qu'il y eût seulement une certaine quantité d'êtres? Je conçois bien mieux la nature bornée que je ne conçois la nature infinie, ID. *Lett. à Mme* ***, 1770. Une chose infinie n'est même que cette chose finie à laquelle nous ôtons les termes et les bornes; ainsi l'idée de l'infini n'est qu'une idée de privation et n'a point d'objet réel, BUFF. *Homme, arithm. sociale.* || Il se dit des attributs de Dieu. Que s'il est une telle justice, souveraine et par conséquent inévitable, divine et par conséquent infinie, BOSS. *Anne de Gonz.* || Dont on ne peut assigner les bornes, le terme. Un espace infini. Une durée infinie. || Qui ne doit pas avoir de fin. Qui nous dira qu'une justice infinie ne s'exerce pas à la fin par un supplice infini et éternel? BOSS. *Anne de Gonz.* || 2° Par exagération, très-grand en étendue, en durée. On a du haut de ce coteau une vue infinie. La mer infinie se déroulait à nos pieds. Je pense que vos conversations ont été bien infinies, SÉV. 327. Il serait inutile de vous redire toutes nos conversations, vous les imaginez aisément, et cela rendrait cette lettre infinie, ID. 380. Quelquefois je trouve une longueur infinie d'un ordinaire à l'autre, ID. 15 nov. 1684. Combien de fois a-t-il essayé de bannir du palais ces lenteurs affectées et ces détours presque infinis que l'avarice a inventés....! FLÉCH. *Lamoignon.* || Très grand en nombre, innombrable. Le sort donne aux plus grands, par d'infinis exemples, De sa légèreté des marques assez amples, ROTROU, *Bélis.* II, 9. Les compliments qu'on vous fait sont infinis, SÉV. 15 avr. 1671. Cette bonne duchesse a quitté son cercle infini pour me venir voir, ID. 15 mai 1689. Il voit Jérusalem prise et saccagée; un pillage effroyable et des désordres infinis, BOSS. *Hist.* II, 4. Les dépenses et les exactions étaient infinies, ID. *ib.* I, 10. Des ouvrages infinis remplis de doctrine et de lumière paraissent pour aider à la piété des fidèles, MASS. *Or. fun. Louis XIV.* Que Moïse même malgré sa timidité.... ait rendu ce peuple inquiet et intraitable, docile à des préceptes pénibles et infinis, ID. *Panég. St Franç.* Les devoirs infinis d'un pénible ministère, ID. *Or. fun. Villars.* Si vous sentez ces penchants infinis qui s'opposent encore en vous à la loi de Dieu, ID. *Carême, Prière* 1. On se prescrit des aumônes qui flattent la vanité et on se calme sur des restitutions infinies que la loi de Dieu nous prescrit, ID. *Carême, Culte.* || Je serais infini, je ne finirais pas de dire, d'exposer. Disons le même des autres exemples; je serais infini, si j'entreprenais de les parcourir tous, BOURDAL. *Dim. de la Septuagés. Dominic.* t. I, p. 374. || Fig. Quand je ne considérerais pas, monseigneur, les infinies obligations que je vous ai, VOIT. *Lett.* 83. Des deux côtés mon mal est infini, CORN. *Cid*, I, 9. Je croirai toutefois mon bonheur infini, ID. *Cinna*, V, 3. J'aperçois Bélisaire; opposez, Antonie, À ses vœux infinis une force infinie, ROTROU, *Bélis.* II, 3. Je suis extrêmement touchée de sa retraite [du cardinal de Retz]; je vous manderai comme il s'y trouvera; il nous paraît que son courage est infini, SÉV. 26 juin 1675. [Pourquoi] vouloir affronter des travaux infinis? RAC. *Mithrid.* III, 1. Combattu par ces agitations infinies qui partagent le cœur au moment d'un changement, MASS. *Carême, Prod.* La dissipation infinie où nous avons vécu nous rend l'uniformité des devoirs plus ennuyeuse, ID. *Carême, Dégoûts.* Mes remords infinis Ont égalé mon crime et vengé mon pays, VOLT. *Brut.* V, 7. Quand mes yeux, éclairés du feu de son génie, Le virent s'élever dans sa course infinie, ID. *Fanat.* I, 4. || 3° *S. m.* Ce dont la grandeur n'a point de limite; on entend par infini non pas ce qui est actuellement sans bornes déterminées, mais ce qui ne peut pas absolument en recevoir, à quelque titre et en quelque rapport que ce soit. Mon entendement, qui est fini, ne peut comprendre l'infini, DESC. *Rép. aux 1^{res} obj.* 5. Ainsi se fait une espèce d'infini et d'éternel, PASC. dans COUSIN. Manque d'avoir contemplé ces infinis, ID. *ib.* L'unique ressource qui reste à l'auteur, c'est de dire qu'il peut y avoir des infinis les uns plus grands que les autres, FÉN. t. III, p. 178. Je ne puis comprendre qu'un infini réel hors de moi ait pu imprimer en moi, qui suis borné, une image ressemblante à la nature infinie, ID. *Exist.* II, 1, *Idée de l'infini.* L'infini en durée est lié d'une chaîne non interrompue; cet infini se perpétue dans l'instant même où je dis qu'il est passé; le temps a commencé et finira pour moi, mais la durée est infinie, VOLT. *Dict. phil. Infini.* L'infini ne peut se joindre au fini, ID. *Voyage de la Raison.* Si l'on objecte qu'il y a un infini réel en géométrie, je réponds que non, ID. *Métaph.* 3. On ne doit considérer l'infini, soit en petit, soit en grand, que comme une privation, un retranchement à l'idée du fini, BUFF. *Ess. arith. mor. Œuv.* t. X, p. 168. Et devant l'infini, pour qui tout est pareil, Il est donc aussi grand d'être homme que soleil! LAMART. *Harm.* II, 4. || 4° L'idée des choses infinies, de Dieu, de l'univers illimité. Pauvre nature humaine! nous ne connaissons l'infini que par la douleur, STAËL, *Corinne*, XIII, 6. Si la prière enfin de ses pleurs vous inonde, Et devant l'infini fait fléchir vos genoux, LAMART. *Harm.* I, 11. Comme une goutte d'eau dans l'Océan versée, L'infini dans son sein absorbe ma pensée, ID. *Méd.* I, 28. || 5° Terme de mathématique. Nom donné aux quantités qui sont plus grandes que toute quantité assignable. Dès les premiers pas qu'on fait en géométrie on trouve l'infini, et dès les temps les plus reculés les géomètres l'ont entrevu, BUFFON, *Essai arithm. mor. Œuvres*, t. X, p. 162. || Le calcul de l'infini, la géométrie de l'infini, nom donné autrefois à ce qu'on nomme aujourd'hui calculs différentiel et intégral. Le terme était arrivé où la géométrie devait enfanter le calcul de l'infini. M. Newton trouva le premier ce merveilleux calcul, ROLLIN, *Hist. anc.* t. XIII, livre XXVII, chap. I, p. 424, dans POUGENS. Il [Newton] a inventé le calcul qu'on appelle de l'infini: il a découvert et démontré un principe nouveau qui fait mouvoir toute la nature, VOLT. *Lett. phil. Newton et Descartes.* || 6° À l'infini, *loc. adv.* Sans fin, sans bornes, sans mesure. Les nombres sont divisibles ou peuvent augmenter à l'infini. En recherchant les pères de mes pères, je ne pourrais pas continuer ce progrès à l'infini, DESC. *Rép. aux 1^{res} obj.* 5. La nature féconde Varie à l'infini les traits de ses dessins, VOLT. *Scyth.* IV, 1. || À l'infini, en mathématique, signifie souvent ce qui n'existe pas. Deux parallèles ne se rencontrent que à l'infini, c'est-à-dire ne se rencontrent pas; et de même une hyperbole et ses asymptotes ne se rencontrent qu'à l'infini. Une parabole est une courbe dont le second foyer est à l'infini, c'est-à-dire n'existe pas. || 7° Dans le langage ordinaire, à l'infini se prend, par exagération, pour beaucoup. Il y a une autre sorte d'importuns.... dont le nombre.... va presque déjà à l'infini, BALZAC, liv. III, lett. 3. Nous avons causé à l'infini, SÉV. 164. La Fayette est joli.... il a un beau nom, il est dans le chemin de la guerre, et a tous les amis de sa mère, qui sont à l'infini, ID. 25 sept. 1689. Dès lors on a bien prévu que, la licence n'ayant plus de frein, les sectes se multiplieraient jusqu'à l'infini, BOSS. *Reine d'Anglet.* || À l'infini, en retardant sans limite. Je vous demande.... de ne point remettre à l'infini les remèdes que M. de la Rouvière veut que vous fassiez, SÉV. 17 mars 1680.

— REM. Infini, adjectif rigoureusement négatif, n'admet aucun degré de comparaison. Pourtant, dans le style familier, en ne considérant plus infini que comme signifiant très-grand, on lui a quelquefois donné des degrés de comparaison. En faisant mes lettres un peu moins infinies, SÉV. 387.

— SYN. INFINI, ABSOLU. L'infini est une grandeur sans limites. L'absolu est ce qui est, en soi, complet, parfait, sans augmentation possible. L'espace infini est sans bornes; la pureté absolue d'une liqueur est parfaite; aucune particule étrangère n'y reste, on ne pourrait pas dire qu'elle est infinie. Ils se disent tous les deux de Dieu; mais ils gardent leur sens propre. La puissance de Dieu est infinie; mais sa connaissance est absolue. De plus l'absolu s'oppose au relatif, ce que l'infini ne fait pas.

— HIST. XIV^e s. Infini, c'est chose infinite, sans fin et sans terme ou innombrable, ORESME, *Eth.* 44. || XV^e s. Toutes les tentes et pavillons et d'autres biens infiniz, COMM. V, 1. || XVI^e Et pendant qu'ils gardèrent leurs coustumes, infinis hommes vertueux se sont trouvez entr'eux, LANOUE, 125. Le reste de la cavalerie tenoit un pais infini, ID. 289.

— ETYM. Bourg. infigni; provenç. infinit, enfinit; espagn. et ital. infinito; du lat. infinitus, de in...., 1, et finitus, fini.

INFINIMENT (in-fi-ni-man), *adv.* || 1° D'une manière infinie. L'espace, le temps éternel [illegible]. Étant infiniment puissant, comme il est infiniment bon, il [Dieu] veut tout le bien qu'il peut faire, et il fait tout le bien qu'il veut, FLÉCH. *Lamoignon.* Cette idée [de Leibnitz, qu'il n'y a pas deux objets absolument semblables dans la nature] est grande. Il paraît qu'il n'y a qu'un être tout-puissant qui ait pu faire des choses infinies infiniment différentes, VOLT. *Phil. Newt. Expos. des instit. phys.* Notre globe est infiniment moins qu'un grain de sable en comparaison de ces millions de milliards d'univers devant lesquels nous disparaissons, ID. *Dict.* 14. || En mathématique, quantité infiniment petite, celle qui est conçue comme moindre qu'aucune quantité assignable. || Le calcul des infiniment petits, le calcul différentiel. || Fig. et par moquerie,

Les infiniment petits, les humains. Le Sirien [habitant de Sirius] reprit les petites mites [les hommes]; il leur parla encore avec beaucoup de bonté, quoiqu'il fût un peu fâché dans le fond du cœur de voir que les infiniment petits eussent un orgueil presque infiniment grand, VOLT. *Microm.* 7. || 2° Beaucoup, extrêmement. Quand je ne considérerais point mes intérêts, je ne me pourrais empêcher de regretter infiniment une personne de qui vous êtiez infiniment aimée, VOIT. *Lett.* 71. Ce serait le reconnaître [le pape] pour infaillible, blesser infiniment nos libertés, ruiner les appels au concile général, PASCAL, *Prov.* XIX. Il cacha si infiniment son envie.... SEV. *mercr. des cendres* 1680.

REM. Comment faut-il dire : il a infiniment de l'esprit, ou bien : il a de l'esprit infiniment ; ou bien : il a infiniment d'esprit ? La première manière, recommandée par Domergue, est correcte mais peu usitée. La seconde est correcte aussi, et d'un usage plus fréquent que la première : Elle avait de l'esprit infiniment, SEGRAIS, *Princesse de Paphlagonie*, t. II, p. 216. La troisième est la plus usitée ; mais elle est peu correcte, puisqu'il faut prendre infiniment pour l'équivalent de beaucoup : M. de Brissac avait infiniment d'esprit, avec une figure de plat apothicaire, grosset, basset, et fort enrhumé, ST-SIM. 44, 68. C'est un abus ; mais l'usage l'a consacré. On trouve les adverbes diablement, extrêmement, furieusement (voy. ces mots) employés de même.

— HIST. XVI° s. J'ay toujours esté infiniement empesché à pourvoir aux seditions, CONDÉ, *Mém.* p. 554. Ceux-là qui pensent l'avoir trouvée [la vérité] se trompent infiniment, MONT. II, 230.

— ÉTYM. *Infinie*, et le suffixe *ment* ; provenç. *infinitament*, *enfinidamen* ; espagn. et ital. *infinitamente*.

† **INFINITAIRE** (in-fi-ni-tê-r'), *s. m.* Partisan du calcul infinitésimal. Il ne laissait pas d'y glisser adroitement des accusations d'insuffisance ou même de fausseté contre le nouveau calcul, avec lequel il ne s'est jamais bien réconcilié, et les infinitaires étaient au guet pour ne lui rien passer qui les intéressât trop, FONTEN. *Rolle.*

— ÉTYM. *Infini.*

INFINITÉ (in-fi-ni-té), *s. f.* || 1° Qualité de ce qui est infini. L'homme n'est produit que pour l'infinité, PASC. *Préf. Vide.* Il est bien croyable que Dieu, qui aime infiniment, en donne des preuves proportionnées à l'infinité de son amour et à l'infinité de sa puissance, BOSS. *Anne de Gonz.* Rien ne finit en cette contrée [au delà du tombeau] ; c'est le Seigneur lui-même qui va commencer de mesurer toutes choses par sa propre infinité, ID. *Sermons, Impénit.* 2. L'auteur de la nature a marqué du sceau de son infinité ses moindres productions, BONNET, *Contempl. nat.* Œuv. t. VIII, p. 141, dans POUGENS. || *Au plur.* Je ne vois que des infinités de toutes parts, qui m'enferment comme un atome, et comme une ombre qui ne dure qu'un instant sans retour, PASC. *Pensées*, t. I, p. 299, édit. LAHURE. || 2° Par extension, besoin d'infini dans l'âme humaine. Que veulent-ils dire de travailler jour et nuit inutilement à remplir un abîme et à contenter l'infinité ? BALZ. *la Gloire.* Elles [les passions] ont toutes une infinité qui se fâche de ne pouvoir être assouvie, BOSS. *Sermons. Nécessité de la pénit.* 1. || 3° Il se dit, par exagération, de ce qui est très-considérable. Ma chère enfant, que dites-vous de l'infinité de ma lettre ? si je voulais, j'écrirais jusqu'à demain, SÉV. 68. Il faut croire qu'il passe autant de vin dans le corps de nos Bretons, que d'eau sous les ponts, puisqu'on prend là-dessus l'infinité d'argent qui se donne à tous les états, ID. 12 août 1671. || Un très-grand nombre. Sous ombre que vous avez à cette heure une infinité d'affaires, VOIT. *Lett.* 83. Une infinité d'infinités de propositions, PASC. dans COUSIN. On dit qu'il y en a une infinité qui ont péri, SÉV. 147. Je vois des harangues, des infinités de compliments, de civilités, de visites, ID. 3 mars 1671. Dans les provinces éloignées et même dans cette ville [Paris], au milieu de tant de plaisirs et de tant d'excès, une infinité de familles meurent de faim et de désespoir, vérité constante, publique, assurée, BOSS. *Sermons, impén. finale*, 3. Une infinité d'accidents peuvent toujours tarir quelques sources de la consommation dans Paris, FONTEN. *Éloge d'Argenson.* Le peuple, qui n'avait point de roi, avait une infinité de tyrans, DUCLOS, *Hist. de Louis XI*, Œuv. t. II, p. 19, dans POUGENS. Il faut avoir combiné des infinités de rapports pour acquérir des idées de convenance, de proportion, d'harmonie et d'ordre, J. J. ROUSS. dans LAVEAUX. Une infinité d'Américains, Anglais, Français, Hollandais, dont les plantations sont épuisées, RAYNAL, *Hist. phil.* IX, 28.

— REM. 1. Quand ce mot régit un nom au pluriel, le verbe doit se mettre au pluriel : J'ai eu cette consolation en mes ennuis qu'une infinité de personnes ont pris la peine de me témoigner le déplaisir qu'ils en ont eu, MALHERBE, cité dans VAUGELAS. || 2. Il en est de même quand ce mot est précédé de la particule *en*, parce que cette particule exprime un pluriel : Il y en a une infinité qui pensent que.... Mais on dira : Une infinité de monde se jette là dedans. || 3. Infinité n'a pas ordinairement de pluriel, et l'Académie ne lui en donne point. Cependant il est des cas où le pluriel rend plus exactement l'idée que l'on attache à ce mot ; voyez-en plus haut des exemples de Pascal, de Sévigné, de J. J. Rousseau.

— HIST. XV° s. Adonc entrerent François de tous costez, qui occirent tant d'Engloiz, que ce fust infinité, MENARD, *Hist. de du Guescl.* p. 446, dans LACURNE. Dont il a dueil tel et si grant, Que ce luy est infinité, A. CHART. *Poésies*, p. 747. || XVI° s. L'infinité de son essence [de Dieu] nous doit espouvanter, à ce que nous n'attentions point de le mesurer à nostre sens, CALV. *Instit.* 69. Si les plaisirs que tu nous promets en l'aultre vie sont de ceulx que j'ay sentis çà bas, cela n'a rien de commun avecques l'infinité, MONT. II, 252. Si on regarde l'infinité de belles maisons qu'elle [la France] possede, LANOUE, 148. Il courut une infinité de risques, D'AUB. *Vie*, XIX.

— ÉTYM. Provenç. *infinitat*, *enfenitat* ; espagn. *infinidad* ; ital. *infinità* ; du latin *infinitatem*, de *infinitus*, infini.

INFINITÉSIMAL, ALE (in-fi-ni-té-zi-mal, ma-l'), *adj.* Terme de mathématique. Qui a le caractère d'une quantité infiniment petite. Le plus vil métal recouvert d'une couche infinitésimale d'or ou d'argent par les procédés de la galvanoplastie, simulera l'or ou l'argent, COURNOT, *Princ. de la théorie des richesses*, II, 4. || Calcul infinitésimal, nom commun du calcul différentiel et de son inverse le calcul intégral. || Par extension. Si une progression harmonique règne entre tous les êtres terrestres, si une même chaîne les embrasse tous, combien est-il probable que cette chaîne merveilleuse se prolonge dans tous les mondes planétaires, qu'elle les unit tous et qu'ils ne sont ainsi que des parties constituantes et infinitésimales de la même série ! BONNET, *Paling.* XXII, 3.

— ÉTYM. *Infinitésime.*

† **INFINITÉSIME** (in-fi-ni-té-zi-m'), *adj.* Terme de mathématique. Infiniment petit. || *S. f.* Les infinitésimes, les parties infiniment petites d'une chose.

— ÉTYM. Lat. *infinitus*, avec la finale *esimus*, que le latin emploie pour exprimer les nombres ordinaux, par exemple : *vig-esimus*, vingtième, *mill-esimus*, millième.

INFINITIF (in-fi-ni-tif), *s. m.* Terme de grammaire. Mode des verbes qui exprime l'état ou l'action, sans déterminer ni le nombre ni la personne. Aimer est l'infinitif du verbe dont j'aime est l'indicatif présent. Un verbe à l'infinitif. Le boire est un infinitif employé comme substantif. || Adjectivement. Le mode infinitif.

— HIST. XVI° s. Uses donques hardiment de l'infinitif pour le nom, comme l'aller, le chanter, le vivre, le mourir, DU BELLAY, *Illust. de la langue franç.* II, 9.

— ÉTYM. Provenç. *infinitiu*, *enfenitiu* ; espagn. et ital. *infinitivo* ; du latin *infinitivus*, de *infinitus*, indéfini, c'est-à-dire impersonnel ; c'est en effet le sens de l'*infinitif* pour les anciens, qui y comprenaient le participe.

† **INFINITOVISTE** (in-fi-ni-to-vi-st'), *s. m.* Physiologiste qui pense que tous les germes sont emboîtés à l'infini les uns dans les autres, et que la génération ne fait que retirer l'un après l'autre les germes de leur emboîtement.

— ÉTYM. Lat. *infinitus*, infini, et *ovum*, œuf.

† **INFINITUDE** (in-fi-ni-tu-d'), *s. f.* Celle des qualités de Dieu par laquelle il est infini. Dieu accable nos facultés par son infinitude. C'est à Descartes qu'il [Pascal] a visiblement emprunté ses plus beaux morceaux sur l'infinitude et la perfection de Dieu, COUSIN, *Sur les Pensées de Pascal*, p. 40.

— ÉTYM. *Infini.*

† **INFIRMABLE** (in-fir-ma-bl'), *adj.* Que l'on peut infirmer. Témoignage infirmable.

INFIRMATIF, IVE (in-fir-ma-tif, ti-v'), *adj.* Terme de palais. Qui infirme, qui rend nul. Arrêt infirmatif d'une sentence, d'un jugement.

— HIST. XV° s. Infirmatif, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Infirmer.*

† **INFIRMATION** (in-fir-ma-sion), *s. f.* Terme de pratique. Action d'infirmer.

— ÉTYM. Lat. *infirmationem*, de *infirmare*, infirmer.

INFIRME (in-fir-m'), *adj.* || 1° Qui n'est pas ferme, solide, résistant. L'esprit est prompt et la chair infirme, PASC. *Myst. de Jésus*, I, éd. FAUGÈRE. L'homme est assurément trop infirme pour.... ID. *ib.* dans COUSIN. || Substantivement. Donner le lait aux infirmes et le pain aux forts, BOSS. *le Tellier.* || 2° Qui est sujet à des infirmités, ou qui a présentement quelque infirmité. Vieillesse infirme. Me voyant infirme et malade comme je le suis, je veux me faire un gendre et des alliés médecins, MOL. *Mal. imag.* I, 5. Elle n'a plus pensé qu'à accomplir son temps de pénitence, et n'a pas même voulu souhaiter d'être moins infirme, FLÉCH. *Mme de Mont.* À l'indigence infirme ouvrir de doux hospices, LEMIERRE, *Char. em* II, 1. || *S. m.* et *f.* C'est un infirme. Une vieille infirme. Les chambres des pauvres infirmes, les lits non de repos et de sommeil, mais d'inquiétudes et de veilles laborieuses, BOSS. 1er *sermon, Fête de tous les saints, préambule.* Dire merveilles de sa santé devant des infirmes, LA BRUY. V.

— HIST. XI° s. Tut soie anferm [bien que je sois infirme], si m' pais [nourris-moi] pur sue amor [pour l'amour de Dieu], *St Alexis*, XLIV. || XII° s. Et si [le Christ] atempra sa clarteit as oyilz [aux yeux] qui estoient emfarm, ST-BERN. 526. || XIII° s. Nus hons n'i vient, tant soit enfers, Que maintenant gariz ne fust, *Ren.* t. II, p. 118. Tant est fox [fou] de pesme [très-mauvaise] nature, Que plus li est doctrine sure [aigre] Que ne soit à l'enferm le pain, *le Reclus de Molliens*, dans RAYNOUARD, à *eferm.* || XIV° s. Ceux qui sont malades et enfermes, ORESME, *Eth.* 50. || XV° s. Doivent les parens.... faire comme le bon medecin qui desire la garison de son enferme, CHR. DE PISAN, *Charles V*, I, 11. || XVI° s. Par succession de temps nous avons repris l'i latin ; car nous disons aujourd'hui infirme, infirmité, PASQUIER, *Recherches*, VIII, p. 702, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *eferm*, *enferm* ; espagn. *enfermo* ; ital. *infermo* ; du lat. *infirmus*, de *in*.... 1, et *firmus*, ferme.

INFIRMÉ, ÉE (in-fir-mé, mée), *part. passé* d'infirmer. Décision infirmée par le tribunal.

INFIRMER (in-fir-mé), *v. a.* Ôter de la fermeté, force, créance. Pour infirmer l'immutabilité de sa parole, MASS. *Carême, Parole.* On se fait une étude d'infirmer les plus beaux titres de sa gloire, ID. *Mystères, Incarn.* Nous nous faisons de fausses raisons pour en infirmer la vérité, ID. *Panég. St Étienne.* || Infirmer une preuve, un témoignage, montrer le faible d'une preuve, d'un témoignage. || Terme de palais. Infirmer une pièce, un acte, en attaquer la force, la créance. || Terme de jurisprudence. Infirmer un jugement, une sentence, se dit d'un juge supérieur qui annule ou réforme la sentence rendue par un juge inférieur. La cour impériale infirma le jugement du tribunal de première instance.

— HIST. XIII° s. Il verra que enfermée [devenue malade] soit leur mains, *Psautier*, f° 189. || XIV° s. Et ont grant tristece se leur raisons sont infirmées et non tenues aussi comme se ce estoient sentences ou autorités, ORESME, *Eth.* 214. || XVI° s. Plusieurs des nostres ou le confirment [que le monde est un animal], ou ne l'osent infirmer, MONT. II, 182.

— ÉTYM. Provenç. *enfermar*, *enfirmar*, rendre malade ; espagn. *enfermar* ; ital. *infermare* ; du lat. *infirmare*, de *in*.... 1, et *firmus*, ferme, sain, solide.

INFIRMERIE (in-fir-me-rie), *s. f.* || 1° Local destiné, dans les colléges et lycées, dans les couvents et autres lieux où sont réunies beaucoup de personnes, au traitement des malades. Il est à l'infirmerie, dans une des salles de l'infirmerie. || Endroit d'un vaisseau destiné aux malades. || Écurie destinée à recevoir des chevaux malades. || Local disposé pour les chiens malades. || Cage doublée pour renfermer les oiseaux malades. || Abri où l'on met les caisses renfermant des plantes ou des arbustes faibles ou nouvellement transplantés. || Fig. et familièrement. Maison où il y a plusieurs personnes malades. || 2° Dans certaines abbayes d'hommes, nom d'un office claustral dont le revenu est destiné à l'entretien des religieux malades. Il était dû tant de blé de rente à l'infirmerie de telle abbaye. || 3° Prieur de l'infirmerie, dignitaire de l'ordre de Malte, présidant les douze prêtres chargés du spirituel dans l'intérieur de l'hôpital.

— HIST. XIII° s. Et la ramenerent [une folle] en l'enfermerie, et la lierent en un lit de fust seur cordes, *Miracles St Louis*, p. 183. || XIV° s. Dix galices

[cabines], huit en treste, et un en l'enfermerie, et l'autre en la garde de l'aumosnier, *Bibl. des chartes*, 4ᵉ série, t. V, p. 160.

— ÉTYM. *Infirme*; provenç. *efermaria*, *enfermaria*; espagn. *enfermeria*; portug. *enfermaria*; ital. *infermeria*.

INFIRMIER, ÈRE (in-fir-mié, miè-r'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui soigne et sert les malades dans une infirmerie, dans un hôpital. || *Adj.* Aide infirmier. Caporal infirmier. || 2° Dans certaines abbayes d'hommes, religieux qui est revêtu de l'office claustral dit infirmerie.

— HIST. XVᵉ s. Comment, madame, dit l'enfermiere, vous estes de vous-mesme homicide, LOUIS XI, *Nouv.* XXI. Item [le couvent] doit pain et vin aux enfermier et secretaire, quand ils font reparer les maisons de leurs offices, MIGNARD, *Hist. des princ. fond. relig. du bailliage de la Montagne*, p. 116.

— ÉTYM. *Infirme*; provenç. *efermier*, *enfermier*; espagn. *enfermero*; ital. *infermiere*.

INFIRMITÉ (in-fir-mi-té), *s. f.* || 1° Défaut de force. La naissance a des marques indubitables de notre commune faiblesse, nous commençons tous notre vie par les mêmes infirmités de l'enfance, MASS. *Carnay*. Vous avez besoin d'un lit pour vous reposer dans votre accablement.... autre faiblesse déplorable, vous faites de tous ces témoins et de tous ces monuments de votre faiblesse un spectacle à votre vanité, et il semble que vous vouliez triompher de l'infirmité qui vous environne de toutes parts, ID. *Concupisc.* 3. || 2° Particulièrement. Indisposition ou maladie habituelle. La surdité, la cécité sont des infirmités. Une mort chrétienne, préparée par des infirmités sensibles et humiliantes, FLÉCH. *Mme de Mont.* Malgré plusieurs soins différents et les infirmités même qui deviennent le plus grand de tous les soins, M. de Chazelles ne perdait point de vue ses galères égarées dans l'Océan, FONTEN. *Chazelles*. Il n'est pas étonnant que nous soyons plus que les animaux sujets à des infirmités, puisque nous ne sentons pas aussi bien qu'eux ce qui nous est bon ou mauvais, BUFF. *Disc. nat. anim.* Œuvr. t. V, p. 306. || Dans le langage médical, on nomme infirmité tout cas dans lequel un individu, avec ou sans désordre appréciable de la disposition matérielle du corps, ne possède pas telle ou telle fonction, ou la possède d'une manière imparfaite ou irrégulière, tout en jouissant d'ailleurs d'une bonne santé. La claudication, après la guérison de la luxation spontanée de la cuisse, est une infirmité. || 3° *Fig.* Faiblesse morale, fragilité pour le bien. Il faut supporter les infirmités de son prochain. Ce serait imiter les premiers payens qui donnèrent à leurs dieux toutes les passions et toutes les infirmités des hommes, BALZ. Lett. II, liv. 6. Combien y en a-t-il dont elle soutient tous les jours la fragilité naturelle et l'infirmité contre les plus violentes tentations! BOURDAL. 13ᵉ *dimanche après la Pentec. Dominic.* t. III, p. 376. Il est permis de chercher un secours à l'infirmité de la chair, FÉN. t. XVII, p. 206.

— HIST. XIᵉ s. Mult li angreget [croît] la sue anfermetet; Or set il bien quet il s'en deit aler, *St Alexis*, LVI. || XIIᵉ s. Cil qui estoient engroté [malades] Et d'aucune enferté grevé, Des laveüres baing faisoient, WACE, *Brut*, v. 8277. Il [les mauvais anges] par non sachance ou par enfermeteit ne pechierent mies, ST BERN. 534. || XIIIᵉ s. Plusors ensoines [excuses] sont par les quiz [lesquelles] ou par aucun des quis on pot essonier [excuser] le jor qu'on a par devant signeur, si comme enfermeté de cors, BEAUM. III, 2. Et pour ce meschief et pour l'enfermeté du pays, là où il ne pleut nulle foiz goute d'yaue, nous vint la maladie de l'ost, JOINV. 236. || XIVᵉ s. Beau fils, il te convient apprendre à congnoistre les sept metaus [dont le mercure est principal], leurs forces, leurs infirmités, et variables qualités, LA PORT 1612.

— ÉTYM. Provenç. *efermetat*, *enfermetat*, *infermetat*; espagn. *enfermedad*; ital. *infermità*; du lat. *infirmitatem*, de *infirmus*, infirme.

† **INFIXÉ, ÉE** (in-fi-ksé, ksée), *adj.* Qui est fixé dans. Une pièce de bois retenue par les deux bouts est infixée dans une muraille comme sont les poutres, BUFF. *Exp. sur les végét.* 1ᵉʳ mém.

— HIST. XVᵉ s. Ainsi que pareillement peut apparoir par autres nos lettres dedans et avec les quelles ces presentes sont infixées, GODEFROY, *Observ. sur Charles VIII*, p. 490, dans LACURNE.

— ÉTYM. *In*.... 2, et *fixé*.

† **INFLAMMABILITÉ** (in-fla-mma-bi-li-té), *s. f.* [illegible] caractère de ce qui est inflammable. Les substances animales et végétales contiennent toutes une très-grande quantité de cet air fixe; et c'est en quoi consiste l'un des principes de leur inflammabilité, BUFF. *Hist. min. Introd.* 2ᵉ part. Œuv. t. VI, p. 127.

INFLAMMABLE (in-fla-mma-bl'), *adj.* || 1° Qui s'enflamme facilement. Il y a des arts qui ont aussi tout changé dans le monde; tel est celui de la poudre inflammable, VOLT. *Mœurs*, *rem.* VIII. || Terme de chimie. Substances inflammables, substances simples, non métalliques surtout, qui prennent feu aisément et brûlent avec flamme. || Air inflammable, nom anciennement donné au gaz hydrogène. Les phénomènes singuliers que présente l'air inflammable attiraient dans ce moment l'attention des physiciens, CONDORCET, *Bucquet*. || 2° *Fig.* Qui est sujet à se prendre de passion, à s'enflammer tout à coup. Un caractère inflammable.

— ÉTYM. Voy. *Inflammation*.

INFLAMMATION (in-fla-mma-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Phénomène dans lequel un corps qui brûle produit de la flamme. L'inflammation de la poudre. Ce n'est qu'une inflammation pyriteuse produite par l'eau qui séjourne dans cet endroit et qu'on pourrait éteindre en le desséchant, BUFF. *Hist. min.* t. II, p. 318, dans POUGENS. || 2° Terme de médecine. État caractérisé par la tumeur, la rougeur, la chaleur et la douleur de la partie. L'inflammation est due à un afflux plus considérable du sang dans les vaisseaux capillaires. Il y a de l'inflammation à cette plaie. Inflammation du poumon. || 3° *Fig.* Colère, irritation. Mais qui cause, seigneur, votre inflammation? MOL. *le Dép.* II, 7.

— HIST. XIVᵉ s. Laquelle citation [devant un tribunal] fut plus inflammacion que esbahisement du fier engin [esprit, caractère] de lui, BERCHEURE, fᵒ 54, *verso*. || XVIᵉ La jambe s'enfla et devint fort grosse avec une inflammation extreme, AMYOT, *Agésil.* 46. Un homme agité d'ire et de furie.... les mouvements extraordinaires, l'inflammation du visage, les serments inusitez, MONT. III, 140.

— ÉTYM. Genev. *enflammation*; provenç. *inflammatio*, *enflamacio*, *efflamacio*; espagn. *inflamacion*, ital. *infiammazione*; du lat. *inflammationem*, de *inflammare*, enflammer.

INFLAMMATOIRE (in-fla-mma-toi-r'), *adj.* Terme de médecine. Qui cause de l'inflammation, qui tient de l'inflammation. Maladie inflammatoire. Phénomènes inflammatoires. || Sang inflammatoire, sang qui, évacué par la saignée et pris en caillot, offre à sa surface supérieure une couenne.

— ÉTYM. Voy. INFLAMMATION.

† **INFLATION** (in-fla-sion), *s. f.* Terme didactique. Action d'enfler, de s'enfler. L'enflure est le résultat de l'inflation.

— HIST. XVIᵉ s. De l'inflation de la matrice : la matrice quelques fois s'enfle de telle sorte, qu'il semble la femme estre grosse d'enfant.... PARÉ, XVIII, 90.

— ÉTYM. Provenç. *inflacio*, *enflaxon*, *eflaxo*; espagn. *inflacion*; ital. *inflagione*; du lat. *inflationem*, de *inflare*, enfler.

INFLÉCHI, IE (in-flé-chi, chie), *part. passé* d'infléchir. La lune ne disparaît pas entièrement dans ses éclipses; elle est encore éclairée d'une très-faible lumière qui lui vient des rayons du soleil, infléchis par l'atmosphère terrestre, LAPLACE, *Exp.* I, 4. || Terme de botanique. Qui se recourbe de dehors en dedans.

INFLÉCHIR (in-flé-chir), *v. a.* Fléchir de manière à former un coude. En infléchissant les rayons du soleil, l'atmosphère nous fait ainsi jouir plus longtemps de sa présence, LAPLACE, *Exp.* I, 16. || S'infléchir, *v. réfl.* Être infléchi. Comment les rayons ne se confondent pas en se croisant, comme ils rebondissent sans toucher aux surfaces, pourquoi ils s'infléchissent vers les bords des objets, pourquoi le bleu est plus réfrangible que le rouge, vous demanderez tout cela à Dieu qui, je crois, est le seul qui en sache des nouvelles positives, VOLT. *Mél. littér. À M****.

— HIST. XIIIᵉ s. Et verras en Policratique, Qu'il s'enflechi de la matire, Et des nombres devoit escrire, *la Rose*, 6710.

— ÉTYM. *In*....2, et *fléchir*.

† **INFLÉCHISSABLE** (in-flé-chi-sa-bl'), *adj.* Qui ne peut être fléchi. Il ne se dit qu'au propre.

— HIST. XVIᵉ s. Inflechissable, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Infléchissant*, et la terminaison *able*.

† **INFLEXE** (in-flè-ks'), *adj.* Terme de botanique. Synonyme de infléchi.

— ÉTYM. Lat. *inflexus*, de *in*.... 2, et *flexus*, fléchi.

INFLEXIBILITÉ (in-flè-ksi-bi-li-té), *s. f.* || 1° Qualité de ce qui est inflexible. L'inflexibilité absolue n'existe dans aucun corps. || 2° *Fig.* Qualité de celui qui ne plie pas, ne cède pas. Il y a primitivement une intelligence, une science certaine, une vérité, une fermeté, une inflexibilité, une règle, un ordre, avant qu'il y ait une déchéance de toutes ces choses, BOSS. *Élév. sur myst.* I, 3. Vos habitudes invétérées, votre inflexibilité dans le mal, ID. *ib.* I, 9. Voilà ce qui m'a lié avec des personnes de mérite qui peut-être ont trop d'inflexibilité dans l'esprit, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 27 janv. 1766. || Particulièrement. Caractère de celui qui ne se laisse pas attendrir. J'aime mieux avoir à me reprocher mon indulgence qu'une inflexibilité dont tu ne profiterais pas, et dont les suites seraient peut-être encore plus tristes, MARIV. *Marianne*, 4ᵉ part. Tu n'as point, ô Macbeth, épargnant tes victimes, L'inflexibilité qui convient aux grands crimes, DUCIS, *Macbeth*, III, 4.

— HIST. XIVᵉ s. Ainsi est engendré en iceus membres inflectibilité et impotence de mouvoir, H. DE MONDEVILLE, fᵒ 65.

— ÉTYM. *Inflexible*.

INFLEXIBLE (in-flè-ksi-bl'), *adj.* || 1° Qu'on ne peut fléchir, plier, courber. L'expérience nous apprend qu'on communique le mouvement à tous les corps, donc tous les corps sont à ressort, donc il n'y a point de corps durs et inflexibles dans la nature, BUFF. *Hist. min. introd.* 1ʳᵉ part. Œuvr. t. VI, p. 4, note 1. || 2° *Fig.* Qui ne cède à aucun des motifs qui peuvent fléchir ou toucher l'âme. À mes plus saints désirs la trouvant inflexible, CORN. *Cinna*, V, 3. ....Si tu m'es inflexible, Je m'en vais me tuer, MOL. *l'Ét.* II, 7. Dans toute l'administration de la justice, il nous paraissait un homme que la nature avait fait bienfaisant et que la raison rendait inflexible, BOSS. *le Tellier*. Tant que vous serez inflexibles pour vos frères, n'espérez pas que Dieu jamais se laisse fléchir en votre faveur, BOURDAL. *Sermons*, 21ᵉ *dim. après la Pentec. Dominic.* t. IV, p. 298. Un sage ami, toujours rigoureux, inflexible, Sur vos fautes jamais ne vous laisse paisible, BOIL. *Art p.* I. Il avait été inflexible à toutes mes instances, STAAL, *Mém.* t. II, p. 132. À cet ordre terrible, à cette violence, Mon époux, inflexible en sa fidélité, N'a vu que son devoir et n'a point hésité, VOLT. *Orphel.* III, 3. || Il se dit des choses, dans le même sens. L'exemple de son inflexible régularité fut l'inévitable censure de tous les mauvais desseins, BOSS. *le Tellier*. Ô courage inflexible! ô trop constante foi! Que, même en périssant, j'admire malgré moi! RAC. *Bajaz.* II, 3. Mais de faire fléchir un courage inflexible, ID. *Phèd.* II, 1. Ô superstition, tes rigueurs inflexibles Privent d'humanité les cœurs les plus sensibles, VOLT. *Fanat.* I, 2. Ma haine est inflexible ainsi que sa colère, ID. *ib.* I, 4.

— HIST. XIVᵉ s. La terre remaint [reste] qui ne puet estre dissoute; si est desechie et endurcie et inflexible par la chaleur du soleil, H. DE MONDEVILLE, fᵒ 65. || XVIᵉ s. ....Le plus heureux estat de l'esprit [la solitude] qui par ce moyen se tient ferme, droit, rassis, inflexible, toujours libre et à soy, CHARRON, *Sagesse*, II, 2.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *flexible*.

INFLEXIBLEMENT (in-flè-ksi-ble-man), *adv.* D'une manière inflexible. Il est inflexiblement attaché à ses opinions.

— ÉTYM. *Inflexible*, et le suffixe *ment*.

INFLEXION (in-flè-ksion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Action d'infléchir. On y danse avec une légèreté surprenante, mais on néglige trop les grâces des bras, pour s'attacher à l'agilité des pieds, surtout aux inflexions du corps, images des vrais mouvements de la volupté, RAYNAL, *Hist. phil.* VII, 31. Quelquefois il se contourne et se replie à la fois, ce qui donne lieu à des inflexions remarquables, BONNET, *Us. des feuilles des plantes*, 2ᵉ *mém.* || Terme de mathématique et d'optique. Déviation d'une ligne, d'un rayon lumineux. Voilà une inflexion de la lumière qui dépend évidemment de l'attraction; c'est un nouvel univers qui se présente aux yeux de ceux qui veulent voir, VOLT. *Phil. Newt.* II, 7. || Point d'inflexion, point d'une courbe où la courbure prend une direction différente. || 2° Changements de ton, d'accent, dans la voix, soit en chantant, soit en parlant. Les inflexions justes font une bonne déclamation. Représentez-vous un homme qui n'oserait dire que sa leçon; ses inflexions de voix sont uniformes et toujours un peu forcées, FÉN. t. XXI, p. 66. ....Qu'on ait besoin de gens d'un certain habit, qui, par un discours préparé, tendre et pathétique, par de certaines inflexions de voix, par des larmes.... fassent enfin consentir un homme chrétien et raisonnable, dont la maladie est sans ressource, à ne se point

perdre et à faire son salut, LA BRUY. XIV. Nous marquons dans l'écriture l'interrogation et la surprise ; mais combien avons-nous de mouvements de l'âme et, par conséquent, d'inflexions oratoires qui n'ont pas de signes écrits et que l'intelligence et le sentiment peuvent seuls faire sentir! DUCLOS, *Gramm. Port-Roy. Rem.* Œuv. t. IX, p. 30, dans POUGENS. Aussi s'attachait-on beaucoup [chez les anciens] à étudier toutes leurs actions [des corbeaux], toutes les circonstances de leur vol, toutes les différences de leur voix, dont on avait compté jusqu'à soixante-quatre inflexions distinctes, BUFF. *Ois.* t. V, p. 23. || Disposition, facilité qu'un orateur a à faire ces changements, et à passer d'un ton à un autre. Cet orateur n'a point d'inflexion de voix, point d'inflexion dans la voix. || 3° Terme de grammaire. Terme générique pour désigner les formes diverses des terminaisons des mots, et particulièrement les terminaisons des mots variables. L'inflexion des noms. L'inflexion des verbes. L'hébreu concis, énergique, presque sans inflexion dans ses verbes, CHATEAUB. *Génie*, II, V, 3. || On dit plus souvent flexion (voy. ce mot).

— ÉTYM. Lat. *inflexionem*, qui a aussi le sens d'inflexion grammaticale (voy. QUICHERAT, *Addenda*), de in.... 2, et *flexio*, flexion.

† **INFLEXIPÈDE** (in-flè-ksi-pè-d'), *adj.* Terme de zoologie. Dont les pattes de devant se recourbent de dehors en dedans.

— ÉTYM. *Inflexe*, et le lat. *pes*, *pedis*, pied.

† **INFLEXUEUX, EUSE** (in-flè-ksu-eû, eû-z'), *adj.* Qui n'est pas flexueux.

— ÉTYM. Lat. *inflexuosus* (QUICHERAT, *Addenda*), de in.... 1, et *flexuosus*, flexueux.

† **INFLICTIF, IVE** (in-fli-ktif, kti-v'), *adj.* Terme de jurisprudence. Qui est relatif à l'infliction. Peines inflictives.

— HIST. XVI° s. Inflictif, COTGRAVE.

— ÉTYM. Voy. INFLIGER.

† **INFLICTION** (in-fli-ksion ; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* Action d'infliger. L'infliction de certaines privations comme pénitence. || Terme de jurisprudence. Action d'infliger une peine corporelle et afflictive.

— REM. Ce mot, qui ne se trouve pas dans le Dictionnaire de l'Académie de 1835, était dans celui de 1762 et mérite d'être conservé.

— ÉTYM. Lat. *inflictionem*, de *infligere*, infliger.

INFLIGÉ, ÉE (in-fli-jé, jée), *part. passé* d'infliger. Peine infligée.

INFLIGER (in-fli-jé. Le *g* prend un *e* devant *a* et *o* : infligeant, infligeons), *v. a.* Appliquer, en parlant d'une peine quelconque, matérielle ou morale. S'infliger des privations. Il n'était permis ni aux particuliers de faire mourir un esclave, ni au prince d'infliger peine de mort contre aucun de ses sujets pour une première et unique faute, ROLLIN, *Hist. anc.* Œuv. t. II, p. 361, dans POUGENS. [Le remords] Inflige au scélérat des tourments ignorés, PIRON, *Gustave Vasa*, IV, 6. || S'infliger, *v. réfl.* Être infligé. Les jeûnes qui s'infligent pour mortification.

— ÉTYM. Provenç. et esp. *infligir* ; du lat. *infligere*, de in.... 2, et *flagere*, frapper, comme le prouvent *flag-rum*, *flag-ellum*.

INFLORESCENCE (in-flo-rè-ssan-s'), *s. f.* Terme de botanique. Disposition particulière des fleurs d'une plante, sur les rameaux et pédoncules. || Inflorescence centrifuge, définie ou terminée, celle dans laquelle l'épanouissement des fleurs commence par le centre pour s'étendre successivement jusqu'à la circonférence de l'ensemble de la plante. || Inflorescence centripète, indéfinie ou indéterminée, celle dans laquelle l'épanouissement marche de la circonférence au centre, ou, ce qui revient au même, de la base vers le sommet. || Ensemble des organes et des opérations qui préparent ou effectuent la floraison.

— ÉTYM. Lat. in.... 2, et *florescere* (voy. FLEURIR).

INFLUÉ, ÉE (in-flu-é, ée), *part. passé* d'influer. Qu'on a fait couler dans. Un esprit nouveau influé dans le corps social.

INFLUENCE (in-flu-an-s'), *s. f.* || 1° Sorte d'écoulement matériel que l'ancienne physique supposait provenir du ciel et des astres et agir sur les hommes et sur les choses. Son invincible épée Sous telle influence est trempée, Qu'elle met la frayeur partout, MALH. II, 3. Si la bonté du ciel ou l'humaine prudence Ne font passer ailleurs la maligne influence, TRISTAN, *M. de Chrispe*, III, 4. C'est par là qu'un auteur que presse l'indigence Peut des astres malins corriger l'influence, BOIL. *Sat.* I. S'il [le poëte] ne sent point du ciel l'influence secrète, ID. *Art p.* I. Après cela, dit-elle, nous pouvons bien prétendre à envoyer des influences à la lune, FONT. *les Mondes*, 2° *soir*. Des nuées saintes placées sur la tête des fidèles, pour faire passer jusqu'à eux les influences du ciel, MASS. *Panég. St Franç. de P.* Tout se réglait en Perse par les influences des astres, comme chez les anciens Romains par le vol des oiseaux et l'appétit des poulets sacrés, VOLT. *Mœurs*, 158. Des astres faux conjurez l'influence; Effroi d'un jour, ils pâliront demain, BÉRANG. *Ste Alliance.* || Fig. Il [le roi] jugea que ceux qui appartenaient à ce grand homme n'étaient capables de conspirer que pour son service et pour le bien de ses sujets, et que, recevant de plus près les influences pures et lumineuses du chef.... FLÉCH. *Lamoignon.* || Terme de physique. Action qu'un corps électrisé exerce à distance sur un corps à l'état naturel. || 2° Fig. Action qui s'exerce entre des personnes ou des substances. Les éléments, la nourriture, la veille, le sommeil, les passions ont sur vous de continuelles influences, VOLT. *Dict. phil. Influence.* Tous les physiciens convenaient alors qu'une imagination de cette mère avait eu sur son fœtus une influence funeste, ID. *ib.* Tant est grande l'influence d'un seul homme, quand il est maître et sait vouloir! ID. *Russie*, *Anecdotes*. L'influence de l'homme sur la nature s'étend loin au delà de ce qu'on imagine, BUFF. *Ois.* t. I, p. 31. On sent bien qu'il n'est guère possible de rien établir encore de bien positif sur l'influence réciproque des mâles et des femelles dans la génération, ID. *Quadrup.* t. XII, p. 292. || 3° Fig. Autorité, crédit, ascendant, en parlant des personnes. C'est un homme sans influence dans le gouvernement. Il renonça à toute influence dans le choix des officiers civils ou militaires, RAYNAL, *Hist. phil.* V, 3. || Il se dit aussi des choses en ce sens-là. Ces fluxions [dont Voltaire était tourmenté] ne diminuent qu'au printemps; mais, à la fin, le printemps perd de son influence et l'hiver augmente la sienne, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, mars 1766. Prompte à nous censurer, leur adroite éloquence Ressaisit par degré sa première influence, C. DELAV. *V. sicil.* II, 2.

— HIST. XIII° s. Mes les cometes plus n'aguetent, Ne plus espessement ne gietent Lor influences ne lor rois [rayons].... Ne sor rois que sor povres hommes, *la Rose*, 18746. || XVI° s. Aussi voit-on ordinairement que, par imitation et influence du desir de complaire, les sujets prennent les mœurs et conditions de leur roi, AMYOT, *Mor. ép.* 7. ....Si mon foible esprit dure assez longuement Pour vous revoir, madame, une seule influence Du soleil de vos yeux guarira mon tourment, DESPORTES, *Amours d'Hippolyte*, XXXIX.

— ÉTYM. Provenç. et esp. *influencia*; ital. *influenza*; du lat. *influentia*, de *influere*, influer.

INFLUENCÉ, ÉE (in-flu-an-sé, sée), *part. passé* d'influencer. Influencé par sa femme.

INFLUENCER (in-flu-an-sé. Le *c* prend une cédille devant *a* et *o* : j'influençais, nous influençons), *v. a.* Exercer une influence, un ascendant. Influencer les esprits, les opinions. || S'influencer, *v. réfl.* Exercer une influence l'un sur l'autre.

— REM. Influencer n'est dans le Dictionnaire de l'Académie qu'à partir de l'édition de 1835.

— ÉTYM. *Influence.*

INFLUENT, ENTE (in-flu-an, an-t'), *adj.* Qui a de l'influence, du crédit. C'est un homme très-influent, un personnage influent.

† **INFLUENZA** (in-flu-in-dza), *s. f.* Mot italien employé quelquefois comme synonyme de grippe.

— ÉTYM. Ital. *influenza*, influence et grippe.

INFLUER (in-flu-é). || 1° *V. n.* Couler dans, en parlant d'un fluide inconnu que l'ancienne physique supposait provenir du ciel et des astres, et agir sur les hommes et sur les choses. Quand vous avez la fièvre, le soleil et la lune influent-ils sur vos jours critiques? VOLT. *Dict. phil. Influence.* || Fig. Jamais homme n'a été Dieu comme lui [Jésus], ni n'a eu sur tous les esprits cette autorité naturelle qui fait que, sans s'efforcer, sans se guinder pour ainsi dire, elle y influe si doucement et si intimement, qu'on lui cède sans violence, BOSS. *Méd. sur l'Év. la Cène*, 86° *jour*. || 2° Fig. Exercer une action comparée à celle qu'exercent les astres. L'éducation influe sur toute la vie. Cet homme a beaucoup influé sur la résolution de son ami. Le bon goût dont nous parlons ici, qui est celui de la littérature, ne se borne pas à ce qu'on appelle la science, il influe comme imperceptiblement sur les autres arts, tels que sont l'architecture, la peinture, la sculpture, la musique, ROLLIN, *Traité des Ét.* t. I, *Disc. prél.* p. LXXXVIII, dans POUGENS. Trois choses influent sans cesse sur l'esprit des hommes : le climat, le gouvernement et la religion, VOLT. *Mœurs*, 197. Vos suffrages serviront beaucoup à déterminer celui du public, et le public influera sur le conseil du roi, ID. *Lett. Mme du Deffant*, 24 sept. 1766. On voit aussi, par les rapports de ces quatre animaux avec le chien et la louve dont ils étaient issus, que le père influe plus que la mère sur les mâles, et la mère plus que le père sur les femelles, BUFF. *Quadrup.* t. XII, p. 262. Supposons le monde en paix, et voyons de plus près combien la puissance de l'homme pourrait influer sur celle de la nature, ID. 7° *époq. nat.* Œuv. t. XII, p. 342. || 3° *V. a.* Faire couler dans, faire pénétrer dans, en parlant de choses spirituelles, morales.... Du soin que la nature a d'y influer [dans nos membres] les esprits et de les faire croître et durer, PASC. *Relig. chrét.* 46, édit. FAUGÈRE. Si le pied avait toujours ignoré qu'il appartînt au corps.... quel regret, quelle confusion de sa vie passée, d'avoir été inutile au corps qui lui a influé sa vie! ID. *Pens.* art. XXIV, 60, éd. HAVET. Dieu est lui-même, par son essence, le bien essentiel qui influe le bien dans tout ce qu'il fait, BOSS. *Libre arb.* 2.

— HIST. XIV° s. Mais souffit que le soleil pere [paraisse], Inspirant son esprit prospere, Et que force et vertu influe, *l'Alch. à nat.* 769. || XV° s. Se cest homme n'avoit ferme vertu et plus grant que nature ne l'influe communement ès hommes, CHR. DE PISAN, *Charles V*, III, 24. || XVI° s. Toute difference des tumeurs provient de la nature de la matiere qui influe et fait la tumeur, PARÉ, V, 3. Quasi avec le lait, les mœurs et vices de la nourrice influent dans les enfants, ID. XVIII, 24.

— ÉTYM. Lat. *influere*, de in.... 2, et *fluere*, couler (voy. FLUIDE).

† **INFLUX** (in-flû), *s. m.* Terme didactique. Écoulement sur, dans. Ils [les péripatéticiens] disent que, s'il y avait en effet un vide, les influx célestes, n'étant que des accidents, ne pourraient se transmettre à travers, ce qui causerait sans doute un grand dommage aux corps sublunaires, JULLIEN, *Theses sur quelques points des sciences dans l'antiquité*, p. 147.

— HIST. XVI° s. ....ces vieux Qui premiers ont escrit que les vertus secretes Des pierres s'escouloient de l'influx des planettes, R. BELLEAU, *Poesies*, t. I, p. 16.

— ÉTYM. Lat. *influxus*, de in.... 2, et *fluxus*, flux.

† **INFLUXION** (in-flu-ksi-on), *s. f.* Synonyme d'influx.

— HIST. XVI° s. Que c'estoit de destin, si les influxions Des astres commandoient à nos complexions, RONS. 663.

— ÉTYM. Lat. *influxionem*, de in.... 2, et *fluxio*, fluxion.

IN FOLIO (in-fo-li-o), *adj. inv.* Terme d'imprimerie et de librairie. Format in-folio, format où la feuille est pliée en deux. Livre in-folio. Le roi se justifia de la confiscation [de l'Encyclopédie] : il avait été averti que les vingt et un volumes in-folio, qu'on trouvait sur la toilette de toutes les dames, étaient la chose du monde la plus dangereuse pour le royaume de France, VOLT. *Facéties, Sur l'Encyclopédie.* || *S. m.* L'in-folio est le double de l'in-quarto. Ne verrons-nous pas de vous un in-folio? LA BRUY. XII. La religion fut attaquée avec toutes les armes depuis le pamphlet jusqu'à l'in-folio, CHATEAUB. *Génie*, I, I, 1. || On écrit quelquefois, par abréviation, in-f°. || Au *plur.* Des in-folio.

— ÉTYM. Lat. in, en, et *folio*, feuille : en feuille.

† **INFONDRE** (in-fon-dr'), *v. a.* Il se conjugue comme fondre. Fondre dans, insinuer, introduire.

— HIST. XVI° s. Comme l'aimant attire non seulement une aiguille, mais infond encores en elle la faculté d'en attirer d'autres, MONT. t. I, p. 366, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *enfundre*; esp. *infundir*; ital. *infundere*; du lat. *infundere*, de in.... 2, et *fundere* (voy. FONDRE).

† **INFORÇABLE** (in-for-sa-bl'), *adj.* Qu'on ne peut forcer. Position inforçable.

— HIST. XVI° s. Inforçable, COTGRAVE. Des ames inforçables, LOYS LE CARON, *Poésies*, f° 6, dans LACURNE.

† **INFORMATEUR, TRICE** (in-for-ma-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui informe, qui donne des informations.

— HIST. XVI° s. Informateur, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Informer* ; ital. *informatore*.

INFORMATION (in-for-ma-sion ; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Terme de philosophie. Action d'informer, de donner une forme. L'homme est l'information suprême et comme la vivante synthèse des forces créatrices du globe, D. STERN, *Essai sur la liberté*, p. 9. || 2° Terme de jurisprudence. Instruction à laquelle on procède pour la recherche ou la constatation d'un crime ou d'un

[illegible] partie de la forme, on construit l'ensemble des [illegible]. Une telle information que fit faire le sieur de la Bazinière, le plus expert de tous les hommes en pareille matière, SCARR. *Rom. com.* I, 8. Les juges qui travaillèrent à son procès furent bien surpris de voir, par l'information qu'ils en firent, l'innocence de ce bonhomme et les superstitions de ses paroissiens, PASC. *Prov.* XIV. Quoique tous les parents consentent au mariage [de Mlle de Mazarin enlevée par le marquis de Richelieu], le Mazarin ne laisse pas de pousser les informations, SÉV. *à Bussy*, 23 déc. 1682. || Particulièrement. Acte judiciaire où l'on rédige les dépositions des témoins sur un fait, en matière criminelle; c'est ce qu'on nomme enquête en matière civile. || Convertir les informations en enquête, c'était autrefois civiliser un procès criminel. || Information *de commodo et incommodo*, enquête administrative à l'effet de connaître les avantages et les inconvénients de quelque mesure projetée, d'un établissement. || Information de vie et mœurs, enquête qui se faisait autrefois de la conduite et des mœurs de celui qui devait être reçu dans une charge, dans une dignité, etc. || 3° Particulièrement, dans le langage général. Action de prendre des renseignements (il se dit surtout au pluriel). Les informations que j'ai prises. Le pape, comme pape et même à la tête d'un concile universel, peut errer dans les controverses particulières de fait, qui dépendent principalement de l'information et du témoignage des hommes, PASC. *Prov.* XVII. J'ai été aux informations, et j'ai su que le nombre de ses partisans est en effet considérable, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 12 décemb. 1770.

— HIST. XVe s. ....Pour le excuser, et prier au roi qu'il ne voulust croire nulle mauvaise information contre lui, COMM. I, 1, 6[illegible]. Qui fera information des grans et qui l'apportera au juge? COMM. V, 18. || XVIe s. Cette information [la torture] plus penible que le supplice, MONT. II, 46. Et se repentoit bien fort, que l'on n'avoit pas fait le procès à Alcibiades, sur des charges et informations si grandes, lorsque l'on le tenoit entre mains, AMYOT, *Alcib.* 36.

— ETYM. Provenç. *informacio, enformacio*; esp. *informacion*; ital. *informazione*; du lat. *informationem* (qui signifie action de former, de façonner), de *informare*, informer.

INFORME (in-for-m'), *adj.* || 1° Qui n'a pas de forme déterminée, qui n'a pas la forme qu'il devrait avoir, mal conformé. Une masse, un animal informe. || Fig. Une pensée encore informe. La tragédie informe et grossière en naissant N'était qu'un simple chœur..., BOIL. *Art p.* III. Nous ne comptons point jouer sitôt Cassandre; M. d'Argental n'en a qu'une copie très-informe, VOLT. *Lett. Mme de Fontaine*, 4 janv. 1761. || 2° Terme de jurisprudence. Qui n'est pas revêtu des formes prescrites. Cet acte est informe. || 3° Ancien terme d'astronomie. Étoiles informes, dites aussi sporades, celles qui n'entrent pas dans les constellations.

— HIST. XVIe s. Ma substance, ô Seigneur, tu l'as faite aux bas lieux. Et de mon imparfaict l'œuvre à peine traicée, Matiere encore informe, est visible à tes yeux, DESPORTES, *Œuvres chrest.* XVIII, *psal.* 139.

— ETYM. Lat. *informis*, de *in*..., 1, et *forma*, forme.

INFORMÉ, ÉE (in-for-mé, mée), *part. passé* d'informer. Informé du grand bien qui lui tombe en partage, Dois-je prendre le soin d'en savoir davantage? MOL. *Sgan.* 1. Après qu'il [Luther] eut été cité à Rome, en formant son appel du pape mal informé au pape mieux informé, il ne laissait pas de dire que l'apparition, quant à lui, ne lui semblait pas nécessaire, BOSS. *Var.* I, § 23. || Être bien, mal informé, avoir de bonnes, de mauvaises informations. Et voilà comme les curieux sont toujours les plus mal informés! MAINTENON, *Lett. à l'abbé Testu*, t. I, p. 66, dans LAVALLÉE. Séjan pour un ministre est bien mal informé, M. J. CHÉN. *Tibère*, IV, 1. || Absolument. C'était une femme qui avait bec et ongles, [illegible] d'aucune bassesse, assez informée, mais qui aimait fort le jeu, ST-SIM. 311, 99. || 2° S. m. Terme de jurisprudence criminelle. Un plus ample informé, une nouvelle et plus ample instruction de l'affaire, un supplément d'instruction. || On dit aussi un plus amplement informé (mais alors informé est adjectif, car un substantif ne se construit pas avec un adverbe). Le parlement ordonna un plus amplement informé, ST-SIM. 131, 60.

INFORMER (in-for-mé), *v. a.* || 1° Terme de philosophie. Donner une forme (ce qui est le sens propre). Quand même une âme humaine informerait cette bête, J. J. ROUSS. *Ém.* II. Le principe intelligent était l'être éternel qui informe; la matière était l'être éternel qui est informé, DIDER. *Opin. des anc. phil.* (*Égyptiens*). || 2° Fig. Donner une forme à l'esprit, et, par suite, avertir, instruire. Au nom de l'empereur j'allais vous informer D'un ordre qui d'abord a pu vous alarmer, RAC. *Brit.* I, 2. De tout ce qui s'y passe êtes-vous informée? ID. *Bajaz.* IV, 3 .... Déjà la renommée Par d'éclatants récits m'en avait informée, ID. *Iphig.* II, 3. Égisthe est informé de la mort de son fils, VOLT. *Oreste*, III, 5. || Se faire informer de, faire prendre des informations sur. Je prierai M. le trésorier de s'en faire informer à Neufchâtel, J. J. ROUSS. *Lett. à d'Ivernois*, 29 déc. 1764. || 3° V. n. Terme de jurisprudence criminelle. Faire une information, une instruction. Je vais faire informer de cette affaire-ci Contre ce Mascarille..., MOL. *l'Ét.* II, 5. Le chef de la conspiration étant mort, ce sage magistrat ne jugea pas à propos d'informer contre ses partisans, de peur de trouver un trop grand nombre de criminels, VERTOT, *Révol. rom.* VI, p. 122. Après le meurtre de Henri de Guise et du cardinal son frère, il [le parlement] commença des procédures contre Henri III, et nomma deux conseillers, Pichon et Courtin, pour informer, VOLT. *Dict. phil. Parlement de France.* || Autrefois. Informer de vie et mœurs de quelqu'un, faire une enquête sur la conduite de celui qui devait être reçu dans une charge, dans une dignité, etc. || Autrefois. Informer à la clameur publique, instruire sur-le-champ une affaire criminelle. || Par extension. Informons de nos faits sans haine et sans envie, REGNIER, *Sat.* XV. || 4° S'informer, *v. réfl.* Prendre des informations, s'enquérir. Il vient s'informer comme je me porte de mon voyage, SÉV. 292. Ne vous informez point de l'état de mon âme, RAC. *Alex.* II, 5. Il croit.... Que je m'informe ici de tout ce qui le touche, ID. *Brit.* II, 2. Un Turc ne s'informe jamais si un Arménien est eutychéen, ou jacobite, ou chrétien de St-Jean, ou arien, VOLT. *Dict. phil. Christianisme.* S'informe-t-on à souper si Clodion le chevelu a passé le Rhin? ID. *Jeannot et Colin.*

— REM. 1. Peut-on dire : Je vous informe que.... Il n'y en a point d'exemple dans le Dictionnaire de l'Académie. Cependant puisqu'on dit : Je vous avertis que...., il semble qu'on peut dire : Je vous informe que.... Buffon s'en est servi : Nous sommes informés par les mémoires de gens très-dignes de foi qu'il n'existait aucune espèce d'animaux quadrupèdes ni d'oiseaux dans l'île de Bourbon et dans celle de France, lorsque les Portugais en firent la découverte, *Oiseaux*, t. IX, p. 407; ajoutez l'autorité d'Amyot (voy. l'historique). || 2. Racine a dit : Ne vous informez point ce que je deviendrai, *Bajaz.* II, 5. C'est une licence qui ne peut être imitée; informer ne peut avoir deux régimes directs; il faut : ne vous informez pas de ce que je deviendrai.

— HIST. XIIe s. ....pur la pais enformer [faire la paix], *Th. le mart.* 148. || XIVe s. Et en cas de doubte, il s'en doibt enformer, ORESME, *Eth.* 81. || XVe s. Pour escouter si gens viendroient ainsi que informés estoient et qu'on leur rapportoit et disoit, FROISS. I, 1, 24. Dont ensi, pour mieuls confremer Le fait dont vous veuil enfourmer, ID. *Poésies, Espinette amoureuse.* || XVIe s. Chiron refusa l'immortalité informé des conditions d'icelle, MONT. I, 89. Dion, averty que Callipus vouloit le tuer, n'eut jamais le cœur d'en informer, disant.... ID. I, 132. Je m'informe quelle parole, quel visage, quelle contenance ils y ont eu, ID. I, 81. Le roy a ordonné que MM. de Bayf et Bagie viendroient par deçà avec commission d'informer sur le faict de M. Condom, MARGUER. *Lett.* 1[illegible]. Estant Titus informé que.... AMYOT, *Flamin.* 6.

— ETYM. Provenç. *informar, enformar, eformar*; espagn. *informar*; ital. *informare*; du lat. *informare*, de *in*..., 2, et *forma*, forme : proprement donner une forme. *Informer*, donner une forme, *instruere*, donner une structure, même métaphore dans les deux cas.

† **INFORMITÉ** (in-for-mi-té), *s. f.* État de ce qui est informe. Cet abîme immense dont la terre était couverte, ce mélange confus de toute chose, cette informité, si l'on peut parler de cette sorte, de la terre vide et stérile, BOSS. *Élévat. sur myst.* III, 3.

— ETYM. Lat. *informitatem*, de *informis*, informe.

† **INFORTIAT** (in-for-si-a), *s. m.* Nom d'une subdivision du *Corpus juris* selon les glossateurs. Je sais le code entier avec les authentiques, Le digeste nouveau, le vieux, l'infortiat, CORN. *Ment.* I, 6. A ces mots il saisit un vieil infortiat Grossi des visions d'Accurse et d'Alciat, BOIL. *Lutrin*, V.

— HIST. XVe s. Infortiat, *Inventaire des livres de Charles VI*, art. 60.

— ETYM. Bas-latin, *infortiatum*, renforcé, de *in*..., 2, et *forcé*. Les glossateurs, sans donner à la collection le titre commun de *Corpus juris*, qui parut pour la première fois dans l'édition de Denis Godefroi (Lyon, 1583), la divisaient en 5 parties : 1° le *digestum vetus*, 2° *infortiatum*, 3° *digestum novum*, 4° *codex*, 5° *columen parvum*. L'*infortiat* contient une partie des Pandectes ou Digeste, depuis le 3e titre du 24e livre jusqu'à la fin du 38e livre. On est sans renseignement direct sur la cause de l'étymologie d'*infortiat*. Savigny (*Hist. du dr. rom. au moy. âge*, § 160, t. III, p. 207 de la tr. fr.) suppose que les glossateurs n'avaient d'abord retrouvé que le commencement du digeste : ce fut le *digestum vetus*; puis la fin, ce fut le *digestum novum*, puis enfin la partie intermédiaire, qu'ils auraient dès lors appelée *infortiat* ou *digeste renforcé*.

† **INFORTIFIABLE** (in-for-ti-fi-a-bl'), *adj.* Qui n'est point susceptible d'être fortifié. Ville infortifiable.

— HIST. XVIe s. Infortifiable, DUC DE ROHAN, *Mém.* t. I, p. 240, dans LACURNE.

— ETYM. *In*.... 1, et *fortifier.*

INFORTUNE (in-for-tu-n'), *s. f.* La mauvaise fortune. .... Quel triomphe pour lui De voir mon infortune égaler son ennui! RAC. *Andr.* II, 1. Que je suis malheureuse, et par quelle infortune Faut-il que tous mes soins me rendent importune! ID. *Brit.* V, 3. L'homme est né pour souffrir. — Il est né pour changer.— Il change d'infortune.... A. CHÉN. *Idyl. le Mendiant.* L'infortune aigrit l'âme et la rend intraitable, M. J. CHÉN. *Fénel.* II, 3. || *Au plur.* Les revers de fortune. Quand j'envisage de près les infortunes inouïes d'une si grande reine, je ne trouve plus de paroles..., BOSS. *Reine d'Anglet.* Il y a de certaines infortunes qui embellissent la beauté même, qui lui prêtent de la majesté, MARIV. *Marianne*, 2e part.

— HIST. XIVe s. Quant les infortunes sont tristes, leur tristece est alegée par ce que leur amis se contristent et douloient avecques eulz, ORESME, *Eth.* 289. || XVe s. Et conterons comment il vint en Portingal et de la infortune qu'une partie de ses gens eurent sur mer, FROISS. II, II, 119. Le fleal de la divine justice qui nous fiert [frappe] par l'adversité presente, nous doybt esmouvoir à prendre conseil pour nous jecter hors de cette infortune, A. CHARTIER, *Quadriloge*, dans PALSGRAVE, p. 173, au mot *masculin*. || XVIe s. Pourtant n'est-ce pas sans cause que le bonhomme Phœnix, en priant Achilles, luy allegue ses infortunes, AMYOT, *Com. discerner le flatteur de l'ami*, 57. Aultre infortune est advenu : les pillards et briguans desrobboyent grain et pain par les champs, RAB. *Pant.* II, 61. En ce monde fortune et infortune abonde, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 372.

— ETYM. Lat. *infortunium*, de *in*.... 1, et *fortuna*, fortune.

INFORTUNÉ, ÉE (in-for-tu-né, née), *adj.* || 1° Qui a mauvaise fortune. Cessez de tourmenter une âme infortunée, RAC. *Mithr.* III, 5. Je vais la préparer à vivre infortunée : C'est le sort des humains, VOLT. *Olymp.* II, 2. || Il se dit aussi des choses. Cette heure infortunée Par vos derniers soupirs clora ma destinée, CORN. *Nicom.* IV, 3. Que s'il est enfin entraîné dans ces guerres infortunées [les guerres de la Fronde].... BOSS. *Louis de Bourbon.* Malgré les mauvais succès de ses armes infortunées [de Charles Ier], ID. *Reine d'Angleterre.* Si, au lieu de diviser les armées royales et de les amuser aux siéges infortunés de Hull et de Glocester...., ID. *ib.* Exemple infortuné d'une longue constance, RAC. *Bérén.* I, 2. Il y traîne, seigneur, sa vie infortunée, ID. *Esth.* II, 3. || 2° Substantivement, dans le style soutenu. Un infortuné, une infortunée, personne en butte à la mauvaise fortune. Vos bontés pour une infortunée Ont assez disputé contre la destinée, RAC. *Baj.* II, 5. Je suis et je serai la seule infortunée, ID. *Iphig.* IV, 4. Le ciel n'a point aux jours de cette infortunée Attaché le bonheur de votre destinée, ID. *ib.* V, 2. Est-ce aux infortunés d'inspirer quelque effroi? VOLT. *Triumv.* II, 4.

— HIST. XIVe s. Charles de Blois si fu preudoms et bien apris; Mais il fu en ses fais infortunés tous dis, *Guescl.* 2097. || XVe s. Les batailles infortunées receues en son royaume, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, I, 5. || XVIe s. A ces sacrez oiseaulx ne touche, d'autant que tu aymes la vie, le prouffict, le bien, tant de toy que de tes parents et amys, vivans et trespassés; encores ceulx qui d'eulx après naistroient en seroyent infortunez, RABEL. *Pant.* V, 6. Les femmes sont plus aigres et plus cruelles que les hommes, et les bien fortunez que les infortunez, AMYOT, *Comm. refrener la colere*, 16. O ville infortunée, quand vint le samedy, Tu fus environnée partout de l'ennemy, MOLIN. *Siege de Boulogne*, p. 60.

— ETYM. Provenç. *infortunat*; esp. *infortunado*;

ital. *infortunato;* du lat. *infortunatus*, de *in....* 1, et *fortunatus*, fortuné.

INFRACTEUR (in-fra-kteur), *s. m.* Celui qui enfreint. Ils ont été les premiers parjures et les premiers infracteurs de la foi publique, BALZAC, *le Prince*, ch. 7. Un ami du désordre, un infracteur des lois, TRISTAN, *Panthée*, III, 6. Il défend d'inhumer le corps de Polynice, Et, déclarant ce prince ennemi de l'État, Condamne l'infracteur comme d'un attentat, ROTR. *Antig.* III, 3. Il y avait en cette compagnie [le parlement de Paris] moins d'affection pour lui [le cardinal de Richelieu] que partout ailleurs, et la plupart le considéraient eux-mêmes comme l'ennemi de leur liberté et l'infracteur de leurs priviléges, PELLISSON, *Hist. de l'Acad.* I. Je veux le faire saisir ou je le trouverai, comme déserteur de la médecine et infracteur de mes ordonnances, MOL. *Pourc.* I, 4. Non seulement vous violez les règles saintes de la charité, mais de plus vous êtes infracteur de celles de la justice, MASS. *Carême, Médisance.* Tous députèrent conjointement à Lacédémone pour se plaindre des Athéniens comme infracteurs de la paix, ROLLIN, *Hist. anc.* Œuv. t. III, p. 426, dans POUGENS.

— ÉTYM. Lat. *infractorem*, de *infractum*, supin de *infringere*, de *in....* 2, et *frangere*, briser (voy. FRACTURE).

INFRACTION (in-fra-ksion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* Action d'enfreindre. Comme si ce n'était pas assez du crime de l'infraction, on y ajoute celui du scandale, MASS. *Carême, Mot. de conv.* Le duc de Bourgogne s'étant plaint de plusieurs infractions au traité d'Arras, DUCLOS, *Hist. Louis XI*, Œuv. t. II, p. 108, dans POUGENS. || Terme de jurisprudence. Infraction de ban, action d'un condamné au bannissement qui revient dans le pays d'où il a été banni, et d'un homme placé sous la surveillance de la police qui revient dans les lieux qui lui sont interdits.

— HIST. XVe s. Et soubs couleur de l'infraction de leurs privileges, COMM. V, 17. || XVIe s. Infraction de sauvegarde et d'assurance jurée merite la mort, LOYSEL, 829.

— ÉTYM. Lat. *infractionem* (voy. INFRACTEUR).

† **INFRAJURASSIQUE** (in-fra-ju-ra-si-k'), *adj.* Terme de géologie. Terrains infrajurassiques, terrains situés au-dessous des terrains jurassiques.

— ÉTYM. Lat. *infra*, au-dessous, et *jurassique*.

† **INFRALAPSAIRE** (in-fra-la-psè-r'), *s. m.* Sectaire professant que Dieu avait destiné à la damnation, après la chute d'Adam, un certain nombre des hommes à venir.

— ÉTYM. Lat. *infra*, au-dessous, après, et *lapsus*, la chute (de l'homme).

† **INFRANCHISSABLE** (in-fran-chi-sa-bl'), *adj.* Qu'on ne peut franchir. Distances infranchissables. || Fig. Difficulté infranchissable.

— ÉTYM. *In....* 1, et *franchir*.

† **INFRANGIBLE** (in-fran-ji-bl'), *adj.* Qui ne peut être brisé.

— HIST. XVIe s. Infrangible, DE LA PORTE, *Épithètes.* Mutuelle et infragible confederation, PARÉ, VIII, 11.

— ÉTYM. *In....* 1, et *frangere*, briser (voy. FRACTURE).

† **INFRATERNEL, ELLE** (in-fra-tèr-nèl, nè-l'), *adj.* Qui n'a point un caractère fraternel.

— ÉTYM. *In....* 1, et *fraternel.*

† **INFRAYÉ, ÉE** (in-frè-ié, iée), *adj.* Qui n'est point frayé. Route infrayée.

— ÉTYM. *In....* 1, et *frayé.*

† **INFRÉQUEMMENT** (in-fré-ka-man), *adv.* Rarement, peu fréquemment.

— HIST. XVIe s. Infrequamment, MONET, *Dict.*

† **INFRÉQUENCE** (in-fré-kan-s'), *s. f.* || 1° Défaut de fréquence. || 2° Petit nombre de gens qui fréquentent, qui assistent. Les malintentionnés avaient pris exprès le temps des vendanges et de l'infréquence du sénat pour me porter brusquement ce coup, J. J. ROUSS. *Conf.* XII.

— HIST. XVIe s. Infrequence, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *infrequentia*, de *infrequens*, infréquent.

† **INFRÉQUENT, ENTE** (in-fré-kan, kan-t'), *adj.* Qui n'a pas lieu fréquemment.

— HIST. XVIe s. Gorreus nie aucun medecin de ses quartiers en pouvoir parler, pour estre le mal si infrequent, PARÉ, VI, 23.

— ÉTYM. Lat. *infrequens*, de *in....* 1, et *frequens*, fréquent.

† **INFRÉQUENTÉ, ÉE** (in-fré-kan-té, tée), *adj.* Qui n'est point fréquenté, qui n'a pas encore été fréquenté. N'avez-vous pas souvent aux lieux infréquentés Rencontré tout à coup ces aspects enchantés? DELILLE, *Jardins*, I. Surpris de voir troubler leurs bords délicieux, Le fleuve infréquenté, le bois mystérieux, ID. *Én.* VIII, 10. Est-ce le hasard qui inspire aux bêtes malfaisantes la résolution d'errer solitaires dans les lieux infréquentés? CHATEAUBR. *Génie*, I, V, 3.

— HIST. XVIe s. Desert infrequenté, DE LA PORTE, *Épithètes.*

— ÉTYM. *In....* 1, et *fréquenté.*

INFRUCTUEUSEMENT (in-fru-ktu-eû-ze-man), *adv.* D'une manière infructueuse.

— ÉTYM. *Infructueuse*, et le suffixe *ment.*

INFRUCTUEUX, EUSE (in-fru-ktu-eû, eû-z'), *adj.* || 1° Qui ne rapporte point de fruit. Ces grands me font souvenir de certaines montagnes infructueuses que j'ai vues autrefois, allant par le monde: elles ne produisent ni herbe ni plante, BALZAC, *De la cour*, 3e *disc.* Frappez l'arbre infructueux qui n'est plus bon que pour le feu, BOSS. *Marie-Thér.* || Fig. Une âme infructueuse et stérile, laquelle, après avoir poussé d'abord des feuilles spécieuses, en demeure là, MASS. *Profess. relig. serm.* 3. || 2° Fig. Qui n'est pas fructueux, qui est sans profit, sans résultat. La guerre est rude et infructueuse, D'ABLANCOURT, *Tacite, ann.* I, 17. Elle crut que ses aumônes ne seraient point infructueuses, FLÉCH. *Lamoign.* Alors, qu'aura servi ce zèle impétueux Qu'à charger vos amis d'un crime infructueux? RAC. *Bajaz.* II, 3. Que de jeûnes inutiles et infructueux dans l'Église! MASS. *Carême, Jeûne.* Ils manquaient de subsistances; ce point essentiel est ce qui rend la plupart des invasions infructueuses, VOLT. *Louis XV*, 20.

— HIST. XVIe s. Ils ont defendu de s'en servir, pour crainte d'en faire des vignes infructueuses, O. DE SERRES, 166. Ce seroit certes le mesme train et par mesme progrez, pour infructueux qu'il me peust estre, MONT. III, 378.

— ÉTYM. Provenç. *infructuos;* espagn. *infructuoso;* ital. *infruttuoso;* du lat. *infructuosus*, de *in....* 1, et *fructuosus*, plein de fruits, fructueux.

† **INFRUCTUOSITÉ** (in-fru-ktu-ô-zi-té), *s. f.* Qualité de ce qui est infructueux. Dégoûtés de l'expérience, de son incertitude, de son infructuosité, de ses tâtonnements, les métaphysiciens.... VILLERS, *Kant*, p. 75.

— ÉTYM. *Infructueux.*

† **INFULMINABILITÉ** (in-ful-mi-na-bi-li-té), *s. f.* Propriété qui fait qu'un corps ne peut être foudroyé. On parle de l'infulminabilité du hêtre.

† **INFUNDIBULIFORME** (in-fon-di-bu-li-for-m'), *adj.* Terme didactique. Qui a la forme d'un entonnoir.

— ÉTYM. Lat. *infundibulum*, entonnoir, et *forme.*

† **INFUNDIBULUM** (in-fon-di-bu-lom'), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Nom de parties qui ont forme d'entonnoir.

— ÉTYM. Lat. *infundibulum*, de *in....* 2, et *fundere*, verser.

INFUS, USE (in-fû, fu-z'), *adj.* || 1° Répandu dans, en parlant de choses intellectuelles et morales, de qualités, de sentiments. Cette bonne grâce qui reluit sur tout ce qu'il fait est infuse dans ses qualités solides, BALZAC, *le Romain.* Peu de gens que le ciel chérit et gratifie Ont le don d'agréer infus avec la vie, LA FONT. *Fabl.* IV, 5. Toutes les langues et toutes les sciences lui sont infuses [à Angélique, fille d'Arnaud d'Andilly]; enfin c'est un prodige, d'autant plus qu'elle est entrée à six ans en religion, SÉV. 388. Claire connaissance de Dieu, amour infus de ce premier être, BOSS. *Élévat. sur myst.* IV, 6. La raison se développe peu à peu [dans l'enfant]; et la foi, infuse par le baptême, en fait de même, ID *Réfl. sur un écrit de M. Claude*, 6. Ces grâces stériles qui, quoique infuses de Dieu, ne rendent l'homme ni plus juste ni plus agréable à Dieu, BOURDAL. 5e *dim. après Pâq. Dominic.* t. II, p. 217. Polissez votre style et choisissez vos termes; à la force du sens unissez l'harmonie infuse dans vos périodes pour charmer l'oreille.... P. L. COUR. *Lett.* X. || Terme de théologie. Science infuse, science qu'Adam possédait par la nature qu'il tenait de Dieu. || Familièrement. Il croit avoir la science infuse, se dit, par raillerie, d'un homme qui se croit savant sans avoir étudié, et aussi du présomptueux. || 2° Pénétré de. Toutes vos pensées sont comme infuses de l'un et de l'autre [l'utile et l'agréable], P. L. COUR. *Lett.* I, 114.

— HIST. XVIe s. Il a forgé une justice essentielle de Dieu infuse en l'homme, CALV. *Inst.* 127. Rheubarbe infuse en eau d'absinthe, PARÉ, XV, 55 *bis.* Les imaginations que nous trouvons en credit autour de nous, et infuses en nostre ame par la semence de nos peres, MONT. I, 110.

— ÉTYM. Provenç. *enfus;* espagn. et ital. *infuso;* du lat. *infusus*, part. passif de *infundere*, verser dans (voy. INFONDRE).

INFUSÉ, ÉE (in-fu-zé, zée), *part. passé* d'infuser. || 1° Qu'on a fait pénétrer sous forme liquide. Une liqueur infusée dans les veines. || Qui a trempé dans un liquide. De la camomille infusée dans de l'eau. Plusieurs perles d'un prix infini fondues et infusées dans une liqueur, pour avoir le plaisir d'avaler en un seul coup un million, ROLLIN, *Traité des Ét.* V, I, 3. || 2° *S. m.* Terme de pharmacie. Un infusé, le produit d'une infusion. On dit aussi infusum.

INFUSER (in-fu-zé), *v. a.* || 1° Faire pénétrer un liquide dans quelque chose. La Fable raconte que Médée infusa un sang nouveau dans le corps du père de Jason. || Pénétrer de. Infuser dans toute la nation l'âme des confédérés, J. J. ROUSS. *Pologne*, 2. || 2° Laisser plus ou moins de temps une plante ou une drogue dans quelque liquide qui se charge des principes de la plante ou de la drogue. Infuser de la rhubarbe dans de la tisane. Infuser à froid, à chaud. || 3° S'infuser, *v. réfl.* Être infusé, tremper dans un liquide. Il faut donner le temps au thé de s'infuser. || Avec ellipse du pronom personnel. Faire, laisser infuser une plante.

— HIST. XIVe s. Qui vouldroit sans moyen user, Où prendroit-il son influence Pour infuser telle substance? *Nat. à l'alch. err.* 326. || XVIe s. Vous infuserez le gaiac en la moitié de vostre vin et eau l'espace de douze heures, PARÉ, XVI, 36.

— ÉTYM. *Infus.*

† **INFUSIBILITÉ** (in-fu-zi-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est infusible. L'infusibilité, ou plutôt la résistance à l'action du feu, dépend en entier de la pureté ou simplicité de la matière, BUFF. *Min.* t. I, p. 40.

INFUSIBLE (in-fu-zi-bl'), *adj.* Qui n'est pas fusible, qu'on ne peut fondre. C'est dans ces mêmes interstices que s'est formé le jaspe, dont la substance n'est au fond qu'une matière quartzeuse.... il est aussi infusible que le quartz, BUFF. *Min.* t. I, p. 29.

— ÉTYM. *In....* 1, et *fusible.*

INFUSION (in-fu-zion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Action de répandre, d'épancher. Le baptême par immersion avait été changé en infusion, BOSS. *Var.* 15. || Fig. Action de verser dans l'âme. Le Saint-Esprit est un maître invisible et secret qui se communique à l'âme par l'infusion de la vérité, FLÉCH. dans RICHELET. || 2° Action d'infuser, opération qui consiste à laisser séjourner des substances dans une liqueur. || Particulièrement. Opération de pharmacie qui consiste à verser et à laisser refroidir un liquide bouillant sur une substance dont on veut extraire les principes médicamenteux. Cette tisane se fait par infusion. || Il se fait aussi des infusions à froid. || La liqueur dans laquelle les substances ont séjourné. Une infusion de camomille. Une légère infusion de thé. À l'égard de la manière dont les animalcules sont produits dans les infusions, un philosophe pourrait-il se résoudre à admettre qu'ils proviennent de la transformation de la matière même de l'infusion en animalcules? BONNET, *Consid. corps organ.* Œuv. t. V, p. 311, dans POUGENS.

— SYN. INFUSION, DÉCOCTION. Dans la décoction, la substance bout avec l'eau devant le feu; dans l'infusion, l'eau bouillante est retirée du feu et versée sur la substance.

— HIST. XVIe s. Seront mis en infusion l'espace de six heures, O. DE SERRES, XVI, 38. Dieu a distribué, après la creation et infusion de l'ame, certains dons particuliers à un chacun, PARÉ, XVIII, 11. Quand ils ont incisé quelque membre, ils [les medecins] usent de quelques fomentations ou infusions lenitives, AMYOT, *Comm. discerner le flatteur de l'ami*, 63.

— ÉTYM. Provenç. *infusio*, *enfusio;* espagn. *infusion:* du latin *infusionem*, de *infusus*, infus.

† **INFUSOIR** (in-fu-zoir), *s. m.* Instrument dont on s'est servi pour introduire des substances médicamenteuses dans les veines.

— ÉTYM. *Infuser.*

INFUSOIRES (in-fu-zoi-r'), *s. m. pl.* Terme d'histoire naturelle. Classe comprenant les animalcules qui se développent dans les infusions végétales et animales, et qu'on n'aperçoit qu'à l'aide du microscope; ils sont pourvus d'un épiderme, de cils, et, à défaut de cils, d'organes du mouvement de forme déterminée. || Terme de paléontologie. Fossiles microscopiques à carapaces siliceuses (diatomées), ou calcaires (foraminifères), qui se trouvent dans les

eaux douces et dans les dépôts marins. || Adjectivement. Un dépôt d'animalcules infusoires.

— ÉTYM. *Infuser.*

† **INFUSUM** (in-fu-zom'), *s. m.* Terme de pharmacie. Voy. INFUSÉ.

— ÉTYM. Lat. *infusum*, chose versée dans (voy. INFUSER).

† **INGA** (in-ga), *s. m.* Nom d'une écorce d'Amérique qui est astringente et tonique.

† **INGAGNABLE** (in-ga-gna-bl'), *adj.* Qui n'est pas susceptible d'être gagné. Procès ingagnable.

— ÉTYM. *In....* 1, et *gagner.*

INGAMBE (in-gan-b'), *adj.* Qui est bien en jambes, léger, dispos, alerte. Le monde fut étonné de voir presque tout à coup un cul de jatte ingambe, ST-SIM. 78, 134. Déjà monté sur la hune, [le czar] lui cria de venir recevoir son audience; l'ambassadeur, peu ingambe, aurait bien voulu s'en dispenser; mais il n'osa témoigner sa crainte, DUCLOS, *Mém. secr. Œuv.* t. V, p. 400, dans POUGENS. Jamais, avec l'air assez ingambe, je n'ai pu sauter un médiocre fossé, J. J. ROUSS. *Conf.* V. || Qui peut se déplacer, aller, venir. Je ne croyais pas la duchesse du Lude assez ingambe pour aller à Saint-Cloud, MAINTENON, *Lett. à Mme de Dangeau*, t. VII, p. 120, dans POUGENS.

— HIST. XVIe s. Le capitaine Artigue-Dieu, et autres françois et guascons, estans mieux en gambe que les Lansquenets, gaignerent le dessus du bastion, M. DU BELLAY, 469.

— ÉTYM. Ital. *in gamba*, alerte, dispos, de *in*, en, et *gamba* (voy. JAMBE).

† **INGANNO** (in'-ga-nno), *s. m.* Terme de musique. Cadenza per inganno, espèce de cadence qui donne une résolution différente de celle que l'oreille attend.

— ÉTYM. Ital. *inganno*, tromperie.

† **INGARANTI, IE** (in-ga-ran-ti, tie), *adj.* Non garanti. Marchandises ingaranties.

— ÉTYM. *In....* 1, et *garanti.*

† **INGÉNÉRABILITÉ** (in-jé-né-ra-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui ne peut être engendré, de ce qui est ingénérable. Aristote montra clairement à ces défenseurs de l'immutabilité ou de l'ingénérabilité.... BAYLE, *Dictionn.* au mot *Xénophane*, remarque B.

† **INGÉNÉRABLE** (in-jé-né-ra-bl'), *adj.* Terme de théologie. Qui ne peut pas être engendré. Théophile d'Antioche procède de même : parce que Dieu est ingénérable, c'est-à-dire éternel, il est aussi inaltérable, BOSS. 6e *avert.* 12. Ils la regardaient [l'âme] comme étant ingénérable et incorruptible en sa substance; c'était une portion de la divinité, ID. *Avert. sur le reproche d'idolâtrie*, 26.

— HIST. XIVe s. Dieu le pere ingenerable. — Choses ingenerables et generables, ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

— ÉTYM. Lat. *in....* 1, et *generare*, engendrer (voy. GÉNÉRATION).

INGÉNIER (S') (in-jé-ni-é), je m'ingéniais, nous nous ingénions, vous vous ingéniez; que je m'ingénie, que nous nous ingéniions, que vous vous ingéniiez, *v. réfl.* Chercher dans son génie, dans son esprit, quelque moyen pour réussir. En cas pareil force est qu'on s'ingénie, LE P. DU CERCEAU, dans DESFONTAINES. Chacun s'ingénie dans ce monde : l'un est à la tête d'une manufacture d'étoffes, l'autre de porcelaine, VOLT. *l'H. aux 40 écus, Entretien avec un géomètre.*

— HIST. XVe s. Autres, de leur propre inclination, se ingenierent, CHRIST. DE PISAN, dans le *Dict. de* DOCHEZ. || XVIe s. Il s'ingenia tant qu'il en avisa une qui luy sembloit assez bonne, DESPER. *Contes*, t. I, p. 137, dans LACURNE.

— ÉTYM. Bas-lat. *ingeniari*, s'ingénier, de *ingenium*, au sens d'engin (voy. ce mot).

INGÉNIEUR (in-jé-ni-eur), *s. m.* || 1° Celui qui invente, qui trace et qui conduit des travaux et des ouvrages, pour attaquer, défendre ou fortifier des places. Ingénieur militaire. Le maréchal de Vauban, né en 1633, le plus grand ingénieur qui ait jamais été, a fait fortifier, selon sa nouvelle manière, trois cents places anciennes, et en a fait bâtir trente-trois, VOLT. *Henr.* VII, note. Enfin il [Pierre le Grand] a eu jusqu'à une école d'ingénieurs dans un pays où personne ne savait [avant lui] les éléments de géométrie, ID. *Charles XII*, 1. || 2° Celui qui conduit des ouvrages ou travaux publics, tels que la construction et l'entretien des routes et des ponts, l'exploitation des mines, etc. Ingénieur des ponts et chaussées. Ingénieur des mines. Ingénieur de la marine ou ingénieur maritime. Ingénieurs des chemins de fer. || Ingénieur civil, nom donné aux ingénieurs qui ne sortent pas de l'école polytechnique, ou qui travaillent pour l'industrie privée. || 3° Ingénieur constructeur de la marine, ingénieur qui s'applique à l'art des constructions navales. Les constructeurs des vaisseaux de Sa Majesté seront appelés à l'avenir ingénieurs-constructeurs de la marine, *Ordonn. du 16 av.* 1689. M. de Chazelles y fit les fonctions d'ingénieur, fort différentes de celles de professeur d'hydrographie, FONTEN. *Chazelles.* || 4° Ingénieur-géographe, celui qui dresse des cartes de géographie. || Ingénieur hydrographe, voy. HYDROGRAPHE. || 5° Ingénieur pour les instruments de mathématique, celui qui fait des instruments de mathématique. || 6° Ingénieur opticien, celui qui fait des instruments d'optique.

— HIST. XIIe s. Il fait creuser souz terre à pic et à martel à ses angigneors, dont ot pris maint chastel, *Saxons*, IX. || XIIIe s. Li engignieres fut moult sage, *Fl. et Bl.* v. 1862. Le roy fist faire XVIII engins, dont Jocelin de Connaut estoit mestre engingneur, JOINVILLE, 221. || XVe s. D'autre part il y avoit dedans Mortaigne un maistre engigneur qui avisa et considera l'engin de ceux de Valenciennes, et comment il grevoit leur forteresse, FROISS. I, I, 136. Un maître engigneur d'appertise [un homme qui fait des tours de force] avoit attaché une corde, laquelle corde comprenoit moult loin et par dessus la maison, ID. III, IV, 4. || XVIe s. Ce que nos plus subtils ingenieux d'aujourd'hui appellent flancs-fichés, D'AUB. *Hist.* I, 313. La mechanique ou art des ingenieurs, AMYOT, *Marc.* 21.

— ÉTYM. Provenç. *enginhaire*, *enginhador*; du bas-lat. *ingeniatorem*, de *ingeniari*, s'ingénier (voy. ce mot). *Enginhaire* en provençal, *engignere* en français est le nominatif; *enginhador*, *engigneor* est le régime. *Ingénieur* est une altération de la forme ancienne et correcte *engigneur.*

INGÉNIEUSEMENT (in-jé-ni-eû-ze-man), *adv.* D'une manière ingénieuse. Les poëmes d'Homère sont remplis de fictions qui, sous l'enveloppe d'une fable ingénieusement inventée.... ROLLIN, *Traité des Ét.* liv. II, ch. 2.

— ÉTYM. *Ingénieuse*, et le suffixe *ment.*

INGÉNIEUX, EUSE (in-jé-ni-eû, eû-z'), *adj.* || 1° Plein d'esprit, d'invention et d'adresse. Andromaque trompa l'ingénieux Ulysse, RAC. *Andr.* I, 1. Son amitié pour moi le rend ingénieux, ID. *Esth.* I, 1. Homère avait l'esprit vaste et fécond, plus élevé que [illegible], plus naturel qu'ingénieux, LAMOTTE, dans DESFONTAINES. Et toi, vierge du Pinde, fille ingénieuse de la Grèce, descends à ton tour du sommet de l'Hélicon, CHATEAUB. *Mart.* IV. || Même signification, en parlant des choses. Pièce, machine fort ingénieuse. Échappa-t-il jamais à son esprit vif et présent quelqu'une de ces railleries d'autant plus piquantes qu'elles sont plus ingénieuses, qui cachent beaucoup de venin sous peu de paroles...? FLÉCH. *Dauphine.* Non, non, tous ces détours sont trop ingénieux, RAC. *Iphig.* I, 2. || 2° Qui met de l'application à faire quelque chose. Les esprits délicats, si ingénieux pour les plaisirs des autres, ont trop de goût pour eux-mêmes être ingénieux à faire quelque chose, ST-EVREM. II, 424. C'est ainsi, dira-t-elle [une mère], qu'il pose ses mains; c'est ainsi qu'il porte les yeux; les mères sont ingénieuses à observer jusqu'aux moindres choses, BOSS. 3e *serm. Compass. de la Ste Vierge*, 2. || En parlant de choses. Votre juste douleur est trop impétueuse. — La tienne en ta faveur est trop ingénieuse, CORN. *Cinna*, IV, 6. || Il se dit quelquefois dans un sens défavorable. Sois moins ingénieux à te tromper toi-même, ID. *ib.* I, 4. Votre humeur curieuse À vous faire un supplice est trop ingénieuse, ID. *Othon*, II, 1. Vous êtes ingénieuse à vous chercher des embarras, BOSS. *Lett. abb.* 49. L'amour-propre est ingénieux à nous prévenir et à nous corrompre, BOURDAL. *Sévérité évangél.* 3e *avent*, p. 421. Le cœur est ingénieux pour se tourmenter, FÉN. *Tél.* XXIV. Si les cœurs sensibles sont souvent ingénieux à se tourmenter, ils ne le sont pas moins à chercher, à trouver des consolations et des dédommagements, GENLIS, *Mlle de Clermont*, p. 44, dans POUGENS.

— HIST. XIIe s. Thiebaut li quens de Chartres fu fel et engignous, *Rou*, v. 4408. || XVe s. Je t'ai fait comprendre l'invention de ce noble et ingenieux homme Boccace, G. CHASTELLAIN, *Exp. sur verité mal prise.* || XVIe s. C'estoit à qui trouveroit des morts plus ingenieuses et des tourments plus exquis, D'AUB. *Hist.* I, 69. Tristes, pensifs, ingenieux [rêveurs], solitaires, PARÉ, *Introd.* 6. Ny les subtilités grammairiennes, ny l'ingenieuse contexture de paroles, MONT. II, 108.

— ÉTYM. Prov. *enginhos*; catal. *enginyos*; espagn. *ingenioso*; ital. *ingegnoso*; du lat. *ingeniosus*, de *ingenium*, qui vient de *in*, en, et *genius*, génie. L'ancienne forme, qui est *engignos*, veut dire rusé, trompeur.

† **INGÉNIOSITÉ** (in-jé-ni-ô-zi-té), *s. f.* Qualité de celui qui est ingénieux ou de ce qui est ingénieux. M. de B*** avait l'esprit délié; on prenait son ingéniosité pour du génie, CHATEAUB. dans *le Dict. de* DOCHEZ. On se demande ce que l'on doit le plus admirer de l'ingéniosité des recherches ou de la hardiesse avec laquelle..., MORIN, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LX, p. 332.

— HIST. XVIe s. Ingeniosité, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Ingénieux.*

INGÉNU, UE (in-jé-nu, nue), *adj.* || 1° Terme de droit romain. Né libre et qui n'a jamais été dans une servitude légitime, par opposition à affranchi, comme libre s'oppose à esclave. Les enfants, dont la différence d'avec les esclaves, c'est qu'ils naissent libres et ingénus, BOSS. *Polit.* VIII, II, 2. || Substantivement. Transporter aux ingénus une partie de ces emplois, c'est diminuer le nombre des esclaves, MONTESQ. *Espr.* XV, 18. || 2° Terme de féodalité. Fief ingénu, fief libre, fief noble. || 3° Par extension du sens de personne libre. Qui laisse voir avec naïveté ses sentiments. Une jeune fille ingénue. Il est ingénu et sans malice, FÉN. *Dial. des morts anc.* 6. Voilà un garçon bien ingénu, REGNARD, *Sérénade*, sc. 18. || Il se dit aussi des choses. Penser ingénu, TRISTAN, *Marianne*, II, 4. Franchise ingénue, ROTR. *St Genest*, IV, 9. Esprit ingénu, ID. *ib.* Son récit ingénu redoubla la pitié Dans les cœurs prévenus d'une juste amitié, LA FONT. *Filles de Minée.* Un air réformé, une modestie outrée, la singularité de l'habit.... ne relèvent pas le mérite; ils le fardent et font peut-être qu'il est moins pur et moins ingénu, LA BRUY. XII. Près du temple sacré les Grâces demi-nues Accordent à leurs voix leurs danses ingénues, VOLT. *Henr.* IX. Nos sciences, nos arts étrangers à ses soins Ne l'ont point dépouillé de ses mœurs ingénues, GILB. *le Poëte malheureux.* Qu'un jeune homme, agité d'une flamme inconnue, S'écrie aux doux tableaux de ma muse ingénue : Ce poëte amoureux, qui me connaît si bien, Quand il a peint son cœur, avait lu dans le mien, A. CHÉN. *Élég.* XXXII. Là, dans l'ombre descend ma Muse, À l'œil fier, aux traits ingénus, Image éclatante et confuse Des anges à l'homme inconnus, V. HUGO, *Odes*, V, 16. || Substantivement. Faire l'ingénu, l'ingénue. Il y a un roman de Voltaire intitulé l'Ingénu. || Au théâtre, jouer les ingénues, jouer les rôles de jeunes filles naïves.

— ÉTYM. Lat. *ingenuus*, proprement naturel; par extension, légitime; par une autre extension, digne d'un homme libre, franc; de *in*, en, dans, et *genuus*, engendré : c'est-à-dire inné, naturel (voy. GÉNÉRATION).

INGÉNUITÉ (in-jé-nu-i-té), *s. f.* || 1° Terme de jurisprudence ancienne. État d'une personne née libre. Charlemagne, pour dompter les Saxons, leur ôta l'ingénuité et la propriété des biens, MONTESQ. *Espr.* X, 3. || 2° Franchise naturelle et gracieuse. Jugez par mon ingénuité combien j'ai l'âme sincère, SCARRON, *Lett. Œuv.* t. I, p. 221. Termes touchants et tout pleins de bonté, De tendresse innocente et d'ingénuité, MOL. *Éc. des femmes*, III, 5. Cet âge est innocent; son ingénuité N'altère point encor la simple vérité, RAC. *Ath.* II, 7. Le siècle de nos pères où la bonne foi était encore une vertu, où une noble ingénuité tenait lieu d'art et de finesse, MASS. *Or. fun. Villars.* Les uns, touchés de la sublime innocence de Clarisse [de Richardson], de cette ingénuité si pure, si élevée, si charitable, de cette chasteté d'âme unie à tant d'élévation, à tant de sagacité d'esprit, le suppliaient de faire que jamais ce beau modèle ne fût altéré, VILLEMAIN, *Littér. fr.* 18e siècle, 2e part. 1re leçon. L'air d'inquiétude d'Adèle en me disant ces paroles, et l'ingénuité de la question même me firent sourire, GENLIS, *Ad. et Théod.* t. III, p. 316, dans POUGENS. || 3° Terme de théâtre. *Au plur.* Les ingénuités, les rôles de jeunes filles naïves. Pour une femme qui, pendant vingt ans de sa vie, a fait les amoureuses et les ingénuités, c'est avoir l'humeur bien revêche et bien acariâtre, PICARD, *Vieux comédien*, sc. 1.

— SYN. INGÉNUITÉ, NAÏVETÉ. Ces deux mots désignent le naturel et la simplicité, mais l'étymologie y met une nuance : l'ingénuité est ce qui est propre à une personne libre; la naïveté exprime seulement ce qui est natif. De là vient que ingénuité est toujours un éloge, tandis que naïveté touche quelquefois à une simplicité trop grande, à une sorte de niaiserie.

— HIST. XIIIe s. Si un serf délivré de son maistre ne veult point estre mis en condition, mais a [illegible]

ilse ingénuité, ne merite-t-il pas d'estre redigé en escrit? CALV. *Inst.* 633. Les libertez de l'Eglise gallicane ne sont point passe-droits ou privileges exorbitans, mais plus tost franchises naturelles et ingenuités ou droits communs, P. PITHOU, 3.

— ÉTYM. Lat. *ingenuitatem*, de *ingenuus*, ingénu.

INGÉNUMENT (in-jé-nu-man), *adv.* || 1° D'une manière ingénue. Là se montrent ingénument la grossièreté et la franchise, LA BRUY. IX. En ce cas, tout ce que doit faire un historien, c'est de conter ingénument le fait, sans vouloir pénétrer les motifs, VOLT. *Charles XII*, 7. || 2° Sincèrement, franchement. J'aime mieux confesser ingénument mon péché que de me mettre en peine de le mal justifier, BALZ. liv. VII, lettre 29. Pour moi, je lui dirais ingénument la chose, SCARRON, *D. Japh. d'Arm.* IV, 1. Xanthus en aperçut une inscription qu'il ne put entendre, quoiqu'il demeurât longtemps à en chercher l'explication; elle était composée des premières lettres de certains mots; le philosophe avoua ingénument que cela passait son esprit, LA FONT. *Vie d'Ésope.* Je sais que bien des gens parlent de l'Ingénu; tout ce que je puis répondre très-ingénument, c'est que je ne l'ai point vu encore, VOLT. *Lett. Damilaville*, 8 août 1767.

— HIST. XV° s. Le roy de Portugal lui dit ingenuement... *Mém. sur du Guesclin*, chap. 19. || XVI° s. Confessons ingenuement que Dieu seul nous l'a dict [l'immortalité de l'âme], et la foy; car leçon n'est ce pas de nature et de nostre raison, MONT. II, 306.

— ÉTYM. *Ingénu*, et le suffixe *ment*.

† **INGÉRENCE** (in-jé-ran-s'), *s. f.* Action de s'ingérer. L'ingérence toujours fâcheuse de l'État dans la gestion des propriétés privées. Combattre les ingérences déplacées de l'esprit de parti.

— ÉTYM. *Ingérer* 1.

1. **INGÉRER (S')** (in-jé-ré. La syllabe *jé* prend un accent grave quand la syllabe qui suit est muette : je m'ingère, excepté au futur et au conditionnel : je m'ingérerai, je m'ingérerais), *v. refl.* || 1° Vouloir s'introduire auprès de, entrer dans, sans être demandé, sans avoir qualité. Ceux qui s'ingèrent auprès des rois, qui se veulent rendre nécessaires dans les cours, BOSS. *Polit.* X, IV, 4. Pour s'ingérer dans un emploi, BOURDAL. *Serm.* 24° *Dim. après la Pentec. Dominic.* t. IV, p. 431. Le pécheur sait s'affermir contre toute crainte, et, d'un pas ferme, d'un visage assuré, il s'ingère dans la troupe des fidèles, ID. *Pensées*, t. III, p. 355. Aucun ne doit s'ingérer dans la prêtrise ni dans les saints ministères, s'il n'y est dûment appelé, FLÉCH. *Panég.* I, 168. Je suppose que vos premières mœurs ne vous ont pas annoncé par leur dérèglement que vous ne deviez jamais prétendre à vous ingérer dans le sanctuaire, MASS. *Confér. ecclés. à l'état ecclés.* 2. || 2° Se mêler de quelque chose sans en avoir le droit, l'autorisation, ou sans en être requis. Et s'oser ingérer de faire grâce aux rois Est d'un sourd attentat les soumettre à ses lois, ROTR. *2 Elis.* IV, 1. Vous vous ingérez donc de lui baiser la main, SCARR. *Jodelet*, III, 12. Vous êtes un impertinent de vous ingérer des affaires d'autrui, MOL. *Méd. m. lui*, I, 3. Il est constant par cette histoire que Valdo et ses disciples sont tous de simples laïques, qui, sans ordre et sans mission, se sont ingérés de prêcher, BOSS. *Var.* XI, § 124. S'ingérer dans les intrigues et les intérêts du siècle, BOURDAL. *Exhort. char. env. les pauvres*, t. I, p. 24. Dangereux modèles et tous propres à faire tomber dans le froid, dans le bas et dans le ridicule, ceux qui s'ingèrent de les suivre, LA BRUY. I. Il s'ingéra de la gronder, HAMILT. *Gramm.* 10. À Rome s'ingérait de la médecine qui voulait, MONTESQ. *Espr.* IX, 14.

— REM. On dit, avec un substantif, s'ingérer de, et s'ingérer dans; avec un infinitif, s'ingérer de; cependant Bossuet a dit s'ingérer à : Nul ne se doit ingérer de son autorité propre à gouverner l'Église, BOSS. *Var.* XV. Cette construction est bonne aussi, et a des exemples dans l'historique.

— HIST. XV° s. Il fit publier que, si quelqu'un s'ingeroit de nuire au chevalier anglois, il lui en cousteroit la vie, *Mém. sur du Guescl.* 6. Il s'estoit ingeré de... couper, prendre et emporter à son pourfit singulier ramille et tonsture de bos [bois], DU CANGE, *ramilia*. Ceulx qui se ingerent à demander plus grans offices et estaz qu'ilz ne sont dignes, *Bibl. des ch.* 6° série, t. II, p. 144. || XVI° s. Ses soudards entreprenoient sur l'office du capitaine general, s'ingerans de dire que l'on devroit faire telle et telle chose que l'on ne faisoit pas, AMYOT, *P. Æm.* 30. Comme si en introduisant diversité de noms, ils estoyent à excuser, en ingerant une façon nouvelle et bastarde, CALV. *Inst.* 702. Ces advocats qui s'ingerent pour maintenir la justice de Dieu, ID. *ib.* 762. Ceux est trop hardyment fait à vous de vous ingerer en ceste compaignie, PALSGR. p. 672. Que nul ne se ingere ou advance de pesquier [pêcher] d'aucun harnas es eauwes de nostre dit pays, *Coust. gén.* t. I, p. 813. Il le pouvoit ingerer [induire] à commettre des delicts, *Nouv. coust. gén.* t. II, p. 601.

— ÉTYM. Lat. *ingerere*, porter dans, pousser dans, de *in*.... 2, et *gerere*, porter (voy. GESTION).

† 2. **INGÉRER** (in-jé-ré. Pour la syllabe *gé*, voy. le précédent), *v. a.* Terme de physiologie. Introduire par la bouche dans l'estomac. Les aliments ingérés dans l'estomac.

— ÉTYM. Lat. *ingerere*, de *in*..., 2, et *gerere*, porter.

† **INGESTA** (in-jè-sta), *s. m. plur.* Terme d'hygiène. Nom donné à toutes les substances qui, dans l'état de santé, sont destinées à être introduites dans le corps par les voies digestives : tels sont les aliments, les assaisonnements et les boissons.

— ÉTYM. Lat. *ingesta*, les choses ingérées, de *ingerere*, ingérer 2.

† **INGESTION** (in-jè-stion), *s. f.* Terme de physiologie. Introduction des aliments ou des boissons, par la bouche dans l'estomac.

— ÉTYM. Lat. *ingestionem*, de *ingerere* (voy. INGÉRER 2).

† **IN GLOBO** (in'-glo-bo), *loc. adv.* Voy. GLOBO.

† **INGLORIEUX, EUSE** (in-glo-ri-eû, eû-z'), *adj.* Qui n'a pas de gloire; qui n'est pas glorieux. Jours inglorieux, DELILLE, *Trois règnes*, 3.

— HIST. XIV° s. Inglorieus et sans honneur, *Chron. fr. ms. de G. de Nangis*, an 1300, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *ingloriosus*, de *in*.... 1, et *gloriosus*, glorieux.

† **INGLORIFIÉ, ÉE** (in-glo-ri-fi-é, ée), *adj.* Qui n'est point glorifié, célébré

— ÉTYM. *In*.... 1, et *glorifié*.

† **INGOUVERNABLE** (in-gou-vèr-na-bl'), *adj.* Qui ne peut être gouverné. Peuple, caractère ingouvernable. M. Necker songe à quitter le ministère; les Français sont donc ingouvernables! GALIANI, *Correspond.* t. II, p. 458.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *gouverner*.

† **INGRACIEUSEMENT** (in-gra-si-eû-ze-man), *adv.* D'une manière qui n'est pas gracieuse. Répondre ingracieusement.

† **INGRACIEUX, EUSE** (in-gra-si-eû, eû-z'), *adj.* Qui manque de grâce. Mouvements ingracieux.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *gracieux*.

† **INGRAIN** (in-grin), *s. m.* Un des noms vulgaires de l'épeautre.

† **INGRAMMATICAL, ALE** (in-gra-mma-ti-kal, ka-l'), *adj.* Qui est contraire aux lois de la grammaire; qui n'est point grammatical. Théorie ingrammaticale.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *grammatical*.

INGRAT, ATE (in-gra, gra-t'), *adj.* || 1° Désagréable, qui déplaît (ce qui est le premier sens étymologique). La forme de ce tableau est ingrate, DIDER. *Salon de* 1767, *Œuvres*, t. XIV, p. 119, dans POUGENS. L'île et les rochers battus de la mer de Corse ne pouvaient être qu'un séjour ingrat pour le philosophe [Sénèque] arraché subitement d'entre les bras de sa mère, ID. *Claude et Nér.* I, 31. || Peu attirant, qui inspire peu de confiance. Figure ingrate. Visage ingrat. Mine ingrate. || Terme de marine. On dit que la toile à voile est ingrate, lorsque le chanvre qui a servi à en former les fils a été mal épuré. || 2° Particulièrement. Qui n'est pas gracieux à celui qui lui a fait du bien; qui n'a point de reconnaissance. Les cœurs les plus ingrats, CORN. *Cinna*, III, 4. Justinien fut ingrat envers ses amis, BOSS. *Hist.* I, 11. Mais tout, s'il est ingrat, lui parle contre moi, RAC. *Brit.* I, 1. || Qui a le caractère de l'ingratitude, en parlant des choses. Et comme je n'ai point les sentiments ingrats, CORN. *Sertor.* V, 4. Et mon silence ingrat a droit de me confondre, ID. *Sertor.* V, 4. Comme je condamne Votre ingrate conduite au regard d'Ariane, TH. CORN. *Ariane*, I, 3. || Ingrat d'une chose, qui n'en a pas de reconnaissance. Veux-tu que la grâce divine Coule abondamment dans ton cœur, Fais remonter ses dons jusqu'à leur origine, N'en sois pas ingrat à l'auteur, CORN. *Imit.* II, 10. Il ne demeura pas ingrat de ces faveurs, car il ne jurait que par moi, D'ABLANCOURT, *Lucien*, *la Double accusation.* Je vous remercie, et, pour vous montrer que je n'en suis pas ingrat, quoique je n'aime guère à décider, je vous répondrai sincèrement à tout ce que vous me demandez, MÉRÉ, *lettre* 1. J'aime tendrement M. d'Harouys, et ne veux pas être ingrate des plaisirs qu'il m'a faits, SÉV. 20 fév. 1687. Elle [l'Église] n'est pas ingrate de leurs bienfaits [des rois], elle s'en glorifie par toute la terre, BOSS. *Panég. St Thomas de Cantorb.* 1. Il excelle par son cuisinier; aussi n'en est-il pas ingrat.... Il l'a loué toute la journée, MONTESQ. *Lett. pers.* 48. || Ingrat à, qui n'a pas de reconnaissance pour. A moins que d'être ingrate à mon libérateur, CORN. *Androm.* V, 3. Ne soyez point ingrat au bon Clément, SÉV. 24 juin 1680. || Ingrat à, avec un nom de chose pour régime, qui a de l'indifférence, de l'insensibilité pour. Son œil ingrat à mon tourment, Me donnant ce désir, m'ôta le jugement, RÉGNIER, *Élég.* II. Moïse ne se lassait jamais d'écouter le peuple, tout ingrat qu'était ce peuple à ses bontés, BOSS. *Polit.* III, III, 12. Ces mêmes dignités Ont rendu Bérénice ingrate à vos bontés, RAC. *Bér.* I, 3. Ingrat à tes bontés, ingrat à ton amour, VOLT. *M. de César*, , 4. || 3° Qui ne dédommage point des dépenses ou des peines. Jusqu'ici notre peine est une peine ingrate, TRISTAN, *Panthée*, I, . Ce qui lui fit conclure en somme Qu'il avait à grand tort son village quitté; Il renonce aux courses ingrates, LA FONT. *Fabl.* VII, 12. J'entreprends, pour l'amour de Dieu et de son Église, un travail ingrat, qui est celui d'aller rechercher, dans de petits livres de peu de mérite, un nombre infini d'erreurs, BOSS. *États d'oraison*, I, 10. Gémissant et caché, traîne encor ses vieux ans, Dans un service ingrat à la cour des tyrans, VOLT. *Oreste*, III, 8. Ici la pauvreté, couverte de haillons, S'enfuit, à son aspect, du seuil de sa chaumière; Avec un soc usé, traçant d'ingrats sillons, Le serf désespéré paraît creuser sa tombe, MASSON, *Helvétiens*, II. || Terre ingrate, celle qui ne répond pas aux dépenses et aux travaux du cultivateur. Je suis persuadé qu'il n'y a point de terrain, quelque mauvais, quelqu'ingrat qu'il paraisse, dont on ne pût tirer parti, même pour planter des bois, BUFF. *Hist. nat. introd. part. exp. Œuv.* t. VIII, p. 388. || Fig. En travaillant pour le monde, vous avez semé dans une terre ingrate, BOURDAL. *Sur la récomp. des saints*, 1ᵉʳ *avent.* p. 21. L'éducation, qui d'ordinaire dans les autres hommes embellit ou cultive un fond, encore brut ou ingrat, ne fit que développer les richesses du sien, MASS. *Or. fun. Villeroy.* Les traducteurs sèment en terre ingrate; le sol le plus fertile s'appauvrit sous leurs mains, DE WAILLY, *Merc. de Fr.* Vendémiaire, an XI, p. 55. || 4° Un instrument ingrat, un instrument de musique dont il est difficile de tirer bon parti. C'est le seul [un musicien] qui de la guitare ait pu faire quelque chose; mais sa composition était si gracieuse et si tendre, qu'il aurait donné de l'harmonie au plus ingrat de tous les instruments, HAMILT. *Gramm.* 8. || Un miroir ingrat, un miroir qui ne reproduit pas bien les traits. J'essayai mon habit le plus modestement qu'il me fut possible, devant un petit miroir ingrat qui ne me rendait que la moitié de ma figure, MARIVAUX, *Marianne*, 1ʳᵉ *partie.* || 5° En littérature, et dans les beaux-arts, qui n'est pas favorable au développement du talent ou des beautés de l'art. Vous travaillez sur un fond bien ingrat. Pour ce qui est du sujet [l'histoire de l'Académie], on a bien pu le trouver ingrat et difficile à remplir, parce qu'en effet il ne reste là-dessus que peu de mémoires, FONTENELLE, *Hist. de l'Acad.* t. I, p. 2, dans POUGENS. On se trompe fort, lorsqu'on pense que tous ces sujets, traités autrefois avec succès par Sophocle et par Euripide, l'Œdipe, le Philoctète, l'Électre, l'Iphigénie en Tauride, sont des sujets heureux et aisés à manier : ce sont les plus ingrats et les plus impraticables, VOLT. *Œdipe. lett.* 4. Tout est ingrat pour une tête stérile, DIDER. *Essai sur la peint.* ch. 5. || 6° *S. m.* et *f.* Un ingrat, une ingrate, celui, celle qui n'a pas de reconnaissance. Je ne puis non plus résister à cette inclination, qu'à celle que j'ai pour vous, et vous ne devriez pas trouver étrange que j'aimasse un ingrat, vous qui savez qu'il y a si longtemps que j'aime une ingrate, VOIT. *Lett.* 30. Plus on sert des ingrats, plus on s'en fait haïr, CORN. *Suréna*, V, 2. Allez, vous êtes une ingrate, Ne tombez jamais sous ma patte, LA FONT. *Fabl.* III, 9. Quant aux ingrats, il n'en est point Qui ne meure enfin misérable, ID. *ib.* VI, 13. Les adorateurs des grandeurs humaines seront-ils satisfaits de leur fortune, quand ils verront que dans un moment leur gloire passera à leur nom, leurs titres à leurs tombeaux, leurs biens à des ingrats....? BOSS. *Duch. d'Orl.* Vous l'ai-je confié [Néron] pour en faire un ingrat? RAC. *Brit.* I, 2. Vous ne me trompez pas, je vois tous vos détours : Vous êtes un ingrat, vous le fûtes toujours, ID. *ib.* IV, 2. Ingrats, un Dieu si bon ne peut-il vous charmer? ID. *Athal.* I, 4. Un bienfait qui tombe sur un ingrat, LA BRUY. IV. Il ne craignait point d'obliger des ingrats, suivant ce grand précepte de Zoroastre : Quand tu manges, donne à manger aux chiens, dussent-ils te mordre, VOLT

Paton. 1. Vous n'aurez pas affaire à un ingrat, [illegible] *Gust.* [illegible] bonté de sa bonne volonté, et l'assura que, si elle pouvait en venir à bout, elle n'aurait pas affaire à un ingrat, LESAGE, *Gusm. d'Alf.* IV, 2. ‖ Celui, celle qui ne répond pas à un amour. On plaint mort un [illegible] CORN. *Tois. d'or*, V, 1. [illegible] RAC. *Andr.* I, 4. [illegible] le plaisir de [illegible] l'ingrat, ID. *Bajaz.* IV, 6. Indigne de mes feux, indigne de mes larmes, Je renonce sans peine à tes faibles appas; Mon amour te prêtait des charmes, Ingrate, que tu n'avais pas, *Vers adressés par le Grand-*[illegible] *à* [illegible] *qui ne répondait pas à son amour.* ‖ Terme de théologie. Les ingrats, les ennemis de la grâce. ‖ Ingrat, avec un *adj. possessif*, celui qui a témoigné de l'ingratitude envers quelqu'un. Je ne sais que vous dire sur le sujet de M. Conrart, sinon ce vieux mot qui a été dit si souvent : « Je vivrai et je mourrai son ingrat », il est trop obligeant de la moitié, BALZ. *Lett.* 12, liv. XXII. Soupçonner que mon cœur avait la faiblesse de pencher pour qui vous savez, pour mon ancien ingrat, VOLT. *Lett. Bernis*, 19 août 1758. ‖ Il se dit, dans le même emploi, de celui ou celle qui n'est pas sensible à l'amour pour quelqu'un. Fais un effort pour moi, va trouver mon ingrat, CORN. *Galer. du Palais*, III, 1.

— HIST. XVe s. Ingrades non cognoissans ses bienfaiz, E. DESCHAMPS, *Poésies mss.* f° 101. Si de l'argent voulez avoir, Il ne faut que le demander, L'hostesse ne fut pas ingrate [avare], En disant : je n'en ai pas haste, N'espargnez rien qui soit ceans, VILLON, 2e *repue franche.* ‖ XVIe s. Craignant d'estre ingrat à la memoire d'un si magnanime Prince, LANOUE, 670. Pour n'estre point ingrat à sa bonté [de Dieu], CALV. *Inst.* 1044. Que je m'appelle ingrat des biens que tu m'as faits! DESPORTES, *Œuvres chrest.* [illegible] *prière.*

— ÉTYM. Lat. *ingratus*, de *in*.... 4, et *gratus*, agréable, reconnaissant (voy. GRÉ).

† INGRATEMENT (in-gra-te-man), *adv.* Avec ingratitude, sans reconnaissance. Une amante abusée.... Laissée ingratement en un bord solitaire, MALH. I, 4.

— HIST. XVIe s. Bien que je sois de longtemps [illegible] De voir ma peine ingratement [inutilement] perdue, AM. JAMIN, *Poésies*, p. 169, dans LACURNE. Or, bien que vous m'ayez ingratement laissé.... DESPORTES, *Élégies*, I, 10.

INGRATITUDE (in-gra-ti-tu-d'), *s. f.* ‖ 1° Vice des ingrats. Ce que [le silence] l'on eût tenu pour révérence, le serait maintenant pour ingratitude qu'il lui a plu [à Henri IV], me faisant du bien, m'inspirer, avec un vif désir de vertu, celui de me rendre digne de l'aspect du plus parfait et du plus victorieux monarque du monde, RÉGNIER, *Épît. dédic.* À tant de perfidie et tant d'ingratitude, CORN. *Sertor.* V, 4. ....L'ingratitude est le plus noir des vices, MAIRET, *Sophon.* III, 1. Hélas! j'ai beau crier et me [illegible]: L'ingratitude et les abus N'en [illegible] à la mode, LA FONT. *Fabl.* XII, 16. [illegible] les Assyriens leur triste servitude [des Juifs] Devint le juste prix de leur ingratitude [envers Dieu], RAC. *Esth.* III, 4. Il vaut mieux s'exposer à l'ingratitude que de manquer aux misérables, LA BRUY. IV. Après les preuves touchantes, madame, que j'ai eues de votre amitié.... il y aurait à moi de l'ingratitude de n'y pas compter toujours, J. J. ROUSS. *Lett.* à *Mme de Boufflers*, 26 août 1764. ‖ 2° *Au plur.* Actes qui proviennent de ce vice. Repasse mes bontés et les ingratitudes, CORN. *Tois. d'or*, III, 3. Voici un trait d'ingratitude qui ne vous déplaira, et dont je veux faire mon profit, quand je ferai mon livre sur les grandes ingratitudes, SÉV. 6 fév. 1671. [Elle] Me fait un long récit de mes ingratitudes, RAC. *Brit.* II, 2. Qui doit enfin terminer.... toutes les ingratitudes de votre vie, MASS. *Carême*, [illegible] 1. ‖ 3° État d'un cœur qui ne répond pas à l'amour. C'est cet amour payé de tant d'ingratitude Qui me [illegible] si rude, RAC. *Andr.* II, 1. Mon cœur désespéré d'un an d'ingratitude, ID. *ib.* III, 7. ‖ 4° Qualité de ce qui ne répond pas à la peine qu'on prend. L'ingratitude d'un sol qui ne lui fournit rien de ce qu'exige le besoin absolu de tous les jours, RAYNAL, *Hist. phil.* XII, 28.

— HIST. XIIIe s. Se nous [illegible] à Dieu premiere [illegible] [hairons] comme lui [illegible] *Test.* 61. C'est [illegible] ID. *ib.* 136. [illegible] raison que je regarde, Qu'envers [illegible] entechiè De ce faulx et [illegible] Que l'on reprouche en toute [illegible], Et qui est dit ingratitude, C'est à dire mal pour bien rendre, E. DESCH. *Poés. mss.* f° 481. ‖ XVIe s. Vice d'ingratitude et de mescognoissance, MONT. III, 217. Du moins, puisqu'à la fin sorti de servitude, Je cogneu [illegible] et leur ingratitude, DESPORTES, *Œuvres chrest. Sonnets*, 8.

— ÉTYM. Provenç. *ingratitut*; espagn. *ingratitud*, ital. *ingratitudine*; du lat. *ingratitudinem*, de *ingratus*, ingrat.

INGRÉDIENT (in-gré-di-an; quelques personnes disent in-gré-diin, à tort : dès 1668 Marguerite Buffet disait qu'il fallait prononcer in-gré-di-an), *s. m.* Nom des choses qui entrent dans la composition d'un médicament, d'une boisson, d'un mets ou de quelque autre mélange. Elle forme son goût de cent ingrédients, RÉGNIER, *Sat.* [illegible] Loin ces [illegible] Ces eaux, ces blancs, ces pommades, Et mille ingrédients qui font des teints fleuris; À l'honneur tous les jours ce sont drogues mortelles, Et les soins de paraître belles Se prennent peu pour les maris, MOL. *Éc. des f.* III, 2. Trouvant que le maléfice était gâté par un ingrédient qui n'y convenait apparemment pas, HAMILTON, *Hist. de Fleur d'Épine*, p. 173, de l'édit. in-18, RENOUARD, 1820. ‖ Fig. C'est le dernier ingrédient des affaires déplorables, PATRU, *Plaid.* 14, dans LACURNE. Conservez-moi vos bontés, monsieur, elles sont un des ingrédients de mon paradis, VOLT. *Lett. Jaucourt*, juin 1770.

— HIST. XVIe s. La dose des ingrediens, PARÉ, XXV, 27. La quantité des medicamens ingrediens n'est point determinée, ID. XXV, 28. Les sauises.... et puis particularisant les qualitez des ingredients et leurs effects, MONT. I, 281.

— ÉTYM. Lat. *ingrediens*, entrant, ce qui entre, de *ingredi*, formé lui-même de *in*.... 2, et *gradior*, aller (voy. GRADE).

† INGRESSION (in-grè-ssion), *s. f.* Ancien terme d'astronomie. Entrée d'une planète, d'un corps céleste dans un signe, dans une constellation.

— ÉTYM. Lat. *ingressionem*; de *ingredi*, marcher, de *in*, en, sur, et *gradior*, aller.

† INGUÉABLE (in-ghé-a-bl'), *adj.* Qui n'offre pas de gue, qu'on ne peut pas passer à pied.

— HIST. XVIe s. Inguéable, DUC DE ROHAN, *Mém.* t. I, p. 220, dans LACURNE.

— ÉTYM. *In*.... 4, et *guéable.*

INGUÉRISSABLE (in-ghé-ri-sa-bl'), *adj.* Qui ne peut être guéri, en parlant des personnes. Malade en état si piteux, Direz-vous, est inguérissable; Et puis, que faire d'un goutteux? La goutte est un mal incurable, CHAUL. *à Mme de Stafford.* Votre lettre m'a bien consolé, mais ne m'a pas guéri, par la raison qu'à soixante et dix-neuf ans je suis inguérissable, VOLT. *Lett. d'Argental*, 13 avr. 1773. ‖ Il se dit aussi des choses. Louis XIV ne les chassa pas comme Philippe II avait chassé les Maures d'Espagne, ce qui avait fait à la monarchie espagnole une plaie inguérissable, VOLT. *Frag. sur l'hist. art.* XXVIII.

— HIST. XVIe s. Inguerissable, COTGRAVE.

— ÉTYM. *In*.... 4, et *guérir.*

INGUINAL, ALE (in-gui-nal, na-l'; *ui* se prononce comme dans *huile*), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient ou qui a rapport à l'aine. Glande inguinale. Bandage inguinal. ‖ Canal inguinal, espèce de canal situé plus haut que le pli de l'aine, oblique de haut en bas, d'arrière en avant et de dehors en dedans. ‖ Hernie inguinale, hernie qui se fait dans le canal inguinal.

— HIST. XVIe s. Quand la tumeur n'est qu'aux aines, ils ont nommé telle hargne bubonocele, que nous disons inguinale, ou hargne incomplette, à cause qu'elle ne tombe dedans le scrotum, PARÉ, VI, 14.

— ÉTYM. Lat. *inguinalis*, de *inguen*, *inguinis* (voy. AINE).

† INGUINO-CUTANÉ, ÉE (in-gui-no-ku-tané, née; *ui* prononcé comme dans *huile*), *adj.* Terme d'anatomie. Nom donné au rameau nerveux provenant du premier nerf lombaire.

† INGURGITATION (in-gur-ji-ta-sion), *s. f.* Action d'introduire un liquide dans la gorge.

— ÉTYM. Lat. *ingurgitationem*, de *ingurgitare* (voy. [illegible]).

† INGURGITER (in-gur-ji-té), *v. a.* Avaler d'une manière avide, engloutir. Les liquides ingurgités.

— HIST. XVe s. [illegible]

— ÉTYM. Lat. *ingurgitare*, de *in*.... 2, dans, et *gurges*, gouffre, gosier.

INHABILE ([illegible]), *adj.* ‖ 1° Qui n'est pas apte à. Ce malheureux [illegible] à [illegible] TRISTAN, *Mariane*, [illegible] d'autre inconvénient [illegible] à la prière, MASS. [illegible] une composition qui nous rend inhabiles à la pratique des mortifications, ID. *Panég. Ste Agnès.* J'exclus un faible roi qui ne peut gouverner, Une ombre, un vain fantôme, inhabile à l'empire, DUCIS, *Ham.* I, 4. Quel mortel, inhabile à la félicité, Regrettera jamais sa triste liberté, Si jamais des amants il a connu les chaînes? A. CHÉN. *Élég.* XXVI. Un cœur faible, étroit, pusillanime, Inhabile aux vertus, ID. *Fragment* X, éd. de 1802. ‖ 2° Terme de droit. Qui n'a pas les qualités requises pour faire une chose. Inhabile à tester. ‖ 3° Qui n'est pas habile. Riches, pour tout mérite, en babil importun, Inhabiles à tout, vides de sens commun, MOL. *Femm. sav.* IV, 3. Mais pour moi de Paris citoyen inhabile, BOIL. *Épît.* VI. Vingt fois, prêt à quitter ce ministre inhabile, Je restais, retenu par l'espoir d'être utile, PICARD, *Médiocre et rampant*, II, 4.

— HIST. XIVe s. Inhabile à bonnes œuvres exercer, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. ‖ XVe s. Elle [la femme illégitime] degette les foulez, Et n'a cure des affolez, Sains les prent, et rent inhabiles, E. DESCH. *Miroir de mariage*, p. 98. Il doit estre desenterré.... et tous ses biens acquis au prince, et ses enfans declarés inhabiles à toute succession, MONSTRELET, I, 39. ‖ XVIe s. Ilz sont declarez inhabiles de jamais tenir office, AMYOT, *Agésil.* 49.

— ÉTYM. Lat. *inhabilis*, de *in*.... 4, et *habilis*, propre à, commode.

† INHABILEMENT (i-na-bi-le-man), *adv.* D'une manière inhabile. Agir, se conduire inhabilement.

INHABILETÉ (i-na-bi-le-té), *s. f.* Manque d'habileté. Cet ouvrage a été manqué par l'inhabileté de l'ouvrier.

— ÉTYM. *Inhabile.*

INHABILITÉ (i-na-bi-li-té), *s. f.* Terme de jurisprudence. Incapacité. La condamnation à une peine infamante perpétuelle emporte inhabilité à recueillir aucune succession, *Dict. de l'Académie.*

— HIST. XIVe s. Pluseurs causes de inhabilité à dignité sacerdotale, ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

— ÉTYM. Le même que *inhabileté.*

† INHABILITER (i-na-bi-li-té), *v. a.* Ancien terme de jurisprudence. Rendre inhabile; mettre dans l'état d'inhabilité.

— HIST. XIVe s. On les doit inhabiliter ou priver de office honorable, ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

— ÉTYM. *Inhabile.*

INHABITABLE (i-na-bi-ta-bl'), *adj.* Qui n'est pas habitable. Les anciens croyaient la zone torride inhabitable à cause de la chaleur. L'Égypte [illegible] alors devenue, en grande partie, inhabitable, peu propre du moins au commerce, RAYNAL, *Hist. phil.* I, 12. Franchissons du désert le sable inhabitable, LEMERCIER, *Louis IX*, IV, 2.

— HIST. XVe s. Crolieres et lieux inhabitables, FROISS. liv. IV, p. 200, dans LACURNE, au mot *enragement*. ‖ XVIe s. Ceulx de qui la mer, les montagnes et les deserts inhabitables ne peuvent arrester l'avarice, AMYOT, *Pyrrhus*, 33.

— ÉTYM. Lat. *inhabitabilis*, de *in*.... 4, et *habitare*, habiter.

† INHABITATION (i-na-bi-ta-sion), *s. f.* Non-habitation. Les maisons se dégradent par l'inhabitation.

— ÉTYM. *In*.... 4, et *habitation.*

INHABITÉ, ÉE (i-na-bi-té, tée), *adj.* Qui n'est point habité. Les hommes détruisent les bois, contraignent les eaux, resserrent les fleuves, dessèchent les marais, et, avec le temps, ils donnent à la terre une face toute différente de celle des pays inhabités ou nouvellement peuplés, BUFF. *Hist. nat. Preuves théor. terr. Œuv.* t. I, p. 307. Dans un vaste désert je me crois transportée, Sur une terre aride, inculte, inhabitée, DUCIS, *Abufar*, II, 2.

— HIST. XVIe s. Au lieu plus chaud d'Afrique et plus inhabité, DESPORTES, *Cleonice*, LXXIV.

— ÉTYM. Lat. *inhabitatus*, de *in*.... 4, et *habitatus*, habité.

† INHABITUDE (i-na-bi-tu-d'), *s. f.* Défaut d'habitude. L'inhabitude de penser dans l'enfance en ôte la faculté dans le reste de la vie; il me semble que je pourrais aisément répondre à cela.... J. J. ROUSS. *Ém.* II.

— ÉTYM. *In*.... 4, et *habitude.*

† INHABITUÉ, ÉE (i-na-bi-tu-é, ée), *adj.* Non habitué, qui n'a pas l'habitude.

— HIST. XVIe s. Inhabitué en tels actes, PASQUIER, *Recherches*, p. [illegible], dans LACURNE.

— ÉTYM. *In*.... 4, et *habitué.*

† INHABITUEL, ELLE (i-na-bi-tu-èl, è-l'), *adj.* Qui n'est point habituel. Travail inhabituel.

— ÉTYM. *In*.... 4, et *habituel.*

† INHALANT, ANTE (i-na-lan, lan-t'), *adj.* Terme d'anatomie et de physiologie. Qui absorbe. ‖ Vaisseaux inhalants, vaisseaux dont on supposait l'existence

peut expliquer l'absorption, et qu'une observation plus rigoureuse a démontré ne pas exister.

† **INHALATION** (i-na-la-sion), *s. f.* Terme de didactique. Action d'inhaler. || Absorption, par respiration, soit des vapeurs d'éther ou de chloroforme, à l'effet de produire l'insensibilité, soit d'eaux minérales dans quelques maladies des voies respiratoires. || Terme de botanique. Action par laquelle les plantes se pénètrent des fluides dans lesquels elles sont plongées.

— ÉTYM. Lat. *inhalationem*, de *inhalare*, inhaler.

† **INHALER** (i-na-lé), *v. a.* Aspirer, absorber par inspiration.

— ÉTYM. Lat. *inhalare*, de *in*.... 2, et *halare*, souffler.

† **INHARMONIE** (i-nar-mo-nie), *s. f.* Défaut d'harmonie.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *harmonie*.

† **INHARMONIEUSEMENT** (i-nar-mo-ni-eû-ze-man), *adv.* Sans harmonie, d'une manière dépourvue d'harmonie.

INHARMONIEUX, EUSE (i-nar-mo-ni-eû, eû-z'), *adj.* Qui est privé d'harmonie. Phrase inharmonieuse. Couleurs inharmonieuses.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *harmonieux*.

INHÉRENCE (i-né-ran-s'), *s. f.* Qualité de ce qui est inhérent. L'inhérence de l'accident à la substance.

— ÉTYM. *Inhérent*.

INHÉRENT, ENTE (i-né-ran, ran-t'), *adj.* Joint inséparablement. La beauté du visage est un frêle ornement.... Mais celle de l'esprit est inhérente et ferme, MOL. *Femmes sav.* III, 6. Le vice le plus inhérent, si je puis parler de la sorte, et le plus inséparable des choses humaines, BOSS. *Hist.* III, 5. Les hommes ont tous un droit inhérent et naturel à tout ce dont ils ont besoin pour leur subsistance, FÉN. t. XXII, p. 366. L'auteur des Éléments a dit, à la vérité, avec tous les bons philosophes, que la pesanteur, la tendance vers un centre, la gravitation est une qualité de toute la matière connue, laquelle lui est donnée de Dieu et qui lui est inhérente; le terme inhérent est bien éloigné de signifier essentiel, il signifie ce qui est attaché intérieurement, comme adhérent signifie ce qui est attaché extérieurement; l'essence d'une chose est la propriété sans laquelle on ne peut la concevoir, VOLT. *Défense Newton.*

— ÉTYM. Lat. *inhærentem*, de *in*.... 2, et *hærere*, être attaché.

INHIBÉ, ÉE (i-ni-bé, bée), *part. passé* d'inhiber. Les choses inhibées.

INHIBER (i-ni-bé), *v. a.* Terme de pratique et de chancellerie qui vieillit. Mettre opposition à, défendre. Nous avons inhibé et défendu.

— HIST. XVI^e s. Inhiber, COTGRAVE.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *inhibir*; du lat. *inhibere*: de *in*.... 2, et *habere*, avoir, tenir: tenir dans, arrêter.

INHIBITION (i-ni-bi-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* Terme de jurisprudence. Opposition à, défense. Sa Majesté a fait très-expresses inhibitions à tous nobles de son royaume de signer la prétendue requête, ST-SIM. 403, 18. || Il se joint souvent avec le mot défense, et il est plus usité au pluriel qu'au singulier.

— SYN. INHIBITION, PROHIBITION. L'inhibition s'applique aux actes que l'on veut empêcher. La prohibition s'applique aux choses que l'on veut empêcher de pénétrer dans un pays ou en exclure.

— HIST. XV^e s. Fu envoyé un docteur juge et un chevalier de Toulouse qui porterent au prince les lettres, inhibicions et adjournemens, CHR. DE PISAN, *Charles V*, III, 43. || XVI^e s. Samuel prie pour Saul contre defense et inhibition expresse, CALV. *Inst.* 690.

— ÉTYM. Provenç. *inhibition*; espagn. *inhibicion*; ital. *inibizione*; du lat. *inhibitionem*, de *inhibere*, inhiber.

† **INHIBITOIRE** (i-ni-bi-toi-r'), *adj.* Terme de jurisprudence qui vieillit. Qui défend, qui prohibe. Jugement inhibitoire.

— HIST. XVI^e s. Et s'il se fait au contraire, le roy peut decerner des lettres inhibitoires à sa cour de parlement ou autre juge, où se peut la partie y ayant interest, pourvoir par appel comme d'abus, P. PITHOU, 45.

† **INHONORÉ, ÉE** (i-no-no-ré, rée), *adj.* Qui n'est point honoré, qui est privé d'honneurs légitimes. O Dogeron, gentilhomme français, gouverneur de l'île de la Tortue! ta cendre inhonorée repose dans quelque endroit peut-être inconnu de Saint-Domingue ou de la Tortue, RAYNAL, *Hist. phil.* XIII, 35.

— ÉTYM. Lat. *inhonoratus*, de *in*.... 1, et *honoratus*, honoré.

INHOSPITALIER, IÈRE (i-no spi-ta-lié, liè-r'), *adj.* || 1° Qui n'est point hospitalier. Un peuple inhospitalier. || Il se dit des lieux dans le même sens. Terre inhospitalière. Sans craindre ni les fables du pays, ni le nom d'inhospitalière qu'on donnait à cette mer, D'ABLANCOURT, *Lucien, Toxaris.* Les syrtes inhospitalières, SCARRON, *Virg.* IV. Moins inhospitalière, Sur ses rapides gonds elle [cette porte] roulait naguère, LEMERCIER, *J. Shore*, V, 5. || Familièrement. Vin inhospitalier, vin que l'invité ne peut pas boire avec plaisir. || 2° Qui a le caractère inhospitalier, en parlant de choses. Les Égyptiens avaient en horreur tous les étrangers, et se croyaient souillés s'ils mangeaient avec eux: les Juifs prirent d'eux cette coutume inhospitalière et barbare, VOLT. *Philos. Bibl. expliq. Gen.* note *h.*

— ÉTYM. *In*.... 1, et *hospitalier*. Au XVI^e siècle, on disait de préférence inhospital.

† **INHOSPITALIÈREMENT** (i-no-spi-ta-liè-re-man), *adv.* D'une façon inhospitalière. Recevoir, traiter inhospitalièrement.

INHOSPITALITÉ (i-no-spi-ta-li-té), *s. f.* Refus de recevoir les étrangers; manque d'hospitalité. La barbarie et l'inhospitalité de ces peuples.

— HIST. XVI^e s. Inhospitalité, NICOT, *Dict.*

— ÉTYM. Lat. *inhospitalitatem*, de *in*.... 1, et *hospitalitas*, hospitalité.

† **INHOSTILE** (i-no-sti-l'), *adj.* Qui n'est pas hostile, ennemi. Ils pénétrèrent jusque dans leurs retraites, et partout ils les trouvèrent inhostiles et bienveillants, LA HARPE, dans le *Dict.* de POITEVIN.

INHUMAIN, AINE (i-nu-min, mè-n'), *adj.* || 1° Qui n'est pas humain, qui est sans humanité. Je suis libre, et je puis contre un frère inhumain.... Disputer en ces lieux le cœur de sa maîtresse, RAC. *Bajaz.* III, 4. || Même sens, en parlant des choses. Il a pris à quelques docteurs [casuistes] une malheureuse et inhumaine complaisance, une piété meurtrière qui leur a fait porter des coussins sous les coudes des pécheurs, chercher des couvertures à leurs passions...., BOSS. *Cornet.* C'était sa maxime que la raillerie ne convient pas à ceux qui sont élevés au-dessus des autres.... qu'il est inhumain de s'en prendre aux gens à qui la crainte et le respect ôtent la liberté de se défendre et de se plaindre, FLÉCH. *Dauphine.* Et plût aux dieux qu'à son sort inhumain Moi-même j'eusse pu ne point prêter la main! RAC. *Mithr.* V, 4. Le ciel s'est fait sans doute une joie inhumaine De rassembler sur moi tous les traits de sa haine, ID. *Iphig.* II, 1. Mourez donc et gardez un silence inhumain, ID. *Phèdre*, I, 3. Dans son sang inhumain les chiens désaltérés, ID. *Athal.* I, 1. || Il se dit, par exagération, de certaines exigences. On est inhumain en ce pays pour recevoir les excuses de ceux qui n'écrivent pas dans les occasions, SÉV. 8 janvier 1672. || 2° Dans le langage des amants et des poëtes, beauté inhumaine, femme qui ne répond point à la passion de celui dont elle est aimée. Il l'aime, mais enfin cette veuve inhumaine N'a payé jusqu'ici son amour que de haine, RAC. *Andr.* I, 1. || Substantivement. Mais voici de retour cette aimable inhumaine, CORN. *Cinna*, III, 3. Adorable inhumaine, hélas! où fuyez-vous? ROTROU, *Venceslas*, II, 3. J'ai de l'amour encor pour la belle inhumaine, Et ma raison voudrait que j'eusse de la haine, MOL. *Fâcheux*, I, 7. L'amour me fait ici chercher une inhumaine, RAC. *Andr.* I, 1. Je prétends qu'à son tour l'inhumaine me craigne, ID. *ib.* III, 1. || Aujourd'hui on ne le dit plus qu'avec une nuance de plaisanterie, soit adjectivement, soit substantivement. || Familièrement. Cette femme n'est pas inhumaine, elle écoute facilement les amants. Cette fille — Poursuis. — N'est rien moins qu'inhumaine, MOL. *l'Ét.* III, 2. Quoique Mme de Senantes ne fût pas plus inhumaine qu'une autre, HAMILTON, *Gramm.* 4. Lise n'est point inhumaine, Mon flacon n'est point cassé, BÉRANG. *J. des Morts.* || 3° *S. m.* Celui qui n'a pas d'humanité. Ces inhumains. Vous offrez l'alliance à tous les inhumains, V. HUGO, *à des journalistes de robe courte.*

— HIST. XV^e s. Et toujours, quelques paroles qu'il y eust, guerre inhumaine et mortelle se faisoit tant d'un costé que de l'autre, JUV. DES URS. cité dans le *Dict.* de DOCHEZ. || XVI^e s. .... Si que de la douleur forte, Qu'au cœur porte, Je jette cris inhumains, MAROT, IV, 282. Chaude fievre d'amour inhumaine et contraire, Dont je ne veux guarir quand je le pourroy faire, DESPORTES, *Am. d'Hippolyte*, XXXIII, *élégie.* Une inhumaine vengeance, MONT. II, 256.

— ÉTYM. Lat. *inhumanus*, de *in*.... 1, et *humanus*, humain.

INHUMAINEMENT (i-nu-mè-ne-man), *adv.* D'une manière inhumaine. Quand j'aurais de ma main fait périr votre amant, Pourriez-vous me traiter plus inhumainement? QUINAULT, *Agrippa*, I, 2. A l'égard des Moscovites, ils demandèrent la vie à genoux, mais on les massacra inhumainement plus de six heures après le combat, VOLT. *Charles XII*, 3. || Il se dit, par exagération, dans les rapports des personnes entre elles. Il [mon fils] fait attendre M. d'Harouys à Nantes pour s'en revenir ensemble à Paris; je les admire tous deux, l'un à être si bon et si obligeant, et l'autre d'en abuser inhumainement, SÉV. 13 déc. 1679. Je vous écrivis mercredi.... j'oubliai inhumainement, contre l'ordinaire des grand'mères, à vous parler de ma pauvre petite d'Aix, ID. 19 avr. 1680.

— HIST. XV^e s. Lesquels pourroient avoir volonté de se venger de la mort de leurs amis meurtris bien inhumainement, JUV. DES URSINS, cité dans le *Dict.* de DOCHEZ.

— ÉTYM. *Inhumaine*, et le suffixe *ment.*

INHUMANITÉ (i-nu-ma-ni-té), *s. f.* || 1° Défaut d'humanité, cruauté. Dans toutes les fureurs des siècles de tes pères, Les monstres les plus noirs firent-ils jamais rien Que l'inhumanité de ces cœurs de vipères Ne renouvelle au tien? MALH. II, 1. Il y a de la témérité, aussi bien que de l'inhumanité, à les vouloir condamner tous [les païens] aux peines éternelles de l'autre vie sans miséricorde et sans réserve, LE VAYER, *Vertu des païens, Observ.* Quelle inhumanité de l'avoir exilée! CORN. *Médée*, II, 2. Il les exhorta à sacrifier leur vie plutôt pour la défense de leur liberté que pour servir de spectacle à l'inhumanité de leurs patrons, VERTOT, *Rév. rom.* XI, p. 140. Nommez-vous la justice une inhumanité? VOLT. *Triumv.* I, 3. || 2° *Au plur.* Actes d'inhumanité. Pour monsieur le coadjuteur, je vous avoue que je suis impitoyable à ses longues et cruelles froideurs, pour ne pas dire inhumanités, SÉV. mai 1690. Souffrant toutes sortes d'inhumanités, BOSS. *Hist.* II, 7. Le duc d'Albe, dont les inhumanités n'avaient servi qu'à faire perdre deux provinces au roi son maître, est enfin rappelé; on dit qu'il se vantait en partant d'avoir fait mourir dix-huit mille personnes par la main du bourreau, VOLT. *Mœurs*, 164.

— HIST. XIV^e s. Le roi d'Angleterre et le prince de Galles tinrent et soutinrent compagnies au royaume de France, lesquelles firent tant d'inhumanités et de dommages, *le Songe du Vergier*, cité dans le *Dict.* de DOCHEZ. || XVI^e s. La nouvelle de cette inhumanité rapportée à ceux.... MONT. I, 298. C'est un vilain et detestable vice que la cruauté, et contre nature, dont aussi est-il appellé inhumanité, CHARRON, *Sagesse*, I, 31.

— ÉTYM. Lat. *inhumanitatem*, de *inhumanus*, inhumain.

INHUMATION (i-nu-ma-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* Action d'inhumer. L'inhumation d'un corps. On a vu des refus de sacrements, d'inhumation, sous prétexte d'hérésie: barbarie dont les païens même auraient eu horreur, VOLT. *Dict. phil. Droit canonique.*

— HIST. XVI^e s. Inhumation, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. *Inhumer.*

INHUMÉ, ÉE (i-nu-mé, mée), *part. passé* d'inhumer. La populace, toujours extrême, toujours barbare quand on lui lâche la bride, va déterrer le corps de Concini, inhumé à Saint-Germain l'Auxerrois, VOLT. *Mœurs*, 175. Le curé de Saint-Étienne du Mont a dit publiquement qu'il l'aurait enterré [Voltaire] dans son église entre Racine et Pascal, qui en effet y sont inhumés, D'ALEMB. *Lett. au roi de Prusse*, 1^er juill. 1778.

† **INHUMECTATION** (i-nu-mè-kta-sion), *s. f.* Défaut d'humectation. L'inhumectation du sol.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *humecter.*

† **INHUMECTÉ, ÉE** (i-nu-mè-kté, ktée), *adj.* Qui n'est point humecté. Sol inhumecté.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *humecté.*

INHUMER (i-nu-mé), *v. a.* Mettre en terre avec les cérémonies d'usage, en parlant des corps humains. Il défend d'inhumer le corps de Polynice, ROTR. *Antig.* III, 3. Louis XI mourut le samedi 30 d'août, sur les sept heures du soir, et, huit jours après, il fut inhumé à Cléry, DUCLOS, *Hist. Louis XI*, *Œuv.* t. III, p. 338, dans POUGENS.

— SYN. INHUMER, ENTERRER. Ces deux mots ont même signification, puisque *humus* signifie la terre; mais l'usage y a mis cette différence, que enterrer n'exprime que l'acte simple de la mise en terre d'un mort et même de tout autre objet, tandis que inhumer y joint l'idée des cérémonies que le cas requiert et ne s'applique qu'aux corps de personnes mortes. On n'inhume pas un cheval, une urne; on les enterre.

— HIST. XIV^e s. Et mettras tout en seul vaisseau

[illegible] dedans ung seul fourneau Qui sera au tiers inhumé, *Not. à l'alch. err.* 1076. || XVI^e s. Que c'estoit plus tost toy [le père] qui devois issir de ceste vie, et estre inhumé par luy [le fils] qui estoit en la fleur de son aage, AMYOT, *Consol. à Apollon.* 66 [illegible] MONT. I, 15.

— ÉTYM. [illegible], cacher dans la terre, [illegible] humé; de in.... 2, et *humus*, terre (voy. [illegible]).

† INIAQUE [illegible], *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport à la [illegible].

— ÉTYM. [illegible].

† INIENCÉPHALE [illegible] (a-l'), *adj.* Terme de [illegible]. Monstre [illegible], monstre dont l'encéphale est situé en partie dans la boîte cérébrale et en partie hors d'elle en arrière.

— ÉTYM. [illegible].

† INIENCÉPHALIE (i-ni-an-sé-fa-lie), *s. f.* État des [illegible].

INIMAGINABLE [illegible], *adj.* Qu'on ne peut imaginer. [illegible].

— HIST. XVI^e s. [illegible] il les fait imaginer [illegible] et incompréhensibles, MONT. II, 283. Une confusion inimaginable, ID. II, 359.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *imaginable*.

† INIMITABILITÉ (i-ni-mi-ta-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est inimitable. Mengs peignit un Ganymède, et Casanova le montra à Winkelmann comme un morceau ancien qu'on venait de découvrir; Winkelmann le reconnut sur-le-champ pour tel, éclata en témoignages d'admiration et en louanges sur l'inimitabilité de ce chef-d'œuvre qu'il ne balança pas à placer à côté des plus belles productions grecques, ROUX et RIEM, *De la peinture chez les anciens*, IX, 9, dans WINKELMANN, *Hist. de l'art chez les anciens*.

INIMITABLE (i-ni-mi-ta-bl'), *adj.* Qui ne peut être imité, qu'on ne saurait imiter. Elles [les femmes] ont un enchaînement de discours inimitable, qui se suit naturellement et qui n'est lié que par le sens, LA BRUY. I. Corneille ne peut être égalé dans les endroits où il excelle, il a pour lors un caractère original et inimitable, ID. *ib.* || Il se dit aussi des personnes. Il faut imiter au commencement pour devenir inimitable, COSTAR, dans RICHELET. On représenta, le jour suivant, le Nicomède de l'inimitable monsieur de Corneille, SCARR. *Rom. com.* II, 18. Et ils auraient été l'un et l'autre inimitables, si le père [le Tellier] n'eût eu le fils [Louvois] pour successeur, et si le fils n'eût eu le père pour exemple, FLÉCH. *le Tellier*. Les excellents ouvrages de l'inimitable Racine n'avaient point encore paru, les véritables routes du cœur étaient ignorées, VOLT. *Comm. Corn. Rem. Othon*, V, 7. || Avec la préposition *à*. La nature a des beautés inimitables à l'art.

— HIST. XVI^e s. Outrecuidé, qui du dieu souverain, En galoppant dessus un pont d'airain, Contr'imitoit l'inimitable orage, DU BELLAY, IV, 50, *recto*. La hautour inimitable d'aucunes ames heroïques, MONT. I, 262. Le roi, qui s'en alloit execrable à son peuple, se rend inimitable aux devotions, D'AUB. *Hist.* II, 360. Ces beaux mots amoureux, ces traits inimitables, Qui fléchiroient l'acier des cœurs plus indomptables, BERTAUT, *Dern. amours de Desportes*, [illegible].

— ÉTYM. Lat. *inimitabilis*, de *in*.... 1, et *imitari*, imiter.

† INIMITABLEMENT (i-ni-mi-ta-ble-man), *adv.* D'une [illegible].

† INIMITÉ, ÉE (i-ni-mi-té, tée), *adj.* Que l'on n'a [illegible].

— ÉTYM. *In*.... 1, et *imité*.

INIMITIÉ (i-ni-mi-tié), *s. f.* || 1° Sentiment contraire à l'amitié. L'inimitié qui règne entre nos deux partis, CORN. *Sert.* III, 2. Après les vains efforts de mes inimitiés, Sauve-moi de l'affront de [illegible] v, 4. Nous [illegible] sur des bagatelles qui font le sujet de nos inimitiés, [illegible] t. I, p. 301. Pour moi, quelque péril qui me puisse [illegible] bles, RAC. *Brit.* III, 7. L'inimitié succède à [illegible], 3. Sa vaine inimitié n'est pas ce que je crains, ID. *Phèdre*, I, 1. Les [illegible] inimitiés produisent moins de crimes que le [illegible]. Toute satire en attire une autre [illegible]. Il y a de l'inimitié entre le [illegible].

— HIST. XII^e s. Laid est qu'entre vus ad si grant enemistié, *Th. le mart.* 111. || XIII^e s. Hé mere Diu, regardez m'en pitié, Qui voz servanz gardés d'anemistié, *Cité dans* COUSSEMAKER, *l'Art harmonique*, p. 239. Quant om at mauvais respitié, Trueve l'an puis l'anemistié; Car li mauz fruiz ist de male entente, RUTEB. 167. || XIV^e s. Il gasterent les champs par grande ennemistié, BERCHEURE, f° 59 *recto*. || XVI^e s. Qui lors cogneust [eût connu] mon extresme tourment, Bien eust [eût eu] le cœur rempli d'inimitié, Si ma douleur ne l'eust meu à pitié, MAROT. I, 160. Paulina [la femme de Sénèque].... envers laquelle il [Néron] n'avoit nulles particulieres inimitiez, MONT. III, 185.

— ÉTYM. Provenç. *enemistat*; espagn. *enemistad*; portug. *inimizade*; du lat. fictif *inimicitatem*, de *inimicus*, ennemi. *Inimicitia* aura donné *enemesse*, comme *pigritia*, *paresse*. La lettre *s* qui se trouve dans les [illegible] représente la syllabe *ci*.

† INIMPRIMABLE [illegible]-pri-ma-bl'), *adj.* Qui ne peut être, qui ne doit pas être imprimé. Écrit inimprimable.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *imprimer*.

† ININDUSTRIEUX, EUSE (i-nin-du-stri-eû, eû-z'), *adj.* Non industrieux. Les habitants sont inactifs et inindustrieux.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *industrieux*.

† ININFLAMMABILITÉ (i-nin-fla-mma-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est ininflammable.

† ININFLAMMABLE (i-nin-fla-mma-bl'), *adj.* Qui n'est point susceptible de prendre feu. Sels employés pour rendre ininflammable la fibre végétale, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LVI, p. 360.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *inflammable*.

† ININFLAMMATION (i-nin-fla-mma-sion), *s. f.* Défaut, manque d'inflammation. L'ininflammation d'une partie de la poudre.

† ININSCRIPTION (i-nin-skri-psion), *s. f.* Défaut, manque d'inscription. L'ininscription des voyageurs sur le registre.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *inscription*.

† ININTELLIGEMMENT (i-nin-tèl-li-ja-man), *adv.* D'une manière inintelligente.

† ININTELLIGENCE (i-nin-tèl-li-jan-s'), *s. f.* Manque d'intelligence. Les touristes porte-manteaux, qui font par inintelligence ce qu'Alfieri faisait par originalité, CH. DE BERNARD, *un Acte de vertu*, § 1.

† ININTELLIGENT, ENTE (i-nin-tèl-li-jan, jan-t'), *adj.* Qui manque d'intelligence.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *intelligent*.

† ININTELLIGIBILITÉ (i-nin-tèl-li-ji-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est inintelligible. La dernière surtout [question proposée par l'académie de Berlin] m'a paru bien étrange par son inintelligibilité, D'ALEMB. *Lett. au roi de Prusse*, 22 sept. 1777. Nous voici arrivés à la prétendue inintelligibilité que M. Schgnac a la bonhommie d'appeler un entortillage à double sens, MIRABEAU, *Collection*, t. V, p. 187.

ININTELLIGIBLE (i-nin-tèl-li-ji-bl'), *adj.* Qui n'est pas intelligible. Cet oracle parut encore plus inintelligible que l'autre, VOLT. *Blanc*, *noir*. || Il se dit aussi des personnes. Cet auteur est inintelligible. La réputation qu'eut Platon ne m'étonne pas : tous les philosophes étaient inintelligibles; il l'était autant que les autres, et s'exprimait avec plus d'éloquence, VOLT. *Mœurs*, *introduction*.

— SYN. ININTELLIGIBLE, INCONCEVABLE, INCOMPRÉHENSIBLE. Le premier se sépare nettement des deux autres : être inintelligible est toujours un défaut ; l'inintelligibilité est non pas dans la faiblesse ou l'incapacité d'esprit de celui à qui l'on parle, mais dans la mauvaise manière de présenter la chose. Il n'en est pas de même d'inconcevable et d'incompréhensible ; là la faute n'est plus à la manière, elle est à [illegible] que ce qui est [illegible] le pouvoir que nous avons de concevoir, d'imaginer, tandis que ce qui est in[illegible] ne peut pas être saisi, [illegible] par l'intelligence.

— ÉTYM. Lat. *inintelligibilis*, de *in*.... 1, et *intelligibilis* [illegible].

† ININTELLIGIBLEMENT [illegible]-tèl-li-ji-ble-man), *adv.* [illegible].

† ININTERPRÉTABLE (i-nin-tèr-pré-ta-bl'), *adj.* Que l'on ne saurait interpréter.

— ÉTYM. Lat. *ininterpretabilis*, de *in*.... 1, et *interpretabilis* [illegible].

† ININTERPRÉTÉ, ÉE (i-nin-tèr-pré-té, tée), *adj.* Qui n'a point encore été interprété.

— ÉTYM. Lat. *ininterpretatus*, de *in*.... 1, et *interpretatus* [illegible].

† ININTERROMPU, UE [illegible], *adj.* Qui n'est point interrompu. Il pouvait d'un seul trait ininterrompu suivre une figure de la tête aux pieds, DIDER. *Observ. sur la sculpt.* Œuvres, t. XV, p. 313, dans POUGENS.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *interrompu*.

† ININTERRUPTION (i-nin-tèr-ru-psion), *s. f.* Non-interruption, continuité.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *interruption*.

† INIODYME (i-ni-o-di-m'), *adj.* Terme de tératologie. Monstre iniodyme, monstre double qui n'a qu'un seul corps portant deux têtes réunies [illegible].

— ÉTYM. Ἰνίον, nuque, et δίδυμος, [illegible].

† INIODYMIE (i-ni-o-di-mie), *s. f.* État des monstres iniodymes.

† INIOPE (i-ni-o-p'), *adj.* Terme de tératologie. Monstre iniope, monstre double, dont la tête, complétement double, présente d'un côté une face, et de l'autre un œil [illegible].

— ÉTYM. Ἰνίον, nuque, et ὤψ, œil.

† INIOPIE (i-ni-o-pie), *s. f.* État des monstres iniopes.

INIQUE (i-ni-k'), *adj.* Qui blesse l'équité. [illegible] inique, ROTROU, *St Genest*, V, 2. Le [illegible] [le faux honneur] triomphe, et, sur ce droit i[illegible] Bâtit de vaines lois un code fantastique, BOIL. *Sat.* XI. Ils ont confirmé par leur suffrage inique l'accusation de légèreté et d'imprudence dont on [illegible], MASS. *Paraphr.* ps. XXVI, v. 18. Vous faites là, monsieur, une action inique. — Aux maux [illegible] il faut de l'émétique, REGNARD, *le Joueur*, II, 14. Un jugement inique a poursuivi ton sang, VOLT. *Scythes*, II, 4. || Il se dit des personnes. Un juge inique. M'oses-tu bien encor parler, femelle inique? MOL. *Dépit. am.* II, 1.

— HIST. XV^e s. .... Oster vie inique, Et ramener à droicte voie Celui qui contre droit desvoie, [illegible] *Miroir de mariage*, p. 109. || XVI^e s. [illegible] inique, si un homme particulier estoit pollu par l'indignité d'un autre, CALV. *Instit.* 826. Juges iniques et corrompus, MONT. IV, 216.

— ÉTYM. Provenç. *inic*, *enic*; espagn. et ital. *iniquo*; du lat. *iniquus*, de *in*.... 1, et *æquus*, juste (voy. ÉQUITÉ).

INIQUEMENT (i-ni-ke-man), *adv.* D'une manière inique. Tu as agi iniquement contre moi, VOLT. *Philos. Bible expl. Gen.*

— HIST. XIV^e s. La bataille iniquement [illegible], BERCHEURE, f. 14, *verso*. || XVI^e s. Des tyrans ont esté sacrifiez à la haine du peuple par les mains de ceulx mesmes qu'ils avoient iniquement advancez, MONT. IV, 10.

— ÉTYM. *Inique*, et le suffixe *ment*; catal. *iniquement*; espagn. et ital. *iniquamente*.

INIQUITÉ (i-ni-ki-té), *s. f.* || 1° Vice de ce qui est inique. L'iniquité évidente d'un arrêt. Que tous les serviteurs et les proches des [illegible] des parents et des maîtres, [illegible] V, 16. ....j'aurai droit de pester Contre l'iniquité de la nature humaine, Et de nourrir contre elle une immortelle haine, MOL. *Mis.* V, 1. De quelque belle apparence que l'iniquité se couvrît, il en pénétrait les détours, BOSS. *le Tellier*. Combien de fois s'est-on plaint que les affaires n'avaient ni de règle ni de frein.... et que souvent l'iniquité sortait du lieu d'où elle devait être foudroyée! ID. *ib.* La plus profonde iniquité est celle qui se couvre du voile de la piété, ID. *Élévat. sur myst.* XVIII, 20. || Acte d'iniquité. Commettre une iniquité, des iniquités. || 2° Par extension, la corruption des mœurs. L'iniquité avait couvert la face de la terre. [illegible] d'iniquité. Afin que vous portiez l'iniquité du peuple, et que vous priiez pour lui devant le Seigneur, SACI, *Bible, Lévit.* X, 17. Les enfants héritant l'iniquité des pères, LAMART. *Harm.* I, 7. || Il se dit, surtout [illegible], des actes contraires à la religion, à la morale. Mettez-lui devant les yeux ses iniquités, reprochez-lui ses scandales et tous ses crimes, BOURDAL. 4° dim. [illegible] *Dominic.* t. II, p. 137. Bien loin d'avoir de la crédulité [pour les médisances], elle [illegible], en ces occasions, de la patience; [illegible] et fit la guerre au détracteur, [illegible]. Où sont, Dieu de Jacob, tes antiques bontés? Dans l'horreur qui nous environne, N'entends-tu que la voix de nos iniquités? RAC. *Ath.* IV, 5. Clair [illegible], je tombai à ses genoux, je lui fis la confession des iniquités de ma vie, CHATEAUB. *Mart.* XI. || [illegible] en termes de l'Écriture. Boire l'iniquité comme l'eau.

— HIST. XII^e s. Tu espruvas le mien cuer [illegible], e nen est truvée en mei iniquité, *Liber psalm.* p. 16. Par lur granz infidelitez E par lur granz iniquitez, BENOIT, I, v. 2079. Ne cil n'aime pas [illegible] qui n'aime leauté, li Deus het tricherie e tute [illegible], *Th. le mart.* 40. Abner n'est pas morz si [illegible] lent murir li malveis et li recreant, mais si [illegible] chair [choir] li bon par les fiz de iniquitez,

Rois, p. 133. || XIIIe s. Et por ce que c'estoit iniquité que cel qui promist ne venist en lieu où il avoit promis, fu acordé que l'en donast bone voie (chemin) [sauf-conduit] contre lui, *Liv. de just.* 158. Si sunt li autre menu [menus] peuple (tourmentés), Qui menu tirent d'iniquité, MARIE, *Purgatoire*, v. 1776. Ne desirre pas que tu soies juges sor les gens, se tu n'es itiex [tel] que ta vertus puisse abaissier les iniquitez, BRUN. LATINI, *Tresor*, p. 385. || XIVe s. Li rois Charles li chaus m'a tout deserté, Bien croi, pour mon orguel et pour m'iniquité, *Girart de Ross.* v. 2061. [Il faut que] par deseüte des mos françois disse lou romans selonc le latin pour iniquitas iniquitez, *Hist. litt. de la Fr.* t. XXIV, p. 408. || XVIe s. Satan inventeur de toute malice et iniquité, CALV. *Inst.* 113. Iniquité engendre adversité, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 390. ... Mon iniquité Qui sans cesser devant moy se presente, MARGUERITE, *Œuvres chrest. priere*.

— ETYM. Bourguig. *ignequitai*; provenç. *iniquitat*, *enequitat*; espagn. *iniquidad*; ital. *iniquità*; du lat. *iniquitatem*, de *in*.... 1, et *æquitas*, équité.

† **INIRASCIBILITÉ** (i-ni-ra-ssi-bi-li-té), *s. f.* Qualité de celui qui n'est pas irascible.

— HIST. XIVe s. Le vice qui est en defaillant en ire est nommé inirascibilité, ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

† **INIRASCIBLE** (i-ni-ra-ssi-bl'), *adj.* Qui n'est pas irascible.

— HIST. XIVe s. Et celui qui deffaut soit appellé inirascible, c'est à dire trop moul et qui ne se cource [courrouce] pas quant temps et lieu en est, ORESME, *Eth.* 49.

— ETYM. *In*.... 1, et *irascible*.

INITIAL, ALE (i-ni-si-al, a-l'), *adj.* || 1° Qui est au commencement. La marche initiale du phénomène. || Terme de mécanique. Vitesse initiale d'un boulet, celle de ce projectile pendant le temps que, au sortir de la pièce, il parcourt une ligne sensiblement droite. Le temps pendant lequel il [le mobile] aura agi sera proportionnel à cette vitesse initiale, VOLT. *Newt.* I, 10. || 2° Terme de calligraphie et d'imprimerie. Lettre initiale, celle qui commence un nom propre, un chapitre, une période : elle doit toujours être majuscule. || *S. f.* Une initiale, une lettre initiale. Il n'a signé ce billet que de l'initiale de son nom, que de son initiale. || 3° Terme de grammaire. Particule initiale, particule ou préposition mise devant les radicaux pour en modifier la valeur.

— REM. Au pluriel, des grammairiens ont voulu dire initials ; mais rien n'empêche de dire initiaux : Les mouvements initiaux de ces divers projectiles.

— ETYM. Lat. *initialis*, de *initium*, commencement, de *in*.... 2, et *ire*, aller : aller en, dans. Au XIVe siècle, on a dit *iniciant* : S'aulcun estoit present au debut d'une pleurésie] et que Dieu luy eust donné telle grace de cognoistre tel commencement iniciant, [illegible], *Traduction*, IV, 4.

† **INITIALEMENT** (i-ni-si-a-le-man), *adv.* En initiale, au commencement. Une lettre placée initialement.

† **INITIATEUR, TRICE** (i-ni-si-a-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui initie.

— ETYM. Lat. *initiatorem*, de *initiare*, initier.

INITIATION (i-ni-si-a-sion ; en vers, de six syllabes), *s. f.* || 1° Chez les anciens, action d'initier aux mystères ; cérémonie qui accompagnait cette action. Chaque secte exigeait de nouvelles vertus, et recommandait à ses pénitents une nouvelle vie, *initium novæ vitæ*, et de là le mot initiation, VOLT. *Dict. phil. Baptême.* Il [Néron] n'osa se présenter à l'initiation des mystères d'Éleusis, DIDER. *Claude et Nér.* I, 78. || Titre des hymnes qui portent le nom d'Orphée. || 2° Fig. Première introduction à certaines choses ou secrètes ou élevées. Les simples hôtes n'y sont point admis [dans une salle à manger] ; jamais on n'y mange quand on a des étrangers : c'est l'asile inviolable de la confiance, de l'amitié, de la liberté : c'est la société des cœurs qui lie en ce lieu celle de la table : elle est une sorte d'initiation à l'intimité, et jamais il ne s'y rassemble que des gens qui ne voudraient plus être séparés, J. J. ROUSS. *Hél.* V, 2. Ce jour-là donc, après notre initiation à l'état ecclésiastique, nous allâmes, conduits par nos trois directeurs, rendre nos devoirs à l'évêque, MARMONTEL, *Mém.* II.

— ETYM. Lat. *initiationem*, de *initiare*, initier.

INITIATIVE (i-ni-si-a-ti-v'), *s. f.* || 1° Action de celui qui entame le premier quelque affaire. Prendre l'initiative. || 2° Droit de faire le premier certaines propositions. En France, sous le gouvernement parlementaire, l'initiative, pour la proposition des lois, appartenait à chacun des trois pouvoirs. || On dit dans le même sens : droit d'initiative.

— ETYM. *Initier*.

INITIÉ, ÉE (i-ni-si-é, ée), *part. passé* d'initier. || 1° Qui a été admis aux mystères. Initié aux mystères d'Éleusis. || Corneille a dit initié de : Ô Néarque, si je ne croyais pas indigne d'aller à lui [Dieu] sans être initié de ses mystères et avoir reçu la grâce de ses sacrements.... CORN. *Poly. Abrégé du martyre.* || 2° Fig. Introduit dans les sociétés, dans les affaires secrètes. Elle [la duchesse du Maine] en fit part aux gens les plus familiers auprès d'elle et les plus initiés à ses mystères, STAAL, *Mém.* t. II, p. 73. Je fus aussi initié dans des maisons honnêtes et même distinguées, DUCLOS, *Mém. Œuv.* t. X, p. 86, dans POUGENS. Maintenant, initiée dans tous les secrets de l'État, elle recevait chez elle son maître, son souverain, le plus grand roi du monde, et il daignait la consulter, GENLIS, *Mme de Maintenon*, t. II, p. 111, dans POUGENS. || 3° *S. m.* Celui qui a été initié aux mystères chez les païens. Un initié. Les initiés. Un secret absolu était imposé aux initiés. Il fallait que l'initié parût ressusciter ; c'était le symbole du nouveau genre de vie qu'il devait embrasser, VOLT. *Mœurs, Introd.* || Fig. Celui qui sait le secret des affaires. Les initiés disent que... Le nombre des vrais poëtes et des vrais connaisseurs sera toujours extrêmement petit ; mais il faut qu'il le soit ; c'est le petit nombre des élus ; moins il y a d'initiés, plus les mystères sont sacrés, VOLT. *Lett. Saint-Lambert*, 7 mars 1769.

INITIER (i-ni-si-é), j'initiais, nous initiions, vous initiiez ; que j'initie, que nous initiions, que vous initiiez, *v. a.* || 1° Introduire à la connaissance et à la participation des mystères de certaines divinités chez les païens. Le reste pour son Dieu montre un oubli fatal, Ou même, s'empressant aux autels de Baal, Se fait initier à ses honteux mystères, RAC. *Athal.* I, 1. Ce fut sur cette confession [exigée avant l'initiation] qu'un Lacédémonien, qui s'allait faire initier aux mystères de Samothrace, dit brusquement au prêtre : Si j'ai fait des crimes, les dieux les savent bien, FONT. *Oracles*, I, 13. Les Athéniens faisaient initier leurs enfants de l'un et de l'autre sexe dans ces mystères de fort bonne heure, et se seraient regardés comme criminels s'ils les avaient laissés mourir sans leur procurer cet avantage, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. V, p. 19, dans POUGENS. || 2° Il se dit, par extension, d'une religion quelconque. Initier les païens à la religion chrétienne. Par le sacerdoce où il venait d'être initié, il avait pouvoir de sacrifier sur les autels l'agneau de Dieu, BOURD. *Myst. Pass. de J. C.* t. I, p. 261. || 3° Fig. Admettre, recevoir quelqu'un dans une société, dans une compagnie. Nous l'avons initié parmi nous. Il [Rochester] s'établit au milieu de ce qu'on appelle la cité [à Londres], quartier des gros bourgeois et des riches marchands.... son dessein, au commencement, n'était que de se faire initier aux mystères de ces habitants fortunés, HAMILT. *Gramm.* 10. || Faire admettre, faire recevoir. Non, sans doute, s'écria la marquise de la Jeannotière, que ses charmes avaient initiée quelquefois dans le beau monde, VOLT. *Jeannot et Colin.* || 4° Fig. Donner la connaissance d'une chose, mettre au fait d'une affaire, d'une science, d'un art, d'une profession, etc. La thèse où il demandait si l'homme a commencé par être ver, piqua tellement la curiosité des dames, et des dames du plus haut rang, qu'il fallut la traduire en français pour les initier dans des mystères dont elles n'avaient point la théorie, FONTEN. *Geoffroy.* Si j'étais initié dans les mystères de l'art, je saurais peut-être jusqu'où l'artiste doit s'assujettir aux proportions reçues, DIDER. *Ess. sur la peint.* ch. I. Le comte de Broglie m'initia dans les mystères de ses négociations secrètes, MARMONTEL, *Mém.* IX. || 5° S'initier, *v. réfl.* S'introduire. S'initier dans le monde. || Prendre connaissance. Il s'initia dans la connaissance des hiéroglyphes.

— HIST. XVIe s. Comme on l'initioit [Antisthène] aux mysteres d'Orpheus, MONT. II, 144.

— ETYM. Lat. *initiare*, de *initium*, commencement (voy. INITIAL).

INJECTÉ, ÉE (in-jè-kté, ktée), *part. passé* d'injecter. || 1° Poussé dans. Un liquide injecté dans les artères qu'on veut étudier. || 2° Qui a reçu une injection. Les petites artères très-bien injectées et devenues très-visibles. || 3° Terme de médecine. Face injectée, face colorée par l'afflux du sang dans les capillaires veineux. || Yeux injectés, yeux où se dessinent de petites veines pleines de sang. Les yeux jaunes et injectés, les paupières affaissées, la pâleur et les taches du visage, le goût dépravé, BUFF. *Hist. nat. Hom. Œuvr.* t. IV, p. 276.

INJECTER (in-jè-kté), *v. a.* || 1° Introduire, par le moyen d'une seringue ou de tout autre instrument, un liquide dans une cavité du corps, dans une plaie, dans le rectum, dans une fissure, dans les vaisseaux d'un cadavre. Reynier Graaf fut le premier qui, pour voir le mouvement du sang dans les vaisseaux, inventa une nouvelle espèce de seringue par où il injectait dans les vaisseaux une matière colorée, FONTEN. *Ruysch.* || 2° Remplir d'un liquide à l'aide d'une seringue une cavité quelconque. Injecter les veines, les artères. Injecter les vaisseaux lymphatiques avec du mercure. Injecter un cadavre. || Absolument. L'art d'injecter. || 3° S'injecter, *v. réfl.* Être injecté. Le mercure s'injecte dans les vaisseaux lymphatiques. || Être rempli par un liquide injecté. Les veines s'injectent par l'orifice aortique du cœur. || Terme de médecine. Recevoir un excès de sang dans les vaisseaux capillaires. Ses yeux s'injectent.

— ETYM. Verbe formé du supin *injectum*, lancer, pousser, de *in*.... 2, et *jacĕre*, jeter (voy. JETER).

† **INJECTEUR** (in-jè-kteur), *s. m.* Instrument propre à injecter un liquide. || Engin des appareils de ventilation, propre à introduire de l'air extérieur dans les lieux clos.

— ETYM. *Injecter*.

INJECTION (in-jè-ksion ; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Action d'injecter. Faire des injections dans l'oreille. || 2° Introduction, dans les vaisseaux, de différentes matières propres à les rendre plus apparents, soit en en changeant le volume, soit en leur donnant une couleur particulière. L'injection d'un cadavre. Outre qu'il disséquait avec beaucoup d'adresse, il s'était mis au fait des injections anatomiques, invention nouvelle qui le disputait, pour le merveilleux, aux embaumements des anciens, MAIRAN, *Éloge de Hunauld.* Il [Pierre le Grand] passait des journées entières chez le célèbre Ruysch, qui, le premier, trouva l'art de faire ces belles injections qui ont perfectionné l'anatomie et qui lui ôtent son dégoût, VOLT. *Hist. Russ. Anecd.* Le microscope, le scalpel et les injections, qui nous conduisent si loin dans l'anatomie des animaux, refusent souvent de nous servir ou ne nous servent qu'imparfaitement dans celle des plantes, BONNET, *Contempl. nat.* X, 26. || 3° Le liquide que l'on injecte pour les dissections. Injection colorée. Il faisait d'une partie qu'il examinait toutes les coupes différentes qu'il pouvait imaginer, il employait toutes les injections..., FONTEN. *du Verney.* || Le liquide que l'on injecte comme remède. Injection émolliente, détersive. || Pièces anatomiques préparées au moyen de l'injection. Le Hollandais Ruysch a fait de belles injections. || 4° Terme de géologie. Pénétration d'une roche encore liquide dans la pâte d'une autre roche non encore solidifiée. L'injection du granit dans le gneiss. || 5° Terme de médecine. État de réplétion des vaisseaux capillaires par le sang ; ce qui en fait apparaître davantage les réseaux. || 6° Se dit de l'introduction de l'air extérieur dans les lieux clos à l'aide des appareils de ventilation.

— HIST. XIVe s. Injection de oille rosat, LANFRANC, f° LVIII, *verso.* || XVIe s. Exemple d'une injection qu'on jettera en la matrice.... de la quelle en sera faite injection avec une assez grosse seringue, tenant bonne quantité d'injection, PARÉ, XVIII, 63.

— ETYM. Lat. *injectionem*, de *injicere* (voy. INJECTER).

INJONCTION (in-jon-ksion ; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* Action d'enjoindre. Faire une injonction à quelqu'un. Un arrêt portant injonction.

— HIST. XVIe s. Adjoustans incontinent une autre maniere de remettre les pechez, assavoir avec injonction de peine et satisfaction, CALV. *Inst.* 506.

— ETYM. Provenç. *injunction* ; cat. *injuncio* ; du lat. *injunctionem*, de *injungere* (voy. ENJOINDRE).

† **INJOUABLE** (in-jou-a-bl'), *adj.* Qui ne peut être joué. Vous aurez les *Scythes* incessamment, à condition qu'ils ne seront point joués : et la raison en est que la pièce est injouable avec les acteurs que nous avons, VOLT. *Lett. Damilaville*, 2 janv. 1767. || En musique, morceau injouable, morceau qu'on ne peut jouer, soit à cause de la difficulté, soit pour toute autre raison. Les pièces faites par les compositeurs pour des instruments qu'ils ne connaissent pas sont souvent injouables. || Injouable se dit aussi aux cartes, au trictrac. Jeu injouable. Coup injouable.

— ETYM. *In*.... 1, et *jouer*.

† **INJUDICIEUX, EUSE** (in-ju-di-si-eû, eû-z'), *adj.* Qui n'est pas judicieux. Cet homme très-judicieux, à qui j'ai ouï dire injudicieux, c'est M. Chapelain, MÉNAGE.

— ETYM. *In*.... 1, et *judicieux*.

INJURE (in-ju-r'), *s. f.* ‖ 1° Ce qui est contre le droit, la justice (d'après le sens étymologique), tort, dommage. S'il y a plusieurs personnes qui n'aient pas plus de droit d'être expédiées l'une que l'autre, le juge qui prendra quelque chose de l'une à condition de l'expédier la première, péchera-t-il? non certainement, selon Layman; car il ne fait aucune injure aux autres selon le droit naturel, PASC. *Prov.* VIII. Je ménage l'une et l'autre [ma santé et ma vie] comme un bien qui est à vous, et que je ne puis altérer sans vous faire une injure, SÉV. 27 déc. 1684. ‖ 2° Fig. Effets nuisibles produits par les saisons, l'âge, le temps, etc. C'est moi qui ai commencé la mode de vous aimer et de vous trouver aimable; une amitié si bien conditionnée ne craint pas les injures du temps, SÉV. *à Coulanges*, 26 avr. 1695. Injures de toutes les saisons, chaleurs de l'été, froids de l'hiver.... BOURD. *Pensées*, I, p. 340. J'ai souffert les injures de [illegible], FÉN. *Tél.* XV. Aristonoüs était encore exempt des injures d'une vieillesse caduque, ID. *ib.* [illegible] commençait à sentir les injures de la [illegible], ID. *Tél.* X. Le reste de son arbre généalogique avait été perdu par l'injure du temps, VOLT. *Cand.* I. À sauver, s'il se peut, par mes travaux constants, Et leurs noms et les miens des injures du temps, PIRON, *Métrom.* III, 9. Le tombeau de Jésus-Christ est maintenant exposé aux injures de l'air, CHATEAUB. *Itin.* part. V. Le froid devient plus ardent; Moi j'en puis braver l'injure, BÉRANG. *Hiver.* ‖Les injures du sort, les revers, les malheurs extraordinaires et non mérités. ‖ Poétiquement. Ce qui a subi l'injure. Baucis en égala les appuis chancelants [de la table] Du débris d'un vieux vase, autre injure des ans, LA FONT. *Ph. et Bauc.* ‖ 3° Outrage, ou de fait, ou de parole, ou par écrit. .... Je jure Que par ce faux soupçon vous lui faites injure, CORN. *Rodog.* I, 5. On n'est pas où l'on pense en me faisant injure, MOL. *Tart.* IV, 7. Lorsque l'injure a une fois éclaté, notre honneur ne va point jusqu'à vouloir cacher notre honte, mais à faire éclater notre vengeance, ID. *D. Juan*, III, 4. C'était lui faire injure de l'implorer, PASC. *Prov.* IV. C'est faire injure au maître d'une maison d'y entrer par la fenêtre, ID. *ib.* VI. Elle aimait à prévenir les injures par sa bonté, vive à les sentir, facile à les pardonner, BOSS. *Duch. d'Orl.* Il vous est impossible, dites-vous, d'aimer sincèrement votre ennemi, et de lui pardonner de bonne foi l'injure que vous en avez reçue, BOURDAL. *6e dim. après Pâq. Dominic.* t. II, p. 180. Vous verrez tous les jours le chanoine insolent Au seul mot de hibou vous sourire en parlant; Votre âme, à ce penser, de colère murmure; Allez donc de ce pas en prévenir l'injure, BOIL. *Lutr.* III. Ses caresses n'ont point effacé cette injure, RAC. *Bajaz.* I, 1. .... Vous en attendez quelqu'injure nouvelle, ID. *Andr.* II, 1. De son temple détruit vengez sur eux l'injure, ID. *Esth.* III, 4. On t'aime et tu murmures! Souffrirai-je à la fois ta gloire et tes injures? ID. *Iph.* II, 8. Vous savez.... Que je ne cherche pas à venger mes injures, ID. *Athal.* II, 5. Il est difficile d'étouffer dans les commencements le [illegible] des injures, LA BRUY. IV. Si l'injure faite aux vivants est plus nuisible, celle qu'on fait aux [illegible] est plus lâche, DIDER. *Claude et Nér.* I, 108. ‖ Fig. Faire injure à, avec un nom de chose pour régime, déshonorer, flétrir cette chose. Elle s'indignerait de voir sa créature À l'éclat de [illegible] faire une telle injure, CORN. *Nicom.* I, 2. ‖ Faire injure signifie aussi soupçonner injustement. À ma fidélité ne faites point d'injure, CORN. *Cid*, III, 6. ‖ 4° Particulièrement, parole offensante, outrageuse. Vomir des injures. Charger quelqu'un d'injures. Celui qui jette une pierre contre des oiseaux les fera envoler, ainsi qui dit des injures à son ami rompt l'amitié, SACI, *Bible, Ecclésiast.* XXII, 25. Un [illegible] de toutes les injures qu'on peut lui dire, MOL. *Bourg. gent.* II, 4. Les injures que vous me dites, PASC. *Prov.* II. Je remarverai, ma très-chère, que vous n'aimez point à lire.... je vous dis cette injure pour me venger de celle que vous m'avez faite, SÉV. 608. Vous les verrez bientôt, féconds en impostures, Amasser contre vous des volumes d'injures, BOIL. *Sat.* IX. Je crains votre silence, et non pas vos injures, RAC. *Andr.* IV, 5. Et nos noms paraître, dans la [illegible] [illegible] cruels tyrans une cruelle injure, ID. *Brit.* V, 6. Sa fureur contre vous se répand en injures, ID. *Phèd.* IV, 4. Si ce n'est que cela, remettez-vous, madame, Je ne m'offense point des injures des femmes, [illegible] *Phil. mar.* II, 6. Si l'on doit laisser [illegible] les injures, il faut relever les faits, VOLT. *Lett. d'Argental*, 5 févr. 1739. Les injures atroces n'ont jamais fait de tort qu'à ceux qui les ont dites, ID. *Conseil à L. Racine.* ‖ Populairement. Se chanter [illegible], se dire toutes sortes d'injures. ‖ 5° À l'injure de, loc. adv. En insultant. Jovinien et ses sectateurs, qui, à l'injure du fils de Dieu, niaient la virginité de sa mère, BOSS. *Projet, Lett. de Boss. et de Leibnitz*, 33.

— HIST. XIIIe s. Par les grans injures et par les grans rapines qui estoient faites en la prevosté, le menu peuple n'osoit demeurer en la terre le roy, JOINV. 296. ‖ XIVe s. Que cette injure faicte à vous [Philippe le Bel] et à vostre pueple soit bien et souffisamment amendée, *Requeste*, dans *Hist. litt. de la Fr.* t. XXIV, p. 233. Quant à faire venjances ou punicions selon justice, il a moult grant difference se les injures sunt voluntaires ou involuntaires, ORESME, *Eth.* 150. Vous savez que de grant injure vient moult de foiz grant grace, BERCHEURE, f° [illegible]. ‖ XVIe s. [illegible] une injure [illegible], MONT. I, [illegible]. [illegible] de la [illegible], ID. I, 83. [illegible] une injure [illegible], ID. I, 119. Il fut tout [illegible] à [illegible] de paroles diffamatoires en [illegible], et à luy dire toutes les injures dont il se pouvoit adviser, AMYOT, *Péric.* 8. Il y a ne sçay quoy de florissante nouveauté qui empesche que l'injure du temps n'en empire la veue, ID. *ib.* 27. De crainte de venir aux injures et après aux mains, LANOUE, 567. Pour garantir l'armée de l'injure de l'hiver, ID. 629. St Paul a repoussé les mensonges et fausses injures de ses accusateurs, CALV. *Inst.* 1206. Action d'injure verbale ou par libelle diffamatoire se devra intenter en dedans l'an; autrement, le dit an expiré, icelle action sera prescripte; et l'injure reelle, que l'on dit blessure et navrure, dans cinq ans, *Nouv. coust. génér.* t. II, p. 139.

— ÉTYM. Provenç. *injuria*, *enjuria*; espagn. *injuria*; ital. *ingiuria*; du latin *injuria*, de *in*.... 1, et *jus*, *juris*, droit.

† **INJURIATION** (in-ju-ri-a-sion), *s. f.* Action d'injurier.

— HIST. XIVe s. Et les autres transmutacions sunt violentes et manifestes si comme.... rapine, mutilacion, accusacion, injuriacion, ORESME, *Eth.* 145.

INJURIÉ, ÉE (in-ju-ri-é, ée), *part. passé* d'injurier. Il est vrai que, s'ils prenaient les arguments invincibles pour des injures, ils devaient se sentir fort injuriés, J. J. ROUSS. *Conf.* XII.

INJURIER (in-ju-ri-é). J'injuriais, nous injuriions, vous injuriiez; que j'injurie, que nous injuriions, que vous injuriiez, *v. a.* Offenser par des paroles blessantes. On vient m'injurier, puis soudain on m'apaise, TRISTAN, *M. de Chrispe*, III, 5. Votre douleur m'afflige, Comme en m'injuriant votre zèle m'oblige, MAIRET, *Soliman*, I, 2. Vous injuriez toujours notre pauvre siècle, BEAUMARCH. *Barb. de Sév.* I, 3. ‖ 2° S'injurier, *v. réfl.* Se dire des injures les uns aux autres. Ils se sont injuriés en pleine rue.

— HIST. XIVe s. Ce estoient ceulx qui plus avoient esté injurié, BERCHEURE, f° 10. J'ay, en injuriant autruy, raconté aucune fois aucunes choses mensongieres et les ay affermées estre vraies, *Ménagier*, I, 3. ‖ XVe s. Et sur la fin de son parlement, il leur remontra bien que le roi de France et son conseil s'estoient grandement injuriés contre lui; et que à tort et sans cause on lui avoit osté sa terre.... de Normandie, FROISS. II, III, 61. ‖ XVIe s. Et si l'injuriant ne comparoit, il sera declaré par affiches publiques incapable de se trouver à la cour, LANOUE, 256. Maintenant que je porte, injurié par l'age, Mes cheveux aussi gris comme est vostre plumage, RONS. 676. Je veux qu'ils donnent une nazarde à Plutarque sur mon nez, et qu'ils s'eschaudent à injurier Seneque en moy, MONT. II, 98.

— ÉTYM. Berry, *injurer*; provenç. *enjuriar*; espagn. *injuriar*; ital. *ingiuriare*; du latin *injuriare*, injurier (QUICHERAT, *Addenda*), qui vient de *injuria*, injure.

† **INJURIEUR** (in-ju-ri-eur), *s. m.* Celui qui injurie.

— HIST. XVIe s. Injurieur, COTGRAVE.

INJURIEUSEMENT (in-ju-ri-eû-ze-man), *adv.* ‖ 1° Contre le droit. Il est bâtard, monsieur, il est injurieusement au-dessus de moi, ST-SIM. 508, 227. ‖ 2° D'une manière injurieuse. Surtout je vous conseille de ne jamais traiter injurieusement un homme aussi digne d'être respecté de tous les [illegible] que Cicéron, RAC. *Lett. à son fils*, IV.

— HIST. XVIe s. Injurieusement nous [illegible] [déchirons] un homme tout vif, MONT. III, 381.

— ÉTYM. *Injurieuse*, et le suffixe *ment*; provenç. *injuriosament*; espagn. *injuriosamente*; ital. *ingiuriosamente*.

INJURIEUX, EUSE (in-ju-ri-eû, eû-z'), *adj.* ‖ 1° Qui fait injure, qui est ou qui agit contre la justice et le droit. Hé! sire, abandonnez ce prince injurieux Qui nous traite en vassaux et vous [illegible] à vos yeux, DU RYER, *Scévole*, III, 2. ‖ Il se dit des choses, dans le même sens. [illegible] En me la refusant m'est trop injurieux, CORN. *Polyeucte*, IV, 6. Ces cruels tyrans Qu'un astre injurieux nous donne pour parents, ID. *Hor.* IV, 4. [illegible] commerce [à la cour] continuel de mensonges, ingénieux pour se tromper, injurieux pour se [illegible], officieux pour se corrompre, FLÉCH. *Duc de Mont.* Mais c'est pousser trop loin ses droits injurieux, RAC. *Iphig.* III, 4. Et que leurs noms, vainqueurs de la nuit la plus sombre, Ont su dissiper [illegible] Dont les obscurcissait le sort injurieux, J. B. ROUSS. *Odes*, IV, 2. ‖ 2° Qui fait outrage, [illegible] offense. Et je l'ai surpris là, qui faisait à [illegible] [illegible] d'une coupable flamme, MOL. *Tart.* III, 5. Ô [illegible], a dit mon père, indigne, injurieuse, RAC. *Athal.* V, 1. J'oublie en sa faveur un discours qui m'outrage; Je n'en ai pas [illegible] le cours injurieux, ID. *Bérén.* I, 4. J'[illegible] les rumeurs les plus injurieuses, ID. *Brit.* III, 3. [illegible], vous le savez, un bruit injurieux Le [illegible] parti d'un camp séditieux, ID. *Mithr.* V, 1. La fausse confiance lui est injurieuse [à Dieu], et se forme l'idée d'un Dieu qui n'est ni [illegible], ni [illegible], ni juste, ni même miséricordieux, MASS. *Carême, Fausse conf.* Et pour confondre [illegible] une erreur si universelle et si injurieuse à la [illegible], ID. *Carême, Samarit.* Ces timides ménagements qui nous éloignent actuellement de lui [Dieu] sont plus injurieux à sa gloire que les crimes mêmes, ID. *Carême, Resp. humain.* De mes transports [illegible] l'injurieuse offense, VOLT. *Zaïre*, IV, 3. ‖ Il se dit, dans le même sens, des personnes. [illegible] appas son enfance [de ta fille] [illegible], [illegible] pas entrepris, Injurieux ami, de soulager ta peine Avecque son mépris, MALH. VI, 18. Peintres injurieux, redoutez la colère De ce Dieu terrible et puissant, J. B. ROUSS. *Pour l'hiver.* Ne croyez pas non plus que mon honneur confie La vertu d'une épouse à ces monstres d'Asie, Du sérail des soudans gardes injurieux, VOLT. *Zaïre*, I, 2.

— HIST. XIVe Plus par injurieuses que par [illegible] leuses molestes, BERCHEURE, f° 46, *recto*. [illegible] espargnoit à nulles paroles injurieuses, ID. f° [illegible], *verso*. Les baillis ou injurieux, ou faisanz exactions, ou soupçonnez de usure, DU CANGE, *injur*[illegible]. ‖ XVIe s. Perroquets injurieux, non entendans ce [illegible] jargonnent, DESPER. *Cymbal.* 96. Les [illegible] [parmi ceux qui font des reproches] ne [illegible], MONT. I, 197. Sans la santé la vie nous est [illegible] et injurieuse, ID. III, 203. Paroles [illegible] et diffamatoires, AMYOT, *Péric.* 30. Civil, [illegible], nullement injurieux, LANOUE, 265.

— ÉTYM. [illegible] *enjurios*; catal. [illegible]; espagn. *injurioso*; ital. *ingiurioso*; du lat. *injuriosus*, de *injuria*, injure.

INJUSTE (in-ju-st'), *adj.* ‖ 1° Qui n'est point juste, en parlant des personnes. Quand on craint d'être injuste, on a toujours à craindre, CORN. *Pomp.* I, 1. Et, demeurant incapable d'être touché des intérêts d'autrui, il est non-seulement rebelle à Dieu, mais encore insociable, intraitable, injuste, déraisonnable envers les autres.... BOSS. *Concupisc.* XI. A-t-il plié sous la grandeur, lorsqu'elle s'est trouvée injuste? FLÉCH. *Duc de Mont.* Un injuste guerrier, terreur de l'univers, BOIL. *Sat.* XI. Que, malgré les complots d'une injuste famille..., RAC. *Phèdre*, V, 7. ‖ Qui n'est pas juste, en parlant des choses. Que d'une injuste offense il aura, quoi qu'il tarde, Le juste châtiment, MALH. II, 12. Il a toujours rejeté ce qui était faible et injuste, étant [illegible]tif, BOSS. *Reine d'Anglet.* ‖ 2° Déraisonnable et [illegible] fondé. Des prétentions injustes. Cette pensée n'est ni injuste ni ridicule, quand on ne sait point ce qui vient d'arriver, SÉV. 609. De votre injuste [illegible] n'a point hérité, RAC. *Phèdre*, V, 3. ‖ Il se dit des personnes, dans un sens analogue. Hé quoi! toujours injuste en vos tristes discours, RAC. [illegible] II, 2. ....D'où vient que d'un soin si cruel [illegible] Agamemnon m'écarte de l'autel? ID. *Iph.* III, 2. Non, non, mon intérêt ne me rend pas injuste, ID. *Brit.* I, 1. ‖ 3° *S. m.* et *f.* Un injuste, une injuste, celui, celle qui est injuste. Même aux yeux de l'injuste un injuste est horrible, BOIL. *Sat.* XI. ‖ [illegible] qui est injuste. La distinction du juste et de l'injuste.

— HIST. XVIe s. Quand je considere la grandeur incomparable de cette ame [César], j'excuse la victoire de ne s'estre peu despestrer de luy, voire en cette très injuste et très inique cause, [illegible].

— ÉTYM. [illegible] *injust*; espagn. [illegible]; ital. *ingiusto*; du lat. *injustus*, de *in*.... 1, et *justus*, juste.

INJUSTEMENT (in-ju-ste-man), *adv.* || 1° D'une manière injuste. Il fut injustement condamné. || 2° D'une manière mal fondée. Vous vous plaignez injustement.

— ÉTYM. *Injuste*, et le suffixe *ment*; provenç. *injustament*.

INJUSTICE (in-ju-sti-s'), *s. f.* || 1° Manque de justice. Veuillent les immortels, conducteurs de ma langue, Que je ne dise rien qui doive être repris! Sans leur aide, il ne peut entrer dans les esprits Que tout mal et toute injustice, LA FONT. *Fabl.* XI, 7. Il faudrait que je fusse folle et l'injustice même, pour vous avoir mandé ce que vous me reprochez, si j'avais su ce que je n'apprends que par vos deux dernières lettres, SÉV. 468. Il est vrai que les hommes ne blâment l'injustice que parce qu'ils ne peuvent la faire et qu'ils craignent de la souffrir, BOSS. *Pensées chrét.* 29. Après avoir compris quelle doit être la grandeur de la prière par l'injustice du crime, vous l'entendrez beaucoup mieux encore par la justice de Dieu, ID. *Sermons, Faux honneur et humilité chrétienne.* La satire, en leçons, en nouveautés fertile, Sait seule assaisonner le plaisant et l'utile.... Elle seule, bravant l'orgueil et l'injustice, Va jusques sous le dais faire pâlir le vice, BOIL. *Sat.* IX. Je vois que l'injustice en secret vous irrite, RAC. *Athal.* I, 1. L'injustice triomphe, et ce peuple, à sa honte, Au mépris de nos lois, penche pour Polyphonte, VOLT. *Mérope*, I, 2. Le mot d'injustice ne se prononce jamais dans un conseil d'État, où l'on propose le meurtre le plus injuste, ID. *Philos. Ignor.* quest. 32. || Fig. L'injustice du sort, ce qui dans les dispensations du sort est comparé à une injustice. J'ai su de mon destin corriger l'injustice, RAC. *Esth.* II, 1. || 2° Les gens injustes. Il couvrait l'injustice de confusion, en lui faisant seulement sentir qu'il la connaissait, BOSS. *le Tellier.* Partout où se pouvait étendre son pouvoir, l'oppression et l'injustice n'étaient pas libres, FLÉCH. *Duc de Mont.* J'ai vu sur ma ruine élever l'injustice, RAC. *Brit.* III, 7. || 3° Acte d'injustice. Ce qu'il a reçu pour faire une injustice, PASC. *Prov.* XI. Vous pensez à moi partout : du moins je ne vous fais pas d'injustice sur la reconnaissance et la sensibilité que j'en dois avoir, SÉV. 23 juin 1677. Elle ne se permit pas [avec ses créanciers] ces compositions si adroitement colorées qui souvent ne sont qu'une injustice couverte d'un nom spécieux, BOSS. *Anne de Gonz.* Il aima la paix, et craignait moins de souffrir une injustice que de la commettre, FLÉCH. *Hist. de Théod.* I, 1. Ariane aux rochers contant ses injustices [de Thésée], RAC. *Phèdre*, I, 1. De Joad contre moi je sais les injustices, ID. *Athal.* III, 4. Le catapan fit aux Français des injustices et s'attira leur vengeance, VOLT. *Mœurs*, 39. || Faire injustice, être injuste à l'égard de quelqu'un. Je suis homme d'honneur, tu me fais injustice, CORN. *Ment.* IV, 7. Rome n'a pas dessein de vous faire injustice, ID. *Nicom.* II, 3. || 4° Ce qui est injuste, déraisonnable, mal fondé. Mais il faut des amants excuser l'injustice, RAC. *Iph.* II, 6. Que dis-je! il reconnaît sa dernière injustice, ID. *Brit.* V, 1. Ah ciel! de mes soupçons quelle était l'injustice! ID. *ib.* V, 7.

— HIST. XIV° s. Mauvaises operations qui sont faites selon injustice, ORESME, *Eth.* 143. || XVI° s. Si l'amour est un dieu, c'est un dieu d'injustice, DESPORTES, *Élégies*, I, III, *discours.*

— ÉTYM. Provenç. *injusticia*; espagn. *injusticia*; ital. *ingiustizia* : du lat. *injustitia*, de *injustus*, injuste.

† **INJUSTIFIABLE** (in-ju-sti-fi-a-bl'), *adj.* Qui ne saurait être justifié. Conduite injustifiable.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *justifier*.

† **INJUSTIFICATION** (in-ju-sti-fi-ka-sion), *s. f.* Défaut de justification.

— HIST. XIV° s. Injustification est faire ou souffrir chose injuste.—Il montre par quelles injustifications un homme est injuste, ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *justification.*

INLISIBLE (in-li-zi-bl'), *adj.* || 1° Dont on ne peut pas lire les caractères. Brancas me conta une affaire que M. de Grignan eut cet hiver avec M. le Premier : « Je suis pour Grignan, j'ai vu leurs plaisantes mais inlisibles lettres. » Il m'en a dit des morceaux ; nous devons prendre un jour pour les lire tout entières, SÉV. 24 avril 1671. Mais sa main [de Pierre le Grand] ne forma que des caractères inlisibles dont on ne put déchiffrer que ces mots en russe : Rendez tout à.... VOLT. *Russie*, II, 17. || 2° Qui est indigne d'être lu. Il fait un inlisible libelle en forme de dénonciation [contre l'Encyclopédie] ; il attaque à tort et à travers tout ce qu'il est incapable d'entendre, VOLT. *Lett. Albergati*, 23 déc. 1760. On prétend que vous abandonnez vos anciens protégés, Champs, Montrouge et votre belle collection de livres rares et inlisibles, ID. *Lett. duc de la Vallière*, 9 sept. 1766. Vous pourriez, au lieu des grossièretés inlisibles publiquement que vous citez de Shakspeare, y substituer quelques autres passages ridicules et lisibles, D'ALEMBERT, *Lett. à Voltaire*, dans LAVEAUX.

— REM. Les grammairiens ont cherché à établir des différences entre inlisible et illisible, mais l'usage n'en a fait aucune ; seulement, aujourd'hui, inlisible est bien moins usuel qu'illisible.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *lisible.*

† **INLOUABLE** (in-lou-a-bl'), *adj.* Que l'on ne peut louer. Cet homme est inlouable, quelque envie qu'on eût de le louer, MERCIER.

— HIST. XIV° s. Humidité mauvese et inloable, H. DE MONDEVILLE, f° 79, *verso.*

— ÉTYM. *In*.... 1, et *louable.*

IN MANUS, voy. MANUS (IN).

† **INNASCIBILITÉ** (i-nna-ssi-bi-li-té), *s. f.* Terme de théologie. Qualité de ce qui ne peut avoir de naissance ou ne peut naître. L'innascibilité de Dieu.

— ÉTYM. Provenç. *innascibilitat*; du lat. *innascibilitatem* (QUICHERAT, *Addenda*), de *innascibilis*, innascible.

† **INNASCIBLE** (i-nna-ssi-bl'), *adj.* Qui ne peut naître. Dieu est innascible.

— ÉTYM. Lat. *innascibilis*, de *in*.... 1, et *nasci*, naître.

IN NATURALIBUS, voy. NATURALIBUS (IN).

† **INNATUREL, ELLE** (i-nna-tu-rèl, rè-l'), *adj.* Qui n'est pas naturel.

— HIST. XIV° s. Fievre est chaleur innaturelle muée en ardeur, BERN. DE GORDON, *Trad. franç.* I, 1.

— ÉTYM. Lat. *innaturalis* (QUICHERAT, *Addenda*), de *in*.... 1, et *naturalis*, naturel.

† **INNAVIGABILITÉ** (i-nna-vi-ga-bi-li-té), *s. f.* État d'un endroit ou d'un cours d'eau innavigable. || État de ce qui ne peut naviguer.

INNAVIGABLE (i-nna-vi-ga-bl'), *adj.* Qui n'est pas navigable. L'Atlantide n'est aujourd'hui qu'une vaste mer, que les débris de cet ancien monde et le limon mêlé à ses eaux rendent innavigable, VOLT. *Dict. phil. Platon.*

— HIST. XVI° s. Innavigable gouffre, MAROT, IV, 114.

— ÉTYM. Lat. *innavigabilis*, de *in*.... 1, et *navigare*, naviguer.

INNÉ, ÉE (i-nné, nnée), *adj.* Qui est né avec nous, que nous apportons en naissant. Qualités innées. || Idées innées, idées que certains philosophes, surtout Descartes et son école, supposent inhérentes à l'intelligence humaine et non acquises par l'expérience, par exemple celles du général et du particulier, de la cause, etc. S'il y a quelque chose de démontré hors des mathématiques, c'est qu'il n'y a point d'idées innées dans l'homme, VOLT. *Trait. métaph.* ch. III. Il n'y a point de notions innées ; l'homme vient au monde comme une table rase sur laquelle les objets de la nature se gravent avec le temps, DIDEROT, *Opin. des anc. philos.* (*stoïcisme*).

— REM. Descartes ne paraît pas se servir de *inné* ; il dit *né dans.*

— ÉTYM. Lat. *innatus*, de *in*, dans, et *natus*, né.

† **INNÉGOCIABLE** (in-né-go-si-a-bl'), *adj.* Terme de banque. Qui ne peut être négocié. Effet innégociable.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *négocier.*

† **INNÉITÉ** (i-nné-i-té), *s. f.* Terme de philosophie. Qualité de ce qui est inné. L'innéité des idées. || Terme de physiologie. Dispositions propres à l'individu, par opposition à hérédité. L'innéité est antagoniste de l'hérédité : dans le sein des diverses familles, elle produit des individus doués d'aptitudes ou de dispositions exceptionnelles, en bien ou en mal, au physique ou au moral.

— ÉTYM. *Inné.*

† **INNERVABLE** (i-nnèr-va-bl'), *adj.* Terme de physiologie. Qui est doué de l'innervation, en parlant des éléments nerveux, par opposition aux autres éléments qui ne sont pas doués de cette propriété.

— ÉTYM. Voy. INNERVATION.

† **INNERVATION** (i-nnèr-va-sion), *s. f.* Terme de physiologie. Mode spécial d'activité inhérente aux éléments anatomiques nerveux, et, par suite, aux tissus nerveux central et périphérique. || Ensemble des actions nerveuses.

— SYN. INNERVATION, SENSIBILITÉ. On confond quelquefois ces deux termes, à tort ; c'est prendre la partie pour le tout. L'innervation est l'activité propre à tous les éléments et tissus nerveux ; la sensibilité est l'activité propre aux organes des sens et aux nerfs dits sensitifs.

— ÉTYM. *In*.... 2, et le lat. *nervus*, nerf.

INNOCEMMENT (i-no-sa-man), *adv.* || 1° Avec innocence, sans dessein de mal faire. Vous en êtes la cause encor qu'innocemment, CORN. *Poly.* IV, 5. Ses erreurs, ses écarts [de Louis XIII] vinrent d'un mauvais choix Dont il fut trop longtemps innocemment complice, ID. *Sonnet sur Louis XIII.* Tandis qu'innocemment, sans malice, comme un pauvre mouton, MOL. *Préc.* sc. 10. Notre P. Bauny a bien appris aux valets à rendre tous ces devoirs-là [les services dans toutes sortes d'intrigues] innocemment à leurs maîtres, en faisant qu'ils portent leur intention, non pas au péché dont ils sont les entremetteurs, mais seulement au gain qui leur en revient, PASCAL, *Prov.* VI. La simplicité d'une vie particulière qui goûte doucement et innocemment ce peu de biens que la nature nous donne, BOSS. *Duch. d'Orl.* Présentement que je vois qu'il ne sert de rien de vivre innocemment et de son mieux ; que les méchants n'ont qu'à inventer pour être crus, bien qu'on connaisse et leur noirceur et leur mauvaise foi, *Lettre de Madame*, 2° *femme du frère de Louis XIV*, dans *Revue German.* t. XXI, p. 184. L'ignorance d'une fille est cause qu'elle s'ennuie, et qu'elle ne sait à quoi s'occuper innocemment, FÉNEL. *Éduc. filles*, ch. II. Ils jouent innocemment et aussi lestement que de petits chats, BUFF. *Quadrup.* t. III, p. 387, dans POUGENS. L'amour innocemment est entré dans mon cœur, DUCIS, *Abufar*, III, 6. Il n'a jamais su rire innocemment, GENLIS, *Veillées du chât.* t. III, p. 29. || 2° Niaisement, sottement. Il tombe encore innocemment dans la même faute.... aussi est-ce un bon homme, DESC. *Rem. sur les 7° object.* 7.

— HIST. XVI° s. Cette jeune deesse, aussi fiere que belle, Erroit sans passion ainsi qu'il luy plaisoit, Et bien qu'innocemment mille playes faisoit, DESPORTES, *Élégies*, II, 6, *adventure premiere.*

— ÉTYM. *Innocent*, et le suffixe *ment* ; Berry, *innocentement* ; bourg. *ignoçaman* ; ital. *innocentemente.*

INNOCENCE (i-no-san-s'), *s. f.* || 1° Qualité de qui ne nuit point, douceur inoffensive. L'innocence des agneaux, des colombes. Hélas ! il [un enfant] mourra donc ! il n'a pour sa défense Que les pleurs de sa mère et que son innocence, RAC. *Andr.* I, 4. Votre âge, vos beautés, votre aimable innocence, VOLT. *Fanat.* I, 2. Il pourra d'un enfant protéger l'innocence, ID. *Orphel.* III, 1. || 2° État de qui est innocent, non coupable. Son innocence fut reconnue. L'innocence partout peut avoir des témoins, TRISTAN, *Mariane*, II, 2. Je me défendrai mal : l'innocence étonnée Ne peut s'imaginer qu'elle soit soupçonnée, CORN. *Rodog.* V, 4. Non, non, le droit ordonne en première maxime Le prix à l'innocence et le supplice au crime, ROTR. *Antig.* II, 4. Que les guerres sont permises pour assurer la paix, pour protéger l'innocence, pour arrêter la malignité qui se déborde.... FLÉCH. *Turenne.* Mais l'innocence enfin n'a rien à redouter, RAC. *Phèdre*, III, 6. Dieu regarde en pitié son peuple malheureux, Disons-nous : un roi règne ami de l'innocence, ID. *Esth.* III, 4. Eh ! que sont vos malheurs ? vous avez l'innocence ; Vous n'avez point trahi la nature et l'honneur, BRIFFAUT, *Ninus II*, III, 7. || L'innocence de la vie, manière de vivre dans laquelle on garde un cœur et des mains pures. L'innocence de la vie ôte la frayeur de la mort. || L'innocence des mœurs, chasteté, continence. L'innocence des mœurs a sa volupté qui vaut bien l'autre, parce qu'elle n'a point d'intervalle et qu'elle agit continuellement, J. J. ROUSS. *Conf.* IV. || 3° État de pureté qui appartient à l'ignorance du mal. En amour, l'innocence est un savant mystère, Pourvu que ce ne soit une innocence austère, RÉGNIER, *Sat.* XIII. Quand on voit, dans l'Évangile, la brebis perdue préférée par le bon pasteur à tout le reste du troupeau ; quand on y lit cet heureux retour du prodigue retrouvé et ce transport d'un père attendri qui met en joie toute sa famille, on est tenté de croire que la pénitence est préférée à l'innocence même, BOSS. *Mar.-Thér.* Il y a dans la politique comme dans la religion une espèce de pénitence plus glorieuse que l'innocence même, qui répare avantageusement un peu de fragilité par des vertus extraordinaires, FLÉCH. *Turenne.* Qu'il est difficile qu'au milieu de tant de passions [dans le monde], si l'innocence ne se perd, du moins elle ne s'affaiblisse ! ID. *Dauphine.* Dans les temps bienheureux du monde en son enfance, Chacun mettait sa gloire en sa seule innocence, BOIL. *Sat.* V. Et jamais on n'a vu la timide innocence Passer subitement à l'extrême licence,

RAC. *Phèdre*, IV, 2. L'innocence est une santé précieuse de l'âme, c'est une [illegible] et une [illegible] dans les plus [illegible], FEN. *Dial. des morts anc.* 17. || L'âge d'innocence, l'enfance. Je puis supposer Émile resté dans sa [illegible] innocence, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || Innocence originelle, l'état où le premier homme fut créé. || L'innocence du baptême, l'état d'innocence de l'enfant lavé du péché originel par le baptême. Ils sont rentrés dans l'innocence du baptême, PASC. *Prov.* IV. || Fig. En style de dévotion, la robe d'innocence, l'état d'innocence. Dépouiller la robe d'innocence. || La virginité. Sans respect pour mon habit blanc, il me ravit mon innocence, dit une jeune fille, MONTESQ. *Lett. pers.* 20. || 4° Innocence, se dit des choses qui n'ont rien de blâmable. L'innocence de sa démarche fut reconnue. Amazan, instruit de l'innocence du baiser donné au roi d'Égypte et de la [illegible] du phénix, goûtait une joie pure et était animé du plus violent amour, VOLT. *Princ. de Babyl.* XI. || 5° Simplicité d'une personne qui ne connaît ni les choses ni les personnes. Arnolphe. Et c'est que j'oppose à toute l'innocence qui peut sauver mon front de maligne influence. — Chrysalde. Et que prétendez-vous qu'une sotte, en un mot.... MOL. *Éc. des femmes*, I, 1. Vous pourrez dans cette conférence Juger de sa personne et de son innocence, ID. *ib.* Elle était fort en peine et vint me demander, Avec une innocence à nulle autre pareille.... ID. *ib.* Il s'en est peu fallu que, durant mon absence, On ne m'ait attrapé par son trop d'innocence, ID. *ib.* III, 3.

— HIST. XII° s. Juge moi, Sire, sulunc la meie justise e sulunc la meie innocence, *Liber psalm.* p. 7. || XIII° s. Innocence est partie de corage qui het à faire tous torsfais, BRUN. LAT. *Tresor*, p. 424. || XVI° s. Innocence porte sa defense, COTGRAVE. Albuquerque.... en un extreme peril de fortune de mer, print sur ses espaules un jeune garson, pour cette seule fin qu'en la societé de leur fortune son innocence luy servist de garant et de recommendation envers la faveur divine pour le mettre à sauveté, MONT. I, 378.

— ÉTYM. Bourg. *ignôcence*; provenç. *innocencia*, *ignocencia*; espagn. *inocencia*; ital. *innocenzia*; du lat. *innocentia*, de *innocens*, innocent.

INNOCENT, ENTE (i-no-san, san-t'), *adj.* || 1° Qui ne nuit point, qui ne fait point de mal. L'agneau est un animal innocent. Mais, seigneur, épargnez un enfant innocent, VOLT. *Orphel.* III, 2. || Il se dit des choses dans le même sens. Un remède, un breuvage innocent. Messieurs les régents sont si animés contre moi à cause des innocents Principes de physique qu'ils ont vus, et si en colère de ce qu'ils n'y trouvent aucun prétexte pour me calomnier, DESC. *Lett. à Chanut*, 24, du t. 1er de l'éd. de 1724. || 2° Qui n'est point coupable, en parlant des personnes. Et le plus innocent devient souvent coupable, Quand aux yeux de son prince il paraît condamnable, CORN. *Hor.* V, 2. Il disait donc en parlant de cette prison malheureuse qu'il y était entré le plus innocent de tous les hommes, et qu'il en était sorti le plus coupable, BOSS. *Louis de Bourbon.* On eût dit que les prisons n'étaient faites que pour eux [les chrétiens, sous Dioclétien], aussi étaient-elles tellement remplies de ces innocents coupables, qu'il ne restait plus de place dans les cachots pour les malfaiteurs, ID. *Panég. St Gorgon*, 2. Grâces au ciel, mes mains ne sont point criminelles: Plût aux dieux que mon cœur fût innocent comme elles! RAC. *Phèdre*, I, 3. Que de pécheurs [illegible] et invétérés deviendraient innocents, si [illegible] de la volupté tout seul les dispensait devant [illegible]! MASS. *Carême*, *Mot. de* [illegible]. Mon cœur est innocent, mais ma [illegible] est coupable, VOLT. *Mérope*, III, 4. || Innocent se construit avec la préposition *de*. On vous soupçonna même d'être coupable de sa mort. — J'en suis aussi innocent que vous, FÉN. *Dial. des morts mod. Richelieu, Oxenstiern.* || Le sang innocent, le sang des personnes innocentes. Dans le sang innocent sa main va se plonger, RAC. *Esth.* III, 3. || Substantivement. Un innocent. Une innocente. Son [illegible] conjugal chassant le paternel Vous sera l'innocent et moi le criminel, CORN. *Nicom.* III, 7. Dans des fleuves de sang tant d'innocents plongés, VOLT. *Orphel.* III, 3. Souvent d'affreux soupçons l'innocent est noirci, SAURIN. *Ninus II*, III, 2. || 3° Qui n'est point [illegible] point [illegible] intention. Ils mangeaient, ils [illegible] innocentes; que sera-ce qu[illegible] désirs...? BOSS. *Mar.-Thér.* Elle prêtait de nouveau l'oreille à Dieu qui l'appelait avec tant d'attraits à la vie religieuse, et l'asile qu'elle avait choisi pour défendre sa liberté devint un piége innocent pour la captiver, ID. *Anne de Gonz.* Traiter en vos écrits chaque vers d'attentat, Et d'un mot innocent faire un crime d'État, BOIL. *Sat.* IX. Ce qui fut innocent peut-il cesser de l'être? VOLT. *Fanat.* II, 3. On ouvrait toutes mes lettres; on empoisonnait ce qu'elles avaient de plus innocent, et les personnes qui avaient juré ma perte en faisaient des extraits odieux, ID. *Lett. en vers et en prose*, 52. || Plaisamment. Un sabre innocent, un sabre qui n'a jamais servi. Ce noble mortel Marche en brandissant Un sabre innocent, BÉRANG. *Carabas.* || 4° Pur et sans malice, en parlant des personnes. Une jeune fille innocente. Il est innocent comme un enfant. Et grande, je l'ai vue à tel point innocente, Que j'ai béni le ciel d'avoir trouvé mon fait, MOL. *Éc. des f.* I, 4. Il [l'amour] rend agile à tout l'âme la plus pesante, Et donne de l'esprit à la plus innocente, ID. *ib.* III, 4. Lorsque le monde plus innocent était encore dans son enfance, BOSS. *Yolande de Monterby.* Les rois, en des siècles plus innocents, furent autrefois eux-mêmes les juges du peuple, VOLT. *Lamoign.* || Même sens, en parlant des choses. Il était dans cet âge innocent où l'on ne soupçonne point le mal. Badinage innocent. Et d'un œil innocent il couvrait sa pensée, REGNIER, *Sat.* III. Les premiers plaisirs qui nous ont trompés sont entrés dans notre cœur avec une mine innocente, comme un ennemi qui se déguise, BOSS. *la Vallière.* On déclare une guerre immortelle et irréconciliable à tous les plaisirs; il n'y en a aucun si innocent qu'il ne devienne suspect, ID. *ib.* Et ses cris innocents [d'un enfant], portés jusques aux dieux, RAC. *Phèdre* I, 6. Enfant de tant de rois, faut-il qu'on sacrifie Aux ordres d'un soldat ton innocente vie? VOLT. *Orphel.* I, 5. Qui fait, dit-on, de petits vers innocents, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 3 janv. 1765.

Jeux innocents, petits jeux de société, où l'on impose des pénitences à ceux qui se trompent. || Substantivement. Un innocent, une innocente, celui, celle qui est sans malice et dans l'ignorance des choses de la vie. Une jeune innocente. Quoi! pour une innocente un esprit si présent! MOL. *Éc. des f.* III, 6. Et je serai la dupe, en ma maturité, D'une jeune innocente et d'un jeune éventé! ID. *ib.* IV, 7. Voilà ce que vaut le bon abbé; il me soulage si parfaitement de toutes sortes d'affaires, qu'il semble que je sois une innocente, SÉV. 29 janv. 1680. Cette pauvre innocente a-t-elle mérité Qu'on payât son amour de tant de cruauté! REGNARD, *Ménechm.* V, 3. || Faire l'innocent, affecter une grande simplicité, feindre d'ignorer une chose. Vous faites l'innocente, et vous ne l'êtes guère, TH. CORN. *Baron d'Albikrac*, II, 4. || 5° Simple, crédule, niais. Vous êtes bien innocent de croire ce que cet homme vous dit. || Substantivement. C'est un grand innocent. Le duc d'Orléans est un lâche et un innocent de prendre des scrupules, RETZ, IV, 65. Comment avez-vous pu si bien contrefaire l'innocente, ayant autant d'esprit que vous en avez? DESTOUCHES, *Fausse Agn.* III, 4. Oh! pour cela, dit Babet, si jamais quelqu'un a eu la mine d'un innocent, c'est vous assurément, MARIV. *Pays. parvenu*, 3e part. Je vous prie de lui dire, pour la décharge de ma conscience, que je suis innocent [d'un madrigal sur Dorat], et qu'il faudrait être un innocent pour me soupçonner, VOLT. *Lett. Mme Necker*, 28 déc. 1767. || Un innocent fourré de malice, se dit de celui qui, paraissant doux et simple au dehors, est malicieux dans l'âme. || 6° *S. m.* Un innocent, des innocents, se dit dans le langage familier, des enfants au-dessous de l'âge de sept à huit ans. On a dépouillé ces pauvres innocents. Un pauvre petit innocent. || 7° *S. m. pl.* Les Innocents, les saints Innocents (avec un I majuscule), les petits enfants que le roi Hérode fit égorger. Le massacre des Innocents. || La fête des Innocents, ou, simplement, les Innocents, le jour, le lendemain des Innocents. || Bailler les Innocents à quelqu'un, se disait autrefois d'une plaisanterie qui consistait en ce que les plus diligents allaient, le jour des saints Innocents, [illegible] les paresseux et les endormis et les fouetter dans leur lit. || 8° *S. m. pl.* Terme de cuisine. Pigeons nouveau-nés qu'on sert à table. Des poulets aux pistaches, des innocents aux truffes et aux olives, deux dindonneaux au coulis d'écrevisses, VOLT. *Taureau blanc*, 6. || 9° *S. f.* Innocente, espèce de robe ample et sans ceinture que les femmes portaient à la fin du XVII° siècle. Une robe de chambre étalée amplement, Qui n'a point de [illegible], par certain air d'enfant qu'elle [illegible] innocente, et c'est ce bel usage, BOURSAULT, *Mots à la mode*, sc. 16.

— HIST. XI° s. As innocenz vous en serez seant en pareïs, *Ch. de Rol.* CLXV. || XII° s. Od [avec] saint tu seras saint, et od home innocent tu seras innocent, *Lib. psalm.* p. 2[illegible]. || XIII° s. Saint et martir, apostre et inocent Se plainderoient de vous au jugement, *Romancero*, p. 162. Pour ment solier [illegible] en cest siecle, et lavé mes mains entre les innocenz, *Psautier*, f° 56. || XIV° s. Il est tout cler que condempner l'innocent de certaine science est tele chose et est mauvese de soy, supposé que elle ne fust pas deffendue, ORESME, *Eth.* 16[illegible]. Et s'il [un enfant] aloit as paines, [illegible] qu'a la [illegible] noie, Je vous ai en convent [je vous affirme] qu'innocent le tenroie, *Baud. de Seb.* I, 1040. || XV° s. Aussy innocents que Judas de la mort Jesus, COQUILLART, p. 171, dans LACURNE. || XVI° s. Tres chere sœur, si je sçavois où couche Vostre personne au jour des Innocens, De bon matin j'yrois à vostre couche...., Et si quelqu'un survenoit d'avanture, Semblant ferois de vous innocenter, MAROT, III, 97. Je suis sur, dit Hircan, que je ne scandalise point l'innocent devant qui je parle, MARGUER. *Nouv.* LII. Les tuteurs ne se donnent seulement aux mineurs, mais aussy à ceux qui n'ont l'usage de leurs sens, comme à ceux qui sont naturellement muets et sourds, tous innocents, sots et autres, *Nouv. coust. génér.* t. I, p. 1260. Poursuyvre et tuer une beste innocente qui est sans desfence, MONT. II, 1[illegible].

— ÉTYM. Bourg. *ignôçan*; provenç. *innocent*, *ignocen*; espagn. *inocente*; ital. *innocente*; du lat. *innocentem*, de *in*.... 1, et *nocens*, qui nuit (voy. NUIRE).

INNOCENTÉ, ÉE (i-no-san-té, tée), *part. passé* d'innocenter. Innocenté par le jury.

† **INNOCENTEMENTE** (i-nno-tchen'-te men'-te), *adv.* Terme italien de musique, qui indique un mouvement modéré et un caractère simple et sans ornements.

— ÉTYM. Ital. *innocentemente*, innocemment.

INNOCENTER (i-no-san-té), *v. a.* Déclarer innocent. Depuis l'arrêt du parlement qui l'innocente, BACHAUMONT, *Mém. secrets*, t. XXXII, p. 14[illegible].

— ÉTYM. *Innocent.*

INNOCUITÉ (i-nno-ku-i-té), *s. f.* Terme didactique. Qualité d'une chose qui n'est point nuisible. L'innocuité d'un végétal, d'un breuvage.

— ÉTYM. Lat. *innocuus*, de *in*.... 1, et *nocere*, nuire (voy. NUIRE).

INNOMBRABLE (i-non-bra-bl'), *adj.* Qui ne se peut nombrer. Vous m'avez établi roi sur votre grand peuple qui est aussi innombrable que la poussière de la terre, SACI, *Bible*, *Paralip.* II, I, 9. || Par exagération. Non-seulement elle conservait, mais encore elle augmentait le peuple de Dieu; les conversions étaient innombrables, BOSS. *Reine d'Anglet.* Lui seul.... Dissipa devant vous les innombrables Scythes, RAC. *Esth.* III, 3. Je leur parlai des calamités et des crimes innombrables qui couvrent cet excellent monde, VOLT. *Dict. phil. Monde.* Ces animaux [les morses], comme l'on sait, vont en très-grandes troupes, et ils étaient autrefois en quantité presque innombrable dans plusieurs endroits des mers septentrionales, BUFF. *Quadrup.* t. XI, p. 4[illegible].

— REM. Du temps du cardinal du Perron et de M. Coëffeteau, on disait toujours innumérable et jamais innombrable: maintenant tout au contraire, on dit innombrable, et non pas innumérable, VAUGEL. *Rem. not. Th. Corn.* t. I, p. 442, dans POUGENS. Montaigne disait *innumerable*.

— HIST. XIV° s. Feux boutés, arsins [incendies], et autres crimes innombrables, *Bibl. des chart.* 5e série, t. I, p. 81. Mal peut estre fait en manieres infinies et innombrables, ORESME, *Eth.* 40.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *nombrer*.

INNOMBRABLEMENT (i-non-bra-ble-man), *adv.* D'une manière innombrable.

— HIST. XV° s. Innombrablement, ANDRÉ DE LA VIGNE, *Voy. de Naples de Ch. VIII*, p. 143, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Innombrable*, et le suffixe *ment*.

INNOMÉ, ÉE, *adj.* Voy. INNOMMÉ.

INNOMINÉ, ÉE (i-nno-mi-né, née), *adj.* Terme d'anatomie. Qui n'a point de nom. Épithète donnée à différentes parties: les os innominés, les os iliaques; l'artère innominée, une des grandes artères du corps, etc.

— HIST. XVI° s. Les trois os innominés [cunéiformes] du tarse, PARÉ, IV, 38.

— ÉTYM. Lat. *innominatus*, de *in*.... 1, et *nominatus*, part. de *nominare*, nommer.

† **INNOMMABLE** (i-nno-ma-bl'), *adj.* Qui ne peut pas être nommé, pour qui l'on ne saurait trouver un nom.

— HIST. XVI° s. Nous trouvons en Lucian qu'un juge appella en jugement un pour l'avoir nommé par son nom, pensant ce juge, depuis qu'il estoit

consacré, demeurer innomable et inappellable, BOUCHET, *Serées*, liv. 1, p. 363, dans LACURNE.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *nommer*.

INNOMMÉ, ÉE (i-nno-mé, mée), *adj.* Qui n'a pas reçu de nom. || Terme de droit romain. Contrats innommés, contrats qui n'ont point de dénomination particulière, tels que ceux où l'un promet de faire, et l'autre de donner, etc. L'engagement d'un domestique est un contrat innommé. Il [le demandeur] évite ce danger en exerçant une action innommée..., qui s'adapte à un nombre infini de contrats innommés; car, indépendamment des contrats spéciaux ou contrats nommés qui ont chacun leur action, il y a contrat et obligation par suite de toutes conventions qui renferment une cause licite, DUCAURROY, *Institutes expliquées*, 6e éd. n° 1059.

— REM. L'Académie écrit *innomé* par une seule *m*; c'est une faute, le mot venant de *nommer*. Ducaurroy, *Institutes expliquées*, écrit partout *innommé*.

— HIST. XIVe s. Et aussi les vices sont innommez, ORESME, *Eth*. 49.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *nommé*.

INNOVATEUR (i-nno-va-teur), *s. m.* Celui qui innove. || On le dit aussi au féminin. C'est une innovatrice. || *Adj.* Qui tend à innover. Pouvoir innovateur.

— ÉTYM. Lat. *innovatorem* (QUICHERAT, *Addenda*), de *innovare*, innover.

INNOVATION (i-nno-va-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action d'innover; résultat de cette action. Le fait qu'il articule le plus nettement, c'est la prétendue innovation de Paschase Radbert, BOSS. *Var.* 2e *instr. pastor.* § 81. Il [le peuple] s'apaisera bientôt quand il verra d'une manière à n'en pouvoir douter que cette innovation a pour but principal et très-certain de le rendre plus heureux qu'il n'est, VAUBAN, *Dîme*, p. 209. Toute innovation est à craindre dans un gouvernement; la plus sainte et la plus douce des religions, le christianisme même ne s'est pas affermi sans causer quelque trouble, DIDER. *Pens. phil.* n° 43. Il en est de l'art de cultiver comme des manufactures; il n'y a point d'innovations sans avances, sans risques, CONDORCET, *Duhamel*. Les innovations peu importantes ne sont pas toujours celles qui soulèvent le moins les ennemis de la nouveauté, ID. *Vie de Voltaire*. Tu entendras murmurer autour de toi : cela ne se peut, et, quand cela se pourrait, ce sont des innovations; des innovations! soit; mais tant de découvertes dans les sciences et dans les arts n'en ont-elles pas été? RAYNAL, *Hist. phil.* IV, 18. || 2° Terme de botanique, applicable à la ramification des hépatiques (cryptogames) caulescentes. L'innovation est la continuation de la tige par le développement d'un bourgeon.

— HIST. XVIe s. Il combatoit pour remuer et faire des innovations en l'estat de la chose publique, AMYOT, *Mar.* 76. Dont resulteroient nouvelles et infinies occasions de nouveaux erreurs, et innovation [renouvellement] de plusieurs anciens, M. DU BELLAY, 183. Rien ne presse [ne met à mal] un estat que l'innovation; le changement donne seul forme à l'injustice et à la tyrannie, MONT. IV, 82.

— ÉTYM. Provenç. *ennovacio*; esp. *innovacion*; ital. *innovazione*; du lat. *innovationem*, de *innovare*, innover.

INNOVÉ, ÉE (i-nno-vé, vée), *part. passé* d'innover. Les institutions innovées. Il n'est rien innové en tel point.

INNOVER (i-nno-vé), *v. a.* || 1° Changer par esprit et désir de nouveauté. Je n'entreprends pas de faire un traité entier de l'orthographe et de la prononciation, et me contente d'avoir donné ce mot d'avis touchant ce qui a été innové, CORN. *Préf. de : le Théâtre de P. Corn.* édit. de 1682. Laissez votre vocabulaire, Abandonnez votre grammaire, N'innovez ni ne faites rien En la langue, et vous ferez bien, MÉNAGE, *Requête des dict. à l'Acad.* Par ce moyen, on n'innovait rien à Constantinople, mais on n'avait pas plus innové à Nicée, BOSS. 1er *avert.* § 30. || Absolument. Introduire des nouveautés, des changements. Quelque chose de plus violent se remuait dans le fond des cœurs : c'était un dégoût secret de tout ce qui a de l'autorité, et une démangeaison d'innover sans fin, après qu'on en a vu le premier exemple, BOSS. *Reine d'Anglet.* || 2° Introduire par innovation (sens qui a vieilli). Les riches crièrent hautement, quand T. Gracchus voulut leur faire rendre des terres acquises contre la loi, qu'on innovait un département [partage] d'héritages qui allait mettre la république en combustion, ST-RÉAL, *Conjur. des Gracques*.

— HIST. XVIe s. Minerve eut les premiers sentements D'innover [inventer] bastons de guerre, J. MAROT, V, 299. Il ne faut pas innover à chacune fois ni à tout propos pour legiere chose, CALV. *Inst.* 969. L'appetit et convoitise de tout innover, changer et remuer, ID. *ib.* 1197. Le premier article estoit de faire envers le roy, qu'il promist de ne rien innover en Italie, M. DU BELLAY, 182. Le maniement et employte des beaux esprits donne prix à la langue, non pas en l'innovant tant comme la remplissant de plus vigoureux et divers services, l'estirant et ployant, MONT. III, 353.

— ÉTYM. Provenç. et esp. *innovar*; ital. *innovare*; du lat. *innovare*, de *in*.... 2, et *novare*, renouveler, de *novus*, neuf.

† **INO** (i-no). || 1° *S. f.* Dans la mythologie grecque, fille de Cadmus, honorée comme déesse marine sous le nom de Leucothée. || 2° *S. m.* Terme de zoologie. Papillon de jour.

† **INOBÉISSANCE** (i-no-bé-i-san-s'), *s. f.* Défaut d'obéissance.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *obéissance*. On a dit *inobedience* : Inobedience destruit telle amistié, ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

† **INOBSERVABLE** (i-nob-sèr-va-bl'), *adj.* Que l'on ne saurait observer. Phénomènes inobservables. || Fig. Préceptes inobservables.

— ÉTYM. Lat. *inobservabilis*, de *in*.... 1, et *observabilis*, observable.

† **INOBSERVANCE** (i-nob-sèr-van-s'), *s. f.* Manque à observer les prescriptions religieuses ou morales ou hygiéniques, etc. Les inobservances deviennent une manière d'apostasie, qui ne saurait plus trouver d'excuse que dans un cœur ingrat et infidèle, MASS. *Profess. relig.* 2. Il n'est que l'impossibilité qui puisse en justifier l'inobservance, ID. *Carême, Jeûne*.

— ÉTYM. Lat. *inobservantia*, de *in*.... 1, et *observantia*, qui vient de *observare*, observer.

INOBSERVATION (i-nob-sèr-va-sion; en vers, de six syllabes), *s. f.* Action de ne pas observer, de ne pas se conformer à. L'inobservation des règlements. L'auteur des Instituts au droit criminel compte parmi les crimes de lèse-majesté divine au second chef l'inobservation des fêtes et des dimanches, VOLT. *Dict. phil. Blasphème*.

— HIST. XVIe s. M. l'admiral se douta tousjours de l'inobservation d'icelle [paix], LANOUE, 635.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *observation*.

† **INOBSERVÉ, ÉE** (i-nob-sèr-vé, vée), *adj.* Qui n'a pas été observé. Que de faits inconnus, inobservés! La fièvre à rechute, fièvre inobservée jusqu'à ce jour.

— ÉTYM. Lat. *inobservatus*, de *in*.... 1, et *observatus*, observé.

† **INOCCUPATION** (i-no-ku-pa-sion), *s. f.* État d'une personne inoccupée.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *occupation*.

INOCCUPÉ, ÉE (i-no-ku-pé, pée), *adj.* Qui n'est pas occupé. Une vie inoccupée. L'homme inoccupé, c'est-à-dire livré à la seule considération de son être personnel, *Merc. de* 1717, dans DESFONTAINES. || En parlant des choses. Qui n'est pas occupé, tenu. Place inoccupée.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *occupé*.

IN-OCTAVO (i-no-kta-vo), *adj. invariable.* Terme d'imprimerie et de librairie. Format in-octavo, format où la feuille est pliée en huit feuillets, et a seize pages. Livre in-octavo. Des volumes in-octavo. Quoi! mes couplets, encore une sottise! Osez-vous bien paraître in-octavo? BÉRANG. *In-8°*. || *S. m.* Un in-octavo. || On écrit aussi in-8°. || *Au plur.* Des in-octavo.

— ÉTYM. *In*, en, et *octavus*, huitième, de *octo*, huit.

† **INOCULABILITÉ** (i-no-ku-la-bi-li-té), *s. f.* Terme de médecine. Propriété que possèdent certaines humeurs altérées d'être inoculées, de transmettre à d'autres par inoculation l'état dans lequel elles se trouvent.

† **INOCULABLE** (i-no-ku-la-bl'), adj. Qui est susceptible d'être inoculé. Maladies inoculables, les maladies virulentes.

INOCULATEUR, TRICE (i-no-ku-la-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* Terme de médecine. Celui, celle qui fait l'opération de l'inoculation. Vous voyez que la famille des Tronchin est dévouée aux arts; mais l'auteur aura des succès moins brillants que l'inoculateur: il vaut mieux suivre Esculape qu'Apollon, VOLT. *Lett. d'Argental*, 4 juin 1756. Aucun inoculateur, en Europe, n'était plus célèbre, aucun n'avait été si heureux, CONDORCET, *Tronchin*. || *Adj.* L'impératrice de la vaste Russie, en essayant sur elle-même l'inoculation qu'elle préparait à son fils unique, en faisant parcourir tous ses États par des chirurgiens inoculateurs, a sauvé la vie au quart de ses peuples, VOLT. *Fragm. sur l'hist.* art. XXIII. || Inoculatrices, nom donné aux femmes grecques qui apportèrent ou renouvelèrent la pratique de l'inoculation à Constantinople.

— ÉTYM. Lat. *inoculatorem*, celui qui greffe, de *inoculare* (voy. INOCULER).

INOCULATION (i-no-ku-la-sion; en vers, de six syllabes), *s. f.* || 1° Action de communiquer artificiellement une maladie contagieuse, en en introduisant le principe matériel dans le corps. L'inoculation de la petite vérole, du vaccin, de la morve. || 2° Absolument. L'inoculation, l'inoculation de la petite vérole. L'inoculation passa de Constantinople à Londres en 1721 et à Paris en 1755. L'inoculation, qui était fort utile, a été abandonnée pour la vaccine. L'inoculation fut annoncée en France par une lettre d'un docteur en médecine adressée à M. Dodard, premier médecin du roi, et imprimée à Paris en 1723, SAINT-FOIX, *Ess. Paris, Œuv.* t. IV, p. 293, dans POUGENS. Même lorsque le médecin Mead fit en Angleterre les premières expériences de l'inoculation, en 1721, il la tenta à la manière chinoise sur un des sujets qu'on lui donna, et elle réussit, VOLT. *Fragm. sur l'hist.* art. XXIII. La feue reine d'Angleterre fit essayer l'inoculation de la petite vérole sur quatre criminels, ID. *Diatr. Doct. Akakia*. La mort du duc de Parme est une belle leçon de l'inoculation; son fils, qui a eu la petite vérole artificielle, est en vie; et le père, qui a négligé cette précaution, meurt à la fleur de son âge, ID. *Lett. Richelieu*, 30 juillet 1765. L'usage de l'inoculation, si nécessaire pour conserver la beauté, est ancien et pratiqué avec succès en Arabie, BUFF. *Suppl. à l'hist. nat. Œuv.* t. XI, p. 261. Que dites-vous de ce bel arrêt du parlement de Paris pour consulter la faculté de théologie sur l'inoculation, cette même faculté qu'il a déclaré ne pouvoir être juge en matière de sacrements? D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 7 août 1763. L'inoculation du roi et de la famille royale, à laquelle on était bien loin de s'attendre il y a un mois, prouve que la raison est écoutée, et donne tout à la fois bon espoir et bon exemple, ID. *Lett. au roi de Prusse*, 1er juill. 1774. En 1756, M. Tronchin fut appelé à Paris pour l'inoculation des enfants de M. le duc d'Orléans, CONDORCET, *Tronchin*. || 3° Fig. Transmission, propagation d'idées, d'opinions. L'inoculation des doctrines hérétiques fut très-prompte au XVIe siècle.

— ÉTYM. Lat. *inoculationem*, action de greffer, de *inoculare* (voy. INOCULER).

INOCULÉ, ÉE (i-no-ku-lé, lée), *part. passé* d'inoculer. || 1° Transmis par inoculation. Un virus inoculé. || 2° Qui a reçu un virus par inoculation, et en particulier celui de la petite vérole. Les personnes inoculées. || Substantivement. Il leur dit que de compte fait il n'était mort que deux personnes en Angleterre sur deux cent mille inoculés : encore ces deux morts avaient-ils été dangereusement malades avant l'opération, VOLT. *Fragm. sur l'hist.* art. XXIII.

INOCULER (i-no-ku-lé), *v. a.* || 1° Transmettre par inoculation un virus ou principe matériel de maladie. Inoculer le virus vaccin, le virus variolique. || S'inoculer, inoculer à soi-même. S'inoculer le virus variolique. || Absolument. Inoculer la petite vérole. L'histoire n'omettra point que le roi, son petit-fils [de Louis XV], le comte de Provence et le comte d'Artois, frères de Louis XVI, tous trois dans une grande jeunesse, apprirent aux Français, en se faisant inoculer, à braver le danger pour éviter la mort, VOLT. *Louis XV*, 41. La petite vérole vous a chassés; voilà ce que c'est de ne pas faire inoculer tous les petits garçons et toutes les petites filles d'un pays, à l'âge de sept ans, ID. *Lett. d'Argental*, 29 août 1762. Le premier usage que Lieutaud fit de sa place [de premier médecin] fut de donner au roi [Louis XVI] le conseil de se faire inoculer, CONDORCET, *Lieutaud*. Tôt ou tard un poison [le virus de la petite vérole] dans les veines circule, Qui défigure ou tue. — Oui, mais on inocule, COLLIN D'HARLEV. *l'Optimiste*, III, 9. || Fig. Les mauvais livres inoculent les mauvaises doctrines. || 2° Communiquer à quelqu'un par inoculation un principe matériel de maladie. Inoculer un enfant. Je crois que Mme la comtesse d'Egmont a eu la petite vérole; c'est bien dommage; sans cela, nous l'inoculerions, et nous lui donnerions des fêtes VOLT. *Lett. Richelieu*, 22 juin 1763. || 3° S'inoculer, *v. réfl.* Être inoculé, transmis par inoculation. Le vaccin s'inocule de bras à bras. || Se faire à soi-même l'opération de l'inoculation. Il prit du virus, et s'inocula lui-même || Par extension, contracter volontairement la petite vérole. En me rappelant la manière dont il baisait sa main [de Julie, malade de la petite vérole], je ne puis douter qu'il ne se soit inoculé volontairement, J. J. ROUSS. *Hél.* III, 14.

— ÉTYM. Lat. *inoculare*, greffer en écusson, de *in*, en, et *oculus*, œil, bourgeon.

INOCULISTE (i-no-ku-li-st'), *s. m.* Terme vieilli. Partisan de l'inoculation. On disait, dans le sens contraire, anti-inoculiste.

— ÉTYM. *Inoculer*.

INODORE (i-no-do-r'), *adj.* Dépourvu d'odeur. Gaz inodore. Fleurs inodores. || Dont on a fait disparaître la mauvaise odeur. Fosse inodore. Cabinet inodore.

— ÉTYM. Lat. *inodorus*, de *in*.... 1, et *odorus*, odorant, qui vient de *odor*, odeur.

† **INODULAIRE** (i-no-du-lè-r'), *adj.* Terme d'anatomie pathologique. Tissu inodulaire, tissu fibreux accidentel, qui, se développant dans les plaies en suppuration, forme le tissu des cicatrices.

— ÉTYM. *Inodulaire* et *inodule* sont de la création du chirurgien Delpech (*De quelques phénom. de l'infl.* p. 376); il n'a pas dit comment il les a composés. Ces mots semblent formés du grec ἰνώδης, fibreux, et ὕλη, substance; mais alors il faudrait dire *inodyle*, *inodylaire*.

INOFFENSIF, IVE (i-no-fan-sif, si-v'), *adj.* Qui ne fait d'offense, de mal à personne. Un esprit, un homme inoffensif. Un animal inoffensif. || Même sens, en parlant des choses. Une plaisanterie inoffensive. La gaieté vraiment inoffensive est celle qui appartient seulement à l'imagination, STAEL, *Corinne*, VII, 2.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *offensif*.

† **INOFFENSIVEMENT** (i-no-fan-si-ve-man), *adv.* D'une manière inoffensive.

† **INOFFICIEL, ELLE** (i-no-fi-si-èl, è-l'), *adj.* Qui n'est pas officiel. Communication inofficielle.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *officiel*.

† **INOFFICIELLEMENT** (i-no-fi-si-è-le-man), *adv.* D'une manière inofficielle. Le gouvernement [anglais] a inofficiellement fait savoir à l'Autriche qu'il était d'avis.... *Journal des Débats*, 14 juin 1866.

INOFFICIEUX, EUSE (i-no-fi-si-eû, eû-z'), *adj.* Terme de jurisprudence. Ne se dit guère que des testaments et des donations. Testament inofficieux, celui où l'héritier légitime est déshérité sans cause par le testateur. || Donation inofficieuse, celle par laquelle un des enfants est avantagé aux dépens de la légitime des autres.

— HIST. XVI^e s. Inofficieux, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *inofficiosus*, de *in*.... 1, et *officiosus*, officieux.

INOFFICIOSITÉ (i-no-fi-si-ô-zi-té), *s. f.* Terme de jurisprudence. Qualité d'un acte inofficieux. || Action d'inofficiosité, action intentée contre un testament inofficieux, une donation inofficieuse, etc. || Querelle d'inofficiosité, plainte de testament inofficieux.

— HIST. XVI^e s. Inofficiosité, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *inofficiositatem*, de *inofficiosus*, inofficieux.

† **INOMISSIBLE** (i-no-mi-ssi-bl'), *adj.* Qui ne peut pas être omis. Voix [dans un conseil] nécessaire, délibérative, inomissible, ST-SIM. 395, 179.

— ÉTYM. *In*.... 1, et le lat. *omittere*, omettre.

INONDATION (i-non-da-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action d'inonder. Il ne me parla que des réparations de sa maison, des inondations de la Seine, et sur le tout me dit que j'étais bien heureux d'avoir tant d'esprit, SCARRON, *Lett. Œuv.* t. I, p. 239. L'inondation ne commence en Égypte que vers le 17 de juin, BUFF. *Hist. nat. Preuv. th. terr. Œuv.* t. II, p. 83, dans POUGENS. Le Nil n'est pas le seul fleuve dont les inondations sont périodiques et annuelles, ID. *ib.* p. 84. Celui [déluge] de Deucalion n'est que d'environ quinze cents ans avant l'ère chrétienne, et celui d'Ogygès de dix-huit cents ans; tous deux n'ont été que des inondations particulières dont la première ravagea la Thessalie, et la seconde les terres de l'Attique, ID. 6^e *époq. nat. Œuv.* t. XII, p. 291. || Fig. Les grandes âmes ne sont pas celles qui aiment le plus souvent; c'est d'un amour violent que je parle; il faut une inondation de passion pour les ébranler et les remplir, PASC. *Amour*. || Faire des inondations autour d'une place, lâcher les eaux autour d'une place pour arrêter l'ennemi. Il couvrit d'inondations les passages par où les Français pouvaient pénétrer dans le reste du pays, VOLT. *Louis XIV*, 10. || 2° Les eaux débordées. L'inondation couvrait une immense étendue de pays. || 3° Fig. Afflux considérable de troupes armées ou non. On voit commencer l'inondation des barbares, BOSS. *Hist.* I, 10. Il fallait un prince dont les États pussent d'un côté communiquer à l'Italie, et de l'autre résister aux inondations des Turcs, VOLT. *Mœurs*, 120. || Afflux de choses, quelles qu'elles soient. Disons un mot de Mme Reinié [marchande de modes qui venait demander de l'argent à Grignan].... mais comment vous serez-vous tirée de ses pattes et de ces inondations de paroles où l'on se trouve noyée, abîmée? SÉV. 26 oct. 1689. La mortalité introduite par le péché a attiré sur le genre humain cette inondation de maux, cette suite infinie de misères.... BOSS. *Concupisc.* 3. Ces peines prescrites par l'Église ont été modérées, et dès là l'inondation des vices a commencé, BOURDAL. *Pénitence*, 2^e *Av.* p. 503. Il y eut alors [lors de la banqueroute du P. la Valette] une inondation de brochures et autant d'injures de part et d'autre qu'il y avait de jésuites en France, VOLT. *Mél. litt. Honnêt. littér.* 7.

— HIST. XIII^e s. Il i sauveroient lor vies De la grant inundacion, Cum fist jadis Deucalion, *la Rose*, 17709. || XIV^e s. Inundaciuns ou subversions des cités ou corrupcion de l'air, ORESME, *Eth.* 88. || XVI^e s. Le sens auditif est pour recevoir les dites inondations [ondes sonores] ou circuitions, PARÉ, IV, 10. Lorsque la tumeur s'esleve en pointe, et que l'on sent une inondation ou fluctuosité à la partie.... ID. V, 10.

— ÉTYM. Provenç. *inondacion;* espagn. *inundacion;* ital. *inondazione;* du latin *inundationem*, de *inundare*, inonder.

INONDÉ, ÉE (i-non-dé, dée), *part. passé* d'inonder. || 1° Couvert par une eau qui déborde ou afflue. Les prairies inondées par la rivière. Il n'y avait plus de conquêtes à faire dans un pays inondé, VOLT. *L. XIV*, 10. || Terme de botanique. Plantes inondées, plantes qui, suivant la saison, vivent couvertes d'eau ou à sec. || 2° Couvert de multitudes qui se répandent. D'armes et d'ennemis ces champs sont inondés, VOLT. *Alz.* III, 6. || 3° Fig. Rempli de tout ce que l'on compare à une inondation. L'Angleterre se voit inondée par l'effroyable débordement de mille sectes bizarres, BOSS. *Reine d'Anglet.* Que mille objets charmants À vos sens inondés d'ineffables délices Offrent d'éternels aliments! C. DELAV. *Paria*, IV, 7. Posez-moi, sans jaune immortelle, Sans coussin de larmes brodé, Sur mon oreiller de dentelle De ma chevelure inondé, TH. GAUTIER, *Émaux et camées*, *Coquetterie posthume.* || 4° Substantivement. Celui qui a souffert d'une inondation. Quêter pour les inondés. Nous allons créer une classe d'affligés qui nous appartiendra, celle des inondés du Borysthène, REYBAUD, *Jérôme Paturot*, II, 5. || 5° *S. m.* Oiseau du genre des queues-aiguës.

INONDER (i-non-dé), *v. a.* || 1° Couvrir d'eau. On dirait que le ciel, qui se fond tout en eau, Veuille inonder ces lieux d'un déluge nouveau, BOIL. *Sat.* VI. || Pratiquer une inondation. On ouvrit les écluses, et on inonda la prairie. || 2° Par exagération. Mouiller beaucoup. J'ai reçu l'averse; j'ai été inondé. La sueur l'inondait. Ah! le voici; les pleurs inondent son visage, VOLT. *Alz.* V, 4. Ses pleurs l'inondaient, et sa voix ne laissait échapper que des mots entrecoupés, CHATEAUBR. *Atala, Le drame.* || 3° Inonder de sang, faire périr beaucoup de personnes. Thèbes, avec raison, craint le règne d'un prince Qui de fleuves de sang inonde sa province, RAC. *Théb.* IV, 3. Il ne reste que moi de ce sang glorieux Dont ton père et ton bras ont inondé ces lieux, VOLT. *Zaïre*, V, 10. || Le sang inonda Rome lors des proscriptions, beaucoup de personnes y furent mises à mort. || 4° Fig. Il se dit des multitudes qui se répandent. Du temple, orné partout de festons magnifiques, Le peuple saint en foule inondait les portiques, RAC. *Ath.* I, 1. Ils savent que, sur eux prêt à se déborder, Ce torrent, s'il m'entraîne, ira tout inonder, ID. *Mithr.* III, 1. La désolation de la Perse redoublait de tous côtés; les Turcs l'inondaient du côté de la Géorgie, l'ancienne Colchide, VOLT. *Mœurs*, 193. Les Autrichiens disent qu'ils inonderont la France avec cent mille hommes l'année qui vient; je n'en crois rien du tout, ID. *Lett. d'Argental*, nov. 1742. Je découvrais la multitude qui inondait la place, et j'étais à portée d'entendre la lecture de la bulle *In cœna Domini*, DUCLOS, *Voy. Ital. Œuv.* t. VII, p. 157, dans POUGENS. Tel était à peu près l'état des choses en Égypte, lorsque cette contrée fut inondée de Grecs et de barbares qui y entrèrent à la suite d'Alexandre, NAIGEON, *Opin. des anc. phil.* (*Égyptiens.*) || Il se dit dans le même sens de ceux qui répandent les multitudes. Xerxès avait inondé le pays d'un si grand nombre d'hommes et d'animaux qu'ils avaient tari les fontaines, VAUGEL. *Q. C.* III, 10. || 5° Par une autre métaphore, il se dit de toute chose qui, affluant, couvre et envahit. L'idolâtrie qui inondait tout le genre humain, BOSS. *Hist.* II, 3. Un torrent de fausses opinions inonda toute l'Angleterre, FLÉCH. *Commendon*, I, 10. Tout cela s'engloutit dans le torrent des sottises dont on est inondé, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 4 juill. 1772. Ah! mon révérend père, apprenez-nous comment le mal inonde toute la terre, ID. *Hist. d'un bon bramin.* J'ai été inondé de lettres de Paris, ID. *Lett. d'Alembert*, 10 août 1776. C'est à vous à m'inonder de nouvelles, ID. *Lett. en vers et en prose*, 43. Conçois-tu quelle ivresse inondera mes sens? C. DELAV. *Paria*, V, 3. Quand l'astre à son midi, suspendant sa carrière, M'inonde de chaleur, de vie et de lumière, LAMART. *Médit.* I, 4. D'où me vient, ô mon Dieu, cette paix qui m'inonde? ID. *Harm.* I, 6. Tristesse qui m'inonde, Coule donc de mes yeux; Coule comme cette onde Où la terre féconde Voit un présent des cieux! ID. *ib.* IV, 6. || Il se dit semblablement de ceux qui procurent cet afflux. Je ne m'étonne pas si ces hérétiques triomphent, ni s'ils inondent de leurs écrits artificieux toute la face de la terre, BOSS. 1^{er} *avert.* § 47. Il va nous inonder des torrents de sa plume, BOIL. *Lutr.* IV. || 6° *V. n.* Affluer comme une eau (emploi qui vieillit). C'est son sang innocent [de Jésus] qui fait inonder sur nous les trésors des grâces célestes, BOSS. 2^e *serm. Compassion de la Ste Vierge*, 1. Voyant du haut de sa croix combien l'âme de sa mère était attendrie, et que son cœur ébranlé faisait inonder par ses yeux un torrent de larmes amères, ID. *ib.* 2. Cette bouche divine [de Jésus] de laquelle inondaient des fleuves de vie éternelle, ID. 1^{er} *sermon, Pâques*, 1. || Inonder est présentement toujours actif, et c'est mal parler que de dire : le Pô qui avait inondé sur les terres voisines, *Acad. Observat. sur Vaugelas*, p. 564, dans POUGENS. || 7° S'inonder, *v. réfl.* Se faire à soi-même une inondation. Les Hollandais aimèrent mieux s'inonder de leurs propres mains que de se soumettre à Louis XIV. || Fig. Et chacun tour à tour s'inondant de ce jus [le vin], Célébrer, en buvant, Gilotin et Bacchus, BOIL. *Lutr.* III. || Être inondé. Les plaines de la Hollande s'inondèrent facilement.

— HIST. XII^e s. Il [Dieu] ferit la pierre, e decururent ewes, e li doit [les fontaines] [illegible], *Liber psalm.* p. 106. E mes rujemenz [rugissements] est alsi com aiwes [eaux] enundanz, *Job*, p. 470. || XIII^e s. Lors croist li flum dou Nile et inonde la terre d'Egypte, BRUN. LAT. *Trésor*, p. 153.

— ÉTYM. Génev. *énondé*, inondé; du lat. *inundare;* de *in*, en, et *unda*, onde.

† **INOPÉRABLE** (i-no-pé-ra-bl'), *adj.* Que l'on ne peut opérer. Cancer inopérable.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *opérer*.

† **INOPEXIE** (i-no-pè-ksie), *s. f.* Terme de physiologie. Coagulation de la fibrine.

— ÉTYM. Ἴς, ἰνός, fibre, et πῆξις, coagulation.

INOPINÉ, ÉE (i-no-pi-né, née), *adj.* Sur quoi on n'avait pas d'opinion, à quoi on ne songeait pas. Accident inopiné. Bonheur inopiné. Et nous cachant ainsi ta mort inopinée, CORN. *Hor.* V, 1. La mort, qui s'avançait pas à pas, arrive, imprévue et inopinée, BOSS. *Sermons, Impénit. finale, préambule.*

— HIST. XVI^e s. Aussi doyvent-ils prendre de bonne part les corrections inopinées, qui les rendent plus prudens pour n'y retomber, LANOUE, 329.

— ÉTYM. Lat. *inopinatus*, de *in*.... 1, et *opinari*, opiner, penser.

INOPINÉMENT (i-no-pi-né-man), *adv.* D'une manière inopinée. Ô ciel! de quel poison Sens-je inopinément attaquer ma raison? ROTR. *Vencesl.* II, 6. Hélas! que deviendrai-je? et que dira le père, Lorsque inopinément il saura cette affaire? MOL. *Éc. des f.* V, 1. Quelque charge que l'on vous donne, jamais vous ne cesserez de prétendre; ce que vous croyez la fin de votre course, quand vous y serez arrivés, vous ouvrira inopinément une nouvelle carrière, BOSS. *Sermons, Impénit.* 2. Ils tombent enfin, et rencontrent inopinément un avenir qu'ils n'ont ni craint, ni espéré, LA BRUY. XI. Pour ne pas tomber inopinément dans le gouffre, MASS. *Carême, Mort.*

— HIST. XVI^e s. Les premiers, ne cognoissans pas les pieges, s'y prennent inopinément, et les seconds, les apercevans de loin, les vont cercher pour les briser, LANOUE, 138. Le juste estonnement qu'apportoit à ces nations là [d'Amérique] de voir arriver si inopinément des gens barbus, MONT. IV, 10.

— ÉTYM. *Inopiné*, et le suffixe *ment*.

INOPPORTUN, UNE (i-no-por-tun, tu-n'), *adj.* Qui n'est pas opportun, à propos. Un moment inopportun. Mesure inopportune.

— ÉTYM. Lat. *inopportunus*, de *in*...., 1, et *opportunus*, opportun.

† **INOPPORTUNÉMENT** (i-no-por-tu-né-man), *adv.* D'une manière inopportune.

— HIST. XVI^e s. [illegible] inopportunement, MONT. I, 99.

INOPPORTUNITÉ (i-no-por-tu-ni-té), *s. f.* Qualité

de ce qui n'est pas opportun. L'inopportunité d'une démarche. Dans les débats parlementaires, l'inopportunité d'une interpellation.

— ÉTYM. Lat. *inopportunitatem* (QUICHERAT, *Addenda*), de *inopportunus*, inopportun.

INORGANIQUE (i-nor-ga-ni-k'), *adj.* || 1° Terme d'histoire naturelle. Qui n'est pas organisé, par opposition aux corps organisés, c'est-à-dire vivants. Nous pouvons supposer avec vraisemblance qu'il est deux genres d'éléments : les éléments premiers ou inorganiques ; les éléments seconds ou organiques, BONNET, *Consid. corps. org. Œuv.* t. V, p. 156, dans POUGENS. || Corps inorganiques, ceux dont chaque molécule représente un individu complet, et où toutes les conditions d'existence sont uniquement soumises à des lois mécaniques, physiques et chimiques. || Règne inorganique, ensemble des corps bruts ou dépourvus d'organisation, qu'on appelle des minéraux. || 2° Terme de grammaire. Lettre, signe inorganique, lettre, signe qui n'appartient pas à la constitution essentielle et primitive du mot. Dans *hurler*, venant du lat. *ululare*, l'*h* est inorganique.

— ÉTYM. *In....* 1, et *organique*.

† **INORGANISABLE** (i-nor-ga-ni-za-bl'), *adj.* Qui ne peut être organisé.

— ÉTYM. *In....* 1, et *organiser*.

† **INORNÉ, ÉE** (i-nor-né, née), *adj.* Qui est dépourvu d'ornements. Chambre inornée. Discours inorné.

— ÉTYM. *In....* 1, et *orné*.

† **INOSATE** (i-no-za-t'), *s. m.* Terme de chimie. Sel formé par l'acide inosique. Inosate de potasse, principe immédiat existant dans le tissu musculaire des mammifères.

† **INOSCULATION** (i-no-sku-la-sion), *s. f.* Terme d'anatomie. Synonyme d'anastomose. || Il signifie aussi l'abouchement des deux bouts d'un vaisseau divisé en travers, avec conservation du calibre après la cicatrisation.

— ÉTYM. *In....* 2, et le lat. *osculari*, baiser, de *osculum*, petite bouche, diminutif de *os, oris* (voy. ORAL).

† **INOSIQUE** (i-no-zi-k'), *adj.* Acide inosique, acide trouvé par Liebig dans la chair musculaire.

— ÉTYM. Ἴς, ἰνός, fibre.

† **INOSITE** (i-no-zi-t'), *s. f.* Terme d'anatomie. Substance qui a d'abord été trouvée dans les muscles et que sa composition a fait classer parmi les sucres.

— ÉTYM. Ἴς, ἰνός, fibre.

† **INOSTÉATOME** (i-no-sté-a-to-m'), *s. m.* Terme de médecine. Sorte de tumeur, formée de corpuscules graisseux et de masses de fibres.

— ÉTYM. Ἴς, ἰνός, fibre, et *stéatome*.

† **INOSURIE** (i-no-zu-rie), *s. f.* Terme de médecine. Passage de l'inosite dans l'urine.

— ÉTYM. *Inosite*, et οὖρον, urine.

† **INOUBLIABLE** (i-nou-bli-a-bl'), *adj.* Qui ne peut être oublié. Longtemps et souvent interrompues, quelquefois pour le service de l'Église et le Vôtre, ces études ont été naguères reprises à la voix de Votre Sainteté, lorsque, au milieu de l'enthousiasme inoubliable qui saluait son avénement, Elle proclama, dans une encyclique célèbre, les devoirs et les droits des ordres religieux, MONTALEMBERT, *les Moines d'Occident*, t. 1, *Dédicace*.

— ÉTYM. *In....* 1, et *oublier*.

INOUÏ, ÏE (i-nou-i, ie), *adj.* || 1° Qu'on n'a pas ouï. Cette façon de parler est sans doute de quelque province de France ; car elle est inouïe à la cour, et même il ne me souvient pas de l'avoir ouï dire dans les villes, VAUGEL. *Rem.* t. II, p. 663, dans POUGENS. || 2° Dont on n'a jamais ouï parler. Que, lorsqu'il n'y avait point d'exemple de quelque chose, il en fallait faire ; que ce qui était inouï ne le serait plus quand il serait fait, BALZ. *De la cour*, 7e *disc.* Il est beau de tenter des choses inouïes, CORN. *Sertor.* IV, 2. Et qui croira qu'un cœur si grand en apparence.... Trame une perfidie inouïe à la cour? RAC. *Brit.* III, 6. Le prix est sans doute inouï, Jamais d'un tel honneur un sujet n'a joui, ID. *Esth.* II, 6. Est-ce donc un prodige inouï parmi nous? ID. *Phèdre*, IV, 6. Les grands et le peuple lui rendent des honneurs jusque-là inouïs, MASS. *Carême, Pécheresse.* Ah! quels noms inouïs lui donnez-vous, seigneur! VOLT. *Fanat.* I, 2. Le czar, se réservant pour tous domestiques un valet de chambre, un homme de livrée et un nain, se confondait dans la foule ; c'était une chose inouïe dans l'histoire du monde, qu'un roi de vingt-cinq ans qui abandonnait ses royaumes pour mieux régner, ID. *Russie*, I, 9. L'appareil inouï pour ces mortels nouveaux De nos châteaux ailés qui volaient sur les eaux, ID. *Alz.* I, 1. || Inouï à. Que faudra-t-il croire de cet amas de dogmes inouïs aux schismatiques même les plus audacieux? FÉN. t. II, p. 93. || Il est inouï que..., avec le subjonctif. Il n'est pas inouï qu'une femme se change, ROTR. *Bélis.* II, 5. Il est inouï qu'on se permette d'ouvrir les lettres de quelqu'un, BEAUMARCH. *Barb. de Sév.* II, 15. || On dit de même : il est inouï de. Songe qu'il est inouï de se coucher à dix heures à Paris; il faudra donc renoncer à toute société, GENLIS, *Adèle et Théod.* t. III, p. 48, dans POUGENS. || 3° Si extraordinaire, que jusque-là on n'avait ouï parler de rien de semblable. Les saints martyrs de Lyon et de Vienne endurèrent des supplices inouïs, BOSS. *Hist.* I, 10. Les infortunes inouïes d'une si grande reine, ID. *Reine d'Anglet.* La promptitude inouïe avec laquelle se fit ce grand changement est un miracle visible, ID. *Hist.* II, 7. Ah! sentence! ah, rigueur inouïe! RAC. *Iphig.* V, 1. Fortune dont la main couronne Les forfaits les plus inouïs, J. B. ROUSS. *Ode à la Fortune.* La jalousie entre ces deux chefs et l'absence du czar furent en partie cause de la défaite inouïe de Nerva, VOLT. *Russie*, I, 11. Ce crime est trop indigne, il est trop inouï, ID. *Tancr.* II, 6.

— HIST. XVIe s. Si ce petit livret des merveilles inouyes est de lui [Aristote], MONT. I, 233. Tant de cruautez inouies, ID. III, 109.

— ÉTYM. *In....* 1, et *ouï*. On a dit parfois, dans le XVIe siècle, *inaudite*, qui est le latin *inauditus*.

† **INOVULÉ, ÉE** (i-no-vu-lé, lée), *adj.* Terme de botanique. Qui ne contient pas d'ovules, en parlant d'un ovaire ; par opposition à ovulé.

— ÉTYM. *In....* 1, et *ovulé*.

† **INOXYDABLE** (i-no-ksi-da-bl'), *adj.* Qui n'est pas sujet à s'oxyder. Métal inoxydable.

— ÉTYM. *In....* 1, et *oxyder*.

IN PACE, voy. PACE (IN).

IN PARTIBUS, voy. PARTIBUS (IN).

IN PETTO, voy. PETTO (IN).

IN-PLANO (in'-pla-no), *adj. invar.* Terme d'imprimerie et de librairie. Format in-plano, synonyme de format atlantique, celui où la feuille imprimée ne contient qu'une page de chaque côté. || *S. m.* L'in-plano est un format de luxe. || *Au plur.* Des in-plano.

— ÉTYM. Lat. *in*, en, dans, et *planus*, uni, plan.

IN-PROMPTU, voy. IMPROMPTU.

† **INQUALIFIABLE** (in-ka-li-fi-a-bl'), *adj.* Qui ne peut être qualifié; il se prend surtout en mauvaise part. Conduite inqualifiable.

— ÉTYM. *In....* 1, et *qualifier*.

† **IN-QUARANTE-HUIT** (in-ka-rant'-uit'), *s. m.* Terme d'imprimerie. Livre dont les feuilles sont pliées en 48 feuillets et contiennent 96 pages. || *Adj. m.* Volume in-quarante-huit. || On écrit aussi un in-48. || *Au plur.* Des in-quarante-huit.

INQUART (in-kar), *s. m.* ou **INQUARTATION** (in-kar-ta-sion), *s. f.* Terme de chimie. Synonymes de quartation (voy. ce mot).

— ÉTYM. *In*, en, et *quart*; à cause qu'on ne met qu'un quart d'or sur trois quarts d'argent.

IN-QUARTO (in-kouar-to), *adj. invar.* Terme d'imprimerie et de librairie. Format in-quarto, format où la feuille est pliée en quatre feuillets, ce qui fait huit pages. D'un Pinchêne in-quarto Dodillon étourdi, BOIL. *Lutr.* V. || *S. m.* Un in-quarto, un livre de format in-quarto. || On écrit aussi in-4°. || *Au plur.* Des in-quarto.

— ÉTYM. Lat. *in*, en, et *quartus*, quatrième.

† **IN-QUATRE-VINGT-SEIZE** (in-ka-tre-vin-sè-z'), *s. m.* Terme d'imprimerie. Livre dont les feuilles sont pliées en 96 feuillets et contiennent 192 pages. || On écrit aussi in-96. || *Au plur.* Des in-quatre-vingt-seize.

† **INQUERESSE** (in-ke-rè-s'), *s. f.* Femme qui enfile les harengs dans les brochettes pour les faire sécher.

INQUIET, ÈTE (in-ki-è, è-t'), *adj.* || 1° Qui n'est pas en repos, en quiétude, qui ne peut rester en place. Il est si inquiet qu'à peine entré dans un lieu, il veut en sortir. L'on voit des gens brusques, inquiets, suffisants, qui, bien qu'oisifs et sans aucune affaire qui les appelle ailleurs, vous expédient pour ainsi dire en peu de paroles et ne songent qu'à se dégager de vous, LA BRUY. V. || Cheval inquiet, cheval qui, par trop d'ardeur, ne peut tenir en place, qui se tourmente et tourmente son cavalier. || Que la souffrance met dans une agitation continuelle. Le malade a été inquiet toute la nuit. || Sommeil inquiet, sommeil troublé, souvent interrompu. || Regard inquiet, se dit d'un regard qui se porte sans cesse deçà et delà. Des courtisans sur nous les inquiets regards Avec avidité tombent de toutes parts, VOLT. *Œdipe*, III, 1. || On dit de même : visage inquiet. Dans les audiences vulgaires l'un toujours précipité vous trouble l'esprit; l'autre, avec un visage inquiet et des regards incertains, vous ferme le cœur, BOSS. *le Tellier.* || 2° Qui n'est jamais content de sa situation, de son état. Toute âme inquiète et ambitieuse est incapable de règle, BOSS. *le Tellier.* Et peut-être Alberoni, Gortz et Charles même étaient-ils plutôt des hommes inquiets qui tentaient de grandes aventures que des hommes profonds qui prissent des mesures justes, VOLT. *Russie*, I, 8. || Il se dit, dans ce sens, des passions, des mouvements de l'âme. Mais le désir de voir et l'humeur inquiète L'emportèrent enfin, LA FONT. *Fabl.* IX, 2. On énerve la religion quand on la change, et on lui ôte un certain poids qui seul est capable de tenir les peuples ; ils ont dans le fond du cœur je ne sais quoi d'inquiet qui s'échappe, si on leur ôte ce frein nécessaire, BOSS. *Reine d'Anglet.* Il [le monde] sait remuer si puissamment je ne sais quoi d'inquiet et d'impatient que nous avons dans le fond du cœur, qu'il nous tient toujours en mouvement, ID. *Sermons, Vérit. convers.* 1. Son chagrin inquiet l'arrache de son lit; Elle veut voir le jour, et sa douleur profonde M'ordonne toutefois d'écarter tout le monde, RAC. *Phèdre*, I, 2. Quelle ardeur inquiète Parmi vos ennemis en aveugle vous jette? ID. *Brit.* I, 3. Fatiguez bien votre inquiet loisir, VOLT. *Prud.* II, 3. S'il y a des hommes qui portent dans la retraite les passions inquiètes des courtisans.... CONDORCET, *Lieutaud.* Leur inquiète activité continuera à faire répandre des torrents de sang, RAYNAL, *Hist. phil.* IV, ch. 32. || 3° Qui est dans l'agitation d'esprit et dans la peine pour une crainte ou un tourment quelconque. Il attend des nouvelles, et il est inquiet sur l'issue de son procès. Je vous trouve aujourd'hui l'âme toute inquiète, BOIL. *Sat.* III. Osmin a vu le sultan et l'armée; Le superbe Amurat est toujours inquiet, RAC. *Baj.* I, 2. || Il se dit, en ce sens, des sentiments et des passions. L'ordre de son tyran et sa flamme inquiète Me pourront envier l'honneur de ma retraite, CORN. *Sertor.* I, 3. Du moins de Lælius la prudence inquiète Sur le point du combat nous envoie un trompette, ID. *Sophon.* I, 1. Avec quelle douceur et quelle charité consolait-il quelques-uns de ses amis dont il voyait la conscience irrésolue et inquiète [pour se faire de protestants catholiques]! FLÉCH. *Duc de Montausier.* Dissimulez, calmez ce transport inquiet, RAC. *Andr.* III, 1. Vous vivez, vous calmez nos douleurs inquiètes, VOLT. *Zaïre*, II, 3. Ta tendresse inquiète accroît ta vigilance, DUCIS, *Othel.* II, 2. || Qui marque l'inquiétude. Une attitude inquiète.

— REM. Inquiet de.... marque la cause de l'inquiétude : Je suis inquiet de lui, inquiet de ne pas recevoir de nouvelles. Inquiet sur.... exprime l'objet de l'inquiétude : Je suis inquiet sur son sort, sur cette affaire.

— HIST. XVe s. Ce sont des excez fiebvreux de nostre esprit, instrument brouillon et inquiete, MONT. IV, 196. Les opinions de la philosophie eslevées et exquises se trouvent ineptes à l'exercice; cette poinctue vivacité d'ame et cette volubilité soupple et inquiete trouble nos negociations, ID. III, 58. Cette jeune princesse qui avoit un esprit grand et inquiete, comme celui du feu cardinal de Lorraine son oncle, CASTELN. 187.

— ÉTYM. Lat. *inquietus*, de *in....* 1, et *quietus*, tranquille (voy. COI et QUIÉTUDE).

INQUIÉTANT, ANTE (in-ki-é-tan, tan-t'), *adj.* Qui cause de l'inquiétude. Une affaire très-inquiétante. Une inquiétante maladie. Si on vous prouve une vérité, existe-t-elle moins parce qu'elle traîne après elle des conséquences inquiétantes? VOLT. *Dial. Évhémère*, 2. J'étais d'ailleurs une espèce de personnage inquiétant pour eux ; ils voyaient bien que je n'étais pas à ma place. J. J. ROUSS. *Conf.* II.

† **INQUIÉTATION** (in-ki-é-ta-sion), *s. f.* Terme d'ancienne jurisprudence. Action d'inquiéter; trouble ; interruption qui empêche la prescription.

— ÉTYM. Lat. *inquietationem*, de *inquietare*, inquiéter.

INQUIÉTÉ, ÉE (in-ki-é-té, tée), *part. passé* d'inquiéter. || 1° Privé de repos, de quiétude. Inquiété toute la nuit par les piqûres des cousins. || 2° Qui est en butte à des attaques. À la réserve de quelques frontières inquiétées quelquefois par les voisins, BOSS. *Hist.* III, 6. || 3° Qui éprouve quelque agitation d'esprit par crainte et souci. Et nous verrons bientôt son cœur inquiété Me demander pardon de tant d'impiété, CORN. *Poly.* III, 3. Plusieurs de ses domestiques avaient été malheureusement nourris dans l'erreur que la France tolérait alors; combien de fois l'a-t-on vu inquiété de leur salut, affligé de leur résistance, consolé par leur conversion! BOSS. *Louis de Bourbon.* La Grèce en ma faveur est trop inquiétée, RAC. *Andr.* I, 2. Non, quoi que vous disiez,

mon âme inquiétée De soupçons importuns n'est pas même agitée, VOLT. Œdipe, IV, 1.

† INQUIÈTEMENT (in-ki-è-te-man), *adv.* D'une manière inquiète.

— HIST. XVIe s. Inquietement, COTGRAVE.

INQUIÉTER (in-ki-é-té. La syllabe *é* prend un accent grave quand la syllabe qui suit est muette : j'inquiète, excepté au futur et au conditionnel : j'inquiéterai, j'inquiéterais), *v. a.* || 1° Priver de repos, de quiétude, agiter. Et depuis qu'une fois elle [l'ardeur de régner] nous inquiète, CORN. *Nicom.* II, 1. Dans le temps même où les huguenots attiraient une attention sérieuse, le jansénisme inquiéta la France plus qu'il ne la troubla, VOLT. *Louis XIV*, 37. || 2° Susciter quelque mauvaise affaire, quelque trouble. Il est inquiété pour une vieille affaire politique. Il avait pris la sage précaution d'envoyer à Larisse brûler tous ses papiers, afin que les Romains ne fussent point en état d'inquiéter aucun de ses amis, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. VIII, p. 276, dans POUGENS. Il n'était pas aussi facile qu'on le croyait d'inquiéter l'auteur de Zaïre, d'Alzire, de Mérope et de Mahomet, MARMONTEL, *Mém.* III. || Troubler quelqu'un dans la possession d'une chose. On l'inquiète sur la légitimité de son titre. Il fut inquiété dans la possession de cette terre. || Absolument. Si l'on m'inquiète, je ferai assigner mon vendeur en garantie. || 3° Faire des démonstrations hostiles, des attaques pour troubler une armée, une province, une ville forte. Fabius jugea bien qu'Annibal serait obligé de prendre pour son retour le même chemin par lequel il était venu, et qu'il serait facile de l'inquiéter dans sa marche, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. I, p. 424, dans POUGENS. Ces agrestes guerriers dont l'audace indiscrète Pourrait inquiéter leur marche et leur retraite [des Perses], VOLT. *Scythes*, IV, 1. Les Turcs étaient toujours maîtres de la Hongrie jusqu'à Bude, et inquiétaient le reste, ID. *Ann. Emp. Charles-Quint*, 1556. Comme les chaloupes chargées de cet approvisionnement pouvaient être inquiétées, il fallut poster, pour les soutenir, un corps de quinze cents hommes...., RAYNAL, *Hist. phil.* IX, 16. || 4° Causer de l'agitation, en raison d'une crainte quelconque. Et qui n'a pas pour fendre assez de liberté Tant que pour son objet il est inquiété, CORN. *Théod.* III, 5. Il ne faut pas inquiéter un pénitent sur le passé, BOSS. *Lett. abb.* 12. L'avenir l'inquiète et le présent le frappe, RAC. *Esth.* II, 3. || Absolument. Enfin son talent [de Hume], sa réputation deviennent assez éclatants pour inquiéter sur ses doctrines, VILLEMAIN, *Littér. fr.* 18e siècle, 2e part. 3e leçon. || 5° S'inquiéter, *v. réfl.* Avoir l'esprit agité, en raison de quelque crainte. Et de quoi s'inquiète un cœur qui la méprise? CORN. *Sertor.* IV, 1. Votre zèle pour moi s'est trop inquiété, MOL. *Tart.* III, 3. Vous avez très-bonne grâce de vous inquiéter sur la conservation d'une personne si considérable [le cardinal de Retz], et à qui vous devez tant d'amitié, SÉV. 26 août 1677. Un songe (me devrais-je inquiéter d'un songe?), RAC. *Athal.* II, 5. Cléopatre ne s'inquiétait pas plus des superstitions de l'Égypte qu'Hérode de celles de la Judée, VOLT. *Défense de mon oncle*, ch. XXI.

— HIST. XIIe s. Fist Samuel al rei : Pur quei m'as inquieted e travellied e que sele resuscited? *Rois*, p. 110.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *inquietar*; ital. *inquietare*; du lat. *inquietare*, de *inquietus*, inquiet.

INQUIÉTUDE (in-ki-é-tu-d'), *s. f.* || 1° Manque de repos, agitation. L'inquiétude de ce malade a été très-grande toute la nuit. L'un [le chat] doux, bénin et gracieux, Et l'autre [le coq] turbulent et plein d'inquiétude, LA FONT. *Fabl.* VI, 5. || *Au plur.* Inquiétudes, douleurs vagues, surtout aux jambes, qui donnent de l'agitation, de l'impatience. Madame de Chaulnes, après avoir embrassé la belle comtesse, lui mande qu'elle a des inquiétudes aux jambes, tout comme elle, SÉV. 552. || 2° Agitation d'esprit, impatience causée par quelque passion. Ils [les hommes sous nos anciens rois] vivaient la plupart contents de ce qu'ils avaient reçu de la fortune, ou de ce qu'ils avaient acquis par leur travail ; comme ils possédaient leur propre bien sans inquiétude, ils regardaient celui des autres sans envie, FLÉCH. *Lamoignon*. Marc Évrard, en passant coudoyé par Boirude, Ne sait point contenir son aigre inquiétude, BOIL. *Lutr.* V. Et l'on craint si la nuit, jointe à la solitude, Vient de son désespoir aigrir l'inquiétude, Que sa douleur bientôt n'attente sur ses jours, RAC. *Brit.* V, 8. Inquiétudes d'esprit, inégalité d'humeur, inconstance de cœur.... tous vices de l'âme, mais différents, LA BRUY. XI. Nos dégoûts de la vie sont des dégoûts de nos passions ; sont des inquiétudes secrètes de nos crimes, MASS. *Myst. Assompt.* Lui [le peuple], dans son orageuse et vague inquiétude, Instrument et jouet de vingt partis rivaux, Passait de trouble en trouble à des tourments nouveaux, DELILLE, *Trois règnes*, V. Ah! portons dans les bois ma triste inquiétude ; Ô Camille, l'amour aime la solitude, A. CHÉN. *Élég.* XI. || 3° Inconstance d'humeur qui fait qu'on ne demeure pas content de ce qu'on est ou de ce qu'on a. L'inquiétude naturelle à l'homme. Le secrétaire d'État.... agité de ces je ne sais quelles inquiétudes dont les hommes ne savent pas se rendre raison à eux-mêmes, se résolut tout à coup à quitter cette grande charge, BOSS. *le Tellier*. Toute mon âme en est agitée [de l'ignorance et du dérèglement], et tombe dans un autre malheur, qui est une inquiétude et une inconstance éternelle, ID. *Sermons, Loi de Dieu, préambule*. C'est par inquiétude que vous avez désiré le repos, FÉN. *Dial. des morts mod. Charles-Quint, un jeune moine*. Est-ce curiosité, inquiétude d'esprit? est-ce besoin réel? VOLT. *Dict. phil. Japon*. Un chinois, nommé Equam, né dans l'obscurité, s'était fait pirate par inquiétude, et, par ses talents, était parvenu à la dignité de grand amiral, RAYNAL, *Hist. phil.* II, 6. Une inquiétude ardente et sauvage les a toujours dégoûtés de leurs déserts pauvres et incultes, ID. *ib.* II, 17. || 4° Agitation pénible et douloureuse que cause une crainte quelconque. Allez, indigne objet de mon inquiétude, ROTR. *Vencesl.* II, 2. Il est inutile de s'inquiéter de cet état, puisque l'on n'y remédie pas par l'inquiétude ; mais il n'est pas inutile de le craindre, NICOLE, *Ess. mor.* 3e traité, ch. IV. Si l'on avait le scrupule de ne vouloir point rire quand on ne le doit pas, le plus sûr serait d'être toujours en inquiétude, SÉV. 357. J'aurai d'ailleurs de si vives inquiétudes pour vous..., ID. 74. Vous pouvez juger de son horrible inquiétude, ID. *ib.* Cela tient tout le monde en inquiétude, ID. 190. Je m'en vais fermer mon paquet.... afin de n'être point en inquiétude de revenir de bonne heure, ID. 30 août 1675. Notre Allemagne est assez paisible ; c'est elle qui fait nos principales inquiétudes, ID. 6 août 1695. Les enfants d'Adam ont les inquiétudes, les terreurs d'un cœur continuellement agité, les inventions de leurs espérances trompeuses et trop engageantes, et le jour terrible de la mort, BOSS. *Concupisc.* 3. De quels yeux le regardions-nous [Louis XIV], lorsqu'aux dépens d'une santé qui nous est si chère, il voulait bien adoucir nos cruelles inquiétudes par la consolation de le voir, ID. *Louis de Bourbon*. Pénétré de toutes les inquiétudes que donne un mal affreux, ID. *ib.* Celui-ci [Turenne à Nordlingue] publiait de son côté qu'il agissait sans inquiétude, parce qu'il connaissait le prince [de Condé] et ses ordres toujours sûrs, ID. *ib.* L'avarice, passion basse, passion odieuse au monde, amasse non-seulement les injustices, mais encore les inquiétudes avec les trésors, ID. *Sermons, Nécess. de la pén.* 1. Dans quelle inquiétude, Esther, vous me jetez! RAC. *Esth.* II, 7. Votre lettre m'a laissé sur votre santé des inquiétudes que vous m'obligeriez de vouloir lever, J. J. ROUSS. *Lett. à Mme de Créqui*, 16 janv. 1759. Les soins qu'elle lui rend, la tendre inquiétude, Le regret et l'amour, peints dans son attitude, Disent qu'un père seul en est l'objet sacré, MASSON, *Helvétiens*, II. Ses lettres devinrent moins tendres ; car, au lieu d'exprimer ses propres inquiétudes, il s'occupait à dissiper celles de son amie, STAËL, *Corinne*, XVII, 1.

— REM. La Fontaine a donné à inquiétude le sens de soin : Le duc d'Albret donne à l'étude Sa principale inquiétude ; Toujours il augmente en savoir, *Poésies mêlées*, XXXIII.

— HIST. XVIe s. Une inquietude du corps et de l'esprit qui empesche de dormir, PARÉ, XX, 13.

— ÉTYM. Provenç. *inquietut*; espagn. *inquietud*; ital. *inquietudine*; du lat. *inquietudinem*, de *inquietus*, inquiet.

† INQUINÉ, ÉE (in-kui-né, née), *adj.* Souillé (latinisme qui n'est pas en usage). Et toi de qui je tiens la main très-inquinée, SCARR. *D. Japhet d'Arm.* III, 1. Si cet air était phlogistiqué, comme le prétend Priestley, s'il était inquiné par un principe quelconque qui le rendît malsain, il ne suffirait pas, pour le rétablir dans l'état d'air commun, de lui rendre ce qui lui manque, LAVOISIER, *Mémoire sur la combustion des chandelles dans l'air atmosphérique*, 1777.

— ÉTYM. Lat. *inquinatus*, souillé, de *in*, en, dans, et *cunire*, aller à la selle.

INQUISITEUR (in-ki-zi-teur), *s. m.* || 1° Celui qui se livre à des recherches minutieuses, à des inquisitions. Pontchartrain était d'une curiosité insupportable, grand fureteur et inquisiteur, ST-SIM. 265, 133. || 2° Juge de l'inquisition. Inquisiteur de la foi. C'était toujours un jacobin qui était grand inquisiteur en Espagne. Les disputes fréquentes entre les évêques et les inquisiteurs sur les limites de leur autorité, sur les dépouilles des condamnés, etc. obligèrent, en 1473, le pape Sixte IV à rendre les inquisitions indépendantes et séparées des tribunaux des évêques ; il créa pour l'Espagne un inquisiteur général, muni du pouvoir de nommer des inquisiteurs particuliers, VOLT. *Dict. phil. Inquisition*. Ces premiers inquisiteurs avaient le droit de citer tout hérétique, de l'excommunier, d'accorder des indulgences à tout prince qui exterminerait les condamnés, de réconcilier à l'Église, de taxer les pénitents, et de recevoir d'eux en argent une caution de leur repentir, ID. *Mœurs*, 140. Ce fut bien pis quand le roi [saint Louis] eut la faiblesse de permettre qu'il y eût dans son royaume un grand inquisiteur nommé par le pape ; ce fut le cordelier Robert qui exerça ce pouvoir nouveau d'abord dans Toulouse, et ensuite dans d'autres provinces, ID. *ib.*, 63. Tous les inquisiteurs ne sont pas à Lisbonne, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 24 mars 1762. || *Adj.* Et vous, rois de l'Europe, princes souverains, républiques, souvenez-vous à jamais que les moines inquisiteurs se sont intitulés inquisiteurs par la grâce de Dieu, VOLT. *Dict. phil. Aranda*. Ce prince inquisiteur voulut que les infidèles fussent réellement de sa religion, RAYNAL, *Hist. phil.* VIII, 31. || 3° Inquisiteurs de l'État, nom d'une magistrature secrète dans la république de Venise ; ces inquisiteurs étaient chargés de découvrir et de prévenir les complots formés contre le gouvernement.

— HIST. XVe s. Durant laquelle messe precha frere Pierre Houre, docteur en theologie, de l'ordre des freres precheurs, inquisiteurs de la foi, MONST. I, 226.

— ÉTYM. Lat. *inquisitorem*, de *inquirere*, enquerir (voy. ce mot).

† INQUISITIF, IVE (in-ki-zi-tif, ti-v'), *adj.* Qui s'enquiert ; qui a le caractère de l'inquisition. || Regard inquisitif, regard d'inquisiteur, regard scrutateur.

— ÉTYM. Lat. *inquisitivus* (voy. INQUISITEUR).

INQUISITION (in-ki-zi-sion ; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Recherche, enquête. Faire une inquisition sommaire du jour et du vrai temps de la mort d'une personne, PATRU, *Plaidoyer* 14, dans RICHELET. || 2° Recherche, perquisition rigoureuse où il se mêle de l'arbitraire. Le P. Malebranche a le chagrin que ses livres ne peuvent plus entrer en France, et qu'à cause de cela personne ne les veut imprimer en ce pays [la Hollande] ; l'inquisition est devenue effroyable en France contre les bons livres, BAYLE, *Lett. à Lenfant*, 21 juin 1686. Le magistrat porte une inquisition sur un genre d'action où elle n'est pas nécessaire, MONTESQ. *Esp.* XII, 6. S'il y avait eu une inquisition littéraire à Rome, nous n'aurions aujourd'hui ni Horace, ni Juvénal, ni les œuvres philosophiques de Cicéron, VOLT. *Mél. litt. à un premier commis*. || 3° Juridiction ecclésiastique érigée par le saint-siége en Italie, en Espagne, en Portugal, et plus tard aux Indes même, pour rechercher et extirper les hérétiques, les juifs et les infidèles. En Espagne ils [les ministres ignorants] voudraient donner liberté de conscience ; en France ils voudraient introduire l'inquisition, BALZ. *De la cour*, 2e *disc.* De quel attentat était-il accusé, pour qu'on le mît à l'inquisition? HAMILT. *Gramm.* 8. Nous devons au Code des Wisigoths toutes les maximes, tous les principes et toutes les vues de l'inquisition d'aujourd'hui, MONTESQ. *Espr.* XXVIII, 1. L'inquisition fut adoptée par le comte de Toulouse en 1229 et confiée aux dominicains par le pape Grégoire IX en 1233 ; Innocent IV en 1251 l'établit dans toute l'Italie excepté à Naples, VOLT. *Dict. phil. Inquisition*. L'inquisition vient d'être anéantie en Espagne ; il n'en reste plus que le nom ; c'est un serpent dont on a empaillé la peau, ID. *Lett. Audibert*, 9 mars 1770. || 4° Inquisition de l'État, tribunal secret et d'un pouvoir illimité, dans l'ancienne république de Venise.

— HIST. XIIIe s. U [au] tens de l'inquisicion de cest miracle, en l'an mil deux cens quatre vins et deux, *Miracles St Loys*, p. 153. Et feroient inquisition de son [son] afaire par tout là û il cuideroient savoir la verité, TAILLIAR, *Recueil*, p. 160. Li evesques et li prelaz dou leu [du lieu] devent faire l'inquisition de la loi sor li, et demander li de la foi, *Liv. de justice*, 12. || XIVe s. Celui est bon conseillier qui sect conjecturer et trouver selon inquisition de raison le plus très grant bien des choses ouvrables, ORESME, *Eth.* 179. || XVIe s. Je me treuve plus par rencontre que par l'inquisition de mon jugement, MONT. I, 42. Cette proposition le meit en

tenait longtemps en grand accessoire à l'inquisition de Rome, ID. I, 161. L'inquisition d'Espagne, laquelle a esté jugée si inique de toutes les autres nations, qu'il n'en y a pas une qui l'ait voulu accepter, CONDÉ, *Mém.* p. 670.

— ÉTYM. Provenç. *inquisicio*; espagn. *inquisicion*; ital. *inquisizione*; du latin *inquisitionem* (voy. INQUISITEUR).

INQUISITORIAL, ALE (in-ki-zi-to-ri-al, a-l'), *adj.* D'inquisiteur, qui appartient à un inquisiteur. Pouvoir inquisitorial. Visites inquisitoriales. || Par extension et toujours en mauvaise part. Qui procède par inquisition. Des procédés inquisitoriaux. La plus vieille des deux femmes [une tante acariâtre], après avoir plongé dans le char à bancs un regard inquisitorial, CH. DE BERN. *l'Anneau d'argent*, § 1.

— ÉTYM. *Inquisiteur.*

† **INRACINABLE** (in-ra-si-na-bl'), *adj.* Terme de jardinage. Qui ne peut prendre racine par bouture ou marcotte.

— HIST. XVI[e] s. Le cyprès ne se peut edifier que par semence, estans leurs branches inracinables et leurs tiges vuides de rejettons, O. DE SERRES, 558.

† **INRI**, abréviation qu'on voit souvent au-dessus de la tête ou au-dessous des pieds d'un christ, et qui représente, par les initiales, *Jesus Nazaræus Rex Judæorum*, Jésus Nazaréen roi des Juifs.

† **INRUINABLE** (in-ru-i-na-bl'), *adj.* Qui ne peut être ruiné. L'abbé Perrin s'associa, en 1669, avec un marquis de Sourdiac, grand machiniste, qui se ruina dans cette entreprise [de jouer l'opéra].... l'abbé Perrin inruinable se consola dans Paris à faire des élégies et des sonnets, VOLT. *Dict. phil. Art dramatique, De l'opéra.*

† **INSABBATÉ** (in-sa-ba-té), *s. m.* Nom qu'on donnait aux Vaudois. On les appela encore les insabbatés, d'un ancien mot qui signifiait des souliers, d'où sont venus d'autres mots d'une semblable signification qui sont encore en usage en beaucoup de langues ainsi que dans la nôtre; c'est de là donc qu'on les appela les insabbatés, à cause de certains souliers d'une forme particulière qu'ils coupaient par-dessus pour faire paraître les pieds nus.... et ils affectaient cette chaussure pour marque de leur pauvreté apostolique, BOSS. *Variat.* XI, *Hist. des Vaudois.*

— ÉTYM. D'après ce que dit Bossuet, le mot paraît venir de *in*, en, et *savate* ou *sabot* : en savate.

† **INSAISISSABILITÉ** (in-sè-zi-sa-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est insaisissable. L'insaisissabilité des pensions militaires.

INSAISISSABLE (in-sè-zi-sa-bl'), *adj.* || 1° Qui ne peut être saisi. Ce malfaiteur est demeuré longtemps insaisissable à la justice. || Familièrement. Cet homme est insaisissable, c'est-à-dire on ne peut jamais le rencontrer, le trouver chez lui, pour lui parler de quelque affaire. || 2° Terme de jurisprudence. Qu'on ne peut saisir valablement. Les objets que la loi déclare insaisissables. Dans l'ancien régime, plusieurs rentes ont été déclarées insaisissables, *Décret du 27 floréal, an II, Rapport de Cambon*, p. 95. || 3° Fig. Qui ne peut être saisi, aperçu, compris. Cette différence est tout à fait insaisissable. Des abstractions insaisissables. Les courants ont lavé le sable; Au soleil montent les vapeurs, Et l'horizon insaisissable Tremble et fuit sous leurs plis trompeurs, V. HUGO, *Odes*, V, 24.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *saisir*.

† **INSAISISSABLEMENT** (in-sè-zi-sa-ble-man), *adv.* D'une manière insaisissable. Des nuances insaisissablement ménagées.

† **INSALIVATION** (in-sa-li-va-sion), *s. f.* Terme de physiologie. Imprégnation des aliments par la salive.

— ÉTYM *In*, dans, en, et *salive*.

INSALUBRE (in-sa-lu-br'), *adj.* Qui n'est pas salubre. Exposition insalubre. Nourriture insalubre. || Terme d'hygiène publique. Arts insalubres, arts qui compromettent la santé des ouvriers, ou celle du voisinage.

— HIST. XVI[e] s. Insalubre, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *insalubris*, de *in*.... 1, et *salubris*, salubre.

† **INSALUBREMENT** (in-sa-lu-bre-man), *adv.* D'une manière qui n'est point salubre. Être logé insalubrement.

INSALUBRITÉ (in-sa-lu-bri-té), *s. f.* Qualité de ce qui est insalubre. L'insalubrité des contrées marécageuses. L'intempérie de l'air, l'insalubrité du lieu dégoûtèrent ses auditeurs, DIDEROT, *Opin. des anc. phil.* (*secte mégarique*).

— HIST. XVI[e] s. Insalubrité, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *insalubritatem*, de *insalubris*, insalubre.

† **INSALUTAIRE** (in-sa-lu-tè-r'), *adj.* Qui n'est point salutaire.

— HIST. XVI[e] s. Rejettant tous ces insalutaires conseils qui ne peuvent qu'affoiblir l'estat, PASQUIER, *Lett.* t. III, p. 691.

— ÉTYM. *In* .... 1, et *salutaire*.

† **INSANITÉ** (in-sa-ni-té), *s. f.* Terme didactique. Privation de la raison, état d'un esprit malade. Je sais que les plus grands esprits ont ressenti plus ou moins, pendant nos révolutions populaires, le contact de l'insanité publique, CUVILLIER-FLEURY, *J. des Débats*, 17 avril 1863.

— ÉTYM. Lat. *insanitatem*, de *insanus*, fou, de *in*.... 1, et *sanus*, sain.

† **INSAPIDE** (in-sa-pi-d'), *adj.* Qui n'est pas sapide. Une eau qui ne laisse pour 1000 parties que de 0,09 à 0,20 de résidu après l'évaporation, et qui d'ailleurs est fraîche en été, et en outre inodore, insapide, aérée, est de très-bonne qualité, CHEVREUL, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LVII, p. 180.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *sapide*.

† **INSAPIDITÉ** (in-sa-pi-di-té), *s. f.* État de ce qui est insapide.

† **INSAPONIFIABLE** (in-sa-po-ni-fi-a-bl'), *adj.* Qui n'est pas saponifiable, qui ne peut être transformé en savon.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *saponifier*.

INSATIABILITÉ (in-sa-si-a-bi-li-té), *s. f.* || 1° Qualité de celui dont on ne peut rassasier la faim. Le loup a une insatiabilité que rien ne peut contenter. || 2° Fig. Au sens passif, l'impossibilité d'être rassasié, contenté. L'insatiabilité des passions. L'argument tiré d'une prétendue insatiabilité du cœur humain, BOULLAINVILLIERS, *Réfutation de Spinosa*, p. 191. || Au sens actif, l'impossibilité de rassasier, de contenter. L'insatiabilité des richesses. Mon insatiabilité de nouvelles est une de ces maladies opiniâtres contre lesquelles tous les remèdes blanchissent, BAYLE, *Lett. à Minutoli*, 27 févr. 1673.

— HIST. XVI[e] s. Ung tas de villaines et pestilentes bestes, toutes forgées en l'officine de ne sçay quelle insatiabilité, me evocquoyent du doulx pensement on quel je acquiesceoys, RABEL. *Pant.* III, 21. L'insatiabilité et l'ingratitude qui nous rendent miserables sans mesure, LANOUE, 150.

— ÉTYM. Lat. *insatiabilitatem*, de *insatiabilis*, insatiable.

INSATIABLE (in-sa-si-a-bl'), *adj.* || 1° Qui ne peut être rassasié. On a vu des loups suivre les armees, arriver en nombre à des champs de bataille où l'on n'avait enterré que négligemment les corps, les découvrir, les dévorer avec une insatiable avidité, BUFF. *Quadrup.* t. II, p. 195. || 2° Fig. Qui désire sans pouvoir être rassasié. C'est trop peu de mon lit, tu veux encor ma robe, Rivale insatiable, CORN. *Médée*, IV, 1. .... d'Agésilas la haine insatiable Pour me perdre d'honneur veut m'enlever ma foi, ID. *Agésil.* II, 6. Je vous avoue que j'ai une curiosité extrême et insatiable pour tout ce qui peut me faire connaître les mœurs, le génie et la fortune des personnes extraordinaires, PELLISSON, *Hist. Acad.* IV. Cette curiosité [de savoir] s'étend aux siècles passés les plus éloignés, et c'est de là que nous vient cette insatiable avidité de savoir l'histoire, BOSS. *Concupisc.* 8. Tantôt voyant pour l'or sa soif insatiable, RAC. *Athal.* I, 1. Luxe insatiable, SAURIN, *Spartacus*, V, 5. Je suis, comme les courtisans, insatiable de nouveaux bienfaits, VOLT. *Lett. roi de Pr.* oct. 1737. Mondor, son père, aussi insatiable que Doralice était modérée, n'avait pu se contenter de deux cent mille livres de rente, GENLIS, *Veillées du chât.* t. I, p. 224. Que ne profanent pas leurs mains insatiables? DELAVIG. *Vêpr. sic.* II, 6.

— HIST. XV[e] s. Evite les destroitz d'avarice insaciable, J. LEMAIRE, *Pallas parlant à Paris.* || XVI[e] s. Homme violent, cruel et insatiable de guerres, AMYOT, *Agés.* 61. Un esprit precipiteux et insatiable, MONT. I, 351. Encor ces soldats furent si desbordez et insatiables que.... BRANT. *Bourbon.* Promethée.... Qui servoit de pasture à l'aigle insatiable, DESPORTES, *Diverses amours*, XLI, *Stances du mariage*, 3.

— ÉTYM. Lat. *insatiabilis*, de *in*.... 1, et *satiabilis*, rassasiable, de *satiare*, rassasier (voy. SATIÉTÉ).

INSATIABLEMENT (in-sa-si-a-ble-man), *adv.* D'une manière insatiable.

— HIST. XVI[e] s. Or est-ce une nation insatiablement avaricieuse comme ilz montrerent bien alors, AMYOT, *Pyrrhus*, 59.

— ÉTYM. *Insatiable*, et le suffixe *ment*.

† **INSATURABLE** (in-sa-tu-ra-bl'), *adj.* Qui ne peut être saturé. || Fig. Avec une activité insaturable de détails, une inquiétude d'esprit toujours avide de nouveaux soucis, il [Napoléon] ne se bornait pas à régner, à gouverner, il continuait d'administrer, MOLLIEN, *Mém. d'un ministre du trésor*, t. II, p. 230.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *saturer*.

† **INSATURÉ, ÉE** (in-sa-tu-ré, rée), *adj.* Qui n'est point saturé.

— ÉTYM. *In*.. .. 1, et *saturé*.

† **INSCIEMMENT** (in-si-a-man), *adv.* Sans savoir. Je vous ai nui insciemment.

— HIST. XVI[e] s. Les pechés qui se commettent insciemment ne sont tant graves comme les volontaires, *Nuits de Straparole*, t. II, p. 400.

— ÉTYM. *In* ... 1, et *sciemment*.

† **INSCIENCE** (in-si-an-s'), *s. f.* Manque de science. L'innocence et l'inscience gardent les mœurs plus sûrement que des préceptes et des controverses, RAYNAL, *Hist. phil.* XVIII, 5.

— HIST. XV[e] s. Les sotes qui par inscience.... E. DESCH. *Poésies mss.* f° 544.

— ÉTYM. Lat. *inscientia*, de *insciens*, inscient.

† **INSCIENT, ENTE** (in-si-an, an-t'), *adj.* Qui n'a pas conscience de....

— HIST. XV[e] s. Las! où est honneur et vaillance? Eslevez sont les insciens [ignorants] En maint pais et en maint regne, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 446.

— ÉTYM. Lat. *inscientem*, qui ne sait pas, de *in*.. .. 1, et *scire*, savoir.

† **INSCRIPTIBLE** (in-skri-pti-bl'), *adj.* Terme de géométrie. Qui peut être inscrit dans un cercle, dans une sphère. Tout quadrilatère est inscriptible au cercle, quand deux angles opposés valent deux droits.

— ÉTYM. Voy. INSCRIRE.

INSCRIPTION (in-skri-psion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Ce qu'on écrit sur le cuivre, le marbre, la pierre, etc. en mémoire d'un événement, ou pour indiquer la situation d'un édifice, etc. L'Académie des inscriptions et belles-lettres. Le déchiffrement des inscriptions hiéroglyphiques, cunéiformes. J'écrirai dessus, poursuit le Sauveur; j'élèverai la colonne; mais en même temps je mettrai dessus une inscription mémorable; hé! qu'écrirez-vous, ô Seigneur? trois noms seulement, afin que l'inscription soit aussi courte que magnifique, BOSS. *Mar. Thér.* Il travaille aux inscriptions des arcs et des pyramides qui doivent orner la ville capitale un jour d'entrée, LABRUY. X. Il m'a demandé une inscription en français, attendu qu'il s'agit d'un roi de France et non d'un empereur romain, VOLT. *Lettres en vers et en prose*, 137. Je sens très-bien qu'il faudrait faire toutes les inscriptions en français; mais aussi cela est trop difficile : la marche de notre langue est trop gênée, notre rime délaye en quatre vers ce qu'un vers latin pourrait facilement exprimer, ID. *Lett. Locmaria*, 17 juill. 1741. Une inscription latine me déplaît parce que je suis bon Français; je trouve ridicule que nos jetons, nos médailles et nos louis soient latins, ID. *ib.* || 2° Courte indication, avis succinct qu'on place en un lieu apparent pour servir d'instruction, de renseignement. Les inscriptions placées sur des poteaux dans une forêt indiquent au voyageur les directions. || 3° Action d'inscrire une personne ou une chose sur un registre, une liste, etc. Il a requis son inscription sur la liste des jurés. L'inscription d'un acte de naissance, de décès sur les registres de l'état civil. || Inscription civique, inscription sur les registres de la municipalité, que l'on exigeait en 1791 de tout citoyen âgé de vingt et un ans. || 4° Action d'inscrire un étudiant sur le registre de la faculté dans laquelle il étudie, formalité sans laquelle on ne peut recevoir les grades que donne la faculté. || Chacune des inscriptions trimestrielles qui constatent l'assiduité du jeune homme pendant le cours des études. Il faut tant d'inscriptions pour être reçu licencié, docteur. Prendre des inscriptions en droit, en médecine. Perdre une inscription pour avoir plusieurs fois manqué aux appels du professeur. || 5° Inscription maritime, enregistrement, au bureau des classes, de ceux qui peuvent être requis pour le service de la marine de l'État. || 6° Terme de finances. Inscriptions sur le grand livre de la dette publique, titres d'une rente perpétuelle due par le trésor. Que l'inscription sur le grand livre soit le tombeau des anciens contrats et le titre unique et fondamental de tous les créanciers, CAMBON, *Rapport*, 14 août 1793, p. 72. Si une inscription de 50 livres ne se vendait sur la place que 800 livres, la nation pourrait offrir le remboursement, ID. *ib.* p. 73. Il sera délivré à chaque créancier un extrait de son inscription sur le grand livre, ID. *ib.* p. 76. || 7° Terme de jurisprudence. Inscription hypothécaire, mention que le conservateur des hypothèques fait, sur ses registres, de l'hypothèque ou privilége qu'une personne déclare et justifie avoir sur les biens d'un autre. Certificat d'inscription.

Les inscriptions conservent l'hypothèque pendant dix ans, à compter du jour de leur date, *Code Nap.* art. 2154. [illegible] || 6° Terme de pratique. Inscription de faux ou inscription en faux, acte par lequel on déclare au greffe de la juridiction où l'on doit plaider, que la pièce dont la partie adverse veut se servir est fausse ou [illegible]. Je [illegible] un peu sur les manières de Mme de Bury, sur cette inscription de faux contre une pièce qu'elle savait véritable, SÉV. 20 juill. 1689. Mme de Lussan se porta à des inscriptions en faux honteuses et perdit son procès, ST-SIM. 179, 142.

— HIST. Encore que en tous crimes nous ne poursuivions que notre interest civil, sans qu'il soit besoin d'aucune inscription, si la gardons nous en crime de faux, LOYS. 798.

— ÉTYM. Provenç. *escriptio*; espagn. *inscripcion*; ital. *inscrizione*; du lat. *inscriptionem*, de *inscribere*, inscrire.

INSCRIRE (in-skri-r'), *v. a.* Se conjugue comme écrire. || 1° Écrire sur. [illegible] leurs noms sur l'écorce des arbres. Inscrire une maxime sur un monument. || Fig. Inscrire son nom au temple de mémoire, dans les fastes de la gloire, se rendre célèbre par ses écrits, par des exploits guerriers. || 2° Écrire dans. On l'inscrivit sur la liste des candidats. L'hypothèque a été inscrite. L'Académie française a inscrit dans ses registres la lettre dont vous avez honoré M. d'Alembert à ce sujet [la statue de Voltaire, par Pigalle], VOLT. *Lett. Roi de Pr.* 20 août 1770. Il [Pierre le Grand] se fit inscrire dans le catalogue des charpentiers de ce fameux village qui fournit de vaisseaux presque toute l'Europe, ID. *Russie, anecdotes.* Ces deux noms sont inscrits sur la liste enlevée, LEGOUVÉ, *Épich. et Nér.* IV, 4. Vous devez consolider la dette publique et l'inscrire sur le grand livre, CAMBON, *Rapport*, 14 août 1793, p. 73. || 3° Terme de mathématique. Inscrire une figure dans une autre, tracer, dans l'intérieur d'une figure géométrique, une autre figure, telle que le sommet de tous les angles de celle-ci touche le périmètre de celle-là. || Fig. Je pris tant de goût à l'île de Saint-Pierre, et son séjour me convenait si fort, qu'à force d'inscrire tous mes désirs dans cette île, je formai celui de n'en point sortir, J. J. ROUSS. *Conf.* XII. || 4° S'inscrire, *v. réfl.* Inscrire ou faire inscrire son nom dans un registre, sur une liste. On a ouvert un registre, je me suis inscrit. S'inscrire sur les registres d'une faculté. || 5° Terme de pratique. S'inscrire en faux, soutenir en justice qu'une pièce que la partie adverse produit est fausse. Le demandeur déclarera par acte au greffe.... qu'il entend s'inscrire en faux, *Code de Procéd. civ.* art. 218. Je vais m'inscrire en faux contre l'arrêt du parlement de Toulouse, SÉV. 18 janv. 1690. || Dans le langage ordinaire, s'inscrire en faux contre, ou, [illegible], s'inscrire contre, nier une proposition. Je m'inscris en faux contre ce que vous dites. Ce n'est que par une méprise de mots contre laquelle Nay semblait s'être inscrit d'avance, que le traducteur d'Albin a nommé cet oiseau canard de [illegible], BUFF. *Ois.* t. XVII, p. 244. || 6° Terme de [illegible]. Être inscrit. L'on ne doit pas dire.... qu'il n'est point nécessaire de penser que toutes les figures de quatre côtés se peuvent inscrire dans le cercle, mais que, supposé que j'aie cette pensée, je suis contraint d'avouer que le rhombe y peut être inscrit, puisque c'est une figure de quatre côtés, et ainsi je serai contraint d'avouer une chose fausse, [illegible] *Médit.* V, 6.

— HIST. XVI° s. Inscrire ses lettres d'une legende de qualites et tiltres, MONT. I, 302.

— ÉTYM. Provenç. *inscrire*; espagn. *inscribir*; ital. *inscrivere*; du lat. *inscribere*; de *in*, en, et *scribere*, écrire.

INSCRIT, ITE (in-skri, skri-t'), *part. passé* d'inscrire. || 1° Écrit sur. Les noms inscrits sur une colonne. || 2° Écrit dans. Inscrit sur la liste des [illegible] [illegible] [illegible]

|| 3° Terme de mathématique. Une figure inscrite. Un carré inscrit dans un cercle. [illegible] BONNET, [illegible] *Œuvres*, t. V, p. 307, dans [illegible] || 6° [illegible] qui fait partie de l'inscription maritime [illegible] maritime. Faire sécher le poisson [illegible] Terre-Neuve]. l'étaler le matin au soleil sur des grèves de galets aplanies [illegible] à midi, le remettre en tas le soir.... Telle est la tâche des inscrits provisoires, *Revue des Deux-Mondes*, 1er fév. 1864, p. 708.

† INSCRUTABILITÉ (in-skru-ta-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce que l'on ne peut scruter. L'inscrutabilité des desseins de Dieu.

INSCRUTABLE (in-skru-ta-bl'), *adj.* Qui ne peut être scruté. Ce qui est, dit saint Augustin, plus inscrutable que quand il [Dieu] envoie, en cette vie, des maux aux gens de bien et des biens temporels aux méchants, NICOLE, *Essais*, t. IV, p. 132, dans POUGENS. Lui [Apollon] qui de l'avenir informe les humains, Qui sait du monde entier les ressorts inscrutables, BRÉBEUF, *Phars.* V. Ce degré, c'est la fièvre; à l'égard des retours à certaine heure, à certains jours, C'est un point inscrutable.... LA FONT. *Quinquina*, I.

— HIST. XVI° s. Sa divine et inscrutable sapience [de Dieu], MONT. I, 246.

— ÉTYM. Lat. *inscrutabilis*, de *in*.... 1, et *scrutari*, scruter.

† INSCRUTABLEMENT (in-skru-ta-ble-man), *adv.* D'une manière inscrutable.

INSÇU (À L') (in-su), voy. INSU.

† INSCULPER (in-scul-pé) ou INSCULPTER (in-skul-pté), *v. a.* Graver en frappant avec un poinçon. Les fabricants d'ouvrage d'or et d'argent sont tenus de faire insculper à l'administration du département et à la municipalité du canton où ils résident leur poinçon particulier sur une planche de cuivre.

— ÉTYM. Lat. *insculpere*, de *in*, en, dans, et *sculpere*, graver (voy. SCULPTURE).

† INSÉCABILITÉ (in-sé-ka-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est insécable.

† INSÉCABLE (in-sé-ka-bl'), *adj.* Qui ne peut être coupé, partagé. Des atomes, c'est-à-dire des corpuscules insécables dont Épicure prétend que toutes choses sont composées, FÉN. *Épic.* Si un atome insécable dure éternellement, pourquoi le don de penser en lui ne durera-t-il pas comme lui? VOLT. *Newt.* I, 6. Newton croyait aux atomes insécables, indestructibles, ainsi que Gassendi et Boerhaave, ID. *Dict. phil. Athéisme.*

— ÉTYM. Lat. *insecabilis*, de *in*.... 1, et *secabilis*, venu de *secare*, couper (voy. SECTION).

† INSECOUABLE (in-se-kou-a-bl'), *adj.* Qu'on ne peut secouer, dont on ne peut se débarrasser. Il vint un Grégoire IX, ennemi des empereurs et des rois, qui, par un décret, fit du mariage un joug insecouable, VOLT. *Dict. phil. Adultère.*

— ÉTYM. *In*.... 1, et *secouer*.

† INSECOURABLE (in-se-kou-ra-bl'), *adj.* Qui n'est pas secourable.

— HIST. XVI° s. Insecourable, LOYS LE CARON, *Poés.* f° 26, dans LACURNE.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *secourable*.

INSECTE (in-sè-kt'), *s. m.* || 1° Petit animal invertébré, dont le corps est divisé par étranglements ou par anneaux, et, aujourd'hui, suivant la définition de la zoologie actuelle, classe du règne animal dans laquelle on range les animaux articulés qui sont munis seulement de six pattes. Tous les insectes subissent des métamorphoses avant d'arriver à l'état parfait. Un insecte rampant qui ne vit qu'à demi, Un taureau qui rumine, une chèvre qui broute, Ont l'esprit mieux tourné que n'a l'homme? oui sans doute, BOIL. *Sat.* VIII. Un goût particulier le portait à étudier les insectes, espèce d'animaux si différents de tous les autres et si différents encore entre eux, qu'ils font comprendre en général la diversité infinie des modèles sur lesquels la nature peut avoir fait des animaux pour une infinité d'autres habitations, FONTEN. *Poupart.* L'insecte précieux qui produit la soie est originaire de la Chine, c'est de là qu'il passa en Perse assez tard, avec l'art de faire des étoffes du duvet qui le couvre; et ces étoffes étaient si rares du temps même de Justinien, que la soie se vendait en Europe au poids de l'or, VOLT. *Mœurs*, 4. À l'égard des insectes on peut dire qu'ils ne sont nulle part aussi grands que dans le nouveau monde.... les plus grosses araignées, les plus grands scarabées, les chenilles les plus longues, les papillons les plus étendus se trouvent au Brésil, à Cayenne et dans les autres provinces de l'Amérique méridionale, BUFF. *Quadrup.* t. III, p. 364. Les insectes sont ordinairement assez caractérisés aux yeux de la plupart des hommes par les dommages qu'ils causent, qu'ils ne le seraient par une description exacte, BONNET, [illegible], *Œuvr.* t. I, p. 3, dans POUGENS. Quel est l'insecte dont le naturaliste le plus patient et le plus laborieux puisse se flatter d'épuiser l'histoire? ID. *Œuvr.* [illegible], *Insectes.* On sait que les insectes meurent, lorsqu'on les plonge dans l'huile, ou qu'on applique seulement sur leurs stigmates quelques gouttes de cette liqueur, ID. *ib. Les femmes savantes*, 1er mem. Sous l'insecte vengeur envoyé par Junon, Telle la tourmentée, en l'ardente saison, Traverse en vain les bois et la longue campagne, A. CHÉN. *l'Invention.* || Fig. Ces [illegible] [illegible] [illegible] jansénistes] occupèrent plus les Parisiens que tous les grands intérêts de l'Europe; c'étaient des insectes sortis du cadavre du molinisme et du jansénisme, qui, en bourdonnant dans la ville, piquaient tous les citoyens, VOLT. *Louis XV*, 36. Je l'accusais [Voltaire] de trop de sensibilité pour la piqûre des insectes qui s'attachaient à lui, DIDER. *Claude et Nér.* II, 109. La retraite n'avait été inquiétée que par quelques bandes de cosaques, insectes importuns qu'attiraient nos mourants et nos voitures abandonnées, fuyant partout où l'on portait la main, mais fatiguant par leur retour continuel, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IX, 12. || 2° Fig. Être vil, misérable, sans importance. Ces insectes de la société qui ne sont aperçus que parce qu'ils piquent, VOLT. *Goût.* À trente ans il écraserait tous ces insectes, J. J. ROUSS. *Ém.* IV.

— ÉTYM. Lat. *insectum*, de *insecare*, couper, de *in*, en, et *secare*, couper (voy. SECTION), ainsi dit à cause des étranglements du corps.

† INSECTICIDE (in-sè-kti-si-d'), *adj.* Qui détruit, qui tue les insectes. Poudre insecticide.

— ÉTYM. Lat. *insectum*, insecte, et *cædere*, tuer.

† INSECTIER (in-sè-ktié), *s. m.* Casier préparé pour conserver des insectes.

— ÉTYM. *Insecte.*

† INSECTIFÈRE (in-sè-kti-fè-r'), *adj.* Terme de minéralogie. Qui renferme des insectes fossiles.

— ÉTYM. *Insecte*, et le lat. *ferre*, porter.

† INSECTIVORE (in-sè-kti-vo-r'), *adj.* Terme de zoologie. Qui vit d'insectes. La carpe, ce poisson insectivore, BERN. DE ST-P. *Harm.* 2. Cet appétit de préférence pour la viande crue indique une conformité de nature entre les oiseaux de proie et les insectivores, lesquels peuvent être regardés en effet comme des oiseaux de petite proie, BUFF. *Ois.* t. XII, p. 122. || *S. m.* Les insectivores, troisième subdivision de l'ordre des mammifères carnassiers, comprenant les musaraignes, les taupes, etc.

— ÉTYM. Lat. *insectum*, insecte, et *vorare*, dévorer.

† INSECTOLOGIE (in-sè-kto-lo-jie), *s. f.* Étude des insectes. Tout ce qui tient à l'industrie des insectes est bien plus propre à piquer la curiosité d'un amateur que toute autre particularité de l'insectologie, BONNET, *Observ.* 24, *insectes.*

— ÉTYM. *Insecte*, et λόγος, traité. Ce mot hybride est remplacé aujourd'hui par *entomologie*, qui a le même sens.

† INSECTOLOGIQUE (in-sè-kto-lo-ji-k'), *adj.* Qui a rapport à l'insectologie; on dit aujourd'hui entomologique. Je dirai bien encore que je fais plus de cas d'un bon traité sur un seul insecte que de toute une nomenclature insectologique, BONNET, *Contempl. nat. Œuvr.* t. VIII, p. 140, dans POUGENS.

† INSECTOLOGISTE (in-sè-kto-lo-gi-st'), *s. m.* Synonyme d'entomologiste qui est seul usité. Le grand insectologiste M. de Geer parle de coques de chenilles qui avaient la consistance du parchemin.... BONNET, *Contempl. nat.* XII, 34.

† INSECTO-MORTIFÈRE (in-sè-kto-mor-ti-fè-r'), *adj.* Mauvais synonyme d'insecticide.

† INSÉCURITÉ (in-sé-ku-ri-té), *s. f.* Manque de sécurité. L'insécurité des communications, [illegible], *Rev. des Deux-Mondes*, mars 1865, p. 105. Dans les affaires, les intérêts sont gros en raison de l'insécurité du capital, LAGARDE, *J. des Débats*, 3 juin 1866.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *sécurité*.

IN-SEIZE (in-sè-z'), *adj. invariable.* Terme d'imprimerie et de librairie. Format in-seize, format où la feuille est pliée en seize feuillets et qui donne trente-deux pages. Volume in-seize. Livre in-seize. || *S. m.* L'in-seize ne s'emploie que rarement. || On écrit aussi in-16. || *Au plur.* Des in-seize.

— ÉTYM. *In*, en, et *seize*.

† INSÉMINATION (in-sé-mi-na-sion), *s. f.* Pratique superstitieuse qui consistait à jeter dans de la terre remuée quelque chose venant d'une partie malade, et à y semer une plante qui devenait propre à guérir la maladie.

— ÉTYM. Lat. *in*, en, et *seminare*, semer.

† INSÉNESCENCE (in-sé-nè-ssan-s'), *s. f.* Terme de physiologie. Qualité de ce qui ne vieillit pas. L'insénescence des facultés intellectuelles, propriété que certains physiologistes attribuent à ces facultés.

— ÉTYM. *In*.... 1, et lat. *senescens*, vieillissant (voy. [illegible]).

INSENSÉ, ÉE (in-san-sé, sée), *adj.* || 1° Qui n'est pas sensé, qui a perdu le sens. La femme belle et

insensée est comme un anneau d'or au museau d'une truie, SACI, *Bible, Prov. de Salomon*, XI, 22. Encore que la vanité tâche, en quelque sorte, d'en couvrir la honte [de la mort] par les honneurs de la sépulture, il se voit peu d'hommes assez insensés pour se consoler de leur mort par l'espérance d'un superbe tombeau, BOSS. *Cornay*. Dures mais infaillibles vérités.... c'est vous qui avez rendu l'inimitable François si heureusement insensé, c'est vous qui l'avez enflammé d'un violent désir du martyre, ID. *Paneg. St Franç. d'Ass.* 2. Ah! fallait-il en croire une amante insensée? RAC. *Andr.* V, 3. Pour contenter ses frivoles désirs, L'homme insensé vainement se consume, ID. *Esth.* II, 9. Sages seulement dans les discours, insensés dans les œuvres, philosophes dans l'inutilité des conversations, peuple dans tout le cours de la conduite, MASS. *Or. fun. Dauphin.* || 2° Qui n'est pas conforme au bon sens, en parlant des choses. Je me plains seulement d'une ardeur insensée, CORN. *Héracl.* II, 7. Je ne me flatte point d'une gloire insensée, RAC. *Brit.* II, 3. Je ne me pique point du scrupule insensé De bénir mon trépas quand ils [les sultans] l'ont prononcé, ID. *Baj.* I, 1. Il n'est plus temps : il sait mes ardeurs insensées, ID. *Phèd.* III, 1. || 3° *S. m.* et *f.* Celui, celle qui a perdu le sens. Dans son désespoir, elle s'agitait comme une insensée. Je me joins avec vous contre cet insensé, CORN. *Poly.* V, 3. Se régler par l'autorité et par l'exemple du commun des hommes, c'est le partage des insensés, FÉN. *Dial. des morts anc. Démocrite, Héraclite.* Ils marchent en dansant comme des insensés par la voie qui y conduit [à la perdition], MASS. *Avent, Mort du péch.* Et quel est l'insensé sinon celui qui ne craint pas de la perdre [son âme] en vous offensant? ID. *Paraphr.* ps. XXIV, v. 10. Le commandeur : Insensé! — Saint-Albin : Je sais; c'est ainsi qu'on appelle ceux qui préfèrent à tout une femme jeune, vertueuse et belle, DIDER. *Père de famille*, II, 6.

— HIST. XVI° s. Ce puissant Dieu qui blesse les pensées D'un traict felon, les auroit insensées, RONS. 635.

— ÉTYM. Lat. *insensatus*, de *in*.... 1, et *sensatus*, sensé. Au XVI° siècle, *insenser* était un verbe qui avait *insensé* pour participe.

† **INSENSÉMENT** (in-san-sé-man), *adv.* D'une manière insensée. Après avoir parlé insensément de celui [Aristote] qu'on a eu raison d'appeler le secrétaire de la nature, LA MOTHE LE VAYER, *Vertu des païens*, II, *Aristote.*

INSENSIBILITÉ (in-san-si-bi-li-té), *s. f.* || 1° Manque de sensibilité physique. Le chloroforme, l'éther produisent l'insensibilité. J'étais dans cet état de faiblesse et d'insensibilité entre la mort et la vie, VOLT. *Candide*, XI. || 2° Manque de sensibilité morale. Les grands dont la bonté n'est pas le partage, par une juste punition de leur dédaigneuse insensibilité, demeureront privés éternellement du plus grand bien de la vie humaine, c'est-à-dire des douceurs de la société, BOSS. *Louis de Bourbon.* Vous [pécheurs] implorerez en vain ma miséricorde, poussée à bout par vos ingratitudes; votre insensibilité fait la mienne, ID. *Élévat. sur myst.* I, 9. Vous m'avez arrachée de ces sociétés de plaisir et de débauche, où je courais avec tant d'insensibilité à ma perte éternelle, MASS. *Paraphr.* ps. XXVII, v. 3. Mais vous, n'affectez pas l'insensibilité, M. J. CHEN. *Fénel.* IV, 3. || Particulièrement. Refus d'écouter l'amour. Il [votre mérite] est grand, mais bien moins que la félicité De votre insensibilité, CORN. *Agesil.* IV, 6.

— HIST. XIV° s. L'insensibleté du liement [ligament], H. DE MONDEVILLE, f° 31, verso. L'utilité de l'insensibilité du ligament fu que il ne fust blecié par multiplication de mouvement des jointures, ID. f° 9. Et telle insensibilité n'est pas humaine, ORESME, *Eth.* 97. || XVI° s. La nature, m'ayant desarmé de force, m'a armé d'insensibilité et d'une apprehension reglée ou mousse, MONT. IV, 4.

— ÉTYM. Espagn. *insensibilidad*; ital. *insensibilità*; du lat. *insensibilitatem* (QUICHERAT, *Addenda*), de *insensibilis*, insensible.

INSENSIBLE (in-san-si-bl'), *adj.* || 1° Qui n'a pas de sensibilité physique. Les végétaux, quoique vivants, sont insensibles. J'emploie toutes choses, monsieur, les raisonnables et les insensibles, pour vous persuader votre retour, BALZ. *Lett.* V, 9. Je comprends mieux que personne du monde ces sortes d'attachements qu'on a pour des choses insensibles et, par conséquent, ingrates; mes folies pour Livry en sont de belles marques, SÉV. 18 oct. 1688. Sur la pierre insensible où mes pleurs ont coulé, M. J. CHEN. *Fén.* IV, 3. Affecter la froideur d'une insensible image, C. DELAV. *Paria*, II, 2. Ossements desséchés, insensible poussière, Levez-vous, recevez la vie et la lumière, LAMART. *Méd.* I, 30. || Qui ne sent point, ne ressent point l'impression que l'objet doit faire sur les sens. Être insensible au froid, au chaud. Les secrets à l'aide desquels la peau devient insensible pour quelque temps à l'action du feu, comme l'huile de vitriol et d'autres corrosifs, VOLT. *Ann. Emp. Charles le Chauve*, 877. || Terme de manége. Bouche insensible, bouche qui ne répond pas à l'effet des rênes. || 2° Qui n'a pas la sensibilité morale. Et je suis insensible alors qu'il faut trembler, CORN. *Cinna*, IV, 5. Il est vrai que les hommes aperçoivent moins cette malheureuse délicatesse dans les âmes vertueuses; on les croit insensibles, parce que non-seulement elles savent taire mais encore sacrifier leurs peines secrètes, BOSS. *Marie-Thér.* Un Dieu qu'on fait à sa mode, aussi patient, aussi insensible que vos passions le demandent, n'incommode pas, ID. *Ann. de Gonz.* Soumis à la loi seule, insensible comme elle, VOLT. *Tancr.* II, 6. Mes baisers, à l'entendre, étaient froids, insensibles, A. CHÉN. *Élég.* XIX. L'homme insensible et froid en vain s'attache à peindre Ces sentiments du cœur que l'esprit ne peut feindre, ID. *Ép.* I. || Insensible à, qui n'est pas touché de. Crois-tu donc que je sois insensible à l'outrage? CORN. *Hor.* IV, 5. La plupart des gens de travail pensent à boire et à manger, ils sont comme insensibles à toutes les autres choses, NICOLE, *Ess. de morale*, dans RICHELET. Êtes-vous donc insensible au plaisir de revoir vos proches? FÉNEL. *Tél.* XIV. Insensible à la vie, insensible à la mort, Il ne sait quand il veille, il ne sait quand il dort, L. RAC. *Rel.* II. Insensible à sa chute et grand dans ses misères, VOLT. *Zaïre*, II, 1. || 3° Particulièrement. Qui n'est pas sensible à l'amour. Le seul pour qui je tâche à le rendre visible [mon cœur] Ou n'ose en rien connaître ou demeure insensible, CORN. *Sertor.* II, 1. Ah! si d'un autre amour le penchant invincible Dès lors à mes bontés vous rendait insensible, RAC. *Mithr.* IV, 4. L'insensible Hippolyte est-il connu de toi? ID. *Phèdre*, II, 1. L'Amour était vivement piqué de voir que ce vieillard inconnu, non-seulement était insensible à ses traits, mais encore lui enlevait Télémaque, FÉN. *Tél.* VII. Une femme insensible est celle qui n'a pas encore vu celui qu'elle doit aimer, LA BRUY. III. || Substantivement. Mais, mon cœur, essayons de vaincre l'insensible, DESMARETS, *Mirame*, II, 2. Il fait de l'insensible, afin de mieux surprendre, CORN. *Rodog.* IV, 6. Que tout aime à présent; l'insensible n'est plus, LAFONT. *Fabl.* XII, 28. Ciel! comme il m'écoutait! par combien de détours L'insensible a longtemps éludé mes discours! RAC. *Phèd.* III, 1. || 4° Qui n'est connu, perçu que difficilement par les sens, ou même qui n'est pas perçu du tout. Le mouvement de l'aiguille d'une horloge est insensible à l'œil. Souvent il se disait en son cœur que le plus malheureux effet de cette faiblesse de l'âge était de se cacher à ses propres yeux, de sorte que tout à coup on se trouve plongé dans l'abîme, sans avoir pu remarquer le fatal moment d'un insensible déclin, BOSS. *le Tellier.* Et d'un vol insensible il se vit transporté Dans un vaste palais d'admirable beauté, PERRAULT, dans RICHELET. Que l'insecte insensible enseveli sous l'herbe Et l'aigle impérieux qui plane au haut du ciel Rentrent dans le néant aux yeux de l'Éternel, VOLT. *Fanat.* I, 4. Elle s'avance à son but par les degrés les plus insensibles, DIDER. *Interpr. de la nature*, n° 37. Le diamètre apparent des satellites de Jupiter étant insensible, on ne peut pas mesurer exactement leur grosseur, LAPLACE, *Exp.* I, 7.

— HIST. XIII° s. Que nis [même] les choses insensibles, Qui rien n'entendent ne ne sentent, A Dieu le creatour s'assentent [obéissent], *Ste Leocade*, dans BARBAZAN, t. I, p. 278. || XIV° s. Mouvement insensible. Gens insensibles, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. [Le cartilage] plus prochain en dureté à l'os, de complexion froide et seiche, insensible et flexible aucune fois, H. DE MONDEVILLE, f° 9. Jehan du Monstier, homme fol, insensible et furibonde, DUCANGE, *insensibilis*. || XVI° s. Je veux, pour ne le voir, devenir un rocher Sourd, muet, insensible, RONSARD, *Poëmes*, liv. I°°. Une pente douce et comme insensible, MONT. I, 82. Vous gaignez credit à passer oultre d'une facile et insensible inclination, ID. III, 291. [La mort] chose si soudaine, si inevitable, si insensible, ID. I, 302.

— ÉTYM. Lat. *insensibilis*, de *in*.... 1, et *sensibilis*, sensible.

INSENSIBLEMENT (in-san-si-ble-man), *adv.* D'une manière peu sensible, peu perceptible, peu à peu. Ce grand coup doit tomber plus insensiblement, CORN. *Théod.* III, 6. Dépouille entièrement tes mauvaises coutumes; Leur appas dangereux, chaque fois qu'il surprend, Forme insensiblement un obstacle plus grand, ID. *Imit.* I, 11. Cette conversation nous est si naturelle que nous y tombons insensiblement, SÉV. 43. Elle y [dans la lecture de l'histoire] perdait insensiblement le goût des romans et de leurs fades héros, BOSS. *Duch. d'Orl.* La douceur de sa voix, son enfance, sa grâce Font insensiblement à mon inimitié Succéder.... je serais sensible à la pitié? RAC. *Athal.* II, 7. Je crains qu'insensiblement je ne sois assez lâche pour rougir de votre nom, MASS. *Paraphr. Ps.* XXVII, v. 1. Cet établissement s'était fait insensiblement. — Insensiblement pour vous, reprit Mme de Montespan, mais très-sensiblement pour moi, CAYLUS, *Souvenirs*, p. 11, dans FOUGERS.

— HIST. XIV° s. Membre insensiblement [sans douleur] flechissable, H. DE MONDEVILLE, f° 8, verso. || XVI° s. Il n'y a si fin entre nous qui ne se laisse embabouiner de cette contradiction et éblouir tant les yeux internes que les externes insensiblement, MONT. I, 49. Nous sommes insensiblement touts en cette erreur, ID. I, 171.

— ÉTYM. *Insensible*, et le suffixe *ment*.

† **INSÉPARABILITÉ** (in-sé-pa-ra-bi-li-té), *s. f.* État de ce qui est inséparable. La conjonction constante de deux phénomènes dans la nature crée dans notre esprit une inséparabilité entre les idées qui les représentent. L'unité, la simplicité ou l'inséparabilité de toutes les choses qui sont en Dieu est une des principales perfections que je conçois être en lui, DESC. *Médit.* III, 22. Harphius, en parlant des noces spirituelles de l'âme avec Jésus-Christ, dit et répète qu'elles produisent une entière inséparabilité, ce qui, étant pris à la lettre, ne serait rien moins que l'hérésie de Calvin et de ses sectateurs, BOSS. *Ét. d'orais.* I, 6.

— ÉTYM. Provenç. *inseparabilitat*; du lat. *inseparabilitatem*, de *inseparabilis*, inséparable.

INSÉPARABLE (in-sé-pa-ra-bl'), *adj.* || 1° Qui ne peut être séparé. Idées... jointes ensemble et inséparables, DESC. *Méd.* III, 22. Nos destins, par vos mains rendus inséparables, CORN. *Poly.* V, 3. Les noms sont inséparables des choses, PASC. *Prov.* II. La foi est inséparable de la contrition, BOSS. *Var.* I. Ce vice [l'injustice] est inséparable du désir de dominer, ID. *Hist.* III, 6. Le travail qui doit être inséparable de la royauté, FÉN. *Tél.* XVIII. || Terme de grammaire. Particules inséparables, particules qui ne s'emploient que dans des mots composés : *in*, *de* sont des particules ou des prépositions inséparables. || *S. m.* Des inséparables, comme *re*, *for*, dans *retenir*, *forligner*. || 2° Il se dit de personnes qui ne peuvent se séparer l'une de l'autre, qui ne se quittent jamais. Soumise à tes lumières, j'adopterai aveuglément tout ce qui pourra nous rendre inséparables, GRAFFIGNY, *Lett. péruv.* 25. La princesse, à dîner et à souper, ne manquait jamais d'appeler Mme de G***, dont elle devint absolument inséparable, GENLIS, *Mlle de Clermont*, p. 21, dans FOUGERS. || Substantivement. Ce sont deux inséparables. || On appelle inséparables des perruches qui ne vivent en cage que par couples et dont, l'une morte ou enlevée, l'autre ne tarde pas à mourir (*psittacula pullaria*, Lesson).

— HIST. XVI° s. Sa justice et sa puissance [de Dieu] sont inseparables, MONT. I, 395. Quand ils [des inconvénients] naissent des membres du mesnage, continuels et inseparables, ID. IV, 72. Qualité [la passion partiale] inseparable des erreurs populaires, ID. IV, 101.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *inseparable*; ital. *inseparabile*; du latin *inseparabilis*, de *in*.... 1, et *separare*, séparer.

INSÉPARABLEMENT (in-sé-pa-ra-ble-man), *adv.* D'une manière inséparable. Il me prend un enthousiasme pour vous, pour M. de Grignan, pour son fils, pour votre maison, pour ce nom qu'il doit soutenir et auquel je suis inséparablement attachée, SÉV. 24 janv. 1689. Tout mon être dépendant du temps..., il s'ensuit que ma substance n'est rien, étant inséparablement attachée à cette vapeur légère et volage qui ne se forme qu'en se dissipant, BOSS. *Or. fun. de madame Yolande.* Le fils de Dieu plus inséparablement uni à son Père que tous les rayons ne le sont au soleil, ID. 6° *avert.* 44.

— HIST. XIV° s. J'entens, au vif argent vermeil Et parfaict corps qu'on dict soleil, Sont quatre et chascun element Unis inseparablement, *l'Alch. à nat.* 674. || XVI° s. Sa cause estant inseparablement conjoincte à un consort, MONT. I, 99.

— ÉTYM. *Inséparable*, et le suffixe *ment*.

† **INSÉRABLE** (in-sé-ra-bl'), *adj.* Qui peut être inséré. Cet article n'est point insérable dans le journal.

INSÉRÉ, ÉE (in-sé-ré, rée), *part. passé* d'insérer. || 1° Mis dans. Le vaccin inséré sous l'épiderme dans la peau. || 2° Terme d'histoire naturelle. Qui a un point

d'attache ou d'insertion. Étamines insérées sur l'ovaire. Les feuilles sont insérées sur la tige.

INSÉRER (in-sé-ré. La syllabe sé prend un accent grave quand la syllabe qui suit est muette : il insère, excepté au futur et au conditionnel : j'insérerai, j'insérerais), v. a. || 1° Mettre dans. Insérer une greffe sous l'écorce. Que Mme de Montaigu verrait [à Constantinople] inoculer de petits enfants sur le pas des portes... ces enfants se jouer avec le venin mortel [le virus variolique] que ces femmes leur insèrent, et n'en être pas plus malades que l'on n'est à cet âge d'une dartre passagère, VOLT. *Mél. litt. Fragm. sur l'hist.* art. XXIII. || Par extension, introduire dans un texte, dans un registre, etc. Il inséra une clause dans le testament. Insérer une annonce, un article dans un journal. On dira qu'il [Esdras] y aura pu insérer [dans les livres saints] les miracles et les prédictions qui les font passer pour divins, BOSS. *Hist*, II, 13. L'Académie française vient d'arrêter d'une voix unanime que la lettre dont Votre Majesté m'a honoré serait insérée dans ses registres, D'ALEMB. *Lett. roi de Prusse*, 12 août 1770. || 2° S'insérer, v. réfl. Être inséré, et, particulièrement, dans le langage de l'histoire naturelle et de l'anatomie, être attaché à, sur. Le casoar a une vésicule de fiel ; et son canal, qui se croise avec le canal hépatique, va s'insérer plus haut que celui-ci dans le duodenum, BUFF. *Ois.* t. II, p. 321.

— HIST. XVI° s. ....Ce que j'ay bien voulu inserer ici, afin que nous balancions les faits anciens avec les modernes, pour sçavoir auquel des deux temps la malice a esté plus pesante, LANOUE. 55. Ceux qui sont une foix receus et inserez en l'Eglise, CALV. *Inst.* 1161. La pointe du tire-balle s'insere dedans le plomb, PARÉ, *Introd.* 2. Les uns [des muscles] s'inserent à l'os, ID. I, 8. Un papier journal à inserer toutes les survenances de quelque remarque, MONT. I, 257.

— ÉTYM. Provenç. *inserir*; ital. *inserire*; du lat. *inserere*, de *in*, en, et *serere*, entrelacer (voy. SÉRIE).

† INSERMENTÉ (in-sèr-man-té), adj. m. Prêtre insermenté, prêtre qui refusa de prêter le serment civique lorsque la constitution civile du clergé fut proclamée en 1790.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *serment*.

INSERTION (in-sèr-sion : en vers, de quatre syllabes), s. f. || 1° Action par laquelle on insère ; résultat de cette action. L'insertion d'un feuillet dans un livre. L'insertion, sous l'épiderme, du liquide de la vaccine. || 2° Terme d'histoire naturelle. Attache d'une partie sur une autre. Insertion d'un ligament, d'un muscle, d'un tendon, sur un os. L'insertion des étamines, de la corolle.

— HIST. XVI° s. En chacune partie faut considerer sa composition, colligance ou connexion sous laquelle est compris l'origine et insertion, PARÉ, I, *Préface*. Les differences des muscles sont prises de leur substance, origine, insertion, ID. I, 8.

— ÉTYM. Provenç. *insercio*; espagn. *insercion*; ital. *inserzione*; du latin *insertionem*, de *inserere*, insérer.

† INSERVILITÉ (in-sèr-vi-li-té), s. f. Absence de servilité. Montesquieu voyait çà et là, dans notre histoire, des choses nobles et fières, un fonds d'inservilité, des saillies de caractère, DUPONT-WHITE, *Centralisation*, p. 354.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *servilité*.

† INSEXÉ, ÉE (in-sè-ksé, ksée), adj. Terme d'histoire naturelle. Dépourvu d'organes sexuels, neutre. Les ouvrières chez les abeilles sont insexées.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *sexe*.

† INSIDIATEUR (in-si-di-a-teur), s. m. Terme vieilli. Celui qui tend des embûches.

— HIST. XVI° s. Insidiateur de la foy, H. ESTIENNE, *Lang. fr. ital. Dial.* 2.

— ÉTYM. Lat. *insidiatorem* (voy. INSIDIEUX).

† INSIDIATION (in-si-di-a-sion), s. f. Terme vieilli. Action de dresser des embûches.

— HIST. XV° s. Batailler contre la villenie et ordure de la chair, contre les malices du monde et contre les insidiations du diable, *les Triomphes de la noble dame*, f° 33, dans LACURNE.

— ÉTYM. Voy. INSIDIEUX.

INSIDIEUSEMENT (in-si-di-eû-ze-man), adv. D'une manière insidieuse. On l'a insidieusement amené à faire cette promesse.

— ÉTYM. *Insidieuse*, et le suffixe *ment*.

INSIDIEUX, EUSE (in-si-di-eû, eû-z'), adj. || 1° Qui dresse des embûches, en parlant des personnes. Insidieux valet ! vous entendez fort bien que ce n'est pas le danger qui m'inquiète, mais le motif, BEAUMARCH. *Mar. de Fig.* III, 5. Sophiste insidieux, M. J. CHÉN. *Gracques*, II, 3. || 2° Qui est plein d'embûches, qui a le caractère de l'embûche, en parlant des choses. Ces subtilités qui semblent insidieuses, MALH. dans VAUGELAS. C'est une insidieuse façon de nuire que de nuire en sorte qu'on en soit remercié, ID. *ib.* Des talents insidieux, L'ABBÉ HOUTEVILLE, dans DESFONTAINES. Vous sentez, mon cher maître, tout ce qu'il y a d'insidieux dans ce projet, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 16 févr. 1774. ... Quand autrefois auprès De cette ingrate aimée, en nos festins secrets, Je portais à la hâte à ma bouche ravie La coupe demi-pleine à ses lèvres saisie, Ce nectar, de l'amour ministre insidieux, Bien loin de les éteindre, aiguillonnait mes feux, A. CHÉN. *Élég.* XXII. Zèle insidieux, DUCIS, *Lear*, V, 2. Art insidieux, M. J. CHÉN. *Œdipe-roi*, III, 3. Vaugelas nous fait remarquer d'autres mots plus lents, qui ont eu une peine infinie à pénétrer dans la langue et qui y sont pourtant entrés à la longue : par exemple, le mot *insidieux*, tout latin et si expressif ; Malherbe l'avait risqué ; Vaugelas, qui en augure bien, avant de l'adopter toutefois, le voudrait voir employé par d'autres, et il n'ose le conseiller que moyennant des précautions et des préparations qui le fassent pardonner, STE-BEUVE, *Vaugelas*, *Constitut.* 28 déc. 1863. || Terme de médecine. Affections insidieuses, affections qui, ne paraissant pas, au premier abord, aussi dangereuses qu'elles le sont réellement, sont propres à mettre en défaut le praticien.

— REM. L'Académie, dans ses remarques sur Vaugelas, disait que ce mot n'avait pas été accueilli favorablement ; et Chapelain, qu'il était désagréable et dégoûtant. Depuis lors l'usage l'a pleinement adopté.

— SYN. INSIDIEUX, CAPTIEUX. La distinction est donnée par l'étymologie. Ce qui est captieux tend à capter ; ce qui est insidieux a le caractère de l'embûche. Ce que les raisonnements les plus captieux n'ont pas produit, souvent une caresse insidieuse l'opère, dit Girard.

— HIST. XVI° s. Insidieux, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *insidiosus*, de *insidia*, embûche, de *insidere*, être assis, posté, de *in*, en, et *sedere*, être assis (voy. SEOIR) : *insidere*, se poster, par conséquent attendre, dresser une embûche.

1. INSIGNE (in-si-gn'), adj. || 1° Qu'on distingue à quelque signe remarquable ; digne d'être remarqué, d'être distingué en bien ou en mal, en parlant des choses. Rigueur insigne, TRISTAN, *Mariane*, II, 2. S'il a cette vertu, cette valeur insigne, CORN. *Nicom.* II, 3. Malheur insigne, MAIRET, *Soliman*, I, 6. Et par cet apologue insigne entre les fables, LA FONT. *Fabl.* III, 2. Mais si l'on peut prétendre à cet honneur insigne, RAC. *Théb.* V, 3. Hélas ! d'où nous viendra cette insigne faveur ? ID. *Athal.* III, 7. Ton arrogance insigne Ne mériterait pas qu'on te fît cet honneur, VOLT. *Tancr.* III, 6. Il aurait dû périr par un supplice insigne, ID. *Triumv.* IV, 6. Joyeuse né d'un sang chez les Français insigne, ID. *Henr.* III. Je vous entends, mes fils ; en ces combats insignes, Vous jurez de briller entre tous mes guerriers, GILB. *la Mort de Louis XV*. || Il se dit particulièrement de quelques églises collégiales qui, sans jouir des priviléges des églises cathédrales, étaient supérieures à d'autres collégiales. L'insigne église de.... || 2° Il se dit dans le même sens, en parlant des personnes. Un personnage insigne par ses services. Il y respectera la vertu la plus digne Dont l'épreuve ait jamais fait une femme insigne, ROTR. *Venceslas*, II, 2. || Insigne pris absolument ne s'accole guère qu'à des noms exprimant un vice, un défaut, et dès lors a une signification défavorable. Un insigne fripon. Ses soins ne purent faire Qu'elle échappât au temps, cet insigne larron, LA FONT. *Fabl.* VII, 6. Ce fut un sot en son temps très-insigne, ID. *Mandr.* Où ne se glorifie-t-on pas de ces damnables victoires [sur les femmes], où ne célèbre-t-on pas ces insignes corrupteurs de la pudeur qui font gloire de tendre des piéges si sûrs que nulle vertu n'échappe à leurs mains impures ? BOSS. *Concupisc.* 16.

— HIST. XVI° s. Faire quelque insigne poltronnerie, *Nuits de Straparole*, t. II, p. 128, dans LACURNE. Un voleur insigne, MONT. II, 130.

— ÉTYM. Lat. *insignis*, de *in*, en, dans, et *signum*, signe, marque.

2. INSIGNE (in-si-gn'), s. m. Marque distinctive de grades, de dignités, etc. On avait placé sur le cercueil les insignes du défunt. Les insignes de la royauté. || Il ne s'emploie guère qu'au pluriel.

— HIST. XIV° s. Se plus de le [la] moitié du seel [sceau] est depeciés ou perdus ou deffaciés, qu'on n'i connoisse lettres ne ensengnes, le [la] lettre doit estre de nule valeur, BEAUM. XXXV, 11. || XV° s. Le cardinal la Ballue receu à Lion avec les insignes de legat, GODEFROY, *Observ. sur Charles VIII*, p. 441, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *insigne*, insigne, marque (voy. INSIGNE 1).

INSIGNIFIANCE (in-si-gni-fi-an-s'), s. f. Qualité de ce qui est insignifiant. Quant aux mots collectifs de règnes, de classes.... ils ont sans doute beaucoup d'insignifiance, BERN. DE ST-P. *Harm.* V. || Fig. Manque de toute importance. L'insignifiance de cet homme. L'insignifiance d'un tel événement.

— ÉTYM. *Insignifiant*.

INSIGNIFIANT, ANTE (in-si-gni-fi-an, an-t'), adj. Qui ne signifie rien. Une phrase insignifiante. Il commença la conversation, en se rassurant lui-même, par des paroles insignifiantes, STAEL, *Corinne*, VI, 4. || Fig. Qui est sans importance, en parlant des personnes et des choses. Un homme insignifiant. Ces insignifiantes promesses.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *signifier*.

† INSIMULÉ, ÉE (in-si-mu-lé, lée), adj. Qui n'est pas simulé.

— HIST. XVI° s. Insimulé, COTGRAVE.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *simulé*.

INSINUANT, ANTE (in-si-nu-an, an-t'), adj. || 1° Qui s'insinue, qui pénètre doucement. On peut bien les subtiliser [les corps], les rendre plus déliés, les réduire en vapeurs et en esprits ; par là ils deviendront plus vites, plus mobiles, plus insinuants, mais cela ne les fera pas sentir, BOSS. *Conn.* V, 13. L'eau si fluide, si insinuante, si propre à échapper, FÉN. *Exist.* ID. || 2° Fig. Qui sait s'introduire auprès des gens et les gagner, les capter. Il y avait dans l'armée un Dolope, nommé Nérymaque, flatteur, insinuant, sachant s'accommoder à tous les goûts et à toutes les inclinations des princes, FÉN. *Tél.* XVI. Les cours ne sauraient se passer d'une certaine espèce de courtisans, hommes flatteurs, complaisants, insinuants, LA BRUY. VIII. Elle avait tous les agréments de l'insinuation, sans paraître insinuante, MARIV. *Marianne*, 10° part. Jamais le grave Tillotson ne parla avec tant d'énergie ; jamais l'insinuant Smaldrige n'eut des grâces si touchantes, VOLT. *Jenni*, 7. Un homme est doux et facile, on le trouve insinuant, VAUVEN. *Caractères*. || Il se dit dans le même sens, en parlant des choses. S'ils sont courts, ils [les livres des mystiques] remuent de grandes questions ; leur brièveté les rend plus insinuants, BOSS. *États d'oraison*, I, 10. Des manières insinuantes et persuasives, l'art de gagner les cœurs, et de se les attacher encore plus par l'affection que par l'intérêt, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. II, p. 168, dans POUGENS.

† INSINUATIF, IVE (in-si-nu-a-tif, ti-v'), adj. Qui insinue, qui fait pénétrer. Un petit clystère insinuatif, préparatif et rémollient, MOL. *Mal. im.* I, 1. || Fig. Paroles insinuatives.

— ÉTYM. *Insinuer*.

INSINUATION (in-si-nu-a-sion ; en vers, de six syllabes), s. f. || 1° Action de pénétrer, de s'introduire. Si on considère combien est lente et insensible l'insinuation de l'aliment dans les parties qui le reçoivent.... BOSS. *Connaiss.* III, 6. || 2° Ancien terme de pratique. Inscription d'un acte sur un registre faisant autorité, afin de donner authenticité à l'écriture. Les fermiers généraux, touchés d'une action si belle [affranchissement de vassaux], en ont partagé l'honneur ; ils ont refusé le droit d'insinuation qui leur est dû et qui est très-considérable, VOLT. *Pol. et législ. Écrits pour les hab. la voix du curé*, 3. Tous les frais tant pour la procédure que pour les contrôles et insinuations que pour.... ID. *Lett. Christin*, 27 oct. 1767. || 3° Fig. Adresse dans le langage par laquelle on insinue quelque chose. Vous avez de la tête, du jugement, du discernement.... de l'insinuation, SÉV. 9 juin 1680. On remarquait dans les deux princesses la même politesse dans les sentiments, le même agrément et, si vous permettez de parler ainsi, les mêmes insinuations dans les entretiens, BOSS. *Anne de Gonz.* || Terme de littérature. Figure qui consiste à gagner préalablement la faveur de l'auditeur. Exorde par insinuation. || Adresse de manière, de langage, par laquelle on s'insinue auprès de quelqu'un, on capte sa faveur. La valeur n'était pas la seule qualité de Scipion ; il avait une merveilleuse dextérité à manier les esprits, et à les amener à son but par la voie de l'insinuation, ROLLIN, *Traité des Ét.* 3° part. ch. I. Poniatowski les soutenait [les demandes de Charles XII à la Porte] par le crédit qu'il savait se donner ; l'insinuation réussit partout ; il ne paraissait vêtu qu'à la turque, VOLT. *Charles XII*

|| 4° Paroles dites par insinuation, avec insinuation. Une insinuation adroite. Parlez nettement, je n'aime pas les insinuations. Il [le baron de Goertz] se rendit en poste auprès du czar : et ses insinuations prévalurent plus que jamais auprès de ce prince, VOLT. *Hist. Charles XII*, 8. Ce bien [qu'on disait de quelqu'un] était altéré par des insinuations adroites et perfides, MARMONTEL, *Mém.* XII.

— HIST. XVI° s. Pourveu que celui qui le lendemain les desavoue [des contrats] et y renonce, le face sçavoir à la partie adverse par insinuation, et à cet effet luy rende les pot de vin et denier à Dieu dans le mesme soleil luisant.... *Nouv. coust. génér.* t. I, p. 658.

— ÉTYM. Provenç. *insinuation* ; espagn. *insinuacion* ; ital. *insinuazione* ; du latin *insinuationem*, de *insinuare*, insinuer.

INSINUÉ, ÉE (in-si-nu é, ée), *part. passé* d'insinuer. La sonde insinuée dans la vessie. || Fig. Une médisance insinuée contre les absents.

INSINUER (in-si-nu-é), j'insinuais, nous insinuions ; que j'insinue, que nous insinuions, *v. a.* || 1° Introduire doucement et adroitement quelque chose. Le chirurgien insinua le doigt dans la plaie. De même qu'une vapeur pestilente se coule au milieu des airs, et, imperceptible à nos sens, insinue son venin dans nos cœurs, BOSS. *1er sermon*, *Démons*, 2. || 2° Ancien terme de palais. Enregistrer quelque chose au greffe des insinuations. La donation qui vous a été faite par votre oncle est d'autant meilleure, qu'elle a été insinuée deux mois avant sa mort, DANCOURT, *les Agiot.* I, 6. M. le Riche m'écrit qu'il faut faire insinuer mon contrat de deux cent mille livres, VOLT. *Lett. Christin*, 27 oct. 1767. || Terme d'histoire ecclésiastique. Attacher un clerc à une paroisse. || 3° Fig. Faire entrer doucement dans l'âme. Il a été à propos d'en rendre la représentation agréable, afin que le plaisir pût insinuer plus doucement l'utilité, CORN. *Poly. Abrégé du mart.* De faire entrer chez vous le désir des sciences, De vous insinuer les belles connaissances, MOL. *F. sav.* III, 6. Le monde pour lequel la chaste inspiration qui vous ébranle le cœur commence à vous insinuer un secret dégoût, BOSS. *Élévat. sur myst.* XVII, 2. [Jouer la tragédie d'Esther] lui fit appréhender [à Mme de Maintenon] que cet amusement ne leur insinuât [aux demoiselles de Saint-Cyr] des sentiments opposés à ceux qu'elle voulait leur inspirer, Mme DE CAYLUS, *Souvenirs*, p. 204, dans POUGENS. || 4° Dans l'ancien langage du théâtre, annoncer un personnage d'une manière un peu couverte. Don Raymond et ce pêcheur ne suivent point la règle que j'ai voulu établir, de n'introduire aucun acteur qui ne fût insinué dès le premier acte, ou appelé par quelqu'un de ceux qu'on y a connus, CORN. *Examen de D. Sanche.* || 5° Fig. Faire entendre adroitement. Les moyens de faire insinuer au pape ma reconnaissance, BOSS. *Lett. quiét.* 59. On peut insinuer la religion dans des conversations particulières, FÉN. t. II, p. 129. Lui insinuant que quelques personnes lui rendaient de mauvais offices, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. IV, p. 181, dans POUGENS. N'est-ce pas vous, monsieur, que j'ai vu dans telle loge, me dit-elle, comme pour m'insinuer à son tour qu'elle m'avait démêlé ? MARIVAUX, *Paysan parv.* 5° part. On ne dit rien, on insinua tout, les grandes réputations furent toutes attaquées, MONTESQ. *Rom.* 17. Les émissaires [de Charles XII] insinuaient sans cesse que Pierre Alexiovitz voulait se rendre maître de la navigation de la mer Noire, VOLT. *Charles XII*, 6. Il insinue parmi nous les sentiments de Locke, ID. *Dial.* I. La lettre que Voltaire m'écrivit sur mon dernier ouvrage me donna lieu d'insinuer mes craintes dans ma réponse ; l'effet qu'elle produisit les confirma, J. J. ROUSS. *Conf.* VIII. || 6° S'insinuer, *v. réfl.* Pénétrer peu à peu. L'eau s'était insinuée par les pores du bois. Ils vous prient de vous en frotter le côté [avec du baume tranquille].... Il faut que cela soit chaud, et qu'il pénètre et s'insinue dans le mal, SÉV. 16 déc. 1684. C'est lui [Dieu] qui, se cachant sous cent noms différents, S'insinuant partout anime la nature, CHAUL. *Au marq. de la Fare*, *Déisme*. Il est semblable au feu dont la douce chaleur Dans chaque autre élément en secret s'insinue, VOLT. *Disc.* 1. L'on trouve des fers incrustés de cuivre et des bois dans lesquels ce métal s'est insinué en forme de végétation, BUFF. *Min.* t. V, p. 134. || Par plaisanterie. Le bouquet fait, il commence à louer L'assortiment, tâche à s'insinuer ; S'insinuer, en fait de chambrière, C'est proprement couler la main au sein, LA FONT. *Servante.* || Fig. Le doux sommeil s'était insinué dans ses membres, FÉN. *Tél.* XXIV. Le venin s'insinue par la conformité des humeurs, MASS. *Prof. rel.* 1. || 7° En parlant des personnes, se faire admettre quelque part, s'y introduire avec adresse. Cependant sa grimace est partout bienvenue ; On l'accueille, on lui rit, partout il s'insinue, MOL. *Mis.* I, 1. Je vous dirais qu'elle n'a employé aucun de ces artifices que les ambitieux appellent la science du monde et le secret de parvenir, et qu'elle ne s'est insinuée à la cour ni par de pressantes sollicitations, ni par de lâches flatteries, FLÉCH. *Mme de Montausier.* Vers l'an 1559, quelques calvinistes s'étaient d'abord insinués dans le peuple, qu'il faut presque toujours gagner le premier, VOLT. *Mœurs*, 137. Chacun se lance ; non : à la cour, on se glisse, on s'insinue, on se pousse, P. L. COUR. *Lett.* VIII. || 8° Fig. Pénétrer doucement dans l'âme. L'espoir s'insinuait peu à peu dans son âme. L'erreur a-t-elle pu s'insinuer au milieu de tant de clartés [chez les anges], ou la dépravation et l'iniquité parmi de si grandes grâces ? BOSS. *Élévat. sur myst.* IV, 2. || 9° Fig. Se glisser dans les bonnes grâces, dans la bienveillance de quelqu'un. J'ai commencé par m'insinuer dans l'esprit de la reine, FÉN. *Dial. des morts mod.* 19. Les méchants sont empressés à s'insinuer et à plaire, ID. *Tél.* II. Cette fille s'était insinuée dans sa confiance, HAMILT. *Gramm.* 10. L'art de s'insinuer dans le cœur par l'amour-propre est peu connu, STAEL, *Corinne*, XII, 1.

— SYN. INSINUER, SUGGÉRER. Insinuation implique une idée qui n'est pas dans suggestion. Celui qui insinue quelque chose emploie de l'adresse, des détours, des ménagements. Celui qui suggère fait l'office d'inspirer quelque chose à quoi on ne songeait pas.

— HIST. XVI° s. Jacob, estant caché sous la personne de son frere, et vestu de sa robbe, s'est insinué à son pere pour recevoir la benediction sous la personne d'autrui, CALV. *Inst.* 591. Il sçavoit fort bien s'humilier envers les grands, et s'insinuer en leur bonne grace, AMYOT, *Pyrrh.* 18. Je m'insinue par imagination fort bien en leur place, MONT. I, 262. Sa premiere poison [du démon] s'insinua en nous par les promesses qu'il nous fist de science, ID. II, 208. Je luy insinuerai.... PALSGR. p. 608. Insinuer ses nominations au diocese d'amour, TAHUREAU, *Dial.* p. 83, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *insinuar*, *ensinuar* ; espagn. *insinuar* ; ital. *insinuare* ; du lat. *insinuare*, de *in*, en, dans, et *sinus*, sein (voy. SEIN).

INSIPIDE (in-si-pi-d'), *adj.* || 1° Qui est sans saveur et qui, par là, est désagréable au goût. Breuvage insipide. Des sauterelles et du miel sauvage, du pain et de l'eau, ce fut toujours là son mets le plus délicieux : persuadé que l'usage des créatures est le prix du sang de Jésus-Christ, il ne s'accorde qu'avec mesure les plus insipides, MASS. *Panég. St-Franc. de P.* || 2° Fig. Qui est privé de toute saveur intellectuelle ou morale. Et [mon esprit] ne saurait souffrir qu'une phrase insipide Vienne à la fin d'un vers remplir la place vide, BOIL. *Sat.* II. Un poëme insipide et sottement flatteur Déshonore à la fois le héros et l'auteur, ID. *ib.* IX. Mais Mardochée, assis aux portes du palais, Dans ce cœur malheureux enfonce mille traits, Et toute ma grandeur me devient insipide, Tandis que le soleil éclaire ce perfide, RAC. *Esth.* II, 1. Rien ne serait plus insipide, si l'on ne faisait que s'entr'aimer, FONTEN. *Sapho*, *Laure.* Cette passion rend insipides toutes les choses du ciel, MASS. *Carême*, *Prodigue*. On ne trouve dans la prière que des égarements d'esprit qui la rendent insipide et insoutenable, ID. *Carême*, *Prière* 1. Les vers médiocres sont ce qu'il y a de plus insipide au monde, VOLT. *Lett. Boissy*, 7 déc. 1770. || 3° Qui n'a aucun agrément, en parlant des personnes. Un harangueur insipide. Un railleur froid et insipide. Un amant qui ne soupçonne point sa maîtresse, qui n'est point en fureur contre elle, qui ne la tue point, est un homme insipide, mais il est beau de réussir sans amour chez les Français, VOLT. *Lett. d'Argental*, 18 juillet 1772. Je vous sais bon gré, Madame, de lire l'Histoire d'Angleterre par Thoyras ; vous la trouverez plus exacte, plus profonde et plus intéressante que celle de notre insipide Daniel, ID. *Lett. Mme du Deffant*, 18 août 1761, p. 461. C'est bien la plus insipide petite créature que vous ayez jamais vue, GENLIS, *Ad. et Théod.* t. II, p. 261, dans POUGENS.

— SYN. INSIPIDE, INSAPIDE. Insapide désigne ce qui n'a aucun goût, ni bon ni mauvais ; insipide, ce qui n'a aucun goût quand cette absence de goût va jusqu'à rendre la chose désagréable, rebutante. Du reste, cette distinction est récente.

— HIST. XVI° s. Ce phlegme ou pituite est doux et insipide, PARÉ, XX, 25. Oh ! la sotte composition et insipide, MONT. III, 384.

— ÉTYM. Provenç. *insipid* ; espagn. et ital. *insipido* ; du lat. *insipidus*, de *in*..., et *sapidus*, sapide.

† **INSIPIDEMENT** (in-si-pi-de-man), *adv.* D'une manière insipide. Champs Élysées où le corps se promène insipidement quand il n'est plus, VOLT. *Dial.* 25.

INSIPIDITÉ (in-si-pi-di-té), *s. f.* || 1° Qualité de ce qui est insipide. Des jeûnes sans interruption, une nourriture qui, loin de soulager le corps, le révolte par son insipidité, MASS. *Panég. St Bernard.* || 2° Fig. Manque de saveur intellectuelle ou morale. Ce qu'ils appellent insipidité, je l'appelle tranquillité, FONTENELLE, dans DESFONTAINES. Cela [l'indifférence du duc d'Orléans pour la couronne] allait à l'insipidité et à une sorte d'apathie, ST-SIM. 420, 31. On a banni les démons et les fées ; Sous la raison les grâces étouffées Livrent nos cœurs à l'insipidité ; Le raisonner tristement s'accrédite ; On court, hélas ! après la vérité : Ah ! croyez-moi, l'erreur a son mérite, VOLT. *Ce qui plaît aux dames.* Voilà les deux pivots de la vie : de l'insipidité ou du trouble, ID. *Lett. Mme du Deffant*, 18 mai 1767. Elles [vos lettres] me sont, sire, plus nécessaires que jamais ; elles font toute ma consolation, et raniment l'insipidité de ma vie, D'ALEMB. *Lett. au roi de Prusse*, 30 mars 1781. J'étais pendant deux ou trois jours de l'insipidité la plus estimable, GENLIS, *Mme de Maintenon*, t. 1, p. 170, dans POUGENS.

— ÉTYM. *Insipide* ; provenç. *insipiditat*.

INSISTANCE (in-si-stan-s'), *s. f.* Action d'insister. L'insistance du mendiant valide ajoute encore à l'abjection du métier. Les hommes en place accordent plus à l'insistance qu'au malheur réel (Ces exemples sont de Mercier, qui a introduit ce mot.) || Terme de rhétorique. Sorte de figure appelée aussi demeure, commoration, épimone, et qui consiste à insister sur quelque raison.

— ÉTYM. *Insister.*

† **INSISTANT, ANTE** (in-si-stan, stan-t'), *adj.* Terme de zoologie. Pouce insistant, pouce des oiseaux qui porte à terre par le bout seulement.

— ÉTYM. Lat. *insistentem*, pesant sur, de *insistere* (voy. INSISTER).

INSISTER (in-si-sté), *v. n.* || 1° Faire instance, persévérer à demander, à vouloir quelque chose. N'insistez pas. Il insiste à demander cette place. Elle insista fort pour me faire avoir le gouvernement du Havre de Grâce, LAROCHEFOUC. *Mém.* dans RICHELET. || Insister que, avec le subjonctif. Il insista qu'il eût à confesser dans la torture ce qu'il avait dit si franchement, VAUGEL. *Q. C.* VI, 11. Le pape Adrien insiste qu'on lui rende le patrimoine de la Sicile, VOLT. *Mœurs*, 49. || 2° S'arrêter avec force sur quelque chose, y appuyer. L'avocat insista principalement sur ce moyen. Insistant toujours sur ce qui caractérise les mœurs du temps, j'observerai qu'Édouard défia Philippe de Valois à un combat singulier, VOLT. *Mœurs*, 75. || On a dit insister à ; on dit plutôt aujourd'hui insister sur. Sans cette participation des privilèges des pauvres, il n'y a aucun salut pour les riches ; et il me sera aisé de vous en convaincre, en insistant toujours aux mêmes principes, BOSS. *Serm. Septuagés.* 3.

— HIST. XVI° s. Je sçay bien toutefois qu'il y en a qui insisteront à l'encontre en soustenant que..., AMYOT, *Préf.* IX, 34. Ils insistent en telle rage qu'ils ont accoustumé, pour.... parfaire la ruine qu'ils ont encommencée, CALV. *Instit. Dédic.*

— ÉTYM. Lat. *insistere*, de *in*, en, sur, et *sistere*, se tenir debout, de même radical que *stare* (voy. STABLE).

INSOCIABILITÉ (in-so-si-a-bi-li-té), *s. f.* Caractère de celui qui est insociable. On compta pour rien les dégoûts, les caprices et l'insociabilité des humeurs, MONTESQ. *Lett. pers.* 116. Le progrès des lumières autorise à penser que cette insociabilité aura un terme, RAYNAL, *Hist. phil.* VIII, 34.

— ÉTYM. *Insociable.*

INSOCIABLE (in-so-si-a-bl'), *adj.* Qui n'est pas sociable. Un homme insociable. La société dépend des femmes ; tous les peuples qui ont le malheur de les enfermer sont insociables, VOLT. *Lett. sur Zaïre.* Je supporte Maupertuis, n'ayant pu l'adoucir ; dans quel pays ne trouve-t-on pas des hommes insociables avec qui il faut vivre ? ID. *Lett. Mme Denis*, 24 août 1751.

— HIST. XVI° s. Les legers [défauts] sont une vaine et caduque fierté, babil ennuyeux, humeurs espineuses et insociables, CHARRON, *Sagesse*, I, 36.

— ÉTYM. Lat. *insociabilis*, de *in*.... 1, et *sociare*, associer (voy. SOCIAL).

† **INSOCIABLEMENT** (in-so-si-a-ble-man), *adv.* D'une manière insociable.

— HIST. XVI° s. Insociablement, MONET, *Dict.*

† **INSOCIAL, ALE** (in-so-si-al, a-l'), *adj.* Qui n'est pas social. Ce contrat social ou insocial n'est remarquable que par quelques injures dites grossièrement aux rois par le citoyen du bourg de Genève, et par quatre pages insipides contre la religion chrétienne, VOLT. dans LAVEAUX.

— ÉTYM. *In*..... 1, et social.

† **IN-SOIXANTE-QUATRE** (in-soi-san-te-ka-tr'), *adj.* invariable. Terme d'imprimerie et de librairie. Format in-soixante-quatre, format dont chaque feuille est pliée en 64 feuillets, faisant 128 pages. ‖ On écrit aussi in-64. ‖ *S. m.* Un in-soixante-quatre. ‖ Au plur. Des in-soixante-quatre.

INSOLATION (in-so-la-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* Terme didactique. ‖ 1° Action d'exposer quelqu'un ou quelque chose à la chaleur du soleil. L'insolation d'un papier chloruré. L'insolation nécessaire pour obtenir un effet déterminé. On se sert d'insolation pour les teintures, pour les baumes et pour les plantes qu'on veut garder, CHARAS, *Pharm.* 1re part. chap. 23. ‖ Moyen employé en thérapeutique pour exciter l'économie animale, ou pour produire la rubéfaction. ‖ Maladie qui est la suite de coups de soleil dans les pays chauds. Insolation prise sur le pont du navire en passant la ligne. ‖ 2° Quantité de chaleur solaire versée sur la terre.

— HIST. XVIe s. La troisieme maniere d'huille est faite par insolation, quand, en esté, l'on laisse au soleil les fleurs des herbes mises tremper en huile, PARÉ, XXV, 24. Insolations, c'est à dire trop grandes ardeurs du soleil, ID. XXV, 42.

— ÉTYM. Lat. *insolationem*, de *insolare*, insoler.

† **INSOLÉ, ÉE** (in-so-lé, lée), *part. passé* d'insoler. Qui a reçu l'action du soleil. Du foin insolé. ‖ Terme de photographie. Soumis à l'action du soleil. Épreuve insolée.

INSOLEMMENT (in-so-la-man), *adv.* Avec insolence. Mais aujourd'hui qu'on voit cette main parricide Des restes de ta vie insolemment avide, CORN. *Rodog.* III, 3. Lâche, tu viens ici braver encor des femmes, Vanter insolemment tes détestables flammes, ID. *Sertor.* V, 4. D'Hacqueville et l'abbé de Pontcarré étaient avec nous [Mme de Sévigné et le cardinal]; j'étais insolemment avec ces trois hommes, SÉV. 22 avril 1672. Jamais l'histoire n'eut plus besoin de preuves authentiques que dans nos jours, où l'on trafique si insolemment du mensonge, VOLT. *Russie*, *Préf.* Ils [les chacals] entrent insolemment et sans marquer de crainte, dans les bergeries, les écuries; et, lorsqu'ils n'y trouvent pas autre chose, ils dévorent le cuir des harnais, des bottes, des souliers, BUFF. *Quadrup.* t. VI, p. 208.

— HIST. XIVe s. Ces anemis tant orgueilleusement et insolemment les demoquoient, BERCHEURE, f° 43 *bis*. ‖ XVIe s. Si ne me semble pas croyable qu'il se fust voulu si insolentement et si superbement monstrer aux Atheniens, AMYOT, *Alc.* 65. Combien insolemment rebrouent [illegible] les stoiciens sur ce qu'il tient l'estre veritablement bon et heureux n'appartenir qu'à Dieu! MONT. II, 267.

— ÉTYM. *Insolent*, et le suffixe *ment*. *Insolemment* a été fait alors que l'adjectif dérivé des adjectifs latins à une seule terminaison pour le féminin et le masculin n'en avait qu'une en français aussi; *insolentement* est un remaniement qui n'a pas duré, et qui remettait la formation de l'adverbe en accord avec la nouvelle syntaxe des adjectifs.

INSOLENCE (in-so-lan-s'), *s. f.* ‖ 1° Perte de respect. Contre elle, dans ma cour, que peut votre insolence? CORN. *Nicom.* II, 3. Elle a, d'une insolence à nulle autre pareille, Après trente leçons insulté mon oreille Par l'impropriété d'un mot sauvage et bas Qu'en termes décisifs condamne Vaugelas, MOL. *Femmes sav.* II, 6. Le perfide! à quel point son insolence monte! RAC. *Théb.* I, 6. Vos pleurs, votre présence N'ont point de ces cruels désarmé l'insolence? ID. *Brit.* II, 6. Malgré leur insolence Les mutins n'oseraient soutenir ma présence, ID. *Mithr.* IV, 6. Traître, tu prétendais qu'en un lâche silence Phèdre ensevelirait ta brutale insolence, ID. *Phèdre*, IV, 2. Je ne prends point pour juge un peuple téméraire; Quoi que son insolence ait osé publier, Le ciel même a pris soin de me justifier, ID. *Ath.* II, 6. ‖ 2° Violence oppressive. Las de l'insolence heureuse persécuteur, Vous aviez des deux mers assuré les rivages, RAC. *Phèdre*, III, 3. ‖ 3° Orgueil offensant. L'insolence des parvenus. Je les pris [les dieux] de vous conduire heureusement dans votre patrie, d'y confondre l'insolence de vos ennemis, FÉN. *Tél.* VI. Ses amiraux portèrent même l'insolence de la victoire jusqu'à défendre aux pêcheurs français de suivre la morue le domaine, RAYNAL, *Hist. phil.* XVII, 12. ‖ 4° [illegible] en il y a de l'insolence. Il a fait, il a dit mille insolences. Lisez, juges, après cette insolence Si nous devons d'un traître embrasser la défense, RAC. *Baj.* IV, 6. J'ai d'autant plus besoin de votre discours qu'on réimprime actuellement mes insolences sur l'histoire générale, VOLT. *Lett. d'Alemb.* 27 fév. 1761. Vous aurez entendu ces petits pages qui se battent et se disent des insolences au pied de l'escalier, VITET, *États de Blois*, sc. 9.

— HIST. XVIe s. Voians ceste maladie continuer entre ces gens pour l'insolence [l'excès inhabituel] du froid, D'AUB. *Hist.* I, 275. Le reste fut mis en pieces par le peuple avec des insolences nompareilles, ID. *ib.* I, 202. La roine entrant dans sa chambre avec quelques insolences de joie qu'on n'avait jamais remarquées en elle, ID. *ib.* II, 124. Les centaures s'estant enivrez commirent plusieurs insolences jusqu'à vouloir prendre les femmes à force, AMYOT, *Thés.* 38.

— ÉTYM. Lat. *insolentia*, de *insolens*, insolent. *Insolentia* a proprement le sens d'action, de chose insolite, sens qui se trouve au XVIe siècle.

INSOLENT, ENTE (in-so-lan, lan-t'), *adj.* ‖ 1° Qui perd le respect, en parlant des personnes. Tout homme insolent est en abomination au Seigneur, SACI, *Bible, Prov. de Salomon*, XVI, 5. Voilà les petites peccadilles dont il [un mari] l'accuse [sa femme]; elle entre en fureur de son côté, elle oublie toute pudeur, elle veut se séparer pour jamais d'un si insolent calomniateur, SÉV. 23 janv. 1682. N'attirez point sur vous des périls superflus, Pour un fils insolent que vous ne verrez plus, RAC. *Mithr.* IV, 4. ‖ Insolent de. Insolent de ses succès. Je ne viens point ici montrer à votre haine Un captif insolent d'avoir brisé sa chaîne, CORN. *Nicom.* V, 10. ‖ 2° Qui a le caractère de l'insolence, en parlant des choses. Ses discours insolents m'ont mis l'esprit en feu, Et je veux prendre l'air pour me rasseoir un peu, MOL. *Tart.* II, 2. Elle partit des ports d'Angleterre à la vue des vaisseaux des rebelles, qui la poursuivaient de si près qu'elle entendait presque leurs cris et leurs menaces insolentes, BOSS. *Reine d'Anglet.* Dans ses yeux insolents je vois ma perte écrite, RAC. *Phèdre*, III, 3. ‖ 3° Particulièrement. Qui offense la modestie, la pudeur. Il est insolent, fort insolent avec les femmes. Sextus a été le plus insolent de tous les hommes [dit Lucrèce racontant son malheur], Mlle SCUDÉRY, *Clélie.* ‖ 4° Qui est d'un orgueil outrageux. Oui, mais il n'était plus en sortant ce Didyme Dont l'orgueil insolent demandait sa victime, CORN. *Théod.* IV, 4. Tout vainqueur insolent à sa perte travaille, LA FONT. *Fabl.* VII, 13. Ceux mêmes qui n'étaient pas ambitieux dans une condition médiocre, deviennent quelquefois insolents lorsqu'ils se trouvent dans une plus grande élévation, FLÉCH. *Duch. de Mont.* D'un rival insolent arrêtez les complots, RAC. *Mithr.* II, 5. ‖ Il se dit, dans le même sens, en parlant des choses. Et l'insolent orgueil de sa cagoterie N'a triomphé que trop de mon juste courroux, MOL. *Tart.* III, 4. Il [Satan] tomba du ciel ainsi qu'un éclair; et, assemblant avec lui tous les compagnons de son insolente entreprise.... BOSS. 1er *sermon, Démons*, 2. On dit même qu'au trône une brigue insolente Veut placer Aricie et le sang de Pallante, RAC. *Phèd.* I, 5. Pour éblouir les yeux, la fortune arrogante Affecta d'étaler une pompe insolente, BOIL. *Épître* IX. D'esclaves entourés, sur un char insolent, Ils [les conquérants] foulaient à grand bruit la terre.... ROUCHER, *les Leçons de la mort.* ‖ 5° Fig. et familièrement. Extraordinaire, inouï, immérité. Bonheur insolent. Fortune insolente. ‖ 6° *S. m.* et *f.* Personne insolente. C'en est assez, Félix, reprenez ce courroux, Et sur cet insolent vengez vos dieux et vous, CORN. *Poly.* V, 3. L'insolente n'a pu dissimuler sa joie, ROTROU, *Bélis.* I, 4. L'insolent devant moi ne se courba jamais, RAC. *Esth.* II, 1. Quel est cet insolent qui pense me braver? VOLT. *Orphel.* III, 2. On s'avise quelquefois de comparer l'insolent avec l'insolence, et, l'un ne paraissant pas fait pour l'autre, on le fait rentrer dans l'ordre, DUCLOS, *Consid. mœurs*, ch. 10. ‖ Familièrement. Celui qui offense la modestie, la pudeur. L'insolent de la force empruntant le secours, RAC. *Phèdre*, IV, 1. J'ai connu, me dit-il, une honorable dame qui confessait qu'un jour, après avoir crié à l'insolence, il lui était échappé enfin de dire: charmant insolent, MARMONTEL, *Mém.* VII.

— HIST. XVIe s. Nouveauté insolente, DELAPORTE, *Epithètes.*

— ÉTYM. Lat. *insolentem*, de *in*.... et *solens*, habituel (voy. SOULOIR), mot à mot : inaccoutumé; de là on passe au sens de manière excessive, puis à celui d'un insolent; toutes ces acceptions sont dans le latin.

† **INSOLENTER** (in-so-lan-té), *v. a.* Traiter avec insolence. Mme la duchesse se sentit soulagée [illegible] au moins insolenté sa sœur, ST-SIM. 271, 172. Nous qui faisons ordinairement bouquer la noblesse, il ne sera pas dit que nous nous laissions insolenter par la roture, DANCOURT, *le Prix de l'arquebuse*, sc. 14.

— ÉTYM. *Insolent.*

† **INSOLER** (in-so-lé), *v. a.* Terme didactique. Exposer au soleil. Insoler un corps. ‖ S'insoler, *v. réfl.* S'exposer aux rayons du soleil.

— ÉTYM. Lat. *insolare*, de *in*, en, et *sol*, soleil.

† **INSOLIDARITÉ** (in-so-li-da-ri-té), *s. f.* Manque de solidarité. Pour qui considère nos habitudes de licence, nos goûts de calomnie, notre esprit d'insolidarité, notre insouciance du bien public, PROUDHON, *De la justice*, I, 98.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *solidarité.*

† **INSOLIDE** (in-so-li-d'), *adj.* Qui manque de solidité.

— HIST. XVIe s. Insolide, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *insolidus*, de *in*.... 1, et *solidus*, solide.

† **INSOLIDEMENT** (in-so-li-de-man), *adv.* D'une manière qui n'est point solide. Maison insolidement construite.

— HIST. XVIe s. Insolidement, COTGRAVE.

† **INSOLIDITÉ** (in-so-li-di-té), *s. f.* État de ce qui n'est point solide. L'insolidité des fondements. ‖ Fig. L'insolidité d'un argument. Je commence à voir que sa façon d'agir [du P. Noël] est bien différente de la mienne, parce qu'il produit ses opinions à mesure qu'il les conçoit; mais leurs contrariétés propres suffisent pour en montrer l'insolidité, PASC. *Lettre à le Pailleur.*

— HIST. XVIe s. Par l'insolidité du fondement, O. DE SERRES, 756.

† **IN SOLIDO**, voy. SOLIDO.

INSOLITE (in-so-li-t'), *adj.* Qui n'est point d'usage, qui est contraire à l'usage. C'est dans un de ces livres de l'analogie qu'il [César] recommandait particulièrement d'éviter, comme un écueil, les expressions nouvelles et insolites, ROLLIN, *Hist. anc.* t. XII, liv. 25, ch. II, art. 2, p. 269, dans POUGENS. La manière insolite de combattre avait un peu effrayé les ennemis des Romains, LE P. CATROU, dans DESFONTAINES. Ils prirent une voie insolite, ID. *ib.* Ces démarches illégales et insolentes autant qu'insolites rebutent ceux qui travaillent pour moi, VOLT. *Lett. Arnoult*, 15 juin 1761.

— HIST. XVIe Il remet ceste et autres injures insolites et indignitez à lui faittes, entierement à la volonté de Dieu, M. DU BELLAY, 312.

— ÉTYM. Lat. *insolitus*, de *in*.... 1, et *solitus* participe de *solere* avoir coutume (voy. SOULOIR).

† **INSOLITEMENT** (in-so-li-te-man), *adv.* D'une manière insolite.

INSOLUBILITÉ (in-so-lu-bi-li-té), *s. f.* ‖ 1° Terme de chimie. Qualité des substances qui ne peuvent se dissoudre. ‖ 2° Impossibilité de résoudre un problème, une question, etc. L'insolubilité d'un problème, d'une question.

— ÉTYM. Lat. *insolubilitatem*, de *insolubilis*, insoluble.

INSOLUBLE (in-so-lu-bl'), *adj.* ‖ 1° Terme de chimie. Qui ne peut se dissoudre. La résine est insoluble dans l'eau. ‖ 2° Qu'on ne peut résoudre, expliquer. Trouver le secret de mesurer cet angle, en connaître la différence, lorsque la terre est au Cancer et lorsqu'elle est au Capricorne; avoir par ce moyen ce qu'on appelle la parallaxe des étoiles fixes, est un problème insoluble en n'employant que les instruments connus jusqu'ici, VOLT. *Newt.* II, 4.

— HIST. XIIIe s. Elle [la logique] se deffent d'insolubles, De solucez et de fallaces, *Bat. des sept arts.* ‖ XVIe s. Il se vanta d'avoir un argument insoluble et ferme par dessus tous les autres, assavoir la prophetie d'Adam, CALV. *Instit.* 360. Il leur proposa plusieurs questions, qui sembloient insolubles, AMYOT, *Alex.* 107.

— ÉTYM. Lat. *insolubilis*, de *in*.... 1, et *solubilis*, soluble.

† **INSOLUBLEMENT** (in-so-lu-ble-man), *adv.* D'une manière insoluble.

INSOLVABILITÉ (in-sol-va-bi-li-té), *s. f.* Impuissance de payer. L'insolvabilité de ce débiteur.

— ÉTYM. *Insolvable.* Au XVIe siècle on disait insolvence.

INSOLVABLE (in-sol-va-bl'), *adj.* Qui n'a pas de quoi payer. Mourir insolvable. Je voulais que ce débiteur insolvable par le désordre de ses affaires et [illegible]: dans une obscure prison fût enfermé, lui comme, fût délivré, [illegible]. 2° dim. après [illegible]

Pentec. Dominic. t. III, p. 113. || Fig. La gloire n'est pas tant une dette dont s'acquitte le public, qu'un aveu de ce qu'il doit et tout ensemble une protestation qu'il est insolvable, BALZAC, *la Gloire.* Insolvable de son fonds, elle [l'âme] sent sa pauvreté et sa misère, BOURD. *Pensées,* t. III, p. 280.

— ÉTYM. *In....* 1, et *solvable.* Au XVIe siècle, on disait *insolvent,* avec raison, puisque le sens est celui du latin *insolvens,* qui ne paye pas.

INSOMNIE (in-so-mnie), *s. f.* Privation de sommeil. L'abbé Têtu a des vapeurs qui l'occupent et toutes ses amies ; ce sont des insomnies qui passent les bornes, SÉV. 13 déc. 1688. Des insomnies presque continuelles m'annoncent une disposition inflammatoire qui terminera vraisemblablement par me faire prendre congé de ce meilleur des mondes possibles, D'ALEMB. *Lett. au roi de Prusse,* 20 nov. 1772. Je me tourne et m'agite, et ne peux nulle part Trouver que l'insomnie amère, impatiente, Qu'un malaise inquiet et qu'une fièvre ardente, A. CHÉN. *Élég.* XXIII.

— ÉTYM. Lat. *insomnia,* de *in....* 1, et *somnus,* sommeil (voy. SOMME, *s. m.*).

† INSONDABLE (in-son-da-bl'), *adj.* Qui ne peut être sondé. Fondrières insondables, SCARRON. || Fig. Qui peut sonder de Dieu l'insondable pensée? LAMART. *Joc.* II, 63.

— ÉTYM. *In....* 1, et *sonder.*

† INSONORE (in-so-no-r'), *adj.* Qui n'est point sonore. Quand Zoïle veut louer quelqu'un, sa trompette devient insonore, MERCIER. L'asphalte comprimé [en chaussée] ne présente ni boue ni poussière ; il est insonore, G. MAURICE, *Presse scientif.* 1864, t. I, p. 267.

— ÉTYM. Lat. *insonorus,* de *in....* 1, et *sonorus,* sonore.

† INSONORITÉ (in-so-no-ri-té), *s. f.* État de ce qui n'est point sonore.

† INSOUCI (in-sou-si), *s. m.* Absence de souci, de sollicitude. Combien les hommes de l'opposition des quinze ans n'ont-ils pas reproché au gouvernement de la branche aînée sa dépendance de l'étranger, son insouci de l'honneur national, son ignorance de la vraie politique du pays! CARREL, *Œuvres,* t. IV, p. 248. L'insouci de la plupart des hommes à l'endroit de cette science d'eux-mêmes a droit de confondre, D. STERN, *Essai sur la liberté,* p. 14.

— ÉTYM. *In....* 1, et *souci.*

† INSOUCIAMMENT (in-sou-si-a-man), *adv.* D'une manière insouciante. Que l'histoire reproche à Henri d'avoir, au lendemain de Coutras, abandonné son armée et perdu insouciamment les fruits de sa victoire pour courir à Pau aux pieds de Mme de Grammont..., YUNG, *J. des Débats,* 26 juill. 1865.

INSOUCIANCE (in-sou-si-an-s'), *s. f.* État ou caractère de celui qui est insouciant. Du doge rassuré par mon insouciance Rien ne peut ébranler l'aveugle confiance, ANCELOT, *Fiesque,* IV, 5. Les simples soldats, qui voient toute leur vie dans le moment présent, et qui, attendant peu de l'avenir, ne s'en inquiètent guère, conservaient leur insouciance, la plus précieuse de leurs qualités, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VIII, 11. Telle était l'insouciance qui résultait de cette multiplicité d'événements et de malheurs sur lesquels on était comme blasé, et tel l'égoïsme produit par l'excès de fatigue et de souffrance, qu'ils ne laissaient à chacun que la mesure de force et de sentiment indispensable pour son service et pour sa conservation personnelle, ID. *ib.* VIII, 6. || Absence de souci, d'inquiétude sur quelque chose. L'insouciance du danger, de la mort.

— ÉTYM. *Insouciant.*

INSOUCIANT, ANTE (in-sou-si-an, an-t'), *adj.* Qui ne se soucie pas d'une chose ou des choses. Être insouciant du lendemain. On verra dans le monde des maris insouciants qui savent tout et ne se fâchent de rien, GENLIS, *Veill. du chât.* t. III, p. 48.

— ÉTYM. *In....* 1, et *soucier.*

† INSOUCIEUSEMENT (in-sou-si-eû-ze-man), *adv.* D'une manière insoucieuse. La nuit, quand tout dort insoucieusement à bord..., *J. des Débats,* 17 janv. 1866.

† INSOUCIEUX, EUSE (in-sou-si-eû, eû-z'), *adj.* Qui n'a point de souci, qui ne se soucie pas de. [Le Napolitain] Prie un saint et s'endort sous une colonnade, Insoucieux du lendemain, MÉRY, dans LEGOARANT. Il voulut deviner par quel ancien mystère, Quel charme souverain l'homme était retenu, Insoucieux de l'heure, aux bords du rocher nu, ID. *Naissance de la rime,* dans *Revue de Paris,* 2e période, t. X, p. 182.

— ÉTYM. *In....* 1, et *soucieux.*

† INSOUDABLE (in-sou-da-bl'), *adj.* Qu'on ne peut souder.

— ÉTYM. *In.* 1, et *souder.*

† INSOUFFRABLE (in-sou-fra-bl'), *adj.* Qui ne peut être souffert.

— HIST. XVe s. Et comme tel visce soit à Dieu comme insouffrable, CHRIST. DE PISAN, *Charles V,* I, 27.

— ÉTYM. *In....* 1, et *souffrir.*

INSOUMIS, ISE (in-sou-mi, mi-z'), *adj.* Non soumis. Peuples insoumis. Les Saxons insoumis, MERMET, *Rol. à Roncevaux.* || Substantivement. Jeune soldat qui, ayant reçu une feuille de route, n'est pas arrivé à sa destination au jour fixé par cet ordre. Il y a quelques insoumis dans le département.

— ÉTYM. *In....* 1, et *soumis.*

† INSOUMISSION (in-sou-mi-sion), *s. f.* Caractère, état de ce qui n'est pas soumis.

— ÉTYM. *In....* 1, et *soumission.*

INSOUTENABLE (in-sou-te-na-bl'), *adj.* || 1° Qu'on ne peut soutenir, défendre, justifier. Elle fera passer leur opinion pour insoutenable, PASC. *Prov.* II. Des erreurs si insoutenables et si visiblement opposées à la pureté de l'Évangile, ID. *2e factum pour les curés de Paris.* Les absurdités où ils tombent en niant la religion, deviennent plus insoutenables que les vérités dont la hauteur les étonne, BOSS. *Anne de Gonz.* Il n'y a rien qu'il ne vaille mieux admettre que de dire des choses si insoutenables, FÉN. *Exist.* 28. On croit se trouver dans des conjonctures où il faut fermer les yeux à l'iniquité, soutenir des abus que l'on connaît insoutenables, MASS. *Carême, Immut. de la loi.* Il est insoutenable d'admettre une succession d'êtres matériels pensants par eux-mêmes, VOLT. *Dial.* VII, 2. || 2° Qu'on ne peut supporter, endurer. Ne pouvant soutenir vos propres pensées, et croyant que tout ce qui est possible arrivera ; voilà le plus cruel et le plus insoutenable état où l'on puisse être, SÉV. 11 oct. 1688. N'est-ce pas dans un père une témérité insoutenable de vouloir se rendre maître des vocations et des états de sa famille? BOURDAL. *1er dim. après l'Épiph. dominic.* t. I, p. 17. Plus il aime le monde, plus son ennui devient insoutenable, MASS. *Avent, Bonh.* La vertu nous paraît plus triste et plus insoutenable, ID. *Carême, Dégoûts.* Comme il y a plus de cœurs pusillanimes que d'âmes fortes, l'idée de la mort se trouve toujours exagérée, ses approches trop redoutées, et son aspect insoutenable, BUFF. *Probabilité de vie.* Ils se baignaient très-souvent hommes et femmes pêle-mêle dans des étuves échauffées à un degré de chaleur insoutenable pour tout autre que pour eux, ID. *Hist. nat. hom. Œuv.* t. V, p. 110. || 3° Qui choque extrêmement. Vanité insoutenable. C'est un homme insoutenable. Il est insoutenable avec ses prétentions.

— ÉTYM. *In....* 1, et *soutenable.*

† INSOUTENABLEMENT (in-sou-te-na-ble-man), *adv.* D'une manière insoutenable.

† INSPECTATEUR (in-spè-kta-teur), *s. m.* Terme inusité. Celui qui examine curieusement. Les Allemands, curieux lecteurs et inspectateurs desdites inscriptions, MOL. *Fâch.* III, 2.

— ÉTYM. Lat. *inspectatorem* (QUICHERAT, *Addenda*), de *inspectare,* inspecter (voy. INSPECTER).

INSPECTÉ, ÉE (in-spè-kté, ktée), *part. passé* d'inspecter. Les collèges inspectés tous les ans.

INSPECTER (in-spè-kté), *v. a.* Examiner avec autorité, ou avec une mission spéciale d'une autorité compétente. Il est chargé d'inspecter les collèges. || Absolument. C'est M. un tel qui inspecte.

— ÉTYM. Lat. *inspectare,* de *in,* en, et *spectare,* regarder (voy. SPECTACLE).

INSPECTEUR, TRICE (in-spè-kteur, tri-s'), *s. m.* et *f.* Celui ou celle dont la fonction est d'inspecter, de surveiller quelque chose. Inspecteur aux revues. Dans les manufactures libres, l'intérêt du commerçant suffit pour qu'il veille à la perfection de ses denrées ; et cet intérêt est le meilleur et le plus sûr de tous les inspecteurs, CONDORCET, *Monrigni.* || Dans l'université, inspecteurs de l'enseignement primaire, ou inspecteurs primaires, ou inspecteurs des écoles, ceux qui sont chargés de surveiller l'enseignement primaire. Inspecteurs d'académie, ceux qui inspectent les établissements d'instruction publique dans une académie; il y en a un par département. Inspecteurs généraux, ceux qui sont chargés d'inspecter, les uns pour les lettres, les autres pour les sciences, les lycées et collèges importants de toute la France. Inspecteurs de l'enseignement supérieur, ceux qui sont chargés d'inspecter les facultés. || Inspectrice, dame chargée d'inspecter les pensions de jeunes filles. Il y a des inspectrices pour les écoles communales de jeunes filles et pour les salles d'asile. || Inspecteur général, celui qui a l'inspection sur toute une branche d'un service public. Pour soutenir la discipline militaire, il [Louis XIV] créa des inspecteurs généraux, ensuite des directeurs, qui rendirent compte de l'état des troupes, et on voyait par leur rapport, si les commissaires des guerres avaient fait leur devoir, VOLT. *Louis XIV,* 29. || Inspecteurs de la salle, les cinq députés chargés de la police des conseils sous le Directoire. || Inspectrice, la femme d'un inspecteur. Madame l'inspectrice. || Inspecteur des compagnies franches de la marine, inspecteur des galères, inspecteur général de la marine et des galères, différents titres qu'on a donnés, dans le XVIIe siècle, à des officiers chargés d'inspection.

— ÉTYM. Lat. *inspectorem,* de *inspectum,* supin de *inspicere,* examiner, de *in,* en, et *specio,* regarder (voy. SPECTRE).

INSPECTION (in-spè-ksion ; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Action d'inspecter quelque chose, de l'examiner. À la première inspection, on connaît que cet acte est faux. Faire l'inspection des armes. Lorsque quelqu'un dit : je pense, donc je suis, il ne conclut pas son existence de sa pensée comme par la force de quelque syllogisme, mais comme une chose connue de soi ; il la voit par une simple inspection de l'esprit, PASC. *Rép. aux 2es object.* 22. Les Arabes, habitant sous des tentes, étant continuellement à portée d'observer les astres, furent peut-être les premiers qui réglèrent leurs années par l'inspection du ciel, VOLT. *Dict. phil. Job.* || 2° La fonction d'examiner quelque chose, de la surveiller. Inspection des écoles. Inspection d'académie. Des magistrats qui eussent inspection sur la conduite des femmes, MONTESQ. *Esp.* VII, 10. Le chancelier en Angleterre avait inspection sur la cour du banc, VOLT. *Mœurs,* 76. || 3° Place, emploi d'inspecteur. Il obtint une inspection dans les ponts et chaussées. || Division ecclésiastique dans les pays protestants.

— ÉTYM. Provenç. *inspection;* espagn. *inspeccion;* ital. *inspezione,* du lat. *inspectionem,* inspection (voy. INSPECTEUR).

† INSPIRANT, ANTE (in-spi-ran, ran-t'), *adj.* Qui est propre à inspirer, inspirateur. Les circonstances où il [Pallas] écrivait n'avaient rien de bien inspirant, CUVIER, *Éloge de Pallas.*

INSPIRATEUR, TRICE (in-spi-ra-teur, tri-s'), *adj.* || 1° Terme de physiologie. Qui sert à l'inspiration. Mouvements inspirateurs. || Muscles inspirateurs, muscles qui servent à l'inspiration, en produisant l'ampliation de la poitrine. Le diaphragme est le principal muscle inspirateur. || 2° Fig. Qui agit comme un souffle sur l'âme, sur l'esprit. ...Autour de lui tandis que tout sommeille, La lampe inspiratrice éclaire encor sa veille, DELILLE, *Homme des champs,* I. Ce calme inspirateur que le poëte implore, M. J. CHÉN. *la Promenade.* Quelquefois seulement, quand mon âme oppressée Sent en rhythmes nombreux déborder sa pensée, Au souffle inspirateur du soir, dans les déserts Ma lyre abandonnée exhale encor des vers, LAMART. *Méd.* I, 20. Ce jour inspirateur [le clair de lune] et qui la fait rêver [la pensée], Vers les choses d'en haut l'invite à s'élever, ID. *Harm.* I, 10. || Substantivement. Par ses relations avec les dilettanti, il se faisait passer en Italie et dans toute l'Europe pour l'inspirateur des beaux-arts, MARMONTEL, *Mém.* VI. Ô toi l'inspiratrice et l'objet de mes chants, DELILLE, *la Pitié,* I. J'ai choisi Richardson comme inspirateur de Rousseau et comme premier modèle du pathétique familier, exagéré par Diderot, VILLEMAIN, *Litt. fr. 18e siècle,* 2e part. 3e leç.

— ÉTYM. Lat. *inspiratorem,* de *inspirare,* inspirer.

INSPIRATION (in-spi-ra-sion ; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Terme de physiologie. Action par laquelle l'air est inspiré, entre dans les poumons, mouvement opposé à l'expiration. Immédiatement après que l'air, chargé d'exhalaisons nuisibles, a été chassé au dehors par l'expiration, l'inspiration introduit dans le poumon un nouvel air, et avec lui bien des principes qui influent plus ou moins sur la sanguification, BONNET, *Contempl. nat. Œuvr.* t. VIII, p. 30, note 1, dans POUGENS. Il paraît certain que les loups et les chiens ne hurlent que par inspiration ; on peut s'en assurer aisément, en faisant hurler un petit chien près du visage, on verra qu'il tire l'air dans sa poitrine, au lieu de le pousser au dehors, BUFF. *Suppl. à l'hist. nat. Œuvr.* t. XI, p. 188, dans POUGENS. || 2° Fig. Mouvements de l'âme, pensées, actions qui sont dus à une insufflation divine comparée à l'insufflation qui introduit l'air dans la poitrine. Un soldat, poussé, dit Josèphe, par une inspiration divine, se fait lever par ses compagnons à une fenêtre et met le feu dans ce temple auguste [de Jérusalem], BOSS. *Hist.* II, 8. Il [le

Jeune Scipion] attaque Carthage la Neuve, comme s'il eût agi par inspiration, et ses soldats l'emportent d'abord, ROLL. *Hist.* I, 8. Qu'y a-t-il donc, chrétiens, qui puisse nous empêcher de recevoir, sans différer, ses inspirations de Dieu, pour la pénitence? ID. *Duch. d'Orl.* || On fait un pape par voie d'inspiration, lorsque tous les cardinaux s'accordent unanimement et comme par inspiration à choisir un sujet qu'ils nomment à haute voix. || 3° Particulièrement. L'enthousiasme qui entraîne les poëtes, les musiciens, les peintres. Ce vers a été écrit d'inspiration. Cette pièce est pleine d'inspiration. Vous ferez votre tragédie quand votre enthousiasme vous commandera; car vous savez qu'il faut recevoir l'inspiration, et ne la jamais chercher, VOLT. *Lett. Chabanon*, 20 août 1766. Qu'est-ce donc que l'inspiration? l'art de lever un pan de voile, et de montrer aux hommes un coin ignoré ou plutôt oublié du monde qu'ils habitent, DIDER. *Salon de 1767, Œuv.* t. XIV, p. 368, dans POUGENS. Une inspiration céleste animant dans cet instant la physionomie de Corinne, STAEL, *Corinne*, X, 5. || 4° Action de conseiller quelqu'un, de lui suggérer quelque chose. Marie [d'Angleterre], ne se dirigeant que par les inspirations de Philippe II, faisait brûler les protestants, VOLT. *Mœurs*, 162. || La chose inspirée. Je vous dois cette inspiration. Il n'écoute que les inspirations de sa fureur.

— HIST. XIV° s. Après ce qu'out oré par grant devotion, Li vint divinement une inspiration, *Girart de Ross.* v. 4389. || XV° s. Et crois, quand la paix y fut premierement avisée, que ce fut par la grace de Dieu et inspiration divine, FROISS. II, II, 239. Si le roi Ferrant de Portingal eust eu nulle inspiration ni imagination de ce qui est à present.... ID. II, III, 29. || XVI° s. S'il se fait quelque inspiration d'un air pestilent, PARÉ, *Introd.* 10. Le cœur est rafreschi par l'inspiration, ID. II, 9.

— ÉTYM. Provenç. *inspiratio*; espagn. *inspiracion*; ital. *inspirazione*; du lat. *inspirationem*, de *inspirare*, inspirer.

† **INSPIRATOIRE** (in-spi-ra-toi-r'), *adj.* Terme de physiologie. Qui sert, qui a rapport à l'inspiration.

— ÉTYM. *Inspirer.*

INSPIRÉ, ÉE (in-spi-ré, rée), *part. passé* d'inspirer. || 1° Introduit par insufflation ou inspiration. L'air inspiré et expiré. L'eau inspirée par la bouche, et qui se répand dans les interstices des branchies, la rafraîchit [la frange formée par les vaisseaux], elle échappe ensuite par les opercules dans l'expiration, BONNET, *Contempl. nat.* III, 25, note 5. || 2° Qui a reçu l'inspiration divine ou poétique. David inspiré par le Seigneur. Muse contemple ta victime! Ce n'est plus ce front inspiré, Ce n'est plus ce regard sublime Qui lançait un rayon sacré, LAMART. *Médit.* I, 11. || 3° Qui est suscité dans l'esprit ou le cœur. Témoins des tendres feux à mon cœur inspirés, VOLT. *Olymp.* I, 4. || 4° Qui reçoit conseil, direction. Le prince inspiré par son ministre. || Inspiré de, avec un infinitif. Le plus sage de tous les rois, éclairé des lumières de l'esprit de Dieu, inspiré de laisser à la postérité le portrait d'une femme héroïque.... FLÉCH. *Mme de Montausier.* || 5° *S. m.* et *f.* Un inspiré, une inspirée, personne qui reçoit du ciel ce qu'elle pense, ce qu'elle dit. Tantôt l'inspirée devinait le passé, tantôt l'avenir, VOLT. *Mœurs, Proph.* || Par extension. Lui [Byron], le grand inspiré de la mélancolie, Qui, las d'être envié, se changeait en martyr, A. DE MUSSET, *Poésies nouv. Lett. à Lamartine.*

INSPIRER (in-spi-ré), *v. a.* || 1° Souffler dans. Inspirer de l'air dans la poitrine d'un noyé. Il [Satan] inspire son venin dans le cœur, BOSS. 2° *sermon, Démons*, 2. || 2° Terme de physiologie. Inspirer de l'air, faire entrer de l'air dans sa poitrine. Le ver renfermé dans la galle animale ne saurait se passer d'une communication libre avec l'air extérieur, il a besoin de l'inspirer, BONNET, *Contempl. nat.* XI, 8, note 6. || Absolument. Inspirer, faire l'acte de l'inspiration. Inspirer et expirer font l'acte complet de la respiration. || 3° Fig. Souffler dans le cœur, dans l'esprit, en parlant de la Divinité de qui sont reçues des lumières surnaturelles. C'est le Saint-Esprit qui l'a inspiré. La suite des événements justifia clairement que Mathathias était inspiré, BOSS. *Var.* 5° *avert.* 24. Les trembleurs, gens fanatiques qui croient que toutes leurs rêveries leur sont inspirées, ID. *Reine d'Anglet.* || Il se dit aussi des divinités du paganisme. Vous [Numa] qui leur avez persuadé [aux Romains] que vous étiez inspiré par la nymphe Égérie, FÉN. *Dial. des morts anc.* 10. || Familièrement. Je fus bien inspiré quand je fis telle chose, c'est-à-dire je fus bien avisé, j'eus une bonne idée lorsque, etc. Ah! que je fus bien inspirée, Quand je vous reçus dans ma cour! MARMONTEL, *Didon*, II, 3. || 4° Par extension, donner l'enthousiasme poétique, l'enthousiasme de l'art. Les poëtes disent que les Muses les inspirent. Et, maudissant cent fois le démon qui m'inspire, Je fais mille serments de ne jamais écrire, BOIL. *Sat.* II. Il [Cupidon] descend, il s'arrête aux champs de la Sicile, Où lui-même inspira Théocrite et Virgile, VOLT. *Henr.* IX. || Il se dit, en un sens analogue, de ce qui fait naître l'inspiration chez l'écrivain ou l'artiste. Ce beau sujet inspire le musicien. Achille était poétique, Mais, morbleu! nous l'effaçons; S'il inspire une œuvre épique, Nous inspirons des chansons, BÉRANGER, *Mirmidons.* || 5° Faire naître dans le cœur ou l'esprit quelque mouvement, dessein ou pensée. Ces mêmes dieux à Tulle ont inspiré ce choix, CORN. *Hor.* III, 3. Mme de Chaulnes prend ses mesures.... pour s'en aller à Chaulnes.... un besoin qu'inspire la vie qu'on fait ici; chacun veut s'en reposer à la campagne, SÉV. 7 oct. 1687. Vous ne perdez rien avec nous de toutes les bonnes qualités que Dieu vous a données; nous vous prions de les inspirer à votre fille, ID. 29 oct. 1688. Si.... nous attendons les derniers soupirs pour prendre les sentiments que la seule pensée de la mort nous devrait inspirer à tous les moments de notre vie, BOSS. *Duch. d'Orl.* Le courage qu'inspirait à nos troupes le besoin pressant de l'État, les avantages passés, et un jeune prince du sang qui portait la victoire dans ses yeux, ID. *Louis de Bourbon.* Il y a des âmes d'un ordre supérieur à ses lois [de l'amour], à qui il ne peut inspirer des sentiments indignes de leur rang, ID. *Mar.-Thér.* Méditant ces éloquents et graves discours qui enseignaient et qui inspiraient tous les ans la justice, FLÉCH. *Lamoignon.* Elle lui a inspiré [au fils de Louis XIV] ses premiers vœux et ses premières prières; elle a tiré de son cœur ses premiers soupirs, ID. *Mme de Mont.* Une dame illustre, capable de former l'esprit et le cœur des enfants du plus grand monarque du monde, de leur inspirer des paroles et des pensées dignes de leur rang et de leur naissance, ID. *ib.* Appelez les cruels qui vous l'ont inspirée [cette action si noire], RAC. *Brit.* IV, 3. Et moi-même éprouvant la terreur que j'inspire.... ID. *Phèd.* III, 5. Sait-il toute l'horreur que ce Juif vous inspire? ID. *Esth.* III, 4. Le ciel en ce moment m'inspire un artifice, ID. *Mithr.* III, 4. Votre exemple m'a inspiré le faste, FÉN. *Tél.* VIII. Ses regards inspiraient le respect et la crainte, VOLT. *Henr.* VII. On a de lui [Fénelon] cinquante-cinq ouvrages différents; tous partent d'un cœur plein de vertu; mais son Télémaque l'inspire, ID. *Louis XIV, écrivains, Fénelon.* Impose donc silence aux plaintes de ta lyre; Des cœurs nés sans vertu l'infortune est l'écueil; Mais toi, roi détrôné, que ton malheur t'inspire Un généreux orgueil, LAMART. *Méd.* I, 14. || On dit quelquefois inspirer dans; c'est une nuance. Vos bontés à leur tour Dans les cœurs les plus durs inspireront l'amour, RAC. *Alex.* III, 6. || Inspirer de, avec un infinitif. Autant de vertus qu'elle a pratiquées sont autant de sujets de confiance en la bonté de Dieu, qui se plaît à récompenser ceux à qui il inspire de le servir, FLÉCH. *Mme de Mont.* || Inspirer que, avec le verbe à l'indicatif. Des âmes hautaines qui, pour faire servir les princes [emprisonnés par ordre de la cour] à leurs intérêts cachés, ne cessaient de lui inspirer [au frère de Louis XIII] qu'il devait s'en rendre le maître, BOSS. *le Tellier.* || 6° Inspirer, avec le nom de la personne pour complément direct, conseiller, diriger, animer. Suivez, suivez, seigneur, le ciel qui vous inspire, CORN. *Cinna*, II, 1. Les dieux qui m'inspiraient et que j'ai mal suivis M'ont fait taire trois fois par de secrets avis, RAC. *Mithr.* IV, 2. Je vois que la sagesse elle-même t'inspire, ID. *Esth.* II, 5. || Inspirer quelqu'un de, avec un verbe à l'infinitif. Et l'inspirant bientôt de rompre avec Florange, Donnez-moi le moyen de montrer qu'à mon tour Je sais pour un ami contraindre mon amour, CORN. *la Veuve*, III, 1. [On peut voir au participe un exemple, dans Fléchier, d'une tournure semblable.] || 7° S'inspirer, *v. réfl.* Recevoir l'inspiration. Il s'inspire de ses lectures.

— HIST. XII° s. Tant furent espiré del felun suduiant [qui trompe] Tut li mielz [les mieux] de la curt et tut li plus vaillant, Et tut li plus sené [sensés], e Engleis e Normant, *Th. le mart.* 136. || XIII° s. Piteux diex, piteux roys, piteux hom, piteux sire, Par ta sainte pitié mon dur cuer si m'inspire, Que toute humaine cure puist haïr et despire, J. DE MEUNG, *Test.* 2103. || XIV° s. ....Mais Jesus inspiroit La noble bourgeoise qui par dedans estoit, Tellement qu'à nos gens doucement se rendoit, *Guesclin*, v. 21337. Et fut la dame avecques son seigneur et mary tellement inspirée de sens et de beau maintien.... *Ménagier*, I, 6. || XV° s. Et puis du lymon composa Adam qu'en paradis posa, Et lui inspira au corps l'ame, *Nativité de N. J. S. C. Mystere.* Ainsy est science donnée De Dieu et en l'homme inspirée, LA FONT. 308. || XVI° s. Ce mouchoir empoisonné inspira son venin si promptement que.... MONT. III, 159. Un feu d'où s'inspiroit la chaleur à tout le logis par des tuyaux, ID. IV, 245. Les vapeurs ou odeurs que nous attirons, inspirons par le nez es ventricules du cerveau, PARÉ, *Introd.* 10.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *inspirar*; ital. *inspirare*; du lat. *inspirare*, de *in*, en, dans, et *spirare*, souffler.

INSTABILITÉ (in-sta-bi-li-té), *s. f.* || 1° Défaut de stabilité physique. L'instabilité d'un équilibre. || Instabilité d'un navire, vice de construction d'un navire qui fait qu'il n'est pas bien stable à la mer. || Fig. J'ai promené mes yeux Sur l'instabilité qu'on trouve sous les cieux, TRISTAN, *M. de Chrispe*, III, 1. Allez, honneurs, plaisirs, qui me livrez la guerre; Toute votre félicité, Sujette à l'instabilité, En moins de rien tombe par terre; Et comme elle a l'éclat du verre, Elle en a la fragilité, CORN. *Poly.* IV, 2. Faisant réflexion que, de tant de milliers d'hommes, il n'en resterait pas un seul dans cent ans, il [Xercès] ne put refuser des larmes à l'instabilité des choses humaines, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. III, p. 190, dans POUGENS. L'avarice est une extrême défiance des événements qui cherche à s'assurer contre les instabilités de la fortune par une excessive prévoyance, et manifeste cet instinct avide qui nous sollicite d'accroître, d'étayer, d'affermir notre être, VAUVEN. *Introd. à la conn. de l'esp. humain*, II, 29. || 2° Fig. Défaut de stabilité morale. Et laissant dans son cœur parler sa défiance De l'instabilité d'un peuple qui balance, BRÉBEUF, *Phars.* IV. Dieu, pour punir l'irréligieuse instabilité de ces peuples, les a livrés à l'intempérance de leur folle curiosité, BOSS. *Reine d'Anglet.* La perpétuelle instabilité des Églises protestantes, ID. *Var.* 15. Celui [le royaume d'Israël] que la révolte avait élevé malgré les rois légitimes, eut en lui-même une perpétuelle instabilité et périt enfin sans espérance par ses fautes, ID. *Polit.* IX, 3, 6. Je sais, mes frères, que le sacrement de pénitence ne fixe pas l'instabilité du cœur humain, MASS. *Carême, Rechute*, 1. S'alarmer de la répugnance des penchants, de la médiocrité des forces, de l'instabilité des goûts, ID. *Ref. religieuse, sermon* 4. || 3° Non-permanence dans le même état. L'instabilité d'une combinaison chimique. L'instabilité du continent qui, perpétuellement battu, rongé, bouleversé par l'océan dont il éprouve les vicissitudes, d'un côté perd au loin peut-être des terres immenses, et de l'autre découvre à nos yeux de nouveaux pays, RAYNAL, *Hist. phil.* X, 2.

— HIST. XV° s. Condoleant lors les instabilités des choses humaines et la diversité des accidents que les fortunes transmettent inopinables, CHASTEL. *Expos. sur vérité mal prise.* || XVI° s. Redoubter l'instabilité de la fortune, AMYOT, *P. Æm.* 48. Le pis que je treuve en nostre estat, c'est l'instabilité, et que nos lois, non plus que nos vestements, ne peuvent prendre aulcune forme arrestée, MONT. III, 61. L'irresolution d'une part, puis l'inconstance et l'instabilité, est le plus commun et apparent vice de la nature humaine, CHARRON, *Sagesse*, I, 40.

— ÉTYM. Lat. *instabilitatem*, de *instabilis*, instable.

† **INSTABLE** (in-sta-bl'), *adj.* || 1° Qui n'est pas stable, permanent dans la même assiette. || Terme de mécanique. Équilibre instable, équilibre tel que, au moindre déplacement, le centre de gravité du corps cesse de tomber entre les appuis de ce corps, qui, dès lors, ne peut plus conserver la position qu'il avait. || Fig. Caractère instable. || 2° Terme de chimie. Combinaison instable, combinaison qui se défait facilement. || Acier instable, acier qui perd facilement ses propriétés.

— REM. Vaugelas ne croyait pas ce mot français. Il dit dans ses Remarques: Il y a beaucoup de mots de cette terminaison qui n'ont point de composés, comme aimable, mesprisable, faisable, haïssable, stable, on ne dit point inaimable, immesprisable, infaisable, inhaïssable, instable, pour signifier le contraire de leurs simples, VAUGEL. *Rem. ed. Th. Corn.* t. II, p. 1037, dans POUGENS. *Instable*, usité dans le XV° et le XVI° siècle, conservé par le langage de la mécanique, a repris sa place dans la langue.

— HIST. XV° s. Et veit ung homme de inhumaine figure, qui bien monstroit estre homme instable et croyant de leger conseil, sans aucunement regarder se il pretendoit à bien ou à mal, *Perceforest*,

t. IV, f° 68. || XVI° s. Tourbe stupide, servile, instable, et continuellement flottante en l'orage des passions, MONT. I, 376. J'ay le pied si instable et si mal assis, je le trouve si aysé à crouler et si prest au bransle.... ID. II, 323. O paix instable et fausse..., DESPORTES, *Amours d'Hippolyte*, XLII.

— ÉTYM. Lat. *instabilis*, de *in*.... 1, et *stabilis*, stable.

† **INSTABLEMENT** (in-sta-ble-man), *adv.* D'une manière qui manque de stabilité.

— HIST. XVI° s. Et comme instablement il [l'Amour] fait tourner sa roue, DESPORTES, *Amours d'Hippolyte*, XXXIII, *Élégie*.

† **INSTALLATEUR** (in-sta-la-teur), *s. m.* Celui qui installe. Les chanoines prébendés et les deux chanoines honoraires se sont ensuite dirigés vers la chaire archiépiscopale, où l'installateur a fait asseoir le prélat, et l'a mis ainsi en possession, *Installat. de Mgr Darboy, archevêque de Paris*, dans *Journal des Débats*, 22 AVR. 1863.

INSTALLATION (in-sta-la-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Acte par lequel un évêque, ou tout autre bénéficier, est mis en possession de sa dignité et de ses droits; locution prise de la stalle du chœur où l'on faisait asseoir le nouvel élu. Interrogez les peuples qui vous ont vu; faites-les consentir, si vous le pouvez, à votre installation dans le sanctuaire, MASS. *Confér. Vocation*, 1. || Par extension, il se dit de toute autre installation. L'installation du président d'un tribunal. L'installation doit être faite dans les formes, PATRU, *Plaidoyer* 16, dans RICHELET. Qui que ce soit n'est revêtu de la moindre charge, que son installation ne soit accompagnée de compliments sur sa grande capacité, DUCLOS, *Consid. mœurs*, ch. 2. || 2° Terme de marine. Action de mettre dans une disposition convenable tous les objets qui se trouvent à bord d'un bâtiment. || Il se dit, par extension, de l'arrangement intérieur dans un logement, dans une maison. Venez nous voir, notre installation est complète.

— ÉTYM. *Installer*.

INSTALLÉ, ÉE (in-sta-lé, lée), *part. passé* d'installer. Cette famille installée provisoirement dans une auberge. || Terme de marine. Un navire est bien ou mal installé, suivant que son gréement, ses emménagements, ses appareils sont plus ou moins commodément disposés pour un service actif.

INSTALLER (in-sta-lé), *v. a.* || 1° Faire l'installation d'un dignitaire ecclésiastique. Théodora et Marozie gouvernèrent Rome; on installa des papes de douze ans, de dix-huit ans, VOLT. *Ann. Emp. Doutes sur l'hist.* 5. || Par extension, faire l'installation de tout autre dignitaire ou fonctionnaire. Vous pourriez partager vos soins avec un gendre, L'installer dans le trône et le nommer César, CORN. *Pulchérie*, II, 2. Il [Louis XIV] installait lui-même ces colonels à la tête du régiment, en leur donnant de sa main un hausse-col doré avec une pique, VOLT. *Louis XIV*, 29. || 2° Placer, établir quelqu'un en quelque endroit. Installer un commis à son bureau. Le colonel Roguin voulut absolument passer avec moi la montagne et m'installer à Motiers, J. J. ROUSS. *Conf.* XII. || 3° Terme de marine. Disposer chaque objet à la place qui lui convient. || Par extension, installer sa maison, y faire les dispositions nécessaires pour y être à son aise. || 4° S'installer, *v. réfl.* Se donner à soi-même l'installation. Nota que M. le premier président s'installe lui-même: le plus ancien président se recule, et le premier président prend la place, *Arch. des finances, mss. Instruct. sur la Cour des comptes*, 1701, p. 87. || Se mettre, se caser. Il s'est installé dans un fauteuil. Je m'installerai bientôt dans mon nouveau logement.

— HIST. XVI° s. La premiere chose qu'il fist après estre installé en l'estat, fut qu'il nomma prince du senat L. Valerius Flaccus, AMYOT, *Caton*, 34. Il n'estoit aucun besoing d'y en installer un plus chevalereux, n'estant plus la ville de Lyon frontiere, CARLOIX, II, 17. Cosme de Medicis se fit et installa chef de la republique de Florence, BRANT. *Medicis*.

— ÉTYM. Wallon, *estaler*, placer; du bas-lat. *installare*, de *in*, en, dans, et le bas-lat. *stallus*, stalle (VOY. STALLE).

† **INSTAMINÉ, ÉE** (in-sta-mi-né, née), *adj.* Terme de botanique. Qui ne contient pas d'étamines.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *étamine*.

INSTAMMENT (in-sta-man), *adv.* D'une manière instante, avec instance. Je demande si instamment à Dieu qu'il ne t'arrive aucun mal, B. DE ST-P. *P. et V.*

— HIST. XVI° s. Il l'en pria très instamment, AMYOT, *Fab.* 20.

— ÉTYM. *Instant*, et le suffixe *ment*.

INSTANCE (in-stan-s'), *s. f.* || 1° Soin extrême, pressant. Et notre plus grand soin, notre première instance Doit être à le nourrir [l'esprit] du suc de la science, MOL. *F. sav.* II, 7. || 2° Sollicitation pressante. Demander avec instance. Et son amour même m'a fait instance De presser les moments d'une telle alliance, MOL. *F. sav.* II, 3. On ne sait pas faire instance pour obtenir la délivrance des passions, MASS. *Carême, Prière* 1. || Instances, au pluriel, en ce sens, est présentement plus usité que le singulier. Faire de vives instances. Ses instances furent pressantes. Peut-être que la personne infortunée qui corrompit la première votre innocence crie actuellement dans le lieu de son supplice [enfer], et fait des instances de rage auprès de son juge pour qu'il lui soit permis de venir vous montrer ce spectre affreux qui alluma autrefois dans votre âme encore pudique des désirs impurs, MASS. *Carême, Riche*. || 3° Nom qu'on donne à tout procès où il y a demande et défense. L'instance était pendante à tel tribunal. Former une instance. L'instance est périmée. Reprise d'instance. Je me la suis fait adjuger pour les frais d'une instance que j'ai eu l'esprit de faire durer dix-sept ans, et le fond du procès n'est pas jugé encore, DANCOURT, *Vacances*, sc. 3. || Terme de pratique. Instance par défaut, celle qui se poursuit lorsque le défendeur ne se présente pas. || Première instance, poursuite d'une action devant le premier juge. Il perdit son procès en première instance. || Tribunal de première instance, tribunal inférieur qui connaît de toutes les contestations en matière civile, à partir d'une certaine somme. Avoué près le tribunal de première instance. || On dit de même : juge de première instance. || Terme d'ancienne jurisprudence. Instances sommaires, procès qui s'instruisaient par écrit dans l'espace de six jours, en conséquence d'une requête présentée à la cour. || 4° Terme de l'école. Argument nouveau qui a pour objet de détruire la réponse faite au premier. Voilà une bonne instance. Que répondez-vous à cette instance? Les instances de Gassendi contre les Méditations de Descartes. Comme a fort bien répondu Sénèque à cette sorte d'instance [adressée à Épicure], LA MOTHE LE VAYER, *Vertu des païens*, II, *Épicure*. || 5° Cas, fois (acception qui a vieilli). Mon cheval tombe sur moi par deux instances, CHAULIEU, *Lett. inéd.* p. 95 (édit. de 1850).

— HIST. XIV° s. Et Tarquinius ha mis grant instance que les comices fussent hastez, BERCHEURE, f° 19, *recto*. S'il enchauçoit [poursuivait] les anemis par trop grant instance, ID. f° 50, *recto*. À instance de partie, *Ordonn. des rois*, t. VII, p. 645. || XV° s. Ceux qui tenoient les frontieres à l'instance du jeune roi d'Angleterre n'en estoient mie resjouis, FROISS. II, II, 4. Si assembloit le duc d'Anjou de tous lez [côtés], en instance de ce voyage, si grand avoir que merveilles, ID. II, II, 129. À ceste propre instance qu'ils donnerent sus nous, donna le comte de Gaiazze sus l'avant garde, COMM. VIII, 6. || XVI° s. De present estoyt le dict roy en la roche Clermauld, et là, en grande instance, se remparoyt luy et ses gens, RAB. *Garg.* I, 78. À nostre instance, le vieil Macrobe monstra ce que estoyt spectacle et insigne en l'isle, ID. *Pant.* IV, 26. Erreurs desquelles on debvroit, à toute instance, combattre la naissance et le progrez, MONT. I, 37. Elle sollicita son mary avecques extreme instance de.... ID. I, 252. L'instance encommencée, ils se sont portez pour appelans en la court de parlement, MARGUER. *Lett.* 159.

— ÉTYM. Provenç. *instancia*, *instanssa*; ital. *istanza*; du lat. *instantia*, de *instans*, instant.

1. **INSTANT, ANTE** (in-stan, stan-t'), *adj.* || 1° Qui poursuit, qui presse. Instante sollicitation. Aux instantes prières de cet homme. || 2° Qui nous est prochain, qui est sur nous. Le péril est instant. Le besoin est instant. Le régent avait accoutumé de me faire part des choses secrètes les plus importantes qui demandaient des partis instants à prendre, ST-SIMON 523, 201. L'abbé, qui n'avait pu compter sur rien de si instant, voulut capituler, ID. 7, 93.

— SYN. INSTANT, IMMINENT. Ce qui est instant se tient sur nous et nous presse; ce qui est imminent nous menace, tel est le sens étymologique qui indique la nuance. Un péril instant nous presse d'agir; un péril imminent nous avertit seulement par sa menace.

— HIST. XVI° s. Instante supplication, MONT. I, 17. Retournons à nostre bon Gargantua, qui est à Paris, bien instant à l'estude des bonnes lettres, RAB. *Garg.* I, 28. Le soupper achevé, consultarent sur l'affaire instant, et fust conclud que.... ID. *ib.* I, 40.

— ÉTYM. Berry, *instant*, *istans*, existant (*il n'est pas mort, il est toujours instant*); du lat. *instantem*, de *instare*, être pressant, de *in*, en, sur, et *stare*, se tenir debout (VOY. STABLE).

2. **INSTANT** (in-stan), *s. m.* || 1° La partie de temps infiniment petite qui est considérée comme actuelle et ne faisant qu'un point dans la durée. Dans le même instant. Un instant a souvent changé l'ordre des choses, ROTR. *Antig.* I, 2. Ce n'est plus cette reine éclairée, intrépide, ... Qui d'abord accablait ses ennemis surpris, Et d'un instant perdu connaissait tout le prix, RAC. *Athal.* III, 3. Insensés que nous sommes! que nous importe dans quelle situation la main de Dieu nous place pour l'instant rapide que nous paraissons sur la terre? MASS. *Carême, Riche*. || Elliptiquement et familièrement. Un instant, signifie attendez, arrêtez. Un instant, ne soyez pas si pressé. || 2° Il se dit quelquefois pour un certain intervalle de temps de peu de durée. Aboiard n'était pas dans son accès farouche : Les plus brutaux ont leurs instants, LA MOTTE, *Fabl.* III, 16. || 3° À chaque instant, à tout instant, *loc. adverb.* Continuellement, sans cesse. Il le repète à tout instant, à chaque instant. || 4° À l'instant ou dans l'instant, *loc. adverb.* Aussitôt, à l'heure même, tout à l'heure. Si le roi, dans l'instant, pour sauver le coupable, Ne lui donne à baiser son sceptre redoutable, RAC. *Esth.* I, 3. Mais sa langue en sa bouche à l'instant s'est glacée, ID. *Athal.* II, 2. À l'instant on chanta le combat des Centaures avec les Lapithes, FÉN. *Tél.* I. Lisez ce billet important Qu'un Arabe en secret m'a donné dans l'instant, VOLT. *Fanat.* III, 11. || 5° En un instant, en très peu de temps. Il le fait, il le fera, il l'a fait en un instant. || Dans un instant, tout à l'heure. Il reviendra dans un instant. || 6° Dès l'instant que, aussitôt que. Dès l'instant qu'il vous aperçut, il courut au-devant de vous. || 7° À l'instant que, dans l'instant où. Notre corps est transporté à l'instant que nous le voulons, BOSS. *Connaiss.* IV, 4.

— HIST. XVI° s. Ils furent negligens de corriger sa teste folle sus l'instant, RAB. *Garg.* I, 50. À chaque instant, MONT. I, 74. À touts instants, ID. I, 76. Que l'infinité des siecles tant passez qu'à venir n'est à Dieu qu'un instant, ID. II, 267.

— ÉTYM. *Instant* 1.

INSTANTANÉ, ÉE (in-stan-ta-né, née), *adj.* Qui ne dure qu'un instant, qui se produit en un instant. Longtemps on pensa que la lumière était instantanée, c'est-à-dire qu'elle ne mettait aucun temps appréciable pour se transmettre à travers les plus longues distances.

— ÉTYM. Adjectif formé d'*instant*, avec la finale latine *aneus*, comme dans *contemporaneus*, qui est du même temps, contemporain.

† **INSTANTANÉITÉ** (in-stan-ta-né-i-té), *s. f.* Qualité de ce qui est instantané. L'instantanéité des effets de la sensibilité et de l'activité prouve au moins la prodigieuse mobilité de l'organe immédiat des opérations de notre âme, BONNET, *Ess. analyt. âme*, ch. 24.

† **INSTANTANÉMENT** (in-stan-ta-né-man), *adv.* D'une manière instantanée, soudaine.

INSTAR (À L') (a-lin-star), *loc. prépos.* À la manière de, à l'exemple de, de même que. À l'instar du culte évangélique, il [Julien] essaya d'unir la morale à la religion, CHATEAUBR. *Génie*, I, 1, 1.

— REM. *À l'instar* est une préposition décriée, dit Chifflet, *Gramm.* p. 127. *À l'instar* n'est plus décrié; mais il a toujours quelque chose de technique qui en empêche l'emploi dans le haut style : Tailleur à l'instar de Paris.

— HIST. XVI° s. Et de la part des dits gens des comptes, auroit esté dit au contraire, qu'en l'an 1567 la dite chambre fut reglée à l'instar de celle de Paris; et en l'année 1575, le dit instar fut jugé, parties ouïes, *Déclaration du roi*, 5 août 1581.

— ÉTYM. Lat. *instar*, ressemblance.

† **INSTAURATEUR** (in-stô-ra-teur), *s. m.* Celui qui instaure.

— HIST. XVI° s. Instaurateur, *les Marguer. de la marguer.* p. 35, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *instauratorem* (VOY. INSTAURATION).

INSTAURATION (in-stô-ra-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* Établissement. Instauration des jeux Olympiques. L'instauration du temple de Jérusalem.

— HIST. XVI° s. Les parties dediées pour la propagation et instauration, PARÉ, I, 1.

— ÉTYM. Lat. *instaurationem*, de *instaurare*, de *in*, en, et un radical *staurare* qui paraît signifier affermir, palissader, et tenir au grec σταυρός, palissade; comp. aussi le goth. *stiurjan*, fixer; all. *steuer*; l'étymologie est le sanscr. *sthâvara*, fixe, ferme, de *sthâ*, en latin *stare*.

† **INSTAURER** (in-stô-ré), *v. a.* Donner l'instauration. Instaurer un temple.

— HIST. XVI° s. Par sa mort le peché a esté osté;

par sa résurrection, la justice a esté instaurée, CALV. *Instit.* 399.

— ÉTYM. Lat. *instaurare* (voy. INSTAURATION).

INSTIGATEUR, TRICE (in-sti-ga-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui instigue, qui pousse à faire quelque chose. Un certain ecclésiastique que l'on prétend avoir été instigateur de cette belle affaire, MAIN. *Lettres*, II, 33. Il était instigateur de la persécution, MAUCROIX, *Schisme*, livre I, dans RICHELET. Le diable, cet esprit superbe et jaloux de l'homme, fut l'instigateur des Juifs, comme il l'avait été de Caïn, BOSS. *Élévat. sur myst.* VIII, 3. Un Anglais fanatique, nommé Felton, l'assassina [Buckingham] d'un coup de couteau, sans que jamais on ait pu découvrir ses instigateurs, VOLT. *Mœurs*, 176. L'infâme Claudius, du crime instigateur, Fut de ma mort surtout le complice et l'auteur, DUCIS, *Haml. et*, II, 5. Ainsi la nature, ayant fait de l'amour le lien de tous les êtres, l'a rendu l'instigateur de nos lumières et de nos plaisirs, BERN. DE ST-P. *Paul et Virg.*

— HIST. XIVe s. Obvier aux fraudes, malices et baras des dits lombarz usuriers, et de leurs flatteurs, promoteurs et instigateurs, *Ordonn. des rois de France*, t. III, p. 646.

— ÉTYM. Provenç. *istiguador*; espagn. *instigador*; ital. *instigatore, istigatore*; du lat. *instigatorem*, de *instigare*, instiguer.

INSTIGATION (in-sti-ga-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* Action d'instiguer. Il leur demanda, à l'instigation de Perdiccas, quels étaient les auteurs de la sédition, VAUGEL. *Q. C.* VIII, 14. L'âme a péché par le ministère et même en quelque sorte par l'instigation du corps; et c'est pourquoi il est juste qu'elle soit punie avec son complice, BOSS. *Sermons, Résurrect. dern.* 1. L'âme sent, à de certaines instigations confuses, qu'il [le Saint-Esprit] veut quelque chose qu'elle ne peut comprendre, ID. *Ét. d'orais.* V, 26. On leur impute [aux jésuites] beaucoup de choses dont on n'a aucune preuve, mais que l'on croit facilement à l'instigation des préjugés, BAYLE, *lett. à Pecher*, 10 août 1705.

— REM. « L'Académie a jugé ce mot de palais et peu élégant : je m'en suis pourtant servi pour ma traduction de Quinte-Curce, VAUGEL. *Nouv. Rem.* p. 312. » L'arrêt de l'Académie n'a pas prévalu contre ce mot.

— HIST. XIVe s. Sanz les souffrir pour le temps avenir estre empeschiez en aucune maniere à l'instigation du dit bourgois ou d'aucune personne.... *Lettre de Charles V, Bibliothèque des chartes*, 4e série, t. III, p. 428. Comme à l'instigation, enortement et promotion de feu Estienne Marcel n'a gueres prevost des marchands de la ville de Paris.... *Ordonn.* t. IV, p. 346. Sans instigation de nul autre, BERCHEURE, f° 28, *verso*. || XVe s. Il ne vouit oncques consentir que ceux de la ville de Gand fussent appelés ès traités, et par le pourchas et instigation de ceux de Bruges, FROISSART, II, II, 246.

— ÉTYM. Lat. *instigationem*, de *instigare*, instiguer.

INSTIGUÉ, ÉE (in-sti-ghé, ghée), *part. passé* d'instiguer. Instigué par de mauvais conseils.

INSTIGUER (in-sti-ghé), j'instiguais, nous instiguions, vous instiguiez : que j'instigue, que nous instiguions, que vous instiguiez, *v. a.* Exciter à, comme par un aiguillon. Cet homme est instigué par un tel.

— HIST. XVe s. Guillaume de Montigny instiga et [illegible] de jouer aux dez, DU CANGE, *instigator*. || XVIe s. Ô [illegible] Fai que nous ne soyons [illegible], ni [illegible], Si contempteurs de toy, ains que tu nous instigues A t'aimer et benir pendant que nous vivons, J. LEHOUX, XV.

— ÉTYM. Provenç. *instigar*, *istigar*; espagn. *instigar*; ital. *instigare*; du lat. *instigare*, de *in*, en, et un primitif inusité *stigare*, qui est de même radical que le grec [illegible], piquer (voy. STIGMATE).

INSTILLATION (in-stil-la-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* Action de verser un liquide goutte à goutte. Verser par instillation.

— HIST. XVIe s. Instillation, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *instillationem*, de *instillare*, instiller.

INSTILLÉ, ÉE (in-stil-lé, lée), *part. passé* d'instiller. [illegible] gouttes d'un collyre instillées dans l'œil.

INSTILLER (in-sti-lé), *v. a.* Faire couler, verser goutte à goutte. || S'instiller, *v. réfl.* Être instillé. Le collyre s'instille dans l'œil.

— HIST. XVIe s. Prenez laict de figuier et instillez en la playe, PARÉ, XXIII, 13.

— ÉTYM. Lat. *instillare*, de *in*, en, et *stilla*, goutte (voy. STILLATION).

INSTINCT (in-stin; au singulier, le c seul se lie : un in-stin-k impérieux; au pluriel, l's se lie : des in-stin-z impérieux), *s. m.* || 1° Impulsion donnée, instigation (sens latin qui n'est plus guère usité). Ce fier tyran qui me caresse, Montre pour moi tant de tendresse.... Que je ne saurais présumer Si c'est par instinct de nature Ou par coutume de m'aimer, CORN. *Héracl.* V, 1. Il n'y a point d'autre cause qui ait fait parler de lui [Jésus-Christ] si clairement en ces endroits [les prophéties], si ce n'est l'instinct du Saint-Esprit, qui souffle où il veut et qui sait bien s'affranchir de toutes les règles des discours vulgaires, BOSS. *Explicat. de la prophét. d'Isaïe*, 3e *lett.* Il [le prince du monde, Satan] anime les Juifs, et je [Jésus] les vois avancer par son instinct, ID. *Méd. sur l'Év. la Cène*, 93e *jour*. || 2° Impulsion intérieure et involontaire, qui meut l'âme humaine. Nous n'écoutons d'instincts que ceux qui sont les nôtres, Et ne croyons le mal que quand il est venu, LA FONT. *Fabl.* I, 8. Si le vôtre [esprit] est né propre aux élévations Où montent des savants les spéculations, Le mien est fait, ma sœur, pour aller terre à terre.... Ne troublons point du ciel les justes règlements, Et de nos deux instincts suivons les mouvements, MOL. *F. sav.* I, 1. Le mot d'instinct, en général, signifie impulsion ; il est opposé à choix, BOSS. *Connaiss.* V, 13. L'autre [Condé].... par ces grandes pensées que le ciel envoie et par une espèce d'instinct admirable dont les hommes ne connaissent pas le secret, semble né pour entraîner la fortune.... ID. *Louis de Bourbon*. Cet âge où l'on ne suit que les premiers instincts de la liberté, FLÉCH. *Duc de Mont.* Que ne peut la frayeur sur l'esprit des mortels? Dans le temple des Juifs un instinct m'a poussée, RAC. *Athal.* II, 5. Ce n'était que par instinct que j'agissais ainsi; et l'instinct ne débrouille rien, MARIV. *Pays. parv.* 2e part. Cet instinct tout-puissant de moi-même ignoré, Devançant la raison, croissant avec notre âge, Du ciel qui conduit tout fut le secret ouvrage, VOLT. *Fanat.* III, 3. Ce faux instinct de gloire égara mon courage, ID. *Mérope*, II, 2. Il faut avouer que, dans les arts de génie, tout est l'ouvrage de l'instinct, ID. *Lett. Diderot*, 20 avr. 1773. L'instinct gouvernera toujours toute la terre ; car les passions sont la production de l'instinct, et les passions régneront toujours, ID. *Dial.* XXIX. C'est à un instinct mécanique, qui est chez la plupart des hommes, que nous devons la plupart des arts, et nullement à la saine philosophie, ID. *Dict. phil. Fr. Bacon*. N'est-il pas vrai que l'instinct et le jugement, ces deux fils aînés de la nature, nous enseignent à chercher en tout notre bien-être, et à procurer celui des autres, quand leur bien-être fait le nôtre évidemment? ID. *Dial.* XXIV, 7. Sa santé, qu'il avait toujours ménagée, s'altéra l'hiver dernier; il sentit par cet instinct que la nature nous a donné, que sa fin était prochaine, CONDORCET, *Montigni*. Qu'un autre vous réponde, ô sages de la terre ! Laissez-moi mon erreur; j'aime, il faut que j'espère; Notre faible raison se trouble et se confond ; Oui, la raison se tait, mais l'instinct vous répond, LAMART. *Médit.* I, 5. Par l'infaillible instinct le cœur soudain frappé Ne craint pas de retour, ni de s'être trompé, ID. *Joc.* III, 102. On a remarqué ces cruels instincts chez des hommes de caractères très-différents, et l'histoire les a qualifiés d'instincts pervers : il serait plus juste de les qualifier d'instincts pervertis soit par une maladie du cerveau contractée dans le milieu où ces hommes sont nés, soit par l'impunité, mortelle à la raison, que certaines situations leur ont assurée dès leurs premiers pas dans la vie : on a vu de jeunes rois égorger des biches qu'ils semblaient chérir, pour le seul plaisir de voir palpiter leurs entrailles, GEORGES SAND, *Elle et Lui*, ch. XII. || En ce sens, il se dit aussi des animaux. Son éléphant, par un instinct de vengeance, fit un carnage des ennemis, VAUGEL. *Q. C.* VIII, 14. || 3° Particulièrement. Stimulation intérieure qui détermine l'être vivant à une action spontanée, involontaire ou même forcée, pour un but de conservation ou de reproduction; ou, plus précisément, mode d'activité du cerveau qui porte à exécuter un acte sans avoir notion de son but, et à employer des moyens toujours les mêmes, sans jamais chercher à en créer d'autres. Nous [hommes] agissons tout autrement [que les animaux] : La volonté nous détermine, Non l'objet, ni l'instinct, LA FONT. *Fabl.* X, 1. Il y a [sur les animaux] deux opinions qu'il est bon de rappeler en peu de paroles : la première veut que l'instinct des animaux soit un sentiment; la seconde n'y reconnaît autre chose qu'un mouvement semblable à celui des horloges et autres machines, BOSS. *Conn.* V, 13. Tout sentiment est instinct, une conformité secrète de nos organes avec les objets forme notre instinct, VOLT. *Dict. phil. Instinct*. Presque tous les quadrupèdes et les reptiles mêmes perfectionnent, en vieillissant, leur instinct jusqu'aux bornes prescrites : les fouines, les renards, les loups en sont une preuve évidente; un vieux loup et sa compagne font toujours mieux la guerre que les jeunes, ID. *Dial.* XXV. L'instinct.... qui est la raison des bêtes, raison aussi inférieure à la nôtre qu'un tournebroche l'est à l'horloge de Strasbourg, ID. *ib.* Dans tous les êtres bien organisés, l'instinct se marque par des habitudes suivies, qui toutes tendent à leur conservation, BUFF. *Ois.* t. XVI, p. 119. L'éléphant, le castor et le singe, sont de tous les êtres animés ceux dont l'instinct est le plus admirable, ID. *Quadrup.* t. IV, p. 188. L'instinct social n'est pas donné à toutes les espèces d'oiseaux; mais dans celles où il se manifeste, il est plus grand, plus décidé que dans les autres animaux, ID. *Ois.* t. XV, p. 111. J'essayais de prouver que l'instinct n'est en général que le résultat des impressions des objets sur la machine, et que la portée de l'instinct est en raison directe du nombre, de l'espèce et de l'intensité des sensations, BONNET, *Ess. analyt. âme*, ch. 16. || Absolument. Il se dit des aptitudes qu'on remarque chez les animaux. Ce chien a de l'instinct, a beaucoup d'instinct. || 4° Très-grande aptitude. Cet enfant a l'instinct de la musique. || 5° Terme de manège. Naturel ou caractère d'un cheval.

— HIST. XVIe s. Comme l'on commençoit la batterie du costé d'une citadelle, les bandes, de leur instinct, presentent une escalade, [illegible] *Hist.* II, 161. S'il est quelque loy vraiment naturelle, c'est-à-dire quelque instinct, qui se veoye universellement et perpetuellement empreint aux bestes et en nous, MONT. II, 69. [Seigneur] Un cœur net en moy renouvelle, Afin que plus je ne chancelle, Suivant mon instinct vicieux, DESPORTES, *Œuv. chrest.* XVIII, *Ode*.

— ÉTYM. Lat. *instinctus*, de *instinctum*, supin de *instinguere*, pousser, exciter, de *in*, en, vers, et *stinguere*, de même radical que le grec στίζειν, piquer (voy. STIGMATE).

INSTINCTIF, IVE (in-stin-ktif, kti-v'), *adj.* Qui naît de l'instinct. Mouvement, sentiment instinctif. || Folie instinctive, voy. FOLIE.

— ÉTYM. *Instinct*.

INSTINCTIVEMENT (in-stin-kti-ve-man), *adv.* Par instinct. L'enfant fait instinctivement les mouvements très-compliqués qu'exige la succion du lait de sa mère.

— ÉTYM. *Instinctive*, et le suffixe *ment*.

† **INSTINCTIVITÉ** (in-stin-kti-vi-té), *s. f.* Qualité, état de ce qui est instinctif. L'instinctivité de certaines impulsions.

† **INSTINCTUEL, ELLE** (in-stin-ktu-èl, è-l'), *adj.* Qui appartient à l'instinct. Les lois instinctuelles.

† **INSTINCTUELLEMENT** (in-stin-ktu-è-le-man), *adv.* D'une manière instinctuelle.

† **INSTIPULÉ, ÉE** (in-sti-pu-lé, lée), *adj.* Terme de botanique. Qui n'est point garni de stipules. Plante instipulée.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *stipule*.

† **INSTITOIRE** (in-sti-toi-r'), *adj.* Terme de droit romain. Action institoire, action donnée contre un marchand pour ce qui s'est fait en son nom par son commis ou son facteur.

— ÉTYM. Lat. *institorius*, de *institor*, commis de marchand, de *insistere*, se tenir debout auprès, de *in*, en, et *sistere*, dérivé de *stare* (voy. ESTER).

INSTITUÉ, ÉE (in-sti-tu-é, ée), *part. passé* d'instituer. || 1° Établi. Les honneurs sont [illegible] pour récompenser le mérite, FLÉCH. *Mme de Mont.* [illegible] a reçu des institutions politiques. Lorsqu'il s'agira d'une nation déjà tout instituée, dont les goûts, les mœurs, les préjugés, les vices sont trop enracinés.... J. J. ROUSS. *Pologne*, [illegible] || 2° Établi en une charge, en une fonction. [illegible] de toutes ces jeunes filles adoptives, de [illegible] instituées par elle, GENLIS, *Mme de Maintenon*, t. [illegible], p. 145, dans POUGENS. || 3° Héritier institué, celui qui a été nommé héritier par testament. || Substantivement. Il restait un prince de la maison de Bourgogne, un comte de Nevers, [illegible] de l'institué, VOLT. *Mœurs*, 94. || 4° [illegible] plus important qu'un cheval [illegible] enfant bien institué? PATRU, *Plaid.* [illegible]

INSTITUER (in-sti-tu-é), [illegible], nous instituons, vous instituez; que j'institue, que nous instituions, que vous instituiez, *v. a.* || 1° Donner commencement, établir. Instituer une fête. Ce fut lui [Louis XIV] qui institua les [illegible], VOLT. *Louis XIV*, 29. Il institua l'ordre de Saint-Louis, récompense honorable, plus briguée souvent que la

fortune, VOLT. *Louis XIV*, 29. || [Le parlement] institua à perpétuité cette procession à laquelle il assiste tous les ans le 22 mars, en robes rouges, pour remercier Dieu d'avoir rendu Paris à Henri IV, et Henri IV à Paris, ID. *Hist. parl.* ch. XXXV. || 2° Établir en charge, en fonction. Instituer un juge, un notaire. || Terme de jurisprudence. Instituer un héritier, instituer héritier, nommer, faire quelqu'un son héritier par testament. Lorsque le père n'instituait ni exhérédait son fils, le testament était rompu; mais il était valable, quoiqu'il n'exhérédât ni instituât sa fille, MONTESQ. *Esp.* XXVII. || 3° Donner des institutions. Celui qui ose entreprendre d'instituer un peuple, J. J. ROUSS. *Contrat soc.* II, 7. || 4° S'instituer, v. *réfl.* S'établir de sa propre autorité dans quelque fonction. En temps de révolution il est naturel que plusieurs s'instituent eux-mêmes et prennent l'autorité. || Être institué. Les fêtes qui s'instituent pour les événements. || Être fait, établi. Il s'institue une espèce d'unité entre l'entendement et la chose entendue, DIDER. *Opin. des anc. phil.* (éclectisme).

— HIST. XIII° s. Le provost fermier de la dite foire sera et doit estre institué en son siege par le prevost de Paris ou son lieutenant, *Liv. des mét.* 439. || XIV° s. Et ceuls jours festinables furent instituez, que l'en appele les saturneles, BERCHEURE, f° 35, *recto*. Et fu [monnaie] instituée selon composition ou convention humaine, ORESME, *Eth.* 151. || XV° s. Or vint la saison que le parlement ordonné et institué en la cité d'Arras approcha, FROISS. I, I, 146. || XVI° s. Aux fameuses universitez, où plusieurs gentils-hommes envoyent leurs enfans pour s'instituer aux lettres, LANOUE, 121. Quand les chefs militaires sont bien institués, ils donnent après une bonne institution à leurs soldats, ID. 281. Venant à mourir, elle l'institua son heritier, AMYOT, *Sylla*, 3. Les villes instituerent aussi une feste solennelle en son honneur, ID. *Lucul.* 44.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *instituir*; ital. *istituire*; du lat. *instituere*, de *in*, en, et *statuere*, établir (voy. STATUER).

INSTITUT (in-sti-tu; le *t* ne se lie pas; au pluriel, l'*s* se lie : des in-sti-tu-z-utiles), *s. m.* || 1° En général, chose instituée (sens peu usité aujourd'hui). Car enfin c'est lui seul qui met en évidence Ce miracle impossible à tout effort humain; C'est ton saint institut [l'eucharistie], c'est l'œuvre de ta main, Qui passe de bien loin toute notre prudence, CORN. *Imit.* IV, 4. En prononçant les mots que je vous ai dictés, Suivant mon institut, suivant mes volontés, Vous opérez l'effet de votre ministère, ID. *ib.* IV, 5. || 2° Particulièrement. Constitution d'un ordre religieux, d'une règle de vie qui est prescrite à cet ordre au temps de son établissement. Vous pouvez connaître combien cette compagnie [l'Oratoire] est redevable aux soins de son général, qui savait si bien conserver en elle l'esprit de son institut, BOSS. *Bourgoing*. Les communautés qui s'appliquent, selon leur institut, à élever des filles, pourraient entrer dans ces vues, FÉN. t. XVII, p. 114. || L'ordre lui-même. Ce fut l'abbé Chauvelin qui, le premier, dénonça leur institut [des jésuites] comme ennemi de l'État, et qui par là rendit un service éternel à la patrie, VOLT. *Hist. parl.* ch. XLVIII. || L'institut séraphique, l'ordre de saint François d'Assise. || 3° Nom donné quelquefois à une fondation quelconque. Il serait à souhaiter qu'il y eût des retraites données pour la vieillesse; mais ce seul institut nécessaire est le seul qu'on ait été oublié, VOLT. *Mœurs*, 139. || 4° Corps de gens de lettres, de savants, d'artistes choisis. L'institut de Bologne. || Institut national des sciences et des arts, titre d'une grande compagnie des principaux savants, littérateurs ou artistes établie par la loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), en remplacement des anciennes académies qui avaient été détruites. L'Institut national des sciences et des arts appartient à toute la République, *Article 1 du titre IV de la loi de* 1795. Cet établissement, nommé par abréviation l'Institut national, comprenait la classe des sciences physiques et mathématiques, celle des sciences morales et politiques, et celle de la littérature et des beaux-arts. || Institut impérial, c'est l'Institut national des sciences et des arts, sous le premier empire. La classe des sciences morales fut supprimée; et l'Institut comprit quatre classes, celle des sciences physiques et mathématiques, celle de langue et littérature française (Académie française), celle d'histoire et de littérature ancienne (Académie des inscriptions et belles-lettres), et celle des beaux-arts. || Institut royal, nom que prit l'Institut au retour des Bourbons. Rien ne fut changé à la constitution du corps, sinon que les Académies furent placées dans l'ordre de leur fondation : 1° l'Académie française, 2° l'Académie des inscriptions et belles-lettres; 3° l'Académie des sciences; 4° l'Académie des beaux-arts. Sous le règne de Louis Philippe, la classe des sciences morales fut rétablie, et forma la cinquième classe de l'Institut. || Institut impérial, c'est le nom que l'institut des sciences et des arts a repris depuis l'établissement du second empire. || On dit absolument aussi l'Institut, avec un I majuscule. || Membre de l'Institut. Entrer à l'Institut. || Lieu où se tiennent les séances de l'Institut. Aller à l'Institut. || 5° Institut polytechnique, nom donné à des établissements d'instruction en Allemagne qui, étant à la fois des écoles théoriques et des écoles d'application, ont une grande analogie avec notre École centrale des arts et manufactures. || *S. m. plur.* Instituts se dit quelquefois pour Institutes.

— ÉTYM. Provenç. *istitut*; espagn. *instituto*; ital. *istituto*; du latin *institutum*, chose instituée, de *instituere*, instituer.

† INSTITUTAIRE (in-sti-tu-tè-r'), *s. m.* Professeur qui expliquait les Institutes de Justinien.

INSTITUTES (in-sti-tu-t'), *s. f. pl.* || 1° Terme de droit. Ouvrage élémentaire qui renferme les principes du droit romain (avec un I majuscule). Les Institutes de Gaius, jurisconsulte romain. || Institutes de Justinien, celles qui furent composées par l'ordre de ce prince. || Absolument. Les Institutes, les Institutes de Justinien. Étudier les Institutes. || 2° Par extension, nom donné à certains autres ouvrages élémentaires de jurisprudence. Les institutes du droit français. || Quelques-uns disent instituts, et le font masculin.

— HIST. XV° s. Vous [avocats] acquestez maintes richesces, Vous usez de toutes noblesces, Vous estes franz sans servitute Plus qu'n'est le droit d'institute, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 423.

— ÉTYM. Lat. *institutiones*, les Institutes, de *instituere*, instituer.

INSTITUTEUR, TRICE (in-sti-tu-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui institue, qui établit. Saint Augustin ne fut jamais ni religieux, ni instituteur d'aucun ordre, PATRU, *Plaidoyer* 15, dans RICHELET. Il est un des quatre premiers avec lesquels son instituteur [de l'Oratoire] en a posé les fondements, BOSS. *Bourgoing*. Comme Jésus-Christ son instituteur [de l'Église] est venu au monde pour renverser l'ordre que l'orgueil y a établi, ID. *Serm. Septuag. Préambule*. Vous enseignerez, vous baptiserez, et vous administrerez les sacrements, dont je [Jésus-Christ] suis l'instituteur, ID. *2° instr. sur les prom. de l'Égl.* 38. De relever les anciens établissements qui tombent, ce ne serait pas peut-être une œuvre moins méritoire; mais elle serait plus obscure, et l'on n'aurait point le nom d'instituteur ou d'institutrice, BOURDAL. *Pensées*, t. I, p. 429. Raymond Dupuy, premier grand maître et instituteur de la milice des hospitaliers, VOLT. *Mœurs*, 54. Tel nous paraît être le but le plus important qu'une académie de médecine puisse se proposer; tel a été l'espoir de ses instituteurs, CONDORCET, *Bucquet*. || Celui qui donne des institutions à un peuple. Une bonne institution pour la Pologne ne peut être l'ouvrage que des Polonais.... un étranger ne peut guère donner que des vues générales pour éclairer non pour guider l'instituteur, J. J. ROUSS. *Pologne*, 1. || 2° Personne chargée de l'éducation et de l'instruction d'un ou de plusieurs enfants. Un habile instituteur. Une habile institutrice. Pour assurer la félicité des Guaranis, en quelque nombre qu'ils fussent ou qu'ils pussent être, leurs instituteurs avaient originairement réglé, avec la cour de Madrid, que ces peuples ne seraient jamais employés aux travaux des mines, ni asservis à aucune corvée, RAYNAL, *Hist. phil.* VIII, 16. Le principal défaut de tous les instituteurs est, comme l'observe Rousseau, de s'attacher moins à former leurs élèves qu'à les faire briller, GENLIS, *Ad. et Théod.* t. I, p. 73, dans POUGENS. || 3° Plus particulièrement. Celui, celle qui tient une pension, une maison d'éducation, une école. || Aujourd'hui, instituteur ne se dit plus que du maître d'école : quand on veut parler de celui qui tient une pension, une maison d'éducation, on dit chef d'institution. || 4° Instituteur primaire, institutrice primaire, celui, celle qui tient une école primaire.

— ÉTYM. Lat. *institutorem*, de *instituere*, instituer.

INSTITUTION (in-sti-tu-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action par laquelle on institue, on établit. Ce renversement admirable des conditions humaines [entre les riches et les pauvres] est déjà commencé dès cette vie, et nous en voyons les premiers traits dans l'institution de l'Église, BOSS. *Serm. Septuag. Préambule*. Ils [les protestants] ont jugé que les deux espèces n'étaient pas essentielles à la communion par l'institution de Jésus-Christ, ID. *Expos. de la doctr. cathol.* 17. Ce n'est que par occasion que les rois ont des ennemis à vaincre, et c'est par institution qu'ils ont des sujets à gouverner, FLÉCH. *le Tellier*. Dans la naissance des sociétés, ce sont les chefs des républiques qui font l'institution, MONTESQ. *Rom.* 1. L'usage de la baïonnette au bout du fusil est de son institution [de Louis XIV], VOLT. *Louis XIV*, 29. Quelques auteurs ont pensé que les archevêques mêmes sont d'institution apostolique, CHATEAUB. *Génie*, IV, III, 2. || Ramener une chose à son institution, en faire revivre les principes. C'est rappeler la poésie à son institution primitive, que de la faire servir ainsi à la religion, ROLLIN, *Hist. anc.* t. XII, liv. XXV, chap. 1, art. 1, § 4, p. 23, dans POUGENS. || 2° Tout ce qui est inventé et établi par les hommes, en opposition à ce qui est de nature. Ce qui est d'institution est sujet à changement. Il ne fallait pas dire si absolument que les lois du mariage sont des lois positives, et que le mariage est de pure institution, comme s'il n'était pas fondé sur la nature même, BOSS. *4° avert.* 5. || 3° La chose instituée. Les hôpitaux, les écoles, les caisses d'épargne, sont des institutions utiles. La grande part qu'il a eue à fonder une institution si véritablement ecclésiastique [l'Oratoire], BOSS. *Bourgoing*. Avant que les préjugés et les institutions humaines aient altéré nos penchants naturels, le bonheur des enfants ainsi que des hommes consiste dans l'usage de leur liberté, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || Dans le langage de la politique, les institutions, les lois fondamentales qui régissent un État. || 4° Terme de jurisprudence. Institution d'héritier, nomination d'un héritier. L'institution d'héritier est, en droit, comme la pierre fondamentale du testament, PATRU, *Plaidoyer* 8. || Institution contractuelle, don irrévocable de succession fait par contrat de mariage, au profit d'un des conjoints ou des enfants qui doivent naître d'eux. || Terme de droit canon. Nom donné à toutes sortes de provisions qui font le titre par lequel on acquiert un bénéfice, et l'on s'y maintient. || Dans un sens particulier, concession d'un bénéfice de patronage par le supérieur collateur, sur la présentation du patron. || 5° Action d'instruire et de former, au sens passif, en parlant de ceux qui sont instruits. La bonne institution sert beaucoup pour corriger les défauts de la naissance, DESC. *Pass.* 161. Si la naissance nous donne une partie de ce qui est nécessaire pour ces grandes choses, nous devons recevoir le reste de l'institution, PELLISSON, *Disc. à l'Acad.* Vous faites de l'institution des enfants un grand objet de gouvernement, VOLT. *Lett. la Chalotais*, 22 juin 1763. || Institution, au sens actif, en parlant de ceux qui instruisent. Il faut distinguer trois époques dans la durée de l'institution de Sénèque, ainsi que dans l'âme de son élève, DIDER. *Claude et Nér.* I, 40. || 6° École, maison d'éducation. Ouvrir, établir, tenir une institution. L'institution des Aveugles. || Chef d'institution, maître de pension. Les chefs d'institution de Paris.

— HIST. XIV° s. Cil pooir qu'il avoient sur le pueple avant l'institution des tribuns, BERCHEURE, f° 40, *recto*. À tele democratie sont convenables teles institutions ou ordenances, ORESME, *Th. de* MEUNIER. || XVI° s. Contrerooller l'institution de ses enfants, MONT. I, 79.

— ÉTYM. Provenç. *institutio*, *istitutio*; espag. *institucion*; ital. *istituzione*; du latin *institutionem*, de *instituere*, instituer.

INSTRUCTEUR (in-stru-kteur), *s. m.* || 1° Celui qui instruit. Ils [les adversaires des philosophes] sont tous parmi nous ce qu'étaient les apôtres, Avant qu'un feu divin fût descendu sur eux, De leur siècle profane instructeurs généreux, VOLT. *le Russe à Paris*. Peu d'auteurs se sont servis du mot instructeur qui semble manquer à notre langue; on voit bien que c'est un Russe qui parle; le terme répond à celui de courkaski, qui est très-énergique en slavon, ID. *ib. note* T. || 2° Particulièrement. Celui qui est chargé d'enseigner aux jeunes soldats le maniement des armes. Manuel de l'instructeur. || Adjectivement. Capitaine instructeur. Officier instructeur. || 3° Terme de manége. Écuyer qui enseigne l'équitation. || 4° Terme de palais. Juge instructeur, même sens que juge d'instruction (voy. INSTRUCTION).

— HIST. XIV° s. Maistre et instruicteur, BOUTEILLER, *Somme rural*, p. 881, dans LACURNE. || XVI° s. Instructeur, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. Provenç. estruidor; anc. espagn. instruidor; ital. instruttore; du lat. instructorem, de instruere, instruire.

INSTRUCTIF, IVE (in-stru-ktif, kti-v'), *adj.* Qui instruit, en parlant des choses. L'histoire de la poésie italienne par Crescimbeni m'a paru un ouvrage assez instructif, VOLT. *Lettres. d'Alembert*, 1755 (n° 6). La mort instructive et terrible de Charles Ier, RAYNAL, *Hist. phil.* III, 6. || Terme de philosophie. Sens instructifs, les sens de la vue, du toucher et de l'ouïe, par opposition au goût et à l'odorat, dits sens affectifs.

— HIST. XVe s. Si n'est qu'ilz ayent patron et exemplaire de chevetains [capitaines] et principaux seigneurs, pour avoir instructif de discipline militaire, A. CHARTIER, *Quadrilogue invectif*, p. 450. || XVIe s. Il feit ouvrir le ventre au soldat pour s'esclaircir de la verité du faict; et la femme se trouva avoir raison; condamnation instructive, MONT. II, 49.

— ÉTYM. *Instruire*; provenç. *instructiu*; espagn. *instructivo*; ital. *instruttivo*.

INSTRUCTION (in-stru-ksion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Action d'instruire, de dresser à quelque chose. Adieu, fais lire au prince, en dépit de l'envie, Pour son instruction l'histoire de ta vie, CORN. *Cid*, I, 6. Un évêque [Bossuet] qui.... venait d'être appelé à l'instruction d'un prince que le plus grand roi du monde et le plus zélé défenseur de la religion de ses ancêtres fait élever pour en être un jour l'un des principaux appuis, BOSS. *Expos. de la doctr. cath. avertissement.* Il [Louis XIV] lui recommanda [à M. de Montausier] le soin de l'instruction [du dauphin], et se chargea des grands exemples, FLÉCH. *Duc de Mont.* L'instruction fait tout; et la main de nos pères Grave en nos faibles cœurs les premiers caractères Que l'exemple et le temps nous viennent retracer, Et que peut-être en nous Dieu seul peut effacer, VOLT. *Zaïre*, I, 1. || L'instruction d'une chose, l'action d'enseigner cette chose. On ne les y admettait [les catéchumènes, au baptême] qu'après une pleine instruction des mystères de la religion, PASCAL, *Réflex. sur la manière*, etc. éd. FAUGÈRE. || 2° Particulièrement. L'action d'enseigner diverses connaissances à la jeunesse dans une nation. Instruction primaire. Instruction secondaire. Instruction professionnelle. Répandre le bienfait de l'instruction. || Instruction obligatoire et gratuite, système de distribution de l'instruction, dans lequel on oblige tous les enfants à fréquenter l'école, les dispensant de toute rétribution. || L'instruction publique, celle que l'État distribue au public par l'intermédiaire de certains corps. Le ministre de l'instruction publique. || Absolument. L'Instruction publique, le ministère de l'instruction publique. Employé à l'instruction publique. Dans ce sens, on met un I majuscule. || 3° Savoir, connaissances. Avoir de l'instruction. Manquer d'instruction. C'est un homme d'une grande instruction. || 4° Leçon, précepte qu'on donne pour instruire. Et de mes actions S'il vous a plu tirer quelques instructions, CORN. *Sertor.* III, 2. Dieu les frappe [les personnages puissants] pour nous avertir; leur élévation en est la cause; et il les épargne si peu qu'il ne craint pas de les sacrifier à l'instruction du reste des hommes, BOSS. *Duch. d'Orl.* Il vaut mieux tirer quelque instruction et recueillir quelque fruit de cette doctrine salutaire [la prééminence des pauvres sur les riches], ID. *Sermons, Septuag.* 1. Il y a là une instruction pour la modestie, ID. *Lett.* 237. La chute du peuple de Dieu devait être l'instruction de l'univers, ID. *Hist.* II, 4. Une des sœurs fera, certain jour de la semaine, un catéchisme et une instruction familière dans une salle, ID. *Règlem. pour les filles de la propag. de la foi*, III, 9. Comme il [Matta] s'était bien trouvé de la capacité du chevalier [de Grammont] dans les premiers projets qu'ils avaient formés ensemble, il suivit ses instructions en amour, comme il avait fait ses conseils sur le jeu, HAMILT. *Gramm.* 4. Nestor lui donnait des instructions qu'il appuyait de divers exemples, FÉN. *Tél.* XV. Heureusement en Angleterre aucun procès n'est secret, parce que le châtiment des crimes est destiné à être une instruction publique aux hommes, et non pas une vengeance particulière, VOLT. *Pol. et lég. Hist. d'Élis. Canning.* || Instruction pastorale, mandement d'évêque sur quelque point de doctrine. M. le curé de Versailles m'a dit ce matin que vous viendriez au premier jour perfectionner votre instruction, MAINTENON, *Lett. au card. de Noailles*, 20 nov. 1703. || 5° Connaissance qu'on donne à quelqu'un de certains faits, de certains usages qu'il ignore. Je vous demande cela pour mon instruction. Instruction sur la manière de se servir d'une chose. || 6° Ordres, avis, explications qu'une personne donne à une autre pour la conduite de quelque affaire, de quelque entreprise, et dans ce sens il s'emploie surtout au pluriel. L'ambassadeur a suivi ses instructions. Il est chargé de toutes nos instructions, SÉV. 172. Vous recevrez vos instructions, ID. 496. Ces politiques spéculatifs qui arrangent suivant leurs idées les conseils des rois et composent sans instruction les annales de leur siècle, BOSS. *Duch. d'Orl.* Les instructions de Lauriston portaient qu'il ne devait s'adresser qu'à Kutusof; il rejeta donc avec hauteur toute communication intermédiaire, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VIII, 10. || *S. f. pl.* Terme de marine. Ouvrage où l'on trouve des détails nautiques sur une côte, sur une mer, etc. || 7° Terme de jurisprudence. Ensemble des formalités et des informations nécessaires pour mettre une cause, une affaire civile ou criminelle en état d'être jugée. Travailler à l'instruction d'un procès. Le code d'instruction criminelle. Le reste de l'instruction fut fait par de nouveaux commissaires, VOLT. *Hist. parl.* ch. 17. || Juge d'instruction, magistrat établi pour rechercher les crimes et délits, en recueillir les preuves ou indices, faire arrêter et interroger les prévenus, les inculpés.

— HIST. XVe s. Ung livre de l'instruction d'un jeune prince, *Bibl. des ch.* 5e série, t. I, p. 369. Qu'ilz estoient bien seurs de ce qu'ilz disoient, et qu'ilz monstreroient leurs instructions quand besoing seroit, COMM. V, 16. || XVIe s. Avec lettres de creance et instructions d'ambassadeur, MONT. I, 38. Nourrie simplement et sans aulcune instruction de lettres, ID. I, 148. La sottise mesme et foiblesse d'aultruy luy sera instruction, ID. I, 168. Celui qui prend les poetes en main pour en tirer utile instruction, AMYOT, *Comm. il faut lire les poëtes*, 43.

— ÉTYM. Provenç. *instructio*; espagn. *instruccion*; ital. *instruzione, istruzione*; du lat. *instructionem*, de *instruere*, instruire.

INSTRUIRE (in-strui-r'), j'instruis, nous instruisons; j'instruisais; j'instruisis; j'instruirai; j'instruirais; instruis, instruisons; que j'instruise, que nous instruisions; que j'instruisisse; instruisant, instruit, *v. a.* || 1° Enseigner quelqu'un, lui apprendre quelque chose, lui donner des leçons, des préceptes pour les mœurs, pour quelque science, etc. Il nous faut en riant instruire la jeunesse, MOL. *Éc. des maris*, I, 2. Jupiter cependant voulut le faire instruire [son fils], LA FONT. *Fabl.* XI, 2. C'est ainsi que Dieu instruit les princes, non-seulement par des discours et par des paroles, mais aussi par des effets et des exemples, BOSS. *Reine d'Angl.* Qu'il serait aisé de les confondre [les incrédules], si, faibles et présomptueux, ils ne craignaient d'être instruits! ID. *Anne de Gonz.* Dieu voulait instruire les rois à ne point quitter son Église, ID. *Reine d'Anglet.* Je l'instruirai moi-même à venger les Troyens, RAC. *Andr.* I, 4. Vous êtes jeune encore, et l'on peut vous instruire ID. *Brit.* III, 8. Ô bienheureux mille fois L'enfant que le Seigneur aime, Qui de bonne heure entend sa voix, Et que ce Dieu daigne instruire lui-même! ID. *Athal.* II, 9. L'on ne peut guère charger l'enfance de la connaissance de trop de langues; et il me semble que l'on devrait mettre toute son application à l'en instruire, LA BRUY. XIV. Je suis ravi de voir mon disciple; quelle gloire pour moi d'avoir instruit le vainqueur de l'Asie! FÉN. *Dial. des morts anc. Aristote et Alex.* Tu ravages le monde et tu prétends l'instruire, VOLT. *Fanat.* II, 5. Vainement par nos lois l'univers fut instruit, ID. *Orphel.* I, 2. || Instruire d'exemple, instruire par l'exemple. Instruisez-le d'exemple, CORN. *Cid*, I, 6. Il m'instruisait d'exemple au grand art de la guerre, VOLT. *Henr.* II. Et dans quels lieux le ciel mieux qu'au séjour des champs Nous instruit-il d'exemple aux généreux penchants? DELILLE, *Homme des ch.* II. || Se faire instruire, se faire donner un enseignement. || Particulièrement. Se faire instruire, quitter une hérésie pour entrer dans l'Église catholique. || Dans le langage poétique ou soutenu, on donne quelquefois à instruire un nom de chose pour complément. Dieu.... Mais j'aurais tort d'instruire ton adresse, CORN. *Sertor.* II, 1. C'est vous, lui disait David [au Seigneur], qui avez instruit mes mains à combattre, et mes doigts à tenir l'épée, MASS. *Louis de Bourb.* À peine ma langue commençait à se délier, qu'on l'instruisit à nommer votre saint nom, MASS. *Paraphr. ps.* XXI, v. 10. Hercule, instruis mon bras à me venger du crime, VOLT. *Mérope*, V, 3. Peut-être qu'en secret je tirais vanité.... D'instruire à nos vertus son féroce courage, ID. *Orphel.* I, 1. || Il se dit aussi des choses qui donnent une sorte d'instruction. C'est presque toujours notre propre obliquité qui nous instruit à la défiance, MASS. *Pet. car. Écueils.* || Absolument. Ma parole instruisait dès l'enfance du monde; Prophètes, de moi seul vous avez tout appris, CORN. *Imit.* III, 3. C'est qu'en instruisant tu sais plaire, LAMOTTE, *Fabl.* IV, 1. Son exemple instruisait bien mieux que ses discours, VOLT. *Henr.* IX. Quand on n'est point pressé d'instruire, on n'est point pressé d'exiger, et l'on prend son temps pour ne rien exiger qu'à propos, J. J. ROUSS. *Ém.* II. On instruit par le précepte; on instruit par l'exemple, DIDER. *Claude et Nér.* I, 46. || Instruire a quelquefois seulement le sens d'habituer. Vous me donnez des noms qui doivent me surprendre, Madame: on ne m'a pas instruite à les entendre, RAC. *Iphig.* II, 5. Vous êtes dès longtemps instruite à m'outrager; Ce n'est pas d'aujourd'hui que je dois me venger, VOLT. *Orphel.* III, 2. || 2° Dresser un animal. Instruire un cheval. On instruit les chiens à rapporter, à chasser. || 3° Informer, avertir, donner connaissance de quelque chose. Cette lettre est destinée à vous parler de moi, et à vous dire de mes nouvelles, dont vous voulez que je vous instruise en bonne amitié, SÉV. 12 juillet 1691. Il lui marquait [au Dauphin] les justes mesures de sa grandeur, en l'instruisant de ce qu'un roi doit à ses sujets, et de ce qu'un fils doit à son père, FLÉCH. *Duc de Mont.* Et qu'un tombeau superbe instruise l'avenir Et de votre douleur et de mon souvenir, RAC. *Alex.* V, 3. De nos crimes communs je veux qu'on soit instruit, ID. *Brit.* III, 3. Combien de fois, hélas! puisqu'il faut vous le dire, Mon cœur de son désordre a-t-il vous instruire! ID. *ib.* III, 7. Un ordre qui d'abord a pu vous alarmer, Mais qui n'est que l'effet d'une sage conduite Dont César a voulu que vous soyez instruite, ID. *ib.* I, 2. Je l'instruirai de tout, je t'en donne parole, REGNARD, *Fol. amour.* III, 8. || 4° Terme de droit. Mettre une cause, une affaire civile ou criminelle en état d'être jugée. Ta, ta, ta, ta, voilà bien instruire une affaire, RAC. *Plaid.* III, 3. || Instruire le procès de quelqu'un, lui faire son procès en matière criminelle. Quoiqu'il [Châteauneuf] fût sous-diacre et revêtu de bénéfices, il instruisit un procès criminel: et le cardinal lui fit venir une dispense de Rome, qui lui permettait de juger à mort, VOLT. *Mœurs*, 176. || Par extension. Instruire le procès de quelqu'un, examiner rigoureusement ce que ses actions ont de coupable. Instruisons en règle le procès de Suilius, DIDER. *Claude et Nér.* I, 60. || Fig. Les titres et les mémoires qui instruisent la décision de notre réprobation, MASS. *Car. Enf.* || Absolument. Instruire, instruire contre quelqu'un. Voyant.... Un avocat instruire en l'une et l'autre cause, RÉGNIER, *Sat.* XV. || 5° S'instruire, *v. réfl.* Recevoir de l'instruction. Je me trouvais embarrassé de tant de doutes et d'erreurs, qu'il me semblait n'avoir fait autre profit, en tâchant de m'instruire, sinon que j'avais découvert de plus en plus mon ignorance, DESC. *Méth.* I, 6. Pour s'instruire d'exemple, en dépit de l'envie, Il lira seulement l'histoire de ma vie, CORN. *Cid*, I, 6. Et ceux qu'aura ma mort saisis de mon empire, S'instruiront contre vous, comme vous contre moi, ID. *Sertor.* III, 2. Elle s'est instruite elle-même, pendant que Dieu instruisait les princes, BOSS. *Reine d'Angl.* Entendez, ô grands de la terre, instruisez-vous, arbitres du monde, ID. *ib.* || S'habituer. Hercule s'instruira de l'usage des larmes, ROTR. *Herc. mourant*, I, 4. || 6° Se donner l'un à l'autre de l'instruction, des informations. Nous nous instruisons réciproquement des nouvelles qui arrivent. On les dresse [les animaux], on les instruit, ils s'instruisent les uns les autres, BOSS. *Connaiss.* V, 4. || 7° Terme de jurisprudence. Être instruit. Ce procès s'instruisait en ce moment. La cause d'un citoyen vertueux et honoré s'instruit-elle comme celle d'un citoyen obscur et suspect? DIDER. *Claude et Nér.* I, 1[illegible].

— REM. Des grammairiens, entre autres d'Olivet, ont soutenu qu'on ne pouvait dire ni *instruire que*, ni *instruire qui*, ni *instruire si*. Voici des exemples de ces constructions. Que vient de faire Horace? Il vient de vous instruire Qu'il ne faut qu'un Romain pour défendre un empire, DU RYER, *Scévole*, I, 6. Je puis l'instruire au moins combien sa confidence..., RAC. *Brit.* I, 2. C'était pour nous instruire Que souvent la raison suffit à nous conduire, VOLT. *Henr.* II. Ne pourra-t-on m'instruire Qui commande en ces lieux, quel est le sort d'Alzire, Si Montèze est esclave..., ID. *Alz.* II, 4. La raison grammaticale contre ces constructions c'est qu'elles semblent impliquer deux régimes directs à

instruire; mais l'usage a prévalu d'employer le *que* avec d'autres verbes, par exemple avec *avertir* : Je vous avertis qu'il en est ainsi ; et l'on ne voit pas pourquoi il n'en serait pas de même d'*instruire*. D'ailleurs, on dit : Instruit que vous devez partir (voy. au participe).

— HIST. XII^e s. Quand sains Paules enstruioit son chier disciple del establissement des offices de l'eglise..., *Job*, p. 511. Entendement te dunrai [je te donnerai], e enstruirai tei en ceste veie que tu iras, *Liber psalm.* p. 30. La veie de tes justificaciuns enstrui mei [enseigne-moi la voie de tes justifications], *ib.* p. 184. || XV^e s. Prince, li homs qui [cui, que] suffisance instruit, Vit lement, et n'eust c'un seul pain cuit, E. DESCH. *Douleur advenant à ceus qui suivent la cour.* || XVI^e s. S'instruire par les exemples d'aultruy, MONT. I, 52. Ceulx qui nous vont instruisant que sa queste est.... ID. I, 70.

— ÉTYM. Bourg. *instrure*, au part. *instru;* provenç. *estruyre ;* espagn. *instruir ;* ital. *instruire*, *istruire* : du lat. *instruere*, proprement bâtir, construire dans, comme si l'on construisait dans l'esprit, et aussi munir de, pourvoir de ; de *in*, en, et *struere*, bâtir (voy. STRUCTURE).

† **INSTRUISABLE** (in-strui-za-bl'), *adj.* Qui est susceptible d'être instruit. Il est sinon instruit, du moins instruisable, J. J. ROUSS. *Ém.* III.

— HIST. XVI^e s. Je les propose comme les enfants proposent leurs essais, instruisables, non instruisants, MONT. I, 401.

— ÉTYM. *Instruisant.*

† **INSTRUISANT, ANTE** (in-strui-zan, zan-t'), *adj.* Qui donne de l'instruction. [La vérité] De qui la parole instruisante N'a pour se faire ouïr que de muets accords, CORN. *Imit.* III, 1. Dieu étant caché, toute religion qui ne dit pas que Dieu est caché n'est pas véritable ; et toute religion qui n'en rend pas la raison n'est pas instruisante, PASC. *Pensées*, 2^e part. art. 4. *Marques de la véritable religion.* Il n'y a rien de plus consolant ni de plus instruisant tout ensemble pour un chrétien que la lecture des livres saints, MALEBRANCHE, *Convers. chrét.* VI.

— HIST. XVI^e s. Exemple instruisant, MONT. I, 62.

INSTRUIT, UITE (in-strui, strui-t'), *part. passé* d'instruire. || 1° Qui a reçu de l'instruction. Surtout il est instruit dans l'art de bien régner, CORN. *Nicom.* II, 3. Un régiment de cavalerie, instruit à notre discipline, PERROT, *Tacite*, 162. Et ce que le soldat dans son devoir instruit Montre d'obéissance au chef qui le conduit, MOL. *Éc. des f.* III, 2. Instruits par leurs prophètes à obéir aux rois à qui Dieu les avait soumis, leur fidélité [des Juifs] fut inviolable, BOSS. *Hist.* II, 6. Il ne fut pas, comme Moïse, instruit dans les sciences et la sagesse des Égyptiens, MASS. *Panég. St Franç. de P.* Instruit par le malheur, ce grand maître de l'homme, VOLT. *Brutus*, I, 2. Il faut que ceux qui sont nés pour les gouverner [les hommes] en sachent plus qu'eux ; il est juste que le berger soit plus instruit que le troupeau, ID. *Lett. princes de Prusse, au prince royal*, 11 janv. 1770. Tous les peuples qui cultivent leur raison reconnaissent en effet le même Dieu, malgré tous les égarements de cette raison mal instruite, ID. *Russie*, I, 7. || Absolument. Qui a beaucoup d'instruction. C'est un homme instruit. Les gens instruits. || Habitué. Vous n'y apportez que des larmes instruites à mentir, MASS. *Carême, Rechute*, 1. Ne rencontrant autour de lui que des regards toujours trop instruits à plaire, ID. *Or. fun. Louis XIV.* Catilina lui-même à tant d'horreurs instruit, VOLT. *Catil.* V, 3. || 2° Informé, qui a appris. Hélas ! que j'étais mal instruite d'une santé qui m'est si chère ! SÉV. 20 juin 1672. Bientôt de Jézabel la fille meurtrière Instruite que Joas voit encore la lumière.... RAC. *Athal.* IV, 3. Bérénice est instruite Que vous voulez ici la voir seul et sans suite, ID. *Bérén.* I, 3. Le témoignage du marquis de Beauvau, si instruit des affaires de son temps, VOLT. *Lett. Colini*, 21 oct. 1767. || 3° Terme de droit. Qui a été l'objet d'une instruction. Un procès instruit, bien instruit.

INSTRUMENT (in-stru-man), *s. m.* || 1° Tout agent mécanique qu'on emploie dans une opération quelconque. Un ouvrier fourni de tous ses instruments. Des instruments d'optique, d'astronomie, etc. Le grand point [pour un astronome] est de se familiariser avec les instruments, il faut instruire ses mains ; les livres instruisent son esprit, VOLT. *Lett. Pitot*, juill. 1738. L'un des plus grands moyens d'avancer les sciences, c'est d'en perfectionner les instruments, BUFF. *Hist. min. Introd.* t. VIII, p. 12. || Instrument, en termes de marine, se dit absolument des instruments à réflexion, tels que cercle, sextant ou octant. || Fig. La justice et la vérité sont deux pointes si subtiles, que nos instruments sont trop émoussés pour y toucher exactement, PASC. *Pensées*, III, 16, édit. LAHURE, 1860. || Terme d'économie politique. Instruments naturels de l'industrie, les matières et les forces que la nature fournit gratuitement à l'homme, par opposition aux instruments artificiels. || Terme de liturgie. Instruments de paix, reliquaire, image, anneau, patène, etc. que l'on baise. || Par extension. Le principal instrument de la tradition de l'Église est renfermé dans ses prières, BOSS. *Ét. d'orais.* VI, 1. || Instruments des sacrifices, se dit des objets servant chez les anciens à des usages sacrés, et dont la représentation forme des ornements d'architecture. || 2° En particulier. Instruments de musique. Il s'endort, il s'éveille, au son des instruments, RAC. *Esth.* II, 9. || Instruments à vent, ceux où le son est produit par le souffle de la bouche, comme la flûte, le cor, la clarinette, ou par un soufflet, comme l'orgue, l'accordéon. || Instruments à cordes, ceux où le son est produit par des cordes pincées comme la guitare, ou frottées comme le violon, ou frappées comme le tympanon, le piano. Louez-le au son de la trompette, louez-le avec l'instrument à dix cordes et avec la harpe, SACI, *Bible, psaume* CL, 3. || Instruments de percussion, ceux qu'on frappe pour marquer le rhythme, comme les tambours, les cimbales, le chapeau chinois, etc. || 3° Par extension, tout ce qui sert pour faire une chose quelconque, une action quelconque. Chacun tient en sa main un instrument de mort, SACI, *Bible, Ézéchiel*, XI, 1. Prenez vos plumes sacrées, agiles instruments d'un prompt écrivain et d'une main diligente, BOSS. *le Tellier.* J'ai reconnu le fer instrument de sa rage, RAC. *Phèdre*, IV, 1. Que tardez-vous ? allez, et faites promptement Élever de sa mort le honteux instrument, ID. *Esth.* II, 1. || 4° Fig. Personnes ou choses qui servent à produire quelque effet, à parvenir à quelque fin. Avouons-le à la honte de la raison humaine et de la subtilité des sophistes : un grand esprit tout seul est un grand instrument à faire des fautes, BALZ. *De la cour*, 3^e *disc.* Non, non, persécutez, Et soyez l'instrument de nos félicités, CORN. *Poly.* V, 2. Son pouvoir n'ayant plus à s'étendre plus loin, Il brise l'instrument dont il n'a plus besoin, ROTR. *Bélis.* V, 5. Force gens ont été l'instrument de leur mal, LA FONT. *Candaule.* Dieu, dont l'homme n'est que l'instrument, PASC. *Prov.* XIV. Quand ce grand Dieu a choisi quelqu'un pour être l'instrument de ses desseins, rien n'en arrête le cours, BOSS. *Reine d'Anglet.* C'est ce qui lui fit dire [à Titus prenant Jérusalem] qu'il n'était pas le vainqueur, qu'il n'était qu'un faible instrument de la vengeance divine, ID. *Hist.* II, 8. Quoi ! [serai-je] toujours l'instrument et l'objet de sa rage ? RAC. *Andr.* V, 5. Je connais trop les grands.... Nous sommes de leur gloire un instrument servile, VOLT. *Brutus*, I, 4. Cette force qui agit sur la masse, qui fait la pesanteur, et qui est le principal instrument de la nature, BUFFON, *Quadrup.* t. VII, p. 33. La jeunesse du sage est le temps de ses expériences ; ses passions en sont les instruments, J. J. ROUSS. *Hél.* V, 1. Il [M. le Duc] n'était que l'instrument de la marquise de Prie, sa maîtresse, DUCLOS, *Mém. rég. Œuv.* t. VI, p. 161, dans POUGENS. || 5° Titre par écrit établissant des droits. L'instrument de ce mariage, daté du 4 mars 1540, est avec la consultation dans le livre qui fut publié par l'ordre de l'électeur palatin, BOSS. *Var.* VI. Et déjà le notaire a, d'un style énergique, Griffonné de ton joug l'instrument authentique, BOIL. *Sat.* X. Le comte de Brionne prétendit être traité d'Altesse dans l'instrument de la remise où le duc de Savoie était traité d'Altesse royale, ST-SIM. 41, 232. Cet instrument, écrit en lettres d'or, souscrit par sept évêques d'Allemagne, cinq comtes, deux abbés et plusieurs prélats italiens, est gardé encore au château Saint-Ange, à ce que dit Baronius, VOLT. *Mœurs*, 36 || Proverbe. C'est un bel instrument que la langue, c'est-à-dire il est plus facile de parler que d'exécuter.

— HIST. XIII^e s. Par rasure [rature] est dampnez li estrumanz, *Liv. de jost.* 16. Adonc fu liés [joyeux] Blondiaus et ala querre sa viiele et ses estrumens, et tant servi le castelain, qu'il fu moult bien de laiens et de toute la maisnie, *Chr. de Rains*, 54. Et tous les autres estrumens Qui sunt piliers et argumens A soutenir nature humaine.... *la Rose*, 6993. || XIV^e s. En la quelle chambre ilz dancerent aux bas instruments [instruments peu estimés, par opposition à *hauts instruments*, instruments estimés] qu'ils avoient ; et depuis retournerent en la dite sale, et dancerent en icelle aux haulx menestriers qui y estoient, DU CANGE, *instrumentum.* Et de ces fins nous eslisons les unes pour une autre aussi comme richesces et autres instrumens ORESME, *Eth.* 14. Le serf est un instrument vif qui a ame, ID. *ib.* 249. || XV^e s. Et de cette [autorisation] prirent les dessus-dits, instrumens publics confermes et scellés suffisamment de l'empereur, FROISS. I, I, 74. Firent les seigneurs d'Angleterre qui seoient devant Renes, un assaut très grand et bien ordonné, et avoyent, un grand temps avant, appareillé instrumens et aornemens pour assaillir, et dura l'assaut un jour entier, ID. livre I, p. 115, dans LACURNE. Combien que cueur et voulenté eust surmonté le chevalier, les instruments du corps [les membres] qui se devoient mettre à œuvre estoient encore tendres ; si commencerent à lasser et à lascher, *Perceforest*, t. II, f° 128. Si jouoit par très grand art d'un instrument de bouche, *Boucic.* III, 14. Disant que ces instruments [cyfoine, sorte de vielle] qu'il voyoit tant admirer à ceste cour [de Portugal] n'estoient en France et en Normandie qu'à l'usage des aveugles et des mendians et qu'on les y appeloit instrumens truans, MENARD, *Hist. de B. du Guescl.* p. 330, dans LACURNE. || XVI^e s. Il [mon père] me faisoit esveiller par le son de quelque instrument, MONT. I, 195. Que l'ame est douée d'organes ou instrumens qui respondent à chacune partie, CALV. *Instit.* 16. Confessons donc avec ce noble instrument de Dieu S. Paul, que.... ID. *ib.* 606. Les sacremens sont comme instrumens de contracts, par lesquels Dieu nous promet sa misericorde ; nous d'autre costé lui promettons obeissance, ID. *ib.* 1012.

— ÉTYM. Bourguig. *instreuman ;* provenç. *instrument*, *estrument*, *estrumen*, *esturmen ;* espag. *instrumento ;* ital. *strumento ;* du lat. *instrumentum*, de *instruere*, construire, arranger (voy. INSTRUIRE), avec le suffixe *mentum :* la chose qui arrange, construit.

INSTRUMENTAIRE (in-stru-man-tè-r'), *adj.* || 1° Terme de jurisprudence. Témoin instrumentaire, celui qui assiste un notaire ou quelque autre officier public dans les actes pour la validité desquels la présence de témoins est nécessaire. || Terme de marine. Officier instrumentaire, officier d'administration du bord, quand il agit, d'après ses pouvoirs, comme officier de l'état civil. || 2° *S. m.* Celui qui joue d'un instrument de musique. Les instrumentaires donnaient des fanfares, RICHELET. || Vieilli en ce sens. On dit aujourd'hui instrumentiste.

— HIST. XVI^e s. Seigneur, vous estes nostre pere, nous sommes voz enfanz faitz, engendrez et procreez par vous immediatement ; les peres et meres que nous avons en ce monde, ne sont que putatifs, qu'instrumentaires, *l'Amant ressuscité*, p. 100, dans LACURNE. La commoderation ou santé des parties instrumentaires, PARÉ, *Introd.* 10.

— ÉTYM. *Instrument.*

INSTRUMENTAL, ALE (in-stru-man-tal, ta-l'), *adj.* || 1° Qui sert d'instrument. La cause instrumentale. || 2° Terme de grammaire. Cas instrumental, cas qui se trouve dans quelques langues, entre autres le sanscrit, et qui exprime l'instrument, le moyen. || 3° Terme de musique. Qui s'exécute, qui doit être exécuté par des instruments. Musique instrumentale. Concert vocal et instrumental. La partie instrumentale d'un opéra. || Chant instrumental, les parties de chant confiées aux instruments. || Compositeur instrumental, celui qui compose pour les instruments.

— HIST. XIV^e s. En plusieurs manieres peut une chose estre dite faire, c'est assavoir ou comme cause principal ou comme cause instrumentele, ORESME, *Eth.* 161. || XVI^e s. Sous ombre que les vertus de l'ame sont instrumenteles, pour s'appliquer d'un accord avec les parties exterieures, ces rustres l'attachent au corps, comme si elle ne pouvoit subsister sans icelui, CALV. *Instit.* 16.

— ÉTYM. *Instrument ;* provenç. *instrumental*, *istrumental ;* ital. *strumentale.*

† **INSTRUMENTALEMENT** (in-stru-man-ta-le-man), *adv.* D'une manière instrumentale.

— ÉTYM. *Instrumentale*, et le suffixe *ment ;* provenç. *instrumentalement ;* espagn. *instrumentalmente ;* ital. *strumentalmente.*

INSTRUMENTATION (in-stru-man-ta-sion), *s. f.* Terme de musique. L'art de tirer dans la musique un bon parti des instruments par rapport à leurs diapasons, à leurs timbres et aux passages qui leur sont le plus favorables. || Manière dont la partie instrumentale d'un morceau de musique est disposée. L'instrumentation de ce chœur est fort savante. Lorsque Rameau donna son premier opéra en 1733, l'instrumentation avait fait de grands progrès, ADAM, *Souven. d'un musicien, notice sur Gossec.*

— ÉTYM. *Instrumenter.*

INSTRUMENTER (in-stru-man-té), *v. n.* || 1° Terme de pratique. Dresser des contrats, des procès-verbaux,

des exploits, et autres actes publics. Les huissiers à la chaîne sont toujours fort respectés, et instrumentent avec une grosse chaîne d'or au cou, d'où [illegible] Le parlement eut alors liberté tout entière d'instrumenter [illegible] qui [illegible] Hist. parl. ch. 64. || Instrumenter se dit quelquefois familièrement, par allusion aux huissiers qui instrumentent, d'actions par lesquelles on rompt une serrure, un cadenas, etc. Le chevalier : Romps chaîne et cadenas, — Valentin : Puisque vous le voulez, je n'y résiste pas; Or sus, instrumentons, [illegible] || 2° Terme de musique. Ce compositeur instrumente savamment, hardiment, c'est-à-dire il sait employer habilement, hardiment les instruments. || Quand on remet au théâtre une pièce fort ancienne, on est souvent obligé de l'instrumenter de nouveau. On dit mieux dans ce sens : l'orchestrer, la [illegible].

— ÉTYM. Instrument.

† INSTRUMENTISTE (in-stru-man-ti-st'), *s. m.* Celui qui exécute la musique sur un instrument. || Il se dit particulièrement d'un musicien militaire.

† INSTUDIEUX, EUSE (in-stu-di-eû, eû-z'), *adj.* Qui n'est point studieux. Enfant instudieux.

— ÉTYM. Lat. *instudiosus*, de *in*.... 1, et *studiosus*, studieux.

INSU (À L') (in-su), *s. m.* À l'insu de quelqu'un, et, dans les locutions analogues, à mon insu, à votre insu, etc. c'est-à-dire la chose n'étant pas sue de quelqu'un, de moi, de vous, etc. Mais c'était à l'insu de leurs parents cruels; La défense est un charme, LA FONT. *Filles de Minée.* Sinon contre mon gré, du moins à mon insu, J. J. ROUSS. *Conf.* IX.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *su*.

† INSUAVE (in-su-a-v'), *adj.* Qui n'est point suave. Odeur insuave.

— HIST. XVI° s. Insuave, COTGRAVE.

— ÉTYM. Ital. *insoave;* du lat. *insuavis*, de *in*.... 1, et *suavis*, suave.

† INSUAVITÉ (in-su-a-vi-té), *s. f.* Défaut de suavité. L'insuavité d'une odeur.

— ÉTYM. Lat. *insuavitatem*, de *insuavis*, insuave.

† INSUBMERSIBILITÉ (in-sub-mèr-si-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est insubmersible. L'insubmersibilité d'un bateau.

† INSUBMERSIBLE (in-sub-mèr-si-bl'), *adj.* Qui n'est pas susceptible d'être submergé. Les navires dits insubmersibles sont munis de tuyaux en métal creux et fermés, qui contiennent assez d'air pour soutenir à flot un bâtiment chargé qui viendrait à se remplir d'eau, LEGOARANT.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *submerger*.

INSUBORDINATION (in-su-bor-di-na-sion ; en vers, de sept syllabes), *s. f.* Défaut de subordination, manquement à la subordination. Esprit d'insubordination. Acte d'insubordination.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *subordination*.

INSUBORDONNÉ, ÉE (in-su-bor-do-né, née), *adj.* Qui a l'esprit d'insubordination, qui manque fréquemment à la subordination. Ce soldat est insubordonné. Élève insubordonné. Troupe insubordonnée.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *subordonné*.

† INSUBSTANTIEL, ELLE (in-sub-stan-si-èl, è-l'), *adj.* Qui n'est point substantiel, qui manque de substance, de consistance.

— HIST. XVI° s. Ce sont subtilitez aiguës et insubstantielles, MONT. II, 126.

— ÉTYM. Lat. *insubstantialis* (QUICHERAT, *Addenda*), de *in*.... 1, et *substantialis*, substantiel.

† INSUCCÈS (in-su-ksè ; l's se lie : un in-su-ksè-z affligeant), *s. m.* Manque de succès.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *succès*.

INSUFFISAMMENT (in-su-fi-za-man), *adv.* D'une [illegible]

— HIST. XVI° s. [illegible], COTGRAVE.

— ÉTYM. *Insuffisant*, et le suffixe *ment*.

INSUFFISANCE (in-su-fi-zan-s'), *s. f.* || 1° État de ce qui est insuffisant. L'insuffisance des capitaux. Notre dégoût n'est point un défaut et une insuffisance des objets extérieurs, VAUVEN. *Max.* CLXVII. || Terme de médecine. Insuffisance des valvules, lésion des valvules aortiques, quand, n'obstruant pas hermétiquement la lumière du vaisseau, elles [illegible] ventricule gauche du cœur. || 2° État d'un esprit qui [illegible] coup de confusion, PATRU, *Plaidoyer* 4, dans RICHELET. Malgré notre surprise et notre insuffisance, je vous obéirai, [illegible] CINNA, II, 1. Celui qui cache son insuffisance vaut mieux que celui qui cache sa sagesse, SACI, *Bible, Ecclésiastique*, XX, 33. Je suis émerveillé qu'un pareil petit gredin, qui n'a jamais rien fait qu'une détestable tragédie, refusée par les comédiens, se soit avisé d'insulter MM. de Saint-Lambert, Watelet, Delille, et tutti quanti, avec autant de suffisance que d'insuffisance, VOLT. *Lett. Chabanon*, 9 mars 1772.

— SYN. INSUFFISANCE, INCAPACITÉ, INAPTITUDE. L'insuffisance exprime que la personne dont il s'agit n'est pas au niveau de la besogne, de la tâche qui lui échoit, mais rien de plus. L'incapacité et l'inaptitude expriment que le sujet est au-dessous de la besogne, avec l'idée de quelque manque intellectuel considérable; la différence entre incapacité et inaptitude est que incapacité est général, tandis que inaptitude se dit plutôt de choses spéciales : Son incapacité a fait qu'il n'a pu jamais obtenir un grade plus élevé que celui qu'il a; Son inaptitude pour les mathématiques est complète.

— HIST. XIV° s. Après il declare l'insuffisance des uns et des autres à mettre les loys, ORESME, *Thèse* de MEUNIER. || XVI° s. Un curé, de par le monde assez remarqué par ses facéties et insuffisance de la charge à lui commise, DESPER. *Contes*, CIII.

— ÉTYM. Provenç. *insufficiencia;* espagn. *insuficiencia;* ital. *insufficienza;* lat. *insufficientia*, de *insufficiens*, insuffisant.

INSUFFISANT, ANTE (in-su-fi-zan, zan-t'), *adj.* Qui ne suffit pas. Cette somme est insuffisante. Chez les Crétois Minos, Numa dans l'Italie, À des peuples sans mœurs et sans culte et sans lois Donnèrent aisément d'insuffisantes lois, VOLT. *Mah.* II, 5. Pourquoi fatiguez-vous d'une plainte imprudente Ma constance ébranlée et presque insuffisante? DUCIS, *Oscar*, II, 2.

— HIST. XVI° s. Toutes ces incisions estant encore insuffisantes pour le faire mourir [Sénèque], MONT. III, 184.

— ÉTYM. Lat. *insufficientem*, de *in*.... 1, et *sufficiens*, suffisant.

† INSUFFLATEUR (in-suf-fla-teur), *s. m.* Instrument destiné à porter les remèdes pulvérulents dans le larynx ou dans les fosses nasales.

INSUFFLATION (in-su-fla-sion ; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* Terme didactique. L'action de souffler dans un organe ou dans une cavité quelconque un gaz, un liquide ou une substance pulvérulente. L'insufflation d'une poudre dans l'œil. L'insufflation de l'air dans la poitrine d'un noyé. || Action de gonfler en soufflant dedans. L'insufflation d'un ballon à jouer.

— ÉTYM. Lat. *insufflationem*, de *insufflare*, insuffler.

INSUFFLÉ, ÉE (in-su-flé, flée), *part. passé* d'insuffler. Du sucre candi insufflé dans l'œil.

INSUFFLER (in-su-flé), *v. a.* Terme de médecine. Souffler, introduire à l'aide du souffle un gaz, une vapeur, une poudre. Insuffler de l'air dans la bouche d'une personne asphyxiée. || Gonfler par insufflation. Insuffler une vessie.

— HIST. XIV° s. Quand Dieu en sa Trinité eust insufflé et mis en toy l'esperit de vie, DU CANGE, *insufflare*. || XVI° s. Quand elle [la sibylle] fut de l'esprit insufflée, *Réponse ms. des oracles sur les trois enfants de France*, p. 9, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *insufflare*, de *in*, en, dans, et *sufflare*, souffler.

† INSUIVI, IE (in-sui-vi, vie), *adj.* Qui n'est point suivi. Cours insuivi, cours dépourvu d'auditeurs.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *suivi*.

INSULAIRE (in-su-lè-r'), *adj.* Qui habite une île. Les peuples insulaires. || *S. m.* et *f.* Un insulaire. Les insulaires de la mer Pacifique. Nous avons enseigné ces braves insulaires, VOLT. *Orphel.* V, 5. || Les insulaires, ancien nom d'une espèce de contredanse.

— HIST. XIV° s. L'ille de Labamare, ke un paen avoit, Conquist le ray Richard, les paens en chaçoit; Insulair ad sa soer out [avec] gardaym assignait, *Chron. de P. de Langtoste*, mss. f° 21 (français anglonormand et barbare). || XVI° s. Les villes maritimes [illegible] des Atheniens et les insulaires, AMYOT, *Phocion*, 16.

— ÉTYM. Lat. *insularis*, de *insula*, île (voy. ce mot).

† INSULARITÉ (in-su-la-ri-té), *s. f.* État d'un pays composé d'une ou de plusieurs îles. L'insularité des États Britanniques

— ÉTYM. [illegible]

† INSULÉ, ÉE (in-su-lé, lée), *adj.* Terme d'histoire naturelle, qui offre des espaces comparables à des îles.

— ÉTYM. Lat. [illegible]

† INSULTABLE (in-sul-ta-bl'), *adj.* Susceptible d'être attaqué, qu'on peut insulter, attaquer. Tout cela arriva sur Notre-Dame de Halle et tout aussitôt après à Bruxelles, qu'on crut insultable et dégarni de troupes, ST-SIM. 210, 80.

— ÉTYM. *Insulter*.

INSULTANT, ANTE (in-sul-tan, tan-t'), *adj.* Qui insulte. C'est au milieu de cette amère et insultante dérision que Dieu le chassa [Adam] du paradis de délices, pour travailler à la terre d'où il a été pris, BOSS. *Élév. sur myst.* VI, 14. Va, je verrai peut-être à mes pieds abattu Cet orgueil insultant de ta fausse vertu, VOLT. *Brut.* II, 6. Une voix insultante offrait à sa détresse Les dons ingrats de la pitié, V. HUGO, *Odes* I, 2.

— REM. Suivant l'Académie, ce mot ne se dit que des choses ; mais Voltaire a très-bien dit : une foule insultante ; et son exemple peut être imité : Dérobez votre fille accablée, expirante, À tout cet appareil, à la foule insultante, VOLT. *Tancr.* III, 7.

† INSULTATEUR (in-sul-ta-teur), *s. m.* Celui qui a l'habitude d'insulter. On aura, au lieu d'un homme soumis, un insultateur, BOSS. *Lett. quiét.* 276. || Aujourd'hui on dit plus souvent, dans le même sens : insulteur.

— ÉTYM. Lat. fictif, *insultatorem*, de *insultare*, insulter.

† INSULTATION (in-sul-ta-sion), *s. f.* Action d'insulter.

— HIST. XIV° s. Icellui Vigier se lança au dit Robin, le quel, doubtant la puissance et insultation du dit Vigier, le feri un seul coup, DU CANGE, *insultus*. || XVI° s. ....Et que, la visitant [Catherine de Médicis], en sa maladie, la fievre lui redoubloit à la veue insolente de son fils [Henri III], et à l'ouïe de ses insultations, ainsi s'appeloient ses visitations, D'AUB. *Hist.* III, 463.

— ÉTYM. Lat. fictif, *insultationem*, de *insultare*, insulter.

INSULTE (in-sul-t'), *s. f.* || 1° Action d'attaquer par un coup de main. Une place exposée aux insultes de l'ennemi. Le comte de Nassau emporta d'insulte la ville de Guise, MÉZERAY. Ils parviennent au pied de la muraille, qui de ce côté là se trouva peu élevée, parce qu'un endroit si escarpé paraissait hors d'insulte, VERTOT, *Rév. rom.* VII, 206. || 2° Agression offensante de fait ou de parole. J'admirai un jour la patience de M. Quinault en cette place, qui souffrit en bon chrétien l'insulte que lui fit M. Charpentier, en lui disant qu'on devait s'étonner qu'avec si peu de mérite et une si basse naissance il eût fait une si grande fortune, FURETIÈRE, *Factums*, t. I, p. 196. À ces pécheurs insolents, s'ils ne s'humilient bientôt par la pénitence, est réservée dans le jugement cette dérision, cette moquerie terrible, et cette juste et inévitable insulte d'un Dieu outragé, BOSS. *Sermons, Jugement dernier*, 2. La raillerie, l'injure, l'insulte leur découlent des lèvres comme leur salive, LA BRUY. V. Vous avez fait, madame, une secrète étude Du mépris, de l'insulte et de l'ingratitude, VOLT. *Adélaïde*, II, 5. || Insulte se dit de l'outrage qu'on fait à quelque sentiment. Le mot : tout est bien, pris dans un sens absolu et sans l'espérance d'un avenir, n'est qu'une insulte aux douleurs de notre vie, VOLT. *Désast. Lisbonne*, Préface.

— REM. Dans le XVII° siècle, insulte était du masculin. Mais je veux qu'Attila, pressé d'un autre amour, Endure un tel insulte au milieu de sa cour, CORN. *Attila*, II, 1. Évrard seul, en un coin prudemment retiré, Se croyait à couvert de l'insulte sacré, BOIL. *Lutr.* V. Deux puissants ennemis.... À nos sacrés autels font un profane insulte, ID. *ib.* VI.

— HIST. XV° s. Avint que [il] oy insult et cry de gens arrivans au dit lieu.... lesquels ainsi armez.... de fait le assaillirent, DU CANGE, *insultus*. Et alerent les dessus dix faisans la dite commotion et insult parmi la ville, en hurlant et taboulant aux huis et portes, ID. *ib.* || XVI° s. Insult, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *insultus*, action d'assaillir (voy. INSULTER); ital. *insulto*.

INSULTÉ, ÉE (in-sul-té, tée), *part. passé* d'insulter. || 1° Qui a été l'objet d'un coup de main. La place insultée à chaque instant par l'ennemi. || Fig. Tous ses bords [d'une rivière] sont couverts de saules non plantés Et de noyers souvent du passant insultés, BOIL. *Épît.* VI. || 2° Qui a reçu une insulte. Mme de Montespan ayant été insultée en public, le roi lui donna des gardes et l'entoura de toute la pompe de la royauté, GENLIS, *Mme de Maintenon*, t. II, p. 115, dans POUGENS. Et je n'ai pu venger sa mémoire insultée, BRIFFAUT, *Ninus II*, II, 2.

INSULTER (in-sul-té), *v. a.* || 1° Attaquer par un coup de main, en parlant d'une place de guerre et de fortifications. Les troupes du roi insultèrent en 1677 avec tant de courage et de bonheur la contrescarpe de Valenciennes, qu'elles emportèrent la ville même, RICHELET. On insulta le chemin couvert du front de la basse ville, quoique cette entreprise parût

prématurée et hasardée, VOLT. *Louis XV*, 14. Il aborda il insulta la Jamaïque, où tout fut mis à feu et à sang, RAYNAL, *Hist. phil.* XIII, 24. || 2° Attaquer quelqu'un de fait ou de parole d'une manière offensante. J'appelle insulter la majesté de Jésus-Christ, demeurer en sa présence dans des postures immodestes, BOURDAL. *Myst. Pass. de J. C.* t. I, p. 189. Que tout, jusqu'à Pinchêne, et m'insulte et m'accable : Aujourd'hui, vieux lion, je suis doux et traitable, BOIL. *Épît.* V. Quoi! madame! un barbare osera m'insulter! RAC. *Iphig.* III, 6. Quelque rival indigne.... Insulte mon amour, outrage mon honneur, VOLT. *Scythes*, II, 4. Connaissez qui je suis et qui vous insultez, ID. *Sophon.* III, 3. || 3° *V. n.* Insulter en bravant avec affectation. N'entrez point dans la ville de mon peuple quand il sera ruiné; ne lui insultez point, comme les autres, dans son malheur, SACI, *Bible, Abdias*, I, 13. M. de Grignan a raison de triompher, de vous insulter sur cette première campagne de son fils; la pensée du contraire me fait mourir, SÉV. 6 déc. 1688. Il [l'incrédule] se met au rang des gens désabusés, il insulte en son cœur aux faibles esprits, BOSS. *Anne de Gonz.* Ce même Agamemnon à qui vous insultez, RAC. *Iphig.* II, 5. Une regarda le ciel avec mépris et arrogance, comme pour insulter aux Dieux, FÉN. *Tél.* VIII. Il fuit honteusement et se cache; l'autre le poursuit et lui insulte, ID. *Fable* XV, *les Deux lionceaux*. Ses ministres [de l'Église] ne doivent pas lui insulter par une pompe déplacée et si éloignée de son esprit, MASS. *Confér. Us. des reven. ecclés.* Tout ce qui était encore sur l'amphithéâtre et dans le cirque le reçut avec des huées; on l'entourait, on lui insultait en face, VOLT. *Zadig*, 19. || Insulter en prenant avantage de la faiblesse, de la misère, de la douleur, etc. Ne voit-on pas qu'on se moque, lorsqu'on dit de pareilles choses, et qu'on insulte en soi-même à la crédulité d'un faible lecteur, BOSS. 1er *avert.* § 40. Mon fils audacieux insulte à ma ruine, RAC. *Mithr.* II, 5. Voudrait-il insulter à la crainte publique? ID. *Iphig.* I, 3. Moi qui, contre l'amour fièrement révolté, Aux fers de ses captifs ai longtemps insulté, ID. *Phèd.* II, 2. Nos superbes vainqueurs insultant à nos larmes, ID. *Esth.* I, 4. Le traître! il insultait à ma confusion! ID. *ib.* III, 1. Tous les spectateurs insulteront à notre honte, MASS. *Avent. Jugem.* Les imitateurs des passions des grands insultent à leurs vices en les imitant, ID. *Pet. car. Exempl. des gr.* Le ministère anglais ne croyait pas avoir besoin de l'empereur pour les obtenir [certaines sécularisations]; on insulta à ses offres en les rendant publiques, VOLT. *Louis XV*, 7. Ah! que dites-vous? pourquoi insulter à mes derniers moments? répondit Rustan d'une voix languissante, ID. *Blanc et noir.* || 4° Se révolter. Insultant contre le premier qui s'opposait à son avis, PASC. *Prov.* II. || Vieilli en ce sens. || 5° S'insulter, *v. réfl.* S'adresser des insultes l'un à l'autre. Ils se sont insultés publiquement.

— REM. « Ce mot est fort nouveau, mais excellent pour exprimer ce qu'il signifie. M. Coeffeteau l'a vu naître un peu devant sa mort, et il me souvient qu'il le trouvait si fort à son gré, qu'il était tenté de s'en servir, mais il ne l'osa jamais faire, à cause de sa grande nouveauté, VAUGELAS, *Rem.* t. II, p. 279. » Ce mot est excellent en effet; mais il remonte beaucoup plus haut que ne le pensait Vaugelas, puisqu'on en a des exemples du XIVe siècle.

— HIST. XIVe s. Et leur sembloit bien que il povoient insulter et reprocher aux Roumains, BERCHEURE, f° 44, *recto.* || XVIe s. Mieux eust il fait soy contenir en sa maison, royallement la gouvernant; que insulter en la mienne, hostillement la pillant, RAB. *Garg.* I, 46. France, France fut là dedans à voix commune mise en cry, et les portes de la ville, malgré les Espaignols, ouvertes aux François, et à grand tumulte toute la commune insultée [révoltée] contre les Espaignols, JEAN D'AUTON, *Annales de Louis XII*, p. 56, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *insultare*, de *in*, en, sur, et *saltare*, sauter (voy. SAUTER).

† **INSULTEUR** (in-sul-teur), *s. m.* Néologisme. Celui qui insulte habituellement, qui fait métier d'insulter. Insulteur public (voy. INSULTATEUR).

INSUPPORTABLE (in-su-por-ta-bl'), *adj.* Qui ne peut être supporté, en parlant soit des personnes, soit des choses. Comme il délivrerait vos yeux D'une insupportable présence, CORN. *Agésil.* III, 1. La haine injuste de toute une ville, l'émotion séditieuse d'un peuple, la calomnie inventée faussement sont trois choses plus insupportables que la mort, SACI, *Bible, Ecclésiastique*, XXVI, 7. Ce n'est pas que je souhaite que vous soyez sans ressentiment; le coup [la mort de Pascal le père] est trop sensible, il serait même insupportable sans un secours surnaturel, PASCAL, *Lettre sur la mort de son père*. Mlle du Plessis, qui est insupportable de vanité, SÉV. 14 oct. 1680. En faisant que les maux qu'ils [les hommes] souffrent leur paraissent plus insupportables que ceux qu'ils prévoient, BOSS. *Reine d'Anglet.* Ne croyez pas que ses excessives et insupportables douleurs aient tant soit peu troublé sa grande âme, ID. *Duch. d'Orl.* Quelque peine qu'on ait à y être [à la cour], il est insupportable d'en être éloigné, FLÉCH. *Mme de Mont.* On lui tient compte de n'être pas toujours insupportable, LA BRUY. V. Il y a de certaines choses dont la médiocrité est insupportable, la poésie, la musique, la peinture, le discours public, ID. I. Le vilain bailli et son insupportable fils ne troublaient point ce tte scène touchante, VOLT. *Ingénu*, 19. Je suis insupportable quand je souffre; je me tapis dans ma cellule, ID. *Lett. d'Argental*, 20 juin 1767. || Insupportable à. Ce seraient des fâcheux insupportables à des âmes tièdes, FLÉCH. *Serm.* I, 94. Voilà comme ce vice rend le pécheur insupportable à lui-même, MASS. *Carême, Prologue.* Ces Seize avaient acquis une autorité absolue, et devinrent dans la suite aussi insupportables à Mayenne qu'ils avaient été terribles au roi, VOLT. *Ess. guerres civ. de France.*

— HIST. XVIe s. La peur est encore plus importune et insupportable que la mort, MONT. I, 64. Nous avons trouvé ceste despence estre insupportable, et qu'il seroit impossible de la continuer longuement pour n'avoir moyen d'y satisfaire, MARG. *Lettres*, 158. Si pensa que ce seroit chose honteuse et insupportable à luy, que.... AMYOT, *Thésée*, 9. Christ a il voulu qu'on portast les charges insupportables qu'imposent les scribes et pharisiens? CALV. *Inst.* 965. Car tant de maux dont mon ame est coupable... Chargent mon dos d'un poids insupportable, DESPORTES, *Œuvres chrest.* XVIII, *psal.* 38.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *supportable*.

INSUPPORTABLEMENT (in-su-por-ta-ble-man), *adv.* D'une manière insupportable. Tout deviendra insupportablement si cher à Paris, qu'il n'y aura plus de moyen d'y demeurer, GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. 110.

— HIST. XVIe s. Quoique je peigne insupportablement mal, j'aime mieux escrire de ma main que d'y en employer une autre, MONT. I, 293.

— ÉTYM. *Insupportable*, et le suffixe *ment*.

INSURGÉ, ÉE (in-sur-jé, jée), *part. passé* d'insurger. Qui s'est soulevé. Un peuple insurgé. Les provinces insurgées. || Substantivement. Les insurgés se portèrent vers telle ville.

† **INSURGENCE** (in-sur-jan-s'), *s. f.* Néologisme. État d'insurgé. Le droit suffit pour assurer la république contre l'insurgence des petits et l'usurpation des grands, PROUDHON, *Du principe de l'art*, p. 137.

INSURGENTS (in-sur-jan), *s. m. pl.* || 1° Nom donné à certaines troupes de Hongrie, levées extraordinairement pour le service de l'État. || 2° Nom donné aussi, lors de la guerre pour l'indépendance des États-Unis, aux Américains soulevés. Nous sommes ici fort occupés des insurgents, et fort impatients de voir quel sera le succès de la campagne décisive qui va s'ouvrir, D'ALEMB. *Lett. au roi de Prusse*, 28 avr. 1777.

— ÉTYM. *Insurger.*

INSURGER (in-sur-jé. Le *g* prend un *e* devant *a* et *o* : insurgeant, insurgeons), *v. a.* || 1° Soulever contre. Insurger une nation. Ces taxes odieuses insurgèrent les campagnes. || 2° S'insurger, *v. réfl.* Se soulever contre un gouvernement, une discipline, une autorité. Le peuple s'est insurgé contre le gouvernement. || Avec ellipse du pronom personnel. Faire insurger une province. || Par extension. Vous vous insurgez contre le bon sens, contre la nécessité. L'esprit s'insurge contre des prescriptions arbitraires.

— HIST. XVIe s. Insurger, COTGRAVE.

— ÉTYM. Ital. *insurgere*; du lat. *insurgere*, de *in*, en, contre, et *surgere*, se lever (voy. SURGIR).

INSURMONTABLE (in-sur-mon-ta-bl'), *adj.* Qui ne peut être surmonté. Un obstacle insurmontable. Pour moi, je cours en Bretagne avec un chagrin insurmontable, SÉV. 3 avril 1680. Vous jouez d'un malheur insurmontable, vous perdez toujours, ID. 9 mars 1672. Les héros en tout genre sortent tout formés des mains de la nature et avec des qualités insurmontables, FONTEN. *Czar Pierre.* || Insurmontable à. Au milieu de ce pouvoir suprême qu'il [Périclès] avait rendu perpétuel et sans bornes en sa personne, il se conserva toujours invincible et insurmontable aux richesses, quoique d'ailleurs il ne manquât pas d'application à faire valoir son bien, ROLLIN, *Hist. anc.* Œuv. t. III, p. 409, dans POUGENS.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *surmonter.*

† **INSURMONTABLEMENT** (in-sur-mon-ta-ble-man), *adv.* D'une manière insurmontable.

† **INSURPASSABLE** (in-sur-pa-sa-bl'), *adj.* Qui ne peut être surpassé.

— HIST. XVIe s. Insurpassable, LOYS LE CARON, f° 71, dans LACURNE.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *surpasser.*

† **INSURRECTEUR, TRICE** (in-su-rrè-kteur, ktri-s'), *adj.* Qui insurge, qui excite une insurrection. Comité insurrecteur.

— ÉTYM. Voy. INSURRECTION.

INSURRECTION (in-su-rrè-ksion; en vers, de cinq syllabes : quelques personnes prononcent in-su-rrè-ksion, ce qui est vicieux), *s. f.* Action de s'insurger. L'insurrection des Grecs. Le peuple était en pleine insurrection. || Fig. L'insurrection des esprits.

— SYN. INSURRECTION, RÉVOLTE. L'insurrection est un soulèvement plus ou moins général contre l'autorité qui gouverne. La révolte est une résistance aux ordres de l'autorité. La révolte ne passe pas nécessairement à l'insurrection.

— HIST. XVe s. Insurrections, esmeutes ou conspiracions, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVIe s. Et conclusion feut d'envoier devers le roy, pour l'advertir de l'insurrection du peuple, qui avoit esté tué et chassé les nobles de la ville de Gennes, JEAN D'AUTON, *Annales de Louis XII*, p. 53, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *insurrectionem*, de *insurrectum*, supin de *insurgere* (voy. INSURGER).

INSURRECTIONNEL, ELLE (in-su-rrè-ksio-nèl, nè-l'; en vers, de six syllabes), *adj.* Qui tient de l'insurrection. Mouvement insurrectionnel. Esprit insurrectionnel.

— ÉTYM. *Insurrection.*

† **INSURRECTIONNELLEMENT** (in-su-rrè-ksio-nè-le-man), *adv.* Par l'insurrection, d'une manière insurrectionnelle. Procéder insurrectionnellement.

† **INSUSCEPTIBLE** (in-su-ssè-pti-bl'), *adj.* Qui n'est pas susceptible de.... C'est un grand charme D'être insusceptible d'alarme, CORN. *Mélanges poétiques imprimés à la suite de Clitandre*, 1632, 1re pièce. || Qui n'a pas de susceptibilité, qui n'est pas susceptible.

— HIST. XVIe s. Avoient tousjours estimé le corps de ceux de la religion insusceptible de division, ROHAN, *Mém.* t. II, p. 37, dans LACURNE.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *susceptible.*

INTACT, TE (in-takt, tak-t'), *adj.* || 1° A quoi l'on n'a point touché, dont on n'a rien retranché. Le cachet est intact. Le dépôt s'est trouvé intact. || Fig. Elle sortit, au milieu de la nuit, de ce bosquet et des bras de son ami aussi intacte, aussi pure de corps et de cœur qu'elle y était entrée, J. J. ROUSS. *Conf.* IX. || 2° Qui n'a point subi d'altération. Ce monument est resté intact. || Fig. Sur le duc de Bourgogne j'ose disputer avec vous-même de respect et d'admiration pour ses rares vertus intactes au siècle, ST-SIM. 265, 46. || 3° Fig. Qui n'a souffert de dommage ni par soupçon, ni par reproche. Honneur intact. Réputation intacte. Vertu intacte. || C'est un homme intact, c'est un homme à qui l'on ne peut rien reprocher de contraire à la probité.

— ÉTYM. Lat. *intactus*, de *in*.... 1, et *tactus*, touché, participe passif de *tangere* (voy. TANGIBLE) : mot à mot, à qui on n'a pas touché.

INTACTILE (in-ta-kti-l'), *adj.* Terme didactique. Qu'on ne peut toucher, qui échappe au sens du tact. La lumière est intactile.

— HIST. XVIe s. L'ame est indivisible, intactible, et de nature intellectuelle, PARÉ, XVIII, 11.

— ÉTYM. Lat. *intactilis*, de *in*.... 1, et *tactilis*, qui peut être touché (voy. TACT).

† **INTACTILITÉ** (in-ta-kti-li-té), *s. f.* Terme de physique. Qualité de ce qui ne se peut toucher.

† **INTAILLE** (in-tâ-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Terme de beaux-arts. Pierre dure gravée en creux, à la différence des camées.

— ÉTYM. Lat. *in*, en, dans, et *taille*.

† **INTANGIBILITÉ** (in-tan-ji-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est intangible.

† **INTANGIBLE** (in-tan-ji-bl'), *adj.* Qui échappe au sens du toucher. Si dans l'animal raisonnable, appelé homme, Dieu avait mis une étincelle invisible, impalpable, un élément, quelque chose de plus intangible qu'un atome d'élément, ce que les philosophes grecs appellent une monade, VOLT. *Dial.* XXIX, 4. L'idée que nous nous formons de l'âme n'est point du tout celle d'une substance que nous nous représentions comme simple; mais elle est

celle d'une collection d'effets que nous attribuons à une cause invisible et intangible, BONNET, Œuv. mél. t. XVIII, p. 112, dans POUGENS.

— ÉTYM. *In*... 1, et *tangible*.

INTARISSABLE (in-ta-ri-sa-bl'), *adj.* || 1° Qui ne peut être tari, épuisé. Source intarissable. || Fig. Ces plaies [de Jésus-Christ] étaient des sources intarissables où il ne tenait qu'à toi de puiser les eaux de ma grâce, BOURDAL. *Myst. Pass. de J. C.* t. I, p. 240 || 2° Fig. Qui, semblable à une source, ne s'épuise pas. Une imagination intarissable. Sujet intarissable de conversation. || 3° Qui abonde en paroles. Il est intarissable sur ce sujet. Les mêmes hommes.... ont une bile intarissable sur les plus petits inconvénients, LA BRUY. XI. Leur cœur [aux amis] intarissable et l'un à l'autre ouvert, LAMART. *Joc.* III, 104.

— ÉTYM. *In*... 1, et *tarir*.

† **INTARISSABLEMENT** (in-ta-ri-sa-ble-man), *adv.* D'une manière intarissable.

† **INTÉGRABLE** (in-té-gra-bl'), *adj.* Terme de mathématique. Qui peut être intégré. Il déterminait la forme des fonctions semblables dont les variations sont liées entre elles par une équation, et qui, multipliées par des facteurs constants et ajoutées ensemble, deviennent intégrables algébriquement, bien que chacune d'elles en particulier ne le soit pas, CONDORCET, *Bezout*.

— ÉTYM. *Intégrer*.

INTÉGRAL, ALE (in-té-gral, gra-l'), *adj.* || 1° Entier, qui n'éprouve aucune diminution. Des payements intégraux. Restitution intégrale. Le renouvellement intégral d'une chambre législative. || 2° Terme de mathématique. Calcul inverse du calcul différentiel. Le calcul différentiel étant supposé, on sait combien est nécessaire le calcul intégral, qui en est, pour ainsi dire, le renversement, car, comme le calcul différentiel descend des grandeurs finies à leurs infiniment petits, ainsi le calcul intégral remonte des infiniment petits aux grandeurs finies; mais ce retour est difficile, et, jusqu'à présent, impossible en certains cas, FONTEN. *Bernoulli*. || *S. f.* L'intégrale d'une quantité différentielle, la quantité finie dont cette différentielle est l'incrément infiniment petit.

— HIST. XVI° s. Integral, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *integral*; ital. *integrale*; du lat. fictif *integralis*, dérivé de *integer*, entier (voy. ce mot et INTÈGRE); ital. *integrale*.

INTÉGRALEMENT (in-té-gra-le-man), *adv.* D'une manière intégrale. Ces sommes ne peuvent être payées intégralement.

— ÉTYM. *Intégrale*, et le suffixe *ment*.

† **INTÉGRALITÉ** (in-té-gra-li-té), *s. f.* État d'une chose complète, entière.

— HIST. XVI° s. Integralité, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Intégral*.

INTÉGRANT, ANTE (in-té-gran, gran-t'), *adj.* || 1° Qui contribue à l'intégrité d'un tout. Les bras, les jambes sont des parties intégrantes du corps humain. Faire partie intégrante de.... Ce [les œuvres pénales] n'est pas, selon la pensée et le langage des théologiens, une partie essentielle du sacrement [de pénitence], mais intégrante, c'est-à-dire qu'elle n'en est que le complément et que le sacrement, sans cela, pourrait subsister, BOURDAL. *Pensées*, t. I, p. 332. || 2° Terme de physique. Parties intégrantes, celles qui constituent les corps simples ou composés et qui sont semblables à la masse; elles peuvent être simples, comme dans les corps élémentaires, ou composées, comme dans ceux qui renferment plusieurs éléments. Dans le marbre, qui est de la chaux carbonatée, les molécules élémentaires sont le calcium, le carbone et l'oxygène; les molécules intégrantes sont le carbonate de chaux.

— ÉTYM. Lat. *integrare*, rendre entier, de *integer* (voy. ENTIER).

INTÉGRATION (in-té-gra-sion), *s. f.* Terme de mathématique. Action d'intégrer.

— ÉTYM. *Intégrer*.

INTÈGRE (in-tè-gr'), *adj.* Qui ne se laisse pas altérer, corrompre. Une vertu intègre. Ou d'excellents pères de famille, ou des juges intègres, ou des orateurs, LA BRUY. II. Il ne suffit pas qu'un homme en place soit intègre lui-même et désintéressé: tout ce qui l'environne et l'approche doit l'être, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. II, p. 503, dans POUGENS.

— ÉTYM. Provenç. *integre*, *entegre*; espagn. et ital. *integro*; du lat. *integer* (voy. ENTIER).

INTÉGRÉ, ÉE (in-té-gré, grée), *part. passé* d'intégrer. Une équation intégrée.

† **INTÈGREMENT** (in-tè-gre-man), *adv.* D'une manière intègre.

INTÉGRER (in-té-gré. La syllabe *té* prend un accent grave quand la syllabe qui suit est muette: j'intègre; excepté au futur et au conditionnel: j'intégrerai, j'intégrerais), *v. a.* Terme de mathématique. Trouver l'intégrale d'une quantité différentielle. Intégrer une différentielle.

— ÉTYM. Lat. *integrare*, remettre en son état, de *integer* (voy. ENTIER).

† **INTÉGRIFOLIÉ, ÉE** (in-té-gri-fo-li-é, ée), *adj.* Terme de botanique. Qui a des feuilles entières.

— ÉTYM. Lat. *integer*, entier, et *folium*, feuille.

† **INTÉGRIFORME** (in-té-gri-for-m'), *adj.* Terme de minéralogie. Dont la forme se montre dans toute son intégrité.

— ÉTYM. Lat. *integer*, entier, et *forme*.

INTÉGRITÉ (in-té-gri-té), *s. f.* || 1° État d'une chose qui est entière. Il a remis le dépôt dans toute son intégrité. Conserver l'intégrité du territoire. || Fig. Opposé aux brigues et aux partialités qui corrompent l'intégrité de la justice, BOSS. *le Tellier*. Les écueils où l'intégrité de la foi peut faire naufrage, ID. *États d'oraison*, X, 1. Le fait a passé pour constant, et le ministre est convenu que la fraction [de l'hostie], quoique commandée par Jésus-Christ, n'appartenait pas à l'essence mais à l'intégrité du sacrement, ID. *Var.* XIV, § 115. || 2° État d'une chose saine et sans altération. L'intégrité de ces fruits, si bien conservés. Les parties intérieures du corps étaient dans toute leur intégrité. Il a gardé des fleurs, des fruits d'une année à l'autre dans leur intégrité. || 3° Fig. Qualité d'une personne qui ne se laisse entamer par aucun vice. L'impudicité, qui veut tout corrompre, commence son effet par sa propre source, parce que nul ne peut attenter à l'intégrité d'autrui que par la perte de la sienne, BOSS. *Sermons, Nécess. de la pénit.* 1. La populace de Toulouse égorgea le premier président Duranti et l'avocat général Rafis, deux magistrats connus par leur fidélité pour le roi, et par l'intégrité de leur vie, VOLT. *Hist. parl.* ch. 31. || Particulièrement. Qualité d'une personne intègre, incorruptibilité pécuniaire. Si je voulais relâcher quelque chose de cette intégrité si exacte et si sévère, qui n'est guère de saison dans le temps où nous sommes et qui m'empêche de faire les mêmes profits que tant d'autres, BOURDAL. *Pensées*, t. I, p. 17. Avons-nous besoin, pour louer son intégrité, de découvrir ses actions secrètes? FLÉCH. *Lamoignon*.

— HIST. XV° s. Un grand Caton en pure integrité, CH. D'ORL. *Rond. de Robertet*. || XVI° s. Les calomnies de nos adversaires pueront et seront detestables à toutes gens de sens rassis et d'integrité, CALV. *Instit.* 1114.

— ÉTYM. Provenç. *integritat*; espagn. *integridad*; ital. *integrità*; du lat. *integritatem*, de *integer*, intègre.

† **INTÉGUMENT** (in-té-gu-man), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Ce qui enveloppe la peau. || Tégument est aujourd'hui beaucoup plus usité.

— ÉTYM. Lat. *integumentum*, de *in*, en, dans, et *tegumentum*, tégument.

INTELLECT (in-tèl-lèkt), *s. m.* Terme didactique. L'esprit en tant qu'il conçoit; la faculté par laquelle l'âme humaine conçoit. Tout, suivant l'intellect, change d'ordre et de rang; Les Mores aujourd'hui peignent le diable blanc, REGNIER, *Sat.* V. L'intellect.... ne souffre pas néanmoins de telle sorte, que de son chef aussi il n'agisse, BALZ. *1er Disc. la cour*. L'intellect est la troisième faculté de l'âme, elle est propre à l'homme, c'est la portion de lui qui connaît et qui juge, DIDER. *Opin. des anc. phil.* (*péripatéticiens*). || Terme de scolastique. Intellect-agent, faculté intellectuelle qui s'approprie activement les espèces. Intellect-patient, faculté intellectuelle qui reçoit passivement les espèces que lui envoient les objets extérieurs. || Chez Abeilard, théorie des intellects ou concepts ou idées générales, étude des universaux pris et envisagés dans notre entendement.

— HIST. XIII° s. Intellect est cele chose par cui l'on entent les commencemens des choses et forme la fin et le complement, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 208. || XVI° s. L'ame est un esprit orné de raison et d'intellect, PARÉ, XVIII, 11.

— ÉTYM. Lat. *intellectus*, de *intellectum*, supin de *intelligere*, comprendre (voy. INTELLIGENT).

INTELLECTIF, IVE (in-tèl-lè-ktif, kti-v'), *adj.* Appartenant à l'intellect. La faculté, la puissance intellective. || *S. f.* L'intellective, la faculté de concevoir, compréhension.

— HIST. XIII° s. La puissance intellective, par la cui ovre [par l'œuvre de laquelle] est li hom dis bons ou mauvais, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 264. Toute soutil science haute et intellective Se part hui par nos clers; car à la lucrative Queurent [ils courent] plus tost qu'il puent [peuvent] por leur vie chetive, J. DE MEUNG, *Test.* 626. || XIV° s. Aucun dient que home a trois ames, la vegetative, la sensitive et l'intellective, et la beste en a deuz, et l'arbre une, ORESME, *Eth.* IX, 16. || XVI° s. Quand Cicero parloit, Il est certain Que, pour le son de son dire hautain, Des simples gens passoit l'intellective, MAROT, I, 287.

— ÉTYM. Provenç. *intellectiu*; espagn. *intelectivo*; ital. *intellettivo*; du lat. *intellectivus*, de *intelligere*, comprendre (voy. INTELLIGENT).

† **INTELLECTION** (in-tèl-lè-ksion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* Terme de philosophie. Action de comprendre, de concevoir. Je remarque la différence qui est entre l'imagination et la pure intellection ou conception, DESC. *Médit.* VI, 1. Je demande de quelle façon ce philosophe [Hobbes] tire l'intellection de Dieu des choses extérieures, ID. *Troisièmes objections*, 53. Il veut que cette manière d'exister [d'une partie de l'âme sans mémoire d'une existence passée] ne soit que la plus pure intellection, et qu'elle ne consiste que dans les idées les plus claires, les plus distinctes et les plus épurées, BOULAINVILLIERS, *Réfut. de Spinosa*, p. 332.

— ÉTYM. Provenç. *entellectio*; espagn. *intelleccion*; ital. *intellezione*; du lat. *intellectionem*, de *intelligere*, comprendre (voy. INTELLIGENT).

† **INTELLECTUALISER** (in-tèl-lè-ktu-a-li-zé), *v. a.* Terme de philosophie. Élever au rang des choses intellectuelles. Les scolastiques ont purifié, ennobli et intellectualisé l'idée de l'Être suprême, VILLERS, *Kant*, p. 133.

— ÉTYM. *Intellectuel*.

† **INTELLECTUALITÉ** (in-tèl-lè-ktu-a-li-té), *s. f.* Terme de philosophie. Qualité des choses intellectuelles.

INTELLECTUEL, ELLE (in-tèl-lè-ktu-èl, è-l'), *adj.* || 1° Qui appartient à l'intellect. Phénomènes intellectuels. Préparer les esprits des lecteurs à considérer les choses intellectuelles, et les distinguer des corporelles, DESC. *Troisièmes objections*, 2. Il est intéressant de suivre ainsi dans les phénomènes de la nature les vérités intellectuelles de l'analyse, LA PLACE, *Exp.* III, 5. || Sens intellectuels, nom donné quelquefois à la vue, à l'ouïe et au toucher, par opposition au goût et à l'odorat, qui se nomment alors sens affectifs. || 2° Spirituel, par opposition à matériel. L'âme est une substance intellectuelle.

— HIST. XIII° s. Felicité qui apartient à l'ame intellectuel, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 264. || XIV° s. Nous disons des vertuz les unes sont intellectuelles les autres sont morales, ORESME, *Eth.* 32. || XVI° s. Les hommes, outre l'ame vegetative et sensitive, vivent par l'ame raisonnable et intellectuelle, PARÉ, XVIII, 11.

— ÉTYM. Provenç. *intellectual*; esp. *intelectual*; ital. *intellettuale*; du lat. *intellectualis*, de *intellectus*, intellect.

† **INTELLECTUELLEMENT** (in-tèl-lè-ktu-è-le-man), *adv.* D'une manière intellectuelle, dans l'intelligence.

† **INTELLIGEMMENT** (in-tèl-li-ja-man), *adj.* Avec intelligence, d'une manière intelligente. Il parle intelligemment de toutes choses.

— REM. Cet adverbe est dans l'édition du Dictionnaire de l'Académie de 1696; il a été supprimé depuis, mais l'usage l'a conservé.

— HIST. XVI° s. Intelligeamment, MONET, *Dict.*

— ÉTYM. *Intelligent*, et le suffixe *ment*.

INTELLIGENCE (in-tèl-li-jan-s'), *s. f.* || 1° Qualité de ce qui est intelligent; faculté de comprendre. Cet homme a l'intelligence vive, prompte, dure. Ce livre est à la portée de toutes les intelligences. [Il disait] Quant à lui, qu'il était homme d'intelligence, REGNIER, *Sat.* VIII. Tant est haut son courage [de Louis XIV], tant est vaste son intelligence, tant ses destinées sont glorieuses! BOSS. *Louis de Bourb.* Pourquoi ne songez-vous pas qu'il [Dieu] est tout vue, tout ouïe, tout intelligence? ID. *Sermons, Nécess. de trav. à son salut*, 1. Il ne suffit pas, chrétiens, d'ouvrir sur les pauvres les yeux de la chair, mais il faut les considérer par les yeux de l'intelligence, ID. *Sermons, Septuagés.* 3. Cette intelligence dans l'homme et dans les animaux est-elle distinguée de la matière, ou n'est-elle qu'une propriété dépendante de l'organisation? D'ALEMB. *Lett. au roi de Prusse*, 30 nov. 1770. || Absolument. Compréhension nette et facile. Cet enfant montre beaucoup d'intelligence. || Avoir de l'intelligence, comprendre

facilement, apprendre facilement, agir avec discernement. || Il se dit aussi des animaux. L'intelligence des grands singes. L'éléphant a beaucoup d'intelligence. || 2° Abstraitement. L'esprit en tant qu'il conçoit. L'intelligence humaine. J'entends ici par intelligence le pouvoir de former des notions ou de s'élever aux idées générales; ce qui ne saurait s'exécuter que par l'usage de la parole, chose dont les animaux sont actuellement privés, BONNET, *Paling. philos.* 7° part. ch. IV, note 1. Il semble que les Égyptiens furent les premiers qui distinguèrent l'intelligence et l'âme, VOLT. *Dict. phil. Âme.* || 3° Substance spirituelle, considérée en tant qu'intelligente. Dieu est la suprême intelligence. Les intelligences célestes. Une partie de nous est tellement brute, qu'elle n'a rien au-dessus des bêtes; l'autre est si haute et si relevée, qu'elle semble nous égaler aux intelligences, BOSS. *Sermons, Pour une profession, Sur la virginité*, 1. Anaxagore.... passait pour avoir attribué le premier les événements humains et le gouvernement du monde, non à une aveugle fortune ni à une fatale nécessité, mais à une intelligence supérieure qui réglait et conduisait tout avec sagesse, ROLLIN, *Traité des Ét.* liv. V, 3° part. ch. 2. Si une horloge prouve un horloger, si un palais annonce un architecte, comment en effet l'univers ne démontre-t-il pas une intelligence suprême? VOLT. *Cabales*, note 1. L'intelligence universelle brille dans les astres, nage dans les éléments, pense dans les hommes, végète dans les plantes, ID. *Philos.* 1^re *homél. athéisme.* Il me paraît plus philosophique de présumer que notre terre est un livre que le grand Être a donné à lire à des intelligences qui nous sont fort supérieures, et où elles étudient à fond les traits infiniment multipliés et variés de son adorable sagesse, BONNET, *Paling.* XII, 2. || 4° Action de connaître, de savoir, de pénétrer par l'esprit. [Macette].... A des cas réservés grandes intelligences, REGNIER, *Sat.* XIII. ....Qu'elle sera instruite de plusieurs belles connaissances, qu'elle aura l'intelligence de trois ou quatre langues.... VOLT. *Lett.* 72. La souveraine sagesse est de craindre le Seigneur, et la vraie intelligence est de se retirer du mal, SACI, *Bible, Job*, XXVIII, 28. Il a des vieux auteurs la pleine intelligence, MOL. *Femmes sav.* III, 5. Tâchons de les [des paroles de l'Évangile] entendre dans le fond, et pour cela présupposons quelques vérités qui nous en ouvriront l'intelligence, BOSS. *Sermons, Disp. à l'égard des nécess. de la vie*, 1. Amphiloque, prélat vénérable par son âge et par l'intelligence des saintes Écritures, FLÉCH. *Hist. de Théodose*, III, 27. Il acquit une parfaite connaissance du droit humain et du droit divin, une intelligence des lois et de la coutume, ID. *Lamoign.* C'est la bonne volonté qui donne l'intelligence des préceptes, MASS. *Carême, Évid.* Il faut dire, pour l'intelligence de ce qui va suivre, que Mme Guyon avait été mise entre les mains de M. de Meaux, ST-SIM. 45, 11. Exemple mémorable et peut-être inutile du peu d'intelligence que la nation française a eue jusqu'ici du grand et ruineux commerce de l'Inde, VOLT. *Louis XV*, 38. Il est raisonnable d'espérer que les Anglais, auxquels nous devons déjà tant de lumières sur l'Asie, n'oublieront rien pour arriver à l'intelligence de ces monuments qui peuvent jeter un si grand jour sur l'histoire et sur la religion des Indes, RAYNAL, *Hist. phil.* III, 21. || Avoir l'intelligence de quelque chose, la saisir, la pénétrer. Mais moi qui, dès l'enfance, élevé dans son sein, De tous ses mouvements ai trop d'intelligence, J'ai lu dans ses regards.... RAC. *Mithr.* IV, 2. || 5° En termes d'art, entente de certains effets, talent, goût avec lequel l'artiste sait les reproduire. L'intelligence du clair-obscur, de la lumière. Ce peintre n'a aucune intelligence des effets de lumière. Cet auteur dramatique a l'intelligence du dialogue, l'intelligence de la scène. || 6° Adresse, habileté, en parlant des moyens employés et de leur choix pour obtenir un certain résultat. Il s'est acquitté de sa mission avec beaucoup d'intelligence. Il a fait preuve d'intelligence dans cette affaire. On remarque une certaine intelligence dans la manière dont cet animal creuse son terrier. Il montra une intelligence si extraordinaire, qu'on eût dit que rien n'y était nouveau pour lui, GENLIS, *Veill. du chât.* t. II, p. 164, dans POUGENS. || 7° Communication entre des personnes qui s'entendent l'une avec l'autre. Le duc ayant appris quelles intelligences Dérobaient un tel fourbe à vos justes vengeances, CORN. *Perthar.* V, 4. Ses intelligences [d'un nouvelliste] même s'étendent jusques en Afrique et en Asie, MOL. *Comtesse*, 1. On croit qu'on va assiéger Cambrai; c'est un si étrange morceau, qu'on espère que nous y avons de l'intelligence, SÉV. 15 AVR. 1676. Que ces femmes infidèles et ces hommes corrompus et corrupteurs se couvrent eux-mêmes de toutes les ombres de la nuit; que ceux qui s'entendent si bien pour conspirer à leur perte, enveloppent leurs intelligences déshonnêtes dans l'obscurité d'une intrigue impénétrable, BOSS. *Sermons, Nécess. de travailler à son salut*, 1. [L'Arménie] où nous avons vu les évêques et les chrétiens, accusés d'intelligence avec les Romains, s'en défendre comme d'un crime, ID. *Variat. Déf.* 1^er *disc.* § 13. Il avait des intelligences secrètes pour entrer la nuit dans la tente du roi, FÉNEL. *Tél.* XX. Quel enchantement que cette première lueur d'intelligence avec ce qu'on aime! STAËL, *Corinne*, III, 3. || Fig. Sachez, ma sœur, que ce monde que vous quittez a intelligence chez vous, BOSS. 1° *sermon, pour une profession*, 3. || Avoir une double intelligence, avoir des intelligences dans les deux partis, dans les deux armées. || Être d'intelligence avec.... s'entendre avec.... avoir concert avec.... Nous pourrons sous ces mots être d'intelligence, CORN. *Ment.* I, 6. Et les aversions, entre eux deux mutuelles, Les font d'intelligence à se montrer rebelles, ID. *Héracl.* I, 1. Vous êtes avec elle en trop d'intelligence, Pour n'en avoir pas eu toute la confidence, ID. *Suréna*, II, 3. Je ne suis point d'intelligence Avecque mes regards peut-être un peu trop prompts, LA FONT. *Fabl.* VII, 18. Port-Royal est d'intelligence avec Genève dans leurs livres [des jésuites], PASCAL, *Prov.* XVI. Burrhus, je vous ai crus tous deux d'intelligence, RAC. *Brit.* IV, 2. Est-il [Dieu] aveugle et sourd? est-il d'intelligence Avec l'impie et l'oppresseur? GILB. *Jugem. dern.* || Être d'intelligence, se dit aussi des choses qui s'accordent. Vos désirs et les miens seront d'intelligence, CORN. *Rodog.* IV, 6. ....Mais hélas! dans cette cour Combien tout ce qu'on dit est loin de ce qu'on pense! Que la bouche et le cœur sont peu d'intelligence! RAC. *Brit.* V, 1. Tout semblait avec nous être d'intelligence, ID. *Bajaz.* I, 1. Notre cœur d'intelligence avec tous les objets qui le flattent, MASS. *Mystères, Assompt.* || Être de l'intelligence, être dans ce qui se concerte, se prépare. Amour même, dit-on, fut de l'intelligence, LA FONT. *Cand.* Quelques coups qu'il entendit tirer dans sa cour lui firent juger que c'était à lui qu'on en voulait, et que les gardes étaient de l'intelligence, BOSS. *Abrégé de l'hist. de France.* || Être de l'intelligence de quelqu'un, s'entendre avec lui, se concerter avec lui. Ce fils.... S'est aisément rendu de mon intelligence, CORN. *Nicom.* I, 6. Je vous le dis encor, redoutez ma vengeance, Pour peu que vous soyez de son intelligence, ID. *Othon*, V, 1. Je me tiendrai toujours de ton intelligence, ID. *Imit.* III, 7. Célie est quelque peu de notre intelligence, MOL. *l'Ét.* V, 2. Les faux témoins et le juge, s'il est de leur intelligence, PASCAL, *Prov.* VII. || 8° Accord, union des sentiments. Ce grand jour où l'hymen, étouffant la vengeance, Entre le Parthe et nous remet l'intelligence, CORN. *Rodog.* I, 1. Nous mangeons ensemble, nous sommes dans une parfaite intelligence, SÉV. 6 oct. 1688. Ne réunit-elle pas les deux royaumes [Angleterre et France]? et depuis encore ne s'est-elle pas appliquée en toutes rencontres à conserver cette même intelligence? BOSS. *Reine d'Anglet.* Notre salut dépend de notre intelligence, RAC. *Brit.* III, 5. Prêt à faire sur vous éclater la vengeance D'un geste confident de notre intelligence, ID. *ib.* 7. D'Assur et d'Azéma je romps l'intelligence, VOLT. *Sémiram.* III, 6. L'intelligence et l'union de la France et de l'Espagne qu'on avait tant redoutée, et qui avait alarmé tant d'États, fut rompue dès que Louis XIV eut les yeux fermés, ID. *Louis XV*, 1. Je crois voir dans la république des lettres un peuple dont l'intelligence ferait la force, fournir des armes à des barbares et leur montrer l'art de s'en servir, DUCLOS, *Consid. mœurs*, ch. 11. || Être en bonne, en mauvaise intelligence avec quelqu'un, avoir avec lui de bonnes, de mauvaises relations. Ils vivaient en bonne intelligence. Périclès était en assez mauvaise intelligence avec sa femme, et elle consentit sans peine à se séparer de lui, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. XI, 2° part. p. 761, dans POUGENS.

— REM. 1. L'Académie dit : Ils sont d'intelligence pour vous tromper. Racine a dit : Tous deux à me tromper sont-ils d'intelligence? *Bajaz.* III, 7. Cette dernière tournure n'est pas moins bonne que l'autre. || 2. Chateaubriand a employé intelligences, au sens anglais de nouvelles, sens qui n'est point admis en français; [Ceux qui étaient en 1815] au centre des armées et de la diplomatie européenne, et, conséquemment, au centre de toutes les intelligences et de tous les rapports, t. XXVI, p. 194, en note, éd. POURRAT frères, 1838.

— HIST. XIV° s. Des diex [dieux] ou intelligences, ORESME, *Eth.* 186. || XV° s. Aucuns ont voulu dire que le dit conte du Mayne avoit intelligence avec eulx, mais je ne le crois pas, COMM. I, 3. Habandonnez furent [les Anglais] de ceste maison de Bourgongne, et perdirent leur temps et intelligences au royaulme, ID. I, 7. || XVI° s. Puisque les autres passages ont une mesme intelligence [sens], CALV. *Inst.* 158. Ils se sont abusez par mauvaise intelligence d'un passage, ID. *ib.* 203. Leur ame s'estoit merveilleusement enrichie par l'intelligence des choses, MONT. I, 141. Quant au grec duquel je n'ay quasi du tout point d'intelligence, ID. I, 195. Les consuls, apres la condamnation de T. Gracchus, poursuyvoient tous ceulx qui avoient esté de son intelligence, ID. I, 213. Faustulus enleva les deux petits enfans du sceu et avec intelligence de Numitor, AMYOT, *Rom.* 7. Ilz s'accoustumoient à ne dire jamais parole à la volée et en vain, soubs laquelle il n'y eust tousjours quelque intelligence [sens] secrette, ID. *Lyc.* 42. Ce fut [Anaxagore] le premier qui attribua la disposition et le gouvernement de ce monde à une pure et simple intelligence, ID. *Péricl.* 6. La longueur du temps qui leur brouille et offusque la nette intelligence des affaires, ID. *ib.* 30. Il enseigna aux autres le moyen de s'accroistre par bon mesnage et par intelligence du labourage, ID. *Arist. et Cat. comp.* 6.

— ÉTYM. Prov. *intelligencia, entelligencia*; esp. *inteligencia*; ital. *intelligenza*; du lat. *intelligentia*, de *intelligens*, intelligent.

INTELLIGENT, ENTE (in-tèl-li-jan, jan-t'), *adj.* || 1° Pourvu de la faculté de concevoir, de comprendre. Je parle, je chemine : Je sens en moi certain agent; Tout obéit dans ma machine A ce principe intelligent, LA FONT. *Fabl.* X, 1. La nature intelligente aspire à être heureuse, elle a l'idée du bonheur, elle le cherche; elle a l'idée du malheur, elle l'évite, BOSS. *Connaiss.* IV, 1. Les sages, en contemplant la nature, admettent un pouvoir intelligent et suprême, VOLT. *Dict. phil. Dieu, dieux.* || Intelligent de. Un créateur tout puissant n'a pu me créer qu'en me rendant intelligent de la vérité, FÉN. *Exist.* II, 1, *L'esprit qui aurait*, etc. || Intelligent sur. Celui qui leur [aux pauvres] distribue quelque aumône.... soulage la misère du pauvre; mais néanmoins il est véritable qu'il n'est pas intelligent sur le pauvre; celui-là entend véritablement le mystère de la charité, qui considère les pauvres comme les premiers enfants de l'Église, BOSS. *Sermons, Septuag.* 2. || 2° Qui a beaucoup d'habileté, d'adresse. Il a un commis, un domestique fort intelligent. Il est fort intelligent dans les affaires. || Il se dit aussi des animaux. Ce chien est fort intelligent. || 3° Fig. Qui contient en soi une vertu d'intelligence, en parlant de certaines substances qui agissent favorablement sur le cerveau. Le café, liqueur intelligente, dissipe, après un repas trop généreux, les vapeurs dont un commencement de digestion alourdit le cerveau et ranime au dessert la conversation languissante, *Thé et chocolat*, Paris 1861, p. 119.

— HIST. XVI° s. Il les fit entrer trois à trois dans la ville, sur le poinct que les habitans intelligeans se jetterent aux portes, D'AUB. *Hist.* I, 211. Plus intelligent des affaires de France qu'il ne pensoit, SULLY, dans le *Dict.* de DOCHEZ.

— ÉTYM. Lat. *intelligentem*, de *intelligere*, comprendre, discerner, de *inter*, entre, et *legere*, choisir (VOY. LIRE).

† **INTELLIGIBILITÉ** (in-tèl-li-ji-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est intelligible. [Dans la supposition de deux Dieux infinis] chacun de ces Dieux connaîtrait ou ignorerait son égal; s'il l'ignorait, il aurait une intelligence défectueuse, il serait ignorant d'une vérité infinie; s'il connaissait parfaitement son égal, son intelligence surpasserait infiniment son intelligibilité, FÉN. *Exist.* II, 2, *unité.*

INTELLIGIBLE (in-tèl-li-ji-bl'), *adj.* || 1° Qui est aisé à comprendre. Je ne m'explique peut-être pas d'une manière intelligible; mais, monsieur, vous n'y perdez rien, et nous nous entendrons bien quand vous serez ici, MAINTENON, *Lett. au card. de Noailles*, 17 janv. 1695. J'ai cru autrefois et dans ma première jeunesse que ces endroits [tirades] étaient clairs et intelligibles pour les acteurs, pour le parterre et l'amphithéâtre; que leurs auteurs s'entendaient eux-mêmes.... je suis détrompé, LA BRUY. I. On n'est pas entendu seulement à cause que l'on s'entend soi-même, mais parce qu'on est en effet intelligible, ID. I. Je ne sais pas, interrompit la marquise, pourquoi vous n'approuvez pas cet ordre-là dans l'univers [le système de Ptolémée];

il me paraît assez net et assez intelligible, FONTEN. *Mondes*, 1er *soir*. || 2° Qui peut être ouï et compris facilement et distinctement. Parler à voix haute et intelligible. Dieu grava le décalogue sur deux tables de pierre ; il prononça les autres articles de la loi d'une voix haute et intelligible, qui fut entendue de tout le peuple, BOSS. *Elévat. sur myst.* IX, 7. || 3° Terme de philosophie. Qui appartient à l'ordre de l'intelligence. Notre intelligence tient dans l'ordre des choses intelligibles le même rang que notre corps dans l'étendue de la nature, PASC. *Pensées*, t. I, p. 249, édit. LAHURE. || Substantivement. Le sensible le plus fort offense le sens, mais le parfait intelligible récrée l'entendement et le fortifie, BOSS. *Connaiss.* I, 17. || Qui ne subsiste que dans l'entendement, comme les êtres de raison, par opposition à réel. Les universaux, les catégories sont purement intelligibles. || Monde intelligible, l'idée primitive du monde dans l'entendement divin.

— HIST. XIIIe s. Et sont tel delit [plaisirs] qui sont divers en generalité si comme est li sensibles et li intelligibles, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 328. || XVIe s. Une voix basse, foible et petite, toutefois bien articulée, distincte et intelligible, RAB. *Pant.* IV, 58. Marmonnant quelques mots non intelligibles et de barbare terminaison, ID. *ib.* Cela est trop sot et trop lourd; la paincture estoyt bien aultre, et plus intelligible, ID. *ib.* IV, 2. Sa majesté, à voix intelligible, le proclama son lieutenant general, CARL. IX, 41. Il n'est mouvement [du corps] qui ne parle, et un langage intelligible sans discipline, et un langage publicque, MONT. II, 159.

— ÉTYM. Lat. *intelligibilis*, de *intelligere*, comprendre (voy. INTELLIGENT).

INTELLIGIBLEMENT (in-tèl-li-ji-ble-man), *adv.* || 1° D'une manière facile à comprendre. Lesquels, non contents de savoir tout ce qui est intelligiblement expliqué dans leur auteur, veulent outre cela y trouver la solution de plusieurs difficultés dont il ne dit rien et auxquelles il n'a peut-être jamais pensé, DESC. *Méth.* VI, 6. Il parlait français fort intelligiblement, VOLT. *l'Ingénu*, 1. || 2° D'une manière facile à ouïr et à comprendre. Il a prononcé intelligiblement. La présence de Dieu se rendait sensible par les oracles qui sortaient intelligiblement du milieu de l'arche entre les deux chérubins, BOSS. *Elév. sur myst.* IX, 8. || 3° D'une façon appartenant à l'ordre de l'intelligence. Par la grandeur et la beauté de la créature, on pouvait voir et connaître intelligiblement le créateur, BOSS. *Elév. sur myst.* VII, 8. Il [Platon] appelle quelquefois la matière éternelle : par où il n'a pas voulu faire entendre qu'elle subsistait visiblement de toute éternité, mais qu'elle subsistait intelligiblement dans l'idée éternelle de Dieu ; c'est ce qu'il entend lorsqu'il dit : l'exemplaire du monde est de toute éternité, ROLLIN, *Hist. anc.* t. XIII, liv. XXVI, ch. III, art. 3, § 3.

— ÉTYM. *Intelligible*, et le suffixe *ment*.

† **INTEMPÉRAMMENT** (in-tan-pé-ra-man), *adv.* D'une manière intempérante. Boire intempéramment. Il a parlé intempéramment.

— REM. Cet adverbe est dans le Dictionnaire de l'Académie de 1762; il n'y a aucune raison de le retrancher.

— HIST. XVIe s. On appelle scandale prins, quand quelque chose qui n'estoit point intemperamment ni indiscretement faite, neanmoins.... CALV. *Instit.* 865.

— ÉTYM. *Intempérant*, et le suffixe *ment*.

INTEMPÉRANCE (in-tan-pé-ran-s'), *s. f.* || 1° Ce qui est opposé à la modération, à la juste mesure, de quelque espèce d'excès qu'il s'agisse. Cette intempérance de sagesse dont parle saint Paul, BOURDAL. 10e *dim. après la Pentec. Dominic.* t. III, p. 224. Une assiduité et, si j'ose le dire, une intempérance de lecture, FLÉCH. *Duc de Mont.* Quelques-uns, par une intempérance de savoir, et par ne pouvoir se résoudre à renoncer à aucune sorte de connaissance, les embrassent toutes et n'en possèdent aucune, LA BRUY. XIII. [Tout indifférent] pour la vie, soit une certaine intempérance de bonnes actions, défaut assez rare, on l'accuse de ne s'être pas conduit [en médecin] comme il conduisait les autres, FONTEN. *Bourdelin.* || Intempérance d'esprit, se dit de ceux qui s'abandonnent, sans frein, à leur propre sens. Ne croyez pas que l'homme ne soit emporté que par l'intempérance des sens ; l'intempérance de l'esprit n'est pas moins flatteuse; comme l'autre, elle se fait des plaisirs cachés, et s'irrite par la défense, BOSS. *Reine d'Anglet.* || 2° Particulièrement. Vice opposé à la sobriété. Leur intempérance [des hommes] change en poisons mortels les aliments destinés à conserver la vie, FÉN. *Tél.* XVII. L'intempérance détruit et fait languir plus d'hommes, elle seule, que tous les autres fléaux de la nature humaine réunis, BUFF. *Nature des anim.* Nous sacrifions plus encore à notre intempérance que nous ne donnons à nos besoins, ID. *Quadrup.* t. II, p. 134. La Mort, reine du monde, assembla certain jour Dans les enfers toute sa cour; Elle voulait choisir un bon premier ministre, Qui rendît ses états encore plus florissants.... La Mort même était en balance : Mais, les vices étant venus, Dès ce moment la Mort n'hésita plus; Elle choisit l'Intempérance, FLORIAN, *Fabl.* I, 9. || Plus rarement. Défaut opposé à la chasteté. Ce sont [les luthériens] les premiers des chrétiens qui ont permis d'avoir deux femmes à un prince qui confessait son intempérance, BOSS. 4e *avert.* § 2. || 3° Intempérance de langue, trop grande liberté qu'on se donne de parler, soit en disant ce qui ne devrait pas être dit, soit en attribuant aux autres des actes ou des discours qui peuvent nuire à leur réputation. Il fut grondé de son intempérance de langue, HAMILT. *Gramm.* 3. Une intempérance de langue difficile à pardonner, DIDER. *Claude et Nér.* I, 62. || On dit dans un sens analogue : intempérance de plume. On devrait châtier l'intempérance de plume qu'on remarque à tant d'auteurs, ST-ÉVREMOND, dans RICHELET.

— HIST. XIVe s. Il fut dit que intemperance est plus contraire à temperance que elle n'est contraire à insensibilité, ORESME, *Eth.* 63.

— ÉTYM. Lat. *intemperantia*, de *in*.... 1, et *temperantia*, tempérance.

INTEMPÉRANT, ANTE (in-tan-pé-ran, ran-t'), *adj.* || 1° Qui ne se contient pas, qui n'est pas contenu. Langue intempérante. L'esprit intempérant, dans le désir de tout savoir, va rechercher ce qu'il y a de plus secret dans la nature, ST-ÉVREMOND, dans RICHELET. || 2° Particulièrement. Qui a le vice de l'intempérance, qui n'est pas sobre. Dom Fernand dans sa province est oisif, ignorant, médisant, querelleur, fourbe, intempérant, impertinent; mais il tire l'épée contre ses voisins, et pour un rien il expose sa vie, LA BRUY. XI. Les enfants sont hautains, dédaigneux, colères, curieux..... intempérants, menteurs, dissimulés, ils rient et pleurent facilement, ID. *ib.* Il [le duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV] était né intempérant, colère, violent, orgueilleux, méprisant, fastueux, dissipé, DUCLOS, *Règne de Louis XIV, Œuvr.* t. V, p. 61, dans POUGENS. || Substantivement. L'intempérant abrége ses jours. || 3° Qui a le vice opposé à la chasteté (sens assez rare). On peut tenir pour certain que Luther, Bucer et Mélanchthon ne sont pas les seuls qui aient flatté les princes intempérants, BOSS. *Var.* 4e *avert.* § 12.

— HIST. XVIe s. L'intemperant est bien aise et se resjouit d'avoir peché; l'incontinent en a douleur et regret, AMYOT, *De la vertu morale*, 13.

— ÉTYM. Lat. *intemperantem*, de *in*.... 1, et *temperans*, tempérant.

INTEMPÉRÉ, ÉE (in-tan-pé-ré, rée), *adj.* En qui le juste tempérament n'existe pas. C'est un homme intempéré en toutes choses, *Dict. de l'Académie.* ....Tant de maux Dont [par lesquels] l'air intempéré fait guerre aux animaux, RÉGNIER, *Sat.* XIV.

— HIST. XVIe s. Le mal d'un corps intemperé Peult estre esteint ou moderé Par jus d'herbe ou racine, DU BELLAY, III, 53, *verso*.

— ÉTYM. Lat. *intemperatus*, de *in*.... 1, et *temperatus*, tempéré.

† **INTEMPÉRÉMENT** (in-tan-pé-ré-man), *adj.* D'une manière intempérée.

— HIST. XVIe s. Intemperément, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. *Intempéré*, et le suffixe *ment* ; ital. *intemperatamente*.

INTEMPÉRIE (in-tan-pé-rie), *s. f.* || 1° Manque de juste tempérament, de bonne température, en parlant de l'air, des saisons, etc. Être exposé à toutes les intempéries de l'air, ou, simplement, à toutes les intempéries. Il [le ciel] a envoyé contre nous, pour punir notre ingratitude, la maladie, la mortalité, la disette extrême, une intempérie étonnante.... BOSS. *Serm. Impénit. finale.* 3. Lorsqu'un mal funeste et contagieux se répandit dans les villes principales de Normandie, soit que l'intempérie des saisons eût laissé dans les airs quelque maligne impression.... FLÉCH. *Duc de Mont.* || 2° Terme d'ancienne médecine. Mauvaise constitution des humeurs du corps. J'ai à vous dire que je vous abandonne à votre mauvaise constitution, à l'intempérie de vos entrailles, à l'âcreté de votre bile, MOL. *Mal. imag.* III, 6. Voilà ce qui m'a fait craindre qu'il n'y eût quelque chose de plus que l'intempérie de votre sang, SÉV. 16 *fév.* 1680. || Fig. Quel transport, quelle intempérie a causé ces violences et ces agitations? BOSS. *Reine d'Anglet.*

— ÉTYM. Lat. *intemperies*, de *in*.... 1, et *temperies*, état tempéré (voy. TEMPÉRER).

INTEMPESTIF, IVE (in-tan-pè-stif, sti-v'), *adj.* Qui n'est pas fait en temps convenable. Demande intempestive. Projet intempestif.

— HIST. XVIe s. Intempestif, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *intempestivus*, de *in*.... 1, et *tempestivus*, venu à temps, de *tempestas*, saison (voy. TEMPÊTE).

INTEMPESTIVEMENT (in-tan-pè-sti-ve-man), *adv.* D'une manière intempestive. Vous ne pouviez faire une pareille demande plus intempestivement.

— HIST. XVIe s. L'on pisse du sang tout pur, pour avoir usé intempestivement de Venus, PARÉ, XV, 62.

— ÉTYM. *Intempestive*, et le suffixe *ment*.

† **INTEMPESTIVITÉ** (in-tan-pè-sti-vi-té), *s. f.* Qualité de ce qui est intempestif.

— ÉTYM. Lat. *intempestivitatem*, de *intempestivus*, intempestif.

† **INTENABLE** (in-te-na-bl'), *adj.* Qui n'est point tenable; qui ne peut être gardé ou défendu. Poste intenable.

— HIST. XVIe s. Place intenable, ROHAN, *Mém.* t. I, p. 272, dans LACURNE.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *tenable*.

INTENDANCE (in-tan-dan-s'), *s. f.* || 1° Direction, administration d'affaires. Mlle Hubert avait l'intendance du cabinet des bains, HAMILT. *Gramm.* 9. Le roi de Rome commandait les armées, et avait l'intendance des sacrifices, MONTESQ. *Esp.* XI, 12. Je confesse que je ne vois nulle impossibilité dans l'existence de plusieurs êtres prodigieusement supérieurs à nous, lesquels auraient l'intendance d'un globe céleste, VOLT. *Princ. d'act.* ch. 26. || Intendances sanitaires, assemblées qui étaient chargées d'exercer la police sanitaire locale. || Intendance générale, se dit d'une division ecclésiastique dans les pays protestants. || 2° Anciennement, charge, fonction d'intendant de province. Pendant son intendance on en usait ainsi. || 3° Intendance militaire, corps des intendants militaires, partie de l'état-major qui veille aux divers besoins de l'armée. || 4° Maison où demeure un intendant, où il a ses bureaux. Aller à l'intendance. || 5° Charge d'un intendant qui gère les biens d'un particulier.

— HIST. XVIe s. Attribuant l'intendance du monde tantost à l'entendement, tantost au ciel, tantost aux estoiles, MONT. II, 248.

— ÉTYM. *Intendant*.

INTENDANT (in-tan-dan), *s. m.* || 1° Celui qui est chargé de l'administration de quelque affaire. Son maître [de Joseph], qui voyait bien que Dieu était avec lui, le prit en affection; il le fit intendant de sa maison, et il se reposa absolument sur lui du soin de toutes ses affaires, ROLLIN, *Traité des Ét.* V, II, 1. || 2° Autrefois, fonctionnaire qui était à la tête de l'administration des provinces, nommé aussi intendant de justice, police et finances, et encore commissaire départi; sous Richelieu et par suite de l'édit de mai 1635, il y eut une création particulière de présidents, intendants et trésoriers de France, qui furent l'origine des intendants de justice, police et finances. Intendant du Languedoc. En ce temps, Michel le Tellier, encore maître des requêtes, était intendant de justice en Piémont, BOSS. *le Tellier.* Jamais homme ne fut si intendant que celui-là [Voysin], et ne le demeura si parfaitement toute sa vie, ST-SIM. 236, 143. || Intendant du commerce, titre de certains commissaires créés par le roi en 1724 pour l'inspection des affaires commerciales ; ils furent supprimés en 1774 et rétablis en 1777. || Intendant de la marine, fonctionnaire qui administrait un des départements maritimes de France, comme les préfets maritimes. || Intendant de l'amirauté, fonctionnaire qui administrait la marine sous l'amiral de France. || 3° Fonctionnaire qui surveille et dirige un service public ou un grand établissement. Intendant de la marine. Intendant des bâtiments. Il [Lenôtre] était intendant des bâtiments, et logeait aux Tuileries ; il avait soin du jardin, qui est de lui, et du palais, ST-SIM. 78, 19. || 4° Intendants militaires, délégués du ministère de la guerre pour tout ce qui concerne l'administration de la guerre. || 5° Celui qui gère les affaires d'une personne riche, d'une grande maison. Un intendant probe. Un intendant? qu'est-ce que cette chose? Je définis cet être un animal Qui, comme on dit, sait pêcher en eau trouble; Et plus le bien de son maître va mal, Plus le sien croît, plus son profit redouble, LA FONT. *Belph.* Voilà monsieur votre intendant qui vous fera bonne chère pour peu d'argent, MOL. *Avare*, III, 5. Araminte : Il a si bonne mine pour un intendant, que

je me fais quelque scrupule de le prendre ; n'en dira-t-on rien ? — Marton Et que voulez-vous qu'on dise ? est-on obligé de n'avoir que des intendants mal faits? MARIV. *Fausses confid.* I, 6. || Par plaisanterie. Intendant de rivière, le brochet, ainsi dit à cause de sa voracité.

— ÉTYM. Lat. *intendentem*, qui surveille, de *intendere* (VOY. ENTENDRE).

INTENDANTE (in-tan-dan-t'), *s. f.* || 1° Autrefois, la femme d'un intendant de province. Je vous avoue, madame, que j'ai été touché de voir le frère de madame l'intendante de Paris arriver chez moi à pied, sans domestique, et vêtu d'une manière indigne de sa condition, VOLT. *Lett. Mme de Sauvigny*, 3 janv. 1769. || 2° Dans les monastères de femmes, titre que portait la supérieure dans certains ordres. Il y avait aussi des intendantes des pauvres.

INTENSE (in-tan-s'), *adj.* Terme didactique. Qui a de la tension, et, par suite, grand, fort, vif. Un froid intense. Rougeur intense. Quelque intense, quelque grande que soit une chaleur renfermée dans un vaisseau bien clos, elle ne produira l'inflammation que quand elle touchera quelque matière enflammée, BUFF. *Hist. min. introd.* 2° part. *Œuv.* t. VI, p. 146. || Terme de musique. Se dit des sons qui vibrent fortement, et qui s'entendent de loin. || Terme de médecine. Maladie intense, maladie dont les symptômes se manifestent avec beaucoup de force.

— ÉTYM. Lat. *intensus*, tendu, de *in*, en, et *tensus*, tendu, de *tendere*, tendre.

† **INTENSIF, IVE** (in-tan-sif, si-v'), *adj.* || 1° Terme didactique. Qui a le caractère de l'intensité. [L'infini] est infinité par une totalité d'être qui n'est pas collective, mais intensive, FÉN. *Extrait d'une lettre sur la réfutation de Spinosa.* || 2° Terme de grammaire. Verbes intensifs, certains verbes dérivés qui expriment l'action comme faite avec plus d'intensité. Forme intensive. || Particule intensive, particule qui renforce le sens, la signification. || 3° Terme d'agriculture. Culture plus ou moins intensive, culture exigeant plus ou moins de travail et de capital. || Agriculture intensive, agriculture qui met sur un terrain donné plus de travail et de capital qu'une autre.

— ÉTYM. *Intense*.

INTENSITÉ (in-tan-si-té), *s. f.* 1° Degré de tension d'une chose, et, par suite, degré de force ou d'activité d'une chose, d'une qualité, d'une puissance. L'intensité du froid. L'intensité magnétique, électrique. On sent bien qu'avec un pareil régime ils ne doivent pas vivre fort longtemps, par cette règle générale que l'intensité de l'existence en diminue la durée, BUFF. *Ois.* t. X, p. 190. J'ai fait voir qu'à égale intensité de lumière un grand foyer brûle beaucoup plus qu'un petit, ID. *Hist. min. Introd. port. exp. Œuv.* t. VII, p. 199. || Boussole d'intensité, aiguille aimantée suspendue par son centre de gravité, et qui, par ses oscillations, sert à déterminer l'intensité magnétique. || Intensité du son, le plus ou moins de force du son déterminé par l'étendue des vibrations du corps sonore autour de sa position d'équilibre. || 2° Terme de grammaire. Mot employé pour indiquer la différence du fort au faible qu'on remarque entre les articulations analogues *p* et *b*, *t* et *d*, *k* et *g*, *f* et *v*. || On l'emploie aussi pour marquer la plus grande force avec laquelle la voix appuie sur une syllabe accentuée. || 3° Terme d'agriculture. Intensité d'une culture, la quantité de travail et de capital qu'elle exige.

— ÉTYM. *Intense*.

† **INTENSIVEMENT** (in-tan-si-ve-man), *adv.* À un haut degré, avec intensité. L'être infini, en épuisant intensivement la totalité de l'être, ne l'épuise point collectivement ou extensivement, FÉN. *Extrait d'une lettre sur la réfutation de Spinosa*, p. 276. Ils disent que Dieu est infini intensivement et non extensivement, BOULLAINVILLIERS, *Réfut. de Spinosa*, p. 66.

— ÉTYM. *Intensive*, et le suffixe *ment*.

INTENTÉ, ÉE (in-tan-té, tée), *part. passé* d'intenter.

INTENTER (in-tan-té), *v. a.* Terme de jurisprudence. Usité seulement dans ces locutions : intenter une action, intenter un procès, intenter une accusation contre quelqu'un, faire un procès contre quelqu'un, former une accusation contre quelqu'un. || On dit aussi : intenter un procès à quelqu'un. On va juger incessamment le procès que la pauvre famille des Calas intente à leurs juges, VOLT. *Lett. Princes de Prusse, Landgrave de Hesse-Cassel*, 24 févr. 1764. || S'intenter, *v. réfl.* Être intenté. Une action de cette sorte ne s'intente pas ainsi.

— HIST. XVI° s. Tout ce qui est à l'entour de nous non seulement est suspect, mais nous menace quasi apertement, comme s'il nous vouloit intenter la mort, CALV. *Inst.* 154. Et semble qu'il y eut procès intenté sur cela, car Isocrates a escrit un plaidoyer, AMYOT, *Alc.* 58. Complaintes ne s'intentent.... *Nouv. coust. génér.* t. II, p. 886.

— ÉTYM. Lat. *intentare*, tendre vers, présenter, fréquentatif de *intendere*, de *in*, en, vers, et *tendere*, tendre.

INTENTION (in-tan-sion ; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Action de tendre, d'appliquer ; usité seulement, en ce sens, dans cette locution chirurgicale : réunir une plaie par première intention, en rapprocher les bords de manière à empêcher la suppuration; réunir une plaie par seconde intention, la laisser suppurer et n'en rapprocher les bords qu'après la suppuration. || 2° Fig. Action de tendre l'esprit, et, par suite, mouvement de l'âme par lequel on tend à quelque fin. Vous paraissiez plus ferme en vos intentions, CORN. *Cinna*, III, 2. Ce qui passe à vos yeux pour une perfidie, Cache une intention fort noble et fort hardie, ID. *Hérac.* IV, 4. Si l'on se pare sans mauvaise intention, PASC. *Prov.* IX. Je vous excusai fort sur votre intention ; Je voulus de votre âme être la caution, MOL. *Mis.* III, 5. C'est bien contre mon intention, SÉV. 360. Que peut-on faire à ces sortes de malheurs, mon pauvre monsieur? peut-être connaissez-vous le chagrin d'avoir de bonnes intentions sans les exécuter, ID. *Lett. à Moulceau*, 25 oct. 1686. Comme le christianisme a pris naissance de la croix, ce sont aussi les malheurs qui le fortifient ; là on expie ses péchés, là on épure ses intentions, BOSS. *Reine d'Anglet.* L'intention, c'est le regard de l'âme, ID. *Médit. sur les Évang. Sermon sur la montagne*, 29° *jour.* Le premier tribunal où il monta fut celui de sa conscience, pour y sonder le fond de ses intentions, FLÉCH. *Lamoignon.* Il méprisa souvent les bruits du vulgaire, et même, se renfermant dans ses bonnes intentions, il lui abandonna les apparences, ID. *ib.* Pourquoi juger si mal de son intention? RAC. *Esth.* III, 4. La pauvre Brice n'avait aucune mauvaise intention, HAMILT. *Gramm.* 8. Toutes questions qui étaient assez dures, et pourtant faites avec la meilleure intention du monde, MARIVAUX, *Pays. parv.* 4° part. J'ai de bonnes intentions pour vous, ma chère enfant, soyez-en persuadée, ID. *Marianne*, 6° part L'intention doit au moins faire excuser l'action, D'ALEMB. *Lett. au roi de Prusse*, 28 nov. 1777. || D'intention, en se joignant par l'intention. Nous sommes d'intention avec vous dans tout ce que vous faites. || Terme de théologie. Intention actuelle ou intention extérieure, celle qui accompagne l'action. L'intention extérieure suffit pour la validité des sacrements. || Terme de dévotion. Diriger ou dresser son intention, rapporter ses actions, ses vues à une fin déterminée, et ordinairement à une bonne fin. || On dit dans un sens analogue : direction d'intention ou de l'intention || Terme de casuiste. Direction d'intention, manière de sauver ce qu'il y a de mauvais dans un discours, dans une action, en portant l'intention sur ce que ce discours, cette action enferme d'irrépréhensible. Et de rectifier le mal de l'action Avec la pureté de notre intention, MOL. *Tart.* IV, 6. Sachez que ce principe merveilleux est notre grande méthode de diriger l'intention dont l'importance est telle dans notre morale, que j'oserai quasi la comparer à la doctrine de la probabilité.... lorsque je vous ai fait entendre comment les valets peuvent faire en conscience de certains messages fâcheux, n'avez-vous pas pris garde que c'était seulement en détournant leur intention du mal dont ils sont les entremetteurs pour la porter au gain qui leur en revient? voilà ce que c'est que diriger l'intention ....quand on n'est pas dans cette malheureuse disposition [pécher pour pécher], alors nous essayons de mettre en pratique notre méthode, de diriger l'intention, qui consiste à se proposer pour fin de ses actions un objet permis, PASC. *Prov.* 7. Voilà par où nos pères ont trouvé moyen de permettre les violences qu'on pratique en défendant son honneur, car il n'y a qu'à détourner son intention du désir de vengeance qui est criminel, pour la porter au désir de défendre son honneur, qui est permis selon nos pères, ID. *ib.* Montrez-moi avec toute cette direction d'intention qu'il soit permis de se battre en duel, ID. *ib.* || 3° Particulièrement. Volonté, surtout quand il s'agit de celui qui a supériorité, autorité. L'intention de votre père est que vous partiez. Le roi lui a fait savoir ses intentions. Les intentions du testateur furent scrupuleusement remplies. || En un sens restreint, d'ailleurs peu usité. Inclination, amour. Si quelque intention le pressait pour Lucile, MOL. *Dép. am.* III, 6. || 4° À l'intention de, par destination pour. Je crois que tout le monde s'y trouve [dans un livre de Nicole]; pour moi, je crois qu'il a été fait à mon intention : j'espère aussi d'en profiter, SÉV. 7 oct. 1671. Dans une fête qui n'était pas à son intention, HAMILTON, *Gramm.* 6. Chez les Sibériens on tue les prêtres pour les envoyer prier dans l'autre monde à l'intention du peuple, VOLT. *Diction. philos. Fanatisme* || Faire des prières, donner des aumônes, dire la messe, etc. à l'intention de quelqu'un, faire ces choses dans le dessein qu'elles lui servent devant Dieu. Je m'en vais dire la messe à son intention, BOSS. *Lett. abb.* 107. || À bonne intention, avec l'intention d'être utile, de plaire, etc. Ils [Bucer et Melanchthon] passent par-dessus beaucoup de choses, et n'appréhendent point ces ambiguïtés; ils le font à bonne intention, BOSS. *Var.* 4. || À mauvaise intention, avec le dessein de nuire. || En intention de ou que, avec la volonté de. Mazarin tient fort le parti de M. d'Épernon, en intention que le duc de la Valette, son fils, épousera une des Mazarinettes, GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. 48. Ptolémée s'embarqua avec ces précieuses dépouilles en intention de les faire couler à fond, *Exil de Cicéron*, dans DESFONTAINES. || Sans intention, sans avoir l'intention de. Si les coups portés ou les blessures faites volontairement, mais sans intention de donner la mort, l'ont pourtant occasionnée, le coupable sera puni de la peine des travaux forcés à temps, *Code pénal*, art. 309. || 5° Terme de musique. Se dit dans le sens de motif. L'intention de cet air. || Un air de première intention, un air produit tout entier par une inspiration immédiate. || 6° Terme de scolastique. Extrême tension, extrême intensité. Il [Dieu] est l'être infini, par intention, comme dit l'école, et non par collection, FÉN. *Exist.* II, 2, *Ce que c'est que Dieu.* || Intention première, action de l'esprit qui se porte directement sur l'objet et l'appréhende intuitivement. Intention seconde, celle de l'esprit qui, réfléchissant sur la connaissance première, s'en forme une notion moins immédiate ou plutôt dérivée. Ainsi homme est un terme de première intention; et ce qui convient à l'homme, comme d'être espèce, d'être au nominatif, etc. est de seconde intention. || Proverbes. L'enfer est pavé de bonnes intentions, c'est-à-dire qu'il y a beaucoup de bonnes intentions, mais qu'elles deviennent inutiles, parce qu'on ne les mène pas à fin. || L'intention est réputée pour le fait, c'est-à-dire qu'en certains cas avoir voulu une chose vaut autant, en bien ou en mal, que l'avoir faite.

— REM. Comme on dit : il a intention de partir, et il a l'intention de partir, des grammairiens ont cherché à spécifier la nuance, remarquant que, dans la première locution, on désigne seulement une intention générale, et dans la seconde une intention particulière. Mais, tout bien considéré, il y a non pas une différence de signification, mais seulement une différence de syntaxe : avoir intention, par la suppression de l'article, devient une sorte de mot composé, tandis que avoir l'intention conserve la séparation des mots.

— HIST. XII° s. Et quant j'ai mis en li [elle] m'entencion, *Couci*, II. [Moi] qui servi et prié Longuement ai en bone intencion, *ib.* VII. Car c'est adès toute m'ententions, Dame, de vous honorer et servir, *ib.* XIII. Car je forfis en bone intencion, *ib.* XX. || XIII° s. Et croient [les Bédouins] que quant l'homme meurt pour son seigneur, ou en aucune bone entencion, que l'ame d'euls en va en meilleur corps et en plus aaise que devant, JOINV. 229. || XIV° s. En intention de boire, DU CANGE, *arantagium.* || XV° s. Et leur dit son intention et le grand desir qu'il avoit de la feste entreprendre, FROISS. I, I, 213. ....Vray amant Qui, de cueur et d'intencion, Sert amour sans condicion, CH. D'ORL. *Ball.* 43. || XVI° s. Ponocrates, pour le sejourner de ceste vehemente intention des espritz.... RABEL. *Garg.* I, 24. Il meit les enfans dans une auge, et s'en alla vers la riviere en intention de les jetter dedans, AMYOT, *Rom.* 4. Respondre des intentions de quelqu'un, MONT. I, 103. On n'a pas exempté d'ambition l'intention de Pompeius au gouvernement des affaires, ID. IV, 62. Les os se reprennent, non toutesfois proprement, c'est à dire selon la premiere intention, ains selon la seconde; la premiere intention est, quand les parties divisées se reunissent ensemble, comme elles estoient auparavant, sans moyen de substance d'autre genre ou espece, PARÉ, VII, 4. La douleur se doit appaiser selon l'intention [intensité] et remission d'icelle, ID. IX, 9. En la cure des

lusatione faut observer cinq intentions ou respects, ID. XIV, 6.

— ÉTYM. Provenç. *entencio*, *entensio*; espagn. *intencion*; ital. *intenzione*; du lat. *intentionem*, action de tendre, tension, application, volonté, d'*intensum*, supin d'*intendere*, être attentif, vouloir (voy. ENTENDRE).

INTENTIONNÉ, ÉE (in-tan-sio-né, née; en vers, de cinq syllabes), *adj.* Qui a certaine intention. M. de Vendôme arrivera affamé, et fort bien intentionné d'écumer ce qui reste d'argent dans cette province, SÉV. novembre, 1680. || Bien intentionné, mal intentionné, qui a de bonnes, de mauvaises intentions. Il faut des fripons auprès des ministres même les mieux intentionnés, LA BRUY. VIII. Avouez que si votre Allemand [Copernic] eût pu nous la faire perdre [la lune], il l'aurait fait volontiers; car je vois dans tout son procédé qu'il était bien mal intentionné pour la terre, FONTEN. *Mondes*, 1^{er} *soir.* C'est un homme très-bien intentionné pour la bonne cause, mais il la sert bien mal en croyant lui faire du bien, VOLT. *Lett. d'Argental*, 1^{er} mai 1776.

— HIST. XVI^e s. Toutes les deux [armées] descamperent, et prirent la route de Lusignan, près d'où il y a un petit quartier du pais bon en perfection, où chacune estoit intentionnée de se venir loger, LANOUE, 640.

— ÉTYM. *Intension.*

INTENTIONNEL, ELLE (in-tan-sio-nèl, nè-l'; en vers, de cinq syllabes), *adj.* || 1° Qui appartient à l'intention, à la volonté. Le sens apparent de cette proposition est bien différent du sens intentionnel de l'auteur. || Terme de jurisprudence. Question intentionnelle, question soumise à la décision du jury, relativement à l'intention de l'accusé en commettant le crime qu'on lui impute. Cet accusé a été acquitté sur la question intentionnelle. || 2° Terme de scolastique. Espèces intentionnelles, les images que l'on supposait sortir des corps pour frapper les sens; dites aussi espèces impresses.

— ÉTYM. *Intention.*

† **INTENTIONNELLEMENT** (in-tan-sio-nè-le-man), *adv.* En intention. Coupable intentionnellement.

† **INTERAMBULACRAL, ALE** (in-tèr-an-bu-la-kral, kra-l'), *adj.* Terme de conchyliologie. Qui est entre les ambulacres, ou bandelettes formées par les séries de petits trous qui se voient sur le test des oursins.

† **INTÉRANTENNAIRE** (in-tè-ran-tè-nné-r'), *adj.* Terme de zoologie. Qui est placé entre les antennes.

— ÉTYM. Lat. *inter*, entre, et *antenne.*

† **INTER-ARS** (in-tèr-ar), *s. m.* Terme d'hippiatrique. Partie située entre les ars, qui s'étend depuis le poitrail jusqu'au passage des sangles.

— ÉTYM. Lat. *inter*, entre, et *ars.*

† **INTERARTICULAIRE** (in-tèr-ar-ti-ku-lè-r'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui est situé entre les articulations. Fibro-cartilages interarticulaires. Ligaments interarticulaires.

— ÉTYM. Lat. *inter*, entre, et *articulaire.*

† **INTERBRANCHIAL, ALE** (in-tèr-bran-chi-al, a-l'), *adj.* Terme de zoologie. Qui est compris entre les branchies.

— ÉTYM. Lat. *inter*, entre, et *branchie.*

INTERCADENCE (in-tèr-ka-dan-s'), *s. f.* Terme de médecine. Trouble dans la succession des pulsations artérielles, qui offrent, de loin en loin, une pulsation surnuméraire placée entre deux pulsations.

— ÉTYM. *Intercadent.*

INTERCADENT, ENTE (in-tèr-ka-dan, dan-t'), *adj.* Terme de médecine. Pouls intercadent, pouls qui offre des intercadences.

— ÉTYM. Lat. *inter*, entre, et *cadere*, tomber (voy. CHOIR).

INTERCALAIRE (in-tèr-ka-lè-r'), *adj.* || 1° Qui est intercalé. Jour intercalaire, jour que l'on ajoute au mois de février dans l'année bissextile. Année intercalaire, se dit, en général, des années civiles auxquelles on ajoute un ou plusieurs jours pour les maintenir d'accord avec l'ordre des saisons. || Lune intercalaire, la treizième lune qui se trouve dans une année, de trois ans en trois ans. || Dans l'antiquité grecque, mois intercalaire, mois qu'il fallait intercaler pour accorder ensemble l'année solaire et l'année lunaire, trois fois en huit ans selon Cléostrate de Ténédos, sept fois en dix-neuf ans selon Méton. Année intercalaire ou embolismique, celle où l'on intercalait ce treizième mois, c'est-à-dire le mois de Posidéon. || 2° Terme de grammaire. Vers intercalaire, vers qu'on répète plusieurs fois dans de petits poëmes, tels que les chants royaux, les ballades, les virelais, etc. On dit plus souvent et mieux : refrain. || 3° Terme de médecine. Jours intercalaires, nom, dans la doctrine des crises, des jours que l'on regardait non comme critiques, mais simplement comme provocateurs de la crise. || Jour intercalaire, se dit aussi du jour d'apyrexie dans les fièvres intermittentes.

— ÉTYM. Lat. *intercalaris*, de *intercalare*, intercaler.

† **INTERCALATEUR** (in-tèr-ka-la-teur), *s. m.* Celui qui fait des intercalations.

— ÉTYM. *Intercaler.*

INTERCALATION (in-tèr-ka-la-sion; en vers, de six syllabes), *s. f.* || 1° Action d'intercaler; résultat de cette action. || Proprement, l'addition d'un jour dans le mois de février, aux années bissextiles. L'année où l'on fait l'intercalation, le mois de février a vingt-neuf jours. || Toute addition de jours faite périodiquement, pour faire concorder l'année lunaire ou l'année civile avec l'année solaire. L'intercalation qui fait concorder l'année lunaire avec l'année solaire, se compose de 11 ou 12 jours par an. || 2° Par extension, action d'insérer entre, dans, en parlant d'écrits. L'intercalation d'un mot, d'une ligne dans un acte, d'un article dans un compte, d'un passage dans un texte, d'un livre dans un catalogue, dans une bibliothèque.

— ÉTYM. Lat. *intercalationem*, de *intercalare*, intercaler.

INTERCALÉ, ÉE (in-tèr-ka-lé, lée), *part. passé* d'intercaler. Mots intercalés et d'une autre main.

INTERCALER (in-tèr-ka-lé), *v. a.* || 1° Au propre, ajouter un jour de quatre ans en quatre ans dans le mois de février, afin de faire cadrer l'année avec le cours du soleil. Dans les années bissextiles on intercale un jour. || 2° Par extension, ajouter dans l'intérieur, insérer. Intercaler un mot, une ligne dans un acte. || 3° Terme d'imprimerie. Intercaler un carton, une demi-feuille, imposer la feuille dont ils font partie, de manière qu'ils se trouvent dans le milieu à la ployure. || 4° S'intercaler, *v. réfl.* Être intercalé. Il ne s'intercale dans cette durée aucune action qui la divise.

— ÉTYM. Lat. *intercalare*, de *inter*, entre, et *calare*, crier, appeler (voy. CALENDES).

† **INTERCÉDENT, ENTE** (in-tèr-sé-dan, dan-t'), *adj.* Terme de médecine. Pouls intercédent, pouls qui, étant mal réglé, semble disparaître par intervalles.

— ÉTYM. Lat. *intercedentem*, qui cède entre (voy. INTERCÉDER).

INTERCÉDER (in-tèr-sé-dé. La syllabe *cé* prend un accent grave quand la syllabe qui suit est muette : j'intercède; excepté au futur et au conditionnel : j'intercéderai, j'intercéderais), *v. n.* || 1° Intervenir en faveur de. Ce recours à l'oiseau ne fut pas inutile, Jupiter intercède, LA FONT. *Phil. et Baucis.* On vit [lors de la Saint-Barthélemy] les assassins poursuivre les proscrits jusque sous les lits et dans les bras des princesses, qui intercédaient en vain pour les défendre, VOLT. *Hist. parlem.* ch. XXVIII. Banni du monde entier, sans amis, sans appui, L'excès de sa faiblesse intercède pour lui, LAFOSSE, *Marius à M.* I, 1. Vous pouvez rendre un grand service à la philosophie, en intercédant auprès de M. de Choiseul pour le pauvre abbé Morellet, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 18 juill. 1760. || 2° Terme d'histoire romaine. Il se dit de l'action des tribuns qui opposaient leur veto à un décret quelconque. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

— HIST. XVI^e s. Tel honneur fist Cæsar à Arrius, qui luy requit pardon, et interceda pour plusieurs autres, AMYOT, *Anton.* 103. Combien que le sacrificateur fust establi pour interceder et obtenir pardon, CALV. *Instit.* 383. Assis à la dextre du pere, il [Jésus-Christ] intercede encore pour nous, ID. *ib.* 694.

— ÉTYM. Lat. *intercedere*, de *inter*, entre, et *cedere*, aller (voy. CÉDER) : mot à mot, aller entre.

† **INTERCELLULAIRE** (in-tèr-sèl-lu-lè-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est placé entre les cellules. || Terme de botanique. Méats intercellulaires ou espaces intercellulaires, lacunes ou cavités aériennes qui, laissées par les cellules, et n'étant pas remplies par la substance intercellulaire, ne renferment que des gaz. || Substance intercellulaire ou unissante, matière amorphe interposée aux cellules végétales, là où il n'y a pas de méats intercellulaires.

— ÉTYM. Lat. *inter*, entre, et *cellule.*

INTERCEPTÉ, ÉE (in-tèr-sè-pté, ptée), *part. passé* d'intercepter. Le commerce, intercepté et mal entendu, l'appauvrit [un pays] encore, VOLT. *Dict. phil. Économie.* Ancien terme de géométrie. Ligne interceptée, l'abscisse.

INTERCEPTER (in-tèr-sè-pté), *v. a.* || 1° Prendre au passage, et, par conséquent, arrêter, empêcher. Intercepter les communications. On sait que les éclipses du soleil n'arrivent que parce que la lune, qui est un corps opaque, étant placée entre la terre et le soleil, intercepte la lumière qui devrait venir du soleil à la terre, ROLLIN, *Traité des Ét.* liv. V, art. 3 et 4. J'interceptais par ce moyen le cours de la séve qui devait passer par l'écorce et entre l'écorce et le bois, BUFF. *Hist. nat. introd. part. exp. Œuv.* t. VIII, p. 279. Il [La Bourdonnais] y aurait intercepté les bâtiments anglais et sauvé ceux de son pays, RAYNAL, *Hist. phil.* IV, 20. || S'intercepter quelque chose, intercepter quelque chose l'un à l'autre. La chasse est un germe de guerre; dès que deux troupes [de sauvages], séparés par des forêts de cent lieues, viennent à se rencontrer dans leurs courses, à s'intercepter le gibier, elles ne tardent pas à tourner contre elles-mêmes les flèches qu'elles réservaient aux ours, RAYNAL, *Hist. phil.* XV, 34. || 2° S'emparer par surprise de ce qui est adressé, envoyé à quelqu'un. J'avoue que mon unique faute fut de ne vous tromper pas avec assez de précaution, et de laisser intercepter mes lettres, FÉN. *Dial. des morts mod. Louis XI, la Balue.* Nous voilà comme un amant et une maîtresse dont les lettres sont interceptées par les jaloux; aimons-nous-en davantage, VOLT. *Lett. Damilaville*, 28 mai 1764. La princesse des Ursins, ivre de sa faveur, crut pouvoir tout se permettre : elle intercepta une dépêche que l'abbé d'Estrées, ambassadeur de France à Madrid, écrivait au roi, DUCLOS, *Règne de Louis XIV*, *Œuv.* t. V, p. 74, dans POUGENS. || 3° S'intercepter, *v. réfl.* Être intercepté. Les communications s'interceptèrent facilement entre l'île et le continent.

— ÉTYM. Verbe formé sur le thème fourni par *interception.*

INTERCEPTION (in-tèr-sè-psion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* Action d'intercepter. Interception des rayons de la lumière. L'interception d'une lettre. || Terme de chirurgie. Espèce de bandage usité chez les anciens, par lequel ils se proposaient d'arrêter la marche de la cause matérielle de la goutte et du rhumatisme.

— HIST. XVI^e s. En hiver, à cause de l'interception ou glaciation dudit esprit, faite par le froid ès parties externes comme la main.... PARÉ, *Introd.* 10. Et ont ces dits muscles certaines interceptions nerveuses et transverses, ID. I, 11. .... Par un mesme ordre et fil de doctrine, sans interception de matiere, ID. II, *Préface.*

— ÉTYM. Provenç. *interceptio*; du lat. *interceptionem*, de *intercipere*, de *inter*, entre, et *capere*, prendre (voy. CAPTURE).

† **INTERCERVICAL, ALE** (in-tèr-sèr-vi-kal, ka-l'), *adj.* Synonyme d'interépineux.

— ÉTYM. Lat. *inter*, entre, et *cervix*, cou.

INTERCESSEUR (in-tèr-sè-seur), *s. m.* Celui qui intercède. Tous les yeux, dit-il au prince, sont tournés sur lui [un homme en réputation]; des soldats l'appellent leur père, et le peuple pense que c'est son intercesseur envers Votre Majesté, BALZ. *De la cour*, 5^e *disc.* Les saints sont nos intercesseurs auprès de Dieu, et nous leur faisons tous les jours mille outrages, BOURDAL. *Fête des saints, Myst.* t. II, p. 414.

— HIST. XVI^e s. Il a fallu qu'il fust semblable à ses freres pour estre fidele intercesseur, enclin à sa misericorde, CALV. *Instit.* 362.

— ÉTYM. Lat. *intercessorem*, de *intercedere*, intercéder.

INTERCESSION (in-tèr-sè-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* Action d'intercéder. Puissante, faible intercession. Ce qu'il y avait à craindre pour les ignorants, c'était qu'ils ne fissent l'invocation des saints trop semblable à celle de Dieu, et leur intercession trop semblable à celle de Jésus-Christ, BOSS. *Var.* XV, § 144. Implorons le secours de l'Esprit-Saint par l'intercession de Marie, MASS. *Avent, Bonh. des justes.*

— HIST. XVI^e s. En intention d'en faire quelques petits presens à Octavia et à Livia, à celle fin que par leur intercession et moyen tu me fusses plus doulx et plus gracieux, AMYOT, *Anton.* 108.

— ÉTYM. Lat. *intercessionem*, de *intercedere*, intercéder.

† **INTERCLAVICULAIRE** (in-tèr-kla-vi-ku-lè-r'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui s'étend d'une clavicule à l'autre.

— ÉTYM. Lat. *inter*..., et *clavicule.*

† **INTERCOLUMNAIRE** (in-tèr-ko-lo-mnè-r'), *adj.* Terme d'anatomie. Fibres intercolumnaires, fibres qui, partant de l'épine iliaque antéro-supérieure et de l'arcade crurale, se portent en dedans et en haut.

— ÉTYM. Lat. *inter*, entre, et *columna*, colonne.

† **INTERCOMMUNICATION** (in-tèr-ko-mu-ni-ka-sion), *s. f.* Communication réciproque, de l'un à l'autre. Le procédé qui développe les sciences est un procédé de subdivision perpétuelle et d'intercommunication des divisions et subdivisions.

— ÉTYM. Lat. *inter*, entre, et *communication*.

† **INTERCONTINENTAL, ALE** (in-tèr-kon-ti-nan-tal, ta-l'), *adj.* Qui a lieu entre deux continents, et particulièrement entre l'Europe et l'Amérique. Relations intercontinentales.

— ÉTYM. *Inter*, et *continental*.

INTERCOSTAL, ALE (in-tèr-ko-stal, sta-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui est entre les côtes. Espaces intercostaux, intervalles que les côtes laissent entre elles. Muscles intercostaux, ceux qui occupent ces espaces. || Nerf intercostal, nom donné par quelques anatomistes au grand sympathique.

— HIST. XVIe s. Le diaphragme, les intercostaux, PARÉ, I, 8.

— ÉTYM. Lat. *inter*, entre, et *costa*, côte.

† **INTERCOURSE** (in-tèr-kour-s'), *s. f.* L'ensemble des communications commerciales entre deux pays.

— HIST. XVe s. Considerans icelle nostre dite ville estre assise en mer, en pays infertile, et n'y a aucun entretenement que le fait et entrecours de la marchandise, *Ordonn.* oct. 1486.

— ÉTYM. Anglais, *intercourse*, de *inter* (voy. ENTRE), et *course*. Le mot anglais a été fait, comme on voit, sur le français *entrecours* qui a péri dans notre langue et que nous reprenons dans celle des Anglais.

INTERCURRENT, ENTE (in-tèr-ku-rran, rran-t'), *adj.* Qui se met entre. Cet événement intercurrent déjoua leurs projets. || Maladies intercurrentes, celles qui surviennent dans le cours d'une autre maladie.

— ÉTYM. Lat. *intercurrentem*, de *inter*, entre, et *currere*, courir.

† **INTERCUTANÉ, ÉE** (in-tèr-ku-ta-né, née), *adj.* Terme de zoologie. Qui est entre la chair et la peau.

— ÉTYM. Lat. *inter*, entre, et *cutané*.

† **INTERDÉPENDANCE** (in-tèr-dé-pan-dan-s'), *s. f.* Terme didactique. Dépendance réciproque. L'interdépendance des sciences et des arts.

— ÉTYM. Lat. *inter*, entre, et *dépendance*.

INTERDICTION (in-tèr-di-ksion ; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action d'interdire, d'empêcher, de prohiber. Frapper d'interdiction. Cette interdiction de remontrances [du parlement] sous Louis XIV pendant près de cinquante années est une partie curieuse de l'histoire, VOLT. *Lett. Morellet*, 12 déc. 1767. Ils se plaignent tous les jours des entraves que l'envie nationale, la manie des interdictions et des prohibitions, les petites spéculations du négoce exclusif ne cessent de mettre à leur activité, RAYNAL, *Hist. phil.* XI, 9. On eut recours à la funeste voie des interdictions, ID. *ib.* V, 13. || Interdiction de commerce, défense de faire le commerce avec une nation contre laquelle l'État est en guerre. || 2° Tout ordre qui porte défense à un officier ou à un corps soit ecclésiastique, soit civil, d'exercer les fonctions de son ministère. L'interdiction d'un fonctionnaire public. On lui défendit à peine d'interdiction de sa charge.... || 3° En jurisprudence criminelle. Interdiction des droits civiques, civils et de famille, privation totale ou partielle des droits civiques, civils et de famille, prononcée contre l'individu reconnu coupable. || Interdiction légale, celle qui résulte de la condamnation à certaines peines, telles que les travaux forcés, la détention, la réclusion, ou même de certaines condamnations purement correctionnelles. || Terme d'histoire romaine. Interdiction du feu et de l'eau, formule que l'on employait pour condamner à une espèce de mort civile ou de bannissement. Toutes les lois de Sylla ne portaient que l'interdiction de l'eau et du feu, MONTESQ. *Esp.* VI, 15. || 4° En jurisprudence civile, action d'ôter à quelqu'un la libre disposition de ses biens, et même de sa personne, quand on reconnaît qu'il est hors d'état de se conduire. Provoquer l'interdiction d'une personne. Demande en interdiction. || Interdiction ecclésiastique, voy. INTERDIT. || 5° Terme féodal. Interdiction par veuvage, prohibition faite à la femme noble, devenue veuve, d'aliéner, sans le consentement de ses enfants, les biens qu'elle tenait de ses propres parents.

— HIST. XVIe s. Quelques monitions, excommunications ou interdictions que le pape puisse faire, les sujets.... P. PITHOU, 15.

— ÉTYM. Lat. *interdictionem*, de *interdicere*, interdire.

† **INTERDIGITAL, ALE** (in-tèr-di-ji-tal, ta-l'), *adj.* Terme de zoologie. Qui est placé entre les doigts. Membrane interdigitale, celle qui existe entre les doigts des animaux à pieds palmés.

— ÉTYM. Lat. *inter*, entre, et *digital*.

INTERDIRE (in-tèr-di-r'), j'interdis, nous interdisons, vous interdisez, ils interdisent ; j'interdisais ; j'interdis ; j'interdirai ; j'interdirais ; interdis, qu'il interdise, interdisons, interdisez ; que j'interdise, que nous interdisions ; que j'interdisse ; interdisant, interdit, *v. a.* || 1° Empêcher d'user de. ....et je vous l'ai tant dit, Prince, que ce discours vous dût être interdit, CORN. *Nicom.* I, 2. L'effroi me saisit l'âme et m'interdit la voix, ROTR. *Bélis.* III, 7. Le P. Caussin, défendant cette proposition [que le confesseur doit absoudre celui qui avoue que l'espérance d'être absous l'a porté à pécher], dit que, si elle n'était véritable, l'usage de la confession serait interdit à la plupart du monde, PASC. *Prov.* X. On voit quelle est la nature des actes qui sont suspendus et comme interdits dans l'oraison positive et de quiétude, BOSS. *Ét. d'orais.* VII, 11. ....Cotin nous peut-il nuire, Et par ses cris enfin que saurait-il produire? Interdire à mes vers, dont peut-être il fait cas, L'entrée aux pensions où je ne prétends pas? BOIL. *Sat.* IX. Ils n'ont qu'à m'interdire un reste d'espérances, RAC. *Andr.* II, 2. Et depuis quand, seigneur, entre-t-on dans ces lieux Dont l'accès même était interdit à nos yeux? ID. *Baj.* I, 1. Tout nous interdisait, dans nos préventions, Une indigne alliance avec les nations, VOLT. *Orphel.* I, 1. Qu'il ne cherche point à interdire à personne la liberté d'une juste défense, ID. *Diatribe doct. Akakia.* || S'interdire une chose, l'interdire à soi-même. Il est obligé de s'interdire toute lecture. || Interdire le feu et l'eau, formule usitée chez les Romains dans les sentences de bannissement. || Fig. En parlant des choses auxquelles on attribue la faculté d'interdire, d'empêcher. Mes occupations m'interdisent ce plaisir, cet espoir. || 2° Particulièrement, défendre, par une sentence, à un ecclésiastique l'exercice de ses fonctions, ou à tout ecclésiastique la célébration des sacrements et du service divin dans les lieux marqués par la sentence. On lui a interdit cette église. On voit que saint Hildebert, évêque du Mans, répondit à Yves de Chartres qu'il a eu raison d'interdire un prêtre pour toute sa vie qui, pour se défendre, avait tué un voleur d'un coup de pierre, PASC. *Prov.* XIV. || 3° Défendre à quelqu'un, temporairement ou pour toujours, de continuer l'exercice de ses fonctions. On les a interdits pour deux ans. Sa Majesté, ayant trouvé que ledit sieur comte de Sourdis a eu tort.... l'a interdit de sa charge, *Seignelay à Demain*, dans JAL à *mot.* || On disait de même autrefois : interdire un présidial, un bailliage. || Fig. Les dieux de ce haut rang te voulaient interdire, Puisqu'ils m'ont élevé le premier à l'empire, RAC. *Théb.* IV, 3. || 4° En jurisprudence, ôter à quelqu'un la libre disposition de ses biens et même de sa personne. Le majeur qui est dans un état habituel d'imbécillité, de démence ou de fureur, doit être interdit, même lorsque cet état présente des intervalles lucides, *Code Nap.* art. 489. Le fils était imbécile; ils le firent interdire juridiquement et enfermer à Paris, à Saint-Lazarre, ST-SIM. 16, 186. Nous avons résolu, d'une commune voix, De vous faire interdire, en observant les lois, REGNARD, *Légat.* III, 8. || 5° Figurément. Ôter l'usage de la raison, étonner, troubler. Et ce brusque discours a de quoi m'interdire, ID. *Ménechm.* III, 5. Le passé m'interdit et le présent m'accable, VOLT. *Œdipe*, IV, 1. Excusez-moi si je suis interdite De vos discours et de votre visite, ID. *Enf. prod.* II, 3. || 6° S'interdire, *v. réfl.* Être interdit, défendu. Cela ne s'interdit pas. || 7° Se priver soi-même de certaines fonctions. Le chancelier les interdit des fonctions de leurs charges ; ils s'interdisaient eux-mêmes, VOLT. *Hist. parl.* ch. 55. || 8° S'interdire, devenir interdit, confus. Il s'interdit facilement. Achevez de lire; Votre âme, pour ce mot, ne doit point s'interdire, MOL. *D. Garcie*, II, 6.

— HIST. XIIe s. E quant à saint iglise e à Deu s'umilie, N'i ad lei ne decré ne rien qui l'entredie, *Th. le mart.* 84. Se pape u arcevesques nului entredesist, *ib.* 67. || XIIIe s. Pour ce que la cité de Loon estoit entredite de l'evesque de Loon, de qui les bourgois avoient apelé à l'arcevesque de Rains, *Miracles St Loys*, p. 188. || XIVe s. N'as-tu entendu que j'ay dict Que mon secret t'est interdict? *Nat. à l'alch.* 646. || XVe s. Escharceté [lésine] est à noble interdite ; Tout gentil cueur tient au large sa bende, A. CHARTIER, *Bréviaire des nobles* || XVIe s. Chacun le fist declarer [Cicéron] par affiches publiques interdict avec defense de le recevoir à couvert à cinq cents mille à la ronde de toute l'Italie, AMYOT, *Cicér.* 41. Et sommes tous enclins, quand tout est dict, À desirer ce qui est interdit, ST-GELAIS, 200. Sa majesté en demeura comme entredicte, sans advancer aulcune replique, CARLOIX, IV, 18. Ayant interdict aux habitans de porter les armes, MONT. I, 311. Le reculer leur estant interdict par la foule qui les suyvoit, ID. II, 38.

— ÉTYM. Provenç. *entredire* ; espagn. *entredecir* ; ital. *interdire* ; du lat. *interdicere*, de *inter*, entre, et *dicere*, dire : *interdicere jus*, dire entre, invoquer une loi, contester, et par suite défendre.

1. **INTERDIT, ITE** (in-tèr-di, di-t'), *part. passé* d'interdire. || 1° Dont il est défendu d'user. Les Grecs prenaient d'autres libertés qui nous sont rigoureusement interdites; par exemple, de répéter souvent dans la même page des épithètes, des moitiés de vers, des vers même tout entiers, VOLT. *Dict. phil. Langues.* || 2° À qui il est défendu d'exercer ses fonctions soit ecclésiastiques, soit civiles. On croit M. de Paris interdit ; il ne dit plus la messe, SÉV. 442. || 3° Qui est privé, par autorité de justice, de la libre disposition de ses biens et même de sa personne. Un fou interdit. || Substantivement. L'interdit est assimilé au mineur pour sa personne et pour ses biens, *Code Nap.* art. 509. || 4° Étonné, troublé, qui ne peut répondre, ou qui ne sait ce qu'il fait, ce qu'il dit. Notre abord le rend tout interdit, CORN. *Sertor.* IV, 3. Je ne m'étonne plus qu'interdit et distrait, Votre père ait paru nous revoir à regret, RAC. *Iphig.* II, 4. Ils jetèrent tous les yeux sur Pauline, qui parut assez interdite, FONTEN. *Jugem. de Pluton.* Hamilton, plus interdit et plus confondu que lui, n'était pas trop en état de lui donner des conseils, HAMILT. *Gramm.* 8. Madame, j'ai autre chose à dire; je suis si interdit, si tremblant que je ne saurais parler, MARIV. *Fausses confid.* III, 12. Les ouvriers, d'abord interdits d'avoir un souverain [le czar Pierre] pour compagnon, s'y accoutumèrent familièrement, VOLT. *Russie*, I, 9.

2. **INTERDIT** (in-tèr-di ; le *t* ne se lie pas ; au pluriel, l'*s* se lie : des in-tèr-di-z illégaux), *s. m.* Sentence ecclésiastique par laquelle l'Église défend l'administration des sacrements, la célébration de l'office divin, à cause de quelque péché et de quelque désobéissance notable et scandaleuse. Fulminer un interdit sur.... Jeter, lancer, lever l'interdit. Innocent III, cet homme sous lequel le saint-siége fut si formidable, mit l'Angleterre en interdit, VOLT. *Mœurs*, 50. Ce qui est singulier, les souverains eux-mêmes priaient quelquefois les évêques de prononcer un interdit sur les terres de leurs vassaux, ID. *Dict. phil. Yvetot* || Interdit local, interdit qui frappe les habitants d'un lieu. Interdit personnel, celui qui atteint directement un individu.

— HIST. XIIe s. Quant il sera generaus entredis en tiere..., TAILLIAR, *Recueil*, p. 403. || XIVe s. Un intredit que li eveskes de Cambrai envoya au prouvost et as jurés, H. CAFFIAUX, *Nicole de Dury*, p. 96.

— ÉTYM. Provenç. *entredich* ; catal. *entredit* ; esp. *entredicho* ; ital. *interdetto* ; du lat. *interdictum*, de *interdicere*, interdire.

† 3. **INTERDIT** (in-tèr-di), *s. m.* Terme de droit romain. Ordonnance du préteur prononcée sur un cas litigieux, surtout en matière de possession. Les interdits du droit romain sont devenus nos actions possessoires.

— ÉTYM. Lat. *interdictum*. On en propose deux origines : 1° *interdictum*, ordre prohibitif donné par le préteur, pour empêcher de troubler celui qui était en possession ; le nom du cas particulier aurait été étendu à tous les ordres émanés du préteur en cas de litige ; 2° *inter duos dictum*, jussion du magistrat interposée entre les deux plaideurs. Cette seconde étymologie paraît seulement ingénieuse, et c'est la première qui est la plus probable.

† **INTERÉPINEUX, EUSE** (in-tèr-é-pi-neû, neû-z'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui est situé entre les apophyses épineuses des vertèbres. Les muscles interépineux, et, substantivement, les interépineux.

— ÉTYM. Lat. *inter*, entre, et *épine*.

INTÉRESSANT, ANTE (in-té-rè-san, san-t'), *adj.* Qui intéresse. Une nouvelle intéressante. J'ai dû vous offrir ces présents, D'un important trépas gages intéressants, VOLT. *Oreste*, III, 6. Quoique tout ce que vous m'écrivez, madame, me soit intéressant, J. J. ROUSS. *Lett. à Mme de Verdelin*, 13 mai 1764. Vous devez comprendre combien il me

serait intéressant de vous voir, ID. *Lett. à M*[illegible] 6 avr. 17[illegible]. || Il se dit aussi des personnes dont la [illegible], les [illegible] excitent l'intérêt. C'est un [illegible].

INTÉRESSÉ, ÉE (in-té-rè-sé, sée), *part. passé* d'intéresser. || 1° Qui a un intérêt matériel. Intéressé dans cette affaire. || Être intéressé à une chose, à faire une chose, y avoir intérêt, y être [illegible] par le motif de son intérêt. Chacun est intéressé à le tromper, FÉN. *Tél.* II. || 2° Qui a un intérêt moral. Chimène est généreuse, et, quoique intéressée, Elle ne peut souffrir une lâche pensée, CORN. *Cid*, II, 3. Au seul bien de la cause elle est intéressée, ID. *Sertor.* II, 2. Et bien qu'intéressé dans la gloire de Rome, TRISTAN, *M. de Chrispe*, I, 3. À l'honneur d'un époux vous-même intéressée, RAC. *Iphig.* III, 6. || Il se dit des choses, dans un sens analogue. Mais ma gloire en leur perte est trop intéressée, CORN. *Pomp.* IV, 2. En cela votre honneur est-il intéressé? TRISTAN, *Panthée*, III, 1. Ne délibérons plus.... Ma gloire intéressée emporte la [illegible], RAC. *Iphig.* IV, [illegible] || 3° Être intéressé dans, se dit quelq[illegible] pour [illegible] l'objet de. Mais parlez-vous de [illegible] je vous ai surpris? Dans vos secrets discou[illegible] intéressée? RAC. *Bérén.* II, 4. || 4° À qui il importe. Très-intéressé à savoir ce qui se passait. Adieu, seigneur, j'y suis la plus intéressée, CORN. *Sertor.* I, 3. Femmes, vieillards, enfants que le malheur accable, Tous sont intéressés à le trouver coupable, VOLT. *Œdipe*, III, 1. || Il se dit aussi des choses, dans un sens analogue. L'industrie intéressée aux [illegible] de la science. || Substantivement. Les intéressés, ceux à qui la chose importe [illegible] avec une facilité extrême toutes les affaires qu'on lui proposait; les expliquant aux intéressés avec une clarté que souvent ils n'auraient pu eux-mêmes leur donner, CONDORCET, *Maurepas.* Que doivent penser les intéressés de l'opiniâtreté avec laquelle on les laisse dans l'ignorance de leur situation? RAYNAL, *Hist. phil.* II, 22. Les mémoires de Cléry, falsifiés par ordre des intéressés, altèrent les paroles du roi martyr [Louis XVI], et tournent en moquerie les actions de la vertu et du malheur, [illegible]RAUBR. *les Stuarts, Captivité du roi.* || Particulièrement, autrefois, ceux qui avaient intérêt dans les affaires du roi. Les intéressés dans les fermes. Les intéressés dans tel traité. || 5° Qui est compromis. Ma conscience n'y est pas intéressée, PASC. *Prov.* I. Des cas où la religion seule était intéressée, ID. *ib.* XIII. || Terme de chirurgie. Lésé. L'artère, intéressée dans l'opération, donna un flot de sang. || 6° Qui éprouve de la bienveillance pour [illegible] par l'aspect touchant de cette [illegible]. || 7° Dont l'attention est appelée sur.... fixée sur.... Intéressé par le récit de ces aventures. || 8° Qui est trop attaché à ses intérêts, qui a son profit particulier en vue dans tout ce qu'il fait. Quoique je n'aie pas accoutumé d'être fort sensible aux choses qui regardent mon établissement, j'avoue que j'ai reçu celle-ci avec une extrême joie, et je me serais trouvé moi-même trop intéressé en cette occasion, VOIT. *Lett.* 73. Et comme on ne veut point d'arbitre intéressé, CORN. *Sophon.* I, 4. Je deviens la plus intéressée créature du monde, et je ne songe plus qu'à augmenter mon bien, MAINTENON, *Lett. à l'abbé Gobelin*, 1675, t. II, p. 42, dans [illegible]. Cette âme intéressée Nous ravit tout le fruit du sang de Ménécée, RAC. *Théb.* III, 3. La [illegible] [dont l'invention est attribuée au [illegible] et de partager les terres] demandait une âme plus intéressée que je ne l'ai, [illegible] *les Mondes*, 1er soir. Étant devenus [illegible] *Hist. anc.* t. IV, p. 494, dans [illegible] que vous n'eussiez pas cette charge [illegible] lettres], quoique je me figure que [illegible] BAYLE, *Lett. à la Croze*, 24 sept. 1700. || Il se dit aussi de ce qui est inspiré, dicté par l'intérêt. Il faut se défier de la parfaite exactitude de [illegible] ments plus intéressés qu'intéressants. Le [illegible] amour n'est point intéressé, CORN. *Pulch.* II, 4. [illegible] les biens temporels, avec le reste des [illegible] et toute l'Église, BOSS. *Nouv. myst.* X, 9. Mon amitié pour lui n'est point intéressée, RAC. *Alex.* III, 6. Les grâces, les [illegible] sés, ID. *Brit.* III, 1. Et de tant de [illegible] à toute heure empressés À nous faire valoir leurs soins intéressés.... ID. *Esth.* II, 3. La générosité du [illegible] que [illegible], aurait dû lui gagner le cœur du comte, DUCLOS, *Hist. de Louis XI*, *Œuvres*, t. II, p. 162, dans POUGENS.

INTÉRESSER (in-té-rè-sé), *v. a.* || 1° Donner un intérêt matériel. On l'a intéressé dans cette affaire, dans cette entreprise. Rullus, pour intéresser encore davantage la multitude dans la publication de sa loi, VERTOT, *Révol. rom.* XII, p. 170. || Donner quelque chose à quelqu'un, pour le rendre favorable à une affaire, à une entreprise. Cette affaire ne saurait se faire sans lui, il faut l'intéresser. || 2° Donner un intérêt moral. Mon devoir m'intéresse, Mon père, à dégager vers lui votre promesse, MOL. *Sgan.* 23. Le plaisir et la douleur servent à intéresser l'âme dans ce qui regarde le corps, et l'obligent à chercher les choses qui en font la conservation, BOSS. *Conn.* III, 8. N'en aimez point les spectacles [du monde] ni les théâtres, où l'on ne songe qu'à vous faire entrer dans les passions d'autrui, à vous intéresser dans ses vengeances et dans ses folles amours, ID. *Concup.* 9. Souvent j'ai voulu les faire servir [les saints] à mes iniquités, les intéresser dans mes faiblesses, MASS. *Panég. St Franç. de P.* || Il se dit des choses, en un sens analogue. Si vous m'aimiez, seigneur, vous me deviez mieux croire, Ne pas intéresser mon devoir et ma gloire, CORN. *Pulch.* III, 3. J'inventai des couleurs, j'armai la calomnie; J'intéressai sa gloire, il trembla pour sa vie, RAC. *Esth.* II, 1. || 3° Intéresser le jeu, le rendre plus attachant par l'appât du gain. || 4° Être d'importance. Cela m'intéresse beaucoup, fort peu. Vous savez à quel point l'affaire m'intéresse, CORN. *Héracl.* IV, 5. || Il se dit des choses, dans le même sens. Cela intéresse ma santé, ma réputation. Entre les mesures qui faisaient le sphéroïde [de la terre] oblong et celles qui le faisaient aplati, la différence était d'environ cent lieues; et alors elle intéressait la navigation, VOLT. *Phil. Newt.* III, 9. || 5° Particulièrement. Être d'une importance défavorable, faire tort, compromettre. Heureuse qui se laisse aller à la tendresse de ses sentiments, sans intéresser la délicatesse de son [illegible] de sa conduite! ST-ÉVREM. *Idée de la femme.* [illegible] avait fait tout ce qu'il fallait pour augmenter la passion du roi, sans intéresser sa vertu par les dernières complaisances, HAMILT. *Gramm.* VII. Bien loin qu'on pensât à intéresser quelque principe de notre religion, on ne se soupçonnait pas même d'imprudence, MONTESQ. *Lett. pers. Réflexions.* || Terme de chirurgie. Intéresser une partie, y faire accidentellement ou par nécessité, durant le cours d'une opération, une lésion qui n'appartient pas à cette opération même. || 6° Inspirer de la bienveillance, de la compassion. [illegible] mon procès.... Il peut intéresser tout ce qu'il a d'amis, MOL. *Mis.* II, 1. Intéressons dans notre cause les gens de bien, MASS. *Carême, Prière* 2. Ne faut-il pas intéresser sa miséricorde [de Dieu] à notre salut? ID. *ib.* 2. Dis-lui, pour me sauver d'une injuste puissance, Qu'il intéresse Rome à prendre ma défense, CRÉBILLON, *Rhadamiste*, I, 5. Hélas! plus je lui parle et plus il m'intéresse, VOLT. *Fanat.* III, 8. || Absolument. Cette jeune femme intéresse. Sa situation intéresse. || 7° Fixer l'attention, captiver l'esprit. Ce récit m'a vivement [illegible]. Voulez-vous longtemps plaire et jamais ne lasser? Faites choix d'un héros propre à m'intéresser, BOIL. *Art p.* III. || Absolument. Cette [illegible] n'intéresse pas. Un personnage [illegible] que quand un autre personnage s'intéresse à lui, à moins qu'il n'ait une violente passion, et ce n'est pas ici le cas des passions violentes, VOLT. *Lett. d'Argental*, 13 nov. 1751. || Le gros jeu intéresse, le petit jeu n'intéresse guère, c'est-à-dire il n'y a que le [illegible] attache. || 8° S'intéresser, *v. refl.* [illegible] une affaire. Il s'est intéressé dans [illegible] || 9° Entrer dans les intérêts de [illegible] intérêt à quelque chose. Je m'[illegible] rement à cette affaire. Mais je sens que pour toi ma pitié s'intéresse, CORN. *Cid*, II, 2. Je sens déjà mon cœur qui pour lui s'intéresse, ID. *Poly.* I, 4. Et voilà le seul point où Rome s'intéresse, ID. *Nic.* I, 5. Vous vous intéressez pour l'Église, PASC. dans [illegible] pour lui, RAC. *Andr.* V, 1. Je sens que mon cœur s'intéresse pour cet homme sans savoir pourquoi, FÉN. *Tél.* XXIV. M. Jeann[illegible] qui vous est toujours fort utile et qui mérite qu'on s'intéresse pour lui, J. J. ROUSS. *Lett. à du Peyrou*, 14 oct 1763. || S'intéresser dans ou en. Je ne serai pas [illegible] ANDROMAQUE, IV, 5. De vos premiers progrès J'admire la vitesse, Et dans l'événement mon âme s'intéresse, MOL. *Éc. des f.* III, 4. Tout le monde s'intéresse dans cette grande affaire [le procès de Fouquet], SÉV. 17 déc. 1664. La religion s'intéresse dans ses infortunes [du cardinal de [illegible]], BOSS. *le Tellier.* Enfin tout l'enfer s'intéresse [illegible] qui séduit un cœur si glorieux, QUINAULT, *A*[illegible] I. Ignores-tu jusqu'où va ma tendresse, [illegible] dans ton sort ton père s'intéresse? [illegible] *d'Ésope*, I, 4. Il ne voit dans son sort [illegible] s'intéresse, RAC. *Brit.* II, 3. || S'intéresser [illegible] prendre des sentiments contraires [illegible] Qu'ai-je fait que le ciel contre moi s'intéresse [illegible] qu'à faire descendre en terre une [illegible] *Toison d'or*, V, 6. Contre mon propre [illegible] amour s'intéresse, ID. *Cid*, I, 9. || [illegible] qué la locution s'intéresser contre [illegible] claire et grammaticale. || On a dit [illegible] d'une chose (emploi qui n'est [illegible] et qui seulement est peu usité). [illegible] cette humeur aux esprits vulgaires [illegible] de toutes les querelles des princes [illegible] [illegible] 1. Personne ne s'en intéresse, M. DE STE-MARTHE, cité dans STE-BEUVE, *Hist. de Port-Royal*, t. III, p. 398. Il souffre tout ce que [illegible] peut faire souffrir à un coupable qu'il est intéressé de punir, MASS. *Carême, Riche.*

— SYN. 1. S'INTÉRESSER À, S'INTÉRESSER DANS. Dans le XVIIe siècle, ces deux locutions avaient le même sens, et s'employaient l'une pour l'autre. Aujourd'hui, l'usage tend à y mettre une différence : s'intéresser dans, c'est mettre un intérêt dans une affaire, y mettre de l'argent; s'intéresser à, c'est avoir un intérêt moral. || 2. [illegible], ÊTRE INTÉRESSÉ. Ils ont des sens différents : le premier signifie prendre intérêt à; le second avoir intérêt à une chose.

— HIST. XVe s. Les [illegible] sont leurs hoirs et executeurs [des vieilles gens], Et les [illegible] || XVIe s. Je luy appris à dire souvent.... per[illegible] d'affaire, interesser, prendre la garantie, faire fortune, courir risque, symboliser.... et mille autres termes en ceste façon, à quoy on connoît aujourd'huy une belle ame, D'AUB. *Conf.* II, 4. [illegible] nous advertit de sonder bien sagement de peur d'interesser le dit monticule, PARÉ, I, 29. On mettra à part les pommes interessées, pour estre mangées les premières; et les saines et entieres seront [illegible], O. DE SERRES, [illegible] Les malades auxquels le debvoir m'interesse, MONT. I, 91. Et à fin que la memoire de l'auteur n'en soit interessée, ID. I, 221. L'estat de ceste vieille Rome m'interesse et me passionne, ID. IV, 140.

— ÉTYM. [illegible]; ital. *interessare*; du lat. *interesse*, importer (voy. INTÉRÊT).

INTÉRÊT (in-té-rê; le *t* ne se lie que dans le parler soutenu; au pluriel, l'*s* se lie : des in-té-rê-z impérieux), *s. m.* || 1° Profit qu'on retire de l'argent prêté ou dû (ce qui est le sens le plus ancien : bas-latin *interesse*, et qui se trouve dans des textes du XIIIe siècle). Prêt à intérêt. Joindre l'intérêt au principal. Emprunter à gros intérêt. Je vous paierai, lui dit-elle, Avant l'oût, foi d'animal, Intérêt et principal, LA FONT. *Fabl.* I, 1. Quelqu'un me prête ces mille écus sans intérêt, SÉV. 555. L'argent qu'il en recevra [de la vente d'un régiment], en payant des dettes, ne diminuera-t-il pas aussi ces intérêts? ID. 11 janvier 1690. Il [le nonce du pape] avait pris depuis quelque temps ses mesures pour retirer des mains des négociants les sommes qu'il leur avait données à intérêt, ST-SIM. 499, 26. L'intérêt de l'argent chez les Romains se payait tous les mois, et était d'un pour cent, c'est pourquoi on l'appelait *usura centesima*, centième, ou *unciarium fœnus*, douzième, parce qu'en comptant les douze mois, on payait douze pour cent : *uncia* est la douzième partie d'un tout, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. X, p. 204, dans POUGENS. Le haut intérêt de l'argent est la marque infaillible de la pauvreté publique, VOLT. *Mœurs*, 81. || Intérêt légal, [illegible] terminé par la loi, et qui est aujourd'hui de [illegible] pour cent. || Intérêt simple, celui qui [illegible] [illegible] || Intérêt des intérêts, ou intérêt composé, [illegible], profit qu'on retire de l'argent [illegible] qu'à chaque terme échu on [illegible] au capital pour produire comme [illegible], même sans que intérêts [illegible] quand on considère un placement [illegible] [illegible]

rêt du commerce, demi pour cent par mois, ou six pour cent par an. || Intérêts lunaires, nom, au Levant, d'intérêts usuraires que les Juifs font payer aux chrétiens, en comptant par lunaisons, ce qui est un profit pour le prêteur. || 2° Terme de jurisprudence (qui se trouve aussi dès le XIII° siècle sous la forme de *damna et interesse*). Dommages et intérêts, ou dommages-intérêts, l'indemnité qui est due à quelqu'un pour le préjudice que le dommage qu'on lui a causé. Adjuger dans tous les cas des dommages et intérêts. La liquidation des dommages-intérêts. || Intérêts civils, le dédommagement que l'on adjuge, en matière criminelle, à celui qui a été lésé en sa personne ou dans ses biens par le crime ou le délit, et qui s'est constitué partie civile contre l'accusé. || 3° Ce qui importe aux personnes en quelque matière que ce soit (ce qui est un retour au sens propre du verbe latin *interest*, il importe, retour qui ne commence qu'au XVI° siècle). Il est certain qu'avant commencé d'aimer quelque chose pour l'amour d'elle-même, le temps ajoute incontinent notre propre intérêt au mérite de la chose, BALZ. *De la cour*, 7° disc. ....Cinna saurait choisir des hommes de courage, Et ne remettrait pas en de mauvaises mains L'intérêt de Rome et celui des Romains, CORN. *Cinna*, I, 3. J'agis sans intérêt; ce mot te doit suffire, Et n'en veux d'autre fruit que de ne t'en rien dire, ROTR. *Bélis.* II, 18. Ma conservation est de votre intérêt, ID. *ib.* V, 5. C'est un fusil. — C'est un serpent! vous dis-je; A me tant tourmenter quel intérêt m'oblige? LA FONT. *Fabl.* X, 10. Leurs desseins où je n'ai point d'intérêt, PASC. *Prov.* I. Notre propre intérêt est un merveilleux instrument pour nous crever les yeux agréablement, ID. *Pensées*, III, 14, édit. LAHURE, 1860. Le prince est, par sa charge, le père du peuple; il est, par sa grandeur, au-dessus des petits intérêts, BOSS. *Politique*, IV, 1, 3. Ce peuple de rivales.... Qui toutes, disputant un si grand intérêt, Des yeux d'Assuérus attendaient leur arrêt, RAC. *Esth.* I, 1. Et que m'a fait, à moi, cette Troie où je cours? Au pied de ses remparts quel intérêt m'appelle? ID. *Iph.* IV, 6. O rois, ô princes, vous voyez que je vous parle sans intérêt : écoutez donc celui qui vous aime assez pour vous contredire, FÉN. *Tél.* XXI. Vous avez cherché à vous persuader ce que vous aviez un si grand intérêt de croire, MASS. *Carême, Vérité de la relig.* Il était de leur intérêt que leur accusateur fût condamné, ID. *Carême, Comm. ind.* L'intérêt de l'État et de vos citoyens Vous presse autant que moi de former ces liens, VOLT. *Orphel.* IV, 4. Je n'ai pas besoin d'eux, et j'attends leur arrêt Par pitié pour ce peuple, et non par intérêt, ID. *Œdipe*, III, 3. Ayant fait voir comment le mépris des petits intérêts peut s'accorder avec l'ambition que les grands intérêts inspirent, ID. *Mœurs*, 6. Les faibles intérêts doivent peu nous frapper, ID. *Sémiram.* II, 3. En occupant les gens de leur propre intérêt, on les empêche de nuire à l'intérêt d'autrui, BEAUMARCH. *Barb. de Sév.* I, 4. || Intérêt particulier, ou privé, ou personnel, l'avantage d'une personne. L'intérêt particulier se fait toujours le législateur de l'ordre public, DUCLOS, *Consid. mœurs*, ch. 5. Quelle sympathie, quelle émotion, quel enthousiasme pourrait jamais résulter de l'intérêt personnel? STAEL, *Corinne*, IV, 5. || L'intérêt public, l'avantage de l'État, de la société. || Avoir intérêt à, trouver qu'il nous importe de. Mais a-t-elle intérêt au choix que vous ferez? CORN. *Rodog.* III, 4. Camille qui l'écoute [la narration de Curiace] a intérêt, comme lui, à savoir comment s'est faite une paix dont dépend leur mariage, ID. *ib.* *Examen*. Ils ont trop d'intérêt à me justifier, RAC. *Phèdre*, V, 1. L'intérêt que j'ai à croire une chose n'est pas une preuve de l'existence de cette chose, VOLT. *Rem. Pens. Pascal*, 5. || On a dit aussi : avoir intérêt en. Je ne puis me défendre de lui, et il m'a gagné jusqu'à l'âme; il est vrai que vous avez intérêt en cette perte, et que cela est gagner votre bien, étant obligé d'être tout à vous, VOIT. *Lett.* 44. Il a trop d'intérêt lui-même en ma personne, CORN. *Cid*, II, 4. || Avoir intérêt de, avec un verbe à l'infinitif. Se tourmenter sur ce qu'on n'a ni intérêt de savoir ni droit de comprendre, FLÉCH. *Serm.* I, 136. Quel intérêt ont-ils de le publier, si Jésus-Christ n'est pas ressuscité? MASS. *Mystères, Résurrect.* Les hommes peuvent faire des injustices parce qu'ils ont intérêt de les commettre, MONTESQ. *Lett. pers.* 83. Depuis que je vous ai vue, j'ai un nouvel intérêt de ne pas être oublié de vous, J. J. ROUSS. *Lett. à Mme Latour*, 2 janv. 1766. || Avoir intérêt que, avec un verbe au subjonctif. Trop de gens ont intérêt qu'ils [les princes] ne sachent pas la vérité tout entière, BOSS. *Polit.* VIII, IV, 4. De s'entêter qu'elle [une chose] est, parce qu'on veut qu'elle soit; de la contredire avec obstination parce qu'on a intérêt qu'elle ne soit pas, BOURDAL. *Carême*, III, *Paix chrét.* || Au plur. Les intérêts, l'ensemble de ce qui importe, des utilités, des avantages. Rome aura le dernier de mes trois adversaires; C'est à ses intérêts que je vais l'immoler, CORN. *Horace*, IV, 2. Il n'y a rien de plus vrai que l'amitié se réchauffe quand on est dans les mêmes intérêts, SÉV. *Lett. à Pompone*, 14 oct. 1661. Des âmes hautaines qui, pour faire servir les princes à leurs intérêts cachés..., BOSS. *le Tellier*. Au milieu de tant de conseils que l'obscurité des affaires, l'incertitude des événements et les différents intérêts faisaient hasarder, ID. *ib.* Unissez vos chagrins, liez vos intérêts, RAC. *Brit.* I, 4. Ses intérêts sont-ils plus sacrés que les nôtres? ID. *Bérén.* IV, 5. Je ne puis séparer les intérêts des miens, ID. *Bajaz.* II, 1. L'habile homme est celui qui entend ses intérêts, LA BRUY. XII. Ils trouvent leurs intérêts à soutenir les vôtres, FÉN. *Tél.* X. || [Le bruit] fut profond dans l'histoire; il connut les intérêts des princes, FÉN. *Opin. des anc. phil.* (*Xénophon*[illegible]). || Prendre les intérêts de, se montrer défenseur, appui de. Prenez-vous contre moi ses intérêts en main? VOLT. *Éc. des mar.* II, 14. Vous avez des amis qui ont pris vos intérêts avec beaucoup de chaleur, SÉV. 14. Prendre les intérêts du mensonge contre la gloire de la vérité, MASS. *Carême, Parole*. || Être dans les intérêts de quelqu'un, lui être favorable. Chirvins était dans ses intérêts, HAMILT. *Gramm.* 11. || Entrer dans les intérêts de quelqu'un, lui devenir favorable. La Grèce était entrée dans ses intérêts, BOSS. *Hist.* I, 9. Nous entrerons dans tous vos intérêts, FÉN. *Tél.* XXI. Sorti de son devoir pour entrer dans les intérêts de monsieur le Prince, HAMILT. *Gramm.* 5. || Mettre, engager quelqu'un dans les intérêts de, le rendre favorable. César mit Rome dans ses intérêts, BOSS. *Hist.* III, 7. Pour engager les États [le gouvernement de la Hollande] dans les intérêts du roi, ID. *Reine d'Anglet.* Celui qui a su mettre son Dieu dans ses intérêts, MASS. *Carême, Resp. hum.* Ce serait peu d'avoir mis le monde dans les intérêts de notre gloire, ID. *Or. fun. Madame*. || Absolument. Les intérêts, l'ensemble de ce qui fait la fortune d'un pays, banque, commerce, industrie, etc. A la menace d'une guerre, les intérêts s'alarment. Tous les intérêts, toutes les ambitions, toutes les corruptions, toutes les lassitudes applaudissaient aux entreprises de Cromwell, CHATEAUB. *Stuarts, Protectorat*. || 4° Particulièrement. Part que l'on a dans une opération de commerce ou d'industrie. Avoir un intérêt, prendre un intérêt dans une entreprise. J'ai un léger intérêt dans cette entreprise. || Mettre quelqu'un hors d'intérêt, le dédommager. || Fig. Si vous pouviez vous mettre un peu hors d'intérêt, CORN. *Nicom.* III, 8. || 5° Fig. Ce qui importe aux choses, ce qui leur est avantageux. L'intérêt de votre réputation. L'intérêt de votre santé exige du repos. C'est contre le péché que son cœur se courrouce, Et l'intérêt du ciel est tout ce qui le pousse, MOL. *Tart.* I, 1. Il vous engageait à prendre l'intérêt de la religion, PASC. *Prov.* XIII. Il y en a qui des intérêts de l'Église font leurs propres intérêts; et il y en a qui de leurs intérêts propres font les intérêts de l'Église, BOURDAL. *Pensées*, t. II, p. 350. Mon âme, à ma grandeur tout entière attachée, Des intérêts du sang est faiblement touchée, RAC. *Esth.* I, 1. || 6° Absolument. Sentiment égoïste qui nous attache à notre utilité particulière. Il est vrai que j'ai vu quelquefois dans Sion Ces âmes d'intérêt, orgueilleuses et fières, S'élever au-dessus de leur condition, RACAN, *Ps.* 37. Le sang les avait joints, l'intérêt les sépare, LA FONT. *Fab.* IV, 18. Tout marche par cabale et par pur intérêt; Ce n'est plus que la ruse aujourd'hui qui l'emporte; Et les hommes devraient être faits d'autre sorte, MOL. *Mis.* V, 1. Et ce secret sans doute est celui que je crains; L'espoir de l'intérêt m'a fait quelque infidèle [a fait que quelqu'un a trahi mon secret], ID. *Dép. amour.* III, 3. Que l'intérêt est puissant et qu'il est hardi quand il peut se couvrir du prétexte de la religion! BOSS. *Hist.* II, 12. Intérêt, dieu du monde et de la cour, le plus ancien, le plus décrié et le plus inévitable de tous les trompeurs, ID. *Sermons, Justice*, 1. L'intérêt, comme vous savez, n'a point de maximes fixes; il suit les inclinations, il change avec les temps, il s'accommode aux affaires, ID. *ib.* 1. Ce démon de l'intérêt étouffe non-seulement la charité, mais la piété et la compassion naturelle, BOURDAL. *Myst. Épiphan.* t. I, p. 127. Rien ne coûte moins à la passion que de se mettre au-dessus de la raison : son grand triomphe est de l'emporter sur l'intérêt, LA BRUY. IV. L'on se donne à la cour et l'on se livre sur l'intérêt, ID. [illegible] la fortune a délaissé quand elle a vaincu [illegible], l'intérêt veut pour et le fait sans [illegible], ID. [illegible] devient tout, [illegible] LA MOTTE, *Fabl.* [illegible]. Et le vil intérêt est arbitre du sort, Vend toujours le plus faible aux crimes du plus fort, VOLT. *Mérope*, I, 3. L'intérêt parle en maître, son ordre est absolu, ID. *Oreste*, III, 6. L'intérêt est fait dans le [illegible] est [illegible] n'est point de vérité, ID. *Fanat.* II, 5. Jamais son intérêt ne peut se détacher de l'intérêt public, RAYNAL, *Hist. phil.* [illegible]. || 7° Sentiment opposé à l'intérêt égoïste, et qui nous inspire souci d'une personne ou d'une chose. Et ce grand intérêt que vous prenez pour eux, CORN. *Cid*, I, 3. Il [le roi] a intérêt pour tout son État dans le reste de la pièce, ID. *Hor. Examen*. Mais à ce froid accueil que je vous vois me faire, Il semble que pour tous sans aucun intérêt..., ID. *Nicom.* [illegible]. Je crois voir l'intérêt que vous voulez celer, Et qu'un autre qu'un père ici vous fait parler, RAC. *Mithr.* I, 3. Et ce cher intérêt est le seul qui m'amène, ID. *ib.* IV, 2. || Prendre intérêt à, avoir souci de. Il ne prend intérêt qu'aux crimes de sa race, CORN. *Hor.* V, 2. Prenez-vous intérêt à la faire [la douleur] éclater? ID. *Rodog.* IV, 6. La princesse prend intérêt à votre santé, SÉV. 268. Qui doit prendre à vos jours plus d'intérêt que moi? RAC. *Iph.* III, 6. Eh bien! quel intérêt si pressant et si tendre A ce vieillard chrétien votre cœur peut-il prendre? VOLT. *Zaïre*, III, 6. || Prendre intérêt à une affaire, désirer qu'elle réussisse, travailler à la faire réussir. Une affaire où il a su que vous preniez intérêt, LA BRUY. IX. || On a dit dans le même sens : prendre intérêt en, dans. Je prends désormais assez d'intérêt en lui, pour être fort aise de ce qu'il est bon juge de ces choses-là, VOIT. *Lett.* 192. Je chéris tellement celles de votre sorte, Et prends tant d'intérêt en ce qui leur importe...., CORN. *Mélite*, IV, 2. Et par quelle raison dans son juste trépas Prend-il un intérêt qu'un père ne prend pas? ID. *Hor.* V, 3. Si j'ose en ce héros prendre quelque intérêt, ID. *Suréna*, V, 1. Nous nous plaisons, nous nous aimons, nous prenons intérêt dans nos fortunes, SÉV. *Lett. à Bussy*, 26 juill. 1668. Il me semble que l'intérêt qu'on aurait pris en vous..., ID. 13 août 1685. Ce n'est que dans ses jours que je prends intérêt, Et vous pouvez des miens user comme il vous plaît, QUINAULT, *Astr.* V, 3. Je voudrais, monsieur, entendre un peu plus clairement quel est ce grand intérêt que vous dites prendre en moi, J. J. ROUSS. *Lett. à Dusaulx*, 16 fév. 1771. || 8° Sorte de sentiment d'une femme à l'égard d'un homme, et qui, moindre que l'amour, en est voisin. Il y a encore un cinquième sentiment qu'on appelle de l'intérêt, GENLIS, *Ad. et Théod.* t. I, p. 110, dans POUGENS. || 9° Sentiment d'attention curieuse. L'intérêt qui naît dans l'âme du spectateur. Cette découverte excite l'intérêt des savants. J'ai lu cet ouvrage avec un vif intérêt. Il n'y a nulle lecture où je puisse prendre plus d'intérêt, SÉV. 230. || Qualité de certaines choses qui les rend propres à captiver l'attention, à toucher l'esprit. Une histoire pleine d'intérêt. L'intérêt dans ce roman croît de chapitre en chapitre. Si vous ne frappez pas le cœur du spectateur par des coups toujours redoublés au même endroit, ce cœur vous échappe; si vous mêlez plusieurs intérêts ensemble, il n'y a plus d'intérêt, VOLT. *Comm. Corn. Rem. Œdipe*, V, 1. Les intérêts partagés s'affaiblissent mutuellement, ID. *Lett. Chabanon*, 13 janv. 1766.

— HIST. XIV° s. Lequel suppliant prist un gobelet d'argent, lequel il ploia ou froissa entre ses mains.... laquelle froisseure le dit suppliant congnut avoir faicte, et en rendist au tavernier son interest, DU CANGE, *interesse*. || XV° s. Icelle Katherine dit à Alips qu'elle n'estoit pas saige de soy esjouir de l'interest et desplaisir de son pere, ID. *ib.* L'audition de plusieurs comptes a este par plusieurs foys et est encore presentement retardee ou delayée, au grand interest [préjudice] de mon dit seigneur, *Estats des officiers des ducs de Bourg.* p. 78, dans LACURNE. || XVI° s. Prestez-moy ung denier à l'interest, RAB. *Pant.* II, 17. Et, ores que Sibylle ne feust, quel interest [dommage] encourez vous, avec elle, conferens de vostre perplexité? ID. *ib.* III, 16. Ou [au] grand dommaige et interest des pauvres maistres es artz, ID. *Chr. phil.* ....D'aller sans delay vers sa majesté pour y pourveoir, laquelle a grand interest quand ses sujets vivent en [illegible], LANOUE, 267. Ce n'est point faire le dommage du maistre, de lui conseiller de despendre une petite pongnee

d'argent pour en recueillir de si bons interests, [illegible] 144. De sorte que les prenant à l'aloy et [illegible] [illegible] se trouvoit grand interest [déchet]. [illegible] que finalement, pour demeurer d'accord, fut baillé aux deputés de l'empereur quarante mil escus d'avantage pour les interests de l'aloy, ID. 149. Selon les degrés de l'interest que chascun apportoit à [illegible], MONT. I, 7. Il se transformoit à façons si diverses sans interest de sa santé, ID. I, 186. Estimant que nos interests alterent le ciel, ID. II, 382. Au present [illegible] de cest estat, mon interest ne m'a faict mescognoistre les qualitez louables en nos adversaires, ID. IV, 160.

— ÉTYM. Provenç. *interesse*; espagn. *interes*; portug. et ital. *interesse*; du lat. *interesse*, profiter, importer, de *inter*, entre, et *esse*, être (voy. ESSENCE). Tandis que les autres langues romanes tirent ce mot de l'infinitif latin, le français le tire de la troisième personne *interest*. La manière dont le français a modifié quant au sens, en en faisant un substantif, le verbe latin est singulière : il lui a donné l'acception de ce qu'il importe d'éviter, dommage, préjudice, et, chose remarquable, dont on peut s'assurer en lisant l'historique, l'acception joue facilement entre dommage et dédommagement ; de là le sens particulier de profit retiré de l'argent, et de dédommagement accordé par la justice.

† **INTERFÉRENCE** (in-tèr-fé-ran-s'), *s. f.* Terme de physique. Si un point lumineux envoie ses rayons sur deux miroirs plans métalliques faisant entre eux un angle très-voisin de 180 degrés, ces rayons réfléchis sur un écran n'y portent pas une lumière uniforme, mais y produisent une suite de bandes alternativement brillantes et obscures ; c'est ce qu'on appelle des interférences. || Interférence, l'ensemble des phénomènes qui se rapportent à cette propriété de la lumière.

— ÉTYM. *Interférent*.

† **INTERFÉRENT, ENTE** (in-tèr-fé-ran, ran-t'), *adj.* Terme de physique. Qui présente le phénomène de l'interférence. Rayons interférents, ceux qui produisent des bandes alternativement brillantes et obscures.

† **INTERFÉRER** (in-ter-fé-ré. La syllabe *fé* prend un accent grave quand la syllabe qui suit est muette : il interfère, excepté au futur et au conditionnel : il interférera, il interférerait), *v. n.* Terme de physique. Produire une interférence. Deux rayons de lumière qui interfèrent.

— ÉTYM. Lat. *inter*, entre, et *ferre*, porter.

† **INTERFIBRILLAIRE** (in-ter-fi-bril-lè-r'), *adj.* Terme d'anatomie. Placé entre les fibrilles des muscles. Liquide interfibrillaire.

† **INTERFOLIACÉ, ÉE** (in-tèr-fo-li-a-sé, sée), *adj.* Terme de botanique. Qui naît entre les couples de feuilles opposées. Fleurs interfoliacées.

— ÉTYM. Lat. *inter*, entre, et *foliacé*.

INTERFOLIÉ, ÉE (in-tèr-fo-li-é, ée), *part. passé* d'interfolier. Exemplaire interfolié.

INTERFOLIER (in-tèr-fo-li-é), j'interfoliais, nous interfolions, vous interfoliez ; que j'interfolie, que nous interfoliions, que vous interfoliiez, *v. a.* Brocher ou relier un livre, manuscrit ou imprimé, en insérant des feuillets blancs entre les feuillets qui portent l'écriture ou l'impression. Faire interfolier un livre où l'on veut écrire des notes.

— ÉTYM. Lat. *inter*, entre, et *folium*, feuille.

† **INTERFRONTAL, ALE** (in-tèr-fron-tal, ta-l'), *s. m.* et *adj.* Terme de zoologie. Pièce de la tête des insectes.

— ÉTYM. Lat. *inter*, entre, et *frontal*.

INTÉRIEUR, EURE (in-té-ri-eur, eu-r'), *adj.* || 1° Qui est au dedans, ou qui a rapport au dedans. Les parties intérieures du corps. Il sent un feu intérieur qui le consume. Les provinces intérieures. || Mer intérieure, celle qui se trouve au milieu d'une grande contrée ou entre des continents, comme la mer Noire, la Méditerranée. La mer Caspienne est un lac si grand qu'on la regarde comme une mer intérieure. || Terme d'artillerie. Balistique intérieure, [illegible] du mouvement du projectile dans l'âme du canon. || Substantivement. Celui qui est dans l'intimité d'une personne (sens aujourd'hui peu usité). Le roi reprit cette ouverture avec cette sorte de [illegible] pour d'Antin qui, aux intérieurs et aux [illegible], ne faisait qu'augmenter l'opinion du crédit de ce même homme, ST-SIM. 771, 164. || 2° Fig. Qui appartient au dedans de l'individu, à son cœur, à son esprit. Sentiments intérieurs. Le for intérieur. Expliquons-nous nettement : je parle de ces pauvres intérieurs qui ne cessent de murmurer, quelque soin qu'on prenne de les satisfaire.... je veux dire de vos passions et de vos convoitises, BOSS. *Sermons, Impénit. finale*, 3. Les peines et les afflictions intérieures de l'esprit, MASS. *Carême, Prière* 1. || Voix intérieures, voix entendues au-dedans d'eux-mêmes par ceux qui croient recevoir les communications de la Divinité, les anges, des saints. Les voix intérieures de Jeanne Darc. || 3° Terme de dévotion. Qui se livre à la spiritualité. Ils [les béguards] s'appelaient les contemplatifs, les gens spirituels et intérieurs, BOSS. *Ét. d'orais.* X, 2. Saint Augustin était intérieur, ID. *Lett. quiét.* 13. La mère des Anges et la mère Angélique n'étaient point assez intérieures au gré de ces Pères, ils leur reprochaient souvent de ne connaître d'autre perfection que celle qui s'acquiert par la mortification des sens et par la pratique des bonnes œuvres, RAC. *Port-Royal*, I. || Être fort intérieur, être fort recueilli, rentrer souvent en soi-même. || L'homme intérieur, l'homme spirituel, par opposition à l'homme charnel. Afin qu'il vous fortifie dans l'homme intérieur par son saint esprit, SACI, *Bible, St Paul, Ép. aux Éph.* III, 16. || On dit de même la vie intérieure. || Voies intérieures, certaines dispositions pour arriver à la perfection religieuse. || 4° *S. m.* La partie de dedans, le dedans. L'intérieur d'un temple. L'intérieur du corps. L'intérieur des terres. L'intérieur de l'Afrique nous est inconnu, presque autant qu'il l'était aux anciens, BUFF. *Hist. nat. Preuv. théor. terre, Œuv.* t. I, p. 321. La prise de Tournai, de Lille et de quantité d'autres places mettait les ennemis en état de pénétrer dans l'intérieur du royaume, DUCLOS, *Règne de Louis XIV, Œuvres*, t. V, p. 26, dans POUGENS. Toutes les maisons ouvertes laissent voir un intérieur d'une propreté charmante, GENLIS, *Ad. et Théod.* t. II, p. 15, dans POUGENS. || Fig. Vous m'avez conduit dans l'intérieur du travail du traducteur, *Apol. de la trad. de Den. d'Hal.* dans DESFONTAINES. || 5° La partie d'une diligence qui suit le coupé. Prendre une place dans l'intérieur. Une place d'intérieur. || 6° Terme de commerce et d'administration. Le dedans du pays, par opposition à l'extérieur. Tous ces produits se consomment à l'intérieur, dans l'intérieur. Le ministre de l'intérieur. || L'intérieur, le ministère qui dirige les affaires administratives du pays, et les bureaux mêmes de ce ministère. Employé à l'intérieur. Il est à l'intérieur. || 7° Terme de peinture. Tableau d'intérieur, ou, simplement, intérieur, tableau de genre qui a pour objet principal la représentation de l'architecture et des effets de lumière à l'intérieur des maisons, des édifices. || Tableau représentant quelque scène de la vie domestique dans l'intérieur d'une maison. || 8° L'intérieur d'une personne, l'intérieur de sa maison, de sa vie domestique. Se plaire dans son intérieur. Vous ne pouvez imaginer à quel point je suis malheureuse dans mon intérieur, GENLIS, *Théât. d'éduc. Dangers du monde*, III, 4. Sa tristesse la plongeait elle-même dans une rêverie continuelle, et leur intérieur était très-silencieux, STAËL, *Corinne*, XIX, 2. || On dit dans le même sens, l'intérieur d'un ménage, d'une famille. Il fut bientôt admis dans l'intérieur de la famille, et regardé comme l'un des amis de la maison, GENLIS, *Veill. du chât.* t. III, p. 59, dans POUGENS. || Fig. L'intérieur, ce qu'il y a de secret dans la vie. Il connaît l'intérieur de ce ménage, de cette famille. || 9° La partie intime de l'âme. Découvrir son intérieur à son confesseur. Rentrer dans son intérieur. Et de l'intérieur prends d'autant plus de soin, Que Dieu, sans se tromper, connaît ce que nous sommes, Et que du fond du cœur il se fait le témoin, CORN. *Imit.* I, 19. Vous voyez, ma bonne, que je vous rends compte de mon intérieur, après vous avoir parlé de mon corps et de ma santé, SÉV. 25 juin 1680. Et que lui sert de posséder ce qui, demeurant hors de lui, ne peut remplir son intérieur? quel bien lui revient-il de tant de richesses? BOSS. *Concupisc.* 9. Aux avis que je vous ai donnés sur votre intérieur, ID. *Lett. Corn.* 96. J'espère que ce siècle si éclairé permettra d'abord que j'entre un moment dans l'intérieur de l'homme ; car c'est sur cette connaissance que toute la vie civile est fondée, VOLT. *Mél. litt. Mém. sur la satire, Crit. permise.* || Absolument. En termes de dévotion, l'intérieur, le soin de rentrer en soi-même. Souviens-toi que le cloître, où tu t'es enfermé, Veut de l'intérieur et de la vigilance, CORN. *Imit.* I, 25. M. l'évêque de Chartres prend les mêmes précautions [pour empêcher qu'on n'abuse de l'oraison ou qu'on ne la méprise], et tout respire l'intérieur et la piété dans l'ordonnance de ce prélat, BOSS. *2e écrit sur les Max. des saints*, 4. || 10° Intérieur de Notre-Seigneur, Intérieur de Notre-Dame, nom de deux fêtes qui ont pour but de glorifier les grâces intérieures de Jésus-Christ et de sa mère. || 11° Terme de jeux. Désignation propre au jeu de la belle, sous laquelle on renferme tous les numéros non compris dans la bordure.

— REM. Intérieur n'admet ni plus ni moins, étant lui-même un comparatif, au moins par la forme ; il a pour superlatif intime. Cependant, abusivement, on dit quelquefois plus intérieur pour indiquer ce qui est plus avant dans l'intérieur. Voici des exemples : Les petits filets que je vous ai dit venir du plus intérieur du cerveau, DESC. *l'Homme*, 4. Bontemps, dont le fils, gouverneur de Versailles et le plus intérieur des quatre valets de chambre du roi, n'a jamais oublié mon père, ST-SIM. 7, 94. Le ministre voulut flatter celle par qui il régnait et s'acquérir des créatures importantes dans son plus intérieur, ID. 9, 107.

— SYN. INTÉRIEUR, INTERNE, INTRINSÈQUE. Ces trois mots ont un radical commun qui est la préposition latine *intra*, signifiant en dedans. Ce qui les distingue, c'est que intérieur, étant étymologiquement un comparatif, implique une idée de comparaison qui n'est pas dans interne ; il signifie ce qui est plus en dedans, tandis que interne signifie seulement ce qui est en dedans. Intrinsèque se dit de ce qui est inhérent, essentiel, par opposition à ce qui est accidentel et adventif : qualités intrinsèques. De plus, intérieur est le mot vulgaire et de tous les styles ; interne est un mot de science, de physique, de médecine ; et intrinsèque un mot de philosophie, de scolastique.

— HIST. XVe s. Apprends à mespriser ces choses du monde, et te donne à tes interiores, c'est à dire à penser à Dieu et à toi, et tu verras le royaume de Dieu venir en toi, *Internelle consolation*, dans le *Dict.* de DOCHEZ.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *interior* ; ital. *interiore* ; du lat. *interiorem*, comparatif de *interus*, du même radical que la préposition IN, en, dans.

INTÉRIEUREMENT (in-té-ri-eu-re-man), *adv.* || 1° Dans l'intérieur, au dedans. Ce fruit est beau en apparence, mais il est gâté intérieurement. Un remède que l'on prend intérieurement. || 2° Au dedans de l'âme, de l'esprit. Dieu lui disait intérieurement qu'il en viendrait à bout ; mais intérieurement il se répondait à lui-même que c'était un effort au-dessus de son pouvoir, BOURDAL. *Sainteté*, 2e avent, p. 316. Vivez cent ans, et moquez-vous intérieurement des médecins, ainsi que du reste du monde, VOLT. *Lett. Richelieu*, 4 avr. 1773.

— ÉTYM. *Intérieure*, et le suffixe *ment*.

INTÉRIM (in-té-rim'), *s. m.* || 1° L'entre-temps. Bedmar [était] capitaine général et gouverneur général des Pays-Bas espagnols par intérim, ST-SIM. 108, 147. || 2° Action de gouverner, d'administrer, de remplir une fonction pendant l'entre-temps, c'est-à-dire dans le temps où le gouverneur, l'administrateur, le fonctionnaire est absent. Le préfet étant absent, tel conseiller fait l'intérim, est chargé de l'intérim. || 3° Formulaire établi en 1548 par l'empereur Charles-Quint pour régler les affaires de religion, en attendant, comme l'exprime ce mot, qu'elles fussent réglées par un concile (suivant l'Académie, avec un *i* minuscule quand on le nomme avec qualification ; avec un *I* majuscule quand on le nomme sans qualification). L'intérim de Charles-Quint. L'Intérim permettait le mariage des prêtres et la communion sous les deux espèces. Il [Charles-Quint] publie dans la diète d'Augsbourg, le 15 mai, le grand Intérim, c'est un formulaire de foi et de discipline, VOLT. *Ann. Emp. Charles-Quint* 1548.

— HIST. XVIe s. L'empereur leur accorda un interim, qui est autant à dire que, jusques à ce qu'il y eust un concile, chacun interim pourroit vivre en la ceremonie qu'il avoit fait pardevant, M. DU BELLAY, 404.

— ÉTYM. Lat. *interim*, pendant ce temps-là, de *inter*, entre, et *im* archaïque pour *eum*.

† **INTÉRIMAIRE** (in-té-ri-mè-r'), *adj.* Qui a rapport à un intérim, qui n'existe que par intérim. Ministère intérimaire. || *S. m.* et *f.* Celui ou celle qui exerce par intérim. L'intérimaire et le titulaire.

— ÉTYM. *Intérim*.

† **INTÉRIMAT** (in-té-ri-ma), *s. m.* État d'un fonctionnaire exerçant par intérim.

† **INTÉRIMISTE** (in-té-ri-mi-st'), *s. m.* Luthérien acceptant l'intérim de Charles-Quint.

† **INTÉRIORITÉ** (in-té-ri-o-ri-té), *s. f.* Qualité de ce qui est intérieur. Il faut que l'homme habite avec lui-même ; il lui faut le calme et l'intériorité, au moyen desquels seuls il peut se connaître, découvrir les lois de la nature visible et les règles de ses devoirs, VILLERS, *Kant*, p. 21.

— ÉTYM. *Intérieur*.

† **INTERJECTIF, IVE** (in-tèr-jè-ktif, kti-v'), *adj.*

Terme de grammaire. Qui exprime l'interjection. Particule interjective. Locution interjective.

— ÉTYM. Voy. INTERJECTION.

INTERJECTION (in-tèr-jè-ksion ; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Terme de grammaire. Partie du discours qui exprime les passions, comme la douleur, la colère, la joie ; mot que l'on jette, qui s'élance, pour ainsi dire, malgré nous, et que les passions nous arrachent. *Oh! hélas!* sont des interjections. || 2° Terme de rhétorique. Figure qui consiste à interrompre le sens pour placer une exclamation, une réflexion plus ou moins prolongée. || 3° Terme de pratique. Interjection d'appel, déclaration par laquelle on appelle de quelque sentence.

— HIST. XVe s. Nous cognoissons ces passions, mouvements ou affections es petits enfants.... par voix ou sons qu'ils jettent par dehors, les quelles voix nous disons en grammaire interjections, OFFRION, dans le *Dict.* de JOCHEZ. || XVIe s. L'interjection est une voix d'une passion excessive soit par admiration, courroux, joie, melancolie ou espouvantement, MEIGRET, dans LIVET, *la Gramm. franç.* p. 101. Ils ne veulent pas qu'on s'en serve [du nom de Dieu] par une maniere d'interjection ou d'exclamation, MONT. I, 402.

— ÉTYM. Provenç. *interjectio*; esp. *interjeccion*; ital. *interjezione*; du lat. *interjectionem*, de *interjicere* (voy. INTERJETER).

† **INTERJECTIVEMENT** (in-tèr-jè-kti-ve-man), *adv.* Avec interjection ; d'une manière interjective.

INTERJETÉ, ÉE (in-tèr-je-té, tée), *part. passé* d'interjeter.

INTERJETER (in-tèr-je-té. La syllabe *je* prend le son ouvert et le marque par deux *t* quand la syllabe qui suit est muette : j'interjette, j'interjetterai), *v. a.* Terme de jurisprudence usité seulement dans cette phrase : interjeter appel, un appel, c'est-à-dire appeler d'un jugement.

— HIST. XVe s. Et aussi vouloient iceulx Cueurs [nom propre, les gens de la famille de Jacques Cœur] faire vuyder le fraudeleux appel qu'ilz avoient par avant intergetté, *Bibl. des chartes*, 4e série, t. I, p. 262. || XVIe s. Desquels juges delèguez les appellations (si aucunes s'interjettent) y doivent aussi estre traittées..., P. PITHOU, 46. Appellations interjettées au futur concile, ID. 78. Titus entrejettant opportunement cette paix entre les deux guerres, AMYOT, *Flam.* 17. Depuis cela ils s'entrejetterent force œillades, ID. *Sylla*, 72.

— ÉTYM. Lat. fictif, *interjectare*, dérivé de *interjectum*, supin de *interjicere*, de *inter*, entre, et *jacere*, jeter (voy. JET).

† **INTERLATÉRICOSTAL, ALE** (in-tèr-la-té-ri-ko-stal, sta-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Muscles interlatéricostaux, muscles intercostaux externes.

— ÉTYM. Lat. *inter*, entre, *latus*, *lateris*, côté, et *costal*.

INTERLIGNE (in-tèr-li-gn'), *s. m.* || 1° L'espace qui est entre deux lignes écrites ou imprimées. Écrire dans l'interligne, en interligne. De grands interlignes. J'ai écrit dans les interlignes de si horribles galimatias.., VOLT. *Lett. Roi de Prusse*, 20 juill. 1740. || Fig. Réticence, arrière-pensée. Mme de Vins me parut hier fort tendre pour vous.... il ne me parut aucun interligne à tout ce qu'elle disait, SÉV. 28 juin 1675. || 2° Terme de musique. L'espace compris entre deux lignes de la portée. La portée musicale comprend cinq lignes et quatre interlignes. Dans le principe, les notes de musique ne s'écrivaient que sur les lignes de la portée ; plus tard, on les a écrites sur les lignes et sur les interlignes. || 3° *S. f.* Terme d'imprimerie. Lame de métal servant principalement à séparer les lignes et à les maintenir. L'épaisseur d'une interligne.

— REM. Dans le premier sens, interligne est du masculin parce que le genre tient ici à l'idée de ce qui est entre les lignes. Dans le second sens, il est féminin, parce que le genre tombe sur *ligne* : la ligne qui est entre.

— ÉTYM. Lat. *inter*, entre, et *ligne*.

INTERLIGNÉ, ÉE (in-tèr-li-gné, gnée), *part. passé* d'interligner.

INTERLIGNER (in-tèr-li-gné), *v. a.* || 1° Terme d'imprimerie. Séparer par des interlignes. || Interligner un ouvrage, interligner une impression, faire que les lignes du verso soient exactement placées sur celles du recto, afin que les interlignes se correspondent exactement, ce qui donne un coup d'œil plus agréable à l'ouvrage, LEGOARANT. || 2° En général, dans l'écriture, écarter les lignes.

— HIST. XVIe s. Lettre entrelignée, SULLY, *Mém.* t. IX, p. 138, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Interligne.*

INTERLINÉAIRE (in-tèr-li-né-è-r'), *adj.* Qui est écrit dans l'interligne, dans les interlignes. Glose interlinéaire. || Éditions interlinéaires, éditions de textes latins, grecs ou en langue étrangère quelconque, dans lesquelles chaque ligne de texte est ramenée à la construction logique, avec le français mot à mot au-dessous. La version interlinéaire, imaginée par M. du Marsais, est sans doute la meilleure méthode pour enseigner une langue ; or, c'est précisément la méthode que suit un enfant qui apprend la langue de ses pères, CONDILL. *Gramm. Motif des leç. prél. Œuv.* t. V, p. LIII, dans POUGENS. || Bibles interlinéaires, celles où le latin est imprimé entre les lignes de l'hébreu et du grec. Il y a dans la Polyglotte de Londres une interprétation interlinéaire du texte hébreu qui n'est point dans la Polyglotte de Paris, RICHARD SIMON, *Critique du vieux Testam.* p. 583, dans RICHELET.

— HIST. XIVe s. En ordenant jouste le traitié ausi com au joignant ou ausi com entrelinaire..., H. DE MONDEVILLE, fo 33.

— ÉTYM. Lat. *inter*, entre, et *linea*, ligne.

† **INTERLINÉATION** (in-tèr-li-né-a-sion), *s. f.* Ce qui est écrit entre deux lignes. L'interlinéation porte, etc.

— ÉTYM. *Interlinéer.*

† **INTERLINÉER** (in-tèr-li-né-é), *v. a.* Écrire entre les lignes.

— ÉTYM. Lat. *inter*, entre, et *linea*, ligne.

† **INTERLOBAIRE** (in-tèr-lo-bè-r'), *adj.* Qui est entre les lobes d'un organe.

— ÉTYM. Lat. *inter*, et *lobe*.

† **INTERLOBULAIRE** (in-tèr-lo-bu-lè-r'), *adj.* Qui est situé entre les lobules d'un organe.

— ÉTYM. Lat. *inter*, entre, et *lobule*.

INTERLOCUTEUR, TRICE (in-tèr-lo-ku-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* || 1° Toute personne qui converse avec une autre. Vous avez un ennuyeux interlocuteur. J'établis.... que ma belle interlocutrice était la plus méconnue et la plus infortunée des femmes, CH. DE BERNARD, *un Acte de vertu*, § 6. || 2° Personnage qu'on introduit dans un dialogue. Les interlocuteurs des Dialogues de Lucien.

— ÉTYM. Voy. INTERLOQUER.

INTERLOCUTION (in-tèr-lo-ku-sion), *s. f.* || 1° Discours qu'échangent les personnes introduites dans un dialogue. Les circonstances du dialogue, les caractères des personnages, les interlocutions et les bienséances s'y rencontrent dans un haut degré, MAUCROIX et LAFONTAINE, *Ouvrages de prose et de vers*, *Préf.* dans RICHELET. || 2° Terme de pratique. Jugement par lequel on prononce un interlocutoire. Arrêt d'interlocution.

— HIST. XVIe s. Je plains le temps que met Platon à ces longues interlocutions, MONT. II, 107.

— ÉTYM. Lat. *interlocutionem*, de *interloqui* (voy. INTERLOQUER).

INTERLOCUTOIRE (in-tèr-lo-ku-toi-r'), *adj.* || 1° Terme de pratique. Jugement interlocutoire, celui qui ordonne une preuve, une instruction préalable, à l'effet de parvenir au jugement définitif, mais qui préjuge le fonds. || Il se dit quelquefois de la preuve ordonnée. Enquête interlocutoire. || *S. m.* Un interlocutoire. Rapports d'experts, transports, trois interlocutoires, RAC. *Plaid.* I, 7. Ce n'était pas seulement le fond de l'affaire qui se jugeait par le combat, mais encore les incidents et les interlocutoires, MONTESQ. *Esp.* XXVIII, 19.

— HIST. XIIIe s. Et por ce font li clerc deference entre tix [tels] jugemens et cix [ceux] du principal, car il apelent tex jugemens interlocutoires, BEAUM. LXVII, 26.

— ÉTYM. Voy. INTERLOQUER ; provenç. *interlocutori*.

INTERLOPE (in-tèr-lo-p'), *s. m.* || 1° Navire marchand qui trafique en fraude dans les pays de la concession d'une compagnie de commerce, ou dans les colonies d'une autre nation que la sienne. || Par extension. J'ai bien peur qu'il [le commerce particulier dans l'Inde] n'essuie autant d'avanies que de pertes, et que la compagnie anglaise ne regarde nos petits négociants comme de petits interlopes qui viennent se glisser entre ses jambes, VOLT. *Lett. Dupont*, 16 juillet 1770. || Fig. C'est une chose bien avilissante pour la France que le *Journal des savants* soit négligé parce qu'il est sage, et qu'on ait soutenu les feuilles des Desfontaines et des Fréron, parce qu'elles sont satiriques ; je me suis toujours déclaré l'implacable ennemi de ces interlopes qui sont l'opprobre de la littérature, et je suis fidèle à mes principes, VOLT. *Lett. Marmontel*, 11 avr. 1772. || 2° *Adj.* Vaisseau interlope. L'île manquait alors souvent des choses les plus nécessaires ; et il fallait bien qu'elle les demandât à ceux de ses voisins avec qui elle avait formé des liaisons interlopes, RAYNAL, *Hist. phil.* XII, 11. Vous nécessitez, par un port exclusif, ce commerce interlope que le privilége de la compagnie des Indes avait introduit ; vous forcez les armateurs de la Méditerranée à armer leurs vaisseaux dans les ports étrangers, et à faire partager ainsi sans péril à nos voisins tous nos avantages, MIRABEAU, *Collection*, t. III, p. 414. || Il s'est dit substantivement pour commerce interlope. Il est résulté de cette gêne que l'interlope s'est trouvé moins fort que du temps des lois prohibitives, BACHAUMONT, *Mém. secr.* t. XXXV, p. 102.

— ÉTYM. Angl. *to interlope*, faire le métier d'interlope ; du bas-allem. *enterlopen* ; allem. littéraire, *unterlaufen*, de *unter*, sous et entre, et *laufen*, courir : mot à mot, courir entre, sous, se glisser frauduleusement.

INTERLOQUÉ, ÉE (in-tèr-lo-ké, kée), *part. passé* d'interloquer. Sur quoi on a porté une sentence interlocutoire. Leur promettons de taxer quinze sols pour chaque sentence.... pourvu qu'elles soient contradictoires et définitives, en sorte qu'il n'y ait aucun chef interloqué, *Déclar. du roi*, 30 janv. 1717. || Contre qui on a porté une sentence interlocutoire. On plaide, et je me trouve enfin interloquée, REGNARD, *Légat.* III, 8. Interloquée! ah ciel! quel affront est-ce là! Et vous avez souffert qu'on vous interloquât! Une femme d'honneur se voir interloquée! ID. *ib.*

INTERLOQUER (in-tèr-lo-ké), *v. a.* || 1° Terme d'ancienne pratique. Porter une sentence interlocutoire, c'est-à-dire ordonner qu'une chose sera prouvée ou vérifiée, avant qu'on prononce sur le fond de l'affaire. On a interloqué cette affaire. || Fig. Cela ne peut point entrer dans ma tête ; cet article est interloqué ; ah! que ce mot de chicane est joliment placé! SÉV. 11 janv. 1690. || Interloquer une personne, porter contre elle une sentence interlocutoire. Éraste : C'est un mot du barreau. — Lisette : C'est ce qu'il vous plaira, Mais juge, de ses jours, ne m'interloquera.... Et je ne veux jamais souffrir qu'on m'interloque, REGNARD, *Légat.* III, 8. || Absolument. Les juges n'ont pas voulu juger définitivement, ils ont interloqué. || 2° Fig. Dans le langage familier, embarrasser, étourdir, interdire. Cette plaisanterie m'a interloqué. || 3° S'interloquer, *v. réfl.* Devenir interdit, déconcerté. On l'arrêta court là-dessus, et il s'interloqua.

— HIST. XVIe s. Au jugement d'un vieux procès, il se faut contenter de ce qui s'y trouve, sans y rechercher ou interloquer davantage, LOYSEL, 874.

— ÉTYM. Lat. *interloqui*, interrompre, de *inter*, entre, et *loqui*, parler (voy. LOQUACE).

† **INTERLUNAIRE** (in-tèr-lu-nè-r'), *adj.* Qui a rapport à l'interlune.

— HIST. XVIe s. Ceste partie est deue à la lune qui se monstre toujours vers l'occident, entre les espaces interlunaires, PARÉ, *Introd.* 7.

— ÉTYM. *Interlune.*

† **INTERLUNE** (in-tèr-lu-n') ou **INTERLUNIUM** (in-tèr-lu-ni-om'), *s. m.* Terme d'astronomie. Temps qui s'écoule entre le moment où la lune décroissante cesse d'être visible, et celui où elle reparaît.

— HIST. XVIe s. Entrelune, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *interlunium*, de *inter*, entre, et *luna*, lune.

† **INTERMARIAGE** (in-tèr-ma-ri-a-j'), *s. m.* Terme de pratique. Mariage entre personnes d'une même famille.

— ÉTYM. Lat. *inter*, entre, et *mariage*.

† **INTERMAXILLAIRE** (in-tèr-ma-ksil-lè-r'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui est situé entre les os maxillaires. || Os intermaxillaire ou incisif, os pair qui occupe l'extrémité du museau, entre les maxillaires supérieurs, chez la plupart des mammifères.

— ÉTYM. Lat. *inter*, entre, et *maxillaire*.

INTERMÈDE (in-tèr-mè-d'), *s. m.* || 1° Ce qui est placé entre, et, particulièrement, sorte de divertissement et de représentation, comme ballet, danse, chœur, etc. entre les actes d'une pièce de théâtre. Intermèdes de musique, en musique. Les comédiens ont fait un petit intermède de la réception d'un médecin, avec des danses et de la musique, MOL. *Mal. imag.* III, sc. dern. || Nom que l'on donnait dans le siècle dernier aux petits opéras, tels que le Devin de village. || 2° Ce qui, placé entre deux choses, conduit l'action de l'une sur l'autre. De toutes les parties du corps humain, les nerfs sont celles dont la connaissance intéresse le plus le philosophe : ils sont, pour ainsi dire, l'intermède qui unit l'âme au corps, et par lequel elle agit sur différentes parties de son corps, BONNET, *Contempl.*

[illegible] l'on prescrit uniquement pour faciliter la mission [illegible]

— HIST. XVI[e] s. Il arriva ce que je veux donner à [illegible] postes [illegible] une histoire que j'ai apprise de ceux qui estoient [illegible] temps à faire escarmouches de peu d'effet, ID. *ib.* III, 148. C'estoit un grand homme d'estat, mais qui mesloit parmi les plus grands affaires les galanteries espagnolles et les intermesses d'amours, [illegible]

— ETYM. [illegible] *entremets* [illegible]

INTERMÉDIAIRE (in-tèr-mé-di-ê-r'), *adj.* || 1° [illegible]. Qui est entre deux. Temps [illegible] entre l'esclavage et la liberté originaire, RAYNAL, *Hist. phil.* XIV, 42. || Commerce intermédiaire, celui qui consiste à acheter des marchandises d'un pays [illegible] avec avantage [illegible] ils ne trou[illegible] dont le [illegible] si cher qu'on ne pourrait pas l'employer, RAYNAL, *Hist. phil.* XIII, 14. || Terme de géologie. Terrains intermédiaires, terrains placés [illegible] || Terme de botanique [illegible] intermédiaire, partie de l'aile [illegible] l'aréole [illegible] et la nervure interno-médiane, dans les diptères. || Autrefois. Gages intermédiaires, gages d'un office échus pendant la vacance. || 2° *S. m.* Ce qui est placé entre. Adoucir par un [illegible] les couleurs tranch[illegible] d'un tel. || La [illegible] de l'or et [illegible] en France, qu'ils ne peuvent la diminuer, [illegible] *Compte rendu au roi*, janv. 1781, p. 22. Le premier acquéreur d'un effet au porteur n'est pas plus connu que ne le sont les interm[illegible] lui et le possesseur actuel, [illegible] 27 août 1790, p. 4. || Au [illegible]

— ETYM. [illegible]

† INTERMÉDIAIREMENT [illegible] *adv.* Dans une position intermédiaire. [illegible] Un brevet [illegible] intermédiairement à [illegible] pour qu'elle fût placée intermédiai[illegible]

† INTERMÉDIARITÉ [illegible]

INTERMÉDIAT, ATE [illegible]

[illegible]

INTERMINABLE (in-tèr-mi-na-bl'), *adj.* Qui ne [illegible] terminé, qui dure très-longtemps. [illegible] interminable. Les [illegible] d'une vaine parure que l'usage et la [illegible] bles, MARM. *Carême, Temps.* Ce roi sage qui a su calmer des querelles ecclésiastiques qu'on croyait interminables, VOLT. *Guèbres, Disc. hist. et crit.*

— HIST. XIV[e] s. Difficultés innombrables et plaiz [procès] ou controversies interminables, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVI[e] s. Remede unique entre surdité de mary contre cestuy interminable parlement de femme, RAB. *Pant.* III, 23. De là est venue la question interminable du souverain bien, CHARRON, *Sagesse*, p. 18, dans LACURNE.

— ETYM. Lat. *interminabilis* (QUICHERAT, *Addenda*), de *in*.... 1, et *terminare*, limiter, terminer.

† INTERMINÉ, ÉE (in-tèr-mi-né, née), *adj.* || 1° Qui n'est point terminé, achevé. || 2° Qui n'a pas de bornes, de terme. Nous sommes certains que le corps est mode de l'étendue, sinon en tant qu'elle est pénétrable et interminée, du moins en tant qu'elle peut être solide et figurée, selon la notion propre du corps, BOULAINVILLIERS, *Réfut. de Spinoza*, p. 85.

— HIST. XVI[e] s. Interminé, NICOT, *Dict.*

— ETYM. Lat. *interminatus*, de *in*.... 1, et *terminatus*, terminé.

INTERMISSION (in-tèr-mi-sion ; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action de mettre un intervalle, une discontinuation. Après une longue intermission de ces petits devoirs qui sont importuns quand ils sont fréquents, BALZ. liv. VIII, lett. 26. Vous ignorerez toujours la manière d'accomplir le précepte de Jésus Christ et de l'apôtre pour l'oraison sans intermission, FEN. t. III, p. 327. La tristesse est le relâchement de la douleur, sorte d'intermission de la fièvre de l'âme qui conduit à la guérison ou à la mort, CHATEAUB. *Natch.* II[e] part. 2[e] moitié. || 2° Terme de médecine. Intervalle qui sépare les accès d'une af[illegible] intermittente. Dans cette névralgie les in[illegible] sont de vingt-quatre h[illegible]

— HIST. XVI[e] s. La succession personnelle de tous les papes jusqu'à ce temps sans intermission quel[illegible], D'AUB. *Hist.* I, 64. Tel est le credit que le [illegible] d'Espagne se garde tousjours, quelque intermission qu'il y ait, dans le plus estroit [illegible] de la France, ID. *ib.* I, 356. Sans intermission, CALV. *Instit.* 377.

— ETYM. Provenç. *intermissio*; espagn. *intermision*, ital. *intermissione*; du latin *intermissionem*, de *intermittere* (voy. INTERMITTENT).

INTERMITTENCE (in-tèr-mi-ttan-s'), *s. f.* || 1° Caractère, qualité de ce qui est intermittent. L'intermittence d'une source. || Sans intermittence, sans intermission, sans discontinuation. || 2° Terme de physique. État naturel de l'électricité produite [illegible] électro-magnétiques, c'est-à-dire que le courant est composé d'une série d'impulsions qui ont la propriété de contracter les muscles. || 3° Terme de médecine. Intervalle qui [illegible] et pendant lequel le malade est à peu près dans son état naturel. || Inte[illegible] du pouls, phénomène [illegible] a lieu quand, sur un nombre donné de pulsations, il en manque une ou plusieurs.

— ETYM. *Intermittent.*

INTERMITTENT, ENTE (in-tèr-mi-ttan, ttan-t'), *adj.* || 1° Qui discontinue et reprend par intervalle. Elle [la cascade] n'a qu'une plainte intermittente et douce, Selon qu'elle rencontre ou la pierre ou la mousse, LAMARTINE, *Jocel.* VI, 224. || Fontaines [illegible] sources qui, de temps en temps et [illegible] variables suivant les localités, ne [illegible] d'eau et s'arrêtent tout court, puis recommencent à couler. || Terme de physique. Fontaine intermittente, appareil formé d'un réservoir qui laisse échapper l'eau ou qui l'arrête, selon que le tuyau qui lui apporte de l'air est ouvert ou [illegible] || En médecine. Fièvre intermittente et, en [illegible] qui cesse et qui reprend à des intervalles réglés. || Type intermittent, ordre suivant lequel les symptômes d'une maladie se montrent et d[illegible] les mouvements cessent [illegible]

— ETYM. Lat. [illegible]

† INTERMOBILE [illegible]

[illegible]

[illegible] les uns aux autres, comme les a cru [illegible] subsistant tous à la fois dans un espace infini et avec de certains intervalles app[illegible] intermondes, LAMOTHE LE VAYER, *Vertu des payens*, II, *Épicure.* J'étais plongé dans ces idées, quand un de ces génies qui remplissent les inte[illegible] descendit vers moi, VOLT. *Dict. phil.* [illegible] II. Comme Syracuse croit aux folies absurdes d'Épicure, aux atomes déclinants, aux interm[illegible] formés de boue par hasard, ID. *Dial.* 29.

— ETYM. Lat. *intermundium*, de *inter*, entre, et *mundus*, monde.

INTERMUSCULAIRE (in-tèr-mu-sku-lê-r'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui est placé entre les muscles. Aponévroses intermusculaires.

— ETYM. Lat. *inter*, et *musculaire*.

† INTERNAT (in-tèr-na; le t ne se lie pas; au pluriel, l's se lie : les in-tèr-na-z à [illegible]), *s. m.* || 1° Pension où les élèves demeurent, par opposition à externat. || L'état de ce[illegible] || L'ensemble des internes. Un internat nombreux. || 2° Fonctions que remplissent les élèves en médecine dans l'intérieur des hôpitaux civils. Concourir pour l'internat. || Durée de ces fonctions. L'internat est de quatre ans à Paris.

— ETYM. *Interne.*

† INTERNATION (in-tèr-na-sion), *s. f.* Terme qui s'est dit autrefois, dans l'Amér[illegible] pour exprimer le transport des mar[illegible] nes, de Buénos-Ayres dans le Pérou [illegible]

— ETYM. *Interner.*

† INTERNATIONAL, ALE (in-tèr-na-sio-nal, [illegible]), *adj.* Qui a lieu de nation à nation. Commerce international. Nous avons émis le vœu qu'une con[illegible] tion formelle place ces frêles organes de la [illegible] ternationale [les télégraphes électriques] [illegible] sauvegarde de toutes les nations, *Presse* [illegible] *que*, 1863, t. I, p. 262. || Droit inte[illegible], des gens, droit de la paix et de la guerre.

— ETYM. Lat. *inter*, entre, et *national.*

INTERNE (in-tèr-n'), *adj.* || 1° Qui est en dedans. Les angles internes d'un polygone. La face interne du crâne. || Terme de géométrie. Angles internes, angles formés intérieurement par deux parallèles et une sécante. || Terme de botanique. [illegible] restent cachés dans le corps de la [illegible] ou du rameau, jusqu'à l'époque du bourgeonnement. || 2° Qui appart[illegible] cipe interne, pensant ou machinal, qui les fait agir [les bêtes], MAIRAN, *Éloge du card.* [illegible] principe [la gravitation], vous avais-je dit, [illegible] inhérent dans les corps, VOLT. [illegible] *Au père* [illegible] 1[re] *lettre.* [illegible] seulement briguée et pour un [illegible] première [illegible] véritable de [illegible] malgré le [illegible] interne, j'avais toujours [illegible] jusqu'alors, J. J. [illegible] *Conf.* VIII. || Histoire interne, celle qui s'occupe [illegible] || Terme de psychologie. [illegible] étude faite par l'âme de tous les faits qui se passent en elle-même. || Terme de médecine. [illegible] dies internes, celles qui ont leur siége dans un organe intérieur et qui dépendent d'une cause [illegible] || Path[illegible] la partie qui s'occupe des maladies internes. || 3° Terme d'anatomie. Qui est près d'un plan [illegible] suppose couper le corps suivant la ligne [illegible] le diviser en deux parties symétriques. Les [illegible] devant n'ont que deux ongles, dont l'interne est bien plus gros et bien plus long que l'ex[illegible] pieds de derrière en ont quatre, BUFF. [illegible] t. IV, p. 66. || 4° Dans les lycées, collèges et pensions, élève interne, ou, [illegible] élève qui habite dans la [illegible]

— HIST. XIV[e] s. [illegible] L'on en [illegible] *Traité d*[illegible] || XVI[e] s. Les [illegible] *Préf.* Plutarque dict qu'il ne [illegible] à homme; il parle de la [illegible] de l'ame et [illegible] bitez internes, MONT. I, [illegible]

— ETYM. Lat. *internus*, dérivé de *inter*, entre, en dedans, avec le suffixe *nus*, [illegible]

† INTERNÉ, ÉE (in-tèr-né, née), *part. passé* d'interner. Qui a été confiné dans une résidence à l'[illegible] sans pouvoir en sortir. || [illegible] dans cette ville.

† INTERNEMENT (in-tèr-ne-man), *s. m.* Action d'interner, de confiner en quelque résidence à l'intérieur. L'internement des suspects pour affaires politiques.

† INTERNER (in-tèr-né), *v. a.* || 1° Terme de commerce. Faire entrer dans l'intérieur. Interner des marchandises. || 2° Obliger à résider dans une certaine localité, sans permission d'en sortir. On interna un grand nombre de condamnés politiques. || 3° *V. n.* Entrer dans l'intérieur; aller habiter dans l'intérieur d'un pays. Les réfugiés politiques ont reçu l'ordre d'interner.

— ÉTYM. *Interne.*

† INTERNISSABLE (in-tèr-ni-sa-bl'), *adj.* Qui ne peut être terni. Un lustre internissable, VOLT. *Puc.* XXI.

— ÉTYM. *In...*, et *ternir.*

† INTERNO-MÉDIAL, ALE (in-tèr-no-mé-di-al, a-l'), *adj.* Terme d'entomologie. Se dit de la quatrième nervure principale de l'aile des insectes.

— ÉTYM. *Interne*, et *médial.*

INTERNONCE (in-tèr-non-s'), *s. m.* || 1° Nonce par intérim, nom qu'on donne aux ministres de Rome qui sont chargés des affaires du pape auprès d'un gouvernement pendant qu'il n'y a point de nonce. Dans quelques cours telles que l'ancienne cour de Bruxelles, il n'y a jamais eu qu'un internonce. || 2° Internonce autrichien, ministre chargé des affaires d'Autriche auprès du Grand Seigneur, en l'absence de l'ambassadeur autrichien.

— ÉTYM. Lat. *internuncius*, messager, de *inter*, entre, et *nuncius*, messager (voy. NONCE).

† INTERNONCIATURE (in-tèr-non-si-a-tu-r'), *s. f.* Charge ou dignité d'un internonce.

— ÉTYM. Lat. *inter*, et *nonciature.*

† INTEROCÉANIQUE (in-tèr-o-sé-a-ni-k'), *adj.* Qui fait communiquer deux océans, par exemple l'océan Atlantique et la mer Pacifique. Transit interocéanique.

— ÉTYM. Lat. *inter*, entre, et *océan.*

† INTEROCULAIRE (in-tèr-o-ku-lê-r'), *adj.* Terme de zoologie. Qui est placé entre les deux yeux.

— ÉTYM. *Lat. inter*, entre, et *oculaire.*

† INTEROPERCULE (in-tèr-o-pèr-ku-l'), *s. m.* Terme de zoologie. Une des pièces de l'opercule des poissons.

— ÉTYM. Lat. *inter*, entre, et *opercule.*

INTEROSSEUX, EUSE (in-tèr-o-sseû, sseû-z'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui est placé entre les os. Artères, veines interosseuses. || Muscles interosseux et, substantivement, les interosseux, muscles qui occupent l'espace que les os du métacarpe et du métatarse laissent entre eux. || Muscle demi-interosseux, ou, substantivement, le demi-interosseux, nom donné autrefois à deux muscles appartenant, l'un au pouce (court fléchisseur), et l'autre à l'index. || Ligaments interosseux, ligaments placés entre certains os, dont ils empêchent l'écartement.

— HIST. XVI° s. Les os du metacarpe sont distans les uns des autres entre les extremités, pour illec situer les muscles nommés entre-osseux, PARÉ, IV, 27.

— ÉTYM. Lat. *inter*, entre, et *osseux.*

† INTERPARIÉTAL, ALE (in-tèr-pa-ri-é-tal, ta-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Os interpariétal, os pair du crâne qui, chez les mammifères, est placé entre les frontaux, les pariétaux et l'occiput supérieur; dit os carré par les vétérinaires.

— ÉTYM. Lat. *inter*, entre, et *pariétal.*

† INTERPÉTIOLAIRE (in-tèr-pé-si-o-lê-r'), *adj.* Terme de botanique. Pédicelles interpétiolaires, pédicelles terminaux naissant entre deux feuilles opposées.

— ÉTYM. Lat. *inter*, entre, et *pétiole.*

† INTERPELLATEUR, TRICE (in-tèr-pè-la-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui interpelle, qui adresse une interpellation. Le pontife de Rome n'est que le pasteur indiqué pour être le point de réunion de tous les pasteurs, l'interpellateur des juges de la foi, le dépositaire de la croyance de toutes les Églises, le conservateur de la communion universelle, le surveillant de tout le régime intérieur et spirituel de la religion, MIRABEAU, *Collection.* t. V, p. 380.

— HIST. XVI° s. Interpellateur, COTGRAVE.

— ÉTYM. Ital. *interpellatore*; du lat. *interpellatorem*, de *interpellare*, interpeller.

INTERPELLATION (l'Académie dit qu'on prononce les deux *ll*; mais l'usage le plus ordinaire est de n'en faire sentir qu'une : in-tèr-pè-la-sion; en vers, de six syllabes), *s. f.* || 1° Action d'interpeller. Cette brusque interpellation me troubla. || *S. f. plur.* En langage parlementaire, action de demander à un ministère des explications sur ses actes. [...] || 2° [...] demande, interrogation. Sur l'interpellation de sieur, il déclara ne savoir. || Demande d'explications adressées à une partie ou à un témoin.

— HIST. XIV° s. Que il feissent leurs conseils et besongnes sans interpellacion [sans être troublés], BERCHEURE, f° 55, *verso.* || XVI° s. Donner des destorses et interpellations au chemin de vertu, l'*Amant ressuscité*, p. 281, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *interpellationem*, de *interpellare*, interpeller.

INTERPELLÉ, ÉE (in-tèr-pé-lé, lée), *part. passé* d'interpeller. Interpellés de produire les originaux, BOSS. *Hist.* II, 13.

INTERPELLER (d'après l'Académie, les deux *ll* se prononcent; mais l'usage le plus ordinaire est de n'en prononcer qu'une seule : in-tèr-pé-lé), *v. a.* || 1° Sommer de répondre, de s'expliquer. Interpeller un ministre sur les actes de son administration. Daguesseau finit en interpellant le roi des vérités qu'il avançait, ST-SIM. 466, 214. L'électeur interpella Villars de lui déclarer s'il agissait avec lui comme il le faisait, par ordre du roi ou de soi-même, ID. 125, 119. Saint-Simon interpella la compagnie, qui fut là-dessus d'un avis unanime, DUCLOS, *Mém. rég. Œuv.* t. VI, p. 307, dans POUGENS. || 2° Terme de palais. Requérir, sommer. L'huissier l'ayant interpellé de signer, il déclara ne savoir. Il fut sommé et interpellé de répondre.

— HIST. XVI° s. Tous vrays chrestians pryent Dieu, et l'esperit prie et interpelle pour yceulx, RAB. *Garg.* I, 40. Icy voulut interpeller et dire quelque chose le seigneur, ID. *Pant.* II, 11. Il ne vous desplaira si j'interpelle vostre propos, CARTHENY, *Voy. du chev. errant*, p. 142, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *interpellare*, de *inter*, entre, et l'inusité *pellare*, qui se trouve dans *appellare*, *compellare*, et qui est dérivé de *pellere*, pousser (voy. ce mot).

† INTERPINNÉ, ÉE (in-tèr-pi-nné, nnée), *adj.* Terme de botanique. Feuilles interpinnées, feuilles pennées, entre les folioles principales desquelles se trouvent d'autres folioles plus petites.

— ÉTYM. Lat. *inter*, entre, et *pinné.*

INTERPOLATEUR (in-tèr-po-la-teur), *s. m.* Celui qui interpole. Un interpolateur maladroit.

— ÉTYM. Lat. *interpolatorem*, de *interpolare*, interpoler.

INTERPOLATION (in-tèr-po-la-sion; en vers, de six syllabes), *s. f.* || 1° Action d'interpoler; résultat de cette action. L'interpolation de ce passage est évidente. Il y a des omissions considérables, des interpolations, des fautes en très-grand nombre dans ces éditions, VOLT. *Mél. litt. sur l'Anti-Machiav.* || 2° Terme de mathématique. Méthode par laquelle on se propose de trouver une formule algébrique qui satisfasse à un certain nombre d'observations, et qui puisse remplacer, entre les limites de ces observations, la véritable loi du phénomène. || Terme de physique. Opération qui consiste à intercaler, par le calcul, des termes entre des suites de nombres ou d'observations.

— HIST. XIV° s. La vissitude ou egal interpollation de seigneurie, BERCHEURE, f° 53, *verso.*

— ÉTYM. Provenç. *interpolacio*; esp. *interpolacion*; du lat. *interpolationem*, de *interpolare*, interpoler.

INTERPOLÉ, ÉE (in-tèr-po-lé, lée), *part. passé* d'interpoler. Un passage interpolé.

INTERPOLER (in-tèr-po-lé), *v. a.* || 1° Insérer dans un texte des mots ou des phrases, soit pour éclaircir, soit pour compléter, soit pour dénaturer le sens. Il est avéré aujourd'hui que les cinq ou six lignes qu'on attribue à Josèphe sur Jésus, ont été interpolées par une fraude très-maladroite, VOLT. *Déf. M. Bolingbroke*, ch. 31. || Interpoler un livre, y insérer des mots, des phrases qui n'appartiennent pas au texte. || 2° Terme de mathématique. Faire une interpolation.

— ÉTYM. Provenç. et esp. *interpolar*; du lat. *interpolare*, de *inter*, entre, et *polare*, retourner (*polare agros*, retourner un champ, ENNIUS, *Frag.* p. 84); grec, πολεῖν, retourner, de même radical que πόλος, pôle.

† INTERPONCTUATION (in-tèr-pon-ktu-a-sion), *s. f.* Nom donné quelquefois à des suites de points qui, intercalés dans le discours, servent à exprimer des réticences, des temps d'arrêt, etc. C'est [M. Cassandre, tragédie bourgeoise] une espèce de parade en style burlesquement tragique, où l'on emploie les tournures, les expressions, le galimatias, l'interponctuation extravagante, la pantomime puérile de tous les mauvais drames, LA HARPE, *Corresp. litt. Lett.* XV.

— ÉTYM. Lat. *inter*, entre, et *ponctuation.*

INTERPOSÉ, ÉE (in-tèr-pô-zé, zée), *part. passé* d'interposer. [...] posé dans [...] autres où il se trouve, parce qu'il conserve toujours son état de pureté native, BUFF. *Min.* t. V, p. 392. Je ne conçois pas qu'un corps puisse agir sur un autre corps autrement qu'en lui communiquant immédiatement son mouvement, ou en le communiquant à des corps interposés, BONNET, *Ess. analyt. âme*, ch. 21. Sur ces trois grands plans, des figures interposées ont aussi leurs plans, leurs plans particuliers nets et distincts, DIDER. *Salon de 1767, Œuvres*, t. XV, p. 90, dans POUGENS. || Par extension. Personnes interposées, personnes de l'entremise desquelles on se sert pour quelque chose. Négocier par personnes interposées. || Terme de jurisprudence. Personne interposée, donataire qui n'a reçu une libéralité que pour la transmettre à une personne à laquelle le donateur n'aurait pu faire directement cet avantage. Toute donation faite à des personnes interposées est nulle.

† INTERPOSEMENT (in-tèr-pô-ze-man), *s. m.* L'action d'interposer; résultat de cette action.

— HIST. XVI° s. Interposement, OUDIN, *Dict.*

INTERPOSER (in-tèr-pô-zé), *v. a.* || 1° Poser une chose entre deux autres. La révolution de la lune interpose ce satellite entre le soleil et la terre. || Par extension. Il y en avait qui croyaient qu'on ne jurait pas, à moins d'interposer le nom de Dieu, BOSS. *Médit. sur l'Évang. Serm. sur la montagne*, 16° jour. || Fig. Tant qu'il y aura des disputes qui partageront les fidèles, l'Église interposera son autorité, BOSS. *Expos. doctr. cathol.* 19. Tout ce que le czar obtint par des voies indirectes fut que le régent interposât ses bons offices pour l'élargissement du baron de Goriz et du comte de Gyllembourg, VOLT. *Charles XII*, 8. Elle le pria d'interposer son crédit pour engager le Huron à se faire baptiser de la même manière que les Bretons, ID. *l'Ingénu*, 4. || 2° S'interposer, *v. réfl.* Se placer entre. Quand la lune vient à s'interposer entre le soleil et la terre. || 3° Fig. Se placer entre des personnes. Ô nature, ô ma mère, me voici sous ta seule garde; il n'y a point ici d'homme adroit et fourbe qui s'interpose entre toi et moi, J. J. ROUSS. *Confess.* XII. || Particulièrement. Intervenir comme médiateur. Des amis communs se sont interposés pour les réconcilier.

— HIST. XIV° s. Il n'en donneroit point de sentence, ne n'interposeroit point de decret, BERCHEURE, f° 66, *verso.* || XVI° s. Il te fauldra necessairement negocier et traiter avec luy par personnes interposées, AMYOT, *Thém.* 49. Le senat arresta qu'il n'interposeroit son autorité à decret quelconque, que premierement le rappel de Ciceron ne fust passé par les voix du peuple, ID. *Cicér. et Démosth.* 6. La providence de Dieu besoigne quelquefois par moyens interposez, quelquefois sans moyens, quelquefois contre tous moyens, CALV. *Instit.* 143. [Le vulgaire] entreprenant dez lors en avant [depuis la réforme] de ne recevoir rien à quoy il n'ayt interposé son decret, et presté particulier consentement, MONT. II, 137. Pour corriger cet abus [du *c* employé pour *s*], l'on en faict un aultre, en interposant *e* sans le prononcer aulcunement, comme *commencea*, *commenceons*, *receut*, P. RAMUS, dans LIVET, *Gramm. franç.* p. 202.

— ÉTYM. Lat. *inter*, entre, et *poser.*

† INTERPOSITIF, IVE (in-tèr-pô-zi-tif, ti-v'), *adj.* Qui s'interpose. || Terme de botanique. Étamines interpositives, celles qui sont situées entre les divisions d'un périanthe simple ou d'une corolle. Fleurs interpositives, celles qui naissent entre des paires de feuilles opposées, et alternent avec elles. Pétales interpositifs, ceux qui alternent avec les divisions du calice.

— ÉTYM. *Interposer*; provenç. *interpositiu.*

INTERPOSITION (in-tèr-pô-zi-sion; en vers, de six syllabes), *s. f.* || 1° Situation d'un corps interposé entre deux autres. Pareilles interpositions causent les éclipses, BALZ. *Disc.* à la régente. Wallis fut le premier qui crut que la longue interposition des terres et même des nuages fait paraître le soleil et la lune plus grands à l'horizon qu'au méridien, VOLT. *Phil. Newt.* II, 6. On voit assez que mon but dans cette expérience était de m'instruire de la différence que l'interposition de l'eau mettrait dans les résultats, BONNET, *Décolor. corps lum. Œuv.* t. XI, p. 197, dans POUGENS. || Par extension. Il [Jésus-Christ] nous découvre.... le divin secret de tout impétrer par l'interposition de son nom, BOSS. *Méd. sur l'Év. 2° part. 13° jour.* On jure par le nom de Dieu, et on le prend à témoin, afin que notre parole, faible par elle-même, devienne ferme et inviolable par l'interposition du nom de Dieu, ID. *Médit sur l'Évang. Serm. sur la montagne, 16° jour.* || 2° Par extension et en termes de jurisprudence. Interposition de personne, action de remettre une libéralité à une personne qui ne la gardera pas et la

[illegible] à une autre qui ne [illegible] | [illegible] de [illegible], [illegible] ment qui ordonne que le bien ainsi sera vendu et [illegible] par [illegible]. || 3° Fig. [illegible], [illegible], [illegible] en [illegible] d'une autorité supérieure. [illegible] de l'assemblée [illegible].

— HIST. XVI° s. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], PARÉ, IV, 16. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] [illegible] par [illegible], CARLOIX, II, 10.

— ÉTYM. Provenç. interpretatio; espagn. interpretacion; ital. interpretazione, du latin interpretationem, de inter, entre, et [illegible].

† INTERPRÉTABLE (in-tèr-pré-ta-bl'), adj. Que l'on peut interpréter.

— ÉTYM. Interpréter; provenç. interpretable.

† INTERPRÉTATEUR (in-tèr-pré-ta-teur), s. m. Celui qui interprète, qui donne des interprétations. || Adj. Qui interprète le sens, la pensée. Regards interprétateurs des paroles.

— HIST. XVI° s. Interpretateur, COTGRAVE.

— ÉTYM. Provenç. enterpretaire, enterpretador; espagn. interpretador; ital. interpretatore; du lat. interpretatorem, d'interpretari, interpréter. Dans le provençal, enterpretaire est le nominatif, enterpretador est le régime.

INTERPRÉTATIF, IVE (in-tèr-pré-ta-tif, ti-v'), adj. || 1° Qui sert à l'interprétation. Déclaration interprétative. || 2° Sujet à interprétation. Ainsi leur [illegible] [des princes] n'en est pas moins conditionnelle, précaire, interprétative, elle n'est pas moins limitée par le code religieux, RAYNAL, Hist. phil. XVI, 10. || Permission interprétative, celle qu'on aurait pu obtenir si des obstacles imprévus n'avaient empêché de la demander, moyennant quoi, l'on agit comme si on l'avait demandée et obtenue. || Terme de droit canon. Bigamie interprétative, position d'un homme qui, marié deux fois, n'était pas réellement bigame, des nullités se rencontrant dans un des mariages.

— ÉTYM. Provenç. interpretatiu; espagn. et ital. interpretativo, du latin interpretativus, de interpretari, interpréter.

INTERPRÉTATION (in-tèr-pré-ta-sion; en vers, de six syllabes), s. f. || 1° Traduction d'une langue en une autre. L'interprétation en français d'un texte latin. || 2° Explication de ce qu'il y a d'obscur ou d'ambigu en un texte. Ce passage ne peut recevoir de meilleure interprétation. L'interprétation des lois. Je ne me suis permis cette interprétation des premiers versets de la Genèse, que dans la vue d'opérer un grand bien : ce serait de concilier à jamais la science de la nature avec celle de la théologie, BUFF. Époq. nat. Œuv. t. XII, p. 56. Ils [les caraïtes] [illegible] rejettent les interprétations cabalistiques, [illegible] et [illegible], comme [illegible], MORIN, Opin. des anc. phil. (Juifs). || Terme d'ancienne jurisprudence. Interprétation d'arrêt, explication que donnaient les cours souveraines sur ce qu'il pouvait y avoir d'obscur dans un arrêt. || 3° Explication, par [illegible], de certaines choses. L'interprétation de la [illegible] des [illegible] dans la [illegible]. [illegible] de certains phénomènes [illegible]. L'interprétation des songes, du vol des oiseaux. || 4° Action de prendre en bonne ou mauvaise part des paroles, des actes, etc. [illegible] par de [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] ? [illegible] Mar.-Thér. || 5° Terme de rhétorique. [illegible] de répétition nommée autrement synonymie, [illegible].

— HIST. XII° s. Si cum Rome al [illegible] [illegible] sa vision, [illegible] [illegible], [illegible], II, 1057. || XIII° s. David [illegible] par [illegible] interpretation de Dieu et du Saint Esprit, qui [illegible] [Christ], BRUN. LATINI, Trésor, p. 64. || XIV° s. [Commissaires] [illegible] et interpretation du fouage des dits entre [illegible], Ord. des rois de Fr. t. V, p. 318. || XV° s. Ils demanderent l'interpretation et la [illegible] et le mystere du pain [illegible] et de la peau de cheval, LOUIS XI, Nouv. LIII. || XVI° s. Les [illegible] gens remarquent bien plus curieusement plus de choses, mais ils les glosent, et, pour faire valoir leur interpretation.... ils ne se peuvent garder d'altérer un peu l'histoire, MONT. I, 232.

— ÉTYM. Provenç. interpretacio; espagn. interpretacion; ital. interpretazione, du latin interpretationem, de interpretari, interpréter.

INTERPRÉTATIVEMENT (in-tèr-pré-ta-ti-ve-man), adv. D'une manière interprétative.

— ÉTYM. Interprétative, et le suffixe ment.

INTERPRÈTE (in-tèr-prè-t'), s. m. et f. || 1° Celui, celle qui explique les mots d'une langue par les mots d'une autre langue. Saint Justin, et, après lui, les autres Pères que j'ai cités, supposent tous que les soixante et douze interprètes [qui traduisirent la Bible en grec] travaillaient chacun dans une cellule séparée, qu'ils n'avaient aucun commerce entre eux, et que cependant leurs traductions se trouvèrent parfaitement conformes, ROLLIN, Hist. anc. Œuv. t. VII, p. 380, dans POUGENS. Ô divin Homère, ô Virgile, et vous, gentil Anacréon, vos doctes interprètes ont de la peine à vivre, MARIV. Sec. surpr. de l'amour, III, 4. Tous les interprètes de ce livre [le Koran] conviennent que sa morale est contenue dans ces paroles : Recherchez qui vous chasse; donnez à qui vous ôte; pardonnez à qui vous offense; faites du bien à tous, ne contestez point avec les ignorants, VOLT. Mœurs, 7. || 2° Truchement, celui qui, servant d'intermédiaire entre deux personnes ne sachant pas la langue l'une de l'autre, explique tour à tour dans la langue de l'une ce que dit l'autre. Interprète de la Porte. Interprète pour les langues orientales. Parler par interprète. Oswalde servit d'interprète aux prédicateurs, BOSS. Hist. I, 11. || 3° Celui, celle qui éclaircit, explique soit le sens d'un livre, d'une loi, d'un texte, soit toute autre chose. Que veut donc dire ce verset du psaume, que saint Paul, assurément très-bon interprète, applique directement à la personne du Fils de Dieu : Pour vous, Seigneur, vous êtes toujours le même ? BOSS. 6° avert. 15. Et vous, doctes interprètes des lois, fidèles dépositaires de leurs secrets, et implacables vengeurs de leur sainteté méprisée, suivez ce grand exemple de nos jours, ID. le Tellier. Le fidèle interprète du mystère de la grâce, je veux dire le grand Augustin, ID. Duch. d'Orl. Ne pensez que je veuille, en interprète téméraire des secrets d'État, discourir sur le voyage d'Angleterre, ID. ib. Pour moi j'ai déjà su par mes brigues secrètes Gagner de notre loi les sacrés interprètes, RAC. Bajaz. I, 2. Nous ne sommes ici que les interprètes de sa foi et de sa doctrine [de l'Église], MASS. Carême, Parole. || Fig. Le temps fidèle interprète des prophéties, BOSS. Var. XI. [illegible] la traduction était la seule interprète de l'Évangile même, ID. Déf. de la trad. sur la comm. 21. || 4° Celui qui explique les songes, les présages. Les augures étaient les interprètes du vol des oiseaux. Si j'osais ajouter au mot de l'interprète [du songe], J'inspecterais ici l'amour de la retraite, LA FONT. Fabl. XI, 4. Et les membres épars des mauvais interprètes [du sphinx] Ne laissaient dans ces murs que des bouches muettes, VOLT. Œdipe, I, 4. || 5° Celui, celle qui fait connaître les volontés, les sentiments d'un autre. Infidèle espionne et mauvaise interprète, TRISTAN, Marianne, V, 1. Interprète des volontés d'Auguste [illegible] interprète, CORN. Cinna, IV, 3. Seigneur, le prince [illegible], et votre amour lui-même Lui peut sans interprète offrir le diadème, ID. Rodog. I, 4. Et si je puis jamais y joindre des leçons dignes de vous [illegible] à repasser les monts, Je suivrai d'assez près votre illustre retraite, Pour traiter avec lui [Sylla] sans besoin d'interprète, ID. Sertor. III, 2. Clitandre auprès de vous me fait son interprète, MOL. Femmes sav. II, 3. Vous, prince.... qui, favorable interprète de ses moindres désirs, continuez votre protection et vos soins à tout ce qui lui fut cher, BOSS. Anne de Gonz. Phèdre mourait, seigneur.... Moi seule à votre amour j'ai su la conserver; Et, plaignant à la fois son trouble et vos alarmes, J'ai servi, malgré moi, d'interprète à ses larmes [j'ai fait connaître l'attentat d'Hippolyte], RAC. Phèd. IV, 1. || Terme de littérature. Celui qui rend le caractère d'un personnage [illegible] pour interprète à Hermione, et le tableau de ses souffrances va [illegible] effacer celui des malheurs de [illegible], CHATEAUBR. Gén. II, II, 3. || Terme d'histoire romaine. Nom donné aux individus qui étaient employés par les candidats pour marchander les suffrages du peuple. || 6° Fig. Ce qui sert à faire connaître d'une façon ou d'autre ce qui est caché. Saisissez vous-même à cette voix [illegible] la vérité [illegible] de [illegible] être l'interprète, CORN. Rodog. IV, 1. Les yeux sont les interprètes du cœur, PASC. Amour. Cette [illegible] sans doute est peu [illegible]; Mais toujours de mon cœur ma bouche est l'interprète, RAC. Brit. II, 3. L'art des transports de l'âme est un faible interprète; L'art ne fait que des vers, le cœur seul est poëte, A. CHÉN. Élég. XXI. || Les muets interprètes, les yeux, les regards, les œillades. Tant que vous vous tiendrez aux muets interprètes, MOL. É. des f. I, 4. Ils n'en étaient encore qu'aux muets interprètes, HAMILT. Gramm. 7. || 7° Espèce de vanneau.

— HIST. XIV° s. Carmentis, qui estoit vraye interprete et divine, BERCHEURE, f° 9, verso. || XVI° s. [Mercure] Tu es de Jupiter l'esprit et l'interprete, Des songes conjecteur, arrêté et prefete, RONS. 919. Un tas de gens, interpretes et conjecteurs ordinaires des desseings de Dieu, faisants estat de trouver les causes de chasque accident, MONT. I, 249.

— ÉTYM. Lat. interpres, interpretis, interprète (voy. INTERPRÉTER).

INTERPRÉTÉ, ÉE (in-tèr-pré-té, tée), part. passé d'interpréter. La Bible interprétée par les Septante. Le songe du pannetier interprété par Joseph.

INTERPRÉTER (in-tèr-pré-té. La syllabe pré prend un accent grave quand la syllabe qui suit est muette : j'interprète; excepté au futur et au conditionnel : j'interpréterai, j'interpréterais), v. a. || 1° Traduire d'une langue dans une autre. Le discours fut interprété en français. || 2° Expliquer ce qu'il y a d'obscur et d'ambigu dans un écrit, dans une loi, dans un acte. Ceux qui ont interprété l'Écriture sainte. || Terme de législation. Interpréter une loi, en expliquer le sens par une loi supplémentaire. || Terme de pratique ancienne. Interpréter un arrêt, l'expliquer par un second arrêt. || 3° Donner à une chose, par de certaines règles ou inductions, un sens réel ou imaginaire. C'est à l'aide des connaissances positives sur l'électricité qu'on a interprété les phénomènes de la foudre. Interpréter le vol des oiseaux. Interpréter les songes. Daniel en interpréta le sens [du songe du roi], BOSS. Hist. II, 4. Mais vous interprétez les volontés célestes, VOLT. Sémiram. III, 2. || Par extension. Ce vœu du désespoir fut mal interprété; Et je n'étais pas fait pour tant de lâcheté, BRIFFAUT, Nin. II, III, 7. || 4° Prendre en bonne ou en mauvaise part. Un lièvre, apercevant l'ombre de ses oreilles, Craignit que quelque inquisiteur N'allât interpréter à cornes leur longueur, LA FONT. Fabl. V, 4. Je dois interpréter à charitable soin Le désir d'embrasser ma femme ! MOL. Tart. V, 3. Un plus long séjour serait interprété à oisiveté, BOSS. Lett. quiét. 105. Il faut l'avouer : il n'y a personne qu'on ne puisse perdre en interprétant ses paroles, VOLT. Mœurs, 73. On interprète Souvent le bien en mal, jamais le mal en bien, IMBERT, Jaloux sans amour, II, 7. || 5° Terme de théâtre. Rendre, dans un rôle, les intentions de l'auteur. Cet acteur interprète bien, interprète mal le Tartuffe. Dans le langage des arts, on dit qu'un graveur interprète bien, interprète mal un tableau. || 6° S'interpréter, v. réfl. Être interprété. C'est en contraire sens qu'un songe s'interprète, CORN. Hor. I, 3. ....Aux faux soupçons la nature est sujette : Et c'est souvent à mal que le bien s'interprète, MOL. Tart. V, 3.

— HIST. XIII° s. Nule descorde qui soit devant toi, ne enterpreter par doubles paroles, mais garde l'equalité dou corage, BRUN. LATINI, Trésor, p. 403. || XV° s. Et se interprete Seraphim ardent charité en amour de Dieu, Bibl. des chartes, 4° série, t. II, p. 134. || XVI° s. Ce voyage ne fut approuvé de gueres de gens, pour ce que l'on l'interpretoit, que c'estoit une occasion cherchée pour eviter d'aller après Mithridates, AMYOT, Pompée, 58.

— ÉTYM. Provenç. interpretar, enterpretar; esp. interpretar; ital. interpretare; du lat. interpretari, mot que Curtius croit composé de inter, entre, et d'un radical pret, signifiant connaître, et qu'on trouve dans le lithuanien protas, intelligence, [illegible] frath-an, penser; mais qui plutôt répond au sanscr. prach, demander, interroger, allem. fragen.

† INTERPUISSANT (in-tèr-pui-san), adj. m. Terme de mécanique. Levier interpuissant, celui où la puissance est placée entre le point d'appui et la résistance.

— ÉTYM. Lat. inter, et puissant.

INTERRÈGNE (in-tèr-rè-gn'), s. m. || 1° Intervalle de temps pendant lequel, dans un royaume, il n'y a point de roi. || Absolument. L'interrègne, l'intervalle entre la mort de Conrad IV et l'élection de Rodolphe I^{er} en 1273. || Fig. Il [le directeur] les [les femmes] fait rompre avec leurs galants; il les brouille et les réconcilie avec leurs maris, et il profite des interrègnes, LA BRUY. III. || 2° Il se dit aussi en parlant des États gouvernés par d'autres que l'on assimile à des rois. L'interrègne, après la mort du doge de Venise. Du temps des juges d'Israël,

il y eut de longs interrègnes. || 2° Terme d'histoire romaine. Fonction de l'interroi.

— HIST. XIVe s. Il avoit nom interroy, et l'estat de la chose publique estoit apelé interregne, BERCHEURE, f° 2, verso. || XVIe s. Il commença habilement par la louange des Poulonnois, qui souvent en l'interregne, en un temps sans loi, chacun se servir de loi, D'AUB. Hist. II, 65.

— ÉTYM. Lat. *interregnum*, de *inter*, entre, et *regnum*, règne.

† **INTERRÉSISTANT** (in-tèr-ré-zi-stan), *adj. m.* Terme de mécanique. Levier interrésistant, celui où la résistance est placée entre le point d'appui et la puissance.

— ÉTYM. Lat. *inter*, et *résistant*.

INTERROGANT, ANTE (in-tè-ro-gan, gan-t'), *adj.* || 1° Terme de grammaire. Qui marque l'interrogation. Point interrogant. Le censeur médiocre ne voit qu'à demi la beauté du plan général; j'aimerais autant le voir occupé de l'orthographe, des points interrogants et des virgules, FÉN. t. XXI, p. 251. || On dit plus ordinairement : point d'interrogation. || 2° Qui a la manie d'interroger, de questionner sans cesse. Voilà un jeune drôle bien interrogant, à ce qu'il me semble, DANCOURT, *la Gazette*, sc. 15. L'interrogant bailli, qui jusque-là s'était défié du personnage, conçut pour lui un profond respect, VOLT. *Ingénu*, I. L'interrogant bailli fit ce jour-là plus de questions qu'il n'en avait fait dans toute la semaine, ID. *ib.*

— ÉTYM. Lat. *interrogantem*, de *interrogare*, interroger.

† **INTERROGAT** (in-tè-ro-ga), *s. m.* || 1° Ancien terme de pratique. Question faite par les juges; l'ensemble des questions adressées devant le tribunal à l'une des parties. || 2° On disait à un homme qui fatigue par des questions continuelles, qu'on n'a que faire de tous ses interrogats, *Dict. de l'Acad.* 1694 ....Tout bellement! vous prenez trop de soin; Et c'est aussi pousser l'interrogat trop loin, PIRON, *Métrom.* III, 2. || Terme vieilli.

— HIST. XVIe s. Luy faisoit cet interrogat, DES ACCORDS, *Bigarrures*, p. 50, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *interrogatum*, chose demandée par interrogation, de *interrogare*, interroger.

INTERROGATEUR, TRICE (in-tè-ro-ga-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui interroge. L'interrogateur était pressant. || *Adj.* Un geste interrogateur. Une œillade interrogatrice. || 2° Examinateur. Ses interrogateurs furent satisfaits de lui.

— ÉTYM. Lat. *interrogatorem*, d'*interrogare*, interroger.

INTERROGATIF, IVE (in-tè-ro-ga-tif, ti-v'), *adj.* Terme de grammaire. Qui sert à interroger, qui marque interrogation. Particule interrogative. Une phrase interrogative. Se servir de termes interrogatifs.

— ÉTYM. Provenç. *enterrogatiu*; espagn. et ital. *interrogativo*; du lat. *interrogativus*, de *interrogare*, interroger.

INTERROGATION (in-tè-ro-ga-sion; en vers, de six syllabes), *s. f.* || 1° Action d'interroger. Les interrogations qu'on lui fit le troublèrent. || Il s'est dit pour interrogatoire. S'il [Fouquet] continue, ses interrogations lui seront bien avantageuses, SÉV. *à Pomponne*, 18 nov. 1664. On a continué aujourd'hui ses interrogations sur les octrois; M. le chancelier avait bonne intention de pousser M. Fouquet aux extrémités, ID. 27 nov. 1664. || 2° Figure de rhétorique par laquelle l'orateur adresse à son adversaire ou au public une ou plusieurs questions auxquelles il sait bien qu'on ne répondra pas; en d'autres termes, il met ses assertions sous la forme interrogative. Cicéron commence une de ses Catilinaires par cette interrogation : Jusques à quand, Catilina, abuseras-tu de notre patience? || 3° Terme de grammaire. Point d'interrogation, point dont on se sert dans l'écriture pour marquer l'interrogation et que l'on figure ainsi ? .

— HIST. XVIe s. Bien souvent une interrogation ou une narration nous ouvrent la porte pour entrer en libre remonstrance, AMYOT, *Comm. discerner le flatteur*, 52.

— ÉTYM. Provenç. *interrogatio*, *enterrogacio*; espagn. *interrogacion*; ital. *interrogazione*; du lat. *interrogationem*, de *interrogare*, interroger.

INTERROGATOIRE (in-tè-ro-ga-toi-r'). || 1° *S. m.* Terme de pratique. Ensemble des questions du juge et des réponses de l'accusé. Je veux rajuster la dernière journée de l'interrogatoire [de Fouquet] sur le crime d'État, SÉV. 9 déc. 1664. Les papiers sont saisis, et elle subit un interrogatoire devant le chancelier, VOLT. *Mœurs*, 176. || Interrogatoire sur faits et articles, voie d'instruction par laquelle une partie interroge son adversaire sur des faits qui importent à la décision d'un procès. || 2° Procès-verbal qui contient ces interrogations et ces réponses. Il paraît par un article des interrogatoires de Jean Châtel que le prévôt de l'hôtel, lorsqu'il l'eut arrêté et fait fouiller, ne douta point que ce ne fût un émissaire armé de toutes pièces par le fanatisme, SAINT-FOIX, *Ess. Paris*, *Œuvres*, t. III, p. 105, dans POUGENS.

— HIST. XVIe s. Il leur fit de semblables interrogatoires qu'il avoit faittes au premier, AMYOT, *Lucull.* 17.

— ÉTYM. Provenç. *interrogatori*; espagn. et ital. *interrogatorio*; du lat. *interrogatorius*, de *interrogare*, interroger.

INTERROGÉ, ÉE (in-tè-ro-jé, jée), *part. passé* d'interroger. A qui on a fait des questions. Interrogé par le juge. || Substantivement. Je distingue, répondit l'interrogé. — Point de distinction, encore une fois, reprit l'interrogeant, avez-vous vu tous ces livres, oui ou non? VOLT. *Facéties, Relat. apparit. jésuite Berthier.*

INTERROGER (in-tè-ro-jé. Le *g* prend un *e* devant *a* et *o* : interrogeant, interrogeons), *v. a.* || 1° Faire des questions avec une certaine idée d'autorité, ou du moins avec une certaine idée d'importance dans la question. Interrogez-le sur ce fait. Mais vous qui me parlez d'une voix menaçante, Oubliez-vous ici qui vous interrogez? RAC. *Iph.* IV, 6. Une seconde fois interrogeons Œnone, ID. *Phèdre*, V, 4. Un enfant est peu propre à trahir sa pensée.... Laissez-moi, cher Nathan, le voir, l'interroger, ID. *Ath.* II, 6. [Dieu] Juge tous les mortels avec d'égales lois, Et du haut de son trône interroge les rois, ID. *Esth.* III, 4. || Interroger de, faire des questions sur; emploi qui n'a lieu qu'en poésie. Permettez que mon cœur, en voyant vos beaux yeux, De l'état de son sort interroge ses dieux, RAC. *Théb.* II, 4. || Absolument. Oubliant que ce ton léger Dans un étranger est blâmable, Et que l'amitié seule a droit d'interroger, DELILLE, *Convers.* II. || 2° Faire des questions à quelqu'un pour s'assurer qu'il a bien appris certaines choses, qu'il possède certaines connaissances. Le candidat a été interrogé sur la géométrie et l'algèbre || 3° Fig. Consulter, examiner, en parlant des choses. Des victimes vous-même interrogez le flanc, RAC. *Iphig.* I, 2. Interrogez ses œuvres [de Jésus-Christ] que personne avant lui n'avait faites, MASS. *Carême, Passion.* Je crains de rechercher s'il est vrai que je l'aime, D'interroger mon cœur, VOLT. *Irène*, III, 1. J'interroge mon cœur, j'interroge ma vie, DUCIS, *Oscar*, IV, 2. La nature fut interrogée, au nom d'un seul homme [Linné], de la cime des montagnes de la Norvége aux sommets des Cordillères et de l'Atlas, CONDORCET, *Linné*. Pénétrer dans le passé, interroger le cœur humain à travers les siècles, STAEL, *Corinne*, XI, 4. Dans leur longue solitude ils interrogent le silence, ID. *ib.* XIII, 4. Des pieds des voyageurs j'interrogeais la trace, C. DELAV. *Paria*, I, 1. || 4° S'interroger, *v. réfl.* Se faire mutuellement des questions. Nous nous interrogions l'un l'autre sur ce qui était arrivé. Ces jeunes gens s'interrogeaient réciproquement pour se préparer à leur examen. || Fig. S'examiner, se consulter. Interrogez-vous à l'aspect d'un homme ou d'une femme, et vous reconnaîtrez que c'est toujours l'image d'une bonne qualité ou l'empreinte plus ou moins marquée d'une mauvaise qui vous attire ou vous repousse, DIDEROT, *Essai sur la peint.* ch. 4.

— HIST. XVIe s. Il l'interrogua premierement combien ilz estoient logez ensemble pour chaque chambrée, AMYOT, *Lucull.* 17.

— ÉTYM. Bourg. *étarrôgai*; provenç. *interrogar*, *enterrogar* : espagn. *interrogar*; ital. *interrogare*; du lat. *interrogare*, de *inter*, entre, et *rogare*, demander (voy. ROGATION).

† **INTERROI** (in-tèr-roi), *s. m.* || 1° Terme d'histoire romaine. Magistrat à qui le pouvoir était confié entre la mort d'un roi et l'élection du successeur ou dans l'intervalle des consulats. || 2° Titre que prenait l'archevêque primat pendant la vacance du trône en Pologne.

— HIST. XIVe s. Il avoit nom interroy, BERCHEURE, f° 2, verso. || XVIe s. Ainsi fut Pompeius declaré seul consul par Sulpitius, qui ce jour là estoit à son tour entreroy, AMYOT, *Pompée*, 78.

— ÉTYM. Lat. *interrex*, de *inter*, entre, et *rex*, roi.

INTERROMPRE (in-tè-ron-pr'), j'interromps, tu interromps, il interrompt, nous interrompons; j'interrompais; j'interromprai; j'interromprais; j'interrompis; interromps, interrompons; que j'interrompe, que nous interrompions; que j'interrompisse; interrompant; interrompu, *v. a.* || 1° Rompre la continuité ou la continuation d'une chose. La route est interrompue par un fossé. Prête, sans me troubler, l'oreille à mes discours; D'aucun mot, d'aucun cri n'en interromps le cours, CORN. *Cinna*, V, 1. Mais les songes suivis et dont, à tout propos, L'horreur se rencontrant interrompt le repos..., ROTR. *Vencesl.* IV, 4. Ah! marquis, que l'on voit de fâcheux tous les jours Venir de nos plaisirs interrompre le cours! MOL. *Fâcheux*, II, 7. Les autels ne se plaindront pas que leur sacrifice soit interrompu par un entretien profane, MASS. *Bourgoing*. Sommeil léger qui n'appesantit pas l'esprit, et qui n'interrompt presque point ses actions, ID. *la Vallière*. Jamais l'heure de l'oraison ne fut changée ni interrompue, pas même par les maladies, ID. *Anne de Gonz.* Pourquoi interrompre par ces idées funestes la relation glorieuse de ses honneurs et de ses charges? FLÉCH. *Mme de Mont.* La .... Laisse tomber ces mots qu'elle interrompt vingt fois, BOIL. *Lutrin*, II. Ou, si quelque chagrin en interrompt la course [de ses plaisirs], RAC. *Brit.* II, 3. Ne vous offensez pas si mon zèle indiscret De votre solitude interrompt le secret, ID. *Bérén.* II, 3. Mais un trouble importun vient depuis quelques jours De mes prospérités interrompre le cours, ID. *Ath.* II, 5. Son sommeil était souvent interrompu par les avis qu'il recevait, FÉN. *Tél.* XVII. Votre vie n'a-t-elle pas été assez criminelle pour interrompre enfin une si affreuse carrière? MASS. *Carême, Mot. de conv.* Les astres de la nuit interrompent leur course, Les fleuves étonnés remontent vers leur source, Et Pluton même tremble en son obscur séjour, J. B. ROUSS. *Circé*. Une bombe qui tomba près de la salle de la comédie, n'interrompit point le spectacle, VOLT. *Louis XIV*, 24. || 2° Terme de jurisprudence. Interrompre la possession, la prescription, la péremption, empêcher qu'une possession, une prescription, une péremption ne continue. La citation en justice.... interrompt la prescription, *Code Napoléon*, 2246. || 3° Interrompre quelqu'un, empêcher qu'il ne continue de faire ce qu'il faisait. Mais rien ne vient m'interrompre; Je mange tout à loisir, LA FONT. *Fabl.* I, 9. La mort dans ce projet m'a seule interrompu, RAC. *Mithr.* V, 5. || Empêcher de continuer à parler. Ne répondez point avant que d'avoir écouté, et n'interrompez point une personne au milieu de son discours, SACI, *Bible, Ecclésiastique*, XI, 8. Ah! surtout ne m'interrompez point, MOL. *D. Garc.* IV, 8. Don précieux, inestimable présent, si seulement la possession avait été plus durable! mais pourquoi ce souvenir vient-il m'interrompre? BOSS. *Duch. d'Orl.* Oh! pourquoi celui-là m'a-t-il interrompu? Je ne dirai plus rien, RAC. *Plaid.* III, 3. Pendant que vous lui répondez, il perd le fil de sa curiosité, vous interrompt, entame un autre sujet.... LA BRUY. VIII. Il écoutait tous mes récits, il ne m'interrompait jamais, PICARD, *le Conteur*, I, 3. || Familièrement. Sans vous interrompre, locution exprimant une sorte d'excuse de ce qu'on interrompt quelqu'un qui parle. Léandre: Mais sans vous interrompre. — Céphise: Encore! il m'interrompt, BOISSY, *Babillard*, sc. 9. || 4° S'interrompre, *v. réfl.* Être interrompu. De pareilles occupations s'interrompent quand on veut. || 5° Cesser de faire une chose. Cincinnatus labourait; il s'interrompit en voyant l'envoyé du sénat. || Couper le fil de ce que l'on disait. La lettre qu'il [le prince de Condé mourant] a écrite au roi est la plus belle chose du monde, et le roi s'interrompit trois ou quatre fois par l'abondance des larmes, SÉV. 13 déc. 1686. Tous entreprennent son éloge [de Turenne]; et chacun, s'interrompant lui-même par ses soupirs et par ses larmes, admire le passé..., FLÉCH. *Turenne*. Tout à coup, elle s'interrompait elle-même, FÉNEL. *Tél.* VII.

— HIST. XIIe s. Il entrerumpiet la pierre el desert, e abevrat els, *Liber psalm.* p. 106. || XIIIe s. Et usages qui est aquis ou tenu ou deçà ou de là, n'entreront pas l'usage, *Livre de jost.* 140. || XIVe s. Ils se leverent presque tous encontre luy, et entrerompirent son dit souvent, *Ménagier*, I, 9. || XVe s. Avant qu'il eust fixé sa parole, les vilains plastriers lui entrerompirent, en niant, LOUIS XI, *Nouv.* XCVIII. || XVIe s. J'ay trouvé mauvais aux escrits de mon temps de voir les suittes des grandes affaires à tous coups entrerompues des discours de l'escholier, de livrets d'apologie, quelquefois de mauvaises rhythmes, D'AUB. *Hist.* I, 50. Depuis la S. Barthelemi, ce prince n'avoit repos que entrerompus de tressaux et de gemissemens, ID. *ib.* II, 129. Cette treve afin de recomancer le traitté de paix entrerompu, ID. *ib.*

II, 138. Martius [illegible] de Volumnie se [illegible], AMYOT, *Cor.* 38. Et bien [illegible] de la [illegible] et des pierres, en[illegible] qu'il falloit au peuple, ID. *Cicéron*, 39. Celuy qui ne daigna interrompre la lecture de son livre pendant qu'on l'in[illegible]

— ÉTYM. Provenç. *entrerompre*; de lat. *interrumpere* [illegible]

INTERROMPU, UE [illegible], part. passé [illegible]. Qu'on n'a pas laissé s'achever, [illegible] pas. Au milieu de l'agitation des [illegible] avec une force invincible, en sorte que, par [illegible] jusqu'à Jésus-Christ, [illegible] *Hist.* [illegible], dans leur cœur, [illegible] le faix des [illegible] est [illegible] accablé, RAC. *Alex.* II, 4. Quelle est donc sa [illegible], et [illegible] tant de fois, interrompu toujours? ID. *Phèdre*, V, 4. Il a une conversation interrompue et des distractions [illegible], LA BRUY. VIII. Les prospérités non interrompues de ce prince, qui ne [illegible] point de [illegible] ni à son [illegible] ni à son bonheur, ROLLIN, *Hist. anc.* t. I, p. 299, dans [illegible]. Dans cette longue suite à peine interrompue de guerres sanglantes que se font les [illegible], les anciennes [illegible], qui [illegible] change, sont effacés par les nouveaux, VOLT. *Russie, Préf.* Pour pouvoir prescrire, il faut une possession continue et non interrompue, *Code Nap.* art. 2229. La prescription peut être interrompue ou naturellement ou civilement, ID. 2242. || Propos interrompu, conversation sans suite, sans liaison. || Propos interrompu, sorte de jeu de société dans lequel on prend la question d'un côté et la réponse d'un autre; ce qui fait que celle-ci ne s'adapte pas à celle-là. Jouer au propos interrompu. || Terme de botanique. Épis interrompus, épis qui, par suite de l'allongement d'un ou plusieurs entre-nœuds, ont une partie de leur axe nue. || Ancien terme de marine. Bâtiments interrompus, bâtiments qui ne comptaient point parmi les navires classés, bâtiments de charge pour la plupart, qui différaient entre eux par la forme et le tonnage, JAL. || [illegible] interrompus, [illegible] par les petites pièces dont on armait les [illegible]

INTERRUPTEUR (in-tè-ru-pteur), *s. m.* || 1° Celui qui interrompt une personne qui parle. Ses interrupteurs furent réduits au silence. || 2° *Adj.* Interrupteur, interruptrice, qui interrompt, qui cause une interruption. Murmures interrupteurs. Une voix interruptrice. || Terme de physique. Marteau interrupteur, ou, substantivement, interrupteur, appareil destiné à interrompre, à volonté, un courant électrique.

— ÉTYM. Lat. *interruptorem*, interrupteur (voy. [illegible]).

INTERRUPTION (in-tè-ru-psion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action d'interrompre, état de ce qui est interrompu. L'interruption des travaux. [illegible] de vos sacrés concerts. À son avénement [illegible], *St Genest*, IV, 5. Le Messie est attendu par les Hébreux, il vient et il appelle les gentils comme il avait été prédit; le peuple qui le reconnaît [illegible], est incorporé au peuple qui l'attendait, sans qu'il y ait entre deux un seul moment d'interruption, BOSS. *Hist.* II, 13. [illegible] ID. *Var.* 1re part. § 14. Seize ans d'une prospérité accomplie, qui [illegible] sans interruption, ID. *Reine d'Anglet.* [illegible] en diminution, ID. *Ét. d'oraison.* V, 23. L'interruption [illegible] tout le monde, VOLT. *Corresp. d'Alembert*, 10 août 1767. On ne peut voir nulle part une image aussi frappante de l'interruption subite de la vie, STAËL, *Corinne*, XI, 4. || Terme de jurisprudence. [illegible] de la prescription par un acte signifié à la personne à qui on veut ôter le bénéfice de la [illegible] Il y a [illegible], lorsque le possesseur est privé, pendant plus d'un an, de la possession de la chose, *Code Nap.* 2243. Une citation en justice, un commandement ou une saisie, signifiés à celui qu'on veut empêcher de prescrire, forment l'interruption civile, ID. 2244. || 2° Particulièrement. Action d'interrompre une personne qui parle. Une interruption qui trouble un orateur. || Paroles prononcées pour interrompre. Des interruptions partirent de tous les points de la salle. || 3° Terme de rhétorique. Figure dans laquelle on interrompt volontairement le fil de son discours pour se livrer à d'autres idées, et qui est plus connue sous le nom de suspension ou réticence.

— HIST. XVIe s. C'est miracle de veoir continuer des actions si diverses, d'une si pareille teneur qu'il n'y sente point d'interruption et d'alteration, aux [illegible] mesmes et passage de l'une à l'autre, MONT. I, 396.

— ÉTYM. Lat. *interruptionem*, de *interruptum*, supin de *interrumpere*, interrompre.

† INTERSCAPULAIRE (in-tèr-ska-pu-lê-r'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui est situé entre les épaules. Région interscapulaire.

— ÉTYM. Lat. *inter*, entre, et *scapulaire*.

† INTERSCAPULIUM (in-tèr-ska-pu-li-om'), *s. m.* Terme de zoologie. La région du dos, entre les épaules.

— ÉTYM. Lat. *inter*, entre, et *scapulum*, épaule.

INTERSECTION (in-tèr-sè-ksion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Terme de géométrie. Lieu où des lignes, des surfaces, des solides se coupent réciproquement. L'intersection d'un cylindre et d'un plan. On sait assez que les équations indéterminées expriment des courbes, et que les déterminées se résolvent par des intersections de courbes, ce qui fait le grand et important commerce de l'algèbre et de la géométrie, FONTEN. *Rolle.* L'intersection de l'équateur avec l'écliptique, c'est-à-dire les équinoxes, doivent, par l'action du soleil, avoir un mouvement rétrograde, LAPLACE, *Exp.* IV, 14. || Ligne d'intersection, ou, simplement, intersection, ligne suivant laquelle deux surfaces, deux plans se coupent. || 2° Terme d'anatomie. Nom donné à des bandes de fibres tendineuses placées entre les fibres charnues d'un muscle.

— HIST. XVIe s. Intersection, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. Lat. *intersectionem*, de *inter*, entre, et *sectio*, section.

† INTERSTELLAIRE (in-tèr-stèl-lê-r'), *adj.* Situé entre les étoiles. Espaces interstellaires.

— ÉTYM. Lat. *inter*, entre, et lat. *stellaris*, de *stella*, étoile.

† INTERSIGNE (in-tèr-si-gn'), *s. m.* Ancien terme de marine. Marque. Ajoutant lesdits temoins que sur l'ancre dont est cas, il y avoit bouée et orin pour marque et intersigne du lieu où elle étoit, *Sentence rendue par le bailliage de St-Malo*, 1er sep. 1670, dans JAL.

— ÉTYM. Lat. *inter*, entre, et *signe*.

INTERSTICE (in-tèr-sti-s'), *s. m.* || 1° Terme de physique. Intervalle qui sépare les molécules d'un corps. C'est une vraie matière distinguée de toutes les autres, cachée plus ou moins dans les interstices de tous les corps, MAIRAN, *Éloge de Lémery.* || Par extension. Une [illegible] entre le [illegible] et le jour du midi; On ne peut du dehors découvrir l'interstice, LAMART. *Joc.* II, 83. || Terme d'anatomie. Intervalle qui se trouve entre les deux lèvres d'une crête osseuse. || 2° Temps que l'Église fait observer entre la réception de deux ordres sacrés. Garder les interstices. Les interstices sont ordinairement de trois mois. || Dans le langage général. Intervalle de temps. Il fallait, pour la vraisemblance, garder quelque interstice entre la publication de cette découverte [de certains papiers] et celle de l'histoire d'Auvergne, ST-SIM. 167, 163.

— HIST. XVIe s. Il y a de chacun costé quatre [veines] lumbales, à sçavoir aux quatre interstices des cinq vertebres des lumbes, PARÉ, I, 25.

— ÉTYM. Lat. *interstitium*, de *inter*, entre, et *stare*, se tenir, être (voy. STABLE).

† INTERSTITIEL, ELLE (in-tèr-sti-si-èl, è-l'), *adj.* Qui est dans les interstices d'un organe. Substance, action interstitielle.

— ÉTYM. *Interstice.*

† INTERSTRATIFIÉ, ÉE (in-tèr-stra-ti-fi-é, ée), *adj.* Terme de géologie. Qui est [illegible] intermédiairement à d'autres couches. Tufs volcaniques interstratifiés avec les couches du [illegible].

— ÉTYM. Lat. *inter*, entre, et *stratifié*.

† INTERTRACHÉLIEN [illegible], *adj.* Terme d'anatomie. Muscles [illegible], [illegible] les intertrachéliens, muscles situés entre les vertèbres transverses du cou.

— ÉTYM. Lat. *inter*, entre, et [illegible], cou.

† INTERTRANSVERSAIRE (in-tèr-tran-svèr-sê-r'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui est situé entre les apophyses transverses des vertèbres.

— ÉTYM. Lat. *inter*, entre, et *transverse* (apophyse).

† INTERTRIGINEUX, EUSE (in-tèr-tri-ji-neû, neû-z'), *adj.* Qui a le caractère de l'intertrigo.

— ÉTYM. Lat. *intertriginosus*, de *intertrigo*.

† INTERTRIGO (in-tèr-tri-go), *s. m.* Terme de médecine. Inflammation érysipélateuse causée par le frottement de deux parties l'une contre l'autre.

— ÉTYM. Lat. *intertrigo*, de *inter*, entre, et *terere*, frotter.

† INTERTROPICAL, ALE (in-tèr-tro-pi-kal, ka-l'), *adj.* Qui est situé entre les tropiques. Les pays intertropicaux. || Qui vient entre les tropiques. Plantes intertropicales. || Qui appartient aux régions intertropicales. Le caractère intertropical des flores successives pendant les quatre premières périodes géologiques. Les tourbillons intertropicaux.

— ÉTYM. Lat. *inter*, entre, et *tropique*.

† INTER-UTÉROPLACENTAIRE (in-tèr-u-té-ro-pla-sin-tê-r'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui est placé entre l'utérus et le placenta.

— ÉTYM. Lat. *inter*, entre, *utérus*, et *placenta*.

† INTERUTRICULAIRE (in-tèr-u-tri-ku-lê-r'), *adj.* Qui est entre les cellules végétales, en parlant de liquides ou de gaz.

— ÉTYM. Lat. *inter*, entre, et *utricule*.

† INTERVALLAIRE (in-tèr-val-lê-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui est situé dans les intervalles. Feuilles intervallaires.

— HIST. XVIe s. La voulte estoit double, soustenue sur quarante piliers de pierre grise, à sçavoir douze à chascun costé, et douze au milieu, departissant des deux voultes; et deux intervallaires en front et en fond, *Alector, Roman*, p. 137, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Intervalle.*

INTERVALLE (in-tèr-va-l'), *s. m.* || 1° Distance d'un lieu à un autre. Il y a peut-être un plus grand intervalle de mer entre les îles Mariannes et le Japon qu'entre aucune des terres qui sont au delà de Kamtschatka et celles de l'Amérique, BUFFON, *Hist. nat. homme, Œuvres*, t. V, p. 216. || Fig. L'on voit peu d'esprits entièrement lourds et stupides; l'on en voit encore moins qui soient sublimes et transcendants; le commun des hommes nage dans ces deux extrémités: l'intervalle est rempli par un grand nombre de talents ordinaires, LA BRUY. XI. || Terme d'art militaire. Espace qui isole les groupes principaux d'une ligne de bataille, par opposition à distance (voy. ce mot). || 2° Distance d'un temps à un autre. Cette comète ne reparaît qu'à de longs intervalles. J'ai toujours vu avec chagrin le peu de séjour que M. de Grignan a fait dans son château; sa dépense ni ses occupations n'ont pas eu d'intervalle, SÉV. 30 oct. 1676. Le bon abbé se loue de son vin, et en use plus continuellement que nous ne faisons des eaux; il ne met point d'intervalle à cette cordiale boisson, ID. *au comte de Guit.* 12 janv. [illegible] S'il y a eu quelques intervalles de foi, quelques heures et quelques mouvements de grâce, quelques retours vers Dieu, ce sont des retours qui n'ont point eu de suite, MASS. *Carême, Mot. de conv.* Demain on va vous redemander votre âme; et ce court intervalle qui vous reste, vous le disputez encore à Dieu, ID. *ib.* L'intervalle entre la fin de la première guerre punique et le commencement de la seconde, qui est environ de vingt-cinq ans, fut pour [illegible] un temps de paix et de tranquillité, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. X, p. 12, dans POUGENS. Vous y gagnerez du temps; eh! que sait-on ce qui peut arriver dans l'intervalle? MARIVAUX, *Marianne*, 6e part. Il [Alexis, fils de Pierre le Grand] reprit un peu ses sens, et dans cet intervalle de vie et de mort, il fit prier son père de venir le voir; le czar vint; les larmes coulèrent des yeux du père et du fils infortuné, VOLT. *Russie*, II, 10. Des premiers feux de notre aurore Au crépuscule de nos jours Il est un intervalle encore Que doivent remplir les amours, [illegible], *Poés.* p. 44, dans POUGENS. || Par intervalles, de temps en temps. La lune se montrait par intervalles et disparaissait de nouveau. Il [Philippe] aimait par intervalles qu'on lui dît la vérité, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. VI, p. 140, dans POUGENS. || Sans intervalle, sans relâche, sans interruption. Il faut que la rigueur.... Frappe sans intervalle un coup sûr et rapide, VOLT. *Orphel.* III, 4. || Particulièrement. Bon intervalle ou intervalle lucide, temps pendant lequel un fou jouit momentanément de sa raison. Il a comme [illegible] quelques bons intervalles, DESMARETS, *Visionnaires*, III, 2. || 3° Terme de musique. Différence d'un son grave à un son aigu. Intervalle de tierce, de quarte, de quinte.

intervalle consonnant, intervalle dissonant || Intervalle simple, celui qui se renferme dans les bornes d'une octave. || Intervalle redoublé, celui dont la note aiguë est portée à l'octave au-dessus. || Intervalle direct, intervalle simple pris de bas en haut, et considéré par opposition à son complément. || Intervalle renversé, intervalle direct dont la note aiguë est porté au grave. Ut (ré, mi), fa étant l'intervalle direct, si l'on porte le fa au-dessous, ut (si, la, sol), fa, l'intervalle est renversé. La quinte est un intervalle direct dont le complément est l'intervalle indirect ou inverse appelé quarte. || 4° Fig. Inégalité de condition sociale. Je la voyais franchir cet immense intervalle Qu'a mis entre elle et moi la majesté royale, VOLT. *Sémiramis*, II, 1. Tant de vertus, sans aucun mélange de faiblesse, ont rapproché l'intervalle qui nous sépare, GENLIS, *Mme de Maintenon*, t. II, p. 196, dans POUGENS.

— HIST. XIII° s. Garde que tu n'escrises l'un nombre après l'autre sans entreval et sans espasse, *Comput*, f° 10. Selon les entrevaus et le croissement et le descroissement des nombres, *ib.* || XIV° s. Se ert [s'était] logiez moult près de leur tentes, si que po avoit de intervalle entre les deux os [armées], BERCHEURE, f° 34, *recto*. || XVI° s. Il y en a aucuns, desquels les premiers mouvements n'ont jamais d'intervalle, jusques à ce qu'ils aient mis en effet leur passion, MARG. *Nouv.* XXXVI. D'où vient que les gestes du peuple romain sont tant celebrez de tout le monde, voire de si long intervalle preferez à ceulx de toutes les autres nations ensemble? DU BELLAY, I, 4, *verso*.

— ÉTYM. Provenç. *entreval*; espagn. *intervalo*; ital. *intervallo*; du lat. *intervallum*, de *inter*, entre, et *vallus*, pieu : proprement, l'espace entre deux palissades.

† **INTERVALVAIRE** (in-tèr-val-vê-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui est placé entre les valves d'un péricarpe. Cloison intervalvaire.

— ÉTYM. Lat. *inter*, entre, et *valve*.

INTERVENANT, ANTE (in-tèr-ve-nan, nan-t'), *adj.* || 1° Qui intervient, qui arrive au milieu de. Les difficultés intervenantes peuvent rarement être prévues. || 2° Terme de pratique. Qui intervient, qui prend part à, secondairement et après l'instance engagée. Il est partie intervenante dans ce procès, au procès. || Substantivement. L'intervenant a été condamné. || Terme de droit commercial. Un tiers qui se présente pour faire honneur à l'une des signatures portées sur une lettre de change ou sur un billet.

— HIST. XVI° s. Certes Ferdinand n'y estoit lors entrevenant ne veu n'ouy, M. DU BELLAY, 226.

INTERVENIR (in-tèr-ve-nir. Il se conjugue comme venir), *v. n.* || 1° Venir entre, venir au milieu, prendre part. Intervenir dans une négociation. Pour rendre ce roman [une aventure] plus célèbre, la fortune a bien fait d'y faire intervenir une personne aussi considérable que vous; ne semble-t-il pas que toutes les aventures d'un pays attendent à y arriver au temps que vous y êtes? VOITURE, *Lett.* 119. Il commença par dire qu'il aurait été à souhaiter pour les peuples de la Grèce et de l'Asie qu'Antiochus fût intervenu plus tôt dans leurs affaires, ROLLIN, *Hist. anc.* t. VIII, p. 348, dans POUGENS. || Il se dit des choses dans un sens analogue. Une bataille intervint et changea la situation des belligérants. Sachant combien est puissant parmi nous le motif de la religion, il [Jésus-Christ] la fait intervenir à la réconciliation du genre humain : il nous lie entre nous par le même nœud par lequel nous tenons à Dieu, BOSS. *Sermons, Réconciliation, préambule.* || 2° Agir comme médiateur. Le pape intervint dans le différend de ces deux princes pour les accorder. || Intervenir comme supérieur, comme plus fort. L'autorité souveraine y est intervenue. Faire intervenir la force armée. Les Français, en 1823, intervinrent en Espagne contre la constitution. || 3° Terme de pratique. Demander d'être reçu dans une instance, dans un procès. Intervenir dans un procès, au procès. J'appelle de ce raccommodement-là; et, malgré mon père et ma mère qui m'en veulent, je prétends bien intervenir, DANCOURT, *la Gazette*, sc. 19. || 4° Il se dit de tout ce qui arrive pendant la durée d'une affaire, des jugements qui se rendent dans un procès, etc. Il intervint plusieurs arrêts dans ce procès. Les faits sur lesquels intervenaient de pareils jugements, BOSS. *Lett.* 53.

— REM. Intervenir se conjugue, comme venir, avec l'auxiliaire *être*. Pourtant la Bruyère y a mis l'auxiliaire *avoir* (ce qui n'est plus permis) : Il n'y a point eu au palais, depuis tout ce temps, de causes célèbres ou de procédures longues et embrouillées où il n'ait du moins intervenu, LA BRUY. XI.

— HIST. XVI° s. Il se depose de son estat de dictateur, et remist entre les mains du peuple l'authorité d'elire les consuls, sans qu'il entrevinst à l'election, AMYOT, *Sylla*, 69. Ce a esté bien tard depuis, que le vendre et l'achepter sont entrevenus es elections des magistrats, ID. *Cor.* 19. Les seules disputes entrevenues en ceste matiere-ci en divers pays, depuis quelques années, estoyent assez suffisantes pour engendrer de grandes haines, LA NOUE, 67. La diligence des parens n'y suffit pas seulement, mais aussi est besoin que les reglemens publics y entrevienent, ID. 126. Où il y a testament, il est necessaire que la mort du testateur entreviene, CALV. *Instit.* 1163.

— ÉTYM. Provenç. *intervenir, entrevenir*; esp. *intervenir*; portug. *intervir*; ital. *intervenire*; du lat. *intervenire*, de *inter*, entre, et *venire*, venir.

† **INTERVENTEUR** (in-tèr-van-teur), *s. m.* Celui qui intervient. Le gouvernement français interventeur en Espagne dans l'année 1823. || *Adj.* Interventeur, interventrice. La puissance interventrice.

— ÉTYM. Lat. *interventorem*, de *intervenire*, intervenir.

† **INTERVENTIF, IVE** (in-tèr-van-tif, ti-v'), *adj.* Qui appartient à l'intervention. Système interventif.

— ÉTYM. *Intervenir*.

INTERVENTION (in-tèr-van-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Opération par laquelle on intervient, on se mêle de quelque affaire. L'intervention du gouvernement français dans les négociations, aux négociations. || Il se dit des choses en un sens analogue. L'intervention de la philosophie dans la conduite de la vie. Les philosophes qui, par je ne sais quelle idée de perfection, veulent tout ramener à l'âme, oublient que nous n'avons des idées que par l'intervention des sens, et que nous n'avons de notions abstraites que par l'intervention des signes qui tombent encore sous le sens, BONNET, *Ess. analyt. âme*, ch. 24. || 2° Action par laquelle on intervient soit comme médiateur, soit comme supérieur. Cela nécessita l'intervention de la force armée. || 3° Acte par lequel un peuple interpose sa médiation dans les affaires d'un autre peuple, soit par la voie des armes, soit par celle des négociations. Intervention armée. Intervention pacifique. Droit d'intervention. || Non-intervention, système de politique internationale dans lequel on prétend que les gouvernements n'ont pas le droit d'intervenir à main armée dans les affaires et les troubles les uns des autres. || 4° Action par laquelle on prend part à quelque affaire légale ou judiciaire. Par son intervention au contrat, il s'est rendu caution. Intervention au procès, dans le procès. || Action de s'introduire dans une instance pendante entre deux ou plusieurs parties. || Terme de jurisprudence commerciale. Intervention à protêt, action d'un tiers qui intervient pour accepter une lettre de change, lorsqu'elle est protestée faute d'acceptation. On dit, dans le même sens, acceptation par intervention.

— HIST. XVI° s. Tout le peuple fut enlevé, depuis restitué en une miserable condition par l'intervention de l'ambassadeur de France, D'AUB. *Hist.* I, 247.

— ÉTYM. Lat. *interventionem*, de *intervenire*, intervenir.

INTERVENU, UE (in-tèr-ve-nu, nue), *part. passé* d'intervenir (il ne se dit que des choses qui interviennent). Un traité intervenu régla les prétentions. L'arrêt, le jugement intervenu.

INTERVERSION (in-tèr-vèr-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* Renversement d'ordre. L'interversion des idées. L'interversion des saisons. || Terme de jurisprudence. Interversion de titre, changement qui s'opère dans le titre d'un détenteur précaire, et qui permet à la prescription de courir à son profit.

— HIST. XVI° s. Interversion, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *interversionem*, de *interversum*, supin de *intervertere*, intervertir.

† **INTERVERTÉBRAL, ALE** (in-tèr-vèr-té-bral, bra-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Tissu intervertébral, tissu fibreux pourvu, au centre, d'une substance molle analogue au cartilage, et placé entre les corps des vertèbres (l'atlas et l'axis exceptés). || Trous intervertébraux ou de conjugaison, ouvertures arrondies que forment, en se réunissant deux à deux, les échancrures des apophyses transverses des vertèbres; ces trous donnent passage aux nerfs spinaux.

— ÉTYM. Lat. *inter*, entre, et *vertébral*.

† **INTERVERTÉBRO-COSTAL, ALE** (in-tèr-vèr-té-bro-ko-stal, sta-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Synonyme peu usité de costo-vertébral.

— ÉTYM. Lat. *inter*, entre, *vertebra*, et *costal*.

INTERVERTI, IE (in-tèr-vèr-ti, tie), *part. passé* d'intervertir. Des objets classés, puis intervertis. || Terme de physique. Sucre interverti, sucre incristallisable qui est produit par la levûre mise dans le sucre de canne, et dont le pouvoir rotatoire présente un signe contraire à celui du sucre primitif.

INTERVERTIR (in-tèr-vèr-tir), *v. a.* || 1° Changer, en retournant, en renversant. Est-ce que d'un péril Dieu veut nous avertir En troublant les saisons qu'il semble intervertir? LEMERCIER, *Frédég. et B.* II, 6. || Terme de physique. Changer la direction de la lumière polarisée, c'est-à-dire la faire passer à gauche si elle était à droite, et *vice versa*. || 2° Il se dit, dans le même sens, de l'ordre, de l'arrangement que l'on change. Intervertir l'arrangement des mots d'une phrase. Intervertir l'ordre des droits, l'ordre des créances. C'est au divin Élie [un avocat] à savoir si on peut intervertir l'ordre judiciaire, et si le conseil a le bras assez long pour donner cet énorme soufflet à un parlement, VOLT. *Lett. Damilaville*, 5 mars 1765. Il n'y avait ni plaisir, ni tentation, ni complaisance qui pût intervertir cet ordre, J. J. ROUSS. *Conf.* VII.

— HIST. XVI° s. Intervertir, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *intervertere*, de *inter*, entre, et *vertere*, tourner.

† **INTERVERTISSEMENT** (in-tèr-vèr-ti-se-man), *s. m.* Action d'intervertir; état de ce qui est interverti. Je repris ensuite [dans ma conversation avec le duc de Bourgogne] les commencements de l'intervertissement de tout ordre, ST-SIM. 208, 7.

† **INTERVERTISSEUR** (in-tèr-vèr-ti-seur), *s. m.* Celui qui intervertit, qui aime à intervertir.

† **INTESTABLE** (in-tè-sta-bl'), *adj.* Terme de droit romain. Qui ne peut être appelé en témoignage, à cause de quelque défaut qui lui ôte ce droit. || Qui est privé du droit de tester. Ils [les empereurs] en vinrent jusqu'à leur ôter [aux donatistes] la disposition de leurs biens, et à les rendre intestables, BOSS. *Polit.* VII, III, 10. On ne pouvait toucher le criminel sans être souillé ou intestable, MONTESQ. *Esp.* XXIV, 18.

— ÉTYM. Lat. *intestabilis*, de *in*.... 1, et *testari*, attester, tester.

INTESTAT (in-tè-sta). Terme de jurisprudence qui ne s'emploie que dans ces phrases : mourir, décéder intestat, mourir sans avoir fait de testament. Ne voulant pas aussi décéder intestat, REGNARD, *Légat.* V, 7. Tous ses domestiques, s'imaginant qu'il était mort intestat, le pleurèrent amèrement, LESAGE, *Estev. Gonz.* ch. 52. || Hériter ab intestat, hériter d'une personne qui n'a point fait de testament. Il a hérité ab intestat d'un grand oncle maternel. || On dit dans un sens analogue : héritier ab intestat; succession ab intestat. Dix têtes viennent ab intestat partager sa succession, LA BRUY. XI. Qui voit-on dans les lanternes des chambres, au parquet, à la porte ou dans la salle du magistrat? des héritiers ab intestat? non, les lois ont pourvu à leurs partages, ID. XIV. || Intestat s'est dit, dans le moyen âge, de celui qui mourait sans confesseur.

— ÉTYM. Lat. *intestatus*, qui n'a pas testé, de *in*.... 1, et *testari*, tester; *ab intestato* signifie sans testament.

1. **INTESTIN, INE** (in-tè-stin, sti-n'), *adj.* || 1° Qui est dans l'intérieur du corps ou d'un corps. Chaleurs intestines. La chaleur n'est pas produite par un mouvement intestin et circulaire des parties, VOLT. *Feu*, I, art. 1er. Divers faits prouvent le mouvement intestin des liquides, par exemple l'évaporation, la dissolution.... BONNET, *Contemplation*, III, 3. Vous connaissez ce mouvement intestin si remarquable que l'abbé Conti a découvert dans l'intérieur des vaisseaux de la chara et de quelques autres plantes, soit aquatiques, soit terrestres, et que l'abbé Fontana a aussi observé, ID. *Lett. div.* Œuvr. t. XII, p. 488, dans POUGENS. || Terme de botanique. Parasites intestins, cryptogames qui se développent sous l'épiderme des végétaux vivants, et se font jour au dehors en le brisant. || 2° Fig. Qui est dans l'intérieur du corps social, d'un État. Il n'y eut jamais plus de maux intestins, BALZ. liv. VII, lett. 50. Reine, tout est paisible, et la ville calmée.... N'a plus à redouter le divorce intestin Du soldat insolent et du peuple mutin, CORN. *Pomp.* IV, 3. Il dompta les mutins, reste pâle et sanglant Des flammes, de la faim, des fureurs intestines, RAC. *Bérén.* I, 4. Quelle guerre intestine avons-nous allumée? ID. *Esth.* III, 4. Les scandales et les troubles intestins affligèrent Rome et son Église, VOLT. *Mœurs*,

23. Étouffer des méchants les fureurs intestines, Et de la liberté réparer les ruines, VOLT. *Mort de Cés.* III, 3. Le règne d'Alexis fut troublé par des séditions sanglantes, par des guerres intestines et étrangères, [illegible] || 3° [illegible] se passe dans [illegible] plus à craindre [illegible] et cette guerre intestine [illegible] au fond de notre cœur, [illegible] *Dév. à la Vierge, Myst.* t. II, p. 385. Le philosophe [illegible] dans le [illegible] de ce [illegible] *Claude et Nér.* [illegible] alors quelques idées étrangères, l'âme ne se livre point à cette idée, BONNET, *Ess. analyt. âme*, ch. 23.

— HIST. XIV° s. La [illegible] et privée [illegible], [illegible] f° 30, recto. || XVI° s. [illegible] [l'amour de la gloire] si intestine, que vous avez peu que tenir à l'encontre, MONT. I, 331.

— ÉTYM. Lat. *intestinus*, dérivé de *intus*, en dedans, avec affaiblissement de *u* en *e*, et le suffixe *inus*.

2. INTESTIN (in-tè-stin), *s. m.* Long conduit musculo-membraneux, logé dans la cavité abdominale, qui s'étend depuis l'estomac jusqu'à l'anus. On distingue six intestins dans le corps humain, le duodénum, le jéjunum et l'iléum, qui sont les intestins grêles, le cæcum, le colon et le rectum, qui sont les gros intestins. Au lieu d'avoir, comme les ruminants, les intestins très-longs, ils [l'al et l'unau] les ont très-petits et plus courts que les animaux carnivores, BUFF. *Quadrup.* t. VI, p. 86.

— HIST. XVI° s. Ceste matiere [chyle] est après [illegible] intestins grestes, PARÉ, *Introd.* 6.

— ÉTYM. Lat. *intestinum*, de *intestinus*, intestin.

INTESTINAL, ALE (in-tè-sti-nal, na-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient aux intestins. Conduit intestinal. Vers intestinaux.

— HIST. XVI° s. Reduisant une hargne [hernie], si on oit [ouït] des vents, comme un gargouillement en la partie intestinale, PARÉ, *Introd.* 22.

— ÉTYM. *Intestin* 2.

INTIMATION (in-ti-ma-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action d'intimer. N'ayant pas vingt-quatre heures depuis l'intimation de l'ordre pour [illegible] au départ, J. J. ROUSS. *Conf.* XII. || 2° Particulièrement, l'acte de procédure par lequel on intime. L'exploit ne porte point intimation. Intimation en cas d'appel. L'intimation des deux témoins n'a servi qu'à rendre leur déposition plus authentique, puisqu'ils l'ont confirmée en pleine audience, GUYOT DE PITAVAL, *Causes célèbres*, t. I, p. 168. [illegible], celle qui a été adressée à une personne [illegible].

— HIST. XVI° s. Et pour respondre à ce que votre [illegible] a dit sur l'intimation de la guerre qui lui a esté faitte de par nous, M. DU BELLAY, 124. Telles [illegible] l'intimation et celebration du concile, [illegible]

— ÉTYM. Provenç. *intimation*, *intimatio*; espagn. *intimacion*; ital. *intimazione*; du lat. *intimationem*, de *intimare*, intimer.

INTIME (in-ti-m'), *adj.* || 1° Qui est le plus au dedans et le plus essentiel. Nous ne pénétrerons jamais dans la structure intime des choses, BUFF. *Hist. nat.* [illegible] *Œuv.* t. III, p. 33. Les causes premières et la nature intime des choses nous seront éternellement inconnues, LA PLACE, *Expos.* I, 2. || Terme de physique et de chimie. Qui pénètre, agit dans l'intérieur des corps et dans leurs molécules. [illegible] Les mélanges moins intimes, formés par les transports subséquents des eaux, BUFF. *Min.* t. II, p. 190. Cette union de l'air avec le mercure n'est que superficielle, et, quoique celle du soufre avec le [illegible] pas bien intime, [illegible] et plus profonde, ID. *Min.* t. V, p. 331. || 2° Fig. Qui existe au fond de l'âme. [illegible] et à vos intérêts une part aussi intime que celle que j'y prends, SÉV. 9 nov. 1690. Dieu le voit [l'acte] dans le fond le plus intime du cœur, MASS. *Ét. d'orais.* V, 24. [illegible] plus chers, MARMONTEL, *Mém.* VII. || 3° Fig. Qui est très-étroit et très-cher, en parlant d'amitié, d'attachement, [illegible] le bonheur n'était pour elle que dans la paix, l'indépendance et dans le charme d'une société intime, [illegible] t. II, p. 42, [illegible] || 4° Qui a et pour qui l'on a une affection très-forte. Ils sont très-intimes. Il est depuis long temps de mes plus intimes amis, MOL. *Sicil.* 10. Et, comme son ami intime, il m'envoie à sa place, ID. *Mal. im.* II, 3. Il trouvera à Paris des soupers, des [illegible], des amis intimes d'un quart d'heure, des espérances trompeuses et du temps perdu, VOLT. *Lett. Tressan*, 1 août 1777. || Substantivement. Ami très-cher. Un de nos deux amis sort du lit en alarme, Il court chez son intime, éveille les valets, LA FONT. *Fabl.* VIII, 11. Non, non : c'est mon intime, et sa gloire est la mienne, MOL. *Éc. des f.* V, 7. || 5° *S. m.* Ce qu'il y a de plus profond dans une chose. Dans l'intime de la volonté de Dieu, PASC. dans COUSIN. Taisez-vous, pensées humaines; homme, viens te recueillir dans l'intime de ton intime, BOSS. *Élévat. sur myst.* XII, 16.

— REM. Intime, à la rigueur, n'admet ni plus ni moins; car il est le superlatif d'intérieur. Cependant, on perd souvent de vue ce caractère de superlatif, et alors on donne à intime des degrés de comparaison ; voy. les exemples ci-dessus.

— HIST. XVI° s. ....Bons dieux, quelle douceur, Quel intime plaisir sent-on autour du cœur, Quand on lit sa Delos, ou quand sa lyre sonne, RONSARD, 834. Durant ce procès, le roy de Navarre fut adverti par un intime du duc de Guise qu'on le vouloit serrer, D'AUB. *Hist.* I, 102. Son intime affection au service de l'honneur du roy, CARLOIX, IX, 31.

— ÉTYM. Lat. *intimus*, superlatif de forme archaïque de *intus*, en dedans. *Intus* est formé de *in*, dans, avec le suffixe *tus*, lequel a un sens locatif, comme *subtus*, *cœlitus*; grec, τος, ἐντός; sanscrit, *tas*.

INTIMÉ, ÉE (in-ti-mé, mée), *part. passé* d'intimer. || 1° Prescrit avec autorité. L'ordre ainsi intimé ne souffrait point de désobéissance. || 2° Qui est appelé en justice, particulièrement en appel. Toutes les fois que des officiers subalternes se sont ingérés de faire des poursuites de cette qualité sans en être prévenus par la plainte du mari, la cour les a déclarés bien intimés en leur nom, et les a rendus responsables des dommages-intérêts des parties, GUYOT DE PITAVAL, *Causes célèbres*, t. I, p. 125. Il faut, pour déclarer un juge bien intimé, avoir des preuves invincibles de corruption, et ici l'on n'a pas même la preuve la plus frivole, ID. *ib.* t. I, p. 168. || Substantivement. L'intimé, l'intimée, personne qui, ayant gagné son procès en première instance, est appelée devant un tribunal supérieur par sa partie. L'appelant et l'intimé.

INTIMEMENT (in-ti-me-man; et non, comme disent quelques-uns, in-ti-mé-man), *adv.* || 1° D'une manière intime, dans le fond des choses. Des parties intimement liées entre elles. || 2° Dans le fond de l'âme. Intimement convaincu. Il est infiniment plus facile d'être intimement persuadé des opinions de théorie les plus contraires aux apparences, que d'être sincèrement et tranquillement au-dessus des passions, FONTEN. *Carré.* || 3° Avec une affection toute particulière et très-étroite. Ils sont intimement liés.

— HIST. XVI° s. Intimement, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Intime*, et le suffixe *ment*.

INTIMER (in-ti-mé), *v. a.* || 1° Faire savoir, signifier avec autorité. On lui intima l'ordre de partir. Voilà, mes frères, disait ce grand apôtre, ce que j'ai à vous intimer de la part de Dieu, BOURD. 3° *dim. après l'Épiphan. Dominic.* t. I, p. 105. || 2° Terme de pratique. Faire une signification légale. Il lui a fait intimer la vente de ses meubles. || 3° Appeler en justice, principalement en parlant d'une assignation pour procéder sur un appel. Il m'a fait signifier son appel, mais il ne m'a point intimé. Les accusés n'auraient point de parties, s'ils n'avaient intimé leurs juges, GUYOT DE PITAVAL, *Causes célèbres*, t. I, p. 165. || 4° Intimer un concile, assigner le lieu et le temps auxquels un concile doit se tenir.

— HIST. XV° s. Que l'on intime et fasse sçavoir au pape..., MATH. DE COUCY, *Hist. de Charles VII*, p. 714, dans LACURNE. || XVI° s. Lesquels articles et [illegible] estoit l'advis du dit [illegible] roy que l'on intimast alors le concile et non plus tost, M. DU BELLAY, 186. Je juray que d'ore en avant je ne [illegible] La soif, ma partie, [illegible] mes beuveurs mes semblables, J. LE HOUX, XIV.

— ÉTYM. Provenç. et esp. *intimar*; ital. *intimare*, du lat. *intimare*, [illegible], et, par suite, faire connaître, [illegible], et, [illegible], de *intimus*, intime.

† INTIMIDABLE (in-ti-mi-da-bl'), *adj.* Qui peut être intimidé, qui est susceptible de se laisser intimider.

† INTIMIDANT, ANTE (in-ti-mi-dan, dan-t'), *adj.* Qui intimide. Prescriptions vexatoires et intimidantes.

† INTIMIDATEUR (in-ti-mi-da-teur), *s. m.* Celui qui intimide. Nous attendions ces ovations des prétendus intimidateurs de la presse, pour relever toutes les [illegible] qu'on s'est efforcé de rendre injurieuses pour nous, CARREL, *Œuvres*, t. IV, p. 417. || *Adj.* Intimidateur, intimidatrice. Qui intimide. Mesures intimidatrices. Le journal des Débats peut savoir, par sa propre histoire, jusqu'où peut aller le ressentiment contre tout système intimidateur qui ôte aux opinions la liberté de se produire, CARREL, *Œuvres*, t. IV, p. 360.

† INTIMIDATION (in-ti-mi-da-sion; en vers, de six syllabes), *s. f.* Action d'intimider; effet de cette action. || Système d'intimidation, politique qui emploie des moyens de rigueur.

— HIST. XVI° s. Hors toute intimidation, RABEL. *Epistre dedic.*

— ÉTYM. *Intimider.*

INTIMIDÉ, ÉE (in-ti-mi-dé, dée), *part. passé* d'intimider. Et mon cœur attendri sans être intimidé, CORN. *Poly.* I, 1. Mes soldats presque nus, dans l'ombre intimidés, RAC. *Mithr.* II, 3. Je fus assez contente de la façon dont je m'étais tirée de cette première occasion, sans paraître embarrassée ni intimidée, STAAL, *Mém.* t. II, p. 124. Elle approche à pas lents, l'air sombre, intimidé, VOLT. *Sémiram.* I, 1.

INTIMIDER (in-ti-mi-dé), *v. a.* || 1° Donner de la timidité, de la crainte à quelqu'un. Ce mot déjà vous intimide! CORN. *Héracl.* II, 3. L'Écriture a pourvu de passages pour consoler toutes les conditions, et pour intimider toutes les conditions, PASC. *Pens.* XXV, 88, éd. HAVET. Tout ce qui parle au souverain, tout ce qui l'approche, les gagne ou les intimide [certains juges], BOSS. *le Tellier.* Les Romains vantent leur Clélie et ses compagnes, dont la hardiesse à traverser le fleuve étonna et intimida le camp de Porsenna, ID. *Polit.* IX, IV, 6. Il [Xychus] commença d'abord par nier tout, mais faiblement, et de manière qu'on vit bien que, pour peu qu'on l'intimidât, il découvrirait tout ce qu'on voulait savoir, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. VIII, p. 578, dans POUGENS. Tu me parles toujours comme un juge implacable Qui sur son tribunal intimide un coupable, VOLT. *Fanat.* I, 4. Le président le Maître prit la place de Brisson, sans être intimidé par la catastrophe de son prédécesseur, ID. *Hist. parl.* ch. XXXII. Lord Nelvil avait une dignité dans les manières qui intimidait Corinne, STAËL, *Corinne*, III, 3. || 2° S'intimider, *v. réfl.* Prendre peur. Par les peines d'un autre aucun ne s'intimide, CORN. *Cinna*, IV, 4. À l'aspect du péril si ma foi s'intimide, ...Conserve l'héritier de tes saintes promesses, Et ne punis que moi de toutes mes faiblesses, RAC. *Ath.* I, 2. À la fin de la journée, Sextus s'asseyait sur la sellette.... il s'interrogeait et se répondait.... le vice s'intimidera, quand il saura que, tous les soirs, il sera mis à la question, DIDER. *Claude et Nér.* II, 49.

— HIST. XVI° s. Cæsar alloit ruinant la chose publique, et intimidant le senat, AMYOT, *Cat. d'Utiq.* 35.

— ÉTYM. Lat. *in*, dans, et *timidus*, timide.

INTIMITÉ (in-ti-mi-té), *s. f.* || 1° Qualité de ce qui est intime. L'intimité d'une combinaison chimique. Il suffit de mettre cette prétendue chaux dans un vaisseau bien clos, et de la chauffer à un feu violent pour qu'en se volatilisant le mercure abandonne l'air avec lequel il n'était uni que par la force d'une longue contrainte, et sans intimité, BUFF. *Min.* t. V, p. 310. || 2° Fig. Le fond caché de l'intérieur de l'homme. Dans l'intimité de la conscience. || 3° Liaison intime. N'étant que trois dans notre retraite, le loisir et la solitude devaient naturellement resserrer notre intimité, J. J. ROUSS. *Conf.* IX. Deux êtres qui s'aiment assez pour sentir qu'ils n'existeraient pas l'un sans l'autre, ne peuvent-ils pas arriver à cette noble et touchante intimité qui met tout en commun, même la mort? STAËL, *Corinne*, XV, 3.

— ÉTYM. *Intime.*

† INTINCTION (in-tin-ksion), *s. f.* Terme de liturgie. Mélange que l'on fait, avant la communion, d'une fraction de l'hostie avec le vin consacré.

— ÉTYM. Lat. *intinctionem*, action de mouiller, de *in*, en, et *tingere*, mouiller, teindre (voy. TEINDRE).

† INTIRABLE (in-ti-ra-bl'), *adj.* Qui ne peut pas être tiré.

— HIST. XVI° s. Intirable, COTGRAVE.

— ÉTYM. *In....* 1, et *tirer*.

† INTITULATION (in-ti-tu-la-sion), *s. f.* Action de donner un titre à un ouvrage ; résultat de cette action. C'est sous Achaz même qu'Isaïe a prophétisé, comme le porte l'intitulation de sa prophétie, BOSS. 3ᵉ *instr. pastorale sur les prom. de J. C.* 24.

— HIST. XVIᵉ s. Le roi lui-mesme en voulut faire l'intitulation [d'un imprimé] qui estoit telle.... CARLOIX, VI, 31.

— ÉTYM. *Intituler.*

INTITULÉ, ÉE (in-ti-tu-lé, lée), *part. passé* d'intituler. ‖ 1° Qui a reçu un titre. Un livre intitulé : l'Esprit des lois. ‖ 2° S. m. Terme de pratique. L'intitulé d'un acte, d'un jugement, la formule usitée qui se met en tête d'un acte, d'un jugement. L'intitulé sera tel que l'on doit le faire, Et l'on le réduira dans le style ordinaire, REGNARD, *Légat.* IV, 6. ‖ Intitulé d'inventaire, partie de l'inventaire portant les noms, professions et demeures des requérants, des comparants, des défaillants et des absents. ‖ 3° Terme de librairie. Titre. L'intitulé d'un livre.

INTITULER (in-ti-tu-lé), *v. a.* ‖ 1° Donner un titre. Il a donné au public un ouvrage qu'il a intitulé ainsi.... ‖ 2° Terme de jurisprudence. Mettre la formule en tête d'une loi, d'une ordonnance, d'un jugement, etc. Les expéditions des jugements doivent être intitulées comme les lois. ‖ 3° S'intituler, *v. réfl.* Se donner un titre ; ce qui se dit avec une idée soit d'ironie soit de dénigrement. Il s'intitule prince de.... Pour les Arcadiens, qui se croyaient plus anciens que la lune, il me semble qu'ils ressemblaient à ces rois d'Orient qui s'intitulaient cousins du soleil, VOLT. *Lett. Dionis*, 18 janv. 1776. Quand l'ermite du mont Jura s'intitulait le pauvre vieillard, il n'avait pas tort, ID. *Lett. Schomberg*, 5 janv. 1770.

— HIST. XIVᵉ s. Lesquelz deduis [amusements] sont cy apres entitulés par ordre si comme ilz sont escrips et figures, *Modus*, fᵒ CXVIII, *verso*. Chapitre entitulé des empeechemens de la curation en des plaies, H. DE MONDEVILLE, fᵒ 93. ‖ XVᵉ s. Le duc d'Yorck.... se entitula roy, COMM. I, 7. La fille du roy d'Angleterre que jà avoient fait intituler madame la Dauphine, ID. VI, 2. ‖ XVIᵉ s. Avec le duc de Savoye, qui toujours s'intituloit ainsi, encores qu'il n'y eust ung seul poulce de terre, CARLOIX, VII, 27. Un livre qui s'intitule *Theologia naturalis.... Raimonds de Sebonde*, MONT. II, 136.

— ÉTYM. Provenç. *entitolar, intitular* ; esp. *intitular* ; ital. *intitolare* ; du lat. *intitulare*, de *in*, en, et *titulus*, titre.

† INTOLÉRABILITÉ (in-to-lé-ra-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est intolérable.

— HIST. XVIᵉ s. Intolerabilité, MONET, *Dict.*

— ÉTYM. Lat. *intolerabilitatem* (QUICHERAT, *Addenda*), de *intolerabilis*, intolérable.

INTOLÉRABLE (in-to-lé-ra-bl'), *adj.* ‖ 1° Qu'on ne peut supporter patiemment. Ces conditions d'une paix qui tenait tant de la servitude parurent intolérables, et la fierté du vainqueur inspira un courage de désespoir aux vaincus, VOLT. *Siècle de Louis XIV*, 10. ‖ 2° Qu'on ne peut tolérer. Cela est intolérable. ‖ Il se dit aussi des personnes. Si vous voulez qu'on tolère ici votre doctrine, commencez par n'être ni intolérants ni intolérables, VOLT. *Polit. et législation. Tolérance, s'il est utile d'entretenir*, etc.

— HIST. XIIIᵉ s. Chaut et froit sans mesure, puors [puanteur] intolerables [dans l'enfer], J. DE MEUNG, *Test.* 1938. ‖ XIVᵉ s. L'empire et la seigneurie des consuls trop grande et intollerable, BERCHEURE, fᵒ 83, *verso*. Se complaignant de la cruauté de son pere intollerable envers lui, ID. fᵒ 25, *recto*. Douleur intollerable, H. DE MONDEVILLE, fᵒ 88. ‖ XVIᵉ s. Ceste presumptueuse, haultaine et fiere opiniastreté, quand elle est jointe à l'ambition, devient encore plus intolerable, AMYOT, *Alcib. et Cor. compar.* 6.

— ÉTYM. Lat. *intolerabilis*, de *in....* 1, et *tolerabilis*, tolérable.

† INTOLÉRABLEMENT (in-to-lé-ra-ble-man), *adv.* D'une manière intolérable.

— HIST. XVIᵉ s. Intolerablement, COTGRAVE.

† INTOLÉRAMMENT (in-to-lé-ra-man), *adv.* D'une manière intolérante.

— HIST. XVIᵉ s. Intoleramment, MONET, *Dict.*

— ÉTYM. *Intolérant*, et le suffixe *ment.*

INTOLÉRANCE (in-to-lé-ran-s'), *s. f.* ‖ 1° Refus de supporter, répugnance à supporter les hommes ou les choses. Des divisions nationales résulta le polythéisme, et de là l'intolérance théologique et civile, J. J. ROUSS. *Contrat social*, IV, 8. Il y a dans les choses de goût, ainsi que dans les choses religieuses, une espèce d'intolérance que je blâme, DIDER. *Éloge de Richardson.* ‖ Terme de médecine. Impossibilité de supporter un remède ; condition indiquant qu'il faut s'en abstenir. L'intolérance pour le tartre stibié. ‖ 2° Absolument. Disposition à violenter, à persécuter ceux avec qui on diffère d'opinion religieuse. Si je faisais une religion, je mettrais l'intolérance au rang des sept péchés mortels, VOLT. *Lett. Schomberg*, 1 août 1769. Il y aura toujours des barbares et des fourbes qui fomenteront l'intolérance, mais ils ne l'avoueront pas, et c'est avoir gagné beaucoup.... ID. *Dict. phil. Tolér.* 3. Sous nos cinq derniers rois, la seule intolérance a fait, en un siècle entier, les malheurs de la France, M. J. CHÉN. *Fénelon*, III, 1.

— HIST. XVIᵉ s. Intolerance, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. Ital. *intoleranza* ; du lat. *intolerantia*, de *intolerans*, intolérant.

INTOLÉRANT, ANTE (in-to-lé-ran, ran-t'), *adj.* Qui manque de tolérance, qui ne peut ou ne veut supporter ; il se dit surtout en matière de religion, et des personnes comme des choses. Doctrine intolérante. L'instituteur divin du christianisme, vivant dans l'humilité et dans la paix, prêcha le pardon des outrages ; et sa sainte et douce religion est devenue, par nos fureurs, la plus intolérante de toutes et la plus barbare, VOLT. *Mœurs*, 7. Il n'y a pas aujourd'hui un ex-jésuite ou un ex-janséniste qui ose dire : Je suis intolérant, ID. *Dict. phil. Tolérance*, 3. ‖ Substantivement. Les philosophes doivent vous chérir, et les intolérants mêmes doivent vous estimer, VOLT. *Lett. Thiroux*, mars 1763. Je défie tous les intolérants du monde de répondre à cela, J. J. ROUSS. *Ém.* IV.

— ÉTYM. Lat. *intolerantem*, de *in....* 1, et *tolerare*, tolérer.

INTOLÉRANTISME (in-to-lé-ran-ti-sm'), *s. m.* Néologisme du XVIIIᵉ siècle. Sentiment de ceux qui ne veulent souffrir aucune autre religion que la leur. Le sang que le monstre de l'intolérantisme avait fait couler pendant deux siècles, VOLT. *Lett. Hénault*, 26 fév. 1768.

— SYN. INTOLÉRANTISME, INTOLÉRANCE. L'intolérantisme érige en système les actes qui composent l'intolérance.

— ÉTYM. *Intolérant.*

† INTOLÉRÉ, ÉE (in-to-lé-ré, rée), *adj.* Qui n'est point toléré ou permis.

— ÉTYM. *In....* 1, et *toléré.*

INTONATION (in-to-na-sion ; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* ‖ 1° Terme de musique. Manière d'observer les tons, et, en particulier, action par laquelle on commence à entonner quelque air de chant. J'entendis un mousse chanter le commencement du septième chant de la Jérusalem ; l'air était une espèce de récitatif très-élevé dans l'intonation, et descendant aux notes les plus graves à la chute du vers, CHATEAUB. *Itin.* 1ʳᵉ *part. Voyage de la Grèce.* ‖ 2° En parlant du plain-chant, l'action de mettre un chant sur le ton dans lequel il doit être. L'intonation de ce psaume est de tel ton. ‖ 3° Par extension, divers tons que l'on prend en parlant ou en lisant. S'il n'est pas possible de trouver, dans la proportion harmonique, des subdivisions capables d'exprimer les intonations d'une langue telle que la chinoise, qui nous paraît très-chantante, où trouverait-on des subdivisions pour une langue presque monotone comme la nôtre ? DUCLOS, *Mém. act. théâtr.* Œuv. t. IX, p. 361, dans POUGENS. ‖ 4° Terme militaire. Mode différent dans le ton, suivant lequel le commandement se fait dans chaque arme. L'intonation dans l'infanterie, dans l'artillerie.

— HIST. XVIᵉ s. Tous les autres moutons, crians et bellans en pareille intonation, commencearent soy jeter et sauter en mer aprez à la file, RABEL. *Pant.* IV, 7. Au son du tabourin changeant son intonation, ID. *ib.* IV, 15.

— ÉTYM. Lat. *intonare*, de *in*, en, et *tonare*, tonner.

† INTORSION (in-tor-sion), *s. f.* Terme d'histoire naturelle. Action de s'entortiller autour d'un corps, de dehors en dedans.

— ÉTYM. Lat. *in*, en, dedans, et *torsion.*

† INTOUCHABLE (in-tou-cha-bl'), *adj.* Qui ne peut pas être touché.

— HIST. XVIᵉ s. Intouchable, COTGRAVE.

— ÉTYM. *In....* 1, et *toucher.*

† INTOXICATION (in-to-ksi-ka-sion), *s. f.* Terme de médecine. Introduction d'une substance toxique dans l'économie vivante. L'intoxication paludéenne. ‖ Intoxication saturnine, nom donné aux effets toxiques produits par l'action prolongée des préparations de plomb.

— HIST. XVᵉ s. La deuxieme maniere par poisons, venins et intoxications, MONSTREL. I, 39.

— ÉTYM. *Intoxiquer.* Au XIIᵉ siècle, on a dit *intoschement* (*intoxicamentum*) : Plein de venin et plein d'intoschement, *Ronc.* p. 108.

† INTOXIQUER (in-to-ksi-ké), *v. a.* Imprégner l'économie de substances toxiques.

— HIST. XVIᵉ s. La beauté des femmes, intoxiquée de aslante libidinité corruptive de toute vertu..., FABRI, *Art de rhétor.* liv. I, fᵒ 16, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *in*, en, dans, et *toxicum*, poison (voy. TOXIQUE) ; provenç. *entoyssegar*, *entuyssegar*, *entuissegar*.

† INTRACÉ, ÉE (in-tra-sé, sée), *adj.* Qui n'est point tracé ou frayé. Chemin intracé.

— ÉTYM. *In....* 1, et *tracé.*

† INTRACRÂNIEN, ENNE (in-tra-krâ-niin, niè-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient à l'intérieur du crâne.

— ÉTYM. Lat. *intra*, en, dedans, et *crâne.*

† INTRADE (in-tra-d'), *s. f.* Terme de métallurgie. Saillie de la tuyère dans le creuset d'un feu catalan.

— ÉTYM. Provenç. *intrada*, entrée. *Intrade* s'est dit dans le XVIᵉ siècle pour commencement, entrée, revenu annuel : Dix mille francs d'intrade, RABEL. *Nouveau prologue.* C'est l'italien *intrada.*

† INTRADERMIQUE (in-tra-dèr-mi-k'), *adj.* Terme d'anatomie et de pathologie. Qui est dans l'épaisseur de la peau. Taches intradermiques.

— ÉTYM. Lat. *intra*, au dedans, et *derme.*

† INTRADILATÉ, ÉE (in-tra-di-la-té, tée), *adj.* Terme de botanique. Squames intradilatées, squames de l'involucre qui, rangées par deux, sont plus larges dans le rang interne que dans le rang externe.

— ÉTYM. Lat. *intra*, en dedans, et *dilaté.*

INTRADOS (in-tra-dô), *s. m.* Terme d'architecture. Ensemble des douelles intérieures ; il est opposé à extrados.

— ÉTYM. Lat. *intra*, en dedans, et *dos.*

INTRADUISIBLE (in-tra-dui-zi-bl'), *adj.* Qu'on ne peut traduire. Gratien passe pour intraduisible, *Mém. de Trév.* dans DESFONTAINES.

— ÉTYM. *In....* 1, et *traduire.*

† INTRADUIT, UITE (in-tra-dui, dui-t'), *adj.* Qui n'a point été traduit. Passage intraduit.

— ÉTYM. *In....* 1, et *traduit.*

† INTRAFOLIACÉ, ÉE (in-tra-fo-li-a-sé, sée), *adj.* Terme de botanique. Qui naît entre les feuilles. Pédoncules intrafoliacés.

— ÉTYM. Lat. *intra*, en dedans, et *folium*, feuille.

† INTRAIRE (in-trê-r'), *adj.* Terme de botanique. Embryon intraire, embryon renfermé dans l'albumen.

— ÉTYM. Lat. *intra*, en dedans.

INTRAITABLE (in-trè-ta-bl'), *adj.* ‖ 1° Avec qui on ne peut traiter, qui est d'un commerce difficile. Le roi de plus en plus se rendant intraitable, CORN. *Perthar.* IV, 6. Il n'est point de tyran plus dur, plus haïssable Que la sévérité de ton cœur intraitable, VOLT. *Brutus*, II, 5. Cette secte intraitable [le stoïcisme] et qui fait vanité D'endurcir les esprits contre l'humanité, ID. *Mort de César*, I, 1. Ceux qui croient n'avoir plus besoin d'autrui deviennent intraitables, VAUVEN. *Réfl. et max.* 83. Vous me l'avez peint comme un homme intraitable, PICARD, *Duhautcours*, I, 9. ‖ Intraitable à. La passion qu'il [Louis XI] avait de vivre le rendait intraitable à quiconque l'osait avertir de sa mort, FLÉCH. *Panég. S. Franç. de Paule.* ‖ 2° En un sens favorable. Qui ne se plie pas aux mauvaises transactions. De l'intraitable vérité L'incommode sévérité, DELILLE, *Convers.* III. ‖ 3° A qui on ne peut faire entendre raison sur quelque chose. Mais souvent sur ses vers un auteur intraitable A les protéger tous se croit intéressé, BOIL. *Art p.* I. C'est toi seul que je plains, intraitable rimeur, GILB. *Apol.*

— HIST. XVIᵉ s. On l'appelle ulcere maligne, rebelle, intractable, PARÉ, V, 27.

— ÉTYM. Lat. *intractabilis*, qu'on ne peut manier, de *in....* 1, et *tractare*, manier (voy. TRAITER).

† INTRAMARGINAL, ALE (in-tra-mar-ji-nal, na-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui est placé en dedans des bords. Feuilles, fleurs intramarginales.

— ÉTYM. Lat. *intra*, en dedans, et *marginal.*

† INTRAMÉDULLAIRE (in-tra-mé-dul-lê-r'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui est au dedans de la moelle nerveuse. Le trajet intramédullaire des racines d'un nerf.

— ÉTYM. Lat. *intra*, en dedans, et *médullaire.*

† INTRAMERCURIEL, ELLE (in-tra-mèr-ku-ri-èl, è-l'), *adj.* Terme d'astronomie. Placé entre Mer-

cure et le soleil. Du 15 janvier au 12 avril, on a exploré la surface du soleil avec l'équatorial pour chercher la planète intramercurielle que M. le docteur Lescarbault croyait avoir découverte, GRANDEAU et LAUGEL, *Revue des sciences et de l'industrie*, 1863, p. 33.

— ÉTYM. Lat. *intra*, en dedans, et *Mercure*, planète.

† INTRA-MUROS (in-tra-mu-rôs'), *loc. adv.* Dans l'intérieur de la ville. Habitation intra-muros.

— ÉTYM. Lat. *intra*, en dedans, et *muros*, les murs.

INTRANSITIF, IVE (in-tran-si-tif, ti-v'), *adj.* Terme de grammaire. Verbes intransitifs, verbes exprimant des actions qui ne passent point hors du sujet : *lire*, *nager*, *marcher*, sont les verbes intransitifs ... [illegible] le même sens, signification intransitive.

— ÉTYM. Lat. *intransitivus*, de *in*.... 1, et *transitivus*, transitif.

† INTRANSMUABLE (in-tran-smu-a-bl'), *adj.* Terme didactique. Qui n'est pas susceptible de transmutation.

— HIST. XIVe s. Choses pardurables sont intransmuables selon leur essence, ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *transmuer*.

† INTRANSPARENCE (in-tran-spa-ran-s'), *s. f.* Défaut de transparence.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *transparence*.

† INTRANSPARENT, ENTE (in-tran-spa-ran, ran-t'), *adj.* Qui manque de transparence.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *transparent*.

† INTRANSPORTABLE (in-tran-spor-ta-bl'), *adj.* Qui ne peut être transporté.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *transportable*.

INTRANT (in-tran), *s. m.* Nom d'un officier qu'on choisissait autrefois dans chaque nation de l'université de Paris pour l'élection du recteur. Il y avait quatre intrants, parce qu'il y avait quatre nations dans l'université.

— ÉTYM. Lat. *intrantem*, entrant, de *intrare*, entrer.

† INTRAPÉTIOLAIRE (in-tra-pé-si-o-lê-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui est placé entre les pétioles.

— ÉTYM. Lat. *intra*, en dedans, et *pétiole*.

† INTRAPULMONAIRE (in-tra-pul-mo-nê-r'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui est au dedans du poumon. La pression atmosphérique et la pression intrapulmonaire.

— ÉTYM. Lat. *intra*, en dedans, et *pulmonaire*.

† INTRARACHIDIEN, IENNE (in-tra-ra-chi-diin, diè-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui est dans l'intérieur du rachis.

— ÉTYM. Lat. *intra*, au dedans, et *rachis*.

† INTRATROPICAL, ALE (in-tra-tro-pi-kal, ka-l'), *adj.* Synonyme d'intertropical.

— ÉTYM. Lat. *intra*, en dedans, et *tropique*.

† INTRATUBAIRE (in-tra-tu-bê-r'), *adj.* Qui se fait dans l'intérieur d'un tube. Travaux intratubaires pour établir les fondations d'un pont.

— ÉTYM. Lat. *intra*, au dedans, et *tube*.

† INTRA-UTÉRIN, INE (in-tra-u-té-rin, ri-n'), *adj.* Terme d'anatomie et de physiologie. Qui existe ou se passe dans la cavité utérine.

— ÉTYM. Lat. *intra*, en dedans, et *utérin*.

† INTRAVASCULAIRE (in-tra-va-sku-lê-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui est au dedans des vaisseaux. Le parenchyme intravasculaire.

— ÉTYM. Lat. *intra*, en dedans, et *vasculaire*.

† INTRAVERSABLE (in-tra-vèr-sa-bl'), *adj.* Qu'on ne peut traverser. Ce qu'ils [les Anglais] avaient le plus à craindre, c'était que la France ne refît ces terribles nids de corsaires qui, sous Jean Bart, [illegible] ... avaient rendu la [illegible], la mer intraversable, [illegible]

— ÉTYM. *In*.... 1, et *traverser*.

† INTRAVERSÉ, ÉE (in-tra-vèr-sé, sée), *adj.* Qu'on n'a pas traversé. Des [illegible] intraversés.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *traversé*.

† INTRAVERTÉBRÉ, ÉE (in-tra-vèr-té-bré, brée), *adj.* Terme d'anatomie. Animaux intravertébrés, ceux qui ont leur appareil osseux dans l'intérieur du corps, par opposition aux ... [illegible] qui l'ont à leur extérieur, ... [illegible] dans le ... [illegible] les animaux vertébrés et les animaux ... [illegible] à un même type.

— ÉTYM. Lat. *intra*, en dedans, et *vertébré*.

IN-TRENTE-DEUX (in-tran-te-deû), *adj.* Terme d'imprimerie et de librairie. Format in-trente-deux, format où la feuille est pliée en 32 feuillets et a 64 pages. Livres in-trente-deux. || Substantivement. Un in-trente-deux. L'in-trente-deux édition des chansons de Béranger] trompait l'œil du myope, Mais vos défauts sont être tous sentis [dans l'édition in-octavo], BÉRANGER, *In-octavo*. || On écrit aussi : in-32. || Au plur. Des in-trente-deux.

— ÉTYM. *In*, en, *trente*, et *deux*.

INTRÉPIDE (in-tré-pi-d'), *adj.* || 1° Qui ne craint point, en parlant des personnes et de ce qui leur est propre. Mais avez-vous pris attache des grammairiens pour passer intrépide en notre langue ?... Il est vrai que le bonhomme Malherbe s'est servi avant vous de celui-cy..., quoi qu'il en soit, intrépide me plait fort, et, si j'ai du crédit, je l'emploierai volontiers pour faciliter sa réception, BALZ. *Lett.* XV, liv. XVI. On dit que le cardinal Mazarin ne craint rien, et qu'il meurt intrépide, comme disent les Italiens, GUI PATIN, *Lett.* t. III, p. 328. Elle, toujours intrépide autant que les vagues étaient émues, rassurait tout le monde par sa fermeté, BOSS. *Reine d'Anglet.* Le Tellier s'opposait à ses impatiences [de Mazarin] jusqu'à se rendre suspect, et, sans craindre ni ses envieux ni les défiances d'un ministre également soupçonneux et ennuyé de son état, il allait d'un pas intrépide où la raison d'État le déterminait, ID. *le Tellier*. Pendant que la magnanime et intrépide régente était obligée à montrer le roi enfant aux provinces pour dissiper les troubles qu'on y excitait de toutes parts, ID. *ib.* S'il y eut jamais une conjoncture où il fallut montrer de la prévoyance et un courage intrépide.... ID. *ib.* Nous savons que jamais âme ne fut plus fière ni plus intrépide : on le vit à la bataille de Cerné charger trois fois les ennemis, FLÉCH. *Duc de Mont.* Une mère m'attend, une mère intrépide Qui défendra son sang contre un père homicide, RAC. *Iph.* IV, 8. L'intrépide Hippolyte Voit voler en éclats tout son char fracassé, ID. *Phèdre*, V, 6. Couronnons, proclamons Joas en diligence ; De là, du nouveau prince intrépides soldats, Marchons.... ID. *Ath.* IV, 3. Ajoutez vos fureurs à mon zèle intrépide, VOLT. *Fanat.* III, 7. Avec un cœur barbare on peut être intrépide, DUCIS, *Othello*, I, 5. || Intrépide à. Avec une gradation lente et ménagée, on rend l'homme et l'enfant intrépides à tout, J. J. ROUSS. *Émile*, I. || Substantivement. Il [Pierre l'apôtre] présume, il s'engage, il renie ; une servante fait trembler cet intrépide, qui se vantait de ne rien craindre, BOSS. *Méd. sur l'Év. la Cène*, 76e *jour*. || 2° Qui ne se laisse pas rebuter. Un solliciteur intrépide.

— HIST. XVIe s. Il estoit docte, en beaux termes fecond, Noble d'engin, à escrire intrepide, J. BOUCHET, dans FAVRE, *Études sur la basoche*, p. 198.

— ÉTYM. Ital. *intrepido* ; du lat. *intrepidus*, de *in*.... 1, et *trepidus*, tremblant, timide (voy. TRÉPIDATION). Ce mot, usité dès le XVIe siècle et oublié, reparut au commencement du XVIIe comme un mot nouveau. Balzac et Gui Patin osent à peine s'en servir.

INTRÉPIDEMENT (in-tré-pi-de-man), *adv.* D'une manière intrépide.

— ÉTYM. *Intrépide*, et le suffixe *ment*.

INTRÉPIDITÉ (in-tré-pi-di-té), *s. f.* Qualité de l'intrépide. En achevant ces mots, la déesse guerrière.... Rend aux trois champions leur intrépidité, BOIL. *Lutr.* III. Quoiqu'il ne se fût pas destiné à la guerre et qu'il ne soit guère naturel qu'un soldat ait été élevé à l'observatoire, il marqua toute l'intrépidité que demande le métier des armes, FONTEN. *Chazelles*. Le jeune prince [le fils de Louis XIV] ne trouve rien qui l'arrête ; il soutient, par son intrépidité, le courage des troupes accoutumées à vaincre ; il leur rend tout possible par son humanité et par ses largesses, MASS. *Or. fun. Dauphin.* Je renais et je sens affermir dans mon sein Cette intrépidité dont je doutais encore, VOLT. *Orph.* V, 4. Par un mélange singulier de sentiments qui semblaient se combattre, on la vit regretter la vie et regarder la mort avec intrépidité, ID. *Éloge marq. du Châtel.* Alors cet homme [Patkul] qui avait bravé la mort dans tant de batailles, se trouvant seul avec un prêtre et son courage n'étant plus soutenu par la gloire ni par la colère, sources de l'intrépidité des hommes, répandit amèrement des larmes dans le sein du chapelain, ID. *Charles XII*, 3. || Il se dit aussi, en quelques cas particuliers, de toute autre fermeté que celle qui fait braver le danger. La constante hauteur de sa présomption, Cette intrépidité de bonne opinion, Cet insolent état de confiance extrême Qui le rend en tout temps si content de lui-même, MOL. *Femmes sav.* I, 3.

— ÉTYM. *Intrépide*.

† INTRIGAILLER (in-tri-gâ-llé, *ll* mouillées), *v. n.* Terme familier. S'occuper d'intrigues mesquines.

— ÉTYM. *Intriguer*, avec la finale péjorative *ailler*.

† INTRIGAILLEUR (in-tri-gâ-lleur, *ll* mouillées), *s. m.* Celui qui intrigaille.

INTRIGANT, ANTE (in-tri-gan, gan-t'), *adj.* || 1° Qui se mêle de beaucoup d'intrigues. De ses frères, l'un était aumônier de la reine, jésuite intrigant et grand faiseur de mariages, HAMILT. *Gram.* 9. La même année, le pape Léon X, plus intrigant peut-être que politique, et qui, se trouvant entre François Ier et Charles-Quint, ne pouvait guère être qu'intrigant, fait presque à la fois un traité avec l'un et avec l'autre, VOLT. *Ann. Emp. Charles-Quint*, 1521. Je n'ai jamais vu une seule personne intrigante sur l'amitié de laquelle on dût raisonnablement compter, GENLIS, *Adèle et Théod.* t. III, p. 60, dans POUGENS. || Il se dit aussi des choses. Dévotion intrigante et dominante ; en cessant d'intriguer dans le monde et d'y vouloir dominer, on veut intriguer et dominer dans le parti de la dévotion, BOURDAL. *Pensées*, t. I, p. 429. || 2° *S. m.* et *f.* Un intrigant, une intrigante. Habile en tous métiers, intrigante parfaite, Qui prête, vend, revend, brocante, troque, achète, Met à perfection un hymen ébauché.... REGNARD, *le Joueur*, V, 2. L'intrigant se flattait de le voir [le ministre] bientôt perdu par une cabale, les femmes espéraient qu'on leur donnerait bientôt un ministre plus jeune, VOLT. *Babouc*. || 3° *S. m. pl.* Les intrigants, nom par lequel les jacobins désignaient les girondins.

— SYN. ÊTRE INTRIGANT, AVOIR DE L'ENTREGENT. Intrigant se prend toujours en mauvaise part. Quand on veut exprimer les mêmes actes en bonne part, on dit qu'un homme a de l'entregent, qu'il sait se ménager, qu'il se fait bien venir partout.

INTRIGUE (in-tri-gh'), *s. f.* || 1° Embarras, difficulté où l'on se trouve ; sens primitif qui ne s'emploie guère qu'avec : *hors*, *sortir de*. Je suis fort aise que vous approuviez le mariage de Grignan ; il est vrai que c'est un très-bon et un très-honnête garçon, qui a.... de l'estime et de la considération dans le monde : que faut-il davantage ? je trouve que nous sommes fort bien sortis d'intrigue, SÉV. *Lett. à Bussy*, 7 janv. 1669. ....Ne recevant aucune réponse, j'étais tout prêt à me plaindre de vous, quand j'ai appris que vous aviez failli à mourir ; sur cela j'ai bien changé de ton, et, au lieu des reproches que je vous préparais, je n'ai eu que de la tendresse et de la joie de vous savoir hors d'intrigue, BUSSY-RAB. *Lett. à Mme de Sév.* 9 mars 1676. Sans un peu d'effronterie, j'aurai peine à sortir d'intrigue, DANCOURT, *Été des coquettes*, sc. 21. || 2° Combinaisons et série de pratiques secrètes pour faire réussir une affaire. Il perçait dans tous les secrets, démêlait toutes les intrigues, BOSS. *le Tellier*. Un homme me disait autrefois que nos chagrins venaient des intrigues où nous nous engagions, encore plus que de nos fautes, MAINTENON, *Lett. à Mme de la Viefville*, 20 juin 1708. Celle [la sagesse] du siècle, qui s'empresse et qui s'inquiète, qui conduit des intrigues et qui démêle des intérêts, FLÉCH. *Dauphine*. Ne descendons jamais dans ces lâches intrigues, N'allons point à l'honneur par de honteuses brigues, BOIL. *Art p.* IV. La dispensation des honneurs sacrés ne fut plus une intrigue de cour, mais une affaire de religion, MASS. *Panég. St Louis*. Les intrigues des cours, les cris des factions... VOLT. *Olymp.* [illegible] Ce qu'un savant gagne en intrigues, il le perd en génie ; de même que, dans la mécanique, ce qu'on gagne en temps on le perd en forces, ID. *Facéties, Diatr. doct. Akakia*. Par quels ressorts secrets ? par quelle heureuse intrigue ? ID. *Brutus*, III, 2. Le public est la plus infaillible des intrigues et la meilleure des protections, ID. *Lett. Tressan*, 3 févr. 17[illegible]. || Absolument. L'intrigue, les combinaisons, les pratiques secrètes. L'intrigue est plus puissante à la cour que les liaisons du sang, MAINTENON, *Lett. à Mme de Caylus*, 6 déc. 1717. Un homme qui a vécu dans l'intrigue un certain temps ne peut plus s'en passer, LA BRUY. VIII. Ne pouvant faire usage d'une beauté passée, elle se tourna du côté de l'intrigue, à quoi son esprit était naturellement porté, Mme DE CAYLUS, *Souvenirs*, p. 166, dans POUGENS. Balue avait plus de finesse dans l'esprit que d'élévation, souple, adroit, plus faux que politique, plus porté à l'intrigue qu'à la négociation, il s'attachait moins à persuader qu'à séduire, DUCLOS, *Hist. Louis XI*, (Œuvr. t. II, p. 362, dans POUGENS. Dans le vaste champ de l'intrigue, il faut savoir tout sacrifier, jusqu'à la vanité d'un sot, BEAUMARCH. *Mar. de Fig.*

III, 11. Renonçant aux plaisirs, au repos, à l'amitié, pour se livrer entièrement à l'intrigue et aux affaires, GENLIS, *Théât. d'éduc. l'Intrigante*, I, 4. Il aimait l'intrigue comme un jeu, même quand le but ne l'intéressait pas, STAEL, *Corinne*, XII, 2. || 3° Habileté à intriguer. Vous ployez sous des plus puissants que vous, et vous opprimez de tout votre petit crédit ceux qui ont moins d'intrigue que vous dans le monde, PASC. *Pens. Jés.* 31, éd. FAUGÈRE. La Femme d'intrigue, titre d'une comédie de Dancourt, en cinq actes et en prose, 1692. Ce Langemot avait beaucoup d'esprit, quelque petite intrigue et de la valeur, ST-SIM. 199, 164. Être homme d'intrigue, J. J. ROUSS. *Confess.* IX. || 4° Différents incidents qui forment le nœud d'une pièce dramatique. L'intrigue de cette comédie est bien conduite. Le fil de l'intrigue. Le nœud de l'intrigue. Et qui, débrouillant mal une pénible intrigue, D'un divertissement me fait une fatigue, BOIL. *Art p.* III. Avez-vous les Trois sultanes? on dit que cela est charmant, point d'intrigue, mais beaucoup d'esprit et de gaieté, VOLT. *Lett. d'Argental*, 15 juin 1761. || Comédie d'intrigue, celle où l'auteur s'occupe surtout d'intéresser et d'amuser par la multiplicité et la variété des incidents qui se croisent. Les Fourberies de Scapin, le Barbier de Séville sont des comédies d'intrigue. Corneille lui-même avait donné le Menteur, pièce de caractère et d'intrigue prise du théâtre espagnol comme le Cid; et Molière n'avait encore fait paraître que deux de ses chefs-d'œuvre, lorsque le public avait la Mère coquette de Quinault, pièce à la fois de caractère et d'intrigue, et même modèle d'intrigue, VOLT. *Louis XIV*, 32. || Dans un roman, combinaison de circonstances et d'incidents qui éveillent et soutiennent la curiosité du lecteur. || 5° Commerce secret de galanterie. Cette femme a eu plusieurs intrigues. Vous pensiez bien trouver quelque jeune coquette, Friande de l'intrigue et tendre à la fleurette, MOL. *Éc. des mar.* II, 9. Une femme d'esprit est un diable en intrigue; Et, dès que son caprice a prononcé tout bas L'arrêt de notre honneur, il faut passer le pas, ID. *Éc. des femmes*, III, 3. Comme elle savait toutes les intrigues de la cour, elle les contait naturellement à Mlle Jennings, et les siennes tout aussi naïvement que les autres, HAMILTON, *Gramm.* 10. Elle [Catherine de Médicis] fut accusée d'avoir eu des intrigues avec le vidame de Chartres, mort à la Bastille, et avec un gentilhomme breton nommé Moscouët, VOLT. *Henr.* II, *note* 7. Une intrigue qu'il [Mazeppa] eut dans sa jeunesse avec la femme d'un gentilhomme polonais ayant été découverte, le mari le fit lier tout nu sur un cheval farouche et le laissa aller en cet état, ID. *Charles XII*, 4.

— REM. 1. On a dit, dans le XVII° siècle, *intrique* en le faisant masculin : Si tu n'es homme à te contenter de la naïveté du style et de la subtilité de l'intrique, je ne t'invite point à la lecture de cette pièce, CORN. *la Veuve, au lecteur.* .... Mais enfin ces pratiques Vous peuvent engager en de fâcheux intriques, ID. *le Ment.* I, 6 (corrigé par Th. Corneille en : Mais enfin ces pratiques Vous couvriront de honte en devenant publiques). Quel intrique jamais a valu celui-ci? TH. CORN. *le Feint astrologue*, III, 4. || 2. On disait aussi *intrigue* au masculin. Car ce beau mignon fait la figue À quiconque dit un intrigue, MÉNAGE, *Req. des dict.* à *l'Académie*.

— SYN. INTRIGUE, CABALE, BRIGUE. Une intrigue est la réunion des moyens employés par une ou plusieurs personnes pour un objet quelconque. Une brigue est la réunion combinée des démarches de plusieurs personnes en faveur d'une seule. Une cabale est l'association de plusieurs personnes, pour ou contre une chose ou une personne, GUIZOT.

— HIST. XVI° s. Ce prince vouloit que d'Aubigné fut son entremetteur dans cette intrigue [amoureuse], D'AUB. *Vie*, XXXIX.

— ÉTYM. Ital. *intrigo* (voy. INTRIGUER).

INTRIGUÉ, ÉE (in-tri-ghé, ghée), *part. passé* d'intriguer. || 1° Qui est en souci. Les dames sont bien intriguées pour leurs ornements, SÉV. 317. Ma pauvre mademoiselle Lisette, je suis furieusement intriguée, DANCOURT, *Bourg. à la mode*, III, 3. Est-ce quelqu'un de la maison, dit Mlle Hubert, encore plus intriguée que moi? MARIVAUX, *Paysan parv.* 3° part. Il faut lui pardonner cette fois-ci; il est un peu intrigué, ainsi que tous les autres bourdons de la ruche de Genève; ils ont tous les ans des tracasseries pour étrennes au sujet des élections, VOLT. *Lett. d'Alembert*, 9 janv. 1765. || Qui est dans l'embarras. Les Forbins ont une affaire de bien plus grande importance que celle-là, celle du petit Janson, qui a tué en duel le neveu de M. de la Feuillade; cette affaire est au parlement.... voilà donc un garçon comme les autres hors de France, et ils sont tous fort intrigués, SÉV. 25 déc. 1676. || 2° Où l'intrigue est bien nouée, en parlant d'une pièce de théâtre, d'un roman. Ce n'est pas assez qu'une pièce soit intriguée, elle doit l'être tragiquement, VOLT. *Comm. Corn. Rem. Héraclius*, II, 6. Paméla est un ouvrage plus simple, moins étendu, moins intrigué, mais y a-t-il moins de génie? DIDER. *Éloge de Richardson.*

INTRIGUER (in-tri-ghé), j'intriguais, nous intriguions, vous intriguiez; que j'intrigue, que nous intriguions, que vous intriguiez. || 1° *V. n.* Faire une intrigue, des intrigues. Intrigue en ton sénat, soulève les états, VOLT. *Don Pèdre*, II, 4. Pour qu'il ne prenne aucun ombrage, et vous croie plus pressé de dormir que d'intriguer chez lui, BEAUMARCH. *Barb. de Sév.* I, 4. Allez vous divertir, je vais intriguer pour vous, PICARD, *Alcade de Molor.* V, 3. || 2° *V. a.* Donner à penser, mettre en souci. Et que le plus petit de la race mortelle, À chaque pas qu'il fait, à chaque bagatelle, Doive intriguer l'Olympe et tous ses citoyens, LA FONT. *Fabl.* VIII, 6. Quel plaisir d'intriguer trois hommes à la fois! BARTHE, *Fausses infidél.* sc. 4. || Intriguer quelqu'un, exciter vivement, sans se faire connaître, la curiosité de quelqu'un. Un masque l'intrigua toute la nuit au bal de l'Opéra. || 3° Intriguer une pièce, y mettre une intrigue bien nouée. Corneille a voulu intriguer ce qu'il fallait laisser dans sa simplicité majestueuse, VOLT. *Comm. Corn. Rem. Œdipe*, IV, 4. || 4° S'intriguer, *v. réfl.* Combiner divers moyens pour faire réussir quelque chose. M. de Coëtlogon, gouverneur, s'est intrigué dans toute cette affaire, SÉV. 581. L'âge viril, plus mûr, inspire un air plus sage, Se pousse auprès des grands, s'intrigue, se ménage, BOIL. *Art p.* III. Un courtier d'usure, comme vous, ne doit s'intriguer que d'affaires de contrebande, REGNARD, *Sérénade*, 4. Il s'intriguait pour vous, sans s'intéresser à vos affaires, MARIVAUX, *Paysan parv.* 4° part. || S'intriguer partout, se fourrer partout, chercher à se donner de l'accès partout où l'on peut. || Se mettre en souci. Quand les filles ont quelque vivacité, elles s'intriguent, elles veulent parler de tout, FÉN. t. XVII, p. 88.

— REM. On a dit *intriquer* au commencement du XVII° siècle : Vous ne vous intriquerez point, MALH. *Ép. de Sénèque*, XXXVII.

— HIST. XIV° s. Si la sajete est en partie reposte entriquée que tu ne le puisses veoir, LANFRANC, f° 27, *verso.* || XVI° s. Et par ladite response luy avoient les commis et deputez d'icelle ligue signifié que, pour estre son affaire fort intriqué, tellement qu'il estoit presque impossible de le decider.... M. DU BELLAY, 207. Il s'intrigue d'un mestier que tu ne sçais pas, mais il ne mangera de sa vie de mon pain, D'AUB. *Vie*, XXXIV.

— ÉTYM. Provenç. *entricar*, *intricar*; du latin *intricare*, embarrasser, qui vient de *tricæ*, embarras, billevesées.

† INTRIGUET (in-tri-ghè), *s. m.* Voy. ENTRIGUET.

† INTRIGUEUR, EUSE (in-tri-gheur, gheû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui intrigue. Le roi se tourne gravement vers Monsieur [à propos d'un remède donné imprudemment à Mademoiselle, nièce de Louis XIV, par les carmélites] : Ah! ce sont les carmélites! je savais bien qu'elles étaient des friponnes, des intrigueuses, des ravaudeuses, des brodeuses, des bouquetières; mais je ne croyais pas qu'elles fussent des empoisonneuses, SÉV. 15 oct. 1677.

INTRINSÈQUE (in-trin-sè-k'), *adj.* || 1° Qui est intérieur à quelque chose, en dedans de quelque chose. La contexture intrinsèque des corps, MAIRAN, *Éloge de Boulduc.* || Terme d'anatomie. Muscles intrinsèques, muscles propres à certains organes, par opposition à ceux qui appartiennent en même temps à ces organes et à d'autres parties voisines. || 2° Fig. Qui est propre, essentiel à quelque chose. Qualités intrinsèques. || Valeur intrinsèque, la valeur qu'ont les objets indépendamment de toute convention. La valeur intrinsèque d'un bijou d'or est la matière même, sans aucun égard à la façon. On a entendu, en 1718, le parlement en corps dire au duc d'Orléans que la valeur intrinsèque du marc d'argent est de vingt-cinq livres; comme s'il y avait une autre valeur réelle, intrinsèque, que celle du poids et du titre, VOLT. *Louis XIV*, 30. || Terme de logique. Arguments intrinsèques, arguments tirés de la nature même du sujet. || Terme de rhétorique. Lieux communs intrinsèques, autrement dits intérieurs, sorte de chefs généraux que les anciens rhéteurs regardaient comme appartenant aux sujets eux-mêmes; c'étaient surtout la définition, l'énumération, les similitudes, les contraires, les causes et les effets, et les circonstances; ils les opposaient aux lieux communs extrinsèques ou extérieurs. || 3° Substantivement et familièrement. Celui, celle qui est dans l'intimité d'une maison. Mme la duchesse, Mlle de Lislebonne, Mme d'Espinay, les intrinsèques de l'entre-sol de Meudon, ST-SIM. 295, 31. || 4° *S. m.* Le dedans. C'était un homme d'infiniment d'esprit, et qui savait extraordinairement, d'ailleurs un répertoire d'anecdotes de cour où il avait passé sa vie dans l'intrinsèque, ST-SIM. 66, 104. D'Aubanton [était] surtout appliqué à bien connaître l'intrinsèque de chacun et à mettre tout en profit, ID. 90, 191.

— HIST. XVI° s. Que les bonnes œuvres ont quelque valeur à justifier l'homme, cela ne vient pas de leur dignité propre, laquelle ils appellent intrinseque, CALV. *Instit.* 612. Ce qui engendra une tres grande et intrinseque amitié entre eux, DESPER. *Contes*, CXXVIII.

— ÉTYM. Provenç. *intrinsec;* espagn. et ital. *intrinseco*; du bas-lat. *intrinsecus*, que les scolastiques formèrent de l'adverbe latin *intrinsecus*, intérieurement. *Intrinsecus* paraît formé de *intra*, en dedans, et *secus*, le long.

INTRINSÈQUEMENT (in-trin-sè-ke-man), *adv.* D'une manière intrinsèque. Je fus le conseil de Cossé sur ce qui regardait intrinsèquement la succession à la dignité, ST-SIM. 64, 61.

— HIST. XVI° s. Ils sçavoient plus intrinsequement que les autres la finale intention et la resolution du maistre, M. DU BELLAY, 289.

— ÉTYM. *Intrinsèque*, et le suffixe *ment;* provenç. *intrincequament;* espagn. et ital. *intrinsecamente.*

† INTRIT (in-tri), *s. m.* Terme de minéralogie. Roches mélangées dans lesquelles une espèce minérale est cimentée avec d'autres par une pâte.

— ÉTYM. Lat. *intritus*, broyé dans, de *in*, en, et *tritus*, broyé.

INTRODUCTEUR, TRICE (in-tro-du-kteur, kt-ri-s'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui introduit, qui fait entrer. Nous conclurons cette affaire.... en présence de la dame chez laquelle vous serez.... mon introducteur, BALZ. liv. VII, lett. 4. Son ami fut l'introducteur de cette première visite, HAMILT. *Gramm.* 4. || Introducteur des ambassadeurs, celui dont la fonction est de conduire les ambassadeurs et les princes étrangers à l'audience d'un roi. || [Voiture] eut diverses charges à la cour, comme de maître d'hôtel chez le roi, et d'introducteur des ambassadeurs chez M. le duc d'Orléans, PELLISSON, *Hist. Acad.* V, 10, *Voiture.* || Fig. Vous remontrant qu'en toute affaire Le *car* est un mot nécessaire, Que c'est un mot de liaison, Introducteur de la raison, MÉNAGE, *Requête des dict. à l'Acad.* || 2° Fig. Celui, celle qui le premier amène quelque chose dans un pays, dans une ville, etc. Le menuet dont il fut l'introducteur en Angleterre, HAMILT. *Gramm.* 9.

— ÉTYM. Lat. *introductorem*, de *introducere*, introduire.

INTRODUCTIF, IVE (in-tro-du-ktif, kti-v'), *adj.* Qui sert de commencement, d'entrée à quelque chose. Une réflexion introductive. || Terme de procédure. Requête introductive. Exploit introductif d'instance.

— HIST. XVI° s. La premiere partie qui est introductive et instructive des regles et canons, DE LA ROCHE, *Arismetique*, f° 4.

— ÉTYM. *Introduire.*

INTRODUCTION (in-tro-du-ksion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action d'introduire quelqu'un, de le faire entrer. L'introduction des ambassadeurs auprès du prince. || 2° Action de faire entrer dans. Introduction d'une sonde dans la vessie, dans une plaie. L'introduction de ces marchandises est prohibée. Les singes n'ont pas encore passé [en 1770] à l'île de Bourbon, et l'on a grand intérêt d'en interdire l'introduction pour se garantir des mêmes dommages qu'ils causent à l'île de France, BUFF. *Quadrup.* t. X, p. 266. || 3° Action de donner accès. L'introduction de cet homme dans votre société. L'introduction des jésuites en France ne servit pas à éteindre les feux que la religion avait allumés, VOLT. *Hist. parlem.* ch. XXVII. || Lettre d'introduction, lettre qu'on écrit pour qu'un tiers que l'on recommande soit reçu de la personne à qui l'on écrit. || 4° Fig. Action de faire recevoir, accepter. L'introduction d'une coutume, d'un usage dans un pays. L'introduction de la monnaie d'or et d'argent ne fut pas la première plaie que les Lacédémoniens firent aux lois de leur législateur, ROLLIN, *Hist.*

[illegible] dans POUGENS. || 6° Fig. Ce qui sert comme d'entrée, de commencement, de préparation à une science, à une étude. [illegible] à la géographie. Introduction à [illegible] || 7° Terme de procédure. Introduction d'une instance, [illegible] || 8° Terme de musique. Symphonie très-courte [illegible] morceau d'un mouvement lent qui précède le premier allegro d'une symphonie, d'une ouverture ou de toute autre pièce instrumentale.

— HIST. XIVe s. L'introduction de cest chapistre [illegible], H. DE MONDEVILLE, f° 87. || XVe s. À l'avancement et introduction [illegible] de ceux [illegible] exerciter, MONSTRELET, *Prologue*. || XVIe s. La [illegible] à penitence, CALV. *Inst.* IV, 65. Je ne [illegible] les causes et le temps de l'introduction [illegible] en ce royaume, O. DE SERRES, 457.

— ÉTYM. Provenç. *introductio*; espagn. *introduccion*; ital. *introduzione*; du lat. *introductionem*, [illegible]

† INTRODUCTOIRE (in-tro-du-ktoi-r'), *adj.* Qui a rapport à [illegible]

— HIST. XIVe s. Les [illegible] introductoires au propos, [illegible] f° 61, verso.

— ÉTYM. Lat. *introductorius*, de *introducere*, introduire.

INTRODUIRE (in-tro-dui-r'). J'introduis, nous [illegible]; que j'introduise, [illegible], introduit, *v. a.* || 1° Conduire quelqu'un dans un lieu. Vous qu'elle [Marie-Thérèse] [illegible] avec tant de joie... quel admirable panégyrique prononceriez-vous, par vos gémissements, à la gloire de cette princesse, s'il [illegible] de vous introduire dans cette auguste [illegible]! BOSS. *Mar.-Thér.* Hé quoi! lorsque le jour ne commence qu'à luire, Dans ce lieu [illegible] oses-tu m'introduire? RAC. *Esth.* II, 1. Le valet étonné introduisit les deux voyageurs, VOLT. *Zadig*, 20. || 2° Faire entrer dans. Introduire la main dans une ouverture. [illegible] je sais qu'à la trancher et [illegible] ce conduit Par où ce grand secours devait [illegible] *M. de Pomp.* V, 3. || 3° Donner [illegible] de quelqu'un. Il s'est [illegible] de vous. [illegible] comme ambassadeur, [illegible] cet hymen... [illegible] || Fig. [illegible] celle [la mort] que Jésus-Christ a vaincue, [illegible] péchés et nous introduit à la vraie vie, BOSS. *Mar.-Thér.* || 4° Fig. Faire paraître, faire figurer, etc. Les [illegible] tre. St. Éleazar confirme cette pensée; car il introduit Dieu, qui ouvre à l'homme le chemin de la vie et de la mort, et qui lui en donne le choix, DIDER. *Opin. des anc. phil. (juifs)*. || 5° Fig. Faire adopter. [illegible]

mons. Il n'y a qu'à ouvrir les yeux, et la lumière s'introduit par elle-même, BOSS. *Méd. sur l'Ev.* la Cène, 51e jour. || Fig. Beaucoup d'abus s'étaient introduits. Cette sorte de régime [le chocolat] pour les personnes délicates, s'introduit beaucoup, SÉV. 24 juin 1680. Molière avait voulu contribuer à leur ôter [illegible] leur pédanterie; mais les mœurs du siècle, qui ont changé en tout, y ont contribué davantage; l'esprit de raison s'est introduit dans toutes les sciences, et la politesse dans toutes les conditions, VOLT. *Vie de Molière*. || 6° Se faire recevoir dans, avoir accès. Cet homme s'introduit dans toutes les sociétés. On dit qu'il [Voiture] s'introduisit à la cour en partie par le moyen de M. d'Avaux, avec qui il avait étudié au collège de Boncour, [illegible] *Hist. Acad.* V, 10, *Voiture*. Aux [illegible] gens faisant les empressés S'introduisent dans les affaires..., Et, partout importuns, devraient être chassés, LA FONT. *Fabl.* VII, 9. Au sérail, en secret, il allait s'introduire, VOLT. *Zaïre*, IV, 4. Né avec de la souplesse dans le caractère, le goût de l'intrigue et de l'ambition, il sut s'introduire à la cour, GENLIS, *Veillées du chât.* t. I, p. 466, dans POUGENS. || Impersonnellement. Il s'introduit souvent de grands fripons dans les maisons, BEAUMARCH. *Mère coup.* II, 22.

— HIST. XIIIe s. Tu les entroduiras et porteras el mont de ton heritage, *Psautier*, f° 184. Bien nous ont entroduit [instruit] et monstré ancesseur e nostre pere por quoi nous te devons servir, *ib.* f. 63. Joseph tout ainsi converiist Vespasyen et entroduist [instruisit], Si que il croit bien fermement Jhesu le roi omnipotent, *St-Graal*, V. 2236. || XIVe s. Spasme n'est nule fois entroduit en la plaie, se forte doulour ne va devant, H. DE MONDEVILLE, f° 66. La quelle chose ha esté entroduite afin que.... BERCHEURE, f° 28, *recto*. Icellui Raoul entroduist [engagea] tant icelle femme, que elle lui accorda à lessier le supplant son mary, DU CANGE, *introducere*. Et estoient pour le temps les estudians introduis en grec à Romme et ailleurs, ORESME, *Eth. Prol.* || XVe s. Belles estoient et bien introduites [instruites], car incontinent elles se leverent à l'encontre du chevalier, et luy feirent la reverence, *Perceforest*, t. VI, f° 52. || XVIe s. Il s'en addressa à Philotas, et le pria de les introduire tous deux devant Alexandre, AMYOT, *Alex.* 84. Cette opinion a esté premierement introduicte par Pherecydes, MONT. II, 203.

— ÉTYM. Provenç. *entroduire*; catal. *introduir*; espagn. *introducir*; ital. *introdurre*; du lat. *introducere*, de *intro*, en dedans, et *ducere*, conduire (voy. DUC et DUIRE).

INTRODUIT, ITE (in-tro-dui, dui-t'), *part. passé* d'introduire. || 1° Qu'on a fait entrer dans. Et tous devant l'autel avec ordre introduits, RAC. *Athal.* I, 1. || 2° Qui a été reçu dans. Que diriez-vous d'un chathuant introduit entre deux fauvettes? VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 103. || 3° Fig. Amené, établi. Il faut du temps pour corriger un abus introduit par le temps, VOLT. *Comm. Corn. Rem. Cid*, I, 4.

INTROÏT (in-tro-it'), *s. m.* Prières dites par le prêtre à la messe quand il est monté à l'autel, et chantées par le chœur au commencement des grand'messes.

— HIST. XIVe s. Après que le prestre est revestu et dit son confiteor et mis en bon estat, il commence sa messe, et ce appelle l'en l'introite de la messe, *Ménagier*, I, 3. || XVe s. Me plait parler aucunement des armures orgueilleux, et prendre en ce mien introite, CHR. DE PISAN, *Charles V*, I, 27.

— ÉTYM. Provenç. *introit*, entrée, introït; espagn. et ital. *introito*; du lat. *introitus*, de *intro*, en dedans, et *ire*, aller (voy. IRAI).

INTROMISSION (in-tro-mi-ssion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* Terme de physique. Action de mettre dans. La grande question est de savoir comment la sève s'introduit par l'extrémité du cheveu dans le corps de la racine, car je crois avoir bien prouvé par les injections que c'est uniquement à [illegible] que se trouvent les orifices nécessaires pour l'intromission des sucs, BONNET, *Lett. div.* [illegible] || Terme de physiologie. [illegible] du membre [illegible] de la femelle. [illegible] des parties du coq et de la poule, et il [illegible] que, dans tous les petits oiseaux, qui, comme les [illegible] *Œuvr.* t. III, p. 183.

— HIST. XVIe s. De façon qu'il ne se peut faire intromission, PARÉ, XVIII, 40.

— ÉTYM. Provenç. *intromissio*; ital. *intromessione*; du lat. *intromittere*, de *intro*, en dedans, et *mittere*, mettre.

† INTRÔNER (in-trô-né), *v. a.* Néologisme. Mettre sur le trône, à la place de celui qui l'occupait. Et savez-vous, messieurs, comment disposent de la liberté des citoyens ces hommes qui s'imaginent qu'on a fait la révolution pour eux, qui croient follement qu'on a envoyé Louis XVI au Temple pour les intrôner eux-mêmes aux Tuileries? VERGNIAUD, *Discours à la Convention*, cité dans LEGOARANT.

— ÉTYM. *In*, dans, et *trône*.

INTRONISATION (in-tro-ni-za-sion; en vers, de six syllabes), *s. f.* || 1° Action par laquelle on intronise. Les cérémonies de l'intronisation des papes étaient alors de les revêtir d'une chape rouge, dès qu'ils étaient nommés, VOLT. *Ann. Emp. Henri VI*, 1191. || Moment où un souverain couronné se place sur le trône. Au sacre de Louis XV, on n'ouvrit les portes au peuple qu'après l'intronisation, DUCLOS, *Mém. Rég. Œuvr.* t. VI, p. 166, dans POUGENS. || 2° Fig. Avénement d'une doctrine, d'une religion, etc. L'intronisation de la philosophie de Descartes dans le XVIIe siècle.

— ÉTYM. *Introniser*.

INTRONISÉ, ÉE (in-tro-ni-zé, zée), *part. passé* d'introniser. À peine fut-il intronisé, qu'il [un pape] déclara dans un consistoire qu'il ferait justice des rois de France et d'Angleterre, VOLT. *Mœurs*, 71.

INTRONISER (in-tro-ni-zé), *v. a.* || 1° Placer en cérémonie un évêque sur son siége épiscopal, lorsqu'il prend possession de son église. Après l'avoir intronisé, on chanta le Te Deum. Il [Henri IV] fait introniser son antipape Guibert, et est couronné solennellement par lui, VOLT. *Ann. Emp. Henri IV*, 1084. || 2° Fig. Établir, donner la place souveraine. La scolastique finit par introniser le nominalisme. || 3° S'introniser, *v. réfl.* Devenir intronisé. Le christianisme s'intronisa dans l'Occident malgré les persécutions.

— HIST. XIIIe s. Avoir [la richesse]... es hauts trosnes Boute les siens et intronise, GAUTIER DE COINSI, dans le *Dict. de* ROQUEF. || XVIe s. Ces dames, lors, de grace auctorisées, Près Jupiter estaient intronisées, J. MAROT, V, 56.

— ÉTYM. Lat. *inthronizare* (QUICHERAT, *Addenda*), tiré du grec ἐνθρονίζειν, de ἐν, en, sur, et θρόνος, trône.

† INTROPELVIMÈTRE (in-tro-pèl-vi-mè-tr'), *s. m.* Terme d'obstétrique. Instrument proposé pour mesurer l'étendue des détroits du bassin.

— ÉTYM. Lat. *intro*, en dedans, et *pelvimètre*.

† INTRORSE (in-tror-s'), *adj.* Terme de botanique. Qui est tourné en dedans. Anthères introrses, anthères qui s'ouvrent du côté du pistil.

— ÉTYM. Lat. *introrsum*, en dedans.

† INTROSPECTIF, IVE (in-tro-spè-ktif, kti-v'), *adj.* Terme didactique. Qui examine l'intérieur. Coup d'œil introspectif. Étude introspective [étude de soi-même], NAUDET, *Boissonade*, p. 31.

— ÉTYM. Voy. INTROSPECTION.

† INTROSPECTION (in-tro-spè-ksion), *s. f.* Terme didactique. Examen de l'intérieur.

— ÉTYM. Lat. *introspectionem*, de *intro*, à l'intérieur, et *specio*, examiner (voy. SPECTACLE).

INTROUVABLE (in-trou-va-bl'), *adj.* Qu'on ne peut trouver. Un Gascon dirait que vous êtes introuvable; pour moi qui ne suis pas si hardi, je me contente de dire que vous êtes impossible à trouver, BALZ. *lett.* 26, liv. XVI. Le plaisir que la découverte des pièces introuvables a de coutume de donner, BAYLE, *Lett. à Minutoli*, 21 sept. 1692. Bonjour, maman trop adorable, On a beau vous chercher, vous êtes introuvable, DESHOULIÈRES, *Ireneau*, [illegible] Ce rare mortel est-il introuvable? je l'ignore. J. J. ROUSS. *Ém.* I. || Chambre introuvable, nom donné à la chambre des députés de 1815, qui se signala par son exagération royaliste. Certes, quatre mois auparavant, on n'aurait pas cru que les colléges électoraux de l'Empire pussent produire une telle chambre, et Louis XVIII, qui devait la dissoudre un mois plus tard, avait raison, dans la première effusion de sa joie, de la qualifier : *chambre introuvable*, DUVERGIER DE HAURANNE, *Hist. du gouv. parlem. en France*, t. III, p. 287.

— ÉTYM. *In*..., 1, et *trouver*.

† INTRURE (in-tru-r'), *v. a.* défectif, usité seulement aux temps composés. Introduire sans droit et sans titre. C'est par le secours de [illegible] preuves [preuves de vraisemblance] que l'abbé Constantin Cajetan a intrus tant de faux [illegible] dans son ordre, *Mém. de Trévoux*, 1726, t. I, 124. || S'intrure, *v. réfl.* S'introduire sans droit ni titre. Ce n'est pas ainsi qu'en a usé M. Vermeil, le véritable avocat de la cause dans laquelle vous vous êtes [illegible]

trus pour la gâter, VOLT. *Pol. et législ. Rép. à l'écrit d'un avocat.* || Particulièrement. S'introduire par force ou par ruse, ou contre le droit et sans titre, dans quelque dignité ecclésiastique. Que sera-ce de ceux qui se sont intrus dans le sanctuaire? MASS. *Conf. Vocat. à l'ét. ecclés.* 2.

— HIST. XVe s. Cil bastard et intrus de Portugal que les communautés ont couronné à roi, FROISS. II, III, 31. || XVIe s. Est du devoir des heraux d'empescher que nul sans concession du souverain ne sorte du tiers estat pour s'intrure en celui des nobles, ST-JULIEN, *Mesl. hist.* p. 643, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *intrudere*, de *in*, en, dans, et *trudere*, pousser.

INTRUS, USE (in-tru, tru-z'), *part. passé* d'intrure. || 1° Introduit, contre le droit, dans quelque dignité ecclésiastique. Un évêque intrus. Une abbesse intruse. Si vous êtes intrus dans le lieu saint, MASS. *Carême, Vocat.* Une nation superstitieuse où l'on croyait abominables les fonctions qu'avait pu faire un patriarche qu'on croyait intrus, MONTESQ. *Rom.* 22. || Prêtres intrus, nom qui a été donné, dans la Révolution française, aux prêtres assermentés ou constitutionnels, c'est-à-dire qui avaient prêté serment à la constitution civile du clergé. || Substantivement. La main invisible de Dieu vous repoussera comme un intrus et un profanateur, MASS. *Conf. Vocat. à l'ét. ecclés.* 2. Quiconque s'appelle lui-même est un intrus, ID. *ib. Exemple.* || 2° Introduit illégitimement dans quelque fonction que ce soit. Intrus dans cette charge. || Substantivement. Britannicus est en âge de régner; c'est l'héritier légitime du trône occupé par un intrus à la faveur d'une adoption, DIDER. *Claude et Nér.* I, 50. || 3° *S. m.* Celui qui s'introduit quelque part sans être invité ou sans avoir qualité pour y être admis. Nous nous aperçûmes qu'il y avait plusieurs intrus parmi nous.

INTRUSION (in-tru-zion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Action par laquelle on s'introduit dans quelque dignité ecclésiastique, et, par extension, dans quelque charge, dans quelque compagnie, etc. Il [Maxime] partit promptement, et se rendit en Italie pour prévenir ceux qui n'étaient pas encore informés de sa vie scandaleuse et de son intrusion à l'épiscopat, FLÉCH. *Hist. de Théod.* II, 70. Qu'est-ce qu'un évêque qui.... ayant franchi par une ambitieuse intrusion cette haie sacrée qui sépare le sanctuaire.... MASS. *Or. fun. Villars.* Toute démarche [pour obtenir les hautes dignités] est ici [dans l'Église] une intrusion et une usurpation sacrilége, ID. *Conf. Ambition.* Nul, sans une intrusion sacrilége, ne peut parler en son nom [de Dieu] s'il ne parle de sa part, ID. *Vocat. à l'ét. ecclés.* 1. M. d'Amiens dit au P. de la Chaise qu'il n'avait acheté une charge d'aumônier du roi que dans l'esprit de se faire évêque; que c'était là une intrusion, qu'il lui apportait sa démission pure et simple, ST-SIM. 46, 25. || 2° Terme de géologie. Roches d'intrusion, roches volcaniques qui se sont introduites entre des roches préexistantes.

— HIST. XVIe s. Intrusion, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *intrudere*, intrure.

INTUITIF, IVE (in-tu-i-tif, ti-v'), *adj.* || 1° Terme de théologie. Vision intuitive, voy. VISION. || 2° Fig. Qui se perçoit par l'esprit comme par une vue immédiate. Un et un font deux est une proposition intuitive, et non susceptible de démonstration. Un habile philosophe [Locke] appelle avec quelque raison connaissance intuitive celle qui se forme du premier et du plus simple regard de l'esprit, LE P. BUFFIER, *Princ. du raisonnement*, p. 307. Être et penser sont pour nous la même chose; cette vérité est intime et plus qu'intuitive, BUFFON, *De l'homme.* Cette prévision intuitive, cette connaissance certaine de l'avenir, qu'on leur suppose [à certains animaux], ID. *Disc. nat. anim. Œuv.* t. V, p. 393. Notre connaissance réfléchie dérive essentiellement de notre connaissance intuitive : c'est toujours sur des idées purement sensibles que notre esprit opère lorsqu'il s'élève aux notions les plus abstraites, BONNET, *Paling.* XVI, 3.

— HIST. XVIe s. Intuitif, COTGRAVE.

— ÉTYM. Voy. INTUITION; ital. *intuitivo*.

INTUITION (in-tu-i-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Terme de théologie. Voy. VISION INTUITIVE. || 2° Terme de philosophie. Connaissance soudaine, spontanée, indubitable, comme celle que la vue nous donne de la lumière et des formes sensibles, et, par conséquent, indépendante de toute démonstration. Vérité d'intuition. Dès qu'il a les idées de ces choses ou les idées attachées aux signes qui les représentent, il voit comme par intuition, si une chose convient, ou ne convient pas à une autre chose, BONNET, *Ess. analyt. âme*, ch. 16. || Dans le système de Kant, représentation particulière d'un objet, formée dans l'esprit par la sensation. Intuition est opposé à concept. || Intuition intellectuelle, terme traduit de l'allemand *Anschauung*, dans le système de Schelling, qui signifie un acte transcendant, indéfinissable, au moyen duquel l'intelligence saisit l'absolu dans son identité, c'est-à-dire tel qu'il est en lui-même, au-dessus de toute distinction et de toute différence, et réunissant dans sa nature absolument simple toutes les oppositions et tous les contraires. || Par extension, connaissance des choses ordinaires comparée à l'intuition philosophique. Il a eu l'intuition des événements qui se préparaient.

— ÉTYM. Lat. *intuitionem* (QUICHERAT, *Addenda*), de *intueri*, regarder, de *in*, en, dans, et *tueri*, voir.

INTUITIVEMENT (in-tu-i-ti-ve-man), *adv.* || 1° Terme de théologie. Par la vision intuitive. Voir Dieu intuitivement. || 2° Terme de philosophie. D'une manière intuitive. Saisir intuitivement une proposition. Newton paraît avoir saisi intuitivement plusieurs théorèmes dont la démonstration n'a été donnée qu'après lui. Parce que tout homme est intuitivement convaincu de la vérité de cette proposition : 2 est plus que 1, BOULAINVILLIERS, *Réfut. de Spinoza*, p. 219.

— ÉTYM. *Intuitive*, et le suffixe *ment*.

INTUMESCENCE (in-tu-mè-ssan-s'), *s. f.* Terme didactique. Action par laquelle une chose s'enfle. L'intumescence des mers par l'action combinée du soleil et de la lune. Et quoique son flux [de la mer] ne s'élève qu'à la hauteur de quinze pieds dans ses plus grandes intumescences sur nos côtes, VOLT. *Dict. phil. Coquilles.* || Terme de géologie. Mouvement d'intumescence de la croûte terrestre, mouvement qui préside à l'édification des masses continentales, et s'exerçant non sur une ligne, mais sur une grande surface. || Terme de botanique. Tuméfaction produite à la base du pétiole des feuilles de la sensitive. || Terme de physiologie et de médecine. Augmentation de volume d'un tissu, d'une partie quelconque du corps. L'intumescence de la rate.

— HIST. XVIe s. Intumescence, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *intumescere*, se tuméfier, de *in*, en, dans, et *tumescere* (voy. TUMEUR).

INTUSSUSCEPTION (in-tu-su-ssè-psion), *s. f.* || 1° Terme de physiologie. Acte par lequel les matières nutritives sont introduites dans l'intérieur des corps organisés, pour y être absorbées. Les êtres vivants se nourrissent par intussusception. Toutes les parties du corps se développent par cette intussusception des molécules qui leur sont analogues, BUFF. *Animaux, Reprod.* Un corps organisé est dit se développer quand toutes ses parties s'étendent en tous sens par l'intussusception de matières étrangères, BONNET, *Palingén.* VI, 4. Concluons que nous ignorons encore par quels degrés la nature s'élève du minéral au végétal, et quel est le lien qui unit l'accroissement par apposition à l'accroissement par intussusception, ID. *Consid. corps organ. Œuvr.* t. V, p. 374, dans POUGENS. || 2° Terme de chirurgie. Entrée d'une portion d'intestin dans une autre.

— ÉTYM. Lat. *intus*, en dedans, et *suscipere*, prendre (voy. SUSCEPTIBLE).

† **INULE** (i-nu-l'), *s. f.* Terme de botanique. Genre de composées, tribu des radiées, dont l'espèce la plus utile est l'aunée.

— ÉTYM. Lat. *inula*.

† **INULINE** (i-nu-li-n'), *s. f.* Terme de chimie. Substance trouvée dans la racine de l'aunée (*inula helenium L.*) et qui a reçu les noms d'alantine et d'élécampe.

— ÉTYM. Lat. *inula*, et la finale *ine* qui indique un principe.

† **INURBANITÉ** (i-nur-ba-ni-té), *s. f.* Défaut d'urbanité.

— ÉTYM. *In....* 1, et *urbanité*.

† **INUSABLE** (i-nu-za-bl'), *adj.* Qu'on ne peut user. Étoffe inusable.

— ÉTYM. *In....* 1, et *user*.

INUSITÉ, ÉE (i-nu-zi-té, tée), *adj.* Qui n'est point ou qui n'est plus usité. C'était une chose inusitée parmi nous. Cicéron dit à Quintus son frère : ses lettres sont absurdes et d'un style inusité, VOLT. *Dict. phil. Langues.*

— HIST. XVIe s. Inventer des tourments inusitez et des morts nouvelles, MONT. II, 131.

— ÉTYM. Lat. *inusitatus*, de *in....* 1, et *usitatus*, usité.

† **INUSTION** (i-nu-stion), *s. f.* Opération qui se pratique dans la peinture à l'encaustique. L'inustion étant le caractère distinctif de l'encaustique des anciens, DIDER. *Peint. en cire, Œuvr.* t. XV, p. 355, dans POUGENS.

— ÉTYM. Lat. *inustionem*, de *in*, en, dans, et *ustio*, brûlure.

INUTILE (i-nu-ti-l'), *adj.* || 1° Qui n'est point utile, en parlant des choses. Il n'est rien d'inutile aux personnes de sens, LA FONT. *Fabl.* V, 19. L'amour est quelquefois bien inutile de s'amuser à de si sottes gens; je voudrais qu'il ne fût que pour les gens choisis, SÉV. 62. Songeons que ce sacrifice d'une valeur infinie [le sacrifice de la messe].... serait inutile à la reine [morte], si elle n'avait mérité par sa bonne vie que l'effet en pût passer jusqu'à elle, BOSS. *Mar.-Thér.* On en gémit, on en pleure [de la mort de Marie-Thérèse]; voilà ce que peut la terre pour une reine si chérie; voilà ce que nous avons à lui donner, des pleurs, des cris inutiles, ID. *ib.* Il est inutile de vous dire combien la reine fut consolée par ce merveilleux événement la restauration de Charles II], ID. *Reine d'Angl.* Je n'emporterais donc qu'une inutile rage.... RAC. *Andr.* III, 1. Voudrais-je, de la terre inutile fardeau....? ID. *Iphig.* I, 2. Depuis quand pense-t-on qu'inutile à moi-même Je me laisse ravir une épouse que j'aime? ID. *ib.* IV, 6. Tout fuit, et, sans s'armer d'un courage inutile, Dans le temple voisin chacun cherche un asile, ID. *Phèdre*, V, 6. Mais que peuvent pour lui vos inutiles soins? ID. *Athal.* V, 2. Tout l'esprit qui est au monde est inutile à celui qui n'en a point, LA BRUY. XI. Sans fatiguer le ciel par des vœux inutiles, MASS. *Carême, Prière* 2. Pourquoi imprimer les lettres de ses amis? est-ce qu'on écrit au public, quand on fait des réponses inutiles à des lettres qui ne sont que des compliments? VOLT. *Lett. d'Argental*, 20 juin 1767. Vous ne cherchez que des vérités utiles, et vous n'avez guère trouvé, dites-vous, que d'inutiles erreurs, ID. *Mœurs, Introd.* 5. Mais il [Caton] tourna sur soi ses innocentes mains; Sa mort fut inutile au bonheur des humains, ID. *Mort de Cés.* II, 4. || Substantivement. L'inutile, ce qui est inutile, par opposition à l'utile. De ses arbres à fruit [le sage] retranchait l'inutile, LA FONT. *Fabl.* XII, 20. || 2° Qui ne rend pas de services, en parlant des personnes. Le prince [Condé] que l'on regardait comme le héros de son siècle, rendu inutile à sa patrie dont il avait été le soutien, BOSS. *Anne de Gonz.* Ils [les grands] tombent, et par leur chute deviennent traitables mais inutiles, LA BRUY. IX. L'Évangile condamne aux mêmes ténèbres éternelles et aux mêmes supplices le serviteur infidèle et le serviteur inutile, MASS. *Carême, Riche.* || Laisser quelqu'un inutile, ne pas employer ses talents. C'est un homme qu'il ne faut pas laisser inutile. || Substantivement. Un inutile, une inutile, un homme, une femme inutile. Fi! que cela est vilain d'être une grande inutile dans le monde! REGNARD, *Ret. impr.* 6. Dis, ne rougis-tu point d'être un grand inutile, Et de grossir l'essaim des oisifs de la ville? BOISSY, *Sage étourdi*, II, 3. || 3° Dont on ne se sert pas. Un meuble inutile. || Fig. L'argent, l'argent, dit-on, sans lui tout est stérile; La vertu sans l'argent n'est qu'un meuble inutile, BOIL. *Épître* V.

— HIST. XIIe s. Tuit declinerent ensembledement [simultanément], inuteles fait sunt; nen est chi facet ben, *Liber psalm.* p. 70. || XIVe s. Par inutile vergoigne, BERCHEURE, f° 75. || XVe s. Telz poursuites [d'amours illégitimes] sont inutiles Destructions d'ame et de corps, E. DESCH. *Mir. de mar.* p. 98. || XVIe s. Ses vers naistront inutils, Ainsi qu'enfans abortis Qui ont forcé leur naissance, RONS. 303. Des chardons inutils et des herbes mechantes, DESPORTES, *Elégies*, I, 19.... Mort injuste et cruelle.... Un grand homme est plus tost par toy mis au tombeau, Qu'un lourdaut, de la terre inutile fardeau, ID. *Tombeau de Desportes.*

— ÉTYM. Bourguign. *inutille* (*ll* mouillées); provenç. et espagn. *inutil*; ital. *inutile*; du lat. *inutilis*, de *in....* 1, et *utilis*, utile.

INUTILEMENT (i-nu-ti-le-man), *adv.* Sans utilité, d'une manière inutile. Combien de fois priait-il le Sauveur des âmes, en baisant la croix, que son sang répandu pour lui ne le fût pas inutilement! BOSS. *Louis de Bourbon.* C'était le sort des Français de vaincre inutilement en Italie; les journées d'Agnadel, de Fornoue, de Ravenne, de Marignan, de Cérisoles, en sont des témoignages immortels, VOLT. *Mœurs*, 126. Dieu prit toutes les précautions nécessaires pour la rendre bonne [la femme], mais ce fut inutilement, DIDER. *Opin. des anc. philos. (Juifs).* Inutilement il a pris la teinte des événements; inutilement les causes physiques ou morales en ont changé les nuances, RAYNAL, *Hist. phil.* V, 7.

— HIST. XVe s. Et y ont esté [dans les salaires

des chevauchées] et sont aucunes fois les finances [illegible] inutilement despendues et perdues, *Bibl. des ch.* 6ᵉ série, t. II, p. 120.

— ÉTYM. *Inutile*, et le suffixe *ment*.

† INUTILISABLE [illegible], *adj.* Qui ne peut être utilisé, dont on ne peut tirer aucune utilité [illegible].

— ÉTYM. *In*.... [illegible]

† INUTILISÉ, ÉE [illegible], *adj.* Qui n'est pas [illegible] ... Le lac de Genève est une richesse [illegible] de près de 100 [illegible] de francs à raison de 5000 francs l'hectare, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LII, p. 462.

INUTILITÉ [illegible], *s. f.* ‖ 1° Manque d'utilité, en parlant des choses. L'inutilité des remèdes dans cette maladie. Philosophes dans l'inutilité des conversations, [illegible] dans tout le cours de notre [illegible], MASS. *Carême, Dauphin.* Tout ce qui est un [illegible], est d'une [illegible], VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 13 mars 1764. ‖ 2° [illegible] être utile, en parlant des personnes. Vous êtes trop bonne de me rassurer sur la douleur que me donne mon inutilité pour votre service, SÉV. 8 déc. 1679. Qui peut, avec les plus rares talents et le plus excellent mérite, n'être pas convaincu de son inutilité? LA BRUY. II. Avant que le duc de [illegible], son cousin [du comte de Provence], eût donné [illegible] de l'ambassade et du ministère à sa triste [illegible], MARMONTEL, *Mémoires*, III. ‖ 3° Défaut d'emploi ou d'occasion de servir. C'est un homme qu'on laisse dans l'inutilité. Les Espagnols s'abandonnent à l'amour dans l'inutilité de Madrid, où rien ne donne du mouvement que cette seule passion, SAINT-ÉVREMOND, dans RICHELET. ‖ 4° Chose inutile, chose superflue. Voilà, ma bonne, toutes les inutilités que je puis vous mander aujourd'hui, SÉV. 27 mai 1680. Je trouve que vous avez tant de raison, que je ne comprends pas par quelle fantaisie je vous demandais cette inutilité [un mot à l'adresse de Mme de la Fayette], ID. 6 juin 1676. Passer les jours dans les inutilités, MASS. *Carême, Élus.* Et cet univers n'est lui-même Qu'une grande inutilité, REGNARD, *Voyageur*.

— ÉTYM. Lat. *inutilitatem*, de *inutilis*, inutile.

† INVAGINANT, ANTE (in-va-ji-nan, nan-t'), *adj.* Terme de chirurgie. Qui sert à l'invagination. ‖ Qui reçoit l'intestin invaginé. L'anse invaginante et la portion invaginée.

† INVAGINATION (in-va-ji-na-sion), *s. f.* Terme de chirurgie. Opération chirurgicale qui consiste à introduire l'un dans l'autre les deux bouts de l'intestin divisé, afin de rétablir la continuité du canal intestinal. ‖ Procédé [illegible] pour guérir radicalement la hernie crurale, et qui consiste à introduire dans le canal crural une mèche épaisse de [illegible]. ‖ 2° Entrée contre nature d'une portion d'intestin dans une autre portion.

† INVAGINÉ, ÉE (in-va-ji-né, née), *part. passé* d'invaginer. Anse invaginée, anse d'intestin qui rentre dans une autre, et, de la sorte, obstrue le cours des matières.

† INVAGINER (in-va-ji-né), *v. a.* Terme de chirurgie. Faire l'opération de l'invagination. ‖ S'invaginer, *v. réfl.* Éprouver l'accident dit invagination. [illegible] est souvent produit par une anse [illegible] s'invagine.

— ÉTYM. Lat. *in*, en, dans, et *vagina*, gaine (voy. ce mot).

INVAINCU, UE [illegible], *adj.* Qui n'a jamais été vaincu. [illegible], mais non [illegible]. Ce [illegible] ... *Hor.* III, 6. Que mes [illegible] ... 3, 3. [illegible] ... Lénore [illegible], *Éloge de Vauvenargues*.

— [illegible] ... Ce genre est [illegible] ... *Int.* II, 9.

— HIST. XVIᵉ s. [illegible] ... *Ezéchias* 34 [illegible] à chacune personne, AUB. *Hist.* 2. Assemblées sur mon corps la France et l'Italie [illegible] toutes les cités qui souffrent les coups De ses [illegible] invaincues, et m'[illegible], ID. *Tragiques*, [illegible].

— ÉTYM. *In*...., 1, et *vaincu*. On voit par l'historique que *invaincu* n'est pas, comme on l'a soutenu, un mot de la création de Corneille.

† INVALIDATION (in-va-li-da-sion), *s. f.* Action d'invalider.

— HIST. XVIᵉ s. Invalidation, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. *Invalider*; ital. *invalidazione*.

INVALIDE (in-va-li-d'), *adj.* ‖ 1° Qui n'est point valide. Elle est blessée à un point qu'on la croit invalide, SÉV. 440. À peine se traînait l'invalide animal, LA MOTTE, *Fabl.* II, 14. ‖ Il se dit particulièrement des gens de guerre que l'âge ou leurs blessures ont rendus incapables de servir. Les officiers, les soldats invalides. La foule de ses adorateurs [de Marie] se compose de vieux soldats invalides qu'elle a arrachés à la mort, CHATEAUBR. *Génie*, I, I, 6. ‖ 2° Qui n'a point les conditions légales requises pour produire son effet. Cette donation est nulle et invalide. S'il y avait un seul péché, j'entends péché mortel, que le pénitent ne fût pas résolu d'éviter, dès là son acte de résolution au regard des autres péchés serait invalide, BOURD. *Pens.* t. I, p. 303. Notre pape Clément n'osa pas déclarer invalide le mariage du roi d'Angleterre, Henri VIII, avec la sœur du prince Arthur, son frère, de peur que Charles-Quint ne le fît mettre en prison une seconde fois, VOLT. *Dial.* 26. ‖ 3° *S. m.* et *f.* Un invalide, une invalide, un homme, une femme dont la santé est mauvaise. ‖ Particulièrement. Homme de guerre que l'âge ou les blessures ont rendu incapable de servir. ‖ L'hôtel des Invalides (avec un I majuscule), bâtiment construit par Louis XIV pour recevoir les gens de guerre invalides. Le plus beau monument de bienfaisance qu'on ait jamais élevé, est l'hôtel des Invalides fondé par Louis XIV, VOLT. *Dict. phil. Charité, Hôpitaux.* ‖ 4° *Au plur.* Les Invalides, l'hôtel des Invalides. Aller aux Invalides. ‖ Traitement que reçoivent les soldats invalides. Recevoir ses invalides. Payer les invalides. ‖ Fig. Avoir ses invalides, recevoir une retraite honorable, une récompense qui couronne de longs services. Je n'approuve aucunement qu'il [le duc de Bordeaux] ait ses invalides avant de sortir du maillot, P. L. COUR. *Simple discours.* ‖ 5° Nom qu'on a donné, dans le siècle dernier, à une pièce de monnaie qui a valu quatre sous et trois sous et demi. Tiens, prends cet invalide, à ma santé va boire, *le Théâtre italien de Gherardi*, t. III, p. 287.

— HIST. XVIᵉ s. Le roi a droit de mettre ès monasteres un soldat invalide, pour estre nourri comme religieux laïc, LOYSEL, 16. Do ce traitté il vous faut veoir s'il est supposé ou veritable, si subsistant ou invalide, M. DU BELLAY, 224.

— ÉTYM. Lat. *invalidus*, de *in*...., 1, et *validus*, valide.

INVALIDÉ, ÉE (in-va-li-dé, dée), *part. passé* d'invalider. Un acte invalidé.

INVALIDEMENT (in-va-li-de-man), *adv.* D'une manière invalide, qui n'est pas valide. Un acte invalidement conclu.

— ÉTYM. *Invalide*, et le suffixe *ment*.

INVALIDER (in-va-li-dé), *v. a.* Terme de jurisprudence. Ôter la validité à un acte. S'il se trouve des opposants, leur opposition n'invalide pas le contrat, J. J. ROUSS. *Contr.* IV, 3. ‖ Invalider un acte, prouver qu'il n'est pas valide.

— HIST. XVIᵉ s. Il rançonna tout le clergé par un accord que l'empereur invalida, D'AUB. *Hist.* I, 191.

— ÉTYM. *Invalide*.

INVALIDITÉ (in-va-li-di-té), *s. f.* Terme de jurisprudence. Manque de validité. Quoiqu'à force d'en montrer l'invalidité [d'une censure], il soit certain qu'on la fera entendre, PASC. *Prov.* III. Le mariage de M. de Mantoue et de Mlle d'Elbeuf fait sans cérémonie, se [illegible] des formalités indispensablement nécessaires pour le mettre à couvert de toute contestation d'invalidité, ST-SIM. 138, 21. ‖ Par extension. L'invalidité d'une théorie. Le titre annonce que le principal [illegible] est de faire voir l'invalidité du système de M. Newton, de ce système fondé sur la plus sublime géométrie.... FONTEN. *Hartsoeker*.

— HIST. XVIᵉ s. Quand un François demande au pape un benefice assis en France.... le pape lui en doit faire expedier la signature.... sauf à disputer par après de la validité ou invalidité par devant les juges du roy, M. DU BELLAY, 47.

— ÉTYM. *Invariable*.

INVARIABILITÉ (in-va-ri-a-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est invariable. L'invariabilité de ses [illegible] ... a été [illegible] par celle que M. Cassini a [illegible] en 1693 [illegible] de Sainte [illegible], FONTEN. *Cassini*. C'est en calculant toutes les inégalités séculaires introduites dans l'expression du grand axe d'une planète soumise à l'action d'une autre planète, que Laplace est parvenu à reconnaître le grand principe qu'on a nommé l'invariabilité des grands axes planétaires, PONTÉCOULANT, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LIV, p. 1068.

— ÉTYM. *Invariable*.

INVARIABLE (in-va-ri-a-bl'), *adj.* ‖ 1° Qui ne varie point, en parlant des choses. Des arrêts du destin l'ordre est invariable, CORN. *Tois. d'or*, V, 7. Fais, Seigneur, que mon désir N'ait pour but invariable Que ce que ton bon plaisir Aura le plus agréable, Que ce qu'il voudra choisir, ID. *Imit.* III, 15. C'est une règle invariable que, quand on introduit des personnages chargés d'un secret important, il faut que ce secret soit révélé, VOLT. *Comm. Corn. Rem. Nicomède*, V, 4. Si j'ose encore en appeler à l'ascendant que j'avais sur toi, ne prononce pas un mot sur une résolution invariable, STAËL, *Delph.* part. 5, conclusion. ‖ Terme de physique. Couche invariable, partie du sol souterrain où la température est constante. ‖ 2° Terme de grammaire. Dont la terminaison ne varie jamais. Les adverbes sont invariables. ‖ *S. m.* Les invariables. L'adverbe, la préposition, la conjonction et l'interjection forment la classe des invariables. ‖ 3° Qui ne change point de résolution, de manière de penser. Lui seul, invariable et fondé sur la foi, RAC. *Esth. Prol.* Simple dans ses discours, mais ferme, invariable, VOLT. *Mérope*, IV, 1. L'honnête homme est invariable dans ses résolutions, parce qu'il l'est dans ses principes, GENLIS, *Théât. d'éduc. les Faux amis*, II, 11.

— ÉTYM. *In*...., 1, et *variable*.

INVARIABLEMENT (in-va-ri-a-ble-man), *adv.* D'une manière invariable. Invariablement attaché à son devoir. Il en faudra toujours revenir à cette question, pourquoi ces moules, ces filières [qui reçoivent les semences] sont-elles si invariablement déterminées? VOLT. *Newt.* 1, 8.

— ÉTYM. *Invariable*, et le suffixe *ment*.

† INVASIF, IVE (in-va-zif, zi-v'), *adj.* Qui appartient à l'invasion. Le caractère invasif de ces guerres.

— ÉTYM. Voy. INVASION.

INVASION (in-va-zion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* ‖ 1° Action d'envahir, de pénétrer militairement dans un pays. Une guerre d'invasion. Le gouvernement anglais avait pris le change sur les desseins de la France; il craignait une invasion et ne songeait pas à l'île de Minorque, VOLT. *Louis XV*, 31. Il y a très-peu de traces de l'invasion des barbares en Italie, STAËL, *Corinne*, XI, 1. ‖ Action de s'emparer d'une propriété privée. Ce qui montre combien était réputé saint et inviolable le droit de la propriété légitime, et combien l'invasion était condamnée, BOSS. *Polit.* VIII, II, 4. ‖ 2° Par extension, il se dit de tout ce qui peut être comparé à l'irruption d'ennemis. La bande joyeuse fit invasion dans le jardin. L'invasion de la ville par les eaux débordées. ‖ 3° Fig. Il se dit encore des choses morales qui s'emparent des esprits et que l'on compare à des envahissements. L'invasion des fausses doctrines, du mauvais goût. ‖ 4° Terme de médecine. Début d'une maladie. Dans quelques maladies l'invasion s'annonce par un frisson.

— HIST. XIVᵉ s. Faire invasions et emprises contre les monarches, ORESME, *Thèse de* [illegible]. ‖ XVᵉ s. S'il tumbe en invasion et assaut d'autrui, n'aura qui le deffende, *les Triomphes de la noble dame*, fᵒ 87, dans LACURNE. ‖ XVIᵉ s. Les uns ont pris la difference des fievres de leur invasion, PARÉ, XX, 6. Que nulle raison ne permet cela, et que c'est une invasion violente, CALV. *Inst.* 663. Les invasions et incursions contraires, MONT. IV, 93.

— ÉTYM. Provenç. *envasio*, invasion, espagn. *invasion*; ital. *invasione*; du lat. *invasionem*, de *invadere*, de *in*, en, dans, et *vadere*, aller (voy. VASE).

† INVECTIF, IVE (in-vè-ktif, kti-v'), *adj.* Qui a le caractère de l'invective.

— HIST. XVᵉ s. Le Quadrilogue invectif, *Titre d'un ouvrage d'*ALAIN CHARTIER. ‖ XVIᵉ s. Antonius leur commanda, qu'ils luy tranchassent à [illegible] la teste et la main droite, de laquelle il avoit escript les oraisons invectives Antoniennes contre luy, AMYOT, *Anton.* 20.

— ÉTYM. Lat. *invectivus*, qui tient de l'invective; *invectiva*, les Catilinaires de Cicéron (dans Priscien), de *invectum*, supin de *invehere*, se déchaîner contre, de *in*, contre, et *vehere*, traîner (voy. VÉHÉMENT, VÉHICULE).

INVECTIVE (in-vè-kti-v'), *s. f.* Discours injurieux, expression injurieuse contre quelque per-

sonne ou contre quelque chose. Un homme de cette sorte est un savant artisan de calomnies... il blâme avec des éloges et non pas avec des invectives, BALZ. *De la cour*, 5e *disc.* Ma foi! tu me fais tort avec cette invective, MOL. *l'Ét.* I, 3. Mon Dieu! tout doux : vous allez d'abord aux invectives; est-ce que nous ne pouvons pas raisonner ensemble sans nous emporter? ID. *Mal. imag.* I, 5. Il fit mille invectives contre la fureur du jeu, HAMILT. *Gramm.* 4. Faut-il.... insulter aux cendres de ceux qui le souhaitèrent de se déclarer contre son devoir, et faire d'un éloge particulier une invective publique? MASS. *Or. fun. Villeroy.* Clodius, si connu par les invectives de Cicéron, son ennemi, n'est guère mieux traité par les historiens, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. X, p. 337, dans POUGENS. Le torrent de ses invectives ne peut être arrêté, D'OLIVET, *Hist. Acad.* t. II, p. 50, dans POUGENS. Un Claveret, qui avait fait une comédie intitulée *la Place royale*, sur le même sujet que Corneille, se répandit en invectives grossières; Mairet lui-même s'avilit jusqu'à écrire contre Corneille, avec la même amertume, VOLT. *Comment. Corn. Cid, Préface.* On n'a recours aux invectives que quand on manque de preuves, DIDER. *Pens. phil.* 15. L'invective invite l'invective, ID. *Claude et Nér.* II, 109.

— HIST. XVe s. Une nouvelle invective en laquelle j'espere traictier des vertus et proprietez de noblece, CHR. DE PISAN, *Charles V*, I, *Prologue*. || XVIe s. Et m'a semblé souvent nouveau et estrange de les veoir [les anciens] se desmentir et s'injurier, sans entrer pourtant en querelle.... nous voyons la liberté des invectives qu'ils font les uns contre les aultres, MONT. III, 79.

— ÉTYM. *Invectif.*

INVECTIVER (in-vè-kti-vé), *v. n.* Dire des invectives. Il invective et se déclare en quelques endroits contre les médecins de Montpellier, GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. 333. [Il] Blâmait les visites secrètes, Frondait l'attirail des coquettes, Et contre un monde de recettes Et de moyens de plaire aux yeux invectivait tout de son mieux, LA FONT. *Anneau.* Des hommes qui invectivent contre le libertinage de la cour, BOURDAL. *Car.* II, *Zèle*, 148. Ils parlent, ils déclament, ils invectivent, ils calomnient, ID. 2e *dim. après la Pentec. Dominic.* t. III, p. 237.

— REM. Dites : invectiver contre quelqu'un et non invectiver quelqu'un. Invectiver est un verbe neutre. Cette faute se trouve dans Diderot : Lorsqu'il invectivera un homme connu et révéré de toute l'Europe, *Claude et Nér.* II, 109.

— HIST. XVIe s. C'est avec charge expresse de ceux qui les stipendient, que ces escrivailleurs invectivent ainsi contre ce brave prince, SULLY, dans le *Dict.* de DOCHEZ.

— ÉTYM. *Invective.*

INVENDABLE (in-van-da-bl'), *adj.* Qu'on ne peut vendre. La multitude des marchands qui ne pouvaient ou qui ne voulaient pas payer la quantité d'effets invendus ou invendables, VOLT. *Dict. phil. Banqueroute.*

— ÉTYM. *In*.... 4, et *vendable.*

INVENDU, UE (in-van-du, due), *adj.* Qui n'a pas été vendu. Quelques marchandises qui restaient invendues dans ses magasins, RAYNAL, *Hist. phil.* XI, 7.

— ÉTYM. *In*.... 4, et *vendu.*

† **INVENGÉ, ÉE** (in-van-jé, jée), *adj.* Qui n'a point été vengé.

— ÉTYM. *In*.... 4, et *vengé.*

INVENTAIRE (in-van-tê-r'), *s. m.* || 1° Terme de jurisprudence. Dénombrement dans lequel sont contenus, par articles, les biens, les meubles, les effets, les papiers d'une personne, d'une maison. Dresser l'inventaire. Ses papiers [de Gyllembourg] furent enlevés sans inventaire et sans scellés, ST-SIM. 457, 187. Vous croyez que c'est pour en jouir pendant sa vie? vous vous trompez, c'est uniquement pour en parer son inventaire, LE SAGE, *Diabl. boit.* ch. 10, dans POUGENS. || Fig. Viens-tu par inventaire Du cœur de ton amant te porter héritière? REGNARD, *Distrait*, II, 7. || Récolement d'inventaire, représentation d'objets meubles que l'on compare avec l'inventaire. || Bénéfice d'inventaire, la faculté accordée à un héritier de ne payer les dettes de la succession que jusqu'à concurrence de ce qui est porté dans l'inventaire. Héritier sous bénéfice d'inventaire. Renoncer au bénéfice d'inventaire. || Fig. Par bénéfice d'inventaire, c'est-à-dire si l'on y trouve son compte. Et qui croyait en Dieu, pour user de ce mot, Par bénéfice d'inventaire, LA FONT. *Fabl.* IV, 19. || 2° Terme de commerce. Évaluation, au prix courant, des marchandises restées en magasin et des autres valeurs qu'un négociant ou un fabricant fait d'ordinaire une fois l'an et qui a pour but de constater la perte ou le gain de l'année. Faire son inventaire. || Dans le langage général, faire son inventaire, examiner ce qu'on a. || Fig. Faire inventaire, énumérer. L'un fait inventaire de ce qu'il a perdu [dans une déroute], comme son étui, sa tasse, son buffle, son caudebec.... SÉV. 209. || 3° Terme de pratique ancienne. Inventaire de production, état contenant l'énumération et la description des pièces produites dans un procès, et les conclusions de la partie qui les produisait. || 4° Vente de meubles inventoriés par un officier ministériel (terme vieilli pour lequel on dit aujourd'hui encan). J'ai acheté cela à un inventaire. Lorsque leur ange tutélaire Les conduit vers un inventaire, Pour elles c'est un coup du ciel ; Un jour sur le pont Saint-Michel Il s'en fit un ; elles s'y rendent; En arrivant elles entendent : A vingt sols la table de bois! Une fois, deux fois et trois fois, Adjugez!... VADÉ, *Pipe cassée*, III. || 5° Petite plaque sur laquelle les peintres en émail ou en porcelaine mettent des essais de leurs couleurs, rangés par ordre de tons et passés au feu, afin de prévoir l'effet de ces couleurs après la cuisson.

— REM. On dit populairement à Paris inventaire pour éventaire, mais c'est une faute.

— HIST. XIVe s. Après s'ensuit l'inventoire de plusieurs tableaux cy aprez exprimez estans en une chambre, prisiez par Jehan d'Orlians peintre, DE LABORDE *Émaux*, p. 309. || XVIe s. Qui espouse le corps espouse les dettes, sinon qu'il soit autrement convenu, et à cette fin fait inventaire, LOYSEL, 110. Ses gens veulent faire quelque resistance; on en vient aux mains, et se trouvent avoir du pire; au moyen de quoy ceux qui eurent le dessus d'eux, firent un inventaire de gens d'armes de tous et chacuns ses biens meubles, bagues, joyaux, chevaux, armes, or et argent, PASQUIER, *Lett.* t. II, p. 316.

— ÉTYM. Provenç. *inventari*; espagn. et ital. *inventario*; du lat. *inventarium*, de *invenire*, trouver (voy. INVENTION).

INVENTÉ, ÉE (in-van-té, tée), *part. passé* d'inventer. Tant d'instruments inventés pour nous guider dans nos expériences et suppléer à la justesse des sens, en font négliger l'exercice, J. J. ROUSS. *Ém.* III. || Controuvé. Je ne la charge point d'un complot inventé, LEGOUVÉ, *Épichar. et Nér.* III, 6.

INVENTER (in-van-té), *v. a.* || 1° Créer quelque chose de nouveau par la force de son esprit. Ces foudres de bronze que l'enfer a inventés pour la destruction des hommes, FLÉCH. *Tur.* Personne n'inventa l'art entier : les architectes ne sont venus que des milliers de siècles après les huttes et les cavernes, VOLT. *Tactique, note b.* On a cru qu'un physicien, d'ailleurs grand observateur, inventa il y a quelques années les fours à poulets, inventés depuis environ quatre mille ans par les Égyptiens, ID. *Dict. phil. Abeilles.* Qu'il [votre élève] ne sache rien, non parce que vous le lui avez dit, mais parce qu'il l'a compris lui-même ; qu'il n'apprenne pas la science; qu'il l'invente, J. J. ROUSS. *Ém.* III. || Absolument. Il n'est pas si aisé d'inventer, que d'ajouter aux inventions des autres, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. V, p. 140, dans POUGENS. Jadis on inventait, inventons aujourd'hui; Nos pères l'ont bien fait ; ne pourrions-nous le faire? LA MOTTE, *Fabl.* IV, 3. || Fig. Il n'a pas inventé la poudre, se dit d'un homme sans esprit. Votre président de Bouc me voit quelquefois; je ne crois pas que ce soit lui qui ait inventé la poudre à canon et l'imprimerie, SÉV. à *Mme de Grignan*, 16 mai 1672. || 2° Imaginer. Que pourrais-je inventer pour ce coup nécessaire? MOL. *l'Ét.* I, 2. Que ne puis-je à mon traître inspirer le souci D'inventer quelque chose à me tirer d'ici? ID. *Fâch.* II, 4. Que pourront inventer les enfants d'Adam, pour combattre, pour couvrir ou pour effacer cette égalité, qui est gravée si profondément dans toute la suite de notre vie? BOSS. *Gornay.* C'est ce qui nous avait fait inventer des dieux semblables à nous; des dieux qui en effet n'étaient que des hommes sujets à nos passions, à nos faiblesses et à nos vices, ID. *Hist.* II, 11. Inventez des raisons qui puissent l'éblouir, RAC. *Mithr.* II, 6. J'inventai des couleurs, j'armai la calomnie, ID. *Esth.* II, 1. Pour vous perdre il n'est point de ressorts qu'il n'invente, ID. *Athal.* I, 1. || 3° Supposer, controuver. Ciel! rien de plus cruel peut-il être inventé? MOL. *Mis.* IV, 3. Elle me l'a dit; c'est un fait constant; je n'invente rien, moi, LESAGE, *Turc.* II, 3. Apprenez-moi l'histoire du monde, si vous la savez, mais gardez-vous de l'inventer, VOLT. *Lett. M. L. C.*, 23 déc. 1768, *sur les qualités occultes.* Irai-je, Quand tout semble tranquille, inventer des dangers.... Pour exhaler sans crainte une haine inutile? C. DELAV. *Vêpr. sic.* II, 3. || Absolument. Tu dis qu'en un complot j'ai voulu t'engager? Fourbe! invente donc mieux, si tu veux te venger, LEGOUVÉ, *Épichar et Nér.* III, 6. || 4° S'inventer, *v. réfl.* Être inventé. Les découvertes qui se font, les machines qui s'inventent. || Être controuvé. Cela ne s'invente pas.

— HIST. XVIe s. L'imitation du juger, de l'inventer, ne va pas si vite [que celle du parler], MONT. I, 192. Or est-ce bien un grand abus, s'on cuide Que d'inventer la fontaine soit vuide, LA BOETIE, 479.

— ÉTYM. Lat. *inventum*, supin d'*invenire* (voy. INVENTION); Berry, *s'inventer*, s'aviser; norm. il *ne sait de quoi s'inventer.*

INVENTEUR, TRICE (in-van-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui a inventé. Le premier inventeur. L'inventeur de l'imprimerie. Accorder un brevet à l'inventeur d'une machine, d'un procédé. On la fait, mais je n'en crois rien, Inventrice des gants de chien, SCARR. *Virg.* I. [La sagesse incréée] magnifique dans les grandes choses, industrieuse dans les petites, et encore riche dans les petites et inventrice dans les grandes, BOSS. *Élévat. sur myst.* III, 8. Une courtisane, Glycère, de Prigone comme lui, excellait dans l'art de faire des couronnes, et elle en était regardée comme l'inventrice, ROLLIN, *Hist. anc.* t. XI, 1re part. p. 191, dans POUGENS. C'est ainsi que les arts utiles se sont peu à peu établis, et la plupart par des inventeurs ignorés, VOLT. *Mœurs*, 81. || Absolument. Celui dont l'esprit a le don d'inventer. Les vrais inventeurs sont ceux qui prouvent, VOLT. *Mél. litt. Lett. sur la comète.* L'esclave imitateur naît et s'évanouit; Ce n'est qu'aux inventeurs que la vie est promise, A. CHÉNIER, *l'Invention.* || *Adj.* Ô qu'ainsi parmi nous des esprits inventeurs De Virgile et d'Homère atteignent les hauteurs! A. CHÉN. *l'Invention.* || 2° Particulièrement. Celui qui trouve une médaille dans la terre, un monument enfoui, etc. || 3° Celui, celle qui imagine. Cet avis merveilleux dont je suis l'inventeur, MOL. *Fâch.* III, 3. Démocrite, l'inventeur de la philosophie des atomes, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. III, p. 643, dans POUGENS. || Celui, celle qui controuve. J'admirais.... si de tant de maux le funeste inventeur De quelque ombre de bien pouvait être l'auteur, RAC. *Athal.* III, 4.

— HIST. XVIe s. L'œuvre est de l'inventeur, Et celui qui apprend Est tenu pour menteur, Si grace ne lui rend, RONS. 381. Garde-toi bien d'estre l'inventeresse D'habitz nouveaux, J. MAROT, V, 207. Quand ces femmes rapporteresses et inventeresses de paroles viennent à dire.... LA BOETIE, 307.

— ÉTYM. Lat. *inventorem* (voy. INVENTION).

INVENTIF, IVE (in-van-tif, ti-v'), *adj.* || 1° Qui a le génie, le talent d'inventer. Il [un jeune peintre] compose, il est inventif, et colore convenablement bien, POUSSIN, *Lett.* 11 juin 1641. Les Égyptiens avaient l'esprit inventif, BOSS. *Hist.* III, 3. Je suis un peintre.... j'enfante au dedans de moi un tableau.... j'aime ce dessin, cette idée, ce fils de mon esprit fécond et de mon art inventif, ID. *Élévat. sur myst.* II, 7. || Fig. Préparez seulement des gênes, des bourreaux; Devenez inventifs en supplices nouveaux, CORN. *Méd.* V, 5. || 2° Qui est habile à imaginer. Notre sexe est fort vindicatif, Et dans ses trahisons se rend bien inventif, TRISTAN, *Mariane*, II, 6. Si nous aimons assez Jésus-Christ, la foi inventive et industrieuse nous fera trouver un martyre au milieu de la paix du christianisme, BOSS. 2e *sermon, Circoncision.* Flatteur, insinuant, sachant s'accommoder à tous les goûts et à toutes les inclinations des princes; inventif et industrieux pour trouver de nouveaux moyens de leur plaire, FÉN. *Tél.* XVI. Allons, allons, rêvez vous-même à votre tour, l'amour est si inventif, LAMOTTE, *Minutolo*, sc. 4. || Substantivement. Qu'un homme a mauvaise grâce de vouloir faire l'inventif et l'ingénieux, lorsqu'il devrait parler avec toute la gravité et l'autorité du Saint-Esprit! FÉN. t. XXI, p. 116.

— HIST. XVIe s. La jeune veuve, la quelle estoit femme inventive et de bon esprit, DESPÉRIERS, dans le *Dict.* de DOCHEZ.

— ÉTYM. Voy. INVENTION.

INVENTION (in-van-sion ; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Habileté d'inventer, disposition à inventer. Ils [les poëtes trop châtiés] rampent bassement, faibles d'inventions, REGNIER, *Sat.* IX. J'ai trouvé ce nom [M. d'Arles] pour ne dire ni M. le coadjuteur, ni M. l'archevêque ; il y a bien de l'invention à cette découverte, SÉV. 8 AVR. 1689. Virgile au prix de lui n'a pas d'invention, BOIL. *Art p.* III. Le génie de l'invention, naturellement subtil, hardi, et quelquefois présomptueux avait en

fut toute [illegible], toute la retenue et même [illegible] la [illegible] nécessaire, [illegible] Newton, dans ses recherches sur l'optique, de[illegible] le même esprit d'invention qui s'appuie sur des faits incontestables [illegible] cet esprit d'invention qui se joue dans les hypothèses, VOLT. [illegible] Le grand sens de l'auteur de Caton [Addison], et ses talents qui en ont fait un secrétaire d'État, n'ont pu le placer à côté de Shakspeare; tel est le privilége du génie d'invention, il se fait une route où personne n'a marché avant lui, ID. *Ess. poés. épiq.* ch. 2. || 2° L'action d'inventer. L'invention des arts étant un droit d'aînesse, Nous devons l'apologue à l'ancienne Grèce, LA FONT. *Fabl.* III, 1. Les sourds et les muets trouvent l'invention de se parler par leurs doigts, BOSS. *Connaiss.* V, 7. Les hommes, trouvant le monde tel qu'il est, ont eu l'invention de le tourner à leurs usages, ID. *Exist.* 71. Il y a des artisans ou des [illegible] dont l'esprit est aussi vaste que l'art et la science qu'ils professent; ils lui rendent avec avantage, par le génie et par l'invention, ce qu'ils tiennent d'elle et de ses principes, LA BRUY. I. L'invention des arts qui fait la douceur de la vie, l'invention des lois qui en fait la sécurité, DIDER. *Opin. des anc. phil.* (*Japonais*). Arago a établi [illegible] les règles précises de l'invention scientifique qui consiste dans le fait de la publication, dans une forme authentique et dans une langue quelconque, *Presse scientifique*, année 1863, t. I, p. 265 || La chose inventée. Une belle invention. Si quelque invention peut suppléer à la connaissance qui nous est refusée des longitudes sur la mer, c'est celle du plus habile horloger de France, qui dispute cette invention à l'Angleterre, VOLT. *Louis XV*, 43. Ce que les hommes appellent invention n'est souvent que transmission ou renouvellement, [illegible] *Consid. goût. Œuvres*, t. X, p. 103, dans POUGENS. || Brevet d'invention, brevet que le gouvernement délivre à un inventeur, pour lui assurer la propriété et l'exploitation exclusive de son invention pendant un certain nombre d'années. || 3° Action d'imaginer, résultat de cette action. Voilà ce que m'a prêté l'histoire; le reste est de mon invention, CORN. *Poly. Examen.* Quand j'aurais en naissant reçu de Calliope Les dons qu'à ses amants cette Muse a promis, Je les consacrerais aux mensonges d'Ésope.. . ... On peut donner du lustre à leurs inventions, LA FONT. *Fabl.* II, 1. Que la doctrine si ancienne de saint Augustin est une nouveauté insupportable, et que les inventions nouvelles que l'on fabrique tous les jours à notre vue passent pour l'ancienne foi de l'Église, PASC. *Prov.* III. J'ai été hier à l'opéra [d'Atys, de Quinault].... il y a un sommeil et des songes dont l'invention surprend, SÉV. 6 mai 1676. Malheur à moi, si, dans cette chaire, j'aime mieux me chercher moi-même que votre salut, et si je ne préfère à mes inventions, quand elles pourraient vous plaire, les [illegible] de cette princesse qui pourraient vous convertir! BOSS. *Anne de Gonz.* Il n'y a point de [illegible] qui ne se sente autorisé par cette doctrine [illegible] sa foi dans la lecture de la Bible] à [illegible] ses inventions à [illegible] ses erreurs, ID. *Reine d'Angl.* [illegible] || Terme de rhétorique. Recherche et choix des arguments que l'on doit employer, des [illegible] dont on peut faire usage. Il nous reste deux livres sur quatre que Cicéron avait écrits sur l'invention. || 6° Terme de peinture et de sculpture. Procédé mental par lequel on trouve les images sensibles propres à [illegible] [illegible] [illegible] pour vous faire jeter de l'argent, SÉV. 1er nov. 1673. || [illegible] trouve l'invention de [illegible] sans paraître, de perdre sans jouer, et de [illegible] [illegible] 22 janv. 1690. || Familièrement. [illegible] d'avocation, vivre d'artifices, d'escroqueries. || 6° Action de supposer, de controuver, mensonge. Je ne m'étonne pas que Rustan et la reine Par leurs inventions m'aient rendu criminel, MAIRET, *Soliman*, IV, 2. Il [Jurieu] rapporte un passage de saint Augustin où ce sublime théologien reconnaît qu'en combattant les hérétiques, l'Église apprend tous les jours de nouvelles vérités. Mais par malheur pour votre ministre, *ces nouvelles vérités* sont de son invention, BOSS. 1er *avert.* 37. Pure invention, monsieur, pour s'excuser des coups qu'il a donnés à ce pauvre berger, BRUEYS, *Avoc. Pat.* III, 2. Ils [les prestiges] sont l'appât grossier des peuples ignorants, L'invention du fourbe et le mépris des grands, VOLT. *Sémiram.* II, 7. || 7° Découverte de certaines reliques. L'invention du corps d'un saint. || Invention de la croix, fête où l'Église célèbre le bonheur qu'Hélène, femme de l'empereur Constantin, eut de trouver, à Jérusalem, la croix sur laquelle le Seigneur est mort.

— HIST. XVIe s. J'avois l'esprit lent, l'apprehension tardive, l'invention lasche, MONT. I, 196. Ses inventions [de Cicéron] sont peu frequentes et peu roides, ID. II, 291. L'invention de nostre artillerie, de nostre impression, ID. IV, 46.

— ÉTYM. Provenç. *invencio*; espagn. *invencion*; ital. *invenzione*; du lat. *inventionem*, de *inventum*, supin de *invenire*, trouver, de *in*, en, dans, sur, et *venire*, venir.

INVENTORIÉ, ÉE (in-van-to-ri-é, ée), *part. passé* d'inventorier. Une bibliothèque inventoriée. || Papier inventorié, papier sur le dos duquel l'officier public a mis un numéro d'ordre et son paraphe.

INVENTORIER (in-van-to-ri-é), j'inventoriais, nous inventoriions, vous inventoriiez; que j'inventorie, que nous inventoriions, que vous inventoriiez, *v. a.* Inscrire dans un inventaire. Inventorier les meubles d'une maison. Inventorier les pièces d'un procès. || Fig. Peu à peu les hommes aplanissent les routes qu'il [un grand homme] a tracées; ils réunissent toutes les parties de ses découvertes; ils rassemblent et inventorient leurs richesses et leurs forces, jusqu'à ce qu'un nouveau grand homme s'élance, qui.... TURGOT, *Ébauche du 2e disc. Progrès de l'esprit humain*, p. 279.

— HIST. XVe s. Lesquelz biens ont esté apportez en l'ostel pour les inventorier et faire extimacion et appreciacion, *Bibl. des ch.* 6e série, t. I, p. 314. || XVIe s. Il n'oublia de faire sceller tous ses coffres et inventorier ses meubles, CARLOIX, VI, 19. Qui veut jouir du benefice d'inventaire doit, dans quarante jours après que la succession sera ouverte, faire inventorier les biens du deffunt par personne publique sous autorité de justice, *Nouv. coust. génér.* t. II, p. 1085.

— ÉTYM. *Inventoire*, ancienne forme d'*inventaire*.

INVERSABLE (in-vèr-sa-bl'), *adj.* Qui ne peut verser. Des voitures inversables.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *verser*.

INVERSE (in-vèr-s'), *adj.* || 1° Placé dans un ordre, dans un sens, dans une direction opposée à un autre ordre, à un autre sens, à une autre direction. Les objets sont réfléchis dans un miroir en sens inverse. || Terme de minéralogie. Rhomboïde inverse, rhomboïde dont les angles saillants sont égaux aux angles plans du noyau, ce qui est l'inverse de la forme primitive. || 2° Terme de logique. Proposition inverse, celle dont les termes sont dans un ordre inverse par rapport à ceux d'une autre proposition, etc. || *S. f.* L'inverse, la proposition inverse. [illegible] est l'inverse de : tous les [illegible] sont [illegible]. || 3° Terme de mathématique. Il se dit de la variation d'une quantité [illegible] à mesure qu'une autre dont elle dépend diminue, ou diminuant quand cette autre augmente. Dans une balance à bras inégaux, le poids qui fait équilibre est inverse de la longueur du bras. || Raison inverse, rapport inverse. Le soleil attire ces globes en raison inverse du carré de leurs distances, VOLT. *Newt.* III, 5. || Fig. Il y a une estime publique attachée aux différents arts en raison inverse de leur utilité réelle, J. J. ROUSS. *Ém.* III. || Règle de trois inverse, celle où un nombre cherché est d'autant plus grand ou plus petit que le nombre donné est plus petit ou plus grand : vingt ouvriers ont mis dix jours à un certain ouvrage; [illegible] quatre ouvriers en mettront-ils? cela donne lieu à une règle inverse. || 4° Terme de musique. [illegible] inverse, voy. INVERSION. || 5° *S. m.* Ce qui est dans un ordre inverse. Prenons l'inverse de la [illegible] : au lieu de faire fournir la [illegible] par la [illegible], faisons-le fournir par le [illegible], [illegible] corps org. Œuvr. t. V, p. 327. [illegible] La philosophie de M. Rousseau de Genève est presque l'inverse de celle de Hobbes, DIDER. *Opinion des anc. phil.* (*hobbisme*). || Faire l'inverse, refaire une opération accomplie, mais dans l'ordre, dans le sens, dans la direction inverse. Faites l'inverse de l'addition et vous en aurez fait la preuve. || Familièrement. Faire le contraire de ce qu'on attendait, de ce qui était prescrit. Je lui avais dit d'aller là avant d'écrire sa lettre, il a fait l'inverse. || Ce qui agit plus quand quelque autre chose agit moins. Les fonctions des reins et du foie sont, en maintes circonstances, les inverses des fonctions du poumon et de la peau.

— HIST. XIIIe s. Autre [d'autres miroirs] font diverses ymages Aparoir en divers estages Droites, belongues et enverses Par composicions diverses, *la Rose*, 18376. || XVe s. Invers, COTGRAVE.

— ÉTYM. Provenç. *envers*, *evers*; espagn. et ital. *inverso*; du lat. *inversus*, renversé, de *in*, en, sur, et *versus*, tourné (voy. VERSION).

† **INVERSEMENT** (in-vèr-se-man), *adv.* Dans une situation inverse.

† **INVERSIF, IVE** (in-vèr-sif, si-v'), *adj.* Terme de grammaire. Qui use de l'inversion. Langues inversives.

— ÉTYM. Voy. *inversion*.

INVERSION (in-vèr-sion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Action d'invertir, de mettre dans un sens ce qui était dans un autre. Les feuilles qui ont subi plusieurs inversions paraissent s'amincir, BONNET, *Us. feuilles plant.* 2e *mém.* || Terme d'anatomie. Inversion splanchnique, sorte d'anomalie dans laquelle des viscères sont déviés de leur position normale et même placés en sens opposé. || 2° Terme de grammaire. Terme générique de toute construction qui n'est pas conforme à l'ordre analytique. « On accuse en secret cette jeune Ériphile Que lui-même captive amena de Lesbos : » Que lui-même amena captive, serait l'arrangement de la prose; mais, Que lui-même captive amena, est une inversion forcée, dont je crois n'avoir vu d'exemple que dans Marot; encore n'en suis-je pas sûr, D'OLIVET, *Rem. Racine*, § 79. La syntaxe de cette langue [le français] toujours uniforme, et qui n'admet point d'inversions, est encore une facilité que n'ont guère les autres langues; c'est une monnaie plus courante que les autres, quand même elle manquerait de poids, VOLT. *Dict. phil. Langues.* Un autre désavantage des langues à inversion, c'est d'exiger soit du lecteur, soit de l'auditeur, de la contention et de la mémoire, DIDER. *Lett. sur les sourds et muets.* || 3° Terme militaire. Disposition d'un corps qui, au lieu d'avoir sa première subdivision à sa droite, l'a au contraire à sa gauche. || Terme de marine. Évolution qui porte en dernière ligne les bâtiments qui étaient en tête. || 4° Terme de musique. Espèce d'imitation qui consiste à reproduire un trait de mélodie en prenant les notes dans un ordre renversé, ou différent de celui où ce trait a été proposé.

— ÉTYM. Lat. *inversionem*, de *invertere* (voy. INVERSE).

INVERTÉBRÉ, ÉE (in-vèr-té-bré, brée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui n'a point de vertèbres ou de squelette intérieur. Les animaux invertébrés. || *S. m.* Les invertébrés, qu'on divise en annelés, articulés et vers, mollusques, radiaires et spongiaires.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *vertèbre*.

† **INVERTI, IE** (in-vèr-ti, tie), *part. passé* d'invertir. Qui est renversé symétriquement. Comme ces objets dont on voit les images inverties dans les eaux, CHATEAUB. *Natch.* VII.

† **INVERTIR** (in-vèr-tir), *v. a.* || 1° Terme didactique. Renverser symétriquement. || 2° Terme militaire. Placer une troupe, un corps d'armée, en inversion.

— ÉTYM. Lat. *invertere* (voy. INVERSE).

INVESTI, IE (in-vè-sti, stie), *part. passé* d'investir. || 1° Mis en possession d'une fief, d'une prélature, d'une dignité. Un duc de Spolète, un marquis de Toscane, investis de ces états par Charles le Chauve, se saisirent du pape Jean VIII, et pillèrent une partie de Rome, VOLT. *Mœurs*, 34. || Fig. Fortifié des lumières abondantes dont le bienheureux Siméon se trouva comme investi, BOURDAL. *Purific. de la Vierge*, *Myst.* t. II, p. 198. || 2° Dont les communications sont coupées. Si toutes nos voies sont [illegible] d'écueils et investies d'ennemis invisibles, MASS. *Carême*, *Prière* 2. || Fig. M. Racine représente Néron après son crime, investi de la haine publique, *Merc.* 1717, dans DESFONTAINES.

INVESTIGATEUR, TRICE (in-vè-sti-ga-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui fait des investigations sur quelque objet. Le sage, le savant, l'investigateur du siècle, MASS. *Avent*, *Jug.* Mon sage est l'investigateur de l'histoire naturelle; on apprend plus dans

les seules expériences de l'abbé Nollet, que dans tous les livres de l'antiquité, VOLT. *Dict. phil. Xénophane.* || Terme d'alchimie. Celui qui cherche la pierre philosophale || *Adj.* Un génie investigateur. Des regards investigateurs. Une activité investigatrice.

— HIST. XIVe s. Et se taisent tous les vanteurs, Sophistes investigateurs De l'alkemie, qui se vantent Qu'ilz cueilleront, et rien ne plantent, *l'Alch. à nat.* 846. || XVe s. Un autre clerc.... qui estoit assez investigueur des secretes sciences, pria moult à l'aultre qu'il lui voulsist enseigner faire ledit azur, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, III, 28.

— ÉTYM. Lat. *investigatorem*, de *investigare*, suivre à la trace, de *in*, en, sur, et *vestigium*, trace (voy. VESTIGE).

INVESTIGATION (in-vè-sti-ga-sion; en vers, de six syllabes), *s. f.* || 1° Action de suivre à la trace, de rechercher attentivement. Les investigations des magistrats ont réussi, le coupable a été saisi. Que de dangers, que de fausses routes dans l'investigation des sciences! J. J. ROUSS. *Discours contre les sciences.* Quand j'ai hasardé le mot investigation, j'ai voulu rendre un service à la langue, ID. dans le *Dict. de* DOCHEZ. Investigation, c'est une espèce de quête où l'esprit suit à la piste les traces d'une cause ou d'un effet, présent ou passé. DIDER. *Opin. des anc. phil.* (*hobbisme*). De là [habitudes du commandement militaire] cette investigation qu'il [Napoléon] portait sur les progrès des sciences et des arts, sur tous les produits nouveaux de l'industrie, sur tous les exercices de l'esprit, et par l'effet de laquelle la protection elle-même prenait quelquefois le caractère de l'inquisition, MOLLIEN, *Mémoires d'un ministre du trésor*, I, 30. || 2° Terme de grammaire. Investigation du thème, manière de trouver dans les verbes le temps et le mode primitif. L'investigation du thème ne présente de difficultés en français que pour quelques verbes.

— HIST. XVe s. [Il décida le point] quand suffisante investigation en eut fait, CHRIST. DE PISAN, dans le *Dict. de* DOCHEZ. || XVIe s. Longue et religieuse investigation, MONT. I, 389.

— ÉTYM. Lat. *investigationem* (voy. INVESTIGATEUR). On voit par l'historique combien J. J. Rousseau se trompait en croyant avoir donné *investigation* à la langue française.

INVESTIR (in-vè-stir), *v. a.* || 1° Revêtir, c'est-à-dire mettre en possession d'un pouvoir, d'une autorité quelconque avec de certaines cérémonies, dont l'une était la remise de quelque pièce de vêtement. Des princes profanes investissent des évêques avec la crosse et l'anneau, VOLT. *Mœurs*. 46. || 2° En général, mettre en possession d'un pouvoir, d'une autorité, d'un droit. À Rome, le dictateur était investi d'une autorité absolue. Toutes ces donations disparaissent devant celles des Indes orientales ou occidentales, dont Alexandre VI investit l'Espagne et le Portugal de sa pleine puissance et autorité divine, VOLT. *Dict. phil. Donations*. || Fig. et par antiphrase. C'est là le juste supplice du pécheur qui se retire de Dieu, que Dieu aussi se retire de lui, et par cette soustraction le prive de tout le bien, et l'investisse irrémédiablement et inexorablement de tout le mal, BOSS. *Élévat. sur myst.* VI, 16. || 3° Fig. Envelopper de troupes, environner de gardes pour fermer les issues, par comparaison avec un vêtement qui enveloppe. On croit que Maestricht est investi; rien n'est encore assuré, SÉV. 16 mai 1672. Déjà le sacré mont, où le temple est bâti, D'insolents Tyriens est partout investi, RAC. *Athal.* IV, 5. Anicet investit la maison [où Agrippine s'était réfugiée], les portes en sont brisées, DIDER. *Claude et Nér.* I, 79. Ah! lorsque les Gaulois, dans des temps moins prospères, Sur ce mont glorieux investis taient nos pères, M. J. CHÉN. *Gracques*, III, 5. || Il se dit aussi d'une troupe qui en cerne une autre. On commençait à investir l'aile droite où était Alexandre, VAUGEL. *Q. C.* V, 11. Et Pompée.... se travaille À changer, à l'instant, l'ordre de la bataille, Et, les ailes s'ouvrant autant qu'il est permis, Il tâche d'investir celle des ennemis, BRÉBEUF, *Phars.* VII. || 4° *V. n.* Terme de marine. Se dit quelquefois sur la Méditerranée pour aborder. La galère parvint à investir à Naples. || 5° S'investir, *v. réfl.* Se donner à soi-même un droit, une autorité. Il s'était investi de l'autorité.

— HIST. XVe s. Mais vous.... qui à ce faire aviez mis toute diligence et cure ... me vinstes courir sus et investir, *Bouciq.* II, 31. || XVIe s. Quand les acheteurs ne se presentent pour estre louez et investus, dedans quarante jours, des choses par eux acquises, *Cout. génér.* t. II, p. 468. L'esprit qui feut, pour sa peine, investi du corps du soleil, MONT. II, 381. D'où vient que, si une femme vous favorise, vous en investissez incontinent la froideur et une auctorité maritale? ID. III, 376. Nous nous investissons des facultez d'aultruy et laissons chomer les nostres, ID. IV, 219. Estants investis devant et derriere, et par les flancs, ils ne purent eschapper la mort ou la prison, CARLOIX, V, 6. Il fera sortir de Metz toutes ses forces pour investir et entourer Thionville, ID. VII, 6. Le roy l'envoya pour se saisir de la ville d'Avignon, craignant que l'ennemy ne s'en investist, M. DU BELLAY, 104.

— ÉTYM. Provenç. *envestir*; espagn. *investir*; ital. *investire*; du lat. *investire*, de *in*, en, et *vestire*, vêtir.

† **INVESTISON** (in-vè-sti-zon), *s. m.* Terme de mineur. Masse minérale qui sert de limite à une concession, qui sépare plusieurs concessions l'une de l'autre.

INVESTISSEMENT (in-vè-sti-se-man), *s. m.* Action d'investir une place, une ville, une maison, c'est-à-dire de les entourer et d'en couper toutes les communications.

— ÉTYM. *Investir.*

INVESTITURE (in-vè-sti-tu-r'), *s. f.* || 1° Acte par lequel on investit quelqu'un d'un fief ou d'une dignité ecclésiastique. Vous aviez promis de donner l'investiture du duché de Milan au plus jeune de mes trois fils, FÉN. *Dial. des morts mod. Charles-Quint, François Ier*. Les papes n'avaient plus guère d'autre droit que de donner les investitures des royaumes, VOLT. *Mœurs*, 52. Louis XII avait donné pour l'investiture de Milan cent mille écus d'or à l'empereur Maximilien, ID. *ib.* 113. || Affaire ou querelle des investitures, longue et grave contestation qui s'éleva entre les empereurs et le saint-siége, vers 1074 et dans les siècles suivants, au sujet du droit d'investir les évêques. || 2° Action d'investir une place; on dit aujourd'hui, en ce sens, investissement. On doit prendre de grandes précautions dans l'investiture d'une place où une armée composée de soldats expérimentés et déterminés à tout oser se trouve enfermée, FOLARD, *Polybe*, dans RICHELET. La situation [d'Ebernbourg] ni celle du pays ne demandaient point d'investiture, ni plus d'une attaque, ST-SIM. 49, 71.

— HIST. XIIIe s. Et bien sacent [sachent] eskievin qu'il ne seient à nul si fait don d'iretage ne de rente, qu'on n'en mece [mette] souffisant envesture, par coi li eswars [les droits] de le [la] vile n'i soit amenris [amoindris], TAILLIAR, *Recueil*, p. 449. || XVIe s. Le septiesme jour qu'il aura commencé l'investiture de la place, CARLOIX, VII, 6. Pour luy annoncer l'investiture de son troisieme fils en ce sublime estat de vice-roy de France, ID. IV, 41.

— ÉTYM. *Investir*; provenç. *investitura*; espagn. *investidura*; ital. *investitura*.

INVÉTÉRÉ, ÉE (in-vé-té-ré, rée), *part. passé* d'invétérer. || 1° Qui s'est confirmé par trait de temps. Nos pères n'avaient pas vu comme nous une hérésie invétérée tomber tout à coup, les troupeaux égarés revenir en foule, et nos églises trop étroites pour les recevoir, BOSS. *le Tellier*. L'autorité des personnes puissantes fait souvent modérer l'imposition d'une ou de plusieurs paroisses à des taxes bien au-dessous de leur juste portée, dont la décharge doit par conséquent tomber sur d'autres voisines qui en sont surchargées, et c'est un mal invétéré auquel il n'est pas facile de remédier, VAUBAN, *Dîme*, 29. Une longue sécurité, le mauvais ordre des finances et la négligence invétérée du gouvernement avaient presque anéanti les fortifications les plus indispensables, FONTEN. *Renau*. Leur haine invétérée et leurs cruels amours, VOLT. *Pélop.* I, 1. Les abus invétérés ne se corrigent qu'avec le temps, ID. *Élog. fun. Louis XV*. || 2° Qui a laissé vieillir en soi certaines manières d'être. Quand on est un pécheur aussi invétéré que vous l'êtes, MASS. *Car. Jeûne*.

INVÉTÉRER (S') (in-vé-té-ré. La syllabe *té* prend un accent grave quand la syllabe qui suit est muette : s'invétère, excepté au futur et au conditionnel : s'invétérera, s'invétérerait), *v. réfl.* Devenir confirmé par trait de temps. Cette passion dont on n'est presque plus le maître, depuis qu'elle s'est invétérée et comme changée dans une seconde nature, BOURDAL. *Pensées*, t. I, p. 367. Je ne voyais pas que le mal s'invétérait par ma négligence, J. J. ROUSS. *Hél.* VIII, 18. || Avec ellipse du pronom *se*. Il ne faut pas laisser invétérer les maladies. Une habitude qu'on laisse invétérer est difficile à changer.

— HIST. XVIe s. Ceste yvresse luy est inveterée, PALSGRAVE, p. 694.

— ÉTYM. Lat. *inveterare*, de *in*, en, et *veterare*, vieillir, de *vetus*, *veteris*, vieux (voy. VIEUX).

† **INVIGILANCE** (in-vi-ji-lan-s'), *s. f.* Défaut de vigilance.

— HIST. XVIe s. Vos amis mesmes s'amusent, plus qu'à vous plaindre, à accuser votre invigilance et improvidence, MONT. III, 8.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *vigilance*.

† **INVIGORATION** (in-vi-go-ra-sion), *s. f.* Terme de physiologie. Période d'invigoration, celle qui, d'après Flourens, correspond à l'âge de quarante à quarante-cinq ans, et pendant laquelle le corps et les facultés atteignent chez l'homme leur complet développement.

— ÉTYM. Lat. *in*, en, dans, et *vigorare*, rendre vigoureux.

† **INVINATION** (in-vi-na-sion), *s. f.* Terme de théologie. Opération mystique par laquelle le vin de la cène, tout en restant vin, devient le sang de Jésus-Christ. Osiandre fut le seul à soutenir son impanation et son invination, BOSS. *Var.* II.

— ÉTYM. Lat. *in*, en, dans, et *vin*.

† **INVINCIBILITÉ** (in-vin-si-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est invincible.

INVINCIBLE (in-vin-si-bl'), *adj.* || 1° Qu'on ne saurait vaincre. Ton bras est invaincu, mais non pas invincible, CORN. *Cid*, II, 2. Dans la mauvaise fortune, elle s'est montrée toujours invincible, BOSS. *Reine d'Anglet.* Que si elle [l'Église] a été invincible contre les efforts du dehors, elle ne l'a pas moins été contre les divisions intestines, ID. *Hist.* II, 7. Si l'on eût pu avancer ces tristes années dont nous admirons le cours glorieux, avec quelle puissance l'Angleterre [révolutionnaire] l'aurait elle vu [Louis XIV] invincible défenseur ou vengeur présent de la majesté violée? ID. *Reine d'Anglet.* Ce grand apôtre [saint Paul].... nous en montre la force invincible [de la grâce], ID. *Hist.* II, 7. Nos ennemis communs ne sont pas invincibles, RAC. *Brit.* III, 6. || Par extension. Je rapporte en ces lieux ses flèches invincibles [d'Hercule], VOLT. *Œdipe*, I, 1. || L'invincible armada, ou, substantivement, l'invincible, la flotte que Philippe II arma en 1588 contre l'Angleterre et qui fut détruite. || Substantivement. Vos mains seules ont droit de vaincre un invincible, CORN. *Cid*, V, 8. || Qui ne cède pas à l'amour. Pour exciter Néron par la gloire pénible De vaincre une fierté jusqu'alors invincible, RAC. *Brit.* III, 6. || 2° Fig. Qui résiste victorieusement, qui ne se laisse pas surmonter. Mais qui peut t'assurer qu'invincible aux plaisirs, Elle conservera sa première innocence? BOIL. *Sat.* X. Bajazet, à vos soins tôt ou tard plus sensible, Madame, à tant d'attraits n'était pas invincible, RAC. *Baj.* V, 6. Il [Alexandre] n'était plus le même : invincible aux dangers et aux fatigues de la guerre, il ne le fut point à la douceur du repos, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. VI, p. 410, dans POUGENS. || 3° Dont on ne peut triompher, en parlant des choses. Obstacle invincible. Qui pourra mieux que moi vous montrer la douleur Que lui donne du roi l'invincible malheur? CORN. *Pomp.* V, 3. On a bien prévu que, la licence n'ayant plus de frein, les sectes se multiplieraient jusqu'à l'infini ; que l'opiniâtreté serait invincible..... BOSS. *Reine d'Anglet.* Je voulais qu'à mes vœux rien ne fût invincible ; Je n'examinais rien, je voulais l'impossible, RAC. *Bérén.* IV, 5. Je sais qu'à cet égard il y a quelque chose d'invincible dans mon sort, STAEL, *Corinne*, XV, 5. || Argument invincible, raison invincible, raisonnement invincible, argument, raison, raisonnement auquel il n'y a point de bonne réplique. || On dit dans un sens analogue : difficulté invincible. Chose inouïe [une interprétation de Luther] et embarrassée de difficultés invincibles, BOSS. *Var.* II. || 4° Qui est plus fort que la volonté. J'eus pour vous de tout temps une haine invincible, TH. CORN. *D. Bertr. de Cig.* IV, 5. Ah! si d'un autre amour le penchant invincible Dès lors à mes bontes vous rendait insensible, RAC. *Mithr.* IV, 4. Les spectacles, les dons, invincibles appâts, ID. *Brit.* IV, 2. L'opposition invincible qu'elles ont à la prière, MASS. *Carême, Prière* 1. Cette déplorable passion met dans le cœur un dégoût invincible pour les choses du ciel, ID. *Carême, Enf. prod.* Sa paresse d'écrire est invincible, et par conséquent pardonnable, VOLT. *Lett. Laharpe*, 29 sept. 1772. || Ignorance invincible, l'ignorance des choses dont il est impossible qu'une personne ait eu connaissance. Je ne suis pas dans le cas d'une ignorance invincible, mais dans celui d'une opinion invincible, VOLT. *Quest. miracl. lett.* 3°.

— HIST. XIVe s. Ignorance d'aucunes circonstances que l'en ne peut pas bonnement savoir excusé et

est appellée ignorance invincible, [illegible]. *Eth.* 61. [illegible] un esprit [illegible] [illegible] et rompus du travail, ou bien amollis et enervez de [illegible], et [illegible] de l'un et de l'autre, AMYOT, *Cat.* 10. Il desfit Hannibal, qui jusques là avoit esté invincible, ID. *Arist. et Cat.* 11. Ainsi mourut cette reine [Catherine de Médicis], n'ayant de femme que le sexe, l'ame entiere aux choses viriles, l'esprit puissant aux grandes affaires, le cœur invincible aux adversitez, D'AUB. *Hist.* II, 5. O grand amour, de [illegible] invincible, Cruel et doux, gracieux et terrible, [illegible], *Amours d'Hippolyte*, XLI, *prière*. Un desgoust invincible, MONT. IV, 283. Une grandeur de courage invincible, ID. I, 381.

— ÉTYM. Lat. *invincibilis*, de *in*.... 1, et *vincere*, vaincre.

INVINCIBLEMENT (in-vin-si-ble-man), *adv.* ‖ 1° D'une manière invincible, d'une manière à laquelle on ne peut résister. Cette opération efficace et toute-puissante de la grâce qui fléchit invinciblement les cœurs les plus obstinés, BOSS. *Avert. sur le liv. des réflex. mor.* VI. Ce n'est pas que tous les hommes soient invinciblement portés par leur nature à faire le mal et qu'ils le fassent toujours, VOLT. *Déf. Mil. Bolingbroke*, ch. 1. Je me sentais invinciblement porté à le croire tel qu'il s'annonçait, MARMONTEL, *Mém.* X. ‖ 2° D'une manière à laquelle on ne peut répliquer. Il a invinciblement prouvé sa proposition. Luther demeura invinciblement frappé de la force et de la simplicité de ces paroles: ceci est mon corps, BOSS. *Var.* II. ‖ 3° D'une manière dont on ne peut triompher. Infiniment éloigné de comprendre les extrêmes, la fin des choses et leur principe sont pour lui [l'homme] invinciblement cachés dans un secret impénétrable, PASC. *Pensées*, I, 1, édit. HAVET. Si cette pièce était invinciblement retenue et inébranlablement contenue par les deux bouts dans des enchâtres d'une matière inflexible et parfaitement dure, il faudrait une force presque infinie pour la rompre, BUFF. *Hist. nat. Part. exp.* Œuv. t. VIII, p. 180.

— HIST. XVI° s. La grandeur de son courage faisoit qu'il s'obstinoit invinciblement en toutes choses, quand il les avoit une fois entreprises, AMYOT, *Alex.* 51.

— ÉTYM. *Invincible*, et le suffixe *ment*.

† IN-VINGT-QUATRE (in-vint-ka-tr'), *adj. invar.* Terme d'imprimerie et de librairie. Format in-vingt-quatre, format d'un livre à feuilles pliées en vingt-quatre feuillets et donnant quarante-huit pages chacune. ‖ *S. m.* Un in-vingt-quatre, un livre de ce format. ‖ *Au plur.* Des in-vingt-quatre. ‖ On écrit aussi in-24.

INVIOLABILITÉ (in-vi-o-la-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est inviolable, en parlant des personnes et des choses. L'inviolabilité des ambassadeurs. L'inviolabilité d'un asile. ‖ Inviolabilité de la couronne, prérogative qui, dans une monarchie représentative, met la personne du monarque au-dessus de toute recherche pour les actes de son gouvernement.

— HIST. XVI° s. Inviolabilité, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Inviolable*; ital. *inviolabilità*.

INVIOLABLE (in-vi-o-la-bl'), *adj.* ‖ 1° Qu'on ne doit pas violer, auquel on ne doit pas attenter. Avec tous les serments qui peuvent rendre la vérité [illegible] et [illegible], BALZAC, *Liv.* IV, *lett.* [illegible] ... La [illegible] [illegible] le mot comme je l'ai [illegible], [illegible] *Sié.* II, 2. Leur [illegible] [illegible], BOSS. *Hist.* II, 4. Il n'y a [illegible] [illegible] que les droits [illegible] de [illegible] *Louise de Bourbon*. La ma[illegible] des rois d'Angleterre [illegible] [illegible] [illegible] de ces droits sacrés, elle [illegible] à [illegible] [illegible] et [illegible] [illegible] *Reine d'Anglet.* [illegible] [illegible] il est [illegible] [illegible] pas, [illegible], [illegible] VOLT. *Pénép.* I, 2. La [illegible] [illegible] et [illegible] par le chasseur y trouvait un [illegible] [illegible], *Lévrier*, I, [illegible]

‖ 2° À la personne de qui on ne doit pas porter atteinte. [illegible] [illegible] la personne du souverain est [illegible]. Quoi qu'il ait fait ou fasse, il est [illegible], [illegible] *Consul*, I, 1. ‖ 3° Qu'on ne viole point, qu'on n'enfreint jamais. [illegible] [illegible] est [illegible] par un esprit d'innovation, et ne laisse rien d'inviolable parmi les fidèles, BOSS. 4° *avert.* § 1. La force de la loi naturelle, qui après tout n'est inviolable qu'à cause qu'elle est divine, ID. *ib.* § 10. Les décrets des conciles, la doctrine des Pères.... n'ont plus été, comme [illegible], des lois sacrées et inviolables, ID. *Reine d'Anglet.* [Il] M'attend pour commencer les serments redoutables, De notre liberté garants inviolables, VOLT. *Brut.* II, 3.

— HIST. XVI° s. Feu monsieur de la Boetie, ce mien cher frere et compaignon inviolable, MONT. 3° *lettre à sa femme.* Cette loy d'equité et raison naturelle est perpetuelle en nous, *edictum perpetuum*, inviolable, qui ne peust jamais estre esteinte ny effacée, CHARRON, *Sagesse*, II, 3.

— ÉTYM. Espagn. *inviolable*; ital. *inviolabile*; du lat. *inviolabilis*, de *in*.... 1, et *violare*, violer.

INVIOLABLEMENT (in-vi-o-la-ble-man), *adv.* D'une manière inviolable. Notre dernière demeure [sépulture] est inviolablement à notre choix, PATRU, *Plaidoyer* 8, dans RICHELET. Ce qu'il y aurait à faire pour moi, ce serait de me détacher pleinement du monde, et de m'attacher désormais à vous uniquement et inviolablement, BOURDAL. *Pensées*, t. I, p. 410. Je ne sais si jamais le secret a été gardé plus inviolablement qu'il l'a été parmi nous dans la guerre qui vient d'être terminée, ROLLIN, *Hist. anc.* Œuv. t. XI, 2° part. p. 396, dans POUGENS. L'ordre du roi portait que l'étiquette suivante serait inviolablement observée, VOLT. *Zadig*, 6.

— ÉTYM. *Inviolable*, et le suffixe *ment*; provenç. *inviolablement*; espagn. *inviolablemente*; ital. *inviolabilmente*.

† **INVIOLÉ, ÉE** (in-vi-o-lé, lée), *adj.* ‖ 1° Qui n'a point été violé, enfreint. Vous pouvez adresser les lettres à M. de Lavergne, banquier, cela est inviolable et inviolé, VOLT. *Lett. d'Argental*, 7 juill. 1769. ‖ 2° Qui n'a point été forcé, en parlant de ce qui est comparé à un asile. Le Cervin [montagne des Alpes Pennines] paraît complétement inaccessible.... solitaire et farouche, il semble défier l'homme de jamais poser le pied sur son front inviolé, que l'aigle seul peut effleurer de son aile, LAVELEYE, *Rev. des Deux-Mondes*, 15 juin 1865, p. 831.

— ÉTYM. Lat. *inviolatus*, de *in*.... 1, et *violatus*, violé.

† **INVISCANT, ANTE** (in-vi-skan, skan-t'), *adj.* Terme technique. Qui invisque, qui rend visqueux. La propriété inviscante d'un mucilage.

† **INVISCATION** (in-vi-ska-sion), *s. f.* Terme de physiologie. Action physique de la salive imbibant les aliments pendant la mastication.

— ÉTYM. *Invisquer*.

INVISIBILITÉ (in-vi-zi-bi-li-té), *s. f.* État de ce qui est invisible. Un philosophe argumentera-t-il de l'invisibilité à la non-existence? BONNET, *Contempl. nat.* Œuv. t. VIII, p. 100, dans POUGENS. [On avait persuadé à Poinsinet] qu'il était invisible; plus on le maltraitait, plus il pensait qu'on ne pouvait faire de tels outrages à sa personne qu'en raison de son invisibilité, MERCIER, *Tabl. de Paris*, ch. 164.

— ÉTYM. Provenç. *invisibilitat*; espagn. *invisibilidad*; ital. *invisibilità*; du lat. *invisibilitatem*, d'*invisibilis*, invisible.

† **INVISIBILIUM** (in-vi-zi-bi-li-om'). Par invisibilium, locution aujourd'hui inusitée et qui signifiait d'une manière invisible, en parlant d'une chose perdue ou volée. Cette bourse a passé par invisibilium.

— HIST. XVI° s. D'autres disent qu'ayant manié les deniers du roy, il les a mangez si bien et les a fait passer si bien par invisibilium.... BRANT. *Cap. fr.* t. III, p. 383, dans LACURNE.

— ÉTYM. Mot latin qui signifie invisible et qui est dans le Credo; c'est le génitif pluriel d'*invisibilis*.

INVISIBLE (in-vi-zi-bl'), *adj.* ‖ 1° Qui n'est pas visible, qui échappe à la vue. Ô Éternel, veillez sur elle [la fille de la reine d'Angleterre], détournez [illegible] [illegible]; anges saints, rangez à l'entour vos escadrons invisibles, et faites la garde autour du berceau..., BOSS. *Reine d'Angl.* Esprit saint, esprit pacifique, je vous ai préparé les voies en prêchant votre parole.... descendez maintenant, ô feu invisible; et que ces discours enflammés que vous ferez au-dedans des cœurs les remplissent d'une ardeur céleste, ID. *la Vallière*. Parlez dans les cœurs, prédicateur invisible, et faites que chacun se parle à soi-même, ID. *Anne de Gonz.* Élevant son esprit aux choses invisibles de Dieu par les merveilles visibles de la nature, FLÉCH. *Lamoig.* Et que derrière un voile, invisible et présente, J'étais de ce grand corps [le sénat] l'âme toute-puissante, RAC. *Brit.* I, 1. Platon raconte l'histoire de [illegible] [illegible] en Hérodote: c'est lui qui nous apprend que Gygès portait une bague, dont la pierre le rendait invisible quand il la tournait de son côté, ROLLIN, *Hist. anc.* Œuv. t. II, p. 109, dans POUGENS. Dieu t'a fait pour l'aimer, et non pour le comprendre, Invisible à tes yeux, qu'il règne dans ton cœur, VOLT. *Henr.* VII. Il y a cent mains invisibles qui lancent des flèches contre la superstition, ID. *Lett. Mme du Deffant*, 26 déc. 1760. C'est le signe visible [mettre la main sur son cœur], comme tu le sais, de la sincérité qui est invisible, ID. *Amabed*, 2° *lett. Adaté*. Le culte des êtres invisibles que l'imagination suppose cachés dans tous les instruments du mal, RAYNAL, *Hist. phil.* VIII, 24. ‖ *S. m.* L'invisible, ce qui n'est pas visible. Il [Pégase] hennissait vers l'invisible, V. HUGO, *Chansons des bois et des rues*, *Pégase*. ‖ 2° Fig. Qui se cache, qui ne se laisse point voir. Au fond de leurs palais leur majesté terrible [des rois de Perse] Affecte à leurs sujets de se rendre invisible, RAC. *Esth.* I, 3. Je vois avec mépris ces maximes terribles Qui font de tant de rois des tyrans invisibles, VOLT. *Zaïre*, I, 3. ‖ Familièrement. Être invisible, ne se faire voir, ne recevoir que rarement. ‖ Cet homme est invisible, on ne le trouve jamais chez lui. ‖ 3° Devenir invisible, disparaître subitement sans que personne s'en aperçoive. Il était là tout à l'heure, il est devenu invisible. ‖ On dit dans le même sens qu'un objet est devenu invisible, quand, venant de le voir ou de le toucher, on ne peut plus le retrouver.

— HIST. XIII° s. Et d'autres coses [choses] ki nous sont invisibles, ALEBRANT, f° 1. ‖ XIV° s. Les medecines qui sont amenistrées en seche substance, ne penetront pas aux concavités de la plaie qui sont invisibles et tortues, H. DE MONDEVILLE, f° 64. ‖ XV° s. Et parmi celle humanité, Que Dieu, qui estoit invisibles, Prist, se fist il à nous visibles, *Myst. Barl. et Jos.* dans GUI DE CAMBRAI, p. 405.

— ÉTYM. Provenç. *invisible*, *envesible*; espagn. *invisible*; ital. *invisibile*; du lat. *invisibilis*, de *in*.... 1, et *visibilis*, visible.

INVISIBLEMENT (in-vi-zi-ble-man), *adv.* D'une manière invisible. Il y a un éloignement d'esprit et de mœurs et une retraite en soi-même qui, dans le commun des hommes, séparent invisiblement les justes d'avec les pécheurs, FLÉCH. *Dauphine*.

— ÉTYM. *Invisible*, et le suffixe *ment*.

† **INVISQUER** (in-vi-ské), *v. a.* Terme didactique. Enduire de viscosités.

— ÉTYM. Provenç. *inviscar*, *enviscar*; espagn. *enviscar*; ital. *inviscare*; du lat. *inviscare*, engluer, de *in*, en, dans, et *viscum*, glu (voy. VISQUEUX).

† **INVITATIF, IVE** (in-vi-ta-tif, ti-v'), *adj.* Qui a la propriété d'inviter. On arrêta une proclamation invitative à la paix, une députation au roi, pour invoquer sa clémence en faveur de ceux qui avaient forcé les portes des prisons, MIRABEAU, *Collection*, t. I, p. 282.

— ÉTYM. *Inviter*.

INVITATION (in-vi-ta-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* ‖ 1° Action d'inviter. Invitation à un festin, à un bal, à une noce. Pour les autres sessions, J'ai cent invitations, BÉRANG. *Ventru*. ‖ 2° Action d'engager à, d'exciter à. Des invitations secrètes le poussaient à se déclarer.

— ÉTYM. Lat. *invitationem*, de *invitare*, inviter.

INVITATOIRE (in-vi-ta-toi-r'), *s. m.* ‖ 1° Terme de liturgie catholique. Nom d'une antienne qui se chante à matines. L'invitatoire du dimanche. L'invitatoire du commun des apôtres. ‖ 2° *Adj.* Lettres invitatoires, lettres par lesquelles les papes invitaient les évêques des villes suburbicaires à se rendre à Rome, le jour anniversaire de leur sacre, afin d'y célébrer le concile romain.

— ÉTYM. Lat. *invitatorius*, de *invitare*, inviter.

† **INVITE** (in-vi-t'), *s. f.* Terme du whist et du boston. Carte que l'on joue pour faire connaître son jeu au partenaire, et qui a pour but de l'engager, s'il fait la levée, à jouer dans la même couleur. Invite au roi. Tenez, voilà la vieille comtesse qui continue d'arracher les yeux à son partenaire sur une invite qu'il n'a pas répondue, DIDER. *Salon de 1767*, Œuv. t. XIV, p. 194, dans POUGENS. Comment, monsieur, je renonce à cœur, je l'indique clairement, et vous ne rentrez pas une seule fois dans mon invite, SCRIBE, *le Roi de carreau*, dans *les Historiettes et proverbes*. ‖ Contre-invite, carte qu'on rejoue dans la couleur de l'invite de la partie adverse, quand elle n'a pu faire la levée.

— ÉTYM. *Inviter*.

INVITÉ, ÉE (in-vi-té, tée), *part. passé* d'inviter. Les personnes invitées au bal. Qu'invité chez la reine, il ait soin de s'y rendre, RAC. *Esth.* II, 7. ‖ Substantivement. Quel est le nombre des invités?

† **INVITEMENT** (in-vi-te-man), *s. m.* Action d'inviter. L'invitement des passions.

— HIST. XVI° s. Invitement, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Inviter*; ital. *invitamento*.

INVITER (in-vi-té), *v. a.* || 1° Prier de se trouver, de se rendre quelque part, d'assister à. Il y fait [à un festin] de la cour inviter la jeunesse, RAC. *Brit.* V, 1. Et même ses bienfaits, dans toutes ses provinces, Invitèrent le peuple aux noces de leurs princes, ID. *Esth.* I, 1. || Inviter à, avec un infinitif. Il fut invité à prendre part à la délibération. || On dit quelquefois inviter de, avec l'infinitif. Ils avaient vu une galère turque où on les avait invités d'entrer, MOL. *Scap.* III, 3. || 2° Engager, exciter à quelque chose, porter à. Qui pardonne aisément invite à l'offenser, CORN. *Cinna*, IV, 3. Le langage de l'amour n'étant pas comme aujourd'hui le sujet de toutes les conversations, les poëtes en étaient moins invités à traiter cette passion, VOLT. dans GIRAULT-DUVIVIER. || Fig. Avec un nom de chose pour sujet. Le beau temps nous invite à la promenade. Je crois.... Qu'il n'a que les desseins où sa gloire l'invite, CORN. *Nicom.* III, 6. || 3° Terme du jeu de whist. Jouer d'une couleur pour engager le partenaire à jouer, à son tour, de cette même couleur. Inviter au roi. || 4° S'inviter, *v. réfl.* Venir de soi-même quelque part, sans avoir été prié. C'est lui qui s'est invité. || Se faire des invitations réciproques. Ils se sont invités plusieurs fois cet hiver.

— HIST. XII° s. Si s'assit al plus halt liu [lieu], entre ces [ceux] ki furent al cunvivie enviez, *Rois*, p. 31.

— ÉTYM. Lat. *invitare*, formé de *in*, et d'un verbe radical *vitare*, sur lequel on n'est pas d'accord (voy. ÉVITER). Benfey et Corssen ont proposé pour *in-vitare* le radical sanscrit *vî*, aimer, désirer, et pour *e-vitare* un autre radical sanscrit *vî*, rejeter.

† **INVOCABIT** (in-vo-ka-bit'), *s. m.* Nom que l'on donne au premier dimanche de carême, parce que l'introït commence par ce mot.

— ÉTYM. Lat. *invocabit*, il invoquera.

† **INVOCATEUR, TRICE** (in-vo-ka-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui invoque.

— HIST. XV° s. Icelluy Betuys estoit tenu et reputé estre invocateur et sorcier, et de faire mourir par venin et invocation, DU CANGE, *invocatio*.

— ÉTYM. Lat. *invocatorem*, de *invocare*, invoquer.

INVOCATION (in-vo-ka-sion ; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action d'invoquer. L'invocation du Saint-Esprit. Ceux qui guérissent par l'invocation du diable ne font pas un miracle, car cela n'excède pas la force naturelle du diable, PASCAL, *Miracles*, 3, édit. FAUGÈRE. Le concile [de Trente], qui, voulant prescrire aux évêques comme ils doivent parler de l'invocation des saints, les oblige d'enseigner que les saints qui règnent avec Jésus-Christ, offrent à Dieu leurs prières pour les hommes, BOSS. *Expos. de la doctr. cath.* 4. Hélas ! est-il une invocation à la pitié céleste qui ne convienne pas également à tous les hommes? STAEL, *Corinne*, X, 2. || Cette église, cette chapelle est consacrée sous l'invocation, est sous l'invocation de la sainte Vierge, est dédiée à la sainte Vierge. || Terme de diplomatique. Formule par laquelle le copiste ou les témoins d'une charte ou d'un diplôme demandent à Dieu sa bénédiction sur l'acte. || 2° Particulièrement, chez les poëtes, prière adressée à une Muse, à un génie, à quelque divinité pour lui demander son secours. L'Iliade commence par une invocation à la Muse.

— HIST. XIII° s. Après cele invocaciun, K'il fist de cel saintisme [très-saint] nun, MARIE, *Purgatoire*, 903. Il a secouru as avugles de veue, as sours d'oie, as boisteus d'aler, as mors de vie, par l'invocacion de son non, *Miracles St Loys*, p. 122. || XVI° s. Invocation est le recours que nostre ame a à lui [Dieu], comme à son espoir unique, quand elle est pressée de quelque necessité, CALV. *Inst.* 283. Il chercha à la fin les invocations pour faire mourir la duchesse, MARG. *Nouvelles*, 1.

— ÉTYM. Provenç. *invocacio*, *envocation*; esp. *invocacion*; ital. *invocazione*; du lat. *invocationem*, de *invocare*, invoquer.

† **INVOCATOIRE** (in-vo-ka-toi-r'), *adj.* Qui appartient à l'invocation. Formule invocatoire.

INVOLONTAIRE (in-vo-lon-tê-r'), *adj.* Qui n'est pas volontaire. Des larmes involontaires. Et toutefois, ô dieux ! un crime involontaire Devait-il attirer toute votre colère? RAC. *Théb.* III, 3. Mais soit qu'en tous les temps un objet né pour plaire Arrache de nos vœux l'hommage involontaire, VOLT. *Fanat.* I, 4. Il y a, dit-il [Assan, fils d'Ali], un degré de gloire dans le paradis pour ceux qui payent les services, un plus grand pour ceux qui pardonnent le mal, et un plus grand encore pour ceux qui récompensent le mal involontaire, ID. *Dial.* 30. || Terme de physiologie. Muscles et nerfs involontaires, muscles et nerfs qui appartiennent à la vie végétative, et qui sont indépendants de la volonté.

— HIST. XIV° s. La chose faite pour ignorance, de la quelle.... l'en a tristesse, desplaisance et penance ou repentance, elle est involuntaire, ORESME, *Eth.* 60.

— ÉTYM. Lat. *involuntarius*, de *in*.... 1, et *voluntarius*, volontaire.

INVOLONTAIREMENT (in-vo-lon-tê-re-man), *adv.* D'une façon involontaire.

— HIST. XIV° s. Celui qui ignore aucune circonstance fait telle operation involontairement, ORESME, *Eth.* 61.

— ÉTYM. *Involontaire*, et le suffixe *ment*.

† **INVOLUCELLE** (in-vo-lu-sè-l'), *s. m.* Terme de botanique. Involucre secondaire, par rapport à un involucre général. || Involucre particulier d'une ombellule.

— ÉTYM. Diminutif d'*involucre*.

† **INVOLUCELLÉ, ÉE** (in-vo-lu-sèl-lé, lée), *adj.* Terme de botanique. Qui est muni d'un involucelle.

† **INVOLUCRAL, ALE** (in-vo-lu-kral, kra-l'), *adj.* Qui naît sur l'involucre. Épines involucrales. || Bractées involucrales, bractées qui se trouvent à la base de l'épillet des graminées.

INVOLUCRE (in-vo-lu-kr'), *s. m.* Terme de botanique. Réunion de bractées formant autour d'une fleur, d'un capitule, à la base d'une ombelle, une enveloppe générale ou une sorte de collerette.

— ÉTYM. Lat. *involucrum*, de *involvere*, envelopper, de *in*, en, et *volvere*, rouler (voy. VOLUME).

† **INVOLUCRÉ, ÉE** (in-vo-lu-kré, krée), *adj.* Terme de botanique. Qui est muni d'un involucre.

† **INVOLUTÉ, ÉE** (in-vo-lu-té, tée), *adj.* Terme de botanique. Qui est roulé en dedans. Pétales involutés.

— ÉTYM. Lat. *involutus*, de *involvere*, envelopper (voy. INVOLUCRE).

† **INVOLUTIF, IVE** (in-vo-lu-tif, ti-v'), *adj.* Terme de botanique. Qui se roule de dehors en dedans. Feuilles involutives. || Préfoliation involutive, celle dans laquelle les jeunes feuilles sont involutives.

— ÉTYM. Voy. INVOLUTÉ.

† **INVOLUTIFOLIÉ, ÉE** (in-vo-lu-ti-fo-li-é, ée), *adj.* Terme de botanique. Dont les feuilles sont roulées du sommet à la base.

— ÉTYM. *Involuté*, et *feuille*.

INVOLUTION (in-vo-lu-sion ; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Assemblage d'embarras, de difficultés, de procédures. Une grande involution de circonstances. Quelle involution d'affaires épineuses! BOSS. *Sermons, Impénit.* 2. || 2° Terme de botanique. État de ce qui est involuté. || 3° Terme de rhétorique. Style embarrassé, entortillé.

— HIST. XIV° s. Les utilités de la prolongation [prolongement] et de l'involucion des boiaus sont.... H. DE MONDEVILLE, f° 26, *verso*. Lesquels adjournez, redoutanz estre mis en grans involutions de procès, DU CANGE, *involumen*. || XVI° s. Les grossiers aiment et admirent surtout ce qu'ils voient caché sous une involution de paroles, MONT. dans le *Dict.* de DOCHEZ.

— ÉTYM. Provenç. *envolucio*; du lat. *involutionem*, de *involvere* (voy. INVOLUCRE).

INVOQUÉ, ÉE (in-vo-ké, kée), *part. passé* d'invoquer. Clodoald, le frère de ces innocents égorgés [les enfants de Clodomir], est invoqué sous le nom de saint Cloud, VOLT. *Mœurs*, 17.

INVOQUER (in-vo-ké), j'invoquais, nous invoquions, vous invoquiez ; que j'invoque, que nous invoquions, que vous invoquiez, *v. a.* || 1° Appeler à son secours, à son aide. À l'envi l'un et l'autre [les deux chrétiens] étalait sa manie.... Et traitait de mépris les dieux qu'on invoquait, CORN. *Poly.* III, 2. Qu'on l'adore ce Dieu, qu'on l'invoque à jamais, RAC. *Athal.* I, 4. Marchons, en invoquant l'arbitre des combats, ID. *ib.* IV, 3. Ils aimèrent mieux m'invoquer [moi Romulus] comme dieu, que de m'obéir comme à leur roi, FÉN. *Dial. des morts, anciens, Romulus, Numa.* || Terme de l'Écriture sainte. Invoquer le nom de Dieu, du Seigneur, faire, en l'adorant, un acte de religion. C'est ainsi qu'ils invoqueront mon nom sur les enfants d'Israël, et je les bénirai, SACI, *Bible, Nombres*, VI, 27. Le reste pour son Dieu montre un oubli fatal. ....Et blasphème le nom qu'ont invoqué leurs pères, RAC. *Athal.* I, 1. || 2° Fig. Demander quelque chose comme par une sorte d'invocation. Invoquer le secours de ses amis, la clémence du prince. Ils moururent en invoquant en vain la vengeance céleste contre leurs persécuteurs, VOLT. *Mœurs*, 66. Et la reine au milieu des femmes éplorées.... Au lieu de l'hyménée invoquait le trépas, ID. *Mérope*, V, 6. || 3° Fig. Citer en sa faveur, en appeler à. Invoquer le droit commun. Invoquer une loi, un témoignage.

— REM. Voltaire a dit : « Il ne parlera pas comme les avocats éloquents qui invoquent une loi et un témoignage, *Lett. d'Argental*, 18 mars 1776, et dans *Jenni*, 4 : Il n'invoquait point un témoignage, une loi, il les attestait, il les citait, il les réclamait. » Il paraît par là qu'il blâmait cette locution, qui en soi n'est pas vicieuse, puisque *invoquer* est appeler à soi, mais qui en effet n'est pas sans quelque prétention.

— HIST. XII° s. Le segnur ne envocherent, *Liber psalm.* p. 44. Tu vivifieras nus [nous], e le tuen num envocherums, *ib.* p. 115. || XVI° s. O frere de la mort [sommeil], que tu m'es ennemy ! Je l'invoque au secours, mais tu es endormy, DESPORTES, *Amours d'Hippolyte*, LXXV.

— ÉTYM. Lat. *invocare*, de *in*, en, dans, et *vocare*, appeler (voy. VOYELLE).

INVRAISEMBLABLE (in-vrè-san-bla-bl'), *adj.* Qui n'est pas vraisemblable. Une nouvelle invraisemblable. || Substantivement. L'invraisemblable est quelquefois vrai.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *vraisemblable*.

† **INVRAISEMBLABLEMENT** (in-vrè-san-bla-ble-man), *adv.* D'une manière invraisemblable.

INVRAISEMBLANCE (in-vrè-san-blan-s'), *s. f.* || 1° Défaut de vraisemblance. L'invraisemblance d'un fait, d'un récit. || 2° Choses invraisemblables. Il a accumulé les invraisemblances dans son roman. Une invraisemblance choquante.

— ÉTYM. *In*.... 1, et *vraisemblance*.

† **INVULNÉRABILITÉ** (in-vul-né-ra-bi-li-té), *s. f.* État, qualité de ce qui est invulnérable. L'invulnérabilité d'Achille. || Par extension. L'invulnérabilité des frégates cuirassées. Si ces bâtiments [les vaisseaux cuirassés] sont considérés en présence les uns des autres, ils modifieront toute la tactique navale, et leur invulnérabilité a fait penser à employer le choc de leur masse, PARIS, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LVI, p. 348.

INVULNÉRABLE (in-vul-né-ra-bl'), *adj.* Qui n'est pas vulnérable. Souviens-toi du jour épouvantable Où ce fier Espagnol, terrible, invulnérable.... VOLT. *Alz.* II, 4. Achille invulnérable à qui les dieux ont fait une armure défensive très-inutile, ID. *Lois de Minos, Note.* || Fig. Il [le sage des stoïciens] est invulnérable aux injures, LA MOTHE LE VAYER, *Vertu des païens*, II, *Zénon*. Une grande âme est au-dessus de l'injure, de l'injustice, de la douleur, de la moquerie ; et elle serait invulnérable, si elle ne souffrait pas la compassion, LA BRUY. XI. || Le poste des invulnérables, s'est dit quelquefois pour mont pagnote (voy. PAGNOTE).

— ÉTYM. Lat. *invulnerabilis*, de *in*.... 1, et *vulnerabilis*, vulnérable.

† **INVULNÉRABLEMENT** (in-vul-né-ra-ble-man), *adv.* De manière à être invulnérable.

† **IO** (i-o), *s. f.* || 1° Fille d'Inachus, aimée de Jupiter, changée en vache, et donnée en garde par Junon à Argus. || 2° *S. m.* Terme de zoologie. Espèce de papillon.

† **IODATE** (i-o-da-t'), *s. m.* Terme de chimie. Sel produit par la combinaison de l'acide iodique avec une base.

— ÉTYM. *Iode*, et la finale *ate*, qui indique les sels provenant des acides en *ique*.

IODE (i-o-d'), *s. m.* Terme de chimie. Substance simple, d'un gris bleuâtre et d'un éclat métallique, trouvée dans les eaux mères des varechs par Courtois en 1811, fusible à 107°, et répandant, lorsqu'on la chauffe, une vapeur de couleur violette, ce qui lui a fait donner son nom.

— ÉTYM. Ἰωδης, de couleur de violette, de ἴον, violette ; Ἴον pour Fίον est le même que le latin *viola*.

† **IODÉ, ÉE** (i-o-dé, dée), *adj.* Terme de chimie. Qui contient de l'iode.

† **IODEUX** (i-o-deû), *adj. m.* Terme de chimie. Acide iodeux, l'un des deux acides que l'iode produit en se combinant avec l'oxygène.

— ÉTYM. *Iode*, et la finale *eux* qui indique les acides contenant moins d'oxygène que les acides en *ique*.

† **IODHYDRATE** (i-o-di-dra-t'), *s. m.* Terme de chimie. Sel formé par la combinaison de l'acide iodhydrique avec une base.

† **IODHYDRIQUE** (i-o-di-dri-k'), *adj. m.* Terme de chimie. Acide iodhydrique, acide composé d'iode et d'hydrogène, dit autrefois acide hydriodique. || Éther iodhydrique, produit de l'action de l'iodure de phosphore sur 2 parties d'alcool.

— ÉTYM. *Iode*, et *hydrogène*.

† IODIDE (i-o-di-d'), *s. m.* Terme de chimie. Combinaison de l'iode avec un corps moins électro-négatif que lui, dans laquelle les rapports atomiques sont les mêmes que dans les acides.

† IODINE (i-o-di-n'), *s. f.* Nom que quelques chimistes et entre autres les chimistes anglais ont donné à l'iode.

† IODIQUE (i-o-di-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide iodique, le second des acides que l'iode produit en s'unissant à l'oxygène.

— ÉTYM. *Iode*, et la finale ique qui indique les acides contenant le plus d'oxygène.

† IODISME (i-o-di-sm'), *s. m.* Terme de médecine. Action morbifique que l'usage prolongé de l'iode produit sur l'économie. || Espèce d'ivresse que produisent l'iode et ses préparations ingérées à haute dose.

† IODO-BORIQUE (i-o-do-bo-ri-k'), *adj. m.* Acide iodo-borique, acide résultant de la combinaison de l'acide iodique et de l'acide borique. On dit semblablement : iodo-nitrique, iodo-phosphorique, iodo-sulfurique, etc.

† IODO-CHLORURE (i-o-do-klo-ru-r'), *s. m.* Composé qui résulte de la combinaison d'un iodure avec un chlorure, ou de l'iode avec un chlorure. On dit semblablement : iodo-cyanure, iodo-sulfure.

† IODOFORME (i-o-do-for-m'), *s. m.* Terme de chimie. Corps particulier, correspondant au chloroforme et dans lequel les éléments sont groupés de manière à représenter ceux de l'acide formique, si l'oxygène de celui-ci était remplacé par un équivalent d'iode.

— ÉTYM. *Iode*, et *formique* (acide).

† IODOGNOSIE (i-o-dogh-no-zie), *s. f.* Étude de l'iode.

— ÉTYM. *Iode*, et γνῶσις, connaissance.

† IODOMÉTHIE (i-o-do-mé-tie), *s. f.* Terme de médecine. Ivresse iodique; sentiment d'ébriété éprouvé après de fortes doses d'iode.

— ÉTYM. *Iode*, et μέθη, ivresse.

† IODOMÉTRIE (i-o-do-mé-trie), *s. f.* Terme de chimie. Méthodes de dosage de la quantité d'iode contenue dans un liquide.

— ÉTYM. *Iode*, et μέτρον, mesure.

† IODOPHTHISIE (i-o-do-fti-zie), *s. f.* Terme de médecine. Diminution des chairs et des forces, produite par un abus de l'iode.

— ÉTYM. *Iode*, et *phthisie*.

† IODOSEL (i-o-do-sèl), *s. m.* Terme de chimie. Nom donné aux iodures doubles, ou sels produits par la combinaison d'un iodure de métal électro-négatif avec un iodure de métal électro-positif.

† IODURE (i-o-du-r'), *s. m.* Terme de chimie. Combinaison de l'iode avec un corps simple.

† IODURÉ, ÉE (i-o-du-ré, rée), *adj.* Qui contient de l'iode. Une tisane iodurée.

† IOLE (i-o-l'), *s. f.* Terme de marine. Voy. YOLE.

† IOLITHE (i-o-li-t'), *s. f.* Terme de minéralogie. Pierre qui a la couleur de la violette, c'est la cordiérite, dite aussi pierre de violette.

— ÉTYM. Ἴον, violette, et λίθος, pierre.

† ...ION, finale répondant à la finale latine *ionem*, et signifiant l'action du verbe dont le mot provient, par ex. *formation* de *former*, [illegible] d'[illegible]. L'origine est le suffixe sanscrit *yâ*, qui fait des gérondifs et des noms abstraits.

† IONIDE (i-o-ni-d'), *s. f.* Terme de botanique. Genre de la famille des violariées, dont une espèce, [illegible] (Ventenat), est vomitive et a été à tort [illegible] comme fournissant l'ipécacuana du Brésil.

IONIEN, ENNE (i-o-niin, niè-n'), *adj.* Qui appartient à l'ancienne Ionie. || S. m. Les Ioniens, les peuples grecs qui habitaient l'Ionie. || Le dialecte ionien, ou, substantivement, l'ionien, le dialecte grec parlé par les Ioniens. On dit aussi dialecte ionique. Le dialecte ionien est caractérisé, relativement aux autres dialectes grecs, par l'accumulation des voyelles. L'ionien était presque le même que l'ancien attique, mais passant depuis dans quelques villes de l'Asie Mineure et dans les îles [illegible], par [illegible] des Athéniens et de ceux de l'Achaïe, [illegible] une nouvelle [illegible] par toute la [illegible] depuis les Athéniens : c'est en cette langue qu'ont écrit Hippocrate et Hérodote, [illegible], *Hist. anc.* [illegible] || Terme de prosodie ancienne. Le pied ionien, ou, substantivement, l'ionien, pied composé soit de deux brèves et deux longues, soit de deux longues et deux brèves ; le premier est le petit ionien, l'autre le grand ionien. || Philosophie ionienne, voy. IONIQUE.

— ÉTYM. Ἴων, Ionien, de Ἴων, l'un des fils de Hellen et père, selon la tradition, de la race ionienne. La forme archaïque paraît être Ἰάϝονες, pour Ἰάϝενες, comme l'indique *iaran*, nom, dans les langues orientales, des Ioniens, et que Pictet, I, 68, rattache au sanscrit *yu*, détourner, repousser, de sorte que les Ἰάονες seraient les défenseurs (voy. JEUNE).

IONIQUE (i-o-ni-k'), *adj.* || 1° Qui appartient, qui est particulier à l'ancienne Ionie. || Dialecte ionique, voy. IONIEN. || 2° Terme d'architecture. Ordre ionique, le troisième des cinq ordres d'architecture, qui s'élève sur vingt-deux modules et quinze parties. Il se dit aussi de divers membres qui se rapportent à cet ordre. Chapiteau ionique. Colonne ionique. || Chapiteau ionique angulaire, chapiteau dont les quatre faces sont pareilles, c'est-à-dire ornées chacune de deux volutes; il se met aux colonnes des angles d'un péristyle ou d'un édifice d'ordre ionique. || Ionique moderne, ordre qui se distingue de l'ionique ancien par le chapiteau orné d'une guirlande qui va de l'une à l'autre volute. || 3° Philosophie ionique ou ionienne, philosophie qui se forma au sein des colonies grecques de l'Asie Mineure, et qui fut tout à la fois une philosophie naturelle et une philosophie morale; elle naquit à Milet avec Thalès, vers l'an 600 avant l'ère chrétienne. Il y a une célèbre division de la philosophie, en ionique et italique; Thalès de Milet a été chef de la secte ionique, et Pythagore, de la secte italique, FÉN. *Phil. Pyth.* La secte ionique, à compter depuis Thalès, qui en est regardé comme le fondateur, jusqu'à Philon et Antiochus, que Cicéron entendit, a duré plus de cinq cents ans, ROLLIN, *Hist. anc.* t. XII, liv. 26, 1re part. ch. 1, p. 439, dans POUGENS. || Les ioniques, les philosophes appartenant à la secte ionique. La secte des philosophes italiques et celle des ioniques, BOSS. *Hist.* I, 8. || 4° Terme de métrique ancienne. Vers ionique, ou, substantivement, l'ionique, vers grec ou latin composé de pieds ioniens. Le vers composé de petits ioniens était l'ionique mineur; l'ionique majeur était composé de grands ioniens. || 5° Danse ionique, sorte de danse grecque molle et efféminée.

— ÉTYM. Lat. *ionicus*, de ἰωνικός, ionique.

† IONS (i-on), *s. m.* Nom collectif donné par Faraday aux deux corps qu'un courant électrique a dissociés.

IOTA (i-o-ta), *s. m.* || 1° La neuvième lettre de l'alphabet grec, correspondant à notre *i*. || 2° Fig. Pas la moindre chose, rien (à cause que la figure de cette lettre est la moindre de toutes celles de l'alphabet grec). Il a été bien dit : Tu n'ajouteras ni ôteras un iota, VOIT. *Lett.* 92. Je vous dis en vérité que le ciel et la terre ne passeront point, que tout ce qui est dans la loi ne soit accompli parfaitement jusqu'à un seul iota et un seul point, SACI, *Bible, Év. de St Math.* V, 18. [Médecin] qui, quand on devrait crever, ne démordrait pas d'un iota des règles des anciens, MOL. *Pourc.* I, 7. Il ne faut point s'imaginer que ces observances [juives] fussent de petite importance dans une loi si sévère et où il fallait prendre garde jusqu'à un iota et au moindre trait, BOSS. *Commun. sous les deux esp.* II, 6. Un seul iota ne sera pas changé à sa loi, MASS. *Carême, Immutab.* On n'est pas moins maudit de Dieu, lorsqu'on ajoute un seul iota à sa loi, par un excès de rigueur, que lorsqu'on l'en retranche par une lâcheté criminelle, ID. *ib. Rech.* I. Ce ne sont [les Églises d'Espagne, de Portugal et d'Italie] que des esclaves à qui leur maître a prescrit les paroles qu'ils devaient prononcer, et qui, sans s'en écarter d'un iota, les ont servilement prononcées, ST-SIM. 478, 170. || 3° Espèce de papillon de nuit.

— HIST. XVIe s. Acomply la loy sans iota, *les Marguer. de la marguer.* f° 93, dans LACURNE.

— ÉTYM. Ἰῶτα, dérivé de *iod*, l'i phénicien.

IOTACISME (i-o-ta-si-sm'), *s. m.* || 1° Terme de grammaire. Emploi fréquent du son *i* dans les mots d'une langue. On reproche l'iotacisme à la langue grecque moderne. || Confusion entre ι, ει, η, οι et υ, tous prononcés *i* par les Grecs modernes. || Faute d'orthographe résultant de cette confusion, et qui est fréquente dans les manuscrits. || 2° Difficulté de prononcer le *g* doux ou *j*.

— ÉTYM. Ἰωτακισμός, de ἰῶτα, iota.

† IOULER (iou-lé), *v. n.* Terme de musique. Chanter à la manière des Tyroliens et de quelques autres peuples montagnards, avec des coups de gosier très-rapides du grave à l'aigu.

— ÉTYM. Onomatopée; en donnant le coup de gosier, les Tyroliens disent *ya-ou-la*.

IPÉCACUANA (i-pé-ka-ku-a-na), *s. m.* Terme de botanique. || 1° Racine vomitive venant du Brésil, et produite par deux végétaux de la famille des rubiacées. C'est à lui [Helvetius] qu'on est redevable de l'usage et de la préparation diverse de l'ipécacuana, ST-SIM. 87, 124. Pour l'ipécacuana, la médecine en est particulièrement obligée au gentilhomme portugais qui apporta cette racine à la cour, sur la fin de la dyssenterie dont Monseigneur [le fils de Louis XIV] fut si longtemps malade, *Trévoux, Mém.* 1724, t. I, p. 67. || 2° Ipécacuana bâtard, de l'île de France, *asclepias asthmatica*, L. || Ipécacuana des Allemands, *asclepias vincetoxicum*, L. dompte-venin.

— ÉTYM. D'après la Botanique de Pouchet, *ipecacuana*, dans la langue du Brésil, veut dire *racine rayée*.

† IPHISE (i-fi-z'), *s. f.* Espèce de couleuvre.

† IPOMÉE (i-po-mée), *s. f.* Terme de botanique. Genre de convolvulacées.

† IPRÉAU, *s. m.* Voy. YPRÉAU.

IPSO FACTO (i-pso-fa-kto). Expression adverbiale empruntée au latin et signifiant par le seul fait. Celui qui frappe un prêtre est excommunié ipso facto.

— ÉTYM. Lat. *ipso facto*, par le fait même.

† IR.... préfixe qui est le représentant euphonique de *in*, négatif : *irréprochable*, pour *in-reprochable*.

† IRAGNAN (i-ra-gnan), *s. m.* Variété de raisin.

† IRAGNON (i-ra-gnon), *s. m.* Sorte de filet pour la chasse des oiseaux, terme du Bordelais.

— ÉTYM. *Iragne* ou *aragne* (voy. ce mot); par assimilation d'un filet à une toile d'araignée.

† IRAI (J'), tu iras, il ira, etc., J'IRAIS, etc., futur et conditionnel du verbe aller (voy. ALLER).

— ÉTYM. Lat. *ire*, aller; grec, ἰέναι, ἴω, εἶμι; sanscrit, *i*, qui fait à l'infinitif *itum*.

† IRANIEN, ENNE (i-ra-niin, niè-n'), *adj.* Race iranienne, celle qui appartient à l'Iran (nom donné à la Perse moderne par les habitants du pays). || Langues iraniennes, le zend, le pehlvi, l'arménien et le parsi qui a produit le persan moderne.

— ÉTYM. Zend, *airyana*, demeure des Aryas, du sanscrit *ârya*, homme de bonne race.

† IRASCIBILITÉ (i-ra-ssi-bi-li-té), *s. f.* Défaut d'une personne ou d'un caractère irascible. Des hommes qui substituent l'irascibilité de l'amour-propre au culte de la patrie, MIRAB. *Collection*, t. III, p. 256. Sans employer plus de temps en vaines irascibilités... *ib.* t. V, p. 395.

— ÉTYM. *Irascible*; provenç. *irascibilitat*; ital. *irascibilità*.

IRASCIBLE (i-ra-ssi-bl'), adj. || 1° Qui s'irrite facilement, promptement. Homme irascible. Pour trouver encore dans ma destinée du goût à quelque amusement, il faut assurément avoir un naturel bien épuré de toutes passions irascibles, J. J. ROUSS. *Prom.* 7. Que de faiblesse, de petitesse et de misère dans cette vivacité inquiète, ombrageuse, irascible et vindicative! MARMONTEL, *Mém.* VIII. || 2° Terme de philosophie scolastique. L'appétit irascible, la partie irascible, la faculté irascible, la faculté par laquelle l'âme s'irrite et s'emporte. Les philosophes appellent appétit irascible, celui où domine la colère, BOSS. *Connaiss.* I, 6.

— HIST. XIIe s. Nul ne vit riens meins [moins] irascible, Plus benigne ne plus paisible, BENOIT, II, 5073. || XIVe s. Et la puissance irascible par quoy l'en a ire et appetit de vengance, ORESME, *Eth.* 43. || XVIe s. La partie intelligente resiste bien souvent à la concupiscible et irascible, AMYOT, *De la vertu morale*, 4.

— ÉTYM. Lat. *irascibilis*, de *irasci*, se mettre en colère, de *ira*, ire.

IRATO (AB) (a-bi-ra-to), *loc. adv.* Par un homme en colère. Testament ab irato. Satire écrite ab irato.

— ÉTYM. Lat. *ab*, par, et *iratus*, homme irrité, de *ira*, ire.

IRE (i-r'), *s. f.* Terme vieilli. Courroux, colère. Un cœur où l'ire juste et la gloire commande, MALH. II, 5. Je n'aperçois partout que de tristes présages, Qui de l'ire du ciel m'apportent les messages, TRISTAN, *M. de Chrispe*, III, 4..... L'âme pécheresse Que tu rends toute vile à sa fragilité, Et que ton ire vengeresse Punit dès ici-bas par cette inanité, CORN. *Imit.* III, 3. Quand quelque dieu, voyant ses bontés négligées, Nous fait sentir son ire, un autre n'y peut rien, LAFONT. *Fill. de Minée.* Ils ont amassé un trésor d'ire pour le jour terrible du jugement, MALEBR. *Sainteté*, livre II, p. 274, dans RICHELET

Vous pouvez avec lui [orviétan] braver en assurance Tous les maux que sur nous l'ire du ciel répand, MOL. *Am. méd.* II, 7. La punition exemplaire de ce prince [Henri II], qui seule put apaiser l'ire de Dieu, MASS. *Car.* VII, *conclusion.* || Il se dit quelquefois dans la poésie familière. Le vieillard me paraît un peu sujet à l'ire ; Pour en venir à bout, il faudra batailler, REGNARD, *Fol. amour.* I, 7.

— REM. Ce mot vieilli est pourtant très-bon, et Lamartine n'a pas hésité à s'en servir : L'ire du Seigneur, rude mais salutaire, *Joc.* IX, 306.

— HIST. XIe s. Ce dist Rolans : purquei me portez ire? *Ch. de Rol.* CXXIX. || XIIe s. Saisne [les Saxons] lui courent sus par vertu et par ire, *Sax.* X. Nostre seignur le rei en ire ne metez, *Th. le mart.* 39. Ainsi [l'amour] me fait vivre mesléement D'ire et de bien.... *Couci*, VIII. || XIIIe s. Dame, jolais ma fille dolente et pleine d'ire, *Berte*, XIV. Oncques mès nus [nul] en tel martire Ne fu, ne n'ot ausinc [aussi] grant ire Cum il sembloit que ele eüst, *la Rose*, 304. || XVe s. Encourir l'yre de Dieu, COMM. V, 9. || XVIe s. Il n'estoit pas seulement ainsi ferme et roide pour resister à faveur et à grace seulement, mais aussi à ire et à haine semblablement, AMYOT, *Arist.* 8. Pyrrhus passionné d'ire et de douleur..... ID. *Pyrrhus*, 70. Pyrrus convertissant grande partie de sa douleur en ire et courroux contre les ennemis.... ID. *ib.* 71.

— ÉTYM. Provenç. espagn. portug. et ital. *ira* ; du lat. *ira*, colère.

† **IRÉNARQUE** (i-ré-nar-k'), *s. m.* Officier qui avait pour charge de maintenir la tranquillité dans les provinces de l'empire grec.

— HIST. Lat. *irenarcha*, de εἰρηνάρχης, qui vient de εἰρήνη, paix, et ἄρχειν, commander.

† **IRÈNE** (i-rè-n'), *s. f.* Planète télescopique découverte en 1851.

— ÉTYM. Εἰρήνη, Irène, et la paix. Εἰρήνη a pour sens primitif chose convenue, parole dite, de εἴρω, dire, qui se rattache à ῥήτωρ, à *verbum*, et à *Wort.*

† **IRÉNIQUE** (i-ré-ni-k'), *adj.* Terme de dogmatique chrétienne. Livres iréniques, livres destinés à pacifier les discordes entre les opinions chrétiennes des premiers siècles.

— ÉTYM. Εἰρηνικός, pacifique, de εἰρήνη, paix.

† **IRIDECTOMIE** (i-ri-dè-kto-mie), *s. f.* Terme de chirurgie. Excision d'une partie de l'iris pour produire une pupille artificielle.

— ÉTYM. *Iris* 3, et ἐκτομή, ablation, de ἐκ, et τομή, section (voy. TOMIE).

† **IRIDÉES** (i-ri-dée), *s. f. pl.* Famille de plantes dont l'iris est le type.

— ÉTYM. *Iris* 4.

† **IRIDESCENT, ENTE** (i-ri-dè-ssan, ssan-t'), *adj.* Qui réfléchit les couleurs de l'iris.

— ÉTYM. *Iris* 2.

† **IRIDEUX** (i-ri-deû), *adj. m.* Terme de chimie. Oxyde irideux, un des oxydes de l'iridium.

† **IRIDIPENNE** (i-ri-di-pè-n'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les ailes irisées.

— ÉTYM. *Iris* 2, et *penne*, aile.

† **IRIDIQUE** (i-ri-di-k'), *adj. m.* Terme de chimie. Oxyde iridique, l'un des oxydes de l'iridium.

† **IRIDIUM** (i-ri-di-om'), *s. m.* Terme de chimie. Métal très-cassant, l'un des corps simples, découvert en 1803.

— ÉTYM. *Iris* 2 ; ainsi nommé à cause de la propriété dont il jouit de donner des dissolutions ayant toutes les couleurs de l'arc-en-ciel.

† **IRIDOCÈLE** (i-ri-do-sè-l'), *s. f.* Terme de chirurgie. Hernie de l'iris à travers une plaie ou un ulcère de la cornée.

— ÉTYM. *Iris* 3, et κήλη, hernie.

† **IRIDOCOLOBOME** (i-ri-do-ko-lo-bo-m'), *s. f.* Terme de chirurgie. Scission de l'iris.

— ÉTYM. *Iris* 3, et κολόβωμα, mutilation.

† **IRIDODIALYSE** (i-ri-do-di-a-li-z'), *s. f.* Terme de chirurgie. Décollement d'une partie de la grande circonférence de l'iris pour produire une pupille artificielle.

— ÉTYM. *Iris* 3, et διάλυσις, séparation, de διά, et λύσις, solution.

† **IRIDOPTOSE** (i-ri-do-ptô-z'), *s. f.* Terme de chirurgie. Procidence de l'iris.

— ÉTYM. *Iris* 3, et πτῶσις, chute.

† **IRIDOSCOPE** (i-ri-do-sko-p'), *s. m.* Terme de chirurgie. Instrument formé d'une coquille opaque percée d'un trou très-fin et destiné à l'examen de l'intérieur de l'œil.

— ÉTYM. *Iris* 3, et σκοπεῖν, examiner.

† **IRIDOSMINE** (i-ri-do-smi-n'), *s. f.* Terme de minéralogie. Alliage naturel d'iridium et d'osmium.

† **IRIDOTOMIE** (i-ri-do-to-mie), *s. f.* Terme de chirurgie. Incision de l'iris pour pratiquer une pupille artificielle.

— ÉTYM. *Iris* 3, et τομή, section.

† **IRIEN, IENNE** (i-riin, riè-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient à l'iris.

— ÉTYM. *Iris* 3.

† **IRINE** (i-ri-n'), *s. f.* Terme de chimie. Corps qui se sépare en cristaux de l'eau distillée de racine de violette.

1. **IRIS** (i-ris'), *s. f.* || 1° Nom d'une divinité de la mythologie grecque, qui était la messagère des dieux, et qui, déployant son écharpe, produisait l'arc-en-ciel. || Fig. Je tiens à bon augure, de ce que Mlle***, qui m'avait abandonné ces jours passés, a recommencé à m'écrire ; il me semble qu'elle est votre iris, et que c'est comme un arc-en-ciel qui paraît après l'orage, VOLT. *Lett.* 63. || 2° Nom propre de femme, dont les poëtes se servent souvent pour désigner une femme aimée et même quelque dame dont on ne veut pas dire le nom. Iris, je vous louerais ; il n'est que trop aisé : Mais vous avez cent fois notre encens refusé, En cela peu semblable au reste des mortelles, LAFONT. *Fabl.* X, 1. L'ode.... Vante un baiser cueilli sur les lèvres d'Iris, BOIL. *Art poét.* II. Irai-je, de sang-froid et sans être amoureux, Pour quelque Iris en l'air faire le langoureux? ID. *Sat.* IX. || 3° Petite planète découverte en 1847.

— HIST. XVIe s. Qui veult guarir de l'ignorance, Il la fault confesser ; Iris est fille de Thaumantis ; l'admiration est fondement de toute philosophie, MONT. IV, 184.

— ÉTYM. Ἶρις, la déesse Iris.

2. **IRIS** (i-ris'), *s. m.* || 1° Météore dit vulgairement l'arc-en-ciel. Les couleurs de l'iris qui ont été ici expliquées, DESC. *Météor.* 8. On savait qu'il faut qu'une nuée épaisse, se résolvant en pluie, soit exposée aux rayons du soleil et que nos yeux se trouvent entre l'astre et la nuée, pour voir ce qu'on appelait l'iris, VOLT. *Phil. Newt.* II, 9. Son cou [du phénix] rassemblait toutes les couleurs de l'iris, mais plus vives et plus brillantes, ID. *Princ. de Babyl.* I. Ces chants.... [qui] sur l'aile du temps traversant tous les âges, Brillent, comme l'iris sur les flancs des nuages, LAMART. *Ép. à C. Delav.* || 2° Par extension, couleurs qui paraissent autour des objets quand on les regarde avec une lunette. De la vérité de cette conjecture [combinaison de prismes à réfrangibilité inégale] pouvait dépendre, dans les lunettes, la destruction des iris qui colorent les objets vus à travers les verres lenticulaires, CONDORCET, *Eulcr.* || 3° Pierre d'iris, ou, simplement, iris, nom vulgaire du quartz irisé, variété accidentelle ou artificielle, présentant les couleurs de l'arc-en-ciel, parce que le minéral est fendillé. || 4° Terme de docimasie. Petites bluettes qui se croisent rapidement dans un essai qui bout sur la coupelle et qui font dire qu'il circule bien. || 5° Nom spécifique d'un beau papillon, le nymphale iris, dit aussi le grand mars changeant.

— ÉTYM. *Iris* 1, déesse de l'arc-en-ciel.

3. **IRIS** (i-ris'), *s. m.* Terme d'anatomie. Membrane circulaire placée à la partie antérieure de l'œil, au-devant du cristallin et dans l'humeur aqueuse, formant une cloison verticale qui sépare l'une de l'autre les deux chambres de l'œil, et percée, à sa partie moyenne, d'une ouverture appelée pupille. Les yeux bleus, les yeux noirs sont ceux dont l'iris est bleu, est noir.

— HIST. XVIe s. La conjonctive s'estend par dessus tout le blanc de l'œil, jusqu'au cercle nommé iris, PARÉ, IV, 6.

— ÉTYM. *Iris* 2, à cause des couleurs variées de cette membrane.

4. **IRIS** (i-ris') *s. m.* Terme de botanique. Genre de plantes qui est le type de la famille des iridées et dont plusieurs espèces fournissent des racines utiles. || Iris des marais, ou iris jaune, glaïeul des marais, *iris pseudo-acorus*, *L.* dont les semences torréfiées sont employées pour donner de l'arome au café de chicorée. || Iris d'Allemagne, dit aussi flamme, flambe, cultivé dans les jardins à cause de ses belles fleurs bleues (*iris germanica*, *L.*). || Petit iris, petite flambe, *iris pumila*, *L.* || Iris gigot, *iris fœtidissima*, *L.* || Iris de Florence, *iris florentina*, *L.*, iris dont la racine sert à faire les pois à cautère, dits pois d'iris. || Poudre d'iris, ou, simplement, iris, poudre de senteur faite de la racine d'iris. || Vert d'iris ou, simplement, iris, couleur des plus tendres et qui, faisant un beau vert, sert pour la miniature et pour la gouache : elle est faite avec de la chaux et des pétales de l'iris d'Allemagne.

— REM. Les botanistes font habituellement iris du féminin : l'iris tubéreuse.

— HIST. XVIe s. Pouldres cephaliques.... composées d'iris de Florence, de farine d'iris, PARÉ, VIII, 4. Le glaieul, dict aussi iris, s'esleve par bulbes ou racines sans filamens, O. DE SERRES, 576. Homme de bonne prestance, Poudré d'iris de Florence, Qui se pique de vaillance.... PERRIN, *Poésies*, p. 201, dans LACURNE.

— ÉTYM. C'est probablement à cause de sa fleur d'un bleu violacé qu'on a donné à cette plante le nom d'*iris*, arc-en-ciel.

† **IRISATION** (i-ri-za-sion ; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* Propriété dont jouissent certains minéraux de produire à leur surface les couleurs de l'iris. || Ces couleurs elles-mêmes. De belles irisations.

— ÉTYM. *Iris* 2.

IRISÉ, ÉE (i-ri-zé, zée), *part. passé* d'iriser. Qui présente les couleurs de l'arc-en-ciel. Nuances vives, ou plutôt reflets de couleurs irisées comme cela se voit sur toutes les substances demi-transparentes et très-minces, BUFF. *Min.* t. V, p. 370. Jamais on ne le voit, Quand le matin blanchit l'angle ardoisé du toit, Sortir, songer, cueillir la fleur, coupe irisée.... V. HUGO, *Voix intérieures*, XIX. || Quartz irisé, voy. IRIS 2.

† **IRISER** (i-ri-zé), *v. a.* Donner les couleurs de l'iris, produire l'irisation. || S'iriser, *v. réfl.* Devenir irisé. Le quartz, le cristal de roche et tous les autres verres produits par la nature, se ternissent, s'irisent et se décomposent à la surface par la seule impression de l'air humide, BUFF. *Min.* t. III, p. 272.

— ÉTYM. *Iris* 2.

† **IRITIS** (i-ri-tis'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation de l'iris.

— ÉTYM. *Iris* 3, et la finale médicale *ite* ou *itis* indiquant inflammation.

† **IRLANDAIS** (ir-lan-dè), *s. m.* || 1° Langue néoceltique, appartenant au rameau gaélique, et parlée aujourd'hui par le peuple en Irlande. || 2° Terme de marine. Prendre des ris à l'irlandaise, locution venant des Anglais et qui signifie que, pour décharger ou soulager une voile qui, par l'effet du vent, fait coucher un bâtiment outre mesure, on la déchire à coups de couteau (voy. RIS).

— ÉTYM. Whitley Stoke ne voit dans *Irlande*, terre d'*Erin*, qu'une contraction d'*Ivernya*, Hibernie.

IRONIE (i-ro-nie), *s. f.* || 1° Proprement, ignorance simulée, afin de faire ressortir l'ignorance réelle de celui contre qui on discute ; de là l'ironie socratique, méthode de discussion qu'employait Socrate pour confondre les sophistes. || 2° Par extension, raillerie particulière par laquelle on dit le contraire de ce que l'on veut faire entendre. Ce compliment n'est qu'une ironie. Dans les premières paroles que Dieu a dites à l'homme depuis sa chute, on trouve un discours de moquerie et une ironie piquante, selon les Pères, PASC. *Prov.* XI. Voilà l'homme qui est devenu comme l'un de nous, ce qui est une ironie sanglante et sensible dont Dieu le piquait vivement, selon saint Chrysostome et les interprètes, ID. *ib.* Il a une facilité merveilleuse à manier l'ironie, BOIL. *Sublime*, 28. Point d'injures, beaucoup d'ironie et de gaieté : les injures révoltent, l'ironie fait rentrer les gens en eux-mêmes, la gaieté désarme, VOLT. *Lett. d'Argental*, 16 mai 1772. Il [Racine] met quelques ironies dans la bouche d'Hermione, ID. *Comm. Corn. Médée*, II, 2. Le roi le lui fit sentir froidement, avec une nuance d'ironie, GENLIS, *Mme de Maintenon*, t. II, p. 109, dans POUGENS. Et l'ironie au ris moqueur, DELILLE, *Convers.* III. Toujours son ironie, inféconde et morose, V. HUGO, *Chants du crépuscule*, XIII. || Par extension, retour sur soi-même par lequel, semblant se moquer du malheur, on en exprime plus fortement l'impression. Il y a une autre espèce d'ironie qui est un retour sur soi-même, et qui exprime parfaitement l'excès du malheur ; c'est ainsi qu'Oreste dit dans l'Andromaque : Oui, je te loue, ô ciel, de ta persévérance, VOLT. *Comm. Corn. Rem. Médée*, II, 2. || Fig. L'ironie du sort, événement malheureux qui semble être une moquerie du destin. Cette amère ironie du malheur, STAËL, *Corinne*, XVII, 4.

— HIST. XIVe s. Yronie est quant l'en dit une chose par quoy l'en veult donner à entendre le contraire, ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

— ÉTYM. Provenç. espagn. *ironia* ; du lat. *ironia*, qui vient du grec εἰρωνεία, ironie.

IRONIQUE (i-ro-ni-k'), *adj.* Où il y a de l'ironie. Adam, dit Rupert, méritait d'être raillé par cette ironie [paroles de Dieu à Adam, après sa chute], et on lui faisait sentir sa folie bien plus vivement par cette expression ironique que par une expression sérieuse, PASC. *Prov.* XI. Je ne sais pas comment, ferme en votre doctrine, Des ironiques mots de sa

bouche divine. Vous pourriez, sans rougeur et sans [illegible], [illegible] l'amertume et la dérision, [illegible] *Ep.* XII. À propos de l'amnie.... qui doute qu'il n'y ait plus de venin dans l'Apologie ironique que M. de la [illegible] a [illegible] pour M. de Beaufort ... que dans des accusations toutes pures ? BAYLE, *Lett. à* [illegible], [illegible] 1679. Un refus ironique et d'in[illegible], ARNAULT, *Blanche et M.* IV, 3. || Fig. [illegible] et ironique distribution des dons de la fortune, [illegible]. *Stuarts, Charles II.*

— HIST. XVIe s. Au lieu de me tirer arriere de l'ac[illegible] advance, et la rencherie plus tost par [illegible] ironique et moqueuse, MONT. IV, [illegible]

— ÉTYM. [illegible], de [illegible], ironie.

IRONIQUEMENT (i-ro-ni-ke-man), *adv.* D'une manière ironique. Racine fait parler ironiquement Axiane à Taxile, quand elle lui dit : Approche, puissant roi, grand monarque de l'Inde, On parle ici de toi, VOLT. *Comm. Corn. Rem. Médée*, II, 3.

— ÉTYM. *Ironique*, et le suffixe *ment.*

† IRONISER (i-ro-ni-zé), *v. n.* Railler avec ironie, en feignant de louer. Mais vous ironisez, la belle, PALAPRAT, *Ball. extr.* dans LE ROUX, *Dict. comique.*

— ÉTYM. [illegible], de [illegible], ironie.

IROQUOIS, OISE (i-ro-koi, koi-z'), *s. m.* et *f.* || 1° Nom d'une peuplade sauvage de l'Amérique du nord. || 2° Fig. et familièrement. Celui, celle dont la conduite ou les paroles sont peu conformes au bon sens ou au bon usage. C'est un Iroquois. Quel Iroquois ! || Adjectivement. Une humeur iroquoise. || 3° *S. m.* L'iroquois, la langue des Iroquois. || Fig. C'est de l'iroquois, on n'y comprend rien.

† IRRACCOMMODABLE (i-rra-ko-mo-da-bl'), *adj.* Qu'on ne peut raccommoder, réparer. C'est M. de [illegible], le chirurgien dentiste du feu roi de Pologne, [illegible] seigneur d'une terre auprès de Montargis, et qui a bien voulu venir raccommoder les dents irraccommodables de Mme Denis, *Phrase de Voltaire,* dans MARMONTEL, *Mém.* VII.

— ÉTYM. *Ir...,* et *raccommodable.*

IRRACHETABLE (i-rra-che-ta-bl'), *adj.* Qu'on ne peut racheter. Il n'y a pas de rentes irrachetables.

— HIST. XVIe s. Irrachetable, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Ir...,* et *rachetable.*

† IRRACHETÉ, ÉE (i-rra-che-té, tée), *adj.* Qui n'a point été racheté. || Fig. Péché irracheté.

— ÉTYM. *Ir...,* et *racheté.*

† IRRACONTABLE (i-rra-kon-ta-bl'), *adj.* Qui ne peut pas être raconté.

— HIST. XVe s. La mauvaistié irracontable des [illegible], [illegible]. *Annot. sur l'hist. de Charles VI,* p. [illegible], dans LACURNE.

— ÉTYM. *Ir...,* et *raconter.*

IRRADIATION (i-rra-di-a-sion ; en vers, de six syllabes), *s. f.* || 1° Terme de physique. Émission des rayons d'un corps lumineux. L'irradiation du soleil à travers les nuages. La lumière qu'elle [l'émeraude] lance en rayons aussi vifs que doux, semble, dit Pline, brillanter l'air qui l'environne, et teindre, par son irradiation, l'eau dans laquelle on la plonge, [illegible] *Mém.* t. VI, p. 197. L'irradiation d'un objet brillant varie en sens inverse de l'illumination du champ qui l'entoure ; elle atteint son maximum quand cette illumination est nulle ; elle disparaît quand l'intensité du champ est égale à celle de l'objet, [illegible], *Comptes rendus, Acad. des sc.* t. LII, p. [illegible]. || 2° [illegible] dans les images des corps [illegible] et par laquelle le diamètre apparent en est [illegible]. Newton a proposé un moyen fort simple pour [illegible] les diamètres apparents de l'effet de l'irradiation, LAPLACE, *Exp.* IV, 3. || 3° Terme d'anatomie. [illegible] des fibres ou des vaisseaux, disposition que les fibres ou les vaisseaux offrent lorsqu'il partis d'un centre commun, ils sont dirigés, [illegible] vers une partie périphérique [illegible]. || Terme de botanique. Lame [illegible] des couches [illegible]. || Terme de physiologie. Tout mouvement [illegible] à la [illegible], [illegible]. Le [illegible] est [illegible] pour les organes de la vie [illegible].

— HIST. XVIe s. [illegible] la beaute et irradiation de l'esprit de Jesus-Christ [illegible] que celle du soleil, [illegible] *Instit.* [illegible].

— ÉTYM. *Irradier.*

IRRADIER (i-rra-di-é), [illegible], que [illegible], que [illegible] || 1° Terme de physique. Se [illegible] à partir d'un point central, en partant de la lumière. C'est de là que la lumière irradie. || 2° Fig. Se [illegible], s'étendre en partant d'un point central. La douleur irradie du point lésé. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

— ÉTYM. Lat. *irradiare,* de *in,* en, dans, et *radius,* rayon (voy. ce mot).

IRRAISONNABLE (i-rrè-zo-na-bl'), *adj.* Qui n'est pas doué de raison. L'âme se divise en raisonnable et irraisonnable, et l'irraisonnable est irascible et concupiscible, DIDER. *Opin. des anc. phil.* (*Pythagorisme*).

— SYN. IRRAISONNABLE, DÉRAISONNABLE. Le premier est un terme didactique qui se dit des animaux parce qu'ils ne sont pas doués de raison ; le second est un terme du langage ordinaire signifiant : qui est contraire à la droite raison, qui n'agit pas suivant les lumières de la raison. L'homme n'est pas un animal irraisonnable, mais il y a bien des hommes qui sont déraisonnables, LAVEAUX.

— HIST. XIVe s. Icelluí chevalier par sa maistrie, arrogance, grant puissance et volenté irraisonnable, DU CANGE, *magisterialis.* De l'ame une partie ou puissance est irraisonnable, ORESME, *Eth.* 20. Gens irraisonnables ou qui ne usent de raison, ID. *These de* MEUNIER. || XVIe s. Ceste societé qui nous separe des irraisonnables [brutes], ne peut estre pratiquée que par le secours mutuel des hommes, PARÉ, *Au lect.*

— ÉTYM. *Ir...,* et *raisonnable.*

† IRRAISONNABLEMENT (i-rrè-zo-na-ble-man), *adv.* D'une manière privée de raison. Elle est presque toujours sur le raisonnement, Et, raisonnant, raisonne irraisonnablement, TH. CORN. *D. Bertrand de Cigaral,* IV, 4.

— HIST. XVe s. Et cependant la partie adverse vint à Paris irraisonnablement atout [avec] grand compagnie d'hommes d'armes, MONSTRELET, I, 47.

— ÉTYM. *Irraisonnable,* et le suffixe *ment.*

† IRRAISONNÉ, ÉE (i-rrè-zo-né, née), *adj.* Qui n'est pas raisonné. Ceux qui vouent un culte irraisonné à Béranger.

— ÉTYM. *Ir....,* et *raisonné.*

† IRRAMENABLE (i-rra-me-na-bl'), *adj.* Qu'on ne peut ramener, adoucir, apaiser. Avec ce ton, aucun esprit n'est irramenable, MERCIER.

— ÉTYM. *Ir....1,* et *ramener.*

† IRRASSASIABLE (i-rra-sa-zi-a-bl'), *adj.* Que l'on ne peut rassasier. L'irrassasiable vermine, SCARR. *Virg.* III. || Fig. Désir irrassasiable.

— ÉTYM. *Ir...,* et *rassasier.*

† IRRASSASIÉ, ÉE (i-rra-sa-zi-é, ée), *adj.* Qui n'est point rassasié. Faim irrassasiée.

† IRRATIFIABLE (i-rra-ti-fi-a-bl'), *adj.* Que l'on ne peut ratifier.

— ÉTYM. *Ir....,* et *ratifier.*

IRRATIONNEL, ELLE (i-rra-sio-nèl, nè-l'), *adj.* || 1° Qui n'est pas rationnel. L'emploi de cette hypothèse est irrationnel. || 2° Terme de mathématique. Qui est sans commune mesure, sans quotient exprimable en nombre entier ou en fraction. Le rapport du diamètre à la circonférence est un nombre irrationnel.

— HIST. XIVe s. Il est une autre nature ou maniere de puissance de ame laquelle est irresonnable ou irrationnelle, et nientmoins il semble que elle participe en raison, ORESME, *Eth.* 31. Proportions irrationeles, ID. *These* de MEUNIER.

— ÉTYM. Provençal *irrational* ; espagn. *irracional* ; ital. *irrazionale* ; du lat. *irrationalis,* de *in....1,* et *ratio,* raison.

† IRRATIONNELLEMENT (i-rra-si-o-nè-le-man), *adv.* D'une manière qui n'est pas rationnelle.

— ÉTYM. *Irrationnelle,* et le suffixe *ment.*

† IRRÉALISABLE (i-rré-a-li-za-bl'), *adj.* Qui ne peut être réalisé. Projet irréalisable. Espérance irréalisable.

— ÉTYM. *Ir....,* et *réaliser.*

† IRRECEVABLE (i-rre-se-va-bl'), *adj.* || 1° Qui n'est pas recevable ; qui ne peut être admis. Pièce irrecevable. || 2° Non recevable. Témoignage irrecevable. || Demandeur irrecevable, demandeur auquel on oppose des fins de non-recevoir.

— HIST. XVIe s. Je n'y suis pas repcéu n'y contrainct pour estre irrecevable à tout autre party et mal voulu, MONT. IV, 127.

— ÉTYM. *Ir...,* et *recevable.*

† IRRECHERCHABLE (i-rre-chèr-cha-bl'), *adj.* Que l'on ne peut rechercher ni poursuivre. Des agents irrecherchables.

— ÉTYM. *Ir...,* et *rechercher.*

† IRRÉCITABLE (i-rré-si-ta-bl'), *adj.* Qui ne peut être récité.

— HIST. XVIe s. Par ses vertus a eu tant de dignitez et autoritez qui sont irrecitables, et a esté tousjours en grace des seigneurs et du peuple, PALSG. *Art de rhétor.* livre 2, f° 162, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Ir...,* et *réciter.*

† IRRÉCOMPENSABLE (i-rré-kon-pan-sa-bl'), *adj.* Qu'on ne peut récompenser.

— HIST. XVe s. S'en sont suivis grands et irrecompensables maux [qu'on ne peut compenser, réparer], J. CHARTIER, *Hist. de Charles VIII,* p. 293, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Ir....,* et *récompenser.*

IRRÉCONCILIABLE (i-rré-kon-si-li-a-bl'), *adj.* || 1° Qu'on ne peut réconcilier, en parlant des personnes. Faire d'un père et d'un fils deux rivaux irréconciliables, SCAR. *Œuvr.* t. I, p. 207. Les deux peuples demeurèrent irréconciliables, BOSS. *Hist.* I, 9. Lui représentant que c'étaient les ennemis irréconciliables de l'empire, FLÉCH. *Hist. de Théodose,* II, 47. Il y a de certaines familles qui par les lois du monde, ou ce qu'on appelle de la bienséance, doivent être irréconciliables, LA BRUY. VIII. On aurait dit qu'ils tenaient leur être de différents créateurs irréconciliables, MASS. *Avent, Noël.* Vous voulez encore en retrancher des moments pour combler la mesure, et vous rendre votre juge plus irréconciliable, ID. *Carême, Mot. de conv.* || Il se dit des choses dans le même sens. Quand elle [la mort] en calme la dissension irréconciliable [de l'âme et du corps], PASC. *Lett. sur la mort de son père.* Les inimitiés irréconciliables, FLÉCH. *Serm.* I, 360. Haine irréconciliable, ID. *Panég.* II, 240. || 2° Fig. Qui n'accepte pas, qui ne s'accommode pas de. Le juste, sévère à lui-même et persécuteur irréconciliable de ses propres passions, BOSS. *Reine d'Anglet.* || 3° Fig. Qu'on ne peut concilier avec...., en parlant des choses. Le plaisir d'ordinaire irréconciliable avec la fortune, MASS. *Petit car. Exemp.*

— HIST. XVIe s. Aiant par après pensé ne rendre point le mareschal d'Anville pour ennemi irreconciliable, il laissa aller son frere, D'AUB. *Hist.* II, 233. Sa haine irreconciliable contre les heretiques, ID. *ib.* 424. Pour nous rendre irreconciliables avec nostre maistre, *Sat. Mén.* p. 140.

— ÉTYM. *Ir....,* et *réconcilier.*

IRRÉCONCILIABLEMENT (i-rré-kon-si-li-a-ble-man), *adv.* D'une manière irréconciliable. Mme de Longueville savait que le coadjuteur l'avait brouillée irréconciliablement avec son mari, LA ROCHEF. *Mém.* 162.

— HIST. XVIe s. Quant aux Venitiens, il est fort à craindre que ces voies de rigueur et de menaces... au lieu de les intimider, ne les aigrissent et irritent irreconciliablement, CARD. DU PERRON, dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— ÉTYM. *Irréconciliable,* et le suffixe *ment.*

† IRRÉCONCILIÉ, ÉE (i-rré-kon-si-li-é, ée), *adj.* Qui n'est point réconcilié. Des ennemis irréconciliés.

— ÉTYM. *Ir....,* et *réconcilié.*

† IRRECOUVRABLE (i-rre-kou-vra-bl'), *adj.* Qui ne peut être recouvré. Taxes, cotes irrecouvrables.

— HIST. XVIe s. Les causes des remises et respits que vous avez eu si longtemps de mettre perte irrecouvrable, PASQUIER, *Lettres,* t. III, p. 622.

— ÉTYM. *Ir...,* et *recouvrable.*

† IRRÉCUPÉRABLE (i-rré-ku-pé-ra-bl'), *adj.* Qu'on ne peut recouvrer ; qu'on ne saurait réparer.

— HIST. XVe s. Ceste irrecuparable perte, *Perceforest,* t. IV, f° 23. Tant de grosses villes qui luy estoient irrecuperables par force, veu la forte main en quoy elles estoient, COMM. V, 17.

— ÉTYM. *Ir...,* et *récupérer.*

IRRÉCUSABLE (i-rré-ku-za-bl'), *adj.* Qui ne peut être récusé. Un juge irrécusable. Des témoignages irrécusables.

— ÉTYM. Lat. *irrecusabilis,* de *in....1,* et *recusare,* récuser.

† IRRÉCUSABLEMENT (i-rré-ku-za-ble-man), *adv.* D'une manière irrécusable.

IRRÉDUCTIBILITÉ (i-rré-du-kti-bi-li-té), *s. f.* Terme didactique. Qualité de ce qui est irréductible. L'irréductibilité d'une fraction dont les deux termes sont premiers entre eux. || L'irréductibilité d'un phénomène, condition d'un phénomène au delà duquel on ne peut pénétrer.

— ÉTYM. *Irréductible.*

IRRÉDUCTIBLE (i-rré-du-kti-bl'), *adj.* || 1° Terme de chirurgie. Qui ne peut être réduit, remis en sa place. Luxation, fracture, hernie irréductibles. || 2° En algèbre, terme irréductible, celui qu'on ne peut pas ramener à une expression plus simple. || 3° Terme de chimie. Oxyde métallique irréductible, celui qu'on ne peut ramener à l'état de métal. || 4° Terme de physiologie. Propriété irréductible ou élémentaire, propriété organique ou vitale dont on a reconnu qu'elle ne peut être expliquée par des actes plus simples et de même ordre.

— ÉTYM. *Ir...,* et *réduire.*

† IRRÉEL, ELLE (i-rré-èl, è-l'), *adj.* Qui man-

que de réalité. L'administration allemande qui, ayant sa tête à Vienne, rayonne à travers l'empire entier, confondant toutes les races en un même peuple idéal mais irréel, le peuple autrichien, *Revue de Paris*, 15 nov. 1857, p. 224.

— ÉTYM. *Ir*...., et *réel*.

IRRÉFLÉCHI, IE (i-rré-flé-chi, chie), *adj.* || 1° Sur quoi on n'a pas réfléchi. Quand on a surmonté ces sensations irréfléchies, le pays et les habitants offrent à l'observation quelque chose d'intéressant, STAËL. *Allem.* I, 4. Des actions irréfléchies qui avaient déchiré le cœur de son père, ID. *Corinne*, VIII, 4. || 2° En parlant des personnes, qui n'est pas réfléchi, qui parle ou agit sans réflexion. Un homme irréfléchi.

— ÉTYM. *Ir*...., et *réfléchi*.

IRRÉFLEXION (i-rré-flè-ksion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* Manque de réflexion.

— ÉTYM. *Ir*...., et *réflexion*.

† **IRRÉFORMABILITÉ** (i-rré-for-ma-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qu'on ne peut réformer. L'irréformabilité des abus, MERCIER.

IRRÉFORMABLE (i-rré-for-ma-bl'), *adj.* Terme de palais. Qui ne peut être réformé. Jugement irréformable. Un décret porté ou reçu par le consentement exprès ou tacite du corps des pasteurs [dans l'Église catholique] est irréformable, *Mém. de Trévoux*, 1726, t. I, p. 123. || Dans le langage général, qui n'est pas susceptible de réformation, de correction. Non-seulement cet abus [la vénalité des charges] paraissait à tout le monde irréformable, mais utile, VOLT. *Dict. phil. Vénalité*.

— ÉTYM. Lat. *irreformabilis*, de *in*.... 1, et *reformare*, reformer.

† **IRRÉFRAGABILITÉ** (i-rré-fra-ga-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est irréfragable. Voilà pourquoi la synagogue interdisait aux jeunes gens une lecture qui pourrait faire douter de l'irréfragabilité des lois de Moïse, VOLT. *Dict. phil. Ézéchiel*.

IRRÉFRAGABLE (i-rré-fra-ga-bl'), *adj.* Qu'on ne peut contredire. Les docteurs qui résolvaient ces questions [des questions scolastiques] s'appelaient le grand, le subtil, l'irréfragable, VOLT. *Mœurs*, 63. || Il se dit aussi des choses. Autorité, témoignage irréfragable.

— HIST. XVI° s. Il n'eust acquis l'honneur et tiltre d'appoincteur tant irrefragable comme il avoyt, RAB. *Pant.* III, 41. Et le tout font avec souveraine et irrefragable autorité, ID. *ib.* V, 11. Très certains et irrefragables exemples, MONT. IV, 184.

— ÉTYM. Lat. *irrefragabilis* (QUICHERAT, *Addenda*), de *in*.... 1, et *refragari*, contredire, dont le radical *frag* est dans *suf-frag-ium* (voy. SUFFRAGE).

† **IRRÉFRAGABLEMENT** (i-rré-fra-ga-ble-man), *adv.* D'une manière irréfragable.

† **IRRÉFUTABILITÉ** (i-rré-fu-ta-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est irréfutable. Siéyes pensait beaucoup, parlait peu, et écrivait avec cette brièveté tranchante qui a l'explosion et l'irréfutabilité des oracles, LAMART. dans le *Dict.* de POITEVIN.

— ÉTYM. *Irréfutable*.

† **IRRÉFUTABLE** (i-rré-fu-ta-bl'), *adj.* Qui n'est point susceptible de réfutation. Argument irréfutable. Voilà donc déjà des principes irréfutables, VAUVEN. *Pyrrh.*

— ÉTYM. Lat. *irrefutabilis*, de *in*.... 1, et *refutare*, réfuter.

† **IRRÉFUTÉ, ÉE** (i-rré-fu-té, tée), *adj.* Qui n'a point été réfuté. Livre irréfuté.

— ÉTYM. Lat. *irrefutatus*, de *in*.... 1, et *refutatus*, réfuté.

† **IRRÉGÉNÉRABLE** (i-rré-jé-né-ra-bl'), *adj.* Qu'on ne peut régénérer. Race irrégénérable. Le sucre cristallisé se change facilement en sucre de raisin; mais, une fois transformé, il est irrégénérable, du moins jusqu'ici.

— ÉTYM. *Ir*.... 1, et *régénérer*.

IRRÉGULARITÉ (i-rré-gu-la-ri-té), *s. f.* || 1° Manque de régularité. L'irrégularité d'un bâtiment, d'un poëme. L'irrégularité des saisons. En tout cas Tertullien se sera contredit.... il faudrait donc laisser là ce dur Africain, sans faire un crime à toute l'Église des absurdités de son style et des irrégularités de ses pensées, BOSS. 6° *avert.* 94. Ils marchent seuls et sans compagnie, mais ils vont fort haut et pénètrent fort loin, toujours sûrs et confirmés par le succès des avantages que l'on tire quelquefois de l'irrégularité, LA BRUY. I. Ils tirent de leur irrégularité et de leur folie tous les fruits d'une sagesse la plus consommée, ID. XI. Les irrégularités du mouvement de la lune viennent de l'attraction du soleil, BUFF. *Hist. nat. Preuv. théor. terr.* Œuv. t. I, p. 229. || 2° Chose faite irrégulièrement. Il fit tourner vitement le dos aux bonnes mères, de peur d'irrégularité [la présence d'un homme tout nu], SCARR. *Rom. com.* II, 16. Je voudrais que vous fussiez moins affligée d'une dépense que d'une irrégularité, MAINTENON, *Lett. à Mme de la Viefville*, 20 juin 1708. On déféra le consulat à Pompée, quoiqu'il ne fût que simple chevalier et qu'à peine il eût trente-quatre ans; sa haute réputation et l'éclat de ses victoires couvrirent ces irrégularités, VERTOT, *Révol. rom.* chap. XI, p. 148. Que nous avions en français un grand nombre d'irrégularités apparentes, qui, dès que l'usage les a autorisées contre les règles, deviennent des beautés dans le style, *Opusc. lang. franç.* p. 350. || 3° État où est un clerc, un prêtre irrégulier. Tomber dans l'irrégularité. Encourir l'irrégularité. Pour comble de ces excès, on ne contracte ni péché, ni irrégularité en tuant de cette sorte, sans autorité et contre les lois, quoiqu'on soit religieux et même prêtre, PASC. *Prov.* XIV. || Empêchement provenant d'un défaut personnel qui rend un ecclésiastique incapable de remplir ses fonctions, ou qui empêche un laïque de recevoir les ordres. L'irrégularité rend incapable d'acquérir un bénéfice, mais elle ne rend pas incapable de posséder celui qu'on a déjà.

— HIST. XIV° s. Inequalité et irregularité de possessions, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. Sans tourner en irregularité, ID. *ib.*

— ÉTYM. *Irrégulier*; provenç. *irregularitat*; espagn. *irregularidad*; ital. *irregolarità*.

IRRÉGULIER, ÈRE (i-rré-gu-lié, liè-r'), *adj.* || 1° Qui n'est point selon les règles, qui ne suit point les règles. Ce bâtiment est irrégulier. Nom, verbe irrégulier. Et quelle estime, mon père, voulez-vous que nous fassions du procédé irrégulier de ces gens-là? MOL. *Préc.* 6. Quel objet se présente à mes yeux!... c'est Merci, avec ses braves Bavarois, enflés de tant de succès et de la prise de Fribourg; Merci qu'on ne vit jamais reculer dans les combats; Merci que le prince de Condé et le vigilant Turenne n'ont jamais surpris dans un mouvement irrégulier, BOSS. *Louis de Bourbon*. Je vous fais d'abord mes excuses de tout ce que mes discours ont pu avoir d'irrégulier dans nos entretiens, MARIV. *Jeux de l'amour et du has.* II, 12. || 2° Terme de médecine. Pouls irrégulier, celui dont les pulsations ne sont ni égales entre elles ni régulières dans leurs inégalités. || 3° Troupes irrégulières, corps militaires qui n'appartiennent pas à l'armée de ligne. Le czar même assure, dans un de ses manifestes, que beaucoup de prisonniers russes, cosaques, calmouks, furent tués trois jours après la bataille : les troupes irrégulières des deux armées avaient accoutumé les généraux à ces cruautés, VOLT. *Russie*, I, 16. || *S. m. pl.* Irréguliers, nom de quelques troupes indigènes qui servent dans l'armée française en Algérie, sans en faire partie. || 4° Non symétrique, non uniforme. Un corps de forme, de figure irrégulière. Marche irrégulière. Avoir des traits irréguliers. || 5° Vers irréguliers ou libres, ceux que l'on ne s'assujettit point à faire tous de même mesure ni à disposer semblablement pour la rime. Conte en vers irréguliers. || 6° Terme de botanique. Calice irrégulier, calice dont les parties diffèrent par la grandeur, la forme ou la position. Corolle irrégulière, corolle dont les pétales ou les lobes sont sensiblement dissemblables. || Terme de zoologie. Coquille irrégulière, celle qui, étant inéquivalve, présente des différences dans les individus de la même espèce. || Antennes irrégulières, celles dans lesquelles les articles changent de forme, sans que le changement se fasse d'une manière graduée. || 7° Terme de musique. Cadence irrégulière, celle qui ne tombe pas sur une des cordes essentielles du ton. || 8° Qui ne sait ou qui ne peut s'assujettir aux règles, en parlant des personnes. Esprit irrégulier. Génie irrégulier. || Il se dit des choses dans le même sens. Mœurs irrégulières. Conduite irrégulière. || 9° Qui ne s'acquitte pas exactement de certaines obligations. Il y a plus de quinze jours que je n'ai vu de son écriture [de Corbinelli].... il abuse de la liberté d'être irrégulier, SÉV. 29 nov. 1684. || Particulièrement. Capricieux. Croyez que je ne suis point irrégulière pour vous, et que je vous aime très-fort, SÉV. *Lett. à Ménage*, 1656 (n° 38, éd. RÉGNIER). || 10° Terme de droit canon. Il se dit de celui qui, ayant encouru l'irrégularité, est devenu incapable de recevoir les ordres, ou de faire les fonctions ecclésiastiques, s'il les a reçus, ou d'être pourvu d'un bénéfice. L'évêque de Beauvais se servit d'une massue [dans une bataille], disant qu'il serait irrégulier, s'il versait le sang humain, VOLT. *Mœurs*, 51.

— HIST. XIII° s. Cil qui les renderoient [des malfaiteurs pris déguisés en clercs] seroient irreguler [commettraient une irrégularité], BEAUM. XI, 46. || XIV° s. Non pas irreguliere ne excessive, ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

— ÉTYM. *Ir*...., et *régulier*; provenç. *irregular*, *yregular*; espagn. *irregular*; ital. *irregolare*.

IRRÉGULIÈREMENT (i-rré-gu-liè-re-man), *adv.* D'une façon irrégulière.

— HIST. XIV° s. Irregulairement, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVI° s. Plusieurs histoires tesmoignent que la femme irregulierement porte grand nombre d'enfans, PARÉ, XVIII, 44.

— ÉTYM. *Irrégulière*, et le suffixe *ment*.

† **IRRÉITÉRABLE** (i-rré-i-té-ra-bl'), *adj.* Qui ne peut être réitéré. Je ne trouve personne, avant le père Jean Falconi, qui ait enseigné le nouveau prodige de cet acte irréitérable [demande à Dieu qu'il n'est pas nécessaire de réitérer], BOSS. *États d'oraison*, I, 24. Et, pour le livre du *Moyen court* [un ouvrage mystique], la perpétuité des actes irréitérables de leur auteur y est assurée à pleine bouche, ID. *ib.* I, 29.

— HIST. XV° s. Le baptesme est irreiterable à l'endroit de chaque particulier, CARD. DU PERRON, dans le *Dict.* de DOCHEZ.

— ÉTYM. *Ir*...., et *réitérer*.

† **IRRELATIF, IVE** (i-rre-la-tif, ti-v'), *adj.* Terme de philosophie. Qui n'est pas relatif, qui existe en soi et par soi.

— ÉTYM. *Ir*...., et *relatif*.

IRRÉLIGIEUSEMENT (i-rré-li-ji-eû-ze-man. L'Académie met un accent aigu; elle n'en met pas à *religieusement*. À la vérité, il lui arrive souvent de mettre un accent à des mots ainsi composés, bien que le simple n'en ait point; mais beaucoup prononcent un *e* muet, et cette prononciation vaut mieux), *adv.* Avec irréligion. Vivre irréligieusement.

— HIST. XVI° s. Voyez l'horrible impudence de quoy nous pelotons les raisons divines, et combien irreligieusement nous les avons et rejectées et reprinses, selon que la fortune nous a changé de place en ces orages publicques, MONT. II, 142.

— ÉTYM. *Irréligieuse*, et le suffixe *ment*.

IRRÉLIGIEUX, EUSE (i-rré-li-ji-eû, eû-z'. Pour l'accent, voy. la remarque à IRRÉLIGIEUSEMENT; il vaut mieux prononcer i-rre-li-ji-eû), *adj.* || 1° Qui a de l'irréligion. Un écrivain irréligieux. || 2° Qui est contraire à la religion. Sentiments, discours irréligieux. Les impostures si hardies d'une compagnie répandue par toute la terre, et qui sous des habits religieux couvre des âmes si irréligieuses, PASC. *Prov.* XV. Dieu, pour punir l'irréligieuse instabilité de ces peuples [les Anglais], les a livrés à l'intempérance de leur folle curiosité, BOSS. *Reine d'Anglet.*

— HIST. XVI° s. Les vaines et irreligieuses opinions introduictes par les faulses sectes, MONT. II, 236.

— ÉTYM. Lat. *irreligiosus*, de *in*.... 1, et *religiosus*, religieux.

IRRÉLIGION (i-rré-li-ji-on. Voy. pour l'accent la remarque à IRRÉLIGIEUSEMENT; il vaut mieux prononcer i-rre-li-ji-on), *s. f.* Manque de religion. La négligence qu'on apporte à communier mène à l'impiété et à l'irréligion, ARNAULD, *Fréquente communion*, *Préface*. Dieu même n'a pas dédaigné de punir l'irréligion des peuples qui profanaient les temples qu'ils croyaient saints, BOSS. *Polit.* VII, II, 3. Ces héros de l'ancien Testament qui se faisaient un mérite de pratiquer leur religion à la face même de l'irréligion, BOURDAL. *Respect hum.* 2° *avent*, p. 382. Partout la piété des justes est blessée par les discours de l'irréligion, MASS. *Carême*, *Avenir*. Quel scandale en effet qu'un soupçon d'irréligion, jeté sur l'auteur de la Démonstration évangélique? OLIVET, *Hist. Acad.* t. II, p. 409, dans POUGENS. À ces trois points se rapportent toutes les accusations d'irréligion et de persécution dont on voudrait flétrir l'intégrité, la sagesse et l'orthodoxie de vos représentants, MIRABEAU, *Collection*, t. V, p. 265.

— HIST. XVI° s. Vous accusez de connivence, lascheté et irreligion les plus saints et fervens serviteurs que Dieu ait eus en Israel, ST FRANÇOIS DE SALES, dans le *Dict.* de DOCHEZ.

— ÉTYM. Lat. *irreligionem*, de *in*.... 1, et *religio*, religion.

† **IRRÉLIGIOSITÉ** (i-rre-li-ji-ô-zi-té), *s. f.* Absence de dispositions religieuses.

— HIST. XVI° s. Irreligieuseté, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. *Ir*...., et *religiosité*; ital. *irreligiosità*.

† **IRREMARQUABLE** (i-rre-mar-ka-bl'), *adj.* Qui n'est point digne d'être remarqué. Événement irremarquable.

— HIST. XVI° s. Irremarquable, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Ir*...., et *remarquable*.

† **IRREMBOURSABLE** (i-rran-bour-sa-bl'), *adj.* Qui ne peut être remboursé. Dette irremboursable.

— ÉTYM. *Ir*.... 1, et *rembourser*.

IRRÉMÉDIABLE ([illegible]). Ce n'est [illegible] de sa dernière édi[illegible] que l'Académie a mis un accent à *ré*, sa règle étant de mettre un accent aux mots ainsi composés, bien que les simples n'en aient point (*remédier*); mais cette règle n'est pas fort bonne; il n'y a aucune raison pour changer l'accent, et [illegible] en effet ne le prononce pas), *adj.* ‖ 1° À [illegible] on ne peut remédier. Anne, avertie de loin par un mal aussi cruel qu'irrémédiable, vit avancer la mort à pas lents, BOSS. *Mar.-Thér.* [illegible] irrémédiable, la mort de la duchesse d'Orléans [illegible] ce qui [illegible] le sujet d'une si juste admiration, est devenu pour ce prince [Charles II] le sujet d'une douleur qui n'a pas de bornes, BOSS. *Duch. d'Orl.* ‖ 2° Fig. À quoi on ne peut apporter [illegible] lui on ne vit que [illegible], que divisions irrémédiables, BOSS. *Dif.* [illegible] 1er disc. § 60. Cette mort dont le coup est irrémédiable, BOURDAL. *Serm.* 19e *dim. après la Pentec. Dominic.* t. IV, p. 166. Ils ne lui parlaient que de difficultés, de contretemps, de dangers, d'inconvénients, de fautes irrémédiables, FÉN. *Tél.* XVI. L'appui de tant de peuples vous aurait [Idoménée] rendu bien plus puissant que ces tours qui rendent vos maux irrémédiables, ID. *ib.* X. [illegible] sans y penser, que de si [illegible] défauts sont irrémédiables, LA BRUY. XI. [illegible] que la [illegible] plus irrémédiables que celles que les enfants du siècle nourrissent les uns envers les autres, MASS. *Profess. relig. Serm.* 4.

— HIST. XVIe s. Ne vous chagrinez point d'une chose irrémédiable, [illegible] *Contes*, I. Maladie.... extreme et irremediable, MONT. II, 332.

— ÉTYM. Lat. *irremediabilis*, de *in*.... 1, et *remedium*, remède.

† **IRRÉMÉDIABLEMENT** (i-rré-mé-di-a-ble-man; voy. IRRÉMÉDIABLE, à la prononciation), *adv.* D'une manière irrémédiable. Qui nous donnera le droit de les regarder comme irrémédiablement méchants? NICOLE, *Essais*, t. IX, p. 380, dans POUGENS. C'est là le juste supplice du pécheur qui se retire de Dieu, que Dieu aussi se retire de lui, et, par cette soustraction, le prive de tout le bien, et l'investisse irrémédiablement et inexorablement de tout le mal, BOSS. *Élévat. sur myst.* VI, 16.

— REM. Ce mot était dans le Dictionnaire de l'Académie de 1718; on ne voit pas pourquoi il a été rayé.

— HIST. XVIe s. Irremediablement, COTGRAVE.

IRRÉMISSIBLE (i-rré-mi-ssi-bl'), *adj.* Qui ne [illegible] point de rémission, de pardon. Et veux-tu rendre seul ton crime irrémissible? CORN. *Poly.* V, 3. S'il [Henri III] n'eût fait tuer que le duc de Guise, il en eût eu [illegible] marché, mais attaquer la sacrée pourpre [faire tuer le cardinal de Lorraine], c'était un crime irrémissible, FÉN. *Dial. des morts mod.* 16. Il lui fait un crime irrémissible d'avoir dit que Bayle est un grand [illegible], VOLT. *Dict. phil. Lois (Esprit des)*. Aux yeux de [illegible], c'est un tort irrémissible, CH. DE BERNARD, *la [illegible]*, § [illegible]

— HIST. XVIe s. [illegible] de ces [illegible], AMYOT, *Pompée*, [illegible]

— ÉTYM. Lat. *irremissibilis*, de *in*.... 1, et *remissibilis*, [illegible].

IRRÉMISSIBLEMENT ([illegible]), *adv.* [illegible]

— HIST. XVIe s. L'on eust irremissiblement peché ... [illegible], III, 7.

— ÉTYM. *Irrémissible*, et le suffixe *ment*.

† **IRRÉPARABILITÉ** ([illegible]), *s. f.* [illegible]

IRRÉPARABLE ([illegible]), *adj.* ‖ 1° Qui [illegible] irréparable [illegible] *Cid*, III, 4. Pleurez l'autre, pleurez [illegible] *Pens.* [illegible], éd. HAVET. Dans une perte irréparable, la douleur peut être sans bornes, [illegible] réparable outrage, RAC. *Athal.* II, 8. Il ne croit pas que, dans un ministère où les fautes sont irréparables, les précautions puissent être excessives, MASS. *Or. fun. Villeroy*. L'éternel [illegible] irréparable, VOLT. *Tancr.* IV, 7. [illegible] réparant souvent par son habileté ce qui semblait irréparable, plus dangereux après une défaite que ses ennemis après une victoire, ID. *Henriade, Ess. guerre civ. de France.* ‖ 2° Qu'on ne peut retrouver, en parlant du temps écoulé. Vos vers m'ont fait souvenir de ma jeunesse, et je voudrais bien savoir pourquoi le souvenir d'un bien aussi irréparable ne donne point de tristesse, SÉV. *Lett. à Bussy*, 23 juin 1668. Pour consoler les misérables mortels de la perte continuelle qu'ils font de leur être par le vol irréparable du temps, BOSS. *Yolande de Monterby*.

— REM. On a dit irréparable en parlant d'une personne : Eh! ne comptez-vous pas comme un jour déplorable Celui qui vit tomber ce chef irréparable? M. J. CHÉN. *Tibère*, III, 4. Mais cet emploi n'est pas à recommander; ce n'est pas l'homme qui est irréparable, c'est sa perte.

— HIST. XVe s. À vostre très grant desplaisir Et à dommaige inreparable, *Myst. du siège d'Orléans*, p. 778. Trouble ou division en nostre royaume dont maulx et inconvenients irreparables s'en suyvroient, *Lett. de Charles VIII, Bulletin du comité de la langue*, t. III, p. 685. C'est une errreur irreparable, *Nat. à l'alch. errant*, 686. ‖ XVIe s. Pardonnant aucune fois des offenses irreparables et irremediables, AMYOT, *Sylla*, 13.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *irreparable;* ital. *irreparabile;* du lat. *irreparabilis*, de *in*.... 1, et *reparare*, réparer.

IRRÉPARABLEMENT (i-rré-pa-ra-ble-man), *adv.* D'une manière irréparable.

— HIST. XVIe s. Il [un juge] avoit affaire à un inconvenient reparable; les miens [les condamnés dont je parle] furent pendus irreparablement, MONT. IV, 261.

— ÉTYM. *Irréparable*, et le suffixe *ment*.

† **IRRÉPARÉ, ÉE** (i-rré-pa-ré, rée), *adj.* Qui n'est point réparé. On ne pardonne pas une faute irréparée, LAHARPE, dans LAVEAUX.

— ÉTYM. *Ir*...., et *réparé*.

† **IRREPASSABLE** (i-rre-pâ-sa-bl'), *adj.* Qu'on ne peut repasser. Suivant les poëtes, l'Achéron était irrepassable.

— HIST. XVIe s. Irrepassable, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Ir* ...., et *repasser*.

† **IRRÉPLICABLE** (i-rré-pli-ka-bl'), *adj.* À quoi l'on ne peut répliquer. Les irréplicables arguments de nos plus habiles monétaires.... MIRABEAU, *Collection*, t. V, p. 48.

— ÉTYM. *Ir*...., et *répliquer*.

† **IRRÉPRÉHENSIBILITÉ** (i-rré-pré-an-si-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est irrépréhensible.

IRRÉPRÉHENSIBLE (i-rré-pré-an-si-bl'), *adj.* ‖ 1° Qu'on ne saurait reprendre, blâmer. Des hommes irréprochables dans leur conduite, et irrépréhensibles dans leurs mœurs, BOURDAL. 4e *dim. après Pâq. Dominic.* t. II, p. 124. Allant toujours droit à ce qui était le meilleur, et se rendant irrépréhensible en toutes choses, il vint si bien à bout du peuple qu'il le tournait où il voulait, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. III, p. 405, dans POUGENS. J'aurais trouvé par là le secret d'être à la fois ennuyeux et irrépréhensible, VOLT. *Œdipe, Lett.* 7. ‖ 2° Où il n'y a rien à reprendre, en parlant des choses. Vie irrépréhensible. La voie de Dieu est irrépréhensible, SACI, *Bible, Rois*, II, XXII, 31. Dans cette opinion que nous avons de la justice chrétienne, nous ne croyons pourtant pas qu'elle soit parfaite et entièrement irrépréhensible, puisque nous en mettons une principale partie dans la [illegible] continuelle de la rémission des péchés, BOSS. *Var.* XV, § 169. J'ai trouvé, ô Sauveur Jésus, que c'était une manifeste folie de la chercher [la certitude] ailleurs que dans vos témoignages irrépréhensibles, ID. *Sermons, Loi de Dieu*, 4. Elle [la parole de Jésus] vous est insupportable, parce qu'elle est vive, convaincante, irrépréhensible, ID. *Élévat. sur myst.* XVIII, 13. C'est ma religion qui me [illegible], cette religion si sainte, si pure, si irrépréhensible, cette religion si [illegible] de mon [illegible], BOURDAL. *Jugem. dern.* 1er *avent*, p. 61. J'avance hardiment, sans crainte d'être démenti par [illegible] a du goût, qu'il y a plusieurs pièces de [illegible] où l'on ne trouvera pas six vers irrépréhensibles de suite, VOLT. *Dict. phil. Vers et poésie*.

— HIST. XVIe s. Un evesque doit estre irreprehensible de bonne doctrine, CALV. *Instit.* 870.

— ÉTYM. Lat. *irreprehensibilis*, de *in*.... 1, et *reprehensibilis*, [illegible].

† **IRRÉPRÉHENSIBLEMENT** ([illegible]), *adv.* [illegible] Il vit irrépréhensiblement, *Dict. de l'Acad.* de 1718.

† **IRRÉPRESSIBLE** (i-rré-prè-ssi-bl'), *adj.* Qu'on ne peut réprimer, contenir. Les grandes masses d'hommes, plus encore les grands courants de passions humaines, sont plus irrépressibles que les forces matérielles, JOHN LEMOINNE, *Journal des Débats*, 1er juin 1866.

— ÉTYM. *Ir*..., et le lat. *repressum*, supin de *reprimere* (voy. RÉPRESSION).

† **IRRÉPROCHABILITÉ** (i-rré-pro-cha-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est irréprochable. Rappelez-vous que, si j'ai besoin du bonheur de mes amis, ce bonheur est attaché, pour ceux qui sentent comme nous, à une irréprochabilité absolue, Mme ROLAND, *Lett. à Bancal des Issarts*, 11 fév. 1791. Si vous aviez besoin d'autres preuves que votre malheur et votre dévouement, vous les trouverez ici dans l'attestation de la pureté de vos antécédents et de l'irréprochabilité de votre vie, *Lettre de Lamartine*, citée dans *le Figaro*, 14 janv. 1864, p. 5. Deux lettres écrites le même jour par le même aliéné, l'une remplie de grossières extravagances, l'autre, sauf l'intention malveillante, d'une irréprochabilité parfaite, *Journ. de médecine mentale*, t. IV, p. 201.

IRRÉPROCHABLE (i-rré-pro-cha-bl'), *adj.* ‖ 1° Qui ne mérite point de reproche; à qui on n'en peut faire aucun. Le témoin qui l'accuse est homme irréprochable, TRISTAN, *Mariane*, III, 2. Alors vous serez irréprochable devant le Seigneur et devant Israël, SACI, *Bible, Nombres*, XXXII, 22. Le pape Damase, qui le connaissait pour un homme irréprochable et dans ses mœurs et dans sa foi, FLÉCH. *Hist. de Théodose*, II, 61. Mais j'en crois des témoins certains, irréprochables, RAC. *Phèdre*, V, 3. ‖ Terme de palais. Témoin irréprochable, témoin contre lequel on ne peut alléguer aucune cause de récusation. ‖ 2° En quoi il n'y a rien à reprendre. L'occident, qui nous a donné le nouveau monde, nous fournit des témoignages irréprochables de ce que nous disons, que le christianisme n'a pas été prêché dès le temps des apôtres à toute la terre, LA MOTHE LE VAYER, *Vertu des païens*. I, *État de la grâce*. Une fidélité irréprochable, [illegible] *le Tellier*. Ce ne sont pas des mœurs irréprochables aux yeux des hommes, MASS. *Carême, Riche*. ‖ Une scène, une pièce irréprochable, une scène, une pièce dans laquelle aucune faute n'est à reprendre. ‖ 3° Se dit aussi de certains animaux domestiques. Un cheval irréprochable, un cheval dont la structure n'offre aucuns défauts.

— ÉTYM. *Ir*...., et *reprochable*.

IRRÉPROCHABLEMENT (i-rré-pro-cha-ble-man), *adv.* D'une manière irréprochable. Un chef homme de bien.... usant de conseils selon son caractère, gouverne le peuple irréprochablement, P. L. COUR. *Prospect. d'une trad. d'Hérodote*.

— ÉTYM. *Irréprochable*, et le suffixe *ment*.

† **IRREPRODUCTIF, IVE** (i-rre-pro-du-ktif, ktiv'), *adj.* Terme d'économie politique. Qui n'amène point une nouvelle production. Consommation irreproductive.

— ÉTYM. *Ir*...., et *reproductif*.

† **IRRÉSISTANCE** (i-rré-zi-stan-s'), *s. f.* Absence, défaut de résistance. La chose que nous exprimons par espace vide tient le milieu entre la matière et le néant, sans participer ni à l'un ni à l'autre ; il diffère du néant par ses dimensions, et son irrésistance et son immobilité le distinguent de la matière, PASCAL, *Lettre à le Pailleur*.

— ÉTYM. *Ir*...., et *résistance*.

† **IRRÉSISTIBILITÉ** (i-rré-zi-sti-bi-li-té), *s. f.* ‖ 1° Qualité de ce qui est irrésistible. L'irrésistibilité d'une attaque. ‖ 2° Particulièrement. Qualité d'une impulsion intérieure à laquelle on ne peut résister. L'inculpé chercha à s'abriter derrière l'irrésistibilité. ‖ Terme de théologie. L'irrésistibilité de la grâce est un principe condamné par le concile de Trente. Les contre-remontrants de Hollande se sont fermes, contre les arminiens, à soutenir l'irrésistibilité de la grâce, FÉN. t. III, p. [illegible]

IRRÉSISTIBLE ([illegible]), *adj.* ‖ 1° À quoi on ne peut résister. Une attaque irrésistible. Une curiosité irrésistible, *Dict. fam. du café*, dans [illegible]. Ce diable d'homme a toujours ses poches pleines d'arguments irrésistibles, [illegible], *Barb. de Sév.* IV, 8. ‖ Terme de théologie. Grâce irrésistible, grâce à laquelle on ne peut résister. [illegible] que la grâce est [illegible] hérésie. ‖ 2° À qui on ne peut résister, contre lequel on ne peut se défendre. C'est un homme irrésistible.

— ÉTYM. Lat. *irresistibilis* (QUICHERAT, *Addenda*), de *in*.... 1, et *resistere*, résister.

IRRÉSISTIBLEMENT ([illegible]), *adv.*

D'une manière irrésistible. Partout où l'industrie de l'homme n'a pas su les fixer, ces dunes avancent dans les terres aussi irrésistiblement que les alluvions des fleuves avancent dans la mer, CUVIER, *Revol.* 165.

— ÉTYM. *Irrésistible*, et le suffixe *ment*.

IRRÉSOLU, UE (i-rré-zo-lu, lue), *adj.* ‖ 1° Qui n'a pas reçu de solution. C'est une question encore irrésolue. ‖ 2° Qui n'est pas résolu, qui n'a pas pris sa résolution. Lorsque vous conserviez un esprit tout romain, Le sien [de Camille] irrésolu, le sien tout tremblant, De la moindre mêlée appréhendait l'orage, CORN. *Hor.* I, 4. Ô rigoureux combat d'un cœur irrésolu, ID. *Cinna*, IV, 3. L'amour impur a ses incertitudes, ses agitations violentes, et ses résolutions irrésolues, et l'enfer de ses jalousies, BOSS. *Sermons, 3e dim. de l'Avent, Nécessité*, 1. Ses amis [de Mazarin] ou partialisés, ou irrésolus, ou timides, ID. *Anne de Gonz.* Quelques-uns de ses amis dont il voyait la conscience irrésolue et inquiète [lors de la révocation de l'édit de Nantes], FLÉCH. *duc de Mont.* Elle porte au hasard ses pas irrésolus, RAC. *Phèdre*, V, 6. Autant de fantômes que le démon.... présente sans cesse à l'âme timide et irrésolue, MASS. *Carême, Enf. prod.*

— SYN. IRRÉSOLU, INDÉCIS. Irrésolu, indécis, irrésolution, indécision, sont très-voisins de signification; il n'y a de différence que dans la métaphore; le premier offre à l'idée un nœud qu'on ne peut dénouer; le second, quelque chose qu'on ne peut trancher.

— HIST. XVIe s. Il trouva les ennemis encores à cheval, irresolus de loger ou de passer outre, D'AUB. *Hist.* III, 270. La curiosité nous defend de rien laisser irresolu, MONT. I, 205.

— ÉTYM. *Ir...*, et *résolu*.

† **IRRÉSOLUBLE** (i-rré-zo-lu-bl'), *adj.* Que l'on ne peut résoudre. Je conviens sans peine que la difficulté est très-grande : mais est-elle absolument irrésoluble? BONNET, *Paling.* XV, 4.

— ÉTYM. *Ir...*, et *résoluble*.

IRRÉSOLUMENT (i-rré-zo-lu-man), *adv.* D'une manière irrésolue. Je n'ai pas considéré combien résolûment je pouvais mourir, mais combien irrésolument ils [mes amis] le pouvaient souffrir [phrase de Sénèque], DIDEROT, *Claude et Nér.* I, 46.

— REM. Pourquoi écrire irrésolument et résolûment, tandis qu'on écrit congrûment et incongrûment?

— HIST. XVIe s. Ce ne m'a pas esté assez [à moi Sénèque] de considerer combien resoluement je pourrois mourir, mais j'ay aussi consideré combien irresoluement elle [ma femme] le pourroit souffrir, MONT. III, 487.

— ÉTYM. *Irrésolue*, et le suffixe *ment*.

IRRÉSOLUTION (i-rré-zo-lu-sion ; en vers, de six syllabes), *s. f.* État de celui qui demeure irrésolu. C'est ce qui les a fait nommer zététiques et, plus particulièrement, sceptiques, qui sont des appellations synonymes qu'on leur a données presque indifféremment pour marque d'une irrésolution qui leur était particulière, LA MOTHE LE VAYER, *Vertu des païens*, II, *Pyrrhon*. L'irrésolution doit-elle être éternelle? CORN. *Tite et Bérén.* V, 4. L'irrésolution m'embarrasse et me gêne, TH. CORN. *Ariane*, V, 2. Il est difficile de décider si l'irrésolution rend l'homme plus malheureux que méprisable, LA BRUY. XI. C'est là [dans la prière] que la victoire s'achève, que les irrésolutions se fixent, MASS. *Carême, Prière* 2. Ce prince, qui vivait dans un temps de factions et de guerres civiles, où la fermeté d'esprit est si nécessaire, ne fit voir qu'incertitude et irrésolution dans sa conduite, VOLT. *Henr. Ess. guerr. civ. de France.* L'irrésolution et la faiblesse aggravent tous les maux, GENLIS, *Th. d'éduc. les Dangers du monde*, II, 9.

— HIST. XVIe s. L'ambition, l'avarice, l'irresolution, la peur et les concupiscences ne nous abandonnent point pour changer de contrée, MONT. I, 274. L'irresolution des reformez fut grande à la reception des garnisons, D'AUB. *Hist.* I, 137. Les voilà en avis divers et de là en irresolutions, ID. *ib.* I, 272.

— ÉTYM. *Ir...*, et *résolution*.

† **IRRESPECTUEUSEMENT** (i-rrè-spè-ktu-eû-zeman), *adv.* D'une manière dépourvue de respect. Les députés qui arrivèrent à temps pour protéger le roi [journée du 20 juin] et le dégager de la foule qui l'entourait irrespectueusement, BALLY, *Notice sur Français de Nantes*, p. 68.

IRRESPECTUEUX, EUSE (i-rrè-spè-ktu-eû, eû-z'), *adj.* Qui manque au respect, ou qui blesse le respect. Il se montre fort irrespectueux envers son supérieur. Non pas dans une générosité philosophique, ou dans cette fermeté irrespectueuse qui fait suivre impérieusement ce qu'on croit être de son devoir, PASC. *Prov. Fragm. d'une 19e lettre.* Il avait des manières irrespectueuses, L'ABBÉ HOUTEVILLE, dans DESFONTAINES. La sensibilité du ministre de la marine l'a emporté trop loin, et il parle d'une manière irrespectueuse lorsqu'il nous représente comme prêts à accueillir toutes les plaintes, toutes les imputations contre les ministres, MIRABEAU, *Collection*, t. III, p. 6. Autant ma pensée était irrespectueuse et triviale, autant mes paroles se produisirent humbles et châtiées, CH. DE BERNARD, *Un acte de vertu*, § VI.

— HIST. XVIe s. Irrespectueux, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Ir...*, et *respectueux*.

† **IRRESPIRABILITÉ** (i-rrè-spi-ra-bi-li-té), *s. f.* Terme didactique. Qualité de ce qui est irrespirable. L'irrespirabilité du gaz acide carbonique.

† **IRRESPIRABLE** (i-rrè-spi-ra-bl'), *adj.* Qui ne peut servir à la respiration. Air, gaz irrespirable.

— ÉTYM. *Ir...*, et *respirer*.

† **IRRESPONSABILITÉ** (i-rrè-spon-sa-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est irresponsable. ‖ Dans les gouvernements parlementaires, doctrine, loi qui ôte toute responsabilité au souverain et la reporte tout entière sur ses ministres. L'irresponsabilité royale.

† **IRRESPONSABLE** (i-rrè-spon-sa-bl'), *adj.* Qui ne répond point de ses actes. Agent irresponsable. Le prince est irresponsable et inviolable.

— ÉTYM. *Ir...*, et *responsable*.

† **IRRESPONSABLEMENT** (i-rrè-spon-sa-bleman), *adv.* D'une manière irresponsable.

† **IRRÉTRACTABLE** (i-rré-tra-kta-bl'), *adj.* Que l'on ne peut rétracter. Erreur irrétractable. On ne doit plus examiner ce qui a été décidé en matière de foi, parce que, comme dit Tertullien, la règle de la foi est seule immobile et irrétractable, PASCAL, *Prov.* XVII.

— HIST. XVIe s. Sur cette conclusion, qui est irretractable et qui ne se peut forcer, retirez-vous en vos maisons, CARLOIX, VI, 6.

— ÉTYM. Lat. *irretractabilis*, de *in* négatif, et *retractare*, rétracter.

† **IRRÉUSSITE** (i-rré-u-si-t'), *s. f.* Défaut de réussite. C'est une maxime du cardinal de Retz qu'il faut tâcher de former ses projets de façon que leur irréussite même soit suivie de quelque avantage, et cette maxime est très-bonne, VAUVEN. *Réfl. sur divers sujets*, § 6.

— ÉTYM. *Ir...*, et *réussite*.

† **IRRÉVEILLABLE** (i-rré-vè-lla-bl', *ll* mouillées), *adj.* Qu'on ne peut réveiller.

— HIST. XVIe s. Sommeil irreveillable, DE LA PORTE, *Épithètes*.

— ÉTYM. *Ir...*, et *réveiller*.

IRRÉVÉREMMENT (i-rré-vé-ra-man), *adv.* D'une manière irrévérente. Un roi ne permet pas dans ses États qu'on parle irrévéremment même d'un roi étranger, même d'un roi ennemi, tant le nom de roi est vénérable partout où il se rencontre, BOSS. *Sermons, Devoir des rois*, 2.

— HIST. XVe s. Si tost que la dame ouyt ce, elle luy dit : Sire chevalier, ne vous desplaise, se jusques à present ay parlé si irreveremment à vous; car l'on ne connoist pas les gens à les veoir, *Perceforest*, t. VI, f° 17. ‖ XVIe s. Parler irreveremment des œuvres de Dieu, CALV. *Instit.* 225.

— ÉTYM. *Irrévérent*, et le suffixe *ment*; provenç. *irreverenment*; espagn. et ital. *irreverentemente*.

IRRÉVÉRENCE (i-rré-vé-ran-s'), *s. f.* ‖ 1° Manque de révérence. Mais tous deux s'emportant à plus d'irrévérence, CORN. *Poly.* III, 2. Comme avec irrévérence Parle des dieux ce maraud! Mon bras saura bien tantôt Châtier cette insolence, MOL. *Amph.* I, 2. La grâce ouvre les yeux de cet incrédule; il reconnaît son orgueil, son irrévérence, son obstination, FLÉCH. II, 468. ‖ 2° Actions, paroles irrévérentes. J'aurais cru d'un devoir faire une irrévérence, ROTR. *Bélis.* IV, 2. Si bien que les fêtes ne diffèrent des autres jours, sinon en ce que les profanations et les irrévérences y sont plus publiques, plus scandaleuses, plus universelles, BOSS. *Sermons, Fond. cong. div.* 4. Vous forcez le Seigneur d'en [des prières] détourner ses oreilles et ses yeux, par les irrévérences dont vous les accompagnez, MASS. *Carême, Temples.* Les suites funestes des profanations et des irrévérences de nos pères, ID. *ib.*

— HIST. XIVe s. Ce a fait leur inobedience et irreverence qu'elles ont envers leurs maris, *Ménagier*, I, 6. ‖ XVe s. Sur toute chose avoir en grande irreverence les gens d'eglise et principalement l'université de Paris, JUV. DES URS. *Charles VI*, 1381. ‖ XVIe s. Respandre le privilege de cette privauté à plusieurs, engendreroit une nuisible irreverence, MONT. IV, 262.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *irreverencia*; ital. *irreverenza*; du lat. *irreverentia*, de *irreverens*, irrévérent.

† **IRRÉVÉRENCIEUSEMENT** (i-rré-vé-ran-si-eû-zeman), *adv.* D'une manière irrévérencieuse. Cette branche [série de bons offices qui avait surtout pour objet de marier les gens] était celle dont avait parlé assez irrévérencieusement M. d'Éponoy dans sa conversation avec le marquis de Morsy, CH. DE BERNARD, *la Comparaison*, III.

† **IRRÉVÉRENCIEUX, IEUSE** (i-rré-vé-ran-si-eû, eû-z'), *adj.* Qui manque de respect. Personne irrévérencieuse. Ses paroles ont été fort irrévérencieuses.

— ÉTYM. *Irrévérence*.

IRRÉVÉRENT, ENTE (i-rré-vé-ran, ran-t'), *adj.* Qui manque de la révérence due, surtout envers les choses saintes. Des discours irrévérents. Depuis qu'irrévérent envers les immortels, RÉGNIER, *Épît.* I.

— HIST. XVe s. Ce Jehan Toustaing estoit indocte et sans lettres, irreverent aux bons, G. CHASTELLAIN, dans le *Dict.* de DOCHEZ. ‖ XVIe s. Irreverent, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *irreverentem*, de *in...*, et *revereri*, révérer.

IRRÉVOCABILITÉ (i-rré-vo-ka-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est irrévocable. L'irrévocabilité du passé.

— ÉTYM. *Irrévocable*.

IRRÉVOCABLE (i-rré-vo-ka-bl'), *adj.* ‖ 1° Qui ne peut être rappelé. Un moment qui s'enfuit d'une course précipitée et irrévocable, BOSS. *Yol. de Monterby.* ‖ 2° Qui ne peut être révoqué. Je ne t'en ai point fait un don irrévocable, CORN. *Pulch.* IV, 2. Dès le commencement de son ministère, cette irrévocable sentence sortit de sa bouche, que le crime de le tromper serait le moins pardonnable, BOSS. *le Tellier.* Vous seule avez sur nous d'irrévocables droits, VOLT. *Mérope*, I, 1. Sur un autel de fer un livre inexplicable Contient de l'avenir l'histoire irrévocable, ID. *Henr.* VII. Telle est ma volonté, constante, irrévocable, ID. *Sémiram.* II, 7. Vous avez prononcé d'irrévocables vœux, ID. *Olymp.* II, 2. Le dessein était déjà pris d'abattre tous les temples, et de révoquer le fameux édit de Nantes, déclaré irrévocable dans tous les tribunaux du royaume, ID. *Mél. litt. Observ. sur les mém. de Noailles.* ‖ En termes de droit, donation irrévocable.

— HIST. XVe s. Nous le tendrons [tiendrons] ferme et estable Et par edit irrovocable, *Myst. du siége d'Orléans*, p. 725. ‖ XVIe s. Et, pour n'y manquer nullement [à un vœu], Chacun jura maint grand serment Qu'il le tiendroit irrevocable, DESPORTES, *Diane*, II, 62, *Chanson*.

— ÉTYM. Lat. *irrevocabilis*, de *ir...*, et *revocare*, rappeler, révoquer.

IRRÉVOCABLEMENT (i-rré-vo-ka-ble-man), *adv.* D'une manière irrévocable. Un projet irrévocablement arrêté.

— HIST. XIVe s. Lequel tiltre irrevocablement nous tenons et declairons pour bon et pour vray.... *Lettre de Charles V, Bibl. des chartes*, 4e série, t. III, p. 425. ‖ XVIe s. Conventions, marchez et contracts en la terre de Gorze sont irrevocablement necessaires à tenir, d'autant que, comme on parle vulgairement, marché fait loué doit estre, *Nouv. coust. gén.* t. II, p. 1081.

— ÉTYM. *Irrévocable*, et le suffixe *ment*.

† **IRRÉVOQUÉ, ÉE** (i-rré-vo-ké, kée), *adj.* Qui n'a point été révoqué, abrogé. Toute loi irrévoquée exige l'obéissance, LA HARPE, dans LAVEAUX.

— ÉTYM. *Ir...*, et *révoqué*.

† **IRRIGATEUR** (i-rri-ga-teur), *s. m.* ‖ 1° Instrument propre à l'arrosement des allées, des trottoirs, etc. ‖ 2° Instrument à injection à jet continu, dans lequel le liquide est mû par une pompe foulante que fait jouer la main, ou par un ressort, ou par son propre poids, et qui sert aux lavements, douches ascendantes, etc. ‖ Instrument destiné à injecter dans la vessie de l'eau ou des liquides plus ou moins médicamenteux.

— ÉTYM. Voy. IRRIGATION.

IRRIGATION (i-rri-ga-sion ; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* ‖ 1° Arrosement des prés, des terres, par l'eau d'une rivière, d'un ruisseau, etc. qu'on y amène à l'aide de diverses dispositions. Canaux d'irrigation. ‖ 2° En chirurgie, arrosement d'une partie malade à l'aide d'un tuyau. Irrigation continue. ‖ Irrigation de la vessie, injection d'un liquide dans la vessie à l'aide de l'irrigateur.

— HIST. XVIe s. Embrocation selon les Grecs, ou irrigation selon les Latins, est un arrousement, quand l'on haut à la similitude de la pluie l'on laisse distiller quelque decoction sur quelque partie, PARÉ, XXV, 30.

— ÉTYM. Provenç. *irrigacio*; du lat. *irrigationem*, de *in*, en, dans, et *rigare*, arroser (voy. ARROSER).

† **IRRIGATOIRE** (i-rri-ga-toi-r'), *adj.* Qui est propre à l'irrigation. Machine irrigatoire.

— ÉTYM. Voy. IRRIGATION.

† **IRRIGUER** (i-rri-ghé), j'irriguais, nous irriguions, vous irriguiez ; que j'irrigue, que nous irriguions, que vous irriguiez, *v. a.* Néologisme. Opérer l'irrigation. Sur ces côtes de l'Océan [Arcachon] où sont situés les terrains à irriguer, il est très-rare que nous ayons une [illegible] sécheresse, CHAMBRELENT, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LVI, p. [illegible]. Trouvait-on [dans la Nouvelle-Hollande] aux limites des terrains déjà occupés un canton stérile, il fallait parcourir le pays, soit à droite, soit à gauche, ou en avant, jusqu'à ce que l'on rencontrât une région mieux irriguée et couverte de cette bonne herbe longue et fine qui convenait si bien aux troupeaux, BLERZY, *Rev. des Deux-Mondes*, 1864, t. LII, p. 49.

— ÉTYM. Lat. *irrigare* (voy. IRRIGATION).

† **IRRISION** (i-rri-zion ; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* Action de se rire de. L'irrision des vieilles choses. || Action de celui qui se rit de. L'irrision des moqueurs.

— HIST. XVIe s. Irrision, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *irrisionem*, de *irrisum*, supin de *irridere*, se moquer, etc. de *in*, en, dans, et *ridere*, rire.

IRRITABILITÉ (i-rri-ta-bi-li-té), *s. f.* || 1° Disposition à s'irriter. Il est d'une grande irritabilité. L'irritabilité du caractère. De sa vanité chatouilleuse La prompte irritabilité D'une exigence pointilleuse Fatigue la société, DELILLE, *Convers.* II. || 2° Terme de physiologie. Nom donné aux degrés divers de l'activité vitale, c'est-à-dire de l'activité des propriétés élémentaires dont jouissent les éléments anatomiques, et, spécialement, de l'activité des propriétés animales dont jouissent certains tissus.

— SYN. IRRITABILITÉ, CONTRACTILITÉ. À l'origine on a désigné et on désigne encore souvent, bien qu'abusivement, par irritabilité la faculté qu'ont les muscles de se contracter ; mais il faut distinguer et donner exclusivement le nom de contractilité à la faculté de contraction des muscles, réservant le nom d'irritabilité pour l'augmentation d'activité, en quelque élément qu'elle survienne. Cette confusion se trouve dans les passages suivants, pris à des auteurs déjà anciens : M. de Haller entendait par irritabilité une propriété qu'ont certaines parties des corps vivants de se contracter lorsqu'on les blesse ou même lorsqu'on les touche, indépendamment de la volonté de l'animal soumis à l'expérience et sans qu'il éprouve de douleur, CONDORCET, *Haller.* Je ne connaissais pas alors l'irritabilité qui a joué depuis un si grand rôle en physiologie, et j'attribuais à l'élasticité ce qui ne lui appartenait pas, BONNET, *Obs. vers. Œuvr.* t. I, p. 178, dans POUGENS. L'irritabilité est cette propriété de la fibre musculaire, en vertu de laquelle elle se contracte d'elle-même à l'attouchement de tout corps soit solide, soit fluide, ID. *Consid. corps org.* t. VI, p. [illegible]. L'irritabilité végétale est excitée par un stimulant comme l'irritabilité animale, ID. *Contempl. nat.* I, 33, note 10.

— ÉTYM. Lat. *irritabilitatem*, de *irritabilis*, irritable.

IRRITABLE (i-rri-ta-bl'), *adj.* || 1° Qui s'irrite facilement. Homme irritable. Un esprit irritable. || 2° Qui est vivement affecté par les impressions reçues, tant au physique qu'au moral. Tempérament irritable. Il a le genre nerveux très-irritable. || 3° Terme de physiologie. Toutes les parties vivantes sont irritables, en ce sens que, sous les excitations convenables, leurs propriétés augmentent d'intensité. || Il est [illegible], abusivement et par un emploi qu'aujourd'hui l'exactitude du langage repousse, synonyme de contractile. En coupant les nerfs qui [illegible] une partie au cerveau, cette partie perd la sensibilité sans cesser d'être irritable, CONDORCET, *Haller.* Il résulte de toutes les expériences sur l'irritabilité, que les parties vitales sont les plus irritables, le cœur est la plus irritable de toutes, et après lui les intestins et le diaphragme, BONNET, *Contempl. nat.* [illegible] || Terme de botanique. Étamines irritables, étamines dont les filets sont susceptibles de se mouvoir au temps de la fécondation [illegible] || [illegible] Terme de pathologie. [illegible] irritables du sein, tumeur du sein qui cause de vives douleurs et qu'on prend souvent pour un cancer.

— ÉTYM. Lat. *irritabilis*, de *irritare*, irriter.

† **IRRITAMENT** (i-rri-ta-man), *s. m.* Ce qui excite, irrite. Si l'amitié, la décrépitude et les irritaments du désespoir m'étaient des paroles familières, BALZ. liv. I, lett. 17. || Latinisme très-peu usité.

— ÉTYM. Lat. *irritamentum*, de *irritare*, irriter.

1. **IRRITANT, ANTE** (i-rri-tan, tan-t'), *adj.* Terme de jurisprudence. Qui annule. || Condition, clause irritante, celle qui, n'étant pas remplie, rendrait l'acte nul. || Décret irritant, nom donné aux clauses insérées dans les bulles de la cour de Rome, dont l'inexécution fait perdre la grâce, et emporte la nullité.

— HIST. XIVe s. Lesquelles lettres nous irritons, rappelons et mettons au nient.... *Lett. de Charles V, Bibl. des chartes*, 4e série, t. III, p. 426. || XVe s. Si la sapience du sage Salomon, la prouesse du preux et vaillant Hector.... estoit en ung ost desordonné.... la sapience seroit au par aller irritée, la prouesse ramenée.... A. CHART. *Quadrilogue invectif*, p. 450. || XVIe s. Il n'en osa jamais parler, de peur d'irriter la conclusion de l'alliance et la rendre nulle, CARLOIX, X, 20.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *irritar* ; ital. *irritare*, du lat. *irritare*, annuler, de *irritus*, vain, nul, de *in*.... ¹, et *ritus*, pour *ratus*, ratifié (voy. ce mot).

2. **IRRITANT, ANTE** (i-rri-tan, tan-t'), *adj.* || 1° Qui irrite, qui cause de la colère. Paroles irritantes. L'embarras irritant de ne s'oser parler, RAC. *Bajaz.* I, 4. || 2° Qui excite des impressions vives, agréables ou désagréables. Par le sel irritant la soif est allumée, BOIL. *Lutr.* V. Le musc le plus pur et le plus recherché par les Chinois mêmes est celui que l'animal laisse couler sur des pierres ou des troncs d'arbres contre lesquels il se frotte, lorsque cette matière devient irritante ou trop abondante dans la bourse où elle se forme, BUFF. *Quadrup.* t. V, p. 466. || Fig. Quant à l'empereur qu'on ne trompait guère, il n'eut que quelques instants d'une joie factice ; il se plaignit bientôt de ce qu'une guerre irritante de partisans voltigeait autour de lui, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VIII, 10. || 3° Terme de médecine. Qui excite nos organes outre mesure, de manière à changer le rhythme habituel de leurs fonctions. Médicaments irritants. || Substantivement. Les irritants comprennent les rubéfiants, les épispastiques ou vésicants, les caustiques, etc.

— ÉTYM. Irriter.

† **IRRITATIF, IVE** (i-rri-ta-tif, ti-v'), *adj.* Terme de médecine. Qui a la faculté d'irriter. Le travail irritatif produit par les trichines dans les muscles.

— ÉTYM. *Irriter.*

IRRITATION (i-rri-ta-sion ; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° État d'une personne irritée. Calmer l'irritation des esprits. Dans son irritation, il a prononcé des paroles compromettantes. || 2° Terme de médecine. Action de ce qui provoque une activité excessive dans une partie ; résultat de cette action. Un vésicatoire détermine une irritation très-vive de la peau.

— HIST. XVIe s. Cette femme a quelque irritation contre moi ; pour se venger, elle me donne un dangereux chat par les pattes, préparée à accuser ce que je ferai, D'AUB. *Hist.* II, 411.

— ÉTYM. Lat. *irritationem*, de *irritare*, irriter. On a dit que *irritation* était un mot nouveau proposé par Mercier ; il est, comme on voit, beaucoup plus ancien.

IRRITÉ, ÉE (i-rri-té, tée), *part. passé* d'irriter. || 1° Mis en colère. Ma haine est un effet d'un amour irrité, ROTR. *Bél.* I, 3. Il [un mauvais auteur] ne gagnera rien sur ce juge irrité [le lecteur] Qui lui fait son procès de pleine autorité, BOIL. *Sat.* IX. Pourvu que par ma mort tout le peuple irrité Ne vous ravisse pas ce qui m'a tant coûté, RAC. *Brit.* IV, 2. Je sais jusqu'où s'emporte un amant irrité, ID. *Iphig.* III, 7. Le sénat chaque jour et le peuple irrités De s'ouïr par ma voix dicter vos volontés, ID. *Brit.* IV, 2. Et pour mieux apaiser ses mânes irrités, ID. *Phèdre*, V, 7. La mer, mugissant, ressemblait à une personne qui, ayant été longtemps irritée, n'a plus qu'un reste de trouble et d'émotion, étant lasse de se mettre en fureur, FÉN. *Tél.* VI. Ce n'est pas un Dieu irrité qui nous envoie, MASS. *Carême, Mat. de conc.* || Il se dit fig. et poétiquement des choses, dans le même sens. Le fleuve irrité franchit ses rivages. Il vit sans inquiétude [illegible] à l'entour les flots irrités, BOSS. *le Tellier.* || 2° Terme de médecine. Qui a subi une irritation. Les poumons irrités par un air froid et [illegible]. || Les humeurs sont irritées, se disait autrefois pour exprimer qu'elles devenaient plus âcres, et qu'elles étaient dans un mouvement extraordinaire.

IRRITER (i-rri-té), *v. a.* || 1° Mettre en colère, en parlant des personnes qui irritent. Irriter un taureau, un [illegible]. Ne dites pas à ce sage magistrat qu'il travaille plus que son grand âge ne le peut souffrir ; vous irritez le plus patient de tous les hommes, BOSS. *le Tellier.* A-t-il craint d'irriter les puissants, quand il a pu secourir les faibles? FLÉCH. *Duc de Mont.* On n'avait qu'à l'irriter : alors, fougueux et hors de lui-même, il éclatait par des menaces, FÉN. *Tél.* XVI. Eurymaque n'avait qu'à le contredire ; en l'irritant, il découvrait tout, ID. *ib.* || Fig. Tout à coup une noire tempête enveloppa le ciel, et irrita toutes les ondes de la mer, FÉN. *Tél.* VI. || Absolument. Je veux me faire craindre, et ne fais qu'irriter, CORN. *Cinna*, IV, 3. || Mettre en colère, en parlant des choses qui irritent. Ta fortune est bien haut, tu peux ce que tu veux : Mais tu ferais pitié même à ceux qu'elle irrite.... ID. *Cinna*, V, 1. Ici tous les objets vous blessent, vous irritent, RAC. *Athal.* II, 3. Les moindres retardements irritaient son naturel ardent, FÉN. *Tél.* XVI. La honte irrite enfin le plus faible courage, VOLT. *Henr.* III. || 2° Rendre plus vif, plus ardent, en parlant des personnes. Quel démon vous irrite et vous porte à médire? BOIL. *Sat.* IX. Mais de faire fléchir un courage inflexible, ... D'enchaîner un captif de ses fers étonné, ... C'est là ce que je veux, c'est là ce qui m'irrite, RAC. *Phèdre*, II, 1. || 3° Rendre plus vif, plus violent, en parlant des choses. Irriter le mal. Irriter la fièvre. Enfin épargnez-moi ces tristes entretiens Qui ne font qu'irriter vos tourments et les miens, CORN. *Poly.* II, 2. Sévère craint ma vue, elle irrite sa flamme, ID. *ib.* II, 5. Que n'a pas fait ce Sauveur miséricordieux [Jésus] pour prévenir les malheurs de ses citoyens? fidèle au prince comme à son pays, il n'a pas craint d'irriter l'envie des pharisiens en défendant les droits de César, BOSS. *le Tellier.* Pour ne pas irriter la haine publique déclarée contre le ministère, ID. *ib.* Pourquoi veux-tu, cruelle, irriter mes ennuis? RAC. *Androm.* II, 4. Et c'est cette vertu si nouvelle à la cour Dont la persévérance irrite mon amour, ID. *Brit.* II, 2. Je vois que mon silence irrite vos dédains, ID. *ib.* III, 3. La possession des richesses ne fait qu'en irriter la soif, FÉN. t. XVIII, p. 64. Les sciences irritent sa curiosité au lieu de la satisfaire, MASS. *Car. Avenir.* La mollesse De leur goût dédaigneux irritait la paresse, VOLT. *Henr.* X. Comment irriter, par degrés, la curiosité du spectateur? ID. *Lett. d'Argental*, 16 mai 1767. Et tous ses ennemis irritent ma colère, ID. *Tancr.* II, 4. Me voir rappeler incessamment tant de doux souvenirs, c'était irriter le sentiment de mes pertes, J. J. ROUSS. *Conf.* VI. Il faudrait s'attacher principalement à irriter l'appétit, DIDER. *Interprét. de la nat.* n° 39. || 4° Causer une excitation sur les membranes et sur les nerfs. Irriter la membrane pituitaire par des sternutatoires. Cela m'irrite les nerfs. || 5° Terme de médecine. Exciter dans une partie une activité excessive, accompagnée d'ordinaire d'une sensation plus ou moins douloureuse. La fumée irrite l'œil. || 6° S'irriter, *v. réfl.* Devenir irrité, se mettre en colère. Quels foudres [ô Dieux] lancez-vous quand vous vous irritez, Si même vos faveurs ont tant de cruautés? CORN. *Hor.* III, 1. Mais ce n'est pas assez, amis, de s'irriter, Il faut voir quels moyens on a d'exécuter, ID. *Pomp.* IV, 1. Faible, et qui s'irritait contre un trépas si lent, RAC. *Mithr.* V, 4. Qu'un jeune homme ne s'irrite jamais contre un vieillard, qu'il ne le menace jamais, DIDER. *Opin. des anc. phil.* (*Pythagorisme*). || S'irriter que, s'irriter de ce que. Sa bonté [de Dieu] s'irrite que vous lui fassiez demander des grâces pour autrui, tandis que vous vous réservez le privilége de pouvoir l'outrager encore vous-même, MASS. *Carême, Véritable culte.* || Par extension, devenir impatient. Plus l'obstacle qu'on trouve à ses grandeurs paraît faible, plus l'ambition s'irrite de ne pas le vaincre, BOSS. *Polit.* X, III, 5. || Fig. La mer s'irrite, commence à s'irriter, la mer s'agite, commence à s'agiter. || 7° Devenir plus vif, en parlant des choses. Les haines s'irritaient en secret. Ta fureur s'irritant soi-même dans son cours, RAC. *Brit.* V, 6. Ce feu, longtemps caché, qui vient de nous surprendre, Dans Vérone allumé, s'irritait sous la cendre, DUCIS, *Othello*, I, 1. || 8° Terme de médecine. Contracter une irritation. Sa gorge s'irrite à force de parler. || On a dit en un sens analogue : le sang s'irrite. Je pense à votre belle jeunesse, à votre santé.... comme vous en avez abusé, comme votre sang s'est irrité, SÉV. 14 mai 1680.

— HIST. XIIe s. Si furent irrités et provoqués contre les Romains, BERCHEURE, f° 11, verso. || XVe s. Je suis beaucoup irrité Contre toi, vin desloyal, BASSEL. XX. || XVIe s. Ils attisoient le feu le plus qu'ils pouvoient au dedans de la ville, en l'irritant par toute maniere qu'il leur estoit possible, AMYOT, *Brut.* 39. Un tousseur continuel irrite mon poul-

mon, MONT. I, 91. La volupté mesme cherche à s'irriter par la douleur, ID. III, 2. Irriter les frelons, OTGRAVE. Le zele est une ardante affection de l'ame qui tend à l'honneur de Dieu et au salut du prochain, dont s'ensuit aussi qu'elle s'irrite quand on le deshonere, LANOUE, 68. L'eau qu'on arreste en est plus irritée, Et bruit plus fort plus elle est arrestée, DESPORTES, *Diverses amours*, XV, *dialogue*.

— ÉTYM. Lat. *irritare*, que les étymologistes latins regardent comme un fréquentatif de *irrire*, *inrire*, gronder, grogner, en parlant d'un chien. Du supin *irritum* vient le causatif *irritare*, faire gronder comme un chien, irriter. *In-rire* est formé de *in*, en, et *rire*, qui est le radical sanscrit *rât*, *râgati*, il aboie (dans le véda).

† **IRRORATEUR** (i-rro-ra-teur), *s. m.* Instrument qui, étant une sorte de fontaine de compression, sert à parfumer les appartements.

— ÉTYM. Voy. IRRORATION.

IRRORATION (i-rro-ra-sion), *s. f.* Terme didactique. Action d'exposer à la rosée, ou à un arrosement en forme de rosée. Bain par irroration. || Pratique superstitieuse dans laquelle on arrosait une plante avec des liquides provenant d'un malade.

— ÉTYM. Lat. *irrorationem*, de *irrorare*, de *in* en, dans, et *rorare*, répandre un liquide comme de la rosée (voy. ROSÉE).

IRRUPTION (i-rru-psion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Entrée soudaine et imprévue des ennemis dans un pays. Ils observèrent quelque ordre, et firent irruption dans la Thessalie et la Macédoine, FLÉCH. *Hist. de Théodose*, II, 20. Comme un ennemi qui vient faire une irruption, FÉN. *Tél.* XXI. Je fus touché d'un sensible déplaisir, en apprenant l'irruption qui se faisait au Palatinat, BAYLE, *Lett.* à *Lenfant*, 12 oct. 1688. Les féroces habitants du Nord ont fait dans tous les temps des irruptions dans les contrées du Midi, VOLT. *Mœurs*, 169. || 2° Entrée de force dans un lieu. La foule fit irruption dans l'enceinte. L'irruption de bandes populaires dans la salle de l'assemblée. || 3° Par extension, débordement, envahissement des eaux sur les terres. Les Malabares assurent que les îles Maldives faisaient partie du continent de l'Inde, et en général on peut croire que toutes les îles orientales ont été séparées des continents par une irruption de l'océan, BUFF. *Hist. nat. Preuves théor. terr.* Œuvr. t. II, p. 419. Si l'on peut en juger par les différents ordres d'animaux dont on y trouve des dépouilles, ces terrains avaient peut-être subi jusqu'à deux ou trois irruptions de la mer, CUVIER, *Révol.* 281.

— REM. Il ne faut pas confondre *irruption* avec *éruption*, ce qu'a fait Mme de Sévigné : Il faut savoir s'il y a encore des loups dans les bergeries [des germes de maladie], et les en faire sortir ; il y a toute sorte d'apparence qu'il n'y en a plus, et que la nature très-sage les a chassés par les dernières irruptions, 18 avr. 1685.

— ÉTYM. Lat. *irruptionem*, de *in*, en, dans, et *rumpere*, rompre (voy. ce mot).

ISABELLE (i-za-bè-l'), || 1° *S. f.* Anciennement, sorte d'étoffe de couleur mitoyenne entre le blanc et le jaune. Les isabelles pâles et dorées seront teintes avec un peu de raucourt [rocou], *Règlem. sur les manuf.* août 1669, *teinturiers en soie, laine et fil*, art. 17. Le comte de Vische en un tournois, à Turin, en 1619, était vêtu de couleur d'isabelle et de gris, LA COLOMBIÈRE, *Théâtre d'honn.* t. I, p. 458, dans LACURNE. || 2° *adj.* Qui est de couleur mitoyenne entre le blanc et le jaune, mais dans lequel le jaune domine. Ruban isabelle. La plus grande partie du corps de l'animal est d'un brun rougeâtre tirant sur le vineux, et le reste est de couleur isabelle, BUFF. *Quadrup.* t. X, p. 390. || Cheval isabelle, cheval dont la robe est caractérisée par la couleur jaune clair de toute la surface du corps, quelle que soit la nuance des crins. || *S. m.* Un isabelle, cheval de couleur isabelle. Voilà un bel isabelle. Isabelle clair. Isabelle brun. Isabelle foncé. || 3° Isabelle, couleur de l'écharpe du parti de M. le Prince en 1651. Isabelle, c'est ce qu'aujourd'hui nous appelons ventre de biche, qui est la couleur des livrées de Condé, RETZ, *Mém.* livre IV, p. 14, dans LACURNE. Je prendrai l'écharpe isabelle, si l'on continue seulement à me menacer [de révoquer ma nomination au cardinalat], ID. *ib.* IV, 14. || 4° *S. m.* Squale de l'océan pacifique. || Oiseau qui a du rapport avec la gorge-bleue. 5° *S. f.* Coquille du genre porcelaine. || Espèce de libellulidée dépendant du genre agrion.

— ÉTYM. On dit que l'archiduchesse Isabelle, fille de Philippe II, gouvernante des Pays-Bas, fit vœu, lors du siége d'Ostende (1601-1604), de ne pas changer de chemise jusqu'à ce que son mari fût victorieux, et que la couleur de cette chemise au bout du temps juré prit le nom de la princesse. Rien ne garantit cette historiette. En tout cas, Isabelle nom propre est Jézabel (Isebel), femme d'Achab.

† **ISADELPHE** (i-za-dèl-f'), *adj.* Terme de botanique. Qui a les étamines réunies en deux faisceaux égaux.

— ÉTYM. Ἴσος, égal, et ἀδελφὸς, frère.

† **ISADELPHIE** (i-za-dèl-fie), *s. f.* || 1° Terme de botanique. État des plantes isadelphes. || 2° Terme de tératologie. État des monstres doubles composés de deux corps également et parfaitement développés, dont chacun possède tous les organes nécessaires à la vie, et qui ne tiennent l'un à l'autre que par des parties sans importance ; les Siamois qu'on a vus à Paris étaient isadelphes.

† **ISAIRE** (i-zè-r'), *s. f.* Terme de botanique. Genre de champignons très-petits et mous, de l'ordre des basidiospores.

† **ISANTHE** (i-zan-t'), *adj.* Terme de botanique. Dont toutes les fleurs se ressemblent.

— ÉTYM. Ἴσος, égal, et ἄνθος, fleur.

† **ISANTHÈRE** (i-zan-tè-r'), *adj.* Terme de botanique. Dont les anthères sont égales ou semblables.

— ÉTYM. Ἴσος, égal, et *anthère*.

† **ISARD** (i-zar), *s. m.* Nom donné, dans les Pyrénées, à l'antilope chamois, dit vulgairement chamois. Je suis enfant de la montagne, Comme l'isard, comme l'aiglon, TH. GAUTIER, *Poésies, le Chasseur.* || On écrit aussi ysard.

— ÉTYM. Provenç. *uzarn*; catal. *isart* et *sicart*. Origine ignorée. Attendu que l'animal fait entendre un sifflement par les narines, M. Roulin demande si *isard* ne tiendrait pas au germanique : all. anc. *hissen*, siffler ; angl. *hissing*, sifflement. D'un autre côté, la forme provençale, qui a une *n*, fait penser au germanique *isern*, *eisern*, gris de fer.

† **ISATINE** (i-za-ti-n'), *s. f.* Terme de chimie. Produit de l'oxydation de l'indigo bleu, en le chauffant avec de l'acide nitrique faible.

— ÉTYM. Lat. *isatis*, du grec ἰσατις, pastel, et la finale *ine*.

† **ISATIS** (i-za-tis'), *s. m.* || 1° Terme de botanique. Plante qui donne le pastel, *isatis tinctoria*, L. (crucifères). || 2° Terme de zoologie. Renard bleu.

— ÉTYM. Ἴσατις, pastel, de ἰσάζω, polir; à cause que la plante passait pour faire disparaître les rugosités de la peau.

† **ISCARIOTISTE** (i-ska-ri-o-ti-st'), *s. m.* Membre d'une secte qui vénérait Caïn, Judas Iscariote, et en général les mauvais personnages de la Bible.

— ÉTYM. *Iscariote*, Judas, lequel était d'Iscarioth, village de Judée, dans la tribu d'Éphraïm.

† **ISCHÉMIE** (i-ské-mie), *s. f.* Terme de pathologie. Arrêt de la circulation artérielle ; état des parties où il n'arrive plus de sang. L'ischémie cérébrale et les étourdissements qui la suivent.

— ÉTYM. Ἴσχειν, arrêter, et αἷμα, sang.

† **ISCHÉMIQUE** (i-ské-mi-k'), *adj.* Terme de médecine. Qui arrête le mouvement du sang dans les vaisseaux. || Qui dépend de l'ischémie. Les étourdissements ischémiques.

† **ISCHIADELPHES** (i-ski-a-dèl-f'), *adj.* Terme de tératologie. Monstres ischiadelphes, ou, substantivement, les ischiadelphes, monstres doubles dont les corps, opposés l'un à l'autre, sont accouplés et soudés ensemble par le bassin.

— ÉTYM. *Ischion*, et ἀδελφὸς, frère.

† **ISCHIAGRE** (i-ski-a-gr'), *s. f.* Terme de médecine. Goutte fixée sur la hanche. || On a aussi donné ce nom à la sciatique.

— ÉTYM. *Ischion*, et ἄγρα, prise, saisie.

† **ISCHIAL, ALE** (i-ski-al, a-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport à l'ischion. || Portion ischiale de l'os des îles, nom donné quelquefois à l'ischion.

† **ISCHIATIQUE** (i-ski-a-ti-k'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport à la hanche.

— ÉTYM. Ἰσχίον, ischion et hanche.

† **ISCHIO-ANAL, ALE** (i-ski-o-a-nal, na-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport à l'ischion et à l'anus. Muscle ischio-anal, le releveur de l'anus.

— ÉTYM. *Ischion, et anus*.

† **ISCHIO-CAVERNEUX, EUSE** (i-ski-o-ka-vèr-neû, neû-z'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport à l'ischion et au corps caverneux. Muscle ischio-caverneux, et, substantivement, l'ischio-caverneux, petit muscle qui se rend, chez l'homme, de la tubérosité de l'ischion au corps caverneux.

— ÉTYM. *Ischion*, et *caverneux*.

† **ISCHIOCÈLE** (i-ski-o-sè-l'), *s. f.* Terme de chirurgie. Hernie à travers l'échancrure ischiatique.

— ÉTYM. *Ischion*, et κήλη, hernie.

† **ISCHIO-CLITORIEN, IENNE** (i-ski-o-kli-to-riin, riè-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient à l'ischion et au clitoris.

— ÉTYM. *Ischion*, et *clitoris*.

† **ISCHIO-COCCYGIEN, GIENNE** (i-ski-o-ko-ksi-jiin, jiè-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui se rapporte à l'ischion et au coccyx. Muscle ischio-coccygien, ou, substantivement, l'ischio-coccygien, muscle qui se porte de l'épine sciatique à tout le bord du coccyx et à la partie inférieure de la face latérale du sacrum.

— ÉTYM. *Ischion*, et *coccyx*.

† **ISCHIO-FÉMORAL, ALE** (i-ski-o-fé-mo-ral, ra-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui se rapporte à l'ischion et au fémur. Muscle ischio-fémoral, grand adducteur de la cuisse.

— ÉTYM. *Ischion*, et *fémoral*.

ISCHION (i-ski-on), *s. m.* Terme d'anatomie. Celui des trois os formant l'os coxal ou os innommé, où l'os de la cuisse est emboîté.

— HIST. XVI° s. Les trois muscles de la cuisse sortans de la tuberosité de l'os ischion, PARÉ, I, 8.

— ÉTYM. Ἰσχίον, os de la hanche.

† **ISCHIOPAGE** (i-ski-o-pa-j'), *adj.* Terme de tératologie. Monstres ischiopages, ou, substantivement, les ischiopages, monstres composés de deux individus qui ont un ombilic commun et qui sont réunis par la région hypogastrique.

— ÉTYM. *Ischion*, et παγεὶς, fixé.

† **ISCHIOPAGIE** (i-ski-o-pa-jie), *s. f.* Anomalie qui caractérise les monstres ischiopages.

† **ISCHIO-PÉRINÉAL, ALE** (i-ski-o-pé-ri-né-al, a-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient à l'ischion et au périnée.

† **ISCHIO-TIBIAL, ALE** (i-ski-o-ti-bi-al, a-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport à l'ischion et au tibia. Les muscles ischio-tibiaux, ou, substantivement, les ischio-tibiaux, non commun à trois muscles du membre postérieur chez le cheval.

† **ISCHNOPHONIE** (is-kno-fo-nie), *s. f.* Terme de médecine. Faiblesse de la voix.

— ÉTYM. Ἰσχνοφωνία, de ἰσχνὸς, grêle, et φωνή, voix.

ISCHURÉTIQUE (i-sku-ré-ti-k'), *adj.* Terme de médecine. Propre à guérir l'ischurie.

— ÉTYM. Voy. ISCHURIE.

ISCHURIE (i-sku-rie), *s. f.* Terme de médecine. Rétention d'urine. Ischurie rénale, rétention de l'urine dans le bassinet du rein. Ischurie urétérique, rétention de l'urine dans l'uretère. Ischurie vésicale, rétention de l'urine dans la vessie. Ischurie urétrale, rétention d'urine produite par un obstacle dans l'urètre.

— HIST. XVI° s. Les causes et remedes de la dysurie sont mesmes avec l'ischurie, c'est à dire suppression d'urine, PARÉ, XV, 65.

— ÉTYM. Ἰσχουρία, de ἴσχειν, retenir, arrêter, et οὖρον, urine.

† **ISENGRIN** (i-zan-grin), *s. m.* Nom du loup, dans le poëme du Renard.

— ÉTYM. Selon Pott, le germanique *isan-grim*, masque de fer, de *isan*, fer, et *grim*, masque, casque (voy. GRIMACE).

† **ISÉRINE** (i-zé-ri-n'), *s. f.* Terme de minéralogie. Minerai de fer nommé aussi fer titané.

ISIAQUE (i-zi-a-k'), *adj.* Qui appartient à Isis, divinité égyptienne. || Table isiaque, nom qu'on a donné à un célèbre monument de l'antiquité, qui contient la figure et les mystères d'Isis, avec un grand nombre de cérémonies religieuses des Égyptiens, et qui fut trouvé au sac de Rome en 1525. La table isiaque est à Turin et a été gravée.

† **ISIS** (i-zis'), *s. f.* Déesse égyptienne, sœur et épouse d'Osiris, mère d'Horus ; sa coiffure symbolique est un disque avec deux cornes de vache. || Petite planète découverte en 1856.

† **ISLAM** (i-slam'), *s. m.* La religion des mahométans. || Les pays musulmans.

— ÉTYM. Arabe, *islâm*, soumission, résignation à la volonté de Dieu.

† **ISLAMIQUE** (i-sla-mi-k'), *adj.* Qui appartient à l'islamisme.

ISLAMISME (i-sla-mi-sm'), *s. m.* || 1° La religion de Mahomet. Ce ne fut point par les armes que l'islamisme s'établit dans plus de la moitié de notre hémisphère, ce fut par l'enthousiasme, par la persuasion, VOLT. *Mœurs*, 7. || 2° L'ensemble des pays où règne cette religion, dans le même sens que chrétienté par rapport aux pays chrétiens.

— ÉTYM. *Islam*.

† **ISLAMITE** (i-sla-mi-t'), *s. m.* Qui professe l'islam. Il [Algazel] s'arrêta quelque temps au Caire pour y entendre Étartose, célèbre théologien islamite, DIDEROT, *Opin. des anc. phil.* (*Sarrasins*).

† ISLANDAIS, AISE [illegible], adj. Qui appartient à l'Islande. [illegible] ou, substantivement, [illegible] langue parlée en Islande, qui est sœur du suédois et du danois, et qui appartient aux langues germaniques.

— ÉTYM. Angl. Ice-land, terre de glace, de ice, glace, et land, terre.

† ISMAÉLIENS (i-sma-é-liin), s. m. pl. Nom d'une secte musulmane qui remonte au IIe siècle de l'ère [illegible].

† ISMAÉLISME (i-sma-é-li-sm'), s. m. Religion des [illegible].

† ISMAÉLITE (i-sma-é-li-t'), s. m. Nom donné quelquefois aux Arabes, comme descendants d'Ismaël, fils d'Abraham.

† ISO.... Préfixe qui vient du grec ἴσος, et signifie égal.

† ISOAXIQUE (i-zo-a-ksi-k'), adj. Terme de minéralogie. Qui a des axes égaux. Type [illegible].

— ÉTYM. Iso..., et axe.

† ISOBAPHIE (i-zo-ba-fie), s. f. Terme d'histoire naturelle. État d'un corps qui ne réfléchit qu'une seule couleur.

— ÉTYM. Iso..., et βάπτειν, teindre.

† ISOBAROMÉTRIQUE (i-zo-ba-ro-mé-tri-k'), adj. Terme de physique. Qui présente les mêmes hauteurs barométriques. Courbes isobarométriques.

— ÉTYM. Iso..., et baromètre.

ISOBRYÉ, ÉE (i-zo-bri-é, ée), adj. Terme de botanique. Qui a autant de force d'accroissement d'un côté que de l'autre. [illegible].

— ÉTYM. Iso..., et βρύειν, pousser activement.

† ISOCARDE (i-zo-kar-d'), s. f. Genre de coquilles contenant des animaux renfermés dans une coquille très renflée, [illegible].

— ÉTYM. Iso..., et καρδία, cœur.

† ISOCARPÉ, ÉE (i-zo-kar-pé, pée), adj. Terme de botanique. Plantes isocarpées, plantes dont les divisions du fruit sont en nombre égal à celui des divisions du périanthe.

— ÉTYM. Iso..., et καρπός, fruit.

ISOCÈLE (i-zo-sè-l'), adj. Voy. ISOSCÈLE. On ne voit pas pourquoi, en un mot purement technique, l'Académie adopte l'orthographe barbare isocèle, et rejette l'orthographe étymologique et correcte isoscèle.

† ISOCHIMÈNE (i-zo-ki-mè-n'), adj. Terme de météorologie. Ligne isochimène, ligne passant par tous les points de la terre qui ont la même température moyenne en hiver. Si, au lieu de s'arrêter à l'hiver le plus rigoureux qu'offre chaque courbe, on trace les lignes d'égale température hiémale (lignes isochimènes) ... AL. DE HUMBOLDT, Mém. de la soc. d'Arcueil, t. III, p. 499. Le système des lignes isothermes, isothères et isochimènes que j'ai proposé en 1817, ID. Cosmos, trad. franç. t. I, p. 377. ‖ S. f. L'isochimène, la ligne isochimène. [illegible] de 6°.

— ÉTYM. Iso..., et χειμαίνειν, avoir une température d'hiver : mot de la création d'Al. de Humboldt.

† ISOCHORE (i-zo-ko-r'), adj. Terme de prosodie [illegible]. Vers [illegible], ou, substantivement, [illegible], hexamètre tout composé de spondées, comme le 15e du XXIe livre de l'Odyssée (voy. MO[illegible]).

— ÉTYM. Iso..., et χορός, chœur.

† ISOCHRISTE [illegible], s. m. Membre d'une secte [illegible], qui prétendait que les apôtres étaient égaux au Christ.

— ÉTYM. Iso..., et Χριστός, Christ.

† ISOCHROMATIQUE (i-zo-kro-ma-ti-k'), adj. [illegible].

— ÉTYM. Voy. [illegible].

† ISOCHRONIE [illegible], s. f. Synonyme de [illegible].

— ÉTYM. Iso..., et [illegible].

ISOCHRONE [illegible], adj. Terme de mécanique. [illegible]

— ÉTYM. [illegible]

† ISOCHRONIQUE [illegible], adj. [illegible]

† ISOCHRONIQUEMENT [illegible], adv. [illegible]

ISOCHRONISME [illegible], s. m. Terme de [illegible]. [illegible]

— ÉTYM. Isochrone.

† ISOCLINE [illegible], adj. Terme [illegible]. Qui a la même inclinaison.

— ÉTYM. Iso..., et κλίνω, incliner.

† ISOCOLE (i-zo-ko-l'), adj. Terme de grammaire. Période isocole, celle dont les membres sont égaux.

— ÉTYM. Voy. ISOCOLON.

† ISOCOLON (i-zo-ko-lon), s. m. Terme de rhétorique. Période dont les membres sont égaux.

— ÉTYM. Iso..., et κῶλον, membre.

† ISOCYLINDRIQUE (i-zo-si-lin-dri-k'), adj. Terme de géographie. À cylindres égaux. Projection isocylindrique (voy. PROJECTION).

— ÉTYM. Iso..., et cylindrique.

† ISODACTYLE (i-zo-da-kti-l'), adj. Terme de zoologie. Dont les doigts sont égaux.

— ÉTYM. Iso..., et δάκτυλος, doigt.

† ISODONTE (i-zo-don-t'), adj. Terme de zoologie. Dont les dents sont égales ou semblables.

— ÉTYM. Iso..., et ὀδούς, ὀδόντος, dent.

† ISODYNAMIQUE (i-zo-di-na-mi-k'), adj. Qui a la même force, la même intensité. Ligne isodynamique, ligne passant par les points de la terre où l'influence magnétique est la même.

— ÉTYM. Iso..., et δύναμις, force.

† ISOÉDRIQUE (i-zo-é-dri-k'), adj. Terme de minéralogie. Qui a des facettes semblables.

— ÉTYM. Iso..., et ἕδρα, face, pan.

† ISOÉTÉES (i-zo-é-tée), s. f. pl. Terme de botanique. Famille de plantes cryptogames détachée des lycopodiacées et confinant aux équisétacées.

— ÉTYM. Iso..., et ἔτος, année : plante restant semblable à elle-même toute l'année.

† ISOGÉOTHERME (i-zo-jé-o-tèr-m'), adj. Terme de physique. Ligne isogéotherme, ligne passant par tous les points où la température moyenne du sol est la même.

— ÉTYM. Iso..., γαῖα, terre, et θερμός, chaud.

† ISOGONE (i-zo-go-n'), adj. Terme de géométrie. Dont les angles sont égaux.

— ÉTYM. Ἴσος, égal, et γόνος, angle.

† ISOGONIQUE (i-zo-go-ni-k'), adj. Terme de minéralogie. Qui a la même déclinaison; qui décrit les mêmes angles.

— ÉTYM. Isogone.

† ISOGRAPHIE (i-zo-gra-fie), s. f. Reproduction d'une écriture, fac-simile.

— ÉTYM. Iso..., et γράφειν, écrire.

† ISOLABLE (i-zo-la-bl'), adj. Qui peut, qui doit être isolé. ‖ Qui peut être séparé de toute connexité. Cellule pourvue de parois propres et isolables.

† ISOLANT, ANTE (i-zo-lan, lan-t'), adj. Terme de physique. Qui ne transmet pas librement l'électricité. Corps isolants, ainsi nommés parce que, quand on les emploie comme supports, ils isolent les autres de toute communication avec des conducteurs qui pourraient leur soutirer l'électricité. L'air sec est un corps isolant. ‖ Tabouret isolant, tabouret qui est muni de pieds en verre pour le séparer du réservoir commun, et à la surface duquel on place les corps bruts ou animés qu'on veut électriser. ‖ Langues isolantes, synonyme de langues isolatives.

† ISOLATEUR (i-zo-la-teur), s. m. Terme de physique. Voy. ISOLOIR.

† ISOLATIF, TIVE (i-zo-la-tif, ti-v'), adj. Terme de grammaire. Qui a la propriété d'isoler, de séparer. État monosyllabique et isolatif des langues, état où les racines sont employées comme des mots tout à fait indépendants les uns des autres et sans la moindre altération.

ISOLATION (i-zo-la-sion ; en vers, de cinq syllabes), s. f. Terme de physique. Action d'isoler les corps que l'on veut électriser. L'isolation d'un fil [illegible].

— ÉTYM. Isoler.

ISOLÉ, ÉE (i-zo-lé, lée), part. passé d'isoler. ‖ 1° [illegible] [illegible] ne tient point au mur de l'édifice. ‖ Fig. Ah ! que mon cœur n'est-il de ces cœurs isolés, Qui par aucun endroit ne tiennent à la terre, Qui sont à leur [illegible] ‖ 2° [illegible] [illegible] n'y a point [illegible]

RAYNAL, Hist. phil. XI, 33. ‖ Acclamations isolées, acclamations qui, dans une foule, ne partent que d'un individu. La foule fut généralement muette; on n'entendit que des acclamations isolées. ‖ 4° Fig. Qui n'est pas joint à d'autres hommes. Il n'y a malheureusement que les fripons qui fassent des ligues, les honnêtes gens se tiennent isolés, DUCLOS, Consid. mœurs, ch. 4. On a comparé les hommes isolés à des ressorts épars, RAYNAL, Hist. phil. XIX, 2. ‖ Dans l'administration militaire, homme isolé, soldat isolé, celui qui se trouve n'appartenir momentanément à aucun corps. ‖ Fig. Qui vit sans relations de parenté ou d'amitié. C'est un homme isolé. Vivre isolé. Isolé ! ah ! messieurs, le joli mot ! il charme; Qui jamais avant elle, à l'âge où la voilà, Avec tant de justesse a placé ce mot-là ? BOURSAULT, Mots à la mode, sc. 8. Quand, las [illegible] de travail ou de société, ce qui arrive bientôt, je me trouve avec moi-même et isolé comme je le suis, D'ALEMB. Lett. au roi de Prusse, 27 févr. 1777. Il se trouve plus isolé que jamais, GENLIS, Veillées du chât. t. II, p. 276, dans POUGENS. ‖ À qui personne ne s'intéresse. Isolé, n'ayant d'autre appui que lui-même, CONDORCET, Bertin. ‖ 6° Qui est placé sur des corps non conducteurs, de manière à garder l'électricité communiquée. Corps isolé.

ISOLEMENT (i-zo-le-man), s. m. ‖ 1° État d'une chose isolée. L'isolement de cette maison au milieu des bois. ‖ 2° État d'une personne qui vit isolée. Vivre dans l'isolement. ‖ 3° Terme de police sanitaire. Action d'isoler, mesure ayant pour but de soustraire les hommes et les animaux sains à la contagion. ‖ 4° Terme d'architecture. Distance entre deux parties de construction qui ne se touchent pas. ‖ 5° Terme de physique. État d'un corps électrisé qui n'est en relation qu'avec des objets non conducteurs, afin qu'il puisse conserver l'électricité.

— ÉTYM. Isoler.

ISOLÉMENT (i-zo-lé-man), adv. ‖ 1° D'une manière isolée. Vivre isolément. ‖ 2° À part, séparément. Chacun de ces objets considérés isolément.

— ÉTYM. Isolé, et le suffixe ment.

ISOLER (i-zo-lé), v. a. ‖ 1° Rendre comme une île, séparer de tous les côtés. Il faut isoler les grands monuments pour que l'ordonnance en soit appréciée. ‖ 2° Fig. Ôter à quelqu'un ses relations. Les maires du palais isolaient les rois francs de leurs sujets. Les ministres ont toujours cherché à isoler le roi, et il n'y en a aucun qui voulût le voir habiter la capitale, DUCLOS, Mém. rég. Œuv. t. VI, p. 128, dans POUGENS. ‖ Il se dit aussi des choses. Il serait peut-être aussi nuisible aux progrès des sciences de trop les isoler que de trop les confondre, CONDORC. Jussieu. ‖ 3° Terme de physique. Isoler un corps, le soutenir ou le [illegible] stances qui conduisent mal l'électricité, [illegible] garde l'électricité qu'on lui a communiquée. ‖ 4° S'isoler, v. réfl. Se mettre dans l'isolement. [illegible] trouve moyen de s'isoler au milieu de la cour. Vous vous isolez trop. ‖ 5° Être séparé de, perdre ses connexions, en parlant de choses. Si l'agriculture et le commerce dépérissent, les villes dépérissent; leur prospérité et leur force ne s'isolent point, GUIZOT, Hist. de la civil. 5e leçon.

— HIST. XVIe s. Isolé, OUDIN, Dict.

— ÉTYM. Ital. isolato, isolé, et isolato, [illegible] de plusieurs maisons isolées; du lat. [illegible], séparé comme une île, [illegible] (voy. ÎLE).

† ISOLOGUE (i-zo-lo-gh'), adj. Terme de chimie. [illegible] ‖ Substantivement. Les [illegible].

— ÉTYM. Iso..., et λόγος, rapport.

ISOLOIR (i-zo-loir), s. m. Terme de physique. Tabouret ou support de bois garni de pieds de verre, sur lequel on met les corps qu'on veut électriser. Souvent sur l'isoloir une jeune beauté [illegible] [illegible] jaillit en longs éclairs; La flamme en jets [illegible] s'élance dans les airs, Se joue innocemment autour de sa parure, Poème sur l'électricité, XVIIIe siècle, dans l'Revue scientifique, 1881, t. I, p. 530. ‖ On dit aussi, bien que plus rarement, isolateur.

— ÉTYM. Isoler.

† ISOMÈRE [illegible], adj. Terme de chimie. [illegible] [illegible] ce qui fait penser que les éléments sont disposés différemment entre eux.

L'essence de citron est un des isomères de l'essence de térébenthine.

— ÉTYM. *Iso*..., et μέρος, partie.

† **ISOMÉRIE** (i-zo-mé-rie), *s. f.* || 1° Terme de chimie. Qualité, état du composé isomère. || 2° Terme d'algèbre inusité aujourd'hui. Réduction de toutes les fractions à un même dénominateur.

— ÉTYM. *Isomère.*

† **ISOMÉRIQUE** (i-zo-mé-ri-k'), *adj.* Qui appartient à l'isomérie.

† **ISOMÉRISME** (i-zo-mé-ri-sm'), *s. m.* Terme de chimie. Condition d'après laquelle des corps, ayant une même constitution moléculaire, ont des propriétés différentes.

† **ISOMÉTRIQUE** (i-zo-mé-tri-k'), *adj.* Terme de minéralogie. Dont les dimensions sont égales.

— ÉTYM. *Iso*..., et μέτρον, mesure.

† **ISOMORPHE** (i-zo-mor-f'), *adj.* Terme de chimie. Qui affecte la même forme cristalline.

— ÉTYM. *Iso*..., et μορφή, forme.

† **ISOMORPHIE** (i-zo-mor-fie), *s. f.* Synonyme d'isomorphisme.

† **ISOMORPHISME** (i-zo-mor-fi-sm'), *s. m.* Terme de chimie. État, condition des corps qui, ayant une composition chimique différente, affectent la même forme cristalline.

— ÉTYM. *Isomorphe.*

† **ISON** (i-zon), *s. m.* Terme d'ancienne musique employé seulement dans cette expression propre au plain-chant : chant en ison, psalmodie qui ne roule que sur deux notes.

— ÉTYM. Ἴσος, égal.

† **ISONOME** (i-zo-no-m'), *adj.* Terme de minéralogie. Cristaux isonomes, cristaux dont les décroissements sont égaux sur les bords aussi bien que ceux qui se font sur les angles.

— ÉTYM. Voy. ISONOMIE.

† **ISONOMIE** (i-zo-no-mie), *s. f.* || 1° Ancien terme de politique. Égalité devant la loi, égalité de droits civils. || 2° Terme de minéralogie. Isonomie des cristaux, état des cristaux qui sont construits suivant la même loi.

— ÉTYM. *Iso*..., et νόμος, loi.

† **ISOPÉRIMÈTRE** (i-zo-pé-ri-mè-tr'), *adj.* Terme de géométrie. Figures isopérimètres, figures planes dont le circuit est égal. De toutes les figures isopérimètres, le cercle est celle qui a le plus de surface. En lui donnant [à un enfant] à choisir des gauffres isopérimètres, J. J. ROUSS. *Ém.* II.

— ÉTYM. *Iso*..., et *périmètre.*

† **ISOPÉTALE** (i-zo-pé-ta-l'), *adj.* Terme de botanique. Plantes isopétales, plantes qui ont des pétales égaux.

— ÉTYM. *Iso*..., et *pétale.*

† **ISOPHYLLE** (i-zo-fi-l'), *adj.* Terme de botanique. Dont les feuilles sont égales.

— ÉTYM. *Iso*..., et φύλλον, feuille.

† **ISOPODE** (i-zo-po-d'), *adj.* Terme de zoologie. Dont les pattes se ressemblent toutes. || *S. m. pl.* Les isopodes, ordre de crustacés comprenant les cloportes caractérisés par un abdomen volumineux, la tête petite, sept paires de pattes semblables, pas d'organes respiratoires à l'extérieur.

— ÉTYM. *Iso*..., et πούς, ποδός, pied.

† **ISOPOLITIE** (i-zo-po-li-sie), *s. f.* Terme de politique. Égalité des droits politiques.

— ÉTYM. Ἰσοπολιτεία, de ἴσος, égal, et πολιτεία, droit civil.

† **ISOPSÈPHE** (i-zo-psè-f'), *adj.* Ancien terme de grammaire. Mots isopsèphes, vers isopsèphes, mots, vers dont les lettres, considérées comme chiffres, produisent le même nombre que les lettres d'un autre mot ou vers.

— ÉTYM. *Iso*..., et ψῆφος, calcul.

† **ISOSCÈLE** (i-zo-sè-l'), *adj.* (voy. ISOCÈLE). || 1° Terme de géométrie. Qui a deux côtés égaux entre eux. Triangle isoscèle. || Terme d'optique. Verres isoscèles, voy. VERRES. || 2° Terme de grammaire. Période isoscèle, période à trois membres qui en a deux égaux.

— ÉTYM. Ἰσοσκελής, de ἴσος, égal, et σκέλος, jambe.

† **ISOSCÉLIE** (i-zo-sé-lie), *s. f.* ou **ISOSCÉLISME** (i-zo-sé-li-sm'), *s. m.* Terme de géométrie. Propriété d'un triangle isoscèle.

† **ISOSPHÉRIQUE** (i-zo-sfé-ri-k'), *adj.* Qui est de sphère égale.

— ÉTYM. *Iso*..., et *sphérique.*

† **ISOSTÉMONE** (i-zo-sté-mo-n'), *adj.* Terme de botanique. Fleur isostémone, fleur dont les pétales et les étamines sont en nombre égal.

— ÉTYM. *Iso*..., et στήμων, filament, étamine.

† **ISOTÈLE** (i-zo-tè-l'), *s. m.* Celui qui jouissait de l'isotélie.

— ÉTYM. Ἰσοτελής, de ἴσος, égal, et τέλος, charge publique, impôt.

† **ISOTÉLIE** (i-zo-té-lie), *s. f.* Terme d'antiquité grecque. Degré intermédiaire, à Athènes, entre la condition du métèque ou étranger domicilié et celle de citoyen proprement dit ; cet état assurait à celui qui en jouissait tous les priviléges du droit de cité.

— ÉTYM. Ἰσοτέλεια (voy. ISOTÈLE).

† **ISOTHÈRE** (i-zo-tè-r'), *adj.* Terme de météorologie. Ligne isothère, ligne passant par tous les points de la terre qui ont la même température moyenne en été. Les lignes d'égal été, courbes isothères, HUMBOLDT, *Mém. de la soc. d'Arcueil*, t. III, p. 533. || *S. f.* L'isothère, la ligne isothère. L'isothère de 19° se dirigeant vers l'embouchure de la Loire, RENOU, *Comptes rendus, Ac. des sc.* t. LII, p. 441.

— ÉTYM. *Iso*..., et θέρος, été ; mot de la création d'Al. de Humboldt.

† **ISOTHERME** (i-zo-tèr-m'), *adj.* Terme de physique. Qui est égal en température. || Terme de météorologie. Lignes isothermes, lignes qui passent par tous les lieux du globe où la température moyenne de l'année est la même. L'espace compris entre deux lignes isothermes porte le nom de zone ou bord isotherme. Le système des lignes isothermes, isothères et isochimènes que j'ai proposé en 1817 pourra peut-être fournir une base certaine à la climatologie comparée, HUMBOLDT, *Cosmos*, trad. franç. t. I, p. 377.

— ÉTYM. *Iso*..., et θερμός, chaud.

† **ISRAËL** (i-sra-èl), *s. m.* Surnom de Jacob. || Nom collectif des Israélites. Tout Israël se lèvera comme un seul homme. Comment est mort cet homme puissant qui sauvait le peuple d'Israël? FLÉCH. *Turenne.* Et du Dieu d'Israël les fêtes sont cessées, RAC. *Esth.* I, 4. S'immoler pour son nom et pour son héritage [de Dieu], D'un enfant d'Israël voilà le vrai partage, ID. *ib.* I, 3. Des tyrans d'Israël les célèbres disgrâces, ID. *Athal.* I, 4. || Maître en Israël, docteur, professeur dans les choses divines. Il [Jurieu] se dit maître en Israël, et il ignore ces choses, BOSS. 6° *avert.* 19.

— ÉTYM. Nom donné à Jacob par l'ange qui lutta contre lui, et signifiant *Prince de Dieu*, de *shara*, être prince, et *al*, Dieu.

ISRAÉLITE (i-sra-é-li-t'), *s. m.* || 1° Nom des hommes appartenant au peuple d'Israël. || Fig. C'est un bon Israélite, c'est un vrai Israélite sans déguisement et sans artifice, c'est un homme franc et sincère : phrase proverbiale qui est la parole même de Jésus-Christ dans l'Évangile de saint Jean. || 2° *Adj.* Qui appartient aux Israélites. Culte israélite. Consistoire israélite. Je vois que l'injustice en secret vous irrite, Que vous avez encor le cœur israélite, RAC. *Athal.* I, 4.

— SYN. ISRAÉLITE, JUIF. Il y a entre ces deux mots la même différence qu'entre avoué et procureur. C'est la même signification ; mais, juif et procureur pouvant se prendre en mauvaise part, on s'est nommé israélite et avoué.

— ÉTYM. *Israël.*

† **ISSANT, ANTE** (i-san, san-t'), *adj.* Terme de blason. Animaux issants, animaux qui se mettent au haut de l'écu, et dont il ne paraît que la tête, comme s'ils en sortaient. || *S. m.* Un issant, figure d'un enfant à mi-corps sortant de la gueule d'un animal.

— ÉTYM. Part. présent de l'ancien verbe *issir* (voy. ISSU).

† **ISSÉRO** (i-ssé-ro), *s. m.* Nom donné sur la Méditerranée en Provence au vent du sud-est ; il est opposé au mistral.

† .... **ISSIME**, finale qui est le latin *issimus*, et qui indique le superlatif. Mascarille est un fourbe et fourbe fourbissime, MOL. *l'Ét.* II, 6.

† **ISSOIS** (i-ssoi), *s. m.* Issois, ou quatre-vingt, ou chien d'artois, sorte de triple métis qui vient du doguin et du roquet, BUFF. *Chien.*

ISSU, UE (i-su, sue), *part. passé* de l'ancien verbe issir, qui signifiait sortir. || 1° Descendu d'une personne, d'une race. [Il] est d'aïeux issus de sang royal, ROTR. *Vencesl.* IV, 6. Et, malgré le héros de Jupiter issu [Alexandre], LA FONT. *Fabl.* IV, 12. Issue de cette race [de saint Louis], fille de Henri le Grand et de tant de rois, son grand cœur a surpassé sa naissance, BOSS. *Reine d'Anglet.* Alors soyez issu des plus fameux monarques, BOIL. *Sat.* V. Et vous-même ignorez de quels parents issu, De quelles mains Joad en ses bras l'a reçu, RAC. *Athal.* III, 4. || Cousins issus de germain, enfants de deux cousins germains. Mon dessein, dit la princesse, est assurément de ne jamais me séparer de mon cousin issu de germain ; mais je crois qu'il convient que je me rende auprès du roi mon père, VOLT. *Princ. de Babyl.* 11. || On dit absolument : ils sont issus de germain. || 2° Provenu, advenu. S'il doit réparer le mal qui en sera issu, PASC. *Prov.* 8.

— REM. On entend quelquefois dire : cousins issus germains ; cela n'est pas correct.

— HIST. X° s. Si escit foers [hors] de la civitate, *Fragm. de Val.* p. 468. || XI° s. Eissez des nefs, montez, si chevauchez, *Ch. de Rol.* CXCVI. Paien d'Arabe des nefs se sont eissut, *ib.* CXCVII. || XII° s. Li hoir qui en issirent [du mariage] furent fier et felon, *Sax.* III. Car issir les ferai de lor peaux à rebours, *ib.* XXVII. Turpins l'entant, ds sens cuida issir, *Ronciv.* 60. Jà de mon cuer [cœur] n'istra mais la semblance Dont [ma dame] m'a conquist as mos pleins de douceur, *Couci*, XVI. A l'eissir de la chambre durement se hasta, *Th. le mart.* 16. || XIII° s. Tel coup que li claire sans en conviendra issir, *Berte*, XIII. Entrez en cest sentier, n'en issiez pour riens née, *ib.* XLVI. Symons ist de la chambre, toute la gent enmaine, *ib.* L. Et nus [nul] de la ville n'issi encontre aus [eux], dont mout fu grans merveille, VILLEH. LXXIV. Tel clarté de la pierre yssoit Que.... *la Rose*, 1110. La folie fu tost emprise ; Mais à l'issir a grant mestrise, *ib.* 3074. L'autre ot [pour époux] messire Herart de Brienne, dont grant lignage est issu, JOINV. 207. || XIV° s. Il ne puet issir dou vaissel que ce qu'on i a mis, *Prov. rurausei vulgaus.* || XV° s. Et issirent contre la roine et son ains-né fils communement tous ceux de Londres.... FROISS I, I, 25. || XVI° s. Non que j'eusse opinion qu'il peust issir de moy chose qui meritast d'estre mise devant vos yeux, AMYOT, *Epît.*

— ÉTYM. Provenç. *eissir, issir ;* catal. *exir ;* ital. *escire, uscire ;* du lat. *exire*, de *ex*, hors, et *ire*, aller (voy. IRAI).

ISSUE (i-sue), *s. f.* || 1° Ouverture par où l'on peut sortir, s'échapper. Il commanda d'environner la maison, de peur qu'il n'échappât par quelque issue dérobée, VAUGEL. *Q. C.* VI, 8. Cette ville a sous terre une secrète issue, CORN. *M. de Pomp.* IV, 1. Je suis prête : je sais une secrète issue Par où, sans qu'on le voie, et sans être aperçue..., RAC. *Athal.* III, 6. || Terme de féodalité. Droits d'issue, ce que payait le vassal en quittant la domination de son seigneur. || A l'issue, *loc. adv.* En sortant de. A l'issue du conseil, du sermon. Je voulais avoir, à l'issue de son dîner, une conversation avec l'aimable Lucile, POINSINET, *Cercle*, sc. 1. || 2° Ouverture par où une chose peut sortir. L'eau n'a point d'issue. Ménager une issue à la fumée. || 3° Les issues d'une ville, d'une maison, les dehors et les environs. Cette maison de campagne a de belles issues. || Dans ce sens il ne se dit guère qu'au pluriel. || 4° Fig. Résultat bon ou mauvais. L'esprit fourbe et vénal d'un voisin de Mélite Donnera prompte issue à ce que je médite, CORN. *Mél.* II, 3. L'issue en est douteuse et le péril certain, ID. *Cinna*, I, 4. Jamais contre un tyran entreprise conçue Ne permit d'espérer une si belle issue, ID. *ib.* I, 3. De l'abord de Pompée elle espère autre issue, ID. *Pomp.* I, 2. Nous triomphons, Attale, et ce grand Nicomède Voit quelle digne issue à ses fourbes succède.... ID. *Nicom.* III, 8. Votre plainte, madame, aurait pour toute issue Un nouveau déplaisir de la voir mal reçue, ID. *Tois. d'or*, II, 6. Tant et si bien qu'en ayez bonne issue, LA FONT. *Fais.* || Issue aux lecteurs, titre d'une espèce de dissertation que Camus, évêque de Belley, mit à la suite de son roman d'Alcine (1625). || 5° Expédient. Je ne vois point, je ne trouve point d'issue à cette affaire. || 6° Ensemble des parties d'un animal destiné à la consommation qui sont livrées par le boucher au commerce de la triperie ou à l'industrie, à savoir, la peau, le suif, la tête et les pieds, le bas des membres, et tous les viscères ou organes renfermés dans les cavités pectorale et abdominale, etc. Une issue d'agneau. || 7° *Au plur.* Ce qui reste des moutures après la farine, comme le gros et le petit son. Des issues de blé. || 8° *Au plur.* Terme rural. Les issues, l'écoulement des étables.

— SYN. ISSUE, SORTIE. Issue est plus général que sortie. La sortie est le passage par où l'on sort habituellement ; l'issue est toute ouverture par où l'on peut sortir. La porte est à la fois une sortie et une issue ; la fenêtre n'est pas une sortie, mais, en un cas pressant, elle peut être une issue.

— HIST. XIII° s. A l'issue d'avril, au tems dous et joli, *Berte*, I. Seignur, à l'eissue del cors, Quant les ames se issent fors.... MARIE, *Purgatoire*, 49. Perdue avons l'issue devers cele partie, *Ch. d'Ant.* IV, 472. Et se l'eglise ne le fet, li sires pot penre l'eritage en se [sa] main et joir des issues, BEAUM.

[illegible] Mais ce [illegible] que cil qui [illegible] contraint d'issir, qu'il ne peussent les coses [choses] widier avant lor [illegible], [illegible] XXXVIII, 3. Es issues des viles li quemin sont plus large que il ne doivent estre à [illegible], ID. XXV, [illegible]. Il a trové un marais à l'issue du [illegible], *Ren.* 15721. || XIV^e s. Les yssues du beuf coustent à la triperie huit sous, *Ménagier*, II, 4. || XV^e s. Si firent ceux qui dedans se tinrent [à Cherbourg] plusieurs belles issues [sorties] et emprises, FROISS. II, II, [illegible]. Wanvich, la très bonne ville et cité laquelle est à l'entrée d'Escoce, et à l'issue du pays de Northumbelande, ID. I, I, 88. Qu'il ne partiroit point de là jusques à ce qu'on vist l'yssue de ceste [illegible], [illegible] II, 13. J'ay pensé que nous [illegible] [illegible] [troupes de chevaliers pour un tournoi], et si aura en chascune deux cens chevaliers; [illegible] pour alliance faire, *Perceforest*, t. I, f° 134. || XVI^e s. [illegible], RAB. *Gar.* I, 47. Chambre garnie de arriere chambre et yssue en une grande sale, ID. ib. I, 53. De la chose [illegible] fin et l'issue Se cache en la main de Dieu, [illegible] 394. Ouvrages de four, confitures et issues de table curieusement labourées et apprestées, AMYOT, *Lucul.* 80. Il n'y a chemin qui n'ait son issue, MONT. I, 89. Ils mangeoient, comme nous, le fruict à l'issue de la table, ID. I, 372. Trois services : à sçavoir les entrées de table, puis la chair ou poisson, et finablement l'yssue, *Ordonn.* du 20 janv. 1563.

— ETYM. *Issu*; provenç. *issit*, *eyssuit*; catal. *exit*; ital. [illegible].

ISTHME (i-sm'), *s. m.* || 1° Terme de géographie. Langue de terre qui sépare deux mers et joint deux [illegible]. Les Vénitiens, aussi intéressés que l'Égypte à traverser les progrès du Portugal, avaient proposé à ce soudan de couper l'isthme de Suez à leurs dépens, et de creuser un canal qui eût joint le Nil à la mer Rouge, VOLT. *Mœurs*, 141. Le bien général des nations, l'utilité du commerce exigent que l'isthme de Panama, que l'isthme de Suez ouverts à la navigation rapprochent les limites du monde, RAYNAL, *Hist. phil.* VIII, 25. || Fig. Percer l'isthme, s'est dit quelquefois, à l'imitation d'une locution ancienne, pour tenter une chose impossible, plusieurs empereurs romains ayant essayé de percer l'isthme de Corinthe et y ayant renoncé. || 2° Nom donné, en termes d'anatomie, à certaines parties qui ont quelque ressemblance de forme avec un isthme. L'isthme du gosier. || Isthme de Vieussens, relief de fibres musculaires qui règne tout autour de la fosse ovale de la cloison des oreillettes du cœur. || Terme de botanique. Étranglement qui sépare deux loges ou articles dans un fruit articulé.

— ETYM. [illegible], du radical [illegible], je vais, le même que le latin *ire*, aller (voy. [illegible]), à l'aide du suffixe [illegible]; comparez [illegible].

† ISTHMIEN, ENNE (i-smiin, smiè-n'), *adj.* || 1° Qui a rapport à un isthme, qui provient d'un isthme. [illegible] || 2° S. f. pl. Les [illegible] [illegible].

† ISTHMIQUE (i-smi-k'), *adj.* Synonyme d'isthmien. Ce fut alors pour la première fois que les Corinthiens déclarèrent par un décret public que les Romains seraient admis à la célébration des jeux isthmiques comme les Grecs, ROLLIN, *Hist. anc.* Œuvr. t. VII, p. 613, dans POUGENS.

† [illegible], *adj.* Terme de [illegible].

— ETYM. *Isthme*, et [illegible].

† ITACISME [illegible], *s. m.* Terme de grammaire [illegible].

† ITACISTE [illegible], *s. m.* Partisan de l'itacisme [illegible].

† ITA EST [illegible].

— ETYM. Lat. *ita*, qu'on rattache au sanscrit *ittha*, ainsi.

† ITAGUE (i-ta-gh'), *s. f.* Terme de marine. Nom d'un cordage qui porte, à l'une de ses extrémités, un poids qu'il doit hisser, non pas seul, mais à l'aide d'un palan fixé à l'autre de ses extrémités. || Fausse itague, itague supplémentaire pour le combat.

— ETYM. Anciennes formes, *estague*, *etagle*, *hu-tague* [illegible].

† ITALIANISER (i-ta-li-a-ni-zé). || 1° *V. n.* Affecter des tournures italiennes, une prononciation italienne. Autrefois, à la cour, ceux qui italianisaient en français appelaient les courriers de Naples les chevaux du règne, parce qu'en Italie le regno est le royaume de Naples, BALZ. *Socr. chrét. Disc.* 10. || 2° *V. a.* Donner une terminaison italienne. Italianiser un nom propre. || 3° S'italianiser, *v. réfl.* Prendre les mœurs, les coutumes, les idées des Italiens. L'archevêque de Bourges s'était fort italianisé à Rome non sur l'honneur, mais pour la politique, ST-SIM. 482, 193.

— HIST. XVI^e s. Branlemens de teste italiennisés, TAHUREAU, *Dialogues*, f° 34, dans LACURNE. Aujourd'hui l'empereur de Turquie est appellé grand seigneur, voire par nous mesmement, qui italianisons en cela aussi sans y penser; car les Italiens lui ont fait les premiers cet honneur, H. EST. dans le *Dict.* de DOCHEZ.

— ETYM. Ital. *italiano*.

ITALIANISME (i-ta-li-a-ni-sm'), *s. m.* Manière de parler propre à la langue italienne. Cet Italien a longtemps appris le français; cependant il lui échappe quelquefois des italianismes.

— HIST. XVI^e s. Vostre seigneurie ou sa seigneurie trottoit par sa bouche.... et plusieurs autres italianismes, H. EST. *Lang. fr. ital. Dial.* 1.

— ETYM. *Italianiser*.

† ITALIEN, IENNE (i-ta-liin, liè-n'), *adj.* || 1° Qui appartient à l'Italie. Des opéras italiens, exécutés par des voix qu'il fit venir d'Italie, VOLT. *Louis XIV*, 25. || Républiques italiennes, États indépendants que formèrent au XII^e siècle presque toutes les villes de la haute Italie. || République italienne, nom que prit en 1802 la république cisalpine, lorsqu'elle eut Bonaparte pour chef. || Musique italienne, musique qui règne aujourd'hui en Italie, et qui a pour principal caractère la prééminence de la mélodie et du chant sur la partie harmonique. Au temps de J. J. Rousseau on opposait la musique italienne à la musique française, aujourd'hui c'est à la musique allemande qu'on l'oppose. || Théâtre italien, et, absolument, les Italiens, théâtre de Paris où l'on joue des opéras italiens. || Philosophie italienne, nom que l'usage a réservé aux doctrines qui se sont développées en Italie après le réveil des études classiques. || Goût italien, immoralité contre nature. Ce mariage ne fut jamais uni, le goût de M. de Brissac était trop italien, ST-SIM. 10, 116. || 2° *S. m.* Les Italiens, les peuples de l'Italie. Un Italien. Les papes sont presque toujours des Italiens, VOLT. *Louis XIV*, 2. || 3° L'italien, la langue italienne, langue née du latin en même temps que l'espagnol, le français et le provençal. Nous avons envie de lire Guichardin; car nous ne voulons point quitter l'italien, SÉV. 26 juill. 1671. Lorsqu'il [Louis XIV] s'attacha à Marie Mancini, il apprit aisément l'italien pour elle, VOLT. *Louis XIV*, 25. || 4° *S. f.* Italienne, guide extérieure dans les voitures à deux chevaux et à trait léger. || 5° *S. f.* Italienne, espèce de sauce. || 6° À l'italienne, *loc. adv.* À la manière des Italiens.

— HIST. XVI^e s. Hausser les espaules à l'italienne, LANOUE, 343.

— ETYM. Ital. *italiano*, d'*Italia*, qui est le latin *Italia*, le pays des bœufs, du grec [illegible], *vitulus*.

ITALIQUE [illegible], *adj.* || 1° Qui appartient à l'Italie. La race italique [illegible] [illegible]

suffrage qui fut accordé par la république romaine après la guerre sociale. || Ancienne version italique, ou, substantivement, ancienne italique, version latine des Écritures, telle qu'elle était avant la correction de saint Jérôme. || 3° Terme d'imprimerie. Caractère italique, ou, substantivement, l'italique, caractère différent du caractère romain et un peu incliné de gauche à droite, comme l'écriture; on s'en sert surtout pour attirer l'attention sur un mot, sur une phrase en particulier. L'italique a été ainsi nommé parce qu'il fut inventé par l'imprimeur Alde Manuce, en Italie. On a mis en italique quelque chose qui n'y doit pas être, [illegible] *Lett.* 91. || 4° Heures italiques, les 24 heures du jour naturel comptées entre deux couchers de soleil consécutifs. || 5° Scille italique, autre nom de la jacinthe (liliacées).

— HIST. XVI^e s. Plusieurs disoyent que c'estoyent inventions italiques et qu'un bon gros rempar [illegible] soit, LANOUE, 323.

— ETYM. Lat. *italicus*, d'*Italia*, Italie.

† ITALO-GOTHIQUE (i-ta-lo-go-ti-k'), *adj.* Terme de paléographie. Se dit de l'écriture italique altérée et modifiée dont les Goths se servirent au cinquième et au sixième siècle pendant leur domination en Italie.

† . . . ITE. || 1° Finale féminine qui répond à la finale grecque ιτις, et qui, dans le langage médical, désigne les maladies de nature inflammatoire, par exemple : bronchite, inflammation des bronches. || 2° . . . . Finale masculine qui répond à la finale grecque ιτης, et qui est employé en minéralogie dans la définition des roches et des fossiles. || 3° Finale masculine employée en chimie pour exprimer les sels dont l'acide est terminé en *eux*.

ITEM (i-tèm'), *adv.* dont on se sert dans les comptes, dans les états que l'on fait, pour signifier de plus, semblablement. J'ai donné tant pour ceci, item pour cela. Item, un coup de pied; plus, les noms qu'il me donne, RAC. *Plaid.* II, 4. || *S. m.* Un article de compte. Plusieurs petits item. Or, en premier item, sous mes pieds je rencontre..., RÉGNIER, *Sat.* XI. || Familièrement. Voilà l'item, c'est-à-dire voilà de quoi il s'agit, voilà la difficulté. || Proverbe. Item c'est tout, c'est-à-dire je n'ai plus rien à dire ou à donner.

— HIST. XV^e s. Item il est bon à entendre que si.... COMM. V, 16. || XVI^e s. Chasque nation a quelques noms qui se prennent, je ne sçais comment, en mauvaise part, et à nous Jehan, Guillaume, Benoist; item, il semble y avoir, en la genealogie des princes, certains noms [illegible], comme des Ptolomées à ceulx d'Égypte..., MONT. I, 343.

— ETYM. Lat. *item*, de même, qu'on rattache au sanscrit *ittham*, ainsi.

ITÉRATIF, IVE (i-té-ra-tif, ti-v'), *adj.* Fait une seconde, une troisième ou quatrième fois. [illegible] nos itératives remontrances des parlements qui [illegible] les Vosches, VOLT. *Lett.* [illegible] 1774. || Terme de grammaire. Verbe itératif, synonyme de verbe fréquentatif.

— HIST. XVI^e s. Il a toute puissance d'en user ainsi absolument, sans autres lettres itératives [illegible] de seconde jussion, par toutes les provinces du royaume, CARLOIX, IX, 6.

— ETYM. Lat. *iteratifus*, d'*iterare*, itérer.

† ITÉRATION (i-té-ra-sion), *s. f.* Action d'itérer.

— ETYM. Provenç. *iteratio*; [illegible], ital. *iterazione*; du lat. [illegible], de [illegible], itérer.

ITÉRATIVEMENT (i-té-ra-ti-ve-man), *adv.* D'une manière itérative. On l'a sommé itérativement.

— HIST. XVI^e s. Je n'ay [illegible] charger itérativement d'[illegible], [illegible] BELLAY, 492.

— ETYM. *Itérative*, et le suffixe *ment*.

† ITÉRER (i-té-ré. La syllabe *té* prend un accent grave quand la syllabe qui suit est muette [illegible], excepté au futur et au conditionnel [illegible] [illegible] itérerais), *v. a.* Faire une seconde fois, une [illegible], etc. On a beau dire [illegible] commandement, la [illegible] pas, [illegible] *Sermons* [illegible].

— ETYM. [illegible] et espagn. *iterar*; ital. *iterare*, du lat. *iterare*, [illegible] d'*iterum*, [illegible], lequel est le sanscrit *itara*, autre.

† ITHOS (i-tos'), *s. m.* Ancien terme de rhétorique. Partie de la rhétorique qui traite des mœurs, par opposition au pathos, [illegible] des passions. On voit partout chez vous l'ithos et le pathos, [illegible] *F. sav.* III, 3. || Ce mot ne se prend guère [illegible] comme pathos, que pour un discours affecté, [illegible] et souvent [illegible]. J'ai [illegible] des

jours derniers une grosse apologie des jésuites, pleine d'ithos et de pathos. VOLT. *Lett. à d'Alembert*, 4 fév. 1761. ‖ Terme de philologie. La dernière partie des sermons des Pères grecs, celle qui contient la morale.

— ÉTYM. Ἦθος (prononcé *ithos* d'après l'usage des Grecs modernes), les mœurs, la morale; ἦθος est le même que ἔθος. (VOY. ÉTHIQUE.)

† **ITHYPHALLE** (i-ti-fa-l'), *s. m.* Terme d'antiquité. Amulette en forme de phallus en érection qui figurait dans certaines fêtes de Bacchus.

— ÉTYM. Ἰθύφαλλος, de ἰθύς, droit, et φαλλός, phallus.

† **ITHYPHALLIQUE** (i-ti-fal-li-k'), *adj.* Terme d'antiquité. Qui a rapport à l'ithyphalle. Culte ithyphallique. ‖ Terme de littérature ancienne. Vers ithyphalliques, vers composés de trois trochées.

— ÉTYM. Ἰθυφαλλικός, de ἰθύφαλλος, ithyphalle.

ITINÉRAIRE (i-ti-né-rê-r'). ‖ 1° *Adj.* Qui a rapport aux routes, aux chemins. Vous me promettez de me donner de vos nouvelles et de m'instruire de vos directions itinéraires, J. J. ROUSS. *Lett. à milord Maréchal*, 25 mars 1764. ‖ Mesures itinéraires, celles dont on fait usage pour mesurer et indiquer la longueur de chemin d'un lieu à un autre. Les mesures itinéraires en France sont aujourd'hui le kilomètre et le myriamètre. On ne peut avoir recours [pour faire une carte] qu'aux mesures itinéraires, aux distances des lieux répandues en une infinité d'histoires, de voyages, de relations, d'écrits de toute espèce, FONTEN. *de Lisle*. ‖ Colonnes itinéraires, celles qui se posent dans les carrefours avec des inscriptions qui enseignent les divers chemins. ‖ 2° *S. m.* Indication du chemin d'un lieu à un autre. Tracez-moi mon itinéraire. ‖ Itinéraire d'un chemin de fer, indication de toutes les stations qui sont sur le parcours d'un chemin de fer. Itinéraire du chemin de fer de Paris à Lyon. ‖ 3° Par extension, indication de tous les lieux par où l'on passe pour aller d'un pays à un autre. L'itinéraire d'Antonin, comme on l'appelle communément, parce qu'on présume qu'il a été dressé sous cet empereur, est attribué par les savants au cosmographe Æthicus, ROLLIN, *Hist. anc.* t. XIII, liv. 27, ch. 3, art. 1, § 1, dans POUGENS. ‖ Description des lieux visités par le voyageur. *L'Itinéraire de Paris à Jérusalem* par Chateaubriand. Mon itinéraire fut à peine publié qu'il servit de guide à une foule de voyageurs ; rien ne le recommande au public que son exactitude ; c'est le livre de poste des ruines, CHATEAUB. *Itin. préface* de l'édit. de 1827. ‖ 4° Nom de voyages topographiques, de livres bons à consulter quand on visite le pays. Itinéraire de Suisse. Un bon itinéraire. ‖ 5° Prières que doit faire un voyageur quand il commence son voyage et qui sont à la fin du bréviaire. Dire son itinéraire.

— ÉTYM. Lat. *itinerarius*, qui se rapporte au chemin, de *iter, itineris*, chemin, qui vient d'*itum*, supin de *ire*, aller.

† **ITOU** (i-tou), *adv.* De même, de la même façon, aussi. Le bailli l'aime itou, cette Colette, DANCOURT, *le Mari retrouvé*, sc. 1. ‖ Itou est une expression de la campagne, qui ne peut être admise que dans le langage le plus familier, et même tout à fait populaire. Ah ! ah ! me conseilles-tu d'ôter mon chapeau ? — Le chapeau et la familiarité itou.— Voilà pourtant un itou qui n'est pas de trop bonne maison, MARIVAUX, *le Préjugé vaincu*, sc. 1.

— ÉTYM. *Itou* est le même que l'ancien français *itel*, qui vient de *hic*, ce, et *talis*, tel.

† **IULACÉ, ÉE** (i-u-la-sé, sée), *adj.* Terme de botanique. Qui a la forme d'un chaton ; qui croît sur les chatons.

— ÉTYM. *Iule*.

IULE (i-u-l'), *s. m.* ‖ 1° Terme de botanique. Chaton de fleurs. ‖ 2° Terme d'entomologie. Nom d'un genre de mille-pieds, dont les articles, au nombre de quarante et au delà, portent chacun deux paires de pattes. On y distingue l'iule terrestre, dit vulgairement iule : il est cendré, bleuâtre, cylindrique, long de 4 centimètres au plus, et présentant de 64 à 74 paires de pattes, LEGOARANT.

— ÉTYM. Lat. *iuli*, chatons du coudrier, de ἴουλος, poil follet, et ver de terre; ce qui explique le terme d'entomologie. Le sens fondamental est chose crépue, frisée.

† **IULIFLORE** (i-u-li-flo-r'), *adj.* Terme de botanique. Dont les fleurs sont disposées en manière de chaton.

— ÉTYM. *Iule*, et *fleur*.

† **IULIFORME** (i-u-li-for-m'), *adj.* Terme de botanique. Qui a la forme d'un chaton.

— ÉTYM. *Iule*, et *forme*.

IVE (i-v') ou **IVETTE** (i-vè-t'), *s. f.* Terme de botanique. Espèce de germandrée, dite aussi germandrée petit-if (*teucrium chamæpitys*, L.), labiées.

— ÉTYM. Origine inconnue. Pourtant on peut en rapprocher l'angl. *ivy*, anglo-sax. *ifig*, lierre; et aussi *yew*, anc. haut-all. *iwa*, l'if; bas-bret. *ivin*.

IVOIRE (i-voi-r'), *s. m.* ‖ 1° Substance dentaire propre qui constitue les défenses de l'éléphant. Morceau d'ivoire. C'est surtout chez les Ostiaks, chez les Burattes et les Yakutes, leurs voisins, qu'on trouve souvent, dans la terre, de cet ivoire dont on n'a jamais pu savoir l'origine : les uns le croient un ivoire fossile; les autres, les dents d'une espèce d'éléphant dont la race est détruite, VOLT. *Russie*, I, 1. L'ivoire qu'on trouve en Sibérie et en Canada, est certainement de l'ivoire d'éléphant, et non pas de l'ivoire de morse ou vache marine, comme quelques voyageurs l'ont prétendu, BUFF. *Époq. nat. œuv.* t. XII, p. 79. Il ne parait pas qu'Homère qui parle de l'ivoire, connût l'animal qui le porte, ID. *Quadrup.* t. IV, p. 227. Qui n'a du crucifix baisé le jaune ivoire? Qui n'a de l'homme-Dieu lu la sublime histoire Dans un jaune missel? STE-BEUVE, *Poésies, les Rayons jaunes*. ‖ Ivoire vert, nom, dans le commerce, de l'ivoire des défenses arrachées depuis peu de temps, ou plutôt arrachées sur l'éléphant vivant ou peu de temps après sa mort ; il est d'un grain serré et a une teinte verte qui bientôt se dissipe pour laisser le plus beau blanc, *Dictionnaire du commerce et des marchandises*. ‖ Blanc comme l'ivoire, c'est-à-dire d'un blanc qui a une nuance de carnation. Un cou d'ivoire est un cou dont la peau est blanche mais assez transparente pour laisser deviner le sang qui est au-dessous. Le peu qu'on voit de son cou est blanc comme l'ivoire ; et ses bras! ils en sont aussi, de cet ivoire, et ils sont faits au tour, MARMONTEL, *Mém.* II. ‖ Il se dit aussi des dents. Dents blanches comme l'ivoire. ‖ Plus blanc que l'ivoire, très-blanc; et, figurément, tout à fait innocent. Auparavant il faut d'aucuns péchés Te nettoyer en ce saint purgatoire; Ton âme un jour plus blanche que l'ivoire En sortira...., LAFONT. *Féronde*. ‖ 2° La matière des dents de certains autres animaux, tels que l'hippopotame, le narval, etc. La dent du narval est d'un bel ivoire. ‖ 3° Objets en ivoire. L'ivoire [peigne] trop hâté deux fois rompt sur sa tête, BOIL. *Lutr.* V. Là, sur un tapis vert, un essaim étourdi Pousse contre l'ivoire [bille] un ivoire arrondi; La blouse le reçoit, DELILLE, *l'Homme des ch.* I. ‖ Un morceau de sculpture en ivoire. Un bel ivoire. ‖ 4° Fig. et poétiquement. Blancheur indiquant la carnation. L'ivoire de son cou, de son sein. Peut-on assez vanter l'ivoire de son front?... MALH. V, 23. ‖ Il se dit des dents. Dans une bouche étroite un double rang d'ivoire, A. CHÉN. *Idylles, Euphrosine*. ‖ 5° Terme d'anatomie. La partie dure de la dent, partie qui est revêtue, mais à la couronne seulement, d'une autre partie dite émail. ‖ 6° Ivoire végétal, substance provenant des graines du *phytelephas macrocarpe*, dont l'endosperme bleu, opaque et très-dur, se polit comme l'ivoire (famille des palmiers). ‖ 7° Ivoire artificiel, composition récemment inventée et sur laquelle on a obtenu de belles épreuves photographiques. ‖ 8° Noir d'ivoire, poudre noire très-fine faite d'ivoire calciné et pulvérisé. ‖ 9° Coquille du genre buccin.

— REM. Dans la première moitié du XVIIᵉ siècle, ivoire était couramment du féminin.

— HIST. XIIᵉ s. Li reis se fist faire un trone de ivurie merveillus; sil fist tut de fin or cuvrir, *Rois*, p. 273. ‖ XIIIᵉ s. Et quant à l'escole venoient, Lor tables d'yvoire [ils] prenoient; Adont lor voissiez escrire Letres d'amors.... *Flore et Bl.* 258. Tu feiz cy ton purgatoire, Car ton charbon devint yvoire Par Dieu qui si te feconda D'amer, d'esperer et de croire, J. DE MEUNG, *Tr.* 908. ‖ XVᵉ s. Une paire de cousteaux engainnez, enmanchez d'iviere, et virolez d'argent, DU CANGE, *virrolatus*. Une petite boueste d'yvyere, *Bibl. des ch.* 6ᵉ série, t. I, p. 431.

— ÉTYM. Provenç. *evori, avori, bori*; ital. *avorio*; du lat. *eboreus*, qui est d'ivoire, dérivé de *ebur*, ivoire. *Ebur* paraît être l'égyptien *ebou*, lu par Champollion, *Gramm. égypt.* I, 84.

† **IVOIRERIE** (i-voi-re-rie), *s. f.* L'art, le métier de l'ivoirier. ‖ Sculpture de l'ivoire. L'ivoirerie italienne du quatorzième siècle.

† **IVOIRIER** (i-voi-rié), *s. m.* Sculpteur en ivoire. François Flamand passe pour l'ivoirier le plus habile du dix-septième siècle.

† **IVOIRIN, INE** (i-voi-rin, ri-n'), *adj.* Qui est d'ivoire ou qui est semblable à l'ivoire.

— HIST. XVIᵉ s. Admirant ses bras ivoirins, YVER, p. 560.

— ÉTYM. *Ivoire*.

IVRAIE (i-vrê), *s. f.* Plante annuelle, commune dans les champs cultivés, et de la famille des graminées (*lolium temulentum*, L.). Ce serait une expérience curieuse que d'élever une suite de générations d'ivraie dans une terre à froment, que l'on cultiverait chaque année avec soin; on verrait si l'ivraie parviendrait par là à se rapprocher insensiblement du blé, BONNET, *Us. feuilles plantes*, 4ᵉ *mém.* ‖ Fig. Recueillir de l'ivraie, être mal payé de ses peines. Quand je me suis tué à Paris pour composer des poëmes épiques, des tragédies et des histoires, je n'ai recueilli que de l'ivraie, VOLT. *Lett. Clairaut*, 19 août 1756. ‖ Fig. Jeune homme, tu fus lâche, imbécile et méchant, Nous ne te plaindrons pas; lorsque le soc tranchant A passé, donne-t-on une larme à l'ivraie? V. HUGO, *Chants du crépuscule*, XIII. ‖ Fig. L'ivraie et le bon grain, la mauvaise doctrine et la bonne, les bons et les méchants. La sagesse de Dieu n'a permis le mélange de l'ivraie et du bon grain, des bons et des méchants dans l'Église, que pour ménager aux uns et aux autres des moyens de conversion, ou des occasions de mérite, MASS. *Carême, Mélange*. Un champ arrosé de son sang divin devrait-il encore produire l'ivraie avec le bon grain? ID. *Carême, Mélange*. ‖ Arracher l'ivraie, extirper les mauvaises doctrines. L'hypocrisie, dit ingénieusement saint Augustin, est cette ivraie de l'Évangile que l'on ne peut arracher sans déraciner en même temps le bon grain, BOURDAL. 7ᵉ *dim. après la Pentec. dominic.* t. III, p. 81. Les serviteurs du père de famille.... lui demandent qu'il leur permette d'aller arracher l'ivraie, MASS. *Carême, Mélange*. ‖ On ne doit pas arracher téméroirement l'ivraie [c'est-à-dire il faut apporter de la mesure dans les réformes des abus], DUCLOS, *Consid. mœurs*, ch. 2. ‖ Séparer l'ivraie d'avec le bon grain, c'est-à-dire séparer la mauvaise doctrine d'avec la bonne, ou les méchants d'avec les bons.

— HIST. XVIᵉ s. Yvroie, *ab ebrietate*, pour ce que le pain d'yvroie enivre, ROBERT EST. *Dict. fr.* Il [le zèle religieux] se change en haine et envie, et produict, au lieu du froment et du raisin, de l'yvroye et des orties, quand il est conduict d'une passion humaine, MONT. I, 399.

— ÉTYM. Provenç. *abriaga*; du lat. *ebriacus*, ivre, à cause de l'espèce d'ivresse que cause l'ivraie.

IVRE (i-vr'), *adj.* ‖ 1° Qui a l'esprit troublé par le vin ou une liqueur alcoolique. Il est ivre, il chancelle. Toute la Bretagne était ivre ce jour-là, SÉV. 77. Il [Chapelle] jura que, pendant un mois entier, il ne se coucherait jamais sans être ivre, et sans avoir fait une chanson contre elle [Ninon de l'Enclos], VOLT. *Mél. litt. sur Mlle de l'Enclos*. L'exemple d'un grand prince impose et se fait suivre; Quand Auguste buvait, la Pologne était ivre, *Vers de Frédéric II*. ‖ Ivre mort, tellement ivre qu'on semble mort. Aussi voyons-nous d'abord Ixion faisant un somme Près de Tantale ivre mort, BÉRANG. *Enfers*. ‖ Populairement. Ivre comme une soupe, très-ivre; locution qui vient de ce que la soupe, qui est proprement une tranche de pain, s'imbibe, *s'enivre* du bouillon. Tantale est ivre comme une soupe, BOIL. *Héros de romans*. ‖ Fig. Ivre de sang, ivre de carnage, qui s'est plu à répandre le sang, à commettre beaucoup de meurtres. Non, non, ne souffre pas que ces peuples farouches, Ivres de notre sang, ferment les seules bouches.... RAC. *Esth.* I, 4. Toujours ivre de sang et toujours altéré, L. RAC. *Rel.* I. ‖ 2° Fig. Qui a l'esprit troublé par une passion. En cela toute contraire au pauvre M. Fouquet, qui était ivre de sa faveur, et qui a soutenu héroïquement sa disgrâce, SÉV. 348. Dès que cette reine, ivre d'un fol orgueil, De la porte du temple aura passé le seuil, RAC. *Athal.* V, 3. Ce peuple ivre de joie, et volant après lui, Le nomme son héros, sa gloire, son appui, VOLT. *Tancr.* V, 4. Cassandre, ivre d'amour, de douleur et de rage, ID. *Olymp.* IV, 1. Saint-Simon, ivre jusqu'à la manie de son titre de duc et pair, prétendait que l'assemblée des princes du sang, des pairs, des ducs héréditaires et des officiers de la couronne, représenterait parfaitement les parlements de la première, de la seconde et du commencement de la troisième race, DUCLOS, *Règne de Louis XIV, Œuv.* t. V, p. 84, dans POUGENS. On était ivre du désir d'applaudir, et l'on a applaudi jusqu'à satiété, MIRABEAU, *Collection*, t. I, p. 171. Ivre de volupté, de tendresse et d'horreur, A. DE MUSSET, *Poés. nouv. la Nuit de mai*.

— SYN. IVRE, SOÛL. Ivre indique que l'esprit est troublé par les vapeurs de vin; soûl, que l'on a bu jusqu'à satiété. L'homme ivre n'est pas toujours soûl; l'homme soûl n'est pas toujours ivre; remarquons aussi que, quand soûl est complétement synonyme

d'ivre, il est du bas langage. De même au figuré : un homme est ivre de gloire, quand la gloire agit sur son esprit comme les fumées du vin; il en est soûl, quand il a de la gloire au point d'en être rassasié, fatigué, dégoûté.

— HIST. XIIe s. De fol et d'ivre se doit l'en bien garder, *Bat. d'Aleschans*, v. 4076. Turbé sunt e moüd [troublés et émus] sunt si cume ivre, e tute la sapience d'els devorede est, *Liber psalm.* p. 166. || XIIIe s. Quant il veulent mener l'olifant [l'éléphant] en bataille, et leur donnent de leur vin assez à boire, si que il sont desai yvre; et ce font il que, quant il a beu, si devient plus fier et en vaut mieux en la bataille, MARC POL, p. 787. || XIVe s. Icellui Guillot, qui estoit tout yvre, DU CANGE, *ebriare*. Icelle Ysabelle estoit toujours yvresse une fois ou deux chascun jour, ID. *ib.* || XVIe s. Ivre comme une souppe, MAROT, III, 68.

— ÉTYM. Berry, *ébriat*; provenç. *ibre*, *ivre*; espagn. et portug. *ebrio*; ital. *ebbro*, *ebro*; du lat. *ebrius*, qui vient, d'après les étymologistes latins, de *e*, hors, et *bria*, sorte de mesure : mot à mot qui est hors de la mesure. Mais ce qui rend cette étymologie peu sûre, c'est que *bria* est un mot probablement étranger et récent, et peut-être douteux, car on lit aussi *ebria* et *hebria* au lieu de *bria*. Le Berry dit *ébriat*, qui paraît représenter le latin *ebriatus*.

IVRESSE (i-vrè-s'), *s. f.* || 1° Ensemble des phénomènes que détermine un excès de boissons fermentées, depuis le trouble commençant de la raison jusqu'à l'état de délire, de sommeil involontaire et même de mort. Les gardes, assoupis dans leur infâme ivresse, Laissaient un accès libre à ma main vengeresse, VOLT. *Triumv.* IV, 6. À travers son ivresse on voit qu'il ne manque ni d'esprit, ni d'une certaine éducation, BEAUMARCH. *Barb. de Sév.* II, 13. Le comte : Fi donc ! tu as l'ivresse du peuple.— Figaro : C'est la bonne; c'est celle du plaisir, ID. *ib.* I, 4. || Fig. L'on prend [chez le guerrier] pour grandeur d'âme ou une férocité de naturel qui le rend intrépide, ou une ivresse de raison qui lui cache le danger...., MASS. *Panégyr. St Louis.* || 2° Fig. Trouble produit dans l'âme par une passion, par une possession. De l'absolu pouvoir vous ignorez l'ivresse, RAC. *Athal.* IV, 3. Le libertinage des mœurs ne se soutient que par une ivresse qui ne dure pas, MASS. *Carême, Vérit. culte.* Le réveil suit de près vos trompeuses ivresses, Et toutes vos richesses S'écoulent de vos mains, J. B. ROUSS. *Odes*, I, 16. Si le crime insolent dans son heureuse ivresse Écrasait à son gré l'innocente faiblesse...., VOLT. *Oreste* I, 2. Mon bonheur est détruit, l'ivresse est dissipée, ID. *ib.* I, 4. Je l'ai vu des plaisirs chercher la folle ivresse, ID. *Triumv.* I, 1. L'enthousiasme et l'ivresse étaient au dernier degré, D'ALEMB. *Lett. au roi de Prusse*, 1er juill. 1778. De cette noble ardeur que j'aime à voir l'ivresse! DUCIS, *Roméo*, I, 3. Les splendeurs de la cour et sa bruyante ivresse, C. DELAV. *Vêp. sicil.* II, 1. || On dit de même : l'ivresse des sens. Je vois que de ses sens l'impétueuse ivresse L'abandonne aux excès d'une ardente jeunesse, VOLT. *Adél. du Guescl.* I, 1. || 3° L'enthousiasme poétique. Dans une poétique ivresse. Je les fis toutes deux [l'Iliade et l'Odyssée] plein d'une douce ivresse; Je chantais, Homère écrivait, BOIL. *Poés. div.* XXX.

— HIST. XIIe s. Fust [soit] par ivresse, fust [soit] par ire, Assez tost oï Richard dire Que vilains comune fasoient, WACE, *Rou*, 5976-6074. || XIIIe s. Et bien sacent [sachent] tuit que nus [nul] vilain cas de crieme n'est escusés par yvreche, BEAUM. VI, 25. || XIVe s. Nul secret n'est là où regne yvresse, *Ménagier*, I, 9.

— ÉTYM. *Ivre*; provenç. *yvreza*, *ybrieza*; ital. *ebbrezza*. Le latin *ebrietatem* aurait donné *ivreté*.

IVROGNE (i-vro-gn'), *adj.* Qui a l'habitude de s'enivrer. || *S. m.* Un jeune médecin vit moins qu'un vieux ivrogne, RÉGNIER, *Sat.* X. Et tu prétends, ivrogne, que les choses aillent toujours de même?... que j'endure éternellement tes insolences et tes débauches? MOL. *Méd. malgré lui*, I, 1. L'ivrogne fournit quelques scènes à un farceur; il n'entre qu'à peine dans le vrai comique, LA BRUY. I. Elle [Ninon] ne pouvait pas souffrir les ivrognes qui étaient encore un peu à la mode de son temps; Chapelle, qui l'était, et qu'elle ne put corriger, fut exclu de sa maison, et devint son ennemi, VOLT. *Mél. litt. Sur Mlle de l'Enclos.*

— HIST. XIIIe s. S'il n'estoit pas fox [fou] de nature ne yvrongnes, BEAUM. XIX, 10. || XIVe s. Lequel Jehan a tousjours esté homme de petit gouvernement, yvroin, rioteux et mesdisant, DU CANGE, *ebriare.* || XVe s. Femmes trouvay enmi ma voye, Dont l'une filloit sa coulongne, Et l'autre qui estoit yvrongne, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 110. Helas! que fait un pauvre ivrongne? Il se couche et n'occit personne, BASSEL. XXXVIII. À bon ivrogne il ne faut jamais eau, *Faifeu*, p. 16, dans LACURNE. || XVIe s. À la trogne conoyt-on l'ivrogne, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 199. Bon chantre, bon yvrogne, ID. *ib.*

— ÉTYM. *Ivre*; bourguig. *ivrongne*. La finale *ogne* paraît être un péjoratif qui se trouve aussi dans *charogne*.

IVROGNER (i-vro-gné), *v. n.* Se livrer à l'ivrognerie. Il marcha pendant sept jours, ivrognant et se gorgeant de viande, VAUGEL. *Q. C.* liv. IX, dans RICHELET. S'ils [vos officiers étrangers] étaient aussi bons frondeurs que le cardinal de Retz, ils ne s'amuseraient pas à ivrogner dans les cabarets de Paris, RETZ, IV, 101. Cela est-il beau d'aller ivrogner toute la nuit? MOL. *G. Dand.* III, 11. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— HIST. XVIe s. Ils luy faisoient passer le temps à yvrongner, et à dire mots de gaudisserie, AMYOT, *Alc.* 74.

— ÉTYM. *Ivrogne.*

IVROGNERIE (i-vro-gne-rie), *s. f.* Habitude de s'enivrer. L'ivrognerie est dangereuse ; elle a perdu Antoine, un des triumvirs, LEMAITRE, *Plaidoyer* 24, dans RICHELET. Si la demoiselle Duménil [une actrice] continue à boire, adieu le tragique; il n'y a jamais eu de talents durables avec l'ivrognerie; il faut être sobre pour faire des tragédies et pour les jouer, VOLT. *Lett. d'Argental*, 16 juill. 1756. || 2° *Au plur.* L'action même de s'enivrer. Cette femme a beaucoup à souffrir des ivrogneries de son mari.

— HIST. XVIe s. Il le desbauchoit en l'induisant à yvrogneries et à voluptez deshonestes, AMYOT, *Cicéron*, 29. On connoit bien l'yvrognerie à la trogne, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 269.

— ÉTYM. *Ivrogner.*

IVROGNESSE (i-vro-gnè-s'), *s. f.* Terme populaire. Femme sujette à s'enivrer. Une vieille ivrognesse. || Adjectivement. Une pauvre bourgeoise, ivrogne ou ivrognesse, meurt d'apoplexie, VOLT. *Dict. phil. Style.*

— HIST. XVIe s. Femme safre et yvrongnesse De son corps n'est pas maistresse, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Ivrogne.*

IXIA (i-ksi-a), *s. f.* Terme de botanique. Genre de plantes bulbeuses, de la famille des iridées.

† 1. **IXION** (i-ksi-on), *s. m.* Nom mythologique donné à la constellation d'Hercule et à celle de la Couronne australe.

† 2. **IXION** (i-ksi-on), dit par erreur pour *ixos*.

IXODE (i-kso-d'), *s. m.* Terme de zoologie. Genre d'arachnides trachéennes dont les espèces sont vulgairement appelées tique, nom donné surtout à l'ixode ricin, dit tique des chiens.

— ÉTYM. Ἰξώδης, collant, de ἰξός, glu (voy. OXYS).

† **IXOS** (i-ksos'), *s. m.* Nom, dans la Bible, d'un oiseau que les commentateurs rapportent au vautour.

† **IZÉMIEN, IENNE** (i-zé-miin, miè-n'), *adj.* Terme de géologie. Terrains izémiens, terrains qui sont formés par voie de sédiment.

— ÉTYM. Ἵζημα, action d'aller au fond.

J

J (ji), *s. m.* Lettre consonne, la dixième lettre de l'alphabet. Dans l'épellation ancienne on la nomme *je*. || Les anciennes écritures ne distinguaient pas le *j* de l'*i*, quoique la prononciation les distinguât très-bien. || On met un point sur le *j*, excepté quand il est majuscule : Junon, Janus. || Le *j* ne se redouble jamais ; il ne se trouve jamais ni avant une consonne ni à la fin d'un mot ni avant la voyelle *i*, si ce n'est par élision, comme dans : j'ignore, j'irai.

— HIST. XIIIe s. I se met pour *g* quant il siet; Au lieu de consonant s'assiet, *Senefiance de l'ABC*, JUBIN. t. II, p. 279.

— ÉTYM. *Iod* phénicien qui s'est décomposé, dans l'alphabet latin, en *i* voyelle et *i* consonne, devenu *j*.

JÀ (ja), *adv.* || 1° Déjà. Je l'ai jà dit d'autre façon, LA FONT. *Fabl.* || 2° Certes. Quand Ribaut serait pendu, Ce ne serait jà grand dommage, VOIT. *Poésies*, dans RICHELET. [Le loup] S'en allait l'emporter [le chien]; le chien représenta Sa maigreur ; Jà ne plaise à votre seigneurie De me prendre en cet état-là, LA FONT. *Fabl.* IX, 10. Je le crois ; mais d'en mettre jà Mon doigt au feu, ma foi je n'oserais, ID. *Nic.* || Jà a vieilli dans les deux acceptions.

— HIST. XIe s. E Deus! dist Charles, jà sumes nus si loin, *Ch. de Rol.* CLXXIV. || XIIe s. Jà Hasupe la proste ... Ne perdra à mon tems sa franchise et son franc honneur, [illegible]. Jà [illegible] pechié fazon [fassions], *Ronc.* 71. || XIIIe s. Chascuns se doit enforcier De Dieu servir, jà n'i soit li talens, QUESNES, *Romanc.* p. 96. Jà [elle] avoit en son cuer [cœur] le conseil [de] l'aversier [du diable], *Berte*, XI. De riens que commandez, ne serez jà desdite, *ib.* LIV. Si vous dirons des pelerins dont grant partie estoit jà venue en Venise, VILLEH. XXXI. Sire, diz-je, les piez de ces vilains ne laverai-je jà, JOINV. 194. || XVe s. Ne plaise jà à Dieu que la roine d'Angleterre fasse ce, ni ait empensé de faire, FROISS. I, I, 14. || XVIe s. L'utilité la recommande tant [l'histoire], qu'il n'est jà besoing de luy chercher d'ailleurs authorité, AMYOT, *Pref.* IV, 20.

— ÉTYM. Bourguig. *ja*, déjà; provenç. *ja*; espagn. *ya*; portug. *ja*; ital. *già*; du lat. *jam*, qui est pour *diam*, *diem*, ce jour, par chute du *d* initial, comme dans *Jovis*, *Janus*, pour *Diovis*, *Dianus*.

† **JABET** (ja-bè), *s. m.* Très-petite espèce de coquille, nommée autrement l'arche africaine.

† **JABIRU** (ja-bi-ru), *s. m.* Oiseau du Brésil, voy. TOUYOU. S'il passe d'autres climats, une autre nature, sous les zones brûlées de l'Afrique et de l'Asie, on se croit transporté au milieu des déserts de l'Arabie, et l'on distingue, à travers les sifflements des reptiles, la voix de l'onocrotale et le cri du jabiru, P. L. COUR. *Éloge de Buffon, Lett.* t. II, p. 214.

JABLE (ja-bl'), *s. m.* || 1° Terme de tonnellerie. Rainure qu'on fait aux douves des tonneaux, pour arrêter les pièces de fond. || 2° Terme de verrier. Jonction du fond d'un pot avec la flèche.

— HIST. XVIe s. ....Tenus prendre du jaulgeur de lieu l'eschantillon, selon l'ancienne jauge du dit lieu; le quel en leur taillant les advertira du jable que les vaisseaux doivent avoir.... Les tonneaux ne se trouvans de jauge, bonge et jable raisonnables, [illegible], *Ord.* fév. 1596.

— ÉTYM. Origine inconnue.

JABLÉ, ÉE (ja-blé, blée), *part. passé* de jabler.

JABLER (ja-blé), *v. a.* Terme de tonnellerie. Faire le jable des douves.

— ÉTYM. *Jable.*

† **JABLIÈRE** (ja-bli-è-r'), *s. f.* Instrument servant à jabler, qui est fait comme un couteau à gorge, à l'exception que la lame peut s'allonger et se raccourcir au besoin.

— ÉTYM. *Jabler.*

† **JABLOIRE** (ja-bloi-r'), *s. f.* Synonyme de jablière.

JABOT (ja-bo ; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire ; au pluriel, l'*s* se lie : des ja-bo-z-élégants), *s. m.* || 1° Poche membraneuse chez les oiseaux, dans laquelle les aliments séjournent quelque temps avant de passer dans l'estomac, et s'imbibent d'une liqueur analogue à la salive. Les faisans choisissent le grain pour le jabot des jeunes faisans, [illegible] *Morceaux choisis*, p. 276. Ils les [illegible]

boivent, mangent, avalent de petits cailloux, et digèrent à peu près comme les coqs, et, comme eux, ont double estomac, c'est-à-dire un jabot et un gésier, ID. *Oiseaux*, t. III, p. 208. || Fig. Remplir son jabot, se remplir le jabot, bien manger. Il remplit son jabot quand il est à une bonne table. || 2° Terme de vétérinaire. Poche formée, chez le cheval, par la membrane muqueuse qui fait hernie à travers la membrane charnue, ou bien dilatation anormale de ce même conduit. || 3° Il s'est dit, dans la pathologie humaine, de la dilatation produite par l'arrêt d'un corps étranger dans l'œsophage. || 4° Appendice de mousseline ou de dentelle, attaché à l'ouverture de la chemise des hommes, devant la poitrine. Il joue d'une main avec son jabot, et se caresse de l'autre, MUSSET, *François d'Landres*, sc. 16. || Familièrement. Faire jabot, tirer en dehors le jabot de sa chemise pour en faire parade; et fig. se rengorger.

— HIST. XVI° s. L'office descouvre l'homme et met en evidence ce qu'il avoit dans le jabot, RABEL. dans le *Dict.* de DOCHEZ.

— ÉTYM. Diez le tire du latin *gibba*, bosse, comme *jaloux* de *zelosus*, le *jabot* ayant pu être comparé à une bosse. Cela est possible en effet; mais il y a trop peu d'intermédiaires pour assurer que telle est la dérivation.

† **JABOTAGE** (ja-bo-ta-j'), *s. m.* Action de jaboter, de babiller.

JABOTER (ja-bo-té). || 1° *V. n.* Parler beaucoup, d'une voix peu élevée et de choses peu intéressantes. Entendez-vous comme ces petites filles jabotent? || On l'a dit aussi de certains oiseaux. Elles [les perruches à queue longue] font grand bruit sur les arbres, en criant, piaillant et jabotant plusieurs ensemble, et, si elles entendent des voix d'hommes ou d'animaux, elles n'en crient que plus fort, BUFF. *Ois.* t. XI, p. 372. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*. || 2° *V. a.* J'ai ouï jaboter quelque chose de cela.

— SYN. JABOTER, JASER, CAQUETER. Jaboter, c'est parler ensemble d'une voix peu élevée; jaser, c'est parler ensemble sans vouloir ni baisser ni élever la voix; caqueter, c'est parler ensemble, mais avec du bruit, avec de l'éclat. En effet, étymologiquement, jaboter, c'est parler, pour ainsi dire, dans son jabot, de près; jaser, c'est, il semble, faire le jars, le mâle de l'oie; enfin caqueter, c'est crier comme la poule qui vient de pondre son œuf et qui le fait savoir à grand bruit.

— ÉTYM. *Jabot*; bourguig. *jaibotai*.

† **JABOTEUR** (ja-bo-teur), *s. m.* Merle d'Afrique.

— ÉTYM. *Jaboter*.

† 1. **JABOTIÈRE** (ja-bo-tiè-r'), *s. f.* Mousseline du jabot.

— ÉTYM. *Jabot*.

† 2. **JABOTIÈRE** (ja-bo-tiè-r'), *s. f.* Espèce de cygne de Guinée (*anser cycnoïdes*), dit aussi oie de Guinée, oie de Moscovie, oie de Sibérie.

— ÉTYM. *Jaboter*.

† **JACAMAR** (ja-ka-mar), *s. m.* Genre d'oiseaux de l'ordre des grimpeurs.

† **JACARA** (ja-ka-ra), *s. m.* Crocodile-caïman (Brésil).

† **JACARINI** (ja-ka-ri-ni), *s. m.* Nom spécifique et nom vulgaire, au Brésil, du *tangara Jacarini*, sorte d'oiseau.

† **JACASSE** (ja-ka-s'), *s. f.* Terme populaire. Femme, fille qui parle beaucoup. C'est une petite jacasse.

— ÉTYM. Ce mot paraît provenir de *jacquot*, nom populaire donné aux perroquets et aux pies.

JACASSER (ja-ka-sé), *v. n.* || 1° Crier. Il ne se dit guère que de la pie. Cette pie ne fait que jacasser. || 2° Bavarder d'une façon fatigante. Empêchez ces enfants de jacasser ainsi. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— ÉTYM. *Jacasse*.

† **JACASSERIE** (ja-ka-se-rie), *s. f.* Bavardage.

— ÉTYM. *Jacasser*.

JACÉE (ja-sée), *s. f.* Terme de botanique. Espèce de plantes de la famille des composées, *centaurea jacea*, L. || Petite jacée, la pensée sauvage. || Jacée des jardiniers, lychnide dioïque.

— ÉTYM. Bas-latin, *jacea*, dans un glossaire du XIV° siècle.

† **JACÉINÉES** (ja-sé-i-née), *s. f. pl.* Terme de botanique. Tribu de plantes à fleurs composées.

JACENT, ENTE (ja-san, san-t'), *adj.* Terme de palais. Qui, étant gisant et délaissé, n'a point de propriétaire connu. Biens jacents. Succession jacente.

— ÉTYM. Ital. *giacente*; du lat. *jacentem*, de *jacere*, gésir (voy. ce mot).

JACHÈRE (ja-chè-r'), *s. f.* || 1° État d'une terre labourable qu'on n'a pas ensemencée, à l'effet de la laisser reposer pour la faire produire de nouveau plus abondamment. La jachère est absolue ou complète ou morte, lorsque le sol est au moins une année sans recevoir de semence; elle est relative ou incomplète, dans le cas contraire; celle-ci est distinguée en jachère d'été et jachère d'hiver. Dans nos pays une terre est ordinairement en jachère, mais aujourd'hui en jachère cultivée, de trois années l'une. On appelle jachère cultivée les cultures améliorantes qui, dans l'assolement de trois ans, remplacent l'ancienne jachère morte ou complète. || 2° La terre même quand elle repose. Labourer des jachères. On le trouve [le motteux] assez souvent dans les jachères et les friches, où il vole de pierre en pierre, BUFF. *Ois.* t. IX, p. 343.

— HIST. XIII° s. Par montaignes et par rivieres, Par prez, par vignes, par jachieres, *la Rose*, 18080. Se fussent gasquieres desqueles il n'eust encore riens levé, BEAUM. XXIV, 53. || XV° s. Une belle terre gachéeNe poult porter jamais beau fruit, P. GRINGOIRE, *Farce*, à la suite du *Jeu du prince des sots*, Paris, 1511.

— ÉTYM. Picard, *gachières*, *gakières*; wallon, *jouhîre*; namur. *gicière*; Hainaut, *gaquiere*; baslat. *gascaria*, dans un texte du XII° siècle. Origine inconnue. On ne sait même pas, vu la divergence des orthographes, si l's est primitive ou accidentelle, et, par conséquent, si le latin *jacēre*, gésir, y est pour quelque chose.

JACHÉRÉ, ÉE (ja-ché-ré, rée), *part. passé* de jachérer. Terre jachérée.

JACHÉRER (ja-ché-ré. La syllabe *ché* prend un accent grave quand la syllabe qui suit est muette : je jachère; excepté au futur et au conditionnel : je jachérerai, je jachérerais), *v. a.* Terme d'agriculture. Labourer des jachères.

— HIST. XIII° s. Ghaskerer, binner et semer, id est *arare*, *aratrare* et *serere*, DU CANGE, *gascaria*. || XVI° s. La premiere œuvre que leur baillerons (appelée en France esgerer et jascherer; en Normandie froisser la jaschere, et en Languedoc mouvoir) sera.... O. DE SERRES, 90.

— ÉTYM. *Jachère*.

1. **JACINTHE** (ja-sin-t'), *s. f.* || 1° Terme de botanique. Genre de plantes liliacées, dont plusieurs sont cultivées dans les jardins. On y distingue la jacinthe des jardiniers, dite particulièrement jacinthe, *scilla italica*, L. et aussi la jacinthe orientale, *hyacinthus orientalis*, L. || Jacinthe des bois, autre nom de l'hyacinthe non écrite. || Jacinthe de Sienne ou lilas de terre, nom donné à une monstruosité du *muscari comosum*, Mill. || Par extension. La fleur de cette plante. Cueillir une jacinthe. || On dit aussi hyacinthe. || 2° Sorte de prune longue et violette.

— ÉTYM. Provenç. *jacint*; espagn. *jacinto*; ital. *giacinto*; du lat. *hyacinthus*, de ὑάκινθος, nom de la fleur et d'un personnage mythologique qu'Apollon tua par mégarde.

† 2. **JACINTHE** (ja-sin-t'), *s. f.* Sorte de rubis. Pour ce qui est du rubis, ils l'appellent *yacut Ceylani*, et *yacut* est apparemment la racine du terme de jacinthe, duquel nous appelons le rubis tendre.... on l'appelle aussi *balacchani*, pierre de balachan, qui est le Pégu, d'où je juge qu'est venu le nom de balais, qu'on donne aux rubis couleur de rose, *Voy. de* CHARDIN, Paris, 1811, III, 365.

— ÉTYM. L'origine indiquée par Chardin n'est pas admissible. La *jacinthe*, pierre, n'est pas autre chose que l'*hyacinthe*, pierre.

† **JACKAL** (ja-kal), *s. m.* Le même que chacal.

† **JACOB** (ja-kob), *s. m.* || 1° Nom du patriarche père des tribus d'Israël. Compagnes autrefois de ma captivité De l'antique Jacob jeune postérité, RAC. *Esth.* I, 2. || 2° Nom sous lequel on personnifie quelquefois le peuple juif. Ô Dieu, qui vois former des desseins si funestes, As-tu donc de Jacob abandonné les restes? ID. *ib.* I, 3. Ne dis plus, ô Jacob, que ton Seigneur sommeille, ID. *Athal.* III, 7. || 3° Terme d'astronomie. Le bâton de Jacob, le baudrier d'Orion.

JACOBÉE (ja-ko-bée), *s. f.* Terme de botanique. Nom vulgaire et spécifique du seneçon jacobée (synanthérées), dit encore grande jacobée. || Jacobée élégante, nom donné par Mœnch au seneçon pseudo-élégant de Lessen, qui n'est pas le seneçon élégant de Linné. || Jacobée maritime, un des noms vulgaires de la cinéraire maritime de Linné (synanthérées), appelée absolument la cinéraire, LEGOARANT.

— ÉTYM. *Jacobus*, nom latin de *Jacques*, le *seneçon jacobée* étant dit vulgairement herbe de Saint-Jacques.

JACOBIN, INE (ja-ko-bin, bi-n'), *s. m.* et *f.* || 1° Religieux et religieuses de l'ordre de Saint-Dominique, dits jacobins à cause de l'église de Saint-Jacques qu'on leur donna à Paris et près de laquelle ils bâtirent leur couvent; ils sont vêtus de laine blanche, et portent, dehors, un manteau noir. || 2° Membre d'une société politique établie, en 1789, à Paris, dans l'ancien couvent des jacobins, et ardente à soutenir et à propager les idées d'une démocratie et d'une égalité absolues. || Plus tard et par analogie, nom donné aux partisans des idées démocratiques ardentes. Les jacobins de l'Europe. Son rapide triomphe [de Napoléon revenant de l'île d'Elbe].... le forçait d'appeler ou de laisser provisoirement venir à lui la portion même d'anciens jacobins sévèrement disgraciés sous son précédent règne, VILLEMAIN, *Souvenirs contemporains, les Cent-Jours*, ch. V. || *Adj.* Des opinions jacobines. Le parti jacobin. || 3° *S. m.* Terme de zoologie. Nom donné à plusieurs oiseaux d'après leur plumage. || Espèce de champignon comestible. || 4° Terme de cuisine. Soupe à la jacobine, espèce de potage, fait de bouillon d'amande, de hachis de perdrix, d'œufs et de fromage.

— HIST. XIII° s. Quant frere jacobin vindrent premier el monde, S'estoient par semblant et pur et net et monde, RUTEB. 176. || XIV° s. Or me veuilliez oïr, chevalier et meschin, Bourgeoises et bourgeois, prestres, clers, jacobins, *Guesclin*, 8. || XVI° s. Ils se firent bailler une petite chambre jacobine [nattée] où ils coucherent tres bien, et commencerent à jouer à la rouffle, DESPER. *Contes*, XXIX.

† **JACOBINE** (ja-ko-bi-n'), *s. f.* Corneille mantelée. || Oiseau-mouche à collier.

— ÉTYM. *Jacobin*, à cause du plumage.

† **JACOBINIÈRE** (ja-ko-bi-niè-r'), *s. f.* Club des jacobins et, plus tard, par extension, toute réunion de démocrates (voy. JACOBIN).

† **JACOBINISER** (ja-ko-bi-ni-zé), *v. a.* Donner les opinions jacobines. || *V. n.* Imiter les jacobins.

† **JACOBINISME** (ja-ko-bi-ni-sm'), *s. m.* Idées, parti des jacobins. Ces actes [de Napoléon pendant les Cent-Jours].... donnaient à ce pouvoir un faux air de complaisance démocratique qui rendait pour le moment une sorte de liberté et de hardiesse à ceux mêmes que l'alliance du jacobinisme et de l'empire devait le plus menacer, VILLEMAIN, *Souvenirs contemporains, les Cent-Jours*, ch. V.

† **JACOBITE** (ja-ko-bi-t'), *s. m.* et *f.* || 1° Nom d'une secte chrétienne qui n'admettait qu'une nature en Jésus-Christ, et qui eut pour chef Jacob Zanzale, évêque d'Édesse, mort en 178. || 2° *S. m.* et *f.* Celui, celle qui tint le parti de Jacques II d'Angleterre après la dépossession de ce prince, en 1688. Je suis restée jacobite, malgré les changements qui sont arrivés en ce pays-ci, M^{me} DE CAYLUS, *Souven.* p. 223, dans POUGENS.

— ÉTYM. Lat. *Jacobus*, Jacques.

† **JACOBUS** (ja-ko-bus'), *s. m.* Ancienne monnaie d'or d'Angleterre. [Le singe] Détachait du monceau tantôt quelque doublon, Un jacobus, un ducaton, LA FONT. *Fabl.* XII, 3.

— ÉTYM. Lat. *Jacobus*, Jacques.

† **JAÇOIT QUE** (ja-soi-ke), *ancienne conjonction* signifiant quoique, bien que. Un ministre avait écrit à la reine mère qu'il n'avait jamais consenti au port des armes, jaçoit qu'il y eût consenti et contribué, BOSS. 5° *avert.* 10.

— HIST. XIII° s. Mais amors tout empeeschoit Que rien à œuvre n'en meisse, Jà soit ce que bien entendisse Mot à mot toute la matire, *la Rose*, 1618. || XIV° s. Et toutes voies, en telle choses n'est pas la fin en la felicité civile, jà soit ce que plusieurs sermons et escriptures aient esté composées pour ce montrer, ORESME, *Eth.* VI, 10. || XV° s. Je Enguerrand de Monstrelet, me suis entremis et occupé d'en faire et composer un livre ou histoire en prose, jà soit ce que la matiere requiert bien plus haut et subtil engin que le mien, MONSTREL. *Prologue*.

— ÉTYM. *Ja*, *soit*, et *que*. L'ancienne conjonction était *ja soit ce que*. L'orthographe par *ç* est fausse.

JACONAS (ja-ko-nâ), *s. m.* Étoffe fine en coton d'un tissu peu serré, entre la mousseline et la percale, étant moins serrée que la percale et ayant les fils plus rapprochés que la mousseline.

— ÉTYM. Origine inconnue.

† **JACQUART** (ja-kar), *s. f.* Métier pour tisser les étoffes de soie. Une jacquart. || On dit aussi métier à la Jacquart.

— ÉTYM. *Jacquart*, inventeur de ce métier, mort en 1834.

JACQUE (ja-k'), *s. m.* Voy. JAQUE 1.

† **JACQUERIE** (ja-ke-rie), *s. f.* || 1° Soulèvement de paysans contre la noblesse en l'an 1358, pendant la captivité du roi Jean. || 2° En général, insurrection des paysans et des classes inférieures. Quand en 1815 on proposa à Napoléon d'appeler le peuple aux armes, il répondit qu'il ne voulait pas être le chef d'une jacquerie. Jamais de dragonnades, ni de

[illegible] Barthélemy, quand les rues, élevés au milieu de [illegible] peuples, parlèrent la même langue..., de [illegible], de [illegible] de [illegible], P. L. COUR. *Simple discours.* || On écrit aussi jaquerie.

— HIST. XIVe s. Gilot dit à Tous[illegible], hostelier à [illegible] qu'il estoit [illegible] jaques, et qu'il alloit à sa jaquerie, DU CANGE, *jaquet.* Du commencement et [illegible] de la mauvaise jaquerie de [illegible], *Chron. de St Denys*, t. II, p. 268, dans [illegible] || XVe s. [illegible] la noblesse françoise avoit esté [illegible] en Flandre, on peut croire et imaginer que toute gentillesse et noblesse eust esté [illegible] et perdue en France et [illegible] ès autres lieux, [illegible] la jaquerie ne fut [illegible] qui [illegible], [illegible] liv. II, p. 216, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Les jacques.*

† JACQUES (ja-k'), *s. m.* || 1° Nom propre qui est la forme vulgaire de *Jacob.* || 2° Jacques Bonhomme, nom donné par dérision aux paysans, à la population des campagnes dans le XIVe siècle et le XVe. Jacques, qui, depuis cette guerre [la jacquerie], porta le surnom de Jacques Bonhomme, se rétablit de ses blessures, et paya comme ci-devant, AUG. THIERRY, *Hist. vérit. de Jacques Bonhomme, Ét. historiques.* || 3° *S. m. pl.* Les jacques, les paysans révoltés dans le XIVe siècle contre les seigneurs. || 4° Saint Jacques, nom d'un saint sous l'invocation duquel certains ordres furent placés. Saint-Jacques de l'Épée, ordre militaire institué en 1170, sous le règne de Ferdinand II, roi de Léon et de Castille, pour protéger contre les courses des Maures les pèlerins allant à Compostelle. || Nom d'un ordre de chevalerie institué au treizième siècle par Florent V, comte de Hollande; la marque était une chaîne d'or, avec six coquilles et une médaille pendante, où était l'image de cet apôtre. || Saint-Jacques du Haut-Pas, ordre de religieux hospitaliers appelés aussi pontifices ou faiseurs de ponts, dont le principal institut était de faciliter aux pèlerins le passage des rivières en faisant eux-mêmes des ponts et des bacs pour cet usage. || Chemin de Saint-Jacques, nom populaire de la voie lactée. || 5° Prendre Jacques Déloge pour son procureur, s'enfuir, s'évader. L'on me donna Va-t'en, un avocat d'honneur; Je pris Jacque Déloge après pour procureur, POISSON, *les Faux Moscovites*, sc. 7. || 6° Maître Jacques, homme qui réunit plusieurs emplois dans une maison, par allusion au maître Jacques de l'Avare de Molière qui est à la fois cocher et cuisinier.

— HIST. XIVe S'il [le roi Jean] est bien conseillé, il n'oubliera mie Mener Jacques Bonhomme en sa grant compagnie; Guerres ne s'enfuira pour ne perdre la vie, *Rec. des ch.* 3e série, t. II, p. 343. || XVIe s. Le pendart il fait Jacques Deloges, *la Comédie des proverbes*, III, 3.

† 1. JACQUET (ja-kè), *nom propre* employé dans cette locution populaire : Il s'est levé dès le patron Jacquet, c'est-à-dire il s'est levé de très-bonne heure.

— ÉTYM. En Normandie, *jacquet*, qui d'ailleurs est le diminutif de *Jacques*, est le nom de l'écureuil; et à Valognes on dit : *se lever dès le patron Jacquet*, ce qui signifierait se lever dès le moment où l'écureuil va chercher sa nourriture. Il est [illegible] que patron soit une corruption de *patre* ou; comme on dit aussi *dès le patron minet* (voy. PATRON).

† 2. JACQUET (ja-kè), *s. m.* Jeu qui se joue sur le trictrac. C'est le même que les Anglais nomment *backgammon*, et qu'en France on appelait autrefois [illegible] parce que les joueurs placent, en commençant, leurs dames sur toutes les tables du trictrac.

† JACQUOT (ja-ko), *s. m.* Nom vulgaire de plusieurs [illegible] [illegible] [illegible] jacot.

— ÉTYM. [illegible] de *Jacques*.

JACTANCE (ja-ktan-s'), *s. f.* Hardiesse à se vanter, à se faire valoir. Calvin a tant loué la sainte jactance et la magnanimité de Luther, qu'il était malaisé qu'il ne l'imitât, BOSS. *Var.* IX. Jamais peut-être il n'y a eu un plus triste exemple de la jactance et de la légèreté françaises, D'ALEMB. *Lett. au roi de Prusse*, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] n'est pas [illegible] y [illegible], je vous prie de m'obtenir du silence, MIRABEAU, *Collect.* III, [illegible] || [illegible]

— HIST. [illegible] [illegible] et [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] c'est quand la [illegible] et est [illegible] [illegible], I, 2. || XVIe s. [illegible] de [illegible] et de [illegible] [illegible], I, 36.

— ÉTYM. Provenç. *jactancia*, *jactansa*; espagn. *jactancia*; ital. *giattanzia*, du lat. *jactantia*, de *jactare*, vanter, proprement lancer au loin, fréquentatif de *jacere*, jeter (voy. JET).

† JACTANCIEUX, EUSE (ja-ktan-si-eû, eû-z'), *adj.* Néologisme proposé par Mercier. Plein de jactance. La jeunesse est jactancieuse.

† JACTATION (ja-kta-sion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* Terme de médecine. Agitation continuelle qui oblige un malade à changer sans cesse de position dans son lit.

— HIST. XVIe s. Sans grande douleur, sans jactation du corps et inquiétude, sans horreur et grand frisson, PARÉ, XX, 7. Jactation [vanterie], COTGRAVE.

— ÉTYM. Provenç. *jactacio*; du lat. *jactationem*, de *jactare*, jeter souvent (voy. JACTANCE).

† JACTER (SE) (ja-kté), *v. réfl.* Terme peu usité, pris du latin pour dire se vanter. Clément, laisse aboyer Laharpe; Qu'il se jacte et reprenne autrui, Qu'il taille, tranche, coupe, écharpe : C'est à lui seul qu'il aura nui, PIRON, *Épigr. contre Laharpe.*

— ÉTYM. Lat. *jactare*, vanter (voy. JACTANCE).

† JACTITATION (ja-kti-ta-sion), *s. f.* Synonyme de jactation.

— ÉTYM. Lat. *jactitare*, fréquentatif de *jactare* (voy. JETER).

† JACULATEUR (ja-ku-la-teur), *adj. m.* Terme d'ichthyologie. Labre jaculateur, labre qui lance sur les insectes qui s'approchent du rivage des gouttes d'eau pour les faire tomber dans la mer et s'en saisir. || *S. m.* Genre d'oiseaux qui attaquent les poissons avec leur bec.

— ÉTYM. Lat. *jaculatorem*, de *jaculari*, lancer, de *jaculum*, javelot, dérivé de *jacĕre*, lancer (voy. JET).

† JACULATION (ja-ku-la-sion), *s. m.* Terme d'antiquité. Exercice qui consistait à lancer un javelot avec la main, et par suite un trait avec un arc ou une baliste. De la jaculation équestre, titre d'un livre perdu de Pline l'Ancien. || Par extension. Quelques-uns d'entre eux disent avoir eux-mêmes été blessés de cette espèce de jaculation, BUFF. *Quadr.* t. VI, p. 5.

— ÉTYM. Lat. *jaculationem*, de *jaculari* (voy. JACULATEUR).

JACULATOIRE (ja-ku-la-toi-r'), *adj.* || 1° Terme d'hydraulique. Fontaine jaculatoire, fontaine qui lance un jet d'eau à une grande hauteur et par la force d'une pression. || 2° *Fig.* Terme de dévotion. Oraison jaculatoire, prière courte qu'on adresse au ciel avec un vif mouvement de cœur. Ce qu'on appelle, selon le langage ordinaire, prières jaculatoires et dévotes élévations de l'âme à Dieu, ce sont certaines paroles vives et affectueuses par où l'âme s'élance vers Dieu, BOURDAL. *Pensées*, t. II, p. 41.

— ÉTYM. Lat. *jaculatorius*, de *jaculari* (voy. JACULATEUR).

† JACURATU (ja-ku-ra-tu), *s. m.* Sorte d'oiseau. Le jacuratu du Brésil est absolument le même oiseau que notre grand-duc commun, BUFF. dans le *Dict. de* POITEVIN.

JADE (ja-d'), *s. m.* Pierre compacte, tenace, qui raye le verre et même le quartz. Le jade est un silicate d'alumine et de chaux, avec deux ou trois centièmes de soude; on le portait autrefois en amulette contre les maladies des reins, et il était dit pour cela pierre néphrétique; le jade n'est pas, comme les autres produits de la nature, universellement répandu; je ne sache pas qu'il y en ait en Europe : le jade blanc vient de la Chine, le vert de l'Indostan, et l'olivâtre de l'Amérique méridionale, BUFF. *Min.* t. VII, p. 53. On a donné à ce jade vert le nom de pierre des Amazones, parce qu'on le trouve en grande quantité dans le fleuve qui descend des hautes montagnes du Pérou, ID. *Min.* t. I, p. 78. || Matière argileuse qui prend une grande dureté, qui provient d'une île au sud de la Nouvelle-Zélande et que l'on façonne en Europe de différentes manières fort élégantes; Jade de Saussure, saussurite.

— ÉTYM. Origine inconnue.

† JADIEN, IENNE (ja-diin, diè-n'), *adj.* Qui a les caractères du jade.

JADIS (ja-di; aujourd'hui plusieurs, à tort, font sentir l's; l's se lie : ja-di-z il y avait...), *adv.* Dans le passé, il y a longtemps. Ô soleil, ô grand luminaire, Si jadis l'horreur d'un festin.... MALH. II, 4. Dans Florence jadis vivait un médecin, BOIL. *Art p.* IV. Son rabat jadis blanc, et sa perruque antique, ID. *Sat.* III. N'est-ce pas cette même Agrippine Que mon père épousa jadis pour ma ruine? RAC. *Brit.* I, 4. Hélas! de cette cour j'ai vu jadis la gloire, VOLT. *Zaïre*, II, 3. || Le temps de jadis, ou, [illegible]ment, le temps jadis, le temps passé. Les [illegible] du temps jadis. La génisse, la chèvre et leur sœur la brebis, Avec un fier lion, seigneur du voisinage, Firent société, dit-on, au temps jadis Et mirent en commun le gain et le dommage, LA FONT. *Fabl.* I, 6. D'une architecture Du temps de jadis La sage nature M'a fait un logis, L'ABBÉ REGNIER, *la Maison en décadence.*

— REM. Jadis est du style élevé ou poétique; dans la conversation on dit : autrefois.

— HIST. XIIIe s. À enherber [empoisonner] m'aprist jadis une Juise [Juive], *Berte*, LXXVI. || XIVe s. Absous et clamés quittes d'une grand somme de florins dont ils estoient de jadis obligés et [illegible] roi de France, FROISS. I, I, 106. || XVIe s. Quand nous disons : cela se faisoit au tems jadis, nous declarons que c'est une chose qui est hors d'usage, tellement qu'elle seroit de mauvaise grace en nostre tems, H. EST. *Apolog. pour Hér.* p. 426.

— ÉTYM. Bourg. *joidi*; provenç. *jadis*; du lat. *jam*, déjà, et *dies*, jour; mot composé comme *toudis*, toujours (*totos dies*), et *tandis* (*tantos dies*).

† JADOT (ja-do), *s. m.* Instrument en fer dont se servent les boulangers pour donner au pain la forme de couronne.

† JAFFET (ja-fè), *s. m.* Terme rural. Crochet pour abaisser les branches des arbres dont on veut cueillir les fruits.

JAGUAR (ja-gouar), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Quadrupède du genre des chats, dont la peau est mouchetée comme celle des léopards et des panthères. M. Delaborde, médecin du roi, à Cayenne, m'écrit qu'il y a dans le continent trois animaux de ces espèces voraces, dont le premier est le jaguar; que l'on l'appelle tigre; le second est le couguar, qu'on nomme tigre rouge, à cause de la couleur uniforme de son poil roux; que le jaguar est de la grandeur d'un gros dogue et qu'il pèse environ deux cents livres, BUFF. *Quadr.* t. IX, p. 41.

— ÉTYM. Le *jaguar* ou *jaguara*, nom de cet animal au Brésil, que nous avons adopté pour le distinguer du tigre, BUFF. *Quadrup.* t. III, p. 289. Les premiers qui en aient donné une description détaillée sont Pison et Margrave; ils l'ont appelé *jaguara*, au lieu de *janou-ara*, qui était son nom en langue brésilienne, ID. *ib.* p. 293.

JAÏET (ja-iè), *s. m.* Voy. JAIS.

JAILLIR (ja-llir, *ll* mouillées, et non ja-yir), *v. n.* Sortir impétueusement, en parlant de l'eau ou de quelque autre fluide. L'eau a jailli soudain. Ou c'est du sang mortel qui de l'hydre jaillit Et que ce traître esprit peut-être recueillit, ROTR. *Herc. mourant*, IV, 1. Et je vois jaillir l'Hippocrène, Sous le pied du cheval ailé, LA MOTTE, *Odes*, t. I, p. 72, dans [illegible]GENS. || Par extension. Des veines d'un caillou qu'il frappe au même instant, Il fait jaillir un feu qui petille en sortant, BOIL. *Lutr.* III. La lumière qui jaillit en torrents de ces soleils, VOLT. [illegible] || Fig. Les traits brillants qui jaillissent de l'imagination de ce poëte. La vérité jaillit du plus léger indice, C. DELAV. *Vêpr. sicil.* III, 3. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— HIST. XIIe s. Il prent trois pox [illegible] de l'ermin qu'ot vesti, Parmi les mailles de l'auberc esclarci, Enver Raoul les jeta et jali, Puis li a dit [illegible] *Raoul de C.* 91. || XIIIe s. Crestien ont les Turs en si grant destroit mis, Qu'as espees d'acier en ont [illegible] mis [mille] ocis, Et quinze [illegible] en ont [illegible], [illegible] jalis, *Ch. d'Ant.* IV, 889. || XVIe s. Il en sourdit [illegible]nent un grand feu et une flamme claire qui jaillit vers le ciel, AMYOT, *Sylla*, 12. Il le tua devant ses pieds, si près de luy, que le sang en jalit sur luy, ID. [illegible]cion, 43. De çà, de là virant et tournoyant, Comme l'esclair du soleil flamboyant Ou du croissant [illegible] jaillir la lumiere Sur l'eau tremblante.... [illegible], cité dans MÉNAGE.

— ÉTYM. Lat. *jaculari*, lancer, de *jaculum*, javelot, avec un changement de conjugaison (*jaillir*, au lieu de *jailler*), changement qui provient peut-être, dit M. Scheler, de l'influence de *saillir*; *jaculum* lui-même vient de *jac-io* (voy. JET). Le sens ancien du verbe *jaillir* est actif et veut dire lancer, jeter.

JAILLISSANT, ANTE (ja-lli-san, san-t', *ll* mouillées, et non ja-yi-san), *adj.* Qui jaillit. Eaux jaillissantes. Fontaine jaillissante. Les puits artésiens sont jaillissants.

JAILLISSEMENT (ja-lli-se-man, *ll* mouillées, et non ja-yi-se-man), *s. m.* Action de jaillir. Le jaillissement des eaux.

— ÉTYM. *Jaillir.*

JAIS (jè; l's se lie : du jè-z admirable), *s. m.* || 1° Espèce de bitume, solide, dur, compacte et très-noir, qu'on regarde comme du bois charbonné et imprégné de pétrole, et qu'on taille pour en faire divers petits ouvrages, comme des colliers, des

bracelets, des boutons de deuil, etc. Cela est noir comme jais, comme du jais. Huile de jais. || 2° Verre qu'on teint de différentes couleurs, et qui imite le jais. Du jais blanc. Du jais bleu. || 3° *Adj.* Noir jais, noir d'un vernis brillant. || On dit aussi : jaiet.

— HIST. XIII° s. Il est accordé entre les mestres patenostriers d'ambre et de gest, que il ne ouvreront jamès de nuiz des dites patenostres, *Liv. des met.* 74. || XIV° s. Patenostres de perles et de jayet, où il y a XXXVI grosses perles et IX enseignaulx d'or, DE LABORDE, *Emaux*, p. 360. Un hanap à couvercle de gest despecié, ID. *ib.* 369. || XVI° s. Huile de jayet, PARÉ, XXVI, 6.

— ÉTYM. Wallon *gaiète*; du lat. *gagates*, qui est le grec γαγάτης.

† **JALABRE** (ja-la-br'), *s. m.* Sorte de coq de bruyère (dans les Alpes), ordinairement blanc, d'une forte taille, d'une chair succulente et recherchée.

JALAGE (ja-la-j'), *s. m.* Terme de coutume féodale. Droit qui se levait sur le vin vendu en détail.

— ÉTYM. *Jale.*

JALAP (ja-lap'), *s. m.* || 1° Plante qui appartient à la famille des convolvulacées, *exogonium purga* (Bentham), *convolvulus officinalis* (Pelletan), *ipomæa purga* (Choisy). || 2° La racine de cette plante. Le jalap est un bon purgatif. Le jalap est un des purgatifs les plus employés dans la médecine; il tire son nom de la ville de Xalapa, aux environs de laquelle il croît abondamment, RAYNAL, *Hist. phil.* VI, ch. 15. || 3° Faux jalap, belle de nuit (*mirabilis jalapa*, L.), nyctaginées.

— ÉTYM. *Xalapa*, ville du Mexique, d'où on apporta cette plante pour la première fois en Europe, en 1609.

† **JALAPINE** (ja-la-pi-n'), *s. f.* Terme de chimie. Résine principale du jalap.

— ÉTYM. *Jalap*, et la finale *ine*.

† **JALAPIQUE** (ja-la-pi-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide jalapique, résine existant en petite quantité dans le jalap, nommée aussi rhodeorétine.

JALE (ja-l'), *s. f.* Espèce de grande jatte ou de baquet.

— HIST. XIII° s. N'a encor gueres que il plut, Et de l'eve assez y estut, Ou plus ou moins d'une jaloie plein une jale], *Ren.* 2407. || XVI° s. Et contient le poinçon douze jallayes, et chaque jallaye seize pintes coutume d'Orleans, O. DE SERRES, 491.

— ÉTYM. Même racine que l'anglais *gallon* (voy. GALLON.)

JALET (ja-lè), *s. m.* Terme vieilli. Caillou rond qu'on lançait avec une arbalète. || Arbalète à jalet, ou arc à jalet, arbalète avec laquelle on lançait des cailloux ou des balles.

— HIST. XVI° s. Un arc, une fronde ou arc à jallet jettent loin une pierre, une flèche, un jallet, sans aucun air [vent], PARÉ, IX, 3° *disc.*

— ÉTYM. Ce semble être une autre forme de *galet.*

† **JALEUSE** (ja-leû-z'), *s. f.* Nom, avant la Révolution, des quarante femmes chargées de mesurer les grains et farines vendus à Paris.

— ÉTYM. *Jale.*

† **JALLOT** (ja-lo), *s. m.* Baquet dans lequel on coule le suif fondu et clarifié par l'acide sulfurique.

— ÉTYM. *Jale.*

JALON (ja-lon), *s. m.* || 1° Perche qu'on fiche en terre pour prendre des alignements. On voyait les drapeaux du porte-étendard qui plantait le jalon des troupes, CHATEAUBR. *Mart.* VI. || Terme militaire. Poteaux que les armées laissent sur les routes pour diriger les troupes qui marchent après elles. || 2° Fig. Indications préliminaires ou principales. Il a posé les jalons de son travail. Ces époques sont des jalons à l'aide desquels on se dirige dans l'étude de l'histoire.

— ÉTYM. Origine inconnue. On a conjecturé le basbreton *gwalen*, verge, ou le gothique *valus*, bâton. Faut-il voir le même mot dans *jalouz* signifiant une sorte de roseau ? Est-il chose au monde plus recréative que la belle verdure des prez bien floris, que les arbres fueillus et couverts de leurs vertes rames, que les jaloux et arundes d'entour des ruisseaux et fontaines? SICILE, *Blason des couleurs*, f° 42, recto.

JALONNÉ, ÉE (ja-lo-né, née), *part. passé* de jalonner. Un terrain jalonné.

† **JALONNEMENT** (ja-lo-ne-man), *s. m.* Action de jalonner. || Terme militaire. Action de placer des jalonneurs pour déterminer un alignement.

JALONNER (ja-lo-né). || 1° *V. n.* Planter des jalons. On a jalonné toute la journée d'hier. || 2° *V. a.* Jalonner une allée, y planter des jalons pour la dresser. || En termes militaires, jalonner une ligne, ou, simplement, jalonner, placer des jalonneurs, ou se placer en jalonneur, pour déterminer une direction, un alignement. || Fig. Donner des directions. Les savants ne font d'âge en âge que jalonner la route à ceux qui suivront.

— ÉTYM. *Jalon.*

JALONNEUR (ja-lo-neur), *s. m.* || 1° Homme chargé de jalonner, c'est-à-dire de planter les jalons destinés soit à un alignement, soit à la détermination des différents points d'un plan. Les jalonneurs chargés de tracer un alignement. || 2° Terme de théorie militaire. Homme qu'on place, ou qui se place, en guise de jalon, pour déterminer d'avance une direction, un alignement.

— ÉTYM. *Jalonner.*

JALOUSÉ, ÉE (ja-lou-zé, zée), *part. passé* de jalouser. Jalousé [Albéroni] dans son élévation, haï pour l'abus de son pouvoir, ce que les Italiens expriment par la *prepotenza*, DUCLOS, *Mém. Rég. Œuv.* t. V, p. 437, dans POUGENS.

† **JALOUSEMENT** (ja-lou-ze-man), *adv.* Avec jalousie, par jalousie.

— HIST. XIII° s. Fait loiautés amer jalousement, Et faintis est cil qui aime autrement, *Bibl. des chartes*, 4° série, t. V, p. 346. || XVI° s. Ce grand Montmorency que l'impitoyable guerre Nous a jalousement ravy de cette terre, PASQUIER, *Œuv. meslées*, p. 521, dans LACURNE.

JALOUSER (ja-lou-zé), *v. a.* || 1° Avoir de la jalousie contre quelqu'un. On ne jalouse que ses supérieurs, DUCLOS, *Consid. sur les mœurs*, ch. I. || 2° Se jalouser, *v. réfl.* Avoir de la jalousie l'un pour l'autre. Les gens de même métier se jalousent souvent entre eux.

— HIST. XV° s. Cela, dit-il, notre dame, vous n'avez cause en rien de vous en jalouser [d'en devenir jalouse], LOUIS XI, *Nouv.* VIII. || XVI° s. Je luy appris encor à dire souvent.... symboliser, jalouser, ambitionner, un esprit poly, et mille autres termes en cette façon, à quoy on connoit aujourduy une belle ame, D'AUB. *Conf.* II, 1.

— ÉTYM. *Jaloux.* Montaigne a dit *enjalouser:* On faict courroucer, craindre, fuyr les dieux, s'enjalouser, se douloir.... IV, 31.

JALOUSIE (ja-lou-zie), *s. f.* || 1° Attachement pour, zèle pour. Un père [Philippe IV d'Espagne] qui sut conserver avec une grâce comme avec une jalousie particulière ce qu'on appelle en Espagne les coutumes de qualité et les bienséances du palais, BOSS. *Mar. Thér.* || 2° Mauvais sentiment qu'on éprouve quand on n'obtient pas ou ne possède pas les avantages obtenus ou possédés par un autre. Plus un pareil mérite aux grandeurs nous appelle, Et plus la jalousie aux grands est naturelle, CORN. *Pulch.* II, 2. On voudrait, à quelque prix que ce soit, ternir la beauté de son action [la retraite du cardinal de Retz]; mais j'en défie la plus fine jalousie, SÉV. 21 août 1675. Là était l'idole de la jalousie; ambition, c'est toi qui l'élèves; autant que tu vois de concurrents, ce sont autant de victimes que tu voudrais immoler à cette idole, BOSS. 3° *sermon*, *Pâques*, 2. Vous trouvez partout [à la cour] des intérêts cachés, des jalousies délicates qui causent une extrême sensibilité, ID. *Anne de Gonz.* La jalousie se mit entre les deux ordres, ID. *Hist.* III, 6. Le tranquille ministre, qui connaissait les dangereuses jalousies des cours et les sages tempéraments des conseils des rois, ID. *le Tellier.* Et, dédaignant les trônes qui peuvent être usurpés, elle attacha son affection au royaume où l'on ne craint point d'avoir des égaux, et où l'on voit sans jalousie ses concurrents, ID. *Reine d'Anglet.* Accommodant les différends que la discorde, la jalousie ou le mauvais conseil font naître parmi les habitants de la campagne, FLÉCH. *Lamoign.* Il est très-difficile de guérir la jalousie d'une communauté, MAINTENON, *Lett. à Mme de la Viefville*, 23 fév. 1709. Fuyez surtout, fuyez ces basses jalousies, Des vulgaires esprits malignes frénésies, BOIL. *Art p.* IV. Le perfide intérêt, l'aveugle jalousie S'unissent contre toi pour l'affreuse hérésie, RAC. *Esth. Prologue.* La jalousie est comme un aveu contraint du mérite, LA BRUY. XI. Il comprit qu'il ne lui serait pas difficile de me mettre en défiance et en jalousie contre un homme qui...., FÉN. *Tél.* XIII. Les hommes sont si réels et si vrais dans leurs plaisirs.... dans leurs animosités, dans leurs jalousies, MASS. *Carême, Véritable culte.* Dans la jalousie, l'envie, la malice, les sourcils descendent et se froncent, les paupières s'élèvent et les prunelles s'abaissent, BUFF. *Hist. nat. hom. Œuv.* t. IV, p. 302. Jamais la jalousie du talent n'avait inspiré plus de haine qu'à la belle Gaussin pour la jeune Clairon, MARMONTEL, *Mém.* III. || Faire la jalousie, exciter la jalousie, être envié. Ce Genlis gagna l'amitié de M. de Noailles jusqu'à faire la jalousie de toute sa petite armée, ST-SIM. 25, 37. Aldobrandi fit [en Espagne] la jalousie des autres étrangers par les distinctions qu'il y reçut, ID. 489, 192. || Une noble jalousie, synonyme d'émulation. Il est certain que ces deux prix mettent parmi nos jeunes écrivains une noble jalousie, qui sert infiniment à perfectionner leurs talents, OLIVET, *Hist. Acad.* t. II, p. 18, dans POUGENS. || Il se dit aussi des animaux. Ce chien témoigne de la jalousie quand il en voit caresser un autre. || 3° Sentiment qui naît dans l'amour et qui est produit par la crainte que la personne aimée ne préfère quelque autre. Comme les bruits confus accompagnent le jour, Toujours la jalousie accompagne l'amour, TRISTAN, *Panthée*, IV, 4. La jalousie est le plus grand de tous les maux, et celui qui fait le moins de pitié aux personnes qui le causent, LA ROCHEFOUC. *Réflex. mor.* 503. Ô triste jalousie, ô passion amère, LA FONT. *Filles de Minée.* Partout la jalousie est un monstre odieux, MOL. *D. Garc.* I, 1. La jalousie a des impressions Dont bien souvent la force nous entraîne, ID. *Amph.* II, 6. Afin.... que vous perdiez aujourd'hui toute la jalousie que vous pourriez avoir conçue de monsieur votre mari, ID. *Bourg. gent.* V, 7. Tels deux fougueux taureaux, de jalousie épris, Auprès d'une génisse au front large et superbe...., BOIL. *Art p.* V. Le tempérament a beaucoup de part à la jalousie, LA BRUY. IV. La jalousie étouffe toutes les sages réflexions; c'est une maladie que la raison seule ne guérit point, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. VI, p. 562, dans POUGENS. [L'eunuque du harem] qui se vante de cinquante ans de vie dans ce poste indigne, où, chargé de la jalousie de son maître, il a exercé toute sa bassesse, MONTESQ. *Lett. pers.* 34. La jalousie a beau s'imputer à l'amour, c'est toujours un manque d'estime, LACHAUSSÉE, *Retour imprévu*, II, 8. Suzanne : Pourquoi tant de jalousie ? — La comtesse : Comme tous les maris, ma chère, uniquement par orgueil, BEAUMARCH. *Mar. de Figaro*, II, 1. La jalousie, Éraste, est le sel de l'amour, POISSY, *Sage étourdi*, III, 6. Rien ne fatigue plus que la jalousie d'une ancienne maîtresse, GENLIS, *Mme de Maintenon*, t. I, p. 248, dans POUGENS. Qui peut avec excès aimer sans jalousie? C. DELAV. *Vêp. sicil.* I, 3. || Par extension. L'âme, se souvenant des tristes jalousies du monde, s'abandonne sans réserve aux douces jalousies d'un Dieu bienfaisant qui ne veut avoir les cœurs que pour les remplir des douceurs célestes, BOSS. *la Vallière.* || Lunettes de jalousie, lunettes qui consistent à avoir un miroir exposé obliquement dans une boîte percée à jour qui tient par des vis à l'extrémité de l'objectif; par son moyen on voit directement les objets que l'on semble regarder de côté. || Terme d'antiquité judaïque. Eau de jalousie, eau consacrée, dans laquelle on avait laissé infuser certaines herbes, et qu'on faisait boire, en prononçant des paroles de malédiction, à une femme soupçonnée d'infidélité envers son mari. L'eau de jalousie devait causer la mort de l'infidèle. || 4° Ombrage qu'un État, un prince donne à d'autres par sa puissance, par ses forces. Par lui, j'ai jeté Rome en haute jalousie, CORN. *Nicom.* I, 5. Que même votre Rome en a pris jalousie, ID. *Nicom.* IV, 3. Ils entrèrent en jalousie contre les Carthaginois, BOSS. *Hist.* I, 8. Les progrès d'Annibal leur donnèrent de la jalousie, ID. *Hist* I, 8. La chute de Charles et son absence réveillèrent les intérêts et les jalousies de tous ces princes, assoupies longtemps par des traités et par l'impuissance de les rompre, VOLT. *Charles XII*, 6. On sait que la jalousie de commerce n'est qu'une jalousie de puissance, RAYNAL, *Hist phil.* XIX, 6. L'empire lent mais irrésistible de la raison l'emporte à la longue sur les jalousies nationales et sur tous les obstacles qui s'opposent au bien d'une utilité généralement sentie, LA PLACE, *Exp.* I, 14. || 5° Terme militaire. Inquiétudes que l'on fait naître chez l'ennemi, en menaçant certains points. J'envoyai ordre qu'on masquât le passage d'Aschaffenbourg, et que l'on s'en rendît maître, dans l'instant que les ennemis l'auraient évacué, afin d'être en état de leur donner de la jalousie pour leurs derrières (1743), *Corresp. de Louis XV et de Noailles*, t. I, p. 110. Le prince Charles, en donnant de la jalousie en plusieurs endroits, et faisant à la fois plus d'une tentative, avait enfin réussi du côté où était posté le comte de Seckendorf, VOLT. *Louis XV*, 11. || Tenir un pays en jalousie, l'environner de sujétions et d'alarmes. || 6° Treillis de bois ou de fer qui permet de voir à travers, sans que l'on soit vu. Anne ne craignait rien, des siennes la couvraient, Comme eût fait une jalousie, LA FONT. *Cas de consc.* Un amant ne s'expliquait pas autrement sous les fenêtres de sa maîtresse, qui ouvrait

[illegible] jalousies, tenant lieu de vitres, pour [illegible] dans le même [illegible] VOLT. [illegible] C'est dont vous apprendre à ne jamais ouvrir de jalousies sur la rue, BEAUMARCH. *Barb. de Sév.* I, 4. Nous avons la clef de la jalousie, et nous serons ici à minuit, ID. [illegible] || Espèce de contrevent formé de planchettes minces assemblées parallèlement, de manière qu'on peut les remonter et les baisser à volonté au moyen d'un cordon. || Petits treillis de bois pour boucher des ouvertures dans une porte de confessionnal et autres. || 7° Fleur de jalousie, ou, simplement, jalousie, fleur que l'on cultive dans les jardins, dite aussi amarante tricolore. || Jalousie désigne aussi l'œillet barbu, dit encore bouquet parfait et œillet de poëte. || Excelente poire d'automne. || 8° Ancienne espèce de contredanse.

— HIST. XII° s. E [il] defist l'autier [l'autel], e out gelosie [zèle] de sa lei, *Machab.* I, 2. || XIII° s. Ainz se doit on bien garder D'enquerre par jalousie Ce qu'on n'y voudroit trover, *Romanc.* p. 126. Et rois entra en jalousie, Criant qu'aucuns gise o s'amie, *Fl. et Bl.* 2605. De jalousie trestous art [il brûle], Car por voir [pour vrai] il ne cuidoit mie Que nus [nul] osast amer s'amie, *ib.* 2614 || XIV° s. Trop est crueux li mauls de jalousie, Et trop greveux qui en est entrepris, MACHAULT, p. 58. || XV° s. De grant jalousie de sçavoir qui estoient les chevaliers inconneus, ils endurerent trop chault et trop froid.... *Perceforest*, t. VI, f° 96. || XVI° s. Telles amours sont [illegible], et jamais ces belles vierges [les vertus] n'entrent en jalousie, LANOUE, 198. L'Espagnol ayant tourné diverses testes aux villes frontieres, pour donner jalousie à toutes, prit parti d'assieger Saint-Quentin, D'AUB. *Hist.* I, 25. La mesme jalousie que ces femmes ont pour nous empecher de l'amitié d'autres femmes, MONT. I, 240. Elle [la guerre] n'a autre fondement parmy eulx que la seule jalousie de la vertu, ID. I, 244. Siffler toute la nuit par une jalousie, DU BELLAY, VI, 27.

— ÉTYM. *Jaloux*; provenç. *gelosia*, *giloria*; portug. et ital. *gelosia*.

JALOUX, OUSE (ja-loû, loû-z'), *adj.* || 1° Qui est zélé pour, qui tient beaucoup à, qui est fort attaché à quelque chose (sens étymologique et le premier de tous, le mot venant du latin *zelosus*). N'attendons pas leur ordre et montrons-nous jaloux De l'honneur qu'ils auraient à disposer de nous, CORN. *Nicom.* V, 9. Vous n'avez qu'à choisir, car chacun est jaloux De l'honneur d'être votre époux, LA FONT. *Fabl.* IX, 7. Combien les Romains furent jaloux de la liberté, BOSS. *Hist.* III, 6. Toujours vive pour ce grand prince [Louis XIV], toujours jalouse de sa gloire, ID. *Mar.-Thér.* Soit que son cœur, jaloux d'une austère fierté, Enviât à nos yeux sa naissante beauté.... RAC. *Brit.* II, 2. Comment pouvez-vous croire Que je sois moins que vous jalouse de ma gloire? ID. *Baj.* II, 3. Et mon père est jaloux de son autorité, ID. *Iphig.* III, 7. Dona Béatrix, fort jalouse du pouvoir de ses charmes, conçut un dépit mortel de n'avoir pas eu la préférence, LE SAGE, *Diable boit.* ch. 9, dans POUGENS. Je ne suis pas jaloux d'un si triste avantage, LACHAUSSÉE, *Mélanide*, I, 4. || Jaloux contre, zélé contre. Vous trouverez des âmes recueillies, simples, mortes à elles-mêmes, qui sont jalouses contre leur amour-propre, pour donner tout à l'amour de Dieu, FÉNEL. t. II, p. 187. || Qui a à cœur, qui est très-désireux de. Je suis jaloux d'acquérir votre estime. Du droit de commander je ne suis point jaloux, CORN. *Sertor.* III, 2. Mon esprit peu jaloux de vivre en la mémoire, VOLT. *M. de Cés.* III, 7. Qu'il [le flatteur] serve dans les grands, les flatte, les ménage.... De ses honteux trésors je ne suis point jaloux. [illegible] CORNEILLE. [illegible] Jaloux de donner à ma toile Le dégradé de mes traits, Je demande quel est l'Apelle Le plus connu par ses portraits, DELAVIGNE, *l'Atelier du peintre*. || 2° Qui est peiné de ne pas obtenir ou posséder ce qu'un autre obtient ou possède. Les dieux devinrent jaloux des bergers, FÉN. *Tél.* II. Ne soyez point jaloux du succès des autres, ID. *ib.* [illegible] Nos ennemis, si jaloux autrefois de nos prospérités, pourront à peine se persuader nos malheurs et nos pertes, MASS. *Carême*, [illegible] Louis était jaloux en tout, et [illegible], VOLT. *Louis XIV*, 6. || Jaloux sur une chose, qui la dispute par jalousie. De tels peuples ne savent que se défier de tout le monde également, et sont jaloux sur les moindres choses, FÉN. *Tél.* XIII. || Il se dit des choses dans le même sens. Contentez-vous d'être [illegible] BOIL. *Sat.* III. Mais pourrai-je tromper tant de jaloux regards? RAC. *Bajaz.* I, 4. Rome vous voit, Madame, avec des yeux jaloux, ID. *Bérén.* I, 5. || Il s'emploie dans ce sens comme substantif. L'éclat de son grand nom lui fait peu de jaloux, CORN. *Hor.* II, 3. Tout mort qu'il paraissait, il fit mille jaloux, ID. *Poly.* I, 4. C'est un bien qui me doit faire mille jaloux, MOL. *le Dép.* III, 9. Nous faisions des jaloux, ID. *Femmes sav.* II, 2. Ce garçon-là fera bien des jaloux, ABV. 103. Les jaloux de la France n'auront pas éternellement à lui reprocher les libertés de l'Église toujours employées contre elle-même, BOSS. *le Tellier*. Les jaloux du crédit et des grandes richesses de Clausus tournèrent à mal les intelligences qu'il avait prises avec Rome, LE P. CATROU, dans DESFONTAINES. Tous les jaloux de la France y donnant les mains et le souhaitant, D'ARGENSON, *Mém.* t. II, p. 390, 1860. || 3° Particulièrement. Tourmenté par la crainte de l'infidélité, jaloux par amour. Pour juste aux yeux de tous qu'en puisse être la cause, Une femme jalouse à cent mépris s'expose, CORN. *Sophon.* II, 1. Un amour si tranquille excite mon courroux; C'est aimer froidement que n'être point jaloux, MOL. *Fâcheux*, II, 4. Si Titus est jaloux, Titus est amoureux, RAC. *Bérén.* II, 5. Moi jaloux! qu'à ce point ma fierté s'avilisse! VOLT. *Zaïre*, I, 5. Libertin par ennui, jaloux par vanité, BEAUMARCH. *Mar. de Fig.* I, 4. || Il se dit aussi des sentiments. ....C'est ton humeur mutine, Et trop jalouse et déplaisante à Dieu, Qui te retient pour mille ans en ce lieu [purgatoire], LA FONT. *Féronde*. Je ne viens point ici, par de jalouses larmes, Vous envier un cœur qui se rend à vos charmes, RAC. *Andr.* III, 4. De mille soins jaloux jusqu'alors agitée, ID. *Bajaz.* II, 6. Tu sais combien de fois ses jalouses tendresses Ont pris soin d'assurer la mort de ses maîtresses, ID. *Mith.* I, 1. De ce soupçon jaloux écoutez-vous l'erreur? VOLT. *Zaïre*, I, 5. De mes transports jaloux l'injurieuse offense, ID. *ib.* IV, 3. Conçois-tu bien l'excès de mes fureurs jalouses? ID. *Fanat.* II, 4. || Substantivement. Un jaloux. Une jalouse. Ma jalouse en fureur n'est pas femme à souffrir.... CORN. *Médée*, II, 5. Où fuyez-vous? — Où vous ne serez point, trop odieux jaloux, MOL. *D. Garc.* II, 6. ....Tu ne seras pas de ces jaloux affreux, Habiles à se rendre inquiets, malheureux, Qui, tandis qu'une épouse à leurs yeux se désole, Pensent toujours qu'une autre en secret la console, BOIL. *Sat.* X. Elle y vint enfin avec son jaloux, qui visita d'abord, selon sa coutume, tous les appartements, les caves et les greniers, LESAGE, *Diabl. boit.* ch. 9, dans POUGENS. Quoi! vous joignez encore à cet ardent courroux La fureur des soupçons, ce tourment des jaloux? VOLT. *Alz.* IV, 4. Il est de faux jaloux, j'en trouve chaque jour; Et l'amour-propre fait peut-être Autant de tyrans que l'amour, IMBERT, *Jaloux sans amour*, I, 4. || 4° Dans l'Écriture sainte, le Dieu jaloux, c'est-à-dire le Dieu qui veut être adoré seul. Je suis le Seigneur votre Dieu, un Dieu jaloux, qui punis l'iniquité des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et la quatrième génération de ceux qui me haïssent, SACI, *Bible, Deutér.* V, 9. Comme il [Dieu] est beaucoup plus jaloux de nos affections que de nos respects, il est visible qu'il n'y a point de crime qui lui soit plus injurieux ni plus détestable que d'aimer souverainement les créatures, quoiqu'elles le représentent, PASC. *Lett.* 1er avril 1648. C'est du cœur qu'il [Dieu] est jaloux, et, pour ne le point irriter, on ne doit non plus partager son culte que son amour, BOSS. 2e *instr. past.* § 130. Ce Dieu jaloux, ce Dieu victorieux, Frémissez, peuples de la terre, Ce Dieu jaloux, ce Dieu victorieux Est le seul qui commande aux cieux, RAC. *Esth.* I, 5. Croyons-nous que Dieu, qui s'appelle un Dieu jaloux, soit moins sensible et moins délicat que l'homme? MASS. *Carême, Vérit. culte*. || 5° Fig. et poétiquement. Qui fait obstacle, qui envie. Un voile jaloux dérobait ses charmes à tous les yeux. Mais depuis le moment que cette frénésie De ses noires vapeurs troubla ma fantaisie, Et qu'un démon jaloux de mon contentement M'inspira le dessein d'écrire poliment, BOIL. *Sat.* II. J'accuserai les vents et cette mer jalouse, Qui retient, qui peut-être a ravi La-pérouse, A. CHÉNIER, *Fragm. d'un poëme sur l'Amérique*. Temps jaloux, se peut-il que ces moments d'ivresse, Où l'amour à longs flots nous verse le bonheur, S'envolent loin de nous de la même vitesse Que les jours de malheur? LAMART. *Méd.* I, 13. || 6° Terme militaire. Qui est en jalousie, exposé aux attaques. Place jalouse, place exposée, et dont on peut facilement s'emparer. || Par extension, périlleux. [illegible] se dit de ce qu'il est à craindre dans les endroits les plus jaloux. [illegible] de ces messieurs avec lui, [illegible] 174.

|| 7° Terme de marine, sur la Méditerranée. Qui souffre des vagues de la mer, qui roule beaucoup, en parlant d'un petit bâtiment, d'une barque, etc., dont l'agitation est comparée à celle d'un jaloux. Cette barque est jalouse. Il n'y a point de bâtiments plus jaloux. || Il se dit également des voitures et autres voitures [illegible], quand elles sont sujettes à pencher d'un côté ou de l'autre. || Proverbe. Il ne dort non plus qu'un jaloux, c'est-à-dire il ne saurait dormir. || Il en est jaloux comme un gueux de sa besace. || Sans les jaloux on vivrait, c'est-à-dire que, quelque chose que l'on fasse, on trouve toujours des compétiteurs et des antagonistes.

— HIST. XIII° s. Dont [donc] ne morurent vostre ancestre? Signor, oïl, si feres vous, Par ce [illegible] dont si jalous De cel siecle qu'est si malvais? [illegible] DE CAMBRAI, *Barl. et Jos.* p. 260. Pleust à Deu que chascune de nous Tenist la piau de son mari jalous, *cité dans* COUSSEMAKER, *l'Art harmonique*, p. [illegible]. Jalous n'a pais ne soir ne matinée, *Biblioth. des chartes*, 4e série, t. V, p. 24. Atant es-vous sa maistre [duègne] de tost aler jalouse, Isnelement courant toute une voie herbouse.... LE BAST. AUD. *Romanc.* p. 44. Or [elle] se prend à sa chamberiere, N'ont aucune fois est jalouse, *Contenance des femmes*. Trop se sont cruelment vengié Li jalous; mais ne mangerons, En tel guise nous vengerons, *Lai d'Ignaurès*. || XV° s. L'on dit, grant temps a, que celluy n'ayme guere par amours qui de femme n'est jaloux, *Perceforest*, t. VI, f° 105. || XVI° s. Que pouvois-je moins faire que d'estre jaloux [soigneux] de leur réputation? MONT. I, 138. Et lui feroit, la jalouse! Une farce scandaleuse.... RONSARD, dans JAUBERT, *Glossaire*. Les jaloux desespoirs, le mespris, la rigueur N'effaceront jamais vos beautés de mon cœur, DESPORTES, *Élégies*, II, 5, *Pyromance*.

— ÉTYM. Bourguig. *jaullou*, *jalou*; Berry, *jaleux*; provenç. *gelos*, *gilos*; espagn. *zeloso*; portug. *cioso*; ital. *geloso*; du lat. *zelosus* (QUICHERAT, *Addenda*), qui vient de *zelus*, zèle.

† **JAMAÏCINE** (ja-ma-i-si-n'), *s. f.* Terme de chimie. Alcaloïde azoté tiré de l'*andira inermis*.

JAMAIS (ja-mê; l's se lie : jamê-z on n'a vu...), *adv. de temps.* || 1° En un temps quelconque. Elle m'est plus chère que jamais. Porte en d'autres climats ton insolent courroux.... Et tout ce qui jamais a fait Jason coupable, CORN. *Médée*, II, 2. Y a-t-il homme de trente ans qui paraisse plus frais et plus vigoureux que vous me voyez? ne fais-je pas tous les mouvements de mon corps aussi bien que jamais? MOL. *Mar. forcé*, 2. Comme si j'étais femme à violer la foi que j'ai donnée à un mari et m'éloigner jamais de la vertu que mes parents m'ont enseignée! ID. *G. Dand.* II, 10. Son beau-frère qui est janséniste s'il y en eut jamais, PASC. *Prov.* I. Vit-on jamais en deux hommes [Condé et Turenne] les mêmes vertus avec des caractères si différents, pour ne pas dire si contraires? BOSS. *Louis de Bourbon*. Parmi les difficultés que ses intérêts [du prince de Condé] apportaient au traité des Pyrénées, écoutez quels furent ses ordres, et voyez si jamais un particulier traita si noblement ses intérêts, ID. *Louis de Bourbon*. Si jamais l'on peut dire que la voie du chrétien est étroite, c'est, messieurs, durant les persécutions, ID. *Reine d'Anglet.* S'il y eut jamais une conjoncture où il fallut montrer de la prudence, ce fut lorsque.... ID. *Le Tellier*. Si jamais il parut un homme extraordinaire..., c'est dans ces rapides moments d'où dépendent les victoires, ID. *Louis de Bourbon*. T'ai-je jamais caché mon cœur et mes désirs? RAC. *Andr.* I, 1. Toutes les sectes qui ont jamais paru sur la terre, MASS. *Carême, Pard. des off.* Ah! quel cœur sait jamais s'il est juste ou coupable? VOLT. *Fanat.* IV, 4. || 2° Avec la négative, en nul temps. Jamais contre un tyran entreprise conçue Ne permit d'espérer une si belle issue, CORN. *Cinna*, I, 3. De pareilles erreurs Ne produisent jamais que d'illustres malheurs, LA FONT. [illegible] Jamais juste n'attendit la grâce de Dieu avec une plus ferme confiance; jamais pécheur ne demanda un pardon plus humble, ni ne s'en crut plus indigne, BOSS. *Le Tellier*. Jamais les vanités de la terre n'ont été si clairement découvertes ni si hautement confondues, ID. *Duch. d'Orl.* Grande reine, je satisfais à vos plus tendres désirs quand je célèbre ce monarque [Charles Ier]; et ce cœur qui n'a jamais vécu que pour lui, se réveille, tout poudre qu'il est.... ID. *Reine d'Anglet.* Anne la magnanime, la pieuse, que nous ne nommerons jamais sans regret, ID. *ib.* Jamais on ne vaincra les Romains que dans Rome, RAC. *Mithr.* III, 1. Jamais la société n'a été plus aimable et plus remplie de sentiments d'honneur, jamais les belles lettres n'ont plus

influé sur les mœurs, VOLT. *Facéties, Au révérend père Jean de Beauvais*, note b. || Sans.... jamais (*sans* est dans cet emploi une sorte de négation). Celui-là [Turenne] d'un air plus froid, sans jamais rien avoir de lent, BOSS. *Louis de Bourbon*. || Ne.... comme jamais, pour ainsi dire en aucun temps. Les ministres n'osaient approcher de Monseigneur, qui aussi ne se commettait comme jamais à ne leur rien demander, ST-SIM 104, 7. On dit plus souvent presque jamais. || 3° Jamais, même sans négation, par ellipse d'une négation impliquée dans ce qui précède, en nul temps. C'est le cas ou jamais. Avez-vous été à Rome? jamais. Vous avez toujours été orateur et jamais philosophe, FÉNEL. *Dial. des morts*, 33. Croyez donc votre cœur et jamais votre esprit, DESTOUCHES. *Phil. mar.* II, 2. Le mot jamais, ou toujours, me paraît bien hasardé avec tout public français, MIRABEAU, *Lettre à M. de Comps*, 1789 (citée dans les *Mémoires de Mirabeau*, par M. LUCAS MONTIGNY). || Dans ces constructions, l'ellipse est facilement fournie par le sens du membre de phrase qui précède. || Enfin l'ellipse s'étend jusqu'à des cas où rien dans ce qui précède ne fournit l'idée d'une négation, et où la pensée seule de celui qui parle imprime au mot jamais le sens négatif. Ces jeûnes sévères et presque jamais interrompus, MASS. *Panég. St Benoît*. Les grands toujours loués et jamais instruits, ID. *Panég. St Louis*. Mme de St-Vallery était une femme grande à qui la douceur et une vertu jamais démentie tenaient lieu de tout le reste, ST-SIM. 4, 63. Il avait fait à la France mille promesses, jamais suivies de résultat, THIERS, *Histoire du Cons.* II. || Comme jamais par lui-même n'est pas négatif, et exige la négation *ne* devant le verbe, cette tournure, certainement incorrecte, est condamnée par plusieurs grammairiens; mais elle a pour elle l'usage; et, si on en use, on ne méconnaîtra pas le défaut qui y est inhérent. || 4° À jamais, dans tout le temps à venir. La mort les a réunis à jamais. Depuis trois mois je n'ai pas un moment à moi; mon cœur sera à jamais à vous, VOLT. *Lett. d'Argental*, juin 1763. || À tout jamais, même sens. Puissent à tout jamais les plaines Élysées Verser en vos gosiers le nectar gracieux! GARNIER, *Porcie*, II. || 5° Pour jamais, pour toujours. Je souhaite de vous dire adieu pour jamais, SÉV. 376. La mort qui.... égale pour jamais toutes les conditions différentes, BOSS. *Gornay*. Pour jamais! ah seigneur! songez-vous en vous-même Combien ce mot cruel est affreux quand on aime? RAC. *Bérén.* IV, 5. || Pour tout jamais, même sens. Adieu donc pour deux jours — Adieu pour tout jamais, CORN. *Sertor.* III, 4. || 6° Au grand jamais, avec une négation, en nul temps. Jamais, au grand jamais je ne ferai cela. Au grand jamais je n'y vais toute seule, GENLIS, *Théâtre d'éduc. la March. de modes*, sc. 2. || 7° Jamais plus avec la négation, de la vie. Jamais plus je ne me rembarquerai. À condition que je n'entende jamais plus parler de lui. || Proverbe. La semaine des trois jeudis, trois jours après jamais, se dit pour signifier que quelque chose ne se fera jamais. On dit aussi: Je ferai cela en mil huit cent jamais.

— REM. 1. Jamais peut occuper différentes places dans la phrase: Jamais je ne le verrai, je ne le verrai jamais; jamais je ne l'ai vu, je ne l'ai jamais vu. || 2. Jamais construit avec une préposition, avec un adjectif, joue le rôle d'un substantif; ce qu'il doit à *mais* qui est l'équivalent de *plus*.

— HIST. XI° s. [Il] N'aurat talent [désir] que jamais vous guerreit, *Ch. de Rol.* XLII. || XII° s. Il ne feront jamais guerre recommencier, *Sax.* IV. Que, se jamais contre lui [elle] [je] me defent, *Couci*, V. Li fel est tuz dis fel, ne jamais n'iert [sera] senez, *Th. le mart.* 34. || XIII° s. Car tos jors li [au Seigneur] beneirai [bénira] Li secle qui jamai durrai [durera], *Psaumes en vers*, dans *Liber psalm.* p. 274. Dieux morut une fois, mès jà mès ne morra, Or face dorèmès chascuns ce qu'il vorra [voudra], J. DE MEUNG, *Test.* 150. || XV° s. La derniere parole qu'il prononça jamais en devisant en santé..., COMM. VIII, 18. || XVI° s. Ains que [avant que] l'artillerie tirast jamais dix coups.... J. MAROT, V, 120. Car j'ai le cœur aussi bon que jamais, ID. V, 233. Mon cœur avez, et le vostre retien À tout jamais, ID. V, 248. Plus temps perdu n'est recouvré jamais, ID. V, 268. Plus que jamais, non obstant ton refus, Je t'aimerai, ID. V, 270. Persuadant aux jeunes gens d'abandonner leur païs, lorsque l'ennemy, qui toujours avoit esté victorieux, et non jamais vaincu, estoit à leurs portes, AMYOT, *Fab.* 51. Ces jeux se celebreront annuellement au jour de son trespas, à toujours et à jamais, ID. *Timol.* 53. Marius à son de trompe offrit publiquement la liberte aux serfs et esclaves qui voudroient prendre les armes pour luy, mais il n'y en eut jamais que trois qui se presentassent, ID. *Marius*, 73. À tout jamais, MONT. I, 13. On reçoit ces advis comme adressez au peuple, non jamais à soy, ID. I, 116. Elle y perd son [illegible] et sa force pour jamais, ID. II, 48. St Nicolas, à ceste fois, et jamais plus, RAB. *Pant.* IV, 19. Et sur ce mot, je vous dis adieu, et c'est pour jamais! MARG. *Nouv.* X. Qu'il lui feroit une telle pour que jamais il luy en souviendroit, ID. *ib.* LIII. Et n'y fut jamais tué que deux pionniers, CARL. VII, 12. Jamais, au grand jamais, on ne verra changer... DESPORTES, *Diane*, II, 66.

— ÉTYM. *Jà*, et *mais* dans le sens de plus; comme qui dirait: jà plus. Bourg. *jamoi*; nivern. *jaimas*, provenç. *jamais*; cat. *jamay*; espagn. *jamas*; portug. *jámais*; ital. *giammai*.

JAMBAGE (jan-ba-j'), *s. m.* || 1° Terme de vénerie. Partie d'une peau qui couvrait les pattes de l'animal. || 2° Jambages d'un tour, pièces de bois dans lesquelles sont emboîtées les jumelles. || 3° Chaîne de pierres de taille, de moellons, de briques, qui soutient l'édifice, et sur laquelle on pose les grosses poutres. Une poutre posée sur un jambage de briques. || Jambage de cheminée, assises de pierre qui soutiennent le manteau d'une cheminée. || On dit de même le jambage d'une porte. || 4° En termes d'écriture, lignes droites de l'*m*, de l'*n* et de l'*u*. Les jambages de cette lettre sont mal formés. || 5° Terme de féodalité. Droit de jambage, droit que possédaient quelques seigneurs de poser leur jambe dans le lit d'une nouvelle mariée qui était leur vassale. || Droit du seigneur. Un seigneur dit: je m'en empare; Le droit de jambage est à moi, BÉRANG. *M. de Charlem.*

— HIST. XVI° s. Jambages de cheminées, croisées, corniches, PALISSY, 394.

— ÉTYM. *Jambe.*

JAMBE (jan-b'), *s. f.* || 1° Partie du corps humain, ou, dans le langage anatomique, partie du membre abdominal qui s'étend depuis le genou jusqu'au pied. La jambe est formée de deux os: l'un, plus gros, le tibia; l'autre, plus grêle, le péroné, placé au côté externe du précédent. Avoir les jambes grosses, menues, courtes, tortues, cagneuses. Avoir la jambe bien faite, la jambe fine. Se tenir sur une jambe. Que voyons-nous que des Titans, De bras et de jambes luttants Contre les pouvoirs légitimes? MALH. VI, 16. Je te suivrai partout pour savoir ce mystère. — Oui? sus donc, préparez vos jambes à bien faire, MOL. *l'Ét.* II, 14. Je suis si faible, que j'ai toutes les peines du monde à me tenir sur mes jambes, DANCOURT, *Eaux de Bourbon*, sc. 2. Entre-t-il quelque part, il se précipite dans un fauteuil une jambe sur l'autre, BOISSY, *Français à Londres*, sc. 15. De là chez le glacier pour demander son compte; Enfin chez le brodeur, courez vite.... ah! de là .... Mes jambes me font mal quand j'entends ce mot-là, C. DELAV. *Éc. des vieill.* I, 3. || Être haut des jambes ou sur jambes, avoir les jambes fort longues. || Jambe deçà, jambe delà, à califourchon. || À mi-jambe, jusqu'à la moitié de la jambe. L'eau lui venait à mi-jambe. [Moi] qui ai vaincu deux rois si grands que, du temps du déluge, l'eau ne leur venait qu'à mi-jambe, VOLT. *Philos. Déf. de Bolingbr.* XXV. || Populairement. Tout d'une venue comme la jambe d'un chien, se dit d'une jambe où le mollet n'est pas marqué. Ce jeune homme a la jambe tout d'une venue, comme la jambe d'un chien, ou, simplement, il a la jambe tout d'une venue. || En termes de manége, l'accord de la main et des jambes. L'habileté du cavalier consiste dans l'accord de la main et des jambes. Ce cheval sent très-bien les jambes. || Par menace et par exagération. Je lui romprai bras et jambes, je le maltraiterai, je le rouerai de coups. Albert parle aussi de faire pour sa fille Rouer jambes et bras à votre Mascarille, MOL. *le Dép.* V, 3. J'y consens, rompez-moi les jambes et les bras, Si.... ID. *ib.* I, 1. || Aller, courir à toutes jambes, aller, courir vite, soit à pied, soit à cheval. Un certain Pythagore qui, après avoir gagné le prix de la course aux jeux olympiques, vint à toutes jambes trouver Numa, pour lui enseigner la philosophie, HAMILT. *Gramm.* I. Il [son cheval] partit à toutes jambes, ID. *ib.* 10. Je double le pas, j'entends battre la caisse, je cours à toutes jambes, J. J. ROUSS. *Conf.* I. || Faire la belle jambe, marcher de manière à faire remarquer qu'on a une belle jambe, et aussi faire le beau. Un homme qui marche et qui fait la belle jambe, est faux et maniéré, DIDEROT, *Salon de* 1767, *Œuvres*, t. XV, p. 148, dans POUGENS. || Passer la jambe à quelqu'un, lui donner un croc-en-jambe; et fig. obtenir sur lui un avantage, le desservir, etc. || Friser la jambe, battre des entrechats. J'ai vu trotter d'un air ingambe De grands démons à cheveux bruns; J'ai vu des morts friser la jambe, Comme s'ils n'étaient pas défunts, PANARD, *Description de l'Opéra*. || Jouer des jambes, s'enfuir. || Jouer de [illegible] à deux [illegible], s'enfuir au lieu de se défendre. || Fig. et familièrement. Couper bras et jambes à quelqu'un, lui retrancher beaucoup de ses prétentions, de ce qu'il regarde comme ses droits. Cet arrêt nous a coupé bras et jambes. || Plus ordinairement, ôter à quelqu'un le moyen d'agir, d'arriver à ses fins. Cet événement nous a coupé bras et jambes. || Couper bras et jambes, signifie encore frapper d'étonnement, de stupeur, de découragement. Cette nouvelle me coupa bras et jambes. || Fig. et populairement. Prendre ses jambes à son cou, partir sur l'heure, s'enfuir. Alors, se voyant dans la basse cour, il a pris ses jambes à son cou, et ne s'est [illegible] de la tête [illegible] *Théât. d'éduc. le [illegible]*, sc. 10. Et, prenant sans tarder mes jambes à mon cou, J'arrive tout en nage et plus d'à moitié fou, DESFORGES, *Tom Jone à Londres*, I, 2. || Fig. Jeter un chat aux jambes à quelqu'un ou de quelqu'un, rejeter la faute sur lui, ou lui susciter malignement des embarras. || Fig. Jouer quelqu'un par-dessous jambe ou par-dessous la jambe, obtenir sans peine l'avantage sur quelqu'un. Je voudrais bien que l'on m'eût donné autrefois nos vieillards à duper; je les aurais joués tous deux par-dessous la jambe, MOL. *Fourb.* I, 2. Maisons comptait le jouer [Cardillac] sous jambe, et gouverner le duc de Noailles, ST-SIM. 393, 83. || Traiter quelqu'un par-dessous la jambe, le traiter comme une personne de peu de conséquence. Mais par elle il [l'amour] est souvent Traité par-dessous la jambe, BÉRANG. *Margot.* || Fig. et populairement. Faire jambes de vin, boire un coup pour se donner des forces. || De même: Vous ne pouvez vous en aller avec une seule jambe, se dit à quelqu'un à qui on a fait boire un coup, et que l'on presse d'en boire un second avant de s'en aller. || N'aller que d'une jambe, se dit d'une affaire qui fait peu de progrès, qui va mal, par comparaison à un homme qui n'a plus qu'une jambe, et qui marche mal. Cette affaire ne va que d'une jambe. || 2° Fig. Les jambes, la faculté de marcher. Conservons nos jambes tant que nous pourrons, elles sont difficiles à apaiser quand une fois elles sont fâchées, SÉV. 7 fév. 1686. || Avoir de bonnes jambes, les jambes bonnes, être en état de bien marcher, de marcher longtemps. Ils deviendraient comme un homme qui a de bonnes jambes, et qui, perdant l'habitude de marcher, s'accoutume enfin au besoin d'être toujours porté comme un malade, FÉN. *Tél.* VIII. Pour courir les enfants sont toujours prêts, et celui-ci a de bonnes jambes, J. J. ROUSS. *Ém.* III. || N'avoir plus de jambes, n'avoir plus la force de marcher. Il est vrai pourtant que je n'ai plus de jambes que par bienséance, BALZAC, liv. II, lett. 7. Mais devenir coureur quand on n'a plus de jambes! C. DELAV. *Éc. des vieill.* I, 3. || Familièrement. Avoir ses jambes de quinze ans, se dit d'une personne âgée qui est encore ferme sur ses jambes. || Renouveler de jambes, recommencer à marcher avec de nouvelles forces; et fig. reprendre une nouvelle ardeur dans l'affaire, dans l'entreprise dont on s'occupe. || Terme d'escrime. Avoir des jambes, être toujours prêt à partir, être stable et ferme sur le pied gauche qui ne doit pas bouger. || 3° Membres de certains animaux qui, comme les jambes de l'homme, soutiennent le corps. Les jambes d'un chien, d'un bœuf, d'un cheval. Un cerf se mirant autrefois Louait la beauté de son bois, Et ne pouvait qu'avecque peine Souffrir ses jambes de fuseaux, LA FONT. *Fabl.* VI, 9. || Fig. Il a des jambes de cerf, c'est un excellent marcheur. Il [Maximilien] était chasseur avant tout, et secondairement empereur, il eut la jambe du cerf, et la cervelle aussi; toute sa vie fut une course, un hallali perpétuel, MICHELET, *Renaissance*, p. 145. || 4° Chez le cheval, la région comprise entre le jarret et le sabot. Ce cheval a les jambes arquées, foulées, usées. || Terme de manége. La jambe de dedans ou la jambe du montoir, la jambe gauche de devant ou de derrière; la jambe de dehors ou la jambe du hors montoir, la jambe droite de devant ou de derrière. Retenir la jambe de dedans du cheval ou celle de dehors, changer la direction de telle ou telle jambe de l'animal par l'action oblique et croisée de l'une ou de l'autre rêne. Saisir avec précision le temps des jambes du cheval. || Ce cheval n'a point de jambes, il a les jambes de devant [illegible]. || Cheval sur sa cinquième jambe, se dit de l'action d'un cheval fatigué qui s'appuie sur sa bride. || 5° [illegible] jambe chez le cerf, et en général chez toutes les

bêtes fauves ou noires, les deux os qui sont en bas de la partie postérieure et qui font trace sur la terre avec le pied. Quand il y a beaucoup de distance d'un os à l'autre, on dit que c'est une jambe large, et quand il n'y en a pas, on dit que c'est une jambe [illegible]. Jambe ravalée, se dit quand les os sont fort rabaissés vers le talon. || 6° Dans les [illegible], la jambe est la quatrième pièce des pattes [illegible], et [illegible], le troisième article principal. || 7° Jambe de bois, morceau de bois taillé pour tenir lieu de jambe. || Familièrement. Une jambe de bois, un invalide qui a une jambe de bois. || Jambe artificielle, appareil destiné à remplacer une jambe amputée. || 8° Par analogie. Nom donné aux deux branches d'un compas, aux deux règles mobiles d'un compas de proportion, etc. || On dit de même les jambes d'un siphon pour les branches. Un siphon dont chaque jambe trempe dans un vaisseau plein d'eau, PASC. *Pesant. de l'air*, II. || 9° Jambe de force, pièce de bois verticale ou peu inclinée, posant sur une poutre pour soutenir le tirant d'une ferme, ou sur ce tirant pour le lier à l'arbalétrier. Apprends à poser un faîte, à l'affermir de jambes de force, J. J. ROUSS. *Ém.* III. || 10° Terme de construction. Jambe sous poutre, la chaîne de pierres de taille mise dans un mur pour porter la poutre. || Jambe boutisse, pilier en pierres de taille dont les queues font boutisses ou s'engagent dans un mur de refend. || Jambe étrière, jambe boutisse dont les [illegible] font tableau. || Jambe d'encoignure, pilier à l'angle d'un mur. || 11° Terme de métallurgie. Jambe d'ordon, charpente qui supporte les tourillons des hurasses. || 12° Terme de marine. Jambe de hune, dit aussi gambe de hune, cordage accroché par sa tête à la queue de fer d'un cap de mouton placé sur le bord d'une hune et fixé par son extrémité inférieure à un des haubans du bas mât, JAL. Il avait donné chasse à trois autres auxquels il aurait parlé, sans que son mât de hune d'avant rompit en pièces, le fer des jambes de hune ne valant rien et ayant aussi rompu, DU QUESNE, *À Seignelay*, 6 juill. 1681, dans JAL. || Sorte de nœud qu'on fait sur un cordage pour le raccourcir. || Jambe de chien, nom que l'on donnait autrefois à des montants verticaux placés sous la poulaine des bâtiments. || Terme de pêche. Jambe d'une maille, le fil qui forme un des côtés de la maille. || Jambe de filet, aile qu'on ajoute sur le côté des filets à manche. || Proverbes. Cela ne lui rend pas la jambe bien faite, mieux faite, ou, par ironie, cela lui fait une belle jambe, cela ne lui apporte aucun avantage, est sans utilité pour lui. Oui, ma foi, cela vous rendrait la jambe bien mieux faite, MOL. *Bourg. gent.* III, 3. En auriez-vous eu la jambe mieux faite? HAMILT. *Gramm.* 11. || Au sens contraire : Cela rend-il la jambe moins belle, c'est-à-dire quel tort cela fait-il? Quel mal cela fait-il? la jambe en devient-elle plus tortue après tout, et la taille moins belle? MOL. *Sgan.* 17. || Le lit est l'écharpe de la jambe, c'est-à-dire le lit est pour la jambe malade ou blessée ce que l'écharpe est pour le bras cassé : il ne faut point marcher tant qu'on a mal à la jambe.

— REM. Prendre ses jambes à son cou, locution singulière. On a dit au XVᵉ siècle : ployer ses jambes et s'en aller. Ne serait-ce pas là l'origine de la locution? l'homme qui s'en va, qui s'enfuit, ploie ses [illegible], comme le porte-balle qui s'en va ploie ses [illegible], et les met à son cou (le porte-balle se [illegible] un porte à cou).

— HIST. XIᵉ s. [Le cheval] Piedz a copiez et les gambes a plates, *Ch. de Rol.* CXIII. || XIIᵉ s. [Il] Mist jambe à terre del bon destrier courant, *Ronciso.* 162. || XIIIᵉ s. Il l'en [lui en] voudrent [voulurent] le pié et la jambe baiser, *Berte*, CXXIX. Si lor trenche les testes et les bras et les piés, Les gambes et les piés, les fronts et les cervis [les nuques], *Ch. d'Ant.* IV, [illegible] à la terre entre deux eschames [escabeaux] [illegible], sa geste entre ses james; Or est Renart bien [illegible] *Ren.* [illegible]. Or est Renart [illegible] li font [illegible] abeuz; Bien li ont les gambes [illegible], 14. 810. Jusqu'au jarret de la jambe, [illegible]. || XIVᵉ s. Amis sont prochains [illegible] jambe et [illegible], *Eth.* 278. || XVᵉ s. [illegible] galant, qui a une pou de delay, desploie [illegible], *Les 15 joyes de mariage*, p. 131. Le [illegible] ses jambes et s'en va, *ib.* p. 188. Il fut à [illegible] [illegible] [illegible] plustost avec les bras qu'avec les jambes, LANOUE, 618. Il [illegible] d'un portal, qui [illegible] tour de bauque fort haute, D'AUB. *Hist.* II, 338. Chevaux [illegible], [illegible] jambes de bois, etc.

ID. *Conf.* I, 2. Jambe de compas, PARÉ, VIII, 20. C'est une herbe nouée et creuse comme une jambe de seigle, faite en façon de roseau, PALISSY, 40. Il n'est loisible à un voisin mettre ou faire mettre et asseoir les poutres de sa maison dedans li mur moitoyen d'entre luy et son voisin sans y faire ou faire faire jambes, parpeigne ou dosseresse, chesnes et corbeaux suffisans de pierre de taille, *Coustum. génér.* t. I, p. 289. Selon la jambe le bas, OUDIN, *Dict.* Il est bon garçon, il a la jambe jusqu'au talon, ID. *Curios. fr.* Cela me fait la jambe belle, ID. *ib.* Qui n'a cœur ait jambes, COTGRAVE. Puis me torchay de sauige, de fenoil, de aneth.... le tout me fit grand bien à ma jambe, RAB. *Garg.* I, 13.

— ÉTYM. Wallon et picard, *gambe*; provenç. *camba*; catal. et ital. *gamba*; du lat. *gamba*, qui est dans Végèce avec le sens de jarret, et qui vient du grec καμπή, flexion, courbure.

JAMBÉ, ÉE (jan-bé, bée), *adj.* Qui a la jambe faite d'une certaine façon. Il est bien jambé, mal jambé.

— ÉTYM. *Jambe.*

JAMBETTE (jan-bè-t'), *s. f.* || 1° Petite jambe. || Donner la jambette à quelqu'un, lui donner un croc-en-jambe. || 2° Terme de charpente. Nom donné à de petits poteaux qui servent à soutenir diverses pièces. || Petite pièce de bois debout dans la charpente d'un comble, pour soutenir la jambe de force ou les chevrons. || Jambette d'échiffre, le poteau qui, au bas d'un escalier, joint le noyau, reçoit le tenon du patin et supporte le limon. || 3° Petit couteau pliant qui se porte dans la poche, ainsi dit de sa forme. Je lui demandai en riant s'il voulait manger du citron, et, en disant cela, je l'ouvris par la moitié avec une jambette, et lui fis voir les écus, *Francion*, l. III, p. 134.

— HIST. XVIᵉ s. Jambette, sorte de couteau, OUDIN, *Dict.* Les petites ruses que font les pastourelles quand elles font tomber ceux qui passent devant elles, leur donnant par derriere la jambette [croc-en-jambe], *Débat de folie et d'amour*, p. 114, dans LACURNE.

— ÉTYM. Diminutif de *jambe*.

JAMBIER, IÈRE (jan-bié, biè-r'), *adj.* || 1° Terme d'anatomie. Qui appartient ou qui a rapport à la jambe. || Aponévrose jambière, aponévrose qui enveloppe les muscles de la jambe. || Les muscles jambiers, ou, substantivement, les jambiers, nom de muscles qui appartiennent à la jambe. Le jambier antérieur. Le jambier postérieur. Le jambier grêle, dit ordinairement plantaire grêle. || 2° *S. m.* Chacune des deux parties de l'étrier de cuir que le couvreur et le peintre à la corde s'attachent aux jambes pour monter le long de la corde à nœuds. || 3° Morceau de bois courbe qui sert à maintenir écartées les jambes de derrière d'une bête abattue, tandis que le boucher l'habille. || 4° Jambier blanc, espèce de champignon du genre des agarics (environs de Paris). || 5° *S. f.* Jambière, partie de l'ancienne armure qui couvrait les jambes. || Aujourd'hui, espèce de guêtre dont on s'enveloppe les jambes. Les cantonniers, quand ils cassent les pierres, ont des jambières en bois.

— HIST. XIIIᵉ s. Son escu et s'autre armeüre, Chausces et jambieres bien fetes, Que il a en ses jambes traites, *Ren.* 14583. || XVIᵉ s. Le jambier anterieur descend selon l'os dit specialement l'os de la jambe, PARÉ, IV, 30.

— ÉTYM. *Jambe.*

JAMBON (jan-bon), *s. m.* || 1° La cuisse ou l'épaule d'un cochon ou d'un sanglier, qui a été salée. Jambon fumé. Jambon de devant. Jambon de derrière. Jambon de Mayence, de Bayonne, etc. D'un jambon que j'allai déterrer, Je coupai bravement deux tranches succulentes, Dont je sus fort bien me bourrer, MOL. *Amph.* I, 2. Je me suis aperçue, disait la reine Frédégonde, qu'on a volé dans nos celliers plusieurs jambons; une bourgeoise, aujourd'hui, éclaterait de rire en apprenant qu'une reine avait dans ses celliers, et savait le compte de ses jambons, SAINT-FOIX, *Ess. Paris*, *Œuvr.* t. IV, p. 379, dans POUGENS. Vous ne trouvez le laurier bon Que pour la sauce et le jambon, SERANE, *Gourm.* || Jambon se dit aussi en parlant d'autres animaux. Jambon d'ours. || 2° Terme de botanique. Jambon des jardiniers, jambon de Saint-Antoine, voy. [illegible].

— HIST. XIVᵉ s. Prens le destre jambon [du sanglier] devant, et encise le [illegible] de son coustel, *Modus*, f. XXXVI, verso. Tous les quatre membres [des bêtes noires] sont [illegible] jambons, comme d'un porc, *Ménagier*, II, 1. Eschinées et jambons salés aux pois, *ib.* II, 4. || XVIᵉ s. Bernard lui promit de lui donner le meilleur jambon de Basque [Bayonne] qu'il mangea jamais, MARG. *Nouv.* XXVIII. Que fera il, si on le presse de la subtilité sophistique [illegible] le jambon faict boire, le boire desaltere, par quoi le jambon desaltere? MONT. I, 190. Au fromage et au jambon l'homme congnoist son compaignon, GRUIN. *Récréat.* t. II, p. 235.

— ÉTYM. *Jambe*; bourguig. *gambion*; picard, *gambon*.

JAMBONNEAU (jan-bo-nô), *s. m.* || 1° Petit jambon. || 2° Nom vulgaire des coquilles du genre pinne.

— ÉTYM. Diminutif de *jambon*.

† JAMBOSIER (jan-bo-zié), *s. m.* Terme de botanique. Genre de plantes qui a de grands rapports avec les myrtes et les girofliers et qui comprend des arbres et des arbrisseaux exotiques, famille des myrtacées. L'espèce principale est le *jambos vulgaris*, D. C. commun dans l'Indoustan, et d'où le pays a tiré son nom populaire de *Jambudvîpa* (île de jambosiers), du sanscrit *jambu* nom de la plante.

1. JAN (jan), *s. m.* Terme du jeu de trictrac, qui désigne tous les accidents par lesquels on peut gagner ou perdre des points; les jans sont donc très-nombreux. 1° Le petit jan, celle des deux tables sur laquelle on range les dames en commençant la partie; quand il est plein, on gagne quatre points par coup de dé que l'on peut tenir. 2° Le grand jan, l'autre table. Faire son petit jan, faire son grand jan, remplir toutes les cases dans l'une de ces parties. 3° Jan de retour, le petit jan de l'adversaire quand on y passe ses dames, et qui vaut aussi quatre points par chaque coup de dé que l'on peut jouer sans détruire son plein. 4° Jan de puissance, quand le point amené par le dé porte sur une dame découverte de l'adversaire. 5° Jan qui ne peut, lorsque le point formé par la somme des deux dés portant sur une dame découverte, en décomposant on tombe sur une dame couverte de l'adversaire; c'est alors lui qui compte les points. Exemple : j'amène 4 et 3, en tout 7; avec 7, j'atteins une dame découverte; mais, par le 3 et par le 4, je tombe sur une de ses dames couvertes : alors les points que j'aurais comptés sont pour lui. On dit plus souvent battre à faux. 6° Jan de trois coups, c'est lorsqu'en commençant la partie on amène en trois coups de dés les six nombres, 1, 2, 3, 4, 5 et 6. 7° Le jan de deux tables, quand, n'ayant que deux dames abattues, le coup de dé fait battre votre coin par l'une et le coin de l'adversaire par l'autre. 8° Le jan de mézéas, lorsque, votre coin étant pris, sans aucune autre dame abattue de votre côté, vous amenez un as, le coin de l'adversaire étant vide. 9° et 10° Ces deux derniers ont des contre-jans qui comptent pour l'adversaire quand il occupe déjà son coin. || Par extension, on a donné le nom de jan aux parties du trictrac où ces jans ont lieu : on dit le petit jan, le grand jan, le jan de retour pour la première partie, la seconde, et enfin la première de l'adversaire.

— HIST. XVIᵉ s. C'est ce que l'on dit que le jan en vault deux, RABEL. p. 66, dans LACURNE.

— ÉTYM. L'origine est fort incertaine; mais les livres de trictrac s'accordent à tirer le mot de *Janus*, qui avait deux ou plusieurs faces. On prétend que ce nom fut employé pour exprimer la diversité des coups qui se présentaient.

† 2. JAN (jan), *s. m.* Un des noms vulgaires de l'*ulex europæus*, L. (légumineuses), dit aussi ajonc et landier.

† JANFRÉDÉRIC (jan-fré-dé-rik), *s. m.* Espèce de merle d'Afrique.

† JANGLE (jan-gl'), *s. f.* Voy. JUNGLE.

† JANICEPS (ja-ni-sèps), *s. m.* Terme de tératologie. Nom de monstres qui, ayant deux corps intimement unis au-dessus de l'ombilic commun, ont une double tête à deux faces directement opposées.

— ÉTYM. Lat. *Janus*, Janus, divinité à deux faces, et *ceps* pour *caput*, tête.

† JANICULE (ja-ni-ku-l'), *s. m.* Une des sept collines de Rome, ainsi dite du dieu *Janus*.

JANISSAIRE (ja-ni-sè-r'), *s. m.* || 1° Soldat de l'infanterie turque, qui servait à la garde du Grand Seigneur. Le corps des janissaires, créé suivant les uns par Orkhan en 1330, et suivant les autres, par son fils Mourad Iᵉʳ en 1362, et recruté dans l'origine parmi les prisonniers chrétiens, a été détruit par le sultan Mahmoud en 1826. C'est en vain que, trompant ses soupçons ordinaires, Il se rend accessible à tous les janissaires, RAC. *Bajaz.* I, 1. Il en avait coûté la vie au grand sultan ou padisha Osman, pour avoir voulu réformer les janissaires, VOLT. *Russie*, I, 6. || 2° Fig. Il se dit, en mauvaise part, des satellites d'une autorité quelconque. Benoît XIV, qui avait tant de vertus et qui a dit tant de bons mots, ce pontife que nous regretterons longtemps encore, regardait cette milice [illegible] comme les janissaires du Saint-Siége, [illegible]. *Opéra des anc. pères* [illegible] : tu te fais gardes [illegible] un [illegible]

d'armes, et la hantes des évêques! les uns ne sont donc plus des janissaires et les autres des jésuites! CH. DE BERNARD, *Un acte de vertu*, § 1.

— ÉTYM. Turc, *ieni tcheri*, nouvelle milice.

† **JANRINETTE** (jan-ri-ne-t'), *s. f.* Nom d'une espèce de poire.

† **JANSÉNIEN, IENNE** (jan-sé-niin, niè-n'), *adj.* Qui a rapport aux jansénistes ou à leur doctrine. Envoyez-moi aussi le calendrier des insolences jansénniennes, VOLT. *Lett. Thiriot*, 23 avr. 1760. || Inusité. On dit janséniste.

— ÉTYM. *Jansen* ou *Jansenius*, évêque d'Ypres, auteur d'un livre sur saint Augustin.

JANSÉNISME (jan-sé-ni-sm'), *s. m.* || 1° Doctrine de Jansénius sur la grâce qu'il appelle efficace parce que sans elle l'homme ne peut faire le bien, et sur la prédestination d'après laquelle Jésus-Christ n'est pas mort pour tous les hommes. Pourquoi ne vous lavereez-vous pas aussi bien du soupçon de jansénisme? MAINTENON, *Lett. au card. de Noailles*, 19 févr. 1701. La vertu n'était point sujette à l'ostracisme, Ni ne s'appelait point alors un jansénisme, BOIL. *Sat.* XI. Le jansénisme inquiéta la France plus qu'il ne la troubla, VOLT. *Louis XIV*, 37. Mme de Longueville, ne pouvant plus cabaler pour la fronde, cabala pour le jansénisme, ID. *ib.* Les plus célèbres partisans du jansénisme vivaient à l'abbaye de Port-Royal des champs, ce berceau de la première philosophie et de la bonne littérature, DUCLOS, *Règne de Louis XIV*, Œuv. t. V, p. 113, dans POUGENS. || 2° Fig. Grande sévérité, même sur des minuties, exagération de l'idée du devoir, ce qui était propre aux jansénistes. Par respect pour sa femme, il osait à peine l'aimer; le résultat d'un pareil jansénisme est facile à deviner, CH. DE BERNARD, *Un acte de vertu*, § 1.

— ÉTYM. Voy. JANSÉNIEN.

JANSÉNISTE (jan-sé-ni-st'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui est du parti du jansénisme. Leur différend [des jésuites et des jansénistes] touchant la grâce suffisante est en ce que les jésuites prétendent qu'il y a une grâce donnée généralement à tous les hommes, soumise de telle sorte au libre arbitre, qu'il la rend efficace ou inefficace à son choix, sans aucun nouveau secours de Dieu, et sans qu'il manque rien de sa part pour agir effectivement; ce qui fait qu'ils l'appellent suffisante, parce qu'elle seule suffit pour agir; et que les jansénistes au contraire veulent qu'il n'y ait aucune grâce actuellement suffisante qui ne soit aussi efficace, c'est-à-dire que toutes celles qui ne déterminent point la volonté à agir effectivement, sont insuffisantes pour agir, parce qu'ils disent qu'on n'agit jamais sans grâce efficace, PASC. *Prov.* II. Le Rabat-joie des jansénistes à l'occasion du miracle qu'on dit être arrivé à Port-Royal, *Titre d'un ouvrage du P. Annat, confesseur de Louis XIV.* Il [Mazarin] n'aimait pas les jansénistes, et il haïssait avec raison les factions, VOLT. *Louis XIV*, 37. Les jansénistes s'affermirent par la persécution, ID. *ib.* Les jansénistes, que la destruction des jésuites avait déjà rendus insolents, et qu'elle rendrait dangereux, si la raison ne se pressait de les remettre à leur place, D'ALEMB. *Lettre au roi de Prusse*, 28 oct. 1765. || Fig. Personne d'une piété et d'une vertu austère ou pédante. On [Ninon de l'Enclos] dit un jour à la reine de Suède [Christine] que les précieuses étaient les jansénistes de l'amour, et la définition ne lui déplut pas, ST. EVREM. *Œuvres*, t. I, p. 110. C'est un lourd pédantisme, un ton sévère et triste: C'est Philaminte encor, mais un peu janséniste, M. J. CHÉNIER, *les Nouveaux saints* (en parlant de *Mme de Genlis*). || Il se dit aussi de la rigueur en toute autre chose. Delille se proclamait le janséniste de la rime. || 2° *Adj.* Qui tient au jansénisme. Les principes jansénistes. La morale janséniste. C'est saint Augustin qui m'a dit tout cela [que le Saint Esprit prie en nous]; je le trouve bien janséniste, et saint Paul aussi, SÉV. 9 juin 1680. Il est calomniateur très insolent à la manière janséniste, VOLT. *Lett. d'Argental*, 6 mai 1763. Je sais de science certaine qu'on accusa *Phèdre* d'être janséniste; comment, disaient les ennemis de l'auteur, sera-t-il permis de débiter à une nation chrétienne ces maximes diaboliques: Vous aimez, on ne peut vaincre sa destinée, Par un charme fatal vous êtes entraînée? ID. *Lett. Albergati*, 23 déc. 1760. || 3° À la janséniste, d'une manière rigide, austère. || 4° *S. f.* Espèce de mitaine qui couvrait la partie du bras que la manche courte laisse à nu. || Jupe baleinée, mais moins ample que celle que l'on portait généralement au XVIIe siècle.

— ÉTYM. Voy. JANSÉNIEN.

JANTE (jan-t'), *s. f.* Nom des six pièces de bois courbées qui forment le cercle extérieur de la roue, qui portent les rais et qui les serrent contre le moyeu. On vit partir de Babylone ce magnifique chariot, dont l'invention et le dessin se faisaient autant admirer que les richesses immenses qu'on y découvrait: le corps du chariot portait sur deux essieux, qui entraient dans quatre roues faites à la mode de Perse, dont les moyeux et les rayons étaient dorés, et les jantes revêtues d'or, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. VII, p. 69, dans POUGENS. || Les quatre jantes du rond sont quatre pièces de bois formant entre elles un rond et qui sont assemblées à tenons dans les six jantes de double rond.

— HIST. XIIe s. Teles furent ces roes cume les roes de curres.... aissels i out e rais, e jantes e muiols [moyeux], *Rois*, p. 265. || XIIIe s. Escenles, busches de fessiau, jantes à charretes, hates et plusieurs autres marchandises, *Liv. des mét.* 166. || XIVe s. Gantes de roe à charrette, DU CANGE, *cantes*.

— ÉTYM. Wallon, *chame;* Berry, *gense, chanse;* bas-latin, *cames, camitis*, jante, cité dans un glossaire; mais on ne remonte pas plus haut, du moins ce n'est que par conjecture qu'on y voit le radical qui se trouve dans le celtique *cam*, courbé. Quant au latin *canthus*, qui signifie cercle de fer de la roue, il convient mal par la forme avec *cames*, qui est le point de départ.

† **JANTIÈRE** (jan-tiè-r'), *s. f.* Machine pour assembler les jantes d'une roue.

† **JANTILLE** (jan-ti-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Nom d'un ais appliqué autour des jantes de la roue d'un moulin, pour recevoir l'eau qui donne le mouvement à la roue. || On dit plus souvent aube ou palette.

— ÉTYM. Diminutif de *jante*.

† **JANTILLER** (jan-ti-llé, *ll* mouillées), *v. a.* Mettre des jantilles à la roue d'un moulin, etc.

† **JANUS** (ja-nus'), *s. m.* || 1° Nom d'une grande divinité romaine dont le temple était ouvert en temps de guerre, et fermé en temps de paix, et qui était représentée avec deux faces regardant l'une en avant l'autre en arrière. Les portes de Janus par vos mains sont fermées, CORN. *Cinna*, II, 1. || Fig. Fermer le temple de Janus, mettre un terme à quelque chose comparé à une sorte de guerre. Enfin, ma chère enfant, soulagez-vous, ayez soin de vous, fermez votre écritoire [ne vous fatiguez pas à écrire]; c'est le vrai temple de Janus, SÉV. 29 déc. 1679. || Fig. [lui seul, le poëte soi-disant, sait construire] Le Janus à deux fronts, l'hébété calembour, A. CHÉNIER, *Poésies diverses.* || 2° Arc de Janus, espèce d'arc de triomphe carré à quatre portes. || 3° Un des noms de la constellation du Bouvier.

— ÉTYM. *Janus* est pour *Dianus;* le féminin est resté dans *Diana. Dianus* se rattache à *dies*, jour.

JANVIER (jan-vié; l'*r* ne se lie jamais), *s. m.* Le premier mois de l'année, suivant l'usage moderne. Cela eut lieu en janvier. Ce fut Charles IX qui, par l'ordonnance de Roussillon du mois de janvier 1563, établit que l'année, au lieu de commencer à Pâques commencerait le premier janvier, *Dict. de l'Acad.* Affronter en plein champ les fureurs de janvier, Ou demeurer oisive au retour du Bélier, BOIL. *Sat.* VIII. Les armées russes et suédoises furent quelques semaines dans l'inaction, tant le froid fut violent au mois de janvier 1709, VOLT. *Russie*, I, 17. || Édit de janvier, celui par lequel Catherine de Médicis accorda aux calvinistes l'exercice de leur religion hors de l'enceinte des villes (en 1562). || Proverbes. C'est un soleil de janvier, se dit d'une personne sans caractère et sans crédit. || Janvier a trois bonnets, c'est-à-dire il y fait froid, et il faut se bien couvrir la tête. Nos apothicaires me font pitié, quoique je ne les aime point et qu'ils me haïssent; ils sont si morfondus que janvier à deux bonnets ne l'est pas davantage, GUI PATIN, *Lettres*, t. II, p. 607. || Janvier d'eau chiche fait le paysan riche.

— HIST. XVIe s. De flour de janvier on ne remplit point le panier, GÉNIN, *Récréat.* t. II, p. 237.

— ÉTYM. Provenç. *janier, januier, genovier, genoyer;* cat. *janer;* espagn. *jenero;* portug. *janeiro;* ital. *gennaio, gennaro;* du latin *januarius*, le mois consacré à *Janus*.

† **JAPET** (ja-pè), *nom propre masc.* || 1° Dans la mythologie grecque, le fils de Cœlus et de la Terre, et père de Prométhée. Véritable vautour que le fils de Japet Représente enchaîné sur son triste sommet, LA FONT. *Phil. et Baucis.* || 2° Comme fils du Ciel et de la Terre, il est pris pour le père de tous les hommes (*audax Iapeti genus*, dit Horace). Des enfants de Japet, toujours une moitié Fournira des armes à l'autre, LA FONT. *Fabl.* II, 6. || 3° Le premier satellite qui fut découvert autour de Saturne par Huyghens; c'est le plus brillant et le plus considérable des six que l'on connaît aujourd'hui.

— ÉTYM. Lat. *Iapetus*; grec, Ἰαπετός.

† **JAPHET** (ja-fè), *nom propre masc.* Un des fils de Noé. Japhet, qui a peuplé la plus grande partie de l'Occident, BOSS. *Hist.* I, 2.

† **JAPHÉTIQUE** (ja-fé-ti-k'), *adj.* Qui est de la descendance de Japhet. || Race japhétique, race d'hommes qu'on suppose issue d'une même souche, qui occupait avant les temps historiques les plateaux de l'Asie occidentale, et qu'on nomme aussi race indo-européenne, aryenne.

JAPON (ja-pon), *s. m.* Nom que l'on donne à la porcelaine apportée du Japon. Ces tasses et cette théière sont d'ancien japon. || *Au plur.* Des japons.

† **JAPONIQUE** (ja-po-ni-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide japonique, acide obtenu en traitant par les alcalis la catéchine.

— ÉTYM. Ainsi dit à cause que le cachou, d'où l'on retire la catéchine, vient du *Japon*.

† **JAPONNER** (ja-po-né), *v. a.* Donner une nouvelle cuisson aux porcelaines pour leur faire prendre un air de porcelaine du Japon. Ce n'est que de la porcelaine japonnée.

† **JAPPAGE** (ja-pa-j'), *s. m.* Cri de certains animaux. Le jappage du chacal.

— ÉTYM. *Japper*.

† **JAPPANT, ANTE** (ja-pan, pan-t'), *adj.* Qui jappe; qui consiste en jappements. Souffre qu'un cœur de tes charmes épris [c'est un chien qui parle] Te conte quelquefois de jappantes fleurettes, DESHOUL. t. II, p. 176.

† **JAPPE** (ja-p'), *s. f.* Terme populaire. Caquet, bavardage. Avoir de la jappe.

— ÉTYM. Voy. JAPPER.

JAPPEMENT (ja-pe-man), *s. m.* Action de japper, en parlant des petits chiens. Les jappements de ces roquets. || Se dit aussi du cri du renard.

— HIST. XVIe s. Japemant, MONET, *Dict.*

JAPPER (japé), *v. n.* Aboyer d'un aboiement plus clair que l'aboi ordinaire. Les chiens jappent souvent en dormant; et, quoique cet aboiement soit sourd et faible, on y reconnaît cependant la voix de la chasse, les accents de la colère, les sons du désir ou du murmure, BUFF. *Nature des anim.* || Il se dit plus ordinairement du cri des petits chiens. Laissez cette bête importune Tout son soû japper à la lune; Cela n'arrête point son cours, DASSOUCY, *le Ravissement de Proserpine*, édit. de MDCLIII, in-4°, p. 81. || Fig. Criailler. On ne peut guère fermer la gueule à ces roquets-là [la canaille littéraire], parce qu'ils jappent pour gagner un écu, VOLT. *Lett. Mme Denis*, 22 mai 1752. || Il s'emploie quelquefois activement et signifie dire d'une façon bruyante. Monsieur l'abbé, vif comme un papillon, Jappe des vers qu'il prit à la pipée, J. B. ROUSS. *Rondeaux*.

— HIST. XVe s. Là vient la mort en sa figure Noire et hydeuse à moy japper: Je n'attens que ma sepulture, EUST. DESCH. *Poésies mss.* f° 71. || XVIe s. Le petit chien commença à japper. — Il n'y a amour si secrete, qui ne soit sue, ni petit chien si affeté ni fait à la main, duquel on n'entende le japper, MARG. *Nouv.* LXX. Chien qui jappe ne mord pas, COTGRAVE. Un vieil chien jamais ne jappe en vain, ID.

— ÉTYM. Bourguig. *jaipé;* provenç. *japar.* Diez et Scheler, comparant l'allemand *jappen*, y voient une onomatopée. Dans les temps anciens, on trouve non pas *japer*, mais *juper*: Si lor colpent les testes à lor brans vienois; Dont oissiez juper Sarasins et Percois, *Ch. d'Ant.* II, 786. *Jupper*, appeler à haute voix, hucher, se dit encore dans le haut Maine.

† **JAPPEUR** (ja-peur), *s. m.* Celui qui jappe.

— HIST. XVIe s. Jappeur, OUDIN, *Dict.*

1. **JAQUE** (ja-k'), *s. m.* Vieux mot qui signifiait un habillement court et serré. Le roi [Charles VI] était à cheval, vêtu de l'habillement court et étroit qu'on nommait un jaque, BARANTE, *Hist. des ducs de Bourg.* III, *Départ du roi.* || Jaque de mailles, armure faite de mailles de fer qui couvrent le corps depuis le cou jusqu'aux cuisses.

— HIST. XIVe s. S'avoit chascun un jaque par dessus son haubert, DU CANGE, *jacke.* || XVe s. Or est cet estat [des gens d'armes] devenu autre maintenant que on parle de bassinets, de lances ou de glaives, de haches et de jaques, FROISS. I, I, 84. || XVIe s. Voulant esprouver un collet de buffle qu'il avoit vestu, ou un jaque de maille, DESPER. *Contes*, LVII.

— ÉTYM. Ital. *giacco;* allem. *Jacke*, suéd. *jacka.* On ignore l'origine de ce mot, et s'il vient de l'allemand dans les langues romanes, ou des langues romanes dans l'allemand. Il paraît avoir été fait dans le XIVe siècle; et du Cange demande s'il ne provient pas des *jacques*, les paysans révoltés.

† 2. **JAQUE** (ja-k'), *s. m.* Le fruit du jaquier.

† **JAQUELINE** (ja-ke-li-n'), *s. f.* Cruche de grès à long ventre, en usage dans le nord.

JAQUEMART (ja-ke-mar ; le *t* ne se lie pas), *s. m.* || 1° Figure de métal qui représente un homme armé avec un marteau à la main et qu'on met sur les horloges pour frapper les heures || Par dérision. Être armé comme un jaquemart, se dit d'un homme armé de pied en cap, sans avoir l'air ni bien belliqueux ni bien terrible. Puis armé comme un jaquemart; Au côté, tranchant braquemart, SCARR. *Virg.* [illegible] || 2° [illegible] en terre, auquel on tirait au blanc || 3° Ressort qui est au bas de la vis du balancier et qui sert à le relever quand la pièce est marquée.

— HIST. XIV° s. Jakemart le cochon [nom propre], H. CAFFIAUX, *Nicole de Drury*, p. 135.

— ÉTYM. Ce semble une altération de l'allemand ou flamand *Jackman*, l'homme armé d'un jaque. On a dit que c'était une altération du nom de l'inventeur *Jacques Marc*, mais la preuve manque. La finale *mart* ressemble à celle de *braquemart*, et reste inexpliquée dans les deux cas. Serait-ce un suffixe populaire ironique encore usité dans l'argot?

† JAQUERIE, *s. f.* Voyez JACQUERIE.

† JAQUET (ja-kè), *s. m.* Bécassine sourde ou petite bécassine.

1. **JAQUETTE** (ja-kè-t'), *s. f.* || 1° Habillement qui descend jusqu'aux genoux ou un peu plus bas, et qui était anciennement à l'usage des paysans et des hommes du peuple. Et toi, qui es-tu avec ta jaquette noire? CHAMFORT, *March. de Smyrne*, sc. 10. || On lui a bien secoué sa jaquette, c'est-à-dire on l'a bien battu. || 2° Robe que portent les petits garçons avant qu'on leur donne la culotte. Sa femme [de Pontchartrain] entra dans son cabinet, suivi d'un petit garçon en jaquette, ST-SIM. 164, 5. || Un enfant à la jaquette, un enfant en bas âge. Le régent jeta à la tête du duc de Noailles la survivance de sa charge et de son gouvernement pour son fils à la jaquette, ID. 480, 221. || On lui a troussé sa jaquette, se dit d'un enfant à qui on a donné le fouet. || Je ne m'en souviens non plus que de ma première jaquette, c'est-à-dire c'est une chose que j'ai complétement oubliée.

— HIST. XV° s. Avoit toute la nuit fait si chaud qu'il n'avoit peu dormir ; et estoit tout deboutonné, en une simple cotte ou jaquette et sa chemise, FROISS. liv. II, p. 28, dans LACURNE. || XVI° s. Une jaquette ballant jusqu'au gras de la jambe, DESPER. *Contes*, LXXXV.

— ÉTYM. Diminutif de *jaque* ; bourguig. *jaicôtte*.

† 2. **JAQUETTE** (ja-kè-t'), *s. f.* Un des noms vulgaires de la pie.

JAQUIER (ja-kié), *s. m.* Terme de botanique. Genre de plantes de la famille des *urticées* artocarpées. Les deux espèces *artocarpus incisa* et *integrifolia* sont connues sous le nom d'arbres à pain. Le fruit du jaquier n'a pas de noyau; on le mange cuit, et la chair en est d'un goût comparé à celui de la pomme de terre ou de la châtaigne, dont elle a la consistance.

† JAR ou JARD (jar), *s. m.* Voy. JARRE 2.

† JARAUDE (ja-rô-d'), *s. f.* Lentille d'Amérique ou lentille à une fleur (Loiret), *ervum monanthos*, L. On dit plutôt JAROSSE, et celle-ci est dite jarosse d'Auvergne.

† **JARBIÈRE** (jar-biè-r'), *s. f.* Outil de boisselier.

† **JARDE** (jar-d'), *s. f.* Terme de vétérinaire. Tumeur dure, quelquefois phlegmoneuse, qui se développe à la partie latérale externe du jarret du cheval sur la partie postérieure supérieure de l'os du canon.

— ÉTYM. Ital. *giarda*.

JARDIN (jar-din), *s. m.* || 1° Espace clos d'ordinaire, planté de végétaux utiles ou d'agrément. Jardin fruitier. Le jardin du Luxembourg, des Tuileries. [illegible] d'un jardin ; Le Scythe l'y trouva qui, la serpe à la main ... LA FONT. *Fabl.* XII, 20. || [Le fiché] peut [illegible] le printemps au milieu des hivers, BOIL. *Sat.* VI. C'est donc ici d'Esther le superbe jardin, RAC. *Esth.* III, 1. Dans ce dernier palais [à Babylone] étaient ces jardins suspendus, si renommés parmi les Grecs; ils formaient un carré dont chaque côté avait quatre cents pieds, BOSSUET, *Hist.* [illegible] *Œuv.* t. II, p. 31, dans RICHELET. L'art des jardins a été créé et perfectionné par le Nostre pour l'agrément et par la Quintinie pour l'utile, VOLT. *Louis XIV*, *Artist.* || Fig. Jésus [illegible] dans un jardin de délices, comme le premier Adam, où il se perdit et tout le genre humain, mais dans un de supplices, où il s'est sauvé et tout le genre humain, PASC. *Pens* XXV, 1, édit. HAVET. || Fig. Brillante sur ma tige, et l'honneur du jardin, Je n'ai vu éclore encor que les feux du matin ; Je veux achever ma journée, A. CHÉNIER, *la Jeune captive*. || Jardin français, jardin régulier où règne la symétrie et où l'art ne se cache pas. || Jardin anglais, jardin à l'anglaise, jardin irrégulier où l'art est caché sous l'apparence d'une nature négligée. Le lieu, environné de montagnes, de précipices profonds, de rochers couverts de mousses et de verdure, suffisait à lui seul pour dégoûter à jamais de ces froids jardins à l'anglaise où l'on a voulu follement imiter de semblables effets, GENLIS, *Veillées du chât.* t. I, p. 340, dans POUGENS. || Jardins potagers, jardins dans lesquels se trouvent, à peu près exclusivement, des plantes légumières. Jardins fruitiers, les vergers proprement dits. Jardins botaniques, jardins destinés à l'étude des végétaux. Jardin de pharmacie, jardin où l'on cultive des plantes médicinales. Jardins d'agrément, jardins qui ne rapportent ni légumes ni fruits et ne sont faits que pour le plaisir des yeux. || Jardin des plantes, Jardin du roi, le jardin qui accompagne le Muséum d'histoire naturelle de Paris; Jardin des plantes est aussi le nom qu'on donne aux jardins botaniques dans toutes les villes de France. || Les jardins d'Épicure, jardin où Épicure philosophait, et, quelquefois, par métonymie, la secte épicurienne. On dit aussi les philosophes, la secte des jardins. Ô maison d'Aristippe, ô jardins d'Épicure, Vous qui me présentez, dans vos enclos divers, Ce qui souvent manque à mes vers, Le mérite de l'art soumis à la nature, VOLT. *Épître* 76. || Jardin des Hespérides, lieu où, suivant la mythologie, un dragon gardait les pommes d'or. Vos fruits [des orangers de Versailles] aux écorces solides Sont un véritable trésor ; Et le jardin des Hespérides N'avait point d'autres pommes d'or, LA FONTAINE, *Psyché*, I, p. 14. Quelques savants curieux ont cru que le jardin des Hespérides, gardé par un dragon, était une imitation du jardin d'Éden, gardé par un bœuf ailé, ou par un chérubin, VOLT. *Dict. phil. Paradis*. || Fig. et familièrement. Faire d'une chose comme des choux de son jardin, en disposer comme si on en était le maître, le possesseur. || Fig. Jeter une pierre, des pierres dans le jardin de quelqu'un, attaquer quelqu'un indirectement; locution prise de l'habitude des gamins de jeter des pierres par-dessus les murs des jardins et d'y causer du dommage. J'irai voir ces coquins qui jettent des pierres dans le jardin du patron [les Bretons fort échauffés contre le duc de Chaulnes, contre qui, du reste, ils avaient lancé des pierres], SÉV. 3 juill. 1675. || Fig. Le fruit de notre jardin, la chose qui nous est propre, qui nous occupe avant les autres. Voilà bien parler de la Bretagne, ma chère enfant, cela peut-être vous ennuiera ; mais cela est naturel, ce sont des fruits de notre jardin, SÉV. 591. || Fig. En termes mystiques, le jardin de l'Époux, la culture religieuse des âmes. Contentons-nous de savoir qu'il y a des plantes tardives dans le jardin de l'Époux ; que, pour en voir la fécondité, les directeurs des consciences, les laboureurs spirituels doivent attendre avec patience le fruit précieux de la terre.... BOSS. *Bourgoing*. || Fig. Ce qui produit des fruits intellectuels. Il disait qu'il aimait à voir croître dans les jardins d'autrui des plantes dont il avait fourni les graines, FONTEN. *Leibnitz*. || 2° Fig. Pays fertile et dont la culture est très-variée. Ils [les Hollandais] font un commerce immense à Cranganor [Inde], qui est, dit-on, un jardin de délices, VOLT. *Polit et législ. Fragm. hist. sur l'Inde*, X. || Le jardin de la France, nom qu'on donne quelquefois à la Touraine. Tours, que l'on appelait le jardin de la France, se doit à cette heure nommer le paradis de la terre.... VOIT. *Lett.* 86. || Le jardin de l'Europe, nom qu'on donne quelquefois à l'Italie. || 3° Jardin sec, herbier. || 4° Terme de fauconnerie. Lieu où l'on expose les oiseaux de vol au soleil, le matin. Donner le jardin à l'oiseau, le mettre au grand air. || 5° Vulgairement. Le jardin pavé, la halle. || 6° Terme de marine. Partie supérieure des bouteilles d'un grand bâtiment. || 7° Jardin des racines grecques, nom donné par les grammairiens de Port-Royal au recueil qu'ils avaient fait des racines grecques. On voit que les auteurs jouaient ici sur le mot de *racine*, qui se prend dans la nature en un sens qui justifie le mot *jardin* ; et en grammaire dans un autre sens auquel le mot jardin ne peut convenir que par abus.

— HIST. XII° s. Au jardin le [du] roi [il y] ot maintes tables dressées, *Berte*, [illegible], Om ja n'en averont deduit; Celes plantent jardin sans fruit, *Lai du conseil*. || XV° s. Il est sailly de la maison de France, Creu au jardin semé de fleurs de lys, CH. D'ORL. 1. Comme le suppliant se alloit esbattre tout seul autour du gard ou jardin.... DU CANGE, *gardignium*. Au jardin de deux amans vrais et loyaulx ne peult lever pire herbe que la jalousie, *Perceforest*, t. VI, f° 105. L'une lui dit ung brocart, l'autre li gete une pierre en son jardin, *Les 15 joies de mariage*, p. 31. || XVI° s. Le jardin de la cuisine [le potager], *Nouv. coust. génér.* t. II, p. 340. Jouer au jardin madame, la substance de ce jeu est que chacun des assistants doit donner un arbre, une beste dessus pour le garder, et un oyseau dessus pour chanter, et faut qu'il contreface le son ou voix de la beste et le chant de l'oyseau, puis l'on demande à la compagnie s'il a bien fait.... DES ACCORDS, *Escraignes dijonnoises*, p. 10, dans LACURNE. Jardin aux faulxbourgs vaut cent solz au rebours, COTGRAVE. Cela n'est pas cru en ton jardin, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 286.

— ÉTYM. Bourguig. *jadin*; Berry, *jardrin*; picard, *gardin*, *gurdin* ; provenç. *jardin*, *gardi* ; catal. *jardí* ; espagn. *jardin* ; portug. *jardim* ; ital. *giardino* ; du germanique : goth. *gards*, maison ; anc. h.-allem. *karto*, *garto* ; allem. *Garten* ; angl. *gort*. Le latin *hortus*, jardin, le grec χόρτος, le latin *chors*, *chortis*, cour de ferme, le bas-latin *curtis*, et le français *la cour* sont de même radical. Comparez l'ancien slave *grad*, le russe *gorod*, ville.

JARDINAGE (jar-di-na-j'), *s. m.* || 1° Culture des jardins. Les produits du jardinage. Un amateur de jardinage, Demi-bourgeois, demi-manant, Possédait en certain village Un jardin assez propre et le clos attenant, LA FONT. *Fabl.* IV, 4. || 2° Nom collectif indiquant les parties qui sont cultivées en jardins. La moitié de cette ville est en jardinage. Tout ce pays n'est qu'un jardinage. || 3° Plantes potagères que le jardin produit. Mener une voiture de jardinage au marché. || 4° Terme d'eaux et forêts. Mode d'exploitation des bois, dans lequel on choisit, pour les couper, les arbres qui dépérissent, ou ceux qui ont acquis le volume que l'on recherche. Le jardinage est opposé à l'exploitation à tire et aire, dans laquelle on coupe, à des intervalles plus ou moins éloignés, tous les brins moins les baliveaux. Le jardinage, bien entendu, doit consister à fureter les arbres mûrs, viciés, dépérissants, nuisibles ou inutiles à la bonne tenue d'une forêt; je propose de désigner ce mode par le nom de furetage, plus propre à donner l'idée de la chose; et je m'en servirai dans la suite, pour indiquer l'aménagement des bois résineux, DRALET, *Traité des forêts d'arbres résineux*, p. 143. || On a aussi défini le jardinage, mais cette définition est abandonnée, mode d'exploitation dans lequel on coupe les arbres les plus forts et les plus beaux. || 5° Terme de lapidaire. Taches qui se trouvent dans le diamant, et qui viennent ou de matières étrangères qui y sont infiltrées, ou de coups qui le fêlent.

— HIST. XV° s. Ils s'enfuyoient et s'alloient retirer et refraischir es jardinaiges drus et espais, *Boucic.* II, 17. || XVI° s. Les terres à grains, vignobles, jardinages, vergers d'arbres fruictiers, O. DE SERRES, 16. Le jardinage se divise en quatre especes assavoir, en potager, bouquetier, medicinal et fructier, ID. 501. Donc ne t'amuse plus à faire ton mesnage, Maintenant n'est plus temps de faire jardinage, CHARLES IX, *À Ronsard*, dans les *Œuvres de* RONSARD, 672.

— ÉTYM. *Jardiner*.

† **JARDINÉE** (jar-di-née), *adj. f.* Terme de minéralogie. Pierres jardinées, pierres affectées du défaut dit jardinage.

† **JARDINEMENT** (jar-di-ne-man), *s. m.* Action de jardiner.

— HIST. XVI° s. Le jardinement n'est qu'accessoire du labourage des terres à grains, vignobles... O. DE SERRES, 505.

JARDINER (jar-di-né). || 1° *V. n.* Travailler au jardin, en parlant de personnes pour qui ce genre de travail est un amusement. Il [l'enfant] n'aura pas vu deux fois labourer un jardin, semer, lever, croître des légumes, qu'il voudra jardiner à son tour, J. J. ROUSS. *Ém.* II ... Notre grand Frédéric passe une partie de son temps à jardiner et à cultiver des melons, BERN. DE ST-PIERRE, *Voy. en Silésie*. || Il se conjugue avec l'auxiliaire avoir. || 2° *V. a.* Terme d'eaux et forêts. Jardiner un bois, l'exploiter par la méthode du jardinage. Cette manière d'exploiter les bois en les jardinant est en usage dans plusieurs endroits, BUFF. *Hist. nat. introd. part. exp. Œuvr.* t. VIII, p. 423. || Ne laisser qu'une seule tige à chaque pied d'arbre, dans un plant qu'on veut élever en futaie. || 3° *V. a.* Terme de fauconnerie. Jardiner un autour, l'exposer au soleil, pour lui faire prendre l'air.

— HIST. XV° s. J'ay mon mari qui se rigole De

mot et s'en va jardinant Avecques mainte femme [illegible] chascun jour ou le plus souvent, [illegible] *[illegible]*, f° 336. || XVIᵉ s. A Avignon l'on jardine avec la pointe de la grande et large alesnde, O. DE SERRES, 606. Il me souvient d'un gentil homme qui passant sa main par dessus sa bosse, luy avant dit : voilà un bon billot pour jardiner mes oyseaux, il respondit : oui bien les niais, BOUCHET, *Serees*, livre II, p. 206, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Jardin* ; picard, *gardiner*.

JARDINET (jar-di-nè ; le *t* ne se lie pas ; au pluriel, l's se lie : des jar-di-nè-z agréables ; jardinets rime avec traits, succès, paix, etc.), *s. m.* || 1° Petit jardin. Le jardinet dont il [un édifice] était précédé participait, en revanche, du genre anglais, CH. DE BERNARD, *Un homme sérieux*, § XVIII. || 2° Terme de marine. Compartiment sur le pont pour encaquer les harengs.

— HIST. XVᵉ s. Ce fut ou joli mois de may, Je n'oi doubtance ne esmai, Quant j'entrai en un gardinet, FROISS. *Poésies*, *Espinette amour*. Dedans son joli jardinet, VILLON, *Regrets de la belle heaulmière*. || XVIᵉ s. Le grand chemin sera large de quinze pieds, l'on en prendra quatre pour les jardinets, où seront logees les herbes [illegible] le terrain, O. DE SERRES, 600.

— ÉTYM. Diminutif de *jardin*, ital. *giardinetto*.

JARDINEUX, EUSE (jar-di-neû, neû-z'), *adj.* Terme de joaillier. Émeraudes jardineuses, émeraudes dont le vert n'est pas net et est mêlé de brun.

— ÉTYM. Voy. JARDINAGE.

1. JARDINIER, IÈRE (jar-di-nié, niè-r'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle dont le métier est de cultiver les jardins. La Quintinie était un des plus renommés jardiniers de Louis XIV. Jardinier-fleuriste. Jardinier-pépiniériste. Je crois pour son honneur que celui-là visait à Marie [voulait lui faire la cour] ; mais le plus juste s'abuse, il a tiré sur la jardinière et le mal est incurable, SÉV. 444. En voyant ces œillets qu'un illustre guerrier Arrosa de sa main qui gagna des batailles, Souviens-toi qu'Apollon bâtissait des murailles, Et ne t'étonne pas que Mars soit jardinier, Mˡˡᵉ DE SCUDÉRI, *Sur des œillets cultivés par le prince de Condé*, dans RICHELET. Je me souvins de la remarque des jardiniers, qui la première année n'attendent rien d'un jardin neuf, BUFF. *Exp. sur les végét.* 2ᵉ *mém.* || Fig. Chien de jardinier, homme jaloux et hargneux (voy. CHIEN aux proverbes). Jamais il n'y eut un véritable chien de jardinier comme lui, SÉV. 13 sept. 1677. || 2° Celui qui entend bien l'ordonnance des jardins, et en donne les dessins. Cet homme est un très-habile jardinier. Sens aujourd'hui peu usité. || 3° Terme de fauconnerie. Faire l'oiseau jardinier, le mettre au jardin, c'est-à-dire le mettre, avec une longe, au soleil et à l'abri du vent. || 4° Jardinier, nom vulgaire du bruant ortolan. || 5° *S. f.* Jardinière, meuble d'ornement portant une caisse dans laquelle on cultive des fleurs. Une jardinière d'acajou. Jardinière en faïence, en porcelaine. || 6° Terme de cuisine. Jardinière, mets composé de diverses sortes de légumes hachés, principalement de navets et de carottes. Servir une jardinière pour entremets. Légumes servis à l'huile en jardinière. Côtelettes en jardinière, à la jardinière, côtelettes de mouton servies sur une jardinière. || 7° En termes de couture, jardinière, petite broderie de fil, étroite et légère, faite au bord d'une manchette de chemise, ou de quelque autre vêtement semblable. || Nom d'une coiffure au XVIIᵉ siècle. Plus de coiffures élevées jusqu'aux nues, plus de casques, plus de rayons, plus de bourgognes, plus de jardinières, SÉV. *Au duc de Chaulnes*, 15 mai 1691. Une longue cornette, ainsi qu'on nous en voit, D'une dentelle fine et d'environ un doigt, Est une jardinière, BOURSAULT, *Mots à la mode*, sc. 15. || 8° Jardinière, espèce d'hélice, coquille. || Jardinière, nom de divers insectes qui attaquent les racines des plantes potagères.

— HIST. XIIIᵉ s. Dame oiseuse la jardiniere l vint o [avec] la plus grant baniere, *la Rose*, 10480. || XVᵉ s. Ce fut au temps du mois de may, Qu'on doibt fuir deuil et esmay, Que j'entray dedens un vergier Dont Zephirus fut jardinier, *la Font. des am.* 4.

— ÉTYM. *Jardiner* ; Berry, *jararinier*.

† 2. JARDINIER, IÈRE (jar-di-nié, niè-r'), *adj.* Qui a rapport aux jardins. Plantes jardinières. Des cultures jardinières, *Acad. des sciences, comptes rendus*, t. LVI, p. 941. || Méthode ou exploitation jardinière, synonyme de jardinage, n° 4.

† JARDINISTE (jar-di-nist'), *s. m.* Néologisme Celui qui dessine des jardins.

— ÉTYM. *Jardin*.

JARDON (jar-don), *s. m.* Synonyme de jarde.

— ÉTYM. Ital. *giardone*.

† JARET (ja-rè), *s. m.* Variété de prune.

† JARGAUDER (jar-gô-dé), *v. n.* Terme rural Couvrir la femelle, en parlant du jars.

1. JARGON (jar-gon), *s. m.* || 1° Langage corrompu. Tout ce que vous prêchez est, je crois, bel et bon ; Mais je ne saurais, moi, parler votre jargon, MOL. *F. sav.* II, 6. L'impudente ! appeler un jargon le langage Fondé sur la raison et sur le bel usage ! ID. *ib.* Vingt jargons barbares succèdent à cette belle langue latine qu'on parlait du fond de l'Illyrie au mont Atlas, VOLT. *Mœurs*, 12. || Il se dit quelquefois, avec une épithète, en un sens favorable. Vous avez l'art d'endormir ma douleur Au doux jargon de muse marotique, CHAUL. *à Mme de Lassay*. || Langage altéré que les auteurs comiques mettent dans la bouche des villageois, ou des étrangers tels que Anglais, Suisses et Allemands. Ton jargon allemand est superflu, te dis-je, MOL. *l'Ét.* V, 7. || 2° Abusivement, une langue étrangère qu'on n'entend pas. Je ne sais quelle langue parlent ces gens-là, je n'entends pas leur jargon. || Fig. Le langage d'amour était jargon pour elle, LAFONT. *Coupe*. || 3° Langage particulier que certaines gens adoptent. Comme si, par devers l'Inde, on eût eu dans l'esprit La sotte vanité de ce jargon frivole [le blason] ! LA FONT. *Fabl.* X, 16. Avec ce jargon un homme se croit grand philosophe, et méprise le vulgaire, FÉN. *Dial. des morts anc. Platon, Aristote.* Il n'a manqué à Molière que d'éviter le jargon et le barbarisme, et d'écrire purement, LA BRUY. I. Tessé avait le jargon des femmes, assez celui du courtisan, ST-SIM. 116, 14. Elle n'avait, à le bien prendre, pour se faire valoir dans la conversation, que ce qu'on peut appeler le jargon du monde, MARIV. *Paysan parv.* 6ᵉ part. Chaque science, chaque étude a son jargon inintelligible, qui semble n'être inventé que pour en défendre les approches, VOLT. *Ess. poés. épiq.* ch. I. Il n'y avait pas jusqu'aux gueux qui n'eussent leurs confréries, leurs mystères, leur jargon particulier dont j'ai vu un petit dictionnaire imprimé au seizième siècle, ID. *Dict. phil. Initiation.* Molière, qui n'entendait rien au jargon de la chasse, pria le comte de Soyecourt lui-même de lui indiquer les termes dont il devait se servir, ID. *Vie de Molière.* Et prenant plutôt le jargon des livres que la connaissance de leur contenu, J. J. ROUSS. *Conf.* V. || Absolument. Le jargon, langage de convention dans un certain monde, dans certaines coteries. Il faut, dans le commerce des dames, de l'esprit ou du jargon qui en ait l'apparence, VOLT. *Dict. phil. Esprit.* || 4° Langage à double entente. La reine qui entendit le jargon du cardinal, RETZ, *Récit des barricades.* || Jargon s'est pris dans le sens de langage de convention dont on se sert pour correspondre avec un ambassadeur, *Mém. pour le card. de Richelieu*, Cologne, 1667, p. 310 (dans cet écrit, on voit que *jardin* signifiait *Rome*).

— HIST. XIIIᵉ s. Lors tuit [tous] disoient en lor jargun Que cil oisax qui si canteit..., MARIE, *Fable* 32. || XVᵉ s. Il n'y a ne beste n'oyseau Qu'en son jargon ne chante et crie ; Le tems a laissié son manteau De vent, de froidure et de pluye, CHARLES D'ORLÉANS, *Rondeau*.... Il court un gergon Que humains auront redemption, *L'incarnation et nativité de nostre saulveur et redempteur Jesuchrist*, in-folio, sans lieu ni date, fol. XLIII, *verso*. Venez y d'amont et d'aval, Les hoirs du defunt Pathelin, Qui savez jargon jobelin [de maquignon], VILLON, *Repues franches.* || XVIᵉ s. Les chefs firent une harangue au roi en leur gergon, ayant chacun leur interprete, D'AUB. *Hist.* I, 205. Ils prirent le jargon de la cour, ID. *ib.* II, 270. Tous artisans ont chacun un jargon à part, PARÉ, *Introd.* 22. Le jargon prophetique, MONT. I, 47. Pourquoi n'aura il [des Autels qui voulait qu'on prononçât plusieurs lettres qui ne se prononcent pas] avec ses savants un jargon propre, vu que les cagnardiers s'en forgent bien un à leur poste ? MEIGRET, dans LIVET, *la Gramm. franç.* p. 120.

— ÉTYM. Picard, *gergon* ; espagn. *xerga* ; anc. espagn. *girgonz*, et aujourd'hui *gerigonza* ; provençal moderne, *gergons*. Il se présente plusieurs opinions sur l'étymologie, sans rien de décisif : 1° le radical roman *garg*, qui est dans *garg-ouiller*, dans *garg-ata*, etc. ; 2° le scandinave *jarg*, bavardage ; 3° le *jars*, vu qu'on dit : le jars jargonne, pour exprimer le cri de cet oiseau. Il est difficile de choisir entre ces opinions ; cependant la troisième est la plus vraisemblable. Dire pense que le mot est d'origine française, et que de là il a passé dans les autres langues romanes. En tout cas le mot est ancien ; on en a un exemple dès le XIIIᵉ siècle.

2. JARGON (jar-gon), *s. m.* || 1° Terme de joaillerie. Espèce de diamant jaune, moins dur que le vrai diamant. Les chaînes dont les chaînons portent des pierres appelées jargons, qui imitent parfaitement le diamant, VOLT. *Lett. d'Argental*, 7 déc. 1770. || 2° Petites pierres de la grosseur d'une tête d'épingle, d'un rouge brillant, fort communes en Auvergne et que les anciens droguistes donnaient pour de véritables hyacinthes.

— ÉTYM. Ital. *giargone*.

† JARGONELLE (jar-go-nè-l'), *s. f.* Variété de poire, fort pierreuse.

— ÉTYM. *Jargon* 2.

JARGONNÉ, ÉE (jar-go-né, née), *part. passé* de jargonner. Quelques excuses indistinctement jargonnées.

JARGONNER (jar-go-né), *v. n.* || 1° Parler un langage corrompu, non intelligible. Ils jargonnaient ensemble. || Activement. Ce More qui jargonne certains mots qui ne sont entendus de personne, TH. CORN. *l'Inconnu*, I, 6. || 2° Parler entre ses dents, d'une voix indistincte. M. de Noyon jargonna longtemps avant de se rendre, mais à la fin il ne put se défendre des soupçons, ST-SIM. 24, 25. || En ce sens il est quelquefois actif. Qu'est-ce qu'il jargonne ? || 3° Activement. S'exprimer en un jargon ou langage particulier à certaines gens. Il plaisante fort mal.... il jargonne le sentiment, le cœur, LANOUE, *Coquette corr.* III, 5. || 4° Terme de fauconnerie. Crier comme l'oie, ou le jars.

— HIST. XIIIᵉ s. Quand cil ne sait plus que respondre, Pour l'abaubir, pour le confondre, A gardoner et à mesdire, Se prent, et lui commence à dire.... DU CANGE, *gardo*. || XVᵉ s. Or ça, vieillard de pute afaire, Vien jargouiller au commissaire, *Mart. de St Denis.* Et plus causer et jargonner Qu'une vieille qui teille, BASSELIN, LVIII. Il eut un oncle lymosin Qui fut frere de sa belle ante : C'est ce qui le fait, je me vante, Gergonner en lymosinois, *Patelin*. Je congnois quant pipeur jargonne, VILLON, *Ballade*. || XVIᵉ s. J'oy d'autre point le pivert jargonner, Siffler l'escoufle, et le butor tonner, MAROT, I, 223. Ils [les domestiques] ne parloient en ma compaignie qu'autant de mots latins que chascun en avoit apprins pour jargonner avec moy, MONT. I, 184. Un autre qui jargonnoit l'Italien, D'AUB. *Fœn.* III, 19. Quand les oyes, canes et canars s'espluchent, et ensemble jargonnent, c'est signe de pluye, PARÉ, *Animaux*, 2. Ils jargonnent comme les jars, ils raucoulent comme colombes, ID. *ib.* 25.

— ÉTYM. *Jargon* 1.

† JARGONNESQUE (jar-go-nè-sk'), *adj.* Qui tient du jargon.

— ÉTYM. *Jargon* 1. *Jargonesque* a été employé par H. Estienne.

† JARGONNEUR (jar-go-neur), *s. m.* Celui qui jargonne.

— HIST. XVIᵉ s. Je ne debats pas qu'il [un grammairien] ne jargonne avec ses jargoneux tel langage qu'il le voudra forger ; mais qu'il nous laisse entre nous, simples gens, user de la langue qui nous est jà fort usitée, MEIGRET, dans LIVET, *la Gramm. franç.* p. 121.

† JARLOT (jar-lo), *s. m.* Terme de marine. Entaille dans la quille, dans l'étrave, dans l'étambot d'un bâtiment, où l'on fait entrer le bordage.

† JARNAC (COUP DE), voy. COUP, n° 6.

— ÉTYM. Gui de Chabot Jarnac, dans un duel, le 10 juillet 1547, fendit d'un revers de son épée le jarret à son adversaire François de Vivonne, seigneur de la Chateigneraie. Ce coup fut trouvé très-habile et fournit une expression proverbiale, qui a pris un sens odieux ; mais c'est un tort de l'usage, car *le coup de Jarnac* n'eut rien que de loyal, et le duel se passa dans toutes les règles de l'honneur. A la suite de cela, *un jarnac* s'est dit aussi pour un poignard.

† JARNIDIEU (jar-ni-dieu), JARNIBLEU (jar-ni-bleu), et, par ellipse, JARNI (jar-ni), sorte de jurement. Jarni, vlà où l'on voit les gens qui aiment, MOL. *Festin*, II, 1. || Les paysans de la comédie disent jarnigoi, jarnigué, jarniguienne, jerniguienne. Jerniguienne aussi hardiment que si j'avais avalé un verre de vin, MOL. *Festin de Pierre*, II, 1.

— ÉTYM. Corruption de *je renie Dieu*. On trouve au XVIᵉ siècle harnibieu ; Vitet l'a employé (*les États de Blois*, sc. 4) : Harnibieu ! Sire, comptez-vous que je vais l'attendre au coin d'une haie ?

† JARNONCE (jar-non-s'), sorte de jurement comique. Et jarnonce ! quand il dirait vrai pour la baronne, comment se tirerait-il d'affaire pour votre nièce ? DANCOURT, *le Chevalier à la mode*, IV, 3.

— ÉTYM. Corruption de *je renonce* (*à ma foi*) ; c'est le même sens que *je renie Dieu*.

† JAROSSE (ja-ro-s'), JAROUFLE (ja-rou-fl'), JAROUGE (ja-rou-j'), JAROUSSE (ja-rou-s'), *s. f.* Noms vulgaires de la gesse chiche et gesse vulgaire, et de la vesce craque qu'on sème pour la couper en vert (Poitou et Vendée).

— HIST. XIIIe s. Pois, feves, jarousses et vesces, DU CANGE, *parvena*.

— ÉTYM. Origine inconnue.

1. JARRE (jâ-r'), *s. f.* ‖ 1° Grand vaisseau de terre vernissée. Une jarre d'eau, d'huile. Les jarres se fabriquent en Provence. ‖ 2° Nom donné quelquefois aux fontaines de terre cuite dont on se sert dans les ménages. ‖ 3° Dans un moulin, futaille où tombe le son. ‖ 4° Terme de laboratoire. Jarre électrique, grand bocal de verre garni intérieurement de deux feuilles d'étain qui en font une grande bouteille de Leyde.

— ÉTYM. Provenç. *jarra, guarra*; catal. *gerra*; espagn. et portug. *jarra*; ital. *giara, giarro*; de l'arabe *djarra*, vase d'argile à large bouche.

† 2. JARRE (jâ-r'), *s. m.* Poils longs, durs et luisants qui dépareraient les pelleteries et dont l'enlèvement laisse à découvert un duvet soyeux qui fait tout le prix de la fourrure. Le castorin, que les Anglais appellent *nestier*, a une petite queue écailleuse ; sa peau porte un jarre qui recouvre un poil [illegible], trop peu fourni pour la pelleterie, mais très propre à la chapellerie, *Tarif des douanes*, édit. de 1844, p. 188, notes. ‖ On trouve aussi l'orthographe jars. Les toisons où le jars domine ne se sont montrées ni plus ni moins fréquentes chez mes bêtes que chez celles de mes voisins, BEAUGOUIN, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LV, p. 238.

— ÉTYM. Origine inconnue.

† 3. JARRE (ja-r'), *s. m.* Nom, dans l'ouest de la France, de bancs de sable, de rapides qu'une rivière présente. Le tirant d'eau, à l'étiage également, se réduit, dans la partie supérieure du fleuve, au-dessus de Digoin, à 0m,15 et 0m,20 sur les rapides ou jarres ; mais, dans les mouilles, il est souvent de 0m,80, E. GRANGEZ, *Voies navigables de France*, p. 317. ‖ On l'écrit aussi jar et jard. Le dragage, en aval de Cheffes [sur la Sarthe], de quelques bancs de sable appelés jars, ID. *ib.* p. 698. ‖ Ces sables abandonnés par les rivières sont parfois devenus des promenades. Le Jard de Châlons-sur-Marne, orné d'arbres plantés en quinconce.

† JARRÉ, ÉE (jâ-ré, rée), *adj.* Qui contient du jarre. Laines jarrées. Feutre jarré.

— ÉTYM. *Jarre* 2.

† JARREBOSSE (ja-re-bo-s'), *s. f.* Terme de marine. Corde garnie d'un crampon pour accrocher l'anneau de l'ancre, lorsqu'on la tire de l'eau.

JARRET (ja-rè ; le *t* ne se lie pas ; au pluriel, l's se lie : des ja-rè-z agiles ; jarrets rime avec traits, jamais, succès, paix, etc.), *s. m.* ‖ 1° Partie du membre inférieur qui est située derrière l'articulation du genou et où s'opère la flexion de la jambe sur la cuisse. Le creux du jarret. Plier le jarret. Il a le jarret souple, dispos. Un seul d'entre eux formait des pas avec agilité, la tête haute, le regard assuré, les bras étendus, le corps droit, le jarret ferme, VOLT. *Zadig*, 14. ‖ Avoir du jarret, se dit d'un bon marcheur, d'un danseur qui ne se fatigue point aisément. En ce sens on dit familièrement : un jarret d'acier. ‖ Fig. et familièrement. Être ferme sur ses jarrets, faire bonne contenance. ‖ Fig. et populairement. Tendre le jarret, faire l'empressé. ‖ 2° Nom donné, chez les animaux, à l'ensemble des articulations formées par le tibia, [illegible] et les métatarsiens. Le jarret des animaux ne correspond pas au jarret de l'homme, qui n'est que la partie postérieure de l'articulation fémoro-tibiale. Les jarrets d'un cheval. ‖ Terme de manège. Avoir les jarrets vides, se dit d'un cheval dont les jarrets ne sont ni gras, ni pleins. Être sur les jarrets, se dit d'un cheval jarreté ou crochu. [illegible] Le jarret de veau, partie du veau au-dessous de l'articulation de la jambe de derrière et de la jambe de devant. Mettre un jarret de veau dans le pot. ‖ Terme de chasse. Quand les chiens [illegible] une bête [illegible], on dit qu'ils lui mangent les jarrets. ‖ 3° Terme d'architecture. On dit qu'une chose fait un jarret, pour dire qu'elle a quelque inégalité ou quelque bosse. Il y a des jarrets dans cette voûte. ‖ Terme de menuiserie. Défaut opposé à la flèche, espèce de saillie, de bosse qui dérange l'uniformité de la courbure d'une pièce de bois. ‖ 4° Branche d'arbre longue et dépouillée d'autres branches à droite et à gauche. Il n'y a rien de si [illegible] que de voir ces jarrets, tant dans un berceau que dans un espalier, LA QUINTINIE, *Jard. fruitiers*, dans RICHELET. ‖ 5° Coude formé par la jonction de deux tuyaux de conduite. ‖ 6° Partie du mors qui descend du rouleau aux petits tourets de la première chaînette. ‖ 7° Terme de pêche. Poisson du genre des spares.

— HIST. XIIe s. Il trenchad les garez des chevals ki traistrent les curres [tirèrent les chars], *Rois*, p. 147. ‖ XIIIe s. Prenés Renaut Porquet, qui maint Turc a ocis. Par desor ceste table soit estendus et mis ; À soufre et à fer chau ait les garés bruis, Et les ners et les vaines ait tous ars et blesmis, *Ch. d'Ant.* V, 206. Prens, fet la raine [grenouille], cel filet ; Sel lie fort à ton gairet, E ge l'atacherai au mien, MARIE, *Fable* 3. Renart par les deus gambes [l'] prent, Et maintenant a tret s'espée, Par les jarez li a botée, *Ren.* 25000. ‖ XVIe s. Prenez un coq et un jarret de veau, qu'on fera cuire en eau, PARÉ, XV, 38.

— ÉTYM. Norm. *garret*; pic. *guéret, garet*; génev. *jairre* ou *jarre de veau*, jarret de veau ; provenç. *garra*, jambe ; ital. *garetto*; du celtique : breton, *gâr, garr*, jambe ; gallois, *gar*.

JARRETÉ, ÉE (ja-re-té, tée), *adj.* ‖ 1° Terme de vétérinaire. Qui a les jambes de derrière tournées en dedans, de façon que les deux jarrets se touchent presque en marchant. Mulet jarreté. ‖ Il se dit du cheval dont le jarret ou l'angle formé par le calcanéum et le tibia comprend plus de 45°. Jument jarretée. ‖ 2° En termes de danse, le danseur jarreté est celui dont les genoux se touchent et les pieds s'écartent ; c'est à peu près le même sens que cagneux, NOVERRE, *Lettre sur les arts imitateurs*, t. I, p. 410. ‖ 3° Il se dit, en architecture, d'une surface qui a un jarret. Pilastre jarreté. Voûte jarretée.

— ÉTYM. *Jarret*.

† JARRETER (ja-re-té. Le *t* se double quand la syllabe qui suit est muette : je jarrette, et non, comme on dit souvent, je jarte). ‖ 1° *V. a.* Mettre des jarretières. Être mal jarreté. Être jarreté avec recherche. ‖ 2° *V. n.* Terme d'architecture. Se dit d'une voûte, d'un pilastre qui a un jarret. ‖ 3° Se jarreter, *v. réfl.* Se mettre une jarretière. Se jarreter au-dessus du genou.

— ÉTYM. *Jarret*.

† JARRETIER, IÈRE (ja-re-tié, tiè-r'), *adj.* Terme de manège. Cheval jarretier, cheval qui a les jarrets trop proches l'un de l'autre.

JARRETIÈRE (ja-re-tiè-r'), *s. f.* ‖ 1° Sorte de lien avec lequel on soutient ses bas au-dessus ou au-dessous du genou. Une belle jambe bien tournée, couverte d'un bas de soie couleur de rose, avec une jarretière d'argent, LE SAGE, *Diab. boit.* ch. VIII, dans POUGENS. Elle finit par laisser tomber sa jarretière ; Zadig la ramassa avec sa politesse ordinaire, mais il ne la rattacha pas au genou de la dame, VOLT. *Zadig*, 7. ‖ Les jarretières de la mariée, jarretières que les garçons de noces dérobaient autrefois et dérobent encore dans quelques provinces à la mariée. Et la jarretière de la mariée, l'aurons-nous ? BEAUMARCH. *Mar. de Fig.* V, 19. Quand vos sœurs se partageront Ces fleurs qu'on dit d'heureux augure, Les garçons vous déroberont Une plus secrète parure ; La jarretière, pensez-y ! BÉRANG. *Chapeau de la mariée.* ‖ Fig. et familièrement. Il ne lui va pas à la jarretière, il est bien loin de le valoir. ‖ Fig. et familièrement. Donner des jarretières à quelqu'un, lui donner des coups de sangle sur les jambes. ‖ Je lui taillerai bien des jarretières, je lui donnerai de la besogne, je le ferai courir. ‖ 2° Ordre de la Jarretière (on met un grand J), ordre de chevalerie institué par Édouard III d'Angleterre en 1349, à l'occasion de la jarretière de la comtesse de Salisbury, sa maîtresse, qu'il releva dans un bal, en disant : Honni soit qui mal y pense. L'ordre de la Jarretière, qui se nomme aussi de Saint-Georges, porte une image de ce saint, enchâssée dans un cercle d'or garni de diamants, et attachée à un cordon bleu qu'on passe, en forme d'écharpe, de l'épaule gauche à la hanche droite. Il [Jacques II] a donné l'ordre de la Jarretière à M. de Lauzun, SÉV. 533. 17 août 1688 : on sut que milord Feversham a eu la Jarretière, vacante par la mort de milord Arlington, DANGEAU, I, 209. Les chevaliers de la Jarretière ne marchent que suivant l'ordre de leur [illegible], selon l'ancien usage de France, VOLT. *Lett. Richelieu*, 11 mars 1774. ‖ 3° Espèce de dartre [illegible] tant la jambe en manière de jarretière. ‖ 4° Terme d'ichthyologie. Nom vulgaire du genre épipode, de la famille des ténioïdes. ‖ 5° Terme de marine. Sorte d'amarrage, tel que celui qui lie aux mâts l'aiguilletage de l'appareil avec lequel on mâte un navire.

— REM. On a dit, quelquefois, au commencement du XVIIe siècle, *jartière* : Sa ceinture honorable, ainsi que ses jartières, RÉGNIER, *Sat.* X.

— HIST. XIVe s. Une jartiere, sur un tissu de soye inde, garny d'or, de perles, de diamans et de balaiz, DE LABORDE, *Émaux*, p. 348. Pour un quartier de satin azur, pour faire jarretieres à lier les chausses de la royne, ID. *ib.* ‖ XVe s. Le conte d'Ostrevant montre bien qu'il a le courage plus anglois que françois, quand il prend le gertier et la devise du roi Richard d'Angleterre, FROISS. III, IV, 16. Je perdy mon gartier en la rue, *les Évang. des quenouilles*, p. 27. ‖ XVIe s. Il y arriva qu'un forsat Turc aiant sa chaine rompue d'un coup de canon, et en restant encore un pied aux jarretieres, se jeta dans la mer, D'AUB. *Hist.* III, 520.

— ÉTYM. *Jarret*; picard, *gartier*; bourg. *jaitere*; Berry, *jarretier*; norm. *jarretier*; angl. *garter*.

† JARREUX, EUSE (ja-reû, reû-z'), *adj.* Laine jarreuse, laine qui contient du jarre. C'est à une tendance de cette nature [retour vers le type primitif de l'espèce] que me paraît devoir être rapporté le fait de production des toisons jarreuses, BEAUDOUIN, *Acad. des sciences, Comptes rendus*, t. LV, p. 238.

— ÉTYM. *Jarre* 2.

† JARRON (jâ-ron), *s. m.* Petite jarre destinée principalement à contenir du poisson mariné, des anchois, de l'huile.

— ÉTYM. Diminutif de *jarre* 1.

JARS (jar ; l's ne se lie jamais), *s. m.* Le mâle de l'oie domestique (jars ne se dit pas du mâle de l'oie sauvage). ‖ Fig. et populairement. Il entend le jars, il est fin, on ne lui en fait pas accroire aisément, locution qui, complète, est : il entend le jars, il a mené les oies, et, par conséquent, il a appris, en menant les oies, à comprendre ce que veut le jars.

— HIST. XIIIe s. Convient que cinq owes [oies] aient un garce, et cinq gelines un cok, *Économie rurale, Bibl. des chartes*, 4e série, t. II, p. 374. Totes sont pleines les cuisines De jars, de cos et de gelines, *Ren.* 12662.

— ÉTYM. Picard, *gars*; bas-breton, *gars*. Origine incertaine. Scheler indique : 1° un radical *garg* qui serait dans *jargon*; 2° le radical *gar*, qui est dans le latin *garr-ire*, bavarder ; 3° le scandinave *gassi*, qui signifie à la fois jars et caqueteur. Il est difficile peut-être de se décider entre ces propositions ; cependant, si l'on remarque que le scandinave *gassi* tient à l'allemand *Gans*, oie, on sera porté à croire que le nom de l'oie a été conservé de cette façon dans le français *jars*.

† JARSETTE (jar-sè-t'), *s. f.* Petit héron blanc.

— ÉTYM. Le même que *garzette* (voy. ce mot).

JAS (jâ), *s. m.* ‖ 1° Terme de marine. Nom donné à deux pièces de bois de même figure et de même échantillon que l'on cheville au bout de la verge de l'ancre, pour la faire tomber sur le bon côté, étant au fond de l'eau, JAL. ‖ On dit aussi jouet et jouail. ‖ 2° Tuyau de bois par lequel passe l'eau de mer pour faire le sel ; ce sont les premiers réservoirs dans les marais salants.

— ÉTYM. Origine inconnue. Jal, qui le dit récent dans la marine française, remarque qu'on le prononce quelquefois *jouai, jouille, jal*, et qu'il est en bas-breton *jaal*.

† JASEMENT (ja-ze-man), *s. m.* Action de jaser.

— HIST. XVIe s. Jasement, COTGRAVE.

JASER (ja-zé), *v. n.* ‖ 1° Causer, babiller. Les cailles, las de l'entendre, Se mirent à jaser aussi confusément Que faisaient les Troyens quand la pauvre Cassandre Ouvrait la bouche seulement, LA FONT. *Fabl.* I, 8. Caquet bon bec alors de jaser au plus dru Sur ceci, sur cela, sur tout..., ID. *ib.* XII, 11. Car madame à jaser tient le dé tout le jour, MOL. *Tart.* I, 1. Ah ! jamais les amants ne sont las de jaser, ID. *Tart.* II, 4. On sentait qu'elle ne jasait tant que parce qu'elle avait l'innocente faiblesse d'aimer à parler, MARIVAUX, *Paysan parv.* 2e part. L'enfant qui jase et le vieillard qui radote n'ont ni l'un ni l'autre le ton de la raison, BUFF. *Nature des animaux*. J'attends ici quelque chose ; et deux hommes qui jasent sont moins suspects qu'un seul qui se promène ; ayons l'air de jaser, BEAUMARCH. *Barb. de Sév.* I, 2. ‖ Fig. Vous jasez bien à votre aise, vous avez de jolis chevaux, se dit à quelqu'un qui prend ses aises quand les autres se donnent de la peine. ‖ 2° Être révélé quelque chose qu'on devait tenir secret. Je [illegible] ne rien dire et ne pas l'accuser, Et pour ton intérêt l'empêcher de jaser, HAUTEROCHE, *Nobles de prov.* II, 2. C'est bien dit, elle

est fille, elle pourrait jaser, LEGRAND, *Roi de Cocagne*, II, 4. Mais quoi! vous ne pouvez rien taire; un peu de discrétion est bien rare aujourd'hui; les gens crèveraient plutôt que de ne point jaser, et vous tout le premier, P. L. COUR. *Seconde lettre particulière.* || Faire jaser quelqu'un, lui faire dire des choses qu'il aurait intérêt de ne pas dire. Je suis discrète quand on me demande le secret; non, rien ne me ferait jaser, MARIVAUX, *Paysan parv.* 6e part. Chut mes amis, il [un vin] fait jaser à table; C'est un agent provocateur, BERANG. *Agent prov.* || 3° Faire des remarques malignes, plus ou moins médisantes. Cela pourra d'abord faire jaser, Mais tout s'apaise et tout doit s'apaiser, VOLT. *Prude*, V, 8. Quel scandale! comme on va jaser dans le quartier! PICARD et MAZÈRES, *Trois quartiers*, I, 12. || 4° Prononcer des paroles humaines, en parlant du geai, de la pie, du perroquet, du merle et autres oiseaux. Cette pie jase tout le jour. L'on ne doit pas attribuer à la structure particulière de nos organes la formation de notre parole, dès que le perroquet peut la prononcer comme l'homme: mais jaser n'est pas parler, BUFF. *Ois.* t. XI, p. 96. || Jaser comme une pie, comme une pie borgne, c'est-à-dire parler beaucoup, babiller.

— HIST. XVIe s. Oyr jaser un ruisseau qui murmure, RONS. 739. Grenouilles qui jasez quand l'an se renouvelle, ID. 297. Ce qu'ils ont accoustumé de jaser, de recompenser Dieu par œuvres de supererogation, n'est gueres plus ferme, CALV. *Instit.* 613.

— ÉTYM. Provenç. *gasar*. On a proposé l'italien *gazza*, pie, mais l'italien n'a pas *gazzare*, et *gazza* eût donné en français *gacer*, *jacer*. Ayant rejeté *gazza*, Diez tire le mot du scandinave *gassi*, qui signifie jars et caqueteur; mais *jaser* paraît tenir à *gazouiller*, et pour ce radical *jas* ou *gaz*, on a une dérivation celtique qui, étant directe, paraît préférable: breton, *geiz geid*, gazouiller; kymri, *gyth*, murmure.

† 1. **JASERAN** (ja-ze-ran), *s. m.* || 1° Ancien terme militaire. Espèce de cotte de maille. || 2° Anciennement, collier d'or formé de mailles. || 3° Espèce de chaîne de petits anneaux, dite par corruption jaseron, qui sert à suspendre au cou des croix, des médaillons, etc.

— HIST. XIIe s. Gentix hom sire, je te pri et comant, Que li ostez son hauber jazerant Et en après son vert hiaume luisant, *Raoul de C.* 146. || XVIe s. Les marchandises et ouvrages dudit mestier.... or ou argent, trait, fillé, ouvré et mis en œuvre de cannetille, jazerans, frisons, friseures, ou autrement, *Ordon. tireurs et batteurs d'or*, etc. 1586.

— ÉTYM. Provenç. *jazeran*; espagn. et portug. *jacerina*; ital. *ghiazzerino*. Diez, notant l'espagnol *jazarino*, qui signifie algérien, de l'arabe *Gazaïr*, Alger, et remarquant qu'il est dit qu'Alger fabriquait d'excellentes cottes de maille, pense que *jaseran* signifie proprement algérien, provenant d'Alger.

† 2. **JASERAN** (ja-ze-ran), *s. m.* Oronge vraie, excellente espèce de champignons.

JASERIE (ja-ze-rie), *s. f.* Babil. Une jaserie continuelle.

— HIST. XVIe s. Jaserie, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Jaser*.

† **JASERON** (ja-ze-ron), *s. m.* Voy. JASERAN 1.

JASEUR, EUSE (ja-zeur, zeû-z'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui jase. C'est un grand jaseur, une grande jaseuse. Voilà une drôlesse qui a langue bien pendue à ce qu'il me semble, et vous êtes aussi furieusement jaseuse, DANCOURT, *les Curieux de Compiègne*, sc. 16. || 2° Celui qui est sujet à redire ce qu'il entend. Jaseur, est-ce à toi de parler avec les gens d'honneur? TH. CORN. *Galant doublé*, I, 4. Est-ce que vous me prenez pour une jaseuse? DANCOURT, *Moul. Javelle*, sc. 7. || 3° *S. m. pl.* Terme de zoologie. Les jaseurs, genre d'oiseaux (passereaux dentirostres). Les jaseurs seraient-ils chassés de temps en temps de leurs demeures par des disettes locales qui les forcent d'aller chercher ailleurs une nourriture qu'ils ne trouvent point chez eux? BUFF. *Ois.* t. VI, p. 155. || 4° *S. f.* Jaseuse ou petite jaseuse, nom vulgaire du *tirice*, espèce de perruche à queue courte.

— HIST. XVIe s. Une fontaine jazeresse Murmure, RONS. 570. Tu ne peulx t'eschapper à la prise d'un babillard, ains te laisses proumener à ce jaseur, sans avoir la fermeté de luy ozer dire.... AMYOT, *De la mauvaise honte*, 7.

— ÉTYM. *Jaser*. Ronsard a dit souvent *jazard*.

† **JASIONE** (ja-zi-o-n'), *s. f.* Terme de botanique. Genre de la famille des campanulacées.

— ÉTYM. Ἰασιώνη.

JASMIN (ja-smin), *s. m.* || 1° Genre type de la famille des jasminées. L'espèce la plus répandue en France est le jasmin blanc ou jasmin commun, *jasminum officinale*, L.; les fleurs en sont odoriférantes. Jasmins dont un air doux s'exhale, Fleurs que les vents n'ont pu ternir, Aminte en blancheur vous égale, Et vous m'en faites souvenir, LA FONT. *Psyché*, I, p. 14. Les chemins y sont bordés de lauriers, de grenadiers, de jasmins et d'autres arbres toujours fleuris, FÉN. *Tél.* VIII. || 2° La fleur du jasmin. Bouquet de jasmin. Eau de jasmin. Poudre de jasmin. || 3° Parfum tiré de la fleur du jasmin. Gants parfumés avec du jasmin, ou, simplement, gants de jasmin. || 4° Jasmin de la Caroline, *gelseminum nitidum*, Michaux, loganiacées. || Jasmin du Cap, *burchellia capensis*, R. Br., rubiacées. || Jasmin-trompette, la bignone de Virginie, *bignonia radicans*, L., bignoniacées. || Jasmin en arbre, le seringat, philadelphées. || 5° Terme de passementerie. Touffe, paquet de cordonnets, etc. || Nom collectif des ornements qui imitent quelque sorte de fleurs ou de feuilles. || 6° Jasmin de mer, espèce de millépore tronqué. || 7° Variété de poire.

— HIST. XVIe s. Il sort de vostre bouche un doux flair qui le thym, Le jasmin et l'œillet, la framboise et la fraise Surpasse de douceur, RONS. 167. D'un fort espron je brosse le chemin Qui me sembloit pavé de josimin, ID. 817. Lesquels seront oints d'huile de jasmin, ou d'euphorbe, PARÉ, XVIII, 62. Il y a de quatre sortes de jessemins remarquées en la couleur des fleurs, blanches, jaunes, rouges et bleues: à cause de la senteur, les blancs sont les plus prisés, O. DE SERRES, 552.

— ÉTYM. Espagn. *jasmin*; ital. *gelsimo*; de l'arabe, *idsmin*, jasmin.

† **JASMINÉES** (ja-smi-née), *s. f. pl.* Terme de botanique. Famille de plantes dicotylédones, appartenant aux corolliflores de Candolle, arbres ou arbrisseaux indigènes des régions chaudes de l'ancien continent; le jasmin en est le type.

† **JASPAGATE** (ja-spa-ga-t'), *s. f.* Pierre composée de jaspe et d'agate.

— ÉTYM. *Jaspe*, et *agate*.

JASPE (ja-sp'), *s. m.* || 1° Pierre dure et opaque de la nature de l'agate. Vase de jaspe. Jaspe panaché. Jaspe sanguin. Jaspe onyx. Le jaspe n'est qu'un quartz plus ou moins pénétré de parties métalliques, elles lui donnent les couleurs et rendent sa cassure moins nette que celle du quartz, BUFF. *Min.* t. I, p. 63. Des temples où siégeaient sur de riches carreaux Cent idoles de jaspe à têtes de taureaux, V. HUGO, *Orientales*, *le Feu du ciel*. || Jaspe fleuri, celui qui est de plusieurs couleurs. || Jaspe poudingue, poudingue jaspique des environs de Rennes. Jaspe noir antique, obsidienne. || 2° Le relieur appelle jaspe les couleurs dont il marbre la tranche des livres.

— HIST. XIIIe s. Et ciers [chers] berilles et filates, Jaspes, topases et acates, *Fl. et Bl.* v. 659. || XIVe s. Un gobelet de jaspe roige [rouge], garny d'argent, et poise 1 marc, ј once, DE LABORDE, *Émaux*, p. 348. || XVe s. Deux bouteilles de jaspre noir, garnies d'argent doré, ID. *ib.* p. 349.

— ÉTYM. Provenç. *jaspi*; espagn. *jaspe*; ital. *iaspide*; du grec ἴασπις.

JASPÉ, ÉE (ja-spé, spée), *part. passé* de jasper. Qui imite par ses nuances le jaspe. Le marbre jaspé et tacheté devint ensuite fort à la mode; on le tirait principalement des carrières de Chio; et bientôt presque tous les pays en fournirent, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. XI, 1re part. p. 75, dans POUGENS. Qui veut savoir où sont ponies jaspées Visitera le bord numidien, J. B. ROUSS. *Allég.* I, 2. La couleur grisâtre de ce petit animal est comme jaspée de fauve pâle, BUFF. *Quadrup.* t. XII, p. 176. Je vis sur le sable un serpent jaune et vert, Jaspé de taches noires, V. HUGO, *Orient.* 26.

JASPER (ja-spé), *v. a.* || 1° Bigarrer de diverses couleurs en imitant le jaspe. || 2° Terme de relieur. Peindre la tranche ou la couverture d'un livre en couleur de jaspe. || Faire tomber sur la couverture de grosses ou de petites gouttes d'eau ou d'un autre liquide, soit en secouant le pinceau dessus, soit en frappant le manche du pinceau sur une barre de fer. Avec un des gros pinceaux on jaspe de l'eau bien également, *Manuel du relieur*, p. 161, édit. RORET, 1827. Puis on jaspe le noir, mais par gouttes très-fines, LESNÉ, *la Reliure*, p. 81. Jaspez de l'eau sur l'or, et votre marbre est fait, ID. *ib.* p. 83.

— ÉTYM. *Jaspe*.

† **JASPERON** (ja-spe-ron), *s. m.* Très-gros bouillon enté pour les bordures.

† **JASPILLER** (ja-spi-llé, *ll* mouillées) ou **JASPINER** (jas-pi-né), *v. n.* Terme populaire et d'argot. Bavarder, jaser. Ah! le drôle de jargon que vous parlez-là! c'est comme ces marchands de notre château jaspillent, SEDAINE, dans le *Dict. de* POUGENS.

† **JASPIQUE** (ja-spi-k'), *adj.* Terme de minéralogie. Qui est formé de jaspe, qui est composé de noyaux d'agate ou de silex engagés dans une pâte de jaspe.

† **JASPOÏDE** (ja-spo-i-d'), *adj.* Terme de minéralogie. Qui a l'apparence du jaspe.

— ÉTYM. *Jaspe*, et εἶδος, forme.

JASPURE (ja-spu-r'), *s. f.* Action de jasper; le résultat de cette action.

— ÉTYM. *Jasper*.

† **JATROPHA** (ja-tro-fa), *s. m.* Terme de botanique. Genre d'euphorbiacées. Jatropha multifide, dit aussi médicinier d'Espagne, et petit médicinier, dont le fruit est appelé noisette purgative ou noix médicinale et noix de médecine. || Jatropha curcas, dit médicinier cathartique, dont les graines, qui portent les noms de noix des Barbades et haricots du Pérou, sont parfois improprement appelées pignons d'Inde, LEGOARANT.

JATTE (ja-t'), *s. f.* || 1° Espèce de vase rond, tout d'une pièce et sans rebord. || 2° Il se dit pour jattée. Une jatte de lait. || 3° Suif en jatte, suif qu'on a laissé figer dans les jattes. || 4° Sébile de bois percée de trous dont se servent les passementiers. || 5° Pièce d'artifice du genre des girandoles. || Jatte d'eau, espèce de girandole qu'on lance à la surface de l'eau. || 6° Terme de mineur employé pour désigner un bateau. || 7° Fig. et familièrement. Cul-de-jatte, voy. CUL, n° 3.

— HIST. XIIIe s. Une grant gate [il] demenda, Sur une taule [table] l'adenta; Une suriz a desoz mise, MARIE, *Fable* 46. || XIVe s. L'on bat des œufs en une jatte, *Ménagier*, II, 5.

— ÉTYM. Norm. *jade*, *gade*; picard, *gatte*; espagn. *gábata*; ital. *gavetta*; du lat. *gabata*, qui a l'accent sur *ga*.

JATTÉE (ja-tée), *s. f.* Plein une jatte. Une jattée de lait.

— ÉTYM. *Jatte*; picard, *gatée*.

JAUGE (jô-j'), *s. f.* || 1° La juste mesure que doit avoir un vaisseau fait pour contenir quelque liqueur ou du grain. Ce tonneau, ce boisseau, cette pinte n'est pas de jauge, n'a pas la jauge. || Fig. et par plaisanterie. Être de la jauge, se dit d'une grande bouteille ou d'un grand verre qui contient plus que la mesure. || Terme d'ancienne coutume. Jauge et courtage, droit d'aide qui se levait sur les vins, eaux-de-vie, etc. lorsqu'ils étaient vendus ou qu'ils changeaient de main. || 2° Verge qui sert à mesurer la capacité des futailles. Mesurer avec la jauge. || 3° Futaille qui sert d'étalon pour ajuster et échantillonner les autres. Cela est échantillonné, étalonné à la jauge et fût de Paris. || 4° Métier et exercice de jauger; jaugeage. || 5° Boîte percée qui sert à faire connaître la quantité d'eau que produit une source. || 6° Nom, dans quelques arts, de divers instruments qui servent à prendre des mesures, à déterminer le volume d'un corps quelconque. Jauge de charpentier. Jauge pour mesurer la grosseur des cordages. || 7° Terme de jardinage. Jauge de labour, ou, simplement, jauge, rigole qu'un ouvrier entretient devant lui entre la terre labourée et celle qui ne l'est pas encore. || Ouvrir une jauge, première opération par laquelle commence le labour. La jauge de labour est large et peu profonde. || Jauge de plantation et de défoncement, tranchée longitudinale creusée pour la plantation des arbres ou arbustes, pour la destruction des mauvaises herbes ou pour le défoncement. La jauge de plantation est proportionnée à la grandeur des sujets. || Mettre du plant en jauge, le mettre en terre, en attendant qu'on le plante, pour qu'il ne se dessèche pas. || Vive jauge, opération de déchausser, autant que possible, un arbre languissant, de lui faire passer l'hiver les racines à nu, et de substituer, au printemps, du fumier à la terre, fumier qu'on recouvre de quelques pouces de terre. || Fumer à vive jauge, mettre beaucoup d'engrais. || 8° Terme de marine. Navire de 100 tonneaux de jauge, navire de la contenance de 100 tonneaux. || 9° Barreau de fer qui sert à manier l'enclume ou de grosses masses de fer.

— HIST. XIIIe s. A moult de viles en le [la] conté qui prennent et mesurent lor vins à gauge et à le [la] mesure de Castenoi, BEAUM. XXVI, 8. Se un jaugeur jauge, et cil qui vende ou cil qui achate se doute de la jauge qui n'est mie droitement jaugée rappeler en puet par devant un des autres jaugeurs, *Liv. des mét.* 28. || XIVe s. Des quels charues le suppliant print et emporta les ceps, la jauge, deux chevilles de fer, DU CANGE, *jaugia*. || XVIe s. Comme une terre bien labourée prent du labourage une égalité

et [illegible] jauge qui [illegible] à la fertilité..., AMYOT, *Comm. refréner la colère*, 3. Ce verre n'est pas de [illegible]

— ÉTYM. Origine inconnue. Diez propose soit le verbe latin *æquificare*, rapporter à une mesure commune, soit *qualificare*. [illegible] les conditions de la mesure, montrant que l'allemand [illegible], jauger vient du latin *æquare*. Cela est ingénieux, mais les intermédiaires manquent pour qu'on puisse s'y fier. Le vieux français *jale* ou *jalaie*, baquet, vase de bois, qui a donné *jalagium*, droit de jaugeage, et qui a été proposé, reste l'étymologie la plus [illegible], il tient à *gallon* 1.

JAUGÉ, ÉE (jô-jé, jée), *part. passé* de jauger. Un tonneau jaugé à la barrière.

JAUGEAGE (jô-ja-j'), *s. m.* || 1° Action de jauger. Défenses à tous courtiers et jaugeurs de vins de [illegible] et jauger, sinon ceux qui seront sur le port au vin à la Grève destiné à la vente, lequel jaugeage se fera depuis huit heures du matin jusques à midi, *Arrêt de la cour des Aides*, 27 mars 1620. || 2° Droit que prennent les jaugeurs. || 3° Terme de marine. Il se dit quelquefois, comme synonyme de port, contenance d'un navire.

— ÉTYM. *Jauger*.

JAUGER (jô-jé. Le *g* prend un *e* devant *a* et *o* : jaugeant, jaugeons), *v. a.* || 1° Prendre la jauge d'un vase quelconque. || Fig. et populairement. Apprécier la capacité d'un homme. Je l'ai jaugé tout de suite. || 2° Mesurer un navire pour en connaître la capacité. On a jaugé ce bâtiment, il est de cinq cents tonneaux. || 3° Jauger une source, une pompe, etc. mesurer la quantité d'eau fournie par une source, par une pompe, etc. dans un temps déterminé. || 4° Terme de tailleur de pierre. Jauger une pierre, appliquer une mesure d'épaisseur ou de largeur vers les bouts d'une pierre, pour rendre parallèles les arêtes ou les surfaces opposées. || 5° Jauger se dit aussi du tirant d'eau d'un vaisseau ou d'un bateau. Certains bateaux de la Seine portent 1100 milliers et jaugent deux mètres d'eau.

— HIST. XIV° s. Le suppliant et autres firent semblant de jaugier [percer, enfoncer] le dit huis et de rompre les palessons du dit hostel, DU CANGE, *jaugia*.

— ÉTYM. *Jauge*; wallon, *gâgi*; nam. *gaugi*; anc. wall. *gauger*. Dans l'exemple unique qui est à l'historique, *jauger* a le sens de percer, rompre; ce qui ne s'explique pas par le sens propre de ce mot. En Franche-Comté, *gauger* signifie enfoncer le pied dans l'eau.

JAUGEUR (jô-jeur), *s. m.* || 1° Employé chargé de jauger. Des conseillers du roi, mesureurs de charbon, jaugeurs de vin, VOLT. *l'H. aux 40 écus*, *Entretien avec un géomètre*. || 2° Ouvrier qui, à l'aide de la jauge, manie l'enclume ou de grosses masses de fer.

— HIST. XIII° s. Nus [nul] ne puet estre jaugeur à Paris, se il ne l'a empetré du prevost et des jurés de la confrerie des marcheans de Paris, *Liv. des mét.* 27. || XIV° s. Un fil d'archal long comme la verge d'un jaugeur, *Ménagier*, II, 5.

— ÉTYM. *Jauger*.

† JAUMIÈRE (jô-miè-r'), *s. f.* Terme de marine. Trou pratiqué à la voûte du navire pour l'introduction de la tête du gouvernail.

JAUNÂTRE (jô-nâ-tr'), *adj.* Qui tire sur le jaune. C'est un bon petit homme, maigre, pâle et jaunâtre, GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. 170. La mousse jaunâtre des vieux chênes, SAINT-FOIX, *Ess. Paris*, *Œuvr.* t. IV, p. 19, dans POUGENS. Les nuages sont jaunâtres; la [illegible] des hommes [illegible], les [illegible], ou jaunes, ou d'un rouge [illegible] de terre jaune, [illegible] *Salon de 1767*, *Œuvr.* t. XIV, p. 310, dans POUGENS. || Substantivement. Cet oiseau [le [illegible] à gorge jaune] se trouve à la Louisiane et à la [illegible]; le mâle a la tête et tout le dessus du corps d'un [illegible], qui prend une légère teinte de jaunâtre sur le dos, BUFF. *Ois.* t. IX, p. 419.

— HIST. XVI° s. Il a le teint jaunastre et la face [illegible], [illegible], *Roland furieux*.

— ÉTYM. *Jaune*, et la finale [illegible] *âtre*.

JAUNE (jô-n'), *adj.* || 1° Qui est de couleur d'or, de citron, de safran, de [illegible] des prés. C'est un homme qui a une large barbe noire, et qui porte une fraise avec un teint jaune et vert, MOL. *Méd. m. lui*, I, 4. Il [l'écureuil] a point [illegible] tous les [illegible] d'une couleur [illegible] jaune, [illegible] cette couleur [illegible] [illegible] d'orange [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] ROUSSEAU, *Conf.* XII. 3. Une seule qualité physique peut conduire l'esprit qui s'en occupe à une infinité de choses diverses; prenons une couleur, le jaune par exemple : l'or est jaune, la soie est jaune, le souci est jaune; la bile est jaune, la lumière est jaune, la paille est jaune; à combien d'autres fils ce fil ne répond-il pas?.. le fou ne s'aperçoit pas qu'il en change; il tient un brin de paille jaune et luisante à la main, et il crie qu'il a saisi un rayon de soleil, DIDER. *Lett. à Mlle Voland*, cité dans STE-BEUVE, *Poésies, les Rayons jaunes*. || Le même nom s'applique à cette même couleur devenue plus ou moins foncée : le jaune du souci est entre le jaune et l'orangé; le jaune serin est un jaune tirant sur le blanc; le jaune feuille morte est presque brun. || Toile jaune, grosse toile de ménage qui vient de dessus le métier, et qui n'a pas encore été blanchie. || Jaune safran, jaune comme le safran. || Terme d'anatomie. Ligaments jaunes, faisceaux ligamenteux, fixés au bord des lames des vertèbres, depuis l'intervalle qui sépare la seconde de la troisième, jusqu'à celui qui sépare la dernière du sacrum. || Fig. Faire des contes jaunes, dire des choses incroyables. || Fig. Bec jaune (on prononce béjaune), voy. BÉJAUNE. || 2° Qui a une teinte jaune, en parlant de la couleur de la peau. On dit que ton front jaune et ton teint sans couleur Perdit en ce moment son antique pâleur, BOIL. *Lutr.* I. Plus je m'asservissais à leur direction, plus je devenais jaune, maigre, faible, J. J. ROUSS. *Conf.* VIII. || Être jaune, être tout jaune, avoir le teint jauni par la maladie, la fatigue, l'inquiétude. Hamilton, qui le vit tout jaune et tout rêveur, s'imagina qu'il ne venait que de s'apercevoir de ce que tout le monde voyait depuis longtemps, HAMILT. *Gramm.* 8. Montchevreuil était un fort honnête homme.... sa femme.... était une grande créature, maigre, jaune, qui riait niais, et montrait de longues et vilaines dents, dévote à outrance, d'un maintien composé, et à qui il ne manquait que la baguette pour être une fée parfaite, SAINT-SIMON, *Mém.* (t. I, p. 4, édit. de 1830). || Être jaune comme un coing, comme souci, comme safran, avoir le teint fort jaune. || Race jaune ou mongolique, race d'hommes occupant la Chine et la Tartarie. || Substantivement. Les jaunes, les hommes de la race jaune. || 3° Fièvre jaune, appelée aussi fièvre pestilentielle, mal de Siam, causus, vomissement noir, typhus ictérode, typhus amaril, typhus des tropiques ou d'Amérique, fièvre épidémique et contagieuse, dans le cours de laquelle la peau et les tissus blancs se teignent ordinairement en jaune. || 4° Adverbialement. Avec la couleur, la teinte jaune. La lampe [dans l'église] brûlait jaune, et jaune aussi les cierges, STE-BEUVE, *Poésies, les Rayons jaunes*. || Fig. Rire jaune, avoir, malgré le rire, l'air du mécontentement. [Chamillard était] très-entêté, très-opiniâtre, riant jaune avec une douce compassion à qui opposait des raisons aux siennes, ST-SIM. 86, 106. Le duc de Bresmes, fort ami de Charmel [que le roi blâmait] ricanait jaune et se mettait tantôt sur un pied, tantôt sur un autre, ID. 157, 27. Je pars pour ma campagne, où je compte élucubrer dans le cours de l'été un ou deux volumes à la façon des Lettres de Junius et dans le style de Courier, qui feront rire jaune plus d'un de nos matadors politiques, CH. DE BERNARD, *la Cinquantaine*, § XII. || 5° *S. m.* Le jaune, la couleur jaune. Jaune couleur de citron, ou jaune-citron. Le jaune est une des sept couleurs primitives, et la troisième couleur du spectre solaire placée entre l'orangé et le vert. Les orangés, isabelle, aurore, zinzolin, jaune doré, couleurs de tuile et de chamois, pelure d'oignon, seront teints suivant leurs nuances de gaude, et garancés, *Règlement sur les manufactures*, août 1669, *Teinturier en laine*, art. 10. Les jaunes pâles, citrins et soufrés seront teints avec gaude, ib. art. 26. Les quatre [illegible] [personnes seront vêtues] d'un jaune [illegible], FÉN. *Tél.* XII. || 6° Nom de certaines matières de couleur jaune, et servant à teindre ou à colorer en jaune. Jaune de Naples. Les jaunes de graine seront alunés, *Règlement sur les manufactures*, août 1669, *Teinturiers en soie, laine et fil*, art. 14. || Jaune de montagne, ocre ou argile chargée d'oxyde de fer. || Jaune de Cassel, espèce d'oxychlorure de plomb, de couleur jaune, qu'on obtient en calcinant une partie de sel ammoniac et quatre parties de litharge. || Jaune de Turner, oxychlorure de plomb calciné. || 7° Jaune d'œuf, partie de l'intérieur de l'œuf qui est jaune. Sentez-vous le citron dont on a mis le jus [dans une [illegible]] Avec des jaunes d'œuf mêlés dans du verjus? BOIL. *Sat.* III. Le jaune est un grand sac, à peu près rond, formé de deux membranes fines et transparentes, qui renferme une substance huileuse, de couleur jaune, destinée à nourrir l'embryon, BONNET, *Consid. corps org. Œuvr.* t. VI, p. 112, note 3. Les œufs qui n'ont point été fécondés, ont un jaune qui ne diffère point de celui qu'on trouve dans les œufs fécondés, ID. *ib.* Les vaisseaux du poulet naissant se confondent avec ceux du jaune de l'œuf, et forment avec eux un tout continu, CONDORCET, *Haller*. || Jaune d'œuf, nom d'une coquille du genre nérite. Jaune d'œuf aplati, le nérite albumine. || 8° Jaune antique, marbre que les anciens tiraient de la Numidie. || 9° Jaune écarlate, agaric orangé. || Jaune à collet rouge, champignon blanc, cerné de jaune, muni d'un collet un peu rouge. || 10° *S. f.* Nom de plusieurs espèces de pêches ou de figues de couleur jaune. || Jaune lisse, espèce de pêche. || Grosse jaune tardive, autre espèce de pêche. || Grosse jaune, espèce de figue.

— HIST. XI° s. Blanche la queue et la crignete [crinière] jalne, *Ch. de Rol.* CXIII. || XIII° s. Que j'en sui devenue aussi jaune com cire, *Berte*, [illegible] || XIV° s. Si chevel [ses cheveux] sont plus [illegible] que [illegible] ors qui resplent, *le Bastart de Bouillon*, ms. franç. v. 2328. || XVI° s. Jaune, paisle jaune doré, couleur de Judas, de verollé, d'aurore, de serain, [illegible] *Form.* 1, 2. Aleberges de jaune doré ayant la chair ferme, O. DE SERRES, 678. Si le mary l'entend jaune, elles [les femmes] veulent verd, CHOLIÈRES, *Contes*, t. II, *après-dînée* 2, p. 71, dans POUGENS. Pourquoi [illegible] leur sera il permis, disent ils [les pyrrhoniens], comme il est entre les dogmatistes, à l'un dire vert, à l'autre jaune, à eulx aussi de doubter? MONT. II, 2[illegible].

— ÉTYM. Wallon, *gène*; namur. *jane*; Hainaut, *gane*; picard, *gane*; provenç. *jaune*; du lat. *galbinus*, jaune verdâtre, dérivé de *galbus*, jaune; all. *gelb*; angl. *yellow*.

† JAUNEAU (jô-nô), *s. m.* Ficaire.

† JAUNELET (jô-ne-lè), *s. m.* Nom vulgaire de la chanterelle, champignon.

— ÉTYM. Diminutif de *jaune*.

† JAUNEMENT (jô-ne-man), *adv.* D'une manière jaune.

— HIST. XVI° s. Phœbus dans ses rameaux [illegible] des pommes dorées, Du teint de ses rayons [illegible] nement honorées, AMADIS JAMIN, *Poésies*, p. 240, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Jaune*, et le suffixe *ment*.

† JAUNET, ETTE (jô-nè, nè-t'), *adj.* || 1° Qui est un peu jaune. || Pain jaunet, sorte de pain qui tient le milieu entre le pain blanc et le pain bis. || 2° *S. m.* Terme populaire pour désigner une pièce d'or. || Petite fleur jaune des prés. Cueillir des jaunets. Jaunet d'eau, espèce de nénuphar, *nuphar luteum*, SMITH, nymphéacées.

— HIST. XVI° s. Jaunet [un écu d'or], OUDIN, *Dict.* Pour tels plaisirs tels jaunets [jaunes d'[illegible]] [illegible] humer. Pour tels plaisirs il faut essuyer [illegible] jeûnes, *Repertoire d'amours*, p. 243, dans LACURNE.

— ÉTYM. Diminutif de *jaune*.

† JAUNÊTRE (jô-nê-tr'), *s. m.* Le même que la gaude ou réséda bâtard.

— ÉTYM. *Jaune*, et *être*.

† JAUNEUR (jô-neur), *s. f.* Couleur jaune, teinte jaune.

— HIST. XVI° s. Je croy qu'ils se contenteront de la medecine qu'il a prise aujourd'hui, qui [illegible] ousté la jaulneur qui depuis trois jours lui estoit venue, MARGUER. *Lett.* 84.

— ÉTYM. *Jaune*.

JAUNI, IE (jô-ni, nie), *part. passé* de jaunir. Devenu jaune. Soleil si doux au déclin de l'automne, Arbres jaunis, je viens vous voir encore, BÉRANG. *Adieux*.

JAUNIR (jô-nir). || 1° *V. n.* Devenir jaune. [illegible] ne [illegible] Nos [illegible] jaunir de [illegible], [illegible] 3. Fatal oracle d'Épidaure, Tu l'as dit : les feuilles des bois À mes yeux jauniront encore, Et c'est pour la dernière fois, MILLEV. *Chute des f.* Jamais sur mon tombeau ne jaunira la rose Ni le jaune souci, STE-BEUVE, *Poésies, les Rayons jaunes*. || 2° *V. a.* Rendre jaune, peindre ou teindre en jaune. Le soleil jaunit les moissons. Les pharisiens donnaient l'aumône en public; ils se jaunissaient le visage pour paraître plus grands jeûneurs, FLEURY, *Mœurs des Israél.* t. XXXIII, 3° part. p. 407. || Terme d'épinglier. Donner la première façon au laiton. || Terme de cloutier. [illegible] les clous dans un vase où il y a du vinaigre. || Terme de doreur sur bois. Enduire un ouvrage à dorer d'une couche de jaune à l'eau.

— HIST. XIII° s. Et la pesance et les ennuis Qu'el sofroit de jors et de nuis L'avoient moult fait jaunir, Et maigre et pale devenir, *la Rose*, 297. || XIV° s. Aucuns pendent leurs pourceaulx, et l'air les jaunit, *Ménagier*, II, 5.

— ÉTYM. *Jaune*; picard, *gaunir*; Berry, *jaunezir*.

JAUNISSANT, ANTE (jô-ni-san, san-t'), *adj.* Qui devient jaune. D'un front ridé les cheveux jaunissants, CORN. *Sertor.* II, 1. Une moisson jaunissante. Il est tout couvert... Tout son corps est couvert d'écailles jaunissantes, RAC. *Phèdre*, V, 6. Salut! bois couronnés d'un reste de verdure! Feuillages jaunissants sur les gazons épars! LAMART. *Méd.* I, 29. || Il ne s'emploie guère que dans le style élevé ou poétique.

— HIST. XVIe s. Je ne souhaite point me pouvoir transformer, Comme fest Jupiter, en pluye jaunissante, DU BELLAY, V, 39, *recto*.

JAUNISSE (jô-ni-s'), *s. f.* || 1° Teinte jaune de la peau. Vous me reconnaîtriez d'abord à l'ancienne jaunisse de mon visage, BALZ. liv. VI, lett. 2. On sait que, deux ou trois jours après la naissance, tous les enfants ont une espèce de jaunisse; cette jaunisse dans les blancs n'a qu'un effet passager, et ne laisse à la peau aucune impression; dans les nègres au contraire, elle donne à la peau une couleur ineffaçable, et qui noircit toujours de plus en plus, BUFF. *Hist. nat. hom. Œuvr.* t. V, p. 226. || 2° Particulièrement. Maladie qui jaunit la peau, que, dans le langage médical, on nomme ictère, et qui provient de quelque trouble apporté à la sécrétion ou au cours de la bile. Un homme qui a la jaunisse croit que tous ceux qu'il voit sont jaunes, FÉN. t. XIX, p. 451. || Fig. Ô gens de parti! gens attaqués de la jaunisse, vous verrez toujours tout jaune, VOLT. *Dict. phil. Bayle.* || 3° Il se dit d'une maladie des arbres. || 4° Maladie des vers à soie.

— HIST. XIIIe s. ...bien paroit [paraissait] à sa color Qu'ele [Tristesse] avoit au cuer grant dolor, Et sembloit avoir la jaunisse, *la Rose*, v. 295. || XIVe s. Se un esprevier a la jaunisse, *Ménagier*, III, 2. || XVIe s. Cet esclat corrigeant en quelque façon sa paleur et sa jaunisse, D'AUB. *Hist.* II, 393. Il est bien en la jaunisse de nous faire jaunir, mais il n'est pas en la disposition de nostre volonté, MONT. II, 161.

— ÉTYM. *Jaune*; mot fait avec *jaune*, comme *justice* avec *juste*.

† **JAUNISSEMENT** (jô-ni-se-man), *s. m.* Action de rendre jaune ou de devenir jaune.

— HIST. XVIe s. Jaunissement, OUDIN, *Dict.*

† **JAUNOIR** (jô-noir), *s. m.* Espèce de merle jaune et noir du Cap.

† **JAUNOTTE** (jô-no-t'), *s. f.* Espèce de champignon du genre agaric.

† **JAUTEREAU**, *s. m.* Voy. JOTTERAU.

JAVART (ja-var; le *t* ne se lie pas), *s. m.* Terme de vétérinaire. Tumeur phlegmoneuse, analogue au furoncle, qui se forme au pied du cheval et du bœuf, entre le paturon et la couronne. Javart encorné, javart qui est au pied; javart tendineux, javart qui est à la peau.

— HIST. XIVe s. Advise que le cheval n'ait javart ne rongne, *Ménagier*, II, 3. || XVe s. Le quel Robin avoit une grant maladie que l'on appelle chancre ou javart, à la verge, DU CANGE, *javarina*.

— ÉTYM. Origine inconnue. *Chiavarda* en italien signifie cheville; Ménage y rattache *javard*; mais la transformation du *ch* italien en *j* ne paraît pas acceptable.

JAVEAU (ja-vô), *s. m.* Terme d'eaux et forêts. Île formée de sable et de limon par un débordement d'eau.

— HIST. XIVe s. Les isles, javeaux, atterissemens et establissemens estans es dits fleuves et rivieres navigables, BOUTEILLER, *Somme rural*, titre 73, p. 429, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Javelle*, qui a aussi un masculin *javel*, *javeau*, et qui signifie un faisceau.

† **JAVELAGE** (ja-ve-la-j'), *s. m.* || 1° Action de javeler et résultat de cette action. || Le prix que l'on donne pour javeler. || 2° Dessiccation complète d'une plante, à l'air libre, au milieu des champs.

— ÉTYM. *Javeler*.

JAVELÉ, ÉE (ja-ve-lé, lée), *part. passé* de javeler. Mis en javelle. Du seigle javelé. || Avoines javelées, avoines dont le grain est devenu noir et pesant par la pluie qui les a mouillées tandis qu'elles étaient en javelle.

JAVELER (ja-ve-lé. *L'l* se double quand la syllabe qui suit est muette : je javelle, je javellerai). || 1° *V. a.* Terme d'agriculture. Mettre les blés en javelle, c'est-à-dire coucher sur le sol, séparées et étendues, les poignées de céréales qui viennent d'être coupées par le moissonneur. || 2° *V. n.* Prendre la couleur jaune que prend le blé mis en javelle. Le blé javelle. Il faut laisser javeler ce blé, cette avoine.

— HIST. XVIe s. Javeler, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Javelle*.

JAVELEUR, EUSE (ja-ve-leur, leû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui javelle.

— HIST. XVIe s. Javeleur, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Javeler*.

1. **JAVELINE** (ja-ve-li-n'), *s. f.* Espèce de dard long et menu. La javeline était une espèce de dard, assez semblable à une flèche, dont le bois avait pour l'ordinaire trois pieds de long, et un doigt de grosseur, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. XI, 1re part. p. 388, dans POUGENS.

— HIST. XVIe s. Sans armes d'ast, sinon quelques halebardes et javelines aux mains des capitaines et sergens, D'AUB. *Hist.* II, 191.

— ÉTYM. Voy. JAVELOT; espagn. *jabalina;* ital. *giavelina*.

† 2. **JAVELINE** (ja-ve-li-n'), *s. f.* Terme rural. Petite javelle.

— ÉTYM. Diminutif de *javelle*.

1. **JAVELLE** (ja-vè-l'), *s. f.* || 1° Terme d'agriculture. Nom donné à des poignées de blé scié, qui demeurent couchées sur le sillon jusqu'à ce qu'on en fasse des gerbes. Mettre du blé, de l'avoine en javelle. La gloire des méchants est pareille à cette herbe Qui, sans porter jamais ni javelle ni gerbe..., MALH. I, 2. Et le fer eût en javelle Deux fois les blés abattus...., ID. II, 2. Et la belle Cérès en javelles féconde, ID. VI, 6. Il [le paysan] voit de toute part combler d'heur sa famille, La javelle à plein poing tomber sous sa faucille, RACAN, *la Retraite*. Lorsque vous aurez coupé vos grains dans votre champ, et que vous y aurez laissé une javelle par oubli, vous n'y retournerez point pour l'emporter, mais vous la laisserez prendre à l'étranger, à l'orphelin et à la veuve, SACI, *Bible, Deutér.* XXIV, 19. Il [un rat] laisse là le champ, le grain et la javelle, LA FONT. *Fabl.* VIII, 9. Elle [ma Muse] aime.... Suivre les moissonneurs et lier la javelle, A. CHÉN. *Elég.* X. || 2° Fagot de sarments de vigne. Mettez une javelle au feu. || 3° Botte d'échalas ou de lattes. || 4° On dit qu'un baril, qu'un tonneau est tombé en javelle lorsque les douves et les fonds se séparent. || 5° Terme de pêche. Se dit de petits tas de huit morues lorsqu'elles ont reçu plusieurs soleils.

— HIST. XIIIe s. Et si ne soit gleneres ne gleneresse ki glenne en autrui gavilles ne en autrui garbes [gerbes], se cius [celui] n'i est cui li cans [le champ] est, TAILLIAR, *Recueil*, p. 410. Blé en gaveille ou en garbes, BEAUM. XXX, 79. || XVIe s. Prenez quatre javelles de serment de vigne, et en faites cendre, PARÉ, XXV, 32. Le duc n'aiant qu'une coulevrine fit ruine à ces maisons : comme l'on y vouloit donner, les enfermez y jeterent un amas de javelles gouildronnées, et ce feu leur donna quelque temps pour parlementer, D'AUB. *Hist.* III, 278. N'est aussi loisible de moissonner ou glaner entre javeuls et gerbes, et jusques à tant qu'elles soient enlevées hors du champ ou entassées, *Nouv. coust. génér.* t. II, p. 1095.

— ÉTYM. Picard, *gavelle;* bourguig. *javelle;* espagn. *gavilla*; portug. et ital. *gavela*; d'après Diez, du latin *capulus*, poignée, d'où le diminutif *capellus* ou *capella* (le provençal moderne a en effet un masculin *gavel*, ainsi que le picard, *gaviau*). Que le *c* latin puisse se changer en *g* dans le français, c'est ce que font voir *jambe* et *geôle*.

† 2. **JAVELLE (EAU DE)** (ja-vè-l'), *s. f.* Eau de javelle, ainsi dite du moulin de Javel près Paris où cette eau se fabriquait primitivement. L'eau de javelle est du chlorure de potassium en dissolution dans l'eau.

JAVELOT (ja-ve-lo; le *t* ne se lie pas; au pluriel, l's se lie : des ja-ve-lo-z aigus; javelots rime avec repos, maux, travaux, etc.), *s. m.* || 1° Espèce de lance qui se jetait avec la main, et aussi avec les balistes. Sans lui voir en la main piques ni javelots, CORN. *Sertor.* III, 2. Hippolyte lui seul, digne fils d'un héros, Arrête ses coursiers, saisit ses javelots, RAC. *Phèdre*, V, 6. Les deux exercices du saut et du javelot, dont le premier consistait à sauter légèrement par-dessus un certain espace plus ou moins long, et l'autre à lancer le javelot à une certaine distance et dans un endroit marqué, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. V, p. 76, dans POUGENS. Comme un soldat vaincu brise ses javelots, A. DE MUSSET, *Poésies, à Ulric Guttinguer* || 2° Serpent que l'on nomme aussi dard.

— HIST. XIIe s. Après lui vait lancier maint gavelos, *Raoul de C.* 93. Gaverlot, *Brut*, I, 296. || XIVe s. Chascuns un gavelot fu en sa main tenans, *Guesclin*, 10371. Gavrelot, *Baud. de Seb.* XIII, 170. || XVIe s. Mettre leurs chappeaux au bout des javelots et de leurs espées, D'AUB. *Hist.* II, 199.

— ÉTYM. ital. *giavelotto*; moy. haut-allem. *gabilôt*; vieux flamand, *gavelote*. Dérivation ultérieure incertaine. On a cité l'anglo-saxon, *gafluc*, lance; le kymri, *gaflac*, fourche; l'islandais, *gabbla*, lance. Mais *javelot* ne tiendrait-il pas à *javelle*? et si *javelle* vient du latin *capulus*, poignée, *javelot* ne pourrait-il pas, à l'aide d'un diminutif, venir du bas-latin *capulus*, *capilum*, branche taillée?

† **JAVOTTE** (ja-vo-t') ou **JAVELOTTE** (ja-ve-lo-t'), *s. f.* Masse de fer coulé, dans laquelle s'encastre solidement l'enclume d'une grosse forge.

† **JAYET** (ja-iè), *s. m.* Voy. JAIS, qui aujourd'hui est seul usité.

† **JAZ** (jaz), *s. m.* Terme de métallurgie, dans les Pyrénées. La tuyère fait son jaz lorsqu'elle brûle la pierre de fond d'un creuset et l'abaisse.

JE (je), *pronom personnel* de la première personne, du singulier et des deux genres. || 1° Il s'emploie toujours comme sujet de la proposition, et jamais comme régime ou complément : je dis, je fais, je lirai, je hais. || Quand le verbe commence par une voyelle ou une *h* non aspirée, on élide l'*e* : j'aime, j'honore. || 2° Il est quelquefois séparé du verbe dans certaines formules, par l'énonciation des qualités de celui qui parle. Je soussigné, conservateur des hypothèques, certifie que.... || L'ancienne langue, pour laquelle *moi* était toujours un régime, et qui disait : qui a fait cela? je, permettait les séparations de *je* et de son verbe. Cette tournure se trouve encore dans SCARRON : Je qui chantai jadis Typhon D'un style qu'on trouva bouffon, *Virg.* I. Dans la langue actuelle, quand on veut employer une tournure semblable, il faut dire : moi qui, je .... Moi qui vous parle, je l'ai vu de mes yeux. || 3° Il se met après le verbe, dans les façons de parler interrogatives ou admiratives, comme : que ferai-je? que répondrai-je? où suis-je? || Il s'y met quand le verbe se trouve enfermé dans une espèce de parenthèse, comme : Vous remarquerez, lui dis-je, que.... Osez-vous, lui répondis-je, me parler de la sorte? Moi, j'ai blessé quelqu'un? fis-je tout étonnée, MOL. *Éc. des f.* II, 6. || Il s'y met quand on l'emploie par manière de souhait, comme : Puissé-je de mes mains te déchirer le flanc! VOLT. *Fanat.* V, 2. || Il s'y met dans ces phrases-ci et autres semblables : Dussé-je en périr, fussé-je au bout du monde, quand je devrais en périr, quand je serais au bout du monde. Eussé-je un faible cœur Jusques à n'en pouvoir effacer votre image, MOL. *le Dép.* IV, 3. || Il s'y met dans des phrases où le doute s'exprime, comme : Peut-être irai-je, peut-être n'irai-je pas. Encore ne sais-je. Si je vous ouvre mon cœur, peut-être serai-je à vos yeux bien moins sage que vous, MOL. *l'Avare*, I, 2. || Il s'y met aussi quand le verbe est précédé de la conjonction *aussi* ou de certains adverbes, comme : Aussi puis-je vous assurer...; en vain prétendrais-je le persuader; inutilement voudrais-je m'y opposer. || Lorsqu'il est ainsi placé après le verbe, c'est toujours immédiatement, sans qu'on puisse rien mettre entre deux. || 4° Dans ces circonstances, c'est-à-dire *je* étant placé après son verbe, si le verbe est au présent de l'indicatif et de la première conjugaison, on accentue l'*e* final, et d'un *e* muet on fait un *é* fermé. Mais où cherché-je ailleurs ce qu'on trouve chez nous? BOIL. *Épître* I. Elle me fuit! veillé-je et n'est-ce point un songe? RAC. *Iphig.* II, 7. || On l'accentue encore, si le sens de la phrase demande l'emploi du présent du subjonctif ou de l'imparfait du même mode, comme : je dusse, je puisse, on écrira : dussé-je, puissé-je. Puissé-je de mes yeux y voir tomber ce foudre, CORN. *Hor.* IV, 5. Dussé-je après dix ans voir mon palais en cendre, RAC. *Androm.* I, 4. || On accentue l'*e* final du verbe, parce qu'alors le verbe et le pronom ne forment qu'un seul mot et que dans notre langue il est impossible qu'un mot se termine par deux syllabes muettes. || 5° Quand le verbe qui doit être suivi du pronom *je* se trouve d'une seule syllabe ou terminé par deux consonnes, on prend alors une autre tournure pour ne pas choquer l'oreille, et, au lieu de dire : dors-je, mens-je, m'endors-je, on dit : est-ce que je dors? est-ce que je mens? est-ce que je m'endors? || Cependant on trouve de ces monosyllabes avec le pronom *je* dans les meilleurs auteurs. Ne sens-je pas bien que je veille? MOL. *Amph.* I, 2. Ne tiens-je pas une lanterne en main? ID. *ib.* I, 2. Dans toutes ces expressions l'oreille doit être juge. C'est par plaisanterie que P. L. COURIER fait dire à un soldat : je sers; mais à quoi sers-je? 2e *lettre particulière*. Le principe par lequel l'oreille juge, c'est d'admettre *dors-je*, *sers-je*, etc. quand ils ne portent pas l'accent phraséologique, et de les rejeter quand ils le porteraient. || 6° *Je*, comme tous les pronoms personnels, se répète forcément dans deux cas : premièrement, quand il y a deux propositions de suite

où l'on passe de l'affirmation à la négation et de la négation à l'affirmation, secondement quand les propositions sont liées par toute autre conjonction que les conjonctions *et, mais, ni*. || Dans tous les autres cas, on consulte l'harmonie et l'élégance de la phrase pour répéter ou non le pronom. Quand le moment viendra d'aller trouver les morts, J'aurai vécu [illegible], LA FONT. *Fabl.* XI, 4. Misérable! et je vis! et je soutiens la vue De ce sacré soleil dont je suis descendue, RAC. *Phèdre*, IV, 6. Un rapport clandestin n'est pas d'un honnête homme; Quand j'accuse quelqu'un, je le dois et me nomme, GRESSET, *Méchant*, V, 4. || 7° Je ne sais quoi, ou, substantivement, un je ne sais quoi, voy. SAVOIR.

— HIST. IXe s. Si salvarai eo [illegible] cist meon fradre Karlo, *Serment*. Si io returnar non l'int pois [si je ne l'en puis détourner], *ib.* || Xe s. E io ne dolreie [illegible], *Fragment de Valenc.* [illegible] || XIe s. [illegible] de mort, [illegible], et je et vous [illegible] *Ch. de Rol.* [illegible] || XIIe s. Et je, qui sui au [illegible] au reigne d'Aumarie, *Ronc.* p. 167. Qu'il me prendroit, et je lui à mari, *ib.* 170. Amis, dist-ele, verrai vous je jamais? *Raoul de Camb.* 234. || XIIIe s. Helas! or n'oserai je mais devant lui aler, *Berte*, CXXXIX. Repentir? las ge que feroie? *la Rose*, 4165. || XVe s. Voir est que je, qui ai empris.... ai, par plaisance.... frequenté plusieurs nobles et grands seigneurs, FROISS. *Prol.* || XVIe s. Ce ne suis-je pas qui en suis cause, mais Jupiter et la deesse de necessité, CALV. *Instit.* 46. Quand la mere oublieroit ses enfans, encor ne t'oublieray-je jamais, ID. *ib.* 160. Voulant doncques (je vostre très humble esclave) accroistre voz passe-temps, RAB. *Pant.* II, *prol.* De l'endurer lassé je ne suis pas, Ny ne seroy-je, allassé-je là bas.... RONS. 64. Remply-je ce que je luy donne? ID. 376. Mais pourquoy sens-je en mon age imparfait Avant le temps le mal qu'elle me fait? ID. 928. Rougis-je? escume-je? tressauls-je? fremis-je? MONT. III, 142. Je trouve dans le commun langage ces façons de parler.... Cependant que j'irons au marché, pour nous irons: j'avons bu, pour nous avons; allons m'en, de par le diable, pour allons nous en; j'allons bien, [illegible] allons bien, PALSGRAVE, f° 125 au [illegible]. [illegible] à vous, ô courtisans, Qui, lourdement [illegible] Toujours, *j'allions, je venions*, dites, H. ESTIENNE, *Du langage français italianisé*. J'avons esperance qu'il fera beau temps, *Lettre de François Ier citée par GÉNIN, Variations*, p. 291.

— ÉTYM. Nivernais, *i*; picard, *ege, ej', euj'*; provenç. *eu, ieu, io*; espagn. *yo*; portug. *eu*; ital. *io*; du lat. *ego*; grec, ἐγώ; goth. *ik*; allem. *ich*; lithuan. [illegible].

† JE (jè), *s. m.* Espèce de sonde de jonc pour dégorger les tuyaux des égouts. On dit aussi rotin.

† JEAN (jan), *s. m.* || 1° Nom propre employé dans diverses locutions. Ou me baillant d'un : Jean, Jeanne vous remercie, RÉGNIER, *Sat.* XI. || 2° Ris-t'en, Jean, on te frit des œufs, se dit lorsqu'on voit quelque rieur incommode. || 3° Celui à qui sa femme fait porter des cornes. On l'a fait Jean sans lui en demander avis, LE ROUX, *Dict. com.* || 4° Faire le Jean Logne, faire le sot, l'innocent. Tandis que, faisant les Jeans Lognes, Nous regardions de tout côté, *Voyage de* [illegible], *Dict. comique.* || 5° C'est un saint Jean bouche d'or, c'est un homme qui parle [illegible], par allusion à saint Jean [illegible] bouche d'or, [illegible] || 6° C'est [illegible] || 7° Saint Jean [illegible] celui qui baptisa Jésus-Christ. [illegible] qui donnait le baptême sans l'avoir reçu, c'est-à-dire se mêler d'enseigner ce qu'on n'a pas appris. || Le feu de la Saint-Jean, celui qu'on fait la veille de la Saint-Jean. Tous ces vains discours d'appareil, qui ne [illegible] de la Saint-Jean, [illegible] [illegible] Jean [illegible] || 8° Jean

lapin, nom que la Fontaine donne au lapin. Jean lapin allégua la coutume et l'usage, LA FONT. *Fabl.* VII, 16. || 9° Un Jean des vignes, un sot, un mal bâti. || Il fait comme Jean des vignes, se dit quand on voit quelqu'un s'engager dans un mauvais pas; par allusion, dit-on, à la bataille de Poitiers livrée par le roi Jean dans des vignes. || Un mariage de Jean des vignes, tant tenu, tant payé, ou, simplement, le mariage de Jean des vignes, un concubinage couvert de l'apparence d'un mariage. || 10° C'est le chien de Jean de Nivelle, il s'enfuit quand on l'appelle, voy. CHIEN. || 11° Jean de Lagny qui n'a point de hâte, se dit d'un homme qui ne se hâte point, qui n'a pas d'activité; locution qui vient, dit-on, de ce que, dans son expédition de 1417, le duc de Bourgogne serait resté deux mois à Lagny sans avancer ni reculer. || 12° C'est du bon temps de Jean de Vert (on prononce vèr), ou je m'en soucie comme de Jean de Vert, se dit pour signifier cela est passé, je ne m'en soucie plus, locution qui vient de Jean de Wert, général des armées impériales, qui, après avoir été plusieurs fois heureux contre les Français et avoir excité une grande terreur, fut pris le 2 mars 1638 à la bataille de Rheinfeld et enfermé à Vincennes; à la terreur que son nom inspirait succéda ce dicton qui rappelait un mal oublié. Quand je suis avec mes amis, Je ne suis plus malade, C'est là que je me suis permis Le vin et la grillade; N'en déplaise à monsieur Thévard [son médecin], Je n'en irai qu'un peu plus tard Voir Jean de Vert, DESHOULIÈRES, *Chanson sur l'air de Jean de Vert*. Elle m'a juré que vous l'avez donné aujourd'hui au chevalier, qui est, dit-elle, votre parent, comme Jean de Vert, LESAGE, *Turcar.* II, 3. Le monde n'est rempli que de ces preneurs d'intérêt, qui, dans le fond, ne se soucient non plus de nous que de Jean de Vert, BRUEYS, *Grondeur*, I, 7. || 13° Il est revenu Gros-Jean comme devant, se dit d'un homme qui, après avoir été favorisé de la fortune, est retombé dans sa condition première. Quelque accident fait-il que je rentre en moi-même, Je suis Gros-Jean comme devant, LA FONT. *Fabl.* VII, 10. || 14° C'est Gros-Jean qui veut en remontrer à son curé, se dit de celui qui veut enseigner à plus savant que lui. || 15° Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, nom primitif de l'ordre dont les membres furent appelés, ultérieurement, chevaliers de Rhodes et enfin chevaliers de Malte. || 16° Jean Ridoux, marguillier de Saint-Cloud, ancien terme populaire de mépris, de moquerie. Molière : Mme Jourdain est un peu en courroux. — Mme Jourdain : Oui, Jean Ridoux, *l'Ombre de Molière*, comédie. || 17° Jean Farine, pierrot ou paillasse, parce que ce personnage de la foire se blanchit le visage avec de la farine. || 18° Jean de Paris, personnage légendaire qu'on suppose fils d'un roi de France, et semant l'or et l'argent sur son passage. De là ce proverbe en parlant d'un homme fastueux : C'est un train de Jean de Paris, CH. NISARD, *Littérature du colportage*, t. II, p. 40. L'opéra comique de *Jean de Paris* est fondé sur cette légende. Ris et chante, chante et ris; Prends tes gants et cours le monde; Mais, la bourse vide ou ronde, Reviens dans ton Paris; Ah! reviens, ah! reviens, Jean de Paris, BÉRANG. *Jean de Paris*.

— HIST. XVe s. Icellui [illegible] dist au suppliant qu'il estoit bien Jehan [illegible], par maniere de moquerie, DU CANGE, *Joannes*. Icelle femme vint à l'encontre du suppliant son mary, et lui dit telles paroles : traistre, paillard, larron, je t'ay fait plusieurs fois Johan, et en despit de toy je te le ferai encores, ID. *ib.* || XVIe s. Ne prends pas un nom estranger; Prens Jean, c'est un nom de baptesme, Dit sa femme, et sans danger. Je te baptiseray moi mesme, BOUCHET, *Serées*, livre III, p. 387, dans LACURNE. Un certain nommé Jean de nom et qui l'estoit peut estre aussi de surnom, DES ACCORDS, *Bigarrures*, p. 31, dans LACURNE. Nous avons deux noms desquels [illegible] en commun ceux qu'estimons de peu d'effet, les nommans Jeans ou Guillaumes, PASQUIER, *Recherches*, livre VIII, p. 781.

— ÉTYM. Lat. *Johannes*; grec, Ἰωάννης; de l'hébreu, *Jochanan*, qui signifie : Jéhovah est clément. [illegible] *Jehan, Jehanne*, [illegible] en monosyllabe. Et Jehanne, la bonne Lorraine, Qu'Anglois brulerent à Rouen, VILLON, *Ball. des dames du temps jadis*.

† JEAN-LE-BLANC (jan-le-blan), *s. m.* [illegible] qu'on nomme aussi faucon français et [illegible] (*circaetus gallicus*), VIEILLOT. || *Au plur.* Des jeans-le-blanc.

† JEAN-DE-GAND (jan-de-gan), *s. m.* Oiseau de la grosseur et de la figure d'une cigogne. || *Au plur.* Des jeans-de-Gand.

† JEAN-DE-JANTEN (jan-de-jan-tèn'), *s. m.* Nom que les navigateurs hollandais donnent à l'albatros. || *Au plur.* Des jeans-de-janten.

† JEANNETTE (ja-nè-t'), *s. f.* || 1° Croix à la Jeannette, croix suspendue au cou avec un [illegible] de velours que les dames ont portée à l'imitation des paysannes. || 2° Nom donné anciennement en France à la jenny.

— ÉTYM. Diminutif de *Jeanne*, féminin de *Jean*.

† JEANNIN (ja-nin), *s. m.* Nom propre dérivé de Jean, qui s'est dit pour homme qui est trompé par sa femme, et aussi, en général, pour homme qui se laisse duper. Ci-gît maître [illegible] de trois femmes fut Jeannin; Et, si la mort ne l'eût grippé, Sans cesse Jeannin eût été, *Poëte anonyme*, dans LE ROUX, *Dict. com.*

— HIST. XVIe s. Quand on dit un bon jannin, que le vulgaire prononce genin, cela s'entend proprement d'un pitaut qui prend bien en patience que sa femme lui fasse porter des cornes, H. EST. *Apol. pour Hérodote*, p. 19, dans LACURNE.

— ÉTYM. Dérivé de *Jean*.

† JEANNOT (ja-no), *s. m.* Nom propre dérivé de Jean, qui sert à désigner un niais. || C'est un Jeannot (Jeannot est le nom des farceurs qui font la parade sur des tréteaux). || Jeannot lapin, nom du lapin, dans la Fontaine. Après qu'il eut brouté, trotté, fait tous ses tours, Jeannot lapin retourne aux souterrains séjours, LA FONT. *Fabl.* VII, 16.

† JEANNOTISME (ja-no-ti-sm'), *s. m.* Caractère du Jeannot. || Vice de langage qui consiste à [illegible] toujours entre les mots des relations qui ne peuvent raisonnablement subsister, et [illegible] hyperbates telles qu'on aperçoit facilement la correction qu'il y faudrait faire. Exemple : Je viens chercher du bouillon pour ma mère qui est malade dans un petit pot.

† JÉCORAIRE (jé-ko-rê-r'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient au foie. || Veine jécoraire, et substantivement, la jécoraire, veine de la main [illegible] qu'on supposait avoir des rapports avec le foie.

— ÉTYM. Lat. *jecorarius*, de *jecur*, foie.

JECTISSES (jè-kti-s'), *adj. f. plur.* || 1° Terres jectisses, celles qu'on remue pour les jeter d'un lieu dans un autre. Il ne faut pas bâtir sur ce fonds, ce sont des terres jectisses. || Terres jectisses, se dit aussi du produit du curage des fossés, canaux et cours d'eau. || 2° En termes de maçonnerie, pierres qui peuvent se poser à la main dans toutes sortes de constructions.

— ÉTYM. Anc. franç. *ject* de terre que l'on rejette en creusant un fossé (voy. JET).

JÉHOVAH (jé-o-va), *s. m.* || 1° Nom de Dieu en hébreu. Regardez en avant et non pas en arrière, Le courant roule à Jéhovah! LAMART. *Harm.* [illegible] 13. || 2° L'assemblage de caractères qui représente ce nom. On a gravé un Jéhovah [illegible]

— ÉTYM. Mot hébreu [illegible]

† JÉHOVISTE (jé-o-vi-st'), *adj.* Terme de critique biblique. Fragments jéhovistes, nom donné par quelques érudits à des portions du Pentateuque où Dieu est toujours nommé Jéhovah, et qui [illegible] d'une époque et d'une source distinctes des fragments dits par eux élohistes, où Dieu est nommé non pas Jéhovah mais Elohim.

† JÉHU (jé-u), *s. m.* Un des rois d'Israël. || Compagnie de Jéhu, association qui se forma en France, dans le midi, après la chute de Robespierre, et qui [illegible] les partisans de la révolution; c'est à tort qu'on l'a nommée compagnie de Jésus.

JÉJUNUM (jé-jo-nom'), *s. m.* Terme d'anatomie. Le second intestin grêle.

— HIST. XVIe s. Le second intestin grêle est nommé jejunum, non parce qu'il ne contient rien, mais parce qu'il contient bien peu au regard des autres, PARÉ, I, 16.

— ÉTYM. Lat. *jejunus*, à jeun, vide.

† JEMBLET (jan-blè), *s. m.* Partie du moule du fondeur de fer.

† JENNY (jè-nni'), *s. f.* Machine à filer le coton en gros ou en doux, portant un grand nombre de fuseaux, et inventée par Hargreaves. On dit aussi mule-jenny (voy. ce mot).

— ÉTYM. Angl. *Jenny*, Jeannette, fileuse, un nom propre désignant la profession.

JÉRÉMIADE (jé-ré-mi-a-d'), *s. f.* Plainte fréquente et importune. Mon cher ami, cette lettre est une jérémiade, je pleure sur les hommes, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 32. Voilà-t-il pas de vos jérémiades, De vos regrets, de vos complaintes fades, [illegible] 1, 1.

— ÉTYM. *Jérémie*, par allusion aux lamentations de ce prophète.

† JERNI (jèr-ni), *interj.* Autre forme de jarni (voy. ce mot).

† JÉRUSALEM (jé-ru-za-lèm'), *s. f.* Nom de la capitale de la Judée. La Jérusalem délivrée, titre d'un poëme célèbre du Tasse, où il chante la prise de la ville sainte par les croisés. || Jérusalem céleste, Jérusalem nouvelle, se dit, dans le style mystique, du séjour des bienheureux. Quelle Jérusalem nouvelle sort du fond du désert, brillante de clartés! RAC. *Ath.* III, 7.

† JERVINE (jèr-vi-n'), *s. f.* Terme de chimie. Base d'alcaloïde végétal trouvé dans le *veratrum album.*

† JESSE (jè-s'), *s. m.* Un des noms vulgaires du *leuciscus jeses* (malacoptérygiens abdominaux), dit aussi chevanne, l'able chevanne de certains auteurs.

† JÉSUATE (jé-zu-a-t'), *s. m.* Nom d'une congrégation de frères lais, fondée à Sienne, dans le XIVe siècle, par Jean Colombino, pour se consacrer au service des pauvres et des malades; elle fut autorisée par Urbain V en 1367, rangée parmi les ordres mendiants, et soumise à la règle de Saint-Augustin.

— ÉTYM. *Jésus.*

JÉSUITE (jé-zui-t'), *s. m.* || 1° Nom des membres de l'ordre religieux fondé, sous le nom de clercs réguliers de la compagnie de Jésus, par saint Ignace de Loyola en 1534; cet ordre porte aussi le nom de société de Jésus; il fait profession d'élever la jeunesse et de s'employer aux missions. Le général des jésuites. Il étudia chez les jésuites. Les jésuites furent expulsés de France en 1764, supprimés par le pape Clément XIV le 21 juillet 1773, et rétablis le 14 août 1814 par le pape Pie VII. || Jésuite de robe courte, laïque affilié à l'ordre des jésuites. || 2° Fig. et familièrement. C'est un jésuite, c'est un hypocrite dont il faut se défier, locution tirée des restrictions mentales dont la morale des jésuites était accusée. || 3° Nom donné, dans quelques provinces, au dindon, qu'on croit, à tort, avoir été introduit par les jésuites en Europe.

— HIST. XVIe s. Quand en l'an 1564 je plaiday la cause de l'université de Paris contre les jesuistes, depuis appelez jesuites.... PASQUIER, *Recherches*, IX, p. 26. Un espagnol sans jesuite est une perdrix sans orange, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Jésus;* ital. *giesuita. Jesuiste* se disait encore au XVIIe siècle. Jésuiste et jésuite : jésuiste plus communément, VOIT. *Lett.* 125.

† JÉSUITESSE (jé-zui-tè-s'), *s. f.* Religieuse d'une communauté qui a existé en Flandre et en Italie.

JÉSUITIQUE (jé-zui-ti-k'), *adj.* Qui appartient, qui est propre aux jésuites; il ne se dit qu'en mauvaise part et par allusion à la morale relâchée et aux restrictions mentales attribuées aux jésuites. Je vis qu'Argenson ne se dépouillerait pas de cette vieille peau jésuitique, que ses fonctions de la police avaient collée et encuirassée en lui, ST-SIM. 484, 257.

— ÉTYM. *Jésuite.*

† JÉSUITIQUEMENT (jé-zui-ti-ke-man), *adv.* À la manière des jésuites, c'est-à-dire en mauvaise part, en employant des équivoques, en usant de détours.

JÉSUITISME (jé-zui-ti-sm'), *s. m.* || 1° Système de conduite des jésuites ou de leurs adhérents; mais en mauvaise part et considéré par rapport à la morale relâchée et aux restrictions mentales qu'on leur attribue. || 2° Conduite jésuitique. C'est du jésuitisme tout pur.

— HIST. XVIe s. Pour avoir escrit contre leur jesuisme, PASQUIER, *Lett.* t. II, p. 688.

— ÉTYM. *Jésuite.*

JÉSUS (jé-zu), *s. m.* || 1° Nom du Fils de Dieu qui est mort en croix pour le salut des hommes, selon les chrétiens. Elle enfantera un fils à qui vous donnerez le nom de Jésus, parce que ce sera lui qui sauvera son peuple en le délivrant de ses péchés, SACI, *Bible, Évang. St Matth.* I, 21. || 2° Dévotion au cœur de Jésus, à l'enfant Jésus, se dit d'une image représentant un cœur ou un enfant Jésus entouré d'une gloire. || 3° Bon Jésus! doux Jésus! Jésus Maria, ou, simplement, Jésus! exclamations d'admiration, de crainte, de joie. Cinq ou six laquais qui étaient derrière [le carrosse] criaient Jésus Maria! et tremblaient déjà de peur, RETZ, I, 46. Elle [Mme de Coulanges] y résiste [à aller à Fontainebleau, à la cour] par la raison de la dépense; car il faudrait trois ou quatre habits de couleur; on lui dit : Allez-y en habit noir.... Ah! Jésus! en habit noir! SÉV. 30 juill. 1677. Jésus! mademoiselle, reprit-elle avec un refroidissement imperceptible et grave, voilà qui est bien fâcheux, MARIV. *Marianne*, 3e part. || 4° Ordre du Jésus, nom d'un ordre de chevaliers institué à Rome en 1459 par le pape Pie II pour s'opposer aux Turcs. || Paul V en institua un autre, en 1615, sous le nom de chevaliers de Jésus et de Marie, qui portaient une croix émaillée de bleu, orlée d'or, au milieu de laquelle il y avait un nom de Jésus en or. || 5° Les filles de l'enfant Jésus, société de filles, établies à Rome, en 1661, au nombre de trente-trois, pour honorer les trente-trois années que Jésus-Christ a passées sur la terre. || 6° Compagnie ou société de Jésus, l'ordre des jésuites. || 7° Terme de papeterie. Papier nom de jésus, ou, simplement, papier jésus, sorte de papier de grand format, qui s'emploie principalement dans l'imprimerie, et dont la marque portait autrefois le nom de Jésus (I. H. S.).

— ÉTYM. Nom hébreu qui signifie sauveur.

JET (jè; le *t* ne se lie pas; au pluriel, l'*s* se lie : des jè-z écumeux; jets rime avec traits, succès, paix, etc.), *s. m.* || 1° Action de jeter; mouvement que l'on communique à un corps en le jetant. Le jet d'une bombe, d'une pierre. || Le jet des dés, l'action de jeter les dés hors du cornet pour jouer. || Par extension. Action de jeter, comme des dés, des objets quelconques en nombre déterminé pour en observer les combinaisons. Il est démontré qu'en sept cent vingt jets le seul mouvement a pu mettre ces six planètes principales dans leur ordre, VOLT. *Dial.* 24. || Calcul qui se fait par les jetons (sens qui a vieilli). Calculer au jet et à la plume. || Le jet des bombes, l'art de lancer des bombes. || Armes de jet, celles dont on se sert pour combattre de loin, tels que l'arbalète, la fronde, le fusil, qui lancent des projectiles, et tel que le javelot, qui est lancé avec la main. || Jet de pierre, espace que peut parcourir une pierre lancée par un homme. || 2° Terme de marine. Action de jeter à la mer un objet dont on veut se débarrasser pour une raison quelconque; c'est le plus ordinairement pendant la tempête ou lorsqu'on est poursuivi par l'ennemi, qu'on se décide au jet, JAL. Faire le jet. Les effets jetés ne contribueront en aucun cas au payement des dommages arrivés depuis le jet aux marchandises sauvées, *Ordonn.* août 1688. Si le jet ne sauve le navire, il n'y aura lieu à aucune contribution, *ib.* Des effets procédant de jet, bois ou naufrage, *ib.* || Jet et contribution, perte que doivent supporter les marchands, lorsque le gros temps a forcé le navire à faire le jet. Du jet et de la contribution, *Titre 12 du Code de commerce.* || 3° Terme de pêche. Jet d'un filet, action de jeter un filet. || La quantité de poissons qui est prise dans un filet jeté. Acheter le jet de filet. || 4° Jet d'un fossé, la terre que l'on jette d'un côté et qui forme talus. || 5° Terme de marchand de bois. Jet, bois de chauffage que l'on jette à flot ou à bois perdu pour le transporter, MASSE, 1766. || 6° Terme de peinture. Le jet d'une draperie, la manière dont les plis d'une draperie sont rendus dans un tableau. Des draperies d'un beau jet. || 7° Terme de fonderie. Action de faire couler dans le moule la matière en fusion. || D'un seul jet, se dit en parlant d'une pièce dont toutes les parties sont fondues à la fois dans un seul moule. Fondre, couler une figure d'un seul jet. Cette statue équestre est d'un seul jet. || Fig. D'un seul jet, se dit, en littérature et dans les arts, d'une composition produite par une première conception et sans être retouchée à plusieurs fois. Il y a tant d'ouvrages faits de pièces de rapport, et si peu qui soient fondus d'un seul jet, BUFF. *Discours de réception.* || Nom de bâtons de cire qu'on place perpendiculairement au modèle, qu'on entoure d'une enveloppe de terre rouge et de fiente de cheval, et qu'on soumet au feu de petites bûches de bois rangées tout autour du modèle: la cire se fond, et il reste autant de petits canaux formés par l'enveloppe qui s'est durcie, qu'il y avait de jets. C'est par les jets que le métal en fusion entre dans le moule. || Terme de fondeur en caractères. Le jet, la partie de métal formée de l'excédant de la matière nécessaire à faire le caractère, qu'on a versée dans le moule. Le jet séparé de la lettre se nomme rompure. || 8° Jaillissement d'un liquide, d'un fluide. Un jet plus gros que le bras. Un jet de vapeur. La saignée donna un jet fort et continu. || Fig. Si l'âme a des délices qui lui sont propres.... ne jugeons-nous pas que, si nous ne lui donnons des jets tout spirituels qu'elle sente et qu'elle reçoive par elle-même, elle sortira au dehors pour en chercher d'autres? BOSS. *Sermons*, I, *Vêture*, I. || Jet d'eau, ajutage en cuivre placé à l'extrémité d'une conduite. || Jet d'eau, colonne d'eau lancée de bas en haut, ou horizontalement, ou dans une direction inclinée, par une certaine pression. Au bruit de tant de jets d'eau qui ne se taisaient ni jour ni nuit [à Chantilly], BOSS. *Louis de Bourbon.* Cent mille jets d'eau dont la hauteur pouvait à peine être aperçue, VOLT. *Princ. de Babyl.* 1. || Jet d'eau marin, nom vulgaire des ascidies. || Terme de menuiserie. Jet d'eau, partie arrondie du bas d'une croisée, d'une porte qui renvoie au dehors l'eau de la pluie. || 9° Jet de lumière, rayon de lumière qui paraît subitement. || 10° Jet de feu, nom de certaines fusées fixes, dont les étincelles sont d'un feu clair, comme les gouttes d'eau jaillissantes, éclairées de jour par le soleil, ou par une grande lumière pendant la nuit. || 11° Terme de cirier. Action de verser de la cire sur les mèches disposées autour d'un cerceau, jusqu'à ce que les bougies aient le poids voulu. Donner des demi-jets, des jets entiers. || 12° Fig. Premier jet, ébauche d'une composition littéraire, d'un tableau, etc. Ce n'est qu'un premier jet. Le premier jet d'un ouvrage. Lucius, ayant d'abord composé ce joli ouvrage [l'*Ane de Lucius de Patras*] tel à peu près que nous l'avons, y aura voulu joindre depuis différents morceaux, et, par ces additions de pièces battues à froid et hors de proportion, aura gâté son premier jet, P. L. COUR. *Préface de la traduction de la Luciade.* || Du premier jet, du premier coup, sans qu'il ait été nécessaire d'y revenir. J'ai fait cette tirade du premier jet. || 13° Jet d'abeilles, nouvel essaim qui sort de la ruche. || 14° Nouvelle pousse d'un arbre. Cet arbre a donné de beaux jets cette année. Dans le mois de septembre, j'ai courbé en arc de cercle un jet de vigne, portant quatre grandes feuilles, deux de chaque côté; après l'opération, la position du jet et celle des feuilles étaient telles.... BONNET, *Us. feuilles plant.* 2e mém. || Rameau accidentel ou adventif développé sur un tronc, sur une grosse branche. || Tige secondaire partant du collet de la racine. || Cette canne est d'un seul jet, elle n'a point de nœuds; et, absolument, un jet, une canne d'un seul jet. Voilà un beau jet. Ce jet est fort cher. || 15° Terme de fauconnerie. Nom d'une petite entrave qu'on met aux pieds de l'oiseau. Ôter les jets d'un oiseau. || 16° Terme de marine. Jet de voiles, voy. JEU. Les vaisseaux qui sont en mer, auxquels il n'y aurait que quelque peu de manœuvres, câbles et un jet de voiles à changer, VAUVRÉ (1681), dans JAL.

— HIST. XIIe s. Les gez des piez [du faucon] furent mout avenant, *Roncis.* 164. À une table se fiert de son chief, Si que le sanc jà glacier [couler] en covint, Sanglant en ot son hermine del giest, *Raoul de Camb.* 244. || XIIIe s. Et vinrent à un matin devant Gisors, et tendirent lor très [tentes] et lor pavellons tout entour le castiel au giet d'une arbalestre à tour, *Chr. de Rains*, 60. Tout le flum [fleuve] estoit plein de mors dès l'une rive jusques à l'autre, et de lonc bien le giet d'une pierre menue, JOINV. 228. || XIVe s. Mainte eschiele fu là contre le mont dressie; Pour le trait, pour le giet, li uns brait, l'autre crie, *Guesclin*, 17449. Leur part et porcion du giest et taille qui leur sera imposée, DU CANGE, *gita.* || XVe s. Et le roy Thelamon et Anthenor, qui estoient bien montez, le suivoient de si près qu'ilz y estoient au gect d'une pomme, *Perceforest*, t. II, f° 9. Icelluy Alleaume escripvy de sa main la minute ou ject d'une obligation, DU CANGE, *jactus.* Uns geez d'argent à oiseaux, qui bien povoient valoir environ XVI deniers, ID. *gita.* || XVIe s. Je ne sçais compter ny à ject ny à plume, MONT. III, 10. L'ennemy estoit desjà approché à un ject de traict, ID. III, 169. La mesme année que lesdites branches auront esté couppées, près et joignant la couppe d'icelle, il sortira un nombre de gittes, qui.... PALISSY, 25. Toutes sortes de traicts et d'armes de gect, AMYOT, *Marcel.* 20. Il perdit ses plus precieux thresors, pour ce qu'il en fallut faire le ject [à la mer], D'AUB. *Hist.* I, 146. Un fossé qui n'avoit pas 10 pieds en œuvre, et seulement 7 pieds de profond sans le ject, ID. *ib.* III, 258. Le ject d'un fossé estant entre deux heritages demonstre que le fossé est et appartient à celuy du costé du quel est le dit ject, et lui appartient le dit fossé; et le fossé à deux jects est réputé commun, *Coust. génér.* t. I, p. 201. Les parties s'accorderont dedans huit jours de trois bons et notables personnages pour faire les appreciations et estimations des biens et les lots et jets d'iceux, *ib.* t. II, p. 348. Comparaison de Polybe par laquelle il dit que les courtisans sont semblables aux jetons desquels on use pour conter; car tout ainsi que, selon la place qu'il plaist à celuy qui conte, de donner à tel ou tel ject, il vaut quelquefois dix, quelques fois cent, autrefois mille, autrefois un seulement, ainsi les courtisans.... H. EST. *Apol. pour Hérod.* p. 137.

— ÉTYM. Berry, *gitte*, s. m., un jet, un rejet; normand, *je ne sais ni jet ni calcul*, je ne sais pas compter; provenç. *get*; ital. *getto*, jet, *geto*, entrave de faucon; du lat. *jactus*, de *jacĕre*, jeter, lancer. Dans l'ancien français, *jet* a le sens de lien; il a aussi

[illegible] de jet [illegible]. De toutes les étymologies proposées pour jeter, la plus [illegible] semble celle de Caseneuve, [illegible] par [illegible], qui le rattache au [illegible]; le *c* de *jacio* serait un suffixe qui se trouve dans les verbes latins, *facio*, par exemple.

† JETAGE (je-ta-j'), *s. m.* || 1° Action de jeter. Le jetage d'un [illegible] dans une rivière. || 2° Terme de vétérinaire. [illegible], par les naseaux du cheval, d'un [illegible] plus ou moins abondant et de qualités variables.

— ETYM. *Jeter*.

1. JETÉ, ÉE (je-té, tée), *part. passé* de jeter. || 1° Qui a reçu un mouvement communiqué. La tête d'[illegible], [illegible] dans le camp des [illegible], apprit à leur chef le funeste sort de son frère, ROLLIN, *Hist. anc.* Œuv. t. I, p. 460, dans POUGENS. || Fig. Je ne sais [illegible] une voix étrangère, l'indigne [illegible] jetés sur ma tombe, VOLT. *Guèbres*, II, 3. || Fig. et familièrement. Jeté au panier, aux ordures, au sac aux ordures, tenu à mépris. Il ne m'a pas paru que Mme de Schomberg ait [illegible] ma place [auprès de Mme de la Fayette].... enfin je ne crois pas être tout à fait jetée au sac aux ordures, SÉV. 20 octobre 1680. || 2° Disséminé, répandu. Oh! le bon mal [le rhumatisme]! et que c'est bien fait de le voir un peu jeté parmi les courtisans! SÉV. 12 fév. 1676. || De l'argent jeté, de l'argent prodigué sans profit, sans utilité. J'approuve bien de supprimer les étrennes, c'est de l'argent jeté, SÉV. 27 déc. 1684. || 3° Fig. Qui a été placé, mis, dirigé non sans quelque violence ou rapidité. Cet homme [le prieur de Cabrières].... se trouve jeté à la cour par un tourbillon qui lui fait traiter et guérir la beauté la plus considérable qui soit à la cour [Mme de Fontanges], ID. [illegible], 10 mai 1680. Je suis, dit-on, un orphelin Entre les bras de Dieu jeté dès ma naissance, RAC. *Athal.* II, 7. Jetés par le destin dans des partis contraires, VOLT. *Adélaïde*, II, 2. Sans secours, avec toi jeté dans ces déserts, ID. *Oreste*, II, 1. Me voilà tout à coup jeté parmi le beau monde, J. J. [illegible] *Conf.* V. Jeté sur cette boule, Pauvre, laid et souffrant, Étouffé dans la foule, Faute d'être assez grand, BÉRANG. *Vocat.* || Jeté hors de soi-même, qui n'est plus maître de soi. Égaré, subjugué, jeté hors de moi-même, Je ne suis plus à moi, ...j'aime, DUCIS, *Oscar*, II, 2. || 4° Terme militaire. Introduit, posté. Un régiment jeté dans la place. On remarquait qu'on y avait marché [vers une position] languissamment; qu'une division seule, jetée à trois lieues de tout secours, y avait été négligemment aventurée; que les corps d'armée étaient restés hors de portée les uns des autres, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IX, 2. || 5° Étendu sur, en parlant de teintes, de couleurs, etc. Une teinte de gris jetée sur tout le dessus du corps, assez claire sur la tête, et qui devient plus foncée et bleuâtre sur le dos, BUFF. *Ois.* t. XVII, p. 462. Marbre jeté, voy. MARBRE. || 6° Mis dans une certaine position, en parlant d'une partie du corps. Le castagneux n'a pas plus que le grèbe la faculté de se tenir et de marcher sur la terre; ses jambes traînantes et jetées en arrière ne peuvent s'y [illegible], BUFF. *Ois.* t. XV, p. 379. || 7° Il se dit d'un vêtement mis à la [illegible]. Un manteau jeté sur ses épaules. || Par [illegible] se dit, en peinture et en sculpture, de la disposition des draperies. Draperie qui pend de la barque, mal jetée, DIDER. *Salon de* 1767, Œuv. t. XIV, p. 416, dans POUGENS. || Terme de beaux-arts et de littérature. Cela est jeté, bien jeté, se dit de tout ce qui est fait d'un seul jet, d'une exécution heureuse et rapide. Il faut voir comme cette figure est jetée, DIDER. *Salon de* 1765, Œuv. t. XIII, p. 70, dans POUGENS. || 8° Mis en avant par la parole ou l'écriture. Un mot jeté de la sorte dans un discours vaut un panégyrique entier, ROLLIN, *Traité des Ét.* liv. VI, 2° part. chap. 1, § 2. Un mot, quoique jeté au hasard et mal à propos, fait souvent [illegible] dans la tête d'un [illegible], VOLT. *Lett. Chabanon*, 12 janv. 1768. || 9° [illegible] [illegible] jeté en fonte par un Indien, [illegible] *Mœurs*, 93.

2. JETÉ (je-té), *s. m.* || 1° Un des pas de la danse, mouvement par lequel on jette un pied en avant ou en arrière ou de côté, et on lève l'autre en même temps; il se compose d'un plié et d'un [illegible]; [illegible] le plié, et [illegible] lance le corps, qui retombe sur l'autre jambe. Jeté battu. || 2° Au tricot, un jeté, le brin jeté sur l'aiguille avant de prendre la maille, ce qui fait une maille de plus si l'on veut.

— ETYM. *Jeter*.

JETÉE (je-tée), *s. f.* || 1° [illegible] de bois ou de pierre, faite pour redresser le lit d'un cours d'eau, pour protéger l'entrée d'un port. Jetée de fascinage. Jetée de charpente. Jetée de maçonnerie. || 2° Amas de pierres, de sable et de cailloux jetés dans un mauvais chemin pour le rendre plus praticable. On a fait une jetée dans ce chemin. || 3° Terme de médecine. Jetée goutteuse, se dit quand la goutte se porte soit sur les articulations, soit sur quelque organe intérieur. || 4° Cheval [illegible] d'[illegible]. || 5° Terme de chandelier. Jetée des chandelles, le nombre de chandelles qu'on peut monter d'une seule fonte de suif.

— HIST. XVI° s. Jetée [action de jeter], MONET, *Dict.*

— ETYM. *Jeté*, 1.

JETER (je-té. Le *t* se double quand la syllabe qui suit est muette : je jette, je jetterai), *v. a.* || 1° Communiquer un mouvement avec la main. || 2° Mettre avec quelque promptitude un manteau, un châle, etc. || 3° Jeter un pont. || 4° En termes de marine, lancer dans la mer ou ailleurs. || 5° Se débarrasser de. || 6° Jouer [illegible] cartes, en parlant de cartes. || 7° Mettre, placer, diriger, non sans quelque idée de violence ou du moins de rapidité. || 8° En termes de guerre, faire entrer. || 9° En termes de marine, jeter à la côte, jeter à la bande. || 10° Jeter l'oiseau, en fauconnerie. || 11° Jeter un blanc, une espace, en imprimerie. || 12° Il se dit des couleurs qu'on donne à un tableau. || 13° Diriger quelque partie du corps d'un certain côté. || 14° Pousser avec violence, faire tomber. || 15° Fig. Mettre quelqu'un dans une certaine manière d'être. || 16° Fig. Jeter loin, jeter dans, reporter à une époque éloignée. || 17° Faire subir. || 18° Il se dit aussi des choses abstraites que l'on assimile à quelque chose qui se jette. || 19° Jeter sur le papier, écrire, tracer à la hâte. || 20° Faire signifier, dénoncer. || 21° Rejeter sur, attribuer. || 22° Il se dit de l'argent, des valeurs qu'on fait entrer dans la circulation. || 23° Jeter l'argent, être prodigue. || 24° Calculer avec des jetons. || 25° Jeter au sort, décider quelque chose par la voie du sort. || 26° Pousser, envoyer, lancer hors de soi. || 27° Jeter des œufs, être ovipare. || 28° Produire et mettre dehors un nouvel essaim. || 29° Produire des bourgeons ou des scions. || 30° Produire, rendre de l'humeur. || 31° Jeter sa tête, ses fumées, en termes de vénerie. || 32° Faire couler dans un moule du métal fondu. || 33° Jeter, en termes de potier, de chandelier. || 34° Se jeter, être jeté. || 35° Être prodigué, en parlant de l'argent. || 36° Se lancer soi-même. || 37° Se précipiter, se porter impétueusement. || 38° Faire une expédition militaire. || 39° Entrer, se réfugier précipitamment en quelque endroit. || 40° Aller, se rendre imprudemment. || 41° Fig. Prendre, accepter, se laisser aller. || 42° Se jeter au travers, à la traverse, entre, venir déranger. || 43° Se jeter sur, en parlant d'humeurs, de maladies. || 44° Se jeter sur, parler de. || 45° Avoir recours.

1° Communiquer un mouvement avec la main ou de quelque autre manière. Comme il continuait, je me sentis extrêmement tentée de lui jeter un livre à la tête, SÉV. 12 juin 1680. L'Anglais [le chevalier Talbot] a promis au roi sur sa tête et si positivement de guérir Monseigneur dans quatre jours, et de la fièvre et du dévoiement, que, s'il n'y réussit, je crois qu'on le jettera par les fenêtres, ID. 8 nov. 1680. De sorte que Ludre, Coëtlogon et Rouvroy sont parties ce matin pour aller à Dieppe et se faire jeter trois fois dans la mer, ID. 27. On jeta de l'eau sur les [illegible] de l'embrasement, ID. 20. Je jette quelquefois dans votre paquet les petits billets de l'abbé Bi[illegible], qui sait très-bien ses nouvelles de Rome, ID. 26 déc. 1689. C'est afin que, la poste de Provence arrivant, il [un commis de la poste] jette le paquet à celle de Bretagne, qui part le même jour, ID. 25 mai 1680. Comme un frondeur fait tourner avec sa fronde la pierre qu'il veut jeter loin de lui, FÉN. *Tél.* XV. Il avale les dés et presque le cornet, jette le verre d'eau dans le trictrac, et inonde celui contre qui il joue, LA BRUY. XI. Quoi! misérable, lui dit-il, [illegible] pour un [illegible]? et en même temps il lui jeta sa coupe à la tête, ROLLIN, *Hist. anc.* Œuv. t. VI, p. 134, dans POUGENS. Avant ce temps-là, un grec [homme appartenant à la religion grecque] jetait par la fenêtre un plat dans [illegible] pas jeter le latin lui-même, VOLT. *Lett. Chabanon*, [illegible] [illegible] et [illegible] des par[illegible], RAYNAL, *Hist. phil.* t. [illegible] [illegible] de marine, faire le jet. Si, par tempête ou par la chasse de l'ennemi, le capitaine se croit obligé pour le salut du navire, de jeter en mer une partie de son chargement, *Art.* 410 *du Code de commerce.* || Fig. [illegible]

compliments, mes [illegible], comme vous jugerez à propos, SÉV. 24 oct. [illegible]. || Jeter la plume au vent, voy. PLUME. || Fig. Jeter de la poudre aux yeux, voy. POUDRE. || Fig. Jeter de l'huile sur le feu, dans le feu, voy. HUILE, n° 2. || Fig. Jeter le manche après la cognée, voy. MANCHE, *s. m.* || Fig. Jeter la pierre à quelqu'un, voy. PIERRE. || Fig. Jeter quelque chose au nez de quelqu'un, lui en faire objection, reproche, « locution des gens de cour, dit de Callières, en 1690 ». C'est un étrange fait du soin que vous prenez À me venir toujours jeter mon âge au nez, MOL. *Éc. des mar.* I, 1. || Fig. Jeter son bonnet par-dessus les moulins, voy. BONNET, n° 1. Y jeter son bonnet, voy. BONNET, n° 2. || Fig. Jeter sa langue aux chiens, voy. CHIEN, n° 3. || Fig. N'être pas bon à jeter aux chiens, voy. CHIEN, n° 3. || Fig. Il n'en jette pas sa part aux chiens, voy. CHIEN, n° 3. || Fig. Jeter un os à quelqu'un, voy. OS. || Jeter son [illegible] sur quelque chose, s'arranger de manière à l'obtenir par adresse, locution tirée de l'usage de marquer sa place, de la retenir, en y mettant son [illegible]. || Fig. Jeter quelque chose aux pieds de quelqu'un, lui en faire l'offre. [illegible] Donnons-lui ce triomphe; honneurs, lauriers, pouvoirs, Jetons tout à ses pieds; je veux tout [illegible] devoir, C. DELAV. *Paria*, II, 5. || 2° Jeter un châle, une mante, un manteau, etc. sur ses épaules, sur les épaules de quelqu'un, mettre avec quelque promptitude un châle, etc. sur ses épaules, sur les épaules de quelqu'un. Moi.... qui n'avais [illegible] songé qu'à jeter sur moi une mauvaise robe, MARIV. *Marianne*, 5° part. Ces pensées [illegible] rent tellement Mme de Maintenon, qu'il lui fut impossible de rester dans son lit; elle jeta une robe sur ses épaules..., GENLIS, *Mme de Maintenon*, t. II, p. 158, dans POUGENS. || Ce vêtement, cette draperie, etc. est jetée avec grâce, avec élégance, en parlant d'un vêtement, d'une draperie disposés avec [illegible] négligence mais non sans grâce. || Terme de peinture. Jeter une draperie, donner une certaine disposition aux plis de la draperie dont on revêt une figure. Les plis de cette draperie sont bien jetés. || Fig. Jeter un voile sur quelque chose, le passer sous silence. Je ne veux point lever un œil présomptueux Vers le voile sacré que vous jetez sur eux [des secrets], VOLT. *Brutus*, III, 3. || 3° Jeter un pont sur une rivière, construire, établir un pont sur une rivière, [illegible] en parlant des ponts que l'on fait à la hâte pour le passage des troupes, des armées. Scipion, ayant jeté un pont sur le Tésin, fit passer ses troupes, ROLLIN, *Hist. anc.* Œuv. t. I, p. 404. || Jeter les fondements d'un édifice, voy. FONDEMENT, le langage [illegible] dit plutôt : construire, poser, bâtir, maçonner les fondements d'un édifice. || Fig. Il jeta les fondements de la religion, BOSS. *Hist.* I, 7. || 4° Terme de marine. Jeter l'ancre, laisser tomber, de l'endroit du navire où elle est retenue, une ancre qui doit aller mordre la terre et s'y fixer, à l'effet de maintenir sur un point de la mer le navire que son câble lie à l'ancre, JAL. L'expression jeter l'ancre a été d'usage lorsque les ancres étaient [illegible], mais, à présent qu'elles ont une pesanteur considérable, on dit toujours : laisser tomber l'ancre, ou [illegible] mouiller, LEGOARANT. || Fig. Ainsi toujours poussés vers de nouveaux rivages, Vers la nuit éternelle emportés sans retour, Ne pourrons-nous jamais sur l'océan des âges Jeter l'ancre un seul jour? LAMART. *Méd.* I, 13. || Jeter le plomb, la sonde, lancer à la mer un plomb de sonde attaché à une [illegible] ou la qualité du fond. || Fig. Jeter son plomb, jeter ses plombs sur quelque chose, porter ses vues sur quelque chose, former un dessein pour parvenir à quelque chose, essayer, faire une tentative. || Jeter le loch, lancer à la mer le loch pour connaître, par la longueur de la corde qui le retient, combien le navire a fait de route pendant un temps donné. || Jeter les grappins [illegible] l'un navire à un autre les grappins [illegible], dont l'effet est de rapprocher et de tenir l'un à côté de l'autre deux bâtiments qui vont se battre bord à bord, JAL. || Fig. Jeter le grappin sur quelqu'un, se rendre maître de son esprit. || 5° Se débarrasser de. Il jeta ce qu'il tenait à la main. Le traître avait jeté ces gages précieux, Pour n'être point connu par ces marques sanglantes, VOLT. *Mérope*, II, 4. Ils tirent à vingt pas; ils jettent aussitôt leurs fusils; et.... se précipitant [illegible] [illegible] le sabre à la main, ID. *Louis XV*, 34. || Jeter les armes, jeter ses armes, les quitter, cesser de combattre. Dans les chutes fréquentes qu'ils [illegible] de leurs [illegible]

mêmes, s'ils se relevaient, c'était sans elles; car ils ne les jetaient point. la faim et le froid les leur arrachaient, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IX, II. || Fig. et familièrement. Jeter le froc aux orties, voy. FROC. || Fig. Jeter loin, dédaigner. Ne jetez pas si loin les fables de la Fontaine, il y a des fables qui vous raviront et des contes qui vous charmeront, SÉV. 6 mai 1671. || 6° Aux jeux de cartes, jeter ses cartes, les jouer. Avec les sept carreaux il avait quatre piques, et, jetant le dernier, m'a mis dans l'embarras, MOL. *Fâcheux*, II, 2. J'ai jeté l'as de cœur, avec raison, me semble, ID. *ib.* || Jeter se dit aussi au piquet, à l'écarté, des cartes que l'on écarte, dont on se défait pour en prendre d'autres. J'ai jeté les cœurs. J'aurais eu une quinte, mais j'ai jeté mon jeu. || Jeter les cartes, cesser la partie. || Bassement et par un mauvais jeu de mots, jeter du cœur sur du carreau, jeter des fusées, vomir. || 7° Mettre, placer, diriger, non sans quelque idée de violence ou du moins de rapidité. Un tourbillon de vent vous jette violemment sous une arche, SÉV. 25. Vous, ma chère fille.... vous que j'ai toujours aimée et souhaité d'avoir près de moi, voyez quel orage vous jette au bout du monde, ID. 11 déc. 1675. M. de Rennes le désire [un domestique] d'une manière à ne pouvoir lui refuser; nous y jetons un homme qui nous paraît bon, ID. 3 juill. 1680. Dieu, qui suit toutes les parcelles de nos corps en quelque endroit du monde que la corruption ou le hasard les jette, BOSS. *Duch. d'Orl.* Venez maintenant, pécheurs, quels que vous soyez, en quelques régions écartées que la tempête de vos passions vous ait jetés, ID. *Anne de Gonz.* Quelle ardeur inquiète Parmi vos ennemis en aveugle vous jette? RAC. *Brit.* I, 3. Où j'avais ouï dire que mon père avait été jeté par les vents, FÉN. *Tél.* I. Je le jetai dans une voiture, et nous retournâmes à la maison, MARIV. *Fausses confid.* I, 14. J'ignore en quels climats nous jette la tempête, VOLT. *Oreste*, II, 1. Pour adoucir en moi cette âpre dureté Des climats où mon sort en naissant m'a jeté, ID. *Orphel.* IV, 4. Cette province vit pour la première fois les Portugais en 1535, et ce fut une tempête qui les y jeta; mais ils ne s'y établirent qu'en 1599, RAYNAL, *Hist. phil.* IX, 17. || Fig. N'admirez-vous point où mon cœur me jette et m'égare? je suis toute seule, je suis toute attendrie.... SÉV. 1er oct. 1684. || Fig. Jeter dans les bras, remettre à la garde, à la protection. Hé bien! pour un enfant qu'ils ne connaissent pas, Que le hasard peut-être a jeté dans leurs bras.... RAC. *Athal.* III, 3. || Jeter dans un couvent, faire entrer dans un couvent. Broglie était un si furieux amant, qu'il fut une des raisons qui la jetèrent [une dame] aux Carmélites, SÉV. 2 oct. 1689. || Fig. et poétiquement, jeter au lit de, obliger une femme à devenir épouse de. Ma déroute la jette au lit de Massinisse, CORN. *Sophon.* III, 7. || Fig. Faire entrer dans une société. Un autre incident me jeta dans des sociétés nouvelles, MARMONTEL, *Mém.* IX. || Jeter quelqu'un dans un cachot, dans les fers, le mettre ou le faire mettre en prison. Celui qui avait pour lui les armées fut vainqueur, jeta son rival dans les fers, et, plus puissant qu'il ne l'avait espéré, se trouva le maître de toutes les provinces, RAYNAL, *Hist. phil.* VII, 5. || 8° Terme de guerre. Jeter des hommes, jeter une troupe, jeter des munitions, des vivres, etc. dans une place, les y faire entrer promptement dans le besoin. Buckingham est forcé de ramener en Angleterre ses troupes diminuées de moitié, sans même avoir jeté du secours dans la Rochelle, et n'ayant paru que pour en hâter la ruine, VOLT. *Mœurs*, 176. || Poster en avant ou d'une manière aventureuse. La 15e division restait encore; le vice-roi l'appelle; elle s'avance en jetant une brigade à gauche dans le faubourg, et une à droite dans la ville, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IX, 2. || 9° Terme de marine. Jeter son navire à la côte, l'y échouer exprès, afin d'éviter un danger plus grand. || Jeter à la bande, rassembler, sur un seul point, des marchandises qui étaient éparses, afin de faire contre-poids. || 10° Terme de fauconnerie. Jeter l'oiseau du poing, le lancer après la proie. On dit : jeter le faucon et lâcher l'autour. || 11° Terme d'imprimerie. Jeter un blanc, ménager, laisser un blanc. || On dit de même : jeter une espace, une interligne. || 12° Jeter une couleur sur, donner une couleur à. Le peintre a jeté une teinte grise sur son tableau. || Fig. La tristesse que l'idée de votre délicate santé a jetée sur toutes mes pensées, SÉV. 9 mai, 1680. On admira comment Molière avait pu jeter tant de comique sur un sujet qui paraissait fournir plus de pédanterie que d'agrément, VOLT. *Vie de Molière.* || Dans un sens analogue, jeter l'ombre, les ténèbres, produire l'obscurité. Et l'enfer, couvrant tout de ses vapeurs funèbres, Sur les yeux les plus saints a jeté ses ténèbres, RAC. *Esth. Prologue.* Quand la nuit sombre Sur ces coupables murs viendra jeter son ombre, VOLT. *Sémiram.* I, 3. || Par extension. Tant le sort entre nous a jeté de mystère! CRÉBILLON, dans DESPUNT. || 13° Diriger quelque partie du corps d'un certain côté. Il jeta la tête en arrière. || Jeter les yeux, la vue, les regards sur, regarder, considérer. L'acteur ayant récité ce vers qui contenait l'éloge d'Amphiaraüs : il ne veut point paraître homme de bien et juste, mais l'être effectivement, tout le monde jeta les yeux sur Aristide, et lui en fit l'application, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. III, p. 135, dans POUGENS. C'est donc là le dernier [regard] que tu jettes sur elle! VOLT. *Tancr.* V, 6. Sur ce billet au moins daignez jeter la vue, ID. *Triumv.* III, 2. || Fig. Jeter les yeux sur quelqu'un, signifie quelquefois avoir sur quelqu'un des vues particulières. Il a jeté les yeux sur ce jeune homme pour en faire son gendre. Par moi seule éloigné de l'hymen d'Octavie.... Silanus, sur qui Claude avait jeté les yeux.... RAC. *Brit.* I, 1. || 14° Pousser avec violence, faire tomber. Ô toi qui n'attends plus que la cérémonie Pour jeter à mes pieds ma rivale punie, ...Poison, me sauras-tu rendre mon diadème? CORN. *Rodog.* V, 1. Quand dans le sein d'Araspe un poignard enfoncé Le jette aux pieds du prince, ID. *Nicom.* V, 8. À côté de son maître il le jette sans vie, VOLT. *Mérope*, V, 6. || Jeter par terre, jeter à terre, faire tomber à terre. Jeter un homme par terre. Il crache sur le lit et jette son chapeau à terre, LA BRUY. XI. Il n'est pas rare de voir les litornes se rassembler au nombre de deux ou trois mille dans un endroit où il y a des alises mûres, et elles les mangent si avidement qu'elles en jettent la moitié par terre, BUFF. *Ois.* t. V, p. 419, dans POUGENS. || Jeter une maison, une cloison, un mur, etc. par terre, démolir, abattre une maison, une cloison, etc. Nos maisons ont été jetées par terre, SACI, *Bible, Jérémie*, IX, 19. || On dit dans le même sens : jeter bas. || Fig. Un même instant conclut notre hymen, et la guerre Fit naître notre espoir et le jeta par terre, CORN. *Hor.* I, 3. || Jeter une porte en dedans, la forcer en en faisant sauter la serrure. Il est un moyen de jeter en dedans cette légère porte, BEAUMARCH. *Mar. de Fig.* II, 13. || 15° Fig. Mettre quelqu'un dans une certaine manière d'être. Soulever votre peuple, et jeter votre armée Dedans les intérêts d'une reine opprimée, CORN. *Nicom.* IV, 2. De Vinius par là gagnant la bienveillance, Il a su le jeter dans une autre espérance, ID. *Othon*, III, 1. Vous mettez par-dessus tout cela des remerciements, des douceurs charmantes, des agréments qui nous jettent dans la confusion, SÉV. 30 mars 1689. Il s'agit d'une addition au livre XIV, qui a jeté M. Jurieu dans d'étranges emportements, BOSS. *Var.* 2e *avert.* § 11. Dans quel trouble, seigneur, jetez-vous mon esprit! RAC. *Bérén.* I, 3. Dans quels égarements l'amour jeta ma mère! ID. *Phèdre*, I, 3. De ce refus bizarre où seraient les raisons? Il pourrait me jeter en d'étranges soupçons, ID. *Athal.* II, 5. Cette idolâtrie des richesses qui me jette dans des gains injustes, MASS. *Avent, Dispos.* || Faire naître certains sentiments. Et leur division que je vois à regret Dans mon esprit charmé jette un plaisir secret, CORN. *Cid*, II, 5. Cessez, vaines frayeurs, cessez, lâches tendresses, De jeter dans mon cœur vos indignes faiblesses! ID. *Cinna*, I, 1. [Si] La crainte de vous faire un funeste présent Ne me jetait dans l'âme un remords trop cuisant, ID. *Rodog.* III, 5. Il n'a rien dit, madame, Qui vous doive jeter aucun trouble dans l'âme, ID. *Nicom.* I, 3. Il pouvait, sous l'appât d'une feinte promesse, Jeter dans les soldats un moment d'allégresse, ID. *Othon*, IV, 2. Il est vrai que de passer ma vie sans vous voir y jette une tristesse et une amertume à quoi je ne puis m'accoutumer, SÉV. 28 mai 1676. On pouvait jeter dans son âme quelques fausses impressions, mais.... FLÉCH. *duc de Mont.* Vous, cependant, allez, et, sans jeter d'alarmes, À tous mes Tyriens faites prendre les armes, RAC. *Athal.* II, 6. Vous jetez la discorde au sein de ma famille, LAMOTTE, *Inès de Castro*, III, 3. Quelle horreur jetez-vous dans mon cœur étonné? VOLT. *Marianne*, I, 4. Davoust, avec vingt-cinq mille hommes, resta à l'arrière-garde; pendant qu'il avançait de quelques pas et jetait, sans le savoir, la terreur chez les Russes, la grande armée étonnée leur tournait le dos, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IX, 2. Poëte, j'eus toujours un chant pour les poëtes, Et jamais le laurier qui pare d'autres têtes, Ne jeta d'ombre sur mon front, VICTOR HUGO, *Odes*, III, 1. || 16° Fig. Jeter loin, jeter dans, obliger à reporter à une époque éloignée ce qu'on veut faire. Je ne voudrais point que vous allassiez repasser la Durance.... cela vous jette trop loin dans l'hiver, SÉV. 1er juill. 1676. Cela [un retard] vous jettera dans le mois de janvier, et c'est pour en mourir, ID. *Jour de la Toussaint*, 1680. || 17° Faire subir. Le bon exemple que vous voulez donner [en faisant le jubilé] vous jettera dans de plus grandes fatigues, SÉV. juillet 1690. || Mener à. Pour moi, je suis dans l'histoire de France; les croisades m'y ont jetée, SÉV. 6 nov. 1676. || Entraîner à. Pour son style [d'une dame pleine d'affectation], il m'est insupportable, et me jette dans des grossièretés, de peur d'être comme elle, SÉV. 13 août 1677. || 18° Fig. Jeter, se dit aussi des choses abstraites que l'on assimile à quelque chose qui se jette. Seigneur, à découvert, toute âme généreuse D'avoir votre amitié doit se trouver heureuse; Mais nous n'en voulons plus avec ces dures lois Qu'elle [Rome] jette toujours sur la tête des rois, CORN. *Nicom.* V, 10. Si ce nom sur leur front jette tant d'infamie, ID. *Tois. d'or*, I, 2. Et je ne veux pas par des efforts trop vains Jeter le moindre obstacle à vos justes desseins, MOL. *D. Garcie*, V, 3. Cela [les lettres] rapproche; on est occupée des pensées que cela jette dans l'esprit, SÉV. 10 nov. 1675. Je jette cette pensée dans cette lettre, ID. 8 sept. 1680. Vous ririez de voir comme tous les vices et toutes les vertus sont jetés pêle-mêle dans le fond de ces provinces, ID. 21 juin 1680. La main qui jette tout cela [les vertus et les vices] dans son univers sait fort bien ce qu'elle fait, et tire sa gloire de tout, et tout est bien, ID. 21 janv. 1680. Jamais personne n'a jeté des charmes dans l'amitié comme vous faites, ID. 5 nov. 1688. || Jeter des propos, avancer des propos qui vont indirectement à insinuer ou à découvrir quelque chose. Ce ministre a jeté des propos de paix, de guerre. Puisque le propos en est jeté, il faut que je le suive, DIDEROT, *Salon de 1767, Œuvres*, t. XIV, dans POUGENS. || On dit, dans un sens analogue, jeter des paroles, des pensées. Pour moi, je jette de loin ces paroles en l'air, SÉV. 22 juill. 1685. Ce sont des pensées que je vous jette, et dont vous ferez tel usage que vous trouverez à propos, ID. 28 fév. 1685. || Jeter des soupçons contre quelqu'un, faire soupçonner quelqu'un. || Jeter des brocards, se moquer. Jeter des louanges, louer. Je vous dirai franchement.... qu'on nous jette de tous côtés cent brocards à votre sujet, MOL. *l'Avare*, III, 5. Vous me jetez tant de louanges au travers de toutes mes imperfections.... SÉV. 14 juill. 1680. || 19° Jeter sur le papier, tracer, écrire à la hâte. Jeter ses idées, un plan, une esquisse sur le papier. Voilà tout ce que mon imagination me fait jeter sur ce papier, sans art, sans arrangement, à course de plume, SÉV. *Lett. à Guitaut*, 23 janv. 1682. Je respecte le génie et l'éloquence de M. Pascal; mais plus je les respecte, plus je suis persuadé qu'il aurait lui-même corrigé beaucoup de ces pensées qu'il avait jetées au hasard sur le papier pour les examiner ensuite; et c'est en admirant son génie que je combats quelques-unes de ses idées, VOLT. *Rem. Pens. Pasc. Préambule.* || 20° Faire signifier, dénoncer. Jeter une excommunication, la publier, la fulminer. L'évêque d'Agen a jeté un monitoire, il y a beaucoup de protestants en prison, VOLT. *Lett. Damilaville*, 1er août 1767. || Jeter les bans d'un mariage, faire les annonces au prône. || Terme de droit canon. Jeter un dévolu, voy. DÉVOLU. || Fig. et familièrement. Jeter son dévolu sur, voy. DÉVOLU. || 21° Rejeter sur, attribuer. Au moindre jour ouvert de tout jeter sur moi, CORN. *Rodog.* V, 4. Jeter sur la conduite de Dieu ce qui n'est causé que par le dérèglement de l'homme, FLÉCH. *Serm.* I, 29. || Exciter à parler de. Feignons, pour le jeter sur l'amour de son maître, MOL. *Dép.* I, 2. || 22° Il se dit de l'argent, des valeurs qu'on fait entrer dans la circulation. Les appartements du roi [par la fonte des meubles d'argent] ont jeté six millions dans le commerce, SÉV. 21 déc. 1689. || 23° Jeter l'argent, être prodigue. L'on dit des merveilles de sa belle âme, et de la générosité de M. le prince de Conti, il jette l'argent héroïquement, SÉV. 400. Le roi fait des libéralités immenses; en vérité, il ne faut point se désespérer; quoiqu'on ne soit pas son valet de chambre, il peut arriver qu'en faisant sa cour, on se trouvera sous ce qu'il jette, ID. 12 janv. 1680. Monseigneur fait des merveilles [à Philisbourg].... jetant l'argent avec choix, disant du bien...., ID. *à Bussy*, 3 nov. 1688. On lui vient [à Mme de Montespan] demander des charités pour les églises; elle jette beaucoup de louis d'or partout fort charitablement et de fort bonne grâce, ID. 15

mai 1676. La facilité avec laquelle la plupart jettent l'argent fait [illegible] qu'il ne leur coûte pas [illegible], [illegible], *Grandeur*, [illegible]. J'admire comme il passe, ce temps.... pour moi, vous savez comme je le jette et comme je le pousse jusqu'à ce que vous soyez ici, SÉV. 5 AVR. 1680. Je jetterais le temps à pleines mains comme autrefois, ID. 22 nov. 1688. On avance dans un temps auquel on aspire... on est libérale des jours, on les jette à qui en veut, ID. 10 janv. 1690. || Jeter son bien, jeter tout par les fenêtres, c'est-à-dire dissiper son bien en folles dépenses. || Il ne jette pas son bien par la fenêtre, il ne jette pas les épaules de mouton toutes rôties, c'est-à-dire il est bon ménager de son bien. || On dit aussi : C'est un homme d'ordre et qui ne jette rien. || Fig. et familièrement. Jeter une marchandise à la tête, l'offrir à vil prix. Si j'avais un conseil à vous donner, ce serait de réduire un peu l'ancien prix établi à Genève, mais de ne point jeter à la tête une édition qu'alors on jette à ses pieds, VOLT. *Lett. Panckoucke*, mars 1769. || Fig. et familièrement. Jeter une chose à la tête de quelqu'un, la lui offrir sans qu'il la demande. Ne pensez pas que je lui jette mon bien à la tête, que je lui jette ma fille à la tête. Les meilleures choses sont des [illegible] quand elles sont jetées à la tête, SÉV. 27 mai 1672. Les jours passeront; j'ai vu que j'en étais avare; je les jette à la tête présentement, ID. 20 oct. 1679. || 24° Calculer avec des jetons. Jetez ces sommes-là; je les ai jetées, et j'ai trouvé qu'elles montent à.... Apprendre à jeter. || Ce sens est vieilli. On disait jeter, parce qu'on se servait de *jets* ou jetons. || 25° Jeter au sort, décider quelque chose par la voie du sort. Ils ont partagé entre eux mes vêtements, et ont jeté ma robe au sort, SACI, *Bible, Évang. St Matth.* XXVII, 35. || Jeter les dés, les lancer hors du cornet pour amener les points. || Fig. Le dé en est jeté, le parti en est pris. || On dit dans le même sens : Le sort en est jeté. Le sort en est jeté, monsieur, n'en parlons plus, CORN. *Cid*, II, 1. || Jeter des lots, les tirer au sort. || Terme d'ancienne coutume. Répartir une imposition. || 26° Pousser, envoyer, lancer hors de soi. Je cours au temple alors où la lampe allumée Jette, au lieu de lumière, une noire fumée, ROTR. *Antig.* V, 5. On prétend que le lendemain le corps de ce prince [le duc d'Orléans assassiné qu'on avait porté dans l'église des Blancs-Manteaux] jeta du sang, lorsque le duc de Bourgogne, qu'on ne connaissait point encore pour l'auteur de cet assassinat et qui voulut faire bonne contenance, se présenta pour lui donner l'eau bénite, SAINT-FOIX, *Ess. Paris*, Œuv. t. III, p. 286, dans POUGENS. L'esprit naturel des habitants ne jetait aucune étincelle, VOLT. *Mœurs*, 40. La queue est de la même couleur, mais d'une teinte plus foncée, et jette des reflets dorés d'un très-bel effet, BUFF. *Ois*, t. XII, p. 155. La flamme des trépieds jetait des feux sinistres, C. DELAV. *Paria*, I, 3. || Jeter des larmes, pleurer. Je jette des larmes de joie, MOL. *D. Juan*, V, 1. || Jeter un soupir, un cri, faire un soupir, un cri. Je forcerai mon cœur à ne jeter de soupirs, [illegible], V, 2. L'air résonne des cris qu'au ciel chacun envoie, [illegible] en jette d'angoisse et les Romains de joie, CORN. *Hor.* IV, 2. [illegible] fut effrayé, il jeta quelques [illegible], et se retira fort en colère, [illegible] *Hist.* [illegible] Œuv. t. VIII, p. 66. Ce vieillard vénérable a jeté dans mes bras un cri si lamentable, VOLT. *Tancr.* IV, 6. [illegible] la main de la mort la main [illegible] et [illegible] de toucher la corde [de la lyre du poëte]; elle se brise et jette Un son plaintif et sourd dans le vague des airs, LAMART. *Méd.* II, 5. || Fig. et familièrement. Jeter les hauts cris, se récrier, se plaindre hautement. [illegible]

[illegible] .... *D. Juan*, IV, 3. || Fig. et familièrement. Il a jeté tout son venin, [illegible] ...... || Fig. et familièrement. [illegible] .... || 27° Jeter [illegible] ...... || 28° En parlant des [illegible] ...... J. J. ROUSS. *Conf.* VI. || [illegible] Ces monstres n'est point encore jeté. || 29° En parlant des arbres et des plantes, [illegible]

Cet arbre a jeté des rameaux. Il accourt, devant lui l'herbe jette des fleurs, A. CHÉNIER, *Hylas*. || Absolument. Les arbres commencent à jeter. || Jeter de profondes racines, s'enraciner profondément. Les arbres jettent des racines plus profondes les uns que les autres. || Fig. Cet abus avait jeté de si profondes racines qu'il était difficile de l'extirper. || 30° Rendre de l'humeur. Cet abcès jette du pus. Il y a quatre jours qu'il prit une fantaisie à ma jambe de s'enfler et de jeter des eaux et des sérosités, SÉV. 16 AVR. 1685. || Absolument. La plaie commence à jeter. Son cautère jette beaucoup. || Ce cheval jette sa gourme, il a par les narines un écoulement dû à la gourme. || Fig. Jeter sa gourme, exhaler sa mauvaise humeur, ou, pour un enfant, être hargneux et difficile, ou, pour un jeune homme, se mal conduire, ou, pour un jeune auteur, produire d'abord des choses faibles ou folles. || Absolument. On dit qu'un cheval jette, quand il a un écoulement par les narines, et spécialement dans le cas de morve. || 31° Terme de vénerie. Ce cerf jette sa tête, il quitte son bois. || Le cerf jette ses fumées, il se vide. || 32° Faire couler du métal fondu dans quelque moule afin d'en tirer une figure. Jeter une figure, une statue en bronze. Jeter en moule. || Jeter en sable, prendre un moule avec du sable. || Fig. Jeter en sable, avaler d'un trait. Je vais jeter en sable à toi ce petit coup, LA FONTAINE, *Ragotin*, II, 7. Si vous lui apprenez qu'il y a un Tigellin qui souffle ou jette en sable un verre d'eau-de-vie.... LA BRUY. XIII. || Absolument. Ce fondeur jette bien. || Fig. et familièrement. Cela ne se jette pas en moule, se dit d'un ouvrage qui ne peut se faire qu'avec beaucoup de soin et de temps. || 33° Terme de potier d'étain. Jeter sur la pièce, ajuster une anse ou une pièce sur un vase par le moyen d'un moule. || Terme de chandelier. Jeter des chandelles, des bougies, les fabriquer au moule. || Terme de passementier. Jeter en soie, couvrir un bouton de soie tournée sur la bobine. || 34° Se jeter, v. réfl. Être jeté. Les pierres qui se jetaient avec les frondes. || 35° Être prodigué, en parlant de l'argent. Cet homme [Penautier, lié avec la Brinvilliers] a un nombre infini d'amis d'importance.... ils n'oublient rien pour le servir; on ne doute pas que l'argent ne se jette partout, SÉV. 10 juill. 1676. || 36° Se jeter, se lancer soi-même. Me jeter du pont Neuf à bas dans la rivière, RÉGNIER, *Sat.* VIII. Vous tentez Dieu, et vous vous jetez à terre du haut du pinacle, dans l'espérance de trouver entre deux les mains des anges, BOSS. *Élévat. sur myst.* XXIII, 4. Un homme de bon sens ne se jette pas par la fenêtre; c'est d'une nécessité morale, BONNET, *Essai psychol.* ch. 47. || Par personnification. Ce fleuve, cette rivière se jette dans telle autre, se jette dans la mer, dans un lac, etc. ce fleuve, cette rivière se rend, va se perdre dans telle autre, etc. || Fig. Vous y voulez tomber [dans le précipice], je m'y jette avec vous, VOLT. *Adélaïde*, IV, 5. || Terme de manége. Se jeter sur l'éperon, sur le talon, sur la jambe droite ou gauche, se dit d'un cheval qui pousse son corps du côté où le cavalier approche l'éperon, le talon ou la jambe, au lieu de céder à ces aides. || Terme de marine. Se jeter à la côte, y échouer son navire. || 37° Se précipiter, se porter impétueusement. Se jetant à ces mots sur le vin et l'encens, CORN. *Poly.* III, 2. Je me jette au-devant du coup qui l'assassine, ID. *Pomp.* IV, 4. Ce que Moïse ayant entendu, il se jeta le visage contre terre, SACI, *Bible, Nombres*, XVI, 4. Montgaillard se jeta sur lui comme un furieux.... Pont-Briand tire son épée, et lui en donne au travers du corps, et le jette mort, SÉV. 20 sept. 1675. Le coup de canon.... [illegible] le bras de Saint-Hilaire.... le fils de Saint-Hilaire se jette à son père, et se met à crier, ID. 9 août 1675. Un lion affamé vint se jeter sur mon troupeau, FÉN. *Tél.* II. César, outré des bruits qu'on répandait contre son honneur et sa réputation, se jette dans la ville, court par les rues... VERTOT, *Révol. rom.* XIV, 310. Puis tout à coup se jetant sur ces deux [Messieurs], [illegible] à l'un d'eux... [illegible], *Contes*, II. Enfin, lorsque le besoin est extrême, il [le loup] s'expose à tout, il attaque les femmes et les enfants, se jette même quelquefois sur les hommes, devient fou par ces excès, qui finissent ordinairement par la rage et la mort, BUFF. *Quadrup.* t. II, p. 187. || Fig. Sous quel appui tantôt mon cœur s'est-il jeté? RAC. *Mithr.* II, 6. || Familièrement. Se jeter sur la friperie de quelqu'un, [illegible] de paroles. || Se jeter sur un lit, sur un siége, s'y asseoir, s'y coucher avec précipitation. Il se jeta sur un lit, n'en pouvant plus, SÉV. 6 déc. 1673. Mme de Clérembaut, qui n'avait pas fermé l'œil de la nuit précédente, se jeta sur son lit, [illegible]

Veillées du chât. t. I, p. 5, dans POUGENS. || Se jeter à genoux, se mettre précipitamment à genoux. Allez, seigneur, vous jeter à ses pieds, RAC. *Andr.* II, 5. Le roi, maître de leurs retranchements, se jeta à genoux pour remercier Dieu du premier succès de ses armes, VOLT. *Charles XII*, 2. Cette femme éperdue à vos sacrés genoux demande à se jeter, ID. *Orphel.* III, 4. || Se jeter au cou de quelqu'un, lui passer les bras autour du cou en l'embrassant. Quand il [le maréchal de Grammont] fut seul avec le père [Bourdaloue qui venait lui annoncer la mort de son fils], il se jeta à son cou, lui disant qu'il devinait bien ce qu'il avait à lui dire, SÉV. 8 déc. 1673. || Se jeter dans les bras, entre les bras de quelqu'un, se faire serrer, embrasser par quelqu'un. [Le duc d'Enghien] se jetant entre ses bras [du prince de Condé] et dans le sein paternel, BOSS. *Louis de Bourbon.* || Fig. Se jeter dans les bras, chercher un appui. Ne vous jetez donc point, madame, en d'autres bras, CORN. *Sertor.* III, 4. Jetons-nous dans les bras qu'on nous tend avec joie, RAC. *Mithr.* III, 1. || Fig. Se jeter à la tête de quelqu'un, et, absolument, se jeter à la tête, s'offrir avec empressement et sans être recherché. Cette conduite de ne vous point jeter à la tête et de laisser place aux désirs de vous voir, SÉV. *à Coulanges*, 29 mai 1695. || Se jeter sur quelque chose, signifie quelquefois s'y porter avidement. Les chasseurs mouraient de faim, ils se jetèrent sur un pâté qu'ils avaient apporté. Les archers français, prenant ce premier avantage pour le gain de la bataille, se jetèrent sur le bagage et se mirent à piller au lieu de combattre, DUCLOS, *Hist. de Louis XI*, Œuv. t. III, p. 227, dans POUGENS. || Se jeter entre les mains, se remettre au pouvoir. Mais un second otage entre mes mains se jette, CORN. *Nicom.* V, 7. || Se jeter dans, se dit aussi de tout ce qui est comparé à quelque abîme. Ce serait d'un malheur vous jeter dans un pire, CORN. *Attila*, II, 1. Eutychès, qui ne put combattre cette hérésie qu'en se jetant dans un autre excès, ne fut pas moins fortement rejeté, BOSS. *Hist.* I, 11. || Se jeter à ou dans, tourner ses vues, ses désirs vers. Il se jettera à d'autres desseins, et pensera à se rendre maître de quelques îles, PASC. *Pensées*, prophét. 26, éd. FAUGÈRE. || 38° Se jeter, faire une expédition militaire. Un prince justement irrité se jette sur les terres de son ennemi, BOSS. 2° *sermon. Annonciation*, I. || Attaquer avec impétuosité. Hyrtius trouva un endroit [des lignes d'Antoine] faible et moins défendu, qu'il emporta l'épée à la main, il se jeta ensuite dans le camp, VERTOT, *Révol. rom.* XIV, 326. || 39° Entrer, se réfugier précipitamment en quelque endroit. On poursuivit le voleur, mais il se jeta dans une allée obscure, et disparut. || Il se jette dans une voiture et se fait conduire chez lui. Il se jeta dans la place avec un millier d'hommes. || Fig. Se jeter dans un couvent, s'y retirer. Je se menacerai de me jeter dans un couvent, MOL. *Pourc.* I, 4. || Se jeter dans un désert, s'y réfugier. Je suis en colère contre le monde entier, je m'en vais me jeter dans un désert, SÉV. *à Bussy*, 23 sept. 1680. || 40° Aller, se rendre imprudemment en quelque lieu. Nous ne voulons pas nous aller jeter dans la fureur qui agite notre province, SÉV. 24 juill. 1675. || 41° Fig. Prendre, accepter, se laisser aller. Il faut se jeter promptement dans la soumission que nous devons à la Providence, SÉV. 20 oct. 1675. Cela est fort honnête à vous de vous jeter dans le sein de Dieu, aussitôt que vous apprenez la mort de notre pauvre cousine, ID. 21 août 1680. Nous avons juré à table de ne nous plus jeter dans de pareils engagements, ID. 31 juill. 1680. M. de Grignan s'est jeté dans cette superfluité [un double mariage], MADAME DE COLIGNY à *Bussy*, dans SÉV. 29 oct. 1688. Une témérité trop jeune se jetant sans étude et sans connaissance dans les charges de la robe, FLÉCH. *Lamoignon.* Mme de Gerville s'est jetée dans la dévotion, GENLIS, *Ad. et Théod.* t. III, p. 382, dans POUGENS. || Se jeter en un parti, se ranger du côté de ce parti. Mais, lorsqu'en un parti, Sunnon, l'on s'est jeté, Regarder en arrière est une lâcheté, SAURIN, *Spart.* I, 1. Il leur parla avec tant de hauteur que la plupart, piqués de ses reproches, se jetèrent dans l'armée de Marius, VERTOT, *Révol. rom.* X, 65. On pendit sur-le-champ, par ordre d'Antoine, un grand nombre d'esclaves qui s'étaient jetés dans le même parti, ID. ib. XIV, 188. || 42° Se jeter au travers, à la traverse, entre, venir déranger. Après cela viennent les aventures, les amours qui se jettent à la traverse d'une inclination naissante, MOL. *Préc.* sc. 5. On ne vient point ainsi se jeter au travers d'une comédie et troubler un acteur qui parle, ID. *Comtesse*, 21. Il n'y a rien sur la terre ni de si bien concerté par la prudence, ni

de si bien affermi par le pouvoir, qui ne soit souvent troublé et chancelant par des événements bizarres qui se jettent à la traverse, MASS. 2e sermon, purific. 3. Un tonnerre éclatant se jeta entre nous, STAAL, Mém. t. II, p. 154. || 43° Se jeter sur, se dit des humeurs, des maladies qui attaquent une partie du corps. La goutte s'est jetée sur l'estomac. La fureur de votre sang, qui vous a fait si souvent du ravage, m'empêche de rire quand il se jette ainsi dans votre gorge, SÉV. 8 oct. 1684. Une humeur de soixante et seize ans s'est jetée sur mes glandes, et le contrôleur général sur mes rescriptions, VOLT. Lett. Chabanon, 7 mars 1770. || Impersonnellement. Quand ma petite dernière plaie [à la jambe] a été fermée, il s'est jeté aux environs un feu léger, SÉV. 7 mars 1686. || 44° Se jeter sur, parler de. Je ne veux pas me jeter sur les passages des Pères [de l'Église], BOSS. *Lett.* 181. Il s'échauffe dans la conversation... de là il se jette sur ce qui se débite au marché, LA BRUY. *Théoph.* III. Je ferai comme Simonide, qui, n'ayant rien à dire de je ne sais quel athlète, se jeta sur les louanges de Castor et de Pollux, D'ALEMB. *Lett. au roi de Prusse*, 14 mai 1773. || Se jeter au travers, parler sans réticence. Il [Bourdaloue] se jeta sans balancer tout au travers de ses égarements [du prince de Condé] et de la guerre qu'il a faite contre le roi, SÉV. 25 avr. 1687. || Se jeter parmi, entreprendre le récit. Mon esprit ne se résoudrait jamais à se jeter parmi tant d'horreurs [la révolution anglaise], si.... BOSS. *Reine d'Anglet.* || Se jeter dans, se laisser aller à. Là-dessus, M. le chancelier s'est jeté dans de grands discours, pour faire voir le pouvoir légitime de la chambre, SÉV. 17 nov. 1664. À tout hasard je me suis jetée dans ces détails, ID. *à Moulceau*, 26 mai 1683. Voir de quelle manière je m'y étais pris.... pour me jeter dans le style doucereux, BOIL. *Prolog. d'opéra, Avert. au lecteur.* || 45° Avoir recours. Chiverny se jeta aux pardons, à l'obscurité et à ce qu'il put trouver d'excuses, ST-SIM. 71, 174. || Proverbe. Qui bien jettera, son compte trouvera, c'est-à-dire lorsqu'on calcule exactement ses dépenses, on n'outrepasse point son revenu.

— HIST. Ie s. Enz en l' fou la getterent, com arde tost [ils la jetèrent dans le feu, afin qu'elle brûle tôt], *Eulalie.* || XIe s. Jo jetai vos choses de la nef par pour [peur] de mort, *Lois de Guill.* 38. Getet serez sur un malvais somier [bête de somme], *Ch. de Rol.* XXXV. Haubert et haume i getent grant flambur [éclat], *ib.* CXXXV. À icest coup [ils] en jetent mort sept mille, *ib.* CCLVII. Jetez mei [sauvez-moi] hui de mort et de calunje [accusation], *ib.* CCLXXVI. || XIIe s. Cil court plus tost qu'ars [arc] ne gete bougon [flèche], *Ronc.* 74. Puis i faites jeter [au feu] le glouton souzduiant, *ib.* 199. Que ma dame ne me jet de prison, *Couci*, VII. || XIIIe s. Ele l'entent [son ami], si lui geta un ris, AUDEFR. LE BAST. *Romancero*, p. 40. Il commança par grant estude entendre diligemment à piteuses œvres, les quex li hermitaiges li avoit enseignié, c'est à savoir lui giter sovant en oroisons, sovantes fois geûner, *Légende en prose de Girart*, cité dans *J. des savants*, avril 1860, p. 202. Lors a la male serve un mout grant cri geté, *Berte*, XV. Quant s'estoit relevée, mout grans soupirs [elle] getoit, *ib.* XXVIII. Or me veuillez, dous sire, de cest peril jeter, *ib.* XLII. Et cil asegia Andrenoble, et i dreça trente perrieres qui gitoient en la cité et as murs et as tors, VILLEH. CLXIX. Il a pris de l'un poing en l'autre Le faucon pour jeter à droit, *l'Escoufle.* El gicte par tout feu et flame, Preste de perdre et cors et ame, *la Rose*, 9837. Il est voirs [vrai] que, quant il [Romulus et Rémus] furent né, l'on les gita sor une riviere.... BRUN. LAT. *Trés.* p. 43. S'il avient qu'aucuns tienne son fief sans fere homage et li sires ne gete pas la main au fief, parce qu'il n'en set mot, BEAUM. XIV, 17. Le roy me dist que ce moustier estoit fait en l'onneur du miracle que Dieu fist du dyable que il geta hors du cors de la fille à la veuve femme, JOINV. 279. || XIVe s. Les compaignons de la dicte ville et plusieurs autres du pays environ se esbatoient à jeter à un pourcel pendu à une attache.... *Lett. de remission*, dans LACURNE. Maudit soit-il de Dieu qui le monde crea, Qui de traire et jetter tout premier s'avisa! Car oncques hardis homs si ne le purpensa, *Guesc.* v. 20037-20060. Jetteront [répartiront] sur eulx les diz habitans leurs dictes tailles, DU CANGE, *gita.* Icellui jour, après souper, le dit Jehan dist qu'il vouloit jetter la pierre [sorte de jeu], et y mettoit un franc au plus hardi, ID. *jactare.* || XVe s. [Le duc d'Anjou] jeta son avis à aller mettre le siege devant Bergerac, FROISS. II, II, 1. Et eut là certains articles de traités faits, jetés et accordés entre le roi d'Angleterre et le jeune comte, ID. I, I, 344. Adonc disoit le roi : Connestable, jetez l'oisel, si verrons comment il chassera et volera, ID. II, II, 164. Et comme ils furent si près qu'ils gettoient les lances en arrest, COMM. I, 3. Et si luy avoit emblé ung jeune lyon qui le suivoit, que la lyonnesse qu'il avoit occise avoit jecté [mis bas] celle année, *Perceforest*, t. II, f° 108. || XVIe s. Ceux-ci, estans bien conjoints ensemble, devroient jetter les fondements d'un si magnifique dessein, LANOUE, 391. Tost après la playe ne jette plus et se consolide, PARÉ, VII, 5. Se jecter à l'abri des coups dans une place, MONT. I, 25. Se jecter dans le vague champ des imaginations, ID. I, 32. Qu'on jecte une pouldre entre ces deux tours, ID. II, 366. Ceux-là se vindrent tous ensemble jetter aux piedz de Marcellus, AMYOT, *Marc.* 18. Si c'estoit en hyver, il jettoit seulement une jacquette sur ses espaules, ID. *Caton*, 6. Il jetta Aristobulus hors de toutes ses forteresses, ID. *Anton.* 3. Il se mit à la voile et se jetta en pleine mer, ID. *ib.* 10...... Ny en quelle sorte il les faut mettre en terre à fin qu'ils prennent et jectent mieux, LABOETIE, 241. La terre jecte des herbes infinies de toutes sortes, ID. 251. Parlant aux flots, leur jecta ceste voix, ID. 444. Pour bien jeter et dejeter, faut bien entendre et peu parler, *Manuel de l'amateur de jetons*, par DE FONTENAY, p. 125, 1854. Jecter son lard aux chiens, COTGRAVE. Jecter la pierre et cacher le bras, ID.

— ÉTYM. Berry, *giter*; provenç. *gitar*, *gietar*, *getar*; espagn. *jitar*, *jetar*; ital. *gittare*, *gettare*; du latin *jactare*, fréquentatif de *jacio* (voy. JET).

JETON (je-ton), *s. m.* || 1° Pièce de métal, d'ivoire, etc. plate et ordinairement ronde, dont on se servait autrefois pour calculer des sommes. Les jetons se réduisent à une échelle dont les puissances successives, au lieu de se placer de droite à gauche, comme dans l'arithmétique ordinaire, se mettent du bas en haut, chacune dans une ligne, où il faut autant de jetons qu'il y a d'unités dans les coefficients, BUFF. *Ess. arithm. mor. Œuvr.* t. X, p. 178. Mais n'oubliez jamais, si j'obtiens votre grâce, Qu'eussions-nous l'un et l'autre encor plus de pouvoir, Nous sommes des jetons que le roi fait valoir, BOURSAULT, *Ésope à la cour*, II, 5. Solon disait que.... les gens de cour ressemblaient aux jetons dont on se sert pour compter : qu'ils représentaient plus ou moins selon la fantaisie du prince, FÉN. *Solon.* || 2° Pièce de métal ou d'ivoire dont on se sert pour marquer et compter au jeu. Mille louis sont répandus sur le tapis, il n'y a pas d'autres jetons, SÉV. 299. || Être faux comme un jeton, avoir un caractère faux, locution prise de ce que les jetons ne sont pas en un métal précieux, et de ce qu'ils le simulent plus ou moins. || 3° Jeton de présence, jeton de métal que l'on donne, dans certaines sociétés ou compagnies, à chacun des membres qui sont présents à une séance, à une assemblée. Quand pour trente deniers Judas vendit son maître, Il fit un crime horrible et que nous détestons; Aujourd'hui la Fontaine est un semblable traître, Qui vend son bon ami pour gagner trois jetons, FURETIÈRE, *Factums*, t. II, p. 248. || Par extension, jeton de présence, honoraire payé pour chaque séance. Jeton de cinq francs, de trois francs. Les membres des académies touchent des jetons de présence. || Dans les compagnies qui ne se soutiennent qu'à l'aide de cotisations, jeton de présence, simple compte du nombre des séances auxquelles un membre a assisté, d'après lequel la cotisation annuelle se trouve diminuée. || 4° Terme rural. Essaim d'abeilles qui quitte la ruche. || 5° Terme de fondeur. Petit instrument pour vérifier si les caractères d'imprimerie sont bien de niveau les uns avec les autres.

— HIST. XIVe s. Gectons de la chambre des comptes de Monseigneur le duc d'Orleans, DE LABORDE, *Émaux*, p. 328. Certaine quantité de morceaux de cuivre à forme de gettons non signés, DU CANGE, *artificium.* || XVe s. Est droit que je die des beaulx gectons [rejetons] et vers, des fueilles fresches et belles, CHR. DE PISAN, *Charles V*, II, 17. || XVIe s. Chacune d'elles [abeilles] desire estre près le roy, et, s'il est las, le portent; et, en quelque part qu'il s'arreste, tout le jetton [essaim] s'arrestera et se campera, PARÉ, *Animaux*, 6. Ayans droict ainsi que les mareschaux de France, d'une bourse de cent jettons d'argent, *Lett. pat.* 12 septembre 1578. Nous jugeons de luy [un homme qui croit en crédit], non selon sa valeur, mais à la mode des jectons, selon la prerogative de son rang, MONT. IV, 53.

— ÉTYM. Dérivé de *jet*, qui a eu le sens de jeton.

† **JETONNIER** (je-to-nié; l'r ne se lie jamais), *s. m.* Celui qui reçoit des jetons, c'est-à-dire un droit de présence; il se dit par plaisanterie. Les jetonniers [les membres de l'Académie française] font un grand cas D'avoir bien purgé des mots gras L'ouvrage qu'ils ont sous la presse; Je sais qu'ils ne pourront jamais De poivre, de beurre ou de graisse, Garantir un de ses feuillets, FURETIÈRE, *Factums*, t. II, p. 261. Un théâtre s'élevait, une académie se formait, non pas telle que celle des jetonniers français : Ces gens doctement ridicules, Parlant de rien, nourris de vent, Et qui pèsent si gravement Des mots, des points et des virgules, VOLT. *Lett. au prince roy. de Prusse*, avr. 1740.

— ÉTYM. *Jeton.* D'après Furetière, *Factums*, t. I, p. 309, *jetonnier* est de la fabrique de Corneille.

† **JETTEMENT** (jè-te-man), *s. m.* Action de jeter.

— HIST. XVIe s. Conduits, jettemens d'eaues de la maison, *Coust. génér.* t. II, p. 676.

† **JETTICE** (jè-ti-s'), *adj. f.* Terme de manufacture. Laine jettice, laine de rebut ou jarrée.

— ÉTYM. Le même que *jectice*.

JEU (jeu), *s. m.* || 1° Action de se livrer à un divertissement, à une récréation. || 2° Action de se jouer. || 3° Jeu de mots. || 4° Les Jeux, divinités. || 5° Amusement soumis à des règles, où il s'agit de se divertir sans qu'il y ait aucun enjeu. || 6° Amusement soumis à des règles et auquel on hasarde ordinairement de l'argent. || 7° Académie des jeux ou jeux publics. || 8° Les règles d'après lesquelles il faut jouer. || 9° Assemblage des cartes qui, données à chacun des joueurs, lui servent à jouer le coup. || 10° Ce qui sert à jouer à certains jeux; jeu de cartes. || 11° Jeu de contre-marques. || 12° Ce que l'on met au jeu. || 13° Jeu de bourse. || 14° Nom des divisions de la partie au jeu de paume. || 15° Lieu où l'on joue à certains jeux. || 16° Courses, luttes, etc. chez les anciens. || 17° Les jeux de prix. || 18° Jeux Floraux. || 19° Les jeux de la scène. || 20° Le maniement des hautes armes. || 21° La façon de faire des armes. || 22° Manière de jouer d'un instrument de musique. || 23° Manière dont un comédien remplit ses rôles. || 24° Différentes expressions que prend la physionomie. || 25° Le jeu de la lumière. || 26° Aisance de mouvement. || 27° Action d'un ressort. || 28° Jeu d'eau; jeu de voiles. || 29° Jeu d'orgue, espèce de soubassement. || 30° Jeu de fief.

1° Action de se livrer à un divertissement, à une récréation (ce qui est le sens propre du latin *jocus*, d'où vient *jeu*). Ce qu'ils en font n'est que par jeu, MOL. *Sicil.* 14. Ce que je dis, ma fille, n'est point jeu, ID. *Tart.* II, 2. Il n'est guère de jeu que trop loin on ne mène, ID. *Amph.* II, 2. Sous un visage riant, sous cet air de jeunesse qui semblait ne promettre que des jeux, elle cachait un sens et un sérieux..... BOSS. *Duch. d'Orl.* La géométrie spéculative a ses jeux, ses inutilités, comme les autres sciences, CHATEAUBR. *Génie*, III, II, 1. || Fig. Tu railles, mais bientôt nous verrons d'autres jeux; Je sais trop comme on venge une flamme outragée, CORN. *Méd.* V, 3. La fourbe n'est le jeu que des petites âmes, ID. *Nic.* IV, 2. || C'est un rude jeu, c'est un jeu qui va à fâcher ou à blesser quelqu'un. || Ce sont jeux de prince qui ne plaisent qu'à ceux qui les font, ou, absolument, ce sont jeux de prince, c'est-à-dire ce sont des jeux ou, en général, des actes qui causent peine et dommage à autrui. Le bon homme disait : ce sont là jeux de prince, LA FONT. *Fabl.* IV, 4. Il [Frédéric II] mit l'Europe en feu; ce sont là jeux de prince; On épargne un moulin, on vole une province, ANDRIEUX, *le Meunier sans souci.* || Fig. et familièrement. C'est un jeu à se rompre le cou, les jambes, etc. se dit d'une action qui expose à se tuer, à se rompre les jambes, etc. || Fig. et familièrement. Le jeu lui plaît, se dit en parlant d'une personne qui veut recommencer à faire une chose qui lui plaît. || En un sens opposé. J'évite l'apparence autant comme le crime; Je fuis un compliment qui semble illégitime; Et le jeu m'en déplaît quand on fait à tous coups Causer un médisant et rêver un jaloux, CORN. *la Place roy.* I, 4. || Prendre quelque chose en jeu, le prendre en plaisanterie. || Cela passe le jeu, cela est plus fort que le jeu ou que jeu, cela passe la raillerie, cela blesse ou offense. Je crains que le pendard, dans ses vœux téméraires, Un peu plus fort que jeu n'ait poussé les affaires, MOL. *Éc. des femmes*, II, 6. || Ce n'est qu'un jeu, se dit d'une chose qu'on fait facilement. Moitié de ce fardeau ne vous sera que jeu, LA FONT. *Fabl.* VI, 16. Des plus fermes états la chute épouvantable, Quand il veut, n'est qu'un jeu de sa main redoutable, RAC. *Esth.* III, 4. || Se faire un jeu de quelque chose, y mettre son plaisir. Le coadjuteur vous contera les prospérités de son voyage, mais il ne se vantera pas d'avoir pensé être étouffé chez M. de Louvois par vingt femmes qui se firent un jeu, et qui croyaient chacune être en droit de l'embrasser, SÉV. 188. La cour est toute remplie des

mariage de M. le prince de Conti et de Mlle de Blois; ils s'aiment comme dans les romans; le roi s'est fait un grand jeu de leur inclination, SÉV. 394. Elle [Mme de Vins] me mande qu'elle fait un jeu merveilleux avec M. de Grignan et avec vous de sa jalousie, ID. 24 juill. 1680. || Faire du jeu, amuser. Cela nous fait du jeu, ID. 7 sept. 1689. Ç'a été un grand jeu pour Son Éminence [Retz], qu'un esprit neuf comme celui de notre ami [Corbinelli], ID. 30 juin 1677. || En mauvaise part, se faire un jeu, s'amuser à, faire un jouet de. Vous faites un jeu de dire du mal de votre âme, SÉV. 199. Vous faites-vous un jeu des pleurs d'une mortelle? VOLT. *Olymp.* II, 2. Et c'est un jeu pour toi de trahir l'amitié, ID. *ib.* IV, 2. Un conquérant, dans sa fortune altière, Se fit un jeu des sceptres et des lois, BÉRANG. *Dieu d. b. gens.* || Terme de fauconnerie. Donner jeu aux autours, leur laisser plumer la proie. || Terme de marine. Jeu parti, mot à mot jeu partagé, locution qui n'est plus usitée; il consiste en ce que, lorsque des armateurs associés veulent dissoudre la société, ils devront faire entre eux une licitation en vertu de laquelle celui qui offrira de désintéresser le plus les autres gardera le navire. || 2° Action de se jouer. Il entretint les dieux, non point sur la fortune, Sur ses jeux, sur la pompe et la grandeur des rois, LA FONT. *Phil. et Baucis.* Ce sont des jeux de la Providence qui nous fait connaître en toutes choses la fausseté de nos jugements, SÉV. 437. Roi cruel! ce sont là les jeux où tu te plais, RAC. *Esth.* III, 1. || Jeu de la nature, action de la nature qui produit une chose bizarre, extraordinaire. La nature dans ses jeux est infiniment variée. || La chose même produite par la nature qui semble se jouer. Cette coquille est un jeu de la nature. || Terme de minéralogie. Jeux de Van Helmont, variété cloisonnée de marne. || Un jeu du hasard, un effet du hasard. Jeux cruels du hasard, en qui me montrez-vous Une si fausse image et des rapports si doux? VOLT. *Mérope*, II, 2. La naissance, la fortune! laissons-là les jeux du hasard, BEAUM. *Barb. de Sév.* IV, 6. || Jeu de la fortune, ce qui semble un pur caprice de la fortune. L'on ne saurait s'empêcher de voir dans certaines familles ce qu'on appelle les caprices du hasard ou les jeux de la fortune, LA BRUY. VI. Ce n'est pas un des moindres exemples des jeux de la fortune, que les ruines de Carthage aient vu mourir un roi chrétien qui venait combattre des musulmans dans un pays où Didon avait apporté les dieux des Syriens, VOLT. *Mœurs*, 58. Hélas! est-il possible? étonnants jeux du sort! Elle était en ces lieux quand je pleurais sa mort, SAIFFAUT, *Ninus II*, IV, 4. || Fig. et poétiquement. Les jeux sanglants de Mars, la guerre, les combats. Il a lui-même triomphé dans les jeux sanglants du dieu de la guerre, CHATEAUBR. *Martyrs*, 1. || 3° Jeu de mots, nom générique de toutes les phrases où l'on abuse de la ressemblance du son des mots. Un jeu de mot plaisant, heureux, sans sel. [illegible] jeu de mots [illegible] BOIL. *Art p.* II. Les jeux de mots, la pire espèce du faux bel esprit, VOLT. *Dict. phil. Esprit.* Il y a quelques jeux de mots dans Corneille, mais ils sont rares; le plus remarquable est celui d'Hypsipyle qui, dans la quatrième scène du troisième acte, dit à Médée sa rivale en faisant allusion à sa magie : Je n'ai que des attraits et vous avez des charmes, ID. *Comm. Corn. Rem. Toison d'or, Préf. commentat.* || 4° S. m. plur. Les Jeux, nom, en poésie, de certaines divinités allégoriques qui sont censées présider à la gaieté, à la joie (on met un J majuscule.) Toute la bande des Amours Revient au colombier, les Jeux, les Ris, la danse Ont aussi leur tour à la fin, LA FONT. *Fabl.* VI, 21. Le chagrin vient ensuite; elle sent chaque jour [illegible] quelques Ris, quelques Jeux, puis l'Amour, ID. *ib.* VII, 5. || 5° Par substitution du sens de divertissement à celui d'un jeu spécial, c'est-à-dire substitution du sens de *ludus* à celui de *jocus.* Amusement soumis à des règles, où il s'agit de se divertir sans qu'il y ait aucun enjeu. Le jeu des barres. Le jeu de colin-maillard. Les jeux qui naissent de la force et de l'adresse, sont toujours les premiers connus d'un peuple naissant, [illegible]. *Mém. jeux scéniques,* Œuvr. t. I, p. 364, dans [illegible]. || N'être pas du jeu, ne pas faire partie de la société qui joue à tel ou tel jeu. Non, c'est moi, [illegible] je ne suis pas du jeu; mais il n'importe, DANCOURT, *Colin-maillard*, sc. 24. || Petits jeux, ou jeux de société, jeux où l'on propose des questions à résoudre et des pénitences à faire. Puis nous jouerions ensemble à mille petits jeux, TH. CORN. *Berger extrav.* I, 8. || Jeux innocents, jeux où il n'y a ni argent à exposer, ni danger moral d'aucune espèce. On peut aussi récompenser les enfants par des jeux innocents et mêlés de quelque industrie, FÉN. *Éduc. filles*, 5. || Jeu d'enfant, jeu qui amuse les enfants. Les immortels rient des affaires les plus sérieuses qui agitent les faibles humains, et elles leur paraissent des jeux d'enfant, FÉN. *Tél.* IX. || Fig. Jeu d'enfant, chose très-facile. || Ce n'est pas un jeu d'enfant, ce n'est pas jeu d'enfant, c'est une affaire grave et sérieuse, c'est un engagement dont on ne peut se dédire. || Jeux de main, jeux où l'on se donne de petits coups, sans dessein de se faire du mal. La main chaude est un jeu de main. || Jeu de main, se dit aussi de l'action de lutter, de se porter des coups réciproques en plaisantant. || Proverbe. Jeux de main, jeux de vilain, ou, au singulier, jeu de main, jeu de vilain, c'est-à-dire les jeux de main ne conviennent qu'à des gens mal élevés, et aussi ils finissent souvent par des querelles. || Jeux d'esprit, certains petits jeux qui demandent quelque facilité, quelque agrément d'esprit. Le roi d'Espagne a quelque goût pour les jeux d'esprit, MAINTENON, *Lett. au duc de Noailles*, 19 déc. 1700. J'aime les jeux galants où l'esprit se déploie, REGNARD, *Joueur*, I, 7. || Fig. Jeux d'esprit, certaines productions d'esprit qui n'ont aucune solidité, comme les anagrammes, les énigmes, les bouts rimés, etc. || Jeu d'esprit, se dit aussi d'un simple exercice de l'esprit, et, par suite, de conceptions, d'idées, d'hypothèses sans consistance. S'il croit que cette dispute soit un jeu d'esprit, BOSS. *Rem. rép. quiétisme*, art. I, 2. Le stoïcisme est un jeu d'esprit, et une idée semblable à la république de Platon, LA BRUY. XI. On commence en Allemagne même à regarder les monades, l'harmonie préétablie, et la théodicée de l'ingénieux et profond Leibnitz comme des jeux d'esprit, oubliés en naissant dans tout le reste de l'Europe, VOLT. *Singul. nat. Préambule.* || Terme d'ancienne poésie française. Jeu parti, pièce de poésie en dialogue par questions et par réponses, sur des sujets relatifs à l'amour et à la galanterie. || 6° Amusement soumis à des règles, et auquel on hasarde ordinairement de l'argent. Aimer le jeu. Perdre au jeu. Vivre du jeu. Ne jouez pas avec lui, il trompe au jeu. La perte, le gain du jeu. Ceux qui regardent ne doivent point parler sur le jeu. L'autre, pour se purger de sa magnificence, Dit qu'elle gagne au jeu l'argent qu'elle dépense; Et le mari benêt, sans songer à quel jeu, Sur les gains qu'elle fait rend des grâces à Dieu, MOL. *Éc. des f.* I, 1. Si Dangeau est de ce jeu, il gagnera toutes les poules, c'est un aigle, SÉV. 437. Les dettes du jeu sont privilégiées; et, comme si ses lois étaient les plus saintes et les plus inviolables de toutes, on se pique d'honneur d'y être fidèle, BOSS. *Sermons, justice*, 1. Parler à un mondain, à une mondaine de modérer leur jeu, ou même de se l'interdire absolument... BOURDAL. *Pensées*, t. I, p. 340. ...Ce marquis sage et prude, Et qui, sans cesse au jeu, dont il fait son étude, ...Voit sa vie ou sa mort sortir de son cornet, BOIL. *Sat.* IV. Eh! que serait-ce donc si le démon du jeu, Versant dans son esprit sa ruineuse rage.... ID. *ib.* X. Mille gens se ruinent au jeu, et vous disent froidement qu'ils ne sauraient se passer de jouer, LA BRUY. VI. Le chevalier de Grammont, à qui il [Mazarin] trouvait beaucoup d'esprit et auquel il voyait beaucoup d'argent, fut bientôt de son goût et de son jeu, HAMILT. *Gramm.* 5. Cette jeune duchesse Vous attend à vingt pas pour vous mener au jeu, REGNARD, *Joueur*, II, 6. Elle [Angélique] est après le jeu ce qu'il aime le mieux, ID. *ib.* I, 2. C'est monsieur, par exemple, un joli jeu que l'oie, ID. *ib.* I, 7. Je suis, pour vous servir, gentilhomme auvergnac, Docteur dans tous les jeux, et maître de trictrac, ID. *ib.* I, 10. Oui, je vous le promets, Que la fureur du jeu sortira de mon âme, ID. *ib.* II, 11. Quand feu M. de Leibnitz a dit que les hommes n'ont jamais marqué plus d'esprit que dans les différents jeux qu'ils ont inventés, il en pénétrait toute l'algèbre, cette infinité de rapports de nombres qui y règnent... FONTEN. *Dangeau.* On a dit que le jeu et l'amour rendent toutes les conditions égales. Je suis persuadé qu'on y eût joint l'esprit, si le proverbe eût été fait depuis que l'esprit est devenu une passion, [illegible]. Le jeu est une passion avide dont l'habitude est [illegible], [illegible] *Homme, droits moraux.* Le jeu, par sa nature même, est un contrat vicieux, [illegible] dans son principe, un contrat [illegible] à chaque contractant en particulier, et contraire au bien de toute société, ID. *ib.* || Fig. Dans [illegible] à Napoléon, [illegible] que la guerre était un jeu qui [Napoléon] jouait bien, où il gagnait toujours, et qu'on pouvait conclure qu'il la faisait avec plaisir, SÉGUR, *Hist. de Nap.* V, 2. || Jeux de hasard, comme le trente et quarante, le [illegible], etc. jeux dans lesquels le hasard seul décide. Tous ces jeux de hasard n'attirent rien de bon, REGNARD, *Joueur*, I, 7. Le luxe dans les habits et les jeux de hasard plus dangereux que le luxe furent sévèrement défendus, VOLT. *Russie*, II, 11. Il [Joseph Sauveur] est un des premiers qui aient calculé les avantages et les désavantages des jeux de hasard, ID. *Louis XIV, Écrivains.* || Fig. Il ne faut pas permettre à l'homme de se reposer tout entier, de peur que, croyant avec les impies que notre vie n'est qu'un jeu où règne le hasard.... BOSS. *Duch. d'Orl.* || Jeux de calcul et de combinaison, comme les dames, les échecs, jeux dans lesquels tout dépend de l'habileté du joueur. || Jeux mêlés de combinaisons et de hasard, comme le trictrac, le piquet. Parbleu, je te saurai, Maraud, jeu de trictrac, ou bien je ne pourrai, REGNARD, *Joueur*, I, 4. || Le jeu du commerce, espèce de jeu de cartes où le banquier vend des cartes. || Jeux de commerce, jeux de cartes où il y a un banquier. || Jeux d'adresse, le jeu de paume, le jeu de billard. || Jeu de renvi, jeu où l'on met quelque chose par-dessus l'enjeu. Le brelan est un jeu de renvi. || Le jeu lui en dit, le jeu ne lui en dit pas, c'est-à-dire il aime, il n'aime pas à jouer. || Jouer le jeu de quelqu'un, jouer le jeu qui lui plaît; et fig. s'associer à lui, entrer dans ses vues, dans ses intérêts. Pour les Vénitiens, ils joueront votre jeu, mais quand vous aurez gagné la partie, VOLT. *Lett. Catherine II*, 18 mai 1770. || Jouer le jeu de quelqu'un, signifie aussi favoriser les intérêts de quelqu'un sans le vouloir. || Tenir le jeu de quelqu'un, jouer pour quelqu'un. || Mettre au jeu, donner, déposer son enjeu. J'y jouerais bien en cachette [à la roulette], Mais il faudrait mettre au jeu, BÉRANG. *Homme rangé.* || On dit dans un sens analogue : coucher en jeu. Si vous en doutez [de la justesse des raisonnements de Jurieu], il est prêt à coucher en jeu quelque chose qui vaille la peine, BOSS. 6ᵉ *avert.* 19. || Fig. Mettre au jeu, risquer des choses qui intéressent beaucoup. Il y a des marques d'aversion qui font bien mourir; je suis trop habile sur ce chapitre; mais il faut avouer aussi que je ne l'ai pas appris sans mettre beaucoup au jeu, SÉV. 347. Menil, qui ne mettait pas au jeu tant que moi, cherchait sans relâche les moyens de renouer la partie, STAAL, *Mém.* t. II, p. 200. || L'argent qui est sur le jeu, sur jeu, la somme des enjeux, ce que les joueurs ont mis au jeu. Il y avait cent francs sur le jeu, sur jeu. || Fig. Ils m'ont fait souvenir d'abord de mes chers romans; mais il faudrait un peu d'amour sur le jeu, SÉV. 611. || Tenir jeu, continuer à jouer avec une personne qui perd. || Couper jeu, se retirer avec gain, et ne vouloir pas tenir jeu. || Aux jeux de renvi, ouvrir le jeu, faire la première vade. Fermer le jeu, tenir la dernière vade, et ne point faire de renvi. || À certains jeux de cartes, on entre au jeu quand, ayant fait une main, on est en état de jouer comme il plaît. || Fig. Entrer en jeu, entrer dans une affaire, dans une discussion, avoir son tour, soit pour agir, soit pour parler, etc. || Entrer en jeu, se dit aussi de choses dont on fait intervenir l'emploi, et rentrer en jeu se dit de choses dont on use de nouveau. À ce discours, fouets de rentrer en jeu, LA FONT. *Lun.* || D'entrée de jeu, dès le commencement du jeu. Il se mit à jouer, et d'entrée en jeu il perdit dix napoléons. || Fig. D'entrée de jeu, tout d'abord, pour commencer. [M. de Harlay nommé premier président] a défendu à son secrétaire de prendre quoi que ce soit au monde, et, pour l'y disposer plus agréablement, il lui a donné d'entrée de jeu deux mille écus comptant, SÉV. 9 oct. 1689. || Se piquer au jeu, s'opiniâtrer à jouer malgré la perte. || Fig. Se piquer, être piqué au jeu, prétendre venir à bout de quelque chose, malgré les obstacles. || Jouer bon jeu, bon argent, jouer avec l'intention de payer sur-le-champ. || Fig. et familièrement. Bon jeu, bon argent, c'est-à-dire tout de bon, sérieusement. Je meurs de peur que ce ne soit un [illegible] et qu'il ne soit bientôt apposé de ce doux nom, bon jeu, bon argent, SÉV. 311. M. le comte de Revel est ici avec deux jeunes dames de Rennes, dont l'une est l'une de ses maîtresses, cette femme entend raillerie; il ne me paraît pas qu'elle veuille jouer bon jeu, bon argent, avec un héros qui passe, ID. 7 sept. 1689. || De franc jeu, voy. FRANC 2. || Fig. et par plaisanterie. À quel jeu l'a-t-on perdu? c'est-à-dire pourquoi cet homme ne va-t-il plus dans une maison, dans une compagnie où il avait coutume d'aller. || Fig. Mettre quelqu'un en jeu, le citer ou

le mêler dans une affaire sans sa participation, à son insu. Dans ces conversations où l'on met si volontiers en jeu le prochain, BOURDAL. *Exhort. faux tém. contre Jés. Chr.* t. II, p. 11. || Parler de. Qu'un mariage était nul pour lui [le frère de Charles II] sans le consentement du roi, quand même le parti se fût trouvé d'ailleurs sortable; mais que c'était une moquerie de mettre en jeu la fille d'un petit avocat [Mlle Hyde, qu'il avait épousée secrètement], HAMILT. *Gramm.* 8. || Compromettre. Ah! monsieur, est-ce vous de qui l'audace insigne Met en jeu mon honneur, et fait ce conte indigne? MOL. *Dép. am.* III, 8. La Brinvilliers mettait bien du monde en jeu, SÉV. 280. || Faire intervenir. C'est profaner le pouvoir que vous avez sur moi l'un et l'autre, que de vous mettre en jeu, quand il est question de protéger une pareille probité, SÉV. 4 août 1679. || Citer ou faire intervenir, pour blâmer. L'un, défenseur zélé des bigots mis en jeu, Pour prix de ses bons mots [de Molière] le condamnait au feu, BOIL. *Épître* VII. || Mettre en jeu, se dit aussi de choses qu'on fait agir, qu'on emploie. Ce qui leur fit mettre en jeu cette feinte, LA FONT. *Gag.* || Petit jeu ou bas jeu, se dit au trictrac quand les dés amènent bezet, deux et as, trois et deux, etc. || Jeu simple, s'emploie au jeu de l'ambigu, en parlant d'une position dans laquelle on n'a plus qu'une seule chance pour gagner, comme le point ou la prime, ou la séquence. Jeu double, se dit par opposition à jeu simple. || 7° Académie des jeux, ou jeux publics, lieux où l'on donne à jouer toutes sortes de jeux. || Maison de jeu, maison publique, avouée ou clandestine, essentiellement montée pour donner à jouer les jeux de hasard. Les banquiers d'une maison de jeu. || La ferme des jeux, la ferme des maisons de jeu. || Il y a grand jeu dans cette maison, il s'y rassemble beaucoup de joueurs. Mais ce grand jeu chez vous comment l'autoriser? BOIL. *Sat.* X. || Tenir un jeu, donner à jouer chez soi ou en public. Les gens qui tiennent des jeux dans une foire. La dévote princesse de Carignan obtint de faire tenir un jeu dans son hôtel de Soissons; aussitôt le duc de Tresmes reprit le sien, en gardant sa pension, DUCLOS, *Mém. rég. Œuvres*, t. V, p. 384. || 8° Le jeu, les règles d'après lesquelles il faut jouer, la manière dont il convient de jouer, ou dont une personne joue. Jouer le jeu. C'est le jeu de jouer vos cœurs. || Fig. et familièrement. C'est son jeu, il fait précisément ce qu'il doit faire pour réussir. Ne parler point d'amour! pour moi, je me défie Des fantasques raisons de la philosophie; Ce n'est pas là mon jeu.... CORN. *la Veuve*, I, 1. || On dit de même: C'est un homme qui sait bien son jeu. || Le droit du jeu, ce qu'il convient de faire en jouant. Vous me demandez si je deviens dévote; ma bonne, hélas! non, dont je suis très-fâchée; mais il me semble que je me détache un peu de ce qui s'appelle le monde.... mais ce que j'épargne sur le public, il me semble que je vous le redonne; ainsi je n'avance guère dans ce pays de détachement, et vous savez que le droit du jeu serait de commencer par effacer un peu *Sichée* [sa fille, Mme de Grignan], vous savez la fable [*Énéide*, IV], SÉV. 8 juin 1676. || 9° Assemblages des cartes qui, données à chacun des joueurs, leur servent à jouer le coup. Regarder son jeu. Avoir une carte de trop dans son jeu. Il lui est venu beau jeu. Parbleu, tu jugeras toi-même si j'ai tort, Et si c'est sans raison que ce coup me transporte: Car voici nos deux jeux, qu'exprès sur moi je porte, MOL. *Fâcheux*, II, 2. || Je n'ai point de jeu, c'est-à-dire je n'ai pas des cartes favorables. || Donner beau jeu, donner des cartes qui font un jeu favorable. || Fig. Donner beau jeu, faire beau jeu à quelqu'un, lui présenter une occasion favorable de réussir en quelque chose. C'était un beau jeu pour ces discours à part si fréquents chez les anciens et chez les modernes de toutes les langues, CORN. *Examen de la Veuve.* Je conviens qu'on vous donne beau jeu, HAMILT. *Gramm.* La lettre de Philippe valait un bon manifeste et donnait aux pensionnaires qu'il avait dans Athènes beau jeu pour le justifier, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. VI, p. 96, dans POUGENS. || On dit dans un sens analogue: avoir beau jeu. Mon frère en son amour n'aura pas trop beau jeu, REGNARD, *Joueur*, I, 9. La philosophie n'a pas beau jeu, mais les belles-lettres ne sont pas dans un état plus florissant, VOLT. *Lett. d'Argental*, 26 sept. 1770. || Perdre à beau jeu, perdre quoiqu'on ait un beau jeu; et fig. échouer dans une tentative dont le succès paraissait assuré. || Fig. Voir beau jeu, être témoin de quelque événement considérable, de quelque esclandre, de quelque algarade. Mon cousin Jupiter, dit-il, verra dans peu Un assez beau combat, de son trône suprême: Toute sa cour verra beau jeu, LA FONT. *Fabl.* XII, 24. Nous allons voir beau jeu si la corde ne rompt, MOL. *l'Ét.* III, 10. || Fig. Faire voir beau jeu à quelqu'un, le maltraiter, lui nuire par vengeance, par un mouvement de colère; ou l'emporter sur lui dans une discussion. || Voir beau jeu, subir quelque atteinte, quelque punition. Toutes verront beau jeu, LA FONT. *Lun.* Pompignan se fera peut-être prier; mais laissez-moi faire, il payera, ou il verra beau jeu, D'ALEMBERT, *Lett. à Voltaire*, 12 janvier 1773. || Voir beau jeu, en parlant de choses, être prises, pillées, mangées. Tire-moi ces marrons; si Dieu m'avait fait naître Propre à tirer marrons du feu, Certes marrons verraient beau jeu, LA FONT. *Fables*, IX, 16. || Fig. Faire bonne mine à mauvais jeu, cacher le mécontentement qu'on éprouve, ou le mauvais état où l'on est. Que sert à mauvais jeu de montrer bon visage? TH. CORN. *l'Amour à la mode*, I, 3. || Bonne mine et mauvais jeu, se dit en parlant d'une personne qui, sous une apparence de joie, cache du chagrin ou du désappointement. || Fig. Jouer à jeu sûr, être certain du succès des moyens qu'on emploie dans une affaire. Je pouvais à jeu sûr faire paraître ma bonne intention en tout, RETZ, II, 73. Battre un homme à jeu sûr n'est pas d'une belle âme, MOL. *Amph.* I, 2. || Fig. Jouer bien son jeu, conduire adroitement, habilement une affaire. Je sais bien mon métier, et ma simplicité Joue aussi bien son jeu que ton avidité, CORN. *Ment.* IV, 7. || Jouer un nouveau jeu, recourir à de nouveaux artifices. Tu me vas voir, Cliton, jouer un nouveau jeu, ID. *ib.* V, 6. || Cacher son jeu, prendre soin que l'adversaire ne voie pas les cartes que l'on porte. || Fig. Cacher, couvrir son jeu, dissimuler son habileté soit en feignant de ne pas savoir bien jouer, soit, plus généralement, en cachant les moyens que l'on emploie pour réussir à quelque chose. D'un bon mot du vieux temps je couvre tout mon jeu, RÉGNIER, *Épît.* II. Pour mieux couvrir notre jeu, feignez, comme on vous a dit, d'être la plus contente du monde des résolutions de votre père, MOL. *Pourc.* I, 4. Savez-vous qu'il [un flatteur] ne fait que couvrir son jeu, et que, par cette immense profusion de louanges qu'il vous donne à pleines mains, il achète la liberté de décrier votre conduite, ou même de vous trahir sans être suspect? BOSS. *3e sermon, Passion*, 2. Tout homme a de l'orgueil, tout homme est sensible, le plus habile est celui qui sait le mieux cacher son jeu, VOLT. *Dict. phil. Quisquis, Langleviel.* || On dit dans le même sens: Le jeu de cet homme est fort caché, fort couvert. || Fig. Le dessous du jeu, ce qu'on ne sait pas du jeu, ce qu'il y a de caché dans une affaire. Mais encore n'y a-t-il point moyen de voir le dessous du jeu? PASC. *Pens.* X, 1, éd. HAVET. || Aux jeux de cartes, avoir le jeu serré, ne jouer qu'avec un bon jeu, et ne point se hasarder. || Fig. Avoir le jeu serré, agir avec prudence, avec réserve, de manière à ne rien compromettre. || Aux échecs, avoir le jeu serré, n'étendre pas assez son jeu. || Au trictrac, le jeu de ce joueur est serré, est pressé, se dit quand, les cases les plus éloignées étant faites, il court risque, s'il amène des cinq ou des six, de ne pouvoir les jouer utilement. || Aux dés, le jeu, les points qu'on amène. || En général, le jeu, la situation dans laquelle on se trouve par rapport à son adversaire, à quelque jeu que ce soit. C'est un mat qui a été donné, lorsqu'on croyait avoir le plus beau jeu du monde, et rassembler toutes ses pièces ensemble, SÉV. 4 déc. 1679. || 10° Ce qui sert à jouer à certains jeux. Un jeu d'échecs. Un jeu de dames. || Jeu de cartes, le nombre de cartes que doit avoir un paquet de cartes. Jeu entier, ou jeu de reversi, ou jeu de whist, assemblage de 52 cartes, 13 de chaque couleur. Jeu de piquet, jeu de cartes qui ne contient point les deux, trois, quatre, cinq et six et n'a par conséquent que trente-deux cartes. || Faux jeu, jeu de cartes où il y a des cartes de trop ou de moins. || 11° Par assimilation avec un jeu de cartes. Jeu de contre-marques, nom donné aux différentes contre-marques nécessaires pour le service d'une soirée de théâtre. || 12° Ce que l'on met au jeu. Jouer un jeu d'enfer. Il joue un jeu à se ruiner. Une tenue d'états, ou les chambres assemblées pour une affaire très-capitale, n'offrent point aux yeux rien de si grave et de si sérieux qu'une table de gens qui jouent un grand jeu, LA BRUY. VI. Un jeu effroyable, continuel, sans retenue, sans bornes.... est-ce une chose qui soit permise, ou dont on ne puisse se passer? ID. VI. Il n'y a rien qui mette plus subitement un homme à la mode et qui le soulève davantage que le grand jeu, ID. XIII. Si j'étais riche, je jouerais un très-petit jeu, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || Tirer le jeu, décider par le sort quel sera le montant de l'enjeu. || Faire le jeu, déposer les enjeux. Le jeu est-il fait? || Il y va du jeu, || J'y suis du jeu, et par abréviation, j'en suis, se dit aux jeux de renvi, pour avertir que l'on joue une somme pareille à celle qui est sur le jeu. || Jouer beau jeu, jouer le jeu que les autres veulent. Joue-t-il gros jeu? Il joue beau jeu, HAMILT. *Gramm.* 3. || Jouer gros jeu, hasarder, au jeu, de fortes sommes. Et d'ailleurs il n'est pas si facile qu'on pense D'être fort honnête homme et de jouer gros jeu, DESHOULIÈRES, *Réflex. div.* XIV. Le calcul conduit M. Bernoulli à conclure que le gros jeu ne sera jamais l'occupation d'un homme raisonnable, CONDORCET, *Bernoulli.* || Fig. Jouer gros jeu, jouer un jeu à se perdre, s'engager dans une affaire où l'on court de grands risques de toute nature. Grâce au ciel, ma maîtresse a tiré son enjeu; Vous épouser, monsieur, c'était jouer gros jeu, REGNARD, *Joueur*, V, 11. Que je garderais le reste pour moi; étant bien juste que celui qui avait le plus travaillé dans cette affaire et joué le plus gros jeu, eût la plus grosse part, LESAGE, *Guzm. d'Alfar.* V, 3. || Fig. Tirer son épingle du jeu, voy. ÉPINGLE. || 13° Par extension. Jeu de bourse, nom générique de toute espèce d'agiotage sur les fonds publics et les autres valeurs cotées à la Bourse. || 14° Au jeu de paume, chacune des divisions de la partie. Une partie de quatre jeux, de six jeux. Jouer en six jeux. Gagner le premier jeu. Avoir trois jeux à deux, trois jeux à point, se dit quand l'un des joueurs a trois jeux, tandis que l'autre n'en a que deux, ou n'en a point. || Ils sont à deux de jeu, ils ont chacun deux jeux. || Fig. Deux hommes sont à deux de jeu, quand l'un a pris sa revanche de l'autre, quand ils n'ont point d'avantage l'un sur l'autre; et aussi quand ils se sont rendu réciproquement de mauvais services, ou qu'ils ont été également maltraités dans une affaire. || Terme du jeu de balle. Division de la partie qui consiste en quatre quinze. Avoir un jeu, avoir quinze; avoir deux jeux, avoir trente; avoir trois jeux, avoir quarante-cinq. || 15° Un jeu, un lieu où l'on joue à certains jeux. Un jeu de boule. Un jeu d'arquebuse. || La partie de l'emplacement où l'on joue à la paume, qui s'étend depuis le dernier jalon jusqu'à la grille. || Jeu de dedans, galerie qui règne sous presque toute la longueur du toit, du côté opposé à celui du service. || Jeu de carré, jeu de paume, où il n'y a point de dedans, et où l'on a pratiqué un carré d'un pied et demi au bas du mur de largeur du fond du jeu. || Nom donné à un pilier, à un autre arbre ou à toute autre marque de ce genre qui détermine l'espace dans lequel les chasses peuvent avoir lieu. || 16° *S. m. pl.* Chez les anciens, les jeux, nom générique des courses, des luttes, des combats de gladiateurs, etc. Chez les Grecs, les jeux olympiques, les jeux pythiques, les jeux néméens; chez les Romains, les jeux séculaires, les jeux du cirque, etc. Des jeux en l'honneur de Jupiter, d'Hercule. Et je n'ai proposé les fêtes et les jeux que je fais célébrer ici, qu'afin d'y pouvoir attirer tout ce que la Grèce a d'illustre, MOL. *Princ. d'Él.* II, 1. Ils [les Juifs] célébrèrent des jeux comme les gentils, BOSS. *Hist.* II, 8. Quoi de plus cruel que leurs jeux [des Romains], qui faisaient parmi eux une partie du culte divin; jeux sanglants et dignes de bêtes farouches, où ils soûlaient leurs faux dieux de spectacles barbares et de sang humain! ID. *Sermons, Vertu de la croix*, 1. On a préparé des jeux publics, où tous les prétendants combattront, FÉN. *Tél.* V. Les combats qui faisaient la meilleure partie de l'appareil et de la solennité des jeux publics, sont le pugilat, la lutte, le pancrace, le disque, la course, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. V, p. 60, dans POUGENS. On ne donnait pour toute récompense qu'une simple couronne, d'olivier sauvage aux jeux olympiques, de laurier aux jeux pythiques, d'ache vert aux jeux néméens et d'ache sec aux jeux isthmiques, ID. *ib.* p. 66. || 17° Chez les anciens ou chez les modernes, les jeux de prix, jeux ou exercices qui, exigeant certaines qualités corporelles, ont un prix pour récompense du vainqueur. La lutte, la course, le tir à l'arbalète ou au fusil, etc. sont des jeux de prix. || Jeu des cannes, jeu emprunté par les Espagnols aux Maures et qui est une sorte de tournoi où l'on se lance des cannes que l'on pare avec des boucliers. || 18° Jeux Floraux, voy. FLORAL. || Jeu sous l'ormel, nom donné dans le XIVe siècle à des sociétés littéraires analogues aux puys (voy. ce mot). || 19° Poétiquement. Les jeux de la scène, les représentations théâtrales. Les jeux de Thalie, la comédie. Les jeux de Melpomène, la tragédie. Les jeux de Terpsi-

chore, la danse. Je quitte Melpomène et les jeux du théâtre, Ces combats, ces lauriers, dont je fus idolâtre; De ces triomphes vains mon cœur n'est plus touché, VOLT. *Épît.* 44. || 20° Jeu, le maniement des hautes armes (sens qui vieillit). Le jeu de la hallebarde, de la pique, de l'espadon. || 21° La façon de faire des armes. Un jeu [illegible]. J'ai la botte trompeuse, et le jeu très-brouillé, REGNARD, *le Joueur*, III, 11. || Jeu dur, action d'un tireur qui emploie la force et ne répond aux coups que par des mouvements [illegible]. || Jeu de la pointe de l'épée, action [illegible] au-dessus de celle de l'ennemi. || Jeu [illegible], celui qui se fait avec vitesse sur une ligne. || Jeu composé, jeu qui comprend toutes les inventions possibles pour tromper l'adversaire. || Savoir le jeu de quelqu'un, connaître les coups dont il se sert le plus habituellement; et fig. connaître sa manière d'agir. || 22° Manière de jouer d'un instrument de musique. Avoir le jeu beau, le jeu brillant, le jeu large, hardi. || Plein jeu, se dit des sons plus forts que l'on tire d'un instrument. || Demi-jeu, terme qui répond à l'italien *mezzo forte*, et qui se dit de l'action de ne pas donner au jeu des instruments toute l'intensité de son dont ils sont susceptibles. || Demi-jeu, la moitié d'un jeu d'orgues, et aussi manière de jouer de l'orgue qui tient le milieu entre le fort et le doux. || Jeu céleste, qualité de son un peu étouffé, mais très-doux et très-agréable, que l'on obtenait par une des pédales du piano (aujourd'hui on ne met plus cette pédale). L'orgue a aussi un jeu céleste. || Fig. et familièrement. C'est le vieux jeu, ce sont de vieilles habitudes. || C'est le vieux jeu, on n'en rit plus, se dit quand quelqu'un fait un vieux conte qu'on a ouï plusieurs fois. || Jeu d'orgue, se dit de l'instrument qu'on appelle aussi simplement orgues. Le jeu de voix humaine, le jeu de flûtes, le jeu de trompettes, le jeu de clairon, registres qui servent, dans les orgues, à imiter le son de la voix humaine, celui des flûtes douces, celui des trompettes, etc. || Le plein jeu, ce qui sert, dans l'orgue, à produire des sons plus forts. || Jeu de viole, se disait autrefois de quatre ou cinq violes de différentes grandeurs pour jouer les différentes parties de la musique. || 23° Manière dont un comédien remplit ses rôles. Ce comédien a le jeu pathétique. Un jeu noble. || Jeu de théâtre, nom donné à certains effets de scène où l'on emploie surtout les gestes et les [illegible] du visage. On ne se pique plus de [illegible] des vers comme on faisait du temps de [illegible], on veut du jeu de théâtre; on met la pantomime à la place de l'éloquence, VOLT. *Lett. [illegible]*, 14 juillet 1766. Gardons-nous surtout de [illegible] dans un grand appareil et dans un vain jeu de théâtre un supplément à l'intérêt et à l'éloquence, ID. *Scythes*, *Préf.* L'appareil, la pompe, la [illegible] des acteurs, le jeu muet sont nécessaires; mais c'est quand il en résulte quelque beauté, ID. *Lett. Lekain*, 16 déc. 1760. || Fig. Un zèle [illegible] par une conduite reprochable est un jeu de théâtre qui n'a de sérieux que l'abus du ministère, MASS. *Confér. Zèle c. l. scand.* || Fig. C'est un jeu joué, se dit d'une [illegible] concertée entre deux ou plusieurs personnes. On dit que M. de Saint-Vallier a épousé Mlle de Rouvroi; c'était un jeu joué que sa disgrâce, SÉV. *Lett.* 10 juillet 1675. || 24° Il se dit des différentes expressions que prend la physionomie. Quel jeu de physionomie! qu'il a de feu dans le regard! FAVART, *Soliman II*, I, 10. Tout cela donne beaucoup de variété, de jeu et de caractère à la physionomie de cet oiseau, BUFF. *Ois.* t. V, p. 166. || 25° Le jeu de la lumière, les différents reflets que présente un corps éclairé. Le jeu [illegible] qui se [illegible], [illegible] et la [illegible], ID. *ib.* t. VII, p. 122. Vernet, admirable dans l'art de peindre l'eau, l'air, la lumière et le jeu de [illegible]. || 26° Absence de [illegible] à se mouvoir, en parlant des [illegible] de cette [illegible] n'a pas [illegible]. Il faut donner du jeu à cette porte. || Par extension. [illegible], ID. [illegible], 6 avril 1699. || Terme de peinture. Il y a du jeu [illegible] y est, les aspects y sont variés, les objets n'y sont point entassés et [illegible] || Terme de mécanique. Jeu de [illegible] || Terme de marine. [illegible] est du jeu. Jeu de la barre, [illegible] peut parcourir lorsqu'on fait [illegible]

d'un bord à l'autre. || Terme de menuiserie. Bois qu'on ôte dans les feuillures d'une porte, d'une croisée, avec le rabot, pour en rendre la fermeture plus facile. || Terme de charpenterie. Nom d'une forte pièce de bois, où pose et tourne l'arbre d'un moulin à vent, du côté de la tête. || 27° Action d'un ressort. Le jeu de la gâchette d'un fusil. || Action régulière et combinée des diverses parties d'une machine. On ne peut assez admirer cette prodigieuse quantité de muscles qui se voient dans le corps humain, ni un jeu si aisé et si commode, non plus que le tissu de la peau qui les enveloppe, si fort et si délicat tout ensemble, BOSS. *Conn.* II, 2. || Fig. Condition qui fait tout le jeu de la machine politique, J. J. ROUSS. *Ém.* V. Le jeu de l'intrigue et de la méchanceté se soutient, se renouvelle, ID. *Confess.* III. Il est trop vrai que la température de telle ou telle région peut être un obstacle au jeu et à la marche du gouvernement populaire, CHATEAUBR. *Amér. Républ. espagn.* || En jeu, en action. Il y a plus de forces en jeu, plus d'intensité dans les mouvements, plus de quantité dans l'effet, BONNET, *Ess. analyt. âme*, ch. 18. || 28° Par assimilation avec ce qui sert à jouer (sens du n° 10). Terme d'architecture hydraulique. Jeu d'eau, diversité de formes des jets d'eau dont on varie les ajutages. || Jeu d'eau, jets qui, par le mouvement de l'eau, font jouer des instruments, des machines. || Terme de marine. Jeu de voiles, l'appareil complet de toutes les voiles d'un vaisseau. Pour le rechange, ils [les Hollandais] mettent toujours trois jeux de voiles sur leurs vaisseaux et huit ancres, *Corresp. de Colbert*, III, 2, p. 312. || Un jeu d'avirons, le nombre d'avirons nécessaire pour un canot. || Terme de pêche. Ligne de fond à 5 ou 6 hameçons, ordinairement employée pour prendre le barbeau pendant le jour. || 29° Jeu d'orgue, espèce de soubassement sous le manteau d'une cheminée. || 30 Terme de féodalité. Jeu de fief, aliénation d'un fief, sous la réserve de la foi, et avec l'imposition d'un devoir domanial et seigneurial. || Proverbes. À beau jeu, beau retour, se dit quand on rend la pareille à qui nous a fait quelque injure. || À tout venant beau jeu, se dit pour exprimer qu'on est en état de tenir tête à tous ceux qui se présenteront. || Les fautes sont faites pour le jeu, c'est-à-dire qu'en toutes choses il y a des règles qu'il faut observer. || Dieu vaut jeu, se dit lorsque le mal qu'une personne voulait faire aux autres retombe sur elle-même, et signifie proprement que la justice divine n'a pas moins de force que le mauvais jeu des méchants. || Le jeu ne vaut pas la chandelle, voy. CHANDELLE. Amusez-vous de la vie, il faut jouer avec elle; et, quoique le jeu ne vaille pas la chandelle, il n'y a pourtant pas d'autre parti à prendre, VOLT. *Lett. Mme d'Argental*, 1er août 1737.

— HIST. XIe s. Greignor [plus grand] fais [il] porte par giu quant il s'enveise [s'amuse], *Ch. de Rol.* LXXVI. || XIIe s. Lors [ils] sauront come Charles [illegible] a le geu parti, *Sax.* XLIV. Nies Vivien [illegible] neveu Vivien, ce n'est pas jeus partis, Que tant i a Sarrazins et Persis, Contre un des nos [nôtres] en ont [illegible] et dis, *li Covenans Vivien*, v. 346. [illegible] Que je n'ai ne jeu ne ris, *Dame de Faiele*, dans *Couci*. || XIIIe s. Cest gieu parti en [illegible] Au comte d'Anjou.... Et de juger droit le prions, LE COMTE DE BRET. *Romanc.* p. 162. Mais si me puist aidier sains Pox [Paul], Li jeus s'en va en autre guise; Venus en estes à joise [jugement]; Vous le comparrez [payerez] hui mout chier, *Ren.* 5162. Qui du songe la fin orra, Je vous di bien qu'il i porra Des jeus d'amors assés aprendre, *la Rose*, 2070. || XIVe s. Il fut ordonné que par maniere d'ebattement seroit donné un joyel ou present au jeu de barres, ainsi qu'il est accoustumé à faire au jeu de paix, DU CANGE, *escrimium*. Berruier et François et Breton bien corseu, Bien quatre cens ou plus ont [illegible], *Guescl.* v. 10308. Le dittateur vous et promist à fere les grans jeuz quant la cité de Veie seroit conquise, BERCHEURE, f° 104. || XVe s. Jamès je ne fuisse lassés À juer aux jus des [illegible] *Pour Reprouvé amour* [illegible] voie, et vous verrez tantost beau jeu, ID. II, II, 176. Et que les princes doivent bien congnoistre [illegible] gens les meuvent [les traictez], et par especial celuy qui n'a le plus apparent du jeu, COMM. I, 13. Ha! mon amy ce n'est pas jeu, Dist le [illegible], il vous fault bien penser à Dieu Et le [illegible], *Œuvres de VILL.* 1re repue. [illegible], *Les 15 joyes de mariage*, p. 36. L'autre dit [illegible] que ce n'est que la [illegible] du jeu, et que [illegible] n'est que une

[illegible], ib. p. 76. Quand le chevalier vist ce, il s'apperceut que ce n'estoit pas jeu d'enfant, et que [illegible] pourroit recevoir blasme, s'il ne se deffendoit, *Perceforest*, t. II, f° 138. De tant estoit le jeu mal parti envers eulx, qu'il leur convenoit recevoir plus de coups qu'ilz ne povoient rendre, ib. t. II, f° 34. À quel jeu vous avons nous perdu? *Petit J. de Saintré*, p. 30, dans POUGENS. || XVIe s. Voilà les armes prises par toute la France à jeu descouvert, D'AUB. *Hist.* II, 123. Par maniere de jeu [illegible], MONT. I, 401. J'aurois trop beau jeu, si je voulois considerer l'homme.... ID. II, 230. Le jeu ne vault pas la chandelle, ID. III, 47. Un instrument de musique à plusieurs jeux et plusieurs registres, AMYOT, *Anton.* 33. Les jeux des musiciens, ID. *Pericl.* 20. En trois villages peut avoir un [illegible] qui ne peut estre empesché d'aller à jeu [de saillir des vaches], *Coust. gener.* t. II, p. 780. Voyant que ce ne estoit jeu forcé, PASQUIER, *Rech.* livre VI, p. [illegible], dans LACURNE. Comme on dit en proverbe: Jeux de prince, c'est à dire jeux qui plaisent à ceux qui les font, H. EST. *Apol. pour Hérod.*, p. 278, dans LACURNE. À vrai dire perd on le jeu, COTGRAVE. Après la feste et le jeu les pois au feu, ID. Le jeu, la femme, le vin friand Font l'homme pauvre tout en riant, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 86.

— ÉTYM. Provenç. *joc, juec, juoc*; catal. *joc*; espag. *juego*; portug. *jogo*; ital. *giuoco*, du latin *jocus*. De même que *jam* est pour *diam*, *Jovis* pour *Diovis*, *jocus* est pour *diocus*; sanscr. *div*, [illegible].

JEUDI (jeu-di), *s. m.* Le cinquième jour de la semaine. Que pense-t-il de nous [l'âme], [illegible] sur le midi, Un hasard au palais le conduit un jeudi, Lorsqu'il entend de loin d'une gueule [illegible] la chicane en fureur mugir dans la grand'salle? BOIL. *Sat.* VIII. || Jeudi gras, le jeudi qui précède le mardi gras. || Jeudi saint, ou jeudi absolu, ou jeudi de [illegible], le jeudi de la semaine sainte. || Populairement. La semaine des trois jeudis, trois jours après jamais, ou, simplement, la semaine des trois jeudis, se dit pour exprimer un temps qui n'arrivera jamais.

— HIST. XIIe s. Li jurs del Noel fu cel an par [illegible]dresdi, E li jurs de la veille refu par un juesdi, *Th. le mart.* 136. || XIIIe s. Si revendras [reviendras] [illegible] la Pasque, Le joedi de rovoisons [des rogations], Que l'en menjue les motons, *Ren.* 13191. || [illegible] Vous pourriez pourmener cette question jusqu'à la semaine des trois jeudis, sans vous pouvoir [illegible], CHOL. *Contes*, t. I, *matin.* II, p. 60, dans [illegible].

— ÉTYM. Provenç. *dijous*; ital. *giovedì*; du lat. *Jovis dies*, jour de Jupiter (voy. JUPITER, et [illegible]).

† **JEUMÉRANTE** (jeu-mé-ran-t'), *s. f.* [illegible] qui sert de patron pour tailler les jantes [illegible].

JEUN (À) (jun), *loc. adv.* Sans avoir rien mangé de la journée. Et la moindre disgrâce, lorsque je suis à jeun, me [illegible] appelle: Comment, dit Philippe, de votre roi? et à qui? À Philippe à jeun, répliqua-t-elle, [illegible], *Hist. anc. Œuv.* t. VI, p. 142, dans POUGENS. [illegible] est grand qui, pauvre, [illegible] maître, après tant de sang et d'efforts, [illegible] riant des princes qu'il déteste, Et de l'État garde à jeun les trésors! AÉRANO. *Tomb. de juillet.* || Particulièrement, dans le langage de l'Église catholique. Être à jeun, n'avoir ni bu ni mangé depuis minuit.

— HIST. XIIe s. Cil qui liet [joyeux] sont en [illegible], sont jeun de la pasture de verité, *Job*, p. 470. || XIIIe s. Puis viendra Jehan Clopinel, [illegible] jolif, au cors isnel, Qui nestra sor Loire à [illegible], Qui à saoul et à jeûn Me servira toute sa vie, *la Rose*, 10604. || XVe s. Encores estoyent-ils tous jeunes, et n'avoyent porté vin ne vitaille avecques eux, FROISS. liv. I, p. 272, dans LACURNE. [illegible] ne se doit point partir, BOST. [illegible] f° 208, dans LACURNE. || XVIe s. Dormir à jeun [illegible] haut [illegible], 63. En plus grand dangier de mort est [illegible] mords [mordu] à jeun d'ung serpent jeun, qu'après avoir repeu, tant l'homme que le serpent, ID. [illegible]

— ÉTYM. Lat. *jejunus*, qui est à jeun (voy. JEÛNER). Dans l'ancienne langue, *jeûn* est un adjectif.

JEUNE (jeu-n'), *adj.* || 1° Qui n'est guère avancé en âge. [illegible] jeunes [illegible] qu'on [illegible] pour être instruits au fait de la marine et de la navigation, *Estat des pensions*, 1667, dans [illegible] les [illegible] jeunes et [illegible] que le [illegible] et [illegible], ID. *Anne de Gonz.* La princesse Marie, pleine alors de l'esprit du monde, croyait, selon la coutume des grandes maisons, que ses jeunes sœurs devaient être sacrifiées à ses grands desseins, ID. *ib.* Un jeune prince du sang qui portait la victoire dans les yeux, ID. *Louis de Bourbon*. Quand on n'est plus jeune, la vie n'est bonne à rien, MAINTENON, *Lett.*

à Mme de Caylus, 8 janv. 1717. Le jeune homme, toujours bouillant dans ses caprices, Est prompt à recevoir l'impression des vices, BOIL. *Art p.* III. Jeune autrefois par vous dans le monde conduit, ID. *Sat.* X. Si vous n'avez appris à vous laisser conduire, Vous êtes jeune encore, et l'on peut vous instruire, RAC. *Brit.* III, 8. De l'antique Jacob jeune postérité, ID. *Esth.* I, 1. Dans les mains des Persans, jeune enfant apporté, ID. *ib.* II, 1.... A rempli ce palais de filles de Sion, Jeunes et tendres fleurs par le sort agitées, ID. *ib.* I, 1. Jouissez, monseigneur, de votre belle santé; il n'y a de jeunes que ceux qui se portent bien, VOLT. *Lett. Richelieu*, 11 avr. 1773. Elle n'est plus jeune, elle a au moins vingt-sept ans, quoiqu'elle ne s'en donne que vingt-quatre, GENLIS, *Théât. d'éduc. les Dangers du monde*, I, 9. || Les jeunes gens, les personnes qui sont dans la jeunesse, se dit des jeunes hommes, et aussi d'un mélange de jeunes hommes et de jeunes filles. Qui ne voit pas la vanité du monde est bien vain lui-même; aussi qui ne la voit, excepté de jeunes gens qui sont tous dans le bruit, dans le divertissement, et dans la pensée de l'avenir? PASCAL, *Pens.* VI, 59 *bis*, édit. HAVET. Seulement il se mêlait d'encourager au travail et de conduire, quand il le fallait, de jeunes gens à qui il trouvait du talent pour les mathématiques, FONTEN. *Reyneau.* Vous êtes de jeunes gens en comparaison du vieillard des Alpes, VOLT. *Lettr. Cideville*, 4 janv. 1761. || Une jeune personne, VOY. PERSONNE. || De jeunes mains, signifie, en poésie ou dans le style élevé, des jeunes gens. Il te sied bien d'avoir en de si jeunes mains, Chargé d'ans et d'honneur, confié tes desseins. RAC. *Baj.* IV, 7. Faites porter ce feu [la guerre] par de plus jeunes mains, ID. *Mithr.* III, 1. || Un jeune cœur, se dit ou d'un jeune homme ou d'une jeune fille. Et goûter tout sanglant le plaisir et la gloire Que donne aux jeunes cœurs la première victoire, RAC. *Baj.* I, 1. || Jeune France, jeune Allemagne, etc. se dit de certains partis politiques, littéraires ou artistiques, qui se jettent avec ardeur dans les innovations. || Jeunes détenus, les mineurs de 16 ans qui sont envoyés par le juge dans une maison de correction. Un jeune détenu. || Substantivement. Faire le jeune, la jeune, affecter des manières qui ne conviennent qu'à la jeunesse. || 2° Qui n'est pas assez avancé en âge pour remplir certains offices. Ce précepteur est bien jeune. || 3° Fig. et familièrement. Une jeune barbe, un jeune homme. Il veut décider de tout et ce n'est qu'une jeune barbe. || Vous avez la barbe trop jeune, se dit à celui qui veut reprendre un plus âgé que lui. || 4° Qui appartient à la jeunesse. Ce visage si jeune que les traits de l'enfance s'y faisaient remarquer encore, STAEL, *Corinne*, XVII, 9. || Par plaisanterie. Un jeune sermon, un sermon prononcé par un jeune homme. Nous entendîmes l'autre jour l'abbé de Montmor; je n'ai jamais ouï un si beau jeune sermon, SÉV. 1er avr. 1671. || Cette couleur est jeune, elle ne convient qu'à des personnes jeunes. Cette couleur est trop jeune pour une femme de son âge. Quand on lui montre quelque chiffon visiblement trop jeune pour elle, GENLIS, *Théâtre d'éduc. la March. de modes*, sc. 3. || Le jeune âge, l'âge, le temps où l'on est jeune. Le feu de son jeune âge et de ses passions.... Semblaient ouvrir son âme à mes séductions, VOLT. *Brut.* III, 2. || On dit de même, dans le style relevé et en poésie: jeunes ans; jeune saison. Ô que, pour avoir part en si belle aventure, Je me souhaiterais la fortune d'Éson, Qui, vieil comme je suis, revint, contre nature, En sa jeune saison! MALH. II, 12. Vous daignâtes m'aimer dès mes plus jeunes ans, CORN. *Mort de Pomp.* IV, 3. J'ai perdu, dans la fleur de leur jeune saison, Six frères.... RAC. *Phèdre*, II, 1. || Familièrement. Dans son jeune temps, alors qu'il était jeune. || 5° Fig. Jeune se dit de choses morales et intellectuelles. Il faudra que je change, et, malgré que j'en aie, Plus soigneux devenu, plus froid et plus rassis, Que mes jeunes pensers cèdent aux vieux soucis, RÉGNIER, *Sat.* V. Un jeune esprit facilement s'engage Par la douceur des yeux, du geste et du langage, MAIRET, *Sophon.* III, 2. Son style [du fils de Mme de Grignan] tout naturel, tout jeune, sans art, un peu répété par la grande envie d'obtenir [une permission], SÉV. 4 janv. 1690. De ses jeunes erreurs désormais revenu, RAC. *Phèd.* I, 1. D'abord ce jeune éclat qu'on remarque en ses traits.... ID. *Alex.* III, 6. Abel, doux confident de mes jeunes mystères, Vois, mai nous a rendu nos courses solitaires, A. CHÉN. *Élégies*, I. || 6° Cadet, par opposition à aîné. Celui-ci est l'aîné; celui-là est le jeune frère. Sous les lois du plus jeune on vit marcher son frère, CORN. *Nicom.* II, 3. || Substantivement. Et la raison d'État qui rompt votre hyménée Regarde-t-elle plus la jeune que l'aînée? CORN. *Agés.* IV, 1. || Il se dit aussi par opposition à ancien, pour distinguer certains personnages historiques. Pline le jeune. Denys le jeune. || 7° Par extension, qui conserve quelque chose de la vivacité et de l'agrément de la jeunesse. Il ne vieillit point, il est toujours jeune. Vous n'avez de votre vie ôté si jeune que vous êtes, et je vois des gens de vingt-cinq ans qui sont plus vieux que vous, MOL. *Avare*, II, 6. || Dans le même sens, en parlant de choses qui appartiennent aux personnes. Avoir la voix jeune, le visage jeune. C'est un cœur toujours jeune. Un caractère très-sérieux, très-appliqué et qui n'avait rien de jeune que le pouvoir de soutenir beaucoup de travail, FONTEN. *Littre.* Hélas! quand un vieillard aime, il faut l'épargner; Le cœur est toujours jeune, et peut toujours saigner, V. HUGO, *Hernani*, III, 1. || Avoir encore le goût jeune, les goûts jeunes, conserver, dans un âge avancé, les inclinations de la jeunesse. || 8° Qui n'a point encore l'esprit mûri par l'expérience. Je crois qu'il sera toujours jeune. || Familièrement et par ironie. Naïf, simple, facile à tromper. Vous croyez cela, vous êtes jeune. || 9° Jeune se dit des animaux peu avancés, comme l'homme, dans le cours de leur vie. Un jeune chien. Un jeune chat. Un jeune coq. [Je] trottais comme un jeune rat, Qui cherche à se donner carrière, LA FONT. *Fabl.* VI, 5. || Il est fou comme un jeune chien, se dit d'une personne folâtre. || Jeune se dit également des arbres et des plantes. Un jeune chêne. Un jeune bois. Un jeune plant. || Terme de l'administration forestière. Jeunes baliveaux, par opposition aux baliveaux modernes, qui ont deux ou trois âges, et aux baliveaux anciens, qui ont plus de trois âges. || 10° *S. m.* Les jeunes, les hommes peu avancés en âge. Tu murmures, vieillard! vois ces jeunes mourir, Vois-les marcher, vois-les courir À des morts, il est vrai, glorieuses et belles, Mais sûres cependant et quelquefois cruelles, LAFONT. *Fabl.* VIII, 1. C'est donc à dire Que je ne suis qu'un vieux, dont les jeunes vont rire? V. HUGO, *Hernani*, II, 3. || En cet emploi, il ne se dit qu'au pluriel. || Jeune de langue, nom de jeunes gens entretenus pour apprendre les langues orientales et devenir drogmans. Un jeune de langue. Des jeunes de langue. || Terme de féodalité. Officier subalterne. Les jeunes d'un duc, d'un comte. || Terme de physiologie. Le jeune des mammifères, des oiseaux, etc. mammifère, oiseau peu avancé dans la vie, et n'ayant pas encore sa taille, son pelage, son plumage, etc. permanents. || Proverbes. Jeune procureur et vieil avocat, c'est-à-dire un procureur doit être actif et un avocat réfléchi. On dit aussi dans un sens analogue: Vieux médecin, jeune chirurgien. || Jeune chair, vieux poisson, c'est-à-dire il faut manger les animaux de boucherie, la volaille, le gibier jeune et les poissons vieux. || Aussitôt meurent jeunes que vieux. || Le diable était beau quand il était jeune.

— REM. 1. Quand jeune est précédé de l'article, il a des sens différents suivant qu'il est placé avant ou après son substantif. Le jeune Scipion signifierait que Scipion n'était pas âgé; Scipion le jeune se dit pour le distinguer de Scipion l'ancien. || 2. De jeunes gens ou des jeunes gens, voy. GENS, remarque 11. || 3. On dit d'ordinaire de jeunes filles, jeunes filles faisant moins dans l'usage un mot unique que jeunes gens. Cependant on trouve aussi des jeunes filles: Enseigner la langue française à des jeunes filles de qualité, VOLT. *Lett. Galitzin*, octobre, 1765.

— HIST. XIIe s. Et li viel home et li jone mesquin [les jeunes gens], *Ronciv.* p. 155. || XIIIe s. Ele estoit joene et tendre com rosée en herbiere, *Berte*, XL. Grant duel [deuil] font pour Bertain li joene et li chenu, *ib.* CI. Ains li faisoit la genne dame [Héloïse], Bien entendant et bien letrée Et bien amant et bien amée, Argumens à li chastier Qu'il se gardast de marier, *la Rose*, 8804. || XIVe s. Et n'y a point de difference se aucun est jeune de aage ou il est jeune de meurs et assez aagé, ORESME, *Eth.* IV. || XVe s. Il [Charles VI] est encore trop jeune d'un an, quant il nous cuide esbahir par ses assemblées, FROISS. II, II, 174. Ils me tiennent bien pour jeune et ignorant, quand ainsi me veulent mener, ID. livre IV, p. 125, dans LACURNE. Appert bien que le dit amant est bien jeune, simple et mal conseillé de intenter procès, *Aresta amorum*, p. 114, dans LACURNE. || XVIe s. Les jeunes et les vieux laissent la vie de mesme condition, MONT. I, 73. Ce venerable maintien, soubs un visage si jeune, ID. III, 192. Nous autres courtisans, j'ay veu que nous appellions a la cour un jeune gentilhomme qui ne faisoit que venir, jeune espée, BRANT. *Cap. fr.* t. I, p. 338, dans LACURNE. De jeune theologien argument cornu, De jeune medecin cimetiere bossu, De jeune advocat heritage perdu, De jeune procureur procez mal entendu, De jeune conseiller jugement morfondu, De jeune juge aussi le droit mal deffendu, De jeune riche enfant le bien tost despendu, De jeune marié mesnage malotru, ROGER DE COLLERYE, *Œuvres*, p. 188, dans LACURNE. Jeune en sa croissance a un loup en la panse, COTGRAVE. Amour se nourrit de jeune chair, ID.

— ÉTYM. Berry, *jenne*; nivernais, *geune*; wallon, *jône*; namur. et picard, *jone*; provenç. *jove*; espagn. *joven*; ital. *giovine*, *giovane*; du lat. *juvenis*; allem. *jung*; russe, *iouni*; persan, *djuvan*; sanscr. *yuvan*. *Yuvan* paraît être pour *yavan*, par assimilation du *v* sur *a*; et on l'a rapproché des *yavanas* (voy. IONIENS), de sorte que les *jeunes*, *juvenes*, seraient ceux qui combattent, repoussent, aident.

JEÛNE (jeû-n'), *s. m.* || 1° Abstinence d'aliments. Un trop long jeûne est nuisible à l'estomac. Vous leur faites observer [à vos chevaux] des jeûnes si austères que ce ne sont plus rien que des idées ou des fantômes, des façons de chevaux, MOL. *l'Avare*, III, 5. || Fig. Toute espèce de privation. Ne pas pouvoir lire est un véritable jeûne pour l'esprit. Nous avons été jusqu'ici dans un jeûne effroyable de divertissements, MOL. *Préc.* 10. || 2° Particulièrement. Pratique religieuse, acte de dévotion qui consiste à s'abstenir d'aliments par mortification. Il fit publier un jeûne dans le royaume de Juda, SACI, *Bible, Paralip.* II, XX, 3. Savez-vous quel est le jeûne que j'aime, dit le Seigneur: délivrez ceux qui sont détenus dans les prisons; déchargez.... BOSS. *Polit.* VII, III, 11. Les jeûnes, si fréquents et si rigoureux [en Russie], incommodaient trop les troupes et les rendaient souvent incapables d'agir, FONTENELLE, *Czar Pierre.* Le jeûne était établi chez plusieurs peuples, et chez les Juifs et chez les chrétiens; Mahomet le rendit très-sévère en l'étendant à un mois lunaire, pendant lequel il n'est pas permis de boire un verre d'eau ni de fumer avant le coucher du soleil, VOLT. *Mœurs*, 7. Par quels jeûnes cruels son corps s'est-il usé? C. DELAV. *Paria*, II, 2. || 3° Le jeûne des catholiques, qui consiste à s'abstenir de viande en ne faisant qu'un repas dans toute la journée, soit à dîner avec une légère collation à souper, soit à souper avec une légère collation à dîner. Si j'ai vingt et un ans et qu'il soit demain jeûne, PASC. *Prov.* V. Vous en pourriez boire sans rompre le jeûne, ID. *ib.* L'on dit que vous faites imprimer des almanachs particuliers où vous faites doubler les quatre-temps et les vigiles, afin de profiter des jeûnes où vous obligez votre monde, MOL. *l'Av.* III, 5. Les jeûnes y [dans les observances de l'Église] sont mêlés dans les temps convenables, afin que l'âme, toujours sujette aux tentations et aux péchés, s'affermisse et se purifie par la pénitence, BOSS. *Mar.-Thér.* À présent, les fidèles se réjouissent après le carême [au dimanche de Pâques], il n'est que trop vrai; mais ce n'est pas vous, mon Sauveur, qui faites leur joie; on se réjouit de ce qu'on pourra faire bonne chère en toute licence; plus de jeûnes, plus d'austérités... BOSS. 1er *sermon, Pâques*, 1. Vous savez mieux que moi qu'il y a de la différence des jeûnes de règle à ceux de l'Église, MAINTENON, *Lett. à Mme de la Viefville*, 2 nov. 1705. Il reprit sa vie ordinaire [après un jeûne], et, au bout de quatre jours, il avait regagné quatre livres; ce qui marque qu'en huit ou neuf jours il aurait repris son premier poids, et qu'on répare facilement ce que le jeûne a dissipé, FONTEN. *Dodart.* || Le jeûne chez les protestants, qui diffère de celui des catholiques en ce que les protestants peuvent manger de la viande, mais ne peuvent manger qu'après le soleil couché. || On dit d'une chose qui ennuie, qu'elle est longue comme un jour de jeûne. || Proverbes. Il a bien fait des jeûnes qui n'étaient pas de commandement, se dit de quelqu'un qui a souffert de grandes privations, beaucoup de misère. || Double jeûne, double morceau.

— HIST. XIIe s. Et li reis en out forment grant poür, e out toute sa fiance en nostre seignur, e fist faire junie par tut Juda, *Rois*, p. 340. || XVe s. Je suis quitte de chacune jeune qu'un autre feroit pour moi, comme si je la faisois, LOUIS XI, *Nouv.* C. || XVIe s. Il n'avoit que la peau seulement animée, Sa bouche d'un long jeun palissoit affamée, RONS. 848. Ce morceau rompit le jeusne de la tresve, et empescha un plus grand exploict, D'AUB. *Hist.* I, 227. Jours de jeune, quand l'homme est sain, sont tres mauvais pour le pain, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 31. Le liquide ne rompt point le jeune, ID. *ib.* p. 32.

— ÉTYM. Lat. *jejunium*, jeûne, de *jejunus*. Les étymologistes considèrent *jejunus* comme un

parti.... comparable à *Neptunus* (*Neptumnus*, [illegible]), et répondant à une forme sanscrite [illegible] yayamena, qui a [illegible], venant de [illegible] yayam, fréquentatif de yam, dompter.

JEUNEMENT (jeu-ne-man), adv. || 1° Dans le langage familier. En jeune homme. Dans cette affaire vous avez agi un peu jeunement. || 2° Terme de chasse. Cerf de dix cors jeunement, cerf qui a pris depuis peu cinq andouillers de chaque côté.

— REM. 1. L'Académie met dix andouillers de chaque côté. Sur quoi, Legoarant remarque : « Au lieu de dix, il faut lire cinq andouillers. Quand la cinquième année du cerf est achevée, sa ramure se trouve chargée de cinq andouillers de chaque côté, on l'appelle cerf de dix cors jeunement; à cinq ans et demi, il prend le nom de cerf dix cors. » || 2. L'Académie, dans sa définition, dit : cerf qui a pris depuis peu un cors de dix andouillers. Cors signifie les chevillures ou andouillers, et en aucun cas on ne peut dire un cors.

— HIST. XVe s. Et diroit-on partout : vees les oncles du roi.... comment il l'ont [illegible] jeunement, FROISS. II, II, 163. || XVIe s. Non en ce mois de may, où l'age et le loisir Reveilloient nostre sang qui jeunement [illegible], [illegible] 806.

— ETYM. *Jeune*, et le suffixe *ment*.

JEÛNER (jeû-né), v. n. || 1° Manger moins qu'il ne faut, ou même ne point manger du tout, soit volontairement, soit par force. Faire jeûner ses domestiques. Depuis que chez ma cousine Qui jeûnait en carnaval.... BÉRANG. *Voisin.* || Fig. S'abstenir ou être privé de. Ce n'est rien de jeûner des viandes grossières qui nourrissent le corps, si on ne jeûne aussi de tout ce qui sert d'aliment à l'amour-propre, [illegible] t. XVIII, p. 128. || 2° Particulièrement. S'abstenir d'aliments ou de certains aliments par esprit de dévotion. Aucun dans le banquet ne veut l'abandonner [Jésus-Christ], Mais dedans le désert il est seul à jeûner, CORN. *Imit.* II, 11. Ayant jeûné quarante jours et quarante nuits, il [Jésus] eut faim ensuite, SACI, *Bible, Évang. St Matth.* IV, 2. Il vaut mieux ne pas jeûner et en être humilié, que jeûner et en être complaisant, PASC. *Pens.* XXV, 127, éd. HAVET. On a beau jeûner, ce n'est rien faire, si on ne ferme les avenues de son cœur à la vanité, MAUCROIX, *Hom. de St Chrysost.* dans [illegible] Jeûnent-ils [illegible] jours au pain et à l'eau? SÉV. 239. [Elle, Mme de Maintenon] jeûnait si austèrement les carêmes, qu'elle faisait peser son pain, Mme DE CAYLUS, *Souvenirs*, p. 60, dans POUGENS. J'ai peur que certains hommes d'État ne fassent comme Mme de Bouillon, qui disait [illegible] le public le vendredi saint? faisons jeûner nos gens, VOLT. *Lett. d'Alembert*, [illegible] 1766. || 3° [illegible] substantivement. Le trop jeûner, le trop [illegible], et autres excès, DESC. *l'Homme.* Il se conjugue avec l'auxiliaire avoir.

— HIST. XIIe s. Or faites jejuner deus jours quatre lions, *Roncier.* p. 200. Ce dist li uns : Les [illegible] [illegible] à jeuner [illegible], *Lai d'Ignaures* [illegible] deux jours et deux [illegible], *Chr. de Rains*, 100. Et [illegible] fu mouit [illegible] de [illegible] et de [illegible], *Ren.* 1061 [illegible], par le saint quaresme Qu'à juner commanda Dieu... *Bibl. des chartes*, 4e série, t. V, p. 29. || XIVe s. Car de juner deus jours ne poit on mal tenir, *Baud. de Seb.* X, 1161. || XVe s. [illegible] que les quatre parts d'eux jeuneront par deffaute de vivres, FROISS. II, II, 169. || XVIe s. Qui [illegible] d'autrui [illegible], quand il [illegible], [illegible] DE LINCY, t. I, p. 22. L'homme qui a femme ne peut pas jeuner, ID. p. 258.

— ETYM. Provenç. *juniar, jeunar, jejunar, jejuar*; du lat. *jejunare*, de *jejunus*, à jeun (voy. JEÛNE).

JEUNESSE (jeu-nè-s'), s. f. || 1° Temps de la vie entre l'enfance et l'âge adulte. En jeunesse j'aimai, [illegible] Si de même, [illegible], *Imit.* Les [illegible] de [illegible] [illegible] jeunesse. [illegible] — [illegible] à [illegible] de jeunesse, [illegible] *Cid*, II, 2 [illegible] Marie-Thérèse [illegible] ... que la grandeur est un [illegible] une erreur, la jeunesse une fleur qui [illegible] un [illegible], BOSS. *Mar.-Thér.* Sous cet air de jeunesse qui semblait ne promettre que des jeux, ID. *Duch. d'Orl.* M. de Turenne a eu dans sa jeunesse toute la prudence d'un âge avancé, et dans un âge avancé toute la vigueur de la jeunesse, FLÉCH. *Turenne.* [illegible] ... [illegible] ... *Phèdre*, II, 5. Les [illegible] demandaient hommes de [illegible] pour ce jeune petit prince [Louis XV] [illegible] de [illegible] sa jeunesse, D'ARGENSON [illegible] t. II, p. 87. Que reste-t-il à l'homme après une telle jeunesse? un corps énervé, une âme amollie, et l'impuissance de se servir de tous deux, BUFF. *Nature des anim.* La jeunesse est souvent la saison des douceurs, DUCIS, *Othello*, II, 6. Là sont nos rêves pleins de charmes; ....Là refleuriront nos jeunesses, LAMART. *Méd.* II, 1. C'est une jeune fiancée Qui, le front ceint du bandeau, N'emporta qu'une pensée De sa jeunesse au tombeau, ID. *Harm.* II, 1. || La première jeunesse, les premières années de la jeunesse. Dès sa première jeunesse, Marie-Thérèse fut, dans les mouvements d'une cour assez turbulente, la consolation et le seul soutien de la vieillesse infirme du roi son père, BOSS. *Mar.-Thér.* L'inconnue n'était pas de la première jeunesse, mais elle était d'une beauté parfaite, GENLIS, *Ad. et Théod.* t. II, p. 316. || État d'une personne jeune. J'admire ton courage et je plains ta jeunesse, CORN. *Cid*, II, 2. Le maître qui prit soin d'instruire ma jeunesse, Ne m'a jamais appris à faire une bassesse, ID. *Nicom.* II, 3. Ces âges [cinquante ans avec vingt] n'ont jamais grand rapport; Jeunesse avec jeunesse est chose fort plaisante, HAUTER. *Appar. tromp.* II, 5. J'aime Pauline, vous me la représentez avec une jolie jeunesse et un bon naturel; je la vois courir partout, et apprendre à tout le monde la prise de Philisbourg, SÉV. 17 nov. 1688. Qui eût pu seulement penser que les années eussent dû manquer à une jeunesse qui semblait si vive? BOSS. *Duch. d'Orl.* La mort a plus de prise sur une princesse qui a tant à perdre; que d'années elle va ravir à cette jeunesse! ID. *ib.* La mère de M. de Montausier, contenant sous les lois d'une austère vertu une grande beauté et une florissante jeunesse, FLÉCH. *Duc de Mont.* Le marquis de Mortemar, qui est sage comme on l'est à trente ans, quand on n'a pas une aussi longue jeunesse que vous, MAINTENON, *Lett. à d'Aubigné*, 5 fév. 1682. La bouillante jeunesse est facile à séduire, VOLT. *Brut.* I, 4. || Familièrement. De jeunesse, c'est-à-dire dès la jeunesse. Il est accoutumé à cela de jeunesse. Ce n'est pas qu'il ne sût l'analyse moderne plus expéditive, moins embarrassée, mais il avait pris de jeunesse l'autre pli, FONTEN. *Lahire.* || Avoir un air de jeunesse, paraître encore jeune, quoique l'on soit déjà d'un certain âge. || Fig. Jeunesse, air de jeunesse. La jeunesse en sa fleur brille sur son visage, BOIL. *Lutr.* I. || Fig. Il [le printemps] est d'une beauté, et d'une jeunesse, et d'une douceur que je vous souhaite à tout moment, SÉV. 3 mai 1689. || 2° Seconde jeunesse, néologisme; on désigne ainsi aujourd'hui l'âge mûr et même très-mûr, chez les personnes qui ont conservé les goûts et les passions de la jeunesse, et surtout les habitudes de galanterie et d'intrigues amoureuses. Par malheur les conquêtes coûtent cher; j'y ai laissé une partie de ma fortune; mais il m'en reste encore, ainsi que quelques moyens de séduction, de la philosophie, une seconde jeunesse et de l'expérience, SCRIBE et DUVEYRIER, *Oscar*, I, 5. || Fig. 3° Jeunesse se dit des qualités intellectuelles qui se conservent même dans un âge avancé. La jeunesse d'esprit. Une vigueur spirituelle qui se renouvelle de jour en jour... c'est cette jeunesse intérieure qui soutenait ses membres lassés, dans sa vieillesse décrépite, et lui a fait continuer sa pénitence jusqu'à la fin de la vie, BOSS. *Panég. St Franç. de Paule*, 1. Quelle délicatesse, et, pour un savant de ce rang-là et dans un âge si avancé, quelle fleur, et, si nous osions parler ainsi, quelle jeunesse d'imagination! OLIVET, *Hist. Acad.* t. II, p. 401, dans POUGENS. Une certaine jeunesse de cœur qui ne se lasse pas du passé ni de l'attendrissement qu'il cause, STAËL, *Corinne*, XV, 8. || Fig. Une des qualités de l'Église, qui est célébrée dans les Écritures, c'est sa perpétuelle jeunesse et sa nouveauté qui dure toujours, BOSS. *Sermons, jubilé*, 2. || 4° La jeunesse du monde, les temps voisins de l'origine des choses. Il se peut que le meilleur temps pour la poésie ait été celui d'ignorance, et que la jeunesse du genre humain soit passée pour toujours; cependant on croit voir dans les écrits des Allemands une jeunesse nouvelle, celle qui naît du noble [illegible] après avoir tout connu, STAËL, *Allem.* III, 9. || 5° Collectivement, ceux qui sont dans l'âge de la jeunesse. On voit par ta rigueur [de toi, la Mort] tant de braves jeunesses, Tant de riches grandeurs, tant d'heureuses vieillesses, En fuyant le trépas au trépas [illegible], MALH. I, 6. Il [le vieillard] parle de son temps, difficile et chagrin, Censurant la jeunesse, use des droits de père, Il corrige, il [illegible], RÉGNIER, *Sat.* V. La jeunesse se flatte et croit tout obtenir, LA FONT. *Fabl.* XI, 8. [illegible] que vous voulez qu'un père ait la mollesse De ne savoir pas faire obéir la jeunesse? MOL. *Éc. des f.* V, 8. ....La jeunesse est sotte, et parfois la vieillesse, ID. *Éc. des mar.* I, 2. Il y fait de sa cour instruire la jeunesse, RAC. *Brit.* V, 1. || Les jeunes gens, à l'exclusion des jeunes filles. La jeunesse de la ville s'exerçait aux armes. Comme une autre Diane elle hante les bois, N'aime rien que la chasse, et de toute la Grèce Fait soupirer en vain l'héroïque jeunesse, MOL. *Princ. d'Él.* I, 1. Une téméraire jeunesse se jetait sans étude et sans connaissance dans les charges de la robe, FLÉCH. *le Tellier.* || 6° Par extension. La jeunesse et l'enfance prises ensemble. Enseigner la jeunesse. Élever la jeunesse. Vous m'avez de César confié la jeunesse, RAC. *Brit.* I, 2. || 7° Une personne jeune, et surtout une jeune fille. C'est une jolie jeunesse. Cette jeunesse-là fait la coquette. Je suis tout réjoui de voir cette jeunesse, RAC. *Plaid.* III, 4. Mme Dupré n'aime pas que des jeunesses comme nous sortent souvent, GENLIS, *Théât. d'éduc. la March. de modes*, sc. 2. || 8° Jeunesse, se dit des animaux. Cet animal est très folâtre dans sa jeunesse. Si on les élève de jeunesse, elles s'apprivoisent très-bien, BUFF. *Ois.* t. III, p. 262. || Il se dit aussi des arbres. Les arbres fruitiers dans leur jeunesse. || Il se dit enfin de certaines boissons, le vin, l'eau-de-vie, etc. L'excès de jeunesse dans les eaux-de-vie est nuisible. || 9° Acte de jeune homme, imprudence, légèreté. Que c'étaient [les croisades] des jeunesses de nos princes et des chaleurs de foie de leurs conseillers, BALZ. *De la cour*, 6e *disc.* Mais qui est-ce qui n'a ses taches et qui n'a eu ses jeunesses? ID. *Lett. à Chapelain*, 16 fév. 1640. Si mon fils vous a écrit qu'il envoyait 10 000 livres pour tous les achats qu'il ordonnait de faire, qui montaient à beaucoup davantage, il a eu tort; c'est une jeunesse et une faute qu'il a faite, *Corresp. de Colbert*, III, 495. Argenson avait obligé les gens de qualité en cachant au feu roi les aventures de leurs enfants et parents qui n'étaient guère que des jeunesses, ST-SIM. 480, 210. Le fils du maréchal de Boufflers retourna au collége des Jésuites; je ne sais quelle jeunesse il y fit avec les deux fils d'Argenson; les jésuites fouettèrent le petit garçon, ID. 259, 196. || Proverbes. La jeunesse revient de loin, c'est-à-dire les personnes jeunes reviennent de maladies dangereuses ou de longues erreurs, de graves égarements. Si jeunesse savait et vieillesse pouvait, les choses en iraient mieux, c'est-à-dire si la jeunesse avait de l'expérience, et que la vieillesse eût de la force. || Jeunesse est forte à passer, ou est difficile à passer, c'est-à-dire dans la jeunesse on a bien de la peine à modérer ses passions. || Il faut que jeunesse se passe, se dit pour excuser les fautes que les jeunes gens commettent par inexpérience ou par vivacité de tempérament.

— HIST. XIIIe s. Et fu baus [bailli] pour la jounece de lui, tant come il vesqui, *Chr. de Rains*, [illegible] || XIVe s. Donques ne a il pas petite difference de soy accoustumer en jonesce et au commencement à faire en une maniere, ou en une autre, [illegible] *Eth.* 34. || XVe s. Frere Ancel commança à blasmer son neveu d'aucunes jeunesses qu'il disoit qu'il avoit faites, DU CANGE, *juventitudo.* Et pour ce, seigneurs, les assis entre mes douze niepces, pour ce que je me pensay que jeunesse avecques vieïllesse se tapist et faint que ce ne soit elle pas; et, quant elle est à son pareil, adonc elle monstre quelle elle est, *Perceforest*, t. I, f° 133. || XVIe s. Ainsi comme Antonius prenoit ses esbats en telles folies et telles jeunesses, il luy vint de mauvaises nouvelles de deux costez, AMYOT, *Anton.* 37. Cette genereuse jeunesse [illegible] tout autre joug que de la vertu, [illegible] I, 461. Le bon chevalier estoit pris, et par sa hardiesse; toutes fois il y avoit eu de la jeunesse meslée parmy, *Hist. du chev. Bayard*, p. 76, dans LACURNE. Jeunesse qui veille et vieillesse qui dort, c'est signe de mort, OUDIN, *Curios. franç.* Ce que [illegible] en jeunesse, Tout ce veut il maintenir en viellesse, *Proverbes des chevaux*, p. [illegible], dans LACURNE. Jeunesse oiseuse, vieillesse disetteuse, COTGRAVE. Un tas de jeunesses [illegible], [illegible] III, 76, *recto.* Donne que les esprits de ceux que je soupire N'esprouvent point, Seigneur, la [illegible], [illegible] leurs pechés et leurs folles jeunesses, DESPORTES, *Œuvres chrestiennes, plainte.*

— ETYM. *Jeune*, et la finale substantive *esse*, comme *sagesse* de *sage*, etc.

JEUNET, ETTE (jeu-nè, nè-t'), adj. *diminutif.* Qui est tout jeune. Il est bien jeunet. Le malheur fut qu'elle était trop jeunette, LA FONT. *Cloch.* Filles [illegible] qui ne sont pas [illegible], à qui cette cas

de Jouvence viendrait bien à propos, ancien rondeau cité dans LA BRUY. XIV.

— HIST. XIIIe s. Et la vache sera [pour] ma dame, Qui est crasse et tendre et jeunette, *Ren.* 6135. || XIV[e] s. Sire douls, quant j'estoie junette à marier, *Girart de Ross.* v. 3742. || XVI[e] s. Il ravit Heleno, la quelle estoit encore fort jeunette et non en age d'estre mariée, AMYOT, *Thésée*, 39.

— ÉTYM. Diminutif de *jeune*; provenç. *jovenet*; espagn. *jovencito*; ital. *giovinetto*.

JEÛNEUR, EUSE (jeû-neur, neû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui jeûne. C'est un grand jeûneur. Le jeûneur maudit son sort, LA FONT. *Fiancée*.

— ÉTYM. *Jeûner*.

† JEVRASCHKA (je-vrach-ka), *s. m.* Voy. SOUSLIC.

† JOACHIMISME (jo-a-chi-mi-sm'), *s. m.* Doctrine de l'Évangile éternel.

† JOACHIMITE (jo-a-chi-mi-t'), *s. m.* Sectateur de l'abbé Joachim de Flore (12[e] siècle), qui, dans l'Évangile éternel, prétendait que l'Évangile de Jésus-Christ doit être aboli comme l'Ancien Testament, et qu'il surviendra un troisième état du monde qui sera l'état de perfection, dit règne du Saint-Esprit, et où la propriété sera abolie.

JOAILLERIE (joua-lle-rie, *ll* mouillées, et non joua-ye-rie), *s. f.* || 1° Art, métier, commerce de joaillier. || 2° Marchandises qui consistent en joyaux, en pierreries, etc. Des articles de joaillerie.

— ÉTYM. *Joaillier*.

JOAILLIER, IÈRE (joua-llé, llè-r', *ll* mouillées, et non joua-yé), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui travaille en joyaux, en pierreries, ou dont la profession est d'en vendre. || Adjectivement. Un marchand joaillier.

— HIST. XVI[e] s. Il n'entroit en leur païs ny orfevre, ny joyaulier, pour y faire ou y vendre aucuns affiquez d'or ou d'argent à parer les dames, AMYOT, *Lyc.* 14.

— ÉTYM. Voy. JOYAU.

† JOB (job), *s. m.* Nom d'un patriarche de l'histoire sainte. || Livre de Job, livre où est racontée l'histoire de ce patriarche. Salomon et Job ont le mieux connu et le mieux parlé de la misère de l'homme : l'un le plus heureux et l'autre le plus malheureux ; l'un connaissant la vanité des plaisirs par expérience, l'autre la réalité des maux, PASCAL, *Pens.* XXIV, 48, éd. HAVET. || Pauvre comme Job, excessivement pauvre. || Les amis de Job, se dit de ceux qui adressent des reproches à un homme malheureux. || Populairement. C'est la femme à Job, se dit d'une femme acariâtre.

† JOBARD (jo-bar), *s. m.* Terme familier. Homme niais, crédule, qui se laisse facilement tromper.

— ÉTYM. *Jobe*, qui s'est dit autrefois pour homme niais et crédule : .... Il aura plus tost conquis ce qu'il pretend, avec un mot bien couché.... que par servir et faire le mignon longtemps, qui est l'office d'un jobe ou caillette, NOËL DU FAIL, *Propos rustiques et facétieux*, ch. 6. Le Berry dit *jober*, jouer, s'amuser. Scheler tire ces mots du flamand *jobbe*, nigaud, et en écarte le patriarche *Job*, qui, suivant Génin, avait donné son nom à cette famille de mots.

† JOBARDERIE (jo-bar-de-rie), *s. f.* Terme familier. Niaiserie d'un jobard.

† JOBELIN (jo-be-lin), *s. m.* Jeune jobard, petit jobard. Je ne sais pas ce que j'aurais fait [pour gendre] d'un jobelin qui eût sorti de l'académie, SÉV. 4 juin 1669. || S'est dit, au XVII[e] siècle, de ceux qui préféraient le sonnet de Job par Benserade à celui d'Uranie par Voiture. || Piron en a fait un nom propre dans une épigramme contre l'abbé d'Olivet soupçonné d'avoir agi pour empêcher Piron d'être reçu à l'Académie : Ci-gît maître Jobelin, Suppôt du pays latin, Juré piqueur de diphthongue, Endoctriné de tout point Sur la virgule, le point, La syllabe brève ou longue, etc.

— ÉTYM. Même racine que *jobard*.

† JOBET (jo-bè), *s. m.* Terme de fondeur. Fil de fer qui tient la matrice.

† JOC (jok), *s. m.* Repos du moulin. Le mettre à joc, l'arrêter.

† JOCASSE (jo-ka-s'), *s. f.* Grosse grive.

JOCKEY (jo-kè), *s. m.* || 1° Jeune domestique, chargé principalement de conduire la voiture en postillon. || 2° Particulièrement, ceux qui montent les chevaux dans les courses. || 3° Jeu qui se joue avec un trictrac.

— ÉTYM. Mot anglais qui, du reste, est une altération du français *Jaquet*, nom propre, diminutif de *Jacques*, beaucoup usité jadis pour signifier un homme de peu, un niais, un parasite.

† JOCKEY-CLUB (jo-kè-klub), *s. m.* Société formée pour l'amélioration de la race chevaline. Les membres du Jockey-Club. || Nom d'un cercle à Paris.

JOCKO (jo-ko), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Espèce de singe qu'on nomme aussi pongo.

† JOCONDE (jo-kon-d'), *s. m.* Homme qui cherche à se faire aimer des femmes et qui y réussit. Tu n'es qu'un mauvais sujet, un Joconde, un Lovelace, SCRIBE et MAZÈRES, *Vatel*, sc. 6.

— ÉTYM. *Joconde* est un nom d'homme, illustré par Arioste et la Fontaine, et puis par Étienne et Nicolo dans l'opéra-comique qui porte ce nom ; c'est un jeune coureur d'aventures amoureuses. Son nom a passé à ses imitateurs.

JOCRISSE (jo-kri-s'), *s. m.* || 1° Terme injurieux. Benêt se laissant gouverner, ou s'occupant des soins du ménage qui conviennent le moins à un homme. Si j'avais un mari, je le dis... Je ne l'aimerais point s'il faisait le jocrisse, MOL. *Fem. sav.* V, 3. Mais je le laisse aller après un tel indice, Et demeure les bras croisés comme un jocrisse! ID. *Sgan.* 16. || 2° Valet niais et maladroit.

— HIST. XVI[e] s. C'est dommage que vous n'avez nom Jocrisse ; je croy qu'il vous feroit fort bon voir mener les poules pisser, CHOLIÈRES, *Contes*, t. II, *Apr. dîn.* I, p. 31, dans POUGENS.

— ÉTYM. Wall. *jobrise*, nigaud, lequel accuse un thème *jobe*, *jobard* (voy. ces mots), si tant est que *jobrise* soit le même que *jocrisse*.

† JOG (jogh'), *s. m.* Nom donné aux âges du monde par les Indiens ; aujourd'hui on dit yoga (voy. ce mot). Si l'auteur persan Feristha avait pris pour une histoire de l'Inde l'ancienne la fable morale des quatre jog, ce serait comme si Thucydide avait commencé l'histoire de la Grèce à la naissance de Vénus et à la boîte de Pandore, VOLT. *Polit et lég. Fragm. hist. sur l'Inde*, XXXI.

† JOHANNIQUE (jo-a-nni-k'), *adj.* Qui a rapport à l'apôtre Jean. L'école johannique de l'Asie Mineure.

† JOHANNISBERG (jo-a-nni-sbêr), *s. m.* Un des vins du Rhin les plus estimés.

— ÉTYM. Allem. *Johannisberg*, nom du village près duquel est ce vignoble ; de *Berg*, montagne, et *Johannes*, Jean.

† JOHANNITE (jo-a-nni-t'), *s. m.* Membre d'une secte chrétienne répandue en Asie, et qui n'administre le baptême qu'au nom de saint Jean-Baptiste.

† JOHN-BULL (djon'-boul), *s. m.* Expression symbolique signifiant Jean le Taureau, et par laquelle le peuple anglais se désigne lui-même.

JOIE (joî ; d'après Bèze, au XVI[e] siècle on prononçait joi-ye ; d'autres prononçaient, ce qu'il blâme, jo-ye), *s. f.* || 1° Plaisir de l'âme. Ceux dont il a gagné la croyance et l'appui Prendront-ils même joie à n'obéir qu'à lui? CORN. *Sert.* I, 1. À ces mots le corbeau ne se sent pas de joie, LA FONT. *Fabl.* I, 2. Je sortais et j'ai joie à vous voir de retour, MOL. *Tart.* I, 6. Trouvant sa plus grande joie dans le Dieu qui le charme, il [l'homme] s'y porte [vers le bien] infailliblement de lui-même par un mouvement tout libre, tout volontaire, tout amoureux, PASC. *Prov.* XVIII. Une chose qui comble de joie Mme de Rohan, SÉV. 9. Le beau temps ne vous est de rien ; vous y êtes trop accoutumée ; pour nous, nous voyons si peu le soleil, qu'il nous fait une joie particulière, ID. 10 nov. 1675. Je suis touchée d'une véritable joie que vous ayez au moins tiré de vos malheurs.... la connaissance de ce que vous êtes, ID. *Lett. à Bussy*, 22 juill. 1685. Tout brille de joie dans cette province de l'arrivée du chevalier de Tourville à Brest, ID. 6 août 1689. La perte d'Annibal eût fait la joie des seigneurs [à Carthage], BOSS. *Hist.* III, 6. Si elle eut de la joie de régner sur une grande nation, c'est parce qu'elle pouvait contenter le désir immense qui sans cesse la sollicitait à faire du bien, ID. *Reine d'Anglet.* Le cardinal [Mazarin] fait la paix avec avantage ; au plus haut point de sa gloire, sa joie est troublée par la triste apparition de la mort, ID. *le Tellier.* Les cœurs sont saisis d'une joie soudaine par la grâce inespérée d'un beau jour d'hiver, ID. *Mar.-Thér.* Cette joie sensible qu'elle avait à croire lui fut continuée quelque temps, ID. *Anne de Gonz.* Il met en joie le ciel et la terre, ID. *Lett. abb.* 102. Cette joie intérieure et spirituelle dont Dieu remplit une âme qui le cherche en vérité, et qui ne cherche que lui, BOURDAL. 3[e] *dim. après Pâq. Dominic.* t. II, p. 119. Il trépigne de joie, il pleure de tendresse, BOIL. *Art p.* I. Elle [l'élégie] peint des amants la joie et la tristesse, ID. *ib.* II. Et ma joie à vos yeux n'ose-t-elle éclater? RAC. *Iph.* II, 2. Un je ne sais quel trouble empoisonne ma joie, ID. *Esth.* II, 1. Ah! qu'un seul des soupirs que mon cœur vous envoie, S'il s'échappait vers elle, y porterait de joie! ID. *Andr.* I, 4 Quelle joie D'enlever à l'Épire une si belle proie! ID. *ib.* II, 2. Il s'élève en la mienne [âme] une secrète joie, ID. *ib.* I, 1. Une riante troupe Semble boire avec lui la joie à pleine coupe, ID. *Esth.* II, 9. Le ciel s'est fait sans doute une joie inhumaine À rassembler sur moi tous les traits de sa haine, ID. *Iph.* II, 1. Je veux que tous les cœurs soient heureux de ma joie, VOLT. *Zaïre*, III, 1. Une joie féroce succède tout à coup au noir chagrin qui dévorait ces brigands, RAYNAL, *Hist. phil.* X, 10. Tu te fais une joie orgueilleuse et cruelle, D'attacher sur mon front une honte éternelle, C. DELAV. *Vêpr. sic.* III, 2. || Que le ciel vous tienne en joie, ancien souhait de politesse. Le ciel vous tienne tous en joie, MOL. *Tart.* V, 4. || On a dit de même : Que la joie soit avec vous. Il salua Tobie, et lui dit : que la joie soit toujours avec vous, SACI, *Bible, Tobie*, V, 11. || Cris de joie, cris que l'on pousse dans un transport de joie. Fasse le juste ciel, propice à mes désirs, Que ces longs cris de joie étouffent vos soupirs! CORN. *Pomp.* V, 5. || Avoir la joie d'une chose, en jouir. L'un se baissait déjà pour amasser la proie ; L'autre le pousse et dit : il est bon de savoir Qui de nous en aura la joie, LA FONT. *Fabl.* IX, 9. || Être à la joie de son cœur, être dans la joie de son cœur, être transporté de joie. Me voici à la joie de mon cœur, toute seule dans ma chambre à vous écrire paisiblement, SÉV. 13 *mars* 1671. M. Despréaux est à la joie de son cœur, depuis qu'il a vu.... RAC. *Lettre* XXXII, *à son fils.* || Faire la joie, être la joie de quelqu'un, être pour lui un grand sujet de joie, faire son bonheur. Ô mon fils! ô ma joie! ô l'honneur de mes jours, CORN. *Hor.* IV, 2. En attendant qu'elle [une princesse] fasse la félicité d'un grand prince et la joie de toute la France, BOSS. *Reine d'Anglet.* || Se donner au cœur joie, ou à cœur joie de quelque chose, en jouir pleinement, abondamment, s'en rassasier. || On dit dans le même sens : s'en donner à cœur joie. || Feu de joie, voy. FEU, n° 10. || Fig. Il [un prince] fut défait entièrement [par le czar Pierre] ; et la relation porte qu'on fit de son pays un feu de joie, VOLT. *Russ.* II, 16. || 2° Au plur. Plaisirs, jouissances. Les joies du paradis. Nos jours, filés de toutes soies, Ont des ennuis comme des joies, MALH. VI, 24. C'est vous qui faites ici toutes mes joies, VOITURE, *Lettre* 30. Les joies temporelles couvrent les maux éternels qu'elles causent, PASC. *Lett. à Mlle de Roannez*, 3. Dans la solitude de Sainte-Fare.... dans cette sainte montagne où les joies de la terre étaient inconnues, BOSS. *Anne de Gonz.* Oubliant le caractère de désolation qui fait le soutien comme la gloire de son état [veuvage], elle s'abandonne aux joies du monde, ID. *ib.* Des douceurs préférables à toutes les joies et à tous les plaisirs des sens, BOURDAL. *Serm.* 17[e] *dim. après la Pentec. Domin.* t. IV, p. 75. Vous disiez.... au milieu de vos joies insensées.... qu'il faut laisser parler le monde, MASS. *Carême, Resp. hum.* Il vaudrait toujours mieux s'affliger avec le peuple de Dieu, que participer aux joies fades et puériles des enfants du siècle, ID. *Carême, Dégoûts.* On rappelle avec complaisance les joies des premières années, ID. *Carême, Délai de la conv.* Cette paix, ces plaisirs, ces innocentes joies Que Dieu garde aux tribus qui marchent dans ses voies, C. DELAV. *Paria*, II, 5. Souvent dans ses desseins Dieu suit d'étranges voies, Lui qui livre Satan aux infernales joies, Et Marie aux saintes douleurs, V. HUGO, *Odes*, I, 2. || Les quinze Joies du mariage, titre d'un ouvrage satirique du XV[e] siècle, où sont dénombrés les inconvénients du mariage. || 3° Gaieté, humeur gaie. La joie bruyante des convives. À Piéton, près de ce corps redoutable que trois puissances réunies avaient assemblé, c'était dans nos troupes de continuels divertissements ; toute l'armée était en joie, et jamais elle ne sentit qu'elle fût plus faible que celle des ennemis, BOSS. *Louis de Bourbon.* Aux accès insolents d'une bouffonne joie La sagesse, l'esprit, l'honneur furent en proie, BOIL. *Art p.* III. La princesse aimait à donner chez elle des fêtes, des divertissements, des spectacles, mais elle voulait qu'il y entrât de l'idée, de l'invention, et que la joie eût de l'esprit, FONTEN. *Malézieu.* || Vive la joie! cri de gens qui s'amusent et qui veulent continuer à s'amuser. || Aimer la joie, aimer les plaisirs. Mon père a un peu trop aimé la joie, ce qui n'enrichit pas une famille, MARIV. *Marianne*, 6[e] part. || Une fille de joie, une prostituée. Ni qu'en ma chambre une fille de joie Passe la nuit, LA FONT. *Court.* || 4° Terme d'alchimie. Joie des philosophes, la pierre arrivée au blanc parfait.

— REM. On dit : j'ai de la joie à vous voir, parce que *de* est régi par *j'ai* ; mais : j'ai la joie de vous voir, je n'ai pas eu la joie de vous voir, parce que *de* est régi par *joie*.

— HIST. XIe s. Il l'abat mort, paien en ont grant joie, *Ch. de Rol.* CXXI. || XIIe s. Il n'y fit joie ne [illegible] ne chaus [chauve], *Ronc.* 140. À joie [illegible] departent vers France cele part, *Saxons*, XXII. || XIIIe s. Et sa mere en commence de la joie a plourer, *Berte*, [illegible] et joie m'ont bien clamée [illegible], *ib.* XXXVII. Mais lues qui est donnerres de joie souveraine, *ib.* L. Si n avoit el [Largesse] joie de [illegible] quant el pouoit dire, tien, *la Rose*, 1137. Et quant j'oi une piece [quelque temps] demouré à [illegible], et j'oi fetes mes besoignes, je me mui vers le roy lequel je trouvai à [illegible], et me fist si grant joie que tuit cil qui l'estoient s'en merveillerent, JOINV. 289. || XVe s. Mon seul amy, mon bien, ma joye, Celui que sur tous amer veulx, Je vous pry que [illegible] En esperant que briefl vous voye, CH. D'ORL. *Bal.* 36. || XVIe s. Ceste nouvelle joye survenue par dessus l'aise de la victoire, AMYOT, *Mar.* 36. Le peuple tout incontinent en voulut faire des feux de joye, ID. *Phoc.* 23. Joye au cœur fait beau teint, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, 223. On meurt bien de joie, ID. *ib.* p. 361. Pour une joie mille douleurs, ID. *ib.* p. 31.

— ETYM. Provenç. *gaug*, *gauch*, *guaug*, *gaut*, s. m., et *joi*, s. m., et *joia*, s. f.; cat. *goig*, s. m.; anc. espagn. *gaudio*; espagn. mod. *gozo* et aussi *joya*; ital. *gaudio* et *gioia*, du latin *gaudium*. Les formes féminines viennent du pluriel *gaudia*, selon l'usage de l'ancienne langue qui des pluriels neutres latins a tiré des noms féminins, comme *merveille*, *Bible*, etc.

JOIGNANT, ANTE (joi-gnan, gnan-t'), *adj.* || 1° Qui est joint à, contigu. Maison joignante à la [illegible]. Les maisons joignantes ont été brûlées. || Il se dit aussi sans la préposition *à*. Un champ joignant la prairie. || 2° Joignant, *prep.* Tout proche, sans qu'il y ait rien entre deux. C'est mon trésor que l'on m'a pris. — Votre trésor! où pris? — Tout joignant cette pierre, LA FONT. *Fabl.* IV, 20. Lassay se crut dévot, et se fit une retraite charmante joignant les Incurables, ST-SIM. 33, 31.

— HIST. XIIIe s. Et si dois ta robe bailler À tel qui sache bien taillier, Et face bien seans les pointes Et les manches joignans et cointes, *la Rose*, 2150. Quant aucuns fait son jardin ou son prael en lieu privé et là où il n'a nule veue de voisins, et aucuns des voisins veut mesonner joignant, on ne li pot pas deffendre le mesonner, BEAUM. XXIV, 24.

— ETYM. C'est le participe présent de *joindre*.

JOINDRE (join-dr'), je joins, nous joignons; je joignais, nous joignions; je joignis; je joindrai; je joindrais; joins, joignons; que je joigne, que nous joignions; que je joignisse; joignant; joint, *v. a.* || 1° Mettre des choses l'une à côté de l'autre, en sorte qu'elles se touchent ou qu'elles tiennent ensemble. Joindre deux planches avec de la colle forte, avec des chevilles. Joindre deux morceaux d'étoffe en les cousant ensemble. || Joindre deux fleuves, les faire communiquer par un canal. Rien n'est plus aisé en Allemagne que de joindre le Rhin au Danube; mais on a mieux aimé s'égorger et se ruiner pour la possession de quelques villages que de contribuer au bonheur du monde, VOLT. *Dict. phil. Chemins.* || Fig. Votre hymen est le nœud qui joindra les deux mondes, VOLT. *Alz.* I, 1. Tout à de [illegible] le plus tendres jours, CRÉBILLON, *Atrée et Thyeste*, II, 2. || Joindre les mains, approcher les deux mains en sorte qu'elles se touchent en dedans. Elle joignit les mains, leva les yeux en haut, TRISTAN, *Mariane*, V, 2. || Terme de manège. Joindre la piste, marcher au pied près, le long du mur du manège. || 2° Mettre une chose avec une autre. Joignez cette maison à la vôtre. Il a joint ces deux jardins. J'avais mis cette bague en des [illegible], CORN. *D. Sanche*, V, 6. Joindre mes étendards, c'est grossir mon empire, ID. *Sertor.* III, 6. Je vois que [illegible] le chevalier joigne les deux [illegible] par un hiver en Provence, SÉV. 10 juin 1689. || Fig. et familièrement. Avoir de la peine à joindre les deux bouts de l'année, [illegible] les deux bouts, voy. BOUT, n° [illegible]. || [illegible] joindre une lettre, c'est-à-dire [illegible] dînée et dîner ensemble. || Terme de procédure. Joindre deux instances, deux causes. Joindre un incident à l'instance principale. Joindre le profit du défaut, *Code de procédure*, article 153 : « Si, de deux ou plusieurs parties assignées, l'une fait défaut et l'autre comparaît, le profit du défaut sera joint, et le jugement de jonction sera signifié à la partie défaillante.... » C'est-à-dire qu'au lieu d'adjuger immédiatement au demandeur le profit du défaut fait par un des défendeurs, c'est-à-dire de faire, par suite de ce défaut, triompher la demande, on joint la cause du défaillant à celle des défendeurs qui ont comparu, pour examiner le tout ensemble et statuer par un jugement qui ne sera plus susceptible d'opposition. || En grammaire, joindre un mot à un autre, avec un autre, les unir selon la syntaxe. Joindre un verbe au pronom personnel, avec le pronom personnel. || Ajouter. Joignez à cela qu'il faut.... Il va sur tant d'États couronner Bérénice, Pour joindre à plus de noms le nom d'impératrice, RAC. *Bérén.* I, 4. Enfin il se trouva un chef nommé Jean Basilides ou fils de Basile, homme de courage, qui anima les Russes, s'affranchit de tant de servitude et joignit à ses États Novogorod et la ville de Moscou, VOLT. *Mœurs*, 119. || 3° Fig. Unir, allier. Ils habitaient un bourg plein de gens dont le cœur Joignait aux duretés un sentiment moqueur, LA FONT. *Phil. et Baucis.* Si Vasquez les [les conséquences] avait mal tirées de son principe, il aurait joint une faute de jugement avec une erreur dans la morale, PASC. *Réfut. de la réponse à la 12e lett.* Faites-lui écrire quelque honnêteté : il ne faut pas joindre le silence avec le long retardement, SÉV. 27 mai 1672. Cette grande charge reçut un nouvel éclat en sa personne, où elle était jointe à la confiance du prince, BOSS. *le Tellier.* Sous prétexte qu'ils adoraient le Dieu d'Israël, quoiqu'ils en joignissent le culte à celui de leurs faux dieux, ID. *ib.* I, 8. Sa femme Zénobie.... se rendit célèbre par toute la terre pour avoir joint la chasteté avec la beauté et le savoir avec la valeur, ID. *Hist.* I, 10. Jean Frédéric.... souverain puissant, qui avait joint le savoir avec la valeur, la religion catholique avec les vertus de sa maison, ID. *Anne de Gonz.* La princesse palatine joignit au respect qu'elle avait pour une aînée de ce rang et de ce mérite [la reine de Pologne] une éternelle reconnaissance, ID. *ib.* Je viens vous faire admirer un homme qui a su joindre la politesse du temps à la bonne foi de nos pères, FLÉCH. *Duc de Mont.* Ne doutez point.... Qu'à la haine bientôt ils ne joignent l'audace, RAC. *Bajaz.* I, 1. Il veut forcer mes mains à seconder sa rage.... Joindre un droit légitime aux droits des assassins, VOLT. *Oreste*, II, 6. || 4° Joindre, en parlant des personnes, les associer, les unir par un lien moral. L'amitié nous joignit bien plus que la nature, ROTR. *Antig.* III, 7. Un ami, qui m'est joint d'une amitié fort tendre, MOL. *Tart.* V, 6. C'est proprement depuis ce temps (que M. de Saint-Cyran veut qu'on appelle le commencement de la vie), que nous devons nous considérer comme véritablement parents, et qu'il a plu à Dieu de nous joindre aussi bien dans son nouveau monde par l'esprit, comme il avait fait dans le terrestre par la chair, PASC. *Lett.* 1er avril 1648. Mais ce lien du sang qui nous joignait tous deux, RAC. *Brit.* IV, 2. Ah! par quel soin cruel le ciel avait-il joint Deux cœurs que l'un pour l'autre il ne destinait point? ID. *Mithr.* II, 6. De l'amour qui vous joint vous avez d'autres nœuds, ID. *Iphig.* V, 2. L'hymen qui va nous joindre unit nos intérêts, VOLT. *Mérope*, III, 6. || Réunir dans le mariage. Dois-je joindre ma main à la main qui te tue? DU RYER, *Scévole*, III, 3. Lorsqu'un heureux hymen, joignant nos destinées, Peut payer en un jour les vœux de cinq années, RAC. *Bérén.* II, 2. Œdipe à cette reine a joint sa destinée, VOLT. *Œd.* I, 1. || Réunir dans la mort. Joins Sabine à Camille, et ta femme à ta sœur, CORN. *Hor.* IV, 7. Dieu s'apprête à te joindre à la race parjure.... RAC. *Athal.* III, 5. Jeune Soyecour..., je plains cette mort prématurée qui te joint à ton intrépide frère, LA BRUY. I. Joins un malheureux père à son malheureux fils, CRÉBILLON, *Atrée et Thyeste*, V, scène dernière. || 5° Se réunir à, en parlant de troupes qui font leur jonction, de personnes qui se mettent ensemble. L'escadre a joint l'armée navale. Le régiment a joint sa division. Il se voyait perdu, s'il ne vous eût pas joint, CORN. *Sertor.* II, 2. Nos rois lassés du joug et vos persécutés Avec tant de chaleur l'ont joint de tous côtés.... ID. *Sertor.* V, 1. Les Romains pour le joindre [un gros de troupes] ont suspendu leurs coups, RAC. *Mithr.* V, 4. || Absolument. Notre gauche marcha avec les maréchaux de Villeroy et Boufflers, lequel avait joint depuis deux jours, ST-SIM. 23, 4. || Terme de marine. Joindre un navire, l'atteindre en le chassant, ou quand on cherche à le rallier. || 6° Atteindre, attraper. Quoiqu'il fût parti avant moi, je le joignis bientôt. || S'approcher de quelqu'un pour se réunir à lui. Il joint nos députés hier sur la fin du jour, CORN. *D. Sanche*, V, 3. Allons vite joindre notre provincial, MOL. *Pourc.* I, 4. Timante, toujours le même, ne laissant pas de dégénérer dans l'esprit des courtisans : ...ils le saluaient froidement.... ils commençaient à ne le plus joindre, ils ne l'embrassaient plus, LA BRUY. VIII. Il vous quitte brusquement pour joindre un seigneur ou un premier commis, ID. IX. Revolez à mon camp, je vous joins dans une heure, VOLT. *Sophon.* III, 3. || Joindre quelqu'un, se rencontrer avec lui, parvenir à le trouver et à lui parler. Je suis bien difficile à joindre ; j'ai plus d'affaires que jamais, MAINTEN. *Lett. à Mme de Brinon*, t. II, p. 226, dans POUGENS. Ceux qu'il pouvait joindre se laissaient séduire par les seuls présents dont leur ignorance leur permet de faire cas, RAYNAL, *Hist. phil.* IX, 11. || 7° Être joignant, contigu. Au travers de la tapisserie d'un petit cabinet qui joint la galerie, MAIRET, *Soliman*, III, 2. Cabane qui joignait les murs du parc, HAMILT. *Gramm.* 9. On ne faisait pas réflexion que douze villages qui joignent un État valent mieux qu'un royaume à quatre cents lieues de chez soi, VOLT. *Mœurs*, 107. || 8° *V. n.* Se toucher sans laisser d'interstice, être joint. Ces planches ne joignent pas. Faire joindre deux ais. Jamais pour mon malheur porte ne joignit mieux, RAIM. POISSON, *Bar. de la crasse*, sc. 2. || Terme de marine. Les écoutes du petit hunier sont à joindre quand elles sont halées autant que possible, et de même dans les cas semblables. || 9° Se joindre, *v. réfl.* Être joint. Montrons dans un prince admiré de tout l'univers que ce qui fait les héros, ce qui porte la gloire du monde jusqu'au comble.... ne serait qu'une illusion si la piété ne s'y était jointe, BOSS. *Louis de Bourbon.* Comptez les temps, voyez qu'il touche à peine à l'âge Où la force commence à se joindre au courage, VOLT. *Oreste*, I, 3. À cette amabilité se joignait le plus grand sens, la plus rare prudence et la plus solide vertu, MARMONTEL, *Mém.* III. || 10° Se réunir à, en parlant de personnes. Je me joins avec vous contre cet insensé, CORN. *Pomp.* V, 3. Ce voyage proposé donna envie à Mme la duchesse de Chaulnes de le faire aussi ; je me joignis à elle, SÉV. 13 nov. 1687. Sous lui [le Messie], un peuple inconnu se joindra au peuple d'Israël, et les gentils y accourront de tous côtés, BOSS. *Hist.* II, 4. || S'associer, s'unir. Je me joins à vous pour supplier votre ami d'être plus prudent. Ce traître [Nabopolassar].... se joignit avec Astyage, fils de Cyaxare, prit Chinaladan dans Ninive, BOSS. *Hist.* I, 7. Me sera-t-il permis de me joindre à vos vœux? RAC. *Iphig.* II, 3. Il craignit, en se joignant avec Antoine, que ce général ne prétendît être reconnu pour le chef du parti, VERTOT, *Rév. rom.* XIV, 240. || 11° Se rencontrer en se cherchant l'un l'autre. Depuis huit jours que nous sommes à Paris, nous n'avons pu nous joindre une seule fois. || 12° S'accoupler. Le bouc s'accouple volontiers avec la brebis, comme l'âne avec la jument, et le bélier se joint avec la chèvre comme le cheval avec l'ânesse, BUFF. *Quadrup.* t. I, p. 265.

— SYN. JOINDRE, ACCOSTER, ABORDER. On joint les personnes qu'on va chercher. On accoste une personne que l'on rencontre et que l'on connaît ou que l'on ne connaît pas. On aborde une personne que l'on connaît.

— HIST. XIe s. Qu'il deviendra, jointes ses mains, tis homs [ton homme, ton vassal], *Ch. de Rol.* [illegible]. En Roncevais à Rolant irai juindre, *ib.* [illegible]. || XIIe s. La damoisele a regardé Bernier, Que plus est joins [bien bâti] que faus [faucon] ne esprevier, *Raoul de C.* 219. Le cheval [il] broche, si se joint en l'escuz [se couvre de l'écu], *Ronc.* p. 90. Les deux piez [il] juint, si saut en son estal, *ib.* p. 144. E li maschun [maçons] Salomun e li maschun Yram les taillerent [les pierres] e parerent, juinstrent e acuplerent de primes as murs, *Rois*, p. 246. || XIIIe s. L'eschiele de la Pelerine [nom d'un navire] se joint à la tor, VILLEH. CIV. Ne doit vendre ne appeler pour vendre cuir tanné, ne faire marchié, ne joindre [toucher dans la main], ne bailler deniers à Dieu [Dieu], DU CANGE, *junctura*. || XVe s. Quand il oyoit le commandement du duc, il se joinoit à genoux devant lui en plourant moult tendrement et joignant les mains, FROISS. II, III, 63. S'avisa qu'il videroit [illegible] par derriere, et s'en iroit en une eglise qui joignoit près de son hostel, ID. I, I, 248. Et afin qu'elle semble droitte, Luy fault faire sa robe estroitte Par les flans, et soit bien estrainete Affin qu'elle semble plus jointe, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 497. Sault sur son cheval de plaine terre, et embrasse l'escu, et se joinct en ses armes, *Perceforest*, t. I, f° 46. Le suppliant courut après icellui Pierre, et, incontinent qu'il fut joinct [près de lui], il lui bailla sur l'espaule un coup de la fourche, DU CANGE, *gueta*. Et disoient aussi que le duc de Calabre avoit

envoyé homme exprès à Venise pour empoisonner les cisternes, au moins celles où ils pourroient joindre, COMM. VII, 4. Au temps que le duc estoit joinct avecques luy et son allié, ID. I, 2. Le conte de Magne [qui était detaché avec 800 hommes] s'estoit joinct avec le roy, ID. I, 3. Pour avoir le passage de Luxembourg en Bourgongne, et que toutes les seigneuries joignissent ensemble, ID. IV, 13. || XVIe s. Les memoires excellentes se joignent volontiers aux jugements debiles, MONT. I, 134. Joinct que personne ne tient registre de leurs mescontes, ID. I, 46. On plante les cimetieres joignant les eglises, ID. I, 80. La mer a joinct des terres qui estoyent divisées, ID. I, 231. Ce que dict Seneque ne joindra pas mal en cet endroict, ID. III, 94. Chercher à joindre quelqu'un, ID. IV, 114. C'estoient hommes belliqueux et hardis, qui joignoient de près leur ennemy en bataille, AMYOT, *Thésée*, 5.

— ÉTYM. Provenç. *junher*, *jonher*, *jonger*, *joinher*; catal. *junyer*; ital. *giugnere*; du lat. *jungere*; sanscr. *yuj*, qui prend l'*n* comme caractéristique de classe : *yunajmi*, je joins; *yunjmas*, nous joignons.

† **JOINQUÉE** (join-kée), *s. f.* Laitage solide obtenu en suspendant, dans un linge ou dans une futaille, du lait à demi caillé (Drôme).

1. **JOINT, OINTE** (join, join-t'), *part. passé* de joindre. || 1° Il se dit de choses mises à côté l'une de l'autre, de manière à se toucher, à tenir ensemble. Ces pièces de bois n'ont pas été jointes, ne sont pas bien jointes. Un voyageur attentif peut se convaincre par ses yeux que les Cyclades, les Sporades faisaient autrefois une partie du continent de la Grèce, et surtout que la Sicile était jointe à l'Apulie, VOLT. *Dict. phil. Changements arrivés dans le globe.* || À mains jointes, en appliquant le dedans des mains l'une contre l'autre, ce qui est un signe de supplication. Les Huns demandèrent-ils à mains jointes que les Romains daignassent les recevoir? VOLT. *Mœurs*, 12. || À joints pieds, et, plus ordinairement aujourd'hui, à pieds joints, en rapprochant sur la même ligne les deux pieds afin de sauter. Sauter un fossé à pieds joints. || Fig. Vous avez passé à joints pieds sur toutes les misères, SÉV. 380. Pontchartrain s'en tira [du départ de la flotte] à joints pieds et se moqua d'eux tout à son aise, ST-SIM. 130, 195. Le jeune homme saute à pieds joints par-dessus vos discours préliminaires, J. J. ROUSS. *Conf.* V. || 2° Mis ensemble, en parlant de corps de troupes. Les maréchaux d'Humières et de Bellefonds sont exilés pour ne vouloir pas obéir à M. de Turenne, quand les armées seront jointes, SÉV. 24 avr. 1672. || 3° Fig. Uni à, en parlant des choses. La mémoire du père, à bon droit respectée, Jointe au grand intérêt que je prends à la sœur, Veut que du moins on tâche à lui rendre l'honneur, MOL. *Éc. des mar.* III, 4. Cette liberté et cette contrainte qui se trouvent jointes selon l'esprit dans tous les véritables enfants de Dieu, BOSS. *Panég. St Victor*, 2. Lorsque les passions se trouvent jointes avec un pouvoir absolu, FLÉCH. *Panég.* II, p. 22. Que pour vos intérêts tout me sera facile, Quand je les verrai joints avec ceux de Taxile, RAC. *Alex.* IV, 2. Amis, la fermeté, jointe avec la clémence, Peut enfin subjuguer sa fatale inconstance, VOLT. *Sophon.* V, 1. La licence jointe avec la barbarie, De sang et de forfaits inonda nos remparts, SAURIN, *Spartacus*, II, 1. || 4° Uni à, en parlant des personnes. Le ciel pour être joints ne nous fit pas tous deux, MOL. *Éc. des mar.* III, 10. En les voyant joints d'intérêts et d'intrigue avec les jésuites. PASC. *Prov.* II. || Absolument. Être joints, vivre dans l'union, la concorde. Soyez joints, mes enfants; que l'amour vous accorde, LA FONT. *Fabl.* IV, 18. || 5° Ci-joint, joint ici, ou joint à ceci, en parlant d'un écrit, d'une pièce que l'on joint à une lettre, à un mémoire, etc. Les papiers ci-joints. La déclaration ci-jointe. || L'usage veut qu'on écrive : Vous trouverez ci-joint copie de ce que vous demandez; et : Vous trouverez ci-jointe la copie, une copie de l'acte. C'est que, dans le premier cas, le mot copie sans l'article est vague, indéterminé, et l'on fait accorder *ci-joint* avec *ceci* sous-entendu : Vous trouverez ceci ci-joint à savoir copie de... etc. || Quand *ci-joint* commence la phrase, l'usage le fait invariable, qu'il y ait ou n'y ait pas l'article avec le substantif. Ci-joint quittance, ci-joint la quittance. || 6° Joint que, *loc. conj.* signifiant ajoutez que, outre que. Joint que ta vertu passe Tous les rois qui seront, RÉGNIER, *Sat.* I. Joint qu'au moindre attentat contre un front couronné, C'est être criminel que d'être soupçonné, ROTR. *Bélis.* V, 6. Ils s'acquirent d'abord un grand crédit par la pureté de leur doctrine et par l'observance exacte de la loi; joint que leur conduite était douce, quoique régulière, et qu'ils vivaient entre eux en grande union, BOSS. *Hist.* II, 5. Joint que Dieu sait bien se rendre le maître, et faire des œuvres que la puissance ennemie ne puisse imiter, ID. *ib.* II, 12. Mais cette vieillesse dans Homère après tout, c'est la vieillesse d'Homère, joint qu'en tous ces endroits-là il y a beaucoup plus de fable que d'action, BOIL. *Traité du subl.* VII. || On dit aussi : joint à ce que, joint à cela que. || Joint que, vieille liaison qui sent sa chicane; il n'en faut point user pour tout, MALH. *Comment. sur Desportes*, t. IV, p. 393. Cet arrêt de Malherbe est trop sévère, les exemples le prouvent.

2. **JOINT** (join; au pluriel, l'*s* se lie : des join-z en bon état), *s. m.* || 1° L'endroit où deux os se joignent, articulation. Le joint de l'épaule. Trouver le joint en découpant un poulet. || Fig. et familièrement. Trouver le joint, trouver la meilleure façon de prendre une affaire; locution tirée de l'adresse de celui qui découpe une volaille. || 2° Terme de mécanique. Nom donné aux articulations de diverses formes telles que les fourchettes, charnières, etc. || Joint brisé ou universel, organe de transmission de mouvement composé de deux axes qui se croisent à angle droit. || 3° Endroit où se joignent des pierres, des pièces de menuiserie. Remplir les joints des pierres. || Par extension. Il [un minerai] est tout rempli de fentes ou de joints, de façon qu'il se sépare en morceaux, BUFF. *Min.* t. II, p. 350. || 4° Terme de construction. Joints se dit des faces par lesquelles deux pierres sont contiguës latéralement; on appelle lits les faces par lesquelles elles sont superposées. || 5° Terme de marbrier. Joint démaigri, joint qui n'a qu'une arête vive. Joint perdu, celui que l'on fait à une pièce qui se met à un marbre. Joint brut, joint qui n'est pas dressé au ciseau. || 6° Terme de menuiserie. La face la plus petite de chaque planche. || À plat joint, se dit en parlant des cloisons dont les planches sont blanchies et dressées sur l'épaisseur, mais non assemblées. || Il se dit aussi d'un cadre de porte, de lambris, qui n'a point de rainure ou de languette pour être embrevé dans le bâti. || 7° Terme de marine. Des pièces de bois sont dites à joints carrés, quand elles sont rapprochées l'une de l'autre par leurs extrémités contiguës, et fixées sans entailles ni feuillures. || Faux joint, se dit de l'ouverture d'une couture trop large pour contenir l'étoupe. || 8° Terme de paveur. L'entre-deux de chaque pavé que l'on remplit de sable ou de mortier. Joint en rive, celui qui est entre chaque pavé de la même rangée. Joint en bout, celui qui est entre chaque rangée. || 9° Terme de géologie. Fissure naturelle qui traverse les roches, souvent en lignes droites et parfaitement nettes. || Joint de stratification, espace vide qui sépare les strates d'un ensemble de roches stratifiées.

— HIST. XIVe s. Icellui Monin portant une chose nommée joint [joug], à quoy ou pays l'en lye les buefs, DU CANGE, *jugum*.

— ÉTYM. *Joint* 1.

† **JOINTE** (join-t'), *s. f.* || 1° Terme de manége. Le paturon. Avoir la jointe flexible. || 2° Dans les manufactures de soie, partie d'organsin destinée à renouer les fils qui se cassent. || 3° *S. m. pl.* Terme de menuiserie. Les planches d'une cloison, d'un plancher, qui sont assemblées à rainures et à languettes.

— HIST. XIIe s. Sur la jointe du bras où il l'a assené, *Ronc.* p. 195. || XIIIe s. Et bien se gart qu'ele ne moille Ses dois es broez [brouets] jusqu'as jointes, *la Rose*, 13613. || XVe s. La mort le faict fremir, pallir, Le col enfler, la chair mollir, Joinctes et nerfs croistre et estendre, VILLON, *Grand testam.* || XVIe s. Remettre en leur naturel les joinctes des membres desnouez et deboitez, AMYOT, *Cimon et Lucul.* 5. Ceste boette est jointe avec l'os du bras par un fort ligament, qui environne la jointe pour la tenir fermement, lequel est commun à toutes les autres jointures, PARÉ, IV, 19.

— ÉTYM. *Joint* 1. *Jointe*, dans l'ancien français, signifiait jointure, articulation.

JOINTÉ, ÉE (join-té, tée), *adj.* Terme de vétérinaire. Cheval long-jointé, cheval dont les paturons sont allongés. || Cheval court-jointé, cheval chez lequel les paturons sont courts. [En parlant d'un cheval] Point d'épaules non plus qu'un lièvre, court-jointé, Et qui fait dans son port voir sa vivacité, MOL. *Fâcheux*, II, 7. || Cheval bas-jointé, cheval chez lequel la direction du paturon se rapproche beaucoup de l'horizontale.

— ÉTYM. *Jointe*.

JOINTÉE (join-tée), *s. f.* Autant qu'il peut être contenu dans le creux des deux mains jointes. Une jointée d'orge.

— HIST. XVe s. Une jointée d'icelui grain en assemblant les deux paumes de la main ensemble, DU CANGE, *juncta*.

— ÉTYM. Dérivation irrégulière de *joint* 1.

JOINTIF, IVE (join-tif, ti-v'), *adj.* Terme d'architecture et de menuiserie. Qui est joint. Lattes jointives, celles qui se touchent l'une l'autre, dans une couverture, dans un plafond. || *S. f. pl.* Les jointives, les cloisons dont les planches sont brutes, non assemblées, mais seulement dressées sur les rives et posées près les unes des autres.

— HIST. XIIe s. Sur le fossé fist un palis, Haut et espés et bien jointis, *Roman du Brut*, f° 41, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Joint* 1.

† **JOINTIVEMENT** (join-ti-ve-man), *adv.* D'une manière jointive. Une digue.... revêtue, sur toute sa longueur, d'une couche de blocs posés plat à plat ou à peu près jointivement, E. GRANGER, *Voies navigables de France*, p. 280.

† **JOINTOIEMENT** (join-toi-man), *s. m.* Terme de construction. Action de jointoyer, remplissage en mortier des joints d'une maçonnerie.

JOINTOYÉ, ÉE (join-to-ié, iée), *part. passé* de jointoyer.

JOINTOYER (join-to-ié; d'autres disent join-toi-ié. L'y grec est remplacé par un *i* dans tous les cas où il est suivi d'un e muet : je jointoie, je jointoierai, etc.), *v. a.* Terme de maçonnerie. Remplir les joints des pierres avec du mortier ou du plâtre. Jointoyer un mur. || Absolument. Il ne reste plus qu'à jointoyer.

— HIST. XVIe s. Plus seront tenux les dis maçons et promectent jointoyer, ragreer, pinceller, et marqueter d'ardoyses toute la dicte maçonnerie, *Bibl. des chartes*, 4e série, t. III, p. 63.

— ÉTYM. *Joint* 1, et la finale *oyer*. *Joint* avait dans l'ancienne langue le sens de bien fait, de là le vers : Cors qui ensi va jointoiant, DU CANGE, *juncte*.

JOINTURE (join-tu-r'), *s. f.* || 1° Endroit où les os se joignent. Les os sont brisés de distance en distance, ils ont des jointures où ils s'emboîtent les uns dans les autres, FÉN. *Exist.* 24. || Fig. Alors [à la mort du Dauphin], si on ose hasarder ce terme, toutes les jointures de son âme [du duc de Beauvilliers] furent ébranlées, ST-SIM. 365, 82. || 2° Endroit où se joignent des pierres, des planches. On ne peut apercevoir la jointure de ces deux pièces de bois. || 3° Fig. Adresse à trouver les joints, les opportunités, les facilités des choses. Le président de Mesmes qui avait plus de vues et plus de jointures lui répondit : Vous vous moquez.... RETZ, II, 210. Le maréchal de Bellefonds a gâté cette affaire : M. de la Rochefoucauld dit que c'est qu'il n'a point de jointures dans l'esprit, SÉV. 136. M. le Grand trouva jointure à mettre le prince Camille à la place de Carlingford, ST-SIM. 104, 113. || 4° Terme de vétérinaire. La jointure longue ou courte caractérise le cheval long-jointé ou court-jointé.

— HIST. XIe s. [Il] Tranche l'eschine, one n'i ot quis [cherché] jointure, *Ch. de Rol.* CII. || XIIIe s. Et de ce droict descent jeointure de male [mâle] et de femele, que nos apelons mariage, *Liv. de jost. et de plaid*, 2. Pour les gointures des genous faire plus legieres, ALEBRANT, f° 20. || XVIe s. Encor faillirent-ils à se noier sur un banc, qui, ouvrant une jointure du bateau, les mit en l'eau jusques à mi jambes, D'AUB. *Hist.* III, 316. Et dessus les jointures des doigts, y avoit force diamants, MARO. *Nomb.* LVII.

— ÉTYM. Provenç. *junctura*, *junhtura*; espagn. *juntura*; ital. *giuntura*; du lat. *junctura*, formé du supin *junctum*, de *jungere*, joindre.

JOLI, IE (jo-li, lie), *adj.* || 1° Qui marque la vivacité, l'esprit, la gaieté; ce sens, qui est le primitif, a vieilli. [Il dit] Que Pline est inégal, Térence un peu joli, RÉGNIER, *Sat.* X. Je meure, ton humeur me semble si jolie, Que tu me vas résoudre à faire une folie, CORN. *Suite du Ment.* I, 2. Tu le disais tantôt, chacun a sa folie, Les uns l'ont importune, et la tienne est jolie, ID. *ib.* IV, 1. Une des choses qui me touchent le plus est une conversation jolie et spirituelle, exempte de toutes sortes de médisances et de railleries piquantes, *Portrait de Mlle de la Trem. par elle-même.* À mon gré, le Corneille est joli quelquefois, BOIL. *Sat.* III. Néron : Tel serait sage dans une condition médiocre, qui devient insensé quand il est le maître du monde. — Caligula : Cette folie serait bien jolie si elle n'avait rien à craindre ; mais les conjurations, les troubles, les remords, les embarras d'un grand empire gâtent le métier, FÉN. *Dial. des morts, Néron et Calig.* Il était de la plus jolie humeur du monde en arrivant chez la reine, HAMILT. *Gramm.* 8. || Agréable. Pourquoi dites-vous du mal de mon café avec du lait?... c'est la plus

jolie chose du monde, SÉV. 10 févr. 1690. || Il se dit, dans un sens analogue, mais vieilli aussi, des personnes. Les Français sont jolis assurément [au passage du Rhin], il faut que tout leur cède pour les actions d'éclat et de témérité, ID. 3 juill. 1672. Il [le jeune Grignan] a fort bien causé, il est en vérité fort joli, ID. 8 déc. 1688. Vous êtes une jolie femme, de n'être point grosse; mais vous avez des pensées là-dessus qui me font trembler, ID. 128. Aristote, toi qui sais tout, d'où vient que certains princes sont si jolis dans leur enfance, et qu'ensuite ils oublient toutes les bonnes maximes qu'ils ont apprises? FÉN. t. XIX, p. 235. Nos Français sont malheureusement si galants et si jolis que tous ceux qui ont traité de pareils sujets les ont toujours ornés d'une petite intrigue entre une jeune princesse et un fort aimable cavalier, VOLT. *Lett. Prince roy. de Prusse*, 5 févr. 1738. || C'est un joli garçon, se disait d'un jeune homme qui se distingue et se fait estimer par sa bonne conduite, par son mérite. || On dit aujourd'hui, en ce sens : c'est un joli sujet. || Ironiquement. Par ma foi, votre frère et vous, êtes deux jolis garçons dans vos choix [c'est-à-dire vous avez fait des choix qui ne vous font guère honneur], HAMILT. *Gramm.* 11. || Ironiquement et populairement. Il est joli garçon, se dit d'un homme qui s'est enivré, qui a été battu, qui est en mauvais état. Vous venez du cabaret, vous voilà joli garçon. || Il s'est fait joli garçon, se dit de celui qui a mis ses affaires en désordre par la débauche, par sa mauvaise conduite. Il a dissipé son bien, il s'est fait joli garçon. || 2° Digne d'être apprécié, remarqué (sens qui a vieilli). Ce militaire a fait une jolie action à tel siége, à telle bataille. || 3° Qui plaît par la gentillesse, sans avoir une beauté régulière et complète. Elle est plus jolie que belle. Que vous êtes joli! que vous me semblez beau! LA FONT. *Fabl.* I, 2. Mon Dieu! qu'elle est jolie, et qu'elle a l'air mignon! MOL. *l'Ét.* III, 11. Après cela, si vous ne me trouvez pas joli garçon, vous aurez tort, SÉV. 26 [M. de Sévigné à sa sœur]. Le maréchal de Lorges n'est-il point trop heureux? les dignités, les grands biens et une très-jolie femme, ID. 8 avril 1676. Votre fille est jolie, je l'aime, et j'en ai beaucoup de soin, ID. 20. Qu'elle est jolie et qu'elle a les yeux doux! RAC. *Plaid.* III, 4. || Familièrement. Un joli cœur, un homme qui fait l'agréable, qui a de l'afféterie. Faire le joli cœur. || Faire le joli cœur signifie aussi dissimuler, sous une gaieté forcée, une vive contrariété. Il a beau faire le joli cœur.... || Des grammairiens assurent qu'il faut écrire un Joli-cœur, il fait le Joli-cœur, *Joli-cœur* étant un nom de comédie. D'autres mettent un trait d'union, joli-cœur. || 4° Il se dit des choses ou des animaux dans le même sens. Avoir de jolis yeux, un joli pied, une jolie main. Un joli cheval. Faire de jolis vers. Vos chansons m'ont paru jolies, j'en ai reconnu les styles, SÉV. 19. Voilà une lettre de M. de Condom [Bossuet], qu'il m'a envoyée avec un billet fort joli, ID. 77. Il y avait dimanche un bal qui fut joli, ID. 77. Il ne faut que ... qu'une jolie maison dont on ... qu'un beau cheval, ou un joli chien dont on ... le maître.... pour adoucir une grande douleur, LA BRUY. 21. Je trouve tout cela trop faux et trop joli pour y répondre sérieusement, FONTEN. *Oracles*, II, 6. || De jolies choses, des traits d'esprit pleins d'agrément. Pour vous dire le vrai, je serai bien aise qu'il [mon cœur] demeure entier, et je craindrais que, s'il était une fois en deux, il ne fût partagé en mon absence; vous voyez comme je me sais bien servir des jolies choses que j'entends dire, VOIT. *Lett.* 19. Il y a de jolies choses que l'esprit ne cherche point et qu'il trouve toutes achevées, CHEV. DE MÉRÉ, dans BOUHOURS, *Rem.* Il se faut bien garder de paraître toujours prêt à dire de bons mots et de jolies choses, ID. ib. || Ironiquement. De jolies choses, des choses très-désobligeantes. Vous parlerez de son maître, il m'en dira de jolies choses, GENLIS, *Théâtr. d'éduc. le Sabbat par ...*, I, 2. || Familièrement. Le tour est joli, c'est-à-dire c'est un tour plaisant. || En un autre sens. Un joli tour, un méchant tour. Je n'étais pas plus grand que cela, que je me signalais déjà par cent tours d'adresse jolis, ID. *Scapin*, I, 3. [illegible] un joli tour, c'est-à-dire il lui a joué un tour fort digne de blâme, il l'a trompé indignement. || 5° Qui donne agrément, aisance. Le voilà maintenant dans une très-jolie position. Il vient d'obtenir une assez jolie place. On lui donne cent mille francs de dot, cela est fort joli. || 6° Par ironie et familièrement. Déplaisant, ridicule, digne de blâme, en parlant des personnes ou des choses. Vraiment vous êtes joli de me parler de la sorte.

La vente d'Entrecasteaux est retardée, nos affaires ... le tout par la négligence de l'abbé de Grignan; sa paresse est jolie dans le commerce, comme vous voyez, SÉV. (*Mme de Grignan à M. de Grignan*, 22 déc. 1677). Vous me donnez là de jolis sentiments, FONTEN. *Soliman, Juliette.* Marine est une jolie personne! ne vous a-t-elle dit que cela, monsieur? LESAGE, *Turcaret*, II, 3. Je joue ici vraiment un joli personnage, DESTOUCHES, *Philos. mar.* III, 3. Vraiment, mon oiseau, vous faites là un joli métier, répondit la princesse en souriant, VOLT. *Princ. de Babyl.* 3. Vous vous faites de jolies affaires, je sors de chez une femme qui ne vous pardonnera de sa vie le portrait de votre coquette, GENLIS, *Veillées du chât.* t. III, p. 226, dans POUGENS. || Il est dans un joli état, se dit d'un homme qui s'est enivré, ou à qui il est arrivé quelque grave mésaventure, une blessure, une maladie, etc. || 7° *S. m.* Ce qui est joli. Le beau est au-dessus du joli (voy. BEAU, synonymes). || Familièrement. Le joli de l'affaire est que.... c'est-à-dire le plaisant, le piquant de l'affaire est que....

— REM. Dans les *Mots à la mode*, Boursault fait la critique de l'emploi de joli tel qu'il subsistait encore de son temps. Qui jamais, dites-moi, fut assez ridicule Pour traiter de jolis Hector, Achille, Hercule? SC. 11; et : Dire un joli garçon n'est pas dire un brave homme, Et le mot de joli n'a jamais été fait Qu'en faveur d'un enfant et d'un colifichet, SC. 2. Boursault se trompe; joli avait été fait pour ces acceptions blâmées; seulement, du temps de Boursault, l'usage les délaissait.

— HIST. XIIe s. Car trai m'a et mort à escient Mes jolis cuers [cœur], que je doi tant haïr, *Couci*, XX. Quant li loussignols [le rossignol] jolis Chante sur la flor d'esté, *ib.* XII. || XIIIe s. Cele feste fu moult joie, Et bele et boine et mouit jolie, *Fl. et Bl.* v. 3147. A l'issue d'avril, un temps dous et joli, *Berte*, I. Tant sui à m'amie ententis; Ne puis vers autres estre jolis, *Partonop.* v. 4043. Nus [nul] n'a joie, s'il n'a le cuer joli, *Mss. de poésies fr. avant 1300*, t. III, p. 1199, dans LACURNE. El [papelardise] ne fu gaie ne jolive, Ains fu par semblant ententive Du tout à bonnes ovres faire, Et si avoit vestu la haire, *la Rose*, v. 437. || XIVe s. Pour Bauduin ochire [tuer] est cascuns bien garnis; Et Bauduins chevauche qui fu gais et jolis, *Baud. de Seb.* VI, 267. L'arcevesque de Rouen ne pouvoit bonnement avoir paix avec les nobles de Normandie, pour la cause de ce qu'il estoit jeune et trop jolis en aucuns de ses fais, *Chron. de St Denis*, t. II, f° 143, dans LACURNE. || XVe s. [Le roi ne put oublier de longtemps son amour pour la comtesse de Salebrin] mais en fut toujours depuis plus lié [vif], plus gai et plus joli; et en fit plusieurs belles festes.... FROISS. I, I, 167. Ce n'est mie pour les villains.... Ce n'est fors que pour les jolis Qui prendent solas et delis A l'oïr, et qui compte en font, ID. *Buysson de jonece.* Le suppliant avoit ouï dire que paix estoit faite.... et en estoit bien jolis et bien aise, DU CANGE, *jocare.* Il a este contraint de soy tenir joly et de changer souvent habits, *Aresta amorum*, p. 167, dans LACURNE. Si se retraihit la chevalerie arriere au costé par devers la riviere; car il n'y avoit si joli [brave, vigoureux] qui n'eust bon mestier de soy aysier, *Perceforest*, t. IV, f° 84. Le seigneur de la Trimouille, qui estoit bien joly et monté sur un grand coursier, vouiut venir aux escarmouches, et de fait print sa lance et vint jusques au frapper, *Chronique de la Pucelle*, ch. 60. Et quant on a maistresse assez jolie, D'autres discours il lui convient user, BASSELIN, XLIX. Plut tout ce jour si très fort, qu'il n'y avoit si jolis qui n'eust voulu estre à couvert, *Journ. de Paris*, p. 34. Sachez, quant est de ses ebats, la femme ne cessera point pour noise qui luy en soit faite, et dust elle estre tuée, mais en fera tout à sa jolie volonté, pour ce qu'elle y a commencé, *Les quinze joies du mariage*, p. 183, dans LACURNE. Le seigneur de Pacé [en Anjou] a droit de faire mener, le jour de la Trinité, par ses gens et officiers, à la dame, toutes les femmes jolies [prudes et sages] qu'ils trouveront à Saumur.... Le même seigneur a droit ce jour-là de contraindre toutes les femmes qui ne seront pas jolies, qui seront notoirement diffamées de ribaudie, de venir à ladite dame de Pacé avec lesdites femmes jolies, ou de payer cinq sols au seigneur, cité dans PIGANIOL DE LA FORCE, *Nouv. description de la France*, 3e éd. Paris, 1754, t. XII, p. 311.

— ÉTYM. Bourg. *jôli*, content de; provenç. *joli*; anc. cat. *joliu*; ital. *giulivo*, de l'anc. scandinave *iol*, désignant les fêtes et festins ... . *Jul* est l'ancien ... *hjul*, angl. *wheel* (roue), et désigne le tour que fait le soleil retournant sur ses pas au solstice d'hiver; c'est la fête du solstice d'hiver, Noël payen; on y faisait le sacrifice d'un cochon à Freya. Diez suppose avec raison que ce mot a dû être introduit dans le français par les Normands.

† JOLIADE (jo-li-a-d'), *s. f.* Terme qui se fit durant la fronde pour désigner un assassinat simulé, ainsi dit, comme on voit ci-dessous, d'après le président Joli. Joli, conseiller au parlement, depuis secrétaire du cardinal de Retz, imagina de se faire une incision au bras, et de se faire tirer un coup de pistolet dans son carrosse pour faire accroire que la cour avait voulu l'assassiner.... quelques jours après.... on tire des coups de fusil dans les carrosses du grand Condé, et on tue un de ses valets de pied, ce qui s'appelait une joliade renforcée, VOLT. *Louis XIV*, 4.

† JOLIBOIS (jo-li-boî), *s. m.* Daphné bois-gentil, plante. Elle [la sorcière] aime aussi à le [Satan] nommer du petit nom de verdelet, jolibois, vertbois, ce sont les lieux favoris de l'espiègle, MICHELET, *la Sorcière*, p. XVIII.

† JOLIER (jo-li-é), *v. n.* Faire le joli (terme vieilli). Mme de Montespan couchait tous ses rideaux ouverts, ses veilleuses [gardes] autour d'elle, qu'à toutes les fois qu'elle se réveillait, elle voulait trouver causant, joliant ou mangeant, ST-SIM. [illegible]

— HIST. XIVe s. Tu es garçon [homme de mauvaises mœurs]; car tu as pris une femme, la quelle tu as fait joliver à autre avant que tu l'espousasses, DU CANGE, *jocare.* || XVe s. Adonc courut voix dedans Paris : le roi sera ci tantost; lors s'armerent et jolierent plus de vingt mille Parisiens, et se mirent hors sur les champs, FROISS. II, III, 205.

— ÉTYM. *Joli.*

JOLIET, ETTE (jo-li-è, è-t'), *adj.* Diminutif de joli. .... L'un, sur un roc assis, Chantait aux vents ses amoureux soucis, Et, pour charmer la nymphe joliette, Taillait sa barbe.... LA FONT. *Courtis.*

—HIST. XIIIe s. ....Est cointe et joliette, ADAM LE BOSSU, dans le *Dict. de* DOCHEZ. || XVe s. Et se coupioient sur leurs chevaux et se demenoient frisquement et joliettement; car bien savoient qu'ils estoient regardés, FROISS. II, III, 69.

— ÉTYM. *Joli*; bourg. *jôliôte*, joliette.

† JOLIETTE (jo-li-è-t'), *s. f.* Planche couverte de potée d'étain pour polir.

JOLIMENT (jo-li-man), *adv.* || 1° D'une manière agréable, satisfaisante. Vous aurez votre enfant, qui tiendra joliment sa place à Grignan, SÉV. 15 janv. 1690. Laissez faire : j'arrangerai tout cela joliment, FAVART, *Soliman II*, II, 5. Je lui dis qu'elle est piquante à l'excès, et de cette manière nous sommes très-joliment ensemble, GENLIS, *Théâtre d'éduc. les Faux amis*, I, 5. || 2° D'une manière jolie. Il danse fort joliment. Le point de réunion est un bourg joliment bâti et situé sur une hauteur où l'air est très-salubre, RAYNAL, *Hist. phil.* XIII, 40. || Par ironie, dans le langage familier. J'ai joliment arrangé ce drôle. || 3° Dans le langage très-familier, beaucoup, extrêmement. Un autre [valet d'armée] dit : Nous avons été joliment téméraires, nous n'étions que sept mille hommes, nous en avons attaqué [illegible] mille; aussi faut voir comme nous avons été frottés, SÉV. 209. Vous ne m'avez pas mandé comment vous avez trouvé la petite religieuse à Sainte-Marie, vous savez que je l'aime fort joliment, ID. 9 déc. [illegible] Nous sommes timides, mais nous savons fort joliment dissimuler, GENLIS, *Théât. d'éduc. la Colombe*, sc. 6. || Dans le langage familier, ce mot se prend pour dire très-mal, ou point du tout. Il vous a donné à dîner, vous avez été bien traité. — Oui, joliment!

— HIST. XIIIe s. Corbarans d'Oliferne l'en prent à regarder, Amedelis apele : vois-tu celui [illegible] Moult sait ores ses armes joliement porter, *Ch. d'Antioche*, VIII, 378. Cil fluns [fleuve] cort si joliement, Et mene tel grondillement.... *la Rose*, [illegible] Qui veult amor maintenir Tiengne soi jolivement, Car nus [nul] ne doit avenir A fine amor autrement, *Mss. de poés. franç. avant 1300*, t. II, p. 1658, dans LACURNE. || XIVe s. Le comte de Foys print sa mere, laquelle estoit seur de messire Robert d'Artoys, et la fist mettre en ung fort chasteau en prison, pour ce qu'elle vivoit trop joliement de son corps, à sa grant confusion et vilenie de son lignage, *Chron. de Saint Denys*, t. II, f° 155. || XVe s. Les filles font tenir joliement pour trois choses : l'une, qu'elles seront plus tost demandées à marier de plusieurs galans.... *Les quinze joies du mariage*, p. 52, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Jolie*, et le suffixe *ment*; provenç. *jolivament*.

JOLIVETÉ (jo-li-ve-té), *s. f.* || 1° Trait d'esprit.

Mille jolivetés qui dans l'esprit me viennent, TH. CORN. *Comtesse d'Orgueil*, II, 10. || 2° Petit bijou, petit ouvrage qui n'a pas ou qui a peu d'utilité. Il sait faire mille petites jolivetés. || 3° Gentillesses d'un enfant. Cet enfant fait, dit cent petites jolivetés. || On ne l'emploie guère qu'au pluriel.

— HIST. XIII° s. Ma douce dame, quant vi Vo gent cors et vo beauté, Adont nul mal ne senti Ne nule autre enfermeté, Mais de grant joliveté Trovai mon cuer si garni Que pour vous en ai chanté, *Poésies franç. avant 1300*, t. III, p. 1079, dans LACURNE. Se li aprentis s'enpart d'entour son mestre sans congié, par sa folour ou par sa joliveté, par trois fois, le mestre ne le doit pas prendre à la tierce, *Liv. des mét.* 49. || XIV° s. Celui qui est sanguin, il est trop enclin à jolivetés et esbatemens ou à destrempance, ORESME, *Eth.* 54. || XV° s. Le vin de luxure abonde en jolivetés, en regards et contenances, *Boucíq.* IV, 7. Dames n'ont point argent, quand elles veulent, ains ont grande paine à en assembler; et si leur en convient toujours avoir pour emploier en rubbes et plusieurs autres jolivettez, *Aresta amorum*, p. 148, dans LACURNE.

— ÉTYM. Ancien franç. *jolif* (voy. JOLI); provenç. *jolivetat*.

† **JOMARIN** (jo-ma-rin), *s. m.* Un des noms vulgaires de l'ajonc.

— ÉTYM. *Jonc, marin.*

1\. **JONC** (jon; le *c* ne se lie pas; le jon odorant; au pluriel, l's se lie: des jon-z odorants; d'après Chifflet aussi, *Gramm.* p. 208, le *c* ne se prononce jamais, non pas même quand il est suivi d'une voyelle), *s. m.* || 1° Terme de botanique. Genre de plantes droites et flexibles qui sert de type à la famille des joncacées; l'on y distingue : le jonc commun, ou jonc des champs, qui est le jonc aggloméré, *juncus conglomeratus, L.*; le jonc maritime, différent du jonc marin, ajonc, et jonc épineux, qui est une légumineuse, *ulex europæanus, L.*; et le jonc des jardiniers, *juncus glaucus, Ehr.* Des paniers de jonc. Nattes de jonc. Une canne de jonc. Et la faux à la main, parmi vos marécages, Allez couper vos joncs et presser vos laitages, BOIL. *Épître* IV. || 2° Absolument. Canne de jonc. Acheter un jonc. || Familièrement. Être droit comme un jonc, avoir la taille bien droite. Il [M. Bonnet] lui avait dit [à l'archevêque de Bourges] que j'étais droite comme un jonc, MAINTENON, *Lett. à Mme de Caylus*, 29 nov. 1717. || Par extension. Droit comme un jonc, sans se détourner. Je m'en allai droit comme un jonc à un village qui était à deux grandes lieues hors de mon chemin, VOIT. *Lett.* 149. || 3° Jonc se dit de quelques autres plantes qui ne sont pas de véritables joncs. Jonc fleuri, nom vulgaire du butome ombellé (butomacées). || Jonc odorant, nom vulgaire de l'andropogon schénanthe (graminées) et de l'acore vrai (aroïdées). || Petit jonc fleuri, la scheuchzérie palustre (joncacées). || Jonc d'Espagne, le spartium joncé (légumineuses), dit aussi genêt d'Espagne. Battin ou jonc d'Espagne, le cent pesant estimé X livres, *Décl. du roi*, nov. 1640, *Tarif.* || Jonc du Nil, le papyrus commun, ou le papyrus des anciens (cypéracées), dit absolument le papyrus. || Grand jonc, le roseau. || Le jonc des tonneliers, le *scirpus lacustris*; le jonc à balais, le *phragmites communis*.

— HIST. XII° s. Fors la vert herbe e le junc freis, BENOIT, *Chron. de Norm.* dans RAYNOUARD, *Lexique*. || XIII° s. La coe [queue] ot droite comme jons, *la Rose*, 1673. || XV° s. Ces trois thoreaulx estoient liez parmi les cols de jons fors et tenans, *Lancelot du Lac*, t. III, f° 94, dans LACURNE. Il faut ploier contre force le jonc [il faut céder à la nécessité], E. DESCH. *Poésies mss.* f° 18. Le gentil chevalier Bouciquaut, qui plus droit que un jonc, sus le bon destrier.... *Bouciq.* I, 76. Les commeres s'en viennent à l'oustel et se scent à l'entour d'un beau feu, si c'est en yver; et si c'est en esté, elles se mettent sur le jonc, *Les 15 joyes du mariage*, p. 125.

— ÉTYM. Provenç. *junc, jonc*; espagn. *junco*; ital. *giunco*; du lat. *juncus*, qui fait penser à *jungere*, car c'est un lien.

2\. **JONC** (jon), *s. m.* Espèce de bague dont le cercle est égal partout. Un jonc d'argent. Un jonc de diamants. Pour vous guérir, il conviendrait, du Ludre, Que le pasteur au doigt vous mît un jonc; Vous avez l'air tendre, doux et lugubre : À la pigeonne il faudrait un pigeon, *Lettres de messire Roger de Rabutin*, etc. *Lettre de Benserade*, du 15 sept. 1667, dans FR. MICHEL, *argot*. Un chambellan.... Enrichit mon amour De ce jonc qui scintille, BÉRANG. *Bonne fille.*

— HIST. XV° s. Et je sçai moult bien faire aniaus De jons qu'on met dedens ses dois, FROISS. *Poésies mss.* p. 178, dans LACURNE.

— ÉTYM. On dit qu'en ce sens *jonc* vient de ce que dans certains lieux, même à Paris, on mettait un anneau de paille ou de jonc au doigt de ceux qu'on mariait par condamnation de l'officialité.

† 3\. **JONC** (jon), *s. m.* Sorte de toile de Caen. Basin ou petit junc, chaîne, lin, trame, coton; grenade ou jonc de travers; jonc nommé basin, *Tabl. annexé aux lettres pat.* 16 févr. 1781, Caen.

† **JONCACÉES** (jon-ka-sée) ou **JONCÉES** (jon-sée), *s. f. pl.* Terme de botanique. Famille de plantes monocotylédones, dont le jonc est le type.

† **JONCAGINÉES**, *s. f. pl.* Synonyme de juncaginées.

† **JONCER** (jon-sé), *v. a.* Garnir de jonc; mot employé par les chaisiers, afin de distinguer ce travail de celui qu'on fait en paille et pour lequel ils disent pailler, LEGOARANT. On paye moins pour joncer les chaises que pour les pailler.

— ÉTYM. *Jonc* 1.

† **JONCHAIE** (jon-chê), *s. f.* Lieu rempli de joncs.

— ÉTYM. *Jonc* 1.

† **JONCHE** (jon-ch'), *s. f.* Terme de pêche. Ganse de corde qui sert à joindre plusieurs pièces de filet au bout l'une de l'autre.

— ÉTYM. *Jonc* 1.

JONCHÉ, ÉE (jon-ché, chée), *part. passé* de joncher. Du lieu saint, à pas lents, je montais les degrés Encor jonchés de fleurs et de rameaux sacrés, C. DELAV. *Vêpr. sic.* V, 2. || Fig. Et de sang et de morts vos campagnes jonchées, RAC. *Alex.* II, 2.

JONCHÉE (jon-chée), *s. f.* || 1° Grande quantité d'herbes, de fleurs et de branchages qu'on répand dans les rues, les églises, etc. pour quelque solennité. Faire une jonchée d'herbes et de fleurs. || 2° Fig. Abatis, carnage. La principale jonchée Fut donc des principaux rats, LA FONT. *Fabl.* IV, 6. || 3° Petit fromage fait dans un panier de jonc. Une jonchée de crème.

— HIST. XIV° s. Une jonchée à faire fourmages, DE LABORDE, *Émaux*, p. 351. La peescherie aux usagiers, qui peeschont en la dite riviere à panier, à verge, aus jonchiées et à la main, DU CANGE, *juncheria*. || XVI° s. ... Sous un plumage plus blanc Que le laict sur la jonchée, RONS. 466. Sans la justice de ses armes, en quels rangs seront tant de chevaliers qui ont fait jonchée de leurs vies à ses pieds? D'AUB. *Hist.* III, 4. En prodiguant dessus mille fleurs épanchées, Pour cacher notre meurtre à l'abri des jonchées, ID. *Tragiques*, II. Puis se combattoient à toute outrance de poignées de roses, dont se faisoit une espaisse et prodigue jonchée, YVER, p. 523. Il n'y avoit personne qui ozast aller au fourrage, ny prendre de la paille ou de la jonchée à faire paillasses devant les Spartiates, AMYOT, *Arist.* 55. D'argent il fit jonchée, et ne fut desireux, Pour tout Lien, que de gloire ouvertement acquise, DESPORTES, *Épitaphes, Loys du Gast.*

— ÉTYM. Bas-lat. *juncata*, de *juncare*, joncher.

† **JONCHEMENT** (jon-che-man), *s. m.* Action de joncher.

— HIST. XVI° s. Jonchement, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Joncher*; ital. *giuncamento*.

JONCHER (jon-ché), *v. a.* || 1° Parsemer de jonc, et, par extension, de toutes sortes de feuilles, de branches. On joncha les rues d'herbes et de verdure. Cinq ou six fleurs dont la table est jonchée, LA FONT. *Faucon.* || Fig. Forcé de parcourir la route où je suis entré sans le savoir, je l'ai jonchée d'autant de fleurs que ma gaieté me l'a permis, BEAUMARCH. *Mar. de Fig.* V, 3. Ce bonheur que l'ivresse cueille, De nos fronts tombant feuille à feuille, Jonchait le lugubre chemin [de nos jours], LAMART. *Méd.* II, 1. || 2° Étendre çà et là sur le sol en grande quantité. Les débris dont l'ouragan avait jonché le sol. Le champ de bataille était jonché de près de trente mille morts ou mourants, VOLT. *Louis XIV*, 21. De la dépouille de nos bois L'automne avait jonché la terre, MILLEV. *Élég.* I, 1. || 3° Se joncher, être jonché. Les rues se jonchèrent rapidement de feuilles et de fleurs.

— HIST. Là veissez la terre si junchée.... *Ch. de Rol.* CCXLVI. || XII° s. Des abattus est la terre junchée, *Raoul de Cambrai*... *Ronc.* p. 137. E li liz sainz Thomas esteit apareilliez Desus un chaelit qui tut esteit quiriez, D'une cuilte purpointe, d'un poi d'estrain junchiez E de chiers linges dras e blancs e deliez, *Th. le mart.* 102. || XIII° s. Et les rues jonchies d'erbe très nettement, *Berte*, IX. Et joncheroient lor maisons, Quand vendroit la froide saisons, De bele paille nette et blanche, *la Rose*, 17875. || XV° s. Il entra en sa chambre, et la trouva toute jonchée de verdure fraische et nouvelle, FROISS. III, IV, 23.

— ÉTYM. Provenç. *juncar, jonchar*; portug. *juncar*; ital. *giuncare*; du lat. *juncare*, de *juncus*, jonc.

† **JONCHÈRE** (jon-chè-r'), *s. f.* Lieu couvert de joncs. || Touffes de joncs qui se forment dans les étangs, dans les marais, et qui deviennent quelquefois des îles flottantes.

— HIST. XIII° s. Mielz [mieux] valt près jonchiere Que loin praere, *Proverbes du vilain*, ms. de St Germain, f° 76, dans LACURNE. || XIV° s. Comme l'exposant feust alez.... pour aidier à araser une chemins, il commença à houer en une jonchiere, DU CANGE, *juncaria*.

— ÉTYM. *Joncher.*

JONCHET (jon-chè; le *t* ne se lie pas; au pluriel, l's se lie : des jon-chè-z élégants; jonchets rime avec traits, succès, paix, etc.), *s. m.* Nom de fiches longues et menues, dont quelques-unes portent des figures; on fait tomber ce faisceau de fiches pêle-mêle sur une table, et, avec de petits crochets d'ivoire, il faut tirer adroitement le plus de fiches que l'on peut sans en faire remuer aucune autre. Jouer aux jonchets. Ce jonchet est un des miens. J'ai perdu un jonchet. Au jour, il les trouva tous deux jouant aux jonchets, TALLEMANT DES RÉAUX, *Historiette de Mme de Rohan*, t. V, p. 15.

— HIST. XV° s. Plusieurs bastons d'yvyere [ivoire] et d'if et jonchez et billes d'yvyere, *Bibl. des ch.* 6° série, t. I, p. 384.

— ÉTYM. Diminutif de *jonc*, parce que ces petits bâtons furent d'abord des brins de joncs, et qu'aujourd'hui même ils ont tout à fait la forme de petites pointes de joncs. L'Académie dit sur ce mot dans sa dernière édition : « Quelques-uns disent *honchets*, » quoiqu'elle n'eût admis que *jonchets* dans sa première édition. M. de Monmerqué dit de son côté sur la phrase citée tout à l'heure de Tallemant : « C'est ce qu'on appelle aujourd'hui le jeu des *onchets*. » Tout cela est un exemple assez singulier de la manière dont les mots se corrompent (*Note communiquée par* M. L. Quicherat).

† **JONCHEUR** (jon-cheur), *s. m.* Celui qui jonche.

— HIST. XVI° s. Joncheur, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Joncher*; ital. *giuncatore*. *Joncheur* avait le sens de trompeur : Jangleurs, joncheurs, detracteurs, flatereaux, ROGER DE COLLERYE, *Œuvr.* p. 142, dans LACURNE.

† **JONCIER** (jon-sié), *s. m.* Un des noms vulgaires du genêt d'Espagne.

JONCTION (jon-ksion; en vers, de trois syllabes), *s. f.* || 1° Action de joindre; résultat de cette action. La jonction de deux chemins. Jonction de l'Europe et de l'Amérique par le câble transatlantique. Toute cette maison de Lusignan est éteinte; car ceux qui en prennent le nom ne sauraient en montrer de jonction, ST-SIM. 172, 37. || Terme de jurisprudence. Jonction d'instance, action de joindre deux instances entre lesquelles il y a connexité; action de réunir une demande incidente à une demande principale, pour que la cour statue sur le tout par un seul et même jugement. || 2° Action de se joindre, en parlant de corps de troupes. Ces vingt-deux vaisseaux du chevalier de Tourville, qui devaient être attaqués en venant joindre notre flotte, entrent samedi 30 de juillet, dans Brest, sans avoir vu un seul vaisseau des Hollandais; cette grande armée qui devait empêcher cette jonction est disparue, SÉV. 570.

— HIST. XVI° s. Le roi avoit choisi un lieu propre pour y attendre la jonction de toutes ses forces, SULLY, dans le *Dict.* de DOCHEZ.

— ÉTYM. Lat. *junctionem*, de *jungere*, joindre.

† **JONDELLE** (jon-dè-l'), *s. f.* Un des noms vulgaires des foulques.

† **JONGERMANNIÉES** (jon-jèr-ma-ni-ée), *s. f. pl.* Terme de botanique. Famille de l'ordre des hépatiques.

† **JONGLER** (jon-glé), *v. n.* || 1° Faire des tours de passe-passe, des tours d'adresse. || Il se dit particulièrement d'un jeu qui consiste à faire sauter plusieurs boules, ou autres objets qui s'entre-croisent en passant d'une main dans l'autre. || 2° Se conduire en jongleur.

— HIST. XVI° s. Jongler, COTGRAVE.

— ÉTYM. Voy. JONGLEUR.

JONGLERIE (jon-gle-rie), *s. f.* || 1° Tour de passe-passe et de prestige. || 2° Fig. Toute fausse apparence ayant pour but de tromper, d'en imposer. Je ne suis pas la dupe de ses jongleries.

— HIST. XV° s. Pour l'outrecuidance punir D'aucuns qui, par leur jonglerie, Veulent par fois conquerir Des grans biens de ma seigneurie, CH. D'ORL. *Bal.* 118. || XVI° s. Leurs contes [des jongleurs] estant mesprisés à cause des menteries trop evidentes et lourdes, quand on vouloit parler de quelque chose

[illegible] et vaine, l'on disoit : ce n'est que jonglerie ; estant enfin jongler ou jangler pris pour [illegible] et mentir, PASQUIER, *Langue et poés. franç.* p. 76.

— ETYM. *Jongler*; provenç. *joglaria*, *juglaria*.

JONGLEUR (jon-gleur), s. m. || 1° Ménestrel qui chantait et souvent composait des poëmes, des chansons, des fabliaux, il allait les chanter dans les cours, dans les tournois, dans les châteaux, dans les villes; en ce sens il n'est usité que dans l'histoire du moyen âge. Les jongleurs, qu'on nomma aussi ménestrels ou ménestriers, étaient rassemblés dans le même quartier et donnèrent leur nom à l'église de St-Julien, dont Jacques Grure et Hugues-le-Lorrain, tous deux jongleurs ou ménestriers, furent les fondateurs en 1331, DUCLOS, *Mém. jeux scéniques, Œuvr.* t. I, p. 364, dans POUGENS. || 2° Par une extension péjorative, joueur de tours de passe-passe, bateleur qui joue avec des boules, avec des cercles qu'il lance en l'air. || En Amérique, on donne le nom de jongleurs aux devins des sauvages, qui font surtout profession de guérir les maladies et de prédire. Chactas apprit à René que le principal jongleur était un prêtre avide, CHATEAUB. *Natch.* V. || 3° Fig. Celui qui cherche à en imposer par de fausses apparences. Les jongleurs politiques. || Il a aussi un féminin dans le sens figuré. C'est une jongleuse.

— HIST. XII° s. [Que] Jà nus [nul] vilains juglères de ceste [chançon] ne se vant, Car il n'en sauroit dire ne les vers ne le chant, *Sax.* I. || XIII° s. Là veissiez fleuteors, Menesterez et jougleors, *la Rose*, 764. || XIV° s. L'en dit d'aucun que il est malvez medecin ou malvez jugleur, et toutevoies l'on ne dit pas que il soit malvez simplement, ORESME, *Eth.* 202. S'il advenoit qu'aucun appelast un autre jongleur, ou bourdeur, ou ribault...., BOUTEILLER, *Somme rural*, liv. II, titre 26, p. 814, dans LACURNE. || XVI° s. Tous jongleurs, basteleurs et joueurs de cordes et tous autres jeux diffamez, *Gr. coust. de France*, livre IV, ch. 4.

— ETYM. Ital. *giocolatore*; du lat. *joculatorem*, celui qui joue. Dans le vieux français, *juglere* est le nominatif, de *joculàtor*; *juglear* est le régime, de *joculatorem*. Le français avait aussi *jugler* (Cel jor orent jugler auques de lor talent ; Guiteclin les paia d'or fin et de besans, *Saxons*, V), et le provençal, *juglar*; *jugler* et *juglar* viennent du latin *jocularis*.

JONQUE (jon-k'), s. f. Sorte de vaisseau fort en usage dans les Indes et à la Chine. Une jonque chinoise.

— ETYM. Espagn. et portug. *junco*, proprement navire, vaisseau ; anc. catal. *iucho* ; ital. *ionco* ; vénit. *zonco*; du chinois *tchouen*, bateau, vaisseau, [illegible] à Canton *chune* suivant l'orthographe anglaise, [illegible] en français *tchune*.

JONQUILLE (jon-ki-ll', *ll* mouillées, et non jon-ki-ye), s. f. || 1° Plante du genre des narcisses que l'on cultive dans les jardins (*narcissus junquilla*, L.; [illegible], *narcissus odorus*, L. || 2° La fleur de cette plante. Jonquille simple. Jonquille double. || 3° S. m. Terme de peinture et de doreur. Le jonquille, couleur [illegible] que l'on compose avec du blanc et du jaune. Il est d'un beau jonquille.

— ETYM. [illegible] *junquillo*; ital. *giunchiglia*, diminutif dérivé du latin *juncus*, jonc, à cause de la couleur et de la forme.

† JOSAPHAT (jo-za-fa), s. m. Vallée de Josaphat, vallon de la Judée où, selon l'Écriture, les morts [illegible] et seront jugés.

— ETYM. *Josaphat* est chez les Juifs un nom propre d'homme.

JOSEPH (jo-zèf), s. m. || 1° Nom d'un patriarche fils de Jacob. || 2° Poisson du cap. || 3° Adj. indéclinable. Terme de papeterie. Papier joseph, sorte de papier mince et transparent. || Coton joseph, espèce de coton filé.

† JOSSE (jo-s'), s. m. Nom propre qui s'emploie dans cette locution : Vous êtes orfèvre, monsieur Josse, c'est-à-dire vous nous donnez un conseil intéressé. M. Josse est un personnage de Molière, dans *l'Amour médecin*, I, 1 ; il est orfèvre, et, consulté sur ce qu'il faut faire pour guérir la jeune fille malade, il conseille de lui acheter une belle garniture de diamants, de rubis ou d'émeraudes.

— ETYM. *St Josse*, saint qui avait une certaine [illegible] sous sa protection [illegible] de [illegible] St [illegible] et St Mathurin, [illegible] f° 212.

† JOTTE (jo-t'), s. f. Un des noms vulgaires de la bette, dans plusieurs provinces.

— ETYM. C'est une des formes de *joue* (voy. ce mot, à l'étymologie).

† JOTTEREAU (jo-te-rô), s. m. Terme de marine. [illegible] de chaque côté de la tête d'un bas mât, à peu près à la naissance du ton, JAL.

— ETYM. Dérivé de *jottes*.

† JOTTES (jo-t'), s. f. pl. Terme de marine. Les deux côtés de l'avant d'un vaisseau.

— ETYM. *Jotte*, une des formes dialectiques de *joue*: les joues de l'avant.

† JOUABLE (jou-a-bl'), adj. || 1° Qui peut être joué, au théâtre. Trouvez-vous enfin que Mahomet soit jouable? VOLT. *Lett. d'Argental*, 19 janv. 1741. || 2° On dit d'un morceau de musique qu'il n'est pas jouable, quand il présente des difficultés qu'on ne peut surmonter.

JOUAIL (jou-all', *ll* mouillées), s. m. Terme de marine. Synonyme de jas, dit aussi jouet.

JOUAILLER (jou-â-llé, *ll* mouillées, et non jou-â-yé), v. n. || 1° Terme familier. Jouer petit jeu, et seulement pour s'amuser. Il ne fait que jouailler. || 2° Jouer médiocrement de quelque instrument de musique. Elle jouaille du clavecin et de la harpe, assez gauchement, à ce qu'il m'a paru, GENLIS, *Théât. d'éduc. le Bal des enfants*, II, 2. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— ETYM. *Jouer*, avec le suffixe péjoratif *aille*.

JOUBARBE (jou-bar-b'), s. f. Terme de botanique. Genre de plantes de la famille des crassulacées. || Joubarbe des toits, dite vulgairement joubarbe, grande joubarbe, artichaut sauvage, *sempervivum tectorum*, L. || Joubarbe des vignes, un des noms vulgaires de l'orpin reprise, *sedum telephium*, L. || Petite joubarbe, nom vulgaire de l'orpin blanc, *sedum album*, L. || Joubarbe brûlante, un des noms vulgaires de l'orpin brûlant, *sedum acre*, L.

— HIST. XIII° s. Et encore puet [peut] on prendre le jumbarbe u [au] cler lait, ki à ewe ne le vieut prendre, ALEBRANT, f° 18. || XIV° s. Ou decours doit l'en jombarde planter de Mars jusques à la Saint Jehan, *Ménagier*, II, 2. || XVI° s. Medicamens repercussifs, comme jus ou eaux de joubarbe, de plantin, etc. PARÉ, V, 9.

— ETYM. Wallon, *jobade*; namur. *gibaude* ; Hainaut, *gimbarbe*, *joubar*; provenç. *barbajol*; espagn. *jusbarba*, houx-frelon ; ital. *barba di Giove*: du lat. *Jovis barba*, barbe de Jupiter (voy. JUPITER, et BARBE). Cependant la langue gauloise avait τουμβαρουμ, nom du ἀειζώον (DIOSCORIDE, IV, 16); y aurait-il eu quelque confusion entre ce mot et *Jovis barba*? car il n'y a guère de rapport entre la barbe de Jupiter et la joubarbe.

JOUE (joû), s. f. || 1° Partie du visage de l'homme au-dessous de l'œil, s'étendant jusqu'au menton, et ayant pour base les muscles massèter et malaire. Joues pleines. Joues creuses. Cet enfant est à pleines joues. Viens baiser cette joue, et reconnais la place Où fut empreint l'affront que ton courage efface, CORN. *Cid*, III, 6. Si quelqu'un vous a frappé sur la joue droite, présentez-lui encore l'autre, SACI, *Bible, Év. St Matth.* V, 39. Vous savez ce que c'est un soufflet, lorsqu'il se donne à main ouverte, sur le beau milieu de la joue, MOL. *Sicil.* 13. Lequel Hiérôme, après plusieurs rébellions, Aurait atteint, frappé, moi sergent, à la joue. Et fait tomber, du coup, mon chapeau dans la boue, RAC. *Plaid.* II, 4. Le soufflet sur ma joue est encore tout chaud, ID. *ib.* II, 3. Une pâleur affreuse ternit ses joues, FÉN. *Tél.* XX. Giton a le teint frais, le visage plein et les joues pendantes, LA BRUY. VI. Le seul crime bien constaté qu'on lui reprocha [à Laud, évêque de Cantorbéry], était de s'être servi de quelques cérémonies de l'Église romaine en consacrant une église de Londres ; la sentence porta qu'il serait pendu, et qu'on lui arracherait le cœur pour lui en battre les joues, VOLT. *Mœurs*, 180. || Fig. et familièrement. Avoir les joues creuses, avoir le visage extrêmement maigre. || Fig. S'en donner par les joues, manger son bien en débauches de table. || Familièrement. Donner sur la joue, ou couvrir la joue à quelqu'un, lui donner un soufflet. La Marinette vous approuve fort et jure que [illegible] vous imitera, et lui donnera sur sa vilaine joue, FÉN. 70. || Tendre la joue, présenter la joue. Cet enfant vous tend la joue pour que vous l'embrassiez. || Coucher, mettre en joue, ajuster son fusil contre la joue et viser, pour tirer sur quelqu'un, sur quelque chose. M. de [illegible] courut plus de périls que personne, ayant été couché en joue par un misérable de la lie du peuple, RETZ, II, 328. En joue il [Lupin] vous met sans qui-vive ! Mais je l'aborde chapeau bas, [illegible] *Birot.* || Par extension. Il me semble toujours que je vois une [illegible] qui me couchent en joue, MOL. *Pourc.* II, 6. || Fig. Coucher en joue, ne pas perdre de vue une personne ou une chose sur laquelle on a quelque dessein. La [illegible] est belle et jeune, je l'avoue, Don Alphonse, en passant, peut la coucher en joue, SCARR. [illegible] couchait en joue [illegible] [illegible] ministres pour les renverser, ST-SIM. 249, 240. Il couchait en joue le gouvernement de la [illegible], lequel était sur le point de vaquer, LE SAGE, *Estev. Gonzalez*, XII. || Elliptiquement. En joue ! commandement qui se fait à la troupe pour mettre le fusil en joue. En joue ! feu ! || 2° Partie de la tête du cheval qui répond à la joue dans l'homme. Ce cheval a trop de joue. || Terme de zoologie. Région de la face comprise entre le nez, la bouche et l'oreille chez les mammifères ; entre la base du bec, le front et l'œil, chez les oiseaux ; portion de la tête des insectes située de chaque côté, entre les yeux et les mandibules. || 3° Terme de marine. Partie de l'avant du navire supérieure à l'épaule. || Joue de vache, demi-caisse de poulie appliquée sur le côté d'un mât, d'une vergue, ou sur la muraille d'un navire, on dit aussi demi-joue ou poulie plate. || 4° Les joues d'une poulie, les deux côtés de sa caisse. || Joues du peson, petites plaques qui terminent les branches du peson. || Partie d'une boucle. Une boucle est formée de deux joues et de deux barrettes. || Terme de chemin de fer. Joues de coussinet, les parois latérales des coussinets entre lesquelles le rail est maintenu au moyen de coins. || Dans les arbres de machines, les joues sont les deux parties du coussinet qui [illegible] réunit et que l'on serre au moyen de [illegible]. || 5° Terme de construction. Joue de solive, côté d'une solive considérée par l'entrevous. || Terme de menuiserie. Épaisseur du bois qui forme les deux côtés d'une mortaise dans un battant, ou les deux côtés d'une rainure dans une planche. || 6° Dans une cour dont la chaussée est bombée, nom donné aux deux parties de revers entre le passage de porte cochère et le point où les deux ruisseaux se réunissent. || 7° Terme de fortification. Se dit des deux côtés de l'épaulement d'une batterie, coupés selon son épaisseur, pour pratiquer l'embrasure.

— HIST. XI° s. La destre joe [illegible] en a tute sanglante, *Ch. de Rol.* CCLXXXVII. || XII° s. Les joues ces louns fraindrat [brisera] li sire. *Liber psalm.* p. 74. || XIII° s. Uns rainsiaus [rameau] l'ot atenté parmi sa destre joue, *Berte*, XXXIII. || XV° s. Beaucoup [illegible] ne pleuroit point, ains tenoit sa main soubs sa joue comme tout pensif, *Boucic.* I, 3. || XVI° s. .... [illegible] sant garder par deux soldats qui avoient toujours le mousquet en joue, D'AUB. *Hist.* II, 431. Saquens [illegible] le cœur arraché, on lui en battit les joues à la mode d'Angleterre, ID. *ib.* III, 595. ....Dont le profit revient à ceux qui manient les deniers, et s'en donnent par les joues, *Sat. Mén.* p. 174. Ah ! ne me dictes point d'injure, Ou je vous donray sus la joue! *Rec. de farces*, etc. p. 169. Mal joue qui quiert la joue, COTGRAVE.

— ETYM. Berry, *jotte* ; anciennement, dans la marine, *jotte*, la joue d'un vaisseau ; provenç. *gauta*; catal. *galta*; ital. *gota*; Modène, *golta*; Côme, *gauta* ; bas-breton, *gaved*; angl. *jaw*, que les étymologistes tirent du français *joue*. D'après Diez, le radical est le latin *gabata*, jatte, d'où l'imagination populaire tira, par comparaison, le nom de la joue. Il montre que ce qui rend très-probable cette étymologie, c'est la forme provençale *gauta*, qui représente *gabata* ou *gab'ta* (*gabata* ayant l'accent sur *ga*), comme *paraula* représente *parabola*, parole. Il ajoute que le bas-breton, qui est emprunté, vient en pleine confirmation. Dans le français la forme primordiale est *jode* (conservé dans le Berry *jotte*); [illegible] *joe* ou *joue*. Quelques dialectes ont, comme on voit, une [illegible].

JOUÉ, ÉE (jou-é, ée), part. passé de jouer. || 1° Qui est fait, en parlant d'un jeu, d'une partie, d'un coup. Une partie heureusement jouée. Le plus grand jeu joué dans cette intention [de ne pas médire] peut même devenir une bonne action, [illegible] || Au jeu de dames, de trictrac, dame touchée, dame jouée, c'est-à-dire lorsqu'on a touché une dame, on est obligé de la jouer. || 2° Hasardé au jeu. De grosses sommes jouées et perdues. || 3° Trompé, abusé. Indignement joué par une femme en qui il avait mis sa confiance. || 4° Exécuté sur un instrument. Une sonate jouée sur le piano. || 5° Représenté sur un théâtre. La pièce nouvelle jouée hier aux Français. || Il se dit d'un personnage. Si ce personnage d'amant malheureux n'eût duré que peu de temps, on l'aurait cru joué ; mais plus de quinze ans de suite il a été le même, MARMONTEL, *Mém.* V. || Fig. [illegible] Pour moi, je crois que tout est réglé et joué, et qu'ils nous apporteront quelque [illegible] 242. Il n'avait point joué, car le corps entier du peuple n'affecte ni ne dissimule, [illegible] *Rom.* 14. || 6° Tourné en ridicule. Les marquis joués par Molière. Tous ceux qui sont au fait de l'histoire littéraire de ce temps-là, savent que Ménage y est joué dans les Femmes savantes, sous le [illegible] est le fameux [illegible]

Cotin, si connu par les satires de Despréaux, VOLT. *Vie de Molière.*

JOUÉE (jou-ée), *s. f.* Terme d'architecture. Épaisseur du mur dans l'ouverture d'une porte, d'une fenêtre, d'un soupirail. Cette fenêtre a beaucoup de jouée. ‖ On dit dans un sens analogue : la jouée d'un abat-jour, d'une lucarne. ‖ Terme de tapissier. La partie d'étoffe avec laquelle on ferme l'espace qui reste vide entre le siège et les bras d'un fauteuil, d'un canapé.

— ÉTYM. *Joue.* Dans l'ancien français *jouée* signifiait coup sur la joue, soufflet, provenç. *gautada*; ital. *gotata*.

† **JOUELLE** (jou-è-l'), *s. m.* Espèce de joug dont on se sert pour rattacher la vigne. Mettre une vigne sur la jouelle. Dresser une vigne en jouelle.

JOUER (jou-é). ‖ 1° *V. n.* Se livrer à un amusement. ‖ 2° Plaisanter, badiner. ‖ 3° Se divertir à un jeu quelconque. ‖ 4° Avoir l'habitude de jouer de l'argent. ‖ 5° Jouer aux écus. ‖ 6° Se servir de l'instrument nécessaire pour jouer à tel ou tel jeu. ‖ 7° Se servir d'un instrument quelconque. ‖ 8° Se servir d'un instrument de musique, en tirer des sons. ‖ 9° Se mouvoir, agir d'une certaine façon, en parlant des ressorts, des machines. ‖ 10° Avoir un mouvement libre, facile. ‖ 11° Se déjeter, en parlant du bois. ‖ 12° En termes de jardinage, devenir hybride, en parlant d'une plante. ‖ 13° Jaillir, en parlant des cascades et jets d'eau. ‖ 14° Faire explosion. ‖ 15° Offrir différentes nuances, en parlant des couleurs. ‖ 16° *V. a.* Exécuter les différentes combinaisons d'un jeu. ‖ 17° Hasarder au jeu. ‖ 18° Jouer quelqu'un, jouer avec quelqu'un (aux jeux de paume ou de volant). ‖ 19° Exécuter un air, un morceau de musique. ‖ 20° Représenter une pièce de théâtre. ‖ 21° Jouer la comédie. ‖ 22° Jouer un rôle. ‖ 23° Jouer un personnage. ‖ 24° Jouer un conte. ‖ 25° Jouer quelqu'un, le tourner en ridicule sur le théâtre ou autrement. ‖ 26° Avoir l'apparence de. ‖ 27° Se jouer, se livrer à un divertissement. ‖ 28° Se jouer d'une chose, s'en moquer. ‖ 29° Se jouer de quelqu'un, se moquer de lui. ‖ 30° Se jouer de son fief. ‖ 31° Se jouer à quelqu'un, à quelque chose. ‖ 32° Se jouer soi-même, se faire à soi-même illusion. ‖ 33° Se jouer, être joué, en parlant d'un jeu. ‖ 34° Être joué en parlant d'un instrument de musique, d'un morceau de musique. ‖ 35° Être représenté, en parlant d'une pièce de théâtre.

1° *V. n.* Se livrer à un amusement. Ne jouez pas avec ce pistolet, il est chargé. Cet enfant est allé jouer chez son petit camarade. Laissez donc jouer un enfant et mêlez l'instruction avec le jeu, FÉN. *Éducat. filles*, ch. 5. ‖ Fig. Envoyer jouer, ne pas écouter quelqu'un. Le galant donc.... vous investit Lucrèce, Qui ne manqua de faire la tigresse A l'ordinaire, et l'envoyer jouer, LAFONT. *Mandr.* ‖ Ce cheval joue avec son mors, il mâche son mors avec action. ‖ 2° Plaisanter, badiner. Il ne faut point jouer avec ceux qui ont en main l'autorité royale, RETZ, III, 2. Il est vrai que saint Augustin l'aime trop [Paulin de Nole], et joue et subtilise sur l'amitié d'une manière qui pourrait ne pas plaire, SÉV. 25 juin 1690. Non pas, marquise; il n'y avait pas moyen de jouer là-dessus; car il vous enveloppait dans ses soupçons, MARIV. *Sec. surpr. de l'amour*, III, 8. ‖ Jouer sur le mot ou sur les mots, faire des allusions, des équivoques sur les mots. Ce n'est pas quelquefois qu'une muse un peu fine Sur un mot en passant ne joue et ne badine, BOIL. *Art p.* II. Il jouait avec les mots, avec les phrases d'une façon très-ingénieuse, STAËL, *Corinne*, I, 3. ‖ Fig. Jouer avec sa vie, avec sa santé, ne pas ménager sa vie, sa santé. ‖ Jouer avec la vie, ne point la regarder comme une chose sérieuse et agir en conséquence. Il faut jouer avec la vie jusqu'au dernier moment, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 18 janv. 1761. ‖ 3° Se divertir à un jeu quelconque. Jouer à colin-maillard, à la main chaude, aux échecs, au trictrac, à la boule, etc. Jouer avec quelqu'un, contre quelqu'un. D'abord ils ont joué au volant; Mme de Chaulnes joue comme vous, SÉV. 70. Nous jouions au reversis quand les lettres arrivèrent, ID. 253. Il [Mazarin] aimait naturellement le jeu; mais il ne jouait que pour s'enrichir, et trompait tant qu'il pouvait pour gagner, HAMILT. *Gramm.* 5. Je ne vous conseille pas de jouer de moitié avec moi, je vous ferais perdre infailliblement, DANCOURT, *la Désolation des joueuses*, sc. 3. ‖ Jouer à quitte ou double, ou jouer quitte ou double, jouer une dernière partie par laquelle on sera acquitté de ce qu'on devait ou bien l'on devra une somme double. ‖ Fig. Jouer quitte ou double, risquer, hasarder tout, pour se tirer d'une mauvaise affaire. ‖ Jouer de son reste, jouer de ce qu'on a encore d'argent. ‖ Fig. Jouer de son reste, achever de consumer son bien. J'étais en train de jouer de mon reste, lorsque, par le plus grand bonheur du monde, je suis tout à coup devenu sage, LESAGE, *Estev. Gonzal.* ch. 11. ‖ Jouer de son reste, signifie encore prendre un moyen extrême après lequel on n'a plus de ressource. Toute femme qui veut à l'honneur se vouer, Doit se défendre de jouer, Comme d'une chose funeste, Car le jeu fort decevant Pousse une femme fort souvent A jouer de tout son reste, MOL. *Éc. des f.* III, 2. ‖ Enfin, jouer de son reste signifie user des dernières ressources, user de quelque chose qui va finir. Ce ministre qui est menacé, joue de son reste : il case ses amis. Je m'en vais d'Orléans jouer de mon reste, et me mêler de vous dire encore des nouvelles : vous devinerez les auteurs, SÉV. *Lett.* 11 sept. 1675. Les commis des fermes, ayant déjà entendu parler des bienfaits qu'on nous fait espérer, nous font les plus horribles avanies; ils jouent de leur reste, VOLT. *Lett. Morellet*, 31 août 1766. ‖ Jouer à cul levé, jouer chacun à son tour, le premier perdant cédant sa place à un autre, et ainsi de suite. ‖ Fig. Jouer à boute-hors, supplanter. ‖ Jouer à qui perd gagne, jouer aux dames une sorte de partie où celui-là gagne qui fait prendre le premier toutes ses dames. ‖ Fig. et familièrement. Jouer à qui perd gagne, se dit lorsqu'un désavantage apparent produit un avantage réel. ‖ A certains jeux de cartes, faire jouer, nommer la couleur dans laquelle le coup doit être joué. C'est lui qui fait jouer. ‖ Jouer sans prendre, ou, simplement, jouer; et faire jouer sans prendre, ou, simplement, faire jouer, signifie obliger l'adversaire à jouer sans écarter et sans prendre de nouvelles cartes. ‖ Au quadrille et au tri, jouer sans prendre, jouer sans demander le roi. ‖ Au jeu de la bête ombrée, jouer sans prendre, faire les levées nécessaires pour gagner sans avoir écarté. ‖ Jouer se dit particulièrement au jeu de la bête, pour déclarer que l'on s'engage à faire les levées nécessaires pour gagner ce qui va sur le coup, ou à faire la bête. ‖ Substantivement. Dans cette phrase, usitée à la bouillotte : ouvrir le jouer, proposer une somme quelconque aux autres joueurs. ‖ Au jeu du mail, jouer au grand coup, jouer à qui poussera le mail le plus loin. ‖ Ne jouer que pour l'honneur, ou, activement, ne jouer que l'honneur, jouer sans intéresser le jeu. ‖ Jouer serré, jouer avec prudence et en évitant soigneusement de rien hasarder; et fig. ne donner aucune prise à l'adversaire dans une discussion, dans une affaire. Voyons venir, et jouons serré, BEAUMARCHAIS, *Mar. de Fig.* III, 5. ‖ Jouer de malheur, jouer avec malheur, n'avoir point de chance au jeu. Vous jouez d'un malheur insupportable, vous perdez toujours, SÉV. 9 mars 1672. ‖ Fig. Je trouvai hier Choiseul avec son cordon, il est fort bien; ce serait jouer de malheur de n'en pas rencontrer présentement cinq ou six tous les jours, SÉV. 503. ‖ On dit, dans le sens contraire, jouer de bonheur. Il faut convenir que nous jouons d'un grand bonheur, LA BRUY. X. ‖ Fig. Jouer à jeu sûr, être certain du succès des moyens qu'on emploie dans une affaire. ‖ Jouer au plus sûr, choisir de deux expédients celui où il y a le moins de risque. ....Pour jouer au plus sûr, il faut me l'amener en un lieu plus obscur, MOL. *Éc. des f.* V, 2. ‖ Fig. Jouer au fin, au plus fin, employer l'adresse, la finesse pour venir à bout de ses desseins. ‖ Fig. Jouer à, se mettre en danger de. Ma belle-fille.... fut assez hardie pour passer une fort grande eau sur un cheval qui nagea plusieurs pas.... elle jouait à se noyer, SÉV. 29 janv. 1690. Il est certain qu'il a joué à nous brouiller ensemble, ID. 8 févr. 1690. ‖ 4° Absolument. Avoir l'habitude de jouer de l'argent. C'est que je joue; et, comme je suis fort heureux, je mets sur moi tout l'argent que je gagne, MOL. *l'Av.* I, 5. Elle plaint le malheur de la nature humaine Qui veut qu'en un sommeil où tout s'ensevelit Tant d'heures sans jouer se consument au lit, BOIL. *Sat.* X. Il vaut mieux s'occuper à jouer qu'à médire, ID. *ib.* ... Autour d'un tapis vert, Dans un maudit brelan ton maître joue et perd, REGNARD, *le Joueur*, I, 2. Je reviens aujourd'hui de mon égarement, Et ne veux plus jouer, mon père, absolument, ID. *ib.* I, 7. J'aime, je bois, je joue, et ne vois en cela Rien qui puisse attirer ces réprimandes-là, ID. *Distrait*, I, 6. ‖ Donner à jouer, recevoir chez soi des joueurs. On ne donne plus à jouer dans cette maison. Il vaut mieux jouer une tragédie que de donner à jouer à des jeux de hasard ruineux, VOLT. *Lett. de Bordes*, sept. 1769. ‖ Il jouerait les pieds dans l'eau, se dit d'un joueur déterminé. ‖ 5° Il s'emploie avec le nom de la monnaie qu'on met sur jeu. Jouer aux écus, *Dict. de l'Académie*. ‖ Jouer au dernier écu, jouer jusqu'à risquer le dernier écu qui reste dans la poche, et fig. tout risquer. Nous avons entendu un de nos orateurs vous proposer, si l'Angleterre faisait à l'Espagne une guerre injuste, de franchir sur-le-champ les mers, et de jouer dans Londres même, avec ces fiers Anglais, au dernier écu, au dernier homme, MIRABEAU, *Collect.* t. III, p. 319. ‖ 6° Se servir de l'instrument nécessaire pour jouer à tel ou tel jeu. Jouer du battoir, au battoir. Jouer avec une raquette. Jouer de masse. ‖ Jouer des gobelets, faire des tours de passe-passe avec des gobelets; et fig. chercher à duper ceux avec qui on traite. ‖ Jouer des mains, badiner avec les mains, se donner des coups l'un à l'autre avec les mains. ‖ Jouer des mains, se dit aussi pour se battre tout de bon. Ou s'il faudra jouer des mains Avec des peuples inhumains, SCARRON, *Virg.* III. ‖ Populairement. Jouer des mains, filouter. ‖ On dit dans le même sens : jouer de la griffe. Une grosse troupe d'archers, qui me menèrent en prison, après avoir joué de la griffe chez moi et raflé mes meilleurs effets, LESAGE, *Guzm. d'Alfar.* VI, 5. ‖ Fig. Jouer d'adresse, user d'habileté, de ruse. Il faut jouer d'adresse, CORN. *le Ment.* II, 5. Ma foi, il n'est que de jouer d'adresse en ce monde, MOL. *Mal. im. interm.* I, sc. 6. Voilà jouer d'adresse et médire avec art, BOIL. *Sat.* IX. ‖ On dit de même : jouer d'industrie. Agathe avait le bras et la main passables, et je remarquai que la friponne jouait d'industrie pour les mettre en vue le plus qu'elle pouvait, MARIVAUX, *Pays. parv.* 5e part. ‖ Fig. et populairement. Jouer des jambes, courir, et surtout s'enfuir. Il se mit aussitôt à jouer des jambes. ‖ Jouer des mâchoires, voy. MÂCHOIRE. ‖ Fig. et populairement. Jouer de la poche, tirer de l'argent de sa poche pour payer. ‖ Jouer du pouce, faire une dépense, payer ce qui est dû. ‖ Jouer de la prunelle, parler des yeux, langage dont se servent deux personnes qui ne peuvent se dire ce qu'elles ont à se dire, et surtout un homme et une femme qui se font des signes d'intelligence. Rouge, tout interdit, jouant de la prunelle, MOL. *l'Étourdi*, IV, 5. Agathe trouva plus de dix fois le moment de jouer de la prunelle sur moi d'une manière très-flatteuse, MARIV. *Pays. parv.* 2e part. ‖ 7° Se servir d'un instrument quelconque. Si tu ne le dis pas, je jouerai de la dague, TH. CORN. *D. Bertrand de Cigarral*, IV, 2. A faire des nœuds, à tourner votre rouet pour tout amusement, et à jouer de l'éventail pour toute conversation, BOISSY, *Français à Londres*, sc. 5. ‖ Jouer de l'espadon, jouer du bâton à deux bouts, etc. les manier avec adresse. ‖ Jouer du drapeau, le faire voltiger avec adresse. ‖ Fig. et populairement. Jouer des couteaux, se battre à l'épée. Taureaux, j'en suis; je veux y jouer des couteaux, Et donner au public, sans crainte de leurs cornes, Échantillon sanglant de ma valeur sans bornes, SCARR. *D. Japhet d'Arm.* III, 4. ‖ 8° Se servir d'un instrument de musique, en tirer des sons. Jouer du violon, de la harpe, de la flûte, du hautbois, etc. Écrire par jeu, par oisiveté, et comme Tityre siffle ou joue de la flûte, LA BRUY. XII. ‖ Aujourd'hui, jouer se dit de toute espèce d'instruments; autrefois il y avait un verbe particulier pour chaque instrument, on disait : toucher du piano ou de l'orgue, pincer de la harpe ou de la guitare, donner du cor, sonner de la trompette, etc. ‖ 9° Se mouvoir, agir d'une certaine façon, en parlant des ressorts, des machines. Ce ressort joue en sens inverse de l'autre. Les pièces de cette machine jouent mal entre elles. ‖ Fig. Faire jouer toutes sortes de ressorts, employer tout son pouvoir, tous les moyens dont on peut disposer. Les ressorts secrets qu'il fallut faire jouer, pour amasser de quoi fournir à cette dépense, étaient plus humiliants que l'ambassade n'était pompeuse, VOLT. *Charles XII*, 7. ‖ On dit dans un sens analogue : faire jouer l'intrigue, les intrigues. Votre Majesté, qui a eu la bonté de me marquer la satisfaction de ma nouvelle et très-mince dignité de secrétaire de l'Académie française, ne peut pas s'imaginer toutes les intrigues qu'on a fait jouer pour m'en écarter, D'ALEMBERT, *Lett. au roi de Prusse*, 22 août 1772. ‖ Faire jouer les intérêts, les passions, les mettre en jeu. L'homme injuste, qui met tout en œuvre, qui entre dans tous les desseins, qui fait jouer les passions et les intérêts, ces deux grands ressorts de la vie humaine, BOSS. *Sermons. Justice*, 1. ‖ 10° Avoir un mouvement libre, facile. Cette serrure ne joue pas. L'inversion si favorable au Panthéon vient, à ce qu'on assure, de ce qu'il y a plus d'espace entre les co-

lonnes, et que l'air joue librement autour, STAËL, *Corinne*, IV, 2. || Terme de marine. Le vaisseau joue sur son ancre, quand il est agité par le vent et en même temps retenu par son ancre. Le gouvernail joue quand il est en mouvement. Le vent est dit jouer lorsqu'il varie souvent et rapidement. Une pièce joue quand elle est mal consolidée. || 11° En termes de charpente, de menuiserie et d'ébénisterie, le bois joue quand, par suite de dilatations ou de contractions, un assemblage se dérange. || 12° En termes de jardinage, on dit qu'une plante joue quand, grâce au vent ou aux insectes, les fleurs en sont fécondées par le pollen d'autres variétés, ce qui la rend hybride et lui ôte son caractère de pureté. Ces pensées ont joué. Avec tant de variétés à côté les unes des autres, vos pensées joueront. || 13° Jouer, en parlant des cascades, des jets d'eau, etc. qu'on fait jouer. Le roi ordonna à d'Antin de lui faire voir [à l'électeur de Bavière] les jardins de Marly, et d'y faire jouer les eaux, ST-SIM. 362, 31. || Autrefois, jouer se disait activement en ce sens. On joua les eaux. || Lancer de l'eau. Faire jouer les pompes. Les pompes jouent. || 14° Faire explosion. La mine, le fourneau joua. Quand le canon eut joué. Faire jouer une mine. Les matelots, dans une de leurs réjouissances, [illegible] dans des barques sous le môle, dont l'amorce devait les foudroyer; elle ne joua point, VOLT. *Louis XIV*, 20. || Fig. On fait sa brigue pour parvenir à un grand poste.... L'amorce est déjà conduite, et la mine prête à jouer, LA BRUY. VIII. || 15° Jouer se dit des couleurs qui ont différentes nuances. Cet oiseau [le mainate] n'est guère plus gros qu'un merle ordinaire, son plumage est noir partout, mais d'un noir plus lustré sur la partie supérieure du corps, sur la gorge, les ailes, la queue, et dont les reflets jouent entre le vert et le violet, BUFF. *Ois.* t. VI, p. 426. || 16° *V. a.* Exécuter les différentes combinaisons d'un jeu, d'une partie, d'un coup. Jouer tous les jeux. Jouer une partie de piquet. Jouer un coup habilement. || À la paume, jouer une balle, pousser une balle. || Aux échecs, jouer une pièce, la mettre à une autre case; aux dames, jouer une dame, la pousser d'une case à une autre. || Jouer une carte, jeter une carte. Jouer cœur, jouer carreau, etc. jouer une carte de ces couleurs. || En ce sens, il s'emploie neutralement aussi. Jouer en carreau, en cœur, en pique. || Au piquet, jouer bien les cartes, tirer tout le parti possible de ses cartes. Il écarte bien, mais il joue mal les cartes. || Au jeu de trictrac. Jouer son coup, avancer deux dames du nombre des points donnés par chaque dé, ou une seule dame de la somme de ces points. || Jouer le jeu, jouer suivant les règles du jeu. Vous ne jouez pas le jeu. || Fig. Jouer bien son jeu, se comporter adroitement en quelque affaire, savoir bien dissimuler pour arriver à ses fins. Il a bien joué son jeu. || Jouer un jeu, le savoir bien jouer, le jouer par préférence, être dans l'usage, dans l'habitude de le jouer. Quel jeu jouez-vous? est-ce le whist? Ne faut-il ni [illegible], ni finesse, ni habileté, pour jouer [illegible] ou les échecs? LA BRUY. XII. || 17° Hasarder au jeu. Il joua et perdit cent écus dans cette soirée. Tel homme passe sa vie sans ennui, en jouant tous les jours peu de chose; donnez lui tous les matins l'argent qu'il peut gagner chaque jour, à la charge qu'il ne joue point: vous le rendez malheureux, PASCAL, *Pens.* IV, 2, édit. HAVET. Il me prit envie de la jouer [une jolie lanterne] pour vingt pistoles, si je trouvais des [illegible], SÉV. 15 mai 1671. Si [illegible] de jouer tout leur bien, quel [illegible]? l'un ne ferait que [illegible], et l'autre réduirait la sienne à [illegible], et [illegible] proportion y a-t-il ici entre la perte et le gain? BOSS. *Avertiss.* MOR. [illegible] jusqu'à sa chemise, c'est un [illegible] [illegible]

[illegible]

on le joue et quand on dissimule, CORN. *Poly.* V, 1. Mettez, pour me jouer, vos flûtes mieux d'accord, MOL. *l'Ét.* I, 4. Qu'à son gré désormais la fortune me joue, On me verra dormir au branle de sa roue, BOIL. *Épître* V. Tel vous semble applaudir qui vous raille et vous joue, ID. *Art p.* I. Mais d'un soin si cruel la fortune me joue, RAC. *Bérén.* V, 2. Les députés reconnurent qu'Alcibiade les avait joués, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. IV, p. 19, dans POUGENS. || Jouer les deux, tromper deux personnes ou deux partis qui ont des intérêts opposés, en faisant semblant de les servir l'un contre l'autre. || Rendre vain, inutile, en parlant des choses. Ici vous avez joué mes accusations, ébloui vos parents, et plâtré vos malversations, MOL. *G. Dand.* III, 8. || 19° Exécuter un air, un morceau de musique sur un instrument, avec des instruments. Jouer une ouverture à grand orchestre. Jouer une contredanse. Jouer un air sur le violon, sur le piano, etc. Avant que de chanter, il faut que je prélude un peu, et joue quelque pièce, afin de mieux prendre mon ton, MOL. *Mal. im.* 1^{er} *interm.* sc. 4. || Absolument. Ce violoniste joue bien. || 20° Représenter une pièce de théâtre. Jouer une tragédie, une comédie, un drame, un opéra. On a joué Andromaque de Racine. On jouera le Tartuffe de Molière. Vous jouez une pièce nouvelle aujourd'hui, MOL. *Impromptu*, 2. On a joué à Londres une traduction de Tancrède avec un très-grand succès; la pièce m'a paru fort bien écrite, VOLT. *Lett. d'Argental*, 8 juill. 1772. || Fig. On se voit soi-même dans ceux qui nous paraissent comme transportés par de semblables objets; on devient bientôt un acteur secret dans la tragédie, on y joue sa propre passion, BOSS. *Comédie*, 4. || Absolument. Ce comédien joue fort bien. Nous ne savons pas nos rôles; et c'est nous faire enrager vous-même, que de nous obliger à jouer de la sorte, MOL. *l'Impromptu*, 1. Jouez-vous tous deux aujourd'hui? ID. *ib.* 2. || Fig. Jouer une pièce, un tour, un parti à quelqu'un, lui faire un tour ou malin ou méchant. L'infâme et lâche tour qu'un prince m'a joué, CORN. *Nicom.* III, 8. Même on lui dit qu'il jouera, s'il est sage, À ces gens-là quelque méchant parti, LA FONT. *Fabl.* VIII, 18. Et tu m'oses jouer de ces diables de tours? MOL. *Sgan.* 6. Sans lui, tu te serais mal trouvé de m'avoir joué cette pièce, BRUEYS, *Muet*, V, 10. || En ce sens, on emploie aussi neutralement jouer. Jouer d'un tour à quelqu'un, lui en jouer d'une, lui en jouer d'une bonne, faire subir à quelqu'un quelque mécompte, quelque mortification. Mais assemblons tous les rats d'alentour; Je lui pourrai jouer d'un mauvais tour [au chat], LA FONT. *Fabl.* XII, 25. On veut à mon honneur jouer d'un mauvais tour, MOL. *Éc. des femmes*, IV, 4. Ce bon apôtre Qui m'en veut donner d'une et m'en jouer d'une autre, ID. *l'Ét.* IV, 7. Que mon maître couvert de gloire Me joue ici d'un vilain tour! ID. *Amph.* I, 1. La fortune m'a bien joué d'un autre tour, REGNARD, *Démocr.* III, 2. En voici bien d'une autre, monseigneur, le tripot m'a joué d'un mauvais tour, VOLT. *Lett. Richelieu*, 1^{er} fév. 1773. Leurs excellences européennes veulent, dit-on, se couper la gorge; l'Anglais défie l'Allemand; celui-ci plus rusé lui joue d'un tour de diplomate, P. L. COUR. 2^e *lett. particulière.* || Fig. Jouer un vilain tour, avec un nom de chose pour sujet, être funeste. Cela pourrait vous jouer un vilain tour. || 21° Jouer la comédie, exercer la profession de comédien. || Absolument. Cet acteur a cessé de jouer. || Par extension. Jouer la comédie, faire des actions plaisantes pour exciter à rire. Est-ce que nous jouons ici une comédie? — Non, Monsieur, nous ne jouons pas, MOL. *Pourc.* I, 11. || Fig. Jouer la comédie, feindre des sentiments qu'on n'a pas, chercher à paraître ce qu'on n'est pas réellement. Vous le croyez affligé, il joue la comédie. || Fig. Jouer la douleur, jouer l'homme d'importance, feindre d'être affligé, d'être un homme d'importance. Vous a-t-on dit comme elle a joué l'affligée? SÉV. 628. Vous ne comprendrez [illegible] de La Fl[illegible] [illegible] ID. 313. Ce n'est presque plus le bon air que de jouer certaines fraîcheurs, [illegible] [illegible]; mais s'il joue les mœurs et la vertu! DIDER. *Père de famille*, I, 4. Comment donc? vous jouez la passion au salon,

[illegible], *Sage étourdi*, II, [illegible] 22° Jouer un rôle, le représenter. Un tel a joué le rôle d'Oreste. Vous voilà tous bien malades d'avoir un méchant rôle à jouer! MOL. *l'Impromptu*, 1. || Fig. Jouer un rôle, figurer dans quelque affaire. Il a joué un rôle dans cette misérable intrigue. Tous ceux qui jouèrent un rôle dans cette grande révolution. Il joua un grand rôle dans ces événements. || Jouer un grand rôle, occuper une grande place dans l'État. || Absolument. Jouer un rôle, avoir une influence notable dans les affaires, à la cour, etc. On lui assura que Mlle de Hautefort ne jouerait jamais un rôle, et que l'empire de Mlle de Lafayette était solidement établi, GENLIS, *Mlle de Lafayette*, p. 206, dans POUGENS. || Jouer un rôle, se dit quelquefois de choses personnifiées. Le rôle que joue la chimie dans les progrès de l'industrie. || Jouer le rôle de, agir comme. En ceci il joua le rôle de compère. || 23° Jouer un personnage, le représenter. Jouer les pères nobles, les ingénues. Un tel a joué Oreste. || Fig. L'orgueil, comme lassé de ses artifices et de ses différentes métamorphoses, après avoir joué tout seul tous les personnages de la comédie humaine, se montre avec un visage naturel et se découvre par sa fierté, LA ROCHEFOUC. *Prem. pens.* 11. Vous êtes sur le théâtre, vous jouez un grand personnage, MAINTENON, *Lett. au maréchal de Tessé*, 10 févr. 1706. || Fig. Jouer un mauvais personnage, un sot personnage, se comporter mal, se comporter sottement. Enfin, quoi qu'il en soit, témoigner de l'ombrage, C'est jouer en amour un mauvais personnage, MOL. *le Dép.* I, 2. || Jouer un petit personnage, être dans un poste peu honorable, ou avoir peu d'influence, peu d'action. Que vous jouez au monde un petit personnage! MOL. *Femm. sav.* I, 1. || 24° Jouer un conte, jouer un récit, accompagner un conte, un récit d'une sorte de mise en scène, d'une pantomime expressive. Coulanges nous joua cela si [illegible]ment et si plaisamment, qu'autant que cette scène est plate sur le papier, elle était jolie à la voir représenter, SÉV. 404. Sa gaieté, des saillies piquantes, le talent de conter et même de jouer des contes, de la malice dans le ton avec de la bonté dans le caractère, CONDORCET, *d'Alembert*. || 25° Jouer quelqu'un, le tourner en ridicule sur le théâtre, ou autrement. Cela est bon pour toi, mais pour moi, je ne veux pas être joué par Molière, MOL. *Impromptu*, 3. Je pense pourtant, marquis, que c'est toi qu'il joue dans la Critique, ID. *ib.* 3. Je le trouve bien plaisant d'aller jouer d'honnêtes gens comme les médecins, ID. *Mal. im.* III, 3. Après avoir joué tant d'auteurs différents, BOIL. *Épître* I. Aristophane t'a joué [Socrate] sur le théâtre, tu as passé pour un impie, et on t'a fait mourir, FÉN. *Dial. des morts anc.* [illegible] Cette petite pièce [l'Amour médecin] est d'un meilleur comique que le Mariage forcé, elle fut accompagnée d'un prologue en musique, qui est l'une des premières compositions de Lulli, c'est le premier ouvrage dans lequel Molière ait joué les médecins, VOLT. *Vie de Molière.* || Jouer quelqu'un, le tromper. Être franc et sincère est mon premier talent; Je ne sais pas jouer les hommes en parlant, MOL. *Mis.* III, 7. || Jouer une chose, s'en moquer. Il y a beaucoup de choses qui méritent d'être moquées et jouées, de peur de leur donner du poids en les combattant sérieusement, PASC. *Prov.* XI. || 26° En parlant d'une chose, imiter une autre chose, en avoir l'apparence. Cette étoffe joue la soie. || 27° Se jouer, v. réfl. se livrer à un divertissement (ici se jouer est un verbe neutre à forme réfléchie, comme s'enfuir, [illegible]). Si on lui baillait des poupées pour se jouer, il ne s'en offenserait pas, BALZ. 7^e *disc. de la cour.* [illegible] deux rivaux un jour ensemble se jouants, [illegible] arrive aux jeunes gens, LA FONT. *Fabl.* [illegible] veut dire ceci? nous nous jouons, je crois, [illegible] I, 2. On n'est point capable de se jouer [illegible] lorsqu'on a dans l'esprit une passion aussi [illegible] que celle que je sens pour vous, ID. *Comt.* [illegible] Voyez comme ces petites filles se jouent [illegible] SÉV. 70. Plus il cherche à se jouer innocemment, plus il se trouble et s'amollit, FÉN. *Tél.* VII. [illegible] voyait même, dans les pâturages, les loups se jouer au milieu des moutons, ID. *Tél.* XVII. Ce Dieu, c'est celui qui mesure les eaux de la mer dans le creux de sa main; qui tient entre ses mains les foudres et les tempêtes; qui dit, et tout est fait; qui se joue en soutenant l'univers, MASS. *Avent. Circ.* Ils font en se jouant et la paix et la guerre, VOLT. [illegible] [illegible] Faire quelque chose en se jouant, faire quelque chose en s'amusant, sans effort. || Dans le style [illegible], se jouer se dit de choses auxquelles on attribue une sorte de dessein de se divertir. Les divers canaux qui forment ces îles semblaient se jouer

dans les campagnes, FÉN. *Tél.* I. Un zéphyr léger se joue dans nos voiles, ID. *ib.* IV. Ce n'est point saisir la touche de la nature que de la considérer ainsi : les coups de pinceau dont elle se joue à la superficie fugitive des êtres, ne sont point le trait de burin fort et profond dont elle grave à l'intérieur le caractère de l'espèce, BUFF. *Ois.* t. IX, p. 353. || Se jouer de quelque chose, faire sans peine ce qui pour d'autres semble difficile. Il se joue de toutes les difficultés. Il y a certaines familles qui, par les lois du monde, doivent être irréconciliables ; les voilà réunies ; et où la religion a échoué quand elle a voulu l'entreprendre, l'intérêt s'en joue et le fait sans peine, LA BRUY. VIII. Un Créqui, plus grand le jour de sa défaite que dans les jours de ses triomphes ; un Luxembourg qui semblait se jouer de la victoire, MASS. *Or. fun. Louis XIV.* || 28° Se jouer d'une chose, s'en moquer, ne pas la traiter sérieusement, la traiter d'une manière dérisoire. Aussi ne vois-je rien qui soit plus odieux.... Que ces francs charlatans, que ces dévots de place De qui la sacrilége et trompeuse grimace Abuse impunément et se joue à leur gré De ce qu'ont les mortels de plus saint et sacré, MOL. *Tart.* I, 6. Mes pères, c'est se jouer des paroles, PASC. *Prov.* I. L'autre jour, Madame et Mme de Monaco prirent d'Hacqueville, pour s'en aller courir les rues incognito.... comme Madame n'est point sur le pied d'être galante, elle se joue parfaitement bien de sa dignité, SÉV. 19 juill. 1675. Avec quelle insolence et quelle cruauté ils se jouaient tous deux de ma crédulité! RAC. *Baj.* IV, 5. Les dieux, qui se jouent des desseins des hommes, nous réservaient à d'autres dangers, FÉN. *Tél.* I. Souffrirez-vous, Neptune, disait-elle, que ces impies se jouent de ma puissance? ID. *ib.* VI. Peu de traités font mieux voir combien la religion sert de prétexte aux politiques, comme on s'en joue, et comme on la sacrifie dans le besoin, VOLT. *Ann. Emp. Ferdinand II*, 1635. || Disposer de quelque chose arbitrairement et selon le caprice. Vous vous jouiez de la vie des hommes ; vous n'aimiez personne ; qui vouliez-vous qui vous aimât? FÉN. *Dial. des morts mod. Louis XI, la Balue.* || Dans le style élevé et poétique, il se dit des choses qui semblent se moquer. La mort nous les ravit [les biens terrestres], la fortune s'en joue, CORN. *Poly.* IV, 3. Allez dans les hôpitaux.... là vous verrez en combien de sortes la maladie se joue de nos corps, BOSS. *Sermons, Résurr. dern.* 2. Semblable à un rocher escarpé qui cache son front dans les nues et qui se joue de la rage des vents, FÉN. *Tél.* VII. Elle sentait toujours je ne sais quoi qui repoussait tous ses efforts et se jouait de ses charmes, ID. *ib.* VII. Je ne peux répondre que de mes sentiments ; la destinée se joue de tout le reste, VOLT. *Lett. Mme Du Deffant*, 20 juillet 1761. Dans le stérile espoir d'une gloire incertaine, L'homme livre, en passant, au courant qui l'entraîne Un nom de jour en jour dans sa course affaibli ; De ce brillant débris le flot du temps se joue ; De siècle en siècle il flotte, il avance, il échoue Dans les abîmes de l'oubli, LAMART. *Méd.* II, 6. || 29° Se jouer de quelqu'un, se moquer de lui. Ne voyez-vous pas qu'on se joue de nous? || Se jouer de quelqu'un, en faire un jouet. Ils s'étaient flattés de n'avoir à faire qu'à un roi jeune et sans expérience, et avaient espéré de s'en jouer comme d'un enfant, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. VIII, p. 95, dans POUGENS. || On dit dans un sens analogue : Le chat se joue de la souris qu'il a prise, il feint de la laisser échapper pour la ressaisir aussitôt. Le jeune prince alors se jouerait de ma muse Comme le chat de la souris, LA FONT. *Fabl.* XII, 5. || Se jouer de quelqu'un, le décevoir, tromper ses desseins, son attente. Ô dieux ! est-ce ainsi que vous vous jouez des hommes? FÉN. *Tél.* IX. || Se jouer de quelqu'un, le tromper en lui donnant de belles paroles. Il m'a longtemps donné des espérances, il se jouait de moi. || 30° Terme de féodalité. Se jouer de son fief, pouvoir le démembrer, et même en vendre une partie, sans qu'il fût rien dû au suzerain, pourvu qu'on retînt la foi entière et quelque droit seigneurial et domanial sur la partie aliénée. || 31° Fig. Se jouer à quelqu'un, l'attaquer inconsidérément. Ces canailles-là s'osent jouer à moi, MOL. *Préc.* sc. 8. Ce pauvre hère, voyant qu'il ne faisait pas se jouer à une ogresse.... PERRAULT, *Contes*, 46. Mon père lui montra bien qu'il se jouait à plus fort que lui, FÉN. t. XIX, p. 250. Si la considération que j'ai pour la compagnie ne me retenait pas, je vous apprendrais à vous jouer à un homme de ma qualité, LE SAGE, *Estev. Gonzal.* ch. 32. || Il ne faut pas se jouer à son maître, il ne faut pas attaquer ou choquer un plus puissant que soi. || On dit dans le même sens : se jouer à quelque chose. Il ne faut pas se jouer à ce remède [la douche], SÉV. 21 sept. 1677. Il ne se jouera plus à être malade, ID. 312. || Ne vous jouez pas à cela, ne vous y jouez pas, ne soyez pas assez fou, assez téméraire pour faire cela, vous vous en repentiriez. Pour vous écrire [au comte de Grignan], je suis votre très-humble servante, je ne m'y joue pas, SÉV. 23 avr. 1690. || On dit par forme de menace : jouez-vous-y, qu'il s'y joue. Jouez-vous-y, je vous en prie ; vous trouverez à qui parler, MOL. *G. Dandin*, I, 6. Qu'il s'y joue, il verra, DESTOUCHES, *Phil. mar.* V, 8. || 32° Se jouer soi-même, se faire à soi-même illusion, se tromper soi-même (ici se jouer n'est plus un verbe neutre, mais est un verbe actif à forme réfléchie). Cette pitié qui causait des larmes [au théâtre], cette colère qui enflammait et les yeux et le visage.... n'étaient que des simulacres.... tant il est aisé de nous imposer, tant nous aimons à nous jouer nous-mêmes! BOSS. 3e *sermon, Parole de Dieu*, 3. || 33° Se jouer, être joué, en parlant d'un jeu. Le whist se joue à quatre. || Fig. Examinons donc ce point, et disons : Dieu est ou n'est pas; mais de quel côté pencherons-nous? la raison n'y peut rien déterminer; il y a un chaos infini qui nous sépare; il se joue un jeu, à l'extrémité de cette distance infinie, où il arrivera croix ou pile, PASC. *Pensées*, X, 1, édit. HAVET. || 34° Se jouer, être joué, en parlant d'un instrument de musique, d'un morceau de musique. Ceci se joue à quatre mains. Cet instrument se joue avec la bouche, avec les doigts. || 35° Se jouer, être représenté, en parlant d'une pièce de théâtre. Le Tartuffe se joue ce soir aux Français. || Proverbe. Qui a joué jouera, c'est-à-dire on ne quitte pas ses vieilles habitudes. Quiconque aime, aimera, Et quiconque a joué, toujours joue et jouera : Certain docteur l'a dit, REGNARD, *le Joueur*, IV, 1.

— HIST. XIe s. En Rencesvals [j'] irai mon cors [ma personne] juer, *Ch. de Rol.* LXX. As eschez juent pour els esbaneier [se divertir], *ib.* VIII. || XIIe s. N'i a paien qui en joue n'en rie [il n'y a pas payen qui s'en joue et en rie], *Ronc.* 25. || XIIIe s. Qui aloient jouant sur l'erbe qui verdie, *Berte*, II. Veir me porrez chescun jor, Ensemble od mei rire et juer, *Lai del desiré.* Amors n'a cure d'omme morne; C'est maladie moult courtoise, L'en en rit, et joue et envoise, *la Rose*, 2190. Ce doit moult Venus escuser, Quant voloit de franchise user, Et toutes dames qui se jeuent, Combien que mariage vuent [vouent, font vœu], *ib.* 14235. Et il respondirent que il leur sembloit que nous n'avions talent d'estre delivrez, et que il s'en iroient et nous envverroient ceulz qui joueroient à nous des espées, aussi comme il avoient fait aus autres, JOINV. 242. Lors est perduz joers et rires, RUTEB. 21. Bien le poez laissier ester, Fet soi Renart, ge me joie, *Ren.* 21269. Espreviers doit estre esleuz de tel maniere que il ait petite teste et les oils [yeux] forniz, et joans et tornans legier sor la main, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 201. || XIVe s. Car qui n'est eüreux en fait ou en parler, Jamais jour à nul gieu ne deveroit jouer, *Guescl.* v. 18320. Ceulx qui carolent et dancent ou chantent ensemble, ou qui joient ensemble des instrumens de musique, ORESME, *Eth.* 245. Thomas Brisoul, par son mauvais engin et faulx decevement, avoit fortraitte Alisette femme de Pierre Picart d'avecques son dit mari et menée jouer hors du païs, DU CANGE, *jocare.* || XVe s. Vous mettez le royaume en votre volenté, et jouez du roi à votre entente, FROISS. II, II, 45. Avint que, une fois, ainsi que enfants jeuent et s'esbattent en leurs lits, ils s'entrechangerent leurs cottes, ID. II, III, 13. Quand le senechal de Hainaut et les autres virent venir celle grosse route [bande]...., ils jouerent de la retraite, et là seurent chevaux qu'esperons valoient, ID. II, II, 66. Si que je dy que fortune luy joua moult bien de son jeu, ainsi qu'à mains en ce jour, et jouera encore, ID. livre IV, dans LACURNE. Adonc luy dit un Breton qui moult savoit bien jouer de l'arbaleste : voulez-vous que je vous rende mort ce portier et du premier coup? ID. livre II, p. 5. L'en doit tousjours jouer au moins perdre, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 326. Le duc est un prince de hault courage et se fait mauvais juer à luy, CHASTEL. *Chr. des ducs de Bourg.* II, 25. Mort de moy! vous y jouez-vous? Mon cueur, vous faictes grant folye, CH. D'ORLÉANS, *Rondeau.* || XVIe s. Et, sans eux arrester, jouerent des talons jusques à Lyon, *Lett. de Louis XII*, t. IV, p. 181, dans LACURNE. Le jeu de la constance se joue principalement à porter.... MONT. I, 48. Jouer le dernier acte de sa comedie [mourir], ID. I, 67. N'as tu pas veu tuer un de nos roys en se jouant [Henri II]? ID. I, 74. Ceulx qui disent.... se jouent des paroles [jouent sur les mots], ID. I, 323. Il semble à poinct nommé que la fortune se joue à nous, ID. I, 353. Il joua contre luy un marquer, ID. I, 272. Les Gaulois empeschoient que la balliste ne jouast librement, AMYOT, *Cam.* 49. Le Candiot luy joua un tour de ruze candiote, ID. *P. Æm.* 43. J'ay despit de le voir se jouer ainsi en seureté, et passer son temps parmy nous, ID. *Timol.* 23. Il plaça son artillerie jusques à la faire jouer dans le cœur de l'armée espagnolle, D'AUB. *Hist.* I, 26. Ils gagnerent le fond des fossez par mines, qu'ils rendirent jusques dessous le rempart, puis les firent jouer, ID. *ib.* I, 27. Quant aux munitions de guerre, La Rochelle en aida, mais chichement; en partie pour ce qu'il couroit un bruit que le comte de Montgommeri en avoit joué, ID. *ib.* II, 295. Fuyr quand il fault jouer des cousteaux, RAB. *Garg.* I, 39. Il apprint fort bien à dancer, et à jouer de l'espée à deux mains, ID. *Pant.* II, 5. Le vassal peut demembrer son fief sans s'en dessaisir, ou la main mettre au baston; qui est ce que l'on dit : se jouer de son fief sans demission de foi, LOYSEL, 641. T'avoir cinq ans fait de moy sacrifice, N'avoir de toy le dernier benefice, C'est trop jouer à l'amoureux transi, PASQUIER, *Œuvres meslées*, p. 385, dans LACURNE. Jouer à la fausse compagnie [s'en aller, s'esquiver], OUDIN, *Dict.* Porter l'espée sur la cuisse, et n'en savoir pas jouer, H. EST. *Apol. pour Hérod.* p. 510, dans LACURNE. En jouant on perd argent et temps, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 50. Quant le vent qui s'y joue [dans une chevelure], DESPORTES, *Angélique*, 1. Un roy seul demeure : Les sots sont chassez; Fortune à cette heure Joue aux pots cassez, *Sat. Mén.* éd. LABITTE, p. 10.

— ÉTYM. Wallon, *jower*; bourg. *jué*; provenç. *jogar*; espagn. *jugar*; ital. *giuocare*; du lat. *jocari*, jouer, *jocus*, jeu.

JOUEREAU (joû-rô), *s. m.* Terme familier et à peine usité. Celui qui ne joue pas bien à quelque jeu, ou qui joue petit jeu.

— ÉTYM. *Jouer.*

JOUET (jou-è; le *t* ne se lie pas; au pluriel l'*s* se lie : des jou-è-z élégants; jouets rime avec traits, succès, paix, etc.), *s. m.* || 1° Ce qu'on donne aux enfants pour les amuser, et avec quoi ils jouent. Cet enfant a brisé ses jouets. || Par extension. Vous jouerez-vous de lui comme d'un oiseau, et le lierez-vous pour servir de jouet à vos servantes? SACI, *Bible, Job*, XL, 24. || Fig. Pauline [la fille de Mme de Grignan] me paraît digne d'être votre jouet; sa ressemblance même [avec Mme de Sévigné] ne vous déplaira point, du moins je l'espère, SÉV. 30 juin 1677. On dit que ce brillant soleil N'est qu'un jouet de ta puissance ; Que sous tes pieds il se balance Comme une lampe de vermeil, LAMART. *Harm.* I, 7. Mais le temps? — Il n'est plus. — Mais la gloire? eh ! qu'importe Cet écho d'un vain son qu'un siècle à l'autre apporte, Ce nom, brillant jouet de la postérité? ID. *Méd.* II, 5. || 2° Fig. Personne ou chose dont on se joue, dont on se moque. Les Juifs deviendraient le jouet des faux prophètes, BOSS. *Hist.* II, 6. Un âne, le jouet de tous les animaux, Un stupide animal, sujet à mille maux, Dont le nom seul en soi comprend une satire, BOIL. *Sat.* VIII. Quel jour mêlé d'horreur vient effrayer mon âme! Tout mon sang de colère et de honte s'enflamme; J'étais donc le jouet.... ciel, daigne m'éclairer! Un moment sans témoins cherchons à respirer, RAC. *Esth.* III, 4. Il est le jouet d'une femme sans pudeur, FÉN. *Tél.* III. Les rois sont exposés à être le jouet des autres hommes, ID. *Tél.* XIII. Dans un siècle où la religion est devenue le jouet ou de la débauche ou d'une fausse science, dans un siècle où l'impiété est comme la première preuve du bel esprit, MASS. *Or. fun. Conti* || 3° Fig. Ce qui est abandonné à l'action impétueuse des éléments. Un vaisseau devenu le jouet des flots. Son vaisseau après avoir été le jouet des vents, FÉN. *Tél.* I. Ils furent ce que nous sommes, Poussière, jouet du vent! Fragiles comme des hommes, Faibles comme le néant! LAMART. *Harm.* II, 1. || Il se dit, dans un sens analogue, de l'action des choses morales. Ma patience sert de jouet à leur injustice; mais je ne me lasse point de souffrir, BOSS. *Sermons, sur l'Église*, 1. Notre esprit devenu le jouet de ses raisonnements, ID. *Hist.* II, 13. Ils deviennent les jouets de la fortune, FLÉCH. *Aiguillon.* Ce n'est plus le jouet d'une flamme servile, RAC. *Andr.* II, 5. Et les faibles mortels, vains jouets du trépas, Sont tous devant ses yeux [de Dieu] comme s'ils n'étaient pas, ID. *Esth.* I, 3. Le courtisan.... privé de cette droiture de cœur.... qui conserva purs et sans tache les Joseph et les Esther au milieu même d'une cour infidèle, devient bientôt le triste jouet de toutes les cupidités humaines, MASS. *Carême, Vocat.* Hélas! nous sommes toujours les jouets de nos vaines espérances, ID. *Or. fun. Dauphin.* || 4° Terme de manége. Petite

chaînette suspendue à la branche du canon qui forme l'embouchure. Mettre un jouet dans la bouche du cheval, pour en exciter l'action. || 5° Jouets de pompe, jarques de fer, qui sont cloués aux côtés des [illegible] de la potence d'une pompe. || 6° Terme de marine. Synonyme de jas.

— HIST. XVI° s. O la courageuse faculté que l'espérance.... nature nous a là donné un plaisant jouet, [illegible] I, 267.

— ETYM. Diminutif de *jeu* : étymologiquement, petit jeu. Berry, *jouette*, s. f.

† JOUETTE (jou-è-t'), *s. f.* Terme de chasse. Trou que le lapin fait en se jouant, et qui est moins profond que le terrier.

— ETYM. *Jouer*.

JOUEUR, EUSE (jou-eur, eû-z'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui joue, qui prend un divertissement avec d'autres personnes. Cet enfant est très-joueur. || Un rude joueur, une rude joueuse, une personne qui ne sait point jouer, folâtrer, sans blesser ceux avec qui elle joue. || Fig. C'est un rude joueur, c'est un homme à qui il ne faut pas s'attaquer. Que vous êtes, madame, une rude joueuse en critique! MOL. *Critique*, 3. || 2° Celui qui joue à quelque jeu où il y a des règles. Joueur de paume. Joueur de boule. Bon joueur de whist. Cette armée des confédérés va joindre les Impériaux; mais nous sommes assurés que monsieur le Prince [Condé] ne se battra que quand il voudra; voilà l'avantage des bons joueurs d'échecs, SÉV. 20 sept. 1675. || Fig. La balle vient au joueur, au bon joueur; ou bien au bon joueur vient la balle; ou bien la balle cherche le joueur, va au joueur; ou bien, elliptiquement, au bon joueur la balle, ou la balle au joueur; c'est-à-dire à celui qui est habile son habileté fait trouver des occasions favorables. || 3° Celui, celle qui joue de l'argent à un jeu quelconque. La fortune des joueuses est sujette à de petites révolutions quelquefois, DANCOURT, *les Bourgeoises à la mode*, III, 9. Oui, monsieur, les joueurs sont un peu sujets à caution, comme vous savez, ID. *ib.* Par cette méthode, on trouve que, si deux joueurs égaux en fortune jouent à un jeu égal, la valeur de la perte de chacun est fort supérieure à celle du gain qu'il peut espérer, CONDORCET, *Bernoulli.* || Bon joueur, ou beau joueur, homme qui joue franchement, et en offrant à l'adversaire chance de se récupérer. J'étais piqué; lui beau joueur, HAMILT. *Gramm.* 3. M. de Vendôme était beau joueur, mais opiniâtre et disputeur au jeu, ST-SIM. 27, 63. || On dit dans le sens contraire : mauvais joueur. || 4° Absolument. Celui qui a la passion du jeu. Je ne souffrirai pas qu'on trompe ma maîtresse.... Qu'elle épouse un joueur, un petit brelandier, REGNARD, *le Joueur*, I, 2. Le jeu est très en usage en Europe; c'est un état que d'être joueur ; ce seul titre tient lieu de naissance, de bien, de probité, MONTESQ. *Lett. pers.* 56. [illegible] se trouvait avec [illegible] dans une maison où s'étaient rassemblés de gros joueurs, GENLIS, *Mlle de Lafayette*, p. 78, dans POUGENS. || 5° Joueur d'instrument, celui qui joue de quelque instrument de musique. Joueuse de harpe. Donner des pensions.... à un maître de danse, à un farceur, à un joueur de flûte, LA BRUY. XIII. Le bon vin Pour toi ne vieillit pas en vain, Beau joueur d'orgues au service divin, BÉRANG. *Troubad.* || 6° Joueur de farces, joueur de gobelets, joueur de marionnettes, ceux qui divertissent le public par des farces, par des gobelets, par des marionnettes.

— HIST. XIV° s. Car il estoit jouerre as dés, J. DE CONDÉ, p. 131. || XV° s. La bande des hallebardiers entremeslés de grands joueurs d'espée, tous vestus d'une mesme parure, ANDRÉ DE LA VIGNE, *Voy. de Naples de Charles VIII*, p. 118. || XVI° s. Il n'est jeu qu'à joueurs, COTGRAVE. De deux regardeurs, il y en a un qui devient joueur, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 86.

— ETYM. *Jouer*; bourguig. jueu; provenç. jogaire [illegible] joguador, au régime; espagn. jugador; [illegible] giocatore.

JOUFFLU, UE (jou-flu, flue), *adj.* || 1° Qui a de grosses joues. En sortant de mon cachot, n'ayant que la peau sur les os, je [illegible] un homme joufflu et vermeil, dans un carrosse à six chevaux, [illegible] *Vie* [illegible]. Si les rois sont les images des dieux et les ambassadeurs les images des rois, il s'ensuit, sire, par le quatrième théorème de Wolf que les dieux sont joufflus et ont une physionomie très-agréable, ID. *Lett. Roi de Pr.* juin 1740. Il est un petit homme [illegible] personne, BÉRANG. *Pet. h. gris.* || 2° Substantivement. Gros joufflu. Grosse joufflue. Vous devez, mon cher [illegible] petite joufflue à montrer aussi de l'esprit, ANDRIEUX, *le Distrait*, III, 13. || 3° Terme de marine. On dit quelquefois que l'avant d'un navire est joufflu, quand il est renflé ou que les joues en sont prononcées.

— HIST. XVI° s. Jouflu, ROB. ESTIENNE, *Gramm. franç.* p. 111, dans LACURNE.

— ETYM. Mot qui semble à la vérité formé de *joue*, mais dont on ne connaît pas la dérivation. Scheler demande si c'est un composé anomal de *joue* et *enfler*.

JOUG (jough'; dans la campagne on prononce jou ; c'était la prononciation du XVII° siècle, CHIFFLET, *Gramm.* p. 213, remarquant que le *g* ne se prononce jamais ; au pluriel, l's ne se lie pas; des jougs insupportables), *s. m.* || 1° Pièce de bois servant presque exclusivement à l'attelage des bœufs et des vaches. Il fallait mettre au joug deux taureaux furieux, CORN. *Médée*, II, 2. || 2° Dans l'ancienne Italie, pique placée horizontalement sur deux autres fichées en terre et sous laquelle on faisait passer les ennemis vaincus. L'armée romaine passa sous le joug aux Fourches Caudines. Ils furent tous passés sous le joug et renvoyés chacun avec un habit seulement, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. I, p. 621, dans POUGENS. || 3° Fig. Sujétion qu'impose un vainqueur ou une autorité oppressive. Si le joug qui l'accable [Rome] est brisé par nos mains, CORN. *Cinna*, I, 3. Il vous fera porter un joug de fer, jusqu'à ce que vous en soyez écrasés, SACI, *Bible, Deutér.* XXVIII, 48. Les Ioniens qui avaient secoué le joug des Perses, BOSS. *Hist.* I, 8. J'ai brisé le joug du roi de Babylone, ID. *ib.* II, 8. Au joug depuis longtemps ils se sont façonnés, RAC. *Brit.* IV, 4. Ennemi des Romains et de la tyrannie, Je n'ai point de leur joug subi l'ignominie, ID. *Mithr.* V, 5. Fut-il jamais au joug esclaves plus soumis? ID. *Esth.* III, 4. On peut dire que ce fut la bataille de Chéronée qui mit la Grèce sous le joug, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. VI, p. 132. Ah! vous ferez aimer votre joug aux vaincus, VOLT. *Orphel.* V, 6. || 3° Il se dit de l'empire de l'amour. L'amour n'a-t-il encor triomphé que de vous?.... Mortelle, subissez le sort d'une mortelle; Vous vous plaignez d'un joug imposé dès longtemps, RAC. *Phèdre*, IV, 6. Partons, la voile est prête, et Byzance m'appelle; Je suis vaincu, je suis au joug d'une cruelle; Le temps, les longues mers peuvent seuls m'arracher Ses traits que malgré moi je vais toujours chercher, A. CHÉN. *Élégies, Fragments.* || Il se dit aussi du lien du mariage. Il faut que M. de la Garde ait de bonnes raisons pour se porter à l'extrémité de s'attacher avec quelqu'un [se marier] ; je le croyais libre, et sautant, et courant dans un pré ; mais enfin il faut venir au timon, et se mettre sous le joug comme les autres, SÉV. 17 mai 1676. Oui, déjà le notaire a, d'un style énergique, Griffonné de ton joug l'instrument authentique, BOIL. *Sat.* X. L'hyménée est un joug, et c'est ce qui m'en plaît, ID. *ib.* Au joug d'un autre hymen sans amour destinée, RAC. *Mithr.* I, 3. || 4° Contrainte morale, sujétion. Mon âme a secoué le joug de cent remords, CORN. *Sertor.* I, 1. [illegible] par la liberté dont elle a fait un mauvais usage.... elle [l'âme] se met de tous côtés sous le joug, BOSS. *la Vallière*. Quand on regarde la facilité incroyable avec laquelle la religion a été ou renversée ou rétablie par Henri, par Édouard, par Marie, par Élisabeth.... on est étonné de reprocher à ces peuples d'avoir été trop soumis, puisqu'ils ont mis sous le joug leur foi même et leur conscience, ID. *Reine d'Angl.* Heureux qui, satisfait de son humble fortune, Libre du joug superbe où je suis attaché, Vit dans l'état obscur où les dieux l'ont caché! RAC. *Iph.* I, 1. J'espère Qu'indocile à ton joug [le joug de Dieu], fatigué de ta loi.... ID. *Athal.* V, 6. Le point fixe de nos lumières, c'est la foi : on retrouve, en secouant le joug, les mêmes abîmes et les mêmes incertitudes que dans la [illegible], MASS. *Or. fun. Conti.* Vous vous êtes engagé sous un joug différent, ID. *Carême, Vocation.* Il est terrible de porter un joug auquel on ne s'est pas soi-même condamné, ID. *Pet. car. Serm.* [illegible] Qui sent le joug le porte avec murmure, VOLT. [illegible] Il se dit aussi, en bonne part, d'une contrainte salutaire. Un joug que m'imposait cette faveur [illegible], CORN. *D. Sanche*, [illegible]. Cette sage mère plia la jeunesse de [illegible] avec une constance [illegible] sous le joug de [illegible], FLÉCH. *Duc de Mont.* [La rime] Au joug de la raison sans peine elle fléchit, Et, loin de la gêner, la sert et l'enrichit, BOIL. *Art p.* I. Tu voudras t'affranchir du joug de mes bienfaits, RAC. *Brit.* [illegible] [illegible], *Rabbats*, [illegible]. || Le joug du Seigneur, l'obéissance aux lois de la religion. Il n'est pas moins de soin d'examiner la vocation de ses deux vertueuses filles, qui portent le joug du Seigneur dans un des plus saints ordres de l'Église, FLÉCH. *Lamoignon.* Point de joug plus doux que celui du Seigneur ; ceux qui sont à lui sont toujours contents, MAINTENON, *Lett. à Mme de Ventadour*, 16 mars 1700. || Faire joug, se soumettre (locution qui a vieilli). Il faut que mon humeur fasse joug à ta loi, RÉGNIER, *Sat.* XV. Les ministres poussèrent l'inégalité de la subscription avec tout ce qui n'est point titré, et même avec les évêques, archevêques, et tout leur a fait joug, ST-SIM. 66, 88. || 5° Bâton ou fléau d'une balance. || 6° Terme de marine. Bâton pour tordre les cordages de moyenne grosseur et pour serrer une ligature. || Ancien terme de marine. Forte pièce de bois qui, dans une galère, à la proue et à la poupe, traversait le navire et supportait par ses extrémités tout l'appareil des rames. || On disait aussi par corruption [illegible].

— HIST. XII° s. Dejetums de nus [nous] le jou de els [eux], *Liber psalm.* p. 3. || XIII° s. Quant il tous use sa vie en vices, il li semble trop grief le joug de vertu, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 343. Li home gardassent volentiers la franchise que nature leur avoit donée, et n'eussent mis lor col au jou des servitudes, se ne fust ce que les males oevres [illegible] plioient perilleusement, ID. *ib.* p. 402. Jamais buef sa teste cornue Ne metroit à jou de charrue, *la Rose*, 18006. || XIV° s. Que le consulat estoit mis sous le jouc de la puissance tribunicienne, BERCHEURE, f° 84. || XVI° s. Les plus mutins et [illegible] excitoient les autres à faire joug [à se soumettre] à ceste ordonnance, CARLOIX, VI, 2. Mais je veux bien au vray vous advertir, Que, longtemps a, il fut mis sous le jou De mariage au bas pays d'Anjou, MAROT, II, 73.

— ETYM. Provenç. *jo*; catal. *jou*; espagn. *yugo*; portug. *jugo*; ital. *giogo*; du lat. *jugum*; grec. ζυγόν, allem. *Joch* ; persan, *iough* ; sanscr. *yuga*, du verbe *yuj*, joindre, au sens d'attacher, atteler; latin, *jungere*.

† JOUILLÈRES (jou-llè-r', *ll* mouillées), ou JOUIÈRES (jou-iè-r'), *s. f. pl.* Murs d'aplomb avancés dans l'eau, qui retiennent les berges d'une écluse, et auxquels sont attachées les coulisses des vannes.

JOUIR (jou-ir), *v. n.* || 1° Tirer plaisir, agrément, profit de quelque chose (sens le plus voisin du sens étymologique). Vous jouirez fort peu d'une telle insolence, CORN. *Médée*, II, 7. .... Ce malheureux attendait, Pour jouir de son bien, une seconde vie, LA FONT. *Fabl.* IV, 20. L'heureux vieillard jouit jusqu'à la fin des tendresses de sa famille, BOSS. *le Tellier.* La véritable victoire, celle qui met sous nos pieds le monde entier, c'est notre foi; jouissez, prince, de cette victoire, jouissez-en éternellement par l'immortelle vertu de ce sacrifice [celui de Jésus-Christ], ID. *Louis de Bourbon.* Jouissant en sujet fidèle, des prospérités de l'État et de la gloire de son maître, ID. *le Tellier.* La liberté qu'on se donne de penser tout ce qu'on veut fait qu'on croit respirer un air nouveau; on s'imagine jouir de soi-même et de ses désirs, ID. *Anne de Gonz.* Hâtons-nous aujourd'hui de jouir de la vie; Qui sait si nous serons demain? RAC. *Ath.* II, 9. [illegible] .... Nous engagea tous deux par sa facilité À la laisser jouir de sa crédulité, ID. *Baj.* I, 4. Le coup de foudre qui allait éclater se cachait encore sous l'éclat trompeur de la nuée; Dieu nous laissait encore jouir de notre erreur, MASS. *Or. fun. Dauphin.* On s'enferme dans une maison sainte, plutôt pour jouir quelques moments plus à loisir de la paresse, que pour fuir les plaisirs, ID. *Carême, Vérit. culte.* Après avoir calculé pour le sage, calculons pour l'homme bien moins rare qui jouit de ses erreurs souvent plus que de sa raison, BUFF. *Homme, arith. morale.* Pendant que Davoust jouissait peut-être du dangereux plaisir d'avoir humilié son ennemi [Berthier], SÉGUR, *Hist. de Nap.* III, 2. Aimons donc, aimons donc! de l'heure fugitive, Hâtons-nous, jouissons! L'homme n'a point de port, le temps n'a point de rive, Il coule et nous passons, LAMART. *Médit.* I, 13. || Absolument. Savoir profiter de ce qu'on a, vie, temps, fortune. Il est riche, mais il ne sait pas jouir. L'homme, [illegible] à son tour comme à celle du sage. Ne dira-t-il jamais : c'est assez, jouissons? LA FONT. *Fabl.* VIII, 27. Cependant jouissons; l'âge nous y convie; Avant de la quitter, il faut user la vie, Le moment d'être sage est voisin du [illegible], A. CHÉN. *Élégie* XXV. || Jouir de l'embarras de quelqu'un, jouir de son affliction, de sa détresse, etc. éprouver du plaisir à le voir ou à le savoir embarrassé, affligé, malheureux, etc. [illegible] que me presse Tu ne jouiras pas, infidèle princesse, RAC. *Mithr.* IV, 7. Jouissez de sa perte injuste ou légitime, ID. *Phèdre*, V, 2. Laissez-moi le plaisir de confondre l'ingrat; Je veux voir son désordre, et jouir de sa honte, ID. *Baj.*

IV, 6. || 2° Absolument. Éprouver un plaisir sensuel. Le gastronome jouit en mangeant de bons morceaux. || Populairement. Ça ne fait pas jouir, se dit de quelque douleur physique, par exemple l'arrachement d'une dent. || 3° Par extension, avoir la possession, l'usage de toute chose qui procure bien-être, avantage, agrément. Jouir d'une grande réputation. Jouir de l'estime publique. Leur cœur n'a pu jouir de ton cœur absent, CORN. Mort de P. V, 4. Les honneurs dont a joui Marie-Thérèse, FLÉCH. Mar.-Thér. Il avait joui d'un noble repos dans sa retraite de Bâville, ID. Lamoignon. Vous jouirez bientôt de son aimable vue, RAC. Baj. V, 6. Du fruit de tant de soins à peine jouissant En avez-vous six mois paru reconnaissant, ID. Brit. IV, 2. Chacun peut désormais jouir de mon aspect, VOLT. Zaïre, I, 3. || Cet homme ne jouit pas de sa raison, c'est-à-dire son intelligence est troublée, il est fou, il est en enfance. || On dit quelquefois jouir, en parlant des animaux. Les animaux qui jouissent de la faculté de voir dans l'obscurité. || 4° Particulièrement. Avoir la possession de quelque bien, de quelque avantage, et en profiter. Jouir d'une terre, d'un emploi. Jouir des droits civils, politiques. Il est majeur, il jouit de son bien. On ne m'a rien dit ni rien fait de leur part [les magistrats hollandais sollicités par Jurieu]; j'ai joui de tous mes droits, et fait toutes mes fonctions comme auparavant, BAYLE, Lett. à Minutoli, 7 août 1691. Il m'avoua, pour me consoler, qu'il jouissait de quatre cent mille livres de rente, VOLT. l'Homme aux quarante écus, désastre. L'usufruit est le droit de jouir des choses dont un autre a la propriété, comme le propriétaire lui-même, mais à la charge d'en conserver la substance, Cod. Nap. 578. La propriété est le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois et par les règlements, ib. 544. || Absolument. Jouir de bonne foi. Vous m'avez vendu votre terre, faites-moi jouir. Il jouissait paisiblement. || Au sens juridique, percevoir les fruits que produit une chose. L'usufruitier a le droit de jouir de toute espèce de fruits, soit naturels, soit industriels, soit civils, que peut produire l'objet dont il a l'usufruit, Cod. Nap. 582. || 5° Fig. Avec un nom de chose pour sujet, il se dit des avantages attachés à cette chose. La réputation méritée dont jouit cet ouvrage. Cette entreprise jouit d'une grande faveur dans le public. Cette contrée jouit d'un printemps perpétuel. D'où l'on voit que ç'a été dans l'année 36536 de la formation des planètes, c'est-à-dire il y a 38.466 ans, que ce satellite [de Jupiter] jouissait de la même température dont jouit aujourd'hui la terre, BUFF. Théor. terre, part. hyp. Œuv. t. IX, p. 176. || 6° Jouir de quelqu'un, avoir la liberté, le temps de conférer avec lui, de l'entretenir, d'en tirer quelque service, quelque plaisir. Nous jouirons de lui pendant son séjour à la campagne. || Familièrement. On ne peut jouir de cet enfant, c'est-à-dire il est turbulent, capricieux, volontaire, on ne peut en venir à bout. || 7° En langage libre, jouir d'une femme, avoir commerce avec elle. J'aimerais autant croire Dion Cassius, qui assure que les graves sénateurs de Rome proposèrent un décret, par lequel César, âgé de cinquante-sept ans, aurait le droit de jouir de toutes les femmes qu'il voudrait, VOLT. Mœurs, introduction. || 8° Terme de chasse. Les chiens courants jouissent lorsque après avoir chassé, ils prennent l'animal et font curée. Pour avoir de bons chiens, il faut les faire jouir souvent. || Proverbe. Qui de loin se pourvoit, de près jouit.

— REM. Jouir, impliquant une satisfaction, ne se dit pas des choses mauvaises. Ainsi c'est parler ridiculement que de dire : Il jouit d'une mauvaise santé, d'une mauvaise réputation. Toutefois, quand la chose mauvaise dont il s'agit, malheur, peine, souffrance, peut être, par une hardiesse de l'écrivain, considérée comme quelque chose dont l'âme se satisfasse, alors jouir est très bien employé : Il ne croit rien avoir s'il n'a tout, son âme est toujours avide et altérée, et il ne jouit de rien que des malheurs, MASS. cité dans GIRAULT-DUVIVIER. Je t'ai perdu; près de ta cendre Je viens jouir de ma douleur, ST-LAMBERT, Épitaphe d'Helvétius.

— HIST. XII° s. Li queis doit mieux, par droit, d'amors joir...? Couci, XX. Li rois les voit, s'est encontre saillis; Assez les a acoles et jois, Bernier baisa et puis le sor Geri, Raoul de C. 254. || XIII° s. Vieschi venir li roi Ricart qui est entrés en ma terre, et bien sai qu'il est outre-montés; et, s'il pooit tant faire qu'il pousist de moi joir, bien sai de voir [de vrai] ne porteroie la vie, Chr. de Rains, p. 76. Chil [celui] qui doit goir se vie [sa vie durant] des fruis par reson du testament.... BEAUM. XII, 12. Mes [mon] esperis vaut d'autrui le joïr, Mss. de poésies franç. avant 1300, t. IV, p. 1408, dans LACURNE. Jà ne la porroient oir [la vérité], Trop en porroient mal joïr Se je disoie d'eus parole Qui ne lor fust plesante et mole, la Rose, 11000. Joie d'amours fait tant au le cuer [le cœur], que c'est faerie [féerie], Que nuls qui goït set celer, Bibl. des ch. 4° série, t. V, p. 28. || XV° s. Si jouirent chevaliers et escuyers paisiblement de leurs possessions, FROISS. II, II, 19. || XVI° s. Il n'y eust rien qui leur semblast si plaisant à regarder, ne si douls à jouir que sa compaignie et sa personne propre, AMYOT, P. Ém. 37. La santé que j'ay jouie jusques à present très vigoureuse, MONT. I, 78. Il se trouva court à jouir d'elle, ID. I, 76. L'amitié est jouie à mesure qu'elle est desirée, ID. I, 209. Jouir du privilege de.... ID. I, 231. La solitude se peut jouir au milieu des courts, ID. I, 276. Les vrays biens desquels on jouit à mesure qu'on les entend, ID. I, 287. C'est le jouir, non le posseder, qui nous rend heureux, ID. I, 329. Je le voyois [Montaigne] habiller le mot de jouir du tout à l'usage de Gascongne, et non de nostre langue françoise : la santé que je jouy jusques à present, PASQUIER, Lettres, t. II, p. 380.

— ÉTYM. Génev. gaudir de quelqu'un, en venir à bout; norm. cette poutre est lourde, mais j'en jouirai bien, je viendrai à bout de la porter; provenç. gaudir, jausir, gauzir; cat. gausir, jausir; anc. ital. gaudire; ital. mod. gaudere; du lat. gaudere.

JOUISSANCE (jou-i-san-s'), s. f. || 1° Action de jouir, satisfaction intellectuelle et morale, ou sensuelle. Les nobles jouissances de l'esprit. Pour lui le travail est une jouissance. La passion s'affaiblit par la jouissance, la jouissance est le terme du désir, BONNET, Ess. analyt. âme, ch. 18. || 2° Action de jouir de ce qui procure avantage ou agrément. Une longue et paisible jouissance d'une des plus nobles couronnes de l'univers, BOSS. Reine d'Anglet. Après un si long temps de pleine jouissance, Vos attraits sont à vous sans contestation, REGNARD, le Joueur, II, 2. || 3° Possession et usage de quelque chose. La jouissance d'un privilége, d'un droit. Avoir pleine et entière jouissance de ses biens. Entrer en jouissance. Il n'a point la propriété de cette terre, il n'en a que la jouissance, que l'usufruit sa vie durant. Troubler quelqu'un dans sa jouissance. Ne refusa-t-il pas une grande abbaye qu'on lui offrit pour un de ses fils, parce qu'il n'était pas encore capable de se déterminer par son propre choix, et que la jouissance d'un grand revenu lui pouvait être dans la suite un engagement à demeurer sans vocation dans l'état ecclésiastique? FLÉCH. Lamoignon. || 4° Terme juridique. La perception des fruits et l'usage. || Plus étroitement. La perception des fruits que produit une chose. La perception des fruits constitue, sous le nom de jouissance, un des attributs de la propriété, DUCAURROY, Instit. expliq. § 406. || 5° Terme de bourse et de finance. Droit aux intérêts ou aux dividendes de l'exercice courant. || Jouissance de telle époque, se dit de l'époque de l'année où le trésor public paye les intérêts de la dette inscrite, où une compagnie paye ses dividendes. Trois pour cent, jouissance 1er janvier. Crédit mobilier, jouissance juillet, etc. || 6° Il se dit d'un amour satisfait. Celui-ci a fait un madrigal sur une jouissance, celui-là a composé des stances sur une infidélité, MOL. Préc. 10. || Une pièce de vers où l'on décrit une aventure amoureuse. L'abbé Têtu, homme connu par beaucoup de bouquets à Iris, d'impromptus, de jouissances et de psaumes paraphrasés, après avoir voulu être longtemps un agréable débauché, eut l'ambition de convertir Mlle de Lenclos à sa mort, VOLT. sur Mlle de Lenclos. || 7° En langage libre, avoir la jouissance d'une femme, avoir commerce avec elle.

— HIST. XVI° s. Je leur lairrois la jouissance de mes biens, MONT. II, 77. L'amitié ne prend accroissance qu'en la jouissance, ID. I, 209.

— ÉTYM. Jouissant; provenç. gaudensa.

JOUISSANT, ANTE (jou-i-san, san-t'), adj. || 1° Terme de pratique. Qui jouit. Majeur usant et jouissant de ses droits. Fille usante et jouissante de ses droits. || 2° Qui a la satisfaction de son amour. [Un mari] Bien qu'il fût jouissant, se croyait malheureux, LA FONT. Fabl. IX, 15. || S. m. Il hait quiconque jouit, comme les eunuques haïssent les jouissants, VOLT. Cand. 25.

JOUJOU (jou-jou), s. m. Jouet d'enfant. Donner des joujoux à un enfant. || Par extension. Eh bien, madame, c'est avec ce joujou [un télescope] que nous avons vu de nouveaux cieux, comme c'est avec une aiguille que nous avons connu un nouvel hémisphère, VOLT. Dial. 13. || Au plur. Des joujoux.

— ÉTYM. Reduplication enfantine de jou, de jouer.

JOUR (jour; au pluriel, l's ne se lie pas : des jour heureux; cependant plusieurs la lient : des jour-z heureux), s. m. || 1° Clarté donnée à la terre par le soleil. || 2° Espace de temps qui s'écoule entre le lever et le coucher du soleil. || 3° Espace de vingt-quatre heures. || 4° Jour en un sens indéterminé, sans distinguer s'il s'agit de l'espace entre le lever et le coucher du soleil, ou de l'espace de vingt-quatre heures. || 5° Être de jour. || 6° Être à son dernier jour. || 7° Au jour la journée, au jour le jour. || 8° Un jour, une époque indéterminée dans le passé. || 9° Du jour. || 10° À jour, au courant. || 11° Jour considéré par rapport à l'état de l'atmosphère, de la température. || 12° Les bons jours, les dimanches et fêtes. || 13° Les jours gras. || 14° Jours de barbe, jours de médecine, jours critiques. || 15° Un mauvais jour, un jour où l'on éprouve quelque souffrance; un bon jour, un jour où l'on est quitte de cette souffrance. || 16° Jours utiles. Jours de grâce. Jours de planche. || 17° Les grands jours, assises extraordinaires. || 18° Les petits jours, les jours où l'on fait moins d'affaires que dans les autres. || 19° Un jour, un temps plus ou moins court. Deux jours, un temps très-court. De quatre jours, sans instruction. || 20° Au plur. jours, une certaine durée, une certaine époque. || 21° Plus particulièrement, les jours, la vie. || 22° Demi-jour, jour à demi voilé, clarté faible. || 23° Toute clarté autre que celle du jour. || 24° Le jour, la vie, l'existence. || 25° Fig. Clarté, éclaircissement, lumière. || 26° Manière dont un objet est éclairé. || 27° En termes de peinture, imitation de la lumière. || 28° Fenêtre, ouverture qu'on fait aux bâtiments pour qu'ils puissent recevoir du jour. || 29° Ouverture, fissure par où le jour, l'air peut s'insinuer. || 30° À jour, en laissant passer le jour à travers. || 31° Fig. Facilité, moyen pour venir à bout de quelque affaire. || 32° Ce jourd'hui. || Proverbes.

1° Clarté donnée à la terre par le soleil. Le jour se lève. Le jour vient. Il est jour maintenant à cinq heures du matin. Bien, bien, je m'en irai sitôt qu'il sera jour, REGNIER, Sat. X. Quoi! Rodrigue, en plein jour! d'où te vient cette audace? CORN. Cid, V, 1. Jusques à demain jour, MOL. Éc. des maris, III, 2. [Jupiter vous prie, ô nuit] Qu'à ses transports vous donniez plus d'espace, Et retardiez la naissance du jour, ID. Amph. Prologue. Je veux savoir de toi, traître, Ce que tu fais, d'où tu viens avant jour, ID. Amph. I, 2. N'apportons pas ici l'exemple de ceux qui roulent en leur esprit quelque noir dessein; tout ce qu'ils rencontrent les trouble, et la lumière du jour et leur ombre même leur fait peur, BOSS. Sermons, Jugem. dernier, 1. De quel nom cependant pouvons-nous appeler L'attentat que le jour vient de nous révéler? RAC. Brit. I, 1. Quel important besoin Vous a fait devancer l'aurore de si loin? À peine un faible jour vous éclaire et me guide, ID. Iph. I, 1. Déjà le jour plus grand nous frappe et nous éclaire, ID. ib. Mes yeux sont éblouis du jour que je revois, ID. Ph. I, 3. Et, prête à vous cacher, Vous haïssez le jour que vous veniez chercher, ID. ib. Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur, ID. ib. IV, 2. Au jour que je fuyais, c'est toi qui m'as rendue, ID. ib. 6. Demain quand le soleil rallumera le jour, ID. Esth. I, 3. Mais si, d'un long crêpe voilée, Mon amante dans la vallée Venait pleurer quand le jour fuit, MILLEVOYE, Chute des feuilles. Enfin le jour, un jour sombre, parut; il vint s'ajouter à cette grande horreur [l'incendie de Moscou], la pâlir, lui ôter son éclat, SÉGUR, Hist. de Nap. VIII, 6. Dieu dit, et le jour fut; Dieu dit et les étoiles De la nuit éternelle éclaircirent les voiles, LAMART. Médit. I, 30. C'est que d'un toit de chaume une faible fumée, Un peu d'herbe le soir par le pâtre allumée, Suffit pour obscurcir tout le ciel d'un vallon, Et dérober le jour au plus pur horizon, ID. Harm. I, 8. || Poétiquement. Le soleil est dit le père du jour, l'astre du jour, le flambeau du jour. .... Quand l'astre du jour Aura sur l'horizon fait le tiers de son tour, RAC. Athal. I, 1. || Elle est belle comme le jour, se dit d'une très-belle personne. || Cela se dit aussi d'un enfant, d'un jeune homme. Cet enfant est beau comme le jour. Il était une fois un jeune homme plus beau que le jour, nommé Rosimond, FÉN. t. XIX, p. 24. || Le haut du jour, le moment du jour où le soleil est le plus haut sur l'horizon. Dans le haut du jour, on allait chercher dans la forêt l'ombre et la fraîcheur, GENLIS, Veill. du chât. t. I, p. 379, dans POUGENS. || Grand jour, le moment du jour où le soleil étant tout à fait levé, il y a pleine clarté, et aussi le jour aux endroits où rien ne l'obscurcit. Examiner une étoffe au grand jour. || Fig. Grand jour, la publicité. Lorsque ce

[l'âme criminelle] sera montrée à toutes les créatures et que tous ses vices les plus secrets seront exposés au grand jour, MASS. *Avent, Jugement.* Un homme accoutumé à être loué dans l'obscurité de son petit cercle, devient furieux quand il est méprisé au grand jour, VOLT. *l'Écossaise, Avert. pour les* [illegible]. On est craintif, on fuit le grand jour et le bruit, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Chaque homme ose être un homme et penser au grand jour, A. CHÉNIER, *l'Invention.* || Dans le même sens. Le grand jour de la publicité. Le grand jour de l'impression. Tel écrit récité se soutint à l'oreille, Qui, dans l'impression au grand jour se montrant, Ne soutient pas des yeux le regard pénétrant, BOIL. *Art p.* IV. || Fig. Clair comme le jour, évident ou facile à comprendre, sans obscurité. Cette affaire est maintenant claire comme le jour. || C'est le jour et la nuit, ou c'est la nuit et le jour, se dit de deux choses ou de deux personnes qui diffèrent beaucoup entre elles. || On dit dans le même sens : Ces deux personnes ne se ressemblent pas plus que le jour et la nuit; elles diffèrent autant que le jour et la nuit.

|| Fig. et familièrement. Brûler le jour, allumer des flambeaux pendant qu'il fait encore jour. || Fig. et familièrement. Il est jour chez lui, chez elle, se dit en parlant d'une personne qui vient de se lever et chez laquelle on peut entrer. Mais, monsieur, pensez-vous qu'il soit jour chez Lucrèce? CORN. *le Ment.* IV, 1. J'allais passer chez vous pour voir s'il y fait jour, LACHAUSSÉE. *Retour impr.* I, 2. || Est-il jour? manière de parler pour dire : est-on éveillé? est-on debout? dort-on encore ou non? || Petit jour, le moment du jour où le soleil vient de se lever et où il donne encore peu de clarté. Sitôt que Sa Majesté [Louis XIV] est sortie du balustre [qui entoure son lit], un valet de chambre y entre, qui va prendre sur le fauteuil proche du lit le haut-de-chausses du roi et son épée; c'est là que commence le petit lever, ou qu'il commence à faire petit jour chez le roi, TRABOUILLOT, *L'état de France* (1712) (*Le petit lever du roi*). || Il est petit jour chez lui, chez elle, se dit en parlant d'une personne qui ne fait que de s'éveiller. || Dans le langage élevé ou poétique, voir le jour, être en vie. Quoi! Rodrigue est donc mort? — Non, non, il voit le jour, CORN. *Cid,* IV, 5. Il n'est plus digne de voir le jour, BOSS. *Hist.* III, 6. Je reçus et je vois le jour que je respire, Sans que père ni mère ait daigné me sourire, RAC. *Iphig.* II, 1. || Fig. Voir le jour, en parlant des choses qu'on retire du lieu où elles étaient cachées, enfouies. Il y a bien des années que ce meuble n'a vu le jour. Et toi, rebut du peuple, inconnu Caloandre, Dans ton repos, dit-on, saisi par Gaillerbois, Tu vis le jour alors pour la première fois, BOIL. *Lutr.* V. || Voir le jour, être publié. Livre qui n'a vu le jour qu'après la mort de l'auteur. || Fig. Mettre au jour, produire à la lumière; de là les deux sens de cette locution : donner vie, naissance, et publier, faire connaître. || Donner vie, naissance, enfanter. J'ai dû cette vengeance à qui m'a mise au jour, CORN. *Cid,* V, 7. Ah! Madame! Sous quel astre cruel avez-vous mis au jour Le malheureux objet d'une si tendre amour? RAC. *Iphig.* V, 3. Grands dieux, qui connaissez ma haine et mes desseins, Ai-je pu mettre au jour un ami des Romains? CRÉBILLON, *Rhadamiste,* V, 2. || Créer, produire. Mes deux mains à l'envi disputent de leur gloire.... La droite a mis au jour un million de vers, CORN. *Madrigal à Mme Sermens.* || Publier, donner publicité, faire imprimer. Le livre [ouvrage luthérien intitulé la *Concorde*] fut mis au jour en 1579, après les conférences assemblées tenues à *Torg* et à *Berg* en 1576 et 1577, BOSS. *Var.* VIII, § 52. Pradon a mis au jour un livre contre vous, BOIL. *Épître* VI. J'ai une complète de chansons toute prête à mettre au jour, MONTESQ. *Lett. pers.* 111. || Mettre une chose au jour, au grand jour, la divulguer, la rendre publique. Leur rage a mis au jour ce qu'elle avait de pire, MALH. I, 2. Attendant qu'en plein jour ces vérités paraissent, CORN. *Rodog.* V, 4. Ai-je dû mettre au jour l'opprobre de son fils? RAC. *Phèdre,* V, 1. Voilà le fait mis au jour : il n'est digne d'entrer dans l'histoire qu'autant qu'il met en garde contre la prodigieuse quantité d'anecdotes de cette espèce rapportées par les voyageurs, VOLT. *Hist. Russie. Préf. hist.*

|| 2° Espace de temps qui s'écoule entre le lever et le coucher du soleil, par opposition à nuit ou temps qui s'écoule entre le coucher et le lever du soleil. Mais Trufaldin, pour elle, Fait de nuit et de jour exacte sentinelle, MOL. *l'Ét.* I, 2. Elle [la mort] lui fut nuit et jour toujours présente; car il ne connaissait point le sommeil, BOSS. *le Tellier.* Ces [illegible] ont [illegible] ses jeunes et passé tant de jours et de nuits dans la contemplation des choses célestes, FLÉCH. *Aiguillon.* Tous les jours se levaient clairs et sereins pour eux, RAC. *Phèdre,* IV, 6. Dès la première démarche que Louis eut faite dans la voie de Dieu, il y marcha d'un pas égal et majestueux; un jour instruisait l'autre jour, et une nuit donnait des leçons semblables à l'autre nuit, MASS. *Or. fun. Louis le Grand.* Le jour même a des saisons : le matin est le printemps du jour, le soir en est l'automne, il est moins salubre, DIDEROT, *Opin. des anc. phil.* (*pythagorisme*). Chaque jour que je me lève en bonne santé.... BUFF. *Probabilités de vie.* Le moyen de rester veuve à mon âge, et de ne pas sentir quelquefois que les jours ne sont que la moitié de la vie? J. J. ROUSS. *Hél.* VI, 2. De labeur en labeur l'heure à l'heure enchaînée Vous porte sans secousse au bout de la journée; Le jour plein et léger tombe, et voilà le soir, LAMART. *Harm.* I, 5. Elle [la poésie sacrée].... sur sa lyre virginale Chante au monde vieilli ce jour [le jour de la création], père des jours, ID. *ib.* I, 30. Le soir est près de l'aurore; L'astre à peine vient d'éclore Qu'il va terminer son tour; Il jette par intervalle Une lueur de clarté pâle Qu'on appelle encore un jour, ID. *Harm.* II, 4. Qu'est-ce donc que des jours pour valoir qu'on les pleure? Un soleil, un soleil, une heure, et puis une heure, Celle qui vient ressemble à celle qui s'enfuit, ID. *Médit.* II, 5. || Jour et nuit, sans relâche, sans se donner le repos de la nuit. Jour et nuit, grêle, vent, péril, chaleur, froidure, Dès qu'ils parlent [les grands], il faut voler, MOL. *Amph.* I, 1. Allez : que tous les Juifs dans Suse répandus, À prier avec vous jour et nuit assidus, Me prêtent de leurs vœux le secours salutaire, RAC. *Esth.* I, 3. Du biribi la déesse infidèle Sur mon esprit n'aura plus de pouvoir, J'aime encor mieux vous aimer sans espoir Que d'espérer jour et nuit avec elle, VOLT. *Épît.* XXI. || Faire du jour la nuit et de la nuit le jour, dormir le jour et veiller la nuit. Dire qu'il pervertit l'ordre de la nature, Et fait du jour la nuit : ô la grande imposture! MOL. *le Dép.* III, 6. || 3° Espace de vingt-quatre heures, comprenant le temps entre le lever et le coucher du soleil, ainsi que le temps entre le coucher et le lever; c'est le nychthémère des Grecs. L'année est composée de 365 jours et un quart. || Jour civil, période qui commence au passage invisible du soleil par le méridien inférieur, c'est-à-dire à minuit. || Jour astronomique, période qui commence au passage du soleil par le méridien supérieur, c'est-à-dire à midi. || Jour vrai, le jour d'après le temps vrai. || Jour moyen, jour que l'on détermine par le calcul, à l'aide des jours vrais, qui ne sont pas rigoureusement égaux; c'est sur le temps moyen qu'on règle les horloges. || Dans les grandes fêtes de l'Église, le jour commence aussitôt après les vêpres de la veille. || Jours complémentaires, nom donné, dans le calendrier républicain, aux cinq ou six jours que l'on comptait à la fin de l'année, pour compléter le nombre de trois cent soixante-cinq ou, dans les années bissextiles, de trois cent soixante-six jours, les mois de ce calendrier n'étant chacun que de trente jours. || 4° Jour en un sens indéterminé, sans distinguer s'il s'agit de l'espace entre le lever et le coucher du soleil, ou de l'espace de vingt-quatre heures. La semaine a sept jours, le mois en a trente. Parler de leurs aïeux au jour de Cérisoles, RÉGNIER, *Sat.* III. Ses jours de fête se changèrent en des jours de pleurs, SACI, *Bible, Machab.* I, I, 41. Adieu, nous en saurons le succès dans le jour, MOL. *le Dép.* I, 2. Le propre jour que la paix commença.... SÉV. 23 août 1678. La mort se déclare.... dix jours entiers il la considère avec un visage assuré, tranquille, BOSS. *le Tellier.* Ces pécheurs, qui ont si bien mérité la honte, trouvent souvent le moyen de l'éviter en cette vie.... c'est pour cela que Dieu les appelle au grand jour de son jugement, ID. *Serm. Jugem. dernier, préambule.* Un philosophe vous dira en vain que vous devez être rassasiés d'années et de jours, et que vous avez assez vu les saisons se renouveler.... ID. *le Tellier.* [Ses vertus] ont fait du jour de sa mort le plus beau, le plus triomphant, le plus heureux jour de sa vie, ID. *ib.* À la veille d'un si grand jour [la bataille de Rocroy], ID. *Louis de Bourbon.* Trois jours lui suffisent à peine pour régler ses confessions ordinaires, FLÉCH. *Dauphine.* Sangaride, ce jour est un grand jour pour vous, QUINAULT, *Atys,* I, 6. Tout doit servir de proie aux tigres, aux vautours, Et ce jour effroyable arrive dans dix jours, RAC. *Esth.* I, 3. Tremblez : son jour [du Dieu vengeur] approche, et son règne est passé, ID. *ib.* III, 4. Mais cependant, ce jour, il épouse Andromaque; Dans le temple déjà le trône est élevé, ID. *Andr.* IV, 3. Pallas de ses conseils empoisonne ma mère; Il voit chaque jour Britannicus mon frère, ID. *Brit.* II, 1. Cromwell mourut le jour d'une tempête extraordinaire, VOLT. *Dict. phil. Rochester et Waller.* Ainsi, toujours poussés vers de nouveaux rivages, Dans la nuit éternelle emportés sans retour, Ne pourrons-nous jamais sur l'océan des âges Jeter l'ancre un seul jour? LAMART. *Méd.* I, 13. || Jour pour jour, se dit de quelque chose qui arrive une ou plusieurs années le jour même dont il est question. Il y a aujourd'hui [3 novembre] vingt années, jour pour jour, que Votre Majesté se couvrait de gloire dans les plaines de Torgau, D'ALEMB. *Lett. au roi de Prusse,* 3 nov. 1780. || À pareil jour, même sens. Les lauriers que vous cueillîtes, il y a seize ans, à pareil jour, dans les plaines de Lignitz, ID. *ib.* 16 août 1776. || Prendre jour, convenir d'un jour, fixer un jour pour faire quelque chose. Vous avez pris jour pour un lien si doux, MOL. *Tart.* I, 6. Le jour fatal est pris pour tant d'assassinats, RAC. *Esth.* I, 3. René prit jour avec eux pour leur raconter les sentiments secrets de son âme, CHATEAUB. *René.* || Prendre le jour de quelqu'un, prendre le temps, le moment qui lui convient. Je prendrai votre jour. || Prendre son jour, prendre pour quelque chose le jour qu'on trouve le plus convenable. Nous laisserons passer les fêtes et nous prendrons notre jour, SÉV. 460. Je souhaite que vous ayez déjà pris votre jour pour partir, ID. 463. || Jour pris, ajournement en justice. Avocat pour et contre appelé, jour pris.... RAC. *Plaid.* III, 3. || Avoir son jour arrêté, être déterminé à faire quelque chose tel jour. Si Dieu dissimule, qu'ils [les pécheurs] ne pensent pas pour cela avoir échappé à ses mains; il a son jour arrêté, il a son heure marquée, qu'il attend avec patience, BOSS. *Sermons, Jugement dernier,* 1. || Avoir son jour, avoir un jour fixe où l'on fait quelque chose. Elles avaient chacune leur jour pour aller exhorter les malades, CHATEAUB. *Génie,* IV, VI, 4. || Avoir son jour, se dit aussi du jour où une personne reçoit du monde chaque semaine. Cette dame a son jour, c'est le mardi. || Faire en quinze jours quinze lieues, c'est-à-dire être lent, paresseux. || Il n'y a jour que..., c'est-à-dire constamment, sans laisser passer un seul jour. Il n'y a jour que je ne vous regrette.... ce goût que j'ai pour vous ne m'a point passé, SÉV. *à Mme de Guitaut,* 29 oct. 1692. || Un de ces jours, très-prochainement. || Terme d'antiquité romaine. À un autre jour, formule par laquelle les augures pouvaient rompre les comices, en annuler les actes, etc. || D'un jour à l'autre, en très-peu de temps, dans un très-court intervalle. Du plus riche homme de la ville qu'il était, il est devenu d'un jour à l'autre le plus pauvre, VAUGEL. *Rem.* dans RICHELET. || De jour à autre, de temps en temps. Il recevait, de jour à autre, divers avis, PATRU, *Plaidoyer* 6, dans RICHELET. Ils voient de jour à autre un nouveau culte, LA BRUY. XVI. || On dit dans le même sens : un jour l'un, un jour l'autre. Le cormoran le bon apôtre... Vous les prenait [les poissons] sans peine, un jour l'un, un jour l'autre, LA FONT. *Fabl.* X, 4. || Du jour au lendemain, sans retard, sans prendre d'autre délai que l'espace du jour où l'on est jusqu'au lendemain (locution blâmée par certains grammairiens, mais qui s'explique comme il vient d'être dit). Je viens d'acheter un carrosse de campagne, je fais faire des habits, enfin je partirai du jour au lendemain, SÉV. 13 avr. 1672. || De jour en jour, à mesure que les jours, le temps se passent. Je sens de jour en jour dépérir mon génie, BOIL. *Épître* VIII. || Du premier jour, tout d'abord. Ainsi tout votre amour n'est qu'une politique, Et le cœur ne sent point ce que la bouche explique. — Il ne le sentit pas, Albin, du premier jour, Mais cette politique est devenue amour, CORN. *Othon,* I, 4. || Au premier jour, très-prochainement. Dix-huit mille francs que je vous paierai au premier jour, MOL. *le Bourg.* III, 4. || Par jour, chaque jour. Deux onces de pain et un verre d'eau par jour, PASC. *Prov.* II. Dès qu'on ouït gronder l'orage qui vient de fondre sur l'Empire et sur la Hongrie, n'ajouta-t-elle pas à ses dévotions ordinaires une heure d'oraison par jour? FLÉCH. *Mar. Thér.* || Jour à jour, chaque jour l'un après l'autre. M. d'Hacqueville et moi nous suivons son mal d'une manière jour à jour, SÉV. 194. J'admire comme jour à jour, et toujours triste, le temps s'est passé depuis votre départ, ID. 7 juin 1676. || Tous les jours, chaque jour, très-fréquemment. Cela arrive tous les jours. Tous les jours elle ramenait quelqu'un des rebelles, BOSS. *Reine d'Anglet.* || On dit de même : tous les jours

du [illegible] [illegible] est si hardi et si [illegible] que tous les jours du monde il fait quitter la place au premier président, SÉV. 19 août 1671. Elle a, [illegible], un [illegible] de l'[illegible]. [illegible] || Tous les jours, signifie [illegible] de jour en jour. Il devient tous les jours plus [illegible]ble. || De tous les jours, habituel. Il est vrai que j'aime la réputation de notre cousin d'Allemagne; le marquis de [illegible] nous en dit des merveilles à son retour de [illegible], et de sa [illegible] et de son mérite de tous les jours.... et du bon air de sa [illegible], SÉV. 22 sept. 1688. || De tous les [illegible] vulgaire. Je sais.... que notre Dieu n'est pas un [illegible] de tous les jours, que, négligé, il néglige à son tour, MASS. *Petit car. Drapeaux*. Ce qui était [illegible] devenu un événement de tous les jours, ID. [illegible], *Impén.* || Les vêtements de tous les jours, les [illegible]ents ordinaires, par opposition aux vêtements des [illegible]ches et fêtes. || Mettre à tous les jours, employer à des œuvres communes et peu élevées. Le prince met ces esprits [ceux d'une médiocre capacité] à tous les jours, et se décharge sur eux des plus grossières fonctions de la royauté, BALZ. *De la cour*, 1^er^ *disc.* Si Dieu nous avait donné trois ou quatre vies, nous en pourrions mettre une à tous les jours, ID. *liv.* V, *lett.* 9. || Mettre à tous les jours, faire un usage habituel. Vous ne devez plus être inquiète de moi; c'est le temps qui m'empêche présentement d'exercer ma nouvelle jambe; je la traite encore comme une compagnie, je ne la mets pas à tous les jours, SÉV. 11 avr. 1686. || Se mettre à tous les jours, ne se ménager point, s'employer aux moindres choses. Les grands génies ne se mettent pas à tous les jours, DANCOURT, *la Femme d'intrigues*, I, 1. || Ce grand comédien se met à tous les jours, il joue très-souvent, presque tous les jours. || Il ne faut pas se mettre à tous les jours, il ne faut pas diminuer son crédit, ce qu'on est, en se mettant en avant pour toute sorte de choses. || 5° [illegible] jour [illegible]re, pendant vingt-quatre heures, un service. Melac, lieutenant général du jour, fit l'arrière-garde avec un gros détachement, ST-SIM. 29, 85. || 6° Être à son dernier jour, être tout près de mourir. Que sera-ce, quand.... trompés par nos plaisirs, par nos jeux, par notre santé.... nous viendrons tout à coup au dernier jour? BOSS. *Mar.-Thér.* || On dit dans le même sens : jusqu'à mon dernier jour; son dernier jour approche. || Le jour du Seigneur, le dernier jour de la vie. Une âme pénitente, qui a vu de loin le jour du Seigneur, et qui s'y est préparée par la solitude et par la prière, FLÉCH. *Aiguillon.* De longues infirmités lui montraient le jour du [illegible], MASS. *Or. fun. Conti.* || Dernier jour, jour du jugement dernier. Siècle vainement subtil.... la princesse palatine t'est donnée comme un signe et un [illegible] : tu la verras au dernier jour confondre ton [illegible]ence et tes vaines excuses, BOSS. *Anne de Gonz.* || Le jour d'Énoch, d'Élie et de saint Jean-[illegible], le jour de la résurrection. M. de Sanzei [illegible] la veuve révoquait en doute la mort, à cause [illegible] n'avait pas trouvé son corps] reviendra le jour d'Énoch, d'Élie et de saint Jean-Baptiste, SÉV. [illegible] 1675. || Jour de Dieu! sorte d'exclamation de [illegible], de menace. Jour de Dieu! je saurai vous [illegible], MOL. *Tart.* I, 1. Jour de Dieu! [illegible] mains, s'il fallait [illegible] de sa mère, ID. *G. Dand.* I, 4. || 7° [illegible] sa vie au jour la journée, vivre au jour la journée, au jour le jour, n'avoir [illegible] que ce qu'on gagne chaque jour par [illegible]. Avant assez de peine à vivre de ce qu'il gagnait au jour la journée, [illegible]. *Q. C.* [illegible]. Le seul métier qui, sans l'assujettissement personnel, [illegible] au jour le jour, J. J. ROUSS. *Conf.* [illegible] Vivre au jour le jour, au jour la journée, s'inquiéter peu du lendemain, [illegible] de fixe, de déterminé dans l'esprit. Je vis au jour la journée, et n'ai pas le courage de rien [illegible], un jour je puis, le lendemain je n'ose, [illegible] 147. Vous savez ma dévotion pour la Providence, il faut toujours en revenir là, et vivre au jour la journée, ID. 24 juill. 1675. || Se contenter [illegible]. Ils [les ennemis des jansénistes] [illegible], quoiqu'un [illegible] à leur [illegible], au moins durant [illegible]; c'est beaucoup pour eux; ils cher[illegible] de subsister [illegible] vivent au jour la journée, PASC. *Prov.* III. Il faut vivre au jour la journée quand on a affaire à des [illegible] chez soi; encore [illegible] joue contre les autres, en [illegible] le jeu qu'on a, VOLT. *Lett. duc de Choiseul*, 13 juil. 1761. || Au jour la journée, sans plan fixe, en se laissant diriger par les événements. Former de tels plans, ce n'est point faire la guerre au jour la journée et comme au hasard, en attendant que les événements nous déterminent, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. XI, 2^e^ part. p. 400, dans POUGENS. || Au jour la journée, signifie aussi sans relâche, continuellement. Il déblatère contre vous au jour la journée. || 8° Un jour, se dit d'une époque indéterminée dans le passé. Un jour que je me promenais. Le chêne un jour dit au roseau : Vous avez bien sujet d'accuser la nature, LA FONT. *Fabl.* I, 22. De Laban l'antique berger Un jour devant lui vit paraître Un mystérieux étranger, LAMART. *Médit.* II, 6. || Il se dit aussi d'une époque indéterminée dans l'avenir. Pendant qu'il [Retz] voulait acquérir ce qu'il devait un jour mépriser, BOSS. *le Tellier*. Ils sont réservés à servir un jour d'exemple aux jugements terribles de Dieu sur les hommes, MASS. *Carême, Vérité de la relig.* || On dit dans ce même sens : quelque jour. Quel sera quelque jour cet enfant merveilleux? RAC. *Athal.* II, 9. || Familièrement. Quelqu'un de ces jours, très-prochainement. On a pour ma personne une aversion grande; Et quelqu'un de ces jours il faut que je me pende, MOL. *Mis.* III, 1. || 9° Du jour, qui appartient au jour même où l'on est. || Être du jour, être du jour même, en parlant de choses dont on certifie la fraîcheur. Ces fruits sont du jour, ils ont été cueillis aujourd'hui même. Ce poisson est du jour. || Le pain du jour, le pain quotidien. Vivre, non de ce bruit dont l'orgueil nous enivre, Mais de ce pain du jour qui nourrit sobrement, De travail, de prière et de contentement, LAMART. *Harm.* I, 5. || Le saint du jour, le saint dont c'est la fête ce jour-là; et fig. homme qui est à la mode ou en crédit depuis peu. On fêtera toujours en France, En ville, au théâtre, à la cour, Le saint du jour, BÉRANG. *Vieux habits.* || Du jour, se dit, dans un sens analogue, de ce qui, actuellement, a crédit, faveur. Le goût du jour. La curiosité du jour. La métaphysique du jour diffère de celle de l'antiquité, CHATEAUBR. *Génie*, III, II, 3. || On dit de même : un homme du jour. Les élégants du jour. Crois-tu que ce reflet de la splendeur suprême Soit ce mot profane qui passe tour à tour Du grand homme d'hier au grand homme du jour? LAMART. *Harm.* II, 12. || 10° Terme de commerce. À jour, *loc. adv.* Au courant. Livres à jour, livres dont le crédit et le débit sont régulièrement inscrits jusqu'à la date du jour. Les livres sont à jour. Nous sommes à jour. || Se mettre à jour, mettre toute sa correspondance, tous ses comptes en règle. || À jour, se dit aussi de toute besogne dont rien n'est arriéré. Nos copies sont à jour. || 11° Jour considéré par rapport à l'état de l'atmosphère, de la température. Les jours caniculaires. Un jour de beau temps. Un vilain jour. La promenade est belle. — Fort belle. — Le beau jour! — Fort beau, MOL. *Éc. des f.* II, 6. Je voudrais vous tenir l'un et l'autre dans ma retraite; je vois que vous n'y viendrez que quand les beaux jours seront passés, mais vous ferez les beaux jours, VOLT. *Lett. Laharpe*, 17 sept. 1766. Oui, dans ces jours d'automne où la nature expire, À ses regards voilés je trouve plus d'attraits, LAMART. *Médit.* I, 29. Salut! derniers beaux jours; le deuil de la nature Convient à la douleur et plaît à mes regards, ID. *ib.* I, 29. || Fig. Approche-t-il du but, quitte-t-il ce séjour, Rien ne trouble sa fin, c'est le soir d'un beau jour, LA FONT. *Phil. et Baucis.* || Les beaux jours, les premiers jours du printemps. Remettez votre voyage aux beaux jours. || Fig. Les beaux jours, le temps de la première jeunesse, ou les temps les plus heureux de la vie. Ô jours de mon printemps, jours couronnés de rose, À votre fuite en vain un long regret s'oppose; Beaux jours, quoique souvent obscurcis de mes pleurs, Vous dont j'ai su jouir même au sein des douleurs, A. CHÉN. *Élégies*, XVI. || Familièrement. Un beau jour, un certain jour. Un beau jour il décampa. Dans ma tête un beau jour ce talent [de faire des vers] se trouva; Et j'avais cinquante ans quand cela m'arriva, PIRON, *Métrom.* II, 1. || Fig. et familièrement. Il y a beaux jours, il y a longtemps. Pour la vieille qui l'a attiré chez elle, et la jeune dont il a la tête tournée, il y a beaux jours que j'aurais fait sauter tout cela, DIDER. *Père de famille*, III, 7. || 12° Les bons jours, les dimanches et jours de fête. La belle mit son corset des bons jours, LA FONT. *Herm.* Que d'une serge honnête elle ait son vêtement, Et ne porte le noir qu'aux bons jours seulement, MOL. *Éc. des mar.* I, 2. Mais qui pourrait compter le nombre de haillons.... Dont la femme, aux bons jours, composait sa parure? BOIL. *Sat.* X. || Les grands jours, même sens. Du chapeau de son père Coiffé dans les grands jours, BÉRANG. *Roger B.* || Familièrement. Faire son bon jour, c'est-à-dire faire ses dévotions, recevoir la communion. Le roi se confessa pour faire [illegible] I, 83 (samedi, 23 déc. 1684). Mme la [illegible] fit son bon jour, et communia par les [illegible] de M. de Meaux, ID. I, 140 (samedi, 24 mars 16[illegible]). || Donner le bon jour à quelqu'un, lui souhaiter une bonne journée, sorte de salutation; on écrit aujourd'hui en un seul mot bonjour (voy. ce mot). || 13° Les jours gras, les derniers jours du carnaval, qui sont le jeudi, le dimanche, le lundi et le mardi. || 14° Jours de barbe, les jours où l'on a l'habitude de se faire la barbe. || Jour de [illegible], le jour où une personne malade prend [illegible], ou même une personne en santé par précaution. || Jour critique, jour où il arrive ordinairement quelque crise dans certaines maladies. || Jour critique, se dit aussi des jours où les femmes ont leurs règles. || 15° Un mauvais jour, un jour où l'on éprouve quelque souffrance; un bon jour, un jour où l'on n'éprouve aucune souffrance. Il a la fièvre tierce, et c'est aujourd'hui son mauvais jour, c'est-à-dire le jour de son accès; demain sera son bon jour. || On dit de même : c'est son jour de fièvre, de bonne humeur, etc. Avoir des jours de gaieté et des jours de tristesse. || Être dans un mauvais jour, être de mauvaise humeur, peu apte aux choses. Vous êtes dans un mauvais jour, vous ne comprenez rien. || On dit dans le même sens : il n'est pas dans ses bons jours. || Fig. Le mauvais jour, le jour de la vengeance du Seigneur. Malheur au pécheur fortuné qui dit en son cœur aveugle : J'ai péché, et que m'est-il arrivé de mal? il ne songe pas que le Tout-Puissant l'attend au mauvais jour, BOSS. 2^e^ *sermon, Circoncision*, 3. || 16° Terme de jurisprudence. Jours utiles, jours pendant lesquels il est possible d'agir juridiquement, et en dehors desquels l'action n'a plus lieu. || Terme de commerce. Jours de grâce ou jours de faveur, dix jours de délai qu'il était d'usage d'accorder à un débiteur pour l'acquit d'une lettre de change, après l'expiration du terme. || Terme de marine. Jours de planche, le séjour que le capitaine d'un bâtiment frété par des marchands est obligé de faire dans le port de son arrivée pour le déchargement, sans qu'il lui soit rien dû au delà du fret. || 17° Autrefois. Les grands jours, assises extraordinaires tenues par des juges choisis et députés par le roi; ces juges, tirés du parlement, étaient envoyés, avec des pouvoirs très-étendus, dans les provinces éloignées, pour juger en dernier ressort toutes les affaires civiles et criminelles, sur appel des juges ordinaires des lieux, et principalement pour informer des crimes de ceux que l'éloignement rendait plus hardis et plus entreprenants. Messieurs des grands jours. Il fut condamné par les grands jours. Depuis que les parlements ont été rendus sédentaires, nos rois, par leurs lettres, ont souvent donné commission de juger souverainement en certaines causes, et cette cour de justice souveraine a été appelée grands jours, MÉNAGE, au mot *jour*. Ils [les gens de Riom] avaient employé toute sorte de sollicitations à la cour pour faire tenir les grands jours dans leur ville, FLÉCH. *Grands jours*, p. 2. || Fig. [illegible] renée tient maintenant ses grands jours [dans le carnaval], BOSS. *Sermons, Quinquagés. Préambule.* || Grands jours de Champagne et de Brie, cour de justice de Champagne sous l'administration de ses comtes. || Jours généraux, jours où se [illegible] des états d'une province. || Jours des barons, [illegible] des barons pour juger les causes de [illegible]. || Fig. On dit qu'une personne tient ses grands jours, quand elle reçoit chez elle beaucoup de monde. || 18° Les petits jours, les jours où l'on fait moins d'apprêt que dans les autres. J'en étais quitte pour ne plus aller à la comédie que les petits jours, c'est-à-dire ceux où l'on ne joue que de [illegible] pièces, GENLIS, *Ad. et Théod.* t. I, p. 279, dans POUGENS. || 19° Fig. Un jour, un temps plus ou moins court. Ce changement n'est pas l'ouvrage d'un jour; on ne parvient pas tout d'un coup à cette perfection.... BOURDAL. *Dim. oct. du St-Sacrem. Dominic.* t. II, p. 300. Jérusalem, objet de ma douleur, Quelle main en un jour t'a ravi tous tes charmes? RAC. *Athal.* III, 7. Mille ans ne sont qu'un jour à ses yeux [de Dieu], MASS. *Carême, [illegible]*, 1. Nous n'observons et nous n'expérimentons que depuis un jour, et pourtant combien ce [illegible] a-t-il déjà valu de vérités imprévues! [illegible], *Lett. div. Œuv.* t. XII, p. 39, dans [illegible]. L'homme vit un jour sur la terre Entre la [illegible] et la douleur, LAMART. *Médit.* I, 30. || D'un jour, qui ne dure que peu de temps. Faible et misérable créature, et vainement appelée à une

beauté et à une gloire éternelle, vous ne sauriez sans regret voir tomber cette fleur d'un jour, le passer cette couleur vive, Et cet air de jeunesse [illegible], MASS. Serm. sur Résurrection. [illegible] pas venu à ce spectacle [illegible] de la [illegible] mais ces [illegible] d'un jour qu'[illegible] ID. Mar. Thér. [illegible] vos lettres me servent d'antidote contre toutes les misérables brochures qui [illegible], tous ces petits insectes d'un jour [illegible] et disparaissent pour jamais, VOLT. Lett. Berger, sept. 1736. Cette impression d'un jour que j'ai produite sur vous, STAËL, Corinne, XV, 1. || Deux jours, un temps très-court. Pour[illegible] qu'on n'a que deux jours à [illegible], MAINTENON, Lett. à Mme de Caylus, 9 nov. 1717. Mais vous qui promettez les temps à sa mémoire [du mourant], Mortels, possédez-vous deux jours? LAMART. Médit. II, 6. || Une chose de deux jours, une chose toute récente. Mais ce n'est point, Arbate, un secret de deux jours, RAC. Mithr. I, 1. || Fig. Un théologien de quatre jours, un théologien qui ne fait que commencer l'étude de la théologie. Un homme [Jurieu] qui ne rougit pas de se donner pour savant, tombe dans une erreur qu'un théologien de quatre jours aurait évitée, BOSS. 1er avert. 31. || 20° Au plur. Jours, une certaine durée, une certaine époque. J'ose croire que les jours d'aveuglement [l'hérésie en Angleterre] sont écoulés, et qu'il est temps [illegible] que la lumière revienne, BOSS. Reine d'Anglet. Vers les premiers jours de son règne [de Louis XIV], ID. Louis de Bourbon. Vous la cherchez [la félicité] sur la terre, et ce n'est pas là qu'elle est établie, ni que l'on trouve ces jours heureux dont nous a parlé le divin Psalmiste, ID. 4e sermon, Fête de tous les saints. Dans ces jours de confusion et de trouble où les grâces tombaient sur ceux qui savaient à propos se faire soupçonner ou se faire craindre, FLÉCH. Duc de Mont. Elle attendait ces mauvais jours que le ciel lui préparait, pour en composer avec soumission les exercices de sa piété, ID. Dauphine. Tous ses jours paraissent charmants; L'or éclate en ses vêtements; Son orgueil est sans borne ainsi que sa richesse, RAC. Esth. II, 9. L'audace d'une femme arrêtant ce concours En des jours ténébreux a changé ces beaux jours, ID. Athal. I, 1. Nous avons vu toute la race royale presque éteinte ... l'époux et l'épouse auguste [duc et duchesse de Bourgogne], au milieu de leurs plus beaux jours, enfermés dans le même cercueil, MASS. Or. fun. Louis le Grand. La monarchie n'avait pas encore vu des jours si brillants [que sous Louis XIV], ID. ib. La nouvelle épouse négligeait les ornements de sa jeunesse et de ses jours de joie, ID. Carême, Mot. de conv. Les jours de rémission et de miséricorde sont arrivés, ID. ib. Ils sont enfin venus les jours de ma justice, LAMART. Médit. I, 30. Je repasse en pleurant ces misérables jours, ID. ib. I, 30. C'est un ami de l'enfance Qu'aux jours sombres du malheur Nous prêta la Providence Pour appuyer notre cœur, ID. Harm. II, 1. || L'homme des anciens jours, le vieillard (expression qui appartient à Chateaubriand, et qui lui a été reprochée). L'homme des anciens jours se hâta d'allumer du feu avec des lianes [illegible], CHATEAUB. Atala, les Laboureurs. || En style de l'Écriture sainte, l'Ancien des jours (avec un A majuscule), Dieu. N'est-ce pas se moquer de l'Ancien des jours, de le vouloir faire parler à la mode, de lui [illegible] le jargon des cercles et des cabinets...? [illegible] Sacr. chrét. disc. 7. || Mourir plein de jours, [illegible] très-vieux. Qu'ils meurent pleins de jours, que leur mort soit pleurée, Qu'un ami ferme leurs yeux, [illegible] Inst. des pseaumes. || 21° Plus particulièrement, la vie. Que [illegible] tous deux lorsqu'on [illegible] nos jours? CORN. Héracl. V, 6. Après cent trente ans de vie, Jacob, amené au roi d'Égypte, lui [illegible] la courte durée de son laborieux pèlerinage, qui n'égale pas les jours de son père Isaac ni de son aïeul Abraham, BOSS. le Tellier. Nous [illegible] l'Angleterre par un effet du même jugement qui [illegible] les jours de la reine Marie et son [illegible] à l'Église, ID. Duch. d'Orl. Si [illegible] dont nous avons vu les prospérités [illegible] ses jours dans les plaisirs et dans la [illegible], Mme de [illegible]. [illegible] ce malheur [illegible] pour ses jours, RAC. Mithr. I, 1. Qui doit prendre à ses jours plus d'intérêt que moi? ID. Iphig. III, 6. Ta fureur, s'irritant soi-même dans son cours, D'un sang toujours nouveau marquera tous les jours, ID. Brit. V, 6. Mes jours moins agités coulaient dans l'innocence, ID. Phèdre, I, 3. Je vous [illegible] madame, les jours et l'estomac de Fontenelle, vous avez tout le reste, VOLT. Lett. Mme Geoffrin, 31 mai 1764. [illegible] encore ce temps... Quand les trois sœurs [des Parques] pouvaient n'être pas inflexibles, Et qu'au prix de ses jours, de leurs ciseaux terribles On rachetait des jours plus chers! A. CHÉN. Ode V. Il n'avait pas les traits morts et effacés de l'homme né sans passions; on voyait que ses jours avaient été mauvais, et les rides de son front montraient les belles cicatrices des passions guéries par la vertu et par l'amour de Dieu et des hommes, CHATEAUB. Atala, les Laboureurs. Mes jours fondent comme la neige Au souffle du courroux divin, LAMART. Médit. I, 30. Et vous, pourquoi d'un soin stérile Empoisonner vos jours bornés? Le jour présent vaut mieux que mille Des siècles qui ne sont pas nés, ID. ib. II, 4. Toute herbe aux champs est glanée; Ainsi finit une année, Ainsi finissent nos jours, ID. Harm. II, 1. Ton sort, ô Manoel, suivit la loi commune, La Muse t'enivra de précoces faveurs; Tes jours furent tissus de gloire et d'infortune, Et tu verses des pleurs! ID. Médit. I, 14. || De mes jours, tant que je vivrai. Non, fuyez; je ne veux vous revoir de mes jours, DE BIÈVRE, Séducteur, IV, 8. || Sur nos vieux jours, dans nos vieux jours, dans notre vieillesse. || De nos jours, ou dans nos jours, de notre temps. Était-ce là [la Fronde] de ces tempêtes par où le ciel a besoin de se décharger quelquefois? et le calme profond de nos jours devait-il être précédé par de tels orages? BOSS. Anne de Gonz. Peut-être que nos neveux regretteront la félicité de nos jours avec la même erreur qui nous fait regretter le temps de nos devanciers, ID. 4e sermon, Fête de tous les saints. Térence qu'on a, dans nos jours, si malheureusement imité, LA BRUY. Discours sur Théophr. || 22° Demi-jour, jour à demi voilé, clarté faible. On ne les montre [des étoffes] que dans un demi-jour, parce que le grand jour y ferait paraître des défauts qui en rabaisseraient le prix, BOURDAL. Pensées, t. II, p. 230. || Fig. Le demi-jour de la primitive histoire. Les vérités que contient le cœur sont du nombre de celles qui demandent le demi-jour et la perspective, CHATEAUB. Génie, II, III, 4. || 23° Toute clarté autre que celle du jour. Le jour artificiel que donnent les bougies, le gaz. Et que nous dînions aux bougies; Leur éclat nous suffit; il répand à l'entour Ce demi-jour si doux qui convient à l'amour, FAVART, Soliman II, II, 8. À l'heure où de la nuit le lugubre flambeau D'un pâle demi-jour revêt les sept collines, LAMART. Méd. II, 20. || Fig. Je pleure dans mon ciel tant d'étoiles éteintes! Elle fut la première, et sa douce lueur D'un jour pieux et tendre éclaire encor mon cœur, ID. Harm. IV, 10. || 24° Le jour, la vie, l'existence. Perdre le jour. Et d'autant que l'honneur m'est plus cher que le jour, D'autant plus maintenant je te dois de retour, CORN. Cid, III, 6. Et de sa main il s'est privé du jour, ID. Rodog. V, 4. L'impératrice, à qui je dois le jour, Avait innocemment fait naître cet amour, ID. Héracl. III, 1. Pour venger sa maîtresse il a quitté le jour, ID. Cid, V, 1. Et, si nous ne mourons en vous sauvant le jour, MOL. Psyché, II, 1. Sinon, faites état de m'arracher le jour Plutôt que de m'ôter l'objet de mon amour, ID. Éc. des mar. III, 8. Avez-vous oublié qu'ils m'ont sauvé le jour? VOLT. Alz. I, 1. || Respirer le jour, vivre. Albe où j'ai commencé de respirer le jour, Albe, mon cher pays et mon premier amour, CORN. Hor. I, 1. Quoi! vous à qui Néron doit le jour qu'il respire, RAC. Brit. I, 1. || Ceux qui m'ont donné le jour, les parents de qui je suis né. || 25° Fig. Clarté, éclaircissement, lumière. Rien n'est plus propre à jeter du jour sur ces questions. Les narrations qui doivent donner le jour au reste y sont si courtes que le moindre défaut ou d'attention du spectateur ou de mémoire de l'acteur laisse une obscurité perpétuelle en la suite, CORN. Mél. préf. Sur votre aveuglement il [Dieu] répandra le jour, ID. Poly. IV, 3. Une ombre est toujours ombre, et des nuits éternelles Il ne sort point de jours qui ne soient infidèles, ID. Toison d'or, I, 3. Ne me déguisez point ce que, dans cette cour, Sur de pareils soupçons vous aurez eu de jour, ID. Sur. II, 1. Et sans doute il faut bien qu'à ce becque cornu Du trait qu'elle a joué quelque jour soit venu, MOL. Éc. des f. IV, 6. Quel jour mêlé d'horreur vient effrayer mon âme! RAC. Esth. III, 4. L'antithèse est une opposition de deux vérités qui se donnent du jour l'une à l'autre, LA BRUY. I. La lecture de l'excellent livre du docteur Clarke m'a détrompé; et j'ai trouvé dans ces démonstrations un jour que je n'avais pu recevoir d'ailleurs, VOLT. Mél. litt. Au P. Tournemine, 1735. || 26° Manière dont un objet est éclairé. [illegible] les divers jours dont on les regarde, LA BRUY. VIII. Hors du jour convenable, le tableau n'est qu'un amas de taches luisantes et [illegible] jetées à côté les unes des autres, et renfermées dans une belle bordure dorée, DIDER. Peint. en cire, Œuvr. t. XV, p. 387, dans POUGENS. || Fig. Il n'y en a point [d'esprit] qui ait tant de différentes lumières ni qui soit si beau à toutes sortes de jours comme le sien, VOIT. Lett. 30. Et tout ce grand éclat de leur gloire ternie Ne sert plus que de jour à votre ignominie, BOIL. Sat. V. Adoucissez, tant qu'il vous plaira, cette vérité dans votre esprit, [illegible] dans ses jours les plus favorables, ID. Carême, Conf. || Mettre quelque chose dans son jour, le placer à un jour convenable, de manière qu'on puisse bien le voir. Il faut mettre ce tableau dans son jour. || Fig. Il se dit de la manière de présenter une chose. Il met ses bonnes qualités dans un jour si désavantageux, qu'elles deviennent plus dégoûtantes que ses défauts, LA ROCHEF. Prem. pens. n° 27. Quand je tiens une chose comme celle-là.... je sais assez bien la mettre en son jour, SÉV. 136. Je crois de votre Provence toutes les merveilles que vous m'en dites; mais vous savez très-bien les mettre dans leur jour, SÉV. 27 mai 1672. Que si je puis mettre dans leur jour ces trois importantes raisons, BOSS. Sermons, Prédication, Préambule. Tu viens de mettre ici l'hymen en son beau jour, BOIL. Sat. X. Je puis dans tout son jour mettre la vérité, RAC. Athal. II, 6. S'il donne quelque tour à ses pensées, c'est moins par une vanité d'auteur, que pour mettre une vérité qu'il a trouvée, dans tout le jour nécessaire pour faire l'impression qui doit servir à son dessein, LA BRUY. I. Nous mettons nos passions dans un jour si favorable, MASS. Avent, Épiph. Il y a peu de citations dans le Siècle de Louis XIV, parce que les événements des premières années, connus de tout le monde, n'avaient besoin que d'être mis dans leur jour, VOLT. Hist. Russ. Préf. hist. || Mettre en jour, exposer au jour qui convient; et fig. donner une tournure qui fasse valoir. Qu'il a l'esprit adroit quand il veut déguiser, Et que, pour mettre en jour ces compliments frivoles, Il sait bien ajuster ses yeux à ses paroles! CORN. la Gal. du pal. IV, 1. Pour mettre encore mieux en jour notre impuissance à juger de l'expression d'Homère, transportons-nous à deux mille ans dans l'avenir, LAMOTTE, Discours sur Homère. || Donner un jour à une chose, faire qu'une chose soit bien ou mal éclairée; et fig. donner à une chose une certaine tournure favorable ou défavorable. Ce qui a le plus contribué à sa réputation est de savoir donner un beau jour à ses défauts, LAROCHEFOUC. Retz. De semblables erreurs, quelque jour qu'on leur donne, Touchent les endroits délicats, MOL. Amph. III, 8. On a pris à tâche de me présenter à Londres avec Mlle Levasseur dans tous les jours qui pouvaient jeter sur moi du ridicule, J. J. ROUSS. Lett. à la comtesse de Boufflers, 9 avr. 1766. || Faux jour, lumière qui éclaire mal les objets, de manière à les faire voir autrement qu'ils ne sont. Ce tableau est en faux jour, dans un faux jour. Le marchand fait des montres, pour donner de sa marchandise ce qu'il y a de pire : il a le cati et les faux jours afin d'en cacher les défauts, LA BRUY. VI. || Fig. L'œil le plus éclairé sur de telles matières Peut prendre de faux jours pour de vives lumières, CORN. Héracl. V, 2. Je ne sais si l'honneur eut jamais un faux jour, ID. Nicom. III, 2. Et ce n'est qu'un faux jour qu'on a voulu jeter Pour lui troubler la vue et vous inquiéter, ID. Perthar. II, 4. Si l'éclat [de la gloire] n'est appuyé sur une grandeur solide, il est faible et n'a qu'un faux jour, BOSS. Sermons, Vertu de la croix, Préambule. Les portraits des hommes publics sont toujours dans un faux jour pendant leur vie, VOLT. Mél. hist. Testam. polit. d'Alberoni. Dans l'éternel oubli j'y dormirais encore [au sein du néant]; Mes yeux n'auraient pas vu ce faux jour que j'abhorre; Et dans la longue nuit mon paisible sommeil N'aurait jamais connu ni songes ni réveil, LAMART. Méd. I, 15. || 27° Terme de peinture. Imitation de la lumière répandue sur les objets représentés en un tableau. Dans ce tableau le jour vient d'en haut. || Jour d'atelier, jour d'un tableau ménagé avec un soin particulier. Rembrandt et le Caravage ont des jours d'atelier. || Jour accidentel, celui que donnent accidentellement les rayons du soleil entre des nuages, celui d'une lampe, d'une petite fenêtre, etc. || Placer, mettre un tableau à son jour, le placer de manière que le jour du lieu où on l'expose vienne du même côté que le jour qui paraît éclairer les objets représentés. || Il se dit, surtout au pluriel, des touches les plus claires d'un tableau. Savoir bien mêler les jours et les ombres. Les jours de reflet. Les ombres et les jours [illegible] donnés, Le riche coloris, les figures [illegible], DANTAN, le Cabinet de [illegible], p. 68. || 28° Fenêtre, ouverture qu'on fait aux bâtiments

pour qu'ils puissent recevoir du jour. Des jours bien pratiqués. || Tirer du jour d'un certain côté, pratiquer de ce côté une fenêtre, une ouverture. || Terme d'architecture. Jour droit, celui d'une fenêtre à hauteur d'appui. Jour à plomb, celui qui vient directement d'en haut. Jour d'en haut, celui qui est communiqué par un abat-jour. || Faux jour, fenêtre percée dans une cloison pour éclairer un passage de dégagement, un petit escalier, une garde-robe qui ne peut tirer du jour d'ailleurs. || Jour à verre dormant, voy. VERRE. || Terme de jurisprudence. Jour de coutume, jour, fenêtre que le propriétaire d'une maison fait ouvrir dans un mur non mitoyen. Le propriétaire d'un mur non mitoyen, joignant immédiatement l'héritage d'autrui, peut pratiquer dans ce mur des jours ou fenêtres à fer maillé et verre dormant, *Cod. Nap.* 676. Ces fenêtres ou jours ne peuvent être établis qu'à vingt-six décimètres (huit pieds) au-dessus du plancher ou sol de la chambre qu'on veut éclairer, si c'est à rez-de-chaussée, et à dix-neuf décimètres (six pieds) au-dessus du plancher pour les étages supérieurs, *ib.* 677. || Jour de servitude, ouverture ou fenêtre faite dans le mur mitoyen ou du voisin, en vertu d'un titre, d'une convention particulière, ou de la possession de trente ans. Jour de souffrance, ouverture ou fenêtre donnant sur la propriété d'un voisin qui le souffre ou qui l'a permis. || Cette maison a des jours sur la maison, sur la propriété voisine, elle a des fenêtres ouvertes du côté de cette maison, de cette propriété. || 29° Ouverture, fissure par où le jour, l'air peut s'insinuer. Ces planches ne sont pas bien jointes, il y a du jour entre deux. || Jour d'escalier, le vide qui reste entre les limons sur lesquels est portée la rampe. || Terme de charpentier. Vide qu'on laisse entre les pièces de bois, de peur qu'elles ne s'échauffent. || Se faire jour, se faire ouverture et passage, en parlant des choses. La flamme se fit jour. Déjà l'eau se faisait jour à travers la digue. Ce fut en vain que ces aimables dames voulurent essuyer leurs larmes ; elles se faisaient jour malgré leurs efforts pour les retenir, MARIV. *Paysan parv.* 4° part. || Fig. Tôt ou tard la vérité se fait jour. || Se faire jour, se dit d'un homme ou d'une troupe qui perce un gros d'ennemis. Et malgré vos refus il faudra que leurs coups Se fassent jour ici pour aller jusqu'à vous, CORN. *Hor.* II, 6. Cette troupe, rassemblée et ranimée par le malheur de son prince, se fit jour à travers plus de dix régiments moscovites, VOLT. *Charles XII*, 4. || Faire jour, laisser passer. Car l'on m'avait fait jour en se moquant de moi, RAIM. POISSON. *Bar. de la Crasse*, sc. 2. || Fig. Faire jour, frayer le chemin. Le service éclatant Du bras qui lui fait jour au trône qui l'attend, MOL. *D. Garc.* V, 1. || Dans le même sens : se faire jour, se frayer son chemin. Au travers des périls un grand cœur se fait jour, RAC. *Andr.* III, 1. Quelle horrible peine a un homme.... qui n'a que beaucoup de mérite pour toute recommandation, de se faire jour à travers l'obscurité où il se trouve! LA BRUY. II. || Faire jour, faire pénétrer, apercevoir, saisir. L'œil d'un amant jaloux a bien d'autres clartés.... Son amour lui fait jour jusques au fond d'une âme, CORN. *Théod.* IV, 5. || Dans le même sens : se faire jour, pénétrer, apercevoir, saisir. J'ai su me faire jour jusqu'au fond de son âme, Où j'ai peu remarqué de sa première flamme, CORN. *la Suiv.* I, 6. Un prince dont les vœux se font jour dans les cœurs, MOL. *Tart.* V, 7. || 30° À jour, en laissant passer le jour à travers. Cette cloison est à jour. Tout est à jour dans la nature ; et il n'y a grain de sable si imperceptible qui n'ait plus de cinq cents pores, VOLT. *Oreilles de Chest.* 7. || On dit dans un sens analogue : broderie à jour, points à jour. || Cet édifice, cette maison est à jour, tout à jour, cet édifice, cette maison n'est pas encore garnie de ses portes et fenêtres. || Percé à jour, percé de part en part, en sorte qu'on voie le jour au travers. Et, le perçant à jour de deux coups d'estocade, Je le mets hors d'état d'être jamais malade, CORN. *Ment.* IV, 1. Hé! de grace, monsieur! — Non, non, laissez-moi faire, Que je le perce à jour, REGNARD, *le Bal*, sc. 13. || Fig. Comment n'êtes-vous pas percé à jour ou brûlé, mon cher comte, d'avoir été exposé tout l'hiver à la pointe et au feu de ces regards...? SÉV. 430. Mme de Coulanges perce à jour votre pauvre frère par ses épigrammes, ID. 441. || Par une autre métaphore, percé à jour se dit de quelqu'un ou de quelque chose qui est dévoilé. C'est un fourbe, on le connaît maintenant, il est percé à jour. Son secret est percé à jour. || Percé à jour, touché au vif par un reproche. Il me paraît que tout cela [des reproches de Louvois au sujet de Nogaret] perce à jour Mme de Cauvillon [mère de Nogaret] ; elle voit ce que c'est que de négliger le service, SÉV. 6 févr. 1689. || Terme de joaillier. Monter à jour une pierre, la monter de telle sorte que, le bord seul étant entouré par la monture, elle reste transparente. || Terme de musique. Corde à jour, se disait autrefois pour corde à vide. || 31° Fig. Facilité, moyen pour venir à bout de quelque affaire. Au moindre jour ouvert de tout jeter sur moi, CORN. *Rodog.* V, 4. Les assassins qui découvrirent à ce prince les sanglants desseins de son père m'ont donné jour à d'autres artifices pour le faire tomber dans les embûches que sa belle-mère lui avait préparées, ID. *Nic.* Je le hais d'autant plus que je vois moins de jour À détruire un vainqueur qui règne avec amour, ID. *Perthar.* I, 2. Si pour monter au trône il s'offre quelque jour, ID. *Pulch.* IV, 4. Donnez-moi donc, seigneur, vous-même quelque jour, Quelque infaillible voie à fixer votre amour, ID. *Sur.* II, 2. Je veux vous faire un peu de jour à la pouvoir entretenir, MOL. *Sicil.* 10. Supposé que vous voyiez jour à réussir, BOSS. *Lett. quiét.* 468. Quitte après tout pour la détruire, Dès que nous y trouverons jour, FAVART, *Soliman II*, II, 7. C'est l'ordinaire du cœur qui pour la première fois trouve jour à sortir de son secret, d'être satisfait d'avoir pu faire soupçonner ses sentiments, MARIV. *Paysan parv.* 4° part. || Saint-Simon a dit : Celui de nous deux [Bezons et moi] qui trouverait jour, le saisirait pour pousser l'ouverture [au duc d'Orléans], 264, 107. On sait que, quand un nom est pris sans article, il ne peut plus être représenté par un pronom. C'est contre cette règle que pèche la phrase de Saint-Simon. || 32° Ce jourd'hui, le jour où nous sommes, locution vieillie.... Or bien, répliqua l'autre, Gageons un peu quel sera le meilleur, Pour ce jourd'hui, de mon gîte ou du vôtre, LA FONT. *Or.* || Proverbes. À chaque jour suffit sa peine, suffit son mal, c'est-à-dire il ne faut pas se tourmenter inutilement sur l'avenir, se faire des chagrins d'avance. || Bon jour, bonne œuvre, se dit en parlant d'une bonne action faite en un jour solennel. Ils se sont réconciliés le jour de Pâques : bon jour, bonne œuvre. || Ironiquement et par antiphrase. Bon jour, bonne œuvre, les voleurs font leurs meilleurs coups les jours de fête. Croyez-vous à la lettre de M. d'Ossun lue en plein conseil, et qui marque que les jésuites avaient formé le complot d'assassiner, le jeudi saint, bon jour, bonne œuvre, le roi d'Espagne et toute la famille royale? D'ALEMBERT, *Lett. à Voltaire*, 4 mai 1767. || Demain il sera jour, se dit quand on veut réfléchir à une chose ou la remettre. || Les jours se suivent et ne se ressemblent pas. || Après trois jours, sa femme, un hôte et de la pluie Sont trois choses dont on s'ennuie. || Ennuyeux comme le jour qu'il a tant plu, très-ennuyeux. || Il est plus de jours que d'années et que de bonnes destinées. || Cela est long comme un jour sans pain, se dit d'une chose qui ennuie et dure trop. || Il dit beaucoup de paroles en un jour, se dit d'un homme qui parle beaucoup et à la légère, sans qu'il faille attacher de l'importance à ce qu'il dit.

— SYN. 1. JOUR, JOURNÉE. Ces deux mots sont entre eux comme an et année. Jour et journée ne diffèrent que par la finale *ée*, qui, représentant la finale latine du participe passif *ata*, exprime ce qui s'opère ; journée signifie proprement ce qui est fait, opéré en un jour. De là la distinction réelle : jour servira à marquer les époques : la semaine est composée de sept jours. Au contraire, on dira la journée de Waterloo. || 2. FAUX JOUR, JOUR FAUX. Un tableau est dans un faux jour quand il est éclairé du sens contraire à celui que le peintre a choisi dans son sujet. Il y a un jour faux dans un tableau quand une partie y est éclairée contre nature, la disposition générale du tout exigeant, par exemple, que cette partie soit dans l'ombre.

— HIST. XI° s. Il averad un meis et un jour de querre le [pour le quérir], *Lois de Guill.* 4. Viendrat li jurz, si passerat li termes, *Ch. de Rol.* IV. || XII° s. Li jurz del jurn fors met [met hors, prononce] parole, e nuit à nuit demustret science, *Liber psalm.* p. 22. Al jor du jugement, quant Dex tiendra ses plais, *Sax.* XV. D'hui cest jor en un an soiez prest d'ostoier [aller en guerre], *ib.* XVI. Là le truevent li mès [les messagers] à jor de diemaine [dimanche], *ib.* XXX. Cel jor [il] monstra mout bien son vasselage [vaillance], *Ronc.* p. 64. De pluseurs choses [ils] vont toute jor parlant, *ib.* p. 162. Par veue et par oïe erct il justes ; si manoit [il demeurait] entre ceax [ceux] ki de jor en jor affiient l'arnme [l'âme] del juste par lor malvaises ovres, *Job*, p. 441. Mais à dame de valor Doit on penser nuit et jor, *Couci*, I. Se diex vouloit qu'il [mes ennemis] eüssent mal jor, *ib.* XXII. Onques teurtre [tourterelle] qui pert son compagnon Ne fut, un jour, de moi plus esbahie [plus ébahie que moi], *ib.* XXIV. || XIII° s. Jà fut teis jors que [où] les dames amoient, QUESNES, *Romancero*, p. 87. Puis fut un jor qu'ele lui dit : amis, Or est l'amour coneüe et prouvée, ID. *ib.* p. 107. Cent fois le jor [je] vous regart en pensant, Et pri merci que ne m'occiez mie, LE ROI JEAN DE BRIENNE, *Romancero*, p. 142. Bien i parut l'autre jour à Compiegne, Quant li baron ne purent droit avoir, HUE DE LA FERTÉ, *ib.* p. 181. Il pourquiert ainsi son atour [il fait ses préparatifs] Que il puist mouroir à bref jour, AUDEF. LE BAST. *ib.* p. 8. Huit jours [ils] mistrent tous pleins à l'avoir aüner [à rassembler leur avoir], *Berte*, XCVII. Par un jour si très bel qu'il ne pleut ni ne vente, *ib.* X. Que droit au point du jour convient qu'ele s'atire [se pare], *ib.* XIV. Un jour estoit rois Flores à un sien grant manoir, *ib.* LXV. Au matin fit moult biau jour et moult cler, VILLEH. XLV. La court ajorne les parties à jor nomé, *Ass. de Jér.* 96. Quiconques est fremaillere de laiton à Paris, il doit comencier à ouvrer de biau jour, et laissier oevre de biau jour ; et si le fesoit autrement, il seroit à V sols d'amende au roy, *Liv. des mét.* 97. Onques ne daigna demander Un jor de terme ne respit, *Ren.* 18869. Mès jamès jor [je] n'aurai beance [desir] À riens dont vous aiés pesance [chagrin], *la Rose*, 3179. || XIV° s. Se vous voulez garder anguille, faites la mourir en sel, et la laissiez trois jours naturels tous entiers, *Ménagier*, II, 5. || XV° s. Le baron d'Escosse et les jeunes chevaliers et escuyers repondirent que ils estoient tous appareillés et pourvus de chevaucher en Angleterre du jour en l'endemain quand on voudroit, FROISS. II, II, 13. ....Il nous convint retourner à Montesquieu et diner, et là estre tout le jour, ID. II, III, 7. Chevaucherent par montagnes et par vallées toute jour jusques près de nonne, ID. I, I, 40. Comtesses et dames qui venues estoient accompagner madame la reine et venoient de jour en jour, ID. I, I, 28. Si les François, le jour de la bataille ou l'endemain, ou le samedi tout jour, fussent venus devant Gand, ID. II, II, 199. Servés loyalment sans sejour ; Car longe debte vient à jour, ID. *Poésies mss.* p. 133, dans LACURNE. Et preindrent jour et heure pour ce faire, JUV. DES URSINS, *Charles VI*, 1417. Non pour ung jour ne pour deux, mais incessamment jour sur jour, G. CHASTELAIN, *Chr. des ducs de Bourg.* I, 32. Je file, je travaille et fais tout le mieux que je puis, tant que j'en mourray avant mes jours, *Les 15 joyes du mariage*, p. 64. Moy qui estoye tant enceinte comme sur mes jours [près du terme de ma grossesse], *Perceforest*, t. IV, f° 118. || XVI° s. Veu que beaulté oncques jour ne fut lasse De faire guerre à dame chasteté, J. MAROT, V, 205. Malheur n'est pas tous jours à une porte. Le beau cler jour après la nuyct survient, ID. V, 236. L'homme est un animal d'un jour, CALV. *Instit.* 559. Je vous supplie que vous ne vous desesperiez point.... car il y a vingt quatre heures au jour, esquelles l'homme peut changer d'opinion, MARG. *Nouv.* XXXVII. Ajournemens à trois briefs jours se font de trois jours en trois jours ; ajournemens à trois jours francs, de cinq jours en cinq jours, LOYSEL, 692. Si une demande ne passe vingt sols, jour de conseil [délai accordé au défendeur pour consulter] n'en est octroyé, ID. 696. En telle necessité, il seroit meilleur faire du jour la nuict, PARÉ, VIII, 14. Je coucherai ici en rang diverses autres façons d'enter les arbres ; à ce qu'y trouvant du jour, rejettée toute impertinence, nostre mesnage s'en puisse servir selon le jugement de sa raison, O. DE SERRES, 672. Je sçay bien certainement que tu seras un de ces jours roy, AMYOT, *Lyc.* 3. En plein jour, ID. *ib.* 28. De plein jour, ID. *ib.* 68. Il acheva ses jours en Candie, ID. *ib.* 67. Si matin qu'il n'estoit pas encore jour, ID. *Publ.* 16. À l'aube du jour, ID. *ib.* 51. De là vient, que l'on appelle un jour blanc, auquel on a fait bonne chere, à cause de la febve blanche, ID. *Péricl.* 51. Au poinct du jour, ID. *Thém.* 28. Dès la poincte du jour, ID. *Pyrrh.* 67. L'on cognoissoit assez que c'estoit une feincte et un jeu qu'ilz jouoient grossement luy et Marius, car on voyoit le jour à travers, ID. *Mar.* 24. Il y avoit des montagnes percées à jour, ID. *Lucul.* 78. Des galeries ouvertes à jour de tous costez, ID. *ib.* 79. Gens qui vivent ordinairement au jour la journée, ID. [illegible] 20. Ne le [un anneau] regarde pas ainsi, [illegible], mais à son jour, et il te semblera beaucoup plus beau, ID. *Com. refréner la colère*, 37. Le dernier jour de la vie est le maistre jour, MONT. I, 42. Un jour est égal à touts jours, ID. I, 86. Une chambre sans jour, ID. I, 90. Jour par jour, ID. I, 257. Je vous

[illegible] 3, 222 [illegible] 1, 3[illegible] [illegible] de [illegible] 16 [illegible] jours [illegible] Vertus à [illegible] d'une [illegible] les [illegible] pour les remplir et y faire jour, ID. IV, 8. Des plus ordinaires choses, [illegible] former les plus merveilleux exemples, ID. IV, 266. Des ustensiles, tant de ceux qui servent par jour [tous les jours], que de ceux desquels on use peu souvent, LA BOETIE, 69. Il ne chante que à ses jours, et ne mange que à ses heures, RABEL. Pant. V, 8. [illegible] alors tiennent leurs grands jours, ID. ib. V, 29. Le jour chasse le jour, comme un flot l'autre chasse, [illegible] Œuvres chrestiennes, Sonnets, 4. Un jour juge de l'autre, et le dernier juge de tous, COTGRAVE. Ce qui se fait de nuict paroist de jour, ID. Il ne chante le coq, si viendra le jour, ID. Il n'est si grand jour que ne vienne vespre, ID. Il suffit au jour de sa misere, ID. Le cœur fait l'œuvre, non pas les grands jours, ID. Longues paroles font les jours courts, ID. Quoique fol tarde, jour ne tarde, ID. Jour ouvrier gaigne-denier, jour de feste despensier, LEROUX DE LINCY, Prov. t. I, p. 108. Trois jours de repit valent cent livres, ID. ib. p. 102.

— ÉTYM. Berry, *à jour failli*, à la chute du jour; bourg. *jor*; bressan et nivernais, *zor*; pic. *jour*, *jor*, *à jou fali*, à la chute du jour; provenç. *jorn*, *jor*; ital. *giorno*; du lat. *diurnus*, dérivé de *dius* (voy. [illegible]). Corssen fait remarquer que *diurnus* vient non de *dies*, qui aurait donné *diernus* (comparez *hodiernus*), mais de *dius*, conservé dans *sub dio*.

† JOURDAIN (jour-din), *s. m.* Petite construction [illegible].

† JOURDIN (jour-din), *s. m.* Poisson appelé aussi [illegible].

JOURNAL (jour-nal), *adj. m.* || 1° Qui est relatif à chaque jour; usité seulement dans la locution suivante : livre journal, ou, substantivement, journal, [illegible] où l'on écrit, jour par jour et de suite, ce qu'on a reçu ou payé, acheté ou vendu, etc. || On a dit dans le même sens : papier journal, papiers journaux. || 2° *S. m.* Relation jour par jour de ce qui se passe ou s'est passé. Dieu fait un journal de notre vie; une [illegible] écrit ce que nous avons fait et ce que nous avons manqué de faire, écrit notre histoire, qui nous sera un jour représentée et sera représentée à tout l'univers, BOSS. *Sermons, Néc. de travailler à son salut*, 2. Néarque et Onésicrite ont fait le journal de cette navigation [de l'Indus au golfe Persique], MONTESQ. *Esp.* XXI, 8. On a les journaux des [illegible] de vingt places inconnues en Europe, mal fortifiées, mal attaquées et mal défendues; ce n'est pas là notre objet, VOLT. *Polit. et législ. Fragm. hist. sur l'Inde*, 21. La chose que je regrette est de n'avoir pas fait de journaux de mes voyages, J. J. ROUSS. *Conf.* IV. Le soir, avant de se coucher, il ne [illegible] jamais d'écrire sur un journal (ce qu'il [illegible] toute sa vie) le détail de ce qu'il avait [illegible] ou vu de plus intéressant dans le cours de la journée, GENLIS, *Veill. du chât.* t. III, p. 12, dans POUGENS. || Journal de bord, mémoire où l'on décrit jour pour jour la navigation du vaisseau. || 3° Particulièrement, ouvrage périodique qui fait connaître les nouvelles politiques, scientifiques et littéraires, les ouvrages nouveaux, etc. Le bureau d'un journal. Aux journaux de Hollande il nous fallut passer, Je ne sais plus sur quoi; mais on fit leur critique.... Tout faiseur de journaux doit [illegible] au malin, LA FONT. *Lett.* XIV. Le journal en[illegible], que je regarde comme le premier des [illegible] journaux qui paraissent tous les [illegible], VOLT. *Écoss. Épît.* Sous lui [Louis XIV] les journaux s'établissent; on n'ignore pas que le *Journal des savants*, qui [illegible]

qui s'occupe de littérature, de théâtres, de nouveautés. || 4° Ancienne mesure de terre, en usage encore dans certains départements. Le journal varie suivant les provinces. || 5° Nom d'un recueil des formules dont les papes se sont servis dans leurs rescrits, du VIIe siècle au IXe. Journal des pontifes romains.

— HIST. XIIe s. Quant [illegible] les estoires journaus, *Ronc.* p. 160. || XIIIe s. Je en lais [laisse] jornal et demi à l'eglise, pour mon servige faire le jour de mon enniversaire, DU CANGE, *jornale.* || XIVe s. Quatre jugiez de terre [*quatuor jugera*], c'estoient deus [illegible], f° 59, *verso.* || XVIe s. La royne envoye à la besongne celles [abeilles] qui ont à faire leur journal [journee] dehors, LA BOETIE, 165. Il falloit [illegible] de nouveaux papiers journaux de mise et de recepte, AMYOT, *Anton.* 12. Un papier journal à insérer toutes les survenances de quelque remarque, MONT. I, 257. Qui prend sera pris; les armes sont journales, CARLOIX, I, 39.

— ÉTYM. Berry, *journau*, journal de terre; provenç. *jornal*, *jornau*; catal. *jornal*; ital. *giornale*; du lat. *diurnalis*, dérivé de *diurnus*, diurne. Les Romains nommaient *acta diurna* les journaux, les éphémérides qui contenaient les actes publics.

JOURNALIER, IÈRE (jour-na-lié, liè-r'), *adj.* || 1° Qui se fait chaque jour. C'est ma tâche journalière. Il faut compter sur ce qui est réel et journalier, qui est que chaque nation cherche à prévaloir sur toutes les autres, FÉN. t. XXII, p. 307. || 2° Qui ne reste pas égal, qui est sujet à changer d'un jour à l'autre. Mais comme la fortune est souvent journalière, Il faut en redouter de funestes retours, CORN. *Tois. d'or*, I, 2. La guerre est journalière, et sa vicissitude Laisse tout l'avenir dedans l'incertitude, ID. *Sophon.* I, 3. Est-ce que tu ne saurais [Bayard] te consoler d'avoir été vaincu? ce n'est pas ta faute; les armes sont journalières, FÉN. t. XIX, p. 376. || Un homme journalier, un homme qui d'un jour à l'autre n'est pas le même. De l'esprit! lui, madame! Il est plus journalier mille fois qu'une femme, REGNARD, *le Joueur*, II, 1. Je suis journalier; j'ai des jours où je ne me ressemble guère, LAMOTTE, *l'Amante difficile*, V, 2. || Une femme journalière, une femme capricieuse, et aussi, une femme qui un jour paraît belle et un autre jour paraît laide. || Il se dit des animaux. Ces chiens ne chassent pas toujours de même force, ils sont journaliers. || 3° *S. m.* Homme qui travaille à la journée. Un officier, décidé à plaire ou persuadé que tout ce que l'empereur voulait devait s'accomplir, entra dans la ville [Moscou déserte], s'empara de cinq à six vagabonds, les poussa devant son cheval jusqu'à l'empereur, et s'imagina avoir amené une députation; dès la première réponse de ces misérables, Napoléon vit qu'il n'avait devant lui que de malheureux journaliers, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VIII, 4. || 4° *S. m.* Terme de marine. Le journalier, les vivres frais qui se renouvellent tous les jours, par opposition aux vivres de campagne composés de viandes salées ou en daubes, de légumes, etc. || Ce bâtiment est au journalier, se dit quand, n'ayant pas encore ses provisions ou ne voulant pas les entamer, il achète au jour le jour.

— HIST. XVIe s. Ce que je dis pour monstrer combien les plus braves sont journaliers, D'AUB. *Hist.* I, 143. Les enfans de l'esprit un long siecle demeurent, Ceux des corps journaliers ainsi que les jours meurent, RONS. 776. Une ardeur se boute dans le cœur de chascun des journaliers, et voire querelle de gloire parmy tous pour travailler à l'envy, LA BOETIE, 265. Et le somme, enchanteur des peines journalieres, DESPORTES, *Œuvres chrest.* XVIII, *Plainte.* Ma raison a des impulsions et agitations journalieres et casuelles, MONT. IV, 82.

— ÉTYM. *Journal*; [illegible] *journalier*.

† JOURNALISER ([illegible]), *v. n.* Faire des journaux, des recueils [illegible]. Ayant fait des Journaux des savants en Allemagne où il [illegible] trop le monde, il [Thomasius] se fit des [illegible], quittant son pays, il s'en alla à Hall : il continue à journaliser, BAYLE, *Lett. à Minutoli*, 21 septembre 1693.

† JOURNALISME (jour-na-li-sm'), *s. m.* || 1° Néologisme. État du journaliste. Il s'est jeté dans le journalisme. || 2° L'idée [illegible] des journaux, l'ensemble des journaux. Le journalisme français. La [illegible].

— ÉTYM. *Journal.*

JOURNALISTE (jour-na-li-st'), *s. m.* Celui qui fait, qui rédige un journal, qui travaille, comme rédacteur, à un journal. Il répond à des journalistes dont il n'était pas content; ce sont des espions de [illegible] à Paris, [illegible] *Hort.* [illegible]

[illegible] l'exemple de quelques écrivains périodiques qui [illegible] tous leurs contemporains et à [illegible] les arts dont un bon journaliste doit être [illegible], VOLT. *Mél. litt. Cons. à un journal.* [illegible] || Terme d'imprimerie. Compositeur qui travaille à un journal.

— ÉTYM. *Journal.*

JOURNÉE (jour-née), *s. f.* || 1° L'espace de temps entre le lever et le coucher du soleil, considéré surtout dans les occupations qui le remplissent. Le coucher dessus la dure, la psalmodie de la nuit et le travail de la journée attirent le sommeil, [illegible] *la Vallière.* Dirai-je qu'il dérobait le temps de son sommeil pour le donner à la prière; qu'il commençait toutes ses journées par un sacrifice qu'il fit à Dieu de lui-même? FLÉCH. *Lamoignon.* Il [un amateur] revient chez soi fatigué, affamé, mais content de sa journée, il a vu des tulipes, LA BRUY. XIII. [illegible], entre autres avantages, a celui de raccourcir les journées et d'étendre la vie, DIDER. *Claude et Nér.* [illegible], 79. || Fig. Je vous dis bonsoir, parce qu'on est [illegible] sens sur la fin de la journée de la vie, VOLT. *Lett. Chabanon*, 31 déc. 1774. || 2° Il se prend aussi simplement pour jour. La journée fut belle, il ne tomba pas une goutte de pluie. Mais hier, quand elle [illegible] avait pris journée, Et qu'enfin la bataille a [illegible] donnée, CORN. *Hor.* I, 1. Sache donc que je [illegible] l'heureuse journée Qui doit avec Clarice unir ma destinée, ID. *le Ment.* IV, 2. Je jurais qu'il voyait sa dernière journée, RAC. *Bajaz.* III, 5. Je viens, selon l'usage antique et solennel, Célébrer avec vous la fameuse journée Où sur le mont Sina la loi nous fut donnée, ID. *Ath.* I, 1. Ce fut pour Hérodote une journée bien glorieuse et un plaisir bien flatteur, lorsque toute la Grèce assemblée aux jeux olympiques crut, en lui entendant faire la lecture de ses histoires, entendre les Muses mêmes parler par la bouche de cet historien, ROLLIN, *Traité des Ét.* liv. V, 3e part. ch. 2. Enfin on atteignit Gjatz avec la nuit, [illegible] cette première journée d'hiver avait été cruellement remplie : l'aspect du champ de bataille, de ces deux hôpitaux abandonnés, cette multitude de caissons livres aux flammes, [illegible] *Hist. de Nap.* IX, 8. || Au jour la journée, [illegible] n° 7. || 3° Travail d'un ouvrier pendant un jour. Il travaille à la journée. Ce sont des hommes de journée. En été la journée est de six en six, c'est-à-dire de six heures du matin à six heures du soir. || À la journée, continuellement. Mentir à la journée. Je n'emploierai point, pour vous rassurer, [illegible] des phrases d'honneur et de dévouement [illegible] abuse à la journée, BEAUMARCH. *Barb. de Sév.* [illegible] || On a dit dans le même sens : à cœur de journée. Il avait.... un jeune valet qui le suivait toujours, et qui se moquait de lui à cœur de journée, [illegible] SIM. t. V, p. 249, édit. CHÉRUEL. || Terme d'ancienne pratique. Journée bourgeoise, la journée de travail ordinaire. || 4° Salaire qu'on donne à un ouvrier pour le payer du travail qu'il a fait pendant un ou plusieurs jours. On lui doit quinze journées. Il tira de sa poche vingt sous enveloppés dans du papier, et les posant sur la table : voilà, dit-il, ma journée, GENLIS, *Veill. du chât.* t. I, p. 113, dans POUGENS. || À la journée du roi, se disait d'un travail dont le prix ne peut être fixé absolument d'avance, mais sera réglé d'après les journées qui y auront été employées. [illegible] telle longueur et grosseur.... soit que les [illegible] à forfait ou à la journée du roi, [illegible], dans JAL. || 5° Chemin qu'on fait d'un lieu à un autre dans l'espace d'une journée. Je m'en irai [illegible], à petites journées jusqu'à Paris, SÉV. 257. C'est une maison de campagne que la Providence vous envoie et à une journée de Versailles, ID. 417. Mme de Chaulnes, qui court.... à grandes journées, aura beau [illegible], elle arrivera trop tard, ID. 535. Ce pays [illegible] de côté et d'autre [illegible] entre elles et le Nil qu'une plaine d'[illegible], et quelquefois moins, [illegible] t. I, p. 10, dans POUGENS. || Faire tant par ses journées, [illegible] *Factums*, t. II, p. 297. || Fig. Faire tant par ses journées que..., [illegible], par son [illegible] par ses journées qu'il est venu à bout de [illegible] chose. || Ironiquement. Il a tant fait par ses journées qu'il a été chassé de la cour. || 6° Jour de bataille, ou la bataille même. [Je vois] Les Maures [illegible]

[illegible] et ses nobles [illegible] estimées, [illegible] la journée [illegible] *Hist. de Fr.* [illegible] *Let. de* [illegible] grand prince qu'à la [illegible] de [illegible] M. de [illegible] *Louis de Bourbon* [illegible] de ses citoyens, le [illegible] décider du sort de ce prince [illegible] la fameuse journée du Raab, où [illegible] dans le cœur des [illegible] des armes [illegible] *Mar.-Thér.* [illegible] la bataille d'Azincourt [illegible] cette journée aussi fatale que celle de [illegible] *Hist. Louis XI*, *Œuvr.* t. II, p. [illegible] et vous aussi vous avez vos journées! Vos victoires, de chêne et de fleurs [illegible], V. HUGO, *Crép.* I. || On le dit aussi du jour [illegible] sont passés des événements mémorables. La [illegible]née de la Saint-Barthélemy fut ce qu'il y a jamais eu de plus horrible; la manière juridique dont la cour voulut soutenir et justifier ces massacres fut ce qu'on a vu jamais de plus lâche, VOLT. *Hist. parl.* ch. [illegible] Les trois journées, ou les journées de [illegible], les 27, 28 et 29 [illegible] 1830, où la branche [illegible] des Bourbons fut renversée du trône. À vous, [illegible], ce fruit des trois journées, BÉRANGER, *les Tombeaux de Juillet.* || 7° Division des pièces de l'ancien théâtre espagnol. Comédie en trois journées. || 8° Journée de terre, espace de terre labourable en un jour. || 9° Tenir la journée, se disait d'une espèce de capitulation par laquelle une place assiégée s'engageait à se rendre, si, dans un temps donné, un secours n'arrivait pas. || Tenir la journée, se disait aussi d'un conseil qui s'assemblait pour délibérer sur quelque chose. Le [illegible] qu'il ne concevait pas comment on proposait une trêve dans le temps même que le roi et les princes de l'Empire devaient tenir une journée à Metz pour convenir de la manière dont ils commenceraient la guerre dans les états de Bourgogne, DUCLOS, *Hist. Louis XI*, *Œuvr.* t. III, p. 61, dans POUGENS.

— REM. Voltaire a critiqué l'expression de Corneille : prendre journée. Mais journée se dit quelquefois au lieu de jour; on verra à l'historique que cette locution est ancienne.

— HIST. XIIIe s. Et chevauchierent tant par lor jornées [illegible] vindrent à Andrenoble, VILLEH. CXIX. Et [illegible]auchierent tant de jornées en jornées, qu'il vindrent au chastel de Nequise, ID. CXL. Tout ainsi [ils] s'en alerent bien cinc grandes journées. *Berte*, [illegible] fu grant la jornée qui le feist recroire [qui le la[illegible]: il s'agit d'un messager], *ib.* LXVI. Par petites journées [ils] vont, n'ont pas trop grant quoite [hâte], *ib.* CXXXVI. Sires, Pierres, qui ajornés estoit contre Jehan à la journée d'ui par devant voz, contremande son jour dusqu'à d'ui en quinze jours, BEAUM. III, 12. Quant il en usent à lor tasque [tâche] ou à lor jornées, ID. XXIX, 6. Les unes cozes sunt louées dusqu'à certain terme, et les autres à jornées, et les autres por fere certaines besongnes, ID. XXXVIII, 2. Quant sui pignée et atornée, Adonc est fete ma jornée, *la Rose*, 590. Après ces choses prist le conseil le roy et le conseil le soudanc journée d'eulz acorder, JOINV. 237. || XIVe s. Et aussi les [illegible] ont pris journées [salaire [illegible]] oultre leurs gaiges, DU CANGE, *jornata.* || XVe s. Le duc respondit qu'il n'en estoit encore pas conseillé de com[illegible], [illegible] I, I, 418. Cestui [illegible] tu en [illegible]; car à journée [illegible], CHRIST. DE PISAN, dans *Hist.* [illegible] *de la France*, [illegible] p. 464. Contre [illegible] journée, et rom[illegible], [illegible] DE COUCI, *Hist. de Charles VII*, p. 690, dans LACURNE. Que [illegible] pas audit lieu; et pour [illegible] de remettre la journée [l'assemblée] à la S. Michel, *ib.* p. 685. Ils venoient, [illegible] au devant de nos gens, des citez, [illegible], VII, 12. || XVIe s. Le capitaine [illegible] en se confessant à lui [illegible] journée, D'AUB. *Hist.* III, 2. La journée de la S. Barthelemi arriva à trois jours de là, ID. *ib.* [illegible] Mercenaires à journée, ID. *Hist.* II, 489. Rouler au jour la journée, ID. *ib.* III, 114.

Un lundy fut le jour de la grande journée Que l'amour me livra; ce jour il fut vainqueur, LA BOÉTIE, 531. En continuant petit à petit, il s'engendre à la journée une familiarité et cognoissance grande, AMYOT, *Comment il faut ouïr*, 26. La journée de [illegible], ID. *Cam.* 53. Encore que depuis il perdit [illegible] grosses journées contre les Carthaginois, MACHIAVEL, *le Prince*, p. 60, dans LACURNE. Venant à [illegible] combien les Romains en divers temps ont [illegible] des conflits champetres que l'on nomme aujourd'hui [illegible] à la mode françoise et les italiens [illegible] faits d'armes, ID. *Disc. sur Tite Live*, p. 320. Bonne journée fait qui de fol se delivre, [illegible]. Les grands bœufs ne font pas les grandes journées, ID.

— ÉTYM. *Jour*, par l'ancienne forme *jorn*, *jorn-ée*; Berry, *jornée*; [illegible]; provenç. et espagn. [illegible]; ital. *giornata*. Dans le XVIe siècle, on avait *journade* ou *journade* sur le modèle de l'espagnol pour [illegible] une casaque.

† JOURNEL, ELLE ([illegible], nè-l'), *adj.* Qui arrive chaque jour, [illegible] présentement journalier. Les offi[illegible] et [illegible]culiers sentaient que leur ré[illegible] et leur fortune dependaient de leur applicat[ion], de leur conduite, de leurs actions; que la [illegible] y était attachée par la préfére[nce] [illegible], ST-SIMON, 409, 124. Les visites [illegible] du roi à son ancienne maîtresse [Montespan] [illegible] un contraste fort ridicule avec son [illegible] chez celle qui l'avait servie, ID. 413, 188.

— HIST. XVIe s. L'experience journelle, CALV. *Inst.* 228.

— ÉTYM. Autre forme de *journal*.

JOURNELLEMENT (jour-nè-le-man), *adv.* Tous les jours, chaque jour. Je [illegible].

— HIST. XVIe s. Tant de [illegible] faites journellement, AMYOT, *Moral. Epit.* p. 17.

— ÉTYM. *Journelle*, et le suffixe *ment*: provenç. *jornalmen*; catal. *jornalment*; ital. *giornalmente*.

JOUTE (jou-t'), *s. f.* || 1° Combat à cheval d'homme à homme avec la lance. Une joute à lances brisées, à fer émoulu. Les joutes étaient des combats d'occasion qui se faisaient le plus souvent sans dresser des lices, en étendant des cordes qu'on nommait *estachettes*, LE P. MÉNESTRIER, *De la chevalerie*, p. 333, dans LACURNE. || 2° Joute sur l'eau, espèce de divertissement dans lequel deux hommes, placés chacun sur l'avant d'un bateau, tâchent de se faire tomber dans l'eau, en se poussant l'un l'autre avec de longues lances, au moment où les bateaux courent l'un contre l'autre. || 3° Par extension, toute espèce de combat entre deux hommes. La joute d'Arlequin et de Scapin, qui se menacent avec grand bruit, se donnent quelques coups de bâton, et s'enfuient chacun de leur côté, D'ALEMB. *Lett. au roi de Prusse*, 16 juin [illegible] || 4° Toute espèce de lutte ou de rivalité. D'autres fois Psyché se divertissait à entendre un défi de rossignols, ou à voir un combat naval de cygnes, des tournois et des joutes de poissons, LA FONT. *Psyché*, I, p. 55. Quand, la première fois, un athlète nouveau Vient combattre en champ clos aux joutes du barreau, BOIL. *Lutr.* VI. || 5° Il se dit de certains animaux qu'on fait combattre les uns contre les autres. La joute des coqs. La joute des cailles.

— HIST. XIIe s. Quand li lances froissent e faillent, O [avec] li espées s'entreassaillent, Ne vunt pas jostes demandant, Maiz à chaplois se vunt ferant [frappant], *Rou*, v. 9144. Diex, dist Geris, n'est pas joste d'enfant : Garis [protége] Gauthier mon neveu le vaillant, *Raoul de C.* 173. || XIIIe s. Dunc li tournoimens [le tournoi] s'asembla; Qui juste quist [illegible] s. Et [illegible] qui [illegible] I, I, 99. Beau sire, voulez [illegible] à la jouste ou à [illegible] *Perceforest*, [illegible] || XVIe s. Tout [illegible] aux joustes et tournois et contrefaisons la [illegible] en pleine paix, MONT. I, 281.

— ÉTYM. Berry, *joûte*, limite, séparation des propriétés; provenç. *josta*, *justa*; espagn. et portug. *justa*; ital. *giostra*. Ménage le fait venir de *justus* : *justa pugna*, combat régulier. Mais, quand on étudie l'historique du verbe *jouter*, on voit que le sens d'*être voisin* est perpétuellement confondu avec celui de *jouter*. *Joute*, *jouter* viennent donc de la préposition latine *juxta* (voy. JOUXTE) : *jouter*, se joindre, et, comme disaient nos anciens, s'assembler. La signification de *joûte* dans le Berry y concourt. Palsgrave, p. 38, écrit *jouste*, prononcé *jous-te*.

JOUTER (jou-té), *v. n.* || 1° Combattre à cheval, avec des lances, l'un contre l'autre. Il n'était pas permis à un écuyer de jouter contre un chevalier, VOLT. *Mœurs*, 97. || 2° Il se dit aussi de la joute de certains animaux. Faire jouter des coqs, des cailles. || 3° [illegible] Jouter contre, disputer. L'auteur d'Athalie, qui se flattait d'être appelé le rival d'Euripide, [illegible], et disait qu'il n'avait jamais pris un de ses sujets, n'étant [illegible] hardi pour jouter (c'était son terme) [illegible] *Traité de la poésie dramat.* ch. XI. Eh! qui donc êtes-vous, pour jouter contre lui? BOISSY, *Dehors tromp.* III, 5. Il m'a fallu déployer plus de science et de calculs pour [illegible] seulement, qu'on n'en a mis depuis cent ans à gouverner toutes les Espagnes; et vous voulez jouter! [illegible] *Mar. de Fig.* V, 3. || Il se dit aussi des [illegible]. Le [illegible] qui chasse et pêche, Qui vit libre, et dont la [illegible] avec l'éclair, V. HUGO, *Orient.* [illegible] avec l'auxiliaire *avoir*.

— HIST. [illegible] sire compain, à moi car vous justez [illegible] de moi], *Ch. de Rol.* CXLV. Par vous [illegible] bataille i seit justée, *ib.* CXCIV. Cil justeront à Charle et as Franceis, *ib.* CCXXXIII. || XIIe s. Justez ensemble north et man; Ensemble dites donc Northman [normand], *Rou*, v. 111. Mult veissiez vassals juster, Li uns li altres encuntrer, *ib.* v. 6727. || XIIIe s. Mors est mes sires : occis fu au joster, *Romanc.* p. 47. Certes encor n'a pas deus mois passé Que li marquis m'envoia son message, Et li Barrois [comte de Bar] a pour m'amour jousté, QUESNES, *Romancero*, p. 109. Atant s'aproient les os [armées], et jousterent ensamble, et moult en i ot d'abatus et de navrés, *Chr. de Rains*, p. 36. || XIVe s. Et celui qui jouxte d'une lance ferrée et acue, et cuide [illegible] soit sans fer et ronde au bout devant, ORESME, *Eth.* 62. || XVe s. Hector le fiert si qu'il le porte à terre enmy le champ: Sire, dit Hector, je ne sçay comment vous le ferez à la meslée; mais au jouster sçay-je bien que vous en avez le pis, *Lancelot du lac*, t. I, f° 102, dans LACURNE. || XVIe s. Quelquefois par jeu ilz faisoient jouxter des coqs ou des cailles qui estoient duittes et faittes à se batre, AMYOT, *Anton.* 40.

— ÉTYM. *Joute*; Berry, *joûter*, confiner : *mon champ joûte au sien*; provenç. *jostar*, *justar*; espagn. et portug. *justar*; ital. *giostrare*.

JOUTEUR (jou-teur), *s. m.* Celui qui joute. Un [illegible] jouteur. || Fig. Un rude jouteur, celui qui est [illegible] en quelque sorte de combat, de jeu, de lutte ou de [illegible] que ce soit. Quand j'eus le malheur de [illegible] au public, je sentis le besoin d'apprendre à écrire, et j'osai m'essayer sur [illegible]... un si rude jouteur m'a bientôt lassé, J. J. ROUSS. *Avertiss. de la traduction du* Ier *livre des Histoires.*

— HIST. XIIe s. Tribaut de Reins le vaillant jousteor, *Roncisv.* p. 105. || XVe s. Jehan duc de Berry, en sa jeunesse, hanta les armes, et fut à maint fait d'armes en Guienne, et fut moult bel jousteur, CHR. DE PISAN, *Charles V*, II, 12. Toutes voyes s'en mescheut il tant qu'il tumba par terre, et son jousteur demeura en selle, *Perceforest*, t. IV, f° 1.

— ÉTYM. *Jouter*; provenç. *justaire*, *justador*; espagn. et portug. [illegible]; ital. [illegible]. Le provenç. *justaire* est le nominatif; *justador*, le régime.

JOUVENCE (jou-van-s'), *s. f.* Jeunesse : usité seulement dans cette locution : La fontaine de Jouvence, (avec un J majuscule), fontaine fabuleuse à laquelle on attribuait la vertu de rajeunir. Là sourdait une eau qui avait la propriété de rajeunir; c'est ce qu'on appelle encore aujourd'hui la fontaine de Jouvence; dans les premiers temps du monde, il était libre à tous les mortels d'y aller puiser; l'abus qu'ils firent de ce trésor obligea les dieux de leur en ôter l'usage, LA FONT. *Psyché*, II, p. 176. Ma santé est comme il y a six ans; je ne sais d'où me revient cette fontaine de Jouvence, SÉV. 29 sept. 1676. En paradis trouva l'eau de Jouvence, Dont il se sut de vieillesse engarder Bien à propos, *Ancien rondeau*, cité dans LA FONT. XIII. || Fig. Il n'y a, mademoiselle, que le [illegible] de vous voir et de vous entendre qui puisse me [illegible]; vous serez ma fontaine de Jouvence, [illegible] *Lett. Mlle Clairon*, 12 juill. 1765. || Fig. Il se dit de tout ce qui rajeunit. Les jeux, les ris, la danse [illegible] tour à la fin; On se plonge soir et matin dans la fontaine de Jouvence, LA FONT. *Fabl.* VI, 21. || Fig. Il a bu de l'eau de la fontaine de Jouvence, c'est-à-dire il paraît rajeuni.

— HIST. XVe s. Une piece de tappicerye fort usée, où est la fontaigne de jouvence, *Bibl. des ch.* 6e série, t. I, p. 363. Nous aymerons et chanterons En nos jouvences, *le Blason des faulses amours*, p. 235, dans LACURNE. || XVIe s. Pere de force et puissance, Toujours te soit la juvence, YVER, p. 592.

— ÉTYM. *Jouvenceau* [illegible] *juventia*. L'ancienne langue avait, au sens de jeunesse, *jovent*, qui venait de *juventus*, et *jovente*, qui venait de [illegible].

JOUVENCEAU, ELLE [illegible], *s. m.* et *f.* [illegible] avec l'idée de gaieté ou de [illegible] un diminutif. [illegible] Dieu-vous tous jouvenceaux, enfants du [illegible] *Fail.* XI, 6. Ah! qu'il est beau Le jouvenceau! MOL. *Pastor. comique*, sc. 2. À la prude qui se gêne Pour lorgner un jouvenceau, [illegible] *Enfers*. [illegible] Gentille jouvencelle, JOUY et [illegible] *Guill. Tell.* [illegible] au [illegible] Qu'il fasse [illegible] jouvencel, À qui le Cid donne tant de [illegible] *Boileau contre Scudéry*.

— HIST. XII° s. [illegible] li jovencel furent [illegible] [tués] des [illegible] *Machab.* I, 2. En quel chose [illegible] jovencels sa voie? en gardant les tues paroles [tes paroles], *Liber psalm.* p. 183. Tuit furent esfreani e viel e jovencel La novele espandue del saint martir novel, Qui giseit el mustier ocis sur le [illegible], *Th. le mart.* 164. || XIII° s. Mes cambrelens [illegible] par li [illegible] ala; Un jovencel o lui [illegible] *Fl. et Bl.* v. 2733. Deux jovenceaux [il] trova au port, Où mener soloit son deport, RUTEB. II, 110. || XVI° s. Argent frais et nouveau [illegible] COTGRAVE.

— ÉTYM. Provenç. *jovencel*, *jovenselh*; ital. *giovincello*; du lat. fictif *juvencellus*, diminutif de *juvenis* (voy. JEUNE). Dans l'ancien français, au nominatif singulier *li jovenciaus*, au régime *le jovencel*, au pluriel nominatif *li jovencel*, au régime *les jovenciaus*.

JOUXTE (jouk-st'), *prép.* Vieux mot qui signifie proche. Jouxte le palais. || Conformément à. Jouxte la copie originale.

— HIST. XI° s. Souz Alixandre [Alexandrie] [il y] ad un port juste mer, *Ch. de Rol.* CLXXXV. || XII° s. L'apostoiles [le pape] l'asiet juste lui erramment, E bien seit il venuz, co li ad dit suvent, *Th. le mart.* 68. || XIII° s. E. moru et fu enfouis ricement à saint Denis jouxte son pere Loeys le Justicier, *Chr. de Rains*, p. 10. || XVI° s. Saint Paul estant de son dire croyable Dit : j'ay vescu des hommes incoulpable Jouxte la loy : n'ayant de Christ notice, MAROT, I, 278.

— ÉTYM. Provenç. *josta*; ital. *giusta*; du lat. *juxta*, près de. Quant à *juxta*, l'opinion la plus probable est celle de [illegible] p. [illegible] qui l'explique comme ablatif féminin singulier (comparez [illegible]) contraction de *jugi-std*, superlatif de l'adjectif *jugis*, continu; pour *jugis*, comparez *jugum*, joug, *jungere*, joindre.

JOVIAL, ALE (jo-vi-al, a-l'), *adj.* || 1° Qui appartient au dieu Jupiter (sens absolument inusité aujourd'hui). L'ambroisie joviale, comme dit Ronsard. || 2° Terme de pharmacie. Pilules joviales, pilules dans lesquelles il entrait un sel d'étain, parce que l'étain était désigné par les alchimistes sous le nom de Jupiter. || 3° Assemblée joviale, réunion littéraire établie par la reine Christine de Suède à Stockholm; ainsi nommée parce qu'elle se tenait le jeudi (en latin *jovialis dies* : jour de Jupiter, jeudi, voy. ce mot). || 4° Fig. Qui aime à rire et à plaisanter. Des hommes joviaux. Il est gai, jovial, familier, LA BRUY. XI. Et moi, jeune et jovial [illegible], je puis dire qu'à ces soupers j'étais le héros de la table, [illegible] *Mém.* III. || Il se dit aussi des [illegible]

— HIST. XVI° s. En toute courtoisie et joviale honnesteté, RAB. *Pant.* IV, *nouv. prol.* Seule elle passe les appas De deux miel, et les doux repas De la joviale [illegible] joviale et [illegible], BRANTÔME, dans le *Dict. de* [illegible]

— ÉTYM. [illegible] du lat. *jovialis*, qui appartient à Jupiter [illegible]

† **JOVIALEMENT** [illegible], *adv.* D'une manière [illegible]

† **JOVIALITÉ** [illegible], *s. f.* Humeur joviale, disposition à la gaieté.

— HIST. XVI° s. L'un disoit que ce n'estoit qu'une pure fiction inventée à plaisir par jovialité qui se rencontre. *Caquets de l'accouchée*, p. 105, dans LACURNE.

† **JOVICENTRIQUE** [illegible], *adj.* Terme d'astronomie. Qui se rapporte au centre de la planète Jupiter. Le mouvement jovicentrique du premier satellite de Jupiter.

— ÉTYM. Lat. *Jovis*, Jupiter, et *centre*.

† **JOVILABE** (jo-vi-la-b'), *s. m.* Terme d'astronomie. Instrument pour donner les situations respectives apparentes des satellites de Jupiter.

— ÉTYM. Terme composé comme *astrolabe*, de *Jovis*, Jupiter, et du grec [illegible], prendre.

JOYAU (jo-iô, plusieurs disent joi-iô), *s. m.* || 1° Ornement précieux d'or, d'argent, de pierreries, etc. Recevez, s'il vous plaît, quelques rares joyaux, MAIRET, *Solim.* V, 4. Elle abandonne, pour avoir des armes et des munitions, non-seulement ses joyaux, mais encore le soin de sa vie, BOSS. *Reine d'Anglet.* || Fig. Prince, voilà les trésors de l'Église, les joyaux, les vases précieux, les couronnes d'or de Jésus-Christ [dit Marcellin en montrant les pauvres à Dioclétien], CHATEAUBR. *Mart.* XII. La France a des palais, des tombeaux, des portiques, De vieux châteaux, tout pleins de bannières antiques, Héroïques joyaux, conquis dans les dangers, V. HUGO, *Odes*, II, 8. || En jurisprudence, bagues et joyaux, les pierreries, perles, chaînes et parures de métaux précieux et autres semblables objets de prix qui appartiennent à une mariée, et que son contrat de mariage lui donne le droit de reprendre après la mort de son mari. Allouer tant à une veuve pour ses bagues et joyaux. || Les joyaux de la couronne, les joyaux qui appartiennent à la couronne.

— SYN. BIJOU, JOYAU. Les joyaux sont plus beaux, plus riches, plus précieux; les bijoux sont plus jolis, plus agréables, plus curieux. Dans la comparaison on voit le joyau plus en grand, et le bijou plus en petit; on dit les joyaux de la couronne, une femme porte des bijoux. Le bijou est toujours un ouvrage travaillé; le joyau n'est quelquefois que la matière brute. Ainsi la joaillerie se distingue de la bijouterie, en ce qu'elle comprend dans son négoce les pierreries qui ne sont pas taillées ou montées, GIRARD.

— HIST. XIII° s. De joiaus, de richesses trestout Paris resplent, *Berte*, X. Car en dame haie [il y] a mout vilain jouel, ib. LXXXV. Si c'est coze [chose] qui soit de tel nature qu'ele ne se pot depecier ne departir, si come un ceval ou un jouel d'or ou d'argent, BEAUM. XXIV, 29. || XIV° s. À Jehan du Vivier orfevre pour avoir rappareillié un petit jouel d'or, fermant à charnieres, ouquel a dedens le sepulcre de Nostre Dame d'un costé et de l'autre costé l'image de Nostre Dame tenant son enfant, DE LABORDE, *Émaux*, p. 351. Et à l'autre [bout de la lice] estoit celluy qui tenoit le joiau pour le mieux courant, ORESME, *Eth.* II. || XV° s. Si se douta à perdre si riche joiel que le bassinet du roi, qui estoit estimé à tant de florins, FROISS. II, III, 21. Le duc a un garde de joyaux et son aide, et est iceluy garde des joyaux fort privé du prince, car il a en ses mains un million d'or vaillant et sert à garder les deniers de l'espargne du prince, tous joyaux d'or et pierreries dont le duc est riche, DE LABORDE, *Émaux*, p. 362. || XVI° s. Par les joyaux s'entendent aiguyeres, anneaux, chaisnes, saintures, et toutes autres choses d'or ou d'argent non monnoyé, baillez et donnez à la femme pour parement de sa personne, *Coustum. génér.* t. II, p. 691.

— ÉTYM. Provenç. *joyel*, *joell*; catal. *joyell*; espagn. *joyel*, ital. *gioiello*; bas-latin, [illegible], *jocalia*. D'après Diez, suivi par Scheler, le bas-latin *jocales* est dû à une fausse étymologie; *joyau* doit être rapporté à un latin fictif *gaudiale*, de *gaudium*, joie. Il est certain que *gaudium*, ayant donné *joie*, en italien *gioia*, a pu donner *joyau*; mais on a de la peine à rejeter aussi [illegible] *jocalia*, [illegible] par d'anciens textes; puis il faut remarquer que, si *gaudium* était [illegible], on trouverait comme formes accessoires [illegible] comme on trouve *goie* et *gaie* à côté de *joie* et *jouir*: enfin *jocalis* a pu donner *joiel*, comme [illegible]. Tout cela [illegible] à [illegible] l'ancienne étymologie et à voir dans *joyau* un dérivé de [illegible] par *jocalis* (voy. JEU).

JOYEUSEMENT (jo-ieû-ze-man; plusieurs disent [illegible]), *adv.* D'une manière joyeuse. J'ai joyeusement passé la journée.

— HIST. XII° s. [illegible] va li rois mout tres joyeusement, *Berte*, 13.

— ÉTYM. *Joyeuse*, et le suffixe *ment*; provenç. *joyosamen*.

JOYEUSETÉ (jo-ieû-ze-té; plusieurs disent joi-ieû-ze-té), *s. f.* Parole ou action réjouissante. J'ai toujours regardé comme la preuve d'un très bon esprit qu'on fit son métier galment; ainsi je n'ai garde de reprocher au préopinant sa joyeuseté dans des circonstances qui n'appellent que trop de tristes réflexions et de sombres pensées, MIRABEAU, *Collection*, t. II, p. 160.

— HIST. XV° s. Ce que j'ay fait n'a esté que par joyeuseté, *Petit J. de Saintré*, p. 640, dans LACURNE. Dit une joyeuseté par maniere de gaberie, MONSTRELET, t. I, p. 226, dans LACURNE. Le jour de la Circoncision, le suppliant, qui avoit souppé à une joyeuseté qui se faisoit ce jour, DU CANGE, *jocositas*. || XVI° s. Il defendit toutes assemblées de festins, mommeries, et autres joyeusetés qui lors estoient hors de saison, AMYOT, *Pyrrhus*, 33.

— ÉTYM. *Joyeux*.

JOYEUX, EUSE (jo-ieû, ieû-z'; plusieurs disent joi-ieû; au XVI° siècle, d'après Bèze, il fallait prononcer joi-ieux : il blâme certains qui prononçaient jo-ieux), *adj.* || 1° Qui a de la joie. ...Le petit enfant qui va, saute et revient, Et joyeux à sa mère offre un caillou qu'il tient, BOIL. *Art p.* III. Combien vivent joyeux, qui devraient, sœurs ou frères, Faire un pleur éternel de quelques ombres chères! V. HUGO, *F. d'automne*, VI. || Mener une vie joyeuse, mener joyeuse vie, vivre dans les plaisirs, se livrer au plaisir. || Familièrement. Bande joyeuse, compagnie de gens qui se réjouissent, s'amusent. || 2° Qui exprime la joie. Des cris, des chants joyeux. À leurs regards joyeux dérobant mes douleurs, ANCELOT, *Fiesque*, I, 2. || 3° Qui donne la joie. Une nouvelle joyeuse. Une chanson joyeuse. Comment accorder je ici le souvenir de ces joyeuses solennités [fêtes de mariage] à cet appareil de cérémonies funèbres? FLÉCH. *Dauphine*. || 4° Fertile, abondant (au sens latin de *lætæ segetes*). Puis aussi les moissons joyeuses, les troupeaux bêlants et mugissants, A. CHÉN. *Idyl. l'Aveugle*. || 5° Le droit de joyeux avènement, se disait d'un impôt qu'on payait autrefois au roi de France lors de son avènement au trône. || 6° S. *f.* Joyeuse, nom de l'épée de Charlemagne ou de quelques autres héros des chansons de geste.

— REM. Ce mot a couru des risques dans le courant du XVII° siècle; il a été menacé par les puristes. Cet homme est joyeux, cette personne est joyeuse, ces anciens termes ne sont plus en usage dans le beau style, il faut dire gai ou de belle humeur, MARG. BUFFET, *Observ.* p. 58, 1668. Je suis tout joyeux de vous voir, commence à n'être plus du bel usage, il faut dire je suis ravi ou je suis [illegible], j'ai une joie sensible quand je vous vois, DE CALLIÈRES, 1690.

— HIST. XI° s. En son corage [il] en est joios et liet, *Ch. de Rol.* CXCVI. || XII° s. [illegible] par droit estre joious, *Couci*, VII. Tuit [illegible] joious talent [désirs joyeux], ID. XX. [illegible] liez, *Roncis.* p. 13. || XIV° s. Et [illegible] bonne fortune, il n'en sera pas [illegible] malo fortune moult triste, ORESME, *Eth.* [illegible] || XV° s. Et s'agenouillerent devant le roy, en disant ainsi : très cher sire et noble roy, vos bourgeois de la ville de Paris vous presentent au joyeux avenement de vostre regne tous les joyaux [illegible] litiere, FROISS. liv. IV, p. 6, dans LACURNE. || XVI° s. Vien, Attropos, et me couppe la teste [illegible], de Joyeuse ou Clarence, *Départie d'amours*, p. 362, dans LACURNE. Plus joyeux que rats en paille ou fourmis en grain, COTGRAVE. Joyeuse et riche vie pere et mere oublie, ID.

— ÉTYM. Voy. JOIE; provenç. *joyos*; ital. *gioioso*. Remarquez que la *Joyeuse* se dit en latin *jocosa*; il est de fait que *joyeux* pourrait aussi bien venir de *jocosus*, que de *joie* par un latin fictif *gaudiosus*. L'étymologie de *joie* par *gaudia* est certaine; mais il serait possible que, dans *joyeux*, *jocosus* et *gaudiosus* se fussent confondus.

† **JUBARTE** (ju-bar-t'), *s. f.* Sorte de baleine à aileron dorsal.

JUBÉ (ju-bé), *s. m.* Lieu élevé dans une église en forme de galerie, et qui est ordinairement entre la nef et le chœur. Chanter l'évangile au jubé. Le jubé de l'église Saint-Étienne du Mont. On lisait autrefois les lettres de paix dans les jubés, THIERS, *Dissert. des jubés*, ch. V. || Fig. Venir à jubé, se soumettre, venir à la raison par contrainte, malgré qu'on en ait. Il viendra à jubé, je vous en réponds. Laissez-moi jouer mon personnage, je le ferai venir à jubé, HAUTEROCHE, *Bourg. de qualité*, III, 3.

— HIST. XIV° s. Despense pour le jubé [de la cathédrale de Troyes], et premier pour [illegible], *Bibl. des chartes*, 5° série, t. III, p. 234. || XV° s. Et soit en Hollande ou en Frise, je le feray bien venir à jubé là où il doit, G. CHASTEL. *Chr. des ducs de Bourg.* II, 88.

— ÉTYM. Le jubé a été ainsi nommé à cause du *jube, domne, benedicere*, qu'on y chante, de *jubere*, ordonner (voy. JUSSION). Quant à l'origine de la locution *venir à jubé*, on ne la sait pas, à moins qu'on ne pense que dans cette locution il y a un jeu de mot sur le latin *jube*, ordonne ; de sorte que *venir à jubé* serait venir, et dire : ordonne, commandement.

JUBILAIRE (ju-bi-lè-r'), *adj.* || 1° Qui appartient au jubilé. Année jubilaire ou année sainte, l'année de la célébration d'un jubilé. || Il se dit de ceux qui ont satisfait à toutes les pratiques religieuses prescrites pour gagner les indulgences d'un jubilé. || 2° Il est quelquefois synonyme de jubilé, n° 4. Docteur jubilaire.

— ÉTYM. Voy. JUBILÉ.

† **JUBILANT, ANTE** (ju-bi-lan, lan-t'), *adj.* Qui jubile. Un air jubilant.

† **JUBILATE** (ju-bi-la-té), *s. m.* Terme de liturgie. Nom que l'on donne au 3e dimanche après Pâques, parce que l'introït commence par le mot latin *jubilate*, soyez joyeux.

— ÉTYM. Voy. JUBILER.

JUBILATION (ju-bi-la-sion ; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* Joie expansive et se manifestant par des signes extérieurs. Je suis fort aise qu'il ait conservé sa gaieté et son visage de jubilation, SÉV. 24 mai 1676. Un air de jubilation se répandit sur son visage, MARMONTEL, *Mém.* III. || Frère de la jubilation, s'est dit pour un homme ami des plaisirs, un Roger Bontemps.

— HIST. XVe s. À ce tympan ou bedon se joignent toutes manieres de gesticulations ou jubilations, GRASON, dans le *Dict.* de DOCHEZ.

— ÉTYM. Lat. *jubilationem*, de *jubilare*, jubiler.

JUBILÉ (ju-bi-lé), *s. m.* || 1° Solennité publique, chez les Juifs, qui, se célébrant de cinquante ans en cinquante ans, amenait la rémission de toutes sortes de dettes, la restitution de tous les héritages aux anciens propriétaires, et la mise en liberté de tous les esclaves. Les Juifs ne vendaient point leurs biens et leurs terres à perpétuité, mais seulement jusqu'à l'année du jubilé. Vous sanctifierez la cinquantième année, et vous publierez la liberté générale à tous les habitants du pays, parce que c'est l'année du jubilé, SACI, *Bible, Lévit.* XXV, 10. || 2° Dans la religion catholique, indulgence plénière, solennelle et générale, accordée par le pape en certains temps et en certaines occasions. La bulle du jubilé. Le jubilé fut établi en 1300 par Boniface VIII, et ne se célébrait d'abord que de cent en cent ans ; Clément VI le réduisit à cinquante, Urbain VI à trente-trois ans et Sixte IV à vingt-cinq. Le jubilé est une indulgence plénière d'autant plus certaine et d'autant plus efficace qu'elle est accordée par notre saint-père le pape pour cause publique, avec une réflexion plus particulière sur les besoins de la chrétienté, et qu'elle est universelle, BOSS. *Instruct. pour le jubilé*, 1. Votre mandement pour le jubilé sera certainement lu ; mettez-y des vérités fortes et touchantes, MAINTENON, *Lett. au card. de Noailles*, 13 janv. 1700. Le jubilé fini, gagné ou non gagné, il fut question de savoir si Mme de Montespan reviendrait à la cour, Mme DE CAYLUS, *Mém.* p. 70, éd. de 1803. Il me semble qu'on voit encore dans le caractère, dans la physionomie et dans toute la personne de Mme la duchesse d'Orléans [fille de Mme de Montespan, née pendant le jubilé], des traces de ces combats de l'amour et du jubilé, ID. *ib.* p. 72. Le grand jubilé attirait à Rome une si prodigieuse foule, qu'en 1350 on y compta deux cent mille pèlerins, VOLT. *Mœurs*, 68. || Faire son jubilé, faire toutes les pratiques de dévotion ordonnées par la bulle du jubilé. Je serais très-bien disposée pour faire.... mon jubilé, SÉV. 34. || Terme de jeu. Faire jubilé, brouiller le jeu, de manière qu'il n'y ait ni perdants ni gagnants. || 3° Fête religieuse et domestique, qu'on célèbre souvent au bout de cinquante ans d'exercice d'une fonction, au bout de cinquante ans de mariage. Ce professeur célèbre cette année son jubilé ; il a 50 ans de service. || Mariage de jubilé, mariage célébré de nouveau après cinquante ans de durée. || 4° *Adj.* Il se dit d'un religieux, d'un chanoine, d'un docteur qui l'est depuis 50 ans. Ce père n'a plus qu'une année de théologie à enseigner, et puis il sera lecteur jubilé.

— HIST. XVe s. Venez à mon jubilé ; J'ay passé la cinquantaine ; Tout mon bon temps est allé ; Venez à mon jubilé, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 184.

— ÉTYM. Provenç. *jubileu* ; espagn. *jubileo* ; ital. *giubbileo* ; du lat. *jubilæus*, qui vient de l'hébreu *iobel*, cor, trompe, dont le son annonçait la fête.

† **JUBILER** (ju-bi-lé), *v. n.* Terme familier. Éprouver une satisfaction vive et se manifestant au dehors.

— HIST. XIIe s. Montaignes, jubileiz la loenge, ST BERNARD, 520.

— ÉTYM. Berry, *se jubler, se jôler*, se réjouir : esp. *jubilar* ; it. *giubilare*, se réjouir ; sarde, *giuilare*, crier ; du lat. *jubilare*, pousser des cris de joie, mot qui n'a rien de commun avec le jubilé des Juifs.

† **JUBIS** (ju-bî), *s. m.* Terme de commerce. Nom des raisins secs de Provence, que l'on expédie en caisses.

† **JUC** (juk), *s. m.* Le bâton où perchent les poulets.

— HIST. XVIe s. Il usoit quelque fois de si rudes termes que les poules s'en fussent levées de juc, DESPER. *Contes*, XVI.

— ÉTYM. Voy. JUCHER ; namur. *joc* ; Berry, *guche*, ou *gueuche*, s. f. *juc*, *jûche* ; bourg. *guiche*.

JUCHÉ, ÉE (ju-ché, chée), *part. passé* de jucher. || 1° Perché sur le juchoir. Des poules juchées. || Par extension. La demoiselle qui était juchée comme une poule au haut de leur bagage, SCARR. *Rom. com.* I, 4. Ils m'ont trouvé juché sur de grands arbres, J. J. ROUSS. *Prom.* 5. || 2° Terme d'art vétérinaire. Cheval juché, cheval dont le boulet se porte tellement en avant, qu'il marche et repose sur la pince. Un cheval, un mulet juché. || On dit plutôt bouleté, lorsqu'il s'agit des pieds de devant.

JUCHER (ju-ché). || 1° *V. n.* En parlant des poules et de quelques autres oiseaux, être perché sur une branche, sur une perche pour dormir. Les poules juchent dans le poulailler. Les faisans juchent sur les arbres. || Fig. et populairement. Se loger très-haut. Il est allé jucher à un cinquième étage. || 2° *V. a.* Placer quelqu'un ou quelque chose comme sur un juchoir. On le jucha sur l'impériale de la diligence. || 3° Se jucher, *v. réfl.* Se percher sur le juchoir. Quand les poules se juchent. || Par extension. Dans sa frayeur il était allé se jucher dans une soupente.

— HIST. XIIIe s. Pinte parla qui plus savoit, Cele qui les gros oes [œufs] ponnoit ; Et, près du coc juchant à destre, Si li a conté tout son estre, *Ren.* 1335. Une hore iras à l'uis derriere Savoir s'il est remès deffers [ouvert], Et jucheras iluec defors Tous seus [seul] à la pluie et au vent, *la Rose*, 2532. || XIVe s. Par foy ! ce dit li autres, je m'en vois besongner ; Maudit soit ce Bertran, qui tant m'a fait jouquier, *Guescl.* 13709. Quant les oyseaulx quierent l'abri pour eulx jucher, *Modus*, f° CXXXII bis, *verso*. Car quant bien hault se sont juchiés, À un seul coup sont trebuchiés, BRUYANT, dans *Ménagier*, t. II, p. 21. || XVIe s. Car tel est bien hault juché qu'on demonte, MAROT, V, 355. Les coqs, chapons et poules communes se juchent ensemble, O. DE SERRES, 346. Ma maison est juchée sur un tertre, comme dict son nom [Montaigne], MONT. III, 289.

— ÉTYM. Wallon, *joukî* ; namur. *joker* ; Berry, *gucher, gueucher* ; norm. *hucher, huchier*. Origine inconnue ; car le latin *jugum* proposé par Ménage ne convient pas à la forme du mot. On trouve, parmi les termes de marine, *jucher*, employé pour gésir.

JUCHOIR (ju-choir), *s. m.* Assemblage de pièces de bois étroites ou de perches, élevé dans l'intérieur du poulailler, et sur lequel les poules, etc. vont se placer pour la nuit. La plupart des faisandiers tiennent dans leur faisanderie un duc qu'ils mettent toujours en cage sur des juchoirs dans un lieu découvert, BUFF. *Ois.* t. II, p. 127.

— HIST. XVIe s. En leur espesseur seront espargnés des trous pour les nids de la volaille ; et joignant iceux dresser leurs juchoirs, O. DE SERRES, 347.

— ÉTYM. Voy. JUCHER ; picard, *joukoir*.

JUDAÏQUE (ju-da-i-k'), *adj.* || 1° Qui appartient aux Juifs. Élevant sa voix de toutes ses forces, il [Sennacherib] parla en langue judaïque au peuple qui était sur les murs de Jérusalem, SACI, *Bible, Paralip.* II, XXXII, 18. Le corps du droit judaïque n'est pas un recueil de diverses lois faites dans des temps et dans des occasions différentes : Moïse, éclairé de l'esprit de Dieu, avait tout prévu, BOSS. *Hist.* II, 3. Saint Paul, en respectant l'ombre de cette autorité [celle du grand pontife et du prince du peuple] dans les restes du sacerdoce judaïque qui s'évanouissait, ID. *Avert. sur le livre : Réflex. mor.* II. On veut effacer d'un seul trait ce qu'a fait Jésus-Christ jusqu'à la fin de sa vie pour honorer l'Église judaïque et la chaire de Moïse, ID. 2e *instr. sur les prom. de l'Église*, 44. || 2° Qui a, suivant les chrétiens, le caractère inférieur de la loi ancienne, par rapport à la loi nouvelle ou Évangile. Telle est la justice chrétienne, opposée à la justice judaïque et pharisaïque, que saint Paul appelle la propre justice, c'est-à-dire celle qu'on trouve en soi-même et non pas en Dieu, BOSS. *Concupisc.* 32. Une confiance encore judaïque, c'est-à-dire une confiance qui se propose encore quelque chose de terrestre et de charnel, BOURDAL. *Myst. ascens. de J. C.* t. I, p. 414. || 3° Fig. Trop étroitement asservi à la règle. Des observances judaïques. || Interprétation judaïque, interprétation qui s'attache à la lettre, lorsque le sens évident est autre ou plus étendu. || 4° Terme d'histoire naturelle. Pierres judaïques, nom donné à des pointes d'oursins fossiles, ainsi qu'à des articles de crinoïdes également fossiles ; ces pierres ont été ainsi nommées parce qu'on les trouve en Judée mais on les trouve aussi ailleurs. || *S. f.* Les lenticulaires, les judaïques m'ont paru des fossiles terrestres, VOLT. *Mœurs, Chang.* || 5° Herbe judaïque, voy. STACHYDE.

— HIST. XVIe s. Opinion judaïque, CALV. *Instit.* 200.

— ÉTYM. Lat. *judaicus*, de *judæus* (voy. JUIF).

† **JUDAÏQUEMENT** (ju-da-i-ke-man), *adv.* D'une manière judaïque.

† **JUDAÏSANT, ANTE** (ju-da-i-zan, zan-t'), *adj.* Qui suit les pratiques, les croyances des juifs. L'Église était partagée en société judaïsante et société non judaïsante, VOLT. *Mœurs, Sibylles.* || Il se dit aussi des juifs convertis au christianisme, puis relaps.

JUDAÏSER (ju-da-i-zé), *v. n.* || 1° Suivre et pratiquer en tout ou en partie la loi judaïque. Si vous, qui êtes juif, vivez comme les gentils et non pas comme les juifs, pourquoi contraignez-vous les gentils de judaïser ? SACI, *Bible, St. Paul, Ép. aux Galat.* II, 14. || 2° Fig. Donner aux choses, aux mots une interprétation judaïque. Il faut entrer dans le sens de celui qui parle : autrement ce serait judaïser, et juger selon la lettre, non selon l'esprit, *Opusc. lang. franç.* p. 299, dans POUGENS.

— ÉTYM. Provenç. *judaysar, judaizar* ; espagn. *judaizar* ; ital. *giudaizzare* ; du lat. *judaizare*, de *judæus* (voy. JUIF).

JUDAÏSME (ju-da-i-sm'), *s. m.* || 1° La religion des juifs. Le judaïsme est maintenant de toutes les religions du monde celle qui est le plus rarement abjurée ; et c'est en partie le fruit des persécutions qu'elle a souffertes, VOLT. *Dict. phil. Juifs.* || 2° État, selon les chrétiens, d'infériorité de la loi ancienne par rapport à l'Évangile. Je ne demande pas d'avoir une plénitude de consolation sans aucune souffrance, car c'est la vie de gloire ; je ne demande pas aussi d'être dans une plénitude de maux sans consolation, car c'est un état de judaïsme, PASC. *Prière pour le bon usage des maladies.*

— HIST. XVIe s. À cela je respon que sans judaïsme nous observons le dimanche, CALV. *Instit.* 297.

— ÉTYM. Lat. *judaismus*, de *judæus* (voy. JUIF).

† **JUDAÏTE** (ju-da-i-t'), *s. m.* Nom d'une secte juive qui eut pour chef un certain Juda, du temps de Ponce-Pilate. Ces judaïtes regardaient comme un grand péché d'obéir aux Romains : ils excitèrent une sédition furieuse contre ce Pilate, VOLT. *Philos. Hérode, Sect. juiv. et samar.*

JUDAS (ju-dâ ; l's se lie : un ju-dâ-z ouvert), *s. m.* || 1° Nom du disciple qui trahit Jésus-Christ. Le style de l'Évangile est admirable en tant de manières, et, entre autres, en ne mettant jamais aucune invective contre les bourreaux et ennemis de Jésus-Christ, car il n'y en a aucune des historiens contre Judas, Pilate, ni aucun des Juifs, PASC. *Pens.* XIX, 2, éd. HAVET. || 2° Fig. Un traître. C'est un Judas. Monsieur Judas est un drôle Qui soutient avec chaleur Qu'il n'a joué qu'un seul rôle Et n'a pris qu'une couleur, BÉRANG. *M. Judas.* || *Adj.* Que voilà qui est scélérat ! que cela est judas ! MOL. *Bourg. gent.* III, 10. || Baiser de Judas, caresse que l'on fait à quelqu'un pour le trahir. || Poil de Judas, poil roux. || 3° Fig. Petite ouverture pratiquée à un plancher, pour voir ce qui se passe au-dessous, et ainsi nommée parce que celui qui regarde par le judas regarde pour ainsi dire en trahison. Regarder par le judas.

— HIST. XVIe s. Nous demandons du lait de truye à l'hotesse : l'un fait le mauvais, l'autre le Judas, et tout vient en partage avec les compagnons, D'AUB. *Fœn.* III, 1. Jaune paisle, jaune doré, couleur de Judas, d'aurore, de serain, ID. *ib.* I, 2.

— ÉTYM. *Judas* ou *Juda*, nom juif qui vient d'une racine signifiant célébrer, confesser.

JUDELLE (ju-dè-l'), *s. f.* Terme d'histoire naturelle. Nom d'oiseau aquatique.

† **JUDÉO-CHRÉTIEN** (ju-dé-o-kré-tiin), *s. m.* Celui qui suivait le judéo-christianisme.

† **JUDÉO-CHRISTIANISME** (ju-dé-o-kri-sti-a-ni-sm'), *s. m.* Opinion de ceux qui, parmi les premiers chrétiens, enfermaient le christianisme

[illegible] du judaïsme, et qui pensaient que [illegible] était permis aux païens qu'autant qu'ils [illegible]

† **JUDICA** (ju-di-ka) *s. m.* Le judica, le dimanche de la Passion, parce que l'introït commence par *judica*, impératif du verbe latin *judicare*, juger (voy. JUGER).

† **JUDICANDE** (ju-di-kan-d'), *s. m.* **JUDICAT** [illegible] *s. m.* et **JUDICATEUR** (ju-di-ka-teur), *s. m.* [illegible], pour désigner les trois termes de la proposition, le [illegible] (ce que l'on [illegible] au sujet), et le [illegible]

— ETYM. Lat. [illegible], *judicatum*, et *judicatorem* [illegible]

† **JUDICATIF, IVE** [illegible], *adj.* Terme de grammaire. Le mode judicatif, ou, substantivement, le judicatif, [illegible] à l'indicatif.

— HIST. XVI^e s. [illegible] et judicative, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. Astrologie judicative, [illegible]

— ETYM. Provenç. *judicatiu*; ital. *giudicativo*; du lat. *judicativus* (QUICHERAT, *Addenda*), de *judicare*, juger.

† **JUDICATION** [illegible], *s. f.* [illegible], dans le langage philosophique, à l'opération de l'esprit qui consiste à porter un jugement, à faire usage de la faculté judiciaire.

— ETYM. Lat. *judicationem*, de *judicare*, juger.

JUDICATUM SOLVI [illegible] tion judicatum [illegible] étranger à fournir lorsqu'il veut [illegible] devant les tribunaux de France [illegible]

— ETYM. Lat. *judicatum solvi*, ce qui [illegible] sera payé ; de *judicatum*, chose jugée [illegible], et *solvi*, être payé, de *solvere*, payer, [illegible] (voy. SOLUTION).

JUDICATURE (ju-di-ka-tu-r'), *s. f.* ‖ 1° État, profession de toute personne employée à l'administration de la justice. Il savait que les pr[illegible] qu'il faut étudier sont celles de la Providence ; que la judicature est une espèce de sacerdoce où il n'est pas permis de s'engager sans l'ordre du ciel, FLÉCH. *Lamoignon*. L'usage des lois et des judicatures qu'il avait exercées.... ID. *le Tellier*. Une statue de juge, sans mains, et les yeux baissés en terre, [illegible] les devoirs de ceux qui exerçaient la [illegible], ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. I, p. 71, dans POUGENS. ‖ 2° La dignité de juge chez les Hébreux.

— SYN. JUDICATURE, MAGISTRATURE. Le premier ne s'applique qu'aux juges ; le second a plus d'extension et comprend des officiers d'autre ordre que de l'ordre judiciaire ; par exemple un maire, un conseiller municipal, etc. sont des magistrats. Toutefois magistrat et magistrature employés sans [illegible]natif ne s'appliquent guère qu'aux juges.

— HIST. XVI^e s. Les Romains leur ont interdit [aux femmes] l'estat de judicature, YVER, p. 540. La cognoissance, judicature et coercion de tous cas privileges appartiennent au dit bailly ou son lieutenant, *Coustum. génér.* t. II, p. 1023.

— ETYM. [illegible] juger.

JUDICIAIRE [illegible] *adj.* ‖ 1° Qui est relatif à [illegible] justice. Les membres de [illegible] judiciaires. Ordre [illegible] judiciaire. Police judiciaire. ‖ 2° Qui se fait en justice, par autorité de justice. Les formes judiciaires. Enquête judiciaire. ‖ Acte judiciaire, celui qui se fait en présence ou sous la [illegible] d'un juge, par opposition à [illegible] judiciaire. ‖ Témoin judiciaire, toute personne appelée à déposer en justice. ‖ Autrefois, bail judiciaire, bail d'un héritage saisi réellement, qui était fait à la poursuite du commissaire aux saisies réelles. Le fermier de ce [illegible] ‖ Combat judiciaire, combat [illegible] deux parties [illegible] plainte, et dont l'issue décidait la [illegible] ‖ 3° Terme de rhétorique. Genre judiciaire, cons[illegible] des trois genres d'éloquence par lequel on accuse [illegible] l'on défend. ‖ 4° Astrologie judiciaire, l'art prétendu [illegible]

[illegible] comme étant à mettre en exercice ma faculté judiciaire, je n'ai pas trouvé qu'elle eût perdu sa vigueur, J. J. ROUSS. *Conf.* VI. ‖ Substantivement. Vous êtes-vous mis dans la tête que Léonard de Pourceaugnac.... n'ait pas là dedans quelque morceau de judiciaire pour se conduire? MOL. *Pourc.* II, 7. .... Le voilà cet homme au-dessus du vulgaire, Dont vous vantiez l'esprit et la judiciaire, PIRON, *Métrom.* V, 8. Quelle netteté de judiciaire enfantine! J. J. ROUSS. *Ém.* II.

— HIST. XV^e s. Par verité [le roi] sera garni de foy, Et droiturier en fait judiciaire, E. DESCH. *Ce qui est nécessaire aux roys*. ‖ XVI^e s. Ceulz qui nous content des fables comme alchymistes, judiciaires, medecins, MONT. I, 247. Inform[illegible] II, 113. Une moderation et gravité [illegible], CALV. *Instit. dédic.* Il est commis et estably de la part de la loy et avec l'avis des creanciers un homme judiciaire, afin de, comme curateur des biens, regir la maison mortuaire, *Nouv. coust. génér.* t. I, p. 603.

— ETYM. Provenç. *juditiari*; espagn. *judiciario*; ital. *giudiciario*; du lat. *judiciarius*, de *judex*, *judicis*, juge.

JUDICIAIREMENT (ju-di-si-ê-re-man), *adv.* En forme judiciaire. On se massacra [en Afrique, lors du schisme des donatistes] saintement dans le pays habité de nos jours par les corsaires de Tunis et d'Alger, mais on ne se massacra pas judiciairement, VOLT. *Polit. et legisl. Prix de la just. et de l'hum.* VIII.

— HIST. XVI^e s. Par actes authentiques qui ont esté faits judiciairement, D'AUB. *Hist.* III, 516.

— ETYM. *Judiciaire*, et le suffixe *ment*.

JUDICIEUSEMENT (ju-di-si-eû-ze-man), *adj.* [illegible] la loi générale qu'on [illegible] une notice sur chaque académicien [illegible] aussi exactement [illegible] établie, je ne [illegible] des académiciens [illegible], PELLISSON, *Hist. Acad. Bardin.*

— ETYM. *Judicieuse*, et le suffixe *ment*.

JUDICIEUX, EUSE (ju-di-si-eû, eû-z'), *adj.* ‖ 1° Qui a du jugement, qui sait comparer et apprécier. Elle a fait voir, la première au monde, des armées judicieuses et des guerres sages, BALZAC, *la Gloire*. Les plus judicieux ne me blâmeront point De joindre encore mieux ce que l'amour a joint, MAIRET, *Soliman.* IV, 5. Deux fois, en grand politique, ce judicieux favori [Mazarin] sut céder au temps et s'éloigner de la cour, BOSS. *le Tellier*. La grande vanité de ceux qui n'imaginent pas est de se croire seuls judicieux, VAUVEN. *Max.* CCLXXIX. ‖ 2° Qui a la marque d'un bon jugement. Et faire par des choix judicieux et sains Tomber le ministère en de fidèles mains, ROTROU, *Vencesl.* I, 1. Ce qu'une judicieuse prévoyance n'a pu mettre dans l'esprit des hommes, [illegible] *Reine d'Anglet.* Mais il est des objets que l'art judicieux Doit offrir à l'oreille et reculer des yeux, BOIL. *Art p.* III.

— HIST. XVI^e s. Justus Lipsius, le plus sçavant homme qui nous reste, d'un esprit très poli et judicieux, MONT. II, 342

— ETYM. Lat. *judicium*, jugement (voy. JUGER).

† **JUDITH** (ju-dit'), *s. f.* Livre de Judith, livre canonique de l'Écriture, dans lequel se trouve le récit de la mort d'Holopherne.

† **JUÈNE** (ju-è-n'), *s. m.* Nom d'un poisson blanc de rivière dit aussi chevane.

— ETYM. Autre forme de *chevane*; wall. *[illegible]*, *g'rène*; namur. *ch'fène*.

† **JUGAL, ALE** (ju-gal, ga-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Synonyme de zygomatique. ‖ *S. m.* Le jugal, os qui, chez les poissons, termine le temporal vers le bas, et fournit l'articulation à la mâchoire inférieure.

— HIST. XVI^e s. La pommette ou os jugal, PARÉ, IV, [illegible]

— ETYM. Lat. *jugalis*, de *jugum*, joug, pomette.

JUGE (ju-j'), *s. m.* ‖ 1° Celui qui juge, qui a le droit et l'autorité de juger. Les jurés ne sont juges que du fait. Dieu le souverain juge. L'Église est [illegible] la foi. La Syrie à vos lois [illegible] Pour souffrir qu'une femme y soit juge et partie? CORN. *Théod.* V, 7. Que je vous fasse vous-même le juge de votre propre cause, BOURDAL. *Jugem. dern. 1^{er} avent*, p. 85. Les rois, en des [illegible] [illegible]

Fanat. I, 4. ‖ Fig. L'esprit de ce souverain juge du monde [l'homme] n'est pas si indépendant qu'il ne soit sujet à être troublé par le premier tintamarre qui se fait autour de lui, PASC. *Pens.* III, 9, éd. HAVET. ‖ 2° Homme préposé par autorité publique pour rendre la justice aux particuliers. Pendant que chacun tâche de vaincre [dans une discussion], on s'exerce bien plus à faire valoir la vraisemblance qu'à peser les raisons de part et d'autre; et ceux qui ont été longtemps bons avocats ne sont pas pour cela par après les meilleurs juges, DESC. *Méth.* VI, 5. Le juge prétendait qu'à tort et à travers On ne saurait manquer, condamnant un pervers, LA FONT. *Fabl.* II, 3. Ô Seigneur, vous avez fait, comme dit le Sage, l'œil qui regarde et l'oreille qui entend; vous donc qui donnez aux juges ces regards benins, ces oreilles attentives, et ce cœur toujours ouvert à la vérité, écoutez [illegible] celui qui écoutait tout le monde. BOSS. *le Tellier*. On y [dans le Tellier] vit tout l'esprit et les lumières d'un juge, qui, attaché à la règle, ne porte pas dans le tribunal ses propres pensées ni des adoucissements ou des rigueurs arbitraires, et qui veut que les lois gouvernent et non pas les hommes, ID. *ib.* L'ambition a fait trouver ces dangereux [illegible] où, semblable à un sépulcre blanchi, un [illegible] ficieux ne garde que les apparences de la justice, ID. *ib.* Trente juges étaient tirés des [illegible] les pour composer la compagnie qui jugeait tout le royaume [d'Égypte], ID. *Hist.* III, 3. Aussi [illegible] ordinairement qu'il y avait peu de différence entre un juge méchant et un juge ignorant, [illegible] *Lamoignon*. Dieu, dont la providence [illegible] ges pour gouverner son peuple, comme [illegible] les prêtres pour le sanctifier, ID. *ib.* Ceux [illegible] versant l'ordre des choses, se font une [illegible] de leurs amusements, et ne donnent à leurs [illegible] que les restes d'une oisiveté languissante, [illegible] s'ils n'étaient juges que pour être de temps en temps assis sur les fleurs de lis où ils vont [illegible] être rêver à leurs divertissements, ID. *ib.* M. le [illegible] lier savait qu'un juge doit rendre compte non seulement de son travail, mais encore de son [illegible], ID. *le Tellier*. Crois-tu qu'un juge n'ait qu'à faire bonne chère, Qu'à battre le pavé comme un tas de galants? RAC. *Plaid.* I, 4. Ne raillons point [illegible] la magistrature ; Vois-tu? je ne veux point être un juge en peinture, ID. *ib.* II, 13. Cel[illegible] son juge ne lui fait pas honneur, [illegible] La maison de M. de Villars ressemblait [illegible] sons d'orgueil où ceux que les [illegible] pensent plus aux moyens d'aborder leur juge [illegible] lui exposer leur droit et leur justice? MASS. *Or. fun. Villars*. Il craignait avec grande raison que la justice ne fût d'une part et les ju[illegible] LE SAGE, *Diable boit.* ch. V, dans [illegible] fois les juges, n'étant pas salariés [illegible] des bénéfices dans les procès. Le [illegible] est de rendre la justice ; leur métier [illegible] férer; quelques-uns savent leur de[illegible] métier, LA BRUY. XIV. ‖ 3° Collectivement [illegible] ment, tribunal. Renvoyer devant le juge, [illegible] le juge. ‖ 4° Juges de rigueur, les juges qui devent prononcer suivant la rigueur de la loi, à la différence des arbitres, qui peuvent se décider d'après l'équité naturelle. ‖ Juges de ri[illegible] aussi des juges subalternes ; à la dif[illegible] ges qui prononçaient en dernier re[illegible] permettaient quelquefois d'adoucir [illegible] loi. ‖ Juges naturels, ceux que la [illegible] accusés, aux parties, suivant leur qu[illegible] de la cause. ‖ Juges inférieurs, juge[illegible] cent en premier ressort. ‖ 5° Juge d'[illegible] magistrat établi pour rechercher les c[illegible] délits, en recueillir les preuves ou [illegible] arrêter et interroger les prévenus. ‖ Ju[illegible] saire, juge désigné par le tribunal dont il [illegible] tie pour procéder à certaines opérations, [illegible] s'il y a lieu. ‖ Juge de paix, [illegible] les [illegible] de peu d'importance, et [illegible] peut, les diff[illegible] ordinaires. ‖ [illegible] ‖ 6° [illegible] faires civiles ou criminelles; à la [illegible] juges de privilège, et de ceux qui [illegible] [illegible]sion. ‖ On appelait aussi juges [illegible] qui servaient toute l'année, à la [illegible]

|| Juges royaux, ceux qui rendaient la justice au nom du roi. Juges des seigneurs, ceux qui la rendaient au nom des seigneurs. || Juge d'attribution, juge qui était établi pour connaître de certaines affaires. || Juge délégué, celui qui était commis pour connaître d'une affaire particulière, par opposition à juge permanent. || Juge botté, juge qui n'était pas gradué. || Juge botté ne se dit plus que fig. d'un juge sans lumière et sans capacité. || Juge a quo [du lat. a quo, sous-entendu on pouvait appeler], juge subalterne, juge dont on appelait. || Autrefois juges et consuls, juges-consuls, aujourd'hui juges consulaires, juges pour les affaires commerciales, juges au tribunal de commerce. Comme les négociants habiles et instruits dans leur art ont acquis par l'habitude et l'usage du commerce une connaissance suffisante pour juger les différends qui concernent le négoce et la marchandise, l'ordonnance [de 1673] a cru devoir ôter la connaissance de ces différends aux juges ordinaires, et en confie la décision aux négociants mêmes, ou du moins aux plus habiles et plus capables d'entre eux, choisis à cet effet dans chaque ville par le corps des négociants, et elle leur a donné la qualité de juges-consuls, POTHIER, *Commentaire sur l'ordonnance du commerce*, Paris, 1761, in-12, p. 216. || 7° Grand juge, titre donné, sous le premier empire, au ministre de la justice. || 8° Juge mage ou maje, titre qu'on donnait, dans quelques provinces méridionales de la France, au lieutenant du sénéchal. || 9° Nom donné à ceux qui sont chargés de prononcer dans un concours. Les juges du concours. || 10° Toute personne ou ensemble de personnes choisies pour prononcer sur un différend, ou dont le jugement, l'opinion a pouvoir de décider. Puisqu'il veut te choisir pour juge, je n'y recule point, MOL. *l'Avare*, IV, 4. Il est donc hérétique, me dit-il, demandez-le à ces bons pères. Je ne les pris pas pour juges, PASC. *Prov.* I. Je fais M. de Grignan juge de ce que je dis, SÉV. 590. Combien voudriez-vous donc, monsieur de la Brie ?—Vous-même je vous en fais juge, DANCOURT, *la Femme d'intrigues*, I, 4. Je ne prends point pour juge un peuple téméraire, RAC. *Athal.* II, 5. Les nations les ont pris pour juges de leurs différends, FÉN. *Tél.* VIII. La confiance avec laquelle il a fait l'univers juge de sa conduite prouve assez qu'il ne se reprochait rien, FONT. *Czar Pierre*. Chacun s'érigera en juge de cette nouvelle démarche, MASS. *Carême, Resp. hum.* || Il se dit, dans le même sens, de toute chose personnifiée. Mon juge est mon amour, mon juge est ma Chimène, CORN. *Cid*, III, 1. Dieu conduit l'Église dans la détermination des points de la foi, par l'assistance de son esprit qui ne peut errer ; au lieu que, dans les choses de fait, il a laissé agir par les sens et par la raison, qui en sont naturellement les juges, PASC. *Prov.* XVII. Je puis.... Lui disputer les cœurs du peuple et de l'armée, Et pour juge entre nous prendre la renommée, RAC. *Bajaz.* III, 4. Loin du triumvirat va chercher un refuge ; Je prends entre nous deux la victoire pour juge, VOLT. *Triumv.* V, 5. || 11° Celui qui est capable de juger d'une chose, de l'apprécier. Vous vous êtes, en ma faveur, trompé en une chose de laquelle vous êtes si bon juge, VOIT. *Lett.* 37. Toutes les vaines excuses dont vous couvrez votre impénitence vous vont être ôtées.... mon discours, dont vous vous croyez peut-être les juges, vous jugera au dernier jour, BOSS. *Anne de Gonz.* Un auteur à genoux, dans une humble préface, Au lecteur qu'il ennuie a beau demander grâce ; Il ne gagnera rien sur ce juge irrité, Qui lui fait son procès de pleine autorité, BOIL. *Sat.* IX. Pourquoi les amants, qui sont bons juges de ce qui touche, ne s'adressent-ils jamais qu'à la nuit ? FONTEN. *les Mondes*, 1er *soir*. || Se faire, s'établir, se constituer juge de quelqu'un, de quelque chose, se croire capable de juger quelqu'un, quelque chose. || 12° Juges du camp, ceux qui, dans les combats judiciaires, dans les joutes et combats de chevaliers, étaient chargés de veiller à ce que tout se passât suivant l'usage et la loyauté. || 13° Francs juges, voy. VEHME. || 14° Titre des magistrats suprêmes des Juifs avant l'établissement de la royauté. Depuis le temps des juges qui jugèrent Israël, SACI, *Bible, Rois*, IV, XXIII, 22. || Le livre des Juges ou, simplement, les Juges, le septième livre de l'Ancien Testament, qui contient l'histoire des Juifs pendant la domination des juges. || 15° Juge et garde de la prévôté, juge subalterne du bailli. || Juge d'armes, officier qui était chargé de vérifier et de certifier les armoiries et les titres de noblesse. || Juge-garde, fonctionnaire qui veillait à la fabrication des monnaies. || Proverbes. De fou juge brièvre sentence, c'est-à-dire les ignorants décident sans examiner. || On a vingt-quatre heures au palais pour maudire ses juges, BEAUMARCH. *Barb. de Sév.* II, 2.

— HIST. XIIIe s. Grant don fait juges aveugler, Droit abatre, tort elever, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 132. [Hypocrisie] Ses anemis ne prise gaires, Qu'ele a baillis, provos et maires, Et si a juges, RUTEB. I, 204. Nus [nul] en sa querele ne doit estre juges et partie, excepté le roi ; car cil pot estre juges et partie en sa querele et en l'autrui, BEAUM. I, 24. || XIVe s. Le juge est bon, qui tost entent et tart juge, *Ménagier*, I, 9. || XVe s. Par ce l'en peult appercevoir Souvent en mainte plaidoyerie Ung homme, affin de recepvoir, Estre ensemble juge et partie, COQUILLART, *Plaidoyer de la simple et de la rusée*. Juge hastif est perilloux, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 132. || XVIe s. Le peuple ne voulut point tirer au sort ceulx qui devroient estre juges de ce jeu, pour adjuger le prix à celuy des poetes qui l'auroit mieulx merité, AMYOT, *Cimon*, 14. Les voulez-vous faire [les philosophes] juges des droicts d'un procez, des actions d'un homme ? MONT. I, 140. Et fera le juge d'appel ce que devoit faire le juge a quo, *Coust. génér.* t. II, p. 413. Les juges [du camp] estoient Hercules, duc de Ferrare, et Louis, marquis de Saluces, lesquels estoient dedans un eschaffault près de celuy du roy, duquel pouvoient veoir tout à clair tous les coings et endroicts du champ, et sans empeschement adviser tout l'exploict de la bataille, J. D'AUTON, *Ann. de Louis XII*, p. 89, dans LACURNE. Tel juge tel jugement, LEROUX DE LINCY, t. II, p. 132. ...Nommer et elire cinq marchands... le premier desquels nous avons nommé juge des marchands, et les quatre autres consuls desdits marchands... Connoistront lesdits juge et consuls des marchands de tous procès et differends qui seront ci-après mus entre marchands, *Édit. de nov.* 1563, art. 1 et 3.

— ÉTYM. Provenç. *jutge* ; espagn. *juez* ; portug. *juiz* ; ital. *giudice* ; du lat. *judicem*, de *jus*, droit, et *dex*, celui qui dit, de *dicere*. Il est vrai que l'on a *dicare* et *judicis* ; mais on doit remarquer que tous les mots tels que *dicare*, *causidicus*, etc. ont *dī* ; d'ailleurs on sait que l'ancienne forme de *dicere* est *deicere*, lequel est un gouna du radical *dic*, montrer, dire.

JUGÉ, ÉE (ju-jé, jée), *part. passé* de juger. || 1° Qui a été l'objet d'un jugement, en parlant des personnes. Les voleurs jugés et condamnés. || Substantivement. Les jugés, les condamnés au jugement dernier. Quand je viens à penser que ces personnes peuvent tomber et être au nombre malheureux des jugés, PASC. *Lett. à Mlle de Roannes*, 5. || Fig. C'est un homme jugé, se dit, dans un sens péjoratif, d'un homme dont on connaît le peu de valeur intellectuelle ou morale. On dit dans le même sens : cela est jugé. || 2° Qui a été l'objet d'un jugement, en parlant des choses. Affaire jugée en première instance. || Terme de jurisprudence. La chose jugée, point de contestation qui a été jugé par les tribunaux. Combien de fois s'est-on plaint que les affaires n'avaient ni de règle ni de fin ; que la force des choses jugées n'était presque plus connue...! BOSS. *le Tellier*. || Jugement passé en force de chose jugée, décision qui ne peut plus être réformée par aucune voie légale. || Bien jugé, mal appelé ; mal jugé, bien appelé, formules employées dans les arrêts quand un juge supérieur confirme ou casse la sentence d'un juge subalterne. || Substantivement, le bien jugé, jugement bien rendu. Maintenir le bien jugé. || En sens contraire, le mal jugé, jugement défectueux. Il faut prouver le mal jugé, quand on appelle d'une sentence, d'un premier jugement. Le mal jugé n'est pas un moyen de cassation. Nous verrons si le bien jugé, qui n'a passé que de deux voix, n'est pas le plus infernalement mal jugé [dans l'affaire du jeune la Barre et de ses amis], VOLT. *Lett. d'Argental*, 22 janv. 1776.

— REM. L'Académie a un substantif mal-jugé (avec tiret), mais elle n'a pas un bien-jugé, et elle écrit bien jugé sans tiret. Cependant bien jugé et mal-jugé sont des substantifs identiques, il vaut donc mieux les écrire de même, sans tiret, ou bien mettre un tiret aux deux.

† **JUGEABLE** (ju-ja-bl'), *adj.* || 1° Qui peut être mis en jugement. Aucun des membres de l'assemblée nationale ne peut être livré à aucun tribunal que vous ne l'ayez déclaré jugeable, MIRABEAU, dans le *Dict. de* BESCHERELLE. || 2° Sur quoi on peut porter un jugement. Une théorie historique qui n'est pleinement jugeable que dans son ensemble, A. COMTE, *Philos. positive*, t. V, *Avis de l'éditeur*.

— ÉTYM. *Juger*.

JUGEMENT (ju-je-man), *s. m.* || 1° Terme de jurisprudence. Action de juger ; décision prononcée en justice. Jugement d'un procès. Prononcer un jugement en faveur de quelqu'un. Subir un jugement. Exécuter un jugement. Il rendit un jugement injuste contre le fils de Jonathas, PASC. *Prov.* XVIII. La compagnie où l'on renversait avec tant de facilité les jugements de toutes les autres, ne respectait pas davantage les siens, BOSS. *le Tellier*. La loi est déchirée, comme disait la prophétie, et le jugement n'arrive jamais à sa perfection, ID. *ib.* Il n'était pas permis en Égypte de louer indifféremment tous les morts ; il fallait avoir cet honneur par un jugement public ; aussitôt qu'un homme était mort, on l'amenait en jugement, ID. *Hist.* III, 3. Il rendait justice et jugement à son peuple, FLÉCH. *le Tellier*. Dieu disposa lui-même M. de Lamoignon à porter ses lois, et à exercer ses jugements dans le plus auguste sénat du monde, ID. *Lamoign.* Un jugement inique a poursuivi ton sang, VOLT. *Scythes*, II, 4. Combien nos jugements sont injustes et vains ! ID. *Tancr.* IV, 6. || Fig. C'est là [dans le tombeau] que les plus grands rois.... viennent subir, sans cour et sans suite, le jugement de tous les peuples et de tous les siècles, BOSS. *Duch. d'Orl.* || Mettre quelqu'un en jugement, lui faire un procès criminel. || Ester en jugement, être partie dans un procès. La femme ne peut ester en jugement sans l'autorisation de son mari, *Code Nap.* art. 215. || Jugement avant faire droit, celui qui, avant de statuer définitivement, prescrit une mesure préalable. || En parlant des cours supérieures, on dit arrêt et non jugement. || En jugement, séance tenante. || Jugement de paysans, se disait de toute sentence qui partage un différend par la moitié. || 2° Il se dit de l'intervention de Dieu dans les choses humaines, de ses décrets, de ses desseins. Retirons nos regards de cet objet funeste, Pour admirer ici le jugement céleste, CORN. *Hor.* V, 1. Les jugements de Dieu sur le plus grand de tous les empires de ce monde, c'est-à-dire sur l'empire romain, ne nous ont pas été cachés, BOSS. *Hist.* III, 1. Le jugement qu'il [Dieu] exerce avec une si terrible exactitude sur ceux que ses dons obligent à une fidélité plus parfaite, ID. *ib.* II, 2. A quelle perfection l'âme chrétienne ne peut-elle pas aspirer dans l'auguste et saint ministère de la justice, puisque, selon l'Écriture, l'on y exerce le jugement non des hommes mais du Seigneur même ? ID. *le Tellier*. Il faut que je m'élève au-dessus de l'homme pour faire trembler toute créature sous les jugements de Dieu, ID. *Reine d'Angl.* Dieu, dont les jugements sont impénétrables, FLÉCH. *Aiguillon*. Ô mon Dieu ! vous exercez des jugements terribles et sévères, MASS. *Carême, Parole*. || 3° Particulièrement. Jugement de Dieu, nom donné aux épreuves extraordinaires, comme le duel, l'épreuve du feu, du fer chaud, etc. auxquelles, dans le moyen âge, on recourait pour décider certaines contestations. Ces jugements étaient nommés jugements de Dieu, parce que l'on était persuadé que l'événement de ces épreuves, qui aurait pu en toute autre occasion être imputé au hasard, était dans celle-ci un jugement formel par lequel Dieu faisait connaître clairement la vérité en punissant le parjure, DUCLOS, *Mém. épreuves*, Œuvr. t. I, p. 299, dans POUGENS. La loi des chevaliers ordonne ces combats ; Le jugement de Dieu dépend de notre bras ; C'est le glaive qui juge et qui fait l'innocence, VOLT. *Tancr.* II, 6. || 4° Le jugement dernier, le jugement par lequel, suivant les chrétiens, Dieu jugera les vivants et les morts à la fin du monde. Que la trompette du jugement dernier sonne quand elle voudra, je viendrai, ce livre [les Confessions] à la main, me présenter devant le souverain juge, J. J. ROUSS. *Conf.* I. || Le jugement universel, le grand jugement, le jugement final, et, absolument, le jugement, le jugement dernier. Le jour du jugement. Le dernier jugement Finira ton tourment, *Complainte du Juif errant*. || Jugement particulier, celui par lequel Dieu juge les âmes aussitôt après la mort. || Jugement dernier, tableau qui représente le jugement dernier. Il y a des Jugements derniers de différents peintres, mais le plus célèbre est celui de Michel-Ange dans la chapelle Sixtine à Rome. || Fig. Un petit jour du jugement, une rude et douloureuse épreuve dans cette vie. Je plains la personne que vous savez.... c'est un petit jour du jugement, qui ne peut arriver sans une émotion universelle de la personne, comme le jugement général en causera une générale dans le monde, PASC. *Lett. à Mlle de Roannes*, 8. || 5° En jugement, en débat, en discussion. Vos auteurs s'élèveront en jugement les uns contre les autres, PASC. *Prov.* XIII. Nous osons sans cesse appeler le Seigneur en jugement avec nous, MASS. *Mystères, Purific.* 1. Lorsqu'il s'agit

d'entrer en jugement avec leur conscience, MASS. *Carême, Prosp. temp.* [illegible] en jugement avec [illegible] *Temps*. || 5° Opinion motivée, rendue sur un point de doctrine, sur une question, sur un livre, etc. Votre Majesté a beau dire, et M. le légat et M. M. les prélats ont beau donner leur jugement, ma comédie, sans l'avoir vue, est [illegible] et diabolique mon cerveau, MOL. *Tart.* 1er *placet*. Examiner leurs livres pour en faire le jugement, PASC. *Prov.* III. Le jugement de l'Académie [sur le Cid] fut rédigé par Chapelain; il est écrit tout entier de sa main, et l'original est à la bibliothèque du roi, VOLT. *Comm. Corn. Cid.* || Jugement doctrinal, jugement de personnes [illegible] en dispute, [illegible] qu'un pape, un concile, un évêque, qui prononcent sur un livre, une proposition, etc. Jugement doctrinal, se dit, par opposition à jugement décisif, de l'opinion motivée de personnes doctes et respectables, mais qui n'ont point d'autorité absolue. || 7° Avis, sentiment. Ce même jugement [admiration de la beauté d'une dame] a été donné si généralement de tout le monde, que ceux qui ne voudraient pas encore entendre tous les jours ses louanges seraient contraints de se bannir de la cour, VOLT. *Lett.* II. Qu'il est difficile de proposer une chose au jugement d'un autre, sans corrompre son jugement par la manière de la lui proposer!... tant il est difficile de ne point démonter un jugement de son assiette naturelle, ou plutôt tant il y en a peu de fermes et stables! PASC. *Pensées*, VI, 39, édit. HAVET. Le roi, dont le jugement est une règle toujours sûre, a estimé la capacité de cette princesse, et l'a mise par son estime au-dessus de tous nos éloges, BOSS. *Duch. d'Orl.* Si mon jugement ne me trompe pas, si, rappelant la mémoire des siècles passés, j'en fais un juste rapport à l'état présent, ID. *Reine d'Anglet.* Tout est vain en nous, excepté le sincère aveu que nous faisons devant Dieu de nos vanités, et le jugement arrêté qui nous fait mépriser tout ce que nous sommes, ID. *Duch. d'Orléans*. Les faux jugements que nous faisons des biens temporels, FLÉCH. *Serm.* II, 206. || Au jugement, selon l'opinion, selon l'avis. L'affirmative et la négative de la plupart des opinions ont chacune quelque probabilité, au jugement des docteurs, PASC. *Prov.* VI. || 8° Approbation ou condamnation. Vous êtes bien injuste, ma très-chère, dans le jugement que vous faites de vous, SÉV. 22 sept. 1680. Vous avez raison de croire qu'ils [les six menins du Dauphin] ne sont pas tous du prix du chevalier; Sa Majesté en a fait même jugement, ID. 13 mars 1680. Les hommes toujours hardis à juger les autres, sans épargner les souverains, car on n'épargne que soi-même dans ses jugements, BOSS. *Mar.-Thér.* L'honneur est un jugement que les hommes portent sur le prix et sur la valeur de certaines choses, ID. *Sermons, L'honneur, préambule*. Des jugements d'autrui nous tremblons follement; Et chacun l'un de l'autre adorant les caprices, Nous cherchons loin de nous nos vertus et nos vices, BOIL. *Épître* III. || Jugement téméraire, pensée mal fondée et précipitamment prise touchant une personne ou une action dont on juge trop légèrement. Le jugement téméraire, qui de lui-même est un désordre, [illegible]-t-il de la réparation d'un second désordre qui est la médisance? BOURDALOUE, 2e *dim. après la Pentec. Dominic.* t. III, p. 276. C'est des soupçons et des [illegible] que naissent les jugements téméraires et les aversions, ID. *Instruct. charité, Exhort.* t. II, p. 225. || 9° Faculté de l'entendement qui saisit les rapports entre les idées, qui apprécie sainement les choses. Le jugement doit conduire toutes nos actions, MALH. *le Traité des bienf. de Sénèque*, IV, 9. [illegible] ne s'étend seulement Qu'à regarder [illegible] [illegible]

Mémoire Et demoiselle Imagination, Quoi qu'on n'en dise rien la fable ni l'histoire, Avaient jadis même habitation, LA MOTTE, *Fables*, III, 13. Sur son jugement seul un grand homme appuyé.... VOLT. *Tancr.* IV, 6. || 10° Terme de logique. Acte de l'entendement par lequel on décide qu'il y a convenance ou disconvenance entre deux idées. || Jugement analytique, celui dans lequel on développe le contenu d'un concept, affirmant pour une chose explicitement des attributs qui étaient déjà partie du concept, et dont l'esprit peut acquérir la notion distincte par la simple analyse de ce concept. || Jugement synthétique, celui qui, pour une chose, affirme des attributs qui n'étaient pas dans le concept, et que par conséquent nous ne jugeons ni ne pouvons juger être une partie du concept, reconnaissant seulement qu'ils sont conjoints en fait avec les attributs qui composent le concept. || 11° Terme de médecine. Crise, terminaison. Le jugement de cette maladie se fit par des sueurs profuses. || 12° Jugement d'Oléron, ou rôle d'Oleron, collection de décisions coutumières sur la marine recueillies par Éléonore de Guienne, et qui fut le point de départ, au moins partiellement, de l'ordonnance de la marine de 1681.

— SYN. JUGEMENT, SENS. Le jugement est un acte de l'esprit qui compare; le sens est une perception confuse et spontanée des choses. Cet homme a du jugement, veut dire qu'il sait comparer, apprécier, juger. Cet homme a du sens, veut dire qu'il sent les choses telles qu'elles sont. Il y a entre ces deux mots une nuance qui provient de la différence entre juger et sentir, entre le réfléchi et le spontané.

— HIST. XIe s. Qui faus jugement fait, pert sa were.... *Lois de Guill.* 15. Sur mei avez turnet fals jugement, *Ch. de Rol.* XXII. || XIIe s. Al jor du jugement, quant Dex tiendra ses plais, *Saxons*, XV. De Guenelon jugement ferez jà, *Ronc.* 178. Et fins amans, destrois et angoissos, Doit joie avoir par jugement d'amors, *Couci*, VII. Pur les oilz Deu [les yeux de Dieu], fait-il, ne volt [il ne veut] acunte rendre, E si est mis huem liges [mon homme lige]: jugement en voil prendre, *Th. le mart.* 44. || XIIIe s. Saint et martir, apostre et inocent Se plaindéroient de vous au jugement, QUESNES, *Romancero*, p. 102. A ardoir [elle] fu jugée et par droit jugement [et par juste jugement], *Berte*, XCV. Services et consaus [conseil] poent bien estre vendu, mais ce ne poent ne ne doivent estre li jugement, BEAUM. II, 1. || XIVe s. Se il est ainsi que homme vertueux ait en telles choses bon et droit jugement, ORESME, *Eth.* 19. Et tout autre pain qui est tournez pour vendre dedans le jugement [district] des eschevins, DU CANGE, *judicium* 1. || XVe s. Sans elles [liesse et plaisance], à mon jugement, Ce monde n'est que chose vaine, CH. D'ORL. *Ball.* 61. Et aux mauvais rendre droit jugement, E. DESCH. *Des vertus nécess. au prince*. Bien seroye d'avis que on eust bon jugement quelx sont les personnes [que l'on jugeât bien quelles sont les personnes], COMM. II, 3. || XVIe s. Les memoires excellentes se joignent volontiers aux jugements debiles, MONT. I, 34. Homme d'un jugement bien net, ID. I, 286. Les Atheniens, en memoire de ce, firent un jugement des poetes tragiques qui fut fort notable, AMYOT, *Cimon*, 14. Qui tost juge, et qui n'entend, Faire ne peut bon jugement, LOYSEL, 869. La gent de Westwalie, située entre le Rhin, Phrise, Hollande, au diocese de Cologne, tient encores aujourd'hui une coustume qu'ils appellent jugement occulte [la vehme; voy. ce mot], *Coust. génér.* t. I, p. 1044. Fiens de chien et marc d'argent Seront tout un au jour du jugement, COTGRAVE.

— ETYM. *Juger*; provenç. *jutjamen*; anc. espagn. *juzgamiento*; portug. *julgamento*; ital. *giudicamento*. Dans l'ancien français, on se servait beaucoup de *juise*, qui est le latin *judicium*.

† JUGEOLINE (ju-jo-li-n'), *s. f.* Nom vulgaire des sesames.

JUGER (ju-jé). Le *g* prend un *e* devant *a* et *o*: je jugeais, nous jugeons) *v. a.* || 1° Prononcer, en qualité de juge, sur une affaire ou sur une personne. Juger un procès, une personne. L'affaire est prête à juger, *Dict. de l'Académie*. Et vous, rois, ouvrez maintenant votre cœur à l'intelligence; instruisez-vous, vous qui jugez la terre, SACI, *Bible, Psaum.* II, 10. Il nous veut tous juger les uns après les autres, RAC. *Plaid.* I, 4. Il fut jugé à mort unanimement, sans que l'arrêt prononçât le genre du supplice, VOLT. *Russie*, II, 10. La coutume horrible de juger et de condamner à mort pour des opinions religieuses fut introduite chez les chrétiens dès le quatrième siècle de l'ère vulgaire, ID. *Hist.* [illegible] ch. VII. [illegible] que l'affaire soit jugée au

moment que je vous écris, et j'attends avec impatience le moment de juger l'arrêt, ID. *Lett. Mme de Luxembourg*, 2 septembre 1765. || Fig. J'appelle vérité cette règle éternelle, cette lumière intérieure qui juge nos jugements, qui nous approuve, qui nous condamne, MASS. *Avent, Épiphan.* || Juger sur l'étiquette du sac, ou, absolument, juger sur l'étiquette, prononcer un jugement sur une affaire en regardant seulement l'étiquette que portaient autrefois les sacs contenant les pièces d'un procès, et fig. porter son jugement sur quelque affaire, sur quelque personne, sans avoir examiné les pièces, les raisons. || Absolument. Souvenez-vous, ma bonne, de la maxime de Corbinelli, qu'il ne faut pas juger sans entendre les deux parties, SÉV. 15 nov. 1688. Un magistrat si zélé pour la justice ne devait pas mourir avec le regret de ne l'avoir pas rendue à tous ceux dont les affaires étaient préparées; malgré cette fatale faiblesse qu'il commença de sentir, il écouta, il jugea, BOSS. *le Tellier*. Où courez-vous la nuit? — Je veux aller juger, RAC. *Plaid.* I, 4. || 2° Il se dit de la fonction des juges ou premiers magistrats des Hébreux. Il y avait en ce temps-là une prophétesse nommée Débora, laquelle jugeait le peuple, SACI, *Bible, Juges*, IV, 4. || 3° Il se dit de l'arrêt que Dieu porte sur les hommes. Il me semble que je les vois déjà [les personnes de piété] dans un de ces trônes où ceux qui auront tout quitté, jugeront le monde avec Jésus-Christ, selon la promesse qu'il en a faite, PASCAL, *Lett. à Mlle de Roannes*, 3. Que s'il [Dieu] ne dédaigne pas de juger ce qu'il a créé, et connaît ce qu'il a créé capable d'un bon et d'un mauvais choix, qui leur [aux impies] dira ou ce qui lui plaît, ou ce qui l'offense, ou ce qui l'apaise? BOSS. *Anne de Gonz.* Dieu juge chacun par sa conscience, ID. *Polit.* VII, II, 3. La divine parole.... ceux qu'elle ne touche pas, elle les juge; ceux qu'elle ne convertit pas, elle les condamne, ID. 2e *sermon, Parole de Dieu*, 3. [Dieu] Juge tous les mortels avec d'égales lois, Et du haut de son trône interroge les rois, RACINE, *Esth.* III, 4. || 4° Décider comme arbitre en quelque différend. Un coup difficile à juger. Je m'en rapporte à ce qu'il en jugera. Jugez-nous un peu sur une gageure que nous avons faite, MOL. *Impromptu*, 3. Nous disputons qui est le marquis de la Critique de Molière; il gage que c'est moi, et moi je gage que c'est lui. — Et moi je juge que ce n'est ni l'un ni l'autre, ID. *ib.* Parbleu, tu jugeras toi-même si j'ai tort, ID. *Fâch.* II, 4. || 5° Se former, énoncer une opinion sur quelqu'un ou sur quelque chose. Vous jugez cet homme bien sévèrement. Juger un livre, une pièce de théâtre, un opéra. Garde-toi, tant que tu vivras, De juger des gens sur la mine, LA FONT. *Fabl.* VI, 5. Il ne faut pas juger les gens par l'apparence, ID. *ib.* [illegible] Mais nous, qui d'un autre œil jugeons les conquérants, RAC. *Alex.* II, 2. Je remplis mon devoir, et j'obéis aux rois; Le soin de les juger n'est point notre partage; C'est celui des dieux seuls, VOLT. *Sémir.* III, 2. Et l'on vous jugera, vous qui jugez les autres, M. J. CHÉNIER (parlant de la Harpe), *les Nouveaux saints*. || Juger un homme, apprécier sa valeur intellectuelle ou morale. Sous le ministère d'un homme qui jouissait d'une grande réputation, mais que la révolution a déjà jugé, PROCL. du 13 *floréal*, ou 2e *rapport de* CAMBON, p. 67. || Absolument. Ne jugez point si vous ne voulez être jugé. ... Le plus souvent l'apparence déçoit: Il ne faut pas toujours juger sur ce qu'on voit, MOL. *Tart.* V, 3. M. de Montmoron mourut il y a quatre jours d'une violente apoplexie, en six heures: c'est une belle âme devant Dieu; cependant il ne faut pas juger, SÉV. 4 oct. 1684. || 6° Croire, estimer. Être d'opinion. Que juger-vous que je doive faire? Tout que j'ai pu juger qu'elle [ma vie] vous était chère.... [illegible] II, 4. Elle croit, elle qui jugeait la foi impossible, BOSS. *Anne de Gonz.* Nous jugeons assez de là que l'impureté était regardée.... BOURDAL. *Car. Impur.* II, 125. Un bruit assez étrange est venu jusqu'à moi, Seigneur; je l'ai jugé trop peu digne de foi, RAC. *Iph.* Vous-même jugerez s'il faut qu'elle vous suive, VOLT. *Olymp.* I, 2. || 7° Conjecturer. Il n'est pas difficile de juger ce qui en arrivera. Mais des fureurs du roi que puis-je enfin juger? RAC. *Mithr.* II, 6. || En ce sens il se dit avec *à*. Je jugeai à son air qu'il était mécontent. [illegible] [Perpétuellement], à voir agir les Romains dans la Macédoine, jugea bien que la liberté de la Grèce [illegible], BOSS. *Hist.* III, 6. J'entrevois vos mépris et juge à vos discours Combien j'ai [illegible], RACINE, *Iphigénie*, IV, 4. || 8° Se figurer, imaginer. Il est aisé de juger d'où cela vient. Ceux qui voyaient la reine

d'Angleterre attentive à peser toutes ses paroles, paraissait bien qu'elle était sans cesse sous les yeux de Dieu, MASS. *Reine d'Anglet.* Ceux qui ont vu de quel front il [Charles I^er^] a paru dans la salle de Westminster.... peuvent juger aisément combien il était intrépide à la tête de ses armées, ID. *ib.* Jugez ce que les saints auraient pensé des vôtres [pénitences] et ce que l'Église en pense encore aujourd'hui, MASS. *Carême, Inconst.* || 9° Au jeu de paume, juger la balle, prévoir le lieu où la balle va tomber; et fig. prévoir quel tour une affaire prendra. || Terme de chasse. Reconnaître l'âge, le sexe, la taille et l'espèce de bête par le pied, les fumées, etc. || Tirer au juger, tirer sans voir distinctement la bête, et en jugeant qu'elle est en tel endroit. || 10° Terme de médecine. Terminer une maladie, en faire la crise. Un dépôt jugea la fièvre. || 11° Absolument. Discerner la convenance ou la disconvenance de deux idées. La vraie perfection de l'entendement est de bien juger, BOSS. *Connaiss.* I, 16. Qui doute que les enfants ne conçoivent, qu'ils ne jugent, qu'ils ne raisonnent conséquemment? LA BRUY. XI. Juger, c'est affirmer qu'une chose que nous concevons est telle ou n'est pas telle : comme lorsque, ayant conçu ce que c'est que la terre, et ce que c'est que rondeur, j'affirme de la terre qu'elle est ronde, DUCLOS, *Gramm. P. R. Œuv.* t. IX, p. 53, dans POUGENS. || 12° *V. n.* Porter un jugement, prononcer un arrêt (emploi qui est rare). La Syrie à vos lois est-elle assujettie Pour souffrir qu'une femme [Théodore] y soit juge et partie? Jugez de Théodore, CORN. *Théod.* V, 7. Et quant à ce rebelle.... Rome entre vous et lui jugera de l'outrage, ID. *Nicom.* IV, 4. Lancer ses traits et puis retirer sa main, accuser M. Kœnig, mon ami, d'être un faussaire.... opprimer Kœnig et moi avec les mêmes artifices; c'est ce que Maupertuis a fait, et c'est sur quoi l'Europe littéraire peut juger, VOLT. *Lett. Roques*, 1753. || 13° Juger de, apprécier, se faire une opinion sur. Je ne pouvais pas bien juger de la distance. Et vous pouvez juger des soins qu'elle en a pris Par les hautes vertus et les illustres marques.... CORN. *Nicom.* II, 3. Et me venger enfin ou sur vous ou sur moi, Si j'eusse mal jugé de tout ce que je vois, ID. *ib.* V, 10. Le monde juge bien des choses; car il est dans l'ignorance naturelle, qui est le vrai siége de l'homme, PASC. *Pensées*, III, 18, édit. HAVET. Quand il [le pape] voulut juger des cinq propositions, le point de la grâce efficace fut mis à couvert de toute censure, ID. *Prov.* XVII. Saint Augustin voulait qu'on jugeât des personnes par la foi, et non de la foi par les personnes, BOURDAL. *Exhort. char. env. les nouv. cath.* t. I, p. 130. Il ne faut pas juger des hommes comme d'un tableau ou d'une figure, sur une seule et première vue; il y a un intérieur et un cœur qu'il faut approfondir, LA BRUY. XII. On ne juge pas de la racine par les branches, mais des branches par la racine, ROLLIN, *Hist. anc.* liv. XXVI, 2^e^ part. ch. 2, art. 3. Si le ciel veut un meurtre, est-ce à moi d'en juger? VOLT. *Fanat.* IV, 4. Il [Boileau] était jeune, et dans l'âge où l'on juge des hommes par la réputation, et non point par eux-mêmes, ID. *Dict. phil. Rochester et Waller.* Jugeons des actions des hommes, et laissons Dieu juger de leur foi, J. J. ROUSS. *Lettre à d'Alembert.* Son dit dans un sens analogue. L'œil juge des couleurs. L'oreille juge des sons. || Juger des coups, regarder des joueurs et apprécier en quoi ils jouent bien ou mal. || Fig. Juger des coups, être simple spectateur des événements, et n'avoir qu'à les blâmer ou à les louer. Le maréchal du Plessis ne quittera point Paris; il est bourgeois et chanoine; il met à couvert tous ses lauriers et jugera des coups, SÉV. 8 avr. 1672. || Aujourd'hui on dit souvent juger les coups; c'est une autre nuance de sens. || 14° Juger de, se faire une idée de. Vous pouvez juger de ma surprise. Juge de son pouvoir [de mon amour] : dans une telle offense, J'ai pu délibérer si j'en prendrais vengeance! CORN. *Cid*, III, 4. Si nos chevaux sont comptés, jugez de nos œuvres, MASS. *Avent, Jugem.* || 15° Juger de, porter, en bien ou en mal, un jugement sur autrui. Il juge bien de tout le monde. Juger mal de son prochain. Et la mort d'Annibal m'eût fait mal juger d'eux [des Romains], CORN. *Nicom.* I, 6. J'ai mal jugé de toi, j'ai tort, je le confesse, MOL. *l'Ét.* I, 10. || Juger d'autrui par soi-même, estimer les sentiments d'autrui par les siens. Seigneur, ne jugez pas de son cœur par le vôtre, RAC. *Brit.* V, 1. La vertu simple et sévère juge des autres par elle-même, MASS. *Pet. carême, Écueils.* || 16° Juger de, être connaisseur en, apprécier le mérite de. Il juge bien de la poésie et de la peinture. Il juge mal de ces sortes de choses. Par la raison qu'il y en a plusieurs qui sont capables de juger d'une pièce selon les règles, et que les autres en jugent par la bonne façon d'en juger, qui est de se laisser prendre aux choses, MOL. *Critique*, 6. Ceux qui jugent d'un ouvrage par règle sont à l'égard des autres comme ceux qui ont une montre à l'égard des autres, PASC. *Pensées*, VII, 5. Je ne puis juger de mon ouvrage en le faisant; il faut que je m'éloigne comme les peintres, et que je m'en éloigne, mais encore pas trop, ID. XXV, 63. Là, tous mes sots, enflés d'une nouvelle audace, Ont jugé des auteurs en maîtres du Parnasse, BOIL. *Sat.* III. Pour juger des poëtes, il faut savoir sentir, il faut être né avec quelques étincelles du feu qui anime ceux qu'on veut connaître, VOLT. *Ess. poés. épique*, ch. II. || Absolument. Ceux qui sont accoutumés à juger par le sentiment ne comprennent rien aux choses de raisonnement, PASC. *Pens.* VIII, 35. Tous les jours à la cour un sot de qualité Peut juger de travers avec impunité, BOIL. *Sat.* IX. Tel excelle à rimer qui juge sottement, ID. *Art p.* IV. || 17° Se juger, porter un jugement sur soi-même, avoir une opinion sur soi-même. Il se juge en autrui, se tâte, s'étudie, CORN. *Pomp.* III, 4. Jugez-vous : répondez avec la vérité Que vous devez au moins à ma sincérité, VOLT. *Zaïre*, IV, 6. Jugez-vous dans mon cœur, prenez-le pour votre conscience, STAEL, *Corinne*, XII, 3. || Porter un jugement les uns sur les autres. Ils ne se jugent pas l'un l'autre bien favorablement. || Dans le langage de la dévotion, s'infliger une perpétuelle mortification. Le jugement général en causera une générale [émotion] dans le monde, excepté ceux qui se seront déjà jugés eux-mêmes, PASC. *Lett. à Mlle de Roannez*, 8. || 18° Croire quelque chose sur son propre compte. Il s'était jugé digne d'une récompense. || 19° Être jugé. Le procès se jugera demain. || 20° Terme de médecine. Une maladie se juge par des sueurs, par une diarrhée, etc. quand une amélioration sensible et soutenue se manifeste à la suite d'une évacuation quelconque.

— REM. Dans le sens de être d'opinion, de sentiment que, juger régit l'indicatif quand la phrase est affirmative, et le subjonctif quand elle est négative ou interrogative : Je juge que vous devez partir; Je ne juge pas que vous deviez partir; Jugiez-vous que je dusse partir? Dans le sens de croire, il régit l'infinitif quand le verbe régi se rapporte au sujet de la phrase : Il jugea devoir se comporter ainsi. Quand le verbe ne se rapporte pas au sujet de la phrase, il faut se servir de *que* avec l'indicatif : Votre père a jugé que vous devez vous comporter ainsi.

— HIST. XI^e^ s. Si il ne pot prover sor saintz que meiz [mieux] ne sot juger, *Lois de Guill.* 4. Si as juget [tu as décidé] qu'à Marsilion en alge [j'aille], *Ch. de Rol.* XX. || XII^e^ s. Dont [pour cela] [ils] firent la bataille sur deus homes jugier [remettre la bataille à deux champions], *Sax.* IV. A mort serez jugié se je ne vous estrif [tire d'affaire], *ib.* XXIV. Mult achate l'onur qui est à mort jugiez, *Th. le mart.* 121. || XIII^e^ s. Se cil qui est apelés de defaute de droit ou de faus jugement est convaincus en l'apel et atains, il pert le jugier et le [la] justice de sa terre, BEAUM. LXI, 39. Ele fu jugie à ardoir [être brûlée], et fu arse, ID. XXXIX, 14. Il iroit contre le jugié.... ID. VI, 20. L'autre point si est tel, que il [les Bédouins] croient que nulz ne peut mourir que jeusques au jour que il lui est jugé, JOINVILLE, 260. || XIV^e^ s. Le juge corrumpu qui a jugié injustement un champ à la partie, il ne prent pas le champ pour soy, mais il prent l'argent, ORESME, *Eth.* 161. || XV^e^ s. Et pour tels comme ils sont eux-mesmes, ils jugent les autres, MONSTREL. liv. I, ch. 9. Voyant grande quantité de lances debout, ce leur sembloit, jugerent que c'estoient les batailles du roy qui estoient aux champs, COMM. I, 11. Il [le prince] sera jugé, à l'oppinion des gens, d'estre de la condition et nature ce ceulx qu'il tiendra les prochains de luy, ID. II, 3. Qui veut bien juger, il doit la partie escouter, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 408. || XVI^e^ s. Son port et sa façon ne le jugeoient pas de mauvaise affaire ny de seditieuse humeur, CARLOIX, III, 13. Erreur de calcul ne passe jamais en force de chose jugée, LOYSEL, 872. Les juges non royaux sont tenus de soutenir leur jugé, au peril de l'amende sur eulx ou leur seigneur, ID. 881. Il leur fist prester le serment de juger selon le droit et l'equité, AMYOT, *Timon*, 14. C'est le jour [celui de la mort] qui doibt juger de toutes nos années passées, MONT. I, 67. Un habile homme ayant jugé que ce n'estoit que fantaisie.... ID. I, 100. Pour juger du lustre de l'escarlatte, on nous ordonne de.... ID. II, 100. Qui trop tost juge, tost se repent, H. EST. *Precell.* 179. Mieulx vault juger entre ennemis qu'entre ses amis, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 348.

— ÉTYM. Provenç. *jutjar, jujar*; espagn. *juzgar*; portug. *julgar*; ital. *giudicare*; du lat. *judicare*, de *jus*, droit, et *dicere*, dire, prononcer.

† **JUGERIE** (ju-je-rie), *s. f.* Terme d'ancienne jurisprudence. Ressort; juridiction d'un juge. || Néologisme et dans un sens péjoratif. Manière de juger sans bonnes règles. La jugerie littéraire.

— HIST. XIV^e^ s. Gaillac en la jugerie d'Albigois et seneschaucie de Thoulouse, DU CANGE, *jugeria*.

— ÉTYM. *Juger.*

† **JUGEUR** (ju-jeur), *s. m.* || 1° Terme qui se dit par dénigrement. Celui qui juge. De perfides et iniques demandes de troupes, qui peuvent attirer un déluge de malheurs sur cette province, et qui ne seront jamais utiles qu'à l'orgueil ou à la vengeance des jugeurs, MIRABEAU, *Collection*, t. I, p. 40. || Terme d'ancienne pratique. Conseiller qui ne faisait point de rapports, et dont la mission se bornait à juger. || 2° Fig. Homme qui ne sait que juger et critiquer sans être capable de rien produire. Un jugeur de profession. Ajoutez-y le pédantesque abus de ces autres grands mots, *décence et bonnes mœurs*, qui donnent un air si important, si supérieur, que nos jugeurs de comédies seraient désolés de n'avoir pas à les prononcer sur toutes les pièces de théâtre, BEAUMARCHAIS, *Mar. de Fig. Préface.*

— REM. Jugeur n'a pris un sens péjoratif que par opposition à juge; autrement la finale *eur* n'a aucun mauvais sens; mais ici, tandis que le juge remplit un office public, le jugeur fait un métier.

— HIST. XIII^e^ s. Car trop sont près li jugeor, *Partonopex*, dans RAYNOUARD, *Lexique.* || XVI^e^ s. Lors s'estoit evanouie la difference de jugeurs et rapporteurs d'enquestes, PASQUIER, *Recherches*, liv. II, p. 47, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *jutjaire, jujaire, jutjador, jujador*; espagn. *juzgador*; portug. *julgador*; de *judicare*, juger. En français *jugere*, en provençal *jutjaire* est le nominatif; *jugeor, jutjador*, le régime.

† **JUGLANDÉES** (ju-glan-dée), *s. f. pl.* Terme de botanique. Famille de plantes dont le noyer (*juglans regia*, L.) est le type; c'est une tribu détachée des amentacées.

— ÉTYM. Lat. *juglans, juglandis*, noyer, de *Ju, Jovis*, Jupiter (voy. JOVIAL), et *glans*, gland.

† **JUGLANDINE** (ju-glan-di-n'), *s. f.* Terme de chimie. Principe amer du brou de noix vert.

— ÉTYM. Lat. *juglans* (voy. JUGLANDÉES), et la finale chimique *ine.*

JUGULAIRE (ju-gu-lê-r'). || 1° *Adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient à la gorge. || Veines jugulaires, ou, substantivement, les jugulaires, nom donné à quatre veines placées sur les parties latérales du cou, deux à droite, deux à gauche. La jugulaire interne. La jugulaire externe. Au moment où la bête lancée passe sous l'arbre fatal, le carcajou tombe sur elle, et cherche à lui couper avec les dents la veine jugulaire, CHATEAUB. *Amér. Carcajou.* || Terme de zoologie. Poisson jugulaire, poisson dont les nageoires ventrales sont placées en avant des pectorales. || 2° *S. f.* Les jugulaires, les mentonnières d'un shako, d'un casque, etc. qui sont de cuir, et quelquefois garnies de lames de métal. Baisser, relever les jugulaires d'un shako.

— HIST. XVI^e^ s. Vaisseaux jugulaires, PARÉ, II, 4. Luxation de l'os claviculaire ou jugulaire, ID. XIV, 11.

— ÉTYM. Lat. *jugulum*, la gorge (voy. JUGULER).

† **JUGULER** (ju-gu-lé), *v. a.* || 1° Néologisme et terme familier. Proprement, égorger, et, par catachrèse, causer une perte considérable, une ruine. Cette imprudence le jugulait. || 2° Ennuyer excessivement, tourmenter, importuner. Vous me jugulez.

— ÉTYM. Lat. *jugulare*, égorger, de *jugulum*, la gorge, proprement la clavicule, et diminutif de *jugum* (voy. JOUG).

† **JUGULIBRANCHE** (ju-gu-li-bran-ch'), *adj.* Dont les ouïes s'ouvrent sous la gorge.

— ÉTYM. Lat. *jugulum*, gorge, et *branchies.*

JUIF, IVE (juif, jui-v'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui appartient au peuple hébreu, au peuple qui habita jadis la Palestine. Un Juif, une Juive (avec une majuscule). Les Juifs charnels tiennent le milieu entre les chrétiens et les païens : les païens ne connaissent point Dieu, et n'aiment que la terre; les Juifs connaissent le vrai Dieu, et n'aiment que la terre; les chrétiens connaissent le vrai Dieu, et n'aiment point la terre, PASC. *Pensées*, XV, 12, édit. HAVET. || Le Juif errant, personnage imaginaire que l'on suppose condamné à errer jusqu'à la fin du monde, pour avoir outragé Jésus portant sa croix, et qui paraît

être une représentation populaire de la dispersion du peuple juif. N'êtes-vous point cet homme De qui l'on parle tant, Que l'Écriture nomme Isaac Juif errant? *Complainte du Juif errant.* Je gage que le Juif errant N'a pas fait un plus long voyage [que favez], SCARRON, *Virg.* I. Chrétien, au voyageur souffrant Tends un verre d'eau sur ta porte; Je suis, je suis le Juif errant, Qu'un tourbillon toujours emporte, BÉRANG. *Juif errant.* || Fig. et familièrement. C'est un Juif errant, c'est un homme qui change souvent de demeure, qui voyage sans cesse. C'est donc un voyageur? — C'est un vrai Juif errant, COLIN D'HARLEV. *Chât. en Esp.* II, 4. || Juif errant, se dit aussi d'un homme qui est toujours par voie et par chemin, qu'on ne trouve jamais chez lui. || 2° Celui, celle qui professe la religion judaïque (avec un *j* minuscule). Un juif est un Français, un Allemand, un Anglais, etc. professant la religion juive. Secondement, il doit à Jérémie Aaron, Usurier de métier, juif de religion, REGNARD, *le Joueur*, III, 6. Voici mon noble aïeul. Il vécut soixante ans, gardant la foi jurée, Même aux juifs! V. HUGO. *Hernani*, III, 6. || Être riche comme un juif, être fort riche. Un marchand [illegible] arrive et [illegible] riche qu'un juif, LESAGE, *Guzm. d'Alfar.* I, 6. || 3° Fig. et familièrement. Celui qui prête à usure ou qui vend exorbitamment cher, et, en général, quiconque cherche à gagner de l'argent avec âpreté. Il y a longtemps que je n'ai vu le jeune Sanche: c'est un jeune homme affamé de gagner et bien juif, à mon gré, GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. 488. Comment diable! quel juif, quel arabe est-ce là? c'est plus qu'au denier quatre, MOL. *l'Avare*, II, 1. Adieu juif, le plus juif qui soit dans tout Paris, REGNARD, *le Joueur*, II, 14. Les arabes! les juifs! ouf! ouf! je n'en puis plus; Ose-t-on égorger les gens de cette sorte? Pour enterrer ma femme exiger vingt écus! J'aimerais presque autant qu'elle ne fût pas morte, PONS (de Verdun). || 4° Nom qu'on donne quelquefois au squale-marteau, poisson. || 5° *Adj.* Juif, juive, qui appartient aux Juifs. Le peuple juif. || Année juive, année lunaire de 354 jours. L'année religieuse des Juifs commençait à l'équinoxe du printemps. || À la juive, *loc. adv.* À la manière des Juifs, quant aux mœurs et aux costumes.

— HIST. XII° s. Ensi firent Giwui quant il unt Deu jugié; Vilment l'unt escrié, batu e coleié, *Th. le mart.* 44. || XIII° s. Si fu jadis par maint prophete Ceste incarnacion retraite, Et par Juis et par paiens, *la Rose*, 19365. Il me conta que il ot une grande desputaison [discussion] de Juis et de clers au moustier de Clygni, JOINV. 198. En gage à juif, à lombard, ne à nule autre maniere de gent, *Liv. des mét.* 108. || XVI° s. Juifs en pasques, Mores en nopces, chrestiens en plaidoyers Despendent leurs deniers, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 290.

— ÉTYM. Provenç. *juzieu*, *juzeu*; catal. *jueu*; espagn. *judio*; portug. *judeo*; ital. *giudeo*; du lat. *judæus*; grec, Ἰουδαῖος. *Judæa*, la Judée, est le pays des enfants de *Juda*; *Juda* est un des fils de Jacob, et son nom vient d'une racine hébraïque signifiant célébrer, confesser.

JUILLET (jui-llè, *ll* mouillées, et non jui-yè. Chifflet, *Gramm.* p. 193, dit pour son temps que l'*i* ne sonne aucunement, mais le seul *u*; cette prononciation [illegible] encore assez souvent et peut-être est-ce la bonne; le *t* ne ne se lie pas), *s. m.* Le septième mois de l'année. Il est né en juillet. Le mois de juillet. || La mi-juillet, le milieu de juillet. || Ordonnances de juillet, trois ordonnances dirigées par le gouvernement de Charles X contre la liberté de la presse, la chambre des députés et la [illegible], et qui provoquèrent la révolution de 1830. || [illegible] de Juillet. [illegible] de Juillet, celle qui s'est accomplie pendant les journées de Juillet 1830 et qui [illegible] sur le trône. || Gouvernement de Juillet, [illegible] à cette révolution. || Les hommes de Juillet, ceux qui ont joué un rôle dans cette révolution. || Colonne de Juillet, monument élevé sur la place de la Bastille en mémoire de la révolution de Juillet. || Ordre de Juillet, ordre institué en 1830 et qui fut donné à ceux qui avaient pris une part marquante dans la révolution [illegible].

— HIST. XII° s. Al setme meis de l'an, juinet l'apele l'um [l'on], *Th. le mart.* édit. [illegible], p. 161. || XIII° s. Tout torne à perte.... Juignet [illegible] [illegible] || Au mois de juillet, [illegible] [illegible] LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 106. Au mois d'aoust et de juillet, bouche noire et gosier sec, ID. *ib.*

— ÉTYM. Bourguig. *jeuillot*; provenç. *jul*, *julh*, *juli*, *juliol*; catal. *juliol*; espagn. *julio*; portug. *julho*; ital. *luglio*. D'après Diez, *juinet* ou *juignet* est le diminutif de *juin*, et signifie le second mois de juin, le cadet du mois de juin; ce qui explique la forme diminutive; puis *juinet* ou *juignet* a repris l'*l* par l'influence de *julius* (*julius*, mois dont l'ancien nom est *quinctilis*, dénommé d'après *Julius Cæsar*; *Julius* venant de *julus*, qui est le grec ἴουλος, crépu, frisé, laineux). Il n'est pas douteux que *juinet* ou *juignet* ne soit le diminutif de *juin* (voy. à l'historique de *juin* un texte où *le mois de juin* est dit *juin le grand*). Il est certain aussi que *juinet* ou *juignet* est la forme la plus ancienne. C'est pourquoi, si l'on n'admettait pas que *juillet* en soit une altération, l'exemple de *juliol* en provençal et en catalan, qui est un diminutif, prouvant que ce mot a pu prendre une telle forme sans passer par *juinet*, il faudrait admettre en même temps que *juillet* est récent dans la langue, ce qui est peut-être plus difficile à concevoir qu'une corruption de *juinet*.

JUIN (juin), *s. m.* Le sixième mois de l'année. Point de glace, bon Dieu, dans le cœur de l'été, Au mois de juin! pour moi, j'étais si transporté.... BOIL. *Sat.* III. || La mi-juin, la moitié du mois de juin. || Terme de vénerie. Mi-juin, mi-graisse, se dit des cerfs qui alors commencent à être gras.

— HIST. XIII° s. Or dist li contes que tout lou premier jor de juin le grant se parti li rois Artus de Logres, quant li dous tens est repairiés à sa saison, que foillissent cil buisson et cil boischage, et cil oisillon chantent doucement et souef, *Roman de Merlin*, ms. 747, Bibl. imp. f° 161, *verso*. Quant vint en guing qu'il fait grant chaut, Que cil blez sont creü en haut... *Ren.* 19889. || XVI° s. En juin, juillet et aoust, Ni femme ni choux, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 105.

— ÉTYM. Bourguig. *jeun*; Berry, *jun*; provenç. *junh*; catal. *juny*; espagn. *junio*; portug. *junho*; ital. *giugno*: du lat. *junius*: probablement mois consacré à Junon.

JUIVERIE (jui-ve-rie), *s. f.* || 1° Quartier d'une ville habité par les Juifs. La juiverie de Metz. || 2° Corporation des Juifs, là où les Juifs ne sont pas ou n'étaient pas comptés comme citoyens. Il en coûta 6 marques sterling pour libérer une terre hypothéquée à la juiverie, VOLT. *Mœurs*, 103. || 3° Familièrement et fig. Un marché usuraire, établissement usuraire. C'est une vraie juiverie. Il m'a fait une juiverie. Ne prêtez-vous pas sur gages à Rome dans vos juiveries, que vous appelez monts-de-piété? VOLT. *Dial.* XXVI, 2.

— HIST. XIII° s. Ensi se hebergierent devant la tour, en la juierie, qu'on apeloit Lestanor, où il avoit moult bone vile et moult riche, VILLEH. LXXII. Vous creez miex en juerie, Qui la verité dire en ose, Qu'en celui qui par seignorie A la porte d'enfer desclose, RUTEB. 216.

— ÉTYM. *Juif.*

JUJUBE (ju-ju-b'), *s. f.* Fruit du jujubier, qui consiste en un noyau et une enveloppe pulpeuse. Les jujubes sont employées en pharmacie comme pectorales et adoucissantes. || *S. m.* Le jujube, le suc extrait de la jujube. || Pâte de jujube, préparation qui se faisait autrefois avec la décoction du jujube, mais qui n'en contient plus et n'est qu'une pâte faite avec la gomme arabique, le sirop de sucre, l'eau de fleur d'orange et l'eau pure.

— HIST. XVI° s. La jujube ou guindoule ressemble à la cornouille. Aucuns tiennent la jujube estre la corneuille franche: ou la cornouille, la jujube sauvage, O. DE SERRES, 636.

— ÉTYM. Lat. *zizyphum*, du grec ζίζυφον.

JUJUBIER (ju-ju-bié; l'r ne se prononce et ne se lie jamais; au pluriel, l's se lie; des ju-ju-bié-z en fleurs), *s. m.* Terme de botanique. Genre de la famille des rhamnées, dont le type est le jujubier commun, *zizyphus communis*, L. qui croît dans les contrées [illegible].

— HIST. XVI° s. L'on plante le jujubier après l'hyver, O. DE SERRES, 626.

1. **JULE** (ju-l'), *s. m.* Terme d'entomologie. Voyez IULE.

2. **JULE** (ju-l'), *s. m.* Nom d'une monnaie qui avait cours en Italie, et surtout à Rome. Le jule vaut [illegible].

— ÉTYM. On attribue cette monnaie au pape Jules II; mais des *julhati* (voy. DU CANGE) sont déjà cités dans des documents du XIV° siècle. Il faut donc rapporter pour tout que Jules II l'origine de la [illegible].

JULEP (ju-lep. Du temps de Ménage, on prononçait *julé*), *s. m.* Terme de pharmacie. Potion adoucissante ou calmante dans laquelle il n'entre ni huile, ni substances purgatives, ni poudres ou substances extractives, mais qui est composée simplement d'eau distillée et de sirops. Plus, dudit jour, soir, un julep hépatique, soporatif et somnifère, composé pour faire dormir monsieur, trente-cinq sols, MOL. *Mal. imag.* I, 1. || Fig. Mon camarade, Tiens, bois rasade; C'est un julep pour ton cerveau malade, BÉRANG. *Troubad.*

— HIST. XVI° s. Plusieurs prescrivent des juleps et apozemes rafraichissans et aperitifs, PARÉ, XX, 11.

— ÉTYM. Provenç. *julep*; esp. et port. *julepe*; ital. *giulebbe*, *giulebbo*; bas-latin *julapium*, de l'arabe *jeldb*, potion médicinale composée de fruits, de miel ou de sucre et d'eau, venant lui-même du persan *golapa*, de *gul*, rose, et *âp*, eau (voy. EAU), à cause de la couleur rosée donnée à cette préparation.

† 1. **JULIEN (SAINT-)** (sin-ju-liin), *s. m.* || 1° Nom d'un saint qui faisait trouver bon gîte quand un voyageur en avait dit l'oraison au matin. ....Voici pourtant un conte Où l'oraison de monsieur saint Julien À Renaud d'Ast produisit un grand bien, LA FONT. *Orais.* || 2° Ordre de Saint-Julien, nom d'un ordre espagnol de chevalerie institué dans le XII° siècle, qui prit ensuite le nom d'Alcantara, et dont la grande maîtrise fut unie à la couronne de Castille, sous le roi Ferdinand et la reine Isabelle. || 3° Le saint-julien, variété de prune d'un violet foncé.

— HIST. XIII° s. Saint Julien, qui puet bien tant, Ne fit à nul home mortel Si douz, si bon, si noble ostel, *Poésies fr. mss. avant* 1300, t. II, p. 7.6, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *Julianus*, dérivé de *Julius*, Jules.

2. **JULIEN, IENNE** (ju-li-in, liè-n'), *adj. f.* Terme de chronologie. Qui appartient à la réformation de l'année qui fut faite par l'ordre de Jules César. L'ère julienne, qui précède de quarante-cinq ans notre ère vulgaire, a pour époque la réformation du calendrier romain, faite par Jules César. Depuis Numa le dérangement de l'année était parvenu par degrés au point que les mois d'hiver tombaient en automne, ceux du printemps en hiver, et ainsi des autres. Pour remédier à ce désordre, Jules César, avec le secours de Sosigène, fameux astronome, ordonna: 1° que l'année de Rome 707 serait composée de quinze mois, faisant ensemble la somme de 444 jours (c'est ce qu'on nomma l'année de confusion); 2° que, pour la suite, l'année serait composée de 365 jours, auxquels on ajouterait, tous les quatre ans, après le 6 des calendes de mars, ou 24 février, un jour de plus; ce qui fit nommer cette année bissextile, par la raison qu'on doublait alors le 6 des calendes de mars, *Art de vérifier les dates*, t. I, p. 44. || Année julienne, l'année commune de trois cent soixante-cinq jours, ou bissextile de trois cent soixante-six jours. || Période julienne, période de sept mille neuf cent quatre-vingts ans, et qui résulte de la multiplication des trois cycles ordinaires, c'est-à-dire, le cycle solaire, le cycle lunaire et l'indiction; elle fut inventée par Scaliger en 1580 pour accorder les difficultés de la chronologie.

— ÉTYM. Lat. *Julius*, Jules César. Le nom de la période julienne vient de *Jules* César Scaliger.

1. **JULIENNE** (ju-liè-n'), *s. f.* Terme de botanique. Genre de la famille des crucifères. Julienne [illegible]. Julienne violette. || La julienne des dames, qui croît spontanément dans les Pyrénées et les [illegible] du centre de la France, *hesperis matronalis*, L.

2. **JULIENNE** (ju-liè-n'), *s. f.* Terme de cuisine. Potage fait avec plusieurs sortes d'herbes et de légumes. Servir une julienne. Potage à la julienne.

JUMART (ju-mar), *s. m.* Nom donné au produit de l'accouplement très-problématique soit du taureau et de la jument ou d'une ânesse, soit d'un âne et d'une vache. J'ai fait venir un de ces jumarts du Dauphiné.... J'ai reconnu tant par l'inspection des parties extérieures que par la dissection des parties intérieures, que ces jumarts n'étaient que des bardeaux, c'est-à-dire des mulets provenant du cheval et de l'ânesse, BUFFON, *Quadrup.* t. VII, p. 344. || [illegible] des mulets et des jumarts. [illegible] 30. [illegible], en allemand ce mot est écrit *Jumarre*.

— ÉTYM. Origine inconnue, à moins qu'on ne pense que ce soit une [illegible] de *jument*: *jum* et la finale péjorative *art*. [illegible] *gimerro*, *gimerrot*, [illegible], fait penser au latin *chimæra*.

JUMEAU, ELLE (ju-mô, mè-l'), *adj.* || 1° Enfants jumeaux, enfants nés d'un même accouchement. Frères jumeaux. || Il se dit aussi des animaux. [illegible] jumeaux. || Substantivement. Ces jumeaux se ressemblent singulièrement. C'est un

jumeau, une jumelle. On dit à tort dans le peuple que, de deux jumeaux, celui qui vient au monde le dernier est l'aîné. Une femme de Charlestown, dans la Caroline méridionale, accoucha, en 1714, de deux jumeaux qui vinrent au monde tout de suite l'un après l'autre; il se trouva que l'un était un enfant nègre et l'autre un enfant blanc; ce qui surprit beaucoup les assistants, BUFFON, *Hist. nat. homme, Œuvres*, t. IV, p. 274. || 2° Fig. Il se dit de deux fruits joints ensemble. Une pomme jumelle. Des abricots jumeaux. || Alambics jumeaux, alambics dont le bec de chacun entre dans le ventre de l'autre et qui servent ainsi à distiller par circulation. || 3° Il se dit de deux objets qui se ressemblent et qui sont disposés semblablement. J'aime à la folie présentement les jardins à l'anglaise, les lignes courbes, les pentes douces, les étangs en forme de lacs, les archipels en terre ferme, et j'ai un profond mépris pour les lignes droites, les allées jumelles, VOLT. *Lett. Catherine*, 112. Tantôt le jour naissant illumine leurs têtes jumelles [des tours de l'église gothique], CHATEAUBR. *Génie*, III, I, 8. || Lits jumeaux, deux lits de même forme placés parallèlement dans la même pièce. || 4° Terme d'anatomie. Muscles jumeaux, ou, substantivement, les jumeaux, nom de deux muscles qui concourent au mouvement de la jambe.

— HIST. XIII° s. [Je crois] Que çou [ce] soit Blanceflor la bele; Je cuit [pense] qu'ele est sa suer jumele, *Fl. et Bl.* 1727. Cist mastins li pent as mameles, Qu'el a tribles, non pas jumeles, *la Rose*, 20018. Si comme s'il avient que une feme a deus enfans masles jumiax, BEAUM. XXXIX, 31.

— ÉTYM. Le même que *gémeau* (voy. ce mot); wallon, *germal*, au fém. *germale*.

JUMELÉ, ÉE (ju-me-lé, lée), *adj.* || 1° Fortifié par des jumelles. || 2° *S. f. pl.* Terme de construction. Jumelées, assemblage de deux pièces de bois s'ajustant longitudinalement l'une contre l'autre. || 3° Terme de blason. Pièce jumelée, pièce formée de deux jumelles.

— REM. L'Académie n'a jumelé que comme terme de blason.

† **JUMELER** (ju-me-lé. La syllabe *mel* prend deux *l* quand la syllabe qui suit est muette : je jumelle, je jumellerai), *v. a.* || 1° Accoupler deux objets semblables. Jumeler deux sapines. || 2° Terme de marine. Mettre une jumelle, des jumelles à un mât, à une vergue, à un bau qui a craqué.

— ÉTYM. *Jumelles*.

JUMELLES (ju-mè-l'), *s. f. pl.* || 1° Terme de charpenterie ou de serrurerie. Nom de deux pièces de bois ou de métal qui sont semblables, et qui entrent dans la composition d'une machine ou d'un outil. Les jumelles d'une presse de bois, d'un étau, etc. || 2° Terme de métallurgie. Montants ou poteaux de bocard. || 3° Terme de blason. Espèce de fasces doubles dont on charge le milieu de l'écu. || 4° Jumelles, espèce de double lorgnette dont on se sert principalement au spectacle. || 5° Nom de certaines voitures très-légères. || 6° *Au sing.* Terme de marine. Pièce de bois appliquée sur une autre pour la conserver ou pour la fortifier. || Espèce de traîneau dans les arsenaux. || 7° *Au sing.* Rangée de pavés formant la moitié d'un ruisseau et joignant la chaussée; l'autre rangée se nomme contre-jumelle. || *Au sing.* Nom d'une ancienne pièce de canon qui avait deux bouches et une seule lumière.

— ÉTYM. *Jumeau*.

JUMENT (ju-man), *s. f.* || 1° La femelle du cheval. Lorsqu'un franc campagnard avec longue rapière, Montant superbement sa jument poulinière, Qu'il honorait du nom de sa bonne jument, MOL. *Fâch.* II, 7. || Terme de haras. Jument vide, celle qui n'a pas été fécondée par l'étalon. || 2° Nom d'un instrument qui servait à faire la monnaie au moulin, avant l'invention du balancier; les faux monnayeurs s'en servent encore, c'est une espèce de fer à gaufrer qui fait et marque en même temps la pièce. || Proverbe. Jamais coup de pied de jument ne fit mal à cheval, c'est-à-dire les hommes prennent en bien et comme des galanteries ce que les femmes peuvent faire contre eux, surtout les coups que les femmes leur donnent.

— HIST. XII° s. Cumparez est li huem [l'homme] as jumenz [bêtes de somme] nun savanz, *Liber psalm.* p. 64. [Il] N'ot pas destrier, ainz chevauche jument, *Bat. d'Aleschans*, v. 5088. || XIII° s. Les jumenz, ce est les grosses bestes d'eus [Egyptiens], *Psautier*, f° 95. Et s'en ala le cheval couvert de ses armes à nos ennemis, pource que le plus des Sarrazins estoient montez sur jumens; et pour ce trait le cheval aus Sarrazins, JOINVILLE, 218. || XV° s. Une bonne jument du prix de quatre livres tournois, DELISLE, *Agriculture normande*, p. 138. Qui que saille nostre jument, le poulain est nostre, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 178. Boirai-je simplement Ce que boit ma jument [de l'eau]? RABEL. XXIV. || XVI° s. Le gros bestail nous aide au port, au charroi, et au labourage, à telle cause dict jument, du mot latin *juvare*, et bien que ce titre soit particulierement donné à la femelle du cheval, O. DE SERRES, 259. Aupres que le duc d'Albe desassiegea [leva le siége de] Sanjac [Senthià], M. le marechal Brissac ne fut pas plus heureux au siege de Coni : si bien que, si les François leur reprochoient Sanjac, ils nous reprochoient Coni : à beau jeu, beau retour, et ainsy ils se rendoient la jument, BRANT. *le Maréchal de Brissac*, t. III, p. 73.

— ÉTYM. Berry, *jement*, jument, cheval, bête de somme; provenç. *jument*; espagn. *jumenta*; portug. *jumento*, *jumenta*; ital. *giumento*, *giumenta*; du lat. *jumentum*, bête de somme, dont le nom s'est particularisé à signifier la cavale; c'est ainsi qu'en grec moderne ἄλογον, qui veut dire proprement l'animal sans raison, a pris le sens spécial de cheval. *Jumentum* est la contraction de *jugmentum*, action de lier, de joindre, de *jungere*, joindre, *jugum*, joug.

† **JUMENTERIE** (ju-man-te-rie), *s. f.* Haras où l'on produit des étalons.

— ÉTYM. *Jument*.

† **JUMENTEUX, EUSE** (ju-man-teû, teû-z'), *adj.* Terme de médecine. Urine jumenteuse, urine colorée, trouble et sédimenteuse, semblable à celle du cheval.

— ÉTYM. *Jument*.

† **JUNCAGINÉES** (jon-ka-ji-née), *s. f. pl.* Terme de botanique. Tribu des alismacées, généralement regardée aujourd'hui comme une famille distincte.

— ÉTYM. *Juncago*, nom donné par Tournefort au troscart, *triglochin*, *L. Juncago* vient de *juncus*, jonc.

† **JUNGLE** (jon-gl'), *s. f.* Dans les Indes orientales, plaine fourrée et couverte de roseaux. L'hippopotame au large ventre Habite aux jungles de Java, THÉOPHILE GAUTIER, *l'Hippopotame*, *Poésies*. || Fièvre des jungles, fièvre dangereuse, de nature paludéenne, à forme rémittente, que l'on gagne dans les jungles.

— ÉTYM. Mot indien, du sanscrit *jangala*, désert.

† **JUNIPÈNE** (ju-ni-pè-n'), *s. m.* Terme de chimie. Nom donné par Dumas à l'essence de genièvre et de sabine.

— ÉTYM. Dérivé de *juniperus* (voy. GENIÈVRE).

JUNON (ju-non), *s. f.* || 1° Une des principales divinités du ciel païen, épouse de Jupiter et reine des dieux. || Oiseau de Junon, le paon. || 2° Terme d'astronomie. Planète qui est entre Vesta et Cérès, et qui fait sa révolution autour du soleil en mille cinq cent quatre-vingt-onze jours (on met un grand J).

— ÉTYM. L'*o*, qui est pour *on*, indique que *Juno* est pour *Jovino*, et le féminin de *Jovis*.

JUNTE (jon-t'), *s. f.* Nom qu'on donne à différents conseils, en Espagne et en Portugal. Les seigneurs avaient fait mettre Benevente dans le testament pour entrer, comme grand d'Espagne, dans la junte qu'il établit pour gouverner en attendant le successeur, ST-SIM. 82, 60.

— ÉTYM. Espagn. *junta*, mot à mot, assemblage; du latin *juncta*, venu de *jungere* (voy. JOINDRE).

† **JUNTES** (jon-t'), *s. m. pl.* Famille et société de libraires qui, à Venise, publia de belles éditions. Les éditions des Juntes sont recherchées.

JUPE (ju-p'), *s. f.* || 1° La partie de l'habillement des femmes qui descend depuis la ceinture jusqu'aux pieds. Venez donc, non pas habillées Comme on vous trouve quelquefois, En jupe dessous les feuillées, Dansant au silence des bois; Venez en robes où l'on voie, Dessus les ouvrages de soie, Les rayons d'or étinceler, MALH. III, 2. Je fus hier dîner chez la princesse; voici comme votre mère était habillée : une bonne robe de chambre bien chaude, que vous avez refusée, quoique fort jolie, et cette jupe violette, or et argent, que j'appelais sottement un jupon, avec une belle coiffure de toutes cornettes de chambre négligées; j'étais en vérité fort bien, SÉV. 29 nov. 1684. || 2° Dans le langage des tailleurs, partie de la redingote, du paletot, qui couvre les cuisses de l'homme.

— HIST. XIII° s. Je descendi en l'erboie; Si esgardai leurs delis [ébats]; Jupes et greles cretis I avoit mouit et de soie, *Mss. de poésies franç.* avant 1300, t. IV, p. 1460, dans LACURNE. || XVI° s. Le roi de Navarre, qui l'y menoit [à une attaque], n'avoit qu'une jupe d'escarlate et un pannache blanc, SULLY, *Mém.* t. I, p. 406, dans LACURNE. Sa jupe commence à hausser [elle est enceinte], OUDIN, *Curios. franç.*

— ÉTYM. Provenç. *jupa*; catal. du XIII° siècle, *aljuba*; ital. *giubba*, *Giuppa*; de l'arabe *jubbat*, pelisse courte et de dessous.

† **JUPIN** (ju-pin), *s. m.* Forme du nom de Jupiter dans l'ancien français. Épouse de Jupin, contente ma colère, ROTROU, *Merc. mour.* II, 1. || Aujourd'hui, il ne se dit plus que dans le style familier. Sachez qu'hier, la panse ronde Et l'œil obscurci par Bacchus, Jupin a cru dans notre monde Voir une couronne de plus, BÉRANG. *Couronne de bluets*. Heureux d'avoir su vous détruire, J'accours des célestes donjons; Quant à Jupin, je viens d'apprendre Qu'il a foudroyé deux pigeons, ID. *ib.*

— ÉTYM. Forme abrégée de *Jupiter*. On trouve dans le XVI° siècle *juppin* signifiant polisson; il est probable que c'est un dérivé du verbe *juper*, *jupper*, qui signifiait crier.

JUPITER (ju-pi-tèr), *s. m.* || 1° Nom du roi des dieux dans la mythologie gréco-latine. Ce ne fut jamais mon intention de vous entretenir des trente mille dieux d'Hésiode, ou des trois cents Jupiters de Varron, NAUDÉ, *Rosecroix*, II, 4. || Fig. Le duc d'Orléans n'avait plus rien à craindre; qu'aurait pu faire ce Jupiter mourant [Louis XIV]? ST-SIM. dans le *Dict.* de DOCHEZ. || 2° Terme d'astronomie. La plus grosse des planètes, dont l'orbite est entre celles de Pallas et de Saturne. Jupiter fait sa rotation en près de dix heures, et emploie environ douze ans à opérer sa révolution. L'un d'eux porte le sceptre, et l'autre la houlette; Jupiter le voulait ainsi; Qu'est-ce que Jupiter? un corps sans connaissance; D'où vient donc que son influence Agit différemment sur ces deux hommes-ci? LA FONT. *Fabl.* VIII, 16. Un astrolabe en main, elle a dans sa gouttière À suivre Jupiter passé la nuit entière, BOIL. *Sat.* X. Parcourant en douze ans les célestes demeures, D'où vient que Jupiter a son jour de dix heures? VOLT. 4° *discours*. || Les satellites de Jupiter, petites planètes au nombre de quatre qui lui servent de lunes. || Fig. Ils ne sont pas les satellites de Jupiter, je veux dire ceux qui pressent et qui entourent le prince.... LA BRUY. VIII. || 3° Dans l'ancienne chimie, nom de l'étain. || Sel de Jupiter, le chlorhydrate d'étain.

— HIST. XIII° s. Et Jupiter li fist [à Argus] trenchier Le chef [la tête], por lo revenchier, *la Rose*, 14592. || XVI° s. Si jeune savoit et vieil pouvoit, un Jupiter il seroit, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 32. Et y a un vieil proverbe qui dist que Jupiter mesme, quand il pleut, ne plaist pas à tous les mortels, *Sat. mén. Harangue de M. d'Aubray*.

— ÉTYM. Lat. *Jupiter*, de *Ju* (d'où le génitif *Jovis*, le datif osque *Djovei*), qui est le sanscrit *dyu*, ciel, et *piter*, père : le ciel-père.

† **JUPITÉRIEN, IENNE** (ju-pi-té-riin, riè-n'), *adj.* Néologisme. Qui a le caractère dominateur, impérieux de Jupiter. La contraction jupitérienne de ses sourcils, son regard de lion, DE BALZAC, *Histoire des treize*, *la Duchesse de Langeais*.

JUPON (ju-pon), *s. m.* || 1° Jupe plus courte que les femmes mettent sous les robes. Et son petit jupon Laisse entrevoir sa jambe blanche et fine, VOLT. *Ce qui plaît*, etc. Lâche guerrier, à qui je ferai porter le jupon d'écorce de la vieille femme, CHATEAUB. *Natch.* II. || 2° Il s'est dit aussi de la partie de l'habit de l'homme qui descend comme une jupe. Vous pourriez bien ici sur votre noir jupon, Monsieur l'huissier à verge, attirer le bâton, MOL. *Tart.* V, 4.

— HIST. XIV° s. Un bon gippon de soie en l'eure [il] lui donna : Onques ne l'ot vestu, ne par dedens entra, *Guescl.* v. 1616, 1617. Tous nus sont sur les champs et tous lor draps ostez, Armures, bacinés et juppons bien ouvrez, *ib.* 6299. || XV° s. Ly uns se vest court d'un juppon; Ly autres long jusqu'au talon, E. DESCHAMPS, *Poésies mss* f° 404.

— ÉTYM. Dérivé de *jupe*; bourg. *gipon*; norm. *jupin*, sorte de casaque; provenç. *jupon*, *jupio*; espagn. *jubon*; port. *gibão*; ital. *giubbone*. On disait beaucoup dans l'ancienne langue *jupel*, *jupeau*.

† **JURABLE** (ju-ra-bl'), *adj.* Terme de féodalité. Pour lequel on devait le serment de fidélité. Fief jurable.

— ÉTYM. *Jurer*.

JURANDE (ju-ran-d'), *s. f.* || 1° Nom d'un office annuel qui se donnait par élection dans les corps de métiers, et qui consistait à prendre soin des affaires du corps. Les jurandes ont été abolies. Il est bien clair que toutes ces maîtrises et toutes ces jurandes n'ont été inventées que pour tirer de l'argent des pauvres ouvriers, pour enrichir des traitants, et pour écraser la nation, VOLT. *Lett. Vernes*, 1er mars 1776. || 2° Le temps pendant lequel on exerçait cette

charge. || 3° Le corps des jurés, c'est-à-dire de ceux qui avaient prêté les serments [illegible]. La jurande était assemblée.

— ÉTYM. Juré.

† JURASSIQUE (ju-ra-si-k'), adj. Terme de géologie. Terrain jurassique, terrain secondaire dont le type est très-développé dans les montagnes du Jura.

JURAT (ju-ra), s. m. Ancien titre d'office municipal dans plusieurs villes du midi de la France. Les jurats de Bordeaux.

— ÉTYM. Forme méridionale ou languedocienne de *juré*; du lat. *juratus*, qui a prêté serment, de *jurare*, jurer.

JURATOIRE (ju-ra-toi-r'), adj. Terme de jurisprudence, usité seulement dans cette locution : caution juratoire, serment que fait quelqu'un en justice de représenter sa personne, ou de rapporter quelque chose dont il est chargé. Il a reçu l'usufruit des meubles avec sa caution juratoire.

— ÉTYM. Provenç. *juratory*; du lat. *juratorius*, qui vient de *jurare*, jurer.

1. **JURÉ, ÉE** (ju-ré, rée), part. passé de jurer. Promis par serment. On verra d'un côté le fils d'un empereur Redemandant la foi jurée à sa famille, RAC. *Brit.* III, 3. Je réponds d'une paix jurée entre mes mains, ID. *ib.* V, 3. Oui, j'en crois cette haine jurée Entre tous les enfants de Thyeste et d'Atrée, VOLT. *Oreste*, V, 3. || Ennemi juré, ennemi irréconciliable et déclaré. Il importe à l'État qu'un ennemi juré.... ROTR. *Antig.* IV, 1.

2. **JURÉ, ÉE** (ju-ré, rée), adj. || 1° Autrefois, qui dans les corporations avait fait les serments requis par la maîtrise. Juré vendeur de volaille. Écrivain juré. Jurée lingère. || Chirurgiens jurés, titre que l'on donnait aux chirurgiens, à cause du serment qu'ils prêtaient entre les mains du magistrat. || Médecins jurés, médecins qui étaient établis dans les villes pour faire en justice les rapports. || Grammairiens jurés, nom donné par plaisanterie aux membres de l'Académie française. Eux seuls peuvent prétendre au rare privilége D'aller au Louvre en corps commenter l'alphabet, Grammairiens jurés, immortels par brevet, GILB. *Le 18e s.* Ci-gît maître Jobelin, Suppôt du pays latin, Juré piqueur de diphthongue, PIRON, *Épitaphe d'un grammairien.* || 2° Dans les corps d'artisans, hommes préposés pour faire observer les statuts et règlements à ceux de leur métier. Les maîtres jurés. || Fig. Allons, que l'on détale de chez moi, maître juré filou, vrai gibier de potence, MOL. *Avare*, I, 3. Maître juré filou, fretex de la maison, REGNARD, *Joueur*, I, 10. || Substantivement. Il était juré de sa communauté. Je ne sais quels écrits qui devant les jurés du métier ne passent que pour.... MALH. *Lett.* II, 17. || 3° Écolier juré, celui qui avait fait ses études de philosophie dans l'université, et qui en avait le certificat, pour être ensuite reçu maître ès arts. || 4° S. m. Autrefois, échevin, membre du conseil de la commune. Il y avait dans notre compagnie un juré de la ville de Nuits, VAUCHANSON, *Tristan le voyageur*, ch. LXXX. || 5° En Angleterre, chacun des citoyens appelés à déclarer si tel accusé est coupable du crime à lui imputé. Ce qui vient d'être expliqué repousse nos [illegible] à l'état de shérifs et de jurés, ST-SIM. 278, 90. C'est lui [Alfred le Grand] qui fonda les jurés, qui partagea l'Angleterre en *shires* ou comtés, [illegible] à [illegible], VOLT. *Mœurs*, 26. J'aime mieux tout [illegible] l'ancienne méthode des jurés qui s'est [illegible] en Angleterre; ces jurés n'auraient jamais [illegible] Calas, ID. *Lett. Beaumont*, 7 juin [illegible] 6° Aujourd'hui, en France, à l'imitation de l'Angleterre, chacun des douze citoyens appelés, dans les assises, à prononcer sur la culpabilité d'un accusé. La liste des jurés. || Juré en matière d'expropriation, [illegible] d'un jury chargé de fixer les indemnités dues aux propriétaires expropriés pour cause d'utilité publique. || Haut juré, juré qui faisait partie de la haute cour instituée par la constitution de 1791 et par celle de 1848. || Juré militaire, [illegible] la cour martiale, d'après la constitution de 1791.

— HIST. XIII° s. [illegible] avant que li un ount, un an, [illegible]. || XVI° s. [illegible] par le [illegible]. *Ass. de Jer.* I, 26. [illegible] jurés, que il se [illegible] de ceux qui aurent à besoigner par devant vous, [illegible] p. 440, éd. DE WAILLY. || XV° s.

Si firent [les Tournaisiens] entre eux prevost et jurés selon leur usage ancien, FROISS. I, I, 146. || XVI° s. Au rapport des jurés foi doit estre adjoutée, en ce qui est de leur art, LOYSEL, 868. Par garenne jurée s'entend garenne defendue et là où on ne peut aller chasser sans danger de justice, *Cout. génér.* t. I, p. 87. C'est mestier juré, il n'en est pas qui veut, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Juré* 1.

† **JURÉE** (ju-rée), s. f. Terme de féodalité. Impôt proportionnel que les communes de Champagne payaient à leurs seigneurs et qui leur assurait une certaine indépendance.

— ÉTYM. *Juré* 1.

JUREMENT (ju-re-man), s. m. || 1° Action de jurer, de faire un serment. On ne vous croira pas malgré tous vos jurements. Ils [les manichéens] croyaient tout jurement défendu, BOSS. *Var.* XI. || Terme de droit coutumier. Serment fait en justice. || 2° Blasphème, imprécation. Le roi a fait commandement à l'abbé Bois-Robert de sortir de Paris pour divers jurements qu'il avait proférés du nom de Dieu, après avoir perdu son argent contre les nièces de son Éminence [Mazarin], GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. 179. Des querelles, des clameurs, dont le bruit se joint aux roulements des tambours, aux jurements des charretiers, au bruit des caissons et des canons, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IV, 7.

— HIST. XIII° s. Si dist li uns à l'autre : ci a bon jurement; Graciés en soit Diex, à cui le mont apent, *Ch. d'Ant.* VII, 846. || XVI° s. Mon ami, je vous convie, suivant vos juremens, à venir mourir avec votre affectionné, D'AUB. *Vie*, XC. Jurement est une attestation de Dieu, pour confermer la verité de nostre parole; car les blasphemes manifestes, qui se font pour despiter Dieu, ne sont pas dignes qu'on les appelle juremens, CALV. *Instit.* 289. Moyenant les plus grands juremens et sermens du monde qu'il presta, AMYOT, *Dion*, 62.

— ÉTYM. Provenç. *jurament*; espagn. *juramento*; ital. *giuramento*; du lat. *juramentum*, de *jurare*, jurer.

JURER (ju-ré), v. a. || 1° Prendre, par serment, Dieu, ou quelqu'un, ou quelque chose à témoin. Jurant même la mer et ses vagues profondes, REGNIER, *Élég.* V. Je jure les rayons du jour qui nous éclaire Que tu ne mourras point que de la main d'un père, CORN. *le Ment.* V, 3. Moi, je jure des dieux la puissance suprême, Et, pour dire encor plus, je jure par vous-même, ID. *Pomp.* V, 1. Le Dieu que j'ai juré connaît tout, entend tout, ID. *Théod.* II, 4. Et l'assembleur de nuages Jura le Styx, et promit De former d'autres orages, LA FONT. *Fabl.* VIII, 20. Je jure les puissances De l'Olympe et du Styx, Il en sera parlé, ID. *Fabl.* XI, 3. ...je vous jure ma foi qu'invoquer saints.... ID. *Orais.* Je jure le ciel que je le défendrai ici contre qui que ce soit.... et, pour adresser vos coups, il faudra que vous me perciez, MOL. *Festin*, III, 6. || Jurer ses grands dieux, affirmer de la façon la plus formelle. Temple assura qu'elle ne regardait plus Rochester que comme un monstre de perfidie, et jura ses grands dieux qu'elle ne l'écouterait de sa vie, HAMILT. *Gramm.* 10. || 2° Assurer, promettre quelque chose par serment. Jurer fidélité au souverain. Il a juré de dire la vérité. Ils [les Vaudois] défendaient de jurer pour rendre témoignage à la vérité devant le magistrat; et en même temps ils juraient tout ce qu'on voulait pour tenir leur secte et leur croyance cachées, BOSS. *Var.* XI, § 48. Avec nous tu juras une sainte alliance, RAC. *Esth.* I, 4. Va lui jurer la foi que tu m'avais jurée, ID. *Andr.* IV, 6. Idoménée et les autres rois jurent la paix, FÉN. *Tél.* XI. Viens au pied de l'autel Me jurer à genoux un hommage éternel, VOLT. *Mérope*, V, 2. Correa terminait une guerre vive avec le roi de Pégu, et les deux partis devaient jurer l'observation du traité sur les livres de leurs religions; Correa jura sur un recueil de chansons, et crut éluder un engagement par ce vil stratagème, RAYNAL, *Hist. phil.* I, 28. || 3° Promettre [illegible] et comme par une espèce de serment. Et jure à tous les dieux des [illegible], CORN. *Pomp.* V, 6. Ma [illegible] lui jura le contraire, RAC. *Brit.* II, 3. Hé quoi! vous me jurez une éternelle ardeur, Et vous me la jurez avec cette froideur? ID. *Bérén.* II, 4. Un reste de [illegible] de violer ces [illegible] [illegible] *Caractère, l'Esprit* [illegible] à l'autre, [illegible] jurés, SÉV. 37. || 4° Résoudre fermement une chose, et comme si on en avait fait le serment. Votre perte est jurée,

CORN. *Hérucl.* III, 1. Je sais bien qu'Amurat a juré ma ruine, RAC. *Bajaz.* I, 1. S'il est vrai que [illegible] soit jurée, CRÉBILLON, *Électre*, I, [illegible]. || 5° Blasphémer. Il ne fait que jurer le nom de Dieu. Jurer Dieu. || 6° V. n. Faire serment. Il a juré faux. Quiconque jure par le temple et par celui qui y habite, SACI, *Bible, Év. St Matth.* XXIII, 21. [illegible] craignaient Dieu, juraient en son nom, [illegible] *Hist.* II, 3. On jure par plus grand que soi, c'est-à-dire on jure par son souverain, par son juge.... on jure par quelque chose d'immuable, ID. *Polit.* VII, V, [illegible]. Ainsi que par César, on jure par sa mère, [illegible] *Brit.* I, 2. Pour moi, qui le premier [illegible], Qui fis même jurer l'armée entre ses mains, ID. *ib.* III, 3. J'en jure par les ondes du Styx, FÉN. *Tél.* VII. Il [Amilcar] me fit jurer [à moi Annibal] sur les autels, à l'âge de neuf ans, que je serais jusqu'à la mort ennemi des Romains, ID. *Dial. des morts anc.* 37. Jurez donc avec moi, jurez sur cette épée, Par le sang de Caton, par celui de Pompée, VOLT. *Mort de Cés.* II, 4. || Il ne parierait pas, mais il en jurerait, locution qu'on attribue à ceux qui tiennent plus à l'argent qu'à un serment. Je ne le parierais pas, mais j'en jurerais, VOLT. *Écoss.* II, 3. || Sans complément. Le président [du bureau d'élection] nous donna des billets... mais il fallait jurer d'abord; nous jurâmes tous, nous levâmes la main de la meilleure grâce du monde et en gens exercés, P. L. COUR. *Lett. partic.* II. || Par extension. Un honnête homme qui dit oui ou non mérite d'être cru; son caractère jure pour lui, donne créance à ses paroles, et lui attire toute sorte de confiance, LA BRUY. V. || Ne jurer que par quelqu'un, le croire en tout. Vous étiez la coqueluche ou l'entêtement de certaines femmes qui ne juraient que par vous et sur votre parole, LA BRUY. V. Dès ce moment on ne jura plus dans l'hôtel de Son Excellence que par le seigneur Guzman, LE SAGE, *Guzman d'Alfar.* III, 9. || Jurer sur la parole du maître, accepter aveuglément tout ce que le maître dit. || On a dit en un sens analogue : jurer pour. Il n'y a que la populace réfugiée et les ministres du tiers état, dont le nombre est vingt fois plus grand que celui des honnêtes gens et des savants, qui jurent pour lui [Jurieu], BAYLE, *Lett. à Minutoli*, 27 août 1691. || 7° Promettre fortement comme par une espèce de serment. Mon Dieu! ne jurez point, de peur d'être parjure, MOL. *Éc. des f.* IV, 8. Comme s'il eût juré de me poursuivre partout, HAMILT. *Gramm.* 8. Les janissaires jurèrent sur leur barbe qu'ils n'attaqueraient point le roi, et qu'ils donneraient les trois jours qu'il demandait, VOLT. *Charles XII*, 6. || 8° Affirmer comme par une espèce de serment. [illegible]... que c'est être à demi ce que l'on vient de dire, Que de vouloir jurer qu'on ne le sera pas, MOL. *Éc. des f.* IV, 8. Quittez cette ingrate princesse Dont la haine a juré de nous troubler sans cesse, RAC. *Alex.* IV, 4. Il s'éleva un grand murmure; Cicéron s'arrêta un moment; et, renforçant sa voix noble et sonore, il dit pour toute harangue : je jure que j'ai sauvé la patrie; l'assemblée enchantée s'écria : nous jurons qu'il a dit la vérité, VOLT. *Dict. phil. Cicéron.* De fort savants esprits jurent sur leur salut Que vous êtes sur terre un fils de Belzébut, ID. *Loi nat.* 3° part. || Je vous jure, c'est-à-dire je vous affirme, je vous proteste. Ce moi, plus tôt que moi, s'est au logis trouvé, Et j'étais venu, je vous jure, Avant que je fusse arrivé, MOL. *Amph.* II, 1. Ah! vous m'avez fait, je vous jure, Et trop de grâce et trop d'honneur. Quand vous dites.... VOLT. *Lett. roi de Prusse*, 29 août 1742. || Je ne jurerais pas, je ne voudrais pas jurer, c'est-à-dire je n'affirmerais pas. Nous allons demain à Rennes; on fait de si grands préparatifs pour nous recevoir, que je ne voudrais pas jurer que nous ne fussions nommés dans le Mercure galant, SÉV. 148. Malgré tout cela, je ne voudrais pas jurer que ma discrète mère n'eût point un troisième galant de race roturière, LE SAGE, *Guzm. d'Alfar.* I, 4. || On jurerait, c'est-à-dire on affirmerait, on se persuaderait. On aurait juré que c'était une terre véritable, BERN. DE ST-PIERRE, *Harm.* || Jurer de, assurer, affirmer fortement. Vous avez beau faire la garde, j'en ai juré, elle sera à nous, MOL. *Sicil.* 9. Et l'on ne doit jamais jurer, sur de tels cas, De ce qu'on pourra faire ou bien ne faire pas, ID. *Éc. des f.* I, 1. || Il ne faut jurer de rien, il ne faut jamais répondre de ce qu'on fera, ni de ce qui peut arriver. Laisse faire le temps et ne jure de rien, TH. CORN. *l'Amour à la mode*, I, 8. || 9° Jurer, faire des serments [illegible] [illegible] jurent tant. || 10° Faire des jurements, [illegible]. Jurer comme un païen, comme un charretier. Le vrai qui déteste et jure

de son mieux, LA FONT. *Fabl.* VI, 10. Morbleu! — vous jurez, monsieur, vous jurez, vous me faites trembler, DANCOURT, *Bourg. à la mode*, IV, 6. Je jure très-joliment, et personne ne prononce mieux que moi un ventrebleu, un diable m'emporte, un la peste m'étouffe, BOISSY, *Franç. à Londres*, sc. 16. Monsieur jure après nous; Mais à tout qu'il se fasse; Du livre des époux Il n'est qu'à la préface, [illegible] *Soir des noces.* || Il est quelquefois actif en ce sens. Il jura un gros mot. || 11° Produire une discordance comparée à un jurement, en parlant de choses dont l'union est choquante. Le vert jure avec le bleu. [illegible] des couleurs mal assorties comme des paroles qui jurent et qui offensent l'oreille, LA BRUY. VI. Un mari qu'on aime! cela jure dans le grand monde; on ne sait ce que c'est, DALLAINVAL, *Éc. des bourg.* I, 12. || 12° Faire entendre un son aigre, discordant, en parlant d'instruments de musique. .... Son aigre fausset Semble un violon faux qui jure sous l'archet, BOIL. *Sat.* III. La qualité d'avoir appris de son père à faire jurer une discordante guitare, MONTESQ. *Lett. pers.* 78. Hindfort, et vous [illegible], vous dont le nom barbare Fait jurer de mes vers la cadence bizarre, VOLT. *Lett. roi de Pr.* 29 juin 1741. || 13° Il se dit d'un grondement sourd que fait entendre le chat lorsqu'il est irrité. || 14° Se jurer, *v. réfl.* Être assuré par serment. La paix se jura entre les deux adversaires. || Proverbes. S'il ne tient qu'à jurer, la vache est à nous, se dit d'un homme sans foi à qui un faux serment ne coûte rien. || On vous croit sans jurer, se dit à celui qui affirme une chose connue.

— HIST. IXe s. Si Lodhwigs sagrament quæ son fradre jurat, conservat [garde le serment qu'il jure à son frère].... *Serment.* || XIe s. S'il nel pot truver, si jurrad que.... *Lois de Guill.* 4. Guenes li fels a nostre mort jurée, *Ch. de Rol.* CXI. [Olivier] Qui me jura come sa pair [femme] à prendre, *ib.* CCLXX. || XIIe s. Il vous estuet [vous faut] trestouz sur sainz jurer, *Ronc.* p. 167. Il jure Deu, qui tout a à garder, *ib.* 185. Et d'ambes parz [des deux côtés] très bien jurer et fiancier Que ne feront jamais guerre recommencier, *Sax.* IV. En cel contemple ad fait li reis Henris jurer Henri son fil à rei, e sil fist coruner, *Th. le mart.* 68. E cil li jurerent que il ne savoient où Judas estoit, *Machab.* II, 14. || XIIIe s. Bien en poés estre asseür; La rien que plus aim [je] vous en jur [j'en jure par celle que j'aime le plus], *Fl. et Bl.* 2445. Et tant nous retrait li livres, que il ne furent, par devers la partie as François, que douze qui le serement jurassent, ne plus n'en porent avoir de [que] ces douze, VILLEH. LIII. Et li Grieu [Grecs] li jurerent la feauté qui mauvaisement fu tenue, ID. CLI. Je vous pri sur la foy que vous m'avez jurée, *Berte*, XVI. Tant i ot de croisies, Bien près de deux cent mil, qui tout jurent lor chiés [par leurs têtes], Que, se Jhesus lor laisse outre la mer nagier, Chascuns se penera de Mahon laidengier [mettre à mal], *Ch. d'Ant.* I, 884. Qui lors veist le lion braire, Par mautalent ses crins detraire, Et jurer la vie et la mort.... *Ren.* 10439. Et puis li rei se lieve et jure au patriarche un tel serement.... *Ass. de Jérus.* I, 29. Une chose soit ton affermer et ton jurer, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 405. Je fus bien XXII ans en sa compaignie [de Louis IX], que onques Dieu ne li oy jurer ne sa mere, ne ses sains, JOINV. 293. Nous voulons et establissons que touz nos provos et nos baillifs se tiegnent de jurer parole qui tiengne au despit de Dieu, ID. 295. || XIVe s. J'ay par mon ire esmeu plusieurs à jurer moult vilainement et de moult vilains sermens, *Ménagier*, I, 3. || XVe s. Et les jurerent [les trêves] le roi d'Angleterre et le duc de Normandie à tenir, FROISS. I, I, 211. Gautier de Passac avoit juré l'ame de son pere que nuls n'en seroient pris à merci ne à rançon, ID. II, III, 23. || XVIe s. Il jura de s'en venger, MONT. I, 22. Ennemy juré de.... ID. I, 103. Le secret que j'ay juré ne deceler à nul autre, ID. I, 217. Une assemblée notable seroit requise pour mieux deliberer de toutes choses, et jurer ce qui auroit esté arresté, LANOUE, 400. Qui jure trop, il se damne, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 394. Hô cors Dieu!... — Comment, dist Ponocrates, vous jurez, frere Jan? — Ce n'est, dist le moyne, que pour orner mon languaige; ce sont couleurs de rhetorique ciceroniane, RAB. II, 39.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *jurar;* ital. *giurare;* du lat. *jurare*, de *jus, juris*, le droit. *Jus* tient au radical *yu*, lier (voy. JOINDRE, JOUG); *jurare*, pour *jusare*, en est le dénominatif; l'*û* dans *jûs* et *jûrare* est pour le primitif *jous*, qui représente le gouna de l'*u* de *yu;* comparez *dûcem, dûcere*.

JUREUR (ju-reur), *s. m.* || 1° Terme de droit coutumier. Celui qui prête serment. On le crut; car qui ne croirait Un jureur qui si bien jurait? SCARR. *Virg.* VII. || Dans l'histoire de la révolution française. Prêtre qui prêtait serment à la constitution civile du clergé. || 2° Celui qui jure beaucoup par mauvaise habitude ou par emportement. Le prince ne souffre pas les impies, les blasphémateurs, les jureurs, les parjures, ni les devins, BOSS. *Polit.* VII, V, 15.

— HIST. XIIe s. Li reis dist que dous cenz lais [gens laïques] li fera jurer, Chevaliers e provoires [prêtres]; dunc respundi li ber Qu'il li feroit assez des jureürs trover, *Th. le mart.* 107. || XVIe s. J'avais un jour un valet de Gascogne... Pipeur, larron, jureur, blasphemateur, MAROT, *Ép. au Roy.* Dissolus en paroles, jureurs de Dieu, LANOUE, 118. Je ne crains pas tant un muletier joueur que imbecille, ny un cuisinier jureur qu'ignorant, MONT. I, 218.

— ÉTYM. *Jurer;* provenç. *juraire, jurador;* esp. *jurador;* ital. *giuratore;* du lat. *juratorem*, qui vient de *jurare*, jurer. Dans le provençal, *juraire* est le nominatif du lat. *jurâtor*, et *jurador* le régime du lat. *juratôrem;* en français, *jurere, jureor*.

JURI (ju-ri), *s. m.* Voy. JURY.

† **JURIDICIER** (ju-ri-di-si-é), *v. a.* Rendre la justice. La juridiction ne se rend pas pour le juridiciant, mais pour le juridicié [phrase empruntée à Montaigne], PASC. *Vrai bien*, 12, éd. FAUGÈRE.

— HIST. XVIe s. Un roy n'a rien proprement sien, il se doit soy mesme à autruy; la jurisdiction ne se donne point en faveur du juridiciant, c'est en faveur du juridicié, MONT. IV, 8.

— ÉTYM. Mot que Montaigne paraît avoir fabriqué sur *juridiction*.

JURIDICTION (ju-ri-di-ksion; en vers, de cinq syllabes; on trouve souvent écrit, dans les éditions du XVIIe siècle et du XVIIIe, jurisdiction; mais Ménage remarque que l'*s* ne se prononce pas), *s. f.* || 1° Pouvoir du juge, de celui qui a droit de juger. Depuis qu'il [Hérode] eut attaqué cette assemblée [le sanhédrin], qui était comme le sénat fondé par Moïse et le conseil perpétuel de la nation où la suprême juridiction était exercée, BOSS. *Hist.* II, 10. Qui ne sait que l'Église était dans une espèce de servitude? la juridiction séculière ne laissait presque plus rien à faire à la spirituelle, ID. *le Tellier.* Quelles précautions M. le Tellier n'avait-il pas accoutumé de prendre dans les rémissions et les grâces qu'il accordait, craignant également de prodiguer ou de resserrer les bienfaits du prince, se souvenant du pouvoir de la juridiction, et n'oubliant pas les faiblesses de l'humanité? FLÉCH. *le Tellier.* Élisabeth n'avait d'autre juridiction sur elle [Marie Stuart] que celle du puissant sur le faible et sur le malheureux, VOLT. *Mœurs*, 169. || Fig. Il [un casuiste] ne se garantirait pas d'une censure [pour une galanterie ridicule], quoique, pour s'en défendre, il se servît de cette raison que la Sorbonne n'a point de juridiction sur le Parnasse, et que les erreurs de ce pays-là ne sont sujettes ni aux censures ni à l'inquisition, PASC. *Prov.* XI. || Degré de juridiction, chacun des tribunaux devant lesquels une même affaire peut être successivement portée. Cette affaire a passé par les deux degrés de juridiction. || 2° Le ressort, l'étendue du lieu où le juge a le pouvoir de juger. La juridiction de cette cour est fort étendue. || Fig. Cela n'est point de votre juridiction, se dit à quelqu'un qui se mêle d'une chose qu'il n'entend pas. || 3° Corps de judicature, compagnie de juges. Cette juridiction est bien, est mal composée.

— HIST. XIIIe s. Hors du pooir de l'eglise et de le [la] juridiction, TAILLIAR, *Recueil*, p. 284. Et est resons que l'une justice ayde à l'autre; c'est à entendre : la justice de sainte Eglise à la laie [laïque] juridition, et la laie juridition à sainte Eglise, BEAUM. XI, 1. Arbitre est maniere de juge qui n'a point de juridiction, fors tele que les parties lor donent par le [la] vertu du compromis, ID. XLI, 7. || XIVe s. Avoir la cognoissance ou jurisdicion de quelconques altercacions, ORESME, *These de* [illegible].

— ÉTYM. Provenç. *jurisdictio;* esp. *jurisdiccion;* ital. *giurisdizione;* du lat. *jurisdictionem* (voy. SURAMOUR).

JURIDICTIONNEL, ELLE (ju-ri-di-ksio-nèl, nè-l'), *adj.* Qui est relatif à la juridiction. Droit, pouvoir juridictionnel.

— ÉTYM. *Juridiction*

JURIDIQUE (ju-ri-di-k'), *adj.* Qui se fait en justice. En cela, nos rois n'ont rien fait que de juridique, PATRU, *Plaidoyer* 4, dans RICHELET. On a continué ces massacres juridiques [de la reine Marie] chez nos voisins [les Français], VOLT. *Phil. Déf. de mil. Bolingbr.* 32. Les assassinats juridiques, ID. *ib.* || Substantivement. Quand Amyot fut dépouillé de [illegible] puissante pour le [illegible] et pour embarrasser Henri IV, [illegible] 30.

— HIST. XVIe s. Solon, chef de l'eschole juridique, MONT. III, 326.

— ÉTYM. Provenç. *juridic;* esp. *juridico*, ital. *giuridico;* du lat. *juridicus*, qui vient de *jus, juris*, le droit, et *dicere*, dire.

JURIDIQUEMENT (ju-ri-di-ke-man), *adv.* D'une manière juridique. [illegible] le pape seul le pouvait faire; Cyrille ni aucun autre patriarche n'avait le pouvoir de déposer Nestorius, BOSS. *Rem. hist. Conciles*, I, 3. À peine cette belle âme [Socrate] fut-elle envolée vers ce Dieu qui l'avait formée, que les Athéniens, honteux de leur crime juridiquement commis, condamnèrent plus juridiquement les accusateurs de Socrate et lui élevèrent un temple, VOLT. *Pol. et législ. Prix de la just. et de l'human.* XI.

— HIST. XVIe s. Le bourreau refuse [de tuer des protestants] disant que ses mains ne travaillent que juridiquement, D'AUB. *Hist.* II, 26. On ne les peut convaincre juridiquement, CALV. *Inst.* 818.

— ÉTYM. *Juridique*, et le suffixe *ment;* provenç. *juridicament;* espagn. *juridicamente;* ital. *giuridicamente*.

JURISCONSULTE (ju-ri-skon-sul-t'), *s. m.* Celui qui fait profession de donner des avis sur des questions de droit. Avant M. le Tellier, pour obtenir les priviléges des jurisconsultes, il suffisait d'avoir de quoi les acheter, FLÉCH. *le Tellier.* Rome a produit de savants jurisconsultes; Sparte n'avait que des soldats ignorants, FÉN. *Dial. des morts anc.* 12.

— SYN. JURISTE, JURISCONSULTE, LÉGISTE. Juriste, celui qui fait profession de la science du droit. Jurisconsulte, celui qui est consulté, donne des consultations sur le droit. Légiste, celui qui fait profession de la science des lois.

— HIST. XVIe s. Au theologien l'humilité, au jurisconsulte la justice, LANOUE, 190.

— ÉTYM. Lat. *jurisconsultus*, de *jus, juris*, le droit, et *consulere*, consulter (voy. ce mot).

JURISPRUDENCE (ju-ri-spru-dan-s'), *s. f.* || 1° La science du droit et des lois. Trois degrés d'élévation du pôle renversent toute la jurisprudence; un méridien décide de la vérité... PASC. *Pens.* III, 8, édit. HAVET. La jurisprudence est la connaissance des lois, ROLLIN, *Hist. anc.* liv. XXVI, 2e part. ch. II, art. 2. || Jurisprudence vétérinaire, la connaissance des lois et des règlements qui concernent les animaux domestiques. || 2° L'ensemble des principes de droit qu'on suit dans chaque pays ou dans chaque matière. La jurisprudence romaine. Il acquit une parfaite connaissance du droit humain et du droit divin.... savants et immenses recueils où il renferma la jurisprudence ancienne et nouvelle, vous pourriez être des témoins publics de ce que je dis, FLÉCH. *Lamoignon.* La jurisprudence criminelle de France tend des piéges continuels aux accusés; il semble que Pussort et le chancelier Boucherat aient été les ennemis des hommes, VOLT. *Louis XV*, 42. || 3° La manière dont un tribunal juge habituellement telle ou telle question. La jurisprudence de la cour n'a jamais varié sur ce point. Cela fait jurisprudence. || Fig. Cela fait jurisprudence en notre faveur; et la jurisprudence a force de loi, c'est un axiome, PICARD, *Tracasseries*, III, 7.

— ÉTYM. Lat. *jurisprudentia*, de *jus, juris*, le droit, et *prudentia*, connaissance.

JURISTE (ju-ri-st'), *s. m.* Celui qui écrit sur les matières de droit. Un savant juriste (voy. JURISCONSULTE).

— HIST. XIVe s. Et par ce appert il que le bon theologien et le bon juriste ne sont pas discordans, ORESME, *Eth.* 163. || XVe s. Et l'autre eut nom Thomas, et le tint le duc son pere à l'escole à Axquesuffort [Oxford] et en fit un grant juriste et legiste, FROISS. III, IV, 40.

— ÉTYM. Lat. *jus, juris*, le droit.

JURON (ju-ron), *s. m.* || 1° Certaine façon de jurer dont une personne se sert habituellement. Ventre-saint-gris était le juron d'Henri IV. Vous êtes officier de notre bon roi, car vous venez de dire son juron, COLLÉ, *Partie de chasse de Henri IV*, II, 11. || 2° Il se dit aussi de toute espèce de jurement. Lâcher un juron, un gros juron. C'était [lors de la révolution de juillet] sous des haillons que battaient les cœurs d'hommes, C'étaient alors de sales doigts Qui chargeaient les mousquets et renvoyaient la foudre; C'était la bouche aux vils jurons Qui mâchait la cartouche..... BARBIER, *Curée.*

— SYN. JURON, JUREMENT. Ces deux mots, qui ne diffèrent que par la finale, se distinguent par deux particularités : l'une, que juron est du style familier, et jurement de tous les styles, l'autre, que juron

se dit surtout d'un jurement habituel, et que jurement n'a rien de spécial en son emploi.

— ÉTYM. *Jurer*, et le suffixe péjoratif *on*.

JURY ou **JURI** (ju-ri), *s. m.* || 1° Terme de jurisprudence. Le corps des citoyens qui peuvent être jurés. || L'ensemble des jurés désignés pour une session. Je suis du jury pour la première quinzaine de mars. || La réunion des douze jurés auxquels une affaire est soumise. || Jury de jugement, jury qui décide si l'accusé est coupable des faits qui lui sont imputés. || Jury d'accusation, jury qui décide s'il y a lieu d'admettre une accusation, institution qui n'existe pas en France. || 2° Nom de certaines commissions chargées d'un examen particulier. Le jury de l'exposition des produits de l'industrie. || Jury d'expropriation, jury qui statue sur les indemnités à accorder en cas d'expropriation. || Il se dit encore d'une commission chargée de prononcer sur le mérite des concurrents dans un concours. Jury d'agrégation.

— ÉTYM. Angl. *jury*; de l'ancien français *jurée*, qui signifiait une assemblée assermentée pour quelque fonction, de *juré* 1.

JUS (jû; l's se lie : un jû-z épais), *s. m.* || 1° Partie liquide des végétaux ou de leurs organes obtenue par expression. Du jus d'herbes. || Fig. De quelque jus divin que Dieu nous la remplisse, Toute l'eau de la vie a le goût du calice, LAMART. *Harm.* III, 6. || 2° Le jus de la vigne, le jus de la treille, ou le jus avec quelque épithète caractéristique, se dit du vin. Chargé d'une triple bouteille D'un vin.... L'odeur d'un jus si doux lui rend le faix moins rude, BOIL. *Lutr.* II. Et les nymphes des forêts D'un jus pétillant et frais Arrosent le vieux Silène, J. B. ROUSS. *Cant. de Bacch.* Privés de son jus tout-puissant [le jus de la treille], Nous avons vaincu pour en boire, BÉR. *Brennus.* || On dit aussi, dans le même sens, jus du mois d'octobre, jus du bois tortu. || 3° Jus de réglisse, nom vulgaire et commercial de l'extrait de la racine de réglisse. Le jus de réglisse est très-noir s'il a été préparé par décoction, et seulement brun s'il l'a été par macération. Vous plaît-il un morceau de ce jus de réglisse? — C'est un rhume obstiné, sans doute; et je vois bien Que tous les jus du monde ici ne feront rien, MOL. *Tart.* IV, 5. || 4° Bouillon que l'on prépare avec l'eau et les diverses espèces de viandes. La viande nageait dans le jus. Donnez-moi du jus de ce gigot. Le jus et les sauces lui dégouttent du menton et de la barbe, LA BRUY. XI. || Proverbe. C'est jus vert ou vert jus, pour dire c'est la même chose. On les trouva tous deux encore sur le même lit; couchés ou assis, je n'en sais rien, mais c'est jus vert et vert jus, LE SAGE, *Guzm. d'Alfar.* I, 2.

— HIST. XIIIe s. Et ce qui i naist [dans un terrain] ne soit pas boçu ne retort, ne sanz propre jus, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 176. || XIVe s. Car je vous ai servi mieux que de pois au jus, *Baud. de Seb.* VIII, 1093. || XVe s. O soulas des gosiers, O très bon jus de pomme! Prions pour le bon homme Qui planta les pommiers, BASS. XLIII.

— ÉTYM. Lat. *jus, juris*; sanscr. *yûsha*, bouillon. Curtius suppose, avec probabilité, que *yûsha* vient de *yu*, qui, du sens de lier, réunir, a passé à celui de mêler, de sorte que *jus*, bouillon, et *jus*, droit, auraient la même étymologie.

JUSANT (ju-zan), *s. m.* Retraite ou descente de la marée, mouvement de la marée qui baisse. Il donna ordre à ces quinze vaisseaux de couper [leurs câbles] tous en même temps, à la pointe du jusant [au commencement du jusant], en s'avertissant l'un l'autre par un mot qui ne pût être entendu des ennemis, *Mém. de Villette*, 1692, dans JAL. || Flot et jusant, flux et reflux.

— ÉTYM. Portug. *jusante*, *ajusante*. Il paraît probable que c'est un dérivé de l'ancien adverbe *jus*, qui signifiait en bas: prov. *jos*; anc. esp. *yuso*, *ayuso*, *diuso*; port. *juso*; ital. *giù*; bas-lat. *jusum*, *josum*; du lat. *deorsum*, en bas.

† **JUSCLAINE** (ju-sklè-n'), *s. f.* Courroie dont on se sert pour fixer le joug (Drôme).

† **JUSÉE** (ju-zée), *s. f.* Terme de tanneur. Liqueur acide qui provient de la macération, dans l'eau, de l'écorce de chêne déjà épuisée par le tanneur, et dont on se sert pour gonfler les peaux et aider à leur débourrement.

— ÉTYM. *Jus.*

JUSQUE et **JUSQUES** (ju-sk'). On n'écrit *jusques* que devant des voyelles, soit en vers pour avoir une syllabe de plus, soit en prose pour l'euphonie, et alors l's se lie : ju-ske-z à quand.... D'après Chifflet, *Gramm.* p. 236, il était indifférent de prononcer ou de ne pas prononcer l's de *jusques*, pour le XVIe siècle, Palsgrave dit qu'on prononçait *juque*), *prép.* || 1° Elle marque un certain terme au delà duquel on ne passe pas, qu'on n'excède point; se construit avec *à*, *dans*, *sur*, etc. Jusqu'à présent. Il est monté jusque sur les toits. Il a de l'eau jusque par-dessus la tête. Percé, jusques au fond du cœur, D'une atteinte imprévue aussi bien que mortelle, CORN. *Cid*, I, 9. C'est ainsi que la puissance divine, justement irritée contre notre orgueil, le pousse jusqu'au néant, et que, pour égaler à jamais les conditions, elle ne fait de nous tous qu'une même cendre, BOSS. *Duch. d'Orl.* Un bruit assez étrange est venu jusqu'à moi, RAC. *Iphig.* IV, 6. Sion, jusques au ciel élevée autrefois, Jusqu'aux enfers maintenant abaissée, ID. *Esth.* I, 2. Elle a paru jusque dans son silence, ID. *Brit.* II, 3. J'ai poussé la vertu jusques à la rudesse, ID. *Phèdre*, IV, 2. L'Église est patiente, et c'est par sa patience jusques à la mort de la croix qu'elle est invincible, FÉN. t. XVII, p. 143. Ptolémée divise l'Inde en deux parties : l'Inde en deçà du Gange, et l'Inde au delà du Gange; Alexandre n'a point passé au delà de la première, et il n'a pas même été jusqu'au Gange, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. VI, p. 480, dans POUGENS. Je respecte Idamé jusqu'en son époux même, VOLT. *Orphel.* III, 4. || 2° Jusque se construit sans préposition avec les adverbes *où*, *ici* et *là*. Jusques où n'ont été leurs saintes abstinences? Jusques où n'ont-ils su pousser Le zèle de voir avancer Les fruits de tant de pénitences? CORN. *Imit.* I, 18. Je sais sur ma conduite et contre ma puissance Jusqu'où de leurs discours ils portent la licence, RAC. *Athal.* II, 5. || Jusqu'ici, jusqu'à cet endroit-ci. Vous avez voulu aussi que nous soyons entrés jusqu'ici, MOL. *Préc.* 8. || Jusqu'ici, jusqu'à ce temps-ci, jusqu'à ce point-ci. Mais, seigneur, jusqu'ici j'aurais tort de m'en plaindre, CORN. *Nicom.* I, 1. Mais vous, qui jusqu'ici content de votre ouvrage, Venez de ses vertus nous rendre témoignage, RAC. *Brit.* I, 2. Vertueux jusqu'ici, vous pouvez toujours l'être, ID. *ib.* IV, 3. || Jusque-là, jusqu'à cet endroit-là. Vous irez jusque-là et vous trouverez un guide. || Jusque-là, jusqu'à ce moment-là. Venez à deux heures, je vous attendrai jusque-là. Dans les champs phrygiens les effets feront foi Qui la chérit [la patrie] le plus ou d'Ulysse ou de moi; Jusque-là je vous laisse étaler votre zèle, RAC. *Iphig.* I, 2. Et les dieux, jusque-là protecteurs de Pâris, Ne nous promettent Troie et les vents qu'à ce prix, ID. *ib.* III, 5. || Fig. Jusque-là, jusqu'à ce point-là. Tu pourrais être lâche et cruel jusque-là! CORN. *Attila*, V, 3. Oui, puisque jusque-là l'ingrat m'ose outrager, RAC. *Bajaz.* IV, 6. Et les dieux jusque-là m'auraient humilié? ID. *Phèdre*, I, 1. Alzire, jusque-là chérissons-nous la vie? VOLT. *Alz.* V, 5. || Familièrement et absolument. Jusque-là, se dit pour signifier assez et trop, avec le geste de porter la main à la gorge, pour indiquer qu'on est rassasié. Mme de Brissac me mena souper chez elle; je crois avoir déjà vu que *le chanoine* [Mme de Longueval, chanoinesse désignée ainsi par plaisanterie] en a jusque-là de la duchesse : vous voyez bien où je mets la main, SÉV. 19 mai 1676. En un mot j'ai déjà de Marseille et de votre absence jusque-là, ID. 167. || Jusque-là que, *loc. conj.* voulant l'indicatif et signifiant au point que.... Un rien presque suffit pour le scandaliser; Jusque-là qu'il se vint l'autre jour accuser D'avoir pris une puce en faisant sa prière, Et de l'avoir tuée avec trop de colère, MOL. *Tart.* I, 6. Les sectateurs de Platon et de Pythagore... ont assuré comme une vérité très-constante qu'il y avait des démons, des esprits d'un naturel obscur et malicieux, jusque-là qu'ils ordonnaient certains sacrifices pour les apaiser, BOSS. 1er *sermon, Démons, préambule.* Les anciens docteurs n'ont point hésité à mettre le mariage parmi les sacrements de l'Église, jusque-là que saint Augustin le compare au baptême, ID. *Projet de réunion, Réfl. sur l'écrit de Molanus*, II, 13. Jusques-là que l'amour du repos en éloignait un petit nombre, MASS. *Avent, Noël.* Les solitaires de Mortagne en furent profondément touchés [de la prise de Namur], jusque-là qu'ils ne purent déguiser leur douleur, ST-SIM. 1, 31. Plusieurs philosophes rapportent à l'amour-propre toute sorte d'attachements, jusque-là qu'ils tiennent que celui qui donne sa vie pour un autre le préfère à soi, VAUVEN. *De l'espr. humain*, 24. || Avec le subjonctif dans une phrase conditionnelle. Si jusque-là Médée apaisait les menaces Qu'elle eût soin de partir avec ses bonnes grâces [du roi].... CORN. *Médée*, III, 2. || 3° Avec *quand*, *jusque* ou *jusques* prend *à*. Jusques à quand serai-je dans le trouble et en de si cruelles agitations? BOURDAL. *Exhort. sur l'observ. des règles*, t. I, p. 317. Jusqu'à quand serez-vous emportés par vos passions? FLÉCH. I, 16. Jusqu'à quand souffre-t-on que ce peuple respire? RAC. *Esth.* II, 1. Insensé, jusqu'à quand chercheras-tu des plaisirs qui ne peuvent te rendre heureux? MASS. *Avent, Bonh. des justes.* Jusques à quand, Romains, Voulez-vous profaner tous les droits des humains? VOLT. *Brut.* V, 3. || 4° Avec *aujourd'hui*, on ne met pas la préposition *à*. Et jusques aujourd'hui Je l'ai pressé de feindre et j'ai parlé pour lui, RAC. *Bajaz.* I, 4. Aucuns monstres par moi domptés jusque aujourd'hui Ne m'ont donné le droit de faillir comme lui, ID. *Phèdre*, I, 1. || Les grammairiens, dans le XVIIe siècle, disaient que *jusqu'à aujourd'hui* était plus usité, maintenant c'est *jusqu'aujourd'hui*; la différence vient de ce que, dans le XVIIe siècle, on considérait *aujourd'hui* comme un adverbe, et que maintenant on prend en considération l'*à* qui est dans *au*. || Avec *demain* et *hier*, il faut *à*. Jusqu'à demain, jusqu'à hier. Si vous n'abrégez ce récit, nous en voilà pour jusqu'à demain, MOL. *Scapin*, I, 2. || 5° Jusqu'à ce que, *loc. conj.* qui gouverne le subjonctif, jusqu'au temps, au moment où. Et celui dont le ciel pour un sceptre fait choix, Jusqu'à ce qu'il le porte, en ignore le poids, CORN. *Héracl.* I, 1. Les hommes ont la volonté de rendre service jusqu'à ce qu'ils en aient le pouvoir, VAUVEN. dans GIRAULT DUVIVIER. || Il se construit quelquefois avec l'indicatif. On ne voit plus que carnage; le sang enivre le soldat, jusqu'à ce que ce grand prince.... calma les courages émus, BOSS. *Louis de Bourbon.* || On le trouve aussi construit avec le conditionnel. Il promettait de ne point prêcher jusqu'à ce que je le lui permettrait, BOSS. *Var.* 10. N'attendriez-vous pas à employer leur éloquence [des orateurs] jusqu'à ce qu'ils auraient leur nécessaire et qu'ils ne seraient plus suspects d'aucun intérêt en parlant aux hommes? FÉN. t. XXI, p. 29. || 6° Jusqu'à tant que, se dit pour jusqu'à ce que, gouvernant le subjonctif. Il la faut prendre avec réserve, jusqu'à tant que nous soyons prêts à recevoir tout son effet, BOSS. *Médit. sur l'Évangile*, 48e *jour.* || 7° Jusqu'à, suivi d'un infinitif. César, car le destin, que dans les fers je brave, Me fait ta prisonnière et non pas ton esclave, Et tu ne prétends pas qu'il m'abatte le cœur Jusqu'à te rendre hommage et te nommer seigneur, CORN. *Pomp.* III, 4. J'en fus affligée jusqu'à en être malade, et malade jusqu'à en garder le lit, SCARR. *Rom. com.* II, 14. Un père eut pour toute lignée Un fils qu'il aima trop, jusques à consulter.... Les diseurs de bonne aventure, LA FONT. *Fabl.* VIII, 16. Vos désirs lui seront complaisants Jusques à lui laisser et mouches et rubans? MOL. *Éc. des mar.* I, 2. Les matelots furent alarmés jusqu'à perdre l'esprit, BOSS. *Reine d'Anglet.* || 8° Jusqu'au point de, avec l'infinitif. Je ne crois point que la nature Se soit lié les mains et nous les lie encor Jusqu'au point de marquer dans les cieux notre sort, LA FONT. *Fabl.* VIII, 16. Les prêtres n'étaient pas scrupuleux jusqu'au point de n'oser décacheter les billets qu'on lui apportait [au dieu], FONTEN. *Oracles*, I, 14. || 9° Jusque marque aussi quelque excès, quelque chose qui va au delà de l'ordinaire, soit en bien, soit en mal; alors il signifie même. J'abhorre tout de lui, jusqu'à son amitié, TRISTAN, *Mariane*, II, 2. Il n'y a pas un catholique, jusques aux jésuites mêmes, qui ne le reconnaisse pour orthodoxe, PASC. *Prov.* XVIII. Elle aimait tout dans la vie religieuse, jusqu'à ses austérités et à ses humiliations, BOSS. *Anne de Gonz.* Dès lors que son démon commence à l'agiter, Tout, jusqu'à sa servante, est prêt à déserter, BOIL. *Sat.* VIII. ... Jusqu'aux vils troupeaux tout éprouva leur rage, RAC. *Esth.* II, 1. Tout parlait contre vous, jusqu'à votre silence, VOLT. *Tancr.* IV, 6. || Jusque, suivi d'un substantif, peut être employé comme sujet de la phrase. Où il a prêché, les paroissiens ont déserté; jusqu'aux marguilliers ont disparu, LA BRUY. XV. || Il sert aussi de complément direct des verbes. Il n'est beauté dans nos écrits Dont vous ne connaissiez jusques aux moindres traces, LA FONT. *Fables, dédic. à Mme de Montesp.* J'aimais jusqu'à ces pleurs que je faisais couler, RAC. *Brit.* II, 2. Et, sans plus me charger du soin de votre gloire, Je veux laisser de vous jusqu'à votre mémoire, ID. *Mithr.* III, 5. Le vrai héros, le grand homme Déplore jusqu'à ses succès.... LAMOTTE, *Odes*, I, 3.

— REM. Voltaire avait pris en aversion *jusqu'à ce que* : « Mot rude, raboteux, désagréable à l'oreille et dont il ne faut jamais se servir ». *Comment. sur Corn. Héracl.* III, 4. La locution est lourde sans doute, mais n'a rien de plus contre elle.

— HIST. XIe s. Très sei [sur soi] [il] la tint [la lettre], ne la volt demustrer, Nel reconuissent usque il s'en seit alet, *St Alexis*, LVIII. N'ert [ne sera] onque mais tel dès qu'à Deu juïse [au jugement dernier], *Ch. de Rol.* CXXIX. Jusqu'il seit mort ou tout

vif recreant, ib. CLXXXVIII. || XIIIe s. Dès le mont St Michel jusqu'à Chastel Landon, *Sax.* XXV. Li fil des humes (fils des hommes), desque à quant serez vus de grief cuer [cœur]? *Psautier*, dans *Arch. des missions scientif.* t. V, p. 166. || XIIIe s. Jusque jeudi demorrai delors jusque mardi, *Berte*, I. N'ot [il n'y eut] plus bele pucele de ci dusques en l'eve, ib. VI. Li sires doit justicier celi qui fist ajourner et celi qui fu ajournés, dusqu'à tant qu'il saiche [sache] en cui le defaute la querele demeure, BEAUM. II, 23. Et pour ce que la besoingne est grosse, je vous donne respit de moy respondre ce que bon vous semblera, jusques à d'ui en huit jours, JOINV. 266. || XVe s. Les Flamands lui donnerent et à ses gens un sauf conduit jusques à là, FROISS. II, II, 58. My cousin cesez, moy delivrez Sauvez et garder; est m'ame triste Jusques à mort, *la Pass. de N. S. J. C.* || XVIe s. Au larron ressemblent qui point ne se repent Jusques à ce qu'il est prins, ou lors que l'on le pend, J. MAROT, V, 121. Les hommes ne se peuvent appeler heureux jusques à ce qu'on leur aye veu passer.... MONT. I, 65. Jusques alors, ID. I, 67. ...Que la philosophie ce soit, jusques aux gents d'entendement, un nom vain et fantastique, ID. I, 175. Jusques lors que ce passage me tumba entre mains, ID. I, 251. Il y a des maladies qui atterrent jusques à notre cognoissance, ID. III, 91. Il n'y en a point qui face bien, pas jusques à un seul, CALV. *Instit.* 207. Il sera facile de juger jusques à ou la securité doit proceder, ID. *ib.* 991. Nous emprunterons non seulement des prochains mais des lointains quelques façons d'eslever et cultiver la vigne à nous nouvelles, toutes fois avec un jusques-où : que les inventions soient tant fournies d'apparentes raisons, que.... O. DE SERRES, 157. Il me mena voir la reine sa sœur, où je demeuray jusques bien tart, MARG. *Lett.* 33. Nous n'arriverons jusques à demain au lieu où le roy de Navarre a deslibéré de faire son sejour, ID. *ib.* 66. Madame se trouva hier bien foible, jusques à presque esvanouir, ID. *ib.* 98. En son honneur les Atheniens jusques aujourd'huy sacrifient encore le jour de devant la grande feste de Theseus, AMYOT, *Thésée*, 4. Élevez vos chants, redoublez votre ardeur, Soutenez vos voix d'une brusque verdeur, Dont l'accord montant d'ici jusques aux cieux Irrite les dieux! RAPIN, *sur Ronsard*.

— ÉTYM. Bourg. *jeuque, jeusque*; picard, *dusque*; saintong. *dusque*; provenç. *juscas, duesca*. La forme ancienne est *dusque, desque*, qui conduit au latin *de-usque*, renforcement de la préposition *usque*, qui, à elle seule, signifie jusqu'à; le simple *usque* se trouve même dans de très-anciens textes. La prononciation a changé très-facilement *de* suivi d'une voyelle en *j*.

JUSQUIAME (ju-ski-a-m'), *s. f.* Terme de botanique. Genre de plantes de la famille des solanées, où l'on distingue la jusquiame noire (*hyoscyamus niger, L.*) et la jusquiame blanche (*hyoscyamus albus, L.*), plantes qui sont narcotiques et qui s'emploient en médecine comme calmants.

— HIST. XIIIe s. Prendés argille et alun, et le meslés tot ensemble à jus de juskiame vert, ALEBRANT, f° 35. || XVIe s. Cataplasmes faits de hyoscyame, escorce de grenade, etc. PARÉ, V, 9. Fueilles de jusquiame, ID. VIII, 25. Huile de hiusquiame, ID. XI, 19.

— ÉTYM. Provenç. *jusquiam*, s. m.; du lat. *hyoscyamus*; grec, ὑοσκύαμος, de ὗς, ὑός, porc (latin *sus*), et κύαμος, fève : fève de pourceau.

JUSSION (ju-sion; en vers, de trois syllabes), *s. f.* Commandement. || Lettres de jussion, commandement par lequel le roi enjoignait aux autorités supérieures de faire une chose qu'elles avaient refusé de faire. Le Châtelet refusa l'enregistrement; on l'y força par des lettres de jussion, VOLT. *Louis XV*, 36. C'est par cet esprit que ce même parlement a résisté si longtemps à la réforme du calendrier, qu'il a défendu d'enseigner d'autre doctrine que celle d'Aristote, qu'il a proscrit l'émétique, qu'il a fallu plusieurs lettres de jussion pour lui faire enregistrer les lettres de pairie d'un Montmorency, ID. *Mœurs*, 121.

— HIST. XVIe s. Cela n'adoulcit pas seulement l'aspreté de la reprehension et de la jussion, ains engendre une emulation envers soy-mesme, AMYOT, *Comment discern. le flatteur de l'ami*, 58. Sans aultres lettres iteratives, ni de seconde jussion, CARLOIX, IX, 6.

— ÉTYM. Lat. *jussionem*, ordre, de *jussum*, supin, appartenant à *jubere*, ordonner. *Jussum* est le supin, non de *jubere*, qui, représentant *ju-hibeo*, ferait *jubitum*, comme *adhibeo*, *adhibitum*, mais de l'ancien verbe *jussere* (*jussitur*, dans Caton, pour *jubetur*).

JUSTAUCORPS (ju-stô-kor; l's ne se lie pas : un ju-stô-kor élégant), *s. m.* Espèce de vêtement à manches qui descend jusqu'aux genoux et qui serre la taille. On fit prendre des justaucorps gris aux laquais et cochers, SÉV. 401. Ce misérable poëte à qui vous donnâtes ce vieux justaucorps qui vous avait tant servi à la chasse, DANCOURT, *Chev. à la mode*, II, 9. || Par plaisanterie. Un justaucorps de pierre, une prison. || Mme de Sévigné a écrit, à tort, des justes-au-corps. Il [M. de Grignan] a beaucoup de noblesse [beaucoup de gentilshommes] avec de beaux justes-au-corps, qui ne fera que l'incommoder dans une expédition, SÉV. 23 nov. 1673.

— ÉTYM. *Juste, au, corps.*

1. **JUSTE** (ju-st'), *adj.* || 1° Qui est conforme à la justice. Une action juste. Leur trahison est juste, et le ciel l'autorise, CORN. *Cinna*, IV, 3. On ne voit presque rien de juste ou d'injuste qui ne change de qualité en changeant de climat, PASC. *Pens.* III, 8, éd. HAVET. Faire que ce qui est juste soit fort, et que ce qui est fort soit juste, ID. *ib.* VI, 8. Les hommes ne trouvent juste que leurs passions; tout est bon pour les satisfaire, BOSS. *Médit. sur l'Év. La dern. sem. du Sauv.* 36e *jour*. Est-il juste après tout qu'un conquérant s'abaisse Sous la servile loi de tenir sa promesse? RAC. *Andr.* IV, 5. Seigneur, j'ai tout prévu pour une mort si juste, ID. *Brit.* IV, 4. Il n'est pas juste qu'il [Idoménée] puisse entrer dans les terres de ses voisins; il n'est pas juste aussi que ses voisins puissent entrer dans les siennes, FÉN. *Tél.* XI. Un sentiment plus juste occupait tout mon cœur, VOLT. *Zaïre*, III, 6. La notion de quelque chose de juste me semble si naturelle, si universellement acquise par tous les hommes, qu'elle est indépendante de toute loi, de tout pacte, de toute religion, ID. *Philos. ignorant, Quest.* 32. || Familièrement. Comme juste, c'est-à-dire comme il est juste, équitable. Vous me ferez plaisir de m'envoyer de tout cela dans l'occasion, en me passant en compte le tout, comme juste, surtout ce qui ne viendra pas de vous, J. J. ROUSS. *Lett. à Guy*, 2 janv. 1768. || Comme de juste, est une locution populaire qui n'est pas reçue dans le bon usage; il faut dire : comme il est juste. || *S. m.* Le juste, ce qui est juste, ce qui a le caractère de la justice. Encore qu'on ne puisse assigner le juste, on voit bien ce qui ne l'est pas, PASC. dans COUSIN. Quel est l'âge où nous connaissons le juste et l'injuste? l'âge où nous connaissons que deux et deux font quatre, VOLT. *Philos. ignor. Quest.* 36. || 2° Qui juge ou qui agit selon la justice, en parlant des personnes. Le ciel est juste et sage et ne fait rien en vain, RAC. *Athal.* II, 5. Pensez-vous être saint et juste impunément? ID. *ib.* I, 1. J'ai été magnifique, libéral, juste, compatissant, FÉN. *Tél.* XVIII. Les dieux ne seraient pas justes, si.... ils ne les punissaient après leur mort, ID. *ib.* XIX. Comment pourriez-vous être juste, si Dieu ne l'était pas? et comment pourrait-il l'être, s'il ne savait ni punir ni récompenser? VOLT. *Polit. et législ. Instr. pour le prince royal de* *** I. Il voulait être juste; et sans l'oubli de toutes les considérations personnelles on ne l'est point, RAYNAL, *Hist. phil.* XVIII, 50. || Par exclamation. Juste Dieu! Juste ciel! Juste ciel! tout mon sang dans mes veines se glace, RAC. *Esth.* I, 3. || *S. m.* Celui qui pratique la justice. Le juste demeurera toujours ferme dans sa voie, et celui qui a les mains pures en deviendra plus fort, SACI, *Bible, Job*, XVII, 9. Il n'y aura jamais qu'un petit nombre de philosophes et de justes sur la terre, VOLT. *Lett. Damilaville*, 18 janv. 1764. Dieu.... Qui punis les pervers et qui soutiens les justes, ID. *Olymp.* I, 4. || Le sommeil du juste, sommeil parfaitement tranquille, qui n'est troublé par aucun remords; ce mot est surtout employé par ironie pour peindre une entière insouciance chez ceux qui devraient au contraire veiller ou se repentir. M. Gastoul dormait du sommeil du juste [dans un salon où un jeune amoureux faisait la cour à sa femme], CH. DE BERNARD, *la Cinquantaine*, § XII. || 3° Particulièrement. Qui observe exactement les devoirs de la religion. Homme juste et craignant Dieu. Il n'y a que deux sortes d'hommes : les uns justes qui se croient pécheurs; les autres pécheurs qui se croient justes, PASC. *Pens.* XXV, 71, éd. HAVET. || Substantivement. Le juste, celui qui est sans péché, ou celui qui est justifié. Le juste agit par la foi dans les moindres choses; quand il reprend ses serviteurs, il souhaite leur conversion par l'esprit de Dieu.... PASC. *Pens.* XXV, 64, éd. HAVET. Ainsi les faux justes : ils font de bonnes œuvres et de méchantes pour plaire au monde, et montrer qu'ils ne sont pas tout à fait à Jésus-Christ, ID. *ib.* XXV, 209. Le juste, sévère à lui-même et persécuteur irréconciliable de ses propres passions, se trouve encore persécuté par les injustes passions des autres, et ne peut pas même obtenir que le monde le laisse en repos dans ce sentier solitaire et rude où il grimpe plutôt qu'il ne marche, BOSS. *Reine d'Anglet.* Dieu conserve au juste un plus grand don, il retire le pécheur d'un plus grand mal; le juste semblera plus avantagé si l'on pèse son mérite, et le pécheur plus chéri si l'on considère son indignité, ID. *Mar.-Thér.* Les justes souffrent avec peine les pécheurs, les pécheurs ne peuvent pas même supporter la présence des justes, MASS. *Carême, Mélange.* || Le séjour des justes, la demeure des justes, le paradis. || 4° Fondé, légitime, en parlant des choses. Ceux dont en l'âme on ressent les justes défiances, CORN. *Rodog.* IV, 6. Mais une juste peur tient son âme effrayée, ID. *Cinna*, II, 1. Votre refus est juste et j'en sais les raisons, ID. *Héracl.* I, 1. Bien que de s'emporter on ait de justes causes, Une belle d'un mot rajuste bien des choses, MOL. *Fâch.* I, 7. Avez-vous, pour le croire, un juste fondement? ID. *Mis.* IV, 3. Jamais crainte ne fut plus juste que la vôtre, RAC. *Phèdre*, III, 3. Je n'épargnerai rien dans ma juste colère, ID. *Andr.* I, 4. Malgré la juste horreur que son crime me donne, ID. *ib.* IV, 3. Britannicus, madame, eut des desseins secrets Qui vous auraient coûté de plus justes regrets, ID. *Brit.* V, 6. Pardonnez aux larmes Que m'arrachent pour vous de trop justes alarmes, ID. *Athal.* IV, 3. Il vaut mieux sur mes sens reprendre un juste empire, VOLT. *Zaïre*, III, 7. || Il se dit aussi des personnes. Le juste propriétaire. || 5° Qui est conforme à une certaine mesure. Adieu, ma divine bonne.... cette lettre est devenue un juste volume, SÉV. 23 déc. 1671. Ce que vous dites sur les inquiétudes que nous avons si souvent et si naturellement sur l'avenir, et comme insensiblement notre inclination se change et s'accommode à la nécessité, est la juste matière d'un livre comme celui de Pascal, ID. 9 août 1671. || Terme d'antiquités romaines. Réglé par la loi. Justes funérailles. Justes noces. || 6° Qui est exact, qui s'ajuste bien. La juste proportion. Le juste poids. Croyez-vous que mon habit m'aille bien? — Belle demande! je défie un peintre, avec un pinceau, de vous faire rien de plus juste, MOL. *Bourg. gent.* II, 8. Je trouvai que la place où était ce portrait [le portrait satirique de Mme de Sévigné par Bussy] était si juste, que l'amour paternelle vous avait empêché de vouloir défigurer cet ouvrage [*l'Histoire amoureuse des Gaules*], en l'état d'un livre où il tenait si bien son coin, SÉV. *À Bussy*, 26 juill. 1668. Je juge de la joie que vous donne l'accouchement de Provence, par la tristesse que m'a donnée la longueur de votre mal; cette mesure est assez juste, ID. *À Mme de Guitaut*, 2 déc. 1671. Zénon disait de la dialectique de Diodore, que cet homme avait imaginé des balances très-justes, mais qu'il ne pesait jamais que de la paille, DIDER. *Opin. des anc.* (*stoïcisme*). || Cette montre, cette pendule, etc. est juste, elle marque exactement l'heure. Cette montre que vous m'avez donnée.... est devenue si parfaitement juste qu'elle ne quitte pas d'un moment notre pendule, SÉV. 68. || Cela est juste comme l'or, cela a précisément le poids, la qualité, etc. qu'il doit avoir, et aussi cela est bien pesé, parce qu'on y regarde de près pour peser l'or. || Terme de peinture et sculpture. Exactement conforme au modèle. Un dessin juste. Contours justes, contours prononcés avec exactitude et netteté. || Terme de manége. Cheval juste, cheval qui manie avec mesure et régularité. On dit semblablement galop uni et juste. || Terme de marine. Le vent est juste, quand il force à tenir tout à fait le plus près pour gouverner à l'aire de vent prescrite. || 7° Terme de musique. Son juste, son conforme aux règles de la musique, de notre gamme, de notre tonalité. Une cadence juste. || Corde juste, celle qui donne tous ses sons justes, quand le doigt est mis où il doit être. || On dit de même : une voix juste, un instrument juste. || 8° Fig. Qui convient, qui est tel qu'il doit être, exact. Métaphore juste. Se faire une idée juste d'une chose. L'addition est juste. Une pensée, une affaire, une occupation pousse ce qui est devant elle, ce sont des vagues, la comparaison du fleuve est juste, SÉV. 13 juin 1685. || Juste milieu, voy. MILIEU. || Particulièrement. Qui a le caractère de la justesse, du bon sens. Cette pensée est plus brillante que juste. || Substantivement. Le juste, ce qui convient, ce qui est conforme à la raison. Je les blâmerai d'avoir fait non ce choix, mais un choix [entre croix et pile].... ils sont tous deux en faute; le juste est de ne point parier, PASC. *Pens.* X, 1. || 9° Qui s'accorde bien, qui cadre. Ne trouvez-vous pas, mes pères, que ce passage [de Tertullien] est bien juste à notre sujet, PASC. *Prov.* XI. Mon goût s'est trouvé bien juste avec le vôtre sur le sujet d'Esther,

SÉV. 12 juill. 1680. || 10° Qui apprécie bien les choses [illegible]. Avoir le coup d'œil juste. J'ai [illegible] ce gentilhomme [illegible] point bien fatiguée; [illegible], mais vous savez que mes yeux [illegible] vous sont plus justes que ceux des autres; je pourrais bien vous trouver abattue et languissante au travers de leurs approbations, SÉV. 11 mars 1671. Leur oreille est si juste que, dans leurs danses, à mesure d'une chanson les fait sauter et retomber cent à la fois, frappant la terre d'un seul coup, RAYNAL, *Hist. phil.* XI, 22. || Qui apprécie bien les choses intellectuelles. Et quoi? me direz-vous alors, Voiture ne l'est-il point [exempt des fautes contre la justesse]? je vous répondis, ce me semble, qu'il était vrai qu'il avait l'esprit fort juste, et que néanmoins je m'étais aperçu que, par négligence ou autrement, il ne s'était pas toujours servi de cette justesse bien exacte, MÉRÉ, *De la justesse.* Son esprit était juste, ce qui est le fond de tous les vrais talents, VOLT. *Hist. Russ.* I, 6. Le spectacle inespéré de tant d'avantages fit regarder Law comme un génie juste, étendu, élevé, qui dédaignait la fortune, qui aimait la gloire, qui voulait aller à la postérité par de grandes choses, RAYNAL, *Hist. phil.* IV, 18. || 11° Qui porte droit au but, en parlant d'une arme de jet. Ce fusil est juste. || Il se dit de celui qui tire avec précision (emploi qui vieillit). Ce tireur est fort juste. Juste arquebusier. Ce prince [Louis XIII] est un des premiers qui aient tiré au vol; et il tirait si parfaitement qu'un plaisant, faisant allusion au surnom de juste [Louis le Juste], disait : juste à tirer de l'arquebuse, SAINT-FOIX, *Ess. Paris, Œuv.* t. IV, p. 405, dans POUGENS. || 12° Qui est trop court, trop étroit. Cet habit m'est juste. Voilà des souliers qui me sont trop justes, bien justes. Il n'y a qu'une ouverture vers le haut, juste, étroite, et qui suffit à peine pour passer, BUFF. *Morceaux choisis*, p. 191. || Adverbialement. Être chaussé trop juste, avoir des souliers trop étroits. || Juste se dit aussi, en un sens analogue, d'un temps, d'un délai à peine suffisant. Mme de Chaulnes doit être arrivée hier à Paris; et c'est justement aujourd'hui, ou bien samedi, qu'ils [M. et Mme de Chaulnes] doivent être partis; cela sera bien juste, SÉV. 28 août 1689. || 13° *Adv.* Exactement, précisément. N'est-ce pas là ce que vous me demandez? juste. Ils ne voudront pas m'empêcher d'être juste au rendez-vous que vous m'avez donné, SÉV. 1er juill. 1686. Les Juifs des dix tribus transplantées dans le pays de Gog et de Magog par Salmanazar l'an 717 avant notre ère latine, juste du temps de Romulus, VOLT. *Lett. Chin.* lett. 8. || Tout juste, même sens. Voilà de ces occasions où l'on se trouve tout juste entre le sublime et le ridicule, entre le terrible et le dégoûtant, VOLT. *Lett. d'Argental*, 4 août 1756. Je la marie [Mlle Corneille] à un jeune gentilhomme qui se trouve tout juste mon plus proche voisin, ID. *Lett. Chauvelin*, 14 févr. 1763. Quoi! ce Bohémien, ce galeux, ce bandit? Ce Zafari? ce gueux, ce va-nu-pieds? — Tout juste! V. HUGO, *Ruy Blas*, IV, 8. || Frapper juste, frapper sur l'endroit qu'il faut; et fig. agir, parler d'une façon décisive. De là, la vérité de la maxime suivante : frapper juste, [illegible]. *Princ. de polit.* 29. || Terme de manège. Partir juste, entamer l'allure du galop sur le pied de dedans. || 14° Dans la juste proportion. Peser juste. Mesurer juste. Il ne trouvait pas plus de honte pour un [illegible] à avoir une femme infidèle qu'une montre qui n'irait pas juste, LEGRAND, *le Philanthrope*, sc. 1. || Sans laisser de jeu, de vide. Cela entre juste. || Il se dit des proportions exactes du dessin, de l'harmonie. Chanter juste. Les [illegible] juste et tous les détails bien étudiés, [illegible] de 1765, *Œuv.* t. XIII, p. 344, dans POUGENS. || En [illegible] au point de [illegible] des à Cambyse, assassin de son fils dont il vient de percer le cœur d'une flèche : Apollon lui-même n'aurait pas tiré plus juste, ID. *Claude et Nér.* II, 49. || 15° Fig. Juste, avec justesse, avec à-propos. Un soupir poussé juste en suite d'une excuse Perce un [illegible] *Toison d'or*, II, 1. Vous m'avez écrit si obligeamment là-dessus, que je ne puis y répondre plus juste qu'en vous assurant que j'ai les mêmes sentiments pour vous que vous avez pour moi, SÉV. *à M. de Pomponne*, 11 oct. 1661. Vous jugez très juste de moi des *Essais de morale*, ID. 20 juin 1672. Il faut [illegible] à penser et à parler juste, sans [illegible] autres à notre goût et à nos [illegible] [illegible] juste, VOLT.

Dict. phil. Anonyme. || Rencontrer juste, deviner, déterminer avec précision. || 16° Au juste, *loc. adv.* Avec précision, en parlant de nombres, de poids, de mesure, de valeur. Dans cet accroissement infini que notre vanité s'imagine, il [l'homme] ne s'avise jamais de se mesurer à son cercueil, qui seul néanmoins le mesure au juste, BOSS. *Sermons, Honneur,* I. Ils [les auditeurs] mettent tous les discours à la balance, et ils en savent remarquer au juste le fort et le faible, ID. 2e *sermon, Parole de Dieu*, 2. Que le bien et le mal y sont prisés au juste, BOIL. *Épît.* IX. Il faut commencer par connaître au juste la distance de la lune à la terre, et pour la connaître il est nécessaire d'avoir la mesure de notre globe; c'est ainsi que raisonne Newton, VOLT. *Phil. Newt.* III, 8. Il m'en remboursa le montant [d'une note de dépenses] au plus juste, MARMONTEL, *Mém.* V.

— SYN. JUSTE, ÉQUITABLE; JUSTICE, ÉQUITÉ. Dans juste est l'idée de droit; dans équitable est l'idée d'égalité qui est dans le latin *æquus*. De là la nuance fondamentale entre ces deux mots; ce qui est juste est de rigueur; ce qui est équitable est de conscience. La distinction va plus loin : ce qui est juste est conforme à la loi; ce qui est équitable est plus conforme à l'idée que nous nous faisons d'une justice plus élevée. Quand les enfants d'un complice de lèse-majesté étaient enveloppés dans sa ruine, cette condamnation était juste, puisque la loi l'avait prononcée; des sentiments plus équitables ont fait comprendre et établir que personne ne devait être puni de la faute des autres.

— HIST. XIIe s. Cum jusz e verais crestiens Fist tantes ovres e tanz biens.... BENOIT, 24780. Esleecez [rejouissez-vous], juste, el Segnur, *Liber psalm.* p. 39. || XIIIe s. Dusqu'à quant se glorefieront li pecheour seur les justes homes? *Psautier*, f° 113. Cascuns par nostre coustume pot avoir mesure, mais qu'ele soit juste, selonc le [la] coustume du lieu où il en vaurra [voudra] uzer, BEAUM. XXVI, 5. || XIVe s. De juste ou de droit politique une maniere ou espece est juste naturel, et l'autre est juste legal ou droit positif, ORESME, *Eth.* 155. Et par ce appert manifestement que juste est dit en deux manieres, c'est assavoir de celui qui est legal et de celui qui est equal, ID. *ib.* 141. || XVe s. Les arbalestriers gennevois sont si justes de leur trait, que point ils ne faillent là où ils visent, FROISS. II, III, 23. Tarquin, qui estoit un des justes chevaliers à la lance [habiles à manier la lance], *Perceforest*, t. III, f° 98. Le duc fit faire au mois de novembre 1419, 1000 penonceaux noirs, quatre cottes d'armes, armoyées aux armes du duc, les deux justes, et les autres volans, six grandes bannieres de trompetes, *Estats des officiers des ducs de Bourgogne*, p. 238, dans LACURNE. || XVIe s. Les garnisons y retourneront en plus grand nombre, et les hontes qu'ils receurent occasionneront le prince d'y envoyer une juste [véritable] armée, D'AUB. *Hist.* I, 68. Ses coureurs furent meslez si rudement, que la retraitte lui fut juste, ID. *ib.* I, 142. Le ciel l'a couronné, mais ce n'est plus d'espines [Jésus-Christ]; Ores viennent trembler à cet acte dernier Les condamneurs aux pieds du juste prisonnier, ID. *Tragiques, Jugement* (p. 323 de l'éd. LALANNE). Je treuve bien juste de conclure ainsy, MONT. I, 108. Avoir justs et mesures est espece de moyenne justice, *Coust. génér.* t. I, p. 490.

— ETYM. Berry, *juste*, et *jut, jute*, nivelé : *ce terrain est jut*; bourg. *jeuste*; provenç. *just*; espagn. *justo*; ital. *giusto*; du lat. *justus*. Dans l'ancien français, *jus* est le nominatif masculin, *juste* est le régime. *Justus* est considéré comme une autre forme de *jussus*, participe passé de l'ancien verbe *jussere* (voy. JUSSION, à l'étymologie); il signifierait proprement : ordonné, prescrit.

2. JUSTE (ju-st'), *s. m.* Habillement de paysanne, qui serre le corps. Mademoiselle Annette, dites-moi donc pourquoi elle porte presque toujours des justes, et jamais de robes garnies, GENLIS, *Théât.* d'éduc. *la March. de modes*, sc. 2.

— HIST. XIIIe s. Es vos [voilà] illeuc un damoisel Une juste [illegible] mantel.... [illegible] bone et chiere, *Rom.* ms. p. 190 dans LACURNE. || XVe s. Le [illegible] porte une juste [robe de médecin], *Perceforest*, t. V, f° 97.

— ETYM. *Juste* 1, ce vêtement étant juste au corps.

JUSTEMENT (ju-ste-man), *adv.* || 1° Avec justice. Ma raison justement condamne ma colère, ROTROU, *Bélis.* V, 6. O père [dit Jésus], tous les hommes sont dus à votre vengeance; mais une victime de ma dignité peut bien remplir justement la place même d'une infinité de pécheurs, BOSS. 1er *sermon, Passion*, 2. Dieu se soustrait justement lui-même à ceux qui le quittent, et punit leur égarement volontaire en les frappant d'aveuglement, ID. *Élévat. sur myst.* I, 11. J'ai tué justement un injuste adversaire, VOLT. *Mérope*, IV, 2. || 2° Avec raison, sur de bons motifs. Et pouvant justement l'égaler [Colbert] à Mécène, BOIL. *Épître* IX. Et vous [Hermione] pouvez justement vous flatter D'une mort [de Pyrrhus] que leurs bras n'ont fait qu'exécuter, RAC. *Andr.* V, 3. Cet odieux Romain que votre cœur abhorre, Si justement haï, si coupable envers vous, VOLT. *Brut.* III, 6. || 3° Précisément, à point nommé. L'Auvergne est justement ce qu'il faut à ma sœur, HAUTEROCHE, *Bourg. de qualité*, III, 1. Mais en venir de but en blanc à l'union conjugale.... et prendre justement le roman par la queue, MOL. *Préc.* sc. 5. Voici Clitandre encor, madame. — Justement, ID. *Mis.* II, 4. J'ai reçu votre lettre justement comme j'allais à Vitré, SÉV. 23 oct. 1675. || Tout justement, même signification. Et c'est tout justement la cour du roi Pétaud, MOL. *Tart.* I, 1. Mlle du Plessis est tout justement comme vous l'avez laissée, SÉV. 31 mai 1671.

— HIST. XIVe s. [Charnieres] .... qui bien furent seant, Et qui moult justement vont gentement fermant, *Guescl.* 9095. || XVe s. Plusieurs gens.... ont parlé.... des guerres de France et d'Angleterre, qui pas justement n'en savoient ou sauroient à dire, si requis et examinés en estoient, FROISS. I, I, 1. Il estoit assiz [par ses possessions] justement entre le roy et le duc, COMM. III, 11. || XVIe s. Il n'y a justement que quinze jours que j'ay.... MONT. I, 73. Il dict avoir justement tué l'assassin de son pere, ID. I, 255. En ce pays nul n'est qui comparer Se peust à toy pour justement tirer [tirer à l'arc], AMYOT, *Comm. discerner le flatt. de l'ami*, 66.

— ETYM. *Juste*, et le suffixe *ment*; bourg. *jeusteman*.

JUSTESSE (ju-stè-s'), *s. f.* || 1° Nom abstrait de *juste* pris dans le sens de remplissant ou s'adaptant exactement. La justesse d'une vis et de l'écrou dans lequel elle entre. || 2° Qualité de choses qui se rapportent l'une à l'autre avec une grande exactitude. Je sais bien que la représentation raccourcit la durée de l'action, et qu'elle fait voir en deux heures, sans sortir de la règle, ce qui souvent a besoin d'un jour entier pour s'effectuer; mais je voudrais que, pour mettre les choses dans leur justesse, ce raccourcissement se ménageât dans l'intervalle des actes, CORN. *Examen de Mélite.* La nourrice parut en même temps que nous, Et se pâma soudain avec tant de justesse Que cette pâmoison nous livra sa maîtresse, ID. *la Veuve*, IV, 6. J'ai cru mettre la chose dans un peu plus de justesse par quelques précautions que j'y ai apportées, ID. *Examen de Médée.* Je lui envoyai [à mon fils] un carrosse au Bourget, et je vins avec un autre à six chevaux le trouver ici, où je ne croyais pas trop qu'il dût arriver si précisément; cependant le hasard, qui est quelquefois plaisant, nous fit tous deux rencontrer au bout de l'avenue, cette justesse nous fit rire, SÉV. 22 oct. 1676. || 3° Fig. Exacte convenance. La justesse d'une expression, d'une métaphore, d'un raisonnement. Elle [Mlle de Scudéry] fut remercier [d'une pension] Sa Majesté un jour d'appartement; elle fut reçue en toute perfection; c'était une affaire que de recevoir cette merveilleuse Muse, le roi lui parla, et l'embrassa pour l'empêcher d'embrasser ses genoux; toute cette petite conversation fut d'une justesse admirable, SÉV. 6 mars 1683. Sa vive imagination [de Chaulieu] Prodiguait dans sa douce ivresse Des beautés sans correction Qui choquaient un peu la justesse, VOLT. *Temple du goût.* || 4° Qualité de l'esprit, qui fait qu'on met dans les choses intellectuelles une exacte convenance. Il y a deux sortes de justesse : l'une paraît dans le bon tempérament qui se trouve entre l'excès et le défaut; elle dépend moins de l'esprit et de l'intelligence que du goût et du sentiment, et, quand l'esprit y contribue, on peut dire, si vous me permettez de le dire ainsi, que c'est un esprit de goût et de sentiment, MÉRÉ, *De la justesse.* L'autre justesse consiste dans le vrai rapport que doit avoir une chose avec une autre, soit qu'on les assemble ou qu'on les oppose; et celle-ci vient du bon sens et de la droite raison, [illegible] ou de [illegible] en avertir [illegible] || [illegible] et [illegible] *Hist. nat.* *Œuv.* t. IV, p. 300. [illegible] La justesse de l'esprit dépend de la [illegible] du cœur et du calme des passions, BOLLAND

Contrat, mœurs, ch. 11. Je suis charmé de son esprit juste et délicat [de la duchesse de Choiseul]; sans justesse d'esprit, il n'y a rien, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 30 juillet 1768. Parlant avec justesse et jamais savamment, ID. *Trois manières*. Je sais qu'elle [la duchesse de Choiseul] a, outre ses grâces, justesse dans l'esprit et justice dans le cœur, ID. *Lett. Mme du Deffant*, 13 juill. 1768. || 5° Qualité de ce qui offre exactitude dans les rapports, dans les proportions. Cette balance est d'une grande justesse. La justesse de la voix. La justesse des sons. Leurs bases, corniches, amortissements étaient tout ce que peut la justesse de l'architecture, CORN. *Andromède, décor du 1er acte*. Cette justesse, dansée, sautée, coulée naturellement et dans une justesse surprenante, vous divertirait assurément, SÉV. 11 juin 1676. || 6° Qualité qui fait apercevoir les sons, les distances, etc. d'une manière exacte. Justesse du coup d'œil. On ne se douterait pas qu'un chant aussi varié que celui du rossignol est renfermé dans les bornes étroites d'une seule octave; c'est cependant ce qui résulte d'une observation attentive d'un homme de goût, qui joint la justesse de l'oreille aux lumières de l'esprit, BUFF. *Ois.* t. IX, p. 137, dans POUGENS. || 7° Manière de faire une chose avec exactitude, précision. La justesse du tir. Il joue du violon, il chante avec justesse. Il mante un cheval avec une justesse parfaite. Si vous aviez vu la violente contorsion que cet éclat de bombe fit à son épée [du fils de Mme de Grignan], et combien il s'en est peu fallu qu'il n'ait été tué, vous admireriez l'adresse et la justesse de la main [de la Providence] qui a mesuré ce coup, SÉV. 10 déc. 1688. Qui est-ce qui a purifié avec tant de justesse cet air que nous respirons? FÉN. *Exist.* 14. || Terme de manége. Donner les plus grandes justesses, perfectionner un cheval déjà dressé.

— SYN. JUSTESSE, PRÉCISION. Dans justesse, il n'y a que l'idée de juste; dans précision, il y a étymologiquement l'idée de couper, retrancher (du latin *præcidere*). Par conséquent, ce qui a de la justesse convient parce qu'il s'adapte exactement; ce qui a de la précision convient parce qu'il n'y a rien de superflu.

— ÉTYM. *Juste*, au sens de : qui s'adapte exactement. On a dit autrefois *justeté*.

JUSTICE (ju-sti-s'), *s. f.* || 1° Règle de ce qui est conforme au droit de chacun; volonté constante et perpétuelle de donner à chacun ce qui lui appartient. La justice n'est pas une vertu d'État, CORN. *Pomp.* I, 1. La justice n'est qu'une vive appréhension qu'on ne nous ôte ce qui nous appartient; de là vient cette considération et le respect pour tous les intérêts du prochain, LA ROCHEFOUC. *Prem. pens.* n° 22. Vous voyez, mes pères, que la moquerie est quelquefois plus propre à faire revenir les hommes de leurs égarements, et qu'elle est alors une action de justice, parce que, comme dit Jérémie, les actions de ceux qui errent sont dignes de risée, PASC. *Prov.* XI. L'affection ou la haine changent la justice de face; et combien un avocat bien payé par avance trouve-t-il plus juste la cause qu'il plaide! ID. *Pens.* III, 3, éd. HAVET. Plaisante justice qu'une rivière borne! vérité en deçà des Pyrénées, erreur au delà! ID. *ib.* III, 8. De cette confusion arrive que l'un dit que l'essence de la justice est l'autorité du législateur; l'autre, la commodité du souverain; l'autre la coutume présente, ID. *ib.* III, 8. L'empire de la raison et de la justice n'est non plus tyrannique que celui de la délectation : ce sont les principes naturels à l'homme, *ib.* VI, 40. Qu'y a-t-il de plus contraire à notre misérable justice que de damner éternellement un enfant incapable de volonté, pour un péché où il paraît avoir si peu de part, qu'il est commis six mille ans avant qu'il fût en être?... et cependant, sans ce mystère.... nous sommes incompréhensibles à nous-mêmes, ID. *ib.* VIII, 1. Où a-t-on pris que la peine et la récompense ne soient que pour les jugements humains, et qu'il n'y ait pas en Dieu une justice infinie dont celle qui reluit en nous ne soit qu'une étincelle? que s'il est une telle justice, souveraine et par conséquent inévitable, divine et par conséquent infinie, qui nous dira qu'elle n'agisse jamais selon sa nature, et qu'une justice infinie ne s'exerce pas à la fin par un supplice infini et éternel? BOSS. *Anne de Gonz.* Non, non, ne le croyez pas, que la justice habite jamais dans les âmes où l'ambition domine, ID. *le Tellier*. Je puis dire avec confiance que l'amour de la justice était comme né avec ce grave magistrat, et qu'il croissait avec lui dès son enfance, ID. *ib.* Il est difficile, quand on aime la vérité, qu'on n'ait aussi du zèle pour la justice, tant par cette union qui lie toutes les vertus, que par certaines règles d'ordre et de proportion que l'esprit cherche dans les actions aussi bien que dans les paroles, FLÉCH. *Duc de Mont.* La justice est la bienfaisance des rois, *Mot de Lamoignon*, dans SEGRENAL. *Mémoires*, t. I, p. 404. Plutarque rapporte une action d'Aristide, qui fait voir que les Grecs, et il en faut dire autant des Romains, avaient une idée très-limitée et très-imparfaite de la justice : ils en bornaient l'usage à l'intérieur de la société civile, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. III, p. 309, dans POUGENS. Il n'y aurait eu aucune société, si les hommes n'avaient conçu l'idée de quelque justice qui est le lien de toute société, VOLT. *Philos. ignor. Quest.* 31. La justice est entre l'excès de la clémence et la cruauté, DIDEROT, *Pens. philos.* n° 10. || Justice commutative, celle qui regarde le commerce, les ventes, etc. et qui, dans l'échange d'une chose contre une autre, oblige à rendre autant qu'on reçoit. || Justice distributive, celle par laquelle on adjuge à chacun ce qui lui appartient, on distribue les récompenses et les peines. || Chevaliers de justice, chevaliers de Malte qui appartenaient à la première des cinq classes de l'ordre. Un chevalier de justice est celui qui a fait exactement ses preuves de noblesse, *Trévoux*. || 2° Terme de théologie. La justification que Dieu met dans l'âme par sa grâce. Persévérer dans la justice. Il [Dieu] a promis d'accorder la justice aux prières, PASC. *Pens.* XXV, 55 *bis*. On demande à M. Jurieu et aux calvinistes si la certitude du salut, l'inamissibilité de la justice.... BOSS. 6e *avert.* III, 43. || Première innocence de l'homme avant son péché. Adam perdit sa justice originelle par son péché. || 3° Dans le style de l'Écriture, observation exacte des devoirs de la religion. Marcher dans les voies de la justice. Des œuvres de justice et de charité. La charité ne détruit pas ce que la justice édifie, MASS. *Carême, Vérit. culte*. || 4° La Justice (avec un J majuscule), divinité. La Justice passa la balance à la main, BOIL. *Épître* II. || 5° *Au plur.* Justices, actes de justice. Il [le prince de Conti] jette l'argent héroïquement; il a des bontés d'Henri IV, des procédés du chevalier Bayard, et des justices de Sylla, SÉV. 24 janv. 1680. Cette lettre [une lettre de Bussy au roi] a été reçue, et ce n'est pas la faute de votre pauvre ami ni la vôtre, si elle ne vous attire pas des justices et des grâces, ID. *à Bussy*, 17 juin 1687. Il [le juste] y paraîtra [devant le tribunal de Dieu au jour du jugement] et ses justices mêmes seront jugées, MASS. *Avent, Jugement.* Que vous pouvez offrir au Seigneur comme vos propres justices, ID. *Carême, Mélange*. || Les justices du ciel, les punitions qu'il inflige. Remarquons les justices du ciel : les députés qui avaient tué leur prince légitime... furent dispersés... CHATEAUB. *Stuarts, Républ. et protectorat*. Prenons les droits du ciel, et chargeons-nous nous-mêmes Des justices de Dieu, LAMART. *Méd.* I, 6. || 6° Le pouvoir de faire droit à chacun, de récompenser et de punir; l'exercice de ce pouvoir. La justice humaine. Par toute l'étendue du royaume chacun peut faire ses plaintes, assuré de la protection du prince; et la justice ne fut jamais ni si éclairée ni si secourable, BOSS. *le Tellier*. Ils [les conquérants] ne sont pour la plupart que des instruments de la vengeance divine; Dieu exerce par eux sa justice, et puis il l'exerce sur eux-mêmes, ID. *Hist.* II, 4. Tout tombe, tout est abattu par la justice divine, dont Nabuchodonosor est le ministre, ID. *ib.* Il connaissait les deux visages de la justice : l'un facile dans le premier abord, l'autre sévère et impitoyable quand il faut conclure, ID. *le Tellier*. Le pieux Lamoignon, que notre ministre proposait toujours comme digne de prononcer les oracles de la justice dans le plus majestueux de ses tribunaux, ID. *ib.* La justice doit être attachée aux règles, ferme et constante; autrement, elle est inégale dans sa conduite, et, plus bizarre que réglée, elle va suivant l'humeur qui la domine, ID. *Polit.* VIII, IV, 1. Les juges exerceront sévèrement la justice sur les criminels, ID. *Hist.* II, 7. || Rendre la justice, exercer le pouvoir judiciaire. Tout était grand dans ces édifices, les salles.... le tribunal où il [Salomon] rendait la justice, BOSS. *Hist.* II, 4. Ici le droit de rendre la justice s'achète comme une métairie, VOLT. *Babouc*. || Avoir justice d'un juge, obtenir qu'il s'occupe de l'affaire, qu'il la juge. || Deni de justice, le refus qu'un juge fait de juger. || Il n'y a pas de justice en ce pays : n'y a-t-il donc plus de justice? se dit fig. et familièrement pour se plaindre des injustices qu'on éprouve. || 7° Action de reconnaître le droit de quelqu'un à quelque chose, d'accueillir sa plainte, etc. Obtenir justice. Soyez certain que justice vous sera faite. Chimène : Il a tué mon père. — Don Diègue : Il a vengé le sien. — Chimène : Au sang de ses sujets un roi doit la justice, CORN. *Cid*, II, 8. On ne voit dans ses jugements [du juge ambitieux] qu'une justice imparfaite, semblable, je ne craindrai pas de le dire, à la justice de Pilate, BOSS. *le Tellier*. || Demander justice, réclamer devant qui de droit réparation d'un tort. || Rendre justice, redresser un tort. Philippe [père d'Alexandre] fut assassiné par Pausanias, jeune homme à qui il n'avait pas rendu justice, BOSS. *Hist.* I, 8. || Faire justice, prononcer un juste arrêt. Te voilà devenu esclave de tes esclaves mêmes; les dieux sont lents à faire justice, mais enfin ils la font, FÉN. *Tél.* XVIII. || Fig. Faire justice de quelqu'un, punir, châtier, traiter quelqu'un comme il le mérite. Apprenez donc mon crime, et voyez s'il faut faire justice d'un coupable, ou grâce aux vœux d'un frère, CORN. *Tite et Bérén.* II, 2. La justice que Dieu fit des Juifs par Nabuchodonosor, BOSS. *Hist.* II, 8. Justice en fut faite sur la terre; que justice en soit faite aux enfers, RAYNAL, *Hist. phil.* XVIII, 24. || Fig. Faire justice de quelque chose, infliger à quelque chose un juste blâme, une juste réprobation. L'opinion publique a fait justice, bonne justice de ces impostures. || Faire justice à quelqu'un, examiner sa cause, prononcer en sa faveur un arrêt. Qu'on me cherche son fils; je vous ferai justice, CORN. *Cid*, II, 9. || Fig. Après tant de malheurs, enfin le ciel propice S'est résolu, ma fille, à nous faire justice, ID. *D. Sanche*, I, 4. || Faire justice au mérite, le reconnaître. Le roi [Louis XIV], qui dans ses choix, en faisant justice au mérite, a toujours fait honneur à sa sagesse, FLÉCH. *duc de Mont.* || Se faire justice à soi-même, se venger soi-même, se payer par ses mains, etc. sans avoir recours aux voies ordinaires de la justice. Mais ce n'est pas au peuple à se faire justice, CORN. *Œdipe*, V, 4. L'Amour, par les Zéphyrs, s'est fait prompte justice De leur envenimée et jalouse malice, MOL. *Psyché*, V, 2. Il dit.... que, si Son Altesse ne lui fait pas justice, il se la fera lui-même et vous donnera de son épée dans le ventre, HAMILT. *Gramm.* 10. || Absolument. Se faire justice, se condamner quand on a tort. Dis-lui que je me fais justice, Que je n'ignore point ce que j'ai mérité, CORN. *Cinna*, IV, 2. Je renonce à plaire à Mme de la Troche, sans renoncer à l'aimer; car elle me trouvera toujours quand elle voudra se faire justice, SÉV. 133. Il [Néron] se perdrait, madame. — Il se ferait justice, RAC. *Brit.* V, 6. Enfin j'ouvre les yeux et je me fais justice, C'est faire à vos beautés un triste sacrifice, Que de vous présenter, madame, avec ma foi, Tout l'âge et le malheur que je traîne après moi, ID. *Mithr.* III, 5. Qui est-ce qui se fait justice? les petits veulent passer pour médiocres; tout le monde fait plus qu'il ne peut, FÉN. *Tél.* XII. || 8° Action d'accorder à une personne ce qu'elle demande et qu'il est juste qu'elle obtienne. Une circonstance de la justice qu'on doit aux autres, c'est de la faire promptement et sans différer; la faire attendre, c'est injustice, LA BRUY. XII. || Rendre justice à quelqu'un, lui rendre la justice qui lui est due; reconnaître en lui ce qui est bon. Mme de Chevreuse me rendait justice; elle ne put jamais persuader au cardinal de me la rendre, RETZ, III, 121. Si le siècle rendait justice aux beaux esprits, MOL. *Fem. sav.* III, 5. Il faut que devant vous je lui rende justice, RAC. *Bérén.* III, 3. Phèdre au fond de son cœur me rend plus de justice, ID. *Phèdre*, IV, 2. De quelque manière que vous ayez surpris son innocence [d'une jeune dame], on lui rend assez de justice pour croire qu'elle vous traiterait.... HAMILT. *Gramm.* 10. Il est vrai que je lui présente [à Stanislas] l'histoire de son ennemi [le czar Pierre]; mais celui qui embellit Nancy rend justice à celui qui a bâti Pétersbourg, et le cœur de Stanislas n'a point d'ennemi, VOLT. *Lett. Tressan*, 23 sept. 1760. || On dit aussi rendre justice au mérite, au courage, etc. de quelqu'un. || Rendre justice à, signifie aussi être équitable pour. Vous n'avez pas assez de compassion pour ceux qui sont mal à leur aise; nos pères ont plus de charité que cela; ils rendent justice aux pauvres aussi bien qu'aux riches, PASCAL, *Prov.* VIII. || Se rendre justice à soi-même, apprécier ce qu'on vaut. Quoique vous ne rendiez que justice à vous-même.... CORN. *Pomp.* II, 4. || Se rendre justice à soi-même, signifie aussi confesser ses torts. J'aime à voir que du moins vous vous rendiez justice, RAC. *Andr.* IV, 5. Il n'était point jeune, sa figure était désagréable.... il se rendait justice sur son mérite, HAMILT. *Gramm.* 10. || Faire justice, reconnaître le mérite, les bonnes qualités, etc. Faites-moi donc un peu de justice, et croyez.... SÉV. *Samedi avant Noël*, 1687. Si l'on

[illegible] peu de justice que vous m'en faites, SÉV. *à Bussy*, 20 déc. 1682. Il n'y a point de famille où l'on fasse plus de [illegible], ID. *au président de Moulceau*, 8 janv. 1683. L'histoire lui fera la justice [à [illegible]] que la [illegible] lui a [illegible] refusée, ID. 7 janv. 1689. Nous [illegible] de vous l'autre jour.... en vérité [illegible] de la [illegible] et vous auriez [illegible] tout ce que nous disions, ID. 30 [oct.] 1679. On parla fort de [illegible] justice, ID. [illegible] 1676. || 9° Bon droit, raison. Il comptait sur la justice de sa cause. Il vaut mieux n'avoir pas la vue si bonne et si pénétrante dans la discussion de ses droits, de peur d'y découvrir trop de justice, BALZ. *De la cour*, 6e *disc.* J'ai pour moi la justice, et je perds mon [procès], MOL. *Mis.* v, 1. || Pris sans article, justice s'emploie pour raison, convenance. On le [illegible] à un poste plus élevé; c'était justice. || Voltaire a dit, en cet emploi, *la justice*; ce qui est peu usité. Il [Pluton] fut cocu, car c'était la justice, *Cadenas*. || Sans justice, sans raison. [illegible] sans justice et sans raison vous m'avez [illegible], VOLT. *Poésies*, *Stances à une dame*. Ses [illegible] par son effroi dictés Peut-être sans justice étaient-ils rejetés, LEMERC. *Agamemn.* IV, 7. || Avec justice, avec raison, avec droit. Et bien que je m'effraie avec peu de justice, CORN. *Poly.* II, 3. Je suis surpris, sans doute, et c'est avec justice, RAC. *Bérén.* I, 3. Il faut que j'éclaircisse Un soupçon que je forme avec trop de justice, VOLT. *Œd.* III, 5. || En bonne justice, selon ce qui est de droit. En bonne justice ne devrait-on pas suivre les sentiments de son cœur? SÉV. 219. || De toute justice, selon toute justice, même sens. Il est de toute justice de faire, ou qu'on fasse.... Car on doit souhaiter, selon toute justice, Que le plus coupable périsse, LA FONT. *Fabl.* VII, 1. || 10° Juridiction considérée, quant aux personnes chargées de rendre la justice; les tribunaux, [officiers] et magistrats. Un repris de justice. [Les gens] de justice. Un homme de justice. Toute justice émane du roi, LOYSEL, *Instit. cout.* 4 (règle de notre ancien droit public signifiant que toute juridiction dépendait du roi et rendait la justice en son nom; cette règle est encore suivie aujourd'hui à l'égard du souverain). Tirer quelqu'un de la justice du [gouverneur] de Rome, PERROT, *Tacite*, 462. Et d'un homme de bien il sait trop bien l'office Pour sa vouloir du tout opposer à justice, MOL. *Tart.* V, 4. La justice, en ce pays-ci, est rigoureuse en diable contre cette sorte de crime [la bigamie], ID. *Pourc.* II, 12. Un calomniateur qui vous poursuit en justice, PASC. *Prov.* VII. On punit en justice ceux qui tueraient de cette sorte, ID. *Prov.* XIV. Il a fallu ôter le corps [d'un homme mort dans l'impiété] habilement de la chapelle, et faire venir la justice pour défendre de [illegible] au curé, SÉV. 27 mai 1672. Les pères [illegible] en justice par les magistrats, BOSS. *Hist.* III, 5. Depuis que la justice gémit sous un amas de lois et de formalités [illegible], et qu'on s'est fait un art de se ruiner les uns les autres par la chicane, FLÉCH. *Lamoign.* N'imite point ces fous dont la sotte avarice Va de ses revenus engraisser la justice, BOIL. *Épît.* II. Si la justice vient à connaître du fait, Elle est un peu brutale et saisit au collet, REGNARD, *Légat.* IV, 3. On crie à la justice; la justice vient, elle enfonce la porte, elle entre, et trouve deux de ces bretteurs étendus sur le plancher, LE SAGE, *Diable boit.* ch. VI, dans POUGENS. Elle était bien forte, cette voix [de l'opinion publique]; elle montrait la nécessité du tribunal suprême du conseil d'État qui juge les justices, VOLT. *Polit. et législ. la Méprise d'Arras.* || Gens de justice, se dit [illegible] des officiers [illegible] de la justice. [illegible] avec la justice, s'exposer aux poursuites des magistrats pour quelque méfait. || On dit dans un sens analogue: Ce qu'il a fait pourrait le brouiller avec la justice. Je te conjure, au moins, de ne m'aller point brouiller avec la justice, MOL. *Fourber.* I, 7. || Terme de marine. Barre de justice, barre de fer employée pour infliger la peine des fers à bord. Pavillon de justice, pavillon rouge qu'on arbore en tirant un coup de canon [illegible]. || 11° Juridiction considérée quant à la nature des causes. Justice civile. Justice [illegible] *Lett. à Voltaire*, 20 juin 1767. || Justice de paix, fonction de juge de paix. || Le lieu où le juge de paix se tient. Se rendre à la justice de paix. || 12° La justice [illegible] chargé des [illegible] en France. Employé à la justice. Bureaux de la justice. || 13° Justice seigneuriale, celle qui s'exerçait au nom des seigneurs, dite aussi justice subalterne, par opposition à la justice exercée au nom du roi, qu'on appelait justice royale. || On disait de même: La justice de ce seigneur, de cette terre s'étend sur tant de paroisses. || Justice réglée, tribunal qui avait droit de contraindre. || Par extension, on appelait aussi justice, les fourches patibulaires. On voit leurs armes sur le pilier de leur haute justice, LA BRUY. VII. || Il s'est dit pour exécution. Louer une fenêtre pour cette justice, MOL. *Pourc.* III, 3. || *Au plur.* Les justices, les juridictions seigneuriales. Une exécution vigoureuse dans les justices qui ne sont pas bien établies, SÉV. 8 nov. 1684. M. de Lorraine, comme duc de Bar, était souverain, mais mouvant et dépendant de la couronne de toutes ses justices à lui, ST-SIM. 82, 43. Il y avait des gens qui avaient imaginé d'abolir toutes les justices des seigneurs, MONTESQ. *Espr.* II, 4. Ils possédaient auprès de Rome des revenus et des châteaux qu'on appelait les justices de saint Pierre, VOLT. *Ann. Emp. Introd.* || Les justices seigneuriales étaient de trois sortes: la haute, la moyenne et la basse. La haute justice est celle d'un seigneur qui a pouvoir de faire condamner à une peine capitale, et de juger de toutes causes civiles et criminelles, excepté des cas royaux. La moyenne justice a droit de juger des actions de tutelle et injures dont l'amende ne peut excéder 60 sous. La basse justice connaît des droits dus au seigneur, du dégât des bêtes et injures dont l'amende ne peut excéder 7 sous 6 deniers, et on l'appelle autrement justice foncière. || *Fig.* Les hautes justices du ciel, les fléaux que le ciel envoie. Quand ils [les Orientaux] sont longtemps sans voir paraître ces conquérants exécuteurs des hautes justices du ciel, CHATEAUBR. *Itin.* 4e part. || Justice manuelle, droit que le seigneur avait de saisir les meubles de ceux qui lui devaient des arrérages de rentes. || 14° *S. m.* Le justice, haut magistrat espagnol. Le nouveau roi d'Espagne prête le serment entre les mains du justice qui lui dit cette formule.... ST-SIM. 176, 90.

— REM. Corneille a dit: Permettez qu'il achève, et je ferai justice: J'aime à la rendre à tous, à toute heure, en tout lieu, *Hor.* V, 2. Et Pascal: La religion leur défend de se faire justice à eux-mêmes, et c'est par son esprit que les rois chrétiens ne se la font pas, *Prov.* XIV. *Justice*, étant pris sans article, ne peut, dans la règle, être représenté par le pronom *la*: sauf les cas où il n'en résulte aucun dommage pour la clarté; cette tournure est donc ici justifiable.

— HIST. XIe s. E si n'ert faite la justice de larun, *Lois de Guill.* 4. Livrez le moi, j'en ferai la justise, *Ch. de Rol.* XXXVI. Quand l'emperere a faite sa justice, *ib.* CCXCIII. || XIIe s. A Loon tint sa court Charles, nostre justice [magistrat suprême], *Sax.* XXIII. Le premier roi de France fist Diex par son commant Couronner à ses anges dignement en chantant, Puis le comanda estre en terre son sergent, Tenir droite justice et la loi mettre avant, *ib.* I. E quant il s'en parti de la cambre le rei, Justices [magistrats] et baruns, tels que numer ne dei, L'escrierent en haut à hu e à desrei, *Th. le mart.* 46. || XIIIe s. Pierres Randoufles et Lieteris sa fame vindrent par devant la joutise et [illegible]... *Cartulaire de Provins*, *Bibl. des chartes*, 4e série, t. II, p. 201. L'on prent, par droit, d'un larron, la justice, [illegible] *Romanc.* p. 83. Il [illegible] qu'il le meissent à terre vistement, ou, se ce non, il feroit justice de leur cors, VILLEH. LXXVIII. Et pour cose [cause] et non li justicieres que il [illegible] bien justice, *Chr. de Rains*, 3. Bonne [illegible] est et porfitable, et selonc Dieu et selonc le siecle, que cil qui gardent le [la] justice espiritue[illegible] de ce qui apartient à l'esperitualité [illegible], BEAUM. XI, 1. Toutes justices qui [illegible] doivent aidier as executeurs en cas de testament, ID. XI, 10. On doit savoir que tuz cas de [crime] [crime] dont on pot et doit perdre vie, qui en est [illegible], apartient à haute justice, excepté le larron, ID. LVIII, 4. Et le [la] connoissance du larrecin et de tuz autres meffes es quix [auxquels] il n'a nul peril de perdre vie, [illegible] à cels à qui le [la] basse justice apartient, ID. LVIII, 2. [Il] a obligié lui, ses hoirs et touz leurs biens meubles et immeubles, où il soient et en quelque jostise [district], DU CANGE, *justicia*. Li prevos [illegible] doit tenir la justice et de champ et de bataille, ID. *ib.* [illegible] que je vis faire à [illegible], tandis que le roy y sejournoit, JOINV. 267. || XIVe s. Chose qui est juste selon la justice distributive, ORESME, *Eth.* 145. Voulant savoir si son oncle Charle le Chauve avoit raison et droit [dans ses prétentions contre lui], une justice fist faire de trente hommes par eau froide, *Chr. de St Denis*, t. I, f° 159. || XVe s. En devant ce temps estoit advenue une cruelle justice en la cité de Bordeaux, FROISS. II, II, 2. Et seroit requis [le roi d'Angleterre] que il en fist loi et justice, ID. II, II, 236. On le mene devers la justice [gibet], où il fut plus accompagné que beaucoup d'autres n'eussent esté, tant estoit haï en la ville, LOUIS XI, *Nouv.* LXXV. || XVIe s. Sur cela, envoya querir la justice, entre les mains de la quelle elle les mit tous deux, MARG. *Nouv.* LVI. La coustume ne fait difference entre justice basse et fonciere, *Coust. génér.* t. II, p. 1034. Justice ploye, l'Eglise noye, le commun desvoye, Sathan quiert sa proye, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 133. La justice est [illegible], LOYSEL, *Inst. coutum.* 269. Tous sieurs justiciers doivent la justice à leurs despens, ID. *ib.* 270. Fief, ressort et justice n'ont rien de commun ensemble, ID. *ib.* [illegible]. Il y a justice haute, moyenne et basse, ID. *ib.* [illegible].

— ETYM. Bourguig. *jeustice*; provenç. et espagn. *justicia*; portug. *justiça*; ital. *giustizia*; du lat. *justitia*, de *justus*, juste.

† **JUSTICIABILITÉ** (ju-sti-si-a-bi-li-té), *s. f.* Condition de celui qui est justiciable. Ce n'est plus parmi vous un sentiment qui puisse souffrir partage, que celui de la supériorité des peuples sur les rois, et de la justiciabilité des rois devant le tribunal du peuple, BAYLE, *Avis aux réfugiés.*

JUSTICIABLE (ju-sti-si-a-bl'), *adj.* Qui appartient à la juridiction de certains juges. Bien qu'en mon particulier je ne me tinsse pas justiciable de la compagnie, RETZ, III, 36. Les serfs ont été justiciables, parce qu'ils se sont trouvés dans le territoire, MONTESQ. *Espr.* XXX, 20. || Substantivement. Les justiciables. Je ne suis pas votre justiciable. || Fig. Un auteur est le justiciable de la critique.

— HIST. XIIIe s. Nus [nul] ne puet acater [acheter] iretages d'autrui justichavle par eskevins, qu'il ne remanse [reste] justisavle par eskevins, TAILLIAR, *Recueil*, p. 81. Li frepier, li vallés et leur aprentis sont joustisable au mestre du mestier de toutes les choses qui à leur mestier apartienent, *Liv. des mét.* 197.... Comment que cil qui apele soit ses justiciavles ou non, BEAUM. X, 3.

— ETYM. *Justicier* 1.

† **JUSTICIE** (ju-sti-sie), *s. f.* Terme de botanique. Genre dédié à J. Justice, botaniste écossais du siècle dernier. || La justicie pectorale (acanthacées), *justicia pectoralis*, Jacquin; la justicie cramoisine, *justicia coccinea*, Cav.

JUSTICIÉ, ÉE (ju-sti-si-é, ée), *part. passé* de justicier. L'un sera justicié, l'autre aura récompense, RÉGNIER, *Sat.* III.

1. **JUSTICIER** (ju-sti-si-é), je justiciais, nous justiciions, vous justiciiez; que je justicie, que nous justiciions, que vous justiciiez), *v. a.* Punir quelqu'un d'une peine corporelle, en exécution de sentence ou d'arrêt. On fit justicier ces voleurs.

— HIST. XIIe s. Hom[me] [illegible] veut devenir, et sa vie muer, Por sa char justicier [mortifier] et por s'ame sauver; Moult a fait mal en siecle, moult y a amender, *Rou*, ms. p. 61, dans LACURNE. Et l'emperere qui Franc doit justicier, *Ronc.* p. 31. Jà de plus aspre mort nel pourez justisier, *ib.* p. 200. Et nouvelles en vinrent au Saisne Brunamont Qui justisoit [gouvernait] Sassoigne et la terre environ, *Sax.* III. || XIIIe s. Qui d'amors est justiciés, *Fl. et Bl.* v. 1103. || XIVe s. Avoient fait [illegible] en justiciant es villes, DU CANGE, *arrestum*. Pour justicier deux femmes auxquelles on coupa les oreilles, ID. *Auris.* || XVe s. Il fit tant de bonnes gens justicier, et mettre tant de gens à mort sans loi et sans jugement.... FROISS. I, I, 9. En justiciant, c'est le plus crueux et le plus [illegible] seigneur qui vive, ID. II, III, 9. || XVIe s. La derniere clause portant que les Escossois avoient [illegible] leurs rois et gardé possession de les justicier par prison et par mort quand le cas y eschet, [illegible] *Hist.* II, [illegible]. Le roy [illegible] justicier ses [illegible], [illegible] en l'exercice de leurs charges, [illegible], [illegible].

— ETYM. *Justice*; provenç. *justiziar*; portug. *justiçar*; ital. *giustiziare*.

2. **JUSTICIER** (ju-sti-sié; l'r ne se lie jamais; au pluriel, l's se lie: des ju-sti-sié-z in[illegible]), *s. m.*

1° [illegible] à faire justice. [illegible] nous appelons le cruel, n'est jamais appelé que [illegible], titre que lui donna toujours Philippe II, VOLT. *D. Pèdre*, *Disc. hist. crit.* || 2° Celui qui a [droit] de justice en quelque lieu. Entre seigneurs [hauts justiciers], on est obligé à [illegible]

envers l'autre, DANCOURT, Vacances, sc. 10. Le parlement de Dijon s'est avisé de faire pendre, ou à peu près, un pauvre diable de Suisse, pour me faire payer la procédure, en qualité de haut justicier; je suis tout étonné d'être haut justicier, et de faire pendre des Suisses en mon nom, VOLT. *Lett. d'Argental*, 7 mars 1760. || *Adj.* Il en était seigneur justicier. || 3° Titre que portait le président des états d'Aragon. Ferdinand le Catholique n'avait pu en Aragon détruire l'autorité du justicier, qui se croyait en droit de juger les rois, VOLT. *Mœurs*, 121.

— HIST. XII° s. De Jofroi de Paris [lui] firent lor justicier, Por maintenir la guerre et por eus enforcier, *Sax.* IV. [Richard] Qui al rei Henri ert [était] ses privez conseilliers, E de tute la terre e mestre e justiciers, *Th. le mart.* 53. || XIII° s. Et fu bons justiciers et regna longtemps comme bons rois, *Chr. de Rains*, 86. || XVI° s. Prince regretté des vrais chrestiens, ami de paix, ennemi des cruautés, prudent, justicier et vigilant, D'AUB. *Hist.* I, 249. Nous tiendrons la main aux officiers et justiciers establis par sa majesté ès villes et ressorts de leurs jurisdictions, ID. *ib.* II, 326.

— ETYM. *Justice*; provenç. *justicier*; espagn. *justiciero*; ital. *giustiziere*. L'ancienne langue avait aussi *justicière*, *justiceor*, représentant un latin fictif *justitiator*, *justitiatorem*.

JUSTIFIABLE (ju-sti-fi-a-bl'), *adj.* Qui peut être justifié. Cette action n'est pas justifiable.

— ETYM. *Justifier.*

† **JUSTIFIABLEMENT** (ju-sti-fi-a-ble-man), *adv.* D'une manière justifiable.

— HIST. XIII° s. Justificaulement, DU CANGE, *justificaliter.*

JUSTIFIANT, ANTE (ju-sti-fi-an, an-t'), *adj.* Terme de théologie. Qui rend juste intérieurement, qui donne la justice de la grâce. Quoi! de deux personnes qui font les mêmes choses, celui qui ne sait pas leur doctrine [des casuistes] pèche, celui qui la sait ne pèche pas? est-elle donc tout ensemble instructive et justifiante? PASC. *Prov.* VI. Par là il paraît que la vraie foi, c'est-à-dire la foi justifiante, n'appartient qu'aux seuls élus, que cette foi et cette justice ne se perd jamais finalement, et que la foi temporelle n'est pas la vraie foi justifiante, BOSS. *Var.* X, § 61. || Grâce justifiante, voy. GRÂCE.

— HIST. XIV° s. Pour cause de la transgression des dits privileges et de nostre dite sauvegarde justifiante, *Ordonn. des rois de Fr.* t. II, p. 231.

† **JUSTIFICATEUR, TRICE** (ju-sti-fi-ka-teur, tri-s'), *adj.* || 1° Néologisme. Qui justifie, qui tend à justifier. || 2° *S. m.* Terme de fondeur de caractères. Ouvrier qui donne la dernière façon aux lettres, qui fait la justification. || Outil dont l'ouvrier se sert pour cette opération.

— ETYM. Lat. *justificatorem* (QUICHERAT, *Addenda*), de *justificare*, justifier.

JUSTIFICATIF, IVE (ju-sti-fi-ka-tif, ti-v'), *adj.* || 1° Qui sert à justifier quelqu'un. Fait justificatif. Moyen justificatif. Mémoire justificatif. M. Marsigli envoya toutes ses pièces justificatives à l'Académie, comme à un corps dont il ne voulait pas perdre l'estime, FONTEN. *Marsigli.* || Substantivement, au *fém.* Il écrivit de longues justificatives, ST-SIM. 213, 128. Inusité en cet emploi. || 2° Qui sert à prouver ce qu'on allègue. Les pièces justificatives d'une histoire, d'un mémoire.

— HIST. XVI° s. Pieces justificatives, D'AUB. *Vie*, CXLV.

— ETYM. *Justifier.*

JUSTIFICATION (ju-sti-fi-ka-sion; en vers, de six syllabes), *s. f.* || 1° Action de justifier quelqu'un, ou de se justifier. La justification de mes actes, de ma conduite. Ce qui est plaisant, c'est qu'il [M. d'Hacqueville] a eu tort en cette occasion; et, comme il a rage d'être parfait, il n'a point osé pousser la justification avec moi, et se veut racquitter auprès de vous en disant que j'ai eu tort, SÉV. 7 juin 1671. Une justification si évidente ne fut point reçue du cardinal, son ennemi personnel, VOLT. *Mœurs*, 170. || 2° Ce par quoi l'on justifie, l'on prouve. La justification d'un fait. || 3° Terme de théologie. Rétablissement d'un pécheur dans la grâce. En quelque manière qu'il faille prendre la justification, soit comme la prennent les luthériens, pour la non-imputation du péché et l'imputation de la justice de Jésus-Christ qui a satisfait pour nous, soit pour l'infusion de sa grâce fortifiante, qui, en emportant le péché, rende en même temps l'âme sainte et agréable à Dieu, nous sommes d'accord qu'en quelque manière qu'on la prenne, elle est purement gratuite, BOSS. *Réfl. sur l'écrit de Molanus*, I. Au jour terrible des vengeances.... je serai votre défense et votre justification, et vous ma gloire et ma couronne, MASS. *Carême, Fausse conf.* || 4° Terme d'imprimerie. La longueur des lignes. Si mon œil se porte au delà de la justification du livre et tombe sur la marge, BUFF. *Suppl. à l'hist. natur. Œuv.* t. XI, p. 168, dans POUGENS. || Terme de fondeur de caractères. Action de comparer une lettre nouvellement fondue avec la lettre matrice.

— SYN. JUSTIFICATION, APOLOGIE. La justification justifie, c'est-à-dire efface l'inculpation. L'apologie ne fait que défendre. L'apologie peut conduire à la justification; mais elle n'est pas la justification.

— HIST. XII° s. A guarder tes justificaciuns, sire Deux, *Liber psalm.* p. 182. || XIV° s. Par ce appert par quelles justifications un homme doye estre dit juste, ORESME, *Thèse de MEUNIER*. || XVI° s. La confession de nos pechez est nostre vraye justification, CALV. *Inst.* 571. Toutefois encore rendoit Titus quelque raison et justification de ce faict, disant.... AMYOT, *Flam.* 37.

— ETYM. Provenç. *justification*; espagn. *justificacion*; ital. *giustificazione*; du lat. *justificationem*, de *justificare*, justifier.

JUSTIFIÉ, ÉE (ju-sti-fi-é, ée), *part. passé* de justifier. || 1° Qui est mis hors d'inculpation. Il n'a pas besoin d'être justifié de ce reproche, BOSS. *Hist.* II, 12. || 2° Prouvé vrai, juste. Une prophétie justifiée par l'événement. Il [Louis XI] dit que, par la dévotion qu'il avait à la Vierge, il espérait qu'il ne mourrait que le samedi; circonstance qui fut remarquée parce qu'elle se trouva justifiée par l'événement, DUCLOS, *Hist. Louis XI, Œuv.* t. III, p. 338, dans POUGENS. || 3° Terme de théologie. Les justifiés, ceux qui ont reçu la justification. Que l'habitude et l'exercice des vertus n'est pas absolument nécessaire aux justifiés pour le salut, SCULTET, dans BOSS. 2° *avert.* 19.

JUSTIFIER (ju-sti-fi-é), je justifiais, nous justifiions, vous justifiiez; que je justifie, que nous justifiions, que vous justifiiez), *v. a.* || 1° Faire qu'une chose soit juste. Ne pouvant fortifier la justice, on a justifié la force, afin que le juste et le fort fussent ensemble, et que la paix fût, qui est le souverain bien, PASC. *Pensées*, VI, 7, éd. HAVET. || Terme de théologie. Donner la justice de la grâce, faire qu'une personne soit juste. Jésus-Christ est venu.... appeler à la pénitence et justifier les pécheurs, PASC. *Pens.* XX, 8. Calvin soutient que la grâce une fois reçue ne se peut plus perdre : ainsi qui est justifié et qui reçoit une fois le Saint-Esprit, est justifié, et reçoit le Saint-Esprit pour toujours, BOSS. *Var.* IX, § 5. Ces tribunaux de miséricorde [le confessionnal] qui justifient ceux qui s'accusent, ID. *Reine d'Anglet.* L'ardeur qui justifie et que Dieu vous envoie, BOIL. *Ép.* XII. || 2° Faire qu'une chose soit légitime, fondée en raison. Le sonnet que je vous envoie n'est rien moins qu'une consolation; mais j'ai cru qu'il fallait en user de la sorte avec vous, et que c'est consoler un philosophe que de lui justifier ses larmes et de mettre sa douleur en liberté, MOL. *Sonnet à la Mothe le Vayer, sur la mort de son fils.* Dans cette affliction [la peste]..., où l'horreur d'une mort prochaine semble justifier les infidélités que l'on se fait les uns aux autres, FLÉCH. *Duc de Mont.* Les services que chacun d'eux rend tous les jours dans ses fonctions justifient assez le jugement qu'en a fait le prince, ID. *Lamoign.* Il faut bien une fois justifier sa haine, RAC. *Andr.* II, 5. Justifiez la foi que je vous ai donnée, ID. *Bajaz.* II, 1. Rien ne leur est plus ordinaire que de justifier leurs plaintes par l'excès de leurs afflictions, MASS. *Avent, affliict.* Je pars, je vais.... Justifier les pleurs que vous versez pour moi, VOLT. *Œdipe*, IV, 4. Si quelque chose pouvait justifier la cruauté avec laquelle les Anglais traitèrent leur roi, ID. *Mœurs*, 170. || 3° Mettre hors d'inculpation, en parlant des choses. Il a justifié sa conduite. Justifier la mémoire de quelqu'un. Je parle d'un homme sage qui ne sortit jamais de ses devoirs, qui n'a besoin de grâce ni d'apologie, et en qui il n'y a point d'erreur à plaindre ni de faute à justifier, FLÉCH. *Duc de Mont.* Que ne justifie-t-on pas quand on le veut? D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 31 juill. 1762. || Faire l'apologie. On justifie quelquefois les plus abominables actions qu'on ne voudrait pas avoir faites, VOLT. *Russe à Paris, note S.* || Se justifier quelque chose, mettre cette chose hors d'inculpation devant sa propre conscience. Le cœur se justifie bientôt ce qui le captive, MASS. *Carême, Tiéd.* 2. Nous ne sommes ingénieux qu'à nous justifier à nous-mêmes notre mollesse, ID. *Myst. Pentec.* || 4° Mettre hors d'inculpation, en parlant des personnes. Ce n'est qu'en m'imitant que l'on me justifie, CORN. *Rodog.* II, 3. [Ils] Croiront que votre amour m'a seul justifié, ID. *Nicom.* IV, 1. Ces montagnes de morts.... Sont les titres affreux dont le droit de l'épée, Justifiant César, a condamné Pompée, ID. *Pompée*, I, 1. Il s'agit d'avoir justifié Escobar contre une telle accusation, PASC. *Prov.* XII. Et, loin sur ses défauts de la justifier [une pénitente], Lui-même [le directeur] prend le soin de la justifier, BOIL. *Sat.* X. Vous le dirai-je enfin, Rome le justifie [Néron contre les accusations d'Agrippine], RAC. *Brit.* I, 2. Je crains votre douleur plus que votre colère; Avant la fin du jour vous me justifierez, ID. *Bérén.* III, 3. Et la mort [de Bajazet] suffira pour me justifier [devant Amurat], ID. *Bajaz.* II, 1. Vénus, par votre orgueil si longtemps méprisée, Voudrait-elle à la fin justifier Thésée? ID. *Phèd.* I, 1. || 5° Donner raison à, avec un nom de chose pour régime. Il n'a point justifié les espérances qu'on avait conçues de lui. Je suis ravie que la suite ait si bien justifié votre goût, SÉV. 2. Quand cette pieuse princesse servait l'Église, elle croyait servir l'État, elle croyait assurer au roi des serviteurs, en conservant à Dieu des fidèles; l'expérience a justifié ses sentiments, BOSS. *Reine d'Anglet.* L'événement a justifié sa prophétie, ID. *Hist.* II, 9. Et mon bonheur justifiera mon choix, VOLT. *Nan.* I, 9. || Il se dit avec un nom de personne. Le duc [d'Enghien] conçut un dessein où les vieillards expérimentés ne purent atteindre; mais la victoire le justifia devant Rocroy, BOSS. *Louis de Bourbon.* || Il se dit avec *que*. L'événement a justifié que Moïse n'avait pas parlé de lui-même, BOSS. *Hist.* II, 3. || 6° Prouver la vérité d'une chose. Justifier un fait. Je vous justifierai le contraire. Pour vous justifier la plus sincère foi Qu'un fidèle vassal eut jamais pour son roi, ROTR. *Bélis.* V, 6. Et pour justifier à tout le monde l'innocence de ma conduite, MOL. *Tart.* 1^{er} *placet au roi.* La vérité d'un avenir est justifiée par les plus pures lumières de la raison, MASS. *Carême, Avenir.* || Il se dit avec *que*. .... Laissez-nous, de votre nom suivis, Justifier partout que nous sommes vos fils, RAC. *Mithr.* III, 1. || En termes de jurisprudence, on dit justifier de. Il devra justifier de sa qualité. Il a justifié du payement en montrant la quittance. || 7° Terme d'imprimerie. Donner à une ligne la longueur qu'elle doit avoir. Cette ligne n'a pas été bien justifiée. || Absolument. Cet ouvrier justifie avec exactitude. || Justifier l'interligne, le rendre juste. || Terme de fondeur. Comparer le caractère nouvellement fondu avec la lettre modèle. || 8° Se justifier, *v. réfl.* Se mettre hors d'inculpation. Viens mourir avec moi pour te justifier, CORN. *Cinna*, IV, 6. Parlez, don Juan, et voyons de quel air vous saurez vous justifier, MOL. *D. Juan*, I, 3. C'est aux vrais dévots que je veux partout me justifier sur la conduite de ma comédie, ID. *Préf. de Tartufe.* Quand je vis qu'ils [Port-Royal] s'étaient si bien justifiés de toutes ces hérésies, que vous ne pûtes plus les accuser d'aucune erreur contre la foi, PASC. *Prov.* XVII. Notre ami [M. de Pomponne] demanda s'il ne pourrait point voir Sa Majesté, et se justifier à son maître de sa conduite, SÉV. 13 déc. 1679. Il ne fut pas dit un seul mot, dans cette assemblée, de l'assassinat du duc d'Orléans; le duc de Bourgogne, son meurtrier, qui avait mis les Parisiens dans son parti, vint hardiment se justifier, non pas devant le parlement, mais au palais du roi même, à l'hôtel de Saint-Paul, devant tous les princes du sang, les prélats, les grands officiers, VOLT. *Hist. parl.* ch. VI. || Être justifié. Sans craindre aucun reproche sur une conduite qui se justifiait assez d'elle-même, HAMILT. *Gramm.* 5. || 9° En théologie, obtenir la justification. Que celui qui est juste se justifie encore, et que celui qui est saint se sanctifie encore, BOSS. *Ét. d'orais.* VI, 5.

— SYN. JUSTIFIER, DÉFENDRE. L'un et l'autre veut dire travailler à établir l'innocence de quelqu'un. Justifier suppose que l'inculpation a été mise à néant; défendre suppose seulement qu'elle a été combattue. Cicéron défendit Milon, mais il ne put parvenir à le justifier.

— HIST. XII° s. Serat dunkes li hom en la semblance de Deu justifiiez? *Job*, p. 489. || XIV° s. Et semble que l'une et l'autre partie ait droit et se justifie assés, ORESME, *Eth.* 238. Graces et remissions empetrées de parties par devers nous qui seront justifiées devront estre interinées au profit des impetrans selon leur forme et teneur, *Ordonn. des rois de Fr.* t. V, p. 135. || XVI° s. Son zele ne le justifiera pas qu'on ne le doyve justement accuser d'estre profanateur de verité, LANOUE, 70. Voilà comment on est prompt à cercher des eschappatoires pour se justifier de sa coulpe, ID. 168. Celui est dit estre justifié devant Dieu, qui est reputé juste devant le jugement de Dieu et est agreable pour sa justice, CALV. *Inst.* 569. Il bailla ses lettres aux ephores, cuidant bien par icelles estre justifié des principales et plus

[illegible] que l'on pourrait mettre sus, [illegible], *Lyonnd.* 37.

— ÉTYM. Provenç. *justifiar, justifiquar*, esp. *justificar*; ital. *giustificare*, du lat. *justificare*, de *justus*, juste, et *facere*, faire.

† **JUSTIFIEUR** (ju-sti-fi-eur), *s. m.* Principale partie du coupoir du fondeur en caractères.

— ÉTYM. *Justifier.*

† **JUSTINE** (ju-sti-n'), *s. f.* Monnaie d'argent fabriquée à Venise, et qui tenait onze deniers de fin: ainsi dite parce qu'elle fut frappée sous un doge de la famille des Justiniani.

JUTEUX, EUSE (ju-teû, teû-z'), *adj.* Qui a beaucoup de jus. Melon juteux. Pêche juteuse.

— HIST. XIVe s. Ainsi feras et plus encor à la plante juteuse d'or, *Tr. d'alch.* 818.

— ÉTYM. *Jus.*

† **JUVEIGNEUR** (ju-vè-gneur), *s. m.* Terme de féodalité. Cadet apanagé. Selon la coutume de cette province [Bretagne], tous les juveigneurs de Rohan devaient être hommes liges du duc de Bretagne, ST-SIM. 67, 189.

— HIST. XVe s. Il doit obeir à nostre dite cour de parlement comme juveigneur à l'aisné, DU CANGE, *junioratus.* || XVIe s. Il y a trois formes de tenues nobles; la premiere est appelée lige ou à ligence, qui est quand le vassal tient prochement et ligement du seigneur; la seconde est la tenue du juveigneur d'aisné en parage et ramage, qui est du puisné vassal ou des descendants de luy à son frere aisné seigneur ou descendant du dit aisné, *Cout. génér.* t. II, p. 774.

— ÉTYM. Lat. *juveniorem*, comparatif de *juvenis* [voy. JEUNE].

† **JUVÉNILE** (ju-vé-ni-l'), *adj.* Qui appartient à la jeunesse. Ardeur, grâce juvénile.

— HIST. XVIe s. Juvenile ardeur et insolente, MONT. IV, 274.

— ÉTYM. Provenç. *jovenil, juvenil*; esp. *juvenil*; ital. *giovenile, giovanile*; du lat. *juvenilis*, de *juvenis*, jeune.

† **JUVÉNILEMENT** (ju-vé-ni-le-man), *adv.* D'une manière juvénile.

— HIST. XVIe s. Juvenilement, COTGRAVE.

† **JUVENILIA** (ju-vé-ni-li-a), *s. m. pl.* Mot latin qui signifie les choses jeunes (voy. JUVÉNILE), et qui se dit quelquefois de vers, de petites pièces qu'on a faites dans la jeunesse. Ce sont des juvenilia.

† **JUVÉNILITÉ** (ju-vé-ni-li-té), *s. f.* Néologisme. Caractère de ce qui est jeune, juvénile. Dans le monde, que reste-t-il pour jouer les grands rôles de la vie à tous ces beaux fils dont la juvénilité est tout le talent? STAHL, *J. des Débats*, 18 sept. 1866.

— ÉTYM. Lat. *juvenilitatem*, de *juvenilis*, juvénile.

† **JUXTALINÉAIRE** (juk-sta-li-né-ê-r'), *adj.* Traduction juxtalinéaire, traduction qui consiste à ranger les mots du texte à traduire dans l'ordre logique de la langue dans laquelle on traduit, et à mettre la traduction dans la colonne à côté, de cette façon : [illegible] [le héros. *Cano arma virumque.* | Je chante les combats et Dans une traduction mot à mot on dirait : *cano*, je chante, *arma*, les combats etc

— ÉTYM. Lat. *juxta*, près de (voy. JOUXTE), et *linea*, ligne.

JUXTAPOSÉ, ÉE (juk-sta-pô-zé, zée), *part.* passé de juxtaposer. Molécules juxtaposées. || Terme de grammaire. Noms juxtaposés, substantifs réunis, par exemple : le peuple roi, et surtout ceux qui sont joints par des traits d'union : porte-crayon, arc-en-ciel.

JUXTAPOSER (juk-sta-pô-zé), *v. a.* Terme didactique. Poser une chose à côté d'une autre. || Se juxtaposer, *v. réfl.* Être juxtaposé. Des particules qui se justaposent

— ÉTYM. Lat. *juxta*, auprès (voy. JOUXTE), et poser.

JUXTAPOSITION (juk-sta-pô-zi-sion; en vers de six syllabes), *s. f.* Terme didactique. Action de juxtaposer des objets. [illegible] entre eux] vient-elle à cesser, l'unité formée à s'évanouir, et les parties contiguës à n'appartenir plus l'une à l'autre que par juxtaposition, l'homme est mort, J. J. ROUSS. *Disc. sur l'écon. polit.* Nous savons que la société humaine, cette société qu'on appelle un peuple, n'est pas une simple juxtaposition d'existences isolées et passagères, GUIZOT, *Hist. de la civil. en France*, 8e leçon. || Terme de physique. Mode d'accroissement des corps inorganiques par l'addition de nouvelles couches à leur surface. Qu'il est très-sûr qu'il y a des coquilles qui croissent par juxtaposition; qu'elles se forment des sucs pierreux qui transsudent des pores de l'animal, que son corps en est réellement le moule, BONNET, *Paling. philos.* XI, 6.

— ÉTYM. *Juxtaposer.*

K

K (ka), *s. m.* Lettre consonne, la onzième de l'alphabet; elle n'est employée que dans quelques mots tirés du grec ou des langues étrangères. Le K est la lettre dont nous faisons le moins et dont nous devrions faire le plus d'usage, attendu qu'il n'a jamais d'emploi vicieux, DUCLOS, *Gramm. P. R. Rem. Œuv.* t. IX, p. 14, dans POUGENS. || Chez les Latins, qui ne le faisaient guère servir que de lettre numérale, K signifiait deux cent cinquante; avec un tiret par-dessus, dans cette forme K̄, il signifiait deux cent cinquante mille. || K est la marque des monnaies frappées à Bordeaux. || Sur les anciennes médailles des empereurs, il signifie Constantin, et, dans les inscriptions du moyen âge, Karolus [Charles].

— HIST. XIIIe s. Parler vous doit on bien de K; Iceste letre, pour Dieu, qu'a, Qui crie adès, quant on la nomme? *Senefiance de l'ABC*, dans JUBINAL, t. II, p. 279.

— ÉTYM. Lat. *c*; grec, κάππα, qui est le *caf* phénicien.

† **KAABA** (ka-a-ba), *s. f.* Voy. CAABA. Voltaire l'a fait masculin : Le Kaaba passait pour le plus ancien temple du monde, *Mœurs*, 7.

† **KAB** (kab), voy. CAB, mesure des Hébreux.

KABAK (ka-bak), *s. m.* Mot russe qui signifie un cabaret de bas étage.

† **KABARDIN** (ka-bar-din), *adj. m.* Voy. MUSC.

KABIN (ka-bin), *s. m.* || 1° Chez les mahométans, somme d'argent que le mari est tenu de payer à la femme qu'il répudie. || 2° Nom qui servait autrefois à désigner les mariages temporaires contractés par des marins [illegible] avec des femmes grecques, dans l'Archipel.

— ÉTYM. Persan, *kâbin*.

† **KABYLE** (ka-bi-l'), *s. m.* et *f.* Nom des populations [illegible], qui, conjointement avec les Arabes, [illegible] l'Afrique du nord, Maroc, Algérie, Tunisie. || *S. m.* Le kabyle, langue parlée par les Kabyles [illegible]

— ÉTYM. Arabe, [illegible], pluriel de [illegible], tribu, famille, peuplade [illegible].

† **KADINE** (ka-di-n'), *s. f.* Mot qui signifie dame en turc, et qui se dit des maîtresses en pied du sultan.

† **KAÏMACAN** (ka-i-ma-kan), *s. m.* [illegible] dont [illegible]

— ÉTYM. [illegible], carré.

KAHOUANNE (ka-ou-a-n'), *s. f.* Tortue dont on emploie [illegible] dans les ouvrages de marqueterie.

KAIMAC (ka-i-mak), *s. m.* Sorte de sorbet turc. Du kaimac piqué d'écorces de cédrat confit, VOLT. *Candide*, 30. La sienne [femme] eut une envie ou plutôt une rage De tâter d'un certain laitage Qu'on nomme en turc du kaimac, SÉNECÉ, *Serpent mangeur de kaimac.*

— ÉTYM. Mot turc introduit par le sieur Collinet de Tours, d'après Ménage.

KAKATOÈS (ka-ka-toi) (écrit par l'Académie elle-même KAKATOËS, au mot CACATOIS), *s. m.* Terme de zoologie. Genre de la famille des psittacidés, le genre *cacatua*, BRISSON. || Particulièrement, sorte de perroquet remarquable par une huppe formée de longues plumes, jaunes ou rouges, ou blanches, qui se couchent et se redressent au gré de l'oiseau. Ces perroquets kakatoès apprennent difficilement à parler, il y a même des espèces qui ne parlent jamais, BUFF. *Ois.* t. XI, p. 136 (voy. aussi CACATOIS 1). || On dit aussi katakoua.

— ÉTYM. Leur nom de *kakatoès*, de *catacua* et *cacatou* vient de la ressemblance de ce mot à leur cri, BUFFON, *Ois.* t. XI, p. 126.

† **KAKERLAQUE** (ka-kèr-la-k'), *s. m.* Nom des albinos de l'île de Java. On dit aussi chacrelas.

† **KAKERLAQUISME** (ka-kèr-la-ki-sm'), *s. m.* État des albinos à Java.

† **KAKERLAT** (ka-kèr-la), *s. m.* Voy. CANCRELAS.

† **KAKODYLE** (ka-ko-di-l'), *s. m.* Terme de chimie. Radical composé, qui est un liquide incolore, très-réfringent, dont l'odeur est forte et désagréable.

— ÉTYM. Mot qui paraît composé de κακός, mauvais, et du radical οδ, qui signifie odeur.

† **KALÉIDOSCOPE** (ka-lé-i-do-sko-p'), *s. m.* Voy. CALÉIDOSCOPE.

1. **KALI** (ka-li), *s. m.* Terme de botanique. Espèce de soude à feuilles épineuses qui croît abondamment et sans culture sur les bords de la mer, dans toute l'Europe, *salsola kali* L., chénopodées. C'est de la décoction de cette herbe maritime que les Arabes faisaient le sel qu'ils ont nommé alcali. Il fit semer du kali à Denainvilliers.... et pria M. Cadet d'examiner les sels que contenaient les cendres des kalis de Denainvilliers, CONDORCET, *Duhamel.*

— REM. L'Académie écrit alcali par un *c*, et kali par un *k*; il y a discordance.

— ÉTYM. Arabe, *kaly*, la soude.

† 2. **KALI** (ka-li), *s. m.* Terme de chimie. La potasse.

— ÉTYM. *Kali* 1, par transposition du nom d'un alcali à l'autre.

† **KALIUM** (ka-li-om'), *s. m.* Terme de chimie. Le potassium.

— ÉTYM. *Kali* 2.

† **KALMIE** (kal-mie), *s. f.* Terme de botanique. Genre de plante de la famille des éricinées, comprenant plusieurs espèces d'arbustes cultivées pour l'ornement.

— ÉTYM. Dédié par Linné à *P. Kalm*, botaniste suédois, son élève.

† **KALPAK** (kal-pak), *s. m.* Sorte de bonnet usité en Orient. Les kalpaks, ou bonnets à la tartare, et les caftans ou vestes rembourrées de coton.... DE PEYSSONNEL, *Traité sur le commerce de la mer Noire*, I, 42.

— ÉTYM. Turc, *kalpak*, bonnet garni de fourrures.

† **KAMACITE** (ka-ma-si-t'), *s. f.* Terme de minéralogie. Combinaison ferrugineuse qui se trouve dans le fer météorique, et qui en fait la charpente.

— ÉTYM. Κάμαξ, charpente.

KAMICHI (ka-mi-chi), *s. m.* Terme de zoologie. Grand oiseau noir de l'ordre des échassiers qui habite dans les marécages de la Guyane et du Brésil; deux espèces : le kamichi cornu, et le kamichi fidèle qui garde les volailles comme un chien de berger (*anser palamedea*, L.).

† **KAMIS** (ka-mis'), *s. m. pl.* Nom, au Japon, des divinités dont le culte est le sintoïsme.

1. **KAN** (kan), *s. m.* Mot qui signifie prince ou commandant, et qui est le titre de l'autorité souveraine en Tartarie. Le kan des Tartares. Le grand kan. || Dans l'empire ottoman, le sultan seul prend le titre de kan après son nom, tout en conservant celui de sultan placé devant le nom propre : Sultan Selim kan. || En Perse, le titre de kan est porté aujourd'hui par les gouverneurs de provinces.

— HIST. XIIIe s. Il sont ydres [idolâtres], et font ardoir les corps mors, et sont au grant kaan, MARC POL, p. 465. || XVe s. Mon voisin je trouvay ... Sur la vin, laraque du grand chan On du [illegible] lui conte quelque fable, BASSEL. XXXIII.

— ÉTYM. Persan, *khân*, qui est une altération d'un mot tartare.

2. **KAN** (kan), *s. m.* En Orient, station pour les caravanes dans les villes ou sur les routes.

— ÉTYM. Persan, *khân*, station. Les orientalistes écrivent *khan*.

KANDJAR (kan-djar) ou **KANDJIAR** (kan-dji-ar), *s. m.* Sorte de poignard à lame longue et tranchante des deux côtés. Des kandjars affilés. Pour donner

plus d'autorité à ses paroles, Harmodius tira de sa poche un magnifique kandjiar d'un aspect impitoyable, [illegible], un *Acte de vertu*, VIII. || On a dit aussi kandjal : Des poignards appelés kandjals, et d'autres nommés kamas, DE PEYSSONNEL, *Traité sur le commerce de la mer Noire*, II, 6.

— ÉTYM. Arabe, *khandjar*, coutelas.

KANGUROO ou **KANGUROU** (kan-gu-rou), *s. m.* Terme de zoologie. Nom d'un genre de marsupiaux [illegible], sans pouces aux membres postérieurs, à mâchoire supérieure portant en avant six dents; membres postérieurs très-allongés, servant au saut plus qu'à la marche. || On écrit aussi kangarou et kangourou.

† **KANKAN** (kan-kan), *s. m.* Mot imitant le cri du canard. Le chant des oiseaux, les cris des volailles variés par le fréquent et bruyant kankan des canards, BUFF. *Ois.* t. XVII, p. 230.

† **KANTIEN, ENNE** (kan-siin, siè-n'), *adj.* Qui a rapport à la philosophie de Kant, au kantisme.

† **KANTISME** (kan-ti-sm'), *s. m.* Système fondé à la fin du 18e siècle par Emmanuel Kant, philosophe allemand, qui a pour but de déterminer la part de la raison dans les connaissances et de faire la théorie de la raison ou science pure; qui conclut que, dans le champ de la raison spéculative, tout ce qui dépasse les limites de l'expérience est purement hypothétique, mais qui admet que, dans le champ de la raison pratique, ce qui n'est qu'hypothèse spéculativement devient certain pratiquement; de sorte que le résultat de la critique de Kant est le scepticisme métaphysique et le dogmatisme moral.

† **KANTISTE** (kan-ti-st'), *s. m.* Partisan du kantisme.

KAOLIN (ka-o-lin), *s. m.* Sorte d'argile blanche, très-pure, renfermant de l'alumine, de la silice et de la potasse, qui entre comme partie essentielle dans la fabrication de la porcelaine. Les kaolins les plus connus se trouvent à la Chine et au Japon, ils sont assez blancs; en Saxe, ils ont une légère teinte de jaune ou d'incarnat qui disparaît au feu; en France, à Saint-Yriex-la-Perche, à quatre myriamètres de Limoges, ils sont généralement blancs.

— ÉTYM. Chinois, *kao*, haut, et *ling*, colline, nom du lieu ou des lieux d'où l'on tire cette sorte d'argile.

† **KAOLINISATION** (ka-o-li-ni-za-sion), *s. f.* Transformation en kaolin. L'oligoclase, minéral très-sujet à la kaolinisation, FOURNET, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LIII, p. 698.

† **KAOLINISER** (ka-o-li-ni-zé), *v. a.* Transformer en kaolin. || Se kaoliniser, *v. réfl.* Être transformé en kaolin. L'oligoclase se kaolinise facilement.

— ÉTYM. *Kaolin.*

† **KAPPA** (ka-ppa), *s. m.* La 10e lettre de l'alphabet grec. On écrit aussi cappa.

KARABÉ (ka-ra-bé), *s. m.* Voyez CARABÉ. Ambre jaune ou karabé, le 100 pesant payera 3 livres, *Tarif 18 sept.* 1664. || Karabé de Sodome, nom donné par quelques auteurs au bitume de Judée ou asphalte. || Faux karabé, nom donné par Lémery à la résine copale.

† **KARAGAN** (ka-ra-gan), *s. m.* Carnassier du genre canis.

KARAT (ka-ra), *s. m.* Voy. CARAT.

KARATA (ka-ra-ta), *s. m.* Espèce d'aloès qui croît en Amérique, et dont les sauvages tirent une sorte de fil employé à faire de la toile, des filets, etc. || Nom d'une autre espèce d'aloès fort commune aux Antilles et à la Jamaïque, dont le fruit, assez semblable à une prune, est d'un goût aigre-doux fort agréable.

† **KARATURE** (ka-ra-tu-r'), *s. f.* Voy. CARATURE. Karature blanche, opération par laquelle on allie l'argent à l'or, dans le monnayage ou la bijouterie. || Karature rouge, opération des bijoutiers pour allier le cuivre à l'or.

— ÉTYM. *Karat.*

† **KARI** (ka-ri), *s. m.* Autre orthographe de cari, voy. ce mot.

† **KARMATIQUE** (kar-ma-ti-k'), *adj.* Écriture karmatique, genre d'écriture des Arabes, qui ne porte pas de points diacritiques, mais qui est plus ancienne que l'écriture coufique.

KARMESSE (kar-mè-s'), *s. f.* Voy. KERMESSE.

† **KAROLINGIEN, IENNE** (ka-ro-lin-jiin, jiè-n'), *adj.* Qui appartient à la race de Charlemagne. || Substantivement. Les Karolingiens, les princes de la race de Charlemagne.

— ÉTYM. Mot fait par quelques historiens modernes en place de carlovingien, comme plus conforme à l'étymologie (*Karolus*, Charles).

† **KASSU** (ka-ssu), *s. m.* Nom de variété de cachou retirée de l'*areca catechu*, provenant de la liqueur qui surnage sur le dépôt du cachou appelé *coury*.

— ÉTYM. C'est une autre forme de *cachou*.

KATAKOUA (ka-ta-koua), *s. m.* Voy. KAKATOÈS.

† **KATRAN** (ka-tran), *s. m.* Katran rouge de Pallas, racine rouge et ligneuse employée en Russie pour le tannage des peaux, et provenant du *statice latifolia*, Smith, famille des plombaginées.

† **KAVA** (ka-va), *s. m.* Boisson enivrante usitée dans la Polynésie, qui agit au bout de vingt minutes de fermentation et dure de deux à six heures, et qui produit une sorte de torpeur, de calme, de bien-être et parfois des visions érotiques; elle provient du *piper methysticum*. Tous [les Canaques, habitants des îles Marquises] couchés à terre, les uns à plat ventre, les autres assis.... formaient le cercle autour d'un vase de bois plein aux trois quarts d'un liquide savonneux, et tenaient en main des paquets d'une racine à peu près semblable à la réglisse; tous se livraient à une mastication acharnée de cette racine et lançaient à l'envi des flots de salive écumante dans le récipient commun.... Iotété.... nous présenta une poignée de racines et nous pria de participer à la singulière besogne qui s'accomplissait et qu'on nous dit être le kava, MAX RADIGUET, *les Dern. sauvages*, III.

† **KEEPSAKE** (ki-psé-k'), *s. m.* Livre qui se donne en cadeau, et qui renferme des pièces de vers et des fragments de prose, entremêlés de gravures. || *Au plur.* Des keepsakes.

— ÉTYM. Anglais, *keepsake*, souvenir d'amitié, de *to keep*, garder, et *sake*, objet.

† **KÉLOTOMIE** (ké-lo-to-mie), *s. f.* Terme de chirurgie. Opération ayant pour but de guérir radicalement la hernie, en obtenant, au niveau de l'ouverture du sac herniaire, particulièrement dans la hernie inguinale, la formation d'adhérences solides.

— ÉTYM. Κήλη, hernie, et τομή, action de couper, d'opérer.

† **KÉNOZOÏQUE** (ké-no-zo-ï-k'), *adj.* Terme de géologie. Terrain kénozoïque (écrit à tort kainozoïque), terrain tertiaire, contenant, parmi les animaux fossiles, les plus récents.

— ÉTYM. Καινός, nouveau, récent, et ζῶον, animal.

† **KÉPI** (kè-pi), *s. m.* Genre de casquette que portent certains corps de troupes françaises en Afrique. || Par imitation. Coiffure de la plupart des jeunes garçons dans les lycées, colléges, pensions, etc.

— ÉTYM. Origine inconnue.

† **KEPLER** (ké-plèr), *s. m.* Nom donné par quelques astronomes à la quatrième tache de la lune.

— ÉTYM. *Kepler*, célèbre astronome.

† **KEPLÉRIEN, IENNE** (ké-plè-riin, riè-n'), *adj.* Qui appartient à Kepler. Les trois lois képlériennes qui ont précédé la découverte de la gravitation.

† **KÉRACÈLE** (ké-ra-sè-l'), *s. f.* Nom donné par les hippiatres aux tumeurs de la face externe du sabot.

— ÉTYM. Κέρας, corne, et κήλη, tumeur.

† **KÉRAPHYLLEUX, EUSE** (ké-ra-fil-leû, leû-z'), *adj.* Terme de vétérinaire. Tissu kéraphylleux, la portion du tissu corné de la paroi, dans le sabot, formant, à sa face interne, les nombreuses lames verticales qui s'engrènent avec les lames correspondantes du tissu podophylleux.

— ÉTYM. Κέρας, corne, et φύλλον, feuille.

† **KÉRAPHYLLOCÈLE** (ké-ra-fil-lo-sè-l'), *s. f.* Terme de vétérinaire. Tumeur cornée qui survient entre la paroi du sabot du cheval et les tissus sous-jacents.

— ÉTYM. *Kéraphylleux*, et κήλη, tumeur.

† **KÉRAPSEUDE** (ké-ra-pseu-d'), *s. f.* Terme de vétérinaire. Corne fendillée et raboteuse qui recouvre une portion de corne, dans quelques maladies du sabot.

— ÉTYM. Κέρας, corne, et ψεύδειν, tromper.

† **KÉRATECTOMIE** (ké-ra-tè-kto-mie), *s. f.* Terme de chirurgie. Opération de pupille artificielle par excision d'une portion de la cornée.

— ÉTYM. Κέρας, κέρατος, cornée, et ἐκτομή, excision, de ἐκ, hors, et τομή, section.

† **KÉRATINE** (ké-ra-ti-n'), *s. f.* Terme de chimie. Substance organique qui se trouve dans la corne, l'épiderme et les ongles.

— ÉTYM. Κέρας, κέρατος, corne, et la finale chimique *ine*.

† **KÉRATITE** (ké-ra-ti-t'), *s. f.* Affection dans laquelle la cornée offre diverses altérations, à la suite de l'inflammation des membranes vasculaires de l'œil.

— ÉTYM. Κέρας, κέρατος, cornée, et la finale médicale *ite* indiquant inflammation.

† **KÉRATOCÈLE** (ké-ra-to-sè-l'), *s. f.* Terme de chirurgie. Hernie de la cornée, petite tumeur formée tantôt par la membrane de l'humeur aqueuse faisant hernie à travers une ulcération de la cornée transparente, tantôt par une dilatation des lames superficielles de la cornée.

— ÉTYM. Κέρας, κέρατος, corne, cornée, et κήλη, hernie.

† **KÉRATINOGÈNE** (ké-ra-ti-no-jè-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Appareil kératogène, ensemble des parties du derme qui sécrètent la corne.

— ÉTYM. Κέρας, κέρατος, corne, et la finale *gène*, prise à tort pour qui engendre, γενής signifiant qui est engendré.

† **KÉRATOÏDE** (ké-ra-to-i-d'), *adj.* Qui ressemble à une corne. La branche kératoïde de l'hyoïde.

— ÉTYM. Κέρας, κέρατος, corne, et εἶδος, forme.

† **KÉRATOMALACIE** (ké-ra-to-ma-la-sie), *s. f.* Terme de chirurgie. Ramollissement de la cornée.

— ÉTYM. Κέρας, κέρατος, corne, cornée, et μαλακός, mou.

† **KÉRATONYXIS** (ké-ra-to-ni-ksis'), *s. f.* Terme de chirurgie. Opération qui consiste à déplacer ou à broyer le cristallin au moyen d'une aiguille introduite à travers la cornée, les chambres antérieure et postérieure de l'œil, et l'ouverture pupillaire de l'iris.

— ÉTYM. Κέρας, κέρατος, corne, et νύξις, lésion, perforation.

† **KÉRATO-PHARYNGIEN, ENNE** (ké-ra-to-fa-rin-jiin, jiè-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient à la corne de l'os hyoïde et au pharynx. Muscles grand et petit kérato-pharyngien, petits faisceaux musculaires qui font partie de l'hyo-pharyngien.

— ÉTYM. Κέρας, κέρατος, corne, et *pharyngien*.

KÉRATOPHYTE (ké-ra-to-fi-t'), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Nom donné anciennement à toute production polypeuse dont la substance est transparente comme la corne.

— ÉTYM. Κέρας, κέρατος, corne, et φυτόν, plante.

† **KÉRATO-STAPHYLIN** (ké-ra-to-sta-fi-lin), *adj. m.* Terme d'anatomie. Muscle kérato-staphylin, ou, substantivement, le kérato-staphylin, petit muscle s'étendant de la corne de l'hyoïde vers la luette.

— ÉTYM. Κέρας, κέρατος, corne, et σταφύλη, luette.

† **KÉRATOTOME** (ké-ra-to-to-m'), *s. m.* Terme de chirurgie. Nom de divers instruments employés à inciser la cornée transparente dans l'opération de la cataracte par extraction.

— ÉTYM. Κέρας, κέρατος, cornée, et τομή, incision.

† **KÉRATOTOMIE** (ké-ra-to-to-mie), *s. f.* Terme de chirurgie. Incision de la cornée transparente, opération de la cataracte par extraction.

† **KÉRAUNOGRAPHIQUE** (ké-rô-no-gra-fi-k'), *adj.* Terme de physique. Empreintes kéraunographiques, les empreintes d'objets voisins que la foudre imprime sur les corps qu'elle frappe.

— ÉTYM. Κεραυνός, foudre, et γράφειν, tracer, figurer.

KERMÈS (kèr-mès'), *s. m.* || 1° Terme d'histoire naturelle. Petite coque ronde et rouge que forme la femelle du puceron dit *coccus ilicis* sur les feuilles, les tiges ou les branches d'une espèce de chêne vert nommé *quercus coccifera*, L.; cette coque donne une belle teinture écarlate. || On dit souvent : kermès animal, par opposition au suivant. On dit aussi quelquefois : kermès végétal. || 2° Produit pharmaceutique qu'on se procure en faisant bouillir du sulfure d'antimoine en poudre et du carbonate de soude cristallisé, dans de l'eau. Le kermès, dit vulgairement poudre des chartreux, se donne dans diverses affections de la poitrine. || On dit souvent : kermès minéral, par opposition au précédent. || 3° Liqueur de table nommée aussi alkermès.

— HIST. XVIe s. Par ce mot, *ilex*, est aussi entendu l'arbrisseau portant la graine d'escarlate, ou vermillon; les Arabes en appellent la graine kermès, et le vulgaire, cramoisie la couleur qu'elle fait, comme voulant dire kermesie, O. DE SERRES, 785.

— ÉTYM. Arabe, *kermes*, cochenille, qui a donné aussi *cramoisi* (voy. ce mot). *Kermes* n'est pas d'origine arabe et il vient du sanscrit *krmi*, qui signifie un ver (voy. VER).

KERMESSE (kèr-mè-s'), *s. f.* || 1° Nom qu'on donne en Flandre et en Hollande à une foire annuelle de chaque lieu, où l'on fait des processions et des mascarades. C'est ordinairement le jour du saint titulaire de la principale église. || On dit aussi karmesse. || 2° Nom d'un tableau représentant une kermesse. Une Kermesse de Rubens (avec un grand K).

— ÉTYM. Flamand, *kerk-misse*, messe de l'église, de *kerk*, église, et *misse*, messe.

† **KERRIE** (kè-rie), *s. f.* Arbuste du Japon, appartenant à un genre de rosacées (*kerria japonica*),

dit aussi chanvre du Japon, ronce du Japon, corète du Japon, et [illegible], ce dernier nom est le plus usité.

— ÉTYM. *Bellenden Ker*, botaniste anglais à qui cette plante est dédiée.

† **KETMIE** (kè-tmie), *s. f.* Terme de botanique. Nom du genre *hibiscus*, malvacées. Ketmie des jardins, joli arbrisseau nommé aussi mauve en arbre, *hibiscus syriacus*, L. Ketmie [illegible], *hibiscus* [illegible], L. Ketmie comestible, ou gombaut, *hibiscus esculentus*, L.

— ÉTYM. Arabe, *khathmiyy*, sorte de mauve originaire d'Afrique.

† **KEUPRIQUE** (keu-pri-k'), *adj.* Terme de géologie. Terrains keupriques, terrains qui comprennent les marnes irisées.

† **KHALIFE** (ka-li-f'), *s. m.* Voy. CALIFE.

† **KHAMSIN** (kam'-sin'), *s. m.* Voy. CHAMSIN.

† **KHARADJ** (ka-radj'), *s. m.* Voy. CARATCH, où à l'étymologie, au lieu de mot turc, il faut mettre : arabe, *kharâdj*, impôt annuel.

† **KIBLAT** (ki-blat'), *s. f.* Mot arabe qui signifie le point vers lequel les musulmans dirigent leurs regards en faisant la prière, et qui leur indique la position géographique du temple de la Mecque. || On écrit aussi kiblet.

† **KILIARE** (ki-li-a-r'), *s. m.* Mille ares ou dix hectares.

— ÉTYM. Χίλιοι, mille, et *are*.

† 1. **KILO....** préfixe qui, dans le système métrique, signifie mille, qui vient du grec χίλιοι, mille, et qui aurait dû, en conséquence, être écrit *kilio*, et mieux *chilio*.

† 2. **KILO** (ki-lo), *s. m.* Voy. KILOGRAMME.

KILOGRAMME (ki-lo-gra-m'), *s. m.* Poids d'un litre d'eau distillée à son maximum de densité, équivalant à un peu plus de deux livres de l'ancien poids de marc. || Par abréviation, dans le commerce, on dit kilo. Cinquante kilos. Un kilo. Un demi-kilo.

— ÉTYM. *Kilo....*, et *gramme*.

† **KILOGRAMMÈTRE** (ki-lo-gra-mmè-tr'), *s. m.* Terme de mécanique. Quantité de travail qui est capable d'élever à la hauteur d'un mètre un poids d'un kilogramme. Le kilogrammètre est l'unité de mesure du travail des machines et des moteurs. Un cheval vapeur est évalué à 300 kilogrammètres. Une calorie équivaut à 425 kilogrammètres.

— ÉTYM. *Kilogramme*, et *mètre*.

KILOLITRE (ki-lo-li-tr'), *s. m.* Mesure de capacité qui contient mille litres; c'est ce qu'on nomme tonneau de mer.

— ÉTYM. *Kilo....*, et *litre*.

† **KILOMÉTRAGE** (ki-lo-mé-tra-j'), *s. m.* Mesure par kilomètres. Des poteaux indicateurs du kilométrage. || Opération de kilométrer une route.

KILOMÈTRE (ki-lo-mè-tr'), *s. m.* Mesure itinéraire de mille mètres, qui vaut environ cinq cents toises.

— ÉTYM. *Kilo....*, et *mètre*.

† **KILOMÉTRER** (ki-lo-mé-tré. La syllabe *mé* prend un accent grave quand la syllabe qui suit est muette : je kilomètre; excepté au futur et au conditionnel : je kilométrerai, je kilométrerais), *v. a.* Placer des pierres ou des pieux indicateurs des kilomètres sur une route. Kilométrer une route.

† **KILOMÉTRIQUE** (ki-lo-mé-tri-k'), *adj.* Qui appartient au kilomètre. Mesure kilométrique.

† **KILOMÉTRIQUEMENT** (ki-lo-mé-tri-ke-man), *adv.* Par kilomètre. Sur ce chemin de fer la dépense est, kilométriquement, de....

† **KIMRY** (ki-mri), *s. m.* Voy. KYMRI.

† **KINA** (ki-na), *s. m.* Terme de pharmacie. Se dit [illegible].

— ÉTYM. Abréviation de quinquina.

† **KINATE** [illegible], *s. m.* Terme de chimie. Sel produit par la combinaison de l'acide kinique avec une base.

† **KINCAJOU** (kin-ka-jou), *s. m.* Terme de zoologie. [illegible]

† **KINÉSITHÉRAPIE** [illegible], *s. f.* Terme de médecine. [illegible]

— ÉTYM. [illegible], et θεραπεία.

† **KINÉSODIQUE** [illegible], *adj.* Terme de physiologie. [illegible]

— ÉTYM. [illegible]

KING (kingg'), *s. m.* Nom commun de tous les livres des philosophes chinois. || Particulièrement. Nom des livres sacrés des Chinois, contenant la doctrine et la morale de Confucius. Les cinq kings.

KININE (ki-ni-n'), *s. f.* Voy. QUININE.

† **KINIQUE** (ki-ni-k'), *adj. m.* Terme de chimie. Acide kinique, acide qu'on extrait du quinquina.

— ÉTYM. *Kina*.

† **KINKAJOU** (kin-ka-jou), *s. m.* Voy. KINCAJOU.

† **KINNOR** (ki-nnor), *s. m.* Voy. CINNOR.

KINO (ki-no), *s. m.* Substance dure, opaque et d'un rouge foncé, qui s'emploie souvent en médecine comme tonique, et dont l'origine est attribuée d'une manière incertaine à divers végétaux.

† **KINOVATE** (ki-no-va-t'), *s. m.* Terme de chimie. Sel produit par la combinaison de l'acide kinovique avec une base.

† **KINOVIQUE** (ki-no-vi-k'), *adj. m.* Terme de chimie. Acide kinovique, acide qu'on extrait d'une espèce de quinquina.

— ÉTYM. *Kina nova*, dans l'écorce duquel on a découvert cet acide, (voy. QUINQUINA).

KIOSQUE (ki-o-sk'), *s. m.* || 1° Belvédère situé dans un jardin, sur une terrasse ; pavillon turc ouvert de tous côtés, dont on décore les parcs, les jardins. Médine aux mille tours, d'aiguilles hérissées, Avec ses flèches d'or, ses kiosques brillants, V. HUGO, *Odes et Ballades, la fée et la péri*. || 2° Petite boutique sur les boulevards de Paris et des grandes villes où l'on vend les journaux aux passants.

— ÉTYM. Turc, *kieuchk*, belvédère.

† **KIOTOME** (ki-o-to-m'), *s. m.* Terme de chirurgie. Instrument servant à couper les brides accidentelles formées dans le rectum ou dans la vessie.

— ÉTYM. Κίων, colonne, bride, et τομή, section.

† **KIRRHONOSE** (ki-rro-nô-z'), *s. f.* Terme d'anatomie pathologique. Mélanose tirant sur le jaune.

— ÉTYM. Κιῤῥός, jaune, et νόσος, maladie.

KIRSCH (kirch), *s. m.* voy. KIRSCH-WASSER.

KIRSCH-WASSER (kirch-va-sr'), *s. m.* Liqueur limpide, incolore, alcoolique, obtenue par fermentation des cerises noires ou merises et de leurs noyaux, qu'on distille ensuite. || On dit souvent par abréviation : kirsch. Boire du kirsch. Un verre de kirsch. Kirsch de la Forêt-Noire.

— ÉTYM. Allem. *Kirschwasser*, de *Kirsch*, cerise (*Kirsch* est le même que *cerise*, voy. ce mot), et *Wasser*, eau; angl. *water*; qui est de même racine que le sanscrit *uda*, eau (lequel suppose une forme *vada*); lat. *udus*, humide, et *unda*, onde (voy. ce mot).

† **KLAVAIS** (kla-vè), *s. m.* Espèce de filon coupant les lits de houille, dit aussi, mais d'une manière plus générale, faille.

KLEPHTE (klè-ft'), *s. m.* Voy. CLEPHTE.

† **KLEPTOMANIE** (klè-pto-ma-nie), *s. f.* Synonyme de clopémanie.

— ÉTYM. Κλέπτειν, voler, et *manie*.

† **KLIPPER** (kli-ppèr), *s. m.* Terme de marine. Bâtiment anglais d'une vitesse remarquable. || Tout bon navire de commerce analogue au klipper.

— ÉTYM. Angl. *to clip*, couper, fendre; comparez *cutter*, coupeur, autre nom donné à un navire de marche rapide. La bonne orthographe est donc *clipper*.

† **KNAUTIE** (knô-tie), *s. f.* Voy. SCABIEUSE.

KNOUT (knout'), *s. m.* Instrument de supplice, chez les Russes, composé de plusieurs nerfs de bœuf fortement entrelacés et terminés par des crochets en fer : il sert à infliger les châtiments légaux. Un petit nombre de coups de knout donnent la mort; quatre à cinq suffisent pour ne faire qu'une plaie du corps du condamné, LEGOARANT. || 2° Supplice que l'on inflige avec cet instrument. Ils (les Russes) regardaient toujours les hommes libres comme il faut les regarder eux-mêmes, c'est-à-dire comme des hommes nés, sur lesquels deux seuls instruments ont prise, savoir l'argent et le knout, J. J. ROUSS. *Gouvern. Pologne*, ch. 16.

— ÉTYM. Mot russe qui n'est pas dans les autres langues slaves et qui paraît d'origine tartare.

† **KOBOLD** (ko-bold'), *s. m.* Nom allemand de certains lutins.

— ÉTYM. La forme française est gobelin (voy. ce mot).

† **KOCHLANI** ou **KOCKLANI** (ko-kla-ni), *s. m.* Race chevaline de l'Arabie centrale, l'une des plus précieuses et des plus estimées des races pures de [illegible] dans le Nedj.

† **KOLA** [illegible], *s. m.* Voy. [illegible]

KOPECK (ko-pèk), *s. m.* Monnaie de cuivre russe valant à peu près quatre centimes de France. Cent kopecks font un rouble effectif ou rouble d'argent.

KORAN (ko-ran), *s. m.* Voyez CORAN.

† **KORÉITE** (ko-ré-i-t'), *s. m.* Terme de minéralogie. Un des noms de la pierre de lard des anciens minéralogistes.

KOUAN (kou-an), *s. m.* Terme de botanique. Plante dont la graine sert à faire du carmin.

† **KOUMIS** (kou-mis'), *s. m.* Petit-lait de jument aigri et fermenté, employé par les Russes comme boisson rafraîchissante.

† **KREMLIN** (krèm'-lin), *s. m.* Palais des czars de Russie à Moscou. Son ambition [de Napoléon] est flattée de cette conquête ; on l'entend s'écrier : je suis enfin dans Moscou, dans l'antique palais des czars, dans le Kremlin, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VIII, 6.

KREUTZER (kreu-tzr'), *s. m.* Monnaie d'Allemagne, qui est la soixantième partie du florin.

— ÉTYM. Allem. *Kreutz*, croix.

† **KROUFFE** (krou-f'), *s. m.* Synonyme de crain 2.

† **KULDÉENS** (kul-dé-in), *s. m. pl.* Nom donné en Écosse vers le IXe siècle à des ecclésiastiques qui avec les moines composaient le clergé et paraissent avoir appartenu à l'ordre des chanoines.

— ÉTYM. Irlandais, *ceile Doe*, serviteurs de Dieu.

KURTCHIS (kurt-chis), *s. m.* Corps de cavalerie chez les Persans, composé de l'ancienne noblesse.

† **KWAS** (kouas'), *s. m.* Nom, dans la Russie, d'une boisson de ménage que le peuple compose avec des fruits acides ou des croûtes de pain mis en fermentation.

† **KYLLOPODIE** (kil-lo-po-die), *s. f.* Terme de chirurgie. Nom générique des diverses difformités du pied appelées vulgairement pieds-bots. || On dit aussi kyllose.

— ÉTYM. Κυλλός, courbé, et πούς, pied.

† **KYLLOSE** (kil-lô-z'), *s. f.* Voy. KYLLOPODIE.

† **KYMOGRAPHION** (ki-mo-gra-fi-on), *s. m.* Terme de physiologie. Appareil qui note les battements du pouls.

— ÉTYM. Κῦμα, flot, ondulation, γράφειν, écrire.

† **KYMRI** (ki-mri), *s. m.* Voy. KYMRIQUE.

† **KYMRIQUE** (ki-mri-k'), *adj.* L'idiome kymrique, ou, substantivement, le kymrique, idiome celtique qui a trois dialectes principaux, le welsh, ou gallois, ou kimrique proprement dit, parlé en Angleterre dans le pays de Galles, le cornique de la Cornouaille en Angleterre (il est éteint), et l'armoricain ou bas-breton parlé en France dans la Bretagne. || On dit aussi le kymri.

KYNANCIE (ki-nan-sie), *s. f.* Terme de médecine. Voy. CYNANCIE.

† **KYPHONISME** (ki-fo-ni-sm'), *s. m.* Supplice usité chez les anciens et dans lequel on torturait les condamnés en les attachant à un bois recourbé nommé κύφων.

† **KYRIÉ** (ky-ri-é) ou **KYRIÉ-ÉLÉISON** (ki-ri-é-é-lé-i-son'), *s. m.* Terme de liturgie. Partie de la messe qui renferme une triple invocation à Dieu répétée trois fois. || La musique composée sur les paroles du Kyrié. Un beau Kyrié.

— ÉTYM. Κύριε, seigneur, ἐλέησον, aie pitié, radical de ἐλεημοσύνη et d'*eleemosyna* (voy. AUMÔNE).

KYRIELLE (ki-ri-è-l'), *s. f.* || 1° Litanie (sens propre et peu usité). || 2° Fig. Longue suite de choses qui ne finissent pas. Si le mari ne se fût fait connaître, Elle en allait enfiler beaucoup plus [de ses] infidélités] ; Courte n'était, pour sûr, la kyrielle, LA FONT. *Mari conf.* ....Tout hors d'haleine il [Apollon] courait après elle [Daphné], [illegible] || 3° Kyrielle [illegible] est aussi une ancienne pièce de poésie française formée de vers [illegible] égaux et terminés par le même mot qui servait de refrain.

— HIST. XIVe s. Il n'est [illegible], Pate-note ne kyriele, Tant soit [illegible], ne tant soit belle, [illegible], s'ele trop dure, DU CANGE, *kyrie eleyson*. [illegible] une kyriele, Sa credo et sa [illegible], Pater noster, sa letanie, *Ren.* [illegible] || XVe s. Le quel prieur mist la main à son espée et la tira toute nue, en reynyant [reniant] Dieu et la kyrielle qu'il tueroit.... DU CANGE, *kyrieles*. Le [illegible] jura le vilain [illegible] de la croix, de l'eaue benoiste et de toute la kyrielle.... [illegible] || XVIe s. Kyrielle ou palinode est quand le vers final du premier couplet se repete à la fin des autres couplets, comme en la ballade; et est [illegible] lyriques et [illegible]

— ÉTYM. Ce mot provient de la litanie commençant par Κύριε ἐλέησον, parce que, après, vient nombre de saints (voy. KYRIÉ).

† **KYRIOLOGIE** (ki-ri-o-lo-jie), *s. f.* Usage des expressions propres, par opposition à langage figuré.

— ETYM. Κυριολογία, de κύριος, propre, et λόγος, discours.

† KYRIOLOGIQUE (ki-ri-o-lo-ji-k'), adj. Écriture kyriologique, nom par lequel saint Clément d'Alexandrie désigne l'une des deux sortes d'écritures hiéroglyphiques des Égyptiens : celle qui consiste à représenter les objets par la lettre initiale du nom qu'ils portaient dans la langue parlée.

— ETYM. *Kyriologie.*

KYSTE (ki-st'), *s. m.* Terme de pathologie. Membrane en forme de vessie sans ouverture, qui renferme des humeurs ou autres matières contre nature, et qui se développe accidentellement par dilatation des culs-de-sac ou des conduits excréteurs des diverses espèces de glandes dont l'orifice s'oblitère.

— HIST. XVIe s. Souvent l'humeur se trouve enfermé en un kyst et membrane qui luy est propre, PARÉ, V, 10.

— ETYM. Κύστις, vessie, poche.

KYSTIQUE (ki-sti-k'), *adj.* Terme de chirurgie. Qui appartient, qui a rapport au kyste. Canal kystique.

KYSTOTOME (ki-sto-to-m'), *s. m.* Voyez CYSTOTOME.

KYSTOTOMIE (ki-sto-to-mie), *s. m.* Voyez CYSTOTOMIE.

L

LA

L (èl), *s. f.* et, dans la nouvelle épellation, **L** (le), *s. m.* Lettre consonne, la douzième de l'alphabet. || Ll doubles, quand elle est précédée d'un *i*, se prononce mouillée, comme dans paille, bouteille, fille, etc ; il faut se garder de confondre cette prononciation, comme font plusieurs, avec celle de l'y grec, et de dire pa-ye, bou-tè-ye, fi-ye. L se prononce comme *ll* dans certains mots, par exemple : péril. || L, initiale du mot Louis, se trouve sur les monnaies des rois de France qui ont porté ce nom. || L, dans les chiffres romains, est le signe numérique de 50. XL fait 40. surmontée d'une ligne horizontale, L̄ vaut 50 000. || L est la marque de la monnaie frappée à Bayonne.

— HIST. XIIIe s. Lettre, langage, loi ensemble Senefie L, ce me semble; L est mout longue, de haut pris, *Senefiance de l'ABC*, JUBINAL, t. II, 280. || XVIe s. Considérons ces deux lettres que les uns appellent mignardes, les autres molles, *l* et *n* [il s'agit de *ll* mouillées et de *gn*], PASQUIER, *Lettres*, t. I, p. 130.

— ETYM. Latin, *l*; grec, λάμβδα, pris de l'alphabet phénicien.

1. **LA**, *article féminin*. Voy. LE.

2. **LA**, *pronom relatif*. Voy. LE.

3. **LA** (la), *s. m.* || 1° Terme de musique. La sixième note de la gamme d'ut ou de la gamme ordinaire. || Nom du signe qui représente cette note. || 2° Nom de la seconde corde de quelques instruments. Remettez un la à ce violon. || Les cordes sur les instruments à manche, à touche, comme le violon et la guitare, se comptent à partir de la plus haute. La première dans le violon est le mi, la seconde le la, la troisième le ré, la quatrième le sol ; le la est le nom de la première ou chanterelle dans l'alto, dans le violoncelle et la contre-basse. De là vient que pour s'accorder les musiciens donnent ou reçoivent le la, parce que c'est une corde commune à tous les instruments. Donnez-moi le la. Avez-vous le la?

— ETYM. Voy. pour l'étymologie FA.

LÀ (la), *adv. de lieu.* || 1° Il se dit, par opposition à ici, d'un lieu considéré comme différent de celui où l'on est. Allez-vous-en là, je vous attendrai ici. D'ici là on compte deux lieues. || 2° Il se dit aussi d'un lieu qu'on désigne d'une manière expresse. C'est là qu'il demeure. J'aime autant être ici qu'ailleurs; qu'est-ce que cela fait d'être là ou là? on s'aime partout, MARIV. *Double inconst.* II, 9. Mon Dieu est là, et il montra le ciel; ma loi est là dedans, et il mit la main sur son cœur, VOLT. *Jenni*, 7. Là je le punirai, là je le veux surprendre, Là je veux que ce fer enfoncé dans son sein.... ID. *M. de César*, II, 4. La nature a dit : tu iras là, jusque là, et pas plus loin que là, DIDEROT, *Salon de 1765*, *Œuvres*, t. XIII, p. 183. || 3° Il se dit de même en parlant du temps. Revenez demain, d'ici là, j'aurai arrangé votre affaire. || Alors, à ce moment. Là, par un long récit de toutes les misères Que durant notre enfance ont enduré nos pères, Renouvelant leur haine avec leur souvenir, Je redouble en leurs cœurs l'ardeur de le punir, CORNEILLE, *Cinna*, I, 3. || 4° Il se dit pour représenter démonstrativement un ou plusieurs membres de phrase et signifie en cela. Que Pierre, après l'infortune de Narva, s'occupât à joindre par des canaux la mer Baltique, la mer Caspienne et le Pont-Euxin, il y a là plus de gloire véritable que dans le gain d'une bataille, VOLTAIRE, *Russie*, I, 12. || 5° Mis au commencement d'un membre de période, il ne marque que la différence des lieux, sans aucun rapport au plus ou au moins de distance. Là l'on cogne, là l'on charpente, Là l'on raccommode une fente, SCARRON, *Virg.* IV. || 6° Il se place devant quelques adverbes de lieu pris au sens physique ou au sens moral. Là-haut. Là-bas. Là-dessous. Là-dessus. Là dedans. Là dehors. Là auprès. Là contre (voy. HAUT, DESSOUS, DESSUS, DEDANS, CONTRE, BAS). || Je n'entre pas là dedans, je n'examine pas cela, je ne m'occupe pas de cela. Peut-être interprètent-ils Jansénius trop favorablement; mais peut-être ne l'interprétez-vous pas assez favorablement; je n'entre pas là dedans, PASCAL, *Prov.* XVII. || Terme de chasse. Là haut, là bas! Lorsqu'on est dans un fond, et que les chiens montent une côte ou un rocher, on dit, en leur parlant : il va là haut, ha, là haut! et quand on est sur une montagne et que les chiens descendent, on dit : il va là bas, ha, là bas! || 7° Çà et là, voy. ÇÀ. || 8° Là se met à la suite des pronoms démonstratifs et des noms, pour les désigner plus précisément. Mercure, au lieu de donner celle-là [coignée], Leur en décharge un grand coup sur la tête, LA FONT. *Fabl.* V, 1. Ce monseigneur du lion-là Fut parent de Caligula, ID. *ib.* VII, 7. Eh! que cette Marine-là est une grande scélérate! LESAGE, *Turcaret*, II, 3. Ah! mon cher ange, ce M. Turgot-là est un homme bien supérieur; et, s'il ne fait pas de la France le royaume le plus florissant de la terre, je serai bien attrapé, VOLT. *Lett. d'Argental*, 1er juillet 1775. Rencontrez-vous quelquefois frère Thiriot? je voudrais bien savoir pourquoi je ne peux pas tirer un mot de ce paresseux-là, ID. *Lett. d'Alembert*, 8 mai 1764. || En ces emplois, *là* s'unit par un tiret au pronom ou au nom ; mais on ne met pas de tiret quand le mot auquel se rapporte *là* en est séparé par quelque apposition. Ce marchand de vin là est très-bien assorti. Ces preuves de bonté là sont rares. || 9° Là employé par une espèce de redondance et pour donner plus de force au discours. Que me dites-vous là? dit alors Destin fort inquiet, SCARRON, *Rom. com.* II, 14. Allons, j'avais grand besoin que ce fût là Dorante, MARIVAUX, *Jeux de l'amour et du hasard*, II, 12. On sent bien que c'est là le rhéteur qui parle; s'il avait été un peu philosophe, il aurait vu l'absurdité de ce qu'il avance, VOLT. *Fragm. sur l'hist.* art. 12. || 10° Dans le style familier et explétivement, *là* se dit quand on insiste sur quelque circonstance, quand on excite l'attention ou le souvenir de celui à qui l'on parle. Mais dites-nous avec sincérité. Franchement, là.... quelle heureuse aventure Vous a fait venir dans ces lieux? REGNARD, *Folies amour. Prologue.* Avez-vous de l'amour pour elle, là, ce que l'on appelle de l'amour; ce n'est pas de l'amitié que j'entends, MARIVAUX, *Pays. parv.* 3e part. Je m'en vais vous aider; là, regardez-moi bien, DESTOUCHES, *Irrésolu*, II, 2. Là, mon héros, mettez la main sur la conscience; vous avez fait serment devant Dieu de donner votre voix au plus digne, VOLT. *Lett. Richelieu*, 4 févr. 1771. || 11° Là signifiant à ce point, à ce parti, à cette chose. S'en tenir là. En demeurer là. En venir là. Au reste, j'en suis maintenant là que je vois, ce me semble, assez bien de quel biais on se doit prendre à.... DESC. *Méth.* VI, 2. || En rester là, voy. RESTER. || Laisser là, voy. LAISSER, n° 1. || Planter là, voy. PLANTER. || 12° Là, joint à la préposition *de*, marquant la distance de lieu ou de temps. À cinq ou six cents pas de là venait Sisigambis, VAUGEL. *Q. C.* liv. III, dans RICHELET. De là à quelques années, Ptolomée fit porter le corps d'Alexandre à Alexandrie, ID. *ib.* liv. X, ch. 10, dans RICHELET. || De là, c'est-à-dire de cela, de cette cause, par cette raison. Et peut-être de là dépendent vos destins, CORN. *Hér.* V, 2. Il est vrai, de tout temps la raison fut son lot [de l'homme]; Mais de là je conclus que l'homme est le plus sot, BOIL. *Sat.* VIII. De là contre les Juifs et contre Mardochée Cette haine, seigneur, sous d'autres noms cachée, RAC. *Esth.* III, 4. || De là que, parce que [cet emploi vieillit]. De là que cet homme a eu quelques torts, ne le croyez pas méchant. || 13° De là ou delà, *prépos.* Voy. DELÀ. || 14° Dès là, voy. DÈS. || 15° Jusque-là, voy. JUSQUE. || 16° Par-là, voy. PAR. || Par-ci par-là, voy. PAR. || 17° Là, construit avec *vers*. Vers là, de ce côté. Ouvrant ceux de ces pores qui regardent vers là, DESC. *l'Homme.* || 18° Là où, dans le lieu où. . . .Jusqu'à ce qu'elle eût des nouvelles du roi son mari, qui s'est sauvé d'Angleterre, et l'on ne sait encore là où il est, SÉV. 27 déc. 1688. || Là où, dans le cas où. En fait de mots, l'analogie n'a lieu que là où l'usage l'autorise, BEAUZÉE.

— REM. 1. Ne dites pas : C'est là où je demeure; C'est là où je veux aller; mais : C'est là que je demeure; C'est là que je veux aller. Massillon a commis ce pléonasme, qui est aujourd'hui considéré comme une faute : C'est là où vivent ceux qui en font une profession publique, *Injustice.* || 2. L'Académie écrit avec tiret : Il leur échut une succession, et dès-là ils se brouillèrent. Mais au mot DÈS, elle écrit dès là sans tiret : C'est votre père, et dès là vous lui devez du respect. Le tiret est facultatif; il n'y a d'ailleurs aucune raison pour le mettre avec dès et là, puisque l'Académie ne le met pas avec dès et lors. || 3. L'Académie écrit avec deux tirets : Quel discours est-ce-là? quels gens sont-ce-là? Mais au mot PATROUILLIS elle n'en met point avant là : Quel patrouillis est-ce là? Le mieux est de n'en pas mettre. || 4. L'Académie écrit jusque-là avec un tiret; mais par là sans tiret. Pourquoi cette différence?

— HIST. XIe s. E [il] mettrad [le bétail en litige] en uele [egale] main, d'ici là que il seit deramez [jugé], *Lois de Guill.* XXV. Là ou cist [ceux-là] furent, des altres i ot bien, *Ch. de Rol.* VIII. Se Deus ce dune [donne] que je de là repaire [revienne], *ib.* XX. || XIIe s. [Nef] Qui va là où vens l'empeint [pousse], *Couci*, III. Au Mans le trouverez, là est il plus souvent, *Sax.* XXI. Je ira là, et vous ci remendrez [resterez], *Roncis.* p. 15. Baligans gist là jus en la vallée, *ib.* p. 110. Là sus au ciel mainte estoile flambie, *ib.* 147. || XIIIe s. Qui l'ont de Leus en lieus çà et là conquestil, *Berte*, I. || XVe s. Ne savoient nul confort qui leur past là en droit venir d'aucune part, FROISS. I, I, 21. Voulez-vous rien mander là bas à la rivière? BASSEL. XLII. || XVIe s. Jamais nous n'aurons la vraie intelligence de ce qui est là dit, si.... CALV. *Inst.* 652. Si de là en avant ils s'apprivoisent de luy obeir, LA BOÉT. 13. D'ores en là ce leur est plus languir que vivre, ID. 29. Qu'il fist d'eux à sa guise et se payast de là pour les ambassadeurs qu'ils avoient tuez à son pere, ID. 38. Il ne peut y avoir d'amitié là où est la cruauté, ID. 73. Lycomedes le mena sur de haults rochers, feignant que c'estoit pour luy monstrer de là ses terres, AMYOT, *Thésée*, 44. Le vaultour ne touche point aux oyseaux morts pour la conformité du genre qui est entre eulx : là où les aigles, les ducs et les sacres meurtrissent, tuent et mangent ceulx mesmes qui sont de leur propre espece, ID. *Nom.* 10. Il y a là hault [au ciel] des esprits envieux.... MONT. I, 66. De là vint à Thalamine, où.... RABEL. *Pant.* II, 6. En là comme en çà [d'un

côté comme d'un autre, [illegible], p. 103, dans [illegible].

— REM. LÀ serait plus exactement défini nom de lieu [illegible], qui expriment le lieu [illegible] le montrent.

— ETYM. Bourg. *lai*; nivern. *lei*; provenç. *lay*, *lai*, *la*; anc. catal. *lay*; espag. *alla*; portug. *lá*; ital. *là*; du lat. *illac*, par là, de *ille* (voy. IL); *illac* [illegible].

LA LA (la-la). ‖ 1° Espèce d'interjection employée pour apaiser, pour consoler, pour menacer. La la, rassurez-vous, il n'y a rien à craindre. La la, monsieur, ne continuez pas sur ce ton. Hé, la la, madame, tout doucement, il n'est pas besoin de me faire tant de leçons, MOL. *G. Dand.* I, 6. La la, mon papa, ne pleurez point tant, je ne suis pas morte tout à fait, ID. *Mal. imag.* II, 11. ‖ La employé seul se dit à peu près dans le même sens. La, en voilà assez. ‖ 2° La la, se dit en réponse, avec le sens de médiocrement. Cet enfant travaille-t-il? la la.

— ETYM. Autrefois, l'Académie mettait un accent: LÀ là, nous vous retrouverons: elle avait raison; car ce n'est pas autre chose que l'adverbe *là*.

† **LABADISME** (la-ba-di-sm'), *s. m.* Doctrine dans laquelle Labadie, théologien français, en 1610, prétendant que la hiérarchie ecclésiastique devait être abolie, autorisait à y suppléer par l'inspiration intérieure. ‖ Labadiste, disciple de Labadie.

LABARUM (la-ba-rom'), *s. f.* Étendard romain, qui consistait en une longue lance, surmontée d'un bâton qui la traversait à angles droits, d'où pendait une riche pièce d'étoffe couleur de pourpre et quelquefois enrichie de pierres précieuses; jusqu'au temps de Constantin le Grand, elle portait la figure d'une aigle; mais ce prince fit mettre à la place une croix avec un chiffre qui exprimait le nom de Jésus, à la suite, dit-on, d'une apparition dans les nues qui lui montrait ce signe et lui annonçait la victoire s'il l'adoptait. ‖ Par extension. Le Christ sort de son trône avec un labarum de feu qui se forme soudainement dans sa main, CHATEAUB. *Natch.* IV.

— ETYM. Lat. *labarum*, dont l'origine est inconnue. Ce n'est qu'à partir de Constantin que ce mot se trouve chez les auteurs latins; mais, d'après du Cange, ce genre d'étendard est figuré bien longtemps auparavant sur les médailles des premiers empereurs, et, comme il y figure à propos de victoires sur les barbares du Nord, il pense que la chose et le nom ont été empruntés par les Romains à ces peuples.

† **LABBE** (la-b'), *s. m.* Genre d'oiseaux palmipèdes.

† **LABDACISME** (la-bda-si-sm') ou **LAMBDACISME** (lan-bda-si-sm'), *s. m.* Espèce de bégayement sur la lettre *l* (voy. LALLATION).

— ETYM. Lat. *labdacismus*, de λαβδακισμὸς, de λάβδα, nom de l'*l* en grec.

† **LABECH** (la-bèk), *s. m.* Nom qu'on donne au vent de sud-ouest, grand ou petit, dans les villes de France voisines de la Méditerranée. Le labech est opposé au gregou ou nord-est.

— HIST. XVI° s. Le vent se tourna en lebeche, qui est entre le midi et le ponant, AMYOT, *Anton.* 1.

— ETYM. Espagn. *lebeche*; ital. *libeccio*; formes dérivées du grec λίψ, λιβὸς, vent du sud-ouest.

† **LABELLE** (la-bè-l'), *s. m.* Terme de botanique. [illegible] d'une enveloppe florale [illegible] des orchidées, distingué ordinairement par une forme et une couleur particulière. On la nomme aussi tablier.

— ETYM. Lat. *labellum*, petite lèvre, diminutif de *labrum*, lèvre (voy. LÈVRE).

† **LABELLÉ, ÉE** (la-bèl-lé, lée), *adj.* Coquille labellée, coquille univalve dont le bord interne est [illegible] en une petite lèvre.

— ETYM. *Labelle*.

LABEUR (la-beur), *s. m.* ‖ 1° Terme du style relevé et poétique. Travail pénible et suivi. Donc un nouveau labeur à tes armes s'apprête; Prends ta foudre, Louis..., MALH. II, 12. Moi qui n'ai ni l'esprit ni l'haleine assez forte Pour te suivre de près et te servir d'escorte, Je me contenterai, sans me précipiter, D'admirer ton labeur, ne pouvant l'imiter, RÉGNIER, *Sat.* III. ....Le bœuf vient à pas lents; Quand il eut ruminé tout le cas en sa tête, Il dit que du labeur des ans Pour nous seuls il portait les soins les plus pesants, LA FONT. *Fabl.* X, 2. Un octogénaire plantait.... Quel fruit de ce labeur pouvez-vous recueillir? ID. *ib.* XI, 8. On exige que vous [illegible] que les fatigues de l'âge et de leurs labeurs ont épuisés, MASS. *Car.* [illegible] [illegible] dont un [illegible]

ment sur les labeurs du pauvre, ferment leurs entrailles à ses gémissements, RAYNAL, *Hist. phil.* XV, 4. ‖ 2° Il se dit pour labour dans cette phrase [illegible]: Ces terres sont en labeur, elles sont en culture, par opposition à terres en friche. ‖ Bêtes de labeur, celles qui servent pour la culture et le labourage. ‖ 3° Terme d'imprimerie. Ouvrages de labeur, ouvrages considérables et tirés à grand nombre, par opposition à ouvrages de ville qui sont de peu d'étendue et se tirent à moindre nombre. ‖ Presse à labeurs, presse destinée aux ouvrages de luxe.

— REM. Chateaubriand, au lieu de *travail* en parlant d'une femme qui enfante, a dit *labeurs*, en imitation du latin *labores* qui a ce sens: Adam, témoin des labeurs de son épouse, et recevant dans ses bras Caïn, l'éleva vers le ciel, *Génie*, I, III, 2.

— HIST. XII° s. De tribulaciun apelai le segnor, e exoit [entendit] mei en laür li sire, *Liber psalm.* p. 170. Jà n'iert perie ma labours, Se fins cuers puet d'amors joir, CHRESTIEN DE TROIES, dans HOLLAND, p. 231. Ne vus metez en eire [voyage] ne en si grant labur, *Th. le mart.* 86. ‖ XIII° s. À cix [ceux] qui se doivent vivre de lor labor, BEAUM. XXIV, 12. ‖ XIV° s. [Il] Aroit fait à vo gré et paiet ma labour, *Baud. de Seb.* VII, 851. Mais, se Dieu plaist, par mon labeur pourra estre mieux entendue ceste noble science, ORESME, *Prol.* C'est très grascieuse labours, J. DE CONDET, p. 173. ‖ XV° s. Et faut que de nous [paysans] vienne et de nostre labour ce dont ils [les nobles] tiennent les estats, FROISS. II, II, 106. Voult de rechef Bouciquaut aller au labeur d'armes en frontieres au pays de Picardie, *Boucicq.* I, 13. Les nobles hommes, citadins, mechaniques, gens de labeur et de toutes autres conditions, *Perceforest*, t. IV, f° 3. ‖ XVI° s. Jouir du fruit de son labour, AMYOT, *Arist. et Caton comp.* 6. Qui aime labour parvient à honneur, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 382.

— ETYM. Provenç. *labor*, *laor*; espagn. *labor*; ital. *lavoro*; du lat. *laborem*, labeur. *Labor* tient au radical sanscrit *rabh*, désirer, agir violemment; il s'y rapporte lettre pour lettre, l'*r* du sanscrit se changeant en *l* dans le latin (voy. le radical sanscrit *ruc*, lat. *lucere*); le sanscrit *â-rabh*, agir avec vigueur, a donné l'ancien haut-allem. *arapeit*, d'où l'allemand moderne *Arbeit*, travail. Dans les meilleurs textes, *labeur*, *labor*, *labour* est du féminin, comme c'est la règle quand un nom latin en *or* se transforme en mot français; mais on le trouve aussi masculin de bonne heure: c'est cette irrégularité qui s'est implantée dans la langue moderne. On remarquera *laür*, fait suivant les règles de l'ancienne langue, qui laisse tomber les consonnes latines intermédiaires.

LABIAL, ALE (la-bi-al, a-l'), *adj.* Qui a rapport aux lèvres. Articulation labiale. ‖ Muscle labial ou orbiculaire des lèvres, muscle ovalaire placé autour de l'ouverture de la bouche, dans l'épaisseur des lèvres. ‖ Lettre labiale, ou, substantivement, une labiale, lettre qui se prononce avec les lèvres. Les labiales *b*, *p*, *v*, *f*, *m*. ‖ Terme de palais. Offres labiales, offres qu'on ne fait que de bouche et sans exhibition de deniers.

— ETYM. Lat. *labium*, lèvre.

† **LABIATIFLORE** (la-bi-a-ti-flo-r'), *adj.* Terme de botanique. Plantes labiatiflores, plantes dont la corolle monopétale est divisée en deux lèvres inférieures, et qui forment un groupe de la famille des composées.

— ETYM. Lat. fictif, *labiatus*, muni de lèvres (de *labium*, lèvre), et *flos*, fleur.

† **LABIATIFORME** (la-bi-a-ti-for-m'), *adj.* Terme de botanique. Corolle labiatiforme, corolle monopétale qui, par sa forme, se rapproche de celles dont le limbe est partagé en deux lèvres.

— ETYM. Lat. fictif, *labiatus*, muni de lèvres (de [illegible]).

† **LABIDOMÈTRE** (la-bi-do-mè-tr'), *s. m.* Voy. LABIMÈTRE.

† **LABIDOPHORE** (la-bi-do-fo-r'), *adj.* Terme de [illegible]. Insectes labidophores, insectes dont l'abdomen est terminé par deux pièces [illegible] en forme de tenailles.

— ETYM. Λαβὶς, pince, tenaille, et φορὸς, qui porte.

† **LABIDOURE** (la-bi-dou-r'), *adj.* Terme de zoologie. Insectes labidoures, insectes dont le corps est terminé en arrière par des espèces de tenailles.

— ETYM. Λαβὶς, λαβίδος, pince, tenaille, et οὐρά, queue.

LABIÉ, ÉE (la-bi-é, ée), *adj.* ‖ 1° Terme de botanique. Qui est en forme de lèvres. Fleurs labiées. ‖ Plantes labiées, plantes à corolles monopétales dont le tube est plus ou moins courbe, la gorge dilatée et le limbe divisé en deux lobes principaux disposés l'un au-dessus de l'autre comme deux lèvres. ‖ *S. f.* Familles des labiées. La lavande est une labiée. ‖ 2° Terme de zoologie. Il se dit de certains animaux qui ont les lèvres allongées, épaisses ou autrement colorées que le reste du corps.

— ETYM. Lat. *labium*, lèvre.

LABILE (la-bi-l'), *adj.* ‖ 1° Sujet à glisser, à tomber, manquer. ‖ Mémoire labile, mémoire faible qui manque souvent au besoin. Elles [de mauvaises poésies] se répandaient dans des oreilles populaires et n'étaient reçues que dans des mémoires labiles et de vrais tonneaux percés, en sorte qu'elles tombaient dans l'oubli, FURETIÈRE, *Factums*, t. II, p. 318. ‖ 2° Terme de botanique. Se dit d'une partie qui se détache et tombe aisément.

— HIST. XVI° s. Toute matiere est coulante et labile, MONT. II, 378.

— ETYM. Lat. *labilis*, de *labi*, tomber, glisser.

† **LABIMÈTRE** (la-bi-mè-tr'), *s. m.* Terme d'obstétrique. Instrument consistant en une sorte de compas de proportion adapté aux manches du forceps, et indiquant, par le degré d'écartement des branches, les dimensions de la tête de l'enfant encore contenu dans l'utérus.

— ETYM. Λαβὶς, pince, et *mètre*, mesure.

† **LABIO-NASALE** (la-bi-o-na-za-l'), *adj. f.* Terme de grammaire. Lettre labio-nasale, la lettre M, parce qu'elle se prononce en même temps des lèvres et du nez. ‖ On dit mieux labiale nasale.

— ETYM. Lat. *labium*, lèvre, et *nasal*.

LABORATOIRE (la-bo-ra-toi-r'), *s. m.* ‖ 1° Local disposé pour y exécuter les opérations de la chimie ou de la pharmacie et les expériences de la physiologie. Philippe, duc d'Orléans, avait un laboratoire et étudiait la chimie, VOLT. *Louis XIV*, 17. Je trouve Van Helmont faire de l'estomac un laboratoire de chimie, ID. *Dial.* XXV. Sa vie entière a été partagée entre son laboratoire et l'Académie de Berlin, CONDORCET, *Margraaf.* ‖ Fig. Le laboratoire de la nature, le sein de la terre, des eaux, de l'atmosphère, où se font les grandes modifications des substances. ‖ 2° Par extension, ateliers garnis de fourneaux où les distillateurs, confiseurs, limonadiers, etc. font leurs préparations. ‖ 3° Partie d'un fourneau à réverbère où l'on met la matière sur laquelle doit agir le combustible.

— ETYM. Lat. *laborare*, travailler (voy. LABOURER).

LABORIEUSEMENT (la-bo-ri-eu-ze-man), *adv.* D'une manière laborieuse. Cet écrivain ne produit que laborieusement. Je tremble d'avoir laborieusement fortifié des préjugés. Il [le jeune Huron] n'écoute que la simple nature, VOLT. *l'Ingénu*, [illegible] ‖ En travaillant. S'il [un homme de talent] est de bon commerce, il leur [aux jeunes gens] est une leçon utile: il leur apprend qu'on peut vivre gaiement et laborieusement, avoir des vues sérieuses sans renoncer aux plaisirs honnêtes, [illegible]

— REM. Aug. Barbier a fait ce mot de cinq syllabes: Est-ce le pli des ans ou le sillon des veilles, Qui traverse ton front si laborieusement? *Iambes*, [illegible]

— HIST. XIV° s. Toutes gens aiment plus les choses qui par eulx sont faites ou acquises [illegible], ORESME, *Eth.* 270. ‖ XVI° s. Mon dessein est de passer doulcement, et non laborieusement, ce qui me reste de vie, MONT. II, 99.

— ETYM. *Laborieuse*, et le suffixe *ment*.

LABORIEUX, EUSE (la-bo-ri-eû, eû-z'), *adj.* ‖ 1° Qui se livre au travail. Durant le temps de ses études, il se faisait admirer de ses compagnons: il surpassait de bien loin ceux qui étaient laborieux, par son travail, ceux qui étaient ingénieux, par son esprit, BOSS. *Bourgoing.* Laborieux valet du plus commode maître Qui, pour te rendre heureux, ici-bas pouvait naître, BOIL. *Épît.* XI. Comme ils sont [illegible] et laborieux, leur exemple servira pour exciter au travail les artisans, FÉN. *Tél.* XII. ‖ 2° En parlant des choses. Qui coûte beaucoup de labeur, de fatigues. Après cent trente ans de vie, Jacob, amené au roi d'Égypte, lui raconte la courte durée de son laborieux pèlerinage, qui n'égale pas les jours de son père Isaac ni de son aïeul Abraham, BOSS. *le Tellier.* Que peut espérer un soldat que son capitaine ne daigne éprouver? mais au contraire, quand il l'exerce dans des entreprises laborieuses, il lui [illegible] sujet de prétendre, ID. *Sermons*, [illegible] [illegible] dans un court [illegible] [illegible] l'ouvrage laborieux de la [illegible] *Emploi du temps.* Les satisfactions [illegible] qui en exposent les nouv-

tures [du carême], ID. *Carême, Pécheresse*. Tous les titres sont enfin ||Enfin] vous revêt à l'ordination tous des titres laborieux, des titres de charité et de sollicitude, ID. *Confér. Zèle contre les scandales*. Je n'ai point pour la gloire inquiète l'orgueil; L'obscurité tranquille est plus chère à mes yeux Que de ses faveurs l'éclat laborieux, A. CHÉN. *Élégies*, 5. || 3° Digestion laborieuse, digestion qui se fait lentement et péniblement. || Accouchements laborieux, ceux qui, malgré la position avantageuse de l'enfant, exigent quelques secours de l'art; ceux qui se prolongent au delà de vingt-quatre heures, ceux qui réclament l'emploi des instruments.

— HIST. XVIe s. Faire choses penibles et laborieuses, OXESME, *Eth.* 83. Recevoir est chose sans labeur, et bien faire ou donner est chose plus laborieuse, ID. *ib.* 277. || XVIe s. Sa queste [de la vertu] est scabreuse et laborieuse, MONT. I, 70. Pour destourner les plus curieuses passages Des livres laborieux, RONS. 379. Ilz ont esté tous deux vaillans, laborieux, magnanimes et courageux, AMYOT, *Marcel. et Pélop.* Nicias menoit une miserable et trop laborieuse vie, ID. *Nicias*, 9.

— ÉTYM. Provenç. *laborios*; espagn. et ital. *laborioso*; du lat. *laboriosus*, de *labor*, labeur.

† **LABORIOSITÉ** (la-bo-ri-ô-zi-té), *s. f.* Qualité de celui qui est laborieux. Les mœurs avaient en général le caractère de douceur et de laboriosité qui est commun à tous les Allemands, BEUGNOT, *Mémoires, le grand-duché de Berg*, ch. 7, t. I, p. 201. On retrouvait dans le préfet de Mayence [Jean-Bon-Saint-André] le vieux conventionnel du Comité de salut public, avec sa frugalité et sa laboriosité toute républicaine, ID. *ib.* ch. 14, t. II, p. 11.

— HIST. XVIe s. Laboriosité, PALSGRAVE, p. 237.

— ÉTYM. *Laborieux*.

LABOUR (la-bour), *s. m.* || 1° Travail de labourage. Donner un seul labour, deux labours à cette terre. Je diminuai le nombre des labours, crainte de trop dessécher la terre, BUFF. *Hist. nat. introd. part. exp.* Œuv. t. VIII, p. 403. || Terres labourées. Sa haute silhouette noire [du semeur] Domine les profonds labours; On sent à quel point il doit croire A la fuite utile des jours, V. HUGO, *Chansons des rues et des bois, Saison des semailles*. || 2° Terme de plombier. Sorte de pelle pour ramener le sable du moule.

— HIST. XIIIe s. S'auscuns me preste son ceval por fere mon labor ou por cevaucier, BEAUM. XXXVIII, 6. || XIVe s. Pour gaigner parmi son labour du blé pour lui, sa femme et enfans, DU CANGE, *augustare*. Toutes labours de charrues qu'il feront, ID. *aragium*. || XVe s. Mauvais labour et semence pourrie, Foibles chevaux, et le laboureur crie, E. DESCHAMPS, *Chacun ne pense qu'à soi*. || XVIe s. Recompensant les nuicts et jours passez, Où du labour [travail] avoient eu plus qu'assez, J. MAROT, V, 160. Les meschantes herbes qui, par le labour arrachées de terre, ne s'y pourront reprendre, O. DE SERRES, 112.

— ÉTYM. Autre forme de *labeur*. *Labour* a été, comme *labeur*, quelquefois féminin.

LABOURABLE (la-bou-ra-bl'), *adj.* Propre à être labouré. Terres labourables. J'ai cent vingt arpents labourables dans le plus beau pays de la nature et le sol le plus ingrat, VOLT. *l'H. aux 40 écus, Lettre*.

— ÉTYM. *Labourer*.

LABOURAGE (la-bou-ra-j'), *s. m.* || 1° Action de remuer, de retourner la terre d'un champ avec des instruments aratoires. Le labourage des terres légères est plus aisé que celui des terres grasses. || Façon donnée à la terre. On donne à la vigne de trois à quatre labourages par an. || 2° L'art de labourer la terre. Il entend bien le labourage. Les premiers consuls ou dictateurs romains, plus célèbres par leur retour aux fonctions du labourage que par leurs triomphes mêmes, FONTEN. *Bessons*. || 3° Partie d'un train de bois qui est sous l'eau. || 4° Travail que font les maîtres d'un pont lorsqu'ils descendent et remontent un bateau. || 5° Anciennement, décharge et labourage des vins, cidres, etc. la sortie de ces liqueurs hors des bateaux arrivés à Paris; ce labourage ou travail appartenait aux maîtres tonneliers.

— HIST. XIIIe s. En tel cas ne vienent pas les despueilles [récoltes] qui puis y sont mises en partie [partage], mais li laborages tant solement de tens passé, BEAUM. XIII, 22. [Je] Vous vueil descouvrir mon corage Que ne sai autre laborage [travail], RUTEB. 101. || XIVe s. Et si ils faisoient aucun labourage pour leurs seigneurs, ils en vouloient avoir leur salaire, FROISS. II, II, 106. || XVIe s. Les leges données sous François Ier aux gens qui sortent du labourage, pour s'affranchir des tailles, en servant 4 ou 5 mois, CARLOIX, VII, 8. Par excellence ce mot de labourage a esté donné à la culture des bleds, encores qu'il soit communiqué à tout autre travail, O. DE SERRES, 137. Labourage et pasturage sont les deux mamelles qui nourrissent la France, SULLY, *Écon.* t. I, p. 283, cité dans H. MARTIN, *Hist. de France*, t. X, p. 447, 4e éd.

— ÉTYM. *Labourer*: bourguig. *laiboraige*; provenç. *laboratge*.

LABOURÉ, ÉE (la-bou-ré, rée), *part. passé* de labourer. On les [les taureaux qui lançaient le feu] a vus au joug, et le champ labouré, CORN. *Tois. d'or*, V, 2. || Terme de papeterie. Papier labouré, papier qui présente des défauts, parce qu'en le fabriquant la forme a glissé un peu sur le feutre.

LABOURER (la-bou-ré), *v. a.* || 1° Travailler (sens propre qui n'est usité que dans des termes de métier). || Débarquer, traîner. Labourer des tonneaux de vin. || Labourer le sable, mouiller et soulever par mottes le sable du moule des plombiers. || 2° Particulièrement, le travail de la terre étant pris pour le travail par excellence, remuer, retourner la terre avec les instruments aratoires. Labourer avec la charrue. Labourer à la bêche. Il laboure le champ que labourait son père, RACAN, *les Douceurs de la retraite*. Labourer ses champs, conduire ses troupeaux, et combattre, voilà la vie des Russes jusqu'au temps de Pierre le Grand, et c'est la vie des trois quarts des habitants de la terre, VOLT. *Mœurs*, 190. Dans ces plaines heureuses Que labouraient jadis des mains victorieuses, M. J. CHÉN. *Gracques*, I, 2. Douze mille arpents de terre enclos, c'est un joli cadeau à faire à qui les saurait labourer, P. L. COUR. *Chambord*. || Il se dit des animaux employés à remuer la terre. Vos taureaux et vos ânons qui labourent la terre, SACI, *Bible, Isaïe*, XXX, 24. || Absolument. Labourer avec des chevaux, avec des bœufs. Si vous n'eussiez pas labouré avec ma génisse, SACI, *Bible, Juges*, XIV, 18. Il n'irait point troubler la paix de ces fauvettes, S'il lui fallait toujours comme moi s'exercer, Labourer, couper, tondre, aplanir, palisser, BOIL. *Épître* XI. || Labourer à deux charrues, à trois charrues, occuper deux charrues, trois charrues pour le labourage de ses terres. || Labourer à blé, donner le quatrième labour à la terre. || 3° Par extension, faire sur la superficie de la terre une impression comparée à celle des instruments aratoires, en parlant de certains animaux et de certaines choses. Les sangliers, les taupes ont labouré tout ce pré. Le canon a labouré ce champ. Comme un vaisseau qui laboure les vagues, CHATEAUBR. *René*. || Par extension. L'artillerie labourait les rangs de l'ennemi, y faisait de grands ravages. || Terme de manége. Ce cheval laboure le terrain, se dit d'un cheval qui butte. || Fig. Tracer des rides sur la physionomie humaine. Les chagrins ont labouré son front. || 4° Terme de marine. Labourer le fond, se dit d'un vaisseau qui navigue dans une eau trop peu profonde et qui touche le fond sans être cependant arrêté. || Absolument. Ce vaisseau laboure. || On dit qu'une ancre laboure, quand le fond du terrain ne la retient pas. || Le plat bord d'une embarcation laboure la mer quand il rase la surface de l'eau. || 5° Fig. et familièrement. Faire quelque chose avec un effort comparé à celui du labourage. Me voilà plantée au coin de mon feu, une petite table devant moi, labourant depuis deux heures mes lettres d'affaires de Bretagne, SÉV. 15 déc. 1688. || Populairement, labourer sa vie, avoir beaucoup de peine, d'embarras, de traverses. || Absolument. Faut-il toujours labourer et tirer le diable par la queue? SÉV. 30 juill. 1677. Je me divertis autant à causer avec vous que je laboure avec les autres, ID. 234. Je le confirmai de mon mieux dans une résolution pour laquelle j'avais tant labouré, ST-SIM. 314, 61.

— HIST. Xe s. Jonas propheta habebat mult laboret [travaillé] e mult penet à cel populum, *Fragm. de Valenc.* p. 468. || XIIIe s. Li vilains dist que Dieu labeure [travaille]; Quant il li plaist, en moult peu d'eure, *Fl. et Bl.* 1641. Li Grieu [les Grecs] avoient ce pont rompu, et li baron firent toute jor labourer l'ost, et le pont affaitier toute la nuit, VILLEH. LXXV. Et aussi se je labore son heritage en entention que je cuidoie qu'il fust miens.... BEAUM. XXIX, 12. Toutes fames sers et honore, D'eles servir poine et labore, *la Rose*, 2126. || XIVe s. Les excellens medecins labourent moult à avoir congnoissance des choses du corps, ORESME, *Eth.* 29. || XVe s. En quoi peuvent ils [les nobles] dire ni monstrer que ils sont mieux seigneurs que nous [les paysans], fors parce que ils nous font gagner et labourer ce que ils dependent? FROISS. II, II, 106. Le peuple doit chascun jour labourer Pour les estats des nobles soustenir, E. DESCH. *Gouv. des rois*. || XVIe s. En Dieu te fie, à bien faire laboure; La terre aussi pour habitation, Et jouiras de rente vraye et seure, MAROT, IV, 277. Il labouroit et cultivoit avec ses propres mains ce peu de terre, AMYOT, *Caton*, 1. Quant à moy je n'aurois jamais le cueur de vendre le bœuf qui auroit longuement labouré ma terre, ID. *ib.* 11. Ung moine ne laboure comme le paysant, ne guarde le pays comme l'homme de guerre, RAB. *Garg.* I, 40. Le paradiz terrestre, de la situation duquel tant disputent et labourent les bons theologiens, ID. *Pant.* IV, 57. Lors commencerons à labourer à bled nos terres, comme on parle en France; c'est à dire à jetter la semence en terre, sans autre attente que du beau temps, O. DE SERRES, 111. Le grand bœuf apprend à labourer au petit, COTGRAVE.

— ÉTYM. Picard, *rabourer*; provenç. *laborar, laorar, laurar*; catal. mod. *llaurar*; esp. *labrar*; port. *lavrar*; ital. *lavorare*; du lat. *laborare*, de *labor*, labour.

LABOUREUR (la-bou-reur), *s. m.* || 1° Celui qui laboure, soit l'ouvrier qui trace le sillon, soit le propriétaire ou le fermier qui cultive une terre. Un riche laboureur, sentant sa mort prochaine, LA FONT. *Fabl.* V, 9. Rappelez un moment en votre mémoire la triste idée des guerres soit civiles soit étrangères, où le soldat recueille ce que le laboureur avait semé.... FLÉCH. *Aiguillon*. La profession de laboureur ne sera plus méprisée, FÉNEL. *Tél.* XII. Alternativement guerrier et laboureur, ou jardinier, toujours citoyen, FONTEN. *Bessons*. || Par extension. Hydra [île habitée par des marins] n'a point de champs, mais elle a des vaisseaux; Ses laboureurs sont sur les eaux, Et c'est la mer qu'elle sillonne, P. LEBRUN, *Voy. en Grèce*, ch. 8. || Fig. Les directeurs des consciences, ces laboureurs spirituels, MASS. *Bourgoing*. || 2° Terme de marine. Celui qui transporte des marchandises. || 3° Terme de Plombier. Bâton pour labourer le sable.

— HIST. XIIe s. E li vilain laboreor, E li povre home del païs.... BENOIT, II, 3076. || XIIIe s. Et commant li citeien, et multiplient li habiteor en champ et li laboreor des terres et des vignes, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 286. Li uns est chevaliers, li autres est marcheans, li autres est laboreres, ID. *ib.* p. 404. || XIVe s. Se laboureur n'estoient, je vous dis mon pensé, Les nobles convendroit travailler en le ré, *Combat des trente*, p. 15. || XVe s. Des voitures et voituriers et des laboureurs [mariniers] par les rivieres de Seine, d'Yonne et de Marne en descendant jusqu'à Paris, *Ordonn. des rois*, t. II, p. 506. || XVIe s. A foible champ fort laboureur, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 77.

— ÉTYM. Bourg. *laiborei*; provenç. *laboraire, lauraire, laborador*; catal. *llaurador*; esp. *labrador*; port. *lavrador*; ital. *lavoratore*; du lat. *laboratorem*, travailleur, de *laborare*, travailler. En provençal, *laboraire*, en vieux français, *laborere*, sont au nominatif, *laborador* et *laboreor*, au régime.

† **LABRADOR** (la-bra-dor), *s. m.* Voy. LABRADORITE.

† **LABRADORITE** (la-bra-do-ri-t'), *s. m.* Terme de minéralogie. Feldspath à reflets opalins qu'on trouve sur la côte du Labrador, et dont on fait des tables, des vases, etc. || On dit aussi labrador.

† **LABRE** (la-br'), *s. m.* || 1° Terme de zoologie. Lèvre supérieure des mammifères. || 2° Chez les insectes, la pièce qui forme l'extrémité du bec ou rostre, et qui tient lieu de lèvre supérieure. || 3° Bord externe d'une coquille univalve. || 4° Genre de poissons qui ont les lèvres doubles et charnues.

— ÉTYM. Lat. *labrum*, lèvre.

† **LABREUX, EUSE** (la-breû, breû-z'), *adj.* Terme de zoologie. Coquille labreuse, coquille univalve dont le bord externe est épais ou renversé.

— ÉTYM. *Labre*.

† **LABROÏDES** (la-bro-i-d'), *s. m. pl.* Terme de zoologie. Famille de poissons qui a pour type le genre labre.

— ÉTYM. *Labre*, et εἶδος, forme.

† **LABRUSQUE** (la-bru-sk'), *s. f.* Voy. LAMBRUSQUE.

LABYRINTHE (la-bi-rin-t'), *s. m.* || 1° Terme d'antiquité. Édifice composé d'un grand nombre de chambres et de passages disposés tellement, qu'une fois engagé on n'en pouvait trouver l'issue. Le plus célèbre de tous et le modèle de tous les autres était le labyrinthe d'Égypte. Ce que nous avons dit sur le jugement qu'on doit porter des pyramides, peut être appliqué aussi au labyrinthe, qu'Hérodote, qui l'avait vu, nous assure avoir été encore plus surprenant que les pyramides, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. I, p. 24,

dans [illegible]. || Le labyrinthe de Crète, celui qui fut construit par Dédale pour Minos, sa fille Ariadne fournit à Thésée, qui allait y combattre le Minotaure, un peloton de fil sans lequel il n'aurait pu retrouver la sortie. C'est moi, prince, c'est moi, dont l'utile secours Vous eût du labyrinthe enseigné les détours, RAC. *Phèdre*, II, 5. || *Fig.* Le chemin de la justice n'est pas de ces chemins tortueux qui, semblables à des labyrinthes, vous font toujours craindre de vous perdre, BOSS. *Polit.* VIII, III, 5. || Caverne qui existe dans l'île de Candie, autrefois la Crète. Le fameux labyrinthe de l'île de Candie n'est pas l'ouvrage de la nature toute seule; M. de Tournefort assure que les hommes y ont beaucoup travaillé, et on doit croire que cette caverne n'est pas la seule que les hommes aient augmentée, BUFF. *Hist. nat. Preuv. théor. terr. Œuv.* t. II, p. 342. || 2° Petit bois qu'on place dans les jardins et qui est coupé d'allées tellement entrelacées, qu'on peut s'y égarer facilement. Le labyrinthe du Jardin des plantes. À propos de labyrinthe, celui-ci [celui des Rochers] est fort joli, SÉV. 1^{er} juin 1689. || 3° Terme d'anatomie. Ensemble des cavités flexueuses situées entre le tympan et le conduit auditif interne; on le nomme aussi oreille interne. || 4° Labyrinthe de carrière, confusion qui s'établit entre les conduits d'une carrière depuis longtemps exploitée. || Terme de métallurgie. Suite de canaux qui sont disposés auprès d'un bocard, et dans lesquels un courant d'eau entraîne et dépose la matière pilée. || 5° Terme d'archéologie. Petits carreaux alternatifs formés de lignes croisées, qui se voient fréquemment sur les vases grecs, sur les médailles de Gnosse en Crète. || Se dit aussi des compartiments de pavés, formés par des plates-bandes, en marbres de couleurs différentes, de manière à imiter le plan d'un labyrinthe. || 6° Fig. Grand embarras, complication d'affaires embrouillées. Que dis-tu [Henri IV mort] de cette belle âme [Marie de Médicis], Quand tu la vois si dignement Adoucir toutes nos absinthes, Et se tirer des labyrinthes Où la met ton éloignement? MALH. III, 3. Ô triste labyrinthe et de peine et d'amour, ROTR. *Bélis.* II, 4. Pour sortir d'un labyrinthe où il nous a mis, SÉV. 446. Je m'y trouvai dans un labyrinthe d'embarras, de difficultés, J. J. ROUSS. *Prom.* 3. Grâce à l'Ariane Suzon, je tiens le fil du labyrinthe, et le Minotaure est cerné, BEAUMARCH. *Mère coupable*, II, 7. || 7° Difficultés, questions obscures. Assis près d'un ruisseau, Les labyrinthes d'un cerveau L'occupaient [Démocrite], LA FONT. *Fabl.* VIII, 26. La mauvaise humeur où il [Jurieu] entre parce qu'il ne sait par où se tirer de ce labyrinthe [ses propositions sur la Trinité], BOSS. 6° *avert.* 4. Cet esprit philosophique qui doit dominer partout, et qui est le fil de tous les labyrinthes, VOLT. *Élog. Marq. du Chatel.* || Adjectivement. Ceci n'est-il point un peu labyrinthe? l'entendez-vous? SÉV. 74. || 8° Pensées qui se croisent. Je viens d'en faire un [voyage] dans mon labyrinthe où votre aimable et chère idée m'a tenu fidèle compagnie; je vous avoue que c'est un de mes plaisirs que de me promener toute seule; je trouve quelques labyrinthes de pensées dont on a peine à sortir; mais on a du moins la liberté de penser à ce qu'on veut, SÉV. 29 juill. 1671.

— HIST. Des affaires qui sont pleines D'un labyrinthe de peines, RONSARD, 395.

— ÉTYM. Λαβύρινθος, qu'on fait venir de *ra mare*, en égyptien porte ou palais du roi Mare, avec le suffixe grec ινθος.

† **LABYRINTHIQUE** (la-bi-rin-ti-k'), *adj.* Qui a rapport au labyrinthe, qui est inextricable comme le labyrinthe. || Terme d'anatomie. Nerf labyrinthique, nerf auditif, ainsi dit quelquefois parce qu'il se distribue dans les cavités du labyrinthe de l'oreille. || Terme d'histoire naturelle. Qui a des sillons tortueux.

— ÉTYM. *Labyrinthe.*

LAC (lak; au pluriel, l's ne se lie pas: des lak étendus; cependant quelques-uns la lient: des lak-z ouverts), *s. m.* || 1° Grand espace d'eau, qui se trouve enclavé dans les terres. Que le chantre flatteur du tyran des Romains, L'auteur harmonieux des douces Géorgiques, Ne vante plus ces lacs et leurs bords magnifiques, Ces lacs que la nature a creusés de ses mains Dans les campagnes italiques. Mon lac est le premier, VOLT. *Épît.* 76. L'Amérique septentrionale est le pays des lacs; les plus grands sont le lac Supérieur, qui a plus de 125 lieues de longueur sur 50 de largeur, BUFF. *Hist. nat. Preuv. théor. terr. Œuv.* t. II, p. 174. Ô lac, l'année à peine a fini sa carrière, Et près des flots chéris qu'elle devait revoir, Regarde, je viens seul m'asseoir sur cette pierre Où tu la vis s'asseoir, LAMART. *Médit.* I, 13. On distingue les lacs en lacs qui n'ont aucune communication avec les rivières; lacs qui, étant alimentés visiblement par une ou plusieurs rivières, ne donnent naissance à aucune autre, perdant, par l'évaporation, autant d'eau qu'ils en reçoivent; lacs qui, donnant naissance à une rivière sans qu'on en voie s'y jeter, sont alimentés par des sources de fond, ou par des communications inconnues avec d'autres amas d'eau, et lacs qui donnent naissance à des rivières et qui en reçoivent, LEGOARANT. || 2° Lacs salés, lacs dont l'eau contient, en proportion plus ou moins forte, les mêmes substances dissoutes que l'eau de mer. La mer Caspienne est actuellement un vrai lac qui n'a aucune communication avec les autres mers, pas même avec le lac Aral, qui paraît en avoir fait partie, BUFF. *Hist. nat.* 2^e *disc.* Œuv. t. I, p. 148. || 3° Lac de Mœris, nom donné en Égypte à un immense réservoir d'eau fait de main d'homme.

— HIST. XII^e s. Done li venison, peison [poisson] de lac, *Gerard de Ross.* p. 360. || XIII^e s. Li grans sires [l'empereur de la Chine] a fait faire telles voies et telles ordonnances par yaues douces et par lacs de ceste cité jusqu'à Cambaluc, MARC POL, p. 481. || XIV^e s. Sans pluies celestes ou autre cause que nul peust savoir, li lac Albain crut oultre mesure, BERCHEURE, f° 102. || XV^e s. Eaues courrans et de pluseurs ruisseaulx Firent un lac si grant en un païs, Qu'il se peupla de lus [brochets] et de carreaulx, E. DESCHAMPS, *Poésies mss.* f° 293.

— ÉTYM. Berry, *lac*, prononcé *la*, au plur. *lacs*, prononcé *lâ*; provenç. *lac*; anc. catal. *llac*; espagn. et ital. *lago*; du lat. *lacus*; grec, λάκκος ou λάκος, de λακεῖν, déchirer; ainsi, étymologiquement, un *lac* est une déchirure. Comparez l'écossais *loch*, un lac, l'allemand *Lache*, une mare, *lachen*, inciser.

† **LAÇAGE** (la-sa-j'), *s. m.* Action de lacer. Le laçage d'un corset.

† **LACCINE** (la-ksi-n'), *s. f.* Terme de chimie. Matière résineuse pure qui fait la base des diverses laques du commerce.

† **LACCIQUE** (la-ksi-k'), *adj.* Qui a rapport à la laque. || Acide laccique, acide qui est dans la laque en bâtons.

LACÉ, ÉE (la-sé, sée), *part. passé* de lacer. || 1° Serré avec un lacet. Corset bien lacé. Une femme lacée. || 2 *S. m.* Lacé, entrelacement de petits grains de verre, dont on orne les lustres.

† **LACEMENT** (la-se-man), *s. m.* Action de lacer.

— HIST. XVI^e s. Lacement, COTGRAVE.

LACER (la-sé; quelques-uns, à tort, prononcent lâ-sé, et confondent ce verbe avec lasser; le *c* prend une cédille devant *a* et *o*: laçant, laçons), *v. a.* || 1° Serrer avec un lacet. Lacer un corset, un bas de peau. Lacer une femme. Se faire lacer. || 2° Terme de marine. Lacer la voile, attacher à la vergue une partie de la voile; ce qui se pratique quand le vent est violent. || Lacer la voile, se dit aussi de deux voiles qu'on réunit au moyen d'un petit filin ou raban. || Lacer ou mailler une bonnette, attacher une bonnette à une voile à l'aide de petits anneaux en cordage qui servent à la laçure. || 3° Faire les mailles d'un filet. || 4° Terme de chasse ou de meute. Couvrir la femelle, en parlant des chiens. Une chienne qui a été lacée par un mâtin. || 5° Se lacer, *v. réfl.* Se serrer avec un lacet. Cette femme se lace elle-même.

— HIST. XI^e s. [Ils] lacent lur helmes, *Ch. de Rol.* LXXVIII. || XII^e s. Uns grans sollers aveit, que uns freres li presta, Entur le col del pié à nuals les laça, *Th. le mart.* 80. Asolez [absolvez], funt il, cels qui sunt escumengié [excommuniés] E cels qui sunt par vus suspendu e lacié, *ib.* 148. || XIII^e s. Dont s'en alerent cele part tout d'un front, et furent tuit armé es vessiaus, les hiaumes laces, VILLEH. CLXX. Lacié [pris] m'avés, n'en puis retraire, Ou bien m'en prence, ou mal m'en viegne, *Fl. et Bl.* 2288. Robe porprine vestue [il] ot; Si fu laciés au mix [mieux] qu'il pot, *ib.* 2869. Après fit lachier son hyaume et puis prist son escus, H. DE VALENC. XXXI. || XVI^e s. Et resta tenant ses deux bras sus la poictrine, lassez l'ung sus l'aultre, RAB. *Pant.* III, 20.

— ÉTYM. *Lacs*, anciennement au régime singulier, *lac*: wallon, *lèn*; namur. *lâsi*; provenç. *lassar*, *lacar*. Le sens de *lacs* s'est plus particulièrement conservé dans *enlacer*.

† **LACÉRABLE** (la-sé-ra-bl'), *adj.* Néologisme. Que l'on peut lacérer; qui doit être lacéré. Écrit lacérable.

LACÉRATION (la-sé-ra-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* Terme de jurisprudence. Action de lacérer un écrit, un livre. Le jugement ordonne la lacération de cet écrit, condamné comme libelle injurieux.

— HIST. XVI^e s. Laceration, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. Lat. *lacerationem*, de *lacerare*, lacérer.

LACÉRÉ, ÉE (la-sé-ré, rée), *part. passé* de lacérer. Un livre lacéré. || Terme de botanique. Qui offre des divisions irrégulières semblables à des déchirures. Feuilles lacérées.

LACÉRER (la-sé-ré. La syllabe *cé* prend un accent grave quand la syllabe qui suit est muette, excepté au futur et au conditionnel: je lacérerai, je lacérerais), *v. a.* || 1° Mettre en pièces. Outre plus, le susdit serait venu, de rage, Pour lacérer ledit présent procès-verbal, RAC. *Plaid.* II, 4. Il a lacéré, incendié tous ses livres, et s'est sauvé, BRUEYS, *Grondeur*, I, 10. || On dit en chirurgie: La balle a lacéré les parties qu'elle a traversées. || 2° Particulièrement, en termes de jurisprudence, mettre en pièces, par autorité de justice. Maître Joli de Fleuri assemblerait les chambres contre tout autre, et on lacérerait l'écrit scandaleux, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 18 fév. 1760.

— HIST. XIV^e s. L'estat distrait et laceré, BERCHEURE, f° 48, *recto*. || XVI^e s. La chair si grandement contuse et lacerée ne se peut consolider, PARÉ, IX, 6.

— ÉTYM. Lat. *lacerare*, déchirer, de *lacer*, déchiré; grec, λακερός, de λακεῖν, déchirer. La comparaison de λάκος, ῥάκος, en éolien βράκος, lambeau, mène au radical sanscrit *vraçç*, pour *vrak*, déchirer.

† **LACERET** (la-se-rè), *s. m.* Sorte de petite tarière employée à travailler le bois.

† **LACERIE** (la-se-rie), *s. f.* Nom que les vanniers donnent à leurs ouvrages les plus beaux et les plus fins. || Tissu d'osier mince et serré qui remplit le corps d'une corbeille.

— ÉTYM. *Lacer.*

LACERNE (la-sèr-n'), *s. f.* Terme d'antiquité romaine. Habit grossier qui ne fut d'abord en usage que pour la campagne, et dont on se servit à la ville pour se garantir de la pluie.

— ÉTYM. Lat. *lacerna*.

LACERON (la-se-ron), *s. m.* Voy. LAITERON.

— HIST. XVI^e s. Laceron, COTGRAVE.

† **LACERT** (la-sér), *s. m.* Voy. LYRE, n° 4.

† **LACERTIENS** (la-sèr-tiin), *s. m. pl.* Terme de zoologie. Nom d'une division des sauriens comprenant les lézards et les monitors.

— ÉTYM. Lat. *lacerta*, lézard.

LACET (la-sè; le *t* ne se lie pas; au pluriel, l's se lie: des la-sè-z élégants; lacets rime avec traits, succès), *s. m.* || 1° Cordon plat ou rond, ferré à l'un des bouts ou aux deux, avec lequel on serre un vêtement, un corset, etc. en le passant dans des œillets. Quand j'étais à Moutiers, j'allais faire des lacets chez mes voisines, J. J. ROUSS. *Conf.* V. || 2° Lacs avec lequel on prend les perdrix, les lièvres, etc. Elle [la grive] se prend facilement soit à la pipée, soit au lacet, mais moins cependant que le mauvis, BUFF. *Ois.* t. V, p. 392. || Fig. Être pris dans ses propres lacets, être pris par cela même à l'aide de quoi on voulait prendre les autres. Malgré ses fiertés affectées, il [Jurieu] sentait bien l'embarras où il s'était mis, et que, pris dans ses propres lacets, plus il ferait d'efforts pour se dégager, plus il redoublerait les nœuds qui le serrent, BOSS. 6^e *avert.* 3. || Fig. Piéges, embûches. Pour attirer les âmes infirmes dans leurs lacets, BOSS. *Var.* I. Sachez [jeune fille] que cette vanité [se parer] qui vous paraît innocente est une machine de loin contre votre honneur; elle vous tend des lacets, ID. *Sermons, Honneur*, 1. || 3° Corde garnie de boules que les habitants de l'Amérique espagnole savent lancer avec beaucoup d'adresse, et avec laquelle ils enlacent un cheval, un homme, et s'en rendent maîtres. || 4° Cordon avec lequel les Turcs et autres peuples orientaux font étrangler un condamné. Au point du jour l'apothicaire de Sa Majesté entra dans ma chambre avec une potion mêlée de jusquiame, d'opium, de ciguë, d'ellébore noir et d'aconit, et un autre officier alla chez vous avec un lacet de soie bleue, VOLT. *Zadig*, 10. || Envoyer le lacet à un pacha, dépêcher auprès de lui un agent chargé de l'étrangler. || 5° Terme de marine. Petit cordage qui sert à lacer une bonnette. || 6° Anse de corde à laquelle on accroche un boyau qu'on veut tendre. || 7° Terme de botanique. Lacet de mer, lacet de Neptune, varech filiforme et très-long (hydrophytes), dit aussi corde fil et boyau de mer, *chordaria flagelliformis*, *Ag.* || 8° Petite broche de fer avec laquelle les serruriers unissent les deux parties d'une charnière. || Petite ferrure qui garnit un anneau de fer que l'on veut fixer. || 9° Les lacets d'un chemin, se dit d'un chemin de montagne qui, pour diminuer la fatigue de l'ascension, gagne le terrain en montant

obliquement et revenant sur lui-même à un point plus élevé, comme fait le lacet d'un corset. || On dit dans le même sens : Ce chemin fait le lacet. || On dit qu'un chemin de fer a un mouvement de lacet, quand il éprouve en marchant un mouvement latéral de va-et-vient ou de roulis, causé par un manque d'adaptation et d'ajustement entre les roues et la largeur des rails.

— HIST. XVIe s. Elle vous avoit un corset D'un fin bleu, lassé d'un lasset, MAROT, II, 201. .... Scellé du grand seel, à lassets de soye et de cire verte, CARLOIX, IX, 21.

— ÉTYM. Diminutif de *lacs* ; bourguig. *laissò* ; wallon, *lèsète* ; namur. *lasète* ; provenç. *lassol*.

† **LACEUR** (la-seur), *s. m.* Ouvrier qui fait des filets pour la pêche ou la chasse.

— ÉTYM. *Lacer*.

† **LÂCHAGE** (lâ-cha-j'), *s. m.* Terme de navigation fluviale. Action de faire descendre un bateau. Le tarif ... fixait ainsi qu'il suit le montant de ces rétributions [aux pilotes spéciaux pour la traversée de Paris], pour la descente ou le lâchage d'un bateau chargé et pour le remontage d'un bateau à vide, E. GRANGEZ, *Voies navigables de France*, p. 615.

— ÉTYM. *Lâcher*.

LÂCHE (lâ-ch'), *adj.* || 1° Qui n'est pas tendu, qui n'est pas serré. La corde de cet arc est lâche. Ces coques [des vers à soie]... sont d'une soie fort serrée, mais elles sont couvertes d'un certain duvet fort léger et fort lâche, FONTEN. *les Mondes*, 1er *soir*. D'autres [fakirs] dansaient sur les mains, d'autres voltigeaient sur la corde lâche, VOLT. *Bababec*. Il fallait couper des bois sur les hauteurs, où le froid et l'air rendent les arbres plus durs en resserrant leurs fibres ; on les prit constamment dans les marais ou sur le bord des rivières, où l'humidité leur donne un tissu gras et lâche, RAYNAL, *Hist. phil.* XVI, 17. Dès les premiers pas, leurs rangs desserrés [des régiments] s'allongeaient en files lâches et interrompues, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VI, 6. || Toile, drap, étoffe lâche, c'est-à-dire dont la trame n'est pas assez battue ou la chaîne assez serrée. || Terme de botanique. Il se dit de quelques organes composés dont les diverses parties sont écartées les unes des autres. Épi lâche. Ombelle lâche. || 2° Ventre lâche, ventre trop libre. Le raisin tient, rend le ventre lâche. || 3° Temps lâche, temps mou. || 4° Terme de marine. Bâtiment lâche, bâtiment qui ne tient pas bien le vent, qui ne reste pas au plus près du vent. || 5° Fig. Style lâche, style qui manque d'énergie et de concision. Toutes ces expressions impropres, hasardées, lâches, négligées, employées seulement pour la rime, doivent être soigneusement bannies, VOLT. *Comm. Corn. Rem. Rodog.* I, 7. La composition du Moïse [de St-Amand] est languissante, le vers lâche et prosaïque, CHATEAUB. *Génie*, II, I, 4. || 6° Fig. Qui manque de vigueur et d'activité. Cet ouvrier est lâche au travail. || Substantivement et familièrement. C'est un grand lâche, c'est un homme très-mou, très-paresseux. || Il se dit des choses. Souvenons-nous de tant de communions lâches, c'est-à-dire de tant de communions faites avec négligence et sans préparation, BOURDAL. *Instr. pour l'oct. du St-Sacrem. Exhort.* t. II, p. 285. Sa retraite ne fut ni lâche ni oisive, FLÉCH. *le Tellier*. Longtemps vil ouvrier, le rabot à la main, Ses beaux jours sont perdus dans ce lâche exercice, VOLT. *Pour et contre*. || 7° Fig. Qui manque de courage. Tu m'estimes bien lâche, imprudente rivale, CORN. *Rodog.* II, 1. Quoi qu'on l'ose imputer, je ne te crois point lâche, ID. *Nicom.* IV, 3. Qu'elle nous paraît au-dessus de ces lâches chrétiens qui s'imaginent avancer leur mort quand ils préparent leur confession! BOSS. *Duch. d'Orl.* Peuple lâche en effet et né pour l'esclavage, Hardi contre Dieu seul! RAC. *Athal.* III, 7. J'aimerais mieux périr encore une fois de la main du lâche Pâris, FÉN. *Dial. des morts anc. Achille, Chiron.* || Substantivement. Le lâche! il vous flattait lorsqu'il tremblait dans l'âme, CORN. *Hérací.* V, 6. Ah! poltron! dont j'enrage, Lâche, vrai cœur de poule! MOL. *Sgan.* 21. Qu'est-ce qu'une armée? c'est un corps animé d'une infinité de passions différentes.... c'est un assemblage confus de libertins qu'il faut assujettir à l'obéissance, de lâches qu'il faut mener au combat, de téméraires qu'il faut retenir.... FLÉCH. *Turenne*. Et nous pardonnerions à ce lâche d'Octave! VOLT. *Triumv.* IV, 2. Le lâche fuit en vain; la mort vole à sa suite; C'est en la défiant que le brave l'évite, ID. *ib.* IV, 7. || 8° Qui n'a que des sentiments vils et méprisables. Mon cœur, mon lâche cœur s'intéresse pour lui, RAC. *Andr.* V, 1. Ah lâche! fais l'amour et renonce à l'empire, ID. *Bérén.* IV, 4. || Qui indique bassesse de cœur. Votre sang est trop bon, n'en craignez rien de lâche, CORN. *Hor.* II, 6. Morbleu, c'est une chose indigne, lâche, infâme, De s'abaisser ainsi jusqu'à trahir son âme, MOL. *Mis.* I, 1. On lui dit mille fois que la franchise n'était pas une vertu de la cour.... ces conseils lui parurent lâches, FLÉCH. *Duc de Mont.* De mes lâches bontés mon courage est confus, RAC. *Andr.* IV, 3. Je vous avoue que ce procédé lâche m'est plus sensible que celui de Desfontaines, VOLT. *Lett. d'Argental*, 5 fév. 1739.

— SYN. LÂCHE, POLTRON. Lâche indique une disposition faible et misérable qui ne peut résister à aucun péril; aucune espèce de courage ne reste ; une idée de mépris y est jointe. Poltron est beaucoup moins profond, le courage peut n'être que masqué par la poltronnerie ; et l'idée de mépris n'y est pas nécessairement attaché. Aussi dit-on quelquefois de soi-même qu'on est poltron, mais on ne dira pas qu'on est lâche. Un enfant qui n'ose demeurer sans lumière ou descendre à la cave, est un enfant poltron ; mais cela ne veut pas dire qu'il soit lâche.

— HIST. XIIe s. Hé poures rois, lasches et assotez, Je te cuidai maintenir et tenser [défendre] envers toz ceus de la crestienté, *Li coronemens Looys*, v. 2240. || XIIIe s. Et s'eles [les dames] font, par m[al] conseil, folage, A lasches gens et mauvais le feront, QUESNES, *Romanc.* p. 99. Si est tex [tel] lasches [de faible complexion] et petis, Qui en tous biens est aatis [doué], *Fabliaux mss. de St-G.* f° 63, dans LACURNE. || XVIe s. Son ventre sera tousjours lasche, et, s'il ne l'est naturellement, le sera par art, PARÉ, V, 14. J'avois l'esprit lent, l'invention lasche, MONT. I, 196. Estre lasche à la besogne, H. EST. *Conform. du fr. avec le grec*, 103.

— ÉTYM. Provenç. *las*, *lasc* ; espagn. et portug. *laxo* ; ital. *lasco* ; du lat. *laxus*, large, lâche. *Laxus* est un participe de *languere*, languir, comme *taxus* de *tangere*, car *taxare* montre que, outre *tactus*, *taxus* est aussi dans *tangere*.

LÂCHÉ, ÉE (lâ-ché, chée), *part. passé* de lâcher. || 1° Rendu moins tendu. Une corde lâchée. || 2° Qu'on a laissé aller. Le prisonnier lâché. || Par extension. Adieu: ce mot lâché me fait rougir de honte, CORN. *Cid*, V, 1. Une parole lâchée sans attention, MASS. *Carême, Médis.* || 3° Terme de beaux-arts. Qui a le caractère d'une certaine négligence, soit voulue et cherchée, soit provenant d'un manque de talent. Ce tableau a l'air d'une ébauche, le dessin y est lâché. Cela est trop lâché.

1. **LÂCHEMENT** (lâ-che-man), *adv.* || 1° D'une manière qui n'est pas tendue, serrée. Un paquet lié trop lâchement. || 2° D'une manière lâche, sans force. Ceux qui ne veulent et ne désirent que lâchement, BALZ. liv. VI, lett. 3. Qui fuit, croit lâchement, et n'a qu'une foi morte, CORN. *Poly.* II, 6. Il [Montaigne] ne pense qu'à mourir lâchement et mollement par tout son livre, PASC. *Pens.* XXIV, 24, éd. HAVET. || Écrire lâchement, écrire sans force, sans précision. Dans des vers métaphysiques traduits lâchement, VOLT. *Lett. d'Argental*, 7 janv. 1739. || 3° Honteusement, avec bassesse. Et d'une indigne ardeur lâchement embrasé, CORN. *Nicom.* V, 1. Non que, par les yeux seuls lâchement enchantée, J'aime en lui sa beauté, sa grâce tant vantée, RAC. *Phèdre*, II, 1. Vous qu'on ne voit assis dans le sanctuaire du Dieu vivant que pour avoir été toujours debout dans les antichambres des grands, et qui n'auriez jamais été placé sur la tête des hommes, pour parler avec David, si vous n'aviez été mille fois lâchement à leurs pieds, MASS. *Orais. Villeroy*. L'autre a fui lâchement, tel qu'un vil assassin, VOLT. *Mérope*, II, 2. Le roi [Henri III], dont il [le duc de Guise] ravit l'autorité suprême, Le souffrit lâchement et s'en vengea de même, ID. *Henr.* III.

— HIST. XIVe s. Entortillez en guise d'andouille, puis liez de fil laschement, *Ménagier*, II, 5. || XVIe s. Et feit on la guerre plus froidement et plus laschement, AMYOT, *Alc.* 52.

— ÉTYM. *Lâche*, et le suffixe *ment*.

† 2. **LÂCHEMENT** (lâ-che-man), *s. m.* Action de lâcher.

— HIST. XVIe s. La garnison ne leur pardonna pas le laschement de pied, D'AUB. *Hist.* I, 366.

— ÉTYM. *Lâcher*.

LÂCHER (lâ-ché), *v. a.* || 1° Faire qu'une chose soit lâche, moins tendue. Cette corde est trop tendue, lâchez-la un peu. || 2° Cet aliment lâche le ventre, il rend le ventre libre. Et le soir, de petits pruneaux pour lâcher le ventre, MOL. *Mal. im.* III, 14. || Absolument. Les pruneaux lâchent. || 3° Terme de manége. Lâcher la bride, voy. BRIDE, n° 2 et 3. || Lâcher la main, voy. MAIN. || Lâcher la gourmette, l'accrocher au second maillon, quand, étant accrochée au premier, elle serre trop le menton du cheval (voy. GOURMETTE). || 4° Lâcher pied, lâcher le pied, voy. PIED. || Terme d'escrime. Lâcher la mesure, reculer devant son adversaire. || Absolument. Ces misérables sur qui j'allongeais à tout instant et à bras raccourci des bottes qu'ils ne paraient qu'en lâchant, MARIV. *Pays. parv.* 6e part. || 5° Laisser aller, en parlant des personnes ou des animaux que l'on tient, ou que l'on a près de soi, sous sa main. Donnez-nous seulement six pistoles pour boire; Nous allons vous lâcher, MOL. *Mal. im.* 1er *interm.* sc. 8. Je ne laisserais pas de l'avoir [Pauline] auprès de moi ; elle ne saurait être mieux, et je ne vois rien qui mérite que vous la lâchiez et l'envoyiez au grenier, SÉV. 27 déc. 1688. S'ils [les faisans] se sont multipliés en Saxe, ce n'a été que par les soins du duc Frédéric, qui en lâcha deux cents dans le pays, avec défense de les prendre et de les tuer, BUFF. *Ois.* t. IV, p. 64, dans POUGENS. || 6° Il se dit quand on laisse aller une personne ou des animaux pour qu'ils attaquent quelqu'un ou quelque chose, pour qu'ils aillent quelque part. Lâcher les chiens. Lâcher une laisse de lévriers. Un vieillard sur son âne aperçut en passant Un pré plein d'herbe et florissant, Il y lâche sa bête... LA FONT. *Fabl.* VI, 8. Si un loup avide paraît, il lâche son chien qui le met en fuite, LA BRUY. X. On me mena dans la carrière, on me lâcha un lion, MONTESQ. *Lys*. Il regardait le peuple comme une bête féroce, qu'il fallait lâcher sur leurs voisins, de peur qu'elle ne dévorât ses maîtres, VOLT. *Dict. phil. Parlement d'Anglet.* || Terme de fauconnerie. Lâcher l'autour, lâcher l'épervier, etc. le laisser partir. Lâcher de rebat, laisser partir l'autour, après l'avoir retenu en son premier essor. || Fig. et familièrement. Lâcher une personne après une autre, la mettre à sa poursuite, pour l'inquiéter, la tourmenter, ou l'amener à faire ce qu'on désire. Ils aiment les lettres, ils aiment et disent la vérité, ils sont courageux comme de petits lions ; lâchez-les sur les sots, VOLT. *Lett. d'Argental*, 11 mars 1752. || Lâcher les huissiers après un débiteur, leur donner charge de faire contre lui les poursuites nécessaires. || 7° Laisser échapper un objet que l'on tient. Petit poisson deviendra grand, Pourvu que Dieu lui prête vie : Mais le lâcher en attendant, Je tiens pour moi que c'est folie: Car de le rattraper il n'est pas trop certain, LA FONT. *Fabl.* V, 3. Lâcher ce qu'on a dans la main Sous espoir de grosse aventure Est imprudence toute pure, ID. *ib.* IX, 10. Et l'avare Achéron ne lâche point sa proie, RAC. *Phèdre*, II, 5. Ces deux femmes tiennent la lettre, sans que je puisse deviner celle qui la lâchera, DIDEROT, *Salon de 1767*, Œuv. t. XIV, p. 370, dans POUGENS. Il jeta sur la table cet écu qu'il avait eu tant de peine à lâcher, MARMONTEL, *Mém.* IV. || Lâcher prise, voy. PRISE. || Lâchez tout! signal pour laisser aller les cordes qui retiennent un ballon, un bateau, etc. || À certains jeux de cartes, lâcher la main, la laisser aller à un autre, quoiqu'on ait de quoi la lever. || Au jeu de la paume, lâcher la balle, ne la point toucher, la laisser passer. || 8° Lâcher la bonde d'un étang, lâcher une écluse, lever la bonde d'un étang, lever la vanne d'une écluse. || On dit aussi dans le même sens : lâcher les eaux. || Lâcher le robinet d'une fontaine, le tourner de manière que l'eau s'échappe. || 9° Ce malade lâche tout sous lui, il ne peut retenir ses excréments. || Familièrement. Lâcher de l'eau, uriner. || Lâcher un vent, laisser échapper un vent par en bas. || 10° Lâcher un coup de fusil, un coup de pistolet, un coup de canon, faire partir ces armes, en tirer un coup. Enfin l'un des deux vaisseaux lâcha à l'autre une bordée si bas et si juste qu'il coula à fond, VOLT. *Candide*, 20. Ce cavalier lâche un coup de pistolet à un autre qui a le sabre levé sur lui, DIDER. *Salon de 1765*, Œuv. t. XIII, p. 169, dans POUGENS. || Dans le même sens: lâcher un trait. Venez voir, cher Hémon, si le ciel en courroux Peut lâcher quelque trait qu'il n'ait lâché sur vous, ROTR. *Antig.* III, 2. || Populairement. Lâcher un coup, donner un coup. Turnus, sitôt qu'il l'approcha, Un grand coup de poing lui lâcha, SCARR. *Virg.* VII. L'autre, qui s'en doutait, lui lâche une ruade, LA FONT. *Fabl.* V, 8. || Fig. Faire partir quelque chose que l'on compare à un coup de fusil, à un trait. Lâcher un pamphlet dans le public. Ensuite il fait ôter ce présent de ses yeux... Lâche deux ou trois mots contre cette insolence, CORN. *Pomp.* III, 1. Avez-vous à lâcher encore quelque trait? MOL. *Femmes sav.* II, 8. Et que souvent parmi des choses très-bien prises, Qui sont du meilleur goût, on lâche des sottises, HAUTEROCHE, *Bourg. de qualité*, II, 6. Il [Jésus-Christ] n'a pas plus tôt lâché le mot à saint Jean pour lui dire que Marie est sa mère,

qu'incontinent ce disciple se sent possédé de toutes les affections d'un bon fils, BOSS. 3e *sermon, Compass. de la Ste Vierge*. 3. Vous le voyez : il [Jurieu] a peine à lâcher le mot [imputation de friponnerie contre Bossuet], tant les injures lui coûtent à prononcer; mais, après qu'il a surmonté cette répugnance, il répète plus aisément la seconde fois : la friponnerie de l'évêque de Meaux, ID. 6e *avert.* 100. Tu es homme à lâcher quelque mauvaise plaisanterie pour l'[illegible], HAMLET *Gramm.* 3. On m'assure que la Sorbonne lâchera toujours son décret contre Bélisaire [de Marmontel], VOLT. *Lett. Damilaville*, 23 juill. 1767. Mais, mes divins anges, quand un livre est lâché dans l'Europe, il n'y a plus de remède, ID. *Lett. d'Argental*, 8 mai 1763. Ils lui envoyèrent quelques brochures qu'ils avaient lâchées charitablement contre leur ancien concitoyen, ID. *Quest miracles, lett.* 14. Je crois que vous me lâchez des épigrammes, l'amour, BEAUMARCH. *Barb. de Sév.* II, 13. Sitôt qu'il lâche une parole, [il] Veut lire dans vos yeux l'effet de son discours, DELILLE, *Convers.* II. || Lâcher une parole, lâcher un mot, dire inconsidérément quelque chose qui peut nuire ou déplaire. Vous devez la punir [Cléopâtre], si vous la condamnez.... Le mot en est lâché, CORN. *Rodog.* III, 4. Je n'ai point sans sujet lâché cette parole, ROTR. *Vencesl.* I, 1. Gardez-vous de lâcher le moindre mot qui puisse faire connaître au bon d'Hacqueville que je vous ai envoyé sa lettre, SÉV. 242. || Lâcher un mot, lâcher une parole signifie aussi : dire quelque chose avec dessein. Il lâcha un mot qui fit impression. Un prince si habile n'avait pas lâché cette parole sans dessein, BOSS. *Var.* VI, § 5. || Lâcher la parole, lâcher le mot, dire le dernier prix qu'on veut avoir ou donner, quand on discute un marché, ou donner son consentement après avoir fait des difficultés. Le mot est lâché, vous ne pouvez vous en dédire. || Prononcer une parole qui coûte à dire, faire un aveu, une concession qui coûte. Tant on avait de peine à lâcher le mot, que le corps et le sang [de Jésus-Christ] ne fussent donnés que spirituellement, et d'insérer dans une confession de foi une chose si nouvelle aux chrétiens! BOSS. *Var.* III. || Lâcher que...., dire, proférer. Voilà.... sur quoi [l'aversion de Mme de Grignan] roulent toutes ses pensées [de Retz]; sur cela je crois avoir dit et ménagé tout ce que l'amitié que j'ai pour vous.... pouvait m'inspirer.... ne lâchant jamais que vous eussiez de l'horreur pour lui, soutenant que vous aviez un fonds d'estime, d'amitié, SÉV. 1678, n° 713, édit. RÉGNIER. || 11° *V. n.* Être détendu. Cette corde lâche trop. || S'échapper, manquer. Prenez garde que ce crampon ne lâche. || 12° Se lâcher, *v. réfl.* Se détendre, se débander. Un ressort qui se lâche. || Partir, en parlant d'une arme à feu. Un pistolet qui se lâcha malheureusement, REGNARD, *Voy. de Fland.* || Fig. Tenir des propos indiscrets. [M. de Chaulnes] le mettait [M. de Chevreuse] à bout par ses railleries, auxquelles il se lâchait avec moins de ménagements qu'il ne l'aurait fait avec des étrangers, ST-SIM. 19, 236. Gardez-vous bien de vous lâcher contre ce tribunal, LE SAGE, *Diabl. boit.* ch. VII, dans POUGENS. Ce secrétaire Walpole s'étant lâché très-inconsidérément sur le compte de ma nation, je ne crus pas devoir le souffrir, *La Princ. Daschkoff*. || 13° Dans un langage bas, se lâcher, ne pouvoir retenir un vent. Votre Majesté, je crois, s'est lâchée, *Couplet ajouté à la chanson du roi Dagobert.*

— HIST. XIe s. Son cheval [il] broche, si li lasche la resne, *Ch. de Rol.* XCVIII. || XIIIe s. Puis laska les [illegible], et li rois chiet sour le pavement si [illegible] que à poi que li cuers ne li parti, *Chr. de Rains*, p. 10. || XVe s. Et ne demoura [illegible] que sa maladie luy lascha, tant que comme à Dieu pleust qu'il [illegible], et en furent ses gens [illegible] joyeulx quand ils le virent reposer, *Lancelot du lac.* t. 1, f° 133, dans LACURNE. || XVIe s. En nous remettant la coulpe, il nous lasche aussi toute la punition que nous avions [illegible], CALV. *Instit.* 512. Il charge un pistolet et le lasche, MONT. I, 109. La peur [illegible] [illegible], ID. III, 60. [illegible] parole de foiblesse, ID. III, 160. Lascher un [illegible], ID. III, 44. L'un roidit et tendit les cordes qui estoient trop lasches à Sparte, et l'autre [illegible] celles qui estoient trop tendues à Rome, AMYOT. [illegible] 1. L'[illegible] sa peine, ID. *Alc.* 2. Il faisoit lascher des levriers d'attache sur eulx qui les deschiroient en pièces, ID. *Pélop.* 13. Le regiment lascha le pied devant ces troupes, D'AUB. *Hist.* II, 160.

— ETYM. Berry, *lâcher*, cesser : *il ne lâche pas de parler*; provenç. *laxar, laschar*; espagn. et portug. *laxar*; ital. *lasciare*, du lat. *laxare*, rendre lâche, détendu, qui vient de *laxus*, lâche.

LÂCHETÉ (lâ-che-té), *s. f.* || 1° État de celui qui est lâche. Puisque ta lâcheté n'ose me mériter, CORN. *Cinna*, III, 4. Avec quel noble dépit reprit-elle les chaines [rentra-t-elle dans le monde après avoir voulu se faire religieuse] qu'elle croyait avoir quittées? combien de fois accusa-t-elle de lâcheté son obéissance quoique forcée! FLÉCH. *Aiguillon.* Nous sommes bien heureux, mes anges, d'avoir des philosophes qui n'ont pas la prudente lâcheté de Fontenelle, VOLT. *Lett. d'Argental*, 24 juin 1766. || Il se dit aussi des choses. La lâcheté de sa conduite. || 2° Action basse, indigne. L'honneur d'un si beau choix serait trop acheté Si l'on nous soupçonnait de quelque lâcheté, CORN. *Hor.* II, 3. C'est une lâcheté.... De battre un ennemi qui ne peut se défendre, MAIRET, *Mort d'Asdrub.* I, 3. Tu permis, Scipion, les lâchetés d'un prince, ID *ib.* V, 3. Toutes ces termes, tous ces souris, tous ces hommages, tous ces respects sont des embûches qu'on tend à notre cœur, et qui souvent l'engagent à commettre des lâchetés, MOL. *Princ. d'El.* II, 1. Ce reste malheureux [de vie] serait trop acheté S'il faut le conserver par une lâcheté, RAC. *Bajaz.* II, 3. Car il est des chasseurs qui font la lâcheté De tirer sur un aigle ivre d'immensité...., TH. GAUTIER, *Prologue d'ouverture de l'Odéon.*

— HIST. XIIe s. .... Secorez, [que] Par coardise [je] ne face lascheté, *Li coronemens Looys*, v. 785. Vostre lignages n'ot onques lascheté, *ib.* v. 1563. || XIIIe s. Et respondi dans Pieres : C'est par vo lasqueté, *Ch. d'Antioche*, V, 9. || XIVe s. En jieu a un repos et une lacheté de courage, ORESME, *Eth.* 210. S'ainsi sons [si nous sommes ainsi] pris au broi [piége], s'ert [ce sera] de grand lachetay, *Girart de Ross.* v. 3270. Lascheté ou foiblesse des voines et des arteres, LANFRANC, f° 44. || XVe s. O Dieu! helas! que m'est-il advenu? Orgueil me suist, lascheté, villenie, E. DESCH. *Compl. de la France.* || XVIe s. J'ay une merveilleuse lascheté vers la misericorde, MONT. I, 2. Pour lascheté de cœur un soldat ne peut estre condamné à mort, ID. I, 54. La violence des tyrans et lascheté des peuples, ID. I, 312.

— ETYM. Provenç. *laxetat*; esp. *laxitad*; ital. *laschità*; du lat. *laxitatem*, de *laxus* (voy. LÂCHE).

† **LÂCHEUR** (lâ-cheur), *s. m.* || 1° Celui qui conduit un train de bois flottant sur la rivière. || 2° Fig. et néologisme. Un lâcheur, celui qui lâche, abandonne aisément ses amis.

— ETYM. *Lâcher.*

† **LÂCHURE** (lâ-chu-r'), *s. f.* Synonyme d'éclusée. Avant l'établissement de ces barrages, les mariniers étaient obligés, pendant la durée des basses eaux, d'aller réclamer, des usiniers supérieurs, des flots ou lâchures qui ne leur étaient accordés qu'à grand'peine et à un prix fort élevé : un grand flot ne coûtait pas moins de 800 francs, E. GRANGEZ, *Voies navigables de la France*, p. 365. On facilite la navigation [de l'Oise] au moyen de lâchures à Chauny et Sempigny; les lâchures faites à ce dernier point, pour le passage des trains, se paient dix francs pour chacun d'eux, ID. *ib.* p. 476.

— ETYM. *Lâcher.*

† **LACIER** (la-sié), *s. m.* ou **LACIÈRE** (la-siè-r'), *s. f.* Espèce de filet à manche pour la pêche. || Se dit aussi d'un filet qui sert à prendre les loups.

— ETYM. *Lacer.*

† **LACIÈRE** (la-siè-r'), *s. f.* Voy. LACIER.

LACINIÉ, ÉE, (la-si-ni-é, ée) *adj.* Terme de botanique. Qui est découpé irrégulièrement en lanières de forme irrégulière. Feuilles laciniées.

— ETYM. Lat. *laciniatus*, de *lacinia*, morceau, lambeau; grec, λακίς, segment, λακίζειν, diviser (voy. LAC).

† **LACINIFOLIÉ, ÉE** (la-si-ni-fo-li-é, ée), *adj.* Terme de botanique. Dont les feuilles sont laciniées.

— ETYM. *Lacinié*, et le lat. *folium*, feuille.

† **LACINIURE** (la-si-ni-u-r'), *s. f.* Terme de botanique. Découpure longue, étroite et irrégulière.

— ETYM. *Lacinié.*

LACIS (la-si; l's se lie : un la-si-z élégant), *s. m.* || 1° Espèce de réseau de fil ou de soie. Concevez sa superficie [du cerveau, du côté des ventricules], comme un reseuil [réseau] ou [illegible], *l'Homme*. || 2° [illegible] [illegible].

— HIST. XIIIe s. Et [illegible] de granates, de lilie et de lacens, *Rois*, p. 253. || XVIe s. Les bergeres y travaillent sans cesse, l'une après le labeur industrieux de quelque gentil ouvrage de broderie, l'autre après un lassis de fil retors ou de fil de soye de [illegible], BELLEAU, *Bergerie*, t. I, p. 40, dans LACURNE.

— ETYM. *Lacer*, la finale *is*, *ïs* représentant la finale latine *icius*, *itius*.

† **LACK** (lak), *s. m.* Nom de nombre usité dans l'Inde, lequel, joint à roupie, signifie cent mille (100 000 roupies d'argent valent, au pair, 250 000 francs, PIHAN). On lui assigna, pour sa solde annuelle, trois lacks de roupies, ou 720 000 livres, RAYNAL, *Hist. phil.* III, 20. || On écrit aussi lac.

— ETYM. Persan, *lak*, du sanscrit *laksha*, cent mille.

† **LAC-LAQUE** (lak-la-k'), *s. f.* Terme de chimie. Précipité formé par l'alun dans une dissolution alcaline de résine laque, et employé dans l'Inde pour la teinture.

† **LACONICON** (la-ko-ni-kon), *s. m.* Terme d'antiquité. Sorte d'étuve en usage chez les anciens; c'était une pièce voûtée qu'on échauffait à l'aide de fourneaux placés sous la pièce, et qui provoquait la sueur à l'aide d'une chaleur sèche.

— ETYM. Lat. *laconicum* (*balneum*) : le bain à la laconienne, ainsi dit de ce que cette sorte de bain était fort en usage parmi les Laconiens.

† **LACONIEN, IENNE** (la-ko-niin, niè-n'), *s. m.* et *f.* Habitant de la Laconie, contrée du Péloponèse, ayant Sparte pour capitale. || À la laconienne, aussi brièvement que les Lacédémoniens. Tranchez-moi votre discours d'un apophthegme à la laconienne, MOL. *Mar. forcé*, sc. 8.

LACONIQUE (la-ko-ni-k'), *adj.* || 1° Qui est propre à la Laconie, à Sparte. Il [Cléomène] tourna tous ses soins du côté de l'éducation des enfants, et travailla à rétablir la discipline appelée laconique, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. VII, p. 557, dans POUGENS. || 2° Bref en paroles, à la manière des habitants de la Laconie, des Lacédémoniens. On les accoutumait [les jeunes Lacédémoniens] de bonne heure au style laconique, c'est-à-dire à un style concis et serré, ROLLIN, *Traité des Ét.* liv. V, 3e part. ch. 3. Ils se dirent encore quelques mots d'une manière assez laconique, quoique bienveillante, STAËL, *Corinne*, VI, 4. || Il se dit aussi du style, de la manière d'écrire. Mais surtout certain Grec renchérit et se pique D'une élégance laconique, LA FONT. *Fabl.* VI, 1. Il faut que vous supportiez mes défauts; chacun a son style; le mien, comme vous voyez, n'est pas laconique, SÉV. *à Bussy*, 19 juill 1655.

— SYN. LACONIQUE, CONCIS. Laconique se dit plus souvent du langage parlé; concis se dit du langage écrit : une réponse laconique, un compliment laconique; mais un ouvrage concis; le style concis. Quand laconique se dit du style, il implique une recherche de brièveté que concis n'implique pas.

— ETYM. Λακωνικός, de Λάκων, Lacédémonien.

LACONIQUEMENT (la-ko-ni-ke-man), *adv.* D'une manière laconique. Allons, plaidez, mais vite, exposez laconiquement le fait en peu de paroles, DANCOURT, *le Prix de l'arquebuse*, sc. 15.

— ETYM. *Laconique*, et le suffixe *ment*.

LACONISME (la-ko-ni-sm'), *s. m.* || 1° Manière de parler en peu de paroles. J'évite par là.... d'essuyer sa gravité, son ris amer, et son laconisme, LA BRUY. IX. || 2° Manière courte, vive et sentencieuse d'exprimer une pensée. Si nous lui avons ôté quelque chose [à Sénèque], c'est son laconisme et son énergie, et l'on imagine bien que c'est malgré nous, DIDER. *Claude et Nér.* I, 94.

— ETYM. Λακωνισμός, de λακωνίζειν, parler à la laconienne, qui vient de Λάκων, Lacédémonien.

† **LACRE** (la-kr'), *s. f.* Ancien nom d'une sorte de cire à cacheter. Lacre ou cire à cacheter le cent pesant payera 6 livres, *Tarif du* 18 *sept.* 1664.

— ETYM. *Laque*; port. *lacre*, composition de cire et de lie de laque qui sert pour cacheter.

† **LACRYMA-CHRISTI** (la-kri-ma-kri-sti), *s. m.* Vin sucré très-recherché que l'on récolte au pied du Vésuve.

— ETYM. Lat. *lacryma*, larme, *Christi*, du Christ.

LACRYMAL, ALE (la-kri-mal, ma-l'), *adj.* || 1° Terme d'anatomie. Qui a rapport aux larmes. || Glande lacrymale, petite glande située entre l'apophyse orbitaire et le globe de l'œil, qui sécrète les larmes. || Caroncule lacrymale, petit tubercule situé à l'angle nasal de l'œil et portant à sa surface [illegible] poils courts et fins qui arrêtent [illegible] étrangers mêlés aux larmes. || [illegible], petits pores, au nombre de deux, [illegible] en supérieur et en inférieur, [illegible] à [illegible], qui sont les orifices [illegible] des conduits lacrymaux. || [illegible] lacrymal, nom de deux canaux qui font suite aux points lacrymaux. || Sac lacrymal, petite poche membraneuse, [illegible] en [illegible] et se continue [illegible] avec le canal nasal, lequel va [illegible]. || Appareil lacrymal, ensemble des organes destinés à sécréter et excréter les larmes. || 2° Terme de chirur-

mal. Fistule lacrymale, ouverture accidentelle au sac lacrymal, qui permet aux larmes de s'écouler ailleurs que dans leurs voies ordinaires.

— HIST. XIVe s. La fistule du lacrimel, LANFRANC, f° LVII, verso. || XVIe s. La glandule lachrymale, PARÉ, III, 11.

— ÉTYM. Lat. *lacryma*, larme (voy. ce mot).

LACRYMATOIRE (la-kri-ma-toi-r'), *s. m.* Terme d'antiquités romaines. Petit vase de terre cuite ou de verre que l'on trouve dans les sépultures romaines, et que l'on a cru longtemps destiné à recueillir les larmes versées aux funérailles; d'où le nom. || Adjectivement. Urne, vase lacrymatoire.

— ÉTYM. Lat. *lacrymare*, pleurer, de *lacryma*, larme (voy. ce mot).

† **LACRYMIFORME** (la-kri-mi-for-m'), *adj.* Terme de minéralogie. Se dit d'une coulée de lave qui s'épanche par une ouverture de cratère, et va ensuite en se refroidissant peu à peu.

— ÉTYM. Lat. *lacryma*, larme, et *forme*.

† **LACRYMULE** (la-kri-mu-l'), *s. f.* || 1° Diminutif burlesque de larme. Et si vous en tirez la moindre lacrymule, SCARRON, *Jodelet ou le maître valet*, III, 2. || 2° Terme de pharmacie. Petite larme.

— ÉTYM. Lat. *lacrymula*, diminutif de *lacryma*, larme.

LACS (lâ; l's se lie : un lâ-z élégant; le c ne se prononce jamais, et c'est une grosse faute de dire lak), *s. m.* || 1° Cordon délié. Autrefois le sceau était attaché aux édits avec des lacs de soie de diverses couleurs. Il se retrouve encore [à une pièce] deux lacs de parchemin attachés en deux différents endroits.... lesdits deux tirets ou lacs de parchemin qui sont encore.... *Procès-verbal du 12 août 1666 du greffier de l'élection de Laon.* || 2° Nœud coulant qui sert à prendre des oiseaux, des lièvres et autre gibier. Le lacs était usé; si bien que, de son aile, De ses pieds, de son bec, l'oiseau le rompt enfin, LA FONT. *Fabl.* IX, 2. Il y vole, il est pris; ce blé couvrait d'un lacs Les menteurs et traîtres appas, ID. ib. || Fig. Piége, embarras dont on a de la peine à se tirer.... Et souffrir qu'un enfant Des lacs d'un vieux routier se sauve en triomphant, LA FONT. *l'Eunuque*, III, 1. La coquette tendit ses lacs tous les matins, ... Composa de sa main les fleurs de son visage, BOIL. *Épître* IX. || Familièrement. Tomber dans le lacs, être dans le lacs, tomber, être dans l'embarras. || 3° Ruban de fil en bande dont se servent les chirurgiens pour faire l'extension dans les fractures et les luxations. || Cordon que les accoucheurs appliquent sur les membres du fœtus pour faciliter son extraction dans les cas difficiles. || 4° Liens de corde dont on fait usage pour assujettir les animaux. Abattre un cheval avec le lacs. || Cordes qui servent à accoupler, pendant la route, les chevaux que les marchands conduisent. || 5° Lacs d'amour, cordons repliés sur eux-mêmes, de manière à former un 8 couché. Dieu sait quels lacs d'amour, quels chiffres, quelles fleurs... REGNIER, *Sat.* XI. Nous aurions bien des affaires, ma fille, si nous nous mettions à faire des lacs d'amour à tous nos *D* et à toutes nos *L*, SÉV. 441. || 6° Dans les métiers à tisser les étoffes façonnées, cordes disposées pour supporter des fils forts qui remplacent les lisses employées dans les métiers à tisser les autres étoffes.

— SYN. LACS, RETS, FILET. Le rets ou le filet est un tissu à mailles et à jour; le lacs est un assemblage de cordons disposés de manière à arrêter le gibier. Quant à rets et filet, il ne paraît pas qu'il y ait aucune distinction dans la signification.

— HIST. XIe s. Al brant d'acier il tranche cinq des laz, *Ch. de Rol.* CCL. || XIIe s. E en cs laz que il tendeient, Par soventes foiz se perneient, BENOIT, II, 13699. Las douloureus, qui si m'ont mal batiu, *Couci*, VII. Cele.... Qui tout me tient en ses las, ID. p. 122. En ces laz le voleient li cardenal buter, *Th. le mart.* 108. Les cordes de enfern me unt lied, e les laz de mort m'unt saisid, *Rois*, p. 205. || XIIIe s. Comment Vulcanus espia Sa femme, et moult fort la lia D'un laz avec Marz.... *la Rose*, 14050. Des cordes [fil] fist un laz corsor [nœud coulant], A son col le mist tot entor, *Ren.* 21508. Laz apareillierent il à mes piez, *Psautier*, f° 67. Et s'entreferirent parmi les hyaumes, tant que tout li lach sont depecié, H. DE VALENC. XXVI. || XIVe s. Homme qui dit paroles de losengerie est un las pour prendre les innocens, *Ménagier*, I, 9. || XVe s. Quant ils furent là entre eux deux ensemble, Jacques le Gris, tenté des lacs de l'ennemi [démon], embrassa la dame et lui dit..., FROISS. II, III, 49. Le sage ne veult que contende Contre puissant pouvre homme las, Affin que ses filez ne tende, Et que ne tresbuche en ses laqs, VILLON, *Grand testament*, CXXXII.

— ÉTYM. Wallon, *lâs*; namur. *las'*; provenç. *lac*, *laz*, *latz*; catal. *llas*; esp. *lazo*; port. *laço*; ital. *laccio*, du lat. *laqueus*, lacs. Dans l'ancien français, on trouve *las* au nominatif et au régime; cependant on trouve aussi *lach* au nominatif pluriel (et par conséquent, *lach* aussi au régime singulier); ce qui est la forme correcte. *Lacs* dans la langue moderne est un amalgame du thème étymologique avec l's des anciennes formes. *Laqueus* est à βρόχος, lacs, comme λάκω est à l'éolien βράκος (voy. LACÉRER).

† **LACTAIRE** (la-ktê-r'), *adj.* Terme didactique. Qui a rapport au lait ou à l'allaitement. || Terme d'archéologie. Colonne lactaire, colonne élevée à Rome dans le marché aux herbes, où l'on exposait les enfants trouvés. || Terme de botanique. Se dit de quelques champignons qui fournissent un suc laiteux.

— ÉTYM. Lat. *lactaris*, de *lac*, lait.

† **LACTATE** (la-kta-t'), *s. m.* Terme de chimie. Sel produit par la combinaison de l'acide lactique avec une base salifiable.

— ÉTYM. Voy. LACTIQUE.

LACTATION (la-kta-sion), *s. f.* Terme de médecine. Action d'allaiter un enfant. || La fonction organique qui consiste dans la sécrétion et l'excrétion du lait.

— ÉTYM. Lat. *lactationem*, de *lactare*, allaiter, de *lac*, lait.

LACTÉ, ÉE (la-kté, ktée), *adj.* || 1° Qui a rapport ou qui ressemble au lait. || Diète lactée, régime dans lequel les malades font du lait leur principal aliment. || Fièvre lactée, fièvre de lait, voy. LAIT. || 2° Terme d'anatomie. Vaisseaux lactés, veines lactées, conduits chylifères, ainsi nommés à cause de la couleur de lait du liquide qu'ils transportent. || 3° Plantes lactées, plantes qui abondent en sucs laiteux. || 4° Terme d'astronomie. Voie lactée, blancheur irrégulière qui entoure le ciel en forme de ceinture, et qui, avec de forts télescopes, se résout presque partout en un nombre infini de petites étoiles. La Fable dit que la voie lactée se forma de quelques gouttes de lait tombées des mamelles de la chèvre Amalthée. Un être pensant qui habite dans une étoile de la voie lactée, ne lui doit-il pas [à Dieu] le même hommage que l'être pensant sur ce petit globe où nous sommes? VOLT. *Dict. phil. Religion*, II. Notre soleil et les plus brillantes étoiles font probablement partie d'un de ces groupes, qui, vu du point où nous sommes, semble entourer le ciel et forme la voie lactée, LAPLACE, *Expos.* V, 6.

— HIST. XVIe s. Le laict qui s'escouloit espars Fit au ciel la voye laictée, RONS. 420.

— ÉTYM. Lat. *lacteus*, de *lac*, lait.

† **LACTÉIPENNE** (la-kté-i-pè-n'), *adj.* Terme de zoologie. Insectes lactéipennes, insectes qui ont les ailes d'un blanc laiteux.

— ÉTYM. Lat. *lacteus*, de lait, et *penne*.

† **LACTÉOLINE** (la-kté-o-li-n'), *s. f.* Voy. LACTOLINE.

† **LACTESCENCE** (la-ktè-ssan-s'), *s. f.* Terme didactique. Qualité d'un liquide qui ressemble à du lait.

† **LACTESCENT, ENTE** (la-ktè-ssan, ssan-t'), *adj.* Terme didactique. Qui contient un suc laiteux. Plantes lactescentes. || Coquilles lactescentes, coquilles couleur de lait.

— ÉTYM. Lat. *lactescere*, se convertir en lait, de *lac*, lait.

† **LACTIDE** (la-kti-d'), *s. m.* Terme de chimie. Corps qui se forme pendant la distillation sèche de l'acide lactique.

— ÉTYM. Lat. *lac*, lait.

† **LACTIFÈRE** (la-kti-fè-r'), *adj.* Qui porte, qui conduit, qui produit le lait. || Conduits lactifères, conduits qui amènent le lait au dehors. || Plantes lactifères, celles qui abondent en sucs laiteux, telles que le tithymale, la laitue.

— ÉTYM. Lat. *lac*, lait, et *ferre*, produire.

† **LACTIFIÉ, ÉE** (la-kti-fi-é, fi-ée), *part. passé* d'un verbe fictif lactifier. Par plaisanterie, être lactifié, avoir usé suffisamment de la diète lactée. Le révérend père m'a dit résolument qu'il prétend que je ne m'en aille que quand il lui plaira, et que je serai bien et dûment lactifié, J. J. ROUSS. *Lett. à Mme de Warens*, 21 août 1733.

† **LACTIFIQUE** (la-kti-fi-k'), *adj.* Qui produit le lait, qui fait venir le lait en abondance. Aliments lactifiques.

— ÉTYM. Lat. *lac*, lait, et *facere*, faire.

† **LACTIFUGE** (la-kti-fu-j'), *adj.* Synonyme d'antilaiteux.

— ÉTYM. Lat. *lac*, lait, et *fugare*, chasser.

† **LACTIGÈNE** (la-kti-jè-n'), *adj.* Qui produit du lait. La vertu lactigène d'une vache.

— ÉTYM. Lat. *lac*, lait, et la finale *gène*, employée à tort pour signifier qui produit.

† **LACTINE** (la-kti-n'), *s. f.* Sucre de lait, principe qui existe dans le lait de tous les mammifères.

— ÉTYM. Lat. *lac*, lait, et la finale chimique *ine*.

† **LACTIQUE** (la-kti-k'), *adj. m.* Terme de chimie. Acide lactique, acide qui existe dans le petit lait aigri. || Éther lactique, éther obtenu en distillant à parties égales du lactate de chaux, de l'alcool anhydre et de l'acide sulfurique.

— ÉTYM. Lat. *lac*, lait.

† **LACTOLINE** (la-kto-li-n'), *s. f.* Lait concentré par l'évaporation, et qui redevient du lait ordinaire par addition d'une nouvelle quantité d'eau. || On trouve aussi lactéoline.

† **LACTOMÈTRE** (la-kto-mè-tr'), *s. m.* Voy. GALACTOMÈTRE.

— ÉTYM. Lat. *lac*, lait, et *mètre*, mesure.

† **LACTONE** (la-kto-n'), *s. f.* Terme de chimie. Produit de distillation de l'acide lactique.

† **LACTOSCOPE** (la-kto-sko-p'), *s. m.* Voy. GALACTOSCOPE.

— ÉTYM. Mot hybride, du lat. *lac*, lait, et du grec σκοπεῖν, examiner.

† **LACTOSE** (la-ktô-z'), *s. f.* Synonyme de lactine.

† **LACTUCARIUM** (la-ktu-ka-ri-om'), *s. m.* Terme de pharmacie. Suc laiteux de la laitue obtenu par incision et desséché au soleil, au lieu que la thridace est le même suc obtenu par contusion des tiges de la laitue.

— ÉTYM. Lat. *lactuca*, laitue.

† **LACTUCINE** (la-ktu-si-n'), *s. f.* Substance fournie par la laitue et qui a des propriétés anodynes.

— ÉTYM. Lat. *lactuca*, laitue.

† **LACTUCIQUE** (la-ktu-si-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide lactucique, substance acide découverte dans le suc laiteux du *lactuca virosa*.

† **LACUNAIRE** (la-ku-nê-r'), *adj.* Terme de minéralogie. Corps lacunaire, corps composé de cristaux agglomérés qui laissent entre eux des intervalles. || Terme de botanique et de zoologie. Qui est pourvu de lacunes.

LACUNE (la-ku-n'), *s. f.* || 1° Terme de botanique. Nom donné aux cavités qui se forment d'une manière constante dans certaines plantes, surtout aquatiques. || Terme d'anatomie. Petite cavité formant l'orifice commun d'un assemblage de follicules appartenant aux membranes muqueuses. || 2° Solution de continuité, interruption dans le texte d'un auteur, dans une série, etc. Il y a une grande lacune dans cette décade de Tite-Live. La lacune que présente la série de ces médailles. Combler une lacune. || Il se dit aussi, dans un sens analogue, de l'esprit, de la mémoire. Ici ses souvenirs ont une lacune. C'est un esprit qui a des lacunes.

— ÉTYM. Lat. *lacuna*, fosse pleine d'eau, et, par suite, lacune, dérivé de *lacus*, lac (voy. ce mot).

† **LACUNEUX, EUSE** (la-ku-neû, neû-z'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui offre ou contient des lacunes.

— ÉTYM. Lat. *lacunosus*, de *lacuna*, lacune.

† **LAÇURE** (la-su-r'), *s. f.* Action de lacer.

— ÉTYM. *Lacer*.

† **LACUSTRE** (la-ku-str'), *adj.* || 1° Terme didactique. Qui appartient à un lac. Le caractère lacustre de la première faune terrestre. || 2° Qui vit dans les lacs. Plantes lacustres. || 3° Terme de géologie. Terrains lacustres, se dit de certaines couches du sol qui paraissent avoir été déposées au fond des eaux douces. || Calcaires lacustres, calcaires formés dans des eaux de lacs. || 4° Cités lacustres, bourgades bâties sur pilotis à quelque distance de la rive des lacs en Suisse, en Savoie et dans la haute Italie par des hommes qui ont précédé les Celtes dans ces contrées. Les habitations lacustres de la Suisse recèlent une foule d'outils et d'instruments que l'on retrouve chez un certain nombre de peuplades sauvages, MARCEL DE SERRES, *Comptes rendus, Acad. des sc.* t. LIII, p. 1129. || *S. m. pl.* Les lacustres, les hommes qui ont habité ces cités.

— HIST. XVe s. Lacustre, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *lacustris*, de *lacus*, lac.

† **LADANIFÈRE** (la-da-ni-fè-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui produit le ladanum.

— ÉTYM. Lat. *ladanum*, et *ferre*, porter.

† **LADANUM** (la-da-nom'), *s. m.* Espèce de gomme-résine, exsudant des feuilles et des rameaux de plusieurs espèces de plantes du genre *cistus*.

— HIST. XVIe s. Onguens faits de ladanum, de fiente de pigeon, etc. PARÉ, XV, 4.

— ÉTYM. Λάδανον, qui vient du persan *lâd*, nom de cette résine.

† **LADIN** (la-din), *s. m.* Idiome parlé en Rhétie.

LADRE (la-dr'), *adj.* || 1° Attaqué de ladrerie, de lèpre ou éléphantiasis. Plus désolé Que si j'étais caqueux [espèce de lépreux] ou ladre...., RÉGNIER, *Sat.* XV. || Terme de chasse. Lièvre ladre, lièvre qui habite aux lieux marécageux. || 2° Affecté de la maladie dite ladrerie particulière aux porcs. Pourceau ladre. Truie ladre. || 3° Insensible physiquement, insensibilité attribuée à la lèpre. Il est ladre, il ne sent rien. || Insensible moralement. M. de Richelieu dit à M. de Luxembourg qu'il était fort surpris de son procédé à son égard, mais qu'il n'était point ladre, SAINT-SIM. 10, 223. || Par extension de l'insensibilité morale, excessivement avare. C'est un homme très-ladre. || 4° *S. m.* et *f.* Ladre, ladresse, celui, celle qui est attaqué de la lèpre. Dans le moyen âge, les ladres étaient astreints à porter un petit engin faisant du bruit, dit claquet, afin que les personnes saines se détournassent de leur rencontre, par crainte de la contagion. Actuellement nous ne voyons ici aucuns ladres; autrefois il y avait un hôpital dédié pour les recevoir au faubourg de Saint-Denis, GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. 177. || Ladres blancs, les hommes qui n'ont la lèpre qu'intérieurement et qui ne laissent pas d'avoir la peau belle. || Ladres verts, ceux dans qui elle se déclare par des pustules extérieures. || 5° Ladre, ladresse, celui, celle qui est extrêmement avare. ....Fi! c'était un vilain, Un ladre. — Il ne faut pas appeler vilenie Ce que les gens sensés nomment économie, HAUTEROCHE, *Deuil*, sc. 9. Le ladre a été ferme à toutes mes attaques, MOL. *Avare*, II, 6. Jamais on ne parle de vous que sous les noms d'avare, de ladre, de vilain et de fesse-mathieu, ID. *ib.* III, 5. Voilà mon ladre, voilà mon vilain dans de furieuses angoisses, et la tendresse qu'il a pour son fils fait un combat étrange avec son avarice, ID. *Scapin*, III, 3. Quel plaisir, vient de dire tout à l'heure un de ses héritiers, quel plaisir pour des neveux d'avoir de vieux ladres d'oncles qui renoncent aux douceurs de la vie pour les leur procurer! LE SAGE, *Diable boit.* XII, dans POUGENS. || Ladre vert, homme d'une avarice sordide. || 6° Terme de vétérinaire. Tache de ladre, partie de la peau dépourvue de pigment, et nue, ou recouverte de poils fins et courts. Ce cheval a du ladre.

— HIST. XIII° s. [Le riche] Qui vestoit la porpre nobile, Ainsi com nous dist l'Evangile, Au ladre ne veut faire bien, *Mahommet*, v. 306. [Homme qui] Mix [mieux] ne vousist estre mesel Et ladres vivre en un bordel [cabane], Que mort avoir ne le trespas, *Fl. et Bl.* 1021. || XV° s. Celluy jour fut la damoiselle guerie qui devant estoit ladresse et meselle, *Lancelot du lac*, t. III, f° 110, dans LACURNE. C'est de Jesus la parabole Touchant du riche enseveli En feu, non pas en couche molle Et du ladre au dessus de ly, VILLON, *Grand testament*, LXXII. || XVI° s. Aucuns ont la face belle et le cuir poli et lisse, ne donnant aucun indice de lepre par dehors, comme sont les ladres blancs, appellés cachots, cagots et capots, que l'on trouve en basse Bretagne et en Guyenne vers Bordeaux où ils les appellent gahets, PARÉ, XXII, 11. Nostre maistre [Henri IV] est un ladre vert et le plus ingrat mortel qu'il y ait sur la face de la terre, D'AUB. *Vie*, XCV.... que ton importun caquet Soit fait compaignon du claquet, Du baril et de la besace D'un ladre vert.... R. BELLEAU, *Œuv.* t. II, p. 69, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Ladre*, nom vulgaire du *Lazare* de l'Évangile, de celui qui, couvert d'ulcères, était à la porte du riche, et que le moyen âge disait lépreux; provenç. *ladre*. Le mot est bien fait, l'accent étant sur *la*, *lázarus*. M. Scheler se demande si *ladre* dans le sens d'avare n'est pas l'italien *ladro*, voleur; mais il n'est pas nécessaire d'intercaler un mot d'une tout autre origine, et la série des sens peut s'en passer.

LADRERIE (la-dre-rie), *s. f.* || 1° Nom vulgaire de la lèpre au moyen âge. || Hôpital destiné aux lépreux. Être reçu dans une ladrerie. || 2° Maladie particulière aux porcs, caractérisée par le développement, dans le tissu cellulaire, de nombreuses vésicules qui ne sont autre chose que des cysticerques. || 3° Fig. Avarice sordide. Cela m'a fait souvenir du soin qu'elle [une tante] prit de me venir voir à Montpellier, de peur que je n'allasse chez elle; cela s'appelle de la ladrerie en langage commun, SÉV. 30 déc. 1688. Comme je suis très-flatté de payer toute vingtième de mon bien, et de me ruiner pour avoir l'honneur de vous faire la guerre [au roi de Prusse, guerre de sept ans], vous croirez peut-être que c'est par ladrerie que je vous propose la paix, VOLT. *Lett. roi de Pr.* 16 avr. 1758. || Proverbe. La pauvreté n'est pas vice, mais c'est une espèce de ladrerie, chacun la fuit; locution tirée de ce que l'on se détournait des ladres de peur de la contagion.

— HIST. XVI° s. La lepre ou ladrerie, appellée des Grecs elephantiasis, PARÉ, XXII, 7. Les âmes qui par stupidité ne voient les choses qu'à demi, jouissent de cet heur, que les nuisibles les blessent moins, c'est une ladrerie spirituelle qui a quelque air de santé, MONT. IV, 152.

— ÉTYM. *Ladre*; provenç. *ladraria*.

LADY (lé-di), *s. f.* Titre donné, en Angleterre, aux femmes des lords et des chevaliers, et, par courtoisie, aux filles des lords et des chevaliers baronnets, en y joignant le nom de baptême. Lady Marie. Lady Betty. || *Au plur.* Des ladys. Quelques personnes donnent au pluriel de ce mot la forme anglaise, ladies.

— ÉTYM. Anglo-saxon, *hlæfdige*, *hlæfdie*, même radical que dans *lord* (voy. ce mot).

† LAEMMER-GEIER (lè-mmèr-ghè-ièr), *s. m.* Vautour des Alpes (gypaète barbu ou phène ossifrage).

— ÉTYM. Allem. *Lamm*, agneau, et *Geier*, vautour.

† LÆTARE (lé-ta-ré), *s. m.* Terme de liturgie. Nom du 4° dimanche de carême, dont l'introït commence par ce mot latin *lætare*, réjouis-toi, de *lætari*, se réjouir, de *lætus*, joyeux (voy. LIE, chère lie).

† LAGAN (la-gan), *s. m.* Terme féodal. Droit qui appartenait aux seigneurs sur les débris des vaisseaux naufragés.

— HIST. XIV° s. Les lagans venus par marée à Thormont, DU CANGE, *laganum*.

— ÉTYM. Bas-lat. *laganum*, de *laga maris*, droit de la mer; du germanique : scandinave, *lag*, loi; anglo-sax. *lagh*, *lah*; angl. *law*. *Lagan*, par l'idée de choses apportées par la mer, avait passé au sens d'abondance : Cele année furent vin bon, Et blé si fu à grant lagan.... DU CANGE, *laganum*; et par l'idée de naufrage, au sens de destruction : Qui fit ardoir gent et moustier, Qui ne deuist avoir mestier, Et mist le païs à lagan, PH. MOUSKES, ms. p. 672, dans LACURNE.

† LAGARUS (la-ga-rus'), *s. m.* Vers hexamètre dans l'intérieur duquel on trouve une syllabe brève à la place d'une longue comme dans l'Iliade, II, 731.

— ÉTYM. Λαγαρὸς, vide.

† LAGÉNIFORME (la-jé-ni-for-m'), *adj.* Terme didactique. Qui a la forme d'une bouteille, d'une gourde.

— ÉTYM. Lat. *lagena*, bouteille, et *forme*.

† LAGERSTRÉMIE DES INDES (la-jèr-stré-mie), *s. f.* Arbrisseau d'ornement, *lagerstrœmia indica*, *L.* (lythrariées), dédié par Linné à *Magnus Lagerstrœm*, naturaliste suédois mort en 1759.

† LAGIDE (la-ji-d'), *s. m.* Terme d'histoire. Membre d'une dynastie grecque régnant en Égypte, dont Ptolémée, fils de Lagus, et l'un des capitaines d'Alexandre, fut le fondateur.

† LAGOCÉPHALE (la-go-sé-fa-l'), *adj.* Terme de zoologie. Poisson, cétacé lagocéphale, poisson, cétacé, dont la tête ressemble à celle d'un lièvre, parce que la lèvre supérieure est fendue en deux.

— ÉTYM. Λαγως, lièvre, et κεφαλή, tête.

† LAGOÉCIE (la-go-é-sie), *s. f.* Nom d'une plante, la lagoécie cuminoïde, ombellifères, dite vulgairement cumin bâtard.

† LAGOMYS (la-go-mis'), *s. m.* Terme de zoologie. Petit mammifère d'un genre voisin du lièvre.

— ÉTYM. Λαγώς, lièvre, et μῦς, rat.

† LAGON (la-gon), *s. m.* Espace de mer enfermé par des récifs. Les lagons de la Polynésie. || Petit lac ou étang voisin de la mer et dans lequel celle-ci pénètre dans les grandes marées ou par l'effet de grands vents.

— ÉTYM. Ital. *lagone*, dérivé de *lago*, lac.

† LAGOPE (la-go-p'), *s. m.* Espèce de trèfle dont l'épi de fleurs est velu, *trifolium lagopus*, *L.*

— ÉTYM. Λαγώς, lièvre, et πούς, pied.

† LAGOPÈDE (la-go-pè-d'), *s. m.* Terme de zoologie. Oiseau du genre des tétras, et de l'ordre des gallinacés.

— ÉTYM. Λαγώς, lièvre, et le lat. *pes*, *pedis*, pied.

LAGOPHTHALMIE (la-go-ftal-mie), *s. f.* Terme de médecine. Disposition vicieuse de la paupière supérieure qui l'empêche de recouvrir le globe de l'œil.

— ÉTYM. Λαγώφθαλμος, de λαγώς, lièvre (voy. ce mot), et ὀφθαλμός, œil (voy. OPHTHALMIE).

† LAGOSTOME (la-go-sto-m'), *s. m.* Terme de chirurgie. Synonyme de bec de lièvre.

— ÉTYM. Λαγώς, lièvre, et στόμα, bouche.

† LAGRE (la-gr'), *s. f.* Feuille de verre sur laquelle les ouvriers étendent toutes les autres à mesure qu'elles sont fabriquées.

† LAGRIMOSO (la-gri-mô-zo), *adv.* Terme de musique. Mot italien marquant un mouvement lent et une expression mélancolique et larmoyante.

— ÉTYM. Ital. *lagrimoso*, plein de larmes; du lat. *lacrymosus*, de *lacryma*, larme.

† LAGUE (la-gh'), *s. f.* Ancien terme de marine. L'endroit par où passe un vaisseau, DESROCHES, 1687. En 1766, le docteur Franklin, allant à Louisbourg avec une grande flotte, remarqua que la lague de deux vaisseaux était singulièrement unie, tandis que celle des autres était agitée, RAYNAL, *Hist. phil.* XVII, 12.

— ÉTYM. *La ague*, ou *aigue*, l'eau, d'après JAL (voy. EAU).

† LAGUILLIÈRE (la-ghi-llè-r', *ll* mouillées), *s. f.* Sorte de filet de 200 brasses de long sur 6 de large (Marseille).

† LAGUIS (la-ghi), *s. m.* Terme de marine. Cordage qui, muni d'un nœud *agui*, est employé pour serrer un corps qu'il entoure par le seul effet du poids de ce corps.

— ÉTYM. *Le* et *agui*, sorte de nœud fait à l'*angui* ou drosse de l'antenne de la galère, JAL.

LAGUNE (la-gu-n'), *s. f.* || 1° Espace de mer peu profonde et entrecoupée par des hauts-fonds ou des îlots; passage de peu de profondeur entre deux îlots ou hauts-fonds. Héraciée fut le premier siége de cette république [Venise] jusqu'à la mort de son troisième doge; ce ne fut que vers la fin du neuvième siècle que ces insulaires, retirés plus avant dans leurs lagunes, donnèrent à cet assemblage de petites îles qui formèrent une ville, le nom de Venise, VOLT. *Mœurs*, 43. A Venise, le fond de la mer Adriatique s'élève tous les jours, et il y a longtemps que les lagunes et la ville feraient partie du continent, si on n'avait pas un très-grand soin de nettoyer et vider les canaux, BUFF. *Hist. nat.* 2° disc. *Œuv.* t. I, p. 162. Venise a peine à maintenir les lagunes qui la séparent du continent, et, malgré tous ses efforts, elle sera inévitablement un jour liée à la terre ferme, CUVIER, *Rév.* 162. || 2° Espèce de petit lac ou de flaque d'eau dans des lieux marécageux. C'est toujours dans les lagunes et les mares salées qu'ils [les flamants] placent leurs nids, BUFF. *Ois.* t. XVI, p. 311.

— ÉTYM. Ital. *laguna*; du lat. *lacuna*, fosse, mare, petit lac.

1. LAI, LAIE (lè, lè), *adj.* Laïque. Un conseiller lai. En France, il n'y avait pas alors de condamnation de dépens en cour laie, MONTESQ. *Esp.* XXVIII, 35. || Frère lai, moine lai, frère servant qui n'est point destiné aux ordres sacrés. || On a dit aussi, sœur laie, pour sœur converse, qui est seul usité maintenant. || Autrefois, moine lai, se disait d'un laïque, ordinairement homme de guerre invalide que le roi plaçait dans une abbaye de nomination royale pour y être entretenu. || *S. m. pl.* Les lais, les laïques. Les clercs et les lais.

— HIST. XII° s. Sainte iglise en dreit li [quant à lui] abaissier [il] ne lerra, Ne à laie justise les clers ne liverra, *Th. le mart.* 27. || XIII° s. Or vous fais amer de gent letrée et laie, *Berte*, VIII. Et aussi, quel que plet li lai voelent mouvoir contre clers, la connoissance en apartient à sainte Eglise, BEAUM. XI, 7. Onques homme lay de nostre temps ne vesqui si saintement, JOINV. 191. L'omme lay, quant il ot [entend] mesdire de la loy crestienne, ne doit pas la deffendre, ne mais [si ce n'est] de l'espée, ID. 199. || XV° s. Je congnoys que pauvres et riches, Sages et folz, prebstres et laiz, Noble et vilain, larges et chiches, Petits et grans, et beaulx et laidz.... Mort saisit sans exception, VILLON, *Grand testament*, XXXIX. || XVI° s. La bonne femme, ne sachant que vouloit dire un conseiller lai, entendit que ce dut estre un conseiller laid, DESPER. *Contes*, I....

— ÉTYM. Forme ancienne et régulière représentant le lat. *laicus*, où l'accent est sur *la*.

2. LAI (lè), *s. m.* Dans le moyen âge, sorte de petit poëme racontant en vers de huit syllabes une aventure merveilleuse prise dans les légendes. Je fis jadis chansons et lais; Avec joie alors je chantais; Aujourd'hui mourant de regrets, C'est mon chant de mort que je fais, CREUSÉ DE LESSER, *la Table ronde*, ch. XII (d'après un ancien lai rajeuni par M. de Tressan). || Il s'est dit, par extension, de toute espèce de petit poëme. Vers la fin de la fête, des troubadours chantaient des lais d'amour, CHATEAUB. *Gén.* IV, V, 6.

— HIST. XII° s. D'un dous lai d'amor De Blanchefleur, compains, vos vuel chanter, *Romanc.* p. 66. Jamais par moi n'ert [ne sera] leüs vers ni

lais, *Couci*, XVII. || XIII^e s. Issi [ainsi] avient, cum cel vous di, Li Bretun en fistrent un lai De Equitan, cum il fina Et la dame qui tant l'ama, MARIE, *Equitan*. Lais d'amors et sonnés cortois Chantoit chascun en son patois, Li uns en haut, li autre en bas, *la Rose*, 707. || XVI^e s. Et au livre que je vous donne, Qui est plain de laiz et ballades, ST-GEL. 138.

— ÉTYM. Provenç. *lais*, *lays*; angl. *lay*; du celtique: kymri. *llais*, son, mélodie; gaélique, *laoidh*; comparez le bas-latin *leudus*, sorte de chant guerrier qui se trouve dans Fortunat, et l'allemand *Lied*, chanson.

LAIC (la-ik), voy. LAÏQUE.

LAÎCHE (lè-ch'), *s. f.* Terme de botanique. Genre de la famille des cypéracées, genre *carex*.

— ÉTYM. Piémont. *lesca*; ital. *lisca*, fétu; de l'anc. haut-allem. *lisca*, fougère, roseau; allem. *Liesch*, *Liesch-gras*.

† LAÏCISME (la-i-si-sm'), *s. m.* Nom d'une doctrine répandue au XVI^e siècle en Angleterre, qui reconnaissait aux laïques le droit de gouverner l'Église.

LAID, AIDE (lè, lè-d'; le *d* se lie dans les cas rares où cet adjectif précède son substantif : un lè-t animal; Chifflet, même en ce cas, dit que le *d* ne se prononce pas, *Gramm.* p. 213. Autrement, il ne se lie pas; prononcez : lè à faire peur; au pluriel, l's se lie : de lè-z animaux), *adj.* || 1° Qui déplaît à la vue, pour quelque défectuosité dans la forme ou la couleur, en parlant du corps et de ses parties. Un visage laid. Elle a les mains laides, la gorge laide. Elle est laide à faire peur. Il est laid comme une chenille. M. Arnauld le célèbre Arnauld est un petit homme noir et laid, né à Paris, fils d'un savant avocat qui a autrefois plaidé vigoureusement contre les jésuites, GUI PATIN, *Lettres*, t. II, p. 237. On ne saurait dire si Ésope eut sujet de remercier la nature, ou bien de se plaindre d'elle; car, en le douant d'un très-bel esprit, elle le fit naître difforme et laid de visage, LA FONT. *Vie d'Ésope*. Mlle d'Arpajon est fiancée aujourd'hui à Versailles avec M. le comte de Rouci; on veut qu'il ait dit à Mlle d'Arpajon : Mademoiselle, encore que vous soyez laide, je ne laisserai pas de vous bien aimer, SÉV. 7 fév. 1689. Guilleragues disait hier que Pellisson abusait de la permission qu'ont les hommes d'être laids, ID. 5 janv. 1674. Ne trouvez-vous pas qu'elle ressemble à Javotte (c'était une fille qui la servait, et qui en effet me ressemblait, mais en laid)? MARIV. *Marianne*, 5^e part. Et si c'était un monstre? — Oh! tais-toi; tu m'excèdes; Les personnes d'esprit sont-elles jamais laides? PIRON, *Métromanie*, II, 8. J'ai souvent remarqué que, dans les villages où la pauvreté est moins grande que dans les autres villages voisins, les hommes y sont aussi mieux faits et les visages moins laids, BUFF. *Hist. nat. homme*. Quoiqu'il [Cratès] fût laid de visage et bossu, il inspira la passion la plus violente à Hipparchia, sœur du philosophe Métrocle, DIDER. *Opin. des anc. phil. (cyniques)*. || Familièrement. Un laid magot, homme extrêmement laid; une laide guenon, femme extrêmement laide. || Il se dit aussi des animaux. Un chien fort laid. || 2° En général, désagréable à voir. Cette maison est laide. Le temps est bien laid aujourd'hui. Ils me firent laide grimace, SCARRON, *Virg.* III. Un magister, s'empressant d'étouffer Quelque rumeur parmi la populace, D'un coup dans l'œil se fit apostropher, Dont il tomba faisant laide grimace, J. B. ROUSSEAU, *Épigr.* I, 25. || 3° Déshonnête, contraire à la bienséance, au devoir. Ce que vous dites là est bien laid. Il est bien laid à vous d'avoir manqué à votre promesse. || 4° *S. m.* et *f.* Celui qui est laid, celle qui est laide. Fi! le laid! Mlle de Noailles, sans exception, la plus aimable laide du monde, MAINTENON, *Lett. au duc de Noailles*, 22 fév. 1706. Si une laide se fait aimer, ce ne peut être qu'éperdument, LA BRUY. IV. || 5° *S. m.* Ce qui est laid, par opposition au beau. Des artistes ont préconisé le laid. || Ce qu'il y a de laid en quelque chose. Je vous ai dit le beau de l'aventure, mais voici le laid. Mais le premier [le début du plaidoyer], monsieur, c'est le beau. — C'est le laid, RAC. *Plaid.* III, 3. || Proverbe. Il n'y a point de belle prison ni de laides amours, il n'y a point de prison qui plaise, ni de femme aimée qui ne plaise.

— HIST. XI^e s. La premiere [eschele, escadron] est des Canelius les laiz, *Ch. de Rol.* CCXXXV. || XII^e s. Signor, dit l'apostoles, moult est cist hontes [du masculin] lais, *Sax.* XV. Il nous orent jugié à mort laide et vilaine, *ib.* XXI. Prendre mari est chose à remenant; N'est pas marchés qu'on laist quant [on] se repent; Tenir l'esteut [il faut le tenir], soit lait ou avenant, *Romanc.* p. 73. Membrer [souvenir] vous doit que laide cruauté Fait qui ocist son lige home demaine, *Couci*, XIV. Signor, se je vous di le voir [vrai], D'un affaire tous certains sui, Ferés m'en vous lait [du mal] ne anui? *Le lai d'Ignourès*. || XIII^e s. [Elle] Mout faisoit laide chere [figure] et mout ert [était] emplorée, *Berte*, XVI. Cil jour [il] fit mout lait temps et de froide maniere, *ib.* XX. Si nous semble que des ores en avant nous averiesmes nul lait [honte] dou rendre le castiel, *Chr. de Rains*, 139. Quant aucuns est tenus en prison par lais dis ou por ce qu'il ne veut respondre en cort, BEAUM. XXX, 25. Lede estoit et sale et foulée Cele ymage, et megre et chetive, Et aussi vert cum une cive, *la Rose*, v. 196.... Il ne fu onques nulz lais amans Ne laide amie; ensi en est li dis [le dit], *Poésies franç. Vatic.* f° 169, dans LACURNE. || XVI^e s. Disant qu'il trouvoit cela laid et mal seant à une personne d'honneur, que de tenser ses serviteurs, et quereller avec eulx pour son ventre, AMYOT, *Caton*, 44. Quant à sa personne, il n'estoit pas laid de son visage, ID. *Philop.* 3. La couleur en est belle, ressemblant au velours orangé; mais tant plus laide en est la senteur, puante, et qui pis est mal saine, O. DE SERRES, 572. Le cas sera tenu et reputé pour laid et vilain, *Nouv. coust. gén.* t. II, p. 13.

— ÉTYM. Provenç. *laid*, *laig*, *lait*, *lag*, *lai*; ital. *laido*; du germanique : anglo-sax. *ladh*, odieux; anc. haut-allem. *leid*, désagréable; suéd. *led*. *Laid* a donc signifié haïssable, avant de signifier vilain. Le latin *lædere*, à cause du sens, ne peut entrer en ligne de compte; *læsus* n'aurait pu donner les sens que *laid* a dans l'historique, et que l'étymologie germanique justifie très-bien.

† **LAIDEMENT** (lè-de-man), *adv.* D'une laide manière. Ce ne fut tout : car à grands coups de gaule Le pèlerin vous lui froisse une épaule, De horions laidement l'accoutra, LA FONT. *Coc.*

— HIST. XI^e s. Sur la vert herbe mout laidement [il] se culche, *Ch. de Rol.* 182. || XIII^e s. Là me souvint des gens de male guise Qui m'ont mis sus mensonge à escient, Que j'ai chanté des dames laidement, QUESNES, *Romanc.* p. 89. Car toute nostre gent s'enfuirent si laidement que il y en ot plusieurs qui de desesperance se noierent en la mer, JOINV. 271. || XIV^e s. Aucuns jettent leurs armeures, ou se rendent, ou font aucunes autres choses laidement, ORESME, *Eth.* 99. || XVI^e s. Et [toi Minerve] prens en main les armes, sans enfler Si laidement tes joues à soufler, AMYOT, *Comment refréner la colère*, 12.

— ÉTYM. *Laide*, et le suffixe *ment*; provenç. *laiamen*; ital. *laidamente*.

LAIDERON (lè-de-ron), *s. f.* Jeune fille ou jeune femme laide. Je vous avertis que Mlle Corneille est une laideron extrêmement piquante, VOLT. *Lett. Richelieu*, 27 janv. 1762.

— REM. 1. Voltaire et Béranger ont écrit laidron. Est-il vrai que vous vous êtes opposé à la réception de la petite Duranci? pourquoi? il me semble qu'on en peut faire une très-jolie laidron de soubrette, VOLT. *Lett. d'Argental*, 25 juill. 1760. D'un laidron je deviens l'époux, Priant qu'il ne soit que volage, BÉRANG. *Ange gard.* || 2. On voit aussi que Béranger l'a fait masculin. En effet quelques personnes, à cause de la finale, disent un laidron.

— HIST. XVI^e s. La bonne laideron ressemble à la poule de qui la plume est meprisée, et la chair estimée, YVER, p. 562.

— ÉTYM. Dérivé de *laid*.

LAIDEUR (lè-deur), *s. f.* État de ce qui est laid. La laideur du visage. L'or même à la laideur donne un teint de beauté; Mais tout devient affreux avec la pauvreté, BOIL. *Sat.* VIII. Vous n'avez point dédaigné la laideur, Vous méritez que la beauté vous aime, VOLT. *Ce qui plaît*, etc. || Au sens moral. Quand ils [les pasteurs réfugiés] vous exhortent à rejeter les adoucissements du papisme pour en considérer sans cesse toutes les laideurs, BOSS. *Lett. pastor. sur la comm. pascale*, 6. N'aimez point les spectacles du monde qui le font paraître beau et en couvrent la vanité et la laideur, ID. *Concupisc.* 31. Quand Dieu, malgré le péché et son énorme et infinie laideur, en tire le bien qu'il veut, ID. *Élévat. sur myst.* XII, 10. Il est impossible qu'elle [une âme mondaine] montre dans toute leur laideur les difformités qu'elle ne connaît pas et qu'elle aime encore, MASS. *Car. Lazare*. On avoue que la comédie du Tartuffe, ce chef-d'œuvre qu'aucune nation n'a égalé, a fait beaucoup de bien aux hommes, en montrant l'hypocrisie dans toute sa laideur, VOLT. *Mahom. Lett.* La sagesse est la beauté de l'âme, le vice en est la laideur, DIDEROT, *Opin. des anc. philos.* (*socratiq*).

— HIST. XIII^e s. Laidor ait ores mal dehé [mauvaise fortune], Quant si guerroie chasteé [la chasteté], Que deffendre et tenser [protéger] deust, *la Rose*, 9033. || XIV^e s. Garde surtout ta loyauté, Ne ne soit laideurs ne biauté, Amours, ne faveur, ne haine, Ne chose en monde qui t'encline à faire riens de desloial, MACHAUT, p. 107. || XVI^e s. La vieillesse a de soy-mesmes assez d'autres laideurs; n'y adjouste point encore celle qui procede de vice, AMYOT, *Caton*, 48. Par temps, maladie ou soucy, Laydeur les tire en sa nasselle; Mais rien ne peut enlaidir celle Que servir sans fin je pretends, MAROT, II, 277.

— ÉTYM. *Laid*. On disait aussi *laidure* et *laidece*.

† **LAIDIR** (lè-dir), *v. n.* Devenir laid. Je crains fort de vous voir comme un géant grandir, Et tout votre visage affreusement laidir, MOL. *l'Étourdi*, II, 8.

— HIST. XII^e s. Donc fu au rei nuncié cum hum le fist huer, Et que l'um le voleit et laidir [insulter] et tuer, *Th. le mart.* 46. || XIII^e s. Vo marastre vous a et ferue et laidite, *Berte*, LIV. || XVI^e s. La jalousie laidit et corrompt tout ce qu'elles [les femmes] ont de bel et de bon d'ailleurs, MONT. III, 341.

— ÉTYM. *Laid*; provenç. *laidir*, outrager, *laidezir*, enlaidir; ital. *laidire*, *laidare*. *Laidir* voulait dire outrager.

1. **LAIE** (lè), *s. f.* La femelle du sanglier. Voyez-vous à nos pieds fouir incessamment Cette maudite laie et creuser une mine? C'est pour déraciner le chêne assurément, LA FONT. *Fabl.* III, 6. La laie, qui ressemble à tous autres égards à la truie, ne porte qu'une fois l'an, BUFF. *Quadrup.* t. I, p. 296.

— HIST. XIII^e s. Bien i puet on les pors et les lées chasser, Et les cers et les biches berser et archoier, *Renaud de Montauban*. || XVI^e s. Les truyes pleines, et les layes qui ont cochonné veulent avoir chacune son tect à part, O. DE SERRES, 333 (ici, *laie* veut dire la femelle du porc, quand elle a mis bas).

— ÉTYM. Origine inconnue. Bas-lat. *lea*, *leha*, *lefa*. D'après Borel, au mot *lais*, p. 296, dans LACURNE, la *laie* est ainsi dite, parce que les chasseurs la *laissent* pour faire des sangliers, ou parce qu'elle demeure parmi les arbrisseaux appelés *lais*; une telle étymologie n'a rien de réel.

2. **LAIE** (lè), *s. f.* Terme d'eaux et forêts. Route étroite percée dans une forêt, dans une futaie. Une laie de trois pieds de large. Prenant un matin son chemin par une grande laie de la forest de Lafère, VILLEROY, *Mém.* t. V, p. 79, dans LACURNE. || Pour laie les forestiers disent aujourd'hui ligne. || Il s'est dit aussi d'une partie de bois et même d'une forêt.

— ÉTYM. Bas-latin, *leia*, *lia*, *laia*, *leda*, *lada*. Les formes avec *d* excluent l'allemand *Lache* qui a le même sens, et favorisent l'ancien scandinave *leid*, anglo-sax. *lâd*, flamand *leyde*, passage, voie, conduit, que Diez indique. Du Cange au contraire y voit l'adjectif latin *lata*, *via lata*, voie large; mais le sens de passage vaut mieux pour désigner une voie que celui de largeur. On a dit *laier des bois* pour y tracer des allées; et *St-Germain en Laye* paraît signifier St-Germain dans la forêt.

† 3. **LAIE** (lè), *s. f.* Marteau du tailleur de pierre dont le tranchant est dentelé. || Traces formées sur la pierre par les dents du marteau.

† 4. **LAIE** (lè), *s. f.* Espèce de boîte, dans l'orgue, qui renferme les soupapes et le vent venant des soufflets par le gros porte-vent de bois.

— ÉTYM. Radical de *layette* (voy. ce mot).

† 5. **LAIE** (lè), *s. f.* Auge sur laquelle on place le marc de vin ou d'huile qu'on veut soumettre à une forte pression.

LAINAGE (lè-na-j'), *s. m.* || 1° Marchandise de laine. La production française pour les lainages en général est évaluée à 880 millions de francs par an, *Moniteur*, 20 sept. 1866. || 2° Toison des moutons. Ce mouton, cette brebis a un beau lainage. || 3° Façon qu'on donne aux draps et aux étoffes de laine, qui consiste, pour les garnir de duvet, de poils, à les faire passer sur un gros cylindre recouvert de chardons végétaux. || 4° Terme d'ancienne coutume. Droit sur la tonte des bêtes à laine.

— ÉTYM. *Laine*.

LAINE (lè-n'), *s. f.* || 1° Poil doux, épais et long qui croît sur la peau des moutons et de quelques autres animaux. Laine de mouton, de mérinos, de vigogne. Et la laine et la soie en cent façons nouvelles Apprirent à quitter leurs couleurs naturelles, BOIL. *Épît.* IX. Les montagnes sont couvertes de troupeaux qui fournissent des laines fines recherchées de toutes les nations connues, FÉN. *Tél.* VII. Les femmes filent cette belle laine, et en font des étoffes fines, ID. *ib.* Dans les animaux, la chair et

[illegible] la laine en poil, on peut citer [illegible] des [illegible], qui sont [illegible] et qui [illegible] du poil [illegible] de nos [illegible] à *l'Hist. nat.* [illegible] [illegible] donne de laine et plus le diamètre de celle-ci est fort, [illegible], *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LVI, p. 6[illegible]. || Bêtes à laine, béliers, moutons, brebis et agneaux. || Laver la laine sur pied, la laver sur la bête avant que de la tondre. || Fig. Des jambes de laine, des jambes qui s'affaissent comme la laine et ne peuvent porter le corps. Elle dort ou veut dormir trois heures après son dîner, et pendant ce temps ses jambes sont de laine; elle ne se soutient que vers les quatre heures, SÉV. 25 sept. 1687. || Se laisser manger la laine sur le dos, se dit du mouton qui laisse la pie, perchée sur son dos, lui arracher de la laine; et fig. souffrir tout, ne pas savoir se défendre. Mon père avait toujours quelque procès. c'était pour ne pas se laisser manger la laine sur le dos, P. L. COUR. *Lett.* II, 111. || Laine prime, c'est la laine la plus fine; on la nomme aussi mère laine; c'est celle de dessus le dos et du col, SAVARY, *Dict. de commerce, laine.* || Laine seconde, celle des flancs. || Laine tierce, celle de la gorge et du ventre. || Laine morte, celle qu'on prend sur l'animal après sa mort. || Laine crue, celle qui n'est point apprêtée. || Laine haute, laine-chaîne, laine longue et grossière. || 2° Tirer la laine, exercer de nuit, dans les rues, le vol des manteaux et en général de toutes sortes de choses. Hier au soir, au bout du Pont-Neuf, fut arrêté prisonnier un moine augustin, qui filoutait et tirait la laine, GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. 147. Prendre des anciens et faire son profit de ce qu'ils ont écrit, c'est comme pirater au delà de la ligne; mais voler ceux de son siècle en s'appropriant leurs pensées et leurs productions, c'est tirer la laine au coin des rues, c'est voler les manteaux sur le pont Neuf, LAMOTHE-LEVAYER, lettre citée par BAYLE, *Dict.* article *Éphore.* Une boîte de diamants que vous lui avez autrefois volée dans Paris, dans le temps que vous y tiriez la laine, SCARR. *Rom. com.* II, 16. || Tireurs de laine, ceux qui commettent ces sortes de vols. Ces deux locutions ont vieilli. || 3° Laine de Moscovie, le duvet que l'on tire de la peau des castors, sans offenser le grand poil. || 4° Terme de tapisserie. Poil de mouton ou de drap tondu rendu propre à faire les tentures et bordures veloutées. || 5° Laine se dit aussi des cheveux épais et crépus des nègres. || 6° Terme de botanique. Duvet composé de poils longs, mous, couchés ou entre-croisés, qui couvre certaines plantes. || 7° Terme d'ancienne chimie. Laine de fer, oxyde de zinc qui se sublime pendant la fusion de certains minerais de fer. || Laine philosophique, oxyde de zinc sublimé en flocons. || 8° S. f. pl. Se dit, dans les carrières à plâtre des environs de Paris, d'un banc peu épais de sulfate de chaux en cristaux allongés. || 9° Demi-laine, fer mi-plat en bandes qui sert à ferrer les bornes et les [illegible].

— HIST. XII° s. [Dieu] chi dune neif [donne neige], si cume laine, *Liber psalm.* p. 228. || XIII° s. A moi [illegible] chie los laine [le loup [illegible] les [illegible] dont il rend la laine dans ses [illegible], *Fabliaux* [illegible] p. 1[illegible]. La chair [elle] avoit plus blanche que [illegible] blanche laine, *Berte*, [illegible]. Car c'est la plus [illegible] qu'aime [onques] vestit drap de laine, *ib.* LXXIV. || XVI° s. Demander la laine à un asne, COTGRAVE.

— ÉTYM. [illegible] et italien. *lana*; [illegible]; du latin *lana*, [illegible]

LAINÉ, ÉE (lè-né, née), *part. passé* de lainer. [illegible]

LAINER (lè-né), v. a. Tirer le poil d'une étoffe [illegible] le chardon, de manière [illegible] part. || Substantivement. [illegible]

— ÉTYM. [illegible]

LAINERIE [illegible], s. f. Nom collectif [illegible] de laine. La lainerie s'est bien vendue à cette foire. || Atelier où les draps se lainent. || Lieu où l'on vend les moutons. || Lieu où l'on vend la laine. || Art de fabriquer les [illegible].

— ÉTYM. *Laine.*

† LAINETTE (lè-nè-t'), s. f. Genre de mousses qu'on appelle aussi lasie, genre *lasia*, famille des [illegible].

† LAINEUR, EUSE (lè-neur, neû-z'), s. m. et f. Ouvrier, ouvrière qui laine le drap. || S. f. Laineuse, machine qu'on a substituée aux têtes de chardon, aux brosses et aux cardes, pour lainer le drap.

— ÉTYM. *Laine.*

LAINEUX, EUSE (lè-neû, neû-z'), *adj.* || 1° Qui a beaucoup de laine. Les moutons sont ici plus laineux qu'ailleurs. || 2° Bien fourni de laine. Un drap bien laineux. || 3° Terme de botanique. Qui est garni de laine. Plante, tige laineuse. || 4° Qui a le caractère de la laine. Le poil du corps est laineux et parsemé d'autres grands poils raides, noirâtres, qui vont en augmentant sur les cuisses et vers l'épine du dos, qui est toute couverte de ces longs poils, BUFF. *Quadrup.* t. IX, p. 127. || 5° Qui a l'apparence de la laine, en parlant des cheveux de certaines races d'hommes. Cette espèce d'hommes noirs à tête laineuse semble se trouver dans toutes les îles et terres basses, entre l'équateur et le tropique dans la mer du sud, BUFF. *Suppl. à l'hist. nat. Œuv.* t. XI, p. 349. Dans l'espèce humaine, les cheveux ne deviennent laineux que sur les nègres, c'est-à-dire dans les contrées les plus chaudes de la terre, où tous les animaux perdent leur laine, ID. *ib.* t. XI, p. 396.

— HIST. XVI° s. Marcher avec les pieds laineux, [marcher lentement], COTGRAVE.

— ÉTYM. Provenç. *lanos*; catal. *llanos*; espagn. et ital. *lanoso*; du lat. *lanosus*, de *lana*, laine.

LAINIER, IÈRE (lè-nié, niè-r'), s. m. et f. || 1° Personne qui fait le commerce de laine. Une lainière. Un lainier. || Vieux en ce sens. || 2° Ouvrier en laine. || 3° *Adj.* Barque lainière, s'est dit de petits bâtiments français qui apportaient en contrebande des laines d'Angleterre.

— HIST. XVI° s. La draperie et ce qui en depend, tant de tainturiers, foullons, tondeurs, lainiers que autrement, *Coust. génér.* t. II, p. 968.

— ÉTYM. *Laine.*

LAÏQUE (la-i-k'), *adj.* || 1° Qui n'est ni ecclésiastique ni religieux. Ainsi ce qu'on gagna dans la réforme, en rejetant le pape ecclésiastique successeur de saint Pierre, fut de se donner un pape laïque, et de mettre entre les mains des magistrats l'autorité des apôtres, BOSS. *Var.* V, § 8. || Fig. Nous sommes [Diderot et moi] des missionnaires laïques qui prêchons le culte de sainte Catherine, VOLT. *Lett. Catherine II*, 1er mars 1772. || Substantivement. Un laïque. Une laïque. Ils [les Vaudois] voulaient que les laïques, gens de bien, eussent pouvoir de l'administrer [la confirmation] comme les autres sacrements, BOSS. *Var.* XI, § 107. Les pasteurs qui ont fondé leurs Églises [des protestants] étaient presque tous de simples laïques, FÉN. t. II, p. 5. || 2° Qui est propre aux personnes laïques. Condition laïque. Mme de Warens imagina de me faire instruire au séminaire pendant quelque temps... il [l'évêque] permit que je restasse en habit laïque, jusqu'à ce qu'on pût juger, par un essai, du succès qu'on devait espérer, J. J. ROUSS. *Conf.* III. || On écrit aussi laïc au masculin.

— HIST. XVI° s. Ils n'ont point estimé que leur droit fust aucunement amoindri, s'ils estoient subjects aux juges laïcs, quant aux causes civiles, CALV. *Instit.* 982. Le pape ne peut deroger ni prejudicier par provisions beneficiales, ou autrement, aux fondations laïcales, et droit des patrons laïcs de ce royaume, [illegible], 50.

— ÉTYM. Provenç. *laic*, *laye*; anc. catal. *llaych*; anc. espagn. *laico*; portug. *leigo*; ital. *laico*; du lat. *laicus*, qui vient de λαϊκός, dérivé de λαός, peuple.

† LAIRD (lèrd'), s. m. Propriétaire d'une terre et d'un manoir en Écosse.

— ÉTYM. Autre forme de *lord.*

LAIS (lè), s. m. pl. || 1° Terme d'eaux et forêts. Nom qu'on donne aux jeunes baliveaux qu'on laisse, [illegible] || 2° Terme de [illegible] ce que la mer [illegible] de certains lais de mer [illegible] au lieu de lais simplement, les lais et relais de la mer.

— ÉTYM. *Laisser.*

† LAÏS (la-is'), s. f. || 1° Courtisane grecque, célèbre par son esprit et sa beauté, [illegible] la maîtresse d'[illegible] || 2° Fig. Femme galante dont la réputation fait grand bruit. Les prélats... Nets de toute sale débauche [illegible] des Laïs, SCARR. *Virg.* [illegible] en Phrynés et en Laïs, plus d'une Pénélope [illegible] son pays, BOIL. *Sat.* X.

1. LAISSE (lè-s'), s. f. || 1° Corde dont on se sert pour mener des chiens attachés. Des chiens de chasse qui vont en laisse. || Une laisse de [illegible] se dit de deux lévriers, attachés ou non. [illegible] loup est détourné, on amène les lévriers [illegible] vent le chasser, on les partage en [illegible] laisses, on n'en garde qu'une pour le lancer, [illegible] mène les autres en avant pour servir de [illegible] BUFF. *Quadrup.* t. II, p. 199. || 2° Laisse se [illegible] du cordon avec lequel l'on conduit un [illegible]. Son chien a un collier d'or, il est [illegible] laisse d'or et de soie, LA BRUY. X. Aux [illegible] de cérémonies. Plaise ordonner que, dès [illegible] trent sans laisse aux Tuileries Les chiens du faubourg St-Germain, BÉRANG. *Requête.* || Fig. [illegible] quelqu'un en laisse, lui faire faire tout ce qu'on veut. || 3° Laisse se dit aussi d'autres animaux que l'on conduit comme les chiens. Il arriva [illegible] nent le taureau blanc en laisse, VOLT. *Taureau* [illegible]. À notre tête paraissait le guide ou le [illegible] à cheval, tenant un autre cheval en laisse, [illegible] *Itin.* 1re part. || Par extension. Le Destin se mit en colère, lui donna [à son valet] quelques coups [illegible] d'épée, et, ayant lié ses mains du licol de son cheval, se servit de celui du cheval de Mlle de l'Étoile pour mener en laisse le criminel, SCARR. *Rom. com.* [illegible]. Les revoilà sur l'onde [à la nage] [illegible] vant, La cassette en laisse suivant, [illegible] poussé du vent De roc en roc portant la [illegible] FONT. *Fianc.* || 4° Espèce de cordon de chapeau, fait de crin, de fil ou de soie.

— HIST. XIII° s. Elle vous maint [mène] com chien en lesse, J. DE MEUNG, *Codic.* 33. || XV° s. [illegible] ses de poil pour tenir chiens, E. DESCH. *Poésies* [illegible] f° 452. || XVI° s. Les dieux [illegible] avecques un grand advisement compos[illegible] de ceste laisse qu'on appelle le masle et la femelle, afin qu'estant la couple telle... LABOETIE, [illegible] convient avoir aussi une lesse de bons [illegible] [illegible], 994. Chevaux [illegible] et [illegible] en lesses, qui est à dire en main, BRANT. [illegible] p. 18, dans LACURNE. Nous voyions [illegible] conduisant ce lion à [illegible] par les tavernes [illegible] recevoir l'argent qu'on lui donnoit, MONT. [illegible]

— ÉTYM. Wallon, *lohe*; namur. *lache*; [illegible] *cio*; bas-lat. *laxa*; de *laxus*, lâche, la [illegible] [illegible] de chapeau vient du g[illegible]

† 2. LAISSE (lè-s'), s. f. Terres [illegible] et de vase que la mer dépose en forme [illegible] sur la côte. || Sol que la marée [illegible] et que le jusant laisse à découvert. || [illegible] que la mer porte et [illegible] et basse mer, [illegible] long de la côte à la haute et à la basse mer.

— ÉTYM. *Laisser.*

† 3. LAISSE (lè-s'), s. f. Tour que l'horloger [illegible] à faire au ressort d'une montre ou d'une pendule, après que la chaîne a été remontée sur le [illegible].

† 4. LAISSE (lè-s'), s. f. Terme de [illegible] dit des lieux où les loups [illegible]

† 5. LAISSE [illegible]

LAISSÉ, ÉE (lè-sé, sée), *part. passé* de laisser. || 1° Dont on ne s'est pas séparé. Laissé en [illegible] laissés pour morts, BOSS. *Hist.* II, 12. [illegible] gué. Voici le quatrième exemple que nous voyons [illegible] *Hist. anc. Œuv.* t. IX, p. 157, dans [illegible] || 2° S. m. Terme de rubanerie. Tous les [illegible] blancs d'un patron qui désignent les hautes [illegible] || 3° Terme de commerce. [illegible] marchandises étrangères qui sont restées à la douane pour le règlement d'un compte.

LAISSÉES (lè-sée), s. f. pl. Terme de chasse. La fiente des bêtes noires, telles que le loup, le blaireau, le renard.

— HIST. XVIe s. Les fientes que les [illegible] bestes font sont appelées layes, qui sont dites fumées en la venerie [illegible]

— ÉTYM. *Laisse*. Laisse dans le langage du XVIe siècle vient sans doute du verbe layer, laier, laisser.

LAISSER (lè-sé), *v. a.* Ce verbe, qui, comme on peut le voir à l'étymologie, vient de *laxare*, et signifie proprement lâcher, a deux significations principales qui découlent de cette étymologie : par l'une, il veut dire se séparer de; par l'autre, ne pas ôter, conserver, garder en [illegible] || 1° Se séparer d'une personne ou d'une chose qui reste dans l'endroit dont on s'éloigne. || 2° Abandonner. || 3° Céder. || 4° Léguer, transmettre. || 5° Il se dit de ce qui reste après notre mort, personnes ou choses. || 6° Il se dit de l'opinion, des sentiments, etc. qui restent relativement à une personne, après sa mort ou son éloignement. || 7° Il se dit des sensations ou impressions qui demeurent après quelque chose, des suites que produit quelque chose. || 8° Confier, remettre. || 9° Ne pas ôter, ne pas retirer une personne ou une chose que l'on peut ôter, retirer. || 10° Ne pas changer l'état où se trouve une personne. || 11° Ne pas prendre, ne pas enlever. || 12° Ne pas emmener, ne pas emporter avec soi. || 13° Laisser la bride. || 14° Laisser en blanc. || 15° Passer sous silence, ne pas s'occuper de, omettre. || 16° Laisser quelque chose à, renoncer à quelque chose comme ne valant pas la peine. || 17° Fig. Laisser à, livrer à. || 18° Laisser beaucoup, quelque chose, peu, etc. avec *à* suivi d'un infinitif. || 19° Laisser à quelqu'un à faire quelque chose, lui remettre le soin de faire une chose. || 20. Ne pas laisser de, ne pas cesser, ne pas s'abstenir, ne pas discontinuer de, ne pas manquer à. || 21° Laisser, suivi d'un infinitif, signifie permettre, souffrir, ne pas empêcher. || 22° Laisser, avec le sens de souffrir, permettre, suivi d'un infinitif dont le régime est un pronom. || 23° Laisser, avec le sens de souffrir, permettre, suivi d'un infinitif qui a un régime par *à*. || 24° Laisser courre. || 25° Laisser, en termes de manége. || 26° Laisser, en termes de marine. || 27° Se laisser, avec un verbe actif qui a pour régime le pronom *se* précédant laisser, permettre que. || 28° V. n. La mer laisse. || 29° V. réfl. Se laisser, être laissé. || 30° Se laisser, permettre qu'on soit.... || Proverbes.

1° Se séparer d'une personne ou d'une chose qui reste dans l'endroit dont on s'éloigne. Je ne puis laisser ma lettre à un plus bel endroit, SÉVIGNÉ, 20 juill. 1689. Paulin, qu'on vous laisse avec moi, RAC. *Bérénice*, II, 1. Ariane, ma sœur, de quel amour blessée Vous mourûtes aux bords où vous fûtes laissée! ID. *Phèdre*, I, 3. Eurybate, il suffit, vous pouvez nous laisser : Le reste me regarde, et je vais y penser, ID. *Iphig.* I, 4. Laisse en entrant chez nous ta grandeur à la porte, DESTOUCHES, *Glor.* II, 14. J'ai pleuré, quatorze printemps, Loin des bras qui m'ont repoussée; Reviens, ma mère : je t'attends Sur la pierre où tu m'as laissée, A. SOUMET, *la Pauvre fille*. || Laisser quelqu'un loin de soi, loin derrière soi, le devancer beaucoup. Un jeune Lacédémonien, nommé Crantor, laissait d'abord tous les autres derrière lui; un Crétois, nommé Polyclète, le suivait de près, FÉN. *Tél.* V. || Fig. Laisser derrière soi, l'emporter. Vos odes ont un air noble, galant et doux, Qui laisse de bien loin votre Horace après vous, MOL. *Femmes sav.* III, 5. [Corneille] laissa bien loin derrière lui tout ce qu'il avait de rivaux, dont la plupart, désespérant de l'atteindre.... RAC. *Disc. de l'Acad. fr.* || Laisser un chemin, une maison, etc. à droite, sur la droite, se diriger vers la gauche, en sorte que le chemin, la maison, etc. soit sur la droite; le laisser sur la gauche, prendre à droite. || Laisser là un vêtement, s'en dépouiller. Laissez là cet habit, quittez ce vil métier, RAC. *Ath.* II, 7. || Laisser là une chose, cesser de s'en occuper. Il a laissé là son projet, son entreprise. Prends-moi le bon parti, laisse là tous les livres, BOIL. *Sat.* VIII. Il se tourmente beaucoup pour éclaircir cette difficulté qu'il laisse enfin là, HAMILT. *Gramm.* 4. Il n'y avait peut-être pas de meilleur expédient pour me tirer d'affaire, que de pleurer et de laisser tout là, MARIV. *Marianne*, 3e part. || Laisser là quelqu'un, rompre avec quelqu'un. Laissez là cette femme, elle vous perdra. || Laisser là, ne plus parler de. Laisse là Métrobate et songe à te défendre, CORN. *Nicom.* IV, 2. Traitez-moi de princesse, Jason, et laissez à l'encens et la déesse, ID. *Tois. d'or*, II, 4. Abner : Reine, Dieu m'est témoin.... — Athalie : Laisse là ton Dieu, traître, Et venge-moi, RAC. *Ath.* V, 5. Laissons là de Joad l'audace téméraire, ID. *ib.* II, 6. Laissons là cet idolâtre qui fait de Dieu un stathouder, et qui nous présente des dieux subalternes comme des députés des Provinces-Unies, VOLT. *Princ. d'Art.* 31. || Laisser quelqu'un pour mort, s'en éloigner avec conviction qu'il est mort et qu'on l'a tué. Un homme que pour mort on laisse sur la place, CORN. *le Ment.* IV, 3. || Familièrement. Laissez-le pour ce qu'il est, n'ayez aucun égard aux injures, aux outrages d'un pareil homme, ou, en général, à ce qu'il dit, à ce qu'il fait. || Fig. Laisser la vie, perdre la vie. Je vois de quel succès leur fureur fut suivie, Et que dans les tourments ils laissèrent la vie, RAC. *Esth.* II, 3. || Familièrement. Laisser ses os, ses bottes en quelque occasion, y mourir. || Laisser des poils, des plumes en quelque endroit, se dit d'un animal, d'un oiseau, dont il est resté des poils, des plumes dans l'endroit par où il a passé. || Fig. et familièrement. Laisser des plumes, faire quelque perte, et, particulièrement, une perte d'argent. Il a laissé de ses plumes dans cette affaire. || Laisser des traces, des vestiges, se dit des marques qui demeurent de quelqu'un ou de quelque chose. Il a laissé des traces de son passage. Cet événement a laissé des traces dans la mémoire des hommes. || Les ennemis ont laissé tant de milliers d'hommes sur la place, ils ont eu tant d'hommes tués ou blessés. || Terme de marine. Quand une ancre qui mordait la terre se détache du fond, elle le laisse. || Laisser ses ancres, les abandonner au fond en partant du mouillage.

2° Abandonner. Cette rivière a laissé son ancien lit. Qui pouvait.... Faire à des peuples indomptés Laisser leurs haines obstinées, MALH. VI, 3. Ô Dieu! ma force usée en ce besoin me laisse! CORN. *Cid*, I, 6. Puis-je, laissant la feinte et les déguisements, Vous découvrir ici mes secrets sentiments? RAC. *Mithr.* I, 3. Pour l'intérêt public laissant mes intérêts, M. J. CHÉN. *Ch. IX*, I, 3. || Familièrement. Cette marchandise est à prendre ou à laisser, il faut en donner le prix demandé, ou on ne l'aura pas. || Il y a à prendre et à laisser dans ces marchandises, il s'y trouve du bon et du mauvais, et il faut savoir choisir. || Fig. Dans le même sens, il y a à prendre et à laisser dans cette affaire, dans cette entreprise, dans ce que vous proposez. || Familièrement. Avoir le prendre et le laisser, avoir le choix. Trouvant sur les arbres un refuge, il a partout le prendre et le laisser dans la rencontre, J. J. ROUSS. *Origines*, 4. || 3° Céder. Je lui en laisse l'honneur. Les ennemis furent contraints de nous laisser le champ de bataille. || Laisser une chose à un certain prix, consentir à la vendre pour un certain prix, etc. Je vous laisse ce cheval pour six cents francs. || Fig. Laisser le champ libre à quelqu'un, ne pas vouloir se mettre en concurrence avec quelqu'un, ou se retirer, abandonner ses prétentions. || 4° Léguer, transmettre par des dispositions testamentaires ou autrement. Il a laissé une somme considérable à l'hôpital de la ville. Gardez-vous, leur dit-il, de vendre l'héritage Que nous ont laissé nos parents : Un trésor est caché dedans, LA FONT. *Fabl.* V, 9. Voilà une coutume bien impertinente qu'un mari ne puisse rien laisser à une femme dont il est aimé tendrement, MOL. *Mal. im.* I, 9. Lui laissant tout mon bien, meubles, propres, acquêts, REGNARD, *Légat.* IV, 6. Item, je laisse et lègue à Crispin.... ID. *ib.* || Par extension, il se dit de ce qu'on transmet à la postérité. Les anciens les ont trouvées [les sciences] seulement ébauchées par ceux qui les ont précédés; et nous les laisserons à ceux qui viendront après nous en un état plus accompli que nous ne les avons reçues, PASC. *Fragm. d'un Traité du vide.* || 5° Il se dit aussi de ce qui reste après notre mort, personnes ou choses. Il laisse une femme et des enfants. Laisser de grands biens après sa mort. Il a laissé plusieurs ouvrages manuscrits. Il a laissé ses affaires en mauvais état. Il n'y a plus que moi de cette branche.... ainsi, mon cher cousin, je vous laisserai en ce monde pour y soutenir mon nom, SÉV. *à Bussy*, 31 déc. 1684. Je [Marc-Aurèle] lui [à Commode] ai laissé trop de puissance, pour lui laisser de la modération et de la vertu, FÉN. *Dial. des morts anc.* 47. Ah! c'est un beau spectacle, à ravir la pensée, Que l'Europe ainsi faite, et comme il l'a laissée, V. HUGO, *Hernani*, IV, 6. || 6° Il se dit de l'opinion, des sentiments, etc. qui restent relativement à une personne, après sa mort ou son éloignement. Il a laissé une bonne, une mauvaise réputation après lui. Elle est morte cette grande reine, et par sa mort elle a laissé un regret éternel à tous ceux qui ont eu l'honneur de la servir ou de la connaître, BOSS. *Reine d'Anglet.* Et, toujours de la gloire évitant le sentier, Ne laisser aucun nom et mourir tout entier, RAC. *Iphig.* I, 2. || 7° Il se dit des sensations ou impressions qui demeurent après quelque chose, des suites que produit quelque chose. Cette liqueur laisse un bon goût, un mauvais goût. Ce voyage m'a laissé des souvenirs agréables. Cette maladie lui a laissé une incommodité fâcheuse. || 8° Confier, remettre. Il a laissé tous ses papiers à son avocat. Je vous laisse cela en garde. Auprès de votre époux, ma fille, je vous laisse, RAC. *Iphig.* III, 6. || Laisser une chose au soin, à la discrétion, à la prudence, etc. de quelqu'un, la confier, l'abandonner au soin, à la discrétion, la remettre à la prudence de quelqu'un. || On dit dans le même sens : je vous en laisse le soin, la conduite, etc. || Remettre quelque chose à quelqu'un pour qu'il le remette à un autre. Je ne l'ai point trouvé chez lui, j'ai laissé votre lettre à son domestique. || 9° Ne pas ôter, ne pas retirer une personne ou une chose que l'on peut ôter, retirer. Il laisse son enfant en nourrice. || Ne pas ôter une personne ou une chose de la place où elle est, de la situation où elle se trouve. Laissez-moi auprès du feu. Laissez cela, n'y touchez point. Il le laissa à la porte. Belle cérémonie, Pour me laisser dehors! MOL. *Éc. des f.* I, 2. Eh! laisse-moi, Clitidas, dans ma sombre mélancolie, ID. *Am. magn.* V, 1. || Fig. et familièrement. Laisser quelqu'un dans la nasse, l'abandonner dans une méchante affaire où on l'a engagé et dont on se tire soi-même. || Laisser quelqu'un dans l'embarras, dans le danger, dans la misère, ne pas lui donner les secours qu'on pourrait lui donner. || Laisser quelqu'un tranquille, ne pas le troubler, l'agiter, le fatiguer. || Laisser quelqu'un en paix, en repos, le laisser tranquille. || Laisser en paix, dédaigner. Crois-moi donc, laisse en paix, jeune homme au noble cœur, Ce Zoïle à l'œil faux, ce malheureux moqueur, V. HUGO, *Voix intérieures*, 12. || Laisser se dit pour laisser tranquille, laisser en repos. Laissez-moi là. Laissez-moi donc. Laissez-moi. || Absolument. Laissez donc, finissez. Une bête est là dans vos cheveux. — Laisse, MOL. *les Fâcheux*, II, 3. Laissez, ma bru, laissez, ne venez pas plus loin : Ce sont toutes façons dont je n'ai pas besoin, ID. *Tart.* I, 1. Laissez, mon fils : je fais ce qui m'est ordonné, RAC. *Athal.* IV, 1. || Familièrement. Laissez que, permettez, souffrez que. Laissez que je vous réponde. || Familièrement. Laissez le monde comme il est, ne vous embarrassez pas de ce qui se passe dans le monde, ne prétendez pas le réformer. || Laisser quelqu'un en son particulier, le laisser seul. || Laisser quelqu'un maître d'une chose, la laisser entièrement à sa disposition. Ne croyez pas pourtant qu'éloigné de l'Asie, J'en laisse les Romains tranquilles possesseurs, RAC. *Mithr.* III, 1. || Laisser un ouvrier sans ouvrage, ne pas lui fournir de l'ouvrage. || 10° Ne pas changer l'état où se trouve une personne. Les bains en remettent quelques-uns [des malades], et laissent les autres, SÉV. 26 sept. 1687. En quel funeste état ces mots m'ont-ils laissée! RAC. *Iphig.* II, 6. Il était le plus grand géomètre de son siècle, mais la géométrie laisse l'esprit comme elle le trouve, VOLT. *Louis XIV*, 31. || Ne pas changer l'état où se trouve une chose. Laisser un champ en friche. Laisser un ouvrage imparfait. || Laisser une chose intacte, ne point l'endommager ou n'en rien prendre, etc. || Laisser à l'abandon, ne prendre aucun soin de. Vous laissez ce jardin à l'abandon. || 11° Ne pas prendre, ne pas enlever. Les voleurs lui ont laissé son habit, lui ont laissé la vie. Ses occupations ne lui laissent pas un moment de repos. Laisser de la marge. Laissez-moi un peu de place. J'ai voulu retourner sur ce triste chapitre pour ne vous pas laisser des erreurs, SÉV. 1er août 1685. On ne leur [aux peuples] laisse plus rien à ménager, quand on leur permet de se rendre maîtres de leur religion, BOSS. *Reine d'Angl.* Un homme [Cromwell] s'est rencontré.... qui ne laissait rien à la fortune de ce qu'il pouvait lui ôter par conseil et par prévoyance, ID. *ib.* Ô mort, cruelle mort, que ne lui laissais-tu plus longtemps le plaisir de voir le fruit de ses travaux? FLÉCHIER, *Mme de Mont.* Laissez-moi mes secrets; je vous laisse les vôtres, TH. CORNEILLE, *Comtesse d'Org.* IV, 7. Vous ne changez rien au fond de votre vie, vous n'en voulez retrancher que le désordre; les sources, les attraits, les routes qui y mènent, vous les laissez, MASS. *Carême, Pâques*. Laissez-moi ma vertu, laissez-moi mes malheurs, VOLT. *Brutus*, IV, 4. || Ne laisser que les quatre murailles, tout emporter, tout enlever d'une maison ou d'un appartement. || Se laisser, ne pas enlever à soi. Heureux ceux qui poussent ce désir jusqu'au dernier renoncement! mais qu'ils ne se laissent donc rien; qu'ils

ne [illegible] pas : ce peu [illegible] je m'attache encore n'est rien, BOSS. *Médit. sur l'Évang. la Cène,* [illegible] jour. ‖ 13° Ne pas [illegible], ne pas emporter avec soi. Il a laissé [illegible]. Je vous laisse ma voiture. ‖ Oublier de prendre avec soi. Il a laissé [illegible]. ‖ 13° Terme de manège. Laisser la bride sur le cou à un cheval, lui rendre la main, le laisser aller de lui-même. ‖ Fig. et familièrement. Laisser la bride sur le cou à quelqu'un, l'abandonner à lui-même, à ses caprices, à ses [illegible]. ‖ 14° Laisser en blanc, réserver dans un écrit, une place, un espace qu'on remplira plus tard. Laisser un nom en blanc. ‖ 15° Laisser [illegible], ne pas s'occuper de, écarter. Je laisse ces [illegible] si utiles et ces maximes si pures qu'elle lui [au dauphin dont elle était gouvernante] a depuis insinuées, FLÉCH. *Mme de Mont.* Laissons de leur amour la recherche importune, RAC. *Bajaz.* IV, 4. Idamé : On t'a dit à quel prix ce tyran daigne enfin sauver les tristes jours et ceux de l'orphelin ? — Zamti : Ne parlons pas des miens, laissons notre infortune, ID. *Orphel.* IV, 6. ‖ Laissons cela, ne parlons plus de cela. Hé! Messieurs, c'en est trop, laissez cela, de grâce, MOL. *Mis.* I, 3. ‖ Avec *que.* Je laisse à part que les louanges ne sont d'ordinaire agréables qu'à ceux qu'on loue, D'ABLANC. *Lucien, Comm. écr. l'hist.* ‖ 16° Fig. Laisser quelque chose à [illegible] à quelque chose comme ne valant pas la peine, avec une nuance de dédain. Je ne viens point ici renouveler dans vos esprits le triste souvenir d'une mort que vous avez déjà pleurée, laissons aux [illegible] et sensibles douleurs que la religion ne [illegible] pas, FLÉCH. *Lamoignon.* [illegible] ces excès; laissons à l'Italie De tous ces faux brillants l'éclatante folie, BOIL. *Art poétique,* II, 13. Laissez les pleurs, Esther, à ces jeunes enfants, RACINE, *Esth.* I, 3. Aux mœurs de l'Occident laissons cette bassesse, VOLTAIRE, *Zaïre,* III, 7. ‖ 17° Fig. Laisser à, livrer à. Les Vélens furent laissés à leur propre défense, LE P. CATROU, dans [illegible]. Ces êtres insensibles et muets me laissent à mon ignorance et à mes conjectures, VOLT. *Ph. ignor.* 4. Gardez de le laisser à sa propre fureur, ID. *Sémiram.* V, 8. Ton épouse? tu crains une femme et des pleurs? Laisse-lui ses remords, laisse-lui ses terreurs, ID. *Catil.* II, 4. ‖ 18° Laisser beaucoup, quelque chose, peu, etc. avec *à* suivi d'un infinitif. Laisser beaucoup à penser, se dit d'une personne qui s'exprime mystérieusement ou avec [illegible]. ‖ Cela laisse beaucoup à penser, cela donne matière à bien des réflexions. ‖ Laisser quelque chose, laisser beaucoup à dire, à faire, ne pas épuiser une matière, une œuvre; et dans le sens contraire, ne rien laisser à dire, à faire. ‖ Laisser à désirer, n'être pas entièrement satisfaisant. Cet ouvrage a du mérite, cependant il laisse beaucoup à désirer. Il y a des endroits dans l'opéra qui laissent à en désirer d'autres, LA BRUY. I. ‖ 19° Laisser à quelqu'un à faire une chose, lui remettre le soin de faire une chose. Et d'ailleurs si le ciel vous choisit pour victime, Vous me devez laisser à punir ce grand crime, CORN. *Œdipe,* IV, 3. Je vous laisse à conduire cette petite affaire selon mes désirs, SÉV. 8 fév. 1687. Laissons aux astronomes à mesurer la grandeur et le mouvement des astres, [illegible] *Traité sur la métaph.* X, 7. Va, ne me laisse point un héros à venger, VOLT. *Triumvirat,* V, sc. dern. Toutes les choses qui se cachent à la vue [illegible] laissent à l'imagination à grossir les objets, imposent infiniment davantage, *Hist. des Vestales,* dans CHESTONTAINES. Laissons au temps à calmer ses regrets, LEMERCIER, *Agamem.* I, 3. ‖ En ce sens, Mme de Sévigné a dit aussi : laisser à.... de. Je crois que vous [Bussy] condamnez [illegible], je laisse aux [illegible] chez un [illegible] d'en avoir de plus tendres et de plus [illegible], SÉV. *à Bussy,* 26 juin 1655. ‖ Je vous laisse à penser ce qui en arrivera, je vous [illegible] de l'[illegible] c'est à vous de penser aux conséquences de cela, je vous donne à juger si, etc. [illegible] Je [illegible] à penser [illegible] deux amis, LA FONT. *Fabl.* I, 9. Voilà nos gens rejoints; et je laisse à juger De combien de plaisirs ils payèrent leurs peines, ID. ib. IX, 2. Je vous laisse à penser si, dans la nuit obscure, J'ai d'un vrai trépassé su tenir la figure, MOL. *École des femmes,* V, 2. ‖ 20° Ne pas [illegible], ne pas cesser, ne pas [illegible], ne pas discontinuer de, ne pas manquer à. Il faut [illegible] à la [illegible], et [illegible] à une chose qu'on ne laisserait pas de faire sans moi, MOL. *Précieuses, préface.* Ce n'est rien ; ne laissons pas d'achever, ID. *Précieuses,* 13. Je lui dis que vous n'y êtes pas, madame, et il ne veut pas laisser d'entrer, ID. *Critique,* sc. 4. Cela n'importe, dit le père, on ne laisse pas d'obliger toujours les confesseurs à les [les pénitents] croire, PASC. *Prov.* X. Cette médecine [les représentations qu'on nous fait de nos défauts] ne laisse pas d'être amère à l'amour-propre, ID. *Pens.* II, éd. HAVET. Je vous prie de ne pas laisser d'en faire mes remerciements, SÉV. 251. Ne laissons pas de publier le miracle de nos jours [le coup porté à l'hérésie par la révocation de l'édit de Nantes], BOSS. *le Tellier.* Ne laissez pas de recevoir les grâces de Dieu, ID. *Lett. abb.* 151. Il faut ne laisser pas de faire du bien aux hommes, FÉN. *Tél.* XXIV. ‖ Cette locution a souvent le sens de néanmoins. Elle [la pièce] n'a pas laissé de plaire, CORN. *Exam. d'Hérac.* L'eau ne laissa pas d'agir et de mettre en évidence les figues toutes crues encore et toutes vermeilles, LA FONT. *Vie d'Ésope.* Il me semble que toutes les causes secondes sont autant de mains qui exécutent les volontés de Dieu ; nous ne laissons pas d'agir, nous voulons faire ce que nous faisons, SÉV. *Lett. de date incertaine,* n° 2, éd. RÉGNIER. On croit être dans un autre monde, mais on ne laisse pas de se souvenir de ses amies, ID. 20 juill. 1694. Son orgueil [de Nabuchodonosor], quoique abattu par la main de Dieu, ne laissa pas de revivre dans ses successeurs, BOSS. *Hist.* III, 4. Les apôtres, tout sanctifiés et tout régénérés qu'ils avaient été par ce sacrement, ne laissaient pas d'être encore fort imparfaits, BOURDAL. *Myst. Pentec.* t. I, p. 463. Cette femme [une veuve] pleure.... sanglote, et ne laisse pas de reprendre tous les détails de la maladie de son époux, LA BRUY. XI. Quoique l'empreinte d'un cachet magique soit sur le bouchon, la bouteille ne laissera pas de se casser, LE SAGE, *Diable boit.* ch. 1. Je ne laissai pas de compter avec plaisir l'argent que j'avais dans mes poches, ID. *Gil Blas.* II, 6. On peut faire servir la vache à la charrue, et, quoiqu'elle ne soit pas aussi forte que le bœuf, elle ne laisse pas de le remplacer souvent, BUFF. *Quadrup.* t. I, p. 188. ‖ Cela ne laisse pas de, en somme, en définitive. On a des théâtres chez soi si on en manque à Genève, on fait bonne chère, on est le maître de son château, on ne paye de tribut à personne : cela ne laisse pas de faire une position assez agréable, VOLT. *Lett. Algarotti,* 17 janv. 1763. ‖ Impersonnellement. Celle [la fâcheuse nouvelle] qui m'a le plus vivement touché a été la maladie de Votre Altesse ; et, bien que j'en aie aussi appris la guérison, il ne laisse pas d'en rester encore des marques de tristesse en mon esprit, DESC. *Lett. à la princ. Palatine,* 27 du 1er vol. édit. de 1724. ‖ On dit, bien que moins correctement : ne pas laisser que de. Il ne faut pas laisser que de s'écrire de temps en temps, SÉV. 31 déc. 1684. La constance d'Alcibiade ne laissa pas que d'être ébranlée par ce coup, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* p. 630, dans POUGENS. ‖ 21° Laisser, suivi d'un infinitif, signifie, permettre, souffrir, ne pas empêcher; dans cette construction le régime de laisser est direct, et le verbe à l'infinitif est neutre, ou a un régime direct. Laisse faire le temps, ta vaillance et ton roi, CORN. *Cid,* V, 8. Ne vous figurez plus que ce soit le confondre Que de le laisser faire et ne lui point répondre, ID. *Nicom,* V, 2. Il laissa le duc d'Enghien reprendre ses esprits, BOSS. *Louis de Bourbon.* Contre mon ennemi laisse-moi m'assurer, RAC. *Andr.* II, 4. Mais non, retirez-vous, laissez faire Hermione, ID. ib. V, 3. Comment, qu'on me laisse dire? vraiment, je le prétends bien, et surtout qu'on me laisse faire, VOLT. *Socrate,* I, 7. Je laisse Hecquet faire de l'estomac un moulin, et Van Helmont un laboratoire de chimie, ID. *Dial.* 28. Il laissait paraître ses talents et cachait ses vertus, BUFF. *Rép. à la Condamine,* Œuv. t. X, p. 37, dans POUGENS. ‖ Substantivement. Le laisser agir. On dit que les âmes de ce degré [mystique] laissent agir Dieu, et qu'elles demeurent en silence; on a déjà entendu ce que c'est que ce silence et ce laisser agir, BOSS. *États d'oraison,* IV, 9. ‖ Laisser faire, laisser dire, ne pas se soucier, ne pas se mettre en peine de ce que fait ou dit quelqu'un. Laissez dire les sots : le savoir a son prix, LA FONT. *Fabl.* VIII, 19. [illegible] votre talent, laissez dire, et laissez faire, MOL. *l'Ét.* I, 2. ‖ Laissez faire, laissez passer, dicton des partisans de la liberté du commerce qui appartient aux économistes du XVIIIe siècle, et qu'on attribue particulièrement à Gournay. Il [illegible] conclut qu'il ne fallait jamais rançonner ni [illegible] le commerce; il en tira cet axiome : laissez faire et laissez passer, DUP. DE NEM. dans le *Dict. de l'Écon. polit.* de Guillaumin, art. *laissez faire.* ‖ Laisser voir, montrer, découvrir. Cette fenêtre laisse voir la campagne. ‖ Fig. Laisser voir sa pensée, parler, agir de manière à faire deviner sa pensée. Elle m'avait fait beaucoup de caresses, et me traitait sur un pied d'égalité qui m'ôtait le courage de lui laisser voir mon état, et de descendre du rôle de bonne compagnie à celui d'un malheureux mendiant, J. J. ROUSS. *Conf.* IV. ‖ Laisser tout traîner, ne rien mettre à sa place, laisser tout en désordre. ‖ Laisser aller tout sous soi, se dit d'un enfant ou d'une personne infirme qui n'a pas la force de retenir ses excréments. ‖ Laisser aller les choses, le monde, prendre en patience les choses comme elles arrivent, ne rien faire pour les changer. On demande que, neutre en ces dissensions, Je laisse aller le sort de vos deux nations, CORN. *Sophon,* I, 4. Il faut prendre le parti de laisser aller les choses et les hommes, D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 8 nov. 1771. [illegible], laissons aller le monde Comme il lui plaît, comme il l'entend; Vivons caché, libre et content, Dans une retraite profonde, FLORIAN. *Épilogue* mis à la *fin de ses fables.* ‖ Laisser tout aller, négliger entièrement ses affaires. ‖ S. m. Laisser aller, espèce de négligence qui n'est pas sans grâce, et aussi facilité trop grande à prendre les opinions d'autrui, à se laisser diriger. Croiriez-vous que je la trouve imposante malgré son naturel et le laisser aller de sa conversation, STAEL, *Corinne,* III, 3. ‖ Le laisser aller veut dire aussi facilité de mœurs, avec tous les sens que cela comporte. ‖ Familièrement. Je me suis laissé dire telle chose, j'ai ouï dire telle chose, mais sans y ajouter grand'foi. ‖ 22° Quand laisser, avec le sens de souffrir, permettre, est suivi d'un infinitif, si le régime est un pronom, ce pronom peut appartenir non à laisser, mais au verbe à l'infinitif. On pourrait dire.... qu'ayant fait la matière, il [Dieu] la laisse mouvoir et arranger au gré de quelque autre, BOSS. *Libre arbitre,* 3. Nourrissez votre cœur de l'espérance; laissez-le enflammer de la charité, FÉN. t. XVIII, p. [illegible] ‖ 23° Laisser, avec le sens de souffrir, permettre, suivi d'un infinitif, peut avoir un régime par *à.* Affranchissons le Tage et laissons faire au Tibre, CORN. *Sertor.* IV, 2. Laissez donc faire au ciel, au temps, à la fortune, ID. *Agésil.* IV, [illegible]. Faites votre devoir, et laissez faire aux dieux, ID. *Hor.* II, [illegible]. [illegible] laissez à l'amour conserver par pitié De ce [illegible] destin la plus digne moitié, ID. *Œdipe,* I, [illegible]. Laissons-lui [à l'Ecclésiaste] égaler le fol et le sage, et même, je ne craindrai pas de le dire hautement en cette chaire, laissons-lui confondre l'homme avec la bête, BOSS. *Duch. d'Orl.* Fritigerne leur laissa assouvir leur première rage, FLÉCH. *Hist. de Théodose,* I, 52. Et, laissant faire au sort, courons où la valeur Nous promet un destin aussi grand que le leur [des dieux], RAC. *Iphig.* I, 3. Laisser [illegible] Scythes inhumains Mêler dans leurs [illegible] le meurtre et le carnage, J. B. ROUSS. *Cantate* [illegible]. Laisse à ta Juliette apaiser tes douleurs, DUCIS, *Roméo,* III, 2. ‖ Dans une autre construction, mais dont le sens est analogue, ce n'est pas laisser, c'est l'infinitif qui le suit, qui est construit avec *de,* lequel dans ce cas signifie *par* (voy. au n° 27 la [illegible] pour l'explication de cette tournure). La plupart de ses auditeurs n'ont pas voulu voir les défauts de sa conduite [du Cid] et ont laissé enlever leurs suffrages au plaisir que leur a donné la représentation, CORN. *Examen du Cid.* J'avance cette opinion, mais, parce qu'elle est nouvelle, je la laisse mûrir au temps, PASC. *Prov.* VI. Laissez, laissez toucher à mes [illegible] mains Ces restes échappés à des dieux [illegible], VOLT. *Oreste,* III, 4. Laissons [illegible] ces [illegible] à l'homme juste qui n'a point failli, J. J. ROUSS. [illegible] *soc.* II, 4. ‖ 24° Terme de chasse. Laisser courre les chiens, voy. COURRE. ‖ Substantivement. Laisser-courre, le lieu où l'on découple les chiens, voy. COURRE. ‖ On trouve aussi [illegible] [illegible] le [illegible] courut le cerf dans sa [illegible], Monseigneur et Madame [illegible] jusqu'au laisser-courre, et [illegible], DANGEAU, I, 318. ‖ On dit d'un limier qu'il laisse aller les voies, lorsqu'il passe dessus sans s'en rabattre. Se dit pareillement d'un chien courant qui, en [illegible] un défaut, passe sur la voie sans la marquer. ‖ Laisser courre, [illegible] quelques [illegible], soit pour [illegible] du [illegible] bûchement, soit pour lancer la bête. ‖ 25° Terme de manège. Laisser aller son cheval, ne lui rien demander et le laisser aller à sa fantaisie ; ou bien, ne le point retenir de la bride quand il marche [illegible] galope, ou bien lui rendre toute la main et le faire aller de toute sa vitesse. ‖ Laisser échapper [illegible] de la main, ne pas le retenir. ‖ Laisser [illegible]

jambes, les tenir dans une position naturelle et sans [illegible]. ‖ 26° [illegible] laisser [illegible], Laissez [illegible] pour [illegible] un mouvement d'arrivée, on dit aussi laisser [illegible]. ‖ 27° Se laisser avec un verbe actif qui a pour régime le pronom *se* précédant laisser, permettre d'être.... Il s'est laissé vaincre; il n'a pas fait tous ses efforts pour n'être pas vaincu. Les épreuves d'un jour [illegible]-elles? un dernier [illegible], [illegible] à force d'être touché [illegible], on ne se laisse plus toucher d'aucun objet, BOSS. *Mar. Thér.* [illegible], chrétien, laissez-vous séduire par les fausses maximes du siècle, [illegible]. *Purif. de la Vierge*, myst. t. II, p. 166. Ami, peux-tu penser que d'un [illegible] Je me laisse aveugler pour une vaine idole? RAC. *Ath.* III, 3. Ajoutons lumières sur lumières, en réunissant les faits, en accumulant les preuves, et laissons-nous juger ensuite sans inquiétude et sans appel, BUFF. *Prem. époq. natur.* Œuv. t. XII, p. 76. Un regard de Zaïre aura pu l'aveugler : Sans doute il est aisé de s'en laisser troubler, VOLT. *Zaïre*, IV, 7. ‖ Dans cette locution, l'infinitif peut être suivi de la proposition *à* qui prend le sens de *par* (la tournure est latine d'après M. Havet, qui, *Table des Pensées de Pascal*, au mot *laisser*, dit que ce vers de Racine : Je me laissai conduire à [par] cet aimable guide, *Iph.* II, 1, représente le latin : *permisi me juveni deducendam*). Le zèle [illegible] Votre Altesse] est cause que je me suis laissé emporter à ce discours, DESC. *Lett. à la Princ. Palatine*, 26 du t. Ier de l'éd. de 1724. [illegible] ne sert pas davantage à l'action que l'infante à celle du Cid, et ne fait que se laisser toucher, comme elle, à la diversité des événements, CORN. *Examen d'Hor.* Il soupçonne aussitôt son manquement de foi, Et se laisse surprendre à quelque peu d'effroi, ID. *Pomp.* II, 2. Se laissant conduire à leurs inclinations et à leurs plaisirs sans réflexion et sans inquiétude, PASC. *Pens.* IX, 2. Avec quelle soumission se laisserait-il gouverner à la [illegible]... ID. *ib* XXIV, 60 *bis*. Si son histoire [illegible] trouve des lecteurs dont le jugement ne se laisse pas maîtriser aux événements ni à la fortune, BOSS. *Reine d'Anglet.* L'admirable Julie ne se laissa point éblouir à l'éclat des dignités du [illegible]. *Mme de M[illegible]*. À quels affreux desseins vous laissez-vous tenter? RAC. *Phèdre*, I, 3. Vous laissez-vous abattre aux rigueurs de la fortune? [illegible] *Fabl.* II. Pourquoi ne vous laisserez-vous pas toucher à la bonté de Dieu? MASS. *P. carême. Prop.* Ah! si le ciel enfin vous parle et vous éclaire, S'il vous donne en secret un [illegible], Ne le repoussez pas; laissez-vous [illegible] à la secrète voix qui vous daigne inspirer, VOLT. *Oreste*, I, 3. ‖ Se laisser [illegible], ne pas [illegible] avec assez de soin ses [illegible], ses projets.... Se laisser gouverner, conduire, mener, etc. [illegible], se laisser mener par le nez, laisser prendre de l'empire sur soi, et n'avoir pas la force de s'y opposer. ‖ Familièrement. Se laisser faire, ne pas opposer de résistance, ne pas se défendre. Je vous avoue que je suis aussi en colère contre les philosophes qui se laissent faire que contre les marauds qui les oppriment, VOLT. *Lett. d'Argental*, 15 [illegible] 1760. ‖ Se laisser faire signifie aussi ne pas résister à des caresses, à des [illegible], à quelque chose de tentant. Si on savait qu'il [illegible] de Prusse] m'a laissé un jour la main, toute maigre qu'elle est, pour me faire rester chez lui, on me pardonnerait de m'être laissé faire, VOLT. *Lett. Richelieu*, 10 octobre 1750. Ma foi, laissons-nous faire, et prenons ce qui s'offre, V. HUGO, *Ruy Blas*, IV, 3. ‖ Familièrement. Se laisser battre signifie quelquefois simplement être battu. ‖ Fig. et familièrement. Ce livre, cet ouvrage se laisse lire, c'est-à-dire on le lit sans fatigue, sans ennui. Il faut avouer que cette petite histoire n'est point bien écrite du tout; mais les événements se laissent fort bien lire, SÉV. 11 août 1676. ‖ Cela se laisse manger, c'est-à-dire on le mange avec plaisir. ‖ 28° En terme de marine. Quand la mer se retire, au moment du reflux, on dit qu'elle baisse. Il est plus usuel de dire qu'elle descend. ‖ 29° Se laisser, v. réfl. Être laissé. Cela se prend et se laisse. ‖ 30° Se laisser, permettre qu'on soit.... Ces enfants se sont laissés tomber. Se laisser aller à la paresse. Les autres [illegible], plutôt que de la perdre [Hélène], se laissèrent [illegible] loin de leur patrie, P. L. COUR. *Éloge d'Hélène*. ‖ Se laisser aller à une chose, permettre que cette chose nous [illegible], nous [illegible], nous fasse agir. Les âmes [illegible] se laissent aller à leurs passions, et ne sont [illegible] que selon que les choses qui leur surviennent sont agréables ou déplaisantes, DESC. *Lett. à la Princ. Palatine*, 29 du t. Ier de l'éd. de 1724. ‖ Se laisser aller, se relâcher, ne pas [illegible], suivre ses [illegible], sans résistance. ‖ [illegible] se sont laissé aller, [illegible]. ‖ Familièrement. Se laisser [illegible] de se laisser mourir; Avez [illegible] est [illegible]. Tant que [illegible] peut être de [illegible], MOL. *Sgan.* 4. ‖ Proverbe. Il vaut mieux laisser son enfant morveux que de lui arracher le nez, c'est-à-dire il faut souffrir un petit mal pour en éviter un plus grand. ‖ Il n'a beau être bas, on ne laisse pas d'aller, c'est-à-dire il faut s'évertuer dans la nécessité. ‖ Il faut bien faire et laisser dire.

— REM. 1. Ne pas laisser de, ne pas laisser que de, sont tous les deux dans le Dictionnaire de l'Académie. Ne pas laisser que de n'y est qu'à partir de 1835; en 1762 l'Académie n'autorisait encore que ne pas laisser de. Cependant le *que* s'introduisait. Cette petite [illegible] ne laisse pas que d'en imposer aux sots, MARMONTEL; à quoi Génin réplique : Tant pis pour Marmontel, il faut : Ne pas laisser de, *R[illegible]* t. I, p. 423. Il y a de *que* des exemples plus anciens que Marmontel; voy. ce qui est dit au n° 20 de LAISSER.

2. Autrefois on disait, et aujourd'hui encore le peuple dit, je lairrai, pour je laisserai, je lairrais, pour je laisserais. Quelques matières qui ne lairraient pas de faire voir assez clairement ce que je puis ou ne puis pas dans les sciences, DESC. *Méth.* VI, 9. ‖ 3. Je me suis laissé dire que.... locution mauvaise et affectée, dit CALLIÈRES, en 1690. Cette locution, qui d'ailleurs est ancienne (voy. l'historique), s'est conservée, et elle est encore dans l'usage familier. ‖ 4. Le participe [illegible] présente des difficultés quand il est suivi d'un infinitif. Cette femme que j'ai laissée [illegible], veut dire : à qui j'ai laissé le loisir de peindre; cette femme que j'ai laissé peindre, veut dire [illegible] j'ai permis que l'on peignît. En un mot, quand le pronom est régime du verbe laisser, il détermine l'accord du participe; si au contraire il est régime de l'infinitif qui suit, le participe reste invariable. Dans le premier cas, on dira : [illegible] que l'on a laissée faire; et dans le second : [illegible] que l'on a laissé faire; Malheureuse, tu t'es laissé [illegible]. ‖ 5. Quand l'infinitif est un verbe actif employé avec un régime direct, alors, par cela même que cet infinitif a son régime [illegible], celui qui précède le participe *laissé* appartient à ce participe, et le force à prendre l'accord : Nous les eussions laissés passer tranquillement leur hiver à Paris; Je les ai laissés chasser un chevreuil; Je les ai laissés courir les spectacles. ‖ 6. Si le verbe à l'infinitif est neutre, alors on suit la règle ordinaire des participes : Les fautes que nous avons laissées échapper; Je vous ai laissés tout du long quereller, MOL. *Tart.* II, 4; Quand Jugurtha eut enfermé une armée romaine et qu'il l'eut laissée aller sur la foi d'un traité, MONTESQ. *Rom.* 6; Il l'a laissée trop vivre après la mort de l'empereur Maurice son mari, CORN. *Examen d'Héraclius*. Cependant des grammairiens, Condillac entre autres, ont soutenu qu'il n'y avait pas lieu à un accord, que le participe laissé et le verbe à l'infinitif formaient une [illegible] dans laquelle rien n'était à intercaler, et qu'il fallait dire : La faute que j'ai laissé échapper, et [illegible]. De fait, cette manière de concevoir la locution a conduit plusieurs écrivains. Ainsi Racine a dit, en parlant de Junie : Je l'ai laissé passer dans son appartement, *Brit.* II, 2. Rollin : Dix [illegible] qu'Annibal avait laissé sortir, et, dans Girault-Duvivier, Voltaire : Virgile fait voir les enfants que leurs parents avaient laissé périr, *Mœurs, myst.*; D'Alembert : Elles s'étaient laissé aller à la douceur de vivre. La règle d'accorder le participe en ces cas prévaut aujourd'hui; cependant il faut reconnaître qu'elle n'est pas absolue, et qu'il y a lieu, quand on veut, de voir dans la locution un gallicisme. ‖ 7. Quand le verbe qui suit est transitif direct et a un complément, on met souvent le pronom complément de *laissé* au cas attributif, au lieu du cas objectif : Je lui ai laissé croire qu'il me servait; c'est-à-dire j'ai laissé croire à lui. Dans cette construction *laissé* reste toujours invariable. Ici, comme avec le verbe *faire*, si le verbe qui suit *laisser* peut recevoir un régime marqué par *à*, la phrase sera nécessairement amphibologique. Ainsi : Je lui ai laissé enlever ses livres, signifie également qu'on a permis qu'il enlevât ses livres, et qu'on a permis qu'on lui enlevât ses livres. Il est facile d'éviter l'équivoque en reprenant la forme : je l'ai laissé : Je l'ai laissé enlever ses livres. ‖ 8. Dans le vers de Racine : Je me laissai conduire à cet aimable guide, *à* est amphibologique, pouvant signifier *par* et *vers*. Il ne faut pas employer la tournure du n° 27 avec des verbes qui prêteraient à cette ambiguïté. ‖ 9. S'en laisser, ne pas faire une chose, s'en abstenir. Tu ne veux pas nous accompagner, Henri, eh bien! laisse-t'en. Locution populaire et qui n'est plus de bon usage. On en trouvera un exemple à l'historique. ‖ 10. Laissez-moi ce saumon de vingt francs, expression vulgaire, mais qui n'est pas fautive; car on dit bien : un saumon de vingt francs. On dit aussi et mieux : laissez-le-moi à vingt francs.

11. J. J. Rousseau a dit être laissé mourir : Il me faudrait quelque assurance raisonnable de n'y être pas oublié et laissé mourir de faim, *Lett. à Lalliaud*, 5 oct. 1766. Cette locution n'est pas usitée.

12. Le Dictionnaire de l'Académie écrit le laisser-courre avec tiret, et le laisser aller sans tiret; il y a inconséquence.

— HIST. Xe s. Elle] volt [veut] lo seule [siècle] lazsier, si ruovet [le demande] Krist, *Eulalie*. Quel avuisset de nos Christus mercit Post la mort et à lui nos laist venir, *ib.* ‖ XIe s. Laissum les fols, as sages nus tenons, *Ch. de Rol.* XV. Et dist al rei : laissez ester vos Francs, *ib.* XIX. À lui lais-je mes honurs et mes fiez, *ib.* XXIII. Je ne lerreie pur tut l'or que Deus fist Que ne li die..., *ib.* XXXIV. [Il] Ne lesserat que [il] nus [nous] ne beneïsse, *ib.* CXLI. ‖ XIIe s. Car onques [ils] ne laissorent nos Francs à [illegible], *Sax.* IV. Ou [au] palais de Tremoigne [il] a sa femme laissie, *ib.* VII. Tous li moins courroucies s'estoit bien aatis [disposé, résolu] Qu'ains i lairoit la teste que il fust asservis, *ib.* XXVI. Comment que li plaiz prenne, [je] ne lairrai [que je] ne l'ocie, *ib.* XXXII. Donc [il] laisse courre à plein frein [illegible], *Ronc.* [illegible]. Et la [illegible] l'en prie, Et Kex lui dit qu'ele se laisse [illegible] De chose que rien ne [illegible], *la Charrette* [illegible] ‖ [illegible] Et les dames, qu[illegible] est [illegible] pour aprendre à [illegible], *Romanc.* p. [illegible] [illegible] voulent [les dames], et à [illegible] s'otroient, Cestui [illegible], cestui laissent [illegible]. Tant com li vent [illegible], Li dui enfant [les deux statues d'enfants] [illegible]; Et, [illegible] le venter [le venter cessant], Donc se prennent à reposer, *Romanc.* p. 59. Se j'ai esté longtemps hors du pais Où j'ai laissié la rien que plus j'ai[illegible]moie, *Romanc.* p. 124. Et les ronces n'ont pas laissié sa robe entiere, *Berte*, XL. Que du cors [je] me laissasse honnir ne vergonder [il s'agit d'une femme], *ib.* XLIII. Lors [elle] se musse au buisson, si lait le temps passer, *ib.* XLIII. Dont delà en avant m'en laissiez convenir [faire ce que je voudrai], *ib.* XIII. Dame, je lais ma fille dolent et pleine d'ire, *ib.* XIV. Or, vous lairons [ne parlerons plus de Renier de Trit, si revenrons à l'empereour de Constantinoble, VILLEH. CXL. [Je] voel que, pour guerre que soit entre sarrasins et crestiens, on ne les [dettes] lest à paier [on ne s'abstienne de les payer], *Cor. de Rains*, 160. Quant j'oi ce chastiement, Je respont [illegible]ement : Dame, je vous voi moult prier [illegible] laissiez à chastier [que vous cessiez de me [illegible]], *la Rose*, [illegible]. L'en ne s'i doit pas lessier [illegible] deffendre, *ib.* 5907. Mes [illegible], qui [illegible] efforce de moi grever et [illegible]. Ne m'i lest mie aler sans paine, *ib.* [illegible] les Turcs virent que nous ne lerr[illegible] pas [illegible]rions pas] le poncel, JOINV. 228. Et je li [illegible]. Dieu l'en lait fere sa volenté [que Dieu [illegible] en laisse faire], ID. 283. Vous estes liez de vilain et de vilainne, et avez lessié l'abit vostre pere et vostre mere, ID. 196. Aucuns de mes chevaliers me manderent que, se je ne me pourveoie de deniers, il me leroient, ID. 211. ‖ XVe s. Seigneur, je suis mo lessié dire Que.... *Mir. de Ste Geneviève* [illegible] vrez-vous du faire ou du laisser, FROISS. II, III, 39. Le roi respondit appertement et [illegible] qu'il ne laisseroit nullement qu'il ne secourust la dame et ses gens, ID. I, I, 103. En après, pour mieux faire que laisser, convint que le dit duc.... MONSTREL. t. II, p. 139, dans LACURNE. Le sage dit ainsy : on scet bien que on laisse, mais on ne scet bien que on trouve, *Perceforest*, t. IV, f° 67. L'autre dit : il faut escorchier Un buef qui s'est laissé mourir, E. DESCH. *Miroir de mariage*, p. 39. Par la mauvaistié d'ung ou de deux ne se doit laisser de faire plaisir à plusieurs, quant on a le temps et l'opportunité, [illegible] [illegible] eut ung petit laissé de la passion [illegible] [illegible] ceste maison de Bourgongne.... [illegible] 11. ‖ XVIe s. Dont je perds cueur, et audace me [illegible]. Crainte me tient, doute me mene en laisse, [illegible] II 13. Car, quoique né de Paris je ne sois, Point je ne laisse à estre bon François, ID. II, 174. Se [illegible] tumber, AMYOT, *Philop.* 31. Hannibal [illegible] se mit au plus honorable lieu : ce que Scipion endura patiemment, et ne laissa pas pour cela de se

prenner, ID. *Flamin.* 65. Non seulement il ne se changea point en sa vie, ains, à l'opposite, il y laissa la vie pour ne se vouloir point changer, ID. *Demosth.* 19. Ce nonobstant Dionysius ne laissa point pour cela à faire autant d'honneur à Dion comme il faisoit auparavant, ID. *Dion*, 7. Il seroit estrange que ceux qui [illegible] estre [illegible] pour [illegible] laissassent porter par terre notre vertu, et l'abandonnassions, ID. *De la mauvaise honte*, 31. Je laisse à penser, s'ils se fussent attaquez, la sanglante folie que c'eust esté, LANOUE, 250. Les graces naturelles ont laissé [cessé] d'estre pures à l'homme, après qu'il a esté [illegible]. Plusieurs malades de ce mal n'ont laissé d'atteindre leur dernière vieillesse, PARÉ, V, 25. Le malade se laissera tuer une heure dedans le lict, ID. X, 2. Je me suis laissé dire que les [illegible] ont depuis [illegible] et demoli son chasteau, ID. t. III, p. 722. Des raisins bastants parvenus en extrême maturité, vient du vin de passable bonté et qui se laisse boire, O. DE SERRES, 207. Despuis n'y a eu nul changement, et est la compaignie au mesme estat que la laissastes, MARGUER. *Lett.* 10. Je ne vous feray longue lettre, car je lairay à ce seur messaige à vous faire des contes des saiges et des foulz de ce monde, ID. *ib.* 127. Laisse-moy ceste cour et tout ce fard mondain, BONS. 280. Je lairray la coustume en ordonner, MONT. I, 18. Laisser du tout l'usage des viandes, ID. I, 20. Laisser son esprit en pleine oysifveté, ID. I, 32. Un des maistres de ce mestier leur a laissé par escript qu'il s'est trouvé des.... ID. I, 100. Je ne vis jamais pere, pour teigneux que fust son fils, qui laissast de l'avouer, ID. I, 164. Après qu'ils les ont bien laissés dire, ID. I, 189. Se laisser aller à toute sorte de conseils, ID. I, 196. Pour estre incontinent, je ne laisse d'advouer la continence des aultres, ID. I, 262. Seneque suyvit longtemps cet usage, et s'en laissa, seulement pour n'estre souspeçonné de.... ID. IV, 218. Ilz nous firent à tous laisser noz armes, et rogueement nous interrogearent, RAB. *Pant.* V, 19. Laisser le jeu quand il est beau, COTGRAVE. Laisser le moustier où il est, ID. On ne doit pas laisser bonne terre pour mauvais seigneurs, ID. Je ne vous laisse point, je me laisse moy-mesme : Laissant l'ame et le cœur, n'est-ce pas me laisser? DESPORTES, *Diverses amours*, XL, *Stances pour le duc d'Anjou.* On ne vous lairra pas, simples de si grand pris [les fleurs], Sans vous voir et flairer au celeste pourpris, D'AUBIGNÉ, *Tragiques*, *Feux.* Nos peres estoient francs ; nous qui sommes si braves, Nous lairrons des enfants qui seront noz esclaves, ID. *ib. Princes.*

— ÉTYM. Picard, *laicher, laissier;* provenç. *laissar, laisar;* anc. catal. *leixar;* anc. ital. *lassare;* ital. mod. *lasciare;* du lat. *laxare*, lâcher (voy. ce mot). Certains patois et la vieille langue ont une forme *laier*, qui veut dire laisser (wallon, *lèii*, laisser et [illegible], lombard, *layà*, laisser), que Diez rapporte au latin *legare* plutôt qu'au germanique *latan*, laisser.

† LAISSES (lè-s'), *s. f. pl.* Les bords d'une table de plomb que l'on coule. || On dit aussi lavures.

† LAISSE-TOUT-FAIRE (lè-se-tou-fè-r'), *s. m.* Ancienne pièce de vêtement pour les femmes, à la mode sous Louis XIV. L'homme le plus grossier et l'esprit le plus lourd Sait qu'un laisse-tout-faire est un tablier court, BOURSAULT, *Mots à la mode*, sc. 15.

LAIT (lè ; le *t* ne se lie que dans le parler soutenu), *s. m.* || 1° Liquide opaque, blanc, d'une pesanteur spécifique un peu plus grande que celle de l'eau, d'une saveur douce, fourni par les glandes mammaires de la femme et des femelles des animaux mammifères, pour la nourriture des petits. Sa nourrice avait peu de lait, ensuite on a changé une vache, SÉV. 8 avr. 1671. En Hollande, en Italie, en Turquie et en général dans tout le Levant, on ne donne aux enfants que le lait des nourrices pendant un an entier, BUFF. *Hist. nat. hom.* Œuv. t. IV, p. 190. Le bon lait n'est ni trop épais ni trop clair; la consistance doit être telle que, lorsqu'on en prend une petite goutte, elle conserve sa rondeur sans couler, ID. *Quadrup.* t. I, p. 214. || Jeune lait, lait d'une femme accouchée depuis peu. || Lait d'un an, lait d'une femme accouchée depuis un an. || Vieux lait, lait d'une femme accouchée depuis longtemps. || Le lait monte, se dit du lait qui commence à venir à une nouvelle accouchée. || Fièvre de lait, fièvre causée par le lait qui commence à venir aux femmes dans les premiers jours qui suivent l'accouchement. || Lait répandu, [illegible] de croire du lait à laquelle le vulgaire attribue la plupart des maladies qui surviennent après les couches, mais qui ne sont nullement dues à un lait répandu. || On dit vulgairement avoir son lait, ou lait remonté, en parlant d'une femme à qui il survient quelque maladie dans le cours de ses couches ; [illegible], parce que le lait se remonte [illegible] plus qu'il ne se répand. || Fig. On a troublé le lait à cette nourrice, elle est devenue grosse. || Frères de lait, sœurs de lait, l'enfant de la nourrice et le nourrisson qui a sucé le même lait. || Fig. Redoutez-le [l'amour] pour mille causes, Bien qu'il vous soit frère de lait, BÉRANG. *Amer.* || Dents de lait, les premières dents qui viennent aux enfants et aux jeunes animaux. Cet enfant perd ses dents de lait. Cheval qui a encore ses dents de lait et qui est trop jeune pour travailler. || Fig. Ce beau réduit par préférence est fait Pour les vieillards dont l'humeur gaie et tendre Paraît encore avoir ses dents de lait, VOLT. *Ép.* X. || Fig. Avoir une dent de lait contre quelqu'un, voy. DENT, n° 4. || Vache à lait, voy. VACHE. || Veau de lait, cochon de lait, veau, cochon qui tette encore, ou qu'on ne nourrit que de lait. || 2° Fig. Nourriture de l'âme, de l'esprit. À Dieu ne plaise que j'instruise si mal le peuple que le Saint-Esprit a commis à ma conduite, et que je donne aux enfants le poison mortel [une fausse doctrine], au lieu du lait que je leur dois, BOSS. 3ᵉ *avert.* 20. Le témoignage intérieur est l'appui des commençants; c'est le lait des âmes tendres et naissantes, FÉN. t. XVIII, p. 256. Les consolations : c'est un lait dont il nourrit notre faiblesse, MASS. *Prof. rel.* 2. Heureux qui, se livrant aux sages disciplines, Nourri du lait sacré des antiques doctrines, A. CHÉN. *Poésies div. à M. de Pange.* || Sucer avec le lait une doctrine, une opinion, un sentiment, recevoir, dès l'enfance, une doctrine, une opinion, un sentiment. Cette haine des rois que depuis cinq cents ans Avec le premier lait sucent tous ses enfants [de Rome], CORN. *Cinna*, II, 1. N'es-tu pas dans ces lieux Où la haine des rois, avec le lait sucée, Par crainte ou par amour ne peut être effacée? RAC. *Bérén.* IV, 4. C'est peu qu'avec son lait une mère amazone M'ait fait sucer encor cet orgueil qui t'étonne, ID. *Phèdre*, I, 1. Celui qui depuis vingt ans combat toutes les oppressions, qui parlait aux Français de liberté, de constitution, de résistance, lorsque ses vils calomniateurs suçaient le lait des cours et vivaient de tous les préjugés dominants, MIRAB. *Collection*, t. III, p. 367. Lui qui des muses de l'école N'avait jamais sucé le lait, BÉRANG. *Épit.* || On dit dans le même sens : il a sucé le lait de la doctrine évangélique, le lait des saines doctrines, etc. || 3° Lait considéré comme aliment des personnes qui ne tettent plus. Perrette [qui avait un pot au lait sur sa tête] là-dessus saute aussi transportée; Le lait tombe ; adieu, veau, vache, cochon, couvée, LA FONT. *Fabl.* VII, 10. C'est une fille accoutumée à vivre de salade, de lait, de fromage et de pommes, MOL. *l'Avare*, II, 6. Peut-être que le lait vous est contraire; suivez votre expérience, SÉV. 28 juill. 1677. Ils ne savaient que conduire leurs brebis, les tondre, traire leur lait et faire des fromages, FÉN. *Tél.* II. Le lait de la femelle buffle n'est pas si bon que celui de la vache; elle en fournit cependant en plus grande quantité, BUFF. *Quadrup.* t. V, p. 111. || Battre le lait, le remuer dans la baratte pour faire le beurre. Ces Scythes dont parle Hérodote, qui crevaient les yeux à leurs esclaves, afin que rien ne pût les distraire et les empêcher de battre leur lait, MONTESQ. *Rom.* 22. || Pot au lait, voy. POT. || Se mettre au lait, se mettre au régime lacté, faire du lait sa principale nourriture. Maulevrier fit le malade de la poitrine, se mit au lait, fit semblant d'avoir perdu la voix, ST-SIM. 139, 38. Il m'arriva une fois à Compiègne d'être six semaines au lait pour mon plaisir et ma pleine santé; jamais mon âme n'a été plus calme, plus paisible que durant ce régime, MARMONTEL, *Mém.* V. || Lait coupé, lait dans lequel on a mis une portion d'un autre liquide. Lait coupé avec de l'eau, avec du bouillon. || Fig. et familièrement. Il avale [illegible] comme lait, se dit d'un homme qui reçoit [illegible], ou qui, par [illegible], par dissimulation, passe doucement sur [illegible] qu'on lui dit pour le piquer. || Fig. Soupe au lait, à quelqu'un, voy. SOUPE, n° 2. || Veiller à quelque chose comme au lait sur le feu, veiller sans se relâcher à quelque chose, locution qui vient de ce que le lait, quand il commence à bouillir, si on ne le retire pas à temps, déborde et tombe dans le feu. || Soupe au lait, soupe de lait, voy. SOUPE. || 4° Petit-lait ou lait clair, la sérosité qui se sépare du lait lorsqu'il se caille. Une prise de petit-lait clarifié et édulcoré, pour adoucir, [illegible] MOL. *Mal. im.* I, 1. || 5° Lait de beurre, espèce de petit-lait qui reste dans la baratte, après qu'on a fait le beurre, et qui n'est que du petit-lait tenant en suspension des grumeaux de beurre. || 6° Lait riboté, nom du petit-lait en Bretagne, ainsi nommé parce qu'il se produit quand on *ribote* le beurre, voy. RIBOTER. || Gros lait, nom donné en Bretagne au lait caillé. || 7° Lait artificiel, solution de caséine dans les carbonates alcalins, voy. LACTOLINE. || 8° Sucre de lait, voy. LACTINE. || 9° Liqueur blanche qui est dans les œufs frais, quand ils sont cuits à point pour être mangés à la coque. Cet œuf est bien cuit, il fait le lait. || 10° Suc blanc qui sort de quelques plantes et de [illegible] lait de figuier. [illegible] || 11° [illegible] liqueurs artificielles qui ont une ressemblance de couleur avec le lait. [illegible] d'amandes, émulsion d'amandes douces ou [illegible] ayant beaucoup de ressemblance avec le lait. [illegible] virginal, cosmétique dans lequel on faisait entrer autrefois le baume du Pérou, le storax, l'ambre et la civette ; on le prépare aujourd'hui en versant goutte à goutte de la teinture alcoolique de benjoin dans de l'eau commune, jusqu'à ce que la liqueur soit parfaitement blanche. Le lait virginal est ainsi [illegible] parce qu'il est employé pour entretenir la blancheur du teint. Je ne vois partout que blancs d'œufs, lait virginal, et mille autres brimborions que je ne connais point, MOL. *Préc.* 4. || Lait de poule, espèce d'émulsion qu'on prépare en battant un jaune d'œuf avec de l'eau chaude et du sucre, et [illegible] avec de l'eau de fleur d'orange. || Terme d'alchimie. Lait virginal ou lait de la vierge, [illegible] qui, projeté sur quelque métal, le change en une liqueur blanche. || 12° Lait de chaux, [illegible] tenant de l'hydrate de chaux en suspension. Blanchir une muraille avec du lait de chaux. || 13° Lait de cire, composition qui sert à [illegible] les meubles. || Lait de soufre, liqueur laiteuse qui résulte de la précipitation d'un sulfhydrate par un acide. || 14 [illegible] voy. LACTÉE (VOIE). N'étaient-ils pas excusables [les anciens] dans la pensée qu'ils ont eue pour la voie de lait, quand, la faiblesse de leurs yeux n'ayant pas encore reçu le secours de l'artifice, ils ont attribué cette couleur à une plus grande solidité en cette partie du ciel, qui renvoie la lumière avec plus de force? PASC. *Fragm. d'un traité sur le vide.* || 15° Nom de diverses plantes. Lait battu, la fumeterre. || Lait de couleuvre, le réveille-matin ou *euphorbia cyparissias*, L. || Lait doré, l'agaric délicieux. || Lait d'oiseau, l'ornithogale blanc. || Lait de Sainte-Marie, le chardon-Marie. || Lait d'âne, laiteron. || 16° Nom de certaines substances minérales. Lait de roche, chaux carbonatée spongieuse. || Lait de montagne, variété terreuse de carbonate de chaux. || Proverbes. Le vin est le lait des vieillards, il soutient leurs forces. || Il sait connaître mouches en lait, c'est-à-dire il n'est pas niais, il sait l'air du monde. || Si on lui tordait le nez, il en sortirait du lait, voy. TORDRE.

— HIST. XIIIᵉ s. Le lait d'amandes au lait doré, BARBAZAN, *Fabliaux*, t. [illegible], p. 96. Il vivent du lait de leur bestes, JOINV. [illegible] || XIVᵉ s. Lait d'amandes pourboulez et pelez vos amandes.... *Ménagier*, II, 5. Qu'elle ne le vous laisse point [le lait] s'elle y a mis eaue, car moult souvent elles [illegible] leur lait, *ib.* II, 5. || XVᵉ s. Le comte de Flandre qui oït les nouvelles des laits.... qui [illegible] remede, FROISS. II, II, 148. [illegible] fais, mouches en lait, [illegible] est blanc, [illegible] est noir, c'est la distance [illegible], VILLON. *Débat du cœur et du corps, Ballade*. Je congnois [illegible] en lait. Je congnois à la robe [illegible] n'ayant ne Machault? Nul [illegible] mouches en lait? COQUILLART. *Droits nouveaux.* || XVIᵉ s. O [illegible] lait [illegible] vieilles gens de lait. Tu sois bien venu [illegible] NOUX, *Feu de Vire*, 58. Nous avons toujours quelques [illegible] que nous leur faisons [illegible] du lait de vache à l'homme, [illegible] fait le mauvais, l'autre le laisse, et tout vient en partage avec les compagnons, D'AUB. *Fœn.* III, 4. Sur ce point voilà la mer calme comme du lait, ID. *Hist.* II, 90. Le lait de trayeurs, [illegible], V, 21. Laict clair ou petit laict, ID. [illegible], 23. Vin sur laict est souhait; laict sur vin est venin, LEROUX DE LINCY, *Prov. de la lang. fr.* 170. Avalant cela [illegible] comme laict, *Nuits de Straparole* [illegible].

— ÉTYM. Bourguig. [illegible], wallon, *lècs*; namur. *lassa*; [illegible]; provenç. *lach, lag, lait, layt*; catal. *llet*; espagn. *leche*; portug. *leite*; ital. *latte*; du lat. *lactem*, [illegible] neutre de *lac*. Comp. le [illegible] kymri, *llaeth*; irland. *lacht*; bas-bret. *leaz*. Les patois disent, *lassa*, etc. [illegible] d'un diminutif *lactiolum*.

LAITAGE (lè-ta-j'), *s. m.* Le lait considéré collectivement; l'ensemble de ce qui se fait avec le

lait, tel que beurre, fromage, etc. Allez couper vos [illegible] laitages, BOIL. Épît. II.

— HIST. XVI^e s. Legumes, formages, laictages, PARÉ, [illegible].

— ÉTYM. *Lait.*

LAITANCE [illegible], *s. f.* ‖ 1° Organe des poissons [illegible] chez les autres animaux, et qui [illegible] substance molle et [illegible]. Prenez, pour [illegible], deux [illegible] bien lavées, que [illegible] pendant cinq [illegible] ‖ 2° [illegible] pour [illegible].

— HIST. XIV^e s. Flaons ont saveur de frommage, quant l'on les fait de laittences de lus [brochets], de [illegible]... *Ménagier*, II, 5. Prenez les laitanches de carpes ou de luz, *Bibl. des ch.* 5^e série, t. I, p. 222.

— ÉTYM. *Laite.*

† LAITAR [illegible]; l'r ne se fait pas sentir), *s. m.* [illegible] de la Drôme, d'une préparation [illegible] qui sert surtout de nourriture [illegible] en versant, dans du petit lait [illegible] froid ; le tout s'épaissit [illegible].

LAITE [illegible], *s. f.* Voy. LAITANCE. Peut-on dire que [illegible] que M. Needham a trouvées dans la [illegible], soient des animaux ? [illegible] Vitellius, [illegible] les [illegible] de toutes les parties du monde, faisait servir à la fois dans ses festins les [illegible], les laites de murènes, les cervelles de faisans, et les langues de [illegible], ID. *Ois.* t. XVI, p. 321.

— ÉTYM. Lat. *lactes*, laitance.

1. LAITÉ, ÉE [illegible], *adj.* Qui a du lait. Usité [illegible] cette locution : Poule laitée, homme [illegible] vigueur. Leur ton de poule laitée, MOL. *Avare*, II, 4.

— ÉTYM. *Lait.*

2. LAITÉ, ÉE (lè-té, tée), *adj.* Qui a de la laite. [illegible] VOLT. *Pucel.* XV, 4.

— HIST. XIV^e s. Des brochets, le laictié vault mieux que l'ouvré. *Ménagier*, II, 4.

— ÉTYM. *Laite.*

† LAITEAU [illegible], *s. m.* Nom qu'à l'embouchure de la [illegible] on donne au mâle de la feinte, poisson.

† LAITEROL (lè-te-rol), *s. m.* Face de devant des [illegible] dans lesquels on affine la fonte.

LAITERIE [illegible], *s. f.* ‖ 1° Lieu où l'on conserve le lait, où l'on fait la crème, le beurre ; par[illegible] et de ses produits. Vous dites avec [illegible] cabane ne peut pas être le [illegible] assez considérable ; [illegible] commodes, des étables faites avec soin, des [illegible] vastes et solides, des [illegible], VOLT. *Mél. litt.* [illegible] ‖ 2° [illegible] vend du lait ; on dit [illegible] ‖ 3° Terme d'architecture. [illegible], en imitation d'une [illegible].

— ÉTYM. *Laitier.*

LAITERON [illegible]), *s. m.* Terme de botanique. [illegible] lactescentes qui se rapprochent [illegible] dont elles ont en partie les propriétés [illegible] des composées liguliflores [illegible], *L.*

— HIST. XVI^e s. [illegible] de fueilles de [illegible], de [illegible], de racines de [illegible].

— ÉTYM. [illegible] de *lait*; norm. *laceron*, [illegible].

LAITEUX, EUSE [illegible], *adj.* ‖ 1° Qui a [illegible] qui surviennent à la suite des cou[illegible] ‖ 2° [illegible] semblable au lait. Plantes [illegible] ‖ 3° Qui a [illegible] un reflet de lait. Il y a des opales à [illegible] ou sur un fond laiteux [illegible] à [illegible] quelques légères nuances de bleu, BUFF. *Min.* t. VI, p. 184.

— HIST. XVI^e s. Ils font quelquefois les urines laiteuses et [illegible] avec du [illegible] PARÉ, XV, 3[illegible]

— ÉTYM. Lat. *lacteus*, de *lac*, lait.

† LAITIAT [illegible], *s. m.* Nom, dans le Jura, [illegible] dans lequel on a fait macérer divers fruits sauvages et qu'on emploie comme boisson rafraîchissante.

1. LAITIER, IÈRE (lè-tié, tiè-r'), *s. m.* et *f.* ‖ 1° Celui, celle qui vend du lait. Notre laitière ainsi troussée Comptait déjà dans sa pensée Tout le prix de son lait, LA FONT. *Fab.* VII, 10. ‖ 2° *S. f.* Laitière, femelle qui donne du lait. Bonne laitière, se dit d'une vache qui donne beaucoup de lait. ‖ Familièrement. Cette nour[illegible] est une bonne laitière, elle a beaucoup de lait. ‖ 3° [illegible] nourrie uniquement pour donner du lait. [illegible] Lejay, marchand de vaches laitières, *Arrêt du parlement*, 6 mai 1671. ‖ 4° [illegible] champignon qui, lorsqu'on le casse, laisse échapper un suc blanc.

— HIST. XIV^e s. Arn[illegible] le vachier et [illegible] la laictiere, qu'ils pensent des vaches, genices et veaulx, *Ménagier*, II, 3.

— ÉTYM. *Lait.*

2. LAITIER (lè-tié ; l'r ne se lie jamais ; au pluriel, l's se lie : des laitiers incandescents), *s. m.* ‖ 1° Terme de fonderie. [illegible] de verre opaque ou [illegible] qui se forme dans le travail [illegible] de plusieurs métaux, et qu'on [illegible]. On a soin de laisser couler, et [illegible] cette matière superflue, qui n'est que du verre impur, auquel on a donné le nom de laitier, et qui ne contient aucune partie de métal lorsque la fonte [illegible] se fait bien, BUFF. *Min.* t. IV, p. [illegible]. On dit aussi litier. *Dict. des arts et mét.* Forges. ‖ 2° Terme de serrurerie. Partie hétérogène qui se trouve interposée entre les parties du fer fondu lorsqu'il est mis en loupes. ‖ 3° Laitier des volcans, lave vitreuse. Toutes ces matières volcaniques, basaltes, laves et laitiers, étant en grande partie d'une essence vitreuse, se décomposent par l'impression des éléments humides, BUFF. *Min.* t. VIII, p. 142.

— ÉTYM. Sans doute *lait*, à cause de l'apparence de cette substance. Cependant la forme *litier* ferait [illegible].

LAITON [illegible], *s. m.* Alliage de cuivre (66 à 70 pour 100) et de zinc (30 à 34 pour 100), qui est jaune. Le laiton se nomme souvent cuivre jaune. Tiens tes ciseaux avec ta chaîne de laiton, MOL. *le Dép.* IV, 4.

— HIST. XIII^e s. ... Un bacin De laton bon et cler et fin, *Ren.* 3266. Soliman sone un timbre qui estoit de laiton, Arriere se sont trait Persant et Esclavon, *Ch. d'Ant.* I, 466. Il puet estre serruriers de laiton à [illegible] à tables et à [illegible] pour tant qu'il sache fere le mestier, [illegible], *Liv. des mét.* 64. ‖ XIV^e s. Et em[illegible] et sans raison, [illegible] de moustier, [illegible] laiton, *Guescl.* v. 7623. ‖ XV^e s. Et là le [illegible] de Moncade], et verrez comme il fut grand de corps et comme puissant de membres il fut : car, en son vivant, en beau letton il se fit former et tailler, FROISS. II, III, 42. Ung livre [illegible] fermouer de loton, *Bibl. des ch.* [illegible], p. 369.

— ÉTYM. [illegible]; provenç. *lato*; catal. *llauto*; espagn. [illegible]; portug. *latão*; ital. *ottone*; angl. *laton*. [illegible] Diez, *laiton*, *lato* vient de *latte*, et c'est la forme, non la matière qui a déterminé la [illegible]. Scheler se demande si *lato* n'a rien de commun avec [illegible] *lead*, plomb, et si l'italien *lottone* [illegible] n'a pas du rapport à l'allemand *Loth*, plomb. D'après M. Rossignol *laiton*, *loton*, etc. vient de *luteum*, *æs luteum* [illegible].

† LAITONNÉ, ÉE [illegible]-to-né, née), *adj.* Garni de fil de laiton. Tulle laitonné au bord pour la forme d'un chapeau de [illegible].

LAITUE (lè-tue), *s. f.* ‖ 1° Herbe potagère du genre des plantes laiteuses et de la famille des com[illegible] liguliflores. La [illegible], *L.*, a deux variétés [illegible] aussi chicon, et la [illegible] fermé cette [illegible] et la laitue, [illegible] scariole, [illegible], *L.* ‖ 2° Nom de diverses plantes. ‖ Laitue de [illegible] ‖ Laitue de chien, le [illegible] ‖ Laitue de cochon ou de porc, le crepis fœtida. ‖ Laitue de lièvre, le laiteron. ‖ Laitue marine, l'ulva lactuca, *L.* ‖ Laitue de muraille, le sisymbrium irio, *L.* ‖ 3° Nom vulgaire d'une coquille univalve, le murex saxatilis. ‖ Laitue de mer, espèce de madrépore.

— HIST. XIII^e s. Ne laira Alixandre ki vaille une laitue, *Rom. d'Alexandre*, p. 52.

— ÉTYM. Provenç. *lachuga*, *laytuga*; catal. *llatuga*, *lletuga*; espagn. *lechuga*; ital. *lattuga*; du lat. *lactuca*, de *lac*, lait; à cause du suc laiteux de cette plante.

LAIZE (lè-z'), *s. f.* ‖ 1° Terme de manufacture. Largeur [illegible] entre deux lisières. Ce châle cinq quarts a bien sa laize. ‖ 2° Différence, ordinairement petite, entre la largeur réelle d'une étoffe et sa largeur convenue. Grande laize, différence en plus. Petite laize, différence en moins. ‖ 3° Terme de marine. Bande. Cette voile se compose de tant de laizes.

— HIST. XII^e s. E une aune [le vase] out de laise au som [au haut], et quatre au milieu, et une et de[illegible] au fonz, *Rois*, p. 255. ‖ XVI^e s. A la grande laize, COTGRAVE. Le journal en terre arable... [illegible] vingt cordes de long en quarré de laize, [illegible] corde de vingt quatre pieds de roy, *Coust. génér.* t. II, p. 770.

— ÉTYM. Lat. *latus*, large (voy. LÉ), par l'intermédiaire d'une forme fictive *latia*.

† LAK (lak), *s. m.* Voy. LACK.

† LAKISTE (lé-ki-st'), *adj.* Les poëtes lakistes, ou, substantivement, les lakistes, poëtes anglais modernes dont la tendance est une profonde sympathie pour la nature, et un spiritualisme très-raffiné; ce sont des poëtes descriptifs. Ce serait une assez neuve et utile manière de caractériser Lamartine, et de renouveler l'étude tant de fois faite de sa poésie, que de la comparer d'un peu près avec ces deux grands lakistes (Wordsworth et Coleridge), SAINTE-BEUVE, *Critiques*, t. IV, éd. 1841, p. 31.

— ÉTYM. Angl. *lake*, lac, à cause que la plupart de ces poëtes habitaient ou fréquentaient les lacs du nord de l'Angleterre.

† LALLATION (lal-la-sion), *s. f.* Vice de prononciation qui consiste à appuyer sur les *l* mal à propos, comme si chacune de ces lettres était double, ou à les mouiller indûment, ou à les substituer à la lettre *r*. On dit aussi et plus souvent lambdacisme.

1. LAMA (la-ma), *s. m.* Nom des prêtres de Bouddha au Thibet et chez les Mongols. Les lamas avouent eux-mêmes qu'ils ne sont pas des dieux ; mais ils prétendent représenter la divinité, RAYNAL, *Hist. phil.* V, 17. ‖ Grand lama, ou dalaï-lama, chef de la religion au Thibet et chez les Mongols. Le mort saisit le vif, et le bon peuple qui ne voit ni les derniers moments du défunt, ni l'installation du successeur, croit toujours que son grand lama est immortel, infaillible et impeccable, VOLT. *Lett. Chin.* lett. 11. ‖ On a dit dans l'Occident que la chaise percée du grand-lama était distribuée comme relique. Plus loin, du grand lama les reliques musquées, ID. *Ép. au roi de la Chine.*

— ÉTYM. Thibétain, *blama*, prononcé *lama*, littéralement le supérieur, de *bla*, au-dessus, et le suffixe *ma*.

2. LAMA (la-ma) ou LLAMA (lla-ma, *ll* mouillées), *s. m.* Quadrupède ruminant du Pérou, [illegible] du chameau. L'animal dont Gesner parle, sous le nom d'*allocamelus*, et dont il donne la figure, est un lama, qui fut amené vivant du Pérou en Hollande en 1558 ; c'est le même dont Matthiole fait mention sous le nom d'*elaphocamelus*, BUFF. *Quadrup.* t. VI, p. 81. Parmi les lamas, il y a une espèce sauvage qu'on nomme *guanucos*, plus forts, plus vifs et plus légers que les lamas domestiques, courant comme le cerf, RAYNAL, *Hist. phil.* VII, 29.

— ÉTYM. Nom péruvien qui s'appliquait à tous les animaux couverts d'une toison.

† LAMAÏQUE (la-ma-i-k'), *adj.* Conforme à la doctrine des lamaïtes. ‖ Qui appartient aux lamaïtes.

— ÉTYM. *Lama* 1.

† LAMAÏSME (la-ma-i-sm'), *s. m.* Nom du bouddhisme thibétain.

† LAMAÏSTE (la-ma-i-st') ou LAMAÏTE (la-ma-i-t'), *s. m.* Sectateur du lamaïsme.

LAMANAGE (la-ma-na-j'), *s. m.* Terme de marine. Profession, travail des pilotes lamaneurs. Ne seront aussi tenus les assureurs des pilotages, touages, lamanages, des droits de congé, visite, etc. *Ordonn.* août 1681.

LAMANEUR (la-ma-neur), *s. m.* Terme de marine. Pilote qui connaît particulièrement l'entrée d'un port, d'une baie, d'une rade, d'une rivière, et qui guide les bâtiments à l'entrée et à la sortie. Le lamaneur est commissionné. ‖ On dit aussi pilote lamaneur. J'ai trouvé un peu forte la dépense de 375

livres faite pour les pilotes [illegible] qui ont fait [illegible] du roi au Havre de Grâce... [illegible] le roi a résolu d'entretenir plusieurs [illegible] audit port, il faut que vous fassiez en sorte que [illegible] ce nombre il y en ait de lamaneurs, et par ce moyen cette dépense ne sera plus nécessaire, *Lett. à Desclouzeaux*, 30 janv. 1670, dans JAL.

— HIST. XVIe s. Si un lamaneur a marchandé et entrepris mettre un navire hors ou dedans le havre, [illegible] de l'abandonner qu'il ne soit ancré au kay, ou que, sortant, il ne soit en pleine mer, *Ordonn. de Henri III*, 1584, art. 80, dans JAL.

— ETYM. Anc. franç. *laman*, qui représente le [illegible] *loteman*, homme du plomb, de [illegible], et *man*, homme, parce que les lamaneurs se servent d'ordinaire de sondes de plomb pour reconnaître la profondeur de la mer.

LAMANTIN (la-man-tin), *s. m.* Espèce de cétacé herbivore (manate américain), qui est encore désigné parfois sous les noms de femme marine et poisson femme, surtout la femelle [illegible] marine, tandis que le mâle est appelé [illegible] et poisson bœuf. On trouve, dans le Voyage aux îles de l'Amérique, Paris 1722, une assez [illegible] description du lamantin et de la manière dont on le harponne, BUFF. *Quadrup.* t. VI, p. [illegible]. Le grand lamantin du Nord (*rhytina borealis seu Stelleri*), découvert et décrit par Steller, mais détruit par les hommes il y a déjà plus d'un siècle || On écrit aussi lamentin, ce qui, d'après l'étymologie, paraît être une moins bonne orthographe.

— ETYM. Mot corrompu probablement de *manate* ou *manati*n, qui est conservé dans l'espagnol et qui est un mot galibi, LEGOARANT.

† **LAMASERIE** (la-ma-ze-rie), *s. f.* Confrérie de lamas ou prêtres de Bouddha, auxquels le célibat est [illegible] aux prêtres catholiques. Il y a dans le Thibet beaucoup de grandes lamaseries.

— ETYM. *Lama* [illegible].

† **LAMBDA** (lan-bda), *s. m.* La onzième lettre de l'alphabet grec, de l'ordre des liquides : c'est notre *l*.

† **LAMBDACISME** (lan-bda-si-sm'), *s. m.* Vice de prononciation, de bégayement de la lettre *l* (voy. LALLATION). On dit aussi [illegible].

— ETYM. *Lambda*.

† **LAMBDOÏDE** (lan-bdo-i-d'), *adj.* Terme d'anatomie. Suture lambdoïde, suture [illegible]-pariétale du crâne, qui ressemble à la lettre λ des Grecs.

— ETYM. *Lambda*, et εἶδος, forme.

LAMBEAU (lan-bô), *s. m.* || 1° Partie détachée et déchirée. On eût dit, à les voir [les martyrs], qu'à mesure qu'on leur enlevait quelque lambeau de leur chair, leur âme s'en serait trouvée beaucoup allégée, comme si on les eût déchargés d'un pesant fardeau, BOSS. *Panég. St Gorgon*, 2. Des lambeaux pleins de sang et des [illegible] affreux Que des chiens [illegible] se disputaient entre eux, RAC. *Ath.* II, 5. || Terme de chirurgie. Amputation à un seul lambeau, à deux lambeaux, amputation dans laquelle on fait un ou deux lambeaux pour recouvrir la plaie, par opposition à amputation circulaire || Il se dit, en particulier, de morceaux d'étoffes déchirées. Il n'était point couvert de ces [illegible] lambeaux Qu'une ombre désolée emporte des tombeaux, CORN. *Poly.* I, 3. Je l'ai trouvé couvert d'une affreuse poussière, Revêtu de lambeaux, tout pâle..., RAC. *Esth.* II, 1. Caché sous les lambeaux de l'obscure indigence, LEGOUVÉ, *Épich. et Ner.* V, 3. || Des pauvres en lambeaux, des pauvres qui n'ont que des vêtements en pièces. || 2° Fig. Partie considérée comme arrachée, déchirée d'un tout. Verrait-elle d'un œil sec déchirer par lambeaux Une succession qui doit, par parenthèse, Vous rendre un jour heureux et nous mettre à notre aise? REGNARD, *Légat.* I, 2. Les membres de la Convention [illegible] et des lambeaux [illegible], CHATEAUB. *Génie*, III, IV, 1. [illegible] De ton génie [illegible] *Censeur* || Fragments d'auteurs incomplètement cités. Que les faiseurs de lettres pastorales (les ministres réfugiés), qui se parent des lambeaux de saint Cyprien, BOSS. *Isti. pasteur sur les comm. pasc.* 8. Nous n'avons [illegible] de police de Lacédémone; [illegible] de Plutarque, qui vivait [illegible] VOLT. *Polit. et légis.* [illegible] Vous me [illegible] parle de ces [illegible] fait il y a cinquante ans, dont il court des [illegible] informes et très-falsifiées, ID. *Lett. Thieriot*, 9 mai 1756. || 3° Terme de vénerie. Peau velue qui couvre le bois du cerf et qui s'en détache à une certaine époque de l'année.

— HIST. XVe s. Couverts de grandes couvertures De drap d'or, traynant à lambeaulx, *Vigiles de Charles VII*, t. II, p. 125, dans LACURNE. Lambeaulx de satin jaune, *Petit Jehan de Saintré*, p. 189, [illegible].

— ETYM. Voy. LAMBEL.

LAMBEL (lan-bèl), *s. m.* Terme de blason. Nom d'une brisure la plus noble de toutes qui se forme par un filet qui doit être large de la neuvième partie du chef. Composa tous ces mots de cimier et d'écart, De pal, de contrepal, de lambel et de fasce, BOIL. *Sat.* V. || Particulièrement. Brisure qui se place dans les armoiries pour indiquer les branches cadettes. Avez-vous oublié qui je suis, et ce rang que je tiens dans la famille? ah! vraiment, petit cousin, je vous en ferai bien ressouvenir; si vous me fâchez, je vous réduirai au lambel, SÉV. *à Bussy* [qui était de la branche cadette], 16 mars 1648. L'autre prend un lambel, en cadet important. Dont on a vu l'aïeul gentilhomme expert [illegible], *Fables d'Ésope*, III, 4.

— HIST. XIIIe s. A cinq labiaus de gueule l'ainsnés fils li porta [illegible] l'écu], *Berte*, CXXXI. Le label au [illegible] d'argent [illegible] besanta, *ib.* || XVe s. Et faisoit porter devant lui son pennon... à trois labiaux [illegible] III, 68. Entre Jaques de Lalain, [illegible] le bacinet en teste, la visiere [illegible] et estoit paré de sa cotte d'armes (qui furent les armes de [illegible], et portoit les lambeaux comme fils aisné de la maison, OL. DE LA MARCHE, *Mém.* I, p. 265, dans LACURNE.

— ETYM. *Lambel* est le même que *lambeau*. Quatre étymologies sont en présence : 1° le latin *lamberare*, déchirer; mais la forme ancienne paraît être *label*, et dès lors l'absence de la nasale fait difficulté; 2° l'allemand *Lappen*, lambeau; ce qui est fortifié par *lampel*, du dialecte de Côme. 3° le latin *labellum*, petite lèvre, bord, lisière, de *labrum*, lèvre. 4° *limbus*, d'après du Cange, Bandeau. Il est difficile de se prononcer.

† **LAMBERT** (SAINT-) (sin-lan-bèr). C'est aujourd'hui la Saint-Lambert, qui quitte sa place la perd, locution qui vient, dit-on, de ce que la ville de Troyes, pour le jour de la Saint-Lambert en 1690 [illegible] après. Il est aujourd'hui [illegible], qui sort de sa place il la perd. OUDIN, *Curios. franç.* Il serait possible que dans ce dicton la place de Troyes ne fût pour rien, et qu'il n'y eût là qu'un jeu de rime, ce qui porte à le croire, c'est que, quand on peut reprendre sa place, on dit : C'est aujourd'hui la Saint-Laurent, qui perd sa place la reprend.

LAMBIN, INE ([illegible] lan-b[illegible]), *s. m. et f.* || 1° Terme [illegible] qui lambine. Mon lambin de secrétaire [illegible] || adjectivement. Mes [illegible] vous êtes assez lambins pour ne pas renvoyer le premier acte à M. Marcel, je vous en envoie cinq, VOLT. *Lett. d'Argental*, 11 fév. 1764. || 2° Ai ou paresseux.

— HIST. XVIe s. Il me semble que la paille te convient mieux, estant un vray lambin ayant la [illegible], *Serées*, I, p. 133, dans LACURNE.

— ETYM. Voy. LAMBINER.

LAMBINER ([illegible]), *v. n.* Agir lentement. Il ne fait que lambiner. || Il se conjugue avec l'auxiliaire avoir.

— HIST. XVIe s. Lambiner, OUDIN, *Dict.* Lambeliner, ID. *ib.*

— ETYM. D'après Mercier, *Lambin*, célèbre commentateur de Lucrèce, de Cicéron, de Plaute, etc. ennuya même les savants par le soin minutieux qu'il a constamment de rapporter avec la plus scrupuleuse exactitude les diverses leçons des auteurs qu'il commente; et fit naître le mot *lambiner*, dont on se sert encore quelquefois. M. Scheler élève quelques doutes contre cette étymologie, [illegible] dant si *lambiner* et *lambeau* ne seraient pas le [illegible] signifie également lambaner et faire le fripier, et que cette langue, qui a *lappen*, lambeau, a aussi [illegible] à des vétilles.

† **LAMBIS** (lan-bis), *s. m.* Nom que les marins [illegible] à un [illegible].

1. **LAMBOURDE** (lan-bour-d'), *s. f.* || 1° Terme de charpente. Nom d'une petite pièce de bois qui sert pour attacher le parquet sur un plancher || 2° Petites pièces qu'on met aux entailles des [illegible] pour poser les solives. || 3° En maçonnerie, espèce de pierre tendre et calcaire. Lambourde d'Arcueil, de Saint-Maur, etc. || Dernier lit d'une carrière (environs de Paris).

— ETYM. M. Scheler croit que *lambourde* tient à *lambeau*, mais sans preuves à l'appui.

† 2. **LAMBOURDE** (lan-bour-d'), *s. f.* Terme de jardinage. Petit dard arrivé à son complet développement, c'est-à-dire ayant un bouton à fruit au bout et l'écorce lisse. || Petit rameau couvert d'yeux saillants et rapprochés, produit par le vieux bois et ne donnant du fruit qu'au bout de plusieurs années.

— ETYM. C'est probablement *lambourde* 1, au sens de morceau de bois.

LAMBREQUINS (lan-bre-kin), *s. m. pl.* || 1° Terme de blason. Nom de l'ancienne couverture des casques. || Aujourd'hui les lambrequins sont des volets d'étoffe découpés qui descendent du casque et qui embrassent l'écu pour lui servir d'ornement. || Il y avait derrière ces casques, au lieu de cimiers, des draperies découpées en feuillage et autres ornements de drap voltigeant qu'on appelait lambrequins, MARCHANGY, *Tristan le voyageur*, ch. [illegible] || Au sing. Chaque branche principale des lambrequins. Le lambrequin de droite, de gauche. || 2° Terme de tapissier. Découpures d'étoffe, de bois ou de tôle imitant le coutil, qui couronnent un pavillon, une tente, un store, etc. || 3° Au XVIe siècle, [illegible] bandes d'étoffe qui pendaient au bas de la cuirasse, dans l'imitation théâtrale du costume antique.

— ETYM. Wallon, *lamekène*, basque, pan [illegible], forme féminine, dit Grandgagnage, de *lambeau*; on *lambrequin*, mot qui, selon le roi René (Œuv. choisies, II, p. 10), était employé « en Flandres et « en Brabant et en ces hauts pays où les tournois « se usent communement. » La terminaison accuse, en effet, un diminutif flamand : on indique *lampers* ou *lamfers*, voile ténu, que Scheler rattache conjecturalement à l'allemand *Lappen*, lambeau.

LAMBRIS (lan-bri; l's se lie : un lan-bri-z enrichi de sculptures), *s. m.* || 1° Revêtement de menuiserie, de marbre, de stuc, etc. sur les murailles d'une salle, d'une chambre, etc. Les panneaux d'un lambris. Ce lambris est de marbre de diverses couleurs. Lambris de stuc. Le chaume devient or, tout brille en ce pourpris; Tous ces événements sont peints sur le lambris, LA FONT. *Phil. et B.* [illegible] [Mme de Montespan] avait des cochons et des chèvres dans des lambris peints et dorés, MAINTENON, *Lett. à Mme de Caylus*, 24 janv. 1718. Sous ces lambris fumants ces femmes écrasées, VOLT. *Mérope*, [illegible] 1. Et mon œil voit partout leurs attentats écrits Sur l'or ensanglanté qui couvre ces lambris, M. J. CHÉN. *Charles IX*, IV, 1. || Fig. Voilà en partie les causes de notre pauvreté [nous Français]; [illegible] des lambris vernis et [illegible] goût, VOLT. *l'Homme aux 40 écus*, [illegible] || Lorsque les murs sont revêtus de [illegible] le haut jusqu'en bas, c'est un [illegible] ment. Si le lambris n'a qu'environ [illegible] hauteur, c'est un lambris d'appui. [illegible] lambris de couleur fait par compartiment, qui imite un véritable lambris. || 2° Il [illegible] enduit de plâtre fait au dedans d'un [illegible] galetas, sur des lattes jointives [illegible] vrons. || 3° Il se dit encore de ce que [illegible] nommaient *lacunar*, la menuiserie ou la maçonnerie qui est au-dessus de la tête dans un appartement. || On dit dans le même sens [illegible]. || 4° Par extension et dans le style noble et poétique. La décoration intérieure d'une maison riche et magnifique. Je ne dormirai point sous de riches lambris; Mais voit-on que le sommeil en perde de son prix? LA FONT. *Fabl.* XI, 4. Et [illegible] de nos lambris dorés, dont nous ne [illegible] jamais sortis, voir d'un coup d'œil [illegible] sur lequel on a combattu? [illegible] *fun. offic.* || Fig. en poésie, le céleste [illegible] lambris, le ciel. De ce palais [illegible] étoilé, ROTR. *St Genest*, III, 9. Lorsque Vénus [illegible] des célestes lambris..., A. CHÉNIER, [illegible] *et le berger*. || Lambris de verdure, [illegible] par des arbres ou arbustes. ... Sous le toit [illegible] De cent berceaux, sous le simple lambris [illegible] verts et [illegible] la main du mystère. L'Amour conduit les [illegible] de Cypris, MALFIL. *Narcisse*, I.

— HIST. XIIIe s. Tout li arvol et tout li lambre [illegible] li portiers Et l'uis tient près li [illegible] adite, Atorné tout à tout mal faire, [illegible] *Rurl. et Jos.* p. 293 || XIVe s. Le mestier de [illegible] [illegible] par un pertuis qui estoit au lambris d'[illegible]

chambre, ID. *ib.* Jehan de Vendosme, desirant de tout son cœur savoir la verité du cas, fist mettre et taper secretement sur le lambroiz de sa chambre un de ses varlets, ID. *ib.* || XIVe s. Il fit dresser un autel, diversifié d'un lambris d'ebene, jaspe, jayet et porphyre, [illegible], p. 847. Contempler le lambris ou la voute qui sera [illegible], [illegible], *Lys.* 9.

— ÉTYM. Il y a un ancien mot *lambre* qui paraît bien être le radical de *lambris*. [illegible] latin [illegible], *lamo*, comme *marbre*, de *marmor*; il faut alors admettre un changement de genre, car *lambre* est du masculin. Du Cange, au contraire, voit dans *lambre* ou *lambris* le latin *ambrices*, et même [illegible]; mais alors il faut admettre que l'article s'y est [illegible]. Malgré cette difficulté, qui est grande pour le XIIe siècle, on doit incliner à l'avis de Du Cange. *ambrices* avec l'accent sur *a* ou *i*, a donné *ambre*, d'où, si l'on admet l'agglutination, *lambre*. *Lambrois* et *lambris* sont des dérivés réguliers de *lambre*, *lambru* en est un dérivé barbare.

LAMBRISSAGE (lan-bri-sa-j'), *s. m.* Ouvrage en lambris. || Action de lambrisser.

— HIST. XVIe s. Lambrissage, OUDIN, *Dict.*

LAMBRISSÉ, ÉE (lan-bri-sé, sée), *part. passé* de lambrisser. Pièces lambrissées. || Chambre lambrissée, chambre sous le toit, dont l'intérieur est revêtu d'un enduit de plâtre. || *S. m.* Un lambrissé, synonyme de [illegible] au XVIIe siècle.

† **LAMBRISSEMENT** (lan-bri-se-man), *s. m.* Action de lambrisser : état de ce qui est lambrissé.

— HIST. XVIe s. Lambrissement, COTGRAVE.

LAMBRISSER (lan-bri-sé), *v. a.* Revêtir de lambris. Lambrisser un appartement de bois, de marbre, de stuc. On lambrisse de bois le salon et la chambre à coucher; de marbre ou de stuc la salle à manger; de plâtre, un galetas. Il [Salomon] lambrissa d'ais de cèdre le dedans des murailles du temple, SACI, *Bible, Rois*, III, VI, 15. || Couvrir de plâtre, sur un lattis, le dessous d'un comble.

— HIST. XIVe s. Pour avoir lembroissié de neuf le comble de la chappelle où il a employé IIJe LXXV pieces de bort d'Yllande de vj piez de long chacune, qui lui a esté livré fendu et doié, aux frais dudit seigneur [le duc d'Orléans], DE LABORDE, *Émaux*, p. 356. Le suppliant se tint dessus la chambre où gisoit son pere, qui est lambrusée, DU CANGE, *lambrusare*. || XVIe s. Il accompare l'estendue des cieux à un pavillon royal, disant que Dieu l'a lambrissé d'eaux ... CALV. *Instit.* 43. La maison de Phocion estoit lambrissée de lames de cuyvre, mais au demeurant fort simple, AMYOT, *Phocion*, 27.

— ÉTYM. *Lambris.*

† **LAMBROT** (lan-bro), *s. m.* Autre nom de la lambrusque.

LAMBRUCHE (lan-bru-ch') ou **LAMBRUSQUE** (lan-bru-sk'), *s. f.* || 1° Nom vulgaire donné, dans quelques cantons du midi de la France, à des ceps de vigne croissant spontanément et sauvages. || Se dit aussi du fruit de la lambrusque. || 2° Espèce de vigne de l'Amérique septentrionale.

— HIST. XVIe s. Laissant ceste vigne sans la façonner à la serpe, de franche que la desirés, par son importune charge se rendroit sauvage, et ne produiroit que lambrusches, O. DE SERRES, 190. ...Qui d'infertile rend un terrain plantureux, Qui change la lambrusque en un cep plus heureux, DU BELLAY, VIII, 56, *verso*. Tu es vestu jusqu'au bas Des longs bras D'une lambrunche sauvage, RONS. 498.

— ÉTYM. Berry, *lambreuche*, *lambrunche*; provenç. et espagn. *labrusca*; catal. *llambrusca*; ital. *lambrusca*; du lat. *labrusca*, vigne sauvage.

LAME (la-m'), *s. f.* || 1° Morceau de métal plat, de peu d'épaisseur. Il [Salomon] fit lambrisser la partie la plus grande du temple de bois de sapin, et fit appliquer sur tout le lambris des lames de l'or le plus pur, SACI, *Bible, Paralip.* II, III, 5. Dans un temps de famine, Clovis II, pour nourrir les pauvres, avait fait enlever les lames d'or et d'argent qui couvraient les tombeaux de saint Denis et de ses compagnons; c'était une action charitable et digne d'un grand roi, ST-FOIX, *Ess. Paris*, *Œuv.* t. III, p. 3[illegible], dans POUGENS. || Lame d'or de Malte, lame d'or trouvée à Malte, en 1694, sur laquelle sont représentées des divinités égyptiennes. || Terme de monnayeur. Jeter en lames, verser les matières d'or ou d'argent en bain dans les châssis où elles s'étendent en plaques. || Terme de potier. Lames d'étain, plusieurs écales d'étain que les ouvriers laissent tomber sur les tables qu'ils veulent étamer, pour dresser leur étain à feu [illegible] aisément. || Terme de serrurerie. Lame de fiche, la partie de la fiche qui entre dans le bois au moyen d'une mortaise, et qui est fixée par des pointes. || Terme de maçon. Lame, morceau de plomb mince qu'on met à sec entre les tambours d'une colonne pour l'empêcher de s'éclater. || 2° Particulièrement. Or ou argent trait, battu, ou aplati entre deux cylindres, qui entre dans la fabrication de quelques étoffes, de quelques broderies, de quelques galons. Mousseline brodée de lames. Robe couverte de lames. || 3° Terme d'histoire naturelle. Partie mince et plate. Les lames qui garnissent le chapeau des agarics. Une pierre qui peut aisément se partager en lames. Dans les minéraux, chaque petite lame infiniment mince n'étant travaillée que dans deux dimensions par un plus ou moins grand nombre d'éléments organiques, elle ne peut recevoir qu'autour de sa surface une figuration plus ou moins régulière, BUFF. *Min.* t. I, p. 43. || Terme de botanique. Partie évasée de chaque pétale, jusqu'à l'onglet exclusivement, en parlant des corolles polypétales. || 4° Tranche. Si l'on enlève une lame d'écorce qui n'ait que peu d'épaisseur, ce qui se reproduira à la place ne sera que de l'écorce, BONNET, *Consid. corps org. Œuv.* t. V, p. 387, dans POUGENS. || Terme de confiseur. Une lame d'écorce de citron, une tranche mince de cette écorce. || 5° Au trictrac, ancien synonyme de flèche. || 6° Terme de menuisier. Lames de persienne, les petites traverses de bois mince assemblées à recouvrement l'une sur l'autre dans les montants ou battants. || Lames de jalousie, les lattes qui les composent. || 7° Fer de différents instruments propres à tailler, couper, percer, raser, gratter. Lame de sabre, de couteau, de canif, de grattoir, de lancette. Déjà trois fois, hors de l'étui, Sous vos doigts, à demi-tirées Les lames des poignards ont lui, V. HUGO, *Orient.* XI. || 8° Particulièrement. Fer d'une épée. Une bonne lame. Lame de bonne trempe. La lame se faussa. Lame de Tolède. ||Fig. et familièrement. Une bonne lame, un homme qui manie bien l'épée. Dablanville : Homme du monde. — Favel : Instruit. — Dablanville : Une excellente lame, PICARD, *Entrée dans le monde*, III, 1. || Fig. Une fine lame, une bonne lame, femme fine et rusée. ....Sœur Agnès qui n'était de ce lieu La moins sensée, au reste bonne lame, LA FONT. *Abb. mal.* || 9° Lame à deux tranchants, espèce de marteau de couvreur pour tailler l'ardoise. || Largeur du clou à ferrer les chevaux. || Terme d'horloger. Lame de ressort, chacun des tours que le ressort décrit quand il est enfermé dans le barillet. || 10° Terme de marine. Élévation momentanée d'une certaine partie de la mer qui, sous l'influence du vent, soulevée comme une espèce de lame, grandit, écume et déferle à son sommet, JAL. Il [le bécasseau] ramasse le menu frai de poisson et les vermisseaux sur le sable, que tour à tour la lame d'eau couvre et découvre, BUFF. *Ois.* t. XIV, p. 334. Si vous aimez à voir les étoiles éclore, Ou la lune onduler dans la lame des mers, LAMART. *Harm.* I, 11. || La lame est courte, se dit lorsque les lames se suivent de près les unes les autres; dans le cas contraire la lame est longue. || Être bout à lame, se dit quand la lame vient de l'avant. || La lame vient du largo, la lame prend par le travers, c'est-à-dire les vagues donnent contre le côté du vaisseau. || Lame sourde, lame qui, surgissant inopinément, s'élève sans bruit. || Lame de tempête, la masse d'eau, de plus ou moins de diamètre, selon la violence et la grandeur du météore (trombe ou autre), qui s'élève au-dessus du niveau ordinaire de la mer, par suite de la diminution de la pression atmosphérique au centre et qui chemine avec lui dans toute son étendue, *Presse scientifique*, t. II, p. 431. || Fausse lame, celle que la variété des vents pousse dans diverses directions. || Au sens du langage de mer, lame ne semble s'être introduit qu'au commencement du XVIIe siècle; il se trouve pour la première fois dans le Dict. franç. et esp. d'Oudin, 1660 (JAL). || 11° Terme d'hydraulique. Lame d'eau, jet aplati tel qu'en vomissent les animaux qui accompagnent les fontaines, et surtout les jets qui tombent par des chutes disposées en escaliers, comme à la fontaine des Innocents à Paris. || Terme d'exploitation. Nappe d'eau qui se rencontre quelquefois à une certaine profondeur dans le sein de la terre. || 12° Les tisserands appellent lame une partie du metier qui sert à hausser et baisser une piece pour faire courir la navette. || 13° Nom, dans la Touraine, de la grappe de raisin qui commence à se former. Jamais tant de lame ne s'est vue au cep ni si bien préparée, P. L. COUR. *Gaz. du village*, IV. || 13° Pierre sépulcrale, sens qui vient de l'ancienne langue, et qui s'est dit encore dans le XVIIe siècle. Ci-gît, sous la lame... || On a essayé de le rajeunir. Je l'ensevelirai; je clouerai sous la lame Ce corps flétri, mais cher, ce reste de mon âme, SAINTE-BEUVE, *Poésies*, *les Rayons jaunes*. || Proverbe. La lame use le fourreau, se dit des personnes qu'une grande activité d'âme ou d'esprit fatigue, épuise.

— HIST. XIIIe s. Rois de France, rois d'Angleterre, Qu'en jonesce devez conquerre L'onour [illegible], le preu de l'ame, Ainz que li cors soit sor la lame, Sans espargnier cors et avoir, RUTEB. 113. || XVe s. Je me suis mis à parler tout au long de la vie d'Aimerigot Marcel et de remontrer tous ses faits; la cause a esté pour embellir sa lame et [illegible], FROISS. III, IV, 18. Lequel, courant contre un Anglois, de fer de lance fut feru par entre deux lames travers le ventre, dont à la fin en mourut, MONSTREL. t. I, ch. 166, p. 366, dans LACURNE. || XVIe s. Il feit border leurs pavois tout alentour d'une lame de cuivre, AMYOT, *Cam.* 18. Et ainsi faulsoient leurs espées qui avoient les lames fort tenues et subtiles, ID. *ib.* 70. À dire vrai, je deviens vieille lame, MAROT, II, 81. Ceux qui sont mis sous sepulchres et lames Ont à leurs maux trouvé allegement, ST-GELAIS, 177. Pourquoy en vous moquant me faites-vous ce tort De m'appeler squelette et lame de la mort? RONS. 648. Le temps s'en va, le temps s'en va, ma dame; Las! non, le temps, mais nous, nous en allons, Et tost serons estendus sous la lame, ID. [illegible]. N'admirons le fourreau pour mespriser la lame, [illegible]GRAVE. Une bonne lame [un habile coquin], OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. Provenç. espagn. et ital. *lamina*; et aussi provenç. *lama*, *laima*; ital. *lama*; du lat. *lamina*, qui a l'accent sur *la*. On trouve déjà dans Horace, *Odes*, II, 2, la contraction *lamna* pour *lamina*.

LAMÉ, ÉE (la-mé, mée), *adj.* Garni de lames d'or ou d'argent, en parlant d'étoffes. Drap broché et lamé d'or et d'argent.

— ÉTYM. *Lame.*

† **LAMELLAIRE** (la-mèl-lè-r'), *adj.* Terme didactique. Cassure lamellaire, cassure présentant les facettes brillantes en forme d'assemblage confus de lamelles.

— ÉTYM. *Lamelle.*

† **LAMELLATION** (la-mèl-la-sion), *s. f.* Partage en lamelles. La lamellation régulière de la masse d'un glacier est analogue à celle de certaines carrières d'ardoises, ROUCOU, *Presse scientifique*, 1861, t. III, p. 526.

— ÉTYM. *Lamelle.*

† **LAMELLE** (la-mè-l'), *s. f.* Terme didactique. Petite lame. Les lamelles ou les particules qui composent la surface des corps sont autant de petits prismes, différemment inclinés, qui rompent la lumière et réfléchissent différentes couleurs, BONNET, *Contempl. nat.* V, 11. || Il se dit aussi de tout organe mince des végétaux et des animaux, quand il a une certaine consistance.

— ÉTYM. Diminutif de *lame*; Berry, *lamelle*, *lumelle*, lame de couteau.

LAMELLÉ, ÉE (la-mèl-lé, lée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est garni de lamelles, ou qui se laisse diviser en lamelles. L'on ne doit pas confondre le feld-spath avec les autres spaths, auxquels il ne ressemble que par sa cassure lamellée, tandis que, par toutes ses autres propriétés, il en est essentiellement différent, BUFF. *Min.* t. I, p. 97. || Antennes lamellées, celles dont les articles sont distincts et peuvent s'épanouir ou se fermer.

— ÉTYM. *Lamelle.*

LAMELLEUX, EUSE (la-mèl-leû, leû-z'), *adj.* Qui est plein de lamelles. La texture de la topaze de Saxe est lamelleuse, BUFF. *Min.* t. VI, p. 342. || Coquille lamelleuse, coquille bivalve, dont la surface offre des sillons relevés en lames à leur base.

— ÉTYM. *Lamelle.*

† **LAMELLIBRANCHE** (la-mèl-li-bran-ch'), *adj.* Terme de zoologie. Dont les branchies ont la forme de lames demi-circulaires. || *S. m. pl.* Les lamellibranches, famille de mollusques acéphales.

— ÉTYM. *Lamelle*, et *branchie*.

† **LAMELLICORNE** (la-mèl-li-kor-n'), *adj.* Terme de zoologie. Dont les antennes sont terminées par une masse feuilletée. || *S. m. pl.* Les lamellicornes, famille de coléoptères.

— ÉTYM. *Lamelle*, et *corne*.

† **LAMELLIFÈRE** (la-mèl-li-fè-r'), *adj.* Terme de zoologie. Qui porte des lamelles. || *S. m. pl.* Les lamellifères, famille de polypiers.

— ÉTYM. *Lamelle*, et le lat. *ferre*, porter.

† **LAMELLIFORME** (la-mèl-li-for-m'), *adj.* Qui a la forme d'une lamelle.

— ÉTYM. *Lamelle*, et *forme*.

† **LAMELLIPÈDE** (la-mèl-li-pè-d'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a le pied aplati en forme de lamelle. || *S. m. pl.* Les lamellipèdes, famille de mollusques.

— ÉTYM. *Lamelle*, et le lat. *pes*, *pedis*, pied.

† **LAMELLIROSTRE** (la-mèl-li-ro-str'), *adj.* Terme de zoologie. Dont le bec est garni de lamelles sur les bords. || S. m. pl. Les lamellirostres, famille d'oiseaux palmipèdes, dont le canard est le type.

— ÉTYM. *Lamelle*, et le lat. *rostrum*, bec.

† **LAMELLIDENTÉ, ÉE** (la-mèl-li-dan-té, tée), *adj.* Terme de zoologie. Dont le bec est garni, sur le bord, de petites dents en forme de lamelles.

— ÉTYM. Lat. fictif *lamellosus*, lamelleux, et *denté*.

† **LAMENTABILE**, (la-mèn-ta-bi-lé), *adj.* Terme de musique. Mot italien qui indique un mouvement grave et une expression tendre et mélancolique. Adagio lamentabile. Largo lamentabile. || Substantivement. Un lamentabile, passage, morceau qui offre ce caractère.

— ÉTYM. Ital. *lamentabile*, lamentable.

LAMENTABLE (la-man-ta-bl'), *adj.* || 1° Qui fait naître des lamentations. Destin lamentable, MAIRET, *M. d'Asdrubal*, v, 4. Sort lamentable, TRIST. *M. de Chrispe*. Des fureurs de ces temps exemple lamentable, VOLT. *Henr.* VIII. [Les gens de Lisbonne lors du tremblement] Enterrés sous leurs toits, terminent sans secours, Dans l'horreur des tourments, leurs lamentables jours, ID. *Désastre de Lisb.* || 2° Qui a le caractère de la lamentation. Je n'entends plus en l'air que des voix lamentables qui diront : le grand *Car* est mort [on disait que l'Académie voulait supprimer comme vieilli le mot *car*], VOIT. *Lett.* 53. Ce vieillard vénérable a jeté dans mes bras un cri si lamentable, VOLT. *Fanat.* IV, 4. Vous criez : tout est bien, d'une voix lamentable, ID. *Désast. Lisb.*

— SYN. LAMENTABLE, DÉPLORABLE. Ce qui est lamentable excite des lamentations; ce qui est déplorable excite des pleurs. Il n'y a pas d'autre distinction, quand on dit : La situation de ces personnes est déplorable ou lamentable. De plus, lamentable a le sens actif et passif : une voix lamentable, c'est-à-dire une voix qui lamente, et un destin lamentable, c'est-à-dire digne d'être lamenté, tandis que déplorable n'a que le sens passif.

— HIST. XVe s. Jà soit ce que le cas de la douloureuse, lamentable et inhumaine mort de votre seul frere germain soit en vostre memoire infichée, MONSTREL. I, 77. || XVIe s. Veux-je me plaindre une autre fois. Et, par mes accents lamentables, Tascher à rendre pitoyables Les monts, les rochers et les bois? DESPORTES, *Œuvres chrest.* XVIII, *Ode.* Gemissements et voix lamentables d'un homme mourant en angoisse, MONT. II, 131.

— ÉTYM. Ital. *lamentabile*; du lat. *lamentabilis*, de *lamentari*, lamenter.

LAMENTABLEMENT (la-man-ta-ble-man), *adv.* D'un ton lamentable. Après avoir lamentablement conté ses malheurs.

— ÉTYM. *Lamentable*, et le suffixe *ment.*

LAMENTATION (la-man-ta-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Plainte accompagnée de gémissements et de cris. On n'entendait que lamentations. || 2° Expression de douleur et de regret. Mme du Plessis le vint voir [Brisacier] de Fresnes, pour faire les lamentations de la rupture de son marché, SÉV. 7 oct. 1676. || 3° Les lamentations de Jérémie, sorte de poëme que ce prophète a fait sur la ruine de Jérusalem. Jérémie lui-même, qui seul semble être capable d'égaler les lamentations aux calamités, ne suffirait pas à de tels regrets, BOSS. *Reine d'Angl.*

— SYN. LAMENTATION, PLAINTE. La plainte peut n'être qu'un seul gémissement : un malade qui souffre fait parfois entendre des plaintes sans rien articuler. Au contraire, dans la lamentation, il y a outre les gémissements, des paroles exprimant la douleur. De plus la plainte se rapporte aussi bien à des souffrances physiques qu'à des souffrances morales, la lamentation ne se rapporte guère qu'à des souffrances morales : la douleur physique arrache des plaintes non des lamentations.

— HIST. XIVe s. Et puis il s'en fui au riche roi Pierre, De sa femme lui fist tel lamentation [plainte], [illegible], v. 6330. || XVe s. Un livre couvert de velours noir, [illegible], p. 362. || XVIe s. Ils [illegible] lamentations, MONT. I, 66. [illegible] et lamentations [illegible], AMYOT, *Pericl.* 54.

— ÉTYM. [illegible]

LAMENTÉ, ÉE [illegible], *part. passé de* lamenter. [illegible]

LAMENTER (la-man-té), || 1° *V. a.* Plaindre par lamentations. [illegible] leur, BOIL. *Lutr.* IV. Pendant que tout le reste de la Syrie pleurait et lamentait la perte de l'armée, où il y avait peu de familles qui n'eussent quelque proche parent, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. 12, p. 264, dans POUGENS. Lamenter ses douleurs, DUCIS, *Oscar*, I, 2. || Prononcer comme en lamentation. Lamentant tristement une chanson bachique, BOIL. *Sat.* III. || 2° *V. n.* Vous avez beau pleurer et lamenter. Rien n'est plus ennuyeux que d'entendre lamenter un enfant, J. J. ROUSS. *Nouv. Hél.* dans GIRAULT-DUVIVIER. || 3° Se lamenter, *v. réfl.* Pousser des lamentations. Ces femmes se sont lamentées tout le jour. La nuit était noire, on la passa à se lamenter, VOLT. *Blanc et noir.* || Par exagération. Se plaindre beaucoup. Vous vous lamentez, dans votre lettre du 20 septembre, de n'être point brigadier des armées du roi, tandis que vous l'êtes, VOLT. *Lett. la Houlière*, 23 oct. 1770. Vous êtes bien bon de vous lamenter pour des hommes qui vous verraient brûler en riant, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 12 mai 1767.

— HIST. XIIe s. N'i a celui ne plurt e sei lement, *Ch. de Rol.* CXXXVI. || XIIIe s. En la maison Symon chascune s'en gamente, *Berte*, XLVIII. || XVe s. Quand le noble roi Charles de France eut ouï sa sœur ainsi lamenter, FROISS. I, I, 8. Et qui n'a vaillant un navet, Triste, dolent se doit clamer, Et son temps perdu lagmenter, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 190. || XVIe s. Car vous lamenterez et pleurerez, BÈZE, *St Luc*, VI, 25. L'homme est guary qui puet se lamenter, SENS. 630. Le herault trouva plusieurs en la ville, qui lamentoient la mort du roy, AMYOT, *Thés.* 26. Ses amis plourants et lamentants autour de luy, MONT. I, 6.

— ÉTYM. Wallon, *se lammenter*; norm. *guermenter*; Berry, *se guementer*; du lat. *lamentari*. Il a donné dans les patois et l'ancien français *gamenter*, *guementer*, par le changement de l'*l* en *g* (comparez *vomir* et *gomir*, *lièvre* et *gueuvre*); puis *guermenter*, *garmenter*, avec l'épenthèse d'une *r*, comme *arme* pour *âme*, *hurler* pour *uller*, etc. *Lamentari* est le verbe dénominatif de *lamentum*, qui représente *clamentum*, par une chute du *c* qui n'est pas sans exemple en latin; *clamentum* tient à *clamare* (voy. CLAMEUR).

LAMENTIN (la-man-tin), voy. LAMANTIN.

† **LAMETTE** (la-mè-t'), *s. f.* Petite lame. || Pièce de fer qui est une des parties des soufflets de forge. || Petite lame de bois qui soutient les carreaux des lices d'un métier.

— ÉTYM. Diminutif de *lame.*

LAMIE (la-mie), *s. f.* || 1° Terme d'antiquité. Être fabuleux qui passait pour dévorer les enfants, et qu'on représentait ordinairement avec une tête de femme et un corps de serpent. ...On sent en vous des goules, des lamies, D'affreux êtres sortis des cercueils soulevés, V. HUGO, *Légende des siècles, Eviradnus.* || 2° Terme de zoologie. Nom d'un genre de poissons sélaciens, dans lequel on distingue la *lamie cornubique*, qui est le squale longnez de certains auteurs, et dont quelques individus peuvent peser trois milliers, LEGOARANT. || 3° Genre d'insectes coléoptères.

— HIST. XVIe s. Il dit s'estre trouvé des chiens tous entiers dans l'estomach de la dite lamie, PARÉ, *Monstres, app.* I.

— ÉTYM. Lat. *lamia*; grec, λαμία, sorte de vampire.

† 1. **LAMIER** (la-mié), *s. m.* Ouvrier qui prépare les lames d'or et d'argent pour les étoffes.

† 2. **LAMIER** (la-mié), *s. m.* Genre de plantes labiées dont la plus commune est connue sous le nom d'ortie blanche, *lamium album*, L.

LAMINAGE (la-mi-na-j'), *s. m.* Action de laminer. || Résultat de cette action. || Manière de réduire les métaux en lames.

— ÉTYM. *Laminer.*

† **LAMINAIRE** (la-mi-nê-r'). || 1° *Adj.* Terme de minéralogie. Qui est composé de lames parallèles. || Cassure laminaire, cassure qui offre des lamelles. || 2° *S. f.* La laminaire, plante de la classe des algues fucacées, à fronde aplatie et largement rubanée.

— ÉTYM. Lat. *lamina*, lame.

† **LAMINE** (la-mi-n'), *s. f.* Petite lame. Qu'un morceau de fer soit coupé partagé en mille lamines élastiques, VOLT. *Feu*, 32. || Inusité; c'est la transcription pédantesque du latin *lamina*, lame. On dit lamelle.

— HIST. XVIe s. La lamine de plomb, frottée de vif argent, PARÉ, V, 20.

LAMINÉ, ÉE (la-mi-né, née), *part. passé* de laminer. Fer laminé.

LAMINER (la-mi-né), *v. a.* Réduire un métal en lames. || Réduire le fer en barres en le faisant passer par des cylindres. || Se laminer, *v. réfl.* Être laminé. Le fer se lamine.

— ÉTYM. Lat. *lamina*, lame.

† **LAMINERIE** (la-mi-ne-rie), *s. f.* Atelier où on lamine les métaux.

— ÉTYM. *Laminer.*

† **LAMINEUR** (la-mi-neur), *s. m.* Ouvrier qui lamine les métaux.

† **LAMINEUX, EUSE** (la-mi-neû, neû-z'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est formé de lames. || Terme d'anatomie. Tissu lamineux, nom donné autrefois au tissu cellulaire.

— ÉTYM. Lat. *laminosus* (QUICHERAT, *Addenda*), de *lamina*, lame.

LAMINOIR (la-mi-noir), *s. m.* Machine à l'aide de laquelle on étire en lames ou en feuilles les métaux malléables. Passer au laminoir. Rompre et démolir incessamment les presses, fourneaux, moulins, laminoirs, coupoirs.... fondre les flans, matières destinées pour lesdits doubles, *Arrêt du conseil*, 5 août 1643. || Fig. et familièrement. Passer au laminoir, être soumis à de dures épreuves.

— ÉTYM. *Laminer.*

† **LAMIQUE** (la-mi-k'), *adj.* Qui appartient aux lamas. La religion lamique fit de bonne heure des progrès considérables, RAYNAL, *Hist. phil.* V, 17. || On dit plutôt lamaïque (voy. ce mot).

† **LAMISTE** (la-mi-st'), *s. m.* et *f.* Sectateur de la religion des lamas. Enfin n'étant ni mahométans, ni brames, ni lamistes, ils ne reconnaissaient qu'un seul Dieu sans aucun mélange, VOLT. *Polit. et législ. Fragm. hist. sur l'Inde*, XXXVI. || On dit plutôt lamaïste (voy. ce mot).

LAMPADAIRE (lan-pa-dê-r'), *s. m.* || 1° Terme d'histoire ancienne. Officier de l'Église de Constantinople qui avait soin du luminaire, et qui portait un bougeoir élevé devant l'empereur et l'impératrice, pendant qu'ils assistaient au service divin. || 2° Espèce de lustre ou de candélabre propre à soutenir des lampes. Partout [dans les églises] se présentaient.... des stalles sculptées par les Charpentier et les Bougoulon, et des lampadaires arrondis par les Ballin, CHATEAUBR. *Génie*, IV, I, 2. || Espèce de pied ou support, le plus souvent d'après un modèle antique, servant à porter une lampe. || 3° Réunion de mèches de lampes, dont l'effet est de multiplier les lumières.

— ÉTYM. Lat. *lampadarius*, de *lampas*, lampe.

LAMPADISTE (lan-pa-di-st'), *s. m.* Terme d'antiquité grecque. Celui qui s'exerçait à la course des flambeaux.

— ÉTYM. Λαμπαδιστής, de λαμπάς, flambeau (voy. LAMPE).

LAMPADOPHORE (lan-pa-do-fo-r'), *s. m.* Terme d'antiquité grecque. Nom de ceux qui portaient les lumières dans les cérémonies religieuses. || Synonyme de lampadiste.

— ÉTYM. Λαμπαδοφόρος, de λαμπάς, lampe, et φορός, qui porte.

† **LAMPANT, ANTE** (lan-pan, pan-t'), *adj.* Terme de commerce. Huile lampante, huile bien claire et bien purifiée.

1. **LAMPAS** (lan-pâs'), *s. m.* Étoffe de soie de la Chine à grands dessins d'une couleur différente de celle du fond. Ils dépouillèrent de magnifiques étoffes de soie de la Chine, des lampas découpés à jour, BERN. DE ST-PIERRE, *Paul et Virg.* || On le trouve aussi écrit lampasse.

— ÉTYM. Origine inconnue.

2. **LAMPAS** (lan-pâ), *s. m.* || 1° Terme vieilli et populaire. La gorge. Humecter le lampas. ....Ah! ah! sire Grégoire, Vous avez soif! je crois qu'en votre repas Vous humectez volontiers le lampas, LA FONT. *Poisson.* Là ne pourrait-on pas, Attendant le dîner, humecter le lampas? DUCERCEAU, *le Point du jour de Bourgogne*, II, 7. || 2° Terme d'art vétérinaire. Tumeur inflammatoire qui survient quelquefois au palais des chevaux derrière les pinces de la mâchoire supérieure, synonyme de fève.

— HIST. XIIIe s. Que s'il buvoit toute la mer, Et si n'i eüst point d'amer, Sa soif n'en estancheroit pas, Plus fort mal a que le lampas, *Rutebeuf*, V. 226. || XVIe s. Lampast est une maladie qui vient aux chevaux, *Remedes des chevaux*, p. 19, dans LACURNE.

— ÉTYM. Picard, *lampas*, luette; Berry, *lampas*, arrière-bouche d'un animal. [illegible] *lampas*, maladie du palais, vient de *lampas*, intérieur de la bouche. [illegible] de *lamper*. Mais on trouve aussi *empas* : Berry, *empas*, s. m. pl. gonflement au palais des chevaux : ce cheval a les empas. Et Rabelais, dans le Gargantua dit : « Et durera ce temps de passe-passe jusques à tant que mars ayt les empas. » Qu'est-ce que *empas*? Est-ce le même mot que *lampas*? en est-il distinct?

† 3. **LAMPAS** (lan-pas), *s. f.* Nom marchand de plusieurs coquilles.

— ÉTYM. Lat. *lampas*, lampe, à cause de la forme.

† LAMPASCOPE (lan-pa-sko-p'), *s. m.* Instrument d'optique produisant une sorte de fantasmagorie.

— ÉTYM. Λαμπάς, lampe, et σκοπεῖν, voir.

† LAMPASSE (lan-pa-s'), *s. f.* Voy. LAMPAS 1.

† LAMPASSÉ, ÉE (lan-pa-sé, sée), *adj.* Terme de blason, qui se dit de la langue des animaux, lorsqu'elle sort de leur gueule et que l'émail en est différent de celui du corps.

— ÉTYM. *Lampas* 2.

† LAMPATE (lan-pa-t'), *s. m.* Terme de chimie. Combinaison de l'acide lampique avec les bases.

1. LAMPE (lan-p'), *s. f.* || 1° Vase ou ustensile destiné à produire de la lumière ou de la chaleur, à l'aide d'un liquide combustible et d'une mèche. Je vous prie de considérer ce petit échantillon, et de m'en dire votre sentiment sans aucune cérémonie ; j'ai l'expérience que vous savez non-seulement moucher la lampe, mais encore y verser de bonne huile, POUSSIN, *Lett.* 7 mars 1665. Je cours au temple alors, où la lampe allumée Jette au lieu de lumière une noire fumée, ROTROU, *Antigone*, v, 6. Avant que la lampe qui brûlait dans le temple de Dieu fût éteinte, SACI, *Bible, Rois*, I, III, 3. La lueur pâle et sombre d'une petite lampe éclairait cette scène de douleurs, DIDER. *Père de famille*, I, 7. Sur son lit une lampe fatale Versait en s'épuisant sa lumière inégale, DUCIS, *Othello*, v, 2. Plusieurs, pendant l'hiver, près d'un foyer antique Veillent à la lueur d'une lampe rustique, DELILLE, *Géorg.* I. Et toi, lampe nocturne, astre cher à l'amour.... A. CHÉNIER, *la Lampe*. Comme une lampe d'or dans l'azur suspendue, La lune.... LAMART. *Médit.* I, 16. || Lampe ardente, lampe que l'on entretenait allumée dans un sépulcre. || Fig. et familièrement. Veiller comme une lampe, se dit d'une personne qui aime à veiller. || 2° Lampe d'église, lampe de métal suspendue dans le chœur avec une corde ou une chaîne. On a volé dans la chapelle de Saint-Germain, depuis vingt-quatre heures, la lampe d'argent de sept mille francs, six chandeliers plus hauts que moi ; voilà une extrême insolence, SÉV. 15 janv. 1674. Pâle lampe du sanctuaire, Pourquoi, dans l'ombre du saint lieu, Inaperçue et solitaire, Te consumes-tu devant Dieu ? LAMART. *Harm.* I, 4. || Fig. Combien de lampes précieuses [des religieuses] qui brûlent dans les sanctuaires.... sont des monuments éternels de sa foi et de sa piété libérale ! FLÉCH. *Dauphine.* || 3° Lampe d'Argant (ainsi nommée d'après l'inventeur), nom primitif du quinquet. || Lampe économique, lampe dans laquelle on peut brûler sans fumée toute espèce d'huile et de graisse. || Lampe ignifère, celle qui s'allume d'elle-même. || Lampe hydrostatique, lampe dans laquelle l'huile arrive à la mèche par le seul effet de la pesanteur d'une colonne d'eau qui pèse sur l'huile. || Lampe mécanique ou lampe Carcel, lampe dans laquelle l'huile monte par un mouvement d'horlogerie (Carcel est le nom de l'inventeur). || Lampe modérateur, sorte de lampe mécanique dans laquelle le mouvement d'horlogerie et la pompe qu'il faisait mouvoir sont remplacés par un ressort à boudin. || Lampe pneumatique, celle dans laquelle l'huile monte par l'effet de la pression de l'air. || 4° Lampe d'émailleur, instrument dont on se sert dans les laboratoires pour ramollir le verre et lui donner différentes formes. On voit par l'effet de la lampe d'émailleur qu'avec une quantité de feu presque infiniment petite, on fait de plus grands effets en petit que le fourneau de verrerie ne peut en faire en grand, BUFF. *Hist. min. Introd.* Œuv. 1re part. t. VI, p. 56, not. 9. || 5° Lampe de sûreté ou de Davy, petite lampe destinée à éclairer les mineurs sans les exposer aux détonations résultant du contact d'une flamme avec le gaz hydrogène carboné qui se dégage des mines de charbon de terre. || 6° Terme de blason. Meuble en forme de vase allongé, avec un bec et une anse. || Lampe allumée, lampe dont la lumière est d'émail différent. || 7° Nom marchand de plusieurs coquilles du genre hélice. || Lampe antique, coquille de diverses espèces du genre hélice, entre autres l'hélice caracolle et l'hélice grimace. || 8° Cul-de-lampe, voy. CUL, n° 13. || Proverbes. Il n'y a plus d'huile dans la lampe, se dit d'une personne qui s'éteint par défaillance de nature, par le grand âge. || Il ne faut pas mettre la lampe allumée sous le boisseau, c'est-à-dire il ne faut ni ôter, ni refuser à autrui les moyens de s'éclairer, de s'instruire.

— HIST. XIIe s. E alument les lampes qui estoient sor le chandelier, *Machab.* I, 4. || XIIIe s. Une lampe en une verriere Lui rendoit un peu de lumiere, *Blonde et Jehan*, 1144. Que nus chandelliers de cuivre ne soient faiz de pieces soudées pour mettre sus table, ne lampes ne soient faites que d'une piece.... *Liv. des mét.* 101. || XIVe s. Une lampe de voirre [verre], ouvrée en façon de damas, sans aucune garnison d'argent, DE LABORDE, *Émaux*, p. 354. || XVIe s. Du soleil qui nous esclaire La lampe eternelle et claire, Tiede partout reluisoit, RONSARD, 388. Mon œil sera la lampe ardant continuelle Devant l'image saint d'une dame si belle, DESPORTES, *Diane*, I, 43.

— ÉTYM. Provenç. et ital. *lampa* ; du lat. *lampas* ; grec, λαμπάς, de λάμπειν, briller.

† 2. LAMPE (lan-p'), *s. f.* Terme de marine. Se dit quelquefois pour éclair.

— ÉTYM. Provenç. *lamp*, éclair ; ital. *lampo.*

† 3. LAMPE (lan-p'), *s. f.* Terme de commerce. Espèce d'étamine que l'on fabriquait dans les environs d'Orléans.

LAMPÉ, ÉE (lan-pé, pée), *part. passé* de lamper. Un verre de vin lampé.

LAMPÉE (lan-pée), *s. f.* || 1° Terme populaire. Grande gorgée. L'un avalait d'abord trois ou quatre lampées, HAUTEROCHE, *Nobles de province*, I, 9. || 2° Populairement. Tache causée par un liquide. Elle a une lampée d'huile sur sa robe.

— ÉTYM. *Lampé.*

LAMPER (lan-pé), *v. a.* Terme populaire. Boire à grandes gorgées. En un instant il eut lampé cinq ou six verres de vin. || Absolument. Il aime à lamper.

— ÉTYM. Forme nasalisée de *laper.*

LAMPERON (lan-pe-ron), *s. m.* Petit tuyau ou languette qui tient la mèche dans une lampe.

— ÉTYM. Dérivé de *lampe.*

† LAMPETTE (lan-pè-t') ou LAMPRETTE (lan-prè-t'), *s. f.* La nielle des moissons et la lychnide à fleur de coucou.

LAMPION (lan-pion), *s. m.* || 1° Petit vaisseau de terre, de fer-blanc ou de verre, dans lequel on met du suif ou de l'huile avec une mèche, et qui sert dans les illuminations. Dans le quartier Saint-Honoré Est un sabbat de lampions éclairé, DANCOURT, *Déroute du pharaon*, sc. 25. Le tout à la clarté de vingt mille lampions qui changeront la nuit en jour, VOLT. *Lett.* d'*Argental*, 7 août 1760. || 2° Vase de verre qu'on suspend au milieu des lampes d'église, entre le panache et le culot. || 3° Terme de marine. Petite lampe dont on se sert lorsqu'on va dans les soutes aux poudres. || Terme de fortification. Lampion au parapet, vaisseau de fer où l'on met du goudron et de la poix pour éclairer la nuit. || 4° Populairement, un lampion, un chapeau à trois cornes, ainsi dit d'après la forme.

— HIST. XVIe s. Pour deux escandailz d'huyle, tant pour le brusler aux lampions que pour manger, *Stolonomie*, dans JAL.

— ÉTYM. Dérivé de *lampe.*

† LAMPIQUE (lan-pi-k'), *adj. m.* Terme de chimie. Acide lampique, acide qui se produit par l'action d'un fil de platine incandescent placé au-dessus d'une lampe à esprit-de-vin.

— ÉTYM. *Lampe* 1.

LAMPISTE (lan-pi-st'). || 1° *S. m.* Ouvrier qui fait et vend des lampes. || 2° *S. m.* et *f.* Celui, celle qui a soin des lampes dans un monastère, dans les lycées, dans les pensions, dans les théâtres. L'aïeule y remplit [dans un monastère de Bethléem], ainsi que sa fille, l'office de balayeuse, de cuisinière, de lampiste, ce qui ne les empêchait pas de reprendre avec persévérance leurs anciennes études grecques et hébraïques, MONTAL. *Moines de l'Occid.* t. I, p. 167.

— ÉTYM. *Lampe.* On disait *lampier* au XIIIe siècle, ce qui valait bien mieux que *lampiste.*

† LAMPISTERIE (lan-pi-ste-rie), *s. f.* Ce qui concerne la fabrication des appareils d'éclairage. || Terme de chemin de fer. Lieu où l'on garde et répare les lampes.

— ÉTYM. *Lampiste.* Le mot correct serait *lamperie.*

† LAMPON (lan-pon), *s. m.* Brocard, vaudeville. Et n'était pas un de la troupe Qui ne chantât des lérida, Des lampons.... SCARRON, *Virg.* I. On dit qu'il court des lampons fort spirituels et fort satiriques sur le prompt retour du roi, BAYLE, *Lett.* à *Minutoli*, 24 sept. 1693. Les misérables Parisiens, trompés d'abord par l'espérance d'un prompt secours, chantaient, dans les rues, des ballades et des lampons contre Henri, VOLT. *Ess. guerr. civ. Franc.*

— ÉTYM. Angl. *lampoon*, brocard, libelle satirique. L'étymologie est le verbe *lamper* ; le refrain de ces chansons étant : *lampons*, c'est-à-dire buvons ; Furetière en cite un échantillon : Jacques fuyant de Dublin Dit à Lauzun son cousin : Prenez soin de ma couronne, J'aurai soin de ma personne ; Lampons, lampons. Le mot anglais vient du français.

† LAMPOTTE (lan-po-t'), *s. f.* Nom de plusieurs patelles dont la chair est employée comme appât par les pêcheurs des côtes. || Par extension, tout appât fait avec un mollusque.

— ÉTYM. Diminutif de *lampe* ; ainsi dite à cause de sa forme en godet de lampe ; angl. *limpet.*

† 1. LAMPOURDE (lan-pour-d'), *s. f.* Genre de plantes (synanthérées sénécionidées) dont une espèce (*xanthium strumarium*, *L.*) est appelée herbe aux écrouelles.

† 2. LAMPOURDE (lan-pour-d'), *s. f.* Petite masse de graisse ou de suint qui se trouve au bout des mèches des toisons de la Camargue.

† LAMPRESSE (lan-prè-s'), *s. f.* Nappe de filet pour les lamproies (Loire).

LAMPRILLON (lan-pri-llon, *ll* mouillées) ou LAMPROYON (lan-pro-ion), *s. m.* Noms vulgaires de l'*ammocète branchial*, poisson de l'ordre des chondroptérygiens.

— HIST. XVIe s. Les quatre muscles lumbricaux ou lamproyons et les six entre-ossals, PARÉ, IV, 42. La sangsue est un ver aquatique, de figure d'un ver de terre ; au bout où est la teste, elle a un trou rond comme celuy d'un lamproyon, ID. XV, 69. Abattez vostre moustache ; elle me sent son avaleur de lamprillons, *Les apres dinées du s. de Cholières*, p. 152.

— ÉTYM. Diminutif de *lamproie.*

LAMPROIE (lan-proi), *s. f.* || 1° Poisson cyclostome qui atteint un mètre et plus, et remonte les fleuves au printemps (*petromyzon marinus*, *L.*). || Lamproie de rivière et petite lamproie, noms vulgaires du *petromyzon fluviatilis*, dit aussi pricka. || Lamproie cordée, lamproie qui, à une certaine saison, devient dure et n'est plus bonne à manger. || 2° Nom donné par les ardoisiers à des pyrites de fer et autres corps hétérogènes qui interrompent la fente des ardoises. On les nomme aussi mouches et blancs.

— HIST. XIIe s. Rois Loeys, qui les Franceys maintroie, L'en fist le don del pris d'une lamproie, *Raoul de C.* 82. || XIIIe s. Oue de lamproies et d'anguilles, Qu'il orent acheté as villes, Bien fu chargie la charrete, *Ren.* 781. || XVe s. Gorgée comme ung oyseau de proie, Fassonnée comme une chandelle, Durette comme une prunelle, Et cordée comme une lamproye, COQUILLART, *Enquête de la simple et de la rusée.*

— ÉTYM. Wall. *emproie* ; provenç. *lampreza*, *lamprea*, *lamprada* ; catal. *lamprea*, *llamprea* ; espag. et portug. *lamprea* ; ital. *lampreda* ; angl. *lamprey* ; allem. *Lamprete* ; du lat. *lampetra*, murène (le nom ayant passé d'un poisson à l'autre), qui se trouve dans les gloses, et qu'on interprète par *lambere petram*, lécher les pierres.

† LAMPROMÈTRE (lan-pro-mè-tr'), *s. m.* Terme de physique. Instrument propre à mesurer l'intensité de la lumière.

— ÉTYM. Λαμπρός, lumineux, et *mètre.*

LAMPROYON, voy. LAMPRILLON.

† LAMPSANE (lan-psa-n'), *s. f.* Plante annuelle à fleurs jaunes qui croît dans les bois, les jardins, sur les décombres et les vieux murs, dite aussi herbe aux mamelles (*lampsana communis*, *L.*), composées liguliflores.

— ÉTYM. Corruption du lat. *lapsana* ; grec, λαψάνη.

† LAMPYRE (lan-pi-r'), *s. m.* Nom scientifique du ver luisant, c'est-à-dire de la femelle du *lampyris splendidula*, le mâle n'étant pas phosphorescent.

— ÉTYM. Λαμπυρίς, de λάμπειν, briller.

† LAMPYRIDES (lan-pi-ri-d'), *s. m. pl.* Terme de zoologie. Famille d'insectes coléoptères, ayant pour type le genre lampyre.

† LAN, ou LANC, ou LANS (lan), *s. m.* Terme de marine. Mouvement spontané de rotation que fait un navire, à droite ou à gauche, à l'ancre ou à la voile, soit qu'il obéisse au gouvernail tenu par une main faible ou inhabile, soit qu'il subisse l'effort des lames dont il est entouré, JAL.

— ÉTYM. *Lancer.*

† LANAIRE (la-nè-r'), *s. f.* Nom donné à diverses plantes, soit à cause d'un duvet dont elles sont couvertes, telles que le bouillon-blanc, soit à cause de leur emploi comme plantes savonneuses pour dégraisser les laines.

— ÉTYM. Lat. *lanaria* (*herba*), herbe à la laine.

† LANÇAGE (lan-sa-j'), *s. m.* Terme de marine. Action de lancer un bâtiment à la mer.

† LANCASTÉRIEN, IENNE (lan-ka-sté-riin, riè-n'), *adj.* Enseignement lancastérien, système d'enseignement mutuel inventé par un instituteur anglais nommé Lancaster. Écoles lancastériennes.

† LANCASTRIEN, IENNE (lan-ka-striin, è-n'), *s. m.* et *f.* Terme d'histoire d'Angleterre. Partisan

de la maison de Lancastre et du parti connu sous le nom de [illegible].

LANCE [illegible], s. f. || 1° Arme usitée chez les [illegible] qui était formée d'un [illegible] long terminé par un fer pointu et qui se jetait avec la main. Les glaives meurtriers, les lances homicides, RAC. *Ath.* III, 8. || La lance d'Achille, lance avec laquelle ce héros blessa Téléphe, dont la plaie ne put être guérie qu'avec la rouille prise à cette lance même. || Fig. Votre plume est comme la lance d'Achille qui guérissait les blessures qu'elle faisait, VOLT. *Lett. Dorat*, 8 janv. 1767. || 2° Arme d'hast, ou à long bois, qui est terminée par un fer pointu et avec laquelle les anciens chevaliers, courant l'un sur l'autre, cherchaient à se percer ou à se désarçonner. Lance de combat, de joute, de tournoi. Tenir la lance en arrêt. La bataille d'Ivry commença à décrier l'usage des lances qui fut bientôt aboli; et sous Louis XIV les piques ont été oubliées, VOLT. *Dict. phil. Franc ou Franq; France*, etc. || Courir une lance, se disait de deux chevaliers qui couraient l'un contre l'autre la lance en arrêt. Les combattants devaient s'y rendre [dans l'amphithéâtre] armés de toutes pièces.... il fallait courir quatre lances; ceux qui seraient assez heureux pour vaincre quatre chevaliers.... VOLT. *Zadig*, 19. || Courir une lance, se dit aussi, au jeu de bague, de la course à la lance pour décrocher et enlever une bague. || Baisser la lance, en abaisser la pointe, ce qui signifie qu'on s'avouait vaincu. || Fig. et familièrement. Baisser la lance, fléchir, mollir, se relâcher. Il a tenu bon plus d'un an, mais enfin il a baissé la lance. || Baisser la lance devant quelqu'un, lui céder, reconnaître sa supériorité. || Rompre une lance, voy. ROMPRE. || Lance brisée, lance dont on se servait dans les joutes, et qui était à demi sciée près du bout, en sorte qu'elle pouvait facilement se briser. || Lance à outrance, ou lance à fer émoulu, lance dont le fer était pointu, et avec laquelle on combattait à outrance. || Lance courtoise, ou lance gracieuse, ou lance mousse, ou lance frétée, ou lance mornée, lance dont le fer n'était pas pointu, et qui était garnie au bout d'une sorte d'anneau qu'on appelait frette ou morne. || Lance aux dames ou lance des dames, la dernière joute qu'on faisait dans les tournois en l'honneur des dames. || Lance d'Argail, lance enchantée, célèbre dans les poëmes de Boiardo et de l'Arioste, qui renversait toujours le chevalier qu'elle touchait; Argail ayant été tué par Ferragus, sa lance passa en diverses mains, et eut toujours la même propriété. || Fig. Lance d'Argail, puissance à laquelle rien ne peut résister. Certain auteur fameux par cent libelles Croit que sa plume est la lance d'Argail; Au haut du Pinde, entre les neuf pucelles, Il est placé comme un épouvantail, PIRON, *Épig. contre Desfontaines*. || Être à beau pied sans lance, être démonté et désarmé; et fig. être mal dans ses affaires. || On dit dans le même sens: il est venu, il est retourné à beau pied sans lance, c'est-à-dire il est venu, il est retourné à pied. Mme de Chaulnes arriva dimanche, mais savez-vous comment? à beau pied sans lance, entre onze heures et minuit.... son carrosse était demeuré entre deux rochers, à demi-lieue de Vitré, SÉV. 69. || 3° Aujourd'hui, long bâton terminé par un fer pointu qui est l'arme de quelques régiments de cavalerie et des cosaques, et avec lequel on frappe de pointe sans le lâcher de la main. On s'aida du terrain avec habileté: les [illegible] embarrassés dans les broussailles et arrêtés par les crevasses, [illegible] en vain leurs [illegible] lances, pendant qu'ils cherchaient à [illegible] par les balles, ils tombaient [illegible], *Hist. de Nap.* IV, 8. Quarante pas les [illegible] en séparaient [de l'empereur] à peine; il n'eut que le temps de se retourner et de faire face à ces barbares, dont le premier enfonça si violemment sa lance dans le poitrail de son cheval qu'il le renversa, ID. *ib.* IX, 3. || 4° Fer de lance, [illegible] || Un fer de lance, en forme d'un fer de lance. || 5° Terme de manége. La main de la lance, la main droite du cavalier. Le pied de la lance, le pied droit du cheval. || Fig. Coup de lance, [illegible] || 6° Autrefois, [illegible] avec la lance, [illegible], le page, le valet et les archers, tant à pied qu'à cheval. Chaque lance ou homme d'armes à la grande paye avait quinze livres par mois, et chaque archer sept livres dix sols: la petite paye était d'un tiers moins, DUCLOS, *Hist. Louis XI*, Œuv. t. II, p. [illegible], dans POUGENS. Une lance était souvent composée de dix cavaliers, sans compter les gens de pied, de sorte que cent lances était alors un corps de plus de mille hommes, ID. *ib.* t. II, p. 32 (note**). Dunois, à nous les chances! Sur Péronne au galop cours avec six cents lances! C. DELAVIGNE, *Louis XI*, III, 13. || Lance fournie, homme d'armes qui avait le nombre d'archers, de valets et de chevaux dont il devait être accompagné. || 7° Lance d'étendard ou de drapeau, le bâton auquel l'étendard est attaché. Le drapeau [tricolore] payait à la France Tout le sang qu'il nous a coûté: Sur le sein de la Liberté Nos fils jouaient avec sa lance, BÉRANG. *le Vieux drapeau*.

8° Long bâton garni d'un tampon, pour jouter sur l'eau. || 9° Lance de harponneur, instrument dont se servent les pêcheurs de baleines, en forme d'une spatule ou d'une feuille de laurier, d'un pouce et demi de largeur sur deux et demi de long, et aiguisée sur tous les côtés. Un navire baleinier de 400 tonneaux embarque ordinairement 60 lances. || 10° Lance à feu, fusée emmanchée qui sert à mettre le feu à une pièce d'artillerie ou d'artifice. || Terme de marine. Espèce de lance dont la tête contient une composition de matières combustibles. || Lance à feu puant, artifice qui produit une fumée infecte, et dont le mineur se sert quelquefois pour incommoder les mineurs ennemis. || 11° Sorte de météore igné en forme de lance. || 12° Ancien terme d'obstétrique. Lance de Mauriceau, instrument en forme de fer de lance, inventé par Mauriceau pour perforer le crâne du fœtus mort quand l'extraction en était difficile. || Dans l'ancienne chirurgie, instrument employé à faire l'opération de la fistule lacrimale. || 13° Lance se dit des piquants des chevaux de frise. || Ornement en fonte ou en cuivre dont on garnit le haut des barreaux d'une grille. || 14° Terme de marine. Lance de sonde, instrument pour reconnaître la nature du fond de la mer. || Fausse lance, canon de bois fait au tour qui, étant bronzé pour ressembler aux vrais canons, en tient quelquefois la place, et supplée, pour la montre, au défaut d'artillerie. || 15° Espèce de spatule dont se servent les modeleurs en stuc, en terre, en plâtre ou en cire. || Barre de fer que le chaufournier plonge entre les pierres dont le four est chargé, afin de faciliter le passage de la flamme. || Grosse brosse attachée au bout d'une perche pour faire de la peinture commune. || 16° Lance d'eau, jet d'eau, dont la grosseur n'est pas proportionnée à sa hauteur. || 17° La Lance du Centaure, un des noms sous lesquels on désigne parfois la constellation appelée plus communément le Loup. || Proverbes. Coup de langue est souvent pis que coup de lance. || Le royaume de France ne peut tomber de lance en quenouille, c'est-à-dire les femmes ne peuvent hériter du trône de France.

— HIST. XIe s. Tans cops [il] a pris de lances et d'espiez, *Ch. de Rol.* XL. || XIIe s. Ah! com [ma dame] m'a mort de debonaire lance! *Couci*, XVI. Toute plaine sa lance [il] l'abat mort au sablier, *Sax.* XI. || XIIIe s. Et li chevalier issirent des huissiers [vaisseaux] et saillirent en la mer jusques aus ceintures, les hiaumes laciés, les lances es poins, les glaives es mains, VILLEH. LXX. Et portoit trois aunes de toile atachies sour une lanche, *Chr. de Reims*, 107. Beax filz, gar [prends garde] que ne praignés mie à home estrange compaignie; Et si o toi errer voloit Et le tien chemin enqueroit, Di li que tu plus loig [loin] iras Et aillors que tu ne vorras [voudras]; S'il porte lance, va à destre, S'il espée, va à senestre, *Fableaux mss de St-Germain*, f° 9, dans LACURNE. || XVe s. Les uns d'eulx gens de pié [illegible] et portans en leurs mains demies lances, les autres [illegible] et portans en leurs mains espées toutes nues, *Bibl. des ch.* 6e série, t. I, p. 336. Quand ils se furent mis tous ensemble, ils se trouverent bien cinq cents lances, FROISS. II, II, 4. Si [illegible] mis les glaives soubz les esselles, dont les [illegible] furent courtes et grosses, et les fers trenchans, *Lancelot du lac*, t. II, f° 12, dans LACURNE. [illegible] le fiert si durement qu'il luy fist la teste voller plus d'une lance loing, *ib.* t. II, f° 61. Avoit chascun des dits hommes d'armes pour lance deux archers à cheval armés le plus de brigandines, harnois de jambes et salades, KERNY, *Chronique*, p. 57, dans LACURNE. Le duc mit sus douze cens lances, [illegible] à cheval et à pié, OL. DE LA MARCHE, *Mém.* p. 75, [illegible]. Lors qu'il le veoit venir, le cueur luy engrossa, et dit à soy mesmes qu'il jousteroit à ce chevalier venant; aussi avoit il la lance sur le feutre, *Perceforest*, t. VI, f° 75. || XVIe s. Une troupe de lances doit batre et desfaire une troupe de [illegible], LANOUE, 277. La lance effraye de loin quand on la void bransler avecques sa longue [illegible], ID. 309. Il faut un peu de carriere pour bailler coup à la lance, ID. 314. Dix mille lances armées à la françoise, ID. 422. Mesmes on en vint aux mains dedans les mines avec les lances à feu, le pistollet et l'espée, D'AUB. *Hist.* II, 49. Guelmand aiant envoié demander un coup de lance, [illegible] II, 382. Ils accompagnerent les combattants [illegible] à lance baisser, ID. *ib.* II, 393. Il jouoit [illegible] quand il estoit remonté.... et maintes [illegible] à beau pied sans lance, DESPER. *Contes*, [illegible]. Qui a la lance au poingt, tout lui vient à point, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 86. Le navire de 70 [illegible] tonneaux.... 6 demi piques, 8 lances à feu, 6 [illegible] butes ou arbalestres.... *Ordonn. de Henri II*, [illegible] mars 1548, dans JAL. Les lances à feu, ou [illegible] traictz, ou vires d'arbalestres, ou migraines, *Livre de canonerie*, dans REINAUD et FAVÉ, *Du feu grégeois*, p. 142.

— ÉTYM. Provenç. *lansa*; catal. *llansa*; espagn. *lanza*; portug. *lança*; ital. *lancia*; du lat. *lancea*, que les auteurs anciens disent être les uns un mot gaulois, les autres un mot espagnol. Comparez le grec λόγχη, lance.

LANCÉ, ÉE (lan-sé, sée), *part. passé* de lancer. || 1° Jeté avec la main. Un dard lancé d'une main [illegible], RAC. *Phèdre*, V, 6. || 2° Fig. Qui est dirigé contre, en parlant d'un arrêt, décret, etc. La bulle d'excommunication lancée contre ce prince par le pape Sixte-Quint, VOLT. *Hist. parlem.* XXXII. || 3° Fig. Qui est poussé rapidement dans les emplois, les affaires, le monde, etc. Il est lancé dans [illegible]. Il avait voulu la retirer de ce grand [illegible] était lancée, MARMONTEL, *Mém.* IV. [illegible] négociant accrédité, lancé, PICARD, *Mon[illegible]* I. || Absolument. Il est lancé, il est dans le grand monde, dans les grandes affaires, dans les [illegible] places, etc. || 4° Fig. et populairement. Un peu ivre et parlant à tort et à travers. Il a bu du ch[illegible], il est lancé. || 5° *S. m.* Le lancé, le lieu où la bête a été lancée par les chiens. La bête revient au lancé. || Se dit aussi de la chasse que les chiens [illegible] donnent à la bête qu'ils font partir. Il n'a pas été possible d'arrêter les chiens au début d'un [illegible] lancé, *J. des Débats*, 28 mars 1866.

† **LANCÉE** (lan-sée), *s. f.* || 1° Terme [illegible] par quelques médecins comme synonyme d'élancement. || 2° Sorte de jeu d'écoliers analogue au saut de mouton.

† **LANCEMENT** (lan-se-man), *s. m.* Action de lancer un navire à l'eau.

† **LANCÉOLAIRE** (lan-sé-o-lè-r'), *adj.* Synonyme de lancéolé.

LANCÉOLÉ, ÉE (lan-sé-o-lé, lée), *adj.* Terme de botanique. Qui a la forme d'un fer de lance. Feuilles lancéolées. || Terme d'ichthyologie. Qui a le corps en forme de lance.

— ÉTYM. Lat. *lanceolatus*, de *lanceola*, diminutif de *lancea*, lance.

† **LANCEPESSADE** (lan-se-pè-sa-d'), *s. m.* Voy. ANSPESSADE. || On écrivait aussi lanspessade.

— HIST. XVIe s. Lancepessade, COTGRAVE.

LANCER (lan-sé. Le c prend une cédille devant a et o: lançant, lançons), *v. a.* || 1° Jeter avec force une lance, et, par extension, toute sorte de trait ou objet quelconque. Termine, juste ciel, ma vie et mon effroi, Et lance ici des traits qui n'accablent que moi, RAC. *Iphig.* V, 3. Adraste lance [illegible] contre Télémaque, FÉN. *Tél.* XX. On lui lançait [à Claude] au visage des noyaux d'olives et de dattes, en présence de ses parents, qui n'en sont point [illegible], DIDER. *Claude et Nér.* I, 16. [illegible] barbares que ceux qui l'attaquaient, il [illegible] lança contre ses ennemis les belles [illegible] raient l'intérieur de l'édifice, STAËL, *C*[illegible]. De son œuvre imparfaite [le monde] [illegible] tourna la face, Et, d'un pied [illegible] dans l'espace, [illegible] *Médit.* I, 7. || Fig. Ils se servant de leur langue comme d'un arc, afin d'en lancer des traits de mensonge et non de vérité, SACI, *Bible, Jérémie*, IX, 3. Je voudrais que chacun de [illegible] sans qu'on sût de quelle main les coups partent, VOLT. *Lett. Damilaville*, 8 oct. [illegible] le style [illegible] la foudre. Daigne du juste ciel la [illegible]. Ne lancer que sur moi les foudres [illegible] *Rodog.* II, 3. Son aigle [du drapeau [illegible]] est resté dans la poudre, Fatigué de [illegible]. Rendons-lui le coq des Gaulois; Il sut aussi lancer la foudre, BÉRANG. *Vieux drap.* || Lancer un coup,

porter un coup. Lancer un coup de pied, une ruade. Seigneur, ce sont les moindres coups que le ciel irrité vient de lancer sur vous, VOLT. Irène, III, 3. Qu'on lui donne un arc et ses verges ; sa main Aux monstres des forêts lance un coup plus certain, DUCIS, Macbeth, I, 3. || Fig. Justice, Vérité... Sauvez-moi, conservez un bras qui lance votre foudre... A. CHÉNIER, Iambes. || 2° Par extension. Lancer se dit des rayons de lumière ou de chaleur. C'était l'heure du jour où le soleil lance ses rayons avec plus de violence, VAUGEL. Q. C. livre III, dans RICHELET. Sur son char de rubis mêlés d'azur et d'or Apollon va lançant des torrents de lumière, VOLT. Filles de Minée. || 3° Fig. Lancer des regards, porter rapidement le regard sur. Lancer des œillades. Eh! que me veulent dire et ces soupirs poussés Et ces sombres regards que sur moi vous lancez? MOL. Mis. IV, 3. Je l'observais hier, et je voyais ses yeux Lancer sur le lieu saint des regards furieux, RAC. Ath. I, 1. Quels regards effrayants vous me lancez, hélas! VOLT. Zaïre, IV, 6. Ses yeux lancent sur nous Les regards de la haine et les traits du courroux, ID. Agath. II, 5. || 4° Fig. Il se dit d'un décret, d'un arrêt par lequel l'autorité judiciaire ou autre frappe quelqu'un ou quelque chose. On lança contre lui un mandat d'amener. Lancer un monitoire, un interdit. Mme de Carignan [grand'mère du comte de Soissons] le déshérite [à cause d'un mariage], et il y a déjà longtemps que sa mère a lancé l'exhérédation sur lui, SÉV. 23 déc. 1682. D'un synode à Dordrecht un décret est lancé, Par qui l'arminien vient d'être terrassé, LEMIERRE, Barnevelt, I, 5. || 5° Fig. Porter contre quelqu'un une sorte de coup par la langue ou par la plume. Lancer une épigramme contre quelqu'un. Ils se sont lancé mille traits piquants. || Il se dit aussi d'un écrit qu'on publie avec quelque intention hostile. Les pamphlets que lançait P. L. Courier. || 6° Pousser, presser, de manière qu'on se mette à courir, à poursuivre hâtivement. Il lança les chiens après le voleur. La longue enceinte d'un camp, formé par un rang de fortes palissades, l'arrêta [un général russe] ; ses soldats, pressés par nos mouvements, n'eurent pas le temps d'y faire une trouée, et Murat lança contre eux ses Wurtembergeois pour leur faire mettre bas les armes, SÉGUR, Hist. de Nap. VI, 3. || 7° Terme de manége. Lancer un cheval, le faire partir très-vite au galop. || On dit dans un sens analogue lancer une voiture. Il lança imprudemment la voiture dans un tournant. || 8° Terme de vénerie. Lancer la bête, le cerf, le sanglier, etc. les faire sortir de l'endroit où ils sont, pour leur donner les chiens. L'animal courageux [le chien] lance les ours et les sangliers dans les brunes forêts de l'Achelous, CHATEAUB. Mart. XXII. || 9° Terme de marine. Lancer un navire, le faire descendre des chantiers à la mer. || Absolument. Lancer, faire le lan, s'élancer hors de sa route, hors de sa position normale. Lancer au vent, se porter vers la direction d'un vent donné. Ce vaisseau lance bâbord, lance tribord, il se détourne accidentellement de la route pour se jeter à gauche ou à droite. || 10° Peindre un plafond avec une grosse brosse et du blanc mêlé d'un peu de colle. || 11° Fig. Lancer quelqu'un, le pousser aux emplois, aux affaires, dans le monde. Tâchez de me lancer dans les affaires du chemin de fer. La princesse de Santa Croce a lancé son fils dans les troupes françaises, P. L. COUR. Lett. I, 30. || 12° Se lancer, v. réfl. Se jeter avec impétuosité, avec effort. Dans la profonde mer Œnone s'est lancée, RAC. Phèdre, V, 6. Son chien.... qui, malgré les rameurs se lançant à la nage, L'avait loin du vaisseau rejoint sur le rivage, A. CHÉNIER, l'Aveugle. || Fondre sur, avec violence. Il se détourne du coup et se lance sur Périandre, FÉN. Tél. XX. || Fig. et familièrement. Se lancer dans le monde, dans la littérature, dans les affaires, y entrer, s'y produire, s'y jeter avec plus ou moins de réflexion. Chacun se lance ; non, à la cour, on se glisse, on s'insinue, on se pousse, P. L. COUR. Lett. VII. || Dans le style familier, se lancer, hasarder une démarche ; s'essayer tout à coup à figurer dans le monde, dans les lettres, etc. C'en est fait, je me lance.

— REM. C'est une faute assez commune de dire : le doigt me lance, au lieu de dire, le doigt m'élance ; j'y éprouve des élancements.

— SYN. LANCER, DARDER. Bien que lancer soit jeter une lance, et darder soit jeter un dard, et qu'il y ait aussi une signification propre attachée à chacun de ces mots, cependant cette signification propre s'est perdue dans lancer bien plus que dans darder ; ce qui fait la différence dans l'emploi de ces deux mots. On lance toute sorte de choses, aussi bien un bâton, une pierre qu'une lance ; on ne darde que ce qui est armé d'un fer aigu ou ce qui peut être comparé à une arme pointue ; c'est ainsi qu'on dit que le soleil darde ses rayons. Quand on dit qu'il les lance, on entend un effet moins aigu de leur chaleur ou de leur lumière.

— HIST. XIIe s. Lançons à li [tirons sur lui nos flèches, nos dards], puis sil [si le] laissums ester, Ch. de Rol. CLVIII. Plus qu'on ne lance une verge pelée, ib. CCXL. || XIIIe s. Un grant coutel [il] a trait, au cors lui va lancier, Berte, XXXVIII. Une roche est en mer seans, Moult parfont au milieu leans, Qui sus la mer en haut se lance, Contre qui la mer groude et tance, la Rose, 5947. Et cil sont sor le pont monté, Si n'i ont pas moult dolaié, Renard ont en l'eve lancié, Ren. 24783. Et puis se feri [le Turc] outre le pont, et se lança entre sa gent, JOINV. 228. Car très amoureuse esperance Le mien cuer lance Pour vostre amour, cors gracieux, Lay d'amours, JUBINAL, t. II, p. 193. || XVe s. Lors commencerent-ils à traire et à lancer sur les Anglois et leur route, FROISS. I, I, 108. La court des grans est une essains qui bruit Comme mouches en trop grant habondance ; Puis vient un vent qui les destruit et lance Soudainement et les fait perillier, E. DESCH. Poésies mss. f° 337. Le cœur si nous lance [nous sommes en affliction], Vigiles de Charles VII, t. II, p. 31, dans LACURNE. Alla le gentil chevalier lancer [jouter] à un chevalier, et fist en pou d'heure qu'il l'eust desmonté, Perceforest, t. I, f° 152. || XVIe s. Q. F. Ambustus, estant monté sur un cheval, le lancea à l'encontre d'un beau et grand homme gaulois, AMYOT, Cam. 28. Lancer un javelot, ID. ib. 68. Sur ces entrefaites, on dit que quelques uns du camp du roy lancerent d'adventure un cerf, ID. Lucul. 28.

— ÉTYM. Lance ; picard, lancher ; provenç. lansar ; catal. llansar ; espagn. lanzar ; ital. lanciare.

† **LANCERON** (lan-se-ron), s. m. Jeune brochet dont le corps est effilé comme une lance.

— HIST. XVIe s. Les terrains limoneux et fangeux nourrissent aussi des carpes et barbeaux, la tanche, la bourbeto, le lanceron, l'anguille, O. DE SERRES, 435.

LANCETTE (lan-sè-t'), s. f. || 1° Instrument de chirurgie ainsi nommé à cause de sa forme allongée, et qui est particulièrement destiné à l'opération de la saignée. Ayant ouï dire qu'Hippocrate, dans le traité de la phlébotomie, recommande aux chirurgiens de faire une large ouverture, j'en fis une qui paraissait plutôt un coup de lance que de lancette ; aussi le grivois en fut-il pour un bras, LESAGE, Estev. Gonz. ch. I. || 2° Petit couteau pointu que les bouchers enfoncent dans la nuque des bœufs pour les abattre. || 3° Lame dont les graveurs sur bois se servent pour évider leurs planches. || 4° Espèce de grattoir que les ouvriers en paille, en carton et en papier emploient pour couper et tailler leurs matériaux.

— HIST. XIIe s. Jà vos espées ne vos auront mestier [ne vous feront besoin], Ne ces lancetes [petites lances], ne cil espiez d'acier, Bat. d'Aleschans, v. 4965. || XIIIe s. Gardés que [en saignant] li lancete ne voist [n'aille] trop dedens, ALEBRANT, f° 12. || XIVe s. Incision petite et estroite si com de la pointe d'une lancete, H. DE MONDEVILLE, f° 101.

— ÉTYM. Diminutif de lance ; provenç. lanseta ; catal. llanceta ; espagn. lanceta ; ital. lancetta.

† **LANCETTIER** (lan-sè-tié), s. m. Étui cylindrique s'ouvrant à charnière à l'une de ses extrémités, et contenant six lancettes assorties.

† **LANCEUR** (lan-seur), s. m. Néologisme et argot de bourse. Celui qui lance, qui met en train une affaire. Le crédit mobilier a été, qu'on me pardonne l'expression, lanceur d'affaires, BONNET, Rev. des Deux-Mondes, 15 nov. 1865, p. 416.

† **LANCHE** (lan-ch'), s. f. Terme de marine. Sorte de vaisseau employé dans le XVIIe siècle et qui paraît avoir eu des rapports avec la felouque. M. du Quesne me donne avis qu'il serait nécessaire d'avoir, à la suite des escadres, quelques lanches ou doubles felouques qui sont propres pour porter les avis, COLBERT, à Arnoul, 7 mai 1678, dans JAL. Il se dit encore aujourd'hui de certains bâtiments de pêche. Une lanche de pêche de ce port [la Corogne, en Espagne], montée par 21 hommes d'équipage, J. des Débats, 30 janv. 1867.

LANCIER (lan-sié ; l'r ne se lie jamais ; au pluriel, l's se lie : des lan-sié-z équipés), s. m. || 1° Cavalier dont l'arme principale est la lance. Le roi ordonna aux lanciers de n'avoir que des lances de cinq pieds de long, ABBÉ DE CHOISI, Hist. du roi Jean, I, 9. Ces malheureux [un régiment de chasseurs à cheval], se sentant sacrifiés, marchaient avec hésitation à une perte certaine ; aussi, dès le premier mouvement que firent les lanciers de la garde russe, tournèrent-ils le dos, SÉGUR, Hist. de Nap. IV, 8. || Fig. Un rude lancier, un rude jouteur, un rude adversaire. C'est un lancier bien rude à qui s'ose y jouer, TH. CORN. D. Bertr. de Cigarral, IV, 2. || 2° Terme de plombier. Espèce de gouttière. || 3° Terme de danse. Le lancier ou les lanciers, espèce de quadrille remarquable par les saluts que se font le cavalier et sa dame, importé d'Angleterre en France vers 1856 ; il se compose de cinq figures nommées les tiroirs, les lignes, les moulinets, les visites et les lanciers. || Les lanciers, cinquième et dernière figure du quadrille de ce nom, elle est assez compliquée pour qu'on ne la décrive pas ici.

— HIST. XVIe s. En faveur du lancier, on peut aussi mettre en avant qu'il est mieux monté, et a la tenue plus ferme que l'autre, LANOUE, 309. Un quarré de mille chevaux lanciers, D'AUB. Hist. II, 392.

— ÉTYM. Provenç. lancier ; espagn. lancero ; ital. lanciero ; du lat. lancearius, de lancea, lance.

† **LANCIÈRE** (lan-siè-r'), s. f. Ouverture par laquelle l'eau s'écoule quand les moulins ne travaillent pas. || Adj. Vanne lancière, vanne qui donne l'eau immédiatement à la roue.

— ÉTYM. Lancer.

LANCINANT, ANTE (lan-si-nan, nan-t'), adj. Terme de médecine. Qui se fait sentir par élancements correspondant aux pulsations des artères, principalement dans les parties pourvues de beaucoup de nerfs.

— HIST. XVIe s. Douleur lancinante et poignante, pointes d'aiguilles, PARÉ, XXIV, 36.

— ÉTYM. Lat. lancinare, mettre en pièces, couper, que l'on tire de lanx, plat ; la douleur est comparée à quelque chose qui déchire.

† **LANCIS** (lan-si), s. m. Terme de construction. Opération par laquelle on répare un mur dégradé, en enfonçant, le plus avant que l'on peut, des moellons ou des pierres dans les parties refouillées. || Les pierres mêmes que l'on emploie de la sorte. Lancis de moellons, de pierres de taille. || Nom de deux pierres qui entrent dans le jambage d'une porte ou d'une croisée ; celle qui est au parement se nomme le lancis du tableau ; celle qui est au dedans du mur est le lancis de l'écoinçon.

— HIST. XVIe s. En mur moitoyen.... au regard des lanciers et jambes des cheminées et cimeses il peut percer le dit mur tout outre, et y asseoir ses lanciers et cymeses à fleur du dit mur, Cout. gén. t. II, p. 272.

— ÉTYM. Lancer.

† **LANÇOIR** (lan-soir), s. m. Nom d'une pièce de bois qui arrête l'eau du moulin en fermant l'ouverture du biez, et qui se lève pour moudre. || Se dit aussi des coulisses ou glissoirs, petits sentiers en pentes sur lesquels on fait glisser les arbres qu'on exploite sur les montagnes escarpées, pour les faire arriver au bas de ces montagnes.

— ÉTYM. Lancer.

† **LANÇON** (lan-son), s. m. Nom que porte l'équille sur les côtes de Granville (ammodytes lancea).

† **LANÇONNIER** (lan-so-nié), s. m. Terme de maçon. Chevron à mortaise sur lequel on pose et fixe le moule destiné à la construction d'un mur de pisé.

† **LANDAGE** (lan-da-j'), s. m. Nom, en Normandie, de l'ajonc.

— ÉTYM. Lande.

† **LANDAISE** (lan-dè-z'), s. f. Nom, dans le département des Côtes-du-Nord, d'agrégats de petites pierres, espèce de poudingues qu'on emploie avantageusement dans les constructions.

— ÉTYM. Lande, parce que cette espèce de pierre se trouve dans une lande.

LANDAMMAN (lan-da-mman'), s. m. Titre du premier magistrat dans quelques cantons de la Suisse.

— ÉTYM. Allemand, Landammann, de Land, terre, pays, et Ammann, bailli.

† **LANDAMMANAT** (lan-da-mma-na), s. m. Charge, fonctions du landamman. || Temps que dure cette charge.

LANDAU ou **LANDAW** (lan-dô), s. m. Sorte de voiture à quatre roues, dont le dessus est fermé de deux soufflets qui se replient à volonté. Il m'a conduit jusqu'à votre porte dans son landaw, où il m'attend, PICARD et MAZÈRES, Trois quartiers, III, 2.

LANDE (lan-d'), s. f. || 1° Terrains incultes couverts de bruyères, de genêts, de fougères et autres plantes spontanées de peu de valeur. Il [le lièvre] s'éloigne des chiens, les renvoie aux calendes, Et leur fait arpenter les landes, LA FONT. Fabl. VI, 10. La grande étendue de mes landes vous offre de quoi exercer

votre zèle pour l'agriculture [illegible] *Correspond.* 69. Songez à vos quarante lieues de landes vers Bordeaux, à cette partie de votre Champagne que vous avez nommée si noblement pouilleuse, VOLT. *Facéties, Disc. Velches.* || Fig. Il y a beaucoup de landes dans mes lettres avant que de trouver la prairie, SÉV. dans le *Dict. de* [illegible]. || Fig. Aller de la lande dans le pré, passer d'une condition moins bonne à une meilleure. || 2° Nom donné, dans quelques provinces, au jonc marin qui croît dans ces terres incultes. On coupe ces landes pour chauffer le four.

— SYN. LANDES, FRICHES. Les landes sont des terres incultes, mais qui sont mauvaises par elles-mêmes et qui ne donnent que de chétives productions spontanées. Les friches sont des terres non cultivées, elles peuvent être très-bonnes.

— HIST. XII° s. Vindrent li plusur en une lande où il truverent miel, *Rois*, p. 45. || XIII° s. Dangiers, li orribles maufés, Quant il se senti enchausés [poursuivi], S'enfuist plus tost que cerf en lande, *la Rose*, 21535. || XV° s. Après souper, nouvelles vinrent que un sanglier estoit ens ès landes assez près de là, FROISS. I, II, 44.

— ÉTYM. Provenç. *landa*; de l'allemand *Land*, champ, contrée. À cause du sens particulier que *lande* a aujourd'hui, Diez rejette l'allemand *Land*, et donne la préférence au breton *lann*, buisson d'épines; mais l'historique semble montrer que, primitivement, *lande* a correspondu suffisamment à l'allemand *Land*.

† **LANDERIRÈTE** (lan-de-ri-rè-t'), mot de fantaisie qui se trouve dans le refrain de certaines chansons. Une hymne par mon père faite Sur le chant de landerirète Fut chantée à dame Pallas, SCARR. *Virg.* VI. || On le joint souvent à landerira.

LANDGRAVE (land'-gra-v'), *s. m.* Titre, dignité de quelques princes d'Allemagne. || *Au fém.* Madame la landgrave. || Titre donné à des juges qui rendaient la justice au nom des empereurs d'Allemagne.

— HIST. XIII° s. Ysentrux, qui fu veve fame, Religieuse et bone dame, Fu avoec li cinq anz, ce croi, De son consel, de son secroi, Au vivant Loys landegrave, RUTEB. II, 168.

— ÉTYM. Allemand, *Landgraf*, de *Land*, pays, et *Graf*, comte.

LANDGRAVIAT (land'-gra-vi-a), *s. m.* Dignité de landgrave.

1. **LANDIER** (lan-dié; l'r ne se lie jamais; au pluriel, l's se lie : des lan-dié-z en fer), *s. m.* Gros chenet de fer servant à la cuisine.

— HIST. XII° s. Preoz et pailles, chauderons et trepiez, Et cros aguz, tenailles et landiers, *li Charrois de Nymes*, v. 777. || XIII° s. Un endier de fer, TAILLIAR, *Recueil*, p. 476. || XV° s. Une payelle, ung andier, chascune piece doit un denier, DU CANGE, *anderius*. || XVI° s. Si bien qu'ils furent contraincts de se lever de table et aller à la cuisine où ils ne trouverent ame vivante et le feu tout mort et les landiers froids comme ceux d'une confrerie, BRANTÔME, *Capit. estrang.* t. II, p. 266, dans LACURNE. Deux landiers en fer à troys cheneix, — deux landiers de fer, sans chauferettes, ayans chacun troys chenets, *Archives roy. de Chenonceau*, publiées par l'abbé CHEVALIER, Paris, 1864, p. 121.

— ÉTYM. Wallon, *andi*; bas-lat. *anderius*, *andena*; ancien anglais, *aundyern*, dans PALSGRAVE, p. 196, d'un radical inconnu; angl. moderne, *andiron*, que les étymologistes anglais regardent comme une corruption de l'anglo-saxon *brandiron*, chenet, de *brand*, tison, feu, et *iron*, fer. Tous les textes montrent que la forme primitive est *andier*, et que l'article s'y est agglutiné comme dans *lendemain*, sauf le texte du *Charroi de Nymes*, qui porte *landier*, s'il n'y a pas faute d'impression. Comme le *chenet* est proprement un petit chien et que les textes parlent de *landiers à chenets*, il faut sans doute entendre que le *landier* est la partie essentielle, et le *chenet* une tête ou des têtes de petit chien ornant le landier.

† 2. **LANDIER** (lan-dié), *s. m.* Ajonc.

— ÉTYM. *Lande.*

† **LANDIT**, voy. LENDIT.

† **LANDSTURM** (land'-stourm'), *s. m.* En Allemagne, levée en masse de toute la population dans le cas de danger de la patrie.

— ÉTYM. Allem. *Land*, pays, et *Sturm*, assaut, tempête.

LANDWEHR (land'-vèr), *s. f.* Nom donné, en Prusse et dans d'autres États de l'Allemagne, à une partie de la population qui est armée et exercée pour servir, en cas de besoin, d'auxiliaire aux troupes de ligne. Il [l'empereur d'Autriche] concentrait de nouvelles troupes vers l'Italie et sur les bords du Rhin, rappelait les bataillons de la landwehr récemment licenciés, VILLEMAIN, *Souvenirs contemporains, les Cent-Jours*, ch. III.

— ÉTYM. Allem. *Landwehr*, de *Land*, pays, et *Wehr*, défense.

LANERET (la-ne-rè), *s. m.* Oiseau de proie, qui est le mâle du lanier.

— ÉTYM. Voy. LANIER.

† **LANET** (la-nè), *s. m.* Nom donné, dans quelques localités, au filet appelé généralement haveneau. || Sorte de filet en forme de poche.

† **LANFARON** (lan-fa-ron), *s. m.* Un des noms de l'attelabe de la vigne.

LANGAGE (lan-ga-j'), *s. m.* || 1° Proprement, emploi de la langue pour l'expression des pensées et des sentiments. Recherches sur l'origine du langage. Le langage est tellement ce qui perfectionne toutes les facultés de l'âme que la perfection de ces facultés répond toujours à celle du langage, BONNET, *Ess. psychol.* ch. 17. || 2° Particulièrement, langue propre à une nation. Septime se présente, et, lui tendant la main, Le salue empereur en langage romain, CORN. *Mort. de Pompée*, II, 2. Voyant toute l'Europe apprendre ton langage [de la France], ID. *Tois. d'or, Prologue*, sc. 2. Instruit dans les deux lois et dans les deux langages [latin et arabe], VOLT. *Tancr.* II, 1. Notre langue est très-irrégulière : les langages, à mon gré, sont comme les gouvernements : les plus parfaits sont ceux où il y a moins d'arbitraire, ID. *Lett. Guyot*, 7 août 1767. Il serait curieux de compter le nombre de différents langages qui se parlent aujourd'hui dans tout l'univers; il y en a plus de trois cents dans ce que nous connaissons de l'Amérique, et plus de trois mille dans ce que nous connaissons de notre continent, ID. *Bible expliq. Gen.* || Langage purin, voy. PURIN. || 3° Il se dit des cris, du chant, etc. dont les animaux se servent pour se faire entendre. Les oiseaux ont une sorte de langage. || D'après d'anciennes superstitions, manière mystérieuse qu'avaient les animaux pour se faire entendre, et dont l'homme obtenait la connaissance par certains procédés magiques. Pythagore, dans son séjour aux Indes, apprit, comme tout le monde sait, à l'école des gymnosophistes le langage des bêtes et celui des plantes, VOLT. *Avent. indienne.* || 4° Fig. Tout ce qui sert à exprimer des sensations et des idées. Le langage du geste. La pantomime est un langage. En vain de mes regards l'ingénieux langage.... CORN. *Sertor.* II, 1. Le langage des yeux n'est pas celui qui persuade le moins; ce langage est expressif, amoureux, languissant et extrêmement hardi, PELLISSON, *Rec. de pièces*, dans RICHELET. Vous n'aurez point pour moi de langages secrets, RAC. *Brit.* II, 3. Tu pouvais de ses yeux entendre le langage, VOLT. *Zaïre*, III, 7. || Moyen de s'exprimer par des signes. On a composé pour les sourds-muets un langage à l'aide de différents mouvements de la main et des doigts. || Langage des fleurs, voy. FLEUR, n° 1. || 5° Manière de parler, quant aux intonations. Il avait votre port, vos yeux, votre langage, RAC. *Phèd.* II, 5. || 6° Manière de s'exprimer, quant aux mots, à la diction. Langage figuré. Langage obscur, incorrect. Faire des fautes de langage. Cependant jusqu'ici d'un langage nouveau J'ai fait parler le loup et répondre l'agneau, LA FONT. *Fabl.* II, 1. Je vis de bonne soupe et non de beau langage : Vaugelas n'apprend point à bien faire un potage, MOL. *F. sav.* II, 7. Jésus-Christ a donné dans l'Évangile cette marque pour reconnaître ceux qui ont la foi, qui est qu'ils parleront un langage nouveau; et en effet le renouvellement des pensées et des désirs cause celui des discours, PASC. *Lett. à Mlle de Roannez*, 3. Le Parnasse parla le langage des halles, BOIL. *Art p.* I. Au contraire cet autre, abject en son langage, Fait parler ses bergers comme on parle au village, ID. *ib.* II. Plusieurs étrangers se sont imaginé que nous n'avions qu'un langage pour la prose et pour la poésie; ils se sont bien trompés, VOLT. *Comment. Corn. rem. Nicomède*, III, 2. || En langage commun, suivant la manière habituelle de s'exprimer. ....Oui, dans Paris, en langage commun, Dorante et le menteur à présent ce n'est qu'un, CORN. *Suite du Ment.* I, 3. || 7° Manière de s'exprimer eu égard au sens, aux intentions. Peux-tu bien me connaître et tenir ce langage? CORN. *Nicom.* [illegible] [illegible] langage? [illegible] [illegible] [illegible] un langage, LA FONT. *Fabl.* [illegible] [illegible] *Fort.* [illegible] [illegible] le dessein de perdre M. Arnauld, [illegible] de s'accorder de ce terme de prochain [pouvoir prochain], que les uns et les autres disaient ensemble, quoiqu'ils l'entendissent diversement, afin de parler un même langage, PASC. *Prov.* I. Il ne voulut apprendre d'autre langage que celui de l'Écriture : Oui, oui, non, non, FLÉCH. *Duc de Mont.* Chaque passion parle un différent langage, BOIL. *Art p.* III. L'amour est-il muet, ou n'a-t-il qu'un langage? RAC. *Brit.* III, 7. Quittez, seigneur, quittez ce funeste langage, ID. *Andr.* II, 2. Le [illegible] d'amant peut-être offense son courage; Mais il en a les yeux, s'il n'en a le langage, ID. *Phèdre*, II, 1. Hé quoi, Nathan! d'un prêtre est-ce là le langage? Moi, nourri dans la guerre aux horreurs du carnage.... C'est moi qui prête ici ma voix au malheureux! ID. *Athal.* III, 5. Ho! voilà le langage de l'avarice, qui croit toujours être prodigue, FÉN. *Dial. des morts anc.* 25. Savez-vous bien quel est ce langage que vous tenez à Dieu? MASS. *Carême, Resp. hum.* Si le ministre ne parle pas le langage du monde, ID. *Carême, Prosp.* Oubliant à jamais le langage d'amour, VOLT. *Adél. du Guescl.* I, 1. || 8° Vaines paroles, verbiage. Je ne ressemble point à ces faibles esprits Qui.... En leur fidélité n'ont rien que du langage, MALH. V, 6. Donc, sans plus de langage, Tu veux bien m'en donner quelques baisers pour gage? CORN. *Suite du Ment.* V, 1. Et sur ce beau langage, Pour suivre son chemin, m'a tourné le visage, MOL. *le Dép.* IV, 2. Mon Dieu, madame, sans langage, Je ne vous parle pas, car vous êtes trop sage, ID. *Éc. des mar.* I, 2. Et, sans plus de langage, Lui jette pour défi son assiette au visage, BOIL. *Sat.* III. || 9° Dans les beaux-arts, procédés à l'aide desquels l'artiste exécute ses conceptions. Le dessin, le coloris constituent le langage de la peinture; les intervalles, les accords celui de la musique.

— SYN. LANGAGE, LANGUE. Ces deux mots ne diffèrent que par la finale *age* qui, étant la finale *aticus* des latins, signifie ce qui opère, ce qui agit. C'est là ce qui fait la nuance des deux mots. La langue est plutôt la collection des moyens d'exprimer la pensée par la parole; le langage est plutôt l'emploi de ces moyens. C'est la nuance que l'on aperçoit, par exemple, entre la langue française et le langage français. Pour la même raison on dit le langage par signes, le langage des yeux, et non la langue par signes, la langue des yeux. La langue du cœur, ce sont les expressions dont le cœur se sert d'ordinaire; le langage du cœur, ce sont les émotions que le cœur fait partager.

— HIST. XII° s. Droiz emperere, entendez mon langage, *li Coronemens Looys*, v. 2282. Car sa biautés me fait tant esbahir Que je ne sai devant lui [elle] nul langage, *Couci*, XIX. Genz de divers païs, de mult divers language, *Th. le mart.* 168. || XIII° s. Que [car] mon langage ont blasmé li François Et mes chançons, oyant les Champenois, QUESNES, *Romanc.* p. 83. Vous n'entendés son langage, ne il ne reset point dou vostre, H. DE VALENC. [illegible] || XIV° s. .... Et a esté translatée en plusieurs langaiges et exposée en très grant diligence de plusieurs docteurs catholiques, ORESME, *Prol.* Aristote tenoit qu'il n'est que un dieu, mais il parle selon le commun langage qui estoit lors, ID. *Eth.* 20. || XV° s. En amonestant et priant les contes, les barons et les chevaliers, qu'ils voulussent entendre et penser pour son honneur garder et defendre son droit, et leur disoit ces langages en riant si doucement et de si lie chere, que... FROISS. I, I, 284. Un roy doit faire enseigner et endoctriner ses enfants, et leur faire savoir plusieurs langages et mesmement latin pour voiager, *Bibl. des ch.* 6° série, t. II, p. 165. || XVI° s. Ces langages adonc despleurent si fort au peuple, que l'on l'en estima homme importun, fascheux et envieux, AMYOT, *Fab.* 53. Il ne sera point, à mon avis, besoin de beaucoup de langage, pour declarer que c'est que concorde, LANOUE, [illegible] Changer de langage, ID. 390. Quelques uns tindrent ce langage.... ID. 607. [illegible] [illegible] de langage, D'AUB. *Hist.* II, 337. Un champion de court y vend son beau langage, ID. *Tragiques, Princes.*

— ÉTYM. Berry, *langage*, bourg. *langaige*, provenç. *lenguatge*, *lengatge*, *lengage*; catal. *llenguatge*; esp. *lenguaje*; ital. *linguaggio*; du lat. *lingua*, avec le suffixe *age*, *aige*, qui représente le suffixe latin *aticus*. Palsgrave, p. 6, note que l'on prononce *langaige*.

LANGE (lan-j'), *s. m.* || 1° Morceau d'étoffe en laine, dont on enveloppe les enfants au maillot. Aimable enfant [illegible], heureux ceux qui vous ont vu hors de vos langes développer vos bras, étendre vos petites mains, caresser votre sainte mère.... MASS. *Pensées sur myst.* XX, 1. Le pape s'étant engagé à l'envoyer nonce extraordinaire à

Vienne porter les langes bénits au prince dont l'impératrice accoucherait, ST-SIM. 457, 184. Il [l'enfant] était moins comprimé dans l'ammos qu'il n'est dans ses langes, J. J. ROUSS. Ém. I. Il n'y a pas longtemps qu'une femme de mon voisinage venant d'acheter des langes à Genève, et en ayant enveloppé son enfant, les employés des fermes, sous la conduite d'un nommé Moreau, saisirent ces langes sous prétexte qu'ils étaient neufs, VOLT. *Lett. Mme de Saint-Julien*, 3 oct. 1775. Il [le christianisme] respecte jusque dans les langes la dignité de l'homme, CHATEAUBR. *Mart.* IV. || Fig. [cette déité (la liberté)] Qui laisse en de vieux langes Le monde emmailloté, BÉRANG. *Liberté*. Le temps d'Hérodote fut l'aurore de cette lumière, et, comme il a peint le monde encore dans les langes, s'il faut ainsi parler, d'où lui-même il sortait.... P. L. COUR. *Hérodote, préface du traducteur*. || 2° Il se dit, abusivement, des couches ou pièces de toile dont on enveloppe l'enfant. || 3° Terme de cartonnier. Morceau de drap taillé en carré qu'on met sur les formes à carton. || Les imprimeurs en taille-douce se servent aussi de langes.

— HIST. XIII° s. ...n'ai Robe de lange ne de lin, À grant povreté sui remese [restée], *Ren.* 30318. Les toisons por faire dras langes, *la Rose*, 20189. Assez sovent lessa le linge, Et si frotta le dos au lange [elle n'avait pas de chemise], RUTEB. II, 157. Tel cuide on qu'au lange se froie [se frotte] Qu'autre chose a souz la corroie, Si com je cuit, ID. 206. Et lors je me parti de Joinville sanz rentrer au chastel jusques à ma revenue, à pié, deschaus et en lange [sans chemise], JOINV. 209. || XIV° s. Et de draps y avoit mainte pile empilée Et de lange et de linge mainte huche comblée, *Guesclin*, v. 20398. || XVI° s. Elles nourrissoient leurs enfans sans les emmailloter, ny lier de bandes ny de langes, AMYOT, *Lyc.* 33.

— ÉTYM. Wallon, *lane*, du lat. *laneus*, fait de laine, qui vient de *lana*, laine. Le *lange* est l'étoffe de laine, par opposition à *linge*, l'étoffe de lin. *En lange*, se disait d'une sorte de mortification, quand on allait avec le vêtement de laine sur le corps sans chemise.

† **LANGELOTTE** (lan-je-lo-t'), *s. m.* Machine pour triturer l'or.

† **LANGIT** (lan-jit'), *s. m.* Terme de botanique. Le vernis du Japon, nom plus usité, *ailantus glandulosa*, DESF., plante qui habite la Chine et les Moluques. || On a aussi donné le nom de langit au *pongélion* ou *ailante de Malabar*, térébinthacées.

† **LANGITE** (lan-ji-t'), *s. f.* Minéral découvert récemment dans le Cornouailles, et qui est un sous-sulfate de cuivre hydraté d'un bleu verdâtre.

† **LANGOBERT** (lan-go-bèr), *s. m.* Espèce de poire.

LANGOUREUSEMENT (lan-gou-reû-ze-man), *adv.* D'une manière langoureuse. Il tourna langoureusement le regard. Il a langoureusement répondu.

— HIST. XVI° s. La terre ne pouvant que langoureusement satisfaire à la nourriture de divers fruits, O. DE SERRES, 168.

— ÉTYM. *Langoureuse*, et le suffixe *ment*.

LANGOUREUX, EUSE (lan-gou-reû, reû-z'), *adj.* || 1° Qui est en langueur (sens qui vieillit). Il a été longtemps malade, il est encore tout langoureux. || 2° Qui affecte la langueur, en parlant des personnes. Un homme langoureux. || Même sens, en parlant des choses. Il a un air langoureux. || Substantivement. Faire le langoureux auprès d'une femme, lui faire la cour d'une manière fade. Faudra-t-il de sang-froid, et sans être amoureux, Pour quelque Iris en l'air faire le langoureux? BOIL. *Sat.* II. || 3° Qui a la langueur de l'amour. Un regard langoureux. Sur sa lèvre entr'ouverte un désir vague expire, Ou s'épand sur sa bouche en langoureux sourire, LAMART. *Joc.* III, 114. Mme d'Épinay, les boucles de cheveux pendantes, un cordon bleu au front, langoureuse en face de Grimm, SAINTE-BEUVE, *Critiques*, art. *Diderot*. || 4° Terme de musique. Il indique un mouvement un peu lent et une exécution sans vibration et sans recherche dans les agréments.

— HIST. XV° s. Amoureuses et amoureux, Qui d'amour savez la couvine [avez l'intelligence], Faictes secours au langoureux, EUST. DESCH. *Ball. sur le sein des femmes*. || XVI° s. Deniera d'un assaut amoureux Rendre mon cœur pour une [dame] langoureuse, MAROT, I, 160. Les maladies se mirent peu de jours après entre ceux, tant violentes que langoureuses, LANOUE, 660. .... Pourveu que je peusse estre Tousjours auprès de vous doucement langoureux, DESPORTES, *Diverses amours*, XL, *Stances pour le duc d'Anjou*.

— ÉTYM. *Langueur*.

LANGOUSTE (lan-gou-st'), *s. f.* Sorte d'écrevisse de mer, genre de crustacés décapodes macroures dont toutes les pattes sont monodactyles, et qui sont alimentaires; la langouste diffère du homard en ce qu'elle n'a pas les deux grosses pinces du devant.

— HIST. XIII° s. Les bles de la terre livra Diex à langoste [sauterelle], *Psautier*, f° 95. Sa viande [sa nourriture, de saint Jean-Baptiste] fu miel et langoustes, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 68. Et laoustes et miel sauvage, *Ren.* t. IV, p. 442. Car quand elle [la peur] oit braire le vent, Ou elle oit saillir deux langotes [sauterelles], Si l'en prennent fievres et goles, *la Rose*, 3897. || XIV° s. Langoustes sont grans escrevices et sont bonnes cuites en l'eau, *Ménagier*, II, 5.

— ÉTYM. Provenç. *langosta*, *lengosta*, *lingosta*; anc. catal. *lagosta*, *llangosta*; espagn. *langosta*; portug. *lagosta*; du lat. *locusta*, sauterelle, avec épenthèse de l'*n*, comme dans *rendre*, de *reddere*. *Langouste*, dans les anciens textes, signifie sauterelle; nom qui, par assimilation, a passé à la *langouste* de mer; c'est ainsi que les crevettes sur les côtes de Normandie sont appelées sauterelles.

† **LANGOUSTIER** (lan-gou-stié), *s. m.* et **LANGOUSTIÈRE** (lan-gou-stiè-r'), *s. f.* Filet pour prendre les langoustes.

† **LANGUARD, ARDE** (lan-gar, gar-d'), *adj.* || 1° Qui a de la langue, qui parle beaucoup, qui dit du mal. Notre voisine est languarde et méchante, LA FONT. *Servante*. || *S. m.* et *f.* Un languard. Une languarde. L'autre fut un languard, révélant les secrets, RÉGNIER, *Sat.* XIV. || 2° *S. m.* Un des noms du torcol, dit aussi tire-langue.

— HIST. XIV° s. *Linguax*, languart, jongleur, *Dict. lat.-franç.* publié par LABBE. || XVI° s. Dire vous veux maugré chacun langard, À l'arriver, doulcement, Dieu vous gard, MAROT, II, 45.

— ÉTYM. *Langue*.

LANGUE (lan-gh'), *s. f.* || 1° Organe principal du goût, qui concourt à la déglutition et à la parole, et qui est formé essentiellement d'un muscle très-mobile revêtu d'une membrane muqueuse. Tirer la langue. Montrer sa langue au médecin. Je tondis de ce pré la largeur de ma langue, LA FONT. *Fabl.* VII, 1. En général, les animaux qui ont la langue rude sont ordinairement carnassiers, BUFF. *Quadrup.* t. IV, p. 329, note *d*, dans POUGENS. || Langue chargée, langue couverte d'un enduit blanc, jaune, noir; ce qui se voit dans diverses maladies. || Tirer la langue à quelqu'un, se moquer d'une personne ou la braver par une grimace. || Tirer la langue, se dit d'un chien qui, haletant, essoufflé, laisse sa langue pendre hors de la gueule. || Fig. Tirer la langue d'un pied de long, être dans le besoin. || Je lui verrais tirer la langue d'un pied de long, que je ne lui donnerais pas un verre d'eau, se dit en parlant d'une personne dont on n'a nulle compassion. || Avoir soif à avaler sa langue, avoir une grande soif. || Ennuyeux à avaler sa langue, se dit de ce qu'on ne peut voir, entendre ou lire, sans éprouver un excessif ennui. || Familièrement. Avaler sa langue, se condamner au silence. || Jeter sa langue aux chiens, voy. CHIEN, n° 3. || Se mordre la langue, se faire, en mâchant quelque chose, une morsure à la langue. || Fig. Se mordre la langue, s'arrêter au moment de dire ce qu'on ne doit pas ou ce qu'on ne veut pas exprimer. J'allais dire une sottise, je me suis mordu la langue. || Se mordre la langue d'avoir parlé, s'en repentir. À peine eut-il lâché cette parole, qu'il s'en mordit la langue. || Mince comme la langue d'un chat, comme une langue de chat, très-mince, très-délié. || 2° Terme de chasse et de manége. Donner de la langue, appeler, exciter le chien, le cheval par un bruit qui se fait avec la langue. || Terme de manége. Les aides de la langue, certains cris que fait le cavalier pour animer le cheval. || 3° La langue de certains animaux considérée comme aliment. Faire cuire une langue. Manger une langue de bœuf. Il n'acheta que des langues, lesquelles il fit accommoder à toutes les sauces; l'entrée, le second, l'entremets, tout ne fut que langues, LA FONT. *Vie d'Ésope*. || Langue fourrée, espèce de préparation culinaire de la langue du porc ou du bœuf. || Langue de carpe, le palais de la carpe, qui est un mets charnu et délicat. || 4° La langue considérée comme organe de la parole. Il le servit enfin, mais ce fut de la langue, CORN. *Pomp.* I, 1. Je vous l'ai déjà dit, votre langue nous perd, ID. *Héracl.* II, 4. Que ne sait point ourdir une langue traîtresse? LA FONT. *Fabl.* III, 6. Je supplie avant tout les dieux de m'assister; Fassent les immortels, conducteurs de ma langue, Que je ne dise rien qui doive être repris, ID. *ib.* XI, 7. Disant que la langue est la pire chose qui soit au monde; c'est la mère de tous les débats, la nourrice des procès, la source des divisions et des guerres, ID. *Vie d'Ésope*. Tudieu! comme avec lui votre langue cajole! MOL. *Éc. des f.* V, 4. Ma langue, en cet endroit, A fait un pas de clerc dont elle s'aperçoit, ID. *le Dép.* I, 4. L'on voudrait avoir cent langues pour le faire connaître [l'amour qu'on ressent], PASC. *Pass. de l'amour*. L'éloquence de la chaire n'est pas propre au récit des combats et des batailles; la langue d'un prêtre destinée à louer Jésus-Christ le sauveur des hommes, ne doit pas être employée à parler d'un art qui tend à leur destruction, FLÉCH. *Turenne*. Combien de fois arrêta-t-elle par autorité le coup mortel qu'une langue cruelle allait porter à l'honneur ou à la fortune d'une famille! ID. *Dauph.* Et, dès le premier mot, ma langue embarrassée Dans ma bouche vingt fois a demeuré glacée, RAC. *Bérén.* II, 2. Ah! c'est trop le livrer à des langues perfides, ID. *Phèdre*, V, 3. Sa fureur [de la calomnie], de sang avide, Poursuit partout l'innocent; Rois, prenez soin de l'absent Contre sa langue homicide, ID. *Esth.* III, 3. On a bien raison de dire qu'une des grâces les plus signalées que Dieu puisse accorder aux rois, est de les délivrer de la langue des flatteurs et du silence des gens de bien, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. VIII, p. 17, dans POUGENS. Il n'en est pas un seul qui ait conservé sa langue pure et ses lèvres innocentes, MASS. *Carême, Médisance*. La langue, dit un apôtre, est un feu dévorant, ID. *ib.* Mais de ces langues diffamantes Dieu saura venger l'innocent, J. B. ROUSS. *Odes*, I, 1. Sa langue, dont le ciel tolère l'insolence, N'a pas langui dix ans dans un morne silence, C. DELAV. *Paria*, II, 2. || On dit d'un babillard qu'il n'aura pas de langue pour la moitié de sa vie. || Avoir la langue grasse, avoir la langue épaisse, éprouver quelque embarras dans la prononciation, prononcer mal certaines consonnes, principalement les *r*. || Familièrement. Avoir la langue bien pendue, avoir une grande facilité de parler. Tant sa langue était bien pendue! SCARRON, *Virg.* VIII. Il arrive tant d'accidents aux femmes en couche, et vous avez la langue si bien pendue, à ce que me dit M. de Grignan, qu'il me faut pour le moins neuf jours de bonne santé pour me faire partir joyeusement, SÉV. 101. || Avoir la langue bien affilée, avoir beaucoup de babil. || Fig. Être sujet aux langues, être exposé aux jugements, aux médisances. Ainsi les actions aux langues sont sujettes, RÉGNIER, *Sat.* V. || Dénouer la langue, couper le filet de la langue, opération qui donne plus de facilité pour parler à ceux que le filet gêne. || Fig. Dénouer, délier la langue à quelqu'un, faire rompre le silence à quelqu'un qui voulait le garder. Voici, Sans marchander, de quoi te délier la langue, MOL. *le Dép.* I, 4. Non, pour louer un roi que tout le monde loue, Ma langue n'attend pas que l'argent la dénoue, BOIL. *Sat.* IX. || Avoir la langue liée, n'oser parler de quelqu'un ou de quelque chose. || Familièrement. La langue lui va toujours, cette personne babille continuellement. || Tenir sa langue, se taire. Si vous me promettiez de tenir votre langue, je vous conterais... P. L. COUR. *2° lettre particulière*. || Il a bien de la langue, il a la langue bien longue, il ne saurait tenir sa langue, il parle beaucoup, il dit tout ce qu'il sait, il ne saurait garder un secret. C'est avoir bien de la langue que de ne pouvoir se taire de ses propres affaires, MOL. *Fourber.* III, 4°. || Avoir bien de la langue, signifie aussi tenir des discours hardis. || Par exclamation. Quelle langue, c'est-à-dire quel bavard! quelle bavarde! || Il a la langue dorée, c'est une langue dorée, c'est-à-dire sa parole est facile, élégante, propre à séduire, surtout par des promesses favorables en quelque genre que ce soit. Elle a converti son docteur, cette fine langue dorée, BEAUMARCH. *Mar. de Fig.* IV, 1. || N'avoir point de langue, parler très-peu, ou, quand on devrait parler, garder le silence. || Être maître, n'être pas maître de sa langue, savoir, ne pas savoir se taire. || Ne pas savoir conduire sa langue, mal gouverner sa langue, dire des choses qu'il faudrait taire. Je n'ai point sur ma langue un assez grand empire; De ce que je dirais je ne répondrais pas, Et je me jetterais cent choses sur les bras, MOL. *Mis.* V, 4. || Avoir une grande volubilité de langue, parler avec une grande rapidité. || La langue lui a fourché, il a lâché une parole pour une autre. || Familièrement. Avoir un mot sur la langue, sur le bout de langue, sur le bord de la langue, croire qu'on va trouver, dire un mot qu'on cherche et qui échappe. J'avais ça sur le bord de la langue, et je l'ai oublié en chemin, VADÉ, *Nicaise*, sc. 19. || C'est une mauvaise langue, une méchante langue, une

langue dangereuse, une langue de serpent, une langue de vipère, c'est-à-dire c'est une personne qui aime à dire du mal, des médisances, des calomnies. Langue de serpent, fertile en impostures, MOL. l'Ét. III, 4. Vous serez assailli par ces langues de serpent que votre complaisance a comme aiguisées contre les autres, FLÉCH. Serm. I, 278. Oh! dame, il y a de méchantes langues dans notre village, voyez-vous? DANCOURT, l'Opéra de village, sc. 8. || On dit dans un sens analogue une langue empoisonnée. Il [le monde] a pour eux [les justes] des yeux plus censeurs et une langue plus empoisonnée, MASS. Carême, Médisance. || On dit même quelquefois langue, absolument, pour mauvaise langue. Dorine : Il [Tartuffe] passe pour un saint dans votre fantaisie : Tout son fait, croyez-moi, n'est rien qu'hypocrisie. — Mme Pernelle : Voyez la langue, MOL. Tartuffe, I, 1. || Coup de langue, médisance ou mauvais rapport que l'on fait. Le coup de verge fait une meurtrissure; mais un coup de langue brise les os, SACI, Bible, Ecclésiastiq. XXVIII, 21. Ces femmes qui donnent toujours le petit coup de langue en passant, MOL. Impromptu, 4. Voilà pas le coup de langue? ID. Bourg. gent. III, 12. || Fig. et familièrement. Donner du plat de la langue, faire de belles promesses qu'on n'a pas dessein d'exécuter. || Faire merveilles du plat de la langue, chercher à étourdir par de grandes phrases. || Faire la langue à quelqu'un, lui faire la leçon, lui suggérer ce qu'il doit dire. || Prendre langue, aller aux renseignements, s'informer. Voilà avec elle un coquin de valet qui est l'espion de la mère; retirez-vous et me laissez prendre langue, DANCOURT, l'Opérateur, sc. 6. Je le connaissais fort, et pris langue avec lui du détail de ce que j'avais à faire, ST-SIM. 102, 88. Je m'embarquai dans la chaloupe du bâtiment avec le capitaine, pour aller prendre langue à terre, CHATEAUBR. Itin. part. I. || La contradiction des langues, les jugements divers que les hommes portent des mêmes choses. Ah! regardez plutôt la contradiction des langues et la diversité bizarre des jugements humains, MASS. Carême, Resp. hum. || 5° Le parler d'une nation. Apprendre sa langue par principes. Parler une langue étrangère. Vous savez donc l'hébreu? — L'hébreu? parfaitement. J'ai dix langues, Cliton, à mon commandement, CORN. le Ment. IV, 3. Tous les hommes, de quelque nation, de quelque tribu et de quelque langue qu'ils fussent, adorèrent la statue d'or que Nabuchodonosor avait dressée, SACI, Bible, Daniel, III, 7. Pauline est trop heureuse, ma chère enfant, d'être votre secrétaire.... elle apprend la langue française, que la plupart des femmes ne savent pas, SÉV. 1er juin 1689. Ces audiences où elle recevait les ambassadeurs, entrant dans les intérêts de chacun et parlant à chacun sa langue, FLÉCH. Dauphine. Surtout qu'en vos écrits la langue révérée Dans vos plus grands excès vous soit toujours sacrée.... BOIL. Art p. I. L'on ne peut guères charger l'enfance de la connaissance de trop de langues, LA BRUY. XIV. L'intelligence des langues sert comme d'introduction à toutes les sciences, ROLLIN, Traité des Ét. liv. I, p. 1. On comptait dans ses troupes jusqu'à vingt-deux nations de vingt-deux langues différentes que Mithridate parlait toutes avec facilité, ID. Hist. anc. t. X, p. 131, dans POUGENS. C'est, comme on vous a dit, ce maître italien Qui vient montrer sa langue, REGNARD, le Distr. III, 3. Ne croyons pas que notre langue soit l'ouvrage de l'ignorance ou du hasard; elle a ses principes, et qui sont très-uniformes, dès le temps de François Ier, D'OLIVET, Rem. Racine, § 1. Le fameux docteur Swift forma le dessein, dans les dernières années du règne de la reine Anne, d'établir une académie pour la langue, à l'exemple de l'Académie française, VOLT. Dict. phil. Société royale. Quand on a un nombre suffisant d'auteurs approuvés, la langue est fixée, ID. ib. Langues. Notre langue se parle à Vienne, à Berlin, à Stockholm, à Copenhague, à Moscou, elle est la langue de l'Europe; mais c'est grâce à nos bons livres, et non à la régularité de notre idiome, ID. Lett. Guyot, 7 août 1767. Notre langue et nos belles-lettres ont fait plus de conquêtes que Charlemagne, ID. Lett. Mme Denis, 24 sept. 1750. C'est le peuple qui a fait les langues, c'est au philosophe à découvrir l'origine des choses, BONN. Rech. phil. sur le beau, Œuv. t. II, p. [illegible]. La langue française règne dans la prose, si ce n'est pas le langage des dieux, c'est celui de la raison et de la vérité, RAYNAL, Hist. phil. [illegible], 13. C'est Charlemagne qui a dit qu'un homme qui sait quatre langues vaut quatre hommes, STAËL, Corinne, VII, 1. [illegible] la langue [grecque] du rythme poétique, Hécatée, Hérodote lui conservèrent les formes de la poésie, ses expressions et les mots hors du dialecte commun, P. L. COUR. Hérodote, Préface du traducteur. || Don des langues, grâce que Dieu fait à un homme lors qu'il lui donne, par miracle et sans étude, la connaissance et l'usage d'une langue. || Langue mère ou matrice, celle qui a servi à en former d'autres; et, par opposition, langue dérivée, celle qui est formée d'une autre. Le latin est une langue mère par rapport au français, et le français est une langue dérivée. L'hébreu paraît une langue mère dans le domaine syro-arabe. Une langue aryenne primitive à laquelle on ne remonte que conjecturalement et par induction, serait la langue mère du sanscrit, du zend, du grec, du latin, etc. Nos mères et les langues dites mères ont beaucoup de ressemblance; les unes et les autres ont des enfants qui se marient dans le pays voisin, et qui en altèrent le langage et les mœurs, VOLT. Dict. phil. Langues. On trouva dans le Canada trois langues mères, l'algonquine, la siouse et la huronne; on jugea que ces langues étaient primitives, parce qu'elles renfermaient chacune un grand nombre de ces mots imitatifs qui peignent les choses par le son, RAYNAL, Hist. phil. XV, 4. || Langue mère, dite beaucoup mieux langue primitive, langue unique que l'on suppose avoir été la mère de toutes les autres. Les langues mères au sens relatif existent réellement; une langue mère au sens absolu est une pure hypothèse. Plusieurs rabbins prétendent que la langue mère était le samaritain; quelques autres ont assuré que c'était le bas-breton; dans cette incertitude, on peut fort bien, sans offenser les habitants de Quimper et de Samarie, n'admettre aucune langue mère, VOLT. Dict. phil. ABC. || Langue primitive ou originelle, se dit aussi de celle qu'on suppose ne s'être formée d'aucune autre. || Langues sœurs, langues que l'on considère comme dérivées d'une même langue mère. Les langues néo-latines sont sœurs. || Langue morte, celle qu'un peuple a parlée, mais qui n'existe plus que dans les livres. Le latin, l'hébreu sont des langues mortes. Les dictionnaires d'une langue morte ne la présentent qu'en partie, parce que ceux qui les compilent ne sauraient où prendre une infinité de mots qui ont aussi proprement appartenu à cette langue que les mots qui nous en sont encore connus, Préf. du Dict. de FURETIÈRE. || Par opposition, langue vivante, celle qu'un peuple parle actuellement. || Langue vulgaire, se dit de tous les idiomes modernes, par opposition aux langues anciennes ou savantes. || La langue d'oc, l'ancienne langue qui se parlait au delà de la Loire, dont se sont servis les troubadours, que l'on connaît sous le nom de provençal, et que dans le temps on appelait plus ordinairement langue limousine (oc veut dire oui). || Langue d'oïl (oïl veut dire oui) ou langue d'oui, l'ancien français, la langue française avant le XVe siècle, celle dans laquelle ont écrit les trouvères. || La langue de si (si veut dire oui), l'italien. || Langues orientales, langues parlées en Asie, surtout celles de la partie de l'Asie qui est la plus voisine de l'Europe. || Jeunes de langue, jeunes gens que quelques gouvernements entretiennent pour apprendre les langues orientales, et devenir drogmans. || La langue sainte, la langue hébraïque. || Langues du Nord, les langues germaniques et slaves, par opposition aux langues du Midi, qui sont dérivées du latin. || Langue naturelle ou maternelle, celle du pays où l'on est né, par opposition à langue étrangère, celle d'un autre pays. || Langue nationale, celle que parle généralement une nation, aussi par opposition à langue étrangère. || Langue sacrée, toute langue dans laquelle sont écrits les livres qu'on regarde comme inspirés par la Divinité. || Langues synthétiques ou concrètes, celles qui rendent les indications grammaticales par des terminaisons variables. Langues analytiques, celles qui expriment chaque idée, chaque rapport grammatical par un mot distinct. || Langue écrite, langue pourvue d'un alphabet et dans laquelle on a composé des livres. Les langues des sauvages ne sont pas des langues écrites. || Langue écrite, langue littéraire, la partie la plus cultivée d'une langue, celle qui figure seule dans les bons écrivains. || Langue philosophique, langue où l'on suppose que la génération des mots suivrait exactement celle des pensées. || Langue universelle, dite aussi langue philosophique, langue qui serait commune à tous les peuples. Il [Leibnitz] conçut le projet d'une langue philosophique qui mît en société toutes les nations, DIDER. Opin. des anc. phil. (Leibnitzianisme). || Maître de langue, celui qui enseigne une langue vivante. || Fig. [illegible] Platon qui n'aimait pas le peuple, l'appelle son maître de langue, P. L. COURIER, Hérodote, Préface du traducteur. || 6° Absolument. La langue, la langue française. La langue fut portée sous Louis XIV au plus haut point de perfection dans tous les genres, non pas en employant des termes nouveaux inutiles, mais en se servant avec art de tous les mots nécessaires qui étaient en usage, VOLT. Louis XIV, 43. || 7° L'ensemble des règles qui régissent un idiome; cet idiome considéré par rapport à sa correction. Pour la langue on verra dans peu des règlements, Et nous y prétendons faire des remuements, MOL. F. sav. III, 2. Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain, BOIL. Art p. I. Qu'on dise : Il [Ronsard] osa trop, mais l'audace était belle; Il lassa, sans la vaincre, une langue rebelle; Et de moins grands, depuis, eurent plus de bonheur, STE-BEUVE, Poésies, à Ronsard. || 8° L'ensemble des mots et des tournures dont un auteur fait surtout usage. La langue de Corneille, de Racine. Ce pamphlétaire [P. L. Courier], qui ne se gênait d'aucune vérité périlleuse à dire, hésitait sur un mot, sur une virgule, se montrait timide à toute façon de parler qui n'était pas de la langue de ses auteurs, A. CARREL, Œuvres, tome V, p. 311. || Langue académique, celle qui se parle dans les discours d'apparat, et, en un autre sens, celle seule qui figure dans le Dictionnaire de l'Académie, qui a la sanction de ce corps littéraire. Penser traduire Hérodote dans notre langue académique, langue de cour, cérémonieuse, roide, apprêtée, pauvre d'ailleurs, mutilée par le bel usage, c'est étrangement s'abuser, P. L. COUR. Hérodote, Préface du traducteur. || 9° Manière de parler, abstraction faite de l'idiome dont on se sert. Personne n'a mieux parlé que lui la langue du sentiment, la langue de l'amour. Songez que je vous parle une langue étrangère [celle de l'amour], RAC. Phèdre, II, 2. Eh donc, petit badin, un peu de retenue; Vous me parlez, marquis, une langue inconnue, REGNARD, le Joueur, II, 4. || La langue des dieux, la poésie. La Grèce avait de grands poëtes, Homère, Anacréon, Pindare, et, parlant la langue des dieux, bégayait à peine celle des hommes, P. L. COUR. Hérodote, Préface du traducteur. || On dit dans le même sens : la langue des vers, la langue poétique. La langue des vers est si magnifique en Italie, que l'on y aurait plus tort que partout ailleurs en renonçant à ses beautés, STAËL, Corinne, VII, 2. Que ces conteurs des premiers âges de la Grèce aient conservé la langue poétique dans leur prose, on n'en saurait douter après le témoignage des critiques anciens et d'Hérodote, qu'il suffit d'ouvrir seulement pour s'en convaincre, P. L. COUR. Hérodote, Préface du traducteur. || 10° La langue d'une science, d'un art, l'ensemble des mots, des locutions dont on fait usage dans cette science, dans cet art. La langue des mathématiques. La langue de la métallurgie. On dit dans le même sens : la langue technique. || 11° Système de signes appropriés à une notation. L'algèbre est une langue bien faite. || 12° Moyens d'expression de l'artiste. La langue des couleurs, des sons. || 13° Terme de l'ordre de Malte. Les langues, les huit nations dont il était composé; savoir trois en France, la langue de France, la langue de Provence et la langue d'Auvergne; deux pour l'Espagne, la langue d'Aragon et la langue de Castille; et trois autres, la langue d'Italie, la langue d'Allemagne, et la langue d'Angleterre. Le chef de chaque langue se nommait grand prieur. || 14° Langue, se dit de certaines choses qui ont la forme d'une langue. || Langues de feu, formes de langue [illegible] de feu que le Saint-Esprit fit descendre sur chaque apôtre lorsqu'il leur donna le don des langues pour aller prêcher l'Évangile. || Langues de feu, flammes allongées que projette un incendie. [illegible] l'incendie, hydre [illegible], [illegible] et ses langues de feu, V. HUGO, Odes, IV, Chant de fête de Néron. || Terme de marine. Langue de [illegible], morceau de toile que l'on ajoute sur le côté de plusieurs espèces de voiles. || Langue de terre, certain espace de terre beaucoup plus long que large, qui ne tient que par un bout aux autres terres, et qui est environné d'eau de tous les autres côtés. Cette ville est bâtie sur une langue de terre. || Langue de terre, se dit aussi d'une terre élevée qui en joint deux autres. Les deux mers, venant à serrer la terre des deux côtés, font une langue qui attache à la terre ferme cette province, VAUGEL. Q. C. livre III, dans RICHELET. [illegible] de terre, qui joint l'Amérique méridionale avec la septentrionale, est formée par une chaîne de hau-

montagnes, RAYNAL, *Hist. phil.* VII, 9. || Il se dit aussi des pièces de terre longues et étroites qui sont enclavées dans d'autres terres. MM. les syndics du pays de Gex savent assez et attesteront combien est stérile le sol de cette petite province, qui n'est qu'une langue de terre d'environ cinq lieues de long et de deux de large, sur le bord du lac de Genève, VOLT. *Polit. et législ. Remontr. du pays de Gex, Au roi en son conseil.* || 15° Trompe des insectes lépidoptères. || 16° Langue ou glossopètre, dent de poisson fossile. || 17° Langue, se dit des trois pièces intérieures du périanthe des iris, qui ont leur extrémité relevée, par opposition aux trois pièces extérieures, qui penchent vers la terre et qu'on appelle mentons. || Langue-d'agneau, nom vulgaire du plantain moyen. || Langue-de-bœuf, la buglose officinale et la scolopendre. || Langue-de-bouc, la vipérine. || Langue-de-cerf, la scolopendre, plante de la famille des fougères. || Langue-de-chat, *bidens tripartita*, etc. composée tubuliflore, ou eupatoire à feuilles d'arroche. || Langue-de-cheval, un des noms vulgaires du *ruscus hipoglossum* (asparaginées), appelé encore laurier alexandrin. || Langue-de-chien, voy. CYNOGLOSSE. || Double-langue, fragon dont les feuilles portent sur le milieu une seconde feuille. || Langue-de-noyer, langue-de-pommier, espèces d'agaric. || Langue-d'oie, grassette. || Langue-d'oiseau, le *stellaria holostea*, etc. caryophyllées. || Langue-de-passereau, nom vulgaire du *polygonum aviculaire* (polygonées), dit aussi renouée. C'est aussi le nom vulgaire de la stellère passerine (thyméléées). || Langue-de-serpent, ophioglosse. || Langue-de-vache, nom donné par les Espagnols au talin polyandre (portulacées) et au talin crénelé, tous les deux originaires du Pérou. || Langue-de-vache, dans les environs de Boulogne, nom donné à la scabieuse, *scabiosa arvensis*, etc. *knautia arvensis*, COULT. (famille des dipsacées). || Langue-de-vache, la grande consoude (borraginées), dans quelques cantons de la France. || 18° Grande-langue, le torcol. || 19° Nom vulgaire de différentes coquilles. Langue-d'or, nom marchand d'une coquille bivalve; c'est la telline foliacée. || Langue-de-serpent, langue-de-tigre, coquilles bivalves. || Langue-de-chat, espèce de coquille allongée et plate : c'est encore une telline. || 20° Nom de certains outils ou engins. || Langue-de-carpe, instrument connu aussi sous le nom de trivelin, dont les dentistes se servent pour l'extraction des dents molaires ou pour celle des racines. || Langue-de-serpent, petit instrument dont les dentistes se servent pour enlever le tartre des dents de la mâchoire inférieure. || Langue de balance, style perpendiculaire au fléau, qui se trouve caché par la châsse quand la balance est en équilibre. || Langue-de-bœuf, outil des maçons qui est taillé en forme de cœur. || Langue-de-carpe, outil d'acier aigu et tranchant des deux côtés dont se sert l'armurier. || Langue-de-carpette, outil de serrurier, dont le tranchant est arrondi. || Langue, bout de tuyau de plomb aplati qui jette l'eau en nappe dans la cuvette d'une garde-robe. || Terme de marine. Langue, coin pour empêcher que les cercles de fer des mâts ne déchirent les étambrais. On place aussi des langues entre le traversin de la hune et l'avant de la caisse du mât, etc. || 21° Langue-de-chat, espèce de petite pâtisserie sèche et longue. || Proverbes. L'usage est le tyran des langues, c'est-à-dire l'usage prévaut sur les règles de la grammaire. || On ne s'entend pas, c'est la confusion des langues, se dit d'une conversation où tout le monde parle à la fois. || Un coup de langue est pire qu'un coup de lance. || Qui langue a, à Rome va, c'est-à-dire qui sait parler, s'expliquer, peut aller partout. || Beau parler n'écorche pas la langue, c'est-à-dire il n'en coûte rien de parler poliment. || Il faut tourner sept fois sa langue dans sa bouche avant de parler, c'est-à-dire il faut, avant de parler, mûrement réfléchir.

— SYN. LANGUE, IDIOME. Langue désigne en général l'expression des pensées par la parole d'après les principes communs à toutes les grammaires. Idiome présente la langue au point de vue des particularités propres à chaque nation. Ainsi on dira : le projet d'une langue universelle, et non d'un idiome universel ; au contraire on dira l'idiome bourguignon, l'idiome picard, etc. et non la langue bourguignonne, la langue picarde.

— HIST. XII° s.... cols [coup] de lange ne fait plaie, CRESTIEN DE TROIES, dans HOLLAND, p. 266. Les langues d'or [du gonfanon] li sont as poins batant [lui battent sur les mains], *Ronc.* 38. || XIII° s. Citoles et violes font moult melodies; mais andeus [toutes les deux] sormonte langue soef, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 356. Quant uns hom a bone langue dehors, et il n'a point de conseil dedans, sa parleure est fierement perilleuse à la cité et à ses amis, ID. *ib.* 469. Et s'aucuns fel [félon] sa langue en sache [en tire la langue par dérision]... *Lai de l'Ombre.* Et aux langues lascher les frains, *Bat. des 7 arts.* Et se le crier le sait, il est ataint de fauceté et est en la merci dou seignor de perdre quanque il a et la langue aussi, *As. de Jérus.* I, 313. Renart il a la langue traite Bien demi pié fors de la gueule, *Ren.* 1106. Fils à vilain, fait-il, malfez, Mal doctrez et mal engendrés, Orgueil de serf, bruit [cri] de larron, Langue de leu [loup], cri de paon, *Partonopex, Ms de St-Germain*, f° 164, dans LACURNE. Langue ment bien, mais cuer [cœur] ne puet [peut] changier, *Bibl. des chartes*, 4° série, t. V, p. 27. || XIV° s. Bonnes balences et justes, percées entre le bras et la langue, sans estre enarchiées, *Ordonn. des rois*, t. I, p. 760. De langue vault mieux menacer, Que ferir de fer ne d'acier, *Le liv. du bon Jehan*, v. 1447. || XV° s. Ne on n'ose ceuls approucher Qui ont mains d'or, langues d'argent; L'on ne tient compte d'autre gent, E. DESCH. *poésies mss.* f° 523. Toutes servantes doivent foy et loyaulté à leur maistresse, avoir courte langue, et longues aureilles et grandes, *Aresta amorum*, p. 183, dans LACURNE. || XVI° s. Foy n'y est rien, langues y sont cousteaux Par trop mesdire, MAROT, I, 380. Ceste langue estoit la mienne maternelle, MONT. I, 196. Ils ont des espées de bois appointées par un bout, à la mode des langues de nos espieux, ID. I, 239. Cela ne se passa point sans prisonniers, par lesquels on print langues de toutes parts, D'AUB. *Hist.* I, 213. Après avoir tout un temps joué de la langue [exhorté] en vain envers plusieurs..... ID. *ib.* II, 62. La batterie assiduelle de cette puissante femme et des langues habiles qui la suivoient, avoit coeffé quelques deputez, ID. *ib.* II, 336. La racine,..... la base,..... la pointe de la langue, PARÉ, IV, 12. L'herbe dite langue-de-chien desire la terre sablonneuse et legere, O. DE SERRES, 620. Langue-de-serpent ne se loge jamais qu'en bonne terre, grasse et humide, ID. 620. Autant de langues que l'homme sçait parler, autant de fois est-il homme, BRANT. *Charles-Quint.* Mieux vaut des mains estre battu que de la langue estre feru, GÉNIN, *Récréat.* t. II, p. 246. Mordre sa langue est mal penser, ID. *ib.* Et de souspirs et larmes [ils] feirent langues Pour achever, sans parler, leurs harangues, *la Marguerite des marguer.* f° 383, dans LACURNE. Gens de langue et procureurs, *Nouv. coust. génér.* t. I, p. 677. De ceux qui ont esté sept ans hors du pays sans avoir entendu langue ou eu marque d'eux, *ib.* t. I, p. 577. Hardie langue, couarde lance, COTGRAVE. Longue langue, courte main, ID. Mieux vaut glisser du pied que de la langue, ID. Le peuple est souverain seigneur de sa langue, et la tient comme un fief de franc alleu, et n'en doit recognoissance à aulcun seigneur, RAMUS, dans LIVET, *la Gramm. franç.* p. 179. Notre langue, qui est aujourd'hui [en 1555] en sa plus grande force et consistance, ne peut souffrir reformation, J. PELLETIER, dans LIVET, *la Gramm. franç.* p. 154. Adieu, vieille forest, le jouet de Zephyre, Où premier j'accorday les langues de ma lyre, RONSARD, *La forêt de Gastine.*

— HIST. Wallon, *linwe;* Verviers, *lèwe;* picard et Berry, *lingue;* provenç. *lengua, lenga;* cat. *llengua;* esp. *lengua;* port. *lingua, lingoa;* ital. *lingua;* du lat. *lingua.*

† **LANGUÉ, ÉE** (lan-ghé, ghée), *adj.* Terme de blason. Se dit des oiseaux dont la langue est d'un autre émail que le corps.

† **LANGUETER** (lan-ghe-té. La syllabe *guet* double le *t* quand la syllabe qui suit est muette : je languette), *v. a.* Terme de menuiserie. Faire une languette. Langueter une planche.

LANGUETTE (lan-ghè-t'), *s. f.* || 1° Petite langue. Hélas! ta petite languette Plus ne bégayera mon nom, *** dans le *Dict. de* BESCHERELLE. || 2° Ce qui est taillé, découpé, etc. en forme de petite langue. Morceau d'étoffe taillé en languette. || 3° Petite lame mobile et vibrante qui est placée dans les tuyaux à anche de certains instruments de musique. La languette d'un hautbois, d'une clarinette. || Dans l'orgue, partie du tuyau qui est taillée en biseau ou en talus, et qui, coupant le vent, sert de langue à la bouche des tuyaux pour les faire parler. || Languette du sautereau, petite pièce de bois taillée en biseau, et adaptée au sautereau des instruments à clavier et à cordes. || 4° La languette d'une balance, autrement dit l'aiguille, partie qui indique par sa position la justesse de la pesée. || 5° Petit morceau d'argent ou d'or qui, laissé en saillie à chaque pièce, sert à faire l'essai avant de la marquer du poinçon légal. || Saillie que le potier d'étain ménage à l'extrémité du couvercle à charnière d'un vase, et sur laquelle on pèse pour relever le couvercle. || Petite pièce de fer par laquelle l'imprimeur prend la frisquette pour la lever ou l'abaisser. || 6° Feuille de fer battu, après qu'elle a reçu la première façon pour être convertie en fer-blanc. || 7° Se dit, au trictrac, des figures en pointe blanches ou vertes, sur lesquelles on place les dames. On les nomme plus souvent flèches. || 8° Terme de maçonnerie. Séparation de quelques pouces d'épaisseur faite de pierres, de briques ou de plâtre, dans l'intérieur d'un puits mitoyen, d'une souche de cheminée, etc. || Languette de chausse d'aisance, sorte de cloison de dalles de pierre dure qui sépare une chausse d'aisance à chaque étage. || 9° Languette de menuiserie, espèce de tenon continu sur la rive d'un ais, réduit environ au tiers de l'épaisseur, pour entrer dans une rainure. Assemblage à languettes et rainures. Chaque ais aura une rainure et une languette, afin qu'ils s'emboîtent l'un dans l'autre, SACI, *Bible, Exode*, XXVI, 17. || Languette rapportée, tringle que l'on fait entrer dans deux rainures pratiquées sur l'épaisseur de deux planches que l'on veut joindre. || 10° Terme de marine. Petit coin de bois, que l'on emploie souvent dans les ports et les navires. || 11° Lèvre inférieure des insectes. || 12° Terme d'histoire naturelle. Tout appendice long et étroit. La trachée a dans son entrée une petite languette qui s'ouvre pour donner passage aux choses qui doivent sortir par cet endroit-là, BOSS. *Conn.* II, 5. || Particulièrement, en botanique, l'appendice qui termine les demi-fleurons des fleurs composées, nommé aussi et plus souvent ligule. || 13° Nom de quelques coquilles appelées autrement manches-de-couteau. || 14° Sorte de bateau marnais qui est pointu par devant et carré par derrière.

— HIST. XIV° s. Une fascie [bande] la quele a plusieurs greilles chiés [chefs] ou languetes, H. DE MONDEVILLE, f° 78 *verso.* Prenez un grant miroir, et soit faiblement attachié contre la languette à quoy la caige est tenue, *Modus*, f° CXXIX. || XVI° s. Celui [serpent] qui tire ainsi hors sa languette, Destruira brief quelcun, s'il ne s'en guette, MAROT, I, 260. L'epiglotte ou languette couvre et descouvre l'orifice du larynx, PARÉ, IV, 15.

— ÉTYM. Diminutif de *langue.*

LANGUEUR (lan-gheur), *s. f.* || 1° État d'une personne affaiblie, malade. Maladie de langueur. Être en langueur. Il est revenu un gentilhomme de Commerci qui m'a fait peur de la santé du cardinal de Retz : ce n'est plus une vie, c'est une langueur, SÉV. 28 juill. 1677. Ma tante est toujours très-mal; laissez-nous le soin de partir, nous ne souhaitons autre chose; et même, s'il y avait quelque espérance de langueur, nous prendrions notre parti, ID. 27 avr. 1672. Une langueur qui semble d'abord plus incommode que dangereuse; des maux d'autant plus à plaindre que, n'étant pas assez connus, ils n'étaient pas peut-être assez plaints.... FLÉCH. *Dauphine.* Il y a plus de deux ans qu'il est malade, et tant de médecins qui l'ont vu ne l'ont pu guérir, non plus que les eaux de Bourbon; c'est une langueur dont son esprit ne se sent point, BOUHOURS, *Chevalier de Méré.* Après trois mois de langueur, elle [Mme de Maintenon] mourut à quatre-vingt-trois ans, le samedi 15 d'avril, DUCLOS, *Mém. règ. Œuv.* t. V, p. 402, dans POUGENS. || Langueur d'estomac, état d'un estomac qui a perdu le ton nécessaire pour bien faire ses fonctions. || Fig. Tenir en langueur, faire languir. ....Ces lois dont la rigueur Tiennent mes souhaits en langueur, MALH. V, 19. || 2° Fig. Sorte d'abattement moral et physique causé par les fatigues de l'esprit, par les peines de l'âme. L'excès du travail l'a mis dans un état de langueur dont il a peine à se tirer. La reine, qui se trouva grosse, et qui ne put par tout son crédit faire abandonner ces deux siéges qu'on vit enfin si mal réussir, tomba en langueur, et tout l'État languit avec elle, BOSS. *Reine d'Anglet.* L'état de langueur qui me menaçait d'une mort prochaine, FÉN. *Dial. des morts mod. Charles-Quint, François Ier.* La nature vous a donné ce feu avec lequel on ne sent jamais la langueur de l'âge; vous serez plus philosophe, mais vous ne serez jamais vieux, VOLT. *Lett. Richelieu*, 31 août 1761. L'impression que l'idée d'une mort prochaine faisait sur mon âme était moins de la tristesse qu'une langueur paisible et qui même avait ses douceurs, J. J. ROUSSEAU, *Confessions*, VI. || 3° Il se dit, dans un sens analogue, de la passion de l'amour. Moi qui m'étais défendu toute ma vie des tristesses, des langueurs et des inquiétudes de l'amour, VOLT. *Lett.* 63. De mes yeux interdits la confuse langueur Trahirait, malgré moi, le secret

de mon cœur, TH. CORNEILLE, *Ariane*, II, 3. [illegible] se répand sur ma vue, Je n'entends plus, je tombe en de douces langueurs, Et pâle, sans haleine, interdite, éperdue, Un frisson me saisit, je tremble, je me meurs, BOIL. *Traité du sublime*, VIII. Soutiendrai-je ces yeux dont la douce langueur Sait si bien découvrir les chemins de mon cœur? RAC. *Bérén.* IV, 4. Les yeux, qui vainement voulaient vous éviter, Déjà pleins de langueur, ne pouvaient vous quitter, ID. *Phèdre*, II, 1. || 4° État de l'âme qui se laisse aller à un état comparé à la langueur physique. Les langueurs d'une vie sans occupation. Je ne vous dirai pas avec quelles langueurs D'un si cruel exil j'ai souffert les longueurs, CORN. *Tite et Bérén.* [illegible] Ce n'est pas que j'aie sur le cœur de n'avoir pas senti le plaisir d'être avec vous; je vous jure et je vous proteste que je ne vous ai jamais regardée avec indifférence ni avec la langueur que donne quelquefois l'habitude, SÉV. 12 juill. 1671. [Les bienheureux].... goûtent, dans les feux d'une éternelle ardeur, Des plaisirs sans regrets, du repos sans langueur, VOLT. *Henr.* VII. Occupé sans tumulte, amusé sans langueur, Je méprise le monde et je vous y regrette, ID. *Lettres en vers et en prose*, 27. Je n'irai point, en proie à de lâches amours, Aux langueurs d'un sérail abandonner mes jours, ID. *Zaïre*, I, 2. Vous êtes bien mon Prométhée; votre feu réveille les étincelles d'une âme affaiblie par tant de langueurs et de maux, ID. *Lett. Pr. roy. de Prusse*, 1739. Vivez, madame, avec des amis qui adoucissent le fardeau de la vie, qui occupent l'âme et qui l'empêchent de tomber en langueur, ID. *Lett. Mme du Deffant*, 15 mars 1769. Ce prince, seul, farouche, à ses langueurs livré, Aime à nourrir le fiel dont il est dévoré, DUCIS, *Hamlet*, I, 1. || 5° Absence d'intérêt, de chaleur, de mouvement dans les productions de l'esprit. Il y a de la langueur dans cet ouvrage. Cette chaleur ou se communique aux auditeurs, ou du moins les préserve d'une langueur involontaire qui aurait pu les gagner, FONTEN. *du Verney*. Le spectateur pardonne tout, hors la langueur; et, lorsqu'il est une fois ému, il examine rarement s'il a raison de l'être, VOLT. *Œdipe, lett.* 5e. || 6° Il se dit des choses qui n'ont point d'activité, de développement. La langueur du commerce, des affaires. Les sept cent cinquante-neuf plantations distribuées dans soixante-une vallées sortaient de leur langueur, et il s'en formait d'autres, RAYNAL, *Hist. phil.* VII, 14.

— HIST. XIIe s. De le [la] enferteit [infirmité] de ceste languor ne muert nulz, se cil non ki est encor floibes [faible], *Job*, p. 518. Si chai [il chut, il tomba] en langur grevuse à desmesure, *Th. le mart.* 167. || XIIIe s. Sire, fai me dire à ton devin, [illegible], que ge gart ci en langor, quant [illegible] se il garra jamès de ceste maladie, [illegible] f° 47, verso. Et avint que maladie li prist; et moult fu grant pieche en langour, *Chr. de Reims*, 233. || XIVe s. Comme dit Tulles, vice est langour de l'ame, ORESME, *Eth.* 42. || XVIe s. Refus, oubly, jalousie et langueur Suyvent amours, MAROT, I, 340. [illegible], les delectables [illegible]. Et les [illegible] langueurs dont les amours sont pleines, [illegible], I, 7.

— ÉTYM. Provenç. *languor*, *langor*; espagn. *languor*; ital. *languore*; du lat. *languorem*.

LANGUEYÉ, ÉE (lan-ghè-ié, iée), *part. passé* de langueyer 1. [illegible] langueyés.

1. LANGUEYER (lan-ghè-ié), *v. a.* Visiter la langue du porc pour voir s'il est atteint de ladrerie.

— ÉTYM. *Langue.*

† 2. LANGUEYER (lan-ghè-ié), *v. a.* Prendre langue, causer avec. Elle [une petite fille du peuple] m'a frappé en passant.... je l'ai un peu langueyée; [illegible] chez [illegible], 233, 180.

— ÉTYM. *Langue.*

† 3. LANGUEYER (lan-ghè-ié), *v. a.* Terme de musique. Garnir de [illegible] les tuyaux d'orgue, etc.

— ÉTYM. *Langue.*

LANGUEYEUR (lan-ghè-ieur), *s. m.* Celui qui est commis pour langueyer les porcs.

— HIST. XVIe s. [illegible] sont tenus de regarder les porcs qu'ils [illegible] mezeaux [ladres] [illegible], LOYSEL, 510.

— ÉTYM. *Langueyer* 1.

† LANGUIDE (lan-ghi-d'), *adj.* Qui est dans la langueur. Le cœur est languide pâle, *la Cabale des* [illegible]. Ne laisse pas [illegible] et languide Dans la stérilité que [illegible] terre aride Qui, n'ayant aucune eau, ne peut [illegible] aucun fruit, CORN. *Imit.* III, 3. Si Cassandre se plaint de son hymen forcé, M'a-t-il dit d'une voix et languide et [illegible] [illegible] *Fâcheux* [illegible], IV, 1. || [illegible]

— HIST. XVIe s. Le pouls est fort languide et petit, PARÉ, VIII, 22.

— ÉTYM. Lat. *languidus*, de *languere*, languir.

† LANGUIDO (lan-goui-do), *adv.* Terme de musique. Mot qui, placé en tête d'un morceau, indique que le mouvement doit être un peu lent et l'exécution dépourvue d'ornements.

— ÉTYM. Ital. *languido*, du latin *languidus*, languide.

LANGUIER (lan-ghié; l'r ne se lie jamais; au pluriel, l's se lie : des lan-ghié-z épicés), *s. m.* La langue et la gorge d'un porc, quand elles sont fumées.

— ÉTYM. *Langue.*

LANGUIR (lan-ghir), *v. n.* || 1° Être dans un état de maladie lente. Il est phthisique, il y a plusieurs mois qu'il languit. Je languissais, mes ans s'éteignaient dans l'ennui, M. J. CHÉN. *Gracq.* I, 4. || 2° Souffrir de la continuité de quelque mal autre que la maladie. On le fit languir dans les supplices. Tuez tout de suite cet animal, ne le faites pas languir. Ou, s'il me faut languir prisonnière en ces lieux, CORN. *Perthar.* I, 3. Je languis de tout ce que je vois, mais je ne meurs pas encore; Dieu me laisse dans ce monde pour souffrir, MAINTENON, *Lett. au duc de Noailles*, 15 août 1714. Et le jour a trois fois chassé la nuit obscure Depuis que votre corps languit sans nourriture, RAC. *Phèdre*, I, 3. Une jeunesse qui avait langui dans la misère, FÉN. *Tél.* XIII. Cette chambre [à la Bastille] était déjà occupée par un vieux solitaire de Port-Royal nommé Gordon, qui y languissait depuis deux ans, VOLT. *l'Ingénu*, 9. La Grèce entière est libre, et la molle Ionie Sous un joug odieux languit assujettie, ID. *Brut.* I, 2. || 3° Être en proie à de continuelles et énervantes peines de l'esprit, de l'âme. Languir d'ennui. On languit pendant qu'on espère, SCARR. *Œuv.* t. I, p. 213. Mon âme, loin de vous, languira solitaire, RAC. *Alex.* V, 1. Est-ce à moi de languir dans cette incertitude? ID. *Athal.* III, 3. || 4° Fig. Être dans un état d'humiliation, de faiblesse, comparé à une maladie de langueur. Ah! ne languissons plus dans un coin du Bosphore, RAC. *Mithr.* I, 3. Si vous les laissez languir dans une paix continuelle, FÉN. *Tél.* XIV. Je vois de Mahomet ces lâches successeurs.... Sous un nom sans pouvoir languir dans Babylone, VOLT. *Zaïre*, I, 2. Ils n'abandonnent point leur fertile patrie Pour languir aux déserts de l'aride Arabie, ID. *Zaïre*, III, 1. Une esclave chrétienne et que j'ai pu laisser Dans les plus vils emplois languir sans l'abaisser, ID. *ib.* IV, 5. Ce grand corps déchiré dont les membres épars Languissent dispersés, sans honneur et sans vie, ID. *Fanat.* II, 5. || 5° Il se dit des végétaux qui ne sont pas en bon état, qui poussent faiblement. Ces arbres languissent faute d'eau. || La nature languit, toutes choses languissent pendant l'hiver, c'est-à-dire la nature est comme engourdie pendant l'hiver. || 6° Souffrir du mal d'amour. Je suis de ces gens-là qui languissent pour vous, RÉGNIER, *Sat.* XIII. Je vous conjure, ô filles de Jérusalem, si vous trouvez mon bien-aimé, de lui dire que je languis d'amour, SACI, *Bible, Cant. des cant.* V, 8. Oui, prince, je languis, je brûle pour Thésée, RAC. *Phèdre*, II, 5. || Il se dit, dans le même sens, de l'expression du regard. Ses grands yeux noirs qui languissaient, en brillant doucement d'un feu tendre, VOLT. *Zadig*, 13. || 7° Manquer de force, de vivacité, en parlant des ouvrages d'esprit. Ces vers languissent. Les derniers actes languissent. L'intérêt languit. Nous ne pouvons rien, faibles orateurs, pour la gloire des âmes extraordinaires, le sage a raison de dire que leurs seules actions les peuvent louer; toute autre louange languit auprès des grands noms, BOSS. *Louis de Bourbon*. Notre style languit dans un [illegible], BOIL. *Ép.* VIII. || Dans un sens analogue. La conversation languissait, [illegible] ne [illegible] la conversation, en la laissant tomber. Il s'en faut beaucoup que la conversation ne languisse; Corbinelli y tient bien sa place, SÉV. 19 juin 1680. || Les nouvelles, les plaisirs languissent, il y a peu de nouvelles importantes, il y a peu de divertissements. || N'être pas couru, en parlant d'un [illegible]. Le grand [illegible], qui [illegible] languir [illegible] passe le P. de la Tour, le P. de la [illegible] M. [illegible] qui brille à Saint-Paul [illegible], SÉV. 20 mars 1680. || 8° Être dans un état de langueur, en parlant des choses, ne pas se faire, ne pas marcher. C'est une de vos [illegible] pour ne point laisser languir cette [illegible], [illegible] 160. Le commerce languit, FÉN. *Tél.* [illegible] [illegible] le sérail, et la guerre de [illegible], VOLT. *Ann. Emp.* [illegible] *II*, [illegible]. Ces travaux languirent, [illegible], RAYNAL, *Hist. phil.* XV, 21. Mais [illegible] d'une guerre utile à nos projets Ses trésors épuisés font languir les apprêts, C. DELAV. *Vêp. sic.* I, 1. || L'affaire languit, elle traîne en longueur. Tout cela me donne une bonne espérance de l'affaire des Sirven, quoiqu'elle languisse beaucoup, VOLT. *Lett. Damilav.* 4 déc. 1767. || 9° Attendre avec impatience. Ne me fais plus languir, dis promptement, CORN. *Théod.* IV, 2. Savez-vous que votre souvenir fait ici la fortune de ceux que vous en favorisez? les autres languissent après, SÉV. 23. Je languis après les jours de poste, ID. 32. Pendant qu'on ne craint pas de faire misérablement languir des marchands et des ouvriers, BOSS. *Sermons, Justice*, 1. Ne faites point languir une si juste envie, RAC. *Brit.* V, 2. Sa bonté [d'une dame] ne fit pas languir son nouvel amant, HAMILT. *Gramm.* 8. Tu as mis la vengeance en mes mains, je ne dois pas la faire languir, MONTESQ. *Lett. pers.* 160. || Familièrement. Languir de, languir que, souhaiter beaucoup. Je languis d'avoir de vos nouvelles. Je languis bien que cette retraite à Saint-Cyr soit finie, MAINTENON, *Lett. à Mme de St-Géran*, 12 mars 1690.

— HIST. XIIe s. Tant com lui plaist, [elle] me puet faire languir, *Couci*, XI. || XIIIe s. Li cuens Loeys de Blois et de Chartain avoit langui tout l'yver d'une fievre quartaine, si qu'il ne se pooit armer, VILLEH. CVI. Ne que en la prison les feist-on languir, *Berte*, LXIII. Les tenebres où li cuers gist, Qui nuit et jor d'amors languist, *la Rose*, 2160. || XIVe s. Les paciens sont tost curés, ou meurent tost, ne ne languissent pas longtemps, H. DE MONDEVILLE, f° 84, verso. La besongne languitet se delaia [retarda], BERCHEURE, f° 106, verso. Tu languiroies en tel peine, Que tu n'auroies cuer ne vaine Qui voulsist entendre à rien faire, J. BRUYANT, dans *Ménagier*, t. II, p. 16. || XVe s. Ilz m'eussent pieça occis s'ilz eussent voulu; mais, pour ce que je les avoye bleciez, ilz ne me voulurent point occire, fors en languissant [lentement], *Lancelot du lac*, t. III, f° 19, dans LACURNE [illegible]. Mon cœur et mon corps languissent du desir de te voir, Seigneur, CALV. *Inst.* 342.

— ÉTYM. Provenç. *languir*; ital. *languire*; du lat. *languēre*; comparez λαγγάζω, λογγάζω, être long, tarder, languir; *longus* paraît s'y rattacher.

LANGUISSAMMENT (lan-ghi-sa-man), *adv.* D'une manière languissante. Sa tête sur un bras languissamment penchée, CORN. *Rodog.* V, 4. Un de ses bras pendait de la funèbre couche, L'autre, languissamment replié sur son cœur.... LAMART. *Nouv. Méd.* II, 22. || Sans force, sans activité. Les fleurs croissaient languissamment à long intervalle l'une de l'autre, STAËL, *Corinne*, XIV, 3. Des feux qui brûlèrent sur notre gauche, dans la nuit du 23 au 24, avertirent du mouvement des Russes vers Malo-Iaroslavetz; et cependant on remarquait qu'on y avait marché languissamment, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IX, 3. || Avec une langueur amoureuse. Elle le regardait languissamment.

— ÉTYM. *Languissant*, et le suffixe *ment*.

LANGUISSANT, ANTE (lan-ghi-san, san-t'), *adj.* || 1° Qui languit. Un malade languissant. Un excès de plaisir nous rend tous languissants, Et, quand il surprend l'âme, il accable les sens, CORN. *Cid*, IV, 5. La pauvre Madelonne [Mme de Grignan] est toujours languissante; sa mauvaise santé fait le plus grand chagrin de ma vie, SÉV. 27 fév. 1679. || Substantivement. L'on [illegible] de faire résonner à vos oreilles les [illegible] et les plaintes des languissants, BOSS. 1er sermon, *Fête de tous les saints*, [illegible]. || [illegible], en parlant de [illegible]. Ma santé est toujours languissante; mon tempérament a toujours été assez délicat; l'âge et les chagrins ne le [illegible], [illegible] 9 juin 1763. Hélas! servez de guide à mes pas languissants! VOLT. [illegible] J'ai [illegible] ma [illegible] languissante, [illegible] I, 3. [illegible], qui vous [illegible] [illegible] la légère [illegible] [illegible], la colère et le temps lui ont éteint [illegible] languissants, ID. *ib.* III, 4. Je [illegible] sa languissante vie, ID. *ib.* II, 6. [illegible] vie Ne peut ranimer la flamme, [illegible] flétrie Avant l'herbe de la [illegible], le pampre du coteau, MILLEV. *Chute des feuilles*. Ma sœur, ce vase échappe à vos bras languissants, C. DELAV. *Paria*, II, 8. || Regards languissants, regards qui marquent beaucoup d'abattement ou [illegible]. || 2° Qui est sans [illegible] Celle [illegible] de courir au baptême, Languissante déjà, cesse d'être la même, CORN. *Poly.* I, 1. Ne soyez pas prompt à parler et languissant à faire, BOSS. *Polit.* V, II, 8. [illegible] esprit languissant de mollesse, BOSS.

Sat. IX. Je m'agite, je cours, languissante, abattue, RAC. *Bérén.* IV, 1. || Il se dit aussi des choses en ce sens. On me promettait 1400 livres à Paris le 20ᵉ du mois passé, dont je n'ai point encore entendu parler.... ces manières lentes et languissantes me déplaisent fort, SÉV. (sans date) nº 1397, éd. RÉGNIER. Que ne puis-je moi-même, Échauffant par mes pleurs ses soins trop languissants, Mettre dans ses discours tout l'amour que je sens? RAC. *Baj.* IV, 1. || 3º Qui n'a ni force ni vivacité, en parlant des ouvrages d'esprit. Épier si des vers la rime est brève ou longue, Ou bien si la voyelle, à l'autre s'unissant, Ne rend point à l'oreille un vers trop languissant, RÉGNIER, *Satires*, *le Critique outré*. Bienheureux Scudery, dont la fertile plume Peut tous les mois sans peine enfanter un volume; Tes écrits, il est vrai, sans art et languissants, Semblent être formés en dépit du bon sens, BOIL. *Sat.* II. Le faux est toujours fade, ennuyeux, languissant, ID. *Ep.* IX. || 4º Qui est sans activité, sans mouvement, en parlant des choses. Des affaires languissantes. Une conversation languissante. Un amusement languissant l'ennuiera, PASC. dans COUSIN.

— SYN. LANGUISSANT, LANGOUREUX. Ces deux mots ne diffèrent que par la finale, le radical est le même. Ils ne sont synonymes que quand il s'agit de la langueur d'amour. Des regards languissants peuvent l'être soit par souffrance, soit par amour; des regards langoureux n'ont que le dernier sens. En outre, l'usage a mis à langoureux une certaine nuance de moquerie qui n'est pas dans languissant. Il faut ajouter qu'appliqués aux vers, ces deux mots ont des sens très-différents : langoureux signifie qui affecte la langueur d'amour; des vers langoureux ne sont pas du tout des vers languissants, quoiqu'ils puissent l'être s'ils sont mauvais ou insignifiants.

— HIST. XVIᵉ s. Et ces beaux yeux clers et resplendissans, Qui m'ont navré, deviennent languissans, MAROT, II, 274. Fais le begue et le las d'une voix molle et claire, Ouvre ta languissante et pesante paupiere, D'AUBIGNÉ, *Tragiques*, II.

† LANGUISSEMENT (lan-ghi-se-man), *s. m.* État de celui qui languit, et, particulièrement, qui languit d'amour.

— REM. Ce mot est le simple par rapport à *alanguissement* dont s'est servi J. J. Rousseau.

— HIST. Ces regards desrobez, bruslans de passion, Ces doux languissemens, ces mignardes caresses, DESPORTES, *Élég.* I, 19.

† LANIAIRE (la-ni-è-r'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui déchire. Les dents laniaires, et, substantivement, les laniaires, les dents canines.

— ÉTYM. Lat. *laniarius*, de *laniare*, déchirer.

LANICE (la-ni-s'), *adj. f.* Usité seulement en cette locution : bourre lanice, bourre provenant de la laine.

— HIST. XIIIᵉ s. Que les contepointiers deseur soient de bourre laniceche, *Liv. des mét.* 387.

— ÉTYM. Lat. *lanicius*, de *lana*, laine.

LANIER (la-nié; l'r ne se lie jamais; au pluriel, l's se lie : des la-nié-z excellents), *s. m.* Nom d'un oiseau de proie qui est la femelle du laneret, et qui était un oiseau de leurre dans la fauconnerie, faucon lanier, *falco lanarius*, SCHLEGEL. Quoique Belon dise que le lanier était de son temps naturel en France, il est presque sûr qu'on ne l'y trouve plus aujourd'hui, BUFF. *Ois.* t. I, p. 352. || Lanier cendré, le busard Saint-Martin ou busard soubuse (*circus gallinarius*, SAVIGNY).

— HIST. XIIᵉ s. Mal dehait ait! je le taing por lanier lache! Li gentilhomme, quant il doit tornoier, À gentil dame quant se va conseiller, *Raoul de C.* 66. || XIIIᵉ s. De la traïson faire [elle] ne fu mie laniere, *Berte*, XII. ...Penser auroit laniere Qui [à] si bele pucele monstreroit laide chere, *ib.* XX. || XIVᵉ s. Le lannier ne vole fors aux perdris et aucune fois au connin et au lievre, et non plus, *Menagier*, III, 2. || XVᵉ s. Lequel estoit trop coustumier En chambre natée, loing de rue, En lieu d'aultour et de lasnier, De tenir des garces en mue, COQUILLART, *Enquête de la simple et de la rusée.*

— ÉTYM. Provenç. *lanier*; ital. *laniere*; du lat. *laniarius*, qui déchire, de *laniare*, déchirer, à cause que cet oiseau déchire sa proie. Raynouard, au contraire, le tire de *lana*, laine. Le fait est que *lanier* avait pris le sens figuré de lâche, sens qui semble mal s'accommoder avec *laniare*, déchirer. Mais on peut dire que le lanier était un oiseau qui n'allait qu'à la perdrix et au lapin, et qui n'attaquait pas le héron; circonstance qui le fit prendre pour le type du paresseux, du lâche.

LANIÈRE (la-niè-r'), *s. f.* Courroie longue et étroite. La Phénicienne Didon, sœur de Pygmalion, ayant quitté cette ville de Tyr, vint fonder la superbe ville de Carthage, en coupant un cuir de bœuf en lanières, selon le témoignage des plus graves auteurs de l'antiquité, lesquels n'ont jamais conté de fables, VOLT. *Princ. de Babyl.* XI. En refaisant des nœuds à ses lanières, Il [Grippe-Minaud] me poursuit encor d'un œil sournois, BÉRANG. *Gobier.* || Terme de blason. Se dit pour bande.

— HIST. XIIIᵉ s. Et tissent de toutes manieres Et las et braieus [rets] et lasnieres, *Partonop.* v. 6273. *Ligula*, lasniere, J. DE GARLANDE, *Dict.* p. 589. || XVᵉ s. Messire Regnault avoit lasché son heaume à son avantage; il ne tenoit fors à une petite laniere, FROISS. II, III, 59. Et au pillier pendoit ung escu dont la campaigne estoit de fin or, à une laniere d'azur, à ung ray de feu vermeil, *Perceforest*, t. I, fº 55. || XVIᵉ s. À courte chausse longue laniere, COTGRAVE.

— ÉTYM. Bourguign. *laneyre*. D'après Scheler, il vient de *lanarius*, qui est fait de laine, de *lana*, laine. Mais ne pourrait-on pas y voir le sens d'un lambeau de cuir, et le rattacher, comme *lanier*, dont la tout à fait la forme, au latin *laniare*, déchirer?

LANIFÈRE (la-ni-fè-r'), *adj.* Qui porte de la laine. Animaux lanifères. || Qui produit une matière laineuse ou cotonneuse. Plantes lanifères.

— ÉTYM. Lat. *lanifer*, de *lana*, laine, et *ferre*, porter.

† LANIGÈRE (la-ni-jè-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui porte des poils épais, comparables à de la laine. || Puceron lanigère (*aphis laniger*), puceron qui produit une sorte de laine blanche et qui est le fléau des pommiers.

— ÉTYM. Lat. *laniger*, de *lana*, laine, et *gerere*, porter.

† LANILLE (la-ni-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Terme de commerce. Étoffe de laine fabriquée en Flandre.

— ÉTYM. Diminutif de *lana*, laine.

† LANION (la-ni-on), *s. m.* Genre d'oiseaux qui se rapprochent des pies-grièches.

— ÉTYM. Lat. *lanionem*, boucher.

LANISTE (la-ni-st'), *s. m.* Terme d'antiquité romaine. Celui qui achetait, formait ou vendait des gladiateurs.

— ÉTYM. Lat. *lanista*.

† LANS, *s. m.* Voy. LAN.

† LANSAC (lan-sak), *s. m.* Variété de poire d'automne.

† LANSPESSADE, *s. m.* Voy. LANCEPESSADE.

LANSQUENET (lan-ske-nè; le *t* ne se lie pas; au pluriel, l's se lie : des lan-ske-nè-zarmés; lansquenets rime avec traits, succès, paix, etc.), *s. m.* || 1º Nom, dans le XVᵉ siècle et le XVIᵉ, des fantassins allemands. Quand les Guises firent venir les lansquenets en France, HAMILT. *Gramm.* 4. || 2º Sorte de jeu de hasard qu'on joue avec des cartes. Je serais bien contente s'il n'y avait point de lansquenet, MAINTENON, *Lett. au duc de Noailles*, 22 fév. 1706. C'est, à vous parler net, Un marquis de hasard fait par le lansquenet, REGNARD, *le Joueur*, I, 6. Une dame recevait-elle un bijou considérable de quelque amant, le mari n'avait rien à dire : sa femme l'avait gagné au lansquenet, DANCOURT, *la Désol. des joueuses*, sc. 10. || Lieu où l'on jouait le lansquenet. Il n'est pas un de ces chevaliers qui sont consacrés au célibat et obligés de courir au secours de Malte; c'est un chevalier de Paris; il fait ses caravanes dans les lansquenets, LESAGE, *Turcaret*, I, 4.

— HIST. XVᵉ s. Est la coustume des Alemans que, s'ils estoyent payez jusques à aujourd'hui, et demain il y avoit assaut ou bataille, ilz entendent qu'il leur est deu nouvel argent, et ceux qui crioyent le plus haut, c'estoyent les lansquenets et les gens de pié, et conclusion ils ne voulurent point marcher avant, O. DE LA MARCHE, *Mém.* livre II, p. 648, dans LACURNE. || XVIᵉ s. Nous fismes tant que nous lui apprimes le lansquenet, D'AUB. *Fœn.* IV, 14. Je vis des lanskenettes, ne pouvans avoir place au bateau, jetter leurs enfants dedans, et elles se faire trainer dans l'eau, où plusieurs furent noyées, ID. *Hist.* I, 173. Morion à la lansquenette, RABELAIS, V, 27.

— ÉTYM. Allem. *Landsknecht*, de *Land*, le pays, et *Knecht*, serviteur : la forme allemande est *Landsknecht*, et non *Lanzknecht*. Le *Landesknecht* était le fantassin du *Flachland*, ou pays plat. Ce nom lui avait été donné pour le distinguer des soldats suisses qui venaient des montagnes d'Uri ou d'Unterwalden (*Revue britannique*, nº de sept. 1866, p. 29).

† LANT (lan), *s. m.* Le zébu ou petit bœuf à bosse.

† LANTANÉES (lan-ta-née), *s. f. pl.* Terme de botanique. Tribu de la famille des verbénacées, contenant le genre *lantana*.

† LANTER (lan-té), *v. a.* Faire avec la tête du marteau des enjolivements, des lantures sur une pièce de chaudronnerie.

LANTERNE (lan-tèr-n'), *s. f.* || 1º Boîte garnie d'une substance transparente, corne ou vitres, où l'on enferme une chandelle, de peur que le vent ne l'éteigne. Une lanterne en corne. Les vitres d'une lanterne. Il fait du vent, prenez une lanterne. Le roi arriva hier au soir à Chantilly; il courut un cerf au clair de la lune; les lanternes firent des merveilles, SÉV. 24 avr. 1671. || Fig. Diogène cherchant en plein midi, une lanterne à la main, un homme à Corinthe; de là l'emploi figuré de lanterne pour instrument de recherche, mais seulement quand il s'agit des caractères, des mœurs, des habitudes des gens. Contemplez les humeurs qu'il [le ciel] verse dessus nous, Ce qui se fait dessus, ce qui se fait dessous; Portez une lanterne aux cachots de nature, RÉGNIER, *Sat.* IX. J'ai pris cent et cent fois la lanterne en la main, ID. *ib.* XIV. Cependant, lorsque aux yeux leur portant la lanterne, J'examine au grand jour l'esprit qui les gouverne, BOIL. *Sat.* XI. Lanterne en main, dans l'Athènes moderne, Chercher un homme est un dessein fort beau, BÉRANG. *Nouv. Diog.* || Fig. Il veut faire croire que des vessies sont des lanternes, c'est-à-dire il veut faire croire des choses absurdes et bizarres. Quand ma vessie me fait souvenir qu'elle n'est pas une lanterne, comme dit le proverbe, je relis les lettres du roi philosophe, D'ALEMB. *Lett. au roi de Prusse*, 3 mars 1782. || 2º Lanterne sourde, sorte de lanterne faite de manière que celui qui la porte voit sans être vu, et qu'il en cache entièrement la lumière à volonté. Celui qui tient une lampe est vu plutôt qu'il ne voit, à moins qu'il n'ait une lanterne sourde, VOLT. *Philos. Bible expl. Juges*, note o. || 3º Lanterne magique, instrument d'optique qui, au moyen de lentilles et de verres peints, fait voir différents objets grossis sur une toile ou sur une muraille blanche. Montrer la lanterne magique. Il [le singe] n'avait oublié qu'un point, C'était d'éclairer sa lanterne, FLORIAN, *Fables, le Singe qui montre la lanterne magique*. || Fig. Oublier d'allumer la lanterne (par allusion à la fable de Florian), oublier de faire ce qui est nécessaire pour que l'on comprenne. || Lanterne vive, ancien nom de la lanterne magique. ....Lanterne vive Où des oisons bridés, guenuches, éléphants, Chiens, chats, lièvres, renards et mainte étrange bête Courent l'une après l'autre.... RÉGNIER, *Sat.* XI. || Fig. et familièrement. C'est une lanterne magique, une vraie lanterne magique, c'est une société, une compagnie où un grand nombre de personnes ne font que passer, et se succèdent les unes aux autres. || On dit dans le même sens : Le monde est une lanterne magique. || 4º Nom que portèrent dans le principe les réverbères des rues de Paris. Je montrerai les baux de mes maisons [à Paris], je produirai mes quittances des boues et lanternes, SÉV. 19 avr. 1680. Être à Paris en butte au public, j'aimerais mieux être une lanterne des rues exposée au vent et à la grêle, VOLT. *Lett. d'Argental*, 22 juill. 1762. || Pendant la Révolution française, mettre à la lanterne, se servir des cordes des réverbères pour pendre ceux que désignait la fureur populaire. || À la lanterne! cri sauvage, pendant la révolution, par lequel on appelait la vengeance populaire sur quelqu'un. On criait : L'abbé Maury à la lanterne! — Eh bien, répondit-il, quand vous m'aurez mis à la lanterne, y verrez-vous plus clair? || 5º L'île des Lanternes, nom donné par Rabelais à un pays fantastique habité par les faux savants. || Au plur. Lanternes, fadaises, contes absurdes, riens. Voilà bien des lanternes, ma chère enfant; mais toujours vous dire que je vous aime, que je ne songe qu'à vous, que je ne suis occupée que de ce qui vous touche, que vous êtes le charme de ma vie, que jamais personne n'a été aimée si chèrement que vous; cette répétition vous ennuierait, SÉV. 30. Le Frater [M. de Sévigné] vous va conter des lanternes, ID. 244. J'ai un grand dégoût pour les conversations inutiles qui ne tombent sur rien du tout, des riens, des voire, des lanternes où l'on ne prend aucune sorte d'intérêt, ID. 19 juin 1680. Je suis très-fâché qu'il y ait une ville en France, nommée Paris, où il soit permis à un Fréron d'insulter l'héritière du nom de Corneille; on ne m'écrit sur cela que des lanternes, VOLT. *Lett. Damilaville*, 18 févr. 1761. || 6º Tourelle ouverte par les côtés, et placée sur un dôme, sur le comble d'un édifice, etc. La lanterne du dôme des Invalides. || Lanterne de Démosthène, petit monument antique d'Athènes, qui a la forme d'une tourelle soutenue par des colonnes.

|| Lanterne de Diogène, nom donné [illegible] à un monument qui est fait en imitation de la lanterne de Démosthène et placé dans le parc de Saint-Cloud; il est orné de terres cuites moulées sur la tour des vents d'Athènes. || [illegible] de cage circulaire ou carrée, garnie de fenêtres et de vitraux, et placée au-dessus d'un édifice pour en éclairer l'intérieur par en haut. La lanterne de la salle de la Bourse. || 7° Petit cabinet de menuiserie qu'on élève dans quelques lieux d'assemblée pour y placer des personnes qui veulent écouter sans être vues. Nous avions des gens dans les lanternes qui ne manquaient pas de jeter des bruits de ce qui se passait dans la salle, RETZ, III, 43. M. le prince de Conti gagna tout d'une voix son procès contre Mme de Nemours à l'audience de la grand'chambre; j'étais dans la lanterne avec le prince de Conti, ST-SIM. 33, 125. [Mme de Maintenon] à la messe occupait une de ces petites tribunes en lanternes dorées qui ne semblaient faites que pour le roi et la reine, VOLT. *Louis XIV*, 27. || 8° Terme d'essayeur d'or et d'argent. Espèce de petite armoire vitrée où l'on place les balances très-fines, pour que l'action de l'air ne les fasse pas trébucher. || 9° Partie de la crosse d'un évêque, ou du bâton d'un chantre, qui est à jour, et qui représente une espèce de cage. || 10° Petite roue formée de plusieurs fuseaux dans laquelle engrènent les dents d'une autre roue. || Roue de cric qui se trouve à la partie supérieure du madrier des plombiers. || Terme d'horlogerie. Plaque de fer ronde, percée d'autant de trous que les pignons ont d'ailes. || 11° Ancien terme d'artillerie. Sorte de grande cuiller avec laquelle, avant l'invention des gargousses, on portait la poudre au fond du canon. || 12° Ancien terme de marine. Cylindre de bois ou de fer-blanc qui peut contenir une gargousse ou de la mitraille. || Se dit aussi de la partie creusée sur l'avant de la mèche du gouvernail, pour laisser sous chaque gond le passage libre à la ferrure de l'étambot. || 13° Instrument dont le gazier se sert pour enlever les soies de l'ourdissoir, et les porter sur les ensouples du métier de tisserand. || Cage du moulin qui sert à ourdir les chaînes d'étoffes. || 14° Chez les tourbiers, sorte de cône à jour que l'on fait avec la tourbe pour la conserver. || 15° Champignon d'Amérique qui a la forme d'une sorte de cul-de-lampe, supporté par trois colonnes, de la famille des clathracées, *laternea triscopa*. Lanterne rouge, le clathre cancellé, même famille. || 16° Nom marchand de plusieurs coquilles qui sont renflées, minces et un peu transparentes. || 17° Lanterne d'Aristote, appareil de pièces calcaires qu'on trouve dans l'estomac des oursins.

— HIST. XII° s. Où n'eüst cierge ou lanterne enflchée, *Roncis.* 118. || XIII° s. Li Turs tint sor le mur la lanterne embrasée; Par devers la cité l'avoit bien aombrée, Et par devers l'eschiele fu la clartés tournée, *Ch. d'Ant.* VI, 384. || XIV° s. Une lanterne d'argent doré, DE LABORDE, *Émaux*, p. 355. || XVI° s. Je fis faire grand nombre de lanternes de terre à certains potiers pour enfermer mes vaisseaux quand je les mettois au four, PALISSY, 318. Deux ou trois de ces lanternes (ainsi appelle-t-on telle charpenterie) mettra-on au colombier, s'il est basti en figure barlongue et s'il est grand et spacieux, O. DE SERRES, 258. Xenocles fut celuy qui feit la lanterne ou cul-de-lampe, qui couvre le sanctuaire, AMYOT, *Péric.* 29.

— ÉTYM. Provenç. esp. et ital. *lanterna*; catal. *llanterna*; du lat. *lanterna* ou *laterna*. On pourrait rapporter, et on a en effet rapporté *laterna* à *latêre*; ce serait lumière cachée, enfermée (Dux laterna [illegible] [illegible] [illegible], MARTIAL, XIV, 61). Le [illegible] [illegible] [illegible] dans *caverna*, etc. Mais [illegible] fait grande difficulté, ainsi que [illegible] de *lanterna*. [illegible] le tirer de [illegible], flambeau.

LANTERNÉ, ÉE (lan-tèr-né, née), *part. passé* de lanterner. Trompé, amusé. Lanterné par de fausses promesses.

† LANTERNEAU (lan-tèr-nô), *s. m.* Terme d'architecture. [illegible] lanterne au sommet d'une coupole [illegible] d'un escalier.

LANTERNER (lan-tèr-né). || 1° *V. n.* Être irrésolu, perdre le temps. Je n'ai jamais pu m'imaginer la raison pour laquelle le cardinal lanterna tant les cinq ou six [illegible], RETZ, III, 88. [illegible] s'amuse à lanterner à ce petit pont, il faudrait un temps [illegible] tant pour *la Carnavalette* [l'hôtel Carnavalet], que je meurs de peur qu'il ne le laisse aller, ID. 10 sept. 1677. Connaissant votre impatience, et qu'il ne faut pas lanterner avec vous, HAMILT. *Gramm.* 7. Si le parti convient, à quoi bon lanterner? DESTOUCHES, *Phil. mar.* IV, 3. Vous feriez bien mieux, monsieur le raisonneur, de me payer mes cent écus et les intérêts, sans lanterner, BEAUMARCH. *Barb. de Sév.* III, 5. || 2° *V. a.* Retarder, remettre, amuser. Passons, lui dit la Hubert, dans le cabinet des bains, nous pourrons y causer un moment, sans crainte que quelque sotte visite nous vienne lanterner, HAMILT. *Gramm.* 9. || Dire des choses frivoles et ridicules. Je ne sais ce qu'il me vient lanterner tous les jours. || Ennuyer, fatiguer. Dieu fait tout pour le mieux, reprit le maréchal: la plus belle du monde [Mme de Montbazon] commençait à me lanterner, lorsqu'elle mourut, ST-ÉVREMOND, *Convers. du maréchal d'Hocquincourt avec le P. Canaye.* Tu commençais à me lanterner l'esprit par toutes ces tracasseries et ces changements d'humeur, HAMILTON, *le Bélier* (*Hist. de Pertharite et de Férandine*). || 3° Mettre à la lanterne, s'est dit, pendant la Révolution, pour pendre à la lanterne sans forme de procès (voy. LANTERNE).

— HIST. XIV° s. Icelli Jehan dist au suppliant moult de villenies en l'appellant pluseurs fois filz de putain et en le lanternant [injuriant, cette acception paraît venir d'un sens obscène qu'a eu *lanterne*], DU CANGE, *laterna*. || XVI° s. Lanterner autour du pot, OUDIN, *Curios. franç.* Lanterner une personne, ID. *ib.*

— ÉTYM. *Lanterne*, dans le sens que lui donne Rabelais avec son *île des Lanternes*, sans oublier le sens injurieux que *lanterner* eut dès le XIV° siècle.

LANTERNERIE (lan-tèr-ne-rie), *s. f.* || 1° Perte de temps à des riens, irrésolution. Il a manqué son affaire à force de lanternerie. || 2° Par extension, prolongation, retard. Cela nous impatiente et nous donne la goutte; cette goutte n'est point considérable ni fort douloureuse; mais c'est une lanternerie et une faiblesse qui empêche d'aller à Versailles, comme si elle était plus considérable, SÉV. 22 déc. 1688. Mon pauvre fils a une petite lanternerie d'émotion [retard pour un dérangement de ventre], comme j'en eus cet hiver, qui l'a empêché d'aller aux états; il prend de ma même tisane des capucins, ID. 12 août 1685. || 3° Propos futile, fadaise. Le moyen qu'ils [le devoir et la raison] vous laissent le temps de lire de telles lanterneries, SÉV. 24. Vous voyez bien par ces lanterneries qu'il n'y a point aujourd'hui de nouvelles, ID. 49. || Chose de nulle importance, futilité. Je voudrais que, sans rebattre les lanterneries du passé, cela [une réconciliation] se fît de galant homme, avec cette grâce que vous avez quand il vous plaît, SÉV. *à Bussy*, 23 août 1678.

— HIST. XVI° s. Lanternerie, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Lanterner*.

LANTERNIER (lan-tèr-nié; l'r ne se prononce et ne se lie jamais), *s. m.* || 1° Celui qui fait des lanternes. Les poulieurs, les lanterniers et tous les artisans des petits ouvrages qui sont nécessaires dans le vaisseau. *Corresp. de Colbert*, III-2, p. 308. || 2° Celui qui est chargé d'allumer les lanternes publiques. || 3° Fig. et familièrement. Homme irrésolu, indéterminé en toutes choses. Ne vous amusez point à Mlle d'Or*** [qu'on avait songé à donner pour femme au jeune de Grignan]; c'est un lanternier que son père, SÉV. 17 juill. 1689. || Diseur de fadaises. Quel est le lanternier qui vous a dit cette nouvelle?

— HIST. XIII° s. Quiconque veut estre pingniers [peintres] et lanterniers de cor et d'ivoire, estre le puet franchement, *Liv. des mét.* 170. || XV° s. Autant puis l'ung que l'autre dire, Car d'evesques ou lanterniers, Je n'y congnois rien à redire, VILLON, *Grand testam.* || XVI° s. Le Saint Pere a faire conoistre à tous nos souffleurs [alchimistes] que ce ne sont que des lanterniers, lesquels en plusieurs années ne font autre cas que multiplier leur tout en rien, LANOUE, 484.

— ÉTYM. *Lanterne*.

† LANTERNIPHORE (lan-tèr-ni-fo-r'), *adj.* Chien lanterniphore, ou, substantivement, le lanterniphore, surnom donné par les jansénistes au chien qui figurait dans un emblème placé à la tête des Nouvelles ecclésiastiques, et dont la devise était: Il n'aboie pas, mais il éclaire.

— ÉTYM. *Lanterne*, et φορός, qui porte; mot hybride, on aurait dû dire *lanternifère*.

† LANTERNON (lan-tèr-non), *s. m.* Petite coupole. De vastes lanternons [dans les halles de Paris], [illegible], comme les grandes baies, de verre dépoli, et d'où ruissellent des nappes de lumière, VINET, *J. des Débats*, 31 août 1866.

† LANTHANE (lan-ta-n'), *s. m.* Terme de chimie. Métal découvert en 1840, dans la cérite.

LANTIPONNAGE (lan-ti-po-na-j'), *s. m.* Terme populaire. Action de lantiponner. Ah! vertubleu! monsieur le médecin, que de lantiponnage! MOL. *Méd. malgré lui*, II, 8.

LANTIPONNÉ, ÉE (lan-ti-po-né, née), *part. passé* de lantiponner.

LANTIPONNER (lan-ti-po-né), *v. n.* Terme populaire. Tenir des discours frivoles, inutiles et importuns. Hé! tétigué! ne lantiponnez pas davantage, et confessez à la franquette que vous êtes médecin, MOL. *Méd. m. l.* I, 6. || Activement. Il m'a lantiponné je ne sais quelles sornettes. C'est trop lantiponner le beurre, il faut mettre la main à l'œuvre et expédier la besogne, *les Aventures d'Italie de M. d'Assoucy*, dans FR. MICHEL, *Argot*.

— ÉTYM. C'est probablement un dérivé de *lent*, peut-être avec le verbe des patois *poner*, pondre: quelque chose comme pondre lentement; c'est un mot de paysans.

† LANTURE (lan-tu-r'), *s. f.* Enjolivement que le chaudronnier fait avec le marteau.

— ÉTYM. *Lanter*.

LANTURELU ou LANTURLU (lan-tur-lu), *s. m.* || 1° Refrain d'un fameux vaudeville fait du temps du cardinal de Richelieu, et dont le nom, pris adverbialement, a servi pour indiquer soit un refus méprisant soit une réponse évasive. Il lui a répondu lanturlu. Quel soudain caprice M'excite à rimer? Est-ce encore Vance [nom d'une jolie femme] Qui vient ranimer Un talent frivole dont on est si rebattu? Lanturelu, HAMILTON, *Chansons.* || 2° Le jeu de la bête, dans quelques provinces. || Se dit aussi du valet de trèfle qui est la carte la plus forte de ce jeu, et, au jeu du pamphile, de la réunion de cinq cartes d'une même couleur. || 3° Nom donné dans la meunerie à des appareils qui achèvent de débarrasser les gruaux de qualité inférieure des pellicules qu'ils retiennent, au moyen de chocs réitérés et d'une ventilation forcée.

LANUGINEUX, EUSE (la-nu-ji-neû, neû-z'), *adj.* || 1° Terme didactique. Qui est de la nature de la laine. || Qui a l'apparence du duvet. Mais qu'est-ce que ces nuées lanugineuses qui le ceignent? DIDER. *Salon de* 1767, *Œuv.* t. XIV, p. 101, dans POUGENS. || 2° Qui est couvert de poils doux et frisés comme la laine. || Qui porte une espèce de duvet semblable à la laine ou au coton. La pêche est un fruit lanugineux.

— ÉTYM. Provenç. *lanuginos*; du lat. *lanuginosus*, qui vient de *lanugo*, duvet, dérivé de *lana*, laine.

† LAONE (la-o-n'), *s. f.* Nom donné, dans les environs de Saint-Étienne, à un fossé qui par une de ses extrémités s'ouvre dans le Rhône, et dans lequel les eaux restent stagnantes.

† LAOSYNACTE (la-o-si-na-kt'), *s. m.* Officier de l'Église grecque dont la charge était de convoquer le peuple pour les assemblées.

— ÉTYM. Λαοσυνάκτης, de λαός, peuple, et συνάγειν, convoquer, de σύν, avec, et ἄγειν, pousser (voy. AGIR).

† LAPAGERIE (la-pa-je-rie), *s. f.* Plante du Chili, de la famille des asparaginées.

† LAPAROCÈLE (la-pa-ro-sè-l'), *s. f.* Terme de chirurgie. Hernie lombaire à travers un écartement des fibres des muscles ou des aponévroses, en dehors de la masse charnue du sacro-spinal.

— ÉTYM. Λαπάρα, flanc, et κήλη, hernie.

† LAPAROTOMIE (la-pa-ro-to-mie), *s. f.* Incision du flanc pour une hernie lombaire ou un anus artificiel.

— ÉTYM. Λαπάρα, flanc, et τομή, incision.

† LAPATHINE (la-pa-ti-n'), *s. f.* Terme de chimie. Principe amer de la racine du *rumex obtusifolius*, L.

— ÉTYM. Λάπαθον, patience.

LAPÉ, ÉE (la-pé, pée), *part. passé* de laper. Le brouet lapé par le renard, dans la fable de la Fontaine.

† LAPEMENT (la-pe-man), *s. m.* Action de laper.

— HIST. XVI° s. Lappement, COTGRAVE.

LAPER (la-pé), *v. a.* Boire en tirant la langue, ce que font certains quadrupèdes, et en particulier le chien. Ce brouet fut par lui servi sur une assiette, La cigogne au long bec n'en put attraper miette, Et le drôle eut lapé le tout en un moment, LA FONT. *Fabl.* I, 18. || Neutralement. Ce chien fait bien du bruit en lapant.

— HIST. XIII° s. L'aive [il] commença à laper, MARIE, *Fable* 40. || XV° s. Maintes gens ont esté perdz Et suffoquez par trop soupper, Par trop boire et par trop laper D'hypocras, de viande et de vin, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 496.

— ÉTYM. Anglo-sax. *lappian*; angl. *to lap*; flamand, *lappen*.

LAPEREAU (la-pe-rô), *s. m.* Jeune lapin de trois ou quatre mois ou au-dessous. Un lapereau sauté.

— HIST. XIV° s. Poucins, lapereaux et cochons, *Ménagier*, II, 4. La connille... porte ore deux, ore trois, ore quatre, ore cinq lapereaux, GASTON PHEBUS, *Livre de chasse*, VII. Du connin et de toute sa nature.

— ÉTYM. Dérivé de *lap*, radical qui est dans *lapin* (voy. ce mot).

† **LAPICIDE** (la-pi-si-d'), *adj.* Terme de zoologie Mollusques lapicides, mollusques qui creusent des trous dans les pierres pour s'y loger. || Terme de botanique. Plante lapicide, plante qui s'établit dans les interstices des roches.

— ÉTYM. Lat. *lapicida*, qui taille la pierre, de *lapis*, pierre, et *cædere*, tailler.

1. **LAPIDAIRE** (la-pi-dè-r'), *s. m.* || 1° Ouvrier qui taille les pierres précieuses. Un jour un coq détourna Une perle qu'il donna Au beau premier lapidaire, LA FONT. *Fabl.* I, 20. || Celui qui vend des pierres précieuses. || *Adj.* On suscita je ne sais quels ouvriers lapidaires de la ville de Gex pour s'y opposer, VOLT. *Lett. Trudaine*, 13 déc. 1775. || 2° Instrument dont se servent les polisseurs d'acier pour les pièces d'horlogerie, et les fabricants de verres de montre à bords polis.

— HIST. XVIe s. Benigne de Vaulx, marchant lapidere suyvant la court, *Bibl. des ch.* 6e série, t. I, p. 47 : Je ne sçay ou [au] monde si bon lapidaire qui eut sceu estimer la richesse de sa couronne, FALSO. p. 920.

— ÉTYM. Provenç. *lapidari*; du lat. *lapidarius*, de *lapis*, pierre.

2. **LAPIDAIRE** (la-pi-dè-r'), *adj.* || 1° Style lapidaire, style des inscriptions, qui sont ordinairement gravées sur la pierre, le marbre. Le latin est plus propre au style lapidaire que les langues modernes, à cause de leurs verbes auxiliaires qui allongent une inscription et qui l'énervent, VOLT. *Dict. phil. Langues.* || Fig. Style lapidaire, style qui présente la concision, la fermeté, la grandeur du style des inscriptions. || 2° Terme de zoologie. Insectes lapidaires, insectes qui font leur nid entre les pierres.

— HIST. XVIe s. Ces pauvres lapidaires [gens ayant la pierre], par l'extresme douleur qu'ils endurent, desirent plus mourir que vivre, PARÉ, XV, 37. Les matieres lapidaires, en leur premiere essence, sont liquides, fluides et aqueuses, PALISSY, 358.

— ÉTYM. Lat. *lapidarius*, qui a rapport à la pierre, de *lapis*, pierre.

† **LAPIDANT** (la-pi-dan), *s. m.* Celui qui lapide. Les lapidés et les lapidants, VOLT. *Louis XV*, 36.

LAPIDATION (la-pi-da-sion ; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action de lapider, et supplice de ceux qui sont lapidés. [Il faut raconter aux enfants] la descente du Saint-Esprit, la lapidation de saint Étienne, la conversion de saint Paul, FÉN. t. XVII, p. 47. La femme adultère a mérité la lapidation selon la loi, VOLT. *Russ.* II, 10. || 2° Par extension, action de jeter des pierres. C'est dans cette île que je me réfugiai, après la lapidation de Motiers, J. J. ROUSS. 5e *promenade.*

— ÉTYM. Provenç. *lapidatio*; ital. *lapidazione*; du lat. *lapidationem*, de *lapidare*, lapider.

LAPIDÉ, ÉE (la-pi-dé, dée), *part. passé* de lapider. L'arrêt porté par eux et qu'un hérault proclame Ordonne que la mort réservée à l'infâme De mon corps lapidé disperse les lambeaux, C. DELAV. *Paria*, V, 2. || Substantivement. Il [un curé] eut l'audace de désigner quelques-uns de ses paroissiens, à qui les plus fervents constitutionnaires jetèrent des pierres pendant la procession, sans que les lapidés et les lapidants eussent la moindre connaissance de ce que c'est que la bulle et le jansénisme, VOLT. *Louis XV*, 36.

† **LAPIDEMENT** (la-pi-de-man), *s. m.* Action de lapider.

— HIST. XVIe s. Lapidement, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Lapider.*

LAPIDER (la-pi-dé), *v. a.* || 1° Tuer à coups de pierres. Jérusalem, Jérusalem, qui tues les prophètes et qui lapides ceux qui sont envoyés vers toi, SACI, *Bible, Év. St Matth.* XXIII, 37. Si un bœuf frappe de sa corne un homme ou une femme et qu'ils en meurent, le bœuf sera lapidé, et on ne mangera point de sa chair, ID. *Bible, Exode*, XXI, 28. Philopémen fut enterré très-honorablement, et les prisonniers de Messène furent lapidés autour de son tombeau, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. VIII, p. 611, dans POUGENS. || Par extension. Le paresseux est lapidé avec la fiente des bœufs ; tous ceux qui le touchent se secoueront les mains, SACI, *Bible, Ecclésiastique*, XXII, 2. || Fig. Et eux-mêmes avouèrent que le public les lapidait avec les pierres de Port-Royal qu'ils avaient détruit sous Louis XIV, VOLT. *Hist. parlem.* ch. 68. J'ai prétendu ériger un monument [le *Siècle de Louis XIV*] à la vérité et à la patrie, et j'espère qu'on ne prendra plus les pierres de cet édifice pour me lapider, ID. *Lett. Hénault*, 8 janv. 1752. || 2° Attaquer, poursuivre à coups de pierres. Comme il sortait du village, les enfants se mirent à le lapider. || Fig. Honnir, maltraiter en paroles. Tant pis! il se fera lapider par les dames, BOURSAULT, *Mots à la mode*, sc. 8. Voilà mon ancienne thèse qui me fera lapider un jour : c'est que le public n'est ni fou ni injuste, SÉV. 6 août 1670. Pour moi je m'en irai là-bas raconter à Virgile qu'il y a un Français qui l'a surpassé dans son art ; j'en dirai autant aux Sophocle et aux Euripide.... et je me ferai peut-être lapider par tous ces morts, jaloux de ce qu'un seul homme a réuni en lui leurs mérites différents, FRÉDÉRIC II, *Lettre à Voltaire*, 12 mai 1760.

— HIST. XIIe s. David forment se cuntristad, car li poples le volt lapider, *Rois*, p. 114. || XIIIe s. Ele eüst deservi [mérité] destruire et lapider, *Berte*, XCVII. || XIVe s. .... Puisque Dieux ot se [sa] char lapidée En la crois pour sauver la lignie dampnée, *Hugues Capet*, v. 2909. || XVIe s. Madame, c'est bientost commencé de tourmenter un serviteur et le lapider, MARG. *Nouv.* X.

— ÉTYM. Provenç. *lapidar*; ital. *lapidare*; du lat. *lapidare*, de *lapis*, pierre.

† **LAPIDESCENT, ENTE** (la-pi-dè-ssan, ssan-t'), *adj.* Qui se change en pierre.

— ÉTYM. Lat. *lapidescentem*, se pétrifiant, de *lapis*, pierre.

† **LAPIDEUR** (la-pi-deur), *s. m.* Celui qui lapide.

— HIST. XVIe s. Lapideur, COTGRAVE.

† **LAPIDEUX, EUSE** (la-pi-deû, deû-z'), *adj.* Qui est de la nature de la pierre. Les montagnes sablonneuses et les lapideuses, BERN. DE ST-P. dans le *Dict.* de BESCHERELLE.

— ÉTYM. Lat. *lapidosus*, de *lapis*, pierre.

† **LAPIDICOLE** (la-pi-di-ko-l'), *adj.* Terme de zoologie. Se dit de quelques animaux qui se construisent un nid sous les pierres.

— ÉTYM. Lat. *lapis*, pierre, et *colere*, habiter.

LAPIDIFICATION (la-pi-di-fi-ka-sion), *s. f.* Action de se lapidifier. La lapidification d'une couche terreuse.

— SYN. LAPIDIFICATION, PÉTRIFICATION. Bien que, étymologiquement, ces deux mots signifient la même chose, l'usage applique plus particulièrement le terme de pétrification à la transformation en pierre d'un fruit, d'une plante, d'un animal, etc. et lapidification à une masse, à une couche géologique.

— ÉTYM. *Lapidifier.*

LAPIDIFIÉ, ÉE (la-pi-di-fi-é, ée), *part. passé* de lapidifier.

LAPIDIFIER (la-pi-di-fi-é), je lapidifiais, nous lapidifiions, vous lapidifiiez; que je lapidifie, que nous lapidifiions, que vous lapidifiiez, *v. a.* Donner à une substance la consistance de la pierre. || Se lapidifier, *v. réfl.* Prendre la consistance de la pierre.

— HIST. XVIe s. Les matieres qui causent la pierre n'ont pas loisir de s'assembler pour s'endurcir et lapidifier, PARÉ, XV, 38.

— ÉTYM. Lat. *lapidificare*, de *lapis*, pierre, et *facere*, faire.

LAPIDIFIQUE (la-pi-di-fi-k'), *adj.* Propre à former les pierres. Les sucs lapidifiques.

— HIST. XVIe s. Toutes matieres lapifiques et metalliques, PALISSY, 370.

— ÉTYM. *Lapidifier.*

† **LAPILLEUX, EUSE** (la-pil-leû, leû-z'), *adj.* Terme de botanique. Fruit lapilleux, fruit dans la chair duquel on trouve des corps très-durs, vulgairement appelés pierres.

— ÉTYM. Lat. *lapillus*, diminutif de *lapis*, pierre.

† **LAPILLI** (la-pil-li), *s. m. pl.* Cendres volcaniques. || Mot latin adopté en agrologie pour désigner les éléments qui composent certains tufs ponceux desagrégés.

— ÉTYM. Lat. *lapillus*, petite pierre.

LAPIN, INE (la-pin, pi-n'), *s. m.* et *f.* || 1° Petit animal quadrupède de l'ordre des rongeurs qui se loge en des terriers. [Après un coup de feu] Je vois fuir aussitôt toute la nation Des lapins qui, sur la bruyère, L'œil éveillé, l'oreille au guet, S'égayaient et de thym parfumaient leur banquet, LA FONT. *Fabl.* X, 15. Encore si c'était qu'on ne fût qu'à la chasse Des lièvres, des lapins et des jeunes daims, passe ; Ce sont des animaux d'un naturel fort doux, Et qui prennent toujours la fuite devant nous, MOL. *Princ. d'Élide*, I, 2. Le lapin, qui vient originairement d'Espagne, et qui s'est répandu dans tous les pays tempérés de l'Europe, n'était point en Amérique : les animaux de ce continent auxquels on a donné son nom sont d'espèces différentes, et tous les vrais lapins qui s'y voient actuellement y ont été transportés d'Europe, BUFF. *Quadrup.* t. III, p. 171. || Lapin de garenne, lapin sauvage vivant dans les bois ou dans les garennes. Je viens de le voir avec sa mine étique, Son rabat jadis blanc et sa perruque antique, En lapins de garenne ériger nos clapiers, BOIL. *Sat.* III. Ce serait lui arracher l'âme que de tuer un lapin dans sa garenne, DANCOURT, *la Maison de campagne*, sc. 4. || Lapin de clapier, lapin domestique élevé dans des loges. || Barbe de lapin, le grand poil que le lapin a au museau. || Populairement. Il est brave comme un lapin, c'est-à-dire il est habillé de neuf. || Il est propre comme un lapin, il est d'une propreté remarquable. || Il court comme un lapin, il court, il marche avec vitesse. || Se dit quelquefois familièrement d'un homme brave, vigoureux. C'est un fameux lapin. || C'est une lapine, une vraie lapine, c'est une femme qui fait beaucoup d'enfants. Où nos femelles vagabondes, Autant que lapines fécondes, Puissent promptement remplacer Ceux que le fer a fait passer, SCARR. *Virg.* III. || En lapin, se dit, à Paris, d'un voyageur assis à côté du cocher. Moi, j'ai une place auprès du cocher, en lapin, comme cela se dit, PICARD, *les Oisifs*, sc. 23. || 2° Lapin d'Amérique et lapin de Java, l'agouti. || Lapin du Brésil, le cochon d'Inde. || Lapin de Norwége, aussi appelé lemming de Norwége, ou, simplement, lemming; on dit aujourd'hui lemming norwégique. || Lapin d'Allemagne, voy. SPERMOPHILE. || 3° Jean lapin, nom du lapin dans la Fontaine. L'aigle donnait la chasse à maître Jean lapin, Qui droit à son terrier s'enfuyait au plus vite, LA FONT. *Fabl.* II, 8.

— REM. Lapine, la femelle du lapin domestique; celle du lapin de garenne se nomme hase, GAUDRILLART.

— HIST. XVe s. Qui bons lapins mengue [mange], bons lapins le suivent, LEROUX DE LINCY, t. I, p. 170. || XVIe s. Il a memoire de lapin, COTGRAVE.

— ÉTYM. Wall. *napai*, lapin mâle; anc. flam. *lampe*, *lamper*, lapin mâle. Origine incertaine. Scheler y voit un dérivé du radical *lep*, qui est dans le latin *lepus*, lièvre; Diez, un dérivé de *clap*, *clapier*, avec suppression de *c*. De plus, la forme wallonne *napai* vient compliquer la question. *Lap-in*, *lap-ereau* indiquent un radical *lap*; voilà tout ce qu'on peut dire.

LAPIS (la-pis') ou **LAPIS-LAZULI** (la-pis'-la-zu-li), *s. m.* Noms vulgaires du minéral appelé lazulite. C'est ce qui distingue le vrai lapis de la pierre arménienne et de la pierre d'azur dont le bleu s'évanouit au feu, tandis qu'il demeure inhérent et fixe dans le lapis-lazuli, BUFF. *Min.* t. VII, p. 254. || Faux lapis, nom donné à l'azurite compacte.

— HIST. XVIe s. Deux sallieres de lapis, avec leurs couvercles de mesme, garnies d'or, taillées et esmaillées de basse taille, prisées ensemble quatre-vingt escus, DE LABORDE, *Émaux*, p. 356.

— ÉTYM. Lat. *lapis*, pierre, et *lazuli* qui est le même que *azur* (voy. ce mot).

† **LAPON, ONE** (la-pon, po-n'), *adj.* Qui habite la Laponie. La race lapone. || Substantivement. Les Lapons sont d'une taille petite et trapue. Ordre lui vient [à un follet] d'aller au fond de la Norwége Prendre le soin d'une maison En tout temps couverte de neige, Et d'Indou qu'il était on vous le fait Lapon, LA FONT. *Fabl.* VII, 6. || Par extension. C'est un Lapon, c'est un homme d'une très-petite taille.

1. **LAPS** (laps'), *s. m.* Mot qui n'a que le singulier et ne s'emploie qu'avec *temps* : laps de temps, espace de temps.

— HIST. XVe s. Ne leur sens ne leur congnoissance n'estoient pas souffisantes pour congnoistre le prejudice qui leur en povoit advenir par las de temps, COMM. V, 17. || XVIe s. Ces influences semblent aussi par laps de temps et contraires revolutions estre affoiblies, PARÉ, XVI, 5. Le coulement et laps de la fontaine estoyt par trois tubules et canalz, RAB. *Pant.* V, 42.

— ÉTYM. Lat. *lapsus*, écoulement, chute, de *labi*, s'écouler (voy. LABILE).

2. **LAPS, LAPSE** (laps', la-ps'), *adj.* Terme de droit canon, qui ne s'emploie que dans la réduplication : laps et relaps, lapse et relapse. Qui, après avoir embrassé la religion catholique, la quitte pour retourner à sa première croyance. Henri IV, qui de protestant se fit catholique après la Saint-Barthélemy, et qui plus tard revint au protestantisme, fut traité de laps et relaps.

— ÉTYM. Lat. *lapsus*, participe de *labi*, tomber (voy. LABILE).

† **LAPSUS** (la-psus'), *s. m.* Mot latin employé familièrement pour désigner une faute, une erreur, un défaut. Un lapsus de mémoire. || Lapsus linguæ, lapsus calami, mots latins dont on se sert dans le langage ordinaire, et qui, signifiant manquement de la langue, manquement de la

plume, espèrement qu'on a prononcé ou écrit un mot l'un pour l'autre, ou qu'on a fait quelque faute en prononçant un mot ou en l'écrivant.

— ÉTYM. Lat. *lapsus*, chute.

† **LAPTOT** (la-pto), *s. m.* Nom que les Européens donnent en Afrique à des valets ou à des matelots du pays qu'ils prennent à leurs gages. || Il se dit aussi de nègres employés volontairement parmi les troupes, dans les forts ou à bord des bâtiments, moyennant rétribution.

LAQUAIS (la-kê ; l's se lie : un la-kê-z effronté), *s. m.* Valet de livrée, employé principalement pour suivre son maître ou sa maîtresse. Qui passera de nous deux ? qui cédera la place à l'autre ? le moins habile ? mais je suis aussi habile que lui ; il faudrait se battre sur cela ; il a quatre laquais, et je n'en ai qu'un : cela est visible, il n'y a qu'à compter ; c'est à moi à céder, et je suis un sot si je conteste, PASCAL, *Pensées*, V, 6, édition HAVET. Je vous promets un laquais fort grand ; les petits ne sont bons à rien, MAINTENON, *Lett. à M. d'Aubigné*, t. I, p. 172, dans POUGENS. Alidor, dit un fourbe, il est de mes amis ; Je l'ai connu laquais avant qu'il fût commis, BOIL. *Sat.* IX. Le bel honneur pour vous en voyant vos ouvrages Occuper le loisir des laquais et des pages, ID. *ib.* L'auteur des Pensées se soumettant aux quatre laquais [laissant passer celui qui a quatre laquais, tandis que lui n'en a qu'un] est bien autrement philosophe que ces penseurs que les quatre laquais ont révolté, CHATEAUB. *Génie*, III, II, 6. Je dis... qu'à nous deux, Monseigneur, nous faisons un assemblage infâme : J'ai l'habit d'un laquais, et vous en avez l'âme, V. HUGO, *Ruy Blas*, V, 3. || Mentir comme un laquais, mentir avec impudence, mentir habituellement. Parasite effronté, menteur comme un laquais, Vivant toujours d'emprunt et ne payant jamais, DESTOUCHES, *Diss.* II, 1. Il y aurait une cruauté révoltante à citer en présence d'un domestique un proverbe qui insultât à sa condition, comme celui-ci : mentir comme un laquais, GENLIS, *Veillées du chât.* t. II, p. 448, dans POUGENS.

— HIST. XVe s. En l'année passée, au dernier voyage de l'armée de Catalogne, le suppliant eut charge de par son capitaine de mener et conduire certain nombre de gens arbalestriers, apelés laquaiz, DU CANGE, *lacinones*. Deux hommes de guerre que, selon l'usage du temps present en fait de guerre, on nomme halagues, ID. *ib.* Alagues, alacays, et lacays, ID. *ib.* || XVIe s. Ces champisses contenances de nos laquais y estoient aussi [chez les Romains], MONT. I, 374. Le bastion que le seigneur de Milho, avec quelques autres capitaines de gens de pied et trois mille laquais françois, eut en garde, JEAN D'AUTON, *Annales de Louis XII*, p. 160, dans LACURNE. N'ayant chacun que deux chevaux et un valet et un laquais, BRANT. *Capit. franc.* t. IV, p. 88, dans LACURNE.

— ÉTYM. Espagn. et portug. *lacayo* ; ital. *lacchè*. D'après Diez, *laquais* provient d'un radical qui est dans le provençal *lecai*, gourmand ; anc. portug. *lecco*, répondant au provençal *lec*, même sens, de l'anc. en verbe *leccare*, lécher, être gourmand. D'autre part, d'Herbelot le tire de l'arabe *lacaa*, exposer : enfant exposé ; et Pihan, avec plus de vraisemblance, de l'arabe *lakiyy*, attaché à quelqu'un ou à quelque chose. Ce qui appuie une origine arabe, c'est que le mot est originairement espagnol et portugais, et qu'une de ses formes est *alacay* ; c'est là que nous l'avons pris, comme le montre l'historique *alagues*, *alacays*, et c'est de nous qu'il vient en italien. On remarquera que primitivement il a signifié une sorte de soldat.

LAQUE (la-k'). || 1° *Adj.* Employé uniquement dans gomme laque, espèce de fécule rouge fournie par les semences de l'*érythrine monosperme* (légumineuses) et de la *dalbergie* à gousse ovale (légumineuses), et dite abusivement gomme, car c'est une résine. || *S. f.* La laque entre dans la composition des vernis et de la cire d'Espagne. Ses pieds [du courlis brun] sont d'un rouge de laque, BUFF. *Ois.* t. XV, p. 47. || On distingue la laque en bâtons, qui est la laque dans son état naturel, adhérant encore aux jeunes branches, la laque en grains, qui est la laque détachée des rameaux, la laque en [illegible], qui est de la laque fondue et coulée. || 2° *S. f.* Terre alumineuse, teinte d'un suc colorant, qu'on emploie dans la peinture. Laque de Venise, pour teinture, le cent pesant, payera 18 livres, *Tarif du 18 sept.* 1664. Les arts doivent quelques découvertes à M. Margraaf, celle de la composition d'une laque [illegible] pour la peinture dont le secret était perdu, [illegible], *Margraaf.* || 3° *Adj. m.* Vernis laque, beau vernis de la Chine, ou noir ou rouge. || *S. m.* Le beau laque de la Chine. || Nom d'ouvrages le plus souvent en carton, recouverts de vernis, ornés de figures et de dorures, et venant de Chine. De jolis laques. Il lui envoya un cabinet de laque et plusieurs bijoux, J. J. ROUSS. *Hél.* VI, 14. Tenez, crayons, papiers, mon vieux compas sans pointe, Mes laques et mes grès, qu'une vitre défend, Je vous livrerai tout, V. HUGO, *Voix*, 22.

— ÉTYM. Provenç. et espag. *laca* ; ital. *lacca* ; du persan *lak*, teinture rouge ; sanscr. *lâksha*, insecte de la laque et la laque elle-même, *lâkshika*, la laque.

† **LAQUÉ, ÉE** (la-ké, kée), *part. passé* de laquer.

† **LAQUER** (la-ké), *v. a.* Enduire de laque. Laquer une armoire.

† **LAQUET** (la-kè), *s. m.* Nom donné, dans les Pyrénées, à de petits lacs.

— ÉTYM. Diminutif de *lac*.

LAQUETON (la-ke-ton), *s. m.* Terme vieilli. Petit laquais.

— ÉTYM. Diminutif de *laquais*.

LAQUEUX, EUSE (la-keû, keû-z'), *adj.* Qui est de la nature ou de la couleur de la laque. Des tons laqueux peu agréables.

— ÉTYM. *Laque*.

LARAIRE (la-rê-r'), *s. m.* Terme d'antiquité romaine. Sorte de chapelle dans l'intérieur de la maison où l'on plaçait les dieux lares. Les Romains pouvaient, dans les laraires, rendre des honneurs divins à leurs ancêtres, MONTESQ. *Rom.* 2.

— ÉTYM. Lat. *lararium*, de *lares*, lares.

LARCIN (lar-sin), *s. m.* || 1° Action de dérober, de prendre furtivement, sans violence, une chose appartenant à autrui. Le larcin, l'inceste, le meurtre des enfants et des pères, tout a eu sa place entre les actions vertueuses, PASC. *Pensées*, III, 9, éd. HAVET. Et les leçons du P. Bauny pour le larcin, qui portèrent Jean d'Alba à le pratiquer contre vous-mêmes.... ID. *Prov.* XI. On n'entend parler chez eux ni de larcins ni de meurtres : étant presque sans passion, ils sont sans injustice, VOLT. *Russie*, I, 1. || Par extension. Et les larcins publics appelés grands exploits, ID. *Olymp.* II, 2. || Fig. Allez donc ; ce qu'ici vous perdez de moments Sont autant de larcins à vos contentements, CORN. *Rodog.* IV, 3. Chacun peut à son choix disposer de son âme ; La vôtre était à vous ; j'espérais ; mais enfin Vous l'avez pu donner sans me faire un larcin, RAC. *Andr.* III, 2. Et votre heureux larcin [l'action de dérober un enfant au meurtre] ne se peut plus céler, ID. *Athal.* I, 2. || 2° L'objet dérobé. Les pies cachent leurs larcins soigneusement. || 3° Plagiat. Les plus beaux endroits de son livre sont des larcins. C'est surtout en poésie qu'on se permet souvent le plagiat, et c'est assurément, de tous les larcins, le moins dangereux pour la société, VOLT. *Dict. phil. Plagiat.* || Fig. et poétiquement. Un doux larcin, un baiser dérobé à une femme.

— HIST. XIe s. Si home apeled altre de larcin, *Lois de Guill.* 14. || XIIe s. Et moult se partirent à larrecin [furtivement] des herberges, *Machab.* I, 9. || XIIIe s. Voirs est quant li sacrilieges est tix [tel] qu'il n'i a larrecin ne mort d'homme, l'amende du meffet est au prelat, BEAUM. XI, 16. || XIVe s. Comment poés au mont [pouvez-vous au monde] souffrir tel larechin Que Gaufrois nous a fait, li cuivers de put lin [lignage] ? *Baud. de Seb.* VII, 220. || XVe s. Ni nul n'osoit aller en Gand, fors en larrecin [à la dérobée], ni mener vivres, FROISS. II, II, 124.... || XVIe s. Il [Panurge] avoit soixante et trois manieres d'en trouver [de l'argent] toujours à son besoing ; dont la plus honorable et la plus commune estoit par façon de larrecin furtivement fait, RAB. *Pant.* II, 16. Les larrons s'entrebatent, et les larcins se descouvrent, COTGRAVE. ....Tu aurois peu apprendre Que les larcins d'amour veulent estre cachez, DESPORTES, *Diverses amours*, Contre une nuict trop claire. Un [illegible] de Lacedemone ayant dérobé un regnard [illegible] pour la honte de leur sottise au larrecin que nous ne craignons sa peine.... MONT. I, 306.

— ÉTYM. Provenç. *layronici* ; catal. *lladronici* ; espagn. *ladrocinio* ; ital. *latrocinio* ; du lat. *latrocinium*, de *latro*, larron (voy. ce mot).

LARD (lar ; le d ne se prononce et ne se lie jamais : du lar excellent ; au pluriel, l's ne se lie pas : des lar excellents ; cependant quelques-uns la lient : des lar-z excellents), *s. m.* || 1° Graisse ferme qui est au-dessous de la chair du porc. Les lards de différents cochons, [illegible] pourceaux choisis, dont les pères avaient quatre grands doigts de lard, SCARR. *Virg.* I. || Populairement. Faire du lard, [illegible]. || Être gras à lard, être très-gras. || 2° Pièce de lard de cochon préparée pour l'alimentation. Les hommes au rang desquels vous [Grillus] ne voulez pas être, mangeront votre lard, vos boudins et vos jambons, FÉN. t. XIX, p. 142. || On dit d'un avare, qu'il est vilain comme lard jaune, c'est-à-dire lard jauni par la conservation avare. || Gros lard, celui qui ne contient aucune partie charnue. Petit lard ou lard maigre, morceau composé de couches alternées de graisse et de chair. || Fig. Avoir mangé le lard, être coupable, fautif ; locution qui provient peut-être de l'accusation portée contre ceux qui avaient mangé le lard, fait gras un jour maigre. || Fig. Nous allons voir qui mangera le lard, nous allons voir qui gagnera la partie et qui aura l'enjeu. || 3° Bande de lard de cochon. Et, sans dire un seul mot, j'avalais au hasard Quelque aile de poulet dont j'arrachais le lard, BOIL. *Sat.* III. || Lardon. Omelette au lard. Salade au lard. || 4° Il se dit de cette partie grasse qui est entre la peau et la chair de la baleine, du marsouin, etc. Du lard de baleine. || 5° Terme de [illegible]. Ce qui est entre l'écorce et le vif de l'arbre ; c'est ce qu'on appelle proprement aubier. || 6° Pierre de lard, stéatite. || Proverbe. Là où vous pensez qu'il y ait du lard, il n'y a pas seulement de [illegible], c'est-à-dire vous pensez que telle personne est [illegible], et elle manque des choses nécessaires ; locution tirée de l'habitude des bouchers et des charcutiers de suspendre les pièces de viande à une cheville.

— HIST. XIIIe s. Por tel afere com ge di, Bien [illegible], avoie dès mardi Mon lart et mes pois aünez [illegible] Dont ge me sui desjeünez, *Ren.* 10223. || XIVe s. Le vendredi absolut [saint] sont vendus de deux [illegible] à trois mille lars, *Ménagier*, II, 3. || XVIe s. Ils [les gens chargés de l'arrêter] vindrent à mon [illegible]ment ; Lors ce va dire un gros paillard : Par la [illegible] bien, voylà Clement ; Prenez-le, il a mangé le lard, MAROT, II, 243. Il est peu de charniers où les chairs de pourceau, mesme les lards, ne s'enrancissent et enjaunissent, O. DE SERRES, 836. Qui a mangé le lard, ronge l'os, COTGRAVE. J'ai ouy dire qu'on lui faisoit tort, et qu'on lui faisoit accroire qu'il avoit mangé le lard, pour jouir de son revenu [on lui imputait une fausse accusation pour s'emparer de son revenu], BRANTÔME, *Charles-Quint*.

— ÉTYM. Provenç. *lart*, *lar* ; catal. *llard* ; esp. et ital. *lardo* ; du lat. *lardum*, *laridum*. À *laridum* dont le suffixe indique un adjectif, comparez [illegible].

† **LARDACÉ, ÉE** (lar-da-sé, sée), *adj.* Terme didactique. Qui offre quelque ressemblance avec du lard. || Terme d'anatomie pathologique. Tissus lardacés, tissus dont l'aspect, la couleur, la consistance, sont analogues à ceux du lard.

— ÉTYM. *Lard*.

LARDÉ, ÉE (lar-dé, dée), *part. passé* de larder. || 1° Garni de lardons. Mangeons ensemble, en frères, des perdrix lardées menu ; car sans lard elles sont un peu sèches vers le carême, VOLT. *Mél. hist. Un chrétien contre six juifs*, ch. XVIII. || 2° [illegible] de [illegible] que l'on compare aux bandes de lard d'une [illegible]. À quoi servent tous ces rubans dont vous voilà lardé ? MOL. *Avare*, I, 5. || Par extension. Il y avait [illegible] Mme de Montespan] de petites chaises à dos [illegible] de ployants de part et d'autre, ST-SIM. 190, [illegible] *Électre* n'est autre chose que l'*Oreste* de Voltaire [illegible]ment dépecé et lardé du dénouement de *Sémiramis*, LAHARPE, *Correspond.* t. III, p. [illegible], dans POUGENS. || 3° Percé comme avec une lardoire. Lardé de coups d'épée.

LARDER (lar-dé), *v. a.* || 1° Mettre des lardons dans la viande. || Absolument. Un rôtisseur qui larde bien. || 2° Familièrement. Larder quelqu'un de coups d'épée, le percer de plusieurs coups d'épée. || Larder un cheval, lui donner si fort et si souvent de l'éperon que les plaies y paraissent. || Fig. Larder quelqu'un d'épigrammes, de brocards, etc. lui lancer coup sur coup plusieurs épigrammes, plusieurs brocards. Animez les frères, [illegible] à larder de bons mots les sots et les fripons, VOLT. *Lett. d'Alemb.* 13 déc. 1763. || 3° Fig. Larder ses discours, ses écrits de citations, de mots grecs ou latins, etc. faire, en parlant, en écrivant, un usage trop fréquent de citations, de mots grecs ou latins. || 4° Terme de marine. Passer, sur les deux faces d'une voile ou d'une [illegible], des bouts de fil dont on détord les extrémités pour les mettre en étoupes. || Passer une aiguille entre les torons d'une [illegible] pour la réunir à sa voile. || 5° Se dit dans les manufactures de soieries, lorsque la navette, au lieu de passer franchement dans la [illegible] du pas, passe à travers quelques portions de la chaîne levée ou baissée. || 6° Terme [illegible]. Larder un [illegible], un [illegible], [illegible] à d'autres par des [illegible]. || 7° Terme de jeux. Larder une carte, l'insérer [illegible] et frauduleusement dans un jeu. || 8° Fig.

quer çà et là une multitude de clous dans une pièce de bois, afin de faire tenir le plâtre qu'on y applique.

— HIST. XIIIe s. Dist celle qui n'est pas musarde: Dieus, fait-elle, come il me larde De biau parler! Lande dorre Il ne s'en pout pas garder. S'en le dist quant même on devrait tout vif larder, *la Rose*, 17566. Prince, prelat, baron, por Dieu prenes ci garde, France est si grasse terre, n'estuet pas qu'on la larde; Or la vuet on laissier [se crosser] qui la maintient et garde, Por l'amor de celui qui tout a en sa garde, RUTEB. 137. || XIVe s. Les lardes dans un cerf, c'est ce qui est entre les costés et l'eschine, *Ménagier*, II, 5. || XVe s. Nous lardonnons en ceste maniere larder et occire laschement, *Boucicq.* I, 24. Il faut blandir, il faut larder [flatter] Ceux qui ont le gouvernement, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 293. Quand nous eusmes bien coppé [taillé] Et bien lardé et devisé, COQUILL. *Monol. du puits.* Il les fit tuer, et bien en haste plumer, larder et mettre en broche, LOUIS XI, *Nouv.* XCIX. || XVIe s. Le prince de Condé à six pas de là estoit porté par terre, son cheval lardé d'un tronçon de lance, D'AUB. *Hist.* I, 216. C'estoit l'un de ceux qui l'avoient si bien lardé [brocardé] à sa venue, DESPER. *Contes*, XXV.

— ÉTYM. *Lard*; provenç. et espagn. *lardar*; portug. *lardear*; ital. *lardare*.

† **LARDERASSE** (lar-de-ra-s'), *s. f.* Terme de marine. Grosse corde fabriquée avec des étoupes ou des restes de chanvre.

† **LARDERON** (lar-de-ron), *s. m.* Petite mésange bleue.

† **LARDIFORME** (lar-di-for-m'), *adj.* Terme technique. Qui ressemble au lard. Tissu lardiforme.

— ÉTYM. *Lard*, et *forme*.

† **LARDITE** (lar-di-t'), *s. f.* Terme de minéralogie. Quartz ayant quelque ressemblance d'aspect avec le lard.

† **LARDIVORE** (lar-di-vo-r'), *adj.* Terme de zoologie. Qui mange le lard. Parasites lardivores.

— ÉTYM. *Lard*, et le lat. *vorare*, dévorer.

† **LARDIZABALÉES** (lar-di-za-ba-lée), *s. f. pl.* Famille des plantes sarmenteuses originaires de la Chine, du Japon, du Chili, voisine des berbéridées.

LARDOIRE (lar-doi-r'), *s. f.* || 1° Brochette pour larder. Car alors, si l'on veut m'en croire, Il n'y avait point de lardoire, SCARR. *Virg.* V. || 2° Terme de construction. Espèce de sabot de fer avec lequel on arme l'extrémité des pieux. || 3° Éclat de bois d'environ un mètre qui reste quelquefois sur la souche d'un arbre abattu, faute par le bûcheron d'avoir fait l'entaille assez profonde d'un côté.

— HIST. XVe s. Lardouere fault et cheminons, Potail [pilon], mortier, aulx et oignons, Estamine, paille troussée, Pour plus tost faire la porée, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 497.

— ÉTYM. *Larder*.

LARDON (lar-don), *s. m.* || 1° Petit morceau de lard coupé en long qu'on pique dans la viande avec une lardoire. Mettre les lardons loin à loin, près à près. || 2° Fig. et familièrement. Brocard, sarcasme, raillerie piquante contre quelqu'un. J'eus la prudence de tenir cette affaire secrète, pour éviter la honte d'un éclat, sans parler des lardons que les railleurs m'auraient donnés, LESAGE, *Guzm. d'Alfar.* VI, 7. Mme de Pompadour et le bon homme Tournemine appelaient Crébillon, Sophocle; et moi, on m'accablait de lardons; oh, le bon temps que c'était! VOLT. *Lett. d'Argental*, 1er février 1762. On agaça la petite, je pris sa défense; aussitôt les lardons tombèrent sur moi, J. J. ROUSS. *Conf.* VII. || Être le lardon du quartier, en être la plus mauvaise langue. || 3° Nom qu'on a donné longtemps à de petites gazettes de Hollande, à cause des lardons ou traits piquants qu'elles contenaient. Sa Majesté nous fit lire le lardon de Hollande, qui était excellent, DANGEAU, I, 26 (13 juin 1684). Il se fait applaudir dans tous les lardons et les journaux de la Hollande, BOSS. *Lett. quiét.* 164. Ces nouvelles raisonnées auxquelles nous avons donné le nom burlesque de lardons, ARNAULD, *Déf. de la nation britannique*, la Haye 1693, in-12, p. 27. || L'auteur de l'*Avis important aux réfugiés* leur reprochait.... l'invention des lardons; mais on voit à l'historique qu'au sens de brocard le mot est du XVIe siècle. || Par extension, le lardon scandaleux, la médisance qui court. Votre oncle, si l'on croit le lardon scandaleux, N'a pas été toujours impotent et goutteux, REGNARD, *Lég. univ.* IV, 7. || 4° Terme de jeux. Carte insérée frauduleusement dans un jeu. Toutes les cartes étaient également malheureuses pour le perdant [qui changeait de jeux]; il n'y rencontrait que des lardons; et en dernier il avait beau montrer quinze [au jeu du quinze], cela ne servait de rien, HAMILT. *Gramm.* 3. || 5° Terme d'armurier. Pièce de fer insérée et soudée à l'extérieur d'un canon de fusil pour boucher une fissure. || Terme de serrurerie et de forges. Morceau de fer ou d'acier qu'on introduit dans les crevasses qui se forment dans les pièces pendant qu'on les forge. || Terme d'horloger. Pièce longue et étroite qui fait partie de la potence dans une montre à roue de rencontre.

— HIST. XIIIe s. Je ne sui mie pleiges, se trop les esgardon, Que nous ne selons pris comme ras au lardon, J. DE MEUNG, *Test.* 1288. || XIVe s. Mettre sur chascune escuelle deux lardons, *Ménagier*, II, 5. || XVIe s. Jamais homme ne passoit à la Fleche qui n'eut son lardon [brocard], DESPER. XXVIII. Les gardes lors eurent grand'envie de lui bailler du roux de billy, dont les lardons sont de bois, et de le faire crocheteur, BOUCHET, 34e *serée*.

— ÉTYM. Diminutif de *lard*.

† **LARDONNEMENT** (lar-do-ne-man), *s. m.* Action de lardonner, de brocarder.

— HIST. XVIe s. Lardonnement, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Lardonner*.

† **LARDONNER** (lar-do-né), *v. a.* Couper, tailler en lardons. || Fig. Lancer des lardons à quelqu'un.

— HIST. XVIe s. Lardonner [lancer des traits piquants], COTGRAVE.

† **LARDONNISTE** (lar-do-ni-st'), *s. m.* Celui qui publiait en Hollande les nouvelles satiriques appelées lardons.

† **LARDURE** (lar-du-r'), *s. f.* Défaut qui, dans une étoffe de laine, est produit par des fils mal entrelacés.

— ÉTYM. *Larder*.

1. **LARE** (la-r'), *s. m.* Nom, chez les anciens Romains, des dieux domestiques. On retrouve ici quelques traces du culte touchant des lares, CHATEAUB. *Génie*, III, V, 6. || Se disait des génies tutélaires des vaisseaux, des chemins, de la ville, des carrefours, etc. || Poétiquement. Les lares, la maison, la demeure. Un rat hôte d'un champ, rat de peu de cervelle, Des lares paternels un jour se trouva soûl, LA FONT. *Fabl.* VIII, 9. Viens près de tes lares tranquilles, Tu verras de loin dans les villes Mugir la discorde aux cent voix, V. HUGO, *Odes*, IV, 2. || *Adj.* Un dieu lare. Les dieux lares.

— REM. Il ne faut pas confondre tout à fait lares et pénates. Les derniers, *genii penates*, sont les génies du foyer. Les lares sont les héros, c'est-à-dire les âmes des défunts de la famille. Mais le culte les associait et finit par les confondre.

— ÉTYM. Lat. *lares*, mot étrusque signifiant chef.

† 2. **LARE** (la-r'), *s. m.* Terme de zoologie. Nom moderne du genre mouette (palmipèdes) dans lequel on distingue le *lare cyanorrhynque*, qui est la grande mouette cendrée de Buffon.

— ÉTYM. Lat. *larus*; λάρος, mouette.

† 3. **LARE** (la-r'), *s. m.* Un des noms vulgaires de la pyrule melongène, dite aussi lard (mollusques).

LARGE (lar-j'), *adj.* || 1° Ample, étendu, par une dérivation facile du latin *largus* qui signifie copieux, abondant, considérable. Une large base. Il tombait de larges gouttes de pluie. Quoi? se peut-il, monsieur, qu'avec l'air d'homme sage, Et cette large barbe au milieu du visage.... MOL. *Tart.* II, 2. Vous les auriez vus tous, retournant en arrière Laisser entre eux et nous une large carrière, RAC. *Mithr.* V, 4. Il lui fit dans le flanc une large blessure, ID. *Phèd.* V, 6. Sa barbe était négligée; de larges pleurs tombaient de ses yeux, CHATEAUB. *Mart.* XVIII. || Fig. Il ouvre un champ plus large à ces guerres d'esprit, CORN. *Prol. de la Toison d'or*, 5. Et puis, te voilà donc mon rival! un moment Entre aimer et haïr je suis resté flottant; Mon cœur pour elle et toi n'était pas assez large, V. HUGO, *Hernani*, I, 4. || Accommodez-vous, le pays est large, c'est-à-dire vous êtes en un lieu où vous pouvez prendre vos commodités, ou bien, ironiquement et par antiphrase, vous prenez vos aises là où l'on ne doit pas les prendre. || 2° Particulièrement. Qui est étendu dans la dimension dite largeur. Ce morceau de bois est large de 20 centimètres. La rivière est large en cet endroit. Il a les épaules larges. || On dit familièrement de quelqu'un qui n'est pas généreux: il est large.... des épaules. || Un cheval large du devant, un cheval qui a beaucoup de poitrail. || Terme d'anatomie. Ligaments larges, nom donné, à cause de leur largeur, aux ligaments sous-lombaires de l'utérus. Le muscle large du cou, ou, substantivement, le large du cou, nom donné par quelques anatomistes au muscle peaucier. || On dit d'une rue qu'on s'ennuie à parcourir, qu'elle n'est guère large, mais qu'elle est bien longue. || Familièrement. Avoir la conscience large comme la manche d'un cordelier, ou, simplement, avoir la conscience large, et, encore, avoir la manche large, n'être pas scrupuleux. L'un et l'autre avaient la conscience assez large, SCARR. *Rom. com.* I, 13. || Faire du cuir d'autrui large courroie, être libéral du bien d'autrui. || Terme de fauconnerie. Fort large, se dit d'un oiseau qui écarte bien ses ailes, ce qui est regardé comme une preuve de santé et de vigueur. || 3° Fig. Qui a une grande extension. Je vous fais une large concession. Ou Rome à ses agents donne un pouvoir bien large, Ou vous êtes bien long à remplir votre charge, CORN. *Nicom.* III, 3. Et pas un fils d'Adam, sous la sainte lumière, N'a de l'est au couchant promené sur la terre Un plus large mépris des peuples et des rois, A. DE MUSSET, *Rolla.* || Discussion large, discussion sans subtilité ni minutie. || 4° Fig. Peu scrupuleux, d'une trop grande liberté. Vous croyez beaucoup faire en leur faveur [des jésuites] de montrer qu'ils ont de leurs pères aussi conformes aux maximes évangéliques que les autres y sont contraires, et vous concluez de là que ces opinions larges n'appartiennent pas à toute la société, PASC. *Prov.* V. Voilà ce que disent des mondains séduits par la fausse prudence de la chair, et qui se conduisent par les principes les plus larges, dans un point où la religion est plus resserrée et moins indulgente, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 291. || 5° Fig. Abondant, fastueux. MM. les ecclésiastiques menaient une vie trop large, BOSS. *Var.* II. || Dans l'ancienne langue, large signifiait libéral, qui aime à donner, à dépenser; d'où le proverbe: Autant dépend [dépense] chiche que large, c'est-à-dire l'économie mal entendue ne fait point de profit. || Il se dit encore quelquefois en ce sens dans la forme négative. Il n'est pas large. || 6° Dans les arts du dessin. Qui n'a rien de mesquin, de timide. Des contours, des draperies, des lumières larges. Une touche, une manière large. || Il se dit en littérature dans un sens analogue. Sa manière [à Sénèque] est précise, vive, énergique, serrée; mais elle n'est pas large, DIDER. *Claude et Nér.* I, 127. || Terme d'architecture. Qui présente une disposition hardie des masses. || 7° Prononciation large, prononciation dans laquelle on donne toute leur valeur aux voyelles. Par le jeu d'une prononciation large et ouverte [dans le Cyclope de Théocrite], on croirait sentir le calme des tableaux de la nature, CHATEAUB. *Génie*, II, III, 6. || 8° Large de loi, se disait des monnaies qui étaient au-dessus du titre réglé par l'ordonnance. || 9° *Adv.* D'une manière large. Il faut l'habiller large pour qu'un enfant soit à son aise, MAINTENON, *Lett. à d'Aubigné*, 7 sept. 1683. || Terme de manége. Aller large, s'éloigner du centre de la volte. Un cheval va trop large lorsqu'il fait un grand cercle, et qu'il s'étend sur un trop grand terrain. || Peindre large, peindre d'une manière large. Il [Carle Vanloo] a peint large; son coloris est vigoureux et sage, DIDEROT, *Salon de* 1767, *Œuvres*, t. XIII, p. 40, dans POUGENS. Cela est savant de détails, dessiné large, à ce que croit l'artiste, ID. *ib.* t. XV, p. 62, dans POUGENS. || 10° *S. m.* Largeur. Ce royaume a deux cents lieues de large. Cette étoffe a tant de large. || Donner du large, donner de l'espace. Mettez les trois enfants à une table à part, cela nous donnera du large. || 11° Terme de marine. La partie de la mer qui est éloignée des côtes. Mais hâtez-vous de grâce, et faites bien ramer, Car déjà sa galère a pris le large en mer, CORN. *Nicom.* V, 7. Il [Tourville] présuma avec capacité que le vent qui mènerait à Brest obligerait les vaisseaux qui étaient à l'île d'Ouessant de sortir de ce poste, parce qu'il les repoussait et les rompait contre l'île; cela fut si vrai qu'ils en sortirent pour se mettre au large derrière, SÉV. 571. Les vents sont toujours bons pour en sortir [d'un port], et l'escadre la plus nombreuse serait au large en moins d'une heure, RAYNAL, *Hist. phil.* XIII, 8. || La mer vient du large, les vagues sont poussées par le vent de la mer, et non par celui de la terre. || Terme de marine. Au large! sorte d'interjection à l'aide de laquelle on intime à une embarcation l'ordre soit de s'éloigner du bord, d'un quai, d'une cale, soit de ne pas s'en approcher. || Au large! est aussi le cri d'une sentinelle ordonnant aux passants de prendre l'autre côté de la rue. || Passez au large! même sens. || Fig. et familièrement. Prendre le large, gagner le large, s'enfuir. À cette vue, les ravisseurs se hâtèrent si bien de prendre le large, que l'empressement des cavaliers fut inutile, LE SAGE, *Diable boit.* ch. 13, dans POUGENS. || 12° Au large, *loc. adv.* Spacieusement. Il est logé bien au large. Feignez un homme de la taille du mont Athos; pourquoi non? une âme serait-elle embarrassée d'animer un tel corps? elle y serait plus au large, LA BRUY. XII. || Fig. et familièrement. Être au

large, être dans l'opulence. Qui cherche à vivre au large est toujours à l'étroit, CORN. *Imit.* I, 25. Je suis riche, dites-vous, me voilà au large, et je commence à respirer, LA BRUY. XIII. || Mettre au large, mettre dans un état plus commode, plus opulent. || Au large, à son aise, sans gêne, sans contrainte. Peut-être que cette humeur me passera, et que mon cœur, qui est toujours pressé, se mettra un peu plus au large, SÉV. 30 oct. 1673. Vos règles vous mettront au large, BOSS. *Lett. abb.* 184. [Dans le socinianisme] on ôte tous les mystères, on éteint les feux éternels, et on ne cherche qu'à se mettre au large, ID. 6e *avert.* III, 16. L'auteur de la réponse.... conclut que j'ai été fort embarrassé sur tous les autres sujets, et que, m'étant trouvé plus au large sur ceux-ci [la présence réelle et l'autorité de l'Église], j'ai donné plus de liberté à mon style, ID. *Euchar.* I, 1. || D'une façon qui n'est pas scrupuleuse, sévère. Nous voici bien au large, mon révérend père; grâces à vos opinions probables, nous avons une belle liberté de conscience, PASC. *Prov.* V. Les efforts que nous tâchons de faire en cette vie ne sont que pour nous mettre plus au large et pour nous éloigner de l'unique chemin du ciel, FÉN. t. XVIII, p. 81. [Le roi dit] que, outre la compassion, les scrupules de prendre ainsi les biens de tout le monde l'avaient fort tourmenté, qu'à la fin il s'en était ouvert au père Tellier, qui.... était revenu avec une consultation des plus habiles docteurs de Sorbonne, qui décidait nettement que tous les biens de ses sujets étaient à lui en propre;... qu'il avouait que cette décision l'avait mis fort au large, SAINT-SIMON, CH. CCLXXXIV. || 13° Au long et au large, *loc. adv.* En tout sens. || S'étendre au long et au large, prendre, acquérir beaucoup de terrain autour de soi. || 14° En long et en large, *loc. adv.* En longueur et en largeur alternativement. Aller en long et en large. || On dit plus souvent aujourd'hui, dans le même sens : de long en large. || 15° Du long et du large, *loc. adv.* qui n'est guère usitée que dans cette phrase populaire : Il en a eu du long et du large, il a été bien battu, très-maltraité, il a fait quelque grosse perte, etc. Donnons-en à ce fourbe et du long et du large, MOL. *l'Ét.* IV, 7.

— HIST. XIe s. Vairs [il] ot les iex [yeux], et les costez ot larges, *Ch. de Rol.* XX. Grant est la plaine et large la contrée, *ib.* LI. || XIIe s. Et iaulz [eux] de plus larghe carité nous convient rewarder [récompenser], qui par le jugement de Dieu sont en grief affliction.... TAILLIAR, *Recueil*, p. 600. || XIIIe s. Se nous en alons à terre ferme, la terre est grande et large, et nostre ost est povre, VILLEH. LXII. Li autres est non Richars, qui fu preus et hardis, larges [libéral] et chevalereus, *Ch. de Rains*, p. 8. Ne porquant il porroit bien estre si fol largues [prodigues] et tant doner, que li rois ne l'auroit pas à soufrir, BEAUM. LIX, 4. Li larges se tient emmi ces deux extremitez [la prodigalité et l'avarice], BRUN. LAT. *Trésor*, p. 272. || XIVe s. Des plaies penetrantes [du crâne] l'une est large, apparante.... H. DE MONDEVILLE, fo 53. Le faucon doit seoir large sur le poing, et doit estre un peu revers, mordant et familleux [affamé], *Modus*, fo LXXVII, verso. || XVIe s. Car de bien faire tu es large à l'homme juste, o vrai sauveur, MAROT, IV, 336. Il fit marcher ses gens en bataille plus longue que large, AMYOT, *Lysand.* 53. L'armée avoit fait large [s'était étendu] à droitte, quand Monsieur l'avoit fait à gauche, D'AUB. *Hist.* I, 306. Sa cavalerie, ayant trouvé un champ à la droitte où il y avoit quelque large, vint menacer les [illegible] du combat, ID. *ib.* II, 454. Celui qui semera largement aura large moisson, CALV. *Inst.* 637. La rue ne lui estoit pas assez large, tant [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] en large, MONT. I, 336. Nature [illegible] d'une large [illegible] de [illegible] [illegible] I, 190. Large de [illegible] et estroit de [illegible] [illegible] [illegible] et rien de plus, la ceinture représentait la bourse], COTGRAVE.

— ÉTYM. Wall. *large*; provenç. *larg*, *larc*; catal. *llarg*; espagn. et ital. *largo*; du lat. *largus*, abondant, [illegible].

LARGEMENT (lar-je-man), *adv.* D'une manière large, abondamment. Il but largement du vin [illegible]. Dans le champ du [illegible] largement si [illegible] [illegible] [illegible] II, 1. Mais [illegible] [illegible] beau [illegible]. Il en donnait, et largement, MAROT [illegible] VI. Lorsqu'on les nourrit trop largement [les chevaux], leurs jambes se gonflent, et bientôt ils ne font plus de service, BUFF. *Quadrup.* t. VIII, p. 63. || D'une manière étendue, ample. Des pennes de la queue les huit intermédiaires sont noires en dessus ; les deux extérieures, de chaque côté, sont largement échancrées de blanc, BUFF. *Ois.* t. IX, p. 397. || Peindre, dessiner, composer largement, d'une manière large. || Sans subtilité, sans minuties. Envisager largement une question. Discuter largement. || Il se dit pour : plus, au moins. Il a largement dix mille livres de rente.

— HIST. XIIe s. Les dons que il devant avoit doné largement, *Machab.* I, 3. || XIIIe s. Une anclume de fer largement demi pié haute, *Merlin*, ms. fo 72, recto. Nus prince ne donoit plus largement que il faisoit, VILLEH. CXII. Bien tesmoigne li livres que la navie [la flotte] duroit bien largement demie liue françoise, ID. CIII. Vaillans hons [je] vuel estre clamés, Et de tous compagnons amés, Et despendoie liement En tous leus plus que largement, *la Rose*, 8086. || XIVe s. Mais à prendre voluntairement largement.... l'en puet dire que les bestes mues [muettes] et les enfans font aucunes operacions voluntairement, ORESME, *Eth.* 62. Lors lui ala du vin si largement verser, Que la coupe convint par dessus suronder, *Guescl.* v. 163-174 || XVe s. On disoit qu'il avoit en tresor largement deux millions de florins, FROISS. II, II, 136. Et fit armer largement de gens, COMM. I, 14. || XVIe s. Il y en avoit largement pour honorer, embellir et orner encore un autre triomphe, AMYOT, *Pompée*, 63. Elle a de l'engin largement, MAROT, II, 243.

— ÉTYM. *Large*, et le suffixe *ment* ; provenç. *largamen* ; catal. *llargament* ; ital et espagn. *largamente*.

LARGESSE (lar-jè-s'), *s. f.* Distribution d'argent ou d'autre chose. Redoute un ennemi qui te fait des largesses, DU RYER, *Scévole*, II, 3. Un lourdaud libéral auprès d'une maîtresse Semble donner l'aumône alors qu'il fait largesse, CORN. *le Ment.* I, 1. Cet excès de largesse ou de profusion, MAIRET, *Soliman*, II, 2. Pour profiter de sa largesse [du follet qui accordait trois souhaits], ils demandèrent la sagesse ; C'est un trésor qui n'embarrasse point, LA FONT. *Fabl.* VII, 6. Quoiqu'il [le mauvais riche] ait fait largesse en mourant des biens qu'il ne pouvait plus retenir, le ciel est de fer à ses prières, et il n'y a plus pour lui de miséricorde, BOSS. *Serm. Impénit. finale*, 2. J'apprends que dans le temple où le plus saint des rois Consacra tout le fruit de ses pieux exploits, Et signala pour moi sa pompeuse largesse.... BOIL. *Lutr.* VI. De Claude en même temps épuisant les richesses, Ma main sous votre nom répandait ses largesses, RAC. *Brit.* IV, 2. Les largesses de la main droite doivent être secrètes pour la main gauche, DIDER. *Claude et Néron*, I, 401. || Faire ses largesses, se dit quand on donne quelque petite somme aux gens d'une maison où on a reçu l'hospitalité, aux garçons d'un hôtel. || Pièces de largesse, pièces d'or et d'argent que les hérauts jetaient parmi le peuple, au sacre des rois et aux autres cérémonies. || On dit aussi en ce sens largesse. Largesse, ô chevaliers ! largesse aux suivants d'armes! V. HUGO, *Odes*, IV, 12.

— HIST. XIIIe s. Largesse est le mileu entre avarice et prodigalité, BRUN. LAT. *Trésor*, p. 272. Bonne est larguece et cortoisie, Car à maint homme ont fait aie [aide], *Bl. et Jehan*, v. 3812. Comment on maintenroit le [la] larguece [largeur] des voies et des quemins, BEAUM. XXV, 1. || XVe s. Le plus noble et le plus gentil roi en largesse qui regnast en ce temps, le gentil roi Charles de Behaigne, FROISS. I, I, 27. Et aultre fois il retendroient Leurs grands larghecces et leurs dons, ID. *Buisson de jonesse*. || XVIe s. D'honneurs et dons te feront grands largesses, MAROT, IV, 289. L'immodérée largesse est un moyen foible à leur acquerir bienveuillance [aux princes] ; car elle rebute plus de gents qu'elle n'en practique, MONT. IV, 9.

— ÉTYM. Provenç. *larguezia*, *larguesa*, *largessa*, largeur et largesse ; catal. mod. *larguesa* ; espagn. *larguesa* ; ital. *larghezza* ; du lat. *largitio*, que M. L. Quicherat a trouvé dans Nonius sous la forme altérée *largatio*, et qui vient de *largus*, large. On disait aussi *largeté*.

† LARGETS (lar-jè), *s. m. pl.* Terme de métallurgie. Paquets de fer destinées à passer au laminoir à tôle et à faire des larguettes.

LARGEUR (lar-jeur), *s. f.* La plus petite des deux dimensions, lorsque l'on considère une surface : si une table a deux mètres dans un sens et un mètre seulement dans l'autre, la longueur sera deux mètres et la largeur un seul ; si l'on considère les trois dimensions d'un corps, la longueur est toujours la plus grande, la largeur est ordinairement la moyenne, et l'épaisseur la plus petite. La plus grande largeur de l'Égypte se prend d'Alexandrie à Damiette, dans un espace d'environ cinquante lieues, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. I, p. 11, dans POUGENS. Malgré la largeur du chemin et les cris de son escorte, Napoléon avait peine à se faire jour au travers de cet immense cohue [l'armée sortant de Moscou], SÉGUR, *Hist. de Nap.* IX, 4. || Fig. La largeur de ses idées. La seule expérience peut montrer quelle largeur de cœur la simplicité donne, FÉN. t. VIII, p. 460.

— HIST. XVIe s. Mes mœurs mesmes, qui ne disconviennent de celles qui courent, à peine de la largeur d'un poulce.... MONT. IV, 131.

— ÉTYM. *Large*.

† LARGHETTO (lar-ghè-tto), *adv.* Terme de musique, qui, placé en tête d'un morceau, indique qu'il doit être exécuté plus lentement que l'adagio et moins lent que le largo.

— ÉTYM. Ital. diminutif de *largo*.

LARGO (lar-go), *adv.* Terme de musique, qui, placé en tête d'un morceau, indique qu'on doit le jouer d'un mouvement très-lent.

— ÉTYM. Ital. *largo*, large.

LARGUE (lar-gh'), *adj. m.* || 1° Terme de marine, usité principalement dans cette locution : vent largue, vent dont la direction fait avec la quille un angle plus petit que 112°, en considérant l'ouverture de cet angle tournée vers l'arrière. || Avoir vent largue, aller vent largue, porter largue, naviguer avec le vent largue dans les voiles. || Grand largue, angle du vent plus ouvert encore que celui du largue. || Se dit d'une manœuvre quelconque qui n'est pas roidie ou arrêtée. || 2° *S. m.* La haute mer. Prendre le largue. Tenir le largue. || On dit plus ordinairement, en ce sens, le large.

— HIST. XVIe s. Les premiers se jetterent sur la gallere de Beaulieu si hastivement, que les autres prenent le largue, D'AUB. *Hist.* I, 326. La garde, voyant Dom Alphonse, faict largue, et laisse entrer tout ce qui se presenta, CARLOIX, V, 42.

— ÉTYM. Autre forme de *large*.

LARGUÉ, ÉE (lar-ghé, ghée), *part. passé* de larguer. Une manœuvre larguée.

LARGUER (lar-ghé), je larguais, nous larguons, vous larguiez ; que je largue, que nous larguions, que vous larguiez, *v. n.* || 1° Terme de marine. On dit qu'un navire largue lorsqu'il gouverne moins près ou qu'il laisse arriver. || Le vent largue lorsqu'il change en prenant une direction plus rapprochée de l'arrière. || 2° Se désunir, en parlant de la charpente d'un bâtiment. Ce bâtiment a largué de l'avant ; il largue de partout. || On dit de même : Cette pièce de bordage largue. || 3° Lâcher, donner du mou à un cordage. Larguer l'écoute. || Larguer en retour, filer promptement une manœuvre que [illegible]. || Larguer les ris, donner une augmentation de voile au vent. || Largue ! commandement de [illegible], de détourner, de démarer un cordage quelconque.

— HIST. XVIe s. En cette galere Monsieur fit larguer [s'étendre] à gauche les bataillons, tant pour cercher plus de plaine que pour esquiver les coups de canon des reformez, D'AUB. *Hist.* I, 306.

— ÉTYM. *Largue*. Dans le XVIe siècle *largue* et *larguer* ne sont pas des termes exclusivement marins.

† LARICINE (la-ri-si-n'), *s. f.* Terme de chimie. Substance trouvée dans le larix.

— ÉTYM. Lat. *larix*, mélèze, et la finale chimique *ine*.

† LARIDON (la-ri-don), *s. m.* Nom donné par la Fontaine à un chien qui ne quittait pas la cuisine. Laridon et César, frères dont l'origine Venait de chiens fameux, beaux, bien faits et hardis, À deux maîtres divers échus au temps jadis, Hantaient l'un les forêts et l'autre la cuisine, LA FONT. *Fabl.* VIII, 24. [illegible] Faute de cultiver la nature et ses dons, Oh ! combien de Césars deviendront Laridons ! ID. *ib.* Combien de Laridons passent pour des Césars, sans parler de César Berthier ! P. L. COUR. *Lettres*, 13 août 1809.

— ÉTYM. Lat. *laridum*, lard.

LARIGOT (la-ri-go), *s. m.* || 1° Espèce de flûte ou de petit flageolet, qui n'est plus en usage, et qui imite un des jeux de l'orgue, dit jeu de larigot. || 2° Populairement. Boire à tire-larigot, boire excessivement. || On dit aussi en tire-larigot. Je veux boire avec lui, m'en dût-il coûter pot, Et trinquer tête à tête en tire-larigot, HAUTEROCHE, *l'Amant qui ne flatte pas*, III, 1.

— HIST. XVe s. On luy apporte [au marié] le demeurant des vaisseaux, qui l'avoient [illegible] toute la journée, beuvant en tire-larigot [illegible] *des quinze joyes du mariage*. [illegible] pour femme et [illegible] [illegible] à tire-larigot ? [illegible] [illegible] [illegible], *Vau de Vire*, 41. || XVIe s. Les [illegible] [illegible] aux festes chantent et dansent, [illegible] et [illegible] [illegible], à tire-larigot....

et beuvoient tous à tirelarigot à sa santé, PARÉ, t. III, p. 731. Elle vous briffoit [mangeait] en asne débasté, et humoit du pyot en tirelarigot, *Après-dinées de Cholières*, 162. Et pour l'appaiser lui donnoit à boire à tirelarigot, RAB. I, 8. Larigau et larigauau, COTGRAVE. .... Margot Qui fait sauter ses brebis au son du larigot, RONS. 732. Herbes, qui boutonnez, vertes ames sacrées, Si mon mon larigot revendir je vous voy, ID. 747. [Un pasteur] Qui tient un harigot et fleute entre les bœufs, ID. 834. Jouer de l'arigot, *le Facetieux reveille matin*, éd. de 1654, p. 283.

— ETYM. Bourguig. *tirelarigô* (en 1680), et *tôrelôrigô* (en 1682). La forme primitive est *arigot* ou *harigot*; dans *larigot* il y a agglutination de l'article, comme dans *lendemain*. On ne sait d'où vient ce mot; Scheler indique avec doute le latin *arinca*, qui signifie une espèce de blé : de sorte que *l'arigot* serait primitivement un chalumeau, en latin *fistula*. Quant à *tire-larigot*, on n'y peut voir qu'une expression populaire analogue à *flûter*, qui veut dire aussi boire. On a prétendu que Rigaud ou Rigault, archevêque de Rouen, avait donné une très-grosse cloche à la cathédrale de cette ville, que cette cloche fut nommée *la rigault*, et que, quand on avait *tiré la rigaud*, on était altéré. Les textes ne justifient pas cette origine; on n'y trouve aucune allusion à *Rigault* ni à la cloche; de plus Rigaut est du XIII[e] siècle; il n'a été trouvé d'exemples de cette locution que dans le XV[e]; et, quand, au mot *tire-larigot*, l'Académie dit que, selon quelques-uns, il faudrait écrire *à tire la rigaud*, elle suit une historiette qui ne paraît pas ancienne et que rien ne garantit.

† **LARINOÏDE** (la-ri-no-i-d'), *adj.* Terme didactique. Qui ressemble au lard.

— ETYM. Λαρινός, gras, engraissé.

LARIX (la-riks'), *s. m.* Terme de botanique. Nom latin employé à présent en français pour désigner le genre mélèze (conifères), dans lequel on distingue le larix européen, dit vulgairement mélèze, et le larix américain, appelé épine rouge, LEGOARANT.

— ETYM. Lat. *larix*, mélèze; grec, λάριξ.

LARME (lar-m'), *s. f.* ‖ 1° Goutte d'humeur limpide qui sort de l'œil et dont la cause est ou une action physique ou une émotion morale. Et mon trépas aura des larmes De quiconque aura de l'amour, MALH. V, 20. Les larmes lui tombent des yeux à grands flots, VAUGEL. *Q. C.* VI, 9. Moi-même en cet adieu j'ai les larmes aux yeux, CORN. *Hor.* II, 5. Quand pourra mon amour baigner avec tendresse Ton front victorieux de larmes d'allégresse? ID. *Hor.* IV, 2. Un soupir, une larme à regret épandue, ID. *Poly.* II, 2. Elle [une pièce] ne va pas jusqu'à tirer des larmes, ID. *Nicom. Examen.* Pour me voir maintenant demander avec larmes Ce que j'ai mérité par le sang et les armes, MAIRET, *Sophon.* IV, 5. Ces soupirs ridicules et ces larmes niaises ont fait rire tout le monde, MOL. *Critique*, 7. Non, ce n'est pas toujours de tristesse que l'on pleure; il entre bien des sortes de sentiments dans la composition des larmes, SÉV. 11 sept. 1680. Monsieur le Prince [Condé] eut cette consolation en mourant [d'obtenir le retour du prince de Conti à la cour]; mais jamais une joie n'a été noyée de tant de larmes, ID. 13 déc. 1686. Je fus accablée de tous côtés de ses louanges [données à un de ses amis], et, suivant ma bonne coutume, les grosses larmes me tombaient des yeux, ID. 19 juill. 1670. Que votre amitié trop tendre ne vous fasse pas jeter des larmes que votre raison doit condamner, ID. 30 nov. 1689. Pour nous à qui Dieu par sa grâce a révélé ses vérités, nous avons lu dans ses Écritures qu'il y a un temps de pleurer et une mesure de larmes; que le soleil, qui ne doit jamais se coucher sur notre colère, ne doit pas se coucher plus de sept fois sur notre affliction, FLÉCH. *Lamoignon.* Combien à vos malheurs ai-je donné de larmes! RAC. *Andr.* I, 4. Les flatteurs vous diront] Qu'aux larmes, au travail le peuple est condamné, Et d'un sceptre de fer veut être gouverné, ID. *Ath.* IV, 3. Vos larmes, que ma main pouvait seule arrêter, ID. *Bajaz.* II, 5. Périsse le Troyen auteur de nos alarmes. — Sa perte à ses vainqueurs coûtera bien des larmes, ID. *Iph.* II, 3. Je ne viens point ici, par de jalouses larmes.... ID. *Andr.* III, 4. Triste, levant au ciel ses yeux mouillés de larmes, ID. *Brit.* II, 2. Et les larmes du juste implorant son appui [de Dieu] Sont précieuses devant lui, ID. *Esth.* III, 3. Qui changera mes yeux en deux sources de larmes Pour pleurer ton malheur? ID. *Athal.* III, 7. Sans jeter une seule larme, LA BRUY. XI. Je l'arrosai de mes larmes sans lui répondre, FÉN. *Tél.* III. Nous ne pûmes retenir nos larmes, ID. *ib.* VI. Il versa sur lui des larmes pieuses, ID. *ib.* XVII. Il versait des larmes amères, ID. *ib.* XXI. [À la mort du Dauphin] M. le duc de Bourgogne pleurait d'attendrissement et de bonne foi, avec un air de douceur, des larmes de nature, de religion, de patience; M. le duc de Berry, tout d'aussi bonne foi, en versait en abondance, mais des larmes pour ainsi dire sanglantes, tant l'amertume en paraissait grande ... Mme la duchesse de Bourgogne consolait aussi son époux, et y avait moins de peine qu'à acquérir le besoin d'être elle-même consolée ... quelques larmes, amenées du spectacle, et souvent entretenues avec soin, fournissaient à l'art du mouchoir, pour rougir et grossir les yeux, SAINT-SIM. 293, 343. Que de larmes vont couler! Je n'en doute pas, reparlit Asmodée; mais il y en aura bien de commande, LESAGE, *Diabl. boit.* ch. 13, dans OUDRES. Vaincu par la beauté, désarmé par les larmes, VOLT. *Orphel.* III, 4. Les larmes sont le langage muet de la douleur, ID. *Dict. phil. Larmes.* Nul de nous n'a vécu sans connaître les larmes, ID. *Loi nat.* part. 3. Leurs yeux étaient remplis de ces heureuses larmes, De ces larmes qui font les plaisirs des amants, ID. *Henr.* IX. Mme d'Épinay reçoit des lettres charmantes de M. de Voltaire; il disait en l'une des dernières que le diable avait assisté à la première représentation de *Tancrède* sous la figure de Fréron, et qu'on l'avait reconnu à une larme qui lui était tombée des loges sur le bout du nez, et qui avait fait *pish* comme sur un fer chaud, DIDEROT, *Lettres à Mlle Voland.* Aussi tous mes sujets, les larmes dans les yeux, Porteront à l'envi vos vertus jusqu'aux cieux, DUCIS, *Roméo*, IV, 2. Elle entendra mes pleurs, elle verra mes larmes, A. CHÉN. *Élég.* 22. Les reines ont été vues pleurant comme de simples femmes, et l'on s'est étonné de la quantité de larmes que contiennent les yeux des rois! CHATEAUBR. *Atala, le Drame.* De l'œil des rois on a compté les larmes, Les yeux du peuple en ont trop pour cela, BÉRANG. *Ém. Debraux.* C'est ta jeunesse et tes charmes Qui m'ont fait désespérer, Et, si je doute des larmes, C'est que je t'ai vu pleurer, A. DE MUSSET, *Nuit d'octobre.* Une larme en dit plus que tu n'en pourrais dire; Une larme a son prix, c'est la sœur d'un sourire, ID. *Idylle.* ‖ Larmes se dit avec pleurer. Je voudrais, ma bonne, que vous fussiez venue avec moi après dîner [à une lecture que Corneille fit de sa Pulchérie].... vous auriez peut-être pleuré une petite larme, puisque j'en ai pleuré plus de vingt, SÉV. 15 janv. 1672. J'ai vu Briolle, qui m'a fait pleurer les chaudes larmes par un récit naturel et sincère de cette mort [du prince de Condé], ID. 13 déc. 1686. ‖ Rire aux larmes, rire jusqu'à ce que les yeux en pleurent, rire beaucoup. Cette sottise a fait rire M. de Chaulnes et d'Arrouy jusques aux larmes, SÉV. 77. Nous avons ri aux larmes de votre madame de la Charse et de Philis sa fille aînée âgée de trente-neuf ans, ID. 216. ‖ Faire venir les larmes aux yeux, exciter un attendrissement qui va jusqu'aux larmes. Leur contenance triste me fit venir les larmes aux yeux, SÉV. 190. ‖ On dit dans un sens analogue : Les larmes lui viennent aux yeux. Les larmes lui vinrent aux yeux, FÉN. *Tél.* XII. ‖ Fig. Des larmes de sang, se dit pour exprimer un très-violent chagrin. Pourvu qu'Adélaïde, au désespoir réduite, Pleure en larmes de sang l'amant qui l'a séduite, VOLT. *Adél. du Guescl.* IV, 5. Pleure en larmes de sang ta lâcheté funeste, M. J. CHÉN. *Gracques*, III, 12. ‖ Pleurer à chaudes larmes, être tout en larmes, fondre en larmes, se noyer dans les larmes, pleurer abondamment. Je reçois vos lettres comme vous avez reçu ma bague : je fonds en larmes en les lisant, SÉV. 16. Je la trouvai tout en larmes, ID. 419. Si l'on ne glissait pas dessus, on serait toujours en larmes, ID. 24. Ses valets de chambre [de Turenne], ses laquais, ses pages, ses trompettes, tout était fondu en larmes et faisait fondre les autres, ID. 28 août 1675. Tout s'attendrissait, tout fondait en larmes, FLÉCH. *Dauph.* ‖ S'abreuver de larmes, vivre dans les larmes, vivre de larmes, pleurer sans cesse, vivre dans la douleur, dans l'affliction. Me nourrissant de fiel, de larmes abreuvée, RAC. *Phèdre*, IV, 6. ‖ Sécher, essuyer ses larmes, se consoler. ‖ Essuyer les larmes de quelqu'un, calmer son affliction, le consoler. Dans une heure au plus tard vous essuierez ses larmes, CORN. *Poly.* I, 1. On craint qu'il n'essuyât les larmes de sa mère, RAC. *Andr.* I, 4. ‖ Mêler ses larmes à celles de quelqu'un, partager sa douleur, s'affliger avec lui. ‖ Avoir recours aux larmes, pleurer pour fléchir, pour attendrir celui qu'on supplie. ‖ Avoir des larmes dans la voix, avoir une voix qui, dans les moments d'attendrissement, fait partager l'émotion. ‖ Terme de théâtre. Avoir des larmes, savoir pleurer. Mademoiselle Sainval, comme je vous l'ai dit, me demande à jouer Olympie; si elle a ce qu'on n'a plus au théâtre, c'est-à-dire des larmes, de tout mon cœur, VOLT. *Lett. d'Argental*, 11 avril 1767. ‖ Avoir le don des larmes, pleurer à volonté. Je crois vous avoir déjà dit Qu'il [Énée] donnait des pleurs à crédit Et qu'il avait le don des larmes, SCARRON, dans le *Dict. de* RICHELET. ‖ Il signifie aussi pleurer de façon à faire pleurer les autres. On me mande qu'elle [une actrice] joue avec beaucoup d'intelligence et de vérité, mais qu'elle n'est pas d'une figure agréable et qu'elle n'a pas le don des larmes, VOLT. *Lett. Richelieu*, 27 mai 1767. ‖ La larme à l'œil, en versant quelques larmes. La larme à l'œil, le regret dans le cœur, la confusion sur la face, il [un pécheur] vient crier miséricorde, BOSS. 1[er] *sermon, Pâques*, 2. Le 23, le duc de Bourgogne fit assassiner le duc d'Orléans, et le lendemain assista à ses funérailles la larme à l'œil, et portait un des coins du drap mortuaire, ST-FOIX. *Ess. Paris*, Œuv. t. V, p. 182, dans POUGENS. ‖ Familièrement. Avoir toujours la larme à l'œil, s'attendrir très-facilement, ou affecter une grande sensibilité. ‖ Fig. Larmes de crocodile, larmes hypocrites, répandues dans le dessein de tromper, comme la fable raconte que le crocodile feint de gémir pour attirer sa proie. ‖ Fig. et poétiquement. Les larmes de l'aurore, la rosée. ‖ 2° Physiologiquement. Humeur excrémentitielle qui est sécrétée par la glande lacrymale, lubrifie le globe de l'œil, en facilite les mouvements dans l'orbite, et qui n'a avec l'expression des émotions qu'un rapport secondaire. ‖ 3° Espèce de symbole destiné le plus souvent aux monuments funèbres, lequel a la forme d'une larme. Un drap mortuaire semé de larmes. Venez tous! soit qu'au sein des jeux et des alarmes, Votre écu de Milan porte le vert dragon, Le manteau noir d'Agra semé de blanches larmes ... V. HUGO, *Odes*, IV, 12. ....J'ai, faible et plein d'alarmes, Vu trois fois un drap noir semé de blanches larmes Tendre ce corridor, ID. *F. d'aut.* 6. ‖ En larme ou en larmes, en forme de larmes. Les ailes sont noires aussi, mais marquetées, avec assez de régularité, de taches d'un blanc obscur arrondies et en larmes, BUFF. *Ois.* t. XIII, p. 144. ‖ Terme d'architecture. Larmes ou campanes, ornements qui pendent en forme de clochettes sous la corniche dorique et sous d'autres membres. On dit plus ordinairement goutte. ‖ 4° Familièrement et par similitude. Une goutte, une petite quantité d'un liquide. Donnez-moi une larme de vin. ‖ 5° Suc qui coule de plusieurs arbres ou plantes, soit naturellement, soit quand on les taille. Les larmes de la vigne. ‖ Larmes de sapin, liqueur qui s'amasse entre l'écorce et le bois de sapin et qui a l'odeur de la térébenthine. ‖ 6° Larmes de cerf, liqueur épaissie dans deux fentes que le cerf a au-dessous des yeux, et qui sont les ouvertures des larmiers. ‖ 7° Terme de pharmacie. Petite masse arrondie de substance molle ou peu dure. Manne en larmes. ‖ 8° Larmes-de-verre, ou larmes bataviques, petites masses de verre en fusion qu'on a laissées tomber dans l'eau froide et qui, par suite d'un refroidissement inégal, dû à la mauvaise conductibilité du verre pour le calorique, deviennent telles que, si l'on vient à casser la queue, la tête se met en poussière; c'est là le phénomène qui excitait l'admiration des physiciens au XVII[e] siècle. ‖ Larmes volcaniques, masses de matières vitreuses, affectant des formes plus ou moins arrondies. ‖ 9° Terme de chasse. Larmes de plomb, petit plomb pour tirer les petits oiseaux. ‖ 10° Larme-de-Job, un des noms vulgaires du *coix larme* (graminées), dit aussi larmilles, larmier et herbe à rosaire, dont les fruits renferment une semence grosse comme un pois, d'un beau poli et de couleur jaunâtre, tirant sur un brun rouge. C'est aussi le nom du *staphylier pinné* ou à feuilles ailées, appelé encore patenôtrier. ‖ Larme-du-Christ, le grémil.

— SYN. LARMES, PLEURS. Pleurs n'est synonyme de larmes qu'au pluriel. Un pleur, d'ailleurs usité seulement dans le style biblique et le style élevé, signifie lamentations; et, au pluriel, il retient quelque chose de cette signification : Elle entendra mes pleurs, elle verra mes larmes, dit A. Chénier cité plus haut. Larme est proprement l'humeur limpide qui humecte les yeux, quelle que soit la cause qui la fasse couler. Pleurs indique toujours une émotion, et presque toujours une émotion triste. L'oignon coupé ou épluché fait venir des larmes dans les yeux et non des pleurs.

— HIST. XII[e] s. Mais si co [ce] avient par vus, vus le purrez suffrir, Mais tuz li vis [visage] de lermes vus en devra cuerir, *Th. le mart.* 84. Mis en iert [sera] li roiaumes en larmes et en plors, *Sax.* XXVII. La dame fist à Deu sun present et sa oblatiun ; sun quer [cœur] [illegible] chaudes [chaudes] lermes, *Rois*, p. 3. Les larmes lor vienent as ex [aux yeux], GAUTIER D'ARRAS. *Ille et Galeron* || XIII[e] s. De la pitié qu'en a, mainte larme a plorée, *Berte*, XLVI. Là plore à lermes espandues Les granz honors qu'ele a perdues, *la Rose*, 6185. Et alors li chooient les lermes des yex mouit grosses, JOINV. 230. || XV[e] s. Je vous donne cette verge [bague] qui est d'or, esmaillé de larmes noires, LOUIS XI, *Nouv.* XXVI. || XVI[e] s. Vous n'avez que des larmes aux yeux, et eux les armes aux mains, D'AUB. *Hist.* II, 185. Les gommes, larmes, ou liqueurs espaisses, et resines, PARÉ, XXVI, 14. En larmes de fol ne se doit on fier, COTGRAVE. Mieulx est de ris que de larmes escripre, Pour ce que rire est le propre de l'homme, RAB. *Aux lecteurs.*

— ÉTYM. Wallon, *lâme ;* namur. *lârme;* provenç. *lacrima, lacrema, lagrema ;* catal. *llagrima;* esp. et ital. *lagrima ;* du lat. *lacryma, lacruma*, anc. forme *dacrima*, congénère avec le grec δάκρυ; comparez le gothique *tagr*, larme; anc haut allem. *zahar ;* angl. *tear ;* et le celtique : kimry, *daigr, dagr ;* bas bret *daérouen.*

† LARMEUX, EUSE (lar-meû, meû-z'), *adj.* Terme de [illegible]. Qui est en larmes. Le benjoin à Santa-fe est en masses non larmeuses.

1. LARMIER (lar-mié ; l'r ne se prononce et ne se lie jamais), *s. m.* || 1° Terme d'architecture. Saillie pour empêcher l'eau de couler le long d'un mur. || Le couronnement d'une souche de cheminée. || Retraite de maçonnerie terminée par un talus et une saillie qui sert d'ornement à une pile, à une façade de pont, en guise de plinthe ou de cordon. || 2° Terme de menuiserie. Partie lisse et horizontale qui forme plafond, dans une corniche.

— HIST. XVI[e] s. Larmier est la jetée de la tuile, ou autre chose, issant du couvert d'une maison, outre l'aplomb de la muraille, pour jeter le degout coulant de la couverture au loin d'icelle muraille, NICOT, *Dict.*

— ÉTYM. *Larme*, à cause que le *larmier* pleure pour ainsi dire; wallon, *larmire di câve*, soupirail.

† 2. LARMIER (lar-mié), *s. m.* Synonyme de larme-de-Job (voy. LARME, n° 10).

3. LARMIER (lar-mié), *s. m.* || 1° Terme de dessin. L'angle de l'œil le plus rapproché du nez, celui dans lequel se forment les larmes. || 2° Chez les cerfs, sac membraneux, à parois glanduleuses, sécrétant une humeur épaisse, onctueuse et noirâtre, qui est situé dans une fosse sous-orbitaire de l'os maxillaire, et qui s'ouvre au dehors par une fente [illegible] de la peau. Les gazelles ont, comme le chevreuil, des larmiers ou enfoncements au-devant de chaque œil, BUFF. *Quadrup.* t. V, p. 326. || 3° Terme de vétérinaire. Parties qui, dans le cheval, répondent aux tempes de l'homme. Saigner un cheval aux larmiers.

— HIST. XVI[e] s. Larmier, entre mareschaux de chevaux, est la veine la plus proche de l'œil du cheval, NICOT, *Dict.*

— ÉTYM. *Larme ;* bourguign. *larmei*, coin de l'œil.

LARMIÈRES (lar-miè-r'), *s. f. pl.* Synonyme de larmiers, chez le cerf.

† LARMILLE (lar-mi-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Synonyme de larme-de-Job (voy. LARME, n° 10).

— ÉTYM. [illegible] de *larme.*

LARMOIEMENT (lar-moi-man), *s. m.* Écoulement de larmes [illegible] et continuel. Le larmoiement est un des symptômes de la fistule lacrymale.

— HIST. XVI[e] s. Larmoyement, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Larmoyer.*

LARMOYANT, ANTE (lar-mo-ian, ian-t', quelques-uns disent lar-moi-ian), *adj.* || 1° Qui larmoie. [illegible] des [illegible] Les yeux larmoyants. Avec ces manières [illegible] [illegible] pension, ST-SIM. 382, 7. || 2° Qui fait couler des larmes. Votre style n'est pas larmoyant ; et nous jugeons que [illegible] que vous ne nous le [illegible] *Lett.* au duc de [illegible] || 3° Terme de littérature. Il se dit, presque toujours [illegible] avec une [illegible] critique, de pièces de théâtre [illegible] que [illegible] Le genre larmoyant [illegible] ce qu'on appelle la tragédie bourgeoise ou la comédie larmoyante, en effet cette comédie larmoyante, absolument privée de comique, n'est au fond qu'un monstre né de l'impuissance d'être ou plaisant ou tragique, VOLT. *Comm. Corn. Rem. D. Sanche, Préf. commentat.* Ce serait aujourd'hui une trop grande impertinence d'entreprendre de faire rire le public, qui ne veut, dit-on, que des comédies larmoyantes, ID. *Lett. à Lekain*, 25 avr. 1770. || *S. m.* Le larmoyant et le comique constituent par leur mélange ce qu'on nomme le drame. La métaphysique et le larmoyant ont pris la place du comique, VOLT. *Lett. d'Argental*, 24 nov. 1770. Et tous les deux nous fîmes par moitié Un drame court et non versifié, Dans le grand goût du larmoyant comique, ID. *le Pauvre diable.*

LARMOYER (lar-mo-ié; quelques-uns disent lar-moi-ié. Il se conjugue comme employer), *v. n.* Jeter des larmes. Les yeux larmoient dans la rougeole. Adieu, restaurateur de Troie; Peu s'en faut que je ne larmoie, SCARR. *Virg.* III. Par passe-temps un cardinal oyoit Lire les vers de Psyché, comédie; Et, les oyant, pleuroit et larmoyoit, J. B. ROUSS. *Épigr.* I, 8. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

— HIST. XII[e] s. Oit le [l'entend] la dame, si prist à larmoier : Biax fix, dist-ele, ci a grant destorbier, *Raoul de C.* 46. || XIII[e] s. Quant li baron le voient, chascuns de doel lermie, *Ch. d'Ant.* II, 749. Que te vaut donc le corrocier, Le lermoier et le groucier? *la Rose*, 6874. || XV[e] s. Si je ploure après, ou larmoi, Il m'est avis, il n'en fait cure, FROISS. *Le dit dou florin.* || XVI[e] s. Ces poetes et joueurs de lyre larmoyans et plaintifs, AMYOT, *Numa*, 8. Alors respondit le bon vieillard en larmoyant : Mon enfant, Dieu t'en doint la grace! *le Loyal serviteur*, I.

— ÉTYM. Provenç. *lagrimejar ;* catal. *llacrimejar;* du latin *lacryma*, larme, avec la terminaison verbale *oyer, ejar.*

† LARMOYEUR, EUSE (lar-mo-ieur, ieû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui larmoie. Un tableau d'Ary Scheffer est intitulé le Larmoyeur, LEGOARANT.

LARRON, ONNESSE (la-ron, ro-nè-s'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui commet un larcin, qui dérobe furtivement. Quand avons-nous manqué d'aboyer au larron? Témoin trois procureurs, dont icelui Citron A déchiré la robe.... RAC. *Plaid.* III, 3. Quand on veut être le maître, pour la fin le moyen ; maître et bon, maître et juste [il s'agit de cruautés commises en Italie par Napoléon I[er]], ces mots s'accordent-ils? oui, grammaticalement, comme honnête larron, équitable brigand, P. L. COUR. *Lettres*, I, 202. || Fig. Larronnesse des cœurs, tu n'échapperas pas, SCARR. *Jodelet*, IV, 3. ....Ses soins ne purent faire Qu'elle échappât au temps, cet insigne larron, LA FONT. *Fabl.* VII, 6. Sans courroux, ma comtesse; Vous savez que nature est un peu larronnesse, TH. CORN. *Comtesse d'Orgueil*, IV, 6. || Fig. Un larron d'honneur, celui qui ôte l'honneur à un mari. Guerre, guerre mortelle à ce larron d'honneur! MOL. *Sgan.* 21. C'est un larron d'honneur Qui subornait ma mère et ma sœur et ma fille, LEGRAND, *Famille extravag.* sc. 27. Or il faut que je sorte une heure, et moi qu'on nomme Ruy Gomez de Sylva, je ne puis l'essayer, Sans qu'un larron d'honneur se glisse à mon foyer, V. HUGO, *Hernani*, I, 3. || Donner au plus larron la bourse, confier la garde de l'argent, le soin de la dépense à celui dont on devrait le plus se défier; par allusion à Judas, à qui la bourse avait été confiée. || On dit dans le même sens : au plus larron la bourse. Voilà les finances en bonne main ! mais ce n'est plus que la coutume : au plus larron la bourse, GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. 21. || Fig. Ils s'entendent comme larrons en foire, se dit de gens qui sont d'intelligence; le plus souvent il se prend en mauvaise part. Ils s'entendent tous deux comme larrons en foire, MOL. *le Dép.* III, 8. Vous vous entendez tous deux comme larrons en foire pour le bien du genre humain, VOLT. *Lett. à Cath.* I. || On dit d'un habit très-usé, qu'il fait peur aux larrons, parce qu'il montre la corde. || 2° Larron se dit particulièrement des deux voleurs qui furent mis en croix avec Jésus-Christ. Le bon larron, le mauvais larron. Lejay vient de mettre Voltaire entre la Beaumelle et Fréron; Ce serait vraiment un calvaire, S'il s'y trouvait un bon larron, VOLT. *Sur un portrait de lui où il était représenté entre la Beaumelle et Fréron.* || 3° Terme d'imprimerie. Pli qui se trouve dans une feuille de papier mise sous la presse, et qui cause une défectuosité dans l'impression. || Morceau de papier qui, se trouvant sur la feuille à imprimer, reçoit l'impression, et laisse un blanc. || 4° Terme de relieur. Feuillet d'un livre, qui, demeurant plié par un des bouts, ne se trouve pas rogné par cet endroit, et qui, de la sorte, a plus de [illegible] qu'il n'en devrait avoir. || 5° Nom donné aux [illegible] qui sont dans les plumes et qui [illegible] en [illegible] l'encre quand on écrit. || Nom donné aux bouts de mèche qui tombent sur la chandelle ou la bougie, brûlent [illegible] et la font couler. || 6° Terme de ponts et chaussées. Larron d'eau, canal pratiqué pour l'écoulement des eaux. || Se dit aussi de petits trous que les [illegible] pratiquent aux chaussées, en [illegible] dans la terre mal corroyée, et par lesquels l'eau des étangs s'échappe. || Proverbes. L'occasion fait le larron, c'est-à-dire souvent l'occasion fait faire des choses répréhensibles auxquelles on n'aurait pas songé. || Demandez à mon compère si je suis larron. || [illegible] prend larron qu'on le pend. || Il ne faut pas crier au larron, se dit quand on n'a payé que le juste prix d'une marchandise.

— SYN. LARRON, VOLEUR. Le larron dérobe furtivement. Le voleur s'empare du bien d'autrui soit furtivement soit par violence.

— HIST. XI[e] s. E s'il pot dedenz un an et un jur trover le larun, *Lois de Guill.* 4. || XII[e] s. Li pastre deit.... El'oeille [brebis] malade sur l'espaule porter, Ne la deit pas laissier al larrun estranglier, *Th. le mart.* 20. Onc n'i ot si hardi ne tremblast com larron, *Sax.* XXII. || XIII[e] s. S'on prent, par droit, d'un larron la justise, Doit-on desplaire as loiaus, de [illegible]? QUESNES, *Romanc.* p. 89. Mout ot Tybers li lerres le cuer très courroucé, *Berte*, XXI. Elle, en sa personne, tout soit ce qu'elle en use mauvaisement, ne doit pas estre justicie comme larrenesse, BEAUM. XXI [illegible]. Et si vair oel [yeux] fremiant, Larron d'embler cuer [cœur] d'amant, *cité dans* [illegible], *l'Art* [illegible] p. 233. La nuit fist l'escharguaite [illegible] de [illegible]lon ; Et Solimans monta et tout si [illegible] nuit sont entré en l'os Dieu [l'armée de Dieu] à larron [furtivement], *Ch. d'Ant.* III, 795. Bien est lerres qui larron emble, *Fabliaux mss.* p. 182, dans LACURNE. Nul malfaiteur, ne lierre ne murtrier n'osa demourer à Paris, qui tantost ne feust pendu ou destruit, JOINV. 297. || XIV[e] s. Si dient qu'il seront à fourques [fourches] boins pendus [bon pendu, bien pendu] Pour le grant larrecin qui de lui est issus; Mais encor n'a on mie tous les larons pendus, *Baud. de Seb.* X, 679. || XVI[e] s. La chose bien gardee est difficilement perdue, et l'abondance fait le larron, MARG. *Nouv.* X. Le trou [déversoir] est appellé larron comme derobant l'eau. — Un trou ou larron, pour vuider l'eau importune, afin de garder de crever les tuiaux, O. DE SERRES, 768. De tout temps les gros larrons ont esté plus espargnez que les petits, voire que les gros ont ordinairement pendu les petits, selon le proverbe ancien, H. EST. *Apol. pour Hérod.* p. 135, dans LACURNE. D'un larron privé on ne se peut garder, COTGRAVE. À gros larrons grosse corde, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 171. À qui tousjours de dons tu uses, Larron le fais si le refuses, ID. *ib.* p. 330.

— ÉTYM. Wallon, *lâron, lière;* provenç. *lairo;* catal. *lladre ;* espagn. *ladron;* ital. *ladro*, du lat. *latronem*, contraction de *laterem*, de *latus*, côté (voy. LATÉRAL). Le *latro* fut primitivement un soldat qui gardait le *côté*, la personne du prince ; puis il signifia soldat mercenaire (voy. les dictionnaires latins), et finalement prit un sens péjoratif, à peu près comme *brigand* qui, signifiant d'abord une espèce de soldat, passa au sens de voleur de grand chemin. Curtius préfère rapprocher *latro* du grec λάτρις, mercenaire. En provençal *laire*, en français *lerre* est le nominatif, venant de *látro ; lairo, larron* est le régime, venant de *latronem*. L'italien *ladro* est formé soit du nominatif *latro* (ce qui est peu probable, vu que la formation se fait presque toujours par l'accusatif), soit d'une forme barbare *latrus.*

LARRONNEAU (la-ro-nô), *s. m.* Terme familier. Petit larron, qui ne dérobe que des choses de peu de valeur. C'est à faire à ces petits larronneaux de se servir des ruses que tu me conseilles, [illegible] C. I, 12.

— HIST. XII[e] s. Ne sai quel robeour [illegible] grant laron ou laroncel.... *Brut*, ms. f° 95, dans LACURNE. || XIII[e] s. L'en le deüst miex mener pendre Que tuit ces autres larronciaus Qui [illegible] à monciaus, *la Rose*, 7401. || XV[e] s. [illegible] et [illegible] une nuée d'autres larronneaux [illegible] ber sur le peuple, ALAIN CHARTIER, *Quadrilogue invectif.* || XVI[e] s. Larronneau [illegible]. Avec le temps de la [illegible], LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 171. Un tas de larronneaux, LA BOETIE, *Servit. vol.*

— ÉTYM. Diminutif de *larron.*

† LARRONNIÈRE (la-ro-niè-r'), *s. f.* Repaire de larrons.

— HIST. XV[e] s. C'est un pays desvoyé et larronnière, *Vigiles de Ch. VII*, p. 181, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Larron.*

† **LARVAIRE** (lar-vè-r'), *s. m.* Terme de géologie. Nom donné à de petits corps cylindriques, poreux, percés dans leur centre, qu'on trouve dans certaines couches coquillières.

— ÉTYM. *Larve* 2.

1. **LARVE** (lar-v'), *s. f.* Terme d'antiquité. Génie malfaisant, qu'on croyait errer sous des formes hideuses. Filles de l'Achéron, pestes, larves, furies, CORN. *Médée*, I, 4. Voilà que de partout, des eaux, des monts, des bois, Les larves, les dragons, les vampires, les gnomes..., V. HUGO, *Ball.* XIV. ‖ Par extension. Elle [la vérité] regarde ces larves [les philosophes du XVIII^e siècle], et tous sont retombés dans leur fauteuil, tremblants comme le feuillage que les vents agitent, [illegible] *le Carnaval des auteurs*.

— ÉTYM. Lat. *larva*, fantôme, masque. Le sens primitif de *larva* est fantôme; on le rattache à *lara*, *larunda*, déesse des morts.

2. **LARVE** (lar-v'), *s. f.* Terme d'entomologie. Premier état des insectes, celui dans lequel ils se trouvent après leur sortie de l'œuf, époque à laquelle leur forme est pour ainsi dire déguisée ou masquée sous celle de ver. La chenille est la larve du papillon. ‖ Se dit quelquefois des reptiles batraciens à l'état de têtards. ‖ Demi-larve, larve des orthoptères qui n'a pas l'apparence vermiforme comme celle des autres insectes.

— ÉTYM. Lat. *larva*, masque (voy. LARVE 1); parce que l'insecte ailé est pour ainsi dire masqué dans la chenille.

† **LARVÉ, ÉE** (lar-vé, vée), *adj.* Terme de médecine. Fièvres larvées, nom donné à des affections diverses, mais de caractère périodique, ayant une marche plus ou moins obscure, présentant quelque analogie avec les fièvres intermittentes, et cédant aux mêmes moyens.

— ÉTYM. Lat. *larvatus*, de *larva*, masque.

† **LARVICOLE** (lar-vi-ko-l'), *adj.* Terme de zoologie. Parasite larvicole, parasite qui vit dans le corps des larves d'insectes.

— ÉTYM. *Larve* 2, et le lat. *colere*, habiter.

† **LARVIPARE** (lar-vi-pa-r'), *adj.* Terme de zoologie. Insectes larvipares, ceux qui, au lieu d'œufs, pondent des larves.

— ÉTYM. *Larve* 2, et le lat. *parere*, enfanter.

† **LARYNGALGIE** (la-rin-gal-jie), *s. f.* Douleur au larynx, névralgie laryngienne.

— ÉTYM. *Larynx*, et ἄλγος, douleur.

LARYNGÉ, ÉE (la-rin-jé, jée), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient au larynx. Nerfs laryngés. ‖ Phthisie laryngée, sorte de laryngite chronique.

— ÉTYM. *Larynx*.

LARYNGIEN, IENNE (la-rin-jiin, jiè-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui dépend du larynx ou qui a rapport au larynx. ‖ Tube laryngien, instrument inventé pour insuffler de l'air dans les poumons des asphyxiés.

— ÉTYM. *Larynx*.

† **LARYNGISME** (la-rin-ji-sm'), *s. m.* Terme de médecine. Contraction spasmodique des muscles du larynx par action réflexe, dans l'épilepsie par exemple, amenant l'occlusion de la glotte et la suffocation.

— ÉTYM. *Larynx*.

† **LARYNGITE** (la-rin-ji-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation du larynx.

— ÉTYM. *Larynx*, et la finale médicale *ite*.

† **LARYNGOGRAPHIE** (la-rin-go-gra-fie), *s. f.* Description du larynx.

— ÉTYM. *Larynx*, et γράφειν, décrire.

† **LARYNGOLOGIE** (la-rin-go-lo-jie), *s. f.* Théorie du larynx. Traité sur le larynx.

— ÉTYM. *Larynx*, et λόγος, discours, traité.

† **LARYNGOSCOPE** (la-rin-go-sko-p'), *s. m.* Instrument à l'aide duquel le médecin examine l'intérieur du larynx.

— ÉTYM. *Larynx*, et σκοπεῖν, examiner.

† **LARYNGOSCOPIE** (la-rin-go-sko-pie), *s. f.* Examen de l'intérieur du larynx à l'aide du laryngoscope.

† **LARYNGOSTOME** (la-rin-go-sto-m'), *adj.* Terme de zoologie. Se dit d'un animal articulé qui n'a pour bouche qu'une trompe rétractile formée par l'œsophage.

— ÉTYM. *Larynx*, et στόμα, bouche.

LARYNGOTOMIE (la-rin-go-tomie), *s. f.* Terme de chirurgie. Opération par laquelle on ouvre le larynx.

— ÉTYM. Λαρυγγοτομία, de λάρυγξ, larynx, et τομή, incision.

† **LARYNGOTYPHUS** (la-rin-go-ti-fus'), *s. m.* Terme de médecine. Accident secondaire du typhus consistant en une ulcération de la muqueuse du larynx.

— ÉTYM. *Larynx*, et *typhus*.

LARYNX (la-rinks'), *s. m.* Terme d'anatomie. Partie supérieure de la trachée artère. Le larynx est le principal instrument de la voix.

— HIST. XVI^e s. Le larynx ou soufflet est principal instrument de la voix, PARÉ, II, 9. Le larynx, ou nœud de la gorge, n'est que la teste et extremité de la trachée artere, qu'on appelle vulgairement le morceau d'Adam, ID. IV, 15.

— ÉTYM. Λάρυγξ.

1. **LAS, LASSE** (lâ, lâ-s'), *adj.* ‖ 1° Qui éprouve le sentiment de la lassitude. Ma foi, me trouvant las.... Je me suis doucement assis sur ce nuage, MOLIÈRE, *Amph. prologue.* Sied-il bien à des dieux de dire qu'ils sont las? ID. *ib.* On va bien loin, dit-on, quand on est las: mais, quand on a les jambes rompues, on ne va plus du tout, SÉV. 5 oct. 1671. ‖ Par extension. Ce déplorable chef du parti le meilleur, Que la fortune lasse abandonne au malheur, CORN. *Pomp.* I, 1. Il [Napoléon] fatigua la victoire à le suivre; Elle était lasse, il ne l'attendit pas, BÉRANG. *Cinq mai* ‖ Las de, à qui telle ou telle chose fait éprouver le sentiment de lassitude. Être las de marcher. ‖ Populairement. Un las d'aller, un fainéant. Ce rogneux las d'aller [un chien galeux] se frottait à mes bas, RÉGNIER, *Sat.* X. ‖ Las d'aller est un personnage de Rabelais. ‖ Las d'aller, nom vulgaire du héron butor. ‖ 2° Dégoûté, ennuyé de quelque chose que ce soit. Obéissons, madame, à ce peuple sans foi, Qui, las de m'obéir, en [de Nicomède] veut faire son roi, CORN. *Nicom.* V, 5. Il y court [à Surate]; les mers étaient lasses De le porter, LA FONT. *Fabl.* VII, 12. À dire vrai, nous nous incommodons étrangement l'un et l'autre, et, si vous êtes las de me voir, je suis bien las aussi de vos déportements, MOL. *D. Juan*, IV, 6. Il [M. de Barrillon] est souvent chez Mme de la Fayette et chez Mme de Coulanges; il disait à cette dernière l'autre jour : Ah! madame, que votre maison me plaît! j'y viendrai bien les soirs, quand je serai las de ma famille. — Monsieur, lui dit-elle, je vous attends demain, SÉV. 24 janv. 1689. Pylade, je suis las d'écouter la raison, RAC. *Andr.* III, 1. C'est trop gémir tout seul; je suis las qu'on me plaigne, ID. *Andr.* III, 1. Las de se faire aimer, il veut se faire craindre, ID. *Brit.* I, 1. Lasse enfin d'elle-même et du jour qui l'éclaire, ID. *Phèdre*, I, 1. Lasse de vains honneurs et me cherchant moi-même, ID. *Esth.* I, 1. Je suis las du pouvoir, VOLT. *Alz.* I, 1. Il [Cromwell] vint heureusement dans le temps où l'on était dégoûté des rois; et son fils dans le temps où l'on était las d'un protecteur, ID. *Dict. phil. Charlatan.* ‖ Fig. Faire quelque chose de guerre lasse, voy. GUERRE. ‖ Proverbe. On va bien loin depuis qu'on est las, c'est-à-dire malgré la fatigue, il faut continuer courageusement ses efforts.

— SYN. LAS, FATIGUÉ. Au sens physique, las est plus général que fatigué. On est las soit que la lassitude soit produite par un exercice excessif, soit qu'elle se fasse sentir spontanément et sans exercice préalable; au lieu qu'on n'est fatigué que par un excès de quelque exercice.

— HIST. X^e s. E eret [et il était] mult las, *Fragm. de Valenc.* p. 468. ‖ XI^e s. Qui muit est las, il se dort contre terre, *Ch. de Rol.* CLXXVIII. ‖ XII^e s. Lasse, chetive [elle] se claime à genouillons, *Ronc.* 116. Dedenz quart jur après vint à Senz saint Thomas : À l'ostel s'en ala : car de l'errer ert las, *Th. le mart.* 67. ‖ XIII^e s. Tant a fui la lasse par un estroit sentier.... *Berte*, XXXVIII. Las buef suef [doucement] marche, Ce dit li vilains, *Prov. du vilain*, ms. f° 74, dans LACURNE. ‖ XIV^e s. Je veoie le terme de ma lasse vie approucher, *Chron de St-Denis*, t. I, f° 23, dans LACURNE. ‖ XV^e s. Il n'est delit, joie, feste, soulas, Joustes, tournois, deduit, esbatement, De quoy chascuns ne soit à la foiz las, Comment que tout plaise au commencement, E. DESCH. *Plaisirs de l'estude.* ‖ XVI^e s. Le peuple le receut et recueillit à grande joye, estant desjà las et ennuyé de Themistocles, AMYOT, *Cim.* 10. Protogenes.... ayant parfaict l'image d'un chien las et recreu, MONT. I, 254.

— ÉTYM. Provenç. *las*; esp. *laso*; ital. *lasso*; du lat. *lassus*, qui n'est qu'une forme plus assimilée de *laxus* (voy. LÂCHE).

2. **LAS** (lâ), *interjection* plaintive. Las! je n'ai que trop fui, CORN. *Médée*, I, 5. Las! apprends en deux mots quelle crainte me presse, ROTR. *Herc. mour.* III, 4. Où voulez-vous courir? — Las! que sais-je? MOL. *Tart.* V, 1.

— HIST. XII^e s. Las! quel amor à duel [deuil] est departie! *Roncis.* p. 203. Las! pourquoi l'ai de mes yeus regardée? *Couci*, VI. ‖ XIII^e s. Et quant la royne oï ce, elle commença à mener moult grant deul, et dit : Hé lasse! ce ai-je tout fet, JOINV. 286. Lasse! com j'ai trouvé gent mauvaise et amere, *Berte.* XVIII. ‖ XVI^e s. Las! voyez comme en peu d'espace, Mignonne, elle [la rose] a dessus la place, Las, las, ses beautés laissé cheoir, RONS. *À Cassandre*.

— ÉTYM. Le même que *las* 1, [illegible] l'accord que donnait l'ancienne langue à ce mot, quand c'était une femme qui se plaignait.

† **LASCARS** (la-skar), *s. m. pl.* Nom donné aux matelots indiens tirés de la classe des Parias.

— ÉTYM. Persan, *lechkery*, soldat.

LASCIF, IVE (la-ssif, ssi-v'), *adj.* ‖ 1° Qui se plaît à bondir et à jouer (sens primitif du latin *lascivus*). Partout où la nature est gracieuse et belle, Où le chevreau lascif mord le cytise en fleurs, V. HUGO, *F. d'aut.* 38. ‖ 2° Qui est enclin aux plaisirs de l'amour avec une sorte de folâtrerie. Les Bengalois sont plus jaunes que les Mogols; ils ont aussi des mœurs toutes différentes; les femmes sont beaucoup moins chastes, on prétend même que de toutes les femmes de l'Inde ce sont les plus lascives, BUFF. *Hist. nat. hom.* t. V, p. 61. ‖ Se dit des choses dans le même sens. Détournez donc ailleurs cette flamme lascive, ROTROU, *Herc. mour.* I, 4. Les filles d'honneur de la reine, lesquelles lui ont dit que, quand M. le duc d'Anjou [le frère de Louis XIV] les rencontrait, il voulait leur lever la cotte et usait envers elles de termes étranges et lascifs, GUI PATIN, *Lettres*, t. II, p. 224. Tandis que la magnificence et les plaisirs publics de cette ville superbe [Paris] y attirent de toutes parts les étrangers, que la pompe lascive des théâtres et des spectacles surpasse presque celle des siècles païens, MASS. *Panégyr. saint Louis.*

— HIST. XVI^e s. Caton la leut, et trouva que c'estoit une lettre amatoire et lascive de sa sœur Servilia, AMYOT, *Brutus*, 5. Folastre et lascive concupiscence, MONT. I, 227. Tel au[illegible]tre ou est oysif, ou est lascif, ID. II, 41. Où Lyce tousjours s'est fait voir Mauvaise, inconstante et lascive, DESPORTES, *Bergeries*, VI, *imitation* d'*Horace*.

— ÉTYM. Lat. *lascivus*, qui aime à jouer, qu'on rattache au sanscrit *las*, jouer, ou *lash*, désirer, jouir, prendre, qui ne sont sans doute qu'un même mot.

LASCIVEMENT (la-ssi-ve-man), *adv.* D'une manière lascive. Danser lascivement.

— HIST. XVI^e s. Chatouillant trop lascivement, MONT. III, 349.

— ÉTYM. *Lascive*, et le suffixe *ment*.

LASCIVETÉ (la-ssi-ve-té), *s. f.* Caractère lascif. La lasciveté de Cléopatre. ‖ Il se dit aussi des choses lascives. Il y a beaucoup de lasciveté dans ce tableau.

— SYN. LASCIVETÉ, LUBRICITÉ, LUXURE, IMPUDICITÉ. Impudicité est le terme générique comprenant tout ce qui offense la pudeur; la lasciveté joint à l'idée d'impudicité celle d'une excitation comparée à quelque chose de folâtre; la lubricité y joint celle d'une incontinence sans mesure et sans frein. On pourra dire que Cléopatre était lascive, et Messaline lubrique. La luxure y joint l'idée d'une surabondance de force, de nourriture qui emporte le tempérament vers les excès de l'incontinence.

— HIST. XV^e s. Charles n'estoit enclin à nulle mollesse ne lasciveté, G. CHASTELAIN, dans le *Dict.* de ROCHEX. ‖ XVI^e s. Lasciveté, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. Lat. *lascivitatem*, de *lascivus*, lascif.

† **LASER** (la-zèr), *s. m.* Terme de botanique. Genre de la famille des ombellifères.

— ÉTYM. Lat. *laser*.

† **LASIONITE** (la-zi-o-ni-t'), *s. m.* Terme de minéralogie. Minéral qui affecte la forme de cristaux capillaires.

— ÉTYM. Λάσιος, velu.

† **LASQUETTE** (la-skè-t'), *s. f.* Terme de commerce. Peau qui provient d'une jeune hermine.

LASSANT, ANTE (lâ-san, san-t'), *adj.* Qui lasse. Un travail lassant, une contemplation continuelle étaient les principales règles de ceux qui s'engageaient à ce pieux institut, FLÉCH. *Panég.* II, 60. ‖ Fig. Des discours lassants et ennuyeux.

LASSÉ, ÉE (lâ-sé, sée), *part. passé* de lasser. Qui éprouve la lassitude physique. Lassé d'une longue marche. Tout lassé que j'étais, ma frayeur et mon zèle M'ont donné pour courir une force nouvelle, RAC. *Mithr.* V, 4. ‖ Fig. Lassé de ses trompeurs attraits, Au lieu de l'enlever, fuyez-la pour jamais, RAC. *Andr.* III, 1. Ou lassés, ou soumis, Ma funeste amitié pèse à tous mes amis, ID. *Mithr.* III, 1. Mais pourquoi vos bontés seraient-elles lassées? ID. *Bajaz.* V, 6. Venez à moi, vous qui êtes lassés dans les voies de l'iniquité, MASS. *Carême, Pécher.* Il était lassé de tout, et regrettait cependant le bonheur, comme si les illusions lui étaient restées, STAEL, *Corinne*, I, 1. Mon cœur lassé de tout, même de l'espérance, LAMART. *Médit.* I, 6.

LASSER (lâ-sé), *v. a.* ‖ 1° Causer la lassitude physique. Un voyage si long doit vous avoir lassée, CORN. *Tite et Bérén.* II, 5. Il ne faut pas que le roi

se [illegible] que ce palais [illegible] aujourd'hui tant d'esprits et qui lasse tant de mains, éternise son nom, MÉNAGE, *Préface aux œuvres de Malherbe.* [illegible] Charles XII [illegible] à cheval, il reprit ses fatigues ordinaires, toujours se levant avant le soleil, lassant trois chevaux par jour, faisant faire l'exercice à ses soldats, VOLT. *Charles XII*, 8. || Absolument. Cette danse lasse beaucoup. || Fig. La moisson de nos champs lassera nos faucilles, Et les fruits passeront les promesses des fleurs, MALH. II, 1. Ainsi ce roi qui seul a durant quarante ans Lassé tout ce que Rome eut de chefs importants, RAC. *Mithr.* I, 1. Le malheur qu'il [illegible] et qu'il ne peut lasser, DUCIS, *Œd.* IV, 3. || 2° Causer la lassitude morale. Ne vous suffit-il pas de lasser la patience des hommes, sans lasser [illegible] Dieu? SACI, *Bible, Isaïe*, VII, 13. [illegible] revêtu d'un pouvoir emprunté. [illegible] toute leur patience [des Romains] et ne l'ai point lassée, RAC. *Brit.* IV, 4. Les maux ont lassé mon courage, VOLT. *Mérope*, II, 5. Qui peut avoir sitôt lassé votre justice? ID. *ib.* III, 4. || 3° Ennuyer, dégoûter. Je m'accoutume à faire de longues lettres, et j'ai peur de vous lasser, VOLT. *Lett.* 23. Traître, je suis lassé d'entendre tes leçons, TRISTAN, *Mariane*, III, 6. Tant de précaution commence à me lasser, CORN. *Sertor.* IV, 2. Je ne trouve qu'en vous je ne sais quelle grâce Qui me charme toujours et jamais ne me lasse, RAC. *Esth.* II, 7. Les dieux n'étaient pas encore lassés de me persécuter, FÉN. *Tél.* X. || Absolument. Il ne faut point détourner l'esprit ailleurs, si non pour le délasser, [illegible] le temps où cela est à propos; le délasser quand il faut et non autrement ; car qui délasse hors de propos, il lasse, PASC. *Pensées*, t. I, p. 290, édit. LAHURE. Rien ne lasse comme les choses extraordinaires devenues communes ; il n'y a que les besoins renaissants qui puissent donner du plaisir tous les jours, VOLT. *Amabed*, 17e *lettre*. || 4° Se lasser, *v. réfl.* Devenir physiquement las. Ils se sont lassés à force de courir. La barbarie des bourreaux se lasse sur un corps formé par l'Esprit saint, MASS. *Carême, Passion*. || Fig. Auguste s'est lassé d'être si rigoureux, CORN. *Cinna*, III, 1. Qui se lasse d'un roi peut se lasser d'un père, ID. *Nicom.* II, 1. On se lasse [illegible] de l'amour d'une femme. Mais la soif de régner règne toujours sur l'âme, ID. *Perth.* III, 3. Il n'est pas encor temps que l'amitié se lasse, ID. *Sertor.* IV, 3. Le ciel s'est donc lassé de m'être impitoyable, ID. *ib.* V, 2. Ce grand homme [César], a-t-on dit, était persuadé que la beauté du langage dépend beaucoup plus d'user des meilleurs mots que de les diversifier, et, s'il était content d'une expression, il ne s'en lassait point, et ne craignait pas non plus d'en lasser les autres, MÉRÉ, *Œuvres posthumes*, p. 45. De travailler pour lui [l'estomac] les membres se lassant, LA FONT. *Fabl.* III, 2. Un mari qui vous adore, qui ne peut se lasser d'être auprès de vous, SÉV. 24. Néron de vos discours commence à se lasser, RAC. *Brit.* III, 8. Peut-être la fortune est prête à vous quitter.... Prévenez son caprice avant qu'elle se lasse, ID. *Esth.* III, 1. Dieu même, disent-ils, s'est retiré de nous.... Et sa miséricorde à la fin s'est lassée, ID. *Athal.* I, 1. Enfin, pour ne pas parler de tous les anciens historiens, est-il un homme sensé qui se lasse de la lecture de Plutarque? ROLLIN, *Traité des Ét.* [illegible], 3.

— REM. Se lasser régit tantôt la préposition *à*, tantôt la préposition *de* devant un infinitif. [illegible] à la lassitude [illegible] se lassant à [illegible] signifie se dégoûter, perdre patience, renoncer à.

— HIST. XIe s. [Se] Lasserat [illegible] France [ces Français refuseront d'aller plus loin], *Ch. de Rol.* LXVII. || XIIe s. De cheval [il] descendi, où il n'est que lasser, *Sax.* XIII. || XIIIe s. Ensi reposerent ceux de l'ost, qui moult estoient lassés [illegible] [illegible] CVI. Les chevaux estoient lassés, et [illegible] 237. || XVe s. [illegible] De [illegible], CH. D'ORL. *Bal.* 20. || XVIe s. Il survint une grosse [illegible] qui les recrut et lassa encore plus que la besogne qu'ils avoient faite, AMYOT, *Syll.* 29.

— ÉTYM. [illegible] lassar; catal. llassar; ital. lassare [illegible]

† LASSERET [illegible] *s. m.* [illegible] fleur empage. || Pièce qui [illegible] sur le festival [illegible] et [illegible]

† LASSERIE (la-se-rie), *s. f.* Voy. LACERIE.

† LASSIÈRE [illegible], *s. f.* Voy. LACIÈRE.

LASSITUDE [illegible], *s. f.* || 1° Sentiment de [illegible] et d'impossibilité d'agir que l'on éprouve après un travail excessif de corps ou d'esprit. Ce dégoût ne saurait venir que de la trop bonne chère que vous faites, ni cette lassitude que de travail, BALZ. *liv.* VII, *lett.* 16. L'amour [de Dieu] ne dort jamais, non plus que le soleil, il sait l'art de veiller dans les bras du sommeil, il sait dans la fatigue être sans lassitude, CORN. *Imit.* III, 5. Des milliers d'Américains servaient aux Espagnols de bêtes de somme, et on les tuait quand leur lassitude les empêchait de marcher, VOLT. *Mœurs*, 148. Au jour naissant, le sommeil est entré Dans ses beaux yeux fermés de lassitude, MALFILÂTRE, *Narcisse*, ch. II. || 2° Sensation semblable causée par une mauvaise disposition de santé. Sentir de grandes lassitudes dans les membres, dans tout le corps. Je sens parfois des lassitudes par tous les membres, MOL. *Mal. imag.* III, 14. || 3° Ennui, dégoût. La lassitude prit Charles-Quint, et il abdiqua. Néron fut clément par dissimulation dans sa jeunesse, et Auguste par lassitude dans sa vieillesse, DIDER. *Claude et Nér.* II, 52.

— HIST. XVIe s. La lassitude du corps amortissoit l'aise et le contentement de l'esprit, AMYOT, *Arat.* 27. Avec une lassitude des bras et des jambes, PARÉ, XVI, 4.

— ÉTYM. Lat. *lassitudinem*, de *lassus*, las. Dans l'ancien français, on disait *lasté, lasseté*.

† LASSO (la-so), *s. m.* Longue et forte lanière garnie de plomb à ses extrémités, dont on se sert dans l'Amérique espagnole pour s'emparer des bœufs, des chevaux sauvages, et même pour abattre un ennemi. Lancer le lasso.

— ÉTYM. Esp. *lazo* (voy. LACS).

LAST (last) ou LASTE (las-t'), *s. m.* Terme de commerce maritime usité particulièrement en Hollande. Poids de deux tonneaux de mer ou 2000 kilogrammes.

— ÉTYM. Espagn. *lastre;* portug. *lasto, lastro;* ital. *lasto;* de l'allem. *Last*, poids.

† LASTING (la-stingh'), *s. m.* Étoffe de laine rase qui dure fort longtemps.

— ÉTYM. Angl. *lasting*, part. présent du verbe *to last*, durer.

LATANIER (la-ta-nié; l'r ne se prononce et ne se lie jamais ; au pluriel, l's se lie : des la-ta-nié-z en fleurs), *s. m.* Genre *latania*, palmiers, îles de Bourbon, de France; les feuilles sont en éventail, et s'élèvent fort haut.

† LATEMMENT (la-ta-man), *adv.* D'une manière latente.

— HIST. XVIe s. Latemment, SIBILET, *Art poétique*, liv. I, p. 12, dans LACURNE.

LATENT, ENTE (la-tan, tan-t'), *adj.* || 1° Terme technique. Qui est caché. Chaleur latente, chaleur qui n'est point sensible au thermomètre (voy. CALORIQUE). || Terme de médecine. Maladie latente, maladie dont le diagnostic est obscur, qui ne présente pas de symptômes caractéristiques. || 2° Terme de médecine vétérinaire. Vices latents, maladies latentes, certaines maladies des chevaux, dont les symptômes peuvent rester longtemps cachés. La pousse, la morve et la courbature sont des vices latents. || Terme de jardinage. Œil latent ou expectant, œil resté à l'état rudimentaire, peu apparent et ne se trouvant que sur le vieux bois ; il peut rester inactif pendant des années. || 3° Dans le langage général. Qui n'est pas apparent. Une [illegible] latente [illegible] les dangers latents.

— HIST. XIVe s. Encore y convient [illegible] que tele begnivolence ne soit pas latente et occulte, ORESME, *Eth.* 232. || XVe s. Gens [illegible] [illegible] de cautelles latentes, [illegible] LART, *les Droits nouveaux*. || XVIe s. Cela [illegible] latente et cachée, AMYOT, *Com. refréner la colère*, 13. Est-ce quelque vertu latente et propriété specifique [illegible] dedans les [illegible], qui les moyens y attyre? RAB. *Pant.* IV, 44.

— ÉTYM. Lat. *latentem*, qui est caché, de *latere*, être caché; grec, λανθάνω, [illegible].

LATÉRAL, ALE (la-té-ral, ra-l'), *adj.* Qui appartient au côté de quelque chose. [illegible] latérale. Galerie latérale. S'il y avait une autre action, cette action ne pourrait être que latérale, VOLT. *Fes*, II, 2. || Canal latéral, canal qui longe un fleuve. || Se dit, en botanique, de toute partie qui est située sur le côté d'une autre. Anthère latérale. Cotylédon latéral. || Terme de zoologie. Insecte latéral, [illegible] dont le [illegible] diffère des autres parties du corps par sa coloration. || Terme de chirurgie. Méthode latérale, cystotomie périnéale pratiquée sur les côtés de la ligne médiane; elle est abandonnée aujourd'hui.

— ÉTYM. Lat. *lateralis*, de *latus, lateris*, côté.

LATÉRALEMENT (la-té-ra-le-man), *adv.* De côté, sur le côté. Anthère située latéralement.

— ÉTYM. *Latérale*, et le suffixe *ment*.

† LATÉRALISÉE (la-té-ra-li-zée), *adj. f.* Terme de chirurgie. Méthode latéralisée, cystotomie [illegible] dans laquelle l'incision, partant de la ligne médiane, se porte sur le côté de cette ligne; c'est celle qu'aujourd'hui on emploie le plus souvent.

† LATÉRALISÈTE (la-té-ra-li-sè-t'), *adj.* Terme de zoologie. Insectes latéralisètes, insectes diptères dont chaque antenne porte un poil isolé sur le côté.

— ÉTYM. *Latéral*, et le lat. *seta*, soie.

LATERE (À) (a-la-té-ré), voy. LÉGAT.

— ÉTYM. Lat. *latus, lateris*, côté.

† LATÉRICOMPOSÉ, ÉE (la-té-ri-kon-pô-zé, zée), *adj.* Terme de botanique. Latéralement composé. Les feuilles latéricomposées des [illegible]

† LATÉRIFLEXION (la-té-ri-flè-ksion), *s. f.* Terme de chirurgie. Flexion latérale de l'utérus.

— ÉTYM. Lat. *latus, lateris*, côté, et *flexion*.

† LATÉRIGRADE (la-té-ri-gra-d'), *adj.* Terme de zoologie. Araignées latérigrades, araignées qui marchent aussi bien sur le côté qu'en avant et en arrière.

— ÉTYM. Lat. *latus, lateris*, côté, et *gradi*, marcher.

† LATÉRINERVÉ, ÉE (la-té-ri-nèr-vé, vée), *adj.* Terme de botanique. Se dit d'une feuille dont les nervures, partant d'une côte centrale, se dirigent vers la circonférence.

— ÉTYM. Lat. *latus, lateris*, côté, et *nerf* ou *nervure*.

† LATÉRITE (la-té-ri-t'), *s. f.* Terme de géologie. Roche rouge, jaspée, ressemblant à de la brique, composée d'une roche trappéenne altérée et d'oxyde de fer.

— ÉTYM. Lat. *later*, brique.

† LATÉRIVERSION (la-té-ri-vèr-sion), *s. f.* Terme de chirurgie. Renversement de l'utérus sur le côté.

— ÉTYM. Lat. *latus, lateris*, côté, et *version*.

† LATEX (la-tèks'), *s. m.* Terme de botanique. Suc propre de beaucoup de végétaux, de nature variable, circulant dans un ordre de vaisseaux particuliers, les vaisseaux laticifères.

— ÉTYM. Lat. *latex*, liqueur.

† LATHYRUS (la-ti-rus'), *s. m.* Terme de botanique. Genre *lathyrus*, Linné, gesse (légumineuses), dans lequel on distingue : 1° le lathyrus cultivé, dit vulgairement gesse, herbe de saint Georges; c'est la gesse domestique de certains auteurs, *lathyrus sativus, L.*; ses semences, appelées également gesses, reçoivent aussi les noms de pois de brebis, pois breton et lentille d'Espagne. 2° Le lathyrus latifolié, nommé vulgairement pois à fleur, pois à bouquets, pois éternel, et qui est la gesse vivace ou grande gesse de certains auteurs, *lathyrus latifolius, L.* 3° Le lathyrus odorant, dit vulgairement pois de senteur, *lathyrus odoratus, L.* 4° Le lathyrus tubéreux, nommé [illegible] et macuson, anesse, *lathyrus tuberosus, L.* 5° Le lathyrus cicer, appelé gessette et gesse chiche, *lathyrus cicera, L.*, qu'il ne faut pas confondre avec le pois chiche : ce dernier est le cicer arietinum. 6° Le lathyrus sylvestre, de Linné, dit gesse sauvage, gesse des bois et pois au lièvre, *lathyrus sylvestris, L.* 7° Le *lathyrus aphaca, L.*, le pois de serpent.

— ÉTYM. Λάθυρος, pois chiche.

† LATICIFÈRE (la-ti-si-fè-r'), *adj.* Terme de botanique. Vaisseaux laticifères, [illegible] vaisseaux en tubes simples ou rameux, et contenant le latex.

— ÉTYM. Lat. *latex*, et *ferre*, porter.

LATICLAVE (la-ti-kla-v'), *s. m.* Tunique que portaient à Rome les sénateurs, et qui était bordée d'une large bande de pourpre. Recevoir le laticlave, c'était recevoir la qualité de sénateur. Si vous passez à la cour des aides de Cahors, ou à l'élection, ou au grenier à sel, n'imitez point ce juge de village dont parle Horace, qui portait le laticlave et faisait parade de sa chaise curule, VOLT. *Facéties*, *Les quand, les si*, etc.

— ÉTYM. Lat. *laticlavus*, de *latus*, large, et *clavus*, bande de pourpre, au propre, nœud, clou (voy. CLOU).

† LATICLAVIEN, IENNE (la-ti-kla-viin, viè-n'), *adj.* Dignités laticlaviennes, dignités qui donnaient le droit de porter le laticlave.

† LATICOSTÉ, ÉE (la-ti-ko-sté, stée), *adj.* Terme de zoologie. Se dit d'une coquille dont la surface est relevée par de larges côtes.

— ÉTYM. Lat. *latus*, large, et *costa*, côte.

† LATILABRE (la-ti-la-br'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a un labre fort large.

— ÉTYM. Lat. *latus*, large, et *labre*.

LATIN, INE (la-tin, ti-n'), *s. m.* et *f.* || 1° Nom d'un ancien peuple de l'Italie, qui habitait le Latium, contrée située entre l'Étrurie et la Campanie, et que Rome finit par conquérir et s'associer. || Plus tard, Latin est devenu le nom de tous les peuples de l'Italie. || Les Latins, les catholiques de l'Église romaine. Les Latins et les Grecs diffèrent de croyance et de pratique en plusieurs points. || Latins s'est dit, au temps des croisades, des peuples de l'Occident. L'armée des Latins. || Empereurs latins, les empereurs français qui ont régné à Constantinople de 1204 à 1261. || 2° *Adj.* Qui appartient à la nation des Latins. Les peuples latins. Les villes latines. Quand Juvénal.... Gourmandait en courroux tout le peuple latin, BOIL. *Sat.* VII. || Voie latine, route partant de Rome et conduisant à Casilinum. || 3° Particulièrement. Qui appartient à la langue de Rome, dont le dialecte était latin et devint la langue de toute l'Italie. Mot latin. La langue latine du temps de Théodose se parlait de Cadix à l'Euphrate, VOLT. *Ann. Emp. Introd.* || Discours latin, harangue latine, vers latins, discours, harangue, vers composés en langue latine. Horace : Puisque je parle si mal votre langue, croyez-vous, messieurs les faiseurs de vers latins, que vous soyez plus habiles dans la nôtre? BOILEAU, *Dial. contre les mod.* etc. || Dictionnaire latin et français, dictionnaire où le latin est interprété par le français. Dictionnaire français et latin, dictionnaire où le français est interprété par le latin. On dit plus souvent sans *et* : Dictionnaire latin-français, français-latin. || Terme de grammaire. Cas latin, s'est dit de l'ablatif, parce que cette forme n'existe pas en grec. || Le pays latin, le quartier latin, l'espace qu'occupait autrefois l'université de Paris, c'est-à-dire l'espace entre la Seine et la montagne Sainte-Geneviève, et entre la rue du Bac et celle du Cardinal-Lemoine. Le navet n'a-t-il pas, dans le pays latin, Longtemps composé seul ton modeste festin? RIVAROL, *le Chou et le navet*, dans LAHARPE, *Correspond.* t. IV, p. 3, dans POUGENS. Non loin des bords de la Seine, Paris ne connaît qu'à peine Un quartier sombre et lointain, Qui sur le coteau s'élève, Devers Sainte-Geneviève : C'est le vieux quartier latin, G. NADAUD, *le Quartier latin.* || Familièrement. Cela sent le pays latin, se dit de tout ce qui retient un certain air de collége. || 4° L'Église latine, toute l'Église d'Occident, par opposition à l'Église grecque ou d'Orient. Les Pères de l'Église latine. || Le rit latin, le rit de l'Église romaine. || 5° Terme de marine. Voile latine, voile qui a la forme d'un triangle. || Bâtiment latin, bâtiment gréé de voiles triangulaires. || 6° *S. m.* Le latin, la langue latine. Enseigner le latin. Latin de Cicéron, de Tite-Live. Si les gens de latin des sots sont denigrés, RÉGNIER, *Sat.* III. Je n'aime point céans tous vos gens à latin, MOL. *Fem. sav.* II, 7. On veut de votre bien revêtir un nigaud Pour six mots de latin qu'il fait sonner bien haut, ID. *ib.* III, 1. Pour avoir employé neuf ou dix mille veilles À se bien barbouiller de grec et de latin, Et se charger l'esprit d'un ténébreux butin, ID. *ib.* IV, 3. Avant lui [Boileau] Juvénal avait dit en latin Qu'on est assis à l'aise aux sermons de Cotin, BOIL. *Sat.* IX. On peut observer que les deux hommes qui ont le plus protégé les lettres ne savaient pas le latin, Louis XIV et M. Colbert, VOLT. *Louis XIV, Écriv. Gallois.* La célèbre marquise du Châtelet apprit le latin en un an, et le savait très-bien; tandis qu'on nous tenait sept années au collége pour nous faire balbutier cette langue, sans jamais parler à notre raison, ID. *Dict. phil. Éducation.* Le lendemain matin, on les [les soldats vainqueurs] mène à l'église Rendre grâce au bon Dieu de leur noble entreprise, Lui chanter en latin qu'il est leur digne appui, Que dans la ville en feu l'on n'a rien fait sans lui, ID. *la Tactique.* Je m'appliquai particulièrement à l'étude du latin, parce que peu de femmes savent cette langue, GENLIS, *Mme de Maintenon*, t. I, p. 101, dans POUGENS. || Bon latin, mauvais latin, emploi correct, incorrect de la langue latine. || Le bas-latin, latin parlé ou écrit après la chute de l'empire romain et durant le moyen âge; on en distingue deux sortes : l'un antérieur, qui appartient aux premiers siècles et à une latinité encore vivante; l'autre postérieur, sans existence propre, et qui n'est qu'une forme latine donnée par les notaires et par les moines aux mots de la langue vulgaire. || Latin moderne, le latin écrit par les modernes. || Fig. Être au bout de son latin, ne savoir plus que faire, que dire, être au bout de son savoir. Leur mécompte pourtant, quel qu'il soit, me console, Et, bien qu'il me réduise au bout de mon latin, Un peu plus en repos j'en attendrai la fin, CORN. *la Suiv.* IV, 1. Et par elle le roi Latin Étant au bout de son latin, SCARRON, *Virg.* VII. || Perdre son latin, travailler inutilement à quelque chose, y perdre son temps et sa peine. Revêche à mes raisons, il se rend plus mutin : Et ma philosophie y perd tout son latin, RÉGNIER, *Sat.* XV. L'aventure me passe, et j'y perds mon latin, MOL. *le Dép.* II, 4. Le précepteur et les régents perdaient leur latin en me le voulant apprendre, HAMILT. *Gramm.* 3. Il y a à la fois relâchement et spasme [dans ma maladie]; les docteurs y perdront leur latin, et moi l'espérance, D'ALEMB. *Lett. au roi de Prusse*, 28 avr. 1783. Préfets, télégraphes, gendarmes... rien n'y sert; missionnaires, jésuites, aumôniers, y perdent leur peu de latin, P. L. COUR. *Lettres au réd. du Censeur*, X. || Latin de cuisine, mauvais latin; on a dit que cette expression vient des jésuites qui étaient dans l'usage de faire demander par les élèves aux valets les objets de première nécessité. C'est du latin de cuisine, il n'y a que les marmitons qui l'entendent. || Parler latin devant les cordeliers, parler d'une chose devant des gens qui la savent mieux que nous. || Il parle latin, c'est du latin, s'emploie quelquefois pour dire : c'est une chose qu'on ne comprend pas, comme on dit : c'est de l'hébreu. || Parlez latin, se dit à quelqu'un qui raconte quelque chose de leste. || 7° *S. m.* Latin s'emploie quelquefois pour latiniste. Je vous crois grand latin et grand docteur juré, MOL. *Dép.* II, 7. || 8° À la latine, *loc. adv.* À la façon de la langue latine. Il n'est rien si commun qu'un nom à la latine; Ceux qu'on habille en grec ont bien meilleure mine, MOL. *Fâcheux*, III, 2.

— HIST. XII° s. Car li vilains le trueve et dist en son latin... *Roncis.* p. 195. Devant la pipe esturent li messagier real, Alquant disoient bien, pluisur disoient mal, Li alquant en latin, *Th. le mart.* 65. || XIII° s. Et cil oisel chascun matin S'estudient en lor latin À l'aube du jor saluer, Qui tout lor fait les cuers muer, *la Rose*, 8416. Il fut le premier roi latin qui porta couronne au royaume de Jerusalem, *Ass. de Jérus.* p. 186, dans LACURNE. || XIV° s. Ens el mois de setembre, qu'estés va à declin, Que cil oisillon gay ont perdu lou latin... *le Vœu du héron*, cité dans LACURNE STE-P. *Mém. sur l'ancienne chevalerie*, t. II, p. 95. || XVI° s. Lors ils commencerent à parler le latin de leur mere [français] et à dire qui ils estoient, DESPER. *Contes*, XXII. Vos regens de Paris sont grans latins, ID. *ib.* XXIII. De beau latin ferré à glace, ID. *ib.* XLIX. Il obtint sa grace du roi, pour avoir craché quelques mots de latin rosti, ID. *ib.* CXI. La fin du monde approche, les bestes parlent latin, OUDIN, *Curios. franç.* Comme on dit en commun proverbe, on y perdroit son latin, H. EST. *Apol. pour Hérod.* p. 13, dans LACURNE. Il ne faict que escorcher le latin, et cuyde ainsi pindariser, RABEL. II, 6.

— ÉTYM. Provenç. *latin*; catal. *llati*; esp. *latino*, *latin*; ital. *latino*; du lat. *latinus*. Dans l'ancien français, *latin* signifiait langage, idiome, et surtout la langue vulgaire, et *latinier* un interprète. *Perdre le latin* y signifiait perdre la parole, cesser de pouvoir parler sa langue. Quant à *y perdre son latin*, le sens moderne est : y employer inutilement son latin; mais le sens propre et ancien est : perdre, oublier ce qu'on sait de latin.

† LATINEUR (la-ti-neur), *s. m.* Terme de plaisanterie. Celui qui sait le latin, qui écrit en latin. Fameux auteur, de tous auteurs le coq, Toi dont l'esprit agréable et fertile Des latineurs a soutenu le choc Par un écrit dont sublime est le style, DESHOUL. t. I, p. 81. Un latineur est ridicule Chez les Grâces et chez l'Amour, COTIN, dans le *Dict.* de BESCHERELLE.

— HIST. XVI° s. Un de ces latineurs de college qui aura mis autant de temps [quinze ou seize ans] à n'apprendre simplement qu'à parler, MONT. I, 187.

† LATINISANT, ANTE (la-ti-ni-zan, zan-t'), *adj.* Se dit des personnes qui, vivant dans un pays schismatique, pratiquent le culte de l'Église latine. Grecs latinisants.

LATINISÉ, ÉE (la-ti-ni-zé, zée), *part. passé* de latiniser. Un mot grec latinisé. || En matière de controverse, un grec latinisé, un grec qui adopte les sentiments de l'Église latine.

LATINISER (la-ti-ni-zé). || 1° *V. a.* Donner une inflexion latine à un mot d'une autre langue. Il y a une espèce de barbarie à latiniser des noms français que la postérité méconnaîtrait, et les noms de Rocroi et de Fontenoi font un plus grand effet que les noms de Rocroium et de Fontenocum, VOLT. *Louis XIV, Écriv. Charpentier.* || 2° *V. n.* Pratiquer le culte et suivre les doctrines de l'Église latine. || 3° Familièrement. Affecter de parler latin.

— HIST. XVI° s. Il latinisoit en françois, et francisoit le latin, DESPER. *Contes*, XVI. Nous latinizames [parlâmes latin] tant, que.... MONT. I, 191. Ce vers de Theophrastus, latinisé par Ciceron, ID. IV, 131.

— ÉTYM. Lat. *latinizare*, traduire en latin.

† LATINISEUR (la-ti-ni-zeur), *s. m.* Terme familier. Celui qui affecte de parler latin, de citer du latin.

— HIST. XVI° s. C'est ung abus de nos etymologiques latiniseurs de l'escripre [l'*h*] où elle n'est point proferée, comme en heritier, heure, homme, RAMUS, dans LIVET, *Gramm. franç.* p. 300.

LATINISME (la-ti-ni-sm'), *s. m.* Construction, tour de phrase propre à la langue latine. || Transport dans une autre langue des tournures propres à la langue latine. On a secoué le joug du latinisme, LABBET. I.

— ÉTYM. *Latiniser.*

LATINISTE (la-ti-ni-st'), *s. m.* Celui qui est versé dans la connaissance de la langue latine.

— ÉTYM. *Latiniser.*

LATINITÉ (la-ti-ni-té), *s. f.* Manière de parler ou d'écrire en latin; qualité de ce qui est ou n'est pas latin. Fixer, déterminer la latinité d'un mot, d'une phrase. Êtes-vous bien assuré que Quinte-Curce ait vécu sous Tibère? il y en a qui prétendent que c'est sous Auguste, poussés à cela par sa belle latinité, GUI PATIN, *Lettres*, t. II, p. 558. Justin, dont la latinité n'est pas bien pure, ROLLIN, *Traité des Ét.* I, 3. Le P. Deschamps, ayant un jour entendu par hasard le jeune docteur dans une leçon aux écoles de médecine, fut si touché de sa belle latinité, que.... FONTEN. *Dodart.* De fréquents barbarismes, une latinité africaine, déshonorent les ouvrages de ce grand orateur [Tertullien], CHATEAUBR. *Génie*, III, I, 2. || Latinité ecclésiastique, la phraséologie des Pères de l'Église latine. || La basse latinité, synonyme de bas-latin (voy. LATIN). La constitution qu'on appelle bulle d'or, à cause du sceau d'or qu'on nommait *bulla* dans la basse latinité, VOLT. *Mœurs*, 70. || Latinité ou droit latin, priviléges accordés par Rome aux villes du Latium.

— HIST. XIV° s. Combien que la très haute maniere du parler et la profonde latinité que ha Titus Livius soit excedent mon sens, BERCHEURE, f° 1.

— ÉTYM. Lat. *latinitatem*, de *latinus*, latin.

LATITUDE (la-ti-tu-d'), *s. f.* || 1° Proprement largeur; il n'est usité en ce sens que figurément et signifie étendue, extension. Ce principe peut avoir une grande latitude. Donner trop de latitude à une proposition. || Facilité, pouvoir d'agir. La nature n'a pas été assujettie à une précision extrême; il est dans sa manière d'opérer avec une certaine latitude que le physicien doit étudier et que l'expérience lui découvre, BONNET, *Consid. corps org. Œuv.* t. VI, p. 216, dans POUGENS. Si le roi doit être chargé des préparatifs de la guerre, ne faut-il pas lui laisser aussi la plus grande latitude dans les moyens? MIRABEAU, *Collection*, t. III, p. 336. || 2° Terme de géographie. Distance d'un lieu à l'équateur, mesurée en degrés sur le méridien. Les modernes ont dit que cette locution vient de ce que, pour les anciens géographes qui connaissaient une plus grande étendue de terre dans la direction de l'orient à l'occident, le sens de la longueur du monde était de l'est à l'ouest, et le sens de la largeur du sud au nord; mais il est probable que la vraie raison est que, les anciens regardant les deux zones tempérées comme seules habitables et sans communication possible entre elles, la terre habitable dans chacune s'étendait en largeur du sud au nord et en longueur de l'est à l'ouest. Déterminer la latitude. || Latitude nord ou septentrionale, distance à l'équateur, pour les pays situés entre l'équateur et le pôle nord. Latitude sud ou méridionale, distance à l'équateur, pour les pays situés entre l'équateur et le pôle sud. Paris est à 48° 50' 14'' (48 degrés 50 minutes 14 secondes) de latitude nord. || Terme de marine. Latitude observée, latitude déduite de l'observation des astres. Latitude estimée, latitude déduite des renseignements fournis par la table de loch. || 3° Terme d'astronomie. L'angle que fait avec un plan parallèle à l'écliptique la ligne droite qui passe par un astre et par un centre donné sur ce plan. Latitude de Sirius. || 4° Par extension, les différents climats, considérés par rapport à leur température, parce que la température dépend de la distance à l'équateur qui est marquée par leur latitude. L'homme peut vivre

pour les latitudes les plus opposées. || Les hautes latitudes, les pays situés au nord. Il est très-certain que [illegible] à de plus hautes latitudes, BUFF. *Ois.* t. XIV, p. 4.

— HIST. XIVe s. [illegible] de la latitude d'un [illegible], H. DE MONDEVILLE, f° 57. || XVIe s. Bien que la chaleur soit excessive en l'air [illegible], latitude et degré, PARÉ, *Introd.* 4. Pour la guerison, considere qu'entre [illegible] [ulceres], il y a grande latitude et difference, ID. *ib.* XI, 11. La latitude est la voye qui se prend du nort au su ou d'un polle en l'autre, car c'est la largeur du monde, DEVAULX, *Pilote*, dans JAL. Notre suffisance est detaillée à menues pieces; la mienne n'a point de latitude [d'étendue], MONT. IV, 133.

— ÉTYM. Provenç. *latitut;* espagn. *latitud;* ital. *latitudine;* du lat. *latitudinem*, de *latus*, large (voy. LÉ).

† **LATITUDINAIRE** (la-ti-tu-di-nê-r'), *s. m.* || 1° Terme de théologie. Celui qui se donne trop de liberté dans les principes de religion, ou qui en parle trop librement. || Adjectivement. Des principes latitudinaires. || 2° Membre d'une petite secte qui croyait que tous les hommes seront sauvés; on disait aussi universaliste (XVIe et XVIIe siècles).

— ÉTYM. *Latitude.*

† **LATITUDINARIEN** (la-ti-tu-di-na-riin), *s. m.* Synonyme de latitudinaire. Il s'est formé en Angleterre une secte qui est répandue dans toute l'Église anglicane protestante, où l'on ne parle que de paix et de charité universelle; les défenseurs de cette paix se donnent eux-mêmes le titre de latitudinariens, pour exprimer l'étendue de leur tolérance qu'ils appellent charité et modération, qui est le titre spécieux dont on couvre la tolérance universelle, BOSS. 6e *avert.* III, 112. || On trouve aussi latitudinaristes (BOSS. 6e *avert.* III, 114).

† **LATITUDINARISME** (la-ti-tu-di-na-ri-sm'), *s. m.* Opinion des latitudinaires.

† **LATITUDINARISTE** (la-ti-tu-di-na-ri-st'), *s. m.* Voy. LATITUDINARIEN.

LATOMIE (la-to-mie), *s. f.* Terme d'histoire ancienne. Carrière où l'on renfermait des prisonniers.

— ÉTYM. Λατομία, de λᾶς, pierre, et τέμνειν, tailler.

† **LATONE** (la-to-n'), *s. f.* Déesse du polythéisme gréco-latin, mère d'Apollon et de Diane.

† **LATREUTIQUE** (la-treu-ti-k'), *adj.* Terme de théologie. Se dit du sacrifice offert à Dieu pour reconnaître son souverain domaine sur toutes les créatures.

— ÉTYM. Λατρεύειν, adorer.

LATRIE (la-trie), *s. f.* Usité seulement dans cette locution : culte de latrie, culte d'adoration que l'on rend à Dieu seul, par opposition à culte de dulie, culte de respect et d'honneur que l'on rend aux saints.

— REM. L'Académie met un accent à idolâtrie et n'en met pas à latrie.

— HIST. XVIe s. Ils [les catholiques] se couvrent que l'honneur qu'ils font à leurs images est de dulie, non point de latrie, comme s'ils disoyent que c'est service et non pas honneur, CALV. *Inst.* 61.

— ÉTYM. Λατρεία, proprement service pour un salaire, et, par extension, culte; de λάτρις, homme à la solde.

LATRINES (la-tri-n'), *s. f. pl.* Lieu où l'on satisfait ses besoins naturels.

— REM. D'après Legoarant, latrine peut se dire au singulier : Cet établissement avait déjà plusieurs latrines, mais il fallut en construire une nouvelle qui fut placée dans la partie du nord. Voilà une latrine qui a besoin de réparation.

— HIST. XVIe s. Ceux qui curent les latrines, PARÉ, XIV, 3.

— ÉTYM. Lat. *latrina*, que les grammairiens latins s'accordent à faire venir de *lavatrina*, bain; le mot de [illegible] ; ce serait un euphémisme comme garde-robe.

† **LATTAGE** (la-ta-j'), *s. m.* Espace couvert de lattes. || Action de latter. Payer tant pour le lattage.

— HIST. XVIe s. Couverture, plancheiage et lattage, *Nouv. coust. gén.* t. II, p. 75.

LATTE (la-t'), *s. f.* || 1° Pièce de bois longue, plate et droite, employée dans les [illegible], etc., et sur laquelle, dans les toits, on cloue l'ardoise ou accroche la tuile. || Latte volige, latte qui supporte l'ardoise. Latte jointive, celle que l'on [illegible] à une charpente pour former une cloison. || 2° [Ba]rre de fer plate, telle qu'elle arrive de la forge. || 3° Palette avec laquelle le faïencier entire la terre détrempée. || Les échelons des échelles qui sont aux ailes des moulins à vent et sur lesquelles on tend la toile se [illegible] aussi lattes. || 4° Terme de marine. Pièce [illegible] de bois dont on se sert pour faire les [illegible] qui ferment certaines écoutilles, et pour [illegible] autres usages. || Le bout de planche qui sert à l'établissement des tentes des embarcations. || 5° Fig. Grand sabre de cavalerie droit et étroit. || 6° Il se dit quelquefois pour instrument de bastonnade. Je fus condamné en plein divan à cent coups de latte sur la plante des pieds, rachetables de cinq cents sequins, VOLT. *Scarmentado.*

— HIST. XIIIe s. Navée de mairien et de late de caisne [chêne] et de toute autre late doit trois deniers de tonliu, TAILLIAR, *Recueil*, p. 466. La couverture atout [avec] les lates, Et li chevron et les chanlates, RUTEB. II, 45. || XIVe s. Et seront tenus de livrer late de douves tout comme il en convendra pour la dicte couverture, *Bibl. des chartes*, 5e série, t. III, p. 236. || XVe s. Et par especial ils avoient [les paysans anglais révoltés] en trop grand haine le duc de Lancastre.... ils lui allerent ardoir sa maison, le bel hostel de Savoie, que oncques n'y demeura late ni merrien, FROISS. II, II, 117. || XVIe s. Pour la pouppe et proue [pour la longueur de la galère, la poupe et la proue comprises], fault cent cinquante lattes, au prix de huict solz pour piece, *Stolonomie*, dans JAL.

— ÉTYM. Provenç. *lata;* ital. *latta;* de l'allem. *Latte*, latte; angl. *lath;* comp. le kimry *llath*, baguette. On trouve dans le XVIe siècle *late* ou *latte*, avec le sens de côté; ce mot n'a rien de commun avec la *latte*, et vient du latin *latus*, *lateris*, côté.

LATTÉ, ÉE (la-tê, tée), *part. passé* de latter.

LATTER (la-té), *v. a.* || 1° Garnir de lattes. || Absolument. La charpente du toit est faite, il ne reste plus qu'à latter. || 2° Terme de marine. Empiler des planches dans un port avec ordre et de manière que l'air puisse circuler entre elles.

— HIST. XIVe s. Despenso pour recouvrir d'escaille et later ce qui estoit à faire ou pignon.... *Bibl. des chartes*, 5e série, t. III, p. 239.

— ÉTYM. *Latte.*

LATTIS (la-ti), *s. m.* Ouvrage de lattes. Enduire un lattis avec du plâtre.

— ÉTYM. *Latter.*

LAUDANUM (lô-da-nom'), *s. m.* || 1° Terme de pharmacie. Autrefois, opium ramolli dans l'eau, passé avec expression et évaporé jusqu'en consistance plus ou moins grande; quelquefois aussi l'extrait d'opium préparé avec le vin. || 2° Aujourd'hui, nom de médicaments dans lesquels l'opium se trouve associé à divers ingrédients. Laudanum de Sydenham. Administrer six gouttes de laudanum. || Fig. Donner du laudanum à quelqu'un, le louer, le flatter.

— ÉTYM. Portug. *laudano*. Castelli, dans son *Lexicon medicum*, écarte l'opinion de ceux qui pensent que *laudanum* vient du mot persan *lâdan;* et en effet Pihan confirme que *lâdan* n'a jamais que le sens de *ladanum*. Castelli pense que *laudanum* est une forme barbare tirée du latin *laudare :* le médicament loué.

LAUDATIF, IVE (lô-da-tif, ti-v'), *adj.* Qui est destiné à louer, en parlant des écrits et des discours. Discours laudatif. Phrase laudative.

— ÉTYM. Lat. *laudativus*, de *laudare*, louer.

LAUDES (lô-d'), *s. f. pl.* Terme de liturgie catholique. La seconde partie de l'office divin, celle qui se dit immédiatement après matines.

— REM. Voltaire l'a mis au singulier, mais cela est incorrect : Recevoir à genoux après laude ou matine.... *Discours en vers*, I.

— HIST. XVe s. Et volt [voulut] le roy qu'en chants melodieux et orgues fussent à Dieu chantées laudes et beneyssons, CHR. DE PISAN, *Charles V*, III, 71.

— ÉTYM. Lat. *laudes*, louanges, à cause des louanges de Dieu contenues dans les psaumes que l'on chante à cette heure (voy. LOUER).

† **LAURACÉES** (lô-ra-sée), voy. LAURINÉES.

† **LAURE** (lô-r'), *s. f.* Sorte de monastère grec. La prière, la contemplation, le travail de leur petit ménage partagent leur temps, à l'imitation des anciennes laures, ST-SIM. I, 33. || La Sainte-Laure, se dit, par excellence, du monastère de Saint Athanase, le plus célèbre des monastères du mont Athos.

— ÉTYM. Λαύρα, cloître.

LAURÉAT (lô-ré-a), *adj. m.* || 1° Terme d'antiquité romaine. Qui est orné de lauriers. || 2° Poëte lauréat, poëte qui a reçu solennellement une couronne de laurier. Pétrarque fut un poëte lauréat. || Poëte lauréat se dit aussi dans quelques cours pour désigner les poëtes qui célèbrent les événements remarquables. || 3° Par extension, qui a remporté un prix dans un concours académique. Les [illegible] lauréats. || Substantivement. Un jeune lauréat. Les lauréats. || Il se dit aussi dans les colléges et au concours général. Les lauréats du concours général.

— ÉTYM. Lat. *laureatus*, de *laurea*, branche de laurier.

* **LAURELLE** (lô-rè-l'), *s. f.* Laurier rose.

† **LAURENT (SAINT)** (lô-ran), *s. m.* Martyr du IIIe siècle qui fut brûlé sur un gril de fer. || Être sur le gril comme saint Laurent, être dans une position très-critique. || La Saint-Laurent, la fête de saint Laurent. Quand, ayant perdu sa place au jeu de la Saint-Lambert, on peut la reprendre, on dit : C'est aujourd'hui la Saint-Laurent ; Qui perd sa place la reprend.

† **LAURENTIENNE** (lô-ran-siè-n'), *adj. f.* Bibliothèque laurentienne, célèbre bibliothèque de Florence.

— ÉTYM. Ainsi dite de l'église *Saint-Laurent* à laquelle elle est attenante, et fondée par les Médicis.

LAURÉOLE (lô-ré-o-l'), *s. f.* Nom vulgaire des espèces du genre daphné, thymélées, et nom spécifique du *daphné lauréole* dit lauréole mâle, pour le distinguer du *daphné mezereum* appelé lauréole femelle.

— HIST. XVIe s. Feuilles de laureole desseichées, PARÉ, XXIV, 27.

— ÉTYM. Lat. *laureola*, branche de laurier, mot appliqué à une plante.

LAURIER (lô-rié; l'r ne se prononce et ne se lie jamais; au pluriel, l's se lie : lô-rié-z et guerriers), *s. m.* || 1° Arbre toujours vert, monopétale, qui porte une petite graine noire et amère. Chez les anciens on donnait des lauriers aux vainqueurs, aux poëtes. Cette couronne de laurier que mettait César pour empêcher qu'on ne vît qu'il était chauve, MONTESQ. *Correspondance*, 3. || Les anciens croyaient que le laurier préservait de la foudre. Lauriers, sacrés rameaux qu'on veut réduire en poudre, Vous qui mettez sa tête à couvert de la foudre.... CORN. *Hor.* V, 3. Tout couvert de lauriers, craignez encor la foudre, ID. *Cid*, II, 1. || 2° Fig. et particulièrement au pluriel. Gloire acquise par les armes, par la poésie. Par vice ou par vertu acquérons des lauriers, REGNIER, *Sat.* IV. Qui n'est point de son sang ne peut faire d'affront Aux lauriers immortels qui lui ceignent le front, CORN. *Hor.* V, 3. Nous l'estimons tous deux un des braves guerriers À qui jamais la guerre ait donné des lauriers, ID. *D. Sanche*, III, 4. Aux plus savants auteurs, comme aux plus grands guerriers, Apollon ne promet qu'un nom et des lauriers, BOIL. *Art p.* IV. Assez d'autres viendront, à mes ordres soumis, Se couvrir des lauriers qui vous furent promis, RAC. *Iphig.* IV, 6. Ses mains joignent l'olive aux lauriers triomphants, VOLT. *Henr.* IX. Plus loin voici l'asile où vint chanter le Tasse... La gloire l'appelait, il arrive, il succombe... Et son laurier tardif n'ombrage que sa tombe, LAM. *Médit.* I, 21. || Fig. Cueillir des lauriers, moissonner des lauriers, etc. remporter des victoires. Les lauriers que vous avez cueillis dans les combats, FLÉCH. *le Tellier*. || Flétrir ses lauriers, souiller sa gloire. || Être chargé de lauriers, avoir acquis beaucoup de gloire. || S'endormir sur ses lauriers, ne point poursuivre une carrière glorieusement commencée. || Se reposer sur ses lauriers, à l'ombre de ses lauriers, jouir d'un repos mérité par des succès éclatants. Le prince Eugène et le duc de Marlborough vinrent au château de Rastadt se reposer à l'ombre de leurs lauriers, ST-SIM. 137, 3. Un officier qui a servi longtemps avec honneur dans les armées du roi, et qui se repose à présent dans son château à l'ombre de ses lauriers, LE SAGE, *Est. Gonz.* ch. 37. || Les lauriers de... l'empêchent de dormir, se dit de quelqu'un qui s'efforce de rivaliser avec un autre, par allusion à Thémistocle qui répétait que les lauriers de Miltiade l'empêchaient de dormir. || 3° Laurier-sauce, le laurier commun; on dit aussi laurier noble et laurier d'Apollon, *laurus nobilis*, L., type de la famille des laurinées. || Laurier-rose, ou oléandre, ou [illegible], arbuste toujours vert, qui porte des fleurs de couleur rose (*nerium oleander*, L.), apocynées. || Laurier-tin, un des noms vulgaires de la viorne-tin [illegible]. || Laurier-cerise, vulgairement laurier-amandier, *prunus lauro cerasus*, L., rosacées, arbuste toujours vert qui porte un petit fruit rouge. || Le laurier Saint-Antoine, l'épilobe en épi, œnothérées. || Laurier alexandrin, *ruscus racemosus* L. asparaginées. || Laurier de Portugal, *prunus lusitanica*, L. rosacées. || Laurier-rose des Alpes, *rhododendron ferrugineum*, L. éricinées. || Laurier-tulipier, *magnolia grandiflora*, L. magnoliacées.

— HIST. XIe s. Sous un lorer qui est enmi un champ, *Ch. de Rol.* CXXXVIII. || XIIIe s. Tot ensement com il est del laurier, Li foilles est et vers à [illegible] [perpétuellement], *Bibl. des chartes*, 4e série, t. V, p. 344. || XVIe s. L'huile de laurier se fait des fruits de laurier meurs, PARÉ, XXVI, 41. De mesme aussi que les cyprès, le seul laurier masle porte la semence, la femelle estant sterile, bien qu'elle fleurisse, O. DE SERRES, 660.

— ÉTYM. Provenç. *laurier* ; portug. *loureiro* ; d'un latin fictif *laurarius*, dérivé de *laurus*, qui avait donné directement en français *laure* ou *lor*, en provençal *laur*, et en italien *lauro*.

† **LAURIÈRE** (lô-riè-r') *s. f.* Plant de lauriers.

— HIST. XVIe s. Aux pieds des vieux lauriers, on en trouve en abondance de jeunes, pour faire de nouvelles laurieres, O. DE SERRES, 559.

— ÉTYM. *Laurier*.

† **LAURIFOLIÉ, ÉE** (lô-ri-fo-li-é, ée), *adj.* Terme de botanique. Dont les feuilles ressemblent à celles du laurier.

— ÉTYM. Lat. *laurus*, laurier, et *folium*, feuille.

† **LAURINE** (lô-ri-n'), *s. f.* Terme de chimie. Substance cristalline qu'on extrait des baies du laurier.

— ÉTYM. Lat. *laurus*, laurier, et la finale chimique *ine*.

† **LAURINÉES** (lô-ri-née), *s. f. pl.* Terme de botanique. Famille de plantes dicotylédones, à laquelle le laurier, *laurus*, a donné son nom. || On dit aussi lauracées.

† **LAURIOT** (lô-ri-o), *s. m.* Petit baquet dans lequel les boulangers lavent l'écouvillon après s'en être servis pour nettoyer le four. || On en use aussi pour y mettre tremper les chiffons avec lesquels on bouche les jointures de la bouche du four ou du fermoir.

† **LAURIQUE** (lô-ri-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide laurique, corps obtenu par saponification de la laurine. || On dit aussi laurostéarique.

† **LAUROSE** (lô-rô-z'), *s. m.* Laurier-rose.

† **LAUROSTÉARIQUE** (lô-ro-sté-a-ri-k'), *adj.* Voy. LAURIQUE.

— ÉTYM. Lat. *laurus*, laurier, et στέαρ, graisse.

† **LAUSE** (lô-z'), *s. f.* Nom, dans la France méridionale, de plaques de micaschiste employées à divers usages.

† **LAVABLE** (la-va-bl'), *s. m.* Terme d'argot de théâtre. Ceux qui entrent à très-bas prix au théâtre, à la condition de se placer parmi les claqueurs et de faire comme eux (*laver* en argot signifie vendre) Les lavables ont acheté leur billet, l'ont payé dix, quinze ou vingt sous, CASTIL-BLAZE, *Hist. de l'Acad. de musique*, XXIX, t. II, p. 406.

LAVABO (la-va-bo), *s. m.* || 1° Terme du culte catholique. La prière que le prêtre dit en lavant ses doigts durant la messe ; elle commence par *Lavabo manus meas inter innocentes*. || Action du prêtre qui se lave les mains, en disant la messe. || Carte qui se place au côté droit de l'autel et sur laquelle est imprimée la prière du lavabo. || 2° Par extension, petit linge dont le prêtre qui dit la messe se sert pour essuyer ses doigts. || 3° Meuble de toilette pour se laver, garni d'une cuvette et d'un pot à l'eau.

— ÉTYM. Lat. *lavabo*, je laverai, de *lavare*, laver.

LAVAGE (la-va-j'), *s. m.* || 1° Action de laver. Le lavage des laines. Le lavage des vitres. || Trop grande quantité d'eau répandue pour laver. Vous avez jeté trop d'eau sur ce plancher ; quel lavage avez-vous fait là ? || Chez les relieurs, action de laver et nettoyer les livres salis et les estampes. Le lavage et la restauration des livres. || Dans les mines, opération qui consiste à soumettre le minerai à l'action d'un courant d'eau. Le lavage des métaux. Or de lavage. || Eaux de lavage, les eaux qui, passées sur des terres salpêtrées, ne sont pas assez chargées de sels nitreux pour être soumises avec avantage à l'évaporation, et que l'on est obligé de passer sur de nouvelles terres. || 2° Par extension, trop grande quantité d'eau mise dans un potage, dans une boisson, etc. Vous avez mis trop d'eau dans ce vin, ce n'est qu'un lavage. Cette soupe n'est qu'un lavage. On dit souvent en ce sens : une lavasse, de la lavasse. || Terme de médecine. Émétique en lavage, se dit de l'administration de l'émétique comme purgatif dans une grande quantité d'eau (5 à 10 centigrammes dans un litre d'eau). || 3° L'eau ou tout autre breuvage, pris en trop grande quantité. Vous vous trouverez mal de tout ce lavage. || 4° Eau médicamenteuse employée à laver une partie malade. Je fais des lavages à mes mains, de l'ordonnance du vieux de Lorme, qui au moins me donnent de l'espérance, SÉV. 248. Est-il possible que dans le pays des bains chauds vous trouviez le moyen de laisser périr vos pauvres jambes, que vous ne sentez que par des douleurs ? n'y a-t-il point de lavages qui puissent vous ramener les esprits à ces parties comme abandonnées ? ID. 22 sept. 1680. || 5° Fig. Dans une espèce d'argot du jour, lavage se dit pour vente, dépense, liquidation ruineuse (voy. LAVER). Barbet n'avait pas prévu ce lavage ; il croyait au talent de Lucien, H. DE BALZAC, *Un grand homme de province à Paris*, chap. 39.

— HIST. XVIe s. Quand les porcs courent tant qu'ils peuvent au claquet du chaudron et tiennent leurs groings dedans l'auge pour humer le lavage, *Merlin Coccaie*, p. 248, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Laver*.

LAVANCHE (la-van-ch') ou **LAVANGE** (la-van-j'), *s. f.* Synonyme d'avalanche. Les unes sont appelées lavanges venteuses, parce qu'elles produisent un grand vent ; elles se forment lorsqu'une neige nouvellement tombée vient à être mise en mouvement, BUFF. *Addit. et corr. théor. terr. Œuv.* t. XIII, p. 26. || Se dit, dans les Alpes et les Pyrénées, des torrents de boue et de pierre qui souvent, après de violents orages, coulent du flanc des montagnes. || Il se dit aussi de la chute d'un pan de falaise ou d'un pic miné par les eaux.

— HIST. XVIe s. Lavanche de glace et de neige, COTGRAVE.

— ÉTYM. Provenç. *lavanca*. D'après Diez, *lavanche* est ou une altération d'*avalanche* (ce qui paraît vrai pour l'italien *valanga*), ou une dérivation irrégulière du latin *labina* ou *lavina* qui veut dire chute d'eau, avalanche, et lequel a donné dans les Alpes les mots *lavoine*, *lauwine*, *lawin*, etc.

LAVANDE (la-van-d'), *s. f.* Plante aromatique, labiées (*lavandula spica*, *L.*). Eau de lavande.

— HIST. XVe s. ....Du lieu où lavande croist Et rosiers à grant foison.... CHRIST. DE PISAN, *Dit de Poissy*.

— ÉTYM. Espagn. *lavandula* ; ital. *lavanda*, *lavandola* ; de l'italien *lavanda*, action de laver, d'après Diez ; la plante donnant une eau parfumée avec laquelle on se lave.

† **LAVANDÉ** (la-van-dé), *adj. m.* S'est dit d'une sorte de gris. Gris lavandés, *Régl. sur les manuf.* août 1669, *Teint. en laine*, art. 16.

LAVANDIER (la-van-dié ; l'*r* ne se prononce et ne se lie jamais ; au pluriel, l'*s* se lie : les la-van-dié-z et....), *s. m.* Officier qui était chargé chez le roi de faire blanchir le linge. || Terme d'alchimie. Lavandier des philosophes, l'étain.

— ÉTYM. Lat. *lavandaria*, buanderie, de *lavare*, laver.

LAVANDIÈRE (la-van-diè-r'), *s. f.* || 1° Femme qui lave le linge. Il faut pour puiser nettement aux sources que les lavandières et les passants ne les aient point encore troublées, BALZ. *Liv.* VIII, *lett.* 5. Ce sont les lavandières Qui passent en chantant là-bas dans les bruyères, V. HUGO, *Ruy-Blas*, II, 1. || Peu usité. Aujourd'hui on dit blanchisseuse. || 2° Lavandières, nom donné en Normandie et en Bretagne à des fées qui, d'après la superstition populaire, battent le linge avec une main de fer dont elles assomment le curieux indiscret. || 3° Lavandière belge ou flamande, appareil pour le blanchissage domestique. || 4° Oiseau appelé le plus souvent bergeronnette ou hoche-queue, *motacilla flava*, *L.* famille des turdidés. Et semblant imiter, du battement de leur queue, celui qu'elles [les blanchisseuses] font pour battre leur linge : habitude qui a fait donner à cet oiseau le nom de lavandière, BUFF. *Ois.* t. IX, p. 366. || 5° Un des noms donnés au callionyme lyre (acanthoptérygiens), dit aussi souris de mer. || 6° Sorte de grand bateau, naviguant sur le canal Saint-Denis.

— HIST. XVIe s. Aux lavandiers et lavandieres la somme de trois mil livres à eux ordonnée extraordinairement par estat, FROUMENTEAU, *Finances*, 1er livre, p. 33.

— ÉTYM. *Lavandier* ; bourguig. *laivandeire* ; provenç. *lavandiera* ; espagn. *lavandera* ; ital. *lavandaia*.

† **LAVANÈSE** (la-va-nè-z'), *s. f.* Voy. GALEGA.

LAVARET (la-va-rè ; le *t* ne se prononce et ne se lie jamais ; au pluriel, l'*s* se lie : des la-va-rè-z excellents ; lavarets rime avec traits, succès, paix, etc.), *s. m.* || 1° Nom vulgaire et spécifique du *thymalle lavaret* (malacoptérygiens abdominaux), poisson qui se trouve dans les lacs. || Nom donné en quelques lieux à la grande murène. || 2° Espèce de faucon.

— HIST. XVIe s. Lavaret, COTGRAVE.

— ÉTYM. Origine inconnue.

LAVASSE (la-va-s'), *s. f.* || 1° Pluie subite et impétueuse. Il vint tout à coup une grande lavasse. || Peu usité. || 2° Familièrement. Vin, bouillon, sauce, tisane où l'on a mis trop d'eau. Cette soupe ne vaut rien du tout, ce n'est qu'une lavasse, que de la lavasse.

— HIST. XVIe s. Lavace d'eaux, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Laver*, avec la finale péjorative *asse* ; wallon, *lavas'* ; namur. *lavanje* ; provenç. *lavaci*, s. m.

† **LAVATÈRE** (la-va-tè-r'), *s. f.* Terme de botanique. Genre de la famille des malvacées dédié par Linné aux frères Lavater, médecins et naturalistes de Zurich. || *Lavatera trimestris*, *L.* la lavatère à grandes fleurs.

† **LAVATÉRIEN, IENNE** (la-va-té-riin, riè-n'), *adj.* Qui est relatif au système physiognomonique de Lavater (né à Zurich en 1740), lequel prétendait reconnaître le caractère par la physionomie.

† **LAVATOIRE** (la-va-toi-r'), *s. m.* Terme de liturgie. Pierre sur laquelle on lavait autrefois le corps des ecclésiastiques et des religieux après leur mort.

— ÉTYM. Lat. *lavatorium*, de *lavare*, laver.

LAVE (la-v'), *s. f.* || 1° Toute matière en fusion coulant ou ayant coulé de soupiraux volcaniques. Souvent la lave jaillit en s'ouvrant des issues au bas de ces montagnes, coulent comme en torrents, ou se répand comme un déluge de feu, portant partout la dévastation et la mort, BUFF. *Min.* t. III, p. 69. La lave, si ardente de nuit, paraît sombre à la clarté du soleil, STAËL, *Corinne*, XI, 1. C'est avec des morceaux de lave pétrifiée que sont bâties la plupart de ces maisons [d'Herculanum] qui ont été ensevelies par d'autres laves, ID. *ib.* || Fig. Je sentais couler dans mon cœur comme des ruisseaux d'une lave ardente, CHATEAUBR. *René*. Et la lave de mon génie Déborde en torrents d'harmonie, Et me consume en s'échappant, LAMART. *Méd.* I, 14. || 2° Pierre opaque, d'un ton gris verdâtre, tachetée et marquée d'accidents qui en varient les effets et ne s'opposent pas à son beau poli. Bracelet en lave. La lave du Vésuve, étant continuellement mise en œuvre par les bijoutiers italiens, est la plus connue, et on appelle toutes les laves, laves du Vésuve, DE LABORDE, *Émaux*, p. 367.

— ÉTYM. Ital. *lava* ; d'après Diez, du napolitain *lava*, qui veut dire averse, et qui vient du verbe *lavare*, laver, l'averse d'eau ayant été transportée à l'averse de matière enflammée.

LAVÉ, ÉE (la-vé, vée), *part. passé* de laver. || 1° Nettoyé avec l'eau. Les mains lavées, on se mit à table. || Fig. La Dauphine ainsi lavée dans le sang de l'agneau, FLÉCH. *Dauphine*. || 2° Terme d'agriculture. Foin lavé, foin qui, étant sur pied, a séjourné dans l'eau, ou a été mouillé après le fauchage et surtout pendant le fanage. || 3° Purgé par une sorte de lavage. Ces eaux-ci [Vichy] sont salutaires ; M. de Grignan en serait lavé et lessivé, et guéri de tous ses maux, SÉV. 19 sept. 1677. || 4° Lavé se dit de certaines couleurs peu vives et peu chargées. Cheval de poil bai lavé. Bai brun lavé aux flancs. || En peinture, couleur lavée, couleur faible et déchargée. || 5° Ombré, colorié. Parlons de ses têtes peintes, de ses études et surtout de ses dessins coloriés et lavés, DIDER. *Salon de* 1767, *Œuv.* t. XV, p. 85, dans POUGENS. Le ventre et l'estomac ont du blanc plus ou moins lavé de jaune faible, BUFF. *Ois.* t. X, p. 35.

† **LAVÉE** (la-vée), *s. f.* Tas de laine que l'on vient de nettoyer à la rivière.

† **LAVE-MAIN** (la-ve-min), *s. m.* Petit bassin où l'on se lave les mains. || Petit réservoir d'eau, placé à l'entrée d'une sacristie ou d'un réfectoire. || Au plur. Des lave-mains.

LAVEMENT (la-ve-man), *s. m.* || 1° Il ne se dit au propre pour l'action de laver qu'en termes d'église et dans ces locutions-ci : le lavement des pieds ; le lavement des mains ; le lavement des autels. || Le lavement des pieds, tableau représentant Jésus-Christ qui lave les pieds des apôtres. || Fig. Le baptême, dit-il [Jurieu], ne nous applique ou communique le sang de Jésus-Christ que par forme de lavement, BOSS. *Euchar.* II, 3. || Terme d'alchimie. Lavement des philosophes, opération par laquelle l'humide s'élève, circule et retombe sur la matière noire, qui ainsi devient blanche. || 2° Par extension, remède liquide qu'on introduit par l'anus dans les intestins. Il me semble toujours que je vois une douzaine de lavements qui me couchent en joue, MOL. *Pourc.* II, 4. Que voulez-vous faire ? — Prendre ce petit lavement-là : ce sera bientôt fait, ID. *Mal. im.* III, 4. Cette humeur âcre [la bile], en les picotant [les intestins], les agite et leur sert comme d'une espèce de lavement naturel pour leur faire jeter les excréments, BOSS. *Connaiss.* II, 4. Et même elle refuse, étant fort enrhumée, De prendre un lavement lorsqu'il sent la fumée, BOURSAULT, *Merc. gal.* I, 1. Il faut dire de lui comme le régent disait d'un homme qui prenait force lavements à la Bastille : il n'a que ce plaisir-là, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 3 janv. 1765. || Populairement et fig. Un lavement, un homme tourmentant et importun.

— HIST. XIIIe s. Quand nostre sires voit ke li hom et la feme sont en pechié et il tarnent en repentance

et puis vont au lavement de confession, [illegible] VALENS. [illegible] || XVI° s. Ces ulcères peuvent estre temperés par gargarismes [illegible], pour leur diminuer l'ardeur, et defendre par ce frequent lavement que... PARÉ, XVI, 13. Les lavemens ou clysteres, ID. XX, 6. Cercher le lavement de son ame en l'aspersion corporelle de l'eau, CALV. *Instit.* 349. Il trouva que l'on avoit apresté des lavemens de vin et d'espiceries odorantes pour laver les piez des conviez, AMYOT, *Phoc.* 39.

— ÉTYM. Provenç. *lavament*; espagn. *lavamiento*; ital. *lavamento*; du lat. *lavamentum*, de *lavare*, laver.

LAVER (la-vé), *v. a.* || 1° Nettoyer avec de l'eau ou avec quelque autre liquide. Laver le plancher. Il [Jésus] commença à laver les pieds de ses disciples, et à les essuyer avec le linge qu'il avait autour de lui, SACI, *Bible, Év. St Jean*, XIII, 5. L'onde tiède, on lava les pieds des voyageurs, LA FONT. *Philém. et Bauc.* Le déluge lava le monde, le renouvela et fut l'image du baptême, BOSS. *Élévat. sur myst.* VIII, 5. Et qu'un sang pur par mes mains épanché Lave jusques au marbre où ses pas ont touché, RAC. *Athal.* II, 8. || Se laver les mains, nettoyer ses mains avec de l'eau. Se lavant les mains devant le peuple, il [Pilate] leur dit : je suis innocent du sang de ce juste, ce sera à vous à en répondre, SACI, *Bible, Évang. St Math.* XXVII, 24. || Fig. et familièrement. Se laver les mains d'une chose, déclarer qu'on n'en veut pas être responsable ; locution tirée de l'acte de Ponce-Pilate. Ma foi, monsieur, si Scapin vous fourbe, je m'en lave les mains et vous assure que je n'y trempe en aucune façon, MOL. *Scapin*, III, 6. Je vous en donne avis et en lave mes mains, SÉV. 22 sept. 1687. || Fig. et familièrement. Laver la tête à quelqu'un, lui faire une sévère réprimande. [Neptune] Après avoir lavé la tête Aux vents auteurs de la tempête, SCARR. *Virg.* I. Le roi envoya chercher Pontchartrain, et lui commanda de laver rudement la tête à son parent, ST-SIM. 24, 26. Ah ! mon oncle, parbleu ! je vous trouve à propos Pour vous laver la tête et vous dire en deux mots.... REGNARD, *le Distrait*, III, 2. || On disait dans le même sens en parlant d'une femme : laver la cornette. Ce qu'il avait à faire n'était autre chose que d'avoir le plaisir de lui laver sa cornette, SÉV. 27 fév. 1671. || Fig. et dans le style élevé et poétique. Laver ses mains, ses bras dans le sang, tuer beaucoup de personnes. Il vous faudra.... Soutenir vos rigueurs par d'autres cruautés, Et laver dans le sang vos bras ensanglantés, RAC. *Brit.* IV, 3. || 2° Absolument. Laver, se laver les mains avant le repas. On lava et on se mit à table. Tout le monde au son d'une cloche Dans une salle se trouva; Énée avec Didon lava, SCARR. *Virg.* I. Quand il [Monsieur] était au dîner du roi, il remplissait et égayait fort la conversation ; là, quoique à table, il donnait la serviette au roi en s'y mettant et en sortant... il y lavait, ST-SIM. 417, 9. || Donner à laver à quelqu'un, lui présenter de l'eau et un linge, quand il va se mettre à table, afin qu'il se lave les mains. L'électeur de Brandebourg donna à laver à l'empereur et à l'impératrice, VOLT. *Mœurs*, 70. On parfume l'hôte, on lui donne à laver dans des aiguières d'or et d'argent, CHATEAUBR. *Génie*, III, VI, 3. || Pierre à laver, pierre en forme de table, dont la surface est légèrement inclinée et sur laquelle on lave la vaisselle, les formes d'imprimerie, etc. || 3° Terme de chimie. Ôter par le moyen de l'eau les [illegible] de quelque matière. || Terme de [illegible]. Laver au plat, laver les cendres et les balayures pour en retirer les parcelles d'or et d'argent. || 4° Laver un livre, les feuillets d'un livre [illegible], les tremper dans une eau chargée d'acide chlorhydrique, pour en ôter les taches. || Laver du papier, le tremper dans une eau chargée d'alun, pour lui donner plus de consistance et l'empêcher de boire. || Laver la laine à dos, nettoyer la laine d'un mouton avant de le tondre. || 5° Laver les couleurs, les faire tremper et délayer dans l'eau, afin que, la couleur se précipitant au fond, on puisse ôter les saletés qui [illegible] l'eau. || En termes de peinture, laver c'est coucher les [illegible] à plat [illegible]. || En termes de [illegible], laver, c'est étendre sur un dessin une [illegible] teintes d'encre de Chine, de bistre ou d'autre couleur. Laver un dessin sur un trait à l'encre, au crayon. Laver, dans un plan, les masses de constructions en rouge, et les masses de verdure en vert. || 6° En parlant d'un fleuve, ou de la mer, baigner, passer auprès. Toutes ces plaines que l'Inde et l'Hydaspe lavent, RAC. [illegible] pied des murs que la mer vient laver, RAC. *Baj.* V, 11. La Tamise lave les bords du vaste et peu magnifique palais des rois de la Grande-Bretagne, HAMILT. *Gramm.* 7. || 7° Fig. Effacer, avec un nom de chose pour régime, comme par une eau qui enlève une tache. Mais, pour en recevoir le sacré caractère Qui lave nos forfaits dans une eau salutaire, CORN. *Poly.* I, 1. Après avoir lavé ces taches que le péché laisse en nous, FLÉCH. *Lam.* Dans le sang ennemi tu peux laver ton crime, RAC. *Alex.* IV, 3. Tout mon sang doit laver une tache si noire, ID. *Mithr.* III, 1. Le bain sacré de la pénitence où il venait laver les souillures de son âme, MASS. *Or. fun. Villars.* C'est ici la montagne où, lavant nos forfaits, Il [Jésus] voulut expirer sous les coups de l'impie, VOLT. *Zaïre*, II, 3. Lavons, mon cher Brutus, l'opprobre de la terre; Vengeons ce Capitole au défaut du tonnerre, ID. *M. de Cés.* II, 4. || Laver ses péchés avec ses larmes, pleurer ses péchés. || Purifier, justifier, avec un nom de personne pour régime. Cette âme que vous venez de laver dans les eaux du jubilé, SÉV. 269. En deux prédications de saint Pierre huit mille Juifs se convertissent, et, pleurant leur erreur, ils sont lavés dans le sang [de Jésus-Christ] qu'ils avaient versé, BOSS. *Hist.* II, 7. Il [le baptême] ne nous marque que notre entrée dans l'Église, et nous lave de nos péchés, ID. *Euchar.* II, 6. Peut-être ferez-vous un jour quelque action d'éclat qui vous lavera de tout soupçon, MAINTENON, *Lett. au card. de Noailles*, 13 oct. 1698. Laissez-moi nous laver l'un et l'autre Du crime que sa vie a jeté sur la nôtre, RAC. *Bajaz.* IV, 6. Le sang coule sur l'autel pour vous laver de vos souillures, MASS. *Carême, Temples.* || 8° Punir, venger. Il m'a rendu l'honneur, il a lavé ma honte, CORN. *Cid*, II, 9. Avant ce jour fini, ces mains, ces propres mains Laveront dans son sang la honte des Romains, ID. *Hor.* III, 6. Laissez-moi m'assouvir dans mon courroux extrême, Et laver mon affront au sang d'un scélérat, MOL. *Amph.* III, 5. Il expire; et nos Grecs irrités Ont lavé dans son sang ses infidélités, RAC. *Androm.* V, 3. || Laver une injure, un outrage dans le sang, se battre avec quelqu'un qui nous a grièvement offensés, le tuer, le blesser. Ce n'est que dans le sang qu'on lave un tel outrage, CORN. *Cid*, I, 5. || 9° Terme de charpenterie. Ôter avec la besaiguë les traits de scie et les rencontres d'une pièce de bois de sciage, pour la dresser et l'aviver. || 10° Dans une espèce d'argot du jour, laver se dit pour vendre, dépenser. Il a lavé sa montre. Vous avez pour quarante francs de loges et de billets à vendre, et pour soixante francs de livres à laver au journal, H. DE BALZ. *Un grand homme de province à Paris*, t. II, p. 47, dans FR. MICHEL, *Argot.* || 11° Se laver, *v. réfl.* Se nettoyer avec l'eau. Ils se lavaient trois fois par jour, tandis que les Portugais ne se lavent qu'une fois par semaine, VOLT. *Philos. Serm. Rabbin Akib.* || Particulièrement. Nettoyer ses mains. Le sommelier en hâte est sorti de la cave; Déjà monsieur le maître et son monde se lave, RÉGNIER, *Sat.* VI. || 12° Fig. Se purifier, se justifier. Et ne te souille pas au lieu de te laver, MAIRET, *Sophon.* I, 4. J'ai bien voulu chez vous leur faire compagnie, Pour vous voir vous laver de cette calomnie, MOL. *Mis.* V, 4. L'hérésie a beau se laver de cet opprobre, MASS. *Pet. carême, Respect.* Pourrez-vous vous laver d'un procédé si malhonnête? DANCOURT, *Chev. à la mode*, V, 6. Plus il [Lally] s'obstinait à vouloir se laver à leurs dépens [les officiers ses subordonnés], plus il se noircissait, VOLT. *Louis XV*, 34. || Être effacé, en parlant des souillures morales. Si mon crime par là se peut enfin laver, CORN. *Cid.* V, 7. Une injure répondue à une injure ne suffit point ; cela ne peut se laver, s'effacer que par le sang de votre ennemi ou le vôtre, MARIV. *Double inconst.* III, 4. || Proverbes. Une main lave l'autre, c'est-à-dire les parents, les associés se secourent, se défendent. || À laver la tête d'un âne, d'un More, on perd sa lessive, c'est-à-dire on perd les peines qu'on prend en voulant instruire une personne [illegible], stupide, ou en voulant lui faire entendre raison.

— HIST. XI° s. [illegible] sont lavez de [illegible] et de vin, *Ch. de Rol.* [illegible] || XII° s. [illegible] laver. [illegible] *Th. le mart.* 140. || XIII° s. Li aver [les avares] Qui ne [illegible] laver De la grant ardure et du vice À la convoitise avarice, *la Rose*, 4823. Pour nient [je] soffri ennui en cest siecle, et lavé mes mains entre les innocens, *Psautier*, f° 86. Il me demanda si je lavoie les piez aus poures le jour du grant jeudi, JOINVILLE, 194. || XV° s. Le roy, combien que cest offre ne luy [illegible], se prinst à laver [on était à dîner], sans trop respondre à propos, COMM. IV, 10. Et luy dictes [au roi] qu'il m'a bien fait laver ici par son chancelier, mais que, avant qu'il soit ung an, il s'en repentira, ID. I, 4. || XVI° s. Il entroit plusieurs fois le jour dedans le baing pour se laver et nettoyer, AMYOT, *Sylla*, 73. L'armée royale commença dès le point du jour à laver [nettoyer] les logis, et dans neuf heures les liguez en perdirent trois, au dernier desquels demeura sur la place plus de 800 hommes, D'AUB. *Hist.* III, 266. À main lavée Dieu mande sa repeue, COTGRAVE. En vaisseau mal lavé ne peut on vin garder, ID. Pour laver ses mains on ne vend pas sa terre, ID. Me suis trouvé avec des damoiselles qui se lavoient la gorge des baguenauderies que leur avoient ramagé leurs aimez courtisans, *Contes de Cholières*, f° 220, dans LACURNE. Les pauvres femmes sont abusees et deshonorees du monde ; et qui plus est, vous vous en vantez, et lavez vostre bouche de nous comme de vieilles charognes trouvées sur les fumiers, *Nuits de Straparole*, t. I, p. 405, dans LACURNE.

— ÉTYM. Bourguig. *laivai*; provenç. et espagn. *lavar*; ital. *lavare*; du lat. *lavare*; comparez le grec λούειν; la racine est *lu*, qu'on retrouve dans *luere*, et qui reçoit un gouna dans λούω.

† **LAVERIE** (la-ve-rie), *s. f.* Usine où s'opère le lavage des minerais. || Lieu où l'on lave dans les usines à sucre.

† **LAVETON** (la-ve-ton), *s. m.* Grosse bourre qui reste dans le moulin où l'on foule les draps.

— HIST. XVI° s. Lavetton, OUDIN, *Dict.*

LAVETTE (la-vè-t'), *s. f.* Petit morceau de linge dont on se sert pour laver la vaisselle.

— HIST. XVI° s. Lavette, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. *Laver*; wallon, *laverai*.

LAVEUR, EUSE (la-veur, veû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui lave. Laveur, laveuse de vaisselle. || Celui qui lave les terres pour recueillir les parcelles de métal. || Celui qui est chargé de retirer l'or et l'argent des cendres des orfèvres, bijoutiers et autres. || Celui qui lave les livres à l'aide d'un acide pour les nettoyer. || Terme de papeterie. Appareil employé au blanchiment des chiffons.

— ÉTYM. *Laver*; ital. *lavatore*.

† **LAVIGNON** (la-vi-gnon), *s. m.* Nom donné par les pêcheurs de la Rochelle à un coquillage bivalve bon à manger, plus large et plus court que la moule; il vit enfoncé dans la vase.

† **LAVIQUE** (la-vi-k'), *adj.* Terme de géologie. Qui a le caractère de la lave. Roche [illegible].

LAVIS (la-vi), *s. m.* Terme de dessinateur. Manière de colorier un dessin avec de l'encre de Chine, du bistre, de la sépia ou quelque autre matière colorante délayée dans l'eau. || Dessin fait de cette manière. Un beau lavis.

— ÉTYM. *Laver*.

LAVOIR (la-voir), *s. m.* || 1° Place dans un cours d'eau ou dans un réservoir d'eau où on lave le linge. Lorsque les jeunes [illegible] furent proche du fleuve, vers l'endroit où étaient les lavoirs [illegible] FÉN. [illegible] || Fig. [illegible] Clément] enseigne que le baptême est [illegible] un lavoir, parce qu'on y lave les péchés, et [illegible] parce qu'on y remet la peine qui leur est due, [illegible] *Déf. de la trad. et des saints Pères*, [illegible] || Lavoir de Bethsaïda, ou piscine, réservoir d'eau [illegible] temple de Jérusalem où se rendaient les malades. On n'a parlé que de lui, un charlatan qui [illegible] en mettant une poudre de sympathie dans [illegible] depuis quelque temps, sa maison ressemble au lavoir de Bethsaïda, tous les malades y accourent, BAYLE, *Lett. à M**** 7 mars 16[illegible] || 2° Lavoir de cuisine, lieu où on lave la vaisselle. || 3° Dans les communautés et dans les sacristies, lieu où on se lave les mains. || 4° Dans les manufactures, certains appareils destinés à laver les substances qu'on y emploie. || Dans les mines, machine dont on se sert pour laver le minerai. Le lavoir [illegible] de fer et percé de petits trous, inventé par M. [illegible] utile pour les minerais mêlés de terre grasse et [illegible] [illegible] t. [illegible], p. 113 [illegible] || 5° [illegible] d'un linge [illegible] pour nettoyer les canons de fusil. || 6° Terme de [illegible]. Lieu où l'on lave [illegible] par le lavage. Un lavoir [illegible]. || 7° Terme de pêche. [illegible] à [illegible] au bord de la mer, dans lequel on lave les [illegible] qui ont été mises au premier sel.

— HIST. XII° s. Co [ce] fud li laveurs u [illegible] [les prêtres] soleient laver, quant durent el temple celebrer, *Rois*, p. 236. De co [ce] fist [illegible] [illegible] grant lavur que l'um [illegible] || XIV° s. Un petit lavouer, c'est [illegible] et

bassin d'argent veré, et est le pied esmaillé à bes-tes, pesant [illegible] mares, once et demye, DE LABORDE, *Émaux*, p. 457. || XVe s. Les deux escuyers vinrent au bassin et au lavoir, FROISS. III, IV, 22.

— ÉTYM. Provenç. *lavador*; esp. *lavadero*; ital. *lavatoio*, du lat. *lavatorium*, de *lavare*, laver.

LAVURE (la-vu-r'), *s. f.* || 1° Eau qui a servi à laver la vaisselle, les écuelles. Lavure de vaisselle. || Familièrement et par exagération. Lavure de vaisselle, un bouillon, un potage fade et insipide, où il y a beaucoup d'eau. || Lavure de chair, eau sanguinolente qui s'écoule de chairs qu'on lave. || 2° Action de laver un livre avant de le relier. || 3° Terme de métallurgie. Moulin aux lavures, cuvier au fond duquel il y a un moulin de fer ou de fonte dont le fond est convexe, et qui sert à laver l'or et l'argent. || Terre de lavures, se dit de toutes les terres qui ont servi à la fonte des métaux, et que l'on soumet à une opération de lavage, pour en retirer l'or et l'argent qui peut s'y être attaché. || 4° Terme d'orfévrerie et de monnayage. Opération par laquelle on retire l'or ou l'argent des cendres, des terres auxquelles il est mêlé, ou des creusets dans lesquels on l'a fondu. || Métal en parcelles que les fondeurs, orfèvres, etc. retirent des cendres, rognures, sciures, balayures. || Nom que les batteurs d'or donnent aux parcelles de métal qui se détachent d'elles-mêmes des livrets.

— HIST. XIe s. Suz [sous] le degret ù il gist e converset, Iloc deduit ledement [en joie] sa poverte [pauvreté]; Li serf sun padre [les serviteurs de son père], ki la maisnede servent, Lur lavadores li getent sur la teste, *St-Alexis*, LIII. || XIIe s. Cil qui estoient engroté [malades], Des laveûres bains faisoient, WACE, *Brut*, v. 6277. || XIIIe s. [En cette préparation médicale] Si a mult bone laveûre, *Ms. St Jean*. || XIVe s. Aquosité clere ou rouge, aussi com laveure de char, issant de la plaie, H. DE MONDEVILLE, f° 46, verso. La laveure des poz et li reliés [les reliefs] des tables, C'estoit trestouz ses vivres; mouit li fu delitables, *Girart de Ross.* v. 2309. || XVIe s. Il faut faire sortir l'humeur qu'on trouve comme une laveure de chair sanglante, PARÉ, VI, 4.

— ÉTYM. *Laver*; bourg. *laiceure*; provenç. *lavadura*.

† **LAWSONIE** (lô-so-nie), *s. f.* Terme de botanique. Genre de lythrariées qui comprend la lawsonie blanche ou henné.

LAXATIF, IVE (la-ksa-tif, ti-v'), *adj.* Terme de médecine. Qui a la propriété de lâcher le ventre. Tisane laxative. || Par extension. La peur est laxative, je suis perdu, HAUTEROCHE, *Esprit follet*, IV, 3. Je ne sais si la peur est un peu laxative, REGNARD, *Légat.* IV, 6. || Substantivement. Un bon laxatif. Les laxatifs.

— HIST. XIVe s. L'evacuation o [avec] medecine laxative, H. DE MONDEVILLE, f° 43, verso. || XVIe s. Ce bruvage.... salutaire à l'estomach, et laxatif à ceux qui ne l'ont accoustumé, MONT. I, 237.

— ÉTYM. Provenç. *laxatiu*; esp. *laxativo*; ital. *lassativo*; du lat. *laxativus*, de *laxare*, lâcher.

† **LAXIFLORE** (la-ksi-flo-r'), *adj.* Terme de botanique. Dont les fleurs sont fort écartées les unes des autres. Inflorescence laxiflore.

— ÉTYM. Lat. *laxus*, lâche, et *fleur*.

† **LAXITÉ** (la-ksi-té), *s. f.* Terme didactique. État de ce qui est lâche ou relâché. La laxité de la peau du ventre après l'évacuation des eaux de l'ascite. La laxité d'une corde.

— HIST. XVIe s. Laxité, COTGRAVE.

— ÉTYM. Provenç. *laxetat*; esp. *laxidad*; ital. *laschità*; du lat. *laxitatem*, de *laxus*, lâche.

LAYÉ, ÉE (lè-ié, iée), *part. passé* de layer 1.

1. **LAYER** (lè-ié. Il se conjugue comme payer), *v. a.* Terme d'eaux et forêts. Tracer une laie, une route étroite dans une forêt. || Marquer les bois qu'on doit laisser dans l'abatis des bois de haute futaie ou dans la coupe des taillis.

— HIST. XVIe s. Ceux qui ont prins bois à coupper et à layer sont tenus le coupper et abbatre dedans le premier jour de may, *Coust. général*, t. I, p. 803.

— ÉTYM. *Laie* 2.

2. † **LAYER** (lè-ié. Il se conjugue comme layer 1), *v. a.* Terme de construction. Dresser le parement d'une pierre avec la laie.

— ÉTYM. *Laie* 2.

LAYETIER (lè-ie-tié; l'r ne se prononce et ne se lie jamais; au pluriel, l's se lie : des lè-ie-tié-z habiles), *s. m.* Celui qui fait des layettes, des caisses de bois blanc. Layetier emballeur. Les maîtres de la communauté des layetiers de Paris se qualifient [en 1767] maîtres layetiers écriniers de la ville et faubourgs de Paris, *Dict. des arts et mét. Layetier.*

— ÉTYM. *Layette.*

LAYETTE (lè-iè-t'. Palsgrave, p. 11, au XVIe siècle, remarque qu'on prononce la-iette), *s. f.* || 1° Tiroir d'armoire où l'on serre des papiers. Mettre des papiers dans une layette. || Coffre léger et de petite dimension, plus particulièrement réservé à la conservation des papiers dans les archives. Dans ces sens, il est peu usité. || 2° Terme de musique. Se dit des petits verrous de bois ou d'ivoire, qui servent à fermer les trous du bourdon de la musette. || 3° Le linge, les langes, le maillot, et tout ce qui est destiné pour un enfant nouveau-né. La layette doit être arrivée, elle est magnifique, MAINTENON, *Lett. à d'Aubigné*, 1er mars 1684. || Fig. On veut donner Chambord au prince [duc de Bordeaux] pour sa layette, P. L. COUR. *Simple discours.*

— HIST. XIVe s. Je vous renvoie la laiette que vous me baillastes au partir de vous et tout ce qui estoit dedans, MACHAUT, p. 148. Une layette de bois où sont reliques de sainte Catherine, de saint Laurens et de plusieurs autres saints, DE LABORDE, *Émaux*, p. 357. || XVe s. Le chancellier de Bourgoingne a ordonné — que l'on feist faire bonnes layetes de bois de chaigne, et que en chascune layete feust fait ung brevet et inventoire particulier de toutes les lettres qui seront mises en icelle layette, ID. *ib.* p. 357. Il fist envoier à l'evesque d'Orleans par un herault la sentence, enclose en une laiete soux le contre-scel du roy, *Geste des nobles*, VIRIVILLE, p. 140. || XVIe s. Voire mesme, quand il [un tailleur] tailloit un habillement pour soy, il lui estoit avis que son drap n'eust pas esté bien employé, s'il n'en eust eschantillonné quelque lopin, et caché en la liette, ou au coffre des bannieres, DES PERIERS, *Contes*, XLVIII. Ces estages sont comme petits planchers, composés ou de rozeaux refendus, ou.... et posés tant proprement, qu'on les puisse separément oster et remettre à volonté, en les glissant comme lietes, pour facilement visiter et panser le bestail [les vers à soie], O. DE SERRES, 479. Plusieurs bouetes et layettes dedans lesquelles sont les pierreries, bagues et joyaulx de la dicte defuncte dame, DE LABORDE, *Émaux*, p. 458.

— ÉTYM. Bourg. *liaitte*; Berry, *liette*; wallon, *lâiète*, partie de veine pierreuse entre le mur et la couche : du germanique : anc. haut-allem. *lada*, caisse; holland. *laada*; allem. *Lade*. Quoique cette étymologie semble bonne, on remarquera la difficulté que fait la forme par *i* dans le XVIe siècle et dans quelques patois.

† **LAYETTERIE** (lè-iè-te-rie), *s. f.* Art de faire des layettes; commerce de layettes.

— ÉTYM. *Layette.*

LAYEUR (lè-ieur), *s. m.* Terme d'eaux et forêts. Celui qui trace des laies dans une forêt, ou qui marque le bois qu'on veut layer.

— ÉTYM. *Layer* 1.

† **LAYON** (lè-ion), *s. m.* Planche ou assemblage de planches placé à l'arrière des voitures de déménagement et qui est susceptible de se baisser pour agrandir l'espace de la voiture. || D'autres disent un ayon.

† **LAYONS** (lè-ion), *s. m.* Terme de chasse. Petits chemins que, dans quelques chasses privées et gardées, on trace en ligne droite, afin que le chasseur y marche sans embarras.

— ÉTYM. *Laie* 1.

† **LAZARE** (la-za-r'), *s. m.* || 1° Nom du mort, frère de Marthe et de Marie, qui dans l'Évangile fut ressuscité par Jésus-Christ. C'est à lui [à Jésus-Christ] que l'on dit dans notre Évangile : Seigneur, venez, et voyez où l'on a déposé le corps du Lazare, BOSS. *Sermons*, *Sur la mort*. || 2° Nom du pauvre couvert d'ulcères qui implorait en vain la pitié du mauvais riche; et, lorsqu'ils furent morts tous deux, Lazare était dans le sein d'Abraham, et le mauvais riche, dans les enfers, l'implorait vainement à son tour; c'est de celui-ci qu'on parle presque toujours dans les sermons sur la charité. || 3° Chevaliers de Saint-Lazare, ordre militaire institué lorsque les Latins étaient maîtres de la terre sainte; son institut était de recevoir les pèlerins dans des maisons fondées exprès, de les conduire par les chemins et de les défendre contre les mahométans; ils subsistèrent en France après la fin des croisades; ils furent réunis en 1572 par le pape Grégoire XIII à l'ordre de Saint-Maurice, auquel, à la même époque, fut imposée l'obligation spéciale de s'opposer aux progrès du protestantisme. Les deux ordres réunis prirent le nom des saints Maurice et Lazare.

— HIST. XIIe s. Par saint Lazre, *Th. mart.* 46.

— ÉTYM. La forme *lazre* montre l'étym. de *ladre*.

LAZARET (la-za-rè; le *t* ne se prononce et ne se lie jamais; au pluriel, l's se lie : les la-za-rè-z et; lazarets rime avec traits, succès, paix), *s. m.* Édifice, établi dans certains ports de mer, et dans lequel séjournent, pour y être désinfectés, les hommes et tous les objets provenant de lieux où règne une maladie épidémique ou contagieuse, peste, choléra, fièvre jaune, etc. || Fig. Notre [illegible] est un lazaret, VOLT. *Lett. Mme de St Julien*, 6 mai 1776.

— ÉTYM. Ital. *lazaretto*; du bas latin, *lazarus*, ladre, lépreux (voy. LADRE). Il faut écarter ce que Volney dit dans son Voyage en Syrie : « Les aveugles des villages viennent s'établir au Caire à la mosquée des fleurs [*el azhar*], où ils ont une espèce d'hôpital; *lazaret* me paraît venir de là. »

† **LAZARISTE** (la-za-ri-st'), *s. m.* Membre d'un ordre fondé par saint Vincent de Paul. On dit aussi prêtres de la mission.

† **LAZARONE** (la-za-ro-né), *s. m.* Mendiant de Naples. || *Au plur.* Des lazaroni; ce qui est le pluriel italien.

— ÉTYM. Dérivé de *lazarus*, qui dans le latin du moyen âge a signifié ladre, lépreux, misérable (voy. LADRE).

LAZULI, voy. LAPIS.

† **LAZULITE** (la-zu-li-t'), *s. f.* Pierre bleue, opaque, veinée de blanc et pointillée de pyrites ferrugineuses, qui semblent de l'or. La lazulite nous vient de la Perse, de la Chine et de la Grande-Bretagne.

— ÉTYM. Voy. LAZULI.

LAZZI (la-zi), *s. m.* || 1° Terme de théâtre, qui de la comédie italienne a passé à la comédie française. Suite de gestes et de mouvements divers, qui forment une action muette. Les comédies italiennes sont pleines de lazzi. C'est au fond une scène de lazzi; passe encore si cette scène était nécessaire, mais elle ne sert à rien, VOLT. *Comm. Corn. Rem. Nicomède*, II, 3. Pour attirer la foule aux lazzi qu'il répète, Le blanc Pulcinella sonnait de la trompette, V. HUGO, *Contemplations*, XXII. || 2° Dans le langage général. Mauvaises plaisanteries, bouffonneries. Il s'en est tiré par des lazzi.

— REM. 1. Quelques-uns écrivent, au pluriel, lazzis, dit l'Académie. Sur quoi l'on remarque qu'en effet il serait mieux d'écrire au pluriel lazzis, puisque l'Académie écrit des macaronis. || 2. *Lazzi* a été usité au singulier; ce qui est contraire à l'étymologie. Il faisait ce lazzi pour mieux m'engager à ne lui pas manquer de parole, LESAGE, *Gus. d'Alfar.* V, 1.

— ÉTYM. Ital. *lazzi*, plur. de *lazzo*, badinage.

1. **LE, LA, LES** (le, la, lè; l's se lie : lè-z amis, lè-z hommes), *article*. || 1° *Le* est l'article du nom masculin au singulier; l'*e* s'élide devant une voyelle ou une *h* muette. Le livre, l'homme, l'épi. Ah ! ruban tant qu'il vous plaira; mais ce *le* où elle [Agnès] s'arrête n'est pas mis pour des prunes; il vient sur ce *le* d'étranges pensées, ce *le* scandalise furieusement; et, quoi que vous puissiez dire, vous ne sauriez défendre l'insolence de ce *le*, MOL. *Crit. de l'Éc. des f.* 3. || *La* est l'article du nom féminin au singulier; l'*a* s'élide devant une voyelle ou une *h* muette. La lune, l'âme, l'heure. || *Les* est l'article du pluriel; et il est commun aux deux genres. Les livres, les roses. || 2° Si la préposition *de* ou *à* se trouve devant l'article masculin au singulier, et que le nom suivant commence par une consonne ou par une *h* aspirée, on change *de le* en *du*, et *à le* en *au* : du mois; au mois; du héros; au héros. || Si le nom commence par une voyelle ou par une *h* non aspirée, la préposition et l'article n'éprouvent aucun changement; mais l'article, soit masculin, soit féminin, s'élide : de l'enfant; à l'enfant, de l'honneur; à l'honneur; de l'amitié; à l'amitié. || *Au plur.* Pour *de les* on dit *des*, et pour *à les* on dit *aux* : des héros; aux héros; des enfants; aux enfants; des femmes; aux femmes. || 3° On répète l'article devant des substantifs qui sont unis par la conjonction *et* : le père et la mère. Cependant, on dit quelquefois, sans le répéter : les père et mère. Les père et mère ont pour objet le bien, LA FONT. *Cal.* || 4° On répète l'article avant plusieurs adjectifs qui modifient un substantif. Voilà l'unique et la grande règle qu'il suivait, BOURDAL. *Pensées*, t. II, p. 46. L'utile et la louable pratique, de perdre en frais de noces le tiers de la dot qu'une femme apporte ! LA BRUY. VII. || Cette répétition est obligatoire quand les adjectifs expriment des idées tout à fait distinctes : Les bonnes et les mauvaises actions qu'il a faites. || Mais elle n'est pas obligatoire quand les idées exprimées par les adjectifs n'ont rien qui se contredise ou s'oppose : Voilà l'unique et grande règle qu'il suivait. L'utile et louable pratique. L'humble et timide innocence. || 5° On peut mettre l'article devant un adjectif avec le substantif sous-entendu, quand le substantif vient d'être énoncé avec un autre adjectif. On ne vous a pas laissé ignorer l'histoire grecque ni la romaine, BOSS. *Hist. Préf.* L'un a les affaires de la terre et l'autre les maritimes, LA BRUY. VIII. Elles se bornent aux choses présentes et nous font perdre

de sur les éternelles, MASS. *Mystères, Incarn.* || 6° Les se met devant les nombres de jours, d'heures, etc. pour indiquer une certaine approximation ou latitude. Dans ces étranges sublimités, où ils [les mystiques] [illegible] tranquillement les dix et les vingt ans [illegible] pense[r] à lui [Jésus-Christ] ni à aucun de ses états, BOSS. *États d'oraison*, II, 6. Le vent étant tombé vers les huit heures du soir, CHATEAUBR. *Itin.* 1re part. || 7° L'article au pluriel peut se mettre devant les noms propres d'une façon emphatique, sans idée de pluralité, et alors en effet on ne leur donne pas la marque du pluriel. Les Bossuet, les Racine ont été la gloire du siècle de Louis XIV. || Il s'y joint aussi avec le sens de pluralité; alors on leur donne la marque du pluriel. Les Virgiles sont rares, c'est-à-dire les poëtes tels que Virgile. || Il se met devant un nom de famille, pour indiquer la famille entière. Les Stuarts. Les Bourbons. Les Corneilles étaient frères. Je connais les Brassacs; c'est une des meilleures familles de la Garonne, DANCOURT, *Prix de l'arquebuse*, sc. 18 (voy. NOM PROPRE). || 8° L'article se met encore devant un nom propre pour l'indiquer comme un type, un représentant d'une classe. Personne ne respecte plus que moi saint François Xavier; c'était un Espagnol animé d'un zèle intrépide; c'était le Fernand Cortez de la religion, VOLT. *Mél. hist. Mensong. impr.* 32. || 9° L'article se met devant plusieurs noms italiens. Le Titien, le Corrége, le Tasse, l'Arioste. Cela soit dit pourtant sans offenser le Tasse, que je ne puis oublier sans être une ingrate, SÉV. 353. || On dit aussi le Poussin, bien qu'il soit français; mais son long séjour en Italie a fait que l'article s'est joint à son nom. Les Italiens sont le seul peuple de la terre chez qui on accorde l'article le aux auteurs: le Pulci, le Bojardo, l'Arioste, le Tasse; mais on n'a jamais dit, chez les Latins, le Virgile; ni chez les Grecs, l'Homère; ni chez les Asiatiques, l'Esope: ni chez les Indiens, le Brama; ni chez les Persans, le Zoroastre; ni chez les Chinois, le Confutzé, VOLT. *Lett. abbé Foucher*, 30 avril 1769. || Ne dites pas le Dante; les Italiens ne mettent l'article qu'avec le nom de famille: le Tasse, l'Arioste, et non avec le nom de baptême; or Dante, abrégé de Durante, est un nom de baptême; quand les Italiens mettent l'article au nom de ce poëte, c'est qu'ils le nomment de son nom de famille: l'Alighieri. || 10° L'article se joint quelquefois aux noms propres quand on parle soit familièrement, soit légèrement, de personnes qui ont une notoriété. La l'Esvile lui dit qu'au lieu de lui faire des excuses.... SCARR. *Rom. com.* I, 23. Quittons la Bretagne, et parlons de Grignan, parlons de ces frères qui reviennent toujours au gîte; ce qui m'étonnait, c'est que le Carcassonne en fût sorti, SÉV. 2 août 1689. À mon gré, le Corneille est joli quelquefois, BOIL. *Sat.* III. On se permet quelquefois de mettre l'article à des noms propres, et [illegible] en parlant de certaines femmes extrêmement [illegible] soit en bien soit en mal, ainsi l'on dira la [illegible], fameuse actrice; la Brinvilliers, [illegible], D'OLIVET, *Ess. gramm.* ch. II, § 2. Il [Molière] partit de Lyon pour les états du Languedoc avec une troupe assez complète, composée principalement de deux frères nommés Gros-René, de Duparc, d'un pâtissier de la rue Saint-Honoré, de la Duparc, de la Béjart et de la Brie, VOLT. *Vie de Molière*. J'entre, je lis, d'une voix fausse et grêle, [illegible] paternel! quels dédains, quel accueil! De quelle œillade altière, impérieuse, La Dumesnil rabattit mon orgueil! La Dangeville est plaisante et moqueuse, ID. *le Pauvre diable*. La boutique de la Duchapt, célèbre marchande de modes, J. J. ROUSS. *Conf.* VII. || 11° Quand on cite en latin un titre d'ouvrage qui est féminin [illegible] Marthe] [illegible] chrétienne, VOLT. *Louis XIV*, *Écriv.* Sainte-Marthe [illegible] la Gallia christiana. || [illegible] de mettre [illegible] le devant les noms latins de plantes et d'animaux, [illegible] en latin [illegible] || 12° À la, à la façon de. À l'anglaise [illegible] parler à la Montesquieu, J. J. ROUSS. *Conf.* VIII. || 13° L'article se dit quelquefois au vocatif, familièrement, et quand on s'adresse à quelqu'un dont on ne sait pas le nom. Hé! l'homme, venez ici. || 14° Le, la, les, sert à former le superlatif. Le plus [illegible] des hommes. Le meilleur des hommes. La [illegible] La plus douce consolation d'un homme de bien affligé est la pensée de son innocence. Quoique cette femme montre plus de fermeté que les autres, elle n'est pas la moins affligée. Les animaux les plus féroces. Il ne faut pas se flatter: les plus expérimentés dans les affaires font des fautes capitales; mais que nous nous pardonnons aisément nos fautes quand la fortune nous les pardonne! et que nous nous croyons bientôt les plus éclairés et les plus habiles quand nous sommes les plus élevés et les plus heureux! BOSS. *Reine d'Angl.* La honte suit toujours le parti des rebelles; Leurs grandes actions sont les plus criminelles, RAC. *Théb.* I, 5. || Dans ce superlatif *le* devient invariable, formant avec *plus* ou *moins* une sorte d'adverbe, quand le superlatif indique excès, non comparaison. Cette scène est une de celles qui furent le plus applaudies. La lune n'est pas aussi éloignée de la terre que le soleil, lors même qu'elle en est le plus éloignée. Ceux que j'ai toujours vus le plus frappés de la lecture des écrits de ces grands personnages [les auteurs grecs et latins], ce sont des esprits du premier ordre, BOIL. *Lett. à Perrault*. Ceux mêmes qui s'y étaient le plus divertis ont eu peur de n'avoir pas ri dans les règles, RAC. *Plaid. Préf.* Mais qu'on me nomme enfin dans l'histoire sacrée Le roi dont la mémoire est le plus révérée; C'est ce bon Salomon.... VOLT. *Ép.* XLVI. C'est dans le temps que les grands hommes sont le plus communs, dit Tacite, que l'on rend aussi le plus de justice à leur gloire, THOMAS, *Essai sur les éloges*. || Dira-t-on: les opinions les plus ou le plus généralement suivies? La réponse dépend de l'intention de celui qui parle, ou de ce qu'il veut faire entendre. Des opinions peuvent être plus ou moins généralement suivies; si c'est là ce que vous entendez, *le*, relatif à l'adverbe, sera invariable comme lui, et *le plus* signifiera le plus qu'il est possible. Si vous avez en vue d'autres opinions plus suivies que celles-là, et que vous vouliez indiquer cette comparaison, c'est au nom que doit se rapporter l'article, et vous direz: les plus suivies. Par suite de ce qui vient d'être établi, ce sera une faute de dire: les opérations le mieux combinées de la campagne, par cela même qu'il y a ici comparaison; il faudra dire: les mieux combinées (LAVEAUX). Ainsi on dira: Les arbres les plus hauts sont les plus exposés à la tempête, parce que le rapport du superlatif est déterminé; mais on dira: On a abattu les arbres le plus exposés à la tempête, parce que le rapport n'est pas déterminé. C'est par la même raison qu'on dira: Les parures les plus à la mode sont celles dont je viens de vous parler, et Les parures le plus à la mode ne conviennent pas aux femmes âgées. On dira: Les Egyptiens et les Chaldéens sont les nations les plus anciennement policées; mais on dira: Les monuments des nations le plus anciennement policées. || Si le superlatif relatif précède son substantif, un seul article suffit pour l'un et pour l'autre: Le plus célèbre orateur qu'aient eu les Romains est Cicéron. Mais si c'est le substantif qui précède le superlatif, il faut mettre un article à l'un et à l'autre: le triomphe le plus beau. Par licence poétique, Molière et Racine n'ont pas observé cette règle: Mais je veux employer mes efforts plus puissants, *l'Ét.* V, 12. Chargeant de mon débris les reliques plus chères, *Baj.* III, 2. || Quand il y a deux superlatifs de suite, on répète l'article: les plus méchants et les plus décriés personnages. Cependant on peut quelquefois supprimer le second article. Dis si les plus cruels et plus durs sentiments Ont rien d'impénétrable à des traits si charmants, MOL. *l'Ét.* I, 2. || 15° Au singulier, l'article s'emploie pour parler en général. L'homme est le roi des animaux. La bête n'est point, comme le prétendait Descartes, un automate. La plante meurt sur le lieu où elle a vécu. || 16° Au sens général, l'article se supprime quelquefois [illegible]. Cette suppression se fait surtout dans des locutions proverbiales; on ne peut guère s'en servir ailleurs que par assimilation à ce genre de locutions. Au contraire, dans l'ancienne langue, elle était de règle. || 17° L'on, voy. ON. || 18° L'un ou un, voy. UN.

— HIST. IXe s. Viam de l'estege. — Quinque jugera ad la rochere. — Infra rivulum del brol, *Charte de* 880, dans DOM CALMET, *Hist. eccl. de Lorraine*, t. I, p. 316, éd. de 1728. || Xe s. Voldrent la veintre li [illegible], *Eulalie*. [illegible] *ib.* Si escit [sortit] foers [hors] de la [illegible] *Fragm. de Valenc.* p. 468. Si astreient [seraient] li Judei [illegible], si cum il ore sunt, *ib.* p. 468. || XIe s. [illegible] de Deu le glorius, *Ch. de Rol.* IX. Li reis Marsilies est [illegible] *ib.* X. Les [illegible] Charles [illegible] dist li reis: al [illegible] || XIIe s. Entr'eux sont bien li mille chevalier, *Roncis.* p. 37. Si combatrai as [avec les] [illegible] peignons, *ib.* p. 40. Par la Deu grace qui en la [illegible] fu mis, *ib.* p. 71. Et tant des autres, *ib.* 32. Il [illegible] [aux] porz [passages] o [avec] sa grant ost [illegible], *ib.* 33. [Ce cheval] Plus pooit courre par puis et par larris Que li [celui de] Rolant, *ib.* 136. Li miens barou [ô mes barons], Mahons vous soit garant, *ib.* 137. Pour la Charlon [l'épée de Charles], dont [illegible] parler, *ib.* p. 126. Quant li estez et la [illegible] vins ... *Couci*, XIII. || XIIIe s. Ensi sejornerent le [illegible] l'endemain en cel palais, et el tiers jour [illegible] Diex bon vent, VILLEH. LXIV. Il parla as barons de France, au palais de lo Scutarie, ID. LXV. Et [illegible] moult grant plenté de gent del païs, ID. [illegible] fu li assaus devisés, que les trois batailles des [illegible] devoient l'ost garder par defors, et les autres quatre devoient aler à l'assaut, ID. LXXVI. Tant [illegible] on pooit voir aus ieis [yeux], ne paroient [paraissaient] fors voiles de nes et de vaissiaus, ID. LX. [illegible] Pepins Berte la belle et gente, *Berte*, X. [illegible] aporte à manger d'un poucin, *ib.* LX. || XVe s. Il l'amenerent par grand solennité en une cité qu'on appelle Saint J[illegible] en Escosse, où l'on prend le [illegible] saumon et grand [illegible], FROISS. I, I, [illegible] La plus parfaite des trois especes de gouvernement de la chose publique et la plus selon Dieu et nature, est celle de la royauté, AMYOT. [illegible] auront en leur langue maternelle ce qu'il y a de plus beau et de meilleur en la latine et en la grecque, ID. *ib.* À celuy qui aura l'espée la mieux tranchante, ID. *Pyrrhus*, 18. Les armez à la legere firent une course sur eulx, ID. *Anton.* 53. [illegible] bulus escrit qu'il y en eut de morts trente et quatre en tout, dont les douze estoient gens de [illegible] *Alex.* 29. S'ils estoient mis en dix parts, on trouveroit que les huit sont [illegible], LANOUE, [illegible] À l'exemple d'eux, les [illegible] les pauvres, ont aussi [illegible], ID. 165. Il y [illegible] (dira-t-on) qui s'esmevent par là: ce qui est [illegible], mais ce n'est pas de cinquante l'un, ID. 191. [illegible] priser les actions lasches et exalter les genereuses, ID. 209. Les provincial et recteur des jesuites de Douai, D'AUB. *Hist.* III, 446. Souvent la raison et entendement nous defaut, CALV. *Inst.* 223. Et [illegible] que le soupçon est amour, je lui nie, MALHERBE [illegible] XLVII. Seneque, un Burre, un Trazée, ceste [illegible] de gens de bien, desquels [illegible] mauvaise fortune les approcha d'un tyran, LA BOÉTIE, 69. En mon temps, trois les plus [illegible] personnes que je congneusse, MONT. I, 60. [illegible] sert aussi au vocatif, comme: [illegible], venez çà; escoutez, la belle fille, RAMUS, dans LIVET, *la Gramm. franç.* p. 239.

— ETYM. Provenç. *lo*, *le*, *los*, *les*, *la*, *las*, et aussi *li* au pluriel masculin; espagn. *lo*, *los*, [illegible] *o*, *os*, *a*, *as*; ital. *lo*, *la*, *i*, *gli* [illegible] *le*; du lat. *ille*, *illa*, *illi*, *illæ*, [illegible] singulier que *ille* ait laissé tomber la syllabe accentuée pour ne garder que celle qui ne l'était pas, peut-être cela s'explique-t-il parce que, passant au rôle d'article, il est toujours proclitique et non accentué dans la phrase.

2. LE, LA, LES (le, la, lè; l's se lie: je lè-z aime, je lè-z honore), pronom. || 1° Le premier (le) est pour le genre masculin, le second (la) pour le féminin, [illegible] accompagnent toujours un verbe, et se [illegible] celui de l'article, qui accompagne [illegible] un nom. [illegible] je le connais. Voyez-vous cette dame? je la vois. On dit que l'abbé Roquette Prêche les sermons d'autrui; Moi qui sais qu'il les achète, Je soutiens qu'ils sont à lui, BOIL. *Épigr.* XII. || 2° Le, la, devant un verbe qui commence par une voyelle [illegible] Je le vis, je l'aimai. Je la reconnus, je l'ap[illegible] l'honore beaucoup. || Si les particules en et y suivent le ou la, on y met toujours l'apostrophe, comme [illegible] est en peine, ou elle est en peine, ne l'y laissez pas, tirez l'en au plus tôt. || 3° Ce pronom précède toujours le verbe dont il est le régime: je le vois, je l'ai vu; excepté à l'impératif, où il se place après: prends-le, lisez-le, aimez-les. || Mais, si l'impératif est accompagné d'une négation, le pronom se place devant le verbe: ne le donnez pas. || Quand le pronom *le*, *la*, *les*, se trouve régime d'un même verbe avec les pronoms *me*, *te*, *nous*, *vous*, il se met après ces [illegible]: je me le promets, je te l'assure; il nous la rendra. Avec *lui* il se met avant: je le lui promets. Avec *y* et *en* il se met avant: je l'y laisserai; je l'en chasserai. || 4° Le, la, les, se répètent avant [illegible] verbes dont ils sont les régimes. Un [illegible] contre un [illegible] le

détourne les yeux, le plaint et le révère, VOLT. *Brut.* I, 2. || Il y a pourtant quelques exemples où il n'est pas répété. Savez-vous que je tiens les portes du palais? Que je puis vous ouvrir ou fermer pour la mort? RAC. *Baj.* II, 1. || 5° Lorsqu'il tient la place d'un nom, soit commun, soit propre, il se présente sous les mêmes formes que ce nom, c'est-à-dire qu'on met *le* si le nom est masculin, *la* s'il est féminin, et *les* s'il est au pluriel. Est-ce là votre voiture? oui ce l'est, c'est-à-dire c'est elle. Est-ce votre livre? oui ce l'est, c'est-à-dire c'est lui. Est-ce là votre maison? oui ce la fut, c'est-à-dire elle m'appartenait. [illegible] Est-il sept heures? il les est. [illegible] mal aimée. Voyez-les de ma honte, CORN. *la Galerie du palais*, III, 10. Je plains cette abusée, et [illegible] moi, qui la suis peut-être, et qui me livre à [illegible] ennuis, ID. *Othon*, III, 1. Miracle, criait-on; venez voir dans les nues Passer la reine des tortues. La reine! vraiment oui : je la suis en effet, LA FONT. *Fabl.* X, 3. Si c'est effacer les sujets de haine que vous avez contre moi, que de vous recevoir pour ma fille, je veux bien que vous la soyez, ID. *Psyché*, II, p. 212. Il lui faut pour son honneur Contrefaire la furie; Celle-ci la fut vraiment, ID. *Cand.* (l'édit. de Walkenaer a *le*). Comme si elle eût dit : ce m'est beaucoup d'honneur, à la vérité, d'être mère du Messie; mais si je la suis.... BOSS. *3e serm. Comp. de la sainte Vierge*, 1. Pluton : Hé bien! nous donnerez-vous l'explication des paroles qui sont sur vos tablettes? — Brutus : Volontiers; regardez bien; ne les sont-ce pas là?—Pluton : Ce les sont là elles-mêmes, BOIL. *Héros de roman.* [Mme de Noailles] Ce fut la première et l'unique dame d'atours duchesse, et la demeura jusqu'à la mort de la reine-mère, ST-SIM. 46, 30. Mme d'Epernon répondait qu'elle n'était plus rien que carmélite, et qu'en se la faisant elle avait renoncé à tout, ID. 97, 28. Crispin : J'ai une lettre qui vous expliquera toute chose. — Le chevalier : Voyons donc, donne-la-moi : l'est-ce là? DANCOURT, *Chev. à la mode*, II, 9. Quand on vous demande : Êtes-vous les personnes que je vis hier à la comédie du Barbier de Séville, dans la première loge? vous devez répondre : Nous les sommes, parce que vous devez indiquer ces personnes dont on vous parle, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 30 mars 1775. Bartholo : De sa femme?— Rosine : Je ne la suis pas encore, BEAUMARCH. *Barbier de Sév.* II, 15. Le comte : Rosine!—La comtesse : Je ne la suis plus cette Rosine que vous avez tant poursuivie, ID. *Mar. de Fig.* II, 19. || 6° Le pronom *le* étant placé après un verbe à l'impératif, l'e muet se prononce, quand il suit un verbe dont la finale est muette ou fait entendre un son autre que celui de l'é fermé : *le* a alors le son des monosyllabes *me, te, se*, etc. Imite-le, rends-le, faites-le se prononcent i-mi-te-leu, ren-leu, fai-te-leu. || Mais, lorsque la finale du verbe fait entendre le son d'un é fermé, alors on distingue : si c'est dans le parler ordinaire, on prononce *le* comme précédemment: promettez-le (promè-té-leu); si c'est dans la récitation des vers, l'e muet s'élide quand une voyelle suit, ou il se prononce comme dans *fidèle* : gardez-le auprès de vous (gar-dé-l' auprès de vous); servez-le (sèr-vé-l'); aussi il s'élide en vers : Mais, mon petit monsieur, prenez-le un peu moins haut, MOL. *Mis.* I, 2. Condamnez-le à l'amende, ou, s'il le casse, au fouet, RAC. *Plaid.* II, 13. Allez, Lafleur, trouvez-le et lui portez Trois cents louis, que je crois bien comptés, VOLT. *la Prude*, II, 1. || Autrefois, cet *e* s'élidait en toute circonstance, comme on le voit par ce vers : Prends pitié de ce peuple, et reçois-le en ta grâce, CHAPELAIN, *Pucelle*, dans RICHELET. Voyons-le avec Ésope en un sujet semblable, LA FONT. *Fabl.* VI, 1. Cela n'est plus guère reçu. || Dans le même cas, *la* ne souffre pas d'élision. Ramenez-la à son devoir. || 7° Dans un emploi particulier, *le*, toujours du masculin et du singulier, signifie *cela, ceci*, et ne se rapporte pas à un nom substantif, mais est un substantif lui-même. || Il peut tenir la place d'une proposition ou d'un verbe. Va, je ne te hais point.—Tu le dois.—Je ne puis, CORN. *Cid*, III, 4. J'aime donc sa victoire, et je le puis sans crime, ID. *ib.* IV, 5. Assoyons-nous ici.—Qui? moi, monsieur?—Oui, je le veux ainsi, VOLT. *Nanine*, I, 7. || Il peut tenir la place d'un adjectif. Vous ne serez pas surprise de ce que je le fus [surpris] de la prison de M. de Beaufort, RETZ, II, 69. La bonne princesse était ravie : je le suis de la lettre que vous avez écrite au bon abbé, SÉV. *à Mme de Grignan*, 20 oct. 1675. Il ne suffit pas qu'elle [la lumière divine] t'ait fait juste une fois; il faut que continuellement elle te le fasse, BOSS. *Méd. sur l'Év. 2e part. 4e jour.* Je [moi le Seigneur] n'ai pas besoin de vos louanges ; les louanges que vous me donnez vous rendent heureux, mais ne me le rendent pas, et je n'en ai pas besoin, ID. *Élévat. sur myst.* III, 1. Je crois notre cousine fort sage; mais je vous le crois très-peu, MAINTEN. *Lett. à d'Aubigné*, 25 fév. 1678. On pourrait être plus content de sa femme que je ne le suis, ID. *Lett. au card. de Noailles*, 11 sept. 1698. Le marais, cru impraticable, se le trouva si peu que nos convois suivirent toujours leur premier chemin, ST-SIM. [illegible], 48. Lusignan : M'ôter, par un seul mot, ma honte et mes ennuis, Dire, je suis chrétienne.—*Zaïre* : Oui, ...seigneur.... je le suis, VOLT. *Zaïre*, II, 3. Êtes-vous chrétienne? je le suis; êtes-vous la juive qui fut menée hier à l'inquisition? je la suis; la raison en est évidente : êtes-vous chrétienne? je suis cela; êtes-vous la juive d'hier, etc.? je suis elle, ID. *Lett. Mme du Deffant*, 30 mars 1775. Mais je naquis sujette, et je le suis encore, ID. *Sémiram.* III, 6. || Avec un substantif pris adjectivement, *le* suit la même règle. Si on demande à une femme: Êtes-vous mère? elle répondra : Oui je le suis; parce que mère est ici pris adjectivement. — Mais si l'on dit : Êtes-vous la malade dont on m'a parlé? ou êtes-vous la mère de cet enfant? Malade et mère étant ici des noms déterminés, la femme répondra : Oui, je la suis. J'ai fait quelques ingrats et ne l'ai point été, VOLT. *Disc.* 7. || Molière n'a pas tenu compte de cette règle : Je veux être mère parce que je la suis, et ce serait en vain que je ne la voudrais pas être, MOL. *Am. magn.* I, 2. Il est vrai que la nuance entre *mère* pris substantivement et *mère* pris adjectivement est légère, et que la pensée peut facilement se mettre au-dessus. || C'est adjectivement que sont pris *bonnes choses, grands hommes*, dans les exemples suivants : La même justesse d'esprit qui nous fait écrire de bonnes choses, nous fait appréhender qu'elles ne le soient pas assez pour mériter d'être lues, LA BRUY. I. On a reproché à Cicéron la même faiblesse pendant son exil : ce qui marque que tous les grands hommes ne le sont pas toujours ni en tout, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. VI, p. 566, dans POUGENS. || La règle qui prescrit de représenter en tout cas un adjectif par *le* invariable est récente; autrefois avec les adjectifs on employait l'article comme on l'emploie aujourd'hui avec les substantifs. Vous êtes satisfaite et je ne la suis pas, CORN. *Pomp.* V, 2. Vous en êtes instruite, et je ne la suis pas, ID. *D. Sanche*, I, 3. ....Je veux sur toutes choses que vous soyez contente, et, quand vous la serez, je la serai, SÉV. 13 sept. 1677. Je ne veux pas qu'elle soit malade, encore moins qu'elle se la fasse, BOSS. *Lett. à Mme du Mans*, 17 janv. 1792. Valmire : Mais vous seriez toujours demeurée insensible. — Ildegonde : Je l'avoue, et sans doute encor moins aujourd'hui, S'il n'avait rien aimé, je la serais pour lui, TH. CORN. *Théod.* II, 1. On ne peut être plus contente que je ne la suis, MAINTENON, *Lett. sur l'éduc. aux dem. de la classe bleue*, 1700. La comtesse : Monsieur, je ne veux point être liée. — Chicaneau : À l'autre! — La comtesse : Je ne la serai point, RAC. *Plaid.* I, 7. Vous serez aussi surpris de cette lettre que je la fus de l'air dont vous vîtes mon départ, HAMILT. *Gramm.* 9. J'étais indifférente et je ne la suis plus, Et je sais que sans vous je la serais encore, PIRON, *Métrom.* IV, 9 (l'éd. de 1778 a *le*). || 8° Dans plusieurs locutions *le* joue le rôle d'un nom vague. Je vous le donne en cent. Le prendre haut (voy. DONNER et PRENDRE). || *La* a quelquefois un emploi semblable. Il me la payera (voy. PAYER).

— REM. 1. On trouve dans Pascal : L'imagination serait règle infaillible de vérité, si elle l'était infaillible du mensonge, PASC. *Pensées*, t. I, p. 244, éd. LAHURE. C'est une hardiesse. || 2. Le pronom *le, la, les*, ne peut pas se rapporter à un nom pris indéterminément, c'est-à-dire sans article. C'est contre cette règle que pèchent les exemples suivants. Mais, seigneur, étant seul, je parle avec franchise; Bannissant les témoins, vous me l'avez permise, CORN. *Sert.* III, 1. Soit que les ennemis ne soient pas en état de faire peur, ou que les amis ne soient pas sujets à la prendre, SÉV. 353. Faire profession de mondanité où vous l'aviez faite de christianisme, MASS. *Carême, Tempêtes.* Si Mme Dacier m'avait donné plus souvent occasion à de pareils aveux, je l'aurais toujours saisie de bon cœur, LA MOTTE, *Réflex. sur la critique*, 160. Cette règle pourtant n'est pas tellement absolue qu'il soit toujours impardonnable de la violer. || 3. Ne remplacez pas par *le* un verbe mis à l'actif, si *le* le fait sous-entendre avec un sens passif. Il corrigerait ces abus, il eût corrigé ces abus, s'ils pouvaient l'être; dites : s'ils pouvaient être corrigés. Je le traiterai comme il mérite de l'être : dites : comme il mérite d'être traité. Cette règle est absolue; Voltaire y a manqué dans cette phrase : On ne peut bien [illegible] que ce qui mérite de l'être, *Louis XIV, Artistes, Lulli.* || 4. Le, la, explétif ou remplaçant *que, lequel*. Ce qu'il faut entendre un peu plus généralement que les termes le semblent porter, et l'étendre à la réconciliation de toute sorte de mauvaise intelligence, CALV. 1re [illegible]. Il en faut dire autant de Francus, que le Manethon du même Annius nous suppose pour fils d'Hector de Troie, et l'amène en Gaule pour y être gendre et successeur du roi Remus, MÉZERAI, *Hist. de Fr. avant Clovis*, I, 1. Ce qui répugne à notre raison s'accorde nécessairement à une raison plus haute que nous devons adorer et non tenter vainement de la comprendre, BOSS. *Serm. pour le vendr. de la 3e sem. de car.* 1. La persécution que les fidèles doivent attendre en silence et non la provoquer par aucun discours, ID. *Fragm. sur div. mat. de controv. 5e fragm.* C'est ce qu'on ne saurait assez vous rappeler ni vous le mettre trop dans le cœur, ID. *Lett. à Mme d'Alb. de Luynes*, 6 nov. 1694. Défaut naturel au sexe qu'on doit combattre de bonne heure, et non l'entretenir et l'augmenter en s'y livrant, ROLLIN, *Traité des Étud.* liv. I, ch. II, art. 2, § 4. C'est un homme qu'il faudrait enlever de chez lui et le prendre par force pour lui faire faire ce qu'il veut, J. J. ROUSS. *Lett. à Mme d'Espinoy, à l'Ermitage*, 1756. Cette tournure est contraire à la construction grammaticale : on le voit sans peine; et dans les exemples ci-dessus rapportés on la rétablira en supprimant le pronom *le, la*. M. Frédéric Godefroy est le premier qui l'ait signalée (*Lexique de Corneille*, t. II, p. 10). Elle remonte plus haut que le XVIIe siècle, et on en verra des exemples dans l'historique. Toute pléonastique qu'elle est, elle n'est pas sans commodité et a été suggérée par un besoin de clarté dans une phrase qui s'allonge. || 5° Saint-Simon a dit : Mme de Barbésieux était prisonnière chez son mari et malade, le mari prétendait qu'elle la faisait, ST-SIM. 63, 44. Cette phrase est incorrecte : le mot malade y est pris dans deux sens très-différents.

— HIST. IXe s. Et Karlus meos sendra [mon seigneur], de suo part, non lo [le serment] stanit, si io [je] returnar [détourner] non l'int pois [puis], *Serment.* || Xe s. Voldrent [voulurent] la veintre li Deo inimi, *Eulalie.* Chi sil [si le] fient [font] cum faire lo deent [doivent] e cum cil le fisient [faisaient], dunt ore aveist odit [avez ouï], *Fragm. de Valenc.* p. 469. || XIe s. Vus le suivrez à feste Saint Michel, *Ch. de Rol.* c. || XIIe s. [Il] Secourra le, moult en est desirant, *Ronc.* 138. Mais prent batisme [baptême], jel [je le] te di sans contraire, *ib.* 148. Et li François les suigent [suivent] sans doutance, *ib.* 147. Ou veuil ou non, servir la me convient, *Couci*, XXI. Et tel i a, qui cuide avoir amie Bone et leal, qui [illegible] ne la fu, QUESNES, *Romanc.* p. 86. [illegible] Maintes fois l'a, le jour, accolee et baisie [sa fille], *Berte*, CXXVIII. Car cil qui bien ne fait, à la fin le compere [le payo], *ib.* IV. Quant Berte l'entendi, prist la à embrasser, *ib.* XI. Se j'estoie royne.... pleüst Dieu que [je] le fusse, *ib.* CVI. Et qui veut povre fame prendre, À norrir la l'estuet entendre, Et à vestir et à chaucier, *la Rose*, 8818. Bien le m'avoit raison noté, *ib.* 4157. Se la me vouliez defenir, *ib.* 4653. || XVe s. Benoist est l'homme, sire, que vous avez apprins et endoctriné, et l'avez enseigné en vostre loy, affin que vous luy soyez doulx et debonnaire es mauvais jours, *L'internelle consolation*, II, 3. || XVIe s. J'aime trop mieux le vous descrire en metre, Que pour le veoir aucun de vous soit mis En telle peine, MAROT, I, 245. En fin d'escrit, bien dire le te vueil, Pour adoucir l'aigreur de mon grant dueil, ID. II, 34. O roi François, tant qu'il te plaira, pers le; Mais si le pers, tu perdras une perle, ID. II, 118. Par la mort bieu, voilà Clement, Prenez-le, il a mangé le lard, ID. II, 123. Mais pour boire de belle eau claire, Faites la boire à vostre chien, Frere Lubin ne le peut faire, ID. II, 228. La voici l'heureuse journée Que Dieu a faicte à plein desir, ID. IV, 230. Le plus temeraire estoit un nommé Clodius, qui vous le prit incontinent et le bailla en proie au peuple, AMYOT, *Pompée*, 64. Puisque vous l'avez accordé, il vous faut supporter patiemment, ID. *Phoc.* 34. Les sciences mathematiques ne sont pas si proprement les armes de la philosophie, comme le sont les passions des jeunes gens, ID. *De la vertu morale*, 29. Je lui ai fait response qu'il chasse si bien ceulx qui sont au pais là où il est, qu'il les vous envoye au pais d'Anjou et du Mayne, MARG. *Lett.* 7. Je vouldrois bien que Dieu me feist ceste grace d'avoir le pouvoir [illegible] en vostre delivrance comme [illegible] plaisir le [illegible], ID. *ib.* 27. Elle est lettre de [illegible]

ray, par lesquelles lui estoit commandé la me amener. — Et me la vouloit amener à Lyon. – Mais je lui escripvis qu'elle la me gardast jusques à ce que je feusse au pays, ID. *ib.* 111. Il le te semble, povre homme, DESPER. *Cymbal.* p. 78. Je le vous dis, *ib.* p. 84. Je la te presterai, *ib.* p. 140. La terre enseignée de vivre justement à ceux qui le [illegible], LA SORTIE, 146. Ou il faut qu'ils soyent nous autres, ou que nous le soyons, MONT. I, 244. Je vous conjure icy par amour nostre Dieu De prendre cependant mon cœur ; tenez, maintenant, Voy la là, laissez-moy, gardez le, et puis adieu, RONS. 186. Vous seule estiez mon bien, ma toute et ma première, Et le serez tousjours, ID. 303. Presque toutes les choses que nous estimons icy tant, et les tenons nous avoir esté premièrement revelées et envoyées du ciel, estoient en creance, CHARRON, *Sagesse*, II, 2.

— ÉTYM. Le même que l'article *le, la, les*; prov. *lo, los, la, las*.

LÉ (lé), *s. m.* Largeur d'une étoffe entre ses deux lisières. Un lé de velours, de satin, etc. Draps de lit de deux lés, de trois lés. Prendre un lé de plus. Ce lé est de 75 centimètres. || Demi-lé, la moitié de la largeur d'un lé. Cette jupe a quatre lés et demi. || Fig. Tout du long et du lé, locution vieillie qui signifie absolument, entièrement. M. de Bussy perdit hier son procès tout du long et tout du lé, SÉV. 13 juin 1684.

— HIST. XIe s. Granz [ils] ont les nés et lées les oreilles, *Ch. de Rol.* CXLI. [Il] Pent à son col un suen grant escut let, *ib.* CCXXVI. || XIIe s. Et de long et de lé, *Roncis.* p. 19. En haute tour se siet bele Isabel; De lermes mouille le lé de son mantel, *Romanc.* p. 70. || XIIIe s. [Elle] Vit la cit de Paris, qui est et longue et lee, *Berte*, LXXXII. Chascuns toisserans de lange de Paris puet avoir en son hostel deux mestiers lés et un estroit, *Liv. des mét.* 114. || XVe s. Il conta à son maistre, tout du long et du lé, la verité de son aventure, LOUIS XI, *Nouv.* XLII. Et je vous demande Combien vous en fault-il avoir [de ce drap]? Il est bien aysé à sçavoir; Quel lé a-il? Lé de Brucelle, *Patelin*.

— ÉTYM. Provenç. *lat*; espagn. et ital. *lato*; du lat. *latus*, large, *stlatus* dans le vieux latin, ce qui écarte le rapprochement avec πλατύς, large. En substituant à l'*l* une *r* primitive, Corssen y trouve *stratus*, étendu, ce qui donne un sens très-clair.

† **LÉANS** (lé-an), *adv.* Là dedans, opposé à céans qui signifie ici dedans. Et n'était bruit qu'il se trouvât léans fille.... LA FONT. *Mazet.* Un frère Jean, novice de léans, ID. *Fér.* ....L'épouse de léans, à dire vrai, recevait bien les gens, ID. *Mandr.*

— REM. Céans ne peut s'employer que quand on est dans le lieu : la dame de céans, la maîtresse de la maison où l'on est. Si l'on n'est pas dans la maison, et qu'on ne puisse que la montrer, il faut dire : la dame de léans.

— HIST. XIIe s. Il n'ot mie leanz de chevaliers [illegible], *Sax.* 8. || XIIIe s. Et cil qui eschaperent s'en vinrent fuiant à Larouse, et nostre gent, qui laiens estoient, les recueillirent, VILLEH. CLVII. || XVe s. Il estoit de ceste propre maison, et en tenoit sa ducé, et avoit esté nourri leens, COMM. V, 16. || XVIe s. [illegible] de leen, [illegible] de leans bien tost en saulveté sortir, RAB. *Pant.* V, 11.

— ÉTYM. Berry, *lian* (sur quoi M. le comte Jaubert dit que R. Estienne recommande *lians* et *cians*, et non *léans* et *céans*, ce qui paraît montrer qu'il prononçait comme on prononce aujourd'hui en Berry); de là, et du lat. *intus*, en dedans, qui est dans la préposition *dans* (voy. DANS).

† **LÉARD** (lé-ar), *s. m.* Peuplier noir (Anjou).

— ÉTYM. Ce semble une corruption de *liard*, ancien nom de la couleur noirâtre (voy. LIARD).

† **LEBBECK** (lè-bèk), *s. m.* Terme de botanique. Nom vulgaire et spécifique de l'acacia lebbeck (légumineuses), appelé bois noir aux îles Maurice et Bourbon. [illegible] d'Orient, bois noir de Malabar, acacia du Malabar; c'est le *mimosa lebbeck* de Linné, LEGOARANT.

† **LÉCANOMANCIE** (lé-ka-no-man-sie), *s. f.* Terme d'antiquité. [illegible] d'eau des pierres [illegible] et des métaux, et en observant le son que ces objets [illegible] le fond.

— ÉTYM. [illegible]

† **LÉCANORE** (lé-ka-no-r'), *s. f.* Terme de botanique. [illegible] c'est en faisant macérer ces pains dans l'eau que les chimistes obtiennent leur teinture dite improprement de tournesol. || Lécanore tinctoriale, nommée cochenille végétale, qui donne une belle laque violette, LEGOARANT.

— ÉTYM. Λεκάνη, bassin, à cause de la forme des apothécies (fructification) qui ont l'aspect d'une petite assiette.

† **LÉCANORINE** (lé-ka-no-ri-n'), *s. f.* Terme de chimie. Principe qui se trouve dans les lécanores.

— ÉTYM. *Lecanore*, et la finale chimique *ine*.

LÈCHE (lè-ch'), *s. f.* Terme familier. Tranche fort mince de quelque chose qui se mange. Une lèche de pain, de jambon.

— HIST. XIIIe s. Une cruche seut [a coutume] estre prise, Où l'aumosne de vin est mise D'une lesche de pain signie, *Guersai.* || XIVe s. Faites pain et cuisiez au four et tailliez par lesches, *Ménagier*, II, 5. || XVIe s. Ceux de Harlem avoient fortifié à la haste Spalinden sur une lesche de terre dans le chemin d'Amsterdam, D'AUB. *Hist.* II, 93. Duquel pasté ayant mangé deux ou trois leches à l'espargne, DESPER. *Contes*, XVI. On pourra faire tenir en la bouche des lesches de citron un peu sucrées, PARÉ, XXIV, 23.

— ÉTYM. Catal. *llesca; llescar*, couper en petits morceaux; provençal moderne, *lisco, lesco*; ital. *lisca*, un rien, un fétu; piém. *lesca*; ancien haut allem. *lisca*, bruyère, roseau. Diez identifiant *lèche* avec *lasche*. *Lèche* ne peut être rapporté à *lécher*, à cause de l's qui est dans l'ancienne orthographe et dans les mots congénères des langues romanes.

LÉCHÉ, ÉE (lé-ché, chée), *part. passé* de lécher. || 1° Sur qui ou sur quoi on fait passer la langue. Le maître léché par son chien. La tartine léchée par l'enfant. || Ours léché par sa mère; on a dit que l'ours naissait enveloppé de membranes que la mère lui ôte à force de les lécher. || Ours mal léché, ours sur qui cette opération n'a pas bien réussi. Certain ours montagnard, ours à demi léché, LA FONT. *Fabl.* VIII, 10. || Fig. et familièrement. Un ours mal léché, un homme mal fait, difforme, ou un homme mal élevé, grossier. Toute sa personne velue Représentait un ours, mais un ours mal léché, ID. *ib.* XI, 7. || 2° Fig. Terme de peinture. Qui est peint avec un fini, un soin recherché, sur quoi l'on voit que le pinceau a passé et repassé avec patience. Tableau léché, trop léché. Certains traits négligés des grands peintres sont fort au-dessus des ouvrages les plus léchés des peintres médiocres, FÉN. t. XXI, p. 260. Ne croyez pas que cette harmonie soit le résultat d'une manière faible, douce et léchée, DIDER. *Salon de 1765, Œuvr.* t. XIII, p. 126, dans POUGENS. Son faire est trop léché pour de grandes machines, ID. *Salon de 1767*, t. XIV, p. 144. || Substantivement. Le léché et le heurté sont deux opposés qui se repoussent, ID. *ib.* t. XV, p. 55, dans POUGENS. || 3° Il se dit, dans un sens analogue, des œuvres littéraires. Ouvrage trop léché.

LÈCHEFRITE (lè-che-fri-t'), *s. f.* Ustensile de cuisine, ordinairement de fer, destiné à recevoir la graisse et le jus qui dégouttent de la viande que l'on fait rôtir. || Terme de marine. Espèce de voile.

— HIST. XIVe s. Une laichefruitte [d'argent blanc] et deux paeles à queue, DE LABORDE, *Émaux*, p. 354. Plais [plies] en l'eaue, leschefrites et darioles, *Ménagier*, II, 4. Tartres, leschefrayes et darioles, *ib.* [illegible] au vert jus, leschefroies, darioles et l'entremés, *ib.*

— ÉTYM. Génev. *lichefrite*; bourguig. *lochefroo*. Dans le Ménagier, *lechefrite* est un mets : on peut donc croire que l'étymologie est une *lèche*, une chose friande, et *frit*; puis le nom du mets aura passé à l'ustensile dans lequel on le préparait.

† **LÈCHEMENT** (lè-che-man), *s. m.* Action de lécher.

— HIST. XVIe s. Lechement, COTGRAVE.

† **LÈCHEPATTE** (lè-che-pa-t'), *s. m.* Nom que Buffon a quelquefois donné au paresseux ou unau.

— ÉTYM. *Lécher, patte.*

LÉCHER (lé-ché. La syllabe *lé* prend un accent grave, quand la syllabe qui suit est muette : je lèche, excepté au futur et au conditionnel : je lécherai, je lécherais), *v. a.* || 1° Passer la langue sur quelque chose. Lécher un plat. En ce lieu où les chiens ont léché le sang de Naboth [injustement lapidé comme criminel et blasphémateur], ils lécheront ton sang, BOSS. *Polit.* VIII, 2, 4. Les lions venaient le flatter et lécher ses pieds, FÉN. *Tél.* II. Outre les cérémonies qui leur étaient communes avec les Grecs, ils avaient encore ceci de particulier, que les deux parties qui contractaient se faisaient des incisions aux bras et se léchaient mutuellement leur sang, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. VIII, p. 102, dans POUGENS. || [Virgile] avait coutume de se comparer à l'ours, qui, de grossiers et difformes que sont ses petits en naissant, ne vient à bout de les rendre supportables qu'à force de les lécher, ID. *ib.* liv. XXVII, ch. 1, art. 2, § 3. Le chien meurt en léchant le maître qu'il chérit, VOLT. *Disc.* 4. Il [le duc de Russie] conduisait le tribut à pied devant l'ambassadeur tartare, se prosternait à ses pieds, lui présentait du lait à boire; et, s'il en tombait sur le cou du cheval de l'ambassadeur, il était obligé de le lécher, ID. *Mœurs*, 119. || Particulièrement. On s'en lèche les doigts, c'est à [illegible], se dit de quelque chose excellent à manger. || Fig. Il n'a qu'à s'en lécher les barbes, se dit de celui qu'on sèvre de quelque avantage auquel il prétendait; image sans doute empruntée du chat. || Fig. Lécher l'ours, consumer beaucoup de temps à quelque chose. Que le juge se hâte, N'a-t-il point assez léché l'ours? LA FONT. *Fabl.* [illegible], 21. || Fig. Lécher la poussière, s'humilier extrêmement. On a regardé en face l'idole devant laquelle on avait léché la poussière, VOLT. *Dial.* XXIV, 14. || Absolument. Il [le cheval] tire [illegible] la langue pour lécher, mais moins fréquemment que le bœuf, qui lèche beaucoup plus que le cheval, et qui cependant est moins sensible aux caresses, BUFF. *Quadrup.* t. I, p. 126. || 2° Les plombiers disent que les flammes lèchent bien la chaudière lorsqu'elles l'enveloppent. || Par extension. Des langues de feu livides et mouvantes léchaient la voûte du ciel, CHATEAUB. *Natch.* liv. II. || 3° Fig. Terme de peinture. Finir son ouvrage avec un soin extrême et minutieux. Ce peintre lèche trop ses ouvrages. || Il se dit des ouvrages d'esprit, dans un sens analogue. Il ne faut pas lécher ses écrits au point de les énerver. || 4° Se lécher, *v. réfl.* Passer sa langue sur soi. Les taureaux, les vaches et les bœufs sont fort sujets à se lécher, surtout dans les temps qu'ils sont en plein repos, BUFF. *Quadrup.* t. I, p. 217. || 5° À lèche-doigts ou doigt, *loc. adv.* En se léchant les doigts de quelque chose, par le plaisir qu'on y trouve. [Il] s'en donne à cœur joie et à lèche-doigt, STE-BEUVE, *Nouveaux lundis*, t. I, p. 84, *Veuillot.* || Particulièrement. En petites quantités, de manière qu'on puisse seulement s'en lécher les doigts, en parlant de choses qui se mangent. Ce plat est bon, mais il n'y en a qu'à lèche-doigts. || Fig. Depuis son mariage, le duc de N[illegible] la voyait [Mme de Maintenon] quand il voulait, [illegible] père avec ménagement, sa mère fort à lèche-doigt, ST-SIM. 414, 192. Les critiques vous servent de la coloquinte à pommes [illegible] et sans mélange, pour le miel vous ne l'aurez qu'à lèche-doigt, *Jul. d'un Savoyard*, dans DESFONTAINES. || 6° Populairement et bassement. Un lèche-cul, un vil flatteur, un homme trop soumis.

— HIST. XIIe s. Devant lui carrunt [tomberont] li Ethiopien, e li enemi de lui la terre lecheront, *Liber psalm.* p. 94. Pur ço [ce], à cel lieu que [illegible] chierent le sang Naboth, il lecherunt le tuen, *Rois*, p. 332. || XIIIe s. Mès à tel morsel tel leche, [illegible] chat] set bien quels barbes il leche, *Ren.* [illegible] vielle.... Qui me cuida par ses doctrines Faire lecher miel sor espines.... *ib.* 13194. || XVe s. [illegible], dit le chevalier, la pucelle qui a [illegible] tre vostre dame par amours, nous a de[illegible] car, s'elle fust telle comme elle d[illegible] delivrez; mais, com[illegible] nous a faict lescher miel sur [illegible]. *Perceforest*, t. VI, f° 24. || XVIe s. Ces [illegible] à se leicher et frotter l'un à l'autre en roulant, MONT. I, 106. Leicher seulement [illegible] subject et l'efflorer, ID. I, 378. Et [le flot] la [illegible] [la terre], se joue à l'entour du rivage, [illegible] gres, lamproies, ainsi nommées vulgairement [illegible] qu'elles lichent les pierres, *Traité de l'entretènement* [illegible] dans JAUBERT. [illegible] d'un peu de pa[illegible] qu'il nous donne à [illegible] *Sat. Ménippée* [illegible], qui lechez le sang frais de vos peres [illegible] des tueurs, D'AUB. *Tragiques*, [illegible]

— ÉTYM. Berry, *licher*, [illegible] : *il a mangé toute sa soupe* [illegible] de germanique : anc. h. allem. *lecchôn*; anglo-sax. *liccian*; angl. *to lick*; allem. *lecken*; comparez le celtique (irlandais) *ligh*, lécher, le lat. *lingere*, [illegible] et le sanscrit *lih*.

† **LÉCHEUR, EUSE** (lé-cheur, cheû-z'), *s. m.* et *f.* Terme familier. [illegible] parasite.

— ÉTYM. *Lécher.* En vieux français, *lecheres*, [illegible]

chose, qui a le sens de gourmand, de parasite, aujourd'hui licheur, dans le langage populaire.

† LÉCITHINE (lé-si-ti-n'), s. f. Terme de chimie. Matière grasse phosphorée neutre qu'on trouve dans la fibrine.

— ETYM. Λέκιθος, jaune d'œuf, et la finale chimique ine.

LEÇON (le-son), s. f. || 1° Proprement. Action de lire, de réciter. || Dans la liturgie catholique, partie de l'office qu'on dit à matines, et qui se compose de textes tirés de l'Ancien ou du Nouveau Testament, et de la vie du saint dont on célèbre la fête. Il y a trois leçons à chaque nocturne. Le pasteur était à côté du cercueil, Et récitait, à l'ordinaire, Maintes dévotes oraisons, Et des psaumes et des leçons, Et des versets et des répons, LA FONT. Fabl. VII, 11. L'Église chante tous les jours les psaumes et les leçons des prophètes, CHATEAUBR. Génie, IV, I, 2. La leçon des lamentations de Jérémie porte un caractère particulier, ID. ib. III, I, 2. || Partie de l'office que l'on met ordinairement en musique. Leçon de ténèbres. || 2° Manière de lire un texte, c'est-à-dire différente manière dont un texte est écrit, suivant les copies. Comme porte une autre leçon, BOSS. Hist. II, 2. Vous me ferez plaisir d'assurer la vraie leçon par les manuscrits, ID. Lett. 129. Ces messieurs ont affecté, quand ils ont vu deux leçons dans quelque passage, d'imprimer la plus dangereuse, VOLT. Lett. en vers et en prose, 20. Je vous envoie une bonne leçon de l'Épître à Émilie, ID. Lett. Formont, 1734. || Fig. et familièrement. Manières différentes de raconter un même fait. Voilà votre récit, mais il y a une autre leçon, une leçon toute différente. Le duc et la duchesse de Villeroy m'expliquèrent l'énigme [de la conduite de M. d'O]; mais je ne crois pas qu'ils en eussent la véritable leçon, je dirai après ma conjecture, ST-SIM. 204, 10. || 3° Instruction donnée du haut d'une chaire soit dans une église soit dans un cours, pour enseigner quelque chose, ainsi dite parce que le professeur lisait d'ordinaire, d'où vient qu'en anglais leçon porte le nom de lecture. Leçons de droit, de médecine, de chimie, d'éloquence latine, d'hébreu, de sanscrit. Suivre les leçons d'un professeur. Une belle, une savante leçon. Non loin de là Rollin dictait Quelques leçons à la jeunesse, Et, quoiqu'en robe, on l'écoutait, Chose assez rare à son espèce, VOLT. Temple du goût. Nous ne nous battons point, disent-ils, jugez mieux : C'est que nous repassons tous deux Nos leçons de métaphysique, FLORIAN, Fabl. III, 8, les Deux bacheliers. || Il en ferait des leçons, il en ferait leçon, se dit d'un homme qui possède parfaitement une science, qui connaît une chose. Tel a assez d'esprit pour exceller dans une certaine matière et en faire des leçons.... LA BRUY. XII. || 4° Instruction donnée en particulier à ceux qui veulent apprendre quelque chose, science, art, langue, grammaire, belles-lettres. Leçons de dessin, de musique, d'équitation, de latin, de français, d'anglais. Donner des leçons de mathématiques, de grammaire, etc. Les enfants ont pris leur leçon de musique. || Par extension. Mon arc, mes javelots, mon char, tout m'importune; Je ne me souviens plus des leçons de Neptune, RAC. Phèdre, II, 2. || Leçon vivante, ce qui enseigne en faisant; ce qu'on apprend en voyant faire. Non content de lui enseigner la guerre, comme il a fait jusqu'à la fin par ses discours, le prince le mène aux leçons vivantes et à la pratique, BOSS. Louis de Bourbon. || 5° Ce que le maître donne à apprendre par cœur à l'élève. Apprendre, repasser sa leçon. Réciter une leçon. Leçons mal apprises. Dites votre leçon, vos leçons. || Fig. Il récite une leçon, il récite sa leçon, il dit non ce qu'il sait ou pense, mais ce qu'on lui a recommandé de dire. || 6° Dans la musique, leçon se dit de tous les exercices que le maître prescrit en enseignant un instrument. || 7° Enseignements, préceptes que l'on reçoit des personnes relativement à la conduite dans la vie ou dans quelque affaire. Et nous verrons ainsi qui fait mieux un brave homme, Des leçons d'Annibal ou de celles de Rome, CORN. Nicom. I, 3. Tu m'as fait des leçons contre la violence, Tu désarmes ce bras avecques ta clémence, ROTR. Bélis. I, 2. Apprenez que tout flatteur Vit aux dépens de celui qui l'écoute; Cette leçon vaut bien un fromage sans doute, LA FONT. Fabl. I, 2. Je vois que mes leçons ont germé dans ton âme, Et tu te montres digne enfin d'être ma femme, MOL. Éc. des maris, II, 6. N'allons point nous appliquer nous-mêmes les traits d'une censure générale, et profitons de la leçon.... sans faire semblant qu'on parle à nous, ID. Critique, 7. J'essaye plutôt de les corriger [mes frayeurs] que de les établir, et je me fais tous les jours de nouvelles leçons de la Providence, SÉV. 3 juill. 1680. Celui qui règne dans les cieux et de qui relèvent tous les empires ... est aussi le seul qui se glorifie de faire la loi aux rois et de leur donner, quand il lui plaît, de grandes et de terribles leçons, BOSS. Reine d'Anglet. Dieu a tenu douze ans sans relâche, sans aucune consolation de la part des hommes, notre malheureuse reine, lui faisant étudier sous sa main ces dures mais solides leçons, ID. ib. Et s'il n'est pas permis aux particuliers de faire des leçons aux princes sur des événements si étranges, un roi me prête ses paroles.... ID. ib. Elle étudiait ses défauts, elle aimait qu'on lui en fît des leçons, ID. Duch. d'Orl. Peut-on recevoir une plus belle leçon de la vanité des grandeurs? ID. Hist. III, 1. Malaval qui vient faire la leçon au monde et lui donner des idées nouvelles de la contemplation, ID. Ét. d'orais. II, 14. J'ai vu Burrhus, Sénèque, aigrissant vos soupçons, De l'infidélité vous tracer des leçons, RAC. Brit. IV, 2. Pour lui donner des leçons sur sa conduite, HAMILT. Gramm. 10. C'est d'un peuple que vous nommez grossier et sauvage que vous recevez cette leçon de modération et de générosité, FÉN. Tél. X. Et juge si mon cœur a suivi tes leçons, VOLT. Orphel. IV, 6. Une leçon démentie par l'exemple ne paraîtra jamais qu'une pédanterie ridicule, GENLIS, Théât. d'éduc. le Bal d'enfants, II, 1. || Faire des leçons de, donner l'exemple de. Et bien que de l'honneur ils fassent des leçons, RÉGNIER, Sat. VI. Et qu'une femme enfin dans la calamité Me fasse des leçons de générosité, CORN. Poly. IV, 6. || Faire leçon de.... se dit aussi dans un sens défavorable, de ceux qui affichent de mauvaises doctrines ou de mauvais exemples. Ces docteurs de cour qui font des leçons publiques de libertinage et établissent de propos délibéré des opinions dangereuses, BOSS. Sermons, Prédicat. 1. Lysandre reprocha à Philoclès qu'il avait fait des leçons de cruauté à toute la Grèce, MONTESQ. Esp. VI, 12. || Faire la leçon à quelqu'un, lui apprendre ce qu'il doit dire ou faire en une circonstance donnée. Là-dessus M. d'Aimeri, auquel nous avions fait sa leçon, prit la parole, GENLIS, Ad. et Théod. t. I, p. 143, dans POUGENS. Au ventre toujours fidèle, J'ai pris, suivant ma leçon, Place à dix pas de Villèle [le ministre], À quinze de d'Argenson [le député de l'opposition], BÉRANG. Ventru. || 8° Leçon se dit aussi des choses qui servent d'enseignement. Ah! que mon mariage est une leçon bien parlante à tous les paysans qui veulent.... s'allier à la maison d'un gentilhomme! MOL. G. Dand. I, 1. Le malheur est une excellente leçon pour apprendre la patience, MAUCROIX, Homélie, dans RICHELET. La reine a également entendu deux leçons si opposées, c'est-à-dire qu'elle a usé chrétiennement de la bonne et de la mauvaise fortune, BOSS. Reine d'Anglet. Cette délicatesse des Juifs est une leçon pour bien des chrétiens, ROLLIN, Hist. anc. Œuvres, t. VI, 587, dans POUGENS. Et que ce grand exemple, où mon espoir se fonde, Soit la leçon des rois et le bonheur du monde, VOLT. Brutus, III, 6. Songez que votre vie est la leçon des rois, ID. Henr. I. Qui eût dit que ce corps antique [le parlement], qui venait de détruire en France l'ordre des jésuites, éprouverait bientôt après non-seulement un exil rigoureux, mais serait détruit lui-même? c'est une grande leçon aux hommes, si jamais les leçons peuvent servir, ID. Louis XV, 41. || C'est une leçon, se dit pour exprimer qu'on se repent d'une chose et qu'on ne recommencera pas. || 9° Réprimande. Traître, je suis lassé d'entendre tes leçons, TRISTAN, Marianne, III, 5. Il n'est pas jusqu'au fat qui lui sert de garçon [à Tartuffe], Qui ne se mêle aussi de nous faire leçon, MOL. Tart. I, 2. Il faisait de temps en temps de petites leçons au chevalier, HAMILT. Gramm. 6. Un ministre qui s'irrite Quand on lui fait la leçon, BÉRANG. Censure. || Donner des leçons, réprimander, parler avec un ton de maître. Il faut avoir eu bien des succès pour être en droit de donner des leçons, VOLT. Exam. des 3 dern. ép. de J. B. Rouss. Herminie : Avez-vous quelques nouvelles à me donner. — Mme de Savenay : Non des nouvelles, mais une leçon.—Herminie : Venant de vous, madame, elle n'a rien qui puisse blesser; je suis encore dans l'âge où on les reçoit, et depuis longtemps madame est dans celui où on les donne, SEDAINE, la Gageure, III, 9. || Familièrement. Donner une leçon à quelqu'un, lui infliger une correction soit en action soit en parole. Il a donné une leçon à cet impudent. || Recevoir une leçon, se dit, dans un sens analogue, de celui à qui une semblable correction est infligée.

— HIST. XII° s. Sire clerz, tout en haut [à haute voix] nous dites la leçon, Sax. XXV. || XIII° s. En doivent bien avoir bon guerredon Cil qui lui ont enseigné et apris à connoistre ceus de ci entour. Et cele [la reine Blanche] a fermée [retenu] sa leçon, MENESTREL DE LA VERTÉ, Romanc. p. 184. Sire tardis li limaçons Chanta por cele trois leçons; Et Rostans chanta li vers, Ren. 10104. || XV° s. Par ma foy, lecres [voleur], vous mentez; Mais je vous ferai le mention Rougir, je vous congnois assez, Je vous compterai vo leçon Devant le prevost de Laon; Juges sera de no querelle, E. DESCH. Poésies mss. f° 339. || XVI° s. Une dissenterie me surprit, mon medecin pensa perdre sa leçon, et moy mes bottes, MONTLUC, Mém. t. II, p. 360, dans LACURNE. À quoi usage, dist Gargantua, dictes vous ces belles heures? À l'usage, dist le moine, de Fecan [Fécamp], à trois pseaumes et trois leçons, ou rien du tout qui ne veut, RAB. Garg. I, 41.

— ETYM. Picard, lechon, elchon, erchon; provenç. leisso, lesso, leyezon; cat. lliçó; esp. leccion; ital. lezione; du lat. lectionem, qui vient de lectum, supin de legere, lire.

† LÉCRELET (lè-kre-lè), s. m. Sorte de pain d'épices fort apprécié en Suisse.

— REM. On dit aussi écrelet, dans la fausse idée que lécrelet est pour l'écrelet.

— ETYM. Bâle, leckerly; c'est à Bâle que se fabrique ce pain d'épices. Dans le patois suisse, leckerly est l'équivalent de l'allemand Leckerlein, qui tient au verbe leckern, être friand.

LECTEUR, TRICE (lè-kteur, tri-s'), s. m. et f. || 1° Celui, celle qui lit à haute voix et devant d'autres personnes. C'est un excellent lecteur. De leurs vers fatigants lecteurs infatigables, MOL. Femmes savantes, III, 5. Je suis, de plus, sa lectrice ordinaire; Ma manière de lire a le don de lui plaire, COLLIN D'HARLEVILLE, Chât. en Esp. III, 2. || Dans les maisons religieuses, lecteur, lectrice, celui, celle qui fait la lecture pendant le repas. || Dans les maisons d'éducation, lecteur ou lectrice de semaine, celui, celle qui lit au réfectoire pendant une semaine. || Chez les princes, celui, celle qui a la fonction de leur faire la lecture à haute voix. Lecteur du roi. Lectrice de la reine. On dit qu'avec cette charge d'écuyer il en vaque une de lecteur; je suis bien sûr que ce n'est pas un bénéfice simple chez Mme du Maine comme chez le roi, VOLT. Lett. Mme du Deffant, 1732. || 2° Celui qui lit seul et des yeux quelque ouvrage. Cet ouvrage a peu de lecteurs. Cet homme est un grand lecteur. Un auteur à genoux, dans une humble préface, Au lecteur qu'il ennuie a beau demander grâce, Il ne gagnera rien sur ce juge irrité, BOIL. Sat. IX. Un lecteur sage fuit un vain amusement, Et veut mettre à profit son divertissement, ID. Art p. IV. Rien n'apaise un lecteur toujours tremblant d'effroi, Qui voit peindre en autrui ce qu'il remarque en soi, ID. Sat. IX. Un lecteur en use avec les livres comme un citoyen avec les hommes: on ne vit pas avec tous ses contemporains; on choisit quelques amis, VOLT. Mél. litt. Cons. à un journal. Je prétends soulever les lecteurs détrompés Contre un auteur bouffi de succès usurpés, GILBERT, Mon apologie. Leurs ouvrages [des Anglais], qu'on ne lit pas sans fruit, sont trop souvent dépourvus de charmes, et le lecteur y trouve toujours la peine que l'écrivain ne s'est pas donnée, RIVAROL, Dict. univ. de la langue franç. p. 49. || En ce sens, il peut se dire d'une femme. Je suis charmé d'avoir pour lecteur cette femme aussi aimable qu'estimable, qui vous a échu en partage dans la grande loterie de la vie humaine, BONNET, Lett. div. Œuv. t. XII, p. 463, dans POUGENS. || Mais cet emploi ne peut que s'excuser, et on doit dire lectrice. Les lectrices de cet ouvrage sont plus nombreuses que les lecteurs. || Avis au lecteur, espèce de petite préface. Si l'on ôte de beaucoup d'ouvrages de morale l'avertissement au lecteur, l'épître dédicatoire, la préface, la table, les approbations, il reste à peine assez de pages pour mériter le nom de livre, LA BRUY. I. || Fig. Avis au lecteur, c'est un avis au lecteur, se dit d'un conseil ou d'un reproche exprimé d'une manière indirecte et générale. Vous entendez bien ce qu'il vient de dire, c'est un avis au lecteur. || Il se dit aussi de quelque chose qui peut servir d'avertissement. C'est bien assez.... que.... À si bon compte encor je m'en sois trouvé quitte; Ceci doit s'appeler un avis au lecteur, MOL. Étourdi, IV, 4. Je suis bien aise de voir votre amitié, et d'avoir entendu le beau panégyrique que vous avez fait de moi; voilà un avis au lecteur qui me rendra plus sage à l'avenir, ID. Mal. imag. III, 12. Bientôt se rallume la discorde entre.... Bientôt l'étranger, s'emparant de la ville. Nul vous

un même joug et peuple et sénateurs; Françoise, ceci s'appelle un avis aux lecteurs, ANDRIEUX, *le Procès du sénat de Capoue.* || 3° Chez quelques ordres religieux, régent, professeur enseignant la théologie, la philosophie. || 4° Lecteur royal, nom donné autrefois aux professeurs du Collége de France. Joseph Privat de Molières, prêtre, lecteur et professeur de [illegible] au [illegible] royal, [illegible]. *Éloge de Molières.* || 5° Terme de musique. Celui qui lit [illegible] la musique, qui l'exécute à [illegible]. C'est un fort bon lecteur. Il n'est pas lecteur. || 6° Terme de correction typographique. Celui qui lit les épreuves et les corrige. M. Sommer passait pour un excellent lecteur. || 7° Terme d'Église. Nom d'un des quatre ordres mineurs de la prêtrise. Sisinne, qui n'était encore que lecteur dans leur Église [des novations], FLÉCH. *Hist. de Théod.* III, 19. || 8° Se dit, dans les universités d'Allemagne et des Pays-Bas, d'un [illegible] qui occupe un rang inférieur à celui de professeur.

— HIST. XIV° s. Je crois que Regnard a esté lecteur [professeur] as ordres des trois estas; car clers, nobles et gens de labour usent de sa doctrine, je ne dis pas tous, mais les plus, *Modus*, f° LXVII. || XVI° s. Amy lecteur, PARÉ, XX, *Préf.* Un lecteur studieux, DU BELLAY, *Prolog.*

— ÉTYM. Provenç. *lectre, lector;* espagn. *lector;* portug. *leitor;* ital. *lettore;* du lat. *lectorem*, de *legere*, lire. Le provençal *lectre* est le nominatif, de *lector; lector* est le régime, de *lectórem*. Ce nominatif serait en français *litre*, dénomination qui s'était conservée dans une église : Litre ou lecteur, espèce d'officier dans la cathédrale d'Auxerre, LEBŒUF, *Hist. des évêques d'Auxerre*, p. 800, dans LACURNE.

† LECTIONNAIRE (lè-ksio-nè-r'), *s. m.* Terme de liturgie. Livre qui contient les leçons qui se lisent à l'office.

— ÉTYM. Lat. *lectio, lectionis* (voy. LEÇON).

† LECTISTERNE (lè-kti-stèr-n'), *s. m.* Terme d'antiquité romaine. Festin sacré qu'on offrait aux principaux dieux, dont les statues étaient placées sur des lits magnifiques autour d'une table. On ordonnait les lectisternes dans les calamités publiques.

— ÉTYM. Lat. *lectisternium*, de *lectus*, lit, et *sternere*, étendre.

LECTURE (lè-ktu-r'), *s. f.* || 1° Action de lire. Ah! seigneur, ce billet n'est point coup d'aventure; C'est pourquoi hâtez-vous d'en faire la lecture, MAIRET, *Soliman*, III, 2. || Particulièrement. Action d'une personne qui lit à haute voix. On fit la lecture du contrat de mariage en présence des parents. Tous les dimanches il fait la lecture à sa famille. Outre la lecture assidue que chacun en devait faire en particulier [de la loi, chez les Juifs], on en faisait tous les sept ans, dans l'année solennelle de la rémission et du repos, une lecture publique et comme une nouvelle publication, à la fête des Tabernacles, où tout le peuple était assemblé durant huit jours, BOSS. *Hist.* II, 3. Dorine : Oui, il y a une lecture. — Lucie : Oh! quand je serai mariée, j'aurai des lectures aussi, GENLIS, *Théât. d'éduc. Enfant gâté*, I, 3. Les uns, à la lecture, observaient le silence, D'autres parlaient tout bas de paix et de [illegible], M. J. CHÉN. *Gracques*, III, 5. || 2° L'action, l'habitude de lire seul et des yeux, pour son instruction ou pour son plaisir. La lecture de cet ouvrage est attachante. Ne trouvant point d'autres plaisirs, j'ai été contraint de choisir celui de la lecture, VOIT. *Lett.* 20. Notre [illegible], Perd l'esprit; la lecture a gâté Démocrite [illegible] *Fabl.* VIII, 26. La lecture apprend aussi, ce me semble, à écrire, SÉV. *à Mme de Grignan*, 17 juill. 1689. Sans la consolation de la lecture, nous [illegible] parfaitement, ID. 30 sept. 1671. [illegible] que je suis, je sais que la lecture [illegible] *Lett. au duc de Nevers*, [illegible] mars 1711. Ma foi, le [illegible] dans la lecture, BOIL. *Sat.* III. La lecture [illegible] et un ami éclairé la console, VOLT. *Ingénu*, 11. Sénèque était alors [dit Quintilien] presque le seul auteur dont la lecture plût aux jeunes gens, DIDER. *Claude et Nér.* II, 102. || Il s'emploie quelquefois au pluriel. Il a profité de ses lectures. || Cabinet de lecture, lieu [illegible], on lit des [illegible] et des livres. || 3° La chose lue. Quand une lecture vous élève l'esprit et qu'elle vous inspire des sentiments [illegible]

BOIL. *Art p.* III. Il est certain que Rabelais avait beaucoup d'esprit et de lecture, et un art particulier de débiter des choses savantes comme de pures facéties, [illegible], I, 44. Les hommes qui se piquent d'un peu plus de lecture que les autres, MASS. *Carême, Doutes.* On peut dire d'une grande lecture ce que Sénèque dit d'une vaste bibliothèque, qu'au lieu d'enrichir et d'éclairer l'esprit, elle ne sert le plus souvent qu'à y jeter le désordre et la confusion, ROLLIN, *Trait. des Ét.* liv. III, ch. 3. || 5° Il se dit par opposition à représentation, en parlant d'une pièce de théâtre. Il n'y a que le seul [illegible] l'épreuve de la lecture, VOLT. *Comm. Corn. rem. Ariane*, IV, 3. Il me disait que le succès au théâtre dépend entièrement d'un acteur ou d'une actrice; mais qu'à la lecture, il ne dépend que de l'arrêt équitable et sévère d'un juge et d'un écrivain tel que vous, ID. *D. Pèdre, Épît. dédic.* || Comité de lecture, jury de lecture, assemblée devant laquelle on lit les ouvrages destinés à un théâtre, et qui juge s'ils méritent d'être représentés. || 6° L'art de lire. Maître de lecture et d'écriture. Il enseigne la lecture et l'écriture aux enfants. || 7° On commence à dire lectures pour leçons, séances d'enseignement, cours publics; c'est un mot transcrit de l'anglais *lecture*, au lieu d'en être traduit; l'importation en paraît inutile et peu heureuse.

— HIST. XV° s. Establi et ordonné quatre docteurs lisans ordinairement à tous escoliers et estudians qui se voudront trouver et assister à leur lecture et doctrine es escoles et colleges par ce ordonnés, *Ordonnance*, 29 août 1498. || XVI° s. ...Je vous jure Que de ces livres la lecture Diminue merveilleusement A la femme l'entendement, MAROT, IV, 164. Il y a double lecture en cest endroict, et selon l'autre il faudroit traduire.... AMYOT, *Pomp.* 39, *note.*

— ÉTYM. Lat. *lectura*, de *lectum*, supin de *legere*, lire.

† LÉCYTHIDÉES (lé-si-ti-dée), *s. f. pl.* Terme de botanique. Nom d'une tribu de la famille des myrtacées, tiré du genre *lecythis.*

† LÉDA (lé-da), *s. f.* Fille de Thestius, femme de Tyndare, roi de Sparte, aimée de Jupiter, qui pour elle se changea en cygne, et mère de Castor, de Pollux, de Clytemnestre et d'Hélène. || Terme d'astronomie. Petite planète reconnue en 1856, et qui d'abord avait reçu le nom d'Eucharis.

† 1. LÈDE (lè-d'), *s. f.* La partie du milieu d'un marais salant, autour de laquelle on creuse un fossé.

† 2. LÈDE (lè-d'), *s. m.* Voy. LÉDON.

† LÉDON (lé-don), *s. m.* Terme de botanique. Genre de plante, de la famille des éricinées. || Lédon palustre, *ledum palustre*, L., dit romarin sauvage, plante dont les feuilles sont employées parfois pour remplacer le houblon. || Lédon latifolié, *ledum latifolium*, AITON, dit vulgairement thé du Labrador, plante qui se trouve dans le nord de l'Amérique. || Lédon est aussi le nom spécifique d'un ciste (cistées), *cistus ledon*, LMK, donnant du ladanum, comme différents autres cistes, tels que le ciste ladanifère, lequel est appelé vulgairement lède, LEGOARANT.

— ÉTYM. Λῆδον.

LÉGAL, ALE (lé-gal, ga-l'), *adj.* || 1° Qui est prescrit par la loi. Formalités légales. || Qui est selon la loi. Voies légales. Moyens légaux. Charles [I^er^, d'Angleterre] avait des vertus [illegible], du courage, de la modération, de la probité; mais on lui disputait, la loi à la main, tous ses actes; ils pouvaient être bons, mais ils n'étaient pas légaux, CHATEAUBR. *Stuarts, Charles I^er^.* Il y a eu un texte légal à l'appui de chaque empiétement du pouvoir; il s'en est trouvé un pour obliger le médecin à trahir l'asile où le blessé avait été recueilli, CARREL, *Œuvres*, t. IV, p. 309. || Assassinat légal, condamnation à mort qui est inique, mais où les formes de la loi ont été observées. || Pays légal, l'ensemble de ceux qui, dans une constitution où n'est pas le suffrage universel, ont seuls le droit de nommer les représentants du pays; se dit par opposition à suffrage universel. || Médecine légale, voy. MÉDECINE. || 2° Terme de théologie. Qui a rapport à l'ancienne loi. Commandement légal. [illegible] légale. Les [illegible] légales. Les impuretés légales. Le libérateur, le saint des saints [illegible] légal, [illegible] PASC. *Pens.* XVI, 16, éd. HAVET. || 3° Qui a de la loyauté. M. [illegible] et fort [illegible] une certaine [illegible]; il est fort bon ami, fort égal et fort légal, *l'Esprit de Guy Patin*, Amsterd. 1713, p. 284. || Ce sens est [illegible], [illegible], étymologiquement, légal est le même que loyal.

— SYN. LÉGAL, [illegible]. Ce qui est légal est conforme à la loi. Ce qui est légitime est conforme à l'équité. Un acte qui viole la loi ne peut jamais être légal; mais il peut être légitime en raison des circonstances.

— HIST. XIII° s. Ainsi se maintinrent jusques à un jour que li legaus [gens de loi] et li [illegible] et li autre baron fisent [firent] un parlement ensemble, *Chr. de Rains*, p. 92. || XIV° s. Et juste légal en droit positif... ORESME, *Eth.* 166. Un homme [illegible] legal qui garde les loys, ID. *Thèse de* MEUNIER.

— ÉTYM. Lat. *legalis. Légal* est le même que *loyal* (voy. ce mot). *Légal* a été refait sur le latin; la formation primitive est *leal* ou *loial.*

LÉGALEMENT (lé-ga-le-man), *adv.* D'une manière légale. Tout s'est fait légalement. Un [illegible] vous déférera au petit divan [illegible] province, et vous serez légalement empalé, VOLT. *Dict. phil. Sens commun.*

— HIST. XIV° s. Lit la collation [discours devant l'empereur étant au Louvre] notablement et [illegible] ment maistre de la Chaleur, *Chr. franç. mss. de Nangis*, en 1377, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Légale*, et le suffixe *ment.*

LÉGALISATION (lé-ga-li-za-sion; en vers, de six syllabes), *s. f.* || 1° Attestation par laquelle un fonctionnaire public compétent certifie la vérité d'une ou de plusieurs signatures apposées au bas d'un acte, et parfois en même temps la qualité de ceux qui l'ont approuvé, afin que foi y doive être ajoutée. || 2° Action de faire cette attestation. La légalisation d'un acte.

— ÉTYM. *Légaliser.*

LÉGALISÉ, ÉE (lé-ga-li-zé, zée), *part. passé* de légaliser. Cette cour [de Vienne] avait envoyé au comte de Galas plusieurs pièces dont on [illegible] les unes étaient originales et les autres légalisées, ST-SIM. 497, 290.

LÉGALISER (lé-ga-li-zé), *v. a.* || 1° Attester, certifier l'authenticité d'un acte public, afin qu'il puisse faire foi hors du ressort où il a été passé. Tous actes expédiés dans les pays étrangers où il y aura des consuls ne feront aucune foi en France, s'ils ne sont par eux légalisés, *Ordonn. marine*, août 1681. || Il se dit aussi de toute espèce de signature privée. || 2° Rendre légal. Cromwell convoqua un autre parlement [illegible] pour légaliser l'autorité des majors généraux, CHATEAUBR. *Stuarts, Protectorat.* Je n'ai pas mission de dire s'il était plus [illegible] la sentence de mort [illegible] le maréchal Ney] que la révision d'une procédure inique, CARREL, *Œuvres*, t. IV, p. 220.

— ÉTYM. *Légal.*

LÉGALITÉ (lé-ga-li-té), *s. f.* || 1° Caractère, qualité de ce qui est légal. La légalité d'un acte. [illegible] la légalité de la mise en état de siége d'une ville, d'un département. || 2° Ensemble des prescriptions légales. Se renfermer dans la légalité. Observer, respecter la légalité. Un gouvernement qui sort de la légalité. Du mot de M. Viennet : la légalité nous tue, CARREL, *Œuvres*, t. III, p. 385. || 3° Loyauté. C'est un homme d'une grande légalité. *Dict. de l'Acad. anciennes éditions.* Ne leur imputez pas [aux Romains] une telle injustice; Un Romain seul l'a faite, et par mon artifice; Rome l'eût laissé vivre [Annibal], et sa légalité N'eût point forcé les lois de l'hospitalité, CORN. *Nic.* I, 1. || Ce sens est tombé en désuétude, mais on [illegible] que Voltaire a eu tort de dire : « Légalité n'a jamais signifié justice, équité, magnanimité, il signifie authenticité d'une loi revêtue des formes ordinaires, » *Comm. Corn. Rem. Nicomède*, I, 1.

— HIST. XVI° s. Il n'y eut celui des Romains qui ne louast et qui n'estimast grandement la prud'homie et la legalité grande qui mouvoit Camillus, AMYOT, *Cam.* 13.

— ÉTYM. *Légal.*

LÉGAT (lé-ga; le t se lie : lé-ga-t à latere; au pluriel, l's se lie : les lé-ga-z a latere), *s. m.* || 1° [illegible], dans l'histoire de la république romaine, les lieutenants des généraux en chef et ceux des gouverneurs des provinces, dans l'histoire de l'empire, les [illegible] des provinces [illegible] des provinces du sénat, les gouverneurs des provinces de l'empereur (légats impériaux), et les commandants des légions (légats légionnaires). || 2° Cardinal qui était préposé par le pape pour gouverner quelque province de l'État ecclésiastique. Le légat de Bologne, de Ferrare. || 3° Légat à latere [illegible], le légat du côté, ou, [illegible], [illegible] envoyé avec des pouvoirs extraordinaires par le pape, auprès de quelqu'un des princes chrétiens, à [illegible], [illegible] la reine Catherine d'Aragon, femme de Henri VIII, ne comparaît pas, l'archevêque de Cranmer, par [illegible], déclara le mariage nul

dès le commencement, et n'oublia pas dans sa sentence de prendre la qualité de légat du saint-siége, selon la coutume des archevêques de Cantorbery, MASS. Var. VII, § 13. Les papes s'étaient mis en possession d'envoyer dans toute la chrétienté des légats a latere qui exerçaient une juridiction sur toutes les Églises, en extirpaient des décimes, donnaient des bénéfices, exerçaient et étendaient le pouvoir pontifical, autant que les conjonctures et les intérêts des rois le permettaient, VOLT. Mœurs, 61. || 4° Légat-né du saint-siége, qualité que prennent quelques prélats. La qualité de légat-né est une dignité héréditaire attribuée à certains siéges, tels que ceux d'Arles et de Reims. || 5° Vicaire apostolique ou ecclésiastique désigné par commission temporaire pour rassembler les synodes chargés de maintenir la discipline de l'Église. || Proverbe. Il a plus d'affaires que le légat, se dit d'un homme fort occupé. || 6° PASCAL l'a pris au sens propre d'envoyé : Je ne sais pas, comme homme ou comme légat [c'est-à-dire que, quand Jésus-Christ dit qu'il ne sait pas quand viendra la dernière heure, il parle comme homme ou comme simple envoyé], Pens. REV. 189, éd. HAVET.

— HIST. XIII° s. E après son enterrement [du pape] Ne demora pas longement Que tuit li légat s'assemblerent E le romain clergé manderent, Grégoire le Grand, p. 98. || XVI° s. Le pape n'envoie point en France legats a latere avec faculté de reformer.... P. PITHOU, 11.

— ÉTYM. Provenç. legat; catal. llegat; espagn. legado; ital. legato; du lat. legatus, envoyé, de legare (voy. LÉGUER).

LÉGATAIRE (lé-ga-tê-r'), s. m. et f. Terme de jurisprudence. Celui ou celle à qui on fait un legs. Être légataire de quelqu'un. Dites-moi ce que c'est que des mémoires qui ont paru sur mademoiselle Lenclos, je m'y intéresse en qualité de légataire [elle avait laissé un legs à Voltaire], VOLT. Lett. d'Argental, 29 mai 1751. Dans plusieurs cas on peut être à la fois héritier et légataire, par exemple : légataire de la portion disponible, et héritier pour sa part naturelle dans la succession, LEGOARANT. || Légataire universel, celui à qui tout est légué. Je fais mon légataire unique, universel, Éraste mon neveu, REGNARD, Légat. v, 7. || Légataire particulier, celui à qui l'on ne fait qu'un certain legs déterminé.

— HIST. XVI° s. Les legataires doivent estre saisis par l'heritier ou par les executeurs testamentaires, quand les legs sont mobiliaires, LOYSEL, 312. Legataires universels sont tenus pour heritiers, ID. 313. Puisque les legataires ont eu delivrance de leurs legs, Nouv. coust. génér. t. II, p. 608.

— ÉTYM. Lat. legatarius, de legare, léguer.

LÉGATION (lé-ga-sion ; en vers, de quatre syllabes), s. f. || 1° Mission. Il attend maître Gille, et le trouve un peu lent À lui présenter sa créance ; Maître Gille enfin en passant Va saluer Son Excellence; L'autre était préparé sur la légation : Mais pas un mot.... LA FONT. Fabl. XII, 21. Saint Ambroise envoya d'abord un courrier à Valentinien, pour lui rendre compte du mauvais succès de sa légation [auprès de Maxime], FLÉCH. Hist. de Théodose, III, 73. Warburton, dans son très-étrange livre de la divine légation de Moïse, prétend.... VOLT. Philos. Déf. de Bolingbr. XII. || 2° Fonction de légat. Les légats à latere ne pouvaient exercer leur légation en France sans permission du roi, et sans avoir fait vérifier au parlement leurs lettres de légation, Dict. de l'Acad. Il quitta l'habit de cardinal et toutes les marques de la légation, FLÉCH. Vie de Commendon, dans RICHELET. || Nom de six divisions administratives des États de l'Église. || Particulièrement. Nom qui était donné au Boulonais et au Ferrarais. || 3° Le temps que durent les fonctions d'un légat. Cela se passa pendant sa légation. || 4° Terme de diplomatie. Commission que quelques puissances donnent à une ou plusieurs personnes, pour aller auprès d'une puissance étrangère. Il y a des conseillers et des secrétaires de légation. Lorsque l'envoyé d'un prince paraît revêtu de l'autorité du prince qui l'envoie, et qu'il fait les fonctions de sa légation, MASS. Confér. Gond. des clercs dans le monde. || Collectivement. Non-seulement l'ambassadeur, l'envoyé ou le ministre plénipotentiaire, mais encore les conseillers, les secrétaires employés sous lui et payés par le gouvernement. La légation anglaise. La légation de Russie. || L'hôtel que ces personnes habitent. Jésus alla à la légation de Suède.

— HIST. XII° s. Sor si faite ovre desleiée [perfide, sans loi] E sur iteu legation, U [où] li dus n'entent ce lien non, Fu il deceüz.... BENOIT, II, 12137. || XIV° s. Ceste legation fut mesprisée de tous, ne n'i ot ville ne cité qui à ce se acordast, MESCHINOT, f° 10. || XV° s. Le pape devoit envoyer deux cardinaux en legation en la cité d'Arras, FROISS. I, I, 144. Cependant que le dit herault estoit allé faire sa legation, MONSTREL. I, III, p. 12, dans LACURNE. || XVI° s. L'université s'opposa à la verification des bulles de la legation du cardinal d'Amboise, P. PITHOU, 5. Legations pieuses [legs pieux], Nouv. coust. génér. t. II, p. 69.

— ÉTYM. Provenç. legacio, legation ; espagn. legacion ; ital. legazione ; du lat. legationem, de legare, léguer.

† **LEGATO** (lé-ga-to), adj. Terme de musique, qui, mis en tête d'un passage, indique qu'il faut en lier les notes.

— ÉTYM. Ital. legato, lié, de legare, lier (voy. ce mot).

LÉGATOIRE (lé-ga-toi-r'), adj. Terme d'histoire ancienne, usité seulement dans cette locution : province légatoire, province gouvernée par un légat, sous la république romaine ou les empereurs.

— ÉTYM. Lat. legatoria (provincia), de legatus, lieutenant (voy. LÉGAT).

LÉGE (lè-j'), adj. de deux genres. Terme de marine. Qui n'a pas son lest, son chargement. || Bâtiment qui fait son retour lége, bâtiment qui revient sans charge, à vide. Si le navire est arrêté pendant sa route, ou au lieu de sa décharge, par le fait du marchand affréteur, ou si, le vaisseau ayant été affrété allant et venant, il est contraint de faire son retour lége ; l'intérêt du retardement et le fret entier seront dus au maître, Ordonn. marine, août 1681.

— ÉTYM. Hollandais, leeg, vide.

LÉGENDAIRE (lé-jan-dê-r'), s. m. || 1° Auteur de légendes. Autrefois on n'aurait pas manqué de légendaires qui auraient affirmé l'accomplissement du prodige, VOLT. Mœurs, Miracle. || 2° Recueil de légendes. || 3° Adj. Qui concerne les légendes, qui a le caractère des légendes. Récit légendaire. Épopée légendaire. || On le dit aussi des personnes. Personnage légendaire, celui auquel l'opinion populaire attribue des actions qu'il n'a jamais faites ni pu faire. À côté des véritables héros, les masses se forment presque toujours des héros légendaires dont on raconte des actes imaginaires ou grossis, mais qui frappent l'imagination et sont retenus dans la mémoire des peuples.

— HIST. XVI° s. Les livres necessaires à faire dire et celebrer es dites eglises parochiales le saint service divin selon la necessité, c'est à sçavoir le greel, le messel, le manuel, l'epistolier, l'antiphonier, le legendier et le psautier, Coust. génér. t. I, p. 371.

— ÉTYM. Bas-lat. legendarius, de legenda, légende.

LÉGENDE (lé-jan-d'), s. f. || 1° Livre contenant les actes des saints pour toute l'année, et ainsi appelé parce qu'à certains jours on désignait la portion qui devait être lue. || Légende dorée, compilation des vies des saints composée dans le XIII° siècle. Jacques de Voragine l'auteur de la légende dorée. || Proverbes. Ce saint ne fut jamais dans la légende, c'est-à-dire c'est un homme qui n'a pas les qualités qu'on lui attribue. || On lui garde une place dans la légende, c'est-à-dire il sera de la confrérie de.... || 2° Récit merveilleux et populaire de quelque événement du moyen âge. L'histoire de Charlemagne, dans les chansons de geste, est devenue une véritable légende. Innombrables sont les légendes qui nous montrent les bêtes fauves obéissant à la voix des moines, réduites à une sorte de domesticité par les hommes de Dieu, obligées de les servir et de les suivre, MONTALEMBERT, les Moines de l'Occident, t. II, p. 384. || Par extension, tout récit mythique et traditionnel. Les Levantins en leur légende Disent qu'un certain rat, las des soins d'ici-bas, Dans un fromage de Hollande Se retira loin du tracas, LA FONT. Fabl. VII, 3. Il n'y a pas jusqu'aux légendes qui ne puissent nous apprendre à connaître les mœurs de nos nations, VOLT. Mœurs, 10. Voilà le début d'Hécatée [ancien historien grec] ; et il continuait de ce ton, assorti d'ailleurs au sujet ; ce n'étaient guère que des légendes fabuleuses de leurs anciens héros ; peu de faits noyés dans des contes à dormir debout, P. L. COUR. Hérodote, Préface du traducteur. || Particulièrement, dans le langage de l'histoire des mythologies, l'intuition d'une idée dans un fait et à l'aide d'un fait historique. || 3° Écrit long et ennuyeux par ses détails, énumération interminable. Il nous a rapporté une légende de toutes les actions de ses ancêtres. Il pourrait nonobstant d'une fureur plus grande, Et ne cessa jamais qu'il n'eût fait sa légende, REGNIER, Sat. VIII. Voyons le total, je n'aurais jamais fait : où donc est-il ? la légende est longue, DANCOURT. la Femme d'intrigues, V, 5. À cette légende de titres que vous trouvâtes si comiques, il vient d'en ajouter un qui donne du lustre à tous les autres, P. L. COUR. Lett. II, 380. || 4° Inscription gravée circulairement près des bords et quelquefois sur la traverse d'une pièce de monnaie, d'une médaille, d'un jeton. Dieu protége la France, est la légende de nos pièces de monnaie. || 5° Légende ou âme d'une devise, ce qu'on y peut lire. On avait donné à Louis XIV la devise du soleil avec cette légende : Nec pluribus impar, VOLT. Louis XIV, 9. || 6° Titre que porte sur un plan d'architecture, sur une carte topographique, etc. la liste explicative des lettres, des signes, des couleurs par lesquels on en indique les différentes parties ou les endroits remarquables. Vous avez vu dans la légende les deux sabres en croix qui désignent les lieux où il s'est livré des batailles, LEGOARANT.

— SYN. LÉGENDE, MYTHE, TRADITION, CONTE. Tradition : histoires ou récits transmis oralement, non par écrit ni par documents authentiques. Mythe : récit composé d'éléments purement divins, sans fond historique, au moins pour le principal. Légende : récit populaire reposant sur un fond historique plus ou moins altéré, ou du moins prétendu historique. Conte : qui fond historique reposant Il y a des légendes, en grand nombre, où le fond est purement imaginaire ; mais on le croit historique et on le donne comme tel.

— HIST. XII° s. Et qui diroit encontre la chançon Aucune chose qui ne fust de reson, En sa legende [de Guillaume] ses fax [faits] trouveroit on, la Pris d'Orange, dans Guillaume d'Orange, JONCKBLOET, t. II, p. 77. || XV° s. Mais on feroit bien une grant legende Du long parler, de la chiere très grande Qu'on nous ot fait.... CHRIST. DE PISAN, Dit de Poissy. Plusieurs jeunes compaignons qui, ou mois de juillet, jouerent la vie et mistere saint Jame en personnages selon la legende, Bibl. des ch. 6° serie, t. V, p. 126. || XVI° s. Les peintres et les imagers s'accommodans toujours au simple peuple, comme pour montrer sans cesse que St Sebastien a esté martirisé avec des flesches, il est point ayant des traits par tout son corps, BOUCHET, Serées, liv. III, p. 103, dans LACURNE. Une legende de qualitez et tiltres, MONT. I, 293.

— ÉTYM. Provenç. legenda, legensa, legenda ; catal. llegenda ; portug. lenda ; ital. leggenda ; du lat. legendus, part. passif futur, devant être lu, de legere, lire.

LÉGER, ÈRE (lé-jé, jè-r' ; au masculin, l'r ne se lie pas : un lé-jé avantage ; au pluriel, l's se lie : de lé-jé-z avantages. Dangeau, Gramm. p. 6, au XVII° siècle, dit qu'on prononçait l'r dans léger, comme dans amer, enfer, fier), adj. || 1° Qui ne pèse guère. || 2° Qui n'a pas le poids qu'il doit avoir. || 3° Terre légère, terre meuble. || 4° Qui n'accable pas par un poids moral. || 5° Qui est de peu de poids, peu important. || 6° Sommeil léger. || 7° Facile à digérer. || 8° Qui a peu de force, en parlant des boissons. || 9° Dispos, agile. || 10° Qui a le vol facile. || 11° Troupes légères. || 12° Vaisseau léger. || 13° Cheval léger. || 14° Qui n'est chargé d'aucun attirail. || 15° Avoir la voix légère. || 16° Avoir la main légère. || 17° Délicat, par opposition à grossier, opaque. || 18° Qui porte un cachet de délicatesse et d'élégance. || 19° Ouvrage léger, en termes d'architecture. || 20° Qui a peu de profondeur, qui effleure, superficiel. || 21° Qui change facilement de sentiments, d'opinions, d'affections. || 22° Inconsidéré. || 23° À la légère. || 24° De léger. || 25° S. m. Ce qui est léger, la légèreté. || 26° Léger de main. || 27° Au plur. menus ouvrages de plâtre.

1° Qui ne pèse guère. Un corps léger. Un habit léger. Une étoffe légère. Une voiture légère. Il paraît que Saturne est principalement composé d'une matière légère semblable à la pierre ponce, BUFF. Théor. terr. part. hyp. Œuv. t. I, p. 347, dans POUGENS. Un air plus vif et plus léger que celui de nos plus hautes montagnes, ID. Quadrup. t. VI, p. 40. || Que la terre soit légère, formule qui se met souvent sur les pierres sépulcrales. Que la terre te soit légère, ô épouse digne de retourner à la vie et de recouvrer un jour le bien que tu as perdu, LAFONT. Inscription tirée de Boissard. || Terme de marine. Brise légère, état du vent entre le calme et la petite brise. || 2° Qui n'a pas le poids qu'il doit avoir. Pièce légère. Des espèces légères. Ce napoléon est léger d'un grain, de deux grains. || Fig. Être léger d'un grain, être un peu fou. || 3° Terre légère, terre meuble, qu'on remue aisément. || 4° Fig. Qui n'accable pas par un poids moral. Sachez, dit-il [Jésus-Christ], que mon joug est doux et léger ; il

n'est léger qu'à lui et à sa force divine, PASC. *Lett. à Mlle de Roannez*, 8. Allant chercher ailleurs des destins plus légers, M. J. CHÉN. *Gracques*, II, 3. || 5° Fig. Qui est de peu de poids, peu important, peu considérable. Et [Brutus] n'eût jamais souffert qu'un intérêt léger.... L'eût remise en question [la liberté de Rome], CORN. *Cinna*, III, 3. Ma perte est supportable et mon mal est léger, ID. *Rodog.* II, 2. Et sous le nom d'un fils toute faute est légère, ID. *Nicom.* II, 2. Elle ne connut plus d'autres ennemis que ses péchés; aucun ne lui sembla léger, BOSS. *Reine d'Anglet.* Cette divine nourriture [la manne cachée] paraît mince et légère à ceux qui n'ont pas la foi, et à qui rien ne paraît solide que ce qui est palpable, sensible et corporel, ID. *Élévat. sur myst.* IX, 6. Est-ce donc une légère offense De m'avoir si longtemps caché votre présence? RAC. *Brit.* II, 3. Pouvez-vous refuser cette grâce légère Aux larmes d'une sœur, aux soupirs d'une mère? ID. *Théb.* II, 3. Sans doute, ce chagrin qui vient de m'alarmer N'est qu'un léger soupçon facile à désarmer, ID. *Bérén.* II, 5. Qu'il ne se borne pas à des peines légères, ID. *Phèdre*, IV, 6. Tous les biens d'ici-bas sont faux et passagers, Leur possession trouble, et leur perte est légère, REGNARD, *le Joueur*, IV, 13. De légères austérités, quelques retranchements.... suffiraient peut-être aujourd'hui pour vous acquitter envers votre juge, MASS. *Carême, Fausse conf.* Si de légères rigueurs vous paraissent si insupportables, ID. *ib.* Tout ce que vous vous permettez de léger contre quelque précepte, ID. *Carême, F. légères.* Si la chose se fait, tant mieux; sinon, il faudra se consoler comme de toutes les choses de ce monde; et assurément le malheur est léger, VOLT. *Lett. d'Argental*, 9 février 1763. Ma blessure est légère, elle m'est insensible, ID. *Adél. du Guescl.* III, 1. Jusqu'à l'événement de ce léger combat, ID. *Tancr.* III, 6. Il [Charles IV] donna pour des sommes très-légères le titre de villes impériales à Mayence, à Worms, à Spire, et même à Genève, ID. *Ann. Emp. Charles IV*, 1358. Il me semble que c'est multiplier mal à propos les espèces que de les établir par des différences aussi légères, BUFF. *Oiseaux*, t. XV, p. 141. Un don léger fait à ce jeune homme par Votre Majesté pour l'encourager dans ses études, serait digne du grand roi qui honore et protége les lettres d'un bout de l'Europe à l'autre, D'ALEMB. *Lett. au roi de Prusse*, 30 juill. 1781. N'ayant guère que deux jours de la semaine à donner au léger travail de ma place, MARMONTEL, *Mém.* V. || 6° Sommeil léger, sommeil qui n'est pas pesant, qui se dissipe aisément. Le coucher dessus la dure, la psalmodie de la nuit et le travail de la journée attirent le sommeil à ce corps si tendre, sommeil léger qui n'appesantit pas l'esprit, et qui n'interrompt presque point ses actions, BOSS. *la Vallière.* Dès qu'un léger sommeil suspendait mes ennuis, RAC. *Iphig.* I, 1. || Avoir le sommeil léger, se réveiller au moindre bruit. || 7° En parlant des aliments, facile à digérer. Des viandes légères. Des poissons légers. || Qui nourrit peu. Vers les neuf heures, son maître d'hôtel et un valet de chambre apportaient son couvert, un potage et quelque chose de léger, ST-SIM. 444, 196. || Prendre un léger repas, un repas léger, prendre un repas frugal où l'on mange peu. || 8° En parlant des boissons, qui a peu de force. Un vin léger. Une infusion légère. Du thé fort léger. || 9° Dont le corps, les membres ont de la légèreté, dispos, agile. Marcher d'un pied léger. Les Bruttiens sont légers à la course, FÉN. *Tél.* X. Rien n'est si beau, ni si rare, ni si léger à la course que les ânes de cette espèce, VOLT. *Le blanc et le noir.* || Familièrement. Je suis allé là de mon pied léger, j'y suis allé à pied. || Il se dit aussi du pas, de la course. Il marchait d'un pas léger. Une course légère. || 10° Qui a le vol facile. Un oiseau léger. || Terme de fauconnerie. Se dit d'un oiseau qui se soutient en l'air longtemps. || Fig. Je suis chose légère et vole à tout sujet, Je vais de fleur en fleur et d'objet en objet, LA FONT. *Poésies mêlées*, LXIX. || 11° Troupes légères, troupes qu'on emploie hors de ligne pour reconnaître, harceler, poursuivre l'ennemi. || Infanterie légère, le corps des chasseurs à pied. || Cavalerie légère, se dit par opposition à la grosse cavalerie ou cavalerie pesamment armée. || Artillerie légère, celle dont les canonniers sont à cheval. || 12° Dans la marine, vaisseau léger, vaisseau dont la marche est rapide. Quelques vaisseaux légers sont venus nous l'apprendre, RAC. *Mithr.* I, 4. || Léger de voiles, de rames, se dit d'un bâtiment qui marche bien à la voile, d'un canot qui va bien à l'aviron. || Escadre légère, corps dit de réserve ou d'observation, qui peut n'être composé que de frégates. || Bâtiments légers, se dit aussi de bâtiments d'un faible tirant d'eau. Après avoir surmonté les difficultés, il faut qu'ils s'arrêtent à trois lieues de la ville où ils débarquent leurs marchandises dans des bâtiments légers.... RAYNAL, *Hist. phil.* VIII, 10. || 13° Terme de manége. Cheval léger, cheval vif et bien portant. || Cavalier léger, celui qui se tient ferme sans s'appesantir sur son cheval. || Ce cheval est léger à la main, il ne s'appuie pas sur le mors. || Léger de devant, se dit du cheval qui, en maniant, maintient son train de devant relevé et plus haut que les hanches. || 14° Qui n'est chargé d'aucun attirail. Légère et court vêtue, elle allait à grands pas, Ayant mis ce jour-là, pour être plus agile, Cotillon simple et souliers plats, LA FONT. *Fabl.* VII, 10. La Garde m'a dit qu'il vous avait conseillé d'amener le moins de gens que vous pourrez.... il faut se rendre léger, SÉV. 26 janv. 1674. Mon pauvre monsieur.... ma fille s'en va demain.... ils font leur compte qu'ils seront lundi à dîner à Rouvroy; et c'est là où vous devez les venir voir, et leur pardonner de ne point aller à Époisse dans l'embarras où ils sont; il viendra quelque autre année où ils seront plus légers, ID. *Lett. à Guitaut*, 12 sept. 1679. || Fig. Se sentir léger, s'être déchargé de quelque chose qui pesait sur le cœur, sur l'esprit. Oui, depuis que j'ai pris ce généreux dessein, Je me sens de moitié plus léger et plus sain, REGNARD, *Légat.* II, 10. || Être léger d'argent, n'en être pas embarrassé, appesanti, n'en avoir guère. Abîmé de dettes et léger d'argent, BEAUMARCH. *Barb. de Sév.* I, 2. || Par extension. Être léger d'une chose, ne pas l'avoir. Et de nos courtisans les plus légers d'étude Elle [la fresque] a pour quelque temps fixé l'inquiétude, MOL. *Gloire du Val de Grâce.* Ce fut le troisième qui refusa l'ordre [Fabert et l'archevêque de Sens avant lui]; combien d'autres auraient dû faire de même, sans parler des légers [de preuves de noblesse]! ST-SIM. 143, 82. || 15° Avoir la voix légère, chanter aisément et avec agrément les roulades, les fioritures, les traits et les passages difficiles et surtout rapides. || 16° Avoir la main légère, se dit de tout homme qui, dans un art, opère facilement et adroitement. Ce chirurgien a la main légère. || Avoir la main légère, mettre de la liberté et de la rapidité dans son écriture. || Avoir la main légère, se dit d'un cavalier qui se sert bien des aides de la main. || Il se dit aussi d'un filou qui dérobe adroitement. || Fig. Avoir la main légère, user de son pouvoir, de son autorité avec modération. || Par extension et familièrement. Avoir la main légère, ou être léger de la main, être prêt à frapper, pour peu qu'on nous choque. Sa main est à frapper, non à donner, légère, REGNARD, *le Joueur*, III, 6. || 17° Délicat, par opposition à grossier, à opaque. Une vapeur légère. Cette flamme légère brûle les écorces des arbres, mais sans attaquer le corps, RAYNAL, *Hist. phil.* XVII, 6. || Terme de peinture. Couleur légère, couleur aérienne et transparente. Le tictic étant d'une couleur cendrée mêlée d'un bleu foncé sur le dessus du corps, au lieu que l'autre est sur les mêmes parties d'un bleu céleste léger, BUFF. *Ois.* t. XIII, p. 335. || 18° Qui porte un caractère de délicatesse et d'élégance. Une taille légère. Il y avait en Transylvanie et en Valachie des chevaux à tête légère, à grands crins pendants jusqu'à terre, et à queue touffue, BUFF. *Quadrup.* t. I, p. 119. || Qui porte un caractère de délicatesse et de facilité, en parlant de l'esprit. Conversation légère. Esprit léger. || Il se dit aussi en ce sens des ouvrages des arts et des lettres. Tableau léger de touche, de pinceau. Ornements légers. Draperie légère. Cette broderie est légère, est d'un dessin léger. Cet auteur a le style léger. La prose plus souvent vient subir d'autres lois, Et se transforme, et fuit mes poétiques doigts; De rimes couronnée, et légère, et dansante, En nombres mesurés elle s'agite et chante, A. CHÉNIER, *Ép.* IV. || Ouvrages légers, ouvrages dont le sujet est peu important et dont le principal mérite est la facilité et l'agrément. Le [illegible] fit beaucoup d'ouvrages légers, dans lesquels on remarquait déjà cette finesse et cette profondeur qui décèlent un homme supérieur à ses ouvrages mêmes, VOLT. *Louis XIV, Écrivains, Fontenelle.* || Poésie légère, la poésie qui a le caractère de facilité et d'agrément. || Au plur. Poésies légères, pièces de vers qui appartiennent à ce genre de poésie, et qui sont d'ordinaire assez courtes. On a réuni en un volume toutes ses poésies légères. || 19° Terme d'architecture. Ouvrage léger, ouvrage beaucoup percé et dont le peu de matière fait la beauté. || Terme de maçonnerie. Se dit de tous les ouvrages où l'on emploie le plâtre seul, ou le plâtre avec la latte. || 20° Fig. Qui a peu de profondeur, qui effleure, superficiel. Prendre une légère teinture d'une science. N'avoir qu'une légère notion de quelque chose. Pour vous en donner une légère idée. || 21° Fig. Qui change facilement de sentiments, d'opinions, d'affections. Et toi, crédule amant, que charme l'apparence, Et dont l'esprit léger s'attache avidement Aux attraits captieux de mon déguisement, CORN. *Rodog.* IV, 5. Elle n'est point parjure, elle n'est point légère, ID. *Poly.* [illegible] Quoi!....tu m'aurais fait changer? J'aurais pour cette honte un cœur assez léger? ID. *Héracl.* [illegible] Les femmes accusent les hommes d'être volages, et les hommes disent qu'elles sont légères, LA BRUY. IV. Les hommes en un sens ne sont point légers, ou ne le sont que dans les petites choses; ils changent leurs habits, leur langage, les dehors, [illegible] ils gardent leurs mœurs toujours mauvaises, fermes et constants dans le mal, ID. XI. Le peuple athénien était naturellement aussi bon que léger; dans quel état despotique a-t-on jamais pleuré ainsi l'injustice de ses arrêts précipités? VOLT. *Dict. phil. Démocratie.* Qu'est-ce que l'homme léger? c'est un oiseau que vous ne tenez que par l'aile; au premier instant il vous échappera, et ne vous laissera dans la main qu'une plume, DIDER. *Claude et Nér.* II, 8. Quel dommage qu'un caractère si séduisant fût si léger, et qu'avec tant de sincérité, de fidélité même dans ses [illegible], elle n'eût pas plus de constance! MARMONTEL, *Mém.* III. Mme de Montespan était si légère que la [illegible] de toutes ces religieuses effaça presque entièrement de son esprit les impressions qu'elle avait reçues dans la cellule de Mme de la Vallière, GENLIS, *Mme de Maintenon*, t. I, p. 260, dans POUGENS. Le Français léger ne fait cas que des lourds volumes; le grave Anglais veut mettre tout en feuilles volantes: contraste singulier, bizarrerie de nature! P. L. COUR. *Pamphlet des pamphlets.* || Cet homme a la tête légère, le cerveau léger, l'esprit léger, c'est une tête légère, c'est-à-dire il est peu sage, peu sensé. || 22° Fig. Inconsidéré. Les amants sont toujours de légère croyance: S'ils pouvaient conserver un rayon de prudence! LA FONT. *Filles de Minée.* Cet odieux chrétien, l'élève de la France, Est jeune, impatient, léger, présomptueux, VOLT. *Zaïre*, IV, 7. La comtesse de la Suze, légère dans sa conduite et plaintive dans ses poésies, GENLIS, *Mme de Maintenon*, t. I, p. 104, dans POUGENS. || 23° À la légère, *loc. adv.* D'une façon peu pesante. Être vêtu à la légère. || Armé à la légère, se disait, dans l'antiquité, des soldats qui ne portaient pas l'armure pesante des hoplites ou infanterie qui combattait en ligne. [illegible] plaça sa cavalerie sur les deux ailes, son infanterie au centre, les éléphants sur une première ligne tout le long du front de la bataille, et remplit de soldats armés à la légère les vides qui se trouvaient entre les éléphants, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. VII, p. [illegible], dans POUGENS. || D'une façon peu copieuse. Ses repas [de l'aigle] ne sont point repas à la légère, LA FONT. *Fabl.* V, 18. Du reste, nos repas ne sont point repas à la légère, SÉV. 56. || Fig. Inconsidérément, sans beaucoup de réflexion. Tu n'aurais pas, à la légère, Descendu dans ce puits, LA FONT. *Fabl.* III, 5. Vous décidez cela bien à la légère; en savez-vous plus que moi? MARIVAUX, *Surpr. de l'amour*, III, 4. || 24° De léger, *loc. adv.* Sans une due réflexion. Moi-même qui ne crois de léger aux merveilles, RÉGNIER, *Sat.* XIII. Ah! Climène, j'ai cru vos yeux trop de léger, LA FONT. *Poésies mêlées*, XXXVII. Orgon: Non, rien de plus méchant n'est sorti de l'enfer. — Elmire: Mon Dieu! l'on ne doit point croire trop de léger, MOL. *Tart.* IV, 3. Mon cher lecteur, je vous ai déjà prié de ne rien croire de léger, VOLT. *Dict. phil. Empoisonnements.* || 25° *S. m.* Ce qui est léger, la légèreté. [illegible] le léger sont le caractère dominant, VOLT. dans le *Dict. de* [illegible] grand, du simple, du noble, du [illegible], du léger, du svelte, du grave, de [illegible] dans le *Dict. de* [illegible] || 26° *S. m.* Léger de main, tour de passe-passe. L'ange Gabriel, par un léger de main, glisse le charbon à la place de la pierre précieuse, VOLT. *Philos. Déf. Bolingbr.* XXIV. || 27° *S. m. pl.* Terme de construction. Les légers, menus ouvrages de plâtre, tels qu'une cloison hourdée et ravalée des deux côtés.

— HIST. XIe s. Et errement [font des armes] cil bacheler legier, *Ch. de Rol.* VIII. || XIIe s. Prist un escu fort et grant et legier, *Ronc.* p. 50. Bais [hardi] fu et preus, et le cors ot legier, *ib.* p. 63. Mais tous lor serremens [ils] faussèrent de legier, *Sax.* II. Dame, nul mal que j'aie, [je] Ne tieng fors à legier,

Couci, VIII. Grans fu ma joie, et ma peine legiere, *ib.* XVIII. || XIIIe Et toute la puissance du soudan se logeront sur le fleuve de Rexi d'autre part, devant nostre ost, pour nous deffendre le passage; laquelle chose estoit legiere, JOINV. 220. || XIVe s. Et un jour avint qu'ilz allerent ensemble en la rue où les legieres femmes de mauvaise vie sont establies, *Chron. de St Denis*, t. I, f° 18. || XVe s. Or avint un jour à ces Flamands, qu'ils s'en vinrent environ trois mille, tous legers et habiles compagnons, FROISS. I, I, 141. Et firent tant qu'ils vinrent devant les barrieres de Bergerac, qui n'étoient mie legeres à prendre, car une partie de la riviere de Garonne les environne, ID. I, I, 217. Et essayeroit de trouver quelque chose de legier à vaincre où ils peussent estre les maistres, pour leur faire revenir le cueur, COMM. II, 2. Vallons (?) non seulement les hauts faits des vaillans et vertueux hommes, mais aussi ceulx des jongleurs et des gens de legere vie, *Hist. de la Toison d'or*, t. II, f° 52, dans LACURNE. Lancelot estoit en legiere prison: car l'en le mettoit tous les jours hors de la tour, *Lancelot du lac*, t. II, f° 16, dans LACURNE. || XVIe s. Il envoya ceulx de ses gens qui estoient armez à la legere pour harceler les barbares, AMYOT, *Cam.* 69. Une navire legere à la voile, ID. *Péricl.* 51. Bien vaillant homme de sa personne, mais au demourant estourdy et leger, ID. *Pélop.* 26. Usez hardiment des noms pour les adverbes, comme ils contestent obstinez, pour obstinement, il vole leger, pour legerement, DUBELLAY, I, 32, *verso*.... Quand d'un pied leger elle presse Le dos des cerfs leger courans, ID. II, 61, *recto*. A vous [les vents], troupe legere, Qui d'aile passagere Par le monde volez, ID. VII, 6, *verso*. Leger à croire, recueillir et ramasser toutes nouvelles, surtout les fascheuses, tenant tous rapports pour veritables et assourés, CHARRON, *Sagesse*, I, 54. Quant à ce que m'honorez tant par vos lettres, je ne le veux ni puis recognoistre; je n'ay pas si peu vescu avec moy, que je ne me sente leger de plus de grains que ne dites; mais c'est l'amitié que me portez qui vous aveugle, PASQUIER, *Lettres*, t. I, p. 578. Le trop et le peu, le long et le court, le legier et le poisant, le prez et le loing, MONT. IV, 107. Si la douleur est violente, elle est courte; si elle est longue, elle est legiere, ID. I, 304. Oubli, nouveau plaisir, course du temps leger N'ont pouvoir d'ebranler mes pensers immuables, DESPORTES, *Diane*, II, 75, *stances*. Jamais plus beauté si legere Sur moi tant de pouvoir n'aura; Nous verrons, volage bergere, Qui premier s'en repentira, ID. *Bergeries*, VI, *Villanelle*.

— ÉTYM. Bourguig. *ligei*; Berry, *liger*, ou *ligère* des deux genres; wallon, *lègîr*; namur. *lègêr*; provenç. *leugier*; catal. *lleuger*; espagn. *ligero*; portug. *ligeiro*; ital. *leggiere*; d'une forme latine fictive *leviarius*, dérivée de *levis*, léger. Le provençal avait le simple, *leu*, et l'italien avait *lieve*. *Levis* est pour *legvis*; sanscr. *laghu*, léger.

LÉGÈREMENT (lé-jè-re-man), *adv.* || 1° D'une manière légère, non pesante. Il s'avance seul légèrement armé, couvert d'un casque d'acier garni d'or, ombragé de trois queues de cheval blanches comme la neige, VOLT. *Princ. Babyl.* 4. || 2° Avec agilité. Marcher, courir légèrement. Pour moi, je ne crois pas que sans enchantement On puisse aller plus loin et plus légèrement, MAIRET, *Sophon.* IV, 5. Est-il rien qui aille plus vite ni qui s'écoule, s'échappe et vole plus légèrement que le temps passé parmi les délices? BOSS. *Panég. Ste Thér.* 3. || Fig. Vous passez légèrement sur des endroits difficiles, SÉV. 603. Pour sortir du monde plus légèrement, il [le chrétien] s'est déjà déchargé lui-même d'une partie de son corps, comme d'un empêchement importun à l'âme, BOSS. *Bourgoing*. || 3° Terme de musique. Se met quelquefois sur les partitions pour indiquer, dans certains passages, un mouvement analogue à celui de l'*allegro vivace* et joué de la pointe de l'archet, ou sans forcer le souffle si ce sont des instruments à vent. || 4° D'une façon peu copieuse. Vous avez soupé hier si légèrement que vous serez malade, si vous ne prenez rien ce matin, MARIV. *Double inconst.* I, 1. || 5° D'une façon peu considérable, peu grave. Nous nous plaignons quelquefois légèrement de nos amis, pour justifier par avance notre légèreté, LAROCHEFOUC. *Réflex. mor.* 179. Il [le Saint-Esprit] ne descend pas sur la terre pour passer légèrement sur les cœurs; il vient établir sa demeure dans la sainte société des fidèles, BOSS. 2° *sermon*, *Pentec. Préambule*. Les grâces.... ne feront plus alors que vous émouvoir légèrement, MASS. *Carême, Fausse conf.* Je ne connais que légèrement Helvétius; mais je ne puis m'empêcher d'être indigné de la barbarie avec laquelle on le traite, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 8 mai 1760. Blessé légèrement, M. J. CHÉN. *Œdipe roi*, III, 4. — Par antiphrase, légèrement est quelquefois pris aujourd'hui pour fortement, grandement, très-fort. Il dîne ici pour la première fois, et, comme vous le savez peut-être, on le dit légèrement pointilleux et moraliste, CH. DE BERNARD, *le Gentilhomme campagnard*, I, 13. || 6° Avec délicatesse et agrément. Ce tableau est légèrement touché. Ce dessin est légèrement fait. || 7° D'une façon inconsidérée. Croire légèrement. Qu'ils ne se seraient pas engagés légèrement au siége d'une place sur laquelle toute la chrétienté avait les yeux, VOIT. *Lett.* 74. Vous en prenez [des alarmes] sans doute un peu légèrement, ROTR. *Venceslas*, IV, 1. Il vous dira ses ennuis; il m'en a dit assez pour me faire voir qu'il a été trompé; c'est dommage; mais il ne faut pas se marier si légèrement, SÉV. 7 déc. 1689. Si le roi n'avait pas révoqué la permission qu'il avait donnée trop légèrement, Mme DE CAYLUS, *Souvenirs*, p. 325, dans POUGENS. Quelques faits que j'ai trop légèrement affirmés sur la foi des premiers voyageurs, BUFF. *Suppl. à l'hist. nat. Œuv.* t. XI, p. 209, dans POUGENS. || 8° Sans égards suffisants. Et que, pour vos projets, il fallait sans scrupule Traiter légèrement un vieillard ridicule, GRESSET, *Méchant*, II, 7. Lorsque Saint-Évremond s'expliquait si légèrement sur Sénèque, il ne l'avait pas lu, DIDER. *Claude et Nér.* II, 37.

— SYN. À LA LÉGÈRE, LÉGÈREMENT. Croire à la légère ou légèrement, s'engager à la légère ou légèrement sont des phrases tout à fait synonymes. En effet légèrement signifie d'une façon légère; à la légère signifie à la manière des personnes légères. La nuance est imperceptible.

— HIST. XIIe s. Legierement [facilement] aurez les nos [nôtres] vengez, *Roncisv.* p. 79. || XIIIe s. Et distrent que mout firent grant folie, qui tel gent avoient chasciés [poursuivis] qui tant estoient armés legierement, VILLEH. CXLII. Memore d'omme retient plus legerement poi [peu] de paroles que mout, BEAUM. V, 11. || XIVe s. Quant il porte legierement plusieurs et grans infortunes, ORESME, *Eth.* 35. || XVe s. Se dejeuneront legerement et puis se coucheront, LOUIS XI, *Nouv.* LIII. || XVIe s. Il ne faut pas croire legerement à tout ce qu'escrit Oppius, AMYOT, *Pompée*, 6. Combien l'heur des mortels s'enfuit legerement! DESPORTES, *Élégies*, II, 5, *Advanture premiere*.

— ÉTYM. *Légère*, et le suffixe *ment*; provenç. *leugieramen*; esp. *ligeramente*; ital. *leggieramente*, *leggiermente*.

LÉGÈRETÉ (lé-jè-re-té), *s. f.* || 1° Qualité de ce qui est léger, peu pesant. La légèreté de cette substance. La légèreté de l'air. || 2° Agilité, vitesse. Marcher, courir avec légèreté. La légèreté à la course. La légèreté d'un danseur. Je voudrais que vous eussiez vu l'air de M. de Lomaria et de quelle manière il ôte et remet son chapeau; quelle légèreté, quelle justesse! SÉV. 75. || 3° Légèreté de main, se dit d'un homme qui opère, écrit, joue, etc. avec aisance et célérité. || Légèreté de pinceau, se dit d'un peintre dont la touche est légère. || Légèreté dans la voix, se dit d'un chanteur qui fait aisément les passages difficiles. || 4° Inconstance, instabilité. Tu tournes tes regards du côté d'Angélique; Est-elle donc l'objet de tes légèretés? CORN. *la Place roy.* II, 8. Vous attendez de lui trop de légèreté, ID. *Poly.* III, 3. Et le roi, plus piqué contre vous que contre elle.... Blâmera vos frayeurs et nos légèretés, ID. *Rodog.* III, 2. Le sort donne aux plus grands, par d'infinis exemples, De sa légèreté des marques assez amples, ROTR. *Bélis.* II, 9. Et si de mon amour ce tendre sacrifice De ta légèreté ne rompt point l'injustice, TH. CORN. *Ariane*, III, 4. Périclès, qui connaissait la légèreté et l'inconstance des Athéniens, ROLLIN, *Traité des Études*, liv. V, 3° part. ch. 2. L'inconstance et la légèreté est de tous les caractères le moins propre au royaume de Dieu, MASS. *Carême, Inconst.* Il résulte que cette légèreté particulière aux Français a, dans tous les temps, produit des catastrophes bien funestes, VOLT. *Dict. phil. Supplices.* La légèreté française danse sur le tombeau des malheureux; pour moi, je n'ai jamais mis ma légèreté à oublier ce qui fait frémir la nature, ID. *Lett. Mme du Deffant*, 1er juin 1771. || 5° Défaut de réflexion. Sur la légèreté d'une croyance si peu raisonnable, il renonce à une affection dont il était assuré et qui était prête d'avoir son effet, CORN. *Examen de Mélite.* || Insouciance. Ce jeune homme [duc de Richelieu] se crut un personnage en se voyant traiter en criminel d'État, et prit sa prison avec la légèreté qu'il a toujours montrée en amour, en affaires et à la guerre, DUCLOS, *Mém. reg.* Œuv. t. V, p. 120, dans POUGENS. [illegible] la légèreté de sa conduite, de ses discours. || 6° Faute commise par légèreté, par défaut de réflexion. Ils [les juges d'Abbeville] condamnèrent deux enfants innocents à une mort aussi cruelle que celle de Ravaillac et de Damiens, pour une légèreté qui ne méritait pas huit jours de prison, VOLT. *Mél. litt. Comm. hist. sur œuv. aut. Henr.* Plusieurs circonstances peuvent faire pardonner une légèreté, GENLIS, *Théât. d'éduc. les Dangers du monde*, III, 9. || 7° Délicatesse et agrément, en parlant de style et de conversation. La légèreté de son style. Il a de la légèreté dans la conversation. Ce n'est que légèreté, qu'élégance, que beaux traits et que délicatesse dans ses ouvrages [de la Fontaine], par opposition à ses mœurs simples [dans le monde], LA BRUY. XII. Ce serait ici le lieu de parler de ces aventures [de jeu, entre Grammont et Mazarin]; mais qui peut les conter avec assez d'agrément et de légèreté, pour remplir l'attente de ceux qui en auraient déjà entendu parler? HAMILT. *Gramm.* 5.

— HIST. XIVe s. Comme si, en la cité, y avoir plus de legereté et de licence fust y avoir plus de poer [pouvoir], BERCHEURE, f° 58, *recto*.

— ÉTYM. *Léger*. On disait jadis *legerie* bien plus que *légèreté*: Francois sont mort par vostre legerie, *Ch. de Rol.* CXXIX.

† **LÉGIFÉRER** (lé-ji-fé-ré). La syllabe *fé* prend un accent grave quand la syllabe qui suit est muette: je légifère, excepté au futur et au conditionnel: je légiférerai, je légiférerais), *v. n.* Néologisme. Faire des lois. Ils ont tous la manie de légiférer.

— ÉTYM. Lat. *legifer*, qui donne des lois, de *lex*, *legis*, loi, et *ferre*, porter.

LÉGION (lé-ji-on), *s. f.* || 1° Terme d'antiquité romaine. Corps de gens de guerre, composé d'infanterie et de cavalerie. Tu sais que, quand l'aigle romaine Vit choir ses légions aux bords du Trasimène, CORN. *Nicom.* I, 5. Vous dont j'ai pu laisser vieillir l'ambition Dans les honneurs obscurs de quelque légion, RAC. *Brit.* I, 2. Les Romains ne levaient jamais que quatre légions dont chacune était environ de quatre mille hommes et de trois cents chevaux, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. I, p. 431, dans POUGENS. La légion se divisait en trois corps, qui étaient *hastati*, les hastaires; *principes*, les princes; *triarii*, les triaires, ID. *ib.* 1re part. p. 333. Polybe, avec son bon sens ordinaire, compare l'ordonnance des Romains avec celle des Macédoniens.... il fait voir les avantages et les inconvénients de la phalange et de la légion; il donne la préférence à l'ordonnance romaine; et il y a apparence qu'il a raison, si l'on en juge par tous les événements de ces temps-là, MONTESQ. *Rom.* 5. Les officiers [de l'armée républicaine anglaise] voulaient l'égalité et la liberté, avec la fortune, les honneurs et le pouvoir absolu; c'est ainsi que sous la tente, depuis les légions romaines jusqu'aux mameloucks, on a toujours compris la république, CHATEAUBR. *Stuarts, la République*. || 2° En France, sous François Ier, nom de certains corps d'infanterie. || 3° Dans les premiers temps de la Restauration, nom des régiments de ligne. Chaque légion portait le nom d'un des départements de la France. || 4° Il se dit des régiments de la garde nationale et de ceux de la gendarmerie. La première, la seconde, la troisième légion. || 5° Au plur. Légions se dit, dans le style relevé et poétique, des armées. Déjà ses légions traversaient les Alpes. [M. de Termes, du haut du ciel] ....Voit comme fourmis marcher nos légions Dans ce petit amas de poussière et de boue, Dont notre vanité fait tant de régions, RACAN, *Consolation*. || 6° Légion d'honneur, ordre institué par Napoléon Ier pour récompenser les services, les vertus, les talents distingués, les actions d'éclat de toute nature. Chevalier, membre de la Légion d'honneur. La décoration de la Légion d'honneur. || 7° Fig. et familièrement. Un grand nombre de personnes. Ils étaient une légion. Tant qu'une légion de pédants novateurs imprimera l'ennui pour le vendre aux lecteurs, GILBERT, *Mon apologie*. || 8° Dans le style de l'Écriture. Des légions d'anges, des légions de démons, des multitudes d'anges, de démons. Jésus lui demanda: quel est ton nom? il lui dit: je m'appelle Légion, parce que plusieurs démons étaient entrés dans cet homme, SACI, *Bible, Évang. St Luc*, VIII, 30. Un solitaire paresseux et sans emploi se trouvait souvent, comme ce misérable de l'Évangile, possédé d'une légion entière, BOURDAL. *Dim. de la Septuag. dominic.* t. I, p. 369. || Se regarder comme [illegible] figurée par laquelle on indique qu'on est [illegible] en représente un grand nombre. || Fig. C'est une [illegible]

de diables enfermés dans un seul pourpoint, BEAUMARCH. *Mère coup.* II, 21.

— HIST. XII^e s. Li permanables jugieres [le juge éternel] aparrat pareissement, et les legions des angeles seront presens à cest spectacle, *Job*, p. 491. [illegible] lui prist une autre legion De nobles hommes, de vassaus, Heaumes laciés, à bons chevaus, *Brut*, f° 94, dans LACURNE. || XIII^e s. Gent [il] apparaille au grant estour, Ki jà sunt assemblé mult tost; Si en font il mult plentif ost; Set legiuns i sunt numbrées, Ben de cumbatre aparaillées, *Édouard le confesseur*, v. 4220. || XVI^e s. Ces trouppes furent appellées legions, pour autant qu'elles estoient composées d'hommes esleus et choisis entre les autres pour combattre, AMYOT, *Rom.* 19. Le grand roy François, desirant fortifier et asseurer son royaume par tous moyens praticables, s'avisa d'establir des legions pour avoir tousjours des gens prests, quand le besoin surviendroit, sans estre contraint d'aller mendier l'aide des estrangers, LANOUE, 335.

— ÉTYM. Provenç. *legio*; espagn. *legion*; ital. *legione*; du lat. *legionem*, de *legere*, choisir, lever (voy. LIRE). *Legio* veut dire primitivement levée militaire.

LÉGIONNAIRE (lé-ji-o-nê-r'), *s. m.* || 1° Soldat dans une légion romaine. L'armement des légionnaires. || 2° Membre de la Légion d'honneur. || Simple Légionnaire, chevalier de la légion d'honneur. || 3° *Adj.* Qui appartient à la légion. Soldat légionnaire. || Épées légionnaires, épées qui étaient à l'usage des légions romaines, et dont on a quelques échantillons dans les collections d'antiquités. || Terme de zoologie. Fourmis légionnaires, fourmis qui, vivant de rapine, se réunissent en troupes pour aller attaquer les espèces qu'elles veulent dépouiller et asservir.

— HIST. XVI^e s. Vois-tu ces beaux legionnaires romains, que tu preschois tant estre gens invincibles, les vois-tu maintenant fuir? AMYOT, *Lucul.* 51. Au premier remument de guerre, le roy François dressa les legionnaires qui fust une très belle invention, si elle eust esté bien suivie; car c'est le vray moyen d'avoir toujours une bonne armée sur pied, MONTLUC, *Mém.* t. I, p. 65.

— ÉTYM. Lat. *legionarius*, de *legio*, légion.

LÉGISLATEUR, TRICE (lé-ji-sla-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui donne des lois à un peuple. Lycurgue a été le législateur de Lacédémone, Solon celui d'Athènes. Certainement, s'il [l'homme] la connaissait [la justice].... les législateurs n'auraient pas pris pour modèle, au lieu de cette justice constante, les fantaisies et caprices des Perses et Allemands, PASC. *Pens.* III, 8, édit. HAVET. Commander des armées et remporter des victoires, n'est rien en comparaison de la gloire d'un législateur, FÉN. *Dial. morts anc.* 12. Dans l'état populaire, on divise le peuple en certaines classes. c'est dans la manière de faire cette division que les grands législateurs se sont signalés, et c'est de là qu'ont toujours dépendu la durée de la démocratie et sa prospérité, MONTESQ. *Esp.* II, 2. Ce que je crois très-vraisemblable et très-vrai, c'est que les premiers législateurs étaient des hommes d'un grand sens, VOLT. *Mél. hist. Déf. de mon oncle*, ch. XXI. [illegible] femme a été meilleure législatrice que l'Isis des Égyptiens et la Cérès] des Grecs, ID. *Princ. Babyl.* 6. La généralité comme législatrice ou souveraine, J. J. ROUSS. *Contrat social*, III, 1. || Par extension, celui qui sert de modèle en législation. Nous étions vainement, dans une paix profonde, Et les législateurs et [illegible] du monde, VOLT. *Orph.* I, 2. || *Adj.* Un roi législateur. Le premier [illegible] que la puissance législatrice et exécutrice est [illegible], de droit divin, copropriétaire de ma terre, et que je lui dois au moins la moitié de ce que je [illegible], VOLT. *L'h. aux quarante écus*, [illegible]. || 2° Il se dit en parlant des lois religieuses. Mahomet, le législateur des musulmans. Le législateur des Juifs, qui n'était pas un homme ordinaire, ayant fort bien conçu la grandeur et la puissance de Dieu, [illegible] *Longin, Sublime*, 7. || 3° Par extension, celui, celle qui fait comme des lois dans le domaine intellectuel et moral. Boileau est le législateur du Parnasse. Dans l'éloquence, dans la poésie, dans la littérature, dans les livres de morale et d'agrément, les Français au XVII^e siècle furent les législateurs de l'Europe, VOLT. *Louis XIV*, 32. || Le divin législateur, en parlant de Jésus-Christ. || Par extension et plaisanterie. Les perruquiers français décident en législateurs sur la forme des perruques étrangères, MONTESQ. *Lett. pers.* 100. || 4° Abusivement, le pouvoir qui fait les lois. C'est au législateur qu'il appartient d'interpréter la loi. || Au plur. ceux qui font les lois. Si les [illegible] parlent pour vingt-quatre heures, les législateurs parlent pour le temps, MIRABEAU, *Collection*, t. III, p. 36. || Nom des membres du corps législatif établi par la constitution de l'an VIII.

— HIST. XIV^e s. Législateur ou ordeneur de policie, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVI^e s. Il a voulu estre legislateur en commandant cela, et non point un conseiller comme ils songent, CALV. *Instit.* 316.

— ÉTYM. Lat. *legislatorem*, de *lex*, *legis*, loi, et *lator*, celui qui porte, de *latum*, supin d'un verbe dont la forme complète est *tlatum*, le même que le grec τλάω, supporter, d'un même radical que l'inusité latin *tulo* (d'où *tuli*) et que *tolerare* (voy. TOLÉRER).

LÉGISLATIF, IVE (lé-ji-sla-tif, ti-v'), *adj.* || 1° Qui fait des lois. Les grands feudataires de la couronne exerçaient avec le roi le pouvoir législatif et constitutif pour les grandes sanctions de l'État, ST-SIM. 373, 200. Il y eut des cas [les plébiscites à Rome] où les patriciens n'eurent point de part à la puissance législative d'un autre corps de l'État, MONTESQ. *Esp.* XI, 16. Le corps législatif ne doit point s'assembler lui-même; car un corps n'est censé avoir de volontés que lorsqu'il est assemblé, ID. *Esp.* XI, 6. || Assemblée législative, et, substantivement, la législative, l'assemblée qui a succédé à la constituante [1791]. On dit aussi législative en parlant de l'assemblée qui, dans la seconde république, a succédé, en 1849, à l'assemblée constituante. || Particulièrement, corps législatif, nom donné, dans la constitution de l'an VIII et dans celle du second empire, à l'assemblée formée des députés des départements. || 2° Qui est de la nature des lois, qui porte le caractère des lois. Mesures, dispositions législatives. || 3° Terme de philosophie, dans le système de Kant. Facultés législatives, facultés de l'esprit qui font la loi aux autres. Le jugement, la raison sont des facultés législatives.

— HIST. XIV^e s. La legislative, c'est à dire la science du legislateur, ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

— ÉTYM. Voy. LÉGISLATEUR.

LÉGISLATION (lé-ji-sla-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Droit de faire les lois. Ils [Les censeurs à Rome] exerçaient la législation sur le corps même qui avait la puissance législative, MONTESQ. *Esp.* XI, 16. Les grands d'un côté, et les représentants des villes de l'autre partagent la législation avec le monarque [en Angleterre], VOLT. *Princ. de Babyl.* 8. || 2° Le corps même des lois. Réformer la législation. Les lacunes de la législation. || Particulièrement. L'ensemble des lois qui règlent une matière. || 3° Science, connaissance des lois. Un cours de législation. || Législation comparée, étude, pour les comparer, des lois de différents pays. || 4° Terme de philosophie, dans le système de Kant. Influence exercée par une faculté de l'esprit sur d'autres facultés.

— HIST. XIV^e s. Nuisible à bonne legislation, ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

— ÉTYM. Lat. *legislationem* (voy. LÉGISLATEUR).

† **LÉGISLATIVEMENT** (lé-ji-sla-ti-ve-man), *adv.* En suivant la marche législative.

LÉGISLATURE (lé-ji-sla-tu-r'), *s. f.* || 1° L'ensemble des pouvoirs qui font les lois. La législature vient de décider une grande question. || 2° Assemblée législative. Une législature nombreuse, compacte. || 3° Période de temps qui s'écoule depuis l'installation d'une assemblée législative, jusqu'à l'expiration de ses pouvoirs.

— ÉTYM. Voy. LÉGISLATEUR.

LÉGISTE (lé-ji-st'), *s. m.* Celui qui connaît ou qui étudie les lois. Un habile légiste. L'influence des légistes. De leur application aux lois dont ils se firent un métier, ils furent appelés légistes, ST-SIM. 373, 201.

— HIST. XIII^e s. Lors aras bons legistes et les bons prescheours, Et bons [illegible] et bons [illegible], J. DE MEUNG, *Test.* 617. Par le conseil de ses legistes [illegible] Le duc et tout son [illegible], DU CANGE, *legista*. || XV^e s. Si fut advisé que certains docteurs en theologie parleroient à [illegible] et [illegible], et avec eux des [illegible] et des legistes, et ainsi fut fait, *Hist. de la puc. d'Orl.* p. 503, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. et esp. *legista*; bas-latin, *legista*, de *lex*, *legis*, loi.

LÉGITIMAIRE ([illegible]), *adj.* Terme de jurisprudence. Qui appartient à la légitime. Droits légitimaires. Portion légitimaire.

— ÉTYM. *Légitime*.

LÉGITIMATION (lé-ji-ti-ma-sion; en vers, de six syllabes), *s. f.* || 1° Action de légitimer un enfant naturel. Harlay, consulté sur la légitimation d'enfant sans nommer la mère, avait donné la pensée [illegible] qui fut mise en avant, [illegible], ST-SIM. [illegible], etc. || 2° [illegible] que des pouvoirs d'un envoyé, d'un député, etc. Après la légitimation de ses pouvoirs auprès de la diète, il est entré en fonctions.

— HIST. XIV^e s. Par ceste legitimation, *le Songe du vergier*, I, 107. || XVI^e s. Ce roi miserable, se voiant ainsi defavorizé, eut recours au pape, pour le prier d'estre juge de sa legitimation, D'AUB. *Hist.* XI, 397.

— ÉTYM. *Légitimer*.

1. **LÉGITIME** (lé-ji-ti-m'), *adj.* || 1° Qui a un caractère de loi. L'autorité légitime. Les pouvoirs légitimes. || Il se dit des personnes. [illegible] qu'il faut dire nécessairement que David était le [illegible] légitime de tout Israël et qu'on n'avait pu [illegible] tre Isboseth que par attentat ou par erreur, BOSS. *Var.* 5^e *avert.* § 39. Les mots changent d'acception [illegible] un peuple qui combat pour ses souverains [illegible] est un peuple rebelle, CHATEAUBR. *Buonaparte et les Bourbons.* || Particulièrement [illegible] dynastie qui règne en vertu d'un droit tradition[illegible] opposition aux princes qui règnent par [illegible] d'État ou par la volonté nationale. || Par [illegible] Je converse avec moi-même comme avec le [illegible] légitime censeur de ma vie, BOSS. *Pensées* [illegible] *et mor.* 32. || 2° Qui a les conditions, les [illegible] tés requises par la loi. Mariage légitime. [illegible] pourra toutefois objecter qu'il y a trois [illegible] à cette action [la Saint-Barthélemy] qui la [illegible] extrêmement odieuse à la postérité : la [illegible] que le procédé n'en a pas été légitime.... [illegible] répondrai.... qu'il faut entendre là-dessus [illegible] logiens, lorsqu'ils traitent *de fide hæreticis* [illegible] *vanda*, G. NAUDÉ, *Considérations politiques* [illegible] *coups d'État*, p. 172. Voyez si nos liens [illegible] légitimes, VOLT. *Olymp.* V, 6. La fortune [illegible] du parti des grands crimes, Les forfaits [illegible] devenus légitimes, LAMART. *Médit.* I, 7. || [illegible] tension. Ils [les renards] refusèrent cons[illegible] toutes les chiennes; mais, dès qu'on leur [illegible] leur femelle légitime, ils la couvrirent qu[illegible] chaînés, et elle produisit quatre petits, BUFF. *Quadrup.* t. II, p. 216. || Enfant légitime, enfant né du[illegible] le mariage, ou après la mort du père, dans le [illegible] que fixe la loi et par conséquent avec les c[illegible] qui établissent ses droits à l'hérédité. || Int[illegible] time, intérêt de l'argent au taux fixé par [illegible] On dit plus souvent intérêt légal. || 3° Il se dit [illegible] général des choses fondées sur un droit ou une [illegible] son qu'on ne pourrait violer sans injustice ou [illegible] son. Contre nous la poursuite est-elle [illegible] CORN. *Cid*, IV, 2. Je crains.... qu'il.... ne c[illegible] qu'il n'est fourbe ni crime Qu'un trône a[illegible] ne rende légitime, ID. *Nicom.* I, 5. Que sa [illegible] fût ou non légitime, ROTR. *Antig.* IV, 4. [illegible] seule.... peut.... Faire au poids du bon sens pe[illegible] tous ses écrits [d'un homme de génie], Et donne[illegible] ses vers leur légitime prix, BOILEAU, *Ép.* 7. Je [illegible] qu'un noble esprit peut, sans honte et sans [illegible] Tirer de son travail un tribut légitime [illegible] p. IV. Daignez m'ouvrir au trône un chemin [illegible] gitime, RAC. *Bajaz.* II, 1. Quiconque a pu [illegible] les bornes légitimes Peut violer enfin les d[illegible] plus sacrés, ID. *Phèdre*, IV, 2. Je ne cond[illegible] un courroux légitime, ID. *Andr.* II, 1. [illegible] Je suis loin de blâmer le soin très-légitime De [illegible] à ses égaux et d'être en leur estime, VOLT. [illegible] *nité.* || 4° Terme de médecine. [illegible] celles qui suivent une marche régulière.

— REM. Corneille l'a employé dans le [illegible] plausible, naturel; ce qui ne semble pas [illegible] yeux l'ont trompé, l'erreur est légitime, *Théod.* [illegible]

— HIST. XVI^e s. Le scirrhe vray et legitime est une tumeur dure sans douleur, PARÉ, V, [illegible] les [illegible] et [illegible] tempérées, MONT. III, 353. [illegible] un arrest et prononça legitime Don A[illegible] de Portugal, D'AUB. *Hist.* II, 397.

— ÉTYM. [illegible] *legitimo*; ital. *legittimo*; du lat. *legitimus*, de *lex*, *legis*, loi.

2. **LÉGITIME** (lé-ji-ti-m'), *s. f.* Terme de jurisprudence. Portion assurée par la loi à certains héritiers sur la part héréditaire qu'ils auraient eue en entier, si le défunt n'avait pas disposé autrement de cette part [illegible] du droit nouveau [illegible] être tout à fait [illegible] La légitime des enfants, des ascendants. Un testament où il réduit son fils à la légitime, LA BRUY. IV. Il faut [illegible] lier : voyez donc si, vous en tenant à [illegible] voulez posséder de grands [illegible] avec une petite légitime, [illegible] et jambes, pour parvenir, sur la fin de vos jours,

à la dignité de maréchal de camp avec un œil de verre et une jambe de bois, HAMILT. Gramm. 3.

— HIST. XVIe s. [illegible] est une légitime [illegible] père, par le moyen et [illegible] de leur [illegible], 152. J'estime plustost un cadet de mettre sa légitime au vent, que... MONT. III, 69. J'en [illegible] qui ne donneront pas sa liberté pour [illegible]; [illegible] je dise qu'ils en [illegible] bien leur légitime, Contes de Cholières, f° 232, [illegible].

— ÉTYM. Légitime 1, provenç. et espagn. legitima; ital. legittima.

LÉGITIMÉ, ÉE (lé-ji-ti-mé, mée), part. passé de légitimer. || 1° Rendu légitime. Le roi, qui pensait [illegible], avait [illegible] que les princes légitimés ne [illegible], Mme DE CAYLUS, Souvenirs, p. 61, dans POUGENS. Sa tendresse [de Louis XIV] qui [illegible] pour le duc du Maine et pour le comte de Toulouse ses fils légitimés, le porta à les déclarer héritiers de la couronne, eux et leurs descendants, au défaut des princes du sang, VOLT. Louis XIV, 28. || Substantivement. On n'omettait rien pour préparer le public à l'élévation des légitimés, [illegible], Règne de Louis XIV, Œuvr. t. V, p. 102, dans POUGENS. || 2° Justifié. Une action légitimée par les circonstances.

LÉGITIMEMENT (lé-ji-ti-me-man), adv. D'une manière légitime. Cette somme lui est due légitimement. || À bon droit, avec raison. Ceux à qui Dieu a donné la religion par sentiment du cœur sont bien heureux et bien légitimement persuadés, PASC. Pensées, t. I, p. 296, édit. LAHURE. Un homme de quatre-vingts ans, qui ne doit espérer que trois ans et sept mois de vie, peut encore espérer tout aussi légitimement trois ans lorsqu'il a atteint quatre-vingt-cinq ans, BUFF. Prob. de la vie, Œuvr. t. X, p. 246, dans POUGENS. || D'une façon excusable. Afin que je sois légitimement ingrat, étant infiniment obligé, ne me laissez pas même des paroles avec lesquelles je puisse vous remercier, BALZ. t. I, p. 121, édit. 1665.

— HIST. XVe s. Helas! son fils et ses parens [de Charles VI, qu'on enterrait] ne pouvoient estre à l'accompagner, de quoi ils estoient legitimement excusez, JUV. DES URSINS, 1422.

— ÉTYM. Légitime, et le suffixe ment; provenç. legitimamen; espagn. legitimamente; ital. legittimamente.

LÉGITIMER (lé-ji-ti-mé), v. a. || 1° Rendre légitime. Légitimer un enfant naturel. Vous saurez que le père avait longtemps devant Cette fille légitimée, LA FONT. Coupe. Ils n'ont plus de rempart que l'abri de l'autel Où Dieu légitima leur lien mutuel, LEMERC. Frédég. et Br. I, 1. || Faire reconnaître son pouvoir, son titre pour authentique. Il a fait légitimer sa commission. || 2° Justifier, excuser. Rien ne peut légitimer une aussi mauvaise action. Par le [illegible] put-il légitimer sa gloire, BRIFFAUT, Ninus II, II, 4. || 3° Se légitimer, v. réfl. Être légitimé, justifié. Des actes qui se légitiment par la nécessité.

— HIST. XIVe s. Bernard, gloseur des decretales, dit que le pape peut legitimer, quant aux honneurs seculiers, ceux qui sont de sa juridiction temporelle, le Songe du vergier, I, 107. || XVIe s. Là l'escusson, se reprenant, bourgeonne et produit des vergeons, dont l'arbre se façonne, se legitime, se fertilie selon vostre intention, O. DE SERRES, 667. Le pape ne peut legitimer bastards et illegitimes pour les rendre capables de succeder ou leur estre succedé, P. PITHOU, 21.

— ÉTYM. Légitime 1.

† **LÉGITIMISME** (lé-ji-ti-mi-sm'), s. m. Opinion des légitimistes.

† **LÉGITIMISTE** (lé-ji-ti-mi-st'), s. m. et f. Celui, celle qui est partisan des princes dits légitimes, et, en particulier, de la branche aînée des Bourbons, en tant que possédant un droit à régner sur la France. || Adj. Le parti légitimiste. Les opinions légitimistes.

LÉGITIMITÉ (lé-ji-ti-mi-té), s. f. || 1° Qualité de ce qui est légitime. On attaqua la légitimité de son mariage. || L'état, la qualité d'un enfant légitime. On lui dispute sa légitimité. || 2° Droit des princes que l'on appelle spécialement légitimes. Il [M. de Talleyrand] s'était dit qu'après avoir représenté le génie tout-puissant, représenter le droit (ce qu'il avait défini par un mot heureux, et qui avait obtenu un immense succès, celui de légitimité), représenter le droit était un rôle très-digne, très-convenable, et qui pouvait bien n'être pas inférieur à celui qu'il avait eu jadis, THIERS, Consul. et Emp. t. XVIII, p. 445. Combien d'agents illégitimes servent la légitimité? BÉRANG. Mach. Bruneau. || En ce sens on a dit la quasi-légitimité, en parlant de la branche cadette des Bourbons, parce qu'elle était montée sur le trône par une révolution, tout en appartenant à l'ancienne famille royale. || 3° Qualité de ce qui est fondé en équité, en raison. La légitimité d'une action, d'une prétention.

— ÉTYM. Légitime 1.

LEGS (lè; le g ne se prononce pas, et il ne faut pas dire, comme quelques-uns, lègh; l's se lie: un lè-z exorbitant, des lè-z exorbitants), s. m. Ce qui est légué par testament ou par un autre acte de dernière volonté. Il mourut, et son testament N'était plein que de legs qui l'auraient consolée, Si les biens réparaient la perte d'un mari Amoureux autant que chéri, LA FONT. Matrone. Il savait qu'une charité tardive, selon les Pères de l'Église, avait plus d'avarice que de piété, qu'il faut exécuter soi-même son testament et ses legs pieux... FLÉCH. Duc de Mont. || Legs par assignat, legs d'une somme ou d'une rente à prendre sur un fonds déterminé. || Legs pénal, legs mis à la charge d'un héritier, pour le cas où il méconnaîtrait les dernières volontés du testateur. || Le legs universel est la disposition testamentaire par laquelle le testateur donne à une ou plusieurs personnes l'universalité des biens qu'il laissera à son décès, Code Nap. 1003. Le legs à titre universel est celui par lequel le testateur lègue une quote-part des biens dont la loi lui permet de disposer, telle qu'une moitié, un tiers, ou tous ses immeubles, ou tout son mobilier, ou une quotité fixe de tous ses immeubles ou de tout son mobilier, ib. 1010. || Legs particulier, celui qui donne droit à un objet déterminé. || Fig. Que reste-t-il aujourd'hui de toutes ces douleurs en Angleterre [les expiations pour la mort de Charles Ier]?... les siècles n'adoptent point ces legs de deuil; ils ont assez de maux à pleurer, sans se charger de verser encore des larmes héréditaires, CHATEAUB. Stuarts, la République.

— HIST. XIIIe s. Car il lui fist faire tex [tels] lais Dont s'ame fu en vraie pais, Bl. et Jehan. 2065. Se le [la] feme fesoit tix [tels] lais en se [sa] plaine santé à son segneur, par force ou par menaces.... cis lais seroit de nule valeur, BEAUM. XVI, 4. || XVe s. Voiant sa maladie engregier [augmenter] et ses jours decliner, receut bien et devotement ses sacremens, et fit ses derrenieres ordonnances et leez tels que bon luy sembla, A. CHARTIER, Hist. de Charle VI et VII, p. 249. || XVIe s. Par lay testamentaire, AMYOT, Sertor. 36. Les legs et dons faits in genere, Nouv. coust. génér. t. II, p. 648.

— ÉTYM. Provenç. legat; catal. llegat; espag. legado; ital. legato. Le français est un substantif abstrait formé du verbe léguer (voy. LÉGUER), et qui s'est écrit au nominatif legs, les ou lais, et leg au régime; la forme legs est une orthographe où l'ancienne s du nominatif s'est conservée.

LÉGUÉ, ÉE (lé-ghé, ghée), part. passé de léguer.

LÉGUER (lé-ghé. La syllabe lé prend un accent grave, quand la syllabe qui suit est muette: je lègue, excepté au futur et au conditionnel: je léguerai, je léguerais. Je léguais, nous léguions, vous léguiez; que je lègue, que nous léguions, que vous léguiez), v. a. || 1° Donner par testament ou par un autre acte de dernière volonté. Quoi! moi j'aurais légué sans aucune raison Quinze cents francs de rente à ce maître fripon! REGNARD, Légat. V, 7. Elle [Ninon] me légua deux mille francs pour acheter des livres; sa mort suivit de près ma visite et son testament, VOLT. Mél. litt. sur Mlle de l'Enclos. || Absolument. Telle est la manie de léguer à l'Église, qu'au Pérou tous les biens-fonds appartiennent au sacerdoce ou lui doivent des redevances, RAYNAL, Hist. phil. VII, 31. || 2° Fig. Transmettre. Le dernier siècle a légué au nôtre plusieurs découvertes précieuses. Je léguerai la France à ma race durable, LEMERC. Frédég. et Brun. I, 1. || Charger, après soi, de faire une chose. Je vous lègue à défendre et ma cause et ma gloire, D'AVRIGNY, Jeanne d'Arc, V, 2. || 3° Se léguer, v. réfl. Être légué. Des haines héréditaires qui se lèguent de père en fils.

— ÉTYM. Lat. legare, léguer. Legare est le dénominatif de legem, loi, et il s'est dit, pour les personnes, des nominations d'envoyés par une loi, et, pour les choses, des transmissions testamentaires, lesquelles originairement, en droit romain, avaient aussi lieu par une loi (testamentum calatis comitiis).

† **LÉGUMAGE** (lé-gu-ma-j'), s. m. Terme collectif. L'ensemble des légumes.

— HIST. XIVe s. Leûmages et choses generatives de sanc moiste, H. DE MONDEVILLE, f° 45. || XVIe s. De bledz, de vins, de fructaiges et legumaiges, on n'en veid oncques tant, si les souhayctz des paoures gens sont ouyz, RAB. Pant. IV, Progn. Qu'il s'abstienne de choux et de tout legumage, PARÉ, VIII, 14.

— ÉTYM. Légume.

LÉGUME (lé-gu-m'), s. m. || 1° La partie que l'on cueille sur une plante potagère et qui est destinée à l'alimentation: c'est le fruit dans les haricots, les pois; c'est la racine dans les navets, les carottes, c'est la feuille dans les laitues, les chicorées; c'est la fleur dans le chou-fleur, etc. Un [illegible] vivant [illegible], ne se nourrissant que de simples légumes et n'accordant qu'à l'hospitalité.... une nourriture plus délicate, c'est-à-dire l'usage de la viande, MASS. Car. Us. des rev. ecclés. Le corps d'un homme réduit en poussière, répandu dans l'air et retombant sur la surface de la terre, devient légume ou froment, VOLT. Dict. phil. Résurrection. L'homme réduit au pain et aux légumes traînerait à peine une vie faible et languissante, BUFFON, Quadrup. t. II, p. 175. Avant 1744, les Philippines ne voyaient croître dans leur sein fécond aucun de nos légumes, RAYNAL, Hist. phil. V, 16. || Légumes verts, les asperges, les petits pois, les haricots verts, etc. Légumes secs, les haricots secs, les lentilles, etc. || 2° Terme de botanique. Gousse. Le fruit de cette plante est un légume.

— HIST. XIIe s. Cil alad par herbes querre e leûms, Rois, dans RAYNOUARD, Gloss. || XIIIe s. Et saciés, sour tous leûns, lentilles sont plus malvaises, ALEBRANT, f° 51. Se cle [l'eau] cuit tost les leûns, BRUN. LAT. Trés. p. 179. || XVIe s. Quant aux legumes, ce sont bleds qui abondent en plus d'especes que nuls autres.... feves, pois, fazols.... O. DE SERRES, 111.

— ÉTYM. Provenç. legum, liume; catal. llegum; espagn. legumbre; ital. legume; du lat. legumen, de legere, cueillir et lire (voy. LIRE): récolte, chose cueillie, le suffixe men étant participial et passif. Légume est refait sur le latin; l'ancienne forme est leûn, avec chute, comme c'est l'ordinaire, de la consonne médiane.

† **LÉGUMIER, IÈRE** (lé-gu-mié, miè-r'), adj. Qui contient des légumes. Jardin légumier. || Qui appartient aux légumes. La primeur est ou une plante légumière ou un fruit obtenus par une culture forcée avant l'époque naturelle. || Fruits légumiers, voy. FRUITS.

— ÉTYM. Légume.

† **LÉGUMINAIRE** (lé-gu-mi-nê-r'), adj. Terme de botanique. Qui a du rapport avec le légume ou gousse. Déhiscence léguminaire.

— ÉTYM. Lat. leguminarius, qui signifie marchand de légumes, de legumen, légume.

† **LÉGUMINE** (lé-gu-mi-n'), s. f. Terme de chimie. Principe contenu dans les semences de la plupart des plantes légumineuses.

— ÉTYM. Légume, et la finale chimique ine.

LÉGUMINEUX, EUSE (lé-gu-mi-neû, neû-z'), adj. || 1° Terme de botanique. Qui a une gousse pour fruit, comme le pois, la fève, le haricot, l'acacia, le genêt, etc. || S. f. Les légumineuses, grande famille végétale caractérisée par la fructification en gousses ou légumes. Le trèfle est une légumineuse. La famille des légumineuses comprend un grand nombre de genres. || 2° S. m. pl. Les légumineux, les aliments composés de légumes.

— ÉTYM. Lat. leguminosus, de legumen, légume.

† **LÉGUMISTE** (lé-gu-mi-st'), s. m. || 1° Jardinier qui cultive les légumes. || 2° Nom d'une secte anglaise qui s'astreint à ne manger que des légumes, et s'abstient de tout ce qui a vie.

† **LEHM** (lèm'), s. m. Terme de géologie. Sorte de terrain de sédiment.

— ÉTYM. Allem. Lehm, limon.

† **LEIBNITZIANISME** (lè-bni-tsi-a-ni-sm'), s. m. Philosophie idéaliste de Leibnitz, caractérisée surtout par les monades (voy. MONADE), et par l'harmonie préétablie (voy. HARMONIE, n° 2). Voltaire avait connu Kœnig chez Mme du Châtelet, à laquelle il était venu donner des leçons de leibnitzianisme, CONDORCET, Vie de Volt.

— REM. On a trouvé, dans ces derniers temps, qu'on doit écrire Leibniz sans t.

† **LEIBNITZIEN, IENNE** (lè-bni-tsiin, tsiè-n'), adj. Qui appartient au leibnitzianisme. || S. m. Partisan de ce système. Je suis très-mortifié, monsieur, que vous soyez assez leibnitzien pour imaginer que vous avez une raison suffisante d'être en colère contre moi, VOLT. Lett. Maupertuis, 1er juillet 1741.

† **LEIO....** préfixe qui doit être lio, du grec λεῖος, la diphthongue ει se rendant en latin et, par suite, en français, par ι (voy. LIO....).

† **LÉMANIQUE** (lè-ma-ni-k'), adj. Qui a rapport au lac Léman.

† **LÉMANITE** (lè-ma-ni-t'), s. f. Pierre ainsi dite du Léman ou lac de Genève; c'est la saussurite.

† **LEMMATIQUE** (lèm-ma-ti-k'), adj. Terme de

[illegible] qui a rapport au lemme, qui a le [illegible].

LEMME (lè-m'), *s. m.* ‖ 1° Dans la dialectique grecque, proposition [illegible]. Le lemme, la prolemme et l'épiphore sont les trois parties de l'argument, [illegible] *des anc. phil.* (*stoïcisme*). ‖ 2° Terme de mathématique. Proposition qui prépare la démonstration d'une autre. La marche de Spinosa est plus géométrique que celle de tous les philosophes de l'antiquité, c'est le premier athée qui ait procédé par lemmes et théorèmes, VOLT. [illegible]

— ÉTYM. Λῆμμα, prise, et, par suite, proposition [illegible].

† **LEMMING** (lèm-mingh'), *s. m.* Sorte de rongeur dit lapin de Norvége. Les migrations du lemming dans les contrées septentrionales.

† **LEMNACÉES** (lè-mna-sée), *s. f. pl.* Famille de plantes monocotylédones, vivant à la surface des eaux [illegible] stagnantes, sur lesquelles elles flottent librement.

— ÉTYM. *Lemne.*

† **LEMNE** (lè-mn'), *s. f.* Terme de botanique. Nom moderne du genre lenticule, type de la famille des lemnacées, dans lequel on distingue la lemne [illegible] dite vulgairement canillée, herbe au canard, lenticule, lentille d'eau et lentille de marais, [illegible].

— ÉTYM. Λέμνα, que l'on croit être la lentille d'eau.

† **LEMNIEN, IENNE** (lè-mniin, mniè-n'), *adj.* Qui est de l'île de Lemnos. ‖ Terre lemnienne, terre de l'île de Lemnos, à laquelle on attribuait diverses qualités médicinales, et qui entre dans la composition de la thériaque.

† **LEMNISCATE** (lè-mni-ska-t'), *s. f.* Terme de géométrie. Courbe du quatrième degré, qui a la forme du chiffre 8.

— ÉTYM. Lat. *lemniscatus*, orné de lemnisques, de *lemniscus*, lemnisque.

† **LEMNISQUE** (lè-mni-sk'), *s. m.* ‖ 1° Terme d'antiquité. Nom de rubans attachés aux couronnes, aux palmes des vainqueurs et des suppliants. ‖ Ligne horizontale, ponctuée en dessus et en dessous ÷, ou surmontée de deux points. Sous la première forme, le lemnisque indique, dans les manuscrits, les passages traduits de l'Écriture sainte, mais non littéralement ; sous la deuxième, il signale les transpositions. ‖ 2° Terme de diplomatique. Attache de soie, de corde, de cuir, etc. au moyen de laquelle les sceaux pendants sont fixés aux chartes ou diplômes. ‖ 3° Terme de zoologie. Couleuvre dont le corps est annelé de blanc et de noir.

— ÉTYM. Lat. *lemniscus*, du grec λημνίσκος, dérivé de λῆνος, laine (voy. LAINE).

LÉMURES (lé-mu-r'), *s. m. pl.* Terme d'antiquité romaine. Nom que les Romains donnaient aux fantômes des morts, qui, suivant l'opinion populaire, se faisaient voir quelquefois la nuit. Les lémures étaient fêtés à Rome au mois de mai.

— REM. L'Académie fait lémures du féminin ; mais, en latin, *lemures* est du masculin, et il n'y a [illegible] pour en changer le genre en français.

— ÉTYM. Lat. *lemures.*

† **LÉMURIENS** (lé-mu-riin), *s. m. pl.* Terme de [illegible]. Famille de l'ordre des quadrumanes, [illegible] ceux de ces animaux dont les formes [illegible] des quadrupèdes [illegible]. Le genre maki est le type de [illegible].

— ÉTYM. *Lémures*, à cause de l'apparence de ces [illegible].

† **LÉMURIES** [illegible], *s. f. pl.* Terme d'antiquité [illegible]. Fête en l'honneur des lémures.

— ÉTYM. Lat. *lemuria*, [illegible].

† **LENCORNET** (lan-kor-nè), *s. m.* Mot fautif qu'on trouve dans CHATEAUBR. *Aventr. Pêches.* Il faut [illegible] (voy. ce mot).

LENDEMAIN (lan-de-min), *s. m.* Le jour qui suit celui dont on parle. Sans inquiétude, sans [illegible] *Prof. vel.* 5. Le [illegible]. Et le [illegible] fut un peu [illegible]. Le lendemain lui parut [illegible]; Le lendemain fut [illegible]; Le lendemain lui fut insupportable, VOLT. *Bégueule.* Cet enfant que la vie effaçait de son livre, Et qui n'avait pas même un lendemain à vivre, V. HUGO, *Feuilles d'automne*, [illegible] ‖ Le lendemain que, le lendemain du jour où. Le lendemain que j'eus reçu votre lettre, SÉV. 107. ‖ Du jour au lendemain, très-promptement. Les [illegible] du jour au lendemain, MALH. VI, 2. ‖ Proverbe. Il n'y a pas de lendemain [illegible], se dit [illegible] après s'être diverti un jour, on propose de se divertir encore le jour suivant.

— HIST. XIᵉ s. [illegible] L'andemain par som l'aube [illegible] du jour], *Roncisv.* 163. ‖ XIIIᵉ s. De ce pristrent il message jour de respondre à l'endemain, VILLEH. XV. L'endemain à matin droit après [illegible], *Berte*, LXVIII. Et chis [ce] jor d'avisement doit estre du jor à l'endemain, BEAUM. IX, 12. ‖ XIVᵉ s. Li rois out [eut] Besançon tout droit le lendemain, *Girart de Ross.* v. 1020 (partout ailleurs il y a *l'endemain* dans le poëme). Le bien que tu peus faire au matin, n'attens pas le soir ne l'endemain, *Ménagier*, I, 9. ‖ XVᵉ s. L'endemain ils se desancrerent, FROISS. I, I, 18. Et quant la ditte dame eust esté demye journée avec le roy, elle s'en vouloit retourner ; mais le roy ne voulut jusques au lendemain, *Bibl. des chartes*, 4ᵉ série, t. I, p. 412. Le lendemain du premier jour de may, CH. D'ORL. *Ball.* p. 71. Lendemain que la ville fu prinse, COMM. II, 4. ‖ XVIᵉ s. Estant arrivée à Limoges le lendemain, Longueval me bailla une lettre de vous, MARG. *Lett.* C. L'homme ne sauroit cognoistre Si un lendemain doit estre, RONS. 499. Hé! qu'en rapportez-vous, sinon la barbe grise Pour toute recompense, ou quelque mal soudain Qui vous fait trespasser du jour au lendemain? ID. 707. Un jour devant il ne fit que pleuvoir, Et l'endemain claire fut la journée, MAROT, III, 22. Pere eternel qui nous ordonnes N'avoir souci du lendemain, ID. IV, 344. Le lendemain qu'il fut party, Timoleon se alla presenter en bataille devant la ville, AMYOT, *Timol.* 30. On les rameine bien l'andemein à la charge, MONT. I, 63. Il manda au lendemain le conseil de ses amis, ID. I, 128.

— ÉTYM. *Le, en*, préposition, et *demain* : le jour en demain. Le mot est *endemain*, puis, avec l'article, *l'endemain*. Mais l'article s'y est agglutiné; et, cette agglutination faite, on l'a méconnue, et on a mis un autre article : *le lendemain*. Cette méprise n'existe point dans les anciens textes; le premier exemple, et encore est-il douteux, s'en trouve dans le XIVᵉ siècle; mais, à partir du XVᵉ, la faute devient très-fréquente; dans ce siècle et dans le XVIᵉ, la forme correcte et la forme fautive luttent ensemble : lutte qui se termina dans le XVIIᵉ, où tout souvenir de l'origine a disparu et où l'on ne connaît plus *lendemain* que comme un seul mot.

† **LENDIT** (lan-di), *s. m.* Foire qui se tenait depuis l'an 1444 dans la ville de Saint-Denis, mais auparavant dans un lieu dit champ du lendit, entre cette ville et la Chapelle ; on l'ouvrait le mercredi avant la Saint-Barnabé (11 juin); elle durait plusieurs jours. ‖ Champ du lendit, nom donné autrefois à la partie de la plaine de Saint-Denis où se tenait le lendit. ‖ Congé qu'avaient les écoliers de l'université le jour du lendit. Le temps de la ligue qui survint, et l'inutilité d'aller acheter des parchemins, depuis que le papier était devenu commun, contribuèrent beaucoup à l'abolissement du lendit; le nom cependant en est resté, et l'on appelle ainsi le congé que prend encore l'Université le lundi après la Saint-Barnabé, SAINT-FOIX, *Ess. Paris*, *Œuv.* t. III, p. 342, dans POUGENS. ‖ Honoraire que les écoliers étaient dans l'usage de donner aux maîtres à l'époque du lendit. Vous me direz qu'à ce compte-là vous ne devez rien, ni à votre médecin qui a eu sa pièce d'argent quand il vous est venu voir, ni à votre précepteur, à qui vous avez payé son lendit.... MALH. *le Traité des bienf. de Sénèque*, VI, 16.

— HIST. XIIIᵉ s. Qui achetera un seul van à son user, ne doit noient se il n'est foire du lendit ; et se il est lendi, si en doit obole, *Liv. des mét.* 285.

— ÉTYM. Bas-lat. *indictum*, foire, du lat. *indictus*, fixé, déterminé, de *in*, en, et *dicere*, dire. On voit que *lendit* est produit par l'agglutination de l'article avec *endit*.

LENDORE (lan-do-r'), *s. m.* et *f.* Personne lente et paresseuse qui semble toujours assoupie. Le voilà enfin à Paris [le jeune Grignan]; il est vrai qu'il a été un peu lendore sur son départ de cette garnison, SÉV. 1ᵉʳ fév. 1690. J'en dis un mot [illegible], et elle me [illegible] p. 241, [illegible].

— HIST. XVIᵉ s. Les [illegible] grandement, [illegible] ; RAB. [illegible] il y a bien grandes [illegible], tant mal basis et assises que c'est pitié, BRANT. *Cap. franç.* t. II, p. 401.

— ÉTYM. Berry, *lendore*, endormi, sans énergie; [illegible] *rer*, faire le lendore; *landreux*, dans le dict. d'Oudin ; [illegible], *lendore*, [illegible], *landreu*, [illegible]. D'après Diez, *lendore* se tient qu'en apparence d'*l'endormi*; ce que montrent les diverses formes ; il le rattache au flamand *lenteren*, être lent, nonchalant. Cette étymologie n'est pas bien assurée; car pourquoi le *d* et non le *t*? Il est vrai que ceux qui disent *lendore* comprennent *l'endort*, de *endormir*; mais, si telle était [illegible], comment, au XVIᵉ siècle (on n'a pas d'[illegible]), a-t-on écrit par un *e* final *lendore*?

LÉNIFIÉ, ÉE (lé-ni-fi-é, ée), *part. passé* de lénifier.

LÉNIFIER (lé-ni-fi-é), je lénifiais, nous lénifiions, vous lénifiiez; que je lénifie, que nous lénifiions, que vous lénifiiez, *v. a.* Terme de [illegible]. Adoucir au moyen d'un lénitif. Une prise de petit lait clarifié et dulcoré pour adoucir, lénifier, tempérer et rafraîchir le sang de monsieur, MOL. *Mal. imag.* I, 1. ‖ Par extension. Par la douceur enivrante de l'harmonie, [illegible] et [illegible] coisons l'aigreur de ses [illegible].

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *lenificar*; ital. *lenificare*; du lat. *lenis*, doux, et le suffixe *ficare*, dérivé de *facere*, faire. Dans le XVIᵉ siècle, on disait *lenir*, du lat. *lenire* : Choses qui lenissent, amollissent et relaxent, PARÉ, XV, 39. *Len-ir* est avec à *len-tus* (voy. LENT).

LÉNITIF, IVE (lé-ni-tif, ti-v'), *adj.* ‖ 1° Terme de médecine. Qui calme et adoucit. Remède lénitif. ‖ Fig. [Robert] Remercia du décret lénitif, Prit congé d'elle et partit tout pensif, VOLT. *Ce qui plaît aux dames.* ‖ Substantivement. Le miel est un bon lénitif. S'il lui fallait.... dans un [illegible] le moindre lénitif ou le [illegible] *Légat.* II, 11. ‖ 2° *S. m.* Fig. [illegible], consolation. Je viens pour charmer vos douleurs [du prince de Condé en prison].... Je viens avec ce lénitif Très-propre à guérir un captif; Et pour commencer une [illegible] ... *Courrier burlesque de la guerre de Paris.* Votre plaie invétérée n'est pas en état d'être guérie par des lénitifs, il est temps d'appliquer le fer et le feu, BOSS. *Sermons, Haine des hommes pour la vérité*, 3. Je vous amène encore un lénitif de bourse, Une usurière, REGNARD, *le Joueur*, II, 13. Voilà tous bons billets que j'ai trouvés sur lui.— Souffrez que je partage avec vous votre [illegible]. Ce petit lénitif, en attendant le reste, Pourra vous consoler d'un coup [illegible] *Légat.* [illegible] Cette nouvelle fut un doux lénitif à mon affliction, LESAGE, *Ester. Gonz.* ch. 40.

— HIST. XVIᵉ s. Medicamens anodins, lenitifs et relaxans, PARÉ, V, 5.

— ÉTYM. Provenç. *lenitiu*; espagn. et ital. *lenitivo*; du lat. *lenitivus*, de *lenire*, adoucir.

LENT, ENTE (lan, lan-t'), *adj.* ‖ 1° Proprement, souple, flexible, sens qui est un latinisme rarement usité et seulement en poésie. À moins qu'avec adresse un de ses pieds lié Sous un cuir souple et lent ne demeure plié, A. CHÉN. *Idylles*, *Fille du vieux pasteur.* Que son cou faible et lent ne soutient plus sa tête, ID. *Fragm. de l'art d'aimer.* ‖ 2° Par un passage du sens de flexible à mou, faible, qui n'agit pas avec promptitude, qui [illegible], en parlant des personnes. Il est lent dans tout ce qu'il fait, à tout ce qu'il fait. C'est un esprit lent. [Antiochus] Un peu trop lent peut-être à servir [illegible], CORN. *Rodog.* IV, 3. [illegible] c'est la victime du passage du Seigneur ; il ne doit y avoir rien de lent ni de paresseux dans ceux qui se nourrissent de la [illegible] que Jésus nous a donnée, BOSS. *Élévat. sur myst.* IV, 4. Je le trouvais trop lent à [illegible] *Alex.* I, 2. Mais que Phorbas est lent pour mon impatience! VOLT. *Œdipe*, II, 5. Autant la nature nous a paru vive, agissante, exaltée dans [illegible], autant elle est lente, contrainte et [illegible] ces [illegible], BUFF. *l'Unau.* ‖ 3° Qui manque de promptitude, d'activité, qui tarde, en parlant des choses. Un poison lent. Une mort lente. [illegible] de mes affaires ne demande pas des remèdes lents, VAUGEL. *Q. C.* liv. III, [illegible] le matin dans un repos lent et plein de mollesse, et le soir dans un [illegible] de ses [illegible] *la Seang. Domenic.* t. 1, p. 423. Quatre bœufs attelés, d'un pas tranquille et lent, [illegible] J'irais attendre ailleurs une lente vengeance? RAC. *Andr.* IV, 3. Cette même Agrippine Que mon père [illegible] à de ses derniers jours, Trop lents pour ses desseins, précipité le cours? ID. *Brit.* I, 4. Moments trop [illegible]

goureux, Que vous paraissez lente à mes rapides vœux! RAC. *Bérén.* IV, 1. [illegible] mes transports trop lents, trop retenus, ID. *Phèdre*, IV, 6. Le bras de la justice, Quoique lent à frapper, se tient toujours levé, J. B. ROUSS. *Odes*, I, 12. Que ces moments, grand Dieu, sont lents pour ma fureur! VOLT. *Zaïre*, V, 6. Les conseils des rois sont un sanctuaire, dont le temps seul ouvre le voile d'une main lente, RAYNAL, *Hist. phil.* X, 16. Elle n'a rien de la vivacité italienne; tous ses mouvements sont lents, GENLIS, *Ad. et Théod.* t. II, p. 32. La vengeance est boiteuse, elle vient à pas lents, Mais elle vient, V. HUGO, *Hernani*, II, 3. || Terme de marine. Se dit d'un navire qui n'obéit pas assez vivement à l'action du gouvernail. || 4° Terme de médecine. Fièvre lente, fièvre continue, peu intense dans ses symptômes, et qui suit une marche chronique. Souvent le mot fièvre lente est synonyme de fièvre hectique. || Pouls lent, pouls dont les battements sont en nombre moindre que dans l'état normal. On le dit aussi quand la systole est plus prompte que la diastole.

— REM. Lent veut *à* avec les verbes et *dans* avec les noms : lent à choisir, lent dans son choix. L'ancienne langue disait avec un verbe aussi bien lent de que lent à.

— HIST. XI° s. Dist Oliviers : dehait [mal] ait li plus lenz, *Ch. de Rol.* CXLII. || XII° s. Virge [vierge] es et virge concevras; Ne seies pas à croire lente, WACE, *Vierge Marie*, p. 43. Sur un cheval qui de courre n'est lent, *Roncisv.* 135. Mais trop vient lent, dame, vostre secours, *Couci*, VII. || XIII° s. Si que ne pot mangier, tant fu et floible et lente. *Berte*, XLVIII. Repenties somes trop lent [nous nous sommes repenties trop tard], *Lai du trot.* Ne soit l'une d'aidier l'autre lent, *la Rose*, 4709. Soies lens à ire, et isnés [prompt] à misericorde, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 386. Et dame Mahaus [Mathilde], cui fu lent que ele ait l'avoir des escrins, [illegible] *mss.* p. 134, dans LACURNE. || XV° s. ...Tel doit estre regent, Lent de punir, aux bons non estre cruel, E. DESCH. *Des vertus nécess. au prince.* || XVI° s. Il mourut en defaillant petit à petit, tant pour sa vieillesse que pour une maladie lente qui lui survint, AMYOT, *Numa*, 34. L'autre, lent et considératif comme un Fabius, op[i]na hazardeuzement, LANOUE, 651. Humeurs froids, lents [tenaces], gros et glueux, PARÉ, V, 2.

— ÉTYM. Wallon, *lène*, lente (au féminin seulement); provenç. *lent*; espagn. et ital. *lento*; du lat. *lentus*, flexible, visqueux, lent.

1. **LENTE** (lan-t'), *s. f.* Œuf de pou.

— HIST. XIII° s. Paous nois [même], cirons et lentes, Tant lor livrent sovent ententes, Qu'il lor font lor euvres lessier, *la Rose*, 18046.

— ÉTYM. Wallon, *len*; namur. *lène*, *lende*; Hainaut. *lin*; Berry et génev. *lende*; bourguig. *lens*; provenç. *lende*; espagn. *liendre*; portug. *lendea*; du lat. *lens*, *lendis*.

† 2. **LENTE** (lan-t'), *s. f.* Nom vulgaire donné en quelques pays à l'entérite dysentérique du gros bétail.

LENTEMENT (lan-te-man), *adv.* D'une manière lente. Parler, agir lentement. J'aime mieux un ruisseau qui, sur la molle arène, Dans un pré plein de fleurs lentement se promène, Qu'un torrent... BOIL. *Art p.* I. Hâtez-vous lentement; et, sans perdre courage, Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage, ID. *ib.* Il n'y a pas de chemin trop long à qui marche lentement et sans se presser; il n'y a point d'avantages trop éloignés à qui s'y prépare par la patience, LA BRUY. XII. Un savant philosophe a dit élégamment : Dans tout ce que tu fais hâte-toi lentement, REGNARD, *Fol. am.* III, 7. Là l'hymen, les chansons, les flûtes, lentement Devaient la reconduire au seuil de son amant, A. CHÉNIER, *La jeune Tarentine*.

— HIST. XIII° s. Scitalis est uns serpens qui va molt lentement, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 193. || XVI° s. L'arquebuserie de monseigneur estoit esparse, tirant assez lentement, et alloit par petites troupes, LANOUE, 654.

— ÉTYM. *Lente*, et le suffixe *ment*; provenç. *lentement*; espagn. et ital. *lentamente*.

LENTEUR (lan-teur), *s. f.* || 1° Retard à agir, en parlant des personnes. Des lenteurs affectées. .... Il [le lièvre] laisse la tortue Aller son train de sénateur; Elle part, elle s'évertue, Elle se hâte avec lenteur, LA FONT. *Fabl.* VI, 10. Mais la lenteur d'agir est pour moi sans pareille, MOL. *l'Ét.* I, 11. Ile [où se fit le mariage de Louis XIV] éternellement mémorable par les conférences de deux grands ministres, où l'on vit se développer toutes les adresses et tous les secrets d'une politique si différente, où l'un se donnait du poids par sa lenteur, et l'autre prenait l'ascendant par sa pénétration, BOSS. *Mar.-Thér.* Mais si nous en croyons les lenteurs de Pompée, CRÉBILLON, *Catilina*, V, 3. De Phorbas que j'attends cours hâter la lenteur, VOLT. *Œdipe*, II, 5. || 2° Retard à se faire, en parlant des choses. Les lenteurs de la procédure. Elle était à l'autel, et peut-être en son cœur Du fatal sacrifice accusait la lenteur, RAC. *Iph.* V, 6. Que mes feux, que ma crainte et mon impatience Accusaient la lenteur des jours de la vengeance! VOLT. *Fanat.* II, 1. || 3° Fig. Il se dit de l'esprit qui conçoit lentement, de l'imagination. La lenteur de son esprit. || Avoir une grande lenteur d'imagination, une grande lenteur d'esprit, imaginer lentement, concevoir lentement. || 4° Lenteur se dit aussi de la marche d'une pièce de théâtre, d'un roman, etc. où les évènements, mal liés entre eux, sont séparés par des conversations, par des réflexions oiseuses, surabondantes. La lenteur de ces scènes. Il y a des lenteurs dans cette comédie.

— HIST. XIV° s. Ceulx qui orendroit [présentement] blasment nostre lenteur, BERCHEURE, f° 37, *verso*. || XVI° s. La lenteur [viscosité], crassitie, viscosité et glutinosité des humeurs, PARÉ, XX, 13.

— ÉTYM. Lat. *lentorem*, qui ne signifie que viscosité, mollesse ; de *lentus*, lent. On a beaucoup dit *lentitude* au XVI° siècle.

† **LENTICELLE** (lan-ti-sè-l'), *s. f.* Terme de botanique. Tache rousse et ovale sous l'épiderme des arbres; à l'endroit qu'elle occupe est un amas pulvérulent.

— ÉTYM. Diminutif du latin *lens*, *lentis*, lentille.

† **LENTICELLÉ, ÉE** (lan-ti-sèl-lé, lée), *adj.* Terme de botanique. Qui offre des lenticelles. Branche lenticellée.

LENTICULAIRE (lan-ti-ku-lê-r'), *adj.* Qui a la forme d'une lentille. Tache lenticulaire. || Verre lenticulaire, verre auquel on a donné la forme d'une lentille et qui rassemble les rayons solaires à un foyer. || Os lenticulaire, le plus petit des osselets de l'ouïe. || Pierre lenticulaire, ou, substantivement, une lenticulaire, sorte de fossile. Ces lentilles et ces grains d'orge sont des pétrifications de coquilles connues par tous les naturalistes sous le nom de pierre lenticulaire, BUFF. *Hist. nat. Preuv. théor. terr. Œuv.* t. I, p. 417.

— HIST. XVI° s. Il faut couper et aplanir les asperités avec un instrument nommé lenticulaire; ainsi nommé, parce que à son extremité il ressemble à un pois de lentille mousse et poly, PARÉ, VIII, 20.

— ÉTYM. Provenç. *lenticular*; du lat. *lenticularis*, de *lenticula*, lentille.

† **LENTICULE** (lan-ti-ku-l'), *s. f.* Terme de botanique. Voy. LENTILLE, n° 3.

LENTICULÉ, ÉE (lan-ti-ku-lé, lée), *adj.* Synonyme de lenticulaire. M. Costa, professeur d'anatomie et de botanique en l'université de Perpignan, a trouvé, en 1774, sur la montagne de Nas, une très-grande quantité de pierres lenticulées, c'est-à-dire des blocs composés de pierres lenticulaires, BUFF. *Addit. et corr. théor. terr. Œuv.* t. XII, p. 424.

— ÉTYM. Lat. *lenticula*, lentille.

† **LENTICULINE** (lan-ti-ku-li-n') ou **LENTICULITE** (lan-ti-ku-li-t'), *s. f.* Groupe de coquilles fossiles, qui ressemblent à des lentilles.

— ÉTYM. Lat. *lenticula*, lentille.

LENTIFORME (lan-ti-for-m'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la forme d'une lentille.

— ÉTYM. Lat. *lens*, *lentis*, lentille, et *forme*.

† **LENTIGINEUX, EUSE** (lan-ti-ji-neû, neû-z'), *adj.* Terme de médecine. Qui est affecté de lentigo.

— ÉTYM. Lat. *lentiginosus*, de *lentigo* (voy. ce mot).

† **LENTIGO** (lin-ti-go), *s. m.* || 1° Nom que l'on donne aux taches de rousseur. || 2° Genre de coquilles qui renferme le strombe.

— ÉTYM. Lat. *lentigo*, tache de rousseur, de *lens*, *lentis*, lentille.

† **LENTILLAT** (lan-ti-lla, *ll* mouillées), *s. m.* Voy. ÉTOILÉ.

LENTILLE (lan-ti-ll', *ll* mouillées), *s. f.* || 1° Plante légumineuse dont la graine petite, plate, ronde, amincie par les bords, est employée comme aliment, *ervum lens*, L. || Lentille bâtarde, l'ers ervilie, *ervum ervilia*, L. || Lentille d'Espagne, voy. GESSE. || 2° Graine de lentille. Manger des lentilles. Une soupe de lentilles, [illegible] Les lentilles sont sujettes aux pucerons. || 3° Lentille d'eau, ou lenticule, ou lentille de marais, plante aquatique de la famille des lemnacées, dont les feuilles arrondies en forme de lentilles, flottent à la surface de l'eau; ce sont des noms vulgaires de la lemne bossue. || 4° Terme de dioptrique. Verre taillé en forme de lentille; il y en a trois espèces : 1° La lentille biconvexe, terminée par deux surfaces convexes dont les centres sont placés sur une même ligne droite appelée axe principal de la lentille; 2° La lentille plan-convexe formée par une surface plane et une surface convexe qui lui tourne sa concavité; 3° La lentille concavo-convexe ou ménisque convergent, sorte de croissant formé de deux surfaces sphériques, dont l'intérieure a une courbure moindre que l'extérieure. || Loupe, microscope. Il eût été bien à désirer, qu'au lieu de disserter sans fin sur cette matière, l'on se fût adressé directement à la nature, le scalpel et la lentille à la main, BONNET, *Consid. corp. org. Œuvr.* t. VI, p. 379, not. 1, dans POUGENS. || Lentille se dit quelquefois du cristallin. || Terme de marine. Se dit des verres lenticulaires qu'on insère dans des trous pour transmettre de la lumière à l'intérieur. || 5° En horlogerie, lentille de pendule, poids de métal, de forme lenticulaire, qui est attaché à l'extrémité inférieure du pendule ou balancier et qui est destiné à en abaisser le centre de gravité. || 6° *S. f. pl.* Taches de rousseur sur la peau, éphélides lentiformes, qui sont une espèce d'éphélides.

— REM. Au XVII° siècle la prononciation provinciale *nentille* était en lutte avec la prononciation régulière *lentille*. Il faut dire de la poirée et des nentilles avec les Parisiens, et non pas des bettes et des lentilles avec les Angevins, MÉNAGE. Plusieurs prononcent nentille, il faut dire lentille, MARG. BUFFET, *Observ.* p. 130.

— HIST. XII° s. Offrirent à David riches dras de lit, e tapiz, e vaissele, e furment, e orge, e farine, e flur delïéement buletée, e feves, e lentilles, e ceire [cicer] cuite, *Rois*, p. 186. Et nequedent [Ésaü] l'avoit vendu [son droit d'aînesse] por un mangier de lentilles, *Job*, p. 517. || XVI° s. Il guarit les lentilles, taches et bourgeons, PARÉ, *Monstres*, *app.* I. La lentille palustre, ID. *ib.* XX, 36.

— ÉTYM. Berry et picard, *nentille*; provenç. *lentilla*; espagn. *lenteja*; portug. *lentilha*; ital. *lenticchia*; du lat. *lenticula*, diminutif de *lens*, *lentis*, lentille.

† **LENTILLEUX, EUSE** (lan-ti-lleû, lleû-z', *ll* mouillées), *adj.* Semé de lentilles ou de taches. Visage lentilleux. Peau lentilleuse. On dit plutôt lentigineux.

— HIST. XII° s. E s'ert [il était] pales e lentillos, BENOIT, t. II, p. 172, v. 20397. || XIII° s. Cele Hersent la lentilleuse, Qui fame ert [était] Ysengrin espouse, *Ren.* 133.

† **LENTILLON** (lan-ti-llon, *ll* mouillées), *s. m.* Espèce de lentille nommée aussi lentille à la reine.

LENTISQUE (lan-ti-sk'), *s. m.* Espèce de pistachier qui se trouve en Provence, en Italie, dans l'île de Chio et en Barbarie; c'est celui de Chio qui fournit le mastic, *pistacia lentiscus*, térébinthacées. Si vous avez surpris cette femme, dites-moi sous quel arbre vous les avez vus parler ensemble? Il lui répondit : sous un lentisque, SACI, *Bible, Daniel*, XIII, 54.

— HIST. XVI° s. Ils firent un long circuit parmy les myrtes, lentisques et autres tels arbustes dont le pays est si grandement couvert, M. DU BELLAY, 393.

— ÉTYM. Provenç. *lentisc*; espagn. et ital. *lentisco*; du lat. *lentiscus*.

† **LENTO** (lèn'-to), *adv.* Terme italien de musique, qui indique un mouvement un peu plus lent que l'adagio.

— ÉTYM. Ital. *lento* (voy. LENT).

1. **LÉONIN, INE** (lé-o-nin, ni-n'), *adj.* Propre au lion. || Fig. Société léonine, société où tous les avantages sont pour un ou pour quelques-uns des associés, au détriment des autres; locution tirée de la fable où le lion, étant en association avec d'autres animaux, s'adjuge à lui seul toutes les parts d'un butin. || On dit dans le même sens : une maxime léonine ; une politique léonine; un contrat léonin. || Fig. Une part léonine, la part du lion.

— HIST. XVI° s. Mais en touchant la robe leonine... RONSARD, 950.

— ÉTYM. Provenç. *leonin*; espagn. et ital. *leonino*; du lat. *leoninus*, de *leo*, *leonis*, lion.

2. **LÉONIN, INE** (lé-o-nin, ni-n'), *adj.* || 1° Vers léonins, vers latins dont les deux césures riment ensemble. || 2° Dans l'ancienne littérature française, vers léonins, vers dans lesquels une même consonance se reproduit deux ou trois fois. || Rimes léonines, rimes extrêmement riches, dont la similitude s'étend jusqu'à la pénultième et même à l'antépénultième syllabe.

— HIST. XII° s. De conter un conte par rime U consonant u leonime, CHRESTIEN DE TROIES, dans *Chroniques anglo-normandes*, t. III, p. 39. || XIV° s. L'un

[mêlre] est de rime [illegible]. L'autre equivoque ou leonine, MACHAUT, p. 8. ...Sa [illegible] sonant ou linnime. GUIART, dans DU CANGE, *leonini*. || XVᵉ s. Ceste balade est moitié leonime et moitié sonant, si comme il appert par monde, par onde, par homme, par Romme, qui sont plaines syllabes et entieres; et les autres sonans tant seulement où il n'a point entiere sillabe, si comme clamer et oster, où il n'a que demie sillabe, ou si comme [illegible] et innocent; et ainsi es cas [illegible] puet estre congneu qui est leonime ou [illegible], E. DESCH. *l'Art de dictier et faire chansons, etc.* dans *Poésies mss.* fᵒ 396. || XVIᵉ s. Or convient il maintenant parler des differences des rithmes en fin de ligne; et premierement de rithme et termineson leonine, qui est la plus noble des rithmes, ainsi que le lyon est le plus noble des [illegible], FABRI, *Art de rhétor.* livre II, fᵒ 6, éd. de [illegible], 1521, in-4ᵒ.

— ÉTYM. On ne sait ni quand a commencé cette [illegible] de vers, ni à qui en attribuer l'origine. On a parlé d'un certain *Leoninus*, du XIVᵉ siècle, qui a fait beaucoup de vers latins léonins.

† **LÉONISTES** (lé-o-ni-st'), *s. m. pl.* Un des noms des Vaudois. On disait au vulgaire que cette secte avait pris son commencement d'un certain Léon, homme très-religieux du temps de Constantin le Grand, BOSS. *Var.* XI, 124.

† **LÉONTIASIS** (lé-on-ti-a-zis'), *s. m.* Terme de médecine. Nom donné à l'éléphantiasis tuberculeux de la face.

— ÉTYM. Λεοντίασις, de λέων, lion, à cause de l'aspect que la face présente.

† **LÉONTODON** (lé-on-to-don), *s. m.* Genre de la famille des composées, appelé liondent par certains auteurs, et qu'il ne faut pas confondre avec la dent de lion ou *taraxacum dens leonis*.

— ÉTYM. Λέων, lion, et ὀδούς, ὀδόντος, dent.

† **LÉONURE** (lé-o-nu-r'), *s. m.* Terme de botanique. Genre de la famille des labiées. Le léonure cardiaque, qui est la plante désignée par l'Académie dans son article agripaume. Le léonure marrubiastre, dit marrubiastre.

— ÉTYM. Λέων, lion, et οὐρά, queue.

LÉOPARD (lé-o-par. Le d ne se lie jamais : un lé-o-par agile; au pluriel, l's ne se lie pas : des lé-o-par agiles; cependant quelques-uns la lient : des lé-o-par-z agiles), *s. m.* || **1ᵒ** Quadrupède carnassier qui a la peau marquetée. Le singe avec le léopard [illegible] de l'argent à la foire; Ils affichaient chacun à part; L'un d'eux disait : Messieurs, mon mérite et ma gloire Sont connus en bon lieu, le roi m'a voulu voir, Et, si je meurs, il veut avoir Un manchon de ma peau, tant elle est bigarrée, Pleine de taches, marquetée, Et vergetée et mouchetée, LA FONT. *Fabl.* IX, 3. Grand Dieu ! tes saints sont la pâture Des tigres et des léopards ! RAC. *Esth.* I, 5. || **2ᵒ** Terme de blason. Les léopards, armoiries de [illegible] les léopards, ou le léopard, l'Angleterre. D'un bras [illegible] nos lis triomphants briser les léopards, VOLT. *Adél. du Guesel.* III, 3. De l'Anglais aucun [de mes aïeux] [illegible] || **3ᵒ** Adjectivement et par plaisanterie. Vous plairait-il [illegible], ô beauté léoparde, me dire le contenu de cette [illegible]? ARONARD, *la Sérénade*, 3.

— HIST. XIᵉ s. Devers Ardene [il] vit venir un [illegible], *Ch. de Rol.* LVI. || XIIᵉ s. Et courageus as [illegible] et fier come liepart, *Sax.* XIX. || XIIIᵉ s. Li [illegible] fu moult de fieri regart; Li [illegible] sor un destrier liart, En la presse se mist à guise de lupart, *Ch. d'Ant.* VIII, 983. Li lions mande le liepart, Que il viegne de soue part, *Ren.* 5021. || XVᵉ s. Et pour ce nostre sire le roi Richard.... laissa à porter les armes d'Angleterre, c'est à entendre les liepars et les fleurs de lis dont il [illegible], FROISS. III, IV, 42. En treizieme an vient à seignourier Et à garder son regne des Anglois, Et, si ami le vueillent bien aidier, Vuidier fera le liepart [illegible] *le nom du roi Charles* [illegible] de ses pars Mille [illegible] Ayans les dos [illegible], J. MAROT, V, 74. Je voy tem[illegible]

— [illegible] *pardus*, du grec λέων, lion, et πάρδος, pard. Il est [illegible] dans les anciens textes, est toujours monosyllabique; ce n'est qu'au XVIᵉ siècle que léo... reparaît sous sa forme propre.

† **LÉOPARDÉ** (lé-o-par-dé), *adj. m.* Terme de blason. Se dit d'un lion qui est passant ou marchant comme le léopard.

— ÉTYM. *Léopard.*

† **LÉPALE** (lé-pa-l'), *s. m.* Terme de botanique. Nom des pièces qui constituent le verticille du disque, lorsque celui-ci s'élève en expansions pétaloïdes, écailleuses ou glandulaires.

— ÉTYM Ce mot est de la même formation hybride que *sépale*; on a voulu donner des noms de même terminaison aux pièces des trois verticilles floraux, en prenant pour type *pétale*, qui signifie pièce de la corolle. Pour pièce du calice on a forgé *sépale*, qui vient du latin *separ* et *ale*, et enfin pour les pièces du disque on a forgé *lépale*, qui est λεπίς, écaille, et *ale*; mais on ne se sert pas de ce dernier.

LÉPAS (lé-pas'), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Coquillage univalve dit aussi patelle. Lépas en bateau, nom donné à la patelle rustique. Lépas fendu, un des noms de l'émarginule fissure. Lépas de Ma[illegible], nom sous lequel on désigne la fissurelle [illegible]. Lépas en treillis, la fissurelle grecque. Lépas tuilé ou épineux, nom sous lequel on a désigné la patelle granatine (mer des Antilles), de Lamarck, LEGOARANT.

— ÉTYM. Λεπάς, de λεπάς, rocher nu et dépouillé, parce que ce coquillage s'attache aux rochers; de λέπειν, dénuder, dépouiller d'écorce.

† **LÉPICÈNE** (lé-pi-sè-n'), *s. f.* Terme de botanique. La paire extérieure des écailles qui entourent chaque épillet, dans les graminées.

— ÉTYM. Λεπίς, écaille, et κοινός, commun : écailles communes à plusieurs fleurs. *Lépicène* signifie, dans la nomenclature d'A. Richard, les bractées extérieures contenant l'épillet des graminées, qui sont les glumes des autres auteurs.

† **LÉPID....** ou **LÉPIDO....** préfixe signifiant écaille, de λεπίς, λεπιδός, écaille, par exemple dans *lépidoptère*.

† **LÉPIDIER** (lé-pi-dié), *s. m.* Terme de botanique. Genre de crucifères comprenant la passe-rage et le cresson alénois. || Le lépidier cultivé, appelé vulgairement cresson alénois, nantor, nasitor, cresson des jardins, est le thlaspi cultivé de certains auteurs et la passe-rage cultivée de quelques autres, *lepidium sativum*, L. || Le lépidier latifolié ou chasse-rage, *lepidium latifolium*, L. || Le lépidier ibéride ou petite passe-rage, *lepidium graminifolium*, L. || Le lépidier rudéral, dit cresson des ruines ou cresson des décombres, *lepidium ruderale*, L. || Le lépidier didyme, appelé cresson de savane.

— ÉTYM. Lat. *lepidium*; grec, λεπίδιον, de λεπίς, à cause de la forme écailleuse des silicules.

† **LÉPIDINE** (lé-pi-di-n'), *s. f.* Terme de chimie. Substance extraite du *lepidium iberis*, L. ou lépidier ibéride.

† **LÉPIDOCARPE** (lé-pi-do-kar-p'), *adj.* Terme de botanique. Dont le fruit est écailleux.

— ÉTYM. *Lépido....*, et καρπός, fruit.

† **LÉPIDOCÈRE** (lé-pi-do-sè-r'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les antennes chargées de petites écailles.

— ÉTYM. *Lépido....*, et κέρας, corne, antenne.

† **LÉPIDOLITHE** (lé-pi-do-li-t'), *s. m.* Terme de minéralogie. Substance en masses composées d'écailles ou de paillettes.

— ÉTYM. *Lépido....*, et λίθος, pierre.

LÉPIDOPTÈRE (lé-pi-do-ptè-r'), *s. m.* || **1ᵒ** Terme de zoologie. Nom d'un ordre de la classe des insectes qui subissent des métamorphoses complètes, c'est-à-dire offrant successivement l'état d'œuf, celui de larve portant, dans cet ordre, le nom de chenille et de ver dans les autres ordres, et l'état de papillon. Les papillons sont des lépidoptères. || **2ᵒ** *Adj.* Les insectes lépidoptères.

— ÉTYM. *Lépido....*, et πτερόν, aile; insectes ainsi dits à cause que leurs ailes sont écailleuses.

† **LÉPORIDES** (lé-po-ri-d'), *s. m. pl.* Terme de zoologie. Famille de mammifères ayant pour type le genre lièvre. || On a aussi nommé léporides les produits qui proviennent du croisement du lièvre et du lapin.

— ÉTYM. Lat. *lepus, leporis*, [illegible]

LÈPRE (lè-pr'), *s. f.* || **1ᵒ** Maladie [illegible] par des tubercules à la peau [illegible] le patient, et qui fut [illegible] et qu'on [illegible] on ju-gera que c'est une lèpre très-invétérée, SACI, *Bible, Lévit.* XIII, X, 11. Marie [sœur de Moïse] parut toute [illegible] blanche de lèpre comme de la neige, ID. *ib. Nombr.* XII, 10. Quoique la lèpre blanche [illegible] seule dont parle l'Écriture, soit plutôt une [illegible] qu'une maladie, FLEURY, *Mœurs des Israël.* III [illegible] 2ᵉ part. p. 145, dans POUGENS. || *Fig.* Le vice est une lèpre. Cette faiblesse [pour l'amour] a presque perdu son nom et sa honte parmi nous; c'est une lèpre qui n'éloigne plus même du sanctuaire, MASS. *Or. fun. Villeroy*. || On l'a dit des plantes parasites qui recouvrent les ruines. Il faut que le lichen [illegible] rouille du marbre, De sa lèpre dorée au [illegible] couvre le mur, V. HUGO, *Voix intér.* *À l'Arc de triomphe*. || **2ᵒ** Aujourd'hui, dans le langage médical, maladie de la peau, [illegible] par de petites élevures [illegible] entourées de taches [illegible] et un peu [illegible] || **3ᵒ** Maladie des arbres fruitiers. || **4ᵒ** Terme d'alchimie. Lèpre des métaux, impureté que les métaux contiennent [illegible] et dont le feu ne peut les purger. || **5ᵒ** Nom d'un genre de lichens qu'on a reconnu depuis n'être qu'un état maladif d'autres genres, principalement du genre *imbricaria*.

— HIST. XIIᵉ s. Riches hoem fu e [illegible] païs, mais de liepre esteit purpris, *Rois*, p. 361. [illegible] saint encens porter el temple s'enhardi, [illegible] ert curociez, de liepre le feri [frappa], *Th. le mart.* 74. || XIIIᵉ s. L'en dit ci que por iepre ne doit la feme departir de son mari, *Liv. de Jost.* 407. || [illegible] Fortes curations amonistrées en lepre, H. DE MONDEVILLE, fᵒ 98, *verso*. || XVIᵉ s. Les habitans du territoire de Narbonne sont sujets à la lepre [illegible], PARÉ, IX, 2ᵉ *disc.* La lepre ou ladrerie [illegible] des Grecs elephantiasis, ID. XXIII, 7.

— ÉTYM. Provenç. espagn. et ital. *lepra*, catal. *lepra*; du lat. *lepra*, qui vient de λέπρα, [illegible] répond non à l'éléphantiasis, mais au psoriasis, [illegible] lequel la peau se détache par écailles. Λέπρα est en rapport avec λεπίς, écaille, et λέπειν, dépouiller d'écorce (voy. LEPTE).

LÉPREUX, EUSE (lé-preû, preû-z'), *adj.* Qui a la lèpre (éléphantiasis). Un homme lépreux. || *S. m.* et *f.* Un lépreux, une lépreuse. [illegible] les [illegible] qui [chez les Juifs] séparaient [illegible] gealent les autres impuretés, et [illegible] la manière des purifications, FLEURY, *Mœurs des Israël.* titre XIII, 2ᵉ part. p. 126, dans POUGENS. On [illegible] Qu'on me craint, qu'on m'évite, et que je suis pour eux Un objet de dégoût comme un pauvre lépreux, LAMART. *Joc.* VI, 243. || Il se dit quelquefois, par [illegible], pour dartreux. Je vous écris d'une main [illegible] aussi hardiment que si j'avais votre peau [illegible] unie, VOLT. *Lett. Mme de Bernières*, [illegible]

— HIST. XIIᵉ s. Maint miracle fait [illegible] descendus, D'avogles, de contrais e de surz e de [illegible] De lepruz, qui receivent e santez e [illegible] *mart.* 151. || XVIᵉ s. L'homme à tard et difficilement se peut sauver qu'il ne soit lepreux, s'il a compagnie d'une femme lepreuse. — Le virus [illegible] lepreux, PARÉ, XXIII, 6.

— ÉTYM. Provenç. *lebros*; espagn. et ital. *leproso*; du lat. *leprosus*, de *lepra*, lèpre.

LÉPROSERIE (lé-pro-ze-rie), *s. f.* Hôpital pour les lépreux. Les hôpitaux nommés léproseries [illegible] déjà très-nombreux [sous [illegible] 19. Le testament de Louis VIII [illegible] [illegible]; il lègue cent sous à [illegible] léproseries de son royaume, ID. *ib.* [illegible]

— ÉTYM. Adj. fictif *léprosier*, dérivé du lat. *leprosus*.

† **LEPTE** (lè-pt'), *s. m.* || **1ᵒ** Terme de [illegible] Genre d'arachnides trachéennes, dans lequel on distingue le lepte automnal de certains auteurs, très-petit, d'une couleur rouge, s'insinuant sous la peau où il cause des démangeaisons aussi insupportables que celles de la gale, et qu'on apaise en se lavant avec de l'eau vinaigrée, LEGOARANT. || **2ᵒ** *S. f.* Terme de botanique. Genre de [illegible]

— ÉTYM. Λεπτός, mince; c'est le participe de λέπω : dépouillé d'écorce.

† **LEPTO....** préfixe qui signifie mince, tenu, de λεπτός (voy. le précédent)

† **LEPTOLOGIE** (lè-pto-lo-jie), *s. f.* Terme de rhétorique. Style fin, discours subtil, [illegible]

— ÉTYM. Λεπτολογία, de λεπτός, tenu, [illegible] et λόγος, discours.

† [illegible] [illegible], *adj.* [illegible] des parties les plus subtiles de l[illegible]

— ÉTYM. [illegible], mince, et [illegible]

† **LEPTOMORPHIQUE** (lè-pto-mor-fi-k'), *adj.* Terme de minéralogie. Se dit d'un cristal très-effilé.

— ÉTYM. *Lepto*..., et μορφή, forme.

† **LEPTOSPERMES** [illegible], *s. f. pl.* Terme de botanique. Genre de plantes myrtacées dont une espèce, *leptospermum flavescens*, Smith, a des feuilles et des fleurs d'odeur aromatique employées comme infusion théiforme en Australie.

— ÉTYM. *Lepto*..., et σπέρμα, graine.

† **LEPTYNTIQUE** [illegible], *adj.* Ancien terme de médecine. Synonyme d'atténuant.

— ÉTYM. Λεπτυντικός, de λεπτύνειν, atténuer, de λεπτός, ténu (voy. [illegible]).

LEQUEL (le-kèl. Au XVIe siècle, lequel devant une consonne était prononcé [illegible], RAMUS, p. 63), **LAQUELLE** (la-kè-l'), **DUQUEL**, **DE LAQUELLE**; **AUQUEL**, **À LAQUELLE**; pluriel, **LESQUELS**, **LESQUELLES** (lè-kèl, lè-kè-l'), **DESQUELS**, **DESQUELLES**, **AUXQUELS**, **AUXQUELLES**, *pron. relatif* synonyme de qui. ‖ 1° Il s'emploie en parlant des personnes et des choses, et presque toujours comme complément. Mais l'art d'en faire des couronnes N'est pas su de toutes personnes; Et trois ou quatre seulement, Au nombre desquels on me range, Savent donner une louange Qui demeure éternellement, MALH. III, 3. Et c'est assez, je crois, pour remettre ton cœur Dans l'état auquel il doit être, MOL. *Amph.* II, 2. Ma langue est la marque choisie Sur laquelle au premier il doit lever Célie, ID. *l'Ét.* II, 9. Le meilleur peut bien de ta femme se voir, Le doute avec lequel.... — avec lequel? [illegible], ID. *Sgan.* 6. La surface de la terre... est le fonds commun duquel l'homme et les animaux tirent leur subsistance, BUFF. *Morceaux choisis*, p. 30. Les Lapons danois ont un gros chat noir auquel ils confient tous leurs secrets, et qu'ils consultent dans leurs affaires, ID. *Hist. nat. de l'homme.* ‖ Qui, sujet, se disant aussi bien des choses que des personnes, mais ne se disant pas bien des choses au régime, il faut le remplacer en ce cas par *lequel*. Voilà, mes pères, les principes du repos et de la sûreté publique, qui ont été reçus dans tous les temps et dans tous les lieux, et sur lesquels tous les législateurs du monde, saints et profanes, ont établi leurs lois, PASC. *Prov.* XIV. ‖ 2° Il s'emploie quelquefois comme sujet de la proposition qu'il joint à son antécédent, surtout lorsque l'emploi de *qui* pourrait produire une équivoque. Aussitôt que je fus débarrassé des affaires de la cour, j'allai trouver l'homme qui m'avait parlé du mariage de Mme de Miramion, lequel me parut dans les mêmes sentiments, B. RABUTIN. Il n'a pas aperçu Jeannette, ma nièce, Laquelle a tout ouï, parole pour parole, MOL. *l'Ét.* IV, 7. ‖ Pour la clarté et l'élégance on mettra encore *lequel* au lieu de *qui*, quand deux relatifs se suivent sans se rapporter au même sujet. Les facteurs qui craindront la punition de leurs attentats, lesquels ne leur paraissent jamais injustes.... PASC. *Prov.* XIV. ‖ 3° Il s'emploie aussi comme sujet, en style de pratique et d'administration. On a entendu trois témoins, lesquels ont dit.. . On a lu le mémoire de la réclamante, laquelle sollicite un dégrèvement. Voici le fait : un chien vient dans une cuisine ; Il y trouve un chapon, lequel a bonne mine; Or, celui pour lequel je parle, est affamé; Celui contre lequel je parle, *autem* plumé ; Et celui pour lequel je suis, prend en cachette Celui contre lequel je parle, RACINE, *Plaid.* III, 3. ‖ 4° *Lequel*, *laquelle* signifie quelquefois, au sens interrogatif, quel est celui, quelle est celle, etc. Lequel aimez-vous le mieux de ces deux tableaux-là? Lequel vous plaît le plus? Duquel des deux voulez-vous vous défaire? Ou pour mieux expliquer ma pensée et la vôtre, Lequel doit plaire plus d'un jaloux ou d'un autre? MOL. *Fâcheux*, II, 4. ‖ 5° *Lequel*, *laquelle* signifie aussi, celui, celle qui, etc. Parmi ces étoffes, voyez laquelle vous plairait le plus. La fièvre, et même assez forte, me tend si faible qu'il faut dans peu qu'elle s'en aille, ou que je m'en aille; je ne puis pas vous dire encore lequel des deux, J. J. ROUSS. *Lett. à du Peyrou*, 12 janv. 1769. ‖ 6° On met quelquefois *tous* devant *lesquels* au pluriel. Tous les professeurs de l'université de Gratz; tous les professeurs de l'université de Prague, de tous lesquels j'ai en main les approbations de mon opinion, PASC. *Prov.* XV. Toutes lesquelles choses s'exécutant par la liberté des hommes.... BOSS. *Libre arb.* 3.

— REM. 1. Dans le XVIIe siècle, on pouvait faire rapporter *lequel*, dans la phrase conséculive, à quelque incise de cette phrase consécutive, non au verbe principal. Des pensées inutiles de l'avenir, auxquelles bien loin d'être obligé de m'arrêter, je suis au contraire obligé de ne m'y point arrêter, PASC. *Lett. à Mlle de Roannez*, 7. Il y a partout la difficulté, à laquelle si on succombe, on périt, BOSS. 2e *avertiss.* 10. Il ne me reste plus qu'à y ajouter l'évidence de la révélation divine, à laquelle ne désirant pas m'attacher quant à présent, je me contenterai de dire que.... ID. *Libre arb.* II. Cette tournure n'est pas reçue aujourd'hui ; cela est dommage, car elle facilite beaucoup la construction de certaines phrases. ‖ 2. Les grammairiens condamnent la locution *lequel qui* au lieu de *quel que soit celui qui*. Cependant elle est de l'ancienne langue, est restée dans l'usage populaire, et se trouve dans de bons écrivains : Lequel des trois que l'on ôte, tout s'en va, BOSS. *Élévat. sur myst.* II, 7; Mais lequel des deux qui vienne, qu'il tâche surtout de venir seul, J. J. ROUSS. *Lett. à du Peyrou*, 8 sept. 1767. Cette locution, que l'on n'admet plus, est-elle en effet fautive? Elle offre deux choses à considérer : *quel... qui* ou *que*, au lieu de *quelque... que*, et l'article défini devant ce *quel... qui*. Quant au premier point, non-seulement *quel... qui* ou *que* pour *quelque.... qui* ou *que*, n'est point incorrect, mais est seul correct ; le *que* dans *quelque* est parasite; l'ancienne langue ne commettait pas cette faute, disant : *quel livre que tu lises*, etc. (voy. QUELQUE... QUE). Quant à l'article défini, il se construit régulièrement avec *quel* ici comme ailleurs. La locution *lequel... qui* ou *que* est donc non pas une faute, mais un archaïsme meilleur que la locution lourde *quel que soit celui qui*, et à recommander d'après Bossuet et J. J. Rousseau.

— HIST. XIe s. E il ne savent liquels d'ols la vaincera [la bataille; sera vainqueur], *Ch. de Rol.* LVI. ‖ XIIe s. Mais il ne sait li quels vaine ne qui non, *Ronc.* p. 113. Ne sai lequel, s'en ai joie ou paor, *Couci*, XVI. ‖ XIIIe s. En la tombe [il y] out quatre tuiaus. Es quiex li quatre vent féroient [frappaient], *Romancero*, p. 58. Je prenroie maintenant la crois et iroie avec vos vivre ou mourir, lequel que Diex m'aura destiné, VILLEH. XXXIX. ‖ XVe s. Si prirent les Anglois desquels qu'ils voulurent, et gagnerent grand avoir, FROISS. I, I, 207. Mais escoutez mes dolans plains, Des quieulx je vous fais la clameur, CH. D'ORL. *Lettre en compl. de Fredet.* Dedans ou près, je ne sçay lequel, COMM. III, 10. ‖ XVIe s. C'est un extreme malheur d'estre subject à un maistre duquel on ne peut estre jamais asseuré qu'il soit bon, LA BOETIE, 8. Pour revenir à mon propos, lequel j'avois quasi perdu, ID. 46. Interrogé lequel des trois il estimoit le plus, MONT. I, 67. Metella sa femme deceda de maladie, durant laquelle les presbtres et devins.... AMYOT, *Sylla*, 71. Il laissa une posterité qui depuis a longtemps flory au païs, la plupart de laquelle s'habitua en la ville de Chæronée, ID. *Cimon*, 1. Qui est l'homme, duquel si la femme s'abandonne à paillardise, il la vueille après recevoir? CALV. *Instit.* 832. Je proposeray ici la somme de ma doctrine : laquelle comme je ne doute pas estre veritable, aussi j'espere qu'elle sera approuvée à tous bons cœurs et craignans Dieu, ID. *ib.* 1099.

— ÉTYM. *Le*, et *quel*.

† **LÉRIDA** (lé-ri-da), *s. f.* Chanson piquante faite contre le prince de Condé obligé de lever le siége de Lérida en Espagne, et qui devint, pendant le XVIIe siècle, le nom donné à tout couplet satirique. Et n'était pas un de la troupe Qui ne chantât des lérida, SCARR. *Virg.* I.

LÉROT (lé-ro ; le *t* ne se lie pas ; au pluriel, l'*s* se lie : les lé-ro-z avides), *s. m.* Espèce de petit loir gris, à taches noires sur l'œil et derrière l'oreille, avec un pinceau à la queue. Le lérot, dit aussi liron, est un fléau pour les jardins où il dévore les fruits. Le loir demeure dans les forêts, et semble fuir nos habitations; le lérot au contraire habite nos jardins, et se trouve quelquefois dans nos maisons, BUFF. *Quadrup.* t. II, p. 343. Lérot, lérot, gentil lérot, Quand tu dors dans le creux d'un fau [hêtre], Ou d'un vieux chêne, Bien repu, bien gras et bien chaud, De froid ni de faim ne te chaut Jusques à la saison prochaine, BLINN, dans LE HERICHER, *Hist. et Gloss.* t. I, p. 350.

— ÉTYM. Diminutif de *loir*, soit qu'il vienne de *ler* qui est la prononciation de *loir* en Normandie, soit que le renforcement qui a fait *loir* du latin *gliris* se soit perdu, comme cela arrive plus d'une fois dans le diminutif.

LES (lè), pluriel des articles *le* et *la*, ainsi que du pronom relatif de la troisième personne. Voyez LE 1 et 2.

† **LESBIAQUE** (lè-sbi-a-k'), *adj.* Terme d'antiquité grecque. Qui appartient à l'île de Lesbos. ‖ Livres lesbiaques, les trois livres écrits par Dicéarque contre l'immortalité de l'âme. ‖ Mètre lesbiaque, le vers saphique.

— ÉTYM. Lat. *lesbiacus*, de *Lesbos*.

LÈSE [illegible], *adj. f.* [illegible] que [illegible] à un substantif [illegible], et signifie lésée, qui [illegible] comme [illegible] par lequel la majesté est [illegible]. Crime de lèse-majesté humaine, de lèse-majesté divine. C'est par son esprit [de l'Église] que les rois [illegible] tions ne se font pas justice dans les crimes [illegible] de lèse-majesté au premier chef, et qu'ils remettent les criminels entre les mains des juges, PASC. *Prov.* XIV. ‖ Par extension. La brigue est un crime de lèse-république, LE P. CATROU, dans DESFONTAINES. C'eût été un crime de lèse-catholicité, J. J. ROUSS. *Confess.* II. L'homme de bien qui se tue, commet le crime de lèse-société, et j'arrêterai sa main si je puis, DIDER. *Claude et Nér.* II, 25. Ne se sent-il pas un peu coupable du crime de lèse-amitié, d'avoir manqué...? GALIANI, *Lettres*, t. I, p. 169. ‖ Familièrement. Un crime de lèse-faculté, qui ne se peut assez punir, MOL. *Mal. im.* III, 6. C'était un crime de lèse-galanterie française de combattre contre l'héroïne de nos jours, VOLT. *Lett. à Cath.* 26.

— HIST. XVe s. Jacques Cœur fust pris et arresté prisonnier pour aucuns cas touchant la foi catholique et aussi pour certain crime de leze-majesté, J. CHARTIER, *Hist. du roi Charles VII*, p. 269. ‖ XVIe s. Chez nous icy, j'ay veu telle chose qui nous estoit capitale devenir legitime ; et nous sommes à mesme, selon l'incertitude de la fortune guerriere, d'estre un jour criminels de leze majesté humaine et divine, MONT. II, 343.

— ÉTYM. Provenç. *lez*; esp. et ital. *leso*; du lat. *læsus*, blessé, de *lædere*. C'est un latinisme emprunté surtout aux jurisconsultes ; *læsa majestas*, *læsum jus* ; mais ce n'est point le verbe *léser* employé à la troisième personne, comme le verbe l'est dans *pince-maille*, *grippe-sou*, etc. ; d'ailleurs *léser* est plus récent que *lèse*.

LÉSÉ, ÉE (lé-zé, zée), *part. passé* de léser. Qui a souffert un dommage. Tout le monde convient avec moi que j'étais offensé, lésé, malheureux, J. J. ROUSS. *Conf.* VII. ‖ Il se dit aussi des choses. Les intérêts lésés par cette mesure.

LÉSER (lé-zé. La syllabe *lé* prend un accent grave quand la syllabe qui suit est muette : je lèse, excepté au futur et au conditionnel : je léserai, je léserais), *v. a.* ‖ 1° Faire tort, infliger un dommage. Il a été lésé par son associé. ‖ 2° Terme de chirurgie et de médecine. Blesser, endommager. Le coup a lésé un des poumons. Les fonctions du foie sont lésées par la présence d'hydatides. La balle lésa le tendon. ‖ 3° Se léser, *v. réfl.* Être lésé, vicié. À l'égard des accouplements des mulets entr'eux, je les ai présumés stériles, parce que de deux natures déjà lésées pour la génération, et qui par leur mélange ne pourraient manquer de se léser davantage, on ne doit attendre qu'un produit tout à fait vicié ou absolument nul, BUFFON, *Quadrup.* t. VII, p. 234.

— ÉTYM. Voy. LÈSE.

† **LÉSINANT, ANTE** (lé-zi-nan, nan-t'), *adj.* Qui lésine. Sa lésinante humeur nous eût bien fait souffrir, HAUTEROCHE, *Deuil*, sc. XII.

LÉSINE (lé-zi-n'), *s. f.* Épargne sordide jusque dans les moindres choses. Mon père a l'honneur d'avoir le premier retenu son haleine, en se faisant prendre mesure d'un habit, afin qu'il y entrât moins d'étoffe; je vous pourrais bien apprendre cent autres traits de lésine, qui lui ont acquis à bon titre la réputation d'être homme d'esprit et d'invention, SCARR. *Rom. com.* I, 13. La famélique et honteuse lésine, BOIL. *Sat.* X. Si cela est, il était digne de présider à la confrérie de la lésine établie depuis peu en Italie, VOLT. *l'H. aux quarante écus*, III, *bon souper*. Une lésine honteuse et des rapines fiscales ternirent sa gloire [Édouard IV], ID. *Mœurs*, 117. C'est un si brave homme que ce dom Joseph; que de lésine, que d'usure il va inventer! P. L. COUR. *Lett.* II, 283.

— REM. Du temps de Régnier, le mot était encore nouveau et gardait sa forme italienne : Or durant ce festin damoiselle famine, Avec son nez étique et sa mourante mine, Faisait un beau discours dessus la lesina, *Sat.* X.

— ÉTYM. Ital. *lesina*, alène de cordonnier. Il y a un livre italien intitulé : *Della famosissima compagnia della lesina dialogo, capitoli e ragionamenti*, Vicenza, 1589, dont un passage nous apprend que *la lesina* était une compagnie d'avares qui raccommodaient eux-mêmes leurs souliers et savates, et, comme il faut pour cela une alène, ils en prirent le nom (ital. *lesina*, alène). C'est de la sorte qu'un mot signifiant proprement alène en est venu à signifier épargne sordide.

LÉSINER (lé-zi-né), v. n. [illegible] Pour celui qui sur tout pince, lésine, [illegible], *Fables d'Ésope*, I, 2. Vous avez lésiné sur les frais, [illegible], *Hist. de Sévarine*, II, 8. [illegible] la risée de tout Paris, en lésinant avec votre fortune, [illegible], *Manie de briller*, I, 4. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— ÉTYM. *Lésine*.

LÉSINERIE (lé-zi-ne-rie), s. f. || 1° Acte de lésine. Il a fait une grande lésinerie. || 2° Vice de caractère qui porte à lésiner. Cet homme est d'une lésinerie incroyable.

— ÉTYM. *Lésiner*.

† LÉSINEUR (lé-zi-neur), s. m. Celui qui lésine.

† LÉSINEUX, EUSE (lé-zi-neû, neû-z'), *adj.* Qui a l'habitude de la lésine. || Fig. Vous êtes bien injuste et bien lésineux de m'en accorder à peine soixante et quinze [années], lorsque je suis possesseur de la soixante et seizième, VOLT. *Lett. d'Argental*, 5 janv. 1770.

— ÉTYM. *Lésine*.

LÉSION (lé-zi-on), s. f. || 1° Action de léser. Je restreins les crimes contre la tranquillité aux choses qui contiennent une simple lésion de police, MONTESQ. *Esp.* XII, 4. || 2° Tort, dommage. La lésion que la noblesse en souffrira ne sera qu'imaginaire, puisqu'au contraire ses revenus en augmenteront par la meilleure culture et la plus value des terres, et la plus grande consommation qui se fera des denrées, VAUBAN, *Dîme*, p. 201. C'est à lui [Dioclétien] que nous devons la loi qui annule les contrats de vente dans lesquels il y a lésion d'outre moitié; il dit lui-même que l'humanité dicte cette loi, VOLT. *Mœurs*, 8. || 3° Terme de médecine. Changement [illegible] survenu dans la continuité des organes, leur situation, leurs rapports, leur conformation et leur structure intime, soit par une cause interne, soit par une cause externe. La lésion du crâne par un coup sur la tête. Les lésions organiques du cœur. || Fig. Il n'est pas possible que le corps humain puisse souffrir lésion en ses membres, sans que la tête en souffre, VAUBAN, *Dîme*, p. 530.

— HIST. XII° s. E li autre alerent noncier Au duc cum cil esteit venz Qui par sus Seine esteit venuz Senz sei moillier, senz lesion, BENOIT, II, 7741. || XIV° s. La quelle licence il ne povoit donner de son auctorité en lesion de la chose publique, *Lett. de remission, Bibl. des chartes*, 4° série, t. II, p. 60. Aucune fois d'un cop encourent [ils encourent] deux lesions, H. DE MONDEVILLE, f° 43. || XV° s. Landes pleines de joncs marins et de cardons, dont rien que venin et lesion ne se povoit traire, G. CHASTELAIN, *Chron. des ducs de Bourg.* 1re partie, *Proesme*.

— ÉTYM. Provenç. *lezio*; espagn. *lesion*; ital. *lesione*, du lat. *læsionem*, de *læsum*, supin de *lædere*, léser.

LESSE, s. f. Voy. LAISSE.

† LESSIVAGE (lè-si-va-j'), s. m. Action de lessiver; résultat de cette action. || Fig. Action de faire une lessive, de faire quelque grosse perte au jeu ou ailleurs.

LESSIVE (lè-si-v'), s. f. || 1° Dissolution alcaline qui sert à blanchir le linge, et que l'on prépare en faisant passer de l'eau chaude sur un lit de cendre de bois neuf ou sur un lit de soude. Couler la lessive. Mettre du linge à la lessive. Linge blanc de lessive. [Draps de lit] Blanchis en un civet, non dans une lessive, RÉGNIER, *Sat.* XI. || Bonne lessive, forte lessive, eau bien chargée, fortement chargée d'alcali. || Fig. Faire la lessive du Gascon, retourner son linge. || Fig. et familièrement. Lessive, perte considérable au jeu. Saint-Adon, capitaine aux gardes, à force de lessives, avait vendu sa compagnie, ST-SIM. 137, 51. Puisque vous savez mes fredaines de Forges, il faut bien vous avouer que j'ai perdu près de cent louis au pharaon, selon ma [illegible] de faire tous les ans quelque lessive au jeu, VOLT. *Lett. Mme de Bernières*, sept. 1722. Je devine que M. de Valmont ou M. Dorsain ont joué et fait sans doute quelque lessive, GENLIS, *Théât. d'éduc. les Faux amis*, II, 9. || 2° Action de lessiver, de couler la lessive. Ce linge ne sera tout à fait blanc qu'après plusieurs lessives. || 3° Le linge qui doit être mis à la lessive, ou qui a été mis à la lessive. Ma lessive est prête à mettre dans le cuvier. J'ai donné [illegible] à laver. || 4° Fig. Usage d'eaux purgatives [illegible], etc. qui sont censées nettoyer le corps comme la lessive fait le linge. C'est pour faire [illegible] que l'on m'a [illegible] envoyée [à Vichy].... c'est comme si je [illegible] un bail de vie et de santé, SÉV. 20 mai 1676. || 5° Lessive des savonniers, dissolution de soude caustique dans l'eau contenant environ trois parties de soude sur huit d'eau servant à faire le savon, de la son nom. || 6° Eau rendue détersive par de la cendre ou quelque autre matière convenable. On fait une sorte de lessive aux olives pour en ôter l'amertume. || 7° Dans les usines à sucre, nom d'une chaudière dans laquelle on chauffe très-fortement le liquide. || 8° Terme de chimie. Opération qui consiste à faire passer plusieurs fois de l'eau chaude ou froide sur des matières dont on veut extraire les parties solubles. || 9° Ancien terme de teinture. Lessive de sang ou potasse ammoniacale, noms d'une préparation qui servait à la fabrication du bleu de Prusse. || Sel neutre tiré de la lessive de sang, nom donné par Scheele à ce qui fut depuis nommé prussiate de potasse. || Proverbe. À laver la tête d'un More, la tête d'un âne, on perd sa lessive, on ne perd que sa lessive (voy. LAVER).

— HIST. XVI° s. La chaux vive sera esteinte en un sceau de lexive de barbier, PARÉ, XXV, 32. Ont accomparé la medecine à une lecive, en ce que, tout ainsi que la lecive nettoyoit bien le linge, le rendoit beau et blanc, aussi la medecine purgeoit nostre corps, CHOLIÈRES, *Contes*, t. I, *Matin.* II, p. 48, dans POUGENS.

— ÉTYM. Provenç. *lissiu*, *leissiu*; catal. *llexiu*; espagn. *lejia*; ital. *lissio*, *lisciva*; du lat. *lixivium* ou *lixivia*, lessive. D'après Nonius, *lixa* est le nom ancien de l'eau, et *lix* le nom de la cendre ou de l'eau mêlée à de la cendre. *Lixivium* vient de *lixa*, *lix*.

LESSIVÉ, ÉE (lè-si-vé, vée), *part. passé* de lessiver. Du linge lessivé.

LESSIVER (lè-si-vé), *v. a.* || 1° Blanchir au moyen de la lessive; faire la lessive. Lessiver des draps de lit. || 2° Nettoyer avec une eau alcaline ou acide. Lessiver le bois peint. || 3° Terme de chimie. Pratiquer l'opération dite lessive. Lessiver des terres, afin d'en tirer du salpêtre. En lessivant cette poudre pyriteuse, on en retire du vitriol par l'évaporation et le refroidissement, BUFF. *Min.* t. III, p. 247. || 4° Fig. Nettoyer à l'aide d'eaux purgatives ou sudorifiques, comme on nettoie le linge avec la lessive. Ces eaux-ci [Vichy] sont salutaires; M. de Grignan en serait lavé et lessivé, et guéri de tous ses maux, SÉV. 19 sept. 1677. || 5° Se lessiver, *v. réfl.* Être lessivé. Il faut que ce linge se lessive.

— ÉTYM. *Lessive*.

† LESSIVEUR, EUSE (lè-si-veur, veû-z'), s. m. et f. Celui, celle qui lessive. || 2° S. m. Terme de papeterie. Lessiveur, appareil employé au blanchiment des chiffons. Lessiveurs rotatifs.

— ÉTYM. *Lessiver*; Berry, *lessiveuse*, femme de lessive.

† LESSIVIER, IÈRE (lè-si-vié, viè-r'), s. m. et f. Noms substitués, dans quelques endroits, à blanchisseur, blanchisseuse. || Lessivière, nom, dans quelques endroits, des femmes de journée qui lessivent le linge, LEGOARANT.

— ÉTYM. *Lessiver*.

LEST (lèst'), s. m. || 1° Terme de marine. Assemblage de morceaux de fer ou de petits cailloux, ou de matières lourdes, qu'on entasse avec ordre jusqu'à une certaine hauteur dans le fond d'un navire, pour abaisser par leur pesanteur spécifique le lieu du centre de gravité de ce navire chargé, et contribuer ainsi à augmenter la stabilité dont la forme de la carène peut le rendre susceptible. Bray le lest de 12 barils simples, 30 sols.... lest de hareng en vrac, 18 barils pour lest, 20 sols, *Arrêt du Conseil d'État*, 24 juin 1642. || Sur son lest, se dit d'un navire qui est sans chargement. Le vaisseau, qui était sur son lest, fatiguait beaucoup au roulis, CHATEAUBR. *Itin.* 3° part. || Le navire est parti, est retourné sur son lest, il est parti, retourné sans prendre de chargement. || Lest de sable, lest composé de sable, de graviers et de petits cailloux. || Lest de pierres, lest composé de pierres, de galets, de gros cailloux. || Lest lavé, lest qui a servi et que l'on a lavé pour le faire reservir. || Lest volant, [illegible] qu'on place en réserve dans les parties [illegible] du bâtiment. || Voiles à lest, vieilles voiles qu'on étend sous les [illegible], quand on embarque ou décharge le lest, de peur qu'il n'en tombe dans l'eau. || Au XVII° siècle, bon lest, celui qui était composé de petits cailloux, [illegible]; [illegible] lest, celui qui s'arrangeait [illegible] dans la cale, celui qui [illegible], le sel par exemple, [illegible] grosses pierres, de quartiers de canons [illegible], etc.; [illegible] lest, celui qui avait fait campagne. || 2° Terme de pêche. Poids dont on charge le pied de certains filets. || 3° Sable que les aéronautes emportent pour le laisser tomber à mesure qu'ils veulent s'élever. || 4° Fig. Moyen de pondérer, de modérer. Il faut combiner les puissances, donner un lest à l'une pour la mettre en état de résister à l'autre, MONTESQ. *Esp.* V, 14. Les Français.... flottants, comme des vaisseaux sans lest, au gré des passions, CHATEAUBR. *Génie*, III, III, 4. || Cet homme a besoin de lest, c'est-à-dire il agit trop légèrement, il a besoin de quelque chose qui le force à la réflexion, à la prudence.

— REM. On trouve quelquefois écrit *lets* au lieu de *lest*: Pour chacun hambourg de saumon dont les 12 font le lets, *Tarif de la déclar.* du 16 *févr.* 1635.

— HIST. XVI° s. Au milieu des deux estoit à l'ancre la caraque bien chargée de lest, D'AUB. *Hist.* II, 44.

— ÉTYM. Le même que *last* ou *laste* (voy. ce mot), qui signifie un certain poids.

LESTAGE (lè-sta-j'), s. m. Terme de marine. Action de lester. || Art de lester. Entendre le lestage.

— HIST. XVI° s. L'eau entroit dedans par la passée [le trou du boulet] tout à flac, si que en moins d'un quart d'heure elle fut sur le lestage plus d'un pied de haut, J. D'AUTON, dans JAL.

— ÉTYM. *Lester*.

LESTE (lè-st'), *adj.* || 1° Qui a, dans les mouvements, une facilité légère. Cet enfant est fort leste. Marcher d'un pas leste. L'écureuil... est propre, leste, vif, très-alerte, très-éveillé, BUFF. *l'Écureuil.* Leste et joyeux je montais six étages; Dans un grenier qu'on est bien à vingt ans! BÉRANG. *le Grenier.* || Avoir la main leste, être prompt à frapper. || Fig. On lui trouve [à l'anglais] des formes serviles qui étonnent dans la langue d'un peuple libre, et la rendent moins propre à la conversation que la langue française, dont la marche est si leste et si dégagée, RIVAROL, *Dict. universel de la langue française*, p. XIX. || 2° Équipé, habillé de manière à exécuter avec agilité tous ses mouvements. Vêtements avec lesquels on est très-leste. Des troupes lestes. Un cortége leste et brillant. || Un équipage leste, une voiture légère attelée de chevaux vifs et rapides. Remarquez qu'il n'y avait rien de plus leste que cet équipage, MARIV. *Paysan parv.* 5° part. || Terme de marine. Navire leste, navire gréé légèrement, où tout est libre, facile, dégagé. || 3° Il se dit des vêtements qui, légers et dégagés, laissent aux mouvements toute leur liberté. Un habillement leste. Ajustement moins superbe que leste, LA FONT. *Or.* || 4° En un sens qui vieillit, il se dit de toilettes élégantes de femmes. Victoria, le plus [illegible] qu'il lui fut possible, se fit extrêmement leste, et s'ajusta autant que le peu de temps qu'elle avait le put permettre, SCARR. *Rom. com.* I, 22. Vous souffrez que la vôtre aille leste et pimpante, MOL. *Éc. des maris*, I, 2. Ta forte passion est d'être brave et leste, ID. *Éc. des femmes*, V, 4. || 5° Fig. Adroit, prompt à trouver des expédients. C'est un homme leste en affaires. || 6° Fig. Qui passe sur les principes, les égards et les convenances, sans scrupule et avec une facilité comparable à celle d'un homme leste. Il est leste en procédés. Cette femme est fort leste dans ses actions. Ils sont fort gais — Pas vrai? lestes dans le propos, Mais au fond excellents, amis sûrs, amis chauds, PICARD, *Entrée dans le monde*, III, 2. || Il se dit des choses dans le même sens. Une conduite fort leste. || Un [illegible] qui dépasse la réserve prescrite par l'honnêteté du langage. Des propos lestes. Mon cortége, au lieu de pleurs, Chante à mes yeux les plus lestes, BÉRANG. *Mon enterrement*.

— HIST. XV° s. La reine [illegible]... accompagnée d'une cavalcade fort leste, *Mém. s. du G*[illegible]. || XVI° s. Il envoya à [illegible] son bagage et ce qu'il avoit de moins leste, et puis partagea ses forces en deux, D'AUB. *Hist.* I, 271. Les [illegible] commencent à faire reveue par les bandes, pour choisir les plus lestes et [illegible], pour contenter M. de Vi[illegible] en son entreprise, CARLOIX, VI, 45.

— ÉTYM. Espagn. *listo*; portug. et ital. *lesto*; napolit. *lesto*, *lerto*; de l'allem. *listig*, rusé, habile, de *List*, ruse, habileté. L'allemand *leicht*, léger, dont on a parlé, ne donnerait pas les [illegible] et.

LESTÉ, ÉE (lè-sté, stée), *part. passé* de lester. Muni de lest. Un navire lesté. || Fig. Un homme bien lesté, un homme qui a fait un bon repas.

LESTEMENT (lè-ste-man), *adv.* || 1° D'une manière leste. Il marche fort lestement. || 2° Fig. Avec [illegible] et promptitude. Il s'est lestement tiré de ce mauvais pas. Il [illegible] mettait assez bien l'orthographe, si ce n'est dans certains noms propres

familiers jusque-là aux secrétaires de l'état-major; Salamine et les Thermopyles revenant à chaque ligne [illegible] firent d'abord un peu de peine.... mais il se [illegible] plutôt au fait, et devint à la fin si habile qu'il [illegible] toute la Grèce dans l'ordre du jour, comme il le disait lui-même, aussi lestement que la distribution de l'eau-de-vie et du vinaigre, sujet ordinaire de ces pièces d'éloquence, P. L. COUR. *Conseils à un colonel.* || 3° Élégamment et légèrement (sens ancien). Il y eut un fort beau bal de masques chez Monsieur, où la*** se trouva, accompagnée de la comtesse de Soissons et de quelques autres dames lestement vêtues, *la Gazette*, 3 février. || 4° Sans une suffisante réflexion. M. Edwards hésitait à laquelle des deux espèces il fallait le rapporter, celle de la grive ou de l'ortolan; M. Klein décide assez lestement que ce n'est ni à l'une ni à l'autre, mais à celle du pinson, BUFF. *Ois.* t. V, p. 307. || Avec une légèreté répréhensible. Claude ordonnait aussi lestement la mort d'un homme que celle d'un chien, DIDER. *Claude et Néron.* || Sans garder de ménagement. Il me semble que l'empereur d'aujourd'hui traite un peu lestement les prêtres, les moines et les papes, D'ALEMB. *Lett. au roi de Prusse*, 11 mai 1781.

— ÉTYM. *Leste*, et le suffixe *ment*.

LESTER (lè-sté), *v. a.* || 1° Terme de marine. Mettre du lest dans un bâtiment. Un capitaine qui a besoin de lester son vaisseau prendra du marbre, MONTESQ. *Espr.* XX, 8. || Par extension, augmenter le poids d'un objet dans sa partie inférieure, afin de lui donner plus de stabilité. || Fig. et familièrement. Se lester l'estomac, prendre de la nourriture ou une boisson. || 2° Fig. Se lester, *v. réfl.* Prendre nourriture ou boisson fortifiante. D'une liqueur nouvelle Lestons-nous sur ce bord, BÉRANGER, *Nacelle.* || 3° Fig. Devenir plus réfléchi, plus posé. C'était assez pour avoir mis du plomb dans sa tête; mais il y a des têtes qui ne se lestent jamais, SÉV. 19 août 1671.

— ÉTYM. *Lest.*

LESTEUR (lè-steur), *s. m.* || 1° Terme de marine. Bateau qui transporte le lest du quai de l'arsenal à bord des navires qu'on leste. || *Adj.* Bateau lesteur. Défenses aux maîtres et patrons de gabarres ou bateaux lesteurs de travailler au lestage ou délestage d'aucun vaisseau pendant la nuit, *Ordonnance*, août 1681. || 2° Homme employé à arranger convenablement le lest d'un bâtiment dans les différents points de la cale, afin qu'il produise les effets les plus avantageux. || Nom du manouvrier qui porte le lest à bord d'un bâtiment qu'on leste.

— ÉTYM. *Lester.*

† **LESTRYGON** (lè-stri-gon), *s. m.* || 1° Nom d'un peuple de la Sicile, ou, suivant d'autres, de l'Italie inférieure, que les poëtes anciens nous ont représenté comme anthropophage. || 2° Fig. Un Lestrygon, une personne barbare. ....Femelle inique, Crocodile trompeur, de qui le cœur félon Est pire qu'un satrape ou bien qu'un Lestrygon, MOL. *Dépit am.* II, 4. || Adjectivement. ....Ah! beauté lestrygonne, Plus fière qu'un aspic et plus qu'une dragonne, TH. CORN. *le Berger extrav.* IV, 5.

— ÉTYM. Λαιστρυγόνες (dans le Xe chant de l'Odyssée).

† **LÈTES** (lè-t'), *s. m. pl.* Terme d'antiquité. Barbares du Nord qui, ayant fait irruption sur les terres de l'empire romain, reçurent des concessions de terre, à la charge d'être sujets au service militaire. Par ce nom on désignait et la population barbare qui restait attachée aux champs, et l'élite de cette population qui servait dans les armées romaines.

— ÉTYM. Lat. barbare, *leti* ou *læti*, dont l'origine est incertaine; d'après dom Martin, de *Letia*, la *Lesche*, rivière des Pays-Bas; d'après Grimm, du goth. *lats*, paresseux, lent.

† **LÉTHALITÉ** (lé-ta-li-té), *s. f.* Terme didactique. Condition qui rend une lésion nécessairement mortelle. La léthalité d'une blessure.

— ÉTYM. Lat. *lethalis*, mortel, de *lethum*, mort. *Lethum* est une mauvaise orthographe causée par l'influence de λήθη; la bonne est *letum*, lequel, selon Priscien, vient de *leo*, qui est dans *deleo*.

LÉTHARGIE (lé-tar-jie), *s. f.* || 1° État dans lequel on semble mort, étant sans haleine et sans pouls. Être en léthargie. Tomber en léthargie. Il faut donc que mon mal m'ait ôté la mémoire, Et c'est ma léthargie?—Oui, c'est elle en effet, REGNARD, *Légat.* V, 7. De tout ce préambule et de cette légende, S'il m'en souvient d'un mot, je veux bien qu'on me pende. — C'est votre léthargie, ID. *ib.* Oh! je veux sur ce point Qu'on me fasse raison, quelles friponneries! Je suis las, à la fin, de tant de léthargies, ID. *ib.* || 2° Terme de médecine. Sommeil profond et continuel dans lequel le malade parle quand on le réveille, mais ne sait ce qu'il dit, oublie ce qu'il a dit, et retombe promptement dans son premier état. || 3° Fig. Nonchalance apathique, comparée au mal de la léthargie. Ces dispositions et ces humeurs dont nous venons de parler, cette fièvre chaude de rébellion, cette léthargie de servitude viennent de plus haut qu'on ne [illegible], BALZAC, *Socrate chrétien*, *Discours* 8°. Mademoiselle, faisant un effort sur l'esprit de Monsieur son frère, le tira de la léthargie où le tenait le cardinal de Retz, LAROCH. *Mém.* 261. Ces [illegible] sont nécessaires de temps en temps à la campagne; sans cela on oublierait aisément qu'on a une âme; le repos y est si grand qu'il vise à la léthargie, SÉV. *Lett. à Bussy*, 12 juill. 1690. Adieu, monsieur, vous aviez bien mauvaise opinion de mon amitié.... je suis affligée qu'on m'ait laissée si négligemment dans cette léthargie, ID. *Lett. à Guitaut*, *Mardi gras*, 1680. Ma fille ne comprend pas qu'ayant de la santé, vous n'ayez point eu la pensée de nous venir voir.... j'ai beau lui représenter que nous n'en sommes pas là, et que [illegible] vous sortez encore dans votre léthargie; il n'importe, elle veut que je vous en fasse la proposition, ID. *Lett. à Moulceau*, 29 juin 1695. Les aveuglements, les léthargies pour ne point agir, la paresse, l'amour d'être chez soi, ID. 23 oct. 1680. Vouloir assurer les choses humaines plus que leur nature ne le permet, c'est une faiblesse qui fait tomber non-seulement dans la léthargie et dans l'engourdissement, mais encore dans le désespoir, BOSS. *Polit.* X, IV, 1. Il y a loin, pour un prêtre, de la conviction à la componction; on contracte, dans le long usage des choses saintes, je ne sais quelle affreuse léthargie que rien ne peut plus échauffer ni réveiller, MASS. *Confér. Vocat.* 1. Martin conclut que l'homme était fait pour vivre dans les convulsions de l'inquiétude, ou dans la léthargie de l'ennui, VOLT. *Candide*, 30.

— HIST. XIIIe s. Si come cil qui dort en letardie, Dont nus [nul] ne puet esveiller le corage, *Hist. litt. de la France*, t. XXIII, p. 705. || XVe s. Roy, qui te fiert? car le devise [devine-le], Tu es, je crois, en lestardie, Ou ta char est acouardie, *la Passion de J. C.* Estourdy, estonny et comme en litargie, A. CHART. *l'Espérance ou consol. des 3 vertus.*

— ÉTYM. Provenç. *litargia, litarguia;* ital. *letargia*, de ληθαργία, λήθαργος (voy. LÉTHARGUS).

LÉTHARGIQUE (lé-tar-ji-k'), *adj.* || 1° Terme de médecine. Qui tient de la léthargie. État léthargique. || 2° Qui est en léthargie. Elle dormait peut-être! elle était léthargique! elle veillait, et vous avez usé de violence, DIDEROT, *Est-il bon? est-il méchant?* IV, 4. || Substantivement. Il me semble qu'en m'ôtant la France on m'a donné le reste de la terre, et que je ne me dois non plus plaindre du destin qui m'en a chassé que les léthargiques de ceux qui les pincent et qui les frappent pour les réveiller, VOIT. *Lett.* 40. || 3° Fig. Qui est dans une torpeur comparée à une léthargie. Quélus et Saint-Mégrin.... Plongeaient dans les plaisirs ses langueurs léthargiques [de Henri III], VOLT. *Henr.* I. L'administration économique des papes est modérée, mais le gouvernement est trop léthargique, DUCLOS, *Voy. Ital. Œuv.* t. VII, p. 49, dans POUGENS. L'âme, au sortir de ce sommeil léthargique, a peine à se reconnaître; elle a perdu par l'esclavage l'habitude de commander, BUFF. *Nature des anim.*

— HIST. XVe s. Le lithargique, Toujours pratique D'estre endormy; Et qui l'applique D'autre pratique N'est pas amy, *le Blason des faulces amours*, p. 232, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *litargix;* espagn. et ital. *letargico;* du lat. *lethargicus*, de ληθαργικός, dérivé de ληθαργία, léthargie.

† **LÉTHARGUS** (lé-tar-gus'), *s. m.* Nom donné par les anciens médecins grecs à une fièvre rémittente caractérisée par l'assoupissement.

— ÉTYM. Λήθαργος, qui est somnolent, et, substantivement, envie de dormir, léthargus; formé de λήθη, oubli, sans que l'on se rende compte du mode de dérivation.

† **LÉTHÉ** (lé-té), *s. m.* Terme de mythologie. Un des fleuves de l'enfer, celui dont les ombres étaient obligées de boire pour oublier le passé. Ces âmes [des champs Élysées, après mille ans] allaient boire de l'eau du Léthé, et demandaient instamment à rentrer dans de nouveaux corps, et à revoir la lumière du jour, VOLT. *Dict. phil. Résurrection*, III. Je viens chercher vivant le calme du Léthé; Beaux lieux, soyez pour moi ces bords où l'on oublie; L'oubli seul désormais est ma félicité, LAMART. *Médit. le Vallon.* || Fig. Avoir bu de l'eau du Léthé, avoir peu de mémoire.

— HIST. XVIe s. Mon travail sans profit est le seau des Belides, Et mes chauds desespoirs les fieres Eumenides, Mais las! en mon enfer Lethés ne passe point, DESPORTES, *Diane*, II, 53.

— ÉTYM. Λήθη, oubli; λήθω, dorique λάθω, oublier, latin *latere*, être caché [illegible].

LÉTHIFÈRE (lé-ti-fè-r'), *adj.* Qui cause la mort. Des sucs léthifères.

— ÉTYM. Lat. *lethifer*, de *lethum*, mort, et *ferre*, porter.

† **LÉTIQUE** (lé-ti-k'), *adj.* Qui a rapport aux lètes. || Terres létiques, celles qui étaient concédées aux lètes, à titre de bénéfice.

† **LÉTITIA** (lé-ti-si-a) *s. f.* Planète télescopique découverte en 1856.

— ÉTYM. C'est en l'honneur de Mme *Lætitia* Bonaparte que M. Chacornac a nommé sa planète. *Lætitia* vient du latin *lætitia*, joie (voy. LIESSE).

† **LÉTRILLE** ou **LETTRILLE** (lè-tri-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Nom, dans la poésie espagnole, d'un petit compliment ou d'une petite lettre en vers. Faire des dizains, des létrilles, LE SAGE, *Gil Blas*, VII, 13.

— ÉTYM. Espagn. *letrilla*, diminutif de *letra*, lettre.

† **LETTE** (lè-t'), *s. f.* Nom donné dans les dunes de la Gironde à des amas d'eau qui se forment lors des pluies au fond des vallées sèches séparatives des dunes et qui s'évaporent par les chaleurs.

LETTRE (lè-tr'), *s. f.* || 1° Chaque caractère de l'alphabet. || 2° Chaque caractère de l'alphabet quant à sa forme, sa grandeur, sa couleur, etc. || 3° La manière d'écrire, la main d'une personne. || 4° Caractère de fonte représentant en relief une des lettres de l'alphabet. || 5° L'ensemble des caractères dont on se sert en imprimerie pour la composition d'un ouvrage. || 6° Inscription qu'on met au bas d'une estampe pour en indiquer le sujet. || 7° Le son ou l'articulation même que chaque caractère de l'alphabet représente. || 8° Sens littéral. || 9° Épître, missive, dépêche. || 10° Nom donné à des collections de lettres publiées en forme d'ouvrage. || 11° Lettre de change. || 12° Lettre de voiture. || 13° Lettre de créance. || 14° Lettre de service. || 15° En termes de marine, lettre de santé, lettre de mer, lettres de marque. || 16° Lettre close. || 17° Lettre de cachet. || 18° Nom donné à certains actes expédiés en chancellerie. || 19° Actes qui s'expédient sous le sceau de quelque autorité, communauté ou compagnie. || 20° Connaissances que procure l'étude des livres.

1° Chaque caractère de l'alphabet. Un enfant qui commence à connaître ses lettres. L'A est la première lettre de l'alphabet. Il faut commencer, selon l'ordre des choses, par une exacte connaissance de la nature des lettres, MOL. *Bourg. gent.* II, 6. Les caractères des lettres sont institués pour conserver les divers sons qu'on forme en parlant, et leur fonction est de les rendre fidèlement au lecteur comme un dépôt qui leur est confié, ROLLIN, *Traité des Ét.* liv. I, ch. 1. Joseph Scaliger, dans ses notes sur la Chronique d'Eusèbe, prouve que les lettres grecques et celles de l'alphabet latin qui en ont été formées, tirent leur origine des anciennes lettres phéniciennes, qui sont les mêmes que les samaritaines, dont les Juifs se sont servis avant la captivité de Babylone, ID. *Hist. anc. Œuv.* t. I, p. 127, dans POUGENS. Leurs lettres [des Hébreux] étaient celles que l'on nomme aujourd'hui samaritaines, parce que les Samaritains les ont conservées, FLEURY, *Mœurs des Israél.* tit. XV, 2e part. p. 180, dans POUGENS. Grégoire de Tours et Aimoin parlent de plusieurs ordonnances de Chilpéric touchant la langue; ce prince fit ajouter à l'alphabet les quatre lettres grecques O, Ψ, Z, N; c'est ainsi qu'on les trouve dans Grégoire de Tours; Aimoin dit que c'étaient Θ, Φ, X, Ω, DUCLOS, *Mém. lang. Œuv.* t. IX, p. 237. || Lettres numérales, les lettres qui indiquent les nombres et dont on se servait avant l'introduction des chiffres arabes. Il y avait chez les Romains sept lettres numérales, C, D, I, L, M, V, X: nous nous en servons encore quelquefois aujourd'hui. || Lettre dominicale, voy. DOMINICAL. || Terme militaire. Lettre de compagnie, marque que l'on applique sur les effets d'uniforme des soldats. || Écrire un mot en toutes lettres, l'écrire sans abréviation. Écrire un nombre en toutes lettres, l'écrire non en chiffres, mais avec des mots. || Fig. et familièrement. Dire, écrire une chose en toutes lettres, la dire, l'écrire sans rien taire, sans rien dissimuler. || C'est un sot en trois lettres, c'est-à-dire il est extrêmement sot. Vous êtes un sot en trois lettres, mon fils, MOL. *Tart.* I, 1. || Lettre initiale, ou, substantivement, l'initiale, lettre qui commence un mot et, particulièrement, un nom propre. Il n'a signé que les lettres initiales, que les initiales de son nom.

|| Terme de grammaire. Lettre double, se dit des lettres qui [illegible] bien que souvent on n'en prononce qu'une seule. [illegible] donner, on forment une lettre double. Je me [illegible] au retranchement des *lêtres* [lettres] doubles qui ne se prononcent point, [illegible], *Gramm. P. R. Rem.* [illegible] t. IX, p. 44, dans [illegible]. || Lettre double, se dit aussi des caractères qui expriment deux articulations [illegible] *pneumonie*, ne forment une lettre double. || Lettre double se dit enfin d'une lettre unique qui en vaut deux, comme ξ, ψ en grec. Notre *x* est une lettre double en ce sens, valant *ks* ou *gz*. || Lettre oisive, celle qui ne représente aucune articulation : dans *poids*, l'*s* est une lettre oisive ; c'est presque toujours un souvenir de l'étymologie. || Lettre servile, voy. SERVILE. || Lettres hiéroglyphiques, se dit improprement de certains caractères dont les anciens Égyptiens se servaient. || Lettre de Bellérophon, signes [σήματα λυγρά, dit Homère] par lesquels Prœtus indiqua à [illegible], roi de Lycie, qu'il fallait faire [illegible] Bellérophon envoyé auprès du roi avec ces signes ; et fig. missive perfide et mensongère.

|| 2° Chaque caractère de l'alphabet quant à sa forme, sa grandeur, sa couleur, etc. dans les diverses écritures. Grande, petite lettre. Lettre gothique, italienne. Lettre capitale. Lettre onciale. Lettre financière, bâtarde, ronde ou française. Lettre anglaise. Lettre cursive ou courante. Lettre menue, maigre. Le plein, le délié, les jambages, le corps, la queue d'une lettre. || Grosse lettre, lettre dont la hauteur dépasse celle des autres d'un même corps d'écriture. Le maréchal lui apporta [à Charles XII] une liste de toutes ces routes, à la tête desquelles il avait affecté de mettre en grosses lettres.... Route de Leipsick à Stockholm, VOLT. *Charles XII*, 3. || Lettres rouges, lettres enluminées de minium, et qu'on voit dans les manuscrits en tête des chapitres et dans d'autres endroits remarquables. || Fig. Cet homme est écrit sur mon livre en lettres rouges, il a des torts, des vices, des défauts que je n'oublierai jamais. || Lettres d'or, lettres écrites ou imprimées avec une couleur d'or, pour les rendre plus remarquables. || Fig. Cela devrait être écrit, imprimé, gravé en lettres d'or, se dit d'une belle sentence, d'une parole remarquable, etc. Souviens-toi de m'écrire ces mots [il faut manger pour vivre, et non pas vivre pour manger] ; je les veux faire graver en lettres d'or sur la cheminée de ma salle, MOL. *l'Av.* III, 5. || Fig. Lettres de sang, souvenir d'actions cruelles, de grands meurtres, etc. Depuis cette époque, malheureusement gravée en lettres de sang, tous les habitants des possessions françaises dans l'autre hémisphère sont de nouveau enrégimentés, RAYNAL, *Hist. phil.* XIII, 52. || Terme de paléographie et de diplomatique. Lettres armoriées, sorte de lettres capitales dessinées en noir, dans lesquelles les couleurs sont indiquées par la direction des traits, etc. comme les couleurs et les métaux dans le blason. || Lettres blanches ou lettres à jour, lettres que l'on indique seulement par leurs contours extérieurs. || Lettres capitulaires, lettres historiées placées au commencement des chapitres et des livres d'un manuscrit. || Lettres enclavées, majuscules initiales qui renferment dans leur contour la [illegible] toutes les lettres du mot [illegible]. || Lettres de forme, caractères [illegible] du XIV^e siècle. || Lettres [illegible] dont les pleins sont fort larges. || Lettres [illegible], celles qui ont à la base et au sommet de chaque jambage un petit trait horizontal [illegible]. || Lettres égyptiennes, sorte de capitales de forme carrée et sans déliés. || Lettres damasiennes, lettres que le pape Damase fit faire par un [illegible], au IV^e siècle, pour écrire les inscriptions qu'il composa pour les tombes des martyrs les plus illustres [illegible]. || Terme de numismatique. Lettres incuses, se dit des [illegible] qui sont gravés en creux sur une [illegible] après qu'elle a été frappée, au lieu d'être en relief comme le reste de l'empreinte. || 3° Il s'est dit pour la manière d'écrire, la main d'une personne. J'ai trouvé ce billet enfermé dans son sein [d'Atalide] ; De [illegible] qu'en vos mains je devais le remettre, RAC. *Baj.* IV, 5. || 4° Terme d'imprimerie. Caractère de fonte [illegible] L'œil de cette lettre est trop petit. [illegible] des lettres *g, j, p, q* et *y*. || [illegible], grande lettre capitale [illegible] gravée sur du bois ou sur cuivre. || Lever la lettre, prendre les lettres les unes après les autres dans les cassetins et les arranger sur le composteur, [illegible]. || Lettre moulée, [illegible] parfaitement la [illegible] lettre moulée, lettre dans la forme [illegible] à la lettre imprimée. Écrire en lettres moulées. L'emploi de garde des manuscrits, d'habiles gens le demandaient ; on le donna à [illegible], qui ne lit pas même la lettre moulée, P. L. COUR. *Lett. à MM. de l'Académie.* || 5° Absolument, l'ensemble des caractères dont on se sert en imprimerie pour la composition d'un ouvrage. Nous n'avons [illegible] de lettre, tout a été épuisé. La lettre manque. || 6° [illegible] au bas d'une estampe pour en indiquer le sujet. Estampe, gravure avant la lettre, épreuve tirée avant qu'on y ait gravé cette inscription. || Substantivement. Une avant la lettre. || Lettre blanche, grise, noire, se dit des différentes teintes que l'on donne aux lettres de l'inscription d'une gravure de prix, afin de distinguer les épreuves des différents tirages. Épreuve avec la lettre grise. || Estampe après la lettre, épreuve tirée avec l'inscription au bas. || 7° Le son ou l'articulation même que chaque caractère de l'alphabet représente. Lettre sifflante. Lettre linguale, labiale, nasale, palatale, dentale. Lettres euphoniques. Les lettres sont divisées en voyelles ...et en consonnes, MOL. *Bourg. gent.* II, 6. || 8° Sens littéral. Les ministres de la nouvelle alliance, non pas de la lettre, mais de l'esprit, car la lettre tue, et l'esprit donne la vie, SACI, *Bible*, *St Paul*, *2^e ép. aux Cor.* III, 6. Donnez aux enfants le goût des bons prônes et des homélies qui leur fassent entendre clairement la lettre de l'Évangile, FÉN. t. XVII, p. 66. C'est à tort et contre la lettre de la sainte Écriture que ces auteurs ont supposé que la terre était, avant le déluge, totalement différente de ce qu'elle est aujourd'hui, BUFF. *Hist. nat. preuv. théor. terr. Œuv.* t. I, p. 276, dans POUGENS. Si leurs pieds souvent glissèrent, Si leurs lèvres transgressèrent Quelque lettre de ta loi, Ô père, ô juge suprême, Ne regarde en eux que toi, LAMART. *Harm.* II, 4. || Fig. La lettre tue et l'esprit vivifie, phrase qui, empruntée à l'Évangile, signifie qu'il faut, dans l'interprétation d'une loi, d'un précepte, d'une parole, non pas s'attacher seulement au sens littéral, mais chercher à pénétrer la pensée raisonnable, l'idée véritable, l'intention réelle. || Fig. Lettre morte, écrit, précepte qui n'a plus ni autorité ni valeur. Cette loi est devenue lettre morte. || À la lettre, au pied de la lettre, selon le sens littéral, selon le propre sens des paroles. Je vous aime de tout mon cœur, mais c'est au pied de la lettre, sans en rien rabattre, SÉV. 226. Je crois tout au pied de la lettre, ID. 269. La suite de la prophétie [de Jacob] regarde, à la lettre, la contrée que la tribu de Juda devait occuper dans la terre sainte, BOSS. *Hist.* II, 2. Vous me direz peut-être que c'est une exagération [qu'il est aussi difficile qu'un riche soit sauvé qu'il l'est qu'un chameau passe par le trou d'une aiguille].... moi je soutiens au contraire qu'il faut entendre cette parole à la lettre, ID. *Panég. St Franç. d'Assise*, 2. Sans une femme de ce quartier-là qui passait, et qui a eu pitié d'elle ; je dis pitié à la lettre, MARIV. *Marianne*, II^e part. Ce mot de *beneficium* signifiait un fief à la lettre, VOLT. *Mœurs*, 48. De ne rien prendre à la lettre Nos juges ont fait serment, BÉRANG. *Halte-là.* || Fig. À la lettre, exactement, ponctuellement. Cela est vrai à la lettre. ....Qui suit toujours une règle à la lettre, En viole souvent l'esprit, LA MOTTE, *Fabl.* III, 13. || Aider à la lettre, suppléer à ce qui manque à quelque passage obscur ou défectueux. || Fig. Aider à la lettre, entrer dans l'intention de celui qui parle ou qui écrit, en expliquant ce qu'il a dit ou écrit d'une manière obscure. || Aider à la lettre, signifie aussi quelquefois altérer un peu la vérité, soit pour tromper, soit pour amuser. || Ajouter à la lettre, dire quelque chose qui n'est pas dans ce qu'on lit, dire plus qu'il n'y a. || 9° Épître, missive, dépêche. Entretenir un commerce de lettres avec quelqu'un. Le secret des lettres. Lettres de recommandation, d'avis. Si vous ne faites cas de moi, monseigneur, qu'à cause que l'on dit que j'ai quelque sorte d'esprit, et que je sais faire quelquefois une belle lettre, vous [illegible] que par la qualité que j'estime le [illegible], VOIT. *Lett.* 176. Nous remarquerons qu'il [illegible] de la [illegible] se voient de [illegible] Paul à [illegible] LE VAYER, *Vertu des païens*, I, [illegible] — Lui [illegible] la lettre que voici, MOL. *L'Ét.* II, 13. Ne [illegible] plus de mal de votre façon d'écrire ; on [illegible] que les lettres qu'on écrit ne [illegible], parce qu'on est [illegible] de [illegible] pensées différentes ; mais cette confusion se passe dans la tête, tandis que la lettre est nette et naturelle, SÉV. *à Mme de Grignan*, [illegible] 1675. Je suis fort aise que vous ayez remarqué, comme moi, la diligence admirable de nos lettres, et le bon procédé de Riaux [surintendant des postes] et de ses autres [illegible] qui viennent ; prennent nos lettres et les portent nuit et jour, en courant de toutes leurs forces, pour les faire aller plus promptement, ID. 16 oct. 1675. Une lettre, [illegible], termine bien une affaire, Et trois ou quatre mots en [illegible] font souvent embrasser des amants [illegible], REGNARD, *le Distr.* IV, 7. On a peu de lettres d'elle [de Ninon], il y en a deux ou trois d'imprimées dans le recueil de St-Évremond ; l'abbé de Chât[illegible] en avait beaucoup ; mais en mourant il a brûlé tous ses papiers, VOLT. *Mél. litt. sur Mlle de l'Enclos.* Vous serez étonnée, madame, de recevoir lettres sur lettres d'un homme que vous avez traité de négligent, ID. *Lett. Mme Du Deffant*, 6 mars 1761. Cette lettre, seigneur, à Zaïre adressée, ID. *Zaïre*, IV, 4. L'abbé de Mably me donna des lettres pour Paris, entre autres une pour M. de Fontenelle et une pour le comte de Caylus, J. J. ROUSS. *Conf.* VII. Oh ! la belle lettre, mon cher maître, que vous venez d'écrire à frère Damilaville sur l'affaire du malheureux Sirven ! D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 26 mars 1765. Il ne savait pas que, quelque longue que soit la lettre d'une femme, elle n'y met jamais sa pensée la plus chère qu'à la fin, BERN. DE ST-PIERRE, *Paul et Virg.* || Fig. Avoir lettre de quelque chose, en avoir [illegible]. || Lettre en chiffres, lettre écrite en caractères de [illegible], dont la valeur n'est connue que des [illegible]. || Lettre circulaire, ou, substantivement, une circulaire, lettre qu'on écrit dans les mêmes termes à plusieurs personnes sur le même sujet. Louis XIV fit alors [dans sa détresse] ce qu'il n'avait jamais fait avec ses sujets : il se justifia devant eux ; il adressa aux gouverneurs des provinces [illegible] communautés des villes une lettre [illegible] par laquelle, en rendant compte à ses peuples de [illegible] qu'il était obligé de leur faire [illegible], il excitait leur indignation [illegible] et [illegible] leur pitié, VOLT. *Louis XIV*, 21. || 10° [illegible] à des collections de lettres publiées [illegible] d'ouvrage. Les Lettres de Cicéron. Les Lettres de Mme de Sévigné. ...l'exemple assez plaisant d'un nommé Rangouze, qui avait fait un recueil de lettres, qu'il avait fait imprimer sans chiffres, de sorte que le relieur mettait celle que l'auteur voulait la première ; et, par ce moyen, tous ceux à qui il donnait ce volume, se voyant à la tête, [illegible] vaient plus obligés, MLLE DE SCUDÉRY, *les Conversations, Dialogue.* Les Lettres de Sénèque sont adressées à Lucilius, son ami et son élève dans la philosophie stoïcienne, DIDER. *Claude et Nér.* II, [illegible] fit lire les Lettres de Voiture, qu'il regardait comme des chefs-d'œuvre, et qui me parurent [illegible] et ridicules, GENLIS, *Mme de Maintenon*, t. [illegible] dans POUGENS. || Les petites Lettres, nom donné dans le temps aux Provinciales. Quelquefois, pour nous divertir, nous lisons les petites Lettres : bon Dieu, quel charme ! et comme mon fils les lit ! SÉV. [illegible] 1659. Et vous aimez les Provinciales, petites lettres, comme alors on les appelait, quand elles [illegible] de main en main, P. L. COUR. *Pamphl. des pamphl.* || 11° Terme de commerce. Lettre de change, lettre par laquelle un banquier ou un négociant tire sur son correspondant une somme d'argent au profit ou à l'ordre d'un tiers, qui en a fourni la valeur. On [illegible] de Hollande qu'on y veut interdire tout commerce avec la France, hormis celui des [illegible] et des lettres de change ; mais les provinces de [illegible] et d'Utrecht s'y opposent, DANGEAU, *Journal*, [illegible] p. 470. L'invention admirable des lettres de change [illegible] [des Juifs [illegible]] [illegible] par tout le monde, VOLT. *D[illegible] Juifs*, III. || Tirer, payer à lettre vue (lettre est pour lettre de change). || Lettre de crédit, lettre dont le porteur est autorisé à toucher de l'argent chez le [illegible] à qui elle est adressée. || Lettre de gage, titre de [illegible] qu'une société de crédit foncier reçoit [illegible] [illegible] par le fond social et par [illegible] des propriétés sur [illegible] la société à [illegible]. || 12° Lettre de [illegible], écrit qu'on [illegible] à [illegible] [illegible]. || 13° Lettre ou lettres de [illegible] qui porte qu'on doit donner confiance à [illegible] qui

la remet. L'ambassadeur présenta ses lettres de créance. || Lettre de créance se dit aussi de la lettre qu'un banquier ou un négociant donne à un voyageur comme lettre de change ou de crédit. || Lettre de recréance, lettre qu'un prince envoie à son ambassadeur ou ministre, pour la présenter au prince d'auprès duquel il le rappelle, ou lettre qu'un prince donne à l'ambassadeur ou ministre rappelé d'auprès de lui pour la remettre au prince qui le rappelle. || **14°** Lettre de service, lettre par laquelle le ministre de la guerre annonce à un officier qu'il est appelé à exercer les fonctions de son grade. || On dit quelquefois lettres de service au pluriel, quoiqu'il n'y en ait qu'une. Ce lieutenant général a reçu ses lettres de service. || Lettre de passe, lettre en vertu de laquelle un militaire passe d'un corps à l'autre. Ce capitaine vient d'obtenir la lettre de passe, les lettres de passe qu'il demandait. || **15°** Terme de marine. Lettre de santé, pièce qu'un capitaine, avant son départ d'un port, reçoit du comité de santé ou de l'autorité soit supérieure, soit consulaire. || Lettre de mer, passe-port délivré à un navire quand il sort d'un port. Interrogatoire dudit jour 8 septembre 1696 de Jacob Hetty.... qu'il naviguait sans pavillon et lettres de mer de cette ville [Hambourg].... lorsqu'il a été pris [par Jean Bart], dans JAL. || Autrefois, lettres de marque, représailles concédées à des particuliers par le roi ou le prince, quand, hors l'état de guerre, les sujets d'un autre pays avaient fait des ravages, et que, par voie de justice ordinaire, droit n'était pas rendu aux intéressés. || Aujourd'hui, lettres de marque, commissions en course qu'un gouvernement, en guerre contre un autre, accorde à ses sujets, pour faire une sorte de course maritime privée contre les navires particuliers des sujets de son ennemi. || Par le sens ancien, on voit que, dans lettres de marque, *marque* signifie, non indice, mais frontière, et, par extension, pays. || **16°** Lettre close, lettre du souverain, contre-signée par un secrétaire d'État et cachetée du sceau de l'État. Il a reçu une lettre close pour se rendre à l'assemblée. || Fig. et familièrement. Lettre close ou lettres closes, se dit de quelque chose qui reste inconnu, impénétrable pour nous. Le fond de cette intrigue est pour moi lettre close, MOL. *Dép. am.* II, 1. Ces matières pour vous sont encor lettres closes, TH. CORN. *D. Bertr. de Cigarral*, I, 1. Il nous le faut lire [Homère], non pour l'imiter, mais pour apprendre de lui à lire dans la nature, aujourd'hui lettre close à nous, qui ne voyons que des habits, que des usages, P. L. COUR. *Prosp. d'une trad. d'Hérod.* || Lettres patentes, lettres qui, à la différence des lettres closes, ne sont pas cachetées, et qui confèrent un titre, un privilége, etc. Il [Mazarin] n'eut point de lettres patentes de premier ministre, mais il en fit les fonctions; on en a expédié pour le cardinal Dubois, VOLT. *Louis XIV, Ministre d'État.* Il [le parlement] refusa constamment, pendant dix-huit mois, l'enregistrement des lettres patentes qui établissaient l'Académie française, ID. *Hist. parl.* ch. 52. || **17°** Lettre de cachet, lettre close spéciale par le moyen de laquelle on envoyait, sans jugement, un particulier dans une prison d'État ou en exil. Tout ce que vous insinuerez au roi contre les lettres de cachet n'en diminuera pas le nombre; on est persuadé qu'elles sont fort nécessaires, MAINTENON, *Lett. au card. de Noailles*, 11 janv. 1706. Un moine inventa la poudre à canon; un évêque, les bombes; un capucin, le père Joseph, si fameux sous le ministère du cardinal de Richelieu, imagina les espions soudoyés par la police et les lettres de cachet, SAINT-FOIX, *Ess. Paris, Œuv.* t. IV, p. 230, dans POUGENS. La lettre de cachet s'expédie, mais elle n'est point signée, VOLT. *Louis XIV*, 27. Pourquoi tant d'assassinats religieux et tant de lettres de cachet prodiguées par le jésuite le Tellier sont-ils le partage d'un peuple si renommé pour la danse et pour l'opéra comique? ID. *Lett. à l'abbé Audra*, 4 sept. 1769. Croiriez-vous bien, mademoiselle, lui dit-il d'abord, que votre frère est venu me demander une lettre de cachet contre vous? ID. *Ingénu*, 16. Pour notre histoire, elle est composée de tracasseries de cour, de grandes batailles perdues, de petits combats gagnés et de lettres de cachet, ID. *Lett. Gaillard*, 28 avril 1769. Un Anglais, en lisant cet article, a demandé : qu'est-ce qu'une lettre de cachet? on n'a jamais pu le lui faire comprendre, ID. *Dict. phil. Arrêts notables.* On peut compter quatre-vingt mille lettres de cachet décernées contre les plus honnêtes gens de l'État, sous le plus doux des ministères, DIDEROT, *Opin. des phil.* (*jésuites*). Et ce billet, ce cruel billet, n'est-il pas cent fois plus accablant qu'une lettre d'exil? GENLIS, *Mlle de la Fayette*, p. 228, dans POUGENS. || **18°** Lettres, au pluriel, certains actes expédiés en chancellerie, au nom du prince et dont plusieurs sont abolis par nos lois nouvelles; ces lettres de chancellerie s'appelaient généralement lettres royaux. Lettres subreptices, obreptices. Lettres de rémission, d'attache, de naturalité, de grande naturalisation, de légitimation, de committimus. || Lettres du grand sceau, expédiées par les secrétaires du roi et scellées en la grande chancellerie, en présence du garde des sceaux. Lettres du petit sceau, scellées en la petite chancellerie, en présence d'un maître des requêtes. || Lettres d'État, lettres qui s'expédiaient au grand sceau, en faveur des personnes employées au service de l'État, et qui avaient l'effet de suspendre pendant six mois, les procédures civiles dans lesquelles ces personnes étaient intéressées. Si la justice est écoutée, on rendra la requête comme une pièce folle, téméraire et sans fondement; si elle ne l'est pas, nous déclarerons nos lettres d'État, et vous viendrez cet hiver, SÉV. 14 mars 1680. || Lettres d'abolition, lettres par lesquelles le roi remettait, de pleine autorité, le crime au criminel. || Lettres de sang, lettres de grâce que l'on délivrait à ceux qui s'étaient rendus coupables d'un homicide. || Lettres de rescision, lettres du roi qu'on obtenait en la petite chancellerie, pour casser un contrat et remettre les parties en l'état où elles étaient avant que d'avoir contracté. || Lettres de grâce, lettres du roi qui remettaient une peine. Un crime constaté par des lettres de grâce flétrit toujours moins que le châtiment, DUCLOS, *Consid. mœurs*, ch. 4. Les dominicains [accusés d'avoir empoisonné Henri VII] obtinrent, trente ans après, du fils de Henri VII, Jean, roi de Bohême, des lettres qui les déclaraient innocents; il est triste d'avoir eu besoin de ces lettres, VOLT. *Mœurs*, 68. || Lettres de répit, lettres qui accordent un répit. || Fig. Les lettres de répit qu'il prend contre la mort Ne lui serviront guère, ou je me trompe fort, REGNARD, *Légat.* I, 2. || Lettres de noblesse, lettres conférant la noblesse. Le contrôleur général, Pontchartrain, vendit des lettres de noblesse pour deux mille écus, en 1696 : cinq cents particuliers en achetèrent; mais la ressource fut passagère et la honte durable, VOLT. *Louis XIV*, 30. || Lettres de représailles, pouvoir écrit donné, en temps de paix, à un bâtiment, pour se venger d'actes commis par une nation étrangère. || Lettres d'armes, lettres du roi qui permettaient les combats de chevalerie. || **19°** *Au plur.* Lettres se dit aussi de certains actes qui s'expédient sous le sceau de quelque autorité, ou de quelque communauté ou compagnie ecclésiastique ou séculière. Lettres de tonsure, de prêtrise, etc. Lettres de maître ès arts. Lettres de bourgeoisie. || Lettres de paix, lettres que les évêques écrivaient autrefois à leurs confrères sur les matières de foi, pour faire connaître aux fidèles les prélats et les peuples avec qui ils étaient unis. || Lettres de profession, vœux d'une religieuse, signés par elle après qu'elle les a prononcés solennellement. || Lettres apostoliques, lettres des papes, nommées plus communément, depuis plusieurs siècles, rescrits, brefs, etc. || **20°** *Au plur.* Connaissances que procure l'étude des livres. La république des lettres. J'ai été nourri aux lettres dès mon enfance, et, pour ce qu'on me persuadait que par leur moyen on pouvait acquérir une connaissance claire et assurée de tout ce qui est utile à la vie, j'avais un extrême désir de les apprendre, DESC. *Méth.* I, 6. Bien qu'il fût ignorant et sans lettres, il parlait si bien des choses divines et dans un sens si profond, que tout le monde en était étonné, BOSS. 2ᵉ *panég. St Franç. de Paule*, 2. M. Hudde, grand mathématicien, a dit qu'il était étonnant que cette découverte eût échappé à tous tant qu'ils étaient de géomètres et de philosophes et eût été réservée à un homme sans lettres, tel que Leuvenhoeck, FONTEN. *Hartsocker.* Rose avait des saillies et des reparties admirables, beaucoup de lettres, une mémoire nette, ST-SIM. 55, 108. Ce fut à Alexandrie qu'il y eut le plus de ces Juifs qui s'appliquèrent aux lettres grecques, FLEURY, *Mœurs des Israël.* tit. XXXIII, 3ᵉ part. p. 412. Les lettres forment la jeunesse et font les charmes de l'âge avancé; la prospérité en est plus brillante; l'adversité en reçoit des consolations, VOLT. *Alz. Épît. dédic.* Les lettres, dans leur état actuel, ont plus besoin de concorde que de protection; elles ne peuvent être dégradées que par leurs propres dissensions, ALEMB. *Rép. au duc de Duras, Œuvr.* t. X, p. 57, dans POUGENS. Il est bien juste que la philosophie et les lettres aient quelques consolations au milieu des persécutions qu'elles souffrent, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 9 août 1777. Quoique parvenu à l'âge de cinquante-quatre ans, il n'était ni sans esprit ni sans lettres, il sut écrire et parler la langue grecque, DIDER. *Claude et Nér.* I, 34. Les lettres ne donnent pas précisément un état; mais elles en tiennent lieu à ceux qui n'en ont pas d'autre, DUCLOS, *Consid. mœurs*, ch. 11. Le goût des lettres, des sciences et des arts a gagné insensiblement, et il est venu au point que ceux qui ne l'ont pas l'affectent, ID. *ib.* || Homme de lettres, *au plur.* gens de lettres, se dit des personnes livrées à la culture des lettres. L'homme de lettres est sans secours, il ressemble aux poissons volants; s'il s'élève un peu, les oiseaux le dévorent; s'il plonge, les poissons le mangent, VOLT. *Dict. phil. Lettres ou lettrés.* Ce qui constitue l'homme de lettres n'est pas une vaine affiche, ou la privation de tout autre titre; mais l'étude, l'application, la réflexion et l'exercice, DUCLOS, *Consid. mœurs*, ch. 12. || Les belles-lettres, la grammaire, l'éloquence et la poésie. J'avais cru ne trouver dans les belles-lettres que de la douceur et de la tranquillité, et certainement ce devrait être leur partage; mais je n'y ai rencontré que trouble et qu'amertume, VOLT. *Lett. Berger*, sept. 1765. Il n'importe guère où l'on vive, pourvu qu'on vive pour les beaux-arts; et l'histoire est la partie des belles-lettres qui a le plus de partisans dans tous les pays, ID. *Lettres en vers et en prose*, 105. || Les lettres humaines, synonyme moins usité de lettres. On l'applique [saint Benoît] à l'étude des lettres humaines pour polir son esprit, FLÉCH. *Panég.* I, 373. On dit qu'il n'y a pas trop de quoi rire à nos affaires de terre et de mer; il faut s'égayer avec les lettres humaines et inhumaines, pour ne pas se chagriner des affaires publiques, VOLT. *Lett. Thiriot*, 26 sept. 1760. || Les saintes lettres, l'Écriture sainte. Pour mieux entendre cet ordre des conseils de Dieu, posons, avant toutes choses, cette vérité si souvent établie dans les saintes lettres.... BOSS. *Hist.* II, 8.

— REM. **1.** On ne dit point : Cet homme a des belles-lettres : on dit : Cet homme a des lettres, a de la littérature. || **2.** *Lettres royaux* est une façon archaïque de parler, conservée longtemps par l'usage de la chancellerie, les adjectifs en *al* étant, dans l'ancien français, semblables au masculin et au féminin, attendu qu'ils proviennent d'adjectifs latins en *alis*, qui ont même forme pour ces deux genres; il est donc fort ridicule d'appeler, en se fondant sur la langue moderne, *lettres royaux* un solécisme; *royaux* est au féminin, et ce sont nos aïeux qui pourraient nous accuser d'avoir assimilé fautivement les adjectifs latins en *is* aux adjectifs en *us, a.*

— HIST. XIIᵉ s. Le brief [il] despleie, s'a la letre choisie [vue], *Roncis.* 26. || XIIIᵉ s. Les letres de fin or estoient, Et en lisant ce recontoient : Ci gist la blanche Blanchefleur, *Romancero*, p. 59. Quant il li baillerent les lettres lor seigneurs, VILLEH. X. Li rois ouvre la cire, la letre reversa [déplia], *Berte*, CXXII. Viellarz estoit auques [un peu] li prestres, Ne fu onques de letres mestres, *Ren.* 7290. Renart a brisié le seiax [sceau], Et puis lut les letres roiax, *ib.* 26034. Et envoia à cascun des signeurs des naves unes lettres closes, *Chr. de Reims*, 200. Et qui bien entendroit la letre, Le sens verroit en l'escripture Qui esclarcist la chose oscure, *la Rose*, 7200. Je n'ot pas honte de ce dire, Qu'il vosist miex non savoir letre, Que sa main por escrire i metre, *ib.* [illegible]. Car sachiés que cist nobles songes, Où fausse glose volés metre, Doit estre entendus à la letre, *ib.* 6034. Car circoncis fu à la letre [suivant la prescription de l'Écriture], Et baptizié pour nous demectre Du pechié que tu maudeis, J. DE MEUNG, *Tr.* 15. Nus moleres [mouleur] ne puet moler ne fondre chose là où il i ait lettres; et se il le fesoit, il seroit en la merci le roi de cors et d'avoir, *Liv. des mét.* 94. Et aucune fois cil qui ont les convenences s'obligent à tenir les par lettres, BEAUM. XXXV, 1. Et quant li ordenaires ara certefié par letres pendans, que tix [tel] clers s'est obligiés en droit assurement.... ID. XI, 37. Lesquelles assises, usages, costumes estoient escrites, chascune par soi, de grant letres tornées, et la premiere letre dou comencement estoit enluminée d'or, *As. de Jérus.* I, 25. Les messagers l'emperour Ferri [Frédéric] vindrent au roi et li apporterent lettre de creance, et dirent au roy.... JOINV. 258. Proference [prononciation] clere et souef, si que chascune letre ait son son, et chascuns moz son accent, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 304. || XIVᵉ s. Lettres papaux, *Chron. de St-Denis*, t. II, f° 13, dans LACURNE. [illegible] vingt et [illegible] lettres [illegible] costoit un [illegible], *Emouv*. p. 258. || XVᵉ s.

[illegible] et [illegible] lettres [illegible] amiables à ceus de Gand, [illegible] tres comme un asne seroit, S'il ne savoit l'escripture ou les lois, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 263. Contre fort et contre faus ne valent lettres ne [illegible] de la simplicité de [illegible] encore la letre morte et meurtrière, [illegible] ils l'appellent, CALV. *Instit.* 46. [illegible] mort n'a porteur de lettres [toute [illegible]] est [illegible] par la mort de celui qui l'a [illegible], LOYSEL, 377. Faire profession de lettres, MONT. I, 58. [illegible] de lettres, ID. I, [illegible] lettres, ID. I, [illegible] à la lettre, ID. II, 181. Je sais [illegible] le prendre à la lettre.... ID. IV, 127. Luy mesme luy enseigna les lettres, combien qu'il eust un serf nommé [illegible]lon, honeste homme et bon grammairien, AMYOT, *Caton*, 41. Il composoit et escrivoit de sa propre main de belles histoires en grosse lettre, afin que son fils dès la maison de son pere eust congnoissance des gens de bien du temps passé, ID. *ib.* A mis en musique à quatre parties douze chansons spirituelles, dont la lettre est de Jean Antoine de Baïf, DUVERDIER, *Biblioth.* p. 15, dans LACURNE. De vous dire par quels moyens, ce me sont lettres closes, PASQUIER, *Recherches*, livre III, p. 218. Ostez de nostre escriture les lettres que nous ne prononçons pas, vous introduirez un chaos en l'ordre de nostre grammaire, et ferez perdre la cognoissance de l'origine de la plus grande partie de nos mots, ID. *Gramm. franç.* p. 200, dans LIVET. Tesmoing passe lettre, COTGRAVE. Lettres capitales sont requises à l'escriture... elles se mettent en teste et au commencement des escritz.... s'appliquent en frontispices de [illegible], en chiffres, festons, guillochis, faces de livres, commencements de chapitres; servent encores en tous commencementz de clauses et periodes, de vers et de noms propres, PALLIOT, dans LIVET, *Gramm. franç.* p. 281.

— ÉTYM. Berry, *lètre*; bourguig. *lôttre*; provenç. *lettra*, *letra*; catal. *lletra*; espagn. et portug. *letra*; ital. *lettera*; du latin *littera*, que L. Meyer dit être pour *lictera*, du radical sanscrit *likh*, graver, écrire, au lieu que Corssen le rattache à *linea*, ligne, *linere*, *litum*, enduire. La chose reste incertaine. *Lettre* au sens de missive, d'épître, vient du latin *litteræ*, qui avait ce sens au pluriel.

LETTRÉ, ÉE (lè-tré, trée), *adj.* ‖ 1° Qui a des lettres, de la littérature; qui connaît une ou plusieurs littératures, et qui s'en occupe par délassement ou par profession. Un des hommes les plus lettrés de son temps. Toute fille lettrée restera fille toute sa vie, J. J. ROUSS. *Ém.* V. ‖ 2° *S. m.* Celui qui est lettré. Les lettrés. ‖ Particulièrement. Classe d'hommes qui, à la Chine, cultivent les lettres et exercent les emplois publics. On connaît un lettré à la façon aisée dont il fait une révérence, MONTESQ. *Espr.* XIX, 13. On dit qu'elle est unie à l'un de ces lettrés que respectait l'Asie, VOLT. *Orphel.* II, 7.

— HIST. XII° s. [Une épée] Bele est et bon letrée [marquée de lettres], *Ronc.* p. 23. Ce [ce] ne devant pas dire huem [homme] cristien letrez, *Th. le* [illegible]

— ÉTYM. [illegible] *letrat*; [illegible] *letterato*; du lat. *litteratus* [illegible]

† LETTRILLE, *s. f.* [illegible]

LETTRINE [illegible] *s. f.* ‖ 1° Terme d'imprimerie. [illegible]

— ÉTYM. [illegible]

† LETTRISME [illegible]

— ÉTYM. *Lettre.*

† LEU (leu), usité seulement dans cette locution familière : À la queue leu leu, à la suite les uns des autres.

— ÉTYM. Picard, *leu*, loup [illegible], locution qui vient de ce que les loups cheminent les uns derrière les autres.

† **LEU (SAINT-)** (sin-leu), *s. m.* Pierre tendre d'une excellente qualité, ainsi dite du lieu d'extraction Saint-Leu, village de Seine-et-Marne.

† **LEUC....** ou **LEUCO....** préfixe qui signifie blanc et vient du grec λευκός.

† **LEUCADE** (leu-ka-d'), *s. f.* Dans l'histoire grecque, saut de Leucade, se dit des amants malheureux qui se précipitaient dans la mer, du haut du promontoire de Leucade, pour se guérir de leur amour. Désespérant d'être désormais heureuse avec lui et sans lui [Phaon], elle [Sapho] tenta le saut de Leucade et périt dans les flots, BARTHÉL. *Anach.* ch. III.

† **LEUCÉ** (leu-sé), *s. f.* Ancien terme de médecine, assez mal déterminé et qui paraît comprendre une variété de l'éléphantiasis et peut-être aussi du psoriasis.

— ÉTYM. Λεύκη, de λευκός, blanc ; comparez le lat. *lucere*, briller, et le radical sanscrit *ruc*, briller.

† **LEUCINE** (leu-si-n'), *s. f.* Terme de chimie. Principe existant dans le tissu pulmonaire et dans le sang.

— ÉTYM. Λευκός, blanc, et la finale chimique *ine*.

† **LEUCITE** (leu-si-t'), *s. f.* Terme de minéralogie. Grenat blanc ou amphigène.

— ÉTYM. Λευκός, blanc, et la finale minéralogique *ite*.

† **LEUCOCYTE** (leu-ko-si-t'), *s. m.* Terme d'anatomie générale. Espèce d'élément qui se présente soit à l'état de cellules, soit à l'état de noyaux libres blancs.

— ÉTYM. *Leuco....*, et κύτος, cellule.

† **LEUCOCYTHÉMIE** (leu-ko-si-té-mie), *s. f.* Terme de médecine. Altération nouvellement étudiée, consistant dans une augmentation considérable des globules blancs qui donnent une teinte gris-rougeâtre au sang.

— ÉTYM. *Leucocyte*, et αἷμα, sang.

† **LEUCOCYTHÉMIQUE** (leu-ko-si-té-mi-k'), *adj.* Qui a rapport à la leucocythémie.

† **LEUCOGRAPHIE** (leu-ko-gra-fie), *s. f.* Description des albinos ; traité sur l'albinisme.

— ÉTYM. *Leuco....*, et γράφειν, décrire.

† **LEUCOGRAPHITE** (leu-ko-gra-fi-t'), *s. m.* Espèce de craie, ou pierre blanche, facile à dissoudre dans l'eau, dont les blanchisseurs se servent pour donner de l'éclat au linge.

— ÉTYM. *Leuco....*, et *graphite*.

† **LEUCOLYTE** (leu-ko-li-t'), *adj.* Terme de chimie. Métaux leucolytes, nom donné par Ampère à tous les métaux qui forment des sels blancs ou incolores avec les acides non colorés.

— ÉTYM. *Leuco....*, et λυτός, dissous.

† **LEUCOMA** (leu-kô-ma) ou **LEUCOME** (leu-kô-m'), *s. m.* Terme de chirurgie. Tache blanche de la cornée transparente de l'œil.

— ÉTYM. Λεύκωμα, de λευκόω, blanchir, de λευκός, blanc.

† **LEUCOPATHIE** (leu-ko-pa-tie), *s. f.* État d'un [illegible] qui, par vice primitif de conformation, a blanches des parties qui, naturellement, sont plus ou moins colorées. ‖ Terme de médecine. Synonyme d'albinisme.

— ÉTYM. *Leuco....*, et πάθος, maladie.

† **LEUCOPHLEGMASIE** (leu-ko-flè-gma-zie), *s. f.* Terme de médecine. Synonyme d'anasarque ou infiltration générale du tissu cellulaire.

— HIST. XVI° s. Si avec icelle maladie il y avoit leucophlegmatie, PARÉ, XVI, 10.

— ÉTYM. [illegible], de λευκός, blanc, et [illegible]

† **LEUCOPHLEGMASIQUE** [illegible], *adj.* Qui appartient à la leucophlegmasie. [illegible]

† **LEUCOPODE** [illegible], *adj.* Terme de [illegible]

— ÉTYM. *Leuco....*, et [illegible]

LEUCORRHÉE [illegible], *s. f.* Terme de médecine. [illegible]

— ÉTYM. [illegible], de λευκός, blanc, et [illegible]ῥεῖν, de ῥεῖν, couler (voy. RHUME).

† **LEUCORRHÉIQUE** (leu-ko-ré-i-k'), *adj.* 1° Terme de médecine. Qui est affecté de leucorrhée. [illegible]

† **LEUDE** (leu-d'), *s. m.* Nom que, dans les temps mérovingiens, on donnait aux compagnons [illegible] entreprises, [illegible] la loi [illegible] la loi du roi; les [illegible] de Marmoutier par ceux [illegible] par ceux de leudes, et les [illegible], MONTESQ. *Espr.* XXX, 16.

— ÉTYM. [illegible] *Leute*, les gens, [illegible]

† 2. **LEUDE** (leu-d'), *s. f.* Nom donné, dans le moyen âge, à toute espèce de [illegible]

— ÉTYM. [illegible] participe bas-latin [illegible], comme *rogitus* pour *rogatus* [illegible] a donné régulièrement [illegible] Cange, qui le tire du [illegible] de Diez, qui cite, en [illegible] levain, tiré aussi de *levare*. [illegible]

1. **LEUR** [illegible] ‖ 1° *Pronom personnel*, [illegible] des deux genres, qui signifie à eux, à elles. Il se place immédiatement devant le verbe, et se dit [illegible] lement des personnes. Il faut compter sur [illegible] tude des hommes et ne pas laisser de leur faire du bien, FÉN. *Tél.* XXI. ‖ Avec un impératif, il se place immédiatement après le verbe. [illegible] Va, dis-leur qu'à ce prix je leur permets de [illegible], RAC. *Athal.* V, 1. ‖ Mais, toujours avec un impératif, si un pronom de la 3° personne, complément direct du verbe, est joint à *leur*, *leur* se met après ce pronom. Donne-le-leur. Donne-la-leur. Donne-les-leur. ‖ Avec un pronom de la 1re ou de la 2° personne, *leur* ne se dit pas, il faut *à eux*. Donne-toi à eux, et non : donne-toi-leur. ‖ Il se dit quelquefois des animaux, des plantes, et même des choses inanimées. Ces chevaux sont fatigués, faites-leur donner de l'avoine. Ces orangers vont périr si on ne leur donne de l'eau. J'ai pris beaucoup de bains pendant ma maladie : je leur dois ma guérison. ‖ 2° *Leur* se construit avec *en*, et se met devant. Je leur en parlerai. ‖ Il se construit avec *y* et se met devant. Ils ont une belle campagne, je leur y rendrai visite.

— REM. Je leur suis parent, est une phrase populaire, qui n'est pas du bon usage, et qui rentre dans la locution populaire aussi : le fils à [illegible]

— HIST. et ÉTYM. Voy. LEUR 2. *Leur*, [illegible] et *leur*, adj. [illegible]

2. **LEUR** (leur); au plur. LEURS (leur, [illegible] leur-z amis), *adj. poss.* des deux genres. ‖ 1° Il signifie d'eux, d'elles, qui appartient à eux, à elles; il est ordinairement relatif aux [illegible] Il est leur adversaire, mais il a leur [illegible] que d'un saint respect tous les Persans [illegible] N'osent lever leurs fronts à la terre [illegible] RAC. *Esth.* II, 1. Il est bien dur pour un cœur [illegible] nime D'attendre des secours de ceux qu'on [illegible] time, Leurs refus [illegible] leurs bienfaits font rougir, VOLT. *Zaïre*, II, 1. ‖ Il se dit [illegible] aux animaux, aux plantes et [illegible] choses inanimées. Les chevaux ont perdu [illegible] Mes orangers ont perdu leurs feuilles. Le char d'Amphitrite, traîné par des chevaux [illegible] que la neige;... leurs yeux étaient [illegible] leurs bouches étaient fumantes, FÉN. *Tél.* [illegible] montagnes de Thrace, qui de leurs fronts couverts de neige et de glace depuis l'origine [illegible] fendent les nues, ID. *ib.* XIX. ‖ 2° [illegible] fois on le dit d'un nom au singulier, pourvu que ce nom soit collectif. C'est une famille illustre, [illegible] aïeux sont nommés dans l'histoire.... Une [illegible] est française [illegible] des pronoms collectifs, VOLT. *Lett.* [illegible] 1736. ‖ 3° *Leur* [illegible] les adverbes comparatifs forme un [illegible] plus beaux fruits. Leur [illegible] riche habit. ‖ 4° *Leur* précédé de l'article *le*, [illegible] qui avait [illegible] 180. Ils vous ont [illegible] été le leur. [illegible] 113. ‖ Quoique [illegible], on le peut dire des [illegible] inanimées. Cette poule a [illegible] son grain; les autres ont mangé le leur. Ce [illegible] nouveau a perdu son aplomb; les vieux ont gardé le leur. Le genre humain s'égara jusqu'à adorer ses

vices et ses passions; et il ne faut pas s'en étonner: il n'y avait point de puissance plus inévitable ni plus tyrannique que la leur, BOSS. *Hist.* II, 3. || 5° *Leur* s'emploie substantivement pour exprimer ce qui est à eux, à elles. Qu'ils gardent ce qu'ils ont, je ne veux rien du leur. N'oubliez pas que vous avez des parents et des amis qui ne doivent pas en souffrir, et que du moins il n'y a rien du leur; c'est tout ce qu'on vous demande, MARIV. *Marianne*, 7e part. || 6° *Leurs*, au pluriel, est quelquefois substantif et signifie leurs parents, leurs amis, ceux qui leur sont attachés. Je m'intéresse à eux et aux leurs. J'y pris la même part que si j'eusse été un des leurs, MARMONTEL, *Mém.* X.

— REM. *Leur* se répète devant les adjectifs qui ont un sens opposé ou différent, ainsi : Ils nous ont montré leurs bonnes et leurs mauvaises marchandises. Mais il ne se répète pas devant les adjectifs qui ont à peu près la même signification : Ils nous ont montré leurs beaux et brillants équipages. Cette règle n'est nullement obligatoire; elle n'est pas observée dans cette phrase-ci : Avec leur froide et leur pesante sagesse, BALZ. *De la cour*, 5e disc. Pour cela on consulte beaucoup l'oreille.

— HIST. Xe s. E lor peccatum lor dimisit, *Fragm. de Valenc.* p. 468. || XIe s. Or et argent il lur met fait en present, *Ch. de Rol.* XXIX. À lur signor, *ib.* XXVIII. Il s'en vont par le camp [champ], si requerent les lor, *ib.* CX. Païen reclament un lur deu Tervagant, *ib.* CLXXIII. [Mon âme] Entre les lur est aloüee et assise, *ib.* CLVI. Franc s'en vont en France la lor terre, *ib.* IV. Ens en lur mains [ils] portent branches d'olive, *ib.* VII. || XIIe s. Mort [il] le trestourne entre deux cens de lor [des leurs], *Ronc.* 70. Espeigne ert [sera] lor, de ce se vont vantant, *ib.* 122. Congié demandent, et il lor a done, *ib.* 203. Et cent ostages volontiers lor ofrons. Et li lor home volentiers depenons, *Raoul de C.* 163. || XIIIe s. Se il tienent mes commandemenz por escomeniez et les leur por loiaux.... *Psautier*, f° 108. Et bien li doissent apertement que il pourchaceroient le leur si come il porroient, VILLEH. XCIII. Dux Naymes leur ala les esperons chausser, *Berte*, CXXIX. Toutes leur aventures se [je] voulsisse conter, *ib.* 144. En la terre hongroise, en un leur bel manage, *ib.* LXX. Moult lor convient soffrir dolor, Ains que gens lor doigent [donnent] du lor, *la Rose*, 5020. Les barons, qui deussent garder le leur pour bien emploier en lieu et tens, se pristrent à donner les grans mangiers et les outrageuses viandes, JOINV. 217. || XIVe s. Belle chose leur sembloit que les leur regnassent à Rome, BERCHEURE, f° 29, *verso*. Il tolt [enlève] et emblé aux gens le leur, Dont en la fin muert [meurt] à doleur, BAUYANT, dans *Ménagier*, t. II, p. 18. Nostre dit habitant seront tenuz de maintenir au leur [à leurs dépens] les aules [halles], DU CANGE, *aula*. D'autre partie les meres scevent miex que les enfans sont leur, que les peres ne scevent que il sont leur, ORESME, *Eth.* 270. À leur [à eux] ou aulcun d'eulx, *Ordonn. des rois de Fr.* t. III, p. 656. || XVe s. Les princes en leurs jeunesses, COMM. *Prol.* Ils eussent bien voulu le dit royaume leur, car ils y avoient meilleur droit que ceux qui l'ont possedé, ID. VIII, 16. || XVIe s. La commune de son armée.... au mespris de leur chef et de son triomphe, MONT. I, 4. Les leurs, ID. I, 14. Ils doibvent du plus leur [ils doivent de ce qui est plus à eux], ID. I, 31. Comme fait le monde, sans exercer leurs [ses] forces, ID. I, 34. Ceste desbauche qui se veoid en nostre jeunesse au port de leurs [ses] vestements, ID. I, 192. Un leur [les] a veu parfois s'accuser de.... ID. IV, 186. Et pour comble de leurs malheurs ils estoient tenus pour mahumettans entre les chrestiens et pour chrestiens entre les leur, D'AUB. *Hist.* I, 346. Le peuple lui donnant de bon cœur la disme de leur fruits et le quint de leur butins, ID. *ib.* I, 349. Cette leur mauvaise intention s'est encores rendue plus manifeste depuis que.... ID. *ib.* III, 331. Nul de ceux que l'on appelle leurs mignons n'ose leur dire librement leur verité, AMYOT, *Timol.* 21.

— ETYM. Berry et Normandie, *leux*; bourguig. *lo* devant une consonne : *lo peire*, leur père; *los* devant une voyelle : *los efan*, leur enfant; *lote*, au féminin devant une consonne : *lote raice*, leur race; *chacun de lor*, chacun d'eux; provenç. *lor, lhor, lur*; catal. *lur*; ital. *loro*; du génitif latin pluriel *illorum*, d'eux, nominatif *ille* (voy. IL). *Leur*, représentant *illorum*, était toujours invariable; on n'a commencé à le faire varier que dans le XVe et le XVIe siècle, encore sans uniformité; dans leurs manuscrits autographes, Brantôme et Malherbe écrivent toujours *leur amities, leur guerres*.

LEURRE (leu-r'), *s. m.* Terme de fauconnerie. || 1° Morceau de cuir rouge, en forme d'oiseau, qui sert pour rappeler l'oiseau de proie lorsqu'il ne revient pas droit sur le poing. Son maître le rappelle et crie et se tourmente, Lui présente le leurre et le poing, mais en vain, LA FONTAINE, *Fabl.* XII, 13. Quoique l'alouette s'élève beaucoup, le hobereau vole encore plus qu'elle, et on peut le dresser au leurre comme le faucon et les autres oiseaux du plus haut vol, BUFF. *Ois.* t. II, p. 44. || Oiseaux de leurre, ceux qu'on rappelle au leurre; tels sont le faucon, le gentil-pèlerin, le gerfaut-lanier, le sacre, l'aigle et l'émerillon, par opposition aux oiseaux de poing, qui ne se dressent pas au leurre. || Acharner le leurre, le garnir de chair; le décharner, ôter le morceau de chair. || Espèce de chasse à l'oiseau dans laquelle on emploie l'appât nommé leurre. || 2° Fig. Chose artificieusement présentée pour attirer et tromper. L'exemple est un dangereux leurre, LA FONT. *Fabl.* II, 16. Quand, ébloui de ce leurre, il aurait une fois consenti à ce qui vous touche, il importerait peu ensuite qu'il se désabusât, MOL. *l'Avare*, IV, 1. L'étalage de l'espérance est le leurre de tous les pipeurs d'argent, BUFF. *Ess. arith. mor.* L'incertitude de l'avenir m'a toujours fait regarder les projets de longue exécution comme des leurres de dupe, J. J. ROUSS. *Conf.* IV. Il réduisait les conventions les plus sacrées des nations entre elles aux leurres d'une perfidie politique, RAYNAL, *Hist. phil.* X, 14. || 3° Terme de pêche. Appât factice attaché à l'hameçon.

— HIST. XIIIe s. Retiennent encore la pescherie de la riviere à loerre et à tous engins, tant comme l'abbe [l'abbé] sera en ville, DU CANGE, *lorra*. Et fist [Jupiter] tornoiement es nues D'ostoirs, de faucons et de grues, Et les fist au loirre venir, *la Rose*, 20351. || XVe s. Je perdrai mon faucon dont je aurai grand ennui; ni n'ai loirre ni ordonnance de quoi je le puisse reclamer, FROISS. II, II, 164. || XVIe s. Ceux qui, pour le seul regard du profit, se remuent comme un oiseau fait au branlement du leurre, LANOUE, 182. Et quand il n'y auroit que quatre ou cinq cens volontaires, qui de leur mouvement particulier allassent tous les ans es guerres, comme les oiseaux de leurre font à l'essor, cela seroit peu de chose, ID. 187. Nous les en aimons mieulx [les femmes pour leur sagesse]; il n'est point de pareil leurre que la sagesse non rude et renfrognée, MONT. III, 336.

— ETYM. Génev. *une leurre*; wall. *lure*; provenç. *loire*; ital. *logoro*; angl. *lure*; de l'anc. moyen allem. *luoder*, leurre.

LEURRÉ, ÉE (leu-ré, rée), *part. passé* de leurrer. || 1° Dressé au leurre. Oiseau leurré. || 2° Fig. Trompé par quelque chose artificieusement présenté. Leurré par de vaines promesses. || 3° Rendu habile, déniaisé (sens vieilli). ....Un jeune homme, après avoir en France étudié, s'en revint à Florence Aussi leurré qu'aucun de par de là, LA FONT. *Mandr.*

LEURRER (leu-ré), *v. a.* || 1° Terme de fauconnerie. Dresser un oiseau au leurre. || 2° Fig. Suggérer quelque objet d'espérance pour tromper. Tu m'allègues le sort : prétends-tu, par la foi, Me leurrer de l'appât d'un profane langage? LA FONT. *Fabl.* X, 12. Deux siens voisins se laissèrent leurrer À l'entretien libre et gai de la dame, ID. *Rem.* Sur les cent mille écus dont on m'a cru leurrer, Dites, combien la nièce a-t-elle à retirer? TH. CORN. *Comtesse d'Orgueil*, V, 7. Et d'une cause en l'air il le faut bien leurrer, RAC. *Plaid.* III, 2. Quoi! par un feint amour vous m'auriez donc leurrée! DESTOUCHES, *Irrésolu*, III, 4. L'espérance anime le sage, et leurre le présomptueux et l'indolent, VAUVEN. *Maximes*, XIV. Bonaparte ne nous baillait pas le lièvre par l'oreille, jamais ne nous leurra de la liberté de la presse, ni d'aucune liberté, P. L. COUR. *Réponse aux anonymes*. || 3° Se leurrer, *v. réfl.* Être leurré. Ces oiseaux-là ne se leurrent pas facilement. || Fig. Se leurrer d'un vain espoir. || Se leurrer de, avec un verbe à l'infinitif, se flatter de. Son feu [du génie de Corneille] ne peut agir quand il faut qu'il s'explique Sur les fantasques airs d'un rêveur de musique.... Il ne se leurre point d'animer de beaux chants, Et veut, pour se produire, avoir la clef des champs, CORN. *Excuses à Ariste*.

— HIST. XIVe s. L'aprentis demande comme on doit loirrer ung faucon nouvel affaitié, *Modus*, f° LXXXI. || XVe s. Si se mirent ces deux faucons en chasse et le comte après, ainsi que pour les loirrer, en disant : hoie! hoie! FROISS. I, I, 314. Amours loirre Les cueurs comme faucon en loirre, A. CHARTIER, *Poésies*, p. 636. || XVIe s. Ce que le garçon, qui estoit si bien leurré, qu'on pouvoit dire : à tel maistre tel valet, executa fort bien, YVER, 642. Ainsi qu'on voit au mouvement du bras du fauconnier quand il leurre et duit ses oiseaux, PASQ. I, 8. J'appris Virgile, puis Plaute, leurré tousjours par la douleur du subject, MONT. I, 187. On les leurre et acharne par touts moyens, ID. III, 334. Il y est leurré [phrase proverbiale pour dire : il s'y connait], H. EST. *Précell. du lang. fr.* p. 79.

— ETYM. *Leurre*; wall. *lurer*; provenç. *loirar*; anc. catal. *loyrar*.

† **LEUTRITE** (leu-tri-t'), *s. f.* Sorte de marne calcaire et sablonneuse qu'on emploie pour amender les terres, et qui prend son nom de ce qu'elle se trouve à Leutra, près d'Iéna, en Saxe, LEGOARANT.

† **LEVAGE** (le-va-j'), *s. m.* || 1° Terme de construction. Mise en place d'une charpente. || 2° Action des bouillons qui s'élèvent au-dessus de la chaudière dans laquelle on cuit le savon. || 3° Une des opérations qu'exige la fabrication du point d'Angleterre. || 4° Manière d'assujettir les pampres des vignes, qui est en usage dans le Médoc. || 5° Terme d'ancienne coutume. Action de lever un impôt. Le levage des dîmes.

— ETYM. *Lever*.

LEVAIN (le-vin), *s. m.* || 1° Pâte aigrie, c'est-à-dire ayant subi un certain degré de fermentation acide, et qui, par là, est devenue propre à faire lever la pâte du pain. De même qu'un peu de levain aigrit et corrompt toute la masse qui le reçoit, LAMOTHE LEVAYER, *Vertu des païens*, II, *Avant-propos*. || Pain sans levain, voy. PAIN. || 2° Toute substance capable d'exciter une fermentation dans la substance avec laquelle on la mêle. Levain de bière. || Le levain de bière est appelé levain doux, par opposition à la pâte aigrie qu'on nomme levain aigre dans les pays où les deux sortes de levain sont employés; à Paris le pain se fait généralement au levain doux; mais, dans une grande partie de la France, et particulièrement à la campagne où on n'a pas de levain doux, il est fait au levain aigre. || 3° Par extension, cause de quelque maladie comparée à une fermentation. Ce mal-là ne se guérit jamais si bien qu'il n'en reste quelque levain. Arrière les humeurs, qu'elles pèchent ou non; La fièvre est un levain qui subsiste sans elles, LA FONT. *Quinquina*, II. || Fig. Sorte de fermentation vicieuse que le péché laisse dans l'âme. Se défaire d'un vieux levain du péché. L'Écriture en cet endroit, en parlant de notre ennemi, entend le mauvais levain, PASC. *Pens.* XXV, 144, éd. HAVET. L'homme se trouve puni dans sa dernière postérité de la faute qui lui fit prendre le premier levain du crime, CHATEAUBR. *Génie*, I, I, 4. || 4° Fig. Ce qui est capable d'exciter, comme par une fermentation, les passions, les sentiments, les doctrines, soit en bien, soit en mal. Ce levain de révolte et de sédition, TRISTAN, *Mariane*, IV, 1. Comment ne comprenez-vous point que ce n'est pas du pain que je vous parlais, lorsque je vous ai dit de vous garder du levain des pharisiens et des saducéens? SACI, *Bible, Év. St Matth.* XVI, 11. Si jamais l'Angleterre revient à soi [quitte le protestantisme], si ce levain précieux [ce qu'il y reste de catholicisme] vient un jour à sanctifier toute cette masse, BOSS. *Reine d'Anglet.* Il y a dans l'esprit comme un levain d'orgueil qui s'enfle et se dilate par la science, FLÉCH. *Panég.* II, p. 232. Un secret levain de dissension et de discorde avait commencé depuis quelques années à troubler le repos de la Grèce, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. III, p. 415, dans POUGENS. Ne laisser germer dans mon cœur aucun levain de vengeance, J. J. ROUSS. *Prom.* 7. L'interprète du ciel au fond des consciences Aigrit secrètement le levain des vengeances, C. DELAV. *Vêp. sicil.* I, 1. || 5° Mélange de chaux et d'alcali dont les savonniers tirent la lessive.

— HIST. XIIe s. De ce dist sainz Paules : un pau [peu] de levains mainet tote la masse, *Job*, p. 442. || XIIIe s. Ne loist talemelier [boulanger] ne puet puis cuire, se son levain n'est faiz avant que la deffence li ait esté faite; et se son levain est fet, il puet cuire la cuite du levain, *Liv. des mét.* 14. || XIVe s. En moi n'a pas tant de levain Qui mon cuer faice [fasse] si lever, K'à tel sens le puisse eslever, J. DE CONDET, p. 102. || XVe s. Je fais tourtel d'autruy levain, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 349. Un pou [peu] de levain esgrit grant paste, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 432. Par homme ne povoit de fait Amender à Dieu le meffait Qu'avoit fait l'omme premerain; Car tuit [tous] tenoient du levain Du pechié de leur premier pere, *Myst. Barlaam et Jos.* dans GUI DE CAMBRAI, p. 389. || XVIe s. Qui au soir ne laisse levain jà ne fera lever paste au matin [il faut se précautionner d'avance contre les besoins à venir], RAB. III, 3. Les docteurs de l'eglise ont foudroyé contre ce levain d'impiété, CHOLIÈRES, *Contes*, t. II, *Après-din.* p. 281, dans POUGENS.

— ETYM. Wall. [illegible]; provenç. [illegible] du lat. [illegible], proprement action de lever, de *levare*, lever. Le provençal a aussi *levat*, qui vient de *levatus*, l'italien, *levato*, qui vient du bas-latin *levitus*, pour *levatus*; et l'espagnol, *levado*, qui vient aussi de *levitus*.

1\. **LEVANT** (le-van), *adj. m.* Usité seulement dans cette locution : soleil levant, soleil qui paraît au matin. Je serai là à soleil levant, au soleil levant. Le soleil levant regarde cette maison. || Fig. Adorer le soleil levant, faire sa cour à la faveur naissante. N'est-il pas adoré comme un soleil levant? TRISTAN, *M. de Chrispe*, IV, 11. Là des hommes qui tournaient le dos au sanctuaire et adoraient le soleil levant, la faveur naissante, BOSS. 2ᵉ *sermon, Pâques*, 3. [illegible]! inclinez-vous vers le soleil levant, agiles [illegible], [illegible], *les Marionnettes*, V, 8. || Terme [illegible] Homme levant et couchant, [illegible] par opposition à aubain ou étranger.

— HIST. XIᵉ s. [Il] Torne son vis [visage] vers le soleil levant, *Ch. de Rol.* CCXXIV. || XVIᵉ s. Les yeux fichés vers le soleil levant, MONT. II, 179.

2\. **LEVANT** (le-van), *s. m.* || 1° La partie de l'horizon où le soleil se lève. Du levant au couchant, du More jusqu'au Scythe, Les peuples vanteront et Bérénice et Tite, CORN. *Tite et Bérénice*, V, 5. || Le levant d'été, le point où le soleil se lève sur notre horizon au solstice d'été; le levant d'hiver, celui où il se lève au solstice d'hiver. || 2° Les pays qui sont à notre levant (on met une L majuscule). Les peuples, les marchandises du Levant. Et souffre que je baise en ce foudre vivant La gloire de l'empire et l'honneur du Levant, ROTR. *Belis.* III, 2. || Particulièrement. La côte occidentale de l'Asie qui est sur la Méditerranée. Cet avantage attira le commerce du Levant à Marseille, et celui du Nord à Dunkerque, VOLT. *Louis XIV*, 29. || Coque du Levant, voy. COQUE. || 3° Dans nos ports de la Méditerranée, nom donné au vent d'est. Le levant est opposé au ponant ou vent d'ouest.

— SYN. 1. LEVANT, ORIENT, EST. Levant et orient sont exactement synonymes, ne différant que par le style où on les emploie. Orient se dit plutôt dans le style élevé; levant dans le style technique et de marine. L'est est un des points cardinaux ; dans son sens propre, il signifie le point de l'équateur céleste où le soleil se lève; tandis que levant et orient désignent l'espace compris entre les deux tropiques; aussi y a-t-il un levant d'hiver et un levant d'été, mais il n'y a qu'un est. || 2. Il est une différence particulière entre Levant et Orient, quand ces deux mots sont pris dans le sens géographique. Le Levant désigne la côte occidentale de l'Asie, c'est-à-dire toute celle qui est sur la Méditerranée. L'Orient désigne toute la partie de l'Asie qui est au delà, la Perse, l'Inde, la Chine, le Japon.

— HIST. XVIᵉ s. Le pays de Levant, MONT. II, 177.

— ETYM. *Levant* 1.

† **LEVANTI** (le-van-ti), voy. LEVANTIN.

LEVANTIN, INE (le-van-tin, ti-n'), *adj.* || 1° Natif des pays du Levant. Les peuples levantins. Les nations levantines. || On a dit aussi levanti. Il y avait dans la chiourme deux forçats qui ramaient fort mal, et à qui le levanti patron appliquait de temps en temps quelques coups de nerf de bœuf sur leurs [illegible], VOLT. *Candide*, XXVII. || 2° Substantivement. Les Levantins [illegible] Les Levantins en leur légende Disent qu'un certain rat, las des soins d'ici-bas, ... LA FONT. *Fabl.* VII, 3. || Terme de marine. Les Levantins, les matelots de la mer Méditerranée, et [illegible] des [illegible] de la Turquie et de l'Asie Mineure. || Levantins, se dit aussi des matelots [illegible] des [illegible] dans les quartiers du littoral français de la Méditerranée.

— ETYM. *Levant* 2.

LEVANTINE (le-van-ti-n'), *s. f.* Étoffe de soie [illegible] de levantine.

— ETYM. *Levantin.*

LÈVE (lè-v'), *s. f.* || 1° Espèce de cuiller de bois à [illegible], au jeu de mail, [illegible] la boule. || 2° Terme de papeterie. Lame servant à [illegible] le marteau qui doit retomber sur le cylindre.

— ETYM. *Lever.*

LEVÉ, ÉE (le-vé, vée), *part. passé* de lever. || 1° Haussé, mis en haut. Les mains levées au ciel. Venir, le bras levé, la tirer de vos mains, CORN. *Nicom.* IV, 3. Après tous ces [illegible] le [illegible] n'est point apaisée, et son bras est toujours levé, SACI, *Bible, Isaïe*, IX, 17. Mais cependant [illegible] si je n'arrête le fer que le cruel tient levé sur sa tête, RAC. *Andr.* III, 6. Dans un des parvis aux hommes réservé, Cette femme superbe entre, le front levé, RAC. *Athal.* II, 2. || Fig. Aller partout la tête levée, ou tête levée, aller partout sans rien craindre, sans appréhender aucun reproche, aucun [illegible] Leur âme, dès l'enfance à la gloire élevée, Les fait dans leurs projets aller tête levée, MOL. *Garc.* III, 3. Le crime va la tête levée; la vertu rougit et se cache, MASS. *Carême, Resp. hum.* || Familièrement. Prendre quelqu'un au pied levé, prendre quelqu'un au moment où il se dispose à partir, où il a le pied levé pour s'éloigner; et, figurément, le prendre au moment où il ne s'attend à rien, ne pas lui donner le temps de réfléchir, de se reconnaître. .... Est-il juste qu'on meure Au pied levé? dit-il; attendez quelque peu, LA FONT. *Fabl.* VIII, 1. || 2° Appelé sous les drapeaux. Les soldats nouvellement levés. || 3° Qui a germé. Des glands levés là où ils sont tombés. || 4° Qui a éprouvé la fermentation. De la pâte mal levée. Les latins se servaient de pain non levé pour l'eucharistie, VOLT. *Mœurs*, 31. || 5° Qui n'est plus assis. Levé et tête nue. || Voter par assis et levé, manifester son vote, dans une assemblée délibérante, en se levant ou en restant assis. || Terme de blason. Se dit particulièrement de l'ours, quand il est représenté droit et en pied. || 6° Sorti du lit. Levé à cinq heures du matin. || Fig. Levé matin, voy. MATIN. || 7° *S. m.* Terme de musique. Le temps de la mesure où on lève le pied ou la main. Le levé et le frappé. || Terme de manège. Voy. LEVER 2. || 8° Terme de géométrie. Le levé d'un plan, voy. LEVER 2. || Terme de marine. Levé sous voile, action de lever le plan d'une côte à bord d'un vaisseau qui est sous voile ou d'un bâtiment à vapeur.

LEVÉE (le-vée), *s. f.* || 1° Action de lever, de hausser; ne se dit guère que dans cette locution : levée de boucliers, démonstration par laquelle les soldats romains témoignaient leur résistance aux volontés de leur général. || Fig. Levée de boucliers, opposition ou attaque contre une personne, contre un corps, faite avec éclat et sans succès. Après toutes ces grandes levées de boucliers, François Iᵉʳ, qui était sur les frontières du Piémont, s'en retourne, VOLT. *Ann. Emp. Charles-Quint*, 1538. || Fig. Il [Achille Tatius] fait une grande levée de rhétorique dans tout ce procès de Thersandre, HUET, *Origine des romans.* || Terme de marine. Il y a de la levée, les vagues se soulèvent, la mer est agitée. || Levée des couples, opération qui consiste à dresser ou élever ces pièces de construction, et à les mettre sur la quille en position voulue. || Terme de mécanique. Espace parcouru par le piston dans un corps de pompe. On dit aussi : le jeu du piston. || 2° Action de lever de terre. Faire la levée d'un corps mort, l'enlever, par autorité publique, et le faire porter au lieu où il doit être inhumé, ou exposé pour être reconnu. La levée du corps est attribuée par la loi au juge de paix, au procureur impérial et au juge d'instruction; c'est seulement quand ils en sont empêchés que le maire y procède. || 3° Action de ramasser les grains et autres produits de la terre. La levée des fruits lui appartient. || Récolte. J'ai été contraint de faire saisir les levées de mon fermier. || 4° Dans une course de bague, l'action de celui qui lève la lance pour enfiler la bague. Faire une levée de bonne grâce. || 5° En termes de jeu de cartes, un coup qu'on a gagné et par suite duquel le gagnant ramasse et met devant lui les cartes jouées. Il n'a pas fait une levée. J'ai trois levées. || 6° Action d'ôter, de retirer, d'enlever. La levée du scellé, l'action par laquelle l'officier de justice lève un scellé. || En chirurgie, la levée de l'appareil, l'action d'ôter l'appareil mis sur une blessure. || 7° Action de retirer de la boîte, pour les distribuer, les lettres qui y ont été jetées. Il y a plusieurs levées par jour à ce bureau. || Collectivement. Les lettres qu'on retire de la boîte à chaque levée. La levée de deux heures n'a pas été considérable. || 8° Dans la couture, ce qu'on lève sur la largeur d'une étoffe pour un habit, ce qu'on lève d'une pièce de toile pour des chemises. Il y a là la levée de deux chemises. || 9° La levée d'un siége, la retraite des troupes qui tenaient une place assiégée. Je ne songe point à vous parler de la levée du siége de Bude; cette petite nouvelle dans l'Europe et dans le christianisme ne vaut pas la peine d'en parler, SÉV. 28 nov. 1684. || 10° Ordre qui fait cesser quelque [illegible] ou défense. Levée des arrêts, de la [illegible]. || 11° Collecte, perception, [illegible] des impôts. Il s'est fait de grandes et [illegible] levées sur le clergé de France, PATRU, *Assemblées du clergé*, dans RICHELET. || 12° Action de prendre chez un dépositaire. Levée de titres. Levée de cent barriques de vin. || Levée de numéraire, quantité plus ou moins considérable d'argent que le commerce prend dans une banque ou tout autre établissement de crédit. || 13° Action d'enrôler des soldats. Une levée de soldats, de troupes. Valens fit faire des levées dans le pays des [illegible], FLÉCH. *Hist. de Théod.* II, 65. || Les [illegible] ainsi enrôlés. Celui-ci représentait que, si l'on [illegible] nait aux nouvelles levées le temps de s'exercer pendant l'hiver, on en tirerait plus de service la campagne suivante, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. I, p. [illegible], dans POUGENS. || Levée en masse, appel [illegible] militaire de tous les hommes d'une [illegible] levée en masse et instantanée de [illegible] était ordonnée de droit dans certains [illegible] [illegible], THIERS, *Révolution française*, [illegible] || 14° L'heure à laquelle une [illegible] compagnie se lève pour finir la séance. [illegible] vez-vous à la levée du conseil, à la levée de la séance. || 15° La levée des plans. On dit plutôt [illegible] ou le lever des plans, voy. LEVER 2. || 16° [illegible] chaussée. Ainsi la rivière de Loire, Quand elle [illegible] hors de son lit. Bouleverse, à ce qu'on m'a [illegible] qu'on appelle la levée, SCARR. *Virg.* II. Tout le [illegible] connaît cette longue levée qui borne le lit de la S[illegible] LA BRUY. VII. Le père Castell, qui a écrit fort [illegible] ment sur cette matière, remarque très-bien [illegible] hauteur des levées qu'on a faites pour contenir [illegible] va toujours en diminuant jusqu'à la mer, [illegible] *Hist. nat. Preuv. théor. terr. Œuv.* t. II, [illegible] dans POUGENS. || 17° Dans un bateau, sorte de [illegible] plancher, qui est à l'arrière du bateau. || 18° [illegible] que le fabricant scelle sur le banc pour la [illegible] || 19° Plateau sur lequel le cartonnier [illegible] feuilles de carton à mesure qu'elles sont [illegible] langes || 20° Morceau de bois qui, dans un [illegible] à poudre, soulève le pilon. || 21° Levée [illegible] se dit des bandes que les vitriers lèvent avec le [illegible] mant pour se mettre de mesure. || Se dit [illegible] bandes de papier dont ils se servent pour [illegible] calfeutrages.

— REM. Un levé pour une levée, au jeu de cartes, est une faute contre le bon usage actuel. [illegible] se disait : Pour ce jeu nous ne volerons pas [illegible] faict un levé, RABEL. I, 5.

— HIST. XIIIᵉ s. Il seroit tenus à aquiter [illegible] [l'héritier] selonc les levées [les rentrées, les [illegible] nus], BEAUM. XV, 11. || XIVᵉ s. Il paient le tiers de la levée d'une année du fief, DU CANGE, [illegible] il parfist les fossez et les levées à l'[illegible] f° 22, *recto*. || XVIᵉ s. Les consuls firent une [illegible] autres qui demouroient à Rome, pour aller [illegible] les Volsques, AMYOT, *Cor.* 17. Une grande [illegible] deniers, D'AUB. *Hist.* II, 254. Après la [illegible] vée du siege de Senlis, *Sat. Mén.* p. 144. Il faut [illegible] vée de mil arpens ou quartiers de bois taillis [illegible] entretenir les dites fournaises, PALISSY, 259 [illegible] levée de boucliers, MAROT, p. 138, dans [illegible] Sur la levée du soleil, *Nuits de Straparole*, [illegible] p. 66, dans LACURNE.

— ETYM. *Levé*: provenç. *levada*; ital. *levata*.

† **LÈVE-GAZON** (lè-ve-ga-zon), *s. m.* [illegible] détacher du sol les bandes de gazon qui ont été [illegible] pées latéralement.

† **LÈVE-NEZ** (lè-ve-né), *s. m.* || 1° Terme de marine. Petit cordage qui sert à élever les cargues [illegible] brigantine au point supérieur de la corne, [illegible] la ralingue de derrière. || Lève-nez de la [illegible] basse, sorte de cargue servant pour élever le [illegible] la bonnette, la ployer en deux, sur son bout [illegible] près du bout de la vergue de misaine. || 2° [illegible] familièrement. Un lève-nez, un écolier [illegible] inattentif, qui n'a jamais le nez sur sa [illegible]

1\. **LEVER** (le-vé. La syllabe *le* prend un accent grave quand la syllabe qui suit est muette [illegible] je lèverai), *v. a.* || 1° Placer dans une situation plus haute ce qui est [illegible], pendant, etc. Levez [illegible] davantage. On leva la poutre en l'air. Le [illegible] lève la paille. Cela est si pesant, qu'on ne saurait le lever de terre. Théodose, apprenant ces [illegible] nouvelles, leva les mains au ciel, FLÉCH. *Hist. de Théod.* III, 113. Déjà pour la saisir Calchas [illegible] bras, RAC. *Iphig.* V, 6. Et j'ai trop tôt vers toi [Neptune] levé mes mains cruelles [je t'ai trop tôt imploré], ID. *Phèdre*, V, 6. || Fig. [illegible] ses ennuis pressé, Lève à peine le poids dont il est [illegible], DUCIS, *Oth.* II, 1. || Lever la main, lever le bâton, lever le sabre sur quelqu'un, se mettre en devoir de le frapper. Ce sera un homme fier et sauvage; il lèvera la main contre tous et tous lèveront la main contre lui [Ismaël], SACI, *Bible, Genèse*, XVI, 12. Quelque mauvais que soit un fils, [illegible] lever la main sur son père? LESAGE, *Diable boit.* ch. 7, dans [illegible]. On m'avait toujours dit que [illegible] un Thébain Qui leva sur son prince une [illegible] main, VOLT. *Œdipe*, I, 3. Se [illegible]

qu'un frère, élevé dans mon sein, Pour mieux servir son roi, lève sur moi sa main? VOLT. *Adél. du Guesc.* I, 2. || Lever la main, la dresser en l'air dans l'acte de prêter serment. Levez la main, et prononcez le serment. || Familièrement. J'en lèverais la main, j'en ferais serment. Il n'est rien plus certain, J'en lèverais le pied et, s'il le faut, la main, LEGRAND, *Foire de St Laurent*, sc. 15. || Jouer à lève-cul, jouer les uns après les autres en prenant la place de celui qui perd. || Terme de fauconnerie. Voler à lève-cul, se dit de la manière de chasser de certains oiseaux, qui attendent le départ du gibier pour fondre dessus. || Fig. Cela lève la paille, voy. PAILLE. || Lever la toile, le rideau, retirer la toile, le rideau qui cache le théâtre aux spectateurs. || Lever le menton à une jeune fille, lui passer familièrement la main sous le menton en forme de caresse. || Fig. Lever le menton à quelqu'un, le protéger, l'aider en ses affaires, en ses entreprises (métaphore tirée de la natation, où, pour aider quelqu'un qui apprend à nager, on lui tient le menton). || Dans un langage libre, lever la jupe à une femme, la trousser. Être souvent réduite à emprunter une jupe pour aller se la faire lever par un homme dégoûtant, VOLT. *Candide*, 24. || 2° Lever les yeux, les tourner en haut. Je lève, je baisse, je tourne, je roule les yeux, BOSS. *Élévat. sur myst.* IV, 9. || Lever les yeux au ciel, tourner les yeux vers le ciel, regarder le ciel. Le moment du prince n'était pas encore venu [de faire le Tellier chancelier]; et le tranquille ministre, qui connaissait les dangereuses jalousies des cours et les sages tempéraments des conseils des rois, sut encore lever les yeux vers la divine Providence, dont les décrets éternels règlent tous ces mouvements, BOSS. *le Tellier*. Ses yeux mal assurés N'osent lever au ciel leurs regards égarés, RAC. *Andr.* V, 5. Triste, levant au ciel ses yeux mouillés de larmes, ID. *Brit.* II, 2. || Absolument. Lever les yeux, regarder en face, cesser de tenir le regard fixé sur la terre. Mais levez donc les yeux quand je vous interroge, BOISSY, *Deh. tromp.* II, 4. || Fig. Il n'ose pas lever les yeux, se dit d'une personne qui craint de voir et d'être vue, ayant quelque reproche à se faire, ou seulement craignant de rire, de rougir, etc. La [illegible] s'en est épanoui la rate [d'une petite mortification de Mme de Gèvres]; Mademoiselle [la fille du frère de Louis XIII] n'osait lever les yeux; et moi, j'avais une mine qui ne valait rien, SÉV. 13 mars 1671. || En un autre sens. Ne pas lever les yeux, ne pas cesser de regarder. Il n'a pas levé les yeux de dessus son livre. Les Argiens surtout ne pouvaient lever les yeux de dessus celui qui avait entrepris cette guerre exprès pour eux, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. VIII, p. 319, dans POUGENS. Ce maudit [illegible], qui ne levait presque pas les yeux de dessus elle, LAMOTTE, *Magnifique*, I, 3. || Lever les yeux sur quelqu'un, le regarder. Peu de jours s'étaient écoulés et Lucile commençait à peine à lever ses timides regards sur son époux, STAEL, *Corinne*, [illegible]. || Fig. Lever les yeux, être ému. La honteuse bassesse de nos mœurs nous empêche de lever les yeux pour admirer le sublime de ces paroles : *Aude, hospes, contemnere opes*, FÉN. *Lettre à l'Académie, Sur les anciens et les modernes.* || Fig. Lever les yeux sur, aspirer à, prétendre à. Que sur Aménaïde il ait levé les yeux, Qu'il ait osé prétendre à s'unir avec elle? VOLT. *Tancr.* III, 4. || Lever un œil présomptueux, téméraire sur..., être présomptueux, téméraire en quelque prétention. Je ne veux point lever un œil présomptueux Vers le voile sacré que vous jetez sur eux [des secrets], VOLT. *Brutus*, [illegible]. || Familièrement. Lever le pied, s'en aller, s'enfuir. Il a eu peur, et a levé le pied. Lever le pied pour cause de mauvaises affaires. || Lever les épaules, témoigner, en levant les épaules, du mécontentement ou du mépris. C'est à faire lever les épaules. || Fig. et familièrement. Lever la crête, s'enorgueillir, s'en faire accroire. Il commence à lever la crête, à vouloir faire l'entendu. || Lever la crête signifie aussi, se montrer, paraître avec plus de hardiesse. || Fig. Lever la tête, le front, s'enorgueillir. Lève, Jérusalem, lève ta tête altière; Regarde tous ces rois de ta gloire étonnés, RAC. *Athal.* III, 7. Messène, après quinze ans de guerres intestines, Lève un front moins timide, et sort de ses ruines, VOLT. *Mérope*, I, 1. ....Et la ligue ennemie, Levant contre son prince un front séditieux, Nous confond dans sa rage et nous poursuit tous deux, ID. *Henr.* I. Nous ne voyons dans aucun auteur, soit grec, soit latin, la moindre trace de cette secte; elle ne commence à lever la tête que depuis la naissance du mahométisme, DIDER. *Opin. des anc. phil.* (*Arabes*). || 3° Terme d'agriculture. Lever les guérets, donner le premier labour aux terres qui se reposent depuis quelque temps. || 4° Redresser une personne ou une chose qui était couchée ou penchée. Lever un malade sur son séant. Lever un tonneau. Lever un pont-levis. || Lever quelqu'un, l'aider à se lever et à s'habiller. Son valet de chambre le lève, l'aide à se lever. Il est paralytique, il faut le lever. || 5° Terme de chasse. Lever le lièvre, les perdrix, faire partir le lièvre, les perdrix. || Fig. Il a levé le lièvre, il a le premier ouvert un avis, donné lieu à une question, à un débat, trouvé un expédient. || 6° Terme de marine. Lever l'ancre, arracher l'ancre du fond de la mer par le moyen de son câble. || Lever l'ancre par les cheveux, la tirer du fond de la mer par son orin. || Lever les accores, retirer les accores d'un navire dont la construction est achevée. || Lever les épontilles, les faire tourner sur les charnières pour les fixer horizontalement, sous le pont supérieur. || Lever les lofs, carguer en partie les points des basses voiles pour les dégager en les élevant au-dessus des bastingages, lorsqu'on vire de bord. || Lever une garcette ou une bosse, démarrer cette garcette ou cette bosse de dessus le câble, le cordage, ou l'objet sur lequel elle est frappée. || Lever un navire, en monter les couples dits de levée, c'est-à-dire les principaux couples. || Lever rame, suspendre la nage en élevant au-dessus de l'eau les pales des rames, et en laissant les avirons dans la position horizontale et prêts à fonctionner de nouveau. Nous n'en étions qu'à une portée de mousquet quand je commandai à nos gens de lever rame et de prendre des pistolets et des mousquetons pour attendre nos ennemis, VILLETTE-MURSAY (1677), dans JAL. || 7° Ôter, enlever, écarter. Le chirurgien a levé le premier appareil. Lever le scellé. Lever une serrure. Lorsqu'il arriva pour dîner, le premier service était levé. En vain à lever tout les valets sont fort prompts, Et les ruisseaux de vin coulent aux environs, BOIL. *Sat.* III. || Lever le masque, voy. MASQUE. || Fig. Lever une difficulté, un empêchement, un obstacle, des doutes, un scrupule, les écarter. Il est des moyens sourds pour lever un obstacle, CORN. *Perthar.* III, 3. Néron lui leva toutes sortes de défiances par ses caresses, D'ABLANCOURT, *Tac. Annales*, liv. XIV, dans RICHELET. ....Je sais l'art de lever les scrupules, MOL. *Tart.* IV, 5. Quand vous seriez venue à bout de leur lever cette appréhension, BOSS. *Lett. abb.* 54. Il peut y avoir des difficultés qui ne s'offrent point à mon esprit, mais nous les lèverons, LESAGE, *Diable boit.* ch. 15, dans POUGENS. || Lever les défenses; lever l'interdit, l'excommunication; lever une opposition; lever la consigne, etc.; révoquer des défenses, un interdit, une excommunication, une opposition, une consigne, etc. Il a été raisonnable que Dieu levât cette obligation fâcheuse, PASC. *Prov.* X. Mes frères, réjouissons-nous : le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ a levé cette excommunication de la loi [défense d'entrer dans le saint des saints]; écoutez l'apôtre saint Paul, qui vous dit qu'il a pénétré au-dedans du voile, BOSS. *Sermons, Ascension*, 1. Les ambassadeurs lui déclarèrent (31 mars) que, si dans huit jours il ne posait les armes et s'il ne levait les censures, ils se retireraient, DUCLOS *Hist. Louis XI*, *Œuv.* t. III, p. 217, dans POUGENS. || 8° Terme de jardinage. Lever de terre, ou, simplement, lever, retirer de terre des plantes, des oignons, lorsque la saison des fleurs est passée. Lever des tulipes, des renoncules. || Lever un arbre, une plante en motte, arracher un arbre, une plante, avec la portion de terre qui tient aux racines, afin de les transplanter. || 9° Terme d'imprimerie. Lever la lettre, prendre les lettres les unes après les autres dans les cassetins, et les arranger dans le composteur pour en former des mots et des lignes. || Lever la correction d'une épreuve, mettre dans le composteur toutes les lettres nécessaires pour cette opération. || 10° Lever le siége d'une place, retirer les troupes qui la tenaient assiégée. || Fig. et familièrement. Lever le siége, s'en aller. || Lever le camp, s'en aller en parlant d'une troupe. Cette armée a levé le camp. || Ces troupes ont levé le piquet, elles se sont retirées avec quelque précipitation (locution qui vient des piquets qui fixent la tente et qu'on ôte pour s'en aller). || Lever la garde, lever la sentinelle, retirer des soldats qui sont de garde, retirer un soldat qui est en faction. || Terme de marine. Lever la chasse, cesser de poursuivre un bâtiment. || 11° Lever la séance, déclarer que la séance est terminée, que les membres de l'assemblée doivent se séparer. Ma volonté ce soir une fois approuvée, Ma cour la connaîtra; la séance est levée, C. DELAV. *Princ. Aur.* IV, 4. || Absolument. Il était près de [illegible] heures quand le conseil leva, [illegible]. [illegible] en séance, quand la cour levait, était une [illegible] pour tout le parlement, ID. 370, 43. Cet emploi a vieilli. || 12° Terme de trictrac. Lever, mettre sur la bande les dames, après les avoir toutes passées dans le jan de retour. || Absolument. J'aurai levé avant vous. || Au jeu de cartes, lever les cartes, ou lever la main, faire la main, enlever les cartes jouées, celle que l'on avait étant supérieure. J'ai déjà levé deux mains, trois mains. On dit aussi lever un pli. || 13° Couper une partie sur un tout, en parlant d'animaux que l'on mange. Lever une épaule, un gigot de mouton. Lever une cuisse de poulet. Je jetai quelques regards nonchalants sur un poulet d'assez bonne mine, dont je levai nonchalamment aussi les deux ailes, MARIV. *Paysan parv.* 3° part. || Terme de vénerie. Lever le pied du cerf, le couper pour en faire honneur au maître de la chasse. || Il se dit en parlant des étoffes. Ah! ah! monsieur le tailleur, voilà de mon étoffe du dernier habit que vous m'avez fait; je la reconnais bien.—C'est que l'étoffe me sembla si belle, que j'en ai voulu lever un habit pour moi. — Oui, mais il ne fallait pas le lever avec le mien, MOL. *Bourg. gent.* II, 8. Je fus bien lever pour bien de l'argent d'étoffes chez Gautier, pour me faire belle en Provence, SÉV. 27 mai 1672. Un habit d'un très-beau velours bleu fut levé et fait à Salamanque, LESAGE, *Diabl. boit.* ch. 18, dans POUGENS. J'étais allé, comme tu sais, lever des étoffes pour habiller mon monde, LEGRAND, *les Paniers*, sc. 7. || 14° Recueillir. Lever les fruits d'une terre. || Percevoir, faire rentrer, en parlant de taxes. Les rois ne levaient rien sur les terres qui étaient du partage des Francs, MONTESQ. *Espr.* XXX, 20. Ce ministre [Sully], aussi éclairé qu'intègre, trouva qu'en 1596 on levait cent cinquante millions sur le peuple pour en faire entrer environ trente dans le trésor royal, VOLT. *Mœurs*, 174. Cette espèce de tribut qui, quoique difficile à lever, rend à l'État deux millions cinq cent mille livres, est perçu dans la rade d'Elseneur, RAYNAL, *Hist. phil.* XII, 32. Lui-même à table et sans suppôt Sur chaque muid levait un pot D'impôt, BÉRANG. *Yvetot.* || On a dit de même autrefois : lever les dîmes, les rentes seigneuriales. || 15° Enrôler pour le service militaire. Lever des troupes, une armée. J'ai fait lever des gens par des ordres secrets Qu'à vous suivre en tous lieux vous trouverez tout prêts, CORN. *Rodog.* II, 3. Un des régiments qu'il fait lever en Bretagne, SÉV. 503. Les rebelles s'étaient saisis des arsenaux et des magasins.... il était encore plus aisé au roi de lever des soldats que de les armer, BOSS. *Reine d'Anglet.* Le roi [Louis XI] employa les fonds de ces compagnies à lever un corps de Suisses; c'est de ce temps-là qu'ils sont entrés au service de France, DUCLOS, *Hist. de Louis XI, Œuv.* t. III, p. 222. Tout prince qui lève trop de soldats peut ruiner ses voisins, mais il ruine sûrement son État, VOLT. *Dict. phil. Age.* || 16° Lever un corps, procéder, par autorité publique, à l'enlèvement d'un corps mort. || Lever un corps saint, le tirer du tombeau avec cérémonie, pour l'exposer à la vénération des fidèles. || Lever un enfant, faire emporter à l'hôpital, par autorité publique, un petit enfant exposé. || Toutes ces locutions viennent de ce que, effectivement, on lève de terre le mort, le saint, l'enfant. || 17° Lever un arrêt, une sentence, lever un acte chez un notaire, s'en faire délivrer une expédition. || Prendre chez un dépositaire. Lever des titres. Lever cent kilos de tabac. || 18° Lever le plan d'une place, de quelque lieu, prendre les mesures nécessaires pour tracer ce plan, et aussi le tracer. Des ingénieurs levaient des cartes dans tout l'empire, VOLT. *Russie*, II, 6. || 19° Lever boutique, lever ménage, commencer à tenir boutique, à tenir ménage, etc. || 20° Terme de manége. Lever un cheval à cabrioles, à pesades, à courbettes, manier un cheval à cabrioles, etc. || Lever le devant, c'est la même chose que lever à courbettes. || 21° Terme de féodalité. Lever le cri, proférer le cri d'alarme. || Lever bannière, exercer le droit d'un banneret, en mettant son étendard en girouette, pour appeler ses vassaux aux armes. || Fig. Lever l'étendard, se déclarer chef d'un parti, d'une faction. Lever l'étendard de la révolte. || Lever l'étendard contre quelqu'un, se déclarer ouvertement contre lui. || 22° *V. n.* Commencer à germer, en parlant des graines et des plantes. J'ai pris des graines germés auxquels j'ai coupé le tiers, la moitié, les trois quarts et même toute la radicule; je les ai semés dans un jardin où je pouvais les observer à toute heure, ils ont tous levé, mais les plus mutilés ont

levé les derniers, BUFF. *Hist. nat. Introd. part. exp.* [illegible] dans POUGENS. L'erreur alors universelle que les [illegible] pourrir en terre pour lever, VOLT. *Philos. Sommaire hist.* XV. ‖ Fig. La semence de la vertu lève difficilement, J. J. ROUSS. *Ém.* [illegible] ‖ 13° Éprouver le soulèvement qui accompagne la fermentation. La pâte commence à lever. Le levain fait lever la pâte. ‖ 14° Se lever, v. réfl. Être levé, porté en haut. À peine fûmes-nous au théâtre que la toile se leva. Je veux que ma main se lève, que mon bras s'étende, que ma tête, que mon corps se tourne, cela se fait, BOSS. *Élévat. sur myst.* V, 3. ‖ 15° Se dresser, se mettre debout sur ses pieds. Il était étendu à terre, il se leva. Nous nous levons [illegible], et tous en même temps [illegible] jusques aux [illegible] cris éclatants, CORN. *Cid*, IV, 3. Je me lèverai maintenant, dit le Seigneur, je signalerai ma grandeur, je ferai éclater ma puissance, SACI, *Bibl. Isaïe*, XXXIII, 10. Lève-toi, m'a-t-il dit, prends ton chemin vers Suse, RAC. *Esth.* I, 1. Levons-nous, et lançons les derniers anathèmes. Prenons les droits du ciel, et chargeons-nous nous-mêmes Des justices de Dieu, LAMART. *Méd.* I, 6. ‖ Quitter le siége sur lequel on était assis. Les vieillards étaient fort respectés en Égypte : les jeunes gens étaient obligés de se lever devant eux et de leur céder partout la place d'honneur, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. I, p. 67, dans POUGENS. Telle était la vénération qu'on avait pour lui [Virgile] à Rome, qu'un jour, comme il vint à paraître au théâtre après qu'on y eut récité quelques-uns de ses vers, tout le peuple se leva avec des acclamations, VOLT. *Ess. poés. épiq.* ch. 3. ‖ Se lever pour une proposition, contre une proposition, voter, en se levant, dans une assemblée délibérante, pour l'admission ou pour le rejet d'une proposition. ‖ Cesser une séance. Allez dire au sénat, Flavian, qu'il se lève ; Quoi qu'il ait commencé, je défends qu'il achève, CORN. *Tite et Bérén.* V, 5. ‖ Se lever de table, quitter la table, après ou pendant le repas. Le prélat radouci veut se lever de table, BOIL. *Lutr.* I. Vous moquez-vous de moi? vous lever au dessert? Et, pour me planter là, sortir l'un après l'autre, DESTOUCHES, *Phil. marié*, IV, 3. ‖ Absolument. Se lever, sortir du lit. Vous avez caqueté dès le troisième jour, vous vous êtes levée dès le [illegible], SÉV. 109. Il [le roi de Prusse] se levait à cinq heures du matin en été, et à six en hiver, VOLT. *Mém. Volt.* ‖ Terme de chasse. Avec suppression du pronom personnel, faire lever un lièvre, faire lever des perdrix, faire partir un lièvre, faire partir des perdrix. Pour me servir d'un terme de chasseur, c'est lui qui faisait lever le lièvre ; c'est moi qui le tuais, PICARD, *M. Musard*, sc. 11. ‖ 16° Commencer à paraître sur l'horizon, en parlant du soleil, de la lune et des autres astres. Le soleil se lève à telle heure. Les Égyptiens observaient quand Sirius se levait. [illegible] Astre [illegible] du repos, des [illegible], du silence, Tu ne te lèves pas [illegible] [illegible] LAMART. *Harm.* [illegible] Vénus se lève à l'horizon ; À mes pieds l'étoile amoureuse De sa lueur [illegible] [illegible] le jour se lève. [illegible] *St Genest*, [illegible] *Prof. rel. Serm.* 1. Un soleil plus [illegible] se lève sur vos [illegible] *Œdipe*, 1, 6. ‖ 17° Commencer à se faire sentir, en parlant du vent, des bourrasques, etc. Le vent [illegible] se lève. [illegible] *Hist. anc. Œuv.* [illegible] 18° [illegible]

— SYN. [illegible] [illegible] à ce qui est bas ; lever à ce qui est [illegible] à terre [illegible] 2° [illegible] faire un plan. Lever un plan et faire un plan sont deux opérations très-distinctes. On lève un plan en [illegible] sur le terrain, c'est-à-dire en prenant des angles et en mesurant des lignes, dont on écrit les dimensions dans un registre, afin de se ressouvenir pour faire le plan. Faire un plan, c'est tracer en petit sur du papier, sur du carton ou toute autre matière semblable, les angles et les lignes déterminées sur le terrain dont on a levé le plan.

— HIST. XI° s. Li emperere est par matin levet, *Ch. de Rol.* XI. Granz est li chauz, si se leva la pourière, *ib.* CCXVI. ‖ XII° s. Pinabaux s'agenouille, et Thierris se leva, *Ronc.* 192. Lever [dresser] son tref [sa tente], *ib.* 8. [Ils font] Par les grans combes la poudrere lever, *ib.* 109. Et nostre lois levée [élevée] et essauciée, *ib.* 137. Cil qui le gardent en ont le cri levé [quand il s'enfuit], *ib.* 182. Lors se leva Judas, qui estoit apelez Machabé, en son lue [lieu], *Machab.* I, 3. ‖ XIII° s. Li pains ki est bien cuis et bien levés et fais d'un jor, ALEBRANT, f° 4. Et leur manderent que li empereres Alexis s'en estoit fuis, et qu'il avoient l'empereur Kirsac levé à seigneur, VILLEH. LXXXIII. Lors par le commandement des princes et des barons se leva en piés Quenes de Bethune, ID. LXVII. Et li cris lieve en l'ost, et s'en issirent à desroi, ID. CLLII. Et nous commanderent [les barons] que nous vous en cheissions as piés [que nous nous jettassions à vos pieds], et que nous n'en leviessiemes devant vous que vous le nous ariés otroié, ID. XVI. Le coutel [elle] a saisi, si l'a amont levé, *Berte*, XV. Après [se] leva la lune et bele et claire et pure, *ib.* XLII. Si malade qu'à peine jamais en levera, *ib.* LXXVII. Il m'avoient si durement levé le pied que je n'osoie parler encontre els, H. DE VALENC. XXI. Et li venerres [le veneur] vet devant Sor un grant chaceor liart ; Atant ont levé un renart, *Ren.* 22026. Car, s'il fust jor, je me levasse, *la Rose*, 2512. Et quant il a ce dit, cil qui est apelés doit dire : je vos en lieve comme parjure [c'est-à-dire je fais lever le témoin qui s'était agenouillé pour jurer], BEAUM. LXIV, 9. Nus [nul] ne doit espouser.... ne cele avoc qui il a levé [tenu sur les fonts] autrui enfant, ID. XVIII, 8. Nus ne doit penre l'autrui coze, ne lever qu'il truist [ce qu'il trouve] hors de quemin commun, ID. XXV, 21. Je ne li ferai pas lever les yssues [produits], ID. XXXIV, 17. L'autre ier un jor jouer aloie Devers l'Auçoirrois Saint Germain, Plus matin que je ne soloie, Que ne lief pas volentiers main, RUTEB. 213. Et quant le devant dit rei a ce fait, le patriarche le lieve en piés, et le prent par la main destre, *Ass. de Jérus.* I, 30. Le roy donna journée l'endemain de la Saint-Barthelemy, à laquelle journée le saint cors fut levé, JOINV. 303. ‖ XIV° s. Le pain doit estre de bon fourment, [illegible] cuit, et levé, ne viel ne nouvel, H. DE MONDEVILLE, f° 44, verso. Quant les feves se lievent hors de terre, *Ménagier*, II, 2. ‖ XV° s. Adonc s'avisa le roi de France qu'il s'en iroit atout son ost devant Calais pour lever [faire lever] le siege, s'il pouvoit aucunement, FROISS. I, I, 316. Nous n'osons les yeux lever, ID. III, IV, 56. Et avant qu'il fust midy, le pont fut levé jusques à l'autre part de la riviere, COMM. I, 6. Les roys d'Angleterre ne levent jamais riens que leur domaine, si ce n'est pour ceste guerre de France, ID. IV, [illegible] est et vuiz [vide, exempt] de villenie, Devant tous puet bien sa teste lever, E. DESCH. *Fais ce que dois*. Là vint le cardinal d'Avignon, qui venoit en Bretagne pour lever [mettre en châsse] saint Vincent, *Hist. d'Artus III, connest. de France*, p. 790, dans LACURNE. ‖ XVI° s. Leve le cœur, ouvre l'oreille, Peuple endurci, pour escouter, MAROT, IV, 339. Les [illegible] pour [illegible] ou pour lever la [illegible] alors converties en [illegible], LANOUE, 131. Cest ordre seroit aussi gardé que [illegible] vingt chevaux, ou cent au moins, [illegible] lever [illegible] et former une compagnie, ID. [illegible] [illegible] MONT. I, 326. Se lever de table, ID. II, 367. Lever les yeulx de sa besongne, ID. III, 73. Les subsides et impositions que levoient ses prédécesseurs, ID. III, 81. Quelque temps après il se leva à Rome une peste si violente, que les hommes en mouroient tout subitement, AMYOT, *Rom.* 37. Il voulut que le temple de Saturne fust le tresor publique auquel on deposeroit tout l'argent qui se leveroit sur le peuple, ID. *Publ.* 22. Il se leva un petit vent, qui [illegible] leva le dessus seulement et le plus delié de cette terre pouldreuse, ID. *Sertor.* 24. Ilz sont aussi [illegible] ris quand on les esveille, ou qu'on les lieve, comme sont ceulx qui sont fort espris de sommeil, ID. *Anton.* 93. Et pource que l'on ne trouvoit point les clefz, il feit venir des serruriers, et feit lever les serrures, ID. *César*, 46. Lever à six, manger à dix, souper à six, coucher à dix, font vivre l'homme dix fois dix, LE ROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 176.

— ETYM. Génev. *lever la table*, la desservir ; provenç. *levar* ; espagn. *llevar* ; ital. *levare* ; du lat. *levare*, qui est le dénominatif actif de *levis*, voulant dire d'abord alléger, puis delà, lever une chose en haut, la traiter comme une chose légère (voy. [illegible]).

2. **LEVER** (le-vé ; l'r ne se prononce et ne se lie ja-mais), *s. m.* ‖ 1° Action de lever. ‖ Terme de théâtre. Le lever de la toile, le lever du rideau, l'instant où se lève la toile, le rideau qui cache le théâtre aux spectateurs. ‖ Un lever de rideau, petite pièce qu'on joue avant la grande pièce de la soirée, pour donner aux spectateurs attardés le temps d'arriver. ‖ 2° Terme de manége. Lever ou soutien, nom donné [illegible] mités du cheval pendant la marche étant [illegible] tivement en l'air et sur le sol) au premier de ces instants, par opposition à poser. ‖ 3° L'heure, le temps auquel on se lève. Il faut aller chez lui à l'heure de son lever, à son lever. ‖ Absolument, le lever, le moment où le monarque reçoit dans sa chambre après qu'il est levé. Il [le roi] disait l'autre jour à son lever que Fouquet était un homme dangereux ; voilà ce qu'on lui met dans la tête, SÉV. [illegible] 1664. ‖ On écrit aussi levé. Parbleu ! je viens du Louvre, où Cléonte, au levé, Madame, a bien paru ridicule achevé, MOL. *Mis.* II, 6. ‖ Petit lever et grand lever du roi, dans l'étiquette de l'ancien régime. Dès que le roi était réveillé et avait récité l'office du Saint-Esprit, le petit lever commençait ; le grand lever avait lieu lorsque le roi était peigné et rasé (voy. CHÉRUEL, *Dictionnaire des institutions*, *étiquette*, § 2). ‖ 4° Le lever du soleil, de la lune, le moment où le soleil, la lune paraît sur l'horizon. Vous avez, dans un trouble à nul autre pareil, Prévenu ce matin le lever du soleil, TH. CORN. *Ariane*, V, 1. Qui n'admire ce bel astre [le soleil] ? qui n'est ravi de l'éclat de son midi et de la superbe parure de son lever et de son coucher ? BOSS. *Louis de Bourbon*. ‖ On dit dans le même sens : le lever du jour. Pourquoi devancez-vous le lever de l'aurore? M. J. CHÉN. *Gracques*, II, [illegible] ‖ Le lever d'une étoile, le moment où elle s'élève au-dessus de l'horizon. Il y a pour les astronomes [illegible] espèces de levers des étoiles : le lever cosmique, le lever acronyque, le lever héliaque. ‖ Lever astronomique, le moment où un astre arrive sur l'horizon rationnel, c'est-à-dire à 90 degrés du zénith. Lever apparent, le moment où l'astre se montre, en vertu de la réfraction et de la parallaxe. ‖ 5° Terme de géométrie pratique. Se dit des délinéations et des croquis d'un topographe, opérant soit trigonométriquement, soit à vue. ‖ Le lever d'un plan. Des levers à vue, à la planchette. ‖ On dit aussi : lever de mine ; lever de bâtiment, de machine.

— HIST. XVI° s. Et [illegible] ver du bon [illegible], PARÉ, *Parl.* V, 26.

LEVER-DIEU [illegible], *s. m.* Le temps de la messe où le prêtre élève l'hostie. ‖ Au plur. Des lever-Dieu.

† **LEVEUR, EUSE** (le-veur, veû-z'), *s. m.* et *f.* ‖ 1° Celui, celle qui lève. ‖ 2° Terme de [illegible]. Ouvrier qui détache les feuilles de [illegible] [illegible] ‖ Terme de [illegible]. Ouvrier qui puise dans la cuve avec une [illegible] pour fabriquer les feuilles de carton, qu'il [illegible] sur les langes. ‖ 3° Terme d'imprimerie. [illegible] feuille sortant de la presse après l'impression. ‖ 4° S. f. Leveuse, dans le point d'Alençon (dentelle réseau), [illegible] qui lève le [illegible] attaché au parchemin. ‖ 5° Terme de féodalité. Celui qui lève des droits [illegible]

— HIST. XIII° s. Li trois juré ne pueent [peuvent] estre marchant de la marchandise dessus dite, tant que il voelient [veulent] estre leveur [percepteurs] [illegible], *Liv. des mét.* 148. ‖ [illegible]

d'os] doit estre osté en levant o [avec] le leveur, H. DE MONDEVILLE, f° 64, *verso*.

— ÉTYM. *Lever*.

† **LÉVI** (lé-vi), *s. m.* L'une des douze tribus d'Israel, celle d'où étaient pris les prêtres des Juifs. La tribu de Lévi ou, absolument, Lévi.

† **LÉVIATHAN** (lé-vi-a-tan), *s. m.* || 1° Nom d'un animal monstrueux mentionné dans le livre de Job, et qui, selon quelques-uns, représente symboliquement le genre poisson. Flotte du sultan! Toi qui, dans ta démence, Battais les mers, immense Comme Léviathan! V. HUGO, *Orient.* 6. ....Il est, je crois, Plus aisé qu'un chameau passe au trou d'une aiguille, Ou le Léviathan au gosier de l'anguille, Qu'un riche et qu'un puissant par la porte des cieux, ID. *Cromwell*, II, 10. || 2° Terme de la cabale. Un des quatre esprits qui président aux quatre points cardinaux, et qui a le midi sous sa dépendance. || Selon les démonographes, grand amiral de l'enfer, gouverneur des contrées maritimes de l'empire de Belzébuth (COLLIN DE PLANCY, *Dict. infernal*). || 3° Titre d'un livre de Hobbes, désignant, sous le nom de Léviathan, la démocratie, qu'il combat.

LEVIER (le-vié; l'r ne se prononce et ne se lie jamais; au pluriel, l's se lie : des le-vié-z en fer), *s. m.* || 1° Barre longue, inflexible, fixe dans un point de son étendue qu'on appelle point d'appui, et destinée à mouvoir, à soutenir ou à élever d'autres corps. Connaissez-vous la beauté de la machine toute simple qu'on appelle un levier? il me semble que je l'ai été un peu à son égard [pour la fortune que fait M. de la Trousse], SÉV. 15 nov. 1684. Le paysan le plus ignorant sait partout remuer les plus gros fardeaux par le secours du levier, sans se douter que la puissance faisant équilibre est au poids, comme la distance du point d'appui à ce poids est à la distance de ce même point d'appui à la puissance, VOLT. *Mœurs*, *Introd.* || Terme de mécanique. Machine simple dont on distingue trois genres : levier du premier genre ou intermobile, celui dans lequel le point d'appui est placé entre la résistance et la puissance; levier du deuxième genre, ou interrésistant, celui dans lequel la résistance est entre le point d'appui et la puissance; levier du troisième genre, ou interpuissant, celui dans lequel la puissance est entre le point d'appui et la résistance. || 2° Fig. Toute espèce de puissance morale. Le législateur, quand il a su montrer aux citoyens leur intérêt dans leur probité, quand il a l'heureuse habileté de prendre leurs inclinations dominantes pour les leviers de la loi.... MIRABEAU, *Collection*, t. III, p. 26. N'oubliez pas que le levier de la puissance n'a d'autre appui que l'opinion, RAYNAL, *Hist. phil.* XVIII, 39. Le levier sacré, dont l'extrémité est sur la terre et le point d'appui dans le ciel, est rompu ou très-affaibli, ID. *ib.* VI, 1. Quoi! vous avez une nation entière pour levier, la raison pour point d'appui, et vous n'avez pas encore bouleversé le monde? DANTON, *Séance du 10 mars* 1793. || 3° Levier hydraulique, appareil qui sert à élever l'eau d'une rivière par le moyen de la force même du courant. || 4° Terme de marine. Levier directeur, levier dont on se sert pour manœuvrer les affûts des canons de 50, de 30, et des obusiers. || Clef à levier, sorte de clef propre à retenir les mâts guindés à leur place. || 5° Terme de chirurgie. Tige d'acier recourbée à ses extrémités dont on se sert pour soulever la portion d'os détachée par le trépan, ou les portions d'os enfoncées, dans les cas de fracture du crâne. || Terme de dentiste. Levier droit, instrument destiné à l'extraction des dents incisives. || Terme d'obstétrique. Tige de fer ou d'acier, de forme et de longueur variables, ayant une ou plusieurs courbures, dont on se sert pour donner à la tête du fœtus une direction convenable.

— HIST. XII° s. Dix en i queurent [courent], chascuns porte un levier, *Raoul de C.* 57. || XIII° s. N'i a cil qui ne tiegne espié, Ou bon levier, ou arc, ou hache, *Ren.* 13995. || XIV° s. De piques, de boceaux ...] furent bien pourveü, Et de leviers de fer afilez et agus, *Guescl.* v. 19948.

— ÉTYM. *Lever*.

† **LEVIÈRE** (le-viè-r'), *s. f.* Terme de pêche. Grosse corde enroulée sur un treuil, servant à relever le filet que l'on tend aux arches d'un pont.

— ÉTYM. *Lever*.

† **LÉVIGATION** (lé-vi-ga-sion), *s. f.* Opération pharmaceutique qui a pour but d'obtenir diverses substances sous forme de poudre impalpable.

— ÉTYM. Lat. *levigationem*, de *lævigare*, léviger.

† **LÉVIGER** (lé-vi-jé. Le *g* prend un *e* devant *a* et *o* : lévigeant, lévigeons), *v. a.* Terme de pharmacie. Soumettre à la lévigation.

— ÉTYM. Lat. *lævigare*, de *lævis*, lisse, et *igare*, suffixe dérivé de *agere*, faire.

† **LÉVIRAT** (lé-vi-ra), *s. m.* Terme d'antiquité juive. Obligation que la loi de Moïse imposait au frère d'un défunt d'épouser la veuve de celui-ci.

— ÉTYM. Lat. *levir*, beau-frère, le même que le grec δαήρ; sanscrit, *dêvar*.

† **LÉVIROSTRE** (lé-vi-ro-str'), *adj.* Terme d'ornithologie. Qui a le bec léger. || *S. m. pl.* Les lévirostres, famille de grimpeurs comprenant les oiseaux qui ont le bec léger.

— ÉTYM. Lat. *levis*, léger, et *rostrum*, bec.

LEVIS (le-vi), *adj. m.* Usité seulement dans pont-levis (voy. PONT).

— HIST. XVI° s. Grille levisse, MONET, *Dict.*

— ÉTYM. Provenç. *levadit*, *llevadis*; espagn. *levadizo*; portug. *levadiço*. *Levis* est pour *leveis*, et représente un lat. fictif *levaticius*; de *levare*, lever.

1. **LÉVITE** (lé-vi-t'), *s. m.* Israélite de la tribu de Lévi, destiné au service du temple; Lévi était fils de Jacob. Les lévites seront obligés de se trouver dès le matin pour chanter les louanges du Seigneur, et ils le feront aussi le soir, SACI, *Bible*, *Paralip.* I, XXIII, 30. Du Dieu que nous servons tel est l'ordre éternel; Lui-même il nous traça son temple et son autel, Aux seuls enfants d'Aaron commit ses sacrifices, Aux lévites marqua leur place et leurs offices, RAC. *Ath.* II, 4. Lévites, de vos sons prêtez-moi les accords, ID. *ib.* III, 7. Le temple était le plus superbe bâtiment qu'il y eût dans tout le pays, et il y avait trente-deux mille lévites destinés à y servir, FLEURY, *Mœurs des Israél.* titre XVII, 2° part. p. 219, dans POUGENS. Entre tous les lévites il n'y avait que les descendants d'Aaron qui fussent sacrificateurs, ID. *ib.* titre V, 2° part. p. 47. Les simples lévites étaient occupés au reste des fonctions de la religion, au chant des psaumes, à la garde du tabernacle ou du temple et à l'instruction du peuple, ID. *ib.* || Fig. et dans le style élevé. Se dit des prêtres de la religion chrétienne.

— ÉTYM. Voy. LÉVI.

2. **LÉVITE** (lé-vi-t'), *s. f.* Sorte de redingote d'homme ou de robe de femme, ainsi dite parce qu'elle a quelque ressemblance avec l'habillement des prêtres ou lévites. Mandez-moi de grâce si les lévites sont toujours à la mode, GENLIS, *Adèle et Th.* t. II, p. 258, dans POUGENS.

LÉVITIQUE (lé-vi-ti-k'), *s. m.* || 1° Nom du troisième livre du Pentateuque, ainsi nommé, parce qu'il contient principalement les lois des lévites et les règles des sacrifices. Le Lévitique (avec une majuscule). || 2° *Adj.* Qui appartient aux lévites. La loi lévitique.

— HIST. XVI° s. Ils retournent aux ceremonies levitiques et aux ombres de la loy mosaïque, CALV. *Instit.* 1156.

† **LÉVOGYRE** (lé-vo-ji-r'), *adj.* Terme d'optique. Substance lévogyre, substance qui dévie à gauche le plan de polarisation.

— ÉTYM. Lat. *lævus*, gauche, et *gyrare*, tourner.

LEVRAUDÉ, ÉE (le-vrô-dé, dée), *part. passé* de levrauder.

LEVRAUDER (le-vrô-dé), *v. a.* Poursuivre quelqu'un comme un lièvre. Je crois qu'il vaut mieux bâtir un beau château, comme a fait M. de Voltaire, y jouer la comédie, y faire bonne chère, que d'être levraudé à Paris, comme Helvétius, par les gens tenant la cour du parlement, VOLT. *Mél. litt. Comment. hist.* Il est un peu extraordinaire qu'on ait harcelé, honni, levraudé un philosophe de nos jours très-estimable, l'innocent, le bon Helvétius, pour avoir dit que, si les hommes n'avaient pas des mains, ils n'auraient pu bâtir des maisons et travailler en tapisserie de haute lice, ID. *Dict. phil. Homme.*

— ÉTYM. *Levraut*.

LEVRAUT (le-vrô; le *t* ne se prononce et ne se lie jamais : un le-vrô à la broche; au pluriel, l's se lie : des le-vrô-z à la broche), *s. m.* || 1° Jeune lièvre. Grand levraut de trois quarts. Voici un étrange mois d'octobre.... notre marquis [le jeune Grignan qui était alors au siége de Philisbourg] n'avait de chagrin dans les autres [mois] que d'avoir manqué un levraut ou un perdreau, toujours par quelque accident, SÉV. 13 oct. 1688. Il [Camus] assure que, pour avoir de la mémoire, il faut manger du chapon, du levraut et des alouettes, et surtout se bien garder des oignons et du beurre; cela fut imprimé en 1769 avec approbation et privilége du roi, VOLT. *Dict. phil. Passions.* || 2° Nom d'une espèce de chardon la plus commune qui croît sur les bords des grands chemins. || Proverbe. Un levraut dans un buisson n'est pas viande prête à manger.

— HIST. XVI° s. Il a bien prins de moy une becasse, Une perdrix, et un levraut aussi, MAROT, II, 88. Il y a levrault au croc, COTGRAVE. Et tua de ses pieds dix ou douze que levraux, que lapins, qui jà estoient hors de page, RAB. *Pant.* II, 30.

— ÉTYM. Diminutif de *lièvre*.

LÈVRE (lè-vr'), *s. f.* || 1° Partie extérieure et charnue qui forme le contour de la bouche. La lèvre supérieure. La lèvre inférieure. Un Isaïe qui tremble devant Dieu jusqu'à ce que ses lèvres soient purifiées, BOSS. *Élévat. sur myst.* IV, 3. Mais ses lèvres à peine en ont touché le bord [d'une coupe], RAC. *Brit.* V, 5. La couleur vermeille des lèvres, la blancheur de l'émail des dents, tranchent avec tant d'avantage sur les autres couleurs du visage, qu'elles paraissent en faire le point de vue principal, BUFF. *Hist. nat. hom.* Œuv. t. IV, p. 293. C'est l'adieu d'un ami, c'est le dernier sourire Des lèvres que la mort va fermer pour jamais, LAMART. *Médit.* I, 29. Puisque j'ai mis ma lèvre à ta coupe encor pleine, V. HUGO, *Chants du crépuscule*, XXV. Qu'à peine un mouvement de ta lèvre indignée Révèle ton courroux au fond du cœur grondant, ID. *Voix intér.* XXXII. || Se mordre les lèvres, serrer les lèvres inférieures avec les dents, pour s'empêcher de rire ou de se livrer à quelque explosion de passion. Madame, qui se mordait les lèvres pour s'empêcher de rire, MARIV. *Paysan parv.* 1re part. Le cachemirien se mordit les lèvres, de peur d'éclater au nez de l'Indien, VOLT. *Dial.* 1. || Fig. Se mordre les lèvres de quelque chose, s'en repentir. || Fig. Avoir encore le lait sur les lèvres, être d'une grande jeunesse et sans expérience. || Serrer les lèvres, se taire. Chacun se mit à serrer les lèvres, SÉV. 301 || Ne pas passer les lèvres, le bord des lèvres, se dit de quelque chose de feint, d'affecté, qui n'est pas véritable. Son rire ne passe pas les lèvres. Chacun se retira, après avoir donné des marques d'une tristesse qui ne paraissait pas passer le bord des lèvres, MARIV. *Paysan parv.* 7° part. || Rire du bout des lèvres, rire sans en avoir envie, à contre-cœur. || Avoir la mort sur les lèvres, être près de mourir, ou avoir la figure d'un mourant. || Dans le langage poétique, on dit que l'âme vient sur les lèvres pour exprimer l'approche d'un évanouissement ou de la mort. Et mon âme déjà sur mes lèvres errante, RAC. *Phèdre*, III, 1. || 2° Lèvres prises pour bouche, langage. C'est-à-dire qu'il faut prononcer ce mot [prochain] des lèvres, de peur d'être hérétique de nom, PASC. *Prov.* I. Heureux qui porte toujours la charité sur les lèvres! BOURDAL. 2° *dim. après la Pentec. Dominic.* t. III p. 277. La douce persuasion était sur les lèvres de votre père, FÉN. *Tél.* XV. || Dans la Bible, toute la terre n'avait qu'une lèvre, c'est-à-dire tous les hommes n'avaient qu'une langue avant la confusion de Babel. || Il le dit des lèvres, mais le cœur n'y est pas, c'est-à-dire il exprime un sentiment qu'il n'éprouve pas. || Fig. Du bout des lèvres, sans grande bonne volonté, avec quelque dédain. Ce que vous m'accordâtes du bout des lèvres, VOLT. *Lett.* 10 || N'honorer Dieu que des lèvres, que du bout des lèvres, prier Dieu de bouche seulement et sans que le cœur soit touché. Ce peuple m'honore des lèvres, mais son cœur est loin de moi, SACI, *Bible*, *St Math. Év.* XV, 8. || Avoir une chose sur les lèvres, sur le bord des lèvres, la savoir, il est vrai, mais, par quelque défaut momentané de mémoire, ne pouvoir la dire. || Fig. Avoir le cœur sur les lèvres, parler sans déguisement. On le trouvait toujours libre, naturel, ouvert, comme un homme qui a son cœur sur les lèvres, FÉN. *Tél.* XVI. || Avoir le cœur sur les lèvres, se dit familièrement pour avoir mal au cœur, avoir envie de vomir. || 3° Terme de manége. S'armer de la lèvre, se dit d'un cheval qui se défend des lèvres, ayant les lèvres si épaisses, qu'elles lui ôtent le sentiment des barres, et que l'appui du mors cesse d'être ferme. || 4° Terme de chirurgie. Lèvres, les deux bords d'une plaie simple. Rapprocher les lèvres d'une plaie. Les lèvres de la plaie étaient fort écartées. || Terme d'anatomie. Les grandes lèvres, les bords extérieurs de la vulve; les petites lèvres, les bords intérieurs. || 5° Terme de botanique. Lèvres, les deux lobes principaux d'une corolle bilabiée ou personnée. || 6° Les deux bords d'une coquille univalve. || 7° Se dit des bords d'un vase antique quand ils sont recourbés en forme de lèvres. || 8° Lèvre de Vénus, cardère cultivée. || 9° Sorte de levier dont l'ardoisier se sert pour abattre les blocs.

— HIST. XII° s. Fors metront [exprimeront] les meies levres loenge, cum tu enseigneras mei les tues justificaciuns, *Liber psalm.* p. 197. Les levres de proveire [de prêtre] sunt guarde d'escient [de science]. Li prestre est angeles Deu, ce dit Pois qui ne ment, *Th. le mart.* 91. || XIII° s. Monseigneur Erart de Syverey fu feru d'une espée parmi le visage, si que le nez li cheoit sus la levre, JOINV. 228. || XIV° s. Les levres sont membres... il sont huis du cors, et

donnent tiex [telles] utilités à la bouche comme fait l'uis à la maison, H. DE MONDEVILLE, f° 19. Oster les dars et toutes choses qui sont entre les leivres des plaies, ID. f° 36, verso. || XV° s. Petit menton, leires et nez traitis, Vos joettes font deux fosses toudis En soubzriant, ô belle plus que belle, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 250. Si en mordit le duc ses levres, et le prit à aigre, disant.... G. CHASTELAIN, III, 44. || XVI° s. La vengeance, quand on y procede par cholere, se consume ordinairement en morsure de levres, grincement de dents, AMYOT, *Comment refréner la colère*, 21. La base de l'os des iles se nomme le bord, ou levre, ou sourcil, PARÉ, IV, 24. Le chancre ulceré a les levres fort grosses, dures, noueuses, ID. V, 27.

— ÉTYM. Provenç. *labras*, du lat. *labrum*, lèvre, qui se rapporte à *lambere*, λάπτειν, lécher; c'est le membre qui lèche. Comparez l'allemand *Lippe*, lèvre.

† LÈVRETEAU (lè-vre-tô), *s. m.* Terme de chasse. Petit levraut.

— ÉTYM. Diminutif de *levraut*.

LEVRETTE (le-vrè-t'), *s. f.* || 1° La femelle du lévrier. Une grande levrette. || Levrette se dit aussi en général, pour les mâles comme pour les femelles, de la petite espèce de levriers. || 2° Espèce de coléoptère noir.

— HIST. XVI° s. En demandant à Quorais une levrette, aussi bien, disoit-il, vous n'avez pas moyen de la nourrir, D'AUB. *Hist.* II, 185.

— ÉTYM. Voy. LÉVRIER.

LEVRETTÉ, ÉE (le-vrè-té, tée), *adj.* Qui a la taille mince comme un lévrier. Épagneul levretté.

— ÉTYM. *Levrette*.

† 1. LEVRETTER (le-vrè-té), *v. a.* Chasser à courre avec des levriers.

— HIST. XVI° s. Enferrer un sanglier de defenses armé, Voir levreter un lievre à la jambe pelue, Voir pendre les faucons au milieu de la nue, RONS. 663.

— ÉTYM. *Levrette*.

† 2. LEVRETTER (le-vrè-té), *v. n.* Mettre bas, en parlant de la femelle du lièvre.

— ÉTYM. *Lièvre*, par une dérivation semblable à celle qui de *leporarius* a tiré *lévrier*.

† LEVRETTEUR (le-vrè-teur), *s. m.* Terme de chasse. Celui qui élève des lévriers.

— ÉTYM. *Levrette*.

LÉVRIER (lé-vri-é; l'r ne se prononce et ne se lie jamais; au pluriel, l's se lie : des lé-vri-é-z agiles), *s. m.* || 1° Nom d'une espèce de chiens qui ont les jambes longues, la tête et le corps menus et allongés, et qui servent particulièrement à courir le lièvre. Vous êtes... d'un lévrier qui prend un lièvre corps à corps... c'est un bon lévrier, LA BRUY. XII. Comme les lévriers sont assez rares en France, on en tire, pour le roi, de Constantinople et des autres endroits du Levant, BUFF. *Quadrup.* t. I, p. 339. || Terme de vénerie. Lévriers [illegible], ceux dont la tête est petite et allongée, l'encolure longue et déliée, le râble large et bien fait. Lévriers harpés, ceux qui ont les devants et les côtés fort ovales et peu de ventre. Lévriers gigottés, ceux qui ont les gigots courts et gros et les os éloignés. Lévriers ouvrés, ceux dont le palais est marqué de grandes ondes noires. || Ceux d'Espagne et de Portugal se nomment charnaigres, et sont d'une extrême vitesse; [illegible] du Nord, qu'on appelle lévriers d'attache, sont si forts et si hardis, qu'ils courent le sanglier, le buffle et les animaux les plus sauvages. || Lévrier d'Écosse, sorte de lévrier. || Coiffé par le lévrier, se dit du lièvre que le lévrier saisit par la tête. || Fig. Je ne pouvais douter de l'extrême mauvaise volonté pour lui [Chamillart] de Mme de Maintenon et de Mme la duchesse de Bourgogne, et il était sans cesse coiffé par de rudes lévriers, ST-SIM. 232, 96. || Il court comme un lévrier, se dit d'un homme qui va très-vite. || 2° Fig. et familièrement. Gens qu'on met à la poursuite de quelqu'un. Je m'imaginai qu'il n'y avait plus rien à craindre pour moi, et que tous les lévriers de la justice s'étaient lassés de me poursuivre, [illegible] *d'Alfar.* II, 4. || On [illegible] lévriers du bourreau. || Lévrier d'[illegible] || 3° [illegible] au-dessous de la queue de la Grande Ourse. || 4° Ordre du Lévrier, ancien ordre militaire du duché de Bar, en Lorraine, institué en 1416, par plusieurs seigneurs, et dont la [illegible] était la figure d'un lévrier, avec un [illegible] [illegible] de lévrier, [illegible] défendre comme le sanglier, et [illegible]

— HIST. XII° s. Si com li cers fait [illegible] le levrier, [illegible] 57. || XIII° s. [illegible] la vieille [illegible] court come [illegible], *Berte*, XII. || XV° s. Les chiens levriers ne se esjoïssent pas des oudeurs des lievres par raison de telle oudeur.... ORESME, *Eth.* 93. On voit coucher dessus le lict du roy de France les levriers, pour ce qu'il les aime et tient chiers, *Modus*, f° CX. || XV° s. Froissars d'Escosse revenoit Sus un cheval qui gris estoit, Un blanc levrier menoit en lasse, FROISS. *Le débat du cheval et du lévrier*. Quand on ne se peut plus ayder d'un vieulx et affolé homme d'armes, on le boute hors comme un vieux levrier de quoy on n'a plus cure, *Boucic.* IV, 9. || XVI° s. Comme onc mastin n'ayma levrier, onc vilain un gentilhomme, *Contes d'Eutrapel*, p. 169, dans LACURNE, au mot *comme*.

— ÉTYM. Picard, *elverier*; provenç. *lebrier*; cat. *llebrer*; espagn. *lebrel*; portug. *lebreo*; ital. *levriere*; du bas-latin *leporarius*, sous-entendu *canis* : chien à lièvre, de *lepus*, *leporis*, lièvre (voy. ce mot).

LEVRON (le-vron), *s. m.* || 1° Lévrier au-dessous de six mois ou environ. Cambyse un jour faisait combattre ensemble un lionceau et un jeune levron, P. L. COUR. *Trad. d'Hérod.* || Il est affamé comme un jeune levron, se dit d'un jeune homme de bon appétit. || Étourdi comme un jeune levron, se dit de celui qui fait les choses à la hâte et sans les bien considérer. || 2° Lévrier de petite taille. Les grands lévriers viennent du Levant; ceux de taille médiocre, d'Italie; et les lévriers d'Italie transportés en Angleterre sont devenus levrons, c'est-à-dire lévriers encore plus petits, BUFF. *Quadrup.* t. I, p. 369.

— HIST. XIV° s. [Mon cheval] Deux levrons [sorte de maladie] ha en ses genous; A l'euil le voit chascuns de nous, MACHAUT, p. 80. || XVI° s. Un jeune levron, un jeune homme ignorant, COTGRAVE.

— ÉTYM. Voy. LEVRIER.

† LEVRONNE (le-vro-n'), *s. f.* Femelle du levron; jeune levrette.

LEVÛRE (le-vu-r'), *s. f.* || 1° Écume formée spontanément à la surface de la bière en fermentation recueillie et lavée à grande eau, puis séchée; mélangée en petite quantité dans un liquide qui contient un principe sucré, la levûre détermine la fermentation alcoolique. || 2° Ce qu'on lève de dessus et de dessous le lard à larder. Une levûre, des levûres de lard. || 3° Terme de blason. Levûre, et, plus souvent, franc quartier, quartier de l'écu qu'on retranche du côté dextre vers le chef, pour en faire un autre émail que celui du reste de l'écu. || 4° Terme de chasse et de pêche. Demi-mailles par lesquelles on commence un filet.

— REM. On ne voit pas pourquoi l'Académie met un accent circonflexe sur levûre, tandis qu'elle n'en met pas sur balayure, lavure, etc.

— ÉTYM. Prov. et esp. *levaduro*; du lat. *levare*, lever.

LEXICOGRAPHE (lè-ksi-ko-gra-f'), *s. m.* Celui qui recueille tous les mots qui doivent entrer dans un lexique. || Celui qui s'occupe d'études lexicographiques. Hésychius et tous les autres glossateurs ou lexicographes s'en sont servis nécessairement [Athénée], P. L. COUR. *Art. sur une nouv. édit. d'Athénée*.

— ÉTYM. Λεξικογράφος, de λεξικόν, lexique, et γράφειν, écrire.

LEXICOGRAPHIE (lè-ksi-ko-gra-fie), *s. f.* Science ou étude du lexicographe.

— ÉTYM. *Lexicographe*.

LEXICOGRAPHIQUE (lè-ksi-ko-gra-fi-k'), *adj.* Qui a rapport à la lexicographie. || Travaux lexicographiques, ceux qui ont pour objet les progrès de la lexicographie.

† LEXICOGRAPHIQUEMENT (lè-ksi-ko-gra-fi-ke-man), *adv.* En lexicographe, selon la lexicographie.

† LEXICOLOGIE (lè-ksi-ko-lo-jie), *s. f.* || 1° Partie de la grammaire qui s'occupe spécialement des mots considérés par rapport à leur valeur, à leur étymologie, à tout ce qu'il est nécessaire de savoir pour composer un lexique. || 2° Recherches sur les dictionnaires.

— ÉTYM. Λεξικόν, lexique, et λόγος, doctrine.

† LEXICOLOGIQUE (lè-ksi-ko-lo-ji-k'), *adj.* Qui a rapport à la lexicologie.

† LEXICOLOGUE (lè-ksi-ko-lo-gh'), *s. m.* Celui qui s'occupe de lexicologie.

† LEXILOGIE (lè-ksi-lo-jie), *s. f.* Voy. LEXICOLOGIE.

† LEXIOLOGIE (lè-ksi-o-lo-jie), *s. f.* Science des mots considérés dans leurs éléments de formation.

— ÉTYM. Λέξις, mot (voy. LEXIQUE), et λόγος, doctrine.

LEXIQUE (lè-ksi-k'), *s. m.* || 1° Originairement, dictionnaire des formes rares ou difficiles, propres à certains auteurs. || Aujourd'hui on dit encore en ce sens : Le lexique de Platon par Ast; Le lexique d'Homère par [illegible]. || 2° Depuis quelque temps, il devient synonyme de dictionnaire, et même de dictionnaire pour les enfants ; il ne s'applique qu'aux langues anciennes classiques, grec et latin. || Ad[j]. Manuel lexique, petit dictionnaire dont l'usage est facile et fréquent.

— ÉTYM. Λεξικόν, de λέξις, mot, qui vient de λέγειν, dire, le même que le latin *legere* (voy. LIRE).

LEZ (lè), *prép. ancienne* signifiant à côté de, proche de, tout contre, qui n'est plus usitée que dans quelques noms de lieux, comme : Plessis-lez-Tours, Saint-Denis-lez-Paris, et autres semblables.

— HIST. XII° s. Lez une roche, sor l'ombre d'un sapin, *Roncis.* p. 50. || XIII° s. Il descendirent à la porte et entrerent ens, et trouverent l'empereour Kirsac le pere, et l'empereur Alexis son fils, séant ambedui lez à lez en dui chaieres, VILLEH. [illegible] Berte s'en va mout tost les le pendant d'un val, *Berte*, XXVI. || XVI° s. Lors les alcyons ponent et esclouent leurs petits lez le rivaige, RAB. *Pant.* V, [illegible]

— ÉTYM. Provenç. *latz*, *lez*, côté; anc. catal. *lat*; espagn. *lado*; ital. *lato*; du lat. *latus*, *lateris*, côté.

LÉZARD (lé-zar; le *d* ne se prononce et ne se lie jamais; au pluriel, l's ne se lie pas : des lé-zar agiles; cependant quelques-uns la lient : des lé-zar-z agiles), *s. m.* || 1° Nom d'un genre de reptiles sauriens à langue échancrée au bout, à pattes à cinq doigts légèrement comprimés. Les lézards sont ovipares. Les animaux beaucoup plus remarquables que recèlent ces mêmes schistes, ce sont les lézards volants qu'on a nommés ptérodactyles, CUVIER, *Révol.* p. [illegible] J'épelais le premier signe [une inscription du [illegible]] Mais, déconcertant mes regards, Un lézard dormait sur la ligne Où brillait le nom des [illegible], LAMART. *Médit.* le *Lézard*. || Se chauffer au soleil comme un lézard, se mettre au soleil pour s'y réchauffer (les lézards des murs recherchent le soleil). || Fig. C'est un pauvre lézard, se dit d'un homme misérable, qui ne saurait ni nuire, ni rendre service. || Vivre comme un lézard, vivre seul, isolé. Desfontaines est détesté, et vit seul comme un lézard, VOLT. *Lett. Thiriot* [illegible] 1736. || 2° Nom de différents animaux. Lézard de mer, le callionyme dragonneau. || Lézard écailleux, le pangolin. || 3° Petite constellation boréale.

— HIST. XII° s. N'i avoit nes [illegible], une lesarde, Ne [illegible] nule qui mal lui face, [illegible] || XIII° s. Lisardes sont de trois manieres, une grant et une petite.... BRUN. LAT. *Trés.* p. 194. || XVI° s. Faux detracteurs à langue de lezard, [illegible] lezarde Vouillez donc reprimer, [illegible], V, [illegible]. Le chameleon, qui est une espece de lezart tant admirable que.... RAB. *Pant.* IV, 2. Le muscle [illegible] pothenar ou le lezar, est pour le petit doigt, PARÉ, IV, 42. Pistoles, pistolets, petits bidets, et autres semblables, petits lezards et scorpions que l'on peut aisement cacher dedans ses chausses, ID. IX. [illegible]

— ÉTYM. Berry, *lézard*, *luzerd*; [illegible]; provenç. *lazert*, *lauzert*; anc. catal. *lacert*; catal. mod. *llagart*; espagn. et portug. *lagarto*; ital. *lacerta*, *lucerta*; du lat. *lacertus* (d'où *lézard*) ou *lacerta* (d'où l'ancien français *lezarde*).

LÉZARDE (lé-zar-d'), *s. f.* || 1° Femelle du lézard. || 2° Par assimilation de forme, fente, crevasse qui se fait dans un ouvrage de maçonnerie. || 3° Terme de tapisserie. Petit galon portant des dents de feston des deux côtés. || 4° Terme de typographie. Se dit de certaines raies blanches qui se présentent parfois dans la composition.

— ÉTYM. Anc. franç. *lezarde*, lézard; la lézarde étant assimilée, pour sa forme, à un *lézard*.

LÉZARDÉ, ÉE (lé-zar-dé, dée), *part. passé* de lézarder. Qui a une ou plusieurs lézardes. Un mur lézardé. || Fig. Celui-ci reprit sa méthode, quoique ce qu'il avait fait fût déjà tout lézardé, RAYNAL, *Hist. phil.* IV, 30.

† LÉZARDELLE (lé-zar-dè-l'), *s. f.* Plante d'agrément, genre *saururus*, type des saururées, famille voisine des [illegible].

— ÉTYM. *Lézard*, à cause de sa forme en queue de lézard.

† LÉZARDER (lé-zar-dé), *v. a.* || 1° [illegible] lézardes. Les fortes gelées ont lézardé [illegible] || 2° Se lézarder, *v. réfl.* [illegible] mur se lézarde.

— ÉTYM. *Lézarde*.

† LI [illegible], *s. m.* Mesure itinéraire des Chinois valant 576 mètres [illegible], c'est à quinze cent [illegible] de [illegible] globe; il en part des rayons qui vont faire [illegible] yeux deux angles égaux au sommet, VOLT. [illegible]

† LIAGE (li-a-j'), *s. m.* || 1° Action de lier. C'est à l'aide de deux gros câbles qui, d'une part, s'enroulent sur des treuils [illegible], et, d'un autre côté, sont fixés à des pieux de liage établis sur la rive, que les mariniers parviennent à

[illegible] ces chutes à la tourmente, [illegible], *Voyes* [illegible] *de France*, p. 306. || 2° Fil qui lie la [illegible] à la [illegible]. || 3° Dans les moulins à poudre, liage du salpêtre, du charbon, du soufre, mélange de ces matières dans les mortiers.

— HIST. XVIe s. Tant vous verez de beaux mariages, Tous [illegible] [illegible] les liages [illegible] [illegible], aussi d'honnesteté, *les Triomphes de la noble dame*, f° 59, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Lier*.

1. LIAIS (li-è), *s. m.* Liais ou pierre de liais, variété de calcaire compacte, dépourvue de cavités, à grain fin et serré, qui est une belle pierre à bâtir qui se trouve dans les environs de Paris. La pierre de liais, qui se tire dans les environs de Paris et dont la dureté vient de ce qu'elle est surmontée de plusieurs lits d'autres pierres dont elle a reçu les sucs pétrifiants, BUFF. *Min.* t. I, p. 341. || On en distingue plusieurs sortes : le liais rose, qui est le plus beau ; le franc liais ; le liais ferault, qui ne brûle point au feu, et qui sert pour cette raison à faire les jambages des cheminées.

— HIST. XIIIe s. [Une tour] De liois est blanc com yvoire, *Partonop.* v. 821. || XVe s. Ils trouverent un pillier moult hault, et estoit fait d'ung marbre lyois, *Perceforest*, t. I, f° 30. || XVIe s. La pierre que les Parisiens appellent liais, PALISSY, 294.

— ÉTYM. Angl. *lias*. Origine inconnue. On cite le bas-breton *liach*, nom donné aux pierres plates, dites dolmen. D'après Legoarant, ce mot vient de *lier*, parce que le grain en est fin et très-bien lié.

† 2. LIAIS (li-è), *s. m.* Terme de tisserand. Longue tringle de bois dont on se sert pour soutenir les lices.

LIAISON (li-è-zon), *s. f.* || 1° État de ce qui est lié. La soudure est une espèce de liaison. Ces pièces sont si bien jointes qu'on n'en voit pas la liaison. La laine desdits plis ou pelures étant plus sèche et moins liante que la mère-laine, avec laquelle elle est mêlée, cela en empêche la liaison, *Procès-verbal de police d'Amiens*, 10 janv. 1671. || Fig. L'égalité, mon frère, en est [de l'amitié] le ferme appui, C'en est le fondement, la liaison, le gage, CORN. *Rod.* I, 1. Le cœur de l'homme étant destiné pour posséder un bien immense, quoique la liaison qui l'y tenait attaché soit rompue, BOSS. *Sermons, l'Honneur*, 1. || 2° Terme de calligraphie. Petit trait de plume qui lie les parties de lettres les unes aux autres, et les lettres entre elles. Faire bien les liaisons. || 3° Terme de musique. Trait recourbé dont on couvre les notes qui doivent être liées. || Se dit, dans le plain-chant, d'une suite de notes passées sur la même syllabe. || Liaison d'harmonie, se dit d'une suite d'accords tels que quelqu'un des sons qui forment le premier, subsiste encore dans le second. Liaison de chant, se dit de l'exécution de plusieurs notes d'un seul coup d'archet ou de gosier. || 4° Terme de marine. Liaisons ou pièces de liaison d'un navire, les pièces de bois de construction telles que gouttières, préceintes, courbes, hiloires, qui lient ou fortifient les parties principales du navire. || 5° Terme de cuisine. Jaunes d'œufs délayés ajoutés à une sauce au moment de servir pour l'épaissir un peu. || 6° Terme de plombier. Se dit de l'alliage de l'étain avec le plomb pour former la soudure. || 7° Terme de maçonnerie. Liaison de joint, ou, simplement, liaison, le mortier qui sert à jointoyer les pierres. || Liaison à sec, maçonnerie dans laquelle les pierres sont posées les unes sur les autres sans mortier, leurs lits étant polis et frottés au grès. || Maçonnerie en liaison, celle qui est faite de manière que le milieu d'une pierre est posé sur le joint de deux autres. || 8° Fig. Ce qui lie les parties d'un discours les unes aux autres. Le style de ces cantiques [illegible], hardi, extraordinaire.... affranchi des liaisons ordinaires que recherche le discours uni, BOSS. *Hist.* II, 3. De tous les défauts de ce poëme [la Lusiade] le plus grand est le peu de liaison qui règne dans toutes ses parties; il ressemble au voyage dont il est le sujet, VOLT. *Ess. poés. épiq.* ch. 6. On souffre des vers de liaison dans une tragédie ; mais les gens de goût ne peuvent souffrir des vers lâches, des hémistiches rebattus, des épithètes oiseuses, ID. *Lett. Thibouville*, 8 fév. 1773. || La liaison des scènes est bien observée dans cette tragédie, dans cette comédie, les scènes y sont amenées les unes par les autres. J'ai dit que la liaison de scènes est ici perpétuelle, et j'y en ai mis de deux sortes, de présence et de vue ; quelques-uns ne veulent pas que, quand un acteur sort du théâtre pour n'être point vu de celui qui y vient, cela fasse une liaison ; mais je ne puis être de leur avis sur ce point, et tiens que c'en est une suffisante quand l'acteur qui entre sur le théâtre voit celui qui en sort, ou que celui qui sort voit celui qui entre, soit qu'il le cherche, soit qu'il le fuie, soit qu'il le voie simplement, sans avoir intérêt à le chercher ni à le fuir, CORN. *Examen de la Suivante*. || Terme de grammaire. Petit mot qui sert à lier les membres des périodes et les périodes mêmes les unes avec les autres. Que c'est [car] un mot de liaison introducteur de la raison, MÉNAGE, *Requête des dict.* || Il se dit de cette particularité propre à la langue française, par laquelle la dernière lettre d'un mot se joint au mot suivant. Dans grand homme, le d fait liaison, et on prononce : gran-t homme. || 9° Connexité, rapport. Les passions qui sont les plus convenables à l'homme, et qui en renferment beaucoup d'autres, sont l'amour et l'ambition ; elles n'ont guère de liaison ensemble, cependant on les allie assez souvent, PASC. *Passions de l'amour*. Il y a tant de liaison entre la spéculation et la pratique que.... ID. *Prov.* XIII. Il n'y a rien de cela [intérêt, sympathie] aux exemples des païens ; nous n'avons point de liaison à eux, ID. *Pens.* XXIV, 22, éd. HAVET. Vous voyez, d'où vous êtes, tout ce qui se dit [chez Mme de Sévigné, à son retour], et la joie qu'on témoigne, et Mme de Grignan et votre voyage, et tout ce qui n'a point de liaison ni de suite, SÉV. 166. J'aurais été bien fâchée de la perdre [une lettre] ; elle me fait une liaison de conversation qui m'instruit de tout ce qui m'échappait, ID. 18 sept. 1689. J'admire la liaison que j'ai avec les affaires publiques ; il faut que l'excès de ce qu'on demande à votre assemblée retombe sur moi; quand je le sus, je sentis le contre-coup, ID. 13 nov. 1676. La Providence m'y a conduite [à Bourbon] par la main, en tournant les volontés et faisant des liaisons comme elle a fait, ID. 22 sept. 1687. Ces empires ont une liaison nécessaire avec l'histoire, BOSS. *Hist.* III, 7. Qu'ils [les devins] nous annoncent les choses futures ; qu'ils nous annoncent du moins tous les temps passés, et qu'ils fassent la liaison des uns avec les autres, ID. *Élév. sur myst.* I, 4. || 10° Union d'amitié, d'intérêt. Prud'homme m'avait fait assurer qu'il serait très-aise de prendre liaison avec moi, RETZ, II, 222. Nous sommes si fort dans les mêmes intérêts [avec le chevalier de Grignan], qu'il n'est pas possible que cela ne fasse une liaison toute naturelle, SÉV. 30 nov. 1689. Je n'oublierai jamais cet endroit de ma vie, il me semble qu'il nous a fait une liaison particulière, ID. à *M. de Guitaut*, 16 nov. 1674. Quelque liaison qu'il y ait entre vous et M. de Morveaux, vous en avez encore davantage avec la justice et la raison, CH. DE SÉVIGNÉ, *à Lamoignon*, dans SÉV. t. X, p. 292, édit. RÉGNIER. Les mariages sont aussi souvent un supplice qu'une douce liaison, et on est une dure croix l'un à l'autre, BOSS. *Élév. sur myst.* VI, 11. Ravi d'entrer en liaison avec ce grand homme, FONTEN. *Hartsoeker*. La liaison intime d'Alcibiade avec Socrate est une des particularités de sa vie les plus remarquables, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. III, p. 935, dans POUGENS. Tant l'amour de la liberté et la crainte d'être assujettis prévalaient, dans le cœur des Romains, sur toutes les liaisons du sang et de la nature! VERTOT, *Rév. rom.* VII, 226. Je ne puis.... demeurer avec vous en liaisons que cette vérification ne soit faite, J. J. ROUSS. *Lett. à Soultersheim*, 21 juin 1764. || Fig. Il n'y a point de liaison si étroite avec le monde que je ne doive rompre, BOURDAL. *14e dim. après la Pentec. Dominic.* t. III, p. 420. || *Au plur.* Sociétés, accointances. Ne faites pas de nouvelles liaisons ; connaissez avant d'aimer, MAINTENON, *Lett. à M. d'Aubigné*, 3 janv. 1681. Soyez circonspecte dans vos liaisons avec les femmes; il vaut mieux être vue à l'opéra avec tel homme qu'avec telle femme au sermon, ID. *Lett. à Mme d'Harcourt*, 24 juin 1705. De peur qu'il ne prît des liaisons avec les mécontents, FÉN. *Tél.* VIII. Vous n'en cultivez pas moins des liaisons fatales, MASS. *Carême, Inconst.* Les méchants n'ont que des complices ; les voluptueux ont des compagnons de débauche ; les intéressés ont des associés ; les politiques assemblent des factieux ; le commun des hommes oisifs a des liaisons ; les princes ont des courtisans ; les hommes vertueux ont seuls des amis, VOLT. *Dict. phil. Amitié*. J'étais résolu de m'en tenir désormais aux liaisons de simple bienveillance, qui, sans gêner la liberté, font l'agrément de la vie, J. J. ROUSS. *Conf.* X. Ayez beaucoup de chevaux, des loges à tous les spectacles, jouez gros jeu, et je vous promets les liaisons les plus brillantes, GENLIS, *Théât. d'éduc. le Vrai sage*, I, 3. || Liaisons dangereuses, liaisons contractées imprudemment avec des hommes ou des femmes dangereuses. *Les Liaisons dangereuses*, titre d'un ouvrage de Laclos. || Par un jeu de mot, liaisons dangereuses, vice d'élocution par lequel on met une liaison là où il n'en faut pas, ou une autre que celle qu'il faut. || 11° Engagement. Vous avez engagements : je suis lié avec M. le chevalier de Grignan qui n'est point parti avec ma fille pour m'attendre.... elle croit que cette liaison avancera mon voyage à Grignan, SÉV. à *Mme de Guitaut*, 25 avril 1694. || 12° Terme de fauconnerie. Action de l'oiseau qui saisit et enlève le gibier. || Liaison se dit aussi des serres de l'oiseau. Les oiseaux qui ont la liaison crochue ne se tiennent guère sur les rochers, parce que leurs crocs n'y peuvent prendre.

— HIST. XIVe s. [illegible] [illegible] d'œufs [illegible] assez, et si font liaison, *Ménagier*, II, 5. || XVIe s. Ayant fait dresser, sur une liaison de huit galères jointes ensemble, une grosse machine et engin de batterie pour rompre la muraille, AMYOT, *Marcel.* 20. Il vit le chariot duquel un partie [illegible], [illegible] liaison d'escorce de cormier, ID. *Alex.* 31. Entendre les figures, transactions et toutes liaisons de simples dictions les unes avec les autres, ID. *Dém.* 3. La liaison et contexture de cette monarchie, MONT. I, 121. Nouer une liaison [amitié], ID. I, 316. Les liaisons et emmaillottements des enfants ne sont non plus necessaires, ID. II, 163. Les femmes de mauvaise vie ont entr'elles une si douce accointance, qu'il semble que ce soit une liaison de perpetuelle durée, LANOUE, 62.

— ÉTYM. Provenç. *liaso*; du lat. *ligationem*, de *ligare*, lier.

LIAISONNÉ, ÉE (li-è-zo-né, née), *part. passé* de liaisonner. Construction bien liaisonnée.

LIAISONNER (li-è-zo-né), *v. a.* || 1° Terme de maçonnerie. Remplir les joints de mortier. || Arranger les pierres d'un édifice de façon que le milieu des unes porte sur les joints des autres. || On dit de même : liaisonner des briques. || 2° Terme de paveur. Liaisonner des pavés, les disposer d'une manière qui les rend capables de résister aux roues des voitures. || 3° Terme de couvreur. Liaisonner des lattes, les clouer de manière qu'elles n'aboutissent pas sur le même chevron. || 4° Il se dit dans la draperie. Inutilement a-t-on pris la précaution de rendre, par la carde, le fil de la chaîne et celui de la trame fort velus, de les filer de rebours, et de fouler le drap en fort pour le liaisonner comme un feutre, *Dict. des arts et m. Drapier*.

— ÉTYM. *Liaison*.

LIANE (li-a-n'), *s. f.* || 1° Nom donné, dans toutes les colonies françaises, à un très-grand nombre de plantes sarmenteuses ou grimpantes, sans y spécifier aucun genre ni espèce, dont plusieurs servent de cordes ou de liens, se lient entre elles et s'attachent aux arbres. Du sein de ces eaux croupissantes et malsaines, s'élèvent des forêts aussi anciennes que le monde et tellement embarrassées de lianes que l'homme le plus fort et le plus intrépide ne saurait y pénétrer, RAYNAL, *Hist. phil.* VII, 28. Des lianes semblables à des draperies flottantes qui formaient sur les flancs des rochers de grandes courtines de verdure, BERN. DE ST-PIERRE, *Paul et Virg.* || Liane à Bauduit, convolvulus brésilien, employé comme purgatif par le médecin Bauduit. || Liane à bœufs, l'acacia grimpant, appelé aussi liane de bœufs. || Liane à lait, liane laiteuse, nom à Cayenne de l'*allamande cathartique* (apocynées). || Liane de Virginie, un des noms vulgaires donnés à la *tecoma radicante* (bignoniacées), dite aussi jasmin de Virginie, LEGOARANT. || 2° Dans la marine, se dit quelquefois pour garcette.

— ÉTYM. Norm. *liouue*, nom de la clématite; *lianne*, glane. Ce mot semble venir de *lier*, et être une autre forme de *lien*.

LIANT, ANTE (li-an, an-t'), *adj.* || 1° Qui n'est pas cassant, en parlant de certaines substances. La laine desdits plis.... étant plus sèche et moins liante que la mère-laine, *Procès-verbal de police d'Amiens*, 10 janv. 1671. Ces deux pièces étaient fort saines et d'un bois liant qui se travaillait avec facilité, BUFF. *Exp. sur les végétaux*, 1er *mém.* Si l'on veut avoir, je ne dis pas de la fonte parfaite et telle qu'il la faudrait pour les canons de la marine, mais seulement de la fonte assez bonne pour faire du fer liant, moitié nerf et moitié grain, du fer, en un mot, aussi bon et meilleur que les fers étrangers.... ID. *Hist. min. Introd. part. exp. Œuv.* t. VIII, p. 107. || Se dit d'un corps mou, qui se pétrit facilement entre les doigts, et qui ne se sépare pas quand on le tire. Cire, pâte liante. || 2° Qui a un maniement facile et doux, qui a de l'élasticité. J'aurais un bon carrosse à ressorts bien liants, REGNARD, *le Joueur*, I, 1. De deux ressorts la liante souplesse Sur le pavé le porte avec mollesse, VOLT. *Mondain*. || Par extension. Le bo-

cage moins fier, avec plus de mollesse, Déploie à nos regards des tableaux plus riants, Veut un site agréable et des contours liants, DELILLE, *Jardins*, II. || 3° Fig. Qui lie, unit, attache. Le chevalier s'en va faire sa cour, cette cour que je suis ravie qu'il puisse faire, et fâchée que ce soit en quittant cette petite chambre qui fait tout ce qui reste de supportable et de liant à ce triste hôtel de Carnavalet; sans cela, chacun est dans son trou, SÉV. 518. Mon esprit peu liant, mon amour trop sincère, Ma manière d'agir, ma critique et mes ris M'attireraient bientôt un monde d'ennemis, REGNARD, *Démocrite*, I, 6. Le maréchal d'Humières, homme d'honneur, quoique fort liant avec les ministres, ST-SIM. 23, 12. Il était grand et bien fait, d'une figure agréable, d'une humeur liante et douce, J. J. ROUSS. *Conf.* XII. Cet homme, qui paraît si liant dans le monde, Chez lui quitte le masque, BOISSY, *Deh. tromp.* I, 1. Il fuit jusques au nœud d'une sotte amitié; Il est toujours liant et n'est jamais lié, ID. *ib.* I, 6. || Qui forme aisément des liaisons, des accointances. Le désœuvrement rendant les hommes assez liants, il me rechercha, J. J. ROUSS. *Hél.* IV, 5. L'esprit liant des habitants me rendit le commerce du monde aimable, ID. *Conf.* V. || 4° *S. m.* Qualité de ce qui n'est pas cassant. Le liant de cette fonte de fer. || 5° Terme de danse. Se dit d'un danseur qui plie les genoux avec facilité. Ce danseur a du liant. || 6° Fig. Douceur, affabilité, complaisance, esprit de conciliation. Mme de Guéméné avait plu infiniment à la reine par le liant, les grâces et l'artifice caché de son esprit, ST-SIM. 58, 210. Il accorde d'un mot les partis opposés; Quel liant dans l'esprit et dans le caractère! BOISSY, *Deh. tromp.* I, 6. Il n'a jamais vécu dans le grand monde, où l'on perd souvent beaucoup de vertus, mais où l'on acquiert presque toujours du liant dans le caractère, GENLIS, *Veill. du chât.* t. II, p. 140, dans POUGENS.

† 1. LIARD (liar), *s. m.* Peuplier noir. || Poire de liard, nom d'une poire grise.

— HIST. XII° s. Li dux Naymes parole, qui le poil ot liart, *Saxons*, XII.

— ÉTYM. L'anc. adj. franç. *liart*, qui signifiait gris pommelé; prov. *liar*, *lear*; ital. *leardo*. Origine incertaine. On a cité le gaélique *liath*; kimry, *llwyd*, gris brun; bret. *louet*, *loued*, mots auxquels il manque une *r*. Diez indique de préférence l'anc. franç. *lié*, gai, disant que le *liart* est une couleur gaie; mais il y a une forte transposition de sens, et l'*r* manque aussi.

2. LIARD (liar; le *d* ne se prononce et ne se lie jamais; au pluriel, l'*s* ne se lie pas : des liar amassés; cependant quelques-uns la lient : des liar-z amassés), *s. m.* || 1° Petite monnaie de cuivre qui valait trois deniers, le quart d'un sou, et un peu plus qu'un centime. Ils [les paysans révoltés de la Sologne] demandent deux choses, savoir qu'on leur rabatte quelque chose de la taille, et que les liards aient un cours libre dans les payements qu'ils auront à faire, GUI PATIN, *Lettres*, t. II, p. 388. Parmi les tas de blé vivre de seigle et d'orge; De peur de perdre un liard souffrir qu'on vous égorge, BOIL. *Sat.* VIII. Être amoureux et ne l'être pas, ma foi, je donnerais le choix pour un liard, MARIV. *Surpr. de l'amour*, II, 5. Quelle foule d'idées et d'images! avec une petite lime de deux liards, que tout cet or là serait parfaitement travaillé! vous créez et je ne sais plus que raboter, VOLT. *Lett. Pr. roy. de Pr.* 16 févr. 1739. Qu'un ramoneur y vende [à Paris] Mon buste pour six liards, SEDAINE, *Jean de Paris*. || N'avoir pas un liard, n'avoir pas le liard, n'avoir pas un rouge liard, être fort pauvre, ou être sans argent pour le moment (rouge liard se dit à cause de la couleur du cuivre de cette monnaie). || 2° Il se dit d'une très-petite somme [illegible]. Depuis lors j'ai fourni de mon argent, de mes encre, papier, ma bougie, sans qu'il m'en ait jamais remboursé un liard, J. J. ROUSS. *Conf.* VII. || Je n'en donnerais pas un liard, se dit en parlant d'une chose dont on ne fait aucun cas. || Chose à deux liards, chose qui est sans valeur. Bêtise, oui bêtise, j'en demeure d'accord, c'est du style à deux liards, P. L. COUR. *Lett.* I, 167. || Par exagération. Il se ferait fesser pour un liard, il est [illegible] avare [illegible] dit, dans le même sens : il couperait un liard en deux. || 3° Terme de [illegible]. Liard de Saint-Pierre, se dit de pierres [illegible] ayant la forme de pièces de monnaie.

— HIST. XVI° s. Que nul vivant eust peine de la hart N'aye à piller la valleur d'un liard, J. MAROT, V, 144. [illegible] un liard et avec le [illegible], D'AUB. *Fæn.* III, 6.

— ÉTYM. Picard, *liard*. Origine incertaine. D'après Ménage et Génin, *liard* était un nom propre : la famille des *Liards* était de Crémieu en Dauphiné, où le dauphin de Viennois battait monnaie; et ce fut un Guigues Liard qui inventa sous Louis XI, en 1430, la piécette qui retint son nom. D'autres pensent que le *liard* provient de l'ancien adjectif *liart*, gris; mais, d'après Diez, le sens repousse cette étymologie. D'autres, et Diez est du nombre, croient que le *liard* est le même que le *hardi*, sorte de monnaie; l'historique est favorable à cette opinion, et il semble que *hardi* et *liard* y sont identiques. *Le hardi* valait trois deniers comme le *liard*. *Le hardi*, bas-lat. *arditus*, *ardicus*, limousin *ardi*, esp. *ardite*, vient, suivant quelques-uns, du nom de *Philippe le Hardi*, qui fit battre cette monnaie; mais elle paraît propre au midi de la France et à l'Espagne; aussi faut-il de préférence admettre comme origine le mot basque *ardita*.

LIARDER (liar-dé), *v. n.* || 1° Donner chacun une petite somme. Allons, camarades; payons notre écot, il faut liarder. || 2° Lésiner, payer liard à liard. C'est un avare, qui liarde sur tout.

— HIST. XVI° s. Liarder, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Liard* 2.

† LIARDEUR, EUSE (liar-deur, deû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui liarde.

† LIAS (li-â), *s. m.* Terme de géologie. Mot anglais employé pour désigner une formation de calcaire argileux, de marne et d'argile, qui constitue la base de l'oolithe.

— ÉTYM. Angl. *lias*, liais (voy. LIAIS 1).

† LIASIQUE (li-a-zi-k') ou LIASSIQUE (li-a-si-k'), *adj.* Terme de géologie. Qui appartient au lias. La série liasique. La période liasique.

LIASSE (li-a-s'), *s. f.* || 1° Amas de papiers liés ensemble, et ordinairement relatifs à un même objet. J'ai rassemblé la plupart des lettres qui me furent écrites sur cet ouvrage, dans une liasse qui est entre les mains de Mme de Nadillac, J. J. ROUSS. *Conf.* XI. Au lieu de variantes d'un seul manuscrit, vous en avez de quatre, et le tout forme une énorme liasse, grand in-folio, P. L. COUR. *Lett.* I, 337. || Il se dit particulièrement des papiers d'affaires et de procédure. Pouvant charger mon bras d'une utile liasse, J'allai loin du palais errer sur le Parnasse, BOIL. *Épît.* V. || 2° Ce qui sert à lier des papiers. Donnez-moi une liasse. || Peu usité en ce sens. || 3° Se dit, dans le commerce, des petits paquets dont on compose les grosses balles de filasse. || Pièce de fil de 96 mètres.

— HIST. XII° s. E out cent liaces de grapes seches, *Rois*, p. 177. || XIII° s. Perdirent XLIIIJ liaces de parchemin frонciné, lesqueles il avoient mis de terre en l'iaue por mener à Noion et à Saint Quentin, *Liv. des mét.* 459. || XVI° s. Leur commandant que chascun feist un feston d'espics de bled, et qu'ilz en entortillassent des festons et liasses à l'entour de leurs bastons, AMYOT, *Eumènes*, 14.

— ÉTYM. *Lier*; provenç. *liassa*.

LIBAGE (li-ba-j'), *s. m.* Gros moellon mal taillé. || Pierre noyée dans l'épaisseur d'un mur, et qui, n'étant pas visible, n'a pas besoin de parement.

— ÉTYM. Origine inconnue.

† LIBANOMANCIE (li-ba-no-man-sie), *s. f.* Terme d'antiquité. Divination au moyen de l'encens brûlé.

— ÉTYM. Λίβανον, encens, et le suffixe *mancie*.

LIBATION (li-ba-sion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Terme d'antiquité. Action de répandre, soit du vin, soit une autre liqueur, en l'honneur d'une divinité. Alexandre immola un taureau à Neptune, et, pour faire une offrande aux dieux marins, il jeta dans la mer le vase d'or dont il s'était servi pour faire les libations, DU RYER, *Suppl. à Quinte Curce*, II, 3. Alors il immolera l'holocauste, et il le mettra sur l'autel avec les libations qui doivent l'accompagner, SACI, *Bible, Lévit.* XIV, [illegible]. Tu sais combien je hais leurs fêtes criminelles, Et que je mets au rang des profanations Leurs tables, leurs festins et leurs libations, RAC. *Ath.* I, 4. Ce fut l'usage indigne et sensuel que les enfants d'Héli faisaient des deux faits à l'autel et du renom de leur sacerdoce, qui livra l'arche sainte aux Philistins, et qui fit cesser pour quelque temps dans Israël la libation et le sacrifice, MASS. *Confér.* [illegible] *vertes*. || 2° *Au pluriel*. Familièrement et par allusion. Des libations, nombreux coups de vins, bus par plaisir plus que par besoin. Nous avons fait à [illegible] de nombreuses, d'amples libations.

— ÉTYM. Lat. *libationem*, de *libare*; grec, λείβειν, verser, répandre.

† LIBATOIRE (li-ba-toi-r'), *s. m.* Vase qui servait à faire les libations, chez les Romains.

— ÉTYM. Voy. LIBATION.

† LIBELLATIQUES (li-bèl-la-ti-k'), *s. m. pl.* Nom donné aux chrétiens qui, durant les persécutions, échappèrent au supplice en achetant des certificats témoignant qu'ils avaient sacrifié aux idoles.

— ÉTYM. Lat. *libellatici*, de *libellus*, livret, certificat.

LIBELLE (li-bè-l'), *s. m.* || 1° Petit livre. L'auteur des premiers cahiers des libelles que le sieur Monsieur Tavernier a fait imprimer de diverses méthodes pour pratiquer la perspective.... DESARGUES, en 1643, dans *Acad. des sc. Comptes rendus*, [illegible], p. 601. || Terme d'histoire de l'Église. Ouvrage hérétique écrit sur quelque matière de foi. Libelle d'Arius, de Pélage. || 2° Terme de droit romain. Libelle de divorce, acte par lequel un époux annonçait à l'autre qu'il divorçait. Le Seigneur dit ces choses : quel est ce libelle de divorce par lequel j'ai répudié la synagogue? PASC. *Passages omis*, éd. FAUGÈRE. Elle [la femme qui n'avait aucunes nouvelles de son mari à la guerre] pouvait envoyer le libelle de divorce au chef [militaire], MONTESQ. *Espr.* XXVI, 9. || Libelle de proclamation, action intentée en justice pour obtenir la réparation d'un dommage quelconque. || Se dit souvent de tout acte en matière ecclésiastique. Libelle d'anathème, d'excommunication, de pénitence, etc. || 3° Terme d'antiquité ecclésiastique, qui se disait de certains billets ou certificats, que plusieurs chrétiens prenaient des magistrats, pour se mettre à couvert de la persécution. || 4° Écrit, ordinairement de peu d'étendue, satirique, injurieux, diffamatoire. Le gouvernement n'eut rien d'extraordinaire ni [illegible] lier sous François II, et M. Burnet n'a pu l'imputer qu'en préférant les libelles aux ordonnances et les cabales aux conseils publics, BOSS. *Var.* [illegible]. Et déjà [mes vers] chez Barbin, ambitieux libelles, Vous brûlez d'étaler vos feuilles criminelles, BOIL. *Épît.* X. On nomme libelles de petits livres d'injures; ces livres sont petits parce que les auteurs, ayant peu de raisons à donner, n'écrivant point pour instruire, et voulant être lus, sont forcés d'être courts, VOLT. *Dict. phil. Libelle*. La vie d'un forçat est préférable à celle d'un faiseur de libelles; car l'un peut avoir été condamné injustement aux galères, et l'autre les mérite, ID. *ib. Quisquis, Lampourde*. Un libelle enfin qui, pour me servir des expressions d'un des plus estimables hommes de Paris, est l'ouvrage des Furies, si les Furies n'ont point d'esprit, ID. *Mél. litt.* [illegible]. Les libelles contre les grands sont des grains de sable qui ne peuvent aller jusqu'à eux; mais les libelles contre de simples particuliers sont des cailloux qui leur cassent quelquefois la tête, ID. *Lett. Maupeou*, 20 déc. 1773. Qu'il fasse des libelles, dernière ressource des lâches, BEAUM. *Mère coup.* V, 8.

— HIST. XIII° s. Lesqueles demandes li clerc avoient libeles, et autant vaut demande comme libelle, BEAUM. VI, 1. || XV° s. Et bailla le dit chevalier ce libelle au roi, qui fut lu, FROISS. III, IV, [illegible]. || XVI° s. Incontinent, [illegible] femelle, Que j'auray [illegible] escrit ton libelle [ta satire], MAROT, I, 361. On trouve escript dedans le libelle diffamatoire qu'un [illegible] composa contre Alcibiades, que [illegible].

— ÉTYM. Lat. *libellus*, diminutif de *liber*, livre.

LIBELLÉ, ÉE (li-bèl-lé, lée), *part. passé de libeller*. Voilà l'usurpation de tout l'extérieur des princes du sang, passée en titre bien clair et bien libellé par écrit, ST-SIM. 360, 16. || *S. m.* Terme de pratique. Rédaction d'un ordre, d'une demande. Le libellé d'une demande. Le libellé de cet exploit est bien fait, c'est-à-dire, la rédaction en est conforme aux lois, aux ordonnances, etc. En même temps que [illegible] correctement écrit.

LIBELLER (li-bèl-lé), *v. a.* || 1° Terme de pratique. Rédiger convenablement une demande, [illegible]. || 2° En matière de finances, libeller un mandement, une ordonnance, spécifier la destination de la somme qui y est portée.

— ÉTYM. *Libellé*, au sens de petit livre, d'acte officiel.

LIBELLISTE (li-bèl-li-st'), *s. m.* Auteur d'un libelle, d'un écrit satirique, injurieux. Le [illegible] se cachait sous un [illegible], comme la plupart des libellistes, VOLT. *Dict. phil.* [illegible]. Chapitre le plus long de tous sur la différence qu'il y a de l'historien au pamphlétaire, qu'il [illegible] curieur du roi appelle aussi libelliste, P. L. COUR. *Procès de P. L. Courier*.

— ÉTYM. *Libelle*.

† LIBELLULE (li-bèl-lu-l'), *s. f.* Genre d'insectes [illegible] [illegible] Mère [illegible] globes de ses yeux

Dans l'étang splendide, où pullule Tout un monde mystérieux, V. HUGO, *les Rayons et les Ombres*, XVII.

— ÉTYM. On croit que *libellule* est un diminutif de *libellus*, petit livre, et que cette dénomination vient de ce que ces insectes tiennent leurs ailes étendues comme les feuillets d'un livre.

LIBER (li-bèr), *s. m.* ‖ 1° Terme d'antiquité. Pellicule qui existe entre l'écorce et le bois de certains arbres. On écrivait sur le liber du tilleul, avant l'invention du papier. ‖ 2° Terme de botanique. Enveloppe des couches libériennes de l'écorce, ou, suivant une définition plus particulière, la partie VIVANTE de l'écorce par opposition à la partie subéreuse. Le liber se compose de feuillets minces qui [illegible] tent, et sont séparés de la surface de l'aubier par du tissu utriculaire générateur.

— ÉTYM. Lat. *liber*, pellicule d'arbre, et aussi livre (voy. LIVRE).

LIBERA (li-bé-ra), *s. m.* Dans la liturgie catholique, prière que l'Église fait pour les morts, et qui commence par le mot *libera*. Est-ce la pour des liberas Et des fréquentes funérailles Qui vous fait quitter nos murailles? SCARR. *Virg.* II. ‖ Fig. Chanter un libera, se trouver délivré, débarrassé. Je chante Te Deum pour Mme d'Argental [convalescente d'une maladie], et pour moi un libera; car j'ai encore de grands ressentiments de fièvre, VOLT. *Lett. d'Argental*, 18 sept. 1767. ‖ *Au plur.* Des liberas.

— ÉTYM. Impératif latin *libera*, délivre, affranchis, de *liberare*, libérer.

† **LIBÉRABLE** (li-bé-ra-bl'), *adj.* Qui peut être libéré, renvoyé d'un service, et surtout du service militaire. Les hommes libérables.

LIBÉRAL, ALE (li-bé-ral, ra-l'), *adj.* ‖ 1° Qui est digne d'un homme libre (ce qui est le sens propre). Éducation libérale. ‖ Arts libéraux, par opposition aux arts mécaniques, ceux qui exigent une intervention grande et perpétuelle de l'intelligence (l'origine de cette dénomination est dans l'ancien préjugé contre le travail manuel, regardé comme indigne d'un homme libre, vu qu'il était dévolu aux esclaves). La peinture, la sculpture sont des arts libéraux. Comme je reproche à mes parties : vous êtes académiciens, et vous ne savez pas que la poésie, la peinture et la sculpture sont des arts libéraux.... FURETIÈRE, 2e *factum*, t. I, p. 320. ‖ 2° Par une extension naturelle du premier sens, qui aime à donner. Un même homme sera avare et prodigue, sans jamais être libéral, LAMOTHE LE VAYER, *Vertu des païens*, II, *avant-propos*. Libéral, intrépide, affable, magnanime, CORN. *Sertor.* II, 2. Le Seigneur est libéral envers ceux qui lui donnent, et il vous en rendra sept fois autant, SACI, *Bible, Ecclésiastique*, XXXV, 13. Quoique, pendant tout l'an, libéral il [l'arbre] nous donne Ou des fleurs au printemps, ou du fruit en automne, LA FONT. *Fabl.* X, 2. Un avaricieux qui aime devient libéral, et il ne se souvient pas d'avoir jamais eu une habitude opposée, PASC. *Amour.* Toutes les personnes qui l'ont fréquentée savent qu'on peut dire sans flatterie, qu'elle était naturellement libérale, même dans son extrême vieillesse, quoique cet âge ordinairement soit souillé des ordures de l'avarice, BOSS. *Yolande de Monterby.* La fortune nous jure, ces même qu'elle nous est libérale, ID. *Sermons, Ambition*, 1. Il est vrai qu'il y a deux vertus que les hommes admirent, la bravoure et la libéralité, parce qu'il y a deux choses qu'ils estiment beaucoup et que ces vertus font négliger, la vie et l'argent; aussi personne n'avance de soi qu'il est brave ou libéral, LA BRUY. XI. ‖ On dit aussi : main libérale. Vous avez reçu mille bienfaits de sa main libérale. ‖ Libéral de. Ils vous nommeront roi, mais vous devez savoir Qu'ils sont plus libéraux du nom que du pouvoir, CORN. *Sophon.* III, 2. Dans l'absence ce n'est plus cela, on ne s'en soucie point [des heures] ....on est libérale des jours, on les jette à qui en veut, SÉV. 10 janv. 1689. Et si, de mes bienfaits lâchement libérale, Sa main en osera couronner ma rivale, RAC. *Bajaz.* IV, 4. ‖ Fig. Et certainement il [un critique] est tout à fait libéral à faire le dénombrement de mes fautes, DESC. *Remarques sur les 7es object.* 67. ‖ Dans le style élevé, poétique, il peut se dire des choses. Il choisit une nuit libérale en pavots, LA FONT. *Fabl.* XI, 3. ‖ 3° Qui est favorable à la liberté civile et politique et aux intérêts généraux de la société. Opinions libérales. Institutions libérales. Le parti libéral. Les Florentins, qui ont possédé ou la liberté ou des princes d'un caractère libéral, sont éclairés et doux, STAEL, *Corinne*, VI, 3. Si le siècle de Louis XIV a conçu les idées libérales, pourquoi donc n'en a-t-il pas fait le même usage que nous? CHATEAUBR. *Génie*, III, II, 6. ‖ *S. m.* Celui qui professe les idées libérales. Un libéral. Les libéraux. Cet observateur moral Parfois se dit journaliste Et tranche du libéral [illegible] *Jules* [illegible] particulièrement. Les membres de l'[illegible] combattaient les [illegible] restauration. [illegible] arbitre. Les païens [illegible] soumettant leur [illegible] LE VAYER, *Vertu des païens*, I, [illegible]

— REM. De qui [illegible] au sens du n° 3? [illegible] *Vieille* [illegible] mot qui [illegible] dre, et que [illegible] Staël par Benjamin [illegible] teaubriand, il dit dans son [illegible] l'Académie : « [illegible] tout d'abord l'organe de ces [illegible] aisément communicables [illegible] grand écrivain, le mieux [illegible] et les [illegible] est beaucoup plus [illegible] consulat. C'était un mot que les [illegible] avaient alors [illegible] leur valut cette [illegible] Qu'est-ce que ce mot [illegible] certain calibre [illegible] tant bien que mal? — C'est le dans [illegible]

— HIST. XIIIe s. [Un chevalier] Largo [illegible] en ostel [chez lui] [illegible] cheval, Com[illegible] [joyeux] et libéral [illegible] sans fiel et sans mal, *Fabliaux*, 2e édit. t. I, p. [illegible]. Cil est larges et liberaus qui use sa pecune [illegible] BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 284. ‖ XIVe s. [illegible] a franchise et [illegible] luy conseille, ou de le laissier, *Ménagier*, I, 9. S'il est adolescent et en oyseuseté, et qu'il menjue viandes [illegible] [ne se] [illegible] *tion*, IV, 6. [illegible] largo, et celui qui est trop [illegible] avaricieus, ORESME, *Thèse* [illegible] que un homme fust [illegible] en operacions liberales [illegible] estoit droit que pour [illegible] donnant nul ne espargnast [illegible] sanc, BERCHEURE, f° 95, *verso*. ‖ XVe s. Pourquoy dit l'en les sept ars liberaulx? Pour ce que nuz [nul], s'il n'estoit liberal, Noble homme ou franc ou attrait [issu] des royaulx Le temps passé, ou en especial Donne aux dieux, n'osast en general Nuls de ces ars retenir ne aprendre, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 368. Et sont toutes ses terres aussi franches et liberales, et en aussi grand paix le peuple y vit [illegible] sent en paradis terrestre, [illegible] bon gentil chevalier franc et liberal Boucicquaut, qui s'en fut allé, s'il eust voulu, ne le voult laisser là estre prisonnier sans luy, *Boucicq.* [illegible] soit pas pour apprehension [illegible] che et liberale volonté, [illegible] *Hist. de Charles VII*, p. 701, dans LACURNE. Ce que fist la suppliante, et toucha son ami de la dite herbe [une herbe enchantée pour conserver un amant] [illegible] n'a point sceu, trouvé ne congneu que la [illegible] ait ouvré en sa personne, ains se sent et tient si liberal de soy [libre, maître] qu'il n'a plus cure de la suppliante, DU CANGE, *liberalitas*. ‖ XVIe s. Nostre liberal [libre] arbitre [illegible] contrarietez s'y [illegible] lent.... et liberal et avare et [illegible]

— ÉTYM. Prov. et espagn. *liberal*; [illegible] ital. *liberale*; du lat. *liberalis*, qui appartient, qui convient à une personne libre, de *liber*, libre.

LIBÉRALEMENT (li-bé-ra-le-man), *adv.* ‖ 1° D'une manière digne d'un homme libre. Élevé libéralement. Et libéralement remettre une couronne, TRISTAN, *M. de Crispe*, II, 6. ‖ 2° D'une manière où règne la largesse. Les lèvres de plusieurs béniront celui qui donne libéralement à manger, SACI, *Bible, Ecclésiastique*, XXXI, 28. Il acheta le pays que nous lui cédâmes, il le paya libéralement, VOLT. *Jenni*, 7. ‖ D'une manière où il y a trop de laisser aller, de complaisance. Le besoin actuel de nourriture est une cause plus déterminante, plus analogue à l'instinct borné de ces petits animaux, et suppose en eux moins de cette prévoyance que les philosophes accordent trop libéralement aux bêtes, [illegible] t. IV, p. 246. ‖ Abondamment. Je suis [illegible] tomisé libéralement, MOL. *Pourc.* I, 11. ‖ Ironiquement, il se dit des imputations défavorables que l'on attribue à autrui. Ils appelaient le patriarche loup ravisseur dans le bercail, titre que toutes les communions se sont libéralement donné les unes aux autres, VOLT. *Russie*, I, 5. ‖ 3° D'une manière favorable à la liberté civile et politique. Il pense, il parle fort libéralement.

— HIST. XIVe s. Donner libéralement, [illegible] ‖ XVe s. Lesquelles choses [illegible] conte de Saint Paul ne faisoit pas bien liberalement ny de bon cœur, MATHIEU DE COUCY, *Hist. de Charles VII*, p. 699, dans LACURNE. Jamais nul plus liberalement ne donna audience à ses serviteurs et subjects, COMM. V, 9. ‖ XVIe s. Les uns venus liberalement pour luy faire plaisir, les autres pour les pensions et pour la soude qu'il leur donnoit, AMYOT, *Lucul.* 10. Je n'estime point Arcesilaus le philosophe moins reformé, pour le sçavoir avoir usé d'utensiles d'or et d'argent.... et l'estime mieux que s'il s'en fust desmis, de ce qu'il en usoit moderéement et liberalement, MONT. I, 28.

— ÉTYM. *Libérale*, et le suffixe *ment*; provenç. [illegible] *liberalmens*; esp. et ital. *liberalmente*.

† **LIBÉRALES** (li-bé-ra-l'), *s. f. pl.* Terme d'antiquité romaine. Fête célébrée en l'honneur de Bacchus le 17 mars, différente des bacchanales qui se célébraient trois fois l'année.

— ÉTYM. Lat. *liberalia*, de *liberalis*, qui appartient à *Liber*, nom latin de Bacchus.

† **LIBÉRALISER** (li-bé-ra-li-zé), *v. a.* Rendre libéral, plus libéral. Libéraliser un pays. Libéraliser le régime de la presse.

— HIST. XVIe s. Il n'y a gueres de rois en la chrestienté qui en puissent souvent liberaliser [illegible] de parents [présents], sans faire flaistrir beaucoup de fleurons de leurs couronnes, CARL. I, 31.

† **LIBÉRALISME** (li-bé-ra-li-sm'), *s. m.* Opinion, [illegible]

LIBÉRALITÉ (li-bé-ra-li-té), *s. f.* ‖ 1° Disposition d'esprit digne d'un homme libre; émancipation de l'esprit hors de ses préjugés. L'étude et l'examen peuvent seuls donner cette libéralité de jugement, sans laquelle il est impossible d'acquérir des lumières nouvelles, STAEL, *Allemagne, Considér. géner.* ‖ 2° Disposition à donner. Ta libéralité me fait peine à comprendre. Tu parles de donner quand tu ne fais que prendre, CORN. *Horace*, I, 2. L'Académie a jugé tout d'une voix que libéralité ne se peut pas dire de l'inférieur au supérieur, mais seulement du supérieur à l'inférieur, ou d'égal à égal, VAUGEL. *Nouv. rem.* p. [illegible], dans ROUGENS. Que dirai-je de sa libéralité [illegible] avec une hauteur d'âme qui marquait tout ensemble et le mépris du don et l'estime de la personne, BOSS. *Duch. d'Orl.* La libéralité consiste moins à donner beaucoup qu'à donner à propos, LA BRUY. IV. Il estimait beaucoup la libéralité, [illegible] dans ROUGENS. ‖ 3° Le don même. Sa main seule départ ses libéralités, CORN. *Othon*, II, 4. Le roi fait des libéralités immenses, SÉV. 398. La princesse.... ne croyait pas assez honorer les libéralités de ses ancêtres, si elle ne les imitait, BOSS. *Anne de Gonz.* Ces libéralités répandues dans le sein des pauvres, MASS. *Avent, Jugement.* Molière employait une partie de son revenu en libéralités qui allaient beaucoup plus loin que ce qu'on appelle dans d'autres hommes des charités, VOLT. *Vie de Molière.* ‖ 4° Il se dit quelquefois pour libéralisme. On trouve en Italie cette sorte de libéralité qui ne porte pas à changer les institutions, mais fait pardonner dans les esprits supérieurs une opposition tranquille aux préjugés [illegible] STAEL, *Corinne*, II, 2.

— SYN. [illegible] (au sens de don), LARGESSE. La libéralité est un don convenable; la largesse est une ample libéralité.

— HIST. XIIIe s. Liberalitez est une vertu qui [illegible] benefice, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 409 ‖ XIVe s. [illegible] son corps et toutes les choses qu'il avoit exposeroit et metteroit pour liberalité et franchise du royaume en toute maniere garder, *Chron.* [illegible] *de G. de Nangis*, dans LACURNE. ‖ XVIe s. [illegible] entrant en la bonne grace de la commune par liberalitez, AMYOT, *Nicias*, 4. Ceulx qui estoient dignes de se sentir de sa liberalité, ID. *ib.* 7.

— ÉTYM. Lat. *liberalitatem*, de *liberalis*, libéral.

LIBÉRATEUR, TRICE (li-bé-ra-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui délivre. Et de dépositaire et de libérateur, [illegible] en tyran et lâche usurpateur, [illegible] II, 3. Déjà presque à la fin des travaux de la guerre, Presque libérateurs de Rome et de la terre.... BRÉB. *Pharsale*, VII. .... Le rat dit : idiot! Moi, ton [du chat] libérateur! je ne suis pas si sot, LA FONT. *Fabl.* VIII, 22. Je tends les bras à mon libérateur [illegible] 19, éd. HAVET. Il [Dieu] [illegible] en Égypte

une dure et insup[illegible] captivité, afin qu'étant délivrés par des [illegible], ils aimassent leur libérateur et [illegible] éternellement ses miséricordes, BOSS. *Hist.* II, 3. Bien loin d'avoir détruit, comme on nous l'impose, cette salutaire confiance au libérateur [Jésus-Christ], ID. *Réfut. catéch. Ferry*, I, 2, *préambule*. Ah! s'ils ont pu choisir pour leur libérateur Spartacus, un esclave, un vil gladiateur.... RAC. *Mithr.* III, 1. Est-ce un libérateur que le ciel vous prépare? ID. *Athal.* III, 4. || *Adj.* Qui délivre. Armée libératrice. Le fer libérateur, qui percerait mon sein, Déjà frappe mes yeux, et frémit sous ma main, A. CHÉN. *Élég.* 36.

— ÉTYM. Lat. *liberatorem*, de *liberare*, libérer.

LIBÉRATION (li-bé-ra-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Terme de jurisprudence. Décharge d'une dette ou d'une servitude. || La libération de l'État, l'acquittement, l'amortissement de la dette publique. Les États tendent toujours à se mettre dans la balance, et à se procurer leur libération, MONTESQ. *Esp.* XXII, 10. || 2° Terme d'administration militaire. Affranchissement du service militaire pour une cause quelconque. || Renvoi, chez eux, des hommes qui ont fini leur temps de service.

— HIST. XIVᵉ s. Si la matiere de peripluemonie se termine par les voyes de l'orine, c'est signe de liberation, BERNARD DE GORDON, *Traduction*, IV, 6. || XVᵉ s. Louant la clemence du dit empereur en la [illegible]on de plusieurs prisonniers qu'il avoit prins, MONSTRELET, t. II, fᵒ 70, dans RAYNOUARD, *Lex.*

— ÉTYM. Prov. *liberacio*; espag. *liberacion*; ital. *liberazione*; du lat. *liberationem*, de *liberare*, libérer.

LIBÉRÉ, ÉE (li-bé-ré, rée), *part. passé* de libérer. || 1° Libéré des charges qu'il avait contractées. || 2° Forçat libéré, forçat mis en liberté après avoir subi sa peine.

LIBÉRER (li-bé-ré. La syllabe *bé* prend un accent grave quand la syllabe qui suit est muette: je libère; excepté au futur et au conditionnel: je libérerai, je libérerais), *v. a.* || 1° Terme de jurisprudence. Décharger d'une obligation. Il veut libérer sa maison de cette servitude. || 2° Terme d'administration militaire. Exempter un homme du service. On dit plutôt aujourd'hui exonérer. || Renvoyer chez lui un soldat dont le temps de service est expiré. || 3° Se libérer, *v. réfl.* Se délivrer de quelque chose qui incommode. J'ai transigé avec lui pour me libérer des poursuites qu'il faisait contre moi. || Particulièrement. S'acquitter. Il est toujours permis à un débiteur de se libérer. || 4° S'affranchir. Se libérer de la tyrannie d'un père, MOL. *Amour méd.* I, 4. || Peu usité en ce dernier emploi.

— ÉTYM. Lat. *liberare*, de *liber*, libre.

† **LIBÉRIEN, IENNE** (li-bé-riin, riè-n'), *adj.* Terme de botanique. Tissu libérien, tissu qui forme [illegible].

— ÉTYM. *Liber.*

LIBERTÉ (li-bèr-té), *s. f.* || 1° Condition de l'homme qui n'appartient à aucun maître. || 2° Se dit par opposition à captivité. || 3° Se dit par opposition à clôture dans un établissement, dans un couvent, etc. || 4° Liberté naturelle. || 5° Liberté politique, ou, [illegible], liberté; liberté de [illegible]. || 6° La Liberté, divinité. || 7° Au plur. Immunités. || 8° Liberté de l'Évangile. || 9° Pouvoir d'agir ou de n'agir pas. || 10° Libre arbitre. || 11° État d'une personne qui n'a aucun assujettissement. || 12° État d'un cœur libre. || 13° Absence de contrainte. || 14° Liberté d'esprit. || 15° Liberté de langage. || 16° Manière d'agir familière, ou dans laquelle on ne se contraint [illegible]. || 17° Permission, congé, licence. || 18° Licence [illegible]. || 19° [illegible]. || 20° Aisance avec laquelle se [illegible]vent les choses inanimées. || 21° Liberté de [illegible]. || 22° [illegible] langue, en termes de manége. || 23° En liberté, sans gêne, sans obstacle. || 24° Filet qui sert à élever et à baisser les brins de [illegible]. || Proverbe.

1° Condition de l'homme qui n'appartient à aucun maître. Dans l'antiquité, ceux qui étaient pris à la guerre perdaient [illegible] et devenaient [illegible]. L'Angleterre et la France ont donné la liberté aux [illegible]. La liberté est la propriété de soi; on [illegible] de libertés: la liberté naturelle, la liberté civile, la liberté politique; c'est-à-dire la liberté de l'homme, celle du citoyen et celle d'un [illegible], RAYNAL, *Hist. phil.* XI, 24. || 2° Se dit par opposition à captivité. Il était [illegible] on l'a [illegible]

parle ici de rétablissements et d'éloignements, de prisons et de libertés, de réconciliations et de ruptures, [illegible] || Liberté provisoire, [illegible] droit accordé au prévenu d'obtenir son élargissement, à la charge par lui de fournir des [illegible] pas à fuir. || On emploie aussi liberté en parlant des animaux. Donner la liberté à un oiseau. La nature, dans le genre de vie qu'elle lui a prescrite [à un certain oiseau], paraît l'avoir éloigné de toute vie commune avec l'homme, et lui avoir assuré, après le plus grand des biens, le seul qui en répare la perte, la liberté ou la mort, BUFF. *Oiseaux*, t. VIII, p. 352. || En termes de chimie et fig. Mettre un corps en liberté, le dégager d'une combinaison dans laquelle il était comme captif. || 3° Il se dit par opposition à clôture dans un établissement, dans un couvent, etc. L'asile [un monastère] qu'elle avait choisi pour défendre sa liberté devint un piége innocent pour la captiver, BOSS. *Anne de Gonz.* Elle eut pu renoncer à sa liberté si on lui eût permis de la sentir, ID. *ib.* || 4° Terme de droit naturel. Liberté naturelle, pouvoir que l'homme a naturellement d'employer ses facultés comme il lui convient. || 5° Terme de droit politique. Liberté politique, ou, simplement, liberté, jouissance des droits politiques que la constitution de certains pays accorde à chaque citoyen; condition d'un État où le pouvoir exécutif est soumis au contrôle, direct ou indirect, des citoyens, par opposition aux États où le pouvoir est absolu ou despotique. La liberté jamais ne cesse d'être aimable, CORN. *Cinna*, II, 2. Quand une fois on a trouvé le moyen de prendre la multitude par l'appât de la liberté, elle suit en aveugle, pourvu qu'elle en entende seulement le nom, BOSS. *Reine d'Anglet.* Combien fut affermi dans l'amour de la liberté un peuple qui voyait ce consul sévère [Brutus] immoler à la liberté sa propre famille! ID. *Hist.* III, 6. Quoique Rome fût née sous un gouvernement royal, elle avait, même sous ses rois, une liberté qui ne convient guère à une monarchie réglée, ID. *ib.* Vous verrez dans une seule vie toutes les [illegible] des choses humaines, la majesté violée par des attentats jusqu'alors inconnus, l'usurpation et la tyrannie sous le nom de liberté.... ID. *Reine d'Anglet.* Sous ce nom de liberté, les Romains se figuraient avec les Grecs un État où personne ne fût sujet que de la loi et où la loi fût plus puissante que les hommes, ID. *Hist.* III, 6. Étaient-ce [les troubles de la Fronde] les derniers efforts d'une liberté remuante qui allait céder la place à l'autorité légitime? ID. *Anne de Gonz.* Il n'y a point de mot qui ait reçu plus de différentes significations que celui de liberté; les uns l'ont pris pour la facilité de déposer celui à qui ils avaient donné un pouvoir tyrannique; les autres, pour la faculté d'élire celui à qui ils devaient obéir; d'autres, pour le droit d'être armés et de pouvoir exercer la violence; ceux-ci, pour le privilége de n'être gouvernés que par un homme de leur nation ou par leurs propres lois.... ceux qui avaient goûté du gouvernement républicain l'ont mise dans ce gouvernement; ceux qui avaient goûté du gouvernement monarchique l'ont placée dans la monarchie, MONTESQ. *Esp.* XI, 2. Rien n'attire plus les étrangers que la liberté et l'opulence qui la suit toujours, ID. *Lett. pers.* 122. Il y a une nation dans le monde [les Anglais] qui a pour objet direct de sa constitution la liberté politique, ID. *Esp.* XI, 5. Pourquoi la liberté est-elle si rare? parce qu'elle est le premier des biens, VOLT. *Dict. phil.* Venise. [illegible] la liberté, que tout [illegible] une grandeur Qu'il n'eût jamais [illegible] dans le fond de son cœur, ID. *Brut.* I, 3. La liberté consiste à ne dépendre que des lois, ID. *Polit. et législ. Pens.* [illegible] publ. Le droit le plus sacré des [illegible]. La liberté.... ID. *Tancr.* I, 1. La [illegible] de la liberté; [illegible] qu'à ceux à qui elle est [illegible], MIRABEAU, *Collection*, t. I, p. 122. Il serait fort aisé d'enchaîner toute espèce de liberté [illegible] de danger, ID. *ib.* t. V, p. 261. || On dit dans le même sens: liberté publique. LA [illegible] était un éclat pour le trône; les lettres elles-mêmes étaient la seule liberté publique alors [illegible], VILLEMAIN, *Littér. fr.* 18ᵉ *siècle*, 2ᵉ part. [illegible] || Vive la liberté! cri politique poussé par [illegible]

la liberté! P. LEBRUN, *le Vengeur.* Défendez vos parents, vos sœurs et vos amies Que viennent outrager ces hordes ennemies; Vive la liberté! combattons, les voici! MASSON, *Helvét.* VII. || En ce sens, il se dit souvent au pluriel. La perte de nos biens et de nos libertés, CORN. *Cinna*, I, 3. || Liberté civile, pouvoir de faire tout ce qui n'est pas défendu par les lois. || Liberté civile se dit aussi, et plus [illegible], de l'affranchissement, pour les individus, des lois et [illegible] oppressives relatives à la vie civile. L'an de Rome 428, les consuls portèrent une loi qui ôta aux créanciers le droit de tenir les débiteurs en servitude dans leurs maisons; un usurier nommé Papirius avait voulu corrompre la pudicité d'un jeune homme qu'il tenait dans les fers; le crime de Sextus donna à Rome la liberté politique; celui de Papirius y donna la liberté civile, MONTESQ. *Esp.* XII, 21. || Liberté de conscience, droit d'adopter les opinions religieuses que l'on croit vraies, sans tomber sous le coup d'aucune loi pénale. Me séparant de vous sans savoir que vous répondre, j'ai été sur le point de m'écrier: rendez-moi mon avis que vous m'emportez, et ne nous ôtez pas la liberté de conscience que le roi nous a donnée, BALZ. liv. [illegible], lett. 6. Il [le roi d'Angleterre, Jacques II] a [illegible] une parfaite liberté de conscience, SÉV. [illegible] 1688. Il a établi une pleine liberté de conscience dans ses États, article dont le pour et le contre peut être soutenu en général, et par la politique, et par la religion, FONTEN. *Czar Pierre.* Liberté de conscience et liberté de commerce, monsieur, voilà les deux pivots de l'opulence d'un État petit ou grand, VOLT. *Lett. Dupont*, 16 juill. 1770. || Liberté des cultes, droit que les sectateurs des diverses religions ont d'exercer leur culte et d'enseigner leur doctrine. || Liberté de penser, droit de manifester sa pensée sans contrainte. || Liberté de penser, signifie aussi manière téméraire de penser sur les matières de religion, de morale, de gouvernement. Ce sens vieillit. || Liberté d'écrire, droit de manifester sa pensée par écrit et par l'impression. || Liberté de la presse, droit de manifester sa pensée par la voie de l'impression, et surtout par les journaux. La demi-liberté avec laquelle on commence à écrire en France n'est encore qu'une chaîne honteuse, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 13 oct. 1759. Je ne sais si cette liberté [de la presse] doit être accordée; mais je pense que, si on l'accorde, elle doit être sans limites et indéfinie, D'ALEMB. *Lett. au roi de Prusse*, 3 mars 1772. || Liberté individuelle, droit que chaque citoyen a de n'être privé de la liberté de sa personne que dans les cas prévus et selon les formes déterminées par la loi. || Liberté du commerce, faculté qu'ont les commerçants d'acheter et de vendre, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, sans être soumis à des droits ou à des prohibitions. La liberté du commerce était entière: bien loin de la gêner par des impôts, on promettait une récompense à tous les marchands qui pourraient attirer à Sunnite le commerce de quelque terre [illegible], FÉNEL. *Tél.* XII. || Liberté des mers, droit que toutes les nations ont de naviguer librement sur les mers. Contre la liberté des mers et la liberté du commerce, des armateurs français leur avaient enlevé [à des [illegible]] et leurs richesses et le vaisseau qui les portait, FLÉCH. *Lamoignon.* || Liberté de cour, état des [illegible] de la juridiction ordinaire des cours où ils font leur négoce et pouvant porter les affaires qui les concernent devant un juge de leur nation. || 6° Nom, chez les Romains, d'une divinité qui était représentée tenant un sceptre d'une main, et de l'autre une pique surmontée d'un bonnet [on ce sens on [illegible] une majuscule à Liberté]. La Liberté avait un temple sur le mont Aventin. [illegible] de la liberté. Mon luc [illegible] au pied [illegible] hommes la déesse éternelle. L'âme des grands travaux, l'objet des nobles vœux, Que tout mortel embrasse ou désire ou rappelle, Qui vit dans tous les cœurs et dont le nom sacré Dans les cours des tyrans est tout bas adoré, La Liberté.... VOLT. *Ép.* LXXXVI. L'enfer de la Bastille, à tous les vents jeté, Vole, débris [illegible] de ses grandes [illegible] la Liberté [illegible] A. CHÉN. *le Jeu de paume.* [illegible] Ces habits [illegible] par la victoire [illegible] la Liberté [illegible] à la mitraille Des fers rompus et des sceptres brisés, BÉRANG. *Vieux serg.* Cet [illegible] Napoléon Iᵉʳ qui osa [illegible] avec les cousins du trône La gorge de la Liberté, A. BARBIER, *l'Idole.* Je suis fils de ce siècle; [illegible] chaque année S'en va de mon esprit,

d'elle-même [illegible], Et, [illegible] de tout, mon [illegible] n'est [illegible]. Qu'à [illegible] et [illegible] liberté, [illegible] [illegible] la [illegible] de la [illegible] avait [illegible] et [illegible] dans les [illegible] la liberté. [illegible] quand tout un peuple, [illegible] [illegible] de la liberté, [illegible] une statue, une [illegible], un tableau de la [illegible]. || 7° Au [illegible] les [illegible] des [illegible]. || Libertés de l'Église gallicane [illegible] dans [illegible] de France [illegible] la [illegible] des cinq ou six premiers [illegible] de l'Église, [illegible] qui a été [illegible] des [illegible] des papes [illegible] leur autorité sur les [illegible] dans les [illegible] précédents ([illegible], *Théologie*). Les [illegible] de la France [illegible] ment à [illegible] les libertés de l'Église [illegible] contre [illegible]? [illegible] *le Tibre*. La [illegible] ce qu'on appelle les libertés de son Église, qui sont en effet les libertés de sa nation, VOLT. *Mœurs*, 183. || 8° Terme de théologie. Liberté de l'Évangile, affranchissement du joug des cérémonies et des autres pratiques de la loi de Moïse. || 9° Pouvoir d'agir ou de n'agir pas. D'une [illegible] mortelle à [illegible] remplie, Pardonnez, grand héros, si mon [illegible] n'a pas la liberté d'aucun remerciement, CORN. *Andromède*, III, 3. Est-ce que cette [illegible] est peu importante, et que [illegible] à la liberté des hommes de croire que la grâce efficace est nécessaire ou non? PASC. *Prov.* II. Déçue par la liberté dont elle a fait un mauvais usage, l'âme songe à se contraindre de toutes parts, BOSS. *la Vallière*. Ceux qui ne sentent pas qu'il y a une mauvaise liberté [illegible] les auteurs de ces livres [livres de critique sur l'Ancien et le Nouveau Testament] comme gens libres et [illegible], ID. *Défense de la tradition*, préface. Il leur laissait [à ses amis], dans l'[illegible] qu'il avait avec eux, toute la liberté qu'il prenait lui-même, de soutenir leurs opinions, et ne [illegible] que la flatterie, FLÉCH. *Duc de Mont.* [illegible] ... qu'il est [illegible] de [illegible] aux gens à qui la crainte et le respect [illegible] la liberté de se défendre et de se plaindre, ID. [illegible] Mais, seigneur, je n'ai point la liberté du choix, VOLT. *Œdipe*, II, 4. || 10° Terme de philosophie. Libre arbitre, faculté qu'a l'homme de se décider comme il lui convient. Oh! qu'heureux sont ceux qui, avec une liberté entière et une pente invincible de leur volonté, aiment parfaitement et librement ce qu'ils sont obligés d'aimer nécessairement! PASC. *Prière pour le bon usage des maladies*. Le bon usage de la liberté, quand il se tourne en habitude, s'appelle vertu; et le mauvais usage de la liberté, quand il se tourne en habitude, s'appelle vice, BOSS. *Connaiss.* I, 19. Nous exerçons une espèce de basse liberté en nous promenant d'une passion à une autre, et ne sortant jamais de [illegible] sphère, pour ainsi parler, ni de cet élément grossier, ID. *Élévat. sur les myst.* IV, 8. Cette erreur [illegible] d'ôter à la créature toute liberté, [illegible] en termes formels auteur de tous les [illegible], comment la pardonnez-vous à Luther? ID. [illegible] III, 46. Je ne peux concevoir l'accord de la [illegible] et de la liberté, je l'avoue; mais dois-je [illegible] *Lett. Prince roy. de Pr.* [illegible] 1738. J'appelle liberté le pouvoir de penser à une chose ou de n'y pas penser, de se mouvoir ou de ne se mouvoir pas, conformément au choix de son propre esprit, ID. *ib.* oct. 1737. À cela Cicéron n'aurait répondu que par une catilinaire; en effet, il faut convenir qu'on ne peut guère répondre que par une éloquence vague aux objections contre la liberté; triste sujet sur lequel le plus sage craint même d'oser penser, ID. *Phil. Newt.* part. I, ch. 4. || Liberté d'indifférence, faculté attribuée à l'homme par certains philosophes de se décider, indépendamment de tout motif de décision. Il n'est point de liberté d'indifférence, puisqu'il n'est point de volonté d'indifférence : la liberté est le pouvoir d'exécuter sa volonté : le pouvoir est donc soumis à la volonté, BONNET, *Ess. analyt. âme*, Œuvr. t. XIV, p. 13, dans POUGENS. || Terme de dogmatique. Liberté de contrariété, la liberté de choisir entre le bien et le mal. Liberté de contradiction, [illegible] de faire ou de ne pas faire une chose déterminée. Liberté prochaine, pouvoir d'exécuter une chose sur-le-champ. Liberté éloignée, [illegible] gênée par des obstacles. Liberté [illegible], la justification que Jésus-Christ a procurée aux hommes par sa mort. || 11° État d'une personne qui n'a aucun assujettissement, qui garde son indépendance. Il ne s'est jamais marié, et il a [illegible] garder sa liberté. S'il avait accepté cette [illegible], il aurait fallu qu'il sacrifiât sa liberté. Qu'heureux est le [illegible] liberté forme tout [illegible] compte de son [illegible] Est-ce un bien pour l'homme que la liberté, si elle peut être trop grande et trop [illegible] qu'elle ne serve qu'à lui faire [illegible] est d'avoir moins de liberté [illegible] la liberté n'est pas oisiveté; [illegible] est le choix du travail [illegible] libre en un mot n'est pas [illegible] de ce qu'on fait, [illegible] bien en ce sens [illegible] la liberté [illegible] || 12° État d'un cœur libre, exempt de passion. [illegible] a fait perdre sa liberté. Et mille libertés à vos chaînes offertes, MOL. [illegible] v, 13. Je [illegible] ... de faire insulte aux libertés, ID. *Psyché*. [illegible] n'ont point de bonheur, en est-il sur la terre? Quel mortel, inhabile à la félicité, Regrettera jamais sa triste liberté, Si jamais des amants il a connu les chaînes? A. CHÉN. *Élég.* XXVI. || 13° Absence de contrainte. Les règles de l'étiquette nuisent à la liberté de la conversation. On jouit à la campagne de plus de liberté qu'à la ville. Prenez donc en ces lieux liberté tout entière, CORN. *Pomp.* III, 5. Laissez donc cette reine en pleine liberté, ID. *Nicom.* IV, 5. Mettre en liberté ma tristesse et leur joie, RAC. *Iphig.* II, 4. Eucharis aurait été en pleine liberté avec Télémaque, FÉN. *Tél.* VII. || 14° Liberté d'esprit, état d'une personne qu'aucune préoccupation n'assiége. Je n'ai pas la liberté d'esprit nécessaire pour m'occuper de ce travail. Elle [la Dauphine] a paru [à la cour] dès le premier moment avec la même liberté d'esprit et d'action que si elle était née au Louvre, Mlle DE SCUDÉRY, *les Conversations*, *dialogue*. Il perd la liberté de son esprit, FÉN. *Tél.* XII. Il lui fut impossible de retrouver la moindre liberté d'esprit dans tout le reste de la soirée, GENLIS, *Mme de Maintenon*, t. II, p. 126, dans POUGENS. || On dit de même : avoir l'esprit en liberté. J'ai l'esprit fort en liberté du côté de la guerre, SÉV. 304. || 15° Liberté de langage, ou, simplement, liberté, hardiesse à dire ce qu'on pense. Il a parlé au prince avec une grande liberté. Tertullien a [illegible] osé dire qu'ils [les empereurs] n'étaient pas capables d'y être reçus [dans l'Église]; vous allez être étonnés de la liberté de cette parole.... BOSS. *Paneg. St Thomas*, 2. Je répondrai, madame, avec la liberté D'un soldat qui sait mal farder la vérité, RAC. *Brit.* I, 2. || Donner liberté à sa plume, écrire sans réticence ce qu'on pense. Je suis au désespoir d'avoir donné liberté à ma plume sur ce sujet [le libre arbitre et la Providence], SÉV. t. X, p. 544, éd. REGNIER. || 16° Manière d'agir [illegible], ou dans laquelle on ne se contraint pas. Agir avec une honnête liberté. La liberté que [illegible] se donnent d'examiner les choses, PASC. *Prov.* V. On peut prendre la liberté de dire au moins ses [illegible], SÉV. 139. Je prends la liberté de me [illegible] de lui, ID. 602. Quelle liberté s'est-[illegible] qui [illegible], je ne [illegible] une [illegible], [illegible] une [illegible] FLÉCH. *Mar.-Thér.* Un flatteur prit la liberté de lui parler à l'oreille, FÉN. *Tél.* XIV. || Il se dit dans ce [illegible] au pluriel. Ma sœur, je vous demande un [illegible] pardon, Si de mes libertés j'ai [illegible] votre nom, MOL. *Éc. des m.* III, 10. Quel droit [illegible] pas, mes chers auditeurs, de vous reprocher [illegible], je ne dirai pas de semblables [illegible] plus dangereuses? [illegible] *Sur le* [illegible], 1er avent, p. 102. Vous [illegible], Créon, de [illegible] nous sommes; Tout vous [illegible] courroux, Vos libertés enfin [illegible] *Théb.* I, 5. Anacharsis ne [illegible] que chacun se donne [illegible] *Anacharsis*. Parler sans cesse à un [illegible] faire le familier, [illegible] un fat qu'un fat [illegible] Un de ces jeunes gens dit : S'il fallait prendre des libertés avec la [illegible] ou avec Mme Scarron, je ne balancerais pas, j'en prendrais plutôt avec la [illegible], Mme DE CAYLUS, *Souvenirs*, p. 44, dans [illegible] nues, quand il voit le [illegible] les libertés d'un [illegible], MONTESQ. *Lett. pers.* 141. On a vu le lion dédaigner de petits ennemis et leur pardonner des libertés offensantes, BUFF. *Morceaux choisis*, p. 316. || Prendre des libertés avec une femme, se permettre des paroles ou des actions entreprenantes. || Dans la conversation on dit souvent par politesse : J'ai pris, je prends, je prendrai la liberté de faire telle chose, pour dire : j'ai fait, je fais, je ferai telle chose. || Demander la liberté, demander [illegible] plaisanterie, de quelque acte, de quelque parole trop peu réservée ou respectueuse. Je proposai à mon homme de jouer une petite pistole au trictrac, en attendant que nos gens eussent soupé; ce ne fut [illegible] me demandant pardon de la liberté grande, HAMILT. *Gramm.* 3. || 17° Permission, congé, licence. Quand on n'écoute plus la tradition... la vérité n'a plus la liberté de paraître, PASC. *Pens.* XXIII, 37, éd. HAVET. Vous aurez la liberté de dire qu'un juge peut en conscience retenir ce qu'il a reçu pour faire une injustice, sans qu'on ait la liberté de vous [illegible] dire, ID. *Prov.* XI. Je vous [illegible] du monde n'en [illegible] vous ne nous en donniez la liberté, SÉV. 11 sept. 1680. Je demandai la liberté d'être seule, ID. 6 févr. 1671. Il [le roi d'Angleterre] a parlé à ses milords, donné liberté aux [illegible] et renouvelé l'attachement des plus fidèles, ID. 13 oct. 1688. [illegible] plus grande liberté de feindre, [illegible] || 18° Liberté, se dit [illegible] Si ces libertés ne sont pas permises aux poëtes, et surtout aux poëtes de génie, il ne faut point faire de vers, VOLT. *Comm. Corn. Rem. Hor.* I, 4. || 19° Aisance dans les mouvements et les opérations. Une douleur de rhumatisme lui ôte la liberté de ses membres. Il fait tout avec [illegible] grâce. Combien de temps, de [illegible] et de travail pour danser avec la même liberté et la même grâce que l'on sait marcher! LA BRUY. XII. Dans un être animé, la liberté des mouvements fait la belle nature, BUFF. *Cheval*. || Terme de beaux-arts. Liberté de pinceau, de crayon, de burin, facilité avec laquelle l'artiste manie ces instruments. || 20° Se dit aussi de l'aisance avec laquelle se meuvent les choses inanimées. Ce ressort n'a pas assez de liberté. || 21° Liberté de ventre, facilité avec laquelle le ventre fait ses fonctions. || 22° Terme de manége. Liberté de langue, espèce d'arcade pratiquée dans le canon du mors à l'effet de loger la langue du cheval. || 23° En liberté, *loc. adv.* Sans gêne, sans obstacle. Agir en liberté, en pleine liberté. Je veux laisser chacun en liberté de ses sentiments, CORN. *Ex. de Rodog.* Et souffre que ma haine agisse en liberté, ID. *M. de Pomp.* V, 6. Je fus en liberté de le voir, PASC. dans COUSIN. Elle-même a choisi cet endroit écarté Où nos cœurs à nos yeux parlent en liberté, RAC. *Baj.* I, 1. Osez-vous en ces lieux gémir en liberté? VOLT. *Orph.* II, 2. || Terme de manége. Sauteur en liberté, cheval dressé à faire des sauts pour accoutumer le cavalier à se tenir ferme en selle. || 24° Filet qui sert à élever et à baisser les brins de [illegible] dont on fait des fauteuils, pour faciliter le passage d'une aiguille de même matière. || Proverbe. Liberté et pain cuit, c'est-à-dire on est heureux lorsqu'on a l'indépendance et [illegible]

— HIST. XIVe s. L'orgueil du roy Tarquin avoit esté cause que la liberté nouvellement acquise fust plus agreable au peuple romain, BERCHEURE, f° 37, verso. L'ame des bestes humaines ne puet morir, et Dieu aime tant beste humaine, qu'il lui a donné celle liberté [libre arbitre], *Modus*, f° XXV. Que la liberté passée soit un peu refrenée et mise au droit des mariés, *Ménagier*, I, 6. || XVIe s. À fin que la liberté d'ordonner, juger et choisir demourast au maistre, MONT. I, 59. L'indocile liberté, ID. I, 97. Ce qu'il y a à dire entre la licence et la liberté, ID. I, 172. Un pauvre moine que l'on pendoit pour avoir esté trouvé faisant la guerre : Helas, messieurs, dit-il, je suis bien marry de n'avoir pas cru que [illegible] avions congé de vivre à discretion de [illegible]; il n'osa dire liberté, de peur d'estre [illegible] huguenot, *Moyen de parvenir*, p. 13, dans LACURNE. Pour decharger ma nef, j'ay franchement jetté tout ce qui m'estoit cher, l'ame et la liberté. Et n'ay [illegible] le regret d'avoir fait cette perte, DESPORTES, [illegible], XXIII. Les bestes (ce m'aid' Dieu), si les [illegible] ne font trop les sourds [illegible] plusieurs y en a d'entr'elles, qui [illegible]

— ETYM. [illegible] *libertat*, [illegible] espagn. *libertad*; ital. *libertà*; du latin *libertatem*, de *liber* [illegible].

† LIBERTICIDE [illegible] Qui [illegible] aux libertés politiques. Ordonnance liberticide. [illegible]

— ETYM. Lat. *liber*[illegible]

LIBERTIN, INE [illegible] de la [illegible] en ce sens [illegible] *Tart.* I, 6. Je [illegible] qui hante les [illegible] *Pens.* II, [illegible] Il se dit aussi [illegible] Pourvu que le magistrat les laisse en [illegible], ils jouiront tranquillement de la liberté [illegible] donnent à eux-mêmes de penser [illegible] par où ces esprits sont jetés dans les opinions libertines, BOSS. *6e avertiss.* III, 41. Un roi de Castille, grand mathématicien, mais apparemment peu dévot, disait que, si Dieu l'eût appelé à son conseil quand il fit le monde, il lui eût donné de bons avis; la pensée est trop libertine; mais cela même est assez plaisant que ce système fût alors une occasion de péché, parce qu'il était trop confus, FONTEN. *Mondes*, 1er *soir*. || *S. m.* Par le mot de libertin je n'entends ni un huguenot, ni un athée, ni un catholique, ni un hérétique, ni un politique, mais un certain composé de toutes ces qualités, GARASSE, *Rech. des rech.* p. 681, dans LACURNE, au mot *politique*. Laissez aux libertins ces sottes conséquences, MOL. *Tart.* V, 4. Rien, pour l'ordinaire, de plus ignorant en matière de religion que ce qu'on appelle les libertins du siècle, BOURDAL. *Jugem. dern.* 1er *avent*, p. 60. Un libertin [met l'honneur] à rompre et jeûnes et carême, BOIL. *Sat.* XI. Sainte Geneviève a toujours protégé, dit-on, le royaume; et, quoi que les libertins puissent [illegible], on en a vu autrefois des miracles, et le [illegible] a une grande confiance en elle, MAINTENON, *Lett. au card. de Noailles*, 14 juillet 1707. [illegible] tise du peuple met en fureur quand il est question de toutes vos divinités.— Mercure : Voilà un langage de libertin, FÉN. t. XIX, p. 244. || Libertins de Genève, parti qui, au XVIe siècle, réclama la liberté civile contre la domination religieuse. Les bourgeois s'étaient primitivement divisés en *Mamelus* et en *Eidguenots*; les *Eidguenots*, vainqueurs des *Mamelus*, étaient divisés en catholiques et en évangéliques; les évangéliques, vainqueurs des catholiques, se divisèrent en libertins et en calvinistes; les libertins formèrent dans Genève le parti conservateur des anciennes mœurs et de la liberté civile, MIGNET, *Établissement de la réforme à Genève*, [illegible] || 2° Désireux d'indépendance. Il [illegible] tonner qu'un homme aussi libertin que moi se hâte de quitter tout cela pour aller trouver un maître, VOLT. *Lett.* 30. || Vieilli en ce sens. || Terme de fauconnerie. Se dit de l'oiseau de proie qui s'écarte et ne revient pas. || *S. m.* Membre d'une secte anabaptiste qui croit toute servitude contraire à l'esprit du christianisme. || 3° Qui dépasse la mesure. C'était un tempérament que je croyais fort raisonnable entre la rigueur des vingt-quatre heures [pour le théâtre], et cette étendue libertine [illegible] aucunes bornes, CORN. *Examen de la Veuve*. [illegible] en ce sens. || 4° Qui va à l'aventure. Vous écrivez si bien, ma chère enfant, quand vous n'avez point de sujets, que je n'aime pas moins ces lettres-là toutes libertines que celles où vous faites [illegible] 591. Je suis tellement libertine quand [illegible] premier tour que je prends [illegible] ma lettre, ID. *à Bussy*, [illegible] date [aux Rochers] auprès de la vôtre [à Rome], mon aimable cousin! elle convient à une solitaire comme moi, et celle de Rome à celui dont l'étoile est errante et libertine, ID. *à Coulanges*, 8 janv. 1690. C'est aujourd'hui notre style ordinaire, décousu et libertin, vagabond et inégal, sans nombre, sans mesure, sans liaison, sans proportion ni entre les choses ni entre les mots, P. ANDRÉ, *Ess. sur le beau*, ch. 3. C'est qu'ils s'abandonnent à toutes sortes de pensées, et leur esprit libertin, qui ne veut point se gêner, [illegible] tout, quoiqu'elles l'éloignent de ce qu'il devrait considérer, LAMY, *Entret. sur les sciences*, *Idée de la logique*, II. || Il a vieilli en cette signification, et aujourd'hui il ne se dit plus guère qu'avec *imagination*. Son imagination libertine l'écarte sans cesse de son sujet. || 5° Dissipé, qui [illegible] pour le jeu, en parlant d'un écolier. Cet [illegible] fort libertin. [illegible] que c'est à cause que vous êtes si exactes à les veiller [les pensionnaires de Saint-Cyr] qu'elles sont si aisées à conduire, et qu'aussitôt que vous cesserez de les observer, elles deviendront libertines, MAINTENON, *Entret. sur l'é*[illegible] || Substantivement. C'est un petit [illegible] || 6° Déréglé par rapport à la moralité entre les deux sexes. Vous voyez, messieurs, combien la jeunesse est libertine, et le peu d'autorité que les pères ont sur leurs enfants, FURETIÈRE, *le Roman bourg.* I. On doit considérer que, dans la [illegible] des Troyens, il ne s'agissait que d'une vieille [illegible] enlever deux fois, au [illegible] deux filles et d'un oiseau, VOLT. *Princ. de moral.* 4. Je devins poisson, mais non [illegible] RAYNAL, [illegible] est libertin. Pour [illegible] un [illegible] Un jour je soulevai mon verre, A. DE MUSSET, [illegible] IV, 2. [illegible] les mœurs libertines [illegible] Substantivement. [illegible] un grand, un franc libertin. C'est une [illegible]

— REM. 1. Le latin *libertinus* signifiant : qui a le [illegible], on n'a pas historiquement [illegible] des diverses significations françaises. [illegible] qu'on trouve ce mot, au XVIe [illegible] ation de : indocile aux [illegible] || 2. Le sens [illegible] a pris libertin par rapport aux mœurs a, dans le langage moderne, mis en désuétude les autres sens qui étaient si vivants au XVIIe siècle.

— HIST. XVIe s. Nos libertins, qui ne discordent guères en particulier, s'accordent très bien entr'eux [illegible] profes[illegible]

— ETYM. [illegible] libertin, [illegible] lat. *libertinus* [illegible] *libertus* est pour *liber*[illegible]

LIBERTINAGE [illegible] *s. m.* || 1° Licence [illegible] Il y en a bien qui croient, mais par [illegible] il y en a bien qui ne croient pas, [illegible] libertinage : peu sont entre deux, PASC. *Pens.* XXV, 47, édit. HAVET. Un des prétextes du libertinage est de prétendre que l'on ne [illegible] que l'on [illegible] par [illegible] dans une [illegible] I. I, p. 47. || Ce sens a vieilli. || 2° Caractère de ce qui [illegible] Tout le libertinage de vos conversations, [illegible] la liberté sans ordre est [illegible] qui attire le despotisme, FÉN. t. XXII, p. 318. || En ce sens il ne se dit plus guère aujourd'hui qu'avec esprit, imagination, plume. Cet écrivain s'abandonne au libertinage de son imagination. Un libertinage d'esprit qui ne laisse approfondir aucun sujet. Voyez un peu où me porte le libertinage de ma plume; mais vous jugez bien que les conversations sont pleines de ces grands événements, SÉV. *Lett. du* 5 *janv.* 1689. || 3° État de celui qui est [illegible] Vivre dans le libertinage.

— ETYM. *Libertin*.

LIBERTINER (li-bèr-ti-né), *v. n.* || 1° Terme familier. Être trop dissipé, en parlant des enfants, des écoliers. Cet enfant ne fait que libertiner. || 2° Faire le libertin, être déréglé dans ses mœurs. Depuis qu'il ne voit plus mauvaise compagnie, il a cessé de libertiner. || 3° Se libertiner, *v. réfl.* Devenir libertin. Il commence à se libertiner.

— ETYM. *Libertin*.

† LIBERUM-VETO (li-bé-rom'-vé-to), *s. m.* Droit qu'avait tout membre de la diète polonaise de rendre nulle, d'arrêter une résolution.

— ETYM. Lat. *liberum veto*, un veto libre.

† LIBETTE (li-bè-t'), *s. f.* Joli insecte coléoptère.

† LIBIDIBI (li-bi-di-bi), *s. m.* Nom du pays des gousses du *cesalpinia coriaria*, Willdenow (légumineuses), qui se trouve à Curaçao.

LIBIDINEUX, EUSE (li-bi-di-neû, neû-z'), *adj.* Livré aux désirs charnels. Appétits [illegible]

— ETYM. Lat. *libidinosus*, de *libido*, désir, passion, débauche, de *libere* ou *lubere*, avoir envie; sanscr. *lubh*, désirer; comparez l'all. *lieben*, aimer, le goth. *liubs*, amour, et le grec λίπτομαι, désirer.

† LIBIDINOSITÉ (li-bi-di-no-zi-té), *s. f.* Vice de celui qui est libidineux.

— HIST. XVe s. La libidinosité et outrage effréné d'aucuns hommes à tousjours attendre de dessevrer et de destroncher l'unité d'icelle [Église], MONSTRELET, I, II, p. 160, dans LACURNE. || XVIe s. Libidinosité, COTGRAVE.

— ETYM. *Libidineux*; ital. *libidinosità*.

† LIBITUM (AD) (ad-li-bi-tom'), locution latine qui s'emploie quelquefois et qui signifie à volonté. Cela est ad libitum. || Il est très-usité en musique. Sonates pour piano, violon ou violoncelle ad libitum, c'est-à-dire qu'un seul de ces deux derniers instruments est [illegible] sonate avec accompagnement de violon ad libitum, c'est-à-dire que l'accompagnement n'est pas obligé. || Ces mots, écrits au-dessus d'un trait de musique, signifient que l'exécutant le fait sans se gêner, sans s'astreindre à suivre la mesure.

— ETYM. Lat. *ad*, à, et *libitum*, volonté, de *libere* (voy. LIBIDINEUX).

† LIBOT (li-bo), *s. m.* Espèce de patelle, la patelle ombelle de Linné.

† LIBOURET (li-bou-rè), *s. m.* Nom d'une ligne pour la pêche des maquereaux; elle est composée de deux ou trois petites cordes où l'on attache autant d'hameçons.

LIBRAIRE (li-brè-r'), *s. m.* || 1° Au moyen âge, religieux qui, dans les monastères, était chargé de transcrire et de garder les livres (copiste de livres; c'est le sens propre dans le latin). || 2° Par extension, celui qui fait le commerce des livres. Un libraire, imprimant les essais de ma plume, Donna, pour mon malheur, un trop heureux volume, BOIL. *Ép.* VI. Un pauvre savant qui avait travaillé dix ans pour les libraires à Amsterdam, VOLT. *Candide*, 19. Les libraires hollandais gagnent un million par an, parce que les Français ont eu de l'esprit, ID. *Mél. littér. À un premier commis.* On ne goûtait plus que ce qui venait de ce pays [l'Angleterre], ou qui passait pour en venir; les libraires, qui sont les marchands de modes, vendaient des romans anglais comme on vend des rubans et des dentelles de point, sous le nom d'Angleterre, ID. *ib. À l'Acad. fr.* À la honte aguerris, ces forbans littéraires Ont mis leur conscience aux gages des libraires, M. J. CHÉNIER, *la Calomnie*. || *Au féminin.* On dit une libraire, et aussi une marchande libraire. || [illegible], celui qui achète des manuscrits et [illegible] primer des livres à ses frais. || Libraire d'assortiment ou commissionnaire, celui qui, moyennant un droit de commission, s'occupe du placement et de l'expédition des ouvrages fabriqués par les éditeurs. || Imprimeur-libraire, imprimeur qui est en même temps libraire. || Commis libraire, ou commis de libraire, commis dans une librairie. || Libraire juré, [illegible] qui prêtait un serment rédigé par l'université de Paris et contenant l'obligation d'observer les règlements. || 3° Se dit aussi des personnes qui louent des livres, qui tiennent un cabinet de lecture.

— HIST. XVe s. Et la loy faut escripre à un libraire [il faut qu'un copiste écrive la loi], E. DESCH. *Poésies mss.* f° 219. || XVIe s. De là m'en vay à libraires, pour chercher quelque chose de nouveau à Pallas, DESPER. *Cymb.* 78.

— ETYM. Provenç. *librari*; espagn. *librero*; portug. *livreiro*; ital. *libraio*; du lat. *librarius*, de *liber*, livre.

LIBRAIRIE (li-brè-rie), *s. f.* || 1° Autrefois, bibliothèque. La librairie du Louvre, du temps de Charles V. Henri IV dit à Casaubon qu'il voulait qu'il eût soin de sa librairie, COLOMIÈS, *Mélanges hist.* [illegible] la librairie, se disait du bibliothécaire du roi. || 2° Aujourd'hui, boutique, magasin d'un libraire. Il y a plusieurs librairies dans cette ville. || 3° Profession de libraire, commerce des livres. La librairie de Paris. On ne trouve pas ce livre dans toute la librairie. || L'ensemble des libraires. Délégué de la librairie de Paris.

— HIST. XVe s. Et s'en allerent en grand tumulte au college de Navarre, et là pillerent et robberent ce qu'ils trouverent, excepté la librairie, JUV. DES URS. *Charles VI*, 1418. || XVIe s. Ceulx desquels la suffisance [le mérite] loge en leurs somptueuses librairies, MONT. I, 144. Comment Pantagruel vint à Paris, et des beaulx livres de la librairie de St-Victor, RAB. II, 7.

— ÉTYM. Provenç. *libraria*; catal. *llibreria*; espagn. *libreria*; portug. *livraria*; ital. *libreria*; du lat. *libraria*, qui vient de *liber*, livre, s. m.

LIBRATION (li-bra-sion), s. f. || 1° Terme de physique. Balancement régulier, tel que celui d'un pendule, ou d'un plomb suspendu à une corde. || 2° Terme d'astronomie. Balancement apparent de la lune autour de son axe. || 3° Fig. Balancement, équilibre. Tant il est vrai que la libration est tellement égale entre ces deux affections, que l'on est embarrassé de décider laquelle emporte la balance, BOULAINVILLIERS, *Réfut. de Spinosa*, p. 203.

— ÉTYM. Lat. *librationem*, de *librare*, pondérer, de *libra*, livre, s. f.

LIBRE (li-br'), adj. || 1° Qui a la jouissance de sa personne, qui n'est soumis à aucun maître. Dans l'antiquité la population se divisait en personnes libres et en esclaves. Les Juifs, qui ont été appelés à dompter les nations et les rois, ont été esclaves du péché; et les chrétiens, dont la vocation a été de servir et d'être sujets, sont les enfants libres, PASC. *Pens.* XXIV, 44, éd. HAVET. Voilà les habits de sept conditions différentes pour les hommes libres; tous les esclaves seront habillés de gris brun, FÉN. *Tél.* XII. Le libertinage des fous et des méchants qui ne se croient libres que quand ils peuvent impunément mépriser la raison et les lois, ID. *Dial. des morts anc.* 32. Une pauvreté libre est un trésor si doux! A. CHÉN. *Élégies*, 21. || Par opposition à servile. Condition libre. Profession libre. || La secte libre, secte anabaptiste qui ne reconnaissait ni autorité ecclésiastique, ni autorité civile. || La femme libre, mot qui s'est introduit dans ces derniers temps pour caractériser, souvent avec dérision, les femmes qui ont voulu réformer la société dans les rapports actuels des femmes avec les hommes. || 2° Qui est digne d'un homme libre. Une âme noble et libre. Et surtout, redoutant la basse servitude, La libre vérité fut toute mon étude, MOL. *Ép.* V. C'est que tu regardais l'œuvre du créateur De l'œil d'un homme libre, adorant son auteur, PONSARD, *Charlotte Corday*, II, 2. || 3° Qui n'est pas captif, prisonnier. Il y a eu échange des prisonniers, et le voilà libre. Tu céderas.... Alger, riche des dépouilles de la chrétienté; tu rends déjà tes esclaves; Louis a brisé les fers dont tu accablais ses sujets, qui sont nés pour être libres sous son glorieux empire, BOSS. *Mar. Thér.* Mais si tout est fini, si mon époux est sauvé, si je suis libre, pourquoi ces pleurs et ce mystère? CHATEAUBR. *Martyrs*, XXIII. || Libre sur parole, celui qui, prisonnier, jouit de sa liberté, à condition de se reconstituer prisonnier quand il en sera sommé. || 4° Qui jouit de la liberté politique. Un État libre. Une nation libre. Les pays libres. Non, crois-moi, l'homme est libre au moment qu'il veut l'être, VOLT. *Brutus*, II, 1. || Villes libres en Allemagne, villes qui, n'étant soumises à aucun prince, sont gouvernées par leurs propres magistrats. Les villes hanséatiques sont des villes libres. || 5° Qui n'est pas soumis à des entraves. || Presse libre, presse qui publie sans passer par l'examen d'une censure préalable, et sans être arbitrairement réprimée. || Assemblées libres, assemblées représentatives qui ont le droit de contrôle sur le gouvernement. || Commerce libre ou libre échange, commerce qui n'est point soumis à des lois prohibitives. || Libre-échangiste, VOY. ÉCHANGISTE. || N'être pas libre, se dit de choses où règne une oppression. Les votes ne furent pas libres. || Les suffrages ne sont pas libres dans cette assemblée, on n'y peut pas voter selon sa conscience. || 6° Qui a le pouvoir de vouloir ou de ne pas vouloir, de se déterminer dans un sens ou dans un autre. Nous trouvons que le premier libre c'est Dieu, parce qu'il possède en lui-même tout son bien, et, n'ayant besoin d'aucun des êtres qu'il fait, il n'est porté à les faire ni à faire qu'ils soient de telle façon que par sa seule volonté indépendante, BOSS. *Libre arb.* 3. Que chacun s'écoute et se consulte soi-même, il sentira qu'il est libre, comme il sentira qu'il est raisonnable, ID. *ib.* Comme nous sentons que nous sommes nécessairement déterminés par notre nature même à désirer d'être heureux, nous sentons aussi que nous sommes libres à choisir les moyens de l'être, ID. *ib.* Nous sommes trop libres; trop libres à nous porter au péché, trop libres à nous jeter dans la grande voie qui mène les âmes à la perdition, ID. *Sermons, Vêture de Mlle de Bouillon*, 1. On peut avoir des idées sans être libre: les hommes reçoivent et combinent des idées dans leur sommeil; on ne peut pas dire qu'ils soient libres alors; n'est-ce pas une nouvelle preuve qu'on peut avoir des idées sans être libre? VOLT. *Phil. Newt.* part. I, chap. 5. Vouloir ce qui ne ferait pas plaisir, est une véritable contradiction; et faire ce que l'on juge le meilleur, ce qui fait plaisir, c'est être libre, ID. *Lett. Pr. roy. de Prusse*, oct. 1737. On objecte que, si nous étions libres, il n'y aurait point de Dieu; je crois, au contraire, que c'est parce qu'il y a un Dieu que nous sommes libres, ID. *ib.* 23 janv. 1738. || Libre arbitre, faculté de choisir entre deux partis, sans aucun motif déterminant et par la seule force de la volonté; on a dit aussi franc arbitre qui est très-peu usité, et libéral arbitre qui ne l'est plus du tout. || 7° Libre à, qui a la faculté, le pouvoir de. Car enfin je suis libre à disposer de moi, CORN. *D. Sanche*, I, 3. Je sais.... Que jamais par la force on n'entra dans un cœur, Et que toute âme est libre à nommer son vainqueur, MOL. *Mis.* IV, 3. Aussi ne suis-je pas libre à sentir ou ne sentir pas quand l'objet est présent, BOSS. *Connais.* III, 18. || 8° Dont l'âme ne se laisse pas vaincre, soumettre. François Ier: Est-on libre en prison? — Charles V: Les hommes faibles n'y sont pas libres; mais, quand on a un vrai courage, on est libre partout, FÉN. *Dial. des morts mod.* 12. || 9° Qui parle, agit franchement. Et comme la jeunesse est vive et sans repos, Sans peur, sans fiction et libre en ses propos, RÉGNIER, *Sat.* I. || 10° Qui n'est pas amoureux. Mais ne parlons encor ni d'amant ni d'amour; Vivre libre et sans soins est un grand avantage, HAUTEROCHE, *Esp. follet*, II, 4. Les hommes souvent veulent aimer, et ne sauraient y réussir; ils cherchent leur défaite sans pouvoir la rencontrer; et, si j'ose ainsi parler, ils sont contraints de demeurer libres, LA BRUY. IV. Je n'avais plus cette franchise que donne un cœur libre et qui n'a rien à dissimuler, GENLIS, *Mlle de la Fayette*, p. 44, dans POUGENS. || 11° Avoir l'esprit libre, être dégagé de toute préoccupation. Je n'avais pas l'esprit assez libre pour lui répondre, FÉN. *Tél.* VI. Pour former de grands desseins, il faut avoir l'esprit libre, ID. *ib.* XXII. || 12° Libre de, devant un substantif, exempt, affranchi de. Mon cœur, exempt de soins, libre de passion, Sait donner une borne à son ambition, BOIL. *Sat.* II. Heureux qui, satisfait de son humble fortune, Libre du joug superbe où je suis attaché, Vit dans l'état obscur où les dieux l'ont caché! RAC. *Iphig.* I, 1. Et, libre d'un amour à ta gloire funeste, Viens m'engager ta foi...., ID. *Bajaz.* V, 4. Portez-vous un cœur libre de toute haine? MASS. *Carême, Culte.* La voir [l'âme pénitente] un instant après vivifiée par la grâce, libre de ses chaînes, marcher à pas de géant dans la voie de Dieu, ID. *Carême, Lazare.* Quand vous serez libres d'embarras et dégagés de ces soins extérieurs qui vous détournent aujourd'hui du salut, votre cœur sera-t-il libre de passions? ID. *Carême, Salut.* Libre d'ambition, de soins débarrassé, Je me plais dans le rang où le ciel m'a placé, L. RAC. *la Relig.* ch. IV. Libre d'ambition, de soins et d'esclavage, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 148. Gassendi disait d'Hobbes qu'il ne connaissait guère d'âme plus intrépide, d'esprit plus libre de préjugés, DIDER. *Opin. des anc. phil.* (*hobbisme.*) || Libre de sa parole, s'est dit pour peu attaché à ses promesses. Les Étoliens étaient hardis, téméraires, toujours libres de leurs paroles, MONTESQ. dans GIRAULT-DUVIVIER. || Libre de, devant un verbe à l'infinitif, qui a la liberté de. Vous serez libre de nous immoler dans trois jours, FÉN. *Tél.* I. || Impersonnellement. Il est libre à.... de...., il est permis, loisible à.... de.... Libre à vous de sortir ou de rester. Cela lui était libre, et je ne songeais pas à l'empêcher, CH. DE SÉV. dans SÉV. t. X, p. 433, éd. RÉGNIER. Il était libre à Jésus-Christ de mourir ou de ne pas mourir, FLÉCH. *Serm.* I, 166. || 13° Qui n'est sous aucune dépendance, qui n'a aucune fonction assujettissante. Il ne veut prendre aucun emploi, il veut demeurer libre. Il n'est pas bon d'être trop libre, PASC. *Pens.* XXV, 72. Ils verraient par ce coup [la mort de Britannicus] leur puissance abaissée; Vous seriez libre alors, seigneur, et, devant vous, Ces maîtres orgueilleux fléchiraient comme nous, RAC. *Brit.* IV, 4. Au joug d'un autre hymen sans amour destinée, A peine suis-je libre et goûte quelque paix Qu'il faut que je me livre à tout ce que je hais, ID. *Mithr.* I, 2. Un homme libre, et qui n'a point de femme, s'il a quelque esprit, peut s'élever au-dessus de sa fortune, LA BRUY. II. || Particulièrement. Qui n'est pas marié. Un commerce entre personnes libres, par opposition à adultère, qui est un commerce entre personnes dont une au moins est mariée. Aspasie prêtait son entremise aux intrigues de Périclès avec des femmes libres, P. L. COUR. *Lett.* II, 366. || 14° Qui n'éprouve pas de contrainte. On est fort libre dans cette maison. Maître de mon destin, libre dans mes soupirs, RAC. *Bérén.* II, 2. || Être libre avec quelqu'un, être assez lié avec lui pour lui parler librement, pour ne pas se contraindre avec lui. Je ne suis pas assez libre avec lui pour entamer un chapitre aussi délicat. || Il se dit aussi des choses. Votre douleur est libre autant que légitime, RAC. *Alex.* IV, 2. Je veux la braver à sa vue, Et donner à ma haine une libre étendue, ID. *Andr.* II, 5. Un entretien plus libre alors m'était permis, VOLT. *Zaïre*, II, 3. || 15° Spontané, qui n'est pas produit par la contrainte. Il jouissait du fruit de sa réputation, n'entendant partout que des éloges d'autant plus doux pour lui, qu'ils étaient plus libres, BOURDAL. 4e dim. *après Pâq. Dominic.* t. II, p. 131. || 16° Qui ne présente aucun obstacle. || Les mers sont libres, on peut y naviguer sans aucune crainte des corsaires ou des ennemis. || La mer est libre, se dit des mers de l'extrême Nord, quand les glaces y fondent. Au delà de la banquise on trouva une mer libre. || La campagne est libre, les ennemis ne l'occupent plus. || Les passages, les chemins sont libres, on peut y aller sans y rencontrer empêchement ou danger. || Fig. et familièrement. Les chemins sont libres, se dit à une personne qui veut s'en aller et qu'on ne désire pas retenir. || 17° Espace libre, espace qui n'est point occupé, rempli. || Fig. Avoir le champ libre, avoir la liberté de faire une chose; locution tirée des jeux de course. || On dit dans le même sens: avoir la scène libre. Voici le stratagème dont il se servit enfin, pour avoir la scène libre, en éloignant l'amant et le mari tout à la fois, HAMILT. *Gramm.* 4. || Laisser à quelqu'un le champ libre, ne point s'opposer à ses prétentions, ne point se mettre en concurrence avec lui. || Cette place est libre, on peut la prendre, s'y mettre, personne ne l'occupant. || A l'air libre, en plein air. L'action du feu ne suffit pas seule pour décomposer le sel ammoniac; il se volatilise à l'air libre ou se sublime comme le soufre en vaisseaux clos, sans perdre sa forme et son essence, BUFF. *Min.* t. III, p. 449. || Feu libre, feu qui touche immédiatement le corps soumis à son action. Ce n'est qu'à un feu libre et très-violent ou très-longtemps soutenu que le grenat perd sa couleur, BUFF. *Min.* t. VI, p. 251, note *f*. || Calorique libre, se dit, par opposition à calorique latent, du calorique qui agit sur le thermomètre. || 18° Avoir ses entrées libres chez quelqu'un, avoir la facilité d'entrer à toute heure chez lui. || Avoir libre accès, un libre accès auprès de quelqu'un, être reçu chez lui quand on veut. La poésie latine fut portée à la dernière perfection par Virgile et par Horace, que ce prince [Auguste] n'excita pas seulement par ses bienfaits, mais encore en leur donnant un libre accès auprès de lui, BOSS. *Hist.* I, 10. || Libre pratique, VOY. PRATIQUE. || 19° Qui n'est pas tenu à des occupations obligées. Avoir son temps libre. Les heures qu'il avait libres furent remplies de bonnes lectures, BOSS. *le Tellier*. || Dans le même sens, être libre, n'avoir plus rien qui occupe. Quand elle [Votre Majesté] sera un peu plus libre, j'aurai l'honneur de lui écrire plus au long, et de donner un libre cours aux témoignages d'admiration, D'ALEMB. *Lett. au roi de Prusse*, 29 juin 1778. || Venez dîner chez moi si vous êtes libre, c'est-à-dire si vous n'êtes pas retenu par quelque autre invitation. || 20° Vers libres, ceux où différentes mesures sont mélangées, et qui ne sont pas soumis au retour d'un rhythme régulier; dans ce sens on dit mieux vers mêlés. Les fables de la Fontaine sont en vers libres. || Traduction libre, traduction où l'on ne suit pas exactement le texte, et où l'on imite autant que l'on traduit. || 21° Papier libre, VOY. PAPIER. || 22° Terme de minéralogie. Cristaux libres, les cristaux aciculaires, lorsque les aiguilles groupées sont distinctes les unes des autres. || Terme d'ornithologie. Doigts libres, ceux qui sont entièrement séparés jusqu'à leur articulation avec le tarse. || Terme de botanique. Amande libre, celle dont la surface n'adhère point à l'enveloppe qui la recouvre. Calice libre, celui qui n'a pas d'adhérence avec l'ovaire. Étamines libres, celles qui ne tiennent ensemble ni par les filets ni par les anthères. Ovaire libre, celui qui n'a aucune adhérence soit avec le périanthe simple, soit avec le calice. || 23° Qui blesse la décence. Il est bien libre avec les femmes. Être libre en paroles, en actions. || Il se dit des choses. Il a des manières libres, un ton très-libre avec les femmes. Propos libres. Vers libres. Une chose qu'on ne croirait pas de lui [la Fontaine] et qui est pourtant très-vraie, c'est que dans ses conversations il ne laissait rien échapper de libre, ni d'équivoque, OLIVET, *Hist. Acad.* t. II, p. 333, dans POUGENS. J'en pourrais rapporter des traits assez plaisants, s'ils n'étaient pas trop libres, DUCLOS, *Mém. rég. Œuv.* t. VI,

p. 161, [illegible] Ces [illegible] assez li[illegible] [illegible] pas [illegible] *Adam et Ph.* [illegible] p. 201, [illegible] || 24° [illegible] de la [illegible], de [illegible] dans ses [illegible] [illegible] de [illegible] [illegible] une [illegible] libre, [illegible] 1692. Le mouvement de cette hanche-là que je n'ai pas bien libre, DANCOURT, *l'Opérateur Barry*, sc. 2. || Il se dit aussi des choses en cette signification. Cette roue, ce [illegible] est [illegible] dans ses mouvements. || Avoir la voix libre, la parole libre, n'avoir point d'empêchement dans la voix, dans la parole. || Avoir la main libre, faire des traits avec hardiesse. || Terme de beaux-arts. [illegible], crayon libre, pinceau, crayon [illegible] avec facilité. || 25° Avoir le ventre libre, [illegible] pas constipé ni [illegible]. || Proverbe. Les volontés sont libres, se dit à ceux qui s'excusent de [illegible] Vous ne voulez pas rester? [illegible], les volontés sont libres. || On dit dans [illegible] : Les opinions sont libres.

— REM. On a reproché à Corneille d'avoir dit libre à avec un infinitif. Molière et Bossuet se sont servis de cette tournure comme lui ; voy. le n° 7.

— HIST. XVI° s. Il a esté toujours libre à Dieu de faire grace à qui bon lui a semblé, CALV. *Inst.* 744. Ilz avoient accoustumé de vivre en air libre, pur et ouvert, AMYOT, *Pericl.* 66. Il leur demanda s'ilz avoient libre puissance et plein pouvoir de traitter et accorder de toutes choses, ID. *Nicias*, 18. L'amour, les vins libres [généreux] et toute bonne chere, DUBELLAY, I, 24, *verso*. [illegible] beaucoup mieux ne rymer [illegible] faire des vers libres [blancs], comme [illegible] en quelque endroit, ID. I, 40, *recto*. [illegible] Que l'on voise hurtant [illegible] pié libre la terre, ID. II, 66, *recto*. Arriver à Tyr, libres de crainte, ils eurent.... MONT. I, 63. Aucuns trouvent ce livre trop hardy et trop libre à heurter les opinions communes, et s'en offensent, CHARRON, *De la sagesse*, *Préf. de la 2e édit.*

— ETYM. Provenç. *liure, liure*; catal. *lliure*; esp. *libre*; port. *livre*; ital. *libero*; du lat. *liber*; osque, *loufir*; anc. latin, *loebesum* pour *liberum*, de même [illegible] que *libere* ou *lubere*, voy. LIBIDINEUX. La forme *loebesum* offre un renforcement (gouna) de la racine, d'où l'allongement de l'*i* de *liber*, qui en provient, comparé à *libet*.

LIBREMENT (li-bre-man), *adv.* || 1° Avec liberté, avec franchise, sans gêne. J'en use librement avec vous, [illegible], CORN. *Agésil.* I, 1. Combien d'autres [illegible], combien de commerces [illegible] de guerres [illegible], parce qu'on nous a dit librement une vérité! BOURDAL. 4e *dim. après Pâq. Dominic.* t. II, p. 145. Tout autre qui m'aurait parlé aussi librement que vous, FÉN. *Tél.* X. Sifflez-moi librement, je vous le rends, mes frères, VOLT. *Ép. au roi de Danemark.* || Sans se contraindre. Il n'y a plus autour de nous personne de suspect, et nous pouvons parler librement, MOL. *Avare*, II, [illegible]. || 2° Avec liberté, sans contrainte, sans oppression. Un député librement élu. Tout ce qui [illegible] [illegible] dans les assemblées [illegible] et librement approuvé, librement [illegible] par les corps publics, RAYNAL, *Hist. phil.* V, 7. || 3° Sans contrainte. Suivis d'un gros d'amis [illegible] Au travers du palais à son appartement, CORN. *Héracl.* V, 7. Le vif-argent du [illegible] librement, parce que rien ne le soutient et ne s'oppose à sa chute, PASC. *Pesant. de l'air*, VI. J'exerçais librement ma force et mon adresse, RÉGN. *Marb.* V, 3. || 4° Sans obstacle apporté à la liberté [illegible]. [illegible] aux îles Sainte-Marguerite, d'où il sortit pendant la régence [illegible], et se [illegible] dans Paris, [illegible] *Reg. Offic.* t. V, p. 300, [illegible] || 5° [illegible] avec [illegible]. [illegible] et librement ce qu'il [illegible] [illegible], PASC. *Prov.* [illegible] que toutes les [illegible] autant de [illegible] que [illegible] [illegible] pas d'agir librement, nous [illegible] faire ce que nous faisons, [illegible] 166, *éd.* [illegible]. Je [Charles Quint] passais librement en France sur votre parole ; vous [François Ier] n'êtiez pas venu librement en Espagne sur la mienne, FÉN. *Dial. des morts mod.* || 6° Avec hardiesse, en libre penseur. Cet écrivain parle trop librement. Il est impossible qu'un [illegible] [illegible] *Lett. d'Argental*, [illegible] || 7° D'une manière [illegible] à la décence. [illegible]

— HIST. XVI° s. Gouster les plaisirs de la paix et de la seureté de pouvoir librement aller veoir ses hostes et amis estranges, AMYOT, *Nicias*, 48. Vostre amour peult plus en moy que tout le labeur que je saurois prendre à me rendre capable du bien que librement vous me donnez [illegible], de la pareille affection de la quelle je le reçoy, MARGUER. *Lett.* CXXXVII.

— ETYM. *Libre*, et le suffixe *ment* ; ital. *liberamente*.

† **LIBRETTO** (li-brè-tto), *s. m.* Les paroles d'un opéra, par opposition à la partition. Le libretto de cet opéra est d'un tel. || On le dit aussi de la brochure qui contient l'explication des différentes scènes d'un ballet. Voici le libretto de cette pantomime. || *Au plur.* Des librettos, ou, suivant le pluriel italien, des libretti ; les deux se disent.

— ETYM. Ital. *libretto*, petit livre, diminutif de *libro*, livre (voy. LIVRE, *s. m.*).

† **LIBRETTISTE** (li-brè-tti-st'), *s. m.* Celui qui compose un libretto.

† **LIBURNE** (li-bur-n'), *s. f.* Terme d'antiquité romaine. Espèce de vaisseau léger.

— ETYM. Lat. *liburna*, genre de vaisseau ainsi nommé parce qu'il était usité chez les Liburniens (Liburnie, située entre l'Istrie et la Dalmatie).

1. **LICE** (li-s'), *s. f.* || 1° Lieu préparé pour les courses, les combats, les tournois. Il suffit qu'une fois il entre dans la lice, CORN. *Cid*, IV, 5. Sire, à tout combattant la lice était ouverte, TH. CORN. *Geôlier de soi-même*, II, 3. Une grande lice, bordée d'amphithéâtres magnifiquement ornés, fut formée à quelques lieues de la ville, VOLT. *Zadig*, 19. Déjà la lice est ouverte ; Les clercs en ont fait le tour ; La bannière blanche et verte Flotte au front de chaque tour, V. HUGO, *Odes*, *le Chant du tournoi.* || 2° Fig. Il se dit en parlant de discussions publiques, soit de vive voix, soit par écrit, ou de contestations publiques. Il a fui honteusement la lice. Non pour entrer en lice contre personne, PASC. *Prov.* III. En faisant courir la même lice à tant de prétendants, J. J. ROUSS. *Orig.* II. || 3° Il se dit aussi des lieux où il y a, en quelque sorte, joute de parole. Le barreau est une lice ouverte à l'éloquence. || 4° Terme de charpente. Pièce de bois assemblée horizontalement dans les poteaux d'une barrière d'appui au pourtour d'une cour. || 5° Garde-fous d'un pont de bois. || Barrière qui borde la carrière d'un manége.

— HIST. XII° s. Devant les lices commence li hustins, *Garin*, dans DU CANGE, *liciæ*. || XIII° s. Il fermerent tout l'ost de mout bones lices, de bons mairiens et bonnes barres, VILLEH. LXXV. Et toutes voies creation hourderent et firent fosses et boines liches par deviers la berrie [campagne], *Chr. de Reims*, 90. || XIV° s. Pour la reparation de toux leurs molins, lices et chaucies, DU CANGE, *licia*. En un [illegible] accoustumé est.... que les gens du païs s'y assemblent le jour de la nostre dame de la [illegible], pour faire lices, caroles, dances et plusieurs autres esbatemens, ID. *ib.* Jehan de [illegible] passer de son hostel le dit Jehan Ternue, et le [illegible] jusques aux lices de l'eglise nostre dame de Reins, ID. *ib.* || XV° s. Trop à douter sont notre malefice, Ce que la char est trop [illegible] À tous deux sans avoir frain ne lice, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 290. || XVI° s. Es lices et lieux ordonnez à jouer [illegible] vaulx, AMYOT, *Philop.* 14. Courir en lice à qui gaigneroit le prix de la course double, ID. *Démétr.* 23. Et luy [illegible] l'un ou qu'il fayoit la lice, [illegible] de saison il se vouloit monstrer à des estrangers, [illegible] MAROT, V, 350. J'en treuve, qui se mettent inconsidérément et furieusement en lice, et [illegible] en la course, MONT. IV, 165. ....Et [illegible] de quelques chambres sur la [illegible], où il s'estoit retiré des [illegible] deux qui [illegible] D'AUB. *Hist.* II, 441.

— ETYM. Berry, *lice*, ensemble de poteaux formant une clôture [illegible]; provenç. *lissa*, *liça*; esp. *liza*; ital. *lizza*, [illegible], bas-latin, *licia*, [illegible] [illegible] d'un camp. D'après [illegible] Du Cange le tire du latin [illegible] que les [illegible] sont [illegible] les fils dans une trame, [illegible] le moyen haut-allemand *letze*, rempart. [illegible] de *l'e* en *i* n'est pas [illegible] [illegible] on ne sait si *lice* n'est pas un [illegible] d'après [illegible] t. II, p. 257, *lui! lis!* est [illegible] la nuit des [illegible], remarquant qu'en anglais *lice* se dit *list*, propose de regarder *lisse* comme la bonne orthographe, et d'admettre que *lisse* est pour *liste* dans son sens primitif de barrière, clôture. Tout considéré, l'opinion de du Cange reste la meilleure et très-probable.

2. **LICE** (li-s'), *s. f.* || 1° Terme de manufacture. Pièces mobiles d'un métier à tisser, au moyen desquelles et des pédales on fait ouvrir les fils de la chaîne d'un tissu pour passer la navette et par conséquent le fil de la trame. || Assemblage de plusieurs longs fils de soie ou de laine étendus sur les métiers de tapisserie de haute lice ou de basse lisse. Quand la chaîne est horizontale, tous les fils de la trame sont également dans un même plan horizontal, ce qui fait la basse lice ; si la chaîne est verticale, les fils de la trame forment aussi un plan vertical, d'où la haute lice. Tapisserie à haute ou de haute lice, ou simplement haute lice. Tapisserie à basse ou de basse lice, ou simplement, basse lice. Henri IV établit des manufactures de haute lice, en laine et en soie rehaussée d'or, VOLT. *Mœurs*, 174. || Lices à grande coulisse, celles qui servent à passer certains fils dans les étoffes riches. || Lices à petite coulisse, petites boucles qui ne servent que dans la fabrication des étoffes unies. || Lices de rabat, celles sous lesquelles les fils sont passés pour les faire baisser. || 3° Travail en tapisserie qui s'exécute ordinairement d'après des peintures d'histoire ou de paysage. || 3° Nom qu'on donne à plusieurs fils [illegible] par un bout pour faire du ruban. || 4° Les cordiers appellent aussi lice, un bâton dont ils s'aident pour faire de la [illegible].

— REM. On écrit aussi *lisse* ; mais l'orthographe lice est préférable, vu l'étymologie.

— HIST. XIV° s. Ordonner les lits et les chambres, tendre les tapis de haute lice et toutes [illegible] de broderie, *Ménagier*, I, 6. || XV° s. Ung [illegible] de bois en lysse, garnis de petiz bastonnez et de [illegible] pellotons de soye, *Bibl. des ch.* 6e série, t. 1, p. [illegible]

— ETYM. Lat. *licium*, trame.

3. **LICE** (li-s'), *s. f.* Femelle d'un chien de chasse. Une lice étant sur son terme, LA FONT. *Fab.* II, 7. [illegible] nouée, lice qui a été couverte et qui a retenu. [illegible] Femme lascive. Je faillis à me pendre, [illegible] cette lice Effrontément ainsi me presenter [illegible], RÉGNIER, *Sat.* XI.

— HIST. XII° s. Pute mauvese, vil lisse abandonée, *Bataille d'Aleschans*, V. 3041. || XIII° s. Bien [illegible] trente compaignon, Que chien, que lisses, que [illegible]gnon, *Ren.* 10801. Les eux [yeux] et gros [illegible] une lische, Des oreilles ressembloit bische, [illegible]. D'une lisse vus veil [je vous veux] conter [illegible] preste estoit à chaeler [faire ses petits], [illegible] FRANCE, t. II, p. 85. Li vilains dit que hastive [illegible] fait filz aveugles, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. [illegible] || XIV° s. Il est acoustumé que nul taneur ne [illegible] [peut] ne doit taner nul cuir de chien ou de lisse, DU CANGE, *letissa*. || XVI° s. Il lui fut [illegible] qu'une lyce asprement courroucée [illegible] lui, AMYOT, *Cimon*, 33.

— ETYM. Wallon, *léhe* ; namur. *liche* ; [illegible] *liche* ; picard, *liche* ; provenç. [illegible] [illegible] se disputent ce mot. La première [illegible] une origine latine : *lycisca* ou *lycisce*, nom [illegible] chienne dans Virgile (*lyciscus*, chien-loup, [illegible] de λύκος, loup) ; Diez l'admet, observant toutefois qu'il faut prendre *lycisce* ; *lycisca* aurait donné en provençal *leisca*, et en picard *lique*. La seconde lui attribue une origine germanique : souabe, *laetsch*, bavar. *leutsch*, *lutch*, [illegible] cette opinion, qui paraît la moins probable.

LICENCE (li-san-s'), *s. f.* || 1° Liberté de faire donnée par permission. N'ai-je point à rougir de cette déférence Qui d'un combat illustre accorde la licence? CORN. *D. Sanche*, II, 2. Faites passer les droits qu'on a dessus mon cœur. Je vous en donne la licence, MOL. *le Dép.* I, 2. Et je vous viens, monsieur, avec votre licence, Supplier l'accueil de certaine ordonnance.... ID. *Tart.* V, 4. [illegible] ils se [illegible] avec pleine licence ; Le ciel de leurs [illegible] pas approuvait l'innocence, RAC. *Phèdre*, IV, 6. || Il [illegible] en ce sens. Cependant on dirait encore [illegible] licence, comme [illegible]. || 2° Permission [illegible] pour [illegible] pour vendre [illegible] ou [illegible] [illegible] les marchandises anglaises. || Terme de pêche [illegible] faite de gré à gré par les agents de l'administration des eaux et forêts, du droit d'exploiter un cantonnement de pêche sur un fleuve ou sur une rivière navigable. || 3° Terme universitaire. Degré entre celui de bachelier et celui de docteur. [illegible], à force de battre le fer, il en est venu glorieusement à

avoir ses licences, SÉV. *Mal imag.* II, 6. ¶ Aujourd'hui on ne dit plus ses licences on dit sa licence, à moins qu'il ne s'agisse collectivement de la licence ès lettres, de la licence ès sciences, etc. Les quatre licences, le temps que l'on passait sur les bancs avant de pouvoir devenir licencié. || Licence, nom donné, dans la faculté de théologie, aux deux ans que les bacheliers passaient sur les bancs, pour fournir des preuves de leur capacité avant d'être reçus docteurs. Le cardinal de Guise n'a jamais été que sous-diacre et n'avait jamais songé à entrer en licence, ST-SIM. 58, 236. Il [le cardinal de Fleury] commença sa licence en 1676; mais il ne prit le bonnet de docteur que longtemps après, MAIRAN, *Élog. du card. Fleury.* || Les *licences* universitaires ont été ainsi nommées parce qu'elles donnaient la *licence*, la permission d'enseigner, de plaider, de traiter les malades, etc. || 4° Trop grande liberté, contraire au respect, à la retenue, à la modestie. Il faut qu'enfin quelqu'un réprime ses licences, ROTR. *Vencesl.* III, 2. Qui donc est ce coquin qui prend tant de licence Que de chanter et m'étourdir ainsi? MOL. *Amph.* I, 2. Ils vous l'ont dit [qu'ils vous aimaient]? — Aucun n'a pris cette licence, ID. *Femm. sav.* II, 3. Mon mari avait le fonds excellent: je l'avais corrigé de ses licences, MAINTENON, *Lett. à Mlle de l'Enclos*, 8 mars 1666. Je sais sur ma conduite et contre ma puissance Jusqu'où de leurs discours ils portent la licence, RAC. *Athal.* II, 5. || 5° Dérèglement moral, insubordination. Arrêter la licence par la terreur des supplices, PATRU, *Plaid.* 10, dans RICHELET. La licence qu'on a prise d'ébranler les règles, PASC. *Prov.* X. Comme la république avait son faible inévitable, c'est-à-dire la jalousie entre le peuple et le sénat, la monarchie des Césars avait aussi le sien, et le faible était la licence des soldats qui les avaient faits, BOSS. *Hist.* III, 7. N'a-t-il pas eu, dans la licence même de la guerre, une constante et scrupuleuse retenue? FLÉCH. *Duc de Mont.* Enfin de la licence [de la comédie] on arrêta le cours, BOIL. *Art p.* III. Ainsi que la vertu, le crime a ses degrés; Et jamais on n'a vu la timide innocence Passer subitement à l'extrême licence, RAC. *Phèdre*, IV, 2. Quel frein pourrait d'un peuple arrêter la licence? ID. *ib.* IV, 4. Cette jeunesse vécut avec une licence sans bornes, FÉN. *Tél.* X. Cette ville est toujours dans la licence, MONTESQ. *Esp.* VIII, 3. Turenne laissa toujours à ses soldats une assez grande licence, VOLT. *Lett. Colini*, 21 oct. 1767. Plongé dans la licence, au vice abandonné, ID. *Triumv.* II, 4. La liberté n'est pas toujours licence, ID. *la Prude*, II, 1. || 6° Terme de littérature. Ce qui se fait contre les règles exactes de l'art. Il y a d'heureuses licences qui plaisent plus que l'observation des règles. Alors qu'une œuvre brille, et d'art et de science, La verve quelquefois s'égare en la licence, RÉGNIER, *Sat.* IX. C'est sur ces exemples [de Grotius et la Passion, de Buchanan et l'histoire de Jephté] que j'ai hasardé ce poëme, où je me suis donné des licences qu'ils n'ont pas prises, CORN. *Exam. de Poly.* Purger notre théâtre des ordures que les premiers siècles y avaient comme incorporées, et des licences que les derniers y avaient souffertes, ID. *Imit. Ep. au pape Alexandre VII.* Si l'on veut s'arrêter aux licences de la conversation, c'est le vrai moyen d'estropier la langue à tout moment, D'OLIVET, *Ess. gramm.* 2e *sect.* § 6. || Licence poétique, impropriété dans les termes, irrégularité dans la construction, la dérivation et la syntaxe qu'on tolère chez les poëtes, comme: est-ce pas vous? pour n'est-ce pas vous? Monsieur, la poésie a ses licences, mais Celle-ci passe un peu les bornes que j'y mets, PIRON, *Métrom.* V, 6. || Fig. et familièrement. Gardez-vous bien de lâcher le moindre mot qui puisse faire connaître au bon d'Hacqueville que je vous ai envoyé sa lettre; vous le connaissez, la rigueur de son exactitude ne comprendrait point cette licence poétique, SÉV. 1er janv. 1676. || Il se dit avec le même sens, en peinture, en sculpture, en architecture, en musique. Les colonnes accouplées ont été une licence en architecture. || 7° *Au plur.* Traits de plume hardis, composés pour orner les pages d'écriture.

— HIST. XIIe s. Madoc bailla les lettres, qui de l'aler contence; Il les bailla la pape [au pape] quant il en out licence, *Th. le mart.* 112. || XIIIe s. Li rois commende que nus ne soit semons qui n'ait licence de venir à son jor, *Liv. de jost.* 93. Dame, à moi vous serez confesse, Car oil freres n'a pas licence De vous enjoindre penitence, RUTEB. 267. || XIVe s. Et en toutes autres commutacions, desquelles faire la loy donne licence, ORESME, *Eth.* 149. Lesquels se comparagnoient les uns aux autres, de ce dont il avoient perdu celle licence et maniere de vivre, BERCHEURE, f° 28, *recto.* || XVIe s. Ils abandonnerent de tout point la ville, appellans servitude le non avoir pleine licence de pouvoir vivre entierement à leur plaisir, AMYOT, *Pyrrh.* 33. En pleine licence de divorces, il se passa 500 ans avant que nul s'en servist, MONT. III, 6. Chacun desireux de voir, l'un son frere, l'autre son oncle, demandoit licence aux superieurs, LANOUE, 587.

— ÉTYM. Provenç. *licencia*; catal. *llicencia*; espagn. *licencia*; ital. *licenzia*; du lat. *licentia*, de *licere*, être permis (voy. LICITE).

LICENCIÉ, ÉE (li-san-si-é, ée), *part. passé* de licencier. || 1° Congédié. Les troupes licenciées à la paix. || 2° *S. m.* Celui qui a pris ses degrés de licence. Licencié ès lettres. Licencié ès sciences. Licencié en droit.

LICENCIEMENT (li-san-si-man), *s. m.* Action de licencier, de congédier. La paix a été suivie du licenciement d'une partie de l'armée.

— HIST. XVIe s. L'armée des princes, incontinent après le licenciement de la nostre, prit plusieurs petites places, CASTELN. 267.

— ÉTYM. *Licencier.*

LICENCIER (li-san-si-é), je licenciais, nous licencions, vous licenciiez; que je licencie, que nous licenciions, que vous licenciiez, *v. a.* || 1° Congédier. Après la paix on licencia une partie de l'armée. Le roi n'aime pas qu'on le serve par force; allez, je vous licencie, LE SAGE, *Est. Gonz.* ch. 46. Le cordelier Ganganelli, devenu pape, détruisit l'ordre entier [des jésuites] par une bulle; et, après avoir soutenu pendant deux cents ans que le pape pouvait tout, les jésuites furent obligés de soutenir peu à peu qu'il ne peut même licencier un régiment de moines, VOLT. *Hist. parl.* ch. LXXIII. || 2° Rejeter, refuser (vieilli en ce sens). Mais en vain son dépit pour ses fautes commises Lui fait licencier mes soins et mon appui, MOL. *l'Ét.* V, 11. || 3° Se licencier, *v. réfl.* S'accorder trop de liberté, passer les bornes de la discrétion, du devoir. Et les politiques qui se sont le plus licenciés.... ont estimé toute sorte de sujétion.... peu compatible avec la royauté, BALZ. 7e *disc. sur la cour.* Ce vermillon nouveau qui colore ta joue, M'invite expressément à me licencier, CORN. *Clit.* V, 3 (1re édit. jusqu'à 1644). Quoi! ta bouche se licencie A te donner encore un nom que je défends! MOL. *Amph.* III, 7. Plus elles chercheront à s'émanciper et à se licencier, plus elles seront exposées aux mécontentements et aux ennuis, BOURDAL. *Exhort. sur l'obs. des règles*, t. I, p. 223. Il [l'avocat] tint trois audiences en beaucoup de fatras, et, à la quatrième, il se licencia fort sur nos avocats, ST-SIM. 36, 159. Il revint au roi qu'on s'était licencié chez elle [la duchesse de Portsmouth], et elle-même, de parler fort librement de lui et de Mme de Maintenon, ID. 127, 149.

— REM. On dit, avec un infinitif, ordinairement se licencier à, et, quelquefois, se licencier de.

— SYN. SE LICENCIER, S'ÉMANCIPER. Se licencier, c'est se donner licence, prendre une trop grande liberté; s'émanciper, c'est sortir de la tutelle où l'on était et faire quelque chose qu'on n'est pas autorisé à faire. Dans se licencier il n'y a que l'idée d'un abus de liberté; mais dans s'émanciper il y a l'idée que celui qui s'émancipe était retenu et dans une position subordonnée.

— HIST. XVe s. Quant messire Pierre de Craon se vit ainsi licencié [congédié], si fut tout honteux; et prit ce en grand felonnie et despit, FROISS. III, IV, 21. Un clerc licencié en droit qui estoit archidiacre de Lussebonne, ID. II, III, 18. Et quant vient au licencier [à faire un licencié].... E. DESCH. *Poésies mss.* f° 461. || XVIe s. Pourtant vouloyt-il translater leurs festes en hyver, les licenciant de gresler lors et geler tant que ilz vouldroyent, RAB. *Pant.* III, 33. Sous l'ombre d'estre mal payez, ils se licentient à actions violentes et infames, LANOUE, 106. Mes discours me licencieroient ayseement à des actions que cette naturelle inclination me faict hair, MONT. II, 124. Licencié sous la cheminée, COTGRAVE. Qu'il me trouvast une occasion de parler à la reine pour me licencier d'elle [prendre congé], BASSOMPIERRE, *Mém.* t. I, p. 392, dans LACURNE. Un bedeau de nostre université ayant leu l'edit de paix, où il estoit dit que touz estrangers seroient licentiez, tant d'une part que d'autre, il s'en vint aux docteurs, leur disant : messieurs, regardez de faire bonne composition des licences, nous gaignerons ce que nous voudrons, car le roy veut que touz estrangers, tant d'une religion que d'autre, soient licentiez, BOUCHET, *Serées*, liv. III, p. 253, dans LACURNE. Je ne veut rien d'amour, fors qu'il me licencie; Je l'ay suivy dix ans, les plus beaux de ma vie, DESP. *Cléon.* LXXXVII.

— ÉTYM. *Licence*; provenç. et espagn. *licenciar*; ital. *licenziare*.

LICENCIEUSEMENT (li-san-si-eû-ze-man), *adv.* D'une façon licencieuse. Il a vécu licencieusement.

— HIST. XVIe s. Ilz alloient tensans le peuple, en demandant comment ils estoient si bestes, que d'endurer qu'on se moquast et se jouast aussi licencieusement d'eulx, AMYOT, *Pyrrh.* 38. Ayans es guerres civiles vescu licentieusement et de proye, LANOUE, 170. Quelques uns en ont parlé et mesme escrit licentieusement, qui n'ont jamais bien congneu ni la place, ni que c'est d'estre le premier obstacle à une armée victorieuse, D'AUB. I, 310.

— ÉTYM. *Licencieuse*, et le suffixe *ment*.

LICENCIEUX, EUSE (li-san-si-eû, eû-z'), *adj.* || 1° Qui agit avec licence; déréglé. De là vient que le peuple trop licencieux, abusant du pouvoir qu'on lui avait laissé, en a été dépouillé sans contradiction, FÉN. *Du minist. des pasteurs*, ch. 13. Je n'avais jamais aimé cette société épicurienne, mais licencieuse, dont, depuis quelques années, Lafare et Chaulieu faisaient les délices, GENLIS, *Mme de Maintenon*, t. II, p. 183, dans POUGENS. || Il se dit aussi des choses. Mener une vie licencieuse. Quand tout était barbare, ce prélat [le cardinal Bibiena] avait fait jouer sa Calandra, pièce d'intrigue et d'un vrai comique, à laquelle on ne reproche que des mœurs un peu trop licencieuses ainsi qu'à la Mandragore de Machiavel, VOLT. *Dict. phil. Art dramatique.* || 2° Qui offense la pudeur. Il est très-licencieux en paroles. || Il se dit aussi des choses. Ces conversations licencieuses qui d'un jour à un autre vous font perdre insensiblement la pudeur et l'horreur du vice, BOURDAL. *Myst. Circonc. de J. C.* t. I, p. 84. En prêchant contre la licence des mœurs, il compose un roman licencieux, DIDER. *Claude et Nér.* I, 66. || 3° Il se dit quelquefois, dans la littérature et les beaux-arts, de ce qui se fait par une licence trop grande et non autorisée. Cet architecte a fait un emploi licencieux de tel ornement. Quant à l'unité de lieu, je n'en trouve aucun précepte ni dans Aristote ni dans Horace; c'est ce qui porte quelques-uns à croire que la règle ne s'en est établie qu'en conséquence de l'unité du jour, et à se persuader ensuite qu'on le peut étendre jusques où un homme peut aller et revenir en vingt-quatre heures; cette opinion est un peu licencieuse, CORN. 3e *disc.* Il [Malherbe] s'obstina avec un nommé M. de Laleu à faire des sonnets licencieux dont les deux quatrains ne fussent pas sur mêmes rimes, PELLISSON, *Hist. de l'Acad.* IV, *Maynard.* Les auteurs français, à l'exemple des Latins, ont été fort licencieux à former de semblables mots [composés avec le préfixe négatif *in*], MÉNAGE, *Observ. sur la langue franç.* 2e part. ch. 84. Ce qui produit les variations, les incertitudes, les égarements de ce ministre [Jurieu], et tous les autres excès de sa licencieuse théologie, BOSS. 6e *av.* III, 1. Homère est si excessivement licencieux qu'il ne paraît presque pas possible d'y rien ajouter à cet égard, FONTENELLE, *Disc. à l'Acad. franç.* 25 août 1749. Entre cette prononciation licencieuse et irrégulière que l'usage a introduite dans l'entretien familier et la prononciation des prédicateurs et autres orateurs, il y a une moyenne qui n'est ni tout à fait si licencieuse que celle de la conversation, ni tout à fait si régulière que celle du barreau et de la chaire, SAINT-RÉAL, *De la crit.* ch. 12.

— HIST. XVIe s. En la saison la plus licentieuse de mon aage, MONT. I, 77.

— ÉTYM. *Licence.*

† LICERON (li-se-ron), *s. m.* Petit morceau de bois plat qui soutient les fils dans la fabrication du ruban.

— ÉTYM. Dérivé de *lice* 2.

LICET (li-sèt'), *s. m.* Permission. Obtenir un licet.

— ÉTYM. Lat. *licet*, il est permis; comparez *loisir*. Suivant Curtius, *licet* est l'intransitif de *linquere*, laisser, comme *pendet* de *pendere*, *candet* de *accendere*, *jacet* de *jacere*, etc.

† LICEUSE (li-seû-z'), *s. f.* Ouvrière en soie qui fabrique les lices entre lesquelles passent les fils de la chaîne des étoffes.

— ÉTYM. *Lice* 2.

† LICHAVEN (li-cha-vèn'), *s. m.* Monument celtique formé de trois pierres, l'une plate superposée sur les deux autres qui lui servent de support.

† LICHE (li-ch'), *s. f.* Nom donné par les ardoisiers à de petites surfaces douces au toucher, coupant en tous sens le plan de fissilité, de manière à empêcher la séparation du schiste en feuillets de dimension suffisante pour faire de l'ardoise.

LICHEN (li-kèn'), *s. m.* || 1° Terme de botanique. Végétaux agames, très-avides d'humidité, vivaces,

genre dont la vie, qui se passe à l'air libre, est interrompue par la sécheresse, composée d'un thalle crustacé, foliacé ou cylindrique, et se reproduisant soit par des sporidies contenues dans des réceptacles qu'on nomme apothécies, soit par des gemmules ou des amas de gemmules répandues sous l'épiderme du thalle. || Lichen des rochers, l'orseille. || Lichen d'Islande, *cetraria islandica*, Achar. dit improprement mousse d'Islande. Le lichen d'Islande est employé en médecine. Gelée de lichen. Tablettes de lichen. || Lichen parelle, la lécanore parelle, nommée encore orseille d'Auvergne, *lecanora parella*, Achar. || Lichen roccelle, la roccelle pourpre des anciens, *roccella tinctoria, DC.* || Lichen des rennes, *cenomyce rangiferina*, Hoffmann. Cette espèce de lichen ou de grande mousse blanche, qui fait la principale nourriture du renne, semble contribuer beaucoup par sa qualité à la formation et à l'accroissement du bois, BUFF. *Quadrup.* t. VII, p. 274. || Lichen pulmonaire, *sticta pulmonacea*, Achar. dite aussi pulmonaire de chêne. || Lichen pyxide, *cenomyce pyxidata*, Achar. || Lichen tartareux, *lecanora tartarea*, Achar. récolté en Suède, et donnant une belle couleur rouge. || 2° Terme de pathologie. Inflammation cutanée caractérisée par l'éruption simultanée ou successive de papules rougeâtres ou de la couleur de la peau, prurigineuses, le plus souvent disposées en groupes, mais quelquefois éparses sur une région ou sur toute la surface du corps; elle est ainsi nommée par assimilation avec l'apparence que la plante lichen donne à la place où elle végète. || Lichen vésiculaire, maladie de la peau commune dans les pays chauds, dit *lichen tropicus* par les Anglais.

— HIST. XVIe s. La lichene, qui sous Claude molesta non seulement l'Italie, mais aussi toute l'Europe, PARÉ, XVI, 5.

— ÉTYM. Λειχήν, qui désigne la plante, puis, sur le cheval et autres animaux, les places où se trouvent des verrues et des productions semblables à la plante, et enfin l'éruption chez l'homme.

† **LICHÉNÉE** (li-ké-née), *s. f.* || 1° Terme de botanique. Les lichénées, la famille des lichens. || 2° Terme de zoologie. Très-belle chenille du chêne.

† **LICHÉNEUX, EUSE** (li-ké-neû, neû-z'), *adj.* Terme de botanique. Qui a le caractère du lichen. On y trouve [sur un plateau pierreux] des plantes lichéneuses fendillant les pierres et réunies en croûtes plus ou moins épaisses, LECOQ, *Vie des fleurs*, p. 264.

† **LICHÉNICOLE** (li-ké-ni-ko-l'), *adj.* Qui vit sur les lichens.

— ÉTYM. *Lichen*, et le lat. *colere*, habiter.

† **LICHÉNINE** (li-ké-ni-n'), *s. f.* Terme de chimie. Fécule de lichen.

— ÉTYM. *Lichen*, et la finale chimique *ine*.

† **LICHÉNIQUE** (li-ké-ni-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide lichénique, acide qu'on trouve à l'état de sel de chaux dans les lichens.

† **LICHÉNOGRAPHIE** (li-ké-no-gra-fie), *s. f.* Description des lichens.

— ÉTYM. Λειχήν, et γράφειν, décrire.

† **LICHÉNOÏDE** (li-ké-no-i-d'), *adj.* || 1° Terme de botanique. Se dit des plantes qui, sans être des lichens, leur ressemblent. || 2° Terme de pathologie. Qui a le caractère du lichen. Éruptions lichénoïdes.

— ÉTYM. Λειχήν, lichen, et εἶδος, forme.

† **LICHEUR** (li-cheur), *s. m.* Terme populaire. Celui qui aime à boire et à bien manger.

— ÉTYM. Le verbe populaire *licher*, qui est archaïque, et qui est une autre forme pour *lécher*; *Goliæ olim lichard*, dit DU CANGE, *lecator*.

† **LICIER** (li-sié), *s. m.* Ouvrier qui fait les lices.

LICITATION (li-si-ta-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* Terme de jurisprudence. Vente aux enchères d'une chose indivise, le plus souvent immobilière, entre copropriétaires de cette chose, avec ou sans admission d'étrangers.

— HIST. XVIe s. De partage, licitation et adjudications entre cohéritiers ou comparsonniers, ne sont dus lods ne ventes, LOYSEL, 643.

— ÉTYM. Lat. *licitationem*, vente aux enchères, de *licitare*, liciter.

† **LICITATOIRE** (li-si-ta-toi-r'), *adj.* Terme de pratique. Qui a rapport à la licitation. Acte, contrat licitatoire.

— ÉTYM. *Liciter*.

LICITE (li-si-t'), *adj.* Qui n'est défendu par aucune loi, par aucune autorité. Celui qui prend sa course avec tant d'ardeur dans cette vaste carrière des choses licites, doit craindre qu'étant sur le bord, il ne puisse plus retenir ses pas, BOSS. *Sermons, Vêture, Mlle de Bouillon*, 1. La grâce de l'époux [illegible] cette mort plus avant quant à l'usage même licite des créatures; il faut qu'ils meurent aux plaisirs, même légitimes, par la continence, FLÉCH. *Panég.* II, 444. || Substantivement. Le licite, ce qui est licite. Le licite [dans l'amour], loin d'empêcher son contraire, le provoque, en un mot, ce qui vient par réflexion n'éteint pas ce que l'instinct produit, BOSS. *Comédie*, 5.

— SYN. LICITE, PERMIS. Ce qui est licite n'est défendu par aucune loi, par aucune autorité. Ce qui est permis était défendu naguères.

— HIST. XIVe s. C'estoit chose leue que.... BERCHEURE, f° 75. || XVe s. Un noble jou [jeu] te fault attendre; C'est des eschecs qui est licite, Et à touz biens les gens incite, *Hist. litt. de la Fr.* t. XXV, p. 35. || XVIe s. On allumoyt cinq flambeaux de cire, et n'estoit licite d'en allumer plus, feust es nopces des plus riches, RAB. *Pant.* III, 30.

— ÉTYM. Lat. *licitus*, permis, qui a donné régulièrement *leu*, et qui vient de *licere* (voy. LICET).

LICITÉ, ÉE (li-si-té, tée), *part. passé* de liciter. Un domaine licité.

LICITEMENT (li-si-te-man), *adv.* D'une manière licite. Est-ce qu'ils [les rois] auront droit de faire tout cela licitement? BOSS. *Politique*, IV, I, 2. Aucun lien n'enchaîne licitement l'esclave involontaire, RAYNAL, *Hist. phil.* I, *Introd.*

— HIST. XVe s. Avons voulu et consenti que la marchandise ait cours franchement et licitement par tout nostre pays de Flandre, FROISS. II, II, 241.

— ÉTYM. *Licite*, et le suffixe *ment*.

LICITER (li-si-té), *v. a.* Terme de jurisprudence. Vendre par licitation. Liciter une maison. Faire liciter un héritage. On peut liciter ailleurs qu'en justice, par exemple par-devant notaire, liciter des choses mobilières, par exemple des droits d'auteur entre héritiers, et des choses qu'on pourrait, mais qu'on ne veut pas partager.

— ÉTYM. Lat. *licitari*, de *licere*, être mis à prix. *Licere* en ce sens paraît être le même que *licere* être permis (voy. LICET); c'est toujours être laissé : *quanti licet res?* Ce serait : à quel prix la laissez-vous?

LICOL (li-kol), *s. m.* Voyez LICOU.

LICORNE (li-kor-n'), *s. f.* || 1° Quadrupède qu'on représente avec le corps d'un cheval et la tête d'un cerf, mais avec une seule corne, et qui n'a pas d'existence réelle. Son écusson a des licornes pour supports. Les cornes données pour cornes de licornes se sont trouvées être des cornes d'antilope oryx, ou, le plus souvent, des cornes de la licorne de mer; elles passaient pour être un contre-poison universel, soit en parcelles, soit en vase; c'est ce qui faisait qu'elles se vendaient si cher. Les licornes descendront avec eux, et les taureaux avec les plus puissants d'entre eux, SACI, *Bible, Isaïe*, XXXIV, 7. Cornes cela ! vous me prenez pour cruche; Ce sont oreilles que Dieu fit. — On les fera passer pour cornes, Dit l'animal craintif, et cornes de licornes, LA FONT. *Fabl.* V, 4. Ce sont les tronçons de cette corne [la défense du narval] que nous vendons à Paris, comme ils se vendent ailleurs, pour véritable corne de licorne [Pomet croyait à l'existence de la licorne] à laquelle quelques personnes attribuent de grandes propriétés, ce que je ne veux ni autoriser, ni contredire, POMET, *Hist. des drogues*, dans DE LABORDE, *Émaux*, p. 365. Cette licorne que vous l'avez vu monter est la monture ordinaire des Gangarides; c'est le plus bel animal, le plus fier, le plus terrible et le plus doux qui orne la terre, VOLT. *Princ. de Babyl.* 3. || Animal employé en blason. On dit que la licorne est en défense quand elle baisse la tête et présente la pointe de sa corne. || 2° Licorne de mer, cétacé, autrement dit narval, qui porte à l'extrémité de sa mâchoire supérieure une dent en forme de corne, droite, et longue quelquefois de quinze ou seize pieds. Corne de licorne, la livre payera 50 sous, *Tarif*, 18 sept. 1664. || 3° Genre de coquilles univalves. || 4° Nom que l'on donne parfois au charançon. || 5° Espèce de papier. || 6° Constellation méridionale.

— HIST. XVe s. Une aiguière de licorne, garnie d'or et de plusieurs petites perles entour, DE LABORDE, *Émaux*, p. 362. Une bien longue corne de licorne de sept piez e demi de long, ID. *ib.* Une tousche, en quoy a esté mis une piece de lichorne, pour touschier la viande de Monseigneur, pesant une once d'argent blanc, ID. *ib.* Entre autres choses, il print [dans le pillage des biens de Pierre de Médicis] une licorne entière qui valoit six ou sept mille ducats, et deux grandes pièces d'une autre, et plusieurs autres biens, COMM. VIII, 9. || XVIe s. Il saute à pied avec quelques uns des siens, monstre le chemin à ses harquebusiers, et emporte la rue et la ville, où il gagna pour butin principal une licorne estimée quatre-vingt mille escus, D'AUB. *Hist.* III, 139. La corne de licorne ou monoceros, PARÉ, *Lic.* 4.

— ÉTYM. Portug. *alicornio*; ital. *alicorno*, *licorno*, corruption du latin *unicornis*, l'animal à une corne; de *unus*, un, une, et *corne* (pour le changement d'*n* en *l*, comparez ORPHELIN). Dans plusieurs pièces du moyen âge il est question de l'*unicorne*.

† **LICORNET** (li-kor-né), *s. m.* Poisson du golfe arabique (genre nason).

LICOU (li-kou), *s. m.* || 1° Harnais de tête, en cuir ou en corde, servant à attacher les solipèdes à la mangeoire, au poteau, ou à les assujettir. Le premier qui vit un chameau S'enfuit à cet objet nouveau; Le second s'approcha, le troisième osa faire Un licou pour le dromadaire, LA FONT. *Fabl.* IV, 10. || Par extension. Ni le licou qu'on appelle cordon d'un ordre, ni même les soupers avec un philosophe qui a gagné cinq batailles [le roi de Prusse], ne me pourraient donner un grain de bonheur, VOLT. *Lett. Devaux*, 8 mai 1754. || Fig. Tout cela pouvait être flatteur, mais nous tirait par le licou où nous ne voulions pas, ST-SIM. 273, 192. Il fallut mener ces bêtes de somme [les peuples] par les licous qu'elles s'étaient faits elles-mêmes, VOLT. *Philos. Examen important*, 24. || 2° Corde pour pendre quelqu'un. Il y porte une corde, et veut avec un clou Au haut d'un certain mur attacher le licou, LA FONT. *Fabl.* IX, 16. Confus, désespéré, je suis prêt à me pendre. — Heureusement pour vous, vous n'avez pas un sou Dont vous puissiez, monsieur, acheter un licou, REGNARD, *le Joueur*, IV, 13.

— REM. On dit aussi licol (qui n'est plus usité qu'en poésie), particulièrement quand il se trouve devant un mot commençant par une voyelle. Fais dit qu'on allât quérir Barcé, de Sichæus nourrice, Car la sienne, mise en justice Pour avoir fait à Tyr un vol, Avait fini par un licol, SCARR. *Virg.* IV.

— HIST. XVIe s. Ordonnant que celles qui se trouveroient ainsi pendues [à Milet] fussent traînées du mesme licol toutes nues par les villes, MONT. II, 10.

— ÉTYM. *Lier*, et *col*; bourguig. *lieö*.

LICTEUR (li-kteur), *s. m.* Nom de douze sergents d'armes de l'ancienne Rome, qui marchaient devant les consuls ou le dictateur, portant des haches enveloppées dans des faisceaux de verges, et toujours prêts à délier les faisceaux, pour fustiger les criminels ou leur trancher la tête; ils allaient sur une ligne un par un et à quelque distance l'un de l'autre; ils faisaient faire place au magistrat. Le consul avait douze licteurs, le dictateur en avait vingt-quatre. || Par extension, satellite, avec l'idée d'une obéissance passive et du meurtre commandé et exécuté. Il [illegible] partie : ses licteurs vers l'enceinte fatale Traînent les malheureux que sa fureur signale, V. HUGO, *Odes*, I, 3.

— HIST. XIVe s. Il prent avecques soy douze licteurs, c'est à dire douze sergans d'armes, BERCHEURE, f° 9, verso. || XVIe s. Ils [illegible] incontinent ceulx qu'il commandoit, que les Latins disoient anciennement *ligare*, pour lier : dont vient que les huissiers et sergens sont appelez licteurs, toutefois il me sembleroit vraysemblable de dire, que l'on y auroit adjousté un *c*, et que paravant ils s'appeloient *litores* sans *c*, pour ce que ce sont les mêmes que les Grecs appeloient *liturges*, AMYOT, *Rom.* 61.

— ÉTYM. Lat. *lictorem*.

† **LIDES** (li-d'), *s. m.* Nom donné, dans la période barbare, à des hommes dont l'état, mal défini pour nous, était intermédiaire entre la liberté et la servitude.

— ÉTYM. Bas-lat. *lidi*, qui, d'après Guérard, est le même que *leti*, les *lètes*.

1. **LIE** (lie), *s. f.* || 1° Ce qu'il y a de plus grossier dans une liqueur et qui va au fond. Avant que de mourir si vite, au moins je le supplie Savoir que le bon vin ne peut être sans lie, RÉGNIER, *Sat.* [illegible]. La coupe où nous buvons a toujours une lie, LAMART. *Harold*, VIII. || Fig. Boire le calice jusqu'à la lie, souffrir une humiliation, une douleur, un mal dans toute son étendue. Il a bu jusqu'à la lie le calice de la passion, il n'en a jamais laissé perdre une seule goutte, BOSS. 1er *sermon, Passion*, 1. Ils boivent jusqu'à la lie toute l'amertume de leur calice, MASS. *Myst. Soum.* Quoi ! du calice amer d'un malheur si durable Faut-il boire à longs traits la lie insupportable? VOLT. *Alz.* V, 3. Souvent las d'être esclave et de boire la lie De ce calice amer que l'on nomme la vie, A. CHÉN. *Élégie* XXXVI. Je voudrais maintenant vider jusqu'à la lie Ce calice mêlé de nectar et de fiel ; Au fond de cette coupe où je buvais la vie, Peut-être restait-il une goutte de miel, LAMART. *Médit. l'Automne.* || On a dit dans un sens analogue : tirer jusqu'à la lie. Je veux

parler aussi de Mme la duchesse de la Vallière : la pauvre personne a tiré jusqu'à la lie de tout, elle n'a pas voulu perdre un adieu ni une larme, SÉV. *au comte de Guitaut*, avril 1675. || Fig. Ne faut-il pas avoir avalé jusqu'à la lie le breuvage d'assoupissement que versent les prophètes de mensonge, et s'en être enivré jusqu'au vertige, pour admettre au monde de tels prodiges? BOSS. *Var.* XIII, § 30. || Fig. La lie, la décadence du corps et de l'esprit dans la vieillesse. Pour moi, je ne suis plus bonne à rien, j'ai fait mon rôle, et, par mon goût, je ne souhaiterais jamais une si longue vie, il est rare que la fin et la lie n'en soit humiliante, SÉV. *à M. de Moulceau*, 10 janv. 1686. Ah! ma bonne, que la lie de l'esprit et du corps [la décadence de la vieillesse] est humiliante à soutenir! ID. 13 août 1685. Je le [Dieu] remercie de l'envie qu'il me donne de m'y préparer [à la mort] tous les jours, et même de ne pas souhaiter de tirer jusqu'à la lie, ID. *ib. le jour des Rois* 1687. Il faut épargner le temps de la jeunesse, celui qui reste au fond n'est pas seulement le plus court, mais le plus mauvais et comme la lie de tout l'âge, BOSS. *Pensées chrét. et mor.* 31. || Fig. Boire la lie de son vin, accepter les inconvénients pour les avantages. Notre position, qui était si heureuse, est devenue tout à fait désagréable; il faut quelquefois savoir boire la lie de son vin, VOLT. *Lett. Florian*, 16 avril 1767. || 2° Lie de vin, composé de couleur rouge qui se sépare du vin et se dépose dans les vases où il est contenu. Thespis fut le premier qui, barbouillé de lie, Promena par les bourgs cette heureuse folie [la tragédie], BOIL. *Art p.* III. Nos fils bien gras, bien dispos, Naissent parmi les pots, Le front taché de lie, BÉRANG. *Grande orgie.* || Sorte de couleur d'un rouge foncé. Il porte à la face une tache couleur de lie de vin, ou couleur lie de vin, ou, simplement, une tache lie de vin. || 3° Fig. La lie du peuple, la plus vile et la plus basse populace. Bien que cette partie [les manouvriers] soit composée de ce qu'on appelle mal à propos la lie du peuple, elle est néanmoins très-considérable par le nombre et par les services qu'elle rend à l'État, VAUBAN, *Dîme*, p. 90. Je ne suis pas d'une famille noble de Murcie, mais je ne suis pas non plus de la lie du peuple, LE SAGE, *Est. Gonz.* ch. 44. Il n'y a point de lie aux yeux de Dieu; devant lui tous les hommes sont égaux, VOLT. *Pyrrhon. hist.* ch. 28. || La lie du genre humain, la lie des nations, les hommes les plus corrompus, des hommes très-vils et très-méchants. Des malheureux, la lie et l'opprobre des villes, ROTR. *St Genest*, V, 2. Dans la lie et la corruption de nos temps modernes, MONTESQ. *Esp.* IV, 6.

— HIST. XII° s. E il exoït [entendit] les meies preieres [mes prières], e forsmenat [tira] mei de la fosse de miserie e de palu de lie, *Liber psalm.* p. 52. || XIII° s. Oster [ôter] le chantel de leur tonniax et la lie vuider, *Liv. des mét.* 306. Et li rois respondi que il n'avoit de quoy, et que il n'avoit si bon tresor dont il ne feust à la lie, JOINV. 212. || XIV° s. Pain et iauwe manguant, sans boire vin sour lie, *Baud. de Seb.* VI, 95. || XV° s. Quant compaignons sont deschez, Ilz ne cerchent que compaignie; Les leurs ont leurs vins vendangez, Et beu quazy jusque à la lie, VILLON, *la Repue de Montfaucon.* || XVI° s. Non seulement le peu mais encore le pire demeure auprès de la lie, BOUCHET, *Serées*, liv. III, p. 161, dans LACURNE. Ceux que la peur a revoltez Diffament les veritez, Comme faict l'ignorante lie, D'AUB. *Tragiques. Préface.*

— ÉTYM. Wall. *lise*; bas-lat. *fecla sive lias vini*, dans un manuscrit de Bambert du X° siècle, f° 47, recto; angl. *lees* au pluriel. Origine inconnue. On a indiqué le bas-breton *li*, lie, de *lec'h*, vase, boue. Scheler parle du gothique *ligan*, frison *liga*, angl. *to lie*, être gisant, qui aurait donné *lie*, comme *sedere* a donné *sédiment*. Il indique aussi le latin *lix*, cendre, lessive, qui, produisant une forme rustique, *liqua* ou *lica*, aurait produit aussi *lie*. Jusqu'à présent, on n'a que des hypothèses. Le mot est très-ancien, puisqu'il se trouve dans un manuscrit du X° siècle.

2. LIE (lie), *adj.* Vieux mot qui signifie joyeux, usité seulement dans cette locution : faire chère lie, faire bonne chère avec gaieté. Là, vivant à discrétion, La galande fit chère lie, LA FONT. *Fabl.* III, 17.

— HIST. XI° s. Li emperere se fait et bauds et liez, *Ch. de Rol.* VIII. || XII° s. Mout par fu liez li gentis reis de France, *Ronc.* 146. Pour ce [je] ne puis faire lie chanson, *Couci*, IX. || XIII° s. À tant es-vous la vieille qui fait mout lie chere, *Berte*, XII. || XV° s. La bonne chere et lie que laiens on lui avoit faite, FROISS. I, I, 16. Et se representa au dit roi son oncle qui ne lui fit si liee chere que le comte voulut, ID. I, I, 99.

— ÉTYM. Provenç. *let*, joyeux; espagn. *ledo*; ital. *lieto*: du lat. *lætus*. Dans l'ancien français, *lié* au masculin, et *lie* au féminin signifie joyeux : *faire chère lie*, c'est faire une mine joyeuse, une bonne mine, un bon accueil; puis le sens s'est dévié en bonne chère, la bonne chère étant un genre de bon accueil.

LIÉ, ÉE (li-é, ée), *part. passé* de lier. || 1° Attaché avec des cordes. Lié et garrotté. On l'a mené pieds et poings liés. CHICANEAU. J'irais trouver mon juge, et lui dirais.... Liez-moi. — LA COMTESSE : Monsieur, je ne veux point être liée, RAC. *Plaid.* I, 7. || Fig. Pieds et poings liés, à merci, sans résistance. Il demeura ferme dans sa résolution [de demander une dame en mariage]; et Killegrew, cédant à ses importunités, fut offrir son cousin pieds et poings liés à la victorieuse Warmestré, HAMILT. *Gramm.* 9. || Entrez, nos chiens sont liés, se dit à ceux qui hésitent à entrer dans une maison. || Terme de blason. Se dit des cercles de tonneaux, quand l'osier qui les tient est d'un autre émail. Se dit aussi de ce qui est joint, attaché et accouplé par un lien, un cordon ou un ruban. || Fig. Mains liées, impossibilité d'agir. Il a les mains liées. Il a les mains liées dès qu'il veut faire le mal, FÉNEL. *Tél.* V. || Fig. Langue liée, silence imposé. La cour n'en jugea pas de même; mais la crainte tenait toutes les langues liées et muettes, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. VIII, p. 13, dans POUGENS. || 2° Joint par quelque substance qui s'incorpore. Une sauce bien liée. Du côté de la digue ils avaient dressé des tours sur le mur qui était d'une hauteur extraordinaire, et large à proportion, tout bâti de grandes pierres liées ensemble avec du plâtre, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. VI, p. 279, dans POUGENS. || 3° Joint par des traits qui unissent. Des lettres mal liées. || Terme de paléographie. Lettres liées, celles qui sont unies ensemble, sans perdre aucun de leurs traits, et de manière que la forme de chacune soit entièrement conservée. || 4° Terme de marine. La lame est liée, se dit quand les vagues se suivent en lignes continues, en belles nappes à larges plis. || 5° Fig. Enchaîné par des rapports grammaticaux, logiques, nécessaires. Parties d'une harangue liées avec beaucoup d'art. Ces pensées ne sont point liées. Le plus dangereux, le plus pernicieux de tous [les systèmes] est celui de Spinosa;... son système d'athéisme est mieux lié, mieux raisonné mille fois que ceux de Straton et d'Épicure, VOLT. *Dict. phil. Liberté d'imprimer.* Tout est lié dans le système du monde : le cours des fleuves tient aux révolutions, soit journalières, soit annuelles de la terre, RAYNAL, *Hist. phil.* VII, 16. || 6° Qui a connexion. Je suis toujours attristée, ma fille, quand quelqu'une de vos lettres s'égare; cela me fait perdre le fil d'une conversation qui était toute liée, et qui fait ma joie et mon divertissement, SÉV. 14 sept. 1689. La tolérance civile, c'est-à-dire l'impunité accordée par le magistrat à toutes les sectes, dans l'esprit de ceux qui la soutiennent est liée avec la tolérance ecclésiastique, BOSS. *6° avert.* III, 11. La destinée du monde était liée à celle de cette princesse; chacun croyait voir en elle la fin des misères publiques et particulières, FLÉCH. *Marie-Thér.* L'histoire de notre princesse n'est pas liée à celle du siècle; elle n'a nulle part à la guerre ni à la paix des nations, ID. *Dauphine.* La querelle des Grecs à la sienne est liée, RAC. *Andr.* IV, 6. || 7° La partie est liée, se dit de toute affaire convenue, et, particulièrement, d'un duel. La proposition [d'un duel] fut acceptée; voilà la partie bien liée, le lieu pris, l'heure marquée, le secret recommandé, SÉV. 28 juill. 1682. Jamais partie ne fut si bien liée, ST-SIM. 274, 208. || Terme de jeu. Jouer en parties liées, jouer avec cette convention qu'il faille gagner deux parties sur trois ou deux parties de suite pour avoir l'enjeu. || 8° Fig. Uni moralement d'affection, d'intérêt, etc. Les hommes se sentent liés par quelque chose de fort, lorsqu'ils songent que la même terre qui les a portés et nourris étant vivants, les recevra en son sein quand ils seront morts, BOSS. *Polit.* I, II, 3. Cet homme est lié avec Mme de Nogaret, qui est fort animée contre le quiétisme, MAINTENON. *Lett. au card. de Noailles*, 7 sept. 1697. Dans quels ravissements, à votre sort liée, Du reste des mortels je vivrais oubliée! RACINE, *Phèdre*, V, 1. Moi qui ne vous aime que davantage, qui ne m'en sens que plus liée à vous, MARIVAUX, *Marianne*, 6° part. On est tout d'un coup lié avec les gens qui ont le cœur bon, quels qu'ils soient, ID. *ib.* 9° part. Son père le pape [Alexandre VI] et lui [César Borgia] réussirent par l'empoisonnement et le meurtre; et le bon roi Louis XII avait été longtemps lié avec ces deux hommes sanguinaires, parce qu'il avait besoin d'eux, VOLT. *Ann. Emp. Maximilien*, 1503. Je fus bientôt lié dans toute la branche, DIDEROT, *Œuv.* t. VIII, p. 105. || 9° Astreint, obligé. Lié par une promesse formelle. Zadig ne savait encore s'il avait à faire au plus fou ou au plus sage de tous les hommes; mais l'hermite parlait avec tant d'ascendant que Zadig, lié d'ailleurs par son serment, ne put s'empêcher de le suivre, VOLT. *Zadig*, 20. || Terme de pratique. Engagé. Lié de mariage. Femme liée de mari.

† **LIEF** (lièf), *s. m.* Vieux mot qui signifie l'action de lever, la levée d'une chose. J'ai ouï d'anciens notaires et greffiers de justice de paix, dire : le lief des scellés pour la levée des scellés, LEGOARANT.

— ÉTYM. *Lever.* Formation régulière comme on le voit par *re-lief*, le verbe *lever* faisant, dans l'ancienne langue, *que je lief*, au subjonctif.

LIÉGE (liè-j'; malgré l'accent aigu que met l'Académie, la prononciation fait entendre un *è* ouvert), *s. m.* || 1° Espèce de chêne vert, dont l'écorce est épaisse, spongieuse et fort légère (*quercus suber, L.*). || 2° Partie extérieure de l'écorce qui prend une couleur plus intense, qui cesse de participer à l'activité vitale et qui souvent est complétement desséchée. Le liége est fort léger et nage sur l'eau. Faire des bouchons de liége. || Faux liége, écorce qui présente des lames épaisses d'une structure plus ou moins distincte, séparées par des tissus qui ont éprouvé une modification notable, mais non assez profonde pour les rendre méconnaissables et semblables au liége. || 3° Terme de pêche. Le liége, le bouchon de liége qui soutient la ligne. || Patenôtres de liége, espèce de chapelet de liége, qui sert à maintenir sur l'eau les bords du filet. || 4° Une des parties de l'arçon d'une selle. || 5° Liége fossile ou de montagne, variété d'asbeste.

— HIST. XIII° s. Qui une aguille de fer boute, Si que ele pert [paraisse] presque toute, En un poi de liege, et l'atise À la pierre d'aimant bise, *Lais inédits*, p. 3. || XVI° s. Mais tant plus m'y veut plonger, Plus elle me fait nager Haut dessus l'eau comme un liege, RONSARD, 371. Les chastaigners, chesnes, lieges, ormes.... O. DE SERRES, 785.

— ÉTYM. C'est le dérivé direct de *levis* (voy. LÉGER).

† **LIÉGEOIS** (lié-joi), *s. m.* Se dit des almanachs de Liége. Le grand, le petit Liégeois. Ces almanachs ont eu à l'origine pour auteur MATTHIEU LAENSBERG, nom réel ou supposé d'un habitant de la ville de Liége, qui en commença la publication vers 1636; ils sont pleins de prédictions impertinentes.

† **LIÉGER** (lié-jé. Le *g* prend un *e* devant *a* et *o*: liégeant, liégeons), *v. a.* Mettre du liége à un filet de pêche pour le soutenir dans l'eau. Filet liégé.

— HIST. XVI° s. Soulier liegé, COTGRAVE.

LIEN (li-in), *s. m.* || 1° Ce qui sert à lier. Un lien de paille, de jonc, d'osier. Des liens suspendus aux rameaux d'un vieux chêne Nouaient les pieds sanglants d'un enfant malheureux, M. J. CHÉN. *Œdipe roi*, IV, 3. || En agriculture, les liens sont de paille ou d'osier servant à lier les gerbes ou à botteler le foin. || 2° Au plur. Particulièrement, la corde ou chaîne dont un prisonnier est attaché. Resserré loin de nous, blanchi dans ses liens, [il] Gémit dans un cachot, privé de la lumière, VOLT. *Zaïre*, II, 1. Elles [les lois] auront permis qu'aux yeux des citoyens Votre fille ait paru dans d'infâmes liens, ID. *Tancr.* IV, 6. || Fig. Briser ses liens, sortir de captivité. Mais ce même héros, pour briser ses liens, Voudra-t-il qu'on s'abaisse à ces honteux moyens? ID. *Zaïre*, II, 1. || Fig. Des liens de fleurs, des choses agréables, charmantes qui enchaînent, obligent. Donner le change à nos passions par le goût des belles connaissances, c'est enchaîner les amours avec des liens de fleurs, J. J. ROUSS. *Lett. à la duchesse de Portland*, 3 sept. 1766. || 3° Moyen d'attache pour fixer un animal. || Terme de chirurgie. Nom donné aux cordes et rubans de fil, qui servent à fixer un bandage. || 4° Fig. Tout ce qui enchaîne, contraint, met dans la dépendance. Il est dans les liens d'une femme peu estimable. Il trouve ses liens bien doux. Ma cour fut ta prison, mes faveurs tes liens, CORN. *Cinna*, V, 1. On ne sent pas son lien, quand on suit volontairement celui qui entraîne; mais, quand on commence à résister et à marcher en s'éloignant, on souffre bien, PASC. *Lett. à Mlle de Roannez*, 4. Par combien de liens était-il retenu dans l'erreur! FLÉCH. *Duc de Mont.* .... Ô jour épouvantable, Où la mort saisira ce fortuné coupable, Tout chargé des liens de son iniquité, J. B. ROUSS. *Odes sacrées.* J'ai traîné les liens de mon indigne vie, Tant qu'un peu d'espérance a

[illegible] ma patrie, VOLT. *M. de Cés.* II, 4. Sensible à l'amitié, il la cultivait avec soin, mais il la voulait [illegible] doutée la chaîne, MARMONTEL, *Mém.* XI. || Fig. Traîner [illegible] faire. || N'est pas échappé qui traîne son lien, se dit [illegible] tracté par ceux qui sont dans les ordres [illegible] qui ont fait des vœux monastiques. || En [illegible] minelle, être dans les liens d'un décret, d'un mandat [illegible] décret, un mandat a été décerné. || 5° Fig. Tout ce qui attache et unit. Une philosophie Qui déclare la [illegible] *Princ. d'Él.* I, 2. L'exemple de la mort des martyrs nous touche, car ce sont nos membres; nous avons un lien commun avec eux, PASC. *Pens.* XXIV, 22, éd. HAVET. Mme de la Fayette me mande qu'elle a vu M. d'Aix, qui ne se peut taire sur votre mérite; elle croit que vous êtes [illegible] SÉV. 25 mai 1680. Saint Jérôme, qui était comme le [illegible] *Déf. de la trad et des saints Pères*, VIII, 20. Moi que je doive mon affection à cet homme qui la rejette, à cet homme qui a rompu le premier tous les liens qui [illegible] unissaient.... ID. *Sermons, Charité fratern.* I. [illegible], le digne [illegible] des deux plus grands rois du monde, pourquoi leur avez-vous été si tôt ravie? ID. *Duch. d'Orl.* Les bienfaits sont le lien de la concorde publique, ID. *Hist.* III, 3. Rompant tous les liens par lesquels nous tenons à nous-mêmes, ID. *Lett.* 32. Attachée au saint-siége par les liens de paix, de charité et d'obéissance, elle savait que tout fidèle doit captiver son entendement, FLÉCH. *Dauphine.* Mais, n'étant point unis par un lien si doux [le mariage], Me puis-je avec honneur dérober avec vous? RAC. *Phèdre*, V, 1. Si une fois vous rompez l'unique lien de la charité, FÉN. *Tél.* XX. Votre antipathie envers la personne qu'un lien sacré vous a unie, MASS. *Carême, Confess.* Ils [les grands] sont le lien des peuples avec le souverain, ID. *Pet. carême, Hum.* Il est certain, puisque tous les hommes vivent en société, qu'il y a dans leur être un lien secret par lequel Dieu a voulu les attacher les uns aux autres, VOLT. *Phil. Newt.* I, 6. || 6° Liens du sang, la parenté qui unit les membres d'une famille. Les liens du sang, les intérêts de la fortune, MASS. *Carême, Conf.* Les liens du sang ne forment pas toujours ceux de l'amitié, et ne prévalent jamais contre l'ambition, DUCLOS, *Œuv.* t. III, p. 189. || Terme de jurisprudence. Double lien, relation existant entre ceux qui sont à la fois parents du côté du père et du côté de la mère. Lien simple, parenté entre frères et sœurs qui ne sont pas nés du même père ou de la même mère. || 7° Terme de marine. Bande de fer qui entoure le gouvernail, etc. || Fosse aux liens, soute que l'on nomme plus souvent fosse aux lions. || 8° Terme de construction. Pièce de bois placée [illegible] dans l'angle formé par deux pièces déjà assemblées, afin de les relier plus fortement. || Lien pendant, [illegible] d'un pont en charpente. || 9° Terme de vitrier. [illegible] de plomb qui lie la verge de fer le long [illegible] et qui pose sur le châssis. || Nom que [illegible] à un paquet de six tables de verre blanc. Chaque ballot de verre blanc contient [illegible] liens. Le ballot de verre de couleur n'en contient que [illegible] et demi et trois tables à [illegible] || 10° Terme d'alchimie. Liens des philosophes, se dit des matières qui contiennent les esprits.

— HIST. XII° s. Car entre nos e Franceis tor [elle] Nes est [sera] liens d'amor e nox [nœud], Senz rompre mais, senz desnoer, BENOIT, II, 6391. Delivres et desloiez [délié] des loiens de ceste vie, *Job*, p. 468. || XIII° s. Li fil [les fils] sont lien qui lient mari et [illegible]

— ÉTYM. Berry et haute Normandie, *lien*; wallon, *loien*; provenç. *liam*; catal. *lligam*; port. *li*[illegible]

LIENNE (liè-n'), *s. f.* Se dit, parmi les [illegible], des fils de la chaîne dans lesquels la trame n'a pas passé.

— ÉTYM. Mot qui semble tenir à *lier*, et être le même que *liane*.

LIENTERIE (li-an-te-rie), *s. f.* Terme de médecine. Espèce de diarrhée symptomatique dans laquelle on rend les aliments à demi digérés. Je veux.... [illegible] de l'apepsie dans la lienterie.... [illegible] dyssenterie, MOL. *Mal. im.* III, 6.

— HIST. XVI° s. Longue et vehemente diarrhée, lienterie ou dysenterie, PARÉ, XX, 35.

— ÉTYM. Λειεντερία, de λεῖος, lisse (voy. LIO.... préfixe), et ἔντερον, intestin (voy. ENTÉRITE).

LIENTÉRIQUE (li-an-té-ri-k'), *adj.* Terme de médecine. Qui tient de la lienterie. Flux lientérique.

— ÉTYM. XVI° s. Le flux de ventre qui est tousjours mauvais est le lienterique, qui vient de boire trop, ou de.... PARÉ, XX *bis*, 19.

LIER (li-é), je liais, nous liions, vous liiez; que je lie, que nous liions, que vous liiez, *v. a.* || 1° Serrer avec une corde passée autour de quelqu'un ou de quelque chose. Lier un paquet, un faisceau. Alors l'ange Raphaël prit le démon, et l'alla lier dans le désert de la Haute-Égypte, SACI, *Bible, Tobie*, VIII, 3. Mais je ne veux point, monsieur, que l'on me lie, RAC. *Plaid.* I, 7. Il est dit dans ce décret [de Childebert], que, si le juge trouve un voleur fameux, il le fera lier pour être envoyé devant le roi, si c'est un Franc, MONTESQ. *Esp.* XXX, 25. || Par exagération. C'est un fou à lier, c'est un extravagant. Ma foi, juge et plaideurs, il faudrait tout lier, RAC. *Plaid.* I, 8. Il y a plus de gens à lier dans un pays que dans un autre, VOLT. *Cand.* 23. || Fig. Vous avez besoin d'un lit pour vous y livrer au sommeil qui lie et ensevelit votre raison, BOSS. *Concupisc.* 9. || Fig. Lier les mains à quelqu'un, le réduire à l'inaction dans une affaire. [Sa haine].... Veut lier les mains au destin adouci Qui m'offre en d'autres lieux ce qu'on me vole ici, CORN. *Œdipe*, II, 2. Pour me lier les mains lorsqu'il me rompt sa foi? ROTR. *Antig.* I, 6. Je ne crois pas que la nature Se soit lié les mains [par les destinées et les astres] et nous les lie encor... LA FONT. *Fabl.* VIII, 16. La jalousie des chefs lui liait les mains, HAMILT. *Gramm.* 5. Richelieu envoyait un capucin à la diète pour lier les mains à l'empereur dans les affaires d'Italie, VOLT. *Mœurs*, 176. || Fig. Lier les doigts, empêcher d'écrire. Si la paresse vous lie les doigts, faites-moi écrire par l'ami commun, P. L. COUR. *Lett.* I, 185. || Fig. Lier la langue, empêcher de parler. Le respect lui liait la langue. || Absolument, lier, c'est, en agriculture, lier les gerbes ou botteler le foin. Si le beau temps dure, on liera demain. || 2° Par extension, attacher avec une corde à quelque chose. Lier un homme à un arbre, à un poteau. || 3° Lier se dit quelquefois pour fixer un bandage avec des liens. Il est ce Samaritain miséricordieux qui, trouvant en son chemin le pauvre blessé, est touché de miséricorde et s'approche, et ne dédaigne pas de lier ses plaies, BOSS. *Sermons, 3° dim. après la Pentec.* 1. || 4° Faire un nœud. Lier des rubans. Lier les cordons d'un soulier. || 5° Terme de fauconnerie. Lier se dit du faucon qui saisit l'oiseau avec ses serres. Le vautour s'en allait le lier [le pigeon], quand des nues Fond à son tour un aigle aux ailes étendues, LA FONT. *Fabl.* IX, 2. || 6° Terme de marine. Réunir fortement, rapprocher entre elles, soutenir par de certaines pièces de bois toutes les parties d'un navire que l'on construit. || Un bâtiment est bien lié quand toutes les parties en restent à peu près invariablement à la place qu'elles doivent occuper et ne tendent point à se désunir. || 7° Joindre ensemble différentes parties par quelque substance qui s'incorpore dans les unes et dans les autres. La chaux et le ciment lient les pierres. || Terme de cuisine. Lier une sauce, lui donner de la consistance. La farine sert à lier les sauces. || 8° Lier les lettres, les joindre l'une à l'autre par certains petits traits. || Lier les mots, les prononcer l'un après l'autre sans interruption et en faisant sentir, quand il le faut, les consonnes finales sur les voyelles initiales. || Terme de musique. Lier des notes, exécuter deux ou plusieurs notes d'un même coup d'archet, ou d'un seul coup de langue sur un instrument à vent, ou d'un seul coup de gosier en chantant. || 9° Fig. Unir par des rapports grammaticaux, logiques, nécessaires. Lier les idées, les propositions, les pensées, les parties d'un discours. Lier fortement toutes les parties d'un système, d'une théorie. Ces personnages qui devraient [illegible] liant assez mal les scènes où ils ont si peu de part qu'ils n'y sont comptés pour rien, CORN. 3° *discours.* || Il ne sait pas lier deux idées ensemble, se dit d'un homme incapable de poursuivre un raisonnement. On voit des hommes qui ne paraissent pas capables de lier deux idées ensemble, et qui cependant font au jeu les combinaisons les plus compliquées, les plus sûres et les plus rapides, DUCLOS, *Consid. sur les mœurs*, 12. || Absolument. L'esprit de l'homme embrasse plus qu'il ne peut lier, VAUVEN. *Max.* II. Rien ne lie mieux que la précision, CONDILLAC, *Art d'écr.* I, 11. || 10° Servir de passage, d'intermédiaire, de connexion. Les [illegible], les soufres lient les terres aux métaux, les [illegible] unissent les métaux aux sels, BONNET, *Cons. prem.* 7° part. ch. 3. || 11° Disposer, arranger, en parlant d'une partie de divertissement, de promenade, etc. Au lieu de cet air toujours complaisant que le monde nous inspire, l'esprit de pénitence nous met dans le cœur je ne sais quoi de rude et de sauvage, ce n'est plus cet homme doux et galant qui liait toutes les parties, BOSS. *Sermons, Vérit. convers.* 1. [illegible] moqua de ses raisonnements; la partie fut liée pour le lendemain, et les violons passèrent à la [illegible] des voix, HAMILT. *Gramm.* 4. || Fig. Il a bien lié, mal lié sa partie, c'est-à-dire il a bien concerté, mal concerté son entreprise. || 12° Lier amitié avec quelqu'un, contracter amitié avec quelqu'un. C'est au retour de ce voyage que Scipion trouva [illegible] à Rome, et lia avec lui cette étroite amitié qui [illegible] si utile à ce jeune Romain, ROLLIN, *Hist. anc.* [illegible] t. I, p. 574, dans POUGENS. || Lier conversation, commerce, société avec quelqu'un, entrer en conversation, en commerce, faire société avec lui. Nous lions cependant un commerce d'amitié qui doit durer pendant notre séjour ici, MARIV. *Surpr. de l'amour*, II, 5. || 13° Fig. Enchaîner ensemble, unir par des liens moraux. Mais puisque le destin à toi m'a su lier, RÉGNIER, *Élég.* II. L'âge liait une amitié sincère Entre ces gens; les deux pères s'aimaient, LA FONT. *Fabl.* X, 12. Il est vrai que vous êtes le centre de bien des cœurs et de bien des [illegible] qui sont liés par vous, SÉV. 20 juin 1685. Le Fils de Dieu, voulant s'opposer à cette humeur [illegible] [des hommes].... vient aujourd'hui lier les esprits par les nœuds d'une charité in[illegible], BOSS. *Sermons, vendredi après les Cendres.* [illegible] Sur ce principe de religion était bâtie toute la loi [de Moïse], loi sainte, juste, [illegible] sage, prévoyante et simple, qui liait la société des hommes entre eux par la sainte société de l'homme avec Dieu, ID. *Hist.* II, 3. C'est qu'en effet les hommes mettent ordinairement leur [illegible] dans les choses qui flattent leurs sens, et cela même les lie au corps, d'où dépendent les sensations, ID. *Connaiss.* V, 4. Unissez vos chagrins, liez vos intérêts, RAC. *Brit.* I, 4. L'intérêt, la raison, l'amitié, tout vous lie, ID. *Bérén.* III, 2. Comme [illegible] avaient été liés d'une amitié étroite, FÉN. *Tél.* [illegible] Allez, suivez l'époux à qui le sort vous lie, [illegible] *Orphel.* III, 3. Quel est l'objet de la philosophie? c'est de lier les hommes par un commerce d'[illegible] et par l'exercice d'une bienfaisance mutuelle, DIDER. *Claude et Nér.* II, 2. Quand j'ai lié mon sort à celui des Valois, Mon âme a tant d'[illegible] pas résignée, M. J. CHÉN. *Charles IX*, IV, [illegible] || 14° [illegible] Ah! perfide.... [illegible] Un serment exécrable à sa haine me lie, CORN. *Cinna*, III, 2. Juge ainsi de la haine où mon devoir me lie, ID. *M. de Pomp.* V, 4. Il n'est plus lié par son vœu d'obéissance, PASC. *Prov.* VI. Sa parole le lie sans doute, parce qu'il est [illegible] et véritable; mais le lien n'est pas moins [illegible] qu'inviolable, BOSS. *Var.* VI, § 30. Par ses [illegible] *Fanat.* [illegible] 5. C'est en vain qu'il [Sénèque] se propose de lier son élève [Néron] à l'exercice de la clémence et à la pratique des vertus, DIDER. *Claude et Nér.* I, 61. Il n'aperçut pas qu'un [illegible] de [illegible] pour le lier par un serment, STAËL, *Corinne*, VIII, 4. [illegible] — *Fig.* [illegible] *Hermann*, V, 6. || 15° Dans le langage de l'Église, lier et délier, refuser ou donner l'absolution. Tout ce que vous lierez sur la terre sera aussi lié dans les cieux, SACI, *Bible, Évang. St Matth.* XVI, 19. || 16° Se lier, *v. réfl.* Se serrer, s'attacher soi-même avec une corde, un lien. Il se lia lui-même au poteau. || 17° [illegible] par quelque chose d'[illegible] Ces [illegible] ne se peuvent pas lier. [illegible] entassant encore des arbres et des pierres, le tout venait à se lier en corps, ROLLIN, *Hist. anc.* *Œuv.* t. VI, p. 278, dans POUGENS. || Prendre de la consistance. Il faut remuer cette sauce jusqu'à ce

quelle se lie. || 18° Être uni par des rapports logiques, grammaticaux. Les scènes de cette pièce se lient mal entre elles. || Avoir connexion. Le fait que je vous raconte se lie à une aventure dont j'ai connaissance. || Terme de beaux-arts. Se lier, former un tel ensemble que l'un en [illegible]. Ces couleurs se lient bien. || 19° Fig. S'astreindre à, s'obliger à. L'Église catholique, loin de se vouloir rendre maîtresse de la foi, a fait au contraire tout ce qu'elle a pu pour se lier elle-même et pour s'ôter tous les moyens d'innover, BOSS. Expos. de la doctr. cath. 19. Par les mêmes sentiments [illegible] se lie, [illegible] Rod. v, 5. Aucune de ces sociétés ne connaît cette effroyable coutume de se lier par serment au genre de vie qu'elles embrassent, de se donner des chaînes perpétuelles, de se dépouiller réciproquement de la nature humaine dont le premier caractère est la liberté, VOLT. Dict. phil. Esséniens. Nous nous sommes liés au salut public par le serment de ne nous séparer jamais que la constitution ne fût consolidée et affermie, MIRABEAU, Collection, t. [illegible] p. 2[illegible] || 20° Être uni par des liens moraux. [illegible], dont la valeur, d'Amurat estimée, Par de communs chagrins à mon sort s'est liée, RAC. Bajaz. [illegible], 7. || Absolument. Se lier, contracter amitié. Avant que nous lier, il faut nous mieux connaître, MOL. Mis. I, 2. Il me semble que vous croyez que je mens, quand je vous parle de la connaissance de Fagon et de du Chesne deux médecins, ça été, ma belle, pendant la blessure de M. de Louvois qu'ils furent quarante jours ensemble, et se sont liés d'une estime très particulière, SÉV. 29 déc. 1679. Je ne suis guère entrée dans la raison de commencer votre noviciat promptement, de peur que nos liens se fassent avec les anciennes, MAINTENON, Lett. à Mme de la Viefville, 24 oct. 1705.

— SYN. LIER, ATTACHER. Lier, c'est passer un lien autour de quelque chose. Attacher, c'est, comme l'indique la préposition *à* qui est dans ce mot, fixer à, joindre à, par un lien; là est l'idée précise de chacun de ces deux mots : on lie un prisonnier; on attache un chien. Au figuré, attaché à quelqu'un indique qu'on a pour lui de l'attachement, qui peut n'être pas rendu; au contraire, lié avec quelqu'un indique une relation réciproque d'amitié; l'idée essentielle de ces deux mots subsiste.

— HIST. XI° s. Pris et liez serez par poested, *Ch. de Rol.* XXIII. Les mains [ils] lui lient à courreies de cerf, ib. CCLXVIII. || XII° s. Pieds et poing au felon, qui fu tes bien lier, *Ronc.* 201. || XIII° s. De ses bras li uns l'autre lie, Et en baisier cascuns s'amie, *Fl. et Bl.* 2017. Et donna pooir à le vesque Nevelon de Soissons de lier et deslier les pecheeurs, jusques à tant que li cardonaus [le cardinal] venroit en l'ost, VILLEH. LV. Les mains lui ont liée par leur desloyauté, *Berte*, XV. Les parties qui se mettent en arbitrage se doivent lier et compromettre par foi, par pleges, BEAUM. XLI, 3. Et s'il y a [illegible] liée et ele romt son lien et va en damace.... [illegible], 57. Et Mahius Bliaus a pris Raoul le castelain de Cristople, et l'a fait loier sur un povre [illegible], H. DE VALENC. XXVI. || XIV° s. La maniere de lier et de deslier artificielment et de coustre [il s'agit de bandages], H. DE MONDEVILLE, f° 35, *verso*. Pour lier [relier] les heures le roy et pour paindre dessus les armes de France, DE LABORDE, *Émaux*, p. [illegible] En toutes sausses et potages lians, en quoy l'en [illegible] et pain, *Ménagier*, II, 4. [Le mets] ne doit point estre trop lyant, mais claret; donques ne convient il que le pain ou les foies pour lier, ib. II, 5. Tantost qu'ils voient que l'esprevier a lié et abatue la perdris, ib. III, 2. || XV° s. [illegible] par les haquenées qui ne sont ni liées ni [illegible], FROISS. I, I, 34. Pour ce qu'il estoit vois et commune renommée que Bernard de la Taple avoit [illegible] et lié Guillaume Fors et sa femme, tellement que icellui Fors ne povoit avoir compaignie avec sa dite femme, DU CANGE, *ligatio*. || XVI° s. Toutes ces choses là sont liées ensemble, et s'entresuivent l'une l'autre, LA BOETIE, 200. Estant les racines [illegible], à raison de la scicheresse de la terre, pour estre lasche et mal liée, ID. 245. Encor Protée, après mainte desfaite, Lier se laisse; et qui te liera, Puisque le neud de ma foy ne t'arreste? ID. 502. Grosses pieces de bois quarré liées ensemble à grosses bandes et liures de fer, AMYOT, *Anton.* 84. Il avoit eu l'ame et les aureilles si battues, qu'il se trouva lié [l'aiguillette nouée] du trouble de son imagination, MONT. I, 95. Il receut des lettres de Rome, qui luy lioient les mains, ID. II, 37. La partie ainsi liée [le duel convenu], d'Aubigné se leva de grand matin, D'AUB. *Vie*, LV. La langue liée, [illegible] immobile, PARÉ, VIII, 9. La terebenthine y est mise pour lier les autres choses qui sont seiches, ID. XVI, 14. On lie bien le sac avant qu'il soit plein, COTGRAVE. Il ne faut pas lier les asnes avec les chevaux, ID.

— ÉTYM. Wall. *loît*; Hainaut, *loïer*; pic. *leuyer*, *loyer*; provenç. *liguar*, *liar*; catal. *lligar*; espagn. *ligar*; portug. *ligar*, *liar*; ital. *legare*; du lat. *ligare*; comparez λύγος, osier, λυγίζειν, lier; sanscr. *ling*, fléchir (d'après Curtius).

† **LIERNE** (liêr-n'), *s. f.* || 1° Terme de construction. Pièce de bois qui sert à faire les planchers en galetas. || Pièce de bois non entaillée, servant à relier d'autres pièces auxquelles elle est fixée par des chevilles ou des boulons. || Planche logée dans un mur de pisé, afin de prévenir les lézardes et les déversements. || Planches qui garnissent le fond d'un bateau. || Nom donné, dans les voûtes gothiques, à certaines nervures qui se croisent entre elles. || 2° Clématite des haies.

— ÉTYM. Peut-être pour *lienne*.

† **LIERNER** (liêr-né), *v. a.* Garnir de liernes. Lierner un plancher, un comble.

LIERRE (liê-r'), *s. m.* || 1° Arbrisseau toujours vert, à longues tiges grêles, jaunâtres, s'attachant par des radicelles adventices au tronc des arbres, aux murailles qu'il couvre de ses feuilles luisantes et coriaces, *hedera helix*, L. famille des araliacées. Ils [les sectateurs de tel ou tel philosophie] sont comme le lierre, qui ne tend point à monter plus haut que les arbres qui le soutiennent, et même souvent qui redescend après qu'il est parvenu jusques à leur faîte, DESC. *Méth.* VI, 6. Comme *hedere* ou de lierre, le cent pesant payera 7 livres 10 sous; vert de vessie et de lierre le cent pesant payera 6 livres, *Tarif*, 18 sept. 1664. .... Le lierre, Qui croît beau tant qu'à l'arbre il se tient bien serré, Et ne profite point s'il en est séparé, MOL. *Sgan.* 2. Que.... La tour hospitalière, Où je pendrai mon nid. Ah. vieille chevalière, Un panache de lierre Sur son front de granit, V. HUGO, *Odes, Rêves.* || Fig. Attribut de Bacchus, et employé quelquefois en poésie pour désigner le vin. Unis parfois le lierre Aux roses de la volupté, BÉRANG. *Troubadours.* On a le lierre au front, et la coupe à la main, V. HUGO, *L'égout de Rome.* || 2° Lierre terrestre, un des noms vulgaires du gléchome hédéracé, dit aussi terrète, rondote, rondotte, rondette, rondelotte et herbe de la Saint-Jean.

— REM. 1. Régnier a fait lierre de trois syllabes : Et de te voir paré de trois brins de lierre, *Sat.* IV. Il a suivi en cela du Bellay et Ronsard, voy. l'historique. *Lierre* ou plutôt *yere* ne peut être de trois syllabes, venant du latin *hedĕra*, où l'accent est sur *he*. || 2. C'est une faute populaire de dire pierre de lierre pour pierre de liais.

— HIST. X° s. Un edre sore sen cheve [sur sa tête], *Fragm. de Valenç.* p. 468. Mult lætatus est, por que Deus cel edre li donat, ib. Et cilg eedre fu seche [seché?], ib. || XII° s. Quant les sollempnes festes de Liberi [Bacchus] se fesoient, si les destreignoit l'en [on forçait les Juifs] de faire chapeaus de foille et de herre, *Machab.* II, 6. || XIII° s. Et ci [le ver] feri le eyre terrestre, et ceo enseccha ..... tu doles sur le eyre terrestre, lequel tu ne travaillas, *Jonas*, dans *Bible*, n° 6701, mss. français. || XIV° s. [illegible]lage de yeire, DE LABORDE, *Émaux*, p. 347. || XV° s. Pour tendre la tapisserie, netayer les sales, et coupper le lyarre qui tenoit à la grant salle, DE LABORDE, *Émaux*, p. 347. || XVI° s. Le lierre s'agraffe très bien contre la muraille, O. DE SERRES, 557. Lierre terrestre, ditte, en latin, *hedera terrestris*, vient de soi-mesme parmi les buissons sans culture; ceste herbe a les feuilles semblables au lierre, un peu moindres et plus deliées, rampe à terre sans beaucoup s'eslever, ID. 617. Le chef environné de verdoyant lierre, DU BELLAY, II, 64, *verso.* Sus doncq', qu'un autel on m'appreste D'hierre à la racine velue, ID. III, 42, *verso.* Là vous verrez mille peuples divers D'habits, de mœurs, de langage, couverts, L'un de laurier, l'autre vestu d'hierre, Vous saluer le seigneur de leur terre, RONS. 681. Comme un passement vert court un sep de lierre, ID. 742. Une amitié molle et indiscrette, en laquelle il advient ce qui se veoid au lierre, qu'il corrompt et ruyne la paroi qu'il accole, MONT. IV, 151.

— ÉTYM. Berry, *hierre*, *liarre*, et aussi *liège*; norm. *hierre*; wallon, *leur*, *lîr*; génev. *la lierre*; picard, *hiere*; bourguign. *liare*; angoum. *liédre*; provenç. *edra*; espagn. *yedra*; portug. *hera*; ital. *edera*; du lat. *hedera*. *Lierre* est une faute produite par l'agglutination de l'article, *l-ierre*; la forme correcte est restée dans plusieurs patois. Conformément à l'étymologie, ce mot est féminin dans toutes les langues romanes, excepté le français; cependant des patois ont gardé le genre étymologique. *Hedera* paraît se rattacher au radical *hed*, [illegible] (lat. *prehendere*), et signifier la plante qui prend, qui s'attache.

LIESSE (li-è-s'), *s. f.* Terme vieilli. Allégresse. Notre-Dame de Liesse. Aux noces d'un tyran tout le peuple en liesse Noyait son [illegible], LA FONT. *Fabl.* VI, 11. Voyez les liesses, les transports, les chants de cette cité [illegible], MASS. *Sermons, Danger des plaisirs des sens*, 2. Aux premières nouvelles de son apparition [du bœuf Apis], tous les Égyptiens en liesse mirent leurs plus beaux vêtements, P. L. COUR. *Trad. d'Hérodote*.

— HIST. XIII° s. Lors s'en issirent et alerent encontre leur amis, si menoient grant liesse li uns aus autres, VILLEH. CLXII. Jolis, gais et plains de leesce, *la Rose*, 107. || XV° s. .... La gloire et joye de soubtil et bon entendement precelle toutes autres leesses, CHR. DE PISAN, I, 13. Ne doit trop hault chanter qui au cueur a liesse; Aulcune fois peu dure, *Perceforest*, t. II, f° 16. || XVI° s. Ils appelloient Antonius en leurs cantiques Bacchus pere de liesse, doulx et bening, AMYOT, *Anton.* 37.

— ÉTYM. Berry, *gliesse*; provenç. *leticia*; ital. *letizia*; du lat. *lætitia*, de *lætus*, joyeux (voy. LIE 3).

1. **LIEU** (lieu), *s. m.* || 1° L'espace qu'un corps occupe. || 2° Un espace quelconque considéré sans aucun rapport avec les corps qui peuvent le remplir. || 3° Il se dit par rapport à la destination. || 4° Mauvais lieu. || 5° Lieux d'aisance. || 6° Endroit désigné, indiqué. || 7° Il se dit des différentes pièces d'une maison, d'une terre, d'une ferme. || 8° Signification de lieu en géométrie. || 9° Signification de ce mot en astronomie. || 10° Rang. || 11° Place. || 12° Il se dit de la position de la tête du cheval. || 13° Maison, famille. || 14° Il se dit pour désigner d'une manière vague la femme que l'on aime. || 15° Bon lieu, la bonne société; haut lieu, la cour, le gouvernement; bon lieu, autorité digne de foi. || 16° L'endroit, le temps convenable pour dire, pour faire quelque chose. || 17° Occasion, sujet, droit. || 18° En lieu de, en occasion de, en mesure de. || 19° N'avoir pas de lieu, n'être pas reçu, admis. || 20° Avoir lieu, se dit de l'époque d'un événement, et aussi pour s'opérer, se faire. || 21° Passage d'un livre. || 22° Lieu commun. || 23° Au lieu de. || 24° Au lieu que.

1° L'espace qu'un corps occupe. Tout corps occupe un lieu, remplit un lieu, est dans un lieu. Les mots de lieu et d'espace ne signifient rien qui diffère véritablement du corps que nous disons être en quelque lieu, et nous marquent seulement sa grandeur, sa figure, et comment il est situé entre les autres corps, DESC. *Principes*, II, 13. Toutefois le lieu et l'espace sont différents en leurs noms, parce que le lieu nous marque plus expressément la situation que la grandeur ou la figure, et qu'au contraire nous pensons plutôt à celles-ci lorsqu'on nous parle de l'espace, ID. ib. 14. Vous [Dieu] avez fait le lieu de la même sorte que vous avez fait le temps; pour vous, ô Dieu de gloire et de majesté, vous n'avez besoin d'aucun lieu; vous habitez en vous-même tout entier, BOSS. *Élévat. sur myst.* III, 4. || 2° Un espace quelconque, considéré sans aucun rapport avec les corps qui peuvent le remplir. Lieu humide, vaste, étroit, resserré. Voici un beau lieu. On s'y laisse duper autant qu'en lieu de France, CORN. *le Ment.* I, 1. Son bras ne dompte point de peuples ni de lieux Dont il ne rende hommage au pouvoir de mes yeux, ID. *Pomp.* II, 1. Vous le trouverez maintenant vers ce petit lieu que voilà qui s'amuse à couper du bois, MOL. *Méd. m. lui*, I, 5. Je sais que vos appas vous suivent en tous lieux, ID. *Mis.* II, 1. N'avez-vous point entendu le cri que j'ai fait? toute la forêt l'a répété, et je suis trop heureuse d'être en lieu où je n'ai de témoin de ce premier égarement que les échos, SÉV. 28 oct. 1676. Prends garde que jamais l'astre qui nous éclaire Ne te voie en ces lieux mettre un pied téméraire, RAC. *Phèdre*, IV, 2. Il me semble que l'on dépend des lieux pour l'esprit, l'humeur, la passion, le goût et les sentiments, LA BRUY. IV. Allez, dis-je, et sachez quel lieu les a vus naître, VOLT. *Oreste*, II, 3. || Unité de lieu, voy. UNITÉ. || Fig. Champ, carrière. Ce n'est point ici le pays de la vérité; elle erre inconnue parmi les hommes.... ce lieu est ouvert au blasphème, PASC. *Pens.* XXIII, 31. || 3° Il se dit par rapport à la destination. Un lieu d'assemblée, de récréation. Un lieu public. Le lieu où l'on rend la justice. Le criminel était arrivé au lieu du supplice. Quel est le lieu du rendez-vous? Le peuple immolait toujours dans les

Par tout pays il y a une lieue de mauvais chemin, on trouve partout des obstacles, des difficultés.

— HIST. XIe s. Ainz qu'il eüssent quatre lieues sigleț [cinglé], *Ch. de Rol.* LIII. Grans trente liwes l'oïrent il [le cor] respondre, *ib.* CXXXI. || XIIe s. De demie liuee [il] ne dist ne o ne non, *Sax.* XIV. || XIIIe s. Et issirent fors des nés [navires] et vinrent à Roen sa cité qui estoit à quatre lues dou port, *Chr. de Rains*, 60. Et la pierre si clere estoit Que, maintenant qu'il [illegible] Lors s'en [illegible] au besoing Conduire d'une liue loing, *la Rose*. 1109. || XVe s. Je te dy que hier par une sente Monay mes pourceaulx et mes truies Mains de l'erreure de deux lues [moins que le chemin de deux lieues] En [illegible] ennmy un larris [une lande], *Mart. de Ste Geneviève*. Lors regarde le preudhomme qui s'estoyt mis sur les [illegible] et à genoulx par devant l'autel, et fut en tel point l'espace d'une lieue de terre [pendant une heure], et adonc se leva et s'inclina vers l'autel, *Perceforest*. t. I, f° 63. || XVIe s. Lieue de moulin doit contenir deux mil pas, chacun pas valant cinq pieds, à prendre de la huche du moulin venant à l'entrée de l'enclos de l'estage, *Coust. génér.* t. II, p. 2.

— ÉTYM. Picard, *liue*; provenç. *lega*, *legua*; catal. *llegua*; espagn. *legua*; portug. *legua*; ital. *lega*; angl. *league*; du lat. *leuca* que les auteurs latins disent être un mot gaulois; on trouve en effet dans le celtique: gaélique, *leig*; irl. *leige*; breton, *leò*, *lev*.

LIEUR, EUSE (li-eur, eû-z'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui lie des bottes de foin, de gerbes de blé, etc. || 2° *Adj.* Chenilles lieuses, chenilles qui réunissent les feuilles des arbres en paquets, pour se construire des nids. || Substantivement. L'art des lieuses est en général le plus simple : il consiste à lier avec des fils de soie plusieurs feuilles, à en former un paquet au centre duquel est la loge du petit ermite, BONNET, *Contempl. nat.* XII, 7.

— HIST. XVIe s. Le peu ou le trop estraindre, ne procede tousjours de la main du lieur, ains le plus souvent de la vertu du lien, se resserrant ou se laschant à mesure qu'il se desseche, O. DE SERRES, 804.

— ÉTYM. *Lier*; provenç. *liador*; ital. *legatore*.

LIEUTENANCE (lieu-te-nan-s'), *s. f.* || 1° Emploi de lieutenant, c'est-à-dire de celui qui est le second d'un supérieur, ou qui tient provisoirement une fonction. Louis-Philippe après les journées de juillet eut pendant quelques jours la lieutenance générale du royaume. On donne au fils la lieutenance générale de Picardie, qui n'avait point été comptée depuis très-longtemps, avec le gouvernement de Calais et vingt mille francs de pension, SÉV. 9 mars 1672. || 2° Dans l'armée, grade de lieutenant. Il n'est plus temps; j'ai d'une lieutenance Trop vainement demandé la faveur, VOLT. *le Pauvre diable*.

— HIST. XVIe s. L'estat de sergent major, les lieutenances des compagnies, et les places des sergens [illegible].... mais le lieutenant colonel, les capitaines et [illegible], tousjours faudroit qu'ils fussent nobles, [illegible] 253.... qu'il voulust avoir la lieutenance [illegible] son frere, D'AUB. *Hist.* II, 142.

— ÉTYM. [illegible]

LIEUTENANT (lieu-te-nan), *s. m.* || 1° Celui qui tient la place d'un chef et qui commande en son absence. [L'homme que].... Ton absolu pouvoir [ô Dieu] a fait son lieutenant, MALH. I, 1. Je lui prête mon bras et veux dès maintenant, S'il daigne s'en servir, être son lieutenant, CORN. *Nicom.* II, 3. Sertorius : De votre lieutenant m'enviez-vous le nom? —Pompée : De pareils lieutenants n'ont de chefs qu'en idée, ID. *Sertor.* III, 2. On sait que la proposition que fit le grand Scipion l'Africain de servir comme lieutenant sous le consul son frère détermina le sénat à donner à celui-ci la Grèce pour département, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. XI, 1re part. p. 321, dans POUGENS. || Fig. Le voilà donc [Jurieu] redevenu lieutenant de Dieu contre ceux qui ne [illegible] et, en un mot, contre les [illegible] 93. || 2° Lieutenant général du royaume, celui qui fait les fonctions du roi, quand le roi n'est pas reconnu [illegible] quand il est prisonnier [illegible] et qui fut pris par le duc de Mayenne pendant la Ligue après l'assassinat de Henri III, et avant que les catholiques [illegible] Henri IV, et [illegible] en 1830 au duc d'Orléans, dans l'intervalle entre la déchéance de Charles X et l'établissement de la royauté de la branche cadette. Henri II déclare le duc de Guise vice-roi de France, sous le nom de lieutenant général du royaume, il était en cette qualité au-dessus du connétable, VOLT. *Mœurs*, 163. [Le duc de Mayenne] Ce lieutenant sans chef, ce roi sans diadème, Toujours dans son parti garde un pouvoir suprême, ID. *Henr.* VIII. || 3° Dans l'armée, officier qui est immédiatement après le capitaine, le deuxième officier d'une compagnie. || Lieutenant-colonel, celui qui commande le régiment après le colonel. D'Alègre était capitaine avec le commandement de mestre-de-camp, après avoir été lieutenant-colonel, ST-SIM. 11, 125. || Lieutenant général, officier supérieur qui occupait le second grade dans les armées. Il [le prince de Condé] avait pour lieutenants généraux MM. les maréchaux d'Humières et de Bellefonds, SÉV. 27 avr. 1672. Ces maréchaux en second n'étaient proprement à l'armée que des lieutenants généraux qui ne roulaient point avec les autres, ST-SIM. 6, 76. || Lieutenant général des armées du roi, ou, simplement, lieutenant général, s'est dit aussi pour le grade qu'on nomme aujourd'hui général de division. || Lieutenant de roi, ou commandant d'armes, celui qui commandait en l'absence du gouverneur, dans une place de guerre. Les lieutenants de roi ne sont pas dignes de porter votre robe, SÉV. 76. || 4° Dans la marine, aujourd'hui, lieutenant de vaisseau, officier dont le grade est immédiatement inférieur à celui de capitaine de frégate, et qui a le rang des capitaines de l'armée de terre, dont il porte les insignes, consistant en deux épaulettes d'or à petites torsades. || Lieutenant en pied, l'officier en second d'un bâtiment de guerre, quel que soit son grade. || Anciennement, lieutenant général des armées navales, titre de l'officier général qui commandait sous le vice-amiral; au XVIIe siècle, il avait le rang des vice-amiraux actuels. || Anciennement, lieutenant général des galères, officier général qui commandait les galères de France, sous les ordres du général des galères. || Anciennement, lieutenant de l'amiral, fonctionnaire qui, dans les siéges particuliers d'amirautés, exerçait, au nom de l'amiral de France, une surveillance active sur tout ce qui était de la charge et des prérogatives de ce dignitaire. || Anciennement, lieutenant de frégate légère, officier qui prenait rang entre les lieutenants et les enseignes de vaisseau, *État de la marine pour 1678*, dans JAL. || Anciennement, lieutenant de flûte, titre d'un officier qui servait sur les flûtes, en qualité de lieutenant, *Ordres du roi*, 1671, dans JAL. || Anciennement, lieutenant de galère, officier qui, dans le commandement d'une galère, remplaçait au besoin le capitaine. || Anciennement, lieutenant de galiote, grade créé en 1684; les lieutenants de galiote eurent rang immédiatement après les lieutenants de vaisseau, à la place des lieutenants de frégate légère. || Lieutenant de port, officier inférieur au capitaine de port, et remplissant toutes les fonctions de celui-ci, quand il s'absentait, *Ordonn. de 1689*, dans JAL. || 5° Dans l'ordre civil. Lieutenant civil, le magistrat du Châtelet, lieutenant du prévôt de Paris, qui connaissait des causes civiles. Le lieutenant civil d'Aubray (il n'y avait point encore de lieutenant de police) alla à Port-Royal-des-Champs faire sortir tous les solitaires qui s'y étaient retirés, et tous les jeunes gens qu'ils élevaient, VOLT. *Louis XIV*, 37. || Lieutenant criminel, magistrat qui connaissait des causes criminelles. Le roi [Louis XI] nomma, le même jour, Claustre, conseiller au parlement, et Mariette, lieutenant criminel, et Potin, examinateur au Châtelet, pour informer de tous les effets du cardinal Balue, et les délivrer par inventaire à Lhuillier, notaire et secrétaire du roi, DUCLOS, *Œuv.* t. II, p. 378. || Lieutenant général, celui qui présidait le tribunal d'une sénéchaussée, d'un bailliage. Vous savez comme messieurs les lieutenants généraux des provinces sont présentement lieutenants généraux des armées; cela les charme et les ruine, SÉV. 5 juill. 1691. || Lieutenant général de police, magistrat qui avait à Paris la direction de la police. || Lieutenant criminel de robe courte, lieutenant du prévôt de Paris, qui remplissait à peu près les fonctions du préfet de police de nos jours. Un lieutenant de prévôt, nommé la Rappinière, les vint [illegible] une autorité de magistrat quelles gens ils [illegible], SCARR. *Rom. com.* I, 1. || 6° Terme de vénerie. Lieutenant de louveterie, celui qui avait une permission de chasse étendue et accordée sous la [illegible] d'avoir un équipage pour détruire les loups.

— HIST. XIVe s. À tous les justiciers [illegible] du royaume, leurs lieutenans et à [illegible] *Lett. de Charles V*, *Bibl. des chartes*, 4e série, t. III, p. 426. Lesdits lieutenants dudit amiral seront par luy establis tels que dessus est dit, gens de bonne vie, sages et bien renommez [de bon renom], *Ordonn. de Charles VI*, dans JAL. || XVe s. [illegible] les lettres de l'empereur par lesquelles il constitua le roi Edouard d'Angleterre son vicaire et son lieutenant pour lui, FROISS. I, I, 78. Il print [illegible] et battit la lieutenante de sa femme en telle maniere qu'à peu qu'il ne l'a [illegible] *Nouv.* 38. || XVIe s. Et sont petites [illegible] qui se trouvent par le roy catholique, ou ses lieutenans generaux, LANOUE, 201. Lieutenant est [illegible] tenant d'un autre homme : mais de dire qu'un homme soit lieutenant d'une chose [illegible] comme l'Estat, ou la couronne d'un roy, c'est [illegible] absurde, *Sat. Mén.* p. 150. C'est [illegible] qu'il faut apprendre aux princes. Pour [illegible] de Dieu, bien regir leurs provinces, [illegible] *Tombeau de Desportes*.

— ÉTYM. *Lieu*, et *tenant*, celui qui tient le lieu, la place : provenç. *loctenent*; espagn. *lugarteniente*; portug. *logotenente*; ital. *locotenente*.

LIEUTENANTE (lieu-te-nan-t'), *s. f.* || 1° Autrefois, femme de certains magistrats qui portaient le titre de lieutenant. Mme de Chaulnes.... les a reçus [les compliments] d'une manière, et [illegible] bons, que je suis persuadée qu'elle voudra [illegible] des Molac et des Lavardin, que vous fussiez sa lieutenante générale, SÉV. 76. || 2° Terme de [illegible] armée. La lieutenante-colonelle, la seconde compagnie d'un régiment, commandée par le lieutenant-colonel. Le roy fit quitter à Puységur sa lieutenante-colonelle pour s'en servir plus utilement [illegible] en grand, ST-SIM. 126, 138.

— HIST. XVIe s. Si la lieutenante et son mari le savoient, MARGUER. *Nouv.* XXXVIII.

LIÈVRE (liè-vr'), *s. m.* || 1° Quadrupède [illegible] très-léger à la course et fort timide, de l'ordre des rongeurs. Le lièvre est impur, parce que, quoiqu'il rumine, il n'a point la corne fendue, *Bible*, *Lévit.* XI, 6. Un lièvre en son gîte [illegible] Car que faire en un gîte, à moins que l'on ne songe? LA FONT. *Fabl.* II, 14. Notre lièvre n'avait que quatre pas à faire, J'entends de ceux qu'il fait [illegible] près d'être atteint, Il s'éloigne des chiens, les renvoie aux calendes, ID. *ib.* VI, 10. Quand il vous plaira, je vous donnerai le divertissement de [illegible] un lièvre, MOL. *G. Dand.* I, 8. Un capitaine qui [illegible] rien tenter, qui a peur de son ombre comme un lièvre, FÉN. *Dial. des morts anc.* [illegible] Les lièvres dorment beaucoup, et [illegible] ouverts; ils n'ont pas de cils aux paupières [illegible] paraissent avoir les yeux mauvais, BUFF. [illegible] t. II, p. 108. || On a employé le sang [illegible] comme médicament. ....Pour vous faire [illegible] l'état de ma jambe.... je marche tant que je veux; je mets d'une eau d'émeraude. [illegible] ai besoin, je mettrai du sang de [illegible] SÉV. 1er juill. 1685. || Prendre un lièvre à l'accroupi, le prendre le matin dans son terrier. || Lièvre [illegible] voy. FORME, n° 22. || Terme de blason. [illegible] forme, lièvre arrêté et assis sur ses pattes. || Lièvres ladres, lièvres qui cherchent les eaux et se [illegible] ser dans les étangs, les marais et autres lieux fangeux; ils ont la chair de mauvais goût. || [illegible] ment. Être peureux comme un lièvre, être fort peureux. Mon secrétaire a grand peur du [illegible] malgré tout son mérite, je lui vois le tempérament d'un lièvre, MAINTENON, *Lett. à Mme de la* [illegible] 18 juin 1707. || Lancer un lièvre, le faire partir de son gîte; et fig. soulever une difficulté. Nous avons combattu et battu vos ennemis : ils avaient [illegible] deux lièvres, l'un en contrariété d'arrêt par une requête au grand conseil, l'autre par une requête civile, SÉV. 531. || Fig. Lever le lièvre, être le premier à faire quelque ouverture, à proposer quelque chose dont les autres ne s'étaient point avisés. || Il a une mémoire de lièvre, il la perd en courant, ou, simplement, il a une mémoire de lièvre, se dit d'un homme qui n'a pas bonne mémoire, qui oublie facilement ce qu'on lui dit, ce qu'on [illegible] [illegible] est dans le [illegible] [illegible] point de cet [illegible] pas plus que les lièvres, SÉV. 9 sept. 1671. || Mener une vie de lièvre [illegible] comme on dit, une vie de lièvre pendant huit jours, LESAGE, *Est. Gonz.* 32. || Gentilhomme à lièvre, gentilhomme qui n'avait pas de revenu, et qui était réduit à vivre de sa chasse. Le gentilhomme à lièvre, qui va [illegible] et qui chasse moins pour son plaisir que pour le profit, SCRR. *Oix.* t. II, p. 44. || Fig. Bailler le lièvre par l'oreille, amuser quelqu'un, le leurrer, le tromper. Me baillis gentiment le lièvre par l'oreille, [illegible] Sat. X. Il [Napoléon] ne nous baillait pas

le lièvre par l'oreille, jamais ne nous leurra de la liberté de la presse ni d'aucune liberté, P. L. COUR. *Réponse aux anonymes.* || Fig. Prendre le lièvre au corps, aller directement à ce qui est essentiel, locution tirée du lévrier qui saisit le lièvre par le corps. Je vous aime par bien des raisons, mais surtout parce que vous m'aimez; celle-là est fort pressante et prend le lièvre au corps, SÉV. 578. || Fig. Courir le même lièvre, ambitionner la même place, rechercher la même femme, etc. Nous sommes ici tous trois dans le même équipage, nous y faisons tous trois la même chose, et peut-être courons-nous tous trois le même lièvre, DANCOURT, *Charivari*, sc. 5. || 2° Terme de chirurgie. Bec de lièvre, vice de conformation, dans lequel la lèvre supérieure est fendue. Avoir un bec de lièvre. Être bec de lièvre. || 3° Lièvre changeant, espèce de lièvre propre aux climats froids et qui est plus grand d'un quart que le nôtre, ainsi dit parce que son pelage est différent en hiver et en été. || Lièvre des Patagons, lièvre pampa, différents noms de l'agouti. || Lièvre sauteur, l'*helamys*, rongeur voisin des gerboises, habitant le cap de Bonne-Espérance. || 4° Terme d'astronomie. Le Lièvre, nom d'une constellation de l'hémisphère austral (on met une majuscule en ce sens). || 5° Lièvre marin, genre de mollusques qu'on nomme aussi aplysie. || Lièvre de mer, lièvre marin, se dit aussi du *cycloptère* lump et de la *blennie ocellée*, poissons. || 6° Lin de lièvre, voy. LIN. || Proverbes. C'est vouloir prendre les lièvres au son du tambour, c'est entreprendre ouvertement et avec éclat ce qui se devrait faire en cachette et adroitement. || C'est là que gît le lièvre, c'est là le secret, le nœud de l'affaire. || Il ne faut pas courir deux lièvres à la fois; qui court deux lièvres n'en prend aucun, c'est-à-dire quand on poursuit deux affaires à la fois, on s'expose à ne réussir ni dans l'une ni dans l'autre. Oh dame! on ne court pas deux lièvres à la fois, RAC. *Plaid.* III, 3. Je sais qu'il ne faut pas courir deux lièvres ni deux tragédies à la fois, VOLT. *Lett. Richelieu*, 6 juill. 1773.

— HIST. XI° s. Pour un sul levre [il] vat tute jor cornant, *Ch. de Rol.* CXXXII. || XII° s. Plus il a d'enemis que lievres en essart [lande], *Sax.* XXIX. [Je] Ne doi mie avoir cuer [cœur] de lievre, Quant por lui sui en ceste queste, *la Charrette*, 4100. || XIII° s. Cil qui fait grant force comment on doit depecier [découper] le lievre et la geline, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 382. Et si sunt il plus gentil homme, Que cil qui vont chacier as lievres, *la Rose*, 17952. || XIV° s. L'en congnoist l'aage d'un lievre au nombre des pertuis qui sont dessoubs la queue; car pour tant de pertuis, tant d'ans, *Ménagier*, II, 4. || XV° s. Sire, dist la dame, besoin fait vieille trotter, et cremeur [crainte] fait lievres tumber, *Perceforest*, t. IV, f° 50. Ce n'est pas viande preste que lievre en genestai, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, 176. Et vecy où gist le lievre et le droit difficile du neu, G. CHAST. *Ducs de Bourg.* III, 164. || XVI° s. La torpille qui stupefie le bras de ceux qui la touche, le lievre marin qui gaste les poulmons, PARÉ, XXIII, 6. En petit buisson trouve on grant lievre, COTGRAVE. Et ces lievres fuyards armés à millions Qui rioient en tirant la barbe à ces lions [aux capitaines huguenots tués à la Saint-Barthélemy], D'AUBIGNÉ, *Tragiques, les Fers.*

— ÉTYM. Wallon, *lie*; Maine, *gueuvre*; Berry, *lieuvre, lieule*; picard, *lieuve, yeuve*; génev. *la lièvre*; du lat. *lepus, leporem*; bas-lat. *leborem*.

† LIEVRITE (liè-vri-t'), *s. f.* Variété de mine de fer.

LIGAMENT (li-ga-man), *s. m.* || 1° Terme d'anatomie. Faisceaux fibreux d'un tissu blanc argenté, très serré, peu extensible, et difficile à rompre. Les ligaments de l'articulation du genou. || 2° Par extension, nom donné à toutes les parties dont l'usage est de fixer plus ou moins solidement les organes dans des positions données. Les ligaments larges de la matrice. Les ligaments postérieurs de la vessie. Les ligaments du foie. || 3° La partie qui réunit les deux valves des coquilles.

— HIST. XIV° s. La corde [tendon] qui est composée du nerf et du liement, H. DE MONDEVILLE, f° 8. || XVI° s. Ligament est usurpé generalement pour toute partie du corps, laquelle conjoint une partie avec l'autre; mais ligament specialement pris ne signifie que cette partie simple du corps humain, la plus terrestre après l'os et le cartilage, prenant le plus souvent son origine de l'un ou de l'autre, mediatement ou immediatement, et destinant aussi en l'un d'iceux, ou muscle ou autre partie, PARÉ, I, 7.

— ÉTYM. Provenç. *ligament, liament*; espagn. *ligamiento*; ital. *legamento*; du lat. *ligamentum*, de *ligare*, lier. *Liement* est la dérivation correcte de *ligamentum*.

LIGAMENTEUX, EUSE (li-ga-man-teû, teû-z'), *adj.* || 1° Terme d'anatomie. Qui est de la nature des ligaments. Tissu ligamenteux. || 2° Terme de botanique. Plantes ligamenteuses, plantes dont les racines ou les tiges sont grosses et tortillées en forme de cordage.

— HIST. XVI° s. Fibres nerveuses et ligamenteuses desdits muscles, PARÉ, I, 7.

† LIGAR (li-gar), *s. m.* Espèce de coquille univalve, *turbo terebra*, L.

LIGATURE (li-ga-tu-r'), *s. f.* || 1° Terme de chirurgie. Action de lier, opération par laquelle on lie les vaisseaux, les polypes, etc. Faire la ligature d'une artère, d'une tumeur. || 2° Par un passage facile de l'action de lier à la chose qui lie, morceau d'étoffe ou cordon dont on se sert pour lier. Rien qui colle au corps, point de ligature, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || Se dit de petits rubans qui attachent le soulier d'une femme en se croisant sur le cou-de-pied. || Terme de marine. Long et fort cordon de fil de caret qui sert à souquer les pièces d'un mât et d'une vergue d'assemblage. || 3° Bande dont on se sert pour lier le bras quand on pratique l'opération de la saignée. Sur la circulation du sang, pour rendre raison pourquoi la veine enfle au-dessous de la ligature, PASC. *Pens. div.* 74, éd. FAUGÈRE. Une douleur au bras, que le Liran, qui m'avait saigné, m'assura ne venir que d'une ligature trop serrée, ST-SIM. 130, 190. || 4° Terme de chirurgie. Cordonnet plus ou moins large, destiné à étreindre les tumeurs dont on veut provoquer lentement la chute, ou les vaisseaux dans lesquels on veut intercepter le cours du sang. || 5° Fig. Dans le langage des mystiques, sorte de suspension des facultés. Par une semblable exagération [sur la contemplation], les mystiques les plus sages inculquent sans cesse leur ligature ou suspension des puissances: si on les entend à la lettre, en certains états on n'est plus uni à Dieu par l'intelligence, par la volonté, par la mémoire, mais par la substance de l'âme, BOSS. *États d'oraison*, I, 8. || 6° Se dit aussi de l'effet de certains maléfices, auxquels on attribue le pouvoir de suspendre tout à coup quelque fonction du corps, comme la consommation du mariage. || 7° Terme d'écriture et d'imprimerie. Plusieurs lettres liées ensemble. Les ligatures grecques. || Les imprimeurs appellent aussi ligature, un caractère d'imprimerie, qui joint deux lettres ensemble tels que æ, ff. || Dans la fonderie des caractères, les ligatures sont des parties déliées, en fonte ou en cuivre, qui servent à lier les parties d'une même lettre. || 8° Sorte de grosse étoffe, dont on fait des ceintures pour les rouliers et les paysans, dite aussi brocatelle. || 9° Terme d'alchimie. Ce qui bouche exactement un vaisseau.

— HIST. XVI° s. Ce qui est attaché à l'entendement a encor (par maniere de parler) plus de ligatures que ce qui est attaché au corps, LANOUE, 107. Et sera faite une bonne et forte ligature en la racine de la loupe, avec menue ficelle, PARÉ, V, 18.

— ÉTYM. Provenç. *ligadura*; du lat. *ligare*, lier.

LIGE (li-j'), *adj.* || 1° Terme de féodalité. Qui promet à son seigneur toute fidélité contre qui que ce soit, sans restriction; ce qui signifiait que, si un homme était vassal de deux seigneurs et si la guerre éclatait entre les deux seigneurs, il était tenu de secourir celui dont il était lige contre l'autre dont il était vassal simple. Selon la coutume de cette province [Bretagne], tous les juveigneurs de Rohan devaient être hommes liges du duc de Bretagne, ST-SIM. 57, 199. Henri VI demande à être le vassal lige du pape, VOLT. *Mœurs*, 49. Tassillon, duc de Bavière, fait un hommage de son duché au roi de France dans la forme des hommages qu'on a depuis appelés liges, ID. *Ann. Emp. Charlemagne*, 756. || Fig. Les animaux et toute espèce lige De son seul appétit.... LA FONT. *Fabl.* IV, 12. || 2° Fief lige, héritage lige, terre lige, terre possédée sous la charge de l'hommage lige et des obligations qu'il imposait. || On disait dans le même sens: protection lige; puissance lige; foi lige.

— HIST. XI° s. Et lor amis et lor liges segnors, *Ch. de Rol.* CLXXIV. || XII° s. Son bon aubero lui aident à vestir Si homme liege, *Roncis.* 55. Tu deiz, dit li messaiges, ton seingnor enorer; Ses homs es, et li deiz fei e amor porter, E s'onor e sa vie e ses membres saver, Ne li deiz al busuaing ne faillir ne falser, Tu es siz liges homs, tu nel voil avoer, *Rou*, V. 4468. Cele que [à qui] j'ai de cuer [cœur] fait lige hommage, *Couci*, XIX. [Notre terre] Que la mere Deu tient à son lige doaire, *Sax.* XXXI. || XIII° s. Li rois est mes niés [mon neveu], fius de mon frere, et il est mes liges sires, et je sui ses liges homs, *Chr. de Reins*, 189. || XIV° s. Nous reconnaissons [dit le roi d'Angleterre, duc de Guienne] par ces presentes lettres, que ledit hommaige que nous feismes à Amiens au roy de France, combien que nous le feissions par parolles generales, est et doit estre entendu lige, et que nous devons foi et loyauté porter, DU CANGE, *ligius*.

— ÉTYM. Wallon, *lige*, dans la phrase *quit' et lige*; provenç. *litge, lige* et aussi *lis*; anc. catal. *litge, llitge*; ital. *ligio*; anglais, *liege*; bas-lat. *ligius*. Origine incertaine. La forme provençale *lis* au nominatif suppose un adjectif *lig*; les autres un adjectif *lige*. Grangagnage y voit une contraction de l'allemand *ledec* ou *ledig*, libre, dégagé: *hommage lige*, hommage dégagé de toute restriction; dans un texte du XIII° siècle rapporté par Diez, on trouve: *ligius homo, quod teutonice dicitur ledigman* (c'est-à-dire libre de tout engagement envers un tiers). Guillaume le Breton traduisant dans sa Philippéide, *homme lige* par *ligatus*, Gachet, Chevallet et avant eux F. Pluquet ont adopté l'étymologie de *ligare*, lier. Diez trouve que, pour la forme, le scandinave *lidi*, compagnon, donnant *lidius*, donnerait très-bien *lige*, mais que ce sens n'est pas suffisant. Du Cange le tire du bas-latin *litus, lidus, letus*, homme attaché à la glèbe, d'où l'adjectif *litius*, qui formerait le français *lige*, et le provençal *litge*. L'étymologie reste indécise entre des probabilités.

† LIGEMENT (li-je-man), *adv.* Avec condition d'hommage lige. Tenir une terre ligement.

— HIST. XII° s. Et je sui si siens quites ligement, Que tout me peut ou engager ou vendre, *Couci*, V. || XV° s. Une bonne ville qui se tenoit ligement du comte de Lille, FROISS. I, I, 224.

† 1. LIGNAGE (li-gna-j'), *s. m.* Terme de charpentier. Action de tracer avec une ficelle frottée de blanc les sciages que l'on veut opérer.

— ÉTYM. *Ligne.*

2. LIGNAGE (li-gna-j'), *s. m.* L'ensemble des personnes qui appartiennent à la même lignée. Imprudence, babil et sotte vanité, Et vaine curiosité, Ont ensemble étroit parentage; Ce sont enfants tous d'un lignage, LA FONT. *Fabl.* X, 3. Parmi nous, les biens sont propres, acquêts ou conquêts.... libres, substitués; du lignage ou non, MONTESQ. *Esp.* VI, 1. Je remarquais tout l'étalage Et l'air de ces nouveaux venus [courtisans qui venaient saluer le soleil levant]; Ce sont seigneurs de haut lignage; Car ils descendent de Janus, Ayant tous un double visage, VOLT. *Lett. Pr. roy. de Prusse*, avril 1742.

— HIST. XII° s. Qui en sevra [sépara] le lignage Caïn, *Ronc.* 155. Où il a guerroié ton lignage long tans, *Sax.* V. Li arcoresses sist un jor à son mangier; Sis seneschaus li vint la novele nuncier, Que li reis out tut fait sun lignage essillier, *Th. le mart.* 64. || XIII° s. Mal semble que je soie de lignage roial, *Berte*, XXVI. Mout fut de haut lignage Berte, ce [je] vous plevis, *ib.* XXX. Depuis l'a le lignage porté et portera [ce blason], *ib.* CXXXI. || XIV° s. Delectacion est maismement appropriée à nostre humain lignage, ORESME, *Eth.* 4. || XV° s. La prochaineté du lignage qui estoit entre le roy et l'evesque du Lyege, COMM. II, 9. || XVI° s. L'on a dit autrefois qu'où ramage [descendance] defaut, lignage [ascendance] succede, LOYSEL, 342. Periclès leur reprocha souvent le lignage de leur mere, AMYOT, *Cimon*, 30.

— ÉTYM. Provenç. *linhatge, lignatge*; catal. *llinatge*; espagn. *linage*; ital. *lignaggio*, d'une forme fictive *lineaticum*, dérivé du lat. *linea*, ligne.

† 3. LIGNAGE (li-gna-j'), *s. m.* Espèce de vin rouge médiocre du terroir d'Orléans. Un valet affronté m'apporte un rouge bord D'un Auvernat fumeux, qui, mêlé de Lignage, Se vendait chez Crenet pour vin de l'Ermitage, BOIL. *Sat.* III.

LIGNAGER (li-gna-jé; l'r ne se prononce et ne se lie jamais), *s. m.* || 1° Terme de jurisprudence. Celui qui est du même lignage. || 2° *Adj.* Usité seulement dans cette locution: retrait lignager, action par laquelle un parent du côté du vendeur pouvait reprendre, dans un délai fixé et sauf remboursement, l'héritage vendu. Le retrait lignager rendra aux familles nobles les terres que la prodigalité d'un parent aura aliénées, MONTESQ. *Esp.* V, 9.

— HIST. XVI° s. Celui qui prend les meubles et acquests paie les debtes; les propres demeurent francs et quittes aux parents lignagers, LOYSEL, 329. Retrait seigneurial et conventionnel est cessible, le lignager non, si ce n'est à un lignager, ID. 438.

— ÉTYM. *Lignage* 2.

LIGNE (li-gn'), *s. f.* || 1° Cordeau, ficelle. || 2° Ligne à plomb; ligne allongée. || 3° Ficelle avec un hameçon pour pêcher. || 4° Nom donné dans la marine à une corde petite, mais forte. || 5° En géométrie, étendue en longueur, considérée sans largeur ni

épaisseur. || 6° La douzième partie d'un pouce. || 7° La 144° partie d'un pouce d'eau. || 8° Ligne de terre, en perspective. || 9° En musique, les traits horizontaux sur lesquels on écrit les notes. || 10° Ligne, au jeu d'échecs et de dames. || 11° En termes d'anatomie, ligne blanche, ligne âpre, ligne médiane. || 12° Ligne visuelle. || 13° Ligne de mire. || 14° Ligne équinoxiale. || 15° Ligne de foi. || 16° Ligne d'eau ou de flottaison. || 17° Ligne de marcation, de démarcation. || 18° Direction. || 19° Rang. || 20° Série de membres d'une famille. || 21° Ligne de vie. || 22° L'espace droit ou circulaire que parcourt le cheval dans le manége. || 23° Le mot ligne dans l'escrime. || 24° Dans les beaux-arts, effet général produit par la réunion et la combinaison des diverses parties soit d'un objet naturel soit d'une composition. || 25° Suite de mots écrits ou imprimés en ligne droite. || 26° Ce qui est écrit dans une ligne. || 27° Direction générale de la position des troupes soit pour le combat, soit pour les grandes manœuvres. || 28° Suite de bataillons ou d'escadrons placés sur une même ligne et faisant face du même côté. || 29° Toute réunion de bâtiments de guerre rangés ou gouvernant sur un même rumb de vent. || 30° Retranchement. || 31° Ligne de douanes. || 32° Ligne télégraphique. || 33° Ligne d'un chemin de fer. || 34° Voie étroite tracée dans une forêt. || 35° Double ligne, sorte de poisson.

1° Au sens propre, donné par l'étymologie, cordeau, ficelle dont divers ouvriers se servent pour tracer leurs ouvrages. Tirer une muraille à la ligne, en ligne droite. De longues allées d'arbres, plantées à la ligne, VAUGELAS, *Q. C.* 393. || *Fig.* Et ces froids ornements à la ligne plantés, BOIL. *Sat.* IV. || 2° Terme de construction. Ligne à plomb, direction que prend une corde à l'extrémité de laquelle pend un poids. || Ligne alongée, celle qui, dans la coupe des pierres, est tirée à côté d'une autre, et en partant d'un même centre que celle-ci. || 3° Ficelle avec un hameçon au bout pour pêcher. Pêcher à la ligne. || Ligne dormante, ligne qui demeure fixée dans l'eau, sans qu'on la tienne. || Ligne flottante, ligne dont l'extrémité est attachée à un corps flottant, et telle que l'hameçon puisse être déplacé par le courant de l'eau. || Ligne de fond, ligne dont l'hameçon avec l'appât repose sur le fond de l'eau. || Ligne se dit aussi de l'instrument tout entier, bâton et ficelle, qui sert à pêcher. || 4° Terme de marine. Nom donné à une corde petite, mais forte relativement à sa grosseur, que l'on emploie à des usages différents. Ligne goudronnée. Ligne d'amarrages. Ligne de sonde. || Ligne de loch, petite corde attachée au loch, par le moyen de laquelle on estime le chemin d'un vaisseau. || 5° Terme de géométrie. Étendue en longueur, considérée sans largeur ni épaisseur. Ligne droite. Ligne courbe. Ligne brisée. Mener, tirer une ligne parallèle à une autre. J'assurerai aussi peu qu'une ligne droite, tombant sur une autre ligne droite, fait deux angles droits ou égaux à deux droits, de peur que, les hommes venant à y découvrir quelque chose de plus ou de moins, je ne sois raillé de ma proposition, LA BRUY. 311. Nous considérons, il est vrai, la divisibilité à l'infini en géométrie, mais cette science n'a d'objet que nos idées, et, en supposant des lignes sans largeur et des points sans étendue, nous supposons aussi une infinité de cercles passant entre une tangente et un cercle donné, VOLT. *Dict. phil. Locke.* Enfin dans l'idée de surface, je fais encore abstraction d'une des deux dimensions qui la composent, et il me reste l'idée de ligne, D'ALEMBERT, *Mélanges de littér. d'hist. et de philos.* t. V, § II. La ligne perpendiculaire, image de la stabilité, mesure de la profondeur, frappe plus que la ligne oblique, DIDER. *Salon de 1767, Œuvres,* t. XIV, p. 249, dans POUGENS. || Lignes trigonométriques, les sinus, cosinus, tangentes, etc. || 6° Dans l'ancien système des poids et mesures, la douzième partie d'un pouce. Cette règle a deux pieds six pouces quatre lignes de long. La ligne vaut deux millimètres deux mille cinq cent cinquante-huit dix-millièmes (2^{mm},2558). || *Fig.* Pour moi, je ne puis comprendre ce plaisir, et que vous soyez aise de rêver et d'attacher vos yeux sur cette hauteur qui vous met à une ligne de la mort, SÉV. 462. || 7° Terme de fontainier. Ligne d'eau, la 144° partie d'un pouce d'eau. || 8° Terme de perspective. Ligne de terre, intersection du plan du tableau avec le plan géométral (ou de terre). || Ligne verticale, celle par laquelle le plan vertical coupe le tableau. || Ligne horizontale, voy. HORIZONTAL. || 9° Terme de musique. Se dit des traits horizontaux et parallèles qui composent la portée. La musique s'écrit sur cinq lignes. La clef de sol se place sur la seconde ligne, la clef d'ut sur les quatre premières lignes. || 10° Lignes extrêmes, se dit, aux échecs, des quatre bandes composées de vingt-huit cases, formant la bordure de l'échiquier. || Lignes de hauteur, bandes qui vont d'un joueur à l'autre. || Lignes horizontales, bandes qui vont de la droite à la gauche des joueurs. || Ligne du milieu ou grande ligne, désigne, au jeu de dames, la ligne qui traverse diagonalement, et qui est de la couleur sur laquelle on joue. || 11° Terme d'anatomie. Ligne blanche, espèce de bande aponévrotique, étendue depuis l'appendice xiphoïde du sternum jusqu'à la symphyse des pubis, subjacente à la peau et appliquée sur le péritoine. || Ligne âpre du fémur, saillie rugueuse que forme le bord postérieur de cet os, et qui se bifurque à chaque extrémité. || Ligne médiane, ligne imaginaire que l'on suppose partager verticalement le corps en deux parties égales et symétriques. || 12° Ligne visuelle, celle qui part de l'œil de l'observateur et aboutit à l'objet qu'il considère. || 13° Terme d'artillerie. Ligne de mire, celle qui détermine la position de la pièce, relativement au point que l'on veut atteindre. || Ligne de tir, axe d'un canon qu'on suppose prolongé indéfiniment; c'est une ligne droite. || 14° Ligne équinoxiale, ou, simplement, ligne, l'équateur; nom qui vient de ce que la circonférence du cercle de l'équateur, qui est la ligne, est supposée tracée sur la terre. Les latitudes commencent à se compter de la ligne. Ne voyons-nous pas sous la ligne, où les quatre saisons n'en font qu'une, la terre toujours fleurie, les arbres continuellement verts, et la nature toujours au printemps? BUFF. *Quadrup.* t. IV, p. 28. || Passer, couper la ligne, traverser l'équateur et passer d'un hémisphère à l'autre. Prendre des anciens et faire son profit de ce qu'ils ont écrit, c'est comme pirater au delà de la ligne, LAMOTHE LEVAYER, *Lett. citée par Bayle, art. Éphore.* M. Halley avait passé quatre fois la ligne pendant le cours de ce voyage, c'est-à-dire en moins de deux ans, MAIRAN, *Éloge de Halley.* || Ligne méridienne, la circonférence du méridien supposée tracée sur la terre. || Terme d'astronomie. Ligne des nœuds, celle suivant laquelle le plan de l'orbite d'une planète coupe celui de l'écliptique. || 15° Ligne de foi, droite tracée sur l'alidade d'un cercle ou de tout autre instrument gradué, et servant à indiquer la direction du centre de l'instrument à l'objet visé. La ligne de foi se prolonge sur le limbe et marque le degré où finit l'arc cherché. || Ligne de foi se dit aussi d'un petit fil de métal appliqué sur le verre d'une lunette, pour rendre les observations plus justes. || Terme de marine. Ligne de foi, ligne noire tracée dans la boîte d'un compas de route, et qui indique la direction ou le cap du navire. || 16° Terme de marine. Ligne d'eau ou ligne de flottaison, ligne qu'atteint un vaisseau quand il est pourvu de tout ce qui lui est nécessaire pour le voyage, et qu'il n'a pas encore reçu les marchandises ou autre charge. || Lignes d'eau, les différentes coupes horizontales de la partie submergée de la carène d'un vaisseau, parallèlement à la ligne de flottaison. || Ligne du fort, dans un vaisseau, l'endroit où il est le plus gros. || Ligne du pont, ligne qui suit la forme du pont. || 17° Ligne de marcation, ligne tracée par Alexandre VI sur la mappemonde, pour séparer les possessions des Espagnols de celles des Portugais, attribuant aux Espagnols les terres qu'ils découvriraient à l'ouest, et aux Portugais celles qu'ils découvriraient à l'est, puis rectifiée de concert et alors nommée ligne de démarcation par les Portugais et les Espagnols. Pendant que les Espagnols découvraient et conquéraient du côté de l'Occident, les Portugais poussaient leurs conquêtes et leurs découvertes du côté de l'Orient; ces deux nations se rencontrèrent; elles mirent recoururent au pape Alexandre VI, qui fit la célèbre ligne de démarcation et jugea un grand procès, MONTESQ. *Espr.* XXI, 21. || Par extension de ce sens historique. Ligne de démarcation, ligne tracée sur un terrain ou sur une carte pour marquer la division de deux territoires, de deux propriétés. || *Fig.* Il n'est pas toujours facile de tracer une ligne de démarcation entre l'erreur et la vérité. || Ligne de respect, ligne [illegible] convenable [illegible] frontière [illegible] d'un pays. || 18° Direction. Il y a toujours une ligne de tout état à Dieu; et, sitôt que l'on commence à marcher sur cette ligne, on est dans son ordre, BOSSUET, *Élév. myst.* 7° *traité*, ch. 9. || Aller [illegible] y aller sans faire de détours. || *Fig.* C'est un homme qui a toujours marché sur la même ligne, qui s'est tracé une ligne dont il ne s'est jamais écarté, il s'est fait des règles de conduite qu'il a constamment suivies. || *Fig.* Suivre la ligne du devoir, de l'honneur, tenir une conduite conforme au devoir, à l'honneur. Mot [illegible] qui voulait dire qu'on s'égarait hors des bornes, qu'on s'échappait, qu'on sortait des lignes, BOSS. *Panég. St Thomas*, 2. || Ligne de conduite, la règle qu'on prend pour diriger sa vie. || 19° Rang. Être, marcher sur la même ligne. La Feuillade [illegible] qu'après avoir commandé les armées, il ne pouvait plus servir en ligne de lieutenant général, [illegible] 164, 178. || Être en première ligne, mettre en première ligne, être au premier rang, placer au premier rang. Ce candidat a été présenté en première ligne, en seconde ligne par l'Institut pour telle chaire. || Hors ligne, se dit de ce qui n'est pas dans le rang, de ce qui mérite une place exceptionnelle en vertu de quelque excellence. Voilà un talent hors ligne. || 20° Série des membres d'une famille. Ils veulent qu'on les croie en droite ligne issus des sept sages de Grèce, REGNIER, *Sat.* VI. Mais fussiez-vous issu d'Hercule en droite ligne, Si vous ne faites voir qu'une bassesse indigne, Ce long amas d'aïeux que vous diffamez tous, Sont autant de témoins qui parlent contre vous, BOIL. *Sat.* V. Mon père me faisait descendre de Minos en droite ligne, VOLT. *Scarmentado.* La ligne masculine s'éteignit dans cette maison [de Charles le Téméraire], RAYNAL, *Hist. phil.* II, 1. || Ligne directe, celle qui va de père en fils, c'est l'ordre des ascendants et des descendants. || Ligne collatérale, l'ordre de ceux qui tirent leur naissance de la même souche, mais non les uns des autres; c'est celle où sont placés les oncles, tantes, cousins, neveux. || Ligne ascendante, la série des aïeux d'une personne. Ligne descendante, la série des descendants. || 21° Terme de chiromancie. Se dit des traits marqués dans la main et par lesquels on prétend découvrir le caractère ou le destin des gens. La ligne de vie est celle qui est au-dessous du pouce. La ligne de Vénus prend depuis l'index jusqu'à l'autre bout de la main. C'est la ligne de Mercure qui marque les bonnes ou mauvaises [illegible], [illegible] COURT, *Sec. chap. du Diable boit.* II, 3. Il y avait une certaine ligne qui le disait et ne [illegible] une vie longue et heureuse, comme [illegible] autre ligne aussi [illegible] que la première, DIDER. *Salon de 1767*, *Œuvres*, t. XIV, p. [illegible], dans POUGENS. || Il se dit aussi des rides du front par lesquelles on prétend juger de la bonne et mauvaise fortune des hommes. || 22° Terme de manége. Ligne, l'espace droit ou circulaire que parcourt le cheval, soit au cercle, soit au piste, soit sur le carré du manége. || 23° Terme d'escrime. Ligne, celle qui est directement opposée à l'adversaire, et dans laquelle doivent être les épaules, le bras droit et l'épée. || Être en ligne, se dit d'un tireur dont le pied droit est placé vis-à-vis la cheville du pied gauche. || Se dit aussi de deux tireurs qui sont en face l'un de l'autre. || 24° Terme de beaux-arts. Ligne, ou lignes, l'effet général produit par la réunion et la combinaison des diverses parties, soit d'un objet naturel, soit d'une composition. Les lignes du visage, du groupe, ce paysage présente de belles lignes, des lignes simples, grandes. La ligne de composition d'un tableau. Votre ligne n'eût pas été la vraie ligne, la ligne de beauté, la ligne idéale, mais une ligne quelconque altérée, DIDER. *Salon de 1767*, *Œuvres*, t. XIV, dans POUGENS. || On dit des lignes d'un tableau que les lignes en sont [illegible] exprimer qu'elles [illegible] par courbes et par [illegible] [illegible] et [illegible] || Les lignes de l'architecture sont les divers profils [illegible] formés par [illegible], par les membres et les moulures [illegible], par les [illegible] || 25° Suite de mots écrits ou imprimés en ligne droite. [illegible] dans ma lettre, où [illegible] lignes [illegible] tous mes travaux et mes [illegible] [illegible], MAIRET, *Soliman*, I, 5. Je voudrais que chacune de vos lignes vous fût payée comme aux [illegible], VOLT. *Lett. Laharpe*, 26 janvier 1770. Je [illegible] Votre Majesté impériale de tout ce qu'elle daigne m'apprendre sur la Sibérie méridionale; elle m'en dit plus en dix lignes que l'abbé Chappe dans un in-folio, ID. *Lett. Imp. Russ.* 18 nov. 1771. Ô lignes que sa main, que son cœur a tracées! Ô [illegible] [illegible] *Élég.* III. || Tirer à la ligne, écrire des phrases inutiles, pour le seul effet d'allonger un article payé à tant la ligne. || Mettre un mot, un passage à la ligne, commencer par ce mot, par ce passage une nouvelle ligne. || À la ligne, phrase par laquelle on

avertit celui à qui on dicte quelque chose, de mettre un mot, un passage à la ligne. || Donner de la ligne à quelqu'un, se dit en parlant de l'usage de n'écrire que le mot Monsieur ou Madame sur la première ligne d'une lettre en s'adressant à un supérieur. || Fig. Lire entre les lignes, voir dans un écrit un sens caché qui y est sans paraître. Je voudrais avoir la réponse que je fis à cette lettre, elle ne disait pas plus, mais il me semble qu'elle contenait davantage, et qu'il y avait, comme entre les lignes, ce qui n'était exprimé par aucun mot, STAAL, *Mém.* t. I, p. 60. Les amis de Galiani et l'abbé lui-même avaient coutume de dire de son livre sur les blés : C'est moins un livre sur le commerce des blés qu'un ouvrage sur la science du gouvernement; il faut savoir y lire le blanc et l'entre-deux des lignes, SAINTE-BEUVE, *Art. sur Galiani.* || Terme d'imprimerie. Ligne de tête, la première de la page. Ligne de pied, ligne composée de cadrats au bas de la page, dans laquelle se place la signature. || Écrire hors ligne, mettre hors ligne, tirer une somme hors ligne, l'écrire à la marge. || Ligne de compte, la somme qu'on tire à la marge blanche laissée à côté d'un compte à droite. || Mettre en ligne de compte, tirer en ligne de compte, employer, comprendre dans un compte; et fig. faire mention d'une chose. || 26° Ce qui est écrit dans une ligne. Ces lignes diffamatoires sont d'autant plus punissables, qu'elles outragent personnellement Mlle Corneille et surtout Mme Denis, ma nièce, qui l'élève comme sa fille, VOLT. *Lett. Thiriot*, 31 janv. 1761. Il suffisait d'une ligne dans Tacite ou dans Suétone, et même dans les auteurs des légendes, pour rendre un prince odieux au monde et pour perpétuer son opprobre de siècle en siècle, ID. *Russie*, II, 10. Quelle comparaison d'une belle ligne, quand je saurais l'écrire, à une belle action? DIDER. *Claude et Nér.* II, 79. Pendant que je vous fais ces lignes très-sensées, voici une drôle d'aventure, P. L. COUR. *Lett.* I, 168. || Familièrement. Deux lignes, une courte missive. Je vous écrirai deux lignes pour vous prévenir de mon arrivée. || Deux lignes signifie aussi une brève mention. Si elle [Mme de Maintenon] fût morte avant le roi, c'eût été un événement dans l'Europe; et deux lignes dans la gazette apprirent sa mort à ceux qui ignoraient si elle vivait encore, DUCLOS, *Mém. rég. Œuv.* t. V, p. 402. || 27° Terme de guerre. Direction générale de la position des troupes, soit pour le combat, soit pour les grandes manœuvres. La ligne appuyait sa gauche au village, et sa droite à un bois. || Se porter sur la ligne, se diriger vers la position qu'on doit occuper dans la ligne. || Entrer, rentrer en ligne, se mettre en ligne, être en ligne, se placer, se replacer, ou être placé dans la direction générale de la ligne. En même temps, l'empereur désignait à chaque corps sa place; le reste de l'armée entrait en ligne, et une fusillade générale, entrecoupée de quelques coups de canon, s'était établie, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VII, 5. || Rompre la ligne, ou forcer la ligne, se porter trop en avant. Rompre la ligne ou refuser la ligne, rester trop en arrière. || Ligne de direction, ligne que doit suivre un corps militaire en campagne, ou dans les grandes manœuvres. || Ligne d'opération, ligne qu'une armée, ou plusieurs corps destinés à la même opération, doivent suivre constamment. Comme les Russes se montrent par masses redoublées à leur centre et à leur droite, menaçant la route de Moscou, sur la ligne d'opération de la grande armée, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VII, 6. || Ligne de communication, chemin par lequel une armée communique avec ses dépôts, ses magasins, ses réserves. Au milieu d'elle [la grande armée], son chef, sombre et silencieux, paraissait mesurer avec anxiété sa ligne de communication avec les places de la Vistule, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IX, 5. || Ligne de convoi, l'espace qui reste libre entre une armée et sa base d'opération. || 28° Ligne se dit aussi, en termes militaires, d'une suite de bataillons ou d'escadrons placés sur la même ligne et faisant face du même côté. Une armée se divise ordinairement en trois lignes, dont la première forme l'avant-garde, la seconde le corps de bataille, la troisième l'arrière-garde ou la réserve. [À Pultava] les Suédois consternés s'ébranlent, et, le canon ennemi continuant à les écraser, la première ligne se replia sur la seconde et la seconde s'enfuit; ce ne fut en cette dernière action qu'une ligne de dix mille hommes de l'infanterie russe qui mit en déroute l'armée suédoise; tant les choses étaient changées! VOLT. *Charles XII*, 4. Un régiment de Davoust cherchait à prendre son rang dans la première ligne, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VII, 6. || Ligne pleine, celle où la droite d'un corps s'appuie à la gauche du corps qui est à sa droite, par opposition à ligne à intervalles, ou ligne dans laquelle il reste des vides entre la gauche d'un corps et la droite du corps voisin. || Ligne à échiquier, disposition qui présente alternativement un espace occupé par un corps de troupes et un espace vide. || Marcher en ligne, par opposition à marcher en échelons, se dit d'une armée qui, en marchant, conserve l'alignement général et partiel. || Par peloton ou par section en ligne, commandement par lequel on ordonne à une troupe qui est en marche par le flanc, de se partager et de se former en pelotons ou en sections. || Troupe de ligne, troupe destinée à combattre en ligne, par opposition à troupe légère ou irrégulière. || On dit de même infanterie de ligne, régiment de ligne. || Absolument et collectivement. La ligne, les corps composant la troupe de ligne. || La ligne se dit aussi par opposition à la garde. Quitter la ligne pour entrer dans la garde. || 29° Terme de marine. Toute réunion de bâtiments de guerre rangés ou gouvernant sur un même rumb de vent. Former, serrer, ouvrir la ligne. À Trafalgar, Nelson coupa la ligne française. Ligne de combat. Ligne de marche. || Ligne du plus près, ligne de bâtiments de guerre qui fait un angle de 67 degrés 30 minutes avec le lit du vent. On la nomme ligne du plus près tribord et ligne du plus près bâbord, selon que les bâtiments reçoivent le vent par la droite ou par la gauche. || Vaisseau de ligne, nom qu'on donnait aux grands vaisseaux de guerre ayant au moins cinquante canons et pouvant se placer en ligne avec les autres. Les Hollandais mirent en mer cent vaisseaux de ligne, VOLT. *Louis XIV*, 6. || 30° Terme de fortification. Retranchement; en ce sens il se dit surtout au pluriel. Travailler aux lignes. Combler les lignes. || Particulièrement. Ensemble de retranchements, permanents ou passagers, destinés à couvrir une armée, à fermer un débouché, etc. Ici il sortait de ses lignes pour combattre, FLÉCH. *Tur.* Une faute que fit le prince Eugène [à Denain] délivra le roi et la France de tant d'inquiétudes; on prétend que ses lignes étaient trop étendues.... VOLT. *Louis XIV*, 23. Comme il [Charles le Téméraire, à la bataille de Nancy] voulut garder ses lignes avec le peu de monde qu'il avait, le corps qu'il opposa au duc René n'était guère que de deux mille hommes, DUCLOS, *Hist. Louis XI. Œuv.* t. III, p. 126, dans POUGENS. || Lignes continues, par opposition à lignes à intervalles, celles qui se suivent sans interruption. || Il y a différentes sortes de lignes, suivant le dessein de l'attaque ou de la défense. Lignes d'approche, lignes qui se font dans les siéges, pour s'approcher à couvert du corps de la place. Lignes de circonvallation, lignes qui se font autour d'un camp pour en assurer les quartiers. Ligne de contrevallation, lignes qui se font pour se couvrir du côté d'une place qu'on assiége. || Lignes de contre-approche, tranchées que les assiégés ouvrent pour enfiler les travaux des assiégeants. || Lignes parallèles, ou, simplement, parallèles, lignes que font les assiégeants pour lier leurs tranchées, les protéger et garder leurs batteries. Ils firent [les Turcs] dans ce siége, pour la première fois, des lignes parallèles dans les tranchées, VOLT. *Louis XIV*, 10. || Lignes de communication, tranchées qu'on ouvre d'une parallèle à l'autre, pour faciliter les communications. || Ligne de défense, ou ligne de frontière, ligne que, dans le système défensif d'un État, occupent ou doivent occuper les places fortes, les camps retranchés et les lignes. || 31° Ligne de douane, bureaux de douane placés le long d'une frontière, d'une limite. Il y a plusieurs lignes de douane sur une même frontière. || On dit de même à l'armée : ligne de postes, lignes de sentinelles avancées. || 32° Autrefois, ligne télégraphique, suite de télégraphes aériens qui correspondaient entre eux. || Aujourd'hui, fil de fer qui transmet, à l'aide de l'électricité, les dépêches d'un point à un autre. || 33° Ligne d'un chemin de fer, l'axe des ouvrages dont il se compose. || Par extension, on substitue souvent le mot de ligne à celui de chemin de fer. La ligne de Paris à Orléans. Mettre une ligne en exploitation. Cette ligne n'est pas bonne, elle ne couvre pas ses frais. || Il se dit aussi du parcours des omnibus. Une ligne d'omnibus. La ligne des boulevards. || Ligne d'opération, celle que l'on jalonne dans les tracés et qui sert de base aux nivellements et levés de plans. || 34° Terme de forestier. Voie étroite tracée dans une forêt, et dite autrefois laie. || 35° Double ligne, poisson de la Chine.

— HIST. XIIIe s. Se tu vels trover la mesure d'une ligne droite.... *Comput*, f° 16. Qui près de moi se verroit [voudrait] traire. Un beau conte m'estuet retraire, Dont je me sui molt entremis, Et je si l'ai en rime mis, Come il avint, trestot à ligne, *Fabliaux mss.* p. 300, dans LACURNE. || XVe s. Le vigneron fut atrapé, Quant il fut trouvé en la vigne, Trop mieulx que poisson à la ligne, CH. D'ORL. *Rond.* 73. Or cest bon roy, gardant à la ligne la loy de Dieu.... oncques ne voult ... consentir telles batailles, CHRIST. DE PIS. *Charles V*, I, 22. Ains en tous ses faits, pour tire.... sur misericorde que sur rigueur, en gardant la ligne et la balance de droict, *Bouciq.* IV, 8. Je suis d'aussi bon lieu comme demoiselle ou bourgeoise qui y fut; je m'en rapporte à ceux qui savent les lignes [généalogies], *Les quinze joies du mariage*, p. 18, dans LACURNE. || XVIe s. La ligne blanche n'est autre chose que la termination des muscles susdits, située au milieu du ventre, PARÉ, I, 12. Cette coupeure de la ligne vitale de vostre main gauche, MONT. II, 212. Quant aux qualités [illegible], ce n'est pas de mon goust de les mettre en ligne de compte, ID. IV, 316. Theseus de par son pere estoit descendu en droicte ligne du grand Erechtheus, AMYOT, *Thésée*, 11. Pescher à la ligne. Jeter sa ligne. Retirer sa ligne avec prise, ID. *Anton.* 36. Il doit user à son chant royal de ligne [rime] feminine et puis masculine, ou de masculine et puis feminine, FABRI, *Art de rhétor.* II, f° 50, dans LACURNE. Biens meubles ne tiennent costé ne ligne, à sçavoir ne suivent estoc, costé ny ligne, COTGRAVE. Cela qui a longueur sans largeur, se nomme ligne, FORCADEL, *Éléments d'Euclide*, p. 1.

— ETYM. Picard, *line*; Berry, *légne*, ligne à pêcher; provenç. *linha*, *ligna*; esp. et ital. *linea*; du lat. *linea*, de *linum*, lin : proprement un fil de lin (Varron, *De re rustica*, I, 23, 6, donne à *linea* le sens de fil, ficelle).

† **LIGNÉ, ÉE** (li-gné, gnée), *part. passé* de ligner. 1. Toile lignée. || Terme d'histoire naturelle. Marqué de lignes parallèles simples, fines, et d'une couleur qui tranche sur la couleur générale.

LIGNÉE (li-gnée), *s. f.* Race, descendance. Ces nombreuses lignées Qui du sang d'Israël portent si haut l'honneur, CORN. *Trad. du ps.* CXXI. Quand l'enfer eut produit la goutte et l'araignée : Mes filles, leur dit-il, vous pouvez vous vanter D'être pour l'humaine lignée Également à redouter, LA FONT. *Fabl.* III, 8. Un père eut pour toute lignée Un fils qu'il aima trop, ID. *ib.* VIII, 16. On a de grandes raisons de croire que, dans la lignée où s'est conservée la connaissance de Dieu, on conservait aussi par écrit des mémoires des anciens temps, BOSS. *Hist.* II, 3. M. du Maine voulut se marier; le roi l'en détournait et lui disait que ce n'était pas à des espèces comme lui à faire lignée, ST-SIM. 4, 61. Le physique, ce père du moral, transmet le même caractère de père en fils pendant des siècles; les Appius furent toujours fiers et inflexibles; les Catons toujours sévères; toute la lignée des Guises fut audacieuse, téméraire, factieuse, pétrie du plus insolent orgueil et de la politesse la plus séduisante, VOLT. *Dict. phil. Caton et suicide.* || Il se dit aussi des animaux. || Fig. Les esprits d'une haute lignée errent sans cesse autour de l'abîme des pensées sans fin, STAEL, *Allem.* III, 1.

— HIST. XIIe s. Ses maisuns, que vus recuntes en altre lignede, *Lib. psalm.* p. 63. Saül cui Deus eslist, pur ço que Deu guerpi, E il e sa lignée e sa mesun peri, *Th. le mart.* 74. || XIIIe s. Et s' [si] est née et estraite de si bonne lignie, *Berte*, LXXII. || XVe s. Et ainsi de ma souvenance sont morts en ces divisions d'Angleterre bien quatre-vingts hommes de la lignée royale d'Angleterre, dont une partie j'ay congneus, COMM. I, 7. Homme de petite lignée, ID. 7, *Prol.* || XVIe s. Adam a enveloppé, voire plongé en pareilles miseres toute sa lignée, CALV. *Instit.* 172. Quand on demanda à Thales pourquoy il ne se marie point, il respond qu'il n'aime point à laisser lignée de soy, MONT. I, 242.

— ETYM. L'anc. adj. *ligné*, qui a du lignage, de la noblesse (Asez avez ben enlinées dames, *Ch. de Rol.* p. 332, éd. GÉNIN), de *ligne*; provenç. [illegible].

† 1. **LIGNER** (li-gné), *v. a.* Tracer des lignes parallèles sur une surface. Ligner du papier, de la toile. || Terme de maçon. Tracer une ligne droite avec un cordeau frotté de craie. || Terme de marine. Ligner une voile, la disposer, pli par pli, sur un de ses côtés, afin de la serrer convenablement.

— HIST. XVe s. Fille, vous estes de grant bien, Et issue de grant lignie; Ce doit mieulx estre en vostre lignie [tracée] La parole du souvrain roy, Qu'en nul aultre de mendre [moindre] arroi, FROISS. *Poésies mss.* p. 43, dans LACURNE.

— ETYM. *Ligne*.

† 2. **LIGNER** (li-gné), *v. a.* Terme de vénerie. Se dit du [illegible] la louve.

† **LIGNEROLLE** (li-gne-ro-l'), *s. f.* Terme de marine. Petite ficelle faite de vieux fil de caret.

— ÉTYM. Diminutif de *ligne*.

† **LIGNETTE** (li-gnè-t'), *s. f.* Ficelle de médiocre grosseur pour faire des filets. || Ligne très-mince pour pêcher à la canne.

— ÉTYM. Diminutif de *ligne*.

LIGNEUL (li-gneul; les cordonniers disent toujours li-gneu), *s. m.* || 1° Fil enduit de poix, dont se servent les cordonniers pour coudre les parties d'un soulier. || 2° Fil enduit de poix avec lequel on lie les touffes de soie d'une brosse.

— HIST. XIIIe s. Cote ot d'un riche vert de gans, Cousue à lignel tout entour, *la Rose*, 567. || XVIe s. Je gage une musette au lieu de ton vaisseau, Que d'un ligneul ciré au genouil j'ay fait coudre, RONS. 743. S'il avoit poisse du ligneul, aussi faisoit ce singe, DESPER. *Contes*, [illegible].

— ÉTYM. Diminutif de *ligne*, à l'aide du suffixe diminutif latin *olus*; génev. *lignu*; Berry, *lignou*; wallon, *linioule*.

† **LIGNEUR** (li-gneur), *s. m.* Terme de pêche. Celui qui, sur les vaisseaux moruyers, pêche avec des lignes. || On dit aussi lignotier.

— ÉTYM. *Ligne*.

LIGNEUX, EUSE (li-gneû, gneû-z'), *adj.* || 1° Terme de botanique. Qui tient de la nature du bois. Une semence d'arbre, un gland qu'on jette en terre au printemps, produit au bout de quelques semaines un petit jet tendre et herbacé, qui augmente, s'étend, grossit, durcit, et contient déjà, dès la fin de la première année, un filet de substance ligneuse, BUFF. *Hist. nat. Part. exp. Œuv.* t. VIII, p. 159. Les fibres ligneuses sont aux plantes ce que les fibres osseuses sont aux animaux, BONNET, *Us. feuilles plantes*, 5e *mém.* || Couches ligneuses, zones qui se forment successivement autour de la moelle dans les dicotylédones, et sont visibles sur la coupe transversale des tiges, où elles produisent des cercles concentriques. Un gros arbre est composé d'un grand nombre de cônes ligneux qui s'enveloppent et se recouvrent tant que l'arbre grossit, BUFF. *Exp. sur les vég.* 1er *mém.* || Corps ligneux, la partie de la tige ou de la racine des plantes dicotylédones qui se trouve comprise entre la moelle et l'écorce. || Plantes ligneuses, celles dont les tiges et les branches, d'abord faibles, comme celles des végétaux herbacés, forment consécutivement un bois solide. || 2° *S. m.* Le ligneux, principe immédiat neutre, non azoté, insoluble, et formant la base de l'organisation des végétaux.

— ÉTYM. Lat. *lignum*, bois.

† **LIGNICOLE** (li-gni-ko-l'), *adj.* Terme de zoologie. Qui habite dans le bois.

— ÉTYM. Lat. *lignum*, bois, et *colere*, habiter.

† **LIGNIFICATION** (li-gni-fi-ka-sion), *s. f.* Terme de botanique. Conversion en bois des bourgeons d'un arbre.

— ÉTYM. *Lignifier*.

† **LIGNIFIER (SE)** (li-gni-fi-é), *v. réfl.* Terme de botanique. Se convertir en bois.

— ÉTYM. Lat. *lignum*, bois, et le suffixe *fier*, qui signifie faire.

† **LIGNIFORME** (li-gni-for-m'), *adj.* Terme de minéralogie. Qui ressemble à du bois.

— ÉTYM. Lat. *lignum*, bois, et *forme*.

† **LIGNIPERDES** (li-gni-pèr-d'), *s. m. pl.* Terme de zoologie. Nom de quelques insectes qui rongent et détruisent le bois.

— ÉTYM. Lat. *lignum*, bois, et *perdere*, perdre, gâter.

† **LIGNIRODE** (li-gni-ro-d'), *adj. f.* Comme lignivore, [illegible].

† **LIGNITE** (li-gni-t'), *s. m.* Charbon fossile de formation [illegible], et qui conserve souvent des traces évidentes d'organisation végétale. || [illegible] [illegible] le lignite [illegible] [illegible].

— ÉTYM. Lat. *lignum*, bois, et la finale minéralogique *ite*.

† **LIGNIVORE** (li-gni-vo-r'), *adj.* Terme de zoologie. Qui ronge et dévore le bois. || *S. m. pl.* Les lignivores, famille de coléoptères.

— ÉTYM. Lat. *lignum*, bois, et *vorare*, dévorer.

† **LIGNOSITÉ** (li-gnô-zi-té), *s. f.* État, qualité de ce qui est ligneux.

† **LIGNOTIER** (li-gno-tié), *s. m.* Voy. ligneur.

† **LIGORISTE** ou **LIGUORISTE** (li-go-ri-st'), *s. m.* Membres d'une secte fondée pour la propagation de la foi et pour l'amélioration des études élémentaires par Alph. de Ligori ou Liguori, né à Naples en 1696, et béatifié en 1816.

LIGUE (li-gh'), *s. f.* || 1° Union de plusieurs princes ou États pour se défendre et pour attaquer. Ligue offensive. Ligue défensive. En 1537, pendant que Bucer continuait à négocier avec les Suisses, les luthériens se trouvèrent à Smalcalde, lieu ordinaire de leurs assemblées, et où se sont traitées toutes leurs ligues, BOSS. *Var.* IV, § 33. Que peuvent contre lui [Dieu] tous les rois de la terre?.... Pour dissiper leur ligue il n'a qu'à se montrer, RAC. *Esth.* I, 3. S'il entrait dans leur ligue contre les Dauniens, FÉN. *Tél.* XII. Il assure qu'un tel prince renonce à la ligue et quitte ses confédérés, LA BRUY. X. || Ligue de Souabe, confédération qui se forma en Allemagne, en 1488, pour garantir la paix publique, et protéger les particuliers contre les brigandages des nobles. || Ligue du bien public, ligue formée contre Louis XI par les princes et seigneurs français. || Ligue sainte, ligue de Cambrai, celle que le pape Jules II forma contre les Vénitiens. || Ligue d'Augsbourg, ligue formée contre Louis XIV par la plupart des souverains de l'Europe (en 1687). || 2° Ligues grises, les trois petites républiques qui composaient le corps des Grisons. || 3° Associations et complots entre particuliers pour des intérêts politiques. Combien pour le répandre [le sang] a-t-il [Octave] formé de brigues! Combien de fois changé de partis et de ligues! CORN. *Cinna*, I, 3. Envieux l'un de l'autre ils mènent tout par brigues, Que leur ambition tourne en sanglantes ligues, ID. *ib.* II, 1. ...dans ces tristes temps de ligues et de haines, VOLT. *Adél. du Guescl.* I, 2. || La sainte Ligue, ou, absolument, la Ligue (avec une majuscule), union des catholiques formée en France à la fin du XVIe siècle pour combattre le protestantisme, et qui fut amenée à faire la guerre aux rois Henri III et Henri IV. Les troubles de Flandres et les intrigues de la Ligue en France coûtèrent à ce même Philippe II, de son propre aveu, plus de trois mille millions de livres de notre monnaie d'aujourd'hui, VOLT. *Mœurs*, 145. || Fig. Vive le roi, vive la Ligue, se dit de ceux qui ne prennent aucun parti dans un différend ou dans les discordes civiles, et qui sont toujours pour le plus fort. Le sage dit selon les gens : Vive le roi, vive la Ligue, LA FONT. *Fabl.* II, 5. || 4° Cabales pour différents intérêts. Si l'on joue quelques marquis, je trouve qu'il y a bien plus de quoi jouer les auteurs, et que ce serait une chose plaisante à mettre sur le théâtre.... leurs ligues offensives et défensives, aussi bien que leurs guerres d'esprit et leurs combats de prose et de vers, MOL. *Critique*, 7.

— HIST. XVe s. Ces vieilles ligues d'Allemaigne qu'on appelle suysses, COMM. V, 1. || XVIe s. Mais dites-moy, que signifie Que les ligueurs ont double croix [la double croix de Lorraine]? C'est qu'en la Ligue on crucifie Jesus Christ encore une fois, *Sat. Ménippée*, éd. LABITTE, p. 249.

— ÉTYM. Espagn. *liga*; ital. *lega*; bas-lat. *liga*, action de lier; du lat. *ligare*, lier.

LIGUÉ, ÉE (li-ghé, ghée), *part. passé* de liguer. Les princes ligués contre Venise dans le XVIe siècle. || Par extension. Ils sont tous ligués contre cette bonne Ursule, PICARD, *Filles à marier*, III, 8.

LIGUER (li ghé), je liguais, nous liguions, vous liguiez; que je ligue, que nous liguions, que vous liguiez, *v. a.* || 1° Mettre en ligue. Contre votre tyran j'ai ligué ses amis, CORN. *Cinna*, IV, 5. Un juste courroux N'aurait plus tant de chefs à liguer contre vous, ID. *Attila*, IV, 4. Il [Guillaume III] n'eut pas de peine à liguer petit à petit l'Europe contre la France, VOLT. *Louis XIV*, 15. || Il se dit aussi des choses qu'on ligue. Liguer les intérêts, les passions. || 2° Se liguer, *v. réfl.* Former une ligue. Pendant qu'on méditait une guerre contre Persée, Eumène, roi de Pergame, ennemi de ce prince, vint pour se liguer contre lui avec le sénat, BOSS. *Hist.* III, 6. Un seul [roi, Louis XIV], toujours bon et magnanime, ouvre ses bras à une famille malheureuse [les Stuarts]; tous les autres se liguent comme pour se venger de lui, LA BRUY. XII. Le pape Pie V fit bien mieux que de prêcher une croisade; il eut le courage de faire la guerre à l'empire ottoman, en se liguant avec les Vénitiens et le roi d'Espagne, Philippe II, VOLT. *Mœurs*, 160. || Par extension. Celui-ci [un troisième médecin], ayant [illegible] les [illegible], et sur l'avis des deux premiers, [illegible] le second, s'unit à lui, et tous deux [illegible] se liguent contre le premier et le chassent honteusement, PASC. *Prov.* II. || 3° Il se dit aussi des cabales qu'on fait entre particuliers pour et surtout contre quelqu'un ou quelque chose. En vain contre le Cid un ministre se ligue; Tout Paris pour Chimène a les yeux de Rodrigue, BOIL. *Sat* IX. Liguez-vous saintement pour le bien mutuel, DELILLE, *l'Homme des champs*, I.

— HIST. XVIe s. Ayant ligué avec lui la republique de Venise, BASSOMPIERRE, *Mém.* t. IV, p. [illegible], dans LACURNE.

— ÉTYM. *Ligue*.

LIGUEUR, EUSE (li-gheur, gheû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui était de la Ligue, du temps de Henri III et de Henri IV. Les deux fils de ce second duc de Nemours étaient frères utérins des Guise et aussi grands ligueurs qu'eux, ST-SIM. 181, 1[illegible]. [la Bruyère] descendait d'un fameux ligueur, qui, dans le temps des barricades de Paris, exerça la charge de lieutenant civil, OLIVET, *Hist. Acad.* t. II, p. 352, dans POUGENS.

— HIST. XVIe s. Troubles non seulement de catholique à huguenot, mais de catholique à catholique, sous mots de faction malheureusement controuvez de ligueur, politique, maheustre, PASQUIER, *Recherches*, liv. IX, p. 809, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Ligue*.

† **LIGULAIRE** (li-gu-lè-r'), *adj.* Terme de botanique. Se dit d'une partie qui est longue, étroite et plate. || *S. f.* Genre de plantes, famille des composées.

— ÉTYM. *Ligule*.

† **LIGULE** (li-gu-l'), *s. f.* Terme de botanique. Petite lame placée au bas des feuilles des plantes graminées, et qui est de la nature des stipules. || Demi-fleuron d'un capitule floral des composées. || Terme de zoologie. Lèvre inférieure des insectes. || Genre de vers intestinaux. || Genre de mollusques.

— ÉTYM. Lat. *ligula*, dit pour *lingula*, diminutif de *lingua*, languette.

† **LIGULÉ, ÉE** (li-gu-lé, lée), *adj.* Terme de botanique. Qui a la forme d'une bande étroite, d'une ligule.

† **LIGULIFLORE** (li-gu-li-flo-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui est en forme de languette. La famille des composées liguliflores.

— ÉTYM. *Ligule*, et le lat. *flos*, fleur.

† **LIGUSTRINE** (li-gu-stri-n'), *s. f.* Terme de chimie. Extrait amer de l'écorce du ligustrum vulgare, *L.*

— ÉTYM. *Ligustrum*, et la finale chimique *ine*.

† **LILACINE** (li-la-si-n'), *s. f.* Terme de chimie. Principe cristallisable qu'on retire des fruits verts et des feuilles de lilas.

— ÉTYM. *Lilas, lilac*, et la finale chimique *ine*.

LILAS (li-lâ; l's se lie : un li-lâ-z en fleur), *s. m.* || 1° Genre *syringa*, famille des oléinées. Lilas commun, arbre qui fleurit au printemps, et porte des fleurs par bouquets (*syringa vulgaris*, *L.*) (variétés : lilas de Marly, *syringa vulgaris*, var. purpurea, et le lilas blanc). Homère a décrit la grotte du cyclope; il ne l'a pas tapissée de lilas et de [illegible], CHATEAUB. *Génie*, II, V, 1. Au détour d'une eau qui chemine, À flots purs sous de frais lilas, Vous avez vu notre chaumine, BÉR. *Hir.* || Lilas Varin ou de Rouen, *syringa dubia*, Pers. || Lilas de Perse, *syringa persica*, *L.* || 2° La couleur du lilas. Le lilas pâle. Le lilas foncé. || Il s'emploie aussi comme adjectif invariable. Une robe lilas. || 3° Lilas des Indes, ou lilas de la Chine, azédarach toujours vert ou faux sycomore, *melia azedarach*, famille des méliacées. || Lilas de terre ou terrestre, ou jacinthe panachée de Sienne, la variété monstrueuse du *muscari comosum*, Mill., liliacées.

— ÉTYM. Esp. *lilac*, arabe *lilac* ou *lilâk*, qui, d'après Dozy, est le persan *lîlang* ou *lîlanj*, indigo.

LILIACÉ, ÉE (li-li-a-sé, sée), *adj.* Terme de botanique. Qui est analogue au lis. Plantes liliacées. || *S. f.* Les liliacées, famille de plantes monocotylédones, dont le lis est le type. Une liliacée.

— ÉTYM. Lat. *lilium*, lis (voy. LIS).

† **LILLIPUT** (li-li-put'), *s. m.* Nom d'un pays imaginaire décrit par Swift, dans son Gulliver, et habité par de petits hommes hauts de six pouces.

† **LILLIPUTIEN, IENNE** (li-li-pu-siin, siè-n'), *s. m.* et *f.* Habitant de Lilliput. || Fig. Extrêmement petit. Il est impossible [illegible] [illegible] dans ses manches et [illegible] cette [illegible] [illegible] qui [illegible] autour de Mme de Créqui, CH. DE BERNARD, *la [illegible]*, § 3.

† **LILLOIS** (li-loi), *s. m.* Variété de coton.

LIMACE (li-ma-s'), *s. f.* ou **LIMAS** (li-mâ), *s. m.* || 1° Mollusque rampant, sans coquille, de forme allongée, à quatre tentacules, et ordinairement d'un jaune rougeâtre. [illegible] comme au printemps une [illegible], [illegible] *Sat.* X. || 2° Terme de [illegible] (d'Architabide). || 3° Limace de mer, nom de divers animaux qui [illegible] [illegible] par leur forme. || 4° Terme de vétérinaire. Inflammation de la peau de l'intervalle

intelligité du bœuf, se propageant au ligament situé dans cet espace.

— HIST. XIII° s. La limace [le limaçon] jete son cors De l'escalope toute fors Par le beau tems, mais par la pluie [illegible] quand ele les [illegible], *Fabl. de Ste Léoc.* p. 218. || XVI° s. Et plusieurs se jettèrent dans les vignes, pour chercher les limats et les [illegible], [illegible], 418. Limas sortant des [illegible], [illegible] IV, 30.

— ÉTYM. Berry, *limar, lumas*; provenç. *limassa*, et au masculin *limats, limas*, espagn. *limaza*; portug. *lesma*; ital. *lumaca, lumaccia*; du lat. *limax, limacis*, qui est le grec λεῖμαξ, de λειμών, lieu humide (voy. LIMON 1); comparez le polonais *slimak*, [illegible].

† **LIMACIEN, IENNE** (li-ma-siin, siè-n'), *adj.* || 1° Terme de zoologie. Qui a rapport ou qui appartient au limaçon; qui ressemble au limaçon. || 2° Terme d'anatomie. Qui a rapport au limaçon de l'oreille interne. Nerf limacien.

† **LIMACINE** (li-ma-si-n'), *s. f.* Terme de chimie. Substance azotée, voisine des mucosines, retirée de la limace grise.

— ÉTYM. *Limace*, et la finale chimique *ine*.

LIMAÇON (li-ma-son), *s. m.* || 1° Mollusque gastéropode, dit vulgairement escargot des vignes (*helix pomatia*, L.), qui habite une coquille; on l'emploie comme adoucissant, relâchant et analeptique; il sert aussi d'aliment. Les cornes du limaçon. La faim le [illegible] héron] prit; il fut tout heureux et tout aise De rencontrer un limaçon, LA FONT. *Fabl.* VII, 3. Malgré son grand âge, il passait des nuits dans les endroits les plus humides du jardin, couché sur le ventre, sans oser faire aucun mouvement, pour découvrir les allures, la conduite des limaçons, qui semblent en vouloir faire un secret impénétrable, FONTEN. *Du Verney.* Je saisis cette occasion de prier les philosophes de couper le plus qu'ils pourront de têtes de limaçon à décollés; car j'atteste que la tête est revenue à des limaçons à qui je l'avais coupée; mais ce n'est pas assez que j'en aie fait l'expérience.... si j'ai fait heureusement cette expérience, je l'ai manquée trente fois, VOLT. *Dict. phil. Serpent.* La coquille croît avec l'animal; dans les limaçons où elle est tournée en hélice, les tours de spirale sont d'autant plus nombreux que le coquillage est plus âgé, BONNET, *Contempl. nat.* III, 21. || Le nom de limaçon s'applique non-seulement à l'*helix pomatia*, L., mais à toutes les espèces du genre hélix, et à une foule de coquilles univalves qui leur ressemblent. || Cet homme est retiré chez lui comme un limaçon dans sa coquille, c'est-à-dire il vit très-retiré. || Fig. C'est un limaçon qui sort de sa coquille, se dit d'un homme de néant qui veut paraître au-dessus de sa condition. || 2° Terme d'anatomie. L'une des trois cavités qui constituent le labyrinthe de l'oreille. || 3° Terme d'architecture. Escalier en limaçon, escalier qui tourne en forme de vis autour d'un cylindre de pierre. || 4° Roue destinée à déterminer le nombre des coups que doit sonner une pièce d'horlogerie à répétition. || Se dit de la vis d'Archimède.

— HIST. XIII° s. Sire Tardis li limaçons, *Ren.* 10103. || XIV° s. Prenez les limassons jeunes, petis, et qui ont coquilles noires, *Ménagier*, II, 5. || XV° s. Quant [je], vis sans verre et brouvage, C'est sans coque un limaçon, BASSEL. LVI. A l'exemple du limaçon, lequel, quand on passe près de lui, retrait ses cornes par dedans, et, quant il n'oyt plus rien, les reboute, MONSTREL. II, 81. || XVI° s. Les soldats nouveaux à qui on apprend des limaçons [sorte de manœuvre] font bien davantage de tours et retours, pour leur plaisir, LANOUE, 3.6. L'eschare des charbons non pestiférés n'est trouvée noire, mais blanche, appelée des chirurgiens vulgaires le limaçon des charbons blancs, PARÉ, XXIV, 33. Que l'ocean qui bat le rivage d'Escosse Soit calme cependant cette royale nopce; Que les tritons joyeux dans leurs creux limassons En l'honneur de leurs roys entonnent des chansons, BAÏF, *Œuvres*, p. 192, dans LACURNE.

— ÉTYM. Dérivé de *limas*; wall. *limcon, lumeçon*; Hainaut, *lemechon, lumiçon, luchemon*; pic. *limechon, émichon, émuchon, limichon*; bourguig. *lemaisson, limaicon*.

† **LIMAÇONNE** (li-ma-so-n'), *s. f.* La chenille du bombyce azalée. || *Adj.* La chenille limaçonne.

† **LIMAÇONNER (SE)** (li-ma-so-né), *v. réf.* Se ramasser en forme de limaçon. Fagon, à bout de son art et de ses espérances, s'était limaçonné en grommelant sur son bâton, ST-SIM. 446, 217.

— HIST. XVI° s. Limaçonner [donner forme de limaçon], COTGRAVE.

— ÉTYM. *Limaçon*.

† **LIMAÇONNIÈRE** (li-ma-so-niè-r'), *s. f.* Enclos où l'on conserve vivants des limaçons comestibles.

† **LIMAGE** (li-ma-j'), *s. m.* Terme de coutellerie. Action de limer la pièce qui doit fournir le couteau.

LIMAILLE (li-mâ-ll', *ll* mouillées, et non li-mâ-ye), *s. f.* Petites parcelles métalliques que la lime détache des métaux. Si l'on met une pierre d'aimant au-dessous d'une quantité de limaille de fer que l'on agitera sur un carton, cette limaille s'arrangera en formant plusieurs courbes séparées les unes des autres, et qui laissent deux vides aux endroits qui correspondent aux pôles de la pierre, BUFF. *Min.* t. IX, p. 144.

— ÉTYM. *Limer*. Au XVII° siècle, on disait plus souvent *limure* : de la limure de fer.

† **LIMAILLEUSE** (li-mâ-lleû-z', *ll* mouillées), *adj. f.* Terme de métallurgie. Fontes limailleuses, fontes noires, chargées de graphite, qui fondent plus difficilement que les fontes grises.

† **LIMAIRE** (li-mè-r'), *s. m.* Terme de pêche. Nom des jeunes thons qui n'ont pas encore un pied de long.

LIMANDE (li-man-d'), *s. f.* || 1° Poisson de mer fort plat, et à peu près de la forme d'un carrelet, mais à peau rude (*pleuronectes limanda*, L.). || 2° Terme de marine. Bande de toile goudronnée dont on enveloppe un cordage que l'on veut garantir du frottement. || 3° Terme de construction. Pièce de bois plate, étroite et de peu d'épaisseur dans une charpente. || Se dit aussi des pièces de bois qui tiennent les pales d'un étang ou d'un moulin. || Terme de menuisier. Espèce de règle large et plate.

— HIST. XIV° s. Plais [plies] sont doulces à applanier à la main, et lymandes au contraire, *Ménagier*, II, 4. Limandes sont tavellées de jaune ou roux par le dos, *ib.* II, 4. || XVI° s. Il s'en va après le levrier, sans faire grand bruit, avec une grosse limande [pièce de bois de sciage carrée en long et plate] carrée en sa main, DESPER. *Contes*, XX.

— ÉTYM. *Lima*, lime, à cause de la rugosité de la peau; conjecture étymologique qui paraît très-probable. C'est en raison de la forme plate de ce poisson que *limande* a été employé figurément dans certains métiers.

† **LIMANDELLE** (li-man-dè-l'), *s. f.* Poisson de l'Océan (genre pleuronecte).

† **LIMANDER** (li-man-dé), *v. a.* Terme de marine. Envelopper un cordage d'une limande. || Terme de charpente. Appliquer une limande à une pièce de bois.

LIMAS (li-mâ), *s. m.* Voy. LIMACE.

† **LIMBAIRE** (lin-bè-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui a rapport au limbe d'une corolle. Expansion limbaire.

LIMBE (lin-b'), *s. m.* || 1° Terme de mathématique et d'astronomie. Bord d'un instrument. || Terme d'astronomie. Le limbe supérieur, le limbe inférieur du soleil, le bord supérieur, le bord inférieur du soleil. || 2° Terme de botanique. Partie d'une feuille ou foliole qui est formée par l'épanouissement des fibres du pétiole. L'étude de la botanique me semble utile au paysagiste, quand ce ne serait que pour ne pas donner aux feuilles de tous les arbres le même limbe et la même forme, CHATEAUBR. *Dessin.* || Partie supérieure des corolles monopétales, celle qui vient après la gorge. || Partie supérieure, ordinairement évasée et découpée, des calices monophylles. || 3° Circonférence des valves d'une coquille bivalve, depuis le disque jusqu'au bord. || 4° Cercle brillant autour d'un objet. Néanmoins [dans l'éclipse totale du soleil] on voit encore un limbe ou un grand cercle de vapeurs dont la lumière est assez vive pour nous éclairer à peu près autant que celle de la lune; sans cela, le globe terrestre serait plongé dans l'obscurité la plus profonde pendant la durée de l'éclipse totale, BUFF. 1^re^ *époq. nat. Œuvres*, t. XII, p. 83, dans POUGENS. || Cercle autour de la tête d'un saint, d'une divinité.

— ÉTYM. Lat. *limbus*, bord.

LIMBES (lin-b'), *s. m. pl.* Mot consacré parmi les théologiens pour signifier le lieu où les âmes des justes de l'ancien testament attendaient que Jésus-Christ fût venu opérer le mystère de la rédemption; quelques théologiens y mettent aussi les enfants morts sans baptême. Voyant.... Un médecin remplir les limbes d'avortons, RÉGNIER, *Sat.* XV. Pierre Chrysologue, au cinquième siècle, imagina les limbes, espèce d'enfer mitigé, et proprement bord d'enfer, où vont les petits enfants morts sans baptême, VOLT. *Dict. phil. Baptême.* || Fig. Mme la duchesse d'Orléans n'était pas la moins inquiète des limbes où on la laissait sur l'avenir, ST-SIM. 400, 217. || Fig. Être dans les limbes, être en enfance par vieillesse. On dit que l'abbé de Chauvelin se meurt, et que le président Hénault est dans les limbes; pour moi, je suis toujours dans le purgatoire, VOLT. *Lett. d'Argental*, 10 août 1769. || Fig. Un lieu retiré, chétif, par opposition à un lieu comparé au paradis. Elle [une lettre] m'apprend dans mes limbes ce qui se passe dans votre brillant paradis de Paris, VOLT. *Lett. la Harpe*, 6 oct. 1777.

— ÉTYM. Le même que le précédent, parce que les limbes sont représentés comme sur le bord de l'enfer.

† **LIMBIFÈRE** (lin-bi-fè-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui porte un limbe ou un rebord coloré.

— ÉTYM. *Limbe*, et le lat. *ferre*, porter.

1. **LIME** (li-m'), *s. f.* || 1° Outil de fer ou plutôt d'acier garni d'aspérités régulièrement disposées, et qui sert à polir, à couper le fer, etc. On conte qu'un serpent, voisin d'un horloger, Entra dans sa boutique, et, cherchant à manger, N'y rencontra pour tout potage Qu'une lime d'acier qu'il se mit à ronger, LA FONT. *Fabl.* V, 16. Il fut prononcé que je n'étais bon qu'à mener la lime, J. J. ROUSS. *Conf.* I. N'ayant pu mordre sur la lime, Le hideux serpent l'avala, BÉRANG. *Épitaphe.* || Lime douce, celle qui, ayant le grain fort menu, s'emploie pour polir et adoucir. || Fig. Je m'assieds sur des pierres polies par la douce lime des eaux, CHATEAUBR. *Natch.* VIII. || Lime sourde, lime qui ne fait pas de bruit quand on l'emploie. On leur a fait tenir [à des prisonniers] une lime sourde dans un pain, et ils ont déjà limé un gros barreau d'une fenêtre, LE SAGE, *Diable boit.* ch. 7, dans POUGENS. || Fig. Lime sourde, personne sournoise. Autrefois l'on ne voyoit point Tant de crocheteurs par le monde, D'hypocrites, de limes sourdes, *Texte de* 1609, cité dans FRANC. MICHEL, *Argot.* Lime sourde et sainte-n'y-touche.... [allant] *per fas et nefas* à ses fins sans bruit, en voulant faire accroire au genre humain qu'on est la meilleure personne du monde, *Texte de* 1749, cité *ib.* || 2° Fig. Soin que l'on met à polir les ouvrages d'esprit. Donner le dernier coup de lime à un ouvrage. Et reprenant vingt fois le rabot et la lime, BOIL. *Disc. au roi.* || 3° La lime est aussi employée pour le nettoyage des dents, des ongles; pour user les dents du cheval lorsqu'elles sont trop longues. || 4° Terme de marbrier. Outil qui sert à faire le raccordement d'une pièce de marbre avec une autre lorsqu'on les monte. || 5° Terme de vénerie. Limes, les deux dents inférieures du sanglier, qui se nomment communément défenses. || 6° Plante graminée qu'on nomme aussi alpiste rude, *phalaris aspera*. || 7° Genre de coquilles bivalves, voisines des huîtres. || 8° Terme de pêche. Se dit des endroits où la surface de l'eau est unie.

— HIST. XIII° s. Nus ne puet faire rivet se il n'est limés à limes, *Liv. des mét.* 167. Adès [toujours] dure la lime [le remords], adès dure li vers Qui mort la conscience du lonc et du travers, J. DE MEUNG, *Test.* 1657. || XIV° s. Archer ne doit estre sans lime, et doit tousjours faire agus les fers de ses sagettes, *Modus*, f° LV, *verso*. || XV° s. La veez vous là, la lyme sourde Qui pense plus qu'elle ne dit; Souventes fois s'esbat et rit, CH. D'ORL. *Rondel* 29. Non cognoissent encore la lime et correction de raison, CHR. DE PISAN, *Charles V*, I, 9. || XVI° s. Lime lime lime, c'est-à-dire la lime agit sur la lime, et fig. les hommes de même action, de même puissance agissent les uns sur les autres, OUDIN, *Curios.* t. II, p. 243.

— ÉTYM. Provenç. espagn. et ital. *lima*; catal. *llima*; du lat. *lima*, qui se rapporte à *limus*, oblique, à cause de l'obliquité ou de la courbure des dents de la lime.

2. **LIME** (li-m'), *s. f.* Fruit du citronnier limettier, dit vulgairement limettier, fruit qui a une eau fort douce, et qu'on nomme lime douce pour cette raison.

— ÉTYM. Voy. LIMON 3.

LIMÉ, ÉE (li-mé, mée), *part. passé* de limer. Travaillé à la lime. Fer limé. || Fig. Poli, corrigé. Ouvrage trop limé.

† **LIME-BOIS** (li-me-boi), *s. m.* Genre d'insectes coléoptères (famille des serricornes).

— ÉTYM. *Limer*, et *bois*.

1. **LIMER** (li-mé), *v. a.* || 1° Travailler avec la lime. Limer un canon de fusil. || Fig. Les jeunes gens me disent : tout chemine; A petit bruit chacun lime ses fers; La presse éclaire, et le gaz illumine, BÉRANG. *la Comète.* || 2° Fig. Faire subir à un ouvrage d'esprit un travail de correction comparé au travail de la lime sur le fer. De la prose que

l'art lime et relime, RÉGNIER, *Sat.* IX. C'est ordinairement la peine qu'il s'est donnée un auteur à limer et à perfectionner ses écrits, qui fait que le lecteur n'a point de peine en les lisant, BOIL. 4e *préface*. Il n'avait jamais su ou voulu savoir ce que c'était que de limer un ouvrage, MAIRAN, *Éloge de Petit* [illegible] si j'ai du temps de reste pour limer une tragédie, VOLT. *Lett. d'Argental*, 16 avr. 1767. || Absolument. Mérite un tel succès ; compose, efface, lime, VOLT. [illegible] || 3° Se limer, v. réfl. [illegible] un sens limité, chercher dans sa tête. Mais tant plus je me lime et plus je me rabote, RÉGNIER, *Sat.* XIV.

— HIST. XIIe s. Mont a le cuer et triste et noir ; Sor son cors a mis molt fort lime ; Car sa pensée ki li lime Le cuer et rot [rase] par là dedans.... GUI DE CAMBRAI, *Barl. et Jos.* p. 20. || XVIe s. Il fault frotter et limer nostre cervelle contre celle d'aultruy, MONT. I, 164. On ne trouvoit pas ces vers assez limez pour estre mis en lumiere, ID. IV, 342.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *limar* ; catal. *llimar* ; ital. *limare* ; du lat. *limare*.

† 2. LIMER (li-mé), v. a. En termes de salines, vider, dessécher. Limer un marais salant.

— ÉTYM. Lat. *limus*, limon : ôter le limon.

† LIMESTRE (li-mè-str'), s. m. Espèce de serge croisée et drapée fabriquée à Rouen. Combien, pour avoir mis leur honneur en séquestre, Ont-elles en velours échangé leur limestre! RÉGNIER, *Sat.* XIII.

† LIMETTE (li-mè-t'), s. f. Fruit du limettier. Eau de limette.

— ÉTYM. Voy. LIME 2.

† LIMETTIER (li-mè-tié), s. m. Espèce de citronnier à fruit doux, dont une variété, dite bergamotier, fournit l'essence de bergamote, *citrus limetta*, Risso.

† LIMEUR (li-meur), s. m. Ouvrier qui se sert de la lime. || *Adj.* Machine limeuse.

† LIMICULE (li-mi-ku-l'), s. f. Nom vulgaire d'un oiseau, la limicule rousse, dite aussi barge aboyeuse, *scolopax glottis*, L. espèce détachée des bécasses.

LIMIER (li-mié ; l'r ne se prononce et ne se lie jamais ; au pluriel, l's se lie : des li-mié-z excellents), s. m. Grand chien qui sert à la chasse des grosses bêtes, telles que le cerf, le sanglier, etc. surtout pour les lancer hors de leur fort, ou pour achever de les tuer, lorsque, étant forcées elles se défendent trop bien contre les chiens de meute. Le limier ne parle pas. || Fig. Celui qui ambitionne, poursuit quelque chose, comme fait le limier pour le gibier. Cette convoitise des offices et états (curée autrefois réservée aux nobles limiers) est devenue plus âpre depuis que tous y peuvent prétendre, P. L. COUR. 2e *lettre*. || Fig. Les limiers de la police, les agents de police. Don [illegible], s'étant aperçu du larcin et de la fuite de son confident, eut recours à la justice, qui dispersa de toutes parts ses limiers pour découvrir le voleur, LE SAGE, *Diable boit.* ch. 7, dans POUGENS.

— HIST. XIIIe s. Quant vous serés oltre les prés Seurement, amis, cornés [sonnez du cor], Dont verés venir limiers, Et [illegible] gentils, et bons levriers, *Partonop.* v. 1789.

— ÉTYM. Provenç. *liamer*, *liamier* ; du lat. *ligamen*, lien, comme l'indique l'ancienne forme trisyllabique *liemier* : proprement le chien tenu en laisse. Cette étymologie, donnée par Diez, écarte celle de Ménage, qui indiquait *limen*, le seuil, parce que le *limier* commence la chasse ; ni le sens ni la forme ne conviennent.

† LIMINAIRE (li-mi-nè-r'), *adj.* || 1° Qui est en tête d'un livre. Des pièces liminaires dans un manuscrit. || 2° Se disait d'un prologue ou d'une épître que l'on mettait à la tête d'un livre et qui tenait lieu de préface. J'ai lu l'épître liminaire de M. de [illegible], laquelle m'a fait un plaisir tout particulier en me [illegible] comme devant les yeux l'excellence de la vertu de feu Monseigneur, qui ne se peut assez exalter, [illegible], *Lett.* 29 août 1630. Le mot gestes au pluriel pour dire les faits mémorables de guerre commence à [illegible] en notre langue, et l'un de nos célèbres écrivains l'a employé depuis peu en une très-belle épître liminaire qu'il adresse à un grand prince, VAUGELAS, *Rem.* t. II, p. [illegible], dans POUGENS. [illegible], odes, sonnet, épîtres liminaires, BOIL. *Épît.* II.

— HIST. XVIe s. Comme il le peut aisément juger par les epistres liminaires de leurs ouvrages, CARL. VII, *préface*.

— ÉTYM. Lat. *liminaris*, de *limen*, seuil. Il y a parenté entre *limen*, seuil, et *limes*, limite.

LIMITATIF, IVE (li-mi-ta-tif, ti-v'), *adj.* Qui limite. || En jurisprudence, disposition limitative, disposition dont l'objet est tellement déterminé, que le légataire n'a rien à demander, à prétendre sur le surplus des biens du testateur. || Assignat limitatif, ancien terme de droit qui se disait dans le même sens que disposition limitative.

— HIST. XVIe s. Le roy fist publier un nouvel edict declaratif et limitatif de l'edict de janvier, CASTELNAU, 91.

— ÉTYM. *Limiter*.

LIMITATION (li-mi-ta-sion ; en vers, de cinq syllabes), s. f. Action de limiter. Il est démontré que les exceptions ou limitations du pouvoir des rois, loin d'être le droit commun des monarchies, ne sont pas seulement connues dans celle du peuple de Dieu, BOSS. 5e *avert.* § 48. Dans la soumission à la loi de Dieu, on fait absolument bien, on fait bien sans limitation, ID. *Sermons, Loi de Dieu*, 3. Le second crime est susceptible d'une infinité d'interprétations, limitations.... MONTESQ. *Esp.* XII, 6. La divisibilité, la figure, sont des qualités négatives et des limitations, VOLT. *Traité de métaph.* ch. 2. Les métaphysiciens disent que le mal est de trois sortes : le mal métaphysique ou de limitation, le mal physique, le mal moral, BONNET, *Œuv. mél.* t. XVIII, p. 200, dans POUGENS.

— HIST. XIVe s. Certaine atrempance et limittacion des multes [amendes] et des paines, BERCHEURE, f° 55, *verso*. || XVe s. Vindrent ceux d'Astures, de Tollette, de Leon, de Cordoue, de Galice, de Seville et de toutes les autres marches et limitations du royaume de Castille, faire hommage au roy Dom Pietre, FROISS. I, p. 328, dans LACURNE. || XVIe s. On loue la reformation et limitation qu'il donna à la loy, qui permettoit aux peres de pouvoir vendre leurs enfans, AMYOT, *Num.* 30.

— ÉTYM. Provenç. *limitacio* ; espagn. *limitacion* ; ital. *limitazione* ; du lat. *limitationem*, de *limitare*, limiter.

† LIMITATIVEMENT (li-mi-ta-ti-ve-man), *adv.* Avec des limites, d'une manière limitée. Conditions limitativement déterminées.

LIMITE (li-mi-t'), s. f. || 1° Ligne de démarcation entre des terrains ou territoires contigus ou voisins. Les Pyrénées sont la limite de la France du côté de l'Espagne. La rivière sert de limite à ma propriété. || Il se dit souvent au pluriel en ce sens. Il avait, en livrant des combats, en remportant des victoires, en domptant de fières nations, étendu les limites de son empire, BOURDAL. 2e *dim. après Pâq. Dominic.* t. II, p. 36. Lui seul [Dieu] mit à vos pieds le Parthe et l'Indien, Dissipa devant vous les innombrables Scythes, Et renferma les mers dans vos vastes limites, RAC. *Esth.* III, 4. Vos ordres sont suivis ; déjà vos satellites D'Élide et de Messène occupent les limites, VOLT. *Mérope*, I, 4. || Fig. Je dis que sa grandeur n'aura point de limite, MALH. VI, 1. La raison a pour eux des bornes trop petites : En chaque caractère ils passent les limites, MOL. *Tart.* I, 6. Je prie Dieu, lorsque je sens que je m'engage dans ces prévoyances, de me renfermer dans mes limites, PASC. *Lett. à Mlle de Roannez*, 7. Blâmez ce que Dieu blâme, condamnez ce que Dieu condamne ; mais ne passez point ces limites sacrées, BOSS. *Sermons, Jugem. humains*, 1. Quelquefois dans sa course un esprit vigoureux, Trop resserré par l'art, sort des bornes prescrites, Et de l'art même apprend à franchir les limites, BOIL. *Art p.* IV. C'est une expérience éternelle, que tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser ; il va jusqu'à ce qu'il trouve des limites ; qui le dirait? la vertu même a besoin de limites, MONTESQ. *Espr.* XI, 4. Le temps est assez long pour quiconque en profite ; Qui travaille et qui pense en étend la limite, VOLT. 6e *disc. en vers*. Dans toute production poétique il y a toujours un peu de mensonge dont la limite n'est et ne sera jamais déterminée, DIDER. *Salon de 1767*, *Œuv.* t. XIV, p. 330, dans POUGENS. || 2° Terme de mathématique. Grandeur de laquelle une autre grandeur peut approcher indéfiniment, sans jamais pouvoir la surpasser. || Méthode des limites, méthode de démonstration qui emploie la considération des grandeurs limites. || Limites des racines d'une équation, les deux quantités entre lesquelles se trouvent comprises les racines réelles. || 3° *Au plur.* Terme d'astronomie. Les points de l'orbite d'une planète les plus éloignés de l'écliptique.

— REM. Le genre de ce mot a varié : masculin au XVIe siècle, il l'était encore quelquefois au XVIIe : Et ta miséricorde excédant tous limites, CORN. *Imit.* III, 10.

— HIST. XVIe s. Ainsi la mer [Dieu] borna, par tel compas, Que son limite elle ne pourra pas Outrepasser, MAROT, IV, 312. La vaillance a ses limites, lesquels franchis, on.... MONT. I, 63. Si nous sçavions restreindre les appartenances de nostre vie à leurs justes et naturels limites.... ID. I, 172. Elles commencent à bastir en leurs ruches, en voute, d'un artifice merveilleux, depuis le bas jusques en haut du plancher, laissans deux limites, l'une pour l'entrée et l'autre pour la sortie, PARÉ, *Animaux*, 7.

— ÉTYM. Provenç. *limit*, s. m. ; espagn. et ital. *limite* ; du lat. *limitem*, chemin de traverse, puis lisière, frontière, de *limus*, oblique.

LIMITÉ, ÉE (li-mi-té, tée), *part. passé* de limiter. Séparé par des limites. Leurs États [des enfants de Clovis] l'un par l'autre avec soin limités, LEMERCIER, *Frédég. et Brunch.* IV, 1. || Fig. Pouvoir limité, [illegible], *M. de Chrispe*, IV, 4. Mais la reconnaissance et l'hospitalité Sur les âmes des rois n'ont qu'un droit limité, CORN. *Pomp.* I, 1. Ce terme limité que l'on veut leur prescrire [à Polynice et à Étéocle], Accroît leur violence en bornant leur empire, RAC. *Théb.* I, 5. Notre esprit ne peut même embrasser qu'un nombre limité d'erreurs, DUCLOS, *Consid. mœurs*, ch. 2.

LIMITER (li-mi-té), v. a. || 1° Donner des limites. La mer limite ce royaume au midi et au couchant. || Fig. Limiter le pouvoir, les droits, l'autorité. Limiter un temps, un prix, un congé. Et qu'arrivant l'heure prescrite, Que le trépas, qui tout limite, Nous privera de sa valeur [de Henri IV], MALH. II, 3. Les états assemblés, organes de la France, Nomment un souverain, limitent sa puissance, VOLT. *Henr.* VI. || 2° Se limiter, v. réfl. Se donner des limites. Un pouvoir qui se limite lui-même.

— HIST. XIVe s. Fini, c'est chose terminée, limittée et certaine, ORESME, *Eth.* 46. La puissance de tel roy est estroitement limitée, ID. *These de* MEUNIER. Les papes.... feroient bien de soy adviser et d'estre contens des termes que Dieu leur a estably et limitez, *le Songe du vergier*, 55. || XVIe s. Sans luy limiter sa puissance, AMYOT, *Solon*, 27. La raison lui trace et limite quelques bornes [à la passion], et lui establit quelque ordre, ID. *De la vertu morale*, 6. Si de peu de saisons ma vie est limitée, DESPORTES, *Élégies*, II, 5. *Advanture seconde*.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *limitar* ; ital. *limitare* ; du lat. *limitare*, de *limes*, limite.

LIMITROPHE (li-mi-tro-f'), *adj.* || 1° Terme d'antiquité. Terres limitrophes, terres dont le produit servait à nourrir les soldats à qui était confiée la garde de l'empire romain. || 2° Par extension, qui est sur les limites. Cette province est limitrophe de l'Allemagne. Dieu! quel bonheur pour [illegible], pour cette étoffe, De ne point habiter ce pays limitrophe Des conquêtes de notre roi [la Hollande] ! SEDAINE, *Épître à mon habit*. Ce n'est point pays limitrophe [St-Domingue], Mais le mal fait tant de progrès ; Princes, vengez ce bon Christophe, Roi digne de tant de regrets, BÉRANG. *Mort de Christophe*.

— HIST. XVIe s. Il est en la liberté de suivre tel parti qu'il lui plaira, comme marchissant et limitrophe entre l'empire et la France, CARL. II, 7.

— ÉTYM. Lat. *limitrophus*, pour *limitotrophus*, mot hybride composé du latin *limes*, limite, et du grec τρέφειν, nourrir.

† LIMNANTHACÉES (li-mnan-ta-sée) ou LIMNANTHÉES (li-mnan-tée), s. f. pl. Famille de plantes à feuilles acidules, voisine des tropæolées.

— ÉTYM. Λίμνη, étang, et ἄνθος, fleur.

† LIMNÉE (li-mnée), s. f. Terme de zoologie. Genre de mollusques gastéropodes qui se trouvent dans les eaux douces, voisin des limaçons.

— ÉTYM. Λιμναῖος, d'eau douce, de λίμνη, étang.

† LIMNOPHILE (li-mno-fi-l'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui aime à se tenir dans les eaux stagnantes.

— ÉTYM. Λίμνη, étang, et φίλος, qui aime.

† LIMOCTONIE (li-mo-kto-nie), s. f. Mort par défaut de nourriture.

— ÉTYM. Λιμοκτονία, de λιμός, faim, et κτείνειν, meurtre.

† LIMOINE (li-moi-n'), s. f. || 1° Poirée sauvage, *chenopodium polyspermum*, L. || 2° Nom, pour certains auteurs, du *statice limonium*, L. plombaginées.

— ÉTYM. Lat. *limonium*, de λειμώνιον, qui vient de λειμών, marais, lieu humide.

1. LIMON (li-mon), s. m. || 1° Dépôt de terre délayée et de débris organiques formé au fond des étangs, des fossés, ou entraîné par les eaux courantes dans les parties déclives des terrains. L'eau de cette rivière est toujours trouble et mauvaise à boire à cause qu'elle traîne quantité de limon, VAUGEL. Q. C. liv. VII, dans RICHELET. Le Seigneur Dieu forma l'homme du limon de la terre, SACI, *Bible, Gen.* II, 7. On a pris le limon pour de l'argile ; cette erreur de

pitale a donné lieu à de fous [illegible] et a produit une infinité de [illegible], BUFFON, Min. t. II, p. 136. Leurs yeux [ses pareils] sont à tes yeux Comme ceux du reptile ou des monstres immondes Que le limon du Gange enfante sous ses ondes, C. DELAV. Paria, I, 1. || Fig. À peine du limon où le vice m'engage, J'arrache un pied timide et sors en m'agitant, Que l'autre m'y reporte et s'embourbe à l'instant, BOIL. Épît. III. || 2° Terme de géologie. Roche qui contient à la fois le sable et l'argile. || 3° Fig. Extraction, origine, nature, par allusion à la terre dont la Bible dit que l'homme fut formé. Mais ceux que la nature a formés comme nous D'un limon moins grossier que le limon vulgaire, TRISTAN[?], *Épît. à l'abbé de Lavau*. On dirait que le ciel est soumis à sa loi, Et que Dieu l'a pétri d'autre limon que moi, BOIL. *Sat.* V. Si du même limon la nature féconde Sur un modèle égal ayant fait les humains.... VOLT. *Scythes*, IV, 4. Nos mères nous ont faits tous du même limon, LAMART. à *Némésis*.

— SYN. LIMON, FANGE, BOUE. Ces trois termes désignent de la terre détrempée par l'eau. Le limon est cette terre détrempée que les fleuves charrient et qu'ils déposent. La fange est de la terre détrempée par la pluie, par la neige, par une eau qui s'épanche, ainsi que la boue; elle ne diffère de la boue que par l'emploi qu'on en fait : boue est de tous les styles; fange est du style élevé.

— HIST. XII° s. Sa bouche est pleine de sanc et de limon, *Roncisv.* p. 100. || XIII° s. Je sui enfichiez au limon de la mer, *Psautier*, f° 79. L'endemain à vostre levée, E buche e denz devez laver, E oster le limun des denz, *Ms. St Jean*. || XVI° s. Après aussi que le lymon tout frais Est eschauffé du soleil et ses rais, MAROT, IV, 35.

— ÉTYM. Provenç. *limo*, *limon*; catal. *llim*; espagn. et ital. *limo*; du lat. *limus*, grec, λειμών, lieu humide; comparez l'anc. scand. *lim*; all. *Schleim*; ancien haut all. *slim*, argile. Corssen pense que les formes commençant en *l* ont perdu une *s* initiale. Le provençal et le français supposent une forme allongée *limōnus*.

2. LIMON (li-mon), *s. m.* L'une des deux branches de la limonière d'une voiture. Mettre un cheval dans les limons, en limons.

— HIST. XII° s. Li chevaliers à pié, sans lance, Après la charete s'avance, Et voit un nain sor les limons Qui tenoit comme charretons Une longue vergeen sa main, *la Charrete*, v. 346. || XIII° s. Druins [le moineau] au cheval des limons Saut sus la teste maintenant, Et de son bec le vait bechant, *Ren.* 25691. En lieu de chevaux atelés Ot es limons huit colombiaus Pris en son colombier mout biaus, *la Rose*, 15987. || XIV° s. Icelluy variet se ferma une corde au col en maniere d'une vercolle [bricole] pour soustenir le limond du dit demi char, DU CANGE, *vercolenum*.

— ÉTYM. Espagn. *limon*, dérivé de *leme*, timon, gouvernail, dont la provenance ultérieure est inconnue. Le wallon a *limon*, poutre.

3. LIMON (li-mon), *s. m.* Fruit qui ressemble au citron, excepté qu'il n'a pas l'écorce si épaisse, qu'il est un peu plus long et que le jus en est plus aigre; il est le produit d'une variété du citronnier limonier.

— HIST. XVI° s. Il semble que les antiques n'aient connu que le seul citronier, pour ne faire mention aucune des oranges, limons, ne ponciles, O. DE S. 707.

— ÉTYM. Provenç. *limo*; catal. *lliemó*; espagn. *limon*; portug. *limão*; ital. *limone*; du persan *laïmun*: indoustani, *limu*, *nimu*; bengali, *nibu*; sanscrit, *nimbûka*, citron.

4. LIMON (li-mon), *s. m.* Terme d'architecture. Nom donné à la pierre ou à la pièce de bois qui termine et soutient les marches d'une rampe d'escalier, sur laquelle on pose une balustrade pour servir d'appui. || Faux limon ou limon en crémaillère, planche rampante posée contre le mur et contre laquelle les contre-marches viennent butter. || Terme de marine. Se dit des bouts de cordages bien ridés qui servent de bras d'échelle pour monter dans les haubans, sans marcher sur les [illegible].

— HIST. XVI° s. Limons de montées, *Nouv. coust. génér.* t. II, p. 980.

— ÉTYM. Lat. *limus*, oblique, d'après Scheler.

LIMONADE (li-mo-na-d'), *s. f.* Boisson qui se fait avec du jus de limon ou de citron, de l'eau et du sucre. Cette purgation me paraît comme un verre de limonade, SÉV. 462. || Limonade cuite, limonade moins acide, mais aussi moins agréable que celle que l'on fait à froid. || Limonade gazeuse, limonade obtenue en ajoutant du sirop de citron ou de groseille à de l'eau saturée d'acide carbonique. || Limonade minérale, celle qui est faite avec un mélange d'eau et d'un acide minéral. Limonade végétale, toute infusion préparée avec des acides végétaux. || Limonade sèche, mélange d'acide citrique et de sucre en poudre, aromatisé avec quelques gouttes d'essence de citron; on en dissout une cuillerée dans un verre d'eau.

— ÉTYM. *Limon* 3.

LIMONADIER, IÈRE (li-mo-na-dié, diè-r'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui fait et vend de la limonade, des boissons rafraîchissantes, des liqueurs, du café, etc. || Il se dit en province de celui qui tient un café. || 2° Limonadier de la passion, nom donné, par plaisanterie et en souvenir du vinaigre de la passion, aux marchands de vinaigre, et, par extension, à tout marchand de vin qui ne débite que de la piquette et de mauvaises boissons.

— ÉTYM. *Limonade*.

† LIMONE (li-mo-n') ou LIMONINE (li-mo-ni-n'), *s. f.* Terme de chimie. Principe neutre qui se trouve dans les graines de citron et d'orange.

— ÉTYM. *Limon* 3, et la finale chimique *ine*.

† LIMONELLIER (li-mo-nè-lié), *s. m.* Terme employé par certains auteurs comme synonyme générique de limonie, aurantiacées.

† 1. LIMONER (li-mo-né), *v. a.* Passer un poisson dans l'eau bouillante, pour enlever le limon dont il est imprégné.

— ÉTYM. *Limon* 1.

† 2. LIMONER (li-mo-né), *v. n.* Terme d'eaux et forêts. Se dit des arbres qui deviennent assez gros pour en faire des limons, des timons.

— ÉTYM. *Limon* 2.

LIMONEUX, EUSE (li-mo-neû, neû-z'), *adj.* || 1° Plein de limon. Ils ne pouvaient asseoir la plante des pieds à cause des pierres rondes et limoneuses qui les faisaient glisser, VAUGEL. *Q. C.* IV, 9. À ces mots essuyant sa barbe limoneuse, Il [le Rhin] prend d'un vieux guerrier la figure poudreuse, BOIL. *Épît.* IV. || Plantes limoneuses, plantes qui croissent dans les terrains fangeux. || 2° Fer limoneux, voy. LIMONITE. || 3° *S. m.* Poisson du genre du cobite.

— HIST. XVI° s. Brochets nourris en eau claire et non limoneuse, PARÉ, VIII, 14. Pus noir, limoneux et de mauvaise odeur, ID. XI, 4.

— ÉTYM. *Limon* 1.

† LIMONIE (li-mo-nie), *s. f.* || 1° Terme de botanique. Genre d'aurantiacées, dans lequel on distingue la limonie madagascarienne, dite vulgairement bois d'anis. || 2° Terme de zoologie. Genre d'insectes diptères.

1. LIMONIER (li-mo-nié; l'*r* ne se prononce et ne se lie jamais ; au pluriel, l'*s* se lie : des li-mo-nié-z attelés), *s. m.* Cheval qu'on met aux limons. Le pesant chariot porte une énorme pierre ; Le limonier, suant du mors à la croupière, Tire, et le rouleur fouette, V. HUGO, *Contemplations*, *Melancholia*. || *Adj.* Cheval limonier, jument limonière, et, substantivement, un limonier, une limonière.

— HIST. XII° s. Une charrete a fet apareillier ; D'un auferrant [cheval de guerre] fist Guiborc limonier, *Bat. d'Aleschans*, v. 4988. || XV° s. Cheval chevillier ou lymonnier, DU CANGE, *limonerius*.

— ÉTYM. *Limon* 2.

2. LIMONIER (li-mo-nié), *s. m.* Espèce de citronnier fournissant le citron proprement dit qui se vend à Paris; c'est le nom vulgaire et spécifique du citronnier limonier, *citrus limonium*, RISSO; cette espèce a deux variétés principales : le balotin ou limonier balotin, et le limonier sucré.

— ÉTYM. *Limon* 3.

LIMONIÈRE (li-mo-niè-r'), *s. f.* Espèce de brancard formé des deux limons d'une voiture. Il se dit aussi d'une voiture à quatre roues, ayant, au lieu d'un timon, un brancard formé par deux limons.

— ÉTYM. *Limonier* 1.

† LIMONINE, voy. LIMONE.

† LIMONITE (li-mo-ni-t'), *s. f.* || 1° Terme de minéralogie. Sorte de minerai de fer, appelé par Haüy fer oxydé géodique, et dit aussi aétite. || Limonite concrétionnée, variété de limonite. || 2° Terme de géologie. Couche de limon.

† LIMONITEUX, EUSE (li-mo-ni-teû, teû-z'), *adj.* Terme de géologie. Qui appartient à la limonite. L'argile limoniteuse des cavernes.

† LIMOSELLE (li-mo-zè-l'), *s. f.* Genre de plantes [illegible]. || *S. f. pl.* Famille d'insectes diptères.

LIMOSINAGE (li-mo-zi-na-j') ou LIMOUSINAGE (li-mou-zi-na-j'), *s. m.* Ouvrage de maçonnerie fait avec des moellons et du mortier.

— ÉTYM. *Limousin*.

† LIMOUSIN (li-mou-zin), *s. m.* Se dit quelquefois pour maçon, et particulièrement pour désigner les ouvriers qui font l'espèce de maçonnerie appelée limosinage.

— ÉTYM. Il vient beaucoup de maçons du *Limousin*, qui représente *Lemovices*, nom gaulois du pays de Limoges.

† LIMOUSINAGE (li-mou-zi-na-j'), voy. LIMOSINAGE.

† LIMOUSINE (li-mou-zi-n'), *s. f.* Manteau en poil de chèvre ou en grosse laine que portent les rouliers et qui est usuel dans plusieurs campagnes.

— ÉTYM. *Limousin*.

† LIMOUSINER (li-mou-zi-né), *v. a.* Faire du limosinage.

LIMPIDE (lin-pi-d'), *adj.* Clair et transparent. Liqueur limpide. Au laurier qui t'est cher si j'offre une eau limpide.... C. DELAV. *Paria*, I, 4. Sous un ciel limpide la nature renaît brillante de fraîcheur et d'une jeunesse nouvelle, LAMENNAIS, *Politique*, II, 121. || Fig. Style limpide, style dont la clarté et la pureté sont comparées à celles d'une eau limpide.

— ÉTYM. Lat. *limpidus*, dont l'origine est incertaine, les uns y voyant une forme nasalisée de *liquidus*, les autres le rattachant à *lympha*, eau.

LIMPIDITÉ (lin-pi-di-té), *s. f.* Qualité de ce qui est limpide. La limpidité de l'eau, du diamant, de l'atmosphère, de l'air, etc. Que son œil était pur, et sa lèvre candide ! Le beau lac de Nemi qu'aucun souffle ne ride A moins de transparence et de limpidité, LAMART. *Harm.* IV, 10. || Fig. La limpidité du style.

— ÉTYM. Lat. *limpiditatem* (QUICHERAT, *Addenda*), de *limpidus*, limpide.

† LIMULE (li-mu-l'), *s. m.* Genre de crustacés branchiopodes.

LIMURE (li-mu-r'), *s. f.* || 1° Action de limer. La limure de cette grille sera longue. || 2° L'état d'une chose limée. Cette tabatière est d'une limure parfaite. || 3° Limaille.

— HIST. XVI° s. De la limature de corne de cerf, PARÉ, XXI, 18. Limeure de fer et d'airain, ID. XXIII, 46.

— ÉTYM. *Limer*; provenç. et espagn. *limadura*; ital. *limatura*.

LIN (lin), *s. m.* || 1° Plante dont la tige fournit un fil servant à fabriquer des toiles fines et des dentelles, et dont le nom botanique est *linum usitatissimum*, *L.* Les réfugiés français avaient porté en Irlande et en Écosse la culture du lin et du chanvre, RAYNAL, *Hist. phil.* III, 8. || Le lin vivace, *linum perenne*, *L.* espèce que l'on cultive aussi en France; il a été nommé anciennement lin perpétuel de Sibérie. || 2° Lin, *linum*, nom du genre type de la famille des linées. || 3° Toile faite de lin. Debout à ses côtés, le jeune Éliacin Comme moi le servait en long habit de lin, RAC. *Ath.* II, 2. Ce réprouvé qui sort aujourd'hui de l'abîme pour vous instruire, était riche, dit Jésus-Christ; il était vêtu de pourpre et de lin, MASS. *Carême*, *Mauv. riche*. || 4° Gris de lin, couleur qui ressemble à celle de la filasse de lin et de la toile écrue qui en provient, surtout de la filasse qui est grise avec un doux reflet nacré. || *Adj. invariable.* Ruban gris de lin. Une robe gris de lin. || 5° Lin d'Amérique, un des noms vulgaires de l'*agave americana*. || Lin aquatique, nom sous lequel on désigne parfois diverses [illegible] du genre *chantransie*, appelées aussi lin de mer. || Lin étoilé, nom vulgaire et spécifique de la lysimachie lin étoilé (primulacées). || Lin de lièvre, la cuscute européenne, employée, dit-on, par les lièvres pour le coucher de leurs petits; dite aussi lin maudit, parce qu'elle nuit à différentes plantes en en gênant la croissance, et surtout en les suçant et vivant à leurs dépens. || Lin de marais, nom vulgaire de l'ériophoron à plusieurs épis (cypéracées), dit encore linaigrette, lin des prés, lin sauvage. || Lin de la Nouvelle-Zélande, le phormion. || Lin vif, lin [illegible], lin minéral, l'amiante. || Lin fossile ou [illegible], variété d'asbeste.

— HIST. XIII° s. L'arundo [l'hirondelle] fu de grant saveir : Bien s'aparçut ke par le lin Serunt oisel mis à lur fin, MARIE, *Fable* 18. || XVI° s. Le lin printanier rapporte moins de poil et de graine que l'hyvernal, O. DE SERRES, 722.

— ÉTYM. Provenç. *lin*; catal. *lli*; espagn. *lino*; portug. *linho*; ital. *lino*; du lat. *linum*; grec, λίνον.

† LINACÉES (li-na-sée), *s. f. pl.* On dit plutôt linées (voy. ce mot).

† LINAIGRETTE (li-nè-grè-t'), *s. f.* Genre de la famille des cypéracées (genre *eriophorum*). Les linaigrettes ne sont broutées que par les ruminants, et seulement lorsqu'elles sont jeunes (voy. LIN DES MARAIS).

— ÉTYM. L'origine paraît être *lin* et *aigrette*, à cause des longs flocons de soies cotonneuses qui sont dans les fleurs.

LINAIRE (li-nè-r'), *s. f.* Plante ainsi nommée

parce que ses feuilles ont de la ressemblance avec celles du lin; dite aussi lin sauvage (*antirrhinum linaria. L.*), famille des scrophularinées.

LINCEUL (lin-seul; plusieurs mouillent l'l : lin-seuil, c'est ce que fait le Dictionnaire des rimes), *s. m.* || 1° Drap de toile dont on se sert pour ensevelir un mort. Joseph, ayant pris le corps, l'enveloppa dans un linceul blanc, SACI, *Bible, Ev. St Matth.* XXVII, 59. Quand ma froide dépouille étendue au cercueil Sera couverte, hélas! du funèbre linceul, LEBRUN, *Élég.* I, 2. || Par extension. Après ma mort une avalanche De son linceul me couvrira, TH. GAUTIER, *le Chasseur.* || 2° Fig. Tout ce qui enveloppe comme un linceul de mort. Artiste, poëte, savant, À la gloire en vain on s'attache; C'est un linceul que trop souvent La postérité nous arrache, BÉRANG. *Couplet.* Elle a dormi quinze ans dans sa couche d'argile, Et rien ne pleure plus sur son dernier asile; Et le rapide oubli, second linceul des morts, A couvert le sentier qui menait vers ces bords, LAMART. *Harm.* IV, 10. Les noirs linceuls des nuits sur l'horizon se posent, V. HUGO, *la Bataille perdue.* Loin de moi les vains mots, les frivoles pensées, Des vulgaires douleurs linceul accoutumé, Que viennent étaler sur leurs amours passées Ceux qui n'ont point aimé! A. DE MUSSET, *Poés. nouv. Souv.* || Proverbe. Le plus riche n'emporte qu'un linceul.

— REM. 1. Régnier l'a employé dans le sens ancien, à savoir drap de lit : Et les linceuls [draps] trop courts par les pieds tirassoit, RÉGNIER, *Sat.* XI. || 2. Les poëtes font rimer linceul avec *euil*. Je ne veux point, couvert d'un funèbre linceul Que des pontifes saints autour de mon cercueil... A. CHÉN. *Élégies*, IX. Ils le font aussi rimer avec *eul*. [Au temps d'Adam] ...avec rien on montait un ménage : Il ne fallait matelas ni linceul ; Même le lit n'était pas nécessaire; Ce temps n'est plus ; hymen qui marchait seul... LA FONT. *Herm.* Je courus à la grève et ne vis qu'un linceul De brouillards et de nuit, et l'horreur, et moi seul, V. HUGO, *les Châtiments*, VII, 8. Ayant ceci présent qu'il était votre aïeul Celui qui vient de choir de la pourpre au linceul, ID. *Hernani.* Ces exemples prouvent que les deux rimes sont reçues; et en effet les deux prononciations le sont aussi.

— HIST. XII° s. Une kiute [couette] et uns linchius, TAILLAR, *Recueil d'actes*, p. 8. || XIII° s. Ne coute, ne coussin, lincuel [drap de lit] ne oreillier, *Berte*, XXXVIII. Je.... lais et donne à l'hospital mil besans d'or pour lincheus et pour couvretoirs à couvrir les malades, *Chr. de Rains*, 110. || XVI° s. Buvez des vins delicieux, Puis après entre deux linceulx Allez reposer vostre teste, MAROT, III, 195. Ces linceux [draps de lit] ne reprochent qu'ils [nos morts] ne sont pas ensevelis, D'AUB. I, *Hist.* 132.

— ÉTYM. Berry, *linceux*, au pluriel, draps de lit; picard, *lincheux*, draps de lit; bourguig. *lanceu*; provenç. *linsol*, *lensol*, *lensol*, *lanssol*; catal. *llensol*; portug. *lançol*; ital. *lenzuolo*: du lat. *linteolum*, petit linge, morceau de linge, diminutif de *linteum*, linge, de *linum*, lin.

† **LINÇOIR** (lin-soir), *s. m.* Terme de construction. Pièce de bois dans laquelle sont assemblées les solives d'un plancher, au-dessus de la baie d'une porte ou d'une croisée. || Pièce de bois, dans un plancher, qui d'un bout est scellée dans le mur et de l'autre assemblée dans un chevêtre.

† **LINDOR** (lin-dor), *s. m.* Nom d'un jeu de cartes, dans lequel le sept de carreau est la carte principale, et s'appelle lindor. Le lindor est la même chose que le nain jaune.

LINÉAIRE (li-né-è-r'), *adj.* || 1° Terme didactique. Qui a rapport aux lignes. Les anciens ont fort bien remarqué qu'entre les problèmes de géométrie, les uns sont plans, les autres solides et les autres linéaires, c'est-à-dire que les uns peuvent être construits en ne traçant que des lignes droites et des cercles, au lieu que... DESC. *Géom.* 2. || Hiéroglyphes linéaires, VOY. HIÉROGLYPHES. || Mesures linéaires, mesures de longueur. La longueur du pendule et celle du méridien sont les deux principaux moyens qu'offre la nature, pour fixer l'unité des mesures linéaires, LA PLACE, *Exp.* I, 14. || Débouché linéaire d'un pont, la somme des largeurs des arches. || Dessin linéaire, dessin où le trait seul est marqué. || On dit aussi quelquefois dessin linéaire dans le même sens que dessin géométral. || Terme de peinture. Se dit de la perspective [illegible] par [illegible] de la perspective [illegible]. || 2° Terme d'algèbre. Qui est du premier degré, qui ne renferme qu'une seule variable. [illegible] Équation linéaire. || Grandeurs linéaires, les grandeurs simples qui ne sont formées par aucune multiplication, et qui n'ont qu'une dimension comme la ligne. || 3° Terme de botanique. Feuilles linéaires, feuilles qui sont allongées, également étroites dans toute leur longueur, et à côtés parallèles.

— ÉTYM. Lat. *linearis*, de *linea*, ligne.

LINÉAL, ALE (li-né-al, a-l'), *adj.* || 1° Terme de jurisprudence. Qui est dans l'ordre d'une ligne de descendance. Succession linéale. || 2° Terme de beaux-arts. Qui a rapport aux lignes d'un dessin, d'un tableau, d'un édifice. Harmonie linéale. Perspective linéale.

— ÉTYM. Lat. *linealis*, de *linea*, ligne.

† **LINÉALEMENT** (li-né-a-le-man), *adv.* Terme de beaux-arts. Par rapport aux lignes, d'une manière linéale.

LINÉAMENT (li-né-a-man), *s. m.* || 1° Trait linéaire. On voit [dans la résurrection magique d'un mort] d'un sang caillé les flammes rallumées; L'artère avec le cœur reprend ses mouvements, Le visage retourne à ses linéaments, BRÉBEUF, *Pharsale*, VI. De même qu'une peinture, bien qu'elle représente tous les linéaments de l'original, ne saurait exprimer sa vigueur, étant destituée de vie et de mouvement, BOSS. 1er *sermon, Démons*, 1. Voyez le plus beau corps du monde : sitôt que l'âme s'est retirée, bien que les linéaments soient presque les mêmes, cette fleur de beauté s'efface, et cette bonne grâce s'évanouit, ID. *Panég. St Bernard*, 1. Depuis plusieurs années, il m'a paru nécessaire d'ajouter aux trois linéaments fondamentaux de M. Élie de Beaumont [dans les soulèvements des montagnes] deux ruptures dont l'une court nord-est-sud-ouest comme le mont Pilat, FOURNET, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LV, p. 868. || 2° Par extension, ce qui dessine. Les premiers linéaments du poulet dans l'œuf. || 3° Fig. Ébauche, esquisse. Le plus beau linéament, à mon gré, de tout leur ouvrage [de Xénophon et de Platon] est celui par lequel ils nous expriment la fin de Socrate, LA MOTHE LE VAYER, *Vertu des païens*, II, *Socrate.* Avant de chercher l'ordre dans lequel on présentera ses pensées, il faut s'en être fait un autre plus général et plus fixe... c'est en se rappelant sans cesse ces premiers linéaments, qu'on déterminera les justes intervalles qui séparent les idées principales... BUFF. *Disc. sur le style.*

— HIST. XVI° s. Non que je me vante d'avoir en cest endroit contrefait au naturel les vrais lineamens de Virgile, DU BELLAY, IV, 3, *verso.* Ce traict et façon de visage, et ces lineaments par lesquels on augmente aulcunes complexions internes, MONT. IV, 234.

— ÉTYM. Lat. *lineamentum*, de *lineare*, tracer des lignes, de *linea*, ligne.

† **LINÉATIFOLIÉ, ÉE** (li-né-a-ti-fo-li-é, ée), *adj.* Terme de botanique. Se dit d'une feuille dont les nervures affectent la forme de lignes parallèles.

— ÉTYM. Lat. *lineatus*, marqué de lignes, et *folium*, feuille.

† **LINÉES** (li-née), *s. f. pl.* Terme de botanique. Famille de plantes dicotylédones, dont le lin est le type, et qui a été détachée des caryophyllées.

† **LINÉOLE** (li-né-o-l'), *s. f.* Espèce de bouvreuil, le bouvreuil bouveron.

† **LINETTE** (li-nè-t'), *s. f.* || 1° Graine de lin. || 2° Nom de la linotte commune et du triglo hirondelle.

— ÉTYM. Diminutif de *lin*.

† **LINGAM** (lin-gam'), *s. m.* Représentation hiératique du phallus chez les Indiens.

— ÉTYM. Sanscrit, *lingam*, marque, phallus, genre.

† 1. **LINGARD** (lin-gar), *s. m.* Fil de chaîne empesé, pour raccommoder les fils qui se rompent pendant le travail.

† 2. **LINGARD** (lin-gar), *s. m.* Terme de pêche. Morue longue qu'on apporte salée d'Amérique.

LINGE (lin-j'), *s. m.* || 1° Toile de lin, de chanvre ou de coton, employée aux divers besoins du ménage. Ouvrière en linge. Vieux linge. Linge sale. Il faut à son corps [de Jésus mort] cent livres de baume du plus précieux, et un linge très-fin et très-blanc pour l'envelopper, BOSS. 1er *serm. Pâq. préamb.* Tout ce fatras fut du chanvre en son temps; Linge il devint par l'art des tisserands; Puis, en lambeaux, des pilons le pressèrent, Il fut papier.... VOLT. *Dict. phil. Livres*, sect. 2. Quel est votre état? — Je file et je travaille en linge, GENLIS, *Théât. d'éduc. Aveugle de Spa*, 7. || Gros linge, les draps, les nappes, les serviettes, les chemises, etc. Linge fin, les collerettes, les manchettes, mouchoirs, etc. Blanchisseuse de gros linge, de linge fin, ou, simplement, blanchisseuse de gros, blanchisseuse de fin. || Il n'a pas plus de force qu'un linge mouillé, ou c'est un linge mouillé, c'est-à-dire il est d'une faiblesse extrême. || Être est blanc comme un linge, se dit d'une personne qui a beaucoup pâli pour une cause quelconque. || Linge de corps, linge qui sert à la personne même, comme chemises, draps, etc. par opposition à linge de maison, qui comprend les nappes, serviettes, etc. || Linge de table, nappes, serviettes. On a donné particulièrement le nom de linge aux toiles destinées pour le service de la table. Il y a du linge plein et du linge ouvré, à grain d'orge, à œil de perdrix, damassé, et sur lequel on exécute les mêmes dessins que sur les étoffes de soie, *Dict. des arts et mét. Lingère.* Le linge orné de fleurs fut couvert pour tous mets D'un peu de lait, de fruits et des dons de Cérès, LA FONT. *Phil. et Baucis.* || Linge de lit, draps, taies d'oreiller, etc. || Linge de cuisine, tabliers, torchons, etc. || Linges sacrés, linges sur lesquels on dispose l'eucharistie pendant le saint sacrifice, et qui sont consacrés à cet usage par une bénédiction particulière; tels sont les nappes d'autel, les corporaux, la palle. || 2° Particulièrement. Linge se dit du linge de corps. Il a beaucoup de linge. Se mettre en linge. Elle est sans linge. Il ne porte que du beau linge. || Changer de linge, mettre sur soi du linge blanc, ou du linge sec quand on sue. || 3° Un morceau de linge. Se frotter avec des linges chauds. Par le linge fatal imbu du sang de Nesse, ROTR. *Herc. m.* III, 1. On voyait plusieurs de ces chefs, blessés depuis la Moskowa, l'un le bras en écharpe, l'autre la tête enveloppée de linges, soutenir les meilleurs, retenir les plus ébranlés.... SÉGUR, *Hist. de Nap.* IX, 10. || Vieux linge, linge usé dont on se sert comme de chiffon et pour les pansements. Un mouchoir et des gants... Lui pendaient au côté, qui semblaient, en lambeaux, Crier, en se moquant : vieux linges, vieux drapeaux! RÉGNIER, *Sat.* X. || Petit linge, fragments de linge dont on se sert pour des usages analogues. || Linge à barbe, serviette dont le barbier entoure le col de celui à qui il fait la barbe. C'est aussi le morceau de linge sur lequel on essuie le rasoir. || Proverbe. Il faut laver son linge sale en famille, c'est-à-dire il ne faut pas mettre le public dans la confidence des mauvaises affaires domestiques, surtout des dissensions.

— HIST. XII° s. De chiers linges dras, *Th. le mart.* 102. || XIII° s. Il puet estre frepier et vendre et achater.... peleterie viez et nueve, et frepperie viez et nueve, linge ou lange viez ou nueve, *Liv. des mét.* 202. || XV° s. Il se despouilla jusques aux draps linges, *Perceforest*, t. V, f° 137. || XVI° s. Les coffrets de medecine accomplis, le linge usé et les œufs pour les blessez, D'AUB. *Hist.* III, 87.

— ÉTYM. Provenç. *linge*; espagn. *lienzo*; du lat. *linteum*, qui vient de *linum*, lin. *Linge* était aussi adjectif : *drap linge*, étoffe de lin, et alors il vient de l'adjectif latin *linteus*.

LINGER, GÈRE (lin-jé, jè-r'), *s. m. et f.* || 1° Celui, celle qui fait, qui vend du linge, qui travaille en linge. || *Adj.* Marchand linger. Marchande lingère. || 2° Celui, celle qui est spécialement chargé du soin de la lingerie. || *Adj.* Dans les communautés d'hommes, il y a des frères lingers, et, dans celles de femmes, des sœurs lingères. || 3° *S. f.* Lingère, espèce d'insecte aptère qu'on trouve souvent dans les armoires.

— HIST. XVI° s. Quatrième rang, qui sont les mestiers d'entre les mediocres et petits : linger toillier, lingere toilliere, *Édit*, avril 1597. Pour la confirmation du mestier de lingeres, auparavant authorisé en l'an 1480, *Ib.* déc. 1551.

— ÉTYM. *Linge*, et la finale *ier* ou *er* qui vient du lat. *arius* et qui exprime l'habitude, le métier.

LINGERIE (lin-je-rie), *s. f.* || 1° Commerce de linge. Elle est dans la lingerie. La lingerie est en souffrance. || 2° Lieu, dans une maison particulière, dans une communauté, dans un collége, dans un hôpital, etc. où l'on serre le linge et où l'on en fait la distribution suivant les besoins. Une femme entendue est à la tête de la lingerie.

— HIST. XIV° s. Toutes celles qui sont du dit mestier de lingerie, *Ordon.* aoüt 1485.

— ÉTYM. *Linger*.

† **LINGETTE** (lin-jè-t'), *s. f.* Sorte d'étoffe croisée de laine, espèce de flanelle. Lingettes ou flanelle, qui est une espèce de serge, la pièce de 20 aunes payera 4 livres, *Tarif*, 18 sept. 1664.

LINGOT (lin-go; le *t* ne se prononce et ne se lie jamais; au pluriel, l'*s* se lie : des lin-go-z argentés; lingots rime avec sots, repos, travaux, etc.), *s. m.* || 1° Nom qu'on donne à des portions de métal, et particulièrement d'or et d'argent, dans la forme qu'elles conservent en sortant du moule après avoir été fondues et avant d'avoir été mises en œuvre. Il y a deux ans qu'il est revenu des Indes chargé d'une grande quantité de lingots qu'il a [illegible], LE SAGE. *Diable boit.* ch. 3, dans [illegible] || [illegible]

Mme de Bouillon appelait cette belle-fille [sa bru] son lingot d'or, ST-SIM. 172, 44. Des qualités trop supérieures rendent quelquefois un homme moins propre à la société : on ne va pas au marché avec des lingots ; on y va avec de l'argent ou de la petite monnaie, CHAMFORT, *Maximes*. || 2° Terme de chasse. Petit cylindre de fer ou de plomb dont on charge un fusil. Tirer un sanglier avec des lingots. || 3° Terme de typographie. Morceau de fonte, ordinairement très grosse, dont on se sert pour remplir les blancs d'une page, et principalement pour maintenir le haut et le bas d'une page divisée en colonnes.

— HIST. XV° s. Dix lingots d'or, grans et petiz, DE LABORDE, *Émaux*, p. 365. || XVI° s. Aussi le marchant souvent pour tout tresor Rapporte des havres au lieu de lingots d'or, DU BELLAY, VI, 13, recto.

— ÉTYM. Angl. *ingot*. D'après Tooke, *Recreat.* t. I, p. 404, *ingot* est dans les contes de Canterbury de Chaucer, et interprété par moule à fondre, et il le fait venir de *get*, mettre, et *in*, dans. De la sorte, il y aurait dans le français *lingot* fusion de l'article avec le mot. Mais *ingot* est-il un mot d'origine anglaise? La composition en est singulière, et des dictionnaires anglais disent que *ingot* vient du français. De sorte que l'ancienne étymologie, qui tire *lingot* du latin *lingua* à cause de la forme, demeure toujours possible.

LINGOTIÈRE (lin-go-tiè-r'), *s. f.* Moule où l'on coule en lingots les métaux fondus. || Appareil de fonte pour couler certaines substances fondues, comme le nitrate d'argent, le soufre, etc. On procède à cette purification en laissant fondre ce soufre brut dans de grands vases à un feu modéré ; les parties terreuses se précipitent, et le soufre pur surnage; alors on le verse dans des moules ou lingotières dans lesquelles il prend la forme de canons ou de pains, BUFF. *Min.* t. III, p. 198. || Moule qui sert aux vitriers pour fondre leur plomb, qu'ils allongent ensuite dans le tire-plomb. || Se dit aussi de vases de fonte que les plombiers pendent au bout des moules à table pour recevoir le surplus du plomb nécessaire à chaque table.

— HIST. XVI° s. Lingotiere, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Lingot*.

† **LINGOTIFORME** (lin-go-ti-for-m'), *adj.* Terme didactique. Qui a la forme d'un lingot. || Terme de géologie. Coulée lingotiforme, celle qui s'épanche en se moulant sur le fond d'un vallon, d'une cavité.

LINGUAL, ALE (lin-goual, goua-l'; au plur. on prononce lin-gô), *adj.* || 1° Terme d'anatomie. Qui a rapport à la langue. Les nerfs linguaux. Artère linguale. || 2° Terme de grammaire. Consonnes linguales, consonnes formées par les divers mouvements de la langue seule, comme *r* et *ll* mouillées. || Substantivement. Une linguale. || Dans la terminologie des consonnes sanscrites, on nomme linguales ou cérébrales, certaines consonnes analogues aux dentales, mais que le sanscrit en distingue.

— ÉTYM. Lat. *lingua*, langue.

† **LINGUARD** (lin-gar) ou **LINGOUARD** (lin-gouar), *s. m.* Voy. LINGUE.

† **LINGUATULE** (lin-goua-tu-l'), *s. f.* Nom d'un genre de crustacés parasites longtemps considéré comme appartenant aux vers nématoïdes.

— ÉTYM. Diminutif du latin *linguatus*, qui est en forme de langue.

† **LINGUE** (lin-gh'), *s. f.* Espèce de lotte allongée. || Poisson du genre gade, que l'on sale comme de la morue.

— ÉTYM. Lat. *lingua*, langue, à cause de la forme.

† **LINGUET** (lin-ghè), *s. f.* Terme de marine. Pièce de bois ou de fer fixée par une de ses extrémités sur le pont du navire, au moyen d'une forte cheville autour de laquelle le linguet tourne librement, ainsi dite parce que le linguet eut d'abord la forme d'une languette ; la fonction du linguet est d'arrêter le cabestan.

† **LINGUETER** (lin-ghe-té. Le *t* se double devant une syllabe muette : je linguette), *v. a.* Terme de menuisier. Lingueter des planches, pratiquer sur leur tranche d'un côté une rainure, de l'autre une saillie qui puisse s'encastrer dans la rainure de la planche voisine. On linguette les planches pour les assembler en plancher.

† **LINGUIFORME** (lin-gui-for-m'; *ui* se prononce comme dans huile), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la forme d'une langue ou d'une languette.

— ÉTYM. Lat. *lingua*, langue, et *forme*.

LINGUISTE (lin-guist'; *ui* se prononce comme dans huile), *s. m.* Celui qui s'adonne spécialement à l'étude des langues. Un habile linguiste.

— ÉTYM. Lat. *lingua*, langue.

LINGUISTIQUE (lin-gui-sti-k'; *ui* se prononce comme dans huile), *s. f.* || 1° Étude des langues considérées dans leurs principes, dans leurs rapports et en tant qu'un produit involontaire de l'instinct humain. || 2° *Adj.* Qui a rapport à la linguistique, à l'étude comparative et philosophique des langues. Études, travaux, découvertes, recherches linguistiques. Un nombre aussi restreint [3 à 400] de signes pour former tout le matériel linguistique d'un peuple aussi ancien et aussi avancé que le peuple chinois, a dû nécessiter l'usage d'une quantité prodigieuse d'homophones, *Rev. orient.* 5° année, n° 50, p. 80.

— ÉTYM. *Linguiste*.

† **LINGULE** (lin-gu-l'), *s. f.* Genre de mollusques acéphales bivalves.

† **LINIER, IÈRE** (li-nié, niè-r'), *s. m.* et *f.* || 1° S'est dit autrefois d'une personne préparant le lin ou faisant le commerce de lin. La communauté des marchands liniers de Paris était autrefois composée d'hommes et de femmes ; mais, depuis les statuts de 1666, elle ne l'est plus que de maîtresses qui se qualifient marchandes linières, chanvrières et filassières de la ville et faubourgs de Paris, *Dict. des arts et mét. Linier*. || 2° *Adj.* Aujourd'hui, industrie linière, fabrication du fil et des étoffes de lin.

— HIST. XIII° s. Quiconques est liniers à Paris, il peut et doit vendre soulement en gros et par poigniées par pesiaus.... *Liv. des mest.* 144. || XVI° s. Cinquieme rang, qui sont les petits mestiers : linieres, chanvrieres, maistre d'escrime, *Édit*, avr. 1587.

— ÉTYM. *Lin*.

LINIÈRE (li-niè-r'), *s. f.* Terme d'agriculture. Terre semée en lin.

— ÉTYM. *Lin*.

LINIMENT (li-ni-man), *s. m.* Terme de pharmacie. Topique onctueux, de consistance moyenne entre celle de l'huile et de l'axonge, destiné à être employé en frictions.

— HIST. XVI° s. Bien souvent nous prenons onguens pour linimens, usans indifferemment de l'un et de l'autre, PARÉ, XXV, 26. Ce sont les consolations, ce sont les linimens des extremes douleurs, MONT. t. III, p. 85, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *liniment*; espagn. *linimiento*; ital. *linimento*; du lat. *linimentum*, de *linire*, oindre.

† **LININE** (li-ni-n'), *s. f.* Terme de chimie. Substance retirée du *linum catharticum*, L.

† **LINNÉE** (li-nnée), *s. f.* Jolie plante d'ornement de la famille des chèvrefeuilles (dédiée par Gronovius à *Linné*).

LINON (li-non), *s. m.* Toile de lin très-déliée. Linon uni, sorte de batiste claire. Linon à jour, linon qui avait des jours. Le linon n'est plus en usage.

— HIST. XVI° s. Ne voit on pas la jeunesse de ce temps porter le linon empesé au colet et aux poignets, bien que le corps de la chemise soit de grosse toile et pourrie? D'AUB. *Conf.* II, 6.

— ÉTYM. Dérivé de *lin*.

† **LINOSTOLE** (li-no-sto-l'), *s. m.* Terme de plaisanterie forgé par Voltaire pour désigner les docteurs de Sorbonne (l'*Ingénu*, ch. 11).

— ÉTYM. Λινόστολος, habillé de lin, de λίνον, lin, et στολή, robe.

LINOT (li-no), *s. m.* ou **LINOTTE** (li no-t'), *s. f.* || 1° Petit oiseau gris, à bec conique, dont le chant est très-agréable. || 2° Linot, le mâle ; linotte, la femelle. Un linot, depuis peu charmé de votre note, A fait divorce avecque sa linotte, PELLISSON, dans JAUBERT, *Gloss.* || 3° Linotte se dit du mâle comme de la femelle. Plusieurs curieux ont fait exprès le voyage de Londres à Kensington pour avoir la satisfaction d'entendre la linotte d'un apothicaire, qui articulait les mots *pretty boy*, BUFF. *Ois.* t. VII, p. 86. || Fig. et familièrement. Il a une tête de linotte, c'est une tête de linotte, c'est une linotte, il a bien peu de jugement, son esprit est fort léger. M. de Saint-Malo, linotte mitrée, âgé de soixante ans, a commencé, vous croyez que c'est les prières de quarante heures, c'est le bal à toutes les dames, et un grand souper : ç'a été un scandale public, SÉV. 237. Je ne démêle point ce que vous me dites de M. d'Argenson, ni pourquoi vous ne pouvez parler de lui gravement ; ce n'est point une linotte, MAINTENON, *Lett. à Mme de Dangeau*, t. VII, p. 117, dans POUGENS. Maisons regardait Canillac comme une linotte qui parlait bien et beaucoup, et ne faisait nul cas de son jugement, ST-SIM. 393, 83. || Fig. et populairement. Siffler la linotte, boire plus que de raison, et, aussi, être en prison. Bon homme, dans quelque cabaret Viens-tu de siffler la linotte? Est-ce le vin rosé, le blanc ou le clairet, Qui t'ont si bien chamarré la calotte? *le Théâtre italien de Gherardi*, t. III, p. 308. || Fig. et familièrement. Siffler la linotte, signifie aussi instruire un intrigant, une intrigante, pour les faire réussir dans les projets qu'on a formés.

— HIST. XV° s. Où estes-vous, chants de linottes, De chardonnerets ou serins, Qui chantes de si plaisans notes, Soubs les treilles de ses jardins? COQUILLART, *Monologue du puits*. || XVI° s. De tes chansons plus suis esmerveillé Qu'à escouter en la verte campagne Au frais matin le linot esveillé, MAROT, dans JAUBERT, *Gloss.* Les leinotes, ou lunotes, ou linotes vont en trouppe tout l'automne et hyver, vivants de semences de chardons, P. BELON, *De la nature des oiseaux*, VII, 16. Une linotte coiffée [une femme], OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. Ainsi nommé parce qu'il aime les *linières*, la graine de *lin*; Berry, *linot*, le mâle, *lunette*, *lunotte*, linotte ; wall. *lin-èroû*; nam. *linè*; génev. *ninotte*. En Normandie, *siffler la linotte* signifie perdre son temps, bayer aux corneilles, attendre en vain ; cela se rattache au sens : être en prison.

† **LINTÉAIRE** (lin-té-ê-r'), *adj.* Ancien terme de géométrie. Courbe lintéaire, courbe tracée par une corde lâche suspendue à deux points fixes.

— ÉTYM. Lat. *linteum*, linge.

LINTEAU (lin-tô), *s. m.* || 1° Pièce de bois, de pierre, ou même de fer, placée en travers au-dessus de l'ouverture d'une porte ou d'une fenêtre. || 2° Terme de serrurerie. Bout de fer placé au haut d'une porte ou d'une grille pour recevoir les tourillons. || 3° Terme de fortification. Traverse sur laquelle sont fixés les pieux d'une palissade à 1^{m},30 au-dessus du sol.

— HIST. XIII° s. Quant vos devez issir de l'uis.... Ançois [avant] que vous ailliez avant, De vostre pié destre dovant Fetes trois croiz sor le lintel, *Ren.* 7863. || XV° s. Le quel Roland de son espée frappa ung cop après icellui Jehannin ; duquel cop il assena le licteau de la maison, en la quelle le dit Jehannin se sauva, DU CANGE, *lintellus*. Avecques ce tirerent d'un autre pan de mur ung luyteau ou couverture de huis, ID. *ib.*

— ÉTYM. Bas-lat. *lintellus*; espagn. *lintel*, *dintel*; d'un latin fictif *limitellus*, diminutif de *limes*, limite. Cette étymologie est donnée par Diez, et il la confirme par l'espagnol *linde*, limite, du latin *limitem*; provenç. *lindar*, seuil, du latin *limitaris*.

† **LINTÉENS** (lin-té-in), *adj. m. pl.* Terme d'antiquités romaines. Livres lintéens, livres écrits sur toile, annales de Rome, livres sibyllins.

— ÉTYM. Lat. *linteus*, de linge, de *linum*, lin.

† **LIO....** préfixe qui signifie lisse, uni, et qui vient du grec λεῖος.

† **LIOCARPE** (li-o-kar-p'), *adj.* Terme de botanique. Dont les fruits sont lisses.

— ÉTYM. *Lio....*, et καρπός, fruit.

† **LIOCOME** (li-o-ko-m'), *adj.* Synonyme de liotrique.

— ÉTYM. *Lio....*, et κόμη, chevelure.

† **LIODERME** (li-o-dèr-m'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Dont les téguments extérieurs sont nus ; dont la peau est lisse.

— ÉTYM. *Lio....*, et δέρμα, peau.

LION, ONNE (li-on, o-n'), *s. m.* et *f.* || 1° Quadrupède carnivore, très-courageux, qui habite principalement l'Afrique ; le mâle a le cou entouré d'une crinière. Le malheureux lion se déchire lui-même, Fait résonner sa queue à l'entour de ses flancs, Bat l'air qui n'en peut mais.... LA FONT. *Fabl.* II, 9. Le lion, terreur des forêts, Chargé d'ans, et pleurant son antique prouesse, Fut enfin attaqué par ses propres sujets, Devenus forts par sa faiblesse, ID. *ib.* III, 14. Ce héros [Achille] si terrible au reste des humains.... Suça même le sang des lions et des ours, RAC. *Iphig.* IV, 1. Et comme ce lion mystérieux dont il est parlé dans l'histoire de Samson, il suffisait presque de l'avoir déchiré pour trouver dans sa bouche le miel de la douceur et la rosée des grâces, MASS. *Or. fun. Villars*. Il rendit ses passions dociles à la raison.... et, comme ce pieux roi d'Israël, il se joua dans sa jeunesse avec les lions, ainsi qu'on se joue avec les agneaux les plus doux et les plus traitables, ID. *Or. fun. Villeroy*. Les lions de la plus grande taille ont environ huit ou neuf pieds de longueur depuis le museau jusqu'à l'origine de la queue, qui est elle-même longue d'environ quatre pieds, BUFFON, *Lion*. Le lion, pris jeune et élevé parmi les animaux domestiques, s'accoutume aisément à vivre et même à jouer innocemment avec eux ; il est doux pour le maître et même caressant, surtout dans le premier âge, et, si sa férocité naturelle reparaît quelquefois, il la tourne rarement contre ceux qui lui ont fait du bien, ID. *ib.* L'extérieur du lion ne dément point

[illegible] grandes qualités [illegible], il a la figure imposante, le regard assuré, la démarche fière, la voix terrible, BUFF. *Lion*. ...Du nord au midi, sur la création Hercule promenait l'éternelle justice Sous son manteau sanglant, taillé dans un lion, A. DE [illegible] || Fig. Ce sera dompter des lions que [illegible] [illegible] quand nous saurons [illegible] les haines, les jalousies, les médisances, [illegible] *sur myst.* IV, 8. || Il faut coudre la peau du [illegible] à celle du lion, il faut joindre la ruse, la [illegible] à la valeur. Quand on lui représentait [à Lysandre] que les [illegible] d'Hercule ne devaient pas employer à la guerre la ruse et la fraude, il leur disait d'un ton moqueur : Partout où la peau du lion ne peut atteindre, il faut y coudre celle du renard, *Trad.* DE PLUTARQUE, *Lys.* 8. || C'est l'âne couvert de la peau du lion, se dit d'un faux brave qui prend un [illegible] menaçant. || Dans le monde des précieuses, on avait donné le surnom de la Lionne à Mlle Paulet. L'ardeur avec laquelle elle aimait, son courage, sa fierté, ses yeux vifs, et ses cheveux trop dorés, lui [illegible] le surnom de Lionne, TALLEMAND DES RÉAUX, *Historiettes*, t. IV, p. 12. || Le partage du lion, tout d'un côté et rien de l'autre, par allusion à la fable où la chèvre, la génisse et la brebis sont en société avec le lion. || Fig. Battre le chien devant le lion, se dit, lorsque, quelqu'un ayant fait une faute dont on n'ose le reprendre directement, on reprend un autre devant lui de la même faute. || Fig. C'est un lion, un vrai lion, c'est-à-dire il est hardi comme un lion, il est très-brave. || Cœur de lion, un homme vaillant et [illegible]. [illegible] banni n'eût rien aimé sur terre! Mais les cœurs de lion sont les vrais cœurs de père, V. HUGO, *Chants du crépuscule*, V. || Se défendre comme un lion, se défendre avec un très-grand courage. || Familièrement. Être comme un lion, comme un petit lion, montrer beaucoup de chaleur, d'emportement, de colère dans un débat. Enfin j'étais comme un petit lion, MARIV. *Marianne*, 4re part. || Fig. C'est une lionne, une vraie lionne, elle est comme une lionne, se dit d'une femme en fureur. || Fig. Le lion populaire, le peuple déchaîné dans quelque grande et vaillante action. J'ai vu pendant trois jours, j'ai vu, plein de colère, Bondir et rebondir le lion populaire, AUG. BARBIER, *Iambes*, *Le lion*. || 2° Fig. Homme hardi et courageux. Et lions au combat, ils [les chrétiens] meurent en agneaux, CORN. *Poly.* IV, 6. S'il y eut jamais une conjoncture où il fallut montrer de la prévoyance et un courage intrépide, ce fut lorsqu'il s'agit d'assurer la garde des trois illustres captifs [le prince de Condé et les deux autres princes].... [illegible] ou garder des lions toujours prêts à rompre leurs chaînes? BOSS. *le Tellier*. [illegible] Assuérus, qui ne te connaît pas, RAC. *Esth.* I, 4. Ces lions que leur maître avait [illegible] *Brut.* I, 2. [illegible] D'abord je ce lion dans mes fers arrêté, ID. *Orphel.* I, 4. La sultane, par une secrète inclination dont presque toutes les femmes se sentent surprises en faveur des [illegible] vus, prenait hautement dans le sérail le parti de ce prince [Charles XII]; elle ne l'appelait que son [illegible] fois au sultan son fils, aider mon lion à dévorer ce czar? ID. *Charles XII*, 4. Vous êtes mon lion superbe et généreux, V. HUGO, *Hernani*, III, 4. || 3° Lion marin, sorte de phoque, nom donné, par Dampier, au [illegible] (phocacées); par Steller, à l'otarie de Steller (phocacées); par Pernetty, au [illegible] espèce, nom imposé par Pernetty à l'otarie molossine; jeune lion marin de la Californie, nom sous lequel Choris a désigné l'otarie californienne, LEGOARANT. Iberville dit qu'on tua près du cap de Bonne-Espérance un lion marin, qui avait dix pieds de longueur et quatre de grosseur, la tête comme celle d'un veau d'un an, de gros yeux affreux, les oreilles courtes, avec une barbe hérissée, BUFF. *Quadrup.* t. VI, p. 331. || 4° Terme d'astronomie. Lion de Némée ou Lion cléonien [illegible]

[illegible] à ses époques : l'entrée de Saturne au Lion [illegible] marque l'origine d'un tel crime, PASC. *Pens.* III, 6, éd. HAVET. Tout l'été, loin de [illegible] rant au village, J'y passe obstinément les ardeurs du Lion, BOIL. *Épît.* VI. Là, quand de thermidor la septième journée Sous les feux du Lion ramènera l'année, M. J. CHÉNIER, *la Calomnie* || 5° Terme venu d'Angleterre, et qui, par allusion aux lions de la tour de Londres visités par tous les voyageurs, a été appliqué d'abord à des personnages célèbres à un titre quelconque que la haute société invitait pour se faire honneur de leur présence. Le lion du jour. || Se dit, par extension, de jeunes gens [illegible] libres dans leurs mœurs, et qui affectent une certaine originalité, et particulièrement font de grandes dépenses. C'est un lion. On sait que la race à laquelle le lion appartient a toujours vécu en France sous divers noms; ainsi le lion s'est appelé autrefois raffiné, muguet, homme à bonnes fortunes, roué; plus tard muscadin, incroyable, merveilleux; dernièrement enfin dandy et fashionable; aujourd'hui c'est lion qu'on le nomme, FR. SOULIÉ, *le Lion amoureux*, § 1. || Lionne se dit d'une femme qui a à peu près le même genre de vie et les mêmes prétentions. C'est ma maîtresse, ma lionne, A. DE MUSSET, *l'Andalouse*. Je ne suis pas une lionne le moins du monde; je suis une femme, entendez-vous? tout ce qu'il y a de plus femme, CH. DE BERNARD, *la Peau du lion*, IX. || 6° Terme de blason. Lion dragonné, monstre, moitié lion, moitié serpent, qui figure dans quelques armoiries. || Lion d'hermine, lion couvert d'une fourrure d'hermine. || Lion de Saint-Marc, lion ailé, symbole de l'ancienne république de Venise. || Lion de Belgique, animal héraldique qui a figuré dans les armoiries des différentes provinces des Pays-Bas, depuis les croisades. En vain au lion belgique Il voit l'aigle germanique Uni sous les léopards, BOIL. *Ode sur la prise de Namur*. On dit plus souvent aujourd'hui le lion belge. || 7° Terme de marine. Pièce de bois servant à relier la tête des épontilles de la cale avec le pont. || Pièce de bois sculptée qui orne le dessous du beaupré. || Fosse aux lions ou aux liens, magasin où l'on sert divers cordages. || 8° Lion, monnaie, sous le règne de François Ier, qui portait la figure de cet animal, valait 13 sols 9 deniers, et pesait 3 deniers 6 grains. || Lion d'or, lion d'argent, monnaies de Belgique. || 9° Chien-lion, sorte de chien. L'épagneul et le petit danois produisent le chien-lion, qui est maintenant fort rare, BUFF. *Quadrup.* t. I, p. 370. || 10° Lion des pucerons, nom donné à des larves d'hémérobes. || 11° Terme d'alchimie. Lion vert, le mercure philosophal et la teinture du vitriol. || Lion rouge, le plomb suroxydé ou minium. || 12° Dent de lion, pissenlit. || Proverbes. À l'ongle on connaît le lion, c'est-à-dire on juge d'un homme par le moindre acte qui le dénote, d'une chose par le moindre échantillon. || Un chien vivant vaut mieux qu'un lion mort.

— HIST. XIe s. Vus lui durrez [donnerez] ors [ours] et leons et chiens, *Ch. de Rol.* III. || XIIe s. Il fiert Gerin en l'escu à lion, *Ronc.* 78. Et en bataille hardi come lion, *ib.* 128. || XIIIe s. Ours ne lion n'est ne beste sauvage, Qui, tel lor est, ne freigne son vouloir De faire mal et ennui et domage, [illegible] LE PRINTRE, dans *Couci*. Et fu acompli la [illegible] que on dist que Merlins avoit dit; car il dist que li dous lions de France morroit à Monpansier, *Chr. de Rains*, p. 178. || XIVe s. Et aussi le lyon ne se esjoit pas en oïr la voix du beuf, mes pour le beuf mengier, ORESME, *Eth.* 93. || XVe s. Qui chevalier est.... doit estre fier et hardi comme un lion quand il a le bassinet en la teste, FROISS. II, III, 10. || XVIe s. Il n'y eut jamais bon marché des peaux de lions, COTGRAVE. Nos princes mignons Qui ont beaucoup du singe et fort peu des lions, D'AUBIGNÉ, *Tragiques*, [illegible]

— ÉTYM. Provenç. *leo*, *leone*, *leonessa*; espagn. *leon*; portug. *leão*, *leoa*; ital. *leone*; du lat. *leonem*, qui vient du grec λέων. Selon Pictet, λέων, pour λέϝων, viendrait du sanscrit *lavant*, participe présent de [illegible] *lu*, déchirer; il est certain que [illegible] et que [illegible] est une forme de participe présent.

LIONCEAU (li-on-sô), *s. m.* Le petit d'un lion. Un [illegible] *Fabl.* [illegible] De toutes parts.... LA FONT. *Fabl.* XI, 1. || [illegible] l'expression de l'Écriture, de jeunes lionceaux que [illegible] de bonne heure et que l'on dresse de loin à piller, à dévorer les hommes, à faire des veuves et des malheureux, à dépeupler les villes, [illegible], *Huit anc. Préface.* || Terme d'armoirie. Se dit des lions d'armoirie, quand l'écu en porte plus de trois. Semé de lionceaux.

— HIST. XIIe s. Come li leoncels coroit, quant aloit proier [faire proie].... *Machab.* I, 3. Si ert [illegible] escu] ot lionceaus d'or, en azor fait e assis, BENOIT, v. 34712. || XVIe s. Des champs massyliens la plus cruelle fere Entre ses [illegible] un roc l'allaita, RONSARD, 440.

— ÉTYM. Diminutif de *lion*; provenç. *leonci*; espagn. *leoncillo*; ital. *leoncello*.

† LIONDENT (li-on-dan), *s. m.* Nom que certains auteurs donnent à un genre de synanthérées [illegible] une trentaine d'espèces, dit ordinairement [illegible]

— ÉTYM. *Lion*, et *dent*.

† LIONNÉ, ÉE (li-o-né, née), *adj.* Terme de blason. Se dit du léopard rampant comme [illegible]

† LIONNESSE (li-o-nè-s'), *s. f.* Femelle [illegible] Juda, faon de lion, vous êtes monté à la [illegible] mon fils! et vous êtes couché comme un [illegible] comme une lionnesse qui s'éveillera, PASC. *P[illegible] omis*, éd. FAUGÈRE. || Inusité.

† LIOPHYLLE (li-o-fi-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui a les feuilles lisses.

— ÉTYM. *Lio*...., et φύλλον, feuille.

† LIOSPERME (li-o-spèr-m'), *adj.* Terme de botanique. Dont les graines sont lisses.

— ÉTYM. *Lio*...., et σπέρμα, graine.

† LIOTRIQUE (li-o-tri-k'), *adj.* Qui a les cheveux plats et lisses. Races liotriques.

— ÉTYM. *Lio*...., et θρίξ, τριχός, cheveu

† LIOUBE (li-ou-b'), *s. m.* Terme de marine. Entaille faite dans toute l'épaisseur d'une pièce de bois pour recevoir l'extrémité d'une autre pièce. || On dit aussi gueule-de-loup.

† LIOUBER (li-ou-bé), *v. a.* Terme de marine. Faire des entailles appelées lioubes.

† LIPARE (li-pa-r'), *s. m.* Genre d'insectes coléoptères.

† LIPARIE (li-pa-rie), *s. f.* Terme de botanique. Genre de légumineuses, dans lequel [illegible] laisse qu'une espèce, la [illegible] nous est venue du cap de Bonne-Espérance, LEGOARANT.

† LIPAROCÈLE (li-pa-[illegible]), *s. f.* Terme de chirurgie. Tumeur graisseuse.

— ÉTYM. [illegible], gras, et κήλη, tumeur

† LIPAROLE [illegible], *s. m.* Terme de pharmacie. Nom [illegible] de l'union d'une graisse [illegible] avec d'autres substances médicamenteuses; ce sont des [illegible]

— ÉTYM. Λιπαρός, gras.

LIPOGRAMMATIQUE (li-po-gra-mma-ti-k'), *adj.* Qui est de la nature du lipogramme. [illegible] lipogrammatique.

— ÉTYM. *Lipogramme*.

† LIPOGRAMMATISTE (li-po-gra-mma-ti-st'), *s. m.* Celui qui compose des ouvrages lipogrammatiques.

† LIPOGRAMME (li-po-gra-m'), *s. m.* Ouvrage dans lequel on affecte de ne pas faire entrer une lettre particulière de l'alphabet. L'Odyssée de Tryphiodore, qui n'avait pas d'*a* dans le premier chant, point de *b* dans le second, et ainsi des autres, était un lipogramme.

— ÉTYM. [illegible], laisser, et γράμμα, lettre

† LIPOÏDE (li-po-i-d'), *adj.* [illegible] graisse, par exemple : la [illegible]

— ÉTYM. Λίπος, graisse, et εἶδος, forme.

† LIPOMATEUX, EUSE (li-po-ma-teû, teû-z'), *adj.* Qui est de la nature des lipomes.

† LIPOME (li-pô-m'), *s. m.* Terme de chirurgie. Tumeur graisseuse.

— ÉTYM. [illegible], rendre gras

† LIPOPSYCHIE (li-po-psi-chie), *s. f.* Synonyme de lipothymie.

— ÉTYM. Λιποψυχία, de λείπειν, laisser, et ψυχή, âme, vie.

LIPOTHYMIE (li-po-ti-mie), *s. f.* Terme de médecine. Défaillance, évanouissement.

— HIST. XVIe s. Ce qui a esmeu Galien à dire qu'il falloit icy [illegible] PARÉ, XX, [illegible].

— ÉTYM. [illegible], de λείπειν, laisser, abandonner, et [illegible]

LIPPE (li-p'), *s. f.* || 1° Terme familier. La lèvre d'en bas lorsqu'elle est trop grosse ou trop avancée. || Faire sa lippe, faire une grosse lippe, une vilaine lippe, faire la moue, bouder. || 2° Il se dit aussi [illegible] deux lèvres. Mme l'[illegible] était une petite et [illegible]

vieille créature avec des lippes et des yeux éraillés, ST-SIM. 44, 6. C'était une grande et grosse créature, fort allante, couleur de soupe au lait, avec de grosses et vilaines lippes, ID. 415, 240. || 3° Se dit en serrurerie, dans les ornements relevés, d'une partie qui est plus renversée que les autres.

— HIST. XIII° s. Son visage embrunchié [il tenoit] Les le cors, muoit il avenoit La chiere qu'il fet et la lipe, *Ren.* 24198. || XV° s. De legier pleure à qui la lippe pend, CH. D'ORL. *Rondeaux*. Dieu scet s'il fit pitteuses lippes, VILLON, 1re *repue*.

— ÉTYM. Wallon, *lipe*, lèvre, de l'allemand *Lippe*, anglo-saxon, *lippa*, lèvre, le même que *lab-rum* (voy. LÈVRE).

LIPPÉE (li-pée), *s. f.* || 1° Ce qu'on peut prendre avec la lippe, bouchée. || Vieux en ce sens. || 2° Repas, bons morceaux. L'un était des suivants de madame Lippée [un parasite], REGNIER, *Sat.* X. Il faut avouer que ces lippées me venaient fort à propos, J. J. ROUSS. *Conf.* IV. || Franche lippée, bon repas qui ne coûte rien. Car, quoi! rien d'assuré! point de franche lippée! LA FONT. *Fabl.* I, 5. Nous ne manquions pas de nous rendre en petit nombre à l'endroit où se donnait la fête, et d'y trouver nos franches lippées, LESAGE, *Guzm. d'Alfar.* III, 5. || Chercheur de franches lippées, parasite. || Courir la lippée, écornifler, chercher un bon repas là où il n'en coûte rien. || 3° Fig. Bonne aubaine. Ce fut en cet état les doigts de sang souillés, Qu'au bruit de ce duel trois sergents éveillés, Tout gonflés de l'espoir d'une bonne lippée, Me découvrirent seul et la main à l'épée, CORN. *Suite du Ment.* I, 1.

— HIST. XVI° s. Le roy d'Angleterre emportoit toujours quelque lippée pour sa part, *Sat. Men.* p. 160. Aussi en sa vie leur a-t-il donné de bonnes lippées, BRANT. *Duc d'Albe*.

— ÉTYM. *Lippe*.

LIPPITUDE (li-ppi-tu-d'), *s. f.* Terme de médecine. État chassieux des paupières.

— HIST. XVI° s. Lippitude n'est autre chose qu'une ordure blanche qui leur sort des yeux, et quelquefois tient les paupieres jointes ensemble, PARÉ, XV, 42.

— ÉTYM. Lat. *lippitudo*, de *lippire*, avoir mal aux yeux.

LIPPU, UE (li-pu, pue), *adj.* Qui a une lippe, la lèvre inférieure d'une grosseur disproportionnée. Un more très-lippu, très-hideux, très-vilain S'offre aux regards du juge.... LA FONT. *Pet. chien.* Sa taille [de Pontchartrain] était ordinaire, son visage long, mafflé, fort lippu, ST-SIM. 305, 232. [Besons] une tête de lion, et fort grosse, lippu, dans une grosse perruque, qui eût fait une bonne tête de Rembrandt, ID. 422, 86. Il y a eu des races de bossus, de six-digitaires, comme nous en voyons de rousseaux, de lippus, de longs nez et de nez plats, VOLT. *Dict. phil. Caton et suicide.* || Substantivement. C'est un gros lippu.

— ÉTYM. *Lippe*.

† LIPYRIE (li-pi-rie), *s. f.* Nom donné par les Grecs à une variété de la fièvre tritéophye, dans laquelle le malade éprouve intérieurement une chaleur considérable.

— ÉTYM. Λειπυρία.

† LIQUATER (li-koua-té), *v. a.* Terme de métallurgie. Soumettre à la liquation. Liquater un minerai de cuivre argentifère.

— ÉTYM. Voy. LIQUATION.

LIQUATION (li-koua-sion), *s. f.* || 1° Séparation l'une de l'autre de substances hétérogènes liquéfiées. Pendant ce temps et dans le progrès du refroidissement, les éléments se sont séparés, les liquations et les sublimations des substances métalliques et minérales se sont faites, BUFF. 3° *époq. nat. Œuv.* t. XII, p. 162. || 2° Particulièrement. Opération de métallurgie qui consiste à séparer à l'aide du plomb l'argent contenu dans le cuivre, le plomb ajouté au minerai facilitant la fusion du cuivre qui se sépare ainsi de l'argent moins fusible. || Pièces de liquation, gâteaux de cuivre allié au plomb. || Fourneau de liquation, fourneau où s'exécute cette opération.

— ÉTYM. Lat. *liquationem*, de *liquare*, rendre liquide.

LIQUÉFACTION (L'Académie dit qu'on prononce li-ké-fa-ksion, mais plusieurs aussi disent li-kéfa-ksion ; ce qui va mieux avec le verbe qui se prononce liké-fié), *s. f.* || 1° État de ce qui est rendu liquide. Dans ce premier temps, où la terre en fusion, tournant sur elle-même, a pris sa forme et s'est élevée sur l'équateur en s'abaissant sous les pôles, les autres planètes étaient dans le même état de liquéfaction, BUFF. 1re *époq. nat. Œuv.* t. XII, p. 55, dans POUGENS. La consternation y serait très-grande [à Naples] et presque générale, si la liquéfaction [du sang de saint Janvier] ne s'opérait pas ; aussi est-il très-rare qu'elle manque, DUCLOS, *Voy. Ital. Œuv.* t. VII, p. 145. || 2° Fig. Terme de dévotion. État du cœur qui se fond par la chaleur de la dévotion comme un métal par la chaleur du feu. La joie n'est qu'un épanouissement du cœur et, si j'ose me servir d'un terme dont la dévotion s'est saisie, une certaine liquéfaction intérieure, CORN. *Disc. à l'Académie.* Tout ce qui coule au cœur de doux saisissements, De liquéfactions, d'épanouissements, Marque bien les effets de ma grâce présente, ID. *Imit.* III, 6.

— HIST. XIV° s. Et est fait sain [graisse] de chascun d'euls [reins et boyaux] par liquefacion, H. DE MONDEVILLE, f° 10.

— ÉTYM. Provenç. *liquefactio*; esp. *liquefaccion*; ital. *liquefazione*; du lat. *liquefactionem*, de *liquefacere*, liquéfier.

† LIQUÉFIABLE (li-ké-fi-a-bl'), *adj.* Qu'on peut liquéfier.

— HIST. XVI° s. Ce sel a le pouvoir de contraindre les autres choses à se liquifier, combien que d'elles-mesmes ne soyent liquifiables, PALISSY, 43.

— ÉTYM. *Liquéfier*.

† LIQUÉFIANT, ANTE (li-ké-fi-an, an-t'), *adj.* Terme didactique. Qui produit la liquéfaction. Chaleur liquéfiante.

LIQUÉFIÉ, ÉE (li-ké-fi-é, ée), *part. passé* de liquéfier. De la cire liquéfiée.

LIQUÉFIER (li-ké-fi-é), je liquéfiais, nous liquéfiions, vous liquéfiiez ; que je liquéfie, que nous liquéfiions, que vous liquéfiiez, *v. a.* || 1° Faire passer de l'état solide à l'état liquide, au moyen de la chaleur ou d'un agent chimique. Le feu liquéfie le plomb, l'argent. On peut liquéfier l'or au moyen de l'eau régale. || Il se dit le plus souvent des corps susceptibles d'acquérir la liquidité à une température peu élevée, tels sont la cire, la graisse, le beurre, les résines, etc. || 2° Se liquéfier, *v. réfl.* Devenir liquide. Il faut une température peu élevée pour que le beurre se liquéfie. Saint Janvier dont le sang se liquéfie si solennellement à Naples.... VOLT. *Dial.* 26. || Fig. Marie, avec saint Jean.... demeurait en perpétuelle contemplation, se fondant, se liquéfiant, pour ainsi parler, en amour et en désir, BOSS. *Élévat. sur myst.* XX, 9.

— HIST. XVI° s. Les gommes seront liquefiées avecques l'eau de vie en un peu de vinaigre, PARÉ, VII, 13. Les demi-voyelles liquides sont ainsi appelées, non pas qu'elles ne soient aussi bien souvent fermes, mais pourtant que quelque fois elles sont quasi fondues et liquefiées en leurs sons, P. RAMUS, dans LIVET, *Gramm. franç.* p. 193.

— ÉTYM. Lat. *liquefacere*, du radical *liqu*.... liquide, et *facere*, faire.

† LIQUET (li-kè), *s. m.* Petite poire qui est bonne à cuire, dite autrement poire de la vallée.

LIQUEUR (li-keur), *s. f.* || 1° Substance liquide. L'eau est la plus abondante des liqueurs. [Elle] Lui forme un nouveau sang avec cette liqueur, CORN. *Médée*, I, 1. De nouveaux rejetons qui, comme autant de bouches, Attirent l'aliment et forment la liqueur Qui de l'arbre au printemps fait toute la vigueur, PERRAULT, *à la Quintinie*, dans RICHELET. A peine ai-je senti cette liqueur traîtresse, Que de ces vins mêlés j'ai reconnu l'adresse, BOIL. *Sat.* III. Si nous entendions dire aux Orientaux qu'ils boivent ordinairement d'une liqueur qui leur monte à la tête, leur fait perdre la raison et les fait vomir, nous dirions : cela est bien barbare, LA BRUY. XII. || 2° Liqueurs spiritueuses, ou, absolument, liqueurs, certaines boissons dont la base est l'eau-de-vie ou l'esprit-de-vin. Marchand de liqueurs. La liqueur des Chartreux. Le curaçao est une bonne liqueur. Les garçons et les filles de l'hôtellerie versaient plusieurs liqueurs faites de canne de sucre, VOLT. *Candide*, 17. || Liqueur de ménage, liqueur qu'on fait chez soi. Le cassis est une liqueur de ménage. || 3° En poésie, la liqueur bachique, le vin. J'ai banni loin de moi cette liqueur traîtresse Qui nourrit des humains la brutale faiblesse, VOLT. *Fanat.* II, 4. || 4° Vins de liqueur, vins doux et capiteux qu'on boit en petite quantité, à l'entremets et au dessert. Un grand verre de vin de liqueur, SÉV. 181. || On dit en général qu'un vin a de la liqueur quand il est chargé d'alcool, ce qui est en proportion de la douceur du moût ou vin nouveau. || Particulièrement. Ce vin a de la liqueur, trop de liqueur, se dit d'un vin ordinaire qui a trop de douceur. || 5° Liqueurs fraîches, boissons rafraîchissantes, telles que la limonade, l'eau de groseille, de grenade, etc. || 6° Absolument. Eau de son pour préparer les étoffes destinées à la teinture. || 7° Terme de chimie. Liqueur d'épreuve, nom donné à certaines liqueurs propres à faire connaître la force décolorante du chlore et, par conséquent, la quantité réelle de chlore que possède la substance éprouvée, ce sont des solutions d'arsenic dans l'acide de potassium, ou de chlorure de manganèse, et, plus ordinairement, une dissolution d'indigo dans l'acide sulfurique et l'eau. || Liqueur normale, voy. TITRE. || Liqueur fumante de Boyle, nom qu'on avait donné anciennement au sulfhydrate d'ammoniaque liquide, parce que ce liquide fume à l'air, et que Boyle est le premier qui l'ait séparé. || Liqueur fumante de Libavius, deutochlorure d'étain, ainsi appelé parce qu'il fume à l'air et qu'il a été découvert par Libavius. || Liqueur des Hollandais, chlorure d'hydrogène bicarboné. || Liqueur de Van Swieten, dissolution de 60 centigrammes de sublimé corrosif dans un kilogramme d'eau-de-vie. || Liqueur des cailloux, dissolution de silice dans la potasse liquide. || Liqueur de Labarraque, chlorure de soude liquide.

— HIST. XIII° s. Le [la] likeur des roisins, ALEBRANT, f° 62. Fere garder justement teles mesures qu'on a usé de lonc tans, soit à grain, soit en liqueur, soit en heritages, BEAUM. XXVI, 13. || XV° s. En buvant vin de grant liqueur, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 408. Je te cheris [le vin] toujours comme ma propre vie ; Sans toi, bonne liqueur, que seroit-ce de moi? BASSELIN, VIII. Buvons des pommiers les liqueurs, Ou bien de la plante tortue, ID. LI. || XVI° s. Vin, qui n'a goust ne liqueur, J. MAROT, V, 291.

— ÉTYM. Provenç. *liquor*, *licor*; espagn. *licor*; ital. *liquore*; du lat. *liquorem*, d'un radical *liqu*, qui est dans *liquefacere*, fondre, *liquere*, être clair, et *liquidus*, liquide, et pour lequel on n'a que des analogies incertaines dans le sanscrit.

† LIQUIDAMBAR (li-ki-dan-bar), *s. m.* Terme de botanique. Genre de myricées, dans lequel on distingue le liquidambar styraciflue, ou liquidambar copalme, qui fournit, par incision, un suc résineux d'une couleur ambrée, connue sous le nom de liquidambar, et appelé aussi styrax liquide, ambre liquide, résine liquide de la Nouvelle-Espagne, baume copalme, copalme liquide, LEGOARANT.

— ÉTYM. *Liquide*, et *ambre*.

LIQUIDATEUR (li-ki-da-teur), *adj.* Chargé de travailler à une liquidation. Commissaire liquidateur. || Substantivement. Le liquidateur de cette faillite.

— ÉTYM. *Liquider*.

LIQUIDATION (li-ki-da-sion ; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Terme de jurisprudence, de finance et de commerce. Action de liquider. Liquidation de dépens, d'intérêts, de fruits. Liquidation et partage d'une succession. Si l'appel de la sentence de liquidation de vos conventions matrimoniales eût été plus tôt conclu et reçu, BARON, *Coquette et fausse prude*, I, 5. || Liquidation d'une société de commerce, opération relative au payement des dettes et au partage entre les associés de l'actif restant, lorsque la société cesse. || Terme de bourse. Époque fixée pour la livraison des titres contre espèces dans un marché ferme ; ces époques, vu le grand nombre d'opérations à terme qui se font à chaque bourse, sont périodiques et à jours fixes, tels que les fins de mois, les 15 ou 30 de chaque mois. || Fig. La liquidation d'une situation politique difficile. || 2° Action de cuire la pâte du savon.

— HIST. XVI° s. Il s'agissoit de faire liquidations et prisée des droits que le comte de Soissons disoit avoir en Piemont, SULLY, dans le *Dict* de POUGENS.

— ÉTYM. *Liquider*.

LIQUIDE (li-ki-d'), *adj.* || 1° Qui coule et tend toujours à se mettre de niveau. Les substances liquides. || Métal liquide, métal en fusion. || En poésie, le liquide empire, la plaine liquide, la mer. Cependant sur le dos de la plaine liquide, RAC. *Phèd.* V, 6. || Le liquide élément, l'eau. Deux seaux alternativement puisaient le liquide élément, LA FONT. *Fabl.* XI, 6. || 2° Il est quelquefois opposé à épais, à qui ne coule pas. Cette encre n'est pas assez liquide. Ce breuvage est trop épais, il n'est pas assez liquide. || Confitures liquides, conserves, gelées, confitures qui sont dans du sirop. Car de tous mets sucrés, secs, en pâte, ou liquides, Les estomacs dévots furent toujours avides, BOIL. *Sat.* X. || 3° En parlant de bien et d'argent, net et clair, qui n'est point sujet à contestation. Il lui reste dix mille écus de bien clair et liquide. Quarante mille écus d'argent sec et liquide, De la succession voilà le plus solide, REGNARD, *Légat.* II, 5. Cependant, avec toute son expérience, il dissipait ce que nous avions de plus liquide, LESAGE, *Guzm. d'Alf.* VI, 1. || En matière de dettes, la compensation ne doit se faire que de liquide à liquide, c'est-à-dire d'une somme liquide à une autre qui le soit aussi. || 4° Terme de grammaire.

Consonnes liquides, les consonnes *l* et *r*, parce qu'elles se joignent aux autres avec une grande facilité, et coulent pour ainsi dire. || Substantivement. Une liquide. Les deux liquides. || 5° *S. m.* Substance liquide. Les solides, les liquides et les fluides. Les liquides du corps humain. || 6° Boisson spiritueuse, acide ou fermentée. Droits sur les liquides. Les liquides taxés. || Les liquides, partie de l'administration des contributions indirectes qui concerne l'impôt sur les liquides. || 7° Service des liquides, se dit des employés chargés de distribuer les liquides aux soldats, et des équipages qui transportent ces liquides. || On dit aussi elliptiquement : Il est dans les liquides. Un employé des liquides. || 8° Terme de médecine. Boisson ou aliment liquide, tels que le lait, le bouillon, les consommés, etc. Couper le lait avec un autre liquide.

— HIST. XIVe s. Faire incision pour traire humours liquides ou boe [pus], H. DE MONDEVILLE, f° 100, *verso*. || XVe s. Et sont les dictes liquides, comme *l, m, n, r*, qui font la sillabe brieve, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 398, col. 2. || XVIe s. Compensation n'a lieu, si la dette n'est liquide et par escrit, LOYSEL, 705. Usez hardiment de l'adjectif substantivé, comme le liquide des eaux, le vuyde de l'air, etc. DUBELLAY, I, 32, *verso*. Ravy parmi l'air liquide Le grand prophete voloit, ID. II, 47, *verso*. Ceulx qui se trouverent avoir de revenu annuel jusques à la quantité de 500 minots, et au dessus, tant en grains qu'en fruicts liquides, AMYOT, *Solon*, 30.

— SYN. 1. LIQUEUR, LIQUIDE. Autrefois on appelait liqueur toute substance liquide; c'est ainsi que Pascal a écrit un livre *de l'équilibre des liqueurs*; nous dirions aujourd'hui des *liquides*, c'est le terme générique; liqueur ne s'emploie que pour certains liquides déterminés. || 2. LIQUIDE, FLUIDE. Tout liquide est fluide; mais tout fluide n'est pas liquide. Fluide s'applique aussi au gaz, tandis que liquide ne se dit que des corps qui restent comme l'eau dans le vase où on les met.

— ETYM. Provenç. *liquid*; catal. *liquid*; espagn. et ital. *liquido*; du lat. *liquidus* (voy. LIQUEUR).

LIQUIDÉ, ÉE (li-ki-dé, dée), *part. passé* de liquider. Une succession liquidée. || Qui a payé ses dettes. Les pays ne sont jamais liquidés les uns à l'égard des autres, DE WARU, *Enquête sur la banque*, 1867, p. 176.

† **LIQUIDEMENT** (li-ki-de-man), *adv.* Terme didactique. D'une manière claire et liquide.

— ETYM. *Liquide*, et le suffixe *ment*; provenç. *liquidamens*; espagn. et ital. *liquidamente*.

LIQUIDER (li-ki-dé), *v. a.* || 1° Terme de jurisprudence et de commerce. Rendre liquide l'avoir, c'est-à-dire clair et net, déterminer ce qui revient à l'actif et au passif. Ces dettes innombrables furent liquidées à près de 1631 millions, VOLT. *Louis XV*, 2. || Liquider son bien, payer ses dettes en vendant une partie de son bien, de manière que le restant soit libre de créances. Vous avez votre domaine, qu'il faut retirer et liquider : il est destiné à la subsistance de votre maison, FÉN. t. XXII, p. 280. || 2° Se liquider, *v. réfl.* Éteindre ses dettes. Il vendit des terres, et se liquida.

— HIST. XVIe s. À bien considerer le nombre des familles de France tel que l'avez entendu, on ne sauroit trop haut liquider iceluy interest.... FROUMENTEAU, *Finances*, 3e livre, p. 391.

— ETYM. *Liquide*.

LIQUIDITÉ (li-ki-di-té), *s. f.* Qualité de ce qui est liquide. La liquidité du mercure disparaît à 39 degrés au-dessous de zéro.

— ETYM. Provenç. *liquiditat*; ital. *liquidità*; du lat. *liquiditatem*, de *liquidus*, liquide.

LIQUOREUX, EUSE (li-ko-reû, reû-z'), *adj.* Qui est de la nature des liqueurs, en prenant ce mot dans le sens restreint de liqueurs composées d'eau-de-vie, de sucre et d'un arome. Vin liquoreux. || On a dit aussi liquoureux. Vins de Tokay et toutes sortes de vins liquoureux, PEYSSONNEL, *Traité sur le comm. de la mer Noire*, t. I, p. 348.

— ETYM. *Liqueur*.

LIQUORISTE (li-ko-ri-st'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui fait et vend des liqueurs.

— ETYM. *Liqueur*.

LIRE (li-r'), je lis, tu lis, il lit, nous lisons, vous lisez, ils lisent; je lisais; je lus; je lirai; je lirais; lis, lisons; que je lise, que nous lisions; que je lusse; lisant; lu, lue, *v. a.* || 1° Connaître les lettres et savoir les assembler en mots. Cet enfant commence à lire des phrases. Une écriture malaisée à lire. Suivant l'opinion commune, moins les yeux ont de la peine à lire un ouvrage, plus l'esprit a de liberté à en juger, PELLISSON, *Hist. Acad.* t. I, p. [illegible]. || Absolument. Cet enfant apprend à lire. Il ne sait ni lire ni écrire. Cet enfant lisait à quatre ans. On donnera le livre à un homme qui ne sait pas lire, et on lui dira : lisez, et il répondra : je ne sais pas lire, SACI, *Bible, Isaïe*, XXIX, 12. Son visage était triste et beau; À la lueur de mon flambeau, Dans mon livre ouvert il vint lire, A. DE MUSSET, *Poés. nouv. Nuit de décembre*. || Par exagération. Ne pas savoir lire, être fort ignorant. Nous recevons aujourd'hui [à l'Académie française] l'évêque de Limoges qui ne sait pas lire, et Batteux qui ne sait pas écrire, mais en revanche nous avons un directeur qui sait lire et écrire, qui s'en pique du moins, D'ALEMB. *Lett. à Volt.* 9 avr. 1761. || Lisez, se met dans les errata pour indiquer ce qu'il faut lire en place de ce qui est fautif. Cet homme faisait imprimer un petit code de persécution, intitulé : l'Accord de la religion et de l'humanité; c'est une faute de l'imprimeur; lisez de l'inhumanité, VOLT. *Polit. et législ. De la tolérance, Post-scriptum.* || Terme de typographie. Lire sur le plomb, lire, sur l'œil d'un caractère, le contenu d'une page, ou seulement d'une ligne. || 2° Prononcer à haute voix ce qui est écrit ou imprimé. Lire haut, tout haut. Il m'a fallu lire ma pièce chez madame la marquise, MOL. *Critique*, 7. Asseyez-vous donc, monsieur Lysidas; nous lirons votre pièce après souper, ID. *ib.* 7. || Absolument. Il lit bien. Il lit mal. Il ne lit pas distinctement. || 3° Prendre connaissance du contenu d'un écrit, d'un livre. Elle [l'Église] voyait tout l'empire conjuré contre elle : elle lisait à tous les poteaux et à toutes les places publiques les sentences épouvantables que l'on prononçait contre ses enfants, BOSS. 2e *serm. Pentec.* 1. Il avait lu cent treize fois le Nouveau Testament de Jésus-Christ avec application et avec respect, FLÉCH. *Duc de Mont.* Lisez, lisez l'arrêt détestable, cruel.... RAC. *Esth.* I, 3. Sans cesse il faut armer contre leur souvenir Un inflexible vers que lira l'avenir, M. J. CHÉN. *Ép. à Volt.* || Absolument. Lire avec application. Dedans l'oisiveté jamais enseveli, Toujours confère, prie, écris, médite, li, CORN. *Imit.* I, 19. Qu'on est heureux d'aimer à lire! SÉV. 15 juin 1689. On songe plus à lire beaucoup qu'à lire utilement, ROLLIN, *Traité des Ét.* liv. I, ch. 3. On lit très-peu; et, parmi ceux qui veulent quelquefois s'instruire, la plupart lisent très-mal, VOLT. *l'Homme aux 40 écus, Des proportions.* || Lire que, trouver dans un écrit, dans un livre que... Nous ne lisons point que ses parents [de Jésus] aient jamais eu de domestiques, semblables aux pauvres gens dont les enfants sont les serviteurs, BOSS. *Élévat. sur myst.* XX, 8. || Lire des doigts, parcourir rapidement un livre en le feuilletant. Voici ce que M. Basnage le ministre m'a dit à Rotterdam en 1707, que M. Bayle lisait beaucoup des doigts, c'est-à-dire qu'il parcourait beaucoup plus qu'il ne lisait, et qu'il tombait toujours sur l'endroit essentiel et curieux du livre, D'ARTIGNY, *Nouv. mém.* t. I, p. 319. || On dit dans le même sens : lire des yeux. || Fig. C'est un ouvrage qu'on ne peut lire, se dit d'un ouvrage ennuyeux, ou mal écrit, ou licencieux. || Familièrement. Ce livre, cet ouvrage se laisse lire, on le lit sans fatigue, sans ennui. Elle [une histoire] se laisse lire en perfection, SÉV. 17 mai 1680. || 4° Lire la musique, connaître, en parcourant des yeux une musique notée, les sons que les notes figurent, et les modifications que ces sons doivent recevoir. Il lit facilement la musique. Il lit à livre ouvert. || Lire la musique, signifie aussi l'exécuter à livre ouvert. Lire beaucoup de musique, l'exécuter sans étude. || 5° Expliquer. Un régent qui lit Virgile à ses écoliers. Depuis qu'Albert le Grand et saint Thomas principalement se furent donné la peine d'expliquer autant qu'il leur fut possible tous les mystères de notre religion avec les termes de la philosophie péripatéticienne, nous voyons qu'elle s'est tellement établie partout, qu'on n'en lit plus d'autres par toutes les universités chrétiennes, LAMOTHE LEVAYER, *Vertu des païens*, II, *Aristote*. || On dit dans ce sens à un écolier : Quel auteur vous lit-on dans votre classe? || 6° Comprendre ce qui est écrit ou imprimé dans une langue étrangère. Il ne parle pas l'allemand, mais il le lit couramment. || 7° Lire se dit quelquefois pour suivre une certaine leçon dans un texte qui en a plusieurs. [illegible] Marc d'une [illegible] et Matthieu d'une [illegible], en sorte qu'il s'en faut de beaucoup qu'ils rapportent le passage de la même manière, VOLT. *Dict. phil.* [illegible] || 8° Fig. Reconnaître, discerner quelque chose par une espèce de travail que l'on compare à la lecture. Ces tristes vêtements où je lis mon malheur, CORN. *Cid*, IV, 1. Il lit au front de ceux qu'un vain luxe environne, Que la fortune vend ce qu'on croit qu'elle donne, LA FONT. *Phil. et Baucis.* Le pécheur s'éloigne de Dieu, et il n'y a page dans son Écriture en laquelle il ne lui reproche son éloignement; mais, sans le lire dans l'Écriture, nous pouvons le lire dans nos consciences, BOSS. 2e *sermon, Jeudi de la sem. de la Pass.* 1. Mais que je n'ose encor démentir le pouvoir De ces yeux où j'ai lu si longtemps mon devoir, RAC. *Brit.* II, 2. Dans le secret des cœurs, Osmin, n'ai-je rien lu? ID. *Bajaz.* I, 1. Je lis dans vos regards la douleur qui vous presse, ID. *Iphig.* III, 5. Lire en un songe obscur les volontés des cieux, ID. *Esth.* II, 1. On lit dans ses regards sa fureur et sa rage, ID. *ib.* III, 3. Ah! dans ses yeux confus je lis ses perfidies, ID. *ib.* 6. Il n'appartient qu'à elles [aux femmes] de faire lire dans un mot tout un sentiment, LA BRUY. I. Je lis dans l'avenir un sort épouvantable, VOLT. *Œdipe*, IV, 1. || Lire sur. On lit dessus leur front l'allégresse de l'âme, CORN. *Rodog.* V, 2. D'où vient ce noir chagrin qu'on lit sur son visage? BOIL. *Épigr.* XXXIV. Il se déguise en vain, je lis sur son visage Des fiers Domitius l'humeur triste et sauvage, RAC. *Brit.* I, 1. Sur ce visage austère, où régnait la tristesse, Henri lut aisément sa honte et sa faiblesse, VOLT. *Henr.* IX. || Absolument. Penses-tu avoir lu jusqu'au fond de son âme? CORN. *Cinna*, III, 1. Elle a lu dans mon cœur, vous savez le surplus, ID. *ib.* V, 3. Ne devais-tu pas lire au fond de ma pensée? RAC. *Andr.* V, 3. Vous lisez de trop loin dans les secrets des cieux, ID. *Iphig.* I, 2. ....Vous m'avez vue attachée à vous nuire; Dans le fond de mon cœur vous ne pouviez pas lire, ID. *Phèdre*, II, 5. Il a lu dans le cœur de tous les hommes, MASS. *Carême, Évid.* Berger, sur cet azur tranquille De lire on te croit le secret, BÉRANG. *Étoiles qui filent.* || 9° Expliquer les motifs des dessins aux ouvriers qui doivent les exécuter dans une fabrique de tissus ouvrés ou imprimés. || 10° Se lire, *v. réfl.* Être lu. Il est certain que plusieurs des vers attribués à la sibylle dans l'exhortation qui se trouve parmi les œuvres de saint Justin ne se lisent point dans notre recueil, VOLT. *Dict. phil. Sibylle.* Je n'entretiendrai pas Votre Majesté de toutes les sottises qui se font, et qui se disent, et qui se lisent ou ne se lisent pas dans le séjour que j'habite, D'ALEMB. *Lett. au roi de Prusse*, 9 oct. 1778. || Impersonnellement. Il se lit que..., on lit que.... Il ne se lit point que jamais un tableau tout entier ait été produit de cette sorte, CORN. *Mélite, Préface.* || Fig. Sur mes yeux égarés ma tristesse se lit, RÉGNIER, *Élég.* I. Pour moi, j'aime les gens dont l'âme se peut lire, GRESSET, *Méchant*, I, 6.

— REM. 1. Il faut dire : lis-je? et non lisé-je, qui est un grossier barbarisme. || 2. À l'impératif, Corneille a dit *li*, par un archaïsme reçu en poésie.

— HIST. XIIe s. Veez en ci la chartre, commandez qu'on la lise, *Sax.* XXIII. Il prist un livre, si lut sans faillance, *Ronsev.* p. 166. Jamais par moi n'ert [illegible] vers ne lais, *Couci*, XIII. || XIIIe s. [illegible] fenestre seoit, Lit en un livre, mais au cuer [illegible] ne l'entent, *Romanc.* p. 46. Quant l'evangile fu lie, *Blanchandin*, ms. de St-Germain, f° 192, dans LACURNE. [illegible] la lettre lut, [illegible] li abelut [plut], RUTEB. II, 155. La lettre fu leue, *Chr. de Rains*, 123. || XIVe s. Le sauf conduit a pris, si le fait recorder; Car lire ne savoit, n'escrire, ne compter, *Guescl.* 1610. Plus avoir ne pouvons de leur fait [des anciens] que le lire. En lisant savons : nuls homs n'en puet [peut] plus dire; Lettre est noble chouse.... *Girard de Ross. Prologue*. [illegible] tous ses forfaits pour lesquels il receut mort, FROISS. III, IV, 14. Jean Fernande apporta lettres au chanoine de Robertsart, le chanoine les lisit, ID. II, II, 139. || XVIe s. [illegible] MAROT, IV, 363. Si bien qu'il lisoit aux quatre langues [française, latin, grec, hébreu] à six ans, D'AUBIGNÉ, *Mémoires*, éd. LALANNE, p. 4. Lisant dans les yeux, MONT. I, 4. Pour luy lire sa grace, ID. I, 91. Autant vault celui qui chasse et rien ne prend, comme celuy qui lit et rien n'entend, COTGRAVE.

— ETYM. Wallon, *lére*, choisir; provenç. *legir*, *ligir*; catal. *llegir*; espagn. *leer*; portug. *ler*; ital. *leggere*; du lat. *legere*, proprement recueillir, puis lire; grec, λέγειν, recueillir et dire. Le participe [illegible] forme.

† **LIRELLE** (li-rè-l'), *s. f.* Nom des apothécies [illegible] des lichens du genre opegrapha.

— ETYM. Lat. *lira*, sillon, parce que ces apothécies sont linéaires et ressemblent à de petits sillons.

† LIRI (li-ri), *s. m.* Espèce de patelle à coquille cartilagineuse.

† LIRIODENDRINE (li-ri-o-din-dri-n'), *s. f.* Terme de chimie. Substance retirée de l'écorce du liriodendron.

† LIRIODENDRON (li-ri-o-din-dron), *s. m.* Terme de botanique. Genre de magnoliacées, où l'on distingue le liriodendron tulipifère, dit vulgairement tulipier, et appelé bois de canot, bois jaune, arbre aux tulipes, dans différentes parties de l'Amérique.

— ÉTYM. Λείριον, lis, et δένδρον, arbre.

LIRON (li-ron), *s. m.* || 1° Voy. LÉROT. La mère a arrangé ses papiers, s'est remise au lit; et tout cela dort comme un liron à l'heure que je vous parle, VOLT. *Lett. d'Argental*, 4 septembre 1749. || 2° Espèce de marmotte des Alpes.

— HIST. XVI° s. Aux lirons et limaçons cachez en terre ou dans leurs creux le dormir sert au lieu de manger, etc. PASQUIER, *Lett.* t. III, p. 656.

— ÉTYM. Dérivé de *loir*.

1. LIS (L'Académie dit qu'on prononce lis' en parlant de la fleur, li dans fleur de lis, armes de la maison de Bourbon, et de nouveau lis' dans la locution l'empire des lis, le royaume des lis pour dire la France; en un mot, lis, toutes les fois qu'il est hors de la fleur de lis du blason se prononce lis'), *s. m.* || 1° Plante herbeuse qui porte, sur une haute tige, des fleurs blanches à six folioles (genre *lilium*, famille des liliacées). Tel en un secret vallon Sur le bord d'une onde pure Un jeune lis, l'amour de la nature, Croît à l'abri de l'aquilon, RAC. *Athal.* II, 9. Tel un sauvage lis, Confiant au désert le parfum qu'il exhale, Cache aux vents indiscrets sa beauté virginale, DELILLE, *Trois règnes*, V. Quand un lis virginal penche et se décolore Par un ciel brûlant desséché, C. DELAV. *Paria*, II, 6. || Lis blanc ou commun, *lilium candidum, L.*; lis turban, *lilium pomponium, L.*; lis de Chalcédoine, *lilium chalcedonicum, L.*; lis martagon, *lilium martagon, L.* || 2° La fleur du lis blanc. La blancheur des lis. Blanc comme un lis. || Fig. Teint de lis, teint de lis et de rose, teint extrêmement blanc, teint blanc et vermeil. || Poétiquement, on dit les lis de son teint, de son visage. Et les lis de son teint seraient-ils effacés? TRISTAN, *Mariane*, V, 2. Les roses et les lis de votre beau visage, ID. *M. de Chrispe*, II, 2. Je trouvai Mademoiselle de Sceaux très-belle, le teint du plus grand éclat du monde, des lis et des roses en abondance. RETZ, I, 6. Attends, discret mari, que la belle en cornette Le soir ait étalé son teint sur la toilette, Et, dans quatre mouchoirs de sa beauté salis, Envoie au blanchisseur ses roses et ses lis, BOIL. *Sat.* X. || 3° En armoiries, fleurs de lis, armes des rois de France, imitant très-imparfaitement trois fleurs de lis unies ensemble, celle du milieu droite, et les deux autres ayant leurs sommités courbées en dehors. Les rois de France portent d'azur à trois fleurs de lis d'or. Et mentiront les prophéties De tous ces visages pâlis, Dont la vaine étude s'applique A chercher l'an climatérique De l'éternelle fleur de lis, MALH. III, 1. Les armoiries des rois de France ne ressemblèrent jamais à des lis: c'est évidemment le bout d'une hallebarde, telles qu'elles sont décrites dans les mauvais vers de Guillaume le Breton, VOLT. *Mœurs*, 76. Il est certain que, ni en pierre, ni en métal, ni sur les médailles ni sur les sceaux, on ne trouve aucun vestige véritable de fleurs de lis avant Louis le Jeune; c'est sous son règne, vers 1147, que l'écu de France commença d'en être semé, SAINT-FOIX, *Ess. Hist. Paris, Œuv.* t. IV, p. 107, dans POUGENS. C'est sous Charles V que les fleurs de lis, qui étaient sans nombre dans l'écu de France, commencèrent à être réduites à trois, en l'honneur, dit un historien, de la sainte Trinité, ID. *ib.* p. 108. || Poétiquement. Les fleurs de lis, le royaume de France. Vole vite, et de la contrée Par où le jour fait son entrée, Jusqu'au rivage de Calis, Conte sur la terre et sur l'onde Que l'honneur unique du monde C'est la reine des fleurs de lis, MALH. III, 2. Qui n'a vu dessous leurs combats [des Français] Le Pô mettre les cornes bas, Et les peuples de ses deux rives, Dans la frayeur ensevelis, Laisser leurs dépouilles captives A la merci des fleurs de lis? ID. IV, 5. || Les lis se dit quelquefois pour les fleurs de lis. Que nos campagnes ne voient jamais les lis déployés contre les lis, MASS. *Or. fun. Madame*. Ces juges, ces pairs avilis Qui te prédisent des merveilles [au duc de Bordeaux], De mon temps juraient que les lis Seraient le butin des abeilles [armoiries des Napoléons], BÉRANG. *les Deux cousins*. || Poétiquement. Les Lis, se disaient autrefois de la France (on met une majuscule). L'empire des Lis. Le trône des Lis. || Ceindre les lis, devenir roi ou reine de France. Lorsqu'aux yeux du peuple que j'aime Je ceignis les lis éclatants, BÉRANG. *Mar. Stuart*. || Les lis ne filent point, c'est-à-dire le royaume de France ne peut être tenu par des femmes (phrase tirée de l'Évangile de saint Matthieu, VI, 28, et détournée de son sens, pour être appliquée comme décision divine en faveur de la loi salique). On a oublié que les léopards, qui sont (on ne sait pourquoi) les armoiries d'Angleterre, ne filent pas plus que les lis qui sont (on ne sait pourquoi) les armoiries de France, VOLT. *Dict. phil. Loi salique*. || Siéger, être assis sur les fleurs de lis, s'est dit des membres d'une cour supérieure, par allusion aux tapis semés de fleurs de lis dont leurs siéges étaient couverts. Il fallait qu'un magistrat dit son avis assis sur les fleurs de lis, sans en avoir communiqué avec personne, RETZ, II, 161. [Les juges] qui ne donnent à leurs charges que les restes d'une oisiveté languissante, comme s'ils n'étaient juges que pour être de temps en temps assis sur les fleurs de lis, FLÉCH. *Lamoignon*. || 4° Ordre du Lis, ordre créé par Louis XVIII en 1816, qui n'était guère qu'un signe de ralliement. || 5° Fleur de lis, fer marqué de plusieurs petites fleurs de lis que le bourreau appliquait sur l'épaule de certains condamnés; c'est ce qu'on nommait la marque, aujourd'hui abolie. Je fus connu, mais par mon infamie, Comme un gredin, que la main de Thémis A diapré de nobles fleurs de lis Par un fer chaud, gravé sur l'omoplate, VOLT. *le Pauvre diable*. || 6° Chevalier du lis, nom, à Rome, de trois cent soixante chevaliers dont on attribue l'institution à Paul III, pour la défense du patrimoine de Saint-Pierre || 7° Lis d'or, monnaie de la valeur de sept francs; lis d'argent, monnaie d'argent qui valait vingt sols. Ces monnaies furent frappées sous Louis XIV en 1655, et n'eurent cours que pendant très-peu de temps. || 8° Nom, chez les Juifs, d'un bijou. Elle prit une chaussure très-riche, des bracelets, des lis d'or, des pendants d'oreilles, des bagues, SACI, *Bible, Judith*, X, 3. || 9° Genres de la famille des liliacées: lis asphodèle ou lis jaune, *hemerocallis flava, L.*; lis de Saint-Bruno ou des Allobroges, *anthericum liliastrum, L.*; lis de mai, ou des vallées, le muguet, *convallaria maialis, L.* || Genres de la famille des amaryllidées: lis de Saint-Jacques, *amaryllis formosissima, L.*: lis jaune doré, *amaryllis aurea, L.* || Lis de Guernesey, l'*amaryllis grenesia*, naturalisé à Guernesey, dit-on, par suite d'un naufrage, LE HÉRICHER, *Hist. et Gloss.* t. II, p. 441. || Lis matthiole, *pancratium maritimum, L.*; lis des Incas, *alstræmeria peregrina, L.* || Iridées: lis des marais, *iris pseudo-acorus, L.*; lis d'Espagne, *iris xiphioides*, EHR. || Familles dicotylédonées: lis de Surate, *hibiscus suratensis, L.*; lis des étangs, *nymphea alba, L.* || 10° Petite constellation boréale, dite quelquefois Mouche. || 11° Lis de mer, espèce d'encrine.

— REM. L'Académie met une majuscule à Lis quand il signifie la France; cependant elle n'en met pas à léopard quand il signifie l'Angleterre. Il y a inconséquence. Le mieux serait de n'en mettre ni à l'un ni à l'autre.

— HIST. XII° s. Si cum li liz est entre les espines, ensi est m'amie entre les filhes, *Job*, p. 441. Dame, mar [à male heure] [je] vi le clair vis et la face, qui rose et lis florissent chascun jour, *Couci*. XI. Qui dunc veist le sanc et le cervel chair, E sur le pavement l'un od l'autre gesir, De roses et de lilies [prononcez lis] li peüst sovenir, *Th. le mart.* 151. || XIII° s. Vermeille ert [elle était] come rose, blanche com flor de lis, *Berte*, XXX. || XIV° s. [Le roi de Navarre haranguant le peuple de Paris dit] qu'il amoit moult le royaume de France, et qu'il y estoit bien tenu, car il estoit des fleurs de lys de tous costés [parent de la famille royale], *Chr. de St Denis*, t. II, p. 250, dans LACURNE. || XV° s. Bel oncle de Berry, nous ne voulons pas que vous nous eloigniez notre cousine votre fille des fleurs de lys, nous lui pourvoirons un mariage bon et bien seant pour elle, FROISS. III, IV, 24. || XVI° s. Jà le laurier te prepare couronne; Jà le blanc lis dedans ton bers fleuronne, MAROT, I, 226. D'autres couleurs que de blanches y a il des lys vermeils et entremeslés avec, comme des rouges et violets, aucunement dissemblables en figure aux francs, O. DE SERRES, 575. Ne cerchez pas en leur cœur les armoiries de Lorraine.... n'autre que des fleurs de lys toutes pures et nettes, si vivement empreintes qu'ils ne souffriront à nul, quel qu'il soit, braver l'amour du roy ne du nom françois, R. DE LA PLANCHE, *Livre des marchands*, édit. du *Panthéon*, p. 429.

— ÉTYM. Provenç. *lili, liri, lis*; catal. *lliri*; esp. *lis* et *lirio*; ital. *giglio*; du lat. *lilium*; grec, λείριον. Le français *lis* est l'ancien nominatif *lis* pour *lils*. On remarquera dans le XII° siècle l'orthographe *lilie* par respect pour l'étymologie latine, bien que ce *lilie* fût monosyllabe.

† 2. LIS (li), *s. m.* Terme de marine. Le bord de la laize d'une toile à voile. On dit aussi lisière.

† 3. LIS (li), *s. m.* Terme de pêche. Sorte de filet de soixante-dix rangs de mailles d'un pouce carré environ, dit aussi dreige.

† 4. LIS (li), *s. m.* Se dit des grosses dents de l'extrémité d'un peigne de tisserand.

† 1. LISAGE (li-za-j'), *s. m.* || 1° Action de lire les dessins, et de les mettre en carte ou en faisceau de tire, dans une fabrique de tissus ouvrés. || 2° Terme de soierie. Opération qui a pour but de distinguer, sur les fils de la chaîne, les points qui doivent être apparents et ceux qui doivent passer à l'envers du tissu.

— ÉTYM. *Lire*.

† 2. LISAGE (li-za-j'), *s. m.* Terme de draperie. Action de liser.

— ÉTYM. *Liser*.

† LISE (li-z'), *s. f.* Nom donné, dans la baie du mont Saint-Michel, à la boue des chemins, et, spécialement, aux sables mouvants (voy. ENLISER).

— HIST. XVI° s. Lize, COTGRAVE.

— ÉTYM. Serait-ce une altération pour *glise* nom de la glaise en normand, le *g* s'étant perdu comme dans *loir* du latin *glirem*.

† LISER (li-zé), *v. a.* Terme de draperie. Le drap ayant été foulé, le tirer par les lisières sur la largeur, afin d'en ôter les faux plis ou bourrelets causés par la force des maillets ou pilons.

— ÉTYM. Voy. LISIÈRE.

† LISERAGE (li-ze-ra-j'), *s. m.* Terme de brodeur. Ouvrage qui se fait sur une étoffe, en contournant les fleurs et le dessin avec un seul fil d'or, d'argent, de soie ou de laine.

— ÉTYM. *Liserer*.

† 1. LISERÉ, ÉE (li-ze-ré, rée), *part. passé* de liserer. Bordé en liserage. || Terme de botanique. Fleur liserée, fleur bordée d'une couleur différente de celle du fond.

2. LISÉRÉ (li-zé-ré, ou plutôt li-ze-ré, car, malgré l'accent, la prononciation usuelle met un *e* muet), *s. m.* || 1° Ruban fort étroit dont on borde un habit, un gilet. Liséré d'or, d'argent, de soie. || Raie plus ou moins étroite qui borde un ruban, un mouchoir, etc. et qui est d'une couleur différente de celle du fond. || Par extension. Le bas du cou, jusque sur la poitrine est joliment ouvragé de petits liserés bruns dans du roux et du blanc [dans la sarcelle de Madagascar], BUFF. *Ois.* t. XVII, p. 394. || 2° Morceau d'étoffe étroit coupé en biais dans lequel on met une ganse et dont on se sert pour orner et aussi pour border différents vêtements. || 3° Un des noms populaires du petit liseron des champs, *convolvulus arvensis, L.*

— ÉTYM. *Liserer*.

† LISERER (li-ze-ré. La syllabe *se* prend un accent grave quand la syllabe qui suit est muette: je lisère, je lisèrerai), *v. a.* Border en liserage. Liserer une jupe. || Mettre un liséré.

— ÉTYM. Voy. LISIÈRE.

LISERON (li-ze-ron), *s. m.* Plante à fleurs en entonnoir, dont on connaît plusieurs espèces, qui la plupart sont grimpantes, et s'entortillent autour des plantes voisines. || Genre *convolvulus*, famille des convolvulacées: liseron des haies ou grand liseron, *convolvulus sepium, L.*; liseron maritime, *convolvulus soldanella, L.*; liseron des champs, ou petit liseron, liset, liseré, vrillé, clochette des champs, *convolvulus arvensis, L.*, liseron satiné, *convolvulus cneorum, L.*; liseron de Portugal, ou belle de jour, *convolvulus tricolor, L.* || Genres divers: liseron noir, ou faux liseron, ou vrillée bâtarde, *polygonum convolvulus, L.*, polygonées; liseron épineux ou liset piquant, salsepareille d'Europe, gramon de montagne, *smilax aspera, L.*, liliacées, midi de la France.

— HIST. XVI° s. Lizeron, COTGRAVE.

— ÉTYM. Norm. *liron*. Les étymologistes y voient un diminutif de *lis*: mais cela est-il sûr? Et ne peut-on pas plutôt le rapporter au radical de *liseré*, de *liserer*?

LISET (li-zè), *s. m.* || 1° Le convolvulus des haies, dit aussi grand liseron. || 2° Le convolvulus des champs, appelé encore petit liseron.

† LISETTE (li-zè-t'), *s. f.* Voy. BÊCHE, insecte. || On dit aussi liset au masculin.

— HIST. XVI° s. Lizet, lizet, lizette, COTGRAVE.

† 2. LISETTE (li-zè-t'), *s. f.* Nom, en quelques endroits, d'un petit couteau à lame peu tranchante, que l'on donne aux enfants.

LISEUR, EUSE (li-zeur, zeû-z'), *s. m. et f.* || 1° Celui, celle qui a l'habitude de lire beaucoup. C'est une liseuse; elle sait un peu de tout, SÉV. 30 avr. 1689. || 2° Il se dit quelquefois pour celui qui fait une lecture à haute voix. Nous avons ordres pour aller en basse Bretagne faire uniquement de la dépense, sans autre profit, et nous ôter notre compagnie [celle de son fils], notre liseur infatigable; cela nous met en colère, SÉV. 8 juin 1689. || 3° Ouvrier qui, dans une fabrique de tissus ouvrés, lit les dessins qu'on doit imiter. || 4° *S. f.* Liseuse, ouvrière en soie qui fait le lisage. || 5° Liseuse, espèce de petit couteau à papier, garni d'un petit crochet, et qui sert à marquer la page à laquelle on est resté dans la lecture d'un livre.

— SYN. LECTEUR, LISEUR. On appelle lecteurs, lectrices, ceux ou celles dont l'emploi est de lire à des personnes qui les écoutent ou qui devraient les écouter; et liseurs ou liseuses ceux ou celles qui ont l'habitude de lire beaucoup. Pourtant Mme de Sévigné a employé liseur au sens de lecteur à haute voix. Quand on parle de celui qui lit pour son instruction ou son amusement, on dit aujourd'hui lecteur; l'historique montre qu'on disait autrefois liseur.

— HIST. XII° s. Mais par tant que nos avons de Davit parleit et ramenteit à memore son grand pechiet, si muet [est mu, ému] par aventure lo corage del leisor, *Job*, p. 507. || XIV° s. Le liseur de cest livre, LANFRANC, f° 18. || XV° s. Si je faulx aux termes comme ung mois plus ou moins, les liseurs me excusent s'il leur plaist, COMM. VI, 3. || XVI° s. Pour contenter l'esprit du liseur, PARÉ, XIX, 32.

† **LISIBILITÉ** (li-zi-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est lisible, aisé à lire. En principe, la disposition du décret du 8 décembre 1862, ayant pour but, en dehors de toute considération fiscale, d'assurer la correction et la lisibilité des écritures, s'applique, sans distinction de juridiction, aux minutes de tous les jugements, *Instruct. de l'adm. du timbre du 26 nov. 1866*, n° 2341.

LISIBLE (li-zi-bl'), *adj.* || 1° Qui est aisé à lire. Son écriture n'est pas belle, mais elle est lisible. Il faut mettre de l'encre et tirer avec soin; dites cela, je vous prie, de ma part à votre imprimeur, s'il a quelque envie que ses feuilles sortent lisibles de la presse, P. L. COUR. *Lettre* VI. || 2° Fig. Qui peut être lu, qui mérite d'être lu. Cela n'est pas lisible. Ce livre est lisible.

— REM. On a dit lisable au XVI° siècle.

— ÉTYM. *Lire*; prov. et esp. *legible*; ital. *leggibile*.

LISIBLEMENT (li-zi-ble-man), *adv.* D'une manière lisible. Il s'était trouvé dans un grand embarras jusqu'à mon arrivée, ne sachant ni dicter ni écrire lisiblement, J. J. ROUSS. *Conf.* VII.

— ÉTYM. *Lisible*, et le suffixe *ment*.

† **LISIER** (li-zié), *s. m.* Terme d'agriculture. Liquide provenant du mélange des urines et des excréments des animaux, que l'on conserve dans des fosses couvertes pour s'en servir comme engrais.

1. **LISIÈRE** (li-ziè-r'), *s. f.* || 1° Ce qui forme le bord d'une étoffe dans le sens de la longueur, ou, ce qui est la même chose, dans le sens de la chaîne; ce bord est plus serré que le reste de l'étoffe. Lever les lisières d'un drap. Dans quelques étoffes, la lisière est d'un autre tissu et d'une autre couleur que le fond. Leurs lisières seront rayées à milles raies, dans telles couleurs que les fabricants jugeront convenable d'adopter, *Lett. patent.* 6 mai 1779, art. 3. || Chaussons de lisières, chaussons faits avec des lisières. || Proverbe. Les lisières sont pires que le drap, se dit à un homme, qui, se défendant d'être d'un pays [illegible] que voisin. Dans les campagnes normandes, ce proverbe est: la lisière est pire que le drap, et signifie que les domestiques sont plus insolents envers les étrangers que les maîtres. || 2° Cordons attachés à la robe d'un enfant pour le soutenir quand il marche, ainsi dits parce qu'ils sont souvent faits avec de la lisière de drap. Émile n'aura ni bourlet ni lisières, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || Fig. [illegible] sert à [illegible], comme une lisière [illegible] [illegible] de [illegible] [illegible] ST-SIM. [illegible] Nous [illegible] des [illegible] qui [illegible] de faire quelques pas sans lisières, VOLT. *Philos. ignor.* 11. Nous sommes de vieux enfants [illegible] nos lisières, ils les [illegible] en cheveux blancs, ID. *Épître* LXXXVIII. Leur dérober sans cesse leurs lisières, afin de [illegible] en eux le sentiment de la dignité, de la [illegible], de la liberté, [illegible] *Lett.* [illegible] Elle a coupé ses lisières [illegible], avec le vrai coûteau, ID. *Sur la princesse Dachekof.* Nous n'étions plus menés et retenus à la lisière comme chez Mme Geoffrin, MARMONTEL, *Mém.* VII. || Fig. Il sera toujours à la lisière, c'est un homme qu'on mène à la lisière, par la lisière, se dit d'un homme qui se laisse gouverner. || 3° Parties extrêmes d'un champ, d'un pays, par comparaison avec la lisière qui borde une étoffe. La lisière de Champagne, de Picardie. La lisière, les lisières d'un bois, d'une forêt. Du côté de la terre, au delà de cette large lisière de palétuviers... s'étendent encore des savanes noyées, BUFF. 6° *époq. nat. Œuv.* t. XII, p. 201, dans POUGENS. La lisière du bois était bordée d'une infinité de noisetiers, de mûriers et de framboisiers, GENLIS, *Veillées du chât.* t. II, p. 456, dans POUGENS. Cette lisière, d'une admirable fertilité, formée par les fleuves et par la mer, est pour ces pays un don d'autant plus précieux.... CUVIER, *Rév.* p. 161. || Fig. Il y a une lisière de convention sur laquelle on permet à l'art de se promener, DIDER. *Salon de 1767*, *Œuvres*, t. XIV, p. 328. || Par extension, les plantes mêmes qui viennent sur le bord d'un terrain. Près de là croissaient des lisières de pervenche, BERN. DE ST.-P. *Paul et Virginie.* || Terme d'eaux et forêts. Les arbres qui se trouvent sur l'extrémité d'un bois, d'un canton de bois, ou même d'une coupe. || 4° *Adj.* Vaches lisières, deuxième classe de vaches laitières dans le système de classification de Guenon, caractérisées par un écusson qui s'élève, des mamelles jusqu'à la vulve, sous forme d'une bande étroite comme une lisière.

— HIST. XIII° s. Nus ne puet avoir drap espaulé, c'est à savoir drap delquel la chayne ne fust aussi bone au milieu come aus lisieres, que il ne soit en vingt sols d'amende, *Liv. des mét.* 121. Estanforz et tous dras à lisiere, *ib.* 393. || XVI° s. Timoleon n'estoit encore que attaché, par maniere de dire, à une petite lisiere de la Sicile, n'y tenant encore que la petite ville de Tauromenion avec bien peu de puissance, AMYOT, *Timol.* 16. Faut que les bandes n'ayent aucun ourlet, liziere, ny cousture, PARÉ, XII, 1. [les différentes rimes qui entrent dans une pièce de vers sont appelées] lisieres c'est à dire terminaisons, FABRI, *Art. de rhétor.* livre II, f° 40, dans LACURNE.

— ÉTYM. Berry, *liseire*; esp. *lisiera*. *Lisière* est, d'après Diez, pour *listière*, et est dérivé de *liste*, bordure (voy. LISTE 1). Cela paraît très probable; cette étymologie est encore appuyée par *lisse* 4, qui est évidemment pour *liste*.

† **LISME** (li-sm'), *s. f.* Sorte de droit que l'on payait aux régences barbaresques pour la pêche du corail. Les lismes dues aux régences d'Alger, de Tunis et autres puissances barbaresques seront payées annuellement par le gouvernement, *Arrêté du 17 janv. 1801*, *portant établissement d'une compagnie pour la pêche du corail.*

† **LISOIR** (li-zoir), *s. m.* || 1° Pièce de bois transversale, qui est au-dessus de l'essieu d'un carrosse, et qui en porte les ressorts. Bois de charronnage... pour une voie composée de 26 toises de lisoirs de 3 pieds et demi de long entrant par eau... *Décl.* 22 oct. 1716, *Tarif.* || 2° Dans les fabriques, bâti de charpente pour l'apprêt de certaines étoffes.

† 1. **LISSAGE** (li-sa-j'), *s. m.* Opération par laquelle on rend lisses les grains de la poudre de guerre et de chasse.

— ÉTYM. *Lisser*.

† 2. **LISSAGE** (li-sa-j'), *s. m.* Terme de marine. Travail qui consiste à établir les lisses d'un bâtiment en construction. || L'ensemble des lisses dont on garnit la membrure d'un navire.

— ÉTYM. *Lisse* 3.

1. **LISSE** (li-s'), *adj.* || 1° Qui n'offre aucune aspérité. Surface lisse. Les cheveux noirs et lisses, la peau basanée, BUFF. *Hist. nat. de l'homme*, t. V, p. 2. [illegible] pesant, quelque opaque, quelque lisse [illegible], il est [illegible] comme un [illegible], VOLT. *Phil. Newt.* [illegible] chap. 8. || Tout lisse, dans les insectes, deux ou trois points [illegible] et [illegible], placés à la partie supérieure de la tête. || Colonne lisse, colonne dont le fût est uni, sans cannelures et sans ornements. || [illegible] sans poil ni plume. Le pangolin, comme tous les autres quadrupèdes, a du poil sur toutes les parties inférieures du corps; le pangolin n'a qu'une peau lisse et sans poils, BUFF. *Quadrup.* t. II, p. 74. || 2° *S. m.* Le lisse, l'état d'une surface sans aspérité, l'éclat uniforme de toute une pièce d'émail. Cette table, cette boîte d'émail est d'un lisse parfait.

— HIST. XVI° s. A fin de rendre le cuir plus lisse et l'amollir, PARÉ, XV, 67. Une bouteille d'argent bien lis et poly, RAB. *Pant.* IV, 1.

— ÉTYM. Provenç. *lis*, *lisz*; esp. *liso*; port. *liso*; ital. *liscio*, du germanique : ancien haut-allem. *lise*, doux; allem. mod. *leise*, d'après Diez. À la vérité, on pourrait introduire le grec [illegible], lisse, poli, [illegible]; n'ayant pas pénétré dans le latin, on ne voit pas comment il serait entré dans les langues romanes. L'étymologie germanique est donc préférable. D'ailleurs *leise* et [illegible] sont alliés.

2. **LISSE** (li-s'), *s. f.* Terme de manufacture. Voy. LICE 2.

3. **LISSE** (li-s'), *s. f.* || 1° Terme de marine. Sorte de préceinte ou de renfort dont le nom indique la place et le but : lisse de plat-bord, lisse de couronnement, etc. || Sorte de ceinture en bois qui, pendant la construction d'un navire, en étant extérieurement de l'avant à l'arrière, pour tenir à leurs places respectives les couples dressés sur la quille. || Fausse lisse, la lisse du fond, elle est placée sur les membres d'un bâtiment en construction, entre la lisse qui passe à l'extrémité des varangues, et la quille. || 2° Terme de construction. Pièce de bois qui couronne à hauteur d'appui le garde-fou d'un pont de bois. || Planche transversale clouée sur les poteaux pour maintenir les barrières.

— ÉTYM. *Lice* 1, la *lice* étant une pièce de bois employée à former la *lice* où se passe la joute.

† 4. **LISSE** (li-s'), *s. f.* || 1° Synonyme de liste, bande de poils blancs chez le cheval. || 2° Nom donné quelque fois aux petites moulures d'une pièce d'artillerie.

— ÉTYM. Le même que *liste*.

† 5. **LISSE** (li-s'), *s. f.* Ficelle qui sert à lier les paquets de marchandises.

— ÉTYM. Probablement le latin *licium*, fil.

† 6. **LISSE** (li-s'), *s. f.* Couleuvre brune tachetée de roux.

LISSÉ, ÉE (li-sé, sée), *part. passé* de lisser. || 1° Rendu lisse. Les cheveux peignés et lissés. || Terme de confiseur. Amandes lissées, amandes pelées couvertes d'une croûte de sucre. || 2° *S. m.* [illegible] ce qui est lisse. Je promenais les doigts avec plaisir sur le lissé du cylindre, J. J. ROUSS. *Prom.* [illegible] Le lissé, le velouté des feuilles, BERN. DE ST-PIERRE, *Étude* 1re. || Degré de cuisson du sirop de sucre, quand on peut le tirer entre les doigts en formant un fil. Grand lissé, se dit quand ce fil est assez fort; petit lissé, quand il est fin et fragile. Sucre à lissé, du sucre au premier degré de sa cuisson.

† **LISSEAU** (li-sô), *s. m.* Nom donné, dans quelques ateliers, à un peloton de fil ou de ficelle.

— ÉTYM. *Lisse* 5.

1. **LISSER** (li-sé), *v. a.* || 1° Rendre lisse. Lisser la poudre. Je ne te verrai plus, près des saules humides, Lisser ton blanc plumage aux rayons d'un jour pur, MILLEVOYE, *la Colombe*. || Lisser la laine, l'ouvrir dans la teinture en la remuant avec des perches ou lissoirs pour lui faire prendre également la couleur. || Terme de confiseur. [illegible] enduit de sucre. || 2° Se lisser, *v. réfl.* Se rendre lisse. Le chat se lisse en se léchant.

— HIST. XVI° s. Les mouches ne se peuvent [illegible] contre les endroicts des miroirs qui sont bien lissez, AMYOT, *De la tranq. d'âme*, 31. Lorsque les pierres sont liciées et polies, PARÉ, XV, 37.

— ÉTYM. *Lisse* 1; ital. *lisciare*.

† 2. **LISSER** (li-sé), *v. a.* Terme de marine. Poser les lisses d'un navire.

— ÉTYM. *Lisse* 3.

† **LISSETTE** (li-sè-t'), *s. f.* Outil dont le [illegible] se sert pour lisser son ouvrage.

— ÉTYM. *Lisser* 1.

† **LISSETTES** (li-sè-t'), *s. f. pl.* [illegible] attachées cinq par cinq aux [illegible] du métier, [illegible] lever les fils de la chaîne.

— ÉTYM. *Lisse* 5.

† **LISSEUR, EUSE** (li-seur, seû-z'), *s. m. et f.* Ouvrier, ouvrière qui lisse la surface d'un papier ou d'une étoffe pour la rendre brillante. || [illegible] celle qui lisse des [illegible].

— ÉTYM. *Lisser* 1.

LISSOIR (li-soir), *s. m.* Instrument pour lisser et polir le papier, les cartes, le carton, le linge. || Salle d'une papeterie où travaillent les [illegible] les lisseuses. || Perche pour remuer et lisser la laine dans la teinture. || Ardoise, instrument pour lisser la poudre. || Outil de [illegible] pour donner le dernier lustre aux cuirs. || On dit aussi [illegible] au féminin.

— ÉTYM. *Lisser* 1.

† **LISSURE** (li-su-r'), *s. f.* Action de lisser avec un lissoir.

LISTE (li-st'), *s. f.* || 1° Bande blanche située à la partie antérieure de la tête du cheval, occupant le

front et le chanfrein. || 2° Par une dérivation du sens primitif de petite bande, inscription, à la suite les uns des autres, de plusieurs noms de personnes ou de choses. La liste des membres de l'Académie. La liste des promotions. La liste de la loterie, des numéros sortants, gagnants. Je suis chargé de cent compliments pour M. de Grignan nommé cordon bleu.... ce sont des listes comme quand vous gagnâtes votre procès, SÉV. 6 déc. 1688. On voit dans Syncelle, ... à Alexandrie par Ptolémée Évergète, une liste de trente-huit rois thébains, tout différents de ceux de Manéthon, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. I, p. 116, dans POUGENS. Parcourez cette liste et les noms qu'elle étale, LEGOUVÉ, *Épich. et Nér.* II, 3. Des Anacréons j'ai la liste; Ils encombrent ville et faubourgs, BÉRANGER. *Pauvres am.* || Grossir la liste, venir dans le nombre de. Ils vont grossir la liste Des gens.... ID. *Ordre du jour.* || Terme d'histoire romaine. Liste de proscription, liste des personnages proscrits. Ces tables de vengeance où le fatal burin Épouvantait nos yeux d'une liste de crimes, VOLT. *Triumv.* I, 4. || 3° Terme d'histoire d'Angleterre. Liste civile, allocation accordée au souverain lors de la révolution de 1688, et nommée liste civile parce que cette allocation avait à sa charge, outre les dépenses de la maison royale, une certaine *liste d'offices civils*, tels que les traitements des juges, des membres du conseil de la couronne, du corps diplomatique, etc. Depuis longtemps, en Angleterre, les dépenses de la maison royale sont séparées de celles du gouvernement civil; il est bizarre que cette locution, devenue si impropre, ait persisté en Angleterre, et passé à diverses nations continentales. La liste civile et ce qu'ils savaient prendre d'ailleurs leur servait à gagner des élections dans les provinces, ST-SIM. 605, 149. || En France, liste civile, institution inconnue à l'ancienne monarchie et dénommée légalement pour la première fois dans un décret de l'assemblée constituante du mois d'octobre 1789, et qui détermine les sommes et biens concédés au souverain. En France, la liste civile signifie les sommes et biens qui sont concédés au roi pendant son règne pour soutenir l'éclat du premier rang, ajouter à sa puissance, fournir le moyen d'encourager les arts, et donner au public l'exemple de la bienfaisance et de la sympathie pour le malheur; elle se compose de trois parties: 1° une somme annuelle payée par le Trésor sur les revenus de l'État; 2° une dotation mobilière comprenant les diamants, bijoux, meubles, etc. et les établissements appartenant à la nation, mais affectés à la couronne et remis au roi qui en jouit et les entretient pendant son règne; 3° une dotation immobilière, formant ce qu'on appelle le domaine de la couronne, concédé au roi en usufruit et resté la propriété de l'État, VAVIN, *Compte de la liquidation de la liste civile et du domaine privé du roi Louis-Philippe*, p. 7, 1851. || Administration du revenu de la couronne. Employé à la liste civile.

— SYN. LISTE, CATALOGUE. La liste est une simple énumération de noms de personnes ou de choses; le catalogue est plus qu'une liste; il contient des indications et des détails. Une liste de livres à acheter; le catalogue d'une bibliothèque. Si un catalogue n'était qu'une liste, il ne remplirait pas son office.

— HIST. XIII° s. Onques mais por une pucele Ne fu faite tombe tant bele; De riches listes ert [était] listée, De bons esmaus avironnée, *Romanc.* p. 59. Li rois fu en la sale bien pointurée à liste, *Berte*, XLII. || XV° s. Garderent [ils regardèrent] autour de la sale bien trois estages de hault sur une liste de pierre, sur quoy la vossure seoit, *Perceforest*, t. I, f° 57. || XVI° s. Arrest par lequel il est declaré coupable d'une grande liste de crimes, D'AUB. *Hist.* II, 41. Le cheval qui aura l'estoille blanche au front, ou la liste et raie blanche qui lui descende par la face, O. DE SERRES, 302. Si aucuns font enclos, ils doivent tout clorre entierement de liste, *Coust. gener.* t. I, f° 697.

— ETYM. Génev. *liste*, bande mince de bois; provenç. *lista*, bande, bordure; catal. *llista*; espagn. et ital. *lista*; du germanique: anc. haut allem. *lista*, bordure; allem. mod. *Leiste*; angl. *list*.

† LISTEAU (li-stô), *s. m.* Terme de maçonnerie. Petit filet d'une base de piédestal, qui couronne la baguette.

— ETYM. Voy. LISTEL.

LISTEL (li-stèl), au plur. **LISTEAUX** (li-stô), *s. m.* || 1° Terme d'architecture. Petite moulure carrée et unie qui couronne ou accompagne une autre moulure plus grande, ou bien qui est rapportée sur un champ uni. || Petits morceaux de bois employés dans la menuiserie pour former encadrement, moulure ou rebord. || 2° Terme de marine. Tringles de 6 à 8 centimètres d'équarrissage qu'on pose, en file, sur les côtés d'un bâtiment en construction, à la hauteur où doivent porter les extrémités des baux. || Morceaux de bois de remplissage pour obvier à de légers défauts dans un mât ou dans une vergue. || Petites moulures d'une pièce d'artillerie.

— ETYM. *Liste*, au sens de bande.

LISTON (li-ston), *s. m.* Terme de blason. Sorte de bande de l'écu. Les devises des armoiries se mettent souvent dans des listons autour de l'écu. || Terme de marine. Bande de bois dont on recouvre le bord de la première rangée des feuilles qui forment la doublure d'un vaisseau.

— ETYM. *Liste*, au sens de bande.

LIT (li; le *t* ne se lie guère dans la conversation; au pluriel, l's se lie: des li-z élégants), *s. m.* || 1° Ensemble des diverses pièces qui composent le meuble sur lequel on s'étend et on dort. Une chambre à deux lits. Placer le lit dans une alcôve. Tout à coup, on voit arriver le moment fatal où la terre n'a plus rien pour elle que des pleurs: que peuvent tant de fidèles domestiques empressés autour de son lit? BOSS. *Mar.-Thér.* T'accommodes-tu mieux de ces douces ménades, Qui, dans leurs vains chagrins, sans mal toujours malades, Se font des mois entiers, sur un lit effronté, Traiter d'une visible et parfaite santé? BOIL. *Sat.* X. Les gardes, son palais, son lit [de l'empereur Claude] m'étaient soumis, RAC. *Brit.* IV, 2. Lit, siéges, table y sont [dans un réduit] portant de toutes parts Livres, dessins, crayons, confusément épars, A. CHÉNIER, *Élég.* XXIV. Dans mon réduit où l'on voit l'indigence Sans m'éveiller assise à mon chevet, Grâce aux amours bercé par l'espérance, D'un lit plus doux je rêve le duvet, BÉRANGER. *Dieu des bonnes gens.* || Au lit, couché dans un lit. Elle [la joueuse] plaint le malheur de la nature humaine, Qui veut qu'en un sommeil où tout s'ensevelit, Tant d'heures sans jouer se consument au lit, BOIL. *Sat.* X. || Se mettre au lit, se déshabiller et se coucher. Nous arrivâmes comme le maître du logis allait se mettre au lit, SÉV. 351. || Ils font lit à part, se dit d'un mari et d'une femme qui couchent séparément. Le roi qui faisait lit à part, LA FONT. *Mul.* Assurément votre frère se donne la liberté de citer assez souvent les bons frères qui ordonnent le lit à part dans la canicule, SÉV. 16 nov. 1689. || Ils ne font qu'un lit, se dit d'un mari et d'une femme qui couchent ensemble. || Il va du lit à la table et de la table au lit, se dit d'un homme qui n'a d'autre occupation que de manger et de dormir. || Garder le lit, ne pas quitter le lit, demeurer au lit à cause de quelque incommodité. Tout le jour elle a gardé son lit, SÉV. 10. Un mal de tête qui l'obligeait à garder le lit, HAMILT. *Gramm.* 9. || Prendre le lit, se dit de quelqu'un qui, se sentant malade, se couche. Il a pris le lit il y a huit jours, et depuis lors la fièvre ne l'a pas quitté. || Au saut du lit, en sautant à bas du lit. Ce fameux duc de Valstein, que l'empereur Ferdinand fit si proprement tuer au saut du lit par quatre honnêtes Irlandais, VOLT. *Lett. au roi de Prusse*, 2 sept. 1742. || Prendre quelqu'un au saut du lit, se rendre de bon matin chez lui et à son lever. || Être au lit, être couché. Il était encore au lit à neuf heures du matin. || Être au lit, signifie aussi être couché pour cause de maladie. Je suis au lit depuis un mois avec la fièvre continue, DANCOURT, *la Trahison punie*, III, 2. || Fig. Être au lit de la mort, au lit de mort, sur son lit de mort, être à l'extrémité. Représentez-vous au lit de la mort une âme fidèle, MASS. *Avent, Mort du péch.* Toutes les ressources dont nous pouvons nous flatter au lit de la mort sont d'ordinaire des illusions, ID. *Car. Mort.* || À son lit de mort, avant de mourir, en mourant. À son lit de mort, il s'est réconcilié avec son fils. Ma mère au lit de mort a reçu mes promesses, VOLT. *Tancr.* V, 3. || Mourir dans son lit, mourir d'une mort naturelle, sans être tué à dessein ou accidentellement. Il [Sylla] osa se démettre de la dictature pour vivre en simple particulier, et il termina ses jours dans son lit, ROLLIN, *Traité des ét.* 3° part. ch. 1. Cet exemple et celui du maréchal de Marillac font assez voir que quiconque est à la tête des armées ou des affaires, est rarement sûr de mourir dans son lit ou au lit d'honneur, VOLT. *Comm. Œuv. ant. Henr.* || Lit d'ange, lit qui était sans quenouilles ou piliers, et dont on retroussait les rideaux. M. de Coulanges vous parlera de votre lit d'ange, SÉV. 11 juill. 1672. || Lit à la duchesse, voy. DUCHESSE. || Autrefois le grand lit, le lit pour dormir la nuit; le petit lit, le lit pour la sieste. On s'asseyait sur le pied du petit lit, et cette habitude s'est conservée jusque assez avant dans le XVII° siècle. || Lit à tombeau, s'est dit d'un lit dont le ciel était plus élevé vers la tête que vers les pieds. Son logement [de d'Alembert] chez la vitrière était une petite chambre mal éclairée, mal aérée, avec un lit à tombeau très-étroit, MARMONTEL, *Mém.* VII. || Aujourd'hui, lit en tombeau, lit dont le bois a la forme carrée d'un monument sépulcral. || 2° Place dans une salle d'hôpital pour un malade. Cet hôpital a cent lits. On m'a promis deux voix à l'Académie, et deux lits aux Incurables, PICARD, *Trois quartiers*, III, 2. || 3° Lit de travail, lit de misère ou petit lit, lit sur lequel on place la femme pendant le travail de l'accouchement. || Lit de douleur, lit dans lequel est couchée une personne souffrante, gravement malade. Lorsqu'étendue sur un lit de douleur, vous combattiez ainsi entre la vie et la mort, MASS. *Carême, Impén.* Qu'importe au chrétien ... de mourir ... dans le lit de sa douleur ou dans le sein des délices, pourvu qu'il meure dans la piété et dans la justice? ID. *ib. Mort.* || Lit de parade, lit tendu dans une chambre plutôt pour l'ornement que pour l'usage. Le lit à parer est le lit de parade, et c'est à la fin du moyen âge, et surtout à l'époque de la renaissance, qu'il devint, par ses sculptures, ses incrustations et ses peintures, un véritable objet d'art, DE LABORDE, *Émaux*, p. 368. || Lit de parade, lit sur lequel on expose, pendant quelques jours, certains morts, rois, princes, grands seigneurs, hommes illustres. On ne fait ordinairement les funérailles de nos rois que quarante jours après leur mort; on expose, pendant ces quarante jours, leur image en cire, à la vue du peuple, sur un lit de parade, SAINT-FOIX, *Ess. Paris, Œuv.* t. IV, p. 168, dans POUGENS. || Lit de repos, sorte de petit lit bas et sans rideau, où l'on se repose pendant le jour. Mettez-vous sur votre lit de repos, SÉV. 539. || Lit de sangle, lit fait de sangles, et plus souvent d'un morceau de coutil attaché à deux longues pièces de bois, soutenues par des pieds ou jambages qui se croisent. || Lit de camp, petit lit dont le bois se démonte de manière qu'on peut le transporter facilement. Chacun couché, pour la belle on mettait Un lit de camp, LA FONT. *Berc.* J'avais un petit lit de camp tout prêt dans l'endroit qui m'était réservé, MARIV. *Paysan parv.* 2° part. || Le lit de camp est aussi une espèce de couchette formée de planches inclinées, qui sert de lit dans un corps de garde. || Lit de veille, lit qu'on dresse dans la chambre d'un malade pour le veiller. || Lit orthopédique ou extensif, lit sur lequel on couche les enfants affectés de quelque dérangement dans la taille, et qui porte un appareil propre à tenir le corps dans une extension continue. || Lit nuptial, le lit où les nouveaux mariés couchent la première nuit de leurs noces. || 4° Lit, nom de la couche sur laquelle les anciens se mettaient pour prendre leur repas dans la salle à manger. || Lit de roses, lit parsemé de feuilles de rose sur lequel les anciens Sybarites aimaient à se reposer. || Fig. N'être pas sur un lit de roses, être en proie à des tourments physiques ou moraux (par allusion au lit de roses des Sybarites). || 5° La couchette, c'est-à-dire les supports et le fond d'un lit. Un lit de bois de noyer, d'acajou. Monter, démonter un lit. || Lit de fer, couchette qui est en fer au lieu d'être en bois. || 6° Le tour du lit. Un lit de damas, d'indienne. Un lit d'été, d'hiver. On voit encore, parmi les meubles de la couronne, un superbe lit travaillé en soie, en or, en petites perles fines et petites pierreries, fait par Mme de Maintenon pour Louis XIV, GENLIS, *Mme de Maintenon*, t. II, p. 266, dans POUGENS. || 7° Il se prend aussi pour les matelas et le lit de plume sur lesquels on couche. Un bon lit. Un lit trop mou, trop dur. Défaire, découvrir, bassiner un lit. Battre le lit. || Faire le lit, faire un lit, le mettre en tel état que l'on puisse s'y coucher. On dit aussi accommoder un lit. || 8° Lit de plume, taie de toile ou de coutil pleine de plume. Dans le réduit obscur d'une alcôve enfoncée S'élève un lit de plume à grands frais amassé, BOIL. *Lutrin*, I. Suis-je mieux nourri, encore, je dans ma chambre à l'abri du nord, ai-je un lit de plume, après vingt ans entiers qu'on me débite [qu'on vend mes ouvrages] dans la place? LA BRUY. XII. || 9° Toute chose sur laquelle on se couche. Un lit de feuillage. La terre était son lit. || Fig. Un homme est malade en son lit; on le vient avertir de donner ordre à ses affaires.... il me semble que mon Sauveur a fait quelque chose de semblable sur le lit sanglant de la croix, BOSS. 2° serm. *Compass. de la Ste Vierge. Préambule.* L'enfant dont la mort

cruelle Vient de vider le berceau, Qui tomba de la mamelle Au lit glacé du tombeau, LAMART. *Harm.* II, 4. || Mourir au lit d'honneur, voy. HONNEUR, n° 4. || 10° Lit de justice, trône sur lequel s'asseoit un roi rendant la justice. Il y avait au milieu de la galerie un parquet où était son lit de justice, SACI, *Bible, Rois*, III, VII, 8. || Dans le moyen âge, lit de justice, ou lit de parement, lits ornés d'une façon [illegible] qui étaient dans la chambre à coucher [illegible] car c'était là que le roi faisait ses réceptions solennelles. || Particulièrement. Trône sur lequel le roi s'asseyait dans le parlement de Paris, lorsqu'il y tenait une séance solennelle. || La séance même. Charles V tint un lit de justice en 1374, pour faire enregistrer la loi qui fixe la majorité des rois à quatorze ans, VOLT. *Dict. phil. Parlement de France.* || 11° Fig. Union conjugale. Les enfants du premier, du second lit. Et moi, comme à son lit je me vis destinée, CORN. *Poly.* I, 3. Celle qu'un lien honnête Fait entrer au lit d'autrui, Doit se mettre dans la tête, Malgré le train d'aujourd'hui, Que l'homme qui la prend ne la prend que pour lui, MOL. *Éc. des femmes*, III, 2. Une loi moins sévère Mit Claude dans mon lit et Rome à mes genoux, RAC. *Brit.* IV, 2. Et vous croiriez pouvoir, sans blesser nos regards, Faire entrer une reine au lit de nos Césars, ID. *Bérén.* II, 2. Les Parques à ma mère, il est vrai, l'ont prédit, Lorsqu'un époux mortel fut reçu dans son lit, ID. *Iphig.* I, 2. Ai-je dû mettre au jour l'opprobre de son lit? ID. *Phèdre*, V, 4. Le lit de son prochain était pour lui inviolable, MASS. *Carême, Riche.* Je suis né de Claude, duc de Saint-Simon, et de sa seconde femme, Charlotte de l'Aubespine, unique de ce lit, ST-SIM. I, 19. Un père altier que seul l'intérêt touche, Vous a jetée au lit d'un vieil époux, BÉRANG. *Canthar.* || Terme d'ancienne jurisprudence. Le lit entier, le mari et la femme. Frère, sœur de lit entier, enfants nés du même père et de la même mère, par opposition à frère, sœur de demi-lit, qui se disait pour consanguin et utérin. || Lit brisé, mariage dissous. || 12° Canal par où coule une rivière, par comparaison du fond sur lequel est la rivière avec le lit où l'homme s'étend. Le lit des ruisseaux sera sec à sa source même, SACI, *Bible, Isaïe*, XIX, 7. Comme je hais cette rivière [la Durance], il me semble qu'elle me hait aussi; la dernière fois que je l'ai vue, elle était hors de son lit comme une furie déchaînée, SÉV. 17 avr. 1680. Une rivière [l'Eure] qui est détournée de son chemin par une armée de quarante mille hommes: il n'en faut pas moins pour lui faire un lit [on voulait l'amener à Versailles], ID. 13 déc. 1684. Un pont sur de telles rivières n'est guère possible, parce qu'elles changent de lit sans cesse et s'élèvent bien au-dessus du niveau de la plaine, STAËL, *Corinne*, XIX, 6. || On dit aussi : le lit de la mer, de l'Océan. L'autre opinion qui prétend que, dans la période de deux millions d'années, l'axe de la terre, se relevant continuellement et tournant sur lui-même, a forcé l'Océan de changer son lit, n'est pas moins contraire à la physique, VOLT. *Physique, changements du globe.* Les eaux soudain s'écoulèrent Dans le lit creusé des mers, LAMART. *Médit.* I, 20. || 13° Terme de marine. Le lit de la marée ou d'un courant, le lieu où la marée, le courant ont plus de force et de vitesse. || Le lit du vent, synonyme de direction du vent, rumb ou aire (Nicot écrit lis du vent, et M. Jal y voit l'abrégé de lisière). C'est là que, croisant sous voiles et voyant sans être vus, ils ont toujours l'avantage du vent sur les bâtiments auxquels la force et le lit constant des vents ne permettent pas de passer au-dessus de l'île, RAYNAL, *Hist. phil.* XIII, 38. || Tenir le lit du vent, aller à six quarts de vent près du rumb d'où il souffle. || 14° Lit de pierre, masse de pierre [illegible] un lit dans le sein de la terre. Sur la montagne de Castravan il y a un lit de pierre [illegible] dont chaque [illegible] un grand nombre et une grande variété de poissons, BUFF. *Hist. nat. Preuv. théor. terr. Œuv.* t. I, p. 469. Dans tous les vallons [illegible] où l'on découvre des rochers, on verra que les mêmes lits de pierre ou de marbre se trouvent des deux côtés à la même hauteur, ID. *ib.* p. 367. || Le lit d'une pierre, la situation où la nature l'a placée dans la carrière. Les pierres ont deux lits : celui de dessus [illegible] lit tendre, et celui de dessous [illegible] lit dur. || Lit brut, celui qui n'est pas [illegible]. || 15° Terme de maçonnerie. Faces par lesquelles [illegible], tandis qu'on appelle [illegible] faces par [illegible]. || Lit d'une [illegible] tion de pierre, le dessus et le dessous d'une assise.

|| 16° Couche d'une chose quelconque qui est étendue sur une autre. L'édifice résiste et dure en son entier : Après un lit de bois est un lit de mortier; Chaque castor agit; commune en est la tâche, LA FONT. *Fabl.* X, 1. Il se rencontre dans les onyx diverses couleurs qui sont par lit les unes au-dessus des autres, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. XI, 1re part. p. 78, dans POUGENS. || 17° Terme militaire. Lit de pont, se dit du plancher ou fascinage sur lequel passent les voitures, les chevaux et les piétons. || 18° Terme de vénerie. Au lit, au lit, chiens, exclamations pour faire quêter les chiens, lorsqu'on veut lancer un lièvre. || Proverbes. Comme on fait son lit, on se couche, c'est-à-dire on a du bien ou du mal suivant qu'on a eu prévoyance et précaution. || Le lit est une bonne chose ; si l'on n'y dort, l'on y repose. || Le lit est l'écharpe de la jambe, quand on a mal à la jambe, il faut se tenir au lit.

— REM. À plat de lit, gisant dans le lit, locution qui paraît être génevoise; du moins J. J. Rousseau s'en est servi : Il n'y avait que l'excuse d'être à plat de lit qui pût me dispenser de courir à son premier mot, dans le *Dict. de* BESCHERELLE.

— HIST. XIIe s. E iceles qui estoient es liz de lor mariz ploroient, *Machab.* I, 4. E li liz saint Thomas esteit apareilliez, Desus un chaelit qui tut esteit quiriez [garni de cuir], D'une cuilte [couette] purpointe, d'un poi d'estraim jonchiez, E de chiers linges dras e blancs e deliez, *Th. le mart.* 102. En paradis.... Sont li lit fait ou nous devons coucher, *Ronc.* p. 98. || XIIIe s. Cendre de chesne metez i, Et espiz de orge autresi, De l'estreim d'orge une littere, E puis la cendre, qu'ele i pere [de manière à ce qu'elle y paraisse], E puis l'estreim e puis la cendre ; De lit en lit devez entendre, *Ms de St-Jean.* || [le Nil] ist [sort] outre le lit de son cours çà et là, tant qu'il arouse toute la terre, BRUN. LATINI, *Trésor*. p. 163. En son lit, ce dit l'Escripture, se doit on repentir et plorer ses pechiez, *Psautier*, f° 11. Coument querreiz à Dieu merci, Se la morz en vos liz vous tue [si vous n'allez pas mourir à la croisade pour la cause de Dieu]? RUTEB. I, 61. L'anemi [le diable] l'avoit par raison Mis en escrit ; En enfer estoit fait son lit; Mais sa femme le garantit, *Mart. Hapart*, dans JUBINAL, t. II, p. 203. Constance, dit Symons, faites lui faire un lit, *Berte*, LIII. Cil qui morra des nos, bien en soit chascun fis [certain], Avoec les innocens sera parés ses lis, *Ch. d'Ant.* II, 616. Il pot avenir que uns mariages est dessevrés par sainte Eglise quant au lit, BEAUM. XVIII, 6. Si en voloit ele porter se [sa] plus bele robe à parer et son plus bel lit furni, ID. XIII, 24. Li lis as dames et as demiseles, et lor robes à cascun jor, deffendons nous qu'on les prengne en nule maniere, ID. LIV, 7. Comment porra gesir ou feu qui art et fume [en enfer], Qui ne puet ci dormir fors que sus lit de plume? J. DE MEUNG, *Test.* 1960. || XVe s. Cil messire Jacquemes de Werchin.... eust esté vaillant homme, s'il eust vescu longuement; mais il mourut jeune et sur son lit, FROISS. II, II, 62. Fut establi qu'en remembrance De ce miracle et celle paix [des barons et de la reine Blanche, qui leur présenta Louis IX enfant], Seroit le lit à tousjours mais, En tous lieux où les roys seroient Pour jugement et que tendroient [tiendraient] De France la saincte couronne, Fait, et pour ce encore on l'ordonne Et l'appell'on lit de justice, Qui est à ramembrer propice, Toutefois que roys proprement Doit venir en son parlement, Ou qu'il siet pour justice ailleurs, E. DESCH. *Miroir de mariage*, p. 120. Au temps passé on laissoit les roys trois jours morts en leur lict, le visage descouvert, JUV. DES URSINS, 1422. Et tant estoit en la grace de la reine du pays, qu'elle estoit son demi lit, les nuits que la dite reine point ne couchoit avec le roi, LOUIS XI, *Nouv.* XXVII. Il se coucha sur son lit de camp, COMM. III, 10. || XVIe s. Ayans mis hors la [illegible] et le trinquet, ils s'eslongnoient seulement des autres qui ne pouvoient approcher qu'aux lis du vent, et aloveant [louvoyant], D'AUB. *Hist.* II, 201. Ils estoient joyeux de mourir au lict d'honneur, PARÉ, III, 704. Il observera les bestes, leurs repaires et gistes, lits, chambres, [illegible], [illegible] 893. ....Qui, quant ils sont en quelque [illegible] font deux licts, et ne s'advisent pas d'appeler que jamais Venus au [illegible], LA BOËT. 303. Achapte le lict d'un grand [illegible] petit bonheur, [illegible] t. II, p. 333. Une garniture de ciel de lict de camp, *Bibl. des ch.* 6e série, t. I, p. 490.

— ÉTYM. [illegible] *lit*, [illegible] *lech*, *leit*, [illegible] *lecho*; ital. *letto*; du lat. *lectus*, grec. λέκτρον et λέχος, de λέγειν, mettre, poser. Comparez l'allemand *legen*, mettre, *Lager*, un lit, *liegen*, être couché.

† LITAGE (li-ta-j'), *s. m.* Action de liter les étoffes. Veut Sa Majesté que les litages et teintures desdits draps soient faits en conformité des règlements généraux du mois d'août 1669, *Arrêt du conseil*, 16 mai 1676.

LITANIES (li-ta-nie), *s. f. pl.* || 1° Prière faite en l'honneur de Dieu, de la Vierge, en leur donnant successivement toutes les épithètes qu'on trouve dans les livres saints et dans les diverses prières, ou des saints, en les invoquant les uns après les autres. || Grandes litanies, nom donné aux prières des rogations. || Fig. Mettez-moi dans vos litanies, c'est-à-dire songez à mon affaire, occupez-vous de moi. || 2° Fig. Au singul. Longue énumération, ennuyeuse la plupart du temps. Cet ancien militaire nous a fait une longue litanie de ses campagnes. Pour M. et Mme de Coulanges, monsieur l'abbé.... c'est un crochet pour me prier de parler d'eux ; mais je ne saurais toujours en humeur de faire des litanies [liste des noms], SÉV. 125. L'abbé.... a fait une litanie des Sevignés [généalogie]; il veut travailler à nos Rabutins, ID. *à Bussy*, 16 fév. 1671. || Proverbe. C'est toujours la même litanie, c'est-à-dire on revient sans cesse aux mêmes idées, aux mêmes expressions.

— HIST. XIIIe s. Lors commence une kyriele, sa credo et sa miserele, Pater noster, sa letanie, *Ren.* 2641. || XIVe s. Et a Robin Canole juré sainte Marie, La puissance de Dieu, toute la letanie, Que par devant Paris sera ceste ost logie, *Guescl.* 17148.

— ÉTYM. Wallon, *létaléie*; Hainaut, *létanie*; provenç. *letanias*; espagn. *letania*; [illegible] *ladainha*; ital. *letanie*; du lat. *litaniæ*, qui vient du grec λιτανεία, prière, de λιτή, prière. Comparez le latin *litare*, faire un sacrifice, une offrande.

1. **LITEAU** (li-tô), *s. m.* || 1° Nom de raies colorées vers les extrémités de certaines nappes et serviettes de linge uni. Des serviettes à liteaux bleus. Les fabricants sont tenus de revêtir les étoffes... des marques, liteaux ou entrebats indiqués par ledit tableau, *Lett. pat.* 22 juillet 1780, art. 4. || 2° Toiles rayées de blanc et de bleu, qui se fabriquent en divers lieux d'Allemagne, pour le commerce des Indes occidentales. || 3° Terme de métallurgie. Tringles de bois qui soutiennent le fond d'un soufflet. || 4° Terme de menuiserie. Tringle de bois fixée à un mur, soit pour porter une tablette, soit pour servir d'appui à une cloison.

— ÉTYM. Ce paraît être une autre forme de *lisière*; en ce cas, il devrait s'écrire *liseau*, comme, dans le Berry, *litre* ou *lite*, qui signifie petite largeur de [illegible].

2. **LITEAU** (li-tô), *s. m.* Terme de chasse. Lieu où le loup se repose pendant le jour.

— ÉTYM. Dérivé de *lit*.

LITÉE (li-tée), *s. f.* Terme de chasse. Réunion de plusieurs animaux dans le même gîte, dans le même repaire.

— HIST. XVIe s. Par litees [couches] les [illegible] et le fousteau sont mis dans un tonneau defoncé par un des costes, O. DE SERRES, 331.

— ÉTYM. *Lit*.

† 1. **LITER** (li-té), *v. a.* Terme de métier. Arranger les choses par lits. || Terme de pêche. Mettre le poisson, le hareng, la morue, par lits dans les tonnes.

— ÉTYM. *Lit*.

† 2. **LITER** (li-té), *v. a.* Couvrir avec de [illegible] la lisière du drap, avant de le plonger dans la teinture, de telle sorte que la couleur ne prenne point sur l'endroit ainsi garanti. Les drapiers qui donneront des étoffes pour le faire en couleur [illegible] liter les pièces avant que de les livrer aux teinturiers, *Régl. sur les manufact.* août 1669, *Teinturiers en laine*, art. 35.

† **LITERIE** (li-te-rie), *s. f.* Tout ce qui entre dans la composition d'un lit, bois de lit, matelas, couvertures, etc. Commerce de literie. Maison de literie. La literie d'un collège, d'une caserne.

— ÉTYM. *Lit*.

† **LITHAGOGUE** (li-ta-go-gh'), *adj.* Terme de médecine. Substances lithagogues, substances auxquelles on attribuait la propriété d'expulser les petits calculs ou graviers de la vessie.

— ÉTYM. Λίθος, pierre, et ἀγωγός, qui chasse, lui dérivé de ἄγειν, pousser, chasser (voy. AGOGE).

LITHARGE (li-tar-j'), *s. f.* Ancien nom du protoxyde de plomb demi-vitreux. On recommande l'emploi de la litharge pour fixer les barres de fer dans la pierre, de préférence au soufre, au plomb, etc. La falsification des vins aigres se fait avec de la litharge, J. J. ROUSS. *Ém.* III. || Litharge d'or, d'argent, litharge dont la couleur approche de celle de l'or, de l'argent.

— HIST. XVIe s. La litharge d'argent ne donne tant belle couleur aux emplastres que la litharge d'or, PARÉ, XXV, 27.

— ÉTYM. Lat. *lithargyrus*, du grec λιθάργυρος, de λίθος, pierre, et ἄργυρος, argent.

LITHARGÉ, ÉE (li-tar-jé, jée), *adj.* Synonyme de lithargyré, qui est plus usité. Il y a environ vingt ans que quelques marchands de vin furent saisis avec de semblables vins lithargés, *Dict. des arts et m.* Cabaretiers, 1767.

LITHARGYRÉ, ÉE (li-tar-ji-ré, rée), *adj.* Altéré avec de la litharge. Avant de boire du vin, il importe de savoir s'il est lithargyré, J. J. ROUSS. *Ém.* III.

— REM. L'Académie écrit litharyré par un *i*; mais il est mieux de mettre l'*y* étymologique.

— ÉTYM. Lat. *lithargyrus*, litharge.

† ....LITHE, élément de composition qui signifie pierre (du grec λίθος), et qui forme partout des noms masculins, excepté dans chrysolithe, hippolithe, hystérolithe et quelques autres, exceptions sans bonne raison (voyez LITHO).

LITHIASE (li-ti-a-z') ou **LITHIASIE** (li-ti-a-zie), *s. f.* 1° Terme de médecine. Formation de la pierre dans les voies urinaires. || 2° Nom donné à de petites concrétions pierreuses sous la peau ou dans le tissu des paupières.

— REM. Lithiase n'est pas dans le Dictionnaire de l'Académie; néanmoins il est plus usité parmi les médecins que lithiasie, pour signifier la formation de calculs dans les voies urinaires.

— ÉTYM. Λιθίασις, de λιθιᾶν, avoir la pierre, de λίθος, pierre.

† **LITHINE** (li-ti-n'), *s. f.* Terme de chimie. Oxyde de lithium retiré de la pétalite, minéral qui se trouve dans la mine d'Utol en Suède.

† **LITHIQUE** (li-ti-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide lithique, nom donné par Scheele à l'acide nommé depuis acide urique, à cause qu'il se rencontre souvent dans les calculs urinaires.

— ÉTYM. Λίθος, pierre.

† **LITHIUM** (li-ti-om'), *s. m.* Terme de chimie. Métal qui fait la base de la lithine.

† **LITHO**..., élément de composition qui signifie pierre, et qui vient du grec λίθος. Benfey croit que λίθος est le même que πλίνθος, brique, pierre plate et longue.

† **LITHOCARPE** (li-to-kar-p'), *s. m.* Fruit pétrifié.

— ÉTYM. *Litho*...., et καρπός.

† **LITHOCHROMIE** (li-to-kro-mie), *s. f.* Procédé lithographique par lequel on imprime successivement, sur la toile, une esquisse en noir et des surfaces de différentes couleurs, de manière à produire l'effet d'un tableau à l'huile.

— ÉTYM. *Litho*...., et χρῶμα, couleur.

† **LITHOCHROMIQUE** (li-to-kro-mi-k'), *adj.* Qui appartient à la lithochromie. Procédés lithochromiques.

† **LITHOCHROMISTE** (li-to-kro-mi-st'), *s. m.* Artiste ou imprimeur en lithochromie.

† **LITHOCLASTE** (li-to-kla-st'), *s. m.* Terme de chirurgie. Instrument courbe employé pour l'opération de la lithotritie.

— ÉTYM. *Litho*. ..., et κλάω, briser.

† **LITHOCLASTIE** (li-to-kla-stie), *s. f.* Terme de chirurgie. Procédé opératoire qui consiste à réduire en fragments les calculs dans la vessie à l'aide d'un instrument courbe, agissant, soit par percussion, soit, au besoin, par percussion et par pression combinées.

— ÉTYM. *Lithoclaste*.

LITHOCOLLE (li-to-ko-l'), *s. f.* Ciment de résine et de vieille brique, avec lequel on fixe les pierres, pour les tailler sur la meule.

— ÉTYM. Λιθοκόλλα, de λίθος, pierre, et κόλλα, colle.

† **LITHODENDRE** (li-to-din-dr'), *s. m.* Nom donné à plusieurs polypiers fossiles.

— ÉTYM. *Litho*...., et δένδρον, arbre.

† **LITHODIALYSE** (li-to-di-a-li-z'), *s. f.* Terme de médecine. Tout mode de traitement qui dissoudrait les calculs vésicaux, soit indirectement à l'aide de médicaments introduits dans l'estomac, soit directement à l'aide de réactifs chimiques injectés dans la vessie. || Terme de chirurgie. Toute opération ayant pour but de diviser les calculs vésicaux en fragments assez petits pour qu'ils puissent passer par l'urèthre.

— ÉTYM. *Litho*...., et διάλυσις, dissolution (voy. DIALYSE).

† **LITHOFELLIQUE** (li-to-fèl-li-k') ou **LITHOFELLINIQUE** (li-to-fèl-li-ni-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide lithofellique ou lithofellinique, acide qui se rencontre dans les bézoards orientaux.

— ÉTYM. *Litho*...., et le lat. *fel*, bile.

† **LITHOGÉNÉSIE** (li-to-je-né-zie), *s. f.* Recherche des lois qui président à la formation des pierres.

— ÉTYM. *Litho*...., et γένεσις, génération.

† **LITHOGLYPHE** (li-to-gli-f'), *s. m.* Graveur sur pierre.

— ÉTYM. Λιθογλύφος, de λίθος, pierre, et γλύφειν, tailler.

† **LITHOGLYPHIE** (li-to-gli-fie), *s. f.* Art de graver sur pierres.

† **LITHOGLYPHIQUE** (li-to-gli-fi-k'), *adj.* Qui appartient à la gravure sur pierre. || *S. f.* La lithoglyphique, art du graveur sur pierre; art de graver les camées.

LITHOGRAPHE (li-to-gra-f'), *s. m.* Celui qui imprime par les procédés de la lithographie. || On dit aussi imprimeur lithographe.

— ÉTYM. *Litho*...., et γράφειν, écrire.

LITHOGRAPHIE (li-to-gra-fie), *s. f.* || 1° Procédé inventé en 1793 par l'Allemand Senefelder, au moyen duquel on reproduit sur du papier, avec la presse, ce qui a été écrit ou dessiné sur une pierre d'une espèce particulière. || 2° Épreuves, feuilles obtenues par ce procédé. Une bonne lithographie. || 3° Atelier d'un lithographe. Établir une lithographie. || 4° S'est dit aussi d'un traité sur les pierres.

LITHOGRAPHIÉ, ÉE (li-to-gra-fi-é, ée), *part. passé* de lithographier. Un écrit lithographié.

LITHOGRAPHIER (li-to-gra-fi-é), je lithographiais, nous lithographiions, vous lithographiiez; que je lithographie, que nous lithographiions, que vous lithographiiez, *v. a.* Imprimer par les procédés de la lithographie. Un libraire veut avoir mon portrait pour le faire lithographier : je l'ai envoyé promener, P. L. COUR. *Lett.* II, 182.

LITHOGRAPHIQUE (li-to-gra-fi-k'), *adj.* Qui a rapport à la lithographie. Les procédés lithographiques. Pierre lithographique. Encre lithographique.

† **LITHOÏDE** (li-to-i-d'), *adj.* Qui a l'apparence, le caractère de la pierre. La partie lithoïde d'un météorite. Pâte lithoïde. Substance lithoïde.

— ÉTYM. Λιθοειδής, de λίθος, pierre, et εἶδος, forme.

† **LITHOLABE** (li-to-la-b'), *s. m.* Terme de chirurgie. Tout instrument au moyen duquel on parvient à saisir un calcul urinaire dans la vessie. || Particulièrement. L'une des trois pièces constituantes de l'appareil primitif de Civiale pour l'opération de la lithotritie, pièce aussi nommée trilabe ou pince à trois branches.

— ÉTYM. *Litho*...., et λαβεῖν, prendre, saisir.

LITHOLOGIE (li-to-lo-jie), *s. f.* Connaissance des pierres. || Lithologie humaine, titre donné à un traité des calculs et concrétions qui se forment dans le corps humain.

— ÉTYM. *Litho*...., et le suffixe *logie*.

† **LITHOLOGIQUE** (li-to-lo-ji-k'), *adj.* Qui concerne la lithologie.

LITHOLOGUE (li-to-lo-gh'), *s. m.* Celui qui s'occupe de lithologie.

† **LITHOLYSIE** (li-to-li-zie), *s. f.* Terme de médecine. Dissolution des calculs dans la vessie à l'aide de substances injectées dans une poche isolante.

— ÉTYM. *Litho*...., et λύσις, dissolution.

† **LITHOMANCIE** (li-to-man-sie), *s. f.* Divination au moyen de pierres précieuses.

— ÉTYM. *Litho*...., et le suffixe *mancie*.

† **LITHOMORPHITE** (li-to-mor-fi-t'), *s. f.* Terme de minéralogie. Pierre figurée.

— ÉTYM. *Litho*...., μορφή, forme, et la finale minéralogique *ite*.

LITHONTRIPTIQUE (li-ton-tri-pti-k'), *adj.* Terme de médecine. Substances lithontriptiques, substances qu'on croyait propres à briser, à dissoudre les calculs des voies urinaires. || *S. m.* Un lithontriptique.

— ÉTYM. Λίθον (à l'accusatif), pierre, et τρίβειν, user, broyer.

LITHOPHAGE (li-to-fa-j'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui mange la pierre. Les animaux lithophages. || Substantivement. Les lithophages.

— ÉTYM. *Litho*...., et φαγεῖν, manger.

† **LITHOPHANIE** (li-to-fa-nie), *s. m.* Procédé inventé à Berlin, qui consiste à produire toutes sortes de dessins ombrants sur plaques de porcelaine biscuit non émaillées, par les épaisseurs graduées de la pâte, DEMMIN, *Guide de l'amat. de faïen. et porcel.* p. 435.

— ÉTYM. *Litho*...., et φαίνειν, faire paraître; l'effet dont il s'agit a lieu par la translucidité ou demi-transparence de la porcelaine, où les plus grandes épaisseurs forment des obscurités qui semblent des ombres.

† **LITHOPHILE** (li-to-fi-l'), *adj.* Se dit d'une plante qui croît sur les rochers. || *S. m.* Insecte qui vit dans les endroits pierreux.

— ÉTYM. *Litho*...., et φίλος, ami.

† **LITHOPHYLLE** (li-to-fi-l'), *s. f.* Feuille fossile.

— ÉTYM. *Litho*...., et φύλλον, feuille.

LITHOPHYTE (li-to-fi-t'), *s. m.* Nom donné aux polypiers pierreux.

— ÉTYM. *Litho*...., et φυτόν, plante.

† **LITHOSPERME** (li-to-spèr-m'), *adj.* Terme de botanique. Qui a des graines dures et pierreuses. || *S. m.* Genre de borraginées appelé grémil, et dans lequel on distingue : 1° le lithosperme officinal, dit grémil, perlière, herbe aux perles, blé d'amour, millet d'amour; les semences portent le nom de graine perlée et graine d'amour; 2° le lithosperme tinctorial, qui a été l'anchuse tinctoriale de certains auteurs, et, pour d'autres, la buglosse tinctoriale; sa racine est l'orcanette, LEGOARANT.

— ÉTYM. *Litho*...., et σπέρμα, graine.

† **LITHOTHLIBIE** (li-to-tli-bie), *s. f.* Terme de chirurgie. Nom donné à l'écrasement d'un calcul friable.

— ÉTYM. *Litho*...., et θλίβειν, écraser.

LITHOTOME (li-to-to-m'), *s. m.* || 1° Instrument inventé par un chirurgien grec, Ammonius d'Alexandrie, et destiné à couper la pierre trop grosse après que la vessie était ouverte. || 2° Aujourd'hui, instrument avec lequel on incise la vessie.

— ÉTYM. Λιθοτόμος, de λίθος, pierre, et τέμνειν, couper; expression juste quand il s'agissait de couper le calcul comme faisait Ammonius, et devenue impropre aujourd'hui que le *lithotome* n'est destiné qu'à inciser la vessie.

LITHOTOMIE (li-to-to-mie), *s. f.* || 1° Terme de chirurgie. Anciennement, opération par laquelle on coupait la pierre trop grosse, après avoir incisé la vessie. || 2° Aujourd'hui, opération par laquelle on extrait un calcul de la vessie au moyen d'une incision faite au col ou aux parois de cet organe. || Il est plus exact de dire cystotomie.

— ÉTYM. *Lithotome*.

LITHOTOMISTE (li-to-to-mi-st'), *s. m.* Chirurgien qui s'adonne particulièrement à l'opération de la taille ou cystotomie. Voilà aujourd'hui A. Ruffin, jadis chirurgien de la Charité, le premier lithotomiste de Paris, GUI PATIN, *Lettres*, t. II, p. 366. || Adjectivement. Chirurgien lithotomiste. Qui empêche qu'il ne soit médecin lithotomiste, et peut-être même académicien? DIDER. *Lett. s. la chirurg.*

† **LITHOTRÉSIE** (li-to-tré-zie), *s. f.* Terme de chirurgie. Action de perforer les calculs vésicaux à l'aide d'un foret mis en mouvement par un archet.

— ÉTYM. *Litho*...., et τρῆσις, perforation.

† **LITHOTRIPSIE** (li-to-tri-psie), *s. f.* Terme de chirurgie. Mot proposé pour remplacer celui de lithotritie, qui est hybride.

— ÉTYM. *Litho*...., et τρίψις, action de broyer.

LITHOTRITEUR (li-to-tri-teur), *s. m.* Terme de chirurgie. Instrument avec lequel on broie la pierre dans la vessie.

— ÉTYM. Mot hybride formé de *litho*...., et du lat. *terere*, supin *tritum*, broyer.

LITHOTRITIE (li-to-tri-sie), *s. f.* Terme de chirurgie. Opération par laquelle on broie la pierre dans l'intérieur de la vessie ou de l'urèthre.

— ÉTYM. Voy. LITHOTRITEUR.

† **LITHOTYPOGRAPHIE** (li-to-ti-po-gra-fie), *s. f.* Art de reproduire sur la pierre une planche imprimée en caractères ordinaires.

— ÉTYM. *Litho*...., et *typographie*.

† **LITHOXYLE** (li-to-ksi-l'), *s. m.* Végétal changé en silex, agate ou autre pierre.

— ÉTYM. *Litho*...., et ξύλον, bois.

† **LITHUANIEN** (li-tu-a-niin), *s. m.* Langue du rameau lettonien de la famille slave, parlée en Lithuanie; elle est, parmi les dialectes slaves, celui qui a le plus de rapports avec le sanscrit.

† **LITIER** (li-tié), *s. m.* Voy. LATTIER 2

LITIÈRE (li-tiè-r'), *s. f.* || 1° Lit couvert porté sur deux brancards, par deux ou plusieurs chevaux ou mulets, l'un devant, l'autre derrière. Vous y allez donc en litière, quelle fantaisie! j'ai vu que vous n'aimiez les litières que quand elles étaient arrêtées; vous êtes bien changée, SÉV. 40. Mme de la Fayette arriva avant-hier de Chantilly en litière; c'est une belle allure; mais son côté ne peut souffrir le carrosse, ID. 8 juill. 1676. La duchesse était assise en une litière à six chevaux blancs, MARCHANGY, *Tristan le voyageur*, ch. 78. || Fig. Tête-à-tête, amusé par comparaison avec le tête-à-tête d'une litière. Avez-vous jamais vu des fins et des commencements d'histoires comme celles-là [les affaires des princes]? Il

faudrait faire un petit tour en litière sur tous les événements, SÉV. à Guitaut, 18 mai 1680. Voilà ce qui entretient mes réflexions dans ces bois où je rêve souvent; ce serait bien une litière si nous y étions, ID. 17 juill. 1680. || 2° Chez les anciens Romains, voiture portée par des hommes. Lucile le premier.... Vengea l'humble vertu de la richesse altière, Et l'honnête homme à pied du faquin en litière, BOIL. Art p. II. || 3° Espèce de chaise à porteurs dans laquelle on s'étendait sur un matelas || 4° Par extension, lit de paille ou de fourrage bien sec, placé sur le sol des écuries et étables pour protéger les animaux contre le froid, favoriser leur repos, absorber les excréments liquides, etc. Litière fraîche. Vieille litière. Elles [des mules] avaient, dans les écuries du couvent, de la litière jusqu'au ventre, LESAGE, Guzm. d'Alf. VI, 1. Pour litière on ne leur donne [aux chevaux] en Perse que du sable et de la terre en poussière bien sèche, sur laquelle ils reposent et dorment aussi bien que sur la paille, BUFF. Quadrup. t. VIII, p. 44. || Litière sautée, se dit de la litière des étables, quand on a enlevé le crottin, en la remuant avec une fourche. || Ce cheval est sur la litière, il est malade ou estropié à ne pouvoir sortir de l'écurie. Je ne vous dirai point qu'ils [vos chevaux] sont sur la litière: les pauvres bêtes n'en ont point, et ce serait mal parler, MOL. l'Avare, III, 6. || Par extension. Être sur la litière, être malade au lit ou incapable d'agir par suite de fatigue ou par l'effet d'une âge avancé. || Fig. Faire litière d'une chose, la prodiguer, la répandre avec profusion, comme on répand la litière sous les animaux. C'est un homme qui fait litière de pistoles, CORN. Ment. IV, 7. Ce capitaine fait litière d'argent; c'est un marquis de vingt mille livres de rente, BRUEYS, le Grondeur, III, 2. || Il signifie aussi sacrifier misérablement. Faire litière de son honneur. Tout en ménageant certains termes trop grossiers pour l'honneur de l'épiscopat et des maximes du royaume, il [Fénelon] fit litière de l'un et de l'autre, ST-SIM. 46, 29. || 5° Terme de magnanerie. Le résidu de la feuille non mangée et les excréments des vers.

— HIST. XII° s. À son tinel [avec sa massue] fist de Turs tel litiere, Que sus la terre cuert li sans com riviere, Bat. d'Aleschans, v. 6293. || XIII° s. Que cest bois ne te soit à tou-jours mais litiere [tombeau], Berte, XX. Blanchefleur la royne [ils] ont en litiere mis Entre deux palefrois, ib. XCIX. Puis [ils] establerent les cevaux [chevaux]; Moult les firent bien aaisier Et de litiere et de mangier, Fl. et Bl. 1630. Si come li rois et li archevesques de Rains s'en revenoient, si les prist maladie grans, et furent mis en litiere et furent portés jusques à Monpansier, Chr. de Rains, p. 177. || XIV° s. Aux chiens qui viennent des bois et de la chasse fait l'en lictiere devant leur maistre, Menagier, I, 7. À mestre Girart d'Orliens, paintre, pour cause de la façon d'une litiere, DE LABORDE, Émaux, p. 366. || XV° s. Et leur amenoit on devant leurs hostels le foin, l'avoine et la litiere, dont ils estoient bien servis et à bon marché, FROISS. I, I, 32. Une litiere chevaucheresse que deux chevaux portoient, DE LABORDE, Émaux, p. 364. || XVI° s. Ceux qui ont amene ces inventions sont les courtisans, qui en portent cependant une dure penitence, n'y ayant année que telles despenses redoublées n'en envoyent une douzaine à la litiere, LANOUE, 161. Le secours de Dieu, duquel vous devez estre certains quand vous ferez litiere de vostre vie pour garder la foi inviolablement, D'AUB. Hist. III, 32. Depuis son jeune age il avoit fait litiere de toute crainte de Dieu, ID. ib. III, 165.

— ÉTYM. Berry, letière; bourg. litaire; prov. leitiera, littiera; catal. llitera; esp. litera; du bas-latin lectaria, qui vient de lectus, lit.

LITIGANT, ANTE (li-ti-ghan, ghan-t'), adj. Terme vieilli de jurisprudence. Qui contient un litige.

— REM. Mirabeau, à tort, a dit litigeant: Un tribunal est élevé entre les parties litigeantes pour examiner la plainte et la défense, Collection, t. IV, p. 384.

— ÉTYM. Lat. litigare, être en procès, de lis, litis, procès, et agere, pousser, mener. Lis, [illegible] est, à cause de la permutation [illegible] de l's et de l'l, rapproché par Corssen de l'ancien [illegible].

LITIGE (li-ti-j'), s. m. || 1° Terme de jurisprudence. [illegible] en justice. Il ajouta que ce qu'il [illegible] était [illegible] aux lois, qui [illegible] ont [illegible] un litige et avant le jugement [illegible], Hérod. trad. V, 84. || [illegible] jusqu'à la grandeur de l'[illegible] [illegible] avait [illegible] tous les autres litiges, VILLEMAIN, [illegible] Cent-Jours, ch. IV. || Droit de litige, droit que le roi possédait en Normandie de nommer aux bénéfices dont le patronage était contentieux. || 2° En langage ordinaire, toute espèce de contestation. Prétention qui est en litige.

— HIST. XIV° s. Litige si est quand aucun vend chose dont contend [procès] et plaid soit pendant, que les clercs appellent vice de litige, BOUTEILLER, Somme rural, titre 66, p. 389, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. litigi; espagn. et ital. litigio; du lat. litigium (voy. LITIGANT).

LITIGIEUX, EUSE (li-ti-ji-eû, eû-z'), adj. || 1° Qui est ou qui peut être en litige. La justice, pesant ce droit litigieux, Demande l'huître, l'ouvre et l'avale à leurs yeux, BOIL. Épît. II. || 2° Qui se plaît aux contestations, aux litiges. Un homme litigieux. Une humeur litigieuse. Si jamais quelque ardeur bilieuse Allumait dans ton cœur l'humeur litigieuse, BOIL. Ép. II.

— HIST. XIV° s. Et celui qui a ce deffaut et est de dure et triste conversacion, il peut estre appellé litigieux, discole, mal amiable et mal aggreable, ORESME, Eth. 50. En recevant et adjugeant à soi chose litigieuse, BERCHEURE, f° 75. || XVI° s. Le pape ne peut creer pensions sur les benefices de ce royaume, sinon pour pacifier benefices litigieux, P. PITHOU, 36.

— ÉTYM. Provenç. litigios; espagn. et ital. litigioso; du lat. litigiosus, de litigium, litige.

LITISPENDANCE (li-ti-span-dan-s'), s. f. Terme vieilli de jurisprudence. Le temps pendant lequel un procès est pendant en justice.

— HIST. XVI° s. Le dit bailly a offert de faire apparoir promptement que pour raison de ce il y a appellation et litispendance en la ditte cour de parlement, dès cinquante deux ans, Coust. génér. t. I, p. 660.

— ÉTYM. Lat. lis, litis, procès, et pendere, être suspendu.

LITORNE (li-tor-n'), s. f. Espèce de grive à tête cendrée.

— ÉTYM. Origine inconnue.

LITOTE (li-to-t'), s. f. Figure de rhétorique consistant à se servir d'une expression qui dit moins pour faire entendre plus. Quand Chimène dit à Rodrigue: Va, je ne te hais point, elle veut lui faire entendre qu'elle l'aime toujours, et se sert d'une litote.

— ÉTYM. Λιτότης, petitesse, ténuité, de λιτός, petit.

1. LITRE (li-tr'), s. f. Bande noire tendue aux obsèques d'un grand personnage soit en dedans soit en dehors de l'église et portant les armoiries du défunt. On voit leurs armes sur les litres et sur les vitrages, LA BRUY. IX. || Aujourd'hui on accorde la litre à toute famille qui peut en payer les frais. || Droit de litre, droit que les seigneurs-patrons fondateurs et les seigneurs haut justiciers avaient de faire peindre leurs armoiries au dedans ou au dehors des églises ou chapelles.

— HIST. XV° s. Et fut ensepulturé en l'eglise de Courron, en laquelle le suppliant fist faire liere, et paindre ses armes allentour d'icelle, DU CANGE, litra. || XVI° s. Le seigneur chastellain est fondé d'avoir la preeminence devant ses vassaux es eglises estans en et de sa chastellenie, comme d'avoir et retenir listres à ses armes et timbres au dedans et dehors des dites eglises, ID. ib.

— ÉTYM. Bas-latin, litra, listra; provenç. listre, s. m. lisière, bordure. Ce semble être le même mot que liste au sens de bandelette, bordure. La forme liere dans l'historique est fort singulière et peu explicable.

2. LITRE (li-tr'), s. m. || 1° Dans le système métrique, unité des mesures de capacité, contenant un décimètre cube. || Litre pour les substances solides ayant un diamètre égal à sa hauteur, ou 108 millimètres 4 dixièmes. || Litre pour les liquides ayant un diamètre moitié de sa hauteur, ou 86 millimètres sur une hauteur de 172. || Demi-litre, la moitié d'un litre. || 2° Absolument. Un litre se dit pour un litre de vin. On lui servit un litre.

— ÉTYM. Litre a été fait d'après litron, ancienne mesure un peu plus petite que le litre.

LITRON (li-tron), s. m. Ancienne mesure de capacité, qui contenait la seizième partie d'un boisseau, ou trente-six pouces cubes. Le ministère manda à l'ambassadeur du roi en Suisse d'empêcher que messieurs de Berne ne donnent un litron de sel à la province de Gex, VOLT. Lett. Mme de St-Julien, 6 déc. 1778.

— HIST. XVI° s. Le boisseau de bled mesure de Paris contient quatre quarts; le quart, quatre litrons; le litron, deux demis litrons, le demi-litron, dix-huit posçons, O. DE SERRES, 10.

— ÉTYM. Litron dérive [illegible] du bas-latin litra, mesure de liquide, qui est le grec λίτρα, une livre.

LITTÉRAIRE (li-té-rê-r'), adj. Qui appartient aux belles-lettres. Société littéraire. La critique littéraire. Il aurait mieux aimé être inconnu toute sa vie, que de voir le calme de sa vie troublé par ces orages littéraires que l'esprit et la science attirent à ceux qui s'élèvent trop, FONTEN. Newton. Les événements littéraires, si sensibles à ceux qui n'ont point d'autres événements dans leur vie, ID. Lagny. Je puis dans sa course légère Arrêter le temps qui nous fuit, Et, loin du tumulte et du bruit, Dans l'indolence littéraire, Voir couler mollement des jours..., DESMAHIS, Œuvres, p. 30. À la honte aguerris, ces forbans littéraires Ont mis leur conscience aux gages des libraires, M. J. CHÉNIER, la Calomnie. || Forme littéraire, rédaction soignée et dans laquelle on sent l'habileté de style. Il faut donner une forme plus littéraire à cet essai. || Journal littéraire se dit, par opposition à journal politique, d'un écrit périodique qui est uniquement consacré aux choses littéraires. || Le monde littéraire, ceux qui cultivent les lettres. Opprimer [illegible] et moi avec les mêmes artifices; c'est ce que Maupertuis a fait, et c'est sur quoi l'Europe littéraire peut juger, VOLT. Lett. Roques, 1752. || Anecdote littéraire, petit fait relatif à un livre ou à un auteur. Puisque vous voulez être instruit des bagatelles et des ridicules... ce sont là des anecdotes littéraires assez bien constatées; mais ce sont, sur ma parole, les vérités les plus inutiles qu'on ait jamais dites, VOLT. Lett. Thieriot, [illegible]. || Âge littéraire, époque où les lettres sont florissantes. || Propriété littéraire, voy. PROPRIÉTÉ.

— ÉTYM. Lat. litterarius, de litteræ, les belles-lettres.

LITTÉRAIREMENT (li-té-rê-re-man), adv. D'une façon littéraire, au point de vue littéraire. Il faut juger littérairement les choses littéraires.

— ÉTYM. Littéraire, et le suffixe ment.

LITTÉRAL, ALE (li-té-ral, ra-l'), adj. || 1° Terme d'algèbre. Grandeurs littérales, grandeurs qui sont exprimées par des lettres. || 2° Qui est selon la lettre, selon le texte, conforme à la lettre, au texte. Sens littéral. Après avoir établi les faits essentiels par des preuves littérales et incontestables, BOSS. Rem. rép. quiétisme, Avant-propos. || Sens littéral, se dit par opposition à sens allégorique et à sens mystique. ....Le secret de l'Esprit de Dieu caché dans l'Écriture; car il y a deux sens parfaits, le littéral et le mystique, PASC. Lett. à Mlle de Roannez, 2. [illegible] cette évidence de l'Écriture, Luther ne trouvait [illegible] de plus hardi ni de plus [illegible] que de nier le sens littéral; et Zwingle ne trouvait rien de plus absurde ni de plus grossier que de le suivre, BOSS. Var. [illegible], § 12. || Traduction, version littérale, celle qui est faite mot à mot. Ne croyez pas que j'aie rendu ici l'anglais mot pour mot; malheur aux faiseurs de traductions littérales qui, traduisant chaque parole, énervent le sens, VOLT. Mél. litt. Trag. angl. || Commentaires littéraux, commentaires qui suivent le texte mot par mot. || Familièrement. Cet homme est trop littéral, il prend trop les choses au pied de la lettre. || Substantivement. Le littéral, la précision avec laquelle on prend les choses au pied de la lettre. Le duc de Bourgogne avait conservé de son éducation une précision et un littéral qui se répandaient sur tout, ST-SIM. 266, 81. || 3° Ancien et écrit, par opposition à moderne et vulgaire, en parlant du grec et de l'arabe. Le grec littéral. L'arabe littéral.

— HIST. XV° s. On doit expliquer la dite loi à l'entente de la fin, et non pas au sens litteral ou sentence textuelle, MONSTRELET, I, 39. || XVI° s. Il n'est pas un ministre literal, qui ait seulement battu les aureilles par le son de sa voix, mais [illegible] de l'esprit lui a esté donnée, CALV. Instit. 817.

— ÉTYM. Lat. litteralis, de littera, lettre.

LITTÉRALEMENT (li-té-ra-le-man), adv. D'une façon littérale. Traduire, expliquer littéralement. Il ne faut pas prendre littéralement ce qui ne se dit que par métaphore. Rousseau, dans tous les soins qu'il prescrit à cet égard [au sujet de l'enfance] ne fait que suivre exactement le système de Locke; il est vrai qu'il ne le cite pas, mais il le copie littéralement, GENLIS, Adèle et Théod. t. [illegible], p. 86, dans POUGENS.

— ÉTYM. Littérale, et le suffixe ment.

† LITTÉRALISME (li-té-ra-li-sm'), s. m. Synonyme néologique de littéralité. Ressemblance jusqu'au littéralisme, REVILLE, Rev. des Deux-Mondes, 1er juin 1868, p. 611.

LITTÉRALITÉ (li-té-ra-li-té), s. f. Conformité à la lettre. La littéralité d'une traduction.

— ÉTYM. Littéral.

LITTÉRATEUR (li-té-ra-teur), *s. m.* Celui qui s'occupe de littérature, c'est-à-dire dont la profession est de faire des ouvrages, ou d'étudier et d'expliquer ceux des autres. C'est cet esprit philosophique qui semble constituer le caractère des gens de lettres, et, quand il se joint au bon goût, il forme un littérateur accompli, VOLT. *Dict. phil. Gens de lettres.* Mon ami, un chapitre de Cicéron, *De officiis* et *De natura Deorum*, un chapitre de Locke, une lettre provinciale, une bonne fable de la Fontaine, des vers de Boileau et de Racine, voilà ce qui doit occuper un vrai littérateur, ID. *Lett. Thiriot*, 1760. Je ne suis, sire, qu'un pauvre géomètre littérateur, tant bon que mauvais, qui souffre à la fois et de ses reins et de son estomac, D'ALEMB. *Lett. au roi de Prusse*, 13 sept. 1780. Ah! quel mal on m'a fait! pour rendre le littérateur meilleur écrivain [en lisant Cicéron], on a empêché l'homme de devenir meilleur [en interdisant Sénèque], DID. *Claude et Nér.* II, 101.

— ÉTYM. Lat. *litteratorem*, proprement celui qui connaît l'alphabet, qui l'enseigne, grammairien; de *litteræ*, lettres et belles-lettres.

† **LITTÉRATRICE** (li-té-ra-tri-s'), *s. f.* Néologisme. Femme qui cultive les lettres.

LITTÉRATURE (li-té-ra-tu-r'), *s. f.* || 1° Connaissance des belles-lettres. Aujourd'hui que littérature est en fort mauvaise posture, SCARR. *Virg.* VI. Gens d'esprit et qui n'étaient pas sans littérature, BOSS. *Var.* 3. Ceux-là pensent être les plus raisonnables qui sont vains des dons de l'intelligence, les savants, les gens de littérature, les beaux esprits, ID. *Serm. Honn.* 1. Gens d'un bel esprit et d'une agréable littérature, LA BRUY. XVI. Chapelain avait une littérature immense, et, ce qui peut surprendre, c'est qu'il avait du goût et qu'il était un des critiques les plus éclairés, VOLT. *Louis XIV*, 32. La littérature est dans la plus déplorable situation où elle ait jamais été, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 6 avr. 1773. Qu'ont fait ces nains lettrés qui, sans littérature, Au-dessous du néant soutiennent le Mercure? M. J. CHÉN. *Ép. à Voltaire.* La littérature, science expérimentale au plus haut degré, s'étend, se renouvelle, se rajeunit suivant tous les accidents de la pensée humaine, VILLEMAIN, *Littér. franç. 18e siècle*, 2e part. 4e leçon. La littérature commence où la grammaire finit, c'est-à-dire que, quand la grammaire s'est occupée du langage, de ses formes, de ses qualités et de ses défauts, la littérature classe et étudie les ouvrages où toutes ces parties déjà connues doivent se retrouver, JULLIEN, *Gramm. Table alphab.* || 2° L'ensemble des productions littéraires d'une nation, d'un pays, d'une époque. La littérature française. La littérature du moyen âge. La littérature allemande n'est véritablement intéressante que depuis quarante ans, GENLIS, *Adèle et Théod.* t. I, p. 122, dans POUGENS. Il vous en adviendra quelque mésaventure, Ô grand Perrin-Dandin de la littérature [La Harpe], M. J. CHÉN. *les Nouveaux saints.* Fi! ne m'en parlez pas, opprobre de la littérature, honte du siècle et de la nation, qu'il se puisse trouver des auteurs, des imprimeurs et des lecteurs de semblables impertinences [les pamphlets politiques], P. L. COUR. *Pamphlet des pamphlets.* La littérature grecque est la seule qui ne soit pas née d'une autre, mais produite par l'instinct et le sentiment du beau chez un peuple poëte, ID. *Préface d'une trad. d'Hérodote.* || 3° Les gens de lettres. Pour mieux connaître de quoi la basse littérature est capable, il faut savoir que les auteurs de ces gentillesses, ayant manqué leur coup, firent à Liége une nouvelle édition du même ouvrage... VOLT. *Mél. litt. Honnêt. littér.* 20.

— HIST. XIIIe s. Si n'ont clers plus grant avantage D'estre gentiz, cortois et sage, Que n'ont li princes ne li roi Qui ne sevent de letreüre, *la Rose*, 18830. || XIVe s. Fut de moult grant letreüre, *Chron. fr. mss. de G. de Nangis*, dans LACURNE. || XVIe s. Ordonnons que tous les notaires qui par nous seront creez et constituez soubz nostre autorité et jurisdiction, seront tout premier examinez par nostre juge maieur sur la suffisance et litterature d'iceux, *Nouv. coust. génér.* II. [l'empereur Julien] estoit tres excellent en toute sorte de litterature, MONT. III, 82.

— ÉTYM. Lat. *litteratura*, de *litteratus* (voy. LETTRÉ): proprement, l'alphabet, la connaissance des caractères de l'alphabet et de la grammaire.

† **LITTÉRÉ, ÉE** (li-tté-re, rée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Marqué de signes qui ressemblent à des lettres. La Vénus littérée, sorte de coquille, dite aussi écriture arabique ou chinoise.

LITTORAL, ALE (li-tto-ral, ra-l'), *adj.* || 1° Qui appartient aux bords de la mer. La partie littorale de la France. || Oiseaux littoraux, oiseaux qui fréquentent particulièrement les côtes. || Poissons littoraux, mollusques littoraux, poissons, mollusques qui vivent dans les eaux du bord de la mer. En ce sens, littoral est opposé à pélagien. || 2° *S. m.* L'ensemble des côtes d'un pays. Le littoral de la Baltique, de l'Adriatique, de la France.

— ÉTYM. Lat. *littoralis*, de *littus*, rivage. On écrit aussi *litus*; suivant Curtius, ce mot se rattache à λεί-μων, marais.

† **LITTORELLE** (li-tto-rè-l'), *s. f.* Petite plante commune dans les étangs, *littorella lacustris*, L. plantaginées.

— ÉTYM. Lat. *littus*, *littoris*, rivage.

† **LITTORINE** (li-tto-ri-n'), *s. f.* Terme de zoologie. Genre de gastéropodes testacés, différant du genre *turbo* par un opercule corné et une coquille non nacrée; on y distingue : 1° la littorine vulgaire, appelée bigorneau, bigourneau, vignot, et qui est le sabot littoral de certains auteurs; 2° la littorine muriquée, dite aussi bosson, LEGOARANT.

LITURGIE (li-tur-jie), *s. f.* Ordre et cérémonies du service divin. La liturgie catholique, grecque, anglicane. || Plus particulièrement, l'ordre établi dans les prières et les cérémonies de la messe.

— ÉTYM. Λειτουργία, service public, de λήϊτος, populaire, public (qui tient à λαός, peuple), et de ἔργον, œuvre.

LITURGIQUE (li-tur-ji-k'), *adj.* Qui a rapport à la liturgie. L'ancien régime conférait aux chefs spirituels une sorte de propriété perpétuelle sur les ouvrages liturgiques, en vertu de laquelle ils administraient seuls et arbitrairement cette partie de la publicité religieuse, LAMART. *Rapp. à la ch. des déput. propr. littér.* || Langue liturgique, l'ancien slave, qui sert encore pour le culte et les livres d'église, en Russie et dans les provinces du Danube.

— ÉTYM. *Liturgie*; grec, λειτουργικός.

LITURGISTE (li-tur-ji-st'), *s. m.* Celui qui fait une étude spéciale de la liturgie.

† **LITUUS** (li-tu-us'), *s. m.* || 1° Terme d'antiquité romaine. Sorte de trompette de petite dimension, à son grêle, dont on se servait à la guerre. Les Romains se formaient en bataille aux éclats de la trompette, de la corne et du lituus, CHATEAUBR. *Mart.* VI. || 2° Bâton recourbé dont les augures se servaient; ainsi dit de sa ressemblance de forme avec les lituus militaires.

LIURE (li-u-r'), *s. f.* || 1° Anciennement, liens qui fixaient les émaux d'applique sur la pièce d'orfévrerie et leur servaient d'encadrement; on les ornait de pierreries, DE LABORDE, *Émaux*, p. 370. || 2° Câble d'une charrette qui sert à assujettir les fardeaux dont on la charge. || 3° Terme de marine. Amarrage que l'on fait autour de deux ou de plusieurs objets pour les réunir et les tenir solidement ensemble. Elle [Sa Majesté] a été informée qu'il [le mât du Cheval marin] était rompu depuis longtemps, et que le mal n'aurait pu être découvert parce qu'il était dessous une des liures, COLBERT, *à de Vauvré*, 30 avr. 1681, dans JAL. || Fausse liure, la deuxième liure en commençant par le haut, sur le beaupré d'un grand bâtiment.

— HIST. XIIIe s. De coi li mahaignié [l'endroit altéré d'un tonneau] soit redaubés et recouvers de la lieure, *Liv. des mét.* 103. Et s'ariesterent à l'ourmier [ormeau], et ragierent [arrachèrent] à forces toutes les loiures, et les copperent jusqu'en terre, cui que il en pesast [en dépit de qui que ce fût], *Chr. de Rains*, 64. || XIVe s. Lyeures des esmaux, DE LABORDE, *Émaux*, p. 370. Grosses pieces de bois quarré liées ensemble à grosses bandes et lieures de fer, AMYOT, *Anton.* 84.

— ÉTYM. *Lier.*

† **LIVARDE** (li-var-d'), *s. f.* || 1° Terme de corderie. Corde d'étoupe avec laquelle le cordier resserre les torons et cordelles contre le noyau, ou âme, ou mèche centrale du câble, au sortir du toupin. || 2° Terme de marine. Perche longue et légère avec laquelle on tend une voile rectangulaire enverguée sur le mât.

† **LIVAROT** (li-va-ro), *s. m.* Fromage fabriqué dans le bourg de ce nom (département du Calvados).

† **LIVÈCHE** (li-vè-ch'), *s. f.* Plante ombellifère, appelée aussi ache, ou séséli de montagne, dont les racines et les semences sont diurétiques (*ligusticum levisticum*, L.). || Livèche des prés, le silaus des prés, appelé aussi saxifrage des prés.

— HIST. XIIIe s. Fair doit-on o [avec] une beche La racine de la luvesche, *Ms. St-Jean.* || XVe s. *Lupastica*, luvesche, SCHELER, *Gloss. rom. latin*, p. 41. || XVIe s. Saffran, racine d'angelique, racine de livesche, PARÉ, XXIV, 9.

— ÉTYM. Wall. *levace*; Hainaut, *loucesse*; ital. *levistica*, *lebistico*; portug. *levistico*; du lat. *levisticum*, qui se trouve, dit Diez, dans Végèce, et est une altération de *ligusticum*. Livèche, *ligusticum* signifie proprement ligurien, de Ligurie.

† **LIVET** (li-vè), *s. m.* Terme de marine. Livet du pont, ligne que l'on trace le long de la membrure pour marquer la position d'un pont.

LIVIDE (li-vi-d'), *adj.* Qui est de couleur plombée, entre le noir et le bleu, telle que devient la couleur d'une chair meurtrie par quelque coup. Un teint livide. Des taches livides sur la peau. Une pâleur livide et une froideur mortelle avaient saisi tout son corps, FÉN. *Tél.* VIII. Est-il vrai qu'on a vu des déesses livides Dans ces sombres forêts cacher leurs pas perfides? DUCIS, *Macbeth*, II, 3. Un jour livide et sombre, M. J. CHÉN. *Tibère*, I, 3. Le météore à la clarté livide Est le flambeau qui marche devant eux, MILLEVOYE, *Charlem. à Pavie*, ch. IV. Leur troupeau lourd et rapide, Volant dans l'espace vide, Semble un nuage livide Qui porte un éclair au flanc, V. HUGO, *Orientales, les Djinns.* || Substantivement. Que notre cardinal [Fleury] dépérissait et qu'il mettait du rouge pour cacher le livide de son teint, VOLT. *Lett. Pr. roy. de Prusse*, 23 fév. 1740.

— HIST. XIVe s. Luis [livide], *Gloss. du père Labbe.* Et [les cancers] ont durs neus livites ou noirs, H. DE MONDEVILLE, f° 97. || XVIe s. Quand la partie est noire et livide jusques à sembler qu'elle soit morte, PARÉ, X, 6.

— ÉTYM. Lat. *lividus*, de *livere*, être blême, dont l'étymologie est ignorée. *Lividus*, avec l'accent sur *li*, a donné régulièrement *luis*, monosyllabe.

LIVIDITÉ (li-vi-di-té), *s. f.* État de ce qui est livide. La lividité du teint, de la peau.

— HIST. XVIe s. La couleur se changeant en verdeur, noirceur et lividité, PARÉ, IX, 24.

— ÉTYM. *Livide*; provenç. *lividitat*.

† **LIVIEN** (li-viin), *adj.* Terme d'antiquité. Papier livien, espèce de papier égyptien ou papyrus, qui, plus fort que le papier Auguste, venait immédiatement après celui-ci pour la finesse.

† **LIVON** (li-von), *s. m.* Espèce de coquille univalve, le *turbo pie*, dont la coquille est appelée par les marchands la pie, la veuve, le petit deuil.

† **LIVOT** (li-vo), *s. m.* Un des noms de la buse.

† **LIVRABLE** (li-vra-bl'), *adj.* Terme de commerce. Qui peut être livré à l'acheteur. Marchandises livrables. || *S. m.* Le livrable, la quantité de marchandises qui, sur les marchés, peut être livrée immédiatement.

LIVRAISON (li-vrè-zon), *s. f.* || 1° Terme de commerce. Action de livrer de la marchandise vendue. Il a fait livraison, il a reçu livraison.... || Terme de bourse. Action de remettre les titres et valeurs. Livraison de titres. Prendre livraison. || 2° Terme de librairie. Partie d'un livre, d'un ouvrage publié par fascicules qui paraissent successivement à des termes plus ou moins rapprochés. La quinzième livraison de ce dictionnaire vient de paraître.

— HIST. XIIe s. À ceux qui voudront promit terres, Si Angleterre peut conquerre, À plusieurs promit livraisons, Riches soudées et bons dons, WACE, dans DU CANGE, *liberatio.* Urie s'en turnad, et l'um enveiad riche livreisun de la curt à sun ostel, *Rois*, p. 155. Muine mestre! e cou [cuisiniers] e sergant, escuier e garcun, Chascuns aveit sun pain à dreite livreisun, TH. *le mart.* 61. || XIIIe s. Et furent cil dedens si à poi de viandes, que on n'i avoit plus de douze feves de livreison le jour, *Chr. de Rains*, 130. Chescun qi prent livereisoun eit une taille de sa recete, *Bibl. des chartes*, 4e série, t. II, p. 377. || XVe s. [À la cour du prince] Livroison n'ont, ne logis qu'en debat, Pour deux chevaux; un chascun les forconte, EUST. DESCH. *Ball. Huiss. d'armes.*

— ÉTYM. Provenç. *liurazon*, *livrazon*; du lat. *liberationem*, de *liberare*, livrer.

† **LIVRANCIER** (li-vran-sié), *s. m.* Terme d'administration. Celui qui livre une fourniture. || Terme de commerce. Celui qui livre des marchandises après les avoir vendues.

— ÉTYM. *Livrer.*

1\. **LIVRE** (li-vr'), *s. m.* || 1° Réunion de plusieurs cahiers de pages manuscrites ou imprimées. Livre manuscrit. Livre imprimé. Les livres d'une bibliothèque. Livre doré sur tranche. Livres reliés, brochés. Les marges d'un livre. Quoiqu'il soit plus vrai qu'il ne fut jamais que c'est faire de grands péchés que de faire de grands livres, BALZ. liv. IV, lett. 3. Ils reconnurent avec soin la terre, et la divisèrent en sept parts, qu'ils écrivirent dans un livre, SACI, *Bible, Josué*, XVIII, 9. Vos livres éternels ne me contentent pas; Et, hors un gros Plutarque à mettre mes rabats, Vous devriez brûler tout ce meuble inu-

tile, Et laisser la science aux docteurs de la ville, MOL. *F. sav.* II, 7. Il ne faut pas s'imaginer le prince un livre à la [illegible], et des yeux [illegible] à la lecture ; son livre [illegible] est le monde, BOSS. *Politique*, V, 3, 8. [illegible] le libraire abscnt tout entre, tout se mêle; Les livres sur Évrard fondent comme la grêle Qui, dans un grand jardin, à coups impétueux, Abat l'honneur naissant des rameaux fructueux ; Chacun s'arme au hasard du livre qu'il rencontre, BOIL. *Lutrin*, V. Éclaircis des rabbins les savantes ténèbres, Afin qu'en ta vieillesse un livre en [illegible] Aille [illegible] ton travail à quelque heureux [illegible]...., ID. *Sat.* VIII. J'adore le Seigneur; on m'explique sa loi, Dans son livre divin on m'apprend à la lire, RAC. *Athal.* II, 7. Je regarde à présent tous les gros livres comme des dictionnaires, VOLT. *Mél. hist. Fragm. sur l'hist.* art XIII. Vous craignez les livres comme dans certaines bourgades on craint les violons; laissez lire et laissez danser; ces deux amusements ne feront jamais de mal au monde, ID. *Dict. phil. Liberté d'imprimer.* || Chez les anciens, les livres étaient des rouleaux, c'est-à-dire une longue feuille de papyrus écrite sur une ou plusieurs colonnes, et roulée autour d'un bâton central (d'où *volumen*, rouleau, volume). Le ciel se retira comme un livre que l'on roule, et toutes les montagnes et les îles furent ébranlées de leur place, SACI, *Bible, St Jean, Apocal.* VI, 14. || Livre in-folio, in-quarto, in-octavo, in-douze, in-seize, in trente-deux, voy. ces mots. || Livre en feuilles, livre imprimé qui n'est encore ni broché ni relié. || Collationner un livre, voir si un livre est complet, s'il n'y manque pas quelque feuillet. || Livre dépareillé, volume séparé des autres volumes d'un même ouvrage. || Terme d'antiquité romaine. Livres de lin ou lintéens, voy. LINTÉENS. || Livre contrefait, s'est dit autrefois d'un faux livre, c'est-à-dire d'un bloc de bois ou d'une boîte ayant la forme et les ornements extérieurs d'un livre. Cette locution n'est plus usitée. || Traduire un auteur à livre ouvert, le traduire facilement à la première lecture. || Fig. Il connaît l'avenir et les choses passées ; Rien n'est secret pour lui dans tout cet univers, Et pour lui nos destins sont des livres ouverts, CORN. *Illus. com.* I, 1. || On dit aussi en parlant de la musique : chanter, accompagner, lire la musique à livre ouvert, lire, chanter, accompagner sans avoir besoin de préparation. Me faire chanter à livre ouvert, moi? vous m'embarrassez fort, madame, DANCOURT, *Sec. chap. du diable boit.* I, 5. || À l'ouverture du livre, en ouvrant le livre. Je suis tombé à l'ouverture du livre sur le passage dont j'avais besoin. || Ouvrir, fermer un livre. Amis, un dernier mot, et je ferme à jamais Ce livre, à ma pensée étranger désormais, V. HUGO, *Feuilles d'automne*, XL. || Fig. Après cela il faut fermer le livre, le point décisif est trouvé, et il n'y a plus rien à dire. || 2° Fig. Terme de théologie. Le livre de vie ou des vivants, le décret de Dieu touchant les élus. N'est-ce pas assez que ces dons fussent écrits de la main même du Seigneur dans le livre de vie? MASS. *Carême, Aumône.* Un prophète ouvrit le livre de vie : le nom d'Hiéroclès était effacé, CHATEAUBR. *Mart.* XXIII. || Être écrit dans le livre de vie, être prédestiné à jouir du bonheur éternel. Ceux qui habitent sur la terre, dont les noms ne sont pas écrits dans le livre de vie de l'agneau qui a été immolé dès la création du monde, SACI, *Bible, St Jean, Apocal.* XIII, 8. || 3° Fig. Le livre du destin, des destins, l'ordre immuable suivant lequel les événements doivent s'accomplir. Il [illegible] à ses yeux le livre du destin, VOLT. *Henr.* [illegible] Cela était écrit dans le livre du destin, [illegible] où l'on croit voir quelque fatalité. || 4° Ouvrage d'esprit, soit en prose, soit en vers, d'assez grande [illegible] pour faire au moins un volume. Livre bien écrit, mal écrit. Mettre un livre au jour. Publier, faire paraître un livre. Et disent pour bonjour : Monsieur, je fais des livres, REGNIER, *Sat.* II. Hâte-toi, mon ami, tu n'as pas tant à vivre ; Je te rebats ce mot, car il vaut tout un livre, LA FONT. *Fabl.* VIII, 27. Le dernier livre qu'il a fait contre M. Arnauld, PASC. *Prov.* IV. Il faut qu'on n'en puisse dire [d'un homme] ni, il est mathématicien, ni prédicateur, ni éloquent, mais il est honnête homme [illegible] quand en voyant un homme, on se souvient de son livre, c'est mauvais signe, ID. *Pens.* VI, 15 *ter*, éd. HAVET. Certains auteurs, parlant de leurs ouvrages, [illegible] ils feraient mieux de dire : notre livre, notre commentaire, notre histoire, vu que d'ordinaire il y a plus en cela du bien d'autrui que du leur, ID. *ib.* XXIV, 66. Les meilleurs livres sont ceux que ceux qui les lisent croient qu'ils auraient pu faire : la nature, qui seule est bonne, est toute familière et commune, ID. *Esprit géom.* II. Enfin, tant que nous aurons des livres, nous ne nous pendrons pas, SÉV. 23 sept. 1671. Un amour furieux des livres, une avidité de savoir...., FLÉCH. *Duc de Mont.* Un pédant enivré de sa vaine science, Tout hérissé de grec, tout bouffi d'arrogance.... Croit qu'un livre fait tout, et que, sans Aristote, La raison ne voit goutte et le bon sens radote, BOIL. *Sat.* IV. Son livre est d'agréments un fertile trésor, ID. *Art p.* III. Après cela, docteur, va pâlir sur la Bible ; Va marquer les écueils de cette mer terrible; Perce la sainte horreur de ce livre divin, ID. *Sat.* VIII. C'est un métier que de faire un livre, comme de faire une pendule, LA BRUY. I. Si l'on ôte de beaucoup d'ouvrages de morale, l'avertissement au lecteur, l'épître dédicatoire, la préface, la table, les approbations, il reste à peine assez de pages pour mériter le nom de livre, ID. I. Il y a, surtout en mathématique, plus de bons livres qu'il n'y en a de bien faits, c'est-à-dire qu'on en voit assez qui peuvent instruire et peu qui instruisent avec une certaine méthode et, pour ainsi dire, avec un certain agrément, FONTEN. *l'Hospital.* Je mets les bons livres parmi les choses absolument nécessaires, VOLT. *Lett. Damilaville*, 3 avr. 1767. Du temps de Pascal, de Boileau et de Racine, les mauvais livres ne valaient rien du tout, au lieu que les plus détestables livres de nos jours brillent toujours par quelque endroit, ID. *Lett. Mme du Deffant*, 16 nov. 1773. Métastase a pris la plupart de ses opéras dans nos tragédies françaises; plusieurs auteurs anglais nous ont copiés et n'en ont rien dit; il en est des livres comme du feu dans nos foyers : on va prendre le feu chez son voisin, on l'allume chez soi, on le communique à d'autres, et il appartient à tous, ID. *Dict. phil. Prior, Butler et Swift.* Vous les méprisez, les livres, vous dont toute la vie est plongée dans les vanités de l'ambition et dans la recherche des plaisirs ou dans l'oisiveté; mais songez que tout l'univers connu n'est gouverné que par des livres, excepté les nations sauvages, ID. *ib. Livres.* Les livres sont aujourd'hui multipliés à un tel point que non-seulement il est impossible de les lire tous, mais d'en savoir même le nombre et d'en connaître le titre, ID. *ib. Livres*, sect. 3. De tous les livres de l'Occident qui sont parvenus jusqu'à nous, le plus ancien est Homère; c'est là qu'on trouve les mœurs de l'antiquité profane, des héros grossiers, des dieux grossiers faits à l'image de l'homme, ID. *ib. Destin.* Cet examen nous fournira quelque chose de nouveau et de vrai; c'est la seule excuse d'un livre, ID. *Phil. Newt.* II, 4. Il vit avec les livres comme avec les hommes ; il choisit et il n'est jamais la dupe des noms, ID. *l'Homme aux 40 écus, le bon sens.* Le désir de plaire à Mme de Villette fit entreprendre à Helvétius le livre de l'*Esprit*, DUCLOS, *Morc. hist. Œuv.* t. X, p. 270, dans POUGENS. Les livres éclairent la multitude, humanisent les hommes puissants, charment le loisir des riches, instruisent toutes les classes de la société, RAYNAL, *Hist. phil.* XIX, 13. Un bon livre est un bon ami, BERN. DE ST-P. *Paul et Virg.* || Fig. Et je veux, si jamais on engage ma foi, Un mari qui n'ait point d'autre livre que moi, MOL. *Femm. sav.* V, 3. Je sens le chagrin que vous avez eu de quitter votre château, et votre liberté, et votre tranquillité ; le cérémonial est un étrange livre pour vous, SÉV. 27 oct. 1675. || Commencer, achever un livre, en commencer, en achever la lecture. || Peuples du livre, nom qui désigne, dans le Coran, les juifs, les chrétiens et les sabéens. || Les mauvais livres, les livres qui contiennent des doctrines subversives, et aussi les livres licencieux. Un tableau, une statue licencieuse est peut-être plus dangereuse qu'un mauvais livre, DIDER. *Pensées sur la peint. Œuv.* t. XV, p. 191, dans POUGENS. || Livre populaire, celui qui, par la modicité de son prix, est à la portée des moindres fortunes. || Livres élémentaires, ceux qui enseignent les éléments de quelque science. || Livres classiques, ceux des ouvrages littéraires qui, consacrés par le temps et par une approbation universelle, font autorité. || Livres classiques, se dit aussi des livres qui servent dans les classes à l'instruction de la jeunesse. || Livres de bibliothèque, ouvrages d'une grande étendue que l'on a pour les consulter, ou ouvrages sérieux qui figurent bien dans une bibliothèque et y font honneur. || Livres d'église, livres de prières, les livres qui servent au clergé pour célébrer l'office divin, et aux fidèles pour suivre les prières qui se récitent ou se chantent à l'église. || Livres de dévotion, livres qui servent aux exercices de dévotion, qui contiennent des prières, des oraisons mystiques. || Livre de paix, le livre qu'on donne à baiser à la messe. || Les saints livres, la Bible, la sainte Écriture. Ayant pour notre consolation les saints livres qui sont entre nos mains, SACI, *Bible, Machab.* I, XII, 9. || Fig. On ferait un livre de.... se dit pour exprimer que la chose dont on parle fournirait matière à de longs discours. Quel gros livre ne ferait-on point de ses perfections! [illegible] 308. On ferait un livre et fort divertissant du domestique [de ce qui se passait à l'intérieur] entre le père et le fils, ST-SIM. 460, 207. || Familièrement. Il n'a jamais mis le nez dans un livre, il n'a jamais rien lu, il est fort ignorant. || Dévorer un livre, dévorer des livres, les lire avec une extrême avidité, une extrême promptitude. || Sécher, pâlir sur les livres, lire avec une assiduité excessive. || Familièrement. Parler comme un livre, parler sur un sujet avec grande connaissance, [illegible] et facilité. Vertu de ma vie, comme vous débitez! il semble que vous ayez appris cela par cœur, et vous parlez tout comme un livre, MOL. *Festin*, I, 2. Il est vrai qu'il parlait comme un livre, GRESSET, *Vert-Vert*, ch. II. || Parler comme un livre, se dit aussi pour faire la critique de quelqu'un qui s'exprime avec facilité, mais en termes recherchés. || Parler livre, parler en savant. Que l'autre parle livre et fasse des merveilles, RÉGNIER, *Sat.* VII. Eh bien ! il parle livre, il a le mot pour rire, ID. *ib.* XIII. || Fig. [illegible] ses livres, voy. SAC [illegible], n° 1. || 5° Fig. Il se dit de ce qui enseigne, instruit comme fait un livre. Le livre, le grand livre de la nature. Le livre du monde. Et me résolvant de ne chercher plus d'autre science que celle qui se pourrait trouver en moi-même ou bien dans le grand livre du monde, DESC. *Méth.* I, 14. || 6° Fig. Livre opposé à réalité, pratique. J'étais trop bien à Paris pour être [illegible] bien à la cour; c'était là mon crime dans l'esprit d'un Italien [Mazarin] politique par livre, [illegible] 87. || 7° Une des principales parties qui forment la division de certains ouvrages. Mes derniers livres [de l'Énéide] sont négligés; je ne prétendais pas les laisser si imparfaits; vous savez que je voulus les brûler, FÉN. *Dial. des morts anc.* 48. Il serait bien à souhaiter qu'on eût pu conserver son histoire [de Tite Live]; il ne nous en reste que trente-cinq livres, dont quelques-uns même ne sont pas entiers; ce n'est pas la quatrième partie de l'ouvrage, quelle perte! ROLLIN, *Hist. anc.* t. XII, liv. XV, ch. 2, art. 2, p. 252, dans POUGENS. Il me semble que le second livre de l'Énéide, le quatrième et le sixième sont autant au-dessus de tous les poètes grecs et de tous les latins sans exception, que les statues de Girardon sont supérieures à toutes celles qu'on fit en France avant lui, VOLT. *Dict. phil. Épopée.* || Livres sacrés, livres canoniques, les livres de l'Écriture sainte qui sont reçus de toute l'Église. || Livres apocryphes, ceux que l'Église ne reconnaît pas pour authentiques. || Livres sapientiaux, les livres de la Bible qui sont plus particulièrement destinés à l'instruction morale, tels que la Sagesse, les Proverbes, etc. || Livres historiques, livres prophétiques, certaines autres parties de l'Ancien Testament. || 8° Terme de musique. Se dit pour livraison, volume. Œuvre 51, 10° livre de [illegible]. || Chant sur le livre, se dit du plain-chant en contre-point à quatre parties, que les musiciens composent et chantent impromptu sur une seule [illegible] 9° Il s'est dit jadis dans le sens de livret, libretto. [illegible] [de Proserpine, de Quinault] est au-dessus de tous les autres; le chevalier dit qu'il vous a envoyé plusieurs airs, et qu'il a vu un homme [Quinault] qui doit vous avoir envoyé le livre, SÉV. 9 fév. [illegible] Quinault apporta au roi chez Mme de Montespan trois livres d'opéra pour cet hiver, DANGEAU, [illegible] p. 127, 16 mai 1685. || 10° Registre sur lequel on inscrit ce qu'on reçoit et ce qu'on dépense. [illegible] compte. Livre de dépense. Le maître d'hôtel et le cuisinier lui apporteront, tous les matins, leurs livres de dépenses, GENLIS, *Adèle et Théod.* t. [illegible], p. 155, dans POUGENS. || Terme de banque et de commerce. Registre sur lequel on [illegible] [illegible] Livre de [illegible] [illegible] [illegible] Livres d'[illegible], [illegible] || Tenir les livres, se dit, chez un négociant, de l'occupation qui consiste à enregistrer [illegible] est vendu et acheté et toutes les opérations [illegible] en général. Ce commis sait bien tenir les livres. [illegible] la tenue des livres. Il tient ses livres en partie double. [illegible] teneur de livres, VOLT. [illegible] 6. [illegible] comme tous les autres, se rendent à Batavia, où

l'on tient le livre général de toutes les affaires, RAYNAL, *Hist. phil.* II, 20. || Être porté, ou, simplement, être sur le livre d'un marchand, y être inscrit pour marchandise achetée. || Fig. Être sur le livre de quelqu'un, être noté par lui comme objet de ressentiment, dont on essayera de se venger tôt ou tard. || Livre journal, ou, simplement, journal, registre où l'on écrit jour par jour et de suite ce qu'on a reçu ou payé. || Livre d'extrait, ou grand livre, ou, quelquefois, livre de raison, livre où l'on enregistre et classe les articles du livre journal. Tous banquiers ... et marchands en gros ... seront obligés de tenir livres de raison en bonne et due forme, et tous marchands, boutiquiers et vendants en détail, des livres journaux, *Régl.* des 2 juin et 7 juillet 1667. || Par extension. Tu as ouï dire qu'Auguste avait un livre de raison qui contenait le détail des forces de l'empire et de ses finances, VOLT. *Philos. Exam. Bolingbroke*, XII. || 11° Absolument. Le grand-livre, la liste générale des créanciers de l'État. La principale base du projet de votre commission pour annuler promptement tous les anciens titres de créances, pour simplifier les mutations, les oppositions et la comptabilité, et pour faciliter le payement annuel dans les chefs-lieux de district, consiste à former un livre qu'on appellera grand-livre de la dette publique; il sera composé d'un ou plusieurs volumes; on y inscrira toute la dette non viagère, CAMBON, *Rapport du* 15 *août* 1793, p. 71. Toute la dette publique non viagère sera enregistrée par ordre alphabétique des noms des créanciers, sur un grand-livre en un ou plusieurs volumes, dont le modèle est annexé au présent décret, ID. *ib. article* 1er. Le grand-livre de la dette publique sera le titre unique et fondamental de tous les créanciers de la république, ID *ib. art.* 6. Il sera fait deux copies du grand-livre, ID. *ib. art.* 8 ... Un beau jour, de rentiers naufragés Tous les débris à la fois submergés Allèrent se noyer dans la mer du grand-livre, DELILLE, *Convers.* II. || Ouvrir, fermer le grand-livre, contracter un emprunt, renoncer à en contracter jamais. || 12° Terme d'ancienne administration. Garde des livres, officier qui avait soin des titres de la chambre des comptes. || 13° Terme de marine. Livre du bord, registre sur lequel on enregistre les marchandises et même les passagers. || Livre de loch, registre sur lequel on inscrit, outre les routes mesurées par le loch, les variations du vent, les différentes voilures sous lesquelles le navire a couru, enfin tous les incidents et accidents de la navigation. || Anciennement, registre sur lequel l'écrivain inscrivait les marchandises embarquées. || Livre de signaux, ouvrage qui contient la nomenclature des signaux et des instructions sur la tactique. || 14° Terme d'administration militaire. Cahier de compte employé dans les régiments. Livre de compagnie, de police, de punition, d'ordre, de détail, etc. || 15° Livre blanc, livre qui est tout de papier blanc, sur lequel on n'a encore rien écrit. || Livre rouge, registre sur lequel étaient portées les dépenses secrètes de la cour, pendant les règnes de Louis XV et de Louis XVI. || Fig. Il est écrit sur le livre rouge, c'est-à-dire il est marqué ou noté pour quelque faute qu'il a déjà commise. || Livre noir, se dit des livres qui traitent de sorcellerie, de nécromancie. || Le livre d'or, le registre où étaient inscrits les noms des nobles, dans quelques républiques. || Livre d'or s'est dit, sous la Restauration, du registre contenant les noms des pairs de France. || 16° Aujourd'hui, livre, accompagné d'une épithète désignant la couverture du livre, se dit des pièces, documents, rapports, etc. que les gouvernements soumettent aux chambres ou au pays pour leur faire connaître leur politique, leur conduite. En France, le livre bleu est pour les affaires intérieures, et le livre jaune pour les affaires extérieures (cet usage ne date que de 1852). En Angleterre, il y a aussi un livre bleu. Le compte rendu de Necker sur les finances de 1781 avait une couverture bleue, et, comme les conclusions en furent contestées, on l'appela le *conte bleu*.

— HIST. XIe s. Marsilies fait porter un livre avant, *Ch. de Rol.* XLVI. || XIIe s. Soient esfacé [effacé] del livre des vivans, e ot [avec] les justes ne seient escrit, *Liber psalm.* p. 90. Il prist un livre, si i list sans faillance, *Roncis.* 165. De plusieurs altres choses unt entr'els despute, Dunt um ne m'a encore acointié n'acerte, Ne tut ne puet pas estre en mun livre note, *Th. le mart.* 114. || XIIIe s. Qui le livre as histoires me moustra, ou je vi ... *Berte*, 1. À desenor [à déshonneur] muert [meurt] à bon droit Qui n'aime livre ne ne croit, *Ren.* v. 20 ... || XVe s. Les bons livres font les bons clers, GERSON, dans *Hist. litt. de la Fr.* t. XXIV, p. 283. Serment sur le livre et sur la croix, J. CHARTIER, *Hist. de Charles VII*, p. 236, dans LACURNE. Ou j'anleray tous les livres que j'ay, Qui ont traitté de vertus et de vices; Ou en brief temps le jugement verray Des grans menteurs qui tiennent les offices, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 282. Un livre contrefait d'une piece de bois paincte, en semblance d'un livre, où il n'a nulles feuilles, ne riens escript, couvert de veluiau blanc, à deux fermaus d'argent dorez, DE LABORDE, *Émaux*, p. 367.

— ETYM. Provenç. *libre*; catal. *llibre*; espagn. *libro*; portug. *livro*; ital. *libro*; du lat. *liber*, proprement la pellicule entre le bois et l'écorce, pellicule qui a donné son nom au *livre*, attendu qu'on a écrit anciennement dessus.

2. **LIVRE** (li-vr'), *s. f.* || 1° Ancienne unité de poids en France, mais unité très-mal déterminée puisqu'elle variait, selon les provinces, de 380 à 552 grammes; de plus, la division n'était pas partout la même : à Paris, elle se divisait en 16 onces; dans l'Ain, elle en valait 18; à Lyon, elle n'en valait que 12. Une demi-livre. Une livre et demie. Des chandelles de six à la livre. La livre de pain valait alors à Paris vingt-quatre de nos sous; le peuple souffrait, les aumônes ne suffisaient pas; plusieurs provinces étaient dans la disette, VOLT. *Louis XIV*, 5. Des douze onces qui composaient la livre de Charlemagne, Philippe Ier en prit huit pour former le poids de marc à l'usage des monnayeurs; le roi Jean doubla le marc et composa la livre actuelle de seize onces, SAIGEY, *Métrologie*, p. 114, édit. de 1834. || Vendre à la livre, vendre au poids. Dont les vers en paquets se vendent à la livre, BOIL. *Sat.* IX. Non, monsieur, je n'ai point trafiqué de mes idées, mais je vous avertis qu'elles vous porteront malheur, et que vous les vendrez à la livre très-bon marché, si on s'opiniâtre à faire un si prodigieux recueil de choses inutiles, VOLT. *Lett. Panckoucke*, 13 févr. 1769. || Il porterait cent livres pesant, il porterait un poids de cent livres. || Dans cette locution, on peut supprimer le mot *livres* : cent pesant, deux cents pesant, etc. || 2° Livre métrique ou livre nouvelle, livre de 500 grammes ou demi-kilogramme. || 3° Poire de livre, variété de poire qui est très-grosse, dite à Paris poire de catillard. || 4° Terme de tapissier. Demi-livre allongée, petit clou à tête plate, servant à fixer la toile de tenture sur les châssis. || Se dit aussi d'un petit clou propre à arrêter les treillages.

— HIST. XIIIe s. Pesée m'est à la grant livre Mesaventure et mescheance, *Blonde et Jehan*, v. 2494.

— ETYM. Lat. *libra*; comp. le grec λίτρα.

3. **LIVRE** (li-vr'), *s. f.* || 1° Anciennement, monnaie de compte qui valait un poids d'argent d'une livre, et qui fut progressivement réduite dans le cours du temps. Charlemagne ayant ordonné que le sou d'argent serait précisément la vingtième partie de douze onces, on s'accoutuma à regarder, dans les comptes numéraires, vingt sous comme une livre, VOLT. *Mœurs*, 49. Le legs que fit Louis VIII de trente mille livres une fois payées à son épouse la célèbre Blanche de Castille, revenait à cinq cent quarante mille livres d'aujourd'hui, ID. *ib.* 51. La livre d'argent, qui, sous Charlemagne, était du poids de 367 grammes et valait plus de 78 francs, pesait moins de 5 grammes et valait moins d'un franc à l'époque de l'établissement du système métrique, SAIGEY, *Métrologie*, p. 119, éd. de 1834. || 2° Monnaie de compte qui se divisait en sous et deniers, et qui représentait un poids d'argent de moins de 5 grammes et une valeur moindre que le franc du système métrique. La livre tournois était de vingt sous, la livre parisis de vingt-cinq sous. Compter par livres, sous et deniers. || En calculant, on pouvait employer livre dans tous les cas, et dire : une livre, deux livres, trois livres, quatre livres, cinq livres, six livres, cinq cents livres, etc. ; mais, dans le langage ordinaire, on disait plutôt : vingt sous, quarante sous, un écu, quatre francs, cent sous, six francs, cinq cents francs, etc. Plus une potion cordiale et préservative, composée avec douze grains de bezoar, sirop de limon et grenades, et autres, suivant l'ordonnance, cinq livres, MOL. *Mal. im.* I, 1. Prends-taut le bon parti, laisse-là tous les livres; Cent francs au denier cinq, combien font-ils? vingt livres; C'est bien dit, va, tu sais tout ce qu'il faut savoir, BOIL. *Sat.* VIII. Chrysippe, homme nouveau et le premier noble de sa race, aspirait, il y a trente années, à se voir un jour deux mille livres de rente pour tout bien, LA BRUY. VI. || Mais, lorsque la somme ne faisait pas un compte rond, on préférait le mot livre : trois livres cinq sous, cinq cent trente-deux livres, etc. Vingt pistoles rapportent par année dix-huit livres six sous huit deniers, à ne les placer qu'au denier douze, MOL. *l'Avare*, I, 5. Ces trois articles font quatre cent soixante treize livres cinq ... soixante livres, ID. *Bourg. gent.* III, 4. Fig. Faire de cent sous quatre livres et de quatre livres rien, dissiper son bien en mauvais marchés, en folles dépenses. || 3° Il se dit aujourd'hui pour franc, quand on parle d'un revenu annuel. Avoir dix mille livres de rente. || 4° Au sou, au marc, la livre (c'est-à-dire un sou, un marc pour une livre), en proportion de ce que chacun a mis de fonds dans une entreprise, ou de ce qui lui est dû dans une affaire commune. Venir, partager, payer au marc la livre. || 5° Livre sterling, voy. STERLING. || 5° Livre de terre, portion de terrain qui rapportait une livre de rente.

— HIST. XIe s. Mielz [mieux] en valt [vaut] l'orl [ourlet] que ne font cinq cenz livres, *Ch. de Rol.* XXXVIII. || XIIe s. Car teix [tel] a un denier en sa borce qui n'i a pas cinq livres, RUTEB. I, 237. La mueble et li heritage au deteur doivent estre pris et vendus et paiés as creanciers à la livre, selonc ce que la dette est grans, BEAUM. XXXIV, 40. Cinq cens livres par an à chascun [il] donra, *Berte*, CXXXI.

— ETYM. *Livre* 2, parce que la *livre* monnaie fut, dans l'origine, aussi pesante que la *livre* poids.

LIVRÉ, ÉE (li-vré, vrée), *part. passé de* livrer. || 1° Remis. Les marchandises livrées à l'acheteur. || 2° Remis entre les mains de. Le plus innocent des hommes [Jésus] traité comme le plus criminel et livré à d'impitoyables bourreaux, BOURDAL. *Myst. Pass. de J. C.* t. I, p. 161. || Fig. Parmi les flots d'un peuple à soi-même livré, VOLT. *Adelaïde*, I, 1. Livré à moi seul, sans ami, sans conseil, sans expérience, en pays étranger, J. J. ROUSS. *Conf.* VII. || 3° Qui est dévoué à quelqu'un. Le régent devait savoir qu'on n'est jamais sûr de ceux qui se vendent, et que le premier président était de tout temps livré au duc du Maine par goût et par intérêt, DUCLOS, *Mém. rég. Œuv.* t. V, p. 339, dans POUGENS. || Absolument. Que n'êtes-vous pas pour eux, pour leur nom, pour leur famille [des Grignans]? toute livrée, toute dévouée, toute ruinée, toute détachée de votre famille, hors de votre maman, SÉV. 13 déc. 1688. Si vous avez un ami, acquérez-le avec épreuve, et ne vous livrez point à lui par trop de facilité; le caractère d'un prince livré le fait connaître et mépriser, BOSS. *Polit.* X, II, 8. || 4° Abandonné à, en proie à. [Mme de Guitaut qui venait d'accoucher] ne s'est non plus ménagée sur le bruit que si elle était reine ou dauphine, c'est tout dire; car ces sortes de personnes sont entièrement livrées au bruit que donne la joie de leur accouchement, SÉV. au *comte de Guitaut*, 26 mai 1681. Livré au péché, captif sous ses lois, BOSS. *la Vallière.* Les grands, les petits et les médiocres vivent également assujettis aux mêmes nécessités naturelles, exposés aux mêmes périls, livrés en proie aux mêmes maladies, ID. *Gornay.* Faibles agneaux livrés à des loups furieux, RAC. *Esth.* I, 5. Je sais qu'aux factions Syracuse livrée... VOLT. *Tancr.* I, 1.

1. **LIVRÉE** (li-vrée), *s. f.* || 1° Anciennement, vêtements qu'un seigneur, un prince, un roi faisait délivrer aux membres de sa famille et aux gens de sa maison. Ces vêtements se distribuaient à certaines époques de l'année, les livraisons s'en faisaient régulièrement, depuis les princes du sang jusqu'aux plus infimes serviteurs; on les appelait des robes [vêtement complet] de livrée, des draps de livrée, pièces d'étoffes destinées à servir d'habillement, des chaperons de livrée, DE LABORDE, *Émaux*, p. 367. || 2° Habits rappelant par leurs dessins et leurs galons les armoiries du seigneur qui donne ces habits soit à ses gens soit à d'autres. Mazarin eut la hardiesse de faire porter ses livrées à une armée, VOLT. *Louis XIV*, 5. Les armoiries devenues fixes et héréditaires introduisirent en même temps les livrées, ST-FOIX, *Ess. Paris*, Œuv. t. IV, p. 109, dans POUGENS. || Fig. Livrée, dans le sens de parti. Je ne puis dire de quelle livrée fut le duc de Noailles, mais il se soutint mieux que les autres, quoique avec un embarras marqué, malgré son masque ordinaire, ST-SIM. 424, 239. || 3° Par extension, habits d'une couleur convenue, ordinairement galonnés, que portent les domestiques d'une même maison. Laquais en grande, en petite livrée. Ma livrée bien riche, bien leste, bien chamarrée, D'ALLAINVAL, *École des bourg.* II, 2. Les valets, troupe chamarrée, Troquant aujourd'hui leur livrée, Que d'habits bleus nous étaient! BÉRANG. *Vieux habits, vieux galons!* || Fig. Marchand de vers, jadis poëte, Abbé, valet, vieille coquette, Vous arrivez; Paris accourt; Eh! vite : une triple toilette; Il faut unir à la cornette La

livrée et le manteau court, M. J. CHÉN. *Petite épître à J. Delille.* La liberté!... C'est une bégueule enivrée Qui, dans la rue ou le salon, Pour le moindre bout de galon, Va criant : À bas la livrée! BÉRANG. *Refus.* || Il a porté la livrée, il a été laquais. || Fig. Porter la livrée de quelqu'un, être complétement dans ses intérêts, lui être tout à fait dévoué. Vous m'avez donné tous vos sentiments, je porte votre livrée, SÉV. 13 déc. 1688. || Homme de livrée, domestique portant livrée; gens de livrée, les domestiques portant livrée. Il y a cent louis à chacun des principaux, et vingt à chaque homme de livrée, MAINTENON, *Lett. au duc de Noailles*, 14 juin 1703. Les gens de livrée et ceux de la basse-cour, J. J. ROUSS. *Hél.* IV, 10. || Chez les passementiers, galon de livrée. || 4° Collectivement. Tous les gens qui portent une livrée; domesticité. Sosie de la livrée a passé par une petite recette à une sous-ferme, et par les concussions.... il s'est enfin, sur les ruines de plusieurs familles, élevé à quelque grade, LA BRUY. VI. Servez bien la patrie et venez quelquefois dîner avec ma livrée, VOLT. *Homme aux quarante écus, Désastre.* || Il se dit aussi de tous les laquais en général. La livrée se mutina. || Fig. Battre la livrée de quelqu'un, faire la guerre à ses amis, à ses partisans. Si vous croyez qu'ils marchent un peu sur mes traces, je vous prie de ne pas battre ma livrée, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 16 oct. 1765. Je voyais mon clergé, mes cours de parlements, Mon trône rétabli sur ses vieux fondements, Et de la liberté la France délivrée.... Mais les républicains ont battu ma livrée, M. J. CHÉNIER, *Pie VI et Louis XVIII*. || 5° Livrée de la noce, rubans de couleur que la mariée distribue aux parents et amis pour assister aux noces; cela ne se fait plus que dans les noces villageoises. || 6° Livrées d'une dame, rubans pareils à ceux qu'elle porte. Les chevaliers portaient les livrées de leurs maîtresses, HAMILT. *Gramm.* 4. || 7° Fig. Marques extérieures auxquelles on peut reconnaître certaines conditions. La livrée, les livrées de la misère, de la servitude, de la faveur. Votre piété s'ennuie de porter les livrées du monde, BOSS. I, *Véture*, 3. Conservant sous ces livrées de la pauvreté l'air le plus majestueux, VOLT. *Taureau*, 5. Et le laquais galonné qui porte la livrée du luxe insulte à votre habit, qui est la livrée de l'indigence, ID. *Mél. litt. à M. Lefèvre.* Il est vrai que ses lettres [de Balzac] étaient des harangues ampoulées; il écrivait au premier cardinal de Retz : « Vous venez de prendre le sceptre des rois, et la livrée des roses, » ID. *Louis XIV*, 32. || 8° Terme de vénerie. Pelage que portent, durant la première année, certains quadrupèdes, et qui, se faisant remarquer par des mouchetures et des bandes régulièrement disposées, a une teinte en général plus claire que celle du fond. Ce changement de couleur, après le premier âge, est assez général dans la nature et s'étend jusqu'aux quadrupèdes qui portent alors ce qu'on appelle la livrée et qui perdent cette livrée, c'est-à-dire les premières couleurs de leur pelage, à la première mue, BUFF. *Ois.* t. I, p. 97. || Se dit du plumage des jeunes oiseaux. Souvent aussi elle [la teinte du plumage] dépendra du degré de froid que ces oiseaux auront éprouvé; car on peut leur conserver toute l'année leur livrée d'été, en les tenant l'hiver dans un poêle ou dans tout autre appartement bien échauffé, BUFF. *Ois.* t. VIII, p. 41. || 9° Terme de marchand de soierie. Fil de soie d'une certaine couleur, toujours la même chez chaque négociant, attaché à la lisière des pièces, et portant le morceau de carton carré sur lequel est écrit le numéro de la pièce.

— HIST. XIV° s. Le dit argentier n'a rien delivré aus dis jeunes enfans de France, excepté pour messeigneurs Jean et Philippe de France et Loys de Bourbon, les quiex [les quels] furent vestus de livrée avec monsieur le dauphin le jour de Noel, DU CANGE, *liberatio.* Achat de peaulx de chamois pour faire certains sacs et habis de chamois, tant pour le roy nostre seigneur, comme pour plusieurs seigneurs de son sang et autres ses chambellans et serviteurs, à eulx donnés par le dit seigneur pour la livrée en ceste saison d'hiver, DE LABORDE, *Émaux*, p. 368. Item doit avoir une cote des dras des officiers, toutefois que Madame fera sa livrée, ID. *ib.* || XV° s. Il tenoit grant estat et noble et faisoit grans livrées et grans despens, FROISS. I, I, 60. Et s'ilz veulent avoir marée, On en fait es halles livrée Pour l'argent trois fois la sepmaine, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 444. Esté revest champs, bois et fleurs, De sa livrée de verdure, Et de maintes autres couleurs Par l'ordonnance de nature, CH. D'ORL. *Chanson.* Tous les oyseaulx ... Crioyent fort, demandans la livrée Que nature leur avoit ordonnée, ID. *Bal.* 67. Quant [je] suis sans verre et breuvage, C'est sans coque un limaçon, Sans livrée c'est un page, BASSEL. LVI. Il avoit esté de leur mestier, et en avoit porté robbe de livrée, COMM. II, 3. || XVI° s. Ledict seigneur meit sus un ordre ou livrée, que on appelloit le camail, où pendoit un porc espic, la quelle il bailla à plusieurs notables chevaliers et gens de bien de ce royaume, JEAN DE ST.-GELAIS, *Hist. de Louis XII*, p. 26, dans LACURNE. On sçait bien qu'estiez convié à venir et vous trouver aux nopces [les assassinats de Blois], où l'on vous eust fait de leur livrée [massacré comme les Guise vos frères], *Sat. Mén.* 138. Et on lui attacha à la manche de son pourpoint belle livrée de jaune et de verd, RABEL. *Pantagr.* IV, 14. Qui va à telles noces en remporte bien souvent des livrées rouges [coups et blessures], MONTLUC, *Mém.* t. I, p. 344, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Livré*, parce que la *livrée* était à l'origine une chose remise, donnée, et particulièrement un vêtement.

† 2. **LIVRÉE** (li-vrée), *s. f.* Terme d'ancienne coutume. Mesure de terre qui rapportait une livre de rente. On disait aussi une livre de terre.

— HIST. XII° s. De terre dis livrées [il] dune [donne] à ceste maison, Od [avec] les trente livrées dont vous fist ainz [auparavant] le don, *Th. le mart.* 161. || XIII° s. Or veons se uns hons a soixante livrées de terre d'un fief, et il y a quatre enfans.... BEAUM. XIV, 27. Et un chevalier de son conseil dit que je ne fesoie pas bien quant je aportoie tiex [telles] nouvelles au roy, là où il y avoit bien sept mil livrées d'outrage [d'exagération], JOINV. 261.

— ÉTYM. *Livre* 3.

LIVRER (li-vré), *v. a.* || 1° Remettre ce qui a été acheté, payé, convenu. Livrer de la marchandise. Livrer un ouvrage pour un certain prix. Je me charge de vous livrer la vigne de Naboth de Jezrahel, SACI, *Bible, Rois*, III, XXI, 7. Ces ouvriers, n'ayant plus la liberté de choisir entre plusieurs acheteurs, ont été forcés de livrer le fruit de leur travail, pour le prix qu'on a bien voulu leur en donner, RAYNAL, *Hist. phil.* III, 38. || Familièrement et fig. Je vous en livre autant, c'est-à-dire je suis dans le même cas que vous. Bellegarde : Cela fait le désespoir, à coup sûr, d'une très-grande dame qui ne m'avait pas destiné à souper ce soir avec le roi. — Concini : Je vous en livre autant, COLLÉ, *Part. de chasse de Henri IV*, I, 4. || 2° Mettre au pouvoir de, dans les mains de, soit une personne, soit une chose. Livrer un coupable à la justice, aux mains, entre les mains de la justice. J'ai craint un ennemi, mon bonheur me le livre, CORN. *Héracl.* IV, 4. Le ciel te livre exprès une grande victime, ID. *Perthar.* IV, 4. Ce Dieu que tu bravais en nos mains t'a livrée, RAC. *Ath.* V, 6. Je ne condamne plus un courroux légitime, Et l'on vous va, seigneur, livrer votre victime, ID. *Andr.* II, 4. Cette pente à imiter qui est dans les enfants, produit des maux infinis quand on les livre à des gens sans vertu qui ne se contraignent guères devant eux, FÉN. *Éduc. filles*, ch. IV. Les loups demandèrent un jour aux brebis, que, pour avoir la paix avec eux, elles leur livrassent les chiens qui les gardaient, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. VI, p. 102, dans POUGENS. Le comte de Maillebois me livra tous les papiers de son père et les miens, MARMONTEL, *Mém.* IX. || Livrer un manuscrit, un ouvrage à l'impression, le faire imprimer. J'avais livré cet article sur la girafe à l'impression, lorsque j'ai reçu, le 23 juillet 1775, la belle édition que M. Schneider a faite de mon ouvrage, BUFF. *Quadrup.* t. IX, p. 219. || Fig. et familièrement. Je vous livre cet homme-là marié avant qu'il soit peu, je vous le livre ruiné dans un an, etc., c'est-à-dire je vous assure qu'il sera marié avant qu'il soit peu, qu'il sera ruiné dans un an. Je vous le livre chez vous à telle heure, c'est-à-dire je vous réponds que je le mènerai chez vous à telle heure, que je l'obligerai de s'y rendre. || Si vous avez besoin de lui dans telle affaire, je vous le livre, c'est-à-dire je vous réponds qu'il vous servira. || Fig. et familièrement. Je vous livre cet homme-là pieds et poings liés, c'est-à-dire il fera ce que vous voudrez, vous en disposerez comme il vous plaira. || On disait autrefois qu'un coupable était livré au bras séculier, quand le juge ecclésiastique le remettait au juge laïque pour l'application des peines afflictives. || Fig. et familièrement. Livrer au bras séculier, abandonner ce dont on ne se soucie plus, ce dont on n'a plus besoin. Les restes du dîner ont été livrés au bras séculier, c'est-à-dire aux domestiques. || Livrer à la mort, au supplice, faire subir à un condamné la mort, le supplice. Mais siérait-il, Abner, à des cœurs généreux De livrer au supplice un enfant malheureux? RAC. *Ath.* V, 3. Et fais livrer sans crainte aux supplices tout prêts L'assassin de ton fils, et l'ami d'Alvarez, VOLT. *Alz.* V, 4. || 3° Remettre entre les mains de, avec l'idée qu'il y a trahison de la part de ceux qui livrent. Judas livra Jésus aux Juifs pour trente deniers. Les Écossais, à qui il [Charles I^{er}] se donne, le livrent aux parlementaires anglais, BOSS. *Reine d'Anglet.* Il fut résolu qu'on lui livrerait la citadelle de Corinthe, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. VII, p. [illegible], dans POUGENS. L'assaut sera-t-il prêt, si par nos conjurés Les remparts cette nuit ne nous sont point livrés? VOLT. *Brutus*, III, 4. || 4° Exposer à. Livrer une ville au pillage. Livrer les voiles au vent. Vous qui livrez la terre aux discordes civiles, CORN. *Pomp.* II, 2. || Fig. Remettre en abandon. Livrer ses secrets à un imprudent. Livrer son âme à la douleur, à l'espérance. Et que le choix des dieux contraire à mes amours Livrait à l'univers le reste de mes jours, RAC. *Bérén.* II, 2. Reviens me joindre ici, ami fidèle, ou je cours Livrer au peuple entier mon secret et mes jours, C. DELAV. *Paria*, III, 4. || Être livré à, être plongé dans, être absorbé, appartenir à. Il est livré à de singulières illusions. Fatigués de carnage et de sang enivrés, Les tyrans de la terre au sommeil sont livrés, VOLT. *Alz.* IV, 3. L'univers, disiez-vous, au mensonge est livré, ID. *Tancr.* [illegible], 3. || Faire abandon de. Je sais que, du mensonge implacable ennemie, Josabeth livrerait même sa propre vie, RAC. *Athal.* III, 4. Je livre mes idées à la postérité et au temps; c'est à eux à me juger, RAYNAL, *Hist. phil.* XVIII, 52. || 5° Terme de chasse. Livrer le cerf aux chiens, mettre les chiens après le cerf. || Livrer en proie, abandonner aux animaux carnassiers, et fig. abandonner sans réserve à la passion, à la fureur. || 6° Livrer se dit de celui qui offre la bataille à l'ennemi et engage l'affaire. Livrer une bataille, un combat, un assaut. Quoique les loups marins soient d'un naturel plus doux que les ours marins, les mâles se livrent souvent entre eux des combats longs et sanglants, BUFF. *Quadrup.* t. [illegible], p. 224. || On dit aussi livrer bataille. L'attaquer, le mettre en quartiers, Sire loup l'eût fait volontiers; Mais il fallait livrer bataille, Et le mâtin était de taille À se défendre hardiment, LA FONT. *Fabl.* I, 5. Quand il fut près du bourg de Franstadt, sur les frontières de Pologne, il trouva le maréchal Renschild qui venait lui livrer bataille, VOLT. *Russie*, I, 15. || Fig. Livrer bataille, livrer combat pour quelqu'un, soutenir fortement les intérêts de quelqu'un. || Fig. Chaque assaut [donné à la ville] à mon cœur livrait mille combats, RAC. *Théb.* II, 1. || On remarquera que, bien qu'on dise livrer bataille, on ne dit pas livrer combat au propre, mais que livrer combat ne se dit qu'au figuré. || Par une analogie, qui n'est plus guère saisie et employée, livrer un tourment, causer une vive peine. Environné d'amour et du fâcheux tourment Qu'entre tant de regrets son absence me livre, RÉGNIER, *Plainte.* || 7° Terme de jeu de dés. Livrer chance, amener un nombre de points qui fait la chance de l'adversaire. || 8° Se livrer, *v. réfl.* Se remettre à, se confier à. Je me promène seule, mais je n'ose me livrer à l'entre chien et loup, de peur d'éclater en cris et en pleurs, SÉV. 27 septemb. 1684. Puisqu'après tant d'efforts ma résistance est vaine, Je me livre en aveugle au destin qui m'entraîne, RAC. *Andr.* I, 1. Roxane, se livrant tout entière à ma foi, Du cœur de Bajazet se reposait sur moi, ID. *Bajaz.* I, 4. Quand on apprit à Athènes la manière dont les Phocéens avaient été traités, on comprit, mais trop tard, le tort qu'on avait eu de ne pas déférer aux conseils de Démosthène, et de s'être livré aveuglément aux vaines promesses d'un traître qui avait vendu sa patrie, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. VI, p. 72, dans POUGENS. Combien de son bonheur l'homme aisément s'enivre! Sans prévoir l'avenir, au présent il se livre, DELILLE, *Én.* X. || Se livrer à quelqu'un, se confier à lui. Il s'était livré à de faux amis qui le trompaient. Si vous avez un ami, acquérez-le avec épreuve, et ne vous livrez point à lui par trop de facilité, BOSS. *Polit.* X, II, 6. || 9° Fig. S'abandonner à. Que je vous plains de vous livrer aussi cruellement que vous faites à vos inquiétudes! SÉV. 9 oct. 1680. N'y a-t-il point de misérable qu'il faille empêcher de se livrer au murmure, au blasphème, au désespoir? BOSS. *Élév. sur myst.* XX, 10. Ne craignez pas que je me livre à ma douleur, FLÉCH. *Duc de Mont.* Un homme qui se livre à ses désirs impatients, FÉN. *Tél.* XXIV. Tu vois mon sort, tu vois la honte où je me livre, VOLTAIRE, *Zaïre*, V, 8. J'avais du goût pour la sagesse avec les sages, mais je me livrais volontiers à la folie avec les fous, MARMONTEL, *Mém.* IV. || J. J. Rousseau, avec *jouer*, a fait ellipse du pronom personnel. Une autre

tiée me fait livrer à mon zèle avec confiance, *Lett. à la comtesse de B.* 26 janv. 1768. C'est une licence qui n'est pas à imiter. || 10° Se livrer à, se dévouer à. Eh, bon Dieu ! comment pourraient-ils [les Grignans] ne pas vous aimer, quand ils feront réflexion à ce que vous êtes pour leur maison, à la manière dont vous vous y êtes transmise, et livrée, et abîmée? SÉV. 1er nov. 1688. || 11° Faire don de sa propre personne. Il peut me conquérir à ce prix sans danger, Je me livre moi-même, et ne puis me venger! RAC. *Andr.* V, 3. || Se livrer, s'attacher exclusivement, s'enchaîner. Vendez ces doux regards, ces attraits, ces appas, Vous-même vendez-vous, mais ne vous livrez pas, REGNIER, *Sat.* XIII. || Se livrer, se dit d'une femme qui accorde à un homme les dernières faveurs. || 12° Se mettre au pouvoir de. Ils abordent sans peur, ils ancrent, ils descendent, Et courent se livrer aux mains qui les attendent, CORN. *Cid*, IV, 3. || S'ôter toute ressource. C'est le denier de la veuve.... il est vrai que je me suis livrée tout entière.... et j'ai dit : Eh bien ! si on me manque, si on me ruine.... SÉV. 26 janv. 1689. || À plusieurs jeux, à l'escrime, se livrer, donner quelque avantage à son adversaire. || Fig. C'est un homme qui se livre dans la discussion. || 13° Absolument. Se livrer, être communicatif. Il est plus facile à un Asiatique de s'instruire des mœurs des Français dans un an, qu'il ne l'est à un Français de s'instruire des mœurs des Asiatiques dans quatre, parce que les uns se livrent autant que les autres se communiquent peu, MONTESQ. *Lett. pers. Introd.* || C'est un homme qui ne se livre pas, c'est un homme très-circonspect, très-réservé. || 14° Se livrer à, suivre une carrière, une profession, un travail. Je vous avoue que, si je suivais mon goût, je me livrerais tout entier à l'histoire du siècle de Louis XIV, puisque le commencement ne vous en a pas déplu, VOLT. *Lett. d'Argenson*, 26 janv. 1740. Jacques Cœur, fils d'un marchand de Bourges, s'était livré au commerce dès son enfance, DUCLOS, *Hist. Louis XI, Œuv.* t. V, p. 88, dans POUGENS. Nassiraddin de Tus naquit l'an de l'hégire 1097 ; il étudia la philosophie, et se livra de préférence aux mathématiques, DIDEROT, *Opin. des anc. phil.* (*Sarrasins*). || Par extension. Ceux qui se livrent à leurs devoirs ne sont connus que par hasard de ceux qui en ont un besoin passager, DUCLOS, *Consid. sur les mœurs*, ch. 8. || 15° Se livrer, être engagé, en parlant de bataille. Des combats violents se livrent entre les cerfs lors du rut. || Proverbe. Tel vend qui ne livre pas, c'est-à-dire on ne réussit pas toujours dans les mesures que l'on prend pour tromper quelqu'un.

— SYN. LIVRER, DÉLIVRER (dans le sens de donner). Livrer, c'est remettre ce qui a été stipulé, convenu, vendu : le marchand livre la marchandise à celui qui l'a achetée. Délivrer n'implique pas cette idée ; c'est simplement remettre : un garde-magasin délivre tant de sacs de farine à celui qui est autorisé à venir les prendre.

— HIST. XIe s. Au destre poing au paien [il] l'a livret [le bref], *Ch. de Rol.* XXXV. Livrez le mei, j'en ferai la justice, *ib.* XXXVI. Liverai lui une mortel bataille, *ib.* LI. || XIIe s. [Il] Se velt à vus livrer, *Ronc.* 7. [La France] Qui à duel [deuil] fu en Roncevals livrée, *ib.* 156. Li rois respont : touz sui prez de livrer [de produire mon champion], *ib.* 194. Il livrerent [remirent] la charte au riche Salemon, *Saxons*, XXV. [Ils nous vouloient] Escorchier et livrer à lor ours en chaaine, *ib.* XXX. Là seront li de[niers] livré [remis] par igal pois, *ib.* XXXIII. || XIIIe s. Lasse, fait ele, or m'i va malement; Livrée [je] sui à une estrange gent, *Romancero*, p. 70. Où mon cors à hontage mie livrés ne soit, *Berte*, XXVIII. Quant il ne livre pas soufisant soustenance as enfans selonc lor estat et selonc ce qu'il en tient, BEAUM. XXI, 13. Se il est povres ou estranges, par quoi il ne pot pleges livrer, il soufist s'il en donne se [sa] foi, ID. II, 14. S'en les voloit à mort livrer, Former devons d'eus delivrer, *la Rose*, 4771. || XVIe s. Il faut que l'assaut je vous livre, MAROT, IV, 156. Dresser des armées, livrer des batailles, MONT. I, 111. Il lui feit livrer sept aulnes de drap noir, RAB. *Garg.* I, 20. Je vueil que me livrez, avant le despartir, ce beau Marquet, source de ceste guerre, ID. *ib.* I, 30. Que, si Dieu prend à gré ces premices, je veux, Quand mes fruicts seront meurs, lui payer d'autres veux, Me livrer aux travaux de la pesante histoire, D'AUB. *Tragiques*, *Feux*.

— ÉTYM. Provenç. *liurar*, *lieurar*, *livrar* ; catal. *lliurar*, *livrar* ; espagn. *librar* ; ital. *librare*, *liberare* ; du lat. *liberare*, rendre libre. « L'idée moderne, dit Scheler, se déduit naturellement du sens classique : affranchir, détacher une chose ou la laisser partir, la livrer, ne plus la retenir sont des idées qui se tiennent. » Cela est très-juste. *Liberare* avec le sens de remettre se trouve dès les Capitulaires de Charles le Chauve.

LIVRET (li-vrè ; le *t* ne se prononce et ne se lie jamais ; au pluriel, l'*s* se lie : des li-vrè-z élégants ; livrets rime avec traits, succès, paix, etc.), *s. m.* || 1° Petit livre. Je vous réitère la prière de me faire avoir un *Calvinus* de M. Morus ; ce n'est qu'un livret de pareille grosseur à celui qu'il a fait *de Pace*, GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. 13. Il est d'autres esprits dont la dévotion Attache à des livrets toute son action, S'applique à des tableaux, s'arrête à des images, CORN. *Imit.* III, 4. Comme je n'ai point publié leurs petites pièces [de différentes personnes, dans ses Nouvelles ordinaires], je me suis résolu de réserver toutes les autres semblables pour un livret à part, BAYLE, *Lett. à Rou*, 8 févr. 1686. On est parvenu à nous dégoûter de la lecture, à force de multiplier les livres et les livrets, VOLT. *Mél. litt. Lett. de la Visclède*. Leur journaliste de Trévoux.... auteur médiocre et pauvre politique, leur a fait avec son livret bleu mille ennemis redoutables, et ne leur a pas fait un ami, DIDEROT, *Opin. des anc. philos.* (*Jésuites*). || 2° Petit livre qui contient le catalogue et l'explication des morceaux d'une collection. Le livret du Musée. || 3° Petit cahier dont les ouvriers et les domestiques sont tenus de se munir, et où sont inscrites les époques de leurs entrées chez leurs patrons ou leurs maîtres et de leurs sorties. || 4° Terme d'administration militaire. Petit registre en usage dans l'armée. Livret d'armement, de revue, d'ordinaire, etc. || 5° Petit registre délivré par les caisses d'épargne à chaque déposant, et contenant les versements et les remboursements. || 6° Ancien terme de mathématique. Livret, la table de Pythagore. || 7° Au pharaon et à la bassette, les treize cartes qu'on donne à chacun des pontes. || 8° Nom donné quelquefois aux plis du feuillet, un des estomacs des ruminants. Les plis ou livrets du troisième estomac qu'on appelle feuillet, BUFF. *Quadrup.* t. I, p. 205. || 9° Chez les batteurs d'or, petit livre de papier rouge sur les feuillets duquel on applique l'or en feuilles. || Se dit aussi d'un paquet de bronze jaune ou d'or en coquilles.

— HIST. XIIIe s. Ki les vertuz en sun livret De seint Ædward escrit e met, *Edouard le Conf.* v. 4361. || XVIe s. Pourveu qu'on saiche le grant livret [la table de Pythagore], DE LA ROCHE, *Arismetique*, f° 9, *verso*. Si ce petit livret des Merveilles inouyes est à lui [Aristote], MONT. I, 233. Un livret quarré de deux grands lapis, enchassés en or esmaillé, dans lequel sont les portraicts du roy de France Henri III et de la royne sa femme, attaché à une chaine d'or faicte de leur chiffre, DE LABORDE, *Em.* p. 368.

— ÉTYM. Diminutif de *livre* 1 ; bourguig. *livrô* ; ital. *libretto*.

† **LIVRIER** (li-vri-é), *s. m.* Mauvais faiseur de livres, celui qui fait des livres par métier (inusité). J'ai fait des livres, il est vrai, mais jamais je ne fus un livrier, J. J. ROUSS. dans le *Dict. de* BESCHERELLE.

LIXIVIATION (li-ksi-vi-a-sion), *s. f.* Terme de chimie. Opération au moyen de laquelle on enlève à des cendres les sels alcalins qu'elles peuvent contenir, en les lessivant, c'est-à-dire en les traitant par l'eau, et filtrant ensuite la liqueur. En Normandie, du côté d'Évreux, près du château de M. le duc de Bouillon, il y a une fabrique de salpêtre entretenue par la lixiviation des raclures de la craie des rochers, que l'on ratisse sept à huit fois par an, BUFF. *Min.* t. III, p. 434, note 2. || Plus généralement, toute opération industrielle ou pharmaceutique dans laquelle on épuise une substance quelconque de ses principes solubles en faisant passer à travers, de haut en bas, un liquide susceptible de les dissoudre.

— ÉTYM. Lat. *lixivium*, lessive (voy. LESSIVE).

LIXIVIEL, ELLE (li-ksi-vi-è-l, è-l'), *adj.* Ancien terme de chimie qui s'employait pour désigner les sels obtenus en lessivant les cendres des végétaux. Leibnitz croit que, le globe de la terre ayant été liquéfié par le feu, les sels et les autres parties empyreumatiques ont produit avec les vapeurs aqueuses une eau lixivielle et salée, et que, par conséquent, la mer avait son degré de salure dès le commencement, BUFF. *Addit. théor. terr. Œuv.* t. XII, p. 467.

— ÉTYM. Lat. *lixivium*, lessive.

† **LIZARIQUE** (li-za-ri-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide lizarique, acide cristallisable retiré de l'extrait de garance, ou alizari.

† **LIZE** (li-z'), *s. f.* Voy. LISE.

LLAMA (lla-ma, *ll* mouillées), *s. m.* Voy. LAMA.

† **LLANO** (lla-no, *ll* mouillées), *s. m.* Mot employé dans la Nouvelle-Grenade et la république de Venezuela pour désigner de vastes plaines d'herbes hautes et abondantes, LEGOARANT. || Au pl. Des llanos.

— ÉTYM. Espagn. *llano*, plaine, du lat. *planus* (voy. PLAIN).

† **LLOYD** (lo-id), *s. m.* À Londres, confrérie de marchands, d'armateurs, de banquiers et autres capitalistes réunis pour favoriser le développement de la navigation et du commerce ; leur principal objet est l'assurance maritime.

— ÉTYM. Il existait au commencement du XVIIIe siècle, à la Bourse de Londres, un café dont le propriétaire se nommait *Lloyd* ; c'était le rendez-vous des banquiers, gros commerçants et assureurs de navires et de cargaisons ; là se concentrèrent peu à peu les renseignements les plus complets sur les navires de commerce, leurs départs, leurs arrivées, leurs cargaisons, etc. Cela donna naissance aux *Lloyd's lists*, qui paraissent tous les jours, sorte d'index fort utile à tous ceux qui sont en rapport avec le commerce maritime, vu qu'elles indiquent tous les navires arrivés dans chaque port de l'Océan et de la Méditerranée. Le vieux café a été détruit dans l'incendie qui consuma la Bourse de Londres en 1838 ; dans la nouvelle Bourse, le Lloyd occupe le même emplacement, seulement il n'y a que quelques chambres de public ; le reste est réservé aux gros commerçants. Le Lloyd autrichien est un établissement fondé à Trieste sur le modèle du Lloyd anglais.

† **LOAM** (lôm'), *s. m.* Terme d'agriculture. Terre arable contenant en bonnes proportions les principaux éléments des sols fertiles.

— ÉTYM. Angl. *loam*, terre argileuse ; comparez l'allem. *Lehm*, le lat. *limus*, et voy. LIMON.

† **LOASÉES** (lo-a-zée), *s. f. pl.* Terme de botanique. Famille de plantes voisine des passiflorées, à poils rudes, dont la piqûre est brûlante comme celle des orties.

— ÉTYM. *Loasa*, nom de genre arbitrairement forgé par Adanson.

† **LOBAIRE** (lo-bè-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est divisé en lobes ; qui appartient aux lobes.

LOBE (lo-b'), *s. m.* || 1° Terme d'anatomie. Division arrondie d'un organe. Les lobes du foie, du poumon. || Lobes du cerveau (appelés aussi lobules par quelques auteurs, qui réservent le nom de lobes aux hémisphères cérébraux) ; ils sont au nombre de deux, l'un antérieur, l'autre postérieur, séparés par la scissure de Sylvius. || 2° Terme de botanique. Nom donné aux découpures des feuilles lorsqu'elles ont une certaine largeur. || Lobes séminaux, ou, simplement, lobes, les cotylédons d'une graine. || Nom donné aux poches de l'anthère. || 3° Lobe ou lobule de l'oreille, l'éminence arrondie et molle qui termine en bas le pavillon de l'oreille. C'est dans le lobe ou le lobule que sont passées les boucles d'oreilles. Il y a des peuples qui en agrandissent prodigieusement le lobe, en le perçant et en y mettant des morceaux de bois ou de métal, qu'ils remplacent successivement par d'autres morceaux plus gros, ce qui fait avec le temps un trou énorme dans le lobe de l'oreille, qui croît toujours à proportion que le trou s'élargit, BUFF. *Hist. nat. hom. Œuv.* t. IV, p. 306.

— HIST. XVIe s. La vessie du fiel, située sous le grand lobe du foye, PARÉ, I, 19.

— ÉTYM. Λοβός, lobe du foie, lobe de l'oreille, partie pendante. Le sens primitif est cosse ; comparez λέπος, λοπός, écaille, de λέπω, écaler.

LOBÉ, ÉE (lo-bé, bée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est partagé en lobes. || Terme d'ornithologie. Doigts lobés, doigts entourés, chacun isolément, d'une membrane qui s'élargit à mesure qu'elle s'approche de leur extrémité, et qui n'a ni festons ni découpures sur les bords. || Terme de botanique. Feuilles lobées, celles dont les divisions pénètrent jusqu'à la moitié de la lame, et forment des découpures élargies.

— ÉTYM. *Lobe*.

† **LOBÉLIACÉES** (lo-bé-li-a-sée), *s. f.* Terme de botanique. Famille de plantes détachées des campanulacées et dont la lobélie est le type.

† **LOBÉLIE** (lo-bé-lie), *s. f.* Plante d'ornement (*lobelia syphilitica*, L.), dite aussi cardinale bleue, qui croît en Virginie, et dont la racine a été vantée pour le traitement des maladies vénériennes.

— ÉTYM. Genre dédié par Linné à *Lobel*, botaniste flamand, 1538-1616.

† **LOBÉLINE** (lo-bé-li-n'), *s. f.* Substance âcre,

livrée et le manteau court, M. J. CHÉN. *Petite épître à J. Delille.* La liberté!... C'est une bégueule controuvée Qui, dans la rue ou le salon, Pour le moindre bout de galon, Va criant : à bas la livrée! BÉRANG. *Refus.* || Il a porté la livrée, il a été laquais. || Fig. Porter la livrée de quelqu'un, être complétement dans ses intérêts, lui être tout à fait dévoué. Vous m'avez donné tous vos sentiments, je porte votre livrée, SÉV. 13 déc. 1688. || Homme de livrée, domestique portant livrée ; gens de livrée, les domestiques portant livrée. Il y a cent louis à chacun des principaux, et vingt à chaque homme de livrée, MAINTENON, *Lett. au duc de Noailles*, 11 juin 1703. Les gens de livrée et ceux de la basse-cour, J. J. ROUSS. *Hél.* IV, 10. || Chez les passementiers, galon de livrée. || 4° Collectivement. Tous les gens qui portent une livrée, domesticité. Sosie de la livrée a passé par une petite recette à une sous-ferme, et par les concussions.... il s'est enfin, sur les ruines de plusieurs familles, élevé à quelque grade, LA BRUY. VI. Servez bien la patrie et venez quelquefois dîner avec ma livrée, VOLT. *Homme aux quarante écus, Désastre.* || Il se dit aussi de tous les laquais en général. La livrée se mutina. || Fig. Battre la livrée de quelqu'un, faire la guerre à ses amis, à ses partisans. Si vous croyez qu'ils marchent un peu sur mes traces, je vous prie de ne pas battre ma livrée, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 16 oct. 1768. Je voyais mon clergé, mes cours de parlements, Mon trône rétabli sur ses vieux fondements, Et de la liberté la France délivrée.... Mais les républicains ont battu ma livrée, M. J. CHÉNIER, *Pie VI et Louis XVIII.* || 5° Livrée de la noce, rubans de couleur que la mariée distribue aux parents et amis pour assister aux noces; cela ne se fait plus que dans les noces villageoises. || 6° Livrées d'une dame, rubans pareils à ceux qu'elle porte. Les chevaliers portaient les livrées de leurs maîtresses, HAMILT. *Gramm.* 4. || 7° Fig. Marques extérieures auxquelles on peut reconnaître certaines conditions. La livrée, les livrées de la misère, de la servitude, de la faveur. Votre piété s'ennuie de porter les livrées du monde, BOSS. I, *Vêture*, 3. Conservant sous ces livrées de la pauvreté l'air le plus majestueux, VOLT. *Taureau*, 5. Et le laquais galonné qui porte la livrée du luxe insulte à votre habit, qui est la livrée de l'indigence, ID. *Mél. litt. à M. Lefèvre.* Il est vrai que ses lettres [de Balzac] étaient des harangues ampoulées; il écrivait au premier cardinal de Retz : « Vous venez de prendre le sceptre des rois, et la livrée des roses, » ID. *Louis XIV*, 32. || 8° Terme de vénerie. Pelage que portent, durant la première année, certains quadrupèdes, et qui, se faisant remarquer par des mouchetures et des bandes régulièrement disposées, a une teinte en général plus claire que celle du fond. Ce changement de couleur, après le premier âge, est assez général dans la nature et s'étend jusqu'aux quadrupèdes qui portent alors ce qu'on appelle la livrée et qui perdent cette livrée, c'est-à-dire les premières couleurs de leur pelage, à la première mue, BUFF. *Ois.* t. I, p. 97. || Se dit du plumage des jeunes oiseaux. Souvent aussi elle [la teinte du plumage] dépendra du degré de froid que ces oiseaux auront éprouvé ; car on peut leur conserver toute l'année leur livrée d'été, en les tenant l'hiver dans un poêle ou dans tout autre appartement bien échauffé, BUFF. *Ois.* t. VIII, p. 41. || 9° Terme de marchand de soierie. Fil de soie d'une certaine couleur, toujours la même chez chaque négociant, attaché à la lisière des pièces, et portant le morceau de carton carré sur lequel est écrit le numéro de la pièce.

— HIST. XIV° s. Le dit argentier n'a rien delivré aus dits jeunes enfans de France, excepté pour messeigneurs Jean et Philippe de France et Loys de Bourbon, les quiex [les quels] furent vestus de livrée avec monseur le dauphin le jour de Noel, DE LABORDE, *Émaux*, p. 368. Item doit avoir une cote des dras des officiers, toutefois que Madame fera sa livrée, ID. *ib.* || XV° s. Il tenoit grand estat et noble et faisoit grans livrées et grans despens, FROISS. I, I, 60. Et s'ilz veulent avoir marée, On en fait es halles livrée Pour l'argent trois fois la sepmaine, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 411. Esté revest champs, bois et fleurs, De sa livrée de verdure, Et de maintes autres couleurs Par l'ordonnance de nature, CH. D'ORL. *Chanson.* Tous les oyseaux ... Croyent fort, demandans la livrée Que nature leur avoit ordonnée, ID. *Ball.* 67. Quant [je] suis sans verre et breuvage, C'est sans coque un limaçon, Sans livrée c'est un page, RABEL. LVI. Il avoit esté de leur mestier, et en avoit porté robbe de livrée, COMM. II, 3. || XVI° s. Le dict seigneur meit sus un ordre ou livrée, que on appeloit le camail, où pendoit un porc espic, laquelle il bailla à plusieurs notables chevaliers et gens de bien de ce royaume, JEAN DE ST.-GELAIS, *Hist. de Louis XII*, p. 25, dans LACURNE. On sçait bien qu'estiez convié à venir et vous trouver aux nopces [les assassinats de Blois], où l'on vous eust fait de leur livrée [massacré comme les Guise vos freres], *Sat. Mén.* 148. Et on lui attacha à la manche de son pourpoint belle livrée de jaune et de verd, RABEL. *Pantagr.* IV, 14. Qui va à telles noces en remporte bien souvent des livrées rouges [coups et blessures], MONTLUC, *Mém.* t. I, p. 344, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Livré*, parce que la *livrée* était à l'origine une chose remise, donnée, et particulièrement un vêtement.

† 2. **LIVRÉE** (li-vrée), *s. f.* Terme d'ancienne coutume. Mesure de terre qui rapportait une livre de rente. On disait aussi une livre de terre.

— HIST. XII° s. De terre dis livrées [il] dune [donne] à ceste maison, Od [avec] les trente livrées dont vous fist ainz [auparavant] le don, *Th. le mart.* 161. || XIII° s. Or veons se uns hons a soixante livrées de terre d'un fief, et il y a quatre enfans.... BEAUM. XIV, 27. Et un chevalier de son conseil dit que je ne fesoie pas bien quant je aportoie tiex [telles] nouvelles au roy, là où il y avoit bien sept mil livrées d'outrage [d'exagération], JOINV. 261.

— ÉTYM. *Livre* 3.

LIVRER (li-vré), *v. a.* || 1° Remettre ce qui a été acheté, payé, convenu. Livrer de la marchandise. Livrer un ouvrage pour un certain prix. Je me charge de vous livrer la vigne de Naboth de Jezrahel, SACI, *Bible, Rois*, III, XXI, 7. Ces ouvriers, n'ayant plus la liberté de choisir entre plusieurs acheteurs, ont été forcés de livrer le fruit de leur travail, pour le prix qu'on a bien voulu leur en donner, RAYNAL, *Hist. phil.* III, 38. || Familièrement et fig. Je vous en livre autant, c'est-à-dire je suis dans le même cas que vous. Bellegarde : Cela fait le désespoir, à coup sûr, d'une très-grande dame qui ne m'avait pas destiné à souper ce soir avec le roi. — Concini : Je vous en livre autant, COLLÉ, *Part. de chasse de Henri IV*, I, 1. || 2° Mettre au pouvoir de, dans les mains de, soit une personne, soit une chose. Livrer un coupable à la justice, aux mains, entre les mains de la justice. J'ai craint un ennemi, mon bonheur me le livre, CORN. *Héracl.* IV, 4. Le ciel te livre exprès une grande victime, ID. *Perthar.* IV, 4. Ce Dieu que tu bravais en nos mains t'a livrée, RAC. *Ath.* V, 5. Je ne condamne plus un courroux légitime, Et l'on vous va, seigneur, livrer votre victime, ID. *Andr.* II, 4. Cette pente à imiter qui est dans les enfants, produit des maux infinis quand on les livre à des gens sans vertu qui ne se contraignent guères devant eux, FÉN. *Éduc. filles*, ch. IV. Les loups demandèrent un jour aux brebis, que, pour avoir la paix avec eux, elles leur livrassent les chiens qui les gardaient, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. VI, p. 183, dans POUGENS. Le comte de Maillebois me livra tous les papiers de son père et les siens, MARMONTEL, *Mém.* IX. || Livrer un manuscrit, un ouvrage à l'impression, le faire imprimer. J'avais livré cet article sur la girafe à l'impression, lorsque j'ai reçu, le 28 juillet 1775, la belle édition que M. Schneider a faite de mon ouvrage, BUFF. *Quadrup.* t. IX, p. 219. || Fig. et familièrement. Je vous livre cet homme-là marié avant qu'il soit peu, je vous le livre ruiné dans un an, etc., c'est-à-dire je vous assure qu'il sera marié avant qu'il soit peu, qu'il sera ruiné dans un an. Je vous le livre chez vous à telle heure, c'est-à-dire je vous réponds que je le mènerai chez vous à telle heure, que je l'obligerai de s'y rendre. || Si vous avez besoin de lui dans telle affaire, je vous le livre, c'est-à-dire je vous réponds qu'il vous servira. || Fig. et familièrement. Je vous livre cet homme pieds et poings liés, c'est-à-dire il fera ce que vous voudrez, vous en disposerez comme il vous plaira. || On disait autrefois qu'un coupable était livré au bras séculier, quand le juge ecclésiastique le remettait au juge laïque pour l'application des peines afflictives. || Fig. et familièrement. Livrer au bras séculier, abandonner ce dont on ne se soucie plus, ce dont on n'a plus besoin. Les restes du dîner ont été livrés au bras séculier, c'est-à-dire aux domestiques. || Livrer à la mort, au supplice, faire subir à un condamné la mort, le supplice. Mais saurait-il, Abner, à des cœurs généreux De livrer au supplice un enfant malheureux? RAC. *Ath.* V, 2. Et fais livrer sans crainte aux supplices tout prêts L'assassin de ton fils, et l'ami d'Alvarez, VOLT. *Alz.* V, 5. || 3° Remettre entre les mains de, avec l'idée qu'il y a trahison de la part de ceux qui livrent. Judas livra Jésus aux Juifs pour trente deniers. Les Écossais, à qui il [Charles I^{er}] se donna, le livrent aux parlementaires anglais, BOSS. *Reine d'Anglet.* Il fut résolu qu'on lui livrerait la citadelle de Corinthe, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. VII, p. 560, dans POUGENS. L'assaut sera-t-il prêt, si par nos conjurés Les remparts cette nuit ne nous sont point livrés? VOLT. *Brutus*, III, 1. || 4° Exposer à. Livrer une ville au pillage. Livrer les voiles au vent. Vous qui livrez la terre aux discordes civiles, CORN. *Pomp.* II, 2. || Fig. Remettre en abandon. Livrer ses secrets à un imprudent. Livrer son âme à la douleur, à l'espérance. Et que le choix des dieux contraire à mes amours Livrait à l'univers le reste de mes jours, RAC. *Bérén.* II, 2. Reviens me joindre ici, sois fidèle, ou je cours Livrer au peuple entier mon secret et mes jours, C. DELAV. *Paria*, III, 4. || Être livré à, être plongé dans, être absorbé, appartenir à. Il est livré à de singulières illusions. Hélas! de carnage et de sang enivrés, Les tyrans de la terre au sommeil sont livrés, VOLT. *Alz.* IV, 1. L'univers, disiez-vous, au mensonge est livré, ID. *Tancr.* IV, 2. || Faire abandon de. Je sais que, du mensonge implacable ennemie, Josabeth livrerait même sa propre vie, RAC. *Athal.* III, 4. Je livre mes idées à la postérité et au temps; c'est à eux à me juger, RAYNAL, *Hist. phil.* XVIII, 52. || 5° Terme de chasse. Livrer le cerf aux chiens, mettre les chiens après le cerf. || Livrer en proie, abandonner aux animaux carnassiers; et fig. abandonner sans réserve à la passion, à la fureur. || 6° Livrer se dit de celui qui offre la bataille à l'ennemi et engage l'affaire. Livrer une bataille, un combat, un assaut. Quoique les lions marins soient d'un naturel plus doux que les ours marins, les mâles se livrent souvent entre eux des combats longs et sanglants, BUFF. *Quadrup.* t. XI, p. 224. || On dit aussi livrer bataille. L'attaquer, le mettre en quartiers, Sire loup l'eût fait volontiers; Mais il fallait livrer bataille, Et le mâtin était de taille A se défendre hardiment, LA FONT. *Fabl.* I, 5. Quand il fut près du bourg de Franstadt, sur les frontières de Pologne, il trouva le maréchal Renschild qui venait lui livrer bataille, VOLT. *Russie*, I, 15. || Fig. Livrer bataille, livrer combat pour quelqu'un, soutenir fortement les intérêts de quelqu'un. || Fig. Chaque assaut [donné à la ville] à mon cœur livrait mille combats, RAC. *Théb.* II, 1. || On remarquera que, bien qu'on dise livrer bataille, on ne dit pas livrer combat au propre, mais que livrer combat ne se dit qu'au figuré. || Par une analogie, qui n'est plus guère saisie et employée, livrer un tourment, causer une vive peine. Environné d'amour et du fâcheux tourment Qu'entre tant de regrets son absence me livre, RÉGNIER, *Plainte.* || 7° Terme de jeu de dés. Livrer chance, amener un nombre de points qui fait la chance de l'adversaire. || 8° Se livrer, *v. réfl.* Se remettre à, se confier à. Je me promène seule, mais je n'ose me livrer à l'entre chien et loup, de peur d'éclater en cris et en pleurs, SÉV. 27 septemb. 1684. Puisqu'après tant d'efforts ma résistance est vaine, Je me livre en aveugle au destin qui m'entraîne, RAC. *Andr.* I, 1. Roxane, se livrant tout entière à ma foi, Du cœur de Bajazet se reposait sur moi, ID. *Bajaz.* I, 4. Quand on apprit à Athènes la manière dont les Phocéens avaient été traités, on comprit, mais trop tard, le tort qu'on avait eu de ne pas déférer aux conseils de Démosthène, et de s'être livré aveuglément aux vaines promesses d'un traître qui avait vendu sa patrie, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. VI, p. 73, dans POUGENS. Combien de son bonheur l'homme aisément s'enivre! Sans prévoir l'avenir, au présent il se livre, DELILLE, *En.* X. || Se livrer à quelqu'un, se confier à lui. Il s'était livré à de faux amis qui le trompaient. Si vous avez un ami, acquérez-le avec épreuve, et ne vous livrez point à lui par trop de facilité, BOSS. *Polit.* X, II, 8. || 9° Fig. S'abandonner à. Que je vous plains de vous livrer aussi cruellement que vous faites à vos inquiétudes! SÉV. 9 oct. 1680. N'y a-t-il point de misérable qu'il faille empêcher de se livrer au murmure, au blasphème, au désespoir? BOSS. *Exh. sur myst.* 12, 10. Ne craignez pas que je me livre à ma douleur, FLÉCH. *Duc de Mont.* Un homme qui se livre à ses désirs impatients, FÉN. *Tél.* XXIV. Tu vois mon sort, tu vois la honte où je me livre, VOLTAIRE, *Zaïre*, V, 8. J'avais du goût pour la sagesse avec les sages, mais je me livrais volontiers à la folie avec les fous, MARMONTEL, *Mém.* IV. || J. J. Rousseau, avec *Sophie*, a fait ... du premier personnage. Une autre

idée me fait livrer à mon zèle avec confiance, *Lett. à la comtesse de N.* 26 janv. 1765. C'est une licence qui n'est pas à imiter. || 10° Se livrer à, se dévouer à. Eh, bon Dieu! comment pourraient-ils [les Grignans] ne pas vous aimer, quand ils feront réflexion à ce que vous êtes pour leur maison, à la manière dont vous vous y êtes transmise, et livrée, et abîmée? SÉV. 1er nov. 1688. || 11° Faire don de sa propre personne. Il peut me conquérir à ce prix sans danger; Je me livre moi-même, et ne puis me venger! RAC. *Andr.* V, 2. || Se livrer, s'attacher exclusivement, s'enchaîner. Vendez ces deux regards, ces attraits, ces appas; Vous-même vendez-vous, mais ne vous livrez pas, REGNIER, *Sat.* XIII. || Se livrer, se dit d'une femme qui accorde à un homme les dernières faveurs. || 12° Se mettre au pouvoir de. Ils abordent sans peur, ils ancrent, ils descendent, Et courent se livrer aux mains qui les attendent, CORN. *Cid*, IV, 3. || S'ôter toute ressource. C'est le denier de la veuve.... il est vrai que je me suis livrée tout entière.... et j'ai dit : Eh bien! si on me manque, si on me ruine.... SÉV. 26 janv. 1689. || À plusieurs jeux, à l'escrime, se livrer, donner quelque avantage à son adversaire. || Fig. C'est un homme qui se livre dans la discussion. || 13° Absolument. Se livrer, être communicatif. Il est plus facile à un Asiatique de s'instruire des mœurs des Français dans un an, qu'il ne l'est à un Français de s'instruire des mœurs des Asiatiques dans quatre, parce que les uns se livrent autant que les autres se communiquent peu, MONTESQ. *Lett. pers. Introd.* || C'est un homme qui ne se livre pas, c'est un homme très-circonspect, très-réservé. || 14° Se livrer à, suivre une carrière, une profession, un travail. Je vous avoue que, si je suivais mon goût, je me livrerais tout entier à l'histoire du siècle de Louis XIV, puisque le commencement ne vous en a pas déplu, VOLT. *Lett. d'Argenson*, 26 janv. 1740. Jacques Cœur, fils d'un marchand de Bourges, s'était livré au commerce dès son enfance, DUCLOS, *Hist. Louis XI, Œuv.* t. V, p. 88, dans POUGENS. Nasiraddin de Tus naquit l'an de l'hégire 1097; il étudia la philosophie, et se livra de préférence aux mathématiques, DIDEROT, *Opin. des anc. phil.* (*Sarrasins*). || Par extension. Ceux qui se livrent à leurs devoirs ne sont connus que par hasard de ceux qui en ont un besoin passager, DUCLOS, *Consid. sur les mœurs*, ch. 8. || 15° Se livrer, être engagé, en parlant de bataille. Des combats violents se livrent entre les cerfs lors du rut. || Proverbe. Tel vend qui ne livre pas, c'est-à-dire on ne réussit pas toujours dans les mesures que l'on prend pour tromper quelqu'un.

— SYN. LIVRER, DÉLIVRER (dans le sens de donner). Livrer, c'est remettre ce qui a été stipulé, convenu, vendu : le marchand livre la marchandise à celui qui l'a achetée. Délivrer n'implique pas cette idée; c'est simplement remettre : un garde-magasin délivre tant de sacs de farine à celui qui est autorisé à venir les prendre.

— HIST. XIe s. Au destre poing au paien [il] l'a livret [le bref], *Ch. de Rol.* XXXV. Livrez le mei, j'en ferai la justice, *ib.* XXXVI. Liverai lui une mortel bataille, *ib.* LI. || XIIe s. [Il] Se velt à vus livrer, *Ronc.* 7. [La France] Qui à duel [deuil] fu en Rencevals livrée, *ib.* 166. Li rois respont : touz sui prez de livrer [de produire mon champion], *ib.* 191. [Livrerent, rendirent] la charte au riche Salemon, *Saxons*, XXV. [Ils vous vouloient] Escorchier et livrer à lor ours en chaaine, *ib.* XXX. Là seront li do... livré [remis] par mal pois, *ib.* XXXIII. || XIIIe s. Lasse, fait ele, or m'i va malement; Livrée [je] sui à une estrange gent, *Romancero*, p. 70. Où mon cors à honnour mie livrés ne soit, *Berte*, XXVIII. Quant il ne livre pas souffisant soustenance as enfans, selonc leur estat et selonc ce qu'il en tient, BEAUM. XXI, 13. Se il est povres ou estranges, par quoi il ne pot pleges livrer, il soufist s'il en done sa fei, *ib.* II, 14. S'en les voloit à mort livrer, Pour ce devons d'eus delivrer, *la Rose*, 4771. || XVIe s. Il faut que l'assaut je vous livre, MAROT, IV, 166. Dresser des armées, livrer des battailles, MONT. I, [illegible]. Il lui fist livrer sept aulnes de drap noir, RAB. *Garg.* I, 30. Je vueil que me livrez, avant le despartir, ce beau Marquet, source de ceste guere, ID. *ib.* I, 30. Que, si bien prend à gré ces premices, je veux, Quand mes fruicts seront meurs, lui payer d'autres vœux, Me livrer aux travaux de la pesante histoire, D'AUB. *Tragiques, Feux.*

— ÉTYM. Provenç. *liurar, lieurar, livrar*; catal. *lliurar, livrar*; espagn. *librar*; ital. *librare, liberare*; du lat. *liberare*, rendre libre. « L'idée moderne, dit Scheler, se déduit naturellement du sens classique : affranchir, détacher une chose ou la laisser partir, la livrer, ne plus la retenir sont des idées qui se tiennent. » Cela est très-juste. *Liberare* avec le sens de remettre se trouve dès les Capitulaires de Charles le Chauve.

LIVRET (li-vrè; le *t* ne se prononce et ne se lie jamais; au pluriel, l'*s* se lie : des li-vrè-z élégants; livrets rime avec traits, succès, paix, etc.), *s. m.* || 1° Petit livre. Je vous réitère la prière de me faire avoir un *Calcinus* de M. Morus; ce n'est qu'un livret de pareille grosseur à celui qu'il a fait *de Pace*, GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. 13. Il est d'autres esprits dont la dévotion Attache à des livrets toute son action, S'applique à des tableaux, s'arrête à des images, CORN. *Imit.* III, 4. Comme je n'ai point publié leurs petites pièces [de différentes personnes, dans ses Nouvelles ordinaires], je me suis résolu de réserver toutes les autres semblables pour un livret à part, BAYLE, *Lett. à Rou*, 8 févr. 1686. On est parvenu à nous dégoûter de la lecture, à force de multiplier les livres et les livrets, VOLT. *Mél. litt. Lett. de la Visclède*. Leur journaliste de Trévoux... auteur médiocre et pauvre politique, leur a fait avec son livret bien mille ennemis redoutables, et ne leur a pas fait un ami, DIDEROT, *Opin. des anc. philos.* (*jésuites*). || 2° Petit livre qui contient le catalogue et l'explication des morceaux d'une collection. Le livret du Musée. || 3° Petit cahier dont les ouvriers et les domestiques sont tenus de se munir, et où sont inscrites les époques de leurs entrées chez leurs patrons ou leurs maîtres et de leurs sorties. || 4° Terme d'administration militaire. Petit registre en usage dans l'armée. Livret d'armement, de revue, d'ordinaire, etc. || 5° Petit registre délivré par les caisses d'épargne à chaque déposant, et contenant les versements et les remboursements. || 6° Ancien terme de mathématique. Livret, la table de Pythagore. || 7° Au pharaon et à la bassette, les treize cartes qu'on donne à chacun des pontes. || 8° Nom donné quelquefois aux plis du feuillet, un des estomacs des ruminants. Les plis ou livrets du troisième estomac qu'on appelle feuillet, BUFF. *Quadrup.* t. I, p. 205. || 9° Chez les batteurs d'or, petit livre de papier rouge sur les feuillets duquel on applique l'or en feuilles. || Se dit aussi d'un paquet de bronze jaune ou d'or en coquilles.

— HIST. XIIIe s. Ki les vertuz en sun livret De seint Ædward escrit e met, *Edouard le Conf.* v. 4361. || XVIe s. Pourveu qu'on saiche le grant livret [la table de Pythagore], DE LA ROCHE, *Arismetique*, f° 9, *verso*. Si ce petit livret des Merveilles inouyes est à lui [Aristote], MONT. I, 233. Un livret quarré de deux grands lapis, enchassés en or esmaillé, dans lequel sont les portraicts du roy de France Henri III et de la royne sa femme, attaché à une chaine d'or faicte de leur chiffre, DE LABORDE, *Ém.* p. 368.

— ÉTYM. Diminutif de *livre* 1; bourguig. *livrô*; ital. *libretto*.

† **LIVRIER** (li-vri-é), *s. m.* Mauvais faiseur de livres, celui qui fait des livres par métier (inusité). J'ai fait des livres, il est vrai, mais jamais je ne fus un livrier, J. J. ROUSS. dans le *Dict.* de BESCHERELLE.

LIXIVIATION (li-ksi-vi-a-sion), *s. f.* Terme de chimie. Opération au moyen de laquelle on enlève à des cendres les sels alcalins qu'elles peuvent contenir, en les lessivant, c'est-à-dire en les traitant par l'eau, et filtrant ensuite la liqueur. En Normandie, du côté d'Évreux, près du château de M. le duc de Bouillon, il y a une fabrique de salpêtre entretenue par la lixiviation des raclures de la craie des rochers, que l'on ratisse sept à huit fois par an, BUFF. *Min.* t. III, p. 434, note *e*. || Plus généralement, toute opération industrielle ou pharmaceutique dans laquelle on épuise une substance quelconque de ses principes solubles en faisant passer à travers, de haut en bas, un liquide susceptible de les dissoudre.

— ÉTYM. Lat. *lixivium*, lessive (voy. LESSIVE).

LIXIVIEL, ELLE (li-ksi-vi-èl, è-l'), *adj.* Ancien terme de chimie qui s'employait pour désigner les sels obtenus en lessivant les cendres des végétaux. Leibnitz croit que, le globe de la terre ayant été liquéfié par le feu, les sels et les autres parties empyreumatiques ont produit avec les vapeurs aqueuses une eau lixivielle et salée, et que, par conséquent, la mer avait son degré de salure dès le commencement, BUFF. *Addit. théor. terr. Œuv.* t. XII, p. 467.

— ÉTYM. Lat. *lixivium*, lessive.

† **LIZARIQUE** (li-za-ri-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide lizarique, acide cristallisable retiré de l'extrait de garance, ou alizari.

† **LIZE** (li-z'), *s. f.* Voy. LISE.

LLAMA (lla-ma, *ll* mouillées), *s. m.* Voy. LAMA.

† **LLANO** (lla-no, *ll* mouillées), *s. m.* Mot employé dans la Nouvelle-Grenade et la république de Venezuela pour désigner de vastes plaines d'herbes hautes et abondantes, [illegible]. Au pl. des llanos.

— ÉTYM. Espagn. *llano*, plaine, du lat. *planus*; voy. PLAIN.

† **LLOYD** (lo-id), *s. m.* À Londres, confrérie de marchands, d'armateurs, de banquiers et autres capitalistes réunis pour favoriser le développement de la navigation et du commerce; leur principal objet est l'assurance maritime.

— ÉTYM. Il existait au commencement du XVIIIe siècle, à la Bourse de Londres, un café dont le propriétaire se nommait *Lloyd*; c'était le rendez-vous des banquiers, gros commerçants et assureurs de navires et de cargaisons; là se concentrèrent peu à peu les renseignements les plus complets sur les navires de commerce, leurs partances, leurs arrivées, leurs cargaisons, etc. Cela donna naissance aux *Lloyd's lists*, qui paraissent tous les jours, sorte d'index fort utile à tous ceux qui sont en rapport avec le commerce maritime, vu qu'elles indiquent tous les navires arrivés dans chaque port de l'Océan et de la Méditerranée. Le vieux café a été détruit dans l'incendie qui consuma la Bourse de Londres en 1838; dans la nouvelle Bourse, le Lloyd occupe le même emplacement, seulement il n'y a que quelques chambres de publiques; le reste est réservé aux gros commerçants. Le Lloyd autrichien est un établissement fondé à Trieste sur le modèle du Lloyd anglais.

† **LOAM** (lôm'), *s. m.* Terme d'agriculture. Terre arable contenant en bonnes proportions les principaux éléments des sols fertiles.

— ÉTYM. Angl. *loam*, terre argileuse; comparez l'allem. *Lehm*, le lat. *limus*, et voy. LIMON.

† **LOASÉES** (lo-a-zée), *s. f. pl.* Terme de botanique. Famille de plantes voisine des passiflorées, à poils rudes, dont la piqûre est brûlante comme celle des orties.

— ÉTYM. *Loasa*, nom de genre arbitrairement forgé par Adanson.

† **LOBAIRE** (lo-bè-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est divisé en lobes; qui appartient aux lobes.

LOBE (lo-b'), *s. m.* || 1° Terme d'anatomie. Division arrondie d'un organe. Les lobes du foie, du poumon. Lobes du cerveau (appelés aussi lobules par quelques auteurs, qui réservent le nom de lobes aux hémisphères cérébraux); ils sont au nombre de deux, l'un antérieur, l'autre postérieur, séparés par la scissure de Sylvius. || 2° Terme de botanique. Nom donné aux découpures des feuilles lorsqu'elles ont une certaine largeur. || Lobes séminaux, ou, simplement, lobes, les cotylédons d'une graine. || Nom donné aux poches de l'anthère. || 3° Lobe ou lobule de l'oreille, l'éminence arrondie et molle qui termine en bas le pavillon de l'oreille. C'est dans le lobe ou le lobule que sont passées les boucles d'oreilles. Il y a des peuples qui en agrandissent prodigieusement le lobe, en le perçant et en y mettant des morceaux de bois ou de métal, qu'ils remplacent successivement par d'autres morceaux plus gros, ce qui fait avec le temps un trou énorme dans le lobe de l'oreille, qui croît toujours à proportion que le trou s'élargit, BUFF. *Hist. nat. hom. Œuv.* t. IV, p. 306.

— HIST. XVIe s. La vessie du fiel, située sous le grand lobe du foye, PARÉ, I, 19.

— ÉTYM. Λοβός, lobe du foie, lobe de l'oreille, partie pendante. Le sens primitif est cosse; comparez λέπος, λοπός, écaille, de λέπω, écaler.

LOBÉ, ÉE (lo-bé, bée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est partagé en lobes. || Terme d'ornithologie. Doigts lobés, doigts entourés, chacun isolément, d'une membrane qui s'élargit à mesure qu'elle s'approche de leur extrémité, et qui n'a ni festons ni découpures sur les bords. || Terme de botanique. Feuilles lobées, celles dont les divisions pénètrent jusqu'à la moitié de la lame, et forment des découpures élargies.

— ÉTYM. *Lobe*.

† **LOBÉLIACÉES** (lo-bé-li-a-sée), *s. f.* Terme de botanique. Famille de plantes détachées des campanulacées, et dont la lobélie est le type.

† **LOBÉLIE** (lo-bé-lie), *s. f.* Plante d'ornement (*lobelia syphilitica*, L.), dite aussi cardinale bleue, qui croît en Virginie, et dont la racine a été vantée pour le traitement des maladies vénériennes.

— ÉTYM. Genre dédié par Linné à *Lobel*, botaniste flamand (1538-1616).

† **LOBÉLINE** (lo-bé-li-n'), *s. f.* Substance âcre,

trouve dans *lobelia inflata*, et qu'on dit ressembler à la nicotine.

† LOBIER (lo-bié), *s. m.* Espèce de champignon [illegible].

† LOBULAIRE (lo-bu-lè-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la forme d'un lobule, qui appartient à un lobule.

LOBULE (lo-bu-l'), *s. m.* || 1° Terme d'histoire naturelle. Petit lobe. Les lobes se divisent en une multitude de lobules. || Terme d'anatomie. Lobules du cerveau, voy. LOBE. || Terme de botanique. Rudiment de feuille qui, dans les plantes monocotylédones, se développe quelquefois du côté opposé au cotylédon, et représente imparfaitement un second cotylédon. || 2° Lobule de l'oreille, voy. LOBE.

— ÉTYM. Diminutif de *lobe*.

† LOBULÉ, ÉE (lo-bu-lé, lée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est divisé en lobules.

† LOBULEUX, EUSE (lo-bu-leû, leû-z'), *adj.* Qui a beaucoup de lobes.

† LOBULISATION (lo-bu-li-za-sion), *s. f.* Terme de physiologie. Passage d'un tissu à l'état lobulé.

LOCAL, ALE (lo-kal, ka-l'), *adj.* || 1° Qui appartient à un lieu. Qu'ajouterait à votre science [de vous, Dieu], à votre puissance, à votre grandeur, quelque espèce d'étendue locale que ce soit? BOSS. *Élévat. sur myst.* III, 5. Il y avait déjà des coutumes locales dans la [illegible] et la [illegible], MONTESQ. *Esp.* XXVIII, [illegible] qui vient de Dieu est universel et immuable; ce qui vient des hommes est local, inconstant et périssable, VOLT. *Dial.* XXVIII, 3. Le bruant fou ne se trouve point dans les pays septentrionaux, et son nom ne paraît point dans les zoologies locales de la Suède, du Danemark, etc. BUFF. *Ois.* t. VIII, p. 70. Il ne pouvait plus faire renaître ces petites circonstances locales qui l'attendrissaient profondément, STAEL, *Delphine*, 6° p. Il ne suffit pas que Robertson se montre à moi impartial envers Luther et Léon X; il faut que son récit soit assez complet, assez personnel, assez local, pour qu'en le lisant je conçoive et le rôle des deux personnages et la puissance qu'ils ont exercée l'un et l'autre, VILLEMAIN, *Littér. franç. 18e siècle, 3e part. 4e leçon.* || Mémoire locale, celle qui retient particulièrement la disposition et l'état des lieux, des choses, des idées et même des mots; locution fondée sur ce que les anciens, dans leur mnémotechnie ou mémoire artificielle, faisaient apprendre par cœur à leurs élèves toutes les parties d'un palais, par exemple; on [illegible] dans chaque lieu tantôt une [illegible], tantôt une phrase ou un objet qui les rappelait; et, en repassant en idée par les mêmes lieux, on retrouvait les mêmes objets ou les [illegible]; de sorte que la mémoire était essentiellement locale. || Terme de peinture. Couleur locale, couleur propre à chaque objet, indépendamment de la distribution particulière de la lumière et des ombres. || Fig. En littérature, couleur locale, [illegible] des [illegible], des usages, des temps et des lieux; c'est ce qu'on [illegible] le costume. Je pouvais à présent corriger mes tableaux, et donner à ma peinture de ces lieux célèbres les couleurs locales, CHATEAUBR. *Itin.* 1re part. Vers l'an de grâce 1827 j'étais romantique.... nous entendions par couleur locale ce qu'au XVIIe siècle on appelait les mœurs; mais nous étions très-fiers de notre mot, et nous pensions avoir imaginé le mot et la chose, MÉRIMÉE, *Avertissement de la Guzla*, 1840. || Terme de grammaire. Adverbe local, adverbe qui désigne le lieu. On dit ordinairement adverbe de lieu. || Terme de mathématique. Problème local, problème qui se résout par un lieu géométrique. || Terme de médecine. Affection locale, se dit, par opposition à affection générale, d'une maladie bornée à un seul organe, à un seul endroit du corps. Traitement local, applications locales, [illegible] te malade. || 2° *S. m.* Ce qu'il y a de local. Il ne serait pas inutile que Votre Majesté ordonnât à M. Amelot [illegible] roi de Sardaigne], avec quelques-uns de vos ministres, afin de suppléer aux connaissances du local et de la cour de Turin qu'il ne peut avoir par lui-même, [illegible] t. I, p. [illegible] la table, pour suivre la [illegible] du local des événements, [illegible] *Mém.* t. I, p. 100. || 3° [illegible] par rapport à sa disposition et à son état. Un [illegible] local. Les locaux dont [illegible]. || 4° Il s'est dit [illegible], localité. D'ailleurs [illegible] local [Genève], vous faites des [illegible] justes, [illegible] *Lett. à J. Vernet*, 19 sept. 17[illegible].

— HIST. XIVe s. Les choses locaus [appositions locales] soient huile de violete et oignemens resumptis, H. DE MONDEVILLE, f° 67. Tout mouvement local est mesuré par aucun espace ou ligne laquelle descript la chose meue par tel mouvement, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. Venons aux remedes locals, BERNARD DE GORDON, *Traduction*, II, 5. || XVIe s. Vostre maison est elle pas en bel air? ....Y a il quelque pensée locale qui vous ulcere? MONT. IV, 125.

— ÉTYM. Provenç. *local, logal*; espagn. *local*; ital. *locale*; du lat. *localis*, qui est dérivé de *locus*, lieu (voy. LIEU).

† LOCALEMENT (lo-ka-le-man), *adv.* D'une manière locale, relativement aux lieux. Dire qu'il est partout, pourrait signifier que la substance de Dieu s'étend et se rapporte localement à tous les espaces divisibles, FÉNEL. *Exist.* ch. II, *Immensité*.

† LOCALISATION (lo-ka-li-za-sion), *s. f.* Terme didactique. Action de localiser. La localisation des facultés intellectuelles et morales qui, d'après Gall, appartiennent chacune à une partie distincte du cerveau. || Terme de médecine. Production, en un lieu déterminé du corps, d'une lésion consécutive à un état général morbide, dit diathésique. La localisation, à la peau, de l'infection variolique.

† LOCALISER (lo-ka-li-zé), *v. a.* || 1° Placer, par la pensée, dans un siége déterminé. Les facultés localisées par la phrénologie dans des parties déterminées du cerveau. On a essayé de localiser les fièvres dans le tube intestinal, dans les nerfs, dans le sang. || 2° Se localiser, *v. réfl.* Se fixer en un point. La maladie s'est localisée, et il est survenu un point de côté.

— ÉTYM. *Local*.

LOCALITÉ (lo-ka-li-té), *s. f.* || 1° Particularité ou circonstance locale. Les patois montrent que la langue française s'est modifiée suivant les localités. Pausanias, dans sa *Corinthie*, et Plutarque, dans la *Vie d'Aratus*, nous ont fait connaître parfaitement les monuments et les localités de l'Acro-Corinthe, CHATEAUBR. *Itin.* 1re part. || 2° Terme de peinture. Qualité de couleur qui ne convient qu'à telle ou telle place. || 3° Espace ou région circonscrite. Localité malsaine. || 4° Terme de philosophie. Qualité de l'être en tant qu'il occupe une place; impénétrabilité.

— ÉTYM. Lat. *localitatem*, de *localis*, local.

† LOCAR (lo-kar), *s. m.* Nom populaire du froment monocoque (graminées), dit aussi locular. || Adjectivement. Le froment locar.

— REM. Il ne faut pas confondre ce froment monocoque avec le froment épeautre, dit vulgairement épeautre, et qui a été parfois désigné aussi sous le nom de froment locar ou froment locular, par confusion d'épeautre avec petit épeautre, autre désignation vulgaire du froment monocoque, LEGOARANT.

LOCATAIRE (lo-ka-tè-r'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui tient à loyer une maison ou une portion de maison. Cette femme est ma locataire. C'est ainsi que, durant dix ans que j'ai été son locataire, sans lui inspirer une amitié bien tendre, je n'ai jamais perdu son estime ni ses bontés, MARMONTEL, *Mém.* VI. || Principal locataire, la personne qui loue du propriétaire une maison pour la sous-louer en totalité ou en partie.

— HIST. XVIe s. Le locataire doit estre tenu clos et couvert, LOYSEL, 474. Les hommes se donnent à louage, leurs facultés ne sont pas pour eux, elles sont pour ceulx à qui ils s'[illegible], leurs locataires sont chez eux, ce ne sont pas eux, MONT. IV, 147.

— ÉTYM. Provenç. *logadier, logatier, locadier*; du lat. *locatarius*, mercenaire, homme à gages, de *locare*, louer 2. En latin, *locatarius* est celui qui se loue; en français, *locataire* est celui qui prend à louage.

LOCATIF, IVE (lo-ka-tif, ti-v'), *adj.* || 1° Qui regarde le locataire, la location. Réparations locatives, [illegible] à la charge du locataire. [illegible] encourue par le [illegible] qu'il peut causer. || Valeur locative, ce qu'un immeuble peut rapporter quand on le [illegible] à loyer. || 2° Terme de grammaire. Cas locatif, cas qui exprime le lieu. Il y a dans le sanscrit un cas locatif.

— HIST. [illegible] Car chevalliers estre soloit [illegible] [de louage, de vil prix], *Blanche et Jehan*, v. 4767. || XVe s. Et le lendemain.... il le fit tuer.... de ses [illegible] I, 77. || XVIe s. Dieu seul est eternel, [illegible] elementaire Ne reste après la mort [illegible] actore : Qui pis est, il ne sent, il ne [illegible] plus, Locatif descharné d'un vieil tombeau reclus, RONS. 780. Les locatifs [locataires] des maisons tant de la ville de Bourges que des autres villes, *Cout. génér.* t. II, p. 229. Tous les hommes sont mis ainsi que locatifs Sur cette terre [illegible] Dieu les laisse vivre, Non afin que le monde [illegible] chair les enyvre, Mais pour lever au ciel [illegible] contemplatifs, PIBRAC, *Poésies*, p. 71, dans [illegible].

— ÉTYM. Lat. *locare*, louer 2, avec le suffixe *if*, qui se rend par *if*; mais *locis*, dans l'historique, vient de *locaticius*, de louage, mercenaire.

LOCATION (lo-ka-sion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Action par laquelle on donne ou prend à loyer. || La chose louée; le prix du loyer. Ma location est chère. || 2° Location de loges, action de louer des loges au spectacle. || Dans un théâtre, le bureau même de location. Prendre un billet à la location.

— HIST. XVIe s. Location, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *locationem*, de *locare*, louer 2.

LOCATIS (lo-ka-ti), *s. m.* Terme familier. Mauvais cheval de louage.

— REM. L'édition du Dictionnaire de l'Académie de 1762 écrit locati.

— ÉTYM. *Locatis*, ou, plutôt, *locati*, est une ancienne prononciation de *locatif*, où l'*f* ne sonnait pas.

† LOCELLE (lo-sè-l'), *s. m.* Terme didactique. Petite loge. || Cavité particulière de chacune des loges de l'anthère, dans les orchidées.

— ÉTYM. Lat. *locellus*, petite loge, de *locus*, lieu (voy. LIEU).

LOCH (lok), *s. m.* Terme de marine. Instrument employé en mer pour mesurer la vitesse progressive du bâtiment; c'est une petite planche qui a la forme d'un secteur de cercle de 7 à 8 pouces de rayon; la base circulaire en est chargée de plomb, parce que, jeté à la mer, il doit flotter dans une situation verticale et s'enfoncer dans l'eau assez pour qu'il ne puisse prendre que [illegible] mouvement progressif, [illegible] que possible, on voit en combien de temps le bâtiment parcourt l'espace mesuré par une corde ou ligne à laquelle le loch est attaché. Jeter le loch. || Bateau de loch, petite planche qui fait partie du loch. || Ligne du loch, ficelle qui est attachée au loch et qui se tend sur la surface de la mer à mesure que le vaisseau s'éloigne du loch, c'est ordinairement au bout de 30 secondes qu'on prend sur la ligne la mesure de l'espace parcouru. || Table de loch, ardoise ou tableau de bois noir pour marquer les heures où le loch a été jeté, les nœuds ou divisions correspondantes, l'aire de vent, etc.

— ÉTYM. Angl. *log*; suéd. *logg*. Origine incertaine. On a dit que le *loch* fut inventé par un Anglais nommé *Loch*; mais cela n'est appuyé sur rien; il est possible que *loch* tienne à l'[illegible] morceau de bois.

† LOCHAGE (lo-cha-j'), *s. m.* Action par laquelle le raffineur de sucre détache les pains de la forme en les secouant, sans les retirer.

— ÉTYM. *Locher*.

LOCHE (lo-ch'), *s. f.* || 1° Nom de toutes les espèces de poissons qui, en France, appartiennent au genre cobite. La loche franche est le cobites *barbatula, L.*, et la loche des étangs, le *cobitis fossilis, L.* || 2° Nom, en quelques provinces, de la limace.

— HIST. XIIIe s. Vos deüssiez [illegible] batels de ces cloches; Mieux [illegible] loches, Qu'entremetre de tel [illegible] || XVe s. Qui ne pesche qu'une loche, si [illegible] LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 179. || XVIe s. Il avoit en ruelle de son lict un dard, duquel il tuoit des loches [limaces] en son jardin, D'AUB. *Fæn.* III, 22.

— ÉTYM. Espagn. *loja*; angl. *loach*.

LOCHER (lo-ché), *v. n.* || 1° Branler, être prêt de tomber, en parlant d'un fer de cheval. Regardez au pied de ce cheval, j'entends un fer qui loche. || Fig. Avoir toujours quelque fer qui loche, c'est-à-dire avoir souvent de petites incommodités, n'être pas d'une bonne santé. Je ne dis pas cela, mais le monde est si faux, Une fille toujours a quelque fer qui loche, [illegible] *le Bal*, sc. 7. || Fig. Il y a [illegible] il y a quelque [illegible] || 2° *V. a.* [illegible] pains de sucre de leurs parois, sans les en tirer, ce qui se fait en frappant doucement le bord de la forme sur un [illegible] de bloc. || 3° En basse Normandie, [illegible] un arbre, le secouer pour en faire tomber les fruits.

— HIST. XIIIe s. Il leva sus en [illegible] tant avant dont li clauche, Et la pel qui encor li loche, Et la jambe et le pie meismes Qui si bracc[illegible]

[illegible] fu entrepris, *Ren.* 7304. || XVe s. Fut [illegible] d'une [illegible] Mauroy de Saint [illegible] et en locha depuis toute sa vie, [illegible], [illegible] que vieillesse [illegible] prand, Toujours [illegible] *Poésies mss.* fo 250. Il n'a [illegible] rien en mon fait qui loche, ID. *ib.* fo [illegible] Pour affermir les dents qui lochent et branlent, PARÉ, XXV, 45.

— ÉTYM. Le moyen haut-allemand *lücke*, branlant, d'après Diez. Scheler mentionne une autre étymologie : prenant le mot du Hainaut *harlocher*, ébranler fortement, il y voit l'allemand *Haar*, cheveu, et *locke*, boucle de cheveux, de sorte que ce mot désignerait au propre le flottement des cheveux ; cette étymologie ne paraît pas admissible. Chevallet propose le bas-breton *luska*; gaël. *luasg*, branler. De tout cela, c'est, vu la forme du mot, l'étymologie de Diez qui est la plus vraisemblable.

† **LOCHET** (lo-chè), *s. m.* Sorte de bêche étroite faite pour les mineurs.

LOCHIES (lo-chie), *s. f. pl.* Terme de médecine. Évacuation sanguinolente qui a lieu après l'accouchement, et qu'on nomme vulgairement vidanges.

— ÉTYM. Λοχεῖα, de λοχὸς, femme en couche, le même que λοχὸς, de λέχος, lit.

† **LOCHIORRHAGIE** (lo-ki-o-rra-jie), *s. f.* Terme de médecine. Écoulement immodéré des lochies.

— ÉTYM. *Lochies*, et ῥαγῆναι, faire éruption.

† **LOCKISTE** (lo-ki-st'), *s. m.* Partisan de Locke et de sa philosophie. Voilà un philosophe [Condillac] que la nature nous a conservé [sauvé d'une maladie] ; il est bon d'avoir un lockiste de plus dans le monde, VOLT. *Lett. de Bordes*, 4 janv. 1765.

LOCMAN (lok-man), *s. m.* Synonyme de lamaneur. Dans les ports où il sera nécessaire d'établir des pilotes, locmans ou lamaneurs pour conduire les vaisseaux à l'entrée et sortie des ports et rivières navigables, *Ordonn.* d'août 1681, liv. IV, t. III, art. 1.

— ÉTYM. Holl. *lootsman*, de *loot*, *lood*, plomb : l'homme du plomb, de la sonde.

† 1. **LOCO** (lo-ko), *adv.* Terme de musique. Mot italien, qui, mis après un passage qui doit être exécuté à l'octave haute ou basse, indique qu'il faut reprendre les notes qui suivent comme elles sont écrites, et sans transposition d'octave.

— ÉTYM. Italien, *loco*, lieu, place, du latin *locus*, lieu.

† 2. **LOCO CITATO** (lo-ko-si-ta-to), mots latins qu'on emploie pour dire : dans le lieu cité, à l'endroit cité précédemment.

— ÉTYM. Lat. *locus citatus*, lieu cité.

† **LOCOBATTEUSE** (lo-ko-ba-teû-z'), *s. f.* Appareil à vapeur pour le battage des grains.

— ÉTYM. Lat. *loco*, dans le lieu, et *batteuse* : batteuse sur lieu.

† **LOCOMOBILE** (lo-ko-mo-bi-l'), *adj.* Terme didactique. Qui peut être changé de place. || *S. f.* Machine à vapeur montée sur roues et servant à la culture des terres ou à tout autre usage.

— ÉTYM. Lat. *loco*, dans le lieu (voy. LIEU), et *mobile*.

† **LOCOMOBILITÉ** (lo-ko-mo-bi-li-té), *s. f.* Terme didactique. Faculté d'être locomobile.

LOCOMOTEUR, TRICE (lo-ko-mo-teur, tri-s'), *adj.* Qui opère la locomotion. || Appareil locomoteur, l'ensemble des organes qui servent à la locomotion.

— ÉTYM. Lat. *loco*, d'un lieu, et *motor*, moteur : qui meut d'un lieu.

LOCOMOTIF, IVE (lo-ko-mo-tif, ti-v'), *adj.* || 1° Qui a rapport à la locomotion. || Faculté locomotive, faculté de changer de lieu par un acte de la volonté. La faculté locomotive est un des caractères qui s'offrent les premiers à l'esprit, lorsque l'on compare le règne végétal et le règne animal, BONNET, *Cont. nat.* X, 29. || 2° Machine locomotive, ou, substantivement, une locomotive, machine qui opère la traction des trains sur les chemins de fer.

— ÉTYM. Voy. LOCOMOTEUR.

† **LOCOMOTILITÉ** (lo-ko-mo-ti-li-té), *s. f.* Terme didactique. Faculté de changer de lieu.

— ÉTYM. Voy. LOCOMOTEUR.

LOCOMOTION (lo-ko-mo-sion ; en vers, de cinq syllabes), *s. m.* Terme didactique. Action de se mouvoir d'un lieu à un autre.

— ÉTYM. Voy. LOCOMOTEUR.

† **LOCOMOTIVITÉ** (lo-ko-mo-ti-vi-té), *s. f.* Faculté qu'ont les animaux de mouvoir à volonté tout leur corps en masse, ou quelques-unes de ses parties. La locomotivité est la faculté de se mouvoir ; la locomotion est l'exercice de cette faculté.

— ÉTYM. *Locomotif*.

† **LOCRIEN, IENNE** (lo-kri-in, è-n'), *adj.* Terme de musique. Se dit d'un des modes des anciens, nommé aussi mode commun ou [illegible].

† **LOCULAIRE** (lo-ku-lê-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui est partagé en plusieurs loges. Fruit loculaire, fruit dont les semences sont disposées dans des alvéoles.

— ÉTYM. *Locule*.

† **LOCULAR** (lo-ku-lar), *s. m.* Un des noms vulgaires du froment monocoque (graminées), appelé aussi épeautre ; mais l'épeautre proprement dit est le froment épeautre. || *Adj.* Blé locular.

† **LOCULE** (lo-ku-l'), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Petite loge.

— ÉTYM. Lat. *loculus*, diminutif de *locus*, lieu.

† **LOCULICIDE** (lo-ku-li-si-d'), *adj.* Terme de botanique. Fruit loculicide, fruit qui s'ouvre par le milieu de chacune de ses loges.

— ÉTYM. Lat. *loculi*, et le lat. *cædere*, fendre.

† **LOCUSTAIRES** (lo-ku-stê-r'), *s. m. pl.* Famille de l'ordre des insectes orthoptères, qui a pour type le genre locuste.

† **LOCUSTE** (lo ku-st'), *s. f.* || 1° Terme de zoologie. Genres d'insectes plus généralement appelés sauterelles. || 2° Crustacé qu'on nomme vulgairement chevrette, crevette ou [illegible]. || 3° Terme de botanique. Épillet de certaines plantes graminées.

— HIST. XVIe s. J'ay trouvé plusieurs escailles ou armures de locustes et escrevices petrifiées, PALISSY, 281.

— ÉTYM. Lat. *locusta*, sauterelle.

† **LOCUSTELLE** (lo-ku-stè-l'), *s. f.* Nom vulgaire et spécifique de la sylvie locustelle (insectivores), dite aussi alouette des saules et alouette pipit.

— ÉTYM. Lat. *locusta*, sauterelle, parce qu'elle mange les sauterelles.

LOCUTION (lo-ku-sion ; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Façon de parler particulière. Une locution élégante. Une mauvaise locution. Locutions vicieuses. Il en est des mots et des locutions comme des fruits : il y en a qui ne viennent jamais à maturité, mais tombent presque aussitôt qu'ils sont formés, ou sèchent sur l'arbre ; d'autres mûrissent malgré les vents, les pluies et tous les autres obstacles d'une saison peu favorable, VAUGELAS, *Nouv. rem. Observ. de M****, p. 190, dans [illegible]. || Terme de grammaire. Locution adverbiale, prépositive, réunion de deux ou de plusieurs mots qui équivaut à un adverbe, à une préposition. || 2° Il s'est dit pour élocution. Il ira, cet ignorant dans l'art de bien dire, avec cette locution rude, avec cette phrase qui sent l'étranger, il ira en cette Grèce polie, la mère des philosophes et des orateurs, BOSS. *Panég. de saint Paul*, 1.

— HIST. XVe s. Quant l'en me fait quelqu'assignation, A moi payer est tout le monde lent ; L'en ne me sert que de locucion, E. DESCH. *Poés. mss.* fo 307.

— ÉTYM. Provenç. *loquctio* ; espagn. *locucion* ; ital. *locuzione* ; du lat. *locutionem*, de *loqui*, parler (voy. [illegible]).

† **LODICULE** (lo-di-ku-l'), *s. f.* Terme de botanique. Enveloppe intérieure de la fleur des graminées.

— ÉTYM. Lat. *lodicula*, diminutif de *lodix*, couverture.

† **LODOÏCÉE** (lo-do-i-sée), *s. f.* Terme de botanique. Nom du cocotier proprement dit, improprement appelé coco des Maldives, de mer, ou de Salomon, avant la découverte des deux îles (Curieuse et Ronde) des Seychelles : ce sont les seules où il croisse naturellement, LEGOARANT.

LODS (lô ; l's se lie : lô-z et ventes), *s. m. pl.* Terme de jurisprudence, usité seulement dans cette locution : lods et ventes, droit dû au seigneur par celui qui acquiert un bien dans sa censive. Payer les lods et ventes.

— HIST. XIIIe s. Los si est une chose que l'en doit à seignor, quant aucun vent sa terre, *Liv. de jost.* 144. || XIVe s. La tierce partie des louz, que l'on doit pour raison des vendues et des gagies que l'on fait à Tournus, DU CANGE, *laudes*. || XVe s. Afin que aucuns laods et vends n'en fussent payez, en racheptant la dite place.... *Lett. de Charles VI*, *Bibl. des chartes*, 3e série, t. IV, p. 65. Que le dit sieur de Sassenage pourroit vendre la dite ville de Pont en Royans, et icelle racheter, sans qu'il fut tenu nous payer aucuns laods et vends pour cette fois.... ID. *ib.* || XVIe s. Pour vente de fruits faite à plus de dix ans, sont dus lods et ventes, et non pour vente à vie, LOYSEL, 543.

— ÉTYM. Bas-lat. *laudes*, lods, et *laudare*, promettre, consentir, du latin *laudare*, louer (voy. LOUER 1).

† **LOEMOLOGIE** (lé-mo-lo-gie), *s. f.* Traité sur la peste.

— ÉTYM. Λοιμός, peste, et λόγος, traité.

† **LOEMOGRAPHIE** (lé-mo-gra-fie), *s. f.* Didact. description de la peste.

— REM. Il faut écrire lœmographie, par œ, et non [illegible] : l'οι grec se rendant [illegible] par œ en latin et par suite en français.

— ÉTYM. Λοιμός, peste, et γράφειν, décrire.

† **LOERI** (lo-é-ri), *s. m.* Espèce de perruche à bandeau noir.

LOF (lof), *s. m.* Terme de marine. Le bord ou côté du navire qui se trouve frappé par le vent. Aller au lof, venir au lof, aller au plus près du vent. || Virer lof pour lof, virer vent arrière, en mettant au vent un côté du vaisseau au lieu de l'autre. || Lof ! ordre au timonier de diriger la barre du [illegible] de manière que le navire lofe ou [illegible] vent. || Fig. Revenir du lof, modérer ses prétentions, sa colère, etc. || 2° Celui des coins inférieurs d'une basse voile qui est du côté du vent, lorsqu'elle est orientée parallèlement à la [illegible]. || Lève les lofs, se dit pour ordonner de [illegible] les basses voiles.

— ÉTYM. Dan. *luv* ; holland. *loef* ; angl. *loof* ; suéd. *lof*.

LOFER (lo-fé), *v. n.* Terme de marine. Venir au vent, se rapprocher du lit du vent, porter l'avant du navire au lof. || On dit indifféremment lofer, venir au lof, venir du lof et venir au vent.

† **LOG** (logh), *s. m.* Mesure des liquides chez les Hébreux, valant 0 litre 281.

† **LOGANIACÉES** (lo-ga-ni-a-sée), *s. f.* Terme de botanique. Famille de plantes formée d'espèces séparées des rubiacées et des gentianées.

LOGARITHME (lo-ga-ri-tm'), *s. m.* Terme de mathématique. Exposant de la puissance à laquelle il faut élever un nombre constant qu'on appelle la base, pour trouver un nombre proposé. Par exemple, quand la base est 10, 2 est le logarithme de 100, parce qu'on trouve ce nombre en élevant 10 à la seconde puissance. Les logarithmes permettent de remplacer la multiplication et la division par une addition et une soustraction, la formation d'une puissance par une petite multiplication, l'extraction d'une racine par une petite division ; l'usage des logarithmes est si fréquent, l'invention en est si belle, que j'ai cru ne pas travailler inutilement pour les personnes...., MABIR, *Des logarithmes et de l'usage des tables*. || Table des logarithmes, table qui contient la suite des nombres naturels de 1 à 10000, à 20000, à 100000, et au regard de chacun le logarithme correspondant.

— ÉTYM. Λόγος, raison, rapport, et ἀριθμός, nombre.

LOGARITHMIQUE (lo-ga-ri-tmi-k'), *adj.* Terme de mathématique. Qui a rapport aux logarithmes. On peut exprimer tous les nombres par un seul nombre élevé à une certaine puissance ; cette supposition sert de fondement à l'invention de toutes les échelles logarithmiques possibles, et donne les logarithmes ordinaires, en prenant dix pour le nombre à élever, BUFF. *Ess. arithm. mor. Œuv.* t. X, p. 179. || Ligne logarithmique, ou, [illegible], la logarithmique, courbe dont les [illegible] sont en proportion arithmétique, et les ordonnées en proportion géométrique. La spirale logarithmique qui fait toujours le même angle avec ses ordonnées concourantes à son centre, FONT. *Bernoulli*. Par là il arriva à une merveilleuse propriété de la spirale logarithmique, c'est que toutes les courbes ou qui la produisent ou qu'elle produit, sa développée, sa caustique, sa [illegible], son [illegible], sa [illegible], sont d'autres spirales logarithmiques égales et semblables en tout à la génératrice, ID. *ib.* || Échelle, règle logarithmique, instruments qui, fondés sur la théorie des logarithmes, sont destinés à remplacer les tables de logarithmes, et à effectuer, au moyen de mesures de longueur prises avec le compas, les calculs que l'on fait ordinairement à l'aide de ces tables.

† **LOGARITHMOTECHNIE** (lo-ga-ri-tmo-tè-knie), *s. f.* Art des logarithmes, nom d'un ouvrage de Nicolas Mercator, publié en 1668.

— ÉTYM. *Logarithme*, et τέχνη, art.

LOGE (lo-j') *s. f.* || 1° Petite hutte faite à la hâte. Nous sommes occupés, Mme Denis et moi, à faire bâtir des loges pour nos amis et pour nos poules, VOLT. *Lett. Thieriot*, 24 mars 1755. Julie y a fait faire une loge où l'on va se chauffer quand on a froid, J. J. ROUSS. *Hél.* V, 7. La [illegible] d'un [illegible] debout sur ses débris (d'un portique à [illegible]), et une misérable loge de pâtre est portée dans les airs par deux colonnes de marbre, CHATEAUB. *Itin.* 1re part. || 2° Petit réduit servant d'[illegible] à un

portier. Ensuite à l'emploi de portier j'ai, comme de raison, joint un petit métier ; Une loge ne peut occuper seule un homme, COLLIN D'HARLEV. *Vieux célib.* II, 2. Mon vieux portier dort dans sa loge, BÉRANG. *Cordon.* || 3° Cabinet dans lequel on enferme chaque concurrent pour les prix de peinture, de sculpture et d'architecture, afin qu'il ne soit aidé de personne. Être en loge. Les concurrents entrent en loge. || 4° Galerie, portique en avant-corps pratiqué à l'un des étages d'un édifice ; il ne se dit qu'en parlant des édifices d'Italie. Les loges du Vatican. || La loge pontificale, celle d'où le pape donne la bénédiction. || Les loges de Raphaël, galerie d'une cour du Vatican qui a été peinte par Raphaël, et dans laquelle il a raconté l'histoire sainte ; ces peintures ont été en général exécutées par les élèves d'après les dessins et sous la direction du maître. || 5° Petite boutique qu'on loue durant une foire, pour y vendre des marchandises. || 6° Nom de petits cabinets rangés par étages au pourtour d'une salle de spectacle. Premières, secondes, troisièmes loges. Loges de l'avant-scène. Loges du cintre. Une première loge. Louer une moitié, un quart de loge. Nos loges sont parées de femmes qui ne savent jamais de quoi il s'agit, à moins qu'on ne parle d'amour, VOLT. *Lett. d'Argental*, 20 déc. 1774. Assise dans ce cirque, où viennent tous les rangs Souvent bâiller en loge à des prix différents, GILBERT, *le Dix-huitième siècle.* || Loge grillée, loge garnie par une grille sur le devant. En ce temps-là l'auteur d'une pièce nouvelle avait pour lui et pour ses amis une petite loge grillée aux troisièmes sur l'avant-scène, MARMONTEL, *Mém.* III. || Loges découvertes, espèce de loges qui n'ont pas de plafond, et qui ne sont séparées que par des cloisons à hauteur d'appui. || Loges à salon, loges qui ont sur le derrière une espèce de salon. || Avoir loge à un spectacle, y avoir loué une loge pour l'année. || Jour de loge, jour où l'on a le droit de jouir d'une loge qu'on a louée concurremment avec d'autres personnes. || Coupons de loge, billets que se partagent entre elles les personnes qui ont loué ensemble une loge. Aujourd'hui coupon de loge ne signifie plus que billet de loge. || Fig. Être aux premières loges, être bien placé pour voir, pour juger quelque chose. || Les loges, les spectateurs qui sont dans les loges. Les loges ont applaudi pendant que le parterre sifflait. || Une loge, les personnes qui sont dans une loge. La critique éveillée, une loge endormie, Le souffleur étourdi, l'acteur embarrassé, PIRON, *Métrom.* V, 1. || Loge se dit aussi, dans les théâtres, des cabinets où les acteurs s'habillent. || 7° Assemblée, réunion de francs-maçons. Une loge maçonnique. || 8° Nom de lieux de commerce pour les Européens en Asie et en Afrique. Les Français ayant, comme les autres, acheté du souba de la province de Décan un petit territoire où ils bâtirent une loge, ils firent, avec le temps, de cette loge une ville considérable : c'est Pondichéri, VOLT. *Polit. et législ. Fragm. histor. sur l'Inde*, XI. L'Anglais s'est porté à des excès criants : il a insulté les loges des Français; il leur a enlevé les ouvriers qui lui convenaient ; il a déchiré sur le métier même les toiles qui leur étaient destinées, RAYNAL, *Hist. phil.* IV, 29. Ils [les Hollandais] tirent annuellement de ces divers établissements, pour les marchés d'Asie ou d'Europe, quatre ou cinq mille balles de toile qui sont portées à Negapatnam, chef-lieu de tant de loges, ID. *ib.* II, 16. || 9° Cellule où l'on enferme les fous dans les maisons d'aliénés. Zambullo parcourut d'un air curieux toutes les loges, et, après qu'il eut observé la folie et les fous qu'elles renfermaient, le diable lui dit : vous en voyez de toutes les façons, LESAGE, *Diable boit.* ch. 9, dans POUGENS. Un maître fou... Des loges de Charenton S'est enfui l'autre semaine, BÉRANG. *Juge de Ch.* || Fig. La première chose qui saisit mon imagination là même si loin, que cela compose souvent une loge des Petites-Maisons, SÉV. 17 juill. 1680. Il me semble que je vois quelquefois les loges et les barreaux devant ceux qui me parlent, et je ne doute pas aussi qu'ils ne voient les miens, ID. 29 nov. 1679. || 10° Dans les ménageries, petites chambres où l'on enferme les bêtes féroces. La loge du lion, du tigre. Ne vous considérez-vous que comme un de ces satellites préposés à la garde des bêtes féroces... quelle différence mettez-vous entre celles qu'on tient renfermées dans des loges, et celles qui remplissaient ce palais [de Néron] ? DIDER. *Claude et Nér.* II, 107. || La loge du chien, boîte, petite maison de bois, vieux tonneau où l'on loge le chien. On dit plutôt niche. || 11° Loge dans un buffet d'orgues, le lieu où sont les soufflets. || 12° Terme de botanique. Cavité, compartiment simple ou multiple, constituant ou occupant l'intérieur des anthères ou des fruits, et renfermant le pollen ou les graines. || Demi-loge, intervalle existant entre les cloisons incomplètes de la capsule du pavot. || 13° Réduit pratiqué dans un port pour loger un vaisseau. Il fit construire dans l'enceinte du grand port cent soixante loges, qui pouvaient la plupart contenir chacune deux vaisseaux, et en fit réparer cent cinquante anciennes, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. V, p. 186, dans POUGENS. || 14° Nom donné, à Marseille, à Lyon, etc. à différents endroits de la bourse où les hommes de même profession se rassemblent pour parler des affaires de leur état. Loge du change. Loge des marchands. Les faillis et banqueroutiers ne pourront entrer en la loge du change, *Regl. des 2 et 7 juill.* 1667, *Bourse de Lyon.* || 15° Terme de féodalité. Logement que le seigneur accordait aux vassaux en temps de guerre. Droit de loge, redevance que les vassaux payaient au seigneur, afin de pouvoir se réfugier dans le château.

— HIST. XIIe s. Ardent [brûlent] ces loges, ci fondent li planchier, *Raoul de C.* 60. Israel ki out ested od Absalon s'en fud fuid as loges e à ses tabernacles, *Rois*, p. 191. || XIIIe s. Lors convint que l'en esgardast Aucun qui les loges gardast Et qui maufaiteors preist, *la Rose*, 9646. Lequel mestre Guillaume jura à Paris es loges du palès par devant dit, que il le mestier desus dit garderoit bien, *Liv. des mét.* 108. || XVe s. Fut ordonné que chacun se traist à sa loge pour souper et boire ce qu'il pourroit avoir, FROISS. I, I, 37. Celluy jour firent les deux roys loges dresser emmy les prez, où il y avoit fenestres et appuyaulx aux dames et aux damoiselles ; car la coustume estoit que les roynes et les haultes dames alloient veoir les tournoyemens pour veoir les meilleurs chevaliers, *Lancelot du Lac*, t. II, f° 82, dans LACURNE. || XVIe s. Il n'est pas mercier qui ne sçait faire sa loge, COTGRAVE. Vous verrez là-dessous les plus petites herbes... La ruche de l'abeille et la loge au berger Avoir eu part à l'ombre, avoir part au danger, D'AUB. *Tragiques*, *Princes.*

— ÉTYM. Provenç. *lotja;* catal. *llotja ;* espagn. *lonja*; portug. *loja* ; ital. *loggia;* Coire, *laupia;* lombard, *lobia ;* angl. *lodge;* bas-latin, *laubia*, *lobia*, *lobium ;* de l'anc. h. allem. *lauba*, *laubja* ; allem. mod. *Laube*, feuillée, parce que de telles cabanes étaient faites en feuillage. *Loge*, vu les formes congénères, ne peut être rattaché à *locare*, voy. cependant LOGER.

LOGÉ, ÉE (lo-jé, jée), *part. passé* de loger. || 1° Qui occupe une habitation, un appartement. Logé au rez-de-chaussée, au premier étage. || Par extension. Dieu était logé trop haut pour nous, BOSS. *Hist.* II, 12. || Être logé, avoir un logement. Il est commodément logé. Il est logé fort à l'étroit. || Être logé aux quatre vents, habiter une maison mal fermée. || Fig. et familièrement. Il en est logé là, c'est-à-dire, voilà les idées bornées qui l'occupent, ou bien voilà l'état fâcheux où un changement de fortune l'a jeté. Je veux.... vous assurer que j'en suis toujours logée là : c'est de croire qu'il n'y a point de mérite comme le vôtre, SÉV. *à Mme de Guitaut*, 1er janv. 1694. || Nous en sommes logés là, et, ironiquement, nous voilà bien logés, se dit pour exprimer qu'on est arrêté par des obstacles imprévus dans quelque affaire. Si, par ce qu'il a déjà vu, il a de la peine à se douter de ce qu'il verra, peut-être que j'en suis logé là aussi bien que lui, SCARR. *Rom. com.* I, 12. Un campagnard fort riche et de bonne famille Est si sot que d'Anselme il épouse la fille ; Le voilà bien logé ! TH. CORN. *Comtesse d'Orgueil*, IV, 6. Je souhaite, mon cher ange, que vous n'en soyez jamais logé là, VOLT. *Lett. d'Argental*, 8 nov. 1773. || Fig. Être logé à la même enseigne, voy. ENSEIGNE, n° 4. || 2° Placé en quelque lieu. Le volant logé dans un arbre. || Fig. De folles idées logées dans sa tête. || 3° Se dit aussi d'une troupe militaire qui occupe un poste. Et l'armée ennemie à nos portes logée, MAIRET, *Sophon.* I, 1.

LOGEABLE (lo-ja-bl'), *adj.* Où l'on peut loger commodément. Un château très-logeable que je viens de faire bâtir, VOLT. *Lett. Mlle Corneille*, 22 nov. 1760. La maison était très-logeable ; au devant un jardin en terrasse..., J. J. ROUSS. *Conf.* V.

— HIST. XVIe s. L'ingratitude est un horrible vice, Vice cruel, meschant et malheureux, Et non logeable en un cœur genereux, [illegible] 766.

— ÉTYM. *Loger.*

LOGEMENT (lo-je-man), *s. m.* || 1° Le lieu où on loge. Un logement composé de six pièces. Chercher un logement pour la nuit. Le logement du concierge, du jardinier. Mon logement que je prendrai dans l'abbaye, BOSS. *Lett. abb.* 5. Le duc d'Orléans, instruit de son innocence [de Voltaire enfermé à la Bastille], lui rendit sa liberté, et lui accorda une gratification : Monseigneur, lui dit Voltaire, je remercie Votre Altesse royale de vouloir bien continuer à se charger de ma nourriture, mais je la prie de ne plus se charger de mon logement, CONDORCET, *Vie de Voltaire.* Un beau logement au Louvre, que lui fit donner le comte d'Angiviller, son ami et le mien, MARMONTEL, *Mém.* VII. || Logement garni, celui qui se loue meublé. || Il y a beaucoup de logement dans cette maison, il y a place pour loger beaucoup de personnes. || 2° Appartements désignés pour un roi et pour les personnes de sa suite dans un voyage. Autrefois les maréchaux des logis marquaient à la craie les logements. || Faire les logements, dresser la liste des personnes de la cour que les maréchaux des logis doivent faire loger. || Envoyer aux logements, envoyer un domestique avec les maréchaux des logis, pour reconnaître le logement destiné à son maître. || 3° Action d'assigner à des soldats en marche les maisons des particuliers où ils seront reçus et logés. Exemption de logement des gens de guerre. || Billet de logement, billet avec lequel un soldat se fait recevoir dans une maison. Présentez-vous chez le docteur en habit de cavalier, avec un billet de logement, BEAUMARCH. *Barb. de Sév.* I, 4. || 4° Terme de marine. Se dit de la chambre de bord, des appartements, salles, carrés, chambres, portes, cabanes, couchettes d'un navire. || 5° Terme de guerre. Endroit dont on s'est saisi pendant un siége, et dans lequel on se couvre, contre le feu des assiégés, par des gabions, des palissades, des fascines, etc. pour conserver le terrain et pousser librement le travail. Les assiégeants ont fait un logement sur la contrescarpe, sur la demi-lune, etc. La prise d'un ouvrage à corne [à Philisbourg]..., on ne croit pas que la place dure longtemps après ce logement, SÉV. 25 oct. 1688.

— SYN. LOGEMENT, APPARTEMENT. Logement se dit de toute espèce de logis dans une maison, grand ou petit ; appartement ne se dit que d'un logis composé de plusieurs pièces.

— HIST. XVe s. On fit un ban de par Philippe d'Artevelle.... que nul ne se logeast au logement d'autrui, FROISS. II, II, 168.

— ÉTYM. *Loger.*

LOGER (lo-jé. Le *g* prend un *e* devant *a* et *o* : logeant, logeons), *v. n.* || 1° Habiter en une maison. Quand il vient à Paris, il loge chez son frère. Je vous avoue que je comprends le plaisir de loger avec les gens qu'on aime, SÉV. 24 juill. 168[illegible]. Le roi vient vers l'endroit où loge la princesse, QUINAULT, *Agrippa*, III, 1. || Loger à la belle étoile, coucher dehors, et aussi n'avoir point de lieu pour se retirer. || Loger chez soi, habiter dans une maison à soi appartenant. || 2° Fig. Être placé, en parlant des choses. Et si tous ses appas sont encore en sa face, C'est que l'amour y loge, MALH. VI, 25. Eh bien, aurait-on cru que sous tant de beauté Logeât tant de malice et de déloyauté ? MAIRET, *Sophon.* I, 3. Son miroir lui disait : prenez vite un mari ; Je ne sais quel désir le lui disait aussi : Le désir peut loger chez une précieuse, LA FONT. *Fabl.* VII, 5. || Loger se conjugue avec l'auxiliaire *avoir* quand il marque l'action : Il a logé longtemps dans cette rue ; avec l'auxiliaire *être*, quand il marque l'état : Il est logé depuis deux ans dans cette rue. || 3° *V. a.* Donner à loger. Où logerez-vous toutes les personnes qui vous arrivent ? Quand le roi lui-même vous logeait dans son palais et vous approchant de sa personne sacrée..., TH. CORN. *Disc. de réc. à l'Acad. franç.* Toute ma maison est renversée ; et, malgré tous mes efforts, je n'aurai pas de quoi loger tous mes amis comme je voudrais, VOLT. *Lett. Thiriot*, 24 mars 1755. Depuis mon voyage à Madrid, je suis exempt de loger des gens de guerre, BEAUMARCH. *Barb. de Sév.* II, 14. En moins d'un mois, pour loger ma sagesse, J'ai mis à sec un tonneau de vin vieux, BÉRANG. *le Nouveau Diogène.* || Absolument. Qui voudra dire ces choses [que les organes ne sont pas faits en vue de leur usage], fera mieux de dire encore qu'un bâtiment n'est pas fait pour loger, BOSS. *Connais.* IV, 2. || Fig. Loger quelqu'un aux Petites-Maisons, dire qu'il est fou, et qu'il est bon à mettre dans les Petites-Maisons. || Fig. et familièrement. Loger le diable dans sa bourse, n'avoir pas le sou. Un homme n'ayant plus ni crédit ni ressource, Et logeant le diable en sa bourse, C'est-à-dire n'y logeant rien, LA FONT. *Fab.* XI, 16. || 4° Fig. Recevoir en soi. Toutes les folies que le cerveau humain peut loger. Une de ces femmes [illegible] en son cœur loger d'honnêtes flammes, [illegible] *Court.* Ce qui m'importe, c'est la santé du corps a...

lle qui loge une si belle âme, VOLT. *Lett. Pr. roy. Prusse*, 28 fév. 1738. || 5° Mettre. Il lui logea une balle [illegible] un artère. || Fig. [illegible] ce monstre sans pitié, Loge [illegible] la haine où logeait l'amitié, MAIRET, *Solim.* II, [illegible] Va, dans ce triste cœur je ne veux plus de place; [illegible] l'amour m'y logea, la trahison m'en chasse, ID. *Mort d'Asdr.* II, 3. || 6° Se loger, *v. réfl.* Prendre un logement. Il s'est logé dans un hôtel garni. Il veut se loger sur le boulevard. Je vous donne mon lit, par exemple; mais j'aurai besoin d'un logement dans quelque temps; je fais un échange avec Paul, afin de me loger, BOSS. *Pensées chrét. et mor.* 24. || Disposer, arranger un logement pour l'occuper. Il s'est logé fort bien, fort commodément. || Se bâtir une maison. Il s'est logé très-agréablement à la campagne. || Fig. Il y a une place d'attente dans leur cœur [des hommes], elle [la beauté] s'y logerait, PASC. *Pass. de l'amour.* || 7° Terme de guerre. Se loger sur la contrescarpe, sur la demi-lune, etc. s'y retrancher pour empêcher que les assiégés ne les reprennent. || 8° Être mis, placé. La balle s'est logée dans le tibia, dans la poitrine, c'est-à-dire la balle qui l'a frappé lui est restée dans le tibia, dans la poitrine.

— HIST. XII° s. As prez dessouz Golane est cele gent logie, *Saxons*, VII. || XIII° s. Et se logierent en une ille que l'en apele Saint-Nicholas ens le port, VILLEH. XXX. Et nous lojames ou lieu dont nous avions chacié nos ennemis, JOINV. 220. Et à celle branche qui va a Rexi vint le roy de France à tout son ost, et si se logea entre le fleuve de Damiette et celui de Rexi, ID. 220. Il alerent logier desous Juilly, ID. 204. || XV° s. Quant le roi de France [apprit] que le roi anglois approchoit Saint-Quentin, et estoit logé sur le royaume, FROISS. I, I, 84. L'endemain les seigneurs de France, qui avoient perdu leurs tentes et leurs pourveances, eurent conseil qu'ils se logeroient d'arbres et de fueilles plus près de la ville, ID. I, I, 167. Vous ferez bien d'ung peu le resjoïr; Tristesse s'est avecque lui logée; Ne lui vueillez à son besoing faillir, CH. D'ORL. *Bal.* 23. Et cuiderent repliquer; mais à la fin ils se teurent et deporterent; car autrement on en eust logé en prison, JUV. DES URS. *Charles VI*, 1420. Quant Julius Cesar, dus des Romains, Vint en Gaule la terre conquerir, Un jour loga entre Soissons et Rains, Sur un hault mont, E. DESCH. *Conseils des François.* Et aussi l'armée du roy logée près de luy, COMM. V, 8. || XVI° s. Il les exempta de loger les gens de guerre, AMYOT, *Sert.* 9. Sçavoir bien choisir l'advantage d'un lieu fort d'assiette pour loger ou combattre, ID. *ib.* 14. Quand elle [cette idée] pourroit loger en la teste d'un homme.... MONT. I, 75. L'ame qui loge la philosophie doibt.... ID. I, 175. Il n'avoit que cette maison de bien logée et accommodée, ID. II, 77. L'ame loge au cerveau, ID. II, 295. Vous me voulez loger [marier] en si bas lieu; par quoy, pour abreger, je vous dis que jamais je ne prendray mary, si je n'ay un roy comme mes autres sœurs, *Nuits de Straparole*, t. I, p. 268, dans LACURNE. Ho, ho, va dire messer Sylvestre, en estes vous là logée? CHOLIÈRES, *Contes*, t. II, *après-dîn.* 3, p. 97, dans POUGENS. Estes-vous logez à ceste enseigne et vieux fatras, qui tant ont perdu de consciences? NOEL DU FAIL, *Cont. d'Eutrop.* ch. 30, f° 171, dans LACURNE.

— ETYM. *Loge.* On a voulu tirer *loger* du latin *locare*, placer; il est bien vrai que, dans quelques [illegible] *locare* est représenté par *loger* (voy. LOUER 1); [illegible] séparer *loger* de *loge*?

LOGETTE (lo-jè-t'), *s. f.* || 1° Petite loge. Tant [illegible] [ces animaux [illegible], les abeilles] composent le miel.... que lorsqu'ils forment leurs logettes, [illegible] *Virg.* I. [illegible] d'une [illegible] et admirable, au moyen de laquelle elle [illegible], dans les branches de l'arbrisseau, des [illegible] à ses œufs, BONNET, *Œuvr.* 32, *Insectes.* || 2° Terme de botanique. Les logettes de l'anthère.

— HIST. XIII° s. Or estoit ainsi que il avoit une logete à mon chevès, par où l'on entroit [illegible], JOINV. 256. || XV° s. Si les convint couper verges pour faire des logettes pour eux mucer, FROISS. I, I, [illegible] || XVI° s. Marius, sortant d'une logete d'entre les bras de pere et mere gaignant leur vie au travail de leurs mains, monta de degré en degré, AMYOT, *Marius et Pyrrh.* 15.

— ETYM. Diminutif de *loge.*

LOGEUR, EUSE (lo-jeur, jeû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui donne à loger à des ouvriers, à de pauvres gens. Logeur en garni. Logeur à la nuit.

— HIST. XV° s. Ceste façon [d'un chef de guerre] touchant le logis estoit que toutes ses compaignies chacune avoit un mestre logeur; et ce mestre portoit une petite bannerolle en quoy estoit la livrée de son capitaine; et, incontinent qu'ils partoient des batailles pour prendre le logis, il ne fust osé partir un chevaulcheur pour aler au logis sur peine de la mort, sinon ceux qui avoient bannerolle au poing, *le Jouvencel*, f° 43, dans LACURNE.

— ETYM. *Loger.*

LOGICIEN (lo-ji-si-in), *s. m.* || 1° Celui qui possède bien la logique. Jamais il ne fut peut-être un esprit plus sage, plus méthodique, un logicien plus exact, que Locke; cependant il n'était pas grand mathématicien, VOLT. *Dict. phil. Locke.* || Adjectivement. Les hommes les ont faites [les lois] trop subtiles, et ont suivi des idées logiciennes plutôt que l'équité naturelle, MONTESQ. *Lett. pers.* 129. || 2° Logicienne, se dit d'une femme qui possède bien la logique, qui raisonne avec justesse et méthode. || Fig. La passion n'est pas bonne logicienne. || 3° Il se disait autrefois dans les lycées et colléges, d'un écolier qui étudiait en logique. || 4° Il s'est dit pour sectateur du logos, de la raison. Selon que saint Isidore de Péluse appelle si souvent logiciens et chrétiens la plupart de ces vieux philosophes qui ont cheminé dans les voies de la droite raison, LAMOTHE LE VAYER, *Vertu des païens*, I, *État de la loi.*

— HIST. XIII° s. Tu n'as pas bien, por moi mater, Cerchiés [parcouru] les livres anciens, Tu n'es pas bons logiciens, *la Rose*, [illegible] || XIV° s. Il [Barat, la malhonnêteté] n'est pas bon logicien; Belle entrée a et beau moyen; Mais toujours fait conclusion à honte et à confusion, BRUYANT, dans *Ménagier*, t. II, p. 28. || XVI° s. De jeune logicien argument cornu, TAHUREAU, *Dial.* p. 87, dans LACURNE.

— ETYM. *Logique*; provenç. *logician.*

† ....**LOGIE**, élément de composition qui représente le grec λογία, signifiant doctrine, théorie, et venant de λόγος, discours, traité (voy. LOGOS).

LOGIQUE (lo-ji-k'), *s. f.* || 1° Science qui a pour objet les procédés du raisonnement. Les règles de la logique. Aristote... s'étant le premier avisé de séparer de toute matière les préceptes de la logique, d'où vient qu'il ne s'est servi que de lettres toutes nues, pour bien faire voir qu'elle était la vertu de la forme syllogistique, LAMOTHE LEVAYER, *Vertu des païens*, II, *Aristote.* Voulez-vous que je vous apprenne la logique? c'est elle qui vous enseigne les trois opérations de l'esprit, MOL. *Bourg. gent.* II, 4. La logique a peut-être emprunté les règles de la géométrie sans en comprendre la force, PASC. *Espr. géométr.* II. || Par extension. L'histoire naturelle, maniée par un vrai philosophe, sera toujours la meilleure logique, BONNET, *Lett. div. Œuv.* t. XII, p. 61, dans POUGENS. || 2° Ouvrage sur les procédés du raisonnement. La Logique de Port-Royal, de Condillac (avec une L majuscule). || 3° En termes de collége, la classe où l'on enseigne cette science. Il est cette année en logique. On dit maintenant philosophie. || 4° Par extension, sens droit, disposition à raisonner juste. Il a de la logique. Il manque de logique. || Logique naturelle, la faculté de raisonner que nous avons reçue de la nature, indépendamment des règles. || 5° Raisonnement enchaîné, suite dans les idées. Un défaut de logique. Il n'y a point de logique dans cet ouvrage. Ce sont là les seuls génies [Corneille, Molière, Racine, Boileau] qui ont illustré la poésie en France dans le grand siècle; presque tous les autres ont manqué de naturel, de variété, d'éloquence, d'élégance, de justesse, de cette logique secrète qui doit guider toutes les pensées sans jamais paraître, VOLT. *Dict. phil. Vers.* || Fig. La logique cachée des événements. La logique du cœur, des passions. || 6° *Adj.* Conforme aux règles de la logique. Ce raisonnement n'est pas logique. || Terme de grammaire. Analyse logique, se dit, par opposition à analyse grammaticale, de celle qui décompose la proposition en sujet, verbe et attribut, tandis que l'analyse grammaticale s'occupe de la forme des mots.

— SYN. LOGIQUE, DIALECTIQUE. La logique est une science qui a pour objet l'étude des procédés du raisonnement. La dialectique est un art qui cherche à prouver quelque chose en particulier. La logique raisonne, la dialectique argumente. La logique s'applique à distinguer le vrai du faux; la dialectique, à présenter une proposition de manière à ce qu'elle paraisse vraie. En général, dialectique s'applique surtout aux procédés d'argumentation: on parle de la dialectique de Platon, et non de sa logique.

— HIST. XIII° s. Et se tu sces [sais] riens de logique, Qui bien rest science autentique.... *la Rose*, 6651. Bien avez oï la descorde, Qui a duré tant longuement.... Entre la gent saint Dominique Et cels qui lisent de logique [l'université], RUTEB. 72. Et si ai souvent trové [à la taverne] Maint clerc, la chape ostée, Qui n'estoit entre que soit logique desputée; Li hoste est par de lès qui dit: levés, [illegible] [illegible], *l'Art harmonique*, p. 222.

— ETYM. Provenç. *logica*, [illegible]; espagn. et ital. *logica*; du lat. *logica*, qui vient de [illegible], logique, de λόγος, [illegible]

LOGIQUEMENT (lo-ji-ke-man), *adv.* D'une manière conforme à la logique. Raisonner logiquement.

— ETYM. *Logique*, et le suffixe *ment.*

LOGIS (lo-ji; l's se lie: un lo-ji-z élégant), *s. m.* || 1° Lieu où l'on est logé. Comme ce n'est pas assez, avant de commencer à rebâtir le logis où l'on demeure, que de l'abattre et de faire provision de matériaux et d'architectes, mais qu'il faut aussi s'être pourvu de quelque autre où on puisse être logé commodément pendant le temps qu'on y travaillera, DESC. *Méth.* III, 1. C'était un beau sujet de guerre Qu'un logis où lui-même il n'entrait qu'en rampant, LA FONT. *Fabl.* VII, 16. Ce sont, dit-il, leurs lois qui m'ont de ce logis Rendu maître et seigneur, et qui de père en fils L'ont de Pierre à Simon, puis à moi Jean transmis, ID. *ib.* V, 16. Volontiers gens boiteux haïssent le logis, ID. *ib.* X, 5. || Garder le logis, rester chez soi. Je garde mon logis huit jours après mon retour de Vichy, comme si j'étais bien malade, SÉV. 3 juill. 1676. || Fig. Si l'on disait: la gaîté vous [les chansons de Béranger] délaisse, Vous répondrez, et pour moi j'en rougis: De notre père accusant la faiblesse, Les plus joyeux sont restés au logis, BÉRANG. *Préface.* || Fig. et familièrement. Il n'y a plus personne au logis, se dit d'une personne dont la raison s'égare. || Par plaisanterie. Le logis du roi, la prison. J'ai peur, si le logis du roi fait ma demeure, De m'y trouver si bien dès le premier quart d'heure.... MOL. *l'Ét.* III, 5. || 2° Particulièrement. La maison de celui qui parle, ou dont on parle. On m'attend au logis. Il lui fallut à jeun retourner au logis, Honteux comme un renard qu'une poule aurait pris, LA FONT. *Fabl.* I, 18. J'aime Juanilla, qui est la fille unique du logis, LESAGE, *Diable boit.* chap. 7, dans POUGENS. || Fig. La folle du logis, l'imagination. || 3° Corps de logis, partie principale d'un bâtiment. Un corps de logis entre deux pavillons. || Se dit aussi d'un logement détaché de la masse du bâtiment principal. Il occupe un petit corps de logis entre la cour et le jardin. || 4° Hôtellerie. Le Cheval blanc est un bon logis. Aux enseignes des hôtelleries, on met ordinairement: Bon logis à pied et à cheval. || 5° Maréchal des logis, sous-officier des troupes à cheval, chargé des détails du service, et notamment de tout ce qui concerne le logement. Maréchal des logis chef. Lisez le billet doux [bil et de logement] que notre maréchal des logis vous écrit, BEAUMARCH. *Barb. de Sév.* II, 14. || Maréchal des logis, officier chargé de faire préparer les logements pour une cour en voyage. || Il s'en va marquer les logis, se dit de quelqu'un qui dans une compagnie prend les devants pour arriver le premier au lieu où l'on se rend. || 6° Terme de verrerie. Ouverture placée au niveau du siége derrière chaque pot, et qui perce la paroi du four et son revêtement. || 7° Ancien terme de marine. Logis du roi, ou maison du roi, bâtiment [illegible], dans chacun des arsenaux maritimes, était comme le siége du gouvernement du port, et où se traitaient toutes les affaires relatives à l'administration de la marine.

— SYN. LOGIS, LOGEMENT. Ces deux mots ont même radical et ne diffèrent que par la finale. Mais cette finale leur imprime des nuances caractéristiques. La finale *ment* exprime l'action; le logement est d'abord l'action de loger; la finale *is*, qui représente la finale [illegible], indique l'appropriation de l'objet. Il est bien vrai que ces deux mots sont synonymes dans une portion de leur signification; il n'y a pas de différence entre: mon logement est de trois pièces, ou mon logis. Mais les différences se montrent dans les emplois ultérieurs; et logis est seul employé quand il s'agit d'avoir l'idée qui est dans la finale *is* et d'exclure celle qui est dans la finale *ment*; ainsi l'on dit rester au logis, et non au logement. On dit au contraire chercher un logement, et non chercher un logis, parce que l'idée principale est d'aller se loger.

— HIST. XIV° s. Les fossés des logeis [camp] et des tentes roumaines, BERCHEURE, f° 24, [illegible] || XV° s. Un soir se logerent sur une riviere nommée Meuse.... et de là n'avoit pas plus deux lieues jusques au siege de Luxembourg, JEHAN D'AUTON, *Hector*, p. 210. O pechéeur [illegible], logis de Cain et de Judas, à quoy tardes-tu que tu ne te appreste à [illegible] *Bouchard*, III, 49. Les chevaux ont lors tout bien à [illegible]. Et le logeis de mai en lieu

[illegible] *de guerre*. Voyant que [illegible] de la ville estoient par [illegible] [illegible] loc, et feit bouter les feux par tout le logis, [illegible] ch. 94, p. 163, dans LACURNE. Comme a dit le [illegible] Alexandre qui regne, les François y sont venus [en Italie] avec.... de la croye en la main des fourriers, pour marquer leurs logis, sans [illegible] VII, 16. || XVIe s. Contraignant [illegible] de dresser leurs tentes, et faire leurs [illegible] aux faulxbourgs, AMYOT, *Sertor.* 9. Voicy [illegible] un [illegible] avec ses sergens et ses records, qui lui mettent la main sur le collet, pour le mener au logis des gens de pied, là où l'on n'a point la peine de fermer les portes [la prison], BOUCHET, *Serées*, liv. I, p. 91, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Loger*. La forme primitive est *logeis*, fait sur le modèle des adjectifs latins en *aticius*.

† ....LOGISTE, synonyme de ....LOGUE.

† **LOGISTIQUE** (lo-ji-sti-k'), *s. f.* || 1° Ancien terme de mathématique. Nom qu'on donnait à la partie de l'algèbre qui regarde l'addition, la soustraction, etc. c'est-à-dire, les quatre premières règles. || Logistique spécieuse, nom qu'on donnait autrefois à l'algèbre. || 2° Adjectivement. Logarithmes logistiques, logarithmes dans lesquels zéro est le logarithme correspondant au nombre 3600. Ces logarithmes sont commodes pour les calculs astronomiques. || 3° *S. m.* Les logistiques ou dogmatiques, s'est dit d'une secte médicale de l'antiquité qui ne s'en tenait pas à l'expérience pure et y adjoignait la raison, la théorie.

— ÉTYM. Λογιστικός, dérivé de λόγος, raison.

† **LOGODIARRHÉE** (lo-go-di-a-rée), *s. f.* Flux de paroles. Je me suis abandonné au flux de ma plume ; j'ai la logodiarrhée, et je barbouille inutilement du papier pour vous dire des choses que vous savez mieux que moi, VOLT. dans LAVEAUX.

— ÉTYM. Λόγος, parole, et *diarrhée*.

† **LOGOGRAPHE** (lo-go-gra-f'), *s. m.* || 1° Nom donné chez les Grecs, de Cadmus de Milet jusqu'à Hérodote, aux premiers prosateurs qui furent en même temps les premiers historiens. || 2° Celui qui a composé un glossaire. || 3° Le Logographe, titre d'un journal, grand in-folio, qui rendait un compte détaillé des séances législatives (1791-1792). || 4° Celui qui écrit aussi vite que la parole. On dit plutôt sténographe.

— ÉTYM. Λογογράφος, de λόγος, récit réel, par opposition à [illegible], légende poétique, et γράφειν, écrire.

† **LOGOGRAPHIE** (lo-go-gra-fie), *s. f.* || 1° L'art du logographe ou la composition en prose. || 2° Art d'écrire aussi vite que la parole, consistant à employer une douzaine de scribes dressés à ne prendre chacun qu'une portion du discours prononcé.

† **LOGOGRAPHIQUE** (lo-go-gra-fi-k'), *adj.* Qui a rapport aux glossaires, aux mots. Qu'est-il besoin de s'appesantir sur des disputes logographiques, lorsqu'il suffit d'ouvrir l'histoire pour se convaincre de l'origine moderne des hommes? CHATEAUBR. *Gén.* I, IV, 2.

LOGOGRIPHE (lo-go-gri-f'), *s. m.* Sorte d'énigme dont le mot est tel que les lettres qui le composent [illegible] plusieurs autres mots, [illegible] ces mots secondaires : et c'est par ces définitions qu'on s'efforce de deviner le mot du logogriphe. [illegible] leurs logogriphes, [illegible] *Rapsodes*, III, 3. [illegible] en logogriphes, dit dans un de ses [illegible] VOLT. *Lett.* [illegible], 31 déc. 1774.

— ÉTYM. [illegible], et γρῖφος, filet.

† **LOGOGRIPHIQUE** [illegible], *adj.* Néologisme. Qui tient du logogriphe; obscur. Style [illegible].

LOGOMACHIE [illegible], *s. f.* || 1° Dispute de mots, c'est-à-dire sur les mots. C'est une équivoque puérile, une logomachie, un vrai jeu de mots, de prendre une cour de justice appelée parlement [illegible] *Hist. parlement* [illegible] || 2° [illegible]

— ÉTYM. [illegible], de [illegible], parole, et [illegible].

† **LOGOMACHIQUE** [illegible], *adj.* Néologisme. Qui appartient à la logomachie. Raisonnement [illegible].

† **LOGOPHANIE** [illegible], *s. f.* Terme de théologie. La manifestation du Verbe; son [illegible].

— ÉTYM. Λόγος, le logos, le verbe, et φαίνεσθαι, apparaître.

† **LOGORRHÉE** (lo-go-rrée), *s. f.* Néologisme. Flux de paroles inutiles.

— ÉTYM. Λόγος, parole, et ῥεῖν, couler, fluer.

† **LOGOS** (lo-gos'), *s. m.* Terme de la [illegible] platonicienne. Dieu considéré comme la raison et le verbe du monde, comme contenant en soi les idées éternelles, les archétypes des choses. [Suivant Platon] Dieu avait l'idée du monde avant de le former, c'était son logos ; donc le monde était la production du logos, VOLT. *Dict. phil. Sophiste.*

— ÉTYM. Λόγος, raison, verbe, de λέγειν, mettre, dire, compter (voy. LIRE).

† **LOGOTACHYGRAPHE** (lo-go-ta-ki-gra-f'), *s. m.* Synonyme inusité de sténographe. Il y avait derrière le fauteuil du président [de l'assemblée législative] un réduit.... où se tenaient d'ordinaire des journalistes qui assuraient avoir trouvé le moyen d'écrire aussi vite qu'on parle; on appelait ce réduit, qu'une grille en fer scellée dans le mur séparait de la salle, la loge du logotachygraphe, LOUIS BLANC, *Révolution franç.* VII, 16.

— ÉTYM. Λόγος, discours, ταχὺς, rapide, et γράφειν, écrire.

† **LOGOTHÈTE** (lo-go-tè-t'), *s. m.* Un des principaux officiers de l'empire byzantin; sorte de chancelier, dont la principale fonction consistait à répondre, pour l'empereur, aux ambassadeurs étrangers, et même aux placets et aux demandes des sujets.

— ÉTYM. Λογοθέτης, de λόγος, compte, et τιθέναι, poser, disposer.

† ....**LOGUE**, élément de composition qui répond à LOGIE, de telle sorte qu'il se dit des personnes qui pratiquent la science dont le nom correspondant est en *logie*, par ex. : ornithologie et ornithologue.

† **LOGUETTE** (lo-ghè-t'), *s. f.* Terme de marine. Cordage que l'on ajoute au bout d'un câble pour le tirage des bateaux.

† **LOGUER** (lo-ghé), *v. a.* Humecter les formes des pains de sucre, en les frottant à l'intérieur avec un linge mouillé.

1. **LOI** (loi), *s. f.* || 1° Prescription émanant de l'autorité souveraine. || 2° Au pluriel, les lois, l'ensemble des prescriptions qui régissent chaque matière. || 3° Les lois de la nature, la loi naturelle. || 4° La loi divine. || 5° La loi ancienne, la loi nouvelle. || 6° Les lois humaines. || 7° La loi fondamentale d'un État. || 8° La loi de l'État, l'ensemble des lois qui régissent un État. || 9° Lois politiques. || 10° Loi agraire. || 11° Homme de loi. || 12° Loi se disait autrefois pour justice. || 13° Conditions imposées par les choses. || 14° Commandement qu'on se fait à soi-même. || 15° Commandement qui est fait par quelque autorité. || 16° Domination, conquête. || 17° L'empire qu'une femme exerce sur un homme. || 18° Obligations qui sont imposées d'homme à homme. || 19° Les lois de la grammaire. || 20° Les lois du jeu. || 21° Les conditions nécessaires qui déterminent les phénomènes. || 22° Loi de Lynch.

1° Prescription émanant de l'autorité souveraine. Établir, porter une loi. Chez les Romains, les lois se distinguaient ordinairement par le nom de famille des citoyens qui les avaient faites ou proposées : loi Cornélia, loi Julia, etc. Sire, puisque le ciel entre la main des rois Dépose sa justice et la force des lois, CORN. *Hor.* V, 2. Depuis qu'il est des lois, l'[illegible] pour ses péchés Se condamne à plaider la moitié de sa vie, LA FONT. *Fabl.* XII, 27. [illegible] n'est si fautif que ces lois qui redressent les fautes, qui leur obéit parce qu'elles sont justes, obéit à la justice qu'il imagine, mais non pas à l'essence de la loi ; elle est toute ramassée en soi; elle est loi, et rien davantage, PASC. *Pens.* III, 8, éd. HAVET. Il faut, dit-on, recourir aux lois primitives et fondamentales de l'État [illegible]

[illegible] couvert les lois éternelles d'où les nôtres sont dérivées, BOSS. *le Tellier.* On voit les lois [illegible], les mœurs se polir, et les empires se former, [illegible] *Hist.* I, 2. Lycurgue donnant des lois à Lacédémone, ID. *ib.* I, 6. Ceux qui [illegible] par une [illegible] qu'à opprimer l'autorité des lois, sont [illegible] seulement par les flatteurs, mais parce qu'en effet le genre humain ne juge que par [illegible], ID. *Pensées chrét. et mor.* 29. [illegible] vant, dit-on, dans l'enceinte des villes.... Se fait des gouverneurs, des magistrats, des rois, [illegible] une police, obéit à des lois, BOIL. *Sat.* VIII. Moi! que j'aille crier dans ce pays barbare, Où l'on voit tous les jours l'innocence [illegible] dans les détours d'un dédale de lois, [illegible] de chicanes énormes, [illegible] qui fut blanc au fond rendu noir par les formes, ID. *Sat* I. Déjà de tous côtés la chicane aux abois S'enfuit au seul aspect de tes nouvelles lois ; Oh! que ta [illegible] ver de pupilles! Que de savants [illegible] inutiles! ID. *Épître* I. Bientôt [illegible] diront que les plus saintes lois, Maîtresses [illegible] peuple, obéissent aux rois, RAC. *Ath.* IV, 3. La rigueur de ses lois [de Rome] [illegible], ID. *Bérén.* I, 5. J'aime la Grèce, dit [illegible], plusieurs Égyptiens y ont donné des lois, FÉN. *Tél.* [illegible] Les Grecs ont seuls la gloire d'avoir fait des lois fondamentales pour conduire un peuple sur des principes philosophiques, et pour [illegible] la politique et tout son gouvernement, ID. *Dial. des morts anc.* 12. J'ai ouï dire souvent à [illegible] bas que les lois des douze tables étaient les plus parfaites que les Romains aient eues, ID. *ib.* [illegible] n'est semblable à la majesté des lois romaines, ID. *ib.* Si la loi est juste en général, il faut lui passer quelques applications malheureuses, [illegible] *Fagon.* Le grand défaut des lois de Lycurgue, comme Platon et Aristote l'ont remarqué, c'est qu'elles ne tendaient qu'à former un peuple de soldats, ROLLIN, *Traité des Études*, liv. V, 3e part. ch. 3. Je hais les lois de Dracon, qui punissaient également les crimes et les fautes, la [illegible] et la [illegible], VOLT. *l'Homme aux 40 écus, Des proportions.* [illegible], qu'on croit féroce, est humain dans ses [illegible], et le Français, qui passe pour si doux, est en effet très-inhumain, ID. *Lett. Servan*, 13 janv. 1766. Il croyait que les lois étaient faites pour secourir les citoyens autant que pour les intimider, ID. *Zadig*, VI. Il est très-faux que le nom de loi n'ait été connu qu'après Homère; il parle des lois de Minos dans l'Odyssée; le mot de loi est dans Hésiode, ID. *Rem. Pens. Pascal*, VIII. Je ne connais de lois que celles qui me protégent, et je trouve notre gouvernement le meilleur de la terre, parce que chacun y sait ce qu'il a, ce qu'il doit et ce qu'il peut, VOLT. [illegible] 24. Une loi de rigueur Contre vous, après tout, serait-elle écoutée? ID. *Tancr.* II, [illegible] tent point la pitié paternelle, ID. *ib.* II, 3. [illegible] que les lois ne seront faites que pour les [illegible], ceux-ci s'appelleront comme ils voudront, [illegible] seront que des esclaves; la loi n'est [illegible] n'est pas un glaive qui se promène [illegible] sur toutes les têtes, RAYNAL, *Hist. phil.* I, 15. [illegible] que les mœurs, les habitudes, les sentiments se rapportent aux lois, comme les lois se rapportent au [illegible] de la raison et à la [illegible] des choses, MIRABEAU, *Collection*, t. III, p. [illegible] La nation, la loi, le roi, *Devise placée sur la* [illegible] en 1791. La loi fût-elle injuste, il la faut respecter, C. DELAV. *Paria*, IV, 5. || Lois [illegible] DRACONIEN. || Avoir force de loi, être [illegible] d'une loi. Cet usage a force de loi. || [illegible] qui a pris l'autorité d'une loi. On ne peut [illegible] la coutume passée en loi, qui veut que les [illegible] puissent hériter la couronne de France tant qu'il reste un mâle du sang royal, VOLT. *Dict. phil.* [illegible] *salique.* || Force est restée à la loi, c'est-à-dire ceux qui s'opposaient de force à l'exécution de la loi ont été contraints par la force de la [illegible]. || Lois positives, lois [illegible] par opposition à [illegible] [illegible] Avant qu'il y eût des lois faites, il y avait des rapports de justice possibles. Dire qu'il n'y a rien de juste ni d'injuste que ce qu'ordonnent ou défendent les lois positives, c'est dire qu'avant qu'on eût tracé de cercle, tous les rayons n'étaient pas égaux, MONTESQ. *Espr.* I, 1. || N'avoir ni foi ni loi, n'obéir ni à la religion ni aux lois, être sans frein religieux ou moral. [illegible] point son roi, Et n'a [illegible] Colin, ni Dieu, ni foi, ni loi, REGN. *Sat.* [illegible] sans loi, être sans aucun frein [illegible] sans honneur et sans loi, RAC. *Plaid.* IV, 2. || Faire loi, tenir lieu de loi. Sans recours

au Lévitique, qui, de l'aveu des plus grands auteurs de la religion, ne faisait loi que pour les Juifs, [illegible] [illegible] J'ai appris que les Suisses [illegible] à tous les [illegible] donne la loi aux autres, SÉV. 31 août 1675. || 2° [illegible] [illegible] chaque matière. Ce jugement [illegible] || 3° Les lois de la nature, et, plus ordinairement, la loi naturelle, les sentiments [illegible] de justice qui [illegible] entre les hommes [illegible] PASC. Pens. III, 8. [illegible] temps de Moïse à Jésus-Christ est appelé le temps de la loi écrite, pour le distinguer du temps précédent qu'on appelle le temps de la loi naturelle, où les hommes n'avaient pour se gouverner que la raison naturelle et les traditions de leurs ancêtres, BOSS. Hist. I, 4. Qu'est-ce que la loi naturelle? l'instinct qui nous fait sentir la justice, VOLT. Dict. phil. Loi natur. || On dit quelquefois en ce sens, la loi de nature. Il se faut entr'aider, c'est la loi de nature, LA FONT. Fabl. VIII, 17. Les hommes sous la loi de nature ou sous la loi écrite, BOSS. Hist. Préf. || 4° La loi divine, les préceptes [illegible] donnés par la révélation. || On dit dans le même sens, au pluriel, les lois divines. Les lois divines et humaines, les lois qui viennent de Dieu et celles qui viennent des hommes. Deux lois [l'amour de Dieu et celui du prochain] suffisent pour régler toute la république chrétienne, mieux que toutes les lois politiques, PASC. Pens. XXIV, 15. || La loi divine, se dit quelquefois pour la loi naturelle. || 5° La loi ancienne, ou, absolument, la loi, dans le langage de l'Écriture, la loi de Moïse, la loi des Juifs. Les docteurs de la loi. La première loi est abolie comme impuissante et inutile, parce que la loi ne conduit personne à une parfaite justice, SACI, Bible, St Paul, Ép. aux Hébr. VII, 18. Faites aux hommes tout ce que vous voulez qu'ils vous fassent, car c'est là la loi et les prophètes, ID. Bible, Év. St Math. VII, 12. La rencontre de ce peuple [les Juifs] m'étonne et me semble digne de l'attention; je considère cette loi qu'ils se vantent de tenir de Dieu, et je la trouve admirable, PASC. Pens. XIV, 3. Si la loi et les sacrifices sont la vérité, il faut qu'ils plaisent à Dieu et qu'ils ne lui déplaisent point; s'ils sont figures, il faut qu'ils plaisent et déplaisent; or, dans toute l'Écriture, ils plaisent et déplaisent, ID. ib. XVI, 6. Hélas! ce peuple ingrat a méprisé ta loi; La nation chérie a violé sa foi, RAC. Esth. I, 4. Je viens, selon l'usage antique et solennel, Célébrer avec vous la fameuse journée Où sur le mont Sina la loi nous fut donnée, ID. Athal. I, 1. J'adore le Seigneur, on m'explique sa loi; Dans son livre divin on m'apprend à la lire, Et de ma main déjà je commence à l'écrire, ID. ib. II, 7. Que vous dit cette loi? — Que Dieu veut être aimé; Qu'il venge tôt ou tard son saint nom blasphémé; Qu'il est le défenseur de l'orphelin timide; Qu'il résiste au superbe et punit l'homicide, ID. ib. || Fig. C'est la loi et les prophètes, se dit en parlant d'un homme, d'un livre, dont l'autorité est incontestable. || La loi nouvelle, ou la loi de grâce, ou la loi de l'Évangile, c'est-à-dire la loi de Jésus-Christ, la loi des chrétiens. Parmi les Juifs, les charnels, et les spirituels qui étaient les chrétiens de la loi ancienne; parmi les chrétiens, les grossiers qui sont les Juifs de la loi nouvelle, PASC. Pens. XV, 10 bis. La loi n'a pas détruit la nature, mais elle l'a instruite; la grâce n'a pas détruit la loi, mais elle l'a fait exercer, ID. ib. [illegible] Que le mariage soit un sacrement, c'est ce qui fait son excellence et sa plus belle prérogative dans la loi de grâce, BOURDAL. 2e dim. après l'Épiph. Dominic. t. I, p. 80. La loi de Moïse ne défendait que les [illegible]; elle n'ordonnait pas encore cette rigoureuse [illegible] sur les sens, que la loi de l'Évangile nous a [illegible] prescrite, MASS. Carême, Riche. Un membre de Jésus-Christ crucifié, un enfant de la loi nouvelle, un disciple de l'Évangile, ID. ib. || Il se dit quelquefois de toute religion fondée sur un livre. La loi [illegible] de Mahomet, LA MOTHE LE VAYER, Vertu des païens, II, Zénon. || Fig. Ils [les païens vertueux] se sont laissé conduire à la lumière naturelle, aidée sans doute de la grâce, et, comme parle l'apôtre, ils ont été une loi vivante à eux-mêmes, ID. ib. I, État de la loi. || 6° Les lois humaines, les lois établies par les hommes pour le maintien et l'ordre des sociétés. || La loi des nations, le droit des gens. || Les lois de la guerre, certaines [illegible] qui se font la guerre. || 7° La loi fondamentale d'un État, la loi constitutionnelle, celle qui règle la nature, l'étendue et l'exercice des pouvoirs du gouvernement. || 8° La loi de l'État, ou, [illegible], la loi, l'ensemble des lois qui régissent un État. [illegible] la loi. Conformément à la loi. [illegible] la loi [illegible], rentrer dans l'exception de la loi. La loi de l'État veut que les [illegible] MAINT. [illegible] I, 1. Les [illegible] la loi de leurs maîtres, MONTESQ. Pers. [illegible] nous sommes [illegible] dans cette [illegible] nous vivons [illegible] puisqu'il nous est permis de parler ainsi, c'est la loi [illegible] pays que nous habitons, BOSS. [illegible] || 9° Lois politiques, celles qui ont pour objet la conservation de l'État, en tant que corps politique. || Lois [illegible], celles qui ont pour objet de régler le [illegible] et l'action des [illegible] dont le [illegible] a été [illegible] par une loi précédente. || Lois civiles, celles qui règlent les rapports des citoyens entre eux. Un homme de bien laisse régler l'ordre des successions et de la parenté aux lois civiles, comme il laisse régler le langage et la forme des habits à la coutume, BOSS. Connaiss. IV, 6. || Lois criminelles, celles qui déterminent les délits, les crimes, la manière de les poursuivre, et les peines qui y sont appliquées. || Loi pénale, celle qui prescrit quelque peine. || Loi fiscale, celle qui règle l'impôt, dans sa quotité et son mode de perception. || Loi d'exception, loi qui déroge momentanément à la loi, ou qui établit un privilége, ou qui déploie une rigueur inique à l'égard de certaines personnes. || Loi somptuaire, loi qui a pour objet de restreindre les dépenses et le luxe. || Loi martiale, loi qui autorise l'emploi de la force armée en certains cas. Proclamer la loi martiale. || Loi municipale, loi qui règle l'administration des communes. || La loi du talion, celle qui veut qu'on traite un coupable de la même manière qu'il a traité ou voulu traiter les autres. || Loi bursale, loi ayant pour objet de procurer de l'argent à l'État en quelque besoin extraordinaire (terme aujourd'hui peu usité). || 10° Terme d'antiquité romaine. Loi agraire, voy. AGRAIRE. || Loi annonaire, loi qui, chez les Romains, pourvoyait à ce que les vivres n'enchérissent pas. || 11° Homme de loi, celui qui fait profession d'interpréter les lois, jurisconsulte. Consulter un homme de loi. Les gens de loi. || Il se dit aussi des gens de justice, des officiers ministériels près des tribunaux. || 12° Loi se disait autrefois pour justice. Officier de loi. Main de loi. || Se prenait même pour magistrat civil, juge. Procès pendant par-devant les lois. || Ville de loi, ville qui possédait des coutumes locales, des lois particulières, un siége de juridiction. || Se disait aussi des villes manufacturières ayant apprentissage et maîtrises. || 13° Fig. Loi se dit des conditions imposées par des choses que l'on compare aux législateurs. Le pauvre en sa cabane où le chaume le couvre Est sujet à ses lois [de la mort], MALH. VI, 18. Si du moins au hasard il [le malheur] décimait les hommes, Ou si sa main tombait sur tous tant que nous sommes, Avec d'égales lois! LAMART. Méd. I, 7. || 14° Commandement qu'on se fait à soi-même. Quittez, quittez, madame, un dessein si tragique, Ne vous imposez point de loi si tyrannique, CORN. Cid, III, 3. C'est une plaisante chose à considérer, de ce qu'il y a des gens dans le monde qui, ayant renoncé à toutes les lois de Dieu et de la nature, s'en sont fait eux-mêmes [illegible] exactement, PASC. Pens. VI, 49. || Se faire une loi de quelque chose, s'en imposer à soi-même l'obligation. Il proposa cinq ou six tempéraments qui auraient été reçus, si le roi ne s'était point fait une loi de ne les point recevoir, SÉV. 135. Ma bonne, votre commerce est divin; ce sont des conversations que nos lettres... j'admire votre soin et votre exactitude; mais, ma très-chère, ne vous en faites point une loi, ID. SÉV. 7 août 1675. Un libertin d'ailleurs qui sans âme et sans foi Se fait de son plaisir une suprême loi, BOIL. Sat. IV. Je sais qu'ils se sont fait une superbe loi De ne point à l'hymen assujettir leur foi, RAC. Bajaz. I, 3. || 15° Commandement qui est fait par quelque autorité. Faire, dicter, imposer la loi. Ceux qui m'ont fait la loi La reçoivent de moi, MALH. V, 4. Ne me réplique plus, suis la loi qui t'est faite, CORN. Médée, II, 2. Oui, vous avez raison, belle et sage Clarice; Ce que vous m'ordonnez est la même justice; Et comme c'est à nous à subir votre loi... ID. le Ment. II, 4. ....Sur toute chose Observe exactement la loi que je t'impose, ID. Cinna, V, 1. Je ne [illegible] à qui, [illegible] son trône, on veut faire la loi, ID. Nicom. II, 3. Le synode trouvait fort étrange que les [illegible] voulussent faire la loi à leurs [illegible], BOSS. Var. [illegible] Celui qui règne dans les cieux... est aussi le seul qui se glorifie de faire la loi aux rois, ID. Reine d'Anglet. Quelque loi qu'il vous dicte, il faut [illegible] Fig. Il se dit des choses qui commandent. Léonore : Cette [illegible] qui règne dans votre âme Se rend-elle [illegible] à cette lâche flamme? — L'infante : Ne la [illegible] lâche, à présent que chez moi [illegible] elle me fait la loi, CORN. Cid, [illegible] plus forte à tous deux fit la loi, ID. [illegible] et sainte ivresse Aujourd'hui [illegible] Ode 1. On le regarde [la [illegible] une faiblesse, un penchant de la nature, [illegible] l'âge, une loi [illegible] Passion. || On trouve faire loi, sans [illegible] tous deux à l'autre a droit de faire [illegible] || On trouve aussi faire des lois. [illegible] des provinces, Leur imposent [illegible] princes, CORN. Sert. I, 1. Je [illegible] et parjure; Plus [illegible] Mais plus [illegible] fait [illegible] lois Pour [illegible] II, 4. « Mais, dit Voltaire, par un [illegible] de langue on dit faire la loi à quelqu'un, et [illegible] faire des lois à quelqu'un », Comm. Corn. [illegible] Sertorius. La vérité est que faire des lois en ce sens n'est pas bon, et que faire la loi n'est pas le produit d'un caprice : faire des lois à quelqu'un signifierait [illegible] un certain nombre de prescriptions obligatoires, et ce n'est pas ce qu'on veut dire; faire la loi est une expression [illegible] il faut avouer qu'en faire des lois serait un contresens. || Donner la loi, commander. [illegible] Sans lui [illegible] je donne la loi, ID. Hor. V, 3. Le recevoir chez vous, c'est [illegible] tout vaincu qu'il est, [illegible] vos [illegible] vous donnent la loi, ID. [illegible] Il est un secret de la nature [illegible] c'est que les grandes [illegible] la loi aux petites, RAYNAL, Hist. phil. [illegible] || Être une loi pour quelqu'un, être [illegible] comme une loi. Ce que [illegible] une loi, CORN. Hor. V, 3. || N'avoir point d'autre loi que, n'obéir qu'à, ne consulter que. Je n'ai point d'autre loi que [illegible] point d'autre loi que ma conscience, point d'autre loi que [illegible] propre, point d'autre loi que [illegible] BOURDAL. Exhort. sur le jug. du peuple contre J. C. t. II, p. 49. || Recevoir la loi, être [illegible] se soumettre. Vous me voulez [illegible] la loi [illegible] voit si souvent la recevoir de [illegible] Psyché, V, 8. Il reçut la loi que lui [illegible] Hist. I, 9. Il ne voulait recevoir de loi que de [illegible] ID. ib. III, 6. || Prendre loi de, [illegible] les autres prennent loi, RÉGNIER, [illegible] vivre en Romain [illegible] CORN. Sertor. I, 1. [illegible] et doutons si dans [illegible] à prendre loi d'un [illegible] sirs prendront [illegible] IV, 1. Arrêtez, [illegible] mon cœur ne prend [illegible] lieux aucun comp[illegible] ger, pour votre [illegible] pose un insolent [illegible] Tout ce qui respire N'attend [illegible] prendre la loi, ID. Pucelle, III, 2. ... Je n' [illegible] qu'à ma rage; [illegible] prendre la loi, VII. [illegible] || 16° Domination, conquête. J'ai rangé sous mes lois une [illegible] partie de l'Asie, VAUGEL. Q. C. liv. IV, dans RICHELET. Les royaumes entiers tomberont sous ses lois, CORN. Cid, II, 8. Persuadé qu'il ne faut pas se dégrader de son consentement, mais souffrir ce que la loi du plus fort voudra faire, MAINTENON, Lett. à Mme de Caylus, 11 sept. 1710. Celui qui sut vaincre Numance, Qui mit Carthage sous sa loi, SOUL. Poésies div. VIII. L'Inde et l'Hydaspe entiers couleront sous vos lois, RAC. Alex. IV, 2. Le Grec a sous ses lois les peuples de Messine, VOLT. Tancr. I, 1. || Autorité, puissance. Mais ne présume pas qu'en te [illegible] nant ma foi L'hymen m'ait pour jamais [illegible] sous ta loi, BOIL. Lutr. II. Quoiqu'à regret, [illegible] ils [les janissaires] marchent sous ses lois [illegible] rat], RAC. Bajaz. I, 1. Et vous, rentrez, ma [illegible] et du moins à mes lois Obéissez encor pour la dernière

fois, RAC. *Iphig.* IV, 4. ....Tout, si je vous en crois, Doit marcher, doit fléchir, doit trembler sous vos lois, ID. *ib.* IV, 6. Son [illegible] regard [illegible] Sur tous les mondes à la fois, La mer, qui fuit à ma parole, Ou la poussière qui s'envole, Suivent et comprennent mes lois, LAMART. *Médit.* I, 8. || Par exagération et politesse, être sous les lois de quelqu'un, lui être tout dévoué. Au nom de Dieu, ma chère madame.... croyez qu'on ne peut être à vous ni sous vos lois avec plus de sincérité que j'y suis, SÉV. *à Mme de Guitaut*, n° 1397, éd. RÉGNIER. || 17° L'empire qu'une femme exerce sur un homme. Il possédait ton âme, il vivait sous tes lois, CORN. *Cid.* IV, 2. Cependant à l'objet qui me tient sous sa loi..., ID. *le Ment.* III, 1. Votre frère entre sous les lois de Ninon, SÉV. 27. Hermione elle-même a vu plus de cent fois Cet amant irrité revenir sous ses lois, RAC. *Andr.* I, 1. Au mois de mai j'ai vu Rosette, Et mon cœur a subi ses lois, BÉRANG. *Print. et Aut.* || 18° Obligations qui sont imposées d'homme à homme. Les lois du devoir, de l'honneur, de la bienséance, de la politesse. Mais puisque mon devoir m'imposait d'autres lois...., CORN. *Poly.* II, 2. Son amitié pour vous lui faisait cette loi, ID. *Nicom.* IV, 6. La plus sainte des lois, ah! c'est de vous sauver, RAC. *Bajaz.* II, 3. L'intérêt de l'État fut leur unique loi, ID. *ib.* Il y a de certaines familles, qui par les lois du monde, ou ce qu'on appelle de la bienséance, doivent être irréconciliables, LA BRUY. VIII. La nature et l'hymen, voilà les lois premières, Les devoirs, les liens des nations entières, VOLT. *Orphel.* II, 3. || 19° Les lois de la grammaire, de la syntaxe, les règles établies par la grammaire, la syntaxe. La grammaire, qui sait régenter jusqu'aux rois, Et les fait, la main haute, obéir à ses lois, MOL. *F. sav.* II, 6. || 20° Les lois du jeu, les conventions qui règnent entre les joueurs. À la honte des hommes on sait que les lois du jeu sont les seules qui soient partout justes, claires, inviolables et exécutées, VOLT. *Dict. phil. Lois*, 3. || Terme de trictrac. Loi de plein, de coin, les conditions qu'il faut observer pour faire son plein, pour prendre son coin. || 21° Fig. Loi, dans le domaine des sciences, signifie les conditions nécessaires qui déterminent les phénomènes, le rapport constant et invariable entre les phénomènes ou entre les diverses phases d'un même phénomène. Les lois de l'attraction, du mouvement, de la réfraction. L'immutabilité des lois de la nature. Les lois qui président à ce phénomène. Tout a sa loi, tout a son ordre, BOSS. *Conn. de Dieu*, IV, 4. Ce n'est pas ici l'univers tel que l'ont conçu les philosophes; formé, selon quelques-uns, par un concours fortuit des premiers corps, ou qui, selon les plus sages, a fourni sa matière à son auteur, qui, par conséquent, n'en dépend ni dans le fond de son être ni dans son premier état, et qui l'astreint à certaines lois que lui-même ne peut violer, ID. *Hist.* II, 1. Le Dieu qu'il [Moïse] nous a montré.... peut faire et défaire ainsi qu'il lui plaît; il donne des lois à la nature, et les renverse quand il veut, ID. *ib.* Les lois, dans la signification la plus étendue, sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses, et dans ce sens tous les êtres ont leurs lois; la divinité a ses lois; le monde matériel a ses lois; les intelligences supérieures à l'homme ont leurs lois; les bêtes ont leurs lois; l'homme a ses lois, MONTESQ. *Esp.* I, 1. Comme nous voyons que le monde, formé par le mouvement de la matière et privé d'intelligence, subsiste toujours, il faut que ses mouvements aient des lois invariables, ID. *ib.* Les effets généraux sont pour nous les vraies lois de la nature, BUFF. *Théor. de la terre*, 1er *disc.* La notion philosophique de loi naturelle consiste toujours à saisir la constance dans la variété, A. COMTE, *Politique positive*, t. II, p. 41. || Lois de l'intelligence ou de la pensée, se dit des conditions nécessaires à l'accomplissement des fonctions de l'intelligence. || Lois [illegible], lois reconnues dans le développement de l'histoire. || Terme de physique. Loi de Mariotte, loi d'après laquelle les volumes des gaz sont en raison inverse des pressions. || 22° Loi de Lynch, *Lynch-law*, justice sommaire que le peuple exerce, aux États-Unis d'Amérique, contre les individus qui jouissent de l'impunité par l'insuffisance des lois; il les pend, ou leur inflige un certain nombre de coups de fouet. On dérive ce nom d'un certain *John Lynch*, colon de la Caroline au XVIIe siècle, que ses concitoyens investirent d'un pouvoir discrétionnaire, afin de juger et de réprimer immédiatement les désordres inséparables d'une colonie naissante; cette mesure aurait été adoptée par les autres États de l'Amérique du nord pour des circonstances semblables. Il en a été fait depuis 1848 de fréquentes applications en Californie. || Proverbes. Que veut le roi, ce veut la loi, c'est-à-dire la volonté du roi et celle de la loi ne sont pas distinctes, elles concordent toujours. || On dit aussi : si veut le roi, si veut la loi (si dans ce cas signifie ainsi). || Un roi, une foi, une loi, se dit pour exprimer qu'il ne faut souffrir dans l'État ni révolte contre l'autorité royale, ni religion nouvelle, ni infraction à la loi. || Nécessité n'a point de loi, c'est-à-dire un extrême péril, un extrême besoin peuvent rendre excusables des actions répréhensibles. || On dit de même : force n'a point de loi. Qu'eût fait Alaciel? force n'a point de loi, LA FONT. *Fiancée*.

— HIST. XIe s. Qui droite loi et dreit jugement refuserai.... *Lois de Guill.* 41. Si recevez la lei [croyance] de chrestiens, *Ch. de Rol.* III. Donc [il] a parled à lei [à la façon] de chevalier, *ib.* LVIII. || XIIe s. Escoler fu en la loi paenie, *Roncis.* 26. La loi Jesu as tenu droitement, *ib.* 102. Par toute Espaigne là où courent mes lois, *ib.* 122. Le premier roi de France fist Diex par son commant Couronner à ses anges dignement en chantant, Puis le commanda estre en terre son sergent, Tenir droite justice et la loi mettre avant, *Sax.* I. À l'arcevesque en vunt li evesque parler; Dient que lur estuet [il leur faut] les leis le rei [les lois du roi] guarder, *Th. le mart.* 40. Ço que reis voit est leis, ço dient li alquant [quelques-uns]; As terriens seignurs sunt tuit obeisant, *ib.* 38. || XIIIe s. S'il pooit tant faire qu'il l'en peust mener, elle le prendroit à segneur [mari] et relinquiroit sa loy [religion], *Chr. de Rains*, 6. Anchiennement, si comme noz avons entendu des segneurs de loys, fu fes uns establissemens, comment on maintenroit le [la] larguece des voies et des quemins [chemins], BEAUM. XXV, 1. La lois voit bien l'ome quant il est sorpris d'ire, mais il ne voit pas la loi, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 352. || XIVe s. Le XXe jour d'avril, que li ville issy [sortit] pour loy faire [exécuter l'arrêt] de pluiseurs maisons abatre, CAFFIAUX, *Abattis de maisons*, p. 20. Les loys sont chose sourde, la quelle l'en ne puet [peut] requerre ne prier, BERCHEURE, f° 28, *recto*. Toutes amendes qui selon droit ou coustume sont appellées loy, DU CANGE, *lex mulcta*. Les trente eswardeurs [magistrats] feront serment solennel que il feront la loy de la ville aussi bien au povre comme au riche, ID. *Legem facere*. || XVe s. [Les députés] excusoient de la mort de son bailly toute la loi [le corps municipal] et les hommes notables de la ville, FROISS. II, II, 55. || XVIe s. La peur qui sert au peuple et de frein et de loy, Ne sçauroit estonner ny la vertu ny toy; La loy ne sert de rien, quand la vertu nous garde, RONS. 289. La necessité estant venue qui donne loy aux grands, elle fera faire par force ce qu'on n'aura voulu faire de gré, LANOUE, 33. Si je n'avoi banni de mon ouvrage les duels; prenant en cela loi de la loi qui a prononcé contre les vaines gloires les arrêts du vrai honneur, D'AUB. *Hist.* II, 281. Jesus Christ est la fin de la loy : mais il appert clairement par la loy et les prophetes combien ceste sentence est vraye, CALV. *Inst.* 254. Par ce mot de loy je n'enten pas seulement les dix preceptes ... mais la forme de religion telle que Dieu a publiée par la main de Moyse, ID. *ib.* 255. Pourtant on ne pouvoit mieux dire, que d'appeler la loy un magistrat muet, et le magistrat une loy vive, ID. *ib.* 1202. Alors, libres de crainte, ils eurent loy de tourner leur pensée à la perte qu'ils venoient de faire, MONT. I, 63. Se soubmettre aux lois soubs lesquelles on est né, ID. I, 221.

— ÉTYM. Provenç. *leg, ley, lei*; catal. *lley*; esp. *ley*; port. *lei*; ital. *legge*; du lat. *legem*, que les étymologistes latins rattachent non à *legere*, mais à *ligare* : ce qui lie. Mais l'*e* changé en *i* fait une grave difficulté; quant à le tirer de *legere*, le changement de *ĕ* en *ē* fait une difficulté aussi, mais moins grande, et le sens n'est guère satisfaisant. L'origine reste donc obscure.

2. LOI (loi), *s. f.* Terme de monnayage. Le titre auquel les monnaies doivent être fabriquées, c'est-à-dire la quantité d'alliage qu'elles doivent contenir.

— ÉTYM. *Loi* 1, la *loi* en monnaie étant une règle, une *loi* (voy. ALOI).

LOIN (loin). L'*n* ne se lie pas; la nuit est loin encore, cependant quelques-uns disent loin-n-encore, au XVIIe siècle. [illegible], *Gramm.* p. 10, dit que c'était une prononciation normande, *adv.*

1° À une grande distance dans l'espace. Pourquoi tenter si loin des courses inutiles? RAC. *Mithr.* III, 1. Ceux qui ont le temps d'aller vivre loin des [illegible] de chez eux et qui n'ont pas le temps pendant six mois d'écrire une seule lettre à leurs amis, VOLT. *Lett. [illegible]*, 30 mars 1764. Je m'en irai si loin que je n'entendrai parler ni d'eux ni de vous, [illegible] *Père de famille*, V, 9. || À une lieue loin, à cent lieues loin, à la distance d'une lieue, de cent lieues. C'est une belle conversation que celle que l'on fait de deux cents lieues loin, SÉV. 1er janv. 1674. J'aimerais bien mieux que deux cents lieues loin c'est vous [illegible], ID. 3 août 1689. On fait [illegible] cent lieues loin, VOLT. *Lett. d'Alembert*, 1er fév. 1773. || Fig. Elle [la Champmeslé] surpasse la Desœillets [autre actrice] de cent lieues loin, et moi qu'on croit assez bonne pour le théâtre, je ne suis pas digne d'allumer les chandelles quand elle paraît, SÉV. 15 janv. 1672. || Il est bien loin s'il court toujours, se dit de quelqu'un qui vient de s'en aller et qu'on demande. || Familièrement. Il ne voit pas plus loin que le bout de son nez, il a la vue courte, et fig. il n'a pas de pénétration, de prévoyance. || Voir loin, avoir la vue longue. || Fig. Voir loin, percer l'avenir, pénétrer les mystères. J'ai d'autres yeux, Absyrte, et vois un peu plus loin, CORN. *Tois. d'or*, I, 2. Mais regardez plus loin : songez en ce malheur Quelle gloire va suivre un moment de douleur, RAC. *Bérén.* IV, 6. Mais moi qui vois plus loin, qui par un long usage Des maximes du trône ai fait l'apprentissage, ID. *Baj.* IV, 7. || Fig. Aller loin, faire fortune, s'élever à de hauts emplois. Ce garçon-là ira loin, P. L. COUR. *Lett.* I, 136. || On dit de même : Cet emploi peut le mener loin. Sa valeur doit le mener loin, LAMOTTE, *Calendr. des vieill.* sc. 10. || Dans un sens analogue. Il aspirait plus loin [il avait de plus grands desseins] qu'à la main de Junie, RAC. *Brit.* V, 6. || Fig. Aller loin, faire des progrès. Nous allons plus loin que les autres peuples en plus d'un genre; et c'est peut-être parce que nous sommes venus les derniers, VOLT. *Mœurs*, 6. || Aller loin, pénétrer avant, faire effet. Le hasard va plus loin souvent que la prudence, ID. *Mérope*, IV, 1. || Aller loin, être poussé à un plus grand effet. Amant avec transport, mais jaloux sans retour, Sa haine va toujours plus loin que son amour, RAC. *Mithr.* I, 5. || Aller plus loin, se porter à un plus grand excès. Les sociniens ont été plus loin que les luthériens, BOSS. *Reine d'Anglet.* || Aller plus loin, faire plus de progrès. Comme les vieux philosophes grecs qui voyaient avec plaisir s'élever des jeunes gens qui devaient aller plus loin qu'eux, VOLT. *Lett. de la Touraille*, 12 mai 1766. || Aller trop loin, exagérer. Si on ajoute que la fortune y est indifférente, c'est aller trop loin, VAUVEN. *Du bonh.* || Aller trop loin, se dit aussi d'actions, de paroles qui dépassent la mesure. || N'allez pas plus loin, formule de politesse qui se dit pour empêcher quelqu'un de nous reconduire plus qu'il n'a déjà fait. Laissez, ma bru, laissez; ne venez pas plus loin; Ce sont toutes façons dont je n'ai pas besoin, MOL. *Tart.* I, 1. || Fig. N'aller pas plus loin, s'en tenir à ce qui a été dit ou fait. Je reconnais ce soin, Et ne souhaite pas que vous alliez plus loin, RAC. *Brit.* IV, 4. || Fig. Mener loin, précipiter dans des affaires fâcheuses. On peut vous mener loin avec de pareils gages, MOL. *Tart.* V, 1. || Fig. Pousser loin, entraîner à des actions qui causent plus tard des regrets. Le regret d'avoir été poussé si loin par ses malheurs, BOSS. *Louis de Bourbon*. || Il ne le portera pas loin, c'est-à-dire il sera bientôt puni, ou bien, s'il s'agit d'une offense, vengeance ne tardera pas à en être prise. || Fig. Renvoyer bien loin quelqu'un, quelque chose, repousser fortement, vivement des propositions, des ouvertures. Je vous mandais que [illegible] bien loin, et vous me dites que c'était lui souhaiter le pis qui pût lui arriver, SÉV. 30 oct. 1669. || Fig. Ce principe s'étend plus loin qu'il ne le semble. Je ne vais guère loin chercher dans mon cœur pour y trouver de la douceur pour vous, SÉV. *à Bussy*, 16 avril 1670. Vous seule pouvez faire la joie et la douleur de ma vie; je ne connais que vous, et hors de vous tout est loin de moi, ID. 13 mars 1671. Quel général porta plus loin la prévoyance? BOSS. *Louis de Bourbon*. Il n'y a pas loin entre la vertu qui se repose et la vertu qui s'[illegible], BOSS. *Avent. Concep.* Il n'y a jamais loin entre l'[illegible]ement et la [illegible], ID. *Carême, [illegible]*. Il y a moins loin d'un homme à un homme, à Londres qu'à Vienne, VOLT. *Dict. phil. Boire à la santé*. Les Tartares-Mantchoux sont incontestablement les ancêtres des Péruviens, car Manco-Capac est le premier inca du Pérou. Manco ressemble à Mancu. Manco à Mancu, Mancu à Mantchou et de là à Mantchoux : il n'y a pas loin, ID. *ib. Population*. || Fig. [illegible] pousser loin la haine, la vengeance, se venger avec âpreté, sans merci. || 2° À une grande distance dans le temps. Ce retard nous remet bien loin ; le jour est encore loin, [illegible] III, 3. Sans reculer plus loin l'effet de ma parole, Je vous rends

dans trois mois au pied du Capitole, RAC. *Mithr.* III, 1. Elle [une jeune dame] allait triomphante de je ne sais combien de libertés, sans intéresser la sienne; son heure n'était pas encore venue, mais elle n'était pas si loin, HAMILT. *Gramm.* 9. || Ce malade n'ira pas loin, il mourra bientôt. || Fig. Avec la dépense qu'il fait, cet homme n'ira pas loin, il sera bientôt ruiné. || 3° Non loin de, à une petite distance. Ils [les chevaux d'Hippolyte] s'arrêtent non loin de ces tombeaux antiques.... RAC. *Phèdre*, V, 6. Trajan, non loin du Caucase, enchaîna trente rois; À peine a-t-il un nom fameux par la victoire, VOLT. *Épître* XLIX. Les deux armées se rencontrèrent dans le golfe de Lépante, l'ancien Naupactus, non loin de Corinthe, ID. *Mœurs*, 160. || 4° De loin, *loc. adv.* D'une grande distance dans l'espace. Je vois de loin, j'atteins de même, LA FONT. *Fabl.* IV, 10. J'en sais beaucoup de par le monde À qui ceci conviendrait bien : De loin, c'est quelque chose; et de près, ce n'est rien, ID. *ib.* IV, 10. L'horreur de l'hiver à la campagne n'est que de loin, de près ce n'est plus de même, SÉV. 12 oct. 1689. Louis, qui entend de si loin les gémissements des chrétiens affligés, BOSS. *Reine d'Anglet.* Il est bien difficile de juger et de conduire de si loin, MAINTENON, *Lett. au card. de Noailles*, 2 fév. 1703. Allons; et de si loin évitons la cruelle, Que de longtemps, Arsace, on ne nous parle d'elle, RAC. *Bérén.* III, 4. Leur gloire de si loin n'éblouit pas mes yeux, ID. *Mithr.* IV, 4. Il faut servir les Français de loin, et malgré eux; c'est le peuple d'Athènes, VOLT. *Lett. Mme d'Argental*, 14 mars 1762. Que je puisse de loin l'entrevoir seulement! BAIFFAULT, *Ninus II*, I, 5. || Fig. Quoi! vous à qui Néron doit le jour qu'il respire, Qui l'avez appelé de si loin à l'empire? RAC. *Brit.* I, 1. || Je vous vois venir de loin, c'est-à-dire je me doute de ce que vous allez dire, faire. || Revenir de loin, de bien loin, réchapper d'une maladie très-grave, ou de quelque grand danger, ou de quelque ancienne habitude. L'âme, délivrée de la captivité des sens.... est enfin revenue à elle-même; elle est revenue de bien loin.... BOSS. *la Vallière.* Voyez [à l'approche de la mort] cette bouche ouverte, ce visage allongé, cette respiration entrecoupée, ce jugement offusqué qui revient par certains moments comme de fort loin, ID. *Pensées chrét. et mor.* 38. Qu'il aurait fallu s'y prendre plus tôt, qu'on ne revient pas de si loin.... MASS. *Carême, Lazare.* || La jeunesse revient de bien loin, se dit d'un jeune homme malade et duquel on ne désespère pas tout à fait. Cela fait voir que la sagesse revient de loin comme la jeunesse, SÉV. 5 nov. 1676. || Fig. et familièrement. Ne connaître quelqu'un ni de près, ni de loin, ne pas le connaître du tout. || Nous sommes parents, mais de loin, c'est-à-dire nous sommes parents à un degré éloigné. || 5° De loin, d'une grande distance dans le temps. J'ai prévu d'assez loin ce que j'en viens d'apprendre, CORN. *Rodog.* V, 4. Qui prévoyait de plus loin? BOSS. *le Tellier.* Anne avertie de loin par un mal aussi cruel qu'irrémédiable, ID. *Reine d'Anglet.* Je ne sais point prévoir les malheurs de si loin, RAC. *Andr.* I, 2. Quel important besoin Vous a fait devancer l'aurore de si loin? ID. *Iphig.* I, 1. Mon mal vient de plus loin, ID. *Phèd.* I, 3. Vous preniez de si loin vos mesures, MASS. *Avent, Jug.* || Voir de loin, avoir beaucoup de prévoyance, pressentir longtemps d'avance ce qui doit arriver. || 6° De bien loin, de beaucoup. Restait le roi, de bien loin le plus important, ST-SIM. 73, 194. || 7° Du plus loin, d'aussi loin que, *loc. conjonct. de lieu* (avec l'indicatif), de la plus grande distance possible. Lui-même, d'aussi loin qu'il nous a vus paraître : Adorez, a-t-il dit, l'ordre de votre maître, RAC. *Baj.* V, 11. Quoi qu'il en soit, Néron, d'aussi loin qu'il me vit, Laissa sur son visage éclater son dépit, ID. *Brit.* I, 1. || Du plus loin que, d'aussi loin que, en parlant du temps (avec le subjonctif). Du plus loin que je me souvienne, qu'il m'en souvienne, la chose était ainsi. || C'est du plus loin qu'il me souvienne, se dit d'une chose dont le souvenir est presque effacé. || 8° Au loin, *loc. adv.* À une grande distance. Voir au loin. Voyager au loin. C'est un petit village ou plutôt un hameau, Bâti sur le penchant d'un long rang de collines, D'où l'œil s'égare au loin dans les plaines voisines, BOIL. *Épître* VI. La rive au loin gémit, blanchissante d'écume, RAC. *Iphig.* V, 6. N'allons jamais au loin, quand ce que nous cherchons est tout auprès, VOLT. *Dict. phil. Influence.* || 9° Au plus loin que (avec le subjonctif), *loc. adv. de lieu*, à la plus grande distance possible. Au plus loin que ma vue puisse s'étendre, je n'aperçois rien. || 10° Loin à loin, de loin à loin, de loin en loin, *loc. adv.* À de grandes distances, à de longs intervalles. Planter des arbres loin à loin. Nos batteries, disposées un peu trop loin à loin, ne purent être prêtes qu'une heure après, ST-SIM. 12, 134. Ces sortes de hardiesses font un merveilleux effet dans la poésie, lorsqu'elles sont placées à propos de loin à loin, D'OLIVET, *Rem. sur Racine* § 41. || Il se dit aussi du temps. Tous les secours qu'on a tirés des ecclésiastiques pour les besoins du royaume ne sont tirés que de loin à loin, PATRU, *Œuv. div.* p. 510, dans RICHELET. Les nouvelles de sa venue [de Cyrus] viennent de loin à loin, comme avait prédit Jérémie, BOSS. *Hist.* II, 4. Ses lettres viennent plus de loin à loin qu'au commencement, BAYLE, *Lett.* 87, 5 janv. 1691, t. I, p. 307. Je leur dirai avec Origène qu'il y a eu très-peu de persécutions, et encore de loin à loin, VOLT. *Philos. Déf. Mil. Bolingbroke*, ch. XLII. Les états généraux, convoqués de loin à loin, se demandaient les lois et les usages, ID. *Mœurs*, 84. Je ne reçois plus de vos nouvelles que de loin en loin, et je trouve cela très-mauvais, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 18 sept. 1762. La cour de Versailles a jeté de loin en loin quelques regards sur Madagascar, mais sans en sentir jamais vivement le prix, RAYNAL, *Hist. phil.* IV, 5. || 11° Loin de, *loc. prép.* À distance de. ...loin du monde ingrat que bienheureux tu quittes, RÉGNIER, *Ép.* I. Elle va, loin de vous et loin de sa patrie, Accepter pour époux le roi de Ligurie, VOLT. *Brutus*, II, 2. Je vis heureux dans une retraite charmante, fâché seulement d'être heureux loin de vous, ID. *Lett. Thiriot*, juillet 1736. Amis, loin de la ville, Loin des palais de roi, Loin de la cour servile, Loin de la foule vile, trouvez-moi, trouvez-moi.... Quelque asile sauvage, V. HUGO, *Odes, Rêves.* || Fig. Mais que vous êtes loin de cette ardeur parfaite Qui vous est nécessaire et que je vous souhaite! CORN. *Poly.* I, 1. Vous louez Revel par où je l'ai loué, en disant que je l'avais trouvé vrai et loin de toute vanité, SÉV. 21 sept. 1689. Qu'alors il était loin de tant de renommée! VOLT. *Fanat.* I, 4. || Elliptiquement, loin exprime l'injonction d'éloigner, d'écarter. Loin, bien loin, tristes pensées, MALH. II, 2. Loin de moi les pensées de ces impies! SACI, *Bible, Job*, XXII, 18. Loin de nous les héros sans humanité! BOSS. *Louis de Bourbon.* Loin ces rimeurs craintifs.... BOIL. *Art p.* II. Loin de moi les mortels assez audacieux Pour juger par eux-même et pour voir par leurs yeux! VOLT. *Fanat.* III, 6. Loin tous ces conquérants en ravages fertiles! DELILLE, *Jardins*, IV. || Loin de là, se dit pour signifier qu'il ne faut pas manquer à telle ou telle chose. On vous conseille d'abandonner cette affaire; loin de là, il faut la pousser activement. || Être loin de son compte, se tromper dans son raisonnement, dans son calcul, dans ses prétentions, dans ses espérances. || Ils sont encore tous deux bien loin de compte, se dit de deux personnes qui ont une convention, un marché à faire, et qui ne peuvent tomber d'accord. || Être loin, bien loin de faire une chose, être dans des dispositions toutes contraires à celles qui pousseraient à faire cette chose. Je suis loin de vanter ma victoire et mon zèle, VOLT. *Oreste*, III, 6. || Bien loin, ou, simplement, loin, se construisant avec la préposition *de*, suivie d'un verbe à l'infinitif, ou avec la conjonction *que* et le subjonctif, signifie au lieu de, tant s'en faut que. L'adversité, loin qu'elle soit un mal, est souvent un remède et le contre-poison de la prospérité. Celui-ci, loin de tourner le dos, Veut vendre au moins sa vie, et mourir en héros, LA FONT. *Fabl.* X, 14. Loin de trembler devant les autels, on y méprise Jésus-Christ présent, BOSS. *Louis de Bourbon.* Quoi! cher prince, avec toi je me verrais unie! Et, loin que ma tendresse eût exposé ta vie, Tu verrais.... RAC. *Mithr.* IV, 4. Hélas! loin de vouloir éviter sa colère, La plus soudaine mort me sera la plus chère, ID. *Brit.* V, 7. Loin de vous accabler, avec vous je soupire, VOLT. *Brutus*, IV, 4. || 12° Loin de, se dit aussi de la distance dans le temps. Nous sommes encore loin du carnaval. || Proverbes. Loin des yeux, loin du cœur, se dit pour exprimer que l'absence amortit les affections. || Près de l'église, loin de Dieu, se dit d'un homme qui loge près de l'église et qui n'est guère dévot. || Il est auprès de cette belle comme le bénitier est dans l'église, près de la porte et loin du cœur, se dit, par un jeu de mot entre cœur et chœur, d'un amoureux qui n'est point aimé de celle qu'il aime. || A beau mentir qui vient de loin, se dit de ceux qui, au retour de pays lointains, racontent des choses incroyables. || Pas à pas on va loin, c'est-à-dire quand on va toujours, on ne laisse pas d'avancer, quoiqu'on aille lentement.

— REM. 1. Boileau a dit : Bien loin de convenir qu'il y a du sublime dans les paroles que Moïse fait prononcer à Dieu au commencement de la Genèse.... (10e réflexion sur Longin). On pourrait demander qu'il y ait; bien loin équivalant à une négation. Mais il y a ici une proposition déjà faite et que l'on doit rappeler dans ses propres termes; c'est ce qui justifie l'indicatif. || 2. Anciennement on disait *de loin à loin*. *De loin en loin* ne paraît que dans la deuxième moitié du XVIIe siècle.

— HIST. XIe s. Loin et prof [près], *Lois de Guill.* 42. Sire Alexis, tanz jurz t'ai desiret, E tantes feiz [tant de fois] par tei au loinz guardet [regardé], si revendreies [tu revenais] ta spuse conforter, *S. Alexis*, XCV. Vous n'irez pas uan [cette année] de moi si luign, *Ch. de Rol.* XVII. Li quens Rolanz Gautier de luin apele, *ib.* LXII. Cist [ceux-ci, les ennemis] nous sont près, mais trop nous est loin Charles, *ib.* LXXXV. Ne loing ne près ne poet vedeir [voir] si clair, *ib.* CXLVIII. || XIIe s. De long reluist li teinz [la couleur] et li blazons, *Ronc.* 132. Mainte longue semaine Trai [je passe], quant sui loing de sui [?], *Couci*, VIII. Et quant je plus sui loing de la contrée, Tant est mes cuers [mon cœur] plus près et ma pensée, *ib.* XVII. Les contrées qui mult sont long de lor, *Machab.* I, 8. || XIIIe s. Adan, pou [peu] sont de gent, n'aient oï Dire qu'on vait moult loins tout belement, MÄTZNER, p. 82. L'en doit bien reculer pour le plus loing saillir, *Berte*, XIII. Cil dame Diex, fait-ele, qui haut siet et loin voit, *ib.* XXVIII. Ne il n'avoient mie pooir de pourchacier viandes quatre arbalestrées loing de l'ost, VILLEH. LXXIV. Nachées pour voir [vrai], li arbre furent Si loing à loing cum estre durent, *la Rose*, 1376. || XIVe s. Les extremes sont plus loing l'un de l'autre et à plus grant distance de l'un à l'autre que il n'a de chascun d'euls au moien, ORESME, *Eth.* 52. Quant li princes choisi [vit] Bertran qui venoit là, De si loin qu'il le vit, à rire commença, *Guescl.* 13497. || XVe s. Ma lettre escrivi et scellay, Et à mon ami l'enveai, Qui la lut, et, trois jours après, Petit loing ou petit plus près [un peu plus ou un peu moins], Me rescrivi en tel maniere, E. DESCH. *Poés. mss.* f° 495. L'un dit que promectez de loing, Et qu'en estes bonne maistresse, L'aultre que faillez au besoing, CH. D'ORL. *Chanson* 33. Et ne regardoient point à plus loing, COMM. V, 16. Hier, n'a pas plus loin, je fus l'ost sur toute, et d'un lieu, là où je estois, je vous y vis arriver, *Louis XI, Nouv.* XXXIII. || XVIe s. L'effect surmonte de si loing la pensée, que.... MONT. I, 81. Les choses nous paroissent souvent plus grandes de loing que de prez, ID. *ib.* Trouvant un jour une mienne parente En un festin, parente d'assez loin.... RONS. 774. Loin des yeux, loin du cœur, c'est la regle ordinaire, DESPORTES, *Élégies*, I, 4.

— ÉTYM. Bourguig. *lon*; Verviers, *lons*; provenç. *long, loing, lonh, lunh, luenh, lunh*; catal. *lluny*; anc. espagn. *luene*; portug. *longe*; ital. *lungi*; du lat. *longe*, de *longus*, long. *Loinz*, *loins* représente *longis* (a *longis*; voy. CERTES et VOLONTIERS pour l's).

LOINTAIN, AINE (loin-tin, tè-n'), *adj.* || 1° Qui est éloigné du pays où l'on est ou dont on parle. ....De là nous sont venus Tant d'arbres excellents autrefois inconnus, Ou qui ne se plaisaient qu'aux plus lointaines terres, PERRAULT, *Ép. à la Quintinye.* Des entreprises lointaines réussissent rarement, VOLT. *Ann. de l'Emp. Charles-Quint*, 1530. Il reviendra vainqueur de ces lointains rivages, DUCIS, *Othello*, II, 1. Climats lointains, ID. *Oscar*, I, 2. || Qui est à une grande distance. Quand, sorti vers le soir des grottes reculées, Il s'égare à pas lents au penchant des vallées, Et voit des derniers feux le ciel se colorer, Et sur les monts lointains un beau jour expirer, A. CHÉNIER, *Élég.* XIV. || Il se dit aussi quelquefois du temps. Les siècles les plus lointains. Oh! dans ces jours lointains où l'on n'ose descendre, Quand trois mille ans auront passé sur notre cendre, À nous, qui maintenant vivons, pensons, allons, V. HUGO, *Voix intér.* IV. || 2° *S. m.* Plan situé dans l'éloignement. On voyait en lointain une ville naissante, LA FONT. *Filles de Minée.* Le goût des points de vue et des lointains vient du penchant qu'ont les hommes de ne se plaire qu'où ils ne sont pas, J. J. ROUSS. *Hél.* IV, 11. Voyez dans le lointain Capoue; elle a vaincu le guerrier dont l'âme inflexible résista plus longtemps à Rome que l'univers, STAËL, *Corinne*, XIII, 4. Il [le fleuve] serpente et s'enfonce en un lointain obscur, LAMART. *Méd.* I, 1. || En peinture, le lointain d'un tableau, le plan le plus reculé, celui qui montre les objets plus ou moins noyés dans le vague de la perspective. Le peintre, dit-on, aurait pu finir davantage ces campagnes, ces lointains, SÉV. *Emst.* 89. C'est une lumière qui s'élève et qui fait fuir les montagnes qui ...

le [illegible] [tableau du Poussin], ID. t. XIX, p. 346. Les [illegible] de Vernet sont vaporeux, ses ciels légers, [illegible], *Salon de 1766*, *Œuvres*, t. XIII, p. 143, dans [illegible] Sous l'arcade, un escalier qui conduit vers la rive du lac, au delà, un lointain, une campagne, ID. *Salon de 1767*, *Œuvr.* t. XIV, p. 401.

— HIST. XIIe s. Si [je] m'i comfort [en son souvenir], quant ele m'est loingtaine [absente], *Couci*, VIII. || XIIIe s. En un lointain pays [qu'elle] en soit tantost menée, *Berte*, XVI. Selonc ce qu'elle estoit de ses amis lointaine [éloignée], *ib.* L. [Ma fille] Se fait ainsi hair [de] gent voisine et lointaine, *ib.* LXXIV. Se tere eschiet de costé à celi qui est mariés comme d'oncle ou d'antain [tante], de frere ou de sereur, ou de plus lointaing degré de lignage, BEAUM. XIII, 18. || XIVe s. Ceulx [les chiens] qui sont trop hastifs, trop loingtains, *Ménagier*, III, 2. || XVe s. Conseillé fut que .... les lointains des lointaines marches d'Auvergne, du Dauphiné .... s'en retourneroient tout bellement en leur pays, FROISS. II, II, 203. || XVIe s. Les coups de leurs fondes n'estoient pas moins certains et loingtains, MONT. I, 363. Les exils loingtains et solitaires, les prisons perpetuelles, ID. I, 228. Nous sentons un plaisir singulier à escouter ceulx qui retournent de quelque loingtain voyage, AMYOT, *Préf.* XIV, 42. Elle vouloit s'en aller habiter en quelque terre sur l'Ocean, loingtaine de la mer Mediterranée, ID. *Ant.* 90.

— ETYM. Provenç. *lonhdan, lunhdan, loindan*; ital. *lontano*; d'un latin fictif *longitanus*, dérivé de *longus*, long.

† **LOINTAINETÉ** (loin-tè-ne-té), *s. f.* Situation de ce qui est lointain.

— HIST. XVIe s. Loingtaineté, COTGRAVE.

LOIR (loir), *s. m.* Petit animal semblable à un rat, à poil gris, à queue velue, qui vit dans les creux des arbres et des murs, et qui dort durant l'hiver. Nous connaissons trois espèces de loirs qui, comme la marmotte, dorment pendant l'hiver, le loir, le lérot et le muscardin; le loir est le plus gros des trois, le muscardin est le plus petit, BUFF. *Quadrup.* t. II, p. 341. Les loirs faisaient partie de la bonne chère chez les Romains; ils en élevaient en quantité, ID. *ib.* p. 348. Je fis la guerre aux loirs, j'en détruisis beaucoup, et le fruit n'en disparaissait pas moins; je guettai si bien qu'enfin je trouvai que le jardinier lui-même était le grand loir, J. J. ROUSS. *Conf.* IX. || Fig. Un loir, un paresseux, parce que cet animal dort pendant plusieurs mois. Vous ne me parlez plus de ce paresseux [Thiriot], de ce négligent, de ce loir, de cet ingrat, de ce liron qui passe sa vie à manger, à dormir, et à oublier ses amis, VOLT. *Lett. Damilaville*, 2 avr. 1764.

— HIST. XIIIe s. Mais il esgarde et voit deux loirs, Li uns est blans, li autre noirs, Rungier de l'arbre la racine, GUI DE CAMBRAI, *Barl. et Jos.* p. 341. Pour bien faire message, [il] n'estoit pas com le loire, *Berte*, LXVI. [Un vilain] Que je trové là en l'oraille De cel pré dormant comme loir, *Renart*, 5977. || XVIe s. Combien de fois, combien elle eut d'envie Sur l'ours, les glirs, les taissons endormis! LA BORVIE, 485. Heureux loirs, qui dormez la moitié de l'année, Las! qu'un somme aussi fort ne me peut-il tenir? DESPORTES, *Diane*, II, 49.

— ETYM. Berry, *lire*; provenç. *glire*; espagn. *liron*; ital. *ghiro*; du lat. *glirem*, de *glis, gliris*.

LOISIBLE (loi-zi-bl'), *adj.* Qui est permis. Il est loisible de prendre des étoffes au Levant, mais non pas de s'y faire circoncire, BALZAC, *Œuv. div. Disc.* 7, dans RICHELET. Lélie : Si tu m'es inflexible, Je m'en vais me tuer. — Mascarille : Soit, il vous est loisible, MOL. *l'Ét.* II, 7. Hé bien! allez, sortez, il vous est tout loisible, ID. *Mis.* II, 4.

— REM. Il vous est loisible de faire.... était barbare, suivant Marguerite Buffet, en 1668, *Observ.* p. 50, et suivant Vaugelas. Sur [illegible] l'A[illegible] [dans ses [illegible] sur Vaugelas, p. 243, dans [illegible] « Loisible n'est pas si vieux que M. de Vaugelas [illegible] le marque, mais il commence à vieillir, et il vaut mieux dire cela n'est pas permis, que cela n'est pas loisible. » S'il vieillissait alors, il a cessé de vieillir, et il est aujourd'hui de bon usage, [illegible] *facultatif*, qui a le même sens.

— HIST. XIVe s. Or doncques [illegible] est possible, Ne necessaire, ne loisible, De [illegible], Ne separer les elemens, *l'Alch. à nat.* 780. || XVIe s. Il estoit loisible à quiconque vouloit, d'appeler [illegible] en justice et le [illegible], AMYOT, *Solon*, 32.

— ETYM. Lat. *licere*, être permis (voy. LOISIR).

LOISIR (loi-zir), *s. m.* || 1° État dans lequel il est permis de faire ce qu'on veut. Je me tiendrai toujours plus obligé à ceux par la faveur desquels je jouirai sans empêchement de mon loisir, que je ne serais à ceux qui m'offriraient les plus honorables emplois de la terre, DESC. *Méth.* VI, 42. La circonstance de leur mauvaise santé [la Rochefoucaud et Mme de la Fayette] qui les rendait comme nécessaires l'un à l'autre, et qui leur donnait un loisir de goûter leurs bonnes qualités, SÉV. 8 avr. 1680. Mais je ne trouve point de fatigue si rude Que l'ennuyeux loisir d'un plaisir sans étude, Qui, jamais ne sortant de sa stupidité, Soutient, dans les langueurs de son oisiveté.... Le pénible fardeau de n'avoir rien à faire, BOIL. *Ép.* XI. Des problèmes qui.... n'étaient destinés qu'à amuser le loisir des écoles et la vanité des sophistes, MASS. *Carême. Vérité de la relig.* Un loisir inutile qu'on est bien aise d'amuser, ID. *Carême, Parole.* Nous ne gagnerions à nous marier que le loisir de nous quereller à notre aise, et ce n'est pas là une partie de plaisir bien touchante, MARIV. *le Legs*, sc. 17. Ce même homme [Alberoni], étant depuis légat à Bologne, et ne pouvant plus entreprendre de bouleverser des royaumes, occupa son loisir à tâcher de détruire la république de Saint-Marin, VOLT. *Siècle de Louis XV*, I. Ainsi l'on dort tranquille; et, dans son saint loisir, Devant son propre cœur on n'a point à rougir, A. CHÉN. *Élég.* XVI. Oui, ma mie, il faut vous croire, Faisons-nous d'obscurs loisirs, BÉRANG. *Plus de pol.* Le temps s'est réveillé; ma tâche recommence; Adieu, besoins du cœur, solitude, silence, Adieu loisir, adieu loisir! SAINTE-BEUVE, *Poésies. au loisir.* || Être de loisir, n'avoir rien à faire. Hébé est de grand loisir, depuis que Ganymède verse le nectar en sa place, FÉN. t. XIX, p. 126. Quelques-uns de ces tigres [les conquérants tartares], à la vérité, ont été un peu astronomes quand ils ont été de loisir, après avoir saccagé tout le nord de l'Inde. VOLT. *Lett. Bailly*, 19 janv. 1776. Il parut plusieurs écrits de quelques personnes qui, se trouvant de loisir, gouvernent l'État au coin de leur feu, ID. *l'Homme aux 40 écus, désastre.* || Familièrement. Il est bien de loisir, il faut qu'il ait bien du loisir de reste, se dit de celui qui s'amuse à des bagatelles, ou qui se mêle d'affaires qui ne le regardent pas. || À loisir, tout à loisir, *loc. adv.* À son aise, à sa commodité, sans être dérangé. Tu pourras me répondre, après, tout à loisir, CORN. *Cinna*, V, 1. Mais rien ne vient m'interrompre; Je mange tout à loisir, LA FONT. *Fabl.* I, 9. Mme de Chaulnes eut avant-hier au soir un si grand mal de gorge.... à Paris, on aurait saigné d'abord; mais ici elle fut frottée à loisir avec du baume tranquille.... SÉV. 24 avr. 1689. Hélas! oui, mon pauvre monsieur, vous êtes malade.... je suis touchée de la tristesse de votre état; j'en vois toutes les conséquences, et j'en suis triste à loisir, ID. 13 juin 1686. Vous pouvez à loisir faire des vœux pour elle [la Grèce], RAC. *Iphig.* I, 2. || Il s'en repentira à loisir, il aura tout le loisir de s'en repentir, se dit d'un homme qui fait quelque chose dont on croit qu'il souffrira longtemps. || 2° Espace de temps nécessaire pour faire quelque chose à son aise. Mais pour les mieux choisir [les champions], Nos chefs ont voulu prendre un peu plus de loisir, CORN. *Hor.* I, 4. Nous n'avons pas loisir d'un plus long entretien, ID. *Ment* I, 3. Au sortir de Pharsale, un si grand capitaine Saurait mal son métier s'il la[issait] prendre haleine, Et s'il donnait loisir à des cœurs si hardis De relever du coup dont ils sont étourdis, ID. *M. de Pomp.* II, 4. À peine eus-je loisir de lui dire un adieu, ID. *D. Sanche.* II, 1. Je vous demanderais le loisir d'y penser, ID. *Nicom.* IV, 3. Je n'ai fait celle-ci [lettre] plus longue que parce que je n'ai pas eu le loisir de la faire plus courte, PASCAL, *Prov.* XVI. Sans avoir eu le loisir d'établir ses affaires, BOSS. *Hist.* III, 5. Achitoas, qui avait eu le loisir de cacher sa jalousie, FÉN. *Tél.* VII. On a toujours du loisir, quand on sait s'occuper; ce sont les gens qui ne font rien, qui manquent de temps pour tout, Mme ROLAND, *Mémoires*. XV, 161. || 3° Temps qui reste disponible après les occupations. Soit que [illegible], MAIR. IV, 5. J'abuse trop, seigneur, d'un [illegible] loisir, CORN. *Sertor.* I, 3. Je reverrai tout au [premier] loisir, BOSS. *Lett. Corn.* 90. Là, dans le [illegible] que Thémis t'a laissé, Tu me verras souvent à te suivre empressé, BOIL. *Épît.* VI. Un roi victorieux vous a fait ce loisir, RAC. *Poésies*, 3. Quel [illegible] discerner votre loisir, ni le temps de vos affaires? LA BRUY. *Théophraste*, III. La chose qui me manque le plus, c'est le loisir, VOLT. *Lett. Helv.* 12 déc. 1760.

— SYN. LOISIR, OISIVETÉ. Loisir, qui vient du verbe latin *licere*, être permis, est un temps de [li]berté, où l'on a permission d'agir ou de ne pas agir. L'oisiveté est un temps d'inaction.

— HIST. XIe s. Sa coustume est qu'il parole à leisir, *Ch. de Rol.* X. || XIIIe s. Diex! est-ce jà que [illegible] la tienne à celée Entre mes bras, nu à nu, à [loisir], VIDAME DE CH. *Romanc.* p. 114. La traison [ils] [illegible] visent entre eux trois à loisir, *Berte*, XIII. De [illegible] afestoier [je] n'ai ores pas loisir, *ib.* LXXXVII. || [XIVe s.] Ce que aucun eslit et fait selon longue [illegible] et qu'il delivre par grant loisir et par [illegible] pensée, il semble moins estre fait [illegible], ORESME, *Eth.* 88. || XVe s. Là pot-on voir dames noblement parées et richement atournées, qui [illegible] loisir, FROISS. I, I, 31. Sans leur donner loysir de tirer ung coup de flesche, COMM. I, 2. Il advertist bien les amys secrets de ce qu'ils avoient à faire et se mist en la mer à son beau loysir, ID. III, 4. || XVIe s. Heureuse la mort qui oste le loisir aux apprests de tel equipage! MONT. I, 90. Hommes de loisir et curieux de nouveautez, J. PELLETIER, dans [illegible], *la Gramm. franç.* p. 144. Vous qui les [illegible] d'Helicon frequentez, Vous qui les jardins [illegible] hantez Et le fond des bois, curieux de [illegible] L'ombre et le loisir, RAPIN, *Vers mésr. sur Ronsard*.

— ETYM. Picard, *laisi*; wallon, *légi*; [illegible] *loizi*, *lesy*. *Loisir* est un infinitif, anc[iennement] usité, qui signifiait être permis, du la[tin] *licere* ([illegible] LICET). Le *loisir* est donc proprement l[illegible], permission, d'où le sens de temps accordé, temps [illegible].

LOK (lok), *s. m.* Voy. LOOCH.

† **LOLIACÉES** (lo-li-a-sée), *s. f. pl.* Terme de botanique. Nom d'une tribu de la famille des graminées, qui a pour type le genre ivraie.

— ETYM. Lat. *lolium*, ivraie.

† **LOLIGO** (lo-li-go), *s. m.* Mot latin [illegible] le nom scientifique du genre calmar ([illegible]).

† **LOLLARD** (lol-lar), *s. m.* Nom donné [aux hé]rétiques du commencement du XIVe siècle en Belgique et en Allemagne, et qu'on dit provenir d'un certain Gautier Lollard, allemand; cette doctrine abolissait la messe, les sacrements, l'ordination des prêtres, niait l'intercession des saints et [illegible] la pauvreté. || Sectateur de Wikleff, en Angleterre, au XIVe s[iècle], ainsi dit parce que ces sectateurs [illegible] le [illegible] des lollards.

LOMBAIRE (lon-bè-r'), *adj.* Terme d'a[natomie]. Qui appartient aux lombes. || Plexus lombaire, [illegible] formé par la réunion des branches antérieures [des] cinq nerfs lombaires.

— HIST. XVIe s. La septieme [paire de nerfs], [illegible] du tronc par autant de rameaux qu'il y a de [vertèbres] aux lombes, s'en va à iceux et parties à eux appartenantes, et pourtant est appelée lombaire, PARÉ, I, 11.

— ETYM. *Lombes*.

1. **LOMBARD, ARDE** (lon-bar, bar-d'), *s. m.* et *f.* || 1° Nom d'un peuple germanique qui, envahissant l'Italie, mit fin à la domination des [Ostrogoths], et donna son nom à une province septentrionale de l'Italie. || *Adj.* Qui appartient aux Lombards. Écriture lombarde, caractères lombards. [illegible] l'écriture romaine altérée par les Lombards, [illegible] dit aussi écriture lombardique. || Architecture lombarde. C'est la même [l'architecture] [illegible] qui s'appelle aussi, selon les lieux, les [illegible] et les espèces, lombarde, saxonne et byzantine; ce sont quatre architectures sœurs et [illegible] ayant chacune leur caractère particulier, [illegible] rivant du même principe, le plein cintre, V. HUGO, *Notre-Dame de Paris*, III, 1. || 2° [illegible], habitant, habitante de la Lombardie. [illegible] bard. Des Lombards. || *Adj.* L'école lombarde, école de peinture caractérisée par le [illegible] et les Carraches. || 3° Nom que l'on donnait aux [illegible], usuriers et prêteurs sur gage dans le [illegible], attendu que les Lombards [illegible] le commerce d'argent. Ces [illegible] le nom de lombards, ne tardèrent pas à [illegible] un génie fertile en inventions [illegible], *Hist. phil.* IV, 17. Saint-Jacques de la [illegible] était la paroisse des bouchers et des [illegible] de l'argent et de la viande, MICHELET, *Hist. de [illegible]* t. IV, p. 62. || 4° Nom qu'on donne, en [illegible] en Hollande et ailleurs, à un établissement [illegible] pour prêter de l'argent sur gage. Je pourrai [illegible] retirer les [illegible] que j'ai laissés en gage au [illegible] de [illegible], PICARD, *Comméd. ambul.* II, 1. || 5° Nom des titres d'actions ou obligations des chemins de fer de Lombardie. Acheter des lombards.

— HIST. XIIe s. Li rois ert [était] riches hom, sages e de grant art; Sout [il sut] bien que [illegible] [illegible] lumbart. [illegible] conv[illegible] sont d'avoir [illegible]

que vilain de escart, *Th. le mart.* 84. || XIII^e s. Metre en gages à juif et à lombart, *Liv. des mét.* 100. || XV^e s. Bon orfavre et soutil lombart, Prestant or à autrui priere, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 330.

— ETYM. Allem. *Long-bart*, à cause des longues barbes que ces [illegible] portaient.

† 2. **LOMBARD** (lon-bar), *s. m.* Cépage de l'Yonne.

LOMBES (lon-b'), *s. m. pl.* Terme d'anatomie. Régions de l'abdomen situées sur les côtés de la région ombilicale, l'une à droite, l'autre à gauche.

— HIST. XII^e s. Li mien lumble empli sunt de illusiuns, e nen est sanetez en la meie carn [en ma chair], *Liber psalm.* p. 80. || XVI^e s. Les cinq vertebres des lombes et tout l'os sacrum, PARÉ, I, 2.

— ETYM. Provenç. *lom, lomp*; catal. *llom*; espagn. *lomo*; ital. *lombo*; du lat. *lumbus*.

† **LOMBIS** (lon-bi), *s. m.* Nom d'une grosse coquille vermeille qui sert aux ornements de rocaille.

† **LOMBO-ABDOMINAL, ALE** (lon-bo-ab-do-mi-nal, na-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient aux lombes et à l'abdomen. Muscle lombo-abdominal, le transverse du bas-ventre.

† **LOMBO-COSTAL, ALE** (lon-bo-ko-stal, sta-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient aux lombes et aux côtes. Muscle lombo-costal, le petit dentelé inférieur.

† **LOMBO-COSTO-TRACHÉLIEN, ENNE** (lon-bo-ko-sto-tra-ké-liin, liè-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient aux lombes, aux côtes et au cou. Muscle lombo-costo-trachélien, le sacro-lombaire.

† **LOMBO-DORSO-TRACHÉLIEN** (lon-bo-dor-so-tra-ké-liin, liè-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient aux lombes, au dos et au cou. Le muscle lombo-dorso-trachélien, le long dorsal.

† **LOMBO-HUMÉRAL, ALE** (lon-bo-u-mé-ral, ra-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient aux lombes et à l'humérus. Le muscle lombo-huméral, le grand dorsal.

† **LOMBO-SACRÉ, ÉE** (lon-bo-sa-kré, krée), *adj.* Terme d'anatomie. Nerf lombo-sacré, nerf fourni par la branche antérieure du cinquième nerf lombaire, qui descend dans le bassin, au devant du sacrum, et s'unit au plexus sciatique.

† **LOMBOYER** (lon-bo-ié), *v. a.* Faire épaissir l'eau mère, dans les salines.

† **LOMBRIC** (lon-brik), *s. m.* || 1° Genre d'annélides, dont une espèce est connue sous le nom de ver de terre. || 2° Nom donné à l'orvet lombrical (ophidiens), qui est le *typhlops lombrical* (archipel de Grèce) de Schneider. || 3° Espèce d'ascaride qui se rencontre fréquemment dans les intestins de l'homme et des animaux.

— HIST. XVI^e s. ....Que les dragonneaux ne soient vers semblables aux lumbriques, PARÉ, VI, 23.

— ETYM. Provenç. *lombric*; esp. *lombrix*; ital. *lombrico*; du lat. *lumbricus*, ver de terre, qui paraît se rattacher à *lubricus*, glissant (voy. LUBRIQUE).

† **LOMBRICAIRE** (lon-bri-kè-r'), *s. f.* Terme de botanique. Genre de plantes de l'ordre des algues, ainsi nommé de son apparence vermiforme.

† **LOMBRICAL, ALE** (lon-bri-kal, ka-l'), *adj.* Terme de zoologie. Qui ressemble à un lombric. || Terme d'anatomie. Muscles lombricaux, quatre petits muscles de la main et du pied qui sont situés le long des tendons des fléchisseurs communs, et qui s'attachent à l'extrémité des phalanges des quatre doigts.

— HIST. XVI^e s. Les quatre autres muscles internes de la main sont nommés lumbricaux, à raison de leur figure, ou abducteurs des quatre doigts vers le poulce, PARÉ, IV, 29.

† **LOMBRICITE** (lon-bri-si-t'), *s. f.* Pétrification imitant les lombrics.

— ETYM. *Lombric*, et la finale minéralogique *ite*.

† **LOMBRICOÏDE** (lon-bri-ko-i-d'), *adj.* Qui ressemble à un lombric. || *S. f.* Lombricoïde, nom spécifique d'une ascaride qui se trouve dans l'intestin de l'homme, dite vulgairement ver des enfants.

— ETYM. *Lombric*, et εἶδος, forme.

† **LOME** (lo-m'), *s. m.* Le plongeon à gorge rouge.

† **LOMENTACÉ, ÉE** (lo-man-ta-sé, sée), *adj.* Terme de botanique. Qui est coupé d'espace en espace par des articulations, en parlant de certaines feuilles, des gousses de certaines légumineuses et des siliques de certaines crucifères.

— ETYM. Lat. *lomentum*, sorte de savon de farine de fève. C'est Linné qui a appliqué ce nom à un certain groupe de légumineuses.

† **LOMPE** (lon-p'), *s. m.* Nom d'un poisson appelé aussi lièvre de mer (cycloptère lump, malacoptérygiens).

† **LONCHITE** (lon-ki-t'), *s. f.* Terme de botanique. Genre de fougères.

— ETYM. Λόγχη, lance.

† **LONDONIEN, IENNE** (lon-do-niin, niè-n'), *adj.* Qui appartient à Londres. La circulation londonienne, *Moniteur*, 30 mars 1867, p. 387, 3^e col. || On dit aussi quelquefois londinais. L'[illegible] londinaise, BABINET, *Revue des Deux Mondes*, 15 mai 1854, p. 811.

† **LONDRE** (lon-dr'), *s. f.* Ancien terme de marine dans le XVII^e siècle. Nom d'un petit navire italien à rames et à voile non ponté. L'amour de la patrie eut plus de pouvoir sur moi, et m'obligea de m'embarquer (à Zante) pour Venise sur une londre chargée de tabac, qui allait à voile et à rame, J. SPON, *Voy. d'Italie*, 1678, dans JAL.

— ETYM. Ital. *londra*, d'après Jal de *londra* ou *lontra*, nom de la loutre en italien. Mais ce paraît plutôt être le nom serbe et bulgare, *lonitra*, d'une embarcation qui va sur le Danube.

† **LONDRES** (lon-drès'), *s. m.* Sorte de cigares havanais, fabriqués d'abord pour les Anglais. Les londres figurent pour la première fois parmi les sortes autorisées dans l'arrêté du 14 mai 1849.

LONDRIN (lon-drin), *s. m.* Draps de laine qui se fabriquent en Provence, en Languedoc et en Dauphiné, pour les échelles du Levant, à l'imitation de ceux de Londres dont ils tirent leur nom. || On a dit aussi londres en ce sens. La teinture des draps destinés pour le Levant tant londrins premiers et seconds que londres larges, *Arr. du cons.* 1^er fév. 1727.

LONG, ONGUE (lon; lon-gh'; le *g* devant une consonne ne se prononce pas : un lon chemin; devant une voyelle ou une *h* muette il se lie et se prononce comme un *k*; un lon-k espoir; au pluriel, l'*s* se lie : les lon-z espoirs), *adj.* || 1° Qui s'étend en une ligne étendue, par opposition à court. Une longue ligne de soldats. Taille longue et menue. Le cours du Danube est long. Un jour, sur ses longs pieds, allait je ne sais où Le héron au long bec emmanché d'un long cou, LA FONT. *Fabl.* VII, 4. En longs habits de lin, RAC. *Ath.* II, 1. On ne concevait pas comment la tête de cette colonne pourrait traîner et soutenir, dans une si longue route, une aussi lourde masse d'équipages, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IX, 1. || Fig. Le divorce est signé de cette même main Que l'on voit à longs flots verser le sang romain, VOLT. *Triumv.* I, 3. || De longs regards, des regards qui se prolongent au loin; ils expriment la douleur, l'amour, une passion. D'où vient qu'en m'écoutant, vos yeux, vos tristes yeux Avec de longs regards se tournent vers les cieux? RAC. *Brit.* V, 1. || Les races longues cornes, ou, simplement, les longues cornes, groupe de bêtes bovines occupant autrefois les parties occidentales des îles Britanniques, et qui avaient pour caractère commun des cornes longues, courbées d'abord en bas et relevées. || Longue laine, nom commun à toutes les races ovines dont la laine est lisse, longue de 15 à 35 centimètres, et propre au peignage. || Fig. Avoir les dents longues, bien longues, être privé de nourriture depuis longtemps, ou, simplement, avoir faim. || Fig. Il a les bras longs, les mains longues, son pouvoir s'étend bien loin. Les jansénistes ont la phrase trop longue : fasse le ciel qu'ils n'aient jamais les bras longs! VOLTAIRE, *Lett. La Harpe*, 2 juin 1768. || Elliptiquement. Prendre le plus long, aller en quelque lieu par le plus long chemin. Promettez-moi de prendre toujours le plus long et le plus sûr; il n'y a nulle comparaison entre s'ennuyer et se noyer, SÉV. 17 nov. 1688. Mon philosophe Damilaville, qui avait fait pendant quelques mois la consolation de ma vie, est parti et a pris son plus long pour aller voir un ami avec lequel il restera quelque temps, VOLT. *Lett. d'Argental*, 8 oct. 1765. || Fig. Prendre le plus long, se servir des moyens les moins propres à faire réussir promptement ce qu'on a entrepris. || 2° Habit long, la soutane et le manteau que portent les ecclésiastiques. Il était en habit long. || 3° Vue longue, vue qui discerne les objets à une grande distance. || Lunette de longue vue, ou, simplement, longue-vue, lunette d'approche, lunette avec laquelle on voit les objets éloignés. || 4° Pâte longue, voy. PÂTE. || 5° Il se dit de la plus grande dimension d'une surface, par opposition à large. Ce jardin est plus long que large. Un champ long et étroit. || Un carré long, un parallélogramme à angles droits. || 6° Qui dure plus ou moins de temps. Beaucoup par un long âge ont appris comme vous Que le malheur succède au bonheur le plus doux, CORN. *Horace*, V, 2. Que vivre sans vous voir est un sort rigoureux.... C'est une longue mort, ID. *le Ment.* III, 5. L'autre [la Discorde], diligente, Courait vite aux débats, et prévenait la paix; Faisait d'une étincelle un feu long à s'éteindre, LA FONT. *Fabl.* VI, 20. Ai-je pris sur moi-même un assez long empire? MOL. *Mis.* V, 7. Le monde n'a point de longues injustices, SÉV. 9 sept. 1675. Vous qui, éblouis de l'éclat du monde, admirez le tranquille cours d'une si longue et si belle vie, BOSS. *le Tellier.* Une longue et [illegible] jouissance d'une des plus [illegible] de l'univers, ID. *Reine d'Anglet.* Ce ne sont pas les années, c'est une longue [illegible] qui [illegible] de l'assurance [au moment de la mort], ID. *le Tellier.* Je ne vous raconterai pas la [illegible] de ses entreprises [illegible] cette longue [illegible] *Reine d'Anglet.* Les [illegible] d'[illegible] sont un peu [illegible] à venir, MAINTENON, *Lett. au duc de Noailles*, 9 mai 1712. [illegible], que Néron plus fidèle [illegible] d'une longue vertu [illegible] un jour le modèle? RAC. *Brit.* I, 1. Toujours évanouie, Madame, elle ne marque aucun reste de vie Que par de longs soupirs et des gémissements, ID. *Baj.* IV, 5. Ses longs mugissements font trembler le rivage, ID. *Phèdre*, V, 6. Ah! que le temps est long à mon impatience! ID. *Esth.* II, 1. Un [illegible] d'honneurs rend Thésée excusable, ID. *Phèdre*, I, 1. Le souper fut plus long que le dîner; on se parla avec plus de confiance, VOLT. *Zadig*, 3. Goertz et Gyllembourg, ses ministres, furent retenus près de six mois, et ce long outrage confirma en lui tous ses desseins de vengeance, ID. *Russie*, II, 8. Ce meurtre est annoncé par de longs cris de joie, M. J. CHÉN. *Charles IX.* V, 2. Au bout d'un quart d'heure qui fut long [qui me parut long], P. L. COUR. *Lett.* 1^er nov. 1807. || Le long temps, la longue durée du temps; un long temps, un long intervalle de temps (voy. TEMPS). || Long espoir, espoir qui s'étend loin dans l'avenir. Quittez le long espoir et les vastes pensées, LA FONT. *Fabl.* XI, 8. || Terme de marine. Voyage de long cours, voyage par mer dont le but et le terme sont fort éloignés. Capitaine au long cours. || Oiseau de long vol, oiseau capable de faire en volant de longues traversées. Comme ce n'est point un oiseau de long vol [la [illegible]], il n'est guère probable qu'il ait traversé la mer pour arriver à l'île de Cuba, BUFF. *Ois.* t. VIII, p. 193. || Bail à longues années, à long terme, bail dont la durée s'étend au delà du nombre d'années des baux ordinaires. || Longue échéance, terme qui n'arrive qu'après un long temps. Bail à longue échéance. || Terme de pratique. Assignation à longs jours, assignation qui accorde un délai plus long que le délai ordinaire. || De longue haleine, voy. HALEINE, n° 3. || C'est du pain bien long, se dit en parlant d'un travail dont on ne peut pas voir si tôt le profit. || Faire courte messe et long dîner, aimer la bonne chère plus que la piété. || Vous m'avez donné le carême bien long, c'est-à-dire vous prenez un bien long terme. || Elliptiquement. Il ne la fera pas longue, c'est-à-dire il ne vivra pas longtemps. || 7° Syllabe longue, voyelle longue, syllabe, voyelle dont la prononciation a plus de durée que celle d'une syllabe, d'une voyelle brève. Chez les anciens la syllabe longue valait deux syllabes brèves. Épier si des vers la rime est brève ou longue, RÉGNIER, *Sat.* IX. Toute syllabe masculine, qu'elle soit brève ou non au singulier, est toujours longue au pluriel, [illegible], *Prosod. franç.* art. 4, récap. (Ce que dit [illegible] est la règle de son temps et des temps précédents : *le chat, les chà, le sot, les sô,* etc.; cette règle tombe beaucoup en désuétude, à tort du reste, car elle différenciait le singulier du pluriel dans beaucoup de mots). || Substantivement, une longue, une syllabe longue. Le dactyle est composé d'une longue et de deux brèves. || Fig. et familièrement. Observer les longues et les brèves, être très-cérémonieux, et aussi être exact en tout ce qu'on fait. Notre vrai plaisir, c'est de penser que nous partons lundi, après avoir observé toutes les longues et brèves du cérémonial de Bourbon [lieu d'eaux], SÉV. 9 oct. 1687. || Il en sait les longues et les brèves, se dit d'une personne habile et intelligente en quelque affaire. || 8° Qu'il faut beaucoup de temps pour lire ou réciter. Un long discours. Un sonnet sans défaut vaut seul un long poëme, BOIL. *Art p.* II. || 9° Qui pèche par trop d'étendue, par la diffusion. Rien n'est long que le superflu. Dicte-moi ce que je dois dire, Et ne me laisse rien écrire Qui ne soit digne d'être lu, LA MOTTE, *Odes*, t. I, p. 181, dans POUGENS. || Il se dit des personnes, dans le même sens. J'évite d'être long, et je deviens obscur, BOIL. *Art p.* I. || 10° Lent, tardif. Les vieillards sont longs en tout. Ces arbres sont longs à pousser, à croître. Ou Rome à ses agents donne un pouvoir bien large, Ou vous êtes bien long à faire votre charge, CORN. *Nicom.* III, 2. || 11° *S. m.* Longueur,

par opposition à largeur. Ces rouleaux ont deux aunes de long. || S'étendre de son long, tout de son long, tomber à terre ou se coucher, en donnant au corps toute sa longueur. Cependant de son long, sans pouls et sans haleine.... REGNIER, *Sat.* XI. Un homme étendu de son long auprès d'une haie fit grand peur à leurs chevaux, SCARR. *Rom. com.* II, 13. Je veux faire tomber sur cette idole la foudre de la vérité évangélique, je veux abattre tout de son long devant la croix de mon Sauveur, BOSS. *Sermons, Honneur du monde, Préambule.* Quand vous écrirez à votre grand'maman [la duchesse de Choiseul] qui ne m'écrit point, mettez-moi tout de mon long à ses pieds, VOLT. *Lett. Mme du Deff.* 5 avr. 1771. || Fig. Tirer la langue d'un pied de long, être dans quelque grande nécessité. || Familièrement. Il nous en a dit long, bien long, c'est-à-dire il nous a dit beaucoup de choses sur tel sujet. || En savoir long, bien long, avoir des connaissances fort étendues. J'aime mieux être ignorant avec elle [Votre Majesté], que d'en savoir si long avec l'auteur du Système de la nature sur des choses où l'on ne sait rien, D'ALEMB. *Lett. au roi de Prusse*, 3 janv. 1771. Ce Corneille Agrippa pourtant en sait bien long! V. HUGO, *Hernani*, IV, 1. || En savoir long, signifie aussi être adroit, habile, rusé. Voyez un peu la malice! oh! elle en sait long, GENLIS, *Théât. d'éduc. la Lingère*, II, 4. || Savoir le court et le long d'une affaire, en savoir toutes les particularités. || Scieur de long, ouvrier qui scie des pièces de bois en long pour faire des planches. || Terme d'anatomie. Le long du cou, muscle qui s'attache à la face antérieure du corps des trois premières vertèbres dorsales et des six dernières cervicales. || Le long, grande auge dans laquelle les saliniers font déposer la muire. || 12° De long; en long, *loc. adv.* En longueur, dans le sens de la longueur. Fendre du bois en long. || Terme de fauconnerie. Voler en long, se dit d'un oiseau qui vole en ligne droite. || Fig. Avoir les côtes en long, être très-paresseux. || Familièrement. Tirer de long, s'esquiver, s'enfuir. La colombe l'entend, part et tire de long, LA FONT. *Fabl.* II, 12. || Fig. Tirer de long, apporter des délais dans une affaire. Les courriers du cardinal de Bouillon tirèrent tant de long qu'il [le cardinal] parvint à atteindre ce qu'il désirait, ST-SIM. 78, 6. || Terme de vénerie. Tirer de long, faire suivre les chiens. || En long et en large, en longueur et en largeur, alternativement. Aller en long et en large. Je me promène en long et en large, SÉV. 314. || On dit dans le même sens : de long en large. || 13° Au long, tout au long, *loc. adv.* Amplement, avec étendue, avec détail. Viens m'en conter au long la pitoyable histoire, TRISTAN, *Mariane*, V, 2. Apprends-moi plus au long la véritable histoire, CORN. *Cid*, IV, 3. ....Les consolateurs De ce triste devoir tout au long s'acquittèrent, LA FONT. *Fabl.* XII, 8. Il serait superflu de parler au long de la glorieuse naissance de cette princesse, BOSS. *Reine d'Anglet.* Le poëme de l'Anti-Lucrèce dont nous parlerons bientôt plus au long, MAIRAN, *Éloge du card. de Polignac.* Nous [les compilateurs] avons l'habitude De rédiger au long, de point en point, Ce qu'on pensa; mais nous ne pensons point, VOLT. *Temple du goût.* || 14° De longue main, *loc. adv.* Depuis longtemps. Parce qu'il est malaisé de se défaire si promptement d'une opinion à laquelle on est accoutumé de longue main, DESC. *Méd.* II, 13. Et de si longue main je connais ta prudence.... CORN. *Médée*, III, 2. || 15° Tout du long, *loc. adv.* Dans toute la longueur. Monseigneur et Mme la duchesse de Bourgogne firent mettre un jour des pétards tout du long de l'allée, ST-SIM. 113, 232. || Dans toute la durée. Ayant crié et disputé dans la rue tout du long de la journée, BALZ. liv. VI, lett. 6. Il faut faire payer exactement toutes les rentes que doit Lajarie tout du long de son bail, SÉV. 22 mars 1687. Le long du jour il vous enchante, VOLT. *Thélème et Macare.* || Dans toute l'étendue, d'un bout à l'autre. Je suis tellement libertine quand j'écris, que le premier tour que je prends règne tout du long de ma lettre, SÉV. 20 juillet 1679. M. le chancelier a fait lire le projet [pièce dans le procès de Fouquet] tout du long, ID. 4 déc. 1664. || Tout du long, sans interruption. Çà, je veux étouffer le [illegible] qui m'enflamme. Et tout du long [illegible] sur la commission, MOL. *Amph.* II, 1. Je vous ai [illegible] tout du long querellée, ID. *Tart.* II, 4. Nous [illegible] bien que vous n'ayez tout du long [illegible] Duchesse, SÉV. 11 juin 1672. || Familièrement. J'ose me flatter que ce parlement se fera un [illegible] de réparer entièrement les malheurs de la [illegible], et que le roi payera les frais tout du long, VOLT. *Lett. d'Argental*, 29 nov. 1769. || Fig. Être tout du long dans un livre, dans un récit, y figurer avec détail. L'histoire de la guerre de 1741, où vous êtes tout du long, paraîtra un jour; mais c'est un fruit qu'il faut laisser mûrir, VOLT. *Lett. Richelieu*, 27 sept. 1755. || Tout du long, en côtoyant. Allez tout du long du ruisseau. || Tout du long de l'aune, sans discontinuer. C'est véritablement la tour de Babylone, Car chacun y babille et tout du long de l'aune, MOL. *Tart.* I, 1. || Il en a eu tout du long de l'aune, c'est-à-dire il a été battu, ou maltraité en quelque affaire. || Elliptiquement. En donner tout du long, à quelqu'un, le bien battre, le malmener, et aussi se jouer de lui. Le traître! tout du long il nous en a donné, HAUTEROCHE, *Espr. follet*, V, scèn. dern. || 16° En donner à quelqu'un du long et du large, le bien battre. Morbleu, tu as menti; il faut t'en faire tâter tout du long et tout du large, HAUTEROCHE, *Crispin méd.* III, 2. Donnons-en à ce fourbe et du long et du large, MOL. *l'Ét.* IV, 7. || 17° Le long, tout le long, au long de, *loc. prép.* En côtoyant. Allez avec les miens au long de ce rivage, TRISTAN, *Panthée*, V, 6. Faites plusieurs fosses le long du lit de ce torrent, SACI, *Bible, Rois*, IV, III, 16. Le long d'un clair ruisseau buvait une colombe, LA FONT. *Fabl.* II, 12. Je voulus prendre le long de la mer, HAMILT. *Gramm.* 7. Ses larmes coulèrent le long de ses joues, FÉN. *Tél.* I. [Anciennement dans les théâtres] le lieu de la scène était resserré par une foule de spectateurs, les uns assis sur des gradins, les autres debout au fond du théâtre et le long des coulisses, MARMONTEL, *Mém.* IV. || Tout le long, pendant toute la durée de. Je m'ennuie tout le long de la journée. || 18° À la longue, *loc. adv.* Avec le temps. Ne quittons pas pourtant; à la longue on fait tout, CORN. *la Gal. du Palais*, I, 1. Mais à la longue il trouva si peu de rapport entre son esprit et celui de son invisible... SCARR. *Rom. com.* I, 9. À la longue on n'y durerait pas, SÉV. 558. Le plus habile l'emporte à la longue, BOSS. *Hist.* III, 2. Pourquoi la matière propre à faire un soleil ne pourra-t-elle pas se ramasser à la longue en un certain lieu? FONTEN. *les Mondes*, 5e *soir.* || 19° Tirer de longue, susciter des délais, des retardements. Porto-Carrero se mit à presser Monteleone de faire le mariage de Mortare avec sa fille; le duc tira de longue; mais enfin, serré de près.... ST-SIM. 90, 186. Un mandement à faire, puis à mettre à l'examen, était de quoi tirer de longue et faire naître toutes les difficultés qu'on voudrait, ID. 315, 109.

— REM. 1. Marg. Buffet, 1668, *Observ.* p. 188, blâme l'expression *de longue main* : « On dit sans penser faire de faute : On connaît ces gens-là de longue main, il faut dire : de longtemps. » Cette expression remonte au XIVe ou XVe siècle et est acceptée par l'usage. || 2. Chevallet a dit que la locution *de longue main* était une méprise de la langue qui avait changé *de longuement* en *de longue main.* Il est certain que *de longuement* s'est dit ; Voici des exemples du XIIe siècle : Des autres s'est li reis partis Od [avec] ceus qui plus amerement Heent [haïssent] le duc de longuement, *Chron. des ducs de Norm.* t. II, p. 202. Moult est li deables grignos.... Argumens set faire od soffime [sophisme]; Kar es ceus [cieux] fu e en abisme; Si a apris de longuement, *ib.* p. 363. Il ne faut pas prendre *longuement* pour l'adverbe; c'est un substantif qui signifie retard, longueur; voy. dans du Cange *mettre longuement à une chose*, au mot *longare.* Mais l'existence de la locution *de longuement* ne prouve rien contre *de longue main*; *longue main*, qui figurément signifiait pouvoir, puissance, a pu passer au sens de longueur de temps, sans aucune méprise de la part de la langue. Les Allemands disent aussi *von langer Hand*, depuis longtemps.

— HIST. XIe s. De lunc dei [du doigt du milieu], de l'altre qui porte l'anel, *Lois de Guill.* 13. Veez m'espée, qui est e bone e lunge, *Ch. de Rol.* LXXV. Lunc un autel belement [ils] l'enterrerent, *ib.* CCLXXI. || XIIe s. Et de lonc et de lé, *Ronciv.* 10. Je l'ai moult lonc [longtemps] portée [mon épée], *ib.* 23. En vieille geste est escrit de lons ans, *ib.* 56. Tant s'est amour affermée En mon cuer [cœur] à lonc sejor, *Couci*, I. Mainte longue semaine l'ai [je passer], quant sui [illegible] de lui [elle], *ib.* VIII. Mais bien me pourra grever Lons desirs sans conforter, *ib.* p. 110. || XIIIe s. De longues terres longues nouvelles [celui qui revient de loin a beaucoup à dire], *Prov. du vilain*, ms. de St-Germain, f° 74, dans LACURNE. Et il verent le lonc et le lé de la vile, qui de toutes autres estoit [illegible] [Pepin] ot et deme de long plus n'en ot mie, *Berte*, II. Se j'ai chanté, ne m'a gaire valu; Au long aler [à la longue], se Deu plait, me vaudra, *Poës. franç. av.* 1300, t. I, p. 467, dans LACURNE. Et li crestien avoient tendut une roie [un reis], parmi l'aigue, de lonc en lonc le pont pour les aventures que avenir pooient, *Chr. de Reims*, 96. Ne vous chaut s'il [un vêtement] est cors ou lons, *la Rose*, 8556. Bien doit estre ceste m'amie Qui veut que j'aie longe vie, *Fl. et Bl.* 2510. || XIVe s. Et disoit aux chevaliers qui estoient delez lui : que ce lombard la fait longue [combien il emploie de temps]! il nous fait ci mourir de froid, FROISS. I, I, 327. Et me fut dit que de longue main ce duc d'Irlande avoit fait si grand attrait d'or et d'argent.... ID. II, III, 60. Je seray ici dedans trois sepmaines au plus long, se Dieu me garde de prison ou de maladie, *Perceforest*, t. IV, f° 49. N'y aura si estrange proposition que, au respondre, il ne repete de point en point par ordre, et à chascun si bien et si vivement responde ou replique, s'il affiert, qu'il semble que de longue main ait estudié la matiere, CHRIST. DE PISAN, *Hist. de Charles V*, II, 16. Dieu, prevoyant leurs faultes futures, leur a souffert de longue main.... CHASTELAIN, *Chron. du duc Philippe*, prœsme. Et tant d'aultres auctorités qui se trouveroient mais longues à dire, *J. de Saintré*, ch. 5. A fin que au temps advenir, ses faits soient tousjours cause de bon exemple, il est bon que cy soient presentés tout au long, *Bouc.* III, 3. Tout au long du chemin, COMM. I, 3. Toutes fois il recouvra ses pieces [son argent] à la longue, ID. VII, 5. || XVIe s. L'amiral, à qui la demeure en un lieu estoit ruineuse, après quelques canonades fit filer de longue, D'AUB. *Hist.* I, [illegible] Cettui-ci, homme vivant aux autres choses, ne vit pas longue [ne vécut pas longtemps] après ce [illegible], ID. *ib.* II, 28. Si la douleur est longue, elle est legere, MONT. I, 304. Avoir la veue longue, ID. III, [illegible] Le soleil porta, tout le long d'un an, le deuil de sa mort, ID. II, 382. Estant cheute de son long evanouie, ID. III, 181. La longueur du temps adjoustée à l'assiduité de labeur en la manufacture d'un ouvrage, lui donne force et vigueur de longue durée, AMYOT, *Péricl.* 26. De longue main il estoit en dissension avec ceulx de sa maison, ID. *ib.* 66. Il vint camper au long de la riviere d'Aufide, ID. *Fab.* 24. Alcibiades se jetta tout de son long emmy la place au-devant du chariot, ID. *Alc.* 3. S'attendant bien que la guerre prendroit long trait, et iroit en grande longueur soubs Nicias, ID. *ib.* 39. Les roys ont les mains longues, CONDÉ, *Mémoires*, p. 598. Longues paroles font les jours courts, COTGRAVE.

— ÉTYM. Genev. à la longe, à la longue; provenç. *long, lonc, loing*; port. *longo*; ital. *lungo*, du lat. *longus*; comp. l'allem. *lang*; [illegible] *dlugo*; russe, *dolgo*; grec, δολιχός; anc. persan, *dranga*; sanscr. *dîrgha*. La forme polonaise porte à supposer un ancien *dlongus*; mais Curtius et Corssen contestent ces rapprochements, et rattachent *longus* au grec [illegible], λογγάζω, tarder, être long. En somme, l'étymologie reste encore obscure.

† **LONGAILLES** (lon-ga-ll', *ll* mouillées), *s. f. pl.* Pièces qui font la longueur d'un tonneau; il se dit par opposition à fonçailles.

— ÉTYM. *Long*, et la finale *aille.*

LONGANIMITÉ (lon-ga-ni-mi-té), *s. f.* || 1° Patience avec laquelle on endure des injures, des fautes qu'on pourrait punir. Ce Dieu plein de longanimité et de patience, MASS. *Avent, Délai.* || 2° Patience, courage dans la souffrance morale. Et cette longanimité Dont j'ai lutté contre [illegible], CHAT. *À la* [illegible]

— HIST. XVe s. Les desgarnis de foy, vuides d'esperance, qui n'eurent pas le courage fort à endurer ne la longanimité de bien attendre, A. CHARTIER, *l'Espérance*, p. 333.

— ÉTYM. Provenç. *longanimitat*; esp. *longanimidad*; ital. *longanimità*; du lat. *longanimitatem*, de *longanimis*, patient, de *longus*, long, et *animus*, [illegible].

† **LONGCHAMPS** (lon-chan), *s. m.* Promenade que font les habitants de Paris, pendant trois jours de la semaine sainte (mercredi, jeudi et vendredi), par les Champs-Élysées, et où l'on voit les premières modes du printemps ou de l'été. Ce [illegible] [illegible] à l'ancienne abbaye de Longchamps, ce qui attirait alors les Parisiens, c'est qu'on y chantait les offices avec beaucoup de soin et avec de jeunes et belles voix; la mode s'en étant mêlée, on a continué, quoique rien n'y ait plus de l'abbaye.

† **LONG-COURRIER** (lon-kou-rié), *adj.* Terme de marine. Navire, bâtiment long-courrier, navire qui navigue au long cours.

— ÉTYM. *Long* et *cours.*

1. **LONGE** (lon-j'), *s. f.* || 1° Corde ou forte lanière de cuir plus ou moins longue, destinée à attacher les animaux à l'écurie, au poteau, ou à les guider dans les premières opérations du dressage. Mener un cheval par la longe. Ce cheval marche sur sa

longe. || Fig. et familièrement. Marcher sur sa longe, dans sa longe, s'embarrasser dans les mesures qu'on prend, dans les discours qu'on tient. || 2° Terme de manége. Corde d'une certaine étendue, placée à l'anneau du caveçon, et qui sert à tenir un cheval que l'on trotte sur les cercles. Trotter un cheval à la longe. || Donner dans les longes, dans les cordes, se dit d'un cheval qui travaille entre les deux piliers. || 3° Lanière de cuir, tressée dans une partie de sa longueur, qui porte la mèche, dans les fouets de carrosse. || 4° Terme de fauconnerie. Petite lanière de cuir que l'on attache à la patte d'un oiseau de proie, quand il n'est pas assuré sur la perche. || Tirer à la longe, se dit de l'oiseau qui vole pour venir auprès de celui qui le gouverne.

— HIST. XII° s. Sans faille, ce n'est pas mençonge, Bel-Acueil a trop longue longe, *la Rose*, 3888. || XV° s. Elle fist un enchantement tel qu'il fut advis au chevalier qu'il tensist [qu'il tint] une couple de chiens par les longnes, *Perceforest*, t. III, f° 30. || XVI° s. Pour estendre leur longes [conquérir du pais], ils avoient à combatre la paucité et pauvreté, l'estonnement des chefs et des soldats, et plus encores celui des Rochelois, D'AUB. *Hist.* III, 37.... ce que la vigne ne feroit, si, la laissant vaguer à l'aise, on lui donnoit les longes à sa ruine, O. DE SERRES, 172. Nous louons.... un oyseau de son aile, non de ses longes et sonnettes, MONT. I, 324.

— ÉTYM. Bas-latin, *longia, lonza*; de *longus*, long.

2. LONGE (lon-j'), *s. f.* || 1° Portion de la colonne vertébrale et des muscles qui s'y attachent en dessus chez le veau et les petits animaux de boucherie, et aussi chez le chevreuil, prise depuis l'arrière de l'épaule jusqu'à la queue. || Particulièrement. Terme de boucherie. Longe de veau, partie du veau entre le cuisseau et les côtelettes de filet; les rognons font partie de la longe, excepté une petite partie du côté du ventre. Une longe de veau de rivière, blanche, délicate, et qui, sous les dents, est une vraie pâte d'amande, MOL. *Bourg. gent.* IV, 1. Nous remplîmes un grand sac de longes de veau, de jambons, de langues de bœuf, LESAGE, *Guzm. d'Alf.* II, 3. || 2° Terme de vétérinaire. Prise de longe, voy. ENTAMURE.

— HIST. XII° s. Lors [il] le comance à escorchier, Le cuir li fant desus la coste, De la longe un lardé li oste, *Chev. au lyon*, v. 3452. || XIII° s. Or s'il me fait venir en haste Chevriaus, connins lardés en paste, Ou de porc au moins une longe.... *la Rose*, 11958. Li quens Renaus.... en France ert [était] venus Pour mangier el [autre chose] que car [chair] de logne, PH. MOUSKES, 11298. Et comme il se gisoit ilecques, la dite doleur [une douleur de tête] le prist el haterel [nuque], et il descendit en l'eschine et en la longe et en la cuisse et el genoil et en la jambe du senestre costé, *Miracles St Loys*, p. 134. || XIV° s. Les longes sont chars lacerteuses longitudinaus, et gisent jouste les deux costés des spondilles, H. DE MONDEVILLE, f° 29, *verso*. En la moitié de la poitrine de beuf, a quatre pieces, dont la premiere piece a nom le grumel; en la longe a six pieces, *Ménagier*, II, 4. Char de porc, la loigne en rost, *Bibl. des ch.* 5° série, t. I, p. 216.

— ÉTYM. Wallon, *logne*; esp. *lonja*; du lat. fictif *lumbea*, dérivé de *lumbus*, les lombes.

† 1. LONGÉ, ÉE (lon-jé, jée), *adj.* Terme de blason. Se dit de l'oiseau de proie dont les longes sont d'un autre émail que le corps.

— ÉTYM. *Longe* 1.

2. LONGÉ, ÉE (lon-jé, jée), *part. passé* de longer. Le marais longé par les chasseurs.

LONGER (lon-jé. Le *g* prend un *e* devant *a* et *o*: longeant, longeons). || 1° *V. a.* Marcher le long de. Il [le cygne] veut à son gré parcourir les eaux, débarquer au rivage, s'éloigner au large, ou venir longeant la rive s'abriter sous les bords, se cacher dans les joncs, s'enfoncer dans les anses les plus écartées, BUFF. *Ois.* t. XVII, p. 9. || Terme de marine. Longer la côte, naviguer le long de la côte et sans trop la perdre de vue. || 2° Être étendu le long de, en parlant des choses. Un bois qui longe la côte. || 3° Terme de vénerie. Se dit du gibier qui entraîne la chasse bien loin en avant.

— ÉTYM. *Long*, dans le sens de *le long de*.

LONGÉVITÉ (lon-jé-vi-té), *s. f.* Longue durée de la vie. Tables de longévité. Les exemples de longévité ne sont pas plus rares aujourd'hui que dans les temps anciens. La longévité des cerfs. Le châtaignier dont la végétation est si rapide et la longévité si grande, GRIS, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LXII, p. 630. || Terme de paléontologie. Longévité des espèces, temps que durent les espèces dans les époques géologiques.

— ÉTYM. Lat. *longaevitatem*, de *longaevus*, qui vient de *longus*, long, et *aevum*, âge.

† LONG GRAIN (lon-grin), *s. m.* Ligne de la plus grande pente des ardoises, dans la terre. C'est dans le long-grain que l'ardoise se casse le plus facilement.

† LONGI.... préfixe qui signifie long, et qui vient du latin *longus* (voy. LONG).

† LONGICAUDE (lon-ji-kô-d'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a la queue longue.

— ÉTYM. *Longi*...., et le lat. *cauda*, queue.

† LONGICAULE (lon-ji-kô-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui a une tige longue.

— ÉTYM. *Longi*...., et le lat. *caulis*, tige.

† LONGICOMPOSÉ, ÉE (lon-ji-kon-pô-zé, zée), *adj.* Terme de botanique. Feuilles longicomposées, feuilles longues et composées. Les feuilles longicomposées des mousses.

— ÉTYM. *Longi*..., et *composé*.

† LONGICORNE (lon-ji-kor-n'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les cornes ou les antennes longues. || *S. m. pl.* Les longicornes, famille de coléoptères.

— ÉTYM. *Longi*...., et *corne*.

† LONGIFOLIÉ, ÉE (lon-ji-fo-li-é, ée), *adj.* Terme de botanique. Qui a de longues feuilles.

— ÉTYM. *Longi*..., et le lat. *folium*, feuille.

† LONGILOBÉ, ÉE (lon-ji-lo-bé, bée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est partagé en lobes allongés.

— ÉTYM. *Longi*..., et *lobe*.

† LONGIMANE (lon-ji-ma-n'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a de longues mains.

— ÉTYM. *Longi*..., et le lat. *manus*, main.

† LONGIMÈTRE (lon-ji-mè-tr'), *s. m.* Instrument de tailleur, pour prendre des mesures.

— ÉTYM. *Longi*..., et μέτρον, mesure.

LONGIMÉTRIE (lon-ji-mé-trie), *s. f.* Terme de géométrie. L'art de mesurer, par la trigonométrie, les lieux dont on ne peut approcher. || Il se dit aussi de la mesure des longueurs dans les lieux accessibles.

— ÉTYM. Voy. LONGIMÈTRE.

† LONGIMÉTRIQUE (lon-ji-mé-tri-k'), *adj.* Qui a rapport à la longimétrie.

† LONGIPÈDE (lon-ji-pè-d'), *adj.* Qui a de longs pieds. || *S. m. pl.* Les longipèdes, ordre de la classe des oiseaux comprenant ceux qui ont des pattes très-longues.

— ÉTYM. *Longi*...., et le latin *pes, pedis*, pied.

† LONGIPENNE (lon-ji-pè-n'), *adj.* Qui a de longues ailes. || *S. m. pl.* Les longipennes, famille de palmipèdes, caractérisée par des ailes très-étendues.

— ÉTYM. *Longi*..., et le lat. *penna*, aile.

† LONGIROSTRE (lon-ji-ro-str'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a un bec ou un museau très-long. L'ibis est longirostre. || *S. m. pl.* Famille d'oiseaux échassiers caractérisée par un bec long, mince et quelquefois flexible.

— ÉTYM. *Longi*..., et le lat. *rostrum*, bec.

† 1. LONGIS (lon-ji), *s. m.* Terme populaire. Homme extrêmement long à tout ce qu'il fait. C'est un longis, un vrai longis, *Dict. de l'Acad.* de 1696.

— HIST. XVI° s. Longis, mot assez usité pour un homme bon à aller querir la mort, ainsi que le populaire parle, TRIPPAULT, *Celthellénisme*, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Longis* au nominatif, *Longin* au régime, personnage fictif que le moyen âge croyait avoir percé le flanc de Jésus-Christ, et qui, par un jeu de mot étymologique, est devenu *longis*, le long, le lent, le lambin.

† 2. LONGIS (lon-ji), *s. m.* Terme de marine. Se dit de deux barres de bois placées le long des passavants. || Se dit aussi des listeaux qui forment un rebord aux écoutilles, dans le sens de la longueur du navire.

† LONGISTYLE (lon-gi-sti-l'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Se dit d'une plante qui a des styles très-longs, ou d'un insecte qui a un long style à l'extrémité de l'abdomen.

— ÉTYM. *Longi*..., et *style*.

† LONGITARSES (lon-ji-tar-s'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les tarses longs. || *S. m. pl.* Les longitarses, tribu de la famille des longirostres caractérisée par des tarses très-développés.

LONGITUDE (lon-ji-tu-d'), *s. f.* || 1° Terme de géographie. L'arc de l'équateur terrestre, évalué en degrés et parties de degré, contenu entre le premier méridien, qui, pour la France, est celui qui passe par l'observatoire de Paris, et le méridien de ce lieu; elle se compte depuis 0° jusqu'à 180° à droite et à gauche du premier méridien, si le point est dans l'est du premier méridien, la longitude est orientale; si dans l'ouest, elle est occidentale. C'est lui [de Lisle] qui a changé toute la [illegible] de notre hémisphère en longitude; il a enseigné à Louis XIV la géographie et n'a point fait de meilleur élève, VOLT. *Louis XIV, Écriv. de Lisle.* || Découverte des longitudes, découverte du moyen de trouver la longitude en pleine mer. Le parlement d'Angleterre qui a promis vingt mille guinées à celui qui ferait la découverte des longitudes, VOLT. *Mél. littér. Consid. dues aux gens de lettres.* || 2° Terme d'astronomie. La distance en degrés qui existe entre un astre et le point équinoxial du printemps, ou premier point du Bélier. En astronomie, la longitude des astres se prend sur l'écliptique, au lieu que la longitude géographique se prend sur l'équateur. || 3° Bureau des longitudes, établissement institué en 1795 et dont le siége principal est à l'Observatoire de Paris; il rédige chaque année la Connaissance des temps et un Annuaire.

— HIST. XIV° s. La longueur ou longitude est en procedant de orient en occident, et la latitude ou le ley en procedant de midi vers septentrion, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVI° s. Le duodenum est ainsi nommé, à cause qu'il est sans revolution, replis ou entortilleure, selon la longitude de douze doigts, PARÉ, I, 16. Il est meilleur guarir les maladies avec [illegible] longitude de temps en sureté, qu'avecques crainte et soupçon en bien peu de temps, ID. [illegible]

— ÉTYM. Provenç. *longitut*; [illegible] *longitud*; ital. *longitudine*; du lat. *longitudinem*, de *longus*, long.

LONGITUDINAL, ALE (lon-ji-tu-di-nal, na-l'), *adj.* || 1° Terme didactique. Qui est étendu en long. Traits longitudinaux. Le ventre [des autours] et le dessous de la gorge [illegible] ordinairement blancs ou blancs jaunâtres, avec des taches longitudinales, BUFF. *Ois.* t. I, p. 232. Tous les guerriers se barbouillent de noir et de rouge.... ceux-ci se font des barres longitudinales ou transversales sur les joues, ceux-là.... CHATEAUB. *Amér. la guerre.* || 2° Dirigé dans le sens de l'axe principal d'un organe. || Terme de marine. Plan longitudinal ou diamétral, le plan qui passe par l'axe de la quille, de l'étrave et de l'étambot.

— HIST. XIV° s. O [avec] vils [villosités] longitudinaus, H. DE MONDEVILLE, f° 37, *verso.* || XVI° s. Après ces muscles viennent les droits ou longitudinaux, ainsi appellés pource qu'ils.... PARÉ, I, 11.

— ÉTYM. *Longitude.*

LONGITUDINALEMENT (lon-ji-tu-di-na-le-man), *adv.* D'une manière longitudinale. Un polype coupé transversalement ou longitudinalement en deux ou plusieurs parties, ne meurt point, mais chaque partie devient en peu de temps un polype complet, BONNET, *Consid. corps org. Œuv.* t. V, p. 336, dans POUGENS.

— ÉTYM. *Longitudinale*, et le suffixe *ment.*

† LONGIUSCULE (lon-ji-u-sku-l'), *adj.* Terme didactique. Qui est un peu allongé.

— ÉTYM. Lat. *longiusculus*, diminutif de *longus*, long.

LONG-JOINTÉ, ÉE (lon-join-té, tée), *adj.* Terme de manége. Dont les articulations inférieures sont trop longues, en parlant d'une bête chevaline.

— ÉTYM. *Long*, et *joint.*

† LONG-NEZ (lon-né), *s. m.* Terme de zoologie. Espèce de serpent de Surinam. || Poisson de l'océan Atlantique. || *Au plur.* Des longs-nez.

† LONGRINE (lon-gri-n'), *s. f.* Voy. LONGUERINE.

LONGTEMPS (lon-tan), *adv.* || 1° Pendant un long espace de temps. Le bruit dura longtemps. Seigneur, le roi s'ennuie, et vous tardez longtemps, CORN. *Nicom.* III, 7. N'a pas longtemps, de [illegible] revenait Certain cadet.... LA FONT. *Coc.* Iphigénie encor n'y sera pas longtemps, RAC. *Iphig.* II, 6. || Dès longtemps. Dès longtemps elle hait cette fermeté rare Qui rehausse en Joad l'éclat de la tiare; Dès longtemps votre amour pour la religion Est traité de révolte et de sédition, RAC. *Ath.* I, 1. Tu n'as point appris à connaître Dès longtemps, quels sont les Français; Tu veux encor faire renaître Et tes malheurs et leurs succès, MALFIL. *le Fort de Saint-Philippe.* || Depuis longtemps. Je ne l'ai pas vu depuis longtemps. Les dieux depuis longtemps me sont cruels et sourds, RAC. *Iphig.* II, 1. || De longtemps. Je ne le verrai de longtemps. Le juge, instruit de leur malice, Leur dit : je vous connais de longtemps, mes amis, LA FONT. *Fabl.* II, 3. || Pendant longtemps. Ils ont parlé pendant longtemps. || Pour longtemps. Les voilà séparés pour longtemps. || 2° Substantivement, longtemps, un longtemps. Un longtemps, sans parler, je me ronge d'ennui, RÉGNIER, *Sat.* X. Qu'on doit se regarder

soi-même un fort longtemps. Avant que de songer à condamner les gens, MOL. *Mis.* III, 4. J'ai passé longtemps de ma vie à croire qu'il y avait une justice, PASC. Fragmen, 6, édit. FAUGÈRE. || Aujourd'hui, dans cet emploi, on écrit *long temps* en deux mots. Et en effet *longtemps* n'est pas autre chose qu'un substantif avec son adjectif écrit en un seul mot, et employé adverbialement avec les verbes et les adjectifs.

— HIST. XIe s. Mult bons vassals vous a long tens tenue [Durandal], *Ch. de Rol.* CLXVIII. || XIIe s. Où il a guerroié ton lignage long tanz, *Sax.* V. || XIIIe s. Comment pourrions-nous estre si lonc temps departi [séparés]? *Berte*, LXXI. || XIVe s. Et nul ne puet [peut] demourer par long temps avecques home triste, ORESME, *Eth.* 237. || XVe s. Et en demeura un long temps en grand danger, FROISS. II, II, 2. || XVIe s. Nous voyons qu'il n'y a rien eu de long temps plus commun que ceste outrecuidance, CALV. *Instit.* 1008. Il laissa une posterité qui depuis a flory longtemps au païs, AMYOT, *Cimon*, 4.

— ÉTYM. *Long*, et *temps*.

† **LONGUE-ÉPINE** (lon-ghé-pi-n'), *s. f.* Poisson des mers intertropicales. || *Au plur.* Des longues-épines.

† **LONGUE-LANGUE** (lon-ghe-lan-gh'), *s. f.* Torcol, oiseau. || *Au plur.* Des longues-langues.

LONGUEMENT (lon-ghe-man), *adv.* D'une façon longue et qui passe la durée ordinaire. Il plongea, puis revenant à la surface, il respira longuement. Tes père et mère honoreras, Afin de vivre longuement, *Décalogue*. Je ne puis Durer plus longuement en la peine où je suis, RÉGNIER, *Élég.* 2. Il faut que nos ossements humiliés dans la poussière du sépulcre expient longuement les vanités et les impuretés de nos corps mortels, FLÉCH. *Serm.* II, 27. Pourvu qu'on me laisse conter le plus longuement qu'il me sera possible, pour contenter mon plaisir, J. J. ROUSS. *Confess.* I.

— REM. Ce mot a failli périr sous la condamnation de Vaugelas. « Longuement n'est plus en usage à la cour, où il était si usité il n'y a que vingt ans; c'est pourquoi l'on n'oserait plus s'en servir dans le beau langage; on dit longtemps au lieu de longuement, » VAUGELAS, *Rem.* t. I, p. 90.

— SYN. LONGUEMENT, LONGTEMPS. Le premier signifie d'une manière longue; le second, pendant un longtemps. Vivre longuement et vivre longtemps sont synonymes; mais parler longtemps et parler longuement ne le sont pas; dans l'un est exprimée seulement l'idée que le discours a duré longtemps; l'autre indique que le discours a fatigué, ennuyé les auditeurs.

— HIST. XIe s. Si lungement tuz tenz m'avez servit, *Ch. de Rol.* CXXXVIII. || XIIe s. Mout [j'] ai esté longuement esbahis.... *Couci*, V. || XIIIe s. Ensi dura cil estors [combat] mout longuement, VILLEH. CXLIV. Et un sien fil aussi, qui avoit non Alexis, tient il moult longuement en prison, ID. XLII. Le roy pensa longuement et me dit : vraiement oyl, JOINVILLE, 288. || XVe s. Pour tant que le pays ne pourroit longuement demeurer sans seigneur, FROISS. I, I, 26. || XVIe s. Longuement proceder est à l'advocat vendanger, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Longue*, et le suffixe *ment*; provenç. *longamen, longuamen, lonjamen*; port. *longamente*, ital. *lungamente*.

† **LONGUEBRESSE** (lon-ghe-brè-s'), *s. f.* Prisme rectangulaire très-long, qu'on taille dans les ardoisières pour enlever plus facilement l'ardoise.

† **LONGUERIE** (lon-ghe-rie), *s. f.* Terme familier. Synonyme de longueurs. Pardon, monsieur, de mes longueries, J. J. ROUSS. *Lett. à du Peyrou*, 12 avril 1766.

— HIST. XVIe s. Ce qu'il y a de vif et de mouelle est estouffé par les longueries d'apprests [en parlant de Cicéron], MONT. II, 106.

— ÉTYM. *Long*.

† **LONGUERINE** (lon-ghe-ri-n'), *s. f.* Terme de chemin de fer. Sorte de pièce employée dans la pose des rails. || Terme de construction. Pièce de charpente qu'on dispose au-dessus d'un plancher, dans le sens de sa longueur. || Terme de marine. Forte pièce de bois placée dans le sens de la longueur de l'objet dont elle fait partie.

LONGUET, ETTE (lon-ghè, ghè-t'), *adj.* || 1° Qui a une forme un peu allongée. Les lices, les orges, les avoines.... N'ont-elles pas leurs pailles blondes Ensemble longuettes et rondes? *Le cabinet satyrique*, 1633, p. 636, dans FR. MICHEL, *Argot*. Ce corps longuet et charnu était composé de deux pièces qui paraissaient faites pour s'emboîter l'une dans l'autre comme les tuyaux d'une lunette à longue vue, BONNET, *Observ.* 30, *Insectes*. || 2° Terme familier. Qui est un peu trop long, qui dure un peu trop longtemps. Son discours a été longuet, un peu longuet. || 3° *S. m.* Marteau dont le facteur de pianos se sert pour enfoncer les petites chevilles qui retiennent les cordes.

— HIST. XIIe s. Bieles espaules, mains longetes, Grailes dois et biaus bras en mances, *Lai d'Ignaurès*. || XIVe s. L'esplain [la rate] a forme longuete, H. DE MONDEVILLE, f° 27, *verso*. Ung muscle longuet, LANFRANC, f° 28. || XVe s. De visage de beau tour, un peu longuet, grant front et large, CHR. DE PISAN, *Charles V*, I, 17. || XVIe s. Si vous avez esté un peu longuets à venir disner, vous en avez gagné absolution par le jeune qu'en avez fait, YVER, 553. Ses discours qui feurent longuets, MONT. *Lettre* V.

— ÉTYM. Diminutif de *long*.

LONGUEUR (lon-gheur), *s. f.* || 1° L'étendue d'un objet considéré d'une extrémité à l'autre, par opposition à ce qui est court. La longueur d'un bâton, d'une lance, d'une allée, d'une route. Les petites longueurs se mesurent avec des pieds, des pouces, des lignes, des aunes, des toises, etc. les grandes [distances] se mesurent avec des lieues, des degrés, des demi-diamètres de la terre, BUF. *Ess. arith. mor. Œuv.* t. X, p. 188. C'était [l'armée française sortant de Moscou], sur trois ou quatre files d'une longueur infinie, un mélange, une confusion de calèches, de caissons, de riches voitures et de chariots de toute espèce, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IX, 1. || Terme de marine. Longueur de câble, 120 brasses de long, ce qui est la plus grande longueur des câbles. L'ennemi s'approcha de notre vaisseau à la longueur d'un câble. || Épée de longueur, épée de défense et d'une juste longueur. || Familièrement. Coup de longueur, ruse, perfidie préparée de longue main. || En longueur, *loc. adverb.* Dans le sens de la longueur. Scier, fendre, mesurer en longueur. || 2° L'étendue d'un objet considéré d'un de ses côtés à l'autre, dans le sens où la distance d'un côté à l'autre est la plus grande, par opposition à largeur. Ce salon a trop de longueur et pas assez de largeur. || 3° Durée prolongée. La longueur du siége en faisait attendre une mauvaise issue, VOIT. *Lett.* 74. Patience et longueur de temps Font plus que force ni que rage, LA FONT. *Fables*, II, 11. Vous pourriez éprouver sans beaucoup de longueur, Si mon bras doit encor montrer quelque vigueur, MOL. *Sgan.* 1. Et la grande longueur de son éloignement Me le fait soupçonner de quelque changement, ID. *ib.* 2. Cependant sa visite, assez insupportable, Traîne en une longueur encore épouvantable, ID. *Mis.* II. La longueur de nos réponses fait frayeur; elle fait bien comprendre l'horrible distance qu'il y a entre nous, SÉV. 29 déc. 1675. Quelquefois je trouve une longueur infinie d'un ordinaire à l'autre, et je ne reçois vos lettres qu'en tremblant, ID. 15 nov. 1684. La tristesse que m'a donnée la longueur de votre mal, ID. 2 décembre 1671. Pour moi, je trouve les jours d'une longueur excessive; je ne trouve point qu'ils finissent, ID. 9 juin 1680. L'espoir d'un juste gain.... Pourrait de ton absence adoucir la longueur, BOIL. *Lutrin*, II. Je fuis de leurs regrets l'inutile longueur Pour chercher un ami qui me parle du cœur, RAC. *Bérén.* I, 4. Oh! que cette longueur D'un présage funeste épouvante mon cœur! ID. *ib.* IV, 1. Aussi le voyait-on, dans ses chagrins sauvages, Traîner d'un pas pénible en d'effrayants rivages Et la longueur des jours et la longueur des nuits, DUCIS, *Oscar*, I, 2. || 4° Longueur se dit des ouvrages d'esprit considérés par rapport soit à leur étendue, soit au temps qu'il faut pour les lire ou pour les réciter. La longueur d'un sermon. Ce morceau de musique est d'une bonne longueur. La longueur assommante de ce discours. || 5° Ce qui pèche par diffusion dans les ouvrages d'esprit. Qui parle longtemps parle trop sans doute; je ne connais aucun discours oratoire où il n'y ait des longueurs, VOLT. *Lett. Vauvenargues*, 1746. Comment trouvez-vous cela? dit quelqu'un à Champfort, à qui il venait de montrer un distique; il répondit fort plaisamment : il y a des longueurs, LAHARPE, *Correspond.* t. IV, p. 63, dans POUGENS. L'ouvrage le plus court peut avoir des longueurs, le plus long n'en avoir aucune, ID. *ib.* || 6° Lenteur dans les actions, dans les affaires. Dépêche, ou ces longueurs t'attireront ma haine, CORN. *Médée*, V, 1. Après certains moments que perdent nos longueurs, Elle [la grâce] quitte ces traits qui pénètrent les cœurs, ID. *Poly.* I, 1. Et lorsqu'il l'a fallu puissamment secourir, Que la moindre longueur l'aurait laissé périr..... ID. *Nicom.* IV, 2. ...On nous mange, on nous gruge, On nous mine par des longueurs, LA FONT. *Fabl.* I, 21. Allons donc, messieurs et mesdames, vous moquez-vous avec votre longueur? MOL. *Impromptu*, 1. Je vous adresse le billet que je lui écris, parce que par Semur c'eût été une longueur infinie, SÉV. 7 janv. 1693. L'on s'étonne ici des longueurs de Rome, BOSS. *Quiét.* 296. Vos dissentiments, vos longueurs ordinaires, vos retours, vos défiances, vos craintives précautions, NOD... *Hist. anc. Œuv.* t. III, p. 692, dans POUGENS. Mais cela jetterait dans des longueurs infinies, MONTESQ. *Esp.* XI, 6. || En longueur, avec de longs délais. Les conclusions tirent la fin en longueur, CORN. *Exam. d'Horace*. Et [je] cherchai les moyens de tirer en longueur Cet hymen qui vous gêne et m'arrache le cœur, ID. *Tite et Bérén.* II, 2. Les choses ne sont plus pour traîner en longueur; Et voici le moment d'expliquer votre cœur, MOL. *Mis.* V, 2. Ma tante est dans un état qui tirera dans une grande longueur, SÉV. 4 mai 1672. Le roi de Suède ne souffrit pas que l'art des ministres traînât les négociations en longueur, VOLT. *Charl. XII*, 2.

— HIST. XIIe s. Vie [il] requist de tei, et tu li donas longur de jurz, *Liber psalm.* p. 24. || XIIIe s. Mais ce vit il bien tout sanz doute, Que plus de la longeur du coute [coude] Lerée fu en l'air amont, *Rutebeuf*, II, 136. || XVIe s. Ceste longueur que nous mettons à apprendre les langues, MONT. I, 193. La longueur du temps ajoutée à l'assiduité de labeur en la manufacture d'un ouvrage, lui donne forme et vigueur de longue durée, AMYOT, *Pér.* 26. S'attendant bien que la guerre prendroit long traict et iroit en grande longueur sous Nicias, ID. *Alc.* 39.

— ÉTYM. *Long*.

† **LONTEK** (lon-tèk) ou **LONTÈQUE** (lon-tè-k'), *s. m.* Terme de pêche. Poisson qui est commun au Croisic (Bretagne).

LOOCH (lok), *s. m.* Terme de pharmacie. Médicament liquide, de la consistance d'un sirop épais, et destiné à être administré à petites doses, par la bouche, dans les maladies des poumons, du larynx et de l'arrière-bouche.

— HIST. XVIe s. ...Autrement en vain on ordonneroit les lohoths ès affections pectorales, PARÉ, II, 16. Collyres, lohoc, dentifrices... ID. III, 626.

— ÉTYM. Portug. *lohoc*; de l'arabe *looq*, du verbe *laaka*, lécher, sucer.

† **LOPH...** ou **LOPHO...** suffixe qui signifie aigrette, houppe, et qui vient du grec λόφος.

† **LOPHIE** (lo-fie), *s. m.* Genre de poissons de la famille des brachioptères, comprenant une espèce vulgaire appelée baudroie, *lophius piscatorius*, L.

† **LOPHOBRANCHE** (lo-fo-bran-ch'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les branchies en forme de houppes. || *S. m. pl.* Nom d'un groupe de poissons osseux à mâchoire supérieure mobile et branchies disposées en houppes rondes.

— ÉTYM. *Lopho...*, et *branchie*.

† **LOPHOTE** (lo-fo-t'), *s. m.* Terme de zoologie. Genre de rapaces qui a été nommé baza par Hodgson. || Nom d'un poisson de la famille des ténioïdes.

— ÉTYM. *Loph...*, et οὖς, ὠτός, oreille.

† **LOPHYRE** (lo-fi-r'), *s. m.* Terme de zoologie. Genre de sauriens où l'on distingue le lophyre à four-chu (Amboine), qui a fait partie des iguanes, mais non du genre basilic. || 2° Genre d'insectes qui a pour type le lophyre du pin (nord de l'Europe et de l'Amérique).

LOPIN (lo-pin), *s. m.* || 1° Morceau de quelque chose qui se mange, et, par extension, de viande. Point de courroux, messieurs, ... mon lopin me suffit, Faites votre profit du reste, LA FONT. *Fabl.* VIII, 7. J'emportai mon lopin du morceau que je n'avais pu avaler, J. J. ROUSS. *Conf.* V. || 2° Par extension, morceau d'une chose quelconque. Il a eu un bon lopin dans cette succession. || Un lopin de terre, un morceau d'un fonds de terre. || 3° Terme de serrurier. Plusieurs petits morceaux de vieux fer réunis en un seul en les chauffant. || Terme de maréchal. Morceau de fer destiné à devenir un fer de cheval, après avoir été forgé.

— HIST. XIVe s. Tout droit à Montmirel, ou [au] moustier Saint Martin, Commencha li rois Henri son morcel ou lopin.... *Guesclin*.... grant lopin, *Hugues Capet*, V. .... Soit le bruf pourbouly, puis lardé, après ce qu'il sera tranchié par loppins, *Ménagier*, II, 5. || XVe s. Ung lopin de banjoyn, *Bibl. des ch.* 6e série, t. I, p. 338. Un loppin de terre planté en saulsye, DU CANGE, *lopadium*. Luy apporta trois lignes de sa main en ung loppin de papier, et ployé bien menu, contenant ces mots... COMM. III, 2. Icellui Cherchemeau donna au suppliant de la paulme en la joue un très gros loppin [coup],

DU CANGE, *lopadium*. || XVI° s. Sans la faveur extraordinaire de Dieu, la France eust esté desmembrée en plusieurs lopins, LANOUE, 24. Lon prendra les mouches à lopins, avec une truelle de maçon, ou une grande cuiller, O. DE SERRES, 444. Pour ce qu'on ont donné à saint Sebastien l'office de garder de la peste.... ce qu'il l'a fait mettre en quatre corps entiers, dont l'un est à Rome.... sans les menus lopins qui en sont en plusieurs eglises, CALV. *Avertissement sur les reliques*. Après Lysander disoit que, où la peau du lyon ne peut suffire, il y faut coudre un loppin de la peau du regnard, MONT. I, 25. Un parler descousu : chasque loppin y face son corps, ID. I, 184. Ils le rostissent et en envoyent des loppins à leurs amis, ID. I, 230.

— ÉTYM. Normand, *lobet*. Étymologie douteuse. Diez le tire de l'allemand *Lappen*, lambeau ; mais il y a la difficulté du changement de voyelle. Du Cange indique le bas-latin *loppare*, formé de l'anglais *to lop*, retrancher, émonder; ici les voyelles concordent. Le latin *lobus*, lobe, ne peut guère être admis soit à cause du sens, soit à cause de la consonne qui n'est pas la même; cependant remarquez le normand *lobet*.

LOQUACE (lo-koua-s'), *adj.* Qui parle beaucoup. Je ne vois aucun moraliste parmi nous, aucun de nos loquaces prédicateurs, aucun même de nos tartufes qui ait fait la moindre réflexion sur cette habitude affreuse [le meurtre des animaux], devenue chez nous nature, VOLT. *Philosophie, Princ. d'act.* ch. 15. Quoique le cygne soit assez silencieux, il a néanmoins les organes de la voix conformes comme ceux des oiseaux d'eau les plus loquaces, BUFF. *Ois.* t. XVII, p. 34.

— ÉTYM. Lat. *loquacem*, de *loqui*, parler; comparez le grec λάσκω, crier, parler, et le sanscrit *lap*, parler.

LOQUACITÉ (lo-koua-si-té), *s. f.* Habitude de parler beaucoup. || Terme de médecine. Symptôme qu'on observe dans l'hystérie, dans certaines fièvres et dans des affections mentales, et qui est caractérisé par la volubilité du langage des malades.

— HIST. XVI° s. Loquacité, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *loquacitatem*, de *loquax*, loquace.

1. **LOQUE** (lo-k'), *s. f.* Pièce d'une étoffe, d'une toile usée et déchirée. Ses vêtements tombent en loques. Ma pièce de blonde est en loques, J. J. ROUSS. *Hél.* V, 11. || Terme de jardinage. Palisser à la loque, attacher les branches d'un espalier avec des morceaux de vieux linge, afin de ne pas endommager les bourgeons.

— HIST. XV° s. Nul, tant fust grand, ne prince ne aultre ne mesme le comte ne sa maisnie, n'y prindrent oncques loque, CHASTELAIN, *Ducs de Bourg.* III, 59.

— ÉTYM. Anc. haut allem. *loc*, chose pendante; scandinave, *lokr* ; allem. mod. *Locke*, boucle de cheveux.

† 2. **LOQUE** (lo-k'), *s. f.* Un des noms vulgaires de la douce-amère, et, dans quelques cantons, de la carline acaule.

† 3. **LOQUE** (lo-k'), *s. f.* Maladie des ruches qui détruit les abeilles.

† **LOQUÉ** (lo-ké), *adj. m.* Terme de pêche. Harengs loqués, ceux qui ont reçu un coup de dent des chiens de mer ou autres animaux marins.

LOQUÈLE (lo-kuè-l'), *s. f.* Facilité à parler d'une façon commune. Il a de la loquèle.

— HIST. XV° s. Merveille est de sa memoire et belle loquelle [de Charles V]; car n'y aura si estrange proposition que, au respondre, il ne repete de point en point, CHR. DE PISAN, *Charles V*, II, 10.

— ÉTYM. Lat. *loquela*, de *loqui*, parler (voy. LOQUACE).

1. **LOQUET** (lo-kè ; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel, l'*s* se lie: des lo-kè-z en fer; *loquets* rime avec *traits*, *succès*, *paix*, etc.), *s. m.* || 1° Sorte de fermeture très-simple que l'on met aux portes qui n'ont point de serrure, et à celles dont le pêne est dormant. La bique, allant remplir sa traînante mamelle.... Ferma sa porte au loquet, LA FONT. *Fabl.* IV, 15. Je ne dis à personne : ouvrez le loquet, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 176. || 2° Ensemble des parties composant cette espèce de fermeture, et qui sont une poignée, un poucier, l'entrée du poucier, un crampon, un mentonnet et une clenchette, laquelle, reposant sur le mentonnet, tient la porte fermée jusqu'à ce qu'au moyen du poucier on vienne à la soulever, LEGOARANT. || 3° Plus particulièrement, la clenchette. C'est de la clenchette qu'on parle quand on dit : lever le loquet, fermer la porte au loquet, etc. Je presse le loquet d'un doigt lourd et rapide, LAMART. *Jocel. Prol.* 28. || 4° Terme de marine. Barre de fer qui sert à fermer les écoutilles, cabanes, etc. || 5° Couteau à loquet, couteau qu'on ne peut fermer qu'en retirant le ressort avec le pouce.

— HIST. XII° s. As altres chambres out une chambre ajustée, Par unt la veie esteit al chambre plus privée ; Mais à cele ure esteit à un grant loc fermée, *Th. le mart.* 145. || XVI° s. ....Voulez vous que je die Quel instrument a plus de melodie? C'est à mon gré le loquet d'une porte...., ST-GELAIS, 188. La quelle chasse est close et fermée soulz le loquet de douze clefs gardées par douze des plus suffisans citoyens de Gennes, JEAN D'AUTON, *Ann. de Louis XII*, p. 119, dans LACURNE.

— ÉTYM. Wallon, *lokè*, cadenas; ital. *lucchetto* ; angl. *locket*. Diminutif de l'anc. français *loc*, venant du germanique anglo-saxon, *loc*, fermer ; anglais, *to lock*; flamand, *luycke*; islandais, *loka*.

† 2. **LOQUET** (lo-kè), *s. m.* Laine enlevée de dessus les cuisses des bêtes à laine, qui est la plus grossière et sert à faire des matelas. || Se dit des pinceaux de chiendent ou de soie, dont on forme une brosse.

— ÉTYM. Allem. *Locke*, boucle de cheveux; comparez LOQUE 1.

† **LOQUETÉ, ÉE** (lo-ke-té, tée), *adj.* Terme de blason. Qui est découpé, déchiqueté; qui a des appendices pareils à des découpures. Panthère loquetée.

— HIST. XV° s. Affublé d'un petit chapperon loqueté, MONSTRELET, t. III, p. 88, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Loque* 1.

LOQUETEAU (lo-ke-tô), *s. m.* Petit loquet qu'on met ordinairement aux volets d'en haut d'une fenêtre, et auquel on attache un cordon, afin de pouvoir les ouvrir et les fermer aisément.

— ÉTYM. Diminutif de *loquet* 1.

† **LOQUETER** (lo-ke-té. Le *t* se double quand la syllabe qui suit est muette : je loquette), *v. n.* Remuer le loquet d'une porte pour indiquer qu'on a l'intention d'entrer.

— HIST. XIV° s. Le quel huyz ilz trouverent fermé, et pour ce hurterent et loqueterent ensemble, DU CANGE, *loccetus*.

— ÉTYM. *Loquet* 1.

† **LOQUETEUX, EUSE** (lo-ke-teû, teû-z'), *adj.* Terme vieilli. Dont les habits tombent en loques. C'était un pauvre loqueteux, LESAGE dans le *Dict.* de BESCHERELLE.

— HIST. XVI° s. Loqueteux, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Loquette*.

LOQUETTE (lo-kè-t'), *s. f.* || 1° Petite loque. || 2° Nom donné à la laine quand les cardeuses, la recevant des premiers cardeurs, la réduisent, à l'aide de cardes plus petites, en petits rouleaux, pour la mettre en état d'être filée.

— HIST. XVI° s. Loquette, COTGRAVE.

— ÉTYM. Diminutif de *loque* 1.

† **LOQUEUX, EUSE** (lo-keû, keû-z'), *adj.* Miel loqueux, miel d'une ruche affectée de la loque.

— ÉTYM. *Loque* 3.

† **LOQUIS** (lo-ki), *s. m. pl.* Sorte de verroterie en forme de cylindre, dont on se sert pour commercer avec les nègres, sur la côte d'Afrique.

† **LORANTHACÉES** (lo-ran-ta-sée), *s. f. pl.* Famille de plantes parasites comprenant le gui et le genre *loranthus*.

— ÉTYM. Λῶρον, courroie, et ἄνθος, fleur ; à cause de la corolle découpée en lanières.

LORD (lor ; le *d* ne se lie jamais : un lor anglais; l'*s* ne se lie pas : les lor anglais ; cependant quelques-uns la lient : les lor-z anglais), *s. m.* Titre d'honneur usité en Angleterre et qui signifie seigneur. || Le féminin est lady (prononcé lédi). || Lord maire, gouverneur civil de Londres, jouissant de grandes prérogatives. || La chambre des lords, la chambre aristocratique du parlement.

— ÉTYM. Anglo-saxon, *hlâford*, *lâford*, seigneur, maître, *hlæfdige*, maîtresse ; vieux anglais, *laverd*, *louerd*, de *hlâf*, pain : proprement le chef, le maître du pain.

† **LORDOSE** (lor-dô-z'), *s. f.* Terme de pathologie. Incurvation des os, et, spécialement, incurvation du rachis en avant.

— ÉTYM. Λόρδωσις.

† **LORE** (lo-r'), *s. m.* Pièce de la bouche de quelques insectes. || Terme de botanique. Filament de certains lichens et des conferves.

— ÉTYM. Lat. *lorum*, courroie.

† **LORÉ, ÉE** (lo-ré, rée), *adj.* Terme de blason. Poisson loré, poisson dont les nageoires sont d'un autre émail que le corps. Loré de gueules. || On écrit aussi lauré.

† 1. **LORETTE** (lo-rè-t'). Chevaliers de Notre-Dame de Lorette, chevaliers, qui furent institués par le pape Sixte V en 1587, lorsqu'il érigea l'église de Notre-Dame de Lorette. Ces chevaliers devaient donner la chasse aux corsaires le long des côtes de la marche d'Ancône, aux voleurs de la montagne et garder la ville de Lorette. Ordre aujourd'hui aboli. [illegible]

† 2. **LORETTE** (lo-rè-t'), *s. f.* Nom qu'on donne à certaines femmes de plaisir, qui tiennent le milieu entre la grisette et la femme entretenue, n'ayant pas un état comme la grisette, et n'étant pas attachées à un homme comme la femme entretenue. Phryné, riche du bien de plus de vingt amants, Et le cou ruisselant d'or et de diamants, S'irrite à tout propos du luxe des lorettes, Et demande un décret qui borne leurs toilettes, BARBIER, *Rev. des Deux-Mondes*, mai 1862, p. 299.

— ÉTYM. Ainsi dit du quartier de Notre-Dame-de-Lorette, à Paris, où beaucoup de ces jeunes femmes se logèrent.

† **LORGNADE** (lor-gna-d'), *s. f.* Action de lorgner une fois. La pauvre petite Chesterfield, pour quelques lorgnades d'imprudence..., HAMILT. *Gramm.* 9. Elle ne voulut rien comprendre au nombre infini de lorgnades dont il l'attaqua d'abord, ID. *ib.*

— ÉTYM. *Lorgner*.

LORGNÉ, ÉE (lor-gné, gnée), *part. passé* de lorgner. Une dame lorgnée avec affectation.

LORGNER (lor-gné). || 1° *V. n.* Loucher (sens tombé en désuétude). Voyant.... Que les yeux de travers s'offensent que je lorgne, REGNIER, *Sat.* V. || 2° *V. a.* Observer à la dérobée, en tournant les yeux de côté. Elle me lorgnait avec attention, [illegible] *Jodelet maître et valet*, dans LE ROUX, *Dict. com.* Nos profonds politiques avaient pensé que, dans un temps où tout le monde se promène, les passants et principalement ceux qui s'intéresseraient à quelques-uns de nous [prisonniers de la Bastille], viendraient nous lorgner, STAAL, *Mém.* t. II, p. 142. La princesse de Babylone regarda le roi d'Égypte du coin de l'œil, ce qui plusieurs siècles après s'est appelé lorgner, VOLT. *Pr. de Babyl.* 4. || Absolument. Trufaldin lorgnait exactement, MOL. *l'Ét.* IV, 8. || 3° Regarder avec une lorgnette. Au spectacle il lorgne toutes les femmes. || 4° Lorgner une femme, la regarder de manière à faire croire qu'on a du goût pour elle. On l'écouta, on se laissa lorgner, on répondit même, HAMILT. *Gramm.* 6. Il la lorgnait d'une grande assiduité, ID. *ib.* 7. || Fig. Lorgner une charge, une place, un héritage, avoir des vues sur une charge, sur une place, sur un héritage. Mathéo tremble et lorgne la finance, LA FONT. *Belph.* Je passe devant une fenêtre ; je lorgne du coin de l'œil de belles poires, J. J. ROUSS. *Confess.* I. Maintenant je lorgne la Sicile, je ne rêve que les prairies d'Enna, P. L. COUR. *Lett.* I, 116.

— HIST. XIII° s. Se aucuns hons ou autres qui fussent mehaingniés [estropiés] ....et un autre qui soit sours ou lours [louche], DU CANGE, *luscus*. D'autre part Sawalet li borgnes Dit bien que il n'est pas si lorgnes, *Poésies franç.* mss. avant 1300, t. IV, p. 1343, dans LACURNE. Qui moult fut lourdiaus et lunages [lunatique], Et moult lorgnes et moult sauvages, DU CANGE, *lunaticus*. || XVI° s. Advisez comment elle lorgne; n'est elle pas une fiere dame? PALSGR. p. 614.

— ÉTYM. Diez, d'après Frisch, citant le normand *loriner*, regarder, tire *lorgner* du germanique : allem. *lauern*, épier, regarder ; suisse, *loren*, *luren* ; suéd. *lura*. Cette étymologie ne tient aucun compte des anciens adjectifs *lorgne* et *lour* qui signifient louche et qui ne paraissent pas pouvoir être séparés de *lorgner*, tant pour la forme que pour le sens, *lorgner* étant, comme *loucher*, regarder de côté. Mais on peut concilier l'adjectif et le verbe, en dérivant l'adjectif lui-même de ces verbes germaniques qui, signifiant regarder, auront pris le sens de loucher. Cependant cela n'est pas tout à fait sûr. Tout l'Ouest dit *calorgne* pour *borgne*, et, en Normandie, pour *louche*; patois lorrain, *calougnô*, loucher, *calougnôs*, louche ; *calorgne* est sans doute formé de la particule péjorative *ca*, et de *lorgner*. Il y avait un autre *lorgner* qui signifiait frapper et qui paraît sans relation avec *lorgner*, regarder de côté : XV° s. On crye hare, qui vive, tue, Alarme, au guet, rens toy, ribault. Torche, lorgne, depesche, rue, Frappe, [illegible], remue, COQUILLART, *Le blason des armes et des dames*. || XVI° s. Et à grands coups de poing il lorgnoit dessus lui, DESPER. *Contes*, XCVIII. Ce lorgner se trouve encore dans Régnier : Ces gens à se piquer enclins.... en vinrent du parler à tic tac, torche, lorgne; Qui casse le museau, qui son rival éborgne, *Sat.* X.

† **LORGNEMENT** (lor-gne-man), *s. m.* Action de lorgner. ....Si vous n'êtes point louche, Du moins vous avez l'œil bonnêtement [illegible]. Et vous

m'envisager d'un certain lorgnement à vous faire traiter peu fraternellement, TH. CORN. *le Geôlier de soi-même*, V, 6.

LORGNERIE (lor-gne-rie), *s. f.* Action de lorgner fréquemment. Après s'être emparé des lorgneries de la belle, il épuisa ses lieux communs et toute sa petite ironie, à railler le repas et à tourner la musique en ridicule, HAMILT. *Gramm.* 6. J'en fus pour mes lorgneries et pour mes soupirs, J. J. ROUSS. *Conf.* VI.

— ÉTYM. *Lorgner.*

LORGNETTE (lor-gnè-t'), *s. f.* || 1° Autrefois, petite lunette d'approche dont la forme était telle, qu'on pouvait voir d'un côté différent de celui vers lequel on présentait le visage. Il y avait même des éventails de dames munis d'une petite ouverture garnie d'un verre, par le moyen duquel les dames pouvaient voir sans être vues, et qui se nommaient aussi lorgnettes. || 2° Aujourd'hui, petite lunette d'approche dont on se sert pour voir les objets peu éloignés. Aux bals, madame des Ursins se mettait auprès du grand chambellan, et avec sa lorgnette regardait un chacun, ST-SIM. 146, 128. Je ne fus pas longtemps à regretter de n'avoir pas eu assez d'usage du monde pour m'être muni d'une lorgnette, avant d'entrer au spectacle, MARIV. *Pays. parv.* 6° part.

— ÉTYM. *Lorgner*, par l'intermédiaire d'un substantif fictif *lorgne*; parce que d'abord la *lorgnette* servait à regarder de côté.

LORGNEUR, EUSE (lor-gneur, gneû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui lorgne. Comme elle ne pouvait voir le duc [Jacques, frère de Charles II, d'Angleterre] qu'aux assemblées publiques, il fallait de nécessité qu'elle y fît de grands frais en avances pour le séduire; et, comme c'était le lorgneur le moins circonspect de son temps, toute la cour fut instruite d'un commerce à peine ébauché, HAMILT. *Gramm.* 8. Pour m'éclairer, j'examinai scrupuleusement les lorgneurs; car les plus jeunes me paraissaient les plus empressés à se servir de ces lorgnettes MARIV. *Pays. parv.* 6° part. || Adjectivement. Dieu vous conserve vos deux yeux qui ont été tant lorgneurs et tant lorgnés, VOLT. *Lett. Richelieu*, 18 févr. 1771.

— ÉTYM. *Lorgner.*

LORGNON (lor-gnon), *s. m.* Lentille concave pour les myopes, convexe pour les presbytes, qu'on tient d'ordinaire à la main par une queue en métal ou en écaille, laquelle fait partie du cercle où le verre est serti.

— ÉTYM. *Lorgner.*

† **LORI** (lo-ri), *s. m.* || 1° Genre de mammifères qui se rapprochent des singes. || 2° Genre d'oiseaux qui renferme plusieurs espèces de perroquets. On a donné ce nom dans les Indes orientales à une famille de perroquets dont le cri exprime assez bien le son lori, BUFF. *Ois.* t. XI, p. 174.

† **LORICAIRE** (lo-ri-kê-r'), *s. m.* Genre de poissons remarquables par les plaques osseuses qui cuirassent entièrement leur tête et leur corps.

— ÉTYM. Lat. *lorica*, cuirasse.

† **LORICÈRE** (lo-ri-sè-r'), *s. f.* Genre d'insectes coléoptères carnassiers, qui courent à terre avec vélocité et se réfugient sous les pierres. La loricère bronzée.

— ÉTYM. Lat. *lorum*, courroie, κέρας, antenne.

1. **LORIOT** (lo-ri-o; le *t* ne se prononce et ne se lie jamais; au pluriel, l's se lie : des lo-ri-o-z en l'air; loriots rime avec travaux, repos, etc.), *s. m.* Oiseau de l'ordre des passereaux, qui est à peu près de la grosseur d'un merle, dont le plumage est, chez le mâle, d'un beau jaune, et, chez la femelle, verdâtre. Le loriot siffle, l'hirondelle gazouille, CHATEAUBR. *Génie*, I, V, 8. || Compère loriot, voy. COMPÈRE.

— HIST. XIII° s. Kortels cante dous et bas; Teus [tel] l'escoute et ne l'entent pas, *Partonopeus*, v. 69. Li rossignoz et les kalendres, Oriox, merles et mauviz, *Roman de la poire*, ms. || XV° s. Pour [illegible] entre deux maisons, ou contre le soleil, on [illegible] le mal des yeulx qu'on appelle le lourieul, *Evang. des quenouilles*, p. 66. || XVI° s. Entre les [illegible] je fus fort esmerveillé d'une forteresse que l'oriou avoit faite pour la sauve-garde de ses petits, [illegible]

— ÉTYM. Picard, *uriot*; wallon, *oriouel*; Berry, [illegible] génev. *lourion* et aussi *oriol*, *ouriou*; provenç. *auriol*; cat. et esp. *oriol*; du lat. *aureolus*, de couleur d'or, de *aurum*, or; ainsi dit de sa couleur. [illegible] s'est agglutiné avec le [illegible] la forme pure. Le *l* est une [illegible] l'*Oriouel* du wallon équivaut à *auri-merulus*, le merle d'or, *merulus* est le nom latin du loriot.

† 2. **LORIOT** (lo-ri-o), *s. m.* [illegible] nettoyé le four.

† **LORIPÈDE** (lo-ri-pè-d'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les pattes antérieures garnies d'une dent ou lanière allongée. || *S. m. pl.* Les loripèdes, genre de mollusques acéphales lamellibranches.

— ÉTYM. Lat. *lorum*, lanière, et *pes*, *pedis*, pied.

† **LORIQUE** (lo-ri-k'), *s. f.* Terme de botanique. Pellicule extérieure des graines. || Membrane extérieure de l'ovule.

— ÉTYM. Lat. *lorica*, cuirasse, de *lorum*, courroie; ainsi dite parce qu'elle était faite de courroies assemblées.

† **LORIQUÉ, ÉE** (lo-ri-ké, kée), *adj.* || 1° Terme d'histoire naturelle. Graine loriquée, graine qui est couverte d'une lorique. || 2° Se dit aussi d'un animal dont le corps est armé de plaques osseuses. || *S. m. pl.* Les loriqués, ordre de la classe des amphibies, comprenant ceux qui ont le corps couvert d'une cuirasse de plaques osseuses.

— ÉTYM. *Lorique.*

† **LORMAN** (lor-man), *s. m.* Un des noms vulgaires du homard.

† **LORMERIE** (lor-me-rie), *s. f.* Ancien nom d'un métier qui comprenait tous les menus ouvrages de fer, tels que les mors de bride, les gourmettes, les éperons, les gonds, les crampons, etc. qu'il était permis aux maîtres cloutiers lormiers de forger et de vendre. (VOIR AUX ADDITIONS).

— ÉTYM. Origine incertaine. Scheler indique le latin *lorum*, lien, courroie; mais on ne voit pas comment l'*m* serait venu dans ce mot, et surtout comment des ouvriers qui travaillaient le métal auraient pris leur nom de *lorum*. Du Cange le tire de l'ancien français *or mier* (or pur), parce que ces ouvriers doraient les mors; mais il faudrait supposer que l'article s'est agglutiné avec son substantif : *lormier*. M. Baudry rejette l'étymologie de du Cange; mais il admet que *lormier* est en effet pour *l'ormier*, remarquant que le nom propre *Lormier* ne se trouve jamais sous la forme *le Lormier*; quant à *ormier*, il y voit le dérivé d'un radical bas-latin *orm*, qui se trouve dans *ormilla*, boucle, *ormiscus*, collier, et qui est peut-être une corruption du latin *armilla*, bracelet.

† **LORRÉ** (lo-ré), voy. LORÉ.

LORS (lor; l's ne se prononce et ne se lie jamais). || 1° Sorte de nom de temps qui étymologiquement signifie l'*heure*, et qui ne se dit plus qu'avec certaines prépositions. || Pour lors, en ce temps là. Un prince qui pour lors ne faisait que de naître, CORN. *Œdipe*, IV, 3. Mais rends-moi seulement ce glaive que tu crains.... Je répondrai pour lors et tu pourras connaître Qui de nous deux, perfide, est l'esclave ou le maître, VOLT. *Mérope*, V, 2. Cette même armée en imposait au roi d'Angleterre, qui craignait pour ses États d'Hanovre, où il était pour lors, ID. *Louis XV*, 6. || En ce cas-là. Corneille ne peut être égalé dans les endroits où il excelle; il a pour lors un caractère original et inimitable, LA BRUY. I. || Dès lors, dès ce temps là. Dès lors il commença à me prendre en haine || Dès lors, de là, ou dès là, par forme de conséquence. Cet accusé s'enfuit, dès lors il devint suspect à leurs yeux. || 2° Avec les verbes il s'emploie adverbialement, et on le nomme adverbe de temps; il signifie au temps dont on parle. Elle vous traita lors en rivale odieuse, CORN. *Rodog.* I, 7. J'en cache les deux tiers aussitôt qu'arrivés Dans le fond des vaisseaux qui lors furent trouvés, ID. *Cid*, IV, 3. Maintenant il faut que j'appuie Ce que j'avançai lors, de quelque trait encor, LA FONT. *Fabl.* IX, 10. La harangue fut vaine; Le sultan dormait lors, et dedans son domaine Chacun dormait aussi, bêtes, gens.... ID. *ib.* XI, 1. C'est lors que les douleurs commencent à nous prendre, MOL. *l'Ét.* I, 6. Abîmé dans l'infinie immensité ... je m'effraie et m'étonne de me voir ici plutôt que là; car il n'y a point de raison pourquoi ici plutôt que là, pourquoi à présent plutôt que lors, PASC. *Pens.* XXV, 16, édit. HAVET. La famille de madame de Hanovre était nombreuse et lors en grande splendeur, ST-SIM. 4, 65. || 3° Lors de, loc. prép. Dans le temps de, au moment de. Lors de son élection, de son mariage. || 4° Dès lors que, loc. conjonct. Du moment que. Dès lors que son démon commence à s'agiter, Tout, jusqu'à sa servante, est prêt à déserter, BOIL. *Sat.* VIII.

— HIST. XII° s. Lores m'esteut [il me faut] de rechef comencer, *Ronc.* 184. Lors plora Charlemaine, tant fut d'ire destrois, *Sax.* XVIII. Quant la saison du douz temps s'asseüre, Lors [je] chanterai.... *Couci*, p. 128. || XV° s. Mais ainsi en advint pour le temps qui lors estoit, PERCEF. DE VERUX, 1817. Pour lors estoient les subjects de cette maison en grant renommée, COMM. I, 2. Artillerie belle et grande selon le temps de lors, ID. *ib.* || XVI° s. Il fut dès lors appellé Theseus, AMYOT, *Thésée*, 6. La paix fut bien faitte pour lors; mais, incontinent après, les Gaulois Gesates renouvelerent la guerre, ID. *Marcel.* 6. De lors en avant, ID. *Nicias*, 13. Dès lors retint et donna le droict nom De la pucelle à ses flustes rurales, MAROT, IV, 61. Lors Alexandre, voyant.... MONT. I, 4.

— ÉTYM. Anc. franç. *l'ore* ou *l'ores*, d'où *lors*, de l'article *la*, et *ore*, heure, temps présent (voy. HEURE). *L'heure* s'est dit pour *l'ore*, comme dans ces vers de Marot : Hommes mortels ne cognoissoient à l'heure Fors seulement le lieu de leur demeure, I, 16.

LORSQUE (lor-sk'. L'*e* s'élide ordinairement devant le pronom il, elle, on, et devant un, une), *conjonct.* Dans le temps où, quand. Seul vous vous haïssez, lorsque chacun vous aime, CORN. *Poly.* IV, 3. Et le moindre entretien de la beauté qu'on aime, Lorsqu'il est défendu, devient grâce suprême, MOL. *Fâcheux*, III, 1. Lorsqu'on me trouvera morte, il n'y aura personne qui mette en doute que ce ne soit vous qui m'aurez tuée, ID. *G. Dand.* III, 8. Ils regrettent le temps à leur grand cœur si doux, Lorsque, assurés de vaincre, ils combattaient sous vous, RAC. *Bajaz.* I, 1. || Quelquefois *lors* est séparé de *que* par un autre mot. Lors donc que vous voudrez.... Vous qui méritez la correction lors même que vous la faites, apprenez de Jésus-Christ à être doux et humbles de cœur, FLÉCHIER, *Panég.* II, 167.

— REM. On a essayé de trouver une différence de sens entre *lorsque* et *quand*; mais l'usage confond tellement ces deux mots qu'à chaque instant cette distinction est perdue de vue; et dans la même phrase on les trouve employés l'un pour l'autre avec le même sens. Si tu m'aimais, Phédime, il fallait me pleurer Quand d'un titre funeste on me vint honorer, Et lorsque, m'arrachant du doux sein de la Grèce, Dans un climat barbare on traîna ta maîtresse, RAC. *Mithr.* V, 2. Et qui s'honorerait de l'appui d'Agrippine, Lorsque Néron lui-même annonce ma ruine; Lorsque de sa présence il semble me bannir; Quand Burrhus à sa porte ose me retenir? ID. *Brit.* I, 2.

— HIST XII° s. Lorsque [je] la vi, li laissai en hostage Mon cuer, qui puis i a fait long estage [séjour], *Couci*, XIX. || XVI° s. Car lorsque femme à son amant conteste, Son contester signe d'amour atteste, MAROT, IV, 140. Ottoman fut longtemps et à tort soupçonné de cette pièce, mais, depuis, un gentilhomme françois, vivant lorsque j'escris, m'a avoué qu'il en estoit l'auteur, D'AUB. *Hist.* I, 91.

— ÉTYM. *Lors*, et *que*.

† **LORULE** (lo-ru-l'), *s. m.* Terme de botanique. Expansion des lichens filamenteux ou rameux.

— ÉTYM. Diminutif du latin *lorum*, lanière.

LOS (lô; l's se lie : lô-z aux dames), *s. m.* Vieux mot qui signifie louange. Qui leurs vers à ton los ne peuvent égaler, RÉGNIER, *Sat.* I. La liberté [illegible], suivre leur appétit, C'était leurs délices suprêmes : Tous renonçaient au los des belles actions, LA FONT. *Fabl.* XII, 1. Vendôme, consentez au los que j'en attends [de mes vers]; Faites-moi triompher de l'envie et du temps, ID. *Phil. et Baucis*. Puisse le tout, ô charmante Philis [Champmeslé], Aller si loin que votre los franchisse La nuit des temps.... ID. *Belph.* La vérité est que j'en dis mon avis sur la visite qu'il m'avait forcé de faire et du los que j'en recevais, ST-SIM. 226, 31. Ô Calvaire, quelle voix enrhumée De te chanter ose usurper l'emploi? Mieux te vaudrait perdre ta renommée, Que los cueillir de si chétif aloi, J. B. ROUSS. *Épigr.* I, 28. Los aux dames! Au roi los! Vive les Gaulois! [illegible] Du champ clos, V. HUGO, *Ball.* 12.

— HIST. XI° s. En douce France en perdreie mon los, *Ch. de Rol.* LXXXI. || XII° s. [illegible] de son los grant parson [portion], *Ronc.* 69. Il sacrefierent sacrefiement de sain e de louz, *Machab.* I, 4. Mais se je ai le los [approbation] de mes conseilleors, *Saxons*, XXVII. Et quant m'aurez [illegible] ment deguerpi [abandonné], Jà n'i croistra vos los ne vos honors, *Couci*, VII. || XIII° s. Et là [en la terre sainte] doit on faire chevalerie, Où on conquert paradis et honor Et pris et los et l'amour de s'amie, QUESNES, *Romanc.* p. 93. Hom puet en paradis avoir Ligierement [aisément]; Diex en ait loux! Assez plus, ce poeiz savoir, L'eschele saint Pierre et saint Pouls [Paul], RUTEB. 127. Si savez [illegible] partout le los, Que vous estes lasches et mos [mous], Et que vous creés jangleors, *la Rose*, 2140. || XV° s. Ne jamais ne luy semble que il ait assez faict, quelque bien que il face, pour avoir acquis

los de vaillance et prouesse, *Bouciq.* I, 14. || XVI° s. Le plus grand los que l'on done aux Gracques, AMYOT, *les Gracques et Agis et Cléom.* 1. Tel a bon los qui l'a à tort; tel l'a mauvais qui n'en peut mais, CORROZET. Ou, si voulez, à payer ce sera Quand vostre los et renom cessera, MAROT, *Ép.* au roy.

— ÉTYM. Provenç. *laus, lau*; anc. espagn. *laude*, ital. *laude, lode*; du lat. *laus, laudis*, louange. D'après Corssen, *laudis* offre le radical *clud*, qui est dans *in-clut-us*, et qui se rattache au sanscrit *çru*, entendre; le *c* serait tombé.

LOSANGE (lo-zan-j'), *s. f.* || 1° Terme de blason. Meuble de l'écu, qui diffère de la fusée en ce que celle-ci est plus resserrée au milieu et moins aiguë aux bouts. Les filles portent les armes de leurs pères, sans autre différence que celle de l'écusson, qui est en losange || 2° Parallélogramme dont les quatre côtés sont égaux sans que les angles soient droits. || 3° Terme de plain-chant. Note tracée en losange et qui vaut la moitié de la carrée ou brève; la losange est donc une semi-brève. Quelques copistes..... ont adopté une autre figure qu'ils ont nommée *rhomboïde* et qui, en certains cas, disent-ils, a un peu moins de durée que la carrée et un peu plus que la losange, LA FAGE, *Cours complet de plain-chant*, n° 205. || 4° Adjectivement. Dans la gravure en taille douce, les tailles forment des figures qui sont dites plus ou moins losanges, suivant qu'elles sont plus ou moins obliques les unes à l'égard des autres. Dans la gravure losange, les tailles dominantes qui établissent les formes, les ombres ou les demi-teintes, se croisent obliquement, DIDEROT, *Salon de* 1765, *Œuvres*, t. XIII, p. 357.

— REM. Les géomètres donnent constamment à ce mot le genre masculin, et l'Académie en fait autant au mot rhombe : Le losange est un rhombe. Une corde sonore qui vibre avec rapidité paraît un losange, CONDORCET, *d'Arci*. Chateaubriand a suivi cet exemple : La nue se déchire, et l'éclair trace un rapide losange de feu, *Atala*. Le genre féminin est le genre ancien; mais le masculin a pris pied par l'usage.

— HIST. XIV° s. Pour avoir faict deux chaieres et couvert par dessus de lozenges et armoié des armes du roi, *Hist. litt. de la France*, t. XXIV, p. 650. Coulé en l'estamine, puis fait au fer de la paelle [poêle] et après trenchié par losenges, *Ménagier*, II, 5. Soient icelles losenges mises ou plat, ID. Chasuble de narcisse ynde dont l'orfroiz est à aigles d'or et à losenges blanches, DU CANGE, *losengina*. || XV° s. Ung mestier d'yvyerre [ivoire] à lozenges blanches et roges, *Bibl. des ch.* 4° série, t. I, p. 355. || XVI° s. Moulleures, lozenges, frize et cornise, *Bibl. de l'École des chartes*, 4° série, t. III, p. 63.

— ÉTYM. Berry, *osange*. Origine incertaine. Scheler, d'après Gachet, pense que ce mot n'est pas autre que l'ancien français *losange*, louange, flatterie, qui est une autre forme de *louange*; voici comme il déduit : jadis les armes des familles étaient encadrées dans des rhombes; on aura dit que ces armoiries, destinées à exalter les seigneurs par des allégories, étaient des *losanges* ou *louanges*; puis le nom de *losange* aura passé à l'encadrement même. Cela est ingénieux, probable même, car le sens de blason est le premier et le plus ancien; mais il faudrait quelque intermédiaire pour le rendre sûr.

† **LOSANGÉ, ÉE** (lo-zan-jé, jée), *adj.* Distribué en losanges. || Terme de blason. Écu losangé, écu qui a la forme d'une losange. || Se dit aussi d'un écu couvert tout entier de losanges, ou des pièces qui sont garnies de cette manière.

— HIST. XIV° s. Un chasuble cendre, dont l'orfroiz est losengé aux armes de France et de Navarre, DU CANGE, *losengina*.

† **LOSANGER** (lo-zan-jé. Le *g* prend un *e* devant *a* et *o* : losangeant, losangeons), *v. a.* Distribuer en forme de losanges.

† **LOSANGIQUE** (lo-zan-ji-k'), *adj.* Qui a la forme de losange. Des pastilles losangiques.

† **LOSE** (lo-z'), *s. f.* Pierre plate et quadrangulaire, qui est quartzeuse, micacée, et qui sert de couverture de maisons en Savoie et en Piémont.

— ÉTYM. Provenç. *lausa*, pierre sépulcrale, roc, rocher, catal. *llosa*; espagn. *lauda, losa*; portug. *lousa*; piémont. *lose*; du lat. *laudes*, louange, d'après Diez, la *lose* étant proprement une pierre sépulcrale, et *lauda* en espagnol signifiant tombeau. La forme serait provençale en raison du *d* changé en *s*, *lausar*, louer, du latin *laudare*.

† **LOSSAN** (lo-san) ou **LOSSON** (lo-son), *s. m.* Un des noms vulgaires du charançon du blé.

† **LOSSE** (los-s'), *s. m.* Voy. LOUSSEAU.

LOT (lô; le *t* ne se lie pas; au pluriel, l'*s* se lie : des lô-z égaux; lots rime avec repos, travaux, etc.), *s. m.* || 1° Portion d'un tout qui se partage au sort ou autrement entre plusieurs personnes. La chose ainsi réglée, on composa trois lots; En l'un les maisons de bouteille, Les buffets dressés sous la treille, La vaisselle d'argent, les cuvettes, les brocs, LA FONT. *Fabl.* II, 20. Ils assignèrent à la tribu de Juda le premier lot, BOSS. *Hist.* II, 3. || 2° Fig. Ce qui échoit en partage dans la vie. Il est vrai, de tout temps la raison fut son lot [de l'homme], BOIL. *Sat.* VIII. Le corps est faible, et l'esprit n'est point prompt : c'est un lot de damné, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 55. Mais le ciel fit les femmes Pour corriger le levain de nos âmes, Pour adoucir nos chagrins, nos humeurs, Pour nous calmer, pour nous rendre meilleurs; C'est là leur lot, ID. *Nanine*, I, 1. Votre lot est marqué : des larmes et des fers, M. J. CHÉN. *Gracques*, II, 3. Des erreurs de l'espèce humaine Dieu veut que chacun ait son lot, BÉRANG. *Couplet*. Au hasard, alors ces matrones [les Parques] Faisant deux lots de notre temps, ID. *Contemp.* || 3° Ce que gagne à une loterie celui à qui échoit un bon billet. Gagner un lot de mille écus. || Le gros lot, le lot qui a le plus de valeur dans une loterie. Le gros lot tomba à un garde du roi de la compagnie de Lorge; il était de 4000 louis, ST-SIM. 77, 258. || Fig. Votre lot a été et est encore un des plus désirables dans cette grande loterie où les bons billets sont si rares, et où le gros lot d'un bonheur continu n'a été gagné par personne, VOLT. *Lett. Chesterfield*, 24 sept. 1770. || 4° Ancienne mesure des liquides valant quatre pintes de Paris.

— HIST. XII° s. Mais se d'eus [il] ne le prent [le tribut] et ne paient le lot, *Saxons*, XVII. || XIII° s. Il convient que ele [la départie, le partage] se face par l'une des quatre voies, si comme par segneur ou par juise [jugement], ou par los geter, ou par l'acor de cix [ceux] qui ont les parties à fere. || XIV° s. Aussitost... Qu'uns bons compains aroit bult demi lod de vin, *Baud. de Seb.* XII, 598.

— ÉTYM. Espagn. et portug. *lote*; ital. *lotto*; du germanique : anc. haut allem. *hlox*; goth. *hlauts*; allem. mod. *Loos*; angl. *lot*, sort, part, lot.

† **LOTALITE** (lo-ta-li-t'), *s. f.* Terme de minéralogie. Variété de diallage verte, trouvée près de Lotala, en Finlande.

† **LOTÉES** (lo-tée), *s. f.* Terme de botanique. Tribu des légumineuses papilionacées très-nombreuse en espèces, et contenant le trèfle, la luzerne, l'indigotier, le robinier faux acacia, etc. Le genre *lotus*, qui en est le type, donne son nom à la tribu.

LOTERIE (lo-te-rie), *s. f.* || 1° Sorte de jeu de hasard où se font des mises, pour lesquelles on reçoit des billets portant des numéros; le ou les numéros sortants donnent droit à un lot ou à la propriété d'un objet. Faire une loterie. Mettre une terre en loterie. || 2° Jeu de hasard, établi par quelques gouvernements, qui a 90 numéros, et où la mise se fait sur un numéro (extrait), sur deux (ambe), sur trois (terne), sur quatre (quaterne), ou sur cinq (quine). Le gain de la mise est plus grand pour un ambe que pour un extrait, pour un terne que pour un ambe, et ainsi de suite. Il fut proposé d'attirer la cupidité publique par des loteries, ST-SIM. 77, 258. Le grand art du faiseur de loterie est de présenter de grosses sommes avec de très-petites probabilités, BUFF. *Homme, Arith. morale*. || En France, un arrêt du conseil d'État du 30 juin 1776 supprima toutes les loteries particulières, et en créa une sous la dénomination de loterie royale de France; cette spéculation immorale a été abolie à partir du 1er janvier 1836. || Fig. Le monde est une loterie, le hasard règle la plupart des choses de ce monde. Le commerce est une loterie, et chacun est séduit par l'espérance d'un billet noir, MONTESQ. *Esp.* XX, 6. [Les longévités] ce sont les gros lots dans la loterie universelle de la vie, BUFF. *Probabilités de vie*. Lorsqu'au tirage de la grande loterie des révolutions chacun ouvre son billet, il se fait une amère et ironique distribution des dons de la fortune, CHATEAUB. *Stuarts, Charles II*. A cette loterie où la vie est l'enjeu, Mon cœur passionné mettrait trop ou trop peu, LAMART. *Joc.* I, 62. || Fig. C'est une loterie, c'est une affaire de hasard. || C'est un terne à la loterie, c'est un avantage, un bien que le hasard seul procure, et sur lequel on ne peut guère compter. || 3° Sorte d'amusement de société à l'aide duquel on distribue, sous forme de loterie, de petits cadeaux aux personnes présentes, et particulièrement aux dames. 30 août 1685 : le roi fit une petite loterie pour la maison royale; Mlle de Blois eut le gros lot; il y avoit de l'argent et des bijoux dans la loterie, et même quelques billets noirs qui n'étaient que de plaisanterie, DANGEAU, I, 214. 13 février 1686 : ... une manière de loterie et de banque... Mme de Bouzignan eut le gros lot que le roi avait donné gratuitement, et Sa Majesté, qui avait des billets, en ayant trouvé un noir, l'envoya sur l'heure à Mlle de Rambures : c'était un miroir d'argent fort beau, ID. p. 291. || 4° Nom d'un jeu de cartes, dont les règles et les termes sont analogues à ceux de la loterie proprement dite.

— ÉTYM. *Lot*, par l'intermédiaire d'un verbe fictif *loter*, faire des lots.

LOTI, IE (lo-ti, tie), *part. passé de lotir*. || 1° Partagé par lots. Dans le testament d'Ange, de la Fontaine, un héritage est loti entre trois sœurs. || 2° Qui a gagné un lot. Si l'on envoie ce lot-là chez M. le rapporteur, sa femme ne sera pas la plus mal lotie, DANCOURT, *Loterie*, sc. 10. || Fig. et familièrement. Bien loti, mal loti, qui a été bien, mal partagé par le sort. Je ne voudrais pour aucune de vous, Qui vous vantez d'être si bien loties, Avoir troqué de galant ni d'époux, LA FONT. *Gag.* La voilà bien lotie [avec un tel mari]! MOL. *Tart.* II, 2. Vous voilà aussi mal loties l'une que l'autre, DANCOURT, *le Retour des officiers*, sc. 7.

1. **LOTIER** (lo-tié; l'*r* ne se lie jamais), *s. m.* || 1° Genre de la famille des légumineuses, composé de plantes herbacées, vivaces, à souche dure, à feuilles trifoliolées. || Le lotier corniculé, *lotus corniculatus*, *L.* commun dans les prairies et sur les pelouses. || Lotier odorant, un des noms vulgaires de la trigonelle bleue (légumineuses), dite aussi trèfle musqué, faux baume du Pérou. || Lotier rouge, *lotus tetragonolobus*, *L.* || Lotier de Mauritanie, nom vulgaire de l'anthyllide mauritanique (légumineuses). || 2° Lotier des lotophages, espèce de jujubier. || 3° Lotier d'Égypte, espèce de nymphéa. || 4° Lotier blanc ou à feuilles de frêne, l'azédarach. || 5° Lotier à quatre feuilles, anthyllis tétraphylle. || 6° Faux lotier, un des noms vulgaires du *diospyros lotus* (ébénacées), dit aussi plaqueminier, faux lotier d'Athènes, ainsi que de la *glinole lotoïde* (ficoïdées), laquelle est appelée encore lotier aquatique.

— ÉTYM. Voy. LOTUS.

† 2. **LOTIER** (lo-tié), *s. m.* Terme de pêche. Pêcheur qui, en fournissant sa part de filets pour la pêche, jouit du plein lot.

— ÉTYM. *Lot*.

LOTION (lo-sion; en vers, de trois syllabes), *s. f.* || 1° Terme didactique. Opération par laquelle on débarrasse une substance insoluble des parties hétérogènes interposées, en traitant le mélange par un véhicule qui dissout seulement celles-ci. En général, plus on épurera la mine par les lotions ou par le crible, et moins on consommera de combustible pour la fondre, BUFF. *Min.* t. IV, p. 112, dans POUGENS. || 2° Terme de médecine. Action de laver une partie quelconque du corps, en promenant sur la surface un linge ou une éponge trempée dans un liquide. || On nomme aussi lotions, les liquides dont on se sert pour laver une partie. Une lotion saline. || 3° Ablution, bain. Les continuelles lotions sont très en usage dans les climats chauds, MONTESQ. *Esp.* XXIV, 21.

— HIST. XVI° s. Il en lavera pareillement la face et ses mains; car telle lotion resjouit et fortifie les vertus, PARÉ, XXIV, 23.

— ÉTYM. Lat. *lotionem*, de *lotus*, lavé, participe passé de *lavere*, laver, grec, λούειν.

† **LOTIONNER** (lo-sio-né), *v. a.* Nettoyer, déterger par une lotion. Lotionner une partie malade.

LOTIR (lo-tir), *v. a.* || 1° Partager à l'aide de lots. Des libraires ont acheté cette bibliothèque en commun, ils vont la lotir entre eux, *Dict. de l'Académie*. Il faut vider ou lotir, Cela veut dire répartir l'achat des meubles fait entre elles [les revendeuses], VADÉ, *Pipe cassée*, III. || 2° Particulièrement, faire des lots, des portions d'une succession à partager entre plusieurs personnes. Lotir les effets d'une succession. || 3° Terme de meunerie. Séparer les grains en diverses grosseurs, pour les moudre finalement sous des meules diversement écartées.

— HIST. XIII° s. Cataloe la reyne le m'avoit bien loty [présagé par sorts], GACHET, *Glossaire*. || XVI° s. La douairière lotit, et l'héritier choisit, LOYSEL, 157.

— ÉTYM. *Lot*.

LOTISSAGE (lo-ti-sa-j'), *s. m.* || 1° Action de prendre au hasard dans un tas de minerai pulvérisé de quoi en faire l'essai. || 2° Synonyme de lotissement.

— ÉTYM. *Lotir*.

LOTISSEMENT (lo-ti-se-man), *s. m.* Division

d'une chose en diverses parts, pour être tirées au sort entre plusieurs personnes.

— ÉTYM. *Lotir.*

† **LOTISSEUR** (lo-ti-seur), *s. m.* Terme d'ancienne coutume. Celui qui divisait les marchandises par lots. Enjoignons expressement aux lotisseurs de faire lesdits cuirs en la manière accoutumée, leur faisant defenses de remettre à faire lesdits lots pour quelque cause et occasion que ce soit, *Arrêt du Parlement*, 21 août 1663.

— ÉTYM. *Lotissant*, de *lotir.*

LOTO (lo-to), *s. m.* || 1° Jeu de hasard dans lequel on a des cartons portant des numéros correspondants à une série de quatre-vingt-dix numéros enfermés dans un sac ; on tire ces derniers numéros, et celui-là gagne qui remplit le plus vite un carton avec les numéros sortants. Jouer au loto. || On ne joue pas seulement à carton plein comme il vient d'être dit ; on joue aussi et on paye l'extrait, l'ambe, le terne, le quaterne, le quine. || 2° La réunion des objets dont on se sert pour jouer à ce jeu. || 3° Loto-Dauphin, sorte de loto moins simple que le loto ordinaire ; on a, au lieu de cartons, des planches numérotées par cases et percées de trous ; on fiche des clous d'ivoire dans les trous qu'on veut, et ce sont ceux-là seuls sur lesquels on marquera dans le tirage.

— ÉTYM. Ital. *lotto*, lot, sort.

† **LOTOIRE** (lo-toi-r'), *s. m.* Genre de tritons (voy. TRITON 3°).

† **LOTOPHAGE** (lo-to-fa-j'), *adj.* Terme de mythologie. Qui se nourrit du lotus, fruit si doux qu'il faisait oublier aux étrangers leur patrie. || *S. m. pl.* Les Lotophages, ancien peuple mythologique.

— ÉTYM. Λωτοφάγος, de λωτός, lotus, et φαγεῖν, manger.

† **LOTOR** (lo-tor), *s. m.* Nom spécifique d'un procyon (plantigrades) de Cuvier (Amérique septentrionale), raton laveur de quelques auteurs.

— ÉTYM. Lat. *lotor*, laveur ; ainsi dit parce qu'il a l'habitude de tremper dans l'eau ses aliments.

LOTOS, voy. LOTUS.

LOTTE (lo-t'), *s. f.* Poisson de rivière estimé (*gadus lota*, *L.*). || Lotte barbote ou lotte franche, le cobite. || Lotte de Hongrie, le grand silure. || Proverbe. Vends ta cotte pour acheter une lotte.

— ÉTYM. Espagn. *lota*. On peut indiquer le provenç. *lot*, limon, du lat. *lutum*, boue, la *lotte* se trouvant souvent dans les eaux limoneuses.

LOTUS (lo-tus') ou **LOTOS** (lo-tos'), *s. m.* || 1° Terme de botanique. Lotus arborescents : le *rhamnus lotus* (rhamnacées), arbre des lotophages. || Le *rhamnus spina Christi*, qui a servi, dit-on, à faire la couronne du Christ. || Le *celtis australis* (celtidées), ou micocoulier. || 2° Lotus herbacés : le nymphéa lotus (nymphéacées), ou lotus sacré, *nymphæa nelumbo*, *L.* ; la fleur du lotus est un des attributs d'Isis. || Le nymphéa à fleurs bleues. || L'arum colocasie (aroïdées), dit aussi la colocase. || Le mélilot officinal (légumineuses). || Le mélilot à fleurs bleues, ou trigonelle bleue. || 3° Fruit délicieux, du pays des Lotophages, qui faisait oublier la patrie aux étrangers qui en goûtaient (voy. HOMÈRE, *Odyssée*, ch. IX, v. 94). Quant aux herbes de votre verger, je crains bien de n'y en trouver d'autres que le lotos, qui n'est pas la pâture des bêtes, et le moly qui empêche les hommes de le devenir, J. J. ROUSS. *à Voltaire, Lettre du 10 sept.* 1755. || Fig. Manger du lotus, perdre la mémoire.

— HIST. XVIe s. [Les chevaux de Junon] Mangent un peu de lotos dans les prez Qu'à sa grandeur Samos a consacrez, RONS. 963.

— ÉTYM. Λωτός.

LOUABLE (lou-a-bl'), *adj.* || 1° Qui est digne de louanges, en parlant des choses. D'un louable désir mon cœur sollicité, CORN. *Médée*, III, 1. Une louable ardeur en vain t'en sollicite, ID. *Cid*, V, 6. Je suis persuadé que le péril n'est pas au point qu'il [le connétable] se l'imagine ; mais le scrupule sur cette matière est en lui une religion louable, RETZ, *Mémoires*, liv. II. Il en faut revenir à Solon : nulle louange avant la mort ; cela est bien contraignant pour moi, qui aime à louer ce qui est louable ; le moyen d'attendre? SÉV. 11 déc. 1676. Vous soupçonnez du juste, sur une vie sainte et louable, ce que des mœurs scandaleuses et criminelles n'oseraient vous faire soupçonner d'un pécheur, MASS. *Carême, Injust. du monde.* On aurait dit que tout ce qu'il faisait de louable perdait son prix du moment qu'il était loué, ID. *Or. fun. Villeroy.* La pièce [l'Honnête criminel] n'est pas bien faite, mais il y a des endroits touchants ; l'auteur me l'a envoyée ; je l'ai loué sur ce qu'il y a de louable, VOLT. *Lett. Chabanon*, 25 déc. 1767. || Familièrement. Louable coutume, se dit ironiquement d'une coutume qui n'est guère bonne. Mon héros, en me caressant d'une main, m'égratigne un peu de l'autre, selon sa louable coutume, VOLT. *Lett. Richelieu*, 11 juill. 1770. || Substantivement. Il a du bon et du louable, qu'il offusque par l'affectation du grand ou du merveilleux, LA BRUY. XI. || 2° Il se dit des personnes, dans le même sens. Quoi! Scévole s'étonne! oh! trouve-t-il étrange Qu'un louable ennemi reçoive une louange? DU RYER, *Scévole*, II, 3. Ils s'entêtent trop de la gloire et du plaisir d'être généreux...., ils aiment à être loués, et Mme de Miran ne songeait pas seulement à être louable, MARIVAUX, *Marianne*, 4e part. || Avec la préposition *de*. Il est louable de s'être conduit ainsi. Vous êtes louable de cette crainte, FÉN. *Tél.* VIII. || Titre d'honneur que les cantons suisses se donnent entre eux. Les louables cantons de Zurich, de Berne, etc. || 3° Terme de médecine. Qui est de la qualité requise. Du sang, du pus louable. Des déjections louables. La matière est-elle louable? MOL. *Méd. m. lui*, II, 4. || Absolument. La matière louable, les excréments. || 4° Il se dit, dans le langage familier, par extension du sens médical, de ce qui a qualité requise. Je me sens en disposition louable de bien boire du vin, REGNARD, *Ret. impr.* sc. 7. Je fais plus de cas d'un bon régime qui entretient mes humeurs en équilibre, et qui me procure une digestion louable et un sommeil plein, VOLT. *Oreilles de Chest.* 7.

— HIST. XIIe s. [Il] est.... E sor toz li plus esaucicz, E sor autres li plus loables, BENOIT, II, 7913. || XIIIe s. La seignorie de la commune [république] est corrumpue par deguerpir les bons us et la loi qui est bone et louable, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 314. || XIVe s. Se l'ulcere soit vers la fin, et ele envoie ordure loable.... H. DE MONDEVILLE, f° 74 bis. || XVIe s. Nous ne verrions pas un mesme homme donner dans la bresche d'une brave asseurance, et se tourmenter après, comme une femme, de la perte d'un procez.... l'action est louable, non pas l'homme, MONT. II, 7.

— ÉTYM. Provenç. *laudable*, *lauzable* ; espagn. *laudable* ; portug. *louvavel* ; ital. *laudabile* ; du lat. *laudabilis*, de *laudare*, louer 2.

LOUABLEMENT (lou-a-ble-man), *adv.* D'une manière louable. Il s'est conduit louablement.

— HIST. XVIe s. C'est un exercice [jouer la comédie] que je ne mesloue point aux jeunes enfants de maison ; et ay veu nos princes s'y addonner depuis en personne, à l'exemple d'aulcuns des anciens, honnestement et louablement, MONT. I, 198.

— ÉTYM. *Louable*, et le suffixe *ment*.

LOUAGE (lou-a-j'), *s. m.* || 1° Cession de l'usage d'une chose, pour un temps et pour un prix déterminés. Le louage est un contrat par lequel l'une des parties s'engage, moyennant un prix que l'autre partie s'oblige à payer, soit à procurer à celle-ci pendant un certain temps l'usage ou la jouissance d'une chose, soit à faire pour son compte un ouvrage déterminé, ZACHARIÆ, *Cours de dr. civ. fr.* trad. par Aubry et Rau, 1re éd. § 361. L'air que je respire en ma chambre me coûte aussi cher que le louage de mon logis, BALZ. liv. II, lett. 4. || Domestique de louage, domestique dont on loue le service pour peu de temps. || On dit dans le même sens : carrosse de louage, cheval de louage. Ils allèrent prendre un carrosse de louage, SÉV. 498. || Fig. Ces grandes âmes.... méprisaient la mort, comme si elles eussent eu des corps de louage, BALZ. *Socrate, Disc.* 3. || Terme de peinture. Figures de louage, dans un tableau, certains personnages inutiles et destinés uniquement à faire nombre. || Terme de jurisprudence. Action de louage, celle par laquelle le bailleur demande au locataire le payement des loyers et la restitution de son bien en bon état, et aussi celle du preneur pour être mis et maintenu en jouissance de la chose louée. || 2° Prise à bail. C'est se ruiner que de faire tant de dépenses de louage de maison, d'ajustements et de habits pour trois mois, SÉV. 8 nov. 1680.

— HIST. XIIIe s. Tout cil et toutes celes qui tiennent maison par louage, TAILLIAR, *Recueil*, p. 207. Nus hom ne feme qui maisons soit dedens le pourpris de ceste vile, qui tiegne maison à louage..., ID. ib. p. 244. Cil qui baille aucune cose à louage le [la] puet demander, quant li termes est passés, BEAUM. XXXVIII, 1. || XIVe s. Pour louage de linge, *Ménagier*, II, 5. || XVe s. Et dist à celi qui passe que il lui faut faire une quittance comment elle confessoit avoir receu la somme du louage de la dicte maison, *Bibl. des ch.* 6e série, t. I, p. 334. La maison ou louage d'un marchant, DU CANGE, *locagium*. || XVIe s. Mort et mariage rompent tout louage, LOYSEL, 474. Le locataire peut user de retention de ses louages pour reparations necessaires, ID. 480. Comme l'on peut voir en ceux qui mordent à tout, se donnent à louage et s'asservissent à autruy, CHARRON, *Sagesse*, II, 2. Achapt passe louage, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Louer* 1.

† **LOUAGEUR** (lou-a-jeur), *s. m.* Celui qui loue des voitures, des chevaux.

LOUANGE (lou-an-j'), *s. f.* || 1° Au sens actif, action de donner ce qui loue, en parlant des personnes. Cet homme vous loue ; ses louanges sont précieuses. Et trois ou quatre seulement, Au nombre desquels on me range, Peuvent donner une louange Qui demeure éternellement, MALH. III, 2. Ô que sa pompe mérite de louanges! CORN. *Pomp.* V, 1. N'a-t-on pas cent fois publié la louange De gens que leur mérite a tirés de la fange? ROTR. *St Genest*, I, 4. Je me mis à écrire un roman satirique, sans dessein d'en faire un mauvais usage, mais seulement pour le montrer à quelques-uns de mes bons amis et m'attirer de leur part quelque louange de bien écrire, BUSSY-RABUT. *Lett. au duc de St-Aignan*, 12 sept. 1665. Ce breuvage vanté par le peuple rimeur, Ce nectar que l'on sert au maître du tonnerre, Et dont nous enivrons tous les dieux de la terre, C'est la louange, LA FONT. *Fabl.* X, 1. Il ne trouve partout que médiocrité, Louanges du désert et de la pauvreté, C'étaient-là ses magnificences, ID. ib. X, 10. Il n'y a rien de si impertinent et de si ridicule qu'on ne fasse avaler, lorsqu'on l'assaisonne en louanges, MOL. *l'Avare*, I, 1. On est si lassé de louanges en face, qu'il y a du ragoût à pouvoir être assuré qu'on n'a pas eu dessein de vous faire plaisir, SÉV. 19 juin 1675. Saint Grégoire de Nazianze, saint Chrysostome, saint Jérôme, saint Ambroise, l'Orient, l'Occident, tout retentit des louanges du désert et de la fuite du siècle, BOSS. *Serm. Oblig. de l'état relig.* 1. Laissons les beaux esprits dans leurs disputes de mots, dans leur commerce de louanges qu'ils se vendent les uns aux autres, ID. *Sermons, Honneur*, 1. Qu'est-ce que la plupart des louanges dans le style du monde? vous le savez : des mensonges obligeants, des exagérations officieuses, BOURDAL. *4e dim. après pâq. Dominic.* t. II, p. 155. La moindre louange qu'on peut lui donner, c'est d'être sorti de l'ancienne et illustre maison de la Tour d'Auvergne, FLÉCH. *Tur.* ....C'est en vain qu'un ridicule auteur Croit te prendre aux filets d'une sotte louange, BOIL. *Épît.* IX. La louange agréable est l'âme des beaux vers ; Mais je tiens comme toi qu'il faut qu'elle soit vraie, Et que son tour adroit n'ait rien qui nous effraie, ID. ib. IX. Pourvu que vous donniez des louanges à la modération, FÉN. *Tél.* [illegible] Fausse louange plaît, et l'orgueil la seconde, LA MOTTE, *Fables*, II, 4. Les louanges refusées savent bien revenir avec plus de force, et il est peut-être aussi modeste de leur laisser leur cours naturel, en ne les prenant que pour ce qu'elles valent, FONTEN. *Marsigli.* La louange vous embarrasse, La craindre c'est la mériter, FAVART, *Soliman II*, I, 5. C'est ne pas payer ses dettes que de refuser de justes louanges, VOLT. *Mél. litt. aux aut. du nouv.* [illegible] Il ne souffre jamais une louange qui ne serait fondée que sur une erreur, [illegible] p. 448, dans POUGENS. Toutes les convenances, même celles du goût, interdisent la louange [illegible] partout où la critique est interdite, M. J. CHÉN. *Tableau de la littérature.* L'on crie : L'amour des dames, louange et prix aux chevaliers, CHATEAUB. *Génie*, IV, V, 4. || Chanter les louanges, se dit par rapport à Dieu et aux personnages divins. Chantant les louanges de Dieu, BOSS. *Hist.* II, 5. Qu'on leur apprenne à chanter les louanges des héros, FÉN. *Tél.* XIV. C'est aux citoyens du ciel à chanter les louanges de la grâce et les merveilles de Dieu sur eux, MASS. *Panég. S. J. Bapt.* || Familièrement. Chanter les louanges de quelqu'un, le louer, dire du bien de lui. || À la louange, pour louer. Des vers qu'il a faits à la louange de M. le Prince, SÉV. 235. Il faut dire cela à la louange des [illegible] françaises, MONTESQ. *Esp.* XI, 18. || Fig. et ironiquement. Voilà des vers à sa louange, se dit d'un écrit, d'un discours où il y a quelque chose de fâcheux, de désagréable pour quelqu'un. || 2° Au sens passif, action de recevoir ce qui loue, en parlant des personnes ou des choses, louange faite de quelqu'un ou de quelque chose. J'entends louer partout cet homme, ces louanges me sont agréables. Mais pour moi sa louange [de Rodrigue] est un nouveau supplice, CORN. *Cid*, IV, 3. Ce sont des donneurs exquises que des louanges éclairées, MOL. *Bourg. gent.*

1, 1. Le goût que je trouvai à des louanges [du cardinal de Retz par la Rochefoucauld] en absence, par un homme qui n'est ni intime ami, ni flatteur, SÉV. 2 juill. 1675. || 3° Gloire, mérite. Quelques louanges incomparables Qu'a l'Apollo encore acquis..., MALH. IV, 13. Mars qui met sa louange à déserter [rendre désert] la terre, ID. VI, 5. Un moderne d'Angleterre [Hervey] auquel il faut donner la louange d'avoir le premier enseigné qu'il y a plusieurs petits passages aux extrémités des artères, par où le sang qu'elles reçoivent du cœur entre dans les petites branches des veines, DESC. *Méth.* V, 7. Couvert ou de louange ou d'opprobre éternel, CORN. *Héracl.* IV, 4. On a grondé cet avocat général [Lamoignon] d'avoir élevé si haut les louanges de cette maison [de Lorraine], SÉV. mars 1680. Comme le mérite des orateurs n'est pas de se servir de figures, mais de s'en bien servir, la louange d'un architecte n'est pas aussi d'employer des colonnes, des pilastres et des corniches, mais de les placer avec jugement et d'en composer de beaux édifices, PERRAULT, *Parallèle des anc. et des mod.* 1re *dial.* Une louange qui est propre au prince de Conti, c'est que la vie paisible et privée, l'écueil des réputations les plus brillantes, a laissé voir en lui encore plus de vertus estimables, MASS. *Or. fun. Conti.* Il a gardé le mérite de la clarté, du récit intéressant et rapide, et cette louange d'avoir été quelquefois peintre dans un abrégé, VILLEMAIN, *Tabl. de la litt. franç. au 18e s.* XVIIe leçon.

— SYN. DONNER DES LOUANGES À, FAIRE L'ÉLOGE DE. Éloge est proprement un discours dans lequel on loue quelqu'un; louange s'applique à un point particulier; c'est pour cela que, afin de le rendre parfaitement synonyme d'éloges, il faut le mettre au pluriel. Ce n'est que par une dégradation de sens et dans un langage familier qu'éloge devient synonyme de louange; aussi ne peut-il le remplacer dans le style élevé; et l'on dit les louanges de Dieu et non l'éloge ou les éloges. De plus éloge, tout familier qu'il est alors, tient de son sens primitif une généralité que louange n'a pas. Ainsi faire l'éloge de quelqu'un embrasse plus que ne fait donner des louanges à quelqu'un.

— HIST. XIIe s. Celle nuiz soit soltaine [solitaire] et nient digne de loenge, *Job*, p. 461. || XIVe s. Maint homme en celui jour s'ala aventurant, Pour acquerir honnour et loenge plaisant, *Guescl.* 21296. Les loenges que l'en fait as diex, ORESME, *Eth.* 28. || XVe s. C'est la louenge d'un religieux d'aller peu souvent hors de son cloistre, *Internelle consolation*, III, 20. || XVIe s. Heureux, qui pour guyde ont eu La louange qui est mere Et fille de la vertu, DU BELLAY, II, 40, *verso*. ....Qui vous sera une grande louange, et à moi un grand contentement, HENRI IV, *Lettres missives*, 25 sept. 1589, t. III, p. 45. Louange d'ami n'a nul credit, ny mepris d'un ennemy, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 344.

— ÉTYM. *Louer* 2, avec un suffixe *ange* ou *enge* comme dans *vendange*; ce qui représente un bas-latin fictif *laudemia*, comme *vendange* représente *vindemia*. À côté de *louange*, l'ancien français avait *losange*, qui signifiait louange et souvent tromperie; *losange* appartient au domaine provençal, où le d latin se change souvent en *s*, *laudare*, *lausar*.

LOUANGÉ, ÉE (lou-an-jé, jée), *part. passé* de louanger. Louange à outrance par quelques flatteurs.

LOUANGER (lou-an-jé. Le *g* prend un *e* devant *a* et *o* : louangeons), *v. a.* Donner des louanges. || Se louanger, *v. réfl.* Se donner l'un à l'autre des louanges. Tour à tour vous et moi nous nous louangerons, POISSON, *Poète basque*, dans LE ROUX, *Dict. com.* || Il ne se dit guère qu'en plaisantant.

— HIST. XVIe s. Louanger, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Louange*.

LOUANGEUR, EUSE (lou-an-jeur, jeû-z'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui donne des louanges sans discernement. Vous êtes un opiniâtre louangeur : eh bien! monsieur, cette femme que vous louez tant...., MARIV. *l'Heureux strat.* II, 11. || 2° *Adj.* Il n'est pas louangeur. Paroles louangeuses.

— ÉTYM. *Louanger*.

† LOUBINE (lou-bi-n'), *s. f.* Espèce de poisson semblable à la truite. || Perche de Cayenne.

1. LOUCHE (lou-ch'), *adj.* || 1° Dont les deux yeux n'ont pas la même direction. Cet enfant est louche. || Fig. La peur blême et louche est leur dieu, A. CHÉN. *Iambes*. || L'envie est louche, se dit parce qu'elle ne voit jamais que de travers les actions et les choses d'autrui. || Il se dit aussi de l'œil et du regard. Petit de taille, noir, le regard un peu louche, CORN. *Œdipe*, IV, 4. Lors, me semble, il ouvrit la bouche, Et, me regardant d'un œil louche, SCARR. *Virg.* II. C'est l'inégalité de portée de vue dans les yeux qui produit le regard louche, BUFF. *De la vue.* Je ne prétends pas que l'inégalité de force dans les yeux soit la seule cause du regard louche, il peut y avoir d'autres causes de ce défaut, ID. *ib.* || Substantivement. Un louche. Cette observation est générale pour tous les louches, ainsi il est sûr qu'ils ne voient que d'un œil, BUFF. *De la vue.* || 2° Fig. Qui n'est pas transparent, qui est troublé par des corps légers tenus en suspension. Ce vin est louche. Ces perles ont un œil louche. || Se dit des couleurs qui ne sont pas pures de ton. || Terme de peinture en émail. Ton louche, ton noirâtre qui obscurcit les couleurs et leur ôte leur vivacité. || 3° Fig. Suspect, peu clair. Une conduite louche. L'affaire [du quiétisme], qui dormait un peu à la congrégation du saint-office, reprit couleur, et couleur qui commença à devenir fort louche pour M. de Cambrai, ST-SIM. 56, 189. Je n'entends guère parler de gouvernements sans trouver qu'on remonte à des principes qui me paraissent faux ou louches, J. J. ROUSS. *Pologne*, 6. || Substantivement. Il y a du louche dans cette affaire. Nancré crut ou sut que je n'ignorais pas le louche qui s'était mis entre le duc d'Orléans et lui, ST-SIM. 266, 196. Pourquoi faut-il qu'il y ait toujours du louche en ce que tu fais? BEAUMARCH. *Mar. de Fig.* III, 5. || 4° Fig. Terme de grammaire. Qui n'a pas la netteté, la clarté requise. Un trouble qui a dû pouvoir sur des larmes, cela est louche et mal exprimé, VOLT. *Comm. Corn. Rem. Horace*, I, 1. On est toujours étonné de cette foule d'impropriétés, de cet amas de phrases louches, irrégulières, incohérentes, obscures, et de mots qui ne sont point faits pour se trouver ensemble, ID. *Comm. Corn. Rem. Pertharite*, I, 1. || Sens louche, sens qui n'est pas clair, ou qui prête à un faux sens. || Construction louche, voy. CONSTRUCTION. || Substantivement. Il y a du louche dans cette phrase.

— SYN. CONSTRUCTION LOUCHE, CONSTRUCTION ÉQUIVOQUE. Une construction louche est une construction dont le sens n'est pas suffisamment clair. Une construction équivoque est celle qui se prête à plusieurs sens.

— HIST. XIIIe s. Tout entor lui oste les mousques [mouches], Plusours en fait et clos [boiteux] et lousques, DU CANGE, *luscus*. Ainçois que il encoreust ledit perill, il avoit les ieux droiz et biax, et après il les a toz jors eu louches et tors, *Miracles saint Loys*, p. 146. || XVe s. Mais quant il vient une fort mouche À la toille, cil [l'araignée ou le juge] fait le louche, Qui la deûst prandre et happer.... E. DESCH. *Miroir de mariage*, p. 83. || XVIe s. Je sçai que tu scez qu'elle est louche, Mais je te veux dire comment, MAROT, III, 94.

— ÉTYM. Wallon, *lus'*; namur. *lusk*; provenç. *losc*; catal. *llusco*; du lat. *luscus*, borgne. Le changement de sens ne peut faire ici difficulté; déjà de *luscus*, borgne, le latin avait formé *lusciosus*, louche, ainsi le changement de sens était déjà opéré.

† 2. LOUCHE (lou-ch'), *s. f.* || 1° Cuiller à pot. || 2° Grande cuiller à long manche, avec laquelle on sert le potage. || 3° Terme rural. Espèce d'écuelle emmanchée à un long bâton, qui sert à répandre les engrais liquides sur la terre.

— HIST. XIIIe s. Saize louches d'or, DU CANGE, *lochea*. || XVe s. Le duc a trois queux pour sa bouche, chascun compté par quatre moys; et doibt le queux en sa cuisine commander, ordonner, et estre obey, et doibt avoir une chaiere en tel lieu, qu'il puist veoir et congnoistre tout ce que l'on faict en la dicte cuisine, et doibt avoir en sa main une grande louche de bois qui luy sert à deux fins, l'une pour assayer potaige et brouet, et l'autre pour chasser les enfans hors de la cuisine et ferir al besoing est, DE LABORDE, *Émaux*, p. 369. *Coclear*, cuiller, louce, SCHELER, *Gloss. rom. lat.* p. 53. || XVIe s. ....Commencent à puiser dedans avec de longues et larges louches potteres, ou cuillers de bois, etc. *la Nouvelle fabrique des excellents traits de verité*, etc. Paris, éd. P. JANNET, 1853, in-18, p. 136.

— ÉTYM. Wallon, *lose*; normand, *lousse*; bas-lat. *lochea*. Origine inconnue.

† 3. LOUCHE (lou-ch'), *s. f.* Outil de tourneur, pour agrandir des trous déjà commencés.

† 4. LOUCHE (lou-ch'), *s. f.* Poisson du genre des tâtres.

† LOUCHEMENT (lou-che-man), *s. m.* || 1° État de celui qui louche. || Dans le langage scientifique, on dit strabisme. || 2° En chimie, passage d'un liquide limpide à l'état louche, ses composants venant à se coaguler, à cristalliser, etc.

— HIST. XVIe s. Louschement, COTGRAVE.

LOUCHER (lou-ché), *v. n.* Avoir les yeux ou tourner les yeux de manière que l'un n'ait pas la même direction que l'autre. Cet enfant louche d'une manière fort désagréable. Il arrive souvent aux myopes de loucher en regardant de près. || Il se conjugue avec l'auxiliaire avoir.

— REM. Loucher s'est pris activement au sens de lorgner : Ou bien, tâtant le pouls, le ventre et la poitrine, J'aurais un beau teston pour juger d'une urine, Et, me prenant au nez, loucher dans un bassin Des ragoûts qu'un malade offre à son médecin, RÉGN. *Sat.* IV.

— ÉTYM. *Louche* 1.

† LOUCHERIE (lou-che-rie), *s. f.* État des yeux qui sont louches. Cette loucherie [du cardinal de Bouillon], qui était continuelle, faisait peur et lui donnait une physionomie hideuse, ST-SIM. 384, 163.

1. LOUCHET (lou-chè; le *t* ne se lie pas), *s. m.* Sorte de bêche propre à fouir la terre. Bon villageois, à qui pour toute terre, Pour tout domaine et pour tous revenus, Dieu ne donna que ses deux bras tout nus, Et son louchet ... LA FONT. *Jument.* || Le louchet sert aussi aux mineurs et aux terrassiers. || On dit aussi lochet.

— HIST. XIVe s. Un outil à pionnier, nommé loset, DU CANGE, *lucheium*. || XVe s. .... Et afin que les chevaux qui le portoient allassent plus seurement et à son aide, y avoient plusieurs laboureurs et manouvriers qui alloient devant la dicte litiere à tous louchez et autres instrumens, pour reffaire et abiller les chemins, MONSTRELET, t. I, ch. XVI, ann. 1404. || XVIe s. En lieu pierreux, cela ne se peut faire avec la pelle ferrée, qu'on appelle en France Losche, et en Languedoc luchet, ains en lieu d'icelle l'on emploie le hoyon, O. DE SERRES, 96.

— ÉTYM. Wallon, *losé*, sorte de bêche. Ce paraît être un diminutif de *louche* 2.

† 2. LOUCHET (lou-chè), *s. m.* Godet de tôle dont on arme les chaînes continues des dragues.

— ÉTYM. Diminutif de *louche* 2.

† LOUCHIR (lou-chir), *v. n.* Terme didactique. Devenir louche, perdre sa transparence, en parlant d'un liquide.

— ÉTYM. *Louche* 1.

† LOUCHON (lou-chon), *s. m.* Terme de charpentier. Tronc de sapin sans nœuds.

1. LOUÉ, ÉE (lou-é, ée), *part. passé* de louer 1. Donné ou pris à bail. Un appartement loué trop cher.

2. LOUÉ, ÉE (lou-é, ée), *part. passé* de louer 2. Dont le mérite a été relevé par des paroles. Béni de Dieu, honoré des rois, aimé des peuples et loué même des pécheurs, FLÉCH. *Panég.* II, 448. Nous louons ce qui est loué, bien plus que ce qui est louable, LA BRUY. XII. Les princes, loués sans fin et sans relâche des grands ou des courtisans, en seraient plus vains s'ils estimaient davantage ceux qui les louent, ID. IX. Un bon prince est toujours assez loué d'être aimé, MASS. *Or. fun. Dauphin.* || Substantivement. Le louant [Condorcet] est plus véritablement philosophe que le loué [Pascal], VOLT. *Mél. litt. Avertissem. Pensées de Pascal.* || Dieu soit loué! sorte d'exclamation par laquelle on témoigne son contentement. Le ciel en soit loué!—J'en ai la joie au cœur, MOL. *F. sav.* V, 6. || Par plaisanterie. Vénus en soit loué! chacun sait au Parnasse Que Malherbe est un sot et Quinault un Horace, GILB. *Le 18e s.*

1. LOUER (lou-é), *v. a.* || 1° Donner à louage. Louer une maison à quelqu'un. Un tapissier qui loue des meubles. Nous espérons tous les jours de louer votre maison, SÉV. 39. || Fig. Voilà de nos veuves! le mari meurt à Pâques, portion de lit à louer pour la Saint-Jean, DANCOURT, *la Femme d'intrigues*, V, 7. || Fig. et familièrement. Il a loué son ventre, il s'est engagé à aller dîner avec quelqu'un. || Cet homme a des chambres à louer dans sa tête, c'est-à-dire il manque de cervelle, il est un peu fou. || Terme de peinture. Figures à louer, personnages accessoires et inutiles. || 2° Prendre à louage. Louer une loge dans un théâtre. Elle a loué la plus jolie maison du monde; elle n'en veut plus, SÉV. 22 mars 1680. || Se dit des ouvriers de la campagne. Louer un garçon de ferme. || Fig. On dit d'un homme qui est hors d'emploi, qu'il est à louer. || Fig. Je ne suis pas loué pour cela, réponse qu'on fait à quelqu'un qui demande quelque corvée qu'on ne veut pas faire. || 3° Se louer, *v. réfl.* Se donner à louage, engager son service, son travail pour un salaire. La bonne dame habille en chambrière Le jouvenceau, qui vient pour se louer, LA FONT. *la Gageure.* Le jour il [Cléanthès] étudiait; la nuit il se louait pour tirer de l'eau dans les jardins, DIDER. *Opin. des anc. phil.* (*stoïcisme*). || Être pris à loyer, en parlant des choses. Les appartements se louent fort cher dans ce quartier.

— HIST. XIe s. Bien en porrai luer ses soudoiers.

Ch. de Rol. III. || XIIe s. Li [illegible] furent [illegible] [illegible], or se sont par [illegible], *Rose*, p. 6. || XIIIe s. Il avient que uns hons louent une ferme dusqu'à certain terme, BEAUM. XXXVIII, 16. [Nous] passames la mer en une nef que nous louames, JOINV. 206. Les gens le roy leur loerent les estaus pour vendre leur danrées aussi chiers, si comme l'en disoit, comme il purent, ID. 217. Et s'il lieue cheval fors [hors] de la castelerie, TAILLIAR, *Recueil*, p. 46. || XVIe s. En quelque tente ou maison louée, AMYOT, *Marcel.* 6. Les sismes [schismes] qui pourroyent louer [mettre, loger] infinites ames en enfers, *Lettres de Louis XII*, t. II, p. 200, dans LACURNE.

— ÉTYM. Wall. *loucer*, *loicer*, *louoi*; Berry, *loger* (*J'ai logé 20 ouvriers pour faire une moisson*); provenç. *logar*, *loguar*, *lojar*; catal. *llogar*; anc. espagn. *logar*; anc. ital. *locare*; du lat. *locare*, louer, proprement placer, de *locus*, lieu (voy. LIEU).

2. LOUER (lou-é), *v. a.* || 1° Relever par des paroles le mérite de quelqu'un ou de quelque chose. On ne peut trop louer trois sortes de personnes : Les dieux, sa maîtresse et son roi, LA FONT. *Fabl.* I, 14. Le singe approuva fort cette sévérité, Et, flatteur excessif, il loua la colère Et la griffe du prince, et l'antre et cette odeur, ID. *ib.* VII, 7. À vous pouvoir louer selon votre mérite Je manque d'éloquence, et ma force est petite, MOL. *l'Ét.* II, 14. Vous avez sans doute entendu louer le chevalier de Grignan sur le passage du Rhin, SÉV. 27 août 1675. Si j'avais trouvé cette juste comparaison.... vous me loueriez par-dessus les nues, ID. 4 août 1680. On parla de vous, on vous loua jusqu'au ciel, ID. 1er mai 1671. Non, pour louer un roi que tout l'univers loue, Ma langue n'attend pas que l'argent la dénoue, BOIL. *Sat.* IX. Aimez qu'on vous conseille, et non pas qu'on vous loue, ID. *Art p.* I. On loue tous ceux dont on croit avoir à espérer ou à craindre; jamais on n'a vu moins d'estime et plus d'éloges, DUCLOS, *Considér. sur les mœurs*, ch. 3. Laissons à l'orateur [Cicéron] qui charme sa patrie, Le soin de nous louer, quand nous l'aurons servie, VOLT. *M. de Cés.* II, 4. Qui loue tout n'est qu'un flatteur : celui-là seul sait louer qui loue avec restriction, ID. *Temple du goût, lett.* Je suis toujours étonné que le consul Pline, digne ami de Trajan, ait eu la patience de le louer pendant trois heures, et Trajan celle de l'entendre, ID. *Mél. litt. Sur les panégyriques.* || Louer quelque chose à quelqu'un, lui en faire l'éloge. Quand il [Dieu] introduit les Israélites dans cette terre promise à leurs pères, il la leur loue afin qu'ils l'aiment, BOSS. *Polit.* I, II, 3. || Louer de. Je vous loue d'avoir ainsi agi. Je dois plus à leur haine [des ennemis]... Qu'au faible et vain talent dont la France me loue, BOIL. *Ép.* VIII. Oui, je te loue, ô ciel, de ta persévérance, RAC. *Andr.* V, 6. || Absolument. Mais je sais peu louer; et ma muse tremblante Fuit d'un si grand fardeau la charge trop pesante, BOIL. *Disc. au roi.* Tu sais bien que mon style est né pour la satire; Mais mon esprit, contraint de la désavouer, Sous ton règne étonnant ne sait plus que louer, ID. *Épître* VIII. || Louer que, avec le subjonctif. Je vous loue fort que vous ne reconduisiez pas; c'était pour en mourir, SÉV. 44. || Fig. Je loue le tort-colis qui vous a empêché d'avoir la fatigue de manger avec ces gens-là, SÉV. 8 janv. 1676. || Fig. Il se dit des choses qui sans parler font un éloge. Ici, messieurs, mon [illegible] le loue plus que mes paroles, FLÉCH. *Lamoign.* || 2° Se louer, *v. réfl.* Se donner des louanges à soi-même. Il est malséant de se louer [illegible]. Pendant qu'ils [les grands] ignorent l'économie et la science d'un père de famille, et qu'ils se louent eux-mêmes de cette ignorance, LA BRUY. IX. || Se donner réciproquement des louanges. L'autre jour, suivant à la trace Deux [illegible], [illegible] prenant tour à tour l'encensoir, Se louaient tour à tour, comme c'est la manière, LA FONT. *Fabl.* XI, 5. || 3° Se louer de quelqu'un, de quelque chose, témoigner qu'on en est satisfait. Mais vous vous louez fort aussi du roi son frère, CORN. *Attila*, II, 5. Pour un qui s'en louera, dix mille s'en plaindront, LA FONT. *Fabl.* IV, 2. Je ne cesse de me louer de sa société, SÉV. 473. Je me suis fort louée à Mlle de Scudéry de l'honnête procédé de M. de Péruis, ID. 10 déc. 1673. Vos prêtres... Des bontés d'Athalie ont lieu de se louer, RAC. *Athal.* II, 5. || Se louer de quelqu'un, se féliciter des rapports qu'on a avec lui. Se louer de quelqu'un, se louer d'un grand, phrase délicate dans son origine, et qui signifie sans doute se louer soi-même, en disant d'un grand tout le bien qu'il nous a fait, LA BRUY. IX.

— HIST. XIe s. Dans Alexis se lothet Deu del ciel, *St Alexis*, XXV. Qui ce vus lodet [conseille] que ceo [illegible] degetun [repoussions], *Ch. de Rol.* XV. [Il] Loat [conseilla] son Deu, ne fist autre respons, *ib.* XXXI. Tant [je] nel vous sai ne priser ne loer, *ib.* XXXIX. Tort [il] nus a fait, nen est dreiz qu'il s'en lot, *ib.* CCLIII. Veez l'orguil de France la loée, *ib.* CCXL. || XIIe s. Naymes li dus, qui fit mout à loer, *Ronc.* p. 32. Li emperere de France la loée, *ib.* 60. Je corneral [sonnerai du cor], se vous le me loez [conseillez], *ib.* 61. Amer [aimer] toute la meillor Qui soit par les bons loée, *Couci*, I. À tort s'en plaint li uns, puisque l'autre s'en lot, *Sax.* XVII. Par Deu! seigneur, fait-il, moult pensa grant folage, Qui à Charle loa tel conseil et tel rage, *ib.* XVI. Estre bon entre les bons n'est mie chose ki mult face à loeir, mais estre bon entre les malz, *Job*, p. 441. || XIIIe s. Se savoie un courtois chevalier Qui de ses armes fu loés et prisies, Je l'ameroie de gré et volentiers, HUES DE LA FERTÉ, *Romancero*, p. 102. Cil qui trop se loe a non vanteres [vantour], BRUN. LAT. *Trésor*, p. 273. Tybors, ce dist Aliste, loés en soit Jhesus, *Berte*, XXIV. Explicit, Diex en soit loez! Dites Amen, vous qui l'oez, RUTEB. II, 226. Ce fu à l'ariver que nous feimes devant Damiette, là où tout son conseil li loa [conseilla], ainsi comme je l'entendi, que il demourast en sa neif, JOINV. 192. || XIVe s. Nous loonz tels pour les faiz et pour les œuvres à quoy ces choses les habilitent, ORESME, *Eth.* 27. || XVe s. Loué soit celui qui trouva Premier la maniere d'escrire, CH. D'ORL. *Bal.* 21. À qui te cuydes-tu jouer? Et je me devois tant louer De toy? or fay que je m'en loue, *Path.* [Je] vous dis que l'œuvre loue le maistre, *Boucic.* I, 21. || XVIe s. Je loue Dieu, madame, que vostre affection aye esté si bien employée, MONT. II, 69. Ce que nature a faict pour moy, je m'en agrée et m'en loue, ID. IV, 204. Le louer et le meslouer s'entre-respondent de si pareille consequence, que.... ID. IV, 341. Ilz se magnifioient, et hault louoient eulx et leur capitaine, AMYOT, *Alc.* 59. Cæsar mesme luy en escrivit de la Gaule, luy louant sa deliberation, ID. *Crass.* 30.

— ÉTYM. Norm. *loser*; wall. *laweder*; Hainaut, *lauder*; provenç. *lauzar*, *lauzar*; catal. *lloar*; esp. *loar*; portug. *louvar*; ital. *lodare*; du lat. *laudare*, louer, dénominatif de *laudem* (voy. LOS).

1. LOUEUR, EUSE (lou-eur, eû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui fait métier de donner quelque chose à louage. Un loueur de chevaux, de voitures. L'une est la fille d'une laitière, et l'autre d'une loueuse de chaises, GENLIS, *Théât. d'éduc. Le vrai sage*, II, 5.

— HIST. XIIIe s. Nule coze ne doit estre mise en autre usage que en cell por qui ele fu louée; et qui le [la] convertiroit en autre usage.... li loueres [celui qui a pris à bail] est tenus à rendre le damace, BEAUM. XXXVII, 7.

— ÉTYM. *Louer* 1; provenç. *logaire* au nominatif, *logador* au régime; catal. *llogador*.

2. LOUEUR, EUSE (lou-eur, eû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui donne des louanges (avec l'idée de louanges données à tout propos). Vous verrez, madame, dans une lettre que je vous envoie.... que je ne suis point un loueur public, BALZ. liv. VII, lett. 32. Je ne parle point des campements et des marches, bien qu'en cet article seul je trouve de quoi donner à M. le Prince [Condé], je n'oserais dire la préférence [sur Alexandre et César], encore que j'en sois tenté, mais la concurrence du moins, et en cela je crois être un loueur modeste, LA FONT. *Lett.* XII. ...Je vois qu'ils sont en toutes les affaires Loueurs impertinents, ou censeurs téméraires, MOL. *Mis.* II, 5. Il [Corbinelli] a fait une épître contre les loueurs excessifs; elle fait revenir le cœur, SÉV. 293.

— HIST. XVIe s. [La louange] Venant d'un loueur louable, C'est un bruvage amiable, DU BELLAY, II, 19, *recto*.

— ÉTYM. *Louer* 2; provenç. *lauzaire* au nominatif, *lauzador* au régime; port. *louvador*; ital. *lodatore*.

LOUGRE (lou-gr'), *s. m.* Terme de marine. Petit bâtiment de guerre, fin dans ses formes de l'arrière, renflé par l'avant, ayant un grand mât, un mât de misaine et un mât de tapecu, assez inclinés sur l'arrière et gréant des voiles à bourcet, BONNEFOUX et PARIS, 1848.

— ÉTYM. Angl. *lugger*, de *to lug*, traîner, porter. [illegible] navire porteur, navire de charge.

LOUIS (lou-i; l's ne se lie : des louis entassés), *s. m.* || 1° Louis d'or, ou simplement louis, monnaie d'or ainsi appelée, depuis Louis XIII, du nom des rois qui l'ont fait frapper. Le louis d'or fabriqué en 1640 valait dix francs; ces louis portaient, d'un côté, la tête et le nom du roi, de l'autre quatre fleurs de lis, avec cette légende, *Christus regnat, vincit, imperat.* Le surintendant Bullion fit frapper les premiers louis d'or, DUCLOS, *Mém.* [illegible], t. X, p. 370, dans POUGENS. || Plus tard, le louis d'or a valu vingt-quatre francs. Gratis est mort; plus d'amour sans payer, En beaux louis se content les fleurettes, LA FONT. *À femme avare.* J'ai cent mille vertus en louis bien comptés, BOIL. *Épître* V. Il a eu le malheur d'amasser douze mille [illegible] louis dont il eût pu, de son vivant, acheter douze mille plaisirs, VOLT. *Lett. Tressan*, 9 déc. 1736. || Cent louis, 2400 francs. Il a cent louis de rente. || Dans notre nouveau système monétaire, le louis est remplacé par la pièce de vingt francs, appelée quelquefois louis sous la Restauration et sous le règne de Louis-Philippe; même encore aujourd'hui on dit souvent louis au lieu de napoléon : J'ai perdu dix louis. || Demi-louis, valant la moitié d'un louis. || Double louis, ancienne monnaie d'or valant 24 livres tournois ou 23 fr. 66 c. || 2° Ancienne monnaie d'argent valant ordinairement 60, 30, et 15 sols. Les louis d'argent furent portés jusqu'à la valeur de 5 et même de 6 livres. Ces derniers sont plus connus sous le nom d'écu de six livres.

— ÉTYM. Lat. *Ludovicus*, nom germanique, *Hlodowig*, ou, pour les Francs, *Chlodo-wech* ou *wich*, composé de *hludo*, lat. *in-clutus*, élevé, illustre, et *wig*, combat : celui qui possède, qui a affronté des combats illustres, renommés.

† LOUISE-BONNE (loui-ze-bo-n'), *s. f.* Variété de poire d'automne, très-belle et très-bonne. La louise-bonne d'Avranches.

LOUP (lou ; le *p* ne se lie jamais : un lou enragé ; au pluriel, l'*s* se lie : des lou-z enragés), *s. m.* || 1° Animal du genre chien, à oreille droite, queue horizontale, pelage fauve, sauvage et carnassier. Il défend que son corps [de Polynice], sang d'Œdipe et de nous, Ait d'autre monument que le ventre des loups, ROTR. *Antig.* III, 5. Le loup a beaucoup de force, surtout dans les parties antérieures du corps, dans les muscles du cou et de la mâchoire, BUFF. *loup.* Le chien est doux et courageux; le loup, quoique féroce, est timide, ID. *ib.* Les chasseurs distinguent les loups en jeunes loups, vieux loups et grands vieux loups, ID. *ib.* Nous avons aperçu les grands ongles marqués Par les loups voyageurs que nous avions traqués, A. DE VIGNY, *la Mort du loup.* || Familièrement. Il fait un froid de loup, le temps est très-rigoureux. || Être enrhumé comme un loup, être fort enrhumé. || Manger comme un loup, manger beaucoup. Ils ont mangé comme des loups, SCARR. *Virg.* IV. || Marcher à pas de loup, marcher sans bruit et à dessein de surprendre. || Loup gris, loup blanc, vieux loup renommé pour ses déprédations. || Fig. Corbinelli est toujours un loup gris, comme vous savez, apparaissant, disparaissant, et ne pesant pas un grain, SÉV. 23 avr. 1676. Je fis serment de ne jamais oublier la détestable nuit que ce vieux loup gris m'avait procurée en me menant loger chez lui, LESAGE, *Guzm. d'Alfar.* [illegible] || Il est connu comme le loup gris, comme le loup blanc, il est très-connu. || Il est décrié comme le loup blanc, se dit d'un homme très-décrié. || Fig. Être un vieux loup, s'est dit anciennement en parlant d'un terme vieilli. « Au vent sitôt ne se vira » ce mot est au vieux loup, MALH. *Comment. sur Desportes*, t. IV, p. 468. || Courir un homme comme un loup gris, le poursuivre vivement. || Il est comme les loups, il n'a jamais vu son père, se dit d'un bâtard, parce que, dit-on, les loups par jalousie déchirent celui qui a couvert la louve. || Ces gens vont queue à queue, comme les loups, se dit quand des gens arrivent à la suite les uns des autres. || Il a vu le loup, se dit d'un homme enrhumé, à cause d'une vieille erreur populaire qui faisait croire à une action malfaisante du regard du loup. || Il a vu le loup, se dit aussi d'un homme aguerri, qui a vu le monde, qui a été aux occasions. || Avoir vu le loup, en parlant d'une fille, exprime qu'elle a eu des galanteries. || Il a vu le loup, se dit aussi quelquefois d'un homme qui se tait soudainement, voyant survenir celui dont il parlait. Lucrèce : Je crains ta fière humeur, garde-toi bien de rire; Tu sais ...— Vraiment, J'ai vu le loup, madame, c'est tout dire, TH. CORN. *Comt. d'Orgueil*, IV, 3. || Savoir la patenôtre du loup, savoir certaines paroles prétendues magiques pour empêcher que le loup n'étrangle les brebis. || Entre chien et loup, voy. CHIEN. Mme de Sévigné a dit par une singulière ellipse : On soupe pendant le chien et le loup, *Lett.* 29 juin 1689. || Fig. Tenir le loup par les oreilles, ne savoir quel parti prendre. Elle tient, comme on dit, le loup par les oreilles, CORN. le *Ment.* IV, 7. L'adresse, ayant reconnu que

erreur, Tint quelque temps le loup par les oreilles, LA FONT. *Merc.* || Donner la brebis à garder au loup, mettre quelque chose en une main infidèle. || Enfermer le loup dans la bergerie, mettre quelqu'un dans un lieu où il peut faire aisément beaucoup de mal. Je viens, comme on dit, de mettre le loup avec la brebis, BRUEYS, *Muet*, II, 14. || Enfermer le loup dans la bergerie, signifie aussi fermer une plaie, un abcès, sans qu'elle ait suffisamment suppuré. Je songe... que d'être toujours trompée sur cette guérison [de ma jambe], c'est une trop ridicule chose.... Il faut savoir s'il y a encore des loups dans la bergerie, et les en faire sortir, SÉV. 15 avr. 1685. || Saut de loup, voy. SAUT. || 3° Fig. Homme cruel, méchant. Quiconque est loup agisse en loup: C'est le plus certain de beaucoup, LA FONT. *Fabl.* III, 3. Puisqu'entre humains ainsi vous vivez en vrais loups, Traîtres, vous ne m'aurez de ma vie avec vous, MOL. *Mis.* V, 1. C'est ainsi que sont les hommes, naturellement loups les uns aux autres, BOSS. *Polit.* VIII, IV, 3. Et même par sa mort leur fureur mal éteinte N'aurait jamais laissé ses cendres en repos, Si Dieu lui-même ici de son ouaille sainte À ces loups dévorants n'avait caché les os, BOIL. *Épitaphe d'Arnauld.* Faibles agneaux livrés à des loups furieux, Nos soupirs sont nos seules armes, RAC. *Esth.* I, 5. Plaise le ciel qu'ils [les jansénistes] n'aient jamais les bras longs! ces loups seraient cent fois plus méchants que les renards jésuites, VOLT. *Lett. la Harpe*, 3 juin 1768. Les Cimbres, qui marchèrent vers l'Italie et qui furent exterminés par Marius, étaient des loups affamés qui sortaient de leurs forêts avec leurs louves et leurs louveteaux, ID. *Dict. phil. Roi.* C'est à moi de nourrir mes enfants, Et d'arracher mon peuple à ces loups dévorants, ID. *Henr.* X. Puis-je voir mes troupeaux bêlants Qu'un loup impunément dévore, Sans penser à ces conquérants Qui sont beaucoup plus loups encore? ID. dans JULLIEN, p. 188. Quoique ces loups [les fanatiques] soient à craindre, la philosophie, avec un peu d'adresse, viendra à bout de leur arracher les dents, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 14 août 1767. || 4° Fig. La gueule du loup, le péril imminent. Se mettre à la gueule du loup. J'ai vite donné toutes les copies dont je me suis pu aviser, pour me tirer, moi, de la gueule du loup, P. L. COUR. *Lett.* II, 60. || On a dit aussi la gueule au loup. Cette guerre me touche donc au dernier point; il [Charles de Sévigné] est présentement dans l'armée du roi, c'est-à-dire à la gueule au loup, comme les autres, SÉV. 2 juin 1672. ....Un général portugais qui voulut porter la nouvelle lui-même de la bataille qu'il avait gagnée contre les Castillans, et laissa sa pauvre armée à la gueule au loup, ID. 17 nov. 1676. || 5° Loup du Mexique, ou loup rouge, espèce de chien. || Loup noir, espèce de chien. || Loup doré, chacal. || 6° Nom vulgaire de phoques: le macrorhin proboscidé, l'otarie de Péron. On distingue deux sortes de loups marins: ceux de la plus grosse espèce pèsent jusqu'à deux mille livres, et semblent avoir le nez plus pointu que les autres, RAYNAL, *Hist. phil.* XVI, 18. || Loup de mer, nom du bars, poisson acanthoptérygien voisin des perches (*labrax lupus*), l'un des meilleurs des côtes de France. || Loup de mer est aussi le nom donné, à cause de sa voracité insatiable, à l'*anarhicas lupus*, L., appelé par les Anglais *sea-wolf*. || Fig. et familièrement. Loup de mer, nom qu'on donne quelquefois familièrement à de vieux et intrépides marins, peu habitués aux usages du monde. || Les vieux brochets sont aussi parfois nommés loups par les pêcheurs. || 7° Tribu d'aranéides qui chassent et attaquent leur proie à la course. || 8° Terme d'astronomie. Constellation appelée parfois la Bête, la Lance du Centaure ou la Panthère. || 9° Espèce de masque de velours noir que les femmes ont porté pendant quelque temps pour se préserver du hâle; il n'était point attaché, et elles le tenaient avec un bouton dans la bouche; ainsi dit parce que d'abord il faisait peur aux petits enfants. Elle a levé son loup, comme par nonchalance, Et c'est pendant ce temps condamnée au silence, HAUTEROCHE, *Espr. follet*, V, 2. Elles devaient changer d'habits l'une avec l'autre, mettre de grandes écharpes, et porter des loups, HAMILT. *Gramm.* 10. Les femmes parurent ne se plus soucier de leur visage, et commencèrent à le cacher; elles prirent un loup, et n'allèrent plus que masquées dans les rues, aux promenades, en visite et même à l'église, ST-FOIX, *Ess. Paris*, Œuv. t. IV, p. 116, dans POUGENS. || 9° Nom donné autrefois à certains ulcères rongeants que l'on comparait à des loups dévorants. || Nom vulgaire donné à une gastro-entérite compliquée d'hématurie, qui a été observée sur les vaches du département de l'Oise. || 10° Terme d'atelier. Défaut capital dans une pièce de bois. || Faire un loup, faire un travail qui ne peut pas servir, s'appliquer. || 11° Terme de librairie. Instrument de bois aplati pour dresser les paquets quand ils sont cordés. || 12° Espèce de verrou ou de crochet qui arrête le chien d'une arme à feu. || 13° Terme de marine. Sorte de levier plus souvent nommé dent de loup. || 14° Terme de construction. Forte pince courbée avec laquelle on arrache les gros clous. || 15° Morceau d'ivoire brut attaché à un manche, dont les orfèvres se servent pour polir. || 16° Portion de la machine à carder la laine. || 17° Nom donné aux anciennes machines cylindriques ou coniques employées à ouvrir le coton en balles. || 18° Terme de pêche. Plusieurs genres de filets. || 19° Terme de métallurgie. Masse de fonte qui s'affine ou se refroidit dans un creuset, s'y coagule et l'obstrue. Ce minéral extra-réfractaire [un minerai de fer] est plus propre à donner des loups que des gueuses, GRANDEAU et LAUGEL, *Revue des sciences*, p. 98. || 20° Broderie, découpure à dents de loup, broderie, découpure qui forme une suite d'angles aigus. || 21° Dent de loup, gros clou avec lequel on fixe les poteaux d'une cloison. || 22° Gueule de loup, sorte de plante dont la fleur a été comparée à une gueule, dite aussi mufle de veau, *antirrhinum majus*, L. scrofularinées. || Gueule de loup, sur une cheminée, voy. GUEULE, n° 4. || 23° Tête de loup, grand manche de bois terminé par un balai rond, qui sert à nettoyer les plafonds. || Proverbes. Il faut hurler avec les loups, il faut s'accoutumer aux manières de ceux avec qui l'on se trouve, quoiqu'on ne les approuve pas. Tous ces Normands voulaient se divertir de nous; On apprend à hurler, dit l'autre, avec les loups, RAC. *Plaid.* I, 1. || Le loup mourra dans sa peau, il arrive rarement qu'un méchant homme s'amende. || Qui se fait brebis, le loup le mange, quand on est trop facile ou trop patient, on est sujet à être tourmenté, vexé, etc. || Brebis comptées, le loup les mange, quelque soin qu'on ait de garder ce qu'on a et d'en savoir le compte, on ne laisse pas quelquefois d'être volé; ce proverbe signifie aussi: cela porte malheur de prendre le compte exact de ce que l'on possède. || Les loups ne se mangent pas, les méchants s'épargnent entre eux. || La guerre est bien forte quand les loups se mangent, se dit quand des gens de même profession sont en querelle. || Tandis que le loup chie, la brebis s'enfuit, proverbe grossier pour exprimer qu'il ne faut pas laisser échapper l'occasion qui se présente. || La faim chasse le loup hors du bois, la nécessité contraint les gens à faire, pour vivre, bien des choses contre leur inclination. Raison [besoin d'argent] où il n'y a pas un mot à répondre, raison qui ferme la bouche, raison enfin qui fait sortir le loup du bois, SÉV. 14 oct. 1694. Alors la faim, qui chasse le loup hors du bois, me fit sortir de mon gîte pour aller acheter des vivres, LESAGE, *Guzm. d'Alfar.* II, 4. || Quand on parle du loup, on en voit la queue, se dit lorsqu'un homme survient au moment où l'on parle de lui.

— HIST. XI° s. N'en mangeront [de nos corps] ne lu, ne porc, ne chien, *Ch. de Rol.* CXXX. || XII° s. Unques od [avec] lou, ce m'est avis, Ne fu unquore autre lou pris, BENOIT, II, 3423. || XIII° s. Les lous [elle] oit uller [hurler], et li huans [chat-huant, hua, *Berte*, XXV. Quar cis siecles est si changiés, Que uns leus blans a toz mangiés Les chevaliers loiaus et preus, RUTEB. 231. Li lous le prent par grant air, As denz le houcepaigne et mort, *Ren.* 24458. Li leu qui mouton sembleroit, S'il o les brebis demorast, Cuidiés vous qu'il nes devorast? *la Rose*, 11464. La grant ardeur de son courage Le fait semblant à loup ramage [sauvage], DU CANGE, *lupus*. Adès i aura il du poil du leu [toujours y aura-t-il de la trahison], J. P. SARRASIN, dans JOINVILLE, p. 272, édit. de FR. MICHEL, 1858. || XIV° s. Car un proverbe dit par vraie autorité: Toujours reva li leus devers le bois ramé, *Guescl.* 20969. || XV° s. Leur fault avoir ung aultre engin nommé loup, ou quel a ung fer courbe qui a très fortz dens et agus, qui sont assis de telle maniere sur le mur qu'ilz viengnent engouler le tref du mouton [la poutre du bélier], et le tiendront si fort qu'il ne pourra tirer ne avant ne arriere, *le Jouvencel*, f° 87, dans LACURNE. Non pas vierge, non, mais ribaude, Qui fustes en avril sy baude, Le tiers jour, entre chien et lou, *Mir. de Ste Genevieve.* Necessité de querir à vivre fait saillir le loup du bois; pour ce que necessité surmonte nature, ALAIN CHARTIER, *Esper. ou consolat. des 3 vertus.* || XVI° s. Le prince de Condé, sachant les dispositions des premiers delateurs, n'estoit pas en petite peine, tenant, comme on dit, le loup par les oreilles, pour ce que la furie de la cour le mettoit en crainte, sa demeure en danger, D'AUB. *Hist.* I, 95. Le duc de Parme, la jugeant [une armée] deux fois plus forte que le duc de Maienne ne lui avoit faite, lui reprocha qu'il lui avoit fait le loup plus petit qu'il n'estoit, ID. *ib.* III, 239. Il y estoit connu comme le loup gris, DESPERIERS, *Contes*, XXV. Perdant la parole comme ceux qui ont vu le loup sans y penser, YVER, 586. Et s'il est autrement, que les loups [ulcères] me puissent manger les jambes, *Sat. Mén.* 67. Si aucun s'ingere de parler de paix, je le cognoy comme un loup gris, ID. 97. Il ne faut pas tousjours arrester le cours de ventre: car ce seroit bien souvent enfermer le loup dans la bergerie, PARÉ, XX *bis*, 19. Il y a une autre espece d'araignée nommée loup, pource qu'elle ne chasse seulement aux mousches communes, ID. XXIII, 46. Perrot, les loups m'ont veu, ma voix est enrouée, Je ne sçaurois chanter, RONS. 743. Ores faisant semblant de vouloir combattre, ores s'en allant tout à coup: retraicte de loup, monstrant tousjours les dents, BRANT. *Prince d'Orange.* Deux loups après une brebis, COTGRAVE. Le loup sçait bien que male beste pense, ID. À mauvais chien ne peut on monstrer le loup, ID. Le loup alla à Rome et y laissa de son poil, mais rien de ses coustumes, ID. C'est une bonne prise que d'un jeune loup, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 180. Jeune homme en sa croissance a un loup en sa pance, ID. *ib.* p. 181.

— ETYM. Wallon, *leu*; Berry, *loube*, des deux genres, loup et louve; picard, *leu*; provenç. *lup*, *lop*; catal. *llop*; espagn. *lobo*; ital. *lupo*; du lat. *lupus*; grec, λύκος; lithuan. *vilkas*; slave, *vliku*; anc. pers. *vehrka*; sanscr. *vrika*. Le slave *vlaka* explique la transition de *varka*, forme primitive de *vrika*, en *valka*, *vlaka*, et, par affaiblissement de l'*a*, *vluka*; de là *γλύκος*, λύκος, et en latin *lupus*, par changement de la gutturale en labiale.

† **LOUP-CERVE** (lou-sèr-v'), *s. f.* Femelle du loup-cervier.

LOUP-CERVIER (lou-sèr-vié; l'r ne se lie jamais, au pluriel, l's se lie; des lou-sèr-vié-z affamés), *s. m.* || 1° Quadrupède carnassier ressemblant à un grand chat, mais à queue courte. Ils font voir que le lynx d'Élien est le même animal que celui qu'ils ont décrit et disséqué sous le nom de loup-cervier, BUFF. *Quadrup.* t. III, p. 304. || 2° Fig. Nom donné, par dénigrement, à ceux qui, spéculant sur les entreprises de l'État et sur les besoins publics, y font de gros gains, et, en général, à tout homme d'argent rapace. Vous, messieurs [Juifs], vous fûtes autrefois les plus détestables et les plus sots loups-cerviers qui aient souillé la face de la terre, VOLT. *Mél. hist. Un chrét. contre six juifs, Des supplices recherchés.* || Au plur. Des loups-cerviers.

— HIST. XV° s. Tigres, griffons, lions, dragons horribles, Ours et lepars, leu-cerves et pantheres, G. CHASTEL. *Exp. sur verité mal prise.* || XVI° s. Loup cervier, PARÉ, I, 18.

— ETYM. Lat. *lupus cervarius*, loup de cerf, loup qui attaque les cerfs.

LOUPE (lou-p'), *s. f.* || 1° Terme de médecine. Tumeur indolente, enkystée, qui vient sous la peau et contient une matière pultacée. La princesse de Conti ne s'habillait pas encore, d'une loupe qu'elle s'était fait ôter de dessus un œil, ST-SIM. 41, 236. || 2° Terme de menuiserie. Excroissances, nœuds et racines des différents bois. Les loupes d'ormes servent à faire de jolis ouvrages de tabletterie. || 3° Tumeur qui est naturelle à quelques animaux. Le chameau naît avec des loupes sur le dos. || 4° Extravasation de matière nacrée à l'intérieur de la coquille des huîtres perlières. Les loupes de perles sont des tumeurs dans les nacres, qui demandent beaucoup d'adresse pour les scier proprement. || Terme de joaillerie. Pierre précieuse que la nature n'a pas achevée. || Loupe de saphir, loupe de rubis, certaines parties imparfaites et graveleuses qui se trouvent quelquefois dans ces pierres. || 5° Nom donné vulgairement à la lentille biconvexe, qui grossit beaucoup les objets à la vue. La loupe constitue le microscope simple. || Loupes d'eau, nom qu'on donnait à des lentilles de verre très-grandes, et dont l'épaisseur était remplie d'eau distillée, *Dict. des arts et mét. Miroitier.* Ces loupes composées de deux glaces sphériques courbées et remplies d'eau, bombent en bas, et produisent de plus grands effets que les loupes de verre massif, parce que l'eau laisse passer plus aisément la lumière que le verre le plus transparent, BUFF. *Hist. min. Introd. part. exp.* Œuv. t. VII, p. 276. || Fig. et populairement. Se dit d'un ouvrier paresseux, par allusion à celui qui

travaille à la loupe, et qui par conséquent ne va pas très-vite. Quelle loupe! || 6° Terme de métallurgie. Fer affiné, mais encore mélangé avec des scories, et qu'on va passer au marteau, ou sous les cylindres cingleurs. L'ouvrier perce et pétrit avec des ringards cette loupe à demi liquéfiée, qui par ce travail, s'épure et laisse couler par le fond du foyer une partie de la matière hétérogène que le feu du fourneau de fusion n'avait pu séparer, BUFF. *Min.* t. IV, p. 22. || 7° Terme de monnaie. Nom donné aux briques et aux carreaux des vieux fourneaux, qui ont servi à la fonte de l'or et de l'argent, et qu'on casse, pour en tirer, avec le moulin aux lavures, les particules de métal qui peuvent s'y être attachées. || 8° Caisse en bois qui sert aux peintres de décor pour s'asseoir ou s'élever.

— HIST. XIV° s. Une loupe de saphir encerclée en or, DE LABORDE, *Émaux*, p. 369. || XV° s. Le suppliant fer un coup d'un goy, de quoy l'en arrache les buissons, de la louppe qui est devers le dos d'icellui goy, sur le front du dit Jehan, DU CANGE, *loppa.* || XVI° s. Amputer les excroissances, comme loupes, verrues, etc. PARÉ, *Introd.* 2. Une mitre episcopale, toute semée de perles, garnie de grosses louppes de saphirs et autres meschantes pierres, DE LABORDE, *Ém.* p. 369.

— ÉTYM. Berry, *loube*; espagn. *lupia* et *lobanillo*; Coire, *luppe*; du lat. *lupa*, louve, cette tumeur ayant été nommée *louve*, comme un ulcère a été nommé *loup*; cette étymologie est de Diez qui allègue l'allemand *Wolfgeschwulst*, tumeur de loup, qui signifie une loupe. Par assimilation de rondeur, le nom de *loupe* serait passé au verre grossissant et à la masse métallique.

† **LOUPER** (lou-pé), *v. n.* Terme populaire. Ne rien faire, faire le paresseux, se donner du bon temps. || Boire.

— ÉTYM. *Loupe*, dans le sens de paresseux.

† **LOUPEUR** (lou-peur), *s. m.* Terme populaire. Paresseux.

— ÉTYM. *Louper.*

LOUPEUX, EUSE (lou-peû, peû-z'), *adj.* Qui a des nodosités, des loupes. Arbre loupeux.

— ÉTYM. *Loupe.*

LOUP-GAROU (lou-ga-rou), *s. m.* || 1° Homme qui, au dire des gens superstitieux, erre la nuit transformé en loup. Faire en dépit du loup-garou Trois tours à l'entour des murailles, SCARR. *Virg.* I. Car enfin il en est qui, pendant tout un mois, Comme des loups-garous ne dorment qu'une fois; Leur curieuse humeur toujours les inquiète, TH. CORN. *le Feint astrologue*, I, 2. Les enfants croyaient au loup-garou, et les pères au cordon de Saint-François, VOLT. *Polit. et législ. Sur la tolérance, S'il est utile d'entret. le peuple dans la superst.* || Fig. Guéri du loup-garou, guéri des crédulités superstitieuses. Peut être tous trois [Naudé, Gassendi et Gui Patin], guéris du loup-garou, et délivrés du mal des scrupules, nous irons jusque fort près du sanctuaire [dans nos conversations intimes], GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. 508. || 2° Fig. et familièrement. Homme qui est insociable et vit isolé. Vous, si vous connaissez des maris loups-garous, Envoyez-les au moins à l'école chez nous, MOL. *Éc. des mar.* III, 10. J'ai passé tous ces jours-ci comme un loup-garou, SÉV. 16. Je ne prends pas pour vertu Les noirs accès de tristesse D'un loup-garou revêtu Des habits de la sagesse, J. B. ROUSS. *Odes*, II, 2. Mon humeur devint taciturne, je vivais en vrai loup-garou, J. J. ROUSS. *Conf.* I. || 3° Adjectivement. Il a le repart brusque et l'accueil loup-garou, MOL. *Éc. des mar.* I, 6. || 4° Jeu d'enfant, petit bâton plat, à cran au bout d'une ficelle, que l'on agite circulairement assez vite pour qu'il produise le son hou, hou [illegible]. || Au plur. Des loups-garous.

— HIST. XIII° s. Bisclaveret ad non en bretan, Garwall l'apelent li Norman, Jadis le poeit hum oïr, E souvent soleit avenir, Humes plusurs garwall devindrent, E es boscages meisun tindrent, Garwall si est beste salvage, Tant cum il est en cele rage, Humes devure [dévore], grant mal fait, Es granz forests converse e vait, MARIE, *Bisclaveret.* [illegible] ne leu warou Ne fist si grant essil de proie, *Robert le diable.* [illegible] à leu garoul pesture [pâture] Est li miens enfes.... *Guill. de Palerme.* [Amadas devenu furieux] Comme garous jete la main, Si l'aert [la saisit] à la cote au sein, Encontre val tout le dessire, *Amadas et Ydoine.* || XVI° s. Loup-garou, maladie ainsi appelée, pour ce que les malades vont de nuit, et hurlent comme chiens et loups, PARÉ, *Introd.* 24. Timon, celuy qui fut surnommé misanthrope, comme qui diroit loup-garou ou haïssant les hommes, AMYOT, *Alc.* 30.

— ÉTYM. Wallon, *leu-warou*, *lèwarou*; Hainaut, *leu warou*; Berry, *loup berou*, *loup brou*; picard, *leuwarou*; norm. *varou*, loup garou, *varouage*, course pendant la nuit (*garouage* se dit avec le même sens parmi les paysans des environs de Paris); bourguig. *leu-voirou*; bas-lat. *gerulphus*, loup-garou. *Gerulphus* a donné *garwall*, *garou*; c'est donc *gerulphus* qu'il faut étudier; il représente l'anglo-saxon *vere wolf*; danois, *var-ulv*; suédois, *var-ulf*, qui, étant composé de *ver*, *vair*, homme, et de *wolf*, *ulf*, loup, signifie *homme-loup*. La locution *loup-garou* est donc un pléonasme où *loup* se trouve deux fois, l'un sous la forme française, l'autre sous la forme germanique. *Verewolf* est, on le voit, un composé semblable à λυκάνθρωπος. Au germanique *ver*, comparez *vir*, ἥρως, en sanscrit *vira*, homme fort, et, en celtique *ver*, homme.

LOURD, OURDE (lour, lour-d'), *adj.* || 1° Mal habile, manquant de facilité et de pénétration. Homme lourd. Nos esprits sont plus lourds que ceux de votre Grèce, CORN. *Tois. d'or*, III, 4. Je n'entends point parler du terrible ouvrage du lourd Crévier contre Montesquieu, ni du livre intitulé : Fonctions du parlement, VOLT. *Lett. Damilaville*, 4 févr. 1764. Ne vous fiez point à ces mains lourdes qui fanent les fleurs qu'elles touchent, ID. *Mél. litt. Fragm. lett. Acad. Berlin.* S'expliquer avec un détail aussi superflu, c'est être lourd et pesant; voilà le contraire de la finesse, GENLIS, *Veill. du chât.* t. I, p. 262, dans POUGENS. || 2° Manquant de légèreté, de vivacité, en parlant des compositions de l'esprit. Manière d'écrire lourde et ennuyeuse. La touche de ce peintre est lourde. Lourd de couleur, de dessin. Pancrace, mon cher maître, ô vous à qui je doi Ce ton lourd et guindé que vous vantez en moi, M. J. CHÉN. *le Docteur Pancrace.* || Style lourd, le style où manquent, non pas les qualités absolument nécessaires, comme la correction et la clarté, mais les qualités habituelles les plus agréables, comme la précision, l'élégance, le naturel, la vivacité, le mouvement. || Il se dit aussi de la manière de converser. Conversation lourde. || 3° Qui indique de la lourdeur d'esprit, en parlant des choses. Tu te laisses donc prendre à ce lourd artifice, CORN. *Veuve*, IV, 3. L'artifice est trop lourd pour ne pas l'éventer, ID. *Poly.* V, 4. Va, d'un piége si lourd l'appât est inutile, ID. *Héracl.* IV, 6. Lourd et grossier abus! croyance ridicule, ROTR. *Bélis.* V, 8. Cette faute [que je fis] fut une des plus lourdes que chacun pût faire dans cette conjoncture, RETZ, IV, 6. Pour éviter toute équivoque, et ôter aux journalistes allemands tout prétexte de dire là-dessus, à leur ordinaire, quelques lourdes sottises, D'ALEMB. *Lett. au roi de Prusse*, 9 févr. 1780. || 4° Qui a l'apparence de la lourdeur. Je m'accostai d'un homme à lourde mine Qui sur sa plume a fondé sa cuisine, VOLT. *le Pauvre diable.* || 5° Qui se remue avec peine, avec effort, par opposition à agile, dispos. Les chevaux de Flandre sont lourds. Mais il lève déjà sa tête lourde et lasse, ROTR. *Herc. mour.* IV, 2. J'aime un gros bœuf, dont le pas lent et lourd, En sillonnant un arpent dans un jour, Forme un guéret, où mes épis vont naître, VOLT. *le Pauvre diable.* || 6° Qui est, en raison du poids, difficile à porter. Un lourd fardeau. || L'air est lourd, il fait éprouver au corps la sensation d'un poids. On dit de même : le temps est lourd. || Faire une lourde chute, tomber de tout son poids. Et les plus hauts palais font les plus lourdes chutes, ROTR. *Herc. mour.* III, 4. || Fig. Avoir une maison bien lourde, avoir une maison, un ménage bien coûteux. Six enfants sont une charge bien lourde pour ce pauvre homme. || Une lourde tâche, une lourde besogne, etc. une tâche, une besogne difficile et rude à faire. || On verra à l'historique et à l'étymologie, comment il se fait que le sens physique de pesant est, dans lourd, postérieur au sens qui a rapport aux qualités intellectuelles. || 7° *S. m.* Le lourd, partie d'une meule de moulin qui, étant plus dense et plus pesante que le reste, rompt l'équilibre de l'ensemble.

— SYN. LOURD, PESANT. Tout corps est pesant, parce que la pesanteur est la tendance générale des corps vers le centre; mais on ne peut appeler lourds que ceux qui ont un poids considérable relativement à leur masse. Dans le sens figuré, et quand il s'agit de l'esprit, le mot lourd enchérit encore sur celui de pesant; l'esprit pesant conçoit avec peine, avance lentement et fait peu de progrès; l'esprit lourd ne conçoit rien et ne fait aucun progrès, GUIZOT.

— HIST. XIII° s. Quant aucuns est trop parresseus, Entules, lourts et outrageus, DU CANGE, *lurdus.* N'est si kurtois ki n'est bastard S'il n'i aprent u tost u tard, Ne enfant si felun ne lurd, K'à priere se face surd, *Edouard le confesseur*, v. 902. Li vis [illegible] lazz, li folz, li lors, Li envieillis de mauvais jors, GAUTIER DE COINCI, p. 219. || XIV° s. Il [illegible] fiert, il rue les enfans de deça; Et est [illegible] et lours, sens ne maniere n'a, *Guesel.* 119. || XV° s. Et s'amans vont faisant les lours, Tantost [illegible] tray leur deffault, CH. D'ORL. *Rondeau.* A une grant court très notable Alay pour vir [voir] seoir les gens, Dont maint se mistrent à la table, Les uns [illegible], les autres gens, E. DESCH. *Poésies mss.* [illegible]. || XVI° s. Mais à quelque intention qu'il le fist, il commist une très lourde faulte, AMYOT, *Periel.* [illegible]. Lourd comme une busche, OUDIN, *Curios. franç.* A lourdes paroles sourdes oreilles, COTGRAVE.

— ÉTYM. Bourg. *lor*, *lode* au féminin; Berry, *lourd* se dit du mouton atteint du tournis; ital. *lordo*, sale, et aussi *lurido*; napolit. *lurdo*, sale; bas-lat. *lurdus*, sale, immonde; du lat. *luridus*, jaunâtre, livide. Le sens d'immonde, de pourrissant est une altération très-ancienne du latin *luridus*, puisque les Gloses de Raban le traduisent par *ful*, c'est-à-dire pourri. Du sens de pourri, *lourd* est passé à celui d'inerte d'esprit, pesant d'esprit; puis, par une singularité très-grande, du sens moral au sens physique de pesant. Il n'y a rien à objecter contre cette étymologie dont le point essentiel repose sur la glose de Raban offrant la plus ancienne modification du latin *luridus*, et que d'ailleurs tout l'historique appuie. On a parlé de *horridus*, qui a donné *ord*, *orde*, avec agglutination de l'article, *lord*; mais les textes n'offrent aucune trace de cette agglutination. D'autre part, du Cange a invoqué le grec [illegible], dont l'échine est courbée : mais cette étymologie, d'ailleurs fort improbable, puisqu'on ne voit pas comment un mot grec serait entré dans les langues romanes sans passer par le latin, ne rend pas raison du sens de sale, immonde.

LOURDAUD, AUDE (lour-dô, dô-d'), *s. m.* et *f.* Personne lourde d'esprit et de corps. Pour rendre par étude un lourdaud plus adroit, RÉGNIER, *Sat.* X. Un lourdaud libéral auprès d'une maîtresse, Semble donner l'aumône alors qu'il fait largesse, CORN. *Ment.* I, 4. Je tombai de votre galère, Comme un lourdaud, dans l'onde amère, SCARR. *Virg.* VI. Ne forçons point notre talent; Nous ne ferions rien avec grâce; Jamais un lourdaud, quoi qu'il fasse, Ne saurait passer pour galant, LA FONT. *Fabl.* IV, 5.

— HIST. XIII° s. Il fut, ce truis [je trouve] un aboumerres.... Qui moult iert [était] lordes et lunaires [lunatique].... Tant lourdas vilain... GAUTIER DE COINCI, p. 618. || XVI° s. Ils jugeoient qu'il ne seroit jamais qu'un lourdault et un niais, AMYOT, *Fab.* 2. Les tyrans faisoient largesse du quart de bled.... et lors c'estoit pitié d'ouir crier vive le roy! les lourdaus n'advisoient pas qu'ils ne faisoient que recouvrer partie du leur, LA BOÉTIE, *Servit. volont.*

— ÉTYM. Dérivé de *lourd*; wall. *lourdâ*.

LOURDEMENT (lour-de-man), *adv.* || 1° D'une manière lourde, gauche. Plaisanter lourdement. || 2° D'une manière qui marque un esprit lourd. Jamais si lourdement a-t-on pu se méprendre? TH. CORN. *D. César d'Avalos*, II, 1. Et lourdement tranquille, Entouré de bouffons et d'insipides jeux, Quand il avait dîné, croyait son peuple heureux, VOLT. *Éd. d'un prince.* || 3° D'une manière lourde, avec tout le poids. Marcher lourdement. Vous voilà donc pris, homme de [illegible] ah! je vous [illegible] lieu [illegible] vous ne tomberez pas si lourdement, SCARR. *Rom. com.* I, 15. Il croit voir un [illegible], il se jette lourdement dessus, LA BRUY. XI. || 4° [illegible] façon qui pèse sur le corps (sens peu usité). [illegible] mieux nourri et plus lourdement vêtu? [illegible]

— HIST. XIV° s. Par le col me prist [illegible] dire, De fort estraindre se pena, Là [illegible] [laidement] me demena, J. BRUYANT, dans [illegible] t. II, p. 5. Cellui qui la porte gardoit, [illegible] felonnement regardoit, Moult lourdement me print à dire : Qu'est-ce, que [illegible], beau sire? [illegible] vous entrer sans congié? ID. ib. t. II, p. 34. || XV° s. Si i out division des grans seigneurs d'avec le dauphin, pour avoir l'honneur de la premiere bataille, tant que tout l'ost du dauphin se departi moult lourdement et mauvaisement, *Chr. normande*, ch. 41, dans VIOLLET. Pour voir, Dieu [illegible] fait; J'ay lourdement vers ly forfait. *Mir. de* [illegible] *Genev.* || XVI° s. Faillir lourdement, AMYOT, *Marcel.* 24.

— ÉTYM. *Lourde*, et le suffixe *ment*.

LOURDERIE (lour-de-rie), *s. f.* Qualité de ce qui est lourd, grossier, maladroit. La lourderie de sa conduite en cette affaire est incomparable.

— HIST. XVI° s. Lui mesme [Antoine] commença à se mocquer de la grosserie et lourderie du service de sa maison auprès de la somptuosité, pompe de

et élégance de celui de Cléopâtre, AMYOT, *Anton.* 33. Non que je veuille qu'on retournast encore à la lourderie du temps passé ou... YVER, p. 619.

— ÉTYM. *Lourd;* Berry, *lourderie*, tournis du mouton.

LOURDEUR (lour-deur), *s. f.* État de ce qui est privé de légèreté et de vivacité. La lourdeur de son pas, de sa démarche. La lourdeur de son ton, de son style. Cet écrivain est d'une lourdeur assommante. L'habitude de voir presque toujours la lourdeur réunie à l'exactitude, de trouver à côté des décisions de la critique l'échafaudage insipide employé pour les former, a fait prendre celle-ci de ne regarder comme exact que ce qui porte l'empreinte de la pédanterie, CONDORCET, *Vie de Voltaire.* || Il se dit très souvent dans les arts du dessin. La lourdeur de cet édifice, de ces draperies.

— ÉTYM. *Lourd.*

LOURDISE (lour-di-z'), *s. f.* Faute lourde contre le bon sens, la bienséance, etc. Les Walpole manifestèrent la duperie et l'enchaînement de lourdises où ils avaient fait tomber notre premier ministre [Fleury], ST-SIM. 184, 209. D'Antin était trop initié dans les mystères de Meudon pour ignorer ces diverses lourdises [de Chamillart], ID. 234, 117.

— HIST. XVIe s. La d'inde pour sa lourdise et pesanteur, ne pouvant conduire les canetons, qui d'eux-mesmes sont très-lourds, O. DE SERRES, 378. La lourdise de plusieurs qui soustiennent que.... PALISSY, 369.

— ÉTYM. *Lourd.*

LOURE (lou-r'), *s. f.* || 1° Vieux mot qui signifiait musette, et qui a pris le sens de la danse à la loure, comme gigue le sens de danse au violon. || 2° Sorte de danse grave de paysans dont l'air, qui porte le même nom, se bat à deux temps, et d'un mouvement marqué. Si l'archevêque de Paris s'avisait à la grand'messe de danser une loure ou une chaconne, VOLT. *Dial.* 21. Pour le style [dans Zaïre], il ne faut pas s'attendre à celui de la Henriade; une loure ne se joue point sur le ton de la descente de Mars, ID. *Lett. Formont*, 15 déc. 1732.

— HIST. XVIe s. Et moy, j'ay bien perdu ma loure toute entiere, Que Pernet desroba dedans ma panetiere, RONS. 743.

— ÉTYM. On a indiqué le vieux scandinave *lûdr*, danois *luur*, flûte de berger. D'autres regardent *loure* comme une altération de *outre* (d'une cornemuse), avec agglutination de l'article. Ne pourrait-on pas songer au latin *lura*, sacoche, bourse, et, par suite, musette?

LOURÉ, ÉE (lou-ré, rée), *part. passé* de lourer. Notes lourées. || Qui doit être joué dans le goût des airs de cornemuse, c'est-à-dire avec un caractère champêtre.

LOURER (lou-ré), *v. a.* Terme de musique. Lier les notes en appuyant sur la première de chaque temps.

— ÉTYM. *Loure.*

† **LOUSSEAU** (lou-sô), **LOUSSEC** (lou-sèk), **LOUSSET** (lou-sè) ou **LOSSE** (lo-s'), *s. m.* Terme de marine. Petit réservoir pratiqué pour recevoir l'eau dans le fond des embarcations qui n'ont point de pompe. On dit aussi ousseau.

† **LOUSTIC** (lou-stik) ou **LOUSTIG** (lou-stigh), *s. m.* || 1° Bouffon qui existait dans les régiments suisses au service de France avant 92; ses fonctions consistaient à distraire les soldats, à les égayer, à les préserver de la nostalgie. Dans une marche, quand le loustig a ri, toute la colonne rit, et demande : qu'a-t-il dit? P. L. COUR. 2e *lettre particulière.* || 2° Par extension, plaisant de caserne, homme qui amuse, qui fait rire par de grosses plaisanteries. Un plaisant (c'était apparemment le loustig du parti janséniste) mit ces vers au bas de l'estampe, VOLT. *Dict. phil. Sottise des deux parts.* Ce monsieur du journal m'appelle loustic, et c'est là-dessus que je le prends : il dit, et croit bien dire, parlant de moi, le loustic du parti national, et fait là une faute sans s'en douter, le bonhomme! ce mot est étranger; lorsqu'on prend le mot des puissances étrangères, il ne faut pas le changer; les puissances étrangères disent loustig, non loustic, et je crois même qu'il ignore ce que c'est que le loustig dans un régiment *Teutsche;* c'est le plaisant, le jovial qui amuse tout le monde et fait rire le régiment, je veux dire les soldats et les bas officiers; car tout le reste est noble, et, comme de raison, rit à part, P. L. COUR. 2e *lettre particulière.*

— ÉTYM. Allem. *lustig*, gai, jovial, de *Lust*, plaisir.

LOUTRE (lou-tr'). || 1° *S. f.* Petit quadrupède carnassier de la famille des martres. La loutre est un animal vorace, plus avide de poisson que de chair, qui ne quitte guère le bord des rivières ou des lacs et qui dépeuple quelquefois les étangs, BUFF. *Loutre.* La loutre, qui sait si bien faire la guerre aux poissons, ne se creuse point de domicile; mais elle profite habilement des cavités qu'elle rencontre, BONNET, *Contempl. nat.* XII, 30, note 1. || 2° *S. m.* Un loutre, chapeau, manchon, etc. fait avec le poil ou la peau de la loutre. || Cet emploi n'est plus guère en usage aujourd'hui. On dit : casquette de loutre, fourrure de loutre.

— HIST. XIIIe s. Plus set d'engien que ne set loutres, *Bibl. des chart.* 4e série, t. V, p. 469. || XIVe s. Loutre est une beste qui merveilleusement destruict toutes eaues douces de poissons; et qui bien le veut prendre à force de chiens, si le chace en mars ou en septembre, que les eaux sont basses et les herbes petites, *Modus*, f° XLI. Les espraintes [fiente] de la loutresse sont ung petit plus noires et plus cleres [que celle du mâle], *ib.* f° XLI, *verso.*

— ÉTYM. Anc. wallon, *loths;* Berry, *leûre, loure;* provenç. *luria, luiria, loiria;* esp. *lutria;* port. et ital. *lontra;* du lat. *lutra*. D'après Varron (*L. Lat.* V, § 79), *lutra* est pour *lythra*, et vient de λύω, parce qu'on dit que la loutre coupe les racines des arbres sur les rives; mais ce mot ne se trouve pas en grec. Bien qu'on ne puisse s'empêcher de rapprocher les noms sanscrit *udra* et allemand *Otter* de cet animal, on ne voit pas comment *l-utra* aurait pris un *l* prosthétique.

† **LOUTREUR** (lou-treur), *s. m.* Celui qui chasse la loutre. || On a dit aussi et mieux loutrier.

— HIST. XIVe s. Celuy qui est maistre loutreur doit avoir deux varletz ou plus du mestier pour luy aidier, *Modus*, f° XLI, *verso.*

† **LOUVART** (lou-var), *s. m.* Terme de chasse. Jeune loup d'un à deux ans.

— ÉTYM. Dérivé de *loup* ou plutôt de *louve*.

† **LOUVAT** (lou-va), *s. m.* Terme peu usité. Jeune loup. Au bout de quelque temps que messieurs les louvats Se virent loups parfaits, LA FONT. *Fabl.* III, 13.

— ÉTYM. Diminutif de *loup;* provenç. *lobat.*

1. **LOUVE** (lou-v'), *s. f.* || 1° La femelle du loup. M. le marquis de Spontin Beaufort, ayant fait accoupler un chien avec une louve, a obtenu quatre mulets, trois mâles et une femelle, BUFF. *Quadrup.* t. VIII, p. 6. || Symbole de la ville de Rome. Les fils de la louve, les Romains. La louve figurait, au lieu d'aigle, sur les enseignes de la république; elle est souvent représentée avec Romulus et Rémus qu'elle allaite. La louve reposait, comme celle de marbre, Qu'adoraient les Romains, et dont les flancs velus Couvraient les demi-dieux Rémus et Romulus, A. DE VIGNY, *la Mort du loup.* || 2° Fig. et familièrement. Une louve, une femme très-adonnée à la débauche. Sachant bien que fortune est ainsi qu'une louve, Qui sans choix s'abandonne au plus laid qu'elle trouve, RÉGNIER, *Sat.* XI. || 3° Terme de pêche. Baril défoncé des deux bouts, et placé sur l'écoutillon d'un bâtiment pêcheur. La louve sert de conduit pour jeter dans la cale la morue habillée. || Espèce de filet qu'on tend verticalement sur trois perches, en opposant l'ouverture au courant. || Nom des verveux, surtout en parlant de ceux qui ont plusieurs ouvertures à chaque bout.

— HIST. XIIIe s. Maintes estoires devisent que Romulus et Remus furent né d'une lue, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 43. Entor cele riviere [le Tibre] manoit une feme qui servoit à touz communement, et tels femes sont apelées en latin lues, ID. *ib.* Louve, goupille et chate sont trois bestes de proie, *Chastie-Musart.* || XVIe s. Plus mordant qu'une louve, MAROT, I, 251. De là en avant il n'y eut galere aucune qui peust endurer la mer d'Escosse et d'Irlande, où il falloit doubler, ils la trouverent si louve, comme on dit, que de fraieur qu'ils en prenoient, ils choisirent de se perdre aux terres, D'AUB. *Hist.* III, 200.

— ÉTYM. Wallon, *louvesse;* provenç. et espagn. *loba;* ital. *lupa;* du lat. *lupa.*

2. **LOUVE** (lou-v'), *s. f.* Instrument de fer taillé carrément, qui, placé dans un trou fait exprès aux pierres de taille, sert à les enlever.

— ÉTYM. *Louve* 1, par comparaison avec la morsure de la louve.

LOUVÉ, ÉE (lou-vé, vée), *part. passé* de louver. Une pierre louvée.

— ÉTYM. *Louve.*

† **LOUVELLE** (lou-vè-l'), *s. f.* Terme de marine. Border en louvelle, border de manière que les bordages se touchent carrément l'un à côté de l'autre.

LOUVER (lou-vé), *v. a.* Soulever une pierre avec la louve.

— ÉTYM. *Louve* 2.

1. **LOUVET, ETTE** (lou-vè, vè-t'), *adj.* Se dit, chez le cheval, d'une robe caractérisée par la présence de la nuance jaune et du noir, qui lui donne une certaine ressemblance avec le poil du loup. Cheval louvet. Jument louvette. || Substantivement. Le louvet n'est, à proprement parler, qu'un isabelle charbonné.

— ÉTYM. Diminutif de loup.

† 2. **LOUVET** (lou-vè), *s. m.* Terme de vétérinaire. Nom donné quelquefois au charbon des bêtes à laine. || On dit aussi lovat.

— ÉTYM. Diminutif de *loup;* maladie ainsi dite par comparaison avec un *loup* (voy. LOUP, n° 5).

† **LOUVETAGE** (lou-ve-ta-j'), *s. m.* Sorte de préparation donnée à la laine au moyen de la machine appelée loup.

— ÉTYM. *Louveter.*

LOUVETEAU (lou-ve-tô), *s. m.* || 1° Petit loup qui est encore sous la mère. Le temps de la gestation est d'environ trois mois et demi, et l'on trouve des louveteaux nouveau-nés depuis la fin d'avril jusqu'au mois de juillet, BUFF. *Quadrup.* t. II, p. 190. || Fig. Gens de race violente et rapace. Les millions qu'ils [les Carignans] y ont pris [à Turin] à toutes mains, ne se peuvent ni expliquer ni nombrer; tout le monde l'a vu et senti; on n'y a que trop reconnu les louveteaux du cardinal d'Ossat, ST-SIM. 485, 25. || 2° Se dit, dans les loges maçonniques, du fils d'un franc-maçon. || 3° Sorte de coins de fer à l'usage des maçons, et servant à serrer de chaque côté la louve.

— HIST. XIIIe s. Quatre loviax gisent enmi, Et ma dame Hersent la love, Qui ses loviax norrist et cove, *Ren.* 360. S'il a gaires de tex loviaus Entre ces apostres noviaus, Eglise, tu es mal baillie, Se ta cité est assaillie, *la Rose*, 11173. || XVIe s. Si n'est-il loup, louve, ne louveton.... Qui jamais eust sur moy la dent boutée, MAROT, II, 50.

— ÉTYM. Wallon, *leûlon. Louveau*, de l'ancien français, dérive directement de *loup; louveteau* dérive de *louvet*, jeune loup, qui se trouve dans ce dicton : Mort du louvet, santé de l'aignelet.

1. **LOUVETER** (lou-ve-té. La syllabe *vet* double le *t* quand la syllabe qui suit est muette : louvette, louvettera), *v. n.* Faire ses petits, en parlant d'une louve. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

— ÉTYM. *Louvet*, petit loup (voy. LOUVETEAU).

† 2. **LOUVETER** (lou-ve-té. La syllabe *vet* double le *t* quand la syllabe qui suit est muette : louvette, louvettera), *v. a.* Opérer le louvetage. Louveter de la laine. La laine louvetée est ensuite cardée.

— ÉTYM. *Loup*, instrument.

LOUVETERIE (lou-vè-te-rie; bien que l'Académie ne mette point d'accent, la prononciation en met un), *s. f.* || 1° Équipage pour la chasse du loup. Officier de la louveterie. || 2° Lieu destiné à loger cet équipage.

— ÉTYM. *Louvetier.*

LOUVETIER (lou-ve-tié; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel, l'*s* se lie : des lou-ve-tié-z actifs), *s. m.* || 1° Autrefois, officier qui commandait l'équipage pour la chasse du loup. || Grand louvetier, le louvetier des chasses du roi. Heudicourt obtint pour son fils la survivance de sa charge de grand louvetier, ST-SIM. 484, 138. || 2° Aujourd'hui, propriétaire qui s'est engagé à entretenir un équipage pour chasser le loup.

— ÉTYM. *Louvet*, jeune loup (voy. LOUVETEAU).

† 1. **LOUVETTE** (lou-vè-t'), *s. f.* || 1° Louvette des pasteurs, ou, simplement, louvette, un des noms vulgaires de l'ixode ricin (arachnides), tique des chiens. || 2° Nom vulgaire donné à la chenille de l'hépiale lupuline (lépidoptères nocturnes).

— ÉTYM. Diminutif de *louve.*

† 2. **LOUVETTE** (lou-vè-t'). Terme de marine. Synonyme de louvelle.

† **LOUVEUR** (lou-veur), *s. m.* Maçon qui louve une pierre.

LOUVIERS (lou-vié), *s. m.* Sorte de drap fabriqué dans la ville de Louviers. Un habit de louviers. De l'excellent louviers.

† **LOUVOYAGE** (lou-vo-ia-j'), *s. m.* Terme de marine. Action de louvoyer. Il y a du louvoyage dans cet endroit, on peut y louvoyer.

LOUVOYER (lou-vo-ié; plusieurs disent lou-voi-é. L'y se change en *i* toutes les fois qu'il est suivi d'un *e* : louvoie), *v. n.* || 1° Terme de marine. Porter le cap d'un côté, et puis revirer de l'autre, pour ménager un vent contraire et ne pas s'éloigner de la route qu'on veut tenir. Le vent étant devenu contraire, ils furent obligés de louvoyer, dans l'espérance qu'il changerait, LESAGE, *Diable boit.* ch. XV, dans POUGENS. || 2° Fig. Prendre des

détours pour arriver à un but où l'on ne peut aller directement. Quand il ne s'agit que d'aller contre le vent, on louvoie, J. J. ROUSS. *Ém.* I. Je l'entendis seulement qui me disait quelques mots pour m'engager à retarder mon départ, à écrire à mon père que j'étais malade, enfin à louvoyer avec sa volonté, STAEL, *Corinne*, XII, 4. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— HIST. XVI^e s. Aians mis hors la voile latine et le trinquet, ils s'esloignerent aisement des autres qui ne pourroient s'approcher qu'aux lis du vent, et lovéant, D'AUB. *Hist.* II, 301. De là viennent à demie lieue de Mahomette, et n'aiant pas la mer commode, lovéent en attendant les raports de Vinceguerre, ID. *ib.* III, 511.

— ÉTYM. Danois, *lovere*; suédois, *lofva* et *loferra*. La seule forme un peu ancienne que l'on possède est *loveer* et même *aloveer*, elle se rapproche tout à fait du danois, et elle écarte *loup* : aller à la manière des loups. Outre que ce sens serait bien peu satisfaisant, on sait que beaucoup de nos termes de marine proviennent des langues du nord. On a dit aussi, au XVI^e siècle, une *mer louve* pour une mer mauvaise (voy. l'historique du mot LOUVE); mais *louvoyer* n'est pas aller par une mer mauvaise.

LOUVRE (lou-vr'), *s. m.* || 1° Ancien palais du souverain, à Paris. Philippe Auguste fit bâtir sur cet emplacement une tour qui porta le nom de tour du Louvre; on y enferma souvent des prisonniers importants; Charles V y mit sa bibliothèque connue sous le nom de librairie du Louvre. La partie qu'on nomme le vieux Louvre est due à François I^er et à Pierre Lescot, et fut terminée seulement sous Henri II. La galerie du Louvre, c'est-à-dire la galerie parallèle à la Seine, a été construite par Charles IX et Henri III. La colonnade du Louvre est l'œuvre de Louis XIV et de Claude Perrault. Enfin la galerie du Louvre parallèle à la rue de Rivoli et complétant la communication du Louvre avec les Tuileries a été achevée par Napoléon III. Le pauvre en sa cabane où le chaume le couvre Est sujet à ses lois [de la mort]; Et la garde qui veille aux barrières du Louvre N'en défend pas nos rois, MALH. VI, 18. Et fuyant des grandeurs la présence importune, Je ne vais point au Louvre adorer la fortune, BOIL. *Sat.* II. Le Louvre, après avoir été hors des murs pendant plus de six siècles, se trouva enfin dans Paris par l'enceinte commencée sous Charles V en 1367, et achevée sous Charles VI en 1383, SAINT-FOIX, *Ess. Paris, Œuv.* t. III, p. 185, dans POUGENS. || Honneurs du Louvre, certaines distinctions attachées par le roi à quelque dignité et surtout à certaines familles très-nobles. Des chiens dont le pavé se couvre Distinguez-nous à nos colliers; On sent que les honneurs du Louvre Iraient mal à ces roturiers, BÉRANG. *Requête p. les chiens de qualité.* || Louvre s'est dit d'une habitation royale en général, et surtout des châteaux des rois de France. Le Louvre de Fontainebleau. || Fig. Le prince [le lion] à ses sujets étalait sa puissance; En son louvre il les invita; Quel louvre! un vrai charnier, dont l'odeur se porta D'abord au nez des gens, LA FONT. *Fabl.* VII, 7. Mon appétit s'ouvre, Et mon œil découvre Les portes d'un louvre En tourte arrondi, BÉRANG. *Cocag.* || 2° Musée du Louvre, galeries et salles du Louvre qui contiennent une riche collection de tableaux, de dessins, de statues, d'antiquités, etc. Étudier au Louvre. || 3° Par allusion au Louvre de Paris, maison superbe et magnifique. Tout est pour eux [les amants] bon gîte et bon logis, Sans regarder si c'est Louvre ou cabane, LA FONT. *Cue.* Sa maison va être le Louvre des états [de Bretagne], SÉV. 73. || Fig. Sa cabane est son Louvre et son Fontainebleau, RACAN, *la Retraite.* J'ai mille courtisans [mes livres] rangés autour de moi; Ma retraite est mon Louvre, et j'y commande en roi, DESTOUCHES, *Phil. mar.* I, 1. Bénis soient tes décrets, ô sagesse profonde, Qui me voulus heureux, et, prodigue envers moi, M'as fait dans mon asile et mon maître et mon roi; Mon Louvre est sous le toit, sur ma tête il s'abaisse, De ses premiers regards l'orient le caresse, A. CHÉN. *Élég.* XXIV.

— HIST. XVI^e s. Il [Charles IX après la Saint-Barthélemy] tremble, il fait trembler par dix ou douze nuits Le cœur des assistants, quels qu'ils fussent, et puis Le jour effraye l'œil, quand l'insensé descouvre Les corbeaux noircissant les pavillons du Louvre, D'AUB. *Tragiques, les Fers.*

— ÉTYM. Bas-latin, *lupara*, *lupera*, nom du château jadis hors Paris, qui est devenu le Louvre; on n'en connaît ni l'origine ni la signification.

† **LOVE** (lo-v'), *s. f.* Masse de savon ayant la longueur d'une brique, la largeur et l'épaisseur de trois.

— ÉTYM. Angl. *loaf*, pain (voy. LOAF).

† **LOVÉ, ÉE** (lo-vé, vée), *part. passé* de lover. || Un serpent lové, se dit de la position que prend un serpent pour s'élancer, quand il roule son corps et se dresse.

† **LOVELACE** (lo-ve-la-s'), *s. m.* Élégant séducteur de femmes. Si vous donniez une bonne leçon à l'un de ces petits Lovelaces, ne faudrait-il pas recommencer le lendemain? CH. DE BERNARD, *la Chasse aux amants*, § 2. || Ironiquement, un débauché de mauvais ton, ou un fat.

— ÉTYM. *Lovelace*, personnage du roman de Clarisse Harlowe, par Richardson; ce nom veut dire lacs d'amour : *love*, amour, et *lace*, lacs.

† **LOVER** (lo-vé), *v. a.* Terme de marine. Lover un câble, le mettre en cerceaux, pour se tenir prêt à le filer.

† **LOVEUR** (lo-veur), *s. m.* Terme de pêche. Matelot qui roue ou love les filets dans les bâtiments employés à la pêche du hareng dans la Manche.

† **LOX.... LOXO.** .. Préfixe qui, venant du grec λοξὸς, signifie oblique; comparez le latin *luxus*, ôté de sa place, et voy. LUXER.

† **LOXARTHRE** (lo-ksar-tr'), *s. m.* Terme de médecine. Direction vicieuse d'une articulation ou d'un membre, comme on l'observe dans les pieds bots.

— ÉTYM. *Lox* ..., et ἄρθρον, articulation.

† **LOXOCOSME** (lo-kso-ko-sm'), *s. m.* Instrument propre à démontrer les phénomènes du mouvement de la terre, les saisons et l'inégalité des jours.

— ÉTYM. *Loxo*...., et κόσμος, monde.

LOXODROMIE (lo-kso-dro-mie), *s. f.* Terme de marine. Ligne courbe que décrit le vaisseau en suivant le même rumb du vent. || Terme de géométrie. Courbe qui est tracée à la surface d'une sphère, et qui coupe tous les méridiens sous un même angle.

— ÉTYM. *Loxo*...., et δρόμος, course.

LOXODROMIQUE (lo-kso-dro-mi-k'), *adj.* Terme de marine. Qui appartient à la loxodromie. Ligne loxodromique, et, substantivement, la loxodromique. Comme la courbe appelée loxodromique décrite par un vaisseau qui suit toujours le même rumb de vent fait aussi toujours le même angle avec tous les méridiens, il s'ensuit que, si les méridiens étaient des lignes droites concourantes au pôle, la loxodromique deviendrait la spirale logarithmique, FONTEN. *Bernoulli.* || Tables loxodromiques, tables par lesquelles on peut calculer le chemin que fait un bâtiment. Il [Bremond] publia, peu de temps avant sa mort, la traduction des nouvelles tables loxodromiques de M. Murdoch, qui consistent en une application de la figure de la terre aplatie par les pôles, à la construction des cartes marines réduites, MAIRAN, *Éloge de Bremond.*

† **LOXODROMISME** (lo-kso-dro-mi-sm'), *s. m.* Terme didactique. Marche dans une direction oblique. || Terme de géologie. Loxodromisme des couches du globe, leur parallélisme constant, en faisant abstraction des perturbations partielles.

— ÉTYM. *Loxodromie.*

LOYAL, ALE (lo-ial, ia-l'; plusieurs disent loi-ial, ia-l'; d'après Bèze, au XVI^e siècle, il fallait prononcer loi-ial, et il condamne ceux qui disaient lo-ial), *adj.* || 1° Qui est de la condition requise par la loi. Marchandise bonne et loyale. Vin loyal et marchand. || Terme de palais. Loyaux coûts, les frais et loyaux coûts, les frais légitimement faits. Un bon et loyal inventaire, un inventaire fait fidèlement et régulièrement. *Item*, doit à Richard cinq cents livres dix sous, Pour gages de cinq ans, frais, noces, loyaux coûts, REGNARD, *le Joueur*, III, 4. || Terme de féodalité. Loyal aide, impôt payable quand le seigneur obtenait l'ordre du Saint-Esprit. || En ce sens, qui est le sens propre, il ne se dit qu'en termes de commerce et de palais. || 2° Qui obéit aux lois de l'honneur et de la probité. Homme loyal en affaires. Il me fut un voisin généreux et loyal, ROTR. *Venceslas* IV, 6. Adieu, ma très-chère et très-loyale, j'aime fort ce mot; ne vous ai-je pas donné du cordialement? SÉV. 410. En loyal chevalier j'ai réclamé mes droits, C. DELAV. *Vêp. sicil.* II, 4. || Il se dit aussi des choses. Une parole loyale. Il me donne un loyal appui. || Terme de manége. Cheval loyal, cheval qui emploie toute sa force pour obéir, et qui ne se défend pas lorsqu'on le châtie. Bouche loyale, bouche droite, qui obéit facilement au mors. || 3° Terme d'histoire d'Angleterre. Attaché à la royauté. Il [John Cromwell] lui représenta, à lui Olivier Cromwell, qu'il l'avait vu jadis à Hamptoncourt dans des opinions plus loyales, CHATEAUBR. *Stuarts*, Charles [illegible]

— REM. Léal est la prononciation normande qui, au XVII^e siècle, n'était pas tout à fait éteinte : Je veux vous donner des marques plus visibles que le soleil, reprit-il, que je vous chéris d'une amour toute léale, *Francion*, liv. VI, p. 226.

— HIST. XI^e s. Hui nous defaut la loial compagnie, *Ch. de Rol.* CXXIX. S'il fust leials, ben [illegible] semblast [à] baron, *ib.* CCLXXIV. || XII^e s. [illegible] preus, mout ot le cuer loial, *Roncisv.* 61. [illegible] et prudom; Deu [il] ama et ot chier *Saxons*. [illegible] Que vous amez [aimiez] vostre loial ami, *Couci*, VII. Onc si loiaux [cœur] ne fu quis ne [illegible] XIV. Loiaulx amours et fine et droiturière, [illegible] XVIII. Dites, amanz, qui vaut mieux par [illegible] Loial folie ou sage traison? *ib.* XX. || XIII^e s. [illegible] prent, par droit, d'un larron la justice, [illegible] desplaire as loiaus, de neant? QUESNES, *Romancero* 89. Et furent nommé trois yglises où li avoirs seroit aportés, et le mist l'en là en la garde des François et des Veniciens et des plus loiaus qu'en pot trover, VILLEH. CVIII. Il [les enfants] doivent estre tenu pour bastart et estre osté de tele partie qu'il emportassent s'il fussent loiel hoir, BEAUM. XVIII, 1. Eslecciez vous [réjouissez-vous], li sien leal, en l'esgart de lui [Dieu], *Psautier*, f° 77. || XV^e s. Tous chevaliers doivent aider à leur loyal pouvoir toutes dames et pucelles dechassées, FROISS. I, I, 16. Pour donner l'exemple aux autres [femmes], d'estre loyales à leurs maris, ID. I, I, 166. || XVI^e s. Il [illegible] bien qu'il ne pouroit commettre cela à homme plus loyal et plus fidele, AMYOT, *C. d'Utiq.* 72. [illegible] nous appelons monnoye, non celle qui est loyale seulement, mais la faulse aussi qui a mise, MONT. III, 77.

— ÉTYM. Provenç. *leyal*, *lial*; catal. *lleal*; espagn. *leal*; ital. *leale*; du lat. *legalis*, conforme à la loi, de *lex*, *legis*, loi (voy. LOI).

LOYALEMENT (lo-ia-le-man; plusieurs disent loi-ia-le-man), *adv.* D'une manière loyale. Agir, se comporter loyalement. Je trouvai les archers du grand desterbem qui, munis d'un papier royal, pillaient sa maison [de Zadig] loyalement et avec ordre, VOLT. *Zadig*, 17.

— HIST. XII^e s. Il n'en est plus qui si amt [aime] leaument, *Couci*, v. Onques Tristans, cil qui but le bruvage, Plus leaument n'ama sans repentir, [illegible] XIX. E David li psalmistes, qui nus dit ensement Ne vit ainc deguerpi nul qui vit leaument Ne ne[illegible] querant de sun engendrement, *Th. le mart.* [illegible] || XV^e s. Ceux là le servirent loyaument, COMM. [illegible] 14. || XVI^e s. Ilz la garderent aussi loyaument et aussi fidelement comme si c'eust esté leur propre païs, AMYOT, *Timol.* 23. Ilz attendirent loyaument et de bonne foi sans se bouger, jusqu'à ce qu'ils eussent achevé, ID. *Marcel.* 3.

— ÉTYM. *Loyale*, et le suffixe *ment*. Dans *loyaument* ou *leiaument*, qui est la même chose, [illegible] au féminin, comme l'est en latin *legalis*.

† **LOYALISME** (lo-ia-li-sm'), *s. m.* Terme d'histoire d'Angleterre. Dévouement aux Stuarts. || Terme d'histoire des États-Unis. Opinion du parti américain qui resta attaché au gouvernement [illegible]

— ÉTYM. *Loyal.* Dans l'anglais, *loyal* a pris le sens de fidèle au souverain.

† **LOYALISTE** (lo-ia-li-st'), *s. m.* Celui qui professe le loyalisme.

LOYAUTÉ (lo-iô-té; plusieurs disent [illegible]; d'après Bèze, au XVI^e siècle, on devait prononcer loi-iô-té; il condamne ceux qui disaient [illegible]), *s. f.* Qualité de la chose ou de la personne qui est loyale. Loyauté de la conduite, des procédés. Qu'eussé-je fait, Pollux, en cette extrémité, Qui commettait ma vie avec ma loyauté? CORN. *Médée*, I, 1. Un homme, parfait modèle du caractère français dans son antique loyauté, et de l'esprit français dans sa culture nouvelle, STAEL, *Corinne*, XII, 1. [Il] Pousse la loyauté jusqu'à l'imprudence, C. DELAV. *l'Épr.* [illegible] I, 1. [illegible] pendant que tu sors joyeux de ma demeure, Ma [illegible] loyauté sort de mon cœur... V. HUGO, *Hernani* [illegible]

— HIST. XI^e s. ....Et il ait oud [eu] en [illegible] arrière] testimoine de leauté, *Lois de Guillaume*, [illegible] || XII^e s. La leauté doit l'en tot jors amer : Deu le commande, qui tot a à jugier, *Li charroi de Nymes*, v. 443. Quant [il] servi sun seignur par sa grant leauté, *Th. le mart.* 56. || XIII^e s. Et les dames qui chastement vivront, Se loiauté font à ceus qui iront [à la croisade], Si partiront [auront part] à cest pelerinage, QUESNES, *Romanc.* p. 94. Mais il avoit le cuer [cœur] si plein de loyauté, *Berte*, XLV. Envie est de tel cruauté, Qu'ele ne porte leauté à compaignon ne à compaigne, *la Rose*, 254. La leauté du roy peut l'en [l'on] veoir ou [au] fait de monseigneur de Trie, JOINV. 200. || XVI^e s. Ceste dame [illegible] à son mary, AMYOT, *Alc.* 13. En grand pauvreté n'a pas grand loyauté,

LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, 293. Loyauté vaut mieux qu'argent, ID. *ib.* p. 344.

— ÉTYM. *Loyal*; provenç. *leyaltat*, *leiautat*, *lealtat*; espagn. *lealtad*; ital. *lealtà*.

LOYER (lo-ié; plusieurs disent loi-ié; l'r ne se lie jamais; au pluriel, l's se lie: les lo-ié z enchéris), *s. m.* ‖ 1° Prix de louage d'un objet quelconque. Sous le règne de François Ier le total des loyers de toutes les maisons de Paris ne montait qu'à la somme de trois cent douze mille livres; aujourd'hui les carmes déchaussés, indépendamment du vaste terrain qu'occupent leurs jardins et leur couvent, jouissent de près de cent mille livres de rente en loyers de maisons qu'ils ont fait bâtir dans cette rue et dans les rues adjacentes, SAINT-FOIX, *Ess. Paris*, Œuv. t. III, p. 311, dans POUGENS. Je pris à loyer une fort belle Circassienne, VOLT. *Scarmentado*. Un jour qu'elle [Mme de Maintenon] rassemblait chez elle une nombreuse compagnie, une blanchisseuse lui prêta des chaises et quelques autres meubles, et ne voulut jamais en recevoir le loyer, GENLIS, *Mme de Maintenon*, t. II, p. 207, dans POUGENS. ‖ Fig. Le mariage est un loyer; On entre en octobre, on sort en janvier, BÉRANG. *Juge de Ch.* ‖ Donner une ferme à loyer, la louer à un fermier. ‖ Loyer ne se dit point des prix qu'on paye ou qu'on reçoit pour une ferme; on dit fermage. ‖ On ne dit pas le loyer d'un cheval, on dit le louage d'un cheval. ‖ Absolument. Le loyer d'un appartement, d'une maison. Payer son loyer. Les loyers augmentent. Dix mille francs, dix mille francs d'amende! Dieu! quel loyer pour neuf mois de prison! BÉRANG. 10 000 francs. ‖ 2° Salaire, ce qui est dû à un serviteur, à un ouvrier pour ses services, pour son travail. On ne doit pas retenir le loyer du serviteur et du mercenaire, *Dict. de l'Académie*. Toute peine, dit-on, est digne de loyer, LA FONT. *Fabl.* XII, 22. ‖ Peu usité en ce sens. ‖ 3° Récompense, dans le style élevé et poétique. Mais serait-ce à raison qu'une même folie N'eût pas même loyer? MALH. II, 12. Les lois ... Confondent le loyer avec le châtiment, RÉGNIER, *Sat.* III. Pouvoir dire : ce bras a servi Venceslas, N'est-ce pas un loyer digne de cent combats? ROTR. *Vencesl.* III, 6. Et, sans considérer quel sera le loyer D'une action de ce mérite, LA FONT. *Fabl.* VI, 13. L'ombrage n'était pas le seul bien qu'il [l'arbre] sût faire; Il courbait sous les fruits, Cependant pour salaire Un rustre l'abattait, c'était là son loyer, ID. *ib.* X, 2. Afin qu'en ta vieillesse un livre en maroquin Aille offrir ton travail à quelque heureux faquin Qui, pour digne loyer de la Bible éclaircie, Te paye en l'acceptant d'un « je vous remercie », BOIL. *Sat.* VIII. Très-peu de gré, mille traits de satire Sont le loyer de quiconque ose écrire, VOLT. *Ep.* LIII. Un mot d'éloge est son loyer, LEBRUN, *Epit.* I, 10. Psamménite eut le loyer de ses méchants desseins, car il avait tenté de faire soulever l'Égypte, P. L. COUR. *Traduct. d'Hérod.*

— HIST. XIe s. Qui mult te sert, malvais luer l'en [tu lui en] dones, *Ch. de Rol.* CLXXXIII. ‖ XIIe s. Qui ci mourra loier aura mout grant, *Roncisv.* 130. E vus, pur ço, ki bien servez, confortez vus en bien, car pleniers de vos uevres iert [sera] li luiers, *Rois*, p. 301. En tant creisset plus li travalz, ke li lowier del travailh aprochent, *Job*, p. 467. ‖ XIIIe s. N'ont pas [les juges] les honors por ce faire, Sans loier doivent à chief traire [mener à terme] Les quereles que l'en lor porte, *la Rose*, 5696. Qui malvès sert, malvès loyer atent, BEAUM. I, 9. Par se [sa] tricerie, si comme s'il prendent loier à l'autre partie por fere perdre son seigneur se querele, ID. IV, 22. Et quiconques louera meson à fole femme, il rendra au provost ou au baillif le loier de la meson d'un an, JOINV. 295. ‖ XIVe s. Pour ce que honour est le loyer de vertu et est attribué as bons, ORESME, *Eth.* 120. A meste Jehan le mire [mire], pour le leuwier de un keval, CARPENT., *Abattis de maisons*, p. 11. Pour le leuwier de ses quevauls, ID. *ib.* p. 18. ‖ XVIe s. Qui bon maistre sert bon loyer en attend, COTGRAVE. Courtisants, qui jettez vos dedaigneuses vues Sur ce chien delaissé, mort de faim par les rues, Attendez ce loyer de la fidelité, D'AUB. *Memoires*, éd. LALANNE, p. 50.

— ÉTYM. Wallon, *lowet*, *loiet*; provenç. *loguier*, *loguer*; esp. *loguero*; du lat. *locarium*, prix du gîte, de *locare* (voy. LOUER 1).

† **LOYOLISTE** (lo-io-li-st'), *s. m.* Disciple de Loyola, nom qu'on a donné quelquefois aux jésuites.

† **LOYOLITIQUE** (lo-io-li-ti-k'), *adj.* Qui appartient à la congrégation de Loyola ou aux jésuites. Il y aura là-dedans une géographie universelle publiée par un grande quantité de relations loyolitiques de ces pères qui errent par le monde; mais je pense qu'il y aura bien aussi des menteries, GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. 251.

LOZANGE (lo-zan-j'), *s. f.* Voy. LOSANGE.

† **LOZANS** (lo-zan), *s. m. pl.* Pâte de ménage, découpée en landes, propre aux potages (Dauphiné).

LU, LUE (lu, lue), *part. passé* de lire. Un livre lu de tout le monde.

† **LUBERNE** (lu-bèr-n'), *s. f.* Nom qu'on a donné autrefois à la femelle du léopard ou à la panthère.

LUBIE (lu-bie), *s. f.* Idée, volonté capricieuse qui passe par l'esprit. Je ne sais à qui en a le tyran du tripot [le théâtre]; si le tyran [duc de Richelieu] persiste dans sa lubie.... VOLT. *Lett. d'Argental*, 27 avril 1760. Mais par où de mon oncle arrêter les lubies? DORAT, *Feinte par amour*, III, 3. Seigneur Bartholo, si vous avez souvent des lubies comme celles dont le hasard me rend témoin, je ne suis plus étonné de l'éloignement que mademoiselle a pour devenir votre femme, BEAUMARCH. *Barb. de Sév.* III, 12.

— HIST. XVIe s. Lubie, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. Lat. *lubere* ou *libere*, avoir envie, vouloir.

† **LUBIN** (lu-bin), *s. m.* Terme de pêche. Bars ou loup.

— ÉTYM. Lat. *Lupinus*, nom propre appliqué à un animal; de *Lupus*, Loup, nom propre fréquent au début du moyen âge et traduisant *ulf*, *wolf* des langues germaniques.

LUBRICITÉ (lu-bri-si-té), *s. f.* Lasciveté excessive. Qu'on jette les yeux sur ce qui s'est publié de Tibère, de Caligula, de Néron, et l'on verra.... que le nom de ceux et de celles qui ont servi à leurs lubricités s'y trouve presque toujours exprimé, LAMOTHE LEVAYER, *Vertu des païens*, II, *Julien*. La fausse piété Qui, sous couleur d'éteindre en nous la volupté, Par l'austérité même et par la pénitence Sait allumer le feu de la lubricité, BOIL. *Épigr.* XXXVII.

— HIST. XVe s. Fuy le gouffre de villaine lubricité, P. LEMAIRE, *Pallas parlant à Paris*. Ces vertus qui sont contraires à lubricité sont en luy, *Bouciq.* IV, 7. ‖ XVIe s. La langue glisseroit d'entre les doigts, à cause de sa lubricité, ainsi que fait une anguille, PARÉ, VIII, 28. Les trois [les trois Valois] en mesme lieu ont à l'envi porté La premiere moisson de leur lubricité, D'AUB. *Tragiques*, *princes*.

— ÉTYM. Provenç. *lubricitat*; espagn. *lubricidad*; ital. *lubricità* (voy. LUBRIQUE). Le sens propre est qualité de ce qui est glissant.

† **LUBRIFICATION** (lu-bri-fi-ka-sion), *s. f.* Terme didactique. Action de lubrifier. Le clignement des paupières a pour résultat la lubrification de la cornée et de la conjonctive à l'aide du mucus de cette membrane et des larmes.

LUBRIFIÉ, ÉE (lu-bri-fi-é, ée), *part. passé* de lubrifier. L'œil lubrifié par les larmes.

LUBRIFIER (lu-bri-fi-é), je lubrifiais, nous lubrifiions, vous lubrifiiez; que je lubrifie, que nous lubrifiions, que vous lubrifiiez, *v. a.* Terme didactique. Rendre glissant. La synovie lubrifie les articulations.

— HIST. XVIe s. Nous voyons qu'on lubrifie de choses onctueuses les corps durs et solides agités par frequent mouvement, PARÉ, I, 6. Huiles d'amandes douces, et autres choses lubrefiantes, ID. XV, 61.

— ÉTYM. Lat. *lubricus*, glissant, et *facere*, faire.

LUBRIQUE (lu-bri-k'), *adj.* Qui a de la lubricité. Un homme lubrique. ‖ Il se dit aussi des choses. Hercule, qui nous voit écarter de la rive, Reconnaît à l'instant son lubrique dessein, ROTROU, *Herc. mour.* II, 2. Et tous ces lieux communs de morale lubrique Que Lulli réchauffa des feux de sa musique, BOIL. *Sat.* X. Lorsque nous vous exhortons à fuir les plaisirs douteux, les spectacles lubriques, les assemblées de péché, MASS. *Carême*, *Fausse confess.*

— HIST. XVe s. Vous povez bien congnoistre et voir A sa façon dyabolique, Que vaudoise est [Jeanne d'Arc], je la congnois, Desloyalle, faulce, lubrique, *Mistere d'Orleans*, p. 455. ‖ XVIe s. Faut prendre premierement viandes faciles à cuire, ou lubriques [glissantes].... puis les viandes de difficile digestion ou astringentes, PARÉ, *Introd.* 14. Ce plaisir lubrique, ID. XVIII, 1.

— ÉTYM. Provenç. *lubric*; espagn. et ital. *lubrico*; du lat. *lubricus*, proprement glissant, et, par suite, lubrique, qui glisse facilement vers les plaisirs des sens. *Lubricus* paraît avoir même radical que *lutum*, boue, et *illuvies*.

LUBRIQUEMENT (lu-bri-ke-man), *adv.* D'une manière lubrique. Parler lubriquement.

— HIST. XVe s. Et disoient communement en Angleterre les barons et les chevaliers : ce duc de Bretagne s'acquitta lubriquement [d'une façon glissante, mal sûre] et faussement, FROISS. II, II, 131.

— ÉTYM. *Lubrique*, et le suffixe *ment*.

† **LUCANE** (lu-ka-n'), *s. m.* Terme de zoologie. Genre d'insectes coléoptères. On y distingue le lucane cerf, dit vulgairement cerf-volant, taureau-volant, etc.

— ÉTYM. Lat. *lucanus*, cerf-volant, insecte.

† **LUCANIDES** (lu-ka-ni-d'), *s. m. pl.* Tribu de la famille des coléoptères lamellicornes, qui a pour type le genre lucane.

LUCARNE (lu-kar-n'), *s. f.* ‖ 1° Ouverture pratiquée au toit d'une maison pour donner du jour au grenier. ‖ Lucarne flamande, celle qui est formée d'une maçonnerie couronnée d'un fronton. ‖ Lucarne demoiselle, lucarne de charpente couverte en triangle. ‖ Lucarne faîtière, trou dans le toit recouvert simplement par une tuile. ‖ Lucarne à la capucine, celle qui est couverte en croupe de comble. ‖ Lucarne rampante, petite lucarne sans fronton pratiquée à peu près au milieu de la hauteur d'un comble. ‖ 2° Par extension, le réduit qu'éclaire la lucarne. Que je retrouve encor les ris dans la lucarne infortunée Où la bizarre destinée Vient de m'enterrer à Paris, GRESSET, *Chartreuse*. C'est cette nuit [la nuit du 4 août 1789] qui a supprimé les maîtrises et les priviléges exclusifs.... le maître tailleur, le maître cordonnier, le maître perruquier, pleureront; mais les garçons se réjouiront, et il y aura illumination dans les lucarnes! C. DESMOULINS, *la Lanterne*.

— HIST. XIVe s. A la lueur de la lune qui entroit en sa maison par un luquenne, DU CANGE, *lucanar*. ‖ XVe s. Pour ouvrir deux lucannes, E. DEICH. *Poésies mss.* f° 213. Une meschine [jeune fille] ouvrit la lucarne de l'huys de la tour, *Perceforest*, t. IV, f° 45. ‖ XVIe s. Le dit homme saisy de meubles fut pendu sur le champ, sans figure ni forme de procès, aux lucarnes de la maison où il avoit faict le pillage, CONDÉ, *Memoires*, p. 683. Deffenses, avantmurs, lucarnes, canonnieres L'on faict voller en l'aer, avec noires fumieres, J. MAROT, V, 155. Pour avoir peint et doré la plomberie de quatre lucarnes de la grosse tour, *Bibl. des ch.* 5e série, t. V, p. 142.

— ÉTYM. Berry, *lucane*; génev. *liquerne*. Diez indique le latin *lucerna*, lanterne, et il s'appuie sur le gothique *lukarn*, lanterne, et l'islandais *lucharn*, même sens, pour prouver que de bonne heure l'e s'était changé en a. Mais, à moins de penser que le mot *lucarne* vient du gothique, ce qui ne se peut guère, on ne voit pas comment *lucerna* aurait donné *lucarne*; *lucerne* a produit régulièrement *luserne*. D'ailleurs la forme ancienne est non pas *lucarne*, mais *lucanne* ou *lucane*; il paraît donc mieux de rapporter *lucane* ou, par épenthèse d'une r, *lucarne*, à une forme semblable au provençal *lugana*, lumière, et dérivée du latin *lux*, *lucis*, lumière.

† **LUCÈRES** (lu-sè-r'), *s. m. pl.* Nom que Romulus donna à la troisième tribu du peuple romain; les deux autres étaient les tatiens et les rhamnes.

† **LUCERNAIRE** (lu-sèr-nè-r'), *s. m.* ‖ 1° Terme de liturgie. Office du soir, célébré à la lueur des lampes. ‖ 2° Nom, chez les premiers chrétiens, de puits qui donnèrent un accès libre aux catacombes, à partir du IVe siècle.

— ÉTYM. Lat. *lucerna*, lanterne.

† 1. **LUCET** (lu-sè), *s. m.* Planche mobile qui forme un des côtés du bassicot ou caisse de bois avec laquelle on enlève les blocs d'ardoise.

† 2. **LUCET** (lu-sè), *s. m.* Fruit de l'airelle, appelé ailleurs mauret.

— ÉTYM. Bas-bret. *luce*, fruit de l'airelle.

† **LUCHAGE** (lu-cha-j'), *s. m.* Terme de point d'Alençon. Action de lucher.

† **LUCHE** (lu-ch'), *s. f.* Terme de point d'Alençon. Instrument en verre avec lequel on luche la dentelle.

† **LUCHER** (lu-ché), *v. a.* Terme de point d'Alençon. Frotter la dentelle avec la luche; cette opération lui donne du lustre.

LUCIDE (lu-si-d'), *adj.* ‖ 1° Qui a du luisant (sens vieilli). Alcés ou citrin ou lucide, le cent pesant payera dix livres, *Tarif du 18 sept. 1664*, *Entrées*. ‖ 2° Fig. Qui a de la lumière, de la netteté. Esprit lucide. Idées lucides. ‖ 3° Chez qui la lumière de la raison existe. Un fou lucide par intervalles. ‖ Où la lumière de la raison existe. Si, dans l'état de faiblesse où je suis, je trouvais quelque moment lucide, j'en profiterais à l'instant pour satisfaire mon cœur, D'ALEMB. *Lett. au roi de Prusse*, 10 sept. 1770. Je n'ai pas, comme Don Quichotte, des intervalles lucides, P. L. COUR. *Lett.* I, 114. ‖ Folie lucide, voy. FOLIE. ‖ 4° Terme de magnétisme animal. Qui a la clairvoyance supposée dans l'état magnétique. Ce magnétisé est lucide. ‖ 5° *S. f.* Lucide, nom qu'on donnait à plusieurs étoiles de différentes constellations, qui paraissent plus brillantes que les étoiles voisines. La lucide d'Aries. On dit aujourd'hui de préférence luisante.

— HIST. XVIe s. Ledit *septum lucidum* n'est autre chose qu'une partie du cerveau médiocrement so-

lèle, toutesfois transparente et lucide, PARÉ, III, 7.

— ÉTYM. Lat. *lucidus*, de *lucere*, luire.

† **LUCIDEMENT** (lu-si-de-man), *adv.* D'une manière lucide, clairement.

LUCIDITÉ (lu-si-di-té), *s. f.* || 1° Qualité de ce qui est lucide, clair à l'intelligence. Lucidité de l'esprit, des idées, du style. || 2° État de prétendue clairvoyance magnétique. La lucidité de cette somnambule.

— ÉTYM. Provenç. *luciditat*; ital. *lucidità*; du lat. *lucidus*, lucide.

† **LUCIE** (lu-sie), *s. f.* Bois de Sainte-Lucie, bois dont on fait de menus ouvrages de tabletterie; dit aussi mahaleb, *cerasus mahaleb*, L. et provenant, non de l'île de Sainte-Lucie, mais de Lorraine, et d'une petite forêt située près d'un couvent appelé Sainte Lucie.

† **LUCIENNE** (lu-siè-n'), *s. f.* Version lucienne, version des Septante, revue sur le texte hébreu par saint Lucien d'Antioche.

† **LUCIES** (lu-sie), *s. f. pl.* Terme de zoologie. Nom donné par Savigny à la 2e famille de la classe de mollusques nus qu'il appelle les ascidies.

LUCIFER (lu-si-fèr), *s. m.* || 1° Nom, chez les Latins, de l'étoile brillante nommée Vénus, qui, marchant le matin devant le soleil, paraît au point du jour, et qui, suivant le soleil au soir, prend alors le nom d'Hesperus. || 2° Chez les chrétiens, surnom de Satan. Mais de se mettre au-dessus du trône du Tout-Puissant, il n'y a eu depuis Lucifer, comme je crois, que les stoïciens qui l'aient osé entreprendre, LA MOTHE LE VAYER, *Vertu des païens*, II, *Zénon*. Laissez mon voile, esprit de Lucifer, LA FONT. *Faunt.* Luchier, chef des infernales cours, Pour éviter les traits de la furie, Escobar sait un chemin de velours, ID. *Ballade sur Escobar.* Il lui fera bientôt, aidé de Lucifer, Goûter en paradis les plaisirs de l'enfer, BOIL. *Sat.* X. On a donné le nom de Lucifer au prince des anges qui firent la guerre dans le ciel; et enfin ce nom, qui signifie phosphore et aurore, est devenu le nom du diable, VOLT. *Dict. phil. Ange.* Ce reflet émané du corps de Lucifer, C'était le pâle jour qu'il traîne en nos ténèbres, Le rayon sulfureux qu'en des songes funèbres Il nous apporte de l'enfer, V. HUGO, *Ball.* VIII. || Fig. C'est un vrai Lucifer, se dit d'un enfant turbulent, méchant. || 3° Dans un sens plus restreint, nom de l'esprit qui préside à l'orient, selon COLLIN DE PLANCY, *Dict. infernal.*

— REM. Si le nom de l'étoile du matin a pu passer au prince des mauvais anges, c'est qu'il y a dans une poésie hébraïque cette exclamation: Comment es-tu tombée, étoile du matin (*quomodo cecidisti, lucifer*)? En appliquant cette idée à la chute des anges, on est arrivé à nommer *Lucifer* le roi des anges tombés.

— HIST. XIIIe s. [Ses yeux] Tant sont clair com se Lucifer, La plus claire estoile qui soit D'autres estoilles, s'en issoit, *Roman de la poire.* || XIVe s. Il semble qu'il appartient bien que le roy ait aulcune vesture laquelle n'appartiengne à aulcun autre; mais plusieurs veulent ressembler, comme Lucifer, en magnificence au plus grand, *le Songe du vergier*, I, 147. || XVe s. Mès Lucifer, qui la nuit chace... [illegible] *Espinette amour.*

— ÉTYM. Provenç. *lucifer*; espagn. et ital. *lucifero*; du lat. *lucifer*, étoile du matin, de *lux*, *lucis*, lumière, et *ferre*, porter.

† **LUCIFÈRE** (lu-si-fè-r'), *adj.* Terme de zoologie. Se dit des vers diaphanes et gélatineux.

— ÉTYM. Lat. *lux*, *lucis*, lumière, et *ferre*, porter.

† **LUCIFÉRIEN, IENNE** (lu-si-fé-riin, riè-n'), *adj.* Qui tient de Lucifer, du démon. La duchesse d'Orléans me tourna sur ses frères, et, après quelques discours assez empêtrés, car l'orgueil lucifé[rien] [illegible] bien d'en venir là, elle me témoigna son inquiétude de la première séance au parlement après le roi, ST-SIM. 402, 346.

† **LUCIFUGE** (lu-si-fu-j'), *adj.* Terme de zoologie. Qui fuit la lumière.

— ÉTYM. Lat. *lux*, *lucis*, lumière, et *fugere*, fuir.

† **LUCILE** (lu-si-l'), *s. f.* [illegible] *cæsar.*

† 1. **LUCINE** (lu-si-n'), *s. f.* Terme de mythologie. Nom [illegible] à Junon, considérée comme la déesse qui présidait aux accouchements. À des travaux affreux Lucine [illegible], il est bien doux alors d'être chère à Junon, A. CHÉNIER, *[illegible]*

— ÉTYM. Lat. *Lucina*, de *lucere*, luire, proprement la lune, considérée dans son influence bienfaisante.

† 2. **LUCINE** (lu-si-n'), *s. f.* Genre de mollusques marins.

† 3. **LUCINE** (lu-si-n'), *s. f.* Nom d'une espèce de poire, qui s'appelle autrement citron ou citron-vert.

† **LUCIOLE** (lu-si-o-l'), *s. f.* || 1° Un des noms vulgaires donnés à la femelle du lampyre luisant. || 2° Un des noms vulgaires par lesquels on désigne la femelle du lampyre d'Italie (coléoptères), dite aussi mouche luisante (lampyre luciole, de certains auteurs).

— ÉTYM. Ital. *lucciola*, mouche luisante, de *lucere*, luire.

LUCRATIF, IVE (lu-kra-tif, ti-v'), *adj.* Qui apporte du lucre. Il y a encore quelques autres qui courent après cette réputation lucrative [de chirurgien qui fait l'opération de la taille], GUI PATIN, *Lettres*, t. II, p. 266. Avoir, s'il se peut, un office lucratif, LA BRUY. XII. Vous savez que je [Louis XV] n'aime pas les grandes punitions, et que souvent, en punissant peu et en récompensant de peu, nous en faisons plus qu'avec les plus grandes rigueurs et les plus lucratives récompenses (1743), *Corresp. de Louis XV et Noailles*, t. I, p. 168. Nous avons offert quinze mille francs; cette somme est le double de ce qu'ils ont gagné dans les années les plus lucratives, VOLT. *Lett. Dupont*, 10 oct. 1776. Les Tartares désiraient toujours la guerre, comme les artisans veulent exercer leurs professions lucratives, ID. *Russie*, II, 2. || Terme de droit romain. Se dit des choses que l'on acquiert par testament ou par donation. Possession, acquisition lucrative.

— HIST. XIIIe s. Toute soutil science, hautte et intellective, Se pert hui par nos clers; car à la lucrative Queurent [courent] plus tost qu'il pueent [peuvent] por lor vie chetive, J. DE MEUNG, *Test.* 626. || XIVe s. Les plus beles cures [de maladies] et les plus lucratives, H. DE MONDEVILLE, f° 104. Si comme des choses qui touchent medecine ou marchandise ou aucun negoce lucratif, ORESME, *Eth.* 67.

— ÉTYM. Lat. *lucrativus*, de *lucrari*, gagner, de *lucrum*, lucre.

† **LUCRATIVEMENT** (lu-kra-ti-ve-man), *adv.* D'une manière lucrative.

LUCRE (lu-kr'), *s. m.* Profit qui se tire d'une industrie, d'une opération quelconque. Beaucoup de peine et peu de lucre! BÉRANGER, *Jacques.* || Terme de casuistique. Lucre cessant, cas où l'on peut, sans usure, exiger au delà du principal qu'on a prêté, parce que la supposition est qu'on se fait payer non de l'intérêt, mais du dommage, vu qu'on n'est point obligé de procurer le bien d'autrui à son désavantage; ici le dommage est dans la privation de gain, *lucrum cessans*, qu'on éprouve quand on prête son argent à autrui, au lieu de l'employer soi-même au commerce, à l'industrie, à l'agriculture, etc.

— HIST. XVIe s. Lucre, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. Lat. *lucrum*.

† **LUCRÈCE** (lu-krè-s'), *s. f.* || 1° Femme de Tarquin Collatin, qui, outragée par Sextus Tarquin, se tua pour ne pas survivre à son déshonneur. || 2° Une femme vertueuse. Et si leur sang tout pur ainsi que leur noblesse Est passé jusqu'à vous de Lucrèce en Lucrèce, BOIL. *Sat.* V. || 3° Une prude. Tout baigné des pleurs de sa Lucrèce, BOIL. *Sat.* X. || Faire la Lucrèce, contrefaire la femme sage.

— HIST. XVe s. Et en a fait son plain pouvoir pour moy deshonnourer; mais la mercy à la deesse Lucresse, tant bien me suis deffendue contre ses entreprinses, *Perceforest*, t. IV, f° 60.

† **LUCUBRATEUR** (lu-ku-bra-teur), *s. m.* Terme peu usité. Celui qui travaille beaucoup à des ouvrages d'esprit, surtout la nuit. L'orgueil discret, la morgue taciturne De ce savant, lucubrateur nocturne, DELILLE, *Convers.* III.

— ÉTYM. Lat. *lucubrare*, travailler la nuit à la lumière; comp. *nox lucubrata*, nuit éclairée par la lampe, de *lucere*, luire.

LUCUBRATION (lu-ku-bra-sion), *s. f.* Très-peu usité. Voy ÉLUCUBRATION.

— ÉTYM. Lat. *lucubrationem*, veille de travail.

† **LUCTUEUX, EUSE** (luk-tu-eû, eû-z'), *adj.* Terme de médecine. La respiration est luctueuse lorsque l'air expiré produit le son qu'on appelle gémissement.

— ÉTYM. Lat. *luctuosus*, de *luctus*, plainte.

† **LUCULES** (lu-ku-l'), *s. f. pl.* Terme d'astronomie. Rides lumineuses généralement rondes et se croisant dans tous les sens sur la surface du soleil.

— ÉTYM. Diminutif de *lux*, *lucis*, lumière.

† **LUCULLUS** (lu-kul-lus'), *s. m.* Romain célèbre par sa richesse et son luxe, vers la fin de la république. || Par extension, celui qui aime à traiter splendidement. Les festins de nos Lucullus.

† **LUCUME** (lu-ku-m'), *s. f.* Terme de botanique. Genre de sapotacées dans lequel on distingue la lucume keule qui habite le Chili.

† **LUCUMON** (lu-ku-mon), *s. m.* Nom des rois et magistrats suprêmes et héréditaires de chaque tribu chez les Étrusques.

— ÉTYM. Suivant Al. Maury, *lucumon* est la forme étrusque de ἡγεμών, chef, comme *lars* de ἥρως.

† **LUCUMONIE** (lu-ku-mo-nie), *s. f.* Nom donné aux capitales de la confédération des Étrusques. Clusium était une lucumonie.

† **LUDION** (lu-di-on), *s. m.* Terme de physique. Petite figure qui flotte dans une bouteille de verre pleine d'eau, et qui est construite de manière qu'on peut, à volonté, en touchant un piston, la faire monter ou descendre par l'effet de la pression de l'air.

— ÉTYM. Lat. *ludionem*, histrion, pantomime, de *ludere*, jouer.

† **LUDOVIE** (lu-do-vie), *s. f.* Nom donné par Persoon à un genre de pandanées, contenant sept espèces, dont la ludovie palmée.

† **LUEN** (lu-èn'), *s. m.* Nom que porte à Sumatra le faisan argus (gallinacés) de Linné, qui vit dans les bois, et que l'on appelle aussi faisan de Junon, LEGOARANT.

LUETTE (lu-è-t'), *s. f.* Appendice charnu qui pend au milieu du bord libre du voile du palais, à l'entrée du gosier. || Luette vésicale, tubercule qui se trouve à la surface interne et inférieure du col de la vessie urinaire.

— HIST. XIVe s. La quele uvule c'est la luete, H. DE MONDEVILLE, f° 18, verso. || XVIe s. L'uvule, ou luette, est un petit corps charnu et spongieux, de figure quasi d'une pomme de pin, suspendu perpendiculairement à la fin du palais, PARÉ, IV, 16.

— ÉTYM. Wall. *loucète*, *dloucète*, *dlouète*; genev. *louette*; ital. *ugola* (pour *uvola*); du lat. *uva*, qui signifie grain de raisin et luette. *Luette* en vient par un diminutif *uvette*, avec agglutination de l'article *l'uvette*, *luette*; agglutination qui est très-ancienne, puisqu'on la trouve dès le commencement du XIVe siècle.

LUEUR (lu-eur), *s. f.* || 1° Lumière qui n'a pas un plein éclat. Figure-toi Pyrrhus, les yeux étincelants, Entrant à la lueur de nos palais brûlants, RAC. *Andr.* III, 8. Il poursuit à la lueur du feu les troupes qui s'enfuient, FÉN. *Tél.* XVI. La lueur douce et pure de la lune [illegible], STAEL, *Corinne*, XIII, 4. [Feux follets] Vous qui trompez par des lueurs perfides Le voyageur [illegible] dont l'erreur vous poursuit, C. DELAV. *Paria* [illegible] Soudain à leurs regards une lueur rampante [illegible] bleuâtres sillons sur la hauteur serpente, V. HUGO, *Ball.* VIII. || Fig. Le reste de lueur qu'il [mon esprit] a paru jeter, S'éteint sous tant de coups qu'on vient de me porter, LEMERCIER, *Charles VI*, V, 4. || 2° Légère apparence. Je prie Dieu que les lueurs d'espérance pour une de vos filles [un mariage] puissent réussir, SÉV. 13 oct. 1678. Il entrevoit les premières lueurs de sa grandeur future [de Jésus-Christ], MASS. *Pet. car. Tentat.* Pendant ce temps-là, il eut des lueurs de fortune, dont il ne fut point ébloui, F[illegible]VET, *Hist. Acad.* t. II, p. 396, dans POUGENS. À de fausses lueurs vous laissez-vous séduire? [illegible] *Catilina*, V, 2. Copernic avait eu quelque faible lueur de cette idée [gravitation], VOLT. [illegible] Je vois des singes, des éléphants, des nègres qui semblent tous avoir quelque lueur de raison imparfaite, ID. *Traité métaph.* ch. 1. Le règne [illegible] Charlemagne eut une lueur de politesse qui fut probablement le fruit du voyage de Rome [illegible] de son génie, ID. *Mœurs*, 17. Ton feu n'est que lueur, ta beauté n'est que fard, A. CHÉN. *Iambes*, *le jeu de paume.*

— HIST. XIIe s. Il ne voit plus ne luor ne clarté, *Ronc.* 91. || XIIIe s. [La sainte Vierge] [illegible] Lune sans luour [illegible] II, 12. Si cume li soleil le jur Tolt [illegible] as esteiles lur luur, WACE, *Purgat.* 1877. Et [illegible] Tant que li biaus jors [illegible] Qui lor a rendu luor, *Ren.* 23433. || XIVe s. [illegible] bache pre[illegible] qui getoit grant luour, *Baud. de Seb.* IX, 41. || XVIe s. [illegible] coup du greil et lueur de la [illegible]

— ÉTYM. Berry, *lueur* [illegible] *luour*; de *lucere*, luire, par un suffixe [illegible] forme le radical du verbe *lucere* [illegible]

LUGUBRE (lu-gu-br'), *adj.* || 1° Qui est signe de deuil. [illegible] CORN. *Cid*, IV, 1. Quand quelqu'un était mort dans une famille, tous les parents et tous les amis quit-

taient leurs habits ordinaires pour en prendre de lugubres, et s'abstenaient du bain, du vin et de tous mets exquis, ROLLIN, *Hist. anc.* Œuv. t. II, p. 63, dans POUGENS. || 2° Qui marque qui inspire les larmes, la douleur. Les îles ne trembleront-elles pas au bruit de votre chute et aux cris lugubres de ceux qui seront tués dans le carnage qui se fera au milieu de vous? SACI, *Bible, Ezéch.* XXVI, 15. Cette chanson me semble un peu lugubre; elle endort, et je voudrais que vous la pussiez un peu ragaillardir par-ci par-là, MOL. *Bourg. gent.* I, 2. Dans une occasion plus lugubre, lorsqu'en punition de son péché il [David] fuyait devant Absalon, BOSS. *Polit.* VII, III, 8. Là d'un enterrement la funèbre ordonnance D'un pas lugubre et lent vers l'église s'avance, BOIL. *Sat.* VI. Nous sommes dans l'année centenaire et dans le mois de la Saint-Barthélemi, fête un peu lugubre dans laquelle en effet les frères assassinèrent leurs frères, VOLT. *Polit. et législ. Procès de Mlle Camp.* Le croassement du corbeau, le cri du hibou pendant la nuit ne présagent non plus le malheur que le chant de l'alouette et du rossignol n'annonce un heureux événement, mais ils sont lugubres.... DIDER. *Claude et Nér.* II, 98. Mais comment expliquer ces lugubres accès? DUCIS, *Haml.* II, 5. Ma vie est sans couleur, et mes pâles journées M'offrent de longs ennuis l'enchaînement certain, Lugubres comme un soir qui n'eût pas de matin, M. J. CHÉNIER, *la Promenade*. Où sont-ils les marins sombrés dans les nuits noires? Ô flots! que vous savez de lugubres histoires! V. HUGO, *Rayons et ombres, Oceano nox.* || Homme lugubre, celui dont l'air, la contenance, les paroles n'inspirent que des idées de tristesse.

— HIST. XVI° s. ....Durant le quel temps les hoirs seront tenus de la nourrir [la veuve] et entretenir, et luy bailler les vestemens lugubres, *Nouv. coust. gener.* t. IV, p. 909.

— ETYM. Lat. *lugubris*, de *lugere*, pleurer, qui tient au radical sanscrit *ruj*, blesser, affliger, *rauga*, maladie.

LUGUBREMENT (lu-gu-bre-man), *adv.* D'une manière lugubre. Dans les airs obscurcis d'un voile de ténèbres, Pour toi l'airain sacré sonnait lugubrement, ROUCHER, dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— ETYM. *Lugubre*, et le suffixe *ment*.

1. **LUI** (lui). || 1° *Pronom* de la 3° personne qui est des deux genres et qui sert de régime indirect. Vous connaissez cette dame; parlez-lui. Vous lui remettrez cet argent, signifie également vous remettrez à un homme ou à une femme. Il fallut le mettre dans une litière, où il [Antiochus] souffrit des tourments horribles; il sortait des vers de son corps, toutes les chairs lui tombaient par pièces, ROLLIN, *Hist. anc.* Œuvr. t. VIII, p. 642, dans POUGENS. Trop d'éclat l'effarouche: il voit d'un œil sévère Dans le bien qu'on lui fait le mal qu'on lui peut faire, VOLT. *Brutus*, II, 2. || 2° *Lui*, qui, d'origine, est des deux genres, n'a gardé ce caractère que quand il précède le verbe ou que, sans préposition, il suit un verbe à l'impératif; en tout autre cas, c'est-à-dire après un verbe ou après une préposition, il est uniquement masculin. Vous recevrez de lui une récompense, c'est-à-dire de cet homme. Allez à lui, allez vers cet homme. Tout à coup elle se leva, et, sans parler à lui, partit pleine de dépit que quelqu'un l'osât aimer, D'URFÉ, *Astrée*, I, 3. Un acteur occupant une fois le théâtre, aucun n'y doit entrer qui n'ait sujet de parler à lui, CORN. 3° *discours.* Dieu voulant, par un triste mais heureux abattement, qu'elle ne pensât plus qu'à lui, qu'elle ne se souvînt que de lui, qu'elle ne fût sensible que pour lui, FLÉCH. *Dauphine.* Vous êtes après lui le premier de l'empire, RAC. *Esth.* III, 1. || 3° Il lui est parent, voy. LEUR. || 4° *Lui* se met quelquefois après le verbe comme régime direct, mais alors il doit être précédé de *que*, et il est toujours masculin. Vous n'accusez que lui. ....Moi dont l'ardeur extrême, Je vous l'ai dit cent fois, n'aime en lui que lui-même, RAC. *Bérén.* I, 4. || *Lui* et surtout *lui-même* sert encore de régime direct quand dans une énumération il vient après ou avant un autre ou plusieurs autres substantifs. Nous avons avec nous son ami et lui. Il semble que Valdo ait d'abord eu un bon dessein; que la gloire de la pauvreté, dont il se vantait, ait séduit lui et ses sectateurs, BOSS. *Variat.* XI, *Hist. des Vaudois.* Il [le mulot] a pour ennemis les loups, les renards, les martes, les oiseaux de proie, et lui-même, BUFF. *Quadrup.* t. II, p. 197, dans POUGENS. || 5° *Lui*, d'origine, est un régime, et dans les anciens textes il ne joue jamais d'autre rôle; mais la langue moderne l'emploie souvent pour sujet, à l'instar de *moi*, *toi*, qui sont originairement des régimes. Si don courrier voulait.... Lui loup, gratis, le guérirait, LA FONT. *Fabl.* V, 8. Notre chien.... Voulut avoir sa part; et, lui sage, Il leur dit : Point de courroux, messieurs, mon lopin me suffit, ID. *ib.* VIII, 7. Mais lui, voyant en moi la fille de son frère, Me tint lieu, chère Élise, et de père et de mère, RAC. *Esth.* I, 1. Lui dieu! disait le chat; eh! vous n'y pensez pas; Qui suis-je donc moi qui le mange? LA MOTTE, *Fabl.* I, 18. Toujours lui! lui partout! ou brûlante ou glacée, Son image [de Napoléon] sans cesse ébranle ma pensée, V. HUGO, *Orient.* 40. || C'est de cette façon que *lui* se construit avec un nom de nombre ordinal. Il est parti lui douzième, SÉV. 134. Une lettre qui apprend que lui troisième est entré dans la Macédoine, LA BRUY. *Théophr.* 33. Créqui échappa à peine lui quatrième, VOLT. *Louis XIV*, 12. || *Lui* est encore sujet dans : c'est lui (lui est ce). Je le reconnais, c'est lui. Vient-il? est-ce lui? C'est lui qui rassembla ces colombes timides, RAC. *Esth. Prol.* || 6° *Lui* ne se dit pas bien des choses. Ainsi ces phrases-ci ne sont pas élégantes : Lisez ce livre, je lui ai trouvé des qualités; dites : j'y ai trouvé; Cette étude m'a captivé, je lui ai donné beaucoup de temps; dites : j'y ai donné beaucoup de temps : Cette maison n'était pas assez grande, je lui ai ajouté un corps de logis; dites : j'y ai ajouté. || Cependant, pour peu que l'on puisse personnifier la chose, *lui* va fort bien. Vous avez longtemps essayé du monde; vous ne lui avez point trouvé de fidélité, MASS. *Carême, Salut.* Les Goths, les Lombards, les Francs, les Allemands ou Germains, qui envahirent l'Italie tour à tour, lui laissèrent au moins son nom, VOLT. *Dict. phil. Franc ou Franq; France* || *Lui* n'est pas plus admissible pour un nom de chose quand il est régime d'une préposition. Ainsi on n'imitera pas ces exemples : C'est et d'elle et de lui [le trône] tenir bien peu de compte, Que faire une révolte et si pleine et si prompte, CORN. *Rodog.* III, 5. Qui vous aima sans sceptre et se fit votre appui, Quand vous le recouvrez est bien digne de lui [sceptre], ID. *Sanche*, I, 1. || Les animaux ne sont pas exceptés de cette observation; il faut dire : Ce cheval est fougueux, ne vous y fiez pas, et non : ne vous fiez pas à lui. Prenez ce cheval, et montez dessus, et non : montez sur lui. Cependant il est très-facile de personnifier les animaux; et on dit : Le cheval rua, et le charretier lui donna un coup de fouet. || 7° *Lui* représente quelquefois le pronom masculin *le* ou un nom. Vous l'outragez, lui qui vous aime si tendrement. C'est cette même vanité qui a fait répéter tant de fois [au cardinal de Retz] : Je suis d'une maison de Florence aussi ancienne que celle des plus grands princes; lui dont les ancêtres avaient été des marchands, comme tant de ses compatriotes, VOLT. *Louis XIV*, 4. || 8° *Lui* est quelquefois explétif. Pendant que son père le mariait ici, il s'est marié à Chartres, lui, LESAGE, *Crisp. riv. de son maître*, s. 2. Ce garçon a de l'esprit; je gage qu'il ne se plaint pas des femmes, lui, LEGRAND, *Belphégor*, II, 5. || 9° *Lui* se dit substantivement, à la façon de *moi*. Mon fils me mande des folies, et il me dit qu'il y a un lui qui m'adore, un autre qui m'étrangle, et qu'ils se battaient tous deux l'autre jour à outrance dans le mail des Rochers, SÉV. 283. || 10° *Lui-même* signifie en personne. Il est venu lui-même. Il l'a dit lui-même. À Rosbac, on vit le roi de Prusse lui-même acheter tout le linge d'un château voisin pour le service de nos blessés; et, quand il les eut fait guérir, il les renvoya sur parole, VOLT. *Tactique, notes.* || 11° Il n'est plus lui-même, se dit d'un homme dont le moral éprouve quelque grand changement. Je l'ai trouvé tout abattu de ce revers, ce n'était plus lui-même. || 12° *Un autre lui-même*, voy. MÊME. || 13° *Pour lui-même*, pour la seule considération de sa personne. Je ne sais pas s'il avait raison de vouloir qu'on aimât Dieu pour lui-même; mais M. de Fénelon méritait d'être aimé ainsi, VOLT. *Dict. phil. Sottise des deux parts.* || 14° *Lui* ou *lui-même* s'emploie souvent pour *soi* ou *soi-même*. Le temps qui détruit tout, respectant votre appui, Me laissera franchir les ans dans cet ouvrage; Tout auteur qui voudra vivre encore après lui Doit s'acquérir votre suffrage, LA FONT. *Fabl. à Mme de Montespan.* Je sais, et c'est Salomon qui le dit, que celui-là est haïssable qui parle toujours de lui, SÉV. 13 nov. 1687. Pour écarter de lui ces images funèbres, Il [Assuérus] s'est fait apporter.... RAC. *Esth.* II, 1. Vide de vous et rempli de lui-même, DELILLE, *Convers.* III. || *Lui*, quand il est pour *soi*, peut se dire des choses. Ce torrent entraîne avec lui tout ce qu'il rencontre; il ne laisse après lui que du sable et des cailloux. Mais il [l'amour] traîne après lui des troubles effroyables, RAC. *Bérén.* III, 3. Qu'il [les méchants] soient comme la poudre et la paille légère Que le vent chasse devant lui, RAC. *Esth.* I, 5.

— REM. *Lui* joint à un nom ou à un pronom soit par *et*, soit par *ni*, soit par *ou*, veut que le verbe qui est auparavant soit précédé d'un pronom de même personne que le pronom adjoint à *lui*. Je vous accompagnerai vous ou lui. Vous ne nous aimez ni lui ni moi. Cependant de bons auteurs ont omis le pronom qui précède. L'épouse ne voyant revenir ni lui ni moi, n'aura pu résister à tant de prétendants, FÉNEL. *Tél.* VII. Les grammairiens condamnent ces phrases, mais le fait est qu'elles n'ont rien d'incorrect; seulement cette tournure est moins usitée que l'autre. || 2. Si *lui* est non avec un pronom, mais avec un substantif, on ne met d'ordinaire aucun pronom. Il semble que Valdo ait d'abord eu un bon dessein, que la gloire de la pauvreté, dont il se vantait, ait séduit lui et ses sectateurs, BOSS. *Variat.* XI, *Hist. des Vaudois.* Cependant on peut mettre aussi un pronom : Je l'ai vu, lui et son ami; et encore : Je les ai vus, lui et son ami. || 3. Avec un verbe à l'impératif, *lui* se met après le verbe, avec un trait d'union. Portez-lui cet argent. Cependant, s'il y a plusieurs impératifs de suite, et que *lui* appartienne à l'un de ceux qui suivent le premier, il peut se mettre avant son verbe. Allez, Lafleur, trouvez-le et lui portez Trois cents écus, que je crois bien comptés, VOLT. *la Prude*, II, 1. || 4. À tout autre mode que l'impératif *lui* doit précéder le verbe, toutes les fois qu'il est le terme d'un rapport qui pourrait être exprimé par la préposition *à* : Je lui ai lu mon ouvrage. Au contraire il doit suivre le verbe, s'il est le terme d'un rapport exprimé par une autre préposition : Nous dépendons de lui; J'ai parlé pour lui. Même quand *lui* est avec la préposition *à*, on le met après le verbe, s'il y a plusieurs régimes indirects : Parlez-vous à moi et à lui? Parlez à son frère et à lui. *Lui-même* avec *à* suit toujours le verbe : J'ai parlé à lui-même. || 5. Quand *lui* est avec *en*, il se met devant *en* : Je lui en ai parlé; Vous lui en donnerez. || 6. *Lui* ne se construit guère avec *y* : on ne dit pas : Il a une belle campagne, je lui y rendrai visite. Ce qui paraît s'y opposer, c'est l'oreille blessée de cette rencontre de deux *i*. || 7. *Lui* ne peut représenter qu'une personne spéciale; par conséquent il ne peut répondre à un nom indéterminé; et c'est une faute que de dire : Chacun doit prendre garde à lui : il faut : à soi. Il faut ranger cela dans cette catégorie; et l'on ne dirait guère aujourd'hui comme fait Molière : Je voudrais bien vous demander qui a fait ces arbres-là, ces rochers, cette terre et ce ciel que voilà là-haut, et si tout cela s'est bâti de lui-même, *D. Juan*, III, 1. || 8. *Lui-même* ne se dit bien que des personnes. Cependant on trouve dans Molière : Je ne m'abuse point, c'est mon portrait lui-même, *Sgan.* 9. Massillon aussi a dit : L'usage lui-même de nos fonctions saintes, loin de nous réveiller de notre assoupissement.... *Confér. retraite pour des curés.* Ces emplois ne sont pas très-bons; mais ils ne sont pas irréguliers, et l'on conçoit qu'ils trouvent quelquefois place.

— HIST. X° s. Ell'[i] enortet [exhorte], dont lei nonque chielt [dont ne lui chaut], Qued elle fuiet le nom christien, *Eulalie.* Quant [un lierre] umbre li fesist, *Fragm. de Val.* p. 468. Acheder [advenir] co que li preirets [prierez]; preiets li que.... *ib.* 469. E elemosynas ent possumus facere, que lui ent possumus proferre, *ib.* p. 469. || XI° s. En piez se dresse, si li vient contredire, *Ch. de Rol.* XIV. Quant il nous mande, qu'aies mercit de lui, *ib.* XVI. Li empereres lui tent son gant le destre, *ib.* XXV. || XII° s. [illegible] [il] apele et dist li son pensé, *Ronc.* 35. Li sans de li [son sang] espant [se répand] parmi la prée, *ib.* 90. Charle [il] connut à l'enseigne levée. Et Charles lui, *ib.* 144. Entour lui [il] vit ses homes seir et arrangier, *Sax.* VI. Guitteclins de Sassoigne, o son frere Gozon, Lui disieme de rois du lignage Mahom, Sont entré en ta terre, *ib.* XIV. Quant l'aurez salué, puis li dites comment.... *ib.* XXI. || XIII° s. La mere Dieu de li [par elle] fut souvent reclamee, *Berte*, XLVI. Quo Berte nostre fille ne nous vit, ne nous li, *ib.* LXXI. Et li ame de li soit en enfer ravie, *ib.* LXXII. Si come Berte fu en la forest par lui seule, *ib.* I. [illegible] Arma Gerart, et il li en tel guise.... [illegible] *Romancero*, p. 8. Quant Renart vit [illegible] Ne voit laissier à nule guise [illegible] Et faire de lui [illegible] *Ren.* [illegible] || XIV° s. Il avint que [illegible] Chevauchoit lui douzieme, sans pour mener de

gent, *Guesel.* 660. Lui donques entre en la cité, [illegible], f° 68, *recto.* || XVe s. Par quoy [une oreille coupée] lui qui estoit devenu entre homme d'église, est inhabile à jamais l'estre, DU CANGE, *auris.* || XVIe s. Et de faict je tiens tant de ly, MAROT, III, 230. Timocreon luy reproche que pour argent il rappelloit beaucoup de bannis, et avoit luy qui estoit son hoste et son amy, pour l'avarice de gaigner une somme de deniers, trahy et abandonné, AMYOT, *Thém.* 41. Un de ses enfans luy mourut de maladie, ID. *Cam.* 30. Il trainnoit après luy une grande chevance, ID. *P. Æm.* 37. Et au mesme temps que l'on luy chassoit sa femme, qu'on luy demollissoit sa maison, qu'on luy tuoit ses amis à Rome, luy faisoit cependant la guerre en la Bœoce, ID. *Sylla et Lysand.* 9. Le chien qui de bon sang part Va gaillard De luy-mesmes à la chasse, RONS. 851.

— ÉTYM. Wall. *lu.* Diez le tire de *illi-huic*, forme pléonastique, comme *oïl*, de *hoc-illud*; cela paraît certain. En effet, il faut le rapprocher de *autrui* et de l'ancien *nului*; on a voulu les tirer de *illius*, *alterius*, *nullius*; mais, si on dit à la fois *illius* et *illius*, on ne dit que *alterius* et *nullius*, de sorte que l'accent serait en défaut; de plus, il serait singulier que l'*s* eût disparu complétement. Tout cela parle en faveur de l'étymologie de Diez. C'est en raison de cette étymologie, que, à l'origine, dans l'ancienne langue *lui*, ainsi que *autrui* et *nului*, n'a jamais eu d'autre emploi que comme régime.

2. **LUI** (lui), *part. passé* indéclinable du verbe luire.

LUIRE (lui-r'), je luis, tu luis, il luit, nous luisons; je luisais; je luirai; je luirais; luis, luisons; que je luise, que nous luisions; luisant; lui (l'Académie ne donne que les temps ci-dessus indiqués; des grammairiens se sont plaints qu'elle eût ainsi restreint la conjugaison de ce verbe qui n'a rien de défectif; et en effet rien n'empêche d'employer le parfait défini et l'imparfait du subjonctif : Jamais le jour ne luisit dans cet antre; Je voudrais que de nouvelles clartés luisissent à nos yeux; on en peut voir un exemple de Bossuet), *v. n.* || 1° Répandre de la lumière. Enfin ce jour pompeux, cet heureux jour nous luit, CORN. *Rodog.* I, 1. La lune, alors luisant, semblait contre le sire, Vouloir favoriser la dindonnière gent, LA FONT. *Fabl.* XII, 18. Hé quoi! lorsque le jour ne commence qu'à luire.... RAC. *Esth.* II, 1. Quand le Seigneur.... Fit luire aux yeux mortels un rayon de sa gloire, ID. *Athal.* I, 4. On voit luire des feux parmi des étendards, ID. *ib.* IV, 5. A peine le soleil y peut faire luire ses rayons, FÉN. *Tél.* II. Où suis-je? quelle nuit Couvre d'un voile affreux la clarté qui nous luit? VOLT. *Œdipe*, V, 4. Son front luit, étoilé de mille diamants, GILBERT, *le XVIIIe siècle.* Le jour ne luit que tard dans leur appartement [de certaines dames]; Souvent le soir arrive et les surprend couchées, BOISSY, *Impatient*, I, 1. Ce soleil qui nous luit, le monde entier l'appelle Roi des astres nombreux dont l'olympe étincelle, Le chef-d'œuvre du Tout-Puissant, GILB. *Au prince de Salm-Salm.* Au défaut du soleil, la foudre ici me luit, ARNAULT, *Marius à Mint.* II, 1. Tu verras, si demain le cercueil me dévore, Un soleil aussi beau luire à ton désespoir, V. HUGO, *Odes*, V, 8. || Fig. Si pour vivre chrétiennement il faut quitter sa famille et la société du genre humain.... ce n'est pas le dessein du Fils de Dieu; au contraire, il commande aux siens de luire devant les hommes, BOSS. *Panég. St Franç. de Sales*, 1. || 2° Par extension, réfléchir la lumière, en parlant de corps polis. Hé! si l'impie Aman dans sa main homicide Faisant luire à vos yeux un glaive menaçant... RAC. *Esth.* II, 9. || 3° Fig. Briller d'un éclat que l'on compare à la lumière. Je vous crois, mais souvent l'amour brûle sans luire; Dans un profond [illegible] à se conduire, CORN. *Théod.* II, 4. N'a-t-il pas dit [Jésus] qu'il la mettait [son Église] sur une montagne, afin qu'elle fût vue de tout le monde? n'a-t-il pas dit qu'il la posait sur le chandelier, afin qu'elle luisît à tout l'univers? BOSS. *Élévat. sur myst.* XVIII, 10. Et dès qu'un mot plaisant vient luire à mon esprit, Je n'ai pas de repos qu'il ne soit en écrit, BOIL. *Sat.* VII. Ne peut-il pas faire luire sa lumière dans les ténèbres? MASS. *Carême*, [illegible] un rayon peut nous luire, VOLT. *Triumv.* II, 3. La vraie philosophie ne commença à luire aux hommes que sur la fin du [illegible], ID. *Mœurs*, 134. [illegible] à [illegible] la paix a [illegible] jamais lui? REGNARD. [illegible] Un nouveau jour nous luit, c'est-à-dire notre destin change [illegible] Le soleil luit pour tout le monde, il est des avantages dont chacun a le droit de jouir.

— HIST. XIe s. Claire est la nuit et la lune luisante, *Ch. de Rol.* CLXXX. || XIIe s. Li soleils luist, et fu et bel et cler, *Ronces.* 44. Li cons [le comte] le fiert sur son haume luisant, *ib.* 77. Et ses cos blanc, son chief blond et luisant, *Couci*, V. Emmei la malvaise et perverse genz, entre cui vos luisiez si com lumieres el munde, *Job*, p. 444. || XIIIe s. Après l'aube aparant luisoit la lune claire, *Berte*, XVIII. N'est pas tout or quanqu'on voit luire, RUTEB. 79. Il estoit nuict à icele hore, Et les estoiles cler paroient, Et en l'eve del puis luisoient, *Ren.* 6874. ...Renart le remple, et cil boit À mouit grant joie et à grant feste; Li oil [les yeux] li luisent en la teste Autresi com un vif charbon, *ib.* 3186. Dieux estendi feu qui luisist à eus par nuit, *Psautier*, f° 128. || XIVe s. Quant le soleil luist et encontre un drap vert, ou par une verriere verte, les choses opposites semblent estre vertes, ORESME, *Eth.* 23. || XVIe s. L'ame qui loge la philosophie doibt faire luire jusques au dehors son repos et son aise, MONT. I, 176. Ce qu'on donne luit, ce qu'on mange puit [pue], COTGRAVE. Alors ces heureux noms, sans eslite et sans choix, Luiront dans mes escrits plus que les noms des rois, D'AUBIGNÉ, *Tragiques*, *Feux*.

— ÉTYM. Wallon, *lûre*; provenç. *luzer*, *luzir*; cat. *lluir*; esp. *lucir*; ital. *lucere*; du lat. *lucēre* (voy. LUEUR). La forme *luire* suppose que l'*e* avait été abrégé par une fausse prononciation et était devenu *lucĕre*. On trouve aussi *luisir*, qui est la forme correcte.

† **LUISAMMENT** (lui-za-man), *adv.* D'une manière luisante.

— HIST. XVIe s. Car si luisamment ton lustre Resplendit sur l'univers, LOYS LE CARON, *Poésies*, f° 41, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Luisant*, et le suffixe *ment*.

LUISANT, ANTE (lui-zan, zan-t'), *adj.* || 1° Qui luit. Un ver luisant. Du ciel qui vient d'ouvrir ses luisantes barrières, D'où quelque déité vient, ce semble, ici-bas Terminer elle-même entre vous ces débats, CORN. *Androm.* I, 2. [Le chrétien durant les persécutions] voyant autour de lui d'un côté un tyran furieux et des bourreaux inhumains... de l'autre, des fers brûlants, des épées luisantes... FLÉCH. *Sermons*, *Pour le jour des rois.* || Fig. Ne vous persuadez pas qu'il n'ait converti que les hérétiques; cette science ardente et luisante agissait encore bien plus fortement sur les domestiques de la foi, BOSS. *Panég. St Franç. de Sales*, 1. || Substantivement. Le luisant d'une étoffe. || Fig. Je sais qu'assez souvent ce sont de faux luisants, CORN. *Imit.* III, 22. François de Sales n'a pas été de ces faux luisants qui n'attirent que des regards curieux et des acclamations inutiles, BOSS. *Panég. St Franç. de Sales*, *Préambule.* || Terme de peinture. Le luisant, l'effet de la lumière réfléchie sur les tableaux peints à l'huile ou vernis. || 2° Qui a quelque éclat, qui réfléchit quelque lumière. Des couleurs luisantes. Des étoffes luisantes. Une encre luisante. ...l'acier poli de leurs armes luisantes, MAIR. *Sophon.* II, 3. Je me dépouillai de mes habits; on fit couler des flots d'huile douce et luisante sur tous les membres de mon corps, et je me mêlai parmi les combattants [à la lutte], FÉN. *Tél.* V. || Il se dit aussi du reflet que communiquent les corps gras. Une peau luisante. || 3° *S. f.* Luisante, nom donné à certaines étoiles qui brillent d'un éclat particulier. C'est ce qu'on nommait autrefois lucide. La luisante de la Lyre. || Luisante, petite espèce d'hélice assez commune en France.

— HIST. XIIe s. Les crins [elle] ot lons et blons plus que li ors luisans, *Sax.* V. || XIIIe s. Frere, fait il, mult estes biaus; Et mult est luisans vostre piaus, MARIE, *Fable* 24.

— ÉTYM. *Luire.*

† **LUISARD** (lui-zar), *s. m.* Terme de métallurgie. Fer oligiste micacé.

† **LUISETTE** (lui-zè-t'), *s. f.* Maladie des vers à soie qui leur donne une couleur blanche. || On dit aussi clairette.

LUITES (lui-t'), *s. f. pl.* Terme de vénerie. Nom qu'on donne aux testicules du sanglier (voy. SUITES).

† **LUITEUR**, *s. m.* Voy. LUTTEUR.

† **LUITON**, *s. m.* Voy. LUTIN.

† **LULLISME** (lul-li-sm'), *s. m.* Système de Raymond Lulle, philosophe mystique du commencement du XIVe siècle, connu surtout par son Art abrégé de trouver la vérité, qui est un moyen de former des raisonnements à l'aide de lettres et de figures, en supposant un certain nombre de principes fournis par la théologie et par la scolastique.

† **LULLISTE** (lul-li-st'), *s. m.* Partisan de la musique de Lulli. Je crois que la profusion de ses doubles croches [de Rameau] peut révolter les lullistes; mais, à la longue, il faudra bien que le goût de Rameau devienne le goût dominant de la nation, à mesure qu'elle sera plus savante, VOLT. *Lett. Thieriot*, 11 sept. 1735.

† **LULU** (lu-lu), *s. m.* Alouette lulu (*alauda arborea*, *L.*), appelée aussi cujelier, ainsi dite de son chant *lu-lu.*

LUMACHELLE (lu-ma-chè-l'), *s. f.* Sorte de marbre qui contient un grand nombre de coquilles. Les uns portent des empreintes de coquilles dont on voit la forme et les stries; d'autres, comme les lumachelles, paraissent composés de petites coquilles de la figure des limaçons, BUFF. *Min.* t. II, p. 4.

— ÉTYM. Ital. *lumachella*, de *lumaca*, limaçon (voy. LIMACE).

LUMBAGO (lon-ba-go), *s. m.* Terme de médecine. Douleur rhumatismale dans la région lombaire, sans gonflement, sans rougeur, et survenant presque toujours subitement.

— ÉTYM. Lat. *lumbago*, de *lumbi*, les lombes.

LUMIÈRE (lu-miè-r'), *s. f.* || 1° Celle des propriétés des corps qui est perçue par l'œil et qui se manifeste par les couleurs. La lumière se réfléchit comme le son. La lumière se réfracte en passant d'un milieu moins dense à un milieu plus dense. Descartes supposa que la lumière était un mouvement ondulatoire dans un milieu particulier; Newton, que c'était l'émission de particules lancées par le corps lumineux; les physiciens ont repris l'hypothèse de Descartes, et admettent que la lumière est due à des ondes excitées dans le fluide hypothétique nommé éther, et que la différence de longueur entre ces ondes produit les sept rayons fondamentaux du spectre solaire. Dieu dit : Que la lumière soit faite; et la lumière fut faite, SACI, *Bible*, *Genèse*, I, 3. Quand on dit que le chaud n'est que le mouvement de quelques globules, et la lumière le *conatus recedendi* [force centrifuge du soleil, laquelle, d'après Descartes, appuyant sur la matière répandue dans l'espace entre le soleil et nous, se fait sentir à notre œil], PASC. *Pens.* XXV, 10, édit. HAVET. Ces hautes montagnes dont la cime, au-dessus des nues et des tempêtes, trouve la sérénité dans sa hauteur, et ne perd aucun rayon de la lumière qui l'environne, BOSS. *Louis de Bourbon.* L'objet perpétuel de l'Optique de M. Newton est l'anatomie de la lumière, l'expression n'est point trop hardie, ce n'est que la chose même, FONT. *Newton.* Le célèbre inventeur de la méthode de philosopher, le grand Descartes, s'il est besoin de le nommer, avait-il soupçonné que, pour anatomiser la lumière, il ne fallut qu'en faire tomber un rayon sur un prisme ou observer une bulle de savon? BONNET, *Paling. philos.* XI, 8. Quoi qu'il en soit de la manière d'agir de la lumière, il est aujourd'hui bien prouvé par les expériences les plus directes, que ce ne sont pas seulement les plantes qu'elle colore, mais qu'elle colore encore une multitude de corps de nature très-différente, ou qu'elle change les couleurs primitives de ces corps et quelquefois dans un espace de temps très-court, ID. *Contempl. nat.* V, 11. La lumière nous arrive réfléchie de Saturne en quatorze minutes, malgré les suppositions absurdes de Descartes, VOLT. *Jenni*, 6. Tout le monde sait que la lumière emploie environ sept minutes et demie de temps à venir du soleil jusqu'à nous, supposant donc le soleil à trente-six millions de lieues, la lumière parcourt cette énorme distance en sept minutes et demie, ou, ce qui revient au même [en] supposant son mouvement uniforme, quatre-vingt mille lieues en une seconde, BUFF. *Hist. min. Intr.* 1re part. *Œuv.* t. VI, p. 22. La lumière, qui pénètre tous les corps transparents et en sort après avoir subi les réfractions et des dispersions, est réellement le plus délié, le scalpel le plus fin par lequel nous puissions scruter l'intérieur des substances qui la reçoivent et la transmettent, ID. *Ib.* t. VI, p. 119. Il est démontré, par l'expérience, que la lumière du soleil ne pénètre qu'à six cents pieds à travers l'eau la plus limpide, ID. *Époq. nat. Œuv.* t. XII, p. 13. Le dieu, poursuivant sa carrière, Versait des torrents de lumière Sur ses obscurs blasphémateurs, LEFRANC DE POMPIGNAN, *Ode sur la mort de J. B. Rousseau.* Bouguer a trouvé par l'expérience que la lumière du soleil est plus vive au centre que vers les bords, LAPLACE, *Exp.* I, 78. || Fig. Des traits de flamme sortaient de sa bouche [saint François de Sales], qui allaient pénétrer dans le fond des cœurs; il savait que la chaleur entre bien plus avant que la lumière, celle-ci ne fait qu'effleurer et dorer légèrement la surface; la chaleur pénètre jusqu'aux

entrailles, BOSS. *Panég. St François de Sales*. || Lumière cendrée, la faible lumière que nous voyons en certains cas la région lunaire qui est dans l'ombre par rapport au soleil; cette lumière est une réflexion de celle que lui envoie notre terre. || 2° En général, ce qui éclaire, ce qui rend les objets visibles. Une lumière vive. Cet appartement reçoit peu de lumière. La lumière d'un flambeau, d'une bougie. Un œil malade ne peut souffrir la lumière. Le soleil se couchait dans une nuée d'or et d'azur, et ne donnait de ses rayons qu'autant qu'il en faut pour faire une lumière douce et agréable, VOIT. *Lett.* 10. || 3° Absolument. Le jour. Ce matin j'ai voulu devancer la lumière, RAC. *Esth.* I, 1. || Il a perdu la lumière, il est privé de la lumière du jour, il est devenu aveugle. || Voir, revoir la lumière, sortir de prison. Souffrez que Bajazet voie enfin la lumière, Des murs de ce palais ouvrez-lui la barrière, RAC. *Bajaz.* I, 2. || Poétiquement et dans le langage élevé, la lumière du jour, la vie. Nous saluons tous, en entrant au monde, la lumière du jour par nos pleurs, BOSS. *Gornay.* || Commencer à voir la lumière, la lumière du jour, naître. || Jouir de la lumière, voir la lumière, vivre. [illegible] de Jézabel la fille meurtrière, Instruite que Joas voit encor la lumière.... RAC. *Athal.* IV, 3. La lumière éclaire encor ses yeux, VOLT. *Tancr.* V, 5. || Perdre la lumière, être privé de la lumière, mourir, être mort. ....La Parque à ce mot lui coupe la parole; Sa lumière s'éteint, et son âme s'envole, CORN. *Rodog.* V, 4. [Ils] Perdirent en naissant la lumière du jour, ID. *Œdipe*, V, 4. Le fer ne produit point de si puissants efforts, Madame; la lumière à ses yeux est ravie, RAC. *Brit.* V, 5. Le roi touche à son heure dernière, Madame, et ne voit plus qu'un reste de lumière, ID. *Mithr.* V, 4. La lumière sans moi vous eût été ravie, VOLT. *Œdipe*, V, 2. || Chérir la lumière, être attaché à la vie. Le bon homme, tout vieux, chérit fort la lumière, MOL. *l'Ét.* III, 6. || 4° Fig. Mettre en lumière, rendre plus visible, faire ressortir. Mais plus ce rang sur moi répandrait sa splendeur, Plus il me ferait honte, et mettrait en lumière Le crime d'en avoir dépouillé l'héritière, RAC. *Brit.* II, 3. || Mettre une vérité en lumière, la démontrer et la répandre. || Mettre un livre en lumière, l'imprimer, le rendre public, le mettre en vente. Méditations.... trop stériles et indignes d'avoir été mises en lumière, DESC. *Rép. aux 2*[es] *objections*, 2. Sitôt que Chapelain met une œuvre en lumière, Chaque lecteur d'abord lui devient un Linière, BOIL. *Sat.* IX. Longus m'embrasserait pour avoir enfin remis en lumière son œuvre amoureuse, P. L. COUR. *Lett.* I, 99. || Cet ouvrage n'a point encore vu la lumière, il n'a point encore paru. || Ne point voir la lumière, rester, quoique imprimé, sans publicité. Le Jonas inconnu sèche dans la poussière: Le David imprimé n'a point vu la lumière, BOIL. *Sat.* IX. || 5° Bougie, chandelle, lampe allumée. Lire, écrire à la lumière. Et grondant se fâcha qu'on était sans lumière, REGNIER, *Sat.* X. Va m'attendre là-haut avec de la lumière. HAUTEROCHE, *Espr. follet*, III, 3. Mais en ma chambre à peine ai-je éteint la lumière, Qu'il ne m'est plus permis de fermer la paupière, BOIL. *Sat.* VI. Les personnes qui écrivent ou qui lisent trop longtemps de suite, doivent donc, pour ménager leurs yeux, éviter de travailler à une lumière trop forte: il vaut mieux faire usage d'une lumière trop faible, BUFF. *Hist. nat. hom. Œuv.* t. IV, p. 468. Je voyais s'enfoncer sous l'horizon les lumières de Venise, CHATEAUBR. *Itin.* 1[re] part. || 6° Terme de théologie. La lumière éternelle, ou, simplement, la lumière, l'éclat qui émane de Dieu. Je suis la lumière du monde; celui qui me suit ne marche point dans les ténèbres, mais il aura la lumière de la vie, SACI, *Bible, Év. St Jean*, VIII, 12. Ô lumière éternelle! Heureux le cœur qui ne te perd jamais! RAC. *Esth.* II, 9. On disputait [dans l'empire d'Orient] si la lumière qui apparut autour de Jésus-Christ sur le Thabor était créée ou incréée, MONTESQ. *Rom.* 22. || Dans le style de l'Écriture, anges de lumière, enfants de lumière, se dit de ceux qui marchent dans les voies de Dieu, par opposition à anges de ténèbres, enfants de ténèbres. Il faut, mes chers auditeurs, si vous voulez être des enfants de lumière, renoncer à cet intérêt qui vous empêche de connaître Dieu, BOURDAL. *Homél. sur l'aveugle-né, Dominic.* t. IV, p. 196. Les justes qui sont des enfants de lumière, MASS. *Avent, Bonh.* Le juste est un enfant de lumière..., au lieu que le pécheur est un enfant de ténèbres, ID. *Panég. St Benoît.* || Terme de mystique. Lumière du Thabor, vision qu'avaient les mystiques qui croyaient pouvoir entrer en communication avec la divinité en regardant fixement leur nombril. || Lumière de gloire, secours que Dieu donne aux âmes des bienheureux, afin qu'elles puissent le contempler face à face. || 7° En termes de peinture, lumière se dit, comme jour, des parties éclairées d'un tableau, de la lumière imitée. Un bel effet de lumière. Les lumières sont bien entendues, bien ménagées dans ce tableau. Mettre quelques lumières à un tableau. On n'obtient de grandes lumières que par l'opposition des ombres, DIDER. *Salon de 1767, Œuv.* t. XIV, p. 507. || Grande lumière, la partie la plus claire du tableau, où se met ordinairement l'objet principal de la composition. || Lumières larges, celles qui sont étendues, vives et brillantes. || Lumière serrée, celle qui a un foyer très-restreint, entouré immédiatement de fortes ombres. || 8° Petit trou à la culasse d'une arme à feu, ainsi dit parce qu'il y fait pénétrer la lumière. La lumière de ce fusil, de ces pistolets, est trop large, trop étroite. || Terme de facteur d'orgues. L'ouverture par laquelle le vent entre dans un tuyau. || Dans les instruments de mathématiques à pinnules, petit trou à travers lequel on aperçoit l'objet observé. || Terme de marine. Lumière d'une pompe, trou ouvert sur un des côtés du corps de la pompe, et par lequel s'échappe l'eau que le piston élève. || Se dit, parmi les charpentiers, les ébénistes, etc. d'une mortaise ou d'une ouverture qui traverse de part en part une pièce de bois. La lumière d'un rabot. || Lumière se dit aussi du calibre d'un vaisseau artériel ou veineux coupé en travers. La lumière de l'artère crurale. || 9° Fig. Publicité, et contrôle qui résulte de la publicité. Les malhonnêtes gens redoutent la lumière. Ses actions ne craignent point la lumière. || 10° Fig. Ce qui brille comme fait la lumière aux yeux du corps. N'espérons plus, mon âme, aux promesses du monde; Sa lumière est un verre, et sa faveur une onde Que toujours quelque vent empêche de calmer, MALH. I, 3. Il y a [en Dieu] assez de lumière pour ceux qui ne désirent que de voir, et assez d'obscurité pour ceux qui ont une disposition contraire, PASC. *Pens.* XX, 1, édit. HAVET. C'est [la véritable piété] une lumière si éclatante, qu'elle rejaillit sur tout ce qui lui appartient, ID. *Lett. à Mlle de Roannès*, 6. Tout le monde croit que l'étoile de Mme de Montespan pâlit.... on regarde, on observe, on s'imagine, on trouve des rayons de lumière sur des visages que l'on trouvait indignes, il y a un mois, d'être comparés aux autres, SÉV. 11 sept. 1676. Si je suis assez heureuse pour vous retrouver encore à Paris, vous me consolerez de tous mes ennuis, et vous me donnerez de la joie, et de la lumière à mon esprit, ID. *à Bussy*, 19 juin 1680. Je sens que mon cœur n'en est pas plus échauffé [après des sermons de Bourdaloue], et que toutes ces lumières dont il a éclairé mon esprit ne sont point capables d'opérer mon salut, ID. 20 avr. 1683. Pour mettre à couvert la faiblesse commune de la naissance, chacun tâche d'attirer sur elle toute la gloire de ses ancêtres, et la rendre plus éclatante par cette lumière empruntée, BOSS. *Gornay.* || 11° Fig. Ce qui éclaire et guide l'esprit, ce qui rend visibles les obscurités. L'espoir.... me rend quelques lumières Pour juger mieux que vous de ces âmes si fières, CORN. *Rodog.* III, 4. L'œil le plus éclairé sur de telles matières Peut prendre de faux jours pour de vives lumières, ID. *Hérucl.* V, 2. Ce peu qu'elle en dit suffit à jeter une lumière imparfaite, ID. *Exam. d'Héraclius*. Avoir une âme ouverte, une franchise entière Qui dans leur artifice a manqué de lumière, ID. *Nic.* IV, 2. Plusieurs y sont trompés, et leur fausse lumière Trouve le précipice au bout de la carrière, ID. *Imit.* III, 16. Prenez garde que la lumière qui est en vous ne soit elle-même de vraies ténèbres, SACI, *Bible, Év. St Luc*, XI, 35. Ceux en qui cette lumière [la foi] est éteinte, PASC. *Pens.* XXII, 2, éd. HAVET. Ces personnes destituées de foi et de grâce qui, recherchant de toute leur lumière tout ce qu'ils voient dans la nature qui les peut mener à cette connaissance.... ID. *ib.* Si la lumière est ténèbres [si les prêtres eux-mêmes sont aveugles], que seront les ténèbres [que sera le monde]? ID. *ib.* XXIV, 38, éd. HAVET. Ô mon père, d'où Molina a-t-il pu être éclairé pour déterminer une chose de cette importance sans aucun secours de l'Écriture, des conciles, ni des Pères? je vois bien qu'il a eu des lumières bien particulières, ID. *Prov.* VII. Si vous éteignez vous-même les lumières de votre raison, BOSS. *Sermons, Péché d'habit.* 2. L'essentiel est de ne jamais agir contre la lumière intérieure, MAINTENON, *Lett. à Mme de Vantadour*, 18 mars 1700. Les peuples à l'envi marchent à ta lumière [de Jérusalem], RAC. *Athal.* III, 7. Venez-vous à moi [Dieu] comme à votre lumière, pour y dissiper les erreurs de vos sens? MASS. *Confér. Communion.* Quelle lumière affreuse a passé dans mon cœur? VOLT. *Zaïre*, III, 7. Des projets utiles mais impraticables, par l'erreur dont l'auteur n'a jamais pu sortir, que les hommes se conduiraient par leurs lumières plutôt que par leurs passions, J. J. ROUSS. *Conf.* IX. On eût dit que sa barbe à son heure dernière D'un funeste avenir repoussait la lumière, [illegible] II, 1. || Porter la lumière, éclairer, instruire. Pourquoi avez-vous porté la lumière jusque dans votre cœur? MASS. *Carême, Interval.* Loin de porter la lumière sur les ténèbres qui l'environnent, le pécheur répand ses propres ténèbres sur un reste de clarté que lui laissent encore les créatures, ID. *Panég. St Benoît.* || Ouvrir des lumières, indiquer ce qu'il faut faire. Cléante: Songe un peu, je te prie. — Marianne: Ouvre-nous des lumières, MOL. *l'Avare*, IV, 1. || Lumière naturelle, celle que nous tenons de notre nature, par opposition à la révélation. L'un [paradoxe stoïcien relatif au suicide] des plus contraires à la lumière naturelle et à notre religion, LAMOTHE LE VAYER, *Vertu des païens*, II, *Zénon*. || 12° La lumière, ou les lumières, la capacité intellectuelle naturelle et acquise. Il faut de la prudence, il faut de la lumière; Il faut de la vigueur adroite autant que fière, CORN. *Othon*, II, 4. Il y en a beaucoup [de gens] que le trop d'esprit gâte, qui voient mal les choses à force de lumière, MOL. *Crit.* 6. Et comme ses lumières sont fort petites.... ID. *Pourc.* III, 1. Et comme votre esprit a de grandes lumières, ID. *Mis.* I, 2. Vous vous souvenez peut-être assez de moi pour savoir que je suis assez touchée des méchants styles; j'ai quelque lumière pour les bons, SÉV. 12 juill. 1671. C'est un aimable homme, il a beaucoup d'esprit et de lumière, avec la douceur et la simplicité d'un enfant, ID. 9 avr. 1692. Elle se défiait de ses lumières, FLÉCH. *Dauph.* Il avait soumis sa conduite aux lumières du chevalier, HAMILT. *Gramm.* 4. La prière ne suppose pas dans l'âme qui prie de grandes lumières, MASS. *Carême, Prière* 1. Ce prince, qui avait des lumières, s'y opposa, MONTESQ. *Esp.* VII, 4. L'abondance de ses lumières [de Joli de Fleury] qui l'éblouissaient quelquefois au lieu de l'éclairer, DUCLOS, *Mém. rég. Œuv.* t. V, p. 276, dans POUGENS. || 13° Les lumières du siècle, le point de civilisation, de connaissances auxquelles il est parvenu. À quoi nous servent nos lumières, si nous conservons toujours nos abus? VOLT. *Dict. phil. Annales.* Non! la postérité ne se doutera jamais combien dans ce siècle de lumières.... il y eut de savants qui ne savaient pas lire.... P. L. COUR. *Lettre* du 12 août 1806. Vous applaudissiez aux lumières D'un siècle aveugle et perverti, BÉRANG. *Miss. de Montr.* || Au singulier. Je vois avec plaisir qu'il se forme dans l'Europe une république immense d'esprits cultivés; la lumière se communique de tous côtés, VOLT. *Lett. Galitzin*, 14 août 1767. || 14° Renseignements que l'on a d'une chose. Je n'ai point fait la pièce qui vous pique; je l'ai reçue de Paris avec une lettre qui m'a appris le nom de l'auteur; il l'adresse à un de nos amis qui vous en pourra donner plus de lumière, CORN. *Lett. apolog.* Et sur cette matière, il pourra nous donner une pleine lumière, MOL. *Fem. sav.* I, 1. Madame, à ma prière il va dans tous ces bruits chercher quelque lumière, ID. *D. Sanche*, V, 2. Si vous vouliez me dire un petit mot de plus sur les méchancetés qu'on vous a faites, peut-être vous pourrais-je donner de grandes lumières pour découvrir d'où elles viennent, SÉV. 13 mai 1676. Donnez-moi quelque lumière sur cette belle aventure, ID. 21 août 1676. Son trépas à mes pleurs offre assez de matières, Sans que j'aille chercher d'odieuses lumières, RAC. *Phèd.* V, 7. || 15° Lumières du discours, nom pittoresque donné par les anciens rhéteurs aux figures et aux ornements du style. Les beaux mots sont, à vrai dire, la lumière propre et naturelle de nos pensées, BOIL. *Longin, Sublime*, 25. || 16° Personne d'un rare mérite, d'un savoir transcendant, d'une vertu éminente. Un chacun d'eux pense être une lumière en France, RÉGNIER, *Sat.* II. Notre saint évêque [saint Augustin] est une des plus brillantes lumières de l'Église, SÉV. 23 et 26 juin 1690. Il [saint Paul] sera la lumière de tous les Gentils, BOSS. *Hist.* II, 4. La vénérable mère Françoise de la Châtre, abbesse de Faremoustier, que nous pouvons appeler la restauratrice de la règle de Saint-Benoît et la lumière de la vie monastique, ID. *Anne de Gonz.* Toute l'antiquité disputa sur la liberté; mais personne ne persécuta sur ce sujet jusqu'à nos jours; quelle horreur [illegible] emprisonné, exilé

pour cette dispute, un Arnauld, un Saci, un Nicole, et tant d'autres qui ont été la lumière de la France! VOLT. *Polit. et législ. Tolérance, Extrême tolérance des Juifs, note* g. || Par plaisanterie. Une lumière de l'Église, un prêtre dont le visage resplendissant annonce un homme qui se plaît à la bonne chère. Je disais autrefois de feu M. de Rennes qu'il marquait ses feuillets de son bréviaire avec des tranches de jambon : votre Valence [l'évêque de Valence] ne mépriserait pas cette manière de signet : aussi son visage était une vraie lumière de l'Église, SÉV. 31 août 1689. || **17°** Terme d'eaux et forêts. Arbres de lumière, ceux qui se trouvent directement au milieu des brisées que font les arpenteurs, et qu'ils laissent, quand bon leur semble, pour faciliter leurs opérations. || **18°** Au plur. Terme de blason. Les lumières, les yeux du sanglier ou du porc-épic. || Proverbe. Celui qui pèche fuit la lumière, c'est-à-dire il craint qu'on ne le voie.

— REM. Les grammairiens ont condamné la locution allumer de la lumière. Cependant elle s'appuie sur l'usage, familier il est vrai, qui prend lumière au sens de chandelle, flambeau. On l'entend dire tous les jours, et elle se trouve dans des ouvrages imprimés : Je m'étais assuré par une répétition faite deux jours auparavant que j'avais beaucoup plus de temps qu'il ne m'en fallait pour me lever, allumer de la lumière et passer dans mon cabinet, LOUIS XVIII, *Relation d'un voyage à Bruxelles et à Coblentz en 1791.*

— HIST. XIe s. De l'olifant la lumiere [ouverture] dorée, *Roncis.* p. 63. Por coi est donee la lumiere al dolent, et la vie à ceaz [ceux] qui en amertume sunt? *Job*, p. 466. || XIIIe s. Car, tout ainsinc cum la lumiere Les tenebres devant soi chace, *la Rose*, 2756. || XIVe s. La veue est lumiere de l'oeil, aussi comme l'entendement est lumiere de l'ame, ORESME, *Eth.* VII, 12. Tout droit par devant la lumiere [visière du casque], *Chastelain de Couci*, v. 1649. Quatre lumieres de cuivre, c'est assavoir une grant et trois petites, DU CANGE, *lumera.* || XVe s. Le suppliant getta une lumiere qu'il tenoit en sa main, où il avoit de l'uile et une mesche ardant, ID. *ib.* ...Et s'assenerent et ferirent haut en la lumiere des glaives, FROISS. III, IV, 12. || XVIe s. Et y avoit à toutes les portes des maisons force flambeaux, torches et lumieres, de sorte qu'il faisoit comme de jour parmy les rues, AMYOT, *Cicér.* 26. Et l'autre accueilly de famine Perd la lumiere du soleil, RONSARD, 409. A l'oeil malade la lumiere nuit, COTGRAVE. Il n'est lumiere que du matin, ni manger que de bonne farine, GENIN, *Récréat.* t. II, p. 241. Deux grandz potz d'argent doré, appellez lumieres, pesans ensemble cinquante marcs, DE LABORDE, *Émaux*, p. 369.

— ÉTYM. Wall. *loumîre*; Hain. *leumière*; bourg. *lemayre*; provenç. *lumeira, lumera, lumneira*; espagn. *lumbrera*; portug. *lumieira*; ital. *lumiera*; du bas-latin *luminaria* (comme le montre une des formes provençales), dérivé de *lumen, luminis*, lumière.

LUMIGNON (lu-mi-gnon), *s. m.* || **1°** Bout de la mèche d'une bougie, d'une chandelle ou d'une lampe allumée. || **2°** Ce qui reste d'un bout de bougie ou de chandelle qui achève de brûler. Voilà une bougie qui va finir, il ne reste plus qu'un petit lumignon. || Fig. Si le petit lumignon de raison que vous contribuez à ranimer dans la nation ne vient pas bientôt à s'éteindre, VOLT. *Lett. Marmontel*, 28 janv. 1766.

— HIST. XIIIe s. Car il i [à la chandelle] doit par raison Avoir cire et lemignon, Et ou [au] chief met on le fu [feu], Et lors a vestu De faire l'autrui servise, *Hist. litt. de la France*, t. XXIII, p. 233. || XIVe s. Qui veut faire chandelle, l'en doit avant faire secher ou feu tres bien le limignon, *Ménagier*, II, 5. || XVIe s. Tout ainsi que la flamme d'une lampe consomme premierement l'huile, en après la propre humidité du lumignon, et enfin le corps du lumignon mesme, PARÉ, XX, 23. De chacun cent pesant de mesche ou lumignon et de coton, filé ou à filer, quatre deniers parisis, *Déclar.* 20 sept. 1537.

— ÉTYM. Pic. *lumion*, *lumion*, *lumichon*; Berry, [illegible], bougie de résine que les gens de la campagne fixent à la cheminée; du lat. fictif *luminionem*, dérivé de *lumen*, [illegible], lumière.

† **LUMINADE** ([illegible]), *s. f.* Pêcher à la [illegible], pêcher le saumon aux flambeaux.

LUMINAIRE (lu-mi-nê-r'), *s. m.* || **1°** Il se dit de tout flambeau ou collection de flambeaux. || Le luminaire dans une église, l'ensemble des flambeaux qu'on y allume. || Le luminaire dans une église, torches et cierges dont on s'y sert. Les capucins de Meudon se relevèrent à prier Dieu auprès du corps [du fils de Louis XIV], sans aucune tenture ni luminaire que quelques cierges, ST-SIM. 293, 26. Si mon maître pouvait être fait légataire, je ferais de bon cœur les frais du luminaire [du service], REGNARD, *Légat.* I, 1. || **2°** Dans un sens restreint, un seul flambeau ; cela ne se dit guère que dans le style biblique et en parlant des corps célestes qui éclairent. Ô soleil, ô grand luminaire, MALH. II, 3. Qu'il y ait de grands luminaires qui partagent le jour et la nuit, BOSS. *Hist.* II, 1. || Fig. Bien que tout l'ordre ecclésiastique lui tende [à saint François d'Assise] les bras comme à un homme qui devait être un de ses plus beaux luminaires, BOSS. *Panég. St Franç. d'Assise*, 2. || Terme d'astrologie. Les luminaires du temps, le soleil pour ceux qui sont nés le jour, et la lune pour ceux qui sont nés la nuit. || **3°** Trivialement. La vue. Oui, je devais au dos avoir mon luminaire, MOL. *l'Ét.* I, 6. Un carrosse sexagénaire D'abord s'offre à mon luminaire, J. B. ROUSS. *Lettre à Lafosse.*

— HIST. XIIe s. E dunad le peis [poids] de la merveilluse vaisselo que de or que de argent, e des chandelabres e des luminaries e des tables, *Rois*, p. 244. || XIVe s. Et ce fist il [un miracle], pour qu'il fut luminaire de foy et de creance aux presens et à ceux qui après eux viendroient, *Chron. de St-Denis*, t. I, f° 134, dans LACURNE. || XVe s. Ma doulce amie debonnaire, Dont vous vient ce beau luminaire? Oncques ne vys sy grant clarté, *la Nat. de N. S. J. C. Myst.* C'estoit chose merveilleuse du luminaire [aux funérailles de Charles VI], qui estoit depuis la porte Sainct-Denys jusques à l'eglise, JUV. DES URSINS, 1422. Et fut la paix criée en leur ville, et furent feux luminaires [illuminations] et caroles [danses] de joye, O. DE LA MARCHE, *Mém.* liv. I, p. 407, dans LACURNE. || XVIe s. Un jour, elevant mon luminaire [mes yeux], j'apperceus les cataractes du ciel jà estre ouvertes, *Alector roman*, p. 51, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. fictif, *luminare*, ensemble de lumières, dérivé de *lumen, luminis*, lumière.

† **LUMINEUSEMENT** (lu-mi-neû-ze-man), *adv.* D'une manière lumineuse. On peut dire hardiment et sans blasphème qu'il y a de petites vérités que nous savons aussi bien que lui [Dieu].... L'être souverainement intelligent ne peut savoir ces petites vérités ni plus lumineusement, ni plus certainement que nous, VOLT. *Philosophie, Comment sur Malebr. résultat.* Cela n'empêche pas que vous n'ayez très-lumineusement raison contre l'abbé Mably, et je vous en rends, monsieur, mille actions de grâces, ID. *Mél. litt. à M. ***, auteur du livre intitulé*, etc.

LUMINEUX, EUSE (lu-mi-neû, neû-z'), *adj.* || **1°** Qui jette de la lumière. Il garda son sommet tranquille et lumineux, CHAPELAIN, *Ode à Richelieu*, dans RICHELET. Cet habit coloré d'outremer et d'azur, Dont il sort un éclat et lumineux et pur, BAUMIER, *le Cabinet de Quinault*, p. 61. Helas! madame, répliquai-je, être lumineuse [pour la lune] n'est pas si grand'chose que vous pensez; il n'y a que le soleil en qui cela soit une qualité considérable; il est lumineux par lui-même en vertu d'une nature particulière qu'il a, FONTEN. *Mondes*, 2e *soir.* Le cardinal Bonzi avait les plus beaux yeux noirs, les plus parlants, les plus perçants, les plus lumineux, ST-SIM. 110, 53. La surface du soleil est recouverte d'un océan de matière lumineuse dont les vives effervescences forment des taches variables, souvent très-nombreuses, et quelquefois plus larges que la terre, LA PLACE, *Exp.* V, 6. || Fig. C'est sa gloire [du roi Louis XIV], c'est sa grandeur qu'il soit obligé d'être notre exemple ; et nous estimerions un malheur public, si jamais il nous paraissait quelque ombre dans une vie qui doit être toute lumineuse, [illegible] *Sermons, Charité fratern. Autre* [illegible]. || Corps lumineux, corps qui envoie vers l'œil des rayons de lumière. || Rayon lumineux, chaque ligne droite que l'on suppose menée d'un point lumineux quelconque à l'œil. || **2°** Fig. Qui a de grandes lumières, en parlant de l'esprit (sens métaphorique qui paraît être dû aux gens de Port-Royal). C'est un dommage extrême que la perte de ce petit évêque ; c'était, comme disent nos amis [Port-Royal], un esprit lumineux sur la philosophie, SÉV. 27 sept. 1671. Il [l'abbé de Francheville] est grand cartésien ; c'est le maître de Mlle Descartes ; elle lui a montré votre lettre, il l'a admirée et votre esprit tout lumineux, ID. 28 sept. 1680. Une intelligence si lumineuse [chez le premier homme], qui perçait tout d'un seul regard, avait aussi une force dans la volonté, qui [illegible] ses résolutions, BOSS. *Concupisc.* 24. Grands hommes, éloquents, hardis, décisifs, esprits forts et lumineux [les gens de Port-Royal], ID. *Cornel.* Du vrai savant [Maupertuis] que je chéris La raison ferme et lumineuse Vous montrera les cieux décrits, VOLT. *Ep.* XXXIII. || Il se dit aussi des choses de l'esprit. Il [un prédicateur] a débuté par un accent provençal; mais, en sortant de son trouble, il est entré dans un chemin si lumineux, il a si bien établi son discours.... SÉV. 47. Le Traité de tenter Dieu me paraît le plus utile, et celui de la Ressemblance de l'amour-propre et de la charité, le plus lumineux, pour parler leur langage [des gens de Port-Royal], ID. 15 déc. 1675. Quelque grande que soit la foi, quelque lumineuse que soit la science qui est appuyée sur ces principes, BOSS. *Panég. de Ste Cather.* 1. Il y a des traits ingénieux dans ce livre, il y a des choses lumineuses, et souvent de l'imagination dans l'expression, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 175. La conséquence ne peut jamais être plus lumineuse que le principe, DIDER. *Relig. nat.* 5. Aristote et Plutarque lui apprirent [à Copernic] que les pythagoriciens faisaient mouvoir la terre et les planètes autour du soleil, qu'ils plaçaient au centre du monde ; ces idées lumineuses le frappèrent, LA PLACE, *Exp.* V, 4. || Un principe fécond et lumineux, principe dont on tire abondamment des conséquences importantes.

— HIST. XVIe s. Mes yeulx s'offensent de toute lueur esclatante; je ne sçaurois à cette heure disner assis vis à vis d'un feu ardent et lumineux, MONT. IV, 291.

— ÉTYM. Provenç. *luminos*; catal. *lluminos*; espagn. et ital. *luminoso*; du lat. *luminosus*, de *lumen*, lumière.

† **LUMINOSITÉ** (lu-mi-nô-zi-té), *s. f.* Qualité de ce qui est lumineux. La luminosité d'un astre.

— HIST. XVe s. Le brouillas du temps brumeux ne se peult parfaitement esclaircir ny restablir à sa diaphanique luminosité.... AL. CHARTIER, *Quadriloge invectif.*

— ÉTYM. *Lumineux.*

† **LUMME** (lo-m', prononcé à l'anglaise), *s. m.* Terme de zoologie. Un des noms vulgaires du colymbe arctique (oiseaux palmipèdes), de Linné, dit encore plongeon lumm, plongeon à gorge noire, plongeon arctique et huard, LEGOARANT. || On écrit aussi lom et lomm.

† **LUMPS** (lonps'), *s. m.* Pain de sucre de qualité inférieure.

— ÉTYM. C'est le pluriel de l'anglais *lump*, morceau, sucre en morceaux informes, par opposition à celui qui a été mis en pain.

1\. **LUNAIRE** (lu-nê-r'), *adj.* || **1°** Qui appartient à la lune. Les montagnes lunaires. || Année lunaire, espace de temps qui comprend douze mois lunaires, ou douze révolutions de la lune autour de la terre ; elle est composée de 354 jours et quelque cependant ; mais, prise sans fractions, elle a onze jours moins que l'année solaire prise de même, et cette différence forme ce qu'on appelle l'épacte. || Il y a deux mois lunaires : le mois synodique qui est de 29 jours 1/2 (nombre qu'on obtient en divisant l'année lunaire de 354 jours par douze) ; et le mois périodique qui est de 27 jours, la lune faisant sa révolution autour de la terre en 27 jours 1/3 environ ; cette différence tient à ce que pendant ce temps le soleil a semblé décrire un arc de 29 degrés, en sorte que la lune ne se retrouve en conjonction qu'après avoir parcouru 360° + 29, ce qui demande 29 jours et demi. || Cadran lunaire, cadran qui marque les heures par le moyen de la lune. || Intérêts lunaires, se dit, dans le Levant, des intérêts que les Juifs exigent à chaque lune. || **2°** Qui est en forme de croissant. Sigma lunaire, une des anciennes formes du sigma (C) ; on le nomme [illegible] forme. || L'E lunaire, e qui a la forme d'un croissant. || Semi-lunaire, voy. SEMI-LUNAIRE. || **3°** Se dit de minéraux dont la couleur a paru rappeler celle de la lumière de la lune.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *lunar*; ital. *lunare*, du lat. *lunaris*, de *luna*, lune.

2\. **LUNAIRE** (lu-nê-r'), *s. f.* Nom d'un genre de plantes crucifères dans lequel on distingue la lunaire [illegible], appelée aussi grande lunaire, satinée, satin blanc, passe-satin, [illegible], [illegible], médaille de Judas, faux [illegible], etc. LEGOARANT.

— REM. L'Académie nomme cette plante lunaire annuelle ; elle suit en cela Linné, qui a nommé [illegible] *annua*: c'est Mœnch qui, connaissant mieux la vie de la plante, a changé *annua* en *biennis*.

— ÉTYM. Ainsi dite à cause de la forme ronde et lunaire des silicules.

LUNAISON (lu-nè-zon), *s. f.* Le temps qui s'écoule

depuis le commencement de la nouvelle lune, jusqu'à la fin du dernier quartier. Toute cette lune s'en a été pluvieuse. || Le maître d'école du village, Connaît les lunaisons, prophétise l'orage, DELIL. *l'Homme des champs*, I. || Terme de marine. Lunaison de vent ou du même temps, du même vent ou de temps, durée d'environ 15 jours.

— HIST. XIIe s. Se repairier volsissent [s'ils voulaient revenir] as rentes n'as maisuns, Ariere revenissent dedens treiz luneisuns, *Th. le mart.* 67. || XIIIe s. [Femme] Si com par lunaisons estoit comme dervée, *Berte*, XVI. || XVe s. La fortune lui est amie, n'y prenez point de desplaisir aussi, non plus que nous de la vostre; car de vous ne lui vient point ceste haulte lunoison, CHASTEL. *Expos. sur vérité mal prise.*

— ETYM. *Lune*; provenç. *lunacio, lunaso*; catal. *llunacio*; espagn. *lunacion*; ital. *lunazione*.

LUNATIQUE (lu-na-ti-k'), *adj.* || 1° Qui est soumis aux influences de la lune; usité en ce sens seulement dans la locution : cheval lunatique, cheval sujet à l'ophthalmie périodique des yeux, ophthalmie que l'on croyait influencée par le cours de la lune. || 2° Fou (en ce sens, il ne s'emploie que dans le langage de l'Évangile). Seigneur, ayez pitié de mon fils, qui est lunatique, SACI, *Bible, Év. St Math.* XVII, 14. || Substantivement. Le lunatique de l'Évangile. || 3° Dans le langage général, fantasque, extravagant, aussi changeant que la lune. Il est un peu lunatique. || Substantivement. C'est un lunatique, une lunatique.

— HIST. XIIIe s. Tous boisteux, tous mehaigniés, tout home lunage, *Liv. des mét.* 426. Au siecle est sos, fax [fou] et lunages; A Dieu soutiex [subtil, habile], discrès et sages, DU CANGE, *lunaticus*. || XVe s. Je le tiens comme lunatique desvoyé de son sens, *Perceforest*, t. VI, f° 43. De chien qui mort et de cheval qui rue, De saige foul et d'omme lunatique, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 314. || XVIe s. Un homme lunatique, c'est un homme auquel la lune commande, CHOLIÈRES, *Cont.* t. II, *Après-dîn.* 9.

— ETYM. Provenç. *lunatic*; espagn. et ital. *lunatico*; du latin *lunaticus*, lunatique, de *luna*, lune, d'après une opinion fausse qui admettait une influence de la lune sur les maladies mentales. *Lunatique* a été refait sur le latin; la forme ancienne et correcte est *lunage*, *lunaticus* ayant l'accent sur *na*.

† LUNCH (lonch) ou LUNCHEON (lon-chon'), *s. m.* Repas accessoire qui se place entre le déjeuner et le dîner, à l'imitation des Anglais.

— ETYM. Angl. *lunch, luncheon*, qui vient du celtique : gallois, *llwnc*, repas.

LUNDI (lun-di), *s. m.* Le second jour de la semaine. || Lundi gras, le lundi de la semaine où le carnaval finit. || Lundi saint, le lundi de la semaine sainte. || Populairement. Faire le lundi, ne pas travailler le lundi et se livrer aux amusements du cabaret. Les ouvriers disent aussi : fêter saint Lundi, célébrer la Saint-Lundi.

— HIST. XIIIe s. Uns lundi, par matin.... *Berte*, VII. || XVIe s. Faire le lundi des savetiers [ne pas travailler le lundi]. OUDIN, *Curios. franç.*

— ETYM. Berry, *lindi*; wallon, *londi*; provenç. *lus, luns, dilus, diluns*, du latin *lunæ dies*, jour de la lune.

LUNE (lu-n'), *s. f.* || 1° Satellite qui tourne autour de la terre et qui l'éclaire la nuit. La lune est quarante-neuf fois plus petite que la terre, elle tourne autour d'elle en vingt-sept jours sept heures quarante-trois minutes; elle en est éloignée, à son apogée, de quatre-vingt-onze mille quatre cent cinquante lieues, et, à son périgée, de quatre-vingt mille cent cinq. L'interposition de la lune entre la terre et le soleil. Vous devriez.... Ne point aller chercher ce qu'on fait dans la lune, Et vous mêler un peu de ce qu'on fait chez vous, MOL. *Femm. sav.* II, 7. Il me tarde.... de nous signaler par quelque découverte.... Pour moi, sans me flatter, j'en ai déjà fait une, Et j'ai vu clairement des hommes dans la lune, ID. *ib.* III, 2. Lorsqu'on ne sait pas la vérité d'une chose, il est bon qu'il y ait une erreur commune qui fixe l'esprit des hommes, comme, par exemple, la lune, à qui on attribue le changement des saisons, le progrès des maladies.... PASC. *Pens.* VII, 17, éd. HAVET. Ce qui fait qu'on croit tant de faux effets de la lune, c'est qu'il y en a de vrais, comme le flux de la mer, ID. *ib.* XXIII, 23. Elle est encore plus belle, cette lune, sous les arbres de votre abbaye; je la regarde, et je songe que vous la regardez; c'est un étrange rendez-vous, SÉV. 17 juin 1676. Combien comptez-vous d'ici à la lune? soixante demi-diamètres de la terre en nombres ronds, VOLT. *Micromégas*, 7. La lune est dans le ciel, et le ciel est sans voiles, Comme un phare avancé sur un rivage obscur, Elle éclaire de loin la route des étoiles, LAMART. *Harm.* I, 10. || Terme de l'ancienne astronomie. Le ciel de la lune, le ciel solide dont on supposait que le mouvement emportait la lune, et qui était le plus voisin de la terre. [Il] Élève ses desseins jusqu'au ciel de la lune, RÉGNIER, *Sat.* XVI. || Les anciennes superstitions accordaient à la sorcellerie un pouvoir sur la lune. Ces herbes ne sont pas d'une vertu commune; Moi-même en les cueillant Je fis pâlir la lune, CORN. *Médée*, II, 2. || Coucher à l'enseigne de la lune, coucher en plein air. || Quelques chiens aboient à la lune. || Fig. et familièrement. Aboyer à la lune, crier contre une personne à qui l'on ne peut faire de mal. J'avais beau les ramener à l'impossibilité de chasser les jésuites; ils persistaient, le dirai-je, à aboyer à la lune, ST-SIM. 403, 260. Le natif de Saint-Malo [Maupertuis] ne partit point pour la lune, comme il le croyait, il se contenta d'y aboyer, VOLT. *Diatribe du docteur Akakia.* || Garder la lune des chiens ou des loups, prendre une peine inutile. Bon Dieu! que serait-ce si nos malédictions étaient des arrêts! mais celui qui a gardé jusques à maintenant la lune des chiens, gardera bien les religieux des fulminations de votre colère, GARASSE, *Rech. des rech.* p. 773, dans LACURNE. || Il n'en est pas encore à faire la révérence à la lune, il n'est pas fou. || Ce cheval est sujet à la lune, voy. LUNATIQUE. || Confrère de la lune, mari trompé par sa femme, ainsi dit à cause des cornes de la lune. || Fig. Faire un trou à la lune, voy. TROU. || Vouloir prendre la lune avec les dents, vouloir une impossibilité. Je crois que vous prendriez la lune avec les dents si vous l'aviez entrepris, VOIT. *Lett.* 81. Prendre la lune aux dents serait moins difficile, LA FONT. *Cand.* Vous savez que c'est un des plus honnêtes garçons qu'on puisse voir [un homme condamné aux galères pour avoir fait tenir une lettre à la mère de Fouquet], et propre aux galères comme à prendre la lune avec les dents, SÉV. 25 juin 1670. || Demander la lune, demander une chose impossible. || Fig. Pour cela il irait dans la lune, pour cela il n'est rien qu'il ne fît, même aller dans la lune, ce qui est impossible. || Fig. Voir la lune à gauche, expression qui paraît signifier avoir des mécomptes. Montgobert m'a conté fort plaisamment les manœuvres de la belle Iris, et les jalousies de M. le comte [de Grignan]; je crois qu'il verra souvent la lune à gauche avec cette belle, SÉV. 14 fév. 1680. || Familièrement. C'est une lune, un visage de pleine lune, se dit d'une personne qui a le visage fort plein et fort large. || Fig. Vous êtes aussi lâches que la lune, qui n'ose se montrer que la nuit, BABŒUF, *Pièces*, t. I, p. 212. || 2° Lune se dit des phases ou différentes apparences qu'elle présente dans sa rotation autour de la terre. Le décours de la lune. Sur la fin de la lune. Au déclin de la lune. Le premier, le dernier quartier de la lune. Nouvelle lune. Pleine lune. La lune est dans son plein. Je me purgerai après le plein de la lune, SÉV. 201. Voilà un commencement de lune qui pourra nous ramener du beau temps, ID. 1er mai 1680. Et je gage que, quand nous avons pleine lune, c'est que toute la moitié lumineuse de la lune est tournée vers la moitié obscure de la terre, FONTEN. *les Mondes*, 2e soir. || L'âge de la lune, les jours qui se sont écoulés depuis la nouvelle lune. La lune a tant de jours. Quel quantième de la lune avons-nous? Faudra-t-il que M. le marquis se tue à calculer une éclipse, quand il la trouve à point nommé dans l'almanach, qui lui enseigne de plus les fêtes mobiles, l'âge de la lune et celui de toutes les princesses de l'Europe? VOLT. *Jeannot et Colin.* || 3° Clair de lune, clarté que la lune répand sur la terre. Au clair de la lune, Mon ami Pierrot, *Vieille chanson populaire.* Les belles soirées et le clair de lune me donnaient un souverain plaisir, SÉV. 300. Je suis sûr que jamais clair de lune ne vous a autant affecté dans la nature que dans une des nuits de Vernet, DIDER. *Lett. sur les sourds et muets.* || Lune se dit pour clair de lune. Je fus avant hier toute seule à Livry me promener délicieusement avec la lune; il n'y avait aucun serein : je me suis fort bien trouvée de cette petite équipée, SÉV. 213. Je vous assure, ma fille, que je n'y vais point [au serein] ....je résiste à la beauté de cette lune, avec un courage digne de louanges, ID. 307. || 4° Par extension. Lune se dit des satellites des autres planètes que la terre. Les lunes de Saturne. Pour peu qu'on entende les principes de la géographie et de la navigation, on sait que, depuis que ces quatre lunes de Jupiter sont connues, elles nous ont été plus utiles par rapport à ces usages, que la nôtre elle-même, FONTEN. *Préf. Util. des math.* Les astronomes [illegible] de nouvelles [illegible], ils n'en étaient plus touchés, les deux dernières lunes de Saturne, par exemple, ne les ont pas charmés ni ravis comme avaient fait les satellites de Jupiter, ID. *Mondes*, 6e soir. || 5° Mois lunaire. À peine la quatrième lune Achève de faire son tour, MALH. III, 2. [illegible], À la neuvième lune, Avec pareil hasard [illegible], [illegible], *Solim.* I, 1. Je suis ravi que le petit enfant se porte bien; Villebrune dit qu'il vivra fort bien à huit mois, c'est-à-dire, huit lunes passées, SÉV. 261. Je vous prie de compter les lunes pendant votre grossesse; si vous êtes accouchée un jour [illegible] sur la neuvième, le petit vivra; [illegible] point un prodige, ID. 261. À la prochaine lune des fleurs, il y aura sept fois dix neiges et trois neiges de plus que ma mère me mit au monde sur les bords du Meschacébé, CHATEAUBR. *Atala, le Récit des chasseurs.* Cités [mahométanes] aux dômes d'or où les mois sont des lunes, V. HUGO, *Orient.* 41. || Fig. La lune de miel, le premier mois du mariage. Zadig éprouva que le premier mois du mariage, comme il est écrit dans le livre du zend, est la lune du miel, et que le second est la lune de l'absinthe, VOLT. *Zadig*, 3. || Lune rousse, voy. ROUX. || 6° Familièrement. Caprice, par une métaphore tirée des changements perpétuels de la lune. Il a des lunes, il est sujet à des lunes, se dit d'un homme fantasque et inégal. Ces dames ont bon goût, et c'est la même lune Qui gouverne, je crois, le cerveau de chacune, DANCOURT, *Mme Artus*, V, 1. || Prendre quelqu'un dans sa bonne lune, dans sa mauvaise lune, avoir affaire à lui quand il est de bonne humeur, de mauvaise humeur. || Avoir la lune dans la tête, un quart de lune, être un peu fou. || 7° Nom d'une plaque de métal, qu'on met au devant et aux côtés de la tête des mulets d'équipage, et où sont gravées les armes du maître. || 8° Se dit, à la paume, d'un trou placé au haut de la muraille qui est du côté du toit où l'on sert. Mettre dans la lune. || 9° Nom donné à l'argent par les alchimistes. || Lune cornée, ancien nom du chlorure d'argent. || Lune des philosophes ou lune vive, le mercure hermétique. || 10° Lune d'eau, nénuphar blanc. || 11° Lune de mer, poisson du genre tétrodon que l'on nomme aussi mole, meule et poisson d'argent. || 12° Papillon d'Amérique. || 13° Crachat de la lune, voy. NOSTOC.

— HIST. XIe s. Claire est la nuit, e la lune est luisant, *Ch. de Rol.* CLXXX. || XIIe s. Souvent [il] depreia [pria] Dieu qui fist lune e soleil.... *Rou*, ms. p. 66, dans LACURNE. || XIIIe s. La lune est nouvele, Si croi que vous en alés Plus tenre cervele, *Anc. poés. franç. Vatic.* dans LACURNE. Mes cuers [mon cœur] cui procee faut, Descroit come lune, *Ms. de Poés. franç.* avant 1300, t. I, p. 391, dans LACURNE. || XVe s. Et puis entendons par l'argent Luna le metal noble et gent, *La font. des am. de sc.* 414. Je ne congnois plus faulse soubs la lune, CH. D'ORLEANS, *Songe en compl.* || XVIe s. Parrabere l'emporta [une place de guerre] sur le point de la lune que nous appellons des entreprises, et c'est après le dernier quartier, D'AUB. *Hist.* III, 243. Au raiz de la lune, ID. *ib.* III, 288. Il ne fault qu'une heure oportune Pour bien et honneur acquerir. — Tu dis vray, il n'est heure qu'une; Mais s'el n'est prise en bonne lune, Plus n'y fault chercher ne querir, ROGER DE COLLERYE, *Œuvr.* p. 88, dans LACURNE. L'amant exploit toutes commoditez d'effectuer son dessein; mais (Dieu garde la lune des loups) il profitoit autant que s'il eust lavé un corbeau pour le blanchir, YVER, *Printemps*, f° [illegible], dans LACURNE. Voyant tous ses efforts [illegible] à rebours, qu'il sembloit né à la quatrieme lune, *ib.* f° 73. Nous participons tous de la lune, c'est à dire que nous sommes fous en la chose où nous appliquons nostre fantaisie entiere, PASQUIER, *Lett.* t. III, p. [illegible]. Les biens de la fortune passent comme la lune, COTGRAVE. Il n'y a point de danger, la lune est refaite, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 107. Je ne suys point clerc pour prendre la lune avec les dents, RAB. II, 12. Je vis deux [illegible] à part sur le haut d'une tour, lesquels faisoient sentinelle, et nous fut dit qu'ils gardoient la lune des loups, ID. V, 22.

— ETYM. Picard, *leune, lne*; bourguig. *leune*; provenç. *luna, lhuna*; catal. *lluna*; espagn. et ital. *luna*; portug. *lua*; du lat. *luna*, syncope de *lucina*, nom de Junon ou de Diane présidant aux accouchements; *Lucina* vient de *lucere* (VOY. LUIRE).

† LUNÉ, ÉE (lu-né, née), *adj.* || 1° Terme d'histoire naturelle. Qui a la forme d'un disque ou d'un croissant. || Qui est échancré en demi-lune. || Qui porte

une tache en croissant. || 2° Qui a été exposé à l'action de la lune ou [illegible]. Il [illegible] point [illegible], il peut être forgé, au lieu que celui qui a été exposé à l'air pendant quelques [illegible], et que les ouvriers appellent du fer luné, parce qu'ils s'imaginent que la lune le mange, ne peut ni se forger ni servir à rien, BUFF. *Hist. min. introd. Part. exp. Œuv.* t. VII, p. 96. || 3° Fig. et populairement. Être bien ou mal luné, être de bonne ou de mauvaise humeur (comp. LUNATIQUE, et LUNE, n° 6).

— HIST. XVI° s. D'où pendoit un coutelas luné en façon d'une serpe, HAIT. *Œuv.* p. 40, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *lunatus*, de *luna*, lune.

† 1. LUNEL (lu-nèl), *s. m.* Vin muscat sucré, ainsi dit de la ville de Lunel (Hérault). De l'excellent lunel!

† 2. LUNEL (lu-nèl), *s. m.* Terme de blason, qui se dit de quatre croissants appointés, comme s'ils formaient une rose de quatre feuilles.

— ÉTYM. Diminutif de *lune*.

† LUNET (lu-nè), *s. m.* Terme de pêche. Espèce de filet ou de truble pour prendre les chevrettes.

† LUNETIÈRE (lu-ne-tiè-r'), *s. f.* Un des noms vulgaires de la biscutelle.

— ÉTYM. Plante ainsi dite à cause de sa silicule composée de deux loges orbiculaires ou *lunettes*.

LUNETTE (lu-nè-t'), *s. f.* || 1° Anciennement, lunette de miroir, le verre étamé, la plaque de métal poli qui reflète les objets, ainsi dite à cause de la forme ronde de ces miroirs. || 2° *Au plur.* Nom donné aux deux verres de lunette qui, assemblés dans une même enchâssure, peuvent être placés au devant des yeux; ces verres sont plus ou moins convexes ou plus ou moins concaves, suivant que la vue est plus ou moins courte (myopie) ou, au contraire, plus ou moins longue (presbytie); la découverte de ce genre de lunettes est due à Salvino Armato, de Florence, mort au commencement du XIV° siècle (1317). || Mettre ses lunettes, mettre les lunettes sur son nez. Vous m'alléguez mes lunettes, et il est vrai que je m'en sers depuis six mois et que j'en ai en écrivant ceci, VOIT. *Lett.* 187. Surtout elle est pour les nez qui portent des lunettes, MOL. *l'Avare*, II, 6. Ne vous offensez pas, ma belle, si je viens à vous avec des lunettes.... c'est avec des lunettes qu'on observe les astres; et je maintiens et garantis que vous êtes un astre, ID. *ib.* III, 9. Bonne maman, consolez-vous, Vous lisez encor sans lunettes, BÉR. *B.maman.* || Voilà un beau nez à porter lunettes, se dit en se moquant d'un grand nez. || Fig. Mettez vos lunettes, se dit à quelqu'un qui n'a pas bien examiné quelque chose et à qui on recommande d'y porter plus d'attention. ....Vous rêvez; Pour connaître vos gens mettez mieux vos lunettes, REGNARD, *le Bal*, sc. 12. Braque tes lunettes, vieux sire [Jupin], Sur le front couronné par nous, BÉRANG. *Bluets.* || Fig. Il fallait chausser mieux ses lunettes, il fallait y regarder mieux, ne pas se tromper. Toutes ces galères qui ont fait partir M. de Grignan, sont devenues à rien; il fallait que M. de Janson chaussât mieux ses lunettes, SÉV. 12 juill. 1690. || En un autre sens. Mettre, prendre des lunettes, se montrer sévère. Cet événement rendit leur cartulaire fort suspect, et fit mettre force lunettes pour l'examiner, ST-SIM. 167, 252. || Fig. Il n'a pas de bonnes lunettes, il a mis ses lunettes de travers, ses lunettes sont troubles, il ne voit pas juste dans cette affaire. [illegible] il n'y a qu'un seul verre concave ou non, on le nomme verre de lunette, et lorgnon avec l'enchâssure. || Numéro d'un verre de lunettes, le nombre de pouces qu'a le rayon de la sphère dont le verre est un segment. Si par exemple on parle d'un verre convexe du n° 48, cela signifie que chacune des surfaces de ce verre forme un segment d'une sphère dont le rayon a 48 pouces d'[illegible] (le rayon se comptant en pouces d'ancienne mesure). S'agit-il du même numéro, mais d'un verre concave, le rayon de la sphère est le même; mais il faut imaginer les deux segments [illegible] par leur [illegible], de manière à présenter une concavité vers l'œil et l'autre vers l'objet. La courbure d'une sphère augmentant en raison [illegible] de la [illegible] tion de son rayon, il est naturel que le [illegible] des lunettes, compté par le rayon, [illegible] avec leur puissance [illegible], c'est-à-dire que le verre du numéro le plus faible sera le plus [illegible], et [illegible] || 3° Instrument d'optique où la [illegible] de l'objet est transmise à l'œil par [illegible], et qui sert à [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] à [illegible] Jansen, fabricant de [illegible] à Middelbourg; cependant Descartes, dans un passage cité ci-dessous, l'attribue à Jacques Metius. Lunette convexe, lunette qui grossit les objets. Lunette concave, lunette qui diminue les objets. Il y a environ trente ans qu'un nommé Jacques Metius, de la ville d'Alcmar en Hollande.... ayant plusieurs verres de diverses formes.... les appliqua si heureusement au bout d'un tuyau, que la première des lunettes en fut composée, DESC. *Dioptr.* 1. Ces merveilleuses lunettes qui, n'étant en usage que depuis peu, nous ont déjà découvert de nouveaux astres dans le ciel, et d'autres nouveaux objets dans la terre en plus grand nombre que ne sont ceux que nous y avions vus auparavant, ID. *ib.* Combien les lunettes nous ont-elles découvert d'êtres qui n'étaient point pour nos philosophes d'auparavant! PASC. *Pens.* XXIV, 36. || Lunette à puce, s'est dit autrefois pour lunette grossissante. || Lunette d'approche, ou, simplement, lunette, lunette de longue vue, ou à longue vue, ou, simplement, longue-vue, lunette qui grossit ou qui rapproche les objets. Vous devriez... M'ôter, pour faire bien, du grenier de céans Cette longue lunette à faire peur aux gens, MOL. *F. sav.* II, 7. Cette lunette qui rapproche fort bien les objets de trois lieues; que ne les rapproche-t-elle de deux cents! SÉV. 223. Tout son globe [de l'œil] s'allonge ou s'aplatit selon l'axe de la vision, pour s'ajuster aux distances, comme les lunettes à longue vue, BOSS. *Connaiss.* IV, 2. [Huighens] qui, après avoir mis les lunettes d'approche dans l'état de perfection où nous les voyons, MAIRAN, *Éloge de Halley.* En se mettant dans l'obscurité, on peut, avec un long tuyau noirci, faire une lunette d'approche sans verre, dont l'effet ne laisserait pas que d'être fort considérable pendant le jour, BUFF. *Hist. nat. Homme*, t. IV, p. 465. || Lunette de nuit, lunette d'approche qui permet de distinguer de loin les objets pendant la nuit. Les verres sphériques larges sont très-bons pour faire des lunettes de nuit; les Anglais ont construit des lunettes de cette espèce, et ils s'en servent avec grand avantage pour voir de fort loin les vaisseaux dans une nuit obscure, BUFF. *Hist. min. Intr. part. exp. Œuv.* t. VII, p. 254. Une flotte anglaise enleva le convoi; on avait espéré qu'il échapperait à la faveur de l'obscurité, mais il fut découvert par l'amiral Knowles, à l'aide d'une lunette de nuit, instrument qui commençait alors à être connu en Angleterre, CONDORCET, *d'Arci.* || Lunette achromatique, lunette qui laisse voir les objets sans irisation. || Lunette d'opéra, lunette dont on se sert particulièrement dans les salles de spectacle. On dit aujourd'hui lorgnette. || Terme d'astronomie. Lunette méridienne ou des passages, celle qui sert à déterminer le moment précis où un astre passe au méridien de l'observateur. || Le petit bout de la lunette, le bout par lequel on regarde et qui rapproche les objets; le gros bout, le bout opposé, qui, quand on y applique l'œil, fait apparaître les objets très-éloignés. || Fig. Voir les choses par le petit bout de la lunette, les voir exagérées; par le gros bout, les voir moins importantes, plus petites qu'elles ne sont. J'admire comme on peut [illegible] uniquement sur une convexe, et comme tout le reste me paraît loin; c'est bien [illegible] cette lunette qui approche et qui recule les objets, SÉV. 19 janvier 1680. || Fig. On voit rarement les choses telles qu'elles sont, avec des lunettes de cent trente lieues [c'est-à-dire à une distance de 130 lieues], VOLT. *d'Argental*, 28 sept. 1773. || Fig. Lunette se dit de ce qui augmente la portée de l'esprit. Les idées moyennes sont les lunettes de l'esprit; une vue étendue se passe de ces lunettes, BONNET, *Œuv. mél.* t. XVIII, p. 339, dans POUGENS. || Fig. Se servir de la bonne lunette, voir favorablement. Vous savez comme elle [une dame] m'a toujours paru, et combien je vous conseille de vous servir en sa faveur de votre bonne lunette, SÉV. 229. || 4° Au jeu de dame, mettre dans la lunette, placer une dame entre deux dames de son adversaire, en sorte qu'elle ne peut être prise ni par l'une ni par l'autre; locution tirée de la forme des lunettes qu'on met sur le nez. || Au jeu des échecs, donner une lunette, mettre son adversaire à même d'attaquer deux pièces avec un pion. || 5° Lunettes de cheval, [illegible] de petits ronds de [illegible] qu'on met sur les yeux d'un cheval vicieux ou trop gai. || S. f. Morceau de cuir ou d'étoffe, en forme de lunettes, qu'on [illegible] pour les punir d'un [illegible] || 6° Terme de fortification. Petite demi-lune. || 7° Terme d'[illegible]. La partie d'une montre dans [illegible] [illegible] d'un ou [illegible] à recevoir [illegible] || 8° En termes d'architecture, petit jour réservé dans le berceau d'une voûte. || Petite baie voûtée pratiquée dans les côtés d'une voûte. || Lunette biaise, baie qui coupe obliquement le berceau d'une voûte. || Terme de plombier. Petite fenêtre pratiquée dans les toits, et que l'on couvre en plomb. || 9° L'ouverture ronde du siége d'un privé, ou d'une chaise percée. || Rond garni de bourre ou de crin qu'on met sur une chaise percée ou non percée. || 10° Trou carré qui fait partie du tour. || 11° Terme de marine. Cercle d'acier pour mesurer le calibre des boulets. || Manchon destiné à arrêter un câble-chaîne. || 12° Terme de verrerie. Canal par le moyen duquel le feu du four échauffe les petits fourneaux adjacents. || Terme de métallurgie. Lunettes de soufflets, doubles vantaux avec [illegible] lons. || 13° Lunette de chapon, de perdrix, etc. nom donné à deux os au-dessus de l'estomac du chapon qui représentent un compas ouvert. || 14° Terme de maréchal. Fer à lunettes, fer de cheval dont on a retranché la partie qui est vers le quartier du pied. Ferrer à lunettes. || Proverbes. Chacun voit avec ses lunettes, chacun a sa manière de voir, de penser. || Bonjour lunettes, adieu fillettes, c'est-à-dire quand l'âge vient de prendre lunettes, il faut renoncer aux amourettes.

— HIST. XIV° s. La casse [caisse] qui soustient la lunette [le verre rond] du miroir, *Modus*, f° [illegible]. Pour un vericle encerné en maniere de lunettes, prisé XX francs, DE LABORDE, *Émaux*, p. [illegible]. || XV° s. Ung estuy de lunectes pour monseigneur le duc d'Orleans, ID. *ib.* Des lunettes d'or garnies de bericles, ID. *ib.* Un mirouer d'or, dont la lunette est perdue et de l'autre costé a une demoiselle cueillant fleurs en un jardin, ID. *ib.* 369. Or, maintenant que deviens vieulx, Quand je lis au livre de joye, Les lunettes prens pour le mieulx, Parquoy la lettre me grossoye, CH. D'ORL. *Bal.* 139. Folles amours font les gens bestes, Salmon en idolatrya, Samson en perdit ses lunettes; Bien heureux est qui rien n'y a, VILLON, *Double ballade.* || XVI° s. Pour dix paires de lunettes apportées à deux fois audit seigneur [illegible], audit lieu de Bar, dont y en avoit trois paires de cristal et les autres de beril, DE LABORDE, *Émaux*, p. [illegible]. Ayant par artifice affusté ses lunettes, meurement examiné et encore plus diligemment deliberé et [illegible] chifré par le menu les fautes et imperfections des ouvrages faits par Neptune et Pallas, NOËL DU FAIL, *Contes d'Eutrapel*, ch. 27. [La lamie] ostoit de sa teste ses yeux exemptiles comme lunettes, RAB. III, 25. Vous avez chaussé vos lunettes de travers [vous n'y voyez pas bien], OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. Diminutif de *lune*, par assimilation de forme [illegible].

† LUNETTÉ, ÉE (lu-nè-té, tée), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les yeux entourés d'un cercle de [illegible] coloré. || Qui porte sur la tête une tache en forme de lunette.

LUNETTIER (lu-nè-tié; l'r ne se lie jamais), *s. m.* || 1° Faiseur de lunettes. || 2° *Adj.* Qui porte des lunettes. || Par plaisanterie. La lunettière [la femme portant lunettes], LA FONT. *Lun.*

— HIST. XVI° s. Rolin Marie, marchand lunettier demourant près le Palais, me fit apporter sa [illegible], PARÉ, XXII, 1. Je te donnerois, respondit le marchand, un coup d'espée sur cette aureille lunetiere [portant l'attache des lunettes], RAB. IV, 8.

— ÉTYM. *Lunette.*

† LUNICOLE (lu-ni-ko-l'), *s. m.* Habitant supposé de la lune. Il sera de l'évidence la plus parfaite que, chez de tels lunicoles, la relation de père et de fils différera prodigieusement de celle qui a lieu parmi les hommes, BONNET, *Œuv. mél.* t. XVIII, p. [illegible], dans POUGENS.

† LUNIFORME (lu-ni-for-m'), *adj.* Qui a la forme d'une lune, d'un croissant. || Terme de [illegible]. Lettres luniformes, caractères dont tous les jambages sont recourbés en croissant. || Sigma [illegible], voy. LUNAIRE.

— ÉTYM. *Lune*, et *forme.*

LUNI-SOLAIRE (lu-ni-so-lè-r'), *adj.* Terme d'astronomie. Qui tient de la lune et du soleil. [illegible] luni-solaire. || Année luni-solaire, année calculée sur la révolution de la lune et celle du soleil. Les années des Athéniens étaient luni-solaires; et c'est pourquoi on les faisait tantôt de douze tantôt de treize lunaisons, de manière à faire [illegible] les années au bout de dix-neuf ans. || Période luni-solaire, période de 532 années, produit du cycle de la lune (19 ans) multiplié par celui du soleil (28 ans); on dit aussi période [illegible].

— ÉTYM. *Lune*, et *solaire.*

† LUNULAIRE (lu-nu-lè-r'), *adj.* Qui a la forme d'une lunule.

LUNULE (lu-nu-l'), *s. f.* || 1° Nom donné aux [illegible]

tellites de Jupiter et de Saturne, qui font l'office d'autant de petites lunes. || 3° Terme de géométrie. Figure qui a la forme d'un croissant, espace compris entre deux arcs de cercle qui ont la convexité du même côté et qui se coupent. Lunules d'Hippocrate (Hippocrate est un géomètre grec), croissants formés par le demi-cercle construit sur l'hypoténuse d'un triangle rectangle, coupant les deux demi-cercles construits sur les deux côtés de l'angle droit, la surface de ces lunules est précisément égale à celle du triangle. Possidonius me dit qu'il peut carrer des lunules du cercle, VOLT. *Memmius*, 3° lettre. || 3° Tache blanche semi-lunaire, plus ou moins grande, qui se remarque en arrière de l'ongle vers le point où sa racine s'enfonce sous le repli de la peau appelé matrice unguéale. || 4° Espèce de bombyx. || Dépression qu'on observe sous les crochets de certaines coquilles bivalves. || 5° Espèce de boîte ronde, d'or ou de vermeil, qui renferme l'hostie et qu'on place au centre de l'ostensoir.

— ÉTYM. Diminutif de *lune*.

† **LUNULÉ, ÉE** (lu-nu-lé, lée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Échancré en forme de croissant. || Qui porte une tache en demi-lune. Ongles lunulés.

† **LUON** (lu-on), *s. m.* Une des pièces du moulin à vent.

† **LUPANAR** (lu-pa-nar), *s. m.* Mot latin qui signifie maison de prostitution et qui a été quelquefois employé en français avec le même sens.

— ÉTYM. Lat. *lupa*, qui signifiait louve et femme prostituée.

LUPERCALES (lu-pèr-ka-l'), *s. f. pl.* Fête annuelle de l'ancienne Rome, qui se célébrait en l'honneur de Pan, le 15 des calendes de mars.

— ÉTYM. Lat. *lupercalia*, de *Lupercus*, un des noms du dieu Pan, de *lupus*, loup, et *arcere*, écarter : celui qui écarte les loups.

LUPIN (lu-pin), *s. m.* || 1° Plante légumineuse à feuilles digitées, *lupinus albus*, *L.* || 2° Se dit aussi de la graine de cette plante. La farine de lupin constitue une des quatre farines résolutives des anciens. Charon : Montre ce que tu as dans ta besace. — Ménippe : Il n'y a que des lupins, D'ABLANCOURT, *Lucien*, *Dial. de Charon*, *Ménippe et Mercure*. || 3° Faux lupin, espèce de trèfle.

— HIST. XIV° s. La fistule du lacrimel [fistule lacrymale] vient des humeurs qui.... font une bocelle comme ung lupin, pour quoy aucuns l'appellent lupin, LANFRANC, f° LVII, *verso*.

— ÉTYM. Ital. *lupino*; du lat. *lupinus*, de *lupus* loup, parce que cette plante dévore, épuise la terre, ou bien parce que cette graine à peine mangeable n'était bonne que pour les loups : all. *Wolfsbohne*, fève des loups.

† **LUPINASTRE** (lu-pi-na-str'), *s. m.* Espèce de trèfle, dit aussi faux lupin, *trifolium lupinaster*, Mœnch.

— ÉTYM. *Lupin*, et la finale péjorative *astre*.

† **LUPINELLE** (lu-pi-nè-l'), *s. f.* Nom donné à deux plantes très-différentes, le trèfle incarnat et le sainfoin.

† **LUPININE** (lu-pi-ni-n'), *s. f.* Terme de chimie. Matière amère, trouvée dans la farine des semences de lupin.

— ÉTYM. *Lupin*, et la finale chimique *ine*.

† **LUPON** (lu-pon), *s. m.* Nom donné par Adanson à une coquille que l'on croit être celle de la cyprée lota, de Linné.

† **LUPULIN** (lu-pu-lin), *s. m.* Poussière jaunâtre, résiniforme, aromatique et amère, que l'on trouve, à l'époque de la maturité, à la base des bractées dont sont formés les cônes du houblon.

— ÉTYM. Lat. *lupulus*, nom botanique du houblon, et qui signifie petit loup, le houblon ayant été ainsi nommé probablement parce qu'il étrangle les arbrisseaux sur lesquels il grimpe.

† 1. **LUPULINE** (lu-pu-li-n'), *s. f.* Nom spécifique d'une luzerne, la luzerne houblon, de certains auteurs, appelée vulgairement minette dorée, mignonnette, trèfle jaune, et trèfle noir, LEGOARANT.

† 2. **LUPULINE** (lu-pu-li-n'), *s. f.* Terme de chimie. Principe balsamique amer et actif du lupulin. || On dit aussi lupulite.

† **LUPUS** (lu-pus'), *s. m.* Terme de médecine. Tout ulcère rongeur. || Nom donné à des tubercules plus ou moins volumineux, suivis soit d'ulcères ichoreux et rongeants, soit d'une altération profonde de la peau sans ulcération préliminaire ni consécutive.

— ÉTYM. Lat. *lupus*, loup, à cause que ces ulcères sont rongeants.

† **LURIDITÉ** (lu-ri-di-té), *s. f.* Terme de médecine. État d'un jaune pâle de la peau, coloration qui, sans être celle de la jaunisse due à la bile, survient dans certaines cachexies, ou sur les membres paralysés en voie d'atrophie.

— ÉTYM. Lat. *luridus*, pâle, blême (voy. LOURD).

LURON, ONNE (lu-ron, ro-n'), *s. m.* et *f.* || 1° *S. m.* Bon vivant, ou bien homme vigoureux et déterminé. Sans fréquenter les Porcherons, Le rendez-vous des bons lurons, VADÉ, *Pipe cassée*, II. Auprès de la femme, sans crainte, Se glisse un chasseur franc luron, BERANG. *D. Chasse*. En scène, d'abord admirons La grâce de ces deux lurons, ID. *Boxeurs*. Il y a un Dieu pour les bons lurons comme nous, CH. DE BERNARD, *le Gentilhomme campagnard*, II, 20. || 2° *S. f.* Une luronne, une femme réjouie, décidée, qui ne s'effarouche pas aisément. Quelle luronne !

— HIST. XVI° s. Le iliz en chantant, Avant lure, lurete, Avant lure, luron, Mon Dieu, que je suys vrai luron ! dans FR. MICHEL, *Argot*.

— ÉTYM. Bourg. *luron*, homme fait. Origine inconnue. Génin, remarquant qu'on écrivait jadis *leuron* (*u* pour *v*; un *levron* est un jeune lévrier : Plusieurs jeunes *leurons* amoureux, *Aresta amorum*, p. 413, dans LACURNE; Pour le jeune Sanche, c'est un jeune *levron* qui est bien affamé, GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. 241), pense que *luron* en est l'équivalent. Charles Nisard, *Curiosités de l'étym. franç.* p. 79, trouvant dans Pierre Faifeu, ch. 43 : Tant seullement des bribes et lorreaux Pour le souper des compaignons *lureaux*, admet que *lureau* est le même que *luron*, et tire *lureau* de *leurre*, celui qui a été fait au leurre, qui est habile. L'assimilation de *lureau* et *luron* n'est pas sans vraisemblance, mais il n'est guère possible d'aller au delà de la vraisemblance. Le mot *luron* n'a point d'historique ; cependant on trouve dans le *Charoi de Nymes* (XII° siècle) : Par le conseil que li lurons lor done, Li cuens Guillaumes fait retorner ses homes, v. 956; mais peut-être *lurons* est-il une faute, et faut-il lire *hurons*, mot si souvent employé pour mineur dans les descriptions de siége. Fr. Michel voit dans *luron* un dérivé du mot *loure* (*Dict. d'argot*, *Luron*).

† **LUSCINIE** (lu-ssi-nie), *s. f.* Terme de zoologie. Genre d'insectivores, dans lequel on distingue la luscinie philomèle, qui est le rossignol ordinaire, ou petit rossignol ; la luscinie majeure, dite grand rossignol, LEGOARANT.

— ÉTYM. Lat. *luscinia*, rossignol (voy. ce mot).

† **LUSET** (lu-zè), *s. m.* Nom de la truite en Bretagne.

† **LUSIADE** (lu-zi-a-d'), *s. f.* Poëme portugais du Camoëns, sur le voyage de Vasco de Gama. || On dit aussi les Lusiades.

— ÉTYM. *Lusus*, nom du fondateur de la race lusitanienne; d'où *Lusitania*, nom ancien et latin du Portugal.

† **LUSIN** ou **LUZIN** (lu-zin), *s. m.* Terme de marine et de pêche. Ligne d'amarrage faite avec deux fils de caret très-fins, commis ou entrelacés ensemble.

† **LUSTRAGE** (lu-stra-j'), *s. m.* Action de lustrer et résultat de cette action. Le lustrage d'une étoffe, d'un ouvrage d'ébénisterie, d'une fourrure. || Manière de lustrer. Entendre le lustrage.

— ÉTYM. *Lustrer*.

LUSTRAL, ALE (lu-stral, stra-l'), *adj.* || 1° Terme d'antiquité. Eau lustrale, eau dont on arrosait le peuple pour le purifier. Le feu sacré, l'encens, L'eau lustrale, les dons offerts aux dieux puissants, Tout sera présenté par vos mains respectables, VOLT. *Olymp.* II, 2. || Par extension. L'eau lustrale, le baptême. Le solitaire du rocher verse l'eau lustrale sur la tête du néophyte, CHATEAUBR. *Génie*, I, I, 6. || Jour lustral, jour où, chez les païens, un enfant nouveau-né recevait son nom, et où se faisait la cérémonie de sa lustration. || 2° Qui concerne l'époque du lustre. Jeux lustraux. || Or lustral ou contribution lustrale, impôt sur les artisans qui se payait à l'époque du lustre. On lui impute [à Constantin].... d'avoir mis le premier l'impôt du chrysargyre ou de l'or lustral, qu'on exigeait tous les cinq ans, LAMOTHE LE VAYER, *Vertu des païens*, II, *Julien*.

— HIST. XVI° s. Ilz jettent sur les testes des auditeurs une eau lustralle meslée de sang, laict et fumier, D'AUB. *Hist.* I, 43.

— ÉTYM. Lat. *lustralis*, de *lustrare*, purifier (voy. LUSTRE).

LUSTRATION (lu-stra-sion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Terme d'antiquité. Cérémonies établies pour la purification des personnes, des maisons, des champs, des armées, etc. Après que Circé les expia tous deux avec les lustrations usitées chez elle ; peut-être même cette ancienne fable n'est pas si fable qu'on le croit, VOLT. *Fragm. sur l'hist.* art. 5. La bonne vieille Chérestrata tenant ses fils par la main, allait dans les maisons faire des lustrations, chasser les spectres, lever les incantations, BOSS. *Opin. des anc. phil. épicurisme.* || Il est des baumes doux, des lustrations pures Qui peuvent de notre âme assoupir les blessures, A. CHÉN. *Idylles*, *la Liberté*. || 2° Particulièrement. Cérémonie qui, chez les Romains, consistait à asperger d'eau lustrale un enfant nouveau-né.

— ÉTYM. Lat. *lustrationem*, de *lustrare* (voy. LUSTRE).

1. **LUSTRE** (lu-str'), *s. m.* || 1° Le brillant et le poli que l'on donne à un objet ou qu'un objet a naturellement. Une perle.... D'assez de lustre, pour être La marque d'un si beau jour, MALH. II, 5. Sublimé et esprit de vin, pour donner le bel œil et le lustre, *Règlem. sur les manuf. août 1669*, *Teint en laine*, art. 14. Un poil court [chez le zèbre] dont le lustre augmente encore la beauté des couleurs, BUFF. *Morceaux choisis*, p. 181. Un trait de noir tombe de la gorge sur la poitrine, qui est ainsi que l'estomac d'un noir relevé d'un beau lustre violet, ID. *Ois.* t. XV, p. 186. || En ce sens, il ne se dit pas au pluriel. || 2° Composition dont les pelletiers et les chapeliers se servent pour rendre luisants les manchons et les chapeaux. Un bon lustre. Les lustres ne sont pas les mêmes dans les différents ateliers. || 3° Fig. Éclat que l'on compare au brillant des choses lustrées. Ne me reprochez plus que par mes cruautés Je tâche à conserver mes tristes dignités; Je dépose à vos pieds l'éclat de leur faux lustre, CORN. *Poly.* V, 6. La prison de M. le Prince avait ajouté un nouveau lustre à sa gloire, LA ROCHEF. *Mém.* 148. On peut donner du lustre à leurs inventions [des anciens]; On le peut, je l'essaie; un plus savant le fasse, LA FONT. *Fabl.* II, 1. Pâleur.... dont la cause était telle, Qu'elle donnait du lustre à notre belle, ID. *Court.* Je veux vous faire voir cette méthode dans tout son lustre, PASC. *Prov.* VII. Le cabinet de M. de Coulanges est trois fois plus beau qu'il n'était ; vos petits tableaux sont en leur lustre et placés dignement, SÉV. 10 nov. 1673. Parlerai-je de sa prudence si avisée dans la conduite de sa maison [un couvent]? chacun sait que sa sagesse et son économie en a beaucoup relevé le lustre, BOSS. *Yol. de Monterby*. Aimez donc la raison; que toujours vos écrits Empruntent d'elle seule et leur lustre et leur prix, BOIL. *Art p.* I. C'est un homme qui est de mise un quart d'heure de suite, qui, le moment d'après, baisse, dégénère, perd le peu de lustre qu'un peu de mémoire lui donnait, et montre la corde, LA BRUY. II. Le malheur ajoute un nouveau lustre à la gloire des grands hommes, FÉN. *Tél.* XXI. || Servir de lustre, se dit de ce qui, par le contraste de son imperfection, fait valoir davantage l'agrément, le mérite d'une personne ou d'une chose. || En ce sens, lustre ne se dit pas au pluriel. || 4° Chandelier de cristal, de cuivre ou d'autre substance, à plusieurs branches qu'on suspend au plafond. Puis cet homme et son fils le portent [l'âne] comme un lustre, LA FONT. *Fabl.* III, 1. Il entre à l'appartement et passe sous un lustre où sa perruque s'accroche et demeure suspendue, LA BRUY. XI. || Particulièrement. Grand lustre garni de lumières qu'on suspend au milieu d'une salle de spectacle. Se placer sous le lustre au parterre. || Chevalier du lustre, claqueur qui se tient ordinairement au parterre sous le lustre dans un théâtre. || 5° Lustre d'eau, nom vulgaire de l'*hottone* des marais (primulacées). || Un des noms de la charagne vulgaire (characées), dite aussi girandole d'eau, charagne, et herbe à écurer, LEGOARANT.

— HIST. XVI° s. Elle apparoist tousjours sur toutes les plus belles, Et leurs perfections font lustre à sa beauté, DESPORTES, *Diverses amours*, XL, *stances*. Ainsi comme les escus faulx, et qui ne sont pas de bon aloy representent seulement le lustre de la splendeur de l'or.... AMYOT, *Comm. discerner le flatteur de l'ami*, 6. Chasque chose a plusieurs biais et plusieurs lustres [aspects], MONT. I, 272. S'arrester à l'escorce, ou regarder la chose par quelque faulx lustre, ID. II, 401. Un roi use bien de la perfidie de ses ennemis, quand il la fait servir de lustre à sa foi, D'AUB. *Hist.* III, 467. Si tost que [vous ligueurs] veistes qu'on parloit à vous à coups de canon, et que le roy de Navarre estoit venu assister et secourir son frere [Henri III], la frayeur vous saisit tellement au lustre des escharpes blanches [celle des protestants], que ce fut à vous de vous retirer en diligence par des chemins esgarez, *Sat. Mén. Harangue d'Aubrai*.

— ÉTYM. Lat. *lustrare*, purifier, nettoyer, d'où dérivent tous les sens actuels de *lustre* : brillant,

poil, éclat, ustensile portant plusieurs lumières; et, comme *lustre*, espace de cinq ans, tient aussi à *lustrare*, on voit que *lustre* tient à *lustrum* par l'intermédiaire de *lustrare*. *Lustrare*, dénominatif de *lustrum*, tient par le radical à *luo*, *lavo*, laver.

2. LUSTRE (lu-str'), *s. m.* || 1° Terme d'antiquité romaine. Époque du cens qui revenait tous les cinq ans. || 2° Espace de cinq ans. Et depuis quatre lustres Mon trône n'est fondé que sur des morts illustres, CORN. *Héracl.* I, 1. Deux lustres de guerre, ID. *Sert.* II, 1. Maintenant.... Que mon âge.... Bientôt s'en va frapper à mon neuvième lustre, BOIL. *Ép.* V. La bonne dame a douze lustres accomplis; son mari vient de mourir, elle veut se retirer dans un couvent, afin, dit-elle, que sa réputation soit à l'abri de la médisance, LE SAGE, *Diable boit.* ch. 10, dans POUGENS. Le Protecteur [Cromwell] vécut l'âge des hommes de sa nature; leur règne le plus court est ordinairement de neuf à dix ans, et le plus long de vingt à vingt-deux.... il se peut faire que la force physique d'un homme placé au plus haut point des révolutions se trouve épuisée dans une période de trois ou quatre lustres, CHATEAUB. *Stuarts, Protectorat.*

— HIST. XIVe s. Lustre estoit une maniere de sacrefice ou de purification que l'en fesoit sur tout le peuple de cinq ans en cinq ans, BERCHEURE, f° 2, *verso.*

— ÉTYM. Lat. *lustrum*, sacrifice expiatoire pour le cens, de *lustrare*, purifier (voy. LUSTRE 1).

LUSTRÉ, ÉE (lu-stré, strée), *part. passé* de lustrer. || 1° Qui a passé par le lustre. Étoffe lustrée. || Percale lustrée, percale qui a reçu un apprêt qui la rend luisante et ferme. || Par extension. En classe, un banc de chêne, usé, lustré, splendide. Une table, un pupitre, V. HUGO, *les Rayons et les ombres*, XLIV. || 2° Qui a du lustre. Le soleil n'altère pas le tissu serré et lustré de la surface supérieure des feuilles, BONNET, *Us. feuilles plant.* 5e *mém.* Sa robe [du chevreuil] est toujours propre, son poil net et lustré, BUFF. *Morc. choisis*, p. 178. Les pennes et les grandes couvertures de l'aile sont d'un noir lustré de vert, ID. *Ois.* t. XIII, p. 401. Pendant des heures entières mon attention charmée se fixait sur les œufs brillants et lustrés des oiseaux, CAP. *Audubon*, p. 4.

LUSTRER (lu-stré), *v. a.* || 1° Donner du lustre à un objet. Lustrer une fourrure. Il [le lapin] les prend [ses petits] entre ses pattes, il leur lustre le poil, il leur lèche les yeux, et tous, les uns après les autres, ont également part à ses soins, BUFF. *Quadrup.* t. II, p. 128. || Lustrer une glace, la rechercher avec le lustroir, après qu'on a achevé de la polir. || 2° Se lustrer, *v. réfl.* Rendre lustré son poil. Les chats se lustrent en se léchant. || Être lustré. Ce tissu se lustre facilement.

— HIST. XVIe s. Il faut par long travail se purger et lustrer De nuict en leur fontaine [des Muses] avant que d'y entrer [dans leur temple], RONS. 660. Quand ils ont rompu ou frappé trop avant quelque partie d'une statue, ils la polissent et la lustrent puis après, AMYOT, *Comm. discerner le flatteur de l'ami*, 63.

— ÉTYM. Lat. *lustrare*, purifier, éclairer, et, par conséquent, lustrer (voy. LUSTRE 1).

† **LUSTREUR** (lu-streur), *s. m.* Ouvrier qui lustre ou apprête les étoffes, cuirs, chapeaux, fourrures. Lustreur en pelleteries.

LUSTRINE (lu-stri-n'), *s. f.* Étoffe, espèce de droguet de soie. || Étoffe de coton fortement apprêtée et lustrée. Une doublure de lustrine. Lustrine verte.

— ÉTYM. *Lustrer.*

† **LUSTROIR** (lu-stroir), *s. m.* Petite règle dont on se sert pour lustrer les glaces après qu'elles ont été polies, et pour enlever les taches qui ont échappé au polisseur. || Chapeau, feutre pour nettoyer les [illegible], dit aussi moiette.

† **LUSTUCRU** (lu-stu-kru), *s. m.* Terme populaire. L'autre diable, ou homme ridicule. Du pied d'un arbre que j'ai vu, Qu'avait planté ce lustucru, SCARRON, *Sot rempl.* dans LE ROUX, *Diction. comique.* || Le père Lustucru, personnage de fantaisie qu'on met volontiers en regard de la mère Michel. C'est la mère Michel qui a perdu son chat, Qui crie par la fenêtre qui le lui rendra! Le père Lustucru lui a répondu : Allez, la mère Michel, vot' chat n'est pas perdu!

— ÉTYM. Wall. *lustucru*, enfant remuant, tapageur; Hain. *lustucru*, niais, imbécile. D'après l'Histoire du Théâtre français, t. VIII, p. 330, *Lustucru* était le nom d'un acteur comique. Il est possible pourtant que *lustucru* ne soit pas autre chose que *l'eusses-tu cru?* passé [illegible] de théâtre, qui dit à sa nouvelle épouse : *L'eusses-tu cru?*

LUT (lut'), *s. m.* Enduit tenace qui sert à boucher un vase. || Lut d'amandes, lut fait avec le tourteau exprimé des amandes, qu'on pulvérise, et qu'on incorpore avec suffisante quantité de colle d'amidon pour lui donner la consistance d'une pâte ductile. || Lut gras, lut fait avec la terre glaise séchée et pulvérisée, et l'huile de lin cuite avec un tiers de son poids de litharge. || Lut de chaux, lut préparé en mettant dans un mortier ou une capsule un blanc d'œuf avec un peu d'eau, ajoutant de la chaux délitée par le moyen de l'eau et pulvérisée; on l'étend sur des bandes de toile qu'on emploie aussitôt. || Lut terreux, lut fait avec de la terre à four détrempée et mêlée de crottin de cheval ou de bourre hachée : on s'en sert pour recouvrir les cornues de verre ou de terre cuite destinées à être exposées au feu du réverbère. || Terme d'alchimie. Lut de sapience, sceau hermétique qui se fait en fondant le bout d'un madras de verre au feu de la lampe, et en le tordant avec la pince.

— HIST. XIVe s. ....Comme le lut qu'ung potier Torne à quanque est de son mestier, *Nat. à l'alch. err.* 481. || XVIe s. La bouteille sera bien estoupée par dessus avec linges, coton, fil, trempés en lut fait de blanc d'œuf et farine, PARÉ, XXVI, 7.

— ÉTYM. Provenç. *lot*, limon; catal. *llot*; espagn. *lodo*; ital. *loto*; du lat. *lutum*, limon, boue. Comparez le haut allem. *leddo*; suédois, *ledja*, limon.

† **LUTATION** (lu-ta-sion), *s. f.* Terme de chimie. Action de luter.

— ÉTYM. *Luter.*

LUTÉ, ÉE (lu-té, tée), *part. passé* de luter. Un vase bien luté.

† **LUTÉO-GALLIQUE** (lu-té-o-gal-li-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide lutéo-gallique, principe colorant jaune de la noix de galle.

— ÉTYM. Lat. *luteus*, jaune, et *galle* 1.

† **LUTÉOLÉINE** (lu-té-o-lé-i-n'), *s. f.* Terme de chimie. Principe jaune d'or des *reseda luteola*, L., *serratula tinctoria*, L. et *genista tinctoria*, L.

† **LUTÉOLINE** (lu-té-o-li-n'), *s. f.* Terme de chimie. Corps cristallisable, incolore qui se trouve avec la lutéoléine.

LUTER (lu-té), *v. a.* Fermer avec du lut. Luter une cornue.

— HIST. XVIe s. Au bec dudit alembic sera accommodé un tuyau d'estain ou de fer blanc bien luté avecques le lut de sapience, PARÉ, XXV, 12.

— ÉTYM. *Lut.*

† **LUTETIA** (lu-té-sia), *s. f.* Petite planète découverte à l'observatoire de Paris en 1852.

— ÉTYM. Lat. *Lutetia*, ancien nom de Paris.

LUTH (lut'), *s. m.* || 1° Instrument de musique à touches comme la guitare, mais avec quelques cordes en dehors du manche, qui ne sonnent qu'à vide; on en joue en pinçant les cordes. Prends ton luth, cher Orphée, et montre à la déesse Combien ce doux espoir charme notre tristesse, CORN. *Toison d'or*, I, 5. Elle donnait souvent chez elle des concerts, on y venait admirer son luth, son clavecin et sa beauté, VOLT. *Mél. litt. sur Mlle de l'Enclos.* Il [Néron] chantait sur un luth l'embrasement de Troie, LEGOUVÉ, *Épich. et Nér.* I, 4. || Luth théorbe, sorte d'instrument. 14 novembre 1684 : Au souper du roi il y eut un petit concert de trois luths théorbes, qui sont des instruments fort ressemblants aux archiluths d'Italie, DANGEAU, I, 70. || Fig. Marier le luth avec la voix, à la voix, faire aller ensemble deux choses. Nous lisons Abbadie et l'Histoire de l'Église; c'est marier le luth à la voix, SÉV. 21 déc. 1689. Elle [Mme de Marans] mariait le luth avec la voix, et le spirituel avec les grossièretés qui font horreur, ID. 4 mai 1672. || 2° Fig. L'inspiration, le talent poétique, en des genres moins élevés que ceux que l'on désigne, figurément aussi, par la lyre. Accorder son luth. Un luth harmonieux. Sur le luth de David on chantera leurs vers, RÉGNIER, *Sat.* IX. Poëte, prends ton luth, et me donne un baiser, MUSSET, *Poés. nouv. Nuit de mai.* || 3° Un des noms d'une sorte de tortue. la mercuriale [illegible].

— HIST. XIIIe s. Harpes et gigues et rubebes, Si r'a guiternes et leüs, *la Rose*, 21287. || XVe s. Au quel [illegible] icellui de Beaumont avoit joué de l'instrument du leu, duquel il se scet aucunement entremettre, DU CANGE, *lautus.* Le varlet d'icelui aveugle, qui en sa main portoit un instrument nommé lus, ID. *ib.*

— ÉTYM. Provenç. *laut*, *lahut*; anc. cat. *llahut*; espagn. *laud*; portug. *laude* et *alaud*; ital. *liuto*, *liuto*; allem. *Laute*; de l'arabe *al ûd*, le luth. La forme portugaise *alaud* indique l'origine arabe.

LUTHÉRANISME (lu-té-ra-ni-sm'), *s. m.* Doctrine de Luther, religion des luthériens; elle rompit les liens avec le pape, établit que l'Écriture est la seule règle des fidèles, et que les péchés sont remis non par les sacrements, mais par la foi. D'où est venue cette confusion qui a paru de tout temps dans le progrès des hérésies et qui fit en particulier du luthéranisme un monstre à cent têtes par la diversité des factions qui le partagèrent? BOURD. *Carême, Sur la paix chrétienne.* Daniel ajoute que François Ier dit publiquement qu'il ferait mourir ses propres enfants s'ils étaient hérétiques; cependant il écrivait dans ce temps-là même à Mélanchthon, l'un des fondateurs du luthéranisme, pour l'engager à venir à sa cour, VOLT. *Mœurs*, 126.

— ÉTYM. *Luthérien.*

† **LUTHERIE** (lu-te-rie), *s. f.* État du luthier. || Fabrique, magasin d'instruments à cordes.

— ÉTYM. *Luthier.*

LUTHÉRIEN, IENNE (lu-té-riin, riè-n'), *adj.* || 1° Conforme à la doctrine de Luther. Les dogmes luthériens, BOSS. 6e *avert.* III, 36. || 2° S. m. et *f.* Luthérien, luthérienne, celui, celle qui suit la doctrine de Luther. Les luthériens, qui étaient la tige de la réforme, BOSS. 6e *avert.* III, 6. Quel funeste contraste, de faire brûler à petit feu dans Paris des luthériens parmi lesquels il y avait des Allemands, et de s'unir en même temps aux princes luthériens d'Allemagne! VOLT. *Mœurs*, 125.

— HIST. XVIe s. Telles manieres de gens avoient esté appellez, de nostre jeunesse, lutheriens à cause de Martin Luther, depuis calvinistes, et d'un mot general sacramentaires, PASQUIER, *Recherches*, liv. VIII, p. 738, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Luther*, nom de l'Allemand qui a commencé le protestantisme en Europe.

† **LUTHÉRO-CALVINISTE** (lu-té-ro-kal-vi-ni-st'), *s. m.* Celui qui unit la doctrine de Luther et celle de Calvin. || On dit dans un sens analogue luthéro-zwinglien. || Luthéro-papiste, se dit des luthériens qui excommuniaient les sacramentaires.

† **LUTHEUX** (lu-teû), *s. m.* Alouette lulu (voy. LULU).

LUTHIER (lu-tié : l'r ne se lie jamais; au pluriel, l's se lie : des lu-tié-z habiles), *s. m.* Fabricant d'instruments de musique non-seulement à cordes, mais encore à cuivre, par opposition à facteur de pianos et de harpes.

— ÉTYM. *Luth.*

LUTIN (lu-tin), *s. m.* || 1° Espèce de démon qui vient la nuit tourmenter les hommes, et qui est d'une nature plutôt malicieuse que méchante. En cherchant la cause de cela, je ne veux pas, mademoiselle, soupçonner de vous rien de mauvais, et remarquer que cela est assez étrange, que l'heure des lutins soit la vôtre, VOIT. *Lett.* 61. Je vais, comme un lutin, deçà delà courant, RÉGNIER, *Élégie* II. Vous verriez.... Quel lutin est l'amour quand il est dans un cœur! HAUTEROCHE, *Crispin music.* I, 11. De ces naïvetés qui succèdent à la belle scène de l'entrevue de Pompée et de Sertorius, justifient ce que Molière disait de Corneille, qu'il y avait un lutin qui tantôt lui faisait ses vers admirables, et tantôt le laissait travailler lui-même, VOLT. *Comm. Corn. Rem. Sertorius*, III, 4. D'un lutin c'est tout l'esprit, C'est un cœur de tourterelle, REGNARD, *Margot.* || Il ne dort non plus qu'un lutin, se dit d'un homme fort agissant, qui donne très-peu de temps au sommeil. || 2° Fig. Personne et surtout enfant vif, espiègle et tourmentant. Ce petit lutin met toute la maison en désordre. || 3° *Adj.* Lutin, lutine, éveillé, agaçant. Cette actrice a une figure lutine.

— REM. On a dit *luiton*, qui est la forme archaïque, jusque dans le XVIIe siècle : Notre ami monsieur le luiton, LA FONT. *Ch.* [illegible]

— HIST. XIIIe s. Diable semble ou luitons ou maufés [démon], *Guill. au court nez*, dans MÉNAGE. Nuiton, PH. MOUSKES, II, p. 478. || XIVe s. Sire, che [ce] dist li prestres, si ait m'ame pardon, Ch'est par enchantement de deable ou de luiton, *Baud. de Seb.* VIII, 846. || XVe s. Lors laisseront li vieillart ce luitin [la passion des femmes]; Mais je me doubt que ce ne soit trop tart, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 208. Quelle chose est ung luiton, dist Estonne. Sire, dist Narcis, c'est ung esprit qu'on ne peult veoir et se delecte à decevoir les gens, *Perceforest*, t. II, f° 43. || XVIe s. C'est un luiton ou diable deguisé, DAD. I, 84. Les [illegible] et luitons, PASQUIER, *Lett.* [illegible]. Ce n'est qu'aux lutins de lutter les nuits, MONT. III, 112.

— ÉTYM. Norm. *lutine*, dame blanche, revenant; wallon, *lûton*, *nûton*, *nuton*. Origine incertaine. La forme la plus ancienne est luiton ou nuiton. Diez le tire de l'allemand *Laut*, son, bruit, [illegible] du latin *luctus*, deuil, mais le lutin n'est pas un être de deuil. La forme nuiton a suggéré l'étymologie de nuit, de sorte que les lutins seraient les démons de la nuit, la transformation d'*n* en *l* n'est pas

impossible; voy. dans quelques patois *lomer* pour nommer. Le président Grandgagnage appuie fortement cette étymologie. Au contraire M. Grandgagnage est disposé à prendre *luiton* pour la forme primordiale et à le tirer du vieux bas-saxon *luttil*, anglo-sax. *lytel*, angl. *little*, petit, à cause de la petite taille attribuée à ces démons. On a aussi cité l'ancien haut allemand *liut*, peuple, gens. L'étymologie par *luttil*, *little*, petit, a de la probabilité, à cause que cette mythologie est germanique d'origine, et que le trait caractéristique de ces génies familiers est leur petitesse. Toutefois l'incertitude n'est pas levée, puisqu'on ne sait quelle est la forme primitive, *luiton* ou *nuiton*. Dans le pays wallon, la forme la plus usitée est *nuton*, et la tradition les représente comme des nains qui travaillaient la nuit soit dans les mines soit à différents métiers.

LUTINÉ, ÉE (lu-ti-né, née), *part. passé* de lutiner.

LUTINER (lu-ti-né), *v. a.* ‖ 1° Tourmenter en qualité de lutin. Bon, à me lutiner l'esprit s'est diverti, HAUTEROCHE, *Espr. foll.* III, 9. L'âme, depuis ce temps, ne parla plus ; mais elle lutina tout le monde dans le couvent et dans l'église, VOLT. *Dict. phil. Vision*. ‖ Tourmenter comme ferait un lutin. Lutiner une femme. Dans la même chambre où il travaillait aux problèmes les plus embarrassants, on jouait du clavecin, son fils courait et le lutinait, et les problèmes ne laissaient pas de se résoudre, FONTEN. *Montmort*. ‖ Fig. J'ai été et je suis encore lutiné par les embarras que me donne ma pauvre province, VOLT. *Lett. d'Argental*, 6 déc. 1776. En vain l'amour qui me lutine Pour m'arrêter tente un effort, BÉRANG. *Mort subite*. ‖ 2° *V. n.* Faire le lutin. Il n'a fait que tempêter, que lutiner toute la nuit.

— ÉTYM. *Lutin*.

LUTRIN (lu-trin), *s. m.* ‖ 1° Pupitre d'église où l'on place les livres de chant. Chanter au lutrin. Je chante les combats, et ce prélat terrible Qui.... Fit placer à la fin un lutrin dans le chœur, BOIL. *Lutr.* I. ‖ 2° Collectivement, ceux qui chantent au lutrin. C'est lui qui dirige le lutrin, qui donne le ton au lutrin.

— HIST. XII° s. Devant l'autel s'agenoilla, Sor un lectrum ses ganz jeta, DU CANGE, *lectrum*. ‖ XIII° s. Henris, li bons dus de Venise, qui moult estoit sages et vaillans, monta au letrin et parla au pueple, VILLEH. XVII. ‖ XV° s. Deux pauvres clercs parlans latin, Paisibles enfans sans escry, Humbles, bien chantans au lectry, VILLON, *Petit testament*. ‖ XVI° s. Guillot Fagotin, marguillier de Gentilly, bon vigneron, qui chante bien au lettrin, et sçait tout son office par cœur, *Sat. Mén.* 94. Perrin Dandin, homme honnorable, bien chantant on letrain, RAB. *Pant.* III, 41. Pierrot vient cependant vis à vis du lettrin, Et, chantant hautement, le reste met en train, CL. GAUCHET, *le Plaisir des champs*, p. 44.

— ÉTYM. La forme ancienne est *letrin*, bas-latin *lectrinum*, de *lectrum*, pupitre dans Isidore, qui vient de λεκτρὸν, proprement lit (voy. LIT).

† **LUTRONE** (lu-tro-n'), *s. f.* Terme de zoologie. Brame.

LUTTE (lu-t'), *s. f.* ‖ 1° Sorte d'exercice, où l'on cherche à se terrasser en se prenant corps à corps. Le premier combat fut celui de la lutte ; un Rhodien d'environ trente-cinq ans surmonta tous les autres qui osèrent se présenter à lui, FÉN. *Tél.* V. ‖ Lutte au sac suspendu. Le lutteur se place devant un sac rempli de sable et suspendu ; il saisit les parois du sac, l'entraîne en arrière avec lui, puis va au-devant du sac, quand il revient, pour l'arrêter brusquement ; cette lutte demande de l'attention, et le sac doit être proportionné à la force du lutteur. ‖ 2° Rixe dans laquelle on se prend corps à corps. Enfin, pour arrêter cette lutte barbare, De nouveau l'on s'efforce, on crie, on les sépare, BOIL. *Sat.* III. ‖ 3° Fig. Guerre, dispute, controverse, conflit. Sa vie entière fut une lutte, et il fut infatigable, MARMONTEL, *Mém.* X. La douleur me tuerait ; il y a trop de lutte en moi contre elle, STAEL, *Corinne*, XIV, 3. On ne m'abuse point, et la lutte est prochaine, ANCELOT, *Fiesque*, IV, 1. Sentais-tu la lutte éternelle Du bonheur et de la vertu, Et la lutte encor plus cruelle Du cœur par le cœur combattu ? LAMART. *Harm.* I, 1. ‖ 4° Fig. De haute lutte, par force, par autorité. Mme de Guise voulait enlever M. de Nemours à sa parole [d'épouser Mlle de la Gamache] de haute lutte, ST-SIM. 57, 205. ‖ Faire quelque chose de bonne lutte, le faire sans employer de fraude. ‖ 5° Dans un style léger et même un peu libre. La lutte amoureuse, les ébats et les plaisirs de l'amour. ‖ 6° Accouplement des béliers avec les brebis.

— HIST. XII° s. Cum que lor seit l'ovre contraire, Mettre covendra peine et luite, Qu'il [le roi] quit [croie que] tote seit sue quite Normandie senz parçonnier, BENOIT, II, 14703. ‖ XIII° s. Tant sot renart d'engins plusors, De luite, de jambet [croc en jambe], de tors, *Ren.* 14560. Quant toute la gent fu assemblee, dont il y avoit assez pour veoir celle luite..., si pairent l'un l'autre à bras, MARC POL, p. 729. ‖ XVI° s. Qu'il n'entre en discours et contestations que où il verra un champion digne de sa luicte, MONT. I, 167. Ce que l'empereur n'avoit peu par surprise, il l'essaya de haute luitte, D'AUB. I, 24. Comme un bon et gentil champion de lucte, AMYOT, *Caton*. 10. A trois fois voit-on la lutte ; A trompeur trompeur et demi, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 231.

— ÉTYM. Provenç. *lucha*, *locha*, *loita* ; anc. catal. *lluyta* ; espagn. *lucha* ; portug. *luta* ; ital. *lutta*, *lotta*, du lat. *lucta*, lutte.

LUTTER (lu-té), *v. n.* ‖ 1° S'exercer ou combattre à la lutte. Lutter avec quelqu'un, contre quelqu'un. Pour le sable et la boue qui sont dans les lieux où l'on lutte, outre que cela empêche qu'on ne se fasse mal en tombant, cela apprend à se tenir plus ferme en des lieux glissants, et rend les véritables combats plus faciles, D'ABLANCOURT, *Lucien*, *Exerc. du corps*. ‖ 2° Par extension, il se dit de toute espèce de combat. Les deux armées luttèrent avec un égal courage. ‖ 3° Fig. Combattre, résister. Lutter contre la tempête. Vous seul, seigneur, vous seul, après quarante années, Pouvez encor lutter contre les destinées, RAC. *Mithr.* III, 1. Je luttai quelque temps ; je sentis ma faiblesse, VOLT. *Œdipe*, I, 1. Et suspect à moi-même, à moi-même odieux, Ma vertu n'osa point lutter contre les dieux, ID. *ib.* IV, 1. C'est cet infortuné luttant contre la mort, Qui vers nous tout sanglant se traîne avec effort, ID. *Fanat.* IV, 4. Il [Corneille] ne luttait pas assez contre les difficultés de la rime, qui est le plus pesant de tous les jougs, VOLT. *Jules César*, *Observ.* On croit voir [dans des ruines] le champ de bataille où le temps a lutté contre le génie ; et les membres mutilés attestent sa victoire et nos pertes, STAEL, *Corinne*, VIII, 3. C'est folie de lutter contre sa destinée, P. L. COUR. *Lettre à MM. de l'Académie*. Partout des malheureux, des proscrits, des victimes, Luttant contre le sort ou contre les bourreaux, LAMART. *Méd.* I, 14. ‖ 4° Se dit du bélier qui couvre la brebis.

— HIST. XI° s. A bras se prenent ambesdeus [tous deux] por loitier, *Ch. de Rol.* CCLXXXI. ‖ XIII° s. Li un sont isnel por courre, li autre sont fort por luitier, BRUN. LAT. *Trésor*, p. 373. Contre vent [elle] fait escu d'arbrisseaus, mout i luite, *Berte*, XXXVII. Si set ele si poi de luite, Que chascun qui contre li luite, La puet abatre au tour premier, *la Rose*, 6910. Tous jors en ung moment demore Cis jors [l'éternité] qui ne puet anuitier, Tant sache à li la nuit luitier, *ib.* 20210. ‖ XIV° s. L'en loe un fort homme quand il lite bien ou quand il jouste bien, ORESME, *Eth.* 28. ‖ XVI° s. Puis s'en alla au parc des exercices, là où il se despouilla, oignit et lucta, AMYOT, *Arat.* 7. Des productions d'esprit qui luictent les plus artistes productions, MONT. I, 143. Je ne luicte point en gros ces vieux champions là, ID. I, 167. Je veux seulement faire luicter ensemble les traicts de cinq poëtes, ID. I, 265.

— ÉTYM. Norm. (Valogne) *liter* ; provenç. *lochar*, *luchar*, *loitar* ; espagn. *luchar* ; portug. *lutar* ; ital. *lottare* ; du lat. *luctari*, verbe dénominatif de *lucta*.

LUTTEUR (lu-teur), *s. m.* Celui qui combat, s'exerce à la lutte. Que leur exemple [de Castor et de Pollux] était aux lutteurs glorieux, LA FONT. *Fabl.* I, 14. Comme un lutteur grandi, qui sent son bras plus fort, LAMART. *Harm. Contre la peine de mort.*

— REM. Régnier a dit, comme les anciens, *luiteur* : Comme fait un luiteur entrant dedans l'arène, *Sat.* I.

— HIST. XII° s. Coustume suet [lat. *solet*] estre des reconteors, ke, kant il descrient [décrivent] la bataille de la palestre, premiers descrient les membres des luiteors, *Job*, p. 442. ‖ XIII° s. Autressi comme on apele bon luiteor, non pas celui qui seit molt de tours de quoi il use po, mais cil qui en un ou deus se travaille diligenment, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 368. N'est pas bons luitieres, ne fors, Quant Fortune fait ses effors, *la Rose*, 6903. ‖ XVI° s. Il s'amusoit à voir des combats de lucteurs, AMYOT, *Caton*, 5.

— ÉTYM. Provenç. *luchador*, *loitador* ; du lat. *luctatorem*, de *luctari*, lutter. Le vieux français *luitiere* est un nominatif ; le régime est *luiteor*.

LUXATION (lu-ksa-sion ; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* Terme de chirurgie. Sortie de la tête d'un os hors de la cavité où elle doit être, par l'effet d'une violence extérieure ou d'une altération organique. La luxation de l'épaule. La luxation spontanée de la cuisse.

— HIST. XVI° s. La reparation des os rompus, la reduction des luxations ou dislocations, PARÉ, IV, 43.

— ÉTYM. Lat. *luxationem*, de *luxare*, luxer.

LUXE (lu-ks'), *s. m.* ‖ 1° Magnificence dans le vêtement, dans la table, dans l'ameublement ; abondance de choses somptueuses. Apicius, lequel entra en désespoir de ne trouver qu'environ 250 000 écus dans ses coffres, dont il pût entretenir son luxe et sa gourmandise, LA MOTHE LE VAYER, *Vertu des païens*, II, *Zénon*. Il lit au front de ceux qu'un vain luxe environne Que la Fortune vend ce qu'on croit qu'elle donne, LA FONT. *Phil. et Baucis*. Oh ! trois ou quatre fois béni soit cet édit Par qui des vêtements le luxe est interdit, MOL. *Éc. des maris*, II, 9. Ce que vous m'apprenez touchant le luxe de Paris augmente jusques au comble depuis la guerre, BAYLE, *Lett. à l'abbé Dubos*, 3 janv. 1694. Que le luxe, croissant tous les jours, commence à devenir un usage onéreux et insoutenable au monde qui l'a inventé, que c'est d'ici [Paris] qu'il se répand dans toute l'Europe..., MASS. *Panégyr. St Louis*. Ensuite on voulut diminuer le luxe ; ce qui, dans un royaume rempli de manufactures, est diminuer l'industrie et la circulation, VOLT. *Louis XIV*, 30. La dépense doit être le thermomètre de la fortune d'un particulier, et le luxe général est la marque infaillible d'un empire puissant et respectable, ID. *Polit. et législ. Commerce et luxe*. Le luxe ruine le riche, et redouble la misère des pauvres, DIDER. *Salon de 1767*, *Œuvres*, t. XIV, p. 161, dans POUGENS. Le luxe qui s'introduit partout et qui partout sacrifie la vie ou les besoins du faible et du pauvre aux fantaisies du plus fort ou du plus riche, CONDORCET, *Duhamel*. Quand le luxe monte plus vite et plus haut que le travail, il dépérit dans sa source, il flétrit et dessèche le tronc qui lui donne la sève, RAYNAL, *Hist. phil.* XIX, 6. ‖ Luxe de table, repas où l'on couvre les tables de mets recherchés et dispendieux. ‖ Luxe champêtre, abondance des bonnes choses de la campagne. Table riche des dons que l'automne étalait, Où les fruits du jardin, où le miel et le lait, Assaisonnés des soins d'une mère attentive, De leur luxe champêtre enchantaient le convive, LAMART. *Harm.* II, 12. ‖ Fig. Détourner des plaisirs efféminés et du luxe de l'esprit, J. J. ROUSS. *Pologne*, 3. ‖ 2° Par extension, grande abondance, profusion. Le luxe de la végétation. Il y a dans ce poëme un grand luxe de figures, de comparaisons. ‖ Fig. Un luxe de précautions. L'espèce d'impartialité, luxe de la justice, qui caractérise les Allemands, les rend beaucoup plus susceptibles de s'enflammer pour les pensées abstraites que pour les intérêts de la vie, STAEL, *Allem.* I, 2. Nous sommes revenus en 1814 aux doctrines de 1789 ; nous aurions pu nous épargner le luxe de nos maux, CHATEAUB. *Stuarts*, *le Long parlement*. ‖ Familièrement. C'est du luxe, c'est inutile. ‖ 3° Parure, ornement, décoration. Cet ouvrage est imprimé avec un grand luxe typographique. La beauté du linge est le luxe des gens de bonne compagnie. ‖ Luxe de décors, décoration de théâtre où rien n'est épargné pour rendre la scène brillante.

— SYN. LUXE, SOMPTUOSITÉ. Ces deux mots sont très-voisins ; car on dirait également : la somptuosité des habits, de la table, et le luxe des habits, de la table ; la nuance est en ce que somptuosité exprime la qualité coûteuse des choses, et luxe le goût pour les choses somptueuses. Ainsi on dira : le luxe règne dans ce pays, et non la somptuosité.

— ÉTYM. Lat. *luxus*, luxe.

LUXÉ, ÉE (lu-ksé, ksée), *part. passé* de luxer. Un membre luxé.

LUXER (lu-ksé), *v. a.* Terme de chirurgie. Déplacer par luxation. Sa chute lui a luxé l'os de la cuisse. Il s'est luxé le bras. ‖ Se luxer, *v. réfl.* Être luxé. Il y a des os plus sujets à se luxer que d'autres.

— HIST. XVI° s. Ils affirment pouvoir remettre les os fracturés et luxés par paroles, PARÉ, *Introd.* 27.

— ÉTYM. Lat. *luxare* ; comparez le grec λοξός, oblique ; wall. *lué*, luxé.

† **LUXUEUX, EUSE** (lu-ksu-eû, eû-z'), *adj.* Néologisme. Qui déploie du luxe. Toilette luxueuse. Ameublement luxueux.

† **LUXULIANE** (lu-ksu-li-a-n'), *s. f.* Granite porphyroïde, dans lequel le mica est remplacé par beaucoup de tourmaline.

LUXURE (lu-ksu-r'), *s. f.* Abandon au péché de la chair. La pratique de mortification la plus efficace contre la luxure est l'abstinence et le jeûne, BUFFON, *Animaux*, *génération*.

— HIST. XIII° s. Luxure, qui les fols desrobe, Qu'au fol ne lest chape ne robe, [illegible] II, 40. [illegible] en l'ordure De lecherie et de luxure [illegible] des autres vices [illegible] Hist. litt. de la France, [illegible] que la luxure [fecondité] de la mer estoit plus grande que celle de la terre, et que, sans comparaison, elle produit plus de fruit, PALISSY, 118.

— ÉTYM. Provenç. *luxuria*; espagn. *lujuria*; ital. *lussuria*, du lat. *luxuria*, proprement surabondance, puis, dans le latin de saint Jérôme, luxure.

† **LUXURIANCE** (lu-ksu-ri-an-s'), *s. f.* État d'une plante ou d'un arbre qui pousse trop en feuilles et en tiges. Un jeune arbuste prodigue imprudemment la luxuriance prématurée de son feuillage, DELILLE, dans le *Dict.* de BESCHERELLE. La stérilité des pieds jeunes [de lambrusques] tiendrait-elle à la trop grande luxuriance des organes végétatifs dans la période de la première vigueur? MARÈS et PLANCHON, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LXIV, p. 256. || Fig. [illegible] je sens que j'ai affaire à une pure luxuriance de pinceau qui se joue et qui exagère, qui caresse toutes choses et qui les prolonge dans tous les sens, SAINTE-BEUVE, dans le *Dict.* de LACHÂTRE.

— ÉTYM. *Luxuriant.*

† **LUXURIANT, ANTE** (lu-ksu-ri-an, an-t'), *adj.* Qui se produit avec luxe, avec surabondance. Luxuriant est une expression latine qui se dit proprement d'un luxe de végétation, et, par suite, de toute espèce d'abondance, PASC. *Pens.* XXV, *Rem. Fragm.* 25 ter, éd. HAVET. || Par extension. Les parties inférieures de son corps sont couvertes de deux draperies luxuriantes et riches, DIDER. *Salon de 1765, Œuvres*, t. XIII, p. 309, dans POUGENS. || Fig. Éteindre le flambeau de la sédition : trop luxuriant, PASC. *Pensées*, XXV, 25 ter, éd. HAVET.

— ÉTYM. Lat. *luxuriantem*, qui végète avec luxe (voy. LUXURE).

LUXURIEUSEMENT (lu-ksu-ri-eû-ze-man), *adv.* Avec luxure.

— ÉTYM. *Luxurieuse*, et le suffixe *ment*; provenç. *luxuriosament*; espagn. *lujuriosamente*; ital. *lussuriosamente*.

LUXURIEUX, EUSE (lu-ksu-ri-eû, eû-z'), *adj.* Qui est adonné à la luxure. Un homme luxurieux. || Qui a le caractère de la luxure. De quel air penses-tu que ta sainte verra D'un spectacle enchanteur la pompe harmonieuse, Ces danses, ces héros à voix luxurieuse? BOIL. *Sat.* X.

— HIST. XIII° s. Li ails destruit le [la] ventosité, et estance le [la] soef, et fait l'ome luxurieus, ALEBRANT, f° 59. Li anseignement de conoistre l'ome qui est luxurieux, *Fisiognomie*, p. 48. Et si vous di que leur roy est si luxurieus que il a bien CCC femmes, MARC POL, p. 632. || XIV° s. Estre incontenant et luxurieus, *le Songe du vergier*, I, 147.

— ÉTYM. Provenç. *luxurios*; espagn. *lujurioso*; ital. *lussurioso*, du lat. *luxuriosus*, de *luxuria*, luxure.

LUZERNE (lu-zèr-n'), *s. f.* Plante légumineuse papilionacée de la tribu des lotées, cultivée comme plante de prairie artificielle, *medicago sativa*, *L.*

— HIST. XVI° s. Une autre sorte de pré est faite de l'herbe appellée, en France, sain-foin, en Italie, herbe-medica, en Provence et Languedoc, luserne, O. DE SERRES, 270.

— ÉTYM. Angl. *lucern*. Origine inconnue.

LUZERNIÈRE (lu-zèr-niè-r'), *s. f.* Terre semée en luzerne.

— HIST. XVI° s. Curieusement conviendra enherber ou sarcler la luzerniere, O. DE SERRES, 271.

— ÉTYM. *Luzerne.*

† **LUZETTE** (lu-zè-t'), *s. f.* Maladie des vers à soie, la même que luisette.

LYCANTHROPE (li-kan-tro-p'), *s. m.* Homme atteint de lycanthropie. [illegible] furent appelés démoniaques, lycanthropes chez les Grecs, VOLT. *Mœurs, Préf.* || Se dit quelquefois pour loup-garou.

— ÉTYM. Λυκάνθρωπος, de λύκος, loup, et ἄνθρωπος, homme.

LYCANTHROPIE (li-kan-tro-pie), *s. f.* Espèce de maladie mentale dans laquelle le malade s'imagine être changé en loup. [illegible] lycanthropie? REGNIER, *Sat.* XI. || Par extension, la maladie de ceux qui se croient métamorphosés en quelque autre animal.

— ÉTYM. Λυκανθρωπία, de λυκάνθρωπος, lycanthrope.

LYCÉE (li-sée), *s. m.* || 1° Gymnase, lieu d'exercice, situé en dehors d'Athènes du côté du levant, et garni d'allées couvertes. C'est dans le Lycée qu'Aristote tint école de philosophie. || Par extension, l'école d'Aristote, l'ensemble de ses travaux et de ses disciples. || Fig. Ayant reçu ces illuminés frères de la rosecroix pour être, comme ils se vantent.... la source des beaux esprits, le débit des sciences, le Lycée de toute l'Allemagne, NAUDÉ, *Rose-croix*, VIII, 2. L'univers entier a été pour elle un autre Lycée, où elle a prêché la sagesse, MASS. *Pet. car. Triomphe.* || 2° Nom donné à certains établissements où l'on s'occupe de littérature et de sciences. || Établissement de Paris appelé plus tard Athénée, et où la Harpe donna ses leçons de littérature, publiées sous le titre de Lycée. Déjà je suis partout attendue, annoncée, Et Dorival a dû m'abonner au Lycée, PICARD, *Médiocre et rampant*, I, 4. || 3° Nom des établissements publics d'instruction secondaire placés sous la direction de l'État (ce nom fut donné par Napoléon I[er] lors de la fondation de l'Université, puis changé en celui de collèges royaux sous la Restauration et sous Louis-Philippe, et rétabli en 1848) (on met une minuscule). Vous êtes les enfants des belliqueux lycées! Là vous applaudissiez nos victoires passées, V. HUGO, *Crép.* I.

— ÉTYM. Λύκειον, gymnase près d'Athènes, ainsi nommé parce qu'il était dans le voisinage du temple d'Apollon Λύκειος, surnom signifiant qui a rapport aux loups, de λύκος, loup (voy. LOUP); d'autres pensent que λύκειος veut dire lumineux, et vient de λύκη, lumière.

† **LYCÉEN** (li-sé-in), *s. m.* Élève d'un lycée. Un jeune lycéen.

† **LYCHNIDE** (li-kni-d'), *s. f.* Genre de la famille des caryophyllées. On y distingue : la lychnide fleur de coucou, dite amourette des prés, fleur de coucou, coucou, coucou des prés, et improprement véronique; la lychnide dioïque, appelée compagnon blanc, jonc des jardiniers, passe-fleur sauvage; la lychnide chalcédonique, nommée aussi croix de chevalier, croix de Jérusalem ou de Malte, fleur de Jérusalem, fleur de Constantinople, fleur écarlate; la lychnide githago, appelée vulgairement githage, nielle, et qui est l'agrostemme githage de certains auteurs; on la désigne encore sous les noms de githage des prés, faux mélanthion, et pseudo-mélanthion; la lychnide coronaire, dite passerose parisienne, œillet de Dieu, rose de sainte Marie, et qui est au nombre des plantes appelées par les jardiniers coquelourde; elle a été l'agrostemme coronaire ou agrostemme des jardins de certains auteurs, et pour d'autres la coquelourde des jardins; la lychnide fleur de Jupiter, dite vulgairement fleur de Jupiter; la lychnide grandiflore, pour laquelle Loureiro avait créé son genre hédone, LEGOARANT. || On dit aussi lychnis au masculin. Les racines du lychnis.

— ÉTYM. Lat. *lychnis*, du grec λυχνίς, lampe, à cause de la forme de la fleur.

† **LYCHNOMANCIE** (li-kno-man-sie), *s. f.* Terme d'antiquité. Divination au moyen d'une lampe.

— ÉTYM. Λύχνος, lampe, et le suffixe *mancie*.

† **LYCIET** (li-si-è), *s. m.* Terme de botanique. Arbrisseau de la famille des solanées, *lycium barbarum*, *L.*

† **LYCOPE** (li-ko-p'), *s. m.* Plante de la famille des labiées. On y distingue le lycope européen, dit vulgairement marrube aquatique, herbe des Égyptiens, pied de loup, lycope, LEGOARANT.

— ÉTYM. Λύκος, loup, et πούς, pied.

† **LYCOPERDACÉES** (li-ko-pèr-da-sée) ou **LYCOPERDINÉES** (li-ko-pèr-di-née), *s. f. pl.* Terme de botanique. Groupe de champignons connus vulgairement sous le nom de vesse de loup.

† **LYCOPERDON** (li-ko-pèr-don), *s. m.* Genre de champignons comprenant les vesses de loup.

— ÉTYM. Λύκος, loup, et πέρδειν, vesser.

† **LYCOPERSICON** (li-ko-pèr-si-kon), *s. m.* Genre de solanées, dans lequel on distingue le lycopersicon comestible dit tomate et pomme d'amour, *lycopersicum esculentum*, Mill.

— ÉTYM. Λύκος, loup, et περσικόν, pêche : pêche de loup, probablement parce qu'on ne la croyait pas bonne à manger.

LYCOPODE (li-ko-po-d'), *s. m.* || 1° Plante cryptogame (*lycopodium clavatum*, *L.*), dont les capsules renferment une poudre qui est formée des corps reproducteurs et qui, s'enflammant au contact d'une flamme, a été nommée pour cela soufre végétal. || 2° Cette poudre même. On se sert du lycopode dans les théâtres pour produire des feux. En médecine, le lycopode est usité comme dessiccatif.

— ÉTYM. Bas-lat. *lycopodium*, de λύκος, loup, et πούς, ποδός, pied.

† **LYCOPODIACÉES** (li-ko-po-di-a-sée), *s. f. pl.* Terme de botanique. Famille de plantes acotylédones formant autrefois une section des mousses.

† **LYCOPODINE** (li-ko-po-di-n'), *s. f.* Terme de chimie. Principe azoté, qui existe dans la poudre de lycopode.

— ÉTYM. *Lycopode*, et la finale chimique *ine*.

† **LYCOPSIDE** (li-ko-psi-d'), *s. f.* Genre de plantes borraginées.

— ÉTYM. Λύκος, loup, et ὄψις, aspect : aspect de loup, à cause des poils hérissés qui couvrent la plante.

† **LYCOREXIE** (li-ko-rè-ksie), *s. f.* Terme de médecine. Faim de loup, variété de la boulimie.

— ÉTYM. Λύκος, loup, et ὄρεξις, faim.

† **LYCOSE** (li-kô-z'), *s. f.* Terme de zoologie. La lycose tarentule, dite vulgairement tarentule, sorte d'araignée, dont le venin, malgré les fables publiées à cet égard, n'est dangereux que pour les insectes qui lui servent de nourriture, LEGOARANT.

† **LYDIEN, IENNE** (li-diin, diè-n'), *adj.* Qui a rapport à l'ancienne Lydie ou à ses habitants. || Mode lydien, un des modes de la musique grecque qui convenait à la douleur, et qu'on employait dans les funérailles.

† **LYDIENNE** (li-diè-n'), *s. f.* Terme de minéralogie. Jaspe noir ou quartz lydien employé comme pierre de touche.

† **LYGODIER** (li-go-dié), *s. m.* Genre de fougères toutes exotiques; genre *lygodium*, Swartz.

— ÉTYM. Λύγος, baguette d'osier, parce que les fougères de ce genre sont grimpantes et volubiles.

† **LYMPHANGITE** (lin-fan-ji-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation des vaisseaux et des ganglions lymphatiques.

— ÉTYM. *Lymphe*, et ἀγγεῖον, vaisseau.

LYMPHATIQUE (lin-fa-ti-k'), *adj.* || 1° Terme d'anatomie. Qui a rapport à la lymphe. Vaisseaux lymphatiques. Ganglions lymphatiques. Il avait dit que la résistance qu'il sentait en soufflant les vaisseaux lymphatiques lui faisait croire qu'il s'y trouvait des valvules qu'il n'avait pourtant pas encore vues.... il fit si bien par son adresse singulière qu'il les découvrit, et au nombre de plus de deux mille..., FONTEN. *Ruysch.* || Système lymphatique, ensemble des organes qui concourent à la formation ou à la circulation de la lymphe, savoir les ganglions et les vaisseaux lymphatiques. || 2° Terme d'hygiène. Tempérament lymphatique, tempérament dans lequel le système lymphatique semble dominer, ou du moins dans lequel il y a peu de coloration et peu de fermeté dans les chairs.

— ÉTYM. *Lymphe.*

† **LYMPHATISME** (lin-fa-ti-sm'), *s. m.* Terme de médecine. État lymphatique du corps.

LYMPHE (lin-f'), *s. f.* || 1° Terme d'anatomie. Liquide blanc, nutritif, contenu dans les vaisseaux lymphatiques, moins les chylifères, qui n'en contiennent que pendant l'abstinence; il est versé dans le sang veineux proche du cœur. || 2° Lymphe de Cotugno, humeur transparente dont toutes les cavités de l'oreille sont remplies. || 3° Terme de pathologie. Blastème accidentel, exsudé à la surface soit des plaies soit des membranes séreuses, et donnant naissance aux éléments anatomiques des bourgeons charnus, des cicatrices, etc. Lymphe coagulable ou lymphe plastique. || 4° Par analogie, nom donné quelquefois, en botanique, à l'humeur aqueuse que contiennent les plantes.

— ÉTYM. Lat. *lympha*, eau, le même que *nympha* (voy. NYMPHE).

† **LYMPHITE** (lin-fi-t'), *s. f.* Terme de médecine. Synonyme de lymphangite.

— ÉTYM. *Lymphe.*

† **LYMPHORRHAGIE** (lin-fo-rra-jie), *s. f.* Terme de médecine. Écoulement persistant de lymphe, après la blessure d'un vaisseau lymphatique.

— ÉTYM. *Lymphe*, et ῥαγεῖν, faire éruption.

† **LYMPHOSE** (lin-fô-z'), *s. f.* Terme de physiologie. L'action élaboratrice spéciale dont résulte la lymphe.

— ÉTYM. *Lymphe*, et la finale *ose*, ωσις, qui est verbale et indique une action, une opération.

† **LYMPHOTOMIE** (lin-fo-to-mie), *s. f.* Dissection des vaisseaux lymphatiques (de τομή, dissection).

† **LYNCHER** (lin-ché), *v. a.* Appliquer la loi de Lynch (voy. LOI).

† **LYNGODE** (lin-go-d'), *adj.* Terme de médecine. Fièvre lyngode, fièvre avec sanglots.

— ÉTYM. Λυγγώδης, sanglotant.

LYNX (links'), *s. m.* || 1° Quadrupède carnassier auquel les anciens attribuaient une vue très-perçante. La Fable racontait que Bacchus, revenant vainqueur de l'Inde, était dans un char traîné par des lynx. Le lynx, dont les anciens ont dit que la vue

était assez perçante pour pénétrer les corps opaques, dont l'urine avait la merveilleuse propriété de devenir un corps solide, une pierre précieuse appelée *lapis lyncurius*, est un animal fabuleux, BUFF. *Quadrup.* t. III, p. 318. || Fig. Lynx envers nos pareils et taupes envers nous, LA FONT. *Fabl.* I, 7. Vous m'allez demander pourquoi, étant lynx sur les fautes de mes contes à dormir debout, je suis taupe sur les défauts des tragédies, VOLT. *Lett. d'Argental*, 30 déc. 1763. || Avoir des yeux de lynx, avoir la vue très-perçante. || Fig. Voir clair dans les affaires, dans les desseins, dans les pensées des autres. Notre vanité qui a des yeux de lynx, MARIV. *Serm. educer.* II, 1. Je soupçonne Zélis, examinez cela avec des yeux de lynx, MONTESQ. *Lett. pers.* 148. Un œil de lynx pour saisir le faible ou le ridicule des hommes, MARMONTEL, *Mém.* XII. || 2° Aujourd'hui on rapporte le lynx au loup-cervier. Les plus belles peaux de lynx viennent de Sibérie sous le nom de loup-cervier, et du Canada sous celui de chat-cervier, BUFF. *Quadrup.* t. III, p. 308. Un animal que les anciens appelaient lynx, connu en Sibérie sous le nom de loup-cervier, ne s'appelle que chat-cervier dans le Canada, parce qu'il y est plus petit que dans notre hémisphère, RAYNAL, *Hist. phil.* XV, 8. || 3° Constellation boréale.

— REM. Au lieu de *yeux de lynx*, Malherbe a dit : *yeux de Lyncée*, héros mythologique célèbre par sa vue perçante et pilote des Argonautes : Ce n'est pas à dire que tous les hommes ayent des yeux de Lyncée, *Le traité des bienf. de Sénèque*, IV, 27. Il est certain que Malherbe a raison, et que les anciens, quand ils voulaient désigner une vue très-perçante, disaient non des yeux de lynx, mais des yeux de Lyncée (*Non possis oculis quantum contendere Lynceus*, HOR. *Ep.* I, I, 28). Mais il est certain aussi qu'ils prétendaient que le lynx était doué d'une excellente vue (*lynces... quæ clarissime omnium cernunt*, PLINE, *H. nat.* XXVIII, 8, 32). De là au moyen âge s'est faite la confusion entre *lynx* et *Lyncée*; et nous avons pris l'habitude de dire non des yeux de Lyncée, comme il faudrait, mais des yeux de lynx.

— HIST. XIII° s. Mès s'il eüssent yex [yeux] de lins, *la Rose*, 8969. Car lins a la regardeüre, Si fort, si perçant et si dure.... *ib.* 8091. || XIV° s. Une beste qui est appellée lines, qui voit parmi une paroit de quatre piés d'espès, *Modus*, f. XXV.

— ÉTYM. Λύγξ, lynx; anc. haut-allem. *luhs*.

† **LYPÉMANIE** (li-pé-ma-nie), *s. f.* Terme de médecine. Genre d'aliénation mentale caractérisée par une tristesse profonde.

— ÉTYM. Λύπη, chagrin, et *manie*.

LYRE (li-r'), *s. f.* || 1° Instrument de musique à cordes, en usage parmi les anciens. Vous rencontrerez une troupe de prophètes qui descendront du lieu haut, précédés de personnes qui ont des lyres et des harpes, SACI, *Bible*, *Rois*, I, X, 5. David et tout Israël jouait devant le Seigneur de toutes sortes d'instruments de musique, de la harpe, de la lyre, du tambour, des cistres et des timbales, ID. *ib.* II, VI, 5. || Dans un sens spécial, chez les anciens, instrument à sons graves, formé par deux branches, soutenant un barreau sur lequel étaient placées des cordes qui sonnaient à vide. Par la lyre on entend ici généralement tout instrument de musique, dont les cordes sont tendues à vide, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. XI, 1re *part.* p. 247, dans POUGENS. || Chez les modernes, sorte de guitare où la touche était placée entre deux branches recourbées comme celles de la lyre antique : cet instrument très-peu maniable était à la mode sous le Directoire et au commencement de ce siècle. || Fig. Le même auteur [Dieu].... a donné aux oiseaux leurs chants si divers, et leur a mis dans l'estomac et le gosier une espèce de lyre et de guitare, pour annoncer, chacun à leur mode, les beautés de leur créateur, BOSS. *l'Écrit sur myst.* V, 1. || Chez les Grecs, le nombre des cordes de la lyre a varié ; mais la plus ancienne et la plus usitée étant la lyre à sept cordes ; même à Sparte il fut défendu d'innover à cet égard. || Fig. Ajouter une corde à sa lyre, prendre dans ses vers un nouveau ton, traiter un nouveau sujet. Et j'ajoute à ma lyre une corde d'airain, V. HUGO, *Feuilles d'automne*, XL. || 2° Fig. Le talent du poëte, l'action de faire des vers. La lyre d'Homère. La lyre de Pindare. Malherbe avec Racan parmi les chœurs des anges, Là-haut de l'Éternel célébrant les louanges, Ont emporté leur lyre, LAFONT. *Épître* VIII. Je consacre ma lyre à la céleste charité, RAC. *Cantiques*, I. .... Mille fois Ta louange a monté ma lyre avec ma voix, A. CHÉN. *Élég.* 28. Quittez la lyre, ô ma Muse, Et déchiffrez ce mandat; Vous voyez qu'on vous accuse De plusieurs crimes d'État, BÉRANG. *Muse en fuite*. Impose donc silence aux plaintes de ta lyre ; Des cœurs nés sans vertu l'infortune est l'écueil; Mais toi, roi détrôné, que ton malheur t'inspire Un généreux orgueil ! LAMART. *Méd.* I, 14. Quelquefois seulement, quand mon âme oppressée Sent en rhythmes nombreux déborder ma pensée, Au souffle inspirateur du soir, dans les déserts, Ma lyre abandonnée exhale encor des vers, ID. *ib.* I, 20. || Prendre, accorder sa lyre, se disposer à faire des vers. Quitter, déposer, suspendre sa lyre, cesser de faire des vers. Les maîtres de la lyre, les grands poëtes. Tels dans leurs fictions les maîtres de la lyre Représentent les dieux, enfants de leur délire Dans l'oubli du nectar laissant les cieux déserts, GILB. *Ode à Monsieur*. || 3° Terme d'astronomie. Constellation de l'hémisphère septentrional. || 4° Terme de zoologie. Nom vulgaire et spécifique de deux poissons : le callyonyme lyre (acanthoptérygiens), dit aussi lavandière et lacort, et la trigle lyre (acanthoptérygiens). || Nom vulgaire et spécifique d'un oiseau, le ménure lyre (gallinacés). || Lyre de David, coquille du genre harpe. || 5° Terme d'anatomie. Surface inférieure de la voûte à trois piliers du cerveau, où l'on remarque deux lignes longitudinales auxquelles viennent se rendre d'autres lignes transversales ou obliques.

— HIST. XII° s. E David e tuz ces [ceux] de Israel juerent devant nostre seignur od multes manieres d'estrumons, od harpes, e lires, e tympans, e frestels, e cymbals, *Rois*, p. 139. || XVI° s. Seigneur, change et monte ma lyre, Afin qu'au lieu du vain martyre Qui se paist des cœurs ocieux.... DESPORTES, *Œuvres chrest.* XVIII, *Ode*. Adieu, vieille forest, le jouet de zophyre, Où premier j'accorday les langues de ma lyre, RONS. *Contre les bûcherons de la forêt de Gatines*.

— ÉTYM. Provenç. esp. et ital. *lira*; du lat. *lyra*, qui est le grec λύρα.

† **LYRÉ, ÉE** (li-ré, rée), *adj.* Terme de botanique. Se dit d'une feuille découpée en lobes plus petits que le dernier qui est très-ample.

† **LYRIFORME** (li-ri-for-m'), *adj.* Terme didactique. Qui ressemble à une lyre.

— ÉTYM. *Lyre*, et *forme*.

LYRIQUE (li-ri-k'), *adj.* || 1° Chez les anciens, poésie lyrique, poésie qui se chantait sur la lyre. Les vers lyriques étaient ceux qu'on chantait ou qu'on était supposé chanter; ceux, par exemple, des odes et des dithyrambes. Les Grecs eux-mêmes ont reconnu que la plus ancienne et la meilleure espèce de poésie était la lyrique, c'est-à-dire les hymnes et les odes, pour louer la divinité, FLEURY, *Mœurs des Israél.* titre XV, 2° part. p. 189, dans POUGENS. || Poëtes lyriques, et, substantivement, les lyriques, ceux qui composaient dans ce genre de poésie. Pindare, Horace sont des lyriques. || 2° Aujourd'hui, il se dit des vers qui entrent dans les odes et les dithyrambes. Les poëmes lyriques de Malherbe, de Rousseau. || Appliqué aux pièces de théâtre, lyrique signifie propre à être chanté, à être mis en musique. Tragédie lyrique, opéra sérieux; comédie lyrique, opéra du genre gai. Célèbre par ses belles poésies lyriques et par la douceur qu'il [Quinault] opposa aux satires très-injustes de Boileau, VOLT. *Louis XIV*, *Écriv.* || Théâtre lyrique, théâtre sur lequel on représente des ouvrages mis en musique. Les théâtres lyriques sont à Paris les Italiens, l'Opéra, l'Opéra-Comique et le Théâtre lyrique. || 3° Particulièrement. Lyrique se dit de pièces disposées par stances qui, sans être destinées à être chantées, ont un mouvement et un transport plus vif que le reste de la poésie. || Qui appartient à la poésie lyrique de ce genre. Il faut que des hauteurs du sublime Hélicon Le premier trait que lance un poëte lyrique, Soit une flèche d'Apollon, E. LEBRUN, *le Vengeur*. Montés au même char, comme un couple homérique, Nous tiendrons, pour lutter dans l'arène lyrique, Toi la lance, moi les coursiers, V. HUGO, *Odes*, *à Lamartine*. || Par ironie. Dans mon lyrique essor je marche à pas comptés, M. J. CHÉN. *les Nouveaux saints*. || 4° *S. m.* Un lyrique, poëte lyrique, celui qui s'est illustré par des odes, des dithyrambes et autres poésies lyriques. Malherbe, Lamartine, V. Hugo sont nos premiers lyriques. || Le lyrique, le genre, le talent lyrique. Racine me paraît incomparable dans le lyrique : une diction précise et serrée; de la douceur, mais avec de l'énergie; des figures variées; de riches et nobles images; une mesure libre qui pourtant ne marche pas au hasard, D'OLIVET, *Rem. Racine*, § 62.

— HIST. XVI° s. Les vieux lyriques si heureusement ressuscitez, RONS. *Épître au lecteur*, *Odes*.

— ÉTYM. Lat. *lyricus*, de *lyra*, lyre.

† **LYRISME** (li-ri-sm'), *s. m.* Néologisme. || 1° Caractère d'un style élevé, poétique, langage inspiré. Le lyrisme de la Bible. || 2° En mauvaise part, affectation déplacée du style lyrique, ou des formes qui le caractérisent. || 3° En général, enthousiasme, chaleur. Cet homme a du lyrisme. Sa conversation a du lyrisme.

— ÉTYM. *Lyre*.

† **LYRO-GUITARE** (li-ro-ghi-ta-r'), *s. f.* Sorte de guitare en forme de lyre.

† **LYSIEN, IENNE** (ly-ziin, ziè-n'), *adj.* Terme de minéralogie. Formé par voie de dissolution chimique. Terrains lysiens. Substances lysiennes.

— ÉTYM. Λύσις, dissolution.

† **LYSIMACHIE** (li-zi-ma-kie), *s. f.* || 1° Genre de belles plantes de la famille des primulacées. || *Lysimachia vulgaris*, *L.*, corneille, chasselosse. || *Lysimachia nummularia*, *L.*, herbe aux écus, monnayère. || On dit aussi lysimaque. || 2° Lysimaque bleue, *scutellaria galericulata*, *L.* vulgairement toque, labiées.

— HIST. XVI° s. Lysimachie a prins son nom du roy Lysimachus son inventeur; elle est aussi appellée *salicaria*, par la ressemblance de ses fueilles à celle du saux ; l'on la nomme en françois cornecle ou chasse-bosse, O. DE SERRES, 618.

† **LYSSES** (li-s'), *s. f. pl.* Terme de médecine. Pustules qui, suivant quelques auteurs, se développent sous la langue des individus mordus par un animal enragé.

— ÉTYM. Λύσσα, rage.

† **LYTHRARIÉES** (li-tra-ri-ées), *s. f. pl.* Terme de botanique. Famille de plantes dicotylédones, plus communes entre les tropiques que sous les autres climats.

— ÉTYM. Genre *lythrum*, de λύθρον, sang coagulé, couleur des fleurs du *lythraria salicaria*, *L.*

M

M (è-m'), *s. f.* || 1° La treizième lettre de notre alphabet. Une M majuscule. Pour le B, la lèvre supérieure prend son appui au-dessous de l'inférieure; et pour l'M les deux lèvres, d'un mouvement égal, ne font que s'unir et se détacher, MARMONTEL, *Élém. litt. Œuv.* t. VIII, p. 504, dans POUGENS. Ici l'M à son tour sur ses trois pieds se dresse, DE PIIS, *Harmon. imit.* I. || 2° Suivant l'épellation nouvelle, M se nomme me et est masculin : un me majuscule. || 3° M, devant un nom propre, signifie monsieur; MM signifie messieurs, Mme signifie madame; et Mlle signifie mademoiselle. || 4° Dans les chiffres romains, M est le signe numérique de 1000. CM veut dire 900. || Surmonté d'une ligne horizontale, $\bar{M}$, cette lettre vaut mille fois 1000, ou un million. || 5° M est la marque des anciennes monnaies françaises qui ont été frappées à Toulouse. M M. celles des monnaies fabriquées

à Marseille. || 6° Les médecins, dans leurs ordonnances, se servent de la lettre M pour signifier une mesure qui se nomme manipule, et pour le mot latin *misce*, qui signifie mêlez, ou *mistio*, mélange (f. m. s. a. : *fiat mistio secundum artem*).

— HIST. XIIIe s. La bone loi nous vint par *m*, Qui des letres est dame et some, M a trois piés en sa figure, *Senefiance de l'Ame*, dans JUBINAL, t. II, p. 280.

— ÉTYM. Lat. *m* (dit *em* suivant Priscien); grec, μῦ, du phénicien mim.

MA (ma, a-l) *possessif fémin.* dont le masculin est mon (voy. MON).

† **MAB** (mab'), *s. f.* Personnage de la féerie anglaise. La reine Mab. Des follets et des fées C'est l'essaim qui s'éveille ; Ils escortent leur reine, Mab, aux cheveux dorés, Dont le pied couche à peine L'herbe fine des prés, GEORGES SAND, *la Reine Mab*, *Souvenirs littéraires*, p. 254.

† **MABÉE** (ma-bée) *s. f.* Genre de plantes de la Guiane, euphorbiacées. || On écrit aussi mabier.

† **MABRE** (ma-br'), *s. m.* Nom, aux îles Baléares, du pageau mormyre (poissons acanthoptérygiens).

† **MACABRE** (ma-ka-br'), *adj. f.* Usité dans cette locution : danse macabre, suite d'images en peinture qui représentent la Mort, entraînant avec elle, en dansant, des personnages de toutes les conditions, rois, prêtres, chevaliers, moines, hommes du commun; ce genre de peinture eut la vogue aux XIVe et XVe siècles, dans les églises et autres monuments publics. La danse macabre de l'église de Kermaria, dans le département des Côtes-du-Nord.

— HIST. XVe s. Peintures notables de la danse macabre et autres [aux Innocents, à Paris, en 1407], *Hist. litt. de la France*, t. XXIV, p. 716. A Paris vers les charniers encontre la charronnerie à l'endroit de la danse macabre, *Journal de Paris sous Charles VI*, an 1420, p. 120, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lorrain, *maicabré* se dit d'une configuration fantastique des nuages. Du Cange a *chorea Machabæorum* (danse des Machabées), qu'il définit ainsi : cérémonie plaisante, pieusement instituée par les ecclésiastiques, et dans laquelle des dignitaires, tant de l'Église que du monde, conduisant ensemble la danse, sortaient tour à tour de la danse pour exprimer que chacun de nous doit subir la mort. On lit, en effet, dans un texte de 1453 : Quatuor simasias vini exhibitas illis qui *choream Machabæorum* fecerunt. On ne peut douter que la *danse macabre* et la *danse des Machabées* ne soit une seule et même chose. On peut supposer que les sept frères Machabées, avec Éléazar et leur mère, souffrant successivement le martyre, donnèrent l'idée de cette danse où chacun des personnages s'éclipsait tour à tour, et qu'ensuite, pour rendre l'idée encore plus frappante, on chargea la mort de conduire cette danse fantastique. Devant *chorea Machabæorum*, on ne peut faire compte de l'arabe *makbara*, chambre funéraire.

† **MACADAM** (ma-ka-dam'), *s. m.* Nom d'un pavage inventé par un Anglais nommé Mac-Adam, et dans lequel on emploie du granit concassé. Le macadam est maintenant en usage sur le continent. || On dit aussi chaussée à la Mac-Adam.

† **MACADAMISAGE** (ma-ka-da-mi-za-j'), *s. m.* Action de macadamiser.

† **MACADAMISER** (ma-ka-da-mi-zé), *v. a.* Faire une chaussée, un chemin, en macadam. Chaussée macadamisée.

† **MACAIRE** (ma-kè-r') ou **ROBERT MACAIRE**, *s. m.* || 1° Nom du traître de la chanson de geste de la reine Sibile, qui assassina Aubri et fut vaincu en duel par le chien de sa victime, appelé plus tard le chien de Montargis. Le nom de Macaire a été remis à la mode par le drame du *Chien de Montargis ou la Forêt de Bondy*, de G. de Pixerécourt (1814). C'est donc le type des traîtres de mélodrame dont on a fait ensuite la parodie dans *l'Auberge des Adrets*. || 2° Personnage de *l'Auberge des Adrets* dont le nom est devenu le nom générique des fripons adroits et audacieux. Leur basse histoire n'a pas même eu toujours les honneurs du bulletin des tribunaux ; ils se croyaient des Macaires, et n'ont été que des filous, [illegible], *Excentr. du langage*.

— ÉTYM. *Macarius*, nom propre, du grec Μακάριος, bienheureux, de μάκαρ, heureux. De bonne heure ce nom a été pris pour signifier un homme dangereux, en raison de la chanson de geste : Las! quel peril de creature [illegible] cil vaut pis que Macaire, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 300.

† **MACAO** (ma-ka-o), *s. m.* Jeu de cartes qui est une variété du jeu dit de vingt-et-un.

MACAQUE (ma-ka-k'), *s. m.* et *f.* || 1° Genre de singes à tête plate et à queue courte. Un macaque. Une macaque. || 2° Ver macaque, ver maringouin, flugacuru, ou berne, larves, dans l'Amérique méridionale, qui sont redoutées à l'égal des moustiques ; dites, au XVIIIe siècle, œstre de l'homme.

— ÉTYM. Portug. *macaco*, mot du Congo signifiant une sorte de singe.

† **MACARET** (ma-ka-ré), *s. m.* Voy. MASCARET.

† **MACAREUX** (ma-ka-reû), *s. m.* Genre d'oiseaux des mers glacées du Nord, palmipèdes brachyptères.

† **MACARIBO** (ma-ka-ri-bo). Un des noms du renne, dit aussi caribou, et qui est le cerf tarande de Linné.

† **MACARIENS** (ma-ka-riin), *s. m. pl.* Nom que les donatistes d'Afrique donnaient par haine et par mépris aux catholiques ; dérivé de Macarius, un des personnages consulaires que l'empereur envoya en Afrique pour veiller à l'ordre public, et qui fit punir quelques-uns des donatistes les plus ardents.

† **MACARISME** (ma-ka-ri-sm'), *s. m.* Dans l'office des Grecs, hymnes en l'honneur des saints ou des bienheureux.

— ÉTYM. Μακαρισμός, de μακαρίζειν, louer comme bienheureux.

MACARON (ma-ka-ron), *s. m.* || 1° Petite pâtisserie composée d'amandes, de sucre et de blancs d'œufs, et disposée en petits pains ronds. || Fig. Mettre du sucre sur du macaron, ajouter bien sur bien. Enfin je ne pense qu'à ma santé, et c'est ce qui s'appelle présentement mettre du sucre sur du macaron, SÉV. 16 sept. 1676. || 2° Peigne ovale dont les femmes se servent pour relever et retenir leurs cheveux, ainsi dit par assimilation de forme. || 3° Terme de marine. Nom de certains morceaux de bois courts, assemblés sur les plats-bords d'un bâtiment pour recevoir les fargues (Méditerranée).

— ÉTYM. Ital. *maccherone*, sorte de pâte ; Venise, *macarone*. On n'en connaît pas l'étymologie. Les uns indiquent *macco*, bouillie de fèves pilées ; les autres, le bas-grec μακαρία, signifiant un mets de bouillon et de farine d'orge. Voy. cependant MACÉRER.

† **MACARONÉ, ÉE** (ma-ka-ro-né, née), *adj.* Pâte macaronée, pâte façonnée à la manière des macarons.

MACARONÉE (ma-ka-ro-née), *s. f.* || 1° Titre du poëme macaronique de Théophile Folengi, de Mantoue, qui écrivit au commencement du XVIe siècle sous le nom de Merlin Coccaie. || 2° Pièce de vers en style macaronique. Dans la macaronée, le sel de l'expression résulte principalement de la nouveauté singulière et hardie d'une langue.... NODIER, dans le *Dict. de* POITEVIN.

— HIST. XVIe s. Une vingtaine de vers macaronées, PASQUIER, *Recherches*, VII, 6.

— ÉTYM. *Macaroni*. On a remarqué que le caractère plaisant, dans le populaire de plusieurs pays, a été désigné par le nom de l'aliment favori de la nation : Ainsi, les Italiens appellent les plaisants de cette espèce *macaroni* ; les Français, *Jean Farine* ; les Anglais, *Jacques Poudings*.

MACARONI (ma-ka-ro-ni), *s. m.* || 1° Pâte alimentaire moulée en cylindres et faite avec la farine de riz ou celle de froment pur. Il les invite à venir manger du macaroni, VOLT. *Cand.* 23. || 2° Terme de pharmacie. Préparation fortement purgative employée anciennement par les religieux de l'hôpital de la Charité contre la colique métallique ; on la nommait aussi mochlique.

— ÉTYM. Ital. *macaroni*, pluriel de *macarone* (voy. MACARON).

MACARONIQUE (ma-ka-ro-ni-k'), *adj.* Poésie macaronique, poésie burlesque dans laquelle on affuble de terminaisons latines les mots de la langue vulgaire. La scène de la réception d'Argant dans le Malade imaginaire de Molière est en vers macaroniques, et surtout la Mort de Michel Morin : *De brancha in brancham degringolat atque facit pouf*. Le latin macaronique inventé, dit-on, par Merlin Coccaie, pour se venger des dominicains, VOLT. *Mél. litt. Observ. Tristram Shandy*.

— HIST. XVIe s. Arrivant à la cassine, de loin il apperceut Tappecoue, qui retournoit de queste et leur dit en vers macaroniques.... RAB. *Pant.* IV, 13.

— ÉTYM. Voy. MACARONÉE.

† **MACARONISME** (ma-ka-ro-ni-sm'), *s. m.* Composition dans le genre macaronique. || Le genre lui-même.

† **MACARONISTE** (ma-ka-ro-ni-st'), *s. m.* Celui qui écrit dans le genre macaronique.

† **MACCABEO** (ma-kka-bé-o), *s. m.* Cépage d'origine espagnole, dans les Pyrénées Orientales.

MACÉDOINE (ma-sé-doi-n'), *s. f.* || 1° Mets composé d'un mélange de différents légumes ou de différents fruits. || 2° Fig. et familièrement. Assemblage de pièces de différents genres dans un même livre, dans un même ouvrage. Il [un livre] a pour titre Bayard ; c'est une macédoine littéraire, BACHAUMONT, *Mém. secr.* t. XXXII, p. 251. || 3° Terme de jeu de cartes. Une suite de parties dans laquelle chacun des joueurs, lorsqu'il tient les cartes, prescrit l'espèce de jeu qu'on va jouer sous sa main.

— ÉTYM. Origine qui tient sans doute à quelque circonstance particulière ; mais cette circonstance n'est pas connue, à moins de penser que cela a été dit à cause des conquêtes d'Alexandre qui avait fait de la *Macédoine* un empire formé de morceaux.

† **MACÉDONIENS** (ma-sé-do-niin), *s. m.* Hérétiques qui niaient la divinité du Saint-Esprit ; ainsi nommés d'un évêque Macedonius.

MACER (ma-sé), *v. a.* Voy. MASSER.

† **MACÉRATÉ** (ma-sé-ra-té), *s. m.* Terme de pharmacie. Liquide chargé, par macération, des principes solubles d'un corps. || On dit aussi macération et même macéré.

— ÉTYM. Voy. MACÉRATION.

MACÉRATION (ma-sé-ra-sion ; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Terme de pharmacie. Opération qui consiste à laisser séjourner, à froid, c'est-à-dire à la température atmosphérique, un corps solide quelconque dans un liquide qui se charge des principes solubles de ce corps. || Ce liquide même. || 2° Terme de métallurgie. Fusion et épuration de la fonte par le repos de la masse. || 3° Fig. Mortification par jeûnes, disciplines et autres austérités. Où sont ceux qui expient leurs crimes par des larmes et des macérations? où sont ceux qui, après avoir commencé comme des pécheurs, finissent comme des pénitents? MASS. *Carême, P. nomb. élus*. Les trappistes ont été continuer leurs macérations dans les bruyères de l'Angleterre, CHATEAUBR. *Génie*, IV, III, 3.

— ÉTYM. Lat. *macerationem*, de *macerare*, macérer.

MACÉRÉ, ÉE (ma-sé-ré, rée), *part. passé* de macérer. || 1° Soumis à la macération pharmaceutique. Une plante macérée dans du vin. || Fig. Atténué, réduit par les austérités. La chair macérée dans les cloîtres. || 2° *S. m.* Un macéré, voy. MACÉRATÉ.

MACÉRER (ma-sé-ré. La syllabe *cé* prend un accent grave quand la syllabe qui suit est muette : je macère ; excepté au futur et au conditionnel : je macérerai, je macérerais), *v. a.* || 1° Terme de pharmacie. Soumettre à une macération. Macérer une plante dans du vin, dans de l'alcool. || Par extension. Lorsque l'animal [le chameau] est pressé par la soif, et qu'il a besoin de délayer les nourritures sèches et de les macérer par la rumination.... BUFF. *Quadrup.* t. V, p. 24. || 2° Fig. Affliger son corps par diverses austérités. Je ne vous dis pas, chrétiens, que vous abandonniez vos richesses, ni que vous macériez vos corps par de longues mortifications, FLÉCH. *Panég. Ste Thér.* 3. || 3° Se macérer, *v. réfl.* Être macéré. Cela se macère dans l'eau. || Fig. Se mortifier. On sut qu'il [l'évêque d'Orléans] se macérait continuellement par des instruments de pénitence, ST-SIM. 155, 21. Ils vivent dans la solitude, ils contemplent, ils se macèrent, DIDER. *Opin. des anc. phil.* (*Malabares*).

— HIST. XVIe s. L'on remettra avec le marc du bois ja cuit autant d'eau, sans le laisser plus tremper, parce qu'il est assez macéré, PARÉ, XVI, [illegible].

— ÉTYM. Provenç. *macerar*, *maserar* ; espagn. *macerar* ; ital. *macerare* ; du lat. *macerare*, qui a l'a long, tandis que *macer*, maigre, l'a bref. Curtius le rapproche de μάσσω, pétrir, dans lequel est un radical μαγ (comparez μαγεύς, boulanger) ; il en rapproche μαγίς, bouillie (voy. MACARONI), [illegible] (voy. MÂCHER), et *maxilla*, mâchoire (voy. MAXILLAIRE).

† **MACERET** (ma-se-rè), *s. m.* Nom vulgaire donné à toutes les espèces du genre airelle ou myrtilles du genre vaccinium (vacciniées), particulièrement au vaccinium myrtillus, LEGOARANT.

† **MACERON** (ma-se-ron), *s. m.* Genre de plantes ombellifères ; on y distingue le maceron commun, dit vulgairement maceron et gros persil, *smyrnium olusatrum*, *L.*

— ÉTYM. Ital. *macerone*.

MACHABÉES (ma-ka-bé), *s. m. pl.* Nom de quatre livres de l'Ancien Testament, dont les deux premiers seulement sont canoniques, et qui contiennent l'histoire des Machabées qui affranchirent la Judée.

MÂCHE (mâ-ch'), *s. f.* Nom vulgaire de la valérianelle ou doucette (valérianées), *valerianella locusta*, *L.* qui est, pour certains auteurs, la valérianelle des potagers (*valerianella olitoria*, Mœnch), et qui se mange en salade ; dite encore, suivant les lieux, blanquette, boursette, [illegible], [illegible], salade de poule ou de chanoine, doucette.

— ÉTYM. Probablement *mâcher*.

MÂCHÉ, ÉE (mâ-ché, chée), *part. passé* de mâcher.

|| 1° Broyé par les dents. Les viandes bien mâchées sont à demi digérées. || Balle mâchée, balle dont on a déchiqueté la surface et que l'on suppose, à tort, causer une blessure plus dangereuse. Quand on a des armes à feu, l'on défend les armes empoisonnées ; et, quand les boulets de canon suffisent, on interdit les balles mâchées, RAYNAL, *Hist. phil.* XI, 8. || Une plaie mâchée, plaie dont les lèvres présentent des irrégularités, comme si les dents y avaient passé. || Terme de construction. Se dit d'une pièce de bois dont les fibres ont été émoussées par le frottement d'un corps dur, ou d'un cordage usé par un frottement. || Papier mâché, voy. PAPIER. || 2° Fig. De la besogne toute mâchée, besogne toute préparée. Il faut me donner les affaires toutes mâchées ; je ne puis donner un moment aux miennes, MAINTENON, *Lett. à M. d'Aubigné*, t. I, p. 144, dans POUGENS. Tout bien mâché et bien préparé, Chamillart communiqua son projet au roi, ST-SIM. 214, 180.

MÂCHECOULIS (mâ-che-kou-li) ou **MÂCHICOULIS** (mâ-chi-kou-li), *s. m.* Terme de fortification. Nom donné à de certaines galeries saillantes, dans les vieux châteaux, et aux anciennes portes des villes, avec ouvertures, d'où l'on apercevait le pied des ouvrages, et d'où l'on jettait des pierres ou autres projectiles pour empêcher qu'on n'en approchât. Se piquer d'avoir un ancien château à tourelles, à créneaux et à mâchecoulis, LA BRUY. VIII. Ces châteaux du vieux temps avec des mâchicoulis, des souterrains, CHATEAUB. *Génie*, II, I, 6.

— HIST. XVe s. Les murs de devers la terre sont très gros et hauts, et dessus y a barbacannes et machicolis, et au dehors faux murs et fossez, J. CHARTIER, *Hist. de Charles VII*, p. 272, dans LACURNE. Macicoliz, MONSTRELET, dans DU CANGE, *machicolamentum*. || XVIe s. Elle a les dents à maschecoulis, le haut defendant le bas, COTGRAVE.

— ETYM. Bas-lat. *machicollamentum*, *machocoladura* ; anglais, *machicolation*, l'action de verser, dans les châteaux, des substances chaudes à travers les ouvertures sur les assiégeants. En conséquence, ce mot doit contenir *coulis*, qui glisse, qui est disposé pour laisser glisser (VOY. COULISSE) ; mais la première partie du mot est ignorée.

† **MÂCHE-DRU** (mâ-che-dru), *s. m.* Terme populaire. Un gourmand. || *Au plur.* Des mâche-dru.

— ETYM. *Mâcher, dru.*

1. **MÂCHEFER** (mâ-che-fèr), *s. m.* || 1° Scorie qui sort du fer soumis à la forge, au fourneau, ou battu rouge sur l'enclume. Vous trouverez adjoint l'extrait d'un résultat du conseil de construction tenu à Rochefort le 17e du mois (novembre 1678), par lequel il paraît qu'on estime nécessaire de mêler, avec le goudron qui sera employé sur les ponts des vaisseaux, du mâchefer ou du coquillage pilé pour servir de mastic, et empêcher que l'eau des pluies ne puisse pénétrer, *Lett. de Seignelay*, dans JAL. || 2° Nom donné aux matières que les plombiers retirent de leur creuset.

— HIST. XVe s. Abusé m'a et fait entendre De viel machefer que fust peaultre, VILLON, *Grand testam.*

— ETYM. Scheler le tire de *macquer* ou *macher*, écraser : cela est probable ; mais alors le mot devrait s'écrire *machefer* et non *mâchefer*.

† 2. **MÂCHEFER** (mâ-che-fèr), *s. m.* S'est dit figurément pour fanfaron, celui qui se fait fort de mâcher le fer.

— HIST. XVIe s. Ces bravaches et machefers, MERLIN COCCAÏE, t. II, p. 317.

† **MÂCHE-LAURIER** (mâ-che-lô-rié), *s. m.* Terme de plaisanterie pour désigner un poëte. La Rancune, bien loin d'avoir bonne opinion de ce mâche-laurier, SCARR. *Rom. com.* I, 10. || *Au plur.* Des mâche-laurier.

— HIST. XVIe s. D'un gosier masche-laurier J'oy crier dans Lycophron ma Cassandre, Qui prophetise aux Troyens...., RONS. *1er livre des amours.*

— ETYM. *Mâcher, laurier.*

MÂCHELIER, IÈRE (mâ-che-lié, liè-r'), *adj.* Qui appartient aux mâchoires. || Muscles mâcheliers, ceux qui font mouvoir les mâchoires. || Dents mâchelières, dents molaires qui servent à broyer les aliments, se dit surtout chez les herbivores. || Substantivement. Les mâchelières d'en haut, d'en bas. Les juments n'ont point de dents canines, ou les ont fort courtes : les mâchelières ne servent point à la connaissance de l'âge, BUFF. *Quadrup.* t. I, p. 50.

— HIST. XIIIe s. Les messages [de l'empereur de la Chine] allerent tant par mer et par terre que ilz vindrent à l'isle de Seilan, et s'en allerent au roy, et tant pourchacierent que ils orent deux des dens messeleres [prétendues dents d'Adam], qui moult sont grans grossetes, MARC POL, p. 599.

— ETYM. Genev. *dent mâchilière* ; Berry, *un maisselier*, une dent mâchelière. Le Berry reproduit le vieux français *maisselle* qui signifie *mâchoire* et vient du latin *maxilla* ; *mâchelière*, auquel aucun verbe régulier ne peut donner *mâcher* pour origine, doit aussi être une dérivation irrégulière de *maisselle*.

† **MÂCHEMENT** (mâ-che-man), *s. m.* Action de mâcher. || Terme de médecine. Action incessante de mâcher en écartant fort peu les mâchoires et sans avoir rien dans la bouche, ce qui est un signe de certaines maladies cérébrales.

— HIST. XVIe s. Maschement, COTGRAVE.

— ETYM. *Mâcher* ; ital. *masticamento*.

† **MÂCHEMOURE** (mâ-che-mou-r'), *s. f.* Terme de marine. Nom donné aux miettes du biscuit brisé.

MÂCHER (mâ-ché), *v. a.* || 1° Broyer avec les dents. Mâcher du pain, de la viande. La pythie mâchait du laurier ; elle en jeta en passant sur le feu sacré quelques feuilles mêlées avec de la farine d'orge, BARTHÉL. *Anach.* ch. 22. || Absolument. S'il avait peine à bien mâcher Faute de dents en la gencive ! SCARR. *Poés. div. Œuv.* t. VII, p. 193. Les chats ne peuvent mâcher que lentement et difficilement : leurs dents sont si courtes et si mal posées qu'elles ne leur servent qu'à déchirer et non pas à broyer les aliments, BUFF. *Quadrup.* t. I, p. 381. || Familièrement. Mâcher de haut, manger sans appétit. || Mâcher à vide, mâcher sans avoir rien sous la dent. ....Simonide, Qui dit, pour être sain, qu'il faut mâcher à vide, RÉGNIER, *Sat.* X. Les gens qui sont priés pourront mâcher à vide, HAUTEROCHE, *Souper mal apprêté*, sc. 4. Nous les attachions au râtelier [les chevaux], où nous les laissions fort bien mâcher à vide, LESAGE, *Gusm. d'Alf.* II, 4. Ne pouvant trouver des pensées nouvelles, ils [les académiciens dans leurs discours de réception] ont cherché des tours nouveaux, et ont parlé sans penser, comme des gens qui mâcheraient à vide, VOLT. *Dict. phil. Société royale.* || Fig. Se repaître de fausses espérances. Cette légère amorce, irritant tes désirs, Fait que l'illusion d'autres meilleurs plaisirs Vient la nuit chatouiller ton espérance avide, Mal satisfaite après de tant mâcher à vide, CORN. *Mél.* I, sc. dern. 1re édit. || Fig. et familièrement. Mâcher à quelqu'un sa besogne, la lui préparer, en faire ce qu'il y a de plus difficile. || Il faut lui mâcher tous ses morceaux, il faut tout lui mâcher, il a besoin qu'on lui explique les choses les plus simples. || Mâchez-lui les morceaux, et il les avalera, c'est-à-dire faites-lui le plus difficile de la besogne, et il achèvera le reste. || Fig. Ne point mâcher une chose à quelqu'un, dire durement, sans adoucissement, une chose désagréable ou fâcheuse. Je vous parle un peu franc, mais c'est là mon humeur ; Et je ne mâche point ce que j'ai sur le cœur, MOL. *Tart.* I, 4. || On dit dans le même sens : ne pas mâcher le mot. Là je verrai de quoi il tourne ; je ne leur mâcherai pas le mot, *Corresp. de Klinglin*, t. I, p. 292. || 2° Serrer entre les dents sans broyer. Les enfants mâchent les hochets, quand ils sont près de faire des dents. C'était [dans les journées de Juillet 1830] la bouche aux vils jurons Qui mâchait la cartouche, et qui, noire de poudre, Criait aux citoyens : mourons ! AUG. BARBIER, *la Curée.* || Ce cheval mâche son frein, se dit d'un cheval qui joue avec son mors et qui le ronge. Son cheval [du soldat] mâche un frein blanc d'écume, V. HUGO, *Orient.* 16. || Fig. Se mâcher le cœur, se tourmenter, se ronger d'impatience. Qui ronge ses poumons et se mâche le cœur, RÉGNIER, *Épît.* I. || 3° Familièrement. Manger avec sensualité, avec gourmandise. Il aime à mâcher. || Vieilli en ce sens. || 4° Se mâcher, *v. réfl.* Être mâché. Une viande tendre qui se mâche facilement. || Fig. Avec ellipse de *se*, laisser mâcher, donner à une chose le temps d'être préparée, acceptée. Les choses en cet état, j'estimai qu'il les fallait laisser reposer et mâcher, ne les point gâter par un empressement à contre-temps, ST-SIM. t. VIII, p. 233, éd. CHÉRUEL. || Proverbe. Quand on est vieux, il faut mâcher et marcher.

— HIST. XIIIe s. Bien soit la bonte seue [sienne], je nel vous quier [veux] maschier, *la Folle et la Sage.* Se tu demandes quel la viande [mangée par les anges] devenoit, on puet dire que elle devenoit niens en maskant, *Comput*, f° 13. Que vaut morsiaus que bien ne mache ? G. DE COINCY, p. 486. || XIVe s. La langue tourne la viande par la bouche, à ce qu'elle soit miex masche, H. DE MONDEVILLE, f° 19. La quarte branche de gloutonnie si est quant une personne mengue si gloutement d'une viande qu'elle ne la mache pas, ains l'engloutit, *Ménagier*, I, 3. || XVe s. Moult rejoui de ce que messire Pierre avoit si franchement parlé et relevé la parole de messire Jean.... et dit ainsi [le roi] en riant : Leur a-t-il bien masché ! je n'en voudroye pas tenir vingt mille francs, FROISS. II, II, 40. Ce ne m'est que chose commune ; Oblier fault à ma maistresse Sans machier, soit joye ou tristesse, CH. D'ORL. *Rondeau.* Il le me convient avaller Sans mascher, *Patelin.* || XVIe s. Ressemblans aux petits oyselets qui baillent tousjours attendans la becquée d'autruy, et voulans que l'on leur baille ja tout masché et tout prest, AMYOT, *Com. il faut ouïr*, 28. Le duc de Maienne s'encourt à la maison de ville, et, maschant les menaces avec les raisons, estonna au commencement ceux qui avoient ainsi parlé, D'AUB. *Hist.* III, 274..... Qui fait le brave, et de sa bouche humide Masche le frein de l'escumeuse bride, DU BELL. IV, 10, *recto.* Tantost il luy en donnera la moelle et la substance toute maschée, MONT. I, 174. Celui qui n'aime que pour mascher [manger], n'estime pour ton ami cher, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 287.

— ETYM. Wallon, *mausè* ; picard, *maker* ; provenç. *mastegar, maschar, machar* ; espagn. *mascar* ; portug. *mastigar* ; ital. *masticare* ; du lat. *masticare* ; grec, μαστάζειν, qui se rattache à μάσσω, dont il a été parlé à MACÉRER.

MÂCHEUR, EUSE (mâ-cheur, cheû-z'), *s. m. et f.* || 1° Celui, celle qui mâche. Mâcheur de tabac. || 2° Populairement. Celui, celle qui mange beaucoup. C'est un grand mâcheur, une grande mâcheuse.

† **MACHIAVEL** (ma-ki-a-vèl). Publiciste florentin du XVIe siècle qui fit la théorie des procédés de violence et de tyrannie usités par les petits tyrans de l'Italie. (Le nom en italien est Machiavelli, qui signifie dégraisseur, enleveur de taches.) || Fig. Tout homme d'État sans scrupule. Si les Machiavels qui règlent nos destins, BARTHÉLEMY, *Ném.* XXIII.

— REM. Quelques-uns prononcent en trois syllabes *Ma-kia-vel*. Ô Machiavel ! tes pas retentissent encore Dans les sentiers déserts de San-Casciano, A. DE MUSSET, *les Vœux stériles.* C'est la prononciation qu'on retrouve plus bas pour *machiavéliser* dans l'exemple de d'Aubigné.

MACHIAVÉLIQUE (ma-chi-a-vé-li-k' ; l'Académie ne dit rien sur la prononciation de ce mot ; quelques-uns prononcent ma-ki-a-vé-li-k, comme Machiavel ; mais la première prononciation est plus usitée), *adj.* || 1° Conforme ou analogue aux principes politiques de Machiavel. Un gouvernement machiavélique. || 2° En général et en dehors de la politique. Où il entre de la mauvaise foi, de la perfidie. Il conçut un projet machiavélique. Le chef d'escadron se leva d'un bond, électrisé par cette insinuation machiavélique, CH. DE BERNARD, *la Femme de quarante ans*, § 14.

† **MACHIAVÉLIQUEMENT** (ma-chi-a-vé-li-ke-man), *adv.* D'une manière machiavélique, perfidement. Mornac, voyant sa manifestation de jalousie menacée d'un échec complet, évoqua machiavéliquement le souvenir de la veille, CH. DE BERNARD, *la Femme de quarante ans*, § 6.

† **MACHIAVÉLISER** (ma-chi-a-vé-li-zé ; voy. MACHIAVÉLIQUE pour la prononciation), *v. n.* Se conduire d'après les principes du machiavélisme.

— HIST. XVIe s. Nos rois qui ont appris à machiaveliser, Au temps et à l'estat leur ame deguiser, D'AUB. *Tragiques*, II, *Princes.* Le malheur de nostre siecle aujourd'hui est tel que, pour acquerir reputation d'habille homme, il faut machiavelizer, PASQUIER, *Recherches*, livre VI, p. 671, dans LACURNE.

— ETYM. *Machiavel.*

MACHIAVÉLISME (ma-chi-a-vé-li-sm' ; voy. MACHIAVÉLIQUE pour la prononciation), *s. m.* || 1° Système politique de Machiavel. Je crois que vous vous êtes laissé entraîner aux grands principes du machiavélisme : ruinez qui pourrait un jour vous ruiner ; assassinez votre voisin qui pourrait devenir assez fort pour vous tuer, VOLT. *Polit. et législ. Comm. Esp. des lois*, 4. || Principes et actions conformes ou analogues au système politique de Machiavel. Il a mis, il a employé beaucoup de machiavélisme dans cette négociation. Cet acte royal [le meurtre des capitaines grecs par Artaxerce Mnémon] nous fait voir que le machiavélisme n'est pas nouveau, VOLT. *Dict. phil. Xénophon.* || 2° Par extension, en parlant des affaires privées, déloyauté et perfidie. Sa conduite envers ses associés a été d'un machiavélisme révoltant.

— HIST. XVIe s. Machiavelisme, COTGRAVE.

— ETYM. *Machiavéliser.*

MACHIAVÉLISTE (ma-chi-a-vé-li-st' ; voy. MACHIAVÉLIQUE pour la prononciation), *s. m. et f.* Celui ou celle qui adopte, qui pratique les maximes de Machiavel.

— HIST. XVIe s. C'est assavoir nos machiavelistes, FROUMENTEAU, *Finances*, 3e liv. p. 618.

— ETYM. *Machiavéliser.*

MÂCHICATOIRE (mâ-chi-ka-toi-r'), *s. m.* Ce

que l'on mâche sans l'avaler. Le tabac, le bétel sont des masticatoires.

— ÉTYM. Mâcher.

† MACHICOT (ma-chi-ko), *s. m.* Anciennement, officier de l'église de Notre-Dame de Paris, inférieur aux bénéficiers, mais supérieur aux simples chantres à gages. L'usage du machicotage s'est longtemps conservé; les choristes ou clercs qui exécutaient dans ce goût s'appelaient machicots, LAFAGE, *Cours complet de plain-chant*, n° 303.

— ÉTYM. Bas-lat. *maceconici, massicots*; ital. *maccamacche*, d'origine du reste inconnue.

† MACHICOTAGE (ma-chi-ko-ta-j'), *s. m.* Se disait de certaines additions de notes, suivant une marche diatonique, avec lesquelles on remplissait, dans le plain-chant, les intervalles de tierce et autres. Dans le diocèse de Paris, on se sert encore du machicotage pour un seul jour de l'année, et presque partout dans ce diocèse on néglige même d'observer cette pratique, LAFAGE, *Cours complet de plain-chant*, n° 303.

— ÉTYM. Machicot.

† MACHICOTER, *v. n.* Chanter un morceau de plain-chant avec les enjolivements connus sous le nom de machicotage. Il en est de même pour l'hymne *Vexilla regis*, machicotée par quatre enfants et répétée par le chœur, LAFAGE, *Cours complet de plain-chant*, n° 303.

MÂCHICOULIS (mâ-chi-kou-li), *s. m.* Voy. MÂCHECOULIS.

† MÂCHILLER (mâ-chi-llé, *ll* mouillées), *v. a.* Mâcher sans serrer fortement, sans broyer. Je mâchille une écorce d'orange.

— ÉTYM. Diminutif de *mâcher*.

† MACHIN (ma-chin), *s. m.* Terme très-trivial employé pour désigner une personne, un objet dont on ne se rappelle pas le nom. M. Machin, pardon! je ne me rappelle jamais votre nom, H. MONNIER, dans LARCHEY, *Excentr. du langage*. Fais-lui faire, tu sais, ce machin au fromage, ÉM. AUGIER, *Gabrielle*, I, 2.

— ÉTYM. Corruption de *machine*.

† MACHINAGE (ma-chi-na-j'), *s. m.* Façonnage du cordon d'une pièce de monnaie. || On dit aussi cordonnage.

— ÉTYM. *Machine*.

MACHINAL, ALE (ma-chi-nal, na-l'), *adj.* || 1° Qui appartient aux machines. || Matière machinale, nom donné par Fontenelle aux poulies, cordages, ressorts, etc. qui font aller les machines. || 2° Fig. Qui est produit dans le corps vivant, comme par une machine, et sans la participation de la réflexion. Mouvements machinaux. Il [Pierre le Grand] était né avec une crainte extrême de l'eau.... le courage et le génie domptèrent en lui cette faiblesse machinale, VOLT. *Charles XII*, I. Ma réponse fut l'effet machinal de mon embarras, J. J. ROUSS. *Prom.* 4. L'homme est libre, en ce sens, que, dans les actions non machinales, il se détermine de lui-même et sans contrainte, D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 2 août 1770. Le plus grand bien que l'éducation pût procurer à l'homme serait sans doute de le mettre à l'abri de toutes les terreurs machinales, de lui apprendre à se servir de sa raison, même au milieu du danger, CONDORCET, *Bertin*. Rustan n'admire point dans cette auguste armée [des Helvétiens], Cette uniformité, cet accord machinal Qui meut cent mille bras d'un mouvement égal, MASSON, *Helvét.* III.

— ÉTYM. Lat. *machinalis*, de *machina*, machine.

MACHINALEMENT (ma-chi-na-le-man), *adv.* D'une manière machinale. Il ne faut pas se contenter de comparer toutes les actions des bêtes à ces mouvements que nous faisons [illegible], machinalement, comme si ce mot machinalement expliquait tout [illegible]. *Traité anim.* II, 5. Le peuple, accoutumé par la crainte et par l'exemple des grands à obéir machinalement, ne sait plus s'il est de la même espèce qu'eux, et croit enfin que sa situation déplorable est son état naturel, ID. *Étud. hist.* 1re part. ch. 7. [illegible] machinalement et de [illegible], CAHLIS, [illegible] I. II, p. 103, dans POUGENS.

— ÉTYM. *Machinale*, et le suffixe *ment*.

MACHINATEUR, TRICE (ma-chi-na-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* [illegible], celui qui fait quelque machination. Elle fut la machinatrice du complot. || Absolument. C'est un grand machinateur. C'est un homme habile à former des intrigues, à tramer des complots. Ce profond machinateur a eu les extrêmes de l'[illegible] en ce pays, [illegible] *Nouv. comp.* I, 2.

— REM. L'Académie ne donne pas le féminin machinatrice; mais rien n'empêche de l'employer.

— HIST. XVe s. Et là furent ocurus les principaux conspirateurs et machinateurs de trahisons, G. CHASTELAIN, *Chron. des Ducs de Bourg.* II, 7.

— ÉTYM. Lat. *machinatorem*, de *machinari*, machiner.

MACHINATION (ma-chi-na-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* Action de machiner quelque mauvaise chose. Il perçait dans tous les secrets, démêlait toutes les intrigues, découvrait les entreprises les plus cachées et les plus sourdes machinations, BOSS. *le Tellier*. Il y a ici machination, intrigue, complot, PICARD, *Alcade de Molorido*, V, 11. Comme si c'était peu de toutes ces machinations contre les bonnes mœurs, P. L. COUR. *Lettre* IX.

— HIST. XIVe s. En envie a cinq branches; c'est assavoir haine, machinacion.... *Ménagier*, I, 3. La machinacion contre Curius fut ainsi trouvée, BERCHEURE, f. 24, *recto*. || XVe s. En ces machinations les [les serfs anglais] avoit du temps passé grandement mis et boutes un fol prestre de la comté de Kent, qui s'appeloit Jean Balle, FROISS. II, II, 106. || XVIe s. Nous le voyons [Alexandre] se troubler si esperduement aux plus legiers souspçons qu'il prend des machinations des siens contre sa vie, MONT. II, 8.

— ÉTYM. Provenç. *machinacion*; esp. *maquinacion*; ital. *macchinazione*; du lat. *machinationem*, de *machinari*, machiner.

MACHINE (ma-chi-n'), *s. f.* || Instrument propre à communiquer du mouvement, ou à saisir et prendre, ou à mettre en jeu quelque agent naturel, comme le feu, l'air, l'eau, etc. Une collection, un cabinet de machines. Elle [l'alouette] avait évité la perfide machine [un piége], LA FONT. *Fabl.* VI, 15. Un Flamand a donné le dessin d'une machine pour Marly, qui sera une des merveilles du monde, MAINTENON, *Lett. à l'abbé Gobelin*, 2 juin 1682. Les machines qui simplifieraient la manufacture, c'est-à-dire qui diminueraient le nombre des ouvriers, seraient pernicieuses, MONTESQ. *Espr.* XXIII, 15. Le soir même il [le czar Pierre] se rendit à Versailles, et passa trois jours à voir le château, la ménagerie, Trianon, Marly, et surtout la machine plus admirable alors qu'elle ne l'est aujourd'hui que la mécanique est plus perfectionnée, DUCLOS, *Œuvres*, t. V, p. 297. Toute machine suppose combinaison, arrangement de parties tendantes à un même but, DIDER. *Rech. philos. sur le beau*, *Œuvr.* t. II, p. 443, dans POUGENS. Ce dernier établissement [de machines à carder et à filer les cotons et les laines] avait des préjugés à vaincre; on croyait ces machines nuisibles précisément par le même principe qui les rend si utiles, parce qu'elles font plus de travail avec moins de bras, CONDORCET, *Montigni*. Les machines, c'est-à-dire les assemblages d'une construction plus ou moins simple qui transmettent l'action d'une puissance sur une résistance, BRISSON, *Traité phys.* (1789), t. I, p. 367, dans POUGENS. C'est dans cette possibilité d'augmenter suivant les besoins la masse ou la vitesse des corps à mouvoir que consiste la principale utilité des machines, LAPLACE, *Exposé*, III, 3. || Fig. Il faut des machines pour le faire remuer, se dit d'un homme qu'on a peine à émouvoir. || 2° Terme d'économie politique. Nom donné à tout instrument, à tout outil même le plus simple dont l'industrie se sert. Une bêche est une machine. || 3° Terme de mécanique. Machine simple, celle qui consiste en un seul moyen d'augmenter l'action des forces. Le levier est une machine simple. || Machine composée, celle qui est formée de plusieurs machines simples combinées ensemble. || Machine architectonique, échafaudage disposé tellement, qu'au moyen de poulies et de cordes on peut élever de grands fardeaux et les mettre en place. || Machine de compression ou de condensation, nom donné aux pompes foulantes à gaz, dans lesquelles on accumule un grand volume d'air ou de produits gazeux dans un petit espace appelé réservoir. || Machine hydraulique ou à eau, toute espèce de machine qui sert à conduire et à élever les eaux : telles sont les diverses pompes. || Machines soufflantes, soufflets métalliques dans lesquels l'air est comprimé fortement pour mieux entretenir la combustion, et rendre la réduction du minerai plus prompte et plus parfaite. || 4° Machines à vapeur, appareils mis en mouvement par la tension de la vapeur d'eau ou de tout autre liquide. Machine à basse, à haute pression. || Machine de vingt, de trente chevaux, machine dont la force équivaut à celle de vingt, de trente chevaux, etc. || Terme de chemin de fer. Faire machine en arrière, faire marcher un train en arrière. || Machine à simple effet, machine dont le piston descendait par le moyen de la pression atmosphérique. || Machine à double effet, la machine à vapeur telle que Watt l'a perfectionnée. || Machine à feu, s'est dit primitivement de la machine à vapeur. || 5° Machine-outil, nom donné à des machines qui servent d'outils et remplacent la main de l'ouvrier. || Au plur. Des machines-outils. Les machines-outils sont principalement destinées à travailler, à façonner les métaux. || 6° Machine à mâter, machine établie sur le quai d'un port ou à bord d'un vieux navire, et dont la fonction est d'implanter les mâts sur les bâtiments, ou de les enlever de leurs places quand on veut les changer, les réparer ou les faire rentrer en magasin, JAL. || 7° Machine pneumatique, instrument propre à raréfier l'air dans un espace déterminé. || Machine électrique, celle qui sert à développer l'électricité. || Machine d'Atwood, appareil pour démontrer expérimentalement les lois de la chute des corps. || Machine arithmétique, instrument sur lequel sont tracées des divisions logarithmiques, qui servent à exécuter les calculs arithmétiques. La machine d'arithmétique fait des effets qui approchent plus de la pensée que tout ce que font les animaux; mais elle ne fait rien qui puisse faire dire qu'elle a de la volonté comme les animaux, PASC. *Pens.* XXIV, 67, édit. HAVET. Louis par la grâce de Dieu.... notre bien cher et bien amé le sieur Pascal nous a fait remontrer que.... il a inventé une machine par le moyen de laquelle on peut faire toutes sortes de supputations, additions, soustractions, multiplications, divisions et toutes les autres règles arithmétiques, tant en nombres entiers que rompus, sans se servir de plume ni jetons, *Privil. du roi pour la mach. arithm.* 1649. Ce fut à l'âge de dix-neuf ans qu'il inventa cette machine d'arithmétique par laquelle on fait non-seulement toutes sortes de supputations sans plume et sans jetons, mais on les fait même sans savoir aucune règle d'arithmétique et avec une sûreté infaillible, Mme PÉRIER, *Vie de Pascal*. || 8° Machine pyrique, assemblage de pièces d'artifice disposées pour diriger la communication des feux. || 9° Chez les anciens, machines de guerre, instruments servant à lancer des traits, des pierres, etc. à battre en ruine les murs et à faire brèche, etc. Pour les rompre [les portes du temple] elle attend les fatales machines, RAC. *Ath.* V, 1. Qu'un conquérant voisin attaque ce peuple, il ne le trouvera pas peut-être assez accoutumé à camper, à se ranger en bataille, ou à dresser des machines pour assiéger une ville, mais il le trouvera invincible, FÉN. *Tél.* V. Les traits comptés et la supputation faite, il se trouva qu'ils devaient avoir plus de huit cents machines de diverse grandeur propres à lancer des feux et environ quinze cents propres à jeter des traits, ROLLIN, *Hist. anc.* t. [illegible], p. 238, dans POUGENS. || Fig. Ce superbe, cet audacieux [le démon] ne croira jamais que vous soyez capable de lui résister; et plus vous ferez d'efforts, plus il dressera contre vous ses diverses et furieuses machines, BOSS. 1er *sermon, Démons*, 2. || 10° Machine infernale, voy. INFERNAL. || 11° Tout assemblage de ressorts qui produisent des effets déterminés, sans transmettre une force au dehors. Une montre est une machine compliquée. Certains automates sont des machines fort ingénieuses. Ne verrons-nous dans notre mort qu'une vapeur qui s'exhale, que des esprits qui s'épuisent.... qu'une machine qui se dissout et qui se met en pièces? BOSS. *Duch. d'Orl.* || Fig. Ce n'est qu'une machine, c'est une pure machine, une machine animée, c'est une personne sans esprit, sans énergie. [illegible] qui sont médiocres sont machines partout, PASC. *Amour*. || Être machine, être esclave de l'habitude, de la routine, d'une vie unie et tranquille. || Les bêtes sont des machines, opinion des cartésiens d'après laquelle les bêtes sont considérées comme de purs automates, sans intelligence, ni volonté, ni sensibilité. Ils [les cartésiens] disent donc que la bête est une machine.... Telle est la montre qui chemine À pas toujours égaux, aveugle et sans dessein, LA FONT. *Fabl.* X, 1. Parlez un peu au cardinal de vos machines, des machines qui aiment, des machines qui ont une élection pour quelqu'un, des machines qui sont jalouses, des machines qui craignent; allez, allez, vous vous moquez de nous, jamais Descartes n'a prétendu nous le faire croire, SÉV. 137. Si les animaux n'étaient que de pures machines, ce ne serait qu'une raison de plus pour ceux qui pensent que l'homme n'est qu'une machine aussi; mais il n'y a plus personne aujourd'hui qui n'avoue que les animaux ont des idées, de la mémoire, une mesure d'intelligence, VOLT. *Princ. d'act.* 7. || 12° Machine animale, ou, simplement, machine, l'ensemble des organes composant le corps de l'animal, de l'homme. Considérant la machine du corps humain comme

ayant été formée de Dieu pour avoir en soi tous les mouvements qui ont coutume d'y être, BOSS. *Médit.* VI, 10. Vous dites que ma fille ne devrait faire autre chose que d'accoucher, tant elle s'en acquitte bien ; hé, Seigneur Dieu! fait-elle autre chose? mais je vous avertis que, si par tendresse et par pitié vous ne donnez quelque repos à cette jolie machine, vous la détruirez infailliblement, et ce sera dommage, SÉV. 326. À minuit la malade eut une horrible vapeur à la tête ; la machine se démontait, ID. 483. Nos pauvres machines sont sujettes à bien des misères, ID. 21 août 1680. Il ne faut point laisser prendre possession de nos pauvres machines à des maux si dangereux et si douloureux, ID. 19 juin 1695. Vous nous direz.... comme cette pauvre substance qui pense et qui pense si vivement, aura pu conserver sa machine si belle et si délicate, dans un bon état, pendant qu'elle était si agitée, ID. 28 oct. 1688. Ma machine n'est point encore entamée ni dépérie, ID. 22 juill. 1685. Appliquant ceci [la comparaison avec un moulin] au corps de l'homme, machine sans comparaison plus composée et plus délicate, mais, en ce que l'homme a de corporel, pure machine, BOSS. *Connaiss.* II, 12. La transpiration déconcerte et rétablit toute la machine du corps, FÉN. *Tél.* XVII. Le temps.... Sape sans bruit le fondement De notre fragile machine, Et je ne vis plus un moment Sans sentir quelque changement Qui m'avertit de sa ruine, CHAUL. *Sur la première attaque de goutte.* Toi seule ranimas par d'inconnus efforts D'une machine presque usée Les mouvements et les ressorts, ID. *à Mlle Delaunay.* Il a toujours souffert de longues et cruelles infirmités avec tout le courage d'un sage physicien qui sait à quoi la machine du corps humain est sujette et qui pardonne à la nature, FONTEN. *Fagon.* Mon âme, aliénée d'elle-même, est toute à mon corps : le délabrement de ma pauvre machine l'y tient de jour en jour plus attachée, J. J. ROUSS. *3e lett. à M. de Malesherbes.* || 13° La partie de l'homme par laquelle il est machine. Toutes les choses qui plient la machine vers le respect et la terreur, PASCAL, *Pensées*, V, 7. L'on a ôté mal à propos le nom de raison à l'amour.... c'est une précipitation de pensées qui se porte d'un côté sans bien examiner tout, mais c'est toujours une raison : et l'on ne doit et on ne peut pas souhaiter que ce soit autrement, car nous serions des machines très-désagréables, ID. *Amour.* L'homme est tellement machine, que le vin donne quelquefois cette imagination que l'ivresse anéantit ; il y a là de quoi s'humilier, mais de quoi admirer, VOLT. *Dict. phil. Imagination.* || 14° Poétiquement. La machine de l'univers, la machine ronde, l'univers ou seulement la terre. En est-il un plus pauvre en la machine ronde? LA FONT. *Fabl.* I, 16. On ne parle que de la guerre : le roi a deux cent mille hommes sur pied ; toute l'Europe est en émotion ; on voit bien, comme vous dites, que la pauvre machine ronde est abandonnée, SÉV. 23 mars 1672. Je ne puis rien porter : une cuiller me paraît la machine ronde, ID. 10 avr. 1676. Car de penser alors que Dieu tourne le monde, Et règle les ressorts de la machine ronde.... BOIL. *Sat.* I. Sénèque se charge de la cause des dieux ; il ouvre leur apologie par un tableau majestueux de la grande machine de l'univers, DIDEROT. *Claude et Néron*, II, 66. De l'univers observant la machine, BÉRANG. *Dieu des bonnes gens.* || Fig. La machine ronde a été deux ou trois jours sans tourner, la terre a cessé de tourner, s'emploie pour dire que l'on a cessé de s'occuper des affaires journalières. Je ne me charge pas de vos compliments pour Mme de la Fayette ; priez-en M. d'Hacqueville ; la machine ronde n'a été que deux ou trois jours sans tourner ; il a été à Saint-Germain pour vous ; il est occupé de nos affaires ; c'est un ami adorable, SÉV. 241. || 15° La machine de l'État, le gouvernement du pays. Entendez [ô Salomon] distinctement tout ce que vous faites, et connaissez tous les ressorts de la grande machine que vous conduisez, BOSS. *Sermons, Justice*, 3. Leurs mains [des princes] sont principalement destinées à manier ces ressorts principaux des États qui font mouvoir la machine, MASS. *Petit carême, Écueils.* || 16° Dans les théâtres, moyens mécaniques employés pour opérer des changements de décoration, et exécuter d'autres opérations telles que le vol des génies, le mouvement des différents simulacres, etc. C'est prendre le change.... que de dire.... que la machine n'est qu'un amusement d'enfants, et qui ne convient qu'aux marionnettes : elle augmente et embellit la fiction, LA BRUY. I. || Opéra, tragédie, comédie à machines, opéra, tragédie, comédie dont la représentation exige des machines. || Par extension. Dans ces sanctuaires ténébreux [des dieux du paganisme] étaient cachées toutes les machines des prêtres, et ils y entraient par des conduits souterrains, FONTEN. *Oracl.* I, 12. || Le dénoûment de cette pièce arrive comme une machine, il est brusque, forcé, et ne sort pas du fond du sujet. || Fig. Cela sent la machine, se dit d'un effet dramatique qui est amené peu naturellement. || 17° Fig. Intrigue, ruse dont on se sert dans quelque affaire. Que si de tes conseils il forme une machine Qui de mon ennemi retarde la ruine, MAIRET, *Solim.* III, 4. Oui, belle Julie, nous avons dressé pour cela quantité de machines, et nous ne feignons point de mettre tout en usage, sur la permission que vous m'en avez donnée, MOL. *Pourc.* I, 3. Quittons notre ajustement de Flamand, pour songer à d'autres machines, ID. *ib.* II, 3. J'ai des ressorts tout prêts pour diverses machines, ID. *l'Ét.* I, 10. Je vous avertis ... de vous tenir toujours en défense [contre le démon] ; tremblez même dans la victoire ; c'est alors qu'il fait ses plus grands efforts, et qu'il remue ses machines les plus redoutables, BOSS. *2e sermon, Démons*, 1. Aldovrandi s'était servi de la connaissance qu'il avait de son esprit [du pape] pour le conduire à la promotion d'Alberoni, et à rendre vaines les machines de Giudice, ST-SIM. 448, 17. Pour lui cacher à lui seul avec tant de machine et d'artifice ses crimes qu'il doit savoir mieux que personne, s'il est vrai qu'il les ait commis, J. J. ROUSS. *5e dialogue.* || 18° Ressorts qui font mouvoir les affaires. On peut, pour vous servir, remuer des machines, MOL. *Mis.* III, 7. Admirez les machines du molinisme, qui font dans l'Église de si prodigieux renversements que ce qui est catholique dans les Pères devient hérétique dans M. Arnauld, PASC. *Prov.* 3. L'amie [Mme de Maintenon] de mon amie est la machine qui conduit tout, SÉV. 7 juill. 1680. Un plus grand intérêt va remuer une plus grande machine ; l'intérêt de l'État va faire agir le sénat, le peuple romain et les empereurs [contre le christianisme], BOSS. *Hist.* II, 12. Les machines qui l'avaient guindé si haut par l'applaudissement et les éloges, sont encore toutes dressées pour le faire tomber dans le dernier mépris, LA BRUY. VIII. La fille d'Aristippe est malade et en péril ; elle envoie vers son père, veut se réconcilier avec lui, et mourir dans ses bonnes grâces ; cet homme si sage, le conseil de toute une ville, fera-t-il de lui-même une démarche si raisonnable? y entraînera-t-il sa femme? ne faudra-t-il point, pour les remuer tous deux, la machine du directeur? ID. XIV. Il vit toutes les machines que sa politique arrangeait, bien affermies, VOLT. *Mœurs*, 78. || 19° Les ressorts d'une composition littéraire. Pour renverser tant de remparts [les vices, les péchés] et vaincre tant de résistance, et vos mouvements affectés, et vos paroles arrangées, et vos figures artificielles sont des machines trop faibles, BOSS. *Bourgoing.* Que serait-ce si le Tasse eût osé employer les grandes machines du christianisme? CHATEAUB. *Génie*, II, I, 2. Le merveilleux est le sujet et non la machine de l'ouvrage [Paradis perdu], ID. *ib.* II, I, 3. || Terme de peinture. Machine du tableau, disposition judicieuse de plusieurs parties qui toutes doivent concourir à l'effet. || 20° Grand assemblage de planches, de pierres, etc. C'est là que du lutrin gît la machine énorme, BOIL. *Lutr.* III. Enfin sous tant d'efforts la machine [du lutrin] succombe, ID. *ib.* IV. || Fig. Je comprends que vous n'oseriez demander des nouvelles de votre grande dépense : c'est une machine à quoi il ne faut pas toucher, de peur que tout ne renverse, SÉV. 21 août 1680. || 21° Fig. Tout grand ouvrage de génie. L'église de Saint-Pierre de Rome est une étonnante machine. La cène de Paul Véronèse est une grande machine. La tragédie d'Héraclius est une grande et belle machine, *Dic. de l'Acad.* || Particulièrement, au théâtre, une grande machine, comédie ou drame en cinq actes. || 22° Enduit composé de cire blanche et de soufre, dont les cordonniers se servent pour blanchir les points du talon des souliers.

— HIST. XIVe s. La machine corporele ou la masse de tous les corps du monde, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVIe s. Toutes sortes de machines et engins de baterie, AMYOT, *Démétr.* 25.

— ÉTYM. Lat. *machina*, du grec μηχάνη, de μῆχος, engin. D'après Curtius, μῆχος se rapporte au sanscrit, *mah*, préparer, croître, *magham*, puissance, au gothique *mag*, je puis, *mahts*, puissance.

MACHINÉ, ÉE (ma-chi-né, née), *part. passé* de machiner. || 1° Théâtre bien machiné, théâtre bien pourvu de machines. || Table machinée, table pourvue des dispositions nécessaires pour l'exécution des tours d'un escamoteur. || 2° Fig. Concerté pour quelque mauvais but. Un complot machiné pour les intérêts de quelques particuliers, ANCILLON, *Mél. de litt.* t. II, p. 137, dans POUGENS.

MACHINER (ma-chi-né), *v. a.* || 1° Établir les machines d'un théâtre. || 2° Fig. Préparer par des menées sourdes, par des intrigues. Il avait déjà machiné ma mort, avant que je vinsse à la couronne, VAUGEL. *Q. C.* VIII, 8. Le Fils de Dieu ne permet aux démons d'entreprendre aujourd'hui sur sa personne, qu'afin de nous faire entendre par son exemple ce qu'ils machinent tous les jours contre nous-mêmes, BOSS. *2e sermon, Démons, Préambule.* Vous concevez de mauvais desseins, vous fabriquez des tromperies, vous machinez des fraudes les unes contre les autres, ID. *Sermons, Justice*, 2. Thémistocle, athénien, était banni de sa patrie comme traître, il en machinait la ruine avec le roi de Perse, à qui il s'était livré, ID. *Polit.* I, II, 3. S'il machinait quelqu'autre intrigue, il faudrait tout recommencer, BEAUMARCH. *Mar. de Figaro*, III, 18. || Absolument. Je jugeai qu'on ne m'avait fait attendre ainsi le passeport, que pour se donner le temps de machiner à son aise, dans les lieux où l'on savait que j'avais dessein d'aller, J. J. ROUSS. *Lett. à M. L. D. M. Corresp.* t. VII, p. 268, dans POUGENS. || 3° Chez les cordonniers, blanchir le fil avec l'enduit appelé machine. || 4° Se machiner, *v. réfl.* Être machiné. Un roi apprend qu'il se machine, dans son État, des pratiques contre son service, BOSS. *Sermons, Nécess. de travailler à son salut*, 1.

— HIST. XIVe s. Et tantost [il] se efforça de machiner sa mort, BERCHEURE, f° 24, *recto.* || XVe s. Tout sujet vassal qui, par convoitise, barat, sortilége et mal engin, machine contre le salut corporel de son roi, MONSTRELET, I, 39. Il sentoit jà [ses concitoyens] murmurer et machiner contre lui, G. CHASTELAIN, *Chron. des ducs de Bourg.* II, 48. || XVIe s. Pausanias n'avoit auparavant jamais rien descouvert à Themistocles de la trahison qu'il machinoit, AMYOT, *Thém.* 44. Toutes ces mines ne firent pas descroire à Camillus qu'ilz n'eussent point machiné de se rebeller contre les Romains, ID. *Cam.* 66. Le Seigneur denonce que tout ce que nous machinons et meditons lui est notoire [connu], CALVIN, *Instit.* 784.

— ÉTYM. Provenç. *machinar* ; espagn. *maquinar* ; ital. *macchinare* ; du lat. *machinari*, de *machina*.

† **MACHINERIE** (ma-chi-ne-rie), *s. f.* || 1° Ensemble de machines pour une exploitation. La machinerie agricole. || 2° Confection des machines.

— ÉTYM. *Machiner.*

† **MACHINEUR** (ma-chi-neur), *s. m.* Celui qui machine, qui fait des menées. Lui-même ouvrit ce coffre et rendit bien surpris Tous les machineurs d'impostures, LA FONT. *Fabl.* X, 10.

— HIST. XIVe s. Metius est celui qui a esté cause, machineur et empreneur de ceste bataille, BERCHEURE, f° 16.

† **MACHINISME** (ma-chi-ni-sm'), *s. m.* || 1° Art du machiniste. || 2° Le machinisme des bêtes, l'opinion qui les considère comme des machines. M. le cardinal de Polignac, tout cartésien qu'il était, n'avait jamais été bien décidé sur ce point, il sentait parfaitement les avantages du pur machinisme des bêtes... MAIRAN, *Éloge du card. de Polignac.* || 3° Fig. Abus des moyens d'effet qu'on nomme machines soit dans la littérature soit dans les beaux-arts. Ce livre est une protestation continuelle, permanente ; c'est une protestation de l'initiative morale contre l'excitation organique, de l'inspiration contre l'habileté, de l'enthousiasme contre l'ironie, de la liberté contre le machinisme, du spiritualisme en un mot contre tout ce qui opprime l'âme et la dégrade, V. DE LAPRADE, *Questions d'art et de poésie*, cité dans *J. de l'instr. publique*, 26 AVR. 1862, p. 62.

— ÉTYM. *Machine.*

MACHINISTE (ma-chi-ni-st'), *s. m.* || 1° Celui qui invente, construit ou conduit des machines. Un habile machiniste. Le duc d'Orléans fut machiniste pour remuer son artillerie, faire et refaire son pont sur la Sègre, ST-SIM. 176, 81. Un machiniste, il y a quelques années, présenta à l'hôtel de ville de Paris le modèle en petit d'une pompe, par laquelle il assurait qu'il élèverait à cent trente pieds de hauteur cent muids d'eau par jour, VOLT. *Dict. phil. Force physique.* || 2° Terme de théâtre. Celui qui s'occupe de l'arrangement des décorations et de tout ce qui sert à l'illusion de la scène. Le machiniste caché dans le parterre qui.... FONTEN. *les Mondes*, 1er soir. Je ne les permets [les apparitions de dieux] que lorsqu'il est nécessaire de tirer du passé ou de l'avenir des lumières qu'on ne peut acquérir par d'au-

[illegible], dans ce [illegible], le [illegible] honore plus le [illegible] que l'auteur, [illegible] *Anech.* ch. 71.

— ÉTYM. *Machine*.

† MACHINOIR (ma-chi-noir), *s. m.* Outil en forme de [illegible], qui sert aux cordonniers pour [illegible] leurs points.

† MACHINULE (ma-chi-nu-l'), *s. f.* Petite machine. Le [illegible] entier [du corps vivant] résulte de l'ensemble d'un nombre prodigieux de machinules dont toutes les actions sont [illegible] ou convergent vers un but commun, BONNET, *Palingen. philos.* 12, 4.

— ÉTYM. Diminutif de *machine*.

† MACHOIRAN (ma-choi-ran), *s. m.* Nom, dans les colonies françaises, de poissons malacoptérygiens [illegible] voisins des *salmones*, dont la vessie sert, à Cayenne, à fabriquer une colle de poisson.

MÂCHOIRE (mâ-choi-r'), *s. f.* || 1° Pièces osseuses qui supportent les dents des animaux vertébrés. Mâchoire supérieure. Mâchoire inférieure. Ayant trouvé là une mâchoire d'âne qui était à terre, il la prit et en tua mille hommes, SACI, *Bib. Jug.* XV, 15. La mâchoire [illegible] seule qui ait du mouvement chez l'homme et dans tous les animaux, sans en excepter même le crocodile, BUFF. *Hist. nat. Homme, Œuvres*, t. IV, p. 274. Le grand alongement des mâchoires est la principale cause de la différence entre la tête des quadrupèdes et celle de l'homme, ID. *Quadrup.* t. I, p. 43. Nous avons, au cabinet du roi, des mâchoires de cerf avec leurs dents trouvées dans les carrières de plâtre de Montmartre, près Paris, ID. *Min.* t. II, p. 98, note 2. || Familièrement. Jouer des mâchoires, se mettre à manger. [illegible] dit [illegible]; Puis on joua de la mâchoire, SCARRON, *Virg.* I. Le solitaire me voyant si bien jouer des mâchoires, LE SAGE, *Gil Blas*, X, 10. || Fig. et familièrement. Avoir la mâchoire pesante, la mâchoire lourde, s'exprimer lourdement et sans grâce. || C'est une mâchoire, c'est un homme d'un esprit lourd, sans intelligence, sans capacité. Le duc d'Orléans, ensorcelé jusque par cette mâchoire de Besons, ST-SIM. 445, 210. || 2° La partie de la face qui enveloppe les mâchoires. Il a une fluxion à la mâchoire. Belle au poil de couleur d'orange, Mâchoire à recevoir soufflet, Portrait de quelque mauvais ange, SCARR. *Poés. div. Œuv.* t. VII, p. 349. || 3° Chez les insectes, parties de formes très-diverses qui servent à diviser les aliments. || 4° Par analogie, dans plusieurs arts, nom de deux pièces de fer qui, s'éloignant et se rapprochant comme des mâchoires, servent à assujettir un objet, à le tenir ferme et fixe. Les mâchoires d'un étau. || 5° Mâchoire de [illegible], la [illegible] dans laquelle s'engage la corde. || 6° La partie du chien du fusil qui porte la pierre, dans les fusils à silex. || 7° Terme de [illegible]. Équerre de fer placée sur le devant du [illegible]. || 8° Terme de marine. Espèce de fourche ou de [illegible], [illegible] à l'extrémité inférieure de la [illegible] d'artimon, du gui, etc. pour leur permettre de s'arc-bouter sur leurs mâts respectifs.

— HIST. XIV° s. De la dislocacion de la [illegible], LANFRANC, f° CIII, verso. || XVI° s. Il [le roitelet] vit des [illegible] de ce monstre [le crocodile], qui le [illegible] en sa bouche, et luy permet de [illegible] dans ses [illegible], MONT. II, 194.

— ÉTYM. *Mâcher*, comme *mangeoire* de *manger*, et presque tous les [illegible] d'instruments en *oir* ou *oire*, [illegible] [illegible] langue disait plutôt [illegible], du [illegible].

MÂCHONNÉ, ÉE (mâ-cho-né, née), *part. passé* de mâchonner. || 1° Mal mâché. Un morceau de viande mâchonné, [illegible]. || 2° Terme de graveur en taille-douce. C[illegible] mâchonnés, contours peu nets et peu [illegible].

† MÂCHONNEMENT (mâ-cho-ne-man), *s. m.* Action de mâchonner. || Terme de médecine. Action [illegible] de mâcher en [illegible] fort peu les mâchoires et sans avoir rien dans la bouche, qui est un des symptômes de la paralysie générale et de quelques autres affections avec [illegible].

MÂCHONNER (mâ-cho-né), *v. a.* || 1° Terme familier. Mâcher avec difficulté ou avec négligence. || 2° Fig. S'exprimer [illegible], parler peu distinctement. [illegible] ce bon [illegible] à une [illegible] de dire sur [illegible] || [illegible] [illegible] les [illegible], [illegible] 386. On [illegible] [illegible] de [illegible] || [illegible] de [illegible], [illegible] quelque chose d'un personnage et [illegible] pour [illegible] [illegible] fait, dans un [illegible].

— HIST. XVI° s. Machonner, COTGRAVE.

— ÉTYM. Dérivé de *mâcher*. On a dit aussi, au XVI° siècle, *machotter* : N'as-tu pas veu, Bellot, machotter ces [illegible] L'herbe demi bruslée au milieu des [illegible], R. BELLEAU, *Bergeries*, t. I, p. 2, dans LACURNE.

† MÂCHURAT (?) [illegible] (mâ-chu-ré), *s. m.* Espèce de grillon des îles.

† MÂCHURE (mâ-chu-r'), *s. f.* || 1° Partie d'un drap où le poil est pour ainsi dire mâché, les forces ne coupant pas net. || 2° Terme de chirurgie. Lambeau écrasé des bords de certaines plaies par contusion ou par armes à feu.

— ÉTYM. *Mâcher*.

MÂCHURÉ, ÉE (mâ-chu-ré, rée), *part. passé* de mâchurer. Feuille mâchurée.

† MACHURER (ma-chu-ré), *v. a.* Serrer fortement de manière à laisser des marques de la pression. Les plombs de la sonde revenaient machurés.

— HIST. XV° De dueil, j'en machure [égratigne, meurtris] ma face, *Rec. de farces, etc.* p. 230.

— ÉTYM. Dérivé du verbe provincial *macher*, qui signifie comprimer fortement, blesser en comprimant.

MÂCHURER (mâ-chu-ré), *v. a.* || 1° Terme familier. Barbouiller de noir. Mâchurer du papier. Il s'est mâchuré le visage. || 2° Terme d'imprimerie. Tirer une feuille sans netteté, faute d'adresse.

— HIST. XIII° s. Mascurer, *Ch. d'Ant.* II, 42. || XVI° s. Il pouvoit bien mettre sous le pied un tel opprobre, non seulement pour espargner son pere, mais aussi pour ne point se machurer et diffamer avec toute sa maison de la mesme ignominie, CALV. *Inst.* 30. Le chaudron machure la poisle, COTGRAVE. Les premiers qui inventerent les masques, qui se chafouroient de lie de vin, dont est venu maschurez, qu'on dit en italien *mascherati*, BOUCHET, *Serées*, livre I, p. 122, dans LACURNE.

— ÉTYM. Bourg. *macherai*, barbouillé de noir; wallon, *maherer*, *mahurer*; provenç. et anc. esp. *mascarar*. On pouvait songer au français provincial *machure*, meurtrissure, *macher*, meurtrir, la meurtrissure faisant une tache. Mais les formes qui ont l's et celles qui ont un *a* ou un *e* (*mascarar*, *macherai*, *maherer*) ne permettent pas cette dérivation. Grandgagnage et Scheler indiquent l'ancien haut-allemand *masca*, tache, anglo-saxon *mäscre*, ancien flamand *masche*, tache, *maschelen*, *maescheren*, tacher. Ce paraît être le même que l'ancien français *mascerer*, barbouiller (voy. MASQUE 2, à l'étymologie).

† MACIGNO (ma-si-gno), *s. m.* Terme de géologie. Roche (dite aussi pierre de Florence) composée de quartz, de mica, d'argile et d'oxyde de fer, réunis par un ciment calcaire.

† MACILENCE (ma-si-lan-s'), *s. f.* Terme de médecine. Amaigrissement total ou partiel du corps.

— ÉTYM. Lat. *macilentus*, dérivé du radical *mac* qui est dans *macer*, maigre (voy. MAIGRE).

† MACINE (ma-si-n'), *s. f.* Terme de chimie. Principe particulier retiré du macis.

MACIS (ma-si), *s. m.* Arille de la muscade, formant une espèce de capsule qui entoure complétement l'amande à sa base. Huile de macis.

— HIST. XIV° s. Lentiscus est un arbre qui rent huille, et la racine est une espece appelée macis, *Ménagier*, I, 4. || XVI° s. Un quart d'once de macis, qui est l'escorce de muscade, O. DE SERRES, 807.

— ÉTYM. Lat. *macis*, nom d'une écorce aromatique.

† MACKINTOSH (ma-kin'-toch'), *s. m.* S'est dit d'abord d'un manteau écossais aux couleurs du clan Mackintosh, puis d'un manteau ou paletot imperméable.

† MACLAGE (ma-kla-j'), *s. m.* Opération qui consiste à macler le verre (voy. MACLER 2).

1. MACLE (ma-kl') ou MACRE (ma-kr'), *s. f.* Noms vulgaires de la macre flottante (onagrariées), dite aussi cornuelle, *trapa natans*, *L.* || Nom du fruit, qui est de la grosseur et presque de la forme d'une châtaigne. Mangez cette macle.

† 2. MACLE (ma-kl'), *s. f.* Terme de blason. Sorte de losange percée à jour par le milieu, ce qui fait la différence des rustres, qui sont percées en rond. Rohan porte de gueules à neuf macles d'or. Le nom et les macles de Rohan ne ressemblaient en rien au nom ni aux armes de Bretagne, ST-SIM. 160, 230.

— ÉTYM. Lat. *macula*, maille.

† 3. MACLE (ma-kl'), *s. f.* Terme de pêche. Sorte de filet à larges mailles.

— HIST. XIII° s. Nous voulons que tous les engins [illegible] des pescheurs et [illegible] faits de fil, [illegible] faits à tresive maille, c'est à savoir à la largeur d'un [illegible], [illegible], [illegible] 3.

— ÉTYM. Lat. *macula*, maille (voy. MAILLE).

4. MACLE (ma-kl'), *s. f.* || 1° Terme de cristallographie. Pierre [illegible] souvent disposée en [illegible]. La macle faisait partie des armes d'une [illegible] de Bretagne qui avait dans ses possessions le terrain où se trouve cette pierre, AL. BRONGNIART, *Traité de minér.* t. I, p. 498, dans [illegible]. || Nom donné par Beudant à une variété d'andalousite, qui est appelée *chiastolithe* par Karsten. || 2° On a aussi donné le nom de macle à l'hémitropie caractérisée par ce fait, que le demi-cristal est placé par rapport à l'autre, comme si après la section on eût fait faire à l'un d'eux un demi-tour de révolution. || En ce sens on le trouve aussi masculin. Les macles étoilés de la neige, du soufre, du sel ammoniac.

— ÉTYM. Probablement *macle* 2, par assimilation de forme.

† 1. MACLER (SE) (ma-klé), *v. réfl.* Terme de cristallographie. Se dit d'un cristal dont les deux moitiés semblent faire une demi-révolution l'une sur l'autre. Cristal maclé. Ces cristaux, outre les irrégularités qui altèrent leur forme, sont encore sujets à se grouper en étoiles ou à se macler, BRONGNIART, *Traité de min.* t. I, p. 171, dans [illegible].

— ÉTYM. *Macle* 4.

† 2. MACLER (ma-klé), *v. a.* Remuer le verre fondu, dans le pot, avec une barre de fer.

— ÉTYM. D'après Scheler, latin fictif [illegible], mélanger. Cela est douteux; ce devrait être [illegible], et non *macler*.

† MACLIFÈRE (ma-kli-fè-r'), *adj.* Terme de [illegible]logie. Qui contient des macles. Schistes maclifères.

— ÉTYM. *Macle* 4, et *ferre*, porter, contenir.

† MACLON (ma-klon), *s. m.* Variété de [illegible].

† MACLONNIÈRE (ma-klo-niè-r'), *s. f.* Terme de pêche. Filet composé de trois nappes, dont on fait un très-grand usage dans les étangs de Cette et de la Bresse.

† MACLOU (ma-klou), *s. m.* Un des noms vulgaires de l'*aconitum anthora*, *L.* (renonculacées), dit aussi anthore, *s. f.*

MAÇON (ma-son), *s. m.* || 1° Ouvrier qui travaille à des ouvrages de maçonnerie. Journée de maçon. Un compagnon maçon. Soyez plutôt maçon, si c'est votre talent, Ouvrier estimé dans un art [illegible], Qu'écrivain du commun et poëte vulgaire, BOIL. *Art p.* IV. Je suis occupé actuellement à augmenter ma chaumière; et, si je m'adressais à Apollon, ce serait pour le prier de m'aider dans le métier de maçon : on dit qu'il s'entend à faire des murailles, VOLT. *Lett. d'Argental*, 15 mars 1765. || Maître maçon, artisan qui dirige les maçons, surveille leurs travaux et répond de leur ouvrage. || Autrefois, aide à maçon, aujourd'hui aide-maçon, [illegible] qui sert et aide le maçon, qui bat et [illegible] le plâtre, et qui apporte les matériaux. || [illegible] de maçon, [illegible] trop épaisse. || Manger comme un maçon, manger beaucoup. || J'aimerais mieux servir les maçons, se dit d'une besogne, d'une existence à laquelle on se refuse, la trouvant trop pénible. || Fig. et familièrement. Ce sont de vrais maçons, se dit de gens qui font grossièrement une besogne qui demandait quelque délicatesse. || 2° Maçon se dit [illegible] pour franc-maçon (voy. FRANC-MAÇON). || 3° Adjectivement. Maçon, maçonne se dit d'un [illegible] de quelques insectes qui se construisent des nids de mortier. L'abeille maçonne. || Se dit encore d'un mollusque qui attache à sa coquille tous les corps libres qu'il rencontre sur le sol. || La maçonne, sorte de coquille univalve (voy. [illegible]).

— HIST. XII° s. E li maschun [illegible] e li maschun Yram les taillerent les pierres, et [illegible] juinstrent e acuplerent de primes as murs, *Rois*, p. 246. || XIII° s. Dont [ils] manderent machons [illegible] [illegible] les [illegible] bien [illegible], [illegible] maçon pueent [peuvent] bien prendre un aprentiz [illegible] autre aura [illegible] ans, *Liv. des mét.* 107. || XV° s. Je sçai tel femme de masson, Qui n'est pas à moi comparable, Qui [illegible] leur l'a [une robe] et plus coustable, Quatre fois que la mienne n'est, E. DESCH. *Miroir de mariage*, p. 34. || XVI° s. A propos truelle, bon jour maçon, COTGRAVE. Il n'est pas masson qui pierres refuse, [illegible].

— ÉTYM. Picard, [illegible]; provenç. [illegible]; bas-latin, [illegible], [illegible], [illegible]. On l'a fait venir de l'allemand *Metz*, tailleur de pierre, anc. h. allem. *meizo*. A quoi Diez objecte que *machio* ou *macio* (*c* est, dans la forme, l'équivalent de *ch*) ne peut venir du german. que *Metz* ou *meizo*; il incline à voir, comme du Cange, dans *macio* une altération de *marcio*, dérivé de *marcus*, marteau : celui qui porte le marteau. Mais cela reste très-incertain, aucun intermédiaire ne se trouvant, et l'étymologie allemande demeure probable, à moins qu'on ne suppose que, dans le latin *maceria*, muraille, il y a un radical *mac* qui s'est développé en *machio* ou *macio*. Pour *maceria*, voy. MACÈRE.

† **MÂCON** (mâ-kon), *s. m.* Vin des environs de Mâcon. Du vieux mâcon.

MAÇONNAGE (ma-so-na-j'), *s. m.* Travail de maçon. On a payé tant pour le maçonnage de cette maison.

— HIST. XVe s. Sires, qui veult faire aucun maçonnaige Doit son vouloir aux maçons decouvrir, Aux charpentiers parler du charpentage, Et aux couvreurs user des termes du couvrir, E. DESCH. *Poésies mss.* f. 305.

— ÉTYM. *Maçonner.*

† **MÂCONNAISE** (mâ-ko-nè-z'), *adj. f.* Terme de commerce. Futaille mâconnaise, ou, substantivement, mâconnaise, futaille employée dans le Mâconnais et les pays voisins ; la contenance en est au minimum de deux cent douze litres. || Bouteille mâconnaise, bouteille dont la contenance est au minimum de quatre-vingts centilitres (Tableau annexé à la loi du 13 janvier 1866).

MAÇONNÉ, ÉE (ma-so-né, née), *part. passé* de maçonner. Le nid maçonné par l'hirondelle. || Terme de blason. Bâtiments maçonnés, bâtiments dont les pierres sont entourées d'un autre émail que celui de la pierre même.

MAÇONNER (ma-so-né), *v. a.* || 1° Faire un travail de maçonnerie. On maçonna [à bord des galiottes à bombe] des creux où l'on mit des mortiers, VOLT. *Louis XIV*, 14. || Par extension. Ceux-là [des oiseaux] maçonnent des bâtiments aux fenêtres des églises, CHATEAUB. *Génie*, I, V, 4. || 2° Boucher une ouverture avec de la pierre ou du plâtre. On a maçonné cette porte. || 3° Fig. et familièrement. Travailler d'une façon grossière. Voyez comme il a maçonné cela.

— REM. Pourquoi écrire maçonner par deux *n*, et ramoner par une seule, l'un venant de *maçon*, et l'autre de l'ancien *ramon*, balai ?

— HIST. XIIIe s. Et s'il l'a retenu entor soi.... por carpenter ou por machonner, tix [telles] manieres de menestrix [d'ouvriers] ont coustume qu'il aportent lor ostix là où il sont loué, BEAUM. XXIX, 5. Quant il dut les murs maçonner De Thebes, dont il fut fondierres, *la Rose*, 19944. || XIVe s. Si comme nous dison que en art de pierres tailler ou de maçonner Phydias estoit sapient ou sage mazon, ORESME, *Eth.* 177. || XVe s. Ce, qui fait en est, c'est matiere pourrue et maçonnée par envie et pour vous mettre hors de ce pays, FROISS. III, IV, 43. Adont, de cœur lié et joiant Une balade maçonnai Où nulle rien ne mençongnai, ID. *Espin. amour.* Je conclus que mal gré ne me doibt savoir le bon chevalier de qui j'ay composé ce livre, car je luy ai maçonné et fondé un edifice si fort et si durable que feu, ne fer, eaue, terre, ne pourra consumer ne destruire, *Boucic.* IV, 14. || XVIe s. Bonnes pierres maçonnées de bonne main et à profit, pour durer longuement, O. DE SERRES, 70.

— ÉTYM. *Maçon.*

MAÇONNERIE (ma-so-ne-rie), *s. f.* || 1° Art qui consiste à ranger des pierres avec du mortier ou quelque autre liaison. || Maçonnerie en liaison, celle où les pierres sont posées les unes sur les autres et les joints de niveau. || Maçonnerie en blocage, celle qui est composée de menues pierres d'inégale grandeur, jetées à bain de mortier. || Maçonnerie en échiquier, ou à échiquier, celle où les joints de pierre sont obliques. || 2° Construction dans laquelle on emploie de la pierre, de la brique, du mortier, du plâtre, etc. Une maçonnerie solide. || 3° Maçonnerie se dit quelquefois pour franc-maçonnerie (voy. FRANC-MAÇONNERIE).

— HIST. XIVe s. Pilliers de maçonnerie qui boutent contre une tour, DE LABORDE, *Émaux*, p. 270. Un encensier d'or à façon de maçonnerie à VI pignons, ID. *ib.* p. 371. || XVe s. Une croix d'argent doré, sur un pié de maçonnerie, à trois ars boutans, ID. *ib.* Messire Olivier, il n'y a homme de çà la mer qui mieux se connoisse en ouvrage de maçonnerie que vous faites, FROISS. II, III, 43.

— ÉTYM. *Maçonner.*

MAÇONNIQUE (ma-so-ni-k'), *adj.* Qui appartient à la franc-maçonnerie. Emblèmes maçonniques.

— ÉTYM. *Maçon.*

† **MACOUBA** (ma-kou-ba), *s. m.* Tabac qui croît dans le canton de la Martinique qui porte ce nom.

† **MACQUAGE** (ma-ka-j'), *s. m.* Action de macquer.

† **MACQUE** (ma-k'), *s. f.* Masse avec laquelle on écrase le chanvre et le lin.

† **MACQUER** (ma-ké), *v. a.* Rompre le chanvre et le lin pour les rendre propres à être teillés.

— ÉTYM. Angoumois et autres provinces, *macher*, meurtrir, provenç. *macar*, *macear*, meurtrir ; catal. *macar* ; espagn. *machar* ; port. *maçar* ; ital. *maccare*, *macare*. Cela prouve qu'il y a un radical *mac* signifiant meurtrir, frapper. Grandgagnage demande s'il est identique au radical *mac* qui est dans le latin *mactare*, tuer, frapper. Le bas-breton *mac'ha*, presser, est peut-être emprunté aux langues romanes. Ce radical *mac* demeure inexpliqué.

† **MACQUERIE** (ma-ke-rie), *s. f.* Veine de matière étrangère qui plonge du sud au nord, dans un banc d'ardoise.

† **MACR....** ou **MACRO....** préfixe qui signifie long, et qui vient du grec μακρός.

1. **MACRE** (ma-kr'), *s. f.* Voy. MACLE 1.

† 2. **MACRE** (ma-kr'), *s. f.* Espèce de papillon.

† **MACRÉE** (ma-krée), *s. f.* Synonyme de mascaret. La macrée qu'on nomme aussi mascaret, BOMME.

MACREUSE (ma-kreû-z'), *s. f.* Nom vulgaire de l'*anas noir* (palmipèdes), dit encore bisette, et qui est le canard macreuse de certains auteurs ; la macreuse ressemble à un canard, et a la chair noire. Les macreuses ne se prennent que sur les bancs de coquillages découverts au reflux, tandis que la grève se prend à mer pleine, BUFF. *Ois.* t. XV, p. 355. On a prétendu que les macreuses naissaient, comme les bernaches, dans des coquilles ou dans du bois pourri ; nous avons suffisamment réfuté ces fables.... ID. *ib.* t. XVII, p. 335. || Fig. Il a un sang de macreuse, c'est un homme froid, qui ne s'émeut de rien. En vérité je vous loue de votre sang de macreuse, MIRABEAU, *Lett. orig.* t. III, p. 583, dans POUGENS. || Double macreuse, espèce de canard.

— HIST. XIVe s. Hairons, macrolles, *Bibl. des ch.* 5e *série*, t. I, p. 216. || XVIe s. Macroule, NICOT, *Dict.*

— ÉTYM. Origine inconnue. Scheler dit que probablement il est de la même origine que *maquereau*, à cause de la bigarrure du plumage.

† **MACROBIEN, IENNE** (ma-kro-biin, biè-n'), *adj.* Terme didactique. Qui a vécu plus que la vie ordinaire.

— HIST. XVIe s. Sus l'instant nous descendismes au port d'une isle laquelle on nommoit l'isle des Macreons [μακραίων, *longævus*].... Un vieil macrobe (ainsi nommoient-ilz leur maistre eschevin)... RAB. *Pant.* IV, 25.

— ÉTYM. Lat. *Macrobii*, race d'Éthiopiens, dont parle Pomponius Mela (III, 9), ainsi dits par ce que leur vie était de moitié plus longue que celle des autres hommes ; de *macro....*, et βίος, vie.

† **MACROBIOTIQUE** (ma-kro-bi-o-ti-k'), *s. f.* Partie de l'hygiène qui traite des moyens de prolonger la vie.

— ÉTYM. *Macro....*, et βιωτικός, qui est relatif à la vie, de βίος, vie.

† **MACROCÉPHALE** (ma-kro-sé-fa-l'), *adj.* Terme didactique. Qui a une grosse tête. || Terme de botanique. Embryon macrocéphale, embryon dont les cotylédons sont soudés en un corps beaucoup plus gros que le reste. || *S. m.* Le grand cachalot.

— ÉTYM. *Macro....*, et κεφαλή, tête.

† **MACROCÉPHALIE** (ma-kro-sé-fa-lie), *s. f.* Développement monstrueux de la tête.

† **MACROCÈRE** (ma-kro-sè-r'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a de longues cornes ou antennes. || Terme de botanique. Qui a un éperon en forme de longue corne.

— ÉTYM. *Macro....*, et κέρας, corne.

† **MACROCERQUE** (ma-kro-sèr-k'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a une longue queue. || *S. m.* Genre d'oiseaux.

— ÉTYM. *Macro....*, et κέρκος, queue.

† **MACROCHIRE** (ma-kro-ki-r'), *adj.* Terme didactique. Qui a les mains longues.

— ÉTYM. *Macro....*, et χείρ, main.

† **MACROCHIRIE** (ma-kro-ki-rie), *s. f.* Monstruosité caractérisée par le développement excessif des mains.

† **MACROCOLE** (ma-kro-ko-l'), *adj.* Terme de rhétorique. Période macrocole, celle dont l'apodose est plus longue que la protase.

— ÉTYM. *Macro....*, et κῶλον, membre.

† **MACROCOSME** (ma-kro-ko-sm'), *s. m.* Le grand monde, l'ensemble des choses, par opposition au microcosme, le petit monde, c'est-à-dire l'homme.

— HIST. XIVe s. Homs out [eut] l'estre comme metaux, Vie et augment des vegetaux ; Instinct et sens comme les bruts ; Esprit comme ange en attributs ; Et s'acompare à toutes choses Qui sont en macrocosme encloses, *Nat. à l'alch. errant*, 82.

— ÉTYM. *Macro....*, et κόσμος, monde.

† **MACRODACTYLE** (ma-kro-da-kti-l'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a de grands doigts ou de longs prolongements en forme de doigts.

— ÉTYM. *Macro....*, et δάκτυλος, doigt.

† **MACRODACTYLIE** (ma-kro-da-kti-lie), *s. f.* Genre de monstruosité caractérisé par le développement excessif des doigts.

† **MACROGLOSSE** (ma-kro-glo-s'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a une langue très-longue, d'un volume excessif.

— ÉTYM. *Macro....*, et γλῶσσα, langue.

† **MACROLOGIE** (ma-kro-lo-jie), *s. f.* Terme de rhétorique. Longueur dans le discours, style diffus, pléonasme.

— ÉTYM. Μακρολογία, de μακρός, long, et λόγος, discours.

† **MACROMÉLIE** (ma-kro-mé-lie), *s. f.* Monstruosité qui consiste en une grandeur excessive de quelque membre.

— ÉTYM. *Macro....*, et μέλος, membre.

† **MACROPÉTALE** (ma-kro-pé-ta-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui a de grands pétales.

— ÉTYM. *Macro....*, et *pétale*.

† **MACROPHYLLE** (ma-kro-fi-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui a de grandes et fortes feuilles.

— ÉTYM. *Macro....*, et φύλλον, feuille.

† **MACROPODE** (ma-kro-po-d'), *adj.* Terme de botanique. Qui a de longs pédoncules. || Embryon macropode, embryon dont la radicule est très-grosse et en forme de tête, ou d'une plante qui a de longs pédoncules. || Terme de zoologie. Qui a de longues pattes ou de longues nageoires.

— ÉTYM. *Macro....*, et πούς, ποδός, pied.

† **MACROPODIE** (ma-kro-po-die), *s. f.* Monstruosité caractérisée par le développement excessif des pieds.

† **MACROPROSOPIE** (ma-kro-pro-zo-pie), *s. f.* Genre de monstruosité qui est caractérisé par le développement excessif de la face.

— ÉTYM. *Macro....*, et πρόσωπον, visage.

† **MACROPTÈRE** (ma-kro-ptè-r'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a de grandes ailes, de grands appendices en forme d'ailes, de grandes nageoires. || Terme de botanique. Plante macroptère, plante dont les semences sont garnies d'ailes plus larges que la semence.

— ÉTYM. *Macro....*, et πτερόν, aile.

† **MACRORRHIZE** (ma-kro-rri-z'), *adj.* Terme de botanique. Qui a de grandes racines.

— ÉTYM. *Macro....*, et ῥίζα, racine.

† **MACROSCÉLIDE** (ma-kro-ssé-li-d') ou **MACROSKÉLIDE** (ma-kro-ské-li-d'), *adj.* Terme de zoologie. Se dit des insectes qui ont les membres postérieurs très-développés. || *S. m. pl.* Les macroscélides.

— ÉTYM. *Macro....*, et σκέλος, jambe.

† **MACROSCÉLIE** (ma-kro-ssé-lie), ou **MACROSKÉLIE** (ma-kro-ské-lie), *s.* Genre de monstruosité caractérisé par le développement exagéré des jambes.

† **MACROSCIEN, IENNE** (ma-kro-ssiin, siè-n'), *adj.* Terme de géographie. Peuples macrosciens, peuples qui reçoivent très-obliquement les rayons du soleil, et dont le corps projette une très-grande ombre à midi ; ce sont les habitants des zones glaciales. || *S. m.* Les macrosciens.

— ÉTYM. *Macro....*, et σκιά, ombre.

† **MACROSOMATIE** (ma-kro-so-ma-tie), *s. f.* Monstruosité qui consiste dans la grosseur ou la grandeur excessive de tout le corps.

— ÉTYM. *Macro....*, et σῶμα, corps.

† **MACROSTICHE** (ma-kro-sti-ch'), *adj.* || 1° Terme de diplomatique. Qui est écrit en longues lignes. || 2° *S. m.* La cinquième formule de foi que composèrent les eusébiens, l'une des branches des ariens, dans un concile qu'ils tinrent à Antioche, l'an 345.

— ÉTYM. *Macro....*, et στίχος, ligne.

† **MACROSTYLE** (ma-kro-sti-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui a un style très-long.

— ÉTYM. *Macro....*, et *style*.

† **MACROTARSIEN, IENNE** (ma-kro-tar-siin, siè-n'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les tarses longs.

— ÉTYM. *Macro....*, et *tarse*.

† **MACROULE** (ma-krou-l'), *s. f.* Un des noms vulgaires de la foulque très-noire (grailes), appelée aussi grande foulque.

— ÉTYM. Origine inconnue ; il faut remarquer que *macrole* ou *macroule* est l'ancienne forme de *macreuse*.

† **MACROURE** (ma-krou-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui a des fleurs garnies de longs éperons ou disposés en longs épis. || Terme de zoologie. Qui a une longue queue.

— ÉTYM. *Macro....*, et οὐρά, queue.

† **MACULAIRE** (ma-ku-lè-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Se dit d'une bande colorée, formée de taches qui se touchent.

— ÉTYM. *Macule.*

† **MACULAGE** (ma-ku-la-j'), *s. m.* Action de maculer. Ils [les relieurs] y mettent du papier serpent, afin que le texte ne soit pas gâté par le maculage de l'estampe, LESNÉ, *la Reliure*, p. 151.

MACULATURE (ma-ku-la-tu-r'), *s. f.* || 1° Terme d'imprimerie. Action de maculer. Avant de se dis-

[illegible] à battre le livre, le relieur doit examiner s'il peut être battu sans risque de faire des maculatures, ce qui arrive toujours quand le livre est fraîchement imprimé, *Manuel du relieur*, p. [illegible], Roret, 1837. || 2° Feuilles de papier qui ont servi à recevoir l'excédant d'encre d'imprimerie, et dont on se sert ensuite pour enveloppe. || 3° Toute feuille imprimée qui ne sert que d'enveloppe. Une petite partie de votre édition se distribuera lentement, et le reste pourra vous demeurer en maculatures, [illegible] *Lett. à M. le Breton*. || 4° Maculature grise, feuille de gros papier gris qui sert d'enveloppe à une rame de papier. || 5° Feuille de papier gris que l'on met entre l'estampe et le lange, lorsqu'on imprime en taille-douce.

— ÉTYM. *Maculer*.

MACULE (ma-ku-l'), *s. f.* || 1° Tache. Papier plein de macules. || 2° Terme d'astronomie. Taches qu'on découvre sur le disque du soleil. || 3° Fig. Souillure. Ainsi lorsque de sa maison Oreste eut vengé la macule Sur sa mère... SCARR. *Virg.* IV. L'eau sainte du [illegible] qui lave toutes les macules des âmes, VOLT. *Amabed*, 6. || Terme de théologie. Agneau sans macule, Jésus-Christ. Je saurai conserver d'une âme résolue À l'Époux sans macule une épouse impollue, CORN. *Théod.* III, 1. || 4° Terme de vétérinaire. Nom vulgaire des eaux aux jambes.

— HIST. XVI° s. La loy de Dieu est sans macule, convertissant les ames, CALV. *Instit.* 30. .... Que celle à qui j'ai voué mon service, Non seulement n'a macule ne vice, MAROT, III, 189.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *macula* ; ital. *macula*, *macola* ; du lat. *macula*, tache.

MACULÉ, ÉE (ma-ku-lé, lée), *part. passé* de maculer. Feuilles maculées. || Terme d'histoire naturelle. Qui est marqué de taches de couleur différente de celle du fond.

MACULER (ma-ku-lé). || 1° *V. a.* Barbouiller, en parlant de feuilles d'imprimerie et d'estampes. On macule un livre quand on le bat trop fraîchement imprimé. || 2° *V. n.* Devenir maculé. Quand dans le même endroit on frappe fort, longtemps, Le livre alors s'échauffe, eût-il cent cinquante ans ; L'impression macule en différentes places, LESNÉ, *la Reliure*, p. 40.

— HIST. XVI° s. Ne point maculer nostre corps par paillardise, CALV. *Instit.* 279. Ayant honte de maculer la gloire de tant de beaux faits, AMYOT, *Thém.* 56.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *macular* ; ital. *maculare*, *macolare* ; du lat. *maculare*, tacher.

† **MACULIFORME** (ma-ku-li-for-m'), *adj.* Terme didactique. Qui a la forme d'une petite tache.

— ÉTYM. *Macule*, et *forme*.

† **MACUSSON** (ma-ku-son), *s. m.* Un des noms vulgaires de la gesse tubéreuse.

MADAME (ma-da-m'), *s. f.* || 1° Autrefois, titre réservé aux seules femmes des chevaliers ; les plus grandes princesses dont les maris n'avaient pas encore reçu l'ordre de chevalerie, n'ayant que le titre de mademoiselle. Pour terminer ce grand procès de la vanité, il faudra un jour que tout le monde soit monseigneur dans la nation, comme toutes les femmes qui étaient autrefois mademoiselle, sont actuellement madame, VOLT. *Dict. phil. Cérémonie*. || 2° Aujourd'hui, titre que l'on donne aux femmes mariées, soit en parlant d'elles, soit en leur parlant [illegible] Madame la duchesse. Madame la [illegible]. Madame une telle. Me permettrez-vous [illegible] madame? — [illegible], madame, MOL. *Comtesse*, 7. Je suis dans la chambre de madame de Coulanges, SÉV. 190. Madame de [illegible] Testu [illegible] madame de [illegible] [illegible] d'esprit [illegible] et ma [illegible] qui parle, D'ALEMB. *Élog. Testu*. Moi qui ne suis pas une chiffonnière, [illegible] madame [illegible], madame pour lui, madame pour les autres, et [illegible] [illegible] qu'on gagne à se ma[illegible] et de porter un cache[illegible] *les Dé*[illegible] sc. 18. || [illegible] [illegible] Madame [illegible] [illegible] [illegible] le [illegible], je [illegible] eux et lui, je vous [illegible] d'[illegible] [illegible]

que madame est assez de bonté Pour fléchir un vainqueur justement irrité, CORN. *Othon*, V, 6. J'offre encor dans Rome un asile à madame, MAIRET, *Mort d'Asdr.* IV, 4. || 4° Madame se dit en parlant de la maîtresse de la maison par opposition à monsieur qui se dit du maître de la maison. Comment' disait-il [l'âne].... Ce chien, parce qu'il est mignon, Vivra de pair à compagnon Avec monsieur, avec madame, Et j'aurai des coups de bâton! LA FONT. *Fabl.* IV, 5. [Aux états de Bretagne] On mange à deux tables dans le même lieu.... monsieur en tient une et madame une autre, SÉV. 73. || Proverbe. Madame vaut bien monsieur, voy. MONSIEUR. || 5° Quand un domestique parle de la maîtresse de la maison, il dit madame. Madame m'a chargé de cette commission. || Il dit aussi madame en lui parlant à elle-même. Madame a-t-elle d'autres commissions à me donner? || 6° Quoique le mot de madame ne doive point recevoir d'article, puisqu'il est composé de *dame* et de l'adjectif possessif *ma*, néanmoins, dans le langage familier, on en fait quelquefois un substantif où le sens du possessif *ma* a disparu et qui dès lors se construit avec des articles et des adjectifs. Voyez-vous, dirait-on, cette madame la marquise qui fait tant la glorieuse? MOL. *Bourg. gent.* III, 12. M. de Lavardin fait ici l'amoureux d'une petite madame, SÉV. 76. Adieu, ma chère madame ; c'est bien moi, qui ne sais de quoi remplir mes lettres, MAINTENON, *Lett. à Mme la M. de Dangeau*, t. VII, p. 408, dans POUGENS. À tout hasard, montons chez la madame Artus, DANCOURT, *Mme Artus*, III, 12. La madame Grognac est pire qu'un dragon, REGNARD, *le Distrait*, IV, 6. || Madame en cet emploi a un pluriel qui est madames, et non mesdames. Je me trouve fort à mon aise toute seule : je crains qu'il ne me vienne des madames, c'est-à-dire de la contrainte, SÉV. 2 oct. 1675. M. de Molac ni les madames qui me font tant d'honnêtetés, ne me consolent point de n'être pas dans mes bois, ID. 17 mai 1680. Croiriez-vous que je suis enfermée aujourd'hui pour écrire, et que j'ai refusé rudement toutes les madames? ID. 12 mai 1680. Si, dans le monde, on s'était avisé de ne donner les titres de madame ou de mademoiselle qu'au mérite de l'esprit et du cœur, ah! qu'il y aurait de madames et de mademoiselles qui ne seraient plus que des Manons et des Cathos! MARIVAUX, *Marianne*, 7° partie. || Elle fait la madame, elle se donne des airs. || C'est une grosse madame, c'est une femme riche. Voilà cette grosse madame qui fut hier longtemps avec vous, DANCOURT, *la Folle enchère*, sc. 6. || Jouer à la madame, se dit des petites filles qui s'amusent ensemble à contrefaire les dames. C'est la fille de M. Jourdain qui était trop heureuse, étant petite, de jouer à la madame avec nous, MOL. *Bourg. gent.* III, 12. || 7° En parlant des reines, on ne dit pas madame la reine, on dit seulement la reine, et on ne se sert du titre de madame qu'en leur parlant ou en leur écrivant. Madame, quelque connaissance que j'aie de ma faiblesse, quelque profond respect qu'imprime Votre Majesté dans les âmes de ceux qui l'approchent... CORN. *Poly. À la reine régente*. Madame, je sais bien que votre Majesté n'a que faire de toutes nos dédicaces, MOL. *Critique, Épître dédic.* Elle [la reine d'Espagne] arrêta l'autre jour le roi par delà l'heure de la messe ; il lui dit : madame, ce serait une belle chose que la reine catholique empêchât le roi très-chrétien d'aller à la messe, SÉV. 375. || 8° Titre qu'on donne à toutes les filles de maison souveraine, lors même qu'elles ne sont pas mariées. Madame Élisabeth. Mesdames de France. Madame royale peinte en miniature, fort ressemblante, SÉV. 372. || Absolument, la fille aînée du roi ou du dauphin. || 9° Madame se disait, sous Louis XIV, de la femme de Monsieur, frère unique du roi. Elle connaissait si bien la beauté des ouvrages de l'esprit, que l'on croyait avoir atteint la perfection, quand on avait su plaire à Madame, BOSS. *Duchesse d'Orléans*. Ô nuit désastreuse! ô nuit effroyable! où retentit tout à coup comme un éclat de tonnerre, cette étonnante nouvelle : Madame se meurt, Madame est morte! (On met une majuscule à Madame en ce sens.) || 10° Le titre de madame se donne [illegible] aux [illegible], aux abbesses, etc. [illegible] || 11° Dans les [illegible], et [illegible] dans les [illegible] madame en [illegible] [illegible] [illegible] pas le [illegible], [illegible]

— REM. 1. Madame s'écrit en abrégé Mme, avec une majuscule. || 2. Madame tout court, en parlant à

un mari de sa femme, est blâmé par Mme de Genlis, *Mém.* t. v, p. 91, éd. 1825 : Il a vu qu'un homme en parlant de sa femme, dit madame tout court, et que les autres en lui parlant d'elle disent : nous avons passé chez vous ; ni vous ni madame n'étiez visibles, [illegible] vu [illegible] autres choses d'aussi mauvais ton, GENLIS, *Veillées du chât.* t. I, p. 132, dans POUGENS. Le bon usage dans les deux cas est d'ajouter le nom. [illegible] est un plat usage que la petite bourgeoisie [illegible] plus en plus et qu'elle devrait écarter. || 3 [illegible] usage repousse aussi des phrases comme celles-ci : Il est venu avec sa dame ; ces messieurs et leurs dames. Il faut : Il est venu avec sa femme ; ces messieurs et leurs femmes. || 4. Pour l'[illegible] ma'me, voy. MA'ME. || 5. On dit cher monsieur, mais on ne dit pas chère madame ; il faut chère dame. Cependant les dames en s'écrivant disent quelquefois : ma chère madame.

— HIST. XIII° s. À madame Margiste nous le presenterons, *Berte*, XXIII. || XV° s. Pour lui [illegible] informer.... du droit de la dame madame [illegible], que elle clamoit à la couronne de Portingal.... [illegible] II, III, 20. Et si luy semble pour deux ou trois [illegible] qu'elle ha, qu'on la doive appeller madame, [illegible] *amorum*, p. 257, dans LACURNE. Furent les [illegible] [illegible] pour le baptisement de madem[illegible] [illegible] ; car en ce temps là on ne la d[illegible] madame, pource que monsieur n'estoit pas [illegible] roy, H. DE LA MARCHE, *Mém.* livre I, p. [illegible], dans LACURNE. || XVI° s. La [illegible] (ne l'appellant madame, comme ces [illegible] prises, qu'on diroit à les ouïr, qu'elles sont [illegible] des), je vous remercie, YVER, 536. En France, de toute ancienneté, l'on appelle les damoyselles de ce tiltre de madame, quand leurs marys [illegible] rez du grade de chevalerie, CARLOIX, [illegible] courus à l'embrassement de ma dame, et, [illegible] sant, je luy dis : mademoiselle.... *L'amant ressuscité*, p. 410, dans LACURNE. Pour gagner [illegible] de chevalerie et faire appeler sa femme madame, BRANT. *Capit. franç.* t. III, p. [illegible], dans LACURNE.

— ÉTYM. *Ma*, et *dame*.

† **MADAPOLAM** (ma-da-po-lam'), *s. m.* Espèce de calicot fort qu'on tire de la ville de ce nom.

† **MADAROSE** (ma-da-rô-z'), *s. f.* Terme de médecine. Chute des poils et particulièrement des cils.

— ÉTYM. [illegible]

MADÉFACTION (ma-dé-fa-ksion), *s. f.* Terme de pharmacie. Action de rendre humide ou d'humecter.

— ÉTYM. *Madéfier*.

MADÉFIÉ, ÉE (ma-dé-fi-é, ée), *part. passé* de madéfier. Une poudre madéfiée.

MADÉFIER (ma-dé-fi-é), je madéfiais, nous madéfions, vous madéfiiez ; que je madéfie, que nous madéfiions, que vous madéfiiez, *v. a.* Terme de pharmacie. Rendre humide.

— ÉTYM. Lat. *madefacere*, de *madidus*, humide, et *facere*, faire.

† **MADELEINE** (ma-de-lè-n'), *s. f.* || 1° Nom d'une pécheresse repentante, dans l'Évangile. || Tableau représentant la Madeleine de l'Évangile. La Madeleine du Corrège. || Pleurer comme une Madeleine, pleurer abondamment. || Fig. Une Madeleine repentante, une [illegible] || 2° Sorte de petit gâteau. || Espèce de [illegible] [illegible] précoce de raisin, qui tire son nom de l'époque de sa maturité, vers le temps de la fête de la Madeleine (22 juillet).

— ÉTYM. *Magdalena*, femme du bourg de Magdala en Judée : Marie de Magdala.

† **MADELONNETTES** (ma-de-lo-nè-t'), *s. f. pl.* Sorte de religieuses établies dans le XIV° et le XV° siècles, dont les maisons servaient de retraite aux pécheresses. || Aujourd'hui, maison de détention pour [illegible] vie.

— ÉTYM. [illegible], c'est-à-dire [illegible] de la Madeleine, [illegible] est la patronne des repenties [illegible] forme est [illegible].

MADEMOISELLE (ma-de-moi-zè-l'), *s. f.* || 1° Autrefois, titre qu'on donnait à toute femme mariée qui n'était pas noble, ou qui, étant noble, n'était pas titrée (voy. MADAME). [illegible]

Damilaville, 9. || 4° Aujourd'hui, titre qu'on donne ordinairement aux filles. J'ai vu hier mademoiselle votre sœur. On va voir, comme l'opéra, les habits de mademoiselle de Louvois, SÉV. 388. Frère Thiriot doit être fort aise de la fortune de mademoiselle Corneille; elle la mérite; savez-vous bien que cette enfant a nourri longtemps son père et sa mère du travail de ses petites mains? VOLT. *Lett. Damilaville*, 24 janv. 1763. || *Au plur.* Mesdemoiselles. Mesdemoiselles de Grignan ont eu grande raison de trouver le château de leurs pères très-beau, SÉV. 379. Je voudrais à présent marier mesdemoiselles Calas à deux conseillers au parlement de [illegible], VOLT. *Lett. Damilaville*, 24 janv. 1763. || 5° Ma[illegible] s'emploie par politesse en parlant à une demoiselle. Mademoiselle veut-elle danser le prochain quadrille? || 6° Un domestique, en parlant des filles de la maison, dit mademoiselle. Je cherche mademoiselle, sa mère la demande. || Il dit aussi mademoiselle en s'adressant à elle. Mademoiselle veut-elle que je porte sa lettre à la poste? || 5° Bien que *mademoiselle* ne comporte pas d'article, puisqu'il est composé de *demoiselle* et de l'adjectif possessif *ma*, néanmoins, comme *madame*, il peut prendre quelquefois un article. Il y avait [à Rennes] une mademoiselle Descartes, propre nièce de votre père [Descartes], qui a de l'esprit comme lui, elle fait très-bien des vers, SÉV. 383. || 6° Mademoiselle, nom donné à la fille de Monsieur, frère du roi. Il [M. de Lauzun] épouse dimanche au Louvre, avec la permission du roi, mademoiselle de.... mademoiselle devinez le nom, il épouse Mademoiselle.... la grande Mademoiselle, Mademoiselle fille de feu Monsieur, Mademoiselle petite-fille de Henri IV, Mademoiselle d'Eu, Mademoiselle de Dombes, Mademoiselle de Montpensier, Mademoiselle d'Orléans, Mademoiselle cousine germaine du roi, Mademoiselle destinée au trône, Mademoiselle le seul parti de France qui fût digne de Monsieur, SÉV. 9. || 7° Mademoiselle, employé absolument, désignait aussi la première princesse du sang, tant qu'elle était fille.

— REM. 1. Mademoiselle s'écrit, avec une majuscule, en abrégé Mlle. || 2. Populairement, mademoiselle se contracte en mam'zelle. || 3. Le titre de *mademoiselle* a été longtemps donné aux femmes mariées qui n'étaient pas nobles. Mais ce qui est singulier, c'est que, dans les *Lettres inédites* de Jean Racine, publiées en 1862 par son descendant, l'abbé de Laroque, le grand poëte, écrivant à sa sœur, donne pour suscription aux lettres qu'il lui adresse avant qu'elle soit mariée : à madame, madame Marie Racine; et après son mariage : à mademoiselle, mademoiselle Marie Rivière, p. 259-274, et 275-308.

— HIST. XVI° s. Ma demoiselle ma femme et moy [dit un gentilhomme], DESPERIERS, *Contes*, t. II, p. 77, dans LACURNE. Mademoiselle vostre mere, PASQUIER, *Lett.* t. II, p. 154. À mademoiselle de Montaigne, ma femme, MONT. *Lett.* 3.

— ÉTYM. *Ma*, et *demoiselle*.

† MADÈRE (ma-dè-r'), *s. m.* Vin de l'île de Madère. Du bon madère.

† MADI (ma-di), *s. m.* Madi du Chili, nom donné à deux synanthérées, *madia sativa*, *Molina*, et *madia mellosa*, *Molina*, dont les graines fournissent une huile alimentaire de très-bonne qualité, et que l'on cultive actuellement en France.

† MADIAÏQUE (ma-di-a-i-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide madiaïque, acide retiré de l'huile de madi.

† MADIER (ma-dié), *s. m.* Ancien terme de marine. Sorte de pièce de bois. Les membres d'une galère qui lui donnent la forme sont composés de trois pièces, dont l'une porte sur la quille.... l'on appelle madier celle qui porte sur la quille...., *Constr. des galères* (XVII° siècle), dans JAL.

MADONE (ma-do-n'), *s. f.* Représentation de la Vierge. Une madone en bois, en marbre. Dors-tu? [illegible] toi, mère de notre mère! [illegible] en [illegible] ta bouche riant ; Mais ce soir on dirait la madone de pierre, V. HUGO, *Ball.* 3.

— ÉTYM. Ital. *Madonna*, de *ma*, ma, et *donna*, dame (voy. DAME).

† MADOTE (ma-do-t'), *s. f.* Poire madote, ou, poire amadote, terme formé par corruption du mot Damoudot ou plutôt dame Oudot, laquelle dame était du village de Demigni, entre Beaune et Châlons, et eut la première de ces fruits en ce pays-là, HUMBERT, *Gloss.*

MADRAGUE (ma-dra-gh'), *s. f.* Terme de pêche. Pêcherie faite de câbles et de filets pour prendre les thons et qui occupe près d'un mille en carré. Faisons défenses à toutes personnes de poser en mer des madragues ou filets à pêcher des thons, et d'y construire ces bordigues, sans notre expresse permission, *Ordonn.* août 1681.

— ÉTYM. Origine inconnue. Espagn. *almadraba*, portug. *almadrava*.

MADRAS (ma-dras'), *s. m.* Sorte de mouchoirs tissus de soie et de coton qui se fabriquent dans l'Inde et dont les couleurs sont vives et de bon teint; les imitations en France sont en coton. Une robe de madras. Un mouchoir de madras, ou, simplement, un madras. Le madras sert de coiffure aux femmes.

— ÉTYM. *Madras*, ville de l'Inde, où cette étoffe a d'abord été fabriquée.

† MADRAIE (ma-dra-i'), *s. f.* Nom du *lathræa clandestina*, *L.* (voy. CLANDESTINE).

† MADRE (ma-dr'), *s. m.* Cœur et racine des différents bois employés pour faire des vases à boire, DE LABORDE, *Émaux*, p. 371. || Le mot madre s'étendit plus tard à tous les vases, quelle que fût la matière dont ils étaient faits, DE LABORDE, *ib.*

— HIST. XIII° s. Quiconques veut estre cousteliers à Paris, c'est à savoir vendeurs d'escuelles, de hanas de fust et de madre, *Liv. des mét.* 112. E puis prend un hanap de mazre ke la reine li duna, DE LABORDE, *Ém.* p. 373. || XIV° s. Une coupe de madre à pié d'argent, dorée, esmailliée, ID. *ib.* p. 374. || XV° s. Un grand flacon de madre, garni d'argent doré, à une ance torse, *Lett. pat.* 11 janv. 1414.

— ÉTYM. Anc. haut-allem. *masar*, nœud dans le bois ; allem. mod. *Maser*, bois madré.

MADRÉ, ÉE (ma-dré, drée), *adj.* || 1° Bois madré, bois dans lequel on voit des taches, comme dans le hêtre. || 2° Par extension, tacheté de diverses couleurs. Porcelaine madrée. Il y a grande apparence que cette femelle [du coucou] si joliment madrée dont parle M. Salerne était un jeune de l'année, BUFF. *Ois.* t. XI, p. 481. || Terme de fauconnerie. Se dit d'un oiseau de proie qui a mué plusieurs fois. || 3° Fig. Qui sait plus d'un tour. Un renard, jeune encor, quoique des plus madrés, Vit le premier cheval qu'il eût vu de sa vie, LA FONT. *Fabl.* XII, 17. Si on avait laissé jouer la pièce de Palissot sans se plaindre, elle n'aurait pas eu trois représentations ; Jérôme Carré a été plus madré, il ne s'est point plaint, et il a fait rire, VOLT. *Lett. Thiriot*, 29 août 1760. En débarquant auprès de la béguine, L'oiseau madré la connut à la mine, GRESSET, *Ver-Vert*, III. || Substantivement. Ce vieux madré de cardinal Qui vous escroqua la Lorraine, VOLT. *Lett. Prusse*, 26 janv. 1740. L'une et l'autre avaient reçu de Mme Dupin des multitudes de présents faits à mon intention, mais que la vieille madrée, pour ne pas me fâcher, s'était appropriés pour elle et pour ses propres enfants, J. J. ROUSS. *Confess.* IX.

— REM. Marg. Buffet dit, *Observ.* p. 30, en 1668, que madré est vieux et ridicule. Il est revenu de cet arrêt.

— HIST. XIV° s. Hanaps d'or et d'argent et de madre madré, *Guescl.* 10518. || XVI° s. Le bois d'erable est plus madré, figuré et damasquiné que nul autre bois, PALISSY, 28. ....Je te donne une coupe De fresne bien madré, faite dessus le tour, Si tu me peux guarir des charmes de l'amour, R. BELLEAU, *Berger.* p. 110, dans LACURNE. Je suis plus madré en ces affaires, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Madre*. De l'idée de varié en couleur, on a passé à l'idée de varié en esprit, d'où rusé, adroit. Grandgagnage en rapproche le languedocien *mandro*, renard, rusée, *mandrat*, renardeau, rusé.

† MADRÉPHYLLES (ma-dré-fi-l'), *s. f. pl.* Famille de madrépores dont les cellules sont garnies de lamelles.

— ÉTYM. *Madré*, pour *madrépore*, et φύλλον, feuille.

MADRÉPORE (ma-dré-po-r'), *s. m.* Famille de polypes, chez qui le grand axe du polypier est percé d'un canal central communiquant aux cellules par des canaux latéraux. M. Peyssonel avait observé et reconnu le premier que les coraux, les madrépores, etc. devaient leur origine à des animaux et n'étaient point des plantes, comme on le croyait, BUFF. *Hist. nat. Preuv. théor. terr. Œuv.* t. I, p. 424. Madrépores, coraux, coquilles et poissons, L'un sur l'autre entassés, composèrent ces monts Dont sur le monde entier se prolonge la chaîne, DELILLE, *Trois règn.* ch. IV.

— ÉTYM. Ital. *madrepora*, de *madre*, mère, et πῶρος, pierre.

† MADRÉPORÉS (ma-dré-po-ré), *s. m. pl.* Ordre de la section des polypiers pierreux.

† MADRÉPORIEN, IENNE (ma-dré-po-riin, riè-n'), *adj.* Qui appartient aux madrépores. Polypes madréporiens.

† MADRÉPORIFÈRE (ma-dré-po-ri-fè-r'), *adj.* Qui produit des madrépores.

— ÉTYM. *Madrépore*, et le lat. *ferre*, porter.

† MADRÉPORIFORME (ma-dré-po-ri-for-m'), *adj.* Qui a l'apparence d'un madrépore.

— ÉTYM. *Madrépore*, et *forme*.

† MADRÉPORIQUE (ma-dré-po-ri-k'), *adj.* Composé de madrépores. Récifs madréporiques.

† MADRÉPORITE (ma-dré-po-ri-t'), *s. f.* Madrépore fossile. || Variété de carbonate calcaire.

MADRIER (ma-dri-é; l'r ne se lie jamais ; au pluriel, l's se lie : des ma-dri-é-z épais), *s. m.* || 1° Espèce de planche de chêne fort épaisse. || 2° Terme de plombier. Longue table de chêne sur laquelle on pose le moule à [illegible].

— HIST. XVI° s. De plus on a apporté [inventé] le madrier [sorte de pièce de bois garnie d'artifices] pour les barrieres, pour les grilles [pour les faire sauter], D'AUB. *Hist.* II, 320.

— ÉTYM. Forme fictive, *materiarius*, dérivée du latin *materia*, bois.

MADRIGAL (ma-dri-gal), *s. m.* || 1° Ancien terme de musique. Pièce composée pour les voix sans accompagnement, qui était fort en usage dès le commencement du XVI° siècle, et qui ne cessa d'être à la mode qu'après le triomphe de la musique dramatique. Les madrigaux étaient écrits pour 4, 5, 6 ou 7 voix dans un style rempli de combinaisons recherchées et d'imitations, FÉTIS, *Diction. de musique* (voy. CHAMBRE, *Musique de chambre*). || 2° Par transformation du madrigal de la musique, pièce de poésie renfermant, en un petit nombre de vers, une pensée ingénieuse et galante. À la Saint-Jean, je promets madrigaux, Courts et troussés et de taille mignonne; Longue lecture en été n'est pas bonne, LA FONT. *Poés. mêlées*, IX. Je travaille à mettre en madrigaux toute l'histoire romaine, MOL. *Préc.* 10. Je suis un peu fâchée que vous n'aimiez pas les madrigaux ; ne sont-ils pas les maris des épigrammes? ce sont de si jolis ménages, quand ils sont bons, SÉV. 16 août 1680. Le madrigal, plus simple et plus noble en son tour, Respire la douceur, la tendresse et l'amour, BOIL. *Art p.* II. Orgon, poëte marital, À Vénus compare sa femme : C'est pour la belle un madrigal, C'est pour Vénus une épigramme, GUICHARD. Tous les madrigaux disent un grand mot philosophique, en répétant que c'est pour je ne sais quoi qu'on aime ; car ce je ne sais quoi, c'est l'ensemble et l'harmonie que nous reconnaissons par l'amour, STAËL, *Allem.* III, 2. || 3° Par extension, paroles de galanterie qu'on adresse aux femmes. Il va débitant des madrigaux à toutes les dames.

— HIST. XVI° s. Il a escrit plusieurs comedies, tragedies, aubades, madrigales ou madrigales, sestines, sirventes, chansons.., LACROIX DU MAINE, *Biblioth.* p. 933, dans LACURNE.

— ÉTYM. Ital. *madriale*, *madrigale* et *mandriale*. Ménage le tire du latin *mandra*, troupeau, de sorte que le *madrigal* serait la chanson du troupeau. Mais la forme primitive est, en bas-latin, *matriale* ; et elle désigne une sorte de chanson. On lit dans un texte du XIV° siècle : Frater Georgius novitius, sed ætate annorum circa quatuordecim.... [illegible] si vixisset, fuisset insignis cantor in mundo; namque adhuc puer, quidquid erat in arte musicæ circa matrialia, etiam difficillima, decantabat, *Archivio storico italiano*, t. VI, part. 2, p. 524. À quoi l'éditeur italien ajoute : I *madrigali* erano per l'ordinario cantate di cinque o sei parti obligate molto difficili; si eseguivano anche sull' organo [illegible] che di qui sia venuto il nome di *madrigale*, come specie di componimento in versi.... Il vocabolo *madrigale* manca nel du Cange. Là s'arrêtent les documents, et présentement il n'est pas possible d'aller au delà de *matriale*.

† MADRIGALESQUE (ma-dri-ga-lè-sk'), *adj.* || 1° Qui appartient au madrigal (genre de musique). || 2° Qui appartient au madrigal (genre de poésie). Style madrigalesque. On dit aussi madrigalique. Style madrigalique, STAËL, dans le *Dict.* de [illegible].

† MADRIGALIER (ma-dri-ga-lié), *s. m.* S'est dit, au XVII° siècle, alors que le madrigal était en faveur, d'auteurs de madrigaux. Le grand madrigalier de France, M. de la Sablière, qui faisait beaucoup de madrigaux.

† MADRINIER (ma-dri-nié), *s. m.* Terme du moyen âge. Ouvrier qui faisait les vases en madre, et aussi l'officier qui conservait les madres, DE LABORDE, *Émaux*, p. 376.

— HIST. XIV° s. Il y aura un madrinier qui servira de voires [verres] et de hanaps, et aura III deniers de gages par jour pour toutes choses, DE LABORDE, *Émaux*, p. 376.

— ÉTYM. *Madre*.

† MADRURE (ma-dru-r'), *s. f.* || 1° Apparence de bois madré ; veines dans le bois. || 2° Taches qui cor-

taine animaux ont sur la peau. || 2° Mouchetures du plumage des perdreaux lorsqu'ils se maillent.

— ÉTYM. *Madre.*

† MÆMACTÉRION (mé-ma-kté-ri-on), *s. m.* Voy. MÉMACTÉRION.

† MAESTOSO (ma-è-stô-zo), *adj.* Terme de musique employé pour indiquer qu'un morceau doit être exécuté avec une certaine lenteur grave.

— ÉTYM. Ital. *maestoso*, majestueux.

MAËSTRAL (ma-è-stral), voy. MISTRAL.

† MAËSTRALISER (ma-è-stra-li-zé), *v. n.* Terme de marine. On dit que la boussole maëstralise, lorsque, l'aiguille aimantée tournant du nord à l'ouest, la variation devient occidentale.

— ÉTYM. *Maëstral.*

† MAESTRO (ma-è-stro), *s. m.* Mot italien qui veut dire maître, et qui se dit d'un compositeur de musique, auteur d'une œuvre capitale. Les maestros italiens.

— ÉTYM. Voy. MAÎTRE.

† MAFAN (ma-fan), *s. m.* Espèce de cône, coquille.

MAFFLÉ, ÉE (ma-flé, flée) et MAFFLU, UE (ma-flu, flue), *adj.* Terme familier. Qui a de grosses joues. La voilà, pour conclusion, Grasse, mafflue et rebondie, LA FONT. *Fabl.* III, 17. Sa taille [de Pontchartrain] était fort ordinaire, son visage long, mafflé, fort lippu, ST-SIM. 305, 232. Des grâces plus lourdes, plus épaisses, plus mafflées, DIDEROT, *Salon de 1765*, Œuv. t. XIII, p. 136, dans POUGENS. || Substantivement. C'est une grosse mafflée.

— SYN. MAFFLÉ, JOUFFLU. Les auteurs de synonymes ont essayé d'établir une distinction entre ces deux mots, prétendant que mafflé se dit du visage entier et joufflu des joues seulement. Mais l'emploi chez les auteurs ne justifie pas cette distinction; et il ne paraît pas qu'on puisse assigner à ces deux mots deux significations bien différentes.

— ÉTYM. *Mafler*, manger beaucoup, OUDIN, *Dict.* Hainaut, *moflu*; espagn. *mofletes*, grosses joues, *mofletudo*, joufflu. Origine inconnue; comparez cependant MOUFLARD.

† MAFORTE (ma-for-t'), *s. m.* Espèce de manteau qui était à l'usage des moines d'Égypte, se mettait sur la tunique et couvrait le cou et les épaules.

† MAGAGNE (ma-ga-gn'), *s. m.* Terme de métallurgie. Fer aigre et cassant.

MAGASIN (ma-ga-zin), *s. m.* || 1° Lieu où l'on garde des marchandises. Avoir des marchandises en magasin. Vous [mes vers] tiendrez quelque temps ferme sur la boutique; Vous irez à la fin, honteusement exclus, Trouver au magasin Pyrame et Régulus [mauvaises tragédies], BOIL. *Ép.* X. || Par extension. Londres.... Le magasin du monde et le temple de Mars, VOLT. *Henr.* I. || Fig. Il en veut faire magasin, on dirait qu'il en veut faire magasin, se dit d'un homme qui achète un grand nombre d'objets de même nature. || 2° Établissement de commerce où l'on vend certaines marchandises soit en gros, soit en détail. Magasin de livres, d'étoffes, d'épiceries. Les magasins de Paris. || Courir les magasins, aller dans beaucoup de magasins pour voir les objets et faire des emplettes. J'ai été voir tous les magasins, SÉV. 188. || Marchand en magasin, celui qui ne tient pas de boutique et qui vend des marchandises en gros. || On dit, dans un sens analogue, vendre en magasin. || Garçon de magasin, celui qui sert les chalands dans un magasin. || On dit dans le même sens : demoiselle de magasin. || Fig. Tenir magasin d'une chose, l'avoir en grande quantité. C'est un portrait qu'il a tiré de son écrin; De ces miniatures nous tenons magasin, DORAT, *Feinte par amour*, I, 3. || 3° Dépôt contenant des munitions de guerre et de bouche. Magasin d'armes, de poudre. Magasin à poudre. Magasin de vivres. || Au plur. dans le même sens. Le général avait établi ses magasins à tel endroit. Les rebelles s'étaient saisis des arsenaux et des magasins, BOSS. *Reine d'Anglet.* Il [Louvois] introduisit le premier cette méthode avantageuse que la faiblesse du gouvernement avait jusque alors rendue impraticable, de faire subsister les armées par magasins, VOLT. *Louis XIV*, 8. Il n'y avait plus de biscuit, point de viande; on leur délivra de la farine de seigle, des légumes secs et de l'eau-de-vie; il fallut des efforts inouïs pour empêcher les détachements des différents corps de s'entretuer aux portes des magasins, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IX, 11. || Les provisions mêmes contenues dans ces dépôts. Le duc de Trévise observa qu'on pouvait y arriver par une marche plus méthodique qui conserverait les magasins, mais il ne fut pas écouté, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IX, 6. || 4° Dans les places de guerre, magasin des vivres, magasin des fourrages, établissement où l'on distribue aux troupes le pain, les fourrages. || 5° Terme de marine. Salle ou chambre qui sert, dans un port ou sur un navire, à renfermer les agrès d'un bâtiment, ou les matières premières dont ces agrès devront être composés. || Anciennement, nom donné à un navire de charge qui allait à la suite d'une escadre, portant des provisions de toutes sortes. Aussitôt que celle [l'escadre] qui doit sortir au mois d'août prochain sera partie, il faudra que vous travailliez à préparer celle du mois d'avril de l'année prochaine, qui sera composée de douze vaisseaux de guerre, une frégate d'avis, une tartane, trois brûlots et un magasin, COLBERT, dans JAL. || 6° Provisions de ménage accumulées et gardées pour un prochain usage. Le jardin a donné beaucoup de fruits, et nous en avons un magasin pour cet hiver. La fourmi, tous les ans traversant les guérets, Grossit ses magasins des trésors de Cérès, BOIL. *Sat.* VIII. || 7° Fig. Accumulation. Je n'entreprends point de disputer de civilité avec vous qui.... avez des magasins de belles paroles, BALZ. liv. VIII, lett. 38. Il faut tâcher de lui former un magasin de connaissances, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || 8° Le grand panier qui est derrière certaines diligences publiques, et où l'on met les portemanteaux et les paquets. En un certain bourbier j'aperçus certain coche.... Et, pour le soulager du poids qui l'arrêtait, J'ôtai du magasin les paquets qu'il portait, REGNARD, *Fol. am.* I, 5. || 9° Ouvrage périodique composé de morceaux de littérature ou de science. Le Magasin encyclopédique. Le Magasin pittoresque. || 10° Terme de manége. On dit qu'un cheval fait grenier ou magasin, lorsque, en mangeant, il laisse les substances s'accumuler entre la face interne des joues et les dents molaires.

— HIST. XVe s. Là estoient les boutiques des marchandises que ils [les Sarrasins] appellent magasins, bien garnies, *Boucic.* II, 16. || XVIe s. La principale fin seroit pour avoir tousjours un magazin de vieux soldats, appareillez pour le besoin, LANOUE, 264. Le magasin de la memoire, MONT. I, 34. Maestre Jean le Roux, grenetier du magasin et grenier à sel du dit Estampes, *Coust. génér.* t. I, p. 248.

— ÉTYM. Esp. *magacen*, *almagacen*, *almacen*; port. *armacen*; ital. *magazzino*; de l'arabe, *makhzen*, au plur. *makhâzin*, dépôt de marchandises, du verbe *khazan*, rassembler, amasser.

MAGASINAGE (ma-ga-zi-na-j'), *s. m.* || 1° Terme de commerce. Action de mettre en magasin. || 2° Le temps qu'un objet reste en magasin; le prix payé pour l'y avoir laissé. Six mois de magasinage ont suffi pour détériorer cette substance. Il m'en a coûté 100 francs pour un an de magasinage.

— ÉTYM. *Magasin.*

MAGASINIER (ma-ga-zi-nié; l'*r* ne se lie jamais), *s. m.* || 1° Celui qui est chargé de la garde des objets renfermés dans un magasin. Broglio proposa d'obliger toutes les villes qui sont sur le passage ordinaire des troupes, de construire des casernes pour les loger et des magasins fournis pour leur usage, moyennant quoi plus de routes d'étapiers ni de magasiniers, ST-SIM. 483, 264. || 2° Marchand qui tient un gros magasin d'un article de marchandises. || 3° Livre de commerce sur lequel on porte toutes les marchandises qui sont en magasin.

— ÉTYM. *Magasin.*

MAGDALÉON (ma-gda-lé-on), *s. m.* Terme de pharmacie. Masse d'emplâtre ou de toute autre composition à laquelle on a donné la forme cylindrique.

— HIST. XVIe s. Le tout estant bien incorporé avec huile de nardinum, en formerez magdaleons, PARÉ, XXV, 27.

— ÉTYM. Μαγδαλιά, pâte pétrie.

1. MAGE (ma-j'), *s. m.* || 1° Prêtre de la religion des anciens Perses. Les mages, adorateurs d'un seul Dieu, ennemis de tout simulacre, révéraient dans le feu, qui donne la vie à la nature, l'emblème de la divinité, VOLT. *Mœurs*, 6. Les Guèbres, anciens Perses dispersés autrefois par le calife Omar, toujours attachés à la religion des mages si florissante autrefois sous Cyrus, et toujours ennemis secrets des nouveaux Persans, ID. *Russie*, II, 16. || 2° Les trois mages, ou, simplement, les mages, les trois personnages qui vinrent de l'Orient à Bethléem, pour adorer Jésus-Christ. L'adoration des mages. Cet enfant qui vient de naître, dont les anges célèbrent la naissance, que les bergers viennent adorer dans sa crèche, que les mages viendront bientôt rechercher des extrémités de l'Orient, BOSS. 2e sermon, *Nativité, préambule.* Qu'était-ce que les mages dont nous honorons la mémoire? c'étaient les sages de la gentilité, BOURDAL. *Myst. Épiphanie*, t. I, p. 93. || 3° Magicien (emploi inusité aujourd'hui). Ce mage qui d'un mot renverse la nature N'a choisi pour palais que cette grotte obscure, CORN. *Illusion com.* I, 1.

— HIST. XIIIe s. Il [saint Paul] fist avuigler un mague, car il avoit le maligne esperit dou deable, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 73.

— ÉTYM. Lat. *magus*, du grec μάγος, reproduisant un mot persan qu'on rapporte au sanscr. *mahat*, grand.

2. MAGE ou MAJE (ma-j'), *adj. m.* usité seulement dans cette expression : juge mage, nom du lieutenant du sénéchal dans quelques provinces.

— ÉTYM. Ital. *maggio*, plus grand. Ce mot vient d'un adjectif latin fictif *magius*, dérivé de *magis*, plus, et non de *major*, qui avait donné *maire*.

† 3. MAGE (ma-j'), *s. f.* Quand elles [les pommes] sont bien écrasées, on se sert d'une grande pelle pour les placer sur une espèce de parquet en bois nommé la mage, qui est de forme carrée et entourée d'un rebord, GENLIS, *Maison rust.* t. III, p. 234, dans POUGENS.

MAGICIEN, ENNE (ma-ji-si-in, si-è-n'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui pratique l'art prétendu de la magie. La magicienne vint à lui dans le grand trouble où il était, et elle lui dit : vous voyez que votre servante vous a obéi, SACI, *Bible, Rois*, I, XXVIII, 21. C'était l'ancienne opinion des Égyptiens, qui, étonnés des merveilles que Dieu avait opérées en leur pays par ce grand homme [Moïse], l'avaient mis au nombre des principaux magiciens, BOSS. *Hist.* I, 12. Encore aujourd'hui les paysans d'auprès d'ici ne peuvent pas prendre une autre idée d'un homme qu'ils voient observer le ciel, sinon que c'est un magicien, FONTEN. *Louville.* On dit que tu étais magicien, que tu avais une biche qui venait dans ton camp te dire tous les desseins de tes ennemis, FÉN. *Dial. des morts anc. Dial.* 44 (*Sertorius, Mercure*). Silvestre II, Gerbert, ce savant du dixième siècle, qui passa pour magicien, VOLT. *Mœurs*, 39. On nous avait dit que nous trouverions beaucoup de magiciennes en Thessalie, et surtout dans cette ville; nous y vîmes en effet plusieurs femmes du peuple, qui pouvaient, à ce qu'on disait, arrêter le soleil, attirer la lune sur la terre, exciter ou calmer les tempêtes, rappeler les morts à la vie, ou précipiter les vivants dans le tombeau, BARTHÉL. *Anach.* ch. 35. || Fig. Alors [au XVIIIe siècle] les lumières se sont changées en incendie, et la philosophie, magicienne irritée, a consumé le palais où elle avait étalé ses prodiges, STAËL, *Allem.* III, 3. || 2° Fig. Celui qui dans un art a le talent de produire beaucoup de surprise ou de plaisir. Ce poëte est un grand magicien. || Adjectivement, en ce sens. Quelque fée ....Des feux de l'aube boréale Fit une palette idéale Pour ton pinceau magicien, V. HUGO, *Odes*, V, 22.

— HIST. XVIe s. Telles aultres singeries [incantations] qui ont plus le visage d'un enchantement magicien que de science solide, MONT. III, 313.

— ÉTYM. Dérivé de *magicus*, magique.

MAGIE (ma-jie), *s. f.* || Religion des mages, synonyme de magisme qui est plus usité. À l'âge de quatorze ans, lorsque l'esprit commence à se former, on leur [aux enfants des rois de Perse] donnait pour leur instruction quatre hommes des plus vertueux et des plus sages de l'État : le premier, dit Platon, leur apprenait la magie, c'est-à-dire, dans leur langage, le culte des dieux selon les anciennes maximes et selon les lois de Zoroastre, fils d'Oromaze.... BOSS. *Hist.* III, 4. || 2° Art prétendu de produire des effets contre l'ordre de la nature. Unissons par magie une amitié si forte, ROTR. *Herc. mour.* II, 2. Parlez au diable, employez la magie; Vous ne détournerez nul être de sa fin, LA FONT. *Fabl.* IX, 7. Les Égyptiens étaient infectés et d'idolâtrie et de magie; le peuple de Dieu même était entraîné par leurs exemples, PASC. *Pensées*, t. I, p. 309, éd. LAHURE. Ah! ma bonne, c'est dommage que nous n'y soyons [ensemble], quand ce ne serait au moins, par quelque espèce de magie, en attendant le printemps qui vient, SÉV. 8 juill. 1671. L'empereur Théodore Lascaris attribuait sa maladie à la magie; ceux qui en étaient accusés n'avaient d'autre ressource que de manier un fer chaud sans se brûler, MONTESQ. *Esp.* XII, 5. Dans le pouvoir de chasser les démons était compris celui de détruire les opérations de la magie; car la magie fut toujours en vigueur chez toutes les nations, VOLT. *Dict. phil. Église.* || Fig. Assez de gens ont toujours dans la tête un faux merveilleux enveloppé d'une obscurité qu'ils respectent; ils n'admirent la nature que parce qu'ils la croient une espèce de magie où l'on n'entend rien, FONTEN. *Mondes*, 1er soir. || Magie naturelle, ou magie blanche, celle qui, par des moyens naturels, mais inconnus au vulgaire, produit des effets qui semblent surnaturels. Non, tout ce que je sais n'est que blanche magie, MOL. *l'Ét.* I, 4. || Magie noire, celle qui est censée opérer des

effets surnaturels à l'aide des démons. || Fig. Cette noire magie ordinaire aux chrétiens L'arrête indignement dans vos honteux liens, CORN. *Théod.* II, 6. || C'est la magie noire, se dit d'une chose qu'il est malaisé de pénétrer, et où l'on ne comprend rien. Mais où a-t-il tant pris d'argent, ma fille? c'est la magie noire, SÉV. 282. || Ce n'est pas la magie noire, il ne faut point de magie pour cela, se dit d'une chose facile à faire ou à comprendre. Je surprenais l'assistance par les progrès que je faisais dans sa profession, qui, dans le fond, n'est pas la magie noire, LESAGE, *Est. Gonz.* 17. || 2° Fig. Effets qui sont produits sur les sens ou sur l'âme, et qui sont comparés aux effets de la magie. La magie du chant de la parole. La magie de l'espérance. Pourvu qu'il [le duc d'Orléans] se garde des embûches et des fausses promesses du Mazarin, qui a une magie particulière à tromper et à étourdir les princes, GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. 49. J'ai vu le roi de Prusse attendri à une simple lecture de Bérénice qu'on faisait devant lui.... quel charme tira des larmes des yeux de ce héros philosophe? la seule magie du style de ce vrai poëte, VOLT. *Irène, Lett.* J'ai conçu la magie de la lumière et des ombres, DIDER. *Salon de 1765, Œuvr.* t. XIII, p. 4, dans POUGENS. Le lieu, le temps, l'auditoire à ma dévotion, et la magie d'une lecture adroite assurant mon succès, je glissais sur le morceau faible, en appuyant sur les bons endroits, BEAUMARCH. *Barb. de Sév. Préface.* C'est là [l'émotion même de l'auteur], en partie, le secret, la magie du talent de Richardson ; eh bien, ce talent, cette magie était alors toute nouvelle en Angleterre, et presque dans la littérature européenne, VILLEMAIN, *Litt. fr.* 18° *siècle*, 2° part. 1re leçon.

— HIST. XVI° s. Meris, le vieux sorcier.... M'apprist une magie aux nochers peu connue, DESPORTES, *Eloges*, II, 6, *Pyromance.*

— ÉTYM. Lat. *magia*, du grec μαγεία, de μάγος, mage 1.

† **MAGILE** (ma-ji-l'), *s. m.* Mollusque univalve désigné par les naturalistes sous le nom de magile antique.

MAGIQUE (ma-ji-k'), *adj.* || 1° Appartenant à la magie. Ô merveilleux pouvoir de la vertu magique, MOL. *l'Ét.* I, 4. Au bruit du feu magique, aux accents du tonnerre, DUCIS, *Macbeth*, I, 1. || Baguette magique, baguette, verge dont les prétendus magiciens se servent dans leurs opérations; cercle magique, cercle qu'ils tracent sur la terre avec leur baguette. La baguette magique est aussi celle que les fées tiennent à la main et avec laquelle elles opèrent leurs prodiges. || 2° Fig. Qui étonne, enchante, fait illusion. La campagne avait un aspect magique. Tu prêtes, Mérovée, au peu que j'ai d'appas Un magique ascendant que Brunehaut n'a pas, LEMERC. *Frédég. et Brun.* III, 2. || 3° Lanterne magique, voy. LANTERNE. || 4° Tableau magique, tableau de verre, garni de petits carrés métalliques disposés bout à bout de manière à représenter un objet quelconque; quand l'étincelle électrique passe par ces carrés métalliques, il se produit une petite étincelle entre deux carrés consécutifs, de sorte que dans l'obscurité le dessin paraît tout en feu. || 5° Carré magique, carré formé de plusieurs cases, dans lesquelles on place des nombres dont la somme, prise en tous sens, est la même.

— HIST. XIII° s. De magique, l'art au deable, Je n'en croi riens, soit voir [vrai] ou fable, *la Rose*, 14822. Et uns maistres qui avoit non Coroastres trova l'art magique des enchantemens, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 22. || XV° s. Deux grans livres de magique, escript en espaignol, l'un couvert d'une pel rouge, et l'autre d'une blanche pel sans aiz, DE LABORDE, *Émaux*, p. 370.

— ÉTYM. Provenç. *magic;* espagn. et ital. *magico ;* du lat. *magicus*, de *magus*, mage 1.

† **MAGISME** (ma-jis-m'), *s. m.* La religion des anciens Perses, adorateurs du feu.

— ÉTYM. *Mage* 1.

MAGISTER (ma-ji-stèr), *s. m.* Maître d'école de village. Deux hommes, l'un vêtu de noir comme un magister de village, et l'autre de gris qui avait bien la mine d'un sergent, SCARR. *Rom. com.* II, 6. Pour moi, j'ai déjà vu le maritime empire, J'ai passé les déserts, mais nous n'y bûmes point; D'un certain magister le rat tenait ces choses... LA FONT. *Fabl.* VIII, 9. Un magister s'empressant d'étouffer Quelque rumeur parmi la populace, D'un coup dans l'œil se fit apostropher, J. B. ROUSS. *Épigr.* I, 25. J'aimerais mieux être magister de Chaillot ou de Vaugirard, que président de la plus brillante académie étrangère, D'ALEMB. *Lett. à Volt.* 13 août 1765. || Magister n'est plus le nom des maîtres d'école ou instituteurs, et il ne se dit encore que comme souvenir d'une ancienne dénomination.

— HIST. XV° s. Au regard des gages du magister, appointez en avec luy; car autrement il ne demeurera pas, et me semble que jusques trente ou quarante francs luy pourrez bien donner ; car il faudra qu'il s'habille honnestement, GODEFROY, *Observ. de Charles VIII*, p. 746, dans LACURNE.

— ÉTYM. C'est le mot latin *magister* gardé en français (voy. MAÎTRE).

MAGISTÈRE (ma-ji-stè-r'), *s. m.* || 1° La dignité du grand maître de l'ordre de Malte. || Le temps du gouvernement d'un grand maître. || 2° Terme de pharmacie. Nom donné à des composés ordinairement minéraux auxquels on supposait des vertus supérieures, qu'on tenait tout préparés dans les pharmacies, dont souvent la préparation était secrète, et qu'on nommait ainsi parce que c'étaient des choses de maître, des préparations magistrales. Elle faisait des élixirs, des teintures, des baumes, des magistères, J. J. ROUSS. *Confess.* II. || Magistère de bismuth, sous-azotate de bismuth, blanc de fard. Le seul magistère de bismuth suffisait pour toute la dépense de la maison ; ce magistère n'est pourtant pas un remède, c'est ce qu'on appelle du blanc d'Espagne ; il était seul alors dans Paris qui possédât ce trésor, FONTEN. *Leméry*. || Magistère de jalap, résine de jalap. || Magistère de soufre, soufre obtenu par précipitation d'un sulfure.

— HIST. XII° s. Li saint homme, com plus sont stanceneit [fatigués] de la posteit [puissance] de cest mundo, tant sei mettent plus desoz grant magistere de pense [pensée], *Job*, p. 472. || XIII° s. De toz trois [je] ne vous sai plus dire, Fors tant que tout par maistire Veut li premiers m'amor avoir, *Lai du conseil.* Por quoi ne vous maint [loge, demeure] ausi près Li biaus parlers com li mesdires? En est ce mauvès maistires? Oïl, certes, lais et vilains, *ib.* || XVI° s. Que les alchimistes ne vantent plus leurs secrets, qu'ils ne disent plus qu'avec leurs especes chimiques, leurs essences simples ou composées, leurs magisteres et leur elixir, ils feront des merveilles, SULLY, *Mém.* t. IV, p. 314, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *magisteri ;* espagn. et ital. *magisterio ;* du lat. *magisterium*, de *magister*, maître (voy. MAÎTRE).

MAGISTRAL, ALE (ma-ji-stral, stra-l'), *adj.* || 1° Qui tient du maître. Ils contrefont le guet, et de voix magistrale.... REGNIER, *Sat.* XI. M. Basnage avec un ton fier et avec un air magistral nous assure.... BOSS. *Var. Défense*, 1er *disc.* § 62. Je ploie et je me captive sous les paroles magistrales du Sauveur Jésus, ID. *Sermons, Quinquagésime*, 1. Tenons-nous en garde contre l'autorité magistrale qui veut subjuguer, VOLT. *Phys. Sing. de la nat. préamb.* || Terme de peinture. Touche magistrale. || 2° Dans quelques églises cathédrales, on nommait prébende magistrale, celle qui, dans d'autres, portait le nom de préceptoriale. || 3° Dans l'ordre de Malte, commanderies magistrales, celles qui étaient annexées à la dignité de grand maître. || Chambre magistrale, nom par lequel on désignait quelquefois les commanderies magistrales de Malte. || 4° Terme d'ingénieur. Ligne magistrale, le principal trait qu'on trace sur le terrain, ou sur le papier, pour représenter le plan d'une ville, d'une fortification. || 5° Terme de pharmacie. Médicaments magistraux, ceux que le pharmacien ne doit préparer qu'au moment de la prescription et d'après l'ordonnance du médecin ; par opposition à ceux que l'on tient tout préparés, et qu'on nomme compositions officinales. || 6° *S. f.* La magistrale, terme de fortification par lequel on désigne le couronnement de la maçonnerie de l'escarpe. Au saillant de ce bastion, la magistrale est à cinq mètres au-dessus du fond du fossé. || 7° *S. m.* Le magistral, terme de métallurgie par lequel on désigne un mélange de sel marin, de sulfate et d'alun, qui sert à opérer l'amalgamation de certains minerais d'argent. M. Polony se propose de publier la composition de ce magistral, qui n'est pas encore bien connue, BUFF. *Min.* t. VIII, p. 59.

— HIST. XV° s. Ung appelé Pierre, qui estoit varlet de guerre fort magistral [arrogant], DU CANGE, *magisterialis*. || XVI° s. On peut faire quelque sirop magistral de pommes de reinette, ou court pendu, de buglosse.... PARÉ, XX, 28. Le conseil de Platon ne me plaist pas, de parler tousjours d'un langage maestral à ses serviteurs, MONT. III, 278. Avecques une gravité et une contenance magistrale, ID. I, 281. Jean de Brillac, lieutenant et juge magistral criminel en la ditte senechaussée de Poictou, *Coust. génér.* t. II, p. 608.

— ÉTYM. Provenç. *majestral, maestral, maistral ;* espagn. *maestral ;* du lat. *magistralis*, de *magister*, maître (voy. MAÎTRE).

MAGISTRALEMENT (ma-ji-stra-le-man), *adv.* D'une manière magistrale. Ils [les riches] croient le payer [un auteur] avec usure, s'ils disent magistralement qu'ils ont lu son livre, LA BRUY. I. Devait-il écrire si magistralement et si mal sur des matières qu'il n'entendait pas du tout? VOLT. *Dict. phil. Athéisme.* Des écrivains obscurs qui prononceraient magistralement sur les écrits d'un auteur célèbre, DIDER. *Claude et Nér.* II, 109.

— HIST. XV° s. Ung damoiseau.... qui les print à regarder moult volentiers, parce que magistralement s'entreaccointoient au tranchant des espées, *Perceforest*, t. IV, f° 142.

— ÉTYM. *Magistrale*, et le suffixe *ment*.

MAGISTRAT (ma-ji-stra ; le *t* ne se lie pas ; au pluriel, l'*s* se lie : des ma-ji-stra-z intègres), *s. m.* || 1° Officier civil qui rend la justice ou maintient la police ou administre un territoire. Un maire, un conseiller municipal sont quelquefois qualifiés de magistrats. D'un magistrat ignorant C'est la robe qu'on salue, LA FONT. *Fabl.* V, 14. Ce magistrat dont la vieillesse vénérable impose le respect à tout un peuple, PASC. *Pens.* III, 3. Nos magistrats ont bien connu ce mystère : leurs robes rouges, leurs hermines, dont ils s'emmaillottent en chats fourrés, les palais où ils jugent, les fleurs de lis, tout cet appareil auguste était fort nécessaire, ID. *ib.* Sous ces yeux redoutables [de Dieu], notre sage magistrat écoutait également le riche et le pauvre, d'autant plus pur et d'autant plus ferme dans l'administration de la justice que, sans porter ses regards sur les hautes places dont tout le monde le jugeait digne, il mettait son élévation comme son étude à se rendre parfait dans son état, BOSS. *le Tellier.* S'il fallait, sans amis, briguant une audience, D'un magistrat glacé soutenir la présence.... BOIL. *Lutr.* III. Le peuple au champ de Mars nomme ses magistrats, RAC. *Brit.* I, 2. Les préjugés des magistrats ont commencé par être les préjugés de la nation, MONTESQ. *Préf. de l'Esprit des lois.* Un paysan du pays allemand, dans le canton de Berne, est persuadé, sans orgueil, que les magistrats ne sont que ses gens d'affaires, CONDIL. *Étud. hist.* II, 3. Les magistrats, dans quelque circonstance et pour quelque grand intérêt de corps que ce puisse être, ne doivent jamais être que magistrats, sans parti et sans passions comme les lois, qui absolvent et punissent sans aimer ni haïr, D'ALEMB. *Éloges, Montesquieu.* || Sous l'ancienne monarchie les charges de magistrats étaient vénales. L'argent seul au palais peut faire un magistrat, BOIL. *Épître* V. Vos jeunes magistrats, qui achètent une charge de juge dès qu'ils savent monter à cheval, doivent étaler dans les tribunaux tout ce que l'impertinence a de plus ridicule, VOLT. *Babouc.* || 2° Magistrat de sûreté, nom donné à des fonctionnaires chargés de la poursuite des délits ; ils sont remplacés par les procureurs impériaux. || 3° Absolument et collectivement. Dans quelques villes, le corps des officiers municipaux (ce sens est latin). Le magistrat fit une proclamation. Le comte de Steinbock, un des généraux suédois, assembla le magistrat de la part du roi, demanda le passage pour les troupes et quelques munitions, VOLT. *Charles XII*, 2. || Il se dit aussi, dans un sens analogue mais plus étendu, de l'ensemble des hauts fonctionnaires civils. Plus le magistrat est nombreux, plus la volonté du corps se rapproche de la volonté générale, J. J. ROUSS. *Contr.* III, 2. || 4° Magistrats du Pô, du Rhin, commissions chargées de la conservation des rives de ces fleuves.

— HIST. XIV° s. Sachez que tous offices publiques estoient appellez magistraz en general, BERCHEURE, f° 2, *verso*. || XVI° s. Solon voulut que les offices et magistrats demourassent entre les mains des riches citoyens, AMYOT, *Solon*, 30. Il voulut que le peuple seul eust l'authorité d'élire tous les officiers et magistrats publiques, ID. *Publ. et Sol.* 2. Ayant eu à dire qu'il avoit exercé certain honorable magistrat [magistrature] à Rome, MONT. IV, 62.

— ÉTYM. Provenç. *magistrat;* espagn. *magistrado;* ital. *magistrato;* du lat. *magistratus*, de *magister*, maître (voy. MAÎTRE). Le plus ancien sens de *magistratus* est magistrature ; d'où le sens collectif que l'on trouve encore en français.

MAGISTRATURE (ma-ji-stra-tu-r'), *s. f.* || 1° La dignité, la charge du magistrat qui rend la justice. Vieilli dans la magistrature avec éclat, PATRU, *Plaid.* 9, dans RICHELET. On y vit tout l'esprit et les maximes d'un juge qui, attaché à la règle, ne porte pas dans le tribunal ses propres pensées, ni des adou-

[illegible] ou des rigueurs arbitraires, et qui veut [illegible] *le Tellier.* [illegible] ment de cette suprême magistrature (la charge de chancelier) que M. le Tellier? FLÉCH. *le Tellier.* Rien de si court en robe que les Chauvelins, qui [illegible] la fortune du chancelier le Tellier les [illegible] [illegible] La magistrature n'est que trop souvent un titre d'oisiveté [illegible] que par bienséance, FLÉCH. *Panég. St Louis.* Et je voulus après [illegible] vers la magistrature, VOLT. *le Pauvre diable.* ‖ 2° Le [illegible] il était [illegible] le sein même de la magistrature, FLÉCH. *le Tellier.* La magistrature [illegible] de la société [illegible] sont les plus sévères, MARMONTEL, *Élém. litt. Œuv.* t. VII, p. 183, dans POUGENS. ‖ La magistrature assise, les juges; la magistrature debout, le parquet, c'est-à-dire les procureurs et avocats généraux, les procureurs impériaux et leurs substituts ‖ 3° Le temps durant lequel un magistrat exerce ses fonctions. Cela est arrivé pendant sa magistrature ‖ 4° En général, toute haute dignité qui confère le gouvernement de l'État. À Rome, le consulat était une magistrature annuelle. Médon, fils de Codrus, fut le premier qui exerça cette magistrature (d'archonte), et elle demeura longtemps dans sa famille, BOSS. *Hist.* I, 4. Dans toute magistrature, il faut compenser la grandeur de la puissance par la brièveté de la durée, MONTESQ. *Esp.* II, 3. Les magistratures à vie s'exercent toujours avec une sorte de nonchalance peu favorable au bien public, CONDILLAC, *Ét. hist.* II, 6.

— ÉTYM. *Magistrat.* Le XVIᵉ siècle disait *magistrat* pour *magistrature*, qui paraît s'être introduit au commencement du XVIIᵉ.

† **MAGMA** (ma-gma), *s. m.* Terme de pharmacie et de chimie. Marc ou matière épaisse qui reste après l'expression des parties les plus fluides d'une substance quelconque.

— ÉTYM. Μάγμα, de μάσσειν, pétrir.

† **MAGNAN** (ma-gnan), *s. m.* Nom vulgaire du ver à soie dans le Midi.

— HIST. XVIᵉ s. En France vers à soie ; en Languedoc, Provence et environs, magnaus, O. DE SERRES, 460. Un seul homme gouvernera tant de magnaus que voudrez, ID. 469.

— ÉTYM. Origine inconnue. On peut croire cependant que *magn-an* a un radical commun avec l'anglais *magg-ot*, ver.

† **MAGNANAGE** (ma-gna-na-j'), *s. m.* Ce qui tient à la culture du ver à soie. ‖ On dit dans quelques endroits magnanage.

† **MAGNANERIE** (ma-gna-ne-rie), *s. f.* Grande pièce n'ayant quelquefois que les murs et le toit et renfermant des claies étagées sur lesquelles on dispose les vers à soie. ‖ L'art d'élever les vers à soie. Il entend bien la magnanerie. ‖ On dit aussi magnanière.

— ÉTYM. *Magnan.*

† **MAGNANIER** (ma-gna-nié), *s. m.* Celui qui élève en grand les vers à soie. ‖ Contre-maître qui dirige et surveille cette sorte de travail.

MAGNANIME (ma-gna-ni-m'), *adj.* ‖ 1° Qui a l'âme grande. Charles Iᵉʳ, roi d'Angleterre, était juste, modéré, magnanime, BOSS. *Reine d'Anglet.* [illegible] la reçut (Henriette) [illegible] à la majesté des deux [illegible] un sujet qu'il estimait [illegible] magnanimes. [illegible] *Vie de Pisc.* ‖ [illegible] magnanime, [illegible] 16 juin 1671. ‖ 2° Il se dit aussi des choses. Action magnanime. Et vous l'avez [de cœur] tous deux trop grand, trop magnanime, Pour souffrir sans horreur l'ombre même d'un crime, CORN. *Héracl.* V, 6. Je ne puis démentir cette horreur magnanime Qu'en recevant le [illegible] ID. *Tite et Bér.* II, 1. Ah! [illegible] du malheur qui m'opprime, Votre cœur aisément se montre magnanime! RAC. *Iph.* I, 3. Sur tous ces pontifes du crime... Lance ta fureur magnanime, A. CHÉN. *Odes*, V. Partout des malheureux, des proscrits, des victimes Luttant contre le sort ou contre les bourreaux ; On dirait que le ciel aux cœurs plus magnanimes Mesure plus de maux, LAMART. *Méd.* I, 14.

— HIST. XIIIᵉ s. Magnanimes est cil qui est atornez à grandisme afaire, et se esleesce (réjouit) et esjoït à faire les hautes choses, BRUN. LATINI, *Trés.* p. 287. ‖ XVIᵉ s. Magnanime entreprise, *Nuits de Straparole*, t. I, p. 419, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *magnanimus*, de *magnus*, grand, et *animus*, âme (voy. ÂME).

MAGNANIMEMENT (ma-gna-ni-me-man), *adv.* D'une manière magnanime. Il s'est magnanimement comporté.

— HIST. XVIᵉ s. Magnanimement, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Magnanime*, et le suffixe *ment*.

MAGNANIMITÉ (ma-gna-ni-mi-té), *s. f.* ‖ 1° Vertu de celui qui est magnanime.... Qui soutient avec cœur et magnanimité L'honneur de sa naissance et de sa dignité, CORN. *Mort de P.* III, 4. La magnanimité est un noble effort de l'orgueil, par lequel il rend l'homme maître de lui-même pour le rendre maître de toutes choses, LA ROCHEFOUC. *Prem. pens.* 90. La magnanimité est assez bien définie par son nom ; néanmoins on pourrait dire que c'est le bon sens de l'orgueil, et la voie la plus noble pour recevoir des louanges, ID. *Max.* 285. La magnanimité méprise tout, pour avoir tout, ID. *ib.* 248. On ne peut assez louer la magnanimité de cette princesse : la fortune ne pouvait rien sur elle, BOSS. *Reine d'Anglet.* La magnanimité qui se rend justice à elle-même, qui se connaît, tient le milieu entre l'humilité et l'orgueil, DIDEROT, *Opin. des anc. ph.* (*phil. péripatéticienne*). ‖ 2° Acte de magnanimité. Henri II donna deux édits par lesquels il assura une pleine franchise à ses sujets ; les deux Bourgognes ne se ressentirent pas encore de ces magnanimités, VOLT. t. L, p. 3, éd. BEUCHOT. ‖ Par moquerie. Tandis qu'il se fortifiait ainsi par toutes les magnanimités d'opéra qui lui venaient en tête, HAMILTON, *Contes, Hist. de Fleur d'épine.* ‖ 3° Vinaigre de magnanimité, voy. VINAIGRE.

— HIST. XIIIᵉ s. De magnanimité; ceste parole vaut autant à dire comme grant corage ou hardement ou proesce ; car ele nos fait, par nostre gré, envair raisonablement les grans choses, BRUN. LAT. *Trésor*, p. 288. ‖ XIVᵉ s. Magnanimité est en grans choses et vers grans choses, et ce appert assez par le nom d'elle, ORESME, *Eth.* 128.

— ÉTYM. Provenç. *magnanimitat*; espagn. *magnanimidad*; ital. *magnanimità*; du lat. *magnanimitatem*, de *magnanimus*, magnanime.

MAGNAT (magh-na), *s. m.* Grand du royaume en Pologne et en Hongrie. Les magnats polonais. Un magnat hongrois.

— ÉTYM. Lat. *magnates*, grands seigneurs, de *magnus*, grand.

† **MAGNATISME** (magh-na-ti-sm'), *s. m.* La puissance des magnats dans la Pologne et la Hongrie.

— ÉTYM. *Magnat.*

† **MAGNAUD** (ma-gnô), *s. m.* Nom donné en quelques endroits au magnan, ver à soie.

† **MAGNAUDERIE** (ma-gnô-de-rie), *s. f.* Se dit en quelques endroits pour magnanerie.

† **MAGNAUDEUR, EUSE** (ma-gnô-deur, deû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui prend soin des vers à soie (Drôme).

† **MAGNÉSICO-AMMONIQUE** (ma-gné-zi-ko-a-mmo-ni-k'), *adj.* Terme de chimie. Sel magnésico-ammonique, sel qui contient de la magnésie et de l'ammoniaque. ‖ On dit semblablement magnésico-[illegible], magnésico-potassique.

† **MAGNÉSIDES** (ma-gné-zi-d'), *s. m. pl.* Classe de minéraux qui renferme la magnésie et ses combinaisons.

— ÉTYM. *Magnésie.*

MAGNÉSIE (ma-gné-zie), *s. f.* ‖ 1° Magnésie noire, ancien nom du peroxyde de manganèse. ‖ Magnésie des peintres, des verriers, oxyde de manganèse. ‖ [illegible], magnésie de Lydie, la marcassite. ‖ 2° Terme de chimie. Magnésie blanche, ou, simplement, magnésie, oxyde de magnésium, espèce de terre douce, très-fine et très-blanche qui happe à la langue. Un chanoine romain a le premier prôné et vendu cette terre comme médicament au commencement du XVIIIᵉ siècle sous les noms de magnésie blanche et de poudre du comte de Palme.... ce fut Black qui, en 1755, fit connaître le premier, avec autant d'étendue que de méthode, dans les mémoires de la société d'Édimbourg la différence de la magnésie d'avec la chaux, FOURCROY, *Connaiss. chim.* t. II, p. 162, dans POUGENS. ‖ Magnésie blanche ou magnésie anglaise, sous-carbonate de magnésie.

— ÉTYM. *Magnésie noire*, ainsi dite par assimilation avec l'aimant, en latin *magnes* (voy. MAGNÉTIQUE).

† **MAGNÉSIÉ, ÉE** (ma-gné-zi-é, ée), *adj.* Terme de minéralogie. Qui contient de la magnésie à l'état de combinaison.

† **MAGNÉSIEN, IENNE** (ma-gné-ziin, ziè-n'), *adj.* Qui contient de la magnésie. Sels magnésiens. M. Margraaf a prouvé que la terre qui, dans l'eau mère du sel marin, reste combinée avec son acide, est celle que l'on appelle aujourd'hui terre magnésienne, CONDORCET, *Margraaf.*

† **MAGNÉSIFÈRE** (ma-gné-zi-fè-r'), *adj.* Terme de minéralogie. Qui contient de la magnésie. Les calcaires magnésifères.

— ÉTYM. *Magnésie*, et le lat. *ferre*, porter.

† **MAGNÉSIQUE** (ma-gné-zi-k'), *adj.* ‖ 1° Terme de chimie. Sels magnésiques, sels qui ont pour base la magnésie. ‖ Lumière magnésique, lumière très-vive produit par la combustion du magnésium. ‖ 2° Terme de géologie. Se dit d'un genre de terrains qui se compose de roches magnésiques.

† **MAGNÉSITE** (ma-gné-zi-t'), *s. f.* Minéral, dit vulgairement écume de mer, et composé de magnésie, de silice et d'eau.

† **MAGNÉSIUM** (ma-gné-zi-om'), *s. m.* Terme de chimie. Métal qui produit la magnésie en se combinant avec l'oxygène.

— ÉTYM. Voy. MAGNÉSIE.

† **MAGNÉTIPOLAIRE** (ma-gné-ti-po-lè-r'), *adj.* Terme de géologie. Roche magnétipolaire, roche magnétique avec existence de pôles.

MAGNÉTIQUE (ma-gné-ti-k'), *adj.* ‖ 1° Terme de physique. Qui appartient à l'aimant, qui y a rapport. Déterminer l'intensité magnétique. On a observé qu'un aimant bien armé donne à l'acier plus de vertu magnétique qu'il n'en a lui-même, BUFF. *Min.* t. IX, p. 184. Les attractions et les répulsions électriques et magnétiques décroissent en raison du carré des distances, LAPLACE, *Exposé*, I, 14. ‖ Barreau magnétique, verge d'acier à laquelle on a communiqué la propriété de l'aimant. ‖ Faisceaux magnétiques, barreaux aimantés réunis parallèlement entre eux. ‖ Équateur magnétique, courbe formée autour de la terre par la série des points où l'aiguille aimantée reste horizontale. ‖ Méridien magnétique, grand cercle qui passe par les pôles magnétiques de la terre, et dans le plan duquel se trouve l'aiguille aimantée. ‖ Pôle magnétique, le point voisin du nord vers lequel se dirige l'aiguille d'une boussole. ‖ Fluide magnétique, nom que l'on donnait autrefois à la cause des actions magnétiques. ‖ 2° Qui appartient au magnétisme dit animal. ‖ 3° Fig. Qui exerce une attraction forte et mystérieuse. Il y a quelque chose de magnétique dans son regard.

— ÉTYM. Lat. *magneticus*, de *magnes*, du grec μάγνης, aimant, proprement pierre de la Magnésie, province de l'Asie Mineure. Le latin *magnetem* avait donné dans l'ancienne langue *manete*; XIIIᵉ s. Par la vertu de la manete, Une pierre laide et noirete Où li fers volentiers se joint, *Biographie univers.* au mot *Guyot de Provins*.

† **MAGNÉTIQUEMENT** (ma-gné-ti-ke-man), *adv.* D'une manière magnétique.

† **MAGNÉTISATION** (ma-gné-ti-za-sion), *s. f.* Action de magnétiser. Manière de magnétiser. ‖ État d'une personne dite magnétisée.

MAGNÉTISÉ, ÉE (ma-gné-ti-zé, zée), *part. passé* de magnétiser. Une jeune fille magnétisée. ‖ Substantivement. Un magnétisé. Une magnétisée. Les magnétisés.

MAGNÉTISER (ma-gné-ti-zé), *v. a.* ‖ 1° Employer sur une personne les procédés indiqués par les adeptes du magnétisme animal. ‖ 2° Fig. Conquérir un grand ascendant sur une personne.

— ÉTYM. Voy. MAGNÉTIQUE.

MAGNÉTISEUR, EUSE (ma-gné-ti-zeur, zeû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui pratique les procédés du magnétisme animal.

— ÉTYM. *Magnétiser.*

MAGNÉTISME (ma-gné-ti-sm'), *s. m.* ‖ 1° Terme de physique. Cause qui donne à un aimant naturel ou artificiel convenablement suspendu la propriété de se diriger d'un côté vers le pôle nord, de l'autre

vers le pôle sud, d'attirer par sa partie tournée vers le nord la partie d'un autre aimant qui regarde le midi, et de repousser au contraire le côté boréal de ce dernier aimant; cette propriété, qui appartient au fer, au cobalt et au nickel, a été rattachée, dans ces derniers temps, aux phénomènes électriques. On peut donner le magnétisme à tout fer ou toute matière ferrugineuse, non-seulement en la tenant constamment dans la même situation, mais encore par le choc et par le frottement, BUFF. *Min.* t. IV, p. 16. La direction de l'aiguille vers les parties polaires du globe terrestre, sa déclinaison et son inclinaison dans les différents lieux sont les effets de ce magnétisme dont nous avons tiré le grand moyen de parcourir les mers et les terres inconnues, ID. *ib.* t. IX, p. 174. || Magnétisme de la terre, du globe, effets magnétiques développés par la terre. || 2° Terme par lequel certains médecins alchimistes désignaient une espèce de sympathie occulte. La guérison par le magnétisme s'effectuait en appliquant au sang tiré du malade les remèdes qui devaient opérer sur la masse entière du sang, *Dict. de Trévoux.* || 3° Magnétisme animal, ou, simplement, magnétisme, système de pratiques à l'aide desquelles on produit sur le corps humain des phénomènes insolites, comparés dans l'origine à ceux qui caractérisent l'aimant (voy. MESMERISME).

— ÉTYM. *Magnétiser.*

† **MAGNÉTO-ÉLECTRIQUE** (ma-gné-to-é-lè-ktri-k'), *adj.* Terme de physique. Qui a rapport à l'électricité et au magnétisme. || Appareils magnéto-électriques, appareils dans lesquels l'électricité est produite par un mouvement communiqué à un système d'aimants. Machines magnéto-électriques.

† **MAGNÉTOLOGIE** (ma-gné-to-lo-jie), *s. f.* Traité sur l'aimant, le magnétisme.

— ÉTYM. Μάγνης, aimant, et λόγος, traité.

† **MAGNÉTOMÈTRE** (ma-gné-to-mè-tr'), *s. m.* Appareil propre à faire connaître la force attractive d'un aimant. || Magnétomètre bifilaire (de *bi*, deux, et *fil*), instrument permettant de mesurer les variations d'intensité de la force magnétique horizontale.

— ÉTYM. Μάγνης, aimant, et *mètre*, mesure.

† **MAGNEY** (ma-gnè), *s. m.* Nom mexicain de l'*agave cubensis*, Jacquin (broméliacées). || On dit aussi maguey.

† **MAGNIER** (ma-gnié), *s. m.* Nom, dans quelques provinces, du chaudronnier, du raccommodeur de chaudrons. Les magniers ou raccommodeurs de chaudrons, comme ceux qui les vendent ou les font, sont des chaudronniers sujets au droit de sixième classe, *Circulaire des régisseurs de l'enregistrement du 12 nivôse an VII sur les patentes*

MAGNIFICAT (magh-ni-fi-kat'), *s. m.* Terme de liturgie catholique. Cantique de la Vierge, qu'on chante à vêpres et au salut, et qui commence par le mot *magnificat*. Entonner le magnificat. Seul à magnificat je me vois encensé, BOIL. *Lutr.* I. || Fig. Entonner le magnificat à matines, faire une chose hors de propos. || Fig. Corriger le magnificat, et aussi corriger le magnificat à matines, faire des critiques sans fondement. || Fig. Gloser sur le magnificat, faire quelque chose de très-facile. Et, pour savoir gloser sur le magnificat, Trancher en leurs discours de l'esprit délicat, RÉGNIER, *Sat.* X. || *Au plur.* Des magnificat.

— HIST. XIV° s. Quant vint au magnificat dire, En cantant oy ce vier [verset] lire : Deposuit potentes de sede...., J. DE CONDET, p. 149. || XVI° s. J'atteste les muses que je ne suis point ignorant, et ne crie point en langage vulgaire comme ces nouveaux venus qui veulent corriger le magnificat, RONS. 591.

— ÉTYM. Lat. *magnificat*, [mon âme] magnifie, loue [le Seigneur] (voy. MAGNIFIER).

MAGNIFICENCE (ma-gni-fi-san-s'), *s. f.* || 1° Qualité de celui qui est magnifique. Le Seigneur ne fera voir sa magnificence qu'en ce lieu-là, SACI, *Bible, Isaïe*, XXXIII, 21. Et pour définir en quoi consiste la magnificence, on verra qu'elle paraît dans les grands travaux consacrés à l'utilité publique, dans les ouvrages qui attirent de la gloire à la nation, qui impriment du respect aux sujets et aux étrangers et rendent immortels les noms des princes, BOSS. *Polit.* V, IV, 2. Ces deux rois [de France et d'Espagne] avec leur cour, d'une grandeur, d'une politesse et d'une magnificence aussi bien que d'une conduite si différente, ID. *Mar. Thér.* Elle eut une magnificence royale; et l'on eût dit qu'elle perdait ce qu'elle ne donnait pas, ID. *Reine d'Anglet.* Jetez les yeux de toutes parts : voilà tout ce qu'a pu faire la magnificence et la piété pour honorer un héros, ID. *Louis de Bourbon.* Chantez, louez le Dieu que vous venez chercher ; Tout l'univers est plein de sa magnificence, RAC. *Ath.* I, 4. La magnificence est la passion des dupes, MAINTENON, *Lett. à M. d'Aubigné*, 26 sept. t. I, p. 145, dans POUGENS. Les rois sont condamnés à la magnificence, DELILLE, *Jard.* I. || 2° Qualité de ce qui est magnifique. La magnificence d'un temple, d'un palais. C'est enfin aujourd'hui que finit la longue magnificence de la noce de Mlle de Louvois; il y a deux mois qu'elle est exposée au public, SÉV. 19 avr. 1694. Cette chapelle royale qu'elle fit bâtir avec tant de magnificence, BOSS. *Reine d'Anglet.* La magnificence du culte extérieur a beaucoup de rapport à la constitution de l'État, MONTESQ. *Esp.* XXV, 7. Avec quelle magnificence la nature ne brille-t-elle pas sur la terre! BUFF. *Quadrup. Œuvres*, t. IV, p. 9. Lorsqu'on leur demandait pourquoi cette profusion inutile de germes, ils répondaient que c'était la magnificence ordinaire de la nature...., ID. *Hist. anim.* ch. 5, *Œuvres*, t. III, p. 327. || 3° Fig. Qualité dans le style, dans les beaux-arts, comparée à la magnificence des choses. La magnificence du style, des idées, des expressions, des images. J'y ai jeté, autant que j'ai pu, la magnificence des mots, et, à l'exemple des anciens poëtes dithyrambiques, j'y ai employé les figures les plus audacieuses, BOIL. *Disc. sur l'ode.* Je ne prétends pas dans une traduction si littérale avoir fait sentir toute la force de l'original, dont la beauté consiste principalement dans le nombre, l'arrangement et la magnificence des paroles, ID. *Longin, Subl. Réfl.* VIII. La magnificence des éloges a égalé celle des événements, MASS. *Or. fun. Louis le Grand.* Les pensées sublimes sont rares, et ne peuvent être suppléées, ni par la magnificence des mots, cette magnificence si pauvre quand celle des choses n'y répond pas, ni par ce beau désordre qu'on n'a pu jusqu'ici bien définir, D'ALEMB. *Réfl. sur la poés. Œuv.* t. IV, p. 106, dans POUGENS. Eschyle avait conservé dans son style les hardiesses du dithyrambe, et Sophocle la magnificence de l'épopée, BARTHÉL. *Anach.* ch. 69. || 4° Au plur. Objets magnifiques, dépenses éclatantes, largesses. L'empereur m'honorant de ses magnificences, Je ne les reçus pas comme des récompenses, ROTROU, *Bélis.* V, 3. Il [le roi] ne trouva partout que médiocrité, Louanges du désert et de la pauvreté; C'étaient là ses magnificences [du berger devenu ministre], LA FONT. *Fabl.* X, 10. On a donné cent millions de gratifications; deux mille pistoles à M. de Lavardin, autant à M. de Molac.... enfin des magnificences, SÉV. 6 sept. 1671. Rien n'est égal aux magnificences que la maréchale de Rochefort porte à cette princesse [la future Dauphine], ID. 24 janv. 1680. Rappelez-vous seulement les traités, les magnificences, les événements pompeux des premières années de ce règne [de Louis XIV], MASS. *Carême, Mort.* Mille créanciers malheureux souffrant de vos profusions et de vos magnificences, ID. *Carême, Pâques.*

— HIST. XIII° s. Magnificence vaut autant à dire comme grandor, et ce est une vertu qui nos fait acomplir les grans choses et nobles de grant afaire, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 397. Magnificence est une vertus qui oevre par richesces, grans dispenses et grans maisons, ID. *ib.* p. 285. || XIV° s. Si li jeu n'estoient par grant magnificence restauré... BERCHEURE, f° 40, *verso.* Aornez de nos royaux aornemens, il chevauche là en grant magnificence, ID. f° 30, *recto.* Les cielz nous monstrent la magnificence de Dieu, ORESME, *Thèse de MEUNIER.* || XV° s. Et une si terrible armée Et de si grant magnificence, *Myst. du siége d'Orléans*, p. 760. || XVI° s. Ils se mocquoient ouvertement des excessives magnificences du pape, D'AUB. *Hist.* II, 82.... Et va dire à l'abbé, sans oublier les reverences, excellences et magnificences...., DESPER. *Contes*, XC. Magnificence, PALSGRAVE, p. 66 (qui dit qu'on prononce manificence).

— ÉTYM. Provenç. et esp. *magnificencia*; ital. *magnificenzia*; du lat. *magnificentia* (voy. MAGNIFIER).

MAGNIFIÉ, ÉE (ma-gni-fi-é, ée), *part. passé* de magnifier. Remplissez de tant d'allégresse Quiconque en vous s'est confié, Qu'il ait lieu de dire sans cesse : Le Seigneur soit magnifié, CORN. *Trad. du psaume LXIX.*

MAGNIFIER (ma-gni-fi-é), je magnifiais, nous magnifiions, vous magnifiiez; que je magnifie, que nous magnifiions, que vous magnifiiez, *v. a.* || 1° Exalter la grandeur. Quintius, qui parla après lui, ne s'arrêta pas tant à magnifier les armes des Romains, qu'à donner bonne opinion de leur foi envers leurs amis, MALH. *Le XXXIII° livre de T. Live*, ch. 2. Magnifier, ce mot est excellent et a une grande emphase pour exprimer une louange extraordinaire.... mais avec tout cela il faut avouer qu'il vieillit, et qu'à moins que d'être employé dans un grand ouvrage, il aurait de la peine à passer, VALGELAS, *Rem.* CXXIII. S'il [le Seigneur] les exalte, ce n'est point tant eux qu'il exalte, que ses dons qu'il exalte en eux, qu'il couronne en eux, qu'il magnifie et qu'il canonise en eux, BOURDAL. *Panég. de S. François de Paule*, II. Le train du jour est de magnifier les victoires de Bonaparte, CHATEAUB. *Mém.* t. VI, p. 244. Le légionnaire qui avait conservé un morceau de sa pique ou de son bouclier [dans la retraite de Perse]... magnifiait son courage, ID. *Études hist.* II, 2. || Il se dit particulièrement de Dieu. Après un si haut privilége Dont il plaît au Seigneur de me gratifier, Je me dois tout entière à le magnifier, CORN. *Trad. du cant. de la Vierge.* || 2° Se magnifier, *v. réfl.* S'exalter soi-même. Elle rapporte uniquement à Dieu la gloire de ce qu'il avait opéré en elle ; elle le magnifia, mais elle ne se magnifia point elle-même, NICOLE, *Contin. des Essais, Pens. sur les myst.*

— HIST. XII° s. Et si cume jo ai ui magnefied ta anme en mun quer [cœur], tut issi seit magnefiee la meie devant nostre Seignur, *Rois*, p. 106 || XIII° s. Si ne vueil encore estre las De les euvres magnifier, J. DE MEUNG, *Tr.* 879. Lors n'i a chevelu ne chaute Le roy du ciel n'en glorefit, Et sa mere n'en magnefist, GAUTIER DE COINCY, p. 224. || XV° s. Et moult louerent, mercierent et magnifierent, comme raison estoit, le roy de France, CHR. DE PISAN, *Charles V*, III, 46. || XVI° s. En magnifiant nature tant qu'il leur est possible, ils taschent d'amortir le nom de Dieu, CALV. *Instit.* 16. De la sagesse de Dieu, elle se magnifie assez clairement en dispensant si bien et reiglément toutes choses, ID. *ib.* 20. C'est une chose utile de magnifier au peuple la dignité du ministre par une telle ceremonie, ID. *ib.* 856.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *magnificar*; ital. *magnificare*, du lat. *magnificare*, de *magnus*, grand, et *facere*, faire.

MAGNIFIQUE (ma-gni-fi-k'), *adj.* || 1° Qui se plaît à faire de grandes et éclatantes dépenses, ou de grands dons; qui se montre avec splendeur. [Dans l'amour] l'on devient magnifique sans l'avoir jamais été, PASC. *Amour.* Elle était au dehors reine magnifique, au dedans humble servante de Dieu, FLÉCH. *Mar.-Thér.* Tel a vécu pendant toute sa vie chagrin, emporté, avare, qui était né gai, paisible, paresseux, magnifique, LA BRUY. XI. Voilà Sésostris, repondit Arcésius, et tu vois par son exemple combien les dieux sont magnifiques à récompenser les bons rois, FÉN. *Tél.* XIX. Le plus fidèle de tous les amis, le plus magnifique de tous les bienfaiteurs, MASS. *Carême, Pécheresse.* || *S. m.* Celui qui est magnifique. Ce que le libéral fait par générosité, le magnifique ne le fait que par ostentation, *Dict. de l'Acad.* Le magnifique était un nom de guerre Qu'on lui donna; bien l'avait mérité, LA FONT. *Magn.* || 2° Il se dit des choses, dans le même sens. Des récompenses magnifiques. Que je croirais lui faire un présent magnifique, CORN. *Sert.* III, 2. Soit qu'il embellit cette magnifique maison, BOSS. *Louis de Bourbon.* Quand verrai-je, ô Sion, relever tes remparts Et de tes tours les magnifiques faîtes? RAC. *Esth.* I, 2. || Ironiquement. Il vint ici un augustin indigne, très-indigne, et à qui je ne réponds sur ses magnifiques ignorances.... SÉV. 12 juin 1680. || 3° Fig. Il se dit de ce qui a une pompe comparée à la magnificence. Des titres magnifiques. N'attendez pas [du prince mourant] ces magnifiques paroles qui ne servent qu'à faire connaître, sinon un orgueil caché, du moins les efforts d'une âme agitée, BOSS. *Louis de Bourbon.* À la vue d'un si grand objet [le crucifix apporté à la mourante], n'attendez pas de cette princesse des discours étudiés et magnifiques : une sainte simplicité fait ici toute la grandeur, ID. *Duch. d'Orl.* Et souvent on ennuie en termes magnifiques, BOIL. *Épît.* IV. || Style magnifique, voy. STYLE. || Des promesses magnifiques, des promesses qui font espérer beaucoup. || 4° Familièrement. Très-beau. Un temps magnifique. Ses états de service sont magnifiques. Oui l'avenir est magnifique, Jeunes Français, jeunes amis, V. HUGO, *Chants du crépusc.* I. || 5° Magnifiques seigneurs, titre donné au conseil souverain de quelques républiques suisses. Après bien des séances et de mûres délibérations, le magnifique conseil des deux cents prononça que Jésus n'était mort que pour le salut des élus : on conçoit bien que ce jugement fut une affaire de faveur, et que Jésus serait mort pour les damnés si le professeur Tronchin avait eu plus de crédit que son adversaire, J. J. ROUSS. *Lett. de la Mont.* 5° lett. || 6° *S. m.* Le magnifique, espèce d'oiseau de paradis ou paradisier.

— HIST. XIII^e s. Li hom qui est magnifiques est ententis par sa nature que ses afaires soient fais à grant honor et à grant despens plus volentiers que à petit; et qui en ce faut, il est apelez parvifiques, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 300. || XVI^e s. De ce point se prendra garde le gouverneur de ces magnifiques animaux [vers à soie], pour lui-mesme estre exemple de netteté à tous ceulx qu'il a sous sa charge, O. DE SERRES, 461. Ces magnifiques [les Vénitiens] perdirent ce peuple et beaucoup de leur creance par le manquement..., D'AUB. *Hist.* II, 74. Resjouy-toy, David... Avec la France entend, d'un magnifique ton, Bruire divinement ta royale chanson, BERTAUT, *Tombeau de Desportes*.

— ÉTYM. Genev. *manifique*; provenç. *magnific*; espagn. et ital. *magnifico*; du lat. *magnificus* (voy. MAGNIFIER).

MAGNIFIQUEMENT (ma-gni-fi-ke-man), *adv.* || 1° D'une façon magnifique. C'est dans les palais des rois que se trouvent ceux qui sont vêtus magnifiquement, et qui vivent dans les délices, SACI, *Bible, Évang. St Luc*, VII, 25. L'on a trouvé le moyen de distinguer les naissances illustres d'avec les naissances viles et vulgaires.... et par-là vous voyez déjà sa naissance magnifiquement relevée, BOSS. *Gornay*. || 2° En termes magnifiques. Cette vérité importante [que Dieu veut être servi par des créatures raisonnables] nous est magnifiquement exprimée dans le livre de Josué, où nous voyons.... BOSS. *Sermons, Fond. veng. div.* 1. Vous parlez magnifiquement De cinq ou six contes d'enfant, LA FONT. *Fabl.* II, 1. Parlant magnifiquement de la vertu et pratiquant mal ce que nous disons, FÉN. t. XVII, p. 205. Platon lui-même parle si magnifiquement de Dieu, qu'on croit souvent entendre un chrétien, CONDILL. *Hist. anc.* XV, 7.

— HIST. XV^e s. À vos dis m'acorderay dont, Et pour vostre voloir complaire, Combien que le pourrez mieux faire Que moy plus magnifiquement.... *Myst. du siége d'Orléans*, p. 684. || XVI^e s. Il vint trouver le roi, duquel il fut magnifiquement receu, D'AUB. *Hist.* II, 68.

— ÉTYM. *Magnifique* et le suffixe *ment*.

† **MAGNOC** (ma-gnok), *s. m.* || 1° Autre nom du manioc. || 2° Arbrisseau d'Amérique nommé aussi médicinier, *jatropha curcas*, L. (euphorbiacées).

† **MAGNOLE** (magh-no-l'), *s. f.* Noix du magnolier.

† **MAGNOLIA** (magh-no-li-a), *s. m.* Voy. MAGNOLIER.

† **MAGNOLIACÉES** (magh-no-li-a-sée), *s. f. pl.* Terme de botanique. Famille de plantes dicotylédones, dont le magnolier est le type.

MAGNOLIER (magh-no-lié), *s. m.* Genre type de la famille des magnoliacées, composé d'arbres et d'arbustes d'Amérique et d'Asie. || Le magnolier glauque ou arbre du castor, arbre d'Amérique, remarquable par la beauté de ses fleurs (*magnolia glauca*, L.). || On dit aussi magnolia. Du sein des massifs, le magnolia élève son cône immobile, surmonté de ses larges roses blanches, il domine toute la forêt et n'a d'autre rival que le palmier, CHATEAUB. *Atala, Prologue*. || Le magnolier parasol, *magnolia umbrella*, Lamarck; le magnolier de la Chine, *magnolia yulan*, Desf.

— ÉTYM. Pierre *Magnol*, botaniste mort en 1715.

† **MAGNONAISE** (ma-gno-nè-z'), *s. f.* Voy. MAYONNAISE.

† **MAGNOTE** (ma-gno-t'), *s. f.* Nom que les habitants des Alpes donnent à la marmotte.

1. **MAGOT** (ma-go; le *t* ne se lie pas; au pluriel, l'*s* se lie : des ma-go-z insupportables), *s. m.* || 1° Gros singe sans queue du genre des macaques. Notre magot prit pour ce coup Le nom d'un port pour un nom d'homme, LA FONT. *Fabl.* IV, 7. La troisième espèce [de singes] que nous appelons magot est le cynocéphale d'Aristote.... Il en a tous les caractères, il n'a point de queue.... BUFF. *Quadrup.* t. VII, p. 103. || Il est laid comme un magot, se dit d'un homme fort laid. || Adj. et fig. Le peuple magot, les singes et les populations qui leur ressemblent. Du peuple magot s'il se raille, À Paris s'il [illegible] [illegible], BÉRANG. *Jean de Paris*. || 2° Fig. et familièrement. Un magot, un homme fort laid. C'est un magot. Un vilain magot. À la fin la colère m'emporte; Ah! le vilain magot qui refuse les [illegible], [illegible] *Baron d'Albikrac*, IV, 7. Les enfants qu'elle avait ne lui paraissaient que de petits magots [illegible], [illegible] *Gramm.* [illegible] Vous ne serez pas le premier magot qui aurait épousé une jolie fille, [illegible] *Sérénade*, 10. Un vieux magot qui est votre tuteur [illegible] [illegible] magot [illegible], DANCOURT, *[illegible]*. [illegible] est entêtée de ce magot, franchement je ne puis excuser cette dépravation de goût, LESAGE, *Gil Blas*, IV, 8. Vous voulez, lui dirais-je, former un enfant qui doit vivre parmi des magots, et vous voulez en faire un géant : cela n'est pas praticable; le géant choquera les magots, qui se réuniront tous contre lui, et le chasseront de chez eux à coups de pierres, D'ALEMBERT, *Jug. Émile, Œuvres*, t. V, p. 375, dans POUGENS. || C'est un magot, un vrai magot, se dit aussi d'un homme gauche et grossier dans ses manières. || Magot a un féminin en parlant d'une petite fille, ou même d'une femme. Une magotte. Une petite magotte. Voyez cette magotte, avec qui, depuis une heure, j'entre en confusion de ma misère! MARIVAUX, *Jeux de l'am. et du has.* III, 6. || 3° Figure grotesque de porcelaine, de pierre, etc. Magots de Saxe et riches bagatelles Qu'Hébert invente à Paris pour les belles, VOLT. *Prude*, I, 4. Le goût pour les magots et le culte des idoles, l'attachement en un mot aux choses inanimées, n'est-il pas le dernier degré de la stupidité? BUFF. *Nature des anim.* Nous avons successivement aimé la musique et les petits chiens, les magots et les mathématiques, POINSINET, *Cercle*, sc. 1. Aller, venir, retourner deux cents fois le magot de la cheminée, J. J. ROUSS. *Conf.* V. Avant de proscrire le grec, y avez-vous pensé?... quitterez-vous la Vénus de Praxitèle pour les magots de Fo-hi-can? P. L. COUR. *Lett. à l'Acad. des inscr.* || Par extension. Dans ce dernier art [la peinture], il [Louis XIV] n'aimait que les sujets nobles; les Téniers et les autres petits peintres flamands ne trouvaient point grâce devant ses yeux : Ôtez-moi ces magots-là, dit-il un jour qu'on avait mis un Téniers dans un de ses appartements, VOLT. *Mél. hist. anecd. sur Louis XIV*.

— HIST. XVI^e s. Il nourrissoit au chasteau de Madrid des lions, des ours, des gros magots et autres bestes sauvages, qu'il faisoit souvent combattre, PASQUIER, *Lettres*, t. II, p. 42. Il se veoid touts les jours des magots furieusement esprins de l'amour des femmes, MONT. II, 185.

— ÉTYM. Origine inconnue.

2. **MAGOT** (ma-go), *s. m.* Somme d'argent assez ronde, ordinairement cachée en quelque lieu. Le malheureux, n'osant presque répondre, Court au magot, et dit : c'est tout mon fait, LA FONT. *Paysan.* Mme Desmarets est morte, folle par la perte de sa place et de son magot particulier, ST-SIM. 123, 75. Qui m'aurait fait rendre désagréablement son magot, LE SAGE, *Gil Blas*, X, 10. Elle a de l'aversion pour le magot de vingt mille francs, parce que c'est vous qui les délivrez, MARIVAUX, *l'Épreuve*, sc. 20. À peine fut-il parti que des voleurs vinrent prendre le magot, VOLT. *Lett. Delisle*, 15 déc. 1773. Je m'imaginais que mon petit magot lui serait d'un grand secours, J. J. ROUSS. *Conf.* V. Au lieu de m'assommer, cours donc après ce gueux de Lamoureux; c'est lui qui porte le magot [20 000 fr. volés], CH. DE BERNARD, *le Gentilh. camp.* II, 24.

— HIST. XVI^e s. Un magot d'argent, OUDIN, *Curios. franç.* À Paris il fait fort dangereux mettre de l'argent dans sa pochette ou porter bourse; il y a des furons qui, en moins d'un tournemain, auront mis la main sur le magau, et vous gripperont l'escu, *Contes de Cholières*, f° 67, dans LACURNE, au mot *tournemain*.

— ÉTYM. *Magot*, bourse, OUDIN, *Dict.*; *magaut*, sacoche; bas-latin, *magaldus*, sacoche. Le *magot* paraît donc être une poche, une bourse; il faudrait l'écrire *magaut*, et on l'a confondu par assimilation avec *magot*, singe. On ne sait d'où vient *magaldus*. D'après Ménage, *magot* vient de *magot* qui dans certaines provinces se dit des vieilles médailles trouvées en terre, et qui, suivant lui, est une corruption du latin *imago*, image. D'après Grandgagnage, *magot* ou *magaut* se rattache au bavarois *mauchen*, épargne secrète en argent.

† **MAGUEY** (ma-ghé), *s. m.* Voy. MAGNEY.

† **MAGUSÉENS** (ma-gu-zé-in), *s. m. pl.* Secte de mages répandus dans la Perse qui admettait les deux principes.

† **MAGZEM** (ma-gzèm), *s. m.* Nom donné en Algérie aux cavaliers arabes qui combattent sous les ordres des officiers attachés aux bureaux arabes. Un magzem de cent cavaliers.

— ÉTYM. L'arabe *makhzen*, qui signifie : écurie, bureau, magasin, officiers et cavaliers choisis pour la conduite des [illegible].

† **MAHAGONI** (ma-a-go-ni), *s. m.* Acajou à meubles.

MAHALEB (ma-a-lèb), *s. m.* Nom vulgaire et spécifique du cerisier mahaleb (voy. LOCIE (note 58)).

— ÉTYM. Arabe *mahleb*.

† **MAHARI** (ma-a-ri), *s. m.* Nom arabe d'une race de dromadaires. Les mahara sont employés spécialement pour la course.

† **MAHEUTRE** (ma-eu-tr'), *s. f.* || 1° Vieux mot signifiant une espèce de manche qui couvrait le bras de l'épaule au coude. || Coussin qui rembourrait cette partie du vêtement. Les aventuriers de Louis XI portaient un vêtement à maheutres. || 2° *S. m.* Vieux mot qui signifiait un soldat, et qui s'entendait particulièrement, chez les ligueurs, d'un soldat protestant. Le dialogue entre le maheutre et le manant, dialogue de la Satire Ménippée où le maheutre est le partisan du roi Henri IV.

— HIST. XV^e s. Portoient à leurs pourpoints gros mahoitres à leurs espaules pour monstrer qu'ils feussent larges par les espaules, MONSTRELET, t. III, p. 129, dans LACURNE. || XVI^e s. La septieme [tapisserie] contenoit la bataille d'Ivry, où se voyoient les Espagnols, Lorrains et autres catholiques zelés, par moquerie ou autrement, monstrer leur cul aux maheustres, *Sat. Mén. les Pièces de tapisserie*.

— ÉTYM. Origine inconnue.

† **MAHOGOU** (ma-o-gou), *s. m.* Voy. SWIÉTÉNIE.

MAHOMÉTAN, ANE (ma-o-mé-tan, ta-n'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui professe la religion de Mahomet. Ceux qui nous ont égalés aux bêtes, et les mahométans, qui nous ont donné les plaisirs de la terre pour tout bien, même dans l'éternité, ont-ils apporté le remède à nos concupiscences? PASC. *Pens.* XII, 1. C'est un grand spectacle pour un mahométan de voir pour la première fois une ville chrétienne, MONTESQ. *Lett. pers.* 23. Les mahométans, qui sont établis du mont Caucase au mont Atlas et des confins de l'Épire aux extrémités de l'Inde, VOLT. *Dict. phil. Arot et Marot.* || 2° *Adj.* Les pays mahométans. La religion mahométane a pour fondement l'alcoran et Mahomet : mais le prophète qui devait être la dernière attente du monde, a-t-il été prédit? et quelle marque a-t-il que n'ait aussi tout homme qui se voudra dire prophète? PASC. *Pens.* XIX, 7. || Année mahométane, année lunaire qui commence à l'anniversaire de l'hégire, et qui est tantôt de 354 jours et tantôt de 355.

— ÉTYM. *Mahomet*, *Mohamed* en arabe, qui signifie le loué, de *hamad*, louer.

† **MAHOMÉTANISME** (ma-o-mé-ta-ni-sm'), *s. m.* Synonyme de mahométisme. Le dogme de la prédestination absolue et de la fatalité qui semble aujourd'hui caractériser le mahométanisme, VOLT. *Mœurs*, 7.

MAHOMÉTISME (ma-o-mé-ti-sm'), *s. m.* Religion caractérisée essentiellement par un sévère monothéisme, ou croyance à un Dieu unique et créateur de toutes choses, avec Mahomet pour prophète et le Coran pour livre. C'est un préjugé répandu parmi nous que le mahométisme n'a fait de si grands progrès que parce qu'il favorise les inclinations voluptueuses, VOLT. *Mœurs*, 7. Le mahométisme est divisé en plus de soixante et dix sectes, DIDER. *Opin. des anc. philos. (Sarrasins.)* L'étendue immense des contrées abruties par le mahométisme le lui faisait regarder [à l'abbé de St-Pierre] comme un des plus grands fléaux de l'espèce humaine, D'ALEMB. *Élog. de l'abbé de St-P.*

— ÉTYM. *Mahomet*. Dans le moyen âge on disait *Mahom* pour Mahomet, et *mahomerie* pour mosquée : Les sinagogues et les mahumeries, *Ch. de Roland*, [illegible].

† **MAHONILLE** (ma-o-ni-ll', *ll* mouillées), *s. f.* La julienne ou giroflée de Mahon, *hesperis maritima*, de Lamarck; *cheiranthus maritimus*, de Linné; maintenant *malcolmia maritima*, de Robert Brown, plante d'ornement de la famille des crucifères.

† **MAHONNE** (ma-o-n'), *s. f.* Espèce de galère turque.

— HIST. XVI^e s. L'armée turquesque composée des mesmes 22 galeres que nous avons dites, de six mahonnes, et force vaisseaux des costes, D'AUB. *Hist.* III, 65.

† **MAHOU** (ma-ou), *s. m.* Drap de laine fort grossier, fabriqué en Angleterre et dans le midi de la France, et expédié pour les échelles du Levant. Les draps appelés mahous ne pourront être fabriqués qu'avec la laine.... *Régl. des manufact.* 22 oct. 1697.

† **MAHOUT** (ma-ou), *s. m.* Nom donné dans l'Inde au conducteur ou cornac de l'éléphant.

† **MAHUTE** (ma-u-t'), *s. f.* Terme de fauconnerie, qui se dit du haut des ailes, proche du corps, dans les oiseaux de proie.

MAI (mè), *s. m.* || 1° Le cinquième mois de l'année [illegible]. En mai blé et vin croît. Mai froid n'enrichit personne. Mai pluvieux marie le laboureur et sa fille. En avril, n'ôte pas un fil; en mai, fais ce qu'il te plaît. Je vous supplie, sire, d'en faire aussi [des épigrammes] contre le mois de mai, qui mérite

si peu le nom de printemps, et pendant lequel nous avons froid comme dans l'hiver : Il me paraît que ce mois de mai est l'emblème des réputations mal acquises, VOLT. *Lett. Roi de Prusse*, 15 mai 1760. Abel, doux confident de mes jeunes mystères, Vieus, mai nous a rendu nos courses militaires, A. CHÉN. *Élégies*, I. Puisque mai tout en fleurs dans les prés nous réclame, V. HUGO, *Chants du crépusc.* XXXI. || 2° La mi-mai, *s. f.* La moitié du mois de mai. Passé la mi-mai. || Terme de vénerie. Mi-mai, mi-tête, se dit en parlant des cerfs qui ont leur tête à moitié refaite. || 3° Champ de mai, assemblée que les principaux de la nation franque tenaient au mois de mai. || Champ de mai, cérémonie qui eut lieu à Paris dans le champ de Mars, le 1er juin 1815 ; Napoléon y jura d'observer les constitutions de l'empire. || 4° Arbre qu'on plante le premier jour de mai, devant la porte de quelqu'un, en signe d'honneur. Planter le mai. Danser autour du mai. || 5° Tableau de mai, tableau que la corporation des orfèvres allait offrir à la Vierge le premier du mois de mai. || 6° Beurre de mai, voy. BEURRE. || Toile de mai, voy. TOILE. || 7° Rose de mai, la rose pompon.

— HIST. XIe s. Ce est en mai al premier jur d'esteit, *Ch. de Rol.* CLXXXV. || XIIe s. Le premier jour de mai, à l'entrée du mois, *Sax.* XXXIII. Li nouviaux tanz et mais et violete, *Couci*, VI. Et li rosier en mai florist et graine, ID. XIV. || XIVe s. Ele est plus gracieuse que n'est la rose en may, *Berte*, LVII. Il sot d'eschès et d'escramie [escrime] Et d'autres geus plus que Tristans, Moult bon may [vie, jeunesse] ot un bien lonc tans, Et moult se fist amer aus gens, *Lai de l'ombre*. Moult avoit bon tens et bon may, Qu'il n'avoit souci ne esmay [émoi] De nule riens.... *la Rose*, 578. XVIe s. Cela n'avient presque jamais devant la mi-mai, O. DE SERRES, 386. En ce beau premier jour de may, En lieu de bouquet ou de may, Present vous fay, mes damoiselles, D'un plat de cerises nouvelles, ST-GELAIS, 63.

— ÉTYM. Wallon, *mase*; provenç. *mai*; espagn. *mayo*; ital. *maggio*; du lat. *maius*, de même radical que *major*.

† MAÏA (ma-ia), *s. f.* Une des Pléiades.

MAIDAN (ma-i-dan), *s. m.* Terme de relation. Nom qu'on donne, dans l'Orient, aux places où se tiennent les marchés.

— ÉTYM. Arabe, *maïdân*, place au marché.

† MAIE (mè), *s. f.* || 1° Huche au pain. Un jour que j'étais seul dans la maison, je montai sur la maie pour regarder dans le jardin des Hespérides ce précieux fruit que je ne pouvais approcher, J. J. ROUSS. *Confess.* I. || 2° Caisse ou huche dans laquelle le boulanger prépare sa pâte. || 3° Pelle avec laquelle le fabricant de laiton mêle ensemble la calamine et la poudre de charbon. || 4° Terme de marine. Caisse dont le fond est propre à recevoir les cordages que l'on y fait égoutter après les avoir goudronnés. || 5° Table sur laquelle on dispose le marc de raisin pour le presser. || On donne aussi ce nom à l'énorme couvercle que l'on place sur le raisin et sur lequel s'exerce la pression. || 6° Caisse dans laquelle le fabricant de poudre tamise le salpêtre. || On écrit aussi mée, met et mait.

— HIST. XVIe s. Là [mon nez] s'elevoit et croissoit comme la paste dedans la mect, RAB. I, 40.

— ÉTYM. Saintongeois et angoumois, *met*; provençal *mag* : du latin *mactra*, qui est le grec μάκτρα, de même radical que μάσσειν, pétrir.

MAÏEUR (ma-ieur), *s. m.* Titre qui, dans quelques villes, répondait à celui de maire.

— HIST. XVe s. En l'an 1464 fut le suppliant esleu et institué maïeur principal de la ville de Hesdin, DU CANGE, *major*.

— ÉTYM. Lat. *majorem* (voy. MAIRE, qui vient de *major*).

1. MAIGRE (mè-gr'), *adj.* || 1° Qui a très-peu de graisse. Il est très-maigre. Un mouton maigre. Vous êtes maigre entrée, il faut maigre sortir, LA FONT. III, 17. Mon Dieu, ma fille, que je vous gronderais de bon cœur d'être si aise d'être maigre ! si c'est par résignation, cela est admirable ; mais par goût, vous n'êtes point raisonnable, SÉV. 460. Phédon a les yeux creux, le teint échauffé, le corps sec, et le visage maigre, LA BRUY. VI. Ma chemise faite et mise sur mon maigre corps.... P. L. COURIER, *Corresp.* 10 sept. 1806. || Fig. Devenir maigre de, ressentir une violente passion qui tourmente comme une maladie qui fait maigrir. Celui-là qui devenait maigre de la prospérité d'autrui, BALZ. liv. I, lett. 10. || Populairement. Maigre échine, une personne très-maigre. || Il va du pied comme un chat maigre, il marche, il court comme un chat maigre, c'est-à-dire il est bon piéton, il marche fort vite. Lors, dispos du talon, je vais comme un chat maigre, RÉGNIER, *Sat.* XI. || Maigre comme un coucou, comme un chat de gouttière, très-maigre. C'est dans cette saison seulement [le printemps] que la façon de parler proverbiale maigre comme un coucou a sa juste application, BUFF. *Ois.* t. XI, p. 476, *note* II. || On dit aussi : maigre comme du bois. La pauvre fille était devenue maigre comme du bois, GENLIS, *Théât. d'éduc. la March. de modes*, sc. 6. || 2° Où il n'entre ni graisse ni viande. Un vol-au-vent maigre. || Jours maigres, jours auxquels l'Église défend de manger de la viande. Elle mangea avec eux à minuit par fantaisie, car il n'était point jour maigre, SÉV. 407. || Repas maigre, repas où l'on ne sert pas de viande. || Soupe maigre, soupe où il n'entre pas de jus de viande. || 3° Par extension (à cause que la viande est considérée comme l'aliment substantiel par excellence), où il y a peu à manger et des choses peu nourrissantes. Il nous a fait faire maigre chère. Un maigre repas. ....Un jambon d'assez maigre apparence Arrive sous le nom de jambon de Mayence, BOIL. *Sat.* III. || Fig. Une maigre réception, une froide, une mauvaise réception. || On dit dans le même sens : faire un maigre visage. Qui fait en rechignant assez maigre visage, RÉGNIER, *Sat.* X. || Un maigre divertissement, un divertissement peu agréable. || 4° Terme d'emballage. Toile maigre, voy. TOILE. || 5° Fig. Aride, qui rapporte peu. Ces terres sont fort maigres. Un sol maigre est celui qui, prompt à se dissoudre, Sitôt qu'on l'a touché, tombe réduit en poudre, DELIL. *Géorg.* II. || Dans un sens analogue, qui n'a pas reçu de la terre une nourriture suffisante. Mais la terre à regret reçoit cette semence, Et de maigres épis trompent leur espérance, DELIL. *Géorg.* I. || 6° Se dit de l'argile et de la chaux qui contiennent beaucoup de silice. || 7° Fig. Futile, de peu d'importance. Voilà de maigres raisons. || Un maigre sujet, une cause légère, futile. C'est une fille propre aux choses qu'elle fait, Et vous me la chassez pour un maigre sujet, MOL. *Femmes sav.* II, 7. || Il se dit quelquefois dans le même sens, par plaisanterie, des personnes. Quoi ! pour un maigre auteur que je glose en passant, Est-ce un crime après tout et si noir et si grand ? BOIL. *Sat.* IX. || 8° Terme de littérature. Qui ne prête pas aux développements. Il a choisi un sujet bien maigre. || Qui n'a pas reçu les développements nécessaires. Quant à l'ouvrage, il est maigre, mais il est aisé de lui donner de l'embonpoint dans une seconde édition, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 23 juin 1766. || Style maigre, style sans vigueur, sans ampleur. || 9° Terme de beaux-arts. Qui n'a ni vigueur ni ampleur. Pinceau, crayon, trait maigre. Couleur, touche maigre, etc. Rien ne fait groupe ou masse, ce qui rend cette partie de la scène pauvre, vide et maigre, DIDER. *Salon de 1767*, *Œuv.* t. XIV, p. 122, dans POUGENS. || 10° Terme d'architecture. Colonne maigre, moulure maigre, etc. colonne dont le fût est trop allongé, moulure trop menue, etc. || Terme de maître à écrire. Lettre, caractère, écriture maigre, lettre, caractère, écriture grêle et dont les pleins ne sont pas assez prononcés. || On dit aussi, en termes d'imprimerie, lettre, caractère maigre. Filet maigre, filet très-étroit et sans ornement. || Terme de construction. Se dit d'une pierre, d'une pièce de bois, qui a moins d'épaisseur qu'elle n'en devrait avoir pour la place à laquelle on la destine. || Terme de marine. Navire maigre, s'est dit d'un vaisseau resserré des côtés. || Maigre eau, partie de la mer peu profonde. || 11° *Adv.* Terme de beaux-arts. D'une manière maigre. Dessiner, peindre, faire maigre, trop maigre. Drappée maigre d'après un petit mannequin arrangé avec des épingles, sans grâce, DIDER. *Salon de 1765*, *Œuv.* t. XIII, p. 341, dans POUGENS. || Terme de fauconnerie. Voler bas et maigre, se dit en parlant d'un oiseau qui ne vole pas de bon gré. || Terme de maréchalerie. Étamper maigre, percer les trous ou étampures du fer d'un cheval près du bord extérieur ; par opposition à étamper gras, pratiquer les étampures près du bord intérieur. || 12° *S. m.* La partie de la chair où il n'y a aucune graisse. Je ne veux point du gras de ce jambon, je veux du maigre. || Cheval chargé de maigre, se dit par plaisanterie, d'une mauvaise rosse. || 13° Le maigre, aliments maigres où il n'entre ni viande, ni graisse, ni jus de viande. Traiter en maigre. Ils m'ont donné un si magnifique repas en maigre.... SÉV. 27 mai 1680. Le maigre, loin d'échauffer la nourrice, lui formera du lait en abondance et de la meilleure qualité, J. J. ROUSS. *Ém.* I. Faire maigre, manger maigre, s'abstenir de manger de la chair. Vendredi, 18 octobre : c'est la première fois que le roi ait mangé maigre depuis sa maladie ; madame la Dauphine, qui mange gras, ne dîne point avec lui à cause de cela, DANGEAU, E 403. || 14° La partie d'une rivière où l'eau manque. ....Faire le rétrécissement du lit de cette rivière [la Garonne] aux endroits des maigres et des gués avec des demi-chaussées, et faire quelques creusements de bancs de rochers et nettoyement des graviers, *Lett. etc. de Colbert*, IV, 518. La Vézère présente, comme la Dordogne, une suite de biefs séparés par des maigres.... le tirant d'eau est très-faible, en raison des maigres, sur lesquels il se trouve à peine 0m30 et 0m40 pendant les basses eaux, E. GRANGEZ, *Voies navig. de France*, p. 701. Les maigres ou rapides, qu'on y rencontre en très grand nombre [sur la Dordogne, de Bergerac à Libourne], entravent souvent la marche des bateaux.... on peut évaluer la longueur totale de ces maigres au quart du parcours, ID. *ib.* p. 184. || 15° Endroit où un joint de charpente n'affleure point. || Proverbes. À chevaux maigres vont les mouches, c'est-à-dire on fait tomber les charges plutôt sur les petits que sur les grands. || Ce sont deux chapons de rente, l'un gras et l'autre maigre, se dit quand on voit deux personnes fort différentes par l'embonpoint ; par allusion aux chapons de rente que le fermier ne donne pas tous deux gras.

— HIST. XIIe s. [Il] Set qu'en fol pleit s'est embatuz ; Kar, se li dux le puet baillier, À forches [au gibet] le fera drecier Senz merci e senz raançon ; Tote la chere e le menton Li tremble et le maigre del dos, BENOÎT, V. 34685. || XIIIe s. La terre est maigre, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 175. Comment que ta parleure soit, ou par rime ou par prose, esgarde que li dit ne soient maigre ne sec, ID. *ib.* p. 481. Là poïssiez veïr tant vieus dras depanés, Tant magres et tant ses [secs] et tant descolorés, *Ch. d'Ant.* VIII, 428. || XIVe s. Bauduins de Sebourg fu masement [mauvaisement] servis ; Diex ! que la maladie li taindi corps et vis ! Maigres devient et foibles et forment amatis, *Baud. de Seb.* XII, 114. || XVe s. Et à la fin feit une response bien maigre, laquelle ne feut point acceptée, JUV. DES URS. *Charles VI*, 1407. Use du maigre par dedens ; Car la gresse pourrist les dens, E. DESCH. *Notable enseignement*. Et autres maigres excuses, COMM. IV, 2. || XVIe s. Il [César] respondit que ces gras et perruquez ne luy faisoient point de peur, mais ouy ces palles et maigres [Brutus et Cassius], AMYOT, *Brutus*, 9. Il luy en feit une maigre mine, MONT. II, 36. Les evenements sont maigres temoins de nostre prix et capacité, ID. IV, 53. Je fois mes jours gras des maigres, ID. IV, 286. Ce seroit une maigre fantaisie, d'exposer les mots du prophete selon la doctrine des philosophes, CALV. *Inst.* 134. Maigre en cuisse de heron, COTGRAVE. Maigre comme pie, ID.

— ÉTYM. Wallon, *maig* ; bourguig. *moigre* ; provenç. *magre*, *maigre* ; espagn. et ital. *magro*, du lat. *macer*, maigre.

2. MAIGRE (mè-gr'), *s. m.* Grand poisson d'Europe, qui est la *sciène aigle* de Cuvier (acanthoptérygiens).

— HIST. XVIe s. En la mer oceane, environ le temps de pasques, il se prend un grand nombre de poissons, qui sont grands comme enfants, que l'on nomme maigres, desquels les pescheurs font grant argent, PALISSY, 236.

— ÉTYM. Origine inconnue. On trouve *maigue* dans du Cange, *piscis regius*.

MAIGRELET, ETTE (mè-gre-lè, lè-t'), *adj.* Terme familier. Un peu maigre. Enfant maigrelet. Ces gros petits crapoussins-là s'imaginent qu'il n'y a qu'à boire et manger : ils crèvent comme des mouches, et nous maigrelets, nous vivons, VOLT. *Lett. Mme de Fontaine*, juin 1757.

— HIST. XVIe s. Il estoit maigrelin, BRANT. *Cap. fr.* t. IV, p. 178, dans LACURNE.

— ÉTYM. Diminutif de *maigre* ; génev. *maigrelet*.

MAIGREMENT (mè-gre-man), *adv.* D'une manière maigre, chichement, petitement. Il nous a traités fort maigrement. Il a de quoi vivre, mais maigrement. Et à son avis, si Catilina l'eût voulu louer, il ne l'eût pas loué plus maigrement, BALZ. *le Prince*, ch. 26.

— HIST. XIIIe s. Maigrement [elle] les salue, tous li cors lui tressue, *Berte*. LXXX.

— ÉTYM. *Maigre*, et le suffixe *ment*.

MAIGRET, ETTE (mè-gré, grè-t'), *adj.* Terme familier. Un peu maigre. Il est maigret. Mes épaules, quoique maigrettes, SCARR. *Pors. dic. Œuv.* t. VII, p. 133, dans POUGENS.

— HIST. XIIIe s. Et s'est [la chandelle offerte à la Vierge] encor si chetivete, Si très maigre, si très megrete.... GAUTIER DE COINCY, p. 571.

— ÉTYM. Diminutif de maigre; provenç. magret, [illegible] maigretto [illegible].

MAIGREUR (mè-greur), s. f. || 1° État du corps des personnes et des animaux maigres, c'est-à-dire chez qui le tissu cellulaire ne contient pas de graisse ou n'en contient que peu. Vous me dites que je suis en peine de votre maigreur, je vous l'avoue, c'est [illegible] parle et dit [illegible] mauvaise santé; votre tempérament, c'est d'être grasse, SÉV. 324. || 2° État [illegible] peu productif [illegible], pour réparer la maigreur de nos champs. Mêlez la grasse argile à leurs [illegible] tranchants, DELILLE, *Hom. des champs*, II. || Fig. Dans les arts du dessin et en littérature, état de ce qui n'a pas assez d'ampleur. La maigreur d'une colonne. Maigreur de touche. La maigreur du style.

— ÉTYM. Lat. *macrorem*, de *macer*, maigre. On trouve dans les anciens textes *maigresse* et *maigreté*.

MAIGRI, IE (mè-gri, grie), part. passé de maigrir. Devenu maigre. Il est bien maigri. Maigri par les [illegible].

MAIGRIR (mè-grir) || 1° V. n. Devenir maigre. Il maigrit à vue d'œil. Les bœufs maigrissent dans ces pâturages au lieu d'engraisser. Si le roi d'Espagne maigrit et part [meurt] de cette manière-là, il sera difficile de ne pas soupçonner Alberoni, MAINTENON, *Lett. à Mme de Caylus*, 11 sept. 1716. || 2° V. a. Donner une apparence de maigreur. Sa barbe longue le maigrit. || 3° Terme de construction. Amincir une pièce de bois, lui ôter ce qu'elle a de trop.

— HIST. XVI° s. Elle feit semblant de langueur de l'amour d'Antonius, maigrissant son corps par faulte de prendre suffisante nourriture, AMYOT, *Anton.* 69.

— ÉTYM. *Maigre*; provenç. *magrir*.

MAIL (mail, *ll* mouillées), s. m. || 1° Masse de bois [illegible] dur et ferré, avec un manche long et pliant; qui sert à jouer en poussant une boule de buis. Dans le combat, il me donna sur la tête un coup de mail si bien appliqué, que, d'une main plus forte, il m'eût fait sauter la cervelle, J. J. ROUSS. *Rêv. du prom. solit.* 4° *promen.* || 2° Le jeu où l'on fait usage du mail. Pendant que les autres jouaient au mail, je lui faisais conter ....par quelle aventure elle avait épousé M. de Chaulnes, SÉV. 78. Je vous remercie de jouer au mail; c'est un aimable jeu pour les personnes bien faites et adroites comme vous, ID. 43. Je vous promets bien que, si on ne rétablit le pharaon, je vais apprendre à jouer au mail ou à la paume; car enfin il faut qu'une femme joue, DANCOURT, *Déroute du pharaon*, sc. 21. || 3° Le lieu, l'allée où l'on joue au mail. Un mail planté d'arbres. La Mousse a une petite fluxion sur les dents, et l'abbé une petite fluxion sur le genou, qui me laissent le champ libre dans mon mail pour y faire tout ce qui me plaît; il me plaît de m'y promener jusqu'à huit heures, SÉV. 66. || Nom, dans quelques villes, de la promenade publique où l'on jouait autrefois au mail, ou des rues sur un ancien jeu de mail. Rue du Mail, à Paris. || 4° Boule de mail, la boule avec laquelle on joue au mail. || 5° Gros marteau avec lequel le carrier enfonce les coins entre les lits ou dans les entailles des pierres. || 6° Mail d'armes, [illegible] arme contondante en forme de marteau ou de [illegible].

— HIST. XI° s. A mails de fer, à cuignées qu'il [illegible], *Ch. de Rol.* CCLXVIII. || XII° s. Cil porte un mail (n'ot lance ne espée); De fer i ot demie charretée, *Bat. d'Aleschans*, v. 3369. || XIII° s. Nos [illegible] qu'il estoit tués d'un seul coup de mail ou de [illegible]. || XIV° s. [illegible] par [illegible] sont venus, [illegible] de [illegible], DU CANGE, mal[illegible]. || XV° s. [illegible] ...d'un grand [illegible] et [illegible] ... pour [illegible] et ses maux à [illegible] faire, [illegible].

— ÉTYM. Wall. [illegible]; namur. [illegible]; provenç. [illegible]; du lat. *malleus*, marteau.

† **MAILLARD** ([illegible]), s. m. [illegible] de Jean Maillard, [illegible] par [illegible] ou [illegible] Jean Maillard, qui [illegible] de [illegible] de [illegible] ... [illegible] jusqu'à [illegible] la mémoire que son coup de Jean Maillard la disgrâce de M. de Pomp[illegible] 1670, n° 763, éd. [illegible].

1\. **MAILLE** ([illegible], *ll* mouillées, et non mâ-ye), s. f. || 1° Nom donné aux [illegible] de fil, de soie, de laine, de coton ou de corde, qui, passées l'une dans l'autre, forment par leur réunion un tissu serré et sans intervalles, ou un tissu lâche, tel que du crochet, du tricot, etc. Rompre, reprendre, relever une maille. Les mailles d'un filet. Il y a plusieurs mailles rompues à ce filet. Ce lion fut pris dans des rets Dont ses rugissements ne le purent défaire; Sire rat accourut, et fit tant par ses dents Qu'une maille rongée emporta tout l'ouvrage, LAFONT. *Fabl.* II, 8. Vous m'avez envoyé des bas de soie si étroits, que j'ai eu toutes les peines du monde à les mettre, et il y a deux mailles de rompues. — Ils ne s'élargiront que trop. — Oui, si je romps toujours des mailles, MOL. *Bourg. gent.* II, 8. || Maille double, celle dont le fil est double. Maille carrée, celle qui est rangée comme une case de damier quand le filet est tendu. Maille à losange, celle dont la pointe est en haut, quand le filet est tendu. || 2° Maille mordue, dans les fabriques de bas au métier, celle dont la moitié est dans la tête de l'aiguille et l'autre moitié dehors. Maille portée, celle qui, sans sortir de son aiguille, est engagée dans la tête de l'aiguille suivante. Maille retournée, celle qu'on laisse tomber et qu'on relève sur la même aiguille, de manière qu'elle fasse relief à l'envers et creux à l'endroit. || Maille de corps d'en bas, se dit, dans les manufactures de velours, du second fil double dont on garnit les maillons. || 3° L'ouverture que laissent entre eux les nœuds du filet. Les mailles de ce filet sont trop larges. || 4° Les petits annelets de fer dont on formait des armures, en les entrelaçant les uns dans les autres. Une chemise, une cotte de mailles. Des vases de Dodone, une riche cuirasse, Où l'or à triple maille avec art s'entrelace, DELILLE, *Énéide*, III. || 5° En termes de tisserand, l'ouverture pratiquée dans les lisses du métier à tisser et qui sert à recevoir les fils de la chaîne. || 6° Vide carré, oblong, losange, etc. que forment les compartiments de treillage. || Espace vide que forme chaque fil de fer ou de laiton, dans un grillage. || 7° Terme de blason. Boucle ronde sans ardillon. || 8° Terme de marine. La distance entre deux couples mis en place, et aussi un espace carré laissé entre quatre pièces de bois qui se croisent deux à deux. || Espèce de cordage dont on se sert pour mailler une voile. || Anneau d'un câble-chaîne. || Anciennement. Œillet des rabans de feriage. || 9° Terme de charpente. Se dit de certaines fissures du bois, qui partent du cœur de l'arbre, et divergent suivant les rayons. || Terme de serrurerie. Anneau en S qui sert à former une chaîne, et qu'on appelle aussi chaînon. || 10° Terme de pêche. Maille royale, espèce de filet à grandes mailles. || 11° Terme de boucherie, voy. MANCHE. || 12° Proverbe. Maille à maille se fait le haubergeon, c'est-à-dire en travaillant peu à peu mais constamment à une chose, on parvient à l'achever.

— HIST. XI° s. Le blanc haubert dont la maile est menue, *Ch. de Rol.* CII. || XII° s. Quarais [carreau] ne lance n'en puet maille fausser, *Roncis.* 80. || XV° s. [Le sire de Vertaing] ferit par telle maniere le sire de Puisances, que il transperça les mailles et la poitrine d'acier et tout ce qui estoit dessous, FROISS. I, III, 80. || XVI° s. [Gargantua] vouloit que maille à maille on feist les haubergeons, RAB. I, II. Il avoit un pourpoint de maille, D'AUB. *Hist.* II, 358.

— ÉTYM. Wallon, *mâie*; namur. *maie*; provenç. *malha*, *malla*; esp. *malla*; ital. *maglia*; du lat. *macula*, maille et tache.

2\. **MAILLE** (mâ-ll', *ll* mouillées, et non mâ-y'), s. f. || 1° Taches qui se forment sur les ailes du perdreau quand il devient fort. || 2° Tache ronde qui vient sur la prunelle. || 3° Terme de fauconnerie. Voy. MAILLURE. || 4° Endroit d'où sort le fruit, dans les melons et les concombres, terme employé par La Quintinie. || 5° Maille, nom vulgaire, à Cayenne, d'une variété de manioc.

— HIST. XIII° s. A la maclie [taie à l'œil] ki est [illegible], *Ms. de Saint-Jean.* || XVI° s. Tunica [illegible], en françois maille, taye, bourgeon, PARÉ, XV, 5. Il voit bien clair, il n'a pas la maille, OUDIN, *Curios. franç.*

— ÉTYM. Lat. *macula*, tache et maille.

3\. **MAILLE** (mâ-ll', *ll* mouillées, et non mâ-ye), s. f. || 1° Petite monnaie de cuivre qui n'est plus en usage, mais qui valait la moitié d'un denier, et était de la sorte synonyme d'obole. Il n'a ni denier ni maille. Cela ne vaut pas la maille. Je n'en rabattrai pas la maille, une maille. Suffit d'être enfant dans la gent [illegible] pour être convaincu de n'avoir pas de maille, [illegible] *Mots à la mode*, sc. 12. [illegible] comme il faut.... Ne laisser de sa bourse échapper une maille, *Chapelain décoiffé*, 1, dans les Œuvres de Boileau. || Fig. N'avoir ni sou ni maille, être très pauvre. || Faire la maille bonne, garantir que le compte est juste à une maille près. || A sou, maille et denier, c'est-à-dire très exactement, en parlant d'un compte. Je sais à sou, maille et denier, ce que lui a coûté sa maison. || Fig. Avoir maille à partir avec quelqu'un, avoir un différend comme si l'on avait une maille à partager. To[us] jours de son devoir je tâche à l'avertir, Et l'on nous voit sans cesse avoir maille à partir, MOL. *l'Ét.* I, 9. || Je vaux aujourd'hui plus de sous qu'hier je ne valais de mailles, c'est-à-dire je suis aujourd'hui mieux portant, plus dispos, plus fort. On dit qu'une chose vaut mieux écu qu'elle ne valait maille, quand on l'a beaucoup améliorée. || 2° Rien, pas, point, avec la négation ne. De nouveauté dans mon fait il n'est maille, LA FONT. *Jug.* Vous faites des merveilles, vous êtes aimée de tout le monde, et il me semble que je vous vois valoir mieux; c'est que vous ne valez maille derrière moi, comme dit M. de la Rochefoucault, SÉV. 7 juin 1671, à Mme de Grignan. || 3° Les Lorrains avaient une monnaie d'or, qui se nommait maille de Lorraine. || 4° Terme d'orfèvrerie. Petit poids qui est la quatrième partie d'une once. || Proverbe. Bonne est la maille qui sauve le denier, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. [illegible].

— HIST. XII° s. Mais il ne porta là ne maille ne denier, *Th. le mart.* 117. || XIII° s. Avons baillé la maaille de la dite prevosté pour LXX livres, [illegible] DU CANGE, *medala*. Ne ne cuide que riens lui faille, Tout n'ait il vaillant une maille, *la Rose*, [illegible]. Nus [nul] qui vende oes [œufs] ne fromages ne doit avoir oes cassés, ne por denier ne por maaille, *Liv. des mét.* 37. || XIV° s. Argent tant en or qu'en argent, blanches mailles et noires, DU CANGE, *forgeragium*. Sangbieu! je ne vous crains maille, VILLON, *Archer de Bagn.* Les especes d'or qui s'en ensuivent, c'est assavoir les mailles au traict, mailles au chat, mailles au chien, et les mailles de Liege aux armes de Bourbon, *Ordonn.* 5. oct. 1485. || XVI° s. Maintenant de toutes ces aumosnes il n'en vient une seule maille aux pauvres, CALV. *Inst.* 879. Encore suis je tenu de faire la maille bonne de ma parole, MONT. III, 282.

— ÉTYM. Wallon, *mâie*, *mawie*, *mouie*; namur. *maie*, *mauie*, *mauie*; anc. esp. *meaja*; anc. port. *mealha*. On a fait venir ce mot de *maille* 1, parce que cette petite monnaie n'était pas plus grande que la maille d'un filet; mais l'orthographe [illegible] et les formes [illegible], [illegible] conduisent à un mot plus étendu que *macula*, qui n'a donné que [illegible]. Ils conduisent au bas-latin *medala*, [illegible] (voy. MÉDAILLE).

1\. **MAILLÉ** (ma-llé, llée, *ll* mouillées), part. passé de mailler 1. || 1° Fait en mailles. Une [illegible] maillée pour les empêcher de fuir suffira, [illegible] t. VII, p. 43. || Fer maillé, treillis de [illegible] de fer, dont les mailles sont carrées ou en losange. Les jours de servitude doivent être à fer maillé et à verre dormant. Le propriétaire d'un mur non mitoyen joignant immédiatement l'héritage d'autrui peut pratiquer dans ce mur des jours ou fenêtres à fer maillé et verre dormant, *Cod. Nap.* art. 676. || 2° Terme de blason. Couvert d'une cotte de mailles. || 3° Terme d'histoire naturelle. Se dit d'un corps dont la surface offre des lignes formant par leur réunion des figures diverses, que l'on compare aux mailles d'un réseau. || 4° Terme de construction. Maçonnerie maillée, maçonnerie en échiquier et à joints obliques. || Substantivement. Le maillé est l'*opus reticulatum* des Romains.

2\. **MAILLÉ, ÉE** (ma-llé, llée, *ll* mouillées), part. passé de mailler 2. || 1° Tacheté, en parlant des [illegible] le ventre, la poitrine et le devant du cou jusque sous le bec sont entremêlés et comme maillés [illegible] de blanc et de noir, BUFF. *Ois.* t. III, p. [illegible] perroquet maillé de nos planches enluminées n° [illegible] nous paraît être le même que le perroquet [illegible] dont nous venons de donner la description, BUFF. *Ois.* t. [illegible], p. 186. || Il se dit particulièrement des perdreaux. Les perdreaux maillés se [illegible] [illegible], VOIT. *Stances*, 32. || Fig. [illegible] que maillés et beaux par excellence, LA FONT. *Fér.* || 2° S. m. Le maillé, poisson du genre des labres.

† **MAILLEAU** ([illegible], *ll* mouillées), s. m. [illegible] des tondeurs de draps, instrument avec lequel ils font [illegible] des branches des forces.

— ÉTYM. Diminutif de mail.

† **MAILLECHORT** (ma-lle-chor, *ll* mouillées), s. m. Alliage de cuivre, de zinc et de nickel, [illegible] la couleur de l'argent et qui sert [illegible] des couverts, des [illegible] de voitures, etc. [illegible]

maillechort. Il y en a un alliage plus composé qui est formé de cuivre, 55; nickel, 23; zinc, 17; fer, 3; étain 2. || On dit aussi melchior.

— ÉTYM. *Maillot* et *Chorier*, nom de deux ouvriers lyonnais qui imaginèrent cette composition et qui s'associèrent pour l'exploiter.

† 1. **MAILLER** (mâ-llé, *ll* mouillées), *v. a.* || 1° Fabriquer des filets. || 2° Faire un treillis en losange. || Espacer les échalas d'un treillage par intervalles égaux. || 3° Terme de marine. Mailler une bonnette, VOY. LACER. || 4° Armer d'une cotte de mailles. || Terme de vénerie. Mettre aux chiens une espèce de collier de mailles. Il faut mailler les chiens, les armer de mailles pour la chasse du sanglier.

— HIST. XII° s. Et de son fort haubert qui fu maillet menu, *Roncis.* 106. || XVI° s. Aiant vestu un pourpoint maillé, D'AUB. *Hist.* II, 420.

— ÉTYM. *Maille* 1.

2. **MAILLER** (mâ-llé, *ll* mouillées), *v. n.* Devenir maillé, en parlant des perdreaux. Les perdreaux ont déjà maillé. || Se mailler, *v. réfl.* Même sens. Les perdreaux se maillent.

— ÉTYM. *Maille* 2.

† 3. **MAILLER** (ma-llé, *ll* mouillées), *v. a.* Battre au maillet. Matières textiles lacérées par petits bouts, maillées et réduites à l'état cotonneux. On les maille [les cuirs], ce qui consiste à les battre avec une mailloche sur un billot de bois bien uni, *Dict. des arts et mét. Tanneur.*

— ÉTYM. XV° s. Et se prindrent à mailler sur luy, ainsi que font deux mareschaulx sur l'enclume, quant le fer est chault, *Perceforest*, t. I, f° 137.

— ÉTYM. *Mail.*

† 4. **MAILLER** (ma-llé, *ll* mouillées), *s. m.* Cheval de valet ou de postillon qui porte une malle.

— ÉTYM. *Malle.*

MAILLET (ma-llè, *ll* mouillées; le *t* ne se prononce et ne se lie jamais; au pluriel, *l's* se lie: des ma-llè-z en bois; maillets rime avec traits, succès, paix, etc.), *s. m.* || 1° Espèce de marteau à deux têtes, qui est ordinairement de bois. Brontin tient un maillet et Boirude un marteau, BOIL. *Lutr.* II. || Marteau de bois dont se servent les calfats pour enfoncer l'étoupe entre les bordages ou dans les fentes de ces bordages. || 2° Terme de blason. Espèce de marteau plus petit que la mailloche. || 3° Terme de papeterie. Grosses masses de bois garnies de pièces de fer, pour diviser les chiffons en petites filandres. || 4° Ancien terme militaire. Maillet d'armes, arme contondante. || 5° Un des noms vulgaires de la *zygène tudès* (poisson, sélaciens) qui était le squale marteau: on l'appelle aussi tiburon, pantouflier, et, absolument, marteau, LEGOARANT.

— HIST. XIII° s. D'un maillet qui là pend [elle] a sus l'huis assené [frappé], *Berte*, XLV. À la porte par de devant Le maillet i truevent pendant, *Ren.* 13080. || XIV° s. Si la faut battre [l'esche, l'amadou] d'un maillet ou d'un baston, *Ménagier*, II, 5. || XV° s. Et se mistrent [les Parisiens] à faire des maillets de fer, dont ils firent plus de vingt mille, FROISS. II, II, 108. || XVI° s. De son poing faisoit un maillet [cognait avec son poing], RAB. *Garg.* I, 11.

— ÉTYM. Diminutif de *mail*: génev. *maillot*; wallon, *malet*: provenç. *malhet*.

† **MAILLETAGE** (ma-lle-ta-j', *ll* mouillées), *s. m.* Terme de marine. Opération qui consiste à garnir de clous à large tête toute la partie de la carène d'un bâtiment qui plonge dans la mer, afin de la préserver de la piqûre des vers.

— ÉTYM. *Mailleter.*

† **MAILLETER** (ma-lle-té, *ll* mouillées. Le *t* se double quand la voyelle qui suit est muette: je maillette), *v. a.* Terme de marine. Opérer le mailletage d'un bâtiment.

— ÉTYM. *Maillet.*

† **MAILLETON** (ma-lle-ton, *ll* mouillées), *s. m.* Crossette pour provigner.

— ÉTYM. Diminutif de *maillet*, par assimilation de forme.

† **MAILLEUR** (mâ-lleur, *ll* mouillées), *s. m.* Ouvrier qui fait les mailles des filets.

— ÉTYM. *Mailler* 1.

MAILLOCHE (ma-llo-ch', *ll* mouillées, et non pas ma-yo-ch'), *s. f.* || 1° Gros maillet de bois. On les maille [les cuirs], ce qui consiste à les battre avec une mailloche sur un billot de bois bien uni, *Dict. des arts et m. Tanneur.* || 2° Terme de blason. Petit maillet de fer. || 3° Marteau de fer à l'usage des carriers. || Masse de bois cylindrique, emmanchée comme un marteau et creusée, dans toute sa longueur, d'un canal plus ou moins profond, dont les matelots se servent pour tourner le bitord autour d'un cordage qu'ils veulent couvrir ou fourrer, JAL.

— HIST. XV° s. Le suppliant print une mailloche à tonnellier, et d'icelle mailloche fery icellui Rogeron, DU CANGE, *malleus*.

— ÉTYM. Augmentatif de *mail*.

† **MAILLOIR** (ma-lloir, *ll* mouillées), *s. m.* Pierre sur laquelle on maille les batistes, sur laquelle on bat les toiles au maillet.

— ÉTYM. *Mail.*

† **MAILLON** (mâ-llon, *ll* mouillées), *s. m.* || 1° Nœud, petite maille. || Anneau d'une chaîne. || 2° Terme de marine. Sorte de nœud coulant employé pour saisir un objet sous l'eau. || Anneau d'un câble-chaîne. || 3° Lien pour attacher la vigne. || 4° Anneau qui, dans les métiers des gaziers, attache les lissettes aux plombs. || Chaîne flexible d'un tissu de gaze. || 5° Petite pièce de forme ovale, percée de deux trous, pour faire des chaînes de montre.

— ÉTYM. Dérivé de *maille* 1.

† 1. **MAILLOT** (ma-llo, *ll* mouillées), *s. m.* Bout de vigne que l'on coupe pour faire un nouveau plant.

— HIST. XVI° s. Maillots, mailletons, crossetes, diversement nommés selon les contrées, et ainsi dits pour la ressemblance qu'ils ont avec les crosses et maillets, à cause du vieil bois qu'on leur laisse au bout, O. DE SERRES, 152.

— ÉTYM. Diminutif de *mail*.

2. **MAILLOT** (ma-llo, *ll* mouillées, et non ma-yo; le *t* ne se lie pas; au pluriel, l's se lie: des ma-llo-z élégants), *s. m.* || 1° Morceau de toile ou d'étoffe dans lequel on laçait un petit enfant pour le coucher. À sa naissance on le coud dans un maillot, J. J. ROUSS. *Ém.* I. Les conseils de Jean-Jacques Rousseau ont fait abandonner le maillot, *Dict. de l'Acad.* Par lui l'homme rompit le joug du préjugé; Des liens du maillot l'enfant fut dégagé; La baleine cessa d'emprisonner les belles, DELIL. *Imag.* V. || Fig. Nos premiers pas sont dégagés Du vieux maillot des préjugés, BÉRANG. *Bohémiens.* || 2° Par extension, les langes et les couches dont on enveloppe un petit enfant. Il [Jésus] est dans le maillot, et les mages l'adorent; il naît parmi les animaux, et les anges publient sa naissance, BOSS. 1er *sermon, Nativité de N.-Seigneur*, 2. Pour s'en convaincre [qu'Ulysse feignait la folie], il met l'enfant Télémaque encore au maillot devant la charrue de son père, BERN. DE ST-P. *Mort de Socrate.* || Fig. Première enfance. Elle qui sait que, depuis le maillot, je n'ai pas eu, jusqu'à cette heure, un jour de repos, VOLT. *Lett.* 60. Je n'approuve aucunement qu'il [le duc de Bordeaux] ait ses Invalides avant de sortir du maillot, P. L. COUR. *Simple discours.* || 3° Enfant au maillot. Je suis ravie de la véritable distinction qu'a eu ce joli maillot [le fils de Mme de Grignan devenu homme] que j'ai vu à Grignan, *Lett. de Mme de Coulanges*, dans SÉV. 11 nov. 1688. Vous avez un petit garçon qui n'est plus ce petit maillot de Mme de Coulanges: c'est un joli garçon qui a de la valeur, SÉV. 22 nov. 1688. Le désir de relever les bâtards avait fait porter le deuil d'un maillot de M. du Maine, ST-SIM. 129, 174. || 4° Genre de coquilles univalves.

— HIST. XV° s. L'enfant au maillolet et es mains des nourrices, O. DE LA MARCHE, *Mém.* p. 618, dans LACURNE. || XVI° s. Quatre [dieux] à un enfant, protecteurs de son maillot, de son boire, de son manger, de son tetter, MONT. II, 276.

— ÉTYM. Menage le tire de *mallus*, fil de laine; mais Raynouard, au mot *enmalhotar*, a raison de la rattacher à *maille* 1; le *maillot* étant lacé.

† 3. **MAILLOT** (ma-llo, *ll* mouillées), *s. m.* Terme de théâtre. Espèce de caleçon ou de pantalon collant que les danseuses mettent pour paraître sur le théâtre.

— ÉTYM. Dans les Mémoires de Talma on cite Larive qui dit: Nous devons l'invention des *maillots* au sieur *Maillot*, qui leur a laissé son nom. Si cette anecdote n'était pas vraie, le *maillot* du théâtre serait dit d'après le *maillot* de l'enfant.

† **MAILLOTIN** (ma-llo-tin, *ll* mouillées), *s. m.* Ancienne arme en forme de maillet. || Terme d'histoire de France. Les maillotins, hommes du peuple de Paris, qui, pour s'opposer à la perception des nouvelles taxes décrétées pendant la minorité de Charles VI, se portèrent à l'arsenal, s'y armèrent de maillotins, massacrèrent les percepteurs et élargirent tous les prisonniers.

— ÉTYM. Diminutif de *maillet* ou *maillot*.

MAILLURE (mâ-llu-r', *ll* mouillées, et non mâ-yu-r'), *s. f.* Terme de fauconnerie. Taches ou mouchetures sur les plumes d'un oiseau.

— ÉTYM. *Mailler* 2.

† **MAIMON** (mè-mon) ou **MAIMONET** (mè-mo-nè), *s. m.* Espèce de singe du genre macaque.

MAIN (min; l'n ne se lie pas: une min élégante, *in* prononcé comme dans in-digne; au pluriel, l's se lie: des min-z élégantes), *s. f.* || 1° Partie du corps humain qui termine le bras et qui sert à la préhension des corps et au toucher. || 2° Fig. Il se dit d'êtres abstraits que l'on personnifie et auxquels on suppose des mains, pour en exprimer l'action. || 3° Force guerrière. || 4° Baiser la main, les mains. || 5° Donner la main, offrir la main. || 6° Faire sa main. || 7° Lever la main; élever les mains. || 8° Mettre quelque chose à la main. Mettre la main à. Mettre la main sur. || 9° Main construit avec la préposition *à*. || 10° À deux mains. À toutes mains. || 11° À pleines mains. || 12° À belles mains. || 13° À main armée. || 14° Aux mains. || 15° Main construit avec la préposition *de*. De main, précédé de divers substantifs. || 16° De main, suivi d'un substantif. || 17° De bonne main. De longue main. || 18° De main en main. || 19° De la main, avec la main. || 20° De la main à la main. || 21° De la première main. De première main. || 22° De toutes mains, ou de toute main. || 23° D'une main ... de l'autre. || 24° Dans la main, dans les mains de. || 25° En main. || 26° En bonne main ou bonnes mains. En mauvaise main. En main tierce. En main propre. || 27° Entre les mains. || 28° Main construit avec *par*. || 29° Sous main. || 30° Sous la main. || 31° Sur la main. || 32° Imposition des mains. || 33° Main gauche; main droite. || 34° Main haute. || 35° Le faire, l'exécution, en parlant d'un artiste. || 36° Main en termes de musique. || 37° Main employé pour caractériser la manière d'agir de la main dans certaines opérations. || 38° La dernière main. || 39° Donner la main à une étoffe. || 40° Main chaude. || 41° Main en termes d'équitation. || 42° Main en termes de marine. || 43° Main en termes de jurisprudence. || 44° Main en termes de jeux. || 45° Avoir la main, conduire la danse. || 46° La main, l'écriture, le caractère d'écriture d'une personne. || 47° Mariage. || 48° La main, distinction qui consiste à donner la droite à quelqu'un, ou à la prendre, soit en s'asseyant soit en marchant. || 49° La personne elle-même. || 50° Agent, instrument. || 51° L'action, le travail. || 52° Force, puissance. || 53° Les mains, la main de Dieu. || 54° Possession. || 55° Main de justice. || 56° Main se dit des extrémités des animaux. || 57° Sorte d'anse. || 58° Main de fer, sorte de crampon. || 59° Vrilles. || 60° Main employé dans beaucoup de différents métiers. || 61° Subdivision d'un paquet de soie d'un certain poids. || 62° Assemblage de 25 feuilles de papier. || 63° Main d'oublies, une poignée d'oublies. || 64° Main courante, dans la tenue des livres. || 65° Sorte de fourche employée dans une corderie. || 66° Main de gloire. || 67° Main de mer. || Proverbes.

1° Partie du corps humain qui termine le bras et qui sert à la préhension des corps et au toucher. Combattre de pied ferme et main à main, VAUGEL. *Q. C.* III, 1. Votre rival vous cherche, et, la main à l'épée, Vient demander raison de sa place usurpée, CORN. *Mél.* V, 6. Mais ma main aussitôt contre mon sein tournée, ID. *Cinna*, III, 4. Et grâce aux dons de la nature, La main est le plus sûr et le plus prompt secours, LA FONT. *Fabl.* X, 14. Je voudrais bien crier, mais je l'essaie en vain; Il [un fantôme dans le cauchemar] me ferme la bouche avec sa froide main, SAINT-AMAND, *les Visions.* Nous savons que ce prince magnanime [Charles II] eût pu hâter ses affaires, en se servant de la main de ceux qui s'offraient à détruire la tyrannie par un seul coup [tuer Cromwell], BOSS. *Reine d'Anglet.* Ils [les deux Hotham] furent prévenus et décapités; et Dieu, qui voulut punir leur honteuse désobéissance par les propres mains des rebelles... ID. *ib.* La princesse leur échappait parmi des embrassements si tendres, et la mort plus puissante nous l'enlevait entre ces royales mains, ID. *Duch. d'Orl.* Tantôt la bouche collée sur ces mains victorieuses et maintenant défaillantes, ID. *Louis de Bourbon.* Les ours même déchirés de ses mains [de David], ID. *Mar.-Thér.* Avec quelle douceur elle leva vers Monseigneur ses yeux mourants et ses mains tremblantes, ses yeux qu'elle avait toujours arrêtés sur lui comme sur l'unique objet de sa tendresse; ses mains qu'elle avait si souvent levées au ciel, lorsqu'il s'exposait à tous les périls de la guerre! FLÉCH. *Dauphine.* Chaque Juif était obligé d'écrire une fois en sa vie, de sa propre main, le volume de la loi tout entier, RAC. *Athal. préf.* Il fait tout de ses propres mains, FÉN. *Tél.* XXII. Ce ne fut pas la vingtième tête couronnée qui périt tragiquement en Angleterre, mais ce fut la première qui mourut par la main du bourreau, VOLT. *Mœurs*, 132. Il [Camoëns] fit naufrage sur les côtes de la Chine, et se sauva, dit-on, en nageant d'une main et tenant de l'autre son poëme, seul bien

qui lui restait, VOLT. *Ess. poés. ép.* VI. Je ne vous écris point de ma main; excusez un malade, et croyez que c'est mon cœur qui vous écrit, ID. *Lett. Mme de Fontaine*, 13 fév. 1768. Il [Charles XII] avait tué plus de douze ennemis de sa main, sans avoir reçu une seule blessure, ID. *Charles XII*, 4. [illegible] A ne considérer que la partie matérielle de notre être, nous ne sommes au-dessus des animaux que par quelques rapports de plus, tels que ceux que nous donnent la langue et la main, BUFF. *Hist. homme*, ch. 1. Ils [les Brames] ne travaillent point des mains, DIDER. *Opin. des anc. phil.* ([illegible]). La main a cet avantage, qu'elle ne peut manier un objet qu'elle ne remarque l'étendue et l'ensemble des parties qui le composent, CONDILL. *Trait. sens.* II, 8. Nos mains se sécheraient en touchant la couronne, Si nous savions, mon fils, à quel titre il [Dieu] la donne, DUCIS, *Hamlet*, II, 5. Elles [leurs armes] parurent à leurs bras engourdis un poids insupportable; dans les chutes fréquentes qu'ils faisaient, elles s'échappaient de leurs mains, elles se brisaient ou se perdaient dans la neige, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IX, 11. S'il me trouve en son chemin, il me frappe dans la main, BÉRANG. *Sénateur*. || Blanche main, main blanche, se dit quelquefois en plaisantant pour la main. Mais prenons un plus court chemin, Donnez-moi votre blanche main, SCARR. *Virg.* VI. Vous avez dû recevoir ce matin Certain billet où, de ma blanche main, J'ai, de peur d'accident, moi-même mis l'adresse, DANCOURT, *Enf. de Paris*, I, 4. || Toucher dans la main, voy. TOUCHER. || Changer de main, après s'être servi d'une main, se servir de l'autre. || Battre des mains, applaudir. Je battrai des mains pour votre retour, SÉV. *à Bussy*, 28 juill. 1688. || Tenir par la main, se tenir par la main, voy. TENIR. || Prendre par la main, voy. PRENDRE. || Par exagération. Grand comme la main, se dit d'une chose petite mais dont la dimension ordinaire est grande, et aussi d'une personne. Son jardin est grand comme la main. Est-il donc possible que les mères soient réduites à manger le fruit de leurs entrailles, à manger de petits enfants qui ne sont pas plus grands que la main? SACI, *Bible*, *Jérém. lament.* II, 20. || Par exagération. Tenir dans la main, être fort petit. Il a un appartement qui tiendrait dans la main. || Se laver les mains, voy. LAVER. || J'en mettrais la main au feu, voy. FEU, n° 12. || Avoir des mains de beurre, ne les avoir pas fermes, laisser tomber ce qu'on tient dans la main. || Il a des mains de laine et des dents de fer, se dit à celui à qui on reproche sa fainéantise et sa gourmandise. || Populairement. Avoir du poil au milieu de la main, se dit d'un ouvrier paresseux qui ne fait rien. || Tournez la main, c'est-à-dire en un instant. Tournez la main, psit, ce n'est plus cela, DIDER. *Père de Famille*, V, 7. || Tour de main, en un tour de main, voy. TOUR, *s. m.* || Familièrement. Main morte, main qu'on laisse aller au gré d'une personne qui l'agite. Faites main morte. || Jeu de main morte, jeu que l'on joue avec les tout petits enfants et dans lequel ils laissent aller leur main, dont on se frappe ou les frappe de temps en temps. || N'y pas aller de main morte, frapper avec violence. Vous verrez, quand je bats, si j'y vais de main morte, MOL. *Éc. des f.* IV, 9. || Fig. N'y pas aller de main morte, ne pas ménager celui à qui on a affaire. Quand elles [les femmes] se promettent la vengeance, elles n'y vont pas de main morte, HAMILT. *Gramm.* 8. Le roi de Prusse, qui n'y allait pas de main morte, quand il fallait frapper sur les moines et sur les prélats de cour, VOLT. *Comm. Œuvr. aut. Henr.* || Fig. L'argent ne lui tient pas dans les mains, lui fond dans les mains, il dépense sans nécessité, sans modération. || Fig. Les mains lui démangent, il a envie de se battre, de battre, ou d'écrire quelque satire, quelque critique. Muse, c'est donc en vain que la main vous démange, BOIL. *Sat.* VII. || Par exagération. Les mains m'en tombent, j'en éprouve une grande surprise. || De marchand à marchand il n'y a que la main, c'est-à-dire qu'il suffit aux marchands de toucher dans la main pour faire un marché sans aucun écrit. || Fig. De telle personne à telle autre il n'y a que la main, se dit pour exprimer le rapport étroit qui existe entre les personnes dont on parle. De factotum à factotum il n'y a que la main; [illegible] ensemble, DANCOURT, *l'Opéra de village*, sc. 3. Ce monsieur [illegible] donc [illegible] de vilain à vilain il n'y a que la main... REGNARD, *Sérén.* 23. || Être comme deux doigts de la main, être unis par une étroite amitié. || Mains pleines, voy. [illegible] || Mains vides, voy. VIDE. || Fig. Faire tomber les armes des mains de quelqu'un, apaiser sa colère. || S'arracher des mains quelqu'un, quelque chose, rechercher, se disputer le plaisir d'avoir telle personne, telle chose. Tout le monde s'arrache des mains cette nouvelle brochure. || Fig. et familièrement. Sortir des mains de quelqu'un, s'arracher des mains de quelqu'un, échapper à quelqu'un par qui l'on est retenu. Et telle personne s'est sauvée autrefois de mes mains, qui ne m'échapperait pas à cette heure, VOIT. *Lett.* 20. || Fig. J'ai écrit à M. de la Garde pour le bien remercier de la tendre et solide amitié qu'il a pour vous; je ne crains pas qu'il change; on ne sort point de vos mains, ni de celles de Pauline, SÉV. *à Mme de Grignan*, 8 nov. 1688. || Ensanglanter ses mains, se rendre coupable de meurtre. || On dit dans le même sens : il a trempé ses mains dans le sang, ou ses mains ont trempé dans le sang. Vos mains n'ont point trempé dans le sang innocent? — Grâces au ciel, mes mains ne sont point criminelles; Plût aux dieux que mon cœur fût innocent comme elles! RAC. *Phèdre*, I, 3. || Fig. Souiller ses mains, commettre quelque acte odieux ou honteux. || Fig. Faire la belle main, prendre un air de fatuité. Faire la belle main, mordre un bout de ses gants, RÉGNIER, *Sat.* VIII. || Porter la main sur, saisir avec la main. Il porta la main sur son épée. Burrhus ose sur moi porter ses mains hardies, RAC. *Brit.* IV, 2. || Fig. Lier les mains, voy. LIER. || Manger dans la main, se dit des animaux très-privés qui viennent manger dans la main. Ils s'étaient familiarisés avec la personne qui en avait soin, et venaient manger dans sa main, BUFF. *Ois.* t. XIII, p. 128, note 2. || Fig. et familièrement. Manger dans la main, avoir des manières trop familières. Lanjamet était familier à manger dans la main, ST-SIM. 199, 155. || Tendre la main, voy. TENDRE, *v. a.* || 2° Fig. Main se dit d'êtres abstraits que l'on personnifie et auxquels on suppose des mains, pour en exprimer l'action. Ce vainqueur enflé de ses titres tombera lui-même à son tour entre les mains de la mort, BOSS. *Duch. d'Orl.* Il ne connaissait plus le sommeil, et la froide main de la mort pouvait seule lui clore les yeux, ID. *le Tellier*. La guerre va renaître, et ses mains meurtrières De cette faible paix vont briser les barrières, VOLT. *Fanat.* IV, 4. Ne semble-t-elle pas [la nature] se hâter de reprendre sur nous des possessions usurpées pour un temps, mais qu'elle a chargé la main sûre des siècles de lui rendre? BUFF. *Ois.* t. XVI, p. 265. || 3° Fig. Main se prend pour force guerrière. Sa main les a vaincus et sa main les a pris, CORN. *Cid*, IV, 1. Monseigneur, ce n'est plus seulement par cette vaillante main et par ce grand cœur que vous acquerrez de la gloire, BOSS. *Reine d'Anglet.* Ce fut moi dont la main subjugua l'Hyrcanie, VOLT. *Scyth.* I, 3. || 4° Baiser la main, baiser les mains, voy. BAISER. || Se jeter aux mains de quelqu'un, lui saisir les mains en le suppliant. Montrevel se jeta à ses mains [du duc du Maine], il ne put retenir ses larmes, rien ne fut refusé ni réfuté, mais tout fut inutile, ST-SIM. 30, 94. || 5° Donner la main, offrir la main, soit pour aider quelqu'un, soit en signe de politesse à une dame pour la mener quelque part. Il me donna la main pour passer le ruisseau. Donnez-moi seulement la main jusque chez moi [c'est une dame qui parle], MOL. *Mis.* III, 7. Trouvez-vous-y pour donner la main à Mme de Montespan, MAINTENON, *Lett. à M. d'Aubigné*, t. I, p. 170, dans POUGENS. || Fig. Donner la main à quelqu'un, l'aider en quelque affaire, le favoriser. Quand vos yeux ... Verront Attale assis au trône de vos pères, Alors, peut-être alors, vous le prierez en vain Que pour y remonter il vous donne la main, CORN. *Nicom.* III, 1. Si les Hollandais avaient passé entre les redoutes qui étaient vers Fontenoi et Antoin, s'ils étaient venus donner la main aux Anglais, il n'y avait plus de ressource, VOLT. *Louis XV*, 15. || Dans le même sens, prêter la main à quelqu'un. Secondons le destin qui les [les Romains] veut mettre aux fers, Et prêtons-lui la main pour venger l'univers, CORN. *Pomp.* I, 1. Martian : Mais, madame, on peut prendre un vain titre d'époux.... — Pulchérie : Sus donc, qui de vous deux me prêtera la main? Qui veut [illegible] avec moi? ID. *Hérac.* V, 6. À vous prêter les mains ma tendresse consent, MOL. *Mis.* IV, 3. || Donner les mains à quelque chose, y consentir, y condescendre. Et vous donnez les mains à tout ce qu'il résout, CORN. *Pomp.* II, 3. Pourvu que votre cœur veuille donner les mains Au dessein que j'ai fait de fuir tous les humains, MOL. *Mis.* V, [illegible] Donne la main à mon dépit, et soutiens ma résolution contre tous les restes d'amour qui me pourraient parler pour elle, ID. *Bourg. gent.* III, 9. Le roi fit le mariage de M. le duc d'[illegible] avec Mlle de Blois, feu Monsieur y donna les mains, Mme DE CAYLUS, *Souvenirs*, p. 243, dans POUGENS. || Absolument. Elle donna les mains par [illegible], LA FONT. *Mandr.* || On dit, dans un sens analogue, prêter les mains à quelque chose. Et je vais en trouver [des amis] qui, partageant l'injure, Sauront prêter la main à mon juste courroux, MOL. *Amph.* III, 6. Cela est fort vilain à vous de prêter les mains aux sottises de mon mari, ID. *Bourg. gent.* IV, 3. Ma fille, les jours passent, comme vous dites, et, au lieu d'en être fâchée, je leur prête la main pour aller plus vite, SÉV. 18 juin 1677. Que reste-t-il donc, ô Père éternel, sinon que votre grâce s'en mêle, et qu'elle vienne prêter la main à la nature impuissante? BOSS. 1er *sermon*, *Compassion de la Ste Vierge*, 1. Hélas! et plût aux dieux qu'à son sort inhumain Moi-même j'eusse pu ne point prêter la main! RAC. *Mithr.* V, 4. || En un sens différent, prêter ses mains, servir d'instrument. Ils ne prêteront pas leurs mains à un méchant acte, MALHERBE, *le Traité de bienf. de Sénèque*, III, 20. Ces hommes ont prêté leurs mains à la vengeance divine, BOSS. *Hist.* III, 4. Tite ne fait que prêter sa main à Dieu irrité contre eux [les Juifs], ID. *ib.* II, 7. || Donner les mains, s'avouer vaincu; locution latine tirée de l'acte du vaincu qui livrait effectivement ses mains au vainqueur. Je l'ai démontré [un principe].... et partant je ne vois pas ce que vous pourriez désirer de plus pour donner les mains, ainsi que vous avez promis, DESC. *Rép. aux 2es obj.* 11. Triomphez, ô [illegible] M. Jurieu vous donne les mains, puisqu'il avoue.... BOSS. 1er *avert.* 11. || Donner la main à, s'unir avec. Au travers des abîmes l'ancien monde donne la main au nouveau, FÉN. *Exist.* 13. || En un sens analogue, se donner la main. Bien loin d'être incompatibles, elles [la justice et la miséricorde de Dieu] se donnent la main mutuellement, BOSS. 1er *serm.* 1er *dim. de car.* 1. Le printemps et l'automne semblent se donner la main, FÉN. *Tél.* VIII. Les deux mers se donnèrent pour ainsi dire la main, MASS. *Or. fun. Louis XIV*. Il est nécessaire, pour la perfection de cette science [l'astronomie], que les astronomes de tous les siècles se transmettent leurs connaissances et se donnent la main, FONTEN. *Chazelles*. || Se donner la main, se dit de deux corps d'armée qui réussissent à se rejoindre. || Se prêter la main, se secourir. On mettait la force et la sûreté de l'empire uniquement dans les troupes qu'on disposait de manière qu'elles se prêtaient la main les unes les autres, BOSS. *Hist.* III, 6. La mer les sépare [les îles] des grands empires, et la tyrannie ne peut pas s'y prêter la main, MONTESQ. *Esp.* XVIII, 5. || Fig. Se donner la main, être d'intelligence. || 6° Fig. et familièrement. Faire sa main, piller, dérober, faire des profits illicites. Viens nous aider là haut à faire notre main, CORN. *Illus.* IV, 8. Je crois voir en ceci l'image d'une ville Où l'on met les deniers à la merci des gens, Échevins, prévôt des marchands : Tout fait sa main, le plus habile Donne aux autres l'exemple, et c'est un passe-temps De leur voir nettoyer un monceau de pistoles, LA FONT. *Fabl.* VIII, 7. Les voleurs ne sont pas Gens honteux ni fort délicats : Celui-ci fit sa main, ID. *ib.* IX, 15. De tous ceux qui sont employés, il n'y en a peut-être pas, de cent, un qui ne songe à faire sa main, VAUBAN, *Dîme*, p. 165. Les autres [valets de Vendôme] pillaient tout et faisaient leur main et s'en allaient, ST-SIM. 331, 82. Enrichir ses créatures et faire sa main pour lui-même [en parlant d'un visir], J. J. ROUSS. *Paix perpét.* || 7° Lever la main sur quelqu'un, se préparer, être prêt à le frapper. || Lever la main, lever la main vers le ciel pour jurer et affirmer par serment. Et, si vous le niez, c'est une perfidie; Je lèverai la main de tout ce que j'ai dit, REGNARD, *Ménechmes*, V, 5. || Lever ou élever les mains au ciel, porter les mains en haut en les joignant, ce qui est une attitude de prière. Puis, n'espérant plus rien, lève ses mains aux cieux, CORN. *M. de Pomp.* II, 2. Assurés par l'exemple de Moïse que les mains élevées à Dieu enfoncent plus de bataillons que celles qui frappent, BOSS. *Marie-Thér.* Assurés qu'il [Jésus] a [illegible] ses mains innocentes pour présenter la victime au ciel irrité, ID. 1er *sermon*, *Compassion de la Ste Vierge*, 2. || 8° Mettre quelque chose à la main, prendre cette chose avec la main. || Mettre l'épée à la main, tirer l'épée pour s'en servir. || Mettre la main à quelque chose, porter la main sur cette chose. Il mit la main au plat. La fureur me saisit, je mets la main aux armes, MALH. *Stanc. d'Alcandre*. || Mettre la main à un travail, [illegible] Il mit la main à notre [illegible] Le capitaine et ingénieur Perri, qui le suivit [Pierre le Grand] de [illegible] en Russie, dit que, depuis la tonte se de

canons jusqu'à la filerie de cordes, il n'y eut aucun métier qu'il n'observât et auquel il ne mît la main, VOLT. *Russie*, I, 9. En le promenant d'atelier en atelier, ne souffrez jamais qu'il voie aucun travail sans mettre lui-même la main à l'œuvre, J. J. ROUSS. *Émile*, III. || Fig. Mettre la main à l'œuvre, à l'ouvrage, commencer à s'occuper de quelque chose, à y travailler. Si Dieu n'y met la main, la fin sera malheureuse, BOSS. *Var.* 2. Ce fut donc 218 ans après la fondation de Rome, 536 ans avant Jésus-Christ, après les 70 ans de la captivité de Babylone, et la même année que Cyrus fonda l'empire des Perses, que ce prince, choisi de Dieu pour être le libérateur de son peuple et le restaurateur de son temple, mit la main à ce grand ouvrage, ID. *Hist.* I, 8. Quand on dit que Vénus et les Grâces et les Amours ont composé les idylles de Théocrite, je ne crois pas qu'on prétende qu'ils aient mis la main à ces endroits-là, FONTEN. *Disc. sur l'Églogue.* || Fig. Mettre la main à la plume, commencer à écrire une lettre, un ouvrage. || Fig. Mettre la main à l'encensoir, s'ingérer dans des fonctions ecclésiastiques, quoiqu'on soit laïque. || Mettre la main à la pâte, voy. PÂTE. || Mettre à quelqu'un quelque chose aux mains, lui en procurer la possession. Et ce nom, précieux encor à vos Romains, Au bout de six cents ans lui met l'empire aux mains, CORN. *Poly.* IV, 3. || Fig. Mettre à quelqu'un les armes, le poignard à la main, le pousser au combat, à l'assassinat. Leur haine enracinée au milieu de ton sein T'avait mis contre moi les armes à la main, CORN. *Cinna*, V, 1. C'est mettre à tous les chrétiens le poignard à la main, PASC. *Prov.* XIII. Jamais un plus hardi dessein Ne mit à des vaincus les armes à la main, RAC. *Mithr.* III, 1. || Fig. Mettre à quelqu'un le pain à la main, mettre le pain à la main de quelqu'un, être la première cause de sa fortune. || Fig. Mettre à quelqu'un le marché à la main, lui donner le choix de tenir ou de rompre un engagement (locution qui veut sans doute dire : remettre entre les mains de quelqu'un l'acte de l'engagement, et le laisser libre de le déchirer à l'instant même ou de le respecpecter). || Ce maître lui a mis les armes, le fleuret, le violon à la main, il lui a donné les premières leçons d'escrime, de violon. || Mettre la main sur quelque chose, s'en saisir, ou simplement la trouver. Il a mis la main sur l'argent de la succession. Je cherche en vain ce livre, je ne puis mettre la main dessus. Craignant qu'il ne mît la main sur un sac de buffle où il y avait deux cent cinquante doublons, LE SAGE, *Diable boit.* ch. 20, dans POUGENS. Quelqu'un avait-il mis la main sur mes papiers pendant quelques mois qu'ils étaient restés à l'hôtel de Luxembourg? J. J. ROUSS. *Confess.* XII. || Fig. Mettre la main sur la conscience, examiner de bonne foi si l'on a fait tort à quelqu'un, et en figurant la bonne foi par le geste : la main sur le cœur. || Mettez la main sur la conscience, se dit aussi à quelqu'un qu'on presse d'avouer la vérité. || Mettre à quelqu'un la main sur le collet, l'arrêter pour le conduire en prison. || Mettre la main sur quelqu'un, le frapper. Suivant les anciens canons, quiconque mettait la main sur un prêtre était excommunié, *Dict. de l'Acad.* || Fig. Mettre la main sur quelqu'un, s'emparer de son esprit. Je voyais que le dernier, qui était un des plus habiles hommes, avait tellement mis la main sur Noirmoutier et sur Laigues, qu'il les avait comme enchantés, RETZ, *Mém.* t. II, liv. III, p. 7, dans POUGENS. || 9° Main construit avec la préposition *à*. À la main, avec la main. Prendre les poissons à la main. || Acheter de la viande à la main, l'acheter sans la faire peser, en jugeant de son poids par la vue et avec la main. On dit de même : acheter du poisson à la main. || Fig. et familièrement. Une chose faite à la main, une chose arrangée exprès d'avance, de concert. || À la main, se dit pour manuscrit par opposition à imprimé. Ce traité n'étant encore écrit qu'à la main, BOSS. *Expos. doctr. cath. Avert.* Ma nièce doit avoir à présent deux exemplaires [du Siècle de Louis XIV] chargés de corrections à la main, VOLT. *Lett. Richelieu*, 10 juin 1752. || À la main, signifie aussi dans la main. Sa vengeance à la main [tenant sa vengeance dans ses mains], elle n'a qu'à résoudre; Un mot du haut des cieux fait descendre la foudre, CORN. *Médée*, III, 1. Je l'ai vu cette nuit, ce malheureux Sévère, La vengeance à la main, l'œil ardent de colère, ID. *Poly.* I, 3. M'enlever mes enfants, c'est m'arracher le cœur; Et Jupiter, tout prêt à m'écraser du foudre, Mon trépas à la main, ne pourrait m'y résoudre, ID. *ib.* III, 3. Un homme à qui on dispute son droit, et qui le défend les armes et la force à la main, PASC. *Pens.* XXV, 36, éd. HAVET. La justice passa, la balance à la main, BOIL. *Ép.* II. Vous, si vous avez soin de votre propre vie, Ne vous montrez à moi que sa tête à la main, RAC. *Bajaz.* IV, 3. Cependant Athalie, un poignard à la main, Rit des faibles remparts de nos portes d'airain, ID. *Athalie*, V, 1. Non, monsieur, non, l'argent à la main, s'il vous plaît, l'argent à la main, BRUEYS, *Avocat Patelin*, I, 6. || Avoir sans cesse l'argent à la main, dépenser, payer continuellement. || Terminer une affaire le verre à la main, la terminer en buvant ensemble. || Avoir un livre à la main, le tenir. || Il a les armes bien à la main, les armes belles à la main, il a bonne grâce à faire des armes. || À la main, à portée. La promenade est si fort à la main.... que l'on est dix fois dans le jardin, et dix fois l'on en revient, SÉV. 23 juill. 1677. Si vos promenades étaient à la main comme les nôtres, ID. 3 juill. 1680. Il mangeait de toutes choses sans choix ; il buvait de l'eau ou de l'huile indifféremment, selon qu'il les avait à la main, BOSS. *Paneg. St Bern.* 1. || Cela est bien à la main, se dit d'une chose faite de manière qu'on peut s'en servir commodément. || Fig. et familièrement. Avoir la parole à la main, parler avec facilité. || Fig. Être à la main, être accommodant, en parlant des personnes. Une femme si connue du roi et si fort à la main était son vrai fait [pour mettre auprès de la duchesse de Chartres], ST-SIM. 441, 63. Il s'en contente [de sa fortune], et vivait dans cette médiocrité, quand les ministres, le voyant homme à la main, d'humeur facile, comme sont les savants, le firent entrer au parlement, P. L. COUR. *Pamphlet des pamphlets.* M. d'Autichamp est vraiment aimable, tout uni et fort à la main, ID. *Lett.* II, 108. || 10° À deux mains, avec les deux mains. || Fig. Il tient les choses à deux mains de peur qu'elles ne lui échappent, se dit d'un homme défiant. || Épée à deux mains, longue et large épée qu'on tenait des deux mains. || Cheval à deux mains, à toutes mains, cheval qui sort à la selle et à la voiture. || Fig. et familièrement. Cet homme est à deux mains, il occupe deux emplois à la fois, il sait deux métiers, il est habile en deux choses. Il me regarda comme un garçon à deux mains, je veux dire comme un homme propre à devenir son bouffon et son Mercure, LESAGE, *Guzm. d'Alf.* III, 9. Une sérénade dites-vous?... musique italienne, française, je suis un homme à deux mains, REGNARD, *la Sérén.* 7. || Fig. et familièrement. C'est un homme à toutes mains, il est prêt et apte à rendre toutes sortes de services. C'est un épouseur à toutes mains [prêt à épouser toutes les femmes], MOL. *D. Juan*, I, 1. || Fig. À toutes mains, à toute main, sans réserve ni scrupule. Prenez à toutes mains, ma fille, et vous souvienne.... REGNIER, *Sat.* XIII. Dont, depuis cinquante ans, les pères mazarins, Volant à toutes mains, ont mis en leur famille Plus d'argent que le roi n'en a dans la Bastille, ID. *ib.* Elle [Mme de Grancey] a mandé que l'âme prenante de Mme de Fiennes avait passé heureusement dans son corps, et qu'elle prenait à toutes mains, SÉV. 391. Espion de son métier, prenant de l'argent à toute main, VOLT. *Lett. Duc de Choiseul*, 1er avril 1768. || 11° À pleines mains, abondamment. Ne lui laissez plus voir ce long amas de gloire Qu'à pleines mains sur vous a versé la victoire, CORN. *Nicom.* III, 6. Tel donne à pleines mains qui n'oblige personne, ID. *Ment.* I, 1. À pleines mains il vous jetait l'argent, LA FONT. *Faucon.* Je suis fortement persuadée de tous les malheurs et de tous les chagrins répandus à pleines mains dans ce monde, SÉV. 437. Je jetterais le temps à pleines mains comme autrefois... ID. 23 nov. 1689. C'est ainsi.... qu'Horace, jetant le sel à pleines mains, Se jouait aux dépens des Pelletiers romains, BOIL. *Sat.* IX. Il répandait sur son corps des fleurs à pleines mains ; il y ajoutait des parfums exquis, FÉN. *Tél.* XXI. Donner à pleines mains aux particuliers pour enlever leurs suffrages, ID. *Dial. des morts anc.* 42. || 12° Fig. À belles mains, abondamment, autant qu'on en veut. Il en a pris à belles mains. J'en eus à belles mains. || 13° À main armée, les armes à la main. Il ne manquerait pas de l'aller recevoir sur la frontière, mais ce serait à main armée, VAUGEL. *Q. C.* VIII, 13. || 14° Aux mains, se dit en parlant de l'action de combattre. Nous voyons les deux partis aux mains. || En venir aux mains, commencer un combat. Le combat où les Perses, En lieu plus favorable enfin venus aux mains, Eurent sitôt rompu les escadrons romains, ROTR. *Bélis.* V, 5. Ils se sont mis en colère pour la préférence de leurs professions, jusqu'à se dire des injures et en vouloir venir aux mains, MOL. *Bourg. gent.* II, 4. || Être aux mains, en être aux mains, combattre actuellement. Vos frères sont aux mains, les dieux ainsi l'ordonnent, CORN. *Hor.* III, 5. Sans doute ils sont aux mains, il n'en faut plus parler, ID. *ib.* III, 6. Rome était aux mains avec les Samnites, BOSS. *Hist.* I, 8. Mais en sont-ils aux mains? RAC. *Théb.* I, 1. || Fig. La volonté commande, et elle-même qui commande ne s'obéit pas; éternel obstacle à ses désirs propres, elle est toujours aux mains avec ses propres désirs, BOSS. 2e *sermon, Jeudi de la sem. de la pass.* 1. || Mettre aux mains, engager dans une guerre. La succession de Clèves et de Juliers mit aux mains les deux partis, qui s'étaient longtemps ménagés depuis la paix de Passau, VOLTAIRE, *Ann. Emp. Rodolphe II*, 1609. || Fig. Mettre aux mains deux ou plusieurs personnes, les engager dans quelque dispute, dans quelque discussion. || Par plaisanterie. Je la suivis dans sa cuisine, où elle me mit aux mains avec un reste de ragoût de la veille, MARIVAUX, *Pays. parv.* 1re part. || 15° De main, précédé de plusieurs substantifs, pour spécifier la nature ou l'emploi des personnes ou des choses qu'ils désignent. || Homme de main, gens de main, homme, gens hardis et d'exécution. J'ai encore un collier à escamoter, mais j'aurais besoin tout à l'heure de quelques gens de main, REGNARD, *Sérén.* 20. D'Épernon avait fourni au roi des gens de main, des gens de services, VOLT. *Mœurs*, 173. || Combat de main, combat de main à main, combat qui a lieu de près entre deux ou plusieurs personnes. || Coup de main, voy. COUP, n° 8. || Cheval de main, cheval qu'on mène à la main sans monter dessus. Je vis venir M. le prince de Conti suivi d'un seul page et d'un palefrenier avec un cheval de main, ST-SIM. 11, 128. || Jeu de main, jeu de société où l'on se frappe légèrement les uns les autres. La main chaude est un jeu de main. || Jeux de main se dit aussi de l'action de lutter, de se porter réciproquement des coups en plaisantant. || Proverbe. Jeux de main, jeux de vilain, ou jeu de main, jeu de vilain, c'est-à-dire les jeux de main ne conviennent qu'aux gens mal élevés; cela se dit aussi aux gens qui se battent. || Revers de main, voy. REVERS. || 16° De main, suivi d'un substantif. || De main d'homme, ou, simplement, de main, se dit par opposition à ce qui est l'ouvrage de la nature ou de Dieu. Que Dieu ne se plaisait pas aux temples faits de main, mais en un cœur pur et humilié, PASC. *Pens.* XV, 3 bis, édit. HAVET. Il meurt, mais non de main d'homme, BOSS. *Hist.* II, 5. Au fond des puits que l'on a faits à Bicêtre et à l'École militaire, on a trouvé des bois travaillés de main d'homme à soixante-quinze pieds de profondeur, BUFF. 3e *ép. nat. Œuv.* t. XII, p. 180. || De main de maître, par un habile homme. Ce meuble, cet instrument est fait de main de maître. || De main de maître, se dit aussi des ouvrages d'esprit. Elle [l'oraison funèbre de Condé par Bossuet] est fort belle et de main de maître, SÉV. 25 avr. 1687. Le dénombrement de l'armée égyptienne [dans le Tasse], sujet épique, traité de main de maître, CHATEAUBR. *Itin.* 5e part. || Fig. Dans un sens analogue. Quand une lecture vous élève l'esprit, et qu'elle vous inspire des sentiments nobles et courageux, ne cherchez pas d'autre règle pour juger de l'ouvrage; il est bon, et fait de main d'ouvrier, LA BRUY. I. Des caleçons travaillées de main de courtisan, COLLÉ, *Part. de chasse de Henri IV*, I, 6. || 17° De bonne main, d'une bonne main, par une main habile. La lettre que j'ai reçue ressemble à tout ce que j'entends dire de votre personne, aussi ce portrait est-il fait de bonne main, FÉN. t. XXI, p. 281. De bonne main, avec certitude. Je sais cela de bonne main. || Fig. De longue main, voy. LONG. || 18° De main en main, de la main d'une personne à celle d'une autre. Il est assis loin de nous, faites-lui passer cela de main en main. || Fig. Cette pieuse cérémonie [la cène] que nos pères nous ont laissée de main en main depuis le temps de Notre Seigneur, BOSS. *Euch.* II, 14. Après la conversion des gentils, le Sauveur.... leur rendra [aux Juifs] l'intelligence des prophéties qu'ils auront perdue durant un long temps, pour passer, successivement et de main en main, dans toute la postérité et n'être plus oubliée, ID. *Hist.* II, 7. Ne laissez point sans cesse, au gré des courtisans, Errer de main en main l'autorité suprême, M. J. CHÉN. *Ch. IX*, II, 3. || 19° De la main, avec la main. Parer un coup de la main. Écrire de la main gauche. || Lettres de la main, lettres censées écrites et signées par le roi, sans être contre-signées par un secrétaire d'État; le secrétaire qui écrivait ces lettres en imitant plus ou moins l'écriture du roi se nommait aussi secrétaire de la main. || Les arts de la main, par opposition aux arts de l'esprit, les arts ou

la main est le principal instrument. || Dans un sens [illegible], les ouvrages de la main. Le [illegible] qu'ont [illegible] ont pour les ouvrages de la main, LA [illegible] || Fig. De la main de, par l'action de, par l'entremise de. [illegible] II [illegible] de sa main pour [illegible] le [illegible], CORN. Hor. II, 6. Si vous [illegible] de ma main, ID. Nicom. V, 10. C'est de ma main qu'il prend et l'[illegible] et la coupe, Et je [illegible] par cette même main lui donne, [illegible] d'un poignard dans le sein, ID. Cinna, I, 3. Et je veux de ma main vous choisir un époux, RAC. Brit. II, 3. Vous l'allez à Calchas livrer de votre main, ID. Iphig. IV, 6. Je suis puni, je meurs des mains de Mahomet, VOLTAIRE, Fanat. IV, 6. || Fig. De la main, venant de. Mais je [illegible] donner un homme de ma main, CORN. Hor. III, 10. Félix : Vous aimez trop, Pauline, un [illegible] mari — Pauline : Je l'ai de votre main, [illegible] est sans crime, ID. Poly. III, 4. ...prenez un époux des mains de Léontine, ID. Hérocl. III, 1. J'attends avec la paix son cœur de votre main, RAC. Andr. II, 4. Il veut, pour m'honorer, la tenir de ma main, ID. ib. III, 1. Un mari n'a guère un rival qui ne soit de sa main, LA BRUY. III. J'ai promis à [illegible] le comte de prendre un intendant de sa main, MARIV. Fauss. confid. I, 10. Il vous sied bien d'avoir l'impertinence De refuser un mari de ma main! VOLT. Nan. I, 3. || Il mit en sa place un gouverneur de sa main, c'est-à-dire qui était à sa dévotion. || 20° De la main à la main, manuellement, sans formalité, sans écrit. Je voulais qu'on payât de la main à la main tous les brevets de retenue existants, ST-SIM. 435, 180. || Faire crédit de la main à la bourse, ne point faire de crédit, ne vendre qu'argent comptant. || 21° De la première main, de la main de celui qui a le premier recueilli, fabriqué ou mis en vente la chose dont il s'agit. Les Carthaginois voulurent recevoir les métaux de la première main, MONTESQ. Esp. XXI, 11. || On dit de même : de la seconde, de la troisième main. || Fig. De la première main, se dit pour les ouvrages d'esprit, dans le même sens que pour les productions matérielles. Tout le monde ne sait pas sentir dans les discours, non plus que dans les tableaux, ce qu'il y a d'original et, pour ainsi dire, de la première main, BOSS. Confér. avec Claude, Avertissement. || Fig. Tenir une nouvelle de la première main, la savoir de source, la savoir de celui qui est censé en avoir été instruit le premier. Je m'adresse à vous-même pour avoir des nouvelles de la première main, LE GRAND, la Nouveauté, sc. 10. || On dit aussi ne tenir une nouvelle que de la seconde main. || Fig. De première main, original. Ayez les choses de première main, puisez à la source, LA BRUY. XIV. || Ouvrage de première main, ouvrage qui ne doit rien qu'aux sources originales. || Érudition de seconde main, érudition qui consulte non les sources et les originaux, mais les auteurs qui ont écrit sur le sujet. || 22° De toutes mains ou de toute main, des mains de qui que ce soit. Il reçoit de toutes mains. L'expérience m'a appris qu'on donne souvent à des personnes qui prennent de toute main, MAINTENON, Lett. au card. de Noailles, 1er juin 1699. || Cela ne se dit qu'en mauvaise part. || 23° Fig. D'une main, ...de l'autre, c'est-à-dire d'un côté, ...de l'autre. Louis XIV d'une main saisissait Avignon, et nous [protestants] faisait rouer de l'autre, VOLT. Philos. Remontrances. I. Il [le roi de Prusse] n'hésita pas à se [illegible] avec le roi d'Angleterre pour empêcher d'une main que les Russes entrassent en Allemagne, et pour fermer de l'autre le chemin aux Français, ID. Louis XV, 31. || 24° Dans la main, dans les mains de, à la garde, au soin de. Cette somme sera déposée dans la main, dans les mains d'un tiers. Depuis que [illegible] dans vos mains, elle marche un peu [illegible] Mme de Maintenon pensait qu'elle n'y [illegible] à la cour, [illegible] que le duc du Maine [illegible] dans les mains des hommes, [illegible] Mme de Maintenon, t. I, p. 44, dans [illegible] || Dans les mains, à la disposition. Les postes qui étaient dans les mains de tout le peuple, BOSS. Hist. III, 6. [illegible] dans la main, [illegible] être en état de le bien exécuter. || 25° En main, dans la main. Qui, le fer en la main, [illegible] MALH. I, 6. [illegible] en main un arc, BOSS. Hist. III, 3. ...Et que, tenant en main la balance droite au milieu de tant d'empires [illegible], elle [l'Église] entretient l'unité par tout le corps, ID. Sermons, Unité, 2. M. de Cambrai [illegible] à Paris par son ordre, et dans [illegible], il supprime tout cet article ; nous avons en main les deux éditions, BOSS. Rel. sur le quiétisme, I, 1. Lorsqu'il prenait en main sa lyre d'ivoire, FÉN. Tél. II. Je n'avais en main que ma houlette, ID. ib. || Mettre en main, remettre. Et l'on m'a mis en main une bague à la mode, MOL. l'Ét. I, 6. || Mettre en main la soie, la préparer pour la donner à la teinture. || Terme de manége. Bride en main, se dit quand on tient le cheval ferme dans la main. || Fig. Marcher, aller bride en main, faire quelque chose avec précaution, se tenir sur ses gardes. Allons, monsieur, allons, bride en main, s'il vous plaît ! ne condamnons point les gens sans les entendre, LE SAGE, Crispin rival de son maître, 26. || Fig. Avoir quelqu'un ou quelque chose en main, l'avoir à sa disposition. Il me faudrait en main avoir un autre amant, CORN. le Ment. II, 2. J'en ai le choix en main avec le droit d'aînesse, ID. Rodog. II, 2. Comme nous n'avons personne en main pour cela, j'ai résolu de jouer un tour de ma tête, MOL. Mal. im. III, 3. Si j'avais su qu'en main il a de telles armes, Je n'aurais pas donné matière à tant d'alarmes, ID. Tart. V, 3. J'ai en main de quoi vous faire voir comme elle m'accommode, ID. G. Dand. II, 9. Il vous ordonne de tenir prêt tout ce que vous aurez en main, BOSS. Lett. abb. 4. Certes, pour accuser la bonne foi de l'Église [dans sa créance aux livres saints], il fallait avoir en main des originaux différents des siens, ou quelque preuve constante, ID. Hist. II, 13. J'ai votre affaire en main, LESAGE, Turcaret, II, 4. || Avoir preuve en main, avoir la preuve écrite, la preuve matérielle de ce qu'on avance, et pouvoir l'exhiber. || Fig. et familièrement. Avoir la parole en main, s'exprimer avec facilité. Ayant si bien en main le festin et la guerre [parlant si aisément et avec tant d'à-propos de festin et de guerre], Vos gens en moins de rien courraient toute la terre, CORN. Ment. I, 6. C'est donc qu'elle n'a pas en main la repartie, TH. CORN. D. Bertr. de Cigarral, II, 4. || Il se dit d'une manière analogue d'autre chose que de la parole. C'est bien aimer la fourbe et l'avoir bien en main, Que de prendre plaisir à fourber sans dessein, CORN. Ment. III, 3. || Avoir en main, être chargé de. S'il avait une telle cause en main, SÉV. 584. || Prendre en main, se charger de. Il [saint Pierre] en [de l'Église] avait déjà pris le gouvernement en main quand saint Paul lui dit en face, qu'il ne marchait pas droitement selon l'Évangile, BOSS. Sermons, Unité, 1. Le landgrave et les protestants prirent les armes sur de vains ombrages.... Luther prit en main la défense des rebelles, ID. 6e avert. 6. Des auteurs décriés il prend en main la cause, BOIL. Épître IX. Mais souvent sur ses vers un auteur intraitable, A les protéger tous se croit intéressé, Et d'abord prend en main le droit de l'offensé, ID. Art poét. I. Du haut du Capitole il juge tous les rois Et de ceux qu'on opprime il prend en main les droits, VOLT. Mariamne, II, 5. || Être en main, avoir la facilité. Je serai mieux en main pour vous conter la chose, MOL. Princ. d'Él. I, 2. Je serais bien ici en main pour le bien faire [un compliment] tout à mon aise, SÉV. 16 août 1671. || En parlant des choses, être en main, être placé commodément pour le service. Car il [un bâton] est bien en main, vert, noueux et massif, MOL. l'Ét. IV, 7. || Au billard, être en main, avoir sa bille dans la main et non sur le tapis. || Fig. En la main de, à la disposition de. Une esclave te plaît, tu voulais m'engager A la mettre en tes mains, MOL. l'Ét. II, 9. C'est un ami que je mettrai bien en œuvre à son retour ; je ne m'en dors pas.... cette route est bien disposée et fort en notre main ; mais il faut ménager longtemps avant que d'entreprendre quelque chose d'utile, SÉV. 18 nov. 1673. || 26° En bonne main, en bonnes mains, en main sûre, en mains sûres, à la disposition, aux soins d'une personne honnête, sûre, intelligente, capable. Les voilà retombées en bonne main, SÉV. 117. Monsieur, je vous laisse en bonnes mains, ID. 536. || Dans le sens contraire, en mauvaise main, en mauvaises mains. Les demoiselles m'avaient parlé de lui avec peu d'estime, et m'étaient paru mécontentes de me savoir en si mauvaises mains ; cela lui fit tort dans mon esprit, J. J. ROUSS. Conf. IV. || En main tierce, dans la main d'un tiers. Déposer de l'argent en main tierce. || En main propre, dans la main même de la personne intéressée. || En main armée, pour à main armée. Jésus-Christ n'a pas dompté les nations en main armée, PASC. Jésus-Christ, 17, édit. [illegible]. Cela n'est guère usité. || 27° Entre les mains, à la disposition de, en possession de. Je me [illegible] à vous, et vous conjure de ne me point brouiller avec un si bon et si admirable ami.... enfin, [illegible] très chère, je me mets entre vos mains, et [illegible] sant votre fidélité ... SÉV. 1er janvier 1676. Il était juste que ce précieux dépôt [les princes [illegible]] restât entre les mains du roi, BOSS. le Tellier. [illegible] ces livres vous tombent entre les mains, ID. Lett. Corn. 28. Je suis le Seigneur, dit-il par la bouche de Jérémie, c'est moi qui ai fait la terre avec les hommes et les animaux, et je la mets entre les mains de qui il me plaît, ID. Reine d'Anglet. [illegible] le roi de Perse est entre ses mains ; à sa [illegible] animé, ID. Louis de Bourbon. || Sous l'autorité [illegible] Le ciel entre nos mains a mis le sort de [illegible], CORN. Cinna, I, 3. Voilà, par l'autorité de [illegible] synode national, la foi des Églises prétendues réformées de France entre les mains de quatre ministres et de M. de Turenne, avec pouvoir d'en régler ce qu'il leur plairait, BOSS. Var. XII, § 20. Ils [illegible] raient leurs erreurs entre les mains de ses [illegible] niers, ID. Reine d'Anglet. Sa vie était entre leurs mains, FÉN. Tél. VIII. || Aux soins de. [illegible] premier médecin il se mit entre ses mains, [illegible] Prov. II. Sanche le Gros, roi de Léon, fut obligé de s'aller mettre à Cordoue entre les mains d'un fameux médecin arabe qui, invité par le roi, voulut que le roi vînt à lui, VOLT. Mœurs, 44. Je me suis mis entre les mains du plus habile médecin de ce pays-ci, et, dans ce moment, la nature ou lui me soulage, D'ALEMB. Lett. au roi de Prusse, 11 [illegible] 1782. || Fig. Il [l'abbé de Coulanges] [illegible] j'aie toute cette application.... je l'ai remis entre les mains du vin de Grave, dont il s'[illegible] bien, SÉV. 15 mai 1680. || 28° Main [illegible] préposition par. Par les mains, se dit des choses qu'on prend les unes après les autres. Tous les livres de cette bibliothèque m'ont passé par les mains. || Fig. Il [illegible] seul cette affaire, tout lui passe par les mains. Les différentes aventures qui lui passèrent par les mains, HAMILT. Gramm. 10. || Il lui en a bien passé par les mains, se dit d'une personne qui a manié beaucoup d'affaires, qui a exercé longtemps une profession. || Passer par les mains du bourreau, être mis à mort par le bourreau, ou recevoir de lui une flétrissure. Phasaël, qui savait bien que sa mort était résolue, se cassa lui-même la tête contre la muraille de la prison, pour ne point passer par la main du bourreau, ROLLIN, Hist. anc. Œuv. t. [illegible], p. 671, dans [illegible] || Par menace. Cet homme passera par mes mains, me passera par les mains, je le châtierai, je me vengerai de lui. || Dans un langage libre, cette femme lui a passé par les mains, il a eu commerce avec elle. || Par les mains, par l'entremise de. Cependant par mes mains je veux qu'il me l'enlève, CORN. Cinna, III, [illegible] commandait ; par vos mains couronné, [illegible] par vos mains qu'il aurait gouverné, C. DELAV. [illegible] ricil. IV, 4. || Faire valoir une terre, un champ, etc. par ses mains, faire valoir une terre, etc., soi-même, sans fermier. || 29° Fig. Sous main, secrètement, en cachette. Il fut incontinent après dépêché par un duel, que le roi même sous main lui suscita, G. NAUDÉ, Considér. sur les coups d'État, édit. de 1667, p. 168. Orcambre mille fois s'en est [illegible] sous main, MAIRET, Soliman, I, 1. Vous venez [illegible] muser de vos belles paroles, Et conservez sous main des espérances folles, MOL. Éc. des mar. [illegible] On se contentera de s'en rire sous main, ID. Éc. des f. I, 1. Annibal ne laissait pas sous main de leur susciter des ennemis aux Romains, [illegible] Hist. I, 9. Flavien, préfet du prétoire, homme d'esprit et de grande expérience dans les affaires, mais fort adonné aux superstitions payennes, entretenait sous main ces cabales, FLÉCH. Hist. de Théodose, IV, 29. Il [Richelieu] favorise sous main les protestants d'Allemagne, et il n'en est pas moins dans le dessein d'accabler ceux de France, VOLT. Mœurs, 176. || S. m. Le sous-main, le dessous, le mystère. Il ne prit pas même le soin de lui expliquer le sous-main des fausses avances qu'il fit pour le rappeler, RETZ, Mém. t. II, liv. III, p. 379, dans LACURNE. [illegible] J'étais très assuré que [illegible] que son frère était devenu surintendant [illegible] avait renoncé à la fronde, ne [illegible] pas, par ses sous-mains, que je [illegible] être encore plus dangereux que les [illegible] des autres, ID. Mém. t. II, liv. III, p. 281, dans [illegible] à main. || 30° Sous la main, proche, à portée. Il tue le premier qui se trouve sous sa main, [illegible] 131. Le onzième chapitre me tombe [illegible] sous la main, ID. 136. Il se prit à ce qui se trouva d'abord sous la main, HAMILT. Gramm. 5. Si je n'avais pas sous ma main autant de maîtres et d'[illegible] tres pour élever mes enfants dans les [illegible]

dans les arts, LA BRUY. X. || Fig. Sous l'autorité, sous la dépendance. Lorsque vous serez devant vos meurtriers, lorsque vous serez sous la main de ceux qui vous ôteront la vie, SACI, *Bible*, *Ézéchiel*, XXVIII, 9. Il faut être sous la main de Dieu et se laisser manier, BOSS. *Lett. Corn.* 64. Le Verbe tient tout sous sa main, ID. *Hist.* II, 6. || Par menace. Qu'il ne me tombe jamais sous la main! || Être sous la main de l'autorité, sous la main de la justice, être arrêté, et sous le coup d'un procès qu'on instruit ou qu'on va instruire. || Être sous la main et autorité de justice, se dit d'un immeuble saisi, d'un meuble séquestré, ou d'une somme arrêtée judiciairement. || 31° Pas plus que sur la main, autant que sur la main, comme sur la main, se dit pour exprimer qu'une chose n'existe pas. Du reste [un chien, dont les oreilles sont coupées] ayant d'oreille autant que sur ma main, Un loup n'eût su par où le prendre, LA FONT. *Fabl.* X, 9. Elle était fort maigre, fort blanche, de la gorge comme sur ma main, J. J. ROUSS. *Conf.* IX. Pas plus de page que sur ma main; voilà le paquet, BEAUMARCH. *Mar. de Fig.* I, 10. || Fig. et familièrement. Avoir le cœur sur la main, être ouvert, franc, sans dissimulation. On a dit aussi : avoir le cœur dans la main. ...un chacun parlait le cœur dedans la main, RÉGNIER, *Sat.* II. || 32° Imposition des mains, voy. IMPOSITION, n° 1. Imposer les mains, voy. IMPOSER, n° 1. || 33° Main gauche, la main du côté du cœur; main droite, la main de l'autre côté. Sa main gauche [du Seigneur] est sous ma tête, et il m'embrassera de sa main droite, SACI, *Bible, Cant. des cant.* VIII, 3. Et moi, je ne pardonnerais pas à la grande ville de Ninive, où il y a plus de six vingt mille personnes qui ne savent pas discerner leur main droite d'avec leur main gauche! ID. *ib. Jonas*, IV, 11. Ses aumônes, si bien cachées dans le sein du pauvre, ont prié pour lui; sa main droite les cachait à sa main gauche, BOSS. *le Tellier*. J'ai su par M. le baron de Grimm que Votre Majesté, ne pouvant écrire de la main droite, avait pris le parti d'écrire de la main gauche, afin que ses affaires n'en souffrissent pas, D'ALEMB. *Lett. au roi de Prusse*, 7 déc. 1770. || À main droite, à main gauche, du côté droit, du côté gauche (on dit plus ordinairement à droite, à gauche). Alexandre tirait toujours sur la main droite, VAUGEL. *Q. C.* 267. Il [Salomon] s'assit sur son trône; et l'on mit un trône pour la mère du roi, laquelle s'assit à sa main droite, SACI, *Bible, Rois*, III, II, 19. Dans une petite allée à main gauche du mail, SÉV. 91. || 34° Main haute, la main droite, ainsi dite parce qu'elle tenait la lance et était plus élevée que l'autre. Main basse, la main gauche, celle qui, tenant la bride, était plus basse. || Tenir la main haute, tenir haute la main de la bride, ce qui raccourcit la bride. || Figt. Tenir la main haute à quelqu'un, le traiter avec sévérité, sans lui rien passer. || Tenir la main haute dans une affaire, se rendre difficile sur les conditions. || Fig. La main haute, advertialement, avec autorité. La grammaire qui sait régenter jusqu'aux rois Et les fait, la main haute, obéir à ses lois, MOL. *F. sav.* II, 6. || Fig. La haute main, l'autorité prépondérante. Avoir la haute main dans une affaire. || Gens de haute main, s'est dit, sous la Convention, de ceux des membres du comité du salut public qui dirigeaient la haute politique, et qui ordonnaient les arrestations. || Terme de guerre. Faire main basse, tuer sans recevoir à merci; locution qui vient de ce que la main s'abaisse pour frapper. Ce n'est que lorsqu'ils sont provoqués qu'ils [les éléphants] font main basse sur les hommes, BUFF. *Morc. chois.* p. 167. || Par extension. Faire main basse, piller. Je voudrais avoir vu cette première [Mme de Brissac] faire main basse [prendre ce qui était à sa convenance] dans la place des Prêcheurs [à Aix], sans aucune considération de qualité ni d'âge, SÉV. 281. Fais main basse sur tout : le bon homme a bon dos, Et l'on peut hardiment le ronger jusqu'aux os, REGNARD, *Légat.* III, 2. || Fig. Faire main basse, ne pas épargner. Figurez-vous un Allemand nommé Copernic, qui fait main basse sur tous ces cercles différents, et sur tous ces cieux solides qui avaient été imaginés par l'antiquité, FONT. *Mond.* 1er *soir*. La probité, la vertu, l'honnêteté, le scrupule, le petit esprit superstitieux font tôt ou tard main basse sur les productions déshonnêtes, DIDER. *Salon de 1767, Œuv.* t. XIV, p. 336, dans POUGENS. Il [Boileau] eût fait main basse sur cette rhétorique triviale, qui consiste à noyer un tas de sophismes dans une mer de paroles oiseuses et de figures ridicules, D'ALEMB. *Éloges, Despréaux*. Bertrand finit ici sa prose à Raton, et l'exhorte à faire main basse, en vers et en prose, sur les sots dont le meilleur des mondes fourmille, ID. *Lett. à Volt.* 5 nov. 1770. || 35° Le faire, l'exécution, en parlant d'un artiste. On reconnaît dans ce tableau la main de tel maître. L'aspect imposant de ce bel édifice, la terrasse sur laquelle il est bâti, sa vue unique peut-être au monde, son vaste salon peint d'une excellente main, J. J. ROUSS. *Confess.* X. On y reconnaît toujours la main du maître, et l'on ne la sent jamais, ID. *Hél.* III, 21. À la majesté sublime qui brille dans les traits et dans toute la figure de Minerve, on reconnaît aisément la main de Phidias, BARTHÉLEMY, *Anach.* ch. 12. || De différentes mains, de plusieurs auteurs. Il est évident comme vous dites, que l'ouvrage est de différentes mains, D'ALEMB. *Lett. à Volt.* 6 oct. 1764. || 36° Terme de musique. Avoir la main bien placée, avoir un beau port de main, jouer d'un instrument avec grâce. || Main, se dit du jeu d'une main sur les instruments à clavier. Il a une main gauche magnifique, il exécute très-bien les basses. || Morceau à quatre mains, se dit d'un morceau écrit pour être exécuté par deux personnes jouant à la fois sur le même piano. Il y a des morceaux à six, à huit, et même à douze mains que l'on exécute sur plusieurs instruments. || Main harmonique, application de tout le système de la gamme de Guido d'Arezzo, sur les doigts et les jointures de la main gauche, pour faciliter la mémoire de tous les changements ou muances, et des rapports de cette manière d'écrire avec les lettres et les tétracordes des Grecs. || 37° Se dit aussi pour caractériser la manière d'agir de la main dans certaines opérations. || Avoir la main bonne, être adroit dans les ouvrages de la main. || Avoir la main rompue à l'écriture, à un instrument de musique, avoir la main faite, exercée à écrire, à jouer d'un instrument. || Il a la main bonne pour chanter et la voix pour écrire, se dit pour signifier qu'il n'a aucune disposition pour l'un ni pour l'autre. On dit aussi : avoir une belle main pour chanter et une belle voix pour écrire. || Avoir la main légère, se dit d'un cavalier qui se sert bien des aides de la main, d'un chirurgien qui opère avec habileté, d'un joueur d'instrument qui exécute avec aisance et prestesse, d'un homme qui met de la liberté et de la rapidité dans son écriture. On dit de certaines gens qu'ils ont la main lourde; cet honnête homme-ci ne l'avait pas légère, MARIVAUX, *Pays. parv.* 4e part. || Par extension et familièrement. Avoir la main légère, être léger de la main, être prompt à frapper. Sa main est à frapper, non à donner légère, REGNARD, *le Joueur*, III, 5. || Avoir la main légère, se dit encore d'un filou qui dérobe adroitement. || Dans le même sens. Il ne va pas sans ses mains, il n'oublie jamais ses mains, il lui faut regarder plutôt aux mains qu'aux pieds, il n'est pas sûr de sa main, il a les mains crochues faites en chapon rôti, il n'a pas les mains gourdes, il est dangereux de la main, se dit de quelqu'un sujet à dérober. || Avoir la main sûre, avoir une main ferme, qui ne tremble point. || Ce peintre a de la main, c'est-à-dire de l'habileté à employer les procédés de son art. || En musique, avoir de la main, avoir une exécution facile. || Terme d'escrime. Avoir de la main, tromper les parades finement et avec adresse. || 38° La dernière main, le dernier travail, celui qui achève une œuvre. Donner la dernière main, une dernière main. Et la dernière main que met à sa beauté Une femme allant en conquête, C'est un ajustement des mouches emprunté, LA FONT. *Fabl.* IV, 3. Rien n'a manqué au bonheur ni à l'agrément de ce voyage [en Provence]; vous y mettrez la dernière main en repassant par Grignan, où nous allons vous attendre, SÉV. *Lett. à Mme de Coulanges*, 1er déc. 1690. Le roi est fort content d'avoir mis la dernière main au grand ouvrage de la réunion des hérétiques, MAINTENON, *Lett. à Mme de St-Géran*, 25 oct. 1685. Il [Virgile] ne vécut que cinquante-deux ans, et mourut à Brindes comme il allait en Grèce pour mettre, dans la retraite, la dernière main à son Énéide, qu'il avait été onze ans à composer, VOLT. *Ess. poés. ép.* 3. Je repris mon dictionnaire de musique, que dix ans de travail avaient déjà fort avancé, et auquel il ne manquait que la dernière main et d'être mis au net, J. J. ROUSS. *Confess.* XII. || 39° Donner la main à une étoffe, l'apprêter de manière à la faire paraître plus épaisse. || À pleine main, qui remplit la main. Ce drap est à pleine main. Des taffetas roses, des satins à pleine main, BERN. DE ST-P. *Paul et Virg.* || 40° Main chaude, voy. CHAUD, n° 1. || 41° En termes d'équitation, main de la lance, la main droite du cavalier. Main de la bride, la main gauche. || Main ignorante, cavalier qui ne sait pas saisir les temps, et changer à propos l'emploi de ses forces. Main savante, cavalier qui conduit bien et par des mouvements peu apparents. || N'avoir pas de main, se dit du cavalier qui se sert mal à propos de la bride. || Ce cheval est bien fait de la main en avant, il a la tête et l'encolure belles. Il est mal fait de la main en arrière, il est mal fait de la croupe, du train de derrière. || Ce cheval est entier à une main, il n'a de disposition à tourner que d'un côté. Il tourne à toutes mains, il prend facilement toutes les allures, le pas, le trot, le galop. || Cheval dans la main, cheval bien dressé. || Ce cheval est sous la main, se dit d'un cheval de carrosse attelé ou accoutumé de l'être sous la main droite du cocher. Il est hors la main, il est sous la main gauche du cocher. || Changer de main, porter la tête du cheval d'une main à l'autre pour le faire aller à droite ou à gauche. || Conduire un cheval de la main, travailler un cheval de la main, le changer de main. Le travailler de la main à la main, le travailler par le seul effet de la bride. || Hâtez la main, se dit à un écolier de manége pour l'obliger à tourner la main plus vite du côté qu'il manie. || Tenir la main à un cheval, hausser la main de la bride pour le conduire à sa volonté. || Tenir un cheval dans la main, en être toujours maître. || Sentir un cheval dans la main, éprouver par ses mouvements qu'il comprend facilement. || Mettre un cheval dans la main, lui donner une première position indispensable pour tous les autres exercices. || Lâcher, rendre la main à un cheval, lui tenir la bride moins courte pour le laisser ou le faire courir. || Fig. Lâcher la main à quelqu'un, lui donner plus de liberté qu'à l'ordinaire. Et Dieu, qui tient en bride autant qu'il lui plaît les esprits trompeurs, leur lâcha la main, BOSS. *Hist.* II, 9. || Fig. Lâcher la main, diminuer quelque chose de ses prétentions. Lâchez la main; pour trop avoir on n'a rien, MARIVAUX, *Pays parv.* 3e part. || Baisser la main, même sens que lâcher la main. Sentant son cheval en haleine, il baissa la main et partit, HAMILT. *Gramm.* 5. || Forcer la main, se dit d'un cheval qui est insensible aux aides de la bride et qui s'emporte malgré le cavalier. || Fig. Forcer la main à quelqu'un, le contraindre à faire quelque chose. Pontchartrain résista [à la capitation]; à la fin, à force de cris et de besoins, les brigues lui forcèrent la main, ST-SIM. 26, 39. Alors ils se forcent la main, et ils servent le public malgré eux, CONDIL. *Comm. gouv.* I, 22. || Fig. Avoir la main forcée, faire une chose malgré soi. || Avoir l'appui, la bouche à pleine main, se dit d'un cheval qui a l'appui ferme, sans peser, sans battre à la main. || Mener un cheval en main, le conduire sans être monté dessus. || Soutenir la main ou tenir la main, tirer la bride, hausser la main de la bride. || Fig. Tenir la main à quelqu'un, lui être sévère, ne pas lui permettre d'écarts. Vous ne pouvez jamais prendre un plus beau dessein, Et vous faites fort bien de lui tenir la main, REGNARD, *Fol. am.* II, 6. Pour faire tenir la main, il ordonnait que les magistrats des villes où les ariens auraient fait quelque assemblée seraient punis très-sévèrement, FLÉCH. *Hist. de Théodose*, III, 25. || Tenir la main à quelque chose, veiller à ce qu'elle ait son cours. Que ton affection me soit alors sévère, Et tienne comme il faut la main à ma colère, MOL. *le Dép.* II, 4. || Fig. Tenir la main à quelque chose, veiller de près à ce qu'on l'exécute. Tous les cabarets pendant la messe doivent être fermés; le maire y tient la main, P. L. COUR. *Lett.* II, 113. || Mener un cheval haut la main, tenir la main des rênes haute, pour le soutenir, pour l'empêcher de butter, de tomber, ou pour lui donner la facilité de lever le devant, de faire des courbettes. || Fig. et adv. Haut la main, avec autorité, en surmontant tous les obstacles avec promptitude. Le frère [de Mlle de Castelnau] n'entendit pas raillerie, et fit faire le mariage et haut la main, ST-SIM. 132, 209. || C'est une faute de dire en ce sens haut à la main, comme fait Saint-Simon dans cet autre exemple: L'abbé de Soubise passa haut à la main, fut admis et reçu dans le chapitre, ST-SIM. 76, 236. Voy. HAUT, *Rem.* et n° 6 et 26. || Partir de la main, se dit d'un cheval qui prend bien le galop. || Substantivement. Un beau partir de la main, l'action d'un cheval qui part de la main, et court en ligne droite avec légèreté et vitesse. || Fig. et familièrement. Partir de la main, exécuter avec promptitude, avec empressement ce qui peut être utile et agréable à quelqu'un. || Gagner de la main, se dit d'un cheval qui prend de l'avance. || Fig. Gagner de la main, prévenir. Maisons, au sortir de chez moi, alla faire à M. le duc d'Orléans la même proposition avec les mêmes instances, et me gagna de la main, ST-SIM. 401, 231. || Ce cheval bat à la main, il secoue la tête

et lève le nez. Il tire à la main, il résiste aux efforts du cavalier. Il pèse à la main, il est lourd, dur, pesant à la main, c'est-à-dire, il a la tête pesante, ou il s'appuie sur le mors de manière à lasser la main du cavalier. || Dans un sens contraire, ce cheval est [illegible], est sensible à la main. || Fig. et [illegible]. Peser à la main, être à charge, [illegible]. || 42° Terme de marine. Amarrer [illegible], amarrer sans filer, [illegible]. || Nœud de main, nœud qui ne nécessite pas que l'on décommette les torons. || Tirer main sur main, tirer un cordage par un mouvement non interrompu, en [illegible] la main à une longueur de bras au-dessus de l'autre après chaque effort. || 43° En termes de jurisprudence, saisir entre les mains de quelqu'un, s'opposer à la délivrance des deniers qui sont entre ses mains. || Donner d'une main et retenir de l'autre, faire donation de quelque chose, sans [illegible]. || Se payer par ses mains, s'indemniser sur ce qu'on a en sa possession et qui appartient à un débiteur. Je m'en vais du soufflet me payer par mes mains, DESTOUCH. *Glor.* II, 11. || Fig. Un honnête homme se paye par ses mains de l'application qu'il a à son devoir, par le plaisir qu'il sent à le faire, et se désintéresse sur les éloges, l'estime et la reconnaissance, qui lui manquent quelquefois, LA BRUY. II. || Vider ses mains, se dessaisir d'une somme qu'on a entre les mains, et la payer à qui il est ordonné par justice. || Plaider la main garnie, les mains garnies, plaider pour une chose dont on jouit pendant le procès. || Sans main mettre, sans travailler et sans faire de frais. || Terme de pratique. Fermer la main, faire une saisie chez un débiteur pour l'empêcher de faire disparaître des valeurs. || Payer en main brève, payer directement au dernier créancier. || Terme d'ancienne jurisprudence. Mettre la main au bâton ou à la verge, se dessaisir de son héritage. || Prendre la main, recevoir le consentement et le serment des parties contractantes. || Main assise, ancienne manière d'acquérir hypothèque sur les biens d'un débiteur, en mettant la main de la justice sur ces biens. Et déclarons nulles et de nul effet toutes les exécutions, mains assises, mises de fait... *Édit*, avril 1676. || Terme de jurisprudence féodale. Ce vassal ne doit que la bouche et les mains à son seigneur, se disait d'un vassal qui ne devait à son seigneur que la foi et l'hommage. || Réception par main souveraine, jouissance provisoire d'un fief, que le juge royal [illegible] au vassal, quand la souveraineté était litigieuse. || Ce fief est dans la main du roi, du seigneur, se disait lorsqu'un fief qui relevait du roi avait été saisi faute d'aveu. || 44° Termes de jeux de cartes et d'autres jeux. Avoir la main ou tenir la main, être le premier à jouer ; c'est un avantage à certains jeux, par exemple au piquet. || Tenir la main signifie aussi faire la partie. Au jeu des osselets, deux joueurs seuls tiennent la main ; le reste des joueurs parie pour ou contre, CHATEAUB. *Amér. jeux.* || Prendre la main, devenir le premier à jouer. Je pris la main, je jouai encore une demi-heure, GENLIS. *Théât. d'éduc. Faux amis*, II, 11. || Donner la main, céder à son adversaire l'avantage de cette primauté. Console-moi, marquis, d'une [illegible] partie Qu'au piquet je [illegible] contre un Saint-Bouvain, À qui je [illegible] et la main, MOL. *Fâch.* II, 2. || Perdre la main, perdre cet avantage [illegible] avoir mal donné les cartes. || Avoir la main, faire la main, donner les cartes ; c'est un avantage à certains jeux, par exemple, ceux où il y a une retourne, le whist, l'écarté. || Tirer la main, tirer au sort pour savoir qui jouera le premier. || Pleine main, se dit, à certains jeux, de l'action par laquelle le [illegible] toutes les cartes retournées sur la [illegible] d'abattre la [illegible]. || Fig. et [illegible]. Il a la main chaude, se dit de celui qui gagne plusieurs mains de suite, à certains jeux où le gagnant fait toujours. || Une main, une levée. J'ai trois mains. Il n'a fait qu'une main. Lever une main. || Avoir la main [illegible], se dit d'un [illegible] qui gagne [illegible] à [illegible] jeux de cartes, [illegible] a la main bonne, la main heureuse, [illegible] d'être sous sa coupe, de lui [illegible] à couper. || Fig. Avoir la main bonne, la [illegible] dans les [illegible] qu'on entreprend. J'ai la main heureuse, l'affaire des Sirven prend le train le plus favorable, VOLT. *Lett. Christin*, 15 mars 1768. || Avoir la main malheureuse, VOY. MALHEUREUX. || 45° Avoir la main, se dit, [illegible] et rendre la main, pour cesser de conduire la danse. Une troupe de masques entre dans un bal ; ont-ils la main, ils dansent, ils se font danser les uns les autres, ils dansent encore, ils dansent toujours, ils ne rendent la main à personne de l'assemblée, LA BRUY. XVI. || 46° La main, l'écriture, le caractère d'écriture d'une personne. Madame, dois-je croire un billet de Maurice ? Voyez si c'est sa main, ou s'il est contrefait, CORN. *Héracl.* II, 6. Vous connaissez sa main, madame, ID. *ib.* V, 8. Pourquoi désavouer un billet de ma main ? MOL. *Mis.* IV, 3. Si mon cœur en ces vers ne parlait par ma main, BOIL. *Disc. au roi.* Du cruel Amurat je reconnais la main, RAC. *Bajaz.* IV, 3. Cette lettre me parut de la main de Philoclès, FÉN. *Tél.* XIII. M. de Chevreuse écrivait aisément, agréablement et admirablement bien et laconiquement, pour le style et pour la main, et le dernier est aussi rare, ST-SIM. 336, 169. || Une belle main, une belle écriture : une mauvaise main, une mauvaise écriture. Au lieu du nom de l'effet, on se sert souvent du nom de la cause instrumentale qui sert à le produire : ainsi, pour dire que quelqu'un écrit bien, c'est-à-dire qu'il forme bien les caractères de l'écriture, on dit qu'il a une belle main, DUMARS. *Trop.* part. II, art. 2. Je supplie seulement, monsieur, de considérer l'écriture ; il verra que c'est un cadeau que je lui fais ; quelle belle main ! PICARD, *Ricochets*, I, 10. || 47° Mariage. Offrir, proposer, donner sa main à quelqu'un, lui proposer de l'épouser, l'épouser. On prend soudain au mot les hommes de sa sorte, Et, sans rien hasarder, à la moindre longueur, On leur donne la main dès qu'ils offrent le cœur, CORN. *Mél.* II, 4. Et c'est faire un hommage et ridicule et vain, De présenter le cœur et retirer la main, ID. *la Toison d'or*, III, 3. Adieu, donnez la main [mariez-vous], mais gardez-moi le cœur, ID. *Othon*, I, 4. Le don de votre main.... La main n'est pas le cœur, ID. *Suréna*, I, 2. Et je vous donne ici ma foi que dès demain Je vais où vous voudrez recevoir votre main, MOL. *Éc. des mar.* III, 3. || Il paraît que c'est Corneille qui, à l'imitation des Espagnols qui disent *darse las manos* pour se marier, a introduit *donner la main* pour épouser et autres locutions semblables. || Mariage de la main gauche, mariage qu'un prince ou un seigneur contracte avec une femme d'une condition inférieure, à qui il donne, dans la cérémonie, la main gauche au lieu de la main droite ; le mariage de la main gauche est légitime, mais il n'a pas tous les effets civils. Épouser une femme de la main gauche. La princesse de la Trimouille épouse un comte d'Ochtensilbourg, qui est le plus riche et le plus honnête homme du monde : vous connaissez ce nom-là ; sa naissance est un peu équivoque ; sa mère était de la main gauche ; toute l'Allemagne soupire de l'outrage qu'on fait à l'écusson de la princesse de Tarente, SÉV. 421. || 48° La main, distinction qui consiste à donner la droite à quelqu'un, ou à la prendre, soit en s'asseyant soit en marchant auprès de lui (sens qui a vieilli). Les généraux en chef des armées du roi avaient eu la main chez les électeurs et un siége légal, ST-SIM. 162, 137. Alors les ambassadeurs de France prétendaient la main sur les électeurs, VOLT. *Louis XIV*, 13. À peine put-il [le prince de Condé] obtenir qu'on lui donnât à Rome le titre d'altesse ; et tous les cardinaux prêtres prirent sans difficulté la main sur lui, ID. *Mœurs*, 175. || Donner la main, laisser le côté droit. Je pris le chemin tout contraire, je donnai la main chez moi à tout le monde jusqu'au carrosse, et j'acquis par ce moyen la réputation de civilité à l'égard de beaucoup de gens, RETZ, *Mém.* liv. II, t. I, p. 86, dans POUGENS. On dit qu'il [M. de Noailles] a ordre de ne donner la main qu'aux lieutenants de roi et aux évêques, SÉV. 20 oct. 1682. Le roi d'Angleterre ne donne pas la main à Monseigneur [le fils de Louis XIV], et ne le reconduit pas, ID. 606. Tout se passa [illegible] comme la veille, à l'exception de la main, que le roi donna partout chez lui au czar, comme il l'avait eue chez ce prince, [illegible]. *Mém. rég.* Œuvr. t. V, p. 294, dans POUGENS. || 49° La personne elle-même. Je tiens ce cadeau d'une main [illegible] CORN. *Cinna*, I, 2. On ne [illegible] ID. *Othon*, V, 1. On sait [illegible], et de si [illegible] l'empire des humains, RAC. *Bérén.* II, 2. Vous défendez ici d'une main violente, ID. *Mithr.* IV, 2. Mais de vos premiers [illegible] ID. *Athal.* [illegible] fait tout, et la main de nos pères Grave en nos faibles cœurs ces premiers caractères, VOLT. *Zaïre*, I, 1. || Changer un jeune homme de main, le remettre à un autre maître. Les protecteurs de Dubois se servirent des progrès du jeune prince pour ne le point changer de main, ST-SIM. [illegible]. || 50° Agent, instrument. Le gouvernement ne saurait être injuste sans avoir des mains qui exercent ces injustices, MONTESQ. *Esp.* V, 16. || 51° L'action, le travail. On n'y peut [chez certaines nations] être distingué par les biens, mais par la main et par les conseils, MONTESQ. *Esp.* XVIII, 13. L'impôt levé pour le paiement des intérêts de la dette fait tort aux manufactures en rendant la main de l'ouvrier plus chère, ID. *ib.* XXII, 17. || Avoir la main dans une affaire, y coopérer d'une manière cachée. La police avait la main dans le complot, et surveillait les conjurés. || 52° [illegible], puissance. Quand le doigt de Dieu paraît, il faut qu'il fasse pour à la main des hommes, BALZAC, *De la cour*, 6e disc. Si j'ai bien [illegible] tantôt la politique, Son salut [de Rome] [illegible] dépend d'un souverain Qui, pour tout conserver, tienne tout en sa main, CORN. *Cinna*, V, 1. Seigneur, pour sauver Rome, il faut qu'elle s'unisse [illegible] main d'un bon chef à qui tout obéisse, ID. *ib.* [illegible] Un coup imprévu et qui tenait du miracle [illegible] la princesse des mains des rebelles, BOSS. *Duch. d'Orl.* Nos alliés ont ressenti dans le plus grand [illegible] ment combien la main de Louis était secourable, ID. *Mar.-Thér.* Le royaume passa des mains des Asmonéens à celles d'Hérode, ID. *Hist.* II, 5. [illegible] a étendu sa main sur le pauvre, FLÉCH. *Dauphine.* Quand de vos seules mains ce cœur voudrait dépendre, RAC. *Bérén.* IV, 5. Elle met dans ma main sa fortune, ses jours, ID. *Bajaz.* III, 4. Mais, seigneur, notre gloire est dans nos propres mains, ID. *Iph.* I, 2. Craignez de tomber entre les mains de Pygmalion, FÉN. *Tél.* III. Il veut me faire périr si je ne vous mets entre ses mains, ID. *Tél.* III. Dans les pays conquis par les nations germaniques, le pouvoir était dans la main des vassaux, le droit seulement dans la main du prince ; c'était tout le contraire chez les Romains, MONTESQ. *Rom.* 6. Le gouvernement renfermait un germe de factions, il tendait à l'anarchie, et l'autorité devait passer continuellement d'une main dans une autre, CONDILLAC, *Hist. anc.* I, 13. || Tenir dans sa main, être maître de. Le stratagème d'Exupère avec [illegible] industrie a quelque chose un peu délicat et d'une nature à ne se faire qu'au théâtre où l'auteur est maître des événements qu'il tient dans sa main, et non pas dans la vie civile où les hommes en disposent selon leurs intérêts et leur pouvoir, CORN. *Héracl. Exam.* Adieu, je tiens le coup [illegible] dans ma main, ID. *la Veuve*, II, 7. Un homme de bien, à chaque heure, à chaque moment, a toujours ses affaires faites ; il a toujours son âme en ses mains, prêt à la rendre au premier signal, BOSS. *Bourgoing.* Il faut [en parlant d'un auteur] tenir le cœur des hommes dans sa main, il faut arracher des larmes aux spectateurs les plus [illegible], VOLT. *Mél. litt. Parall. d'Horace*, etc. || Être en la main, être dans la puissance de. Mais il est en ta main de le rendre impuissant, CORN. *Imit.* IV, [illegible]. Car vous aimez la gloire, et vous savez qu'un [illegible] Ne vous en peut jamais assurer tant que [illegible] est plus en ma main qu'en celle d'un [illegible] vous faire égaler l'amante de l'étranger, ID. *Œuvr. div. Sur le départ de Mme la marquise de B. A. T.* Pouvez-vous redouter sa haine renaissante, S'il est en votre main de la rendre impuissante ? ID. *Rodog.* III, 4. Sa grâce est en sa main, c'est à lui d'y rêver, ID. *Poly.* III, 3. Tandis que le succès est [illegible] en ma main, ID. *la Veuve*, IV, 6. Une âme [illegible] qui, commençant à s'éloigner de la loi de Dieu, [illegible] pas encore perdu de vue ses [illegible], et [illegible] aux premiers [illegible] quand elle voudra, et très assurée, à ce qu'elle pense, d'avoir toujours en main sa [illegible], BOSS. *Prem. sermon pour le jeudi de la Passion.* ... Savez-vous si demain Sa liberté, ses jours seront en votre main ? RAC. *Bajaz.* I, 3. || Avoir la main légère, user de son pouvoir, de son autorité avec modération. || Avoir une main de fer, avoir une autorité dure et despotique. || Avoir la grande main en quelque chose, y avoir l'autorité supérieure. Il a la grande main sur tout, [illegible] *Mots composés*, I, 4. || Avoir les mains longues, avoir de grands moyens de servir ou de nuire. || De faibles mains, des [illegible] sans force. Mais de nos faibles mains que pouvez-vous attendre ? RAC. *Iphigénie*, V, 2. || 53° [illegible], la main de Dieu, la puissance divine. De quelque côté qu'ils allassent, la main du Seigneur était sur eux, SACI, *Bible, Juges*, II, 15. Le Seigneur étendra sa main, et celui qui donnait secours sera

renversé par terre, ID. *ib. Isaïe*, XXXI, 3. Je sais seulement qu'en sortant de ce monde je tombe pour jamais ou dans le néant, ou dans les mains d'un Dieu irrité, PASC. *Pens.* IX, 1, éd. HAVET. C'est un appesantissement de la main de Dieu, ID. *ib.* 4. Laissons tout entre les mains de Dieu, SÉV. 534. C'est ainsi qu'il plaît à la Providence de faire sentir sa main de temps en temps, ID. 1er mars 1686. Laissez-le croître ce roi chéri du ciel [Louis XIV]... et seul, sous la main de Dieu qui sera continuellement à son secours, on le verra l'assuré rempart de ses États, BOSS. *Louis de Bourbon.* Dieu a tous les cœurs en sa main, ID. *Hist.* III, 7. On ne peut s'empêcher de reconnaître la main de Dieu sur cette princesse, ID. *Var.* 7. Donnez à Dieu vos affections; nulle force ne vous ravira ce que vous aurez déposé en ses mains divines, ID. *Duch. d'Orl.* Venez maintenant, pécheurs.... venez voir d'où la main de Dieu a retiré la princesse Anne; venez voir où la main de Dieu l'a élevée, ID. *Anne de Gonz.* Pendant que tu disais en ton cœur rebelle : je ne puis me captiver, j'ai mis sur toi ma puissante main, et j'ai dit : tu seras ma servante, ID. *ib.* Elle se soumit plus que jamais à cette main souveraine qui tient du plus haut des cieux les rênes de tous les empires, ID. *Reine d'Anglet.* Je te plains de tomber dans ses mains redoutables [du Seigneur], Ma fille... RAC. *Athal.* II, 5. Dieu tient le cœur des rois entre ses mains puissantes, ID. *Esth.* I, 4. Ah! que ne suis-je né dans l'âge où les humains, Jeunes, à peine encore échappés de ses mains [du Créateur], Près de Dieu par le temps, plus près par l'innocence, Conversaient avec lui, marchaient en sa présence! LAMART. *Méd.* I, 25. ‖ Les mains de la nature, les forces de la nature. C'est une fleur qui sort des mains de la nature, REGNARD, *Démocrite*, I, 4. ‖ 54° Possession. Je suis ce que j'étais et je puis davantage; Et des mêmes présents qu'il verse dans mes mains, J'achète contre lui les esprits des Romains, CORN. *Cinna*, I, 3. ‖ Changer de main, passer d'un maître à un autre. Cette maison a souvent changé de main avant d'être à moi. ‖ Main se dit aussi, en un sens analogue, de ceux qui détiennent un objet quelconque. Ce livre, je vous le promets, ne sortira pas de mes mains. J'en donnai [de la *Conférence*] un exemplaire à Mlle de Duras, qui le souhaita... cet exemplaire a passé en plusieurs mains, BOSS. *Confér. avec Claude, Avert.* ‖ 55° Main de justice, nom qu'on donne à une espèce de sceptre, terminé par la figure d'une main d'ivoire, qu'on mettait dans la main de nos rois, lorsqu'on les peignait avec leurs habits royaux. ‖ Terme de diplomatique. Main de justice, emblème des sceaux de la troisième race; il se trouve pour la première fois sur celui de Louis X. ‖ Terme d'ancienne jurisprudence. Main de justice, autorité de la justice, et puissance qu'elle a de faire exécuter ce qu'elle ordonne en contraignant les personnes et procédant sur leurs biens. ‖ Main de justice, constellation placée entre Pégase, Céphée et Andromède: elle porte aussi les noms de Sceptre et de Lézard. ‖ 56° Main se dit aussi des extrémités des animaux, quand il y a un pouce distinct des quatre autres doigts. Le singe a quatre mains. Les animaux qui ont des mains paraissent être les plus spirituels : les singes font des choses si semblables... BUFF. *Hist. nat. hom.* t. IV, p. 405. ‖ Il se dit des pieds des perroquets. Le perroquet prend avec la main sa nourriture et la porte à son bec. ‖ Terme de fauconnerie. Le pied des oiseaux de proie, qu'en langage ordinaire, on nomme serre. Main grasse, charnue, de mauvaise qualité. Elle [l'alouette] avait évité la perfide machine, Lorsque, se rencontrant sous la main de l'oiseau, Elle sent son ongle.... LA FONT. *Fabl.* VI, 15. Un rossignol tomba dans ses mains [du milan] par malheur, ID. *ib.* IX, 18. ‖ Se dit des deux tarses antérieurs des hexapodes et de l'ensemble des deux derniers articles de la pince des crustacés. ‖ 57° Sorte d'anse. Ce trône avait six degrés, le haut était rond par derrière, et il avait deux mains, l'une d'un côté et l'autre de l'autre, qui tenaient le siége, SACI, *Rois*, III, X, 19. ‖ 58° Main de fer, une sorte de crampon. Ils faisaient forger des mains de fer pour jeter sur les ouvrages des ennemis et les arracher, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. VI, p. 367, dans POUGENS. ‖ *Fig.* Depuis près de deux ans une main de fer serre mon cœur, STAËL, *Corinne*, IV, 1. ‖ Terme de marine. Demi-anneau qu'on nomme aussi galoche. ‖ 59° Terme de jardinage. Mains ou vrilles, filets simples ou divisés au moyen desquels certaines plantes s'accrochent aux corps environnants, comme la vigne, la bryone. ‖ 60° Pelle de tôle, à manche de bois très-court. ‖ Morceau de bois ou de fer en forme de crochet, qui est attaché à la corde du puits et où l'on met le sceau quand on veut tirer l'eau. ‖ Pièces de fer dans lesquelles passent les soupentes d'un carrosse. ‖ Anneau qui sert à tirer un tiroir. ‖ Main de poulie, le bois ou le fer qui environne la poulie. ‖ Pièce de fer, recourbée de différentes manières, qui sert à enlever les fardeaux. ‖ Terme de serrurerie. Pièce de fer recourbée de différentes manières, qui sert à accrocher quelque chose. ‖ Main coulante, la partie de la rampe d'un escalier, sur laquelle on appuie la main. ‖ Terme de menuisier. Main de sergent, instrument dont on se sert pour coller ou cheviller l'ouvrage. ‖ Mains de travail, barres de fer dont les maréchaux se servent pour lever les pieds des chevaux difficiles. ‖ Terme de sellier. Galons plats qui sont attachés aux côtés des portières du carrosse et à l'aide desquels on se soutient. ‖ Terme de métallurgie. Les affineurs appellent côté de la main, le côté où ils opèrent le travail. Dans les renardières et dans les feux catalans, le côté de la main, c'est le laiterol. ‖ 61° Terme de soierie. Subdivision déterminée d'un paquet de soie d'un certain poids. ‖ 62° Assemblage de vingt-cinq feuilles de papier. Il vous écrivit l'autre jour une main tout entière de papier, c'était une rapsodie assez bonne, SÉV. 68. ‖ 63° Main d'oublies, une poignée d'oublies, sept ou huit oublies. ‖ 64° Main courante se dit, dans la tenue des livres, du registre autrement appelé brouillon. ‖ 65° Terme de marine. Sorte de fourche employée dans une corderie. ‖ 66° Main de gloire, nom d'un prétendu charme fait avec une racine de mandragore préparée d'une certaine manière, à laquelle les charlatans attribuaient le pouvoir de doubler l'argent qu'on mettait auprès; main de gloire est une altération de mandegloire, qui à son tour est une altération de mandragore. ‖ Par suite de la défiguration du mot, main de gloire, nom d'un autre prétendu charme, qui se fait avec la main d'un pendu, enveloppée dans un drap mortuaire. ‖ 67° Main de mer, nom d'un polypier qui a la figure d'une main avec son poignet, l'alcyon main du diable. ‖ Proverbes. Les mains noires font manger le pain blanc, c'est-à-dire le travail procure l'aisance. ‖ Une main lave l'autre, on doit se rendre des services réciproques. ‖ Froides mains, chaudes amours, c'est-à-dire le froid de la main indique que la chaleur est concentrée dans le cœur.

— REM. Il achète les vins de première main; dites avec l'article : de la première main. De première main ne s'emploie que figurément et au sens d'original.

— HIST. XIe s. [Il] jurrad [jurera] sei dudzime main que.... *Lois de Guill.* 4. Celui qui l'awera [le bétail] entre meins, *ib.* 25. Branches d'olives en vos mains porterez, *Ch. de Rol.* V. Quant le vit Guenes, mit la main à l'espée, *ib* XXXIII. Rou devint hons le roi, et ses mains li livra, DU CANGE, *manus*. Tendez vos meins, si clamez Deu merci, *Ronc.* 56. Ses blanches mains, ses doigts longs et tretis, *Couci*, V. Et mains jointes [j'] aor [adore], *ib.* XVI. ‖ XIIIe s. Cil des tors [tours] et des nes [nefs, navires] s'entreferoient des glaives main à main, VILLEH. CIII. Son avoir [il] mist en bones mains, *Bl. et Jehan*, 4522. Et li rois Richars estoit très boins chevaliers de sa main, *Chr. de Rains*, p. 70. Et fu li royaumes en la main as barons, et orent la mainburnie de la damoisiele, *ib.* 83. Les mains [ils] li ont loié par leur desloyauté, *Berte*, XV. Car des mains au deable maint pecheor [la Vierge] desnoue, *ib.* XXXIII. A Bertain sa sier met chascune la main, *ib.* XLIX. Chascun redoutoit moult en leur mains à choir [tomber], *ib.* LXIII. Vous poés quanque vous vodrois Fere de moi, pendre ou tuer; Bien sai que ge nel puis muer, Car ma vie est en vostre main, *la Rose*, 1917. Là vint la royne Blanche, et prist son filz par la main et li dist.... JOINV. 281. Il doit estre coronés en Jherusalem, se ele est en mains de crestiens, *Ass. de Jérus.* I, 29. Chevaliers ne doivent pas estre ensi menez com bourgès, ne bourgès et gens de basse main com chevaliers, *Ass. de Jérus.* dans DU CANGE, *manus*. Et les barons qui o lui furent, En la main Dieu de vrai lui mirent, Qu'il assembleront leur navie, *Athis*, dans DU CANGE, *ib.* Car c'est li drois neus del vilain, Qu'il soit tos jors de bone main [humble, complaisant] Vers celui de qui a poor [peur], *Partonop.* V. 2661. ‖ XIVe s. Marcheandant de main en main, ORESME, *Eth.* 254. Et que s'il ont desir, volenté ou talent De nous veoir aus champs main à main en content, Encor ai-je plus grant desir certainement D'euix veoir et trouver... *Guescl.* 10702. Pour savoir la verité, la main de justice avoit esté mise aux dites queues [de vin], DU CANGE, *abattere*. Et sera la seureté de tout le vendage desdits moulins prise par main commune de nous, ID. *accensamentum*. Et vinrent main à main, là fu grans li tournois, *Baud. de Seb.* IV, 250. Argent prennent à toutes mains; Je faisoient mains trop plus que mains [moins], *le Liv. du bon Jeh.* 2448. Deux mains de pappier, cinq sols, *Bulletin du comité de la langue*, t. II, n° 1, p. 52. D'un coustel que le dit Jehan tenoit en sa main, il navra cruelement le suppliant en sa main pote [main gauche], DU CANGE, *manus*. ‖ XVe s. Je ne suy pas du lieu venus Que pour folie soye tenue; En mon linaige n'a [n'y a] putain; Prenez les vostres par la main Et celles de vostre linaige, E. DESCH. *Poés. mss.* f° 517. À ce parlement dessus dit, Par devant nous, à qui ce touche, Adjournez de main [par écrit] et de bouche, *ib.* f° 413. J'en oste desormais ma main; Sain et en bon point le vous carche [je vous en charge]; Envers Dieu et vous m'en descarche, *ib.* f° 455. Quant à moy, vos mains y tenez; Faictes tant qu'on ne m'escondisse, Que je ne soye revoquez, *ib.* f° 340. Il saisit une main [tasse] d'argent pleine de vin, *Lancelot du lac*, t. II, f° 5, dans LACURNE. Il y eut là un chevalier breton qui partit de la main, pour en aller avertir Bertrand, *Mém. sur Guescl.* ch. 6. Quand le roi de France entendit ce, si en fut durement courroucé; car trop mieux lui estoit il là à main [le pape] que autre part, FROISS. II, II, 20. Hongrie estoit un trop lointain pays et mal à main pour les François, ID. II, II, 233. Là eut fait plusieurs grands appertises d'armes; et ne s'y espargna le roi d'Angleterre neant, mais il estoit toudis entre les plus drus; et eut de la main ce jour le plus à faire à messire Eustache de Ribeumont, ID. I, I, 328. Si entrerent au chastel main à main [le roi et la comtesse], ID. I, I, 168. [Gascons et François] se combattoient main à main moult vaillamment, ID. II, II, 6. Ils choirent en si bonnes mains, que messire Gautier commanda qu'ils fussent tous occis, ID. II, III, 23. Si autres accidents touchans au royaume d'Angleterre leur venoient sur la main, le royaume de Portingal devoit estre retardé, ID. II, III, 18. Lors envoya grans messages au roy d'Escoce, et lui requist qu'il vousist oster la main de la bonne cité de Warwick, ID. I, I, 65. Si prist hommage [le roi anglois] de la dite duché par la main du comte de Montfort, qui se tenoit et appeloit duc, ID. I, I, 152. Et puis chevaucherent à senestre main, et vinrent devant Montreuil Bonnin, ID. I, I, 302. Et le comte le tenoit en sa main [le château], ID. I, I, 113. Et se deporterent toutes les mains mises des terres [du comte de Saint-Pol] et retournerent toutes à son profit, ID. II, II, 74. [Je] bien espere de avoir afaire de vous en aucun temps; car, se je fais vostre main [procure votre avantage], je veuix aussy que vous faciez la mienne, *Perceforest*, t. II, f° 98. Après euls venoient les rois d'armes et herauix du roy, per à per à ceuix de France et à leur basse main [à main gauche], *J. de Saintré*, ch. 40. Les François et Gascons estoient montés sur bons et forts chevaux, vistes et bons à la main, et pour ce abbatoient et tomboient tout ce qu'ils trouvoient à eux contraire, ALAIN CHART. *Hist. de Charles VII.* Or purent à ceste fois congnoistre les Genevois [Genois] que main de maistre les gouvernoit, *Bouciq.* II, 6. Et promettoient et juroient l'ung à l'autre que le premier des deux qui luy pourroit mettre la main dessus, le faire mourir dedans huyt jours, COMM. III, 11. Le duc de Bourgongne plusieurs fois les vouloit appointer, mais il ne le peut; le pape et l'empereur à la fin y mirent fort la main, ID. IV, 1. L'ung fist le serment en la main du roy que... ID. IV, 8. Pour monstrer que bien tard ung prince se doibt mettre soubz la main d'ung autre, ID. V, 8. Rendist Cambrai ou la mist en main neutre, ID. VI, 3. ‖ XVIe s. Le roy preint la royne d'Arragon à la haulte main [par la main droite], et dit à Gonsalez prenez la royne à l'austre costé, JEAN D'AUTON, *Annales de Louis XII*, p. 313, dans LACURNE. Mais venant de nostre devis, Tels quels sont faits à l'improvis, Ils [ces vers] vous doyvent aussi chers estre Que s'ils venoyent de main de maistre, ST-GELAIS, 313. La barbe est la plus aisée prise et plus à main que l'on sçauroit avoir sur son ennemy, AMYOT, *Thésée*, 5. Elle envoya secretement luy faire entendre soubs main, que.... ID. *Lyc.* 2. Ce n'estoit pas petite ne legere entreprise, que de vouloir renger à vie pacifique un peuple si hault à la main, si fier et si farouche, ID. *Numa*, 12. Ils vouloient à toute force venir aux mains, ID. *Péricl.* 51. Ce propos courut incontinent de main en main parmy les jeunes enfans, ID. *Alc.* 4. La risée en alla incontinent de main

en main ou la plus part du camp, ID. *Fab.* 31. Cicéron avoit ce jour là attiltré des clercs qui avoient la main fort legere [pour écrire], ID. *C. d'Utiq.* 33. Les plus gens de bien de la ville l'environnoient tout à l'entour, et luy tenoient la main forte, ID. *Cicéron*, 33. Artaxerxes fut surnommé longue main, pour autant qu'il avoit la main droitte plus longue que la gauche, ID. *Artax.* 1. Mourir par main de bourreau, MONT. I, 66. Mettre la main à une chose, ID. *ib.* I, 72. J'avois ce langage [le latin] si prest et si à main que.... ID. I, 194. Mettre la main sur soy [se tuer], ID. II, 40. Et une belle terre qui estoit là auprès, valant dix-huit-cens livres de rente, qu'un petit advocat à quatre mains avoit acquise, LANOUE, 330. Ayant entendu qu'on seroit contraint de mener les mains [se battre], lui, qui avoit un cœur de lion, voulut estre de la partie, ID. 868. Garigues, autheur de l'abregé de l'almanac, contenant trente-quatre mains de papier, vouloit parler, D'AUB. *Fœn.* III, 31. Durant que ces deux grands princes estoient accrochés l'un à l'autre, les Allemands toucherent à la main, et firent une seconde assemblée à Augsbourg, ID. *Hist.* I, 22. Mettez la main sur vostre sein, sondez à bon escient vostre constance, ID. I, 432. Il donna, pour l'amour de lui, main levée aux biens de Teligny son beau frere, ID. *ib.* 34. Cette troupe entrée dans la multitude du chasteau commence à jouer des mains, ID. *ib.* II, 115. Les hommes de main qui estoient là, bien soustenus par leurs arquebusiers, ID. *ib.* II, 380. Tant qu'on a fait mourir les reformés par les formes de la justice, quelque inique et cruelle qu'elle fust, ils ont tendu les gorges et n'ont point eu de mains, ID. *ib.* III, 467. Tout ce que pourroit faire le chef de vostre maison seroit d'estre en ma main [marcher à mes côtés], CARLOIX, III, 8. Aussi fut-on contraint de s'en servir et les bien payer avant la main [d'avance], ID. IV, 27. Il y avoit d'autres forts, où il fallut mener les mains, faire tranchées, et poincter le canon, ID. IV, 32. Et puisque vous estes, dist-elle, tout à main, allez, je vous prie, le saluer mareschal de France, ID. VIII, 42. Charge, de laquelle le duc de Guise se lava les mains [se démit], le dit connestable revenu, ID. IX, 3. Doit le seigneur lever sa main de ce dont il n'est en discord [en donner main-levée], la saisie tenant pour le surplus, LOYSEL, 697. Cas sur cas, ou main sur main n'a point de lieu, ains il faut pourvoir par opposition, ID. 768. Main generalement prise, signifie tout ce qui est contenu depuis l'arthrodie ou articulation de la teste de l'omoplate, jusqu'au bout et extremité des doigts, mais specialement il ne signifie que ce qui est contenu depuis le bout des os du coude ou commencement du poignet, jusqu'à la dite extremité des doigts, PARÉ, IV, 20. Les balzanes des deux mains, c'est-à-dire le blanc ès deux pieds devant [du cheval] n'est guiere bonne marque. — La balzane seule des deux pieds est bonne marque. — La balzane de la main de la bride..... la main de la lance. — Le balzan de la main de la bride et du pied de l'estrier, est dict travat; pareillement, celui qui l'est de la main de la bride et du pied droit, O. DE SERRES, 301 et 302. Sera bon, en ramassant la terre des bords de la fosse, lorsqu'on la reemplit, tout d'une main mesler du fumier parmi la terre, ID. 702. Est ici à souhaiter d'estre pourveu de plusieurs mains, soient griffes, crochets et autres instrumens, pour à la fois retirer tout le fruict du sucre, ID. 572. Seule je le traittois sans serviteur estranger, Car, sans plus, de ma main vouloit boire et manger, RONSARD, 790. .... Et dansant main à main te conter mes amours, ID. 795. Je trouve fort estrange que le seigneur de Chasteaubriand use de main mise [batte sa femme, Françoise de Foix, maîtresse de François I^{er}], MARGUERITE, *Lett.* 3. Celuy n'est pas digne de tenir jugement, qui doubte plus l'homme que Dieu, et si doit estre de bonne conversation ; car la main orde ne peut l'orde nettoyer, *Grand coustum. de France*, IV, 8. Des donations inter vivos, que l'on nomme de main chaude, *Nouv. coust. génér.* t. I, p. 675. Tous tuteurs sont tenus de rapporter tous deux de main commune et non l'un sans l'autre tous les biens des mineurs, ID. t. I, p. 817. Si vous ne tenez à bout de tout, au moins en remporterez vous une bonne main, *Ambassades de Noailles*, t. I, p. 160, dans LACURNE. Ayant fait sa main, et saisi d'une bonne somme de [illegible] et du meilleur cheval de l'estable, part un beau matin, [illegible] t. II, p. [illegible], dans LACURNE. [illegible] et vilain, avec la main, ID. Mains blanches sont assez lavées, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 260. Main droite et bouche ronde peut aller par tout le monde, ID. *ib.* Attendre de la main gauche [manger toujours sans attendre les absents], ID. *ib.* Telle main, telle moufle [gant], ID. *ib.* t. II, p. 426.

— ÉTYM. Wallon, *main*; picard, *man*; provenç. *man, ma*; cat. *ma*; esp. *mano*; port. *mão*; ital. *mano*; du lat. *manus*, rattaché par Corssen et Curtius au sanscrit *ma*, qui signifie mesurer, mais dont le sens primordial, comme on le voit par ses composés, est construire, manier.

† **MAINATE** (mè-na-t'), *s. m.* Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux conirostres, habitant la Malaisie.

† **MAINBOUR** (min-bour), *s. m.* Terme d'ancienne législation. Gouverneur, gardien, administrateur des biens ou de la personne d'un particulier.

— HIST. XIV^e s. Nous establissons et commandons que nul.... ne fasce faire mariaige ny fianciailles d'enfans quelz qui soient en mainbornye de pere ou de mere.... sans le congié et consentement de leurs mainbours, DU CANGE, *mainburnia*.

— ÉTYM. Bas-latin, *mundiburdis*, du germanique : anc. haut-allem. *muntboro*; anglo-sax. *mundbora*; de *Munt*, bouche, parole, protection, et *beran*, porter.

† **MAIN-BRUNE** (min-bru-n'), *adj. invar.* Papier main-brune, papier gris plus commun que le papier cartier, qui entre dans la composition des cartes à jouer.

MAIN-D'ŒUVRE (min-deu-vr'), *s. f.* Façon, travail de l'ouvrier. Quelquefois la main-d'œuvre coûte plus cher que la matière. L'argent devient plus abondant ; alors, comme il arrive toujours, la main-d'œuvre devient plus chère, VOLT. *Pol. et lég. Comm. et luxe*, III. Je suppose en France environ cinq millions d'ouvriers, soit manœuvres, soit artisans, qui gagnent chacun, l'un portant l'autre, vingt sous par jour, et qu'on force de ne rien gagner pendant trente jours de l'année, indépendamment des dimanches, cela fait cent cinquante millions de moins dans la circulation, et cent cinquante millions de moins en main-d'œuvre, ID. *Facéties*, *Pot-pourri*, XIV. Je me suis un peu étendu sur cette main-d'œuvre, qui est une des plus essentielles de la reliure, LESNÉ, *la Reliure*, p. 171. Le collage des gardes est une des dernières mains-d'œuvre de la reliure, ID. *ib.* p. 161. || La rémunération du travail. || *Au plur.* Des mains-d'œuvre.

— ÉTYM. *Main, de, œuvre* : la main qui fait œuvre, qui travaille.

MAIN-FORTE (min-for-t'), *s. f.* || 1° Substantif composé qui signifie assistance avec la force en main, qui ne prend pas d'article, et qui ne se construit guère qu'avec les verbes donner, demander, quérir, prêter, etc. La moitié de tes gens doit occuper la porte ; L'autre moitié te suivre et te prêter main-forte, CORN. *Cinna*, V, 1. Nous pouvons nous barricader, et envoyer quérir main-forte contre la violence, MOL. *Fourber.* III, 2. Main-forte ! l'on me tue, RAC. *Plaid.* I, 3. || À main-forte, la force en main, par la force, par la violence. .... Mais on ouvre la porte ; C'est Dorante qui sort et nous suit à main-forte, CORN. *la Pl. roy.* IV, 8. Le duc, ayant appris quelles intelligences dérobaient un tel fourbe à vos justes vengeances, L'attendait à main-forte, et lui fermant le pas.... ID. *Perth.* V, 4. Ou, si pour l'entraîner l'argent manque d'attraits, Bientôt l'ambition et toute son escorte Dans le sein du repos vient le prendre à main-forte, L'envoie en furieux au milieu des hasards Se faire estropier sur les pas des Césars, BOIL. *Sat.* VIII. Tout le peuple assemblé nous poursuit à main-forte, RAC. *Andr.* V, 5. Tel qu'un voleur sitôt qu'il voit main-forte, SEDAINE, *Tentation de Saint-Antoine.* || 2° Assistance que l'on donne à la justice, afin que la force demeure à ses agents. || 3° Nom donné autrefois à des gens qui faisaient les maîtres et ne se soumettaient pas à justice. La généralité de Limoges ayant été toujours accusée plus qu'aucune autre de la violence des gentilshommes, mains-fortes et coqs de paroisse, *Corresp. de Colbert*, t. II, p. 160.

— HIST. XV^e s. Sous fainte de vouloir estre protecteur et garde des biens de la dicte Marie, sa parente et [illegible], sous umbre d'amitié et à main forte il prit en sa main tous les pais de Bourgogne, OL. DE LA MARCHE, *Mém. Introd.* ch. VI. || XVI^e s. Ne cuidoit la haulte tour Babel, Pour assaillir le ciel à forte main, GRINGOIRE, *Folles entrepr.* p. 30, dans GODEFROY, *Lex. de Corn.* t. II, p. 28. Le premier fut qui par guerre et main forte A mis soubz pied mon renom d'invincible, J. MAROT, *le Voy. de Gênes*. Or je vay donc user d'une main forte Pour [illegible], *Amours*, II, 14, *Amourette*.

— ÉTYM. *Main, forte.*

MAIN-LEVÉE (min-le-vée), *s. f.* Terme de jurisprudence. Acte qui ôte l'empêchement résultant d'une saisie, d'une opposition, d'une inscription, d'une excommunication. Le cardinal de Bouillon eut main-levée de la saisie de ses biens et de ses bénéfices, ST-SIM. 87, 126. La conclusion de tout ceci fut que, loin de faire le procès à la mémoire de Boniface VIII, le roi [Philippe le Bel] consentit à recevoir la main-levée de l'excommunication portée contre lui et son royaume, VOLT. *Mœurs*, 65. Sirven a été élargi, et il a eu main-levée de ses biens, malgré la bonne volonté de ses juges subalternes qui voulaient absolument le faire pendre, ID. *Lett. Christin*, 21 déc. 1769. || Main-levée administrative, celle qui résulte d'un arrêté du préfet, dans le cas où il s'agit des intérêts de l'État.

— ÉTYM. *Main, levé.*

† **MAIN-MILITAIRE** (min-mi-li-tè-r'), *s. f.* Terme de jurisprudence. La force armée, lorsqu'il s'agit d'une exécution. Livrer les condamnés à la main-militaire.

MAINMISE (min-mi-z'), *s. f.* || 1° Terme de jurisprudence féodale. Action de mettre la main, de saisir. Il y avait mainmise par défaut de foi et hommage. || 2° Action de mettre la main, de battre. Je suis si soûl des femmes, Et je suis si ravi quand quelques bonnes âmes Se servent de mainmise, un peu de temps en temps, REGNARD, *Fol. amour.* II, 5. C'étaient des mainmises continuelles [entre les deux écuries]; chaque écurie ne s'y présentait qu'en force, ST-SIM. 426, 162. || 3° S'est dit pour affranchissement des serfs par leurs seigneurs.

— HIST. XV^e s. Le baron vint au chevalier de sa mal courtoisement, car il l'arresta de main mise de par le comte, FROISS. II, II, 46.

— ÉTYM. *Main*, et *mettre*.

MAINMORTABLE (min-mor-ta-bl'), *adj.* || 1° Ancien terme de jurisprudence. Se dit de serfs qui ne peuvent transmettre leurs biens qu'en ligne directe et aux biens desquels le seigneur succédait, quand ils mouraient sans enfants, bien qu'ils eussent des neveux, des frères, des parents. En France, les Juifs étaient serfs, mainmortables, et les seigneurs leur succédaient, MONTESQ. *Esp.* XXI, 20. On a vu cent fois des officiers décorés de l'ordre militaire de Saint-Louis et chargés de blessures, mourir serfs mainmortables d'un moine, VOLT. *Louis XV*, 42. || Substantivement. Les mainmortables. || Il se dit aussi de la terre où les serfs sont mainmortables. Le fief mainmortable rendait mainmortable un étranger qui y demeurait un an et un jour. En Franche-Comté, un homme libre qui a demeuré un an et un jour dans une maison mainmortable, devient esclave, VOLT. *Louis XV*, 42. || 2° Biens mainmortables, biens des corps et des communautés qui, étant inaliénables, ne donnent pas ouverture aux droits de succession. || En ce sens, les corps, les communautés sont dites mainmortables.

— HIST. XVI^e s. Serfs ou mainmortables ne peuvent tester, et ne succedent les uns aux autres, sinon tant qu'ils sont demeurans en commun, LOYSEL, 92.

— ÉTYM. *Mainmorte.*

MAINMORTE (min-mor-t'), *s. f.* || 1° Terme de jurisprudence. État des serfs qui, en vertu d'anciens droits féodaux, étaient privés de la faculté de tester et de disposer de leurs biens quand ils n'avaient pas d'enfants; c'était le seigneur qui était leur héritier. J'ai lu ce qui regarde l'esclavage de la mainmorte, avec d'autant plus d'attention et d'intérêt, que j'ai travaillé quelque temps en faveur de ceux qu'on appelle francs et qui sont esclaves, et même esclaves de moines, VOLT. *Lett. Bordes*, 28 déc. 1771. Douze mille esclaves des chanoines de Saint-Claude, qui ont eu l'insolence de ne vouloir être que des sujets du roi, et non serfs et bêtes de somme appartenant à des moines, viennent de perdre leurs procès au parlement de Besançon, attendu que plusieurs conseillers de grand'chambre ont des terres où la mainmorte est en vigueur, malgré les édits de nos rois, ID. *Mél. litt.* à M^{***}. Nous avons un projet d'édit sous Louis XIV [illegible] par le [illegible] de Mainmortables pour détruire la mainmorte, en indemnisant les seigneurs [illegible], ID. *Lett. Marchet*, 20 déc. 1775. Les hommes et le [illegible] à l'[illegible] du jour, la mainmorte [illegible] devant la raison, la religion, la justice et la politique, ID. *Pont. et leg. Cens. de Franche-Comté*. || [illegible] de mainmorte [illegible] en vertu duquel le seigneur du fief héritait des biens de ceux qui mouraient sans enfants [illegible] un an et un jour de séjour. || [illegible] de mainmorte [illegible] sur l'héritage d'un homme né leur vassal.

quand même cet homme avait établi son domaine dans un lieu franc. || 2° Condition de biens qui, appartenant à des corps ecclésiastiques, soit séculiers, soit réguliers, sont inaliénables et ne produisent aucun droit de mutation. Augmentez-les, ces droits, et arrêtez la mainmorte, s'il est possible, MONTESQ. *Esp.* XXV, 5. || Gens de mainmorte, les corps et communautés. Ces gens de mainmorte n'auront plus eux-mêmes des esclaves de mainmorte, VOLT. *Voy. de la raison.* || Biens en mainmorte, ou biens tombés en mainmorte, biens qui sont en la possession de gens de mainmorte.

— HIST. XIII° s. Por ce qu'il tienent en main morte, il poent [peuvent] estre contraint d'oster les heritages de lor main, BEAUM. XLV, 20. || XIV° s. Comme les homes du lieu de la Faye sont, ensemble leurs terres et possessions, de main morte, manourable et taillable à mercy, DU CANGE, *manopera.* || XVI° s. Le feu, le sel et le pain partent l'homme morte main, LOYSEL, 94. Nos coustumes appellent les serfs gens de mortemain ou main morte par une metaphore hardie, PASQUIER, *Recherch.* VIII, p. 732, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Main,* et *mort;* appellation qui, dit Voltaire, *Siècle de Louis XV,* 42, « vient de ce qu'autrefois, lorsqu'un de ces serfs décédait sans laisser d'effets mobiliers que son seigneur pût s'approprier, on apportait au seigneur la *main droite* du mort; digne origine de cette domination. » Cette étymologie, qui provient peut-être de quelque légende, est fausse. *Manus* a déjà en droit romain et a conservé en vieux droit français le sens de puissance, domaine. Ici *main* veut dire le droit de transmettre et d'aliéner : gens de mainmorte, ceux qui, soit comme serfs, soit comme appartenant à des corps et communautés, ne peuvent transmettre et aliéner; biens de mainmorte, biens qui ne peuvent être transmis ni aliénés, soit ceux des serfs qui appartiennent au seigneur, soit ceux des corps et communautés, qui sont immobilisés et inaliénables. Quant au sens de *mort* en ce mot, il est le même que dans le verbe *amortir,* et signifie éteint, sans force.

† **MAINE** (mè-n'), *s. f.* Une poignée, plein la main. Oh! parguienne, sans nous il en avait pour sa maine de fèves, MOL. *Don Juan,* II, 1.

— HIST. XIII° s. Une menée de soi, DU CANGE, *manata.*

— ÉTYM. Bas-lat. *manua,* poignée, de *manus,* main.

† **MAINOTTE** (mè-no-t'), *s. f.* Synonyme de clavaire, champignon.

MAINT, MAINTE (min, min-t'; le *t* se lie : min-t homme), *adj. collectif* signifiant plusieurs. Maint voisin charitable entretient ses ennuis, LA FONT. *Filles de Min.* Moyennant quoi, votre salaire Sera force reliefs de toutes les façons, Os de poulets, os de pigeons, Sans parler de mainte caresse, ID. *Fabl.* I, 5. Aussitôt maint esprit fécond en rêveries...., BOIL. *Sat.* V. [Un incendie] Où maint Grec affamé, maint avide Argien Au travers des charbons va piller le Troyen, ID. *ib.* VI. On trouve mainte épine où l'on cherchait des roses, REGNARD, *Distr.* IV, 3. || Il s'emploie de la même façon au pluriel. J'ai vu maintes beautés à la cour adorées, Qui, des vœux des amants à l'envi désirées, Aux plus audacieux ôtaient la liberté, MALH. VI, 25. J'ai maints chapitres vus Qui pour néant se sont ainsi tenus, LA FONT. *Fabl.* II, 2. || Mainte fois ou maintes fois, souvent. Ayant dit mainte fois, nous valons mieux que nos pères, il m'a fallu dire les mœurs du temps passé, P. L. COUR. *Procès de P. L. Cour. Discours.* || Souvent il se répète. Princes et rois et la tourbe menue Jetaient maint pleur, poussaient maint et maint cri, LA FONT. *Belph.* Avec quelques vertus j'eus maint et maint défaut, CHAUL. *Ép. à Lafare.*

— REM. Du temps de Vaugelas et de Ménage, *maint* était tombé en discrédit; et la Bruyère, ch. 14, le défendant, remarque que c'est un de ces mots qu'on ne devrait jamais abandonner à cause de la facilité qu'il y a à le couler dans la phrase. Aujourd'hui il a repris une juste faveur.

— HIST. XII° s. Là sus au ciel meinte estoile flambe, *Ronc.* 147. De maintes parz lui font les granz soner, *ib.* 178. Par maintes fois m'esmaie Amours et fait pensant, *Couci,* VIII. [Au temps] Que bois et prés sont de mainte semblance, *ib.* XVI. || XIII° s. Par cui maint Sarrazin furent mort et destruit, *Berte,* XXXVI. Maintes gens dient que en songes N'a se fables non et mençonges, *la Rose,* 1. || XV° s. Ainsi en prend à maintz et maintes, VILLON, *Regrets de la belle heaulmière.* || XVI° s. Bref, en mon temps j'ai leu des livres maints, MONT. I, 371. Il en y a maint un qui.... ID. I, 49.

— ÉTYM. Wall. *mainl;* bourguign. *moint;* provenç. *mant;* ital. *manto;* du celtique : kimry, *maint,* multitude; ou de l'anc. haut allem. *manag;* allemand moderne, *manch,* maint; angl. *many.* Les étymologistes hésitent entre ces deux dérivations.

† **MAINTENANCE** (min-te-nan-s'), *s. f.* Action de maintenir.

— HIST. XIII° s. Jà de vostre maintenance [puissance], Amors, ne me quier [je ne me veux] oster, *Mss. de poés. franç. av.* 1300, t. III, p. 996, dans LACURNE. || XVI° s. Seigneur Dieu, oste moy de ce tourment auquel ces traistres chiens me detiennent pour la maintenance de ta loy, RAB. II, 14.

— ÉTYM. *Maintenir;* provenç. *mantenensa.*

MAINTENANT (min-te-nan), *adv. de temps.* || 1° À présent, dans le temps actuel. Tu te tais maintenant, et gardes le silence, CORN. *Cinna,* V, 1. [Alexandre] tourmenté par son ambition durant sa vie, et tourmenté maintenant dans les enfers, BOSS. *la Vallière.* Ne plaignons plus les disgrâces qui font maintenant ses félicités, ID. *Reine d'Anglet.* || 2° Pour maintenant, pour le moment actuel. Pour maintenant je conclus que deux choses sont évidentes par la seule raison naturelle.... BOSS. *Libre arb.* 3. || 3° De maintenant, d'à présent, du jour. Comme, dans toutes les comédies anciennes, on voit toujours un valet bouffon qui fait rire les auditeurs, de même, dans toutes nos pièces de maintenant, il faut toujours un marquis ridicule qui fasse rire les autres, MOL. *Impr.* I, 1. || 4° Tout maintenant, à l'instant. Lorsque ce savant théologien me dit qu'il y a de l'équivoque en ces paroles *un pur rien,* il semble avoir voulu m'avertir de celle que je viens tout maintenant de remarquer, DESC. *Rép. aux prem. obj.* 4. Il m'est dans la pensée Venu tout maintenant une affaire pressée, MOL. *Éc. des f.* III, 5. || 5° Maintenant que, *loc. conj.* Dans ce temps présent où, avec l'indicatif. Maintenant qu'elle a préféré la croix au trône et qu'elle a mis ses malheurs au nombre des plus grandes grâces, elle recevra les consolations.... BOSS. *Reine d'Anglet.* Maintenant que je puis couronner tant d'attraits, Maintenant que je l'aime encor plus que jamais, RAC. *Bérén.* II, 2.

— REM. Maintenant est proprement un nom de temps pris adverbialement; c'est pour cela qu'il se construit avec des prépositions.

— HIST. XII° s. E maintenant l'aprist, kar cil se hasta ki venuz en fud, *Rois,* p. 16. De maintenant nes [ne les] osent aprocher, *Ronciv.* 94. || XIII° s. Se nos alons en Surie, yvers en verra [viendra] maintenant que nous y venrons, et ne porrons nous ostoier [tenir campagne], VILLEH. LXXXIX. Car li cel, cum droit messagier, Tout maintenant au cuer envoient Noveles de ce que il voient, *la Rose,* 2751. Il n'i ot si coart qui maintenant ne fust garnis de hardement, H. DE VALENC. IV. Quant ele me vit venant, Si chanta maintenant Ceste chançonete, *Ms. de poés. franç.* t. IV, p. 1531, dans LACURNE. Maintenant que il furent venu, il leur escria.... JOINV. 210. || XIV° s. Il monstre que felicité est souffisamment descripte quant à maintenant, ORESME, *Éth.* X, 10. || XVI° s. L'Escriture lui attribue double titre, l'appellant maintenant fils de Dieu, maintenant fils de l'homme, CALV. *Instit.* 373. Dès maintenant les serviteurs de Jesus-Christ ont assez de signes pour cognoistre la presence de sa vertu, ID. *ib.* 402.

— ÉTYM. *Maintenant,* part. présent de *maintenir,* pris adverbialement : en tenant en main, pendant qu'on tient en main; bourguign. *maintenant;* provenç. *mantenent;* espagn. *mantinente;* ital. *mantenente.*

† **MAINTENEUR** (min-te-neur), *s. m.* || 1° Celui qui maintient, soutient. Le mainteneur de l'ordre public [un sergent de ville], CH. DE BERNARD, *un Homme sérieux,* § 7. || 2° Nom donné aux sept instituteurs des jeux floraux en 1324. On n'est pas assez sûr que Clémence Isaure ait vécu pour oser dire qu'elle soit morte en 1513; mais il faut reconnaître que Toulouse et ses mainteneurs du gai savoir.... LE CLERC, *Hist. litt. de la France,* t. XXIV, p. 434.

— ÉTYM. *Maintenir;* provenç. et espagn. *mantenedor;* ital. *mantenitore.*

MAINTENIR (min-te-nir), *v. a.* Il se conjugue comme tenir. || 1° Tenir ferme et fixe. Une barre de fer qui maintient la charpente. || 2° Fig. Conserver dans le même état, entretenir, défendre. [Sertorius] Maintient de nos Romains le reste indépendant, CORN. *Sertor.* I, 1. Elle [la grandeur royale].... Maintient le laboureur, donne paie au soldat, LA FONT. *Fabl.* III, 2. Le bon Dieu vous maintienne! MOL. *le Dép.* III, 4. Mon enfant, le bon Dieu puisse-t-il vous bénir, Et dans tous vos attraits longtemps vous maintenir, ID. *Éc. des f.* II, 6. Une coutume nouvelle était un prodige en Égypte; tout s'y faisait toujours de même; et l'exactitude qu'on y avait à garder les petites choses, maintenait les grandes, BOSS. *Hist.* III, 3. Sa tranquille vertu.... Dans un cœur tous les jours nourri du sacrement, Maintient la vanité, l'orgueil, l'entêtement, BOIL. *Sat.* X. Le Parnasse français, ennobli par ta veine, Contre tous ces complots saura te [Racine] maintenir, ID. *Ép.* VII. Maintiendrai-je des lois que je ne puis garder? RAC. *Bérénice,* IV, 5. Que le ciel vous maintienne en ces bons sentiments! REGNARD, *Folies amour.* II, 8. Ce tribunal [la censure] maintenait les mœurs dans la république, mais ces mêmes mœurs maintenaient ce tribunal, MONTESQ. *Esp.* VII, 10. L'on compte plus de soixante et dix usurpations contre lesquelles les parlements ont toujours maintenu la liberté naturelle de la nation et la dignité de la couronne, VOLT. *Louis XIV,* 36. Les manufactures de Van Robès et de beaucoup d'autres qu'il [Colbert] avait établies, n'étaient maintenues que par des gens de cette secte [protestants], ID. *Mél. hist. Frag. sur l'hist.* XXVIII. || 3° Terme de vénerie. Maintenir le change, se dit des chiens qui continuent de suivre la bête qu'ils ont lancée. || 4° Affirmer, prétendre. Je maintiens qu'il en est ainsi. Le peuple pour miracle osera maintenir Que le ciel par son fils l'aura voulu punir, CORN. *Héracl.* II, 2. Nous maintenons que toutes les vérités ne sont pas bonnes pour le théâtre, et qu'il en est de quelques-unes comme de ces crimes énormes dont les juges font brûler les procès avec les criminels, *Académie, Sentim. sur le Cid.* On reparla de ce pauvre billet que vous m'écrivîtes.... je le soutiens conforme à notre amitié; on me la disputa, je la maintins, SÉV. *au comte de Guitaut,* 20 avr. 1683. || 5° Se maintenir, *v. réfl.* Demeurer, persister dans le même état de conservation. Ce vieillard se maintiendra longtemps. Ces murs se maintiennent bien. || Conserver un poste, une position. Le régiment, attaqué par des forces supérieures, ne put se maintenir au delà du ravin. || Fig. Que cette religion se soit toujours maintenue et inflexible, cela est divin, PASC. *Pensées,* part. II, art. 4. Thérèse a su se maintenir dans ces deux états de ferveur, FLÉCH. *Panég. de Ste Thérèse.* Ils [de jeunes magistrats qui achètent les magistratures] n'apportent d'autre préparation à leurs charges que celle de les avoir désirées; ils s'y jettent sans discernement et s'y maintiennent sans mérite, ID. *Lamoign.* Les autres [hommes d'État, dans un changement]... ne pouvant ni soutenir leur dignité ni supporter leur disgrâce, ni se maintenir à la cour... ID. *le Tellier.* L'âge viril, plus mûr.... Contre les coups du sort songe à se maintenir, BOIL. *Art p.* III. Du moins un long combat pourra s'y maintenir, CRÉBILLON, *Catilina,* IV, 2. L'événement fera connaître s'ils [les jésuites] sont assez forts pour se maintenir au Paraguai en dépit de l'Espagne, D'ALEMB. *Destr. des Jésuites, Œuv.* t. V, p. 243, dans POUGENS.

— SYN. MAINTENIR, SOUTENIR. Ces deux mots ne diffèrent que par le préfixe : le premier signifie tenir avec la main; le second, tenir par dessous. Là est la nuance. On maintient ce qui est debout, on soutient ce dont la base n'est pas solide. Maintenir les lois, c'est les faire observer quand elles sont en vigueur; soutenir les lois, c'est empêcher que ce qui les attaque ne triomphe.

— HIST. XII° s. De Jofroi de Paris [ils] firent lor justicier, Pour maintenir la guerre et pour eus enforcier, *Sax.* IV. ...mais du servir est drois; Maintenir le [service] devons, ce [je] temoigne et connois, *ib.* XVIII. Quant il ont en bataille fiché leur estendart, [Si] Ne se maintiennent mie à guise de couart, *ib.* XIX. Ses euls, son vis, qui de joie sautele, Son aler, son venir, Son biau parler, et son gent maintenir, *Couci,* XVIII. Sire, funt il al rei, l'apostolie [au pape] mandez, Que Thomas l'arcevesque, qui si s'en est emblez, Ne seit de li oiz, maintenus ne privez [ne soit ni écouté, ni maintenu par le pape, ni son ami], *Th. le mart.* 51. En apert [ouvertement ils] maintenoient sa cause et en requei [en cachette], *ib.* 57. || XIII° s. Encor le [l'impôt] maintient-on à Paris la garnie, *Berte,* LX. Et li conta on coment li chaste ains s'estoit maintenus [comporté], et li rois le refist chastelain, *Chr. de Reims,* 241. Trois grans meschéances avienent À ceus qui tiex [telles] vies maintiennent, *la Rose,* 5146. Après ce que li roi fu revenu d'outremer, il se maintint si devotement que onques puis ne porta ne vair, ne gris, ne escarlatte, JOINV. 290. || XIV° s. Gregoire de Tours estoit accusé d'avoir dit de la royne Fredegonde, que Bertrand archevesque de Bourdeaux, la maintenoit [était son amant], *Chron. de St Denis,* t. I, f° 49, dans LACURNE. || XV° s. Le comte de Foix, qui est aujourd'hui entre les princes terriens un des grands et de pru-

[illegible] plein.... dist bien et maintenoit que la fortune est pour le roi de Portingal, FROISS. II, III, 33. Vous me [illegible] et maintenez la vie, Quant il vous plaist d'ainsi me conforter, CH. D'ORL. *Ball.* 38. Et [illegible]choit [le frère Hiéronyme] que l'estat de l'E[illegible] seroit reformé à l'espée; cela n'est pas encores [illegible] mais il en fut bien près : et encores le [illegible], COMM. VIII, 2. || XVI^e s. Ilz se maintin[illegible] francs et libres au milieu de tant de grosses [illegible], AMYOT, *Arat.* 11. Ils n'ont peu croire que nostre [illegible] se peust maintenir avec si peu d'artifice, [illegible] I, 234. Fault il pas les punir [les faux devins] de ce qu'ils ne maintiennent l'effect de leur promesse? ID. I, 239. Maintenir, pour exercice, une opinion contraire à la sienne, ID. II, 324.

— ÉTYM. *Main*, et *tenir* : tenir en main, ne pas lâcher. [illegible] *mantener, mentener*; espagn. *mantener*; portug. *manter*; ital. *mantenere*.

† MAINTENON (min-te-non), *s. f.* Petite croix que les femmes portèrent à leur cou, à l'imitation de Mme de Maintenon.

MAINTENU, UE (min-te-nu, nue), *part. passé* de maintenir. Une domination maintenue par les armes.

MAINTENUE (min-te-nue), *s. f.* Terme de jurisprudence. Confirmation par jugement dans la possession d'un bien ou d'un droit litigieux. Maintenue provisoire ou récréance. Pleine maintenue ou maintenue définitive.

— HIST. XVI^e s. Quant le recreancier perd la maintenue, il doit rendre et retablir les fruits, LOYSEL, 787.

— ÉTYM. *Maintenu*.

MAINTIEN (min-tiin), *s. m.* || 1° Action de maintenir. Le maintien de l'ordre, de la discipline, de l'autorité. || 2° Manière de tenir le corps et le visage. Ce geste encor, seigneur, ce maintien interdit, ROTR. *Vencesl.* IV, 6. La dame était de gracieux maintien, LA FONT. *Coc.* Certain fat qu'à sa mine discrète Et son maintien jaloux j'ai reconnu poëte, BOIL. *Sat.* III. J'ai longtemps, immobile, observé leur maintien, RAC. *Bajaz.* III, 2. Ah! le voici; grands dieux! à ce noble maintien Quel œil ne serait pas trompé comme le mien? ID. *Phèdre*, IV, 2. Le saint abbé conservant un maintien tranquille et calme, MASS. *Panég. St Bern.* Audacieux, fier, intrépide, je portais partout une assurance d'autant plus ferme qu'elle était simple et résidait dans mon âme plus que dans mon maintien, J. J. ROUSS. *Confess.* IX. On se souvient encore que Thémistocle, Aristide et Périclès, presque immobiles sur la tribune et les mains dans leurs manteaux, imposaient autant par la gravité de leur maintien que par la force de leur éloquence, BARTHÉL. *Anach.* ch. 141. || N'avoir pas de maintien, avoir l'air gauche et embarrassé. || Perdre son maintien, ne savoir quelle figure faire, être décontenancé. Il se trouve là comme dans un pays lointain dont il ne connaît ni la langue ni les mœurs; il y perd son maintien, ne trouve pas où placer un seul mot, et n'a pas même de quoi écouter, LA BRUY. VII. || Avoir un maintien, se donner un air, des manières qui fassent qu'on n'est pas déplacé là où l'on se trouve. On se promenait à Paris; mais, aux Tuileries, au Palais-Royal, aux Champs-Élysées, il fallait avoir un maintien, GENLIS, *Veill. du chât.* t. II, p. 258, dans POUGENS.

— SYN. MAINTIEN, CONTENANCE. Le premier se rapporte à maintenir, et le second à contenir, c'est de là que dérive la nuance que ces deux mots comportent. Le maintien est l'état habituel; la contenance est toujours un peu pour la représentation, pour produire quelque effet. On a un maintien noble, réservé, modeste; on a une contenance fière, [illegible], le maintien fait qu'on impose, et la contenance [illegible] qu'on ne s'en laisse pas imposer, LAFAYE.

— HIST. XIV^e s. Fut ordonné que on mettroit en escrit tous les faits et les œuvres que le roi, qui en prison estoit, avoit faits par mauvais conseil, et tous ses usages et [illegible] et [illegible] il avoit gouverné son pays, FROISS. I, I, 28. La grand noblesse de la dame, avec la grand beauté et le gracieux maintien qu'elle avoit, ID. I, I, 162. Le gentil port de luy, son seigneurial maintien, l'aleure, le regard et la sage parole... *Boucic.* I, 2. Moy qui suis et ay esté toujours rude et de gros engin en maintien, en faits et en dicts, *J. de Saintré*, p. [illegible] [illegible] *Perceforest*, t. I, f° 126 [illegible] XVI^e s. [illegible] [illegible] Le maintien et le [illegible] de cet animal [illegible], J. *Sol. Mem.* [illegible]

— ÉTYM. Voy. MAINTENIR; provenç. *mantenh*, *manteng*.

† MAIOLIQUE (ma-io-li-k'), *s. f.* Voy. MAJOLIQUE.

† MAIPOURI (ma-i-pou-ri), *s. m.* Perroquet de Cayenne.

MAIRAIN (mè-rin), *s. m.* Voy. MERRAIN.

† MAIRAT (mê-ra), *s. m.* Fonction de maire sous l'ancienne monarchie. L'établissement du mairat à Tours par Louis XI, *Bibl. des ch.* 6^e série, t. II, p. 43

MAIRE (mê-r'), *adj.* || 1° Plus grand; ce qui est le sens propre du mot, sens très-usité dans l'ancienne langue, et qui a complétement péri, excepté dans certaines locutions, vieillies elles-mêmes. || Juge maire, le même que juge mage. Un mien cousin est juge maire, LA FONT. *Fabl.* IV, 7. || Bateau maire, nom d'une espèce de bateau de commerce défini dans l'ordonnance suivante : Déclarons bateau maire dans les grandes rivières celui qui est chargé [de sel] aux embouchures et mentionné aux brevets et rescriptions des officiers qui y sont établis; et dans les moindres rivières qui ne pourront porter les bateaux chargés aux embouchures, déclarons bateau maire celui qui est à la tête de l'équippe ou navée, *Ordonn.* mai 1680. || 2° *S. m.* Sous les Mérovingiens, le maire a d'abord été l'intendant de la maison, *major domus*, conservé dans majordome. || 3° Maire du palais, le principal officier qui, de l'administration de la maison royale, passa dans l'administration des affaires de l'État, sous les rois de la première race. Les rois .... Laissaient leur sceptre aux mains ou d'un maire ou d'un comte, BOIL. *Lutr.* II. La première fonction des maires du palais fut le gouvernement économique des maisons royales, MONTESQ. *Esp.* XXXI, 5. Avant ce temps le maire était le maire du roi, il devint le maire du royaume : le roi le choisissait, la nation le choisit, ID. *ib.* 3. Warnachaire avait été l'âme de la conjuration contre Brunehauld : il fut fait maire de Bourgogne, ID. *ib.* 4. || 4° Aujourd'hui, le premier officier municipal d'une ville, d'une commune. || Adjoint du maire, officier municipal qui assiste le maire dans ses fonctions, et qui peut le remplacer en cas d'absence ou de maladie. || Anciennement, maire né, maire non électif et qui était, de droit, maire de la commune. Les officiers qui se disent maires nés et perpétuels en d'aucunes villes où les maires ne sont point électifs, prétendent.... *Arrêt du conseil* du 10 avril 1670. || Maire de Londres, premier magistrat de Londres élu annuellement par tous les corps de métiers. Elle avait gagné un maire de Londres dont le crédit était fort grand, BOSS. *Reine d'Anglet.*

— HIST. XIII^e s. [Dieu] Qui de tous mefais est sire, provos et maire, *Berte*, LXIX. Johans empetra letres dou roi ou meor d'Arraz en ceste forme que.... *Liv. de jost.* 13. Jà ne sui-ge prevoz ne mere, Que je l'en doie nul droit fere, *Ren.* 109, 87. À sages homes vaians et honiestes le majeur et les jurés de St Quentin, *Bibl. des ch.* 2^e sér. t. III, p. 422. Quant vile de commune a à fere, il ne convient pas que toute la commune voist [aille] au plet, ains soufist se li meres et deus de ses jurés y vont, BEAUM. 52. || XV^e s. Maire de Londres a fort grande puissance en icelle ville, et l'on porte l'espée devant luy quant il va parmi la ville, J. CHARTIER, *Hist. de Charles VII*, p. 126, dans LACURNE. || XVI^e s. Maistre François Chauvelin, advocat en la cour de parlement, maire de la haulte justice de Saincte Geneviefve, *Coust. génér.* t. II, p. 46.

— ÉTYM. Bourg. *moire*; du lat. *major*, plus grand. *Májor*, avec l'accent sur *ma*, a donné *maire*, *majórem*, avec l'accent sur *jo*, a donné *meior*, ou *meur*, ou *majeur*.

† MAIRESSE (mê-rè-s'), *s. f.* La femme d'un maire. || Ne se dit plus que par plaisanterie.

— HIST. XIII^e s. E! gardus, Garnier, veez-vous la mairesse aler o son gendre? *Théâtre français au moyen âge*, p. 322.

MAIRIE (mê-rie), *s. f.* || 1° Office de maire. || 2° Temps durant lequel on exerce cette fonction. Les maires et échevins et syndics des [illegible] dans le temps de leur mairie, échevinage et syndicat, *Ordonn.* mai 1680. || 3° Bâtiment où se tient l'administration municipale. || 4° Mairie du palais, dignité de maire du palais. La mairie d'Austrasie [illegible] attachée à la famille des Pepins, cette mairie [illegible] sur toutes les autres mairies, [illegible] XXXI, 6. || 5° Mairie seigneuriale, justice d'un seigneur qui avait titre de maire ou de prévôt.

— REM. C'est une faute très-fréquente de dire *mairerie*. *Mairerie* a été usité, mais il n'est plus reçu; avec raison, car il est barbare.

— HIST. XIII^e s. Uns meres, avant qu'il fust enformez, [illegible] les choses de la mairie, *Liv. de jost.* 30. || XVI^e s. Jean Tizard grenetier de Sully sur Loire, seigneur de la mairerie de Goumarville, *Coust. génér.* t. I, p. 247.

— ÉTYM. *Maire*.

MAIS (mê; l's se lie : mê-z un homme, mê-z aussi). || 1° *Adv.* qui signifie plus, et qui, usité en ce sens dans l'ancienne langue, ne se conserve plus aujourd'hui que dans la locution suivante : pouvoir mais, avec une négation ou une interrogation, n'être pas cause de, n'être pas responsable de. Souvent nous imputons nos fautes au malheur Qui n'en peut mais, RÉGNIER, *Sat.* XIV. Le malheureux lion.... Bat l'air qui n'en peut mais, LA FONT. *Fabl.* II, 9. [Le vent] [illegible] souffle, tempête, et brise en son passage Maint toit qui n'en peut mais, fait périr maint bateau, ID. *ib.* VI, 3. Sacrifiant à sa mélancolie Mainte perdrix qui, las! ne pouvait mais Des cruautés de madame Clitie, ID. *Faucon.* Faut-il de vos chagrins sans cesse à moi vous prendre, Et puis-je mais des soins qu'on ne va pas vous rendre? MOL. [illegible] après cent tours, ayant de la manière Sur ce qui n'en peut mais déchargé sa colère.... ID. *Éc. des f.* IV, 6. Si mon maître est ingrat, puis-je mais de cela? REGN. *Distr.* V, 6. || 2° Dans le sens de oui, [illegible] qui est une extension du sens de plus. Elle y fut reçue très-bien, mais très-bien, c'est-à-dire que le roi la fit mettre dans sa calèche avec les dames, SÉV. [illegible] Je trouve le petit-fils fort joli, mais fort joli, ID. [illegible] 1680. Parlerai-je d'Iris? chacun la prône et l'aime, C'est un cœur, mais un cœur... c'est l'humanité même, GILB. *Le XVIII^e s.* || Il se dit familièrement avec oui servant de réponse, et ne fait que renforcer l'affirmation. Viendrez-vous? — Mais oui. || 3° Conjonct. servant à marquer opposition, restriction, différence, parce que le sens fondamental de *plus* qui y est, met en regard deux propositions, et les lie entre elles, soit passant de la plus faible à une autre plus forte, soit par différence ou opposition. Il est riche, mais avare. D'autre sang, mais plus vil, expiera l'attentat, TH. CORN. *Essex*, V, 4. J'embrasse mon rival, mais c'est pour l'étouffer, RAC. *Brit.* IV, 3. Vous ne faites que ce que font les autres? mais c'est ce que l'Écriture vous défend, MASS. *Carême, Élus.* Heureux, mais gouvernés, libres, mais sous des maîtres, VOLT. *Brut.* III, 7. Tu nous laissas le jour, mais pour nous avilir, ID. *M. de Cés.* I, 2. Ils ont dit que le mien serait assez beau, si... ; que celui de Denis serait assez bien; mais.... eh! bien, ce mais? MARMONTEL, *Mém.* III. || 4° Il s'emploie pour rendre raison de quelque chose. Je l'ai, il est vrai, maltraité, mais j'en avais sujet. || 5° Il peut se répéter pour donner plus de force à l'opposition. Immolez, non à moi, mais à votre couronne, Mais à votre grandeur, mais à votre personne, CORN. *Cid*, II, 8. Ce n'est point parce que ses passions le rendent contraire à Dieu, mais parce qu'elles troublent son repos, mais parce qu'elles lui causent de mortels chagrins, mais parce qu'il se voit souvent dans l'impuissance de les satisfaire... BOURDAL. *Myst. Concept. de la Vierge* [illegible], p. 14. À l'instant il s'éleva dans tout Israël un seul cri, mais éclatant, mais unanime, [illegible] *Lév. d'Éphr.* ch. 3. || 6° Mais ... mais ... à la fin d'une objection, se dit pour faire pressentir des objections, des restrictions qu'on ne veut pas exprimer. Les soupers du roi [de Prusse] sont délicieux, on y parle raison, esprit, science; la liberté y règne, il est l'âme de tout cela; point de mauvaise humeur, point de nuage, du moins point d'orages; ma vie est libre et occupée; mais.... mais...; je suis en train de dire des mais, VOLT. *Lett. Mme Denis*, 6 nov. 1750. || 7° Il peut se joindre à cependant et ne fait que le renforcer. Mais cependant ce jour il épouse Andromaque, RAC. *Andr.* IV, 3. || 8° Mais avec non exprime une négation sous forme d'objection. Le peuple [juif] pour qui Dieu a fait des choses si étonnantes va sans doute être le maître de l'univers; mais non, le fruit de tant de merveilles est de souffrir la disette et la faim dans les sables arides, VOLT. *Dict. phil. Moïse.* || 9° Mais s'emploie, dans la conversation, au commencement d'une phrase qui a quelque rapport à ce qui précède. Mais [illegible], que voulez-vous faire de tous ces livres? Mais encore quel parti prenez-vous? Mais, qu'avez-vous dit? Mais enfin, à quoi en voulez-vous venir? || Il sert quelquefois de transition pour revenir à un sujet qu'on avait laissé, ou pour [illegible] Mais revenons à notre propos. Mais c'est trop parler de cela. || 10° Mais s'op[illegible] [illegible] traitement [illegible] deux membres de phra-

ses qui se correspondent, et exprime une addition à ce qui est signifié par non-seulement. Non-seulement il est bon, mais encore il est généreux. Non-seulement on le blâme, mais même on l'accuse. || 11° Il s'emploie sans verbe, d'une manière exclamative, pour exprimer la surprise, le blâme. Cela est bon pour une demoiselle de Saint-Cyr : mais une véritable abbesse! MAINTENON, *Lett. à Mme de la Viefville*, 4 mars 1706. || 12° Mais ne vous en déplaise, se dit quand on veut contredire quelqu'un. || 13° Eh mais, se dit pour exprimer le doute, l'hésitation, la suspension. Que dites-vous? une affaire, ou je suis intéressé!... eh mais! à ceci je ne puis Rien comprendre.. COLLIN D'HARLEVILLE, *Optimiste*, V, 7. || Il marque aussi l'étonnement. Eh mais? qu'y a-t-il là-dedans? || 14° *S. m.* Objection, difficulté. Mais.... — Achevez, seigneur : ce mais que veut-il dire? CORN. *Nicom.* III, 7. Que le diable t'emporte avec tes si et tes mais! REGNARD, *Retour impr.* 16. Dorval : Mais...— Géronte : Mais, mais, voyons votre mais, GOLDONI, *Bourru bienfais.* II, 1. || C'est un homme qui n'a ni si ni mais, un homme franc, qui ne cherche ni excuse ni prétexte. || Des mais, des si, des car, se dit des objections, des difficultés qu'on oppose à une chose simple. || Il y a un mais se dit pour signifier qu'il y a des critiques à faire.

— HIST. XI° s. N'en parlez mais, se je nel vous comant, *Ch. de Rol.* XIX. J'i puis aler, mais n'i aurai garant, *ib.* XXIV. Quant ert-il [sera-t-il] mais recreanz d'ostoier [faire la guerre]? *ib.* XXXIX. Bataille aurez, onque mais tel ne fut, *ib.* LXXX. || XII° s. Par tantes fois [j'] ai esté assailliz Que je n'ai mais pooir de moi defendre, *Couci*, V. Je n'en puis mes; car je la desir si... *ib.* VIII. Jà de mon cuer n'istra [de mon cœur ne sortira] mais la semblance Dont [ma dame] me conquist à mes pleins de douçor, *ib.* XVI. Ainz mais n'avint en France nule si granz dolors, *Sax.* XXVII. || XIII° s. Et bien m'avez fait le plus haut servise que mais nule gent feist à home, VILLEH. LXXXVIII. Ha Diex! verrai-je mes, fait ele, mes amis? *Berte*, XXX. Or est ele mout aise, mais tost sera dolente, *ib.* X. [Elle] Ne pouvoit mes aler, car forment ert lassée, *ib.* XLVI. Moi ne chaut qu'on en fasse, mes qu'ele [pourvu qu'elle] soit tuée, *ib.* XVI. L'omme lay [laïque], quant il ot mesdire de la lay [loi, religion] crestienne, ne doit pas deffendre la lay crestienne, ne mais [sinon] de l'espée, JOINV. 198. Et le mestre dit : Sire, mes m'ennuie tant comme il me peut ennuier, ID. 197. Il a tant donné que il n'a mez que donner, ID. 205. || XIV° s. Vertu encline touz jours à eslire bien, et vice au contraire; mais aucune foiz en l'operacion qui est eslue par vertu peut estre empeeschement, ORESME, *Eth.* 63. || XV° s. Si me fit-elle tant de bien que j'en suis tenu de prier à tousjours mais pour elle, FROISS. I, I, 15. Autant vault si je m'en tais, Car certainement je tiens Qu'il ne s'en fera jà rien; En toute chose a ung mais, CH. D'ORL. *Rondeau.* C'est son parler ne moins ne mais, VILLON, *Grand test.* || XVI° s. Sans si, sans mais, est son bruyt, gloire et fame, J. MAROT, V, 259. Eureuse suys, mais que [pourvu que] ce temps me dure, ID. V, 323. De quoy Numitor fut fort courroucé, mais eux ne s'en soucierent gueres, ains amasserent à l'entour d'eulx bonne trouppe d'hommes vagabonds, AMYOT. *Rom.* 7. Cela n'est pas fait en amy, mais en sophiste, qui ne quiert que l'apparence, ID. *Com. discerner le flatteur de l'ami*, 55. Ma deliberation ne est de provoquer, ains d'appaiser, d'assaillir, mais de deffendre, RAB. *Garg.* I, 29. Voire mais, que fera il si on le presse de...? MONT. I, 180. Que peut-il mais de vostre ignorance? ID. II, 18. En nul endroit, comme a chanté Virgile, La foy n'est seure, et me l'a fait sçavoir Ton jeune cœur, mais vieil pour decevoir, RONS. 96. Il estoit destiné par sentence des cieux, Que je devois servir, mais [bien plus] adorer vos yeux, ID. 229. O prince, mais o Dieu, dont la celeste face..., ID. 671. Mon mastin, garde bien de mordre ma mignonne, Si elle vient me voir, ains baise luy les pieds : Mais aboye de loin si de quelque personne Au milieu de nos jeux nous estions espiez, ID. 744. Mais dites-moy que signifie Que les ligueurs ont double croix? C'est qu'en la ligue on crucifie Jesus Christ encore une fois, *Sat. Men. Quatrain sur les doubles croix de Lorraine.*

— ÉTYM. Wallon, *main*, *mâie*, dans le sens de jamais; Hainaut, *mé*; provenç. *mais*, *mai*, *mas*, *ma*; cat. *may*; esp. et port. *mas*; ital. *ma* et *mai*; du lat. *magis*, qui signifie plus, davantage. Le patois normand conserve deux anciens emplois de *mais* : *Il n'a mais que dire*, il n'a plus rien à dire, et *mais que* dans le sens de lorsque : *Mais que j'aille chez vous, je vous l'apporterai.*

MAÏS (ma-i; d'autres font sentir l's et disent ma-is'), *s. m.* || 1° L'une des céréales qui contribuent à la nourriture de l'homme et des animaux domestiques. Maïs cultivé, *zea mays*, L. dit vulgairement maïs, turquet, blé d'Espagne et blé de Turquie. || Maïs quarantain, maïs hâtif qui vient en quarante jours. || 2° Le grain. Égrener le maïs. || 3° La farine. Faire cuire du maïs. Tourte de maïs. Bouillie de maïs.

— ÉTYM. *Mahis*, mot haïtien, d'après Hernandez, *Hist. plant.* VI, 44. M. le professeur Fée dit (*Souvenirs de la guerre d'Espagne*, p. 128) que, d'après un passage d'Antonio Solis, on ne peut douter que le maïs ne soit originaire d'Amérique; ainsi le nom de blé de Turquie est impropre.

MAISON (mè-zon), *s. f.* || 1° Bâtiment servant de logis. Mais chercher ton asile en la maison du mort! CORN. *Cid*, III, 4. Ma maison est brûlée, et on dit : je suis perdu, BOSS. *la Vallière.* Représentez-vous un homme né dans les richesses, mais qui les a dissipées par ses profusions; ....il emprunte de tous côtés pour se cacher à lui-même sa misère, il remplit, par ce moyen, en quelque façon, le vide de sa maison, ID. *ib.* Tu céderas, ou tu tomberas sous ce vainqueur, Alger riche des dépouilles de la chrétienté.... tes maisons ne sont plus qu'un amas de pierres, ID. *Mar.-Thér.* Que le prodigue retourné reçoit plus de grâces que son aîné, qui ne s'est jamais échappé de la maison paternelle, ID. *ib.* Nous aurons une très-belle maison à Paris pour cinq cents écus, MAINTENON, *Lett. à M. d'Aubigné*, 15 mars 1678. [Elle] Va pour les malheureux quêter dans les maisons, BOIL. *Sat.* X. De tous ses amis morts un seul ami resté Le mène en sa maison de superbe structure, ID. *Art p.* IV. Un vieux valet restait ... Sa vue embarrassait : il fallut s'en défaire; Il fut de la maison chassé comme un corsaire, ID. *Sat.* X. La maison du seigneur, seule un peu plus ornée, Se présente en dehors de murs environnée, ID. *Ép.* VI. Voyez-vous bien cette maison couverte d'ardoises, dont les fenêtres sont reblanchies depuis peu? REGNARD, *le Retour imprévu*, 13. Comment donner de l'eau dans Paris à trente mille maisons qui en manquent?... osez le vouloir.... VOLT. *Dict. phil. Vénalité.* Il [Louis XI] allait quelquefois de maison en maison dîner et souper chez les bourgeois; il s'informait de leurs affaires, se mêlait de leurs mariages, et voulait être parrain de leurs enfants, DUCLOS, *Hist. de Louis XI, Œuv.* t. III, p. 341, dans POUGENS. Sur le penchant de quelque agréable colline bien ombragée, j'aurais une petite maison rustique, une maison blanche avec des contrevents verts, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || Fig. Il a porté la paix dans la maison de son âme, MASS. *Carême, Communion.* || À la maison, chez soi. Le pain est cher et la misère est grande, Et pour longtemps je dîne à la maison, BÉRANG. 10 000 fr. || Garder la maison, rester chez soi, ne pas sortir. || Il est fait en brûleur de maison, voy. BRÛLEUR. || Je ne suis pas de la maison, réponse que l'on fait à quelqu'un qui s'enquiert dans une maison, quand on ignore tout ce qui appartient à cette maison. Je ne suis point de la maison, monsieur; je passe ma vie au café, VOLT. *Écoss.* I, 2. || Fig. Par-dessus les maisons, excessivement, d'un prix excessif. Qu'a-t-il demandé? — Oh! d'abord des choses par-dessus les maisons, MOL. *Scapin*, II, 8. || Fig. Grand poids, inquiétude extrême. Chamillart en revint [de chez le roi] tout rajeuni, et une maison levée de dessus l'estomac, ST-SIM. 199, 151. || 2° Maison royale, maison impériale, maison qui appartient au roi, à l'empereur, et où il peut habiter avec sa cour. || 3° La maison du Seigneur, le temple de Jérusalem. Salomon bâtit la maison du Seigneur, et l'acheva, SACI, *Bible, Rois*, III, VI, 14. Nourri dans la maison [du Seigneur] en l'amour de ta loi.... RAC. *Athal.* I, 2. || La maison de Dieu ou la maison de paix, l'église, le lieu où l'on prie Dieu. Dès qu'elle entrait dans la maison de Dieu, n'oubliait-elle pas qu'elle était reine? FLÉCH. *Mar.-Thér.* Qui l'eût cru qu'on dût voir jamais Les glaives meurtriers, les lances homicides Briller dans la maison de paix? RAC. *Athal.* III, 8. || Fig. La maison céleste, le ciel, le paradis. Penses-tu que, plus vieille, en la maison céleste Elle eût eu plus d'accueil? MALH. VI, 18. || La maison d'où l'on ne revient pas, le séjour des morts. Adieu, fragile enfant échappé de nos bras, Adieu, dans la maison d'où l'on ne revient pas, A. CHÉN. *Fragm. sur la mort d'un enfant.* || 4° Maison d'éducation, maison où l'on prend en pension des enfants, pour les instruire. || 5° Maison de commerce, ou, elliptiquement, maison, maison où l'on fait le trafic des marchandises. Ouvrir une maison de commerce. Ce commerçant a une maison à Paris et une à Bordeaux. || On dit maison de banque, lorsqu'il s'agit du trafic de l'argent. || Maison de commission, maison d'un négociant qui fait la commission. || Maison de prêt, maison où l'on prête de l'argent sur des objets déposés en nantissement. || 6° Maison de ville, maison commune, l'hôtel où s'assemblent les officiers municipaux. || 7° Maison d'arrêt, maison de détention, maison de force, maison de correction, lieux désignés par l'autorité pour recevoir ceux qu'on vient d'arrêter, ou ceux qui ont été condamnés à la détention. || Maison centrale, maison de détention pour les condamnés à l'emprisonnement en matière correctionnelle dont la peine excède un an de prison, et pour les condamnés à la détention ou à la réclusion en matière criminelle. || Maison de justice, lieu établi près de chaque cour d'assises pour y recevoir jusqu'à leur comparution ceux contre lesquels il a été rendu une ordonnance de prise de corps. || Terme d'ancienne coutume. Maison de force ou maison forcée, prison des femmes de mauvaise vie. || Par plaisanterie. La maison du roi, la prison. Je vous trouve, monsieur, dans la maison du roi; Quel charme, quel désordre, ou quelle raillerie Des prisons de Lyon fait votre hôtellerie? CORN. *Suite du Ment.* I, 1. || 8° Maison de charité, maison où l'on donne des secours aux indigents. || Maison religieuse, nom donné aux couvents. La chute des maisons religieuses ne commence jamais par le désintéressement, MAINTENON, *Mme du Pérou*, t. III, p. 170, dans POUGENS. || 9° Maison de santé, établissement privé, généralement dirigé par un médecin, et dans lequel se trouvent réunies de bonnes conditions de traitement pour ceux qui ne peuvent pas se faire soigner dans leur domicile. || Maison d'aliénés, établissement public ou privé, particulièrement destiné aux soins des aliénés incurables et au traitement de ceux qui sont jugés susceptibles de guérison. Il y a ici une maison où l'on met les fous... sans doute que les Français, fort décriés chez leurs voisins, enferment quelques fous dans une maison pour persuader que ceux qui sont dehors, ne le sont pas, MONTESQ. *Lett. pers.* 78. || Maison mortuaire, édifice où l'on dépose la personne morte jusqu'au moment où la putréfaction commence à se manifester. || Maison mortuaire, signifie aussi la maison du mort, celle où le corps est encore en attendant l'enterrement. On se réunira à la maison mortuaire. || 10° Maison garnie, maison où on loue des chambres, des appartements garnis. || 11° Maison de jeu, maison ouverte au public où l'on joue de l'argent. Je ne m'étonne pas qu'il y ait des brelans publics comme autant de piéges tendus à l'avarice des hommes.... qui ne sait pas qu'entrer et perdre dans ces maisons est une même chose? LA BRUY. VI. || 12° Petites-Maisons, nom donné autrefois à un hôpital de Paris où l'on renfermait les aliénés (on met un P et une M majuscules). ....Et l'autre tiers à la nourriture des pauvres vieilles gens étant dedans l'hôpital de Saint-Germain des Prés, et continuation des Petites-Maisons, qui sont nécessaires à bâtir audit hôpital, *Lett. pat.* 28 déc. 1623. J'aurai beau protester; mon dire et mes raisons Iront aux Petites-Maisons, LA FONT. *Fabl.* V, 4. ....Il n'est point de fou qui par belles raisons Ne loge son voisin aux Petites-Maisons, BOIL. *Sat.* IV. Heureux si de son temps [d'Alexandre], pour cent bonnes raisons, La Macédoine eût eu des Petites-Maisons, ID. *Sat.* VIII. Nous sommes des fous qui ne ressemblent pas tout à fait à ceux des Petites-Maisons, FONTEN. *Sur l'hist. Œuv.* t. IX, p. 370, dans POUGENS. || Il est à mettre aux Petites-Maisons, c'est un échappé des Petites-Maisons, c'est un homme sans raison, qui fait ou dit des choses folles. || Fig. Les Petites-Maisons, choses folles, extravagances. On dit que Mme de Réquigny vient aussi, c'est la sibylle Cumée; elle cherche à se guérir de soixante et seize ans dont elle est fort incommodée; ceci devient les Petites-Maisons, SÉV. 283. Nos folies de libéralités sont parvenues au comble de toutes les Petites-Maisons du monde, ID. 20 nov. 1675. || Fig. Ce sont les Petites-Maisons ouvertes, se dit en parlant d'un trait de folie. || 13° Maison de ville, maison où l'on loge quand on est en ville. Je passe une partie des miens [jours] dans ma maison de ville qui est un assez vilain cabaret, MAINTENON, *Lett. à Mme de Ventadour*, 24 sept. 1714. || Maison des champs, maison que l'on a à la campagne pour l'utilité. L'île fut lors donnée en apanage à Lucifer; c'est sa maison des champs, LA FONT. *Papef.* || Maison de campagne, maison qu'on a à la campagne pour l'agrément. Molière avait une maison de campagne à Auteuil où il se délassait souvent des fatigues de sa profession, qui sont bien

plus grandes qu'on ne pense, VOLT. *Vie de Molière.* || Maison de bouteilles, petite maison de campagne où l'on va vider des bouteilles, faire des parties. || Maison rustique, ferme, métairie avec ses dépendances. Rien n'est plus beau, à mon gré, qu'une vaste maison rustique dans laquelle entrent et sortent par quatre grandes portes cochères des chariots chargés de toutes les dépouilles de la campagne, VOLT. *Lett. À M. Dupont.* || Maison rustique, titre de plusieurs ouvrages qui traitent d'économie rurale. || Maisons forestières, maisons construites dans l'intérieur des forêts pour le logement des gardes. || Maison de chasse, maison qui sert de rendez-vous de chasse. Le cardinal va trouver le roi à Versailles, alors petite maison de chasse, achetée par Louis XIII vingt mille écus, devenue depuis, sous Louis XIV, un des plus grands palais de l'Europe et un abîme de dépenses, VOLT. *Mœurs,* 176. || 14° Petite maison, nom donné autrefois à une maison ordinairement située dans un quartier peu fréquenté et destinée à des rendez-vous avec des maîtresses. Les gens qui sont occupés de la musique de Gluck et de leur souper ne songent pas à toutes ces horreurs [Lalli, le chevalier la Barre, etc. mis à mort] ; ils iraient gaiement à l'opéra et à leurs petites maisons sur les cadavres de ceux qu'on égorgea les jours de la Saint-Barthélemy et de la bataille du faubourg Saint-Antoine, ID. *Lett. Mme du Deffant,* 7 sept. 1774. Le premier usage de ces maisons appelées communément petites maisons, s'introduisit à Paris par des amants qui étaient obligés de garder des mesures et d'observer le mystère pour se voir, DUCLOS, *Comte de ***, Œuvres,* t. VIII, p. 65. Jamais soupé des petites maisons de Paris n'approcha de ce repas, J. J. ROUSS. *Confess.* IV. Elle n'ignorait pas que, dès l'âge de dix-neuf ans, il avait, selon le bel usage, une petite maison et une jolie maîtresse, MARMONTEL, *Contes mor. École des pères.* Par des cadeaux son altesse m'entraîne Jusqu'à sa petite maison, BÉRANG. *Cartes.* || 15° Tout ce qui a rapport aux affaires domestiques, de ménage. Sa maison est bien ordonnée. Malgré les nécessités de sa maison épuisée, BOSS. *Louis de Bourbon.* Considérez ce que peut dans les maisons la prudence tempérée d'une femme sage pour les soutenir, ID. *Mar.-Thér.* Quand j'aurai une maison montée, MAINTENON, *Lett. à M. d'Aubigné,* 1er janv. 1681. || Tenir la maison, être à la tête du gouvernement d'un ménage. C'est elle qui tient la maison chez son père. Elle tenait habituellement la maison à Versailles, MARMONTEL, *Mém.* V. || Tenir maison, avoir une maison où l'on reçoit, où l'on donne à dîner. Le même tour d'esprit qui fait exceller une femme du monde dans l'art de tenir maison, J. J. ROUSS. *Ém.* V. || Bonnes maisons, maisons où tout est bon et en abondance. Il [un domestique] a été dans de bonnes maisons, SÉV. 19 août 1675. || Grandes maisons, maisons opulentes. Grandes maisons se font par petite cuisine, REGNARD, *les Vendanges,* 1. || Faire une bonne maison, amasser beaucoup de bien, se mettre en état de bien établir sa famille. Je ne suis point adroit, je n'ai point d'éloquence Pour.... Suborner par discours une femme coquette... Débaucher une fille, et par vives raisons Lui montrer comme amour fait les bonnes maisons, REGNIER, *Sat.* III. Elle eût du buvetier emporté les serviettes, Plutôt que de rentrer au logis les mains nettes; Et voilà comme on fait les bonnes maisons... RAC. *Plaid.* I, 4. || Avoir un grand état de maison, avoir un grand luxe de table, d'ameublement, beaucoup de domestiques, de chevaux, etc. || Faire bien les honneurs de sa maison, bien recevoir ceux qu'on invite. || Avoir une bonne maison, donner souvent à manger. || 16° Ceux qui, vivant ensemble dans une maison, composent une même famille. Il est aimé de toute la maison. Toutes les maisons honnêtes de la ville lui sont fermées. La maison des Valois touche encore mon âme, CORN. *Hor.* III, 1. La maison de ce patriarche devient un grand peuple en peu de temps, BOSS. *Hist.* I, 3. Dieu! que dira le roi? quel funeste poison L'amour a répandu sur toute sa maison! RAC. *Phèdre,* III, 3. || Le maître, l'enfant, le fils, la fille de la maison. Que de souffrir aussi, contre toute raison, Qu'on en chasse pour vous le fils de la maison, MOL. *Tart.* IV, 1. || Il est de la maison, c'est un membre de la famille, ou c'est un ami assez intime pour être considéré comme tel. N'apporte point ici l'air de cérémonie; Regarde-toi déjà comme de la maison, GRESSET, *Méchant,* III, 7. || Maison gaie, maison où l'on s'amuse et amuse les autres. || Maison triste, maison où il n'y a aucune gaieté. Un mari et une femme qui s'aiment, des gens extraordinaires, enfin c'est une maison triste, ma pupille s'y est ennuyée, LE SAGE, *Turcaret,* II, 3. || 17° Terme collectif désignant les gens attachés au service d'une maison. Un valet et deux servantes composent toute sa maison. || Entrer en maison, se dit d'un domestique qui prend du service dans une maison. || Ce domestique a fait beaucoup de maisons, il a changé souvent de place. || Familièrement. Faire maison nette, renvoyer à la fois tous ses domestiques. Enfin je respire, j'ai fait maison nette aujourd'hui, LEGRAND, *Métamorph. amour.* sc. 1. Même je vous prierai quelque jour instamment De faire maison nette impitoyablement, Et de vous composer un nouveau domestique, IMBERT, *Jaloux sans amour,* II, 7. || Fig. Voilà donc les jésuites chassés de Naples ; on dit qu'ils vont bientôt l'être de Parme, et qu'ainsi tous les États de la maison de Bourbon feraient maison nette, D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 14 déc. 1767. || Faire maison neuve ou maison nouvelle, prendre de nouveaux domestiques. Il faudrait chaque jour faire maison nouvelle, TRISTAN, *Mariane,* I, 3. On a beau chasser, faire maison nouvelle, J. J. ROUSS. *Hél.* IV, 10. || Les gens de la maison, les domestiques attachés au service d'une maison en particulier, par opposition à gens de maison, en général, les personnes dont l'état est de servir comme domestiques. || 18° Terme collectif désignant toutes les personnes employées au service des grands personnages, des princes et princesses. Il [le duc de Beaufort] offrait de s'aller poster à l'entrée du cours avec la maison de Monsieur, RETZ, *Mém.* t. III, liv. IV, p. 380, dans POUGENS. La dame d'honneur, les dames d'atour, les filles, la gouvernante, les hommes, et toute la maison [de Madame la Dauphine] part demain, SÉV. 400. Enfin sa maison fut plus d'une heure à passer et à être admirée, MAINTENON, *Lett. à Mme de Villarceaux,* 27 août 1660. Je réveille ici, sans y penser, maison désolée de cette princesse [la Dauphine], votre tendresse et votre douleur, par le souvenir des bienfaits ou de l'espérance qui vous restait de la protection d'une si bonne et si puissante maîtresse, FLÉCH. *Dauph.* || Faire sa maison, rassembler tout ce qui forme un état de maison, domestiques, meubles, voitures, etc.; cela ne se dit que des princes et des personnes élevées en dignité. Cet ambassadeur s'occupe à faire sa maison. || Maison du souverain, se dit de tous les officiers de la bouche, de la chambre et autres qui servent le roi ou l'empereur. La maison de l'empereur est partie pour Compiègne. || 19° Maison militaire du roi, de l'empereur, ou maison du roi, de l'empereur, ou, simplement, la maison, les troupes destinées à la garde de la personne du souverain. Il ira à l'armée pendant son quartier avec Sa Majesté, et commandera toute la maison du roi, SÉV. 125. Le roi fut à Compiègne faire la revue de sa maison et de la gendarmerie, ST-SIM. I, 24. Vous qui gardez mon roi, vous qui vengez la France, Vous peuple de héros dont la foule s'avance, Accourez, c'est à vous de fixer les destins; Louis, son fils, l'État, l'Europe est dans vos mains; Maison du roi, marchez, assurez la victoire, VOLT. *Fontenoi.* || Maison rouge, les mousquetaires, qui étaient ainsi nommés à cause de leur uniforme rouge. || Ancien terme de marine. Maison du roi, voy. LOGIS DU ROI. || 20° Fig. Race, famille, en parlant des familles nobles, des grandes familles. Et [il] sort d'une maison si féconde en guerriers... CORN. *Cid,* I, 1. Jusques à ce grand coup un honteux esclavage D'une seule maison nous faisait l'héritage, ID. *Othon,* III, 3. Endurer que l'Espagne impute à ma mémoire D'avoir mal soutenu l'honneur de ma maison! ID. *Cid,* I, 6. Il se fit donc une longue guerre entre la maison de Saül et la maison de David, SACI, *Bible, Rois,* II, III, 1. J'ai du bien, je suis jeune, et sors d'une maison Qui se peut dire noble avec quelque raison, MOL. *Mis.* III, 1. C'est par la suite de ces conseils que Dieu a fait naître les deux puissantes maisons d'où la reine devait sortir, celle de France et celle d'Autriche, BOSS. *Mar.-Thér.* L'auguste maison d'Autriche.... où, durant l'espace de quatre cents ans, on ne trouve que des rois et des empereurs et une si grande affluence de maisons royales, avec tant d'États et de royaumes, qu'on a prévu il y a longtemps qu'elle en serait surchargée, ID. *ib.* La maison de France, la plus grande, sans comparaison, de tout l'univers, et à qui les plus puissantes maisons peuvent bien céder sans envie, puisqu'elles tâchent de tirer leur gloire de cette source, ID. *Reine d'Anglet.* La maison de Clovis était tombée dans une faiblesse déplorable; de fréquentes minorités avaient donné occasion de jeter les princes dans une mollesse dont ils ne sortaient point étant majeurs, ID. *Hist.* I, 11. La maison de Bavière est une de ces maisons augustes où la puissance, la valeur et la piété se perpétuent, et dont la gloire ne vieillit point avec le temps, FLÉCH. *Dauphine.* Enfin de votre Dieu l'implacable vengeance Entre nos deux maisons rompit toute alliance, RAC. *Athal.* II, 7. Toute la maison royale d'Angleterre venait d'un simple gentilhomme, nommé Tudor, qui avait épousé la veuve de Henri V, fille du roi de France Charles VI, VOLT. *Mœurs,* 168. Et si je n'écoutais que la honte et ma gloire, L'honneur de ma maison, mon père, sa mémoire.... ID. *Zaïre,* III, 4. D'après mon blason, Je crois ma maison Plus noble, ma foi, Que celle du roi, BÉRANG. *Carabas.* Qu'on rassemble les chefs des plus nobles maisons, C. DELAV. *Vêpr. Sicil.* III, 5. || La maison royale, la maison impériale, les princes du sang. || Cette maison est éteinte, finie, le dernier de la race est mort. La maison de Jagellon, qui avait régné près de deux cents ans dans la Pologne, fut éteinte, FLÉCH. *Vie de Commendon,* IV, 1. || Relever sa maison, acquérir des biens et des honneurs qui rendent à la famille son ancien éclat. || Les grandes maisons, les maisons les plus éminentes par leur noblesse et leurs dignités. Je vous gronde, ma fille, de vous être baignée dans cette petite rivière, qui n'est point une rivière et qui prend ce grand nom, comme bien des gens qui prennent le nom des grandes maisons, SÉV. 308. || Être de grande maison, être d'une famille noble. || On a dit dans le même sens : être de maison. Vous êtes, à vrai dire, un peu bien dégoûtée; Clarice est de maison et n'est pas sans beauté, CORN. *Ment.* III, 5. Connaissez-vous leurs biens, leurs emplois, leurs familles? — Leurs familles? eh fi! perdez-vous la raison? Les voudrais-je souffrir s'ils n'étaient de maison? Qui vous fait présumer en moi tant de faiblesse? Famille est bourgeoisie, et maison est noblesse, BOURSAULT, *Les mots à la mode,* 14. || Bonne maison, maison noble. On ne choisit pas pour gouverner un vaisseau celui des voyageurs qui est de la meilleure maison, PASC. *Pens.* V, 9, éd. HAVET. Un homme de très-bonne maison, SÉV. 160. Pausanias, jeune homme de bonne maison, BOSS. *Hist.* I, 8. || Bonne maison se dit aussi de toute maison qui, avec la bonne renommée, jouit d'un état de fortune assuré. || Enfant de bonne maison, enfant appartenant à une bonne maison. Nous apprîmes ensemble tout ce qu'on enseigne aux enfants de bonne maison, SCARR. *Rom. com.* I, 14. Mon père m'a laissé un assez riche héritage pour pouvoir vivre à Madrid en enfant de bonne maison, LESAGE, *Est. Gonz.* ch. 24. Aux filles de bonnes maisons Comme il avait su plaire... BÉRANGER, *Yvetot.* || Ce jeune homme est un enfant de bonne maison, il a les manières nobles. || Fig. et ironiquement. Je vous traiterai, je vous accommoderai en enfant, en fils de bonne maison, c'est-à-dire je vous châtierai sévèrement, comme vous le méritez. || 21° Compagnie, communauté ecclésiastique, de religieux. La maison de Sorbonne. || 22° Maison de tonnerre, petit appareil pour démontrer l'utilité des pièces qui conduisent l'électricité dans le sol. || 23° Terme d'astrologie. Maisons du ciel, maisons du soleil, douze divisions que les astrologues faisaient dans le ciel, auxquelles ils attribuaient diverses propriétés, et qui correspondaient aux douze divisions du zodiaque. Le soleil n'a que douze maisons, et nous avons trente châteaux que je parcours toute l'année, DANCOURT, *Impr. de Suresne,* sc. 15. || Proverbes. Les maisons empêchent de voir la ville, se dit quand on voit tant de belles choses ensemble, qu'on n'a pas le temps de les considérer chacune en particulier. || Maison faite et femme à faire, se dit pour exprimer qu'il faut acheter une maison toute faite et prendre une femme jeune que l'on puisse former à son gré. || C'est la maison de Dieu, où on ne boit ni ne mange, se dit de la maison d'un avare. || C'est la maison du bon Dieu, se dit, dans un sens tout contraire, des maisons ouvertes à tout le monde, ou des maisons où l'on réunit des enfants pour les amuser, et où on leur prépare des gâteaux, des bonbons, etc. || Charbonnier est maître en sa maison, c'est-à-dire chacun vit chez soi comme il lui plaît. || Qui veut tenir nette sa maison n'y mette femme, prêtre ni pigeon.

— SYN. MAISON, LOGIS. Maison marque plus particulièrement l'édifice ; logis est plus relatif à l'usage.

— HIST. XIe s. Si le pere truvet sa file en avulterie en sa maison, *Lois de Guill.* 37. Sil [ainsi il les] comandat as cous [queux, cuisiniers] de sa maisun, *Ch. de Rol.* CCXXV. || XIIe s. E tute la maison de Jacob se vestit de honte, *Machab.* I, 1. En sa maison n'a nul repoir Qui voit la [celle de] son voisin ardoir,

Bruf. ms. f° 113, dans LACURNE. Ses bourgeois [il] fait armer chascun à sa maison, *Serons*, VIII F. à remest treis meis, e nostre sire benesquid [bénit] Obededom e sa maison, *Rois*, p. 140. ‖ XIII° s. Il n'est mie si ne raison Qu'ele ait en paradis maison, *la Rose*, 6612. Il [saint Louis] fist edefier plusours mesons Dieu, la meson-Dieu de Paris, celle de Pontoise..., JOINV. 298. ‖ XIV° s. Pour une maison Dieu dalée d'yvoire et d'ebeinne, garnie d'argent, DE LABORDE, *Emaux*, p. 377. ‖ XV° s. Ils avoient si grand desir de retourner chacun en sa maison que priere n'y valut rien, FROISS. I, I, 38. En nostre famille que vulgairement on dit nostre maison, la quelle combien que mal ou bien nous l'avons gouvernée, *Testament du duc de Guyenne*, dans *Cabinet du roi Louis XI*, à la suite de Commines, t. IV, p. 221, dans LACURNE. ‖ XVI° s. Pour chacune maison de mouche à miel, un sol tournois par an, *Coust. génér.* t. II, p. 1127. Chaque creancier pourra poursuivre son deu pendant l'an et jour contre la maison mortuaire [la succession], *ib.* 716. Il teint maison ouverte à tous venans tant excessive, que dedans ses tentes, à toutes les heures du jour, à tables couvertes de viandes exquises estoient allans et venans receus et repeus, J. D'AUTON, *Annales de Louis XII*, p. 237, dans LACURNE. La maison fait cognoistre le maistre, COTGRAVE. En bonne maison l'on a tost apresté, ID. À l'entrée de la ville est le commencement des maisons, ID. Qui fait nopces et maison, met le sien en abandon, ID. Maison de terre, cheval d'herbe, amy de bouche, N'i vallent pas le pied d'une mouche, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 172. Maison sans flamme, corps sans ame, ID. *ib.* En maison neufve Qui n'y porte rien, rien n'y treuve, ID. *ib.* p. 173. Chascun est roi en sa maison, ID. *ib.* p. 267. Nulle maison sans croix ni passion, ID. *ib.* p. 368.

— ÉTYM. Wallon, *mohon*, *mohone*; Verviers, *mâhon*; Ardennes, *majon*; namur. *maujo*; Hainaut, *mason*; bourg. *moison*; picard, *majon*, *mason*, *magon*, *moison*, *moeson*, *mansion*, *mon*; Berry, *maison*, *maion*; normand, *moison*; provenç. *maiso*, *mayson*, *maiso*, *maio*; anc. esp. *mayson*; ital. *magione*; du lat. *mansionem*, de *manere*, rester (voy. MANOIR).

MAISONNÉE (mê-zo-née), *s. f.* Terme collectif et populaire désignant tous les gens d'une famille qui demeurent dans une même maison. Je vous amène toute notre maisonnée.

— HIST. XVI° s. Maisonnée, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. *Maison*.

MAISONNETTE (mê-zo-nè-t'), *s. f.* Petite maison. Je ne vous dirai pas au juste en quel endroit de notre hémisphère était la maisonnette où Ragotin mena ses confrères futurs, SCARR. *Rom. com.* II, 16. ‖ Fig. Oserais-je vous supplier, monsieur, de m'honorer de vos remarques sur ce second volume?... vous qui avez bâti un si beau palais, mettez quelques pierres à ma maisonnette, VOLT. *Lett. présid. Hénault*, 6 janv. 1752.

— HIST. XII° s. Dunt altresi cum les ewettes [abeilles] De lur diverses maisonnettes Jettent essaims granz et pleniers.... BENOIT, I, v. 338. ‖ XIV° s. Il [Cincinnatus] commanda à sa femme que elle aportast sa togue de leur mesonnete, BERCHEURE, f° 40, *verso*. ‖ XV° s. Ce n'estoit pas hostel de seigneur, mais une pauvre maisonnette enfumée, FROISS. II, II, 187.

— ÉTYM. Diminutif de *maison*; provenç. *maisoneta*, *mayoneta*.

† MAISTRANCE (mê-stran-s'), *s. f.* Terme de marine. Nom collectif désignant tous les maîtres embarqués à bord d'un navire, ou chargés d'un détail dans l'arsenal. Ledit jour, baillé deux fois collation à ladite maistrance quatre pintes de vin, *Dépense faite à l'adoub de la galère*, 1627, dans JAL. ‖ Écoles de maistrance, écoles établies dans différents ports pour former des maîtres et contre-maîtres.

— ÉTYM. *Maître*. *Un tel et sa maistrance*, un tel et sa famille, se dit quelquefois en Normandie.

MAÎTRE (mê-tr'), *s. m.* ‖ 1° Celui qui commande soit de droit soit de fait. ‖ 2° Celui qui possède des esclaves. ‖ 3° Roi, empereur, prince souverain. ‖ 4° Celui qui par la force entre en possession, en domination. ‖ 5° Il se dit des choses abstraites dont on dispose comme un maître fait de ce qu'il possède. ‖ 6° Propriétaire. ‖ 7° Celui qui enseigne quelque art ou quelque science. ‖ 8° Fig. Celui qui enseigne, instruit, sans être un maître d'enseignement. ‖ 9° Celui qui est savant, expert, éminent en quelque art ou science. ‖ 10° Celui qui, après avoir été apprenti, était reçu avec les formes régulières dans quelque corps de métier. ‖ 11° Qualification donnée à des artisans qui emploient ou dirigent plusieurs ouvriers, qui ont des ateliers, qui font des entreprises, etc. ‖ 12° Maître clerc; maître garçon, maître valet, etc. ‖ 13° Dans la marine, diverses significations du mot maître. ‖ 14° Maître des hautes œuvres, des basses œuvres. ‖ 15° Titre qu'on donne aux avocats, aux avoués et aux notaires. ‖ 16° Il se dit familièrement en parlant à des gens de condition peu relevée et en parlant d'eux. ‖ 17° Titre des personnes revêtues de certaines charges. ‖ 18° Maître de chapelle. ‖ 19° Maître d'hôtel. ‖ 20° Anciennement, soldat cavalier. ‖ 21° Il se joint à certains termes d'injure pour les renforcer, et aussi comme éloge à certaines qualifications. ‖ 22° En termes de chasse, nom de certaines cordes. ‖ 23° Petits-maîtres. ‖ Proverbes.

1° Celui qui commande soit de droit soit de fait. Le maître de la maison. Un maître de maison. Bon maître. Mauvais maître. C'est le Dieu des chrétiens, c'est le maître des rois, CORN. *Théod.* III, 3. Flatter ceux du logis, à son maître complaire, LA FONT. *Fabl.* I, 5. Jean Lapin allégua la coutume et l'usage: Ce sont, dit-il, leurs lois Qui m'ont de ce logis Rendu maître et seigneur, ID. *ib.* VII, 16. J'ignore ce qu'au fond le serviteur peut être; Mais pour homme de bien je garantis le maître, MOL. *Tart.* I, 1. Je n'aurais pas l'esprit d'être maître chez moi? ID. *F. sav.* V, 3. Servez donc ce roi immortel et si plein de miséricorde [Dieu].... et commencez à compter le temps de vos utiles services du jour que vous vous serez donnés à un maître si bienfaisant, BOSS. *Louis de Bourbon*. Laborieux valet du plus commode maître Qui, pour te rendre heureux, ici-bas pouvait naître, BOIL. *Ép.* XI. Andromaque, sans vous, N'aurait jamais d'un maître embrassé les genoux, RAC. *Andr.* III, 6. Comment un homme a-t-il pu devenir le maître d'un autre homme, et par quelle espèce de magie incompréhensible a-t-il pu devenir le maître de plusieurs autres hommes? VOLT. *Dict. phil. Maître.* Le sang de Jupiter aurait ici des maîtres! ID. *Mérope*, I, 2. Ce qu'il faut fuir n'est pas la campagne, mais la maison des grands et des princes, qui ne sont point les maîtres chez eux, et ne savent rien de ce qui s'y fait, J. J. ROUSS. *Lett. à Mirab. Corr.* t. VII, p. 16, dans POUGENS. ‖ Fig. J'aime fort la liberté et le libertinage de votre vie et de vos repas, et qu'un coup de marteau ne soit pas votre maître, SÉV. 25 juill. 1689. ‖ Seigneur et maître, sorte de pléonasme dont on se sert quelquefois dans le langage familier. Il est ici seigneur et maître. ‖ Une femme dit quelquefois, par plaisanterie, en parlant de son mari: mon seigneur et maître. ‖ Il a bon maître, c'est-à-dire il est au service ou dans la dépendance d'un homme puissant qui saura le protéger. ‖ Un air de maître, ton, manières de commandement, de supériorité. Ce qui est rare, c'est l'air de maître avec lequel ce monsieur [un annotateur du Siècle de Louis XIV] ose dire ... VOLT. *Mél. hist. Suppl. au siècle de Louis XIV*, I. ‖ Heurter, frapper en maître, frapper à la porte d'une maison plusieurs coups de suite, ou seulement un coup très-fort. Cependant, sans délai, messieurs frappent en maître, RÉGNIER, *Sat.* XI. On frappe à l'huis; le logis aux verrous Était fermé; la femme à la fenêtre Court en disant: celui-là frappe en maître: Serait-ce point par malheur mon époux? LA FONT. *Remois*. Quel bruit à descendre m'oblige, Et qui frappe en maître où je suis? MOL. *Amph.* III, 6. ‖ On dit de même: sonner en maître. ‖ Parler en maître, avoir le ton du commandement. C'est à vous de sortir, vous qui parlez en maître, MOL. *Tart.* IV, 7. Pharnace croit peut-être Commander dans Nymphée et me parler en maître, RAC. *Mithr.* I, 1. Et [ces lieux] ne s'attendaient pas, lorsqu'ils nous virent naître, Qu'un jour Domitius me dût parler en maître, ID. *Brit.* III, 8. ‖ Fig. Chercher maître, ne pas savoir encore de quel parti on se rangera, quelle opinion on adoptera soit en politique, soit en religion, etc. ‖ Être son maître, ne dépendre de personne. Ce jeune homme est devenu trop tôt son maître. Il a vingt-huit ans, il est son maître, il vous aime avec passion; qui peut l'empêcher de vous épouser? GENLIS, *Théât. d'éduc.* I, 7. ‖ 2° Particulièrement. Celui qui possède des esclaves. L'esclave n'a qu'un maître; l'ambitieux en a autant qu'il y a de gens utiles à sa fortune, LA BRUY. VIII. La raison veut que le pouvoir du maître ne s'étende point au delà des choses qui sont de son service, MONTESQ. *Esp.* XV, 12. Il fallut des lois terribles pour établir la sûreté de ces maîtres cruels, qui vivaient au milieu de leurs esclaves comme au milieu de leurs ennemis, ID. *ib.* Si un maître avait été tué dans un voyage, on faisait mourir ceux qui étaient restés avec lui, et ceux qui s'étaient enfuis, ID. *ib.* 16.

‖ 3° Roi, empereur, prince souverain. Seigneur, il est bien dur de se voir sous un maître Dont on le fut toujours, et dont on devrait l'être, CORN. *Pulch.* II, 3. Qu'il est peu de sujets fidèles à leurs maîtres! ID. *Nicom.* V, 8. Il fut maître paisible de tout l'Orient, BOSS. *Hist.* I, 7. Le tyran se rendit le maître, ID. *Hist.* I, 10. Nous voyons mourir tous les jours nos inférieurs, nos égaux, nos maîtres, FLÉCH. *Dauphine*. Aussitôt, rassemblant nos lévites, nos prêtres, Je leur déclarerai l'héritier de leurs maîtres, RAC. *Athal.* I, 2. ...pour le choix d'un maître Athènes se partage, ID. *Phèdre*, I, 4. Et moi qui sur le trône ai suivi mes ancêtres, Moi fille, femme, sœur et mère de vos maîtres... ID. *Brit.* I, 2. Je vais donner, seigneur, un maître à Babylone, VOLT. *Sémiram.* II, 7. Égisthe, avec les siens, d'un pas précipité, Vole, croit le punir, arrive et voit son maître, ID. *Oreste*, V, 7. ‖ Mon maître, le roi mon maître, l'empereur mon maître, etc. expressions qu'emploient ordinairement les ambassadeurs ou autres agents d'un souverain, en pays étranger, lorsqu'ils parlent de lui.

Maître du monde, possesseur d'une grande partie de la terre que par exagération on nomme le monde. Ce qui a le plus contribué à rendre les Romains maîtres du monde, c'est qu'ayant combattu successivement contre tous les peuples, ils ont toujours renoncé à leurs usages, sitôt qu'ils en ont trouvé de meilleurs, MONTESQ. *Rom.* I. ‖ Maître du monde, se dit aussi de la puissance divine. Mais quand nous serions rois, que donner à des dieux? C'est le cœur qui fait tout: que la terre et que l'onde Apprêtent un repas pour les maîtres du monde, LA FONT. *Phil. et Bauc.* ‖ Il se dit enfin des souverains. Avant qu'ils [les fils des rois] sachent qu'ils sont hommes et qu'ils sont pécheurs, on leur apprend qu'ils ont des sujets, et qu'ils sont les maîtres du monde, FLÉCH. *Duc de Mont.* Parle: peut-on le voir sans penser, comme moi, Qu'en quelque obscurité que le sort l'eût fait naître, Le monde en le voyant eût reconnu son maître? RAC. *Bér.* I, 5. ‖ Les maîtres de la terre, les rois, les princes. Là se perdent ces noms de maîtres de la terre, D'arbitres de la paix, de foudres de la guerre; Comme ils n'ont plus de sceptre, ils n'ont plus de flatteurs, MALH. I, 2. ‖ Le grand maître, Dieu. Qu'il fallait porter ma reconnaissance plus loin, et appliquer toute l'ardeur du génie à quelque nouvel essai de ses forces qui n'eût point d'autre but que le service de ce grand maître et l'utilité du prochain, CORN. *Ép. au pape Alexandre VII.* ‖ Le grand maître, se dit aussi d'un homme qui a toute autorité. Le grand maître a parlé; voudrez-vous l'en dédire, Vous qu'on voit après lui le premier de l'empire? CORN. *Othon*, II, 2. ‖ Le maître des humains, Dieu. Malheureux! vous quittez le maître des humains Pour adorer l'ouvrage de vos mains! RAC. *Esth.* II, 9. ‖ 4° Celui qui, par la force, entre en possession, en domination. Ayant battu les ennemis, il fut le maître de la campagne. Il resta maître du champ de bataille. Se rendre maître d'une place, d'une province, d'un poste. ‖ Se rendre maître de, arrêter les progrès. On ne put se rendre maître de l'émeute. Le jour favorise les efforts du duc de Trévise; il se rendit maître du feu; les incendiaires se tinrent cachés, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VIII, 6. ‖ On dit dans le même sens: être maître de. Les magistrats furent enfin maîtres de la sédition. Être maître du feu. ‖ Fig. Se rendre maître de, acquérir la disposition de, manier, tourner à son gré. Se rendre maître des esprits, des cœurs. On ne leur laisse [aux peuples] plus rien à ménager quand on leur permet de se rendre maîtres de leur religion, BOSS. *Reine d'Anglet.* ‖ Se rendre maître de la conversation, la diriger sur le sujet que l'on veut. ‖ Fig. Il a trouvé son maître, il a trouvé quelqu'un plus fort, plus savant que lui. C'était un querelleur, mais il a trouvé son maître. ‖ On dit dans le même sens: voir son maître. Ma plume t'apprendra quel homme je puis être. — Et la mienne saura te faire voir ton maître, MOL. *F. s.* III, 5. On disait: il [Napoléon de Sainte-Hélène] va paraître; Par mer il est accouru, L'étranger va voir son maître, BÉRANG. *les Souvenirs du peuple.* ‖ Vous êtes mon maître, se dit à celui par qui on a été vaincu dans quelque exercice, à un jeu. ‖ On dit dans un sens analogue: Les Italiens sont nos maîtres en musique. ‖ 5° Fig. Maître se dit de toutes les choses abstraites, intellectuelles, morales dont on dispose comme un maître fait de ce qu'il possède. Être maître de ses passions. On en voit qui ne sont pas toujours maîtres de leur peur, LAROCH. *Max.* 215. ....À l'orgueil de ce traître, De mes ressentiments je n'ai pas été maître, MOL. *Tart.* V, 3. O ciel! de mes

[illegible] être [illegible] le maître? MOL. [illegible] IV, 3. Si j'étais maître [illegible], je vous interdirais le [illegible] de part et d'autre, PASC. Proc. 15. Il ne fut pas le maître de son émotion, [illegible] 403. [illegible] la députation pour [illegible] M. de Chaulnes sera le maître cette année, [illegible] 1680. De quels yeux le [illegible] [Louis XIV], lorsqu'aux dépens d'une [illegible] si chère.... et que, maître de sa douleur comme de tout le reste des choses, nous le voyons tous [illegible]? BOSS. Louis de Bourbon. De quelle importance, de quel éclat, de quelle réputation au dedans et au dehors d'être le maître du sort du prince de Condé! ID. le Tellier. Il n'était point à Sparte entre tous ces amants Dont le père d'Hélène a reçu les serments; Lui seul de tous les Grecs, maître de sa parole, S'il part contre Ilion, c'est pour moi qu'il y vole, RAC. Iph. II, 3. On est maître de la vie des autres quand on ne compte pour rien la sienne, FÉN. Tél. XX. || Être maître de soi, avoir de l'empire sur soi-même. Je suis maître de moi comme de l'univers, CORN. Cinna, V, 3. Il ne disait, maître de lui-même, que ce qu'il voulait, BOSS. le Tellier. Pygmalion paraît maître de tous les autres hommes, mais il n'est pas maître de lui-même, car il a autant de maîtres et de bourreaux qu'il a de désirs violents, FÉN. Tél. III. J'admire et ne plains point un cœur maître de soi, Qui, tenant ses désirs enchaînés sous sa loi, S'arrache au genre humain pour Dieu qui le fit naître, VOLT. 5e discours. || Cet écrivain, cet orateur, ce poëte est maître de son sujet, de sa matière, il possède bien son sujet, sa matière, et est capable de les bien traiter. || Ce chanteur est maître de sa voix, il la dirige avec facilité. || Être le maître, être maître de faire quelque chose, avoir la liberté, le pouvoir de faire quelque chose. Achevez votre hymen, j'y consens; mais du moins Ne forcez pas mes yeux d'en être les témoins.... Différez-le d'un jour, demain vous serez maître, RAC. Andr. IV, 5. L'on me dit à l'oreille : il a cinquante mille livres de rente.... si je commence à le regarder avec d'autres yeux, et si je ne suis pas maître de faire autrement, quelle sottise! LA BRUY. VI. Maître de se venger, on pardonne aisément, SAURIN, Spartac. V, 5. || Absolument. Être le maître ou maître, dominer sans contestation. || Fig. Hé bien, Phénix, l'amour est-il le maître? RAC. Andr. II, 5. || Vous êtes bien le maître, vous pouvez faire ce que vous voudrez. Çà, de quoi s'agit-il? parlez, vous voilà maître : Mais surtout soyez bref, REGNARD, Fol. am. II, 5. || Par civilité. Nous irons où il vous plaira, où vous voudrez, vous êtes le maître. || 6° Propriétaire. Il est maître de cette terre, de ce château. Du palais d'un jeune lapin, Dame belette, un beau matin, S'empara : c'est une rusée; Le maître étant absent, ce lui fut chose aisée, LA FONT. Fabl. VII, 16. Dites-moi, s'il vous plaît, monsieur, à qui peut être Le château que voilà. — Mais.... il est à son maître, REGNARD, Fol. am. I, 5. || L'œil du maître, la surveillance, la sollicitude du propriétaire. Il n'est, pour voir, que l'œil du maître, LA FONT. Fabl. IV, 21. || Il trouvera maître, se dit d'un objet de quelque prix, égaré, et signifie : il y aura quelqu'un qui le réclamera ou qui se l'appropriera. || 7° Celui qui enseigne quelque art ou quelque [illegible]. L'école normale est destinée à former des maîtres. Maître de langue. Maître de langue allemande. Maître de français. Il a pris aujourd'hui, [illegible] de potage, un maître de philosophie, [illegible] Bourg. gent. III, 3. Son latin et son bon sens [illegible], et [illegible] et les [illegible] que j'ai eus me rendent une bonne [illegible] un maître [illegible], le Distr. I, 4. Combien d'hommes illustres en tous genres n'ont eu d'autre maître qu'eux-mêmes, et n'en ont été que plus grands! D'ALEMBERT, Éloge de Perrault. || Maître ès arts, celui qui avait reçu, dans une université, les degrés qui donnaient pouvoir d'enseigner les humanités et la philosophie. Le [illegible], pour bien gouverner, Voulant apprendre la morale, Se fit un [illegible] pour amener Le singe, maître ès arts chez la gent animale, LA FONT. Fabl. XI, 5. || Maître des sentences, surnom de Pierre Lombard, [illegible] auteur d'un livre qui portait ce titre. || [illegible] [illegible] Maître d'étude, celui qui, dans un lycée, collége ou pensionnat, surveille les élèves pendant les heures d'étude et de récréation. || Maître de danse ou maître à danser, celui qui enseigne la danse. Mon petit maître à danser, je vous ferais danser comme il faut, MOL. Bourg. gent. II, 3. Si j'étais maître à danser, je ne ferais pas les singeries de Marcel, J. J. ROUSS. Ém. II. || Maître de musique, maître de piano, etc. celui qui enseigne la musique, le piano, etc. || Maître de chant ou maître à chanter, celui qui enseigne la musique vocale. || Terme de manége. Avoir les pieds en maître à danser, avoir les pointes des pieds trop en dehors. || Maître à danser, compas à l'usage des horlogers, dont les branches croisées ressemblent par le bas à deux jambes portant leurs pieds en dehors. || Maître de ballet, celui qui dirige l'exécution des ballets. || Maître de musique, nom donné au chef de la musique d'un régiment; il a le grade de sergent-major. || Maître de musique, musicien gagé pour composer de la musique ou la faire exécuter. || Maître en fait d'armes ou maître d'armes, celui qui enseigne l'escrime. Monsieur, voilà votre maître d'armes qui est là, MOL. Bourg. gent. II, 2. || Maître d'académie, écuyer qui tient un manége. || 8° Fig. Celui qui enseigne, instruit, sans être un maître d'enseignement. Il doit savoir qu'un jour il me fera raison D'avoir réduit mon maître [Annibal] au secours du poison, CORN. Nicom. II, 3. Le maître qui prit soin d'instruire ma jeunesse Ne m'a jamais appris à faire une bassesse, ID. ib. Jamais un si digne maître n'avait expliqué par de si doctes leçons les commentaires de César, BOSS. Louis de Bourbon. Mais Calchas est ici.... Le ciel souvent lui parle; instruit par un tel maître, Il sait tout ce qui fut et tout ce qui doit être, RAC. Iph. II, 1. Ses voisins firent à Rome une résistance inconcevable et furent ses maîtres en fait d'opiniâtreté, MONTESQ. Rom. 1. || Jurer sur la parole du maître, suivre en tout et aveuglément les opinions d'un philosophe, d'un savant, d'un chef d'école. || Dans un sens très-analogue. Le maître l'a dit, c'est-à-dire il n'y a point d'objection à soulever, celui qui a toute autorité sur notre raison a prononcé (c'est une locution qui provient de l'école de Pythagore, αὐτὸς ἔφα). || Ce qui enseigne, instruit. Le temps est un grand maître, il règle bien des choses, CORN. Sertor. II, 4. Il le faut avouer, l'amour est un grand maître, MOL. Éc. des f. III, 4. Les mauvais succès sont les seuls maîtres qui peuvent nous reprendre utilement, et nous arracher cet aveu d'avoir failli qui coûte tant à notre orgueil, BOSS. Reine d'Anglet. Instruit par le malheur, ce grand maître de l'homme, VOLT. Brutus, I, 2. Ah! celui qui a dit que le malheur était le grand maître de l'homme, a dit bien plus vrai qu'il n'a cru : il n'a vu dans le malheur qu'un maître de sagesse et de conduite; il n'y a pas vu tout ce qu'il est, un plus grand maître de réflexions et de pensées, D'ALEMB. Tomb. l'Espinasse. Le plaisir et la douleur, voilà donc nos premiers maîtres; ils nous éclairent parce qu'ils nous avertissent si nous jugeons bien ou si nous jugeons mal, CONDILLAC, Log. I, 1. || 9° Celui qui est savant, expert, éminent en quelque art ou science. Il est maître en éloquence, en poésie. L'autre [Condé], comme un homme inspiré, dès la première bataille s'égale aux maîtres les plus consommés, BOSS. Louis de Bourbon. Ce grand maître de la perfection chrétienne, et qui avait été instruit par Jésus-Christ même, BOURDAL. 10e dim. après la Pentecôte, Dominic. t. III, p. 263. Principe universellement reconnu parmi les pères et les maîtres de la vie spirituelle, ID. Exhort. sur l'obéiss. relig. t. I, p. 377. Quant à la morale, celui qui a fourni à l'admirable Pope tous les principes de son Essai sur l'homme, est sans doute le plus grand maître de sagesse et de mœurs qui ait jamais été, VOLT. Philos. Déf. de mil. Bolingbr. préf. || Coup de maître, voy. COUP, n° 12. || Main de maître, voy. MAIN. || Les maîtres de la lyre, voy. LYRE. || Il se dit particulièrement des grands peintres. Les maîtres de l'école française. || Les petits maîtres, certain nombre de graveurs qui sont ainsi désignés dans les [illegible]. || [illegible] Vous seriez un grand maître à faire des romans, CORN. Ment. I, 6. En matière de fourbe il est maître, il y pipe, ID. ib. III, 2. Mais il faut réserver À d'autres cet emploi [de vous louer, Mme de Montespan]; Et d'un plus grand maître [Louis XIV] que moi Votre louange est le partage, LA FONT. Fabl. VII, à Mme de Montespan. || En maître, à la façon de celui qui excelle. Il écrit en maître. Que vous avez l'air tendre, Et qu'en maître déjà vous savez vous y prendre! MOL. [illegible] II, 4. || 10° Celui qui, après avoir été apprenti, était reçu avec les formes régulières dans quelque corps de métier; ce que l'on appelait passer maître. Il est passé maître. Quand on est fils de maître, on est bientôt savant, BOURSAULT, Fables d'Ésope, III, [illegible] Qu'il fasse toujours son chef-d'œuvre, et que jamais il ne passe maître, J. J. ROUSS. Ém. III. || Fig. et familièrement. Il est passé maître en..., c'est un homme habile en.... soit qu'il s'agisse ou non d'une chose louable. Bien que maîtres passés en l'art de bien parler, REGNIER, Sat. I. Celui-ci ne voyait pas plus loin que son nez; L'autre était passé maître en fait de tromperie, LA FONT. Fabl. II, 6. Que [illegible] m'amène un âne, un âne renforcé, Je le rendrai maître passé, ID. ib. VI, 19. Ô toi qui [illegible] d'une façon galante, Maître passé dans [illegible] thère et Paphos, ID. Imit. || Par plaisanterie. [illegible] quelqu'un maître, ne pas l'attendre pour [illegible]. || Maître juré, voy. JURÉ 2, n° 2. || Terme de franc-maçonnerie. Celui qui a été reçu dans la chambre du milieu, qui dirige les apprentis et les compagnons. || 11° Aujourd'hui, [illegible] tion donnée à des artisans qui [illegible] gent plusieurs ouvriers, qui ont des ateliers, qui font des entreprises, etc. || Maître d'œuvre, [illegible] qui commande aux autres dans un atelier. Le [illegible] [castor] y fait marcher le jeune sans [illegible]. Maint maître d'œuvre y court, et tient haut le [illegible], LA FONT. Fabl. X, 1. || Maître de pelle, garçon boulanger chargé d'enfourner. || Terme de pêche. Maître de grave, celui qui, après la pêche de la morue, est chargé de faire sécher sur la grève les poissons dont on veut faire du stockfisch. || Ancien terme d'eaux et forêts. Maîtres des [illegible], se disait autrefois de ceux qui étaient chargés des constructions civiles et navales. || 12° Maître clerc, celui qui, dans une étude de notaire ou d'avoué, est le premier des clercs. || Maître garçon, celui qui est le premier entre ses compagnons dans une maison, dans une boutique, etc. Je suis, dit-il au [illegible], le maître garçon de ce cabaret, LE SAGE, [illegible] boit. ch. 7, dans POUGENS. || Maître valet, celui qui, dans une ferme, est à la tête des domestiques et dirige l'exploitation sous le propriétaire ou fermier. || Maître compagnon, celui qui conduit [illegible] pour le maître maçon et qui le remplace. || Tambour-maître ou maître tambour, celui qui dans un régiment apprend aux autres tambours à battre la caisse. Il ne faut pas confondre le tambour maître avec le tambour major, qui n'est que pour la parade. || 13° Terme de marine. Maître d'équipage, [illegible] officier qui a autorité sur tout l'équipage. || Maître calfat, le chef des calfats. || Maître canonnier, [illegible] officier qui commande aux canonniers et a le détail de tout ce qui touche à l'artillerie. || Maître [illegible], titre donné à un maître qui a la responsabilité d'un détail à bord ou dans un port. || Maître [illegible], titre donné dans quelques ports à un homme qui préside au halage des navires que le vent et la marée ne favorisent point assez pour pouvoir entrer dans le port ou pour en sortir. || Anciennement, patron de navire marchand, de navire de transport. Sa majesté ayant été informée que quelques-uns des [illegible] subalternes se sont donné la liberté, pendant les campagnes qu'ils ont faites sur les vaisseaux, de frapper et maltraiter les maîtres desdits vaisseaux pour des causes légères ou par pur [illegible], et voulant prévenir la suite d'un désordre aussi préjudiciable à son service.... Colbert à l'[illegible] dans JAL. || Maître valet, ancien nom du commis aux vivres ou cambusier. || 14° Maître des hautes œuvres, le bourreau. || Maître des basses œuvres, celui qui cure les puits, qui vide les fosses d'aisance. || 15° Terme de palais et de pratique. Titre qu'on donne aux avocats, aux avoués et aux notaires. Par-devant maître un tel notaire à [illegible] [illegible] vu dans le palais une robe mal [illegible] gens l'avaient prise pour maître tel, qui traînait après soi Force écoutants, LA FONT. Fabl. [illegible] 15. || Titre qui était porté par tous les membres du parlement français. || Maître ès lois, [illegible]. || Compter de clerc à maître, voy. CLERC, n° [illegible]. || 16° Maître se dit familièrement en parlant à des gens de condition peu relevée et en [illegible]. Maître un tel, j'ai un mot à vous dire. [illegible] dire ceci? notre maître Simon [un [illegible]] parle à votre père! MOL. Avare, II, 2. || C'est dans ce sens que la Fontaine a donné à quelques animaux la qualification de maître. Maître corbeau, sur un arbre perché, Tenait en son bec un fromage, Fabl. I, 2. || Maître gonin, voy. GONIN. || Maître [illegible]. || Maître Jacques, voy. JACQUES. || 17° [illegible] des personnes revêtues de certaines charges. Maître des requêtes. Maître des comptes. Maître des

cérémonies. Maître de la garde-robe. Cinquante maîtres des requêtes déclarèrent d'une voix unanime toute la famille Calas innocente, et la recommandèrent à l'équité bienfaisante du roi, VOLT. *Comment. sur aut. Hen.* || On dit aussi grand maître des cérémonies, grand maître de la garde-robe, etc. Caumartin était grand maître de sa maison [à M. de Pontchartrain] et à la tête de son conseil, ST-SIM. 106, 113. C'est toujours au premier gentilhomme de la chambre, au grand maître des jeux et des plaisirs que j'ai l'honneur de m'adresser, VOLT. *Lett. Richelieu*, 1 mai 1753. || Grand maître de l'université de France, titre donné au chef de l'université sous le premier empire lors de la fondation de l'université impériale. C'est un des titres que prend le ministre de l'instruction publique. || Maître du sacré palais, titre d'un religieux dominicain, qui demeure dans le palais du pape, et qui a la principale autorité pour examiner les livres, et pour donner la permission d'imprimer. || Grand maître, titre donné aux chefs des ordres militaires, des ordres de chevalerie. Le grand maître de l'ordre de Malte. Le grand maître des Templiers. || 18° Maître de chapelle, celui qui est chargé de diriger le chant dans une église, et de former les enfants de chœur. || Il se dit quelquefois pour maître de musique, mais seulement en parlant des orchestres d'Italie. || 19° Maître d'hôtel, homme chargé de diriger tout ce qui concerne la table dans une grande maison. Vatel, le grand Vatel, maître d'hôtel de M. Fouquet, qui l'était présentement de M. le Prince, cet homme d'une capacité distinguée de toutes les autres, dont la bonne tête était capable de contenir tout le soin d'un État.... s'est poignardé, SÉV. 46. Pour la première fois je vis avec beaucoup d'étonnement le maître d'hôtel servir l'épée au côté et le chapeau sur la tête, J. J. ROUSS. *Confess.* III. || Terme de cuisine. Sauce à la maître d'hôtel, sauce composée principalement de beurre frais, sel, poivre, filet de vinaigre et fines herbes hachées. || Anciennement. Maître queux, le chef des cuisiniers dans une grande maison. Nous ferons ce soir une chère Chère; Vous n'y recevrez, maître queux, Qu'eux [les rochers], V. HUGO, *Ball.* 11. || 20° Anciennement, soldat cavalier. M. de Saint-Thou, allant reconnaître un mouvement des ennemis, avec trente maîtres, en rencontra deux cents, SÉV. 214. Il avait pris huit ou dix maîtres commandés par un officier de sa connaissance, HAMILT. *Gramm.* 5. Les maîtres [dans les gendarmes et les mousquetaires] ne sont point officiers, et ne veulent point passer pour cavaliers, ST-SIM. 471, 236. Le maréchal de Villars, en 1707, envoya cinquante maîtres, pour la détruire [une prétendue colonne érigée par l'empereur en souvenir de la victoire de Blenheim]; on ne trouva rien, VOLT. *Louis XIV*, 19, note *g*. L'empereur rassembla autour de lui tous les officiers de cavalerie encore montés; il appela cette troupe d'environ cinq cents maîtres, son escadron sacré, SÉGUR, *Hist. de Nap.* XI, 3. || 21° Dans le langage familier, maître se joint quelquefois à certains termes d'injure, dont il augmente l'énergie. Taisez-vous, maître sot; cette rue où nous sommes est celle que je cherche... SCARR. *Jodelet ou le maître val.* I, 1. Un jour, au coin du feu, nos deux maîtres fripons Regardaient rôtir des marrons, LA FONT. *Fabl.* IX, 17. Holà! maître sot; vous savez que je vous ai dit que je n'aime pas les faiseurs de remontrances, MOL. *D. Juan*, I, 2. Voilà un maître fou; je me flatte que personne n'a pu adopter une idée aussi extravagante, VOLT. *l'Homme aux 40 écus, Mariage.* Vous n'exaltez, maîtres gloutons, Que la gloire des marmitons, BÉRANG. *Gourmand.* || Il se joint aussi comme éloge à des qualifications d'ailleurs indifférentes ou honorables. Dans toute sa personne il a Je ne sais quoi Qui d'abord fait juger que c'est un maître roi, MOL. *Mélic.* I, 3. || Un maître homme, un maître sire, un homme entendu, habile, qui sait se faire obéir, se faire servir. Champagne : C'était donc un maître homme. — Dubois : Il ne dormait jamais, CAMPISTRON, *Jaloux désabusé*, I, 5. || Dans un sens analogue, il se dit des choses inanimées, et signifie alors premier ou principal. Le maître chevron. J'ai bravé sur leur maître autel Ces dieux qu'adore l'avarice, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 22. || Terme de marine. Maître bau, la poutre du pont placée dans la partie la plus large. Maître couple, le couple de membrure le plus ouvert. Maître gabarit, la partie la plus large du bâtiment. || 22° Terme de chasse. Nom donné aux cordes qui, bordant le haut et le bas des pièces de toile et des panneaux, servent à les tendre. || 23° Petits-maîtres, nom qui fut donné, durant la Fronde, aux membres d'un parti à la tête duquel se placèrent Condé, le prince de Conti et le duc de Longueville. On avait appelé la cabale du duc de Beaufort, au commencement, celle des importants; on appelait celle de Condé le parti des petits-maîtres, parce qu'ils voulaient être les maîtres de l'État; il n'est resté de tous ces troubles d'autres traces que ce nom de petits-maîtres, qu'on applique aujourd'hui à la jeunesse avantageuse et mal élevée, VOLT. *Louis XIV*, 4. || Fig. et familièrement. Petit-maître, jeune homme qui a de la recherche dans sa parure, et un ton avantageux avec les femmes. Mais ce siècle peu raffiné N'avait pas encor vu paraître Un être insolent et borné Que l'on appelle petit-maître; Le premier fat de l'univers Fut le fils du roi de Pergame, BERNIS, *Épît.* 8. Je n'avais vu que des acteurs récitant des vers à d'autres acteurs, dans un petit cercle entouré de petits-maîtres, VOLT. *Lett. Villette*, 1er sept. 1765. || Fig. On tourne tout en ridicule, tout le monde est petit-maître aujourd'hui, et c'est le bon air de mépriser les bonnes choses à mesure qu'elles sont meilleures, D'ARGENSON, *Mém.* t. I, p. 101. || Proverbes. Il n'y a si petit métier qui ne nourrisse son maître. || Qui a compagnon a maître, c'est-à-dire, dans une société on ne saurait, de son chef, disposer de rien. || L'argent n'a point de maître, rien ne fait connaître à qui appartient une pièce de monnaie perdue. || Pain coupé n'a point de maître, on peut toujours prendre un morceau de pain qui est tout coupé. || Les bons maîtres font les bons valets. || Nul ne peut servir deux maîtres, c'est-à-dire il est difficile de vaquer à deux emplois à la fois, de mener de front deux affaires, etc.; proverbe emprunté à l'Évangile. || Tel maître, tel valet, c'est-à-dire les valets suivent l'exemple du maître, particulièrement en mal. || Qui sert bon maître, bon loyer en reçoit. || Il faut être compagnon de sa femme et maître de son cheval, c'est-à-dire il faut traiter doucement l'une et gourmander l'autre.

— REM. L'Académie écrit maître autel sans trait d'union; mais à *autel*, elle écrit maître-autel. On peut donc mettre ou omettre le trait d'union.

— HIST. XIe s. Tut le plus maistre, il apele Besgun (Besgun qui de tous est le chef), *Ch. de Rol.* CXXXV. || XIIe s. [Chevaliers] Qu'il ot fait adouber en son maistre donjon, *Saxons*, VIII. Qui estoit en la vile en sa maistre meson, *ib.* XXII. Le maistre cercle [du casque] [il] en a jus avalé, *Ronc.* 91. La cruiz arcevesqual fist porter à sa destre, Et la reisgne del frein tint en la main senestre : Fait out sun avocat de Jesu Crist sun mestre, *Th. le mart.* 38. Helyarop e Abia li fiz Sisa furent maistre escrivain de la curt Josaphat, *Rois*, p. 237. || XIIIe s. Se lor pese [s'ils sont fâchés] de ce que vous ai dit, Si s'en prennent à mon maistre d'Oisi, Qui m'a apris à chanter dès enfance, QUESNES, *Romanc.* p. 98. [Le lion] A son maistre estranglé, qui fut de Picardie, *Berte*, II. Qu'il soit de ceste chose et maistre et conseillere, *ib.* XII. Je sui maistre [grand sénéchal] le roy qui France a à garder, *ib.* CXII. De Symon fist li rois son mestre conseiller, *ib.* CXXIX. ...mais que [si ce n'est que] de blanc un peu les diaspra Li maistres qui les fist [des armoiries], *ib.* CXXXI. La fille Alimodes le roi Vit son ami en tel effroi; Bien sait qu'il a trouvé son maistre, *Blancandin.* De tel geu com l'en fait des mains Estoit-ele dame et il mestre, *Lai de l'ombre.* Il m'avoit pris à menacier, Et je le soi si enlacier De blanches paroles et pestre, Que j'en ai resté à bon maistre, *Ren.* 16282. Quant les chevaus furent ens, nostre mestre notonnier escria à ses notonniers qui estoient ou bec de la nef.... JOINV. 210. Et li fiex [fils] malles [mâle] de la tierce feme demanda l'uistieme de tout l'iretage, c'est à savoir les deux pars des fiés et le mestre manoir et l'ommage de le [la] tierce partie de ses sereurs, BEAUM. XVII, 6. Escier est une cité moult grant qui est vers maistre [septentrion], MARC POL, p. 706. Lié [joyeux] sont de chou [ce] que il n'y a Peril et que bien garira ; Car li maistre [médecins] ainsi dit leur ont, DU CANGE, *magister.* || XIVe s. L'office du maistre d'ostel est de pourveoir des salieres pour la grant table, hanaps, etc. *Ménagier*, II, 4. Et encor, dit Henris, je vouldrai qu'il m'ottrie [octroie] Daniot et Turquant, qui sont de sa maisnie, De son maistre conseil et là où plus se fie, *Guescl.* 9318. Car chascun si faisoit le mestre, En Bretaigne duc vouloit estre, *Livre du bon Jehan*, v. 2148. En nostre ville d'Aucerre avoit quatre maistres appellez maistres du patron de la jauge, DU CANGE, *magister.* Mestre Yves, mestre des pavellions, prendra une provende d'avoine, ID. *ib.* A la relacion de deux des maistres de la loy [rabbins] des dis Juys [Juifs], ID. *ib.* Le mestre des hereges [maître des hérétiques, inquisiteur], ID. *ib.* De la partie de nos bien amez le maistre escole et docteurs regens en l'estude d'Angiers, nous a esté exposé que comme le dit maistre escole à cause de sa dignité de maistre escolerie soit chief et recteur du dit estude.... DU CANGE, *magiscola.* || XVe s. Les aucuns [prisonniers] mis incontinent à finance, combien que messire Bertrand ne le fust pas si tost, d'autant que messire Jehan Chandos, qui estoit son maistre [qui l'avoit fait prisonnier], ne le vouloit point delivrer, FROISS. livre I, p. 529, dans LACURNE. Et fist en celle maniere plusieurs grans maistres [grands personnages de Gand] tuer, ID. *ib.* p. 39. Et tellement se maintint en cest estour [joute] que, ainçois qu'il trouvast son maistre, il porta dix chevaliers par terre, *Perceforest*, t. V, f° 29. Mauvaisement peult l'homme estre maistre de son mestier, devant qu'il ayt la main mise à l'œuvre, *Perceforest*, t. IV, f° 114. Le coup descendit sur le col du cheval et luy trencha le maistre os, et le chevalier et le cheval cheurent tous en ung mont à terre, *ib.* t. I, f° 86. Maistre Michel de Cernay, aumosnier du roy l'an 1385; il avoit esté maistre d'escole du dit roy, lors qu'il estoit dauphin l'an 1378, GODEFROY, *Annot. sur l'hist. de Charles VI*, p. 783, dans LACURNE. Ne te pars plus de la maison, Si ce n'est pour ton grant honneur; Quand ton maistre et ton droit seigneur Chevauchera, là yras-tu, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 520. Jean Taillecourt maistre joueur de l'espée à deux mains et du boucler, DUCANGE, *magister.* Le principal se nommoit maistre Lievin Bouc, la quelle mai-trise luy venoit pour ce qu'il avoit esté maistre des maçons de la dite ville de Gand, et non pas pour aucune science de quelque degré qu'il eut acquise, MATHIEU DE COUCY *Hist. de Charles VII*, p. 622, dans LACURNE. Si dit qu'il sera d'or en avant maistre de soy, *Boucicq.* I, 6. Car se venir peux en la fin, Passé seras maistre ordinaire, VILLON, *Franches repues.* Je congnois le maistre au valet, ID. *Ballade des menus propos.* Et premierement que quiconque veult estre maistre et avoir la franchise d'icelluy mestier, il convient que icelluy maistre viengne par devers les jurez dudit mestier, en leur requerant qu'il leur plaise de le recevoir à estre passé maistre audit mestier... Item, il convient que celluy qui veult estre ainsy passé maistre fasse son experiment devant les maistres.... *Ordonn.* déc. 1486. || XVIe s. Laissant croistre amont le jetton du milieu, qui se trouvera le plus droit, pour servir de maistre-pied ou tige, O. DE SERRES, 638. Vous verrez que ces mestres de camp ont perdu leur maistrise, et ont leurs soldats pour ennemis depuis qu'ils se sont faits valets, D'AUB. *Fœn.* III, 24. Le grand maistre de l'artillerie avoit ses lieutenans et 59 canonniers, ID. *Hist.* III, 87. Le maistre des ceremonies planta sa banniere au premier ranc de la maistresse main, que l'on dict communement de l'evangile, CARLOIX, III, 2. Cela fait [le vif argent ainsi préparé], on peut dire estre un maistre Jehan, qui fait choses grandes et et quasi miraculeuses, pourveu qu'on le sçache bien manier à luy faire sauter le baston.... PARÉ, XXIII, 47. C'est [le jour de la mort] le maistre jour, c'est le jour juge de touts les aultres, MONT. I, 67. Se rendre maistre de sa cholere, ID. II, 118. L'un des maistres-queux de la maison d'Antonius, AMYOT, *Anton.* 33. Tant vault le petteler [l'action de fouler aux pieds, de marcher] du maistre du jardin comme vault le fumer d'aultruy, GÉNIN, *Récréat.* t. II, p. 250. Quant au mot de maistre, si est-ce que nous rapportons aujourd'hui ceste qualité aux moindres, comme sont les escoliers et maistres es arts et maistres des mestiers, PASQUIER, *Recherch.* livre VIII, p. 688, dans LACURNE. Dans les rooles [du parlement] sont les clercs qualifiez maistres, et les laiz [laïques] messires parce que c'estoient gens suivans les armes; ny pour ceste qualité de maistre ou messieur, ceux-cy n'estoient plus authorisez que les maistres, parce que, quand on parloit des seigneurs de parlement en leur general, on les appeloit ordinairement maistres du parlement, ID. *ib.* liv. II, p. 46. Les procureurs et gens de langue, en fournissant quelque procès, seront tenus de fournir en mesme temps une procuration en forme de leurs maistres ou clients, *Nouv. coust. génér.* t. I, p. 942. Je ne peux pas finir la presente sans vous faire part de l'avis qui nous a esté donné de la reprise de Javarin par les chrestiens, ainsi que vous verrez par la lettre d'Orlandin, maistre des couriers de Lyon, que je vous envoye, *Mém. de Bellievre et de Sillery*, p. 266, dans LACURNE. Un jour vint au roy Alexandre un maistre d'œuvres [architecte], nommé Dinocrates, adverti que le roy

vouloit construire une ville magnifique de son nom, MACHIAVEL, *Disc. sur Tite Live*, p. 31, dans LACURNE. Proverbe qui fit que le grand maistre hardy [illegible] *Apol pour Herod*, p. [illegible], dans LACURNE. On dit qu'il n'est ouvrage que de maistre, [illegible], p. 162, dans LACURNE. A pere, à maistre et à Dieu tout puissant nul ne peut rendre l'equivalent, [illegible]. En pont, en planche et en riviere, valet devant, maistre derriere, ID. Jamais ne gagne qui [illegible] à son maistre, ID. Il est [illegible] que de maistres, ID. Nouveau apprentif n'est pas maistre, ID. A ton maistre ne te dois jouer, Ni à plus haut que toy frotter, LE ROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 87. Le titre ne fait pas le maistre, ID. *ib.* p. 88.

— ETYM. Picard, *mête*, *moite*, *moete*; wallon, *mett*; bourguign. *moetre*; provenç. *majestre*, *maestre*, *maystre*, *maestre*, *mestre*; espagn. *maestre*; portug. *mestre*; ital. *maestro*; du lat. *magistrum*, qui est de même radical que *magis* (voy. MAIS). D'après Corssen, *magister* et *minister*, qui [illegible] symétriques, sont deux doubles comparatifs formés de *is* pour *ios*, *ius* (grec [illegible], sanscr. *iyans*,) et *ter*, grec [illegible], sanscr. *tara*. *Magister* = *mag-ius-ter*, le plus grand, *minister* = *min-ius-ter*, le plus petit. *Mahitre* ou *le Mahitre*, nom propre qu'on rencontre, est peut-être une ancienne forme conservée (voy. *maistresse* à l'historique de MAITRESSE).

MAÎTRESSE (mè-trè-s'), *s. f.* ‖ 1° Celle qui domine, dirige, possède. Les domestiques et leur maîtresse. Fille, femme, mère, maîtresse, reine, telle que nos vœux l'auraient pu faire, BOSS. *Mar.-Thér.* Il me laisse en ces lieux souveraine maîtresse, RAC. *Ath.* II, 5. Du cœur d'Assuérus souveraine maîtresse, Éprouvez seulement son ardente amitié, ID. *Esth.* II, 7. [La femme] La nuit, le jour, veut être, à mon avis, Tant qu'elle peut, la maîtresse au logis, VOLT. *Ce qui plaît*, etc. ‖ Dame et maîtresse, sorte de pléonasme qui se dit quelquefois dans le langage familier. Elle est ici dame et maîtresse. ‖ Maîtresse de maison, la dame qui, à titre d'épouse, de parente ou autre, dirige une maison. Une maîtresse de maison, attentive à faire ses honneurs, n'aurait pas, en pleine santé, pour des étrangers des soins plus marqués, plus obligeants, plus aimables que ceux que Julie mourante avait pour sa famille, J. J. ROUSS. *Hél.* VI, 11. ‖ Maîtresse de soi-même, femme qui peut disposer de son sort comme elle veut. Maîtresse de moi-même, il veut bien qu'une fois Je puisse de mon sort disposer à mon choix, RAC. *Mithr.* V, 2. Libre dans vos bontés, maîtresse de vous-même, VOLT. *Olymp.* IV, 4. Quand je serai ma maîtresse, je ferai comme ma tante, je me lèverai tard aussi, GENLIS, *Théât. d'éduc. la Bonne mère*, I, 1. ‖ Maîtresse d'elle-même, se dit aussi d'une femme qui se possède. Le roi trouva une grande différence dans l'humeur de Mme de Maintenon [par opposition à Mme de Montespan]; il trouva une femme toujours modeste, toujours maîtresse d'elle-même, Mme DE CAYLUS, *Souvenirs*, p. 88, dans POUGENS. ‖ Être maîtresse de, être la maîtresse de, disposer à son gré. Je suis peu maîtresse de mon temps, MAINTENON, *Lett. au card. de Noailles*, 28 juill. 1698. ‖ Absolument. Être la maîtresse, faire ce qu'on veut. Vous me dites que je pleure, et que je suis la maîtresse. Il est vrai, ma fille, que je ne puis m'empêcher de pleurer; mais ne croyez pas que je sois tout à fait la maîtresse de partir, quand je le voudrai, SÉV. 17 fév. 1672. ‖ Être maîtresse de, contenir, dominer. La raison ne doit-elle pas être maîtresse de tous nos mouvements? MOL. *le Bourg. gent.* II, 4. Une émotion dont je ne suis pas maîtresse, SÉV. [illegible]. D'un mouvement jaloux je ne fus pas maîtresse, RAC. *Bajaz.* I, 4. Votre [illegible] à Mathan n'a-t-il point trop paru? — J'ai fait ce que j'ai pu pour m'en rendre maîtresse, ID. *Athal.* III, 6. Ces [illegible] dont votre âme à jeune est la maîtresse, VOLT. *Mérope*, III, 6. ‖ 3° Il se dit des armées qui s'emparent. Pendant que le parlement d'Angleterre songe à congédier l'armée, cette armée, toute indépendante, réforme à sa mode le parlement, qui eût gardé quelques mesures, et se rend maîtresse de tout, BOSS. *Reine d'Anglet.* Les armées, maîtresses de Naples au nom de l'archiduc son frère, et maîtresses, en son propre nom, du Bolonais, du Ferrarais, d'une partie de la Romagne, menaçaient Rome, VOLT. *Ann. Emp.* de l'*Allem.* sous *Joseph Ier* et *Charles VI*. ‖ Fig. Il n'aura point une multitude de femmes qui se rendent maîtresses de son esprit, ni une quantité immense d'or et d'argent, SACI, *Bible*, *Deutéron.* XVII, 17. De ses derniers soupirs [de Claude mourant] je me rendis maîtresse, RAC. *Brit.* IV, 2. ‖ 3° Fig. Il se dit [illegible] [illegible] [illegible]

Pomp. III, 1. La rébellion longtemps retenue, à la fin tout à fait maîtresse, BOSS. *Reine d'Anglet.* Le valeureux comte de Fontaines, qu'on voyait [à Rocroy] porté dans sa chaise, et, malgré ses infirmités, montrer qu'une âme guerrière est maîtresse du corps qu'elle anime, ID. *Louis de Bourbon.* Ce n'est pas un défaut que d'avoir le cerveau propre pour imaginer fortement les choses et recevoir des images très-distinctes et très-vives des objets les moins considérables, pourvu que l'âme demeure toujours la maîtresse de l'imagination, MALEBR. *Rech. vér.* III, II, 1. Bientôt ils [les flatteurs] vous diront que les plus saintes lois, Maîtresses du vil peuple, obéissent aux rois, RAC. *Ath.* IV, 3. Déjà de tout le camp la discorde maîtresse Avait sur tous les yeux mis son bandeau fatal, ID. *Iphig.* V, 6. ‖ 4° Celle qui possède un pays à titre souverain. Vous vîtes ces maîtresses du monde [Anne et Marie-Thérèse] vivre parmi vous [religieuses du Val-de-Grâce] comme vous qui l'avez quitté, FLÉCH. *Mar.-Thér.* Je songe quelle était autrefois cette ville [Troie], Si superbe en remparts, en héros si fertile, Maîtresse de l'Asie.... RAC. *Andr.* I, 2. Mais Rome veut un maître et non une maîtresse, ID. *Brit.* IV, 2. Maîtresse d'un État plus vaste que les siens [de Ninus], J'ai rangé sous vos lois vingt peuples de l'aurore, Qu'au siècle de Bélus on ignorait encore, VOLT. *Sémir.* III, 6. ‖ La reine ma maîtresse, l'impératrice ma maîtresse, expressions qu'emploient les ambassadeurs et autres agents politiques en parlant de leur souveraine. ‖ La maîtresse du monde, de la terre, des nations, Rome. Et Rome est aujourd'hui la maîtresse du monde, CORN. *Nicom.* III, 2. Rome, toujours faible, toujours dans l'anarchie, esclave quelquefois des Allemands, et en proie à tous les fléaux, continua d'être la maîtresse des nations, VOLT. *Mœurs*, 41. Rome, dont le destin, dans la paix, dans la guerre, Est d'être en tous les temps maîtresse de la terre, ID. *Henr.* IV. Encor quelques moments, un dieu qui vous seconde Va mettre entre vos mains la maîtresse du monde, ID. *Rom. sauv.* II, 6. Rome, reine des rois, reine en héros féconde, La terreur, la maîtresse et l'exemple du monde, DELIL. *Énéide*, VI. ‖ Dans le style biblique, la maîtresse des nations, Jérusalem. La maîtresse des nations est devenue comme veuve, la reine des provinces a été assujettie au tribut, SACI, *Bible*, *Jérémie*, *Lament.* I, 1. ‖ 5° Fille ou femme recherchée en mariage, ou, simplement, aimée de quelqu'un, ainsi dite de l'empire qu'elle exerce sur l'homme qui l'aime. Ils semblent, comme moi, servir une maîtresse, CORN. *Cinna*, I, 3. M'en croyez-vous, seigneur? ne la revoyez point; Portez en lieu plus haut l'honneur de vos caresses, Vous trouverez à Rome assez d'autres maîtresses, Et dans ce haut degré de puissance et d'honneur Les plus grands y tiendront votre amour à bonheur, ID. *Poly.* II, 1. Qui trahit sa maîtresse aisément fait connaître Que sans aucun scrupule il trahirait son maître, ID. *Perthar.* IV, 2. Plus on aime une maîtresse, plus on est près de la haïr, LA ROCHEF. *Max.* 111. Quoique les maux se succèdent ainsi les uns aux autres [dans l'amour], on ne laisse pas de souhaiter la présence de sa maîtresse par l'espérance de moins souffrir; cependant, quand on la voit, on croit souffrir plus qu'auparavant, PASC. *Amour.* J'ignore ce grand art qui gagne une maîtresse, BOIL. *Sat.* I. Parmi tant de beautés qui briguent leur tendresse [des sultans], Ils daignent quelquefois choisir une maîtresse, RAC. *Baj.* I, 3. Elle aura le pouvoir d'épouse et de maîtresse, ID. *Brit.* III, 4. Rome l'alla chercher [Cléopâtre] jusques à ses genoux [d'Antoine], Et ne désarma point sa fureur vengeresse Qu'elle n'eût accablé l'amant et sa maîtresse, ID. *Bérén.* II, 2. Rien n'encourage plus aux actions vertueuses, que d'avoir pour témoin et pour juge de sa conduite une maîtresse dont on veut mériter l'estime, VOLT. *Rabout.* Vous vieillirez, ô ma belle maîtresse, Vous vieillirez, et je ne serai plus, BÉRANG. *Bonne vieille.* J'ai dit à mon cœur, à mon faible cœur: N'est-ce point assez d'aimer sa maîtresse? A. DE MUSSET, *Chanson.* ‖ Faire une maîtresse, faire maîtresse, prendre une maîtresse. Si l'on me dédaigne, je laisse La cruelle avec son dédain, Sans que j'attende au lendemain De faire nouvelle maîtresse, [illegible], *Astrée*, I, [illegible]. ...Et déjà vous avez fait maîtresse? — Durante! Si je n'en avais fait, j'aurais bien peu d'adresse. Moi qui depuis un mois suis ici de retour, CORN. *Ment.* I, 6. ‖ 6° Femme ou fille qui vit avec un homme dans un commerce de galanterie. Elle avait envie d'être la maîtresse du roi, [illegible] 316. La duchesse de Valentinois ne pouvait pardonner à Mme d'Étampes de lui avoir ôté le titre de maîtresse du

roi, LAFAYETTE, *Princesse de Clèves*, *Œuv. compl.* t. II, p. 43, dans POUGENS. On lui reprochait à Henri IV, empereur d'Allemagne] publiquement d'avoir des maîtresses, VOLT. *Mœurs*, 46. Il fallait une maîtresse à Louis XV]; le choix tomba sur Mlle Poisson [Mme de Pompadour], fille d'une femme entretenue et d'un paysan de la Ferté-sous-Jouarre qui avait amassé quelque chose à vendre du blé aux entrepreneurs des vivres, ID. *Comm. Œuv.* aut. *Henr.* Dans un État purement monarchique tel que la France, une maîtresse avare ou dissipatrice ruine le peuple, DIDER. *Claude et Nér.* I, 67. Je pars; la jeune maîtresse Qui va courir loin des dangers, BÉRANG. *Ma dern. chanson.* J'avais vingt ans, une folle maîtresse, ID. *Grenier.* ‖ Maîtresse déclarée, nom qu'on donnait sous l'ancienne monarchie à la femme qui portait publiquement le titre de maîtresse du roi. Mme de la Vallière fut la première maîtresse déclarée, et il [Louis XIV] la fit duchesse de Vaujour, DUCLOS, *Règne de Louis XIV*, *Œuv.* t. V, p. [illegible]. Le roi sans doute aura des maîtresses, mais il n'y en aura plus de déclarées, GENLIS, *Mme de Maintenon*, t. I, p. 191, dans POUGENS. ‖ Fig. Épouser sa maîtresse, devenir possesseur d'une chose, et par la possession même, s'en dégoûter. J'aimerais mieux y demeurer par choix que d'y être forcée, vous savez ce que dit l'abbé d'Effiat, il a épousé sa maîtresse, il aimait Véret quand il n'était pas obligé d'y demeurer; il ne peut plus y durer, parce qu'il ne peut en sortir, SÉV. 4 août 1677. ‖ 7° Celle qui enseigne. Une maîtresse de piano, de chant. Une maîtresse de langue. Je voudrais que vous sussiez que la maîtresse des novices est la plus importante charge de la maison, et, en un sens, plus que la supérieure, MAINTENON, *Lett. à Mme de la Viefville*, 20 juin 1708. Les enfants voient fort bien les vices ou les vertus de leurs maîtresses; il faut parler à une fille de sept ans aussi sensément qu'à une de vingt, ID. *ib.* [illegible] 1713. ‖ Fig. Imagination, c'est cette partie décevante dans l'homme, cette maîtresse d'erreurs et de fausseté.... PASC. *Pens.* III, 3, éd. HAVET. Le [illegible] judicieuse prévoyance n'a pu mettre dans l'esprit des hommes, une maîtresse plus impérieuse, je veux dire l'expérience, les a forcés de le croire, BOSS. *Reine d'Anglet.* L'oisiveté est la maîtresse de tous les crimes, BOURDAL. *Dim. de la Septuagés. Dominic.* t. I, p. 356. ‖ Maîtresse de pension, dame qui est à la tête d'un pensionnat de jeunes filles. ‖ Maîtresse d'école, femme qui enseigne dans une école les éléments aux petites filles. ‖ 8° Maîtresse se joint à des qualifications injurieuses pour les renforcer. Une maîtresse coquine. ‖ Il se joint aussi à des qualifications indifférentes ou louables, également pour les renforcer. Un beau matin, sa femme, qui était une maîtresse commère, entre dans son cabinet, SCARR. [illegible] 156, 6. ‖ Une maîtresse femme, une femme capable, habile, résolue. Elle parla avec tant de force qu'une nouvelle servante, qui l'entendait, l'interrompit en s'écriant: Pardi, voilà encore une maîtresse femme, GENLIS, *Mme de Maintenon*, t. II, p. 173, dans POUGENS. ‖ Il se dit, dans un sens analogue, des choses inanimées, et signifie principal. Cet heureux poëme n'a extraordinairement réussi que parce qu'on y voit les deux maîtresses conditions (permettez-moi cette épithète) que demande ce grand maître Aristote aux excellentes tragédies, CORN. *Cid*, avert. [illegible] que l'âme ait le cerveau entier immédiatement sous sa puissance, soit qu'elle y ait quelque maîtresse pièce par où elle contienne les autres parties, comme un pilote conduit tout le vaisseau par le gouvernail, BOSS. *Conn.* III, 15. La capacité principale et la qualité maîtresse du président était pour les négociations, STE-BEUVE, *Causeries*, 13 mai 1856. ‖ Maîtresse pièce, la principale pièce d'un ouvrage quelconque. ‖ Terme de marine. Maîtresse varangue, celle qui répond au maître couple. Maîtresse ancre, la plus grosse ancre d'un bâtiment. ‖ Maîtresse levée, la section verticale passant par [illegible] ou le milieu de la largeur des branches du [illegible] couple. ‖ Maîtresses garcettes, les deux garcettes [illegible] d'une bande de ris, etc. ‖ Terme de pêche. Maîtresse corde, la plus grosse des cordes dont on se sert pour le genre de pêche appelé pêche aux cordes. ‖ 9° Petite-maîtresse, femme qui est d'une [illegible] recherchée dans son ton, dans ses manières, dans sa parure, et qui a un air avantageux. La [illegible] fait les plus extravagantes petites-maîtresses, J. J. ROUSS. *Ém.* V. Mme de Rose aurait été sa fille, elle était brillante et petite-maîtresse, ID. *Confess.* VII.

— HIST. XIIe s. [illegible] A [illegible] dame [illegible], [illegible] vous sa maistresse [illegible] [illegible] ma maistresse [illegible] [illegible] et avoit assez de charmes et d'[illegible]

Lancelot du lac, t. II, f° 30. La dame en sa maistresse chambre, gisante sur une couchette, ID. t. I, f° 30. || XVI° s. Ame maistresse de ses passions, MONT. I, 63. Lui presentant Bradamante du Angelique pour maistresse à jouir, ID. I, 176. Brantôme, citant ces vers de *J. de Saintré* : sa dame et amoureuse, jolie : Car de ce temps ce mot de maistresse ne se disoit, *Dames galantes*, t. II, p. 331, dans LACURNE. Vous qui, pipez d'amour, d'erreur et de jeunesse, Efforcez vainement une folle maistresse, DESPORTES, *Élég.* I, 19.

— ÉTYM. Dérivé de *maître* : bourguig. *maitrasse*; provenç. *majestra*, *majestra*, *maistra* ; espagn. *maestra*, portug. *mestra*, ital. *maestra*. Au XII° siècle on trouve *moistriere* dans le sens de femme avec qui on a commerce d'amour : S'una gentils hom fait de moi sa maistiere, *Raoul de C.* 64.

† **MAÎTRISABLE** (mê-tri-za-bl'), *adj.* Qu'on peut maîtriser. Maîtriser les effets, et, s'ils ne sont pas maîtrisables, les prévoir pour s'y accommoder.

MAÎTRISE (mê-tri-z'), *s. f.* || 1° Domination, autorité de maître. Dans le plaisir, c'est l'homme qui succombe sous le plaisir ; or il n'y a que la maîtrise et l'empire qui fait la gloire, et que la servitude qui fait la honte, PASC. *Pens.* XXV, 5, éd. HAVET. Le fort et le beau se battent sottement à qui sera le maître de l'autre ; car leur maîtrise est de divers genre, ID. *ib.* VI, 37, éd. HAVET. || 2° Qualité de maître, supériorité, habileté. Je résigne aux plus forts ces grands coups de maîtrise, RÉGNIER, *Épît.* II. || 3° Qualité de maître, en parlant des anciennes corporations de métiers. Gagner la maîtrise. En quelque nombre que soient les artisans et les marchands, il faut que tout renchérisse, parce qu'il faut que les maîtrises et les communautés retrouvent toujours de quoi renouveler les fonds communs qu'elles dissipent, CONDILLAC, *Comm. gouv.* II, 6. || 4° Maîtrise ou grande maîtrise, se dit de certaines charges ou dignités. L'hiver précédent, le roi avait institué l'ordre de Saint-Louis, et c'est ce qui donna lieu de donner à un particulier la grande maîtrise de Saint-Lazare, ST-SIM. 14, 165. || 5° Emploi de maître de chapelle dans une église cathédrale. || École dans laquelle les enfants de chœur d'une cathédrale reçoivent leur éducation musicale. || Logement réservé au maître de musique d'une cathédrale, logement où se tient l'école de musique. || 6° Ancien terme d'eaux et forêts. Maîtrise particulière, juridiction qui connaissait en première instance de ce qui avait rapport aux bois, à la chasse, à la pêche, etc. tant au civil qu'au criminel.

— HIST. XII° s. Marsilies sot [sut] des ars bien la maistrie, *Roncisv.* p. 64. Par grant maistrie sont ouvré [travaillés] li giron, *ib.* p. 61. Car cuer [cœur] et cors [je] met en vostre maistrie, *Couci*, II. || XIII° s. Tant fist la male serve par force et par maistrie.... *Berte*, LXIV. Mais devant ot par grant maistrise Une escharboucle au cercle assise, *la Rose*, 1105. Mes quant l'en a la chose aquise, Si convient li grand mestrise En bien garder et sagement, Qui joir en vuet longuement, *ib.* 8298. || XIV° s. Icelluy chevalier par sa maistrie, arrogance, grant puissance et volente irraisonnable, DU CANGE, *magisterium*. || XV° s. Amour m'a fait par sa douce maistrie Penser à lui ; et veult que tous siens soye ; Si le feray tous les jours de ma vie ; A li me dong [je me donne] ; pourquoy ne le feroye? E. DESCH. *Poesies mss.* f° 174. || XVI° s. En usage et action gist maistrise et experiment, GÉNIN, *Récréat.* t. II, p. 238. Ce n'est pas maistrise de faire comme les autres, LEROUX DE LINCY, t. II, p. 136. Je ne sçache homme qui poust apporter plus de parties, et naturelles et acquises, propres à conserver la maistrise [l'autorité de maître], MONT. II, 60.

— ÉTYM. Dérivé de *maître* ; provenç. *majestria*, *maestria*, *magestria* ; anc. espagn. *mestria* ; espagn. mod. et ital. *maestria*.

MAÎTRISÉ, ÉE (mê-tri-zé, zée), *part. passé* de maîtriser. Dont on s'est rendu maître. Servet, qui découvrit, dit-on, la circulation du sang, avait été brûlé à petit feu dans une petite ville des Allobroges, maîtrisée par un théologien de Picardie, VOLT. *Dict. phil. Arianisme*.

MAÎTRISER (mê-tri-zé), *v. a.* || 1° Se rendre maître de. La voyant aimer Dieu et la chair maîtriser, RÉGNIER, *Sat.* XIII. La postérité le mettra [Charles I°] au rang des grands princes, si son histoire trouve des lecteurs dont le jugement ne se laisse pas maîtriser aux événements ni à la fortune, BOSS. *Reine d'Anglet.* Il y a bien de la force dans un esprit qui n'est pas maîtrisé par les impressions du dehors même les plus légères, FONTEN. *Montmort.* Je fais plus ; de mes sens maîtrisant la faiblesse, J'ose de mon rival appuyer la tendresse, VOLT. *Adél. du Guescl.* I, 1. Aimez, mais en héros qui maîtrise son âme, ID. *ib.* II, 7. Comment un écrivain supérieur sait à la fois enhardir et maîtriser une langue timide et minutieuse, D'ALEMB. *Élog. Boss.* note 7. Il s'était rendu maître de toutes les passions, à l'exception d'une seule qui le maîtrisait, et qui, enrichie de la dépouille des autres, était devenue tyrannique, injuste, incapable de pardonner une offense : c'était un amour excessif de la gloire, BARTHÉL. *Anach.* ch. 1. || Maîtriser la fortune, faire tourner les événements à son avantage. Quand je vois.... La France sous tes lois maîtriser la fortune, BOIL. *Disc. au roi.* Quelquefois la sagesse a maîtrisé le sort ; C'est le tyran du faible et l'esclave du fort, VOLT. *Pélop.* I, 1. || 2° Gouverner en maître. Ce sénat de tyrans dont l'orgueil nous maîtrise, VOLT. *Brut.* II, 1. Oh ! que j'ai de chagrin De voir ces deux fripons maîtriser mon parrain ! COLLIN D'HARLEVILLE, *Vieux célib.* II, 4. || 3° Dompter par une force supérieure. Deux gardiens vigoureux purent à peine maîtriser ce fou. || 4° Se maîtriser, *v. réfl.* Être maître de soi-même, contenir ses passions.

— HIST. XII° s. Car fine amors tient mon cuer et maistroie, *Couci*, XVI. A Cantorbire vindrent parler e coseillier A dan Randulf del Broc, e pur lui enticier [exciter] Qu'il deüst l'arcevesque e les suens maistreier, *Th. le mart.* 122. || XIII° s. [La femme] Qui porta tel royne qui ainsi nous maistrie (tyrannise), *Berte*, LXXII. || XIV° s. Par sobrieté on maistrie le corps si comme le cheval par le frain, *Ménagier*, I, 3. Comme le suppliant ne povoit maistrier le dit cheval, dans RAYNOUARD, *Gloss.* || XV° s. Certes, corps, tu auras mesaise ; Jamais ne me mestrieras ; Jà sy fort ne me tempteras, *Mir. de Ste Genev.* Celle ville de Dam est bonne assez ; elle vous voura bien à point pour mestrier Bruges et l'Escluse, FROISS. II, II, 230. || XVI° s. Il ne peut avec la raison maistriser sa cholere, AMYOT, *Pélop.* 60. Alors descouvrit on evidemment qu'il estoit ambitieux oultre mesure, de se laisser maistriser à ceste passion de jeunesse au decours de sa vieillesse, ID. *Flamin.* 39. Elle ne se contentoit point d'estre maistresse de son mary en son privé, ains le vouloit maistriser estant en magistrat, ID. *Ant.* 14. D'amour, de la fortune et des grands maistrisé, Qui m'ont payé de vent pour toute recompense, DESPORTES, *Œuvres chrestiennes, Sonnets*, 1.

— ÉTYM. *Maîtrise* ; provenç. *majestrar*, *maestrar*, *maistrar*, *maestreiar*, *maistreiar*, *maestriar* ; anc. espagn. *maestrar* ; espagn. mod. *maestrear* ; ital. *maestrare*.

† **MAJAT** (ma-ja), *s. m.* Espèce fort commune de cyprée ou porcelaine livide (conchyliologie).

MAJE (ma-j'), voy. MAGE 2.

MAJESTÉ (ma-jè-sté), *s. f.* || 1° Caractère extérieur de grandeur, apparence auguste. Un prince épouvanté De voir tant de colère et tant de majesté, CORN. *Pomp.* III, 2. Une majesté douce épand sur son visage De quoi s'assujettir le plus noble courage, ID. *ib.* III, 3. On dit que le cardinal [de Richelieu], le voyant [Vaugelas] entrer dans sa chambre, s'avança vers lui avec cette majesté douce et riante, qui l'accompagnait presque toujours, PELLISSON, *Hist. Acad.* III. Une reine portant sur son visage la majesté de tant de rois, conservant dans son cœur l'humilité du fils de Dieu, FLÉCH. *Marie-Thérèse.* Seigneur, je n'ai jamais contemplé qu'avec crainte L'auguste majesté sur votre front empreinte, RAC. *Esth.* II, 7. Quel ton, quel ascendant ne prennent-ils pas [les riches] sur les savants? quelle majesté n'observent-ils pas à l'égard de ces hommes chétifs que leur mérite n'a ni placés ni enrichis ! LA BRUY. VI. Il est nécessaire que vous ayez une certaine majesté dans votre extérieur, FÉN. *Tél.* XII. || 2° Fig. Grandeur imprimant le respect. La majesté du peuple romain. La majesté du sénat. Ont-ils [les rois] rendu l'esprit, ce n'est plus que poussière Que cette majesté si pompeuse et si fière, Dont l'éclat orgueilleux étonnait l'univers, MALH. I, 3. Il [Dieu] leur [aux rois] fait voir en leur retirant sa puissance que toute leur majesté est empruntée, BOSS. *Reine d'Anglet.* Il [Charles I°] a montré qu'il n'est pas permis aux rebelles de faire perdre la majesté à un roi qui sait se connaître, ID. *ib.* La majesté est l'image de la grandeur de Dieu dans le prince, ID. *Polit.* V, IV, 1. Les rois, non plus que le soleil, n'ont pas reçu en vain l'éclat qui les environne ; il est nécessaire au genre humain ; et ils doivent, pour le repos autant que pour la décoration de l'univers, soutenir une majesté qui n'est qu'un rayon de celle de Dieu, ID. *Mar.-Thér.* Il [Condé] apprit à l'Espagne, trop dédaigneuse, quelle était cette majesté que la mauvaise fortune ne pouvait ravir à de si grands princes [les Stuarts détrônés], ID. *Louis de Bourbon.* C'est l'esprit du christianisme de faire respecter les rois avec une espèce de religion que le même Tertullien appelle très bien la religion de la seconde majesté ; cette seconde majesté n'est qu'un écoulement de la première, c'est-à-dire de la divine, ID. *Polit.* III, II, 5. La majesté des rois inspire plus de respect que de tendresse ; c'est une espèce de religion civile et de culte politique, qui nous fait révérer ces traits que la main de Dieu a gravés sur le front de ceux à qui il daigne communiquer sa puissance, FLÉCH. *Mme de Mont.* Au fond de leur palais leur majesté terrible [des rois de Perse] Affecte à leurs sujets de se rendre invisible, RAC. *Esth.* I, 3. Être heureux comme un roi, dit le peuple hébété ; Hélas ! pour le bonheur que fait la majesté? VOLT. 1er *disc.* || Il se dit de Dieu. Dieu y parut dans sa majesté, BOSS. *Hist.* II, 4. Elle voudrait disparaître tout entière devant la majesté du roi des rois, ID. *Mar.-Thér.* Celui qui règne dans les cieux, à qui seul appartient la gloire, la majesté, l'indépendance, ID. *Reine d'Angl.* Le terme de majesté n'est attribué à Jésus-Christ dans l'Évangile que lorsqu'il s'agit du jugement universel, BOURDAL. *Jugem. dern.* 1er *avent*, p. 47. Il ordonnait à ceux qui n'étaient pas suffisamment respectueux durant le service divin qu'on fléchît le genou et qu'on se tût devant la majesté présente qui, pour être cachée, n'en était pas moins redoutable, FLÉCH. *Duc de Mont.* Et vous, sous sa majesté sainte, Cieux, abaissez-vous, RAC. *Esth.* III, 9. Viens-tu du Dieu vivant braver la majesté? ID. *Athal.* II, 2. Lorsque, prosternée sous la majesté de ses regards [de Dieu], la vile créature reconnaît qu'elle n'est que cendre et poussière en sa présence, MASS. *Carême, Prière* 2. || Il se dit aussi des choses qui impriment le respect. Majesté du trône. La majesté de l'empire romain. [La paix] Donne aux champs les moissons fertiles, Et, de la majesté des lois Appuyant les pouvoirs suprêmes, Fait demeurer les diadèmes Fermes sur la tête des rois, MALH. III, 2. Les bassesses de la flatterie, indignes de la majesté du lieu où je parle, et du ministère sacré que j'exerce, BOSS. *Gornay.* Ainsi puisse être rendue la majesté à vos tribunaux ! ID. *le Tellier.* Les prêtres de l'Oratoire.... y donneront [dans la chapelle royale] par leur piété, aux autels leur véritable décoration, et au service divin sa majesté naturelle, ID. *Reine d'Anglet.* Quoi ! vous pourriez, seigneur, par cette indignité De l'empire à vos pieds fouler la majesté? RAC. *Bérén.* IV, 5. Ô grandeur des Romains, ô majesté flétrie ! VOLT. *Catil.* IV, 6. || 3° Le pouvoir royal même. La majesté des rois d'Angleterre serait demeurée plus inviolable, si, contente de ses droits sacrés, elle n'avait point voulu attirer à soi les droits et l'autorité de l'Église, BOSS. *Reine d'Anglet.* Il ne faut point s'étonner s'ils [les Anglais] perdirent le respect de la majesté et des lois, et s'ils devinrent factieux, rebelles et opiniâtres, ID. *ib.* [Dans la révolution anglaise] nul frein à la licence, la majesté violée par des attentats jusqu'alors inconnus, ID. *ib.* || 4° Titre particulier qui se donne aux empereurs, aux rois et à leurs épouses (avec une M majuscule). Votre Majesté, Sire, a ordonné. Je rendrai compte à Sa Majesté. Le zèle que vous [religieuses du Val-de-Grâce] avez pour votre Époux, vous faisait voir avec plaisir ces Majestés [Anne et Marie-Thérèse] humiliées en sa présence, FLÉCH. *Marie-Thér.* Le prince d'Orange ne se mêla point aux compliments, parce qu'il n'aurait point eu de Sire, ni de Majesté, ST-SIM. 31, 101. Louis XI fut le premier roi de France à qui on donna quelquefois le titre de Majesté, que jusque-là l'empereur seul avait porté, VOLT. *Mœurs*, 94. Il n'y avait autrefois que l'empereur qui eût le titre de Majesté ; les autres rois s'appelaient Votre Altesse, Votre Sérénité, Votre Grâce, ID. *Dict. phil. Cérémonies.* Ce n'est que depuis 1741 que la chancellerie impériale traite les rois de Majestés dans le protocole de l'empire, ID. *Suppl. au Siècle de Louis XIV*, 1re part. L'empereur ne voulait point donner le titre de Majesté aux rois ses vainqueurs ; son ministre Lutrau, dans le premier acte de 1641, qui établissait les sauf-conduits et les conférences, parle des préliminaires entre sa sacrée Majesté césarienne et le sérénissime roi très-chrétien, ID. *Ann. Emp. Ferdinand III*, 1640. || Votre Majesté se dit quand on adresse la parole au souverain ou à la souveraine. Sa Majesté se dit quand on parle du souverain ou de la souveraine. Vos Majestés se dit quand on parle à plusieurs têtes couronnées. Leurs Majestés se dit quand on parle de plusieurs têtes couronnées. || Par abréviation on écrit V. M. [Votre Majesté], VV. MM. [Vos Majestés], S. M. [Sa Majesté], LL. MM. [Leurs Majestés]. || Se

Majesté impériale, l'empereur des Français, l'empereur d'Autriche, que l'on qualifie aussi de Sacrée Majesté mais seulement quand on lui parle, l'empereur de Russie, l'empereur du Brésil. Sa Majesté très chrétienne, le roi de France. Sa Majesté catholique, le roi d'Espagne. Sa Majesté très-fidèle, le roi de Portugal. Sa Majesté britannique, le roi d'Angleterre. Sa Majesté suédoise, Sa Majesté danoise, le roi de Suède, le roi de Danemark. || On dit aussi Sa Majesté le roi d'Angleterre, Sa Majesté le roi de Suède, etc. || Fig. Voilà comme les hommes sont [illegible] par la fortune, Sa Sacrée Majesté le hasard décide de tout, VOLT. *Lett. Mariott.* 26 fév. 1767. || 5° Dans les temps anciens, Majesté n'était pas particulier aux souverains, et se disait d'autres grands personnages. Il y a encore une lettre de lui [Charles IV] au cardinal [illegible], doyen du sacré collége, datée de l'an 1366, dans laquelle il appelle ce doyen Votre Majesté, VOLT. *Mœurs,* 70. || 6° Terme de littérature. Caractère de pompe et de grandeur. La majesté du style. On a pris pour de la majesté la pesanteur des vers qui se tiennent comme enchaînés deux à deux, et qui se retardent l'un l'autre, mais la majesté consiste dans le nombre, le coloris, l'éclat et la pompe du style, MARMONTEL, *Mém. litt. Œuv.* t. 2, p. 467, dans POUGENS. || 7° Terme d'histoire romaine. Loi de majesté, loi punissant tout attentat contre le peuple romain, et appliquée par les empereurs à tout délit contre le prince. Il y avait une loi de majesté contre ceux qui commettaient quelque attentat contre le peuple romain; Tibère se saisit de cette loi et l'appliqua, non pas aux cas pour lesquels elle avait été faite, mais à tout ce qui put servir sa haine ou ses défiances, MONTESQ. *Rom.* 14. || Jugement de majesté, jugement prononcé en vertu de la loi de majesté. || 8° Terme de diplomatique. Sceau de majesté, sceau des empereurs d'Allemagne. || S'est dit aussi du grand sceau féodal de l'électeur de Mayence.

— REM. 1. Faut-il dire, en parlant à un roi : Votre Majesté est maître ou maîtresse? Quand il s'agit d'un adjectif, la règle n'est pas douteuse, l'adjectif s'accorde avec Majesté : Votre Majesté peut être assurée.... Mais avec des substantifs, lors même que les substantifs ont des féminins, il vaut mieux donner le genre masculin. Du moins tel est l'usage constaté par Bouhours dans ses Nouvelles remarques : Je l'ai assuré que Votre Majesté était le maître, DUC DE SAVOIE, dans BOUHOURS; Cette acquisition ne donnerait à Sa Majesté aucun avantage solide, puisqu'aussi bien elle serait maître de ses États, MAZARIN, dans BOUHOURS. || 2. Faut-il dire Votre Majesté est le plus éclairé des rois ou la plus éclairée des rois? Il serait mieux de changer de tournure; mais, si on tenait à suivre celle-ci, on dirait, vu que l'idée de roi et du masculin est celle qui domine : Votre majesté est le plus éclairé des rois.

— HIST. XII° s. E lors nostre Sire le demostrera, et lors parra [paraîtra] la majestez de Deu, *Machab.* II, 2. Plein sunt li ciel et la terre de la majestet de ta gloire, *Liber psalm.* p. 250. || XIII° s. Or en ait [illegible] li rois de majesté, *Berte,* XV. || XIV° s. Pour les rebellions et malefices perpetrez encontre la magesté royal, en soy armant.... *Lettre de Charles V, Bibl. des chartes,* 4° série, t. III, p. 425. Je croy qu'il a ou monde si noblement resgné, Qu'il a acquis l'amour de Dieu de maysté, *Guescl.* Variantes du vers 1722. || XV° s. Seoit le roi en majesté royale, [illegible] II, II, 74. Mais la grant benignité [illegible] la royal majesté, E. DESCHAMPS, *Lay du roy.* Gens de petit estat qui ne desiroient que de troubler les [illegible], pour eux augmenter et avoir [illegible] sur les plus riches, MONSTREL. t. II, p. 162, dans LACURNE. || XVI° s. Pour excuser son maistre envers Sa Majesté [le roi], MONT. I, 38. Il avoit l'esprit prompt et subtil, le langage et la grace avec de la majesté, et le naturel actif et vigilant, CASTELN. I. En ce temps (1575) n'estoit tenu pour bon courtisan qui disoit : le roy; ains falloit dire leurs majestés [illegible] [illegible] Henri III, peu après son retour de Pologne], *Journal de l'Estoile,* t. XLV, p. 110, collection Petitot, 1^{re} série.

— ÉTYM. Provenç. majestat, maestat; espagn. magestad; ital. maestà; du latin majestatem, qui vient de magus pour majus, plus grand (voy. MAJEUR), et le suffixe tat qui fait des termes abstraits.

MAJESTUEUSEMENT (ma-jè-stu-eû-ze-man), *adv.* Avec majesté. Le roi s'avança majestueusement. Le Mississipi roule majestueusement ses eaux à travers les forêts.

— ÉTYM. *Majestueuse*, et le suffixe *ment*.

MAJESTUEUX, EUSE (ma-jè-stu-eû, eû-z'), *adj.* || 1° Qui a de la majesté. Combien il [Charles I^{er}] était intrépide à la tête des armées, combien auguste et majestueux au milieu de sa cour, BOSS. *Reine d'Anglet.* La princesse la plus majestueuse que la France ait vue, fut en même temps la mère la plus tendre, MASS. *Or. fun. Madame.* C'était une princesse grande, majestueuse, fort bien faite, ST-SIM. 80, 96. || 2° Il se dit aussi des choses. À ces saintes institutions, il ajouta des cérémonies majestueuses, des fêtes qui rappelaient la mémoire des miracles par lesquels le peuple d'Israël avait été délivré, BOSS. *Hist.* II, 3. Comme un fleuve majestueux et bienfaisant, qui porte paisiblement dans les villes l'abondance qu'il a répandue dans les campagnes en les arrosant, ID. *Louis de Bourbon.* Accourez, peuples, venez contempler dans la première place du monde la rare et majestueuse beauté d'une vertu toujours constante, ID. *Mar.-Thér.* Ce port majestueux, cette douce présence.... RAC. *Bérén.* I, 5. D'un pas majestueux, à côté de ma mère, Le jeune Éliacin s'avance avec mon frère, ID. *Athal.* IV, 1. Il [un roi conquérant] regardera les moments d'un repos sage et majestueux, comme une oisiveté honteuse et des moments qu'on dérobe à la gloire, MASS. *Pensées, Des talents.* Je ne regardais jamais la nature sans m'élever jusqu'aux pensées religieuses qui nous lient à ses majestueuses beautés, STAËL, *Delph.* 2° *frag.* 5° *part.* || 3° *S. f.* Majestueuse, espèce d'œillet.

— ÉTYM. Voy. MAJESTÉ; ital. *maestoso.* *Majestuosus* n'est pas latin; mais il pourrait l'être, puisque le latin a *voluptuosus*. Du reste, ces formations, comme aussi *montuosus*, *monstruosus*, sont des imitations malentendues des formes correctes *sumptuosus*, *quæstuosus*, qui viennent de substantifs en *us*.

MAJEUR, EURE (ma-jeur, jeu-r'), *adj.* || 1° Plus grand. La majeure partie. || 2° En matière ecclésiastique, ordres majeurs, la prêtrise, le diaconat, le sous-diaconat, par opposition aux quatre ordres mineurs. || Causes majeures, celles dont le pape doit être le seul juge; il y en a de trois espèces : les premières regardent la foi; les secondes, la discipline; et les troisièmes, les évêques. || Excommunication majeure, excommunication qui retranche entièrement de l'Église; par opposition à excommunication mineure. || 3° Terme de musique. Tierce majeure, tierce composée de deux tons, par opposition à la tierce mineure qui ne comprend qu'un ton et demi. Ut, mi est une tierce majeure. || Sixte majeure, intervalle de six notes, contenant quatre tons et un demi-ton, ut, la. || Septième majeure, intervalle de sept notes, contenant cinq tons et un demi-ton, ut, si. || Ton ou mode majeur, celui où la tierce et la sixte au-dessus de la tonique sont majeures. Substantivement et dans le même sens, un air en majeur. Passer du majeur au mineur. || Le majeur se dit aussi de la partie d'un duo, d'une sonate, d'une symphonie qui se trouve traitée en mode majeur. || Seconde majeure, intervalle composé d'un ton entier, par opposition à la seconde mineure qui n'a qu'un demi-ton. || 4° Terme du jeu de piquet. Tierce, quarte, quinte, seizième, dix-septième majeure, séquence des trois, quatre, cinq, six, sept plus fortes cartes. || On disait autrefois tierce major, etc. Sur mes cinq cœurs portés la dame arrive encor, Qui me fait justement une quinte major, MOL. *Fâch.* II, 2. || 5° Terme de marine. Manœuvres majeures, les manœuvres principales. || Mâts majeurs, le grand mât, le mât de misaine, le grand mât de hune et le petit mât de hune. Les voiles établies sur ces mâts sont dites les quatre voiles majeures. || Lieues majeures et milles majeurs, lieues et milles que l'on parcourt sur un grand cercle du globe. || 6° Grand, important, considérable (sans aucune idée de comparaison). [L'abbé de Tencin] fit une étourderie majeure dans ce procès, où il assista en personne à la plaidoirie, DUCLOS, *Mém. rég. Œuvr.* t. V, p. 120, dans POUGENS. || Force majeure, voy. FORCE, n° 6. || 7° Qui est à l'âge prescrit par les lois pour user et jouir de ses droits, et pour pouvoir contracter valablement. Les rois de France sont majeurs à quatorze ans par l'édit de l'an 1375. M. le Prince lui envoya voir son armée; eh bien qu'en dites-vous? dit M. le Prince; Monseigneur, dit [illegible], je crois qu'elle sera fort bonne quand elle sera majeure; c'est que le plus âgé n'a pas dix-huit ans, SÉV. 164. Quand on considère de plus près l'histoire de ce grand royaume [l'Angleterre] et particulièrement les derniers règnes, où l'on voit [illegible] les rois majeurs, mais encore les [illegible] et les reines mêmes si absolues et si redoutées, BOSS. *Reine d'Anglet.* Ceux qui avaient des fiefs et qui par conséquent devaient faire le service militaire, ne furent plus majeurs qu'à vingt-un ans, MONTESQ. *Esp.* XVIII, 26. || 8° *S. m. pl.* Les majeurs, les ancêtres ou les prédécesseurs (vieilli en ce sens). || 9° *S. f.* Terme de logique. La majeure, la proposition d'un syllogisme qui contient le grand terme ou l'attribut de la conclusion. La majeure en est inepte, la mineure est impertinente, et la conclusion ridicule, MOL. *Mar. for.* 6. || 10° La majeure, la pluralité des voix (vieilli en ce sens). Dans ce tribunal on prend les voix à la majeure; mais on dit qu'on a reconnu par expérience qu'il vaudrait mieux les recueillir à la mineure, MONTESQ. *Lett. pers.* 86. || 11° L'un des plus grands actes des bacheliers de théologie dans l'ancienne faculté de Paris, qui, commençant à huit heures du matin, finissait à six heures du soir. Faire sa majeure.

— HIST. XI° s. Terre major [la France] remeindroit en repos, *Ch. de Rol.* XLIV. || XII° s. Uns siens niés [neveu] après ot l'onour [le fief], Fils de son frere le majour [l'aîné], *Brut,* f° 28, dans LACURNE. Quant il approchent vers la terre major, *Roncis.* 37. || XIII° s. Se nos fuson [fussions] major ou per, *Ren.* t. I, p. 121. Bien a cent ans passés disrent no ancissour, Que uns pules [peuple] venroit devers terre majour, Qui conquerroit ce reigne à force et à vigour, *Ch. d'Ant.* VIII, 220. || XIV° s. Et ceste majeure [illegible] Tantost le mieulx que je porrai, *Modus,* f° CVII, *verso.* || XV° s. Le roy de Thunes sarrazin majeur en Barbarie, *Hist. de Loys 3, duc de Bourbon,* p. 293, dans LACURNE. || XVI° s. Jusques au golfe de la mer majour [mer Noire], MONT. I, 213. [illegible] Panurge au temple major, RAB. V, 44. En cela peuvent ils bien encore aujourd'hui ensuivre leurs majeurs [ancêtres], et se rendre semblables à eulx, AMYOT, *Morales,* t. III, p. 165, dans RAYNOUARD, *Lexique.*

— ÉTYM. Provenç. *majer, major;* espag. *mayor;* ital. *maggiore;* du lat. *majorem*, qui vient d'un radical *mag*, qui se trouve dans *magnus*, grand. *Májor* avec l'accent sur *má* a donné maire, et *majórem* avec l'accent sur *jó*, majeur.

† MAJOLIQUE (ma-jo-li-k'), *s. f.* Nom attribué, dans le commerce de curiosités, à toutes les faïences anciennes italiennes et espagnoles. || On écrit et prononce souvent maïolique.

— ÉTYM. Ital. *majolica* et *majorica*, de l'île de Majorque (voir sur les monnaies du XIII° au XVIII° siècles : *rex Majoricarum*), où cette faïence fut d'abord manufacturée.

MAJOR (ma-jor), *s. m.* || 1° Officier supérieur qui dirige l'administration et la comptabilité d'un régiment, et qui est chargé en outre de tout ce qui concerne le recrutement et l'état civil du corps. || On dit quelquefois gros major. || 2° Major général, officier général chargé de remplir ces mêmes fonctions pour toute une armée, ainsi que d'expédier tous les ordres du généralissime, et de rendre compte des opérations. Ce major général [Berthier] suppléa peu son chef dans cette circonstance critique [à Moscou]; au milieu de ce sol et de ce climat nouveaux, il ne recommanda aucune précaution nouvelle, et il attendit que les moindres détails lui fussent dictés par son empereur; ils furent oubliés, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VIII, 11. || On disait autrefois major général de bataille. Bassompierre, celui qui est mort avec beaucoup de réputation major général de bataille dans l'armée de l'empire, RETZ, I, 3. || Aide-major général, officier général qui est sous les ordres du major général. || Dans l'ancienne armée, il y avait un major général de l'infanterie. Par le compte exactement rendu au major général de l'infanterie française, il ne se trouva que 1681 soldats ou sergents d'infanterie tués sur la place, et 3282 blessés [à Fontenoi], VOLT. *Louis XV,* 15. || 3° Officier supérieur qui, dans une place de guerre, est spécialement chargé des détails du service, sous l'autorité du commandant. || 4° Adjudant major, voy. ADJUDANT (ici et dans les exemples qui suivent major est pris adjectivement). || 5° [illegible] major, le premier chirurgien d'un régiment. || Le chirurgien-major d'un bâtiment est ordinairement désigné sous le titre pur et simple de major. || Aide-major, chirurgien adjoint au chirurgien-major. || 6° Tambour-major, trompette major, voy. TAMBOUR, TROMPETTE. || 7° Sergent-major, voy. SERGENT. || 8° Ronde-major, voy. RONDE. || 9° Terme de marine. Pilote-major, voy. PILOTE. || Dans les ports, capitaines majors, capitaines chargés de faire exécuter par les capitaines ordinaires, les ordres de police et de surveillance. || Anciennement, major de la marine, officier qui présidait chaque jour à l'établissement de la garde dans l'arsenal. || 10° Au jeu de pi-

quet, tierce major, quinte major, etc. VOY. MAJEUR, n° 6. || 11° État-major, voy. ÉTAT-MAJOR. || Chef d'état-major, officier chargé de remplir, auprès d'un officier général ayant un commandement supérieur, ou auprès d'un chef de service à l'armée, des fonctions analogues à celles que remplit le major général auprès du généralissime.

— ÉTYM. Mot latin francisé, *major*, plus grand (voy. MAJEUR).

MAJORAT (ma-jo-ra; le *t* ne se lie pas, dans le parler ordinaire), *s. m.* Immeuble qui, attaché à la possession d'un titre de noblesse et ne pouvant être aliéné, passe, avec le titre, d'héritier en héritier, soit naturel, soit adoptif. Constituer un majorat. Il est contre le système d'égalité dans l'ordre équestre d'y établir des majorats, J. J. ROUSS. *Gouv. de Pol.* X.

— ÉTYM. Bas-latin, *majoratus*, sorte de fief, droit d'aînesse ; anc. espagn. *majorazgo*, droit d'aînesse ; du lat. *major*, aîné, plus grand (voy. MAJEUR).

† **MAJORATAIRE** (ma-jo-ra-tè-r'), *adj.* Qui possède un majorat. Pair majorataire.

† **MAJORATION** (ma-jo-ra-sion), *s. f.* Action d'évaluer, dans un apport, un objet plus qu'il ne vaut (de *major*, plus grand), *Moniteur*, 29 mai 1867, p. 643, 2° col.

† **MAJORDOMAT** (ma-jor-do-ma; le *t* ne se lie pas), *s. m.* Fonction de majordome. D'O avait conservé sur son esprit [du comte de Toulouse], comme dans sa maison, une espèce de majordomat d'ancien gouverneur, ST-SIM. 518, 121.

MAJORDOME (ma-jor-do-m'), *s. m.* || 1° Maître d'hôtel (terme employé en parlant des officiers qui servent en cette qualité à la cour de Rome et en Espagne). Le majordome du pape. D'un nez de majordome et qui morgue la faim, RÉGNIER, *Sat.* X. || Majordome-major, chef des majordomes. Le majordome-major les réprimande très-bien [les majordomes du palais en Espagne], et change ce qu'ils ont fait quand il le juge à propos, ST-SIM. 89, 163. || 2° Se disait, sur les galères, de celui qui avait soin des vivres.

— HIST. XV° s. Le receveur du lieu de Rosan que l'on appelle au commun langaige du pais magendomme, DU CANGE, *majores regii*.

— ÉTYM. Provenç. *majordome*, *maiordome*; espagn. *mayordomo* ; ital. *maggiordomo* ; du lat. *major*, chef (voy. MAIRE), et *domus*, maison : le préposé à la maison.

1. **MAJORITÉ** (ma-jo-ri-té), *s. f.* Terme de jurisprudence. État de celui qui est majeur. Personne n'ignore que la majorité des rois de France fut fixée par lui [Charles V] à l'âge de quatorze ans commencés, VOLT. *Mœurs*, 79. || Sous Louis-Philippe et sous le second empire, la majorité des souverains a été fixée à dix-huit ans. || Majorité féodale, âge auquel on faisait ou recevait l'acte de foi et hommage.

— ÉTYM. Lat. *major*, plus grand, aîné; provenç. *majoritat*, *maioritat* ; espagn. *mayoridad*.

2. **MAJORITÉ** (ma-jo-ri-té), *s. f.* || 1° Pluralité, en parlant des voix, des votants dans une assemblée délibérante. Mettez-vous deux ou trois académiciens ensemble, prenez la chose à cœur [l'élection de Diderot à l'Académie française] ; si vous ne pouvez obtenir la majorité des voix, obtenez-en assez pour faire voir qu'un philosophe n'est point indigne d'être de l'Académie dont vous êtes, VOLT. *Lett. d'Alembert*, 21 juill. 1760. Le plus grand de tous les dangers, celui de transporter à la minorité des suffrages l'influence que le bien général donne incontestablement à la majorité, MIRABEAU, *Collection*, t. I, p. 459. || Majorité absolue, celle qui comprend plus que la moitié des voix. Majorité relative, celle qui se forme simplement de la supériorité du nombre des voix obtenues par un des concurrents, par une des propositions, etc. || 2° Le parti qui, dans une assemblée, réunit ordinairement le plus grand nombre de suffrages. La majorité renversa le ministère. Nous comptions ici par milliards, ou, pour dire la vérité, par ma foi, nous ne comptons plus, depuis que nous avons des députés à nous, une majorité, comme on l'appelle, compacte; dépense à faire, mais petite, P. L. COUR. *Pièce diplomatique*. || 3° Le plus grand nombre (sans idée de suffrages ni de votants). Commençons par les pauvres et les infortunés, puisqu'ils font la majorité sur la terre, CHATEAUB. *Génie*, I, VI, 5.

— REM. Majorité dans le sens de pluralité est un anglicisme. Avant l'introduction de ce mot, qui date du XVIII° siècle, on disait la pluralité, qui valait tout autant.

— ÉTYM. Lat. *major*, plus grand.

3. **MAJORITÉ** (ma-jo-ri-té), *s. f.* Emploi de major. L'Apparat, ingénieur qui avait dignement servi au siége, eut la majorité de la place et une commanderie de Saint-Lazare, DANGEAU, I, 33. || Lieu où sont les bureaux du major. La majorité de Cherbourg.

— ÉTYM. *Major*.

MAJUSCULE (ma-ju-sku-l'), *adj.* Terme d'écriture et d'imprimerie, usité seulement dans cette locution : lettre majuscule, caractère majuscule, grande lettre, lettre capitale. || Écriture majuscule, se dit de l'écriture dont toutes les lettres sont des capitales. || *S. f.* Une majuscule, une lettre majuscule.

— REM. La première lettre d'un nom propre doit toujours être une majuscule. || On écrira avec une initiale majuscule tout nom devenu commun de nom propre qu'il était originairement, pourvu qu'il soit pris pour désigner la qualité principale qui caractérise le nom propre, par exemple : Oh ! combien de Césars deviendront Laridons ! LA FONT. *Fabl.* VIII, 24. || Tout alinéa, et même une phrase quelconque, doit aussi commencer par une majuscule. || On met une grande lettre au mot commençant un discours quelconque. On met même une majuscule au commencement d'un discours direct que l'on cite, bien que la ponctuation qui précède soit plus faible que le point. || Girault-Duvivier écrit *Mer Rouge*, *Mer Méditerranée* par deux majuscules, tandis qu'il n'en met qu'une à *Port-royal*, *les Pays-bas*. L'Académie, au contraire, écrit par une seule grande lettre *mer Rouge*, *mer Méditerranée*, et par deux majuscules *Port-Royal*, *les Pays-Bas*, ce qui paraît préférable, parce que dans le premier cas l'adjectif seul est caractéristique, et que, dans le second, malgré le tiret, il ne sert pas moins à former le nom propre. || On donne une initiale majuscule à Dieu, quand il désigne individuellement l'être suprême; à Créateur, quand il signifie Dieu; à Nord, quand il signifie l'ensemble des pays septentrionaux, etc. || Les adjectifs saint, grand, etc. lorsqu'ils entrent dans la composition d'un nom propre, prennent une majuscule : Henri le Grand, la rue Saint-Honoré ; la Saint-Jean. Mais on écrira avec une minuscule : saint Jean, saint Pierre, etc. || On distingue par une initiale majuscule le titre d'un livre, d'une pièce quelconque : fable des deux Pigeons, fable des deux Amis, les Vêpres siciliennes. Avec des titres composés de cette façon : *Des progrès de l'esprit humain*; *La vérité sur les derniers événements*, quand on les cite dans le discours, l'usage n'est pas constant : les uns mettent la majuscule au premier mot : *Des progrès de l'esprit humain* ; *La vérité sur les derniers événements*; les autres la mettent au mot principal : *des Progrès de l'esprit humain* ; *la Vérité sur les derniers événements*. || Dans la poésie, on commence chaque vers par une majuscule.

— ÉTYM. Lat. *majusculus*, un peu grand, diminutif de *major*, plus grand.

MAKI (ma-ki), *s. m.* Nom vulgaire des espèces les plus connues du genre lémur, telles que le lémur macaco, décrit par Buffon sous le nom de vari, et le lémur cendré, appelé plus ordinairement petit maki, LEGOARANT. Les makis, qui approchent assez des singes à longue queue, qui, comme eux, ont des mains, mais dont le museau est beaucoup plus allongé et plus pointu, sont des animaux particuliers à l'ancien continent, et qui ne se sont pas trouvés dans le nouveau, BUFF. *Quadrup.* t. III, p. 190.

† **MAKIS** (ma-ki), *s. m.* Nom donné particulièrement en Corse à un bois ou plutôt fourré d'arbrisseaux, tels que myrtes, arbousiers, lauriers, etc. Les bandits se sont retirés dans les makis. || On écrit aussi maquis. L'on voit des maquis si épais et si touffus, que les mouflons eux-mêmes ne peuvent y pénétrer, MÉRIMÉE, *Mateo Falcone*.

— ÉTYM. Ital. *macchia*, tache et broussaille.

MAL, ALE (mal, ma-l'; au pluriel, maux, qu'on prononce mô; l'*x* se lie : des mô-z affreux). || 1° *Adj.* Qui nuit, qui blesse. || 2° *S. m.* Ce qui nuit, ce qui blesse. || 3° La part de mal qui, aux yeux de l'homme, règne dans l'univers. || 4° Ce qui est contraire à la vertu, à la probité, à l'honneur. || 5° Douleur physique, maladie. || 6° Un furoncle, un clou, un abcès, une tumeur. || 7° Dénomination de diverses maladies ou souffrances. || 8° Nom de diverses affections des animaux. || 9° Mal de vers ou mal de bassine ; mal subtil. || 10° Peine, travail. || 11° Dommage, perte, calamité. || 12° Inconvénient. || 13° Paroles désavantageuses, interprétation défavorable. || 14° *Adv.* Autrement qu'il ne faut. || 15° Se mettre mal. || 16° Prendre mal. || 17° Se trouver mal. || 18° Être mal avec quelqu'un. || 19° Être mal, être malade. || 20° Être mal, être dans une mauvaise situation ; être mal en, être mal pourvu. || 21° Être mal, n'avoir pas un visage agréable. || 22° Pas mal. || Proverbes.

1° *Adj.* Qui nuit, qui blesse. Mal est adjectif masculin dans les locutions : bon gré, mal gré ; bon an, mal an. || Il est aussi adjectif dans cette tournure : il est mal d'acquérir la fortune par des voies iniques. Il me semble qu'il ne serait pas mal de considérer de plus près les amertumes présentes, BALZ. *Disc. à la regente*.... Mais le peu que j'y vois Me paraît mal à vous, et dangereux pour moi, GRESS. *Méchant*, II, 1. || Il est féminin dans les locutions suivantes (féminin que ne donne pas le Dictionnaire de l'Académie) : la male faim, voy. FAIM et MALEFAIM ; la male heure (voy. HEURE, n° 13) ; la male tache. La force de la male tache du péché originel, GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. 526. || Autrefois mal, male était un adjectif pleinement usité; il ne reste plus, comme on voit, que des traces de cet usage. || 2° *S. m.* Le mal, ce qui nuit, ce qui blesse; le contraire du bien (c'est l'adjectif mal pris substantivement). Ou que leur avint-il en ce vite départ [mort prématurée], Que laisser promptement une basse demeure Qui n'a rien que du mal, pour avoir, de bonne heure, Aux plaisirs éternels une éternelle part? MALHERBE, I, 4. Parlez plus sainement de vos maux et des miens; Chacun voit ceux d'autrui d'un autre œil que les siens, CORN. *Hor.* III, 4. Et tous maux sont pareils alors qu'ils sont extrêmes, ID. *ib.* À raconter ses maux souvent on les soulage, ID. *Poly.* I, 3. Et de deux maux qu'on craint également Celui qui nous arrive est toujours le plus grand, ID. *Attila*, IV, 2. Ne perdez pas le souvenir du mal au jour heureux, ni le souvenir du bien au jour malheureux, SACI, *Bible*, *Ecclésiastiq.* II, 27. ....Quand le mal est certain, La plainte ni la peur ne change le destin, LA FONT. *Fabl.* VIII, 12. Sera-ce les philosophes qui nous proposent pour tout bien les biens qui sont en nous? est-ce-là le vrai bien? ont-ils trouvé le remède à nos maux? PASC. *Pens.* XII, 1, éd. HAVET. Qu'il y a un Dieu, qu'on est obligé de l'aimer, que notre vraie félicité est d'être en lui, et notre unique mal est d'être séparé de lui, ID. *ib.* N'appelons mal que ce qui rend la victime de Dieu victime du diable, ID. *Lett. sur la mort de son père*. Le mal est aisé, il y en a une infinité; le bien presque unique; mais un certain genre de mal est aussi difficile à trouver que ce qu'on appelle bien ; et souvent on fait passer pour bien à cette marque ce mal particulier, ID. *Pens.* VI, 61, éd. HAVET. Nous n'avons ni vrai ni bien qu'en partie, et mêlé de mal et de faux, ID. *ib.* VI, 60, éd. HAVET. Le plus grand des maux est les guerres civiles; elles sont sûres, si on veut récompenser les mérites, car tous diront qu'ils méritent ; le mal à craindre d'un sot qui succède par droit de naissance, n'est ni si grand, ni si sûr, ID. *ib.* V, 3, éd. HAVET. Nous trouvions l'autre jour qu'il n'y avait de véritable mal dans la vie que les grandes douleurs, tout le reste est dans l'imagination, SÉV. 4 mai 1672. Le plus grand de mes maux est de ne t'aimer plus, TH. CORN. *Ariane*, V, 6. Ni les maux qui l'ont surprise, ni ceux qu'elle a prévus n'ont abattu son courage, BOSS. *Reine d'Anglet.* La pauvreté n'était pas un mal pour eux [les Romains], ID. *Hist.* III, 6. Il importe que vous ayez des maux à souffrir, tant que vous en aurez à corriger ; il importe que vous ayez des maux à souffrir, tant que vous serez au milieu des biens où il est dangereux de se plaire trop, ID. *Sermons*, *Vêture de Mlle de Bouillon*, 2. Reconnaissez ici le monde, reconnaissez ses maux toujours plus réels que ses biens, ID. *Anne de Gonz.* Souvent la peur d'un mal nous conduit dans un pire, BOIL. *Art p.* I. Quel est donc ce grand mal que leur courroux [des dieux] annonce? RAC. *Théb.* II, 2. Je souffre tous les maux que j'ai faits devant Troie, ID. *Andr.* I, 4. Tout mal arrive avec des ailes, et s'en retourne en boitant, VOLT. *Lett. Mme de Lutzelbourg*, 14 oct. 1754. Il ne faut croire le mal que quand on ne peut plus faire autrement, ID. *Lett. d'Argence*, 10 juill. 1767. Je suis bien loin de vous dire, comme certains raisonneurs, que les maux particuliers forment le bien général; cette extravagance est trop ridicule, ID. *Jenni*, 9. Il rassemble sur lui tous les maux des enfers, ID. *Œdipe*, I, 3. En politique, comme en morale, c'est un grand mal que de ne point faire le bien, J. J. ROUSS. *Disc. rétabl. des sciences*. Quand on cède à la peur du mal, on ressent déjà le mal de la peur, BEAUMARCH. *le Barb. de Sév.* II, 2. Sire, un mal violent veut un remède extrême, M. J. CHÉN. *Ch. IX*, III, 2. || Un mal d'opinion, un mal qui n'est mal que dans l'opinion, dans l'imagination des hommes. Un mal d'opinion ne touche que les sots, MOL. *Amph.* I, 4. || Les maux d'imagination, les maux qui ne sont pas réels. C'est une idée assez heureuse pour exprimer la crainte des maux d'imagination que l'allégorie d'un enfant qui souffle en l'air des bulles de savon, et qui, s'effrayant de leur chute, implore

la même frayeur à une [illegible] d'autres enfants, sur qui ces larmes [illegible], MONTESQ. [illegible] de lui [illegible] I, v, p. 130 [illegible]. || Faire du mal, nuire, infliger quelque chose qui fasse souffrir. Tant de gens qui ne vous ont point fait de mal, PASC. Prov. XVI. Nous avons été si vilainement trompés par la Jarie... [illegible] vous pouvez épargner l'assemblant, j'en serai bien aise ; mais, pour la Jarie, je vous prie de lui faire non seulement toute la peur, mais encore le mal, s'il en faut venir là, SÉV. à d'[illegible], 9 févr. 1667. Ce mensonge ne fait aucun mal à personne, FÉN. Tél. III. Je gagne déjà quelque chose à dire du mal ; si je puis parvenir à en faire, ma fortune est faite, VOLT. Écoss. I, 1. L'occasion de faire du mal se trouve cent fois par jour, et celle de faire du bien une fois dans l'année, comme dit Zoroastre, ID. Zadig, 4. Ils [les gens de la cour, dans un château royal, à la campagne] chassent à travers nos blés avec leurs chiens et leurs chevaux, ouvrent nos haies, gâtent nos fossés, nous font mille maux, mille sottises, P. L. COUR. Simple disc. Oh ! fuis ! détourne-toi de mon chemin fatal ; Hélas ! sans le vouloir je te ferais du mal ! V. HUGO, Hern. III, 4. || Vouloir du mal à quelqu'un, souhaiter que du mal lui arrive, être irrité contre lui. Aussi bien que Pompée, il vous voudra du mal, CORN. Pomp. I, 1. Que je veux de mal à mes gens, de ne vous avoir pas fait entrer d'abord ! MOL. Festin, IV, 3. Mais aujourd'hui, Cliton, elle attend ma visite, Et me voudra du mal, si je ne m'en acquitte, TH. CORN. l'Amour à la mode, I, 5. À la fin je me suis voulu un mal incroyable de m'être opposé un seul moment à ce mariage, D'ALLAINVAL, École des bourg. III, 1. || On dit dans le même sens : vouloir mal, ou, en renforçant, vouloir mal de mort. [Ô mort] Ceux qui te veulent mal sont ceux que tu conserves, MALH. I, 4. Mon cœur, es-tu si tendre Que de donner des pleurs à l'époux de Cassandre, Et vouloir mal au bras qui t'en a dégagé ? ROTROU, Vencesl. IV, 2. Je me veux mal de mort d'être de votre race, MOL. Femm. sav. II, 7. Je suis sotte, et veux mal à ma simplicité, De conserver encor pour vous quelque bonté, ID. Mis. IV, 3. Vous voulez un grand mal à la nature humaine, ID. ib. I, 1. Ils voulurent mal à leurs officiers de ce qu'ils n'étaient pas si bien servis, HAMILT. Gramm. 3. || Il vous en prendra mal, mal vous en prendra, cela vous causera du mal, du dommage.

3° Absolument. Le mal, la part de mal qui aux yeux de l'homme règne dans l'univers. Les philosophes ont cherché longtemps la cause du mal. La religion de Zoroastre attribue le mal à un mauvais principe qui partage la souveraineté du monde avec le principe du bien. Il n'y a point de mal pour le grand être ; il n'y a pour lui que le jeu de la grande machine qui se meut sans cesse par des lois éternelles, VOLT. Philos. de l'âme, 5. Wolmar se contentait de l'aveu que, peu ou beaucoup, enfin le mal existe, et de cette seule existence il déduisait défaut de puissance, d'intelligence ou de bonté dans la première cause, J. J. ROUSS. Hél. V, 5. Le mal dès lors régna dans son immense empire ; Dès lors tout ce qui pense et tout ce qui respire Commença de souffrir, LAMART. Méd. I, 7. || Terme de philosophie. Mal métaphysique, imperfection de nature qui tient à l'essence des choses. || Mal physique, les souffrances, les maladies, la mort. || Mal moral, crime et péché. || 4° Ce qui est contraire à la vertu, à la probité, à l'honneur. La science du bien et du mal. Il y a des gens de qui l'on ne peut jamais croire du mal sans l'avoir vu ; mais il n'y en a point en qui il nous doive surprendre en le voyant, LA ROCHEF. Max. 197. Il n'a point vu le soleil et n'a point connu la différence du bien et du mal, SACI, Bible, Ecclésiaste, VI, 5. Et le mal n'est jamais que dans l'éclat qu'on fait, MOL. Tart. IV, 5. On ne doit pas faire le moindre mal pour faire réussir le plus grand bien, PASC. Prov. 11. On se corrige quelquefois mieux par la vue du mal que par l'exemple du bien, ID. Lett. à Mlle de Roannez, 7. Dieu conserve au juste un plus grand bien ; il retire le pécheur d'un plus grand mal, BOSS. Mar.-Thér. Il [saint Augustin] nous apprend qu'il y a en nous deux sortes de maux : il y a en nous des maux qui nous plaisent, et il y a des maux qui nous affligent, ID. Sermons, Vêture de Mlle de Bouillon. [illegible] Quand les hommes veulent quitter le mal, le mal semble comme les poursuivre longtemps, SÉV. [illegible] Laure avait su enfant de femme à porter sa [illegible] au mal que les autres [illegible] ont à porter les leurs au bien, [illegible] qui personne ne songe à tromper les autres, c'est s'abuser soi-même ; qui mal fait, mal trouvera, ID. Gus. d'Alfar. I, 6. La honte, compagne du mal, me rendit muet, tremblant devant elle, J. J. ROUSS. Confess. IX. Tout ce qui est mal en morale est mal encore en politique, ID. Lett. à d'Alembert. Serait-ce un mal de s'unir quand on s'aime, Pour que le ciel voulût nous en punir ? MALFILÂTRE, Narcisse, II. || Induire quelqu'un à mal, le porter au vice, au péché, au crime. || Mettre une femme à mal, la séduire. Le luxurieux animal Mit une pauvre fille à mal, SCARR. Virg. VI. Femmes mises à mal, maris poussés à bout, tout le monde est content, MOL. Festin, V, 7. Je ne pense pas que vous espériez la mettre à mal, HAMILT. Gramm. 7. || Mettre à mal, se dit aussi, en général, pour corrompre. C'est l'imprimerie qui met le monde à mal, c'est la lettre moulée qui fait qu'on assassine depuis la création, et Caïn lisait les journaux dans le paradis terrestre, P. L. COUR. Lett. au réd. du Cens. 9. || Penser, songer à mal, avoir quelque intention maligne ou mauvaise. Si un pauvre philosophe qui ne pense point à mal, s'avise de vouloir faire tourner la terre, VOLT. Dict. phil. Contradictions. Toutes ces bonnes gens sont trop occupés pour songer à mal, ID. Dial. XXIV, 3. || Il n'y a pas de mal à, on ne pèche pas en. Quel mal y a-t-il d'aller dans un champ et de s'y promener en attendant un homme ? PASC. Prov. 7. || Il n'y a pas de mal entre eux, se dit pour exprimer que les relations d'un homme et d'une femme sont tout à fait innocentes. Messieurs, vous vous trompez, si vous croyez qu'il y ait du mal entre nous : je vous assure que nous sommes comme frère et sœur, SÉV. 48. || Familièrement. Faire du mal, commettre quelque action contraire à la morale. Un jour la duchesse d'Uzès, étonnée de ses scrupules [de Mme de Montespan], ne put s'empêcher de lui en dire un mot : Eh ! pourquoi, madame reprit Mme de Montespan, faut-il, parce que je fais un mal, faire tous les autres ? Mme DE CAYLUS, Souvenirs, édit. 1805, p. 69. La comtesse : Si quelqu'un entrait ? — Suzanne : Est-ce que nous faisons du mal donc ? BEAUMARCH. Mar. de Fig. II, 4. || 5° Douleur physique, maladie. J'ai une extrême tristesse de voir que mon âme soit divisée en deux corps si faibles que le vôtre et le mien, et qu'il faille que je sois toujours malade de mes maux ou des vôtres, VOIT. Lett. 42. Mes yeux ont-ils du mal pour en donner au monde ? MOL. Éc. des f. II, 6. Considérez les maux que je souffre et qui me menacent ; voyez d'un œil de miséricorde les plaies que votre main m'a faites, ô mon Sauveur, qui avez aimé vos souffrances en la mort, PASC. Prière pour le bon usage des maladies, 10. Faites-moi bien connaître que les maux du corps ne sont autre chose que la punition et la figure tout ensemble des maux de l'âme, ID. ib. 7. Quand on se porte bien, on admire comment on pourrait faire si on était malade ; quand on l'est, on prend médecine gaiement ; le mal y résout, ID. Pens. VI, 16, éd. HAVET. La pauvre la Mousse a eu mal aux dents, SÉV. 78. Il a un peu mal à la main droite, ID. 474. Elle [ma fille] me mande qu'elle est mieux, qu'elle n'a point de mal à la poitrine, ID. au comte de Guitaut, 13 mai 1680. Toujours assis, comme son mal le demandait, BOSS. le Tellier. Et celle [la maladie] que nous appelons la dernière, qu'est-ce autre chose, à le bien entendre, qu'un redoublement et comme le dernier accès du mal que nous apportons au monde en naissant ? ID. Mar.-Thér. Lorsqu'un mal funeste et contagieux se répandit tout à coup... VIEN. Duc de Mont. Ces douces ménades qui, dans leurs vains chagrins, sans mal toujours malades... BOIL. Sat. X. Courtois et Denyau [deux médecins], mandés à son secours.... auront bien.... Lui donner sagement le mal qu'elle n'a point, ID. ib. Vous périssez d'un mal que vous dissimulez, RAC. Phèdre, I, 1. Philoctète est peut-être le seul sujet tragique dans lequel les maux physiques puissent être admis, STAEL, Corinne, VIII, 3. Un mal cuisant déchire ma poitrine, BÉRANG. le Malade. || Familièrement, les maux, petites souffrances continuelles, par opposition à maladie. Ne soyez point en peine de ma santé, elle est délicate ; un rien la dérange souvent des maux, jamais de maladie, MAINTENON, Lett. à Mme d'Aubigné, 22 oct. 1681. || Maux de nerfs, souffrances indéterminées, synonyme de vapeurs, hypocondrie, etc. || Mal de tête, douleur qu'on éprouve à la tête, céphalalgie. Madame eut avant-hier la fièvre jusqu'au soir, Avec un mal de tête étrange à concevoir, MOL. Tart. I, 5. Elle feignit un mal de tête ; et l'on sait qu'un mal de tête, pour une jolie femme, est une manière [illegible] de congédier les importuns, MARMONTEL, Cont. mor. Heur. div. || Mal du pays, maladie du pays, la nostalgie. Ces lieux charmants où les femmes sont reines, [illegible] heureux, hélas ! j'ai le mal du pays, BÉRANG. Nostalgie. Mon ami, tu es triste, tu te promènes seul, tu fuis tes camarades, tu as le mal du pays, P. L. COUR. Seconde lett. partie. || Chaud mal, la fièvre chaude, le transport au cerveau. || Fig. Tomber de fièvre en chaud mal, tomber d'un petit accident en un plus grand, voir empirer sa condition. C'est tomber de fièvre en chaud mal, SCARR. Virg. I. || Allez, Dieu vous garde de mal, se dit à quelqu'un que l'on congédie, que l'on reconduit. || Faire mal à, causer de la douleur, de la maladie. Mon cœur.... N'entend pas que mes yeux fassent mal à personne, MOL. l'Étourdi, I, 3. La bise de Grignan [qui règne à Grignan, en Provence].... me fait mal à votre poitrine, SÉV. 29 déc. 1688. || Faire mal se dit aussi de la partie qui est douloureuse. Le doigt me fait mal. Le genou m'a fait mal toute la nuit. || Se faire mal, se blesser. Elle s'est fait mal au doigt. Sous prétexte que je me fais mal aux yeux, SÉV. 239. || 6° Familièrement, un mal, un furoncle, un clou, un abcès, une tumeur. Je ne puis continuer ma lettre : on parle d'ouvrir le mal du roi en quatre, MAINTENON, Lett. au card. de Noailles, 7 sept. 1697. || 7° Mal joint à une autre qualification sert à dénommer diverses maladies ou souffrances. || Mal des ardents, maladie qui paraît avoir été une affection gangréneuse, caractérisée surtout par des destructions de la peau et des membres ; cette affection a régné à diverses reprises d'une manière épidémique pendant le moyen âge. || Mal d'aventure, nom donné à de petits abcès qui surviennent près d'un des ongles de la main. || On donne aussi aux panaris le nom de mal d'aventure. || Mal caduc, mal Saint-Jean, mal sacré, haut mal, l'épilepsie. || Mal chimique, nom donné par les ouvriers à la nécrose de la mâchoire inférieure causée par le travail prolongé dans les fabriques d'allumettes phosphorées ou allumettes chimiques. || Mal de cœur, envie de vomir, nausée. À moitié chemin j'eus un grand mal de cœur, SÉV. 58. || Mal de cœur, maux de cœur, symptôme de grossesse. || Fig. Mal de cœur, dégoût de quelque chose ou de quelqu'un. Parlons un peu de votre frère, ma fille, il est d'une faiblesse à faire mal au cœur ; il est tout ce qu'il plaît aux autres, SÉV. 44. Il me vient tout conter, en disant qu'il se fait mal au cœur à lui-même ; je lui dis qu'il me fait mal au cœur aussi, je lui fais honte, je lui dis que ce n'est point la vie d'un honnête homme, ID. ib. || Mal d'enfant, les douleurs d'une femme qui accouche. Une montagne en mal d'enfant, LA FONT. Fabl. V, 10. || Mal de Fiume ou scherlievo, voy. ce mot. || Mal français, voy. mal de Naples. || Mal de gorge des prédicateurs, angine glanduleuse ou granuleuse. || Mal de mâchoire, nom vulgaire donné au trismus. || Mal de mer, indisposition à laquelle beaucoup de personnes sont sujettes lorsqu'elles vont sur mer, et qui est caractérisée par des désordres d'estomac. || Mal de mère, [illegible]. || Mal de misère, nom donné par quelques médecins à la pellagre. || Mal de montagne, l'ensemble des phénomènes qui se manifestent lors de l'ascension sur les hautes montagnes. || Mal de mort, nom d'une espèce de lèpre, dans laquelle les parties affectées prenaient une couleur livide et semblaient dans un état complet de mortification. || Mal de Naples, nom que les Français donnent à la syphilis, parce que des soldats l'apportèrent, dit-on, autrefois du siége de Naples, vers la fin du XVe siècle ; les Italiens, au contraire, qualifient cette maladie de mal français. Tu pourras lui dire, que sans ma maladie de Naples (qui n'était pas le mal de Naples), j'aurais fait il y a six mois cette demande, P. L. COUR. Lett. 27 juill. 1808. || Mal de rose ou mal des Asturies, sorte de pellagre, ainsi dite parce qu'elle donne une teinte rouge à la peau et qu'elle règne dans les Asturies. || Mal rouge de Cayenne, [illegible] d'éléphantiasis. || Mal Saint-Antoine, [illegible] pèle. || Mal Saint-Jean, la chorée. || Mal Saint-Lazare, l'éléphantiasis. || Mal Saint-Main, nom donné tantôt à la gale, tantôt à la lèpre. || Mal de Saint [illegible] maladie des paveurs et tailleurs de pavés de Paris et de Fontainebleau, et qui provient de l'introduction de la poussière du grès dans les poumons. || Mal de Siam, nom donné à la fièvre jaune, parce qu'on a cru que, dans le XVIIe siècle, elle avait été apportée de Siam dans les îles de l'Amérique ; ce qui est une erreur. || Mal vénérien, la syphilis. || Populairement. Avoir du mal, avoir la syphilis. Donner du mal, gagner du mal, communiquer la syphilis, être atteint de syphilis. Il [illegible] et dit... que, si sa femme avait du mal, elle était [illegible], SÉV. 21 août 1675. || Mal vertébral de Pott, carie d'une ou de plusieurs vertèbres, ainsi appelée parce que Pott, chirurgien anglais, en a donné une excellente description. || 8° Mal est employé dans le langage des vétérinaires pour désigner diverses af-

fections des animaux. || Mal d'âne, crevasses qui se remarquent souvent autour de la couronne du sabot des bêtes chevalines, de l'âne surtout, lorsque ces animaux sont atteints d'eaux aux jambes. || Mal de bois ou mal de brout, maladie qui attaque les bestiaux qu'on mène paître, au printemps, dans les bois. || Mal de cerf, maladie du cheval qui ne paraît pas différer du tétanos. || Mal d'encolure, nom générique des blessures de la partie supérieure de l'encolure produites par des contusions ou des frottements répétés. || Mal de feu ou mal d'Espagne, hépatite aiguë des animaux, accompagnée d'inflammation des méninges. On l'appelle aussi vertige idiopathique. || Mal de foie, nom vulgaire qui a été donné à la pourriture du mouton ou cachexie aqueuse. || Mal de garrot, meurtrissure ou blessure faite au garrot du cheval. || Mal de pied, nom vulgaire donné au piétin. || Mal de rognon, contusion sur les apophyses épineuses des dernières vertèbres dorsales et des vertèbres lombaires, chez les bêtes chevalines. || Mal de taupe, tumeur qui survient à la région de la nuque chez le cheval, et même chez le bœuf, où elle porte le nom d'écrouellet. || Mal de tête de contagion, nom donné tantôt à l'anasarque, tantôt à la morve gangréneuse chez le cheval. || 9° Terme de magnanerie. Mal de vers ou mal de bassine, affection observée dans les fabriques où l'on dévide les cocons de soie. || Terme de fauconnerie. Mal subtil, espèce de phthisie qui attaque les oiseaux de proie. || 10° Peine, travail. Il a eu bien du mal à l'armée. Le lendemain aura soin de lui-même; à chaque jour suffit son mal, SACI, *Bible, Évang. St Math.* VI, 34. || Se donner du mal, prendre de la peine. Il s'est donné beaucoup de mal pour faire réussir cette affaire. Que de mal nous nous donnons Pour tromper des infidèles! BÉRANG. *Chapons.* || Fig. Avoir du mal, bien du mal à faire une chose, la faire avec répugnance, avec chagrin. Il a eu bien du mal à vous quitter. || 11° Dommage, perte, calamité. La gelée a fait beaucoup de mal aux vignes. Quel mal nous fait sa vie? CORN. *Poly.* I, 4. Sur les coussins où la douleur l'enchaîne, Quel mal, dis-tu, vous fait ce roi des rois? BÉRANG. *Octavie.* || 12° Inconvénient. Il n'y a point de mal qu'elle médite un peu là-dessus, BALZ. liv. VII, lett. 47. Je ne saurais choisir un plus parfait berger; Tout le mal que j'y trouve est qu'il est étranger, RACAN, *Berger.* I, sc. 3, *Arténice.* Le mal est que dans l'an s'entremêlent des jours Qu'il faut chômer... LA FONT. *Fabl.* VIII, 2. Le mal est qu'en rimant, ma muse un peu légère Nomme tout par son nom, et ne saurait rien taire, BOIL. *Disc. au roi.* Le mal de changer est-il toujours moins grand que le mal de souffrir? MONTESQ. *Esp.* XIX, 18. Quel mal y aurait-il à prévenir un forfait par de l'indulgence pour une faiblesse? DIDER. *Claude et Nér.* I, 48. Quand on le découvrirait, le grand mal! est-il défendu d'aimer la campagne, la solitude? GENLIS, *Ad. et Théod.* t. III, p. 186, dans POUGENS. || Il n'y a que demi-mal, le mal est peu considérable. || 13° Paroles désavantageuses tenues sur quelqu'un ou quelque chose; et aussi interprétation défavorable donnée à quelque chose. C'est un homme qui prend tout en mal. La médisance tourne en mal les paroles innocentes. Pourquoi expliquer en mal ce qui est dit indifféremment? Qu'on parle bien ou mal du fameux cardinal; Ma prose ni mes vers n'en diront jamais rien; Il m'a fait trop de bien pour en dire du mal, Il m'a fait trop de mal pour en dire du bien, CORN. Ce poëme a tant d'illustres suffrages qui lui donnent le premier rang parmi les miens, que je me ferais trop d'importants ennemis si j'en disais du mal, ID. *Cinna, Exam.* Parbleu! tous les autres comédiens qui étaient là pour la voir [une pièce], en ont dit tous les maux du monde, MOL. *Critique,* 7. Avec ces premiers [les confesseurs] on est comme Mlle d'Aumale, on aime mieux dire du mal de soi que de n'en point parler, SÉV. 338. Le mal qu'on dit d'autrui ne produit que du mal, BOIL. *Sat.* VII. On m'a dit aujourd'hui du mal de la santé de M. d'Argenson; c'est le seul mal qu'on puisse dire de lui, VOLT. *Lett. Mme du Deffant,* 26 juill. 1764. Je serais fort étonné si le roi son père [de Frédéric II] revenait de sa maladie; il faut qu'il soit bien mal, puisqu'il est défendu en Prusse de parler de sa santé ni en bien ni en mal, ID. *Lett. d'Argenson,* 30 mars 1740. Dites, pour l'achever, du mal de la maison, GRESSET, *Méchant,* III, 9. La louange la plus flatteuse pour une jolie femme, c'est le mal qu'on lui dit de ses rivales, MARMONTEL, *Cont. mor.* à *fiac.* || On lit dans la Bruyère, VIII: Pensant mal de tout le monde, il n'en dit de personne. Il serait plus correct de dire: Pensant du mal de tout le monde. || 14° Mal, *adv.* Autrement qu'il ne faut. Quel espoir mal conçu te sépare de moi? Aurais-je de l'amour pour qui n'a point de foi? CORN. *la Place royale,* V, 8. Est-on sot, étourdi, prend-on mal ses mesures, On pense en être quitte en accusant son sort, LA FONT. *Fabl.* V, 11. Bien qu'au moins mal qu'il pût il ajustât l'histoire, Le loup fut un sot de le croire, ID. *ib.* XI, 6. Pour modérer leur folie au moins mal qu'il se pouvait, PASC. *Pens.* VI, 52, édit. HAVET. Un as mal à propos jeté, BOIL. *Sat.* X. Paix! crois-moi, ne parle guère; J'en sais qui, sans dire mot, N'ont pas mal fait leur affaire, CHAULIEU, *Dialogue entre deux perroquets.* Un amant en grand deuil a toujours son mérite; Et, quand, comme Carlin, on serait mal formé, Du moment qu'on hérite, on est sûr d'être aimé, REGNARD, *le Distr.* II, 7. Mais qui sait mal, n'apprendra jamais bien, J. B. ROUSS. *Épît.* II, 6. Vous ne pouvez plus être occupé à bien dire, quand vous êtes effrayé par la crainte de dire mal, MONTESQ. *Déf. Espr. lois,* part. 3. Pour bien assurer qu'une chose est mal, il faut voir en même temps qu'on pourrait mieux faire, VOLT. *Philos. Traité de métaph.* ch. II. Mais tremblez en formant ces nœuds mal assortis, ID. *Alz.* I, 4. Comment me prouverez-vous que ces mauvais penchants dont vous prétendez le guérir [l'enfant], ne lui viennent pas de vos soins mal entendus, bien plus que de la nature? J. J. ROUSS. *Ém.* II. || Mal, dans un sens négatif. Toutefois j'aurais tort de jeter dans les cœurs, L'avis étant mal sûr, de paniques terreurs, CORN. *Cid,* II, 7. Et nous aurions le ciel à nos vœux mal propice.... ID. *Hor.* V, 3. Et la vertu timide est mal propre à régner, ID. *Perthar.* IV, 3. Il semble qu'ils sortent d'ici mal satisfaits, MOL. *Préc.* 3. Qu'ils viennent essayer leur main mal assurée, RAC. *Brit.* IV, 3. || Mal fait, dont le corps est mal fait, qui a mauvaise tournure. Une personne aussi malfaisante que mal faite, BALZ. I, 340. || Substantivement. Peux-tu me conseiller de commettre un forfait, D'abandonner Lélie et prendre ce mal fait? MOL. *Sgan.* 2. || On écrit quelquefois en un seul mot : malfait. || Faire mal, exécuter d'une manière défectueuse. Il fait mal tout ce qu'il fait. || C'est mal dire, c'est s'exprimer d'une façon inexacte. Chardon de la Rochette.... se présente à l'Académie, qui toute d'une voix le refuse; non, c'est mal dire : on ne fit nulle attention à lui, P. L. COUR. *Lettre à messieurs de l'Académie.* || Cote mal taillée, voy. COTE. || Terme de blason. Mal taillé, se dit des pièces grossièrement dessinées. || Terme de chasse. Un animal est mal mené lorsqu'il a beaucoup couru et qu'il est sur ses fins. || Mal à l'aise, incommodé tant au physique qu'au moral. Mal à l'aise en présence d'une personne qu'il avait offensée. Pris dans un corps mal fait, où je suis mal à l'aise, V. HUGO, *le Roi s'amuse,* II, 2. || 15° Se mettre mal, s'habiller sans goût, voy. METTRE. || 16° Prendre mal une chose, s'en offenser. Il a mal pris la réponse qu'on lui a faite. || Prendre mal un passage, n'en pas saisir le véritable sens. || Parler mal, dire du mal. [Il] Parle bien de lui-même et mal de tout le monde, GRESSET, *Méchant,* IV, 6. || 17° Se trouver mal, tomber en faiblesse, en défaillance, et aussi éprouver du malaise. || Se trouver mal d'une chose, en éprouver du dommage, de l'inconvénient. || Mal en point, voy. POINT. || 18° Être mal avec quelqu'un, être brouillé avec lui. Je vous assure que ceux qui disent et qui écrivent que vous êtes mal avec moi sont mal instruits : vous n'y avez jamais été si bien, MAINTENON, *Lett. au card. de Noailles,* 24 mars 1706. C'est mon avis; si vous ne le suivez pas, nous n'en serons pas plus mal ensemble, ID. *Lett. à M. d'Aubigné,* t. II, p. 146, dans POUGENS. Il est vrai que j'étais née douce, et qu'avec le caractère que j'avais, rien ne m'aurait plus inquiétée que de me sentir mal dans l'esprit de quelqu'un, MARIVAUX, *Marianne,* 10e part. L'opinion publique, la créance de tous les ligueurs était qu'il fallait tuer son roi, s'il était mal avec la cour de Rome, VOLT. *Henr. Évén. sur lesquels elle est fondée.* || Mettre quelqu'un mal avec, le brouiller avec. Il était impossible de le mettre mal [Aristippe] avec eux [les rois], FÉN. *Aristippe.* || Se mettre mal avec quelqu'un, se brouiller avec lui. || Être mal en cour, n'avoir pas la faveur du prince. Ce sont apparemment mes ennemis, madame, qui vous ont fait ces contes; ils vont criant que je suis mal en cour, VOLT. *Taureau blanc,* 3. || Fig. Trop mal avec la fortune pour pouvoir en soutenir la dépense [d'une certaine existence], HAMILT. *Gramm.* 6. || N'être pas mal avec une dame, se dit dans un style cavalier pour faire entendre qu'on a touché son cœur. Je suis venu à la campagne, me dit-il, pour faire plaisir à la maîtresse de la maison, avec laquelle je ne suis pas mal, MONTESQ. *Lett. pers.* 48. || 19° Être mal, être malade. || Être très-mal, être en grand danger. Sa fille a été très-mal, SÉV. 36. J'ai pu vous dire, madame, j'ai été très-mal, je le suis encore, parce que la chose est vraie, et parce que l'expression est très-conforme à nos décisions académiques; ce *le* signifie évidemment: je suis très-mal encore; ce *le* signifie toujours la chose dont on vient de parler, VOLT. *Lett. Mme du Deffant,* 20 mars 1775. || Être au plus mal, être dans un état désespéré. || 20° Être mal, être dans une mauvaise situation, se mettre mal, se mettre dans une mauvaise situation. Tout le fruit qu'on en cueille est de se mettre mal, Et d'avancer par là les desseins d'un rival, MOL. *le Dép.* I, 2. Vous voilà mal, ce me semble, si j'en crois l'apparence, ID. *Tart.* V, 1. Nous sommes mal, monsieur, dans nos affaires [il s'agit de la possibilité d'une arrestation], ID. *Mis.* IV, 4. Ceux qui sont mal dans leurs affaires, PASC. *Prov.* VIII. Nous ne sommes pas si mal que nos ennemis le croient, et que nous le disons souvent nous-mêmes, MAINTENON, *Lett. au duc de Noailles,* 2 mai 1705. Ce libraire était mal dans ses affaires; M. de Voltaire lui prêta dix mille livres, VOLT. *Comment. œuvr. aut. Henr.* || Être mal en, être peu pourvu de. Un de leurs citoyens, Noble, à ce que l'on dit, mais un peu mal en biens, CORN. *le Ment.* V, 1. Vous voilà bien mal en preuves, PASC. *Prov.* XVI. || Être mal en, signifie aussi que ce qu'on a est mauvais. Il est mal en femme. Tous [les amants de Pénélope] s'écrièrent que Télémaque était bien mal en hôtes : l'un, dirent-ils, est un mendiant, et l'autre nous donne des extravagances pour des prophéties, FÉN. t. XXI, p. 469. || 21° Dans le langage familier, être mal se dit pour exprimer que le visage est laid, que la tournure est laide. Cette jeune fille est mal. Cette jeune fille n'est pas mal. || On le dit aussi des choses. Ce vin n'est pas mal. Ce thème n'est pas mal. || 22° Pas mal, se dit familièrement pour approuver quelque chose. Pas mal, vraiment. Pas mal, pour un barbare, VOLT. *Dict. phil. Dieu.* || Dans le langage familier, pas mal signifie aussi en assez bon nombre, en assez grande quantité. Il n'y avait pas mal de curieux à ce spectacle. Pour une jeune fille, elle n'en sait pas mal; De ces ruses d'amour la croirait-on capable? MOL. *Éc. des maris,* II, 8. Tu n'es pas mal impertinent, BARON, *Homme à bonnes fort.* I, 5. Après quelques plaintes sur la fausseté des calomnies et l'indécence des outrages répandus dans un mémoire signé, dit-on, Beaumarchais Malbête [Me Malbeste était l'avocat de Beaumarchais], le gazetier de France entreprend de se justifier par un petit manifeste signé Marin, qui n'est pas Malbête, BEAUMARCH. *Supplém. au 1er mém. à cons.* note 1. || Proverbes. Mal vit qui ne s'amende pas, c'est-à-dire il vient un temps où il faut se résoudre à changer de vie. || Mal sur mal n'est pas santé, se dit en parlant de plusieurs afflictions et infortunes qui arrivent coup sur coup. || Chacun sent son mal, se dit en se plaignant de quelque affliction secrète dont on ne veut pas dire la cause, et aussi en signifiant qu'on se fait seul idée du mal qu'on ressent. || Aux grands maux les grands remèdes. || Mal d'autrui n'est que songe, c'est-à-dire on est bien moins touché du mal d'autrui que du sien propre.

— REM. Avec un participe présent, le participe s'accorde si *mal* est devant, et reste invariable si *mal* est après. Des personnes mal pensantes, des personnes pensant mal. Et qu'il est aux enfers des chaudières bouillantes Où l'on plonge à jamais les femmes mal vivantes, MOL. *École des femmes,* III, 2.

— HIST. Xe s. Elle n'ont eskoltet les mals conseilliers, *Eulalie.* Ne aiet niuls male voluntatem contra sem peer [contre son pair], *Fragm. de Valenc.* p. 469. Do paganis e do mals christianis, *ib.* E sis [si les] penteiet [repentait] de cil mal que fait habebant, *ib.* || XIe s. Dès or [il] comence le consel que mal prist, *Ch. de Rol.* XII. Mal seit del cuer [cœur] qui el piz [poitrine] se cuarde, *ib.* LXXXV. Come en Espaigne tu venis [vins] mal, seignur! *ib.* CCIV. Ne bien ne mal [il] ne respond [à] son nevu, *ib.* XV. Mult grant mal font et cil due et cil conte, *ib.* XXVIII. Il dist après : paien, mal aies-tu! *ib.* CXLIV. Ensemble avrum e le bien et le mal, *ib.* CLVII. De nos Franceis [il] va disant si male mots, *ib.* XCI. Male chançon n'en deit estre chantée, *ib.* CXI. || XIIe s. Cist maus [ce mal] est grois [grief], *Ronc.* 24. Qu'après nos mors n'en soit dit neguns mal, *ib.* 49. Si Deu plaist et je vif, je vous mettrai à mal, *ib.* 193. Quant je fui mal à [avec] Karion an vis fier, *ib.* 161. Vendus nous a par male traison, *ib.* 84 Onques en lor jouvente [ils] ne firent se mal

[illegible] *Sagnes*, III. Pour les bonté [je] le di, ne nul mal [je] n'i [illegible] [illegible] Por mal avoir, bien doi [illegible] mal vouloir, S'à la plus bele dou mont [du monde] mon cuer rent [je rends mon cœur], *ib.* IX. J'aim mieux ainsi soufrir et endurer Ces très douz [illegible] [illegible] [illegible] *Raoul de C.* [illegible]. || XIIIᵉ s. Et sachiés que nous ne venismes [illegible] ci pour mal faire, mais pour vous aidier et [illegible], VILLEH. LXVIII. Vostre cler vis [visage], [illegible] flor de lis, Est si alés ore de mal en [illegible] *Romanc.* p. 108. Si qu'ele fait les [illegible] pour maus [méchants] tenir, HUES DE LA FERTÉ, *Romanc.* p. 184. Car li vilains le dist, et s'est vertés [c'est vérité], Que trop vient tost qui mal doit aporter, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 492. Il establi les eves de la mer Rouge aussi comme en un boucel [outre, *in utre*], si que mal ne firent au pueple qui passoit, *Psautier*, fᵒ 93. De deux maux doit en [on] prandre lou meilleur, *Merlin*, fᵒ 65, recto. Et Berte le reçoit, qui mal n'i a pensé, *Berte*, XV. [Ele] Prent pour Dieu plus en gré tous les maus qu'ele endure, *ib.* XLII. Car ele n'ot nouvele qui en mal ne se mue, *ib.* LXXX. Mal semble que je soie de lignage royal, *ib.* XXVI. Dame, ce dit Margiste, de male heure sui née, *ib.* LXXXII. Et li baron se partirent et ralerent cascuns [chacun] en sa tere à mesaise de cuer [cœur], pour çou qu'il n'avoient mie acompli lor volenté et avoient aquis la male amour la roine, *Chr. de Reins*, p. 189. Mariages est maus [mauvais] liens, *la Rose*, 8871. Et plus en gré sunt receü Li biens dont l'en a mal eü, *ib.* 2614. Quant il pleut le soir et fait mal tens de nuit, JOINV. 220. Par male avanture, au tourner que je fiz ma teste.... ID. 258. Taillebourc, qui siet sus une male riviere que l'on appele Tarente [Charente], ID. 206. Quant aucuns est trovés mors, et il n'apert sor li nul signal pour lequel le [la] mors li soit venue, on doit mix [mieux] croire qu'il soit mort de mal d'aventure qu'autrement, BEAUM. LXIX, 14. Bestes mues n'ont nul entendement, qu'est biens ne qu'est maus [mal], ID. LXIX, 6. || XIVᵉ s. Et avecques ce ils voient que les fortunes d'unes meismes [illegible] sont variables et sont males et après [illegible], ORESME, *Eth.* 23. Se aucun fiert sanz ce que il soit courcié [courroucé], il fait plus mal que celui qui fiert pour ce qu[illegible] [illegible] Mal de l'heure que l'ac[illegible] *Chastelain de Couci*, v. 3593. || XVᵉ s. Sachez que monseigneur d'Anjou me veut grand mal pour la garnison de Lourdes que vous tenez, FROISS. II, III, 10. Par saint Denis, repondirent les chevaliers, sire, vous dites voir ; et mal ait qui fuira, ID. I, I, 327. Les choses iront si mal que les Turcs et les Tartares conquerront toute Grece et convertiront à leur loi, ID. II, III, 25. Et [illegible] par trop boire.... ils avoient.... si mal [illegible] testes que ils ne se pouvoient aider tout le jour, ID. II, III, 34. Je deconfirai Jean Lyon sans coup ferir, et le metrai si mal du comte, qu'oneques n'en fut si bien que il en sera mal, ID. II, II, 53. [illegible] considéré, ne veoient-ils point de mal à lui demander ... ID. II, III, 19. Et quand on dit à Clisson ce qu'il falloit qu'il feist.... ou autrement il seroit en grand danger de sa vie, il luy feit [illegible] l'accorder, JUVEN. DES URS. *Charles VI*, 1397. J'ai [illegible] fois ouy dire : qui le bien laisse et le mal prent, il fait follie à escient, *Perceforest*, t. IV, fᵒ 112. Ne peut chascun nel maintenir qui veult, Ne pour nul grief ne doit à mal tourner : Fay ce que dois et aviengne que peut, E. DESCH. *Ball. Fais ce que dois.* Le roy, à qui il suffisoit d'avoir [illegible] [illegible] Qui bien ne mal ne peut souffrir à grant honneur ne peut venir, *J. de Saintré*, p. 136, dans LACURNE. || XVIᵉ s. Mal pense, qui ne repense, H. EST. *Précellence*, p. 187. Ores me seul courroucez ennemis, Ne [illegible] [illegible] si maigre, qu'à male peine pou[illegible] nourrir ceulx qui le labouroient, ID. *ib.* 42. Il luy fait mal de veoir ceste belle [illegible] *Thém.* 63. Une [illegible] fois il dit en mesme lieu tous les maulx du monde de luy, ID. *Caton*, 31. La vie n'est de soy ny bien ny mal ; c'est la place du bien et du mal, MONT. I, 88. J'en feus si mal, que j'en cuiday remourir, ID. II, 58. Ho, dist-il, vous n'estes tant mal que vous dictes ; non, ou je suys bien trompé à vostre physiognomie, RAB. *Pant.* II, 21. Ha, malemort, nous as-tu tollu le plus parfaict des hommes ! [illegible] *ib.* II, 30. Le mal faut plus fort que les remedes, ID. *ib.* IV, 17. De choses mal acquises le tiers hoir ne jouira, ID. *ib.* III, 1. Non pas par mal [par méchanceté], mais en se jouant, *Nuits de Straparole*, t. I, p. 118, dans LACURNE. D'aucuns feust nommé le mal de Naples, la grosse verolle ; les uns l'ont appelé le mal françois, et plusieurs autres noms a eu la dite maladie ; mais de moi, je l'appelle le mal de celui qui l'a, *Hist. du chev. Bayard*, p. 58, dans LACURNE. Il [le duc d'Orléans, fils de François Iᵉʳ] alloit plus viste que monsieur le Dauphin son frere, il estoit prompt, bouillant, et aimant à faire tousjours quelque petit mal, BRANT. *Cap. fr.* t. I, p. 340, dans LACURNE. À peine endure mal qui ne l'a appris, COTGRAVE. Il est tost deceu qui mal ne pense, ID. Tel se plaint qui n'a point de mal, ID. Autant pleure mal batu que bien batu, ID. Mal fait qui ne parfait, ID. Mal poise qui ne contrepoise, ID. Mal soupe qui tout disne, ID. Qui mal entend mal respond, ID. Mal se joue qui fiert [frappe] la joue, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 343. À mal faire n'y gist qu'amende [réparation], ID. *ib.* p. 344.

— ÉTYM. Wallon, *mâ*, *mau* ; bourguig. *maul* : *quique maule foteugne*, quelque mauvaise fortune ; *mau*, un mal ; picard, *mau* ; Berry, *c'est une male affaire* ; *mau*, un mal ; provenç. *mal*, *mau* ; espagn. *mal* ; portug. *mão*, et adv. *mal* ; ital. *malo*, et adv. *male* ; du lat. *malus*. Il y a dans le sanscrit *mala*, sale, avare, *malina*, sale, noir, mauvais ; ces sens conduisent à *malus* ; le sens primitif est noir, sale ; il y faut donc rattacher μέλας, μέλανος, noir.

† **MALAC** (ma-lak), *s. m.* Étain de Malac, espèce commerciale d'étain qui a la forme d'un chapeau, LEGOARANT.

— ÉTYM. Abréviation de *Malacca*.

MALACHITE (ma-la-ki-t'), *s. f.* Pierre précieuse, dont la couleur, tirant un peu sur celle de la mauve, tient le milieu entre celle du jaspe et celle de la turquoise, et qui est un cuivre carbonaté vert, fourni par la nature en stalactites solides et opaques. On pourra voir au cabinet du roi les superbes morceaux de malachites soyeuses cristallisées et mamelonnées, dont l'auguste impératrice des Russies a eu la bonté de me faire don, BUFF. *Min.* t. VIII, p. 63.

— ÉTYM. Μαλαχίτης, de μαλάχη, mauve, à cause de la couleur.

MALACIE (ma-la-sie), *s. f.* || 1° Terme de médecine. Dépravation du goût, avec désir de manger des substances qui sont peu alimentaires ou qui ne le sont pas du tout, et qui même répugnent ordinairement ; elle ne diffère pas du pica. || 2° Synonyme de ramollissement, chez quelques auteurs.

— ÉTYM. Lat. *malacia*, défaut d'appétit, proprement mollesse d'estomac, de μαλακία, mollesse, μαλακός, mou.

† **MALACO....** préfixe qui signifie mou et qui vient du grec μαλακός ; comparez le lat. *mollis*, mou ; sanscr. *mlâi*, languir, s'amollir, se faner.

† **MALACODERME** (ma-la-ko-dèr-m'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a la peau molle. || *S. m.* Les malacodermes, tribu de la famille des coléoptères.

— ÉTYM. *Malaco....*, et δέρμα, peau.

† **MALACOLOGIE** (ma-la-ko-lo-jie), *s. f.* Traité sur les mollusques ou animaux mous.

— ÉTYM. *Malaco....*, et λόγος, traité.

† **MALACOPTÉRYGIEN, IENNE** (ma-la-ko-pté-ri-jiin, jiè-n'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a des nageoires [illegible] || *S. m. pl.* Les malacoptérygiens, poissons [illegible] tous ceux dont les rayons des nageoires, sauf l'antérieur, sont formés de [illegible] articulées qui les rendent mous.

— ÉTYM. *Malaco....*, et [illegible]

† **MALACOSARCOSE** (ma-la-ko-sar-kô-z'), *s. f.* Terme de médecine. État de mollesse du système musculaire.

— ÉTYM. *Malaco....*, et σάρξ, chair.

† **MALACOSOME** (ma-la-ko-so-m'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a le corps mou.

— ÉTYM. *Malaco....*, et σῶμα, corps.

† **MALACOSTÉOSE** (ma-la-ko-sté-ô-z'), *s. f.* Terme de médecine. Ramollissement des os.

— ÉTYM. *Malaco....*, et ὀστέον, os.

† **MAL[illegible]** [illegible], *adj.* Terme de zoologie. Animal [illegible] brea, dont la peau est [illegible] || *S. m. pl.* [illegible]

— ÉTYM. [illegible]

MALA[illegible] [illegible], *adj.* Terme de [illegible] inusité d'émollient. || *S. m.* Les [illegible]

— ÉTYM. [illegible]

MALADE (ma-la-d'), *adj.* || 1° Qui a quelque altération dans sa santé. Il était déjà malade de la maladie dont il est mort. Qui ne sent point son mal est d'autant plus malade, CORN. *Rodog.* III, 4. [illegible] au lit malade, en meurt de jalousie, ID. *Théod.* I, 1. Qui fait le plus de bruit n'est pas le plus malade, ID. *Perthar.* III, 3. Mais, monsieur, mettez la main à la conscience : est-ce que vous êtes malade ? MOL. *Mal. imag.* I, 5. Quand je vous écris de grandes lettres, ma chère enfant, vous avez peur que cette application ne me fasse malade, SÉV. 20 [illegible] 1677. Je vous dirai que nous regardons la fatigue de venir par les chaleurs et par la diligence comme une chose terrible, et qui pourrait vous faire malade, ID. 8 juill. 1676. Que me sert, en effet, qu'un admirateur fade Vante mon embonpoint, si je me sens malade ? BOIL. *Ép.* IX. Je suppose qu'une belle princesse, qui n'aura jamais entendu parler d'anatomie, soit malade pour avoir trop mangé, trop dansé, trop veillé, trop fait tout ce que font plusieurs princesses, VOLT. *Dict. phil. Maladie.* J'aimerais mieux qu'il fût quelquefois malade que sans cesse attentif à sa santé, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || Malade de, qui a telle ou telle partie affectée. Malade de la poitrine. Malade de corps et d'esprit. || Malade à mourir, extrêmement malade. Quoi ! vous n'êtes point malade à mourir comme je vous ai vue ! ah ! ma bonne, je suis trop heureuse, SÉV. 21 juin 1671. || Avoir l'air malade, paraître malade. || Ironiquement et fig. Le voilà bien malade, se dit de quelqu'un qui [illegible] se plaint de quelque mal léger. Vous voilà bien malades d'avoir un méchant rôle à jouer, MOL. *Impromptu*, 1. Ce ne sont plus rien que des [illegible] des fantômes, des façons de chevaux. — Les voilà bien malades ! ils ne font rien, ID. *l'Avare*, [illegible] Comment ! elle consent à t'épouser ? — La voilà bien malade ! MARIV. *Jeux de l'am. et du has.* III, 7. [illegible] voilà bien malade ; il faut servir les grands ; On arrive souvent plus par son ridicule Que l'on ne plaît par ses talents, VOLT. *Prude*, prol. || 2° Il se dit, au même sens, des animaux. Un cheval malade de la [illegible] Mon chien est malade. Les vers à soie sont malades cette année. || Les plantes, étant vivantes, sont malades comme les animaux. La vigne est malade. Les cerisiers ont été, à différentes reprises, malades dans les environs de Paris. || Les fruits et les produits végétaux sont malades aussi. [illegible] malades. Tomates malades. || Enfin on l'applique à certains produits végétaux altérés. Ce vin est malade, a la couleur malade. || 3° Qui a [illegible] que altération pathologique, en parlant des parties du corps. Les climats chauds rendent [illegible] le foie malade. Il a les poumons malades. Appliquer le remède à la partie malade. Ne me touchez pas la main droite, c'est la main malade. || 4° Avoir l'esprit malade, être un peu fou. [illegible] quelque chose enfin pour mon esprit malade, CORN. *Théod.* I, 1. Un fou rempli d'erreurs, que le trouble accompagne, Et malade à la ville ainsi qu'à la campagne, En vain monte à cheval [illegible] *Ép.* V. || 5° Malade se dit quelquefois, dans le langage familier, pour exprimer qu'une chose a reçu quelque atteinte, est en mauvaises conditions [illegible] [illegible] est bien malade ; les fonds manquent [illegible] que le ministère a un fort parti contre lui et [illegible] est malade. Amour fit une gambade, Et le petit scélérat Me dit : pauvre camarade, Mon arc est en bon état, Mais ton cœur est bien malade, LA FONT. *Imit. d'Anacréon.* || Cet habit, ce [illegible] est bien malade, c'est-à-dire est en mauvais état. || 6° [illegible] Qui est affecté de quelque trouble, de [illegible] [illegible] dans la corruption des mœurs et dans la caducité de la nature : tout est faible, tout est malade dans les [illegible] des hommes, BALZ. *De la cour*, 6ᵉ disc. [illegible] [illegible] plus tranquillement malades, MASS. *Orais. fun. Villars.* || Un cœur malade, cœur troublé par quelque passion. Ainsi le cœur malade [illegible] compte toujours pour rien ce qu'il a le plus désiré [illegible] qu'il le possède, FÉN. *Tél.* XXIV. || L'âme malade, l'âme pécheresse. Les figures de l'Évangile pour l'état de l'âme malade sont des corps malades, PASC. *Pens.* [illegible], 469, éd. HAVET. || 7° *S. m.* et *f.* [illegible], celui dont la santé a subi quelque altération. Et lorsque le malade aime sa maladie, Qu'il a peine à souffrir que l'on y remédie [illegible] [illegible] [illegible] une grande compagnie que [illegible] des malades de France, [illegible] *Virg.* II, *épître*. Le médecin Tant-pis allait voir un malade Que visitait aussi son confrère Tant-mieux, LA FONT. *Fabl.* V, 12. Voilà une malade qui n'est pas tant dégoûtante, et je tiens qu'un homme [illegible]

sain s'en accommoderait assez, MOL. *Méd. malgré lui*, II, 6. Lorsque le médecin fait rire le malade, c'est le meilleur signe du monde, ID. *ib.* Est-il possible qu'on laisse comme cela un pauvre malade tout seul? ID. *Mal. imag.* I, 1. Je parlerai à Duchesne de votre petit médecin, à qui nous donnerons dans notre quartier quelques malades à tuer pour voir un peu comme il s'y prend, SÉV. 1er nov. 1680. ‖ Proverbes. Il n'en mourra que les plus malades, se dit quand on se moque d'un danger commun que menace plusieurs personnes, et c'est à peu près dans le même sens : Est bien malade qui en meurt. ‖ Il est fort malade, rien ne lui demeure à la bouche [par ironie, il se porte fort bien], LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 263.

— HIST. XIIe s. Et les malades reposer et baigner, *Ronc.* p. 180. Malalde, *Passion de J. C.* 116. ‖ XIIIe s. Comme cil qui rapareille le lit du malade por reposer, *Psautier*, f° 61. Et vint tout droit en Acre, et fist le malade et le mesaisié, et chemina dusques al hospital, *Chr. de Rains*, p. 107. ‖ XIVe s. Tout qui est malade, il n'est pas en sa volonté d'estre sain quant il lui plaira, ORESME, *Eth.* 71. ‖ XVe s. Le disent ainsi : que mallade riant meurt, et le plorant gharist, G. CHASTELAIN, *Chr. des ducs de Bourg.* I, 67. Quant il amende au malade, il emprie au mire [medecin], LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 263. ‖ XVIe s. Vespasien estant malade de la maladie dont il mourut, MONT. III, 59. À l'œil malade la lumiere nuit, COTGRAVE. La mort n'a point d'amy, le malade n'a qu'un demy, ID.

— ETYM. Bourguign. *malaide*; wallon, *maladd*; provenç. *mal apte*, *malaut*; anc. catal. *malaut*; catal. mod. *malalt*; anc. espagn. et anc. ital. *malato*; de la combinaison latine *male aptus*, mal apte (voy. APTE). On a objecté que l'italien devrait être *malatto*; mais il y a en effet *malattia*, et *malato* a été formé sur le verbe *ammalare*, rendre malade. On a objecté encore que le français devrait être *malate*; mais *malade* est une contraction facile de *malabde*. La formation de *malade* est analogue à celle de l'ancien français *rade*, du lat. *rapidus*, d'où *rabde*, puis *rade*, comme *malabde*, puis *malade*.

MALADIE (ma-la-die), *s. f.* ‖ 1° Altération dans la santé. Ils [deux médecins] triomphaient encor sur cette maladie : L'un disait : il est mort, je l'avais bien prévu; S'il m'eût cru, disait l'autre, il serait plein de vie, LA FONT. *Fabl.* V, 12. J'avais fort de craindre que l'air de Provence ne vous fît une maladie considérable! vous ne dormiez ni ne mangiez..., SÉV. 10 juill. 1677. Prière pour demander à Dieu le bon usage des maladies, *Opuscule de* PASCAL. Il [Pascal] disait au plus fort de ses douleurs.... : ne me plaignez point; la maladie est l'état naturel des chrétiens, parce qu'on est là comme on devrait toujours être, dans la souffrance des maux, dans la privation de tous les biens et de tous les plaisirs des sens, Mme PERIER, *Vie de Pascal.* La maladie qui se joue, comme il lui plaît, de nos corps, que le péché a donnés en proie à ses cruelles bizarreries, BOSS. 1er *sermon, Nativ. de la Ste V.* 3. Marie-Thérèse aussitôt emportée que frappée par la maladie, ID. *Mar.-Thér.* Le repos et la nourriture ne sont-ils pas de faibles remèdes de la continuelle maladie qui nous travaille? et celle que nous appelons la dernière, qu'est-ce autre chose, à le bien entendre, qu'un redoublement et comme le dernier accès du mal que nous apportons en naissant? ID. *le Tellier.* Après de grandes maladies causées par de grands travaux, ID. *ib.* Les fréquentes maladies le mirent souvent aux prises avec la mort : exercé par tant de combats, il en sortait toujours plus fort et plus résigné à la volonté divine, ID. *ib.* Frappé d'une horrible maladie, ID. *Hist.* II, 3. Mme la Dauphine, dans toute sa tribulation, n'est point sortie des mains de Dieu ni de l'ordre de sa Providence.... la maladie ou la santé lui devenaient indifférentes, FLÉCH. *Dauphine.* Les maladies de langueur sont d'autant plus rudes qu'on n'en prévoit pas la fin, ID. *Mme de Mont.* Dieu, qui imprime de temps en temps la terreur de ses jugements dans les cœurs des hommes par des punitions publiques, affligea la capitale de ce royaume d'une maladie contagieuse, ID. *ib.* Le nombre des maladies qui affligent le genre humain est si considérable, que nous manquons de termes pour les exprimer, VOLT. *Fragm. sur l'hist.* art. XXIII. ‖ Faire une maladie, être atteint d'une maladie. Il est singulier que je n'ai jamais fait de grandes maladies à la campagne, J. J. ROUSS. *Confess.* VI. ‖ Fig. et populairement. Faire une maladie, se dit pour faire quelque chose avec effort et malgré soi. Il fait une maladie toutes les fois qu'il rend un service. ‖ 2° La maladie attaque les animaux comme les hommes. L'art vétérinaire est la science des maladies des animaux domestiques. Les maladies des chevaux. Les maladies des vers à soie. ‖ Il se dit aussi des végétaux qui, étant vivants, peuvent devenir malades. La maladie des pommes de terre. L'oïdium, maladie de la vigne. ‖ Il se dit enfin de certains produits végétaux. Les différentes maladies du vin. Emploi de la caléfaction pour prévenir certaines maladies des vins. ‖ 3° Maladie, avec une qualification, sert à désigner différentes affections. Maladie d'Addisson, maladie bronzée, maladie dans laquelle la coloration de la peau devient noirâtre. ‖ Maladie bleue, voy. CYANOSE. ‖ Maladie de Bright, affection des reins appelée aussi néphrite albumineuse et albuminurie. ‖ Maladie des chiens, maladie du jeune âge, gastro-bronchite, coryza, fièvre muqueuse, morve des chiens, noms donnés à une maladie que les chiens contractent dans leur jeune âge, et qui est caractérisée surtout par un état catharral des membranes muqueuses. ‖ Maladie des chats, affection analogue à la maladie des chiens. ‖ Maladie convulsive, nom donné à une maladie des moutons qui a beaucoup de rapport avec l'épilepsie. ‖ Maladie pédiculaire, voy. PHTHIRIASE. ‖ Maladie du sang, maladie des bêtes à laine. ‖ Maladies saturniennes; on a donné jadis ce nom au scorbut, à l'hypocondrie, à la goutte vague. ‖ Maladie des Scythes, affection décrite par Hippocrate, laquelle attaquait les Scythes, et qui consistait principalement dans l'impuissance. ‖ Maladie de Sologne, dite aussi maladie rouge, mal rouge, maladie de sang, nom donné à une maladie des bêtes ovines. ‖ 4° Il s'emploie absolument quand on parle d'une épidémie. N'allez pas dans cette ville, la maladie y est. ‖ 5° Maladie du pays, mal du pays, nostalgie. Je vous dirai seulement qu'il [un diable] brûle d'impatience de revenir aux enfers. — Proserpine : C'est-à-dire qu'il a la maladie du pays, LEGRAND, *Belphégor*, II, 5. Je me sentais saisie par la maladie du pays, la plus inquiète douleur qui puisse s'emparer de l'âme, STAEL, *Corinne*, XIV, 3. ‖ 6° Fig. Ce qui trouble l'esprit, le cœur, les nations. Il n'y a rien que de divin dans les maladies qui travaillent les États, BALZ. *Socrate chrétien, Disc.* 8e. La maladie principale de l'homme est la curiosité inquiète des choses qu'il ne peut savoir, PASC. *Pensées*, VII, 17, éd. HAVET. Comme je ne pensais pas être dans cette maladie [trop grande confiance en son jugement], je m'opposais au remède qu'il me présentait, ID. *Entret. avec M. de Saci.* L'ardeur de leurs disputes insensées [des protestants anglais] est devenue la plus dangereuse de leurs maladies, BOSS. *Reine d'Anglet.* Comment notre âme ne jouirait-elle pas d'une grande tranquillité, après que la loi de Dieu a guéri toutes ses maladies? ID. *Sermons, loi de Dieu*, 3. La guerre, vous dis-je, est une maladie affreuse qui saisit les nations l'une après l'autre, et que la nature guérit à la longue, VOLT. *Dial.* 24. Cette maladie épidémique [la croisade] passa jusqu'aux enfants; il y en eut des milliers qui, conduits par des maîtres d'école et des moines, quittèrent les maisons de leurs parents, sur la foi de ces paroles: Seigneur, tu as tiré ta gloire des enfants, ID. *Mœurs*, 57. ‖ 7° Affection excessive pour quelque chose. Mme de Maintenon eut la maladie des directions, qui lui enleva le peu de liberté dont elle pouvait jouir, ST-SIM. 413, 176. La maladie des systèmes peut-elle troubler l'esprit au point de faire dire qu'un Suédois et un Nubien sont de la même espèce...? VOLT. *Singul. natur.* 29.

— HIST. XIIe s. E après ceo si chay [tomba] en maladie, *Machabées*, I, 1. ‖ XIIIe s. Souvent [ils] prient que Diex lui doint tel maladie.... *Berte*, LXXII. Sire, fis-je, jamais n'aurai Joie, se n'est par une chose, Que [car] j'ai dedans le cuer enclose Une moult pesant maladie, *la Rose*, 2909. Après ces choses desus dites avint, ainsi comme Dieu voult [voulut], que une grant maladie prist le roy à Paris, JOINV. 207. Or sevent [savent] crestyen toute no maladie [embarras, position critique], *Collect. de chron. belges inéd.* GACHET, *Gloss.* ‖ XVe s. Le roi Robert d'Escosse estoit devenu moult vieux et malade de la grosse maladie [la lèpre], FROISS. I, I, 28. ‖ XVIe s. Monseigneur connétable, ton filz est mort de maladie au camp, AMYOT, *Publ.* 27. Tard medecine est apprestée à maladie enracinée, COTGRAVE. Maladie et douleur se cognoist à la couleur, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 264. Maladies viennent à cheval et s'en retournent à pied, ID. *ib.* De grande maladie vient-on bien en grande santé, ID. *ib.*

— ETYM. *Malade*; bourg. *malaidie*; prov. *malaptia*; cat. *malaltia*; anc. esp. *malatia*; ital. *malattia*. À côté de *maladie*, il y avait *malage*, s. m., fort employé, et qui est simplement un dérivé de *mal*.

MALADIF, IVE (ma-la-dif, di-v'), *adj.* Sujet à être souvent malade. Une personne maladive. Une complexion maladive. Un enfant maladif. ‖ Fig. Il se dit de certaines affections de l'âme. Une curiosité maladive.

— HIST. XIIIe s. Quant vit qu'il fu si maladis.... DU CANGE, *maladia*. ‖ XIVe s. Les povres, les impotens, les maladifs ou contrefais, *Ménagier*, I, 6. Car qui de servir a la paine, En lui a santé maladive, J. BRUYANT, dans *Ménagier*, t. II, p. 6. ‖ XVIe s. La presente constitution de l'air est fort salubre et peu maladive, PARÉ, *Introd.* 13. Il estoit en ses premiers ans fort foible, gresle et maladif, AMYOT, *Démosth.* VI. Et lors voyans manifestement que le lieu leur estoit maladif, et mortel, ID. *ib.* Pesant et maladieu, je me sens à cette heure Au dangier de la mort.... MORIN, *Siége de Boulogne*, p. 34. Ainsi qu'un vieux guerrier maladif et cassé, DESPORTES, *Élégies*, I, 1. Cette maladifve curiosité, MONT. II, 243.

— ETYM. Dérivé de *malade*.

† **MALADIVEMENT** (ma-la-di-ve-man), *adv.* D'une manière maladive.

MALADRERIE (ma-la-dre-rie), *s. f.* Hôpital de lépreux, dit aussi léproserie. Les maladreries ou léproseries de Saint-Lazare semblent avoir été en Orient les premières maisons de refuge, CHATEAUB. *Génie*, IV, VI, 3.

— HIST. XIIIe s. Il fesoit donner aus poures esglises, à maladreries, à mesons Dieu, à hospitaulz, et à poures gentilz hommes et gentilz femmes, JOINV. 292. Les maladreries furent fondées sur aumosnes et pour le commun porfit, por desevrer les sains [bien portants] des enfers [malades] de liepvre, BEAUM. LVI, 4.

— ETYM. *Maladerie*, ou, avec une *r* épenthétique attirée par *ladrerie*, *maladrerie*, dérivé de *malade*; prov. *malautaria*. *Maladerie* s'est, dans certaines provinces, transformé et conservé en *maladière*.

MALADRESSE (ma-la-drè-s'), *s. f.* Défaut d'adresse. La maladresse d'un chasseur, d'un joueur de billard. ‖ Fig. La maladresse de ce diplomate a fait manquer la négociation.

— ETYM. *Mal*, et *adresse*; bourguig. *maulaidresse*.

MALADROIT, OITE (ma-la-droi, droi-t'), *adj.* ‖ 1° Qui n'est pas adroit. Il est maladroit dans tout ce qu'il fait. Avoir la main maladroite. La nouveauté de ces visages barbares et de ces grands corps maladroits nous pourrait donner de l'étonnement, BALZ. liv. II, lett. 9. L'on dit de soi qu'on est maladroit, LA BRUY. XI. ‖ Cheval maladroit, cheval qui choisit mal les endroits où il met le pied en marchant. ‖ 2° Fig. Qui n'a pas d'habileté. Il a été maladroit, et a choqué son protecteur. Démarches, paroles maladroites. Il faut être bien maladroit pour calomnier l'inquisition, et pour chercher dans le mensonge de quoi la rendre odieuse, VOLT. *Mœurs*, 140. ‖ 3° *S. m.* et *f.* Un maladroit, une maladroite. Et s'il avait affaire à quelque maladroit, CORN. *Poly.* V, 1.

— ETYM. *Mal*, et *adroit*; bourguig. *maulaidroi*.

MALADROITEMENT (ma-la-droi-te-man). D'une manière maladroite. Il s'y est pris maladroitement. Il s'est maladroitement excusé.

— ETYM. *Maladroite*, et le suffixe *ment*.

† **MALAGA** (ma-la-ga), *s. m.* Nom d'un très-bon vin de liqueur, ainsi nommé de Malaga en Espagne, où on le récolte.

† **MALAGMA** (ma-la-gma), *s. m.* Terme de pharmacie. Médicament topique qui a la vertu de ramollir. ‖ Se dit aussi de toute espèce de topique mou.

— ETYM. Μάλαγμα, de μαλάσσειν, amollir, qui se rattache à μαλακός.

MALAGUETTE (ma-la-ghè-t'), *s. f.* Voy. MANIGUETTE.

MALAI, AIE (ma-lè, lê), *s. m.* et *f.* ‖ 1° Nom d'un peuple qui habite dans les îles de l'Asie orientale. ‖ 2° *S. m.* Le malai, langue très-répandue dans ces îles. ‖ Plusieurs écrivent malais, et quelques-uns disent la langue malaise.

† **MALAIRE** (ma-lè-r'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport à la joue. ‖ Os malaire ou os de la pommette, petit os irrégulièrement quadrilatère. ‖ Apophyse malaire, éminence rugueuse située sur la partie externe de l'os maxillaire supérieur.

— ETYM. Lat. *mala*, joue, qui est peut-être une contraction de *maxilla*, mâchoire.

MALAIS, voy. MALAI.

† **MALAISANCE** (ma-lè-zan-s'), *s. f.* Terme vieilli. Défaut d'aisance.

— HIST. XVIe s. À cause de la malaisance du lieu, on ne pouvoit ni fouir ni chasser aucunes mines, tant la place estoit commandée, AMYOT, *Rom.* 27.

— ETYM. *Mal*, et *aisance*.

MALAISE (ma-lè-z'), *s. m.* || 1° État de mal-être. [L'homme heureux] Sans jamais en [illegible] malaise éprouver, MALH. I, 4. Le [illegible] des besoins s'exprime par des signes, quand le secours d'autrui est nécessaire pour y pourvoir, J. J. ROUSS. *Ém.* I. Les climats froids produiront des hommes moins ardents que d'autres, mais plus laborieux, plus actifs, plus vigoureux par leur complexion, plus entreprenants par l'impulsion du malaise, MARMONTEL, *Élém. litt. Œuv.* t. VIII, p. 382, dans [illegible]. || 2° Particulièrement. État de souffrance du corps sans maladie caractérisée. || 3° Il se dit aussi d'un état de souffrance morale. Il éprouva du malaise en se trouvant devant celui qu'il avait offensé. C'est déjà un bien que de dissiper ce malaise, [illegible] *Hist. anc.* III, 26. || 4° Être dans le malaise, être à l'étroit, être mal dans ses affaires.

— HIST. XIII° s. Ceux qui estoient de l'arriere garde furent à grant malaise des Turcs [furent très-maltraités], JOINV. p. 58, dans LACURNE. Et si tres en malaise et si fort tourmentée, *Berte*, LXVIII. || XV° s. Et sachez que qui fust encrolé en ces croliercs, il eust trouvé à malaise qui lui aidast, FROISS. I, I, 37. Vous plaise nous escrire de vos nouvelles, et en quelle santé vous vous trouvez après les medecines qu'avez prises; car j'en suis à très grand malaise, GODEFROY, *Rem. sur l'hist. de Charles VII*, p. 896, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Mal*, et *aise*; bressan, *molèso*.

MALAISÉ, ÉE (ma-lè-zé, zée), *adj.* || 1° Qui n'est pas aisé, facile. Bien est-il malaisé que l'injuste licence Qu'ils prennent chaque jour d'affliger l'innocence, En quelqu'un de leurs vœux ne puisse prospérer, MALH. I, 2. Dites, dites, seigneur, qu'il est bien malaisé De céder ce qu'adore un cœur bien embrasé, CORN. *Tite et Bér.* II, 2. Il est malaisé de parler de vous, quand ce serait à vous-même, sans vous donner des louanges; malaisé de vous en donner sans vous déplaire, et plus malaisé encore de s'empêcher de vous en donner, SCARRON, *Lett. Œuv.* t. I, p. 220, dans POUGENS. S'il en faut faire autant afin que l'on me flatte, Cela n'est pas bien malaisé, LA FONT. *Fabl.* IV, 5. || Malaisé à, avec un infinitif. Pourquoi comptent-ils [les calvinistes] pour rien les doutes des autres aussi malaisés à résoudre que ceux des luthériens? BOSS. 5° *avert.* III, 43. L'auteur ne veut que de la vertu et de la probité qui sont si malaisées à rencontrer, VOLT. *Lett. Damilaville*, 27 mars 1767. || 2° Incommode, dont on ne peut user avec facilité. Un escalier malaisé. Dans un chemin montant, sablonneux, malaisé, Et de tous les côtés au soleil exposé, LA FONT. *Fabl.* VII, 9. || 3° Qui est à l'étroit dans sa fortune. Un riche malaisé. À ce discours, je sentis à merveille que j'étais avec une de ces beautés malaisées dont le meilleur revenu consiste en un joli visage, MARIVAUX, *Pays. parv.* part. 5. || Substantivement. Malaisé, si jamais il fut des malaisés: il a mangé son fait, TH. CORN. *D. César d'Avalos*, II, 4.

— HIST. XV° s. Bien quinze semaines il fut au lict d'une course de cheval, dont il eut la jambe malement malaisée, FROISS. liv. II, p. 278, dans LACURNE. || XVI° s. Et me semble plus miserable un riche malaysé, necessiteux, affaireux, que.... MONT. I, 344. L'aysé et le malaysé lui sont un [à Dieu], ID. II, 161. Il estoit vieux et malaisé de sa personne, [illegible] [illegible] est une fois logée en [illegible], elle est malaisée d'arracher, LANOUE, 69.

— ÉTYM. *Mal*, et *aisé*; bourguig. *maulaisé*. Le Berry a un verbe *malaiser*, mettre mal à l'aise, verbe d'ailleurs usité dans l'ancienne langue.

MALAISÉMENT (ma-lè-zé-man), *adv.* D'une manière malaisée. Un grand contentement malaisément [illegible], *Sat.* XII. Un cœur si généreux se rend malaisément, CORN. *Cid*, II, 7. Il y entre [dans la [illegible]] des [illegible], des [illegible] de grande perte, des révolutions d'États, et tout cela va malaisément avec la [illegible] que la [illegible] [illegible] à ce qui se passe sur la scène, ID. [illegible] [illegible] d'un empire, ID. *Toison d'or*, III, 4. Ah! qu'un front et qu'une âme à la tristesse en proie Feignent malaisément et le rire et la joie! A. CHÉN. *Élég.* 22. Les rois malaisément souffrent qu'on leur résiste, AN[illegible]

— ÉTYM. [illegible], et le [illegible]

† MALAMBO [illegible], *s. m.* Nom donné à une [illegible] qui a été apportée de Santa-Fé de Bogota, en 1806.

† MALAMIRIS (ma-la-mi-ris'), *s. m.* Nom spécifique [illegible] amalago aux Antilles, et qu'il ne faut pas confondre avec le poivrier amalago, qui est des Moluques, LEGOARANT.

† MALAMOQUE (ma-la-mo-k'), *s. m.* Nom que les marins donnent à une espèce d'albatros qui a tout le plumage d'un gris noir, avec le bec noir.

MALANDRE (ma-lan-dr'), *s. f.* || 1° Terme de médecine vétérinaire. Crevasse au pli du genou du cheval. || Il n'a ni suros ni malandres, se dit d'un cheval sain et net. || Fig. Tiennette n'a ni suros ni malandre, LA FONT. *Troq.* || 2° Nom que les charpentiers donnent à certains nœuds pourris qui se trouvent dans les bois à bâtir.

— HIST. XIV° s. Et gardez bien qu'il [le cheval] n'ait malandres; malandre est dedans le garret derriere, *Ménagier*, II, 2. Malandre veult estre lavé deux fois le jour de chault pissat ou chaude eaue, *ib.*

— ÉTYM. Lat. *malandrium*; Berry, *malandre*, s. m., maladie en général.

MALANDREUX, EUSE (ma-lan-dreû, dreû-z'), *adj.* Usité seulement dans cette locution: bois malandreux, bois dans lequel il y a des nœuds pourris (voy. MALANDRE).

— HIST. XI° s. Surz ne avogles ne contrait [contrefait] ne leprus, Nuls nen i at ki alget [aille] malendus, Cel nen i a kin report [qui en rapporte] sa dolur, *St Alexis*, CXI.

— ÉTYM. *Malandre*.

† MALANDRIE (ma-lan-drie), *s. f.* Espèce d'éléphantiasis.

† MALANDRIN (ma-lan-drin), *s. m.* || 1° Nom donné à des bandes de pillards qui, dans les longues guerres avec les Anglais, dévastèrent la France. La France était infestée par des brigands réunis, nommés malandrins; ils faisaient tout le mal qu'Édouard n'avait pu faire, VOLT. *Mœurs*, 77. || 2° Par extension, brigand, vagabond. Quand le chef des malandrins a bien tué et bien volé, il réduit à l'esclavage des malheureux dépouillés qui sont encore en vie, VOLT. *Philos. Dieu et les hommes*, 4.

— HIST. XV° s. Or regardez la nature des malandrins de ce pays [Naples], FROISS. II, II, 138. Ni aller ils [les Français] n'osoient [en Écosse], fors en grans routes, pour les malandrins du pays qui les attendoient au pas, ID. II, II, 236.

— ÉTYM. Ital. *malandro*, *malandrino*; probablement de *malandre*: proprement lépreux, une sorte de lèpre ayant été nommée *malandre*. Cependant Diez y voit une contraction de *mal-landrino*, *landra* signifiant en italien une coureuse.

MAL-APPRIS, ISE (ma-la-pri, pri-z'), *adj.* || 1° Au propre (acception vieillie), qui n'a pas reçu une éducation suffisante. Et la honte que j'ai d'être si mal-appris, RÉGNIER, *Sat.* I. Les enfants, indociles ou mal-appris, n'en voulaient plus croire leurs grands pères décrépits, BOSS. *Hist.* II, 2. || 2° Fig. Mal élevé, grossier, impertinent. || Substantivement. Un mal-appris, une mal-apprise.

— ÉTYM. *Mal*, et *appris*.

† MALAQUETTE (ma-la-kè-t'), *s. f.* Voy. MANIGUETTE.

† MALARIA (ma-la-ri-a), *s. f.* Nom que les Italiens donnent aux effluves paludéens producteurs des fièvres intermittentes et rémittentes. La malaria règne à Rome en automne.

— ÉTYM. Ital. *mala*, mauvais, *aria*, air.

† MALARMAT (ma-lar-ma), *s. m.* Nom vulgaire d'un poisson de la Méditerranée, le *péristédion cataphracte* (acanthoptérygiens), qui est la trigle cataphracte de certains auteurs, LEGOARANT.

— ÉTYM. *Mal*, et le provenç. *armat*, armé.

MALART (ma-lar), *s. m.* Le mâle des canes sauvages. || Canard domestique mâle, dans quelques départements.

— HIST. XIII° s. La vile seoit en un bas, Moult i ot gelines et cos, Anes [canards], malarz et jars [oies mâles] et oes [oies], *Ren.* 1273.

— ÉTYM. Origine inconnue. Picard, *maillard*.

† MALATE (ma-la-t'), *s. m.* Terme de chimie. Genre de sels qui sont produits par l'acide malique.

— ÉTYM. Voy. MALIQUE.

† MALAVENTURE (ma-la-van-tu-r'), *s. f.* Mauvaise aventure, [illegible].

— HIST. XV° s. Ils firent bonne chere sans penser à leur malaventure, LOUIS XI, *Nouv.* LX. || XVI° s. Bon guet chasse malaventure, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Mal* pour *male*, et *aventure*.

MALAVISÉ, ÉE (ma-la-vi-zé, zée), *adj.* Qui n'est pas bien avisé. C'est un homme [illegible]. Un [illegible], une [illegible].

— HIST. XIV° s. Or s'en va Baudoins, li preus et li senés; Se li cuntes l'atent, il est mal avisé, *Baud. de Seb.* VI, 734. || XV° s. Retraitez vous, regart mal avisé, CH. D'ORL. *Rondel* 40. || XVI° s. Mal advisé ne fut jamais sans peine, LEROUX DE LINCY, *Prov.* I, II, p. 342. C'est pource qu'en ce temps c'est plus de honte d'estre Mal advisé qu'ingrat, mal pourvoyant que traistre, D'AUB. *Tragiques, Princes*.

— ÉTYM. *Mal*, et *avisé*. On a dit aussi *desavisé*.

† MALAXATION (ma-la-ksa-sion), *s. f.* Action de malaxer.

MALAXÉ, ÉE (ma-la-ksé, ksée), *part. passé* de malaxer. Une substance malaxée suffisamment.

MALAXER (ma-la-ksé), *v. a.* Terme de pharmacie. Pétrir des drogues pour les rendre plus molles, plus ductiles.

— HIST. XVI° s. Lorsque tu auras nettoyé ton petit emplastre, et malaxé, PARÉ, XI, 12.

— ÉTYM. Lat. *malaxare*, de μαλάσσειν, rendre mou, malaxer, qui tient à μαλακός, mou.

MALBÂTI, IE (mal-bâ-ti, tie), *adj.* Dont le corps n'est pas bien bâti, a une mauvaise tournure. Un homme malbâti. || Substantivement. Un grand malbâti.

— ÉTYM. *Mal*, et *bâti*.

† MALBECK (mal-bèk), *s. m.* Cépage très-productif.

† MALBOROUGH (mal-brou), *s. m.* || 1° Singe du Bengale. || 2° Espèce de serge. || 3° Houille en petits morceaux moins gros que des œufs.

— ÉTYM. *Malbrou*, héros de la célèbre chanson, confondu avec le général anglais *Marlborough*.

† MAL-BOUCHÉ, ÉE (mal-bou-ché, chée), *adj.* Voy. MAL-DENTÉ.

† MALCHANCE (mal-chan-s'), *s. f.* Mauvaise chance.

— ÉTYM. *Mal* pour *male* au féminin, et *chance*.

† MALCHUS (mal-kus'), *s. m.* || 1° Sorte de coutelas. Et tous ces ennemis vaincus Par le tranchant de son malchus, SCARR. *Virg.* dans LE ROUX, *Dict. comique*. || 2° Nom donné dans le XVII° siècle à un demi-confessionnal qui n'avait qu'une oreille.

— HIST. XVI° s. Malchus, qui eut l'oreille coupée et auquel depuis on a osté son nom pour le donner à une sorte de glaive, H. EST. *Apol. d'Hérod.* p. 440, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Malchus*, personnage nommé dans l'Évangile, à qui Pierre coupa une oreille.

† MALCOMPLAISANT, ANTE (mal-kon-plè-zan, zan-t'), *adj.* Qui n'est pas complaisant, qui manque de complaisance.

— ÉTYM. *Mal*, et *complaisant*. *Malcomplaisant* est très-usité dans le parler genevois.

MALCONTENT, ENTE (mal-kon-tan, tan-t'), *adj.* || 1° Qui n'est pas content. Le galant [le renard] aussitôt Tire ses grègues, gagne au haut, Malcontent de son stratagème, LA FONT. *Fabl.* II, 15. Afin que personne ne soit malcontent, PASC. *Prov.* [illegible]. Les flots de la mer ne sont pas plus agités que ne procédé [de Mme de la Troche] avec moi; elle est contente et malcontente dix fois par semaine, SÉV. 15 avr. 1672. Le roi avait dit à madame de M[illegible] d'un air de colère, qu'il était très-malcontent des ducs, ST-SIM. 128, 157. || Substantivement. Un malcontent. || Il se dit surtout de ceux qui ont des griefs contre le gouvernement. Comme la cour ne manquait point de malcontents, le duc d'Elbœuf, le duc de Brissac et le marquis de la Boulaye [illegible] les premiers au parlement, LAROCHEFOUCAULD, *Mém.* [illegible]. || 2° À la malcontent, s'est dit d'une espèce de coiffure qui consistait à porter les cheveux [illegible] ainsi que les portaient les malcontents du XVI° siècle, parti qui se forma un peu après la Saint-Barthélemy et se groupa autour du duc d'Alençon.

— REM. Ce mot vieillit; mécontent l'a remplacé.

— HIST. XV° s. Puisque je n'y ay [illegible], je iray jouer au malcontent [sorte de jeu de [illegible]], *Rec. de farces*, etc. p. 289. || XVI° s. [illegible] l'estroite espargne de son pere, AMYOT, *Péricl.* 10. Le Mustapha contrefait, ralliant tous les mal-contens, en fit une juste armée, D'AUB. *Hist.* I, 113.

— ÉTYM. *Mal*, et *content*.

† MAL-DENTÉ, ÉE (mal-dan-té, tée), *adj.* Terme de vétérinaire. Cheval [illegible], cheval chez lequel une mauvaise disposition des dents, une usure trop lente ou trop rapide, empêchent d'apprécier l'âge.

— ÉTYM. *Mal*, et *dent*.

MALDISANT, ANTE (mal-di-zan, zan-t'), *adj.* Qui aime à dire du mal des autres. || Substantivement. Un maldisant, une maldisante.

— REM. Ce mot vieillit; médisant l'emporte.

— ÉTYM. *Mal*, et *disant*.

† MALDONNE [illegible], *s. f.* Action de se tromper en donnant les cartes. J'ai fait une maldonne, je perds la main [illegible]! — Non,

monsieur, répondit froidement Maurice en étalant son jeu sur la table, j'ai six cartes; il y a maldonne, SCRIBE, *Maurice*, § VIII.

— ÉTYM. *Mal*, et *donner*.

MÂLE (mâ-l'), *s. m.* || 1° Celui qui appartient au sexe caractérisé physiologiquement par la présence du principe fécondant. Le mâle et la femelle. Substitution faite de mâle en mâle. Cette tutelle était donnée aux plus proches parents par mâle, MONTESQUIEU, *Espr.* VII, 13. Le mâle influe en général plus que la femelle sur la production [chez l'homme], puisqu'il donne son sexe au plus grand nombre, BUFF. *Quadrup.* t. VIII, p. 23. Le mâle dans la soubuse est, comme dans les autres oiseaux de proie, considérablement plus petit que la femelle, ID. *Ois.* t. I, p. 304. || Familièrement. Un beau mâle, un homme de belle et vigoureuse apparence. Mazet était beau mâle, LA FONT. *Mazet.* Qui est-ce qui doit le savoir de nous deux, beau mâle? VADÉ, *Nicaise*, sc. 5. || C'est un laid mâle, un vilain mâle, c'est un homme malfait et difforme. || Il a la gorge noire, c'est un franc mâle, se dit d'un homme vigoureux, par allusion aux moineaux qui ont la gorge noire. || Absolument. Un mâle, un homme vigoureux au physique et au moral. Danton était d'abord, et avant tout, un mâle; il y avait en lui du lion et du dogue, beaucoup aussi du taureau, MICHELET, *Révolution*, t. IV, p. 94. || 2° *Adj.* Qui appartient au mâle. Perdrix mâle. Dans les batailles on ne détruit que l'espèce mâle, toujours plus nombreuse que la femelle; mais, dans les massacres faits pour la religion, les femmes sont immolées comme les hommes, VOLT. *Mœurs*, 180. Il naît environ un seizième d'enfants mâles de plus que de femelles, BUFF. *Hist. anim.* ch. 4. || Terme de botanique. Fleurs mâles, celles qui n'ont que des étamines sans pistil. || Encens mâle, voy. OLIBAN. || 3° Par extension, ayant l'apparence de la force qui convient au sexe masculin. Une figure mâle. Malgré le froid des ans, dans sa mâle vieillesse.... VOLT. *Œdipe*, IV, 1. Dans ses traits doux et fiers une mâle beauté Semblait joindre la grâce à la sévérité, DELIL. *Trois règn.* I. || Fig. Mon esprit en conçoit une mâle assurance, CORN. *Hor.* II, 1. La vertu la plus mâle en perd toute vigueur, ID. *Polyeucte*, II, 1. Il [Valens] oppose, non plus une molle prudence, Mais un courage mâle, ID. *Théod.* V, 6. Ô mâle cœur de fille! ô vertu non commune Qui pour rien ne se rend aux coups de la fortune! ROTROU, *Antig.* IV, 3. Ils [les lecteurs] verront [dans les Sentiments de l'Académie sur le Cid] un style mâle et vigoureux, dont l'élégance n'a rien de gêné ni de contraint, PELLISSON, *Hist. Acad.* III. ....Conclus avec moi Que la pauvreté mâle, active et vigilante, Est, parmi les travaux, moins lasse et plus contente Que la richesse oisive au sein des voluptés, BOIL. *Ép.* XI. Il y eut, dans le grand parlement convoqué par Henri [Henri VIII d'Angleterre, 1529], des esprits mâles qui déclarèrent hautement qu'il ne fallait croire ni à l'Église de Rome ni aux sectes de Luther et de Zuingle, VOLT. *Mœurs*, 136. Admirons le génie mâle de Corneille; mais, pour la perfection de l'art, connaissons ses fautes ainsi que ses beautés, ID. *Comm. Corn. Rodog.* V, 6. J'estime en un soldat cette mâle fierté, ID. *Tancr.* I, 3. Dites-nous, célèbre Arouet, combien vous avez sacrifié de beautés mâles et fortes à notre fausse délicatesse, et combien l'esprit de la galanterie si fertile en petites choses vous en a coûté de grandes, J. J. ROUSS. *Disc. rétabl. des sciences.* Mâles concerts, DUCIS, *Oscar*, I, 2. Mâles travaux, ID. *Abufar*, I, 4. || 4° Dans les beaux-arts, mâle se dit de ce qui est très-expressif, énergique, grave, imposant. Des contours mâles. Un pinceau mâle. Architecture d'un caractère mâle. || 5° Terme d'architecture. Proportions mâles, les proportions de l'ordre dorique, ainsi nommées parce que, selon Vitruve, ces proportions sont modelées sur celles de l'homme, comme les proportions de l'ordre ionique l'ont été sur celles de la femme. || 6° En termes de grammaire, mâle se dit quelquefois pour masculin, et femelle pour féminin. Mâle aussi dangereux que femelle maligne [en parlant de l'équivoque, alors du genre masculin et du genre féminin], BOIL. *Sat.* XII. || 7° Terme de marine. Bâtiment mâle, bâtiment qui résiste bien à la lame et n'embarque pas d'eau. || La mer est mâle lorsqu'elle est couverte de lames élevées. || *S. m. pl.* Nom des gonds portant les mamelons qui entrent dans les anneaux des femelots. || 8° Le mâle, la partie des forces, ciseaux ou tenailles, qui est mobile. || 9° Dans les meubles, et surtout dans les cabinets de Henri II, il y a mâle et femelle, parce qu'on se sert, pour les incruster, d'ivoire découpé; dans une partie ce qui est découpé est remplacé par le noir de l'ébène, dans l'autre c'est le blanc de l'ivoire qui reste. || Proverbe. Mariage d'épervier, la femelle vaut mieux que le mâle, parce que, en effet, parmi les éperviers, le mâle est le plus faible et le pire.

— HIST. IXe s. Si mulier et mascol simul bibent, *Ms. de St-Pétersbourg, de morbis mulierum.* || XIIe s. De là s'en ala Judas en Maspha, et là prist, et ocsist tos les mascles que il trova, *Machab.* I, 5. || XIIIe s. Tele estoit la coustume dou pays que li daerains [dernier] enfans a tout, s'il n'i a hoir malle, *Chr. de Rains*, 191. Si comme s'il avient que une feme a deus enfans marles jumiax, et li ainsnés en veut porter l'ainsneece, BEAUM. XXXIX, 31.

— ÉTYM. Picard, *merle*; wallon, *mâie*; Hainaut, *marlo*, jeune mâle; namur. *maul*; provenç. *mascle*; esp. *macho*; ital. *maschio*; du lat. *masculus*, qui, d'après Lassen, *Ind. Alterth.* t. I, p. 520, est de même famille que le zend *mashja*, *machjâka*, abréviation du sanscrit *manushia*, viril, de *manu*, homme.

† **MALÉATE** (ma-lé-a-t'), *s. m.* Terme de chimie. Sel produit par la combinaison de l'acide maléique avec une base.

MALEBÊTE (ma-le-bê-t'), *s. f.* || 1° Proprement, bête cruelle que la faim ou la rage fait sortir des bois, et qui dévore ce qu'elle rencontre. || Monstre imaginaire qui, dit-on, parcourait la nuit les rues de Toulouse. || 2° Fig. Une personne dangereuse. C'est une malebête qu'un chicaneur. || 3° Terme de mer. Hache à marteau, qui sert particulièrement à pousser l'étoupe en calfatant un vaisseau.

— ÉTYM. *Male* au féminin, et *bête*.

† **MALEBOUCHE** (ma-le-bou-ch'), *s. m.* Personnage du roman de la Rose. || Par extension, mauvaise langue.

— HIST. XIIIe s. Avec ces deux est Malebouche, Qui ne suefre que nus [nul] i touche [à la rose], *la Rose*, 3046. || XVIe s. Je tomberois en la male bouche de tous, PASQ. *Recherches*, IX, p. 794, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Male* au féminin, et *bouche*.

† **MALEBRANCHISME** (ma-le-bran-chi-sm'), *s. m.* Doctrine de Malebranche, philosophe idéaliste, auteur du système de la vision en Dieu.

† **MALEBRANCHISTE** (ma-le-bran-chi-st'), *s. m.* Partisan de la doctrine de Malebranche. Jamais malebranchiste ne l'a été plus parfaitement, et, comme on ne peut l'être à ce point sans une forte persuasion des vérités du christianisme, et, ce qui est infiniment plus difficile, sans la pratique des vertus qu'il demande, M. Renau suivit le système jusque-là, FONTEN. *Renau.* Les cartésiens croient aux idées innées; les malebranchistes s'imaginent voir tout en Dieu; et les sectateurs de Locke disent n'avoir que des sensations, CONDIL. *Art. de rais.* I, 4.

MALÉDICTION (ma-lé-di-ksion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Vœu pour qu'il arrive du mal à quelqu'un. Il l'exterminera pour jamais de toutes les tribus d'Israël, selon les malédictions qui sont contenues dans ce livre de la loi et de l'alliance du Seigneur, SACI, *Bible, Deutéron.* XXIX, 21. Ces terribles malédictions que Jésus-Christ a prononcées dans son Évangile: Malheur à vous qui riez... BOSS. *Reine d'Anglet.* Dieu, qui voyez mon trouble et mon affliction, Détournez loin de moi sa malédiction, RAC. *Ath.* V, 7. Les malédictions des fripons sont la gloire de l'homme juste, J. J. ROUSS. *Confess.* X. Éloignez-vous de moi, enfant ingrat et dénaturé; je vous donne ma malédiction, DIDER. *Père de famille*, II, 6. || Familièrement. La malédiction est sur cette maison, c'est-à-dire le malheur paraît attaché à cette maison. || Il y a de la malédiction là-dessus, se dit quand on voit qu'une chose ne réussit pas, sans que la cause en soit apparente. Il faut donc qu'il y ait quelque malédiction sur la litière, SÉV. 20 mai 1672. || 2° Malheur, revers, insuccès. Je demande de n'être pas abandonné aux douleurs de la nature sans les consolations de votre esprit [ô Seigneur]; car c'est la malédiction des Juifs et des païens, PASC. *Prière pour le bon us. des mal.* XI. L'Église, hors laquelle il n'y a que malédiction, ID. *Lett. à Mlle de Roannez*, 5. Une malédiction que Dieu a toujours attachée au crime, MASS. *Carême, Vocat.* Tout ce que j'ai fait de bien a toujours été pour moi une source de malédictions, VOLT. *Zadig*, 8.

— HIST. XIIe s. Puis ot dou [pour ce] mariage mainte maleiçon, *Sax.* III. || XVe s. En enjoignant que qui beniroit lui, fust beneïst, et qui le maudiroit, fust rempli de maleisson, CHR. DE PISAN, *Hist. de Ch. V*, III, 71. Temps sans douceur et de maloisson, E. DESCHAMPS, *Ball. du temps présent.* || XVIe s. Si tu n'obeis à la voix du Seigneur, toutes ces maledictions viendront sur toy, tu seras maudit en la cité, maudit au champ, LANOUE, 10. Malediction sur vous qui... ID. 71. Helas! j'eusse esté heureux et plus qu'heureux, si jamais cette malediction d'amour ne me eut encombré, *l'Amant ressuscité*, p. 509, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *maledictio*, *maldicio*; esp. *maldicion*; ital. *maledizione*; du lat. *maledictionem*, de *maledicere*, de *male*, mal, et *dicere*, dire. *Malédiction* a été refait postérieurement sur le latin; l'ancienne forme est *maleiçon*.

MALEFAIM (ma-le-fin), *s. f.* Faim pressante. M. de Marsan mourut enragé de malefaim par une paralysie sur le gosier qui l'empêcha d'avaler, ST-SIM. 314, 101.

— ÉTYM. *Male* au féminin, et *faim*.

MALÉFICE (ma-lé-fi-s'), *s. m.* Pratique superstitieuse employée dans le dessein de nuire aux hommes, aux animaux, ou aux fruits de la terre. Un des maléfices les plus célèbres dans l'histoire est celui dont voulut se servir Robert, comte d'Artois, pour faire mourir le roi Philippe le Bel et la reine sa femme; c'était un envoûtement. Eusèbe rapporte quantité de passages de Porphyre, où ce philosophe païen assure que les mauvais démons sont les auteurs des enchantements, des philtres et des maléfices, FONTEN. *Oracles*, I, 3. Je vous ai délivrés d'un cruel maléfice: Vous vous aimez encor malgré les envieux, J. J. ROUSS. *Dev. de vill.* 7.

— HIST. XIVe s. Et, par aventure, pourront Faire aucun vilain malefice, Dont il seront mis à justice, BRUYANT, dans *Ménagier*, t. II, p. 21. Malefices ou empoisonnement, ORESME, *Eth.* 145. || XVe s. [Les Gantois] ont fait tant de malefices [méfaits] contre moi et ma seigneurie que je suis tout tenu du recorder, FROISS. II, II, 60. || XVIe s. Une autre fois estant appelé en justice pour quelque autre malefice, il corrompit par argent.... AMYOT, *Cicéron*, 20.

— ÉTYM. Prov. *malefici*; esp. et ital. *maleficio*; du lat. *maleficium*, de *male*, mal, et *facere*, faire.

MALÉFICIÉ, ÉE (ma-lé-fi-si-é, ée), *adj.* || 1° Maltraité par l'effet de quelque maléfice, et, particulièrement, frappé d'impuissance. Les magiciens, si Dieu le permet, peuvent empêcher qu'un homme maléficié ou une femme maléficiée ne puisse engendrer son semblable, THIERS, *Superstitions*, ch. 16. Ceux qu'on appelait maléficiés étaient souvent réputés ensorcelés, VOLT. *Dict. phil. Impuissance.* || 2° Dans le langage familier. Maltraité par la nature, affligé par quelque maladie. J'étais hier au soir avec Mme de Sanzei et d'Hacqueville: je vis entrer Vassé; nous crûmes que c'était son esprit, c'était son corps très-maléficié, SÉV. 12 juin 1675. Je suis vieux, malade, borgne d'un œil et maléficié de l'autre, VOLT. *Lett. la Touraille*, 19 janv. 1767.

— HIST. XVIe s. Vous estes gras et replet: vous estes pesant et maleficié, *Sat. Mén.* 89. Des froids, maleficiés et ensorcelés, PARÉ, XVIII, 43. S'il y a convalescence, c'est une convalescence maleficiée, MONT. III, 272.

— ÉTYM. *Maléfice.*

MALÉFIQUE (ma-lé-fi-k'), *adj.* Terme d'astrologie judiciaire. Qui exerce une maligne influence, en parlant du prétendu pouvoir de certaines planètes et étoiles. Étoiles maléfiques.

— HIST. XVIe s. Devins, prophetes, malefiques enchanteurs, PARÉ, XIX, 31.

— ÉTYM. Lat. *maleficus*, de *male*, mal, et *facere*, faire.

† **MALEFORTUNE** (ma-le-for-tu-n'), *s. f.* Mauvaise fortune, fâcheux hasard. Si ce n'est ce matin que de malefortune Je fus en cette église, REGNIER, *Sat.* VIII.

— ÉTYM. *Male* au féminin, et *fortune*.

† **MALEGOUVERNE** (ma-le-gou-vèr-n'), *s. f.* Nom donné jadis à l'avant-cour des monastères, dans laquelle la règle n'est pas de rigueur.

— ÉTYM. *Male* au féminin, et *gouverne*.

† **MALÉIQUE** (ma-lé-i-k'), *adj. m.* Terme de chimie. Acide maléique, acide obtenu par la distillation de l'acide malique.

† **MALEMENT** (ma-le-man), *adv.* Terme vieilli. D'une manière fâcheuse, malheureuse. Et nous eût malement contraints De courir les pays lointains, SCARR. *Virg.* VII.

— HIST. XIIe s. Malement ai mon service emploié, *Couci*, VII. Dex! dit li rois, moult malement nous va, *Ronc.* p. 95.

— ÉTYM. *Male* au féminin, et le suffixe *ment*, provenç. *malamen*; espagn. et ital. *malamente*.

MALEMORT (ma-le-mor), *s. m.* Terme familier. Mort funeste et cruelle. Pour Maupertuis.... S'il fait un trou jusqu'au centre du monde, Si dans ce trou malemort le conduit, J'en suis fâché.... VOLT. *Lett. roi de Prusse*, juin 1759. Si vous suivez son

avis, vous mourrez tous de malemort, P. L. COUR. *Trad. d'Hérod.*

— HIST. XIII^e s. Et se nous le voulons croire, il nous fera tous morir de la male mort, *Chr. de Reins*, 139.

— ÉTYM. *Male* au féminin, et *mort*.

† **MALENCOMBRE** (ma-lan-kon-br'), *s. m.* Événement fâcheux, disgrâce. D. Japhet :... Malencombre Puisse arriver à qui me répond toujours oui, SCARR. *D. Japhet d'Arm.* II, 1. Pour empêcher que son fils N'ait comme lui le même malencombre, LA FONT. *la Coupe enchantée*, sc. 1.

— ÉTYM. *Mal*, et *encombrer*.

MALENCONTRE (ma-lan-kon-tr'), *s. f.* Mauvaise rencontre. Les œufs cassés et le poisson mort signifient malencontre, MOL. *Am. magn.* I, 2. J'ai, ce me semble, tout l'attirail de bonne fortune, Dieu nous garde de malencontre, BARON, *Homme à bon. fort.* IV, 11. Que malencontre avienne à qui fit naître en moi la curiosité! DANCOURT, *Céphale et Procris*, II, 13. ‖ On dit qu'un homme porte malencontre, quand on croit que c'est lui qui est cause d'un malheur qui nous arrive en sa présence. ‖ Proverbe. Qui se soucie, malencontre lui vient.

— REM. On l'a fait masculin : Vous voyez bien que nous voilà par là hors de tout malencontre, COULANGES, *Lett. à Mme d'Uxelles*, 3 oct. 1709, dans SÉV. t. X, p. 532, édit. RÉGNIER.

— HIST. XIII^e s. Et le roy dit que malencontre eust tele moquerie, JOINV. 250. ‖ XVI^e s. Plusieurs grandes et griefves malencontres, AMYOT, *Cam.* 34. Le plus malheureux malencontre, disoit un sage philosophe, est d'avoir autrefois esté heureux, *Contes de Cholières*, f° 159, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Mal*, et *encontre*.

MALENCONTREUSEMENT (ma-lan-kon-treû-ze-man), *adv.* Par malencontre, d'une façon malencontreuse.

— ÉTYM. *Malencontreuse*, et le suffixe *ment*.

MALENCONTREUX, EUSE (ma-lan-kon-treû, treû-z'), *adj.* ‖ 1° Qui est sujet aux malencontres. Je suis quelquefois assez malencontreuse pour dire quelque chose qui lui plaise; je voudrais que vous l'entendissiez me louer et me copier, SÉV. 68. Adieu, courrier malencontreux, REGNARD, *le Distr.* II, 1. Toutes les princesses malencontreuses qui furent jadis retenues dans des châteaux enchantés par des nécromans, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 13. ‖ Substantivement. Va, cesse tes efforts pour un malencontreux Qui ne saurait souffrir que l'on le rende heureux, MOL. *l'Ét.* V, 10. ‖ 2° Qui annonce ou qui cause du malheur. Leur prospérité.... est un objet funeste et malencontreux à toute la génération des hommes, BALZ. *le Prince*, ch. 21. Il y avait quelque sort jeté sur ce malencontreux animal [un cheval], SCARR. *Rom. com.* I, 20. .... Un sort malencontreux Conduit en cet endroit un grand troupeau de bœufs, BOIL. *Sat.* VI. Voici pour moi un jour bien malencontreux! BRUEYS, *Grondeur*, III, 10.

— HIST. XV^e s. Incroyables maux viennent spirituellement et temporellement pour ce miserable et malencontreux discort, GERSON, dans le *Dict.* de DOCHEZ. ‖ XVI^e s. Ceste feste se celebre ès jours malencontreux du mois de febvrier, AMYOT, *Rom.* 33. Ceste voix [le nom de la mort] leur sembloit [aux Romains] malencontreuse, MONT. I, 72. Il semble qu'il y ait aulcuns visages heureux, d'autres malencontreux, ID. IV, 224.

— ÉTYM. *Malencontre*.

† **MALENDURANT, ANTE** (ma-lan-du-ran, ran-t'), *adj.* Qui est peu disposé à endurer.

— HIST. XVI^e s. Malendurant, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Mal*, et *endurant*. *Malendurant* se dit dans le Berry.

MAL-EN-POINT (ma-lan-poin), *loc. adv.* En mauvais état de santé, de fortune, etc. Le cheval lui desserre Un coup : et haut le pied; voilà mon loup par terre, Mal-en-point, sanglant et gâté, LA FONT. *Fabl.* XII, 17.

— ÉTYM. *Mal*, *en*, et *point*.

MALENTENDU (ma-lan-tan-du), *s. m.* Parole ou action mal comprise. Par un malentendu [illegible] point de [illegible], SÉV. 168. Les disciples de [illegible] que cette force [illegible] des corps en mouvement [illegible] en raison composée du carré de la vitesse et de la pesanteur des corps, les [illegible], au contraire, ne mesuraient cette force que par la vitesse [illegible] par la masse, M. de Mairan expose le [illegible] avec beaucoup de [illegible] [illegible] [illegible]. Si de [illegible] malentendus [illegible] à [illegible] [illegible]. N'y a-t-il pas entre nous quelque malentendu qui vient peut-être de ce qu'il ne sait pas assez bien le français? STAËL, *Corinne*, I, 3.

— HIST. XVI^e s. Je ne m'estonne plus s'il y a des malentendus entre nous et les Anglois, puisque votre humeur est de preferer le particulier au public, SULLY, dans le *Dict.* de DOCHEZ.

— ÉTYM. *Mal*, et *entendu*.

MALEPESTE (ma-le-pè-st'), espèce d'interjection qui exprime la surprise. Malepeste du sot que je suis aujourd'hui! MOL. *l'Ét.* II, 5. Malepeste, le succulent petit dîner! MARIVAUX, *Paysan parv.* 1^re part. ‖ On dit aussi la malepeste. La malepeste, quel visage! SCARR. *Virg.* I. La malepeste soit du sot! ID. *Poés. div.* *Œuv.* t. VII, p. 184.

— ÉTYM. *Male* au féminin, et *peste*.

† **MALEPEUR** (ma-le-peur), *s. f.* Peur extrême et pressante. Le parlement disputa toutes choses, jusqu'au rang personnel, qu'il força le régent, de malepeur, de lui abandonner, ST-SIM. 427, 178.

— ÉTYM. *Male* au féminin, et *peur*.

† **MALERAGE** (ma-le-ra-j'), *s. f.* Désir violent. ‖ Mot vieilli.

— HIST. XVI^e s. Se sont laissez mourir de manie et malerage, *Cymb. mundi*, p. 63, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Male* au féminin, et *rage*.

† **MALESTAN** (ma-lè-stan), *s. m.* Cuve destinée à recevoir la sardine dans une saumure avant de la mettre en barils où elle doit être pressée, LEGOARANT.

MAL-ÊTRE (ma-lê-tr'), *s. m.* ‖ 1° État dans lequel on se sent en mauvaise disposition, où l'on a quelque souffrance sourde. Si vous leur épargnez toute espèce de mal-être, J. J. ROUSS. *Ém.* II. ‖ 2° État de celui qui n'est pas heureux. Il est clair, disais-je, qu'il faudrait choisir de n'avoir pas le sens commun, pour peu que ce sens commun contribue à notre mal-être, VOLT. *Hist. d'un bon bramin.* ‖ 3° Gêne de fortune. Elle [Madame de Maintenon] vécut très à l'étroit; ses appas élargirent un peu son mal-être, ST-SIM. 412, 163. Après avoir passé presque toute ma vie dans le mal-être, et souvent près de manquer de pain, J. J. ROUSS. *Conf.* IV.

— ÉTYM. *Mal*, et *être*.

MALÉVOLE (ma-lé-vo-l'), *adj.* Qui a de mauvaises intentions. Sous le bon plaisir du lecteur bénévole ou malévole, SCARR. *Rom. com.* II, 9. Montaigne.... Loin de tout frondeur malévole Doutait de tout impunément, VOLT. *Ép.* LXVI. Ce serait à tort que des doutes raisonnables, des observations dictées par le zèle, des expressions d'une noble franchise feraient naître l'idée d'une opposition malévole, BACHAUMONT, *Mém. secrets*, t. XXXIV, p. 352.

— ÉTYM. Lat. *malevolus*, de *male*, mal, et *volo*, je veux.

MALFAÇON (mal-fa-son), *s. f.* ‖ 1° Défauts qui se trouvent dans la façon d'un ouvrage. Un couvreur qui emploie de la tuile mal cuite, un charpentier qui met en œuvre du bois défectueux, un serrurier qui emploie du fer aigre ou cendreux, etc. sont accusés de malfaçon. ‖ 2° Tromperie, acquisition de profits malhonnêtes. Je me réduirai à marquer ici simplement les malfaçons sur les voitures et sur la distribution du sel soit en gros, soit en détail, VAUBAN, *Dîme*, p. 104.

— HIST. XIII^e s. Si les gardes du mestier treuvent aucun autre vice de malefaçon en aucune des œuvres, *Liv. des mét.* 94. ‖ XVI^e s. [Ordre de payement] pour avoir fait et refait à l'hostel de la ville pour les malfaçons que l'on dit estre es dits ouvraiges, *Bibl. des ch.* 5^e série, t. V, p. 142.

— ÉTYM. *Mal* pour *male* au féminin, et *façon*.

MALFAIRE (mal-fê-r'), *v. n.* Faire de méchantes actions. Se garder de malfaire, DESC. *Pass.* 158. S'il est quelque misérable état au monde où l'homme ne puisse pas vivre sans malfaire, J. J. ROUSS. *Ém.* III.

— REM. L'Académie dit qu'il n'est usité qu'à l'infinitif; mais rien n'empêcherait de l'employer en outre aux temps composés : il a malfait, etc.

— HIST. XIII^e s. La convoitise del monde qui tant a maufait, nes [ne les] lessa mie en pais, VILLEH. CXXVI.

— ÉTYM. *Mal*, et *faire*; provenç. *malfar*.

MALFAISANCE (mal-fe-zan-s'), *s. f.* Disposition à malfaire. Cet enfant est plein de malfaisance.

— ÉTYM. *Malfaisant*.

MALFAISANT, ANTE (mal-fe-zan, zan-t'), *adj.* ‖ 1° Qui se plaît à malfaire. Bertrand avec Raton, l'un singe et l'autre chat, commensaux d'un logis, avaient un commun maître. D'animaux malfaisants c'était un très-bon plat, LA FONT. *Fabl.* IX, 17. Pourvu qu'elles [illegible], elles croient pouvoir être malfaisantes, [illegible] *Serm.* I, [illegible]. [illegible], [illegible], mauvais plaisant, [illegible], hypocrite [illegible]. L'on ne voit point faire de vœux ni de pèlerinages pour obtenir d'un saint d'avoir l'esprit plus doux.... d'être plus équitable et moins malfaisant, ID. XIV. La mer était leur [aux Phéniciens] Typhon, un être malfaisant, VOLT. *Mœurs, Phén.* ‖ Substantivement. Crains les méchants, mais crains les malfaisants, VOLT. *Hypocr.* ‖ 2° Nuisible à la santé. Les moules sont quelquefois malfaisantes. Les Grecs, qui étaient si raffinés, n'ont-ils pas cru longtemps que la lune était ensorcelée, et que des magiciennes la faisaient descendre du ciel pour jeter sur les herbes une certaine écume malfaisante? FONTEN. *Mond.* 2^e soir.

— SYN. MALFAISANT, NUISIBLE. Être malfaisant, c'est faire du mal; être nuisible, c'est nuire. Faire du mal et nuire sont très-voisins; seulement, comme nuire c'est causer un dommage, on voit que malfaire est moins particulier que causer un dommage, puisque un mal peut être une douleur, un chagrin, un ennui, une humiliation.

— HIST. XII^e s. Livrez-nous, sire, le glouton malfaisant, *Roncisv.* 151. ‖ XIII^e s. Tout aussi li [illegible] qui est deboneres vers les malfesans de se [sa] [illegible], met cex qui vuelent vivre en pais en peril de mort, BEAUM. I, 4. ‖ XVI^e s. Entre ces chiens, y avoit un levrier fort mefaisant, DESPER. *Contes*, XX.

— ÉTYM. *Malfaire*; Berry, *maufaisant*.

† **MALFAIT, AITE** (mal-fè, fè-t'), *adj.* On écrit ordinairement en deux mots : mal fait (voy. FAIT, participe, au n° 2, et MAL, au n° 14). L'ancienne langue avait un substantif *maufait*, signifiant le diable.

MALFAITEUR (mal-fè-teur), *s. m.* Celui qui fait des actions punissables, qui commet des crimes. Il pourra poursuivre le malfaiteur pour des dommages et intérêts, MONTESQ. *Esp.* XXIV, 17. Les malfaiteurs [au lieu d'être mis à mort] ont été condamnés aux mines, aux travaux publics; leurs châtiments sont devenus utiles à l'État; institution non moins sage qu'humaine, VOLT. *Russie*, I, 8. Tout malfaiteur attaquant le droit social devient par ses forfaits rebelle et traître à la patrie; il cesse d'en être membre en violant ses lois, et même il lui fait la guerre; alors la conservation de l'État est incompatible avec la sienne, J. J. ROUSS. *Contr. soc.* II, 5.

— REM. L'Académie ne donne pas le féminin malfaitrice; mais rien n'empêche de le former et de l'employer.

— HIST. XII^e s. Eisi faitement [de cette sorte] malballi [maltraités], Mort o destruit o apovri Furent li maufaitur engleis, BENOIT, II, 1700. Tut li malfaitor serrunt esrascied [arrachés] si [illegible] que l'um ne pot nue main esracier, *Rois*, p. [illegible] ‖ XIII^e s. Et por ce ne doit nus lix [lieux] [illegible] tex [tels] malfeteurs, BEAUM. XI, 10. Il avoit [il y avait] tant de maulfeteurs et de larrons à Paris et en dehors, que tout le païs en estoit plein, JOINV. 207. ‖ XIV^e s. Selonc le forfet des maufeteurs, BERCHEURE, f° 29, *verso*. [Le diable] Joie ne puet avoir plus grant, quant puet atraire Les malfaicteurs à dire : diaules le me fit faire, *Girart de Ross.* v. 3127. ‖ XVI^e s. On ne pugnyt pas le malfaicteur pour le mal fait, mais pour exemple aux autres, qu'ils ne se enhardissent mais ayent crainte de mal faire, *Rozier histor.* I, 7.

— ÉTYM. Provenç. *malfaitor*, *malfachor*; espagn. *malhechor*; portug. *malfeitor*; ital. *malfattore*; du lat. *malefactorem*, de *male*, mal, et *facere*, faire.

MALFAMÉ, ÉE (mal-fa-mé, mée), *adj.* ‖ 1° Qui a une mauvaise réputation. ‖ On écrit aussi mal famé en deux mots, voy. FAMÉ. ‖ 2° *S. f. pl.* Les malfamées ou les malfamées, [illegible], dans les colonies, de quelques espèces d'euphorbes, qui n'ont point les propriétés malfaisantes des autres espèces.

— SYN. MALFAMÉ, DIFFAMÉ. Malfamé, qui n'a pas une bonne réputation; diffamé, qui est perdu de réputation.

— ÉTYM. *Mal*, et *famé*.

† **MALFORMATION** (mal-for-ma-sion), *s. f.* Terme de pathologie. Nom [illegible] qui comprend toutes les anomalies qui peuvent affecter le corps vivant.

— ÉTYM. *Mal* pour *male* au féminin, et *formation*.

MALGRACIEUSEMENT (mal-gra-si-eû-ze-man), *adv.* De mauvaise grâce. Après tant de bonté et de confiance que je vous ai témoignée, vous me refusez rudement et malgracieusement, SÉV. à d'Hérigoyen, 14 juin 1687.

— ÉTYM. *Malgracieuse*, et le suffixe *ment*.

MALGRACIEUX, EUSE (mal-gra-si-eû, eû-z'), *adj.* Qui a mauvaise grâce. Monsieur votre père, le plus malgracieux des hommes, m'a chassé de [illegible] malgré moi, MOL. *l'Avare*, II, 1.

— HIST. XIV^e s. Rudes, malgracieux jamais jour ne sera; Il bat, il fiert, il rue les enfans de degré, *Guesel.* 118. ‖ XVI^e s. Cil qui mieux aime par pitié Te faire don de la moitié Que prester le tout rondement

ment, Il n'est point trop malgracieux ; Mais c'est signe qu'il aime mieux Perdre la moitié seulement, MAROT, *Épigr. sur un mauvais rendeur.* L'un n'oublia rien aux persuasions, et l'autre à des refus mal gracieux, D'AUB. *Hist.* II, 430.

— ÉTYM. *Mal*, et *gracieux* ; Berry, *maugracieux*.

MALGRÉ (mal-gré), *prép.* || 1° Contre le gré de. Nous vous devions, seigneur, servir malgré vous-même, CORN. *Pomp.* III, 2. Princesse des oiseaux, il vous est fort facile D'enlever malgré moi ce pauvre malheureux, LA FONT. *Fabl.* II, 8. Et sa perfide joie éclate malgré lui, RAC. *Brit.* V, 6. Les œuvres des hommes ont péri malgré l'enfer qui les soutenait, l'œuvre de Dieu a subsisté, BOSS. *Hist.* II, 13. Bon physicien [Perrault], grand architecte, il encouragea les arts sous la protection de Colbert, et eut de la réputation malgré Boileau, VOLT. *Louis XIV, écrivains, Perrault.* On a remarqué que presque tous ceux qui se sont fait un nom dans les beaux-arts les ont cultivés malgré leurs parents, et que la nature a toujours été en eux plus forte que l'éducation, ID. *Vie de Molière.* || Malgré lui et malgré ses dents, ou malgré lui et ses dents, c'est-à-dire en dépit de tous ses efforts. Je veux qu'elle raisonne; et, quand il me plaira, Malgré vous et vos dents, elle raisonnera, TH. CORN. *Comt. d'Org.* V, 6. J'ai reçu le paquet que vous avez eu la bonté de m'envoyer ; je vous remercie tendrement, malgré vous et vos dents, de toutes les bontés que vous avez pour moi, VOLT. *Lett. Damilaville*, 8 mars 1768. || 2° Nonobstant, en parlant des choses qui s'opposent. Il est certain que j'aspirais au chef-d'œuvre de n'avoir aimé qu'un chien, malgré les maximes de M. de la Rochefoucauld, SÉV. 236. ... Un fragile bois [une idole] que, malgré mon secours, Les vers sur son autel consument tous les jours, RAC. *Ath.* III, 3. || Il a souvent la force de *quelque* joint à un adjectif. Malgré leur insolence [quelque insolents qu'ils soient], Les mutins n'oseraient soutenir ma présence, RAC. *Mithr.* IV, 6. Thraséas au sénat, Corbulon dans l'armée, Sont encore innocents malgré leur renommée, ID. *Brit.* I, 2. || Malgré tout, quoi qu'on fasse, quoi qu'il arrive. Malgré tout, vous ne réussirez pas. || 3° Malgré séparé du mot auquel il se rapporte. Malgré de vos rigueurs l'impérieuse loi.... CORN. *Andromède*, V, 2. Malgré de nos destins la rigueur importune, Le ciel met en nos mains toute notre fortune, ID. *Othon*, IV, 2. Cette inversion n'est tolérée qu'en poésie. || 4° Bon gré, mal gré, *loc. adv.* De gré ou de force (dans cette expression, on écrit toujours mal gré en deux mots). Bon gré, mal gré, vous payerez. || J. J. Rousseau a dit : bon gré mal gré moi : Mais enfin puisque cette édition se faisait bon gré mal gré moi.... *Conf.* XI, 2° part. Cette locution est inacceptable : du moins, bien qu'on dise malgré moi, on ne dit pas bon gré moi. || 5° Malgré que, *loc. conj.* signifiant quoique et usitée seulement avec le verbe *avoir*, de cette façon : malgré que j'en aie, malgré qu'il en ait, etc. en dépit de moi, en dépit de lui. Quand, malgré que j'en aie, amour me le découvre, RÉGNIER, *Élég.* II. Me voulez-vous toujours appeler de ce nom ? — Ah ! malgré que j'en aie, il me vient à la bouche, MOL. *Éc. des f.* I, 4. Madame.... tourne les choses d'une manière si agréable qu'il faut être de son sentiment, malgré qu'on en ait, ID. *Crit.* 3. Il faut se divertir, malgré qu'on en ait, SÉV. 247. Malgré qu'ils en eussent, BOSS. *Hist.* II, 12. Ô Richardson ! on prend, malgré qu'on en ait, un rôle dans tes ouvrages, DIDER. *Éloge de Richardson.*

— REM. 1. Malgré que, dans tout autre emploi que celui qui est indiqué ci-dessus, serait une faute ; et l'on ne peut dire : malgré qu'il ait agi ainsi, pour quoiqu'il ait agi ainsi. La raison en est que *malgré que* veut dire mauvais gré que, quelque mauvais gré que. || 2. Dans *malgré que*, il vaudrait mieux écrire en deux mots *mal gré que* ; car le sens est : mauvais gré que j'en aie. || 3. Malgré moi s'interprète par : avec le mauvais gré de moi. C'est la syntaxe de l'ancienne langue où le génitif latin était représenté par le cas régime, sans *de*. || 4. On a dit que *malgré lui et ses dents* est une corruption de *malgré lui et ses aidants*. C'est une erreur ; la locution se trouve dès le XIII° siècle.

— HIST. XII° s. Mais maugré eux [je] vous ai mon cuer [cœur] doné, *Couci*, XIV. || XIII° s. Maugré tous sains et maugré Dieu aussi Revient Quesnes, et mal soit il venans ! HUES D'OISI, *Romanc.* p. 103. Que vous le me tueilliez à force [un anneau donné] Maugré mien fere retenir, *Lai de l'ombre.* Par maintes fois si avenoit, Quant jusqu'à l'eglise venoit, Ariers venoit maugré ses dens, Que ne pooit entrer dedens, RUTEB. II, 113. || XIV° s. Amours de ses vertus si bien le pourveoit, Qu'il li estoit avis, se cent l en avoit, Maugré leurs dens devant bien lor escaperoit, *Baud. de Sebourg*, III, v. 843. Se tu ne fais de gré, tu le feras maugré toy, *Chron. de St Denis*, t. II, f° 47, dans LACURNE. Je ne descenderai de mon destrier de pris, Se malgré moi n'en vui à la terre flatis, *Guesclin*, 18248. || XV° s. Souffrez au moins que je vous serve, Sans vostre malgré desservir, AL. CHARTIER, p. 808. || XVI° s. L'homme peche volontairement, et non pas maugré son cœur ne par contrainte, CALV. *Inst.* 212. O Dieu, tire moy aucunement par force et maugré que j'en aye pour me faire volontaire, ID. *ib.* 224. Ce qui restoit fut pillé par les soudards, bon gré mal gré que l'on en eust, AMYOT, *Marcell.* 38.

— ÉTYM. *Mal*, et *gré*, c'est-à-dire mauvais gré ; pic. *margré, maugré* ; Berry, *maugré* ; bourguign. *maugrait* ; provenç. *malgrat* ; espagn. *mal grado* ; ital. *mal grado*.

MALHABILE (ma-la-bi-l'), *adj.* Qui n'est pas habile. Vous êtes bien malhabile d'avoir dit, d'avoir fait telle chose. Vous n'êtes point si malhabile que lui ; car encore voit-on le sujet de vos mécomptes, SÉV. 19 juin 1680. Je vous ai répondu par avance que je suis très malhabile en affaires, MAINTENON, *Lett. à Mlle de la Viefville*, 14 oct. 1705.

— HIST. XV° s. Mais tu estoy, Lyurgue, malhabile, Qui ne voulus qu'on beust vin en ta ville, BASSELIN, LIV.

— ÉTYM. *Mal*, et *habile*.

MALHABILEMENT (ma-la-bi-le-man), *adv.* D'une manière malhabile. Il s'est malhabilement comporté.

— ÉTYM. *Malhabile*, et le suffixe *ment*.

MALHABILETÉ (ma-la-bi-le-té), *s. f.* Manque d'habileté. Ce sont ceux-là [jardiniers] qui s'étudient à amuser le maître de quelques espérances de l'avenir, afin qu'il ne s'aperçoive pas de leur malhabileté pour le passé ou pour le présent, LA QUINTINIE, *Jardins*, I, 4. La comtesse de Roucy, toujours occupée de ses affaires que son humeur et sa malhabileté perdaient, ST-SIM. 39, 198.

— ÉTYM. *Mal* pour *male* au féminin, et *habileté*.

† **MALHERBE** (ma-lèr-b'), *s. f.* La dentelaire et le garou, dans quelques départements. Nous avons la malherbe et le trantanel, qui sont deux plantes d'une odeur forte dans leur emploi, qui croissent dans le Languedoc et dans la Provence, *Instr. gén. pour la teinture*, 18 mars 1671, art. 316.

— ÉTYM. *Mal* pour *male* au féminin, et *herbe*.

MALHEUR (ma-leur), *s. m.* || 1° Mauvaise destinée. Le malheur le poursuit. Tomber dans le malheur. Un malheur inconnu glisse parmi les hommes, Qui les rend ennemis du repos où nous sommes ; La plupart de leurs vœux tendent au changement, MALH. II, 1. On appréhende tout étant dans le malheur, TRISTAN, *Mort de Chrispe*, II, 3. Le malheur succède au bonheur le plus doux, CORN. *Hor.* V, 2. .... Mais dieux ! que vois-je ! ô ciel ! je suis perdu, Si j'ai tant de malheur qu'elle m'ait entendu, ID. *la Toison d'or*, III, 3. Enfin, n'en pouvant plus d'efforts et de douleur, Il met bas son fagot, il songe à son malheur, LA FONT. *Fabl.* I, 16. Rien n'accuse davantage une extrême faiblesse d'esprit que de ne pas connaître quel est le malheur d'un homme sans Dieu, PASC. *Pens.* IX, 1, éd. HAVET. Le malheur naturel de notre condition faible et mortelle, et si misérable que rien ne peut nous consoler lorsque nous y pensons de près, ID. *ib.* IV, 2. J'ai dit souvent que tout le malheur des hommes vient d'une seule chose, qui est de ne savoir pas demeurer en repos dans une chambre, ID. *ib.* Quand je songe à mon personnage, je crains toujours d'avoir des amis : il y a un malheur attaché à tout ce que je protége, MAINTENON, *Lett. à Mme de Caylus*, 6 fév. 1717. Titus, pour mon malheur, vint, vous vit et vous plut, RAC. *Bérén.* I, 4. || Le malheur des temps, les funestes conditions qu'une époque impose. Il en est [des crimes] quelquefois où des cœurs magnanimes Par le malheur des temps se laissent emporter, VOLT. *Marianne*, I, 2. || Jouer de malheur, n'avoir aucune chance favorable au jeu. || Fig. Jouer de malheur, éprouver une contrariété qui résulte du hasard. Je suis venu deux fois chez vous sans vous trouver, j'ai joué de malheur. || Être en malheur, avoir une mauvaise veine, au jeu ou en toute autre chose. Elle [Mme de Ludres] passa une nuit dans les champs, en faisant ce petit voyage, par un carrosse rompu, et tout ce qui arrive quand on est en malheur, SÉV. 23 juin 1677. || Les puristes du XVII° siècle condamnaient la locution être en malheur, et voulaient qu'on dit : j'ai bien du malheur, MARG. BUFFET, *Observ.* p. 64, 1668. || Porter malheur, se dit d'une personne ou d'une chose qui est censée causer du malheur. Je porte malheur aux affaires que je manie, RETZ, liv. VII, lett. 62. Tant il [Arnauld] porte de malheur aux opinions qu'il embrasse ! PASC. *Prov.* III. Hector : Vous devriez pourtant, en fonds comme vous êtes.... — Valère : Rien ne porte malheur comme payer ses dettes, REGNARD, *le Joueur*, III, 6. Oh ! je porte malheur à tout ce qui m'entoure, V. HUGO, *Hernani*, III, 4. || Avoir le malheur de, avoir la mauvaise chance de. Ceux qui auront le malheur d'être vos voisins, FÉN. *Tél.* XX. || Avoir le malheur de, est quelquefois un euphémisme pour dire : être assez mal doué. Il [Marivaux] avait le malheur de ne pas estimer beaucoup Molière, et le malheur plus grand de ne pas s'en cacher, D'ALEMB. *Élog. Marin.* || Familièrement. De malheur, se dit avec un substantif pour exprimer la crainte, l'aversion. Ce greffier de malheur est avec elle, DANCOURT, *Vacances*, SC. 7. || Pour le malheur de, au dommage de. L'Académie française est l'objet de l'ambition secrète ou avouée de presque tous les gens de lettres, de ceux même qui ont fait contre elle des épigrammes bonnes ou mauvaises, épigrammes dont elle serait privée pour son malheur, si elle était moins recherchée, D'ALEMBERT, *Préface des éloges.* || 2° Absolument. Le malheur, l'ensemble de la mauvaise destinée. Le malheur ne sortira jamais de la maison de celui qui rend le mal pour le bien, SACI, *Bible, Prov. de Salom.* XVII, 13. J'ai cru dans la retraite éviter mon malheur ; Le malheur est partout ; je m'étais abusée, VOLT. *Olymp.* II, 2. Le temps ne détruit que la fraîcheur et la beauté ; le malheur change l'expression de la physionomie, GENLIS, *Veill. du chât.* t. II, p. 398, dans POUGENS. Le malheur est moins dur à supporter qu'à craindre, DUCIS, *Oscar*, I, 2. Le malheur est rapide, et le cœur, tout faible qu'il est, ne doit pas se méprendre aux signes funestes d'une destinée irrévocable, STAEL, *Corinne*, XIV, 4. Les paroles, prononcées [par Napoléon] devant deux de ses généraux, étaient écoutées avec ce silence commandé par un ancien respect, auquel se joignait déjà celui qu'on devait au malheur, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IX, 8. || Les gens malheureux. Le malheur a sa honte et sa noble pudeur, DELIL. *Pitié*, I. || Poétiquement. Le malheur personnifié comme une sorte de divinité. Il dit : comme un vautour qui plonge sur sa proie, Le malheur, à ces mots, pousse un signe de joie Un long gémissement, Et, pressant l'univers dans sa serre cruelle, Embrasse pour jamais de sa rage éternelle L'éternel aliment, LAMART. *Méd.* I, 7. || 3° Événement fâcheux. J'ai cru sa mort pour vous un malheur nécessaire, CORN. *Pomp.* III, 2. La France le vit alors accompli par ces derniers traits et avec ce je ne sais quoi d'achevé que les malheurs ajoutent aux grandes vertus, BOSS. *Louis de Bourbon.* Maintenant qu'elle a préféré la croix au trône, et qu'elle a mis ses malheurs au nombre des plus grandes grâces, ID. *Reine d'Anglet.* Quand les malheurs nous ouvrent les yeux, nous repassons avec amertume sur tous nos faux pas, ID. *ib.* Si aujourd'hui je me vois contraint de retracer l'image de nos malheurs [les troubles de la Fronde], ID. *le Tellier.* Les malheurs sont souvent enchaînés l'un à l'autre, RAC. *Esth.* III, 1. Que tu seras heureux si tu surmontes tes malheurs et si tu ne les oublies jamais ! FÉN. *Tél.* II. Pour achever les malheurs de la Suède, son roi s'obstinait à rester à Démotica [en Turquie], VOLT. *Charles XII*, 7. Et c'est nous trop souvent qui faisons nos malheurs, M. J. CHÉN. *Fénel.* III, 2. Le malheur qui n'est plus n'a jamais existé, ID. *ib.* V, 2. Ici c'est ce vieillard que l'ingrate Ionie A vu de mers en mers promener ses malheurs, LAMART. *Méd.* I, 14. || Il arrivera malheur, se dit pour suggérer des craintes au sujet de quelque événement. Il arrivera malheur, vous dis-je, si vous n'y mettez la main. VOLT. *Lett. d'Argental*, 4 mai 1772. || Faire le malheur de, rendre malheureux. Cet homme a fait le malheur de sa famille. Cette beauté [Hélène] qui avait fait le malheur de tant d'hommes, FÉN. *Tél.* VIII. || Familièrement. Faire un malheur, causer un accident. || C'est un malheur, il est fâcheux. C'est un malheur que les hommes ne puissent d'ordinaire posséder aucun talent sans avoir quelque envie d'abaisser les autres, VAUVEN. *Max.* CCLXXXI. || Ironiquement et familièrement. Le grand malheur, c'est-à-dire il n'y a pas grand mal. Voyez le grand malheur ! quel tort cela vous fait-il ? CHAMPFORT, *Marchand de Smyrne*, SC. 6. On dit aussi : le beau malheur ! || 4° Malheur à, sorte d'imprécation. Malheur au temple, malheur à la ville [Jérusalem], malheur à tout le peuple ! à la fin il ajouta : malheur à moi-même ! et en

même temps il fut emporté d'un coup de pierre lancée par la machine, BOSS. *Hist.* II, 8. Malheur à la créature qui se plaît en elle-même et non pas en Dieu! ID. *ib.* II, 1. Ah! chrétiens, les grandes vérités! malheur à qui ne les croit pas; malheur à qui les croit et qui vit comme s'il ne les croyait pas! MASSILL. *Myst. Résurrect. de J. C.* t. I, p. 250. Malheur à vous, riches avares, malheur à vous, riches injustes; malheur à vous, riches orgueilleux; malheur à vous, riches insensibles! ID. *Myst. Nativité de J. C.* t. I, p. 30. Malheur donc à celui qu'une affaire imprévue Engage un peu trop tard au détour d'une rue [dans Paris]! BOIL. *Sat.* VI. Malheur aux cœurs ingrats et nés pour les forfaits, Que les douleurs d'autrui n'ont attendri jamais! VOLT. *Alz.* II, 2. || On le met aussi avec la préposition *sur.* Malheur sur eux et sur leurs enfants! || Malheur aux vaincus! c'est-à-dire les vaincus doivent subir la loi du vainqueur (c'est le *væ victis* que l'histoire met dans la bouche de Brennus vainqueur des Romains). || Par extension. Malheur aux vaincus! tant pis pour ceux qui souffrent de quelque accident ou malheur auquel d'autres échappent. || Malheur! s'emploie encore absolument comme exclamation. Malheur! c'est mon neveu! malheur! car si Roland Appelle à son secours, ce doit être en mourant, A. DE VIGNY, *le Cor.* Malheur! tous nos forfaits l'appellent, Tous les signes nous le révèlent, Le jour des arrêts solennels! V. HUGO, *Odes*, I, 9. || 5° Par malheur, *loc. adv.* Par l'effet d'un accident, d'un hasard malheureux. Un petit bout d'oreille échappé par malheur Découvrit la fourbe et l'erreur, LA FONT. *Fabl.* V, 21. Et c'est [le roi de Prusse] un autre Cideville [un ami de Voltaire], Qui par malheur est couronné, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 76. || Proverbes. À quelque chose malheur est bon, c'est-à-dire quelquefois une infortune nous procure des avantages que nous n'aurions pas eus sans elle. Quand le malheur ne serait bon Qu'à mettre un sot à la raison, Toujours serait-ce à juste cause Qu'on le dit bon à quelque chose, LA FONT. *Fabl.* VI, 7. || Un malheur amène son frère ou ne vient jamais seul. || Le malheur ou le diable n'est pas toujours à la porte d'un pauvre homme, c'est-à-dire la chance finit par se lasser d'être défavorable. || Il n'y a qu'heur et malheur en ce monde, c'est-à-dire il y a des gens qui réussissent là où d'autres se perdent.

— HIST. XIII° s. En mal eür, dist Refrangiers, Trop par estes adès maniers [habile], *Ren.* 2545. || XVI° s. Se ung malheur sur un homme se boute, L'aultre est à l'huys qui la sortie escoute, J. MAROT, p. 166, dans LACURNE. L'heur que j'avois s'est tourné en maleur : Malheureux est qui n'a aucun confort, MAROT, II, 335. 16600 escus, qui n'est pour un roy que quatre parties perdues à la paume, ou un malheur de deux heures au jeu de premiere, LANOUE, 281. Pour neant recule qui malheur attend, COTGRAVE. Un fol cerche son malheur, ID. Bienheureux le malheur qui croist la renommée! DESPORTES, *Amours d'Hippolyte*, 19, *Élégie.*

— ÉTYM. *Mal*, et *heur* (voy. HEUR); prov. *malahur.* L'ancienne langue avait le mot *malheurté*, très-usité.

† **MALHEURE (À LA)** (ma-leu-r'), *loc. adv.* qui s'écrit aussi à la male heure, voy. HEURE, n° 13.

MALHEUREUSEMENT (ma-leu-reû-ze-man), *adv.* || 1° D'une manière malheureuse. Il a vécu malheureusement. Vous aviez devant les yeux l'exemple de deux faux Démétrius, qui, ayant pris ce nom l'un après l'autre, avaient été reconnus pour ce qu'ils étaient et avaient péri malheureusement, FONTEN. *Dial.* 6, *Morts mod.* || 2° Par malheur. Il est arrivé malheureusement que... [illegible] ... dans [illegible] que la France tolérait alors, BOSS. *Louis de Bourbon.* || Quand malheureusement signifie par malheur, il peut se mettre au commencement de la phrase. Malheureusement il a vécu assez pour voir son nom déshonoré par ses enfants.

— ÉTYM. *Malheureuse*, et le suffixe *ment.*

MALHEUREUX, EUSE (ma-leu-reû, reû-z'), *adj.* || 1° Qui porte malheur (première acception déterminée par le sens propre de *mal heur*). Il est né sous une malheureuse étoile. Cette circonstance est d'un malheureux augure. Je suis tenté, mon cher philosophe, de croire avec messieurs de Port-Royal qu'il y a des jours, des mois et des années malheureuses, VOLT. *Lett. d'Alembert*, 2 juin 1772. || Ce joueur a la main malheureuse, c'est-à-dire on perd presque toujours après qu'il a donné les cartes ou qu'il les a coupées. || Avoir la main malheureuse, ne pouvoir toucher à rien sans le casser. || Fig. Avoir la main malheureuse, réussir mal dans tout ce qu'on entreprend. || Avoir la main malheureuse, se dit aussi d'un homme qui, ayant eu plusieurs duels, a tué ou blessé chaque fois son adversaire. || Populairement. Il est malheureux en fricassée, il ne réussit à rien. || Il est malheureux, il se noyerait dans un crachat. || 2° Qui ne réussit pas, qui a un insuccès. Concurrent malheureux à cette place insigne [le consulat], Votre orgueil l'attendait; mais en étiez-vous digne? VOLT. *Rome sauv.* I, 6. || 3° Qui n'est pas heureux. Ô malheureuse fille, Sur qui j'établissais l'espoir de ma famille; Ô race détestable et digne de son sort, ROTROU, *Antig.* IV, 2. On n'est jamais si heureux ni si malheureux qu'on se l'imagine, LAROCHEF. *Max.* 49. Quand je suis assez malheureuse de ne vous avoir plus, ma consolation toute naturelle, c'est de vous écrire, SÉV. 14 juin 1676. Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps mortel? BOSS. *Bourgoing.* Combien de fois a-t-elle remercié Dieu de deux grandes grâces : l'une, de l'avoir faite chrétienne.... l'autre, de l'avoir faite reine malheureuse! ID. *Reine d'Anglet.* Quand vous vous trouverez malheureux, songez aux plus malheureux que vous : la recette est infaillible, MAINTENON, *Lett. à d'Aubigné*, 20 oct. 1681. Le plus malheureux de tous les hommes est celui qui croit l'être; car le malheur dépend moins des choses qu'on souffre que de l'imagination avec laquelle on augmente son malheur, FÉN. *Tél.* V. On prétend qu'on est moins malheureux quand on ne l'est pas seul, VOLT. *Zadig*, 17. Malheureuse j'appris à plaindre le malheur, DELILLE, *Pitié*, IV. Mais, si nous ne vivons, ne mourons qu'une fois, Eh! pourquoi, malheureux sous de bizarres lois, Tourmenter cette vie et la perdre sans cesse? A. CHÉN. *Élég.* XXXIII. || Fig. et familièrement. Être malheureux comme les pierres, être habituellement malheureux ou être extrêmement malheureux (les pierres étant foulées par les pieds de tout le monde). || 4° Affligeant, digne de pitié, en parlant des choses. Sa mort a été malheureuse. Une vie malheureuse. Que peut-on imaginer de plus malheureux que de ne pouvoir conserver la foi, sans s'exposer au supplice? BOSS. *Reine d'Anglet.* Et moi je suis venu, détestant la lumière, ... Et m'acquitter, seigneur, du malheureux emploi Dont son cœur expirant s'est reposé sur moi, RAC. *Phèdre*, V, 6. || Passion malheureuse, passion dont l'objet ne répond pas aux désirs de celui qui l'éprouve. || 5° Funeste, fâcheux, préjudiciable. Une année, une époque malheureuse. Une guerre malheureuse. Que je vous connais bien, mon père, et que j'ai de douleur de voir que Dieu vous abandonne, jusqu'à vous faire réussir si heureusement dans une conduite si malheureuse! PASC. *Prov.* XVII. Souvent il se disait en son cœur que le plus malheureux effet de cette faiblesse de l'âge était de se cacher à ses propres yeux, BOSS. *le Tellier.* Tous deux ils préviendront tes conseils malheureux, RAC. *Théb.* I, 6. Et toi, fatal tissu, malheureux diadème... ID. *Mithr.* V, 1. Ce malheureux amour dont votre âme est blessée, VOLT. *Zaïre*, V, 3. Ce malheureux talent de tromper et de plaire, ID. *Tancr.* II, 4. Cet esclave, sa mort, ce billet malheureux, ID. *ib.* IV, 6. || Malheureux à. La crainte qu'un si grand voyage [à Rome] ne fût malheureux à la vie de son mari [le duc de Chaulnes], SÉV. 4 sept. 1689. || 6° Que la nature n'a pas favorisé. L'Arabie déserte est le pays malheureux habité par quelques Amalécites, Moabites, Madianites, ... VOLT. *Mœurs, introd.* || Mémoire malheureuse, mémoire qui retient difficilement. || 7° Par exagération, qui manque des qualités requises. Convenons que c'est un grand homme [Corneille], qui fut trop souvent différent de lui-même, sans que ces pièces malheureuses fassent tort aux beaux morceaux qui sont dans les autres, VOLT. *Comm. Corn. Tite et Bérén.* I, 3. Les malheureuses expériences de Needham [sur la génération spontanée], si bien convaincues de fausseté par M. Spallanzani, ID. *Singul. nat.* XIII. Les malheureux écrivains, ridicules par la vanité au sein même de l'indigence, dont la prétention est d'avoir évité l'esprit dans leurs ouvrages, D'ALEMB. *Éloge Destouches.* || Facilité malheureuse, facilité dont on abuse, qui ne produit que de mauvais ouvrages. || Plaisir malheureux, plaisir qu'on ne devrait pas prendre à..... Quelques étrangers mal instruits qui se livrèrent sans aucune raison à ce plaisir malheureux de supposer de grands crimes à ceux qu'on croit intéressés à les commettre, VOLT. *Russie* II, 17. Le malheureux plaisir que vous vous êtes toujours fait de vouloir humilier les autres hommes, ID. *Lett. au roi de Prusse*, 21 avril 1760. || 8° Il se dit pour qualifier des choses ou des personnes dont on se plaint, sans vouloir dire par là qu'elles soient bonnes ou mauvaises. Ma malheureuse chanson court la ville. Dans Rome où je naquis, ce malheureux visage D'un chevalier romain captiva le courage, CORN. *Poly.* I, 3. Je fais mille compliments à M. l'abbé Renaudot, et j'exhorterai ce matin M. de Croissy à empêcher, s'il peut, le malheureux Mercure galant de défigurer notre victoire, RAC. *Lett.* 26 *à Boileau.* C'est une affaire de conscience que vous ne sauriez prouver, et ce malheureux soufflet a eu des témoins, MARIV. *Pays. parv.* 4° part. Il arrive, ce malheureux baron, il a gagné son maudit procès que l'on croyait imperdable, ID. *Préjugé vaincu*, sc. 8. C'est que je n'en peux plus, c'est que j'ai absolument perdu la santé, et qu'étant menacé de perdre la vue, tout ce que je peux faire, c'est de dicter une malheureuse lettre, VOLT. *Lett. Chauvelin*, 2 avr. 1764. Ce malheureux baiser donné par sa princesse au roi d'Égypte, ne lui laissait pas [à Amadan] assez de liberté dans l'esprit pour étudier les hautes sciences, ID. *Princ. de Babyl.* 8. Le voilà fou, dit mon père à ma mère, si vous ne lui faites pas quitter ce malheureux latin; et l'étude fut suspendue, MARMONTEL, *Mém.* I. || 9° Qui mérite peu d'attention, de considération. Il y avait alors dans le camp moscovite une femme aussi singulière que le czar même; elle n'était encore connue que sous le nom de Catherine; sa mère était une malheureuse paysanne du village de Ringen, en Estonie, VOLT. *Charles XII*, 6. Devais-je m'expliquer devant un malheureux valet? BEAUMARCH. *Mère coup.* II, 20. || 10° De qui on a mauvaise opinion. Voilà qu'Arius, ce malheureux prêtre, lui suscite [à l'Église] de plus grands troubles qu'elle n'en avait jamais soufferts, BOSS. *Hist.* II, 7. Je soupçonne violemment ce malheureux Italien-là d'être l'auteur de toutes les noirceurs qu'on vous a faites, COLLÉ, *Partie de ch.* III, 14. || Méchant, criminel. Pleure, Jérusalem, pleure, cité perfide, Des prophètes divins malheureuse homicide! RAC. *Ath.* III, 7. || 11° *S. m.* et *f.* Un malheureux, une malheureuse, celui, celle qui est dans le malheur. Le trône bien souvent porte des malheureuses, ROTROU, *Venceil.* II, 2. Un malheureux comme moi qui ne sort jamais de sa chambre ne connaît bien les choses et les personnes que sur le rapport des autres, SCARR. *Lett. Œuvr.* t. I, p. 261, dans POUGENS. Plaindre les malheureux n'est pas contre la concupiscence; au contraire, on est bien aise d'avoir à rendre ce témoignage d'amitié, et à s'attirer la réputation de tendresse sans rien donner, PASC. *Pens.* VI, 34, éd. HAVET. Que de pauvres, que de malheureux, que de familles ruinées pour la cause de la foi ont subsisté pendant tout le cours de sa vie par l'immense profusion de ses aumônes! BOSS. *Reine d'Anglet.* Le malheureux s'attache à qui plaint sa misère, QUINAULT, *Agrippa*, II, 3. Engraisse-toi, mon fils, du suc des malheureux; Et, trompant de Colbert la prudence importune, Va par tes cruautés mériter la fortune, BOIL. *Sat.* VIII. Rien ne rafraîchit le sang, comme de secourir les malheureux, VOLT. *Lett. Bourgelin*, mars 1767. Deux malheureux sont comme deux arbrisseaux faibles qui, s'appuyant l'un l'autre, se fortifient contre l'orage, ID. *Zadig*, 17. À tous les malheureux je rendrai désormais ce que dans mon malheur je dus à ses bienfaits, A. CHÉN. *Idylles*, *le Mendiant.* Hélas! les malheureux sont des objets sacrés, DUCIS, *Abufar*, I, 4. || 12° Il se dit pour exprimer la colère, le dépit contre quelqu'un. Les malheureux, qui m'ont obligé de parler du fond de la religion! PASC. *Pens.* XXIV, 83, édit. HAVET. Malheureuse! quel mot est sorti de ta bouche! RAC. *Phèdre*, I, 3. Malheureux! vous quittez le maître des humains Pour adorer l'ouvrage de vos mains, ID. *Esth.* II, 9. Malheureuse, [illegible] ment s'il respire, ID. *Bajaz.* V, 8. Malheureux que vous êtes! vous avez dans vos mains des lettres qui contiennent des ordres prompts et violents, MONTESQ. *Lett. pers.* 160. || C'est aussi un terme de reproche qu'on s'adresse à soi-même. Tu pleures, malheureuse! [Roxane se parle à elle-même] ah! tu devais pleurer, Lorsque, d'un vain désir à ta perte poussée..., RAC. *Baj.* IV, 5. || 13° Un malheureux, un méchant homme, un homme méprisable. Ce malheureux, étant interrogé, avoua qu'il avait pris quelques plats d'étain à son père, PASC. *Prov.* VI. C'est un grand malheureux, REGNARD, *le Joueur*, III, 13. Je serais un grand malheureux de m'exposer à rompre avec elle à si bon marché, LE SAGE, *Turcaret*, I, 2. Ah! le malheureux! me répond le portier, il est au For-l'Évêque. Il songe à consommer à jouer le peu d'argent que nous avions, MARMONTEL, *Mém.* III. || Au féminin, une malheureuse, une femme méprisable, de

mauvaise vie. ... Quelque malheureuse Dont le noble tacent est celui de couleuse, HAUTEROCHE, *Espr follet*, I, 4. Moi, j'ai point tout cela d'une couleur affreuse, Et la femme, entre nous, comme une malheureuse, COLLIN D'HARLEV. *Vieux célib.* I, 4. || Proverbes. Les malheureux n'ont point de parents, c'est-à-dire tout le monde les abandonne. || Le gibet n'est fait que pour les malheureux, c'est-à-dire les riches s'en sauvent par l'argent.

— SYN. MALHEUREUX, MISÉRABLE. Étymologiquement, le malheureux est celui qui a mauvaise chance; le misérable est celui qui est digne de pitié. Toutes les fois que l'idée de chance, de sort, se présente, c'est malheureux qu'il faut employer; on est malheureux au jeu, et non misérable. Toutes les fois que l'idée de pitié, de misère, prévaut, c'est de misérable qu'il faut se servir; le jeu ruine et rend misérable, si en disant malheureux, on exprimait une nuance différente. Quand malheureux et misérable sont termes de colère, ils sont équivalents.

— HIST. XIII[e] s. Et Ysengrin [le loup] tot coi se gist Grant piece après, et puis si dist: Hai! maleüreus chaitis! *Ren.* 7665. || XV[e] s. Dame, dist le chevalier, toute personne doit doubter [craindre] sa perte; car la pierre chet voulentiers sur le plus malheureux, *Perceforest*, t. III, f° 34. || XVI[e] s. Camillus, ayant ouy ces paroles, trouva l'acte bien malheureux et meschant, AMYOT, *Cam.* 18. Qui ont perdu d'un malheureux plomb ce frere, MONT. I, 22. Que la malheureuse avene Ne foisonne sur la plaine, Ny toute autre herbe qui nuit, DU BELLAY, VII, 6, *recto*. Qui avec malheureux couche, il a froid quoy qu'il luy touche, GÉNIN, *Récréat.* t. II, p. 248. Plus malheureux que le bois dont on fait le gibet, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Mal*, et *heureux*; bourguign. *maulhureus*; Berry, *malhureux*; wallon, *mâl'hureûs*; picard, *malhureux*; provenç. *malauros*, *malahuros*. L'ancienne langue employait beaucoup une autre forme, *malheure*.

MALHONNÊTE (ma-lo-nê-t'), *adj.* || 1° Qui manque à l'honneur, à la probité. Un homme de bien ne saurait empêcher par toute sa modestie, qu'on ne dise de lui ce qu'un malhonnête homme fait dire de soi, LA BRUY. V. Il est difficile qu'un malhonnête homme ait assez d'esprit: un génie qui est droit et perçant conduit enfin à la règle, à la probité, à la vertu, ID. XI. Toutes les fois que l'on défend une chose naturellement permise ou nécessaire, on ne fait que rendre malhonnêtes gens ceux qui la font, MONTESQ. *Esp.* XXI, 20. || Une malhonnête femme, une femme qui manque aux lois de la pudeur. Apprenez, lui dit la belle dame chez laquelle il soupait, que celles qu'on appelle quelquefois de malhonnêtes femmes ont presque toujours le mérite d'un très-honnête homme, VOLT. *Babouc.* || En cet emploi, malhonnête précède toujours son substantif, qui est un nom de personne. || Il se dit aussi des choses. Une action malhonnête. Fervaques avait été conseiller au parlement de Metz, après avoir éprouvé à un siége qu'il n'était pas propre à la guerre, sans avoir pourtant rien fait de malhonnête, ST-SIM. 55, 173. Pourquoi me soupçonner d'un dessein malhonnête, quand je fais une action honnête? VOLT. *Écoss.* II, 4. || 2° Qui manque à la civilité. Un homme malhonnête. Oui, c'est vous, malhonnête que vous êtes, MARIVAUX, *l'Épreuve*, 18. || En cet emploi, il suit toujours son substantif, qui est un nom de personne. || Il se dit aussi des choses. Un procédé malhonnête. || 3° Malhonnête homme se disait au XVII[e] siècle pour homme peu distingué, par opposition à honnête homme. Les femmes dont on ne parle point, c'est qu'elles font leurs affaires plus secrètement, et avec quelque malhonnête homme sans conséquence, BUSSY, *Hist. amour. des Gaules*, t. II, p. 52.

— REM. Vous êtes un malhonnête, passez votre chemin; taisez-vous, malhonnête; cela se dit populairement; mais cela ne se dit pas autrement.

— SYN. MALHONNÊTE, DÉSHONNÊTE. Ces deux mots ne diffèrent que par le préfixe. Malhonnête désigne les manquements contre la bonne foi, la probité, et aussi contre la civilité; déshonnête, les manquements contre la pureté, la pudeur.

— ÉTYM. *Mal*, et *honnête*.

MALHONNÊTEMENT (ma-lo-nê-te-man), *adv.* D'une manière contraire à la probité. En user malhonnêtement. || D'une manière incivile. Il répondit malhonnêtement.

— ÉTYM. *Malhonnête*, et le suffixe *ment*.

MALHONNÊTETÉ (ma-lo-nê-te-té), *s. f.* || 1° Manque d'honnêteté, de civilité, de bienséance. Un homme qui avait la malhonnêteté d'être jaloux de sa femme, HAMILT. *Gramm.* 8. || Parole ou action incivile. Faire des malhonnêtetés à quelqu'un. || 2° Manque de probité. || Acte où manque la probité.

— ÉTYM. *Mal* pour *male* au féminin, et *honnêteté*.

MALICE (ma-li-s'), *s. f.* || 1° Inclination à mal faire. Il te restait encor, pour comble de malice, À te lier d'amour avecque Massinisse, MAIRET, *Sophon* I, 4. La justice du simple rendra sa voie heureuse, le méchant périra par sa malice, SACI, *Bible, Prov. de Salom.* XI, 5. Ne nous traitez pas selon notre malice, mais selon vos miséricordes, ID. *ib. Machab.* I, XIII, 46. Nous faire plaindre l'aveuglement de ceux qui apportent la seule autorité pour preuve dans les matières physiques au lieu du raisonnement et des expériences, et nous donner de l'horreur pour la malice des autres, qui emploient le raisonnement seul dans la théologie, au lieu de l'autorité de l'Écriture et des Pères, PASC. *Fragm. d'un traité du vide.* On verra, par cette réponse, et notre innocence et la malice de ceux qui nous ont imputé des impiétés dont ils sont les uniques inventeurs, ID. *Prov.* XVII. Nous voyons que les premiers hommes, lorsque le monde plus innocent était encore dans son enfance, remplissaient des neuf cents ans par leur vie, et que, lorsque la malice s'est accrue, la vie en même temps s'est diminuée, BOSS. *Yolande de Monterby.* Lorsqu'une âme si pure se croyait tellement plongée dans la malice, ID. *États d'orais.* IX, 3. Une pleine résistance à ce remords suppose la malice la plus invétérée et la plus insurmontable, BOURDAL. 9[e] *dim. après la Pentec. Dominic.* t. III, p. 174. Que les guerres sont permises pour assurer la paix, pour protéger l'innocence, pour arrêter la malice qui se déborde, et pour retenir la cupidité dans les bornes de la justice, FLÉCH. *Turenne.* Un cœur noble ne peut soupçonner en autrui La bassesse et la malice Qu'il ne se sent point en lui, RAC. *Esth.* III, 9. Ce que j'en fais, c'est par malice; Je n'aime point Lubin, mais je veux me venger, DANCOURT, *Com. des comédiens, divert.* sc. 3. Les discours sont si sujets à interprétation, il y a tant de différence entre l'indiscrétion et la malice, MONTESQ. *Esp.* XII, 12. Je reconnais bien là sa malice, VOLT. *Facét. Diatr. du doct. Akakia.* || Malice noire, profonde perversité. Je vous conjure d'oublier le crime de vos frères et cette malice noire dont ils ont usé contre vous, SACI, *Bible, Genèse*, L, 17. Son cœur n'enferme pas une malice noire, RAC. *Brit.* V, 3. Et jamais ma noire malice N'a fait pâlir la vérité, CHAUL. *à Lafare.* || Malice noire, action de méchanceté horrible et réfléchie. || 2° Il se dit aussi des choses. La malice de ses discours. La malice de cette hérésie [pélagianisme] consistait en ce que, niant la grâce de Dieu, elle attribuait tout le bien à notre mérite, BOSS. *Réfut. catéch. Ferry*, I, II, 12. Les dérèglements n'ont pas pour cela perdu leur malice, MASS. *Carême, Élus.* || Dans le langage des casuistes et autres, la malice du péché, ce que le péché a de malfaisant. Le dérèglement, l'iniquité, la laideur, la malice même du péché, BOSS. 3[e] *sermon, Circonc.* 1. || 3° Action faite avec malice. Une coupable malice. On sait toutes les malices dont il est capable. || Fig. Aux malices du sort enfin dérobez-vous, RAC. *Esth.* III, 1. || 4° Inclination à faire de petites méchancetés, par badinage. Mais je veux que le sort, par un heureux caprice, Fasse de vos écrits prospérer la malice, BOIL. *Sat.* IX. Sa malice fut plus légère, plus piquante, plus féconde en idées originales et plaisantes qu'elle n'avait jamais été, MARMONTEL, *Mém.* VII. De la faiblesse sans bonté, de la malice sans noirceur, des ressentiments sans colère, l'insouciance d'un avenir qui ne devait pas être le sien, ID. *ib.* XII. || 5° Petite méchanceté, faite par badinage. Qui, cherchant dans ses vers la seule vérité, Fit, sans être malin, ses plus grandes malices, BOIL. *Épître* X. Le roi se permettait rarement des malices, mais il y avait des gens pour lesquels il y succombait, ST-SIM. 97, 24. Les gens malins feraient tout le contraire, ne fût-ce que pour me faire des malices, VOLT. *Princ. d'act.* 14. Et leur rendre, à mon tour, malice pour malice, COLLIN D'HARLEV. *Malice pour malice*, I, 13. || Entendre malice à quelque chose, y donner un sens détourné, un sens malin. || Ne pas entendre malice à quelque chose, faire ou dire quelque chose sans mauvaise intention. || Ne pas entendre malice, signifie aussi être simple, niais. || Fig. et familièrement. Un innocent fourré de malice, celui qui est malicieux et qui feint d'être simple et bon. || La belle malice! Voyez la malice! se dit, par plaisanterie, en imputant à malice ce à quoi on ne veut pas répondre sérieusement. L'auteur n'est ni poli ni gai.... Il m'appelle Capanée, quoique je n'aie jamais été au siége de Thèbes; il voudrait me faire passer pour un impie; voyez la malice! VOLT. *Lett. d'Argental*, 20 juin 1767.

— SYN. MALICE, MALIGNITÉ. Ces deux mots sont très-voisins, puisqu'ils dérivent tous deux de l'adjectif latin *malus*, méchant, et ne diffèrent que par la terminaison. Mais on remarquera d'abord que malignité a beaucoup moins le sens favorable que malice a quelquefois, celui de petite méchanceté, d'espièglerie. Puis on peut dire en général que la malice désigne malfaire, mal agir, et la malignité l'inclination à faire du mal.

— HIST. XII[e] s. Ne nos rendez pas selonc nos malices, mais selonc ta debonnaireté, *Machab.* I, 13. Une seule tesche [tache] avoit male, Dont li sodomite sont pale; Ne sot l'en en lui aultre vice, Ne ne faisoit aultre malice, *Brut*, f° 102, dans LACURNE. Pur co s'est mult li reis de s'ire refrenez, E desfais li malices qui dunc ert [était] aprestez, *Th. le mart.* 43. E ore l'ad rendud Deu ta malice sur le chief, *Rois*, p. 233. || XIII[e] s. Que trestous leur malices leur retourne à contraire, *Berte*, LXIX. Et quant il voit que il s'atornent à malisse.... dont en prent-il si cruel vengance, HENRI DE VAL. 1. || XIV[e] s. Et cest moien est ou milieu de deus malices ou vices desquelles une est selon.... ORESME, *Eth.* 46. Pourquoy nous, qui ne voulons souffrir telles fraudes et malices estre faits ou prejudice de nous et de nostre peuple.... *Ordonn. des rois*, t. V, p. 404. || XV[e] s. Et tant fit par son subtil malice et engin que.... FROISS. I, I, 6. Plus de follye que de malice, COMM. V, 17. || XVI[e] s. Lorsque le chancre est ja accreu, il repugne par sa malice à tous remedes, PARÉ, V, 26.

— ÉTYM. Bourguig. *maglice*; provenç. *malicia*, *malissa*; espagn. *malicia*; ital. *malizia*; du lat. *malitia*: de *malus*, méchant (voy. MAL). On remarquera dans l'historique que *malice* est quelquefois masculin.

† **MALICET** (ma-li-sè), *s. m.* Nom d'une espèce de farine. Quel diable d'amphigouri me faites-vous sur les grains? il y a à la halle deux sortes de farine: il y a la farine dite malicet, du nom de celui qui la fournit, qui est plus belle, plus chère, et peut-être dans des sacs cachetés.... BROSS. *Mém. Lett.* 119, du 15 nov. 1768.

MALICIEUSEMENT (ma-li-si-eû-ze-man), *adv.* D'une manière malicieuse. Vous abusez malicieusement de quelques paroles ambiguës d'une de ses lettres, qui, étant capables d'un bon sens, doivent être prises en bonne part, selon l'esprit de l'Église, et ne peuvent être prises autrement que selon l'esprit de votre société, PASC. *Prov.* XVI. Ils [les protestants] nous ont malicieusement imposé que nous ruinions l'adoration du seul Dieu et cette salutaire confiance au seul Jésus-Christ, BOSS. *Réfut. catéch. Ferry, Préambule.*

— HIST. XIII[e] s. Le [la] justice doit moult regarder à l'entencion que li peres ot à oster l'enfant hors de se [sa] garde, se le [la] coze fu fete malicieusement ou non, et selonc ce que il trueve, il en doit ovrer, BEAUM. XXI, 21. || XIV[e] s. La confession ainsi malicieusement faite ne seroit pas valable, *Ménagier*, I, 3. || XVI[e] s. Ils [ceux qui rabaissent les grands hommes] ne font pas tant malicieusement, que lourdement et grossierement, les ingenieux à tout [avec] leur mesdisance, MONT. I, 265.

— ÉTYM. *Malicieuse*, et le suffixe *ment*; provenç. *maliciosamen*; espagn. *maliciosamente*; ital. *malisiosamente*.

MALICIEUX, EUSE (ma-li-si-eû, eû-z'), *adj.* || 1° Qui a de la malice. Il faisait assez bien de méchants vers; d'ailleurs nullement homme d'honneur, malicieux comme un vieux singe, et envieux comme un chien, SCARR. *Rom. com.* I, 8. On prétend que vous êtes un ignorant; cela ne me fait rien; mais on ajoute que vous êtes malicieux, et cela me fâche, car je suis bon homme, VOLT. *Écoss.* I, 1. || Substantivement. C'est un malicieux. || Cheval malicieux, cheval qui rue de côté, qui use d'adresse contre celui qui le monte ou qui l'approche. || Où il y a de la malice. Intention malicieuse. Arrêter le progrès d'une procédure malicieuse, BOSS. *le Tellier.* || 2° Qui fait de petites méchancetés par badinage. Un enfant malicieux. Il est malicieux comme un petit dragon, BOURSAULT, *Fabl. d'Ésope*, III, 6. Qu'il ne leur est permis de se montrer sensibles qu'avec délicatesse, instruites qu'avec modestie, passionnées qu'avec pudeur, malicieuses qu'avec l'air d'un badinage innocent et léger, MARMONTEL, *Élém. litt. Œuv.* t. VII, p. 406, dans POUGENS.

— HIST. XII[e] s. Sis maris [son mari] fut durs e pesme [très-méchant] e malicius, *Rois*, p. 96. Qui a les ieulz gros et grans, si doit estre lenz et pesanz; et qui les a enfossés et petis, si doit estre malicieus et engignierres [trompeur], *Fisiognomia*, p. 24. Garde que tu ne dies malicieus moz; car li prophetes dit: Diex destruit les levres malicieuses,

BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 358. [Il] se fist seigneur, et trouva grant tresor, et, [illegible], le departi tout aus larons, pour avoir leur cuers et leur graces, MARC POL, p. 738. [illegible] estoit sages et malicious, et bien savoit conoistre son pis et son mious, *Chr. de Rains*, 111. Li rois secort par [illegible] les cas qui ont esté deceu par tricherie et par [illegible], que li malicieux et li tricheor ne gaaignent pas par lor malice, et que li simple n'i perdent, *Liv. de just.* 114. || XIVe s. Ces serpens qui sont vers nous ne sont pas si malicious ne si venimeus si com [illegible] s'il habitoient es chaudes regions, H. DE MONDEVILLE, f° 86. || XVIe s. Un enfant affine son compaignon par quelque malicieuse tromperie, MONT. I, 107.

— ÉTYM. Picard, *malichieux*; provenç. *malicios*; espagn. *malicioso*; ital. *malizioso*; du lat. *malitiosus*; de *malitia*, malice.

† **MALICORE** (ma-li-ko-r') ou **MALICORIUM** (ma-li-ko-ri-om'), *s. m.* Écorce de la grenade.

— ÉTYM. Lat. *malicorium*, de *mālum*, pomme, et *corium*, peau, cuir.

† **MALIFORME** (ma-li-for-m'), *adj.* Terme de botanique. Qui a la forme d'une pomme. Fruit maliforme.

— ÉTYM. Lat. *mālum*, pomme, et *forme*.

MALIGNEMENT (ma-li-gne-man), *adv.* Avec malignité. Ces séditions, malignement imputées aux chrétiens innocents, VOLT. *Pol. et législ. Tolér. des martyrs.* || Avec malice. Un trait malignement décoché. Finette sous ses doigts malignement sourit, DESTOUCHES, *Philos. marié*, IV, 6.

— ÉTYM. *Maligne*, et le suffixe *ment*; provenç. *malignamen*.

MALIGNITÉ (ma-li-gni-té), *s. f.* || 1° Inclination à faire, à penser, à dire du mal. Je n'ai pas cette basse malignité de haïr un homme à cause qu'il est au-dessus des autres, VOITURE, *Lett.* 74. La malignité qui est cachée et empreinte dans le cœur de l'homme, PASC. *Pens.* XXV, 144, éd. HAVET. Quand la malignité a la raison de son côté, elle devient fière, et étale la raison en tout son lustre, ID. *ib.* VI, 12. Soutenir le ministre éloigné [Mazarin] contre sa mauvaise fortune, contre la malignité de ses ennemis, BOSS. *le Tellier.* Ainsi parle un esprit languissant de mollesse, Qui, sous l'humble dehors d'un respect affecté, Cache le noir venin de sa malignité, BOIL. *Sat.* IX. Ou plutôt n'est-ce point que sa malignité [de Néron] Punit sur eux l'appui que je leur ai prêté? RAC. *Brit.* I, 1. Peut-être, par la malignité de la pauvre nature humaine, remplie de faiblesse en bien des choses, serions-nous assez aises, tant que nous sommes ici, de bien faire de notre côté, et que nos camarades ne fussent pas si heureux du leur, et, par cette raison, on ne se donnerait les uns aux autres les assistances assez promptes, *Lettre de Luxembourg à Louvois*, dans *Revue des Deux-Mondes*, 1er fév. 1862, p. 629. Le voile de la modestie cache le mérite, et le voile de l'hypocrisie cache la malignité, LA BRUY. XII. D'autres furent assez perfides pour confondre les défauts avec les vices, et le mérite avec le ridicule : [illegible] dans la société, délateurs sur le théâtre, ils livrèrent les réputations éclatantes à la malignité de la multitude, BARTHÉL. *Anach.* ch. 69. || Fig. Il se dit de certaines choses. La malignité du sort, de la fortune. C'est la malignité de ces impressions Qui nous a fait avoir ces noires visions, TRISTAN, *Panthée*, II, 2. Que s'il [l'esprit d'indocilité des hérésies] s'est montré tout entier à l'Angleterre, et si sa malignité s'y est déclarée sans réserve, les rois en ont [illegible] en ont été cause, BOSS. *Reine d'Anglet.* || 2° Qualité nuisible, dangereuse. Corriger la malignité de l'air. Et parce que les dites vapeurs ont certaine malignité.... MOL. *Méd. malgré lui*, II, 6. Une cuisse et les jambes enflées; quelle malignité d'humeurs! SÉV. 16 sept. 1677. || Terme de médecine. Caractère grave et insidieux d'une maladie quelconque. La malignité de certaines fièvres. || Fig. Il [Jésus-Christ] trouve pour nous tant de tentations et une telle malignité dans tous les plaisirs, qu'il vient [illegible] les plus innocents dans nos cœurs, BOSS. *Mar. Thér.* || 3° Caractère de celui qui est malin, malicieux. Épigrammes de Martial [illegible] l'homme aime la malignité, mais ce n'est pas contre les borgnes ou les malheureux, mais contre les heureux superbes, PASC. *Pens.* VI, 53, éd. HAVET. [illegible], badin, malin, mais d'une malignité gaie, J. J. ROUSS. *Confess.* VI.

— HIST. XIVe s. Pour la felonnie et malignité de leur courage qui est tres-grant, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVIe s. Les courroux, les [illegible], les envies, les malignités sont taches de ceux qui les ont.... AMYOT, *De la tranq. d'âme*, 11. Le [serpent] pourrisseur a esté ainsi nommé pour autant que la partie de ceux qu'il a mordus est subitement pourrie par la malignité de son venin, PARÉ, XXIII, 25. Socrate.... conservant pour son exercice la malignité de sa femme, qui est un essay à fer esmoulu, MONT. II, 116.

— ÉTYM. Provenç. *malignitat*; espagn. *malignidad*; ital. *malignità*; du lat. *malignitatem*, qui vient de *malignus*, malin.

MALIN, MALIGNE (ma-lin, li-gn'; au masculin, la finale *in* devant son substantif commençant par une voyelle garde le son nasal et l'*n* se lie : le ma-lin n-esprit), *adj.* || 1° Qui a de la malignité, qui se plaît au mal. Nous qui sommes si indiscrets et si malins dans nos paroles, FÉN. t. XVII, p. 218. || Substantivement. T'ai-je peint la maligne aux yeux faux, au cœur noir? BOIL. *Sat.* X. || L'esprit malin, le malin esprit, ou, absolument, le malin, le diable. Tout le monde est sous l'empire du malin, SACI, *Bible, St. Jean*, 1re *épît.* V, 19. Je crains, dit-il, les ruses du malin, LA FONT. *Herm.* Ces visites, ces bals, ces conversations Sont du malin esprit toutes inventions, MOL. *Tart.* I, 1. Ne faut-il pas être possédé du malin pour s'exterminer au lieu de couler doucement sa vie? VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 78. || L'enfant malin, l'Amour. L'enfant malin et trompeur ne caressait que pour trahir, FÉN. *Tél.* VII. || En ce sens, il se dit aussi des choses. Interprétation maligne. Votre douceur maligne autant qu'ingénieuse Pour rendre de mon rang la hauteur odieuse, QUINAULT, *Pausan.* I, 4. Ils semaient adroitement leurs accusations malignes comme des plaintes de l'injustice de leur ami, J. J. ROUSS. *Confess.* X. || Maligne joie, la joie qu'on a du mal d'autrui et qu'on voudrait cacher. Mon cœur en prend par force une maligne joie, CORN. *Poly.* III, 5. Un Français qui était avec moi m'avoua qu'il sentait une joie maligne de voir que les Anglais, qui nous reprochent si hautement notre servitude, étaient esclaves aussi bien que nous [il s'agit de la presse des matelots], VOLT. *Mél. litt. à M****. || Malin vouloir, intention maligne, intention de nuire. Il a un malin vouloir, il a du malin vouloir contre moi.... Ce doucet est un chat Qui, sous son minois hypocrite, Contre toute ta parenté, D'un malin vouloir est porté, LA FONT. *Fabl.* VI, 5. || 2° Qui se plaît à dire ou à faire de petites méchancetés pour se divertir. Un esprit malin et un bon cœur. D'un trait de ce poëme [la satire] en bons mots si fertile, Le Français, né malin, forma le vaudeville, BOIL. *Art p.* II. Je ne vis de mes jours plus maligne femelle, DESTOUCH. *Irrésolu*, IV, 4. Voilà tout ce que je peux répondre, moi malingre et affaibli d'une fluxion sur les yeux, au plus malin des rois et au plus aimable des hommes, qui me fait sans cesse des balafres et qui crie qu'il est égratigné, VOLT. *Lett. roi de Prusse*, juin 1759. Je suis obligé en conscience de vous dire que je ne suis pas né plus malin que vous, et que dans le fond je suis bon homme, ID. *Lett. l'abbé Trublet*, 27 avr. 1761. Elle passait pour maligne; et, dans une aussi grande dame, cette réputation me faisait trembler, J. J. ROUSS. *Conf.* X. || Il se dit aussi des choses. Un œil malin. Un regard malin. De malins couplets. Souvent j'habille en vers une maligne prose; C'est par là que je vaux, si je vaux quelque chose, BOIL. *Sat.* VII. Quoiqu'il fût impossible D'avoir l'air plus malin, BÉRANG. *De prof.* || 3° Fin, rusé, en parlant des personnes. Il est trop malin pour se laisser attraper. || Substantivement. C'est un malin, on ne l'attrapera pas facilement. Ma prophétie a été accomplie encore plutôt que je ne croyais, en dépit des malins qui niaient que je connusse l'avenir, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 110. || 4° Qui a quelque qualité mauvaise, nuisible. Maligne influence, TRISTAN, *M. de Chrispe.* III, 1. Une vapeur maligne en ma tête est montée, ID. *ib.* V, 4. Telles sont les malignes qualités de la volonté humaine, [illegible] *Pensées*, t. II, p. 183. Soit que l'intempérie des saisons eût laissé dans les airs quelque maligne impression.... FLÉCH. *Duc de Mont.* C'est par là qu'un auteur que presse l'indigence Peut des astres malins corriger l'influence, BOIL. *Sat.* I. || Il se dit des maladies qui présentent le caractère de la malignité. Fièvre maligne. || Ulcère malin, ulcère de mauvaise nature et qui tend incessamment à faire des progrès. || Fièvre maligne, ancien nom des fièvres graves, et qui, dans le langage actuel de la médecine, n'a plus de sens déterminé.

— REM. La Fontaine a dit maline au singulier : c'est un archaïsme de [illegible] [illegible] la perfide [illegible]. Lorsque, se [illegible] [illegible] la main de l'oiseau [illegible], *Fabl.* VI, 6. On remarquera aussi maligne au féminin. En Normandie et dans d'autres provinces, le peuple prononce *maline*.

— HIST. XIIIe s. Ou se Diex par tes visions Envoie revelacions, Ou li malignes esperiz, Por mettre les gens en periz, *la Rose*, 18711. || XVe s. Sur cela fondant ma raison, Pour guarir une soif maline, J'ai recours au bon vin comme à ma medecine, BASSEL. IV. || XVIe s. Ulceres malignes, PARÉ, XI, 12.

— ÉTYM. Provenç. *maligne*; espagn. et ital. *maligno*; du lat. *malignus*, dérivé de *malus*, méchant. Le wallon dit *malignant*, qui est le participe présent d'un ancien verbe *maligner*, d'où l'anglais *malignant*.

MALINE (ma-li-n'), *s. f.* Terme de marine. Grande marée ou marée de nouvelle et de pleine lune. || Grande maline, maline d'équinoxe. À l'époque des grandes malines.

— HIST. XVIe s. Et lors estant la maline, les galeres passerent facilement sur les battures et platins [illegible] navires n'estoient point ancrez, D'AUB. *Hist.* II, [illegible]

— ÉTYM. Lat. *malina*, grande marée, [illegible] à *ledo*, *ledona*, petite marée (QUICHERAT, *Addenda*). Le mot paraît être d'origine germanique : on le rattache à l'anglo-saxon *magle*, grand.

MALINES (ma-li-n'), *s. f.* Dentelle très-fine qui s'est fabriquée originairement dans la ville de Malines en Flandre. Mouchoir en malines. Une belle malines.

— ÉTYM. *Malines*.

MALINGRE (ma-lin-gr'), *adj.* Qui est d'une complexion faible. Enfant malingre. Votre [illegible] et très-malingre serviteur qui vous est bien tendrement attaché pour le reste de ses jours, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 2 sept. 1770. Je suis un [illegible] chambellan : je n'ai d'autre fonction que [illegible] de ma chambre dans l'appartement d'un roi philosophe, pour aller souper avec lui ; et, quand [illegible] plus malingre qu'à l'ordinaire, je soupe chez [illegible], *Lett. Mme de Fontaine*, 18 mars 1752. || Qui a peine à recouvrer ses forces, après une longue maladie. M. le marquis de Termes qui arriva hier tout malingre de goutte et de colique, SÉV. 355. || Substantivement. Si notre Comtat eût été sur cette vie [celle du nouveau pape], il nous aurait duré [illegible] temps; mais le malingre [le dernier pape] [illegible] rir au bout de l'an! SÉV. 27 nov. 1689. Vie de malingre, vie insupportable, mort [illegible] avec des moments de résurrection, VOLT. *Lett. à d'Alembert*, 27 juill. 1770. Le vieux malade de Ferney présente ses très-tendres respects au jeune malingre de l'hôtel d'Elbeuf, ID. *Lett. Villette*, 2 [illegible] 1765. On réfléchit davantage.... on fait moins de cas du monde, et, dès qu'on a un rayon de santé, on court au plaisir ; une telle vie ne laisse pas d'avoir son mérite; les malingres ont de très-beaux moments, ID. *ib.* Le roi de Prusse m'a donné la jouissance d'une maison charmante, mais, tout Salomon qu'il est, il ne me guérira pas; tous les rois de la terre ne peuvent rendre un malingre heureux, ID. *Lett. d'Argental*, 22 fév. 1751. || Fig. Les malingres, les âmes faibles. Les malingres sont gens qui connaissent la vérité, mais qui ne la soutiennent qu'autant que leur intérêt s'y rencontre, PASC. dans [illegible].

— HIST. XVIe s. Malingre, COTGRAVE.

— ÉTYM. Diez le tire de *mal*, et l'ancien français *heingre*, languissant, faible : *heingre*, à son tour, paraît venir du latin *æger*, malade, avec [illegible] lation de la nasale *n*. Le bas-latin *maliginus* a le sens de *malingre*, mais il ne peut donner *malingre*.

† **MALINGRERIE** (ma-lin-gre-rie), *s. f.* État de malingre. Je suis retombé dans mes malingreries, VOLT. *Lett. d'Argental*, 3 oct. 1763.

MALINTENTIONNÉ, ÉE (ma-lin-tan-[illegible]), *adj.* Qui a de mauvaises intentions. Des gens malintentionnés. || Substantivement. Un malintentionné. || Il ne se dit guère que de ceux qui sont malintentionnés pour le gouvernement. Je sais que des politiques ont regardé cette innocente plaisanterie du Temple du goût comme un grave attentat; ils prétendent qu'il n'y a qu'un malintentionné qui puisse avancer que le château de Versailles n'a que sept croisées de face sur la cour, VOLT. *Temple du goût*, *Lett. à Cideville*.

— REM. Au mot INTENTIONNÉ, l'Académie donne malintentionné en deux mots. Il est certain que les mots de ce genre peuvent s'écrire très-bien en deux.

— ÉTYM. *Mal*, et *intentionné*.

† **MALIQUE** (ma-li-k'), *adj. m.* Terme de chimie. Acide malique, acide qui existe dans la pomme, dit [illegible] acide des pommes, acide [illegible], acide pomm[illegible], acide sorbique. || Acide [illegible] [illegible] semblable à l'acide malique, mais doué du pouvoir rotatoire sur la lumière.

— ÉTYM. Lat. *mālum*, pomme, grec, μῆλον.

MALITORNE (ma-li-tor-n'), *adj.* Qui a mauvaise façon et mauvaises manières. Un personnage malitorne. ‖ Substantivement. Un malitorne, une malitorne. Nous avons le fils du gentilhomme de notre village, qui est le plus grand malitorne et le plus sot dadais que j'aie jamais vu, MOL. *Bourg. gent.* III, 12. ‖ Voy. MARITORNE.

— HIST. XIV[e] s. Redditus vocatos communiter et gallice la maritorne, DU CANGE, *maritorne.* ‖ XVI[e] s. Malitorne, femme mal bâtie, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. Ce semble être un composé irrégulier de *mal* ou *mar*, et *tourné* : qui est mal tourné, mais cela est incertain, et *maritorne* employé au XIV[e] siècle comme désignation de la maltôte ne l'éclaircit pas.

MAL-JUGÉ (mal-ju-jé), *s. m.* Voy. JUGÉ.

— REM. Au mot JUGÉ, l'Académie écrit le bien jugé sans tiret. Il serait mieux d'avoir une règle uniforme pour les deux cas.

† **MALLARD** (ma-lar), *s. m.* Petite meule du rémouleur.

MALLE (ma-l'), *s. f.* ‖ 1° Sorte de coffre de bois, ou de cuir, ou de toile, dont on se sert en voyage pour le transport de ses effets. ‖ Faire sa malle, mettre, ranger dans sa malle les effets qu'on veut emporter en voyage. ‖ Par extension. Faire ses malles, se préparer à partir. Madame, faites vos malles : j'ai eu la maladresse de laisser apercevoir à Philippe que j'en savais plus que lui, DIDER. *Princ. de polit.* 125. ‖ Défaire sa malle, en tirer les effets qu'elle contient. Je reviens à la joie que j'eus de recevoir vos deux lettres dans un même paquet, de la main crottée de ce postillon ; je vis défaire la petite malle devant moi, SÉV. 104. ‖ 2° Malle-poste, ou, simplement, malle, voiture par laquelle l'administration des postes envoie les lettres aux bureaux d'administration et dans laquelle on reçoit quelques voyageurs. Mais la postérité d'Alfane et de Bayard, Quand ce n'est qu'une rosse est vendue au hasard. ....Et va porter la malle ou tirer la charrue, BOIL. *Sat.* V. ‖ Courrier de la malle, préposé de l'administration des postes chargé d'accompagner les lettres. ‖ Malle se dit aussi de tout autre mode de transport des lettres. La malle de l'Inde est arrivée à Marseille. ‖ 3° Sorte de panier, dans lequel les petits merciers portent leurs marchandises. ‖ Fig. Il porte toujours sa malle, se dit d'un bossu ; mauvaise plaisanterie tirée des colporteurs qui ont leur malle sur leur dos. ‖ Fig. Trousser en malle, enlever par surprise et promptement (locution vieillie et qui signifie trousser et emporter à la façon d'une malle). Il trouva de la vaisselle d'argent dans une chambre et la troussa en malle. C'est pourquoi j'eus grand peur qu'on me troussât en malle, RÉGNIER, *Sat.* XI. ‖ On dit qu'un homme a été troussé en malle, lorsqu'une maladie l'a emporté rapidement (locution vieillie). ‖ 4° Valise que les courriers et les postillons ont derrière eux, et dans laquelle ils portent les lettres.

— HIST. XIII[e] s. Uns escuiers as degrés de la sale Est descendus, si destrousse sa male, *Romancero*, p. 46. N'i ot sommiers à coffres ne dras troussés en male, *Berte*, XXII. ‖ XIV[e] s. Ce sunt les parties Richart d'Arragon, coffrier : delivré à Regnaudin le Bourguignon, vallet de chambre de la royne, douze malles, c'est assavoir deux pour le lit de la royne, deux pour porter ses materaz, six pour la garderobe et deux pour damoyselles, 40 sols pour piece valent 24 livres, DE LABORDE, *Émaux*, p. 378. ‖ XV[e] s. Le mardi tout le jour ordonnerent ils [les Anglais] leurs besognes, et entendirent à leurs chevaux faire referrer et à emplir leurs malles, FROISS. II, II, 215. ‖ XVI[e] s. Lavardin, aiant mangé en faisant la besogne, trousse en malle son prisonnier, D'AUB. *Hist.* III, 175. Quatre ou cinq gentilshommes se jetterent par commandement sur leur malle [dos], qui leur donnerent tant de coups de baston.... CARLOIX, II, 19. Ce vaillant prince d'Aumale, Pour avoir fort bien couru, Quoy qu'il ait perdu sa male, N'a pas la mort encouru, *Sat. Mén.* édit. LABITTE, p. 25.

— ÉTYM. Wallon, *male* ; provenç. espag. et port. *mala* ; bas-lat *mala* ; du germanique : anc. haut allem. *malaha*, *malha*, sacoche ; angl. *mail* ; holl. *maal*. Le celtique a aussi ce mot : bas-bret. *mal* ; gaël. *mala*.

MALLÉABILITÉ (mal-lé-a-bi-li-té), *s. f.* La propriété que possèdent les métaux de s'étendre sous le marteau en lames plus ou moins minces, tandis que la ductilité est la propriété de s'étendre en fils. La malléabilité est le premier indice de la ductilité, BUFF. *Hist. min. Introd. part. exp. Œuvres*, t. VI, p. 411. La malléabilité de l'or est telle qu'on peut en mettre plus de 10 000 feuilles dans 1 millimètre d'épaisseur, LEGOARANT. ‖ Fig. La malléabilité du caractère.

— ÉTYM. *Malléable.*

MALLÉABLE (mal-lé-a-bl'), *adj.* ‖ 1° Qu'on peut battre, forger, étendre à coups de marteau. L'or est le plus malléable des métaux. Nous répétâmes, dans mon laboratoire de Montbar, l'expérience de la platine [du platine] malléable, BUFF. *Min.* t. V, p. 406, note e. ‖ 2° Fig. Souple, docile, qui se laisse manier. C'est un caractère malléable.

— HIST. XIV[e] s. [Les métaux] Après leur fusion, fixables Doivent estre et bien malleables, *Nat. à l'alch. err.* 122. ‖ XVI[e] s. Iceluy se congeleroit en argent et seroit rendu malleable, PALISSY, 220.

— ÉTYM. *Malléer.*

† **MALLÉAMOTHE** (mal-lé-a-mo-t'), *s. m.* Arbrisseau qui croît au Malabar (*pavetta indica*, *L.*), rubiacées.

† **MALLÉER** (mal-lé-é), *v. a.* Battre et étendre au marteau. En malléant beaucoup et chauffant peu, on donne au fer plus de force, BUFF. *Hist. min. Introd. part. Exp. Œuvres*, t. VII, p. 67. C'est aux artistes à voir jusqu'à quel point ce métal doit être malléé pour acquérir tout son nerf, ID. *ib.* p. 61.

— ÉTYM. Lat. *malleare*, frapper du marteau, de *malleus*, marteau (voy. MAIL).

† **MALLÉOLAIRE** (mal-lé-o-lè-r'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport aux malléoles.

MALLÉOLE (mal-lé-o-l'), *s. f.* Terme d'anatomie. Nom donné à deux saillies osseuses, situées l'une au côté interne, et l'autre au côté externe de la partie inférieure de la jambe ; la première est une éminence du tibia, la seconde est formée par l'extrémité tarsienne du péroné. La malléole interne est très-saillante au jarret du cheval, où son développement anormal constitue la courbe.

— HIST. XVI[e] s. L'ouverture de l'artere du malleole, PARÉ, *Introd.* XXIV, XI, 5. La partie interieure de l'os de la jambe fait la malleole interne, autrement dit la cheville, ID. *ib.* IV, 36.

— ÉTYM. Lat. *malleolus*, petit maillet, diminutif de *malleus*, marteau (voy. MAIL) : ainsi dit par assimilation de forme. Paré a varié sur le genre de *malléole*, à cause du latin et de la finale ; aujourd'hui *malléole* est constamment féminin.

MALLE-POSTE (ma-le-po-st'), *s. f.* Voy. MALLE.

† **MALLETIER** (ma-le-tié), *s. m.* Celui qui fait des malles. ‖ *Adj.* Ouvrier malletier.

— ÉTYM. *Mallette.*

MALLETTE (ma-lè-t'), *s. f.* Petite malle. ‖ Sac de toile dans lequel les capucins mettaient leurs provisions lorsqu'ils étaient en voyage. ‖ Bourse à pasteur, plante.

— HIST. XIV[e] s. Or escoutez de coy elle s'est avisée ; Une mallette prist, où l'istoire [l'image] ert [était] boutée, *Baud. de Seb.* II, 953. ‖ XV[e] s. Puis me donna une très belle et riche robbe de velour bleu figuré.... laquelle j'ay en ma mallette ici, *Jeh. de Saintré*, ch. 30.

— ÉTYM. Diminutif de *malle.*

MALLIER (ma-lié ; l'r ne se lie jamais), *s. m.* Nom donné vulgairement au cheval placé dans les brancards d'une chaise de poste. On l'appelle aussi brancardier.

— HIST. XVI[e] s. Mon mallier s'arresta contre sa coutume, et commença à faire pouf, pouf ; je dis à mon varlet : pique, pique, DESPER. *Contes*, CIX.

— ÉTYM. *Malle* ; Berry, *mallier*, cheval de charge.

MALMENÉ, ÉE (mal-me-né, née), *part. passé* de malmener. En vérité, mes pères, vous voilà malmenés, et jamais homme n'a été mieux justifié, PASC. *Prov.* XV. ‖ Par extension, qui a éprouvé grand dommage. ....Énée, Dont la flotte ainsi malmenée.... SCARRON, *Virg.* IV. L'un et l'autre vaisseau Malmené du combat.... LA FONT. *Fiancée.* Voilà la pauvre Gascogne bien malmenée, SÉV. 234.

MALMENER (mal-me-né. La syllabe *me* prend un accent grave quand la syllabe qui suit est muette : je malmène, je malmènerai), *v. a.* ‖ 1° Mener durement, maltraiter de paroles ou d'actions. Le premier qui tomba sous ma plume fut rudement malmené dans une lettre à M. G., J. J. ROUSS. *Conf.* VIII. ‖ 2° Par extension, faire éprouver un échec, une grande perte. L'ennemi a bien malmené l'avant-garde.

— HIST. XIII[e] s. Par le païs moit [ils] se ferment ; Homes et femes mal menoient, *Lai de Melion.* Et de faim et de froid [Berte] desprise et malmenée, *Berte*, CXV. Nouvieles li vinrent que Comain estoient entré en sa terre et Blachois, et moult malmenoient sa terre, H. DE VALENC. II. ‖ XVI[e] s. Les papes qui ont à bon escient maumené nos empereurs, SLEIDAN, p. 30. Nous ne sommes ingenieux qu'à nous malmener ; c'est le vray gibbier de la force de nostre esprit, MONT. III, 362.

— ÉTYM. *Mal*, et *mener*.

† **MALNOMMÉE** (mal-no-mée), *s. f.* Voy. MALFAMÉE.

† **MALOÏLE** (ma-lo-i-l'), *s. m.* Terme de chimie. Essence obtenue par distillation des pommes de reinette et de calville.

— ÉTYM. Lat. *malum*, pomme.

† **MALONS** (ma-lon), *s. m. pl.* Briques dont on se sert pour maçonner les chaudières à savon.

† **MALOT** (ma-lo), *s. m.* Nom du taon, dans quelques provinces.

— HIST. XIII[e] s. Mais plus poignant sont par derriere Que ne sont guespes ne malot, *Ste Léocade, ms de St-Germ.* f° 31, dans LACURNE.

— ÉTYM. Origine inconnue. *Malot* se trouve encore comme nom propre.

MALOTRU, UE (ma-lô-tru, true), *s. m.* et *f.* ‖ 1° Terme familier. Anciennement, incommodé en sa personne (ce qui est le sens le plus voisin du sens propre). ‖ Il a été pris adjectivement en ce sens. Parbleu, bon ! je vais par les rues : Mais je n'y vais pas de mon chef Ni de mes pieds, qui par méchef Sont parties très-malotrues, SCARR. *le Chemin du marais.* Le chevalier de Lorraine est très-malotru et très-languissant ; il aurait assez l'air d'être empoisonné, si Mme Brinvilliers eût été son héritière, SÉV. 22 juill. 1676. ‖ 2° Personne maussade et mal bâtie. Mais, c'est vous, malotru, qui faites le savant, RÉGNIER, *Sat.* X. Se trouvant à la fin tout aise et tout heureuse De rencontrer un malotru, LA FONT. *Fabl.* VII, 5. Si le financier manque son coup, les courtisans disent de lui : c'est un bourgeois, un homme de rien, un malotru ; s'il réussit, ils lui demandent sa fille, LA BRUY. VI. L'impertinent gazetier ! peut-on dire de telles pauvretés avec un ton si emphatique ? le roi est venu en haute personne.... eh ! malotru, qu'importe que sa personne soit haute ou petite ? dis le fait tout rondement, VOLT. *Écoss.* II, 6. On y voit tous les jours [à la cour] de beaux seigneurs qui n'ont point de conversation, et des malotrus qui parlent avec assurance, ID. *Taureau blanc*, II. ‖ Il est quelquefois adjectif en ce sens. Un personnage malotru. Hélas ! tout malotru qu'il est, je voudrais de tout mon cœur être ce misérable, HAMILT. *Hist. de Fleur d'épine.*

— HIST. XII[e] s. Tant i avoit des paiens malestrux.... *Bat. d'Aleschans*, v. 6160. ‖ XIII[e] s. Mès mon escondire que vaut, Lasse, chaitive, malostrue, Quant je jà n'en seré creüe ? *Ren.* 9797. Si m'escuse à mon langage Rude, malostru et sauvage, Car nés ne sui pas de Paris, P. PARIS, *Mss. fr.* t. V, p. 45. ‖ XIV[e] s. Vers le chastel en va li lerres [larron] malostrus, *Baud. de Seb.* VI, 613. *Calamitosus*, chetis, malostrus, *Gloss.* fonds St-Germ. n° 1189. ‖ XV[e] s. Malotru, quoquart, testu, Je le voy mieux que tu ne fais, *la Nat. de N. S. J. Mystère.* N'acquierre jà chevance malostrue ; Mieulx vault honneur que honteuse richesce, E. DESCH. *Ballade, Mieux vaut honneur.* ‖ XVI[e] s. Soudain je fuz certain que ceste compagnie Estoit des malautreux, miserables, chetifs, tant à Dieu desplaisans qu'à sa bande ennemye, GRANGIER, *Dante*, III. Communement on les veoid [les mères] s'addonner aux plus foibles et malotrus [enfants], MONT. II, 87. Paix malotrue [paix mal faite], SULLY, *Mém.* t. XII, p. 323, dans LACURNE. Ainsi les pauvres malautrus sont aulcunes fois plus de trois semaines sans manger, RAB. II, 3.

— ÉTYM. Berry, *mauletru* ; wallon, *malastru*, étourdi, maladroit ; génev. *malotru*, malotru, et aussi usé, délabré ; provenç. *malastruc* ; anc. catal. *malastruch* ; anc. espagn. *malastrugo* ; anc. ital. *malestruo.* Il y a deux formes : l'une, française, est *malestrut*, du latin *male instructus*, mal pourvu ; l'autre, provençale, est *malastruc*, du latin *malus*, mal, et *astrum* : qui est sous l'influence d'un mauvais astre. Ces deux formes se sont confondues dans le sens actuel de *malotru*.

† **MALOUASSE** (ma-lou-a-s'), *s. f.* Gros-bec, oiseau ; se dit en Sologne. On dit aussi amalouasse.

MALPEIGNÉ (mal-pè-gné), *s. m.* Homme malpropre et mal vêtu. C'est un malpeigné.

— ÉTYM. *Mal*, et *peigné*.

† **MALPIGHIACÉES** (ma-pi-ghi-a-sée), *s. f. pl.* Famille de plantes dicotylédonées.

— ÉTYM. *Malpighi*, botaniste et anatomiste italien.

† **MALPIGHIE** (mal-pi-ghie), *s. f.* Terme de botanique. Genre de plantes qui sert de type à la famille des malpighiacées, dit aussi moureiller. ‖ Malpighie brûlante, le moureiller piquant de certains auteurs, désigné par Nicholson sous le nom de brin d'amour, et appelé à la Guadeloupe bois Bisselin, LEGOARANT.

† **MALPIGHIER** (mal-pi-ghié), *s. m.* Synonyme de [illegible].

MALPLAISANT, ANTE (mal-plè-zan, zan-t'), *adj.* Qui plaît mal, qui est fait pour déplaire. Aventure malplaisante. Les pères jésuites me voulurent remettre [illegible], après avoir choisi la plus charmante [illegible] du monde, SCARR. *Rom. com.* II, 5.

— HIST. XVI^e s. Quand on presenta à Cesar la teste de [illegible], les histoires disent qu'il en destourna sa veue comme d'un vilain et malplaisant spectacle, MONT. I, 268.

— ÉTYM. *Mal*, et *plaisant*.

† **MALPLAQUET** (mal-pla-kè), *s. m.* Marbre dont le fond est d'un rouge pâle vineux, ondulé de gris.

MALPROPRE (mal-pro-pr'), *adj.* ‖ 1° Qui n'a pas les dispositions nécessaires (sens vieilli). Vous me trouvez malpropre à cette confidence, CORN. *Rodog.* I, 6. Monsieur, je suis malpropre à décider la chose, MOL. *Mis.* I, 2. ‖ 2° Qui manque de propreté. Une femme malpropre. Des meubles, des habits malpropres. Ils [les sajous bruns] se lavent souvent les mains, la face et le corps avec leur urine ; ils sont malpropres, lascifs et indécents, BUFF. *Quadrup.* t. XII, p. 165. ‖ Substantivement. Vous êtes un malpropre, corrigez-vous de cela, DANC. *Loterie*, sc. XI.

— ÉTYM. *Mal*, et *propre*.

MALPROPREMENT (mal-pro-pre-man), *adv.* D'une manière malpropre, sale. Manger malproprement. ‖ Travailler malproprement, travailler mal et grossièrement.

— HIST. XVI^e s. Les Grecs ont translaté mal proprement le mot hebrieu, CALV. *Inst.* 637.

— ÉTYM. *Malpropre*, et le suffixe *ment*.

MALPROPRETÉ (mal-pro-pre-té), *s. f.* Défaut de propreté. L'on ne rougit point de sa malpropreté, qui n'est qu'une négligence pour les petites choses, et qui semble supposer qu'on n'a d'application que pour les solides et les essentielles, LA BRUY. XI. Il ne leur épargne aucune de ses malpropretés dégoûtantes, capables d'ôter l'appétit aux plus affamés, ID. XI. Le duc de Vendôme en vint à une malpropreté cynique dont il n'y a point d'exemple, VOLT. *Louis XIV*, 18. Les Hottentots sont de la plus affreuse malpropreté, ils sont errants, BUFF. *Hist. nat. Hom. Œuvres*, t. V, p. 149.

— ÉTYM. *Malpropre*.

† **MALSAGE** (mal-sa-j'), *adj.* Qui n'est pas sage. La fortune est à peu près de l'humeur de ces princesses malsages [qui ont de l'amour pour un nain ou un Maure] ; elle choisit d'ordinaire le plus laid et le plus mal fait, BALZ. *De la cour*, 2^e *disc.*

MALSAIN, AINE (mal-sin, sè-n'), *adj.* ‖ 1° Qui n'est pas sain, en parlant des personnes. L'extrême disproportion d'âge m'empêchait de marier mon fils avec ma cousine ; elle avait neuf ou dix ans plus que lui ; mon fils était malsain, bossu et si petit que c'eût été le perdre, FÉN. t. XIX, p. 431. Ces enfants sont la plupart du temps faibles et malsains, et se sentent de la langueur de leur père, MONTESQ. *Lett. pers.* 114. ‖ Fig. Esprit malsain, esprit qui suit peu la raison. Pour un esprit malsain ou qui veut qu'on le flatte. Cette explication est assez délicate, MAIN. *Seitman*, III, 6. ‖ Fig. Littérature malsaine, celle qui présente des exemples qui ne sont pas à imiter ; on l'applique spécialement à la littérature dramatique qui roule sur l'adultère ou le [illegible]. ‖ 2° Qui est contraire à la santé. Un pays malsain. Un hôpital malsain. Les hommes ont dû jouir d'une santé plus égale que dans les travaux [illegible] ‖ 3° [illegible]

— HIST. XV^e s. [illegible]

— ÉTYM. [illegible]

† **MALSÉANCE** [illegible], *s. f.* Qualité de ce qui est malséant.

— HIST. [illegible]

MALSÉANT, ANTE (mal-sé-an, an-t'), *adj.* Qui n'est pas séant. Des manières malséantes à une jeune fille.

— ÉTYM. *Mal*, et *séant*.

† **MALSEMAINE** (mal-se-mè-n'), *s. f.* Mot forgé par Voltaire [illegible] son ennemi Fréron, l'*Année littéraire*, [illegible] daire. Depuis que Pankoucke débite les malsemaines de Fréron, VOLT. *Lett. Gaillard*, 2 nov. 1768.

— ÉTYM. *Mal* pour *male* au féminin, et *semaine*.

† **MALSENTANT** (mal-san-tan), *s. m.* Celui qui a de mauvaises opinions en matière de religion. C'est à vous, messieurs les persécuteurs, à nous prouver qu'ils [les hérétiques] y sont compris [dans le nombre des malfaiteurs]; car les malsentants et les malfaiteurs ne sont pas la même chose, JURIEU, dans BOSS. 6^e *avert.* III, 82.

MALSONNANT, ANTE (mal-so-nan, nan-t'), *adj.* Terme de théologie. Qui sonne mal, qui n'est pas d'accord avec la doctrine orthodoxe, qui peut être pris en un sens hérétique. Propositions sentant l'hérésie, malsonnantes, téméraires, VOLT. *Louis XIV*, 37. Il est tout à la fois absurde et malsonnant de vouloir rendre intelligible ce que la foi nous déclare ineffable, D'ALEMB. *Éloges, Bossuet*. On dressa une liste de différents articles malsonnants, DIDER. *Opin. des anc. philos.* (*Sarrasins*). ‖ Par extension. Cela est malsonnant, cela semble contraire à la morale, à la bienséance.

— ÉTYM. *Mal*, et *sonner*.

MALT (malt'), *s. m.* Orge qu'on a fait germer et sécher, et dont on a séparé les germes. Le malt sert à la fabrication de la bière.

— HIST. XV^e s. Que nul ne puisse renouveller cervoises ne bierres qui soient sures, empiréez ou mal brassées, ne icelles cuiller de boissons fresches et nouvellement faictes, ne remestre en mast, ne mesler parmy autres fresches, *Ordonn.* fév. 1495.

— ÉTYM. Anglais, *malt*; de l'allem. *Malz*; qui vient de l'anc. allem. *melzen*, se ramollir, c'est l'allemand *Malz* qui a donné l'anc. franç. *mast*.

† **MALTAGE** (mal-ta-j'), *s. m.* Conversion de l'orge en malt ; résultat de cette opération.

— ÉTYM. *Malter*.

† **MALTALENT** (mal-ta-lan), *s. m.* Terme vieilli qui est encore dans la 1^re édition du dictionnaire de l'Académie, et qui ne se trouve plus au XVIII^e siècle que parmi les gens qui avaient encore la tradition du XVII^e. Animosité, mauvaise volonté contre quelqu'un. Un discours de cette nature est fort malin, et Horace, dont j'emprunte cette pensée, remarque qu'il y a là de la noire envie et du maltalent, BAYLE, *Lett. à Minutoli*, 2 mai 1673. Il n'est pas atteint de la rancune et du maltalent de ceux qui.... ID. *Lett. à Régis*, 6 oct. 1697. J'ai quelque maltalent contre M. de Malesherbes, qui protége les feuilles de Fréron, VOLT. *Lett. d'Argental*, 16 févr. 1764.

— HIST. XII^e s. En l'altre chambre avant s'en est li reis alez, De maltalent e d'ire e tainz e tressuez, *Th. le mart.* 33. ‖ XIII^e s. Male coze [chose] seroit et perilleuse as ames et as hoirs, c'on dessevrast [séparât] les mariages à cascun maltalent que li uns a à l'autre, BEAUM. XVIII, 17. ‖ XVI^e s. La commune en fut si joyeuse que, sur l'heure mesme, elle oublia tout le maltalent qu'elle avoit contre la noblesse, AMYOT, *Cam.* 73.

— ÉTYM. *Mal*, et *talent* dans le sens ancien de vouloir, intention (voy. TALENT).

† **MALTE** (mal-t'), *s. f.* Ile de la Méditerranée que possédèrent longtemps les chevaliers de St-Jean de Jérusalem. ‖ Croix de Malte, sorte de croix que portaient ces chevaliers. ‖ Anciennement, en forme de proverbe. Faire des croix de malte, jeûner par force, n'avoir pas de quoi contenter sa faim. ‖ S'est dit aussi pour s'ennuyer, trouver le temps long ‖ Croix de Malte, plante, voy. CROIX, n° 9.

† **MALTER** (mal-té), *v. a.* Convertir l'orge en malt.

— ÉTYM. *Malt*.

† **MALTEUR** (mal-teur), *s. m.* Ouvrier qui fait le malt chez les brasseurs.

† **MALTHE** (mal-t'), *s. f.* Substance molle et glutineuse en été, se durcissant par le froid, d'une odeur de goudron, qu'on trouve en France (à Orthez, etc.), à Neufchâtel en Suisse, en Bavière, en Transylvanie, etc. dite aussi bitume glutineux, poix minérale, goudron minéral, pissasphalte, LEGOARANT. La malthe est moins liquide que le pétrole.

— ÉTYM. Lat. *maltha*; grec, μάλθα.

† **MALTHUSIEN** (mal-tu-ziin), *s. m.* Partisan de la doctrine de Malthus, célèbre économiste anglais du commencement de ce siècle, qui a pensé que la production des subsistances alimentaires ne croissait pas aussi vite que la population abandonnée à elle-même et non restreinte par aucune cause, et qui a [illegible] la procréation des enfants ‖ Adjectivement. Doctrines malthusiennes.

MALTÔTE (mal-tô-t'), *s. f.* ‖ 1° Impôt levé sous Philippe le Bel, pour la guerre contre les Anglais. ‖ 2° Perception d'un droit qui n'est pas dû. ‖ 3° Toute espèce de perception d'impôts. Le roi a envoyé des compagnies du régiment des gardes à Angers, pour y vivre à discrétion, à cause de quelque maltôte que l'on y a voulu imposer, et qu'ils n'ont pas voulu souffrir, GUI PATIN, *Lettres*, t. II, p. 262. Ils [les séditieux] le cherchaient [le chancelier] pour immoler, se disaient-ils, cette âme vénale, ce protecteur des maltôtes, LA ROCHEF. *Mém.* 31. Je suis bien aise d'avertir le lecteur qu'il y a quantité de pièces impertinentes qu'on fait courir sous mon nom, et entre autre une satire contre les maltôtes ecclésiastiques, BOIL. *Épîtres, Au lecteur*. On y avait mis cette maxime [dans un mémoire envoyé à Rome] : « Le clergé doit contribuer aux charges de l'État, quoi qu'en dise l'Ancien Testament, » on en conclut que l'auteur entendait mieux le langage de la maltôte que celui de la religion, MONTESQ. *Esp.* XXV, 5. L'art de la maltôte est toujours inventé après coup et lorsque les hommes commencent à jouir de la félicité des autres arts, ID. *ib.* XXX, 12. Ce livre [l'Esprit des lois], plein de grandes vues, attaque la tyrannie, la superstition et la maltôte, trois choses que les hommes détestent, VOLT. *Dict. phil. Esprit des lois*. ‖ 4° Le corps des maltôtiers. ‖ 5° Autrefois, nom donné au bateau d'octroi sur la Seine à Paris, dit aujourd'hui patache.

— REM. 1. Maltôte n'est plus employé comme terme d'administration. Il ne sert plus que comme terme historique ou expression de dénigrement appliquée aux impôts. ‖ 2. Dans maltôte, l'accent circonflexe représente l'*l* d'étymologie (maltolte).

— HIST. XIV^e s. Il n'avoit en la ville homme de nul mestier, Que il ne convenist maltôte paier, *Baud. de Seb.* VII, 386. ‖ XV^e s. Il faisoit lever les rentes, les droitures et toutes les maletoltes, FROISS. I, I, 65. ‖ XVI^e s. Ces levées, qui estoient quelquefois extraordinaires, furent anciennement appelées maletoultes, comme si le peuple eust voulu dire qu'elles estoient mal prises, PASQ. *Recherch.* l. VIII, p. 718, dans LACURNE.

— ÉTYM. Bas-latin, *mala tolta*, de *malus*, mauvais, et *tolta*, prise, de *tollere*, enlever (voy. TOLTE). La forme *maletolte* montre que c'est *mala tolta* et non *male tolta*.

MALTÔTIER (mal-tô-tié; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel, l'*s* se lie : des mal-tô-tié-z exigeants), *s. m.* Celui qui fait la maltôte. Chacun heureux comme un bon prêtre, Sans craindre impôt ni maltôtier, Vivait fort bien de son métier, SCARR. *Virg.* [illegible] vous en croyez des personnes aigries l'une contre l'autre, et que la passion domine, l'homme docte est un savantasse, le magistrat un bourgeois ou praticien, le financier un maltôtier, et le gentilhomme un gentillâtre, LA BRUY. XII. Faites la maltôte toujours pour commencer, [illegible] v, 8. ‖ On a dit maltôtière, au féminin. Femmes de robe, maltôtières, femmes de qualité, bourgeoises, on ne sait de quel côté tourner, DANCOURT, *La Folle enchère*, sc. 8.

— REM. Maltôtier n'est plus un terme d'administration ; c'est un terme d'histoire ou de dénigrement.

— ÉTYM. *Maltôte*.

MALTRAITÉ, ÉE (mal-trè-té, tée), *part. passé* de maltraiter. Qui a reçu de mauvais traitements. Quoi ! vous vous offensez d'Hypsipyle quittée ! D'Hypsipyle pour vous à vos yeux maltraitée, CORN. *Tois.* [illegible] 3. Narbal, maltraité par le père, ne laissa pas de servir le fils et de veiller à ses intérêts, FÉN. *Tél.* VIII. Les pontifes de Rome [les papes] ainsi adorés et maltraités [illegible] aux idoles que les Indiens [illegible] pour en obtenir des bienfaits, VOLT. *Mœurs* [illegible] ‖ Fig. Vous n'êtes pas encor si maltraité du sort Que vous soyez réduit à désirer la mort, MAIRET, *Sophon.* I, 3. ‖ Il se dit, en un sens [illegible], des rigueurs d'une maîtresse. Clitandre : [illegible] — Acaste : Non, je suis maltraité, MOL. *Mis.* [illegible]

† **MALTRAITEMENT** [illegible], *s. f.* Action de maltraiter, mauvais traitement. [illegible] Thévenin et deux livres d'amende pour le prétendu assassinat par lui commis en la personne de sa femme, et maltraitements à sa [illegible] commis, *Cour des aides, Rouen. Arrêt*, 16 déc. 1718.

— HIST. XVI^e s. Elle s'essaya par menaces, maltraitements et autres divers moyens, de faire déclarer à sa fille l'auteur de telle infamie, YVER, p. [illegible].

MALTRAITER (mal-trè-té), *v. a.* ‖ 1° Faire un mauvais traitement, en actions ou en paroles [illegible] vous le maltraitez [votre fils] après ce qu'il a fait, CORN. *Hor.* IV, 5. On craint qu'après sa sœur [qu'il

avait tuée] il n'en maltraite d'autres, ID. *ib.* V, 3. Mon Dieu, ne le maltraitez point; je vois à sa mine qu'il est honnête homme, et que, sans se faire mettre en prison, il vous découvrira ce que vous voulez savoir, MOL. *Avare*, V, 2. Le concile d'Éphèse n'est pas le seul que notre auteur ait maltraité, BOSS. *Rem. hist. conciles*, II, 11. À Athènes on punissait sévèrement, quelquefois même de mort, celui qui avait maltraité l'esclave d'un autre, MONTESQ. *Esp.* XV, 17. La puissance souveraine peut maltraiter un brave homme, mais non pas le déshonorer, VOLT. *Louis XIV*, 11. || 2° Se dit des rigueurs d'une femme pour un homme qui l'aime. Une personne qui avait une passion violente, qui venait d'en donner des marques à un homme qu'elle en jugeait indigne, et à un autre qu'elle maltraitait pour l'amour de lui, Mme DE LA FAYETTE, *Princ. de Clèves*, *Œuv.* t. II, p. 120, dans POUGENS. || 3° Faire éprouver un dommage, une perte. Il a été très maltraité dans cette banqueroute. Le régiment fut très maltraité dans le combat.

— SYN. MALTRAITER, TRAITER MAL. Maltraiter signifie faire outrage à quelqu'un soit de la parole, soit de coups de main. Traiter mal signifie faire faire mauvaise chère à quelqu'un, ou n'en pas user avec lui à son gré.

— HIST. XVIe s. Ma femme me picotte toujours sur ce sujet, et me presse de maltraiter [Mme de Verneuil]...., HENRI IV, dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— ÉTYM. *Mal*, et *traiter*; provenç. *maltractar*; espagn. *maltratar*; ital. *maltrattare*.

MALVACÉE (mal-va-sée), *adj.* Terme de botanique. Qui appartient à la famille des mauves. Plantes malvacées. || *S. f. pl.* Les malvacées, famille de plantes dont la mauve est le type.

— ÉTYM. Lat. *malvaceus*, de *malva*, mauve.

† **MALVAT** (mal-va), *s. m.* Nom de l'affection charbonneuse dans certaines parties du Languedoc.

— ÉTYM. Provenç. *malvat*, mauvais; anc. français, *malvé*.

MALVEILLANCE (mal-vè-llan-s', *ll* mouillées, et non mal-vè-yan-s'), *s. f.* Mauvaise volonté pour quelqu'un. Ce qui le mit dans la malveillance d'une infinité de personnes, LAMOTHE LE VAYER, *Vertu des païens*, II, *Épicure*. || Absolument. Mauvaise disposition pour le gouvernement. La malveillance a fait courir les bruits les plus alarmants.

— REM. Malherbe a encore dit malveuillance.... Las de perpétuer Une si longue malveuillance, III, 2. C'était la bonne forme (voy. MALVEILLANT).

— HIST. XIIIe s. Je lo [conseille] que vous lui requerés Qu'il vous perdoint sa malvoillance Par amors et par acordance, *la Rose*, 3162. Jà soit ce que j'en aie vostre maleweillance, *Rec. des hist. de France*, t. III, p. 191. || XVe s. Afin que à ceste cause le roy les prinst en sa mal-veillence, et les dechassast de son service, JEAN DE TROYES, *Chroniq.* 1466. || XVIe s. On tient que l'un et l'autre à la fin encourut la haine et malvueillance de ses concitoyens, AMYOT, *Thés.* 2.

— ÉTYM. Provenç. *malvolenza*; espagn. *malevolencia*; ital. *malivoglienza*; du lat. *malevolentia* (voy. MALVEILLANT).

MALVEILLANT, ANTE (mal-vè-llan, llan-t', *ll* mouillées, et non mal-vè-yan), *adj.* || 1° Qui a de la malveillance. Il est malveillant pour vous. || Il se dit aussi des choses. Des projets malveillants. Regards malveillants. || 2° *S. m.* Celui qui a de la malveillance. J'ai été environné d'espions, de malveillants, et le monde est plein de gens qui me haïssent à cause du mal qu'ils m'ont fait, J. J. ROUSS. *Lett. à l'archev. de Paris*. Je n'avais pas un ennemi, pas un malveillant, pas un envieux, ID. *Prom.* 8. || Absolument. Les malveillants, ceux qui ont de mauvaises dispositions à l'égard du gouvernement. Les malveillants ont fait courir de fausses nouvelles.

— REM. La forme ancienne et correcte est *malveuillant*; il s'agit de *vouloir* et non de *veiller*. C'est une fausse assimilation qui a rapproché *veuillant* de *veillant*.

— HIST. XIIe s. Bien [il] sot [sut] qu'estoit Bernier ses max vueilans, *Raoul de C.* 93. Pour ce [je] me hai et sui mes mal vuillanz, *Couci*, XX. || XVe s. Si il fut oncques malvueillant du duc de Berry, FROISS. II, III, 12.

— ÉTYM. Provenç. *malvolent*, *malvolen*; du lat. *malevolentem*, de *male*, mal, et *volens*, voulant.

† **MAL-VENANT** (mal-ve-nan), *adj.* Ancien terme de pratique qui était des deux genres et signifiait : qui ne vient pas bien. Claude-Étienne, dont il s'agit ici, est né avec soixante livres de rente mal-venants, VOLT. *Lett. d'Argental*, 9 mars 1763.

† **MALVENU, UE** (mal-ve-nu, nue), *adj.* Voy. VENU.

MALVERSATION (mal-vèr-sa-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Toute espèce de désordre, de mauvaise conduite. Vous avez ébloui vos parents et plâtré vos malversations [il s'agit d'une femme qui se conduit mal], MOL. *G. D.* III, 8. L'avocat célèbre qui avait écrit en faveur des jeunes gens coaccusés [affaire du chevalier Labarre] est le seul qui soit pleinement instruit des malversations horribles qui furent commises dans Abbeville, VOLT. *Lett. d'Hallonde*, 27 déc. 1775. || 2° Particulièrement, faute grave commise par cupidité dans l'exercice d'une charge, dans l'exécution d'un mandat. L'avarice était sa grande passion, et l'on n'ignore pas de combien de malversations elle est l'origine, DUCLOS, *Hist. Louis XI*, *Œuv.* t. III, p. 167.

— HIST. XVIe s. Aristides fut atteint de concussion et de malversation au gouvernement de la chose publique, AMYOT, *Arist.* 65.

— ÉTYM. *Malverser*.

MALVERSER (mal-vèr-sé), *v. n.* Commettre des malversations, s'approprier une portion des fonds dont on a le maniement. S'il a malversé dans le maniement des deniers du roi.... VAUBAN, *Dîme*, p. 88. Malborough fut accusé, comme Scipion, d'avoir malversé; mais il se tira d'affaire à peu près de même, par sa gloire et par la retraite, VOLT. *Louis XIV*, 22. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— HIST. XVIe s. Ils le chargèrent d'avoir mal versé et desrobbé en son office, AMYOT, *Arist.* 10. Ils punissent ceulx qui malversent en leur charge, MONT. IV, 242.

— ÉTYM. Lat. *male*, mal, et *versari*, se comporter, passif quant à la forme, mais moyen quant au sens, de *versare*, verser, retourner (voy. VERSER).

† **MALVIVANT** (mal-vi-van), *adj.* Voy. VIVANT.

MALVOISIE (mal-voi-zie), *s. f.* || 1° Vin grec qui est fort doux. Ce malheureux prince [duc de Clarence] fut aussitôt jugé coupable; toute la grâce qu'on lui fit, fut de lui laisser le choix du genre de mort; il demanda d'être noyé dans un tonneau de malvoisie; ce qui fut exécuté, DUCLOS, *Hist. Louis XI*, *Œuvres*, t. III, p. 161, dans POUGENS. || 2° Vin muscat cuit, quelle qu'en soit la provenance.

— HIST. XVe s. Le suppliant s'en alla avec plusieurs autres pour recreer et boire de la malvissée en la maison et hostel d'un espicier en nostre ville de Tournay, DU CANGE, *malvaxia*. || XVIe s. L'hypocras sera suivi de la malvoisie, non de celle de Candie, mais de l'artificielle : non faite avec des raisins, mais avec du miel, tant l'homme abonde en inventions, O. DE SERRES, 829. J'ay veu, cependant qu'on s'entretenoit au hault bout de la beauté d'une tapisserie ou du goust de la malvoisie, se perdre beaucoup de beaux traicts à l'aultre bout, MONT. I, 148.

— ÉTYM. Ital. *malvagia*; bas-latin, *malvaxia*; *malvaxia*; de *Napoli di Malvasia* (Monembasie), ville de la Morée, dont le vin a donné son nom à toutes ces sortes de vins.

MALVOULU, UE (mal-vou-lu, lue), *adj.* À qui l'on veut du mal. Malvoulu de tous ses camarades. || On écrit aussi mal voulu.

— ÉTYM. *Mal*, et *voulu*.

† **MAMAMOUCHI** (ma-ma-mou-chi), *s. m.* Nom burlesque dont s'est servi Molière pour donner une dignité turque à son bourgeois gentilhomme. || Par extension, se dit en dénigrement des hauts dignitaires dont on veut faire ressortir l'air d'importance ou d'arrogance.

— ÉTYM. Mot arabe signifiant propre à rien et ne désignant aucune dignité chez les musulmans; de l'arabe *mâ menou schi*, non chose bonne.

MAMAN (ma-man), *s. f.* || 1° Terme dont les enfants et ceux qui leur parlent se servent au lieu du mot mère, et qui, du langage enfantin, a passé dans le langage ordinaire, les enfants devenus grands continuant à nommer leur mère maman. Vous êtes trop bonne et trop appliquée à votre pauvre maman : elles ne sont point accoutumées, les mamans, à ces aimables douceurs, SÉV. 23 sept. 1687. Oh çà, madame Artus, si j'en juge à la mine, Vous êtes la maman de la jeune orpheline, DANCOURT, *Mme Artus*, III, 9. || La maman se dit absolument, dans le langage familier, de la mère de famille. Comment va la maman? Adieu, mon cher hôte...; offrez nos respects et nos vœux à la maman, et nos amitiés à M. Jeannin, J. J. ROUSS. *Lett. à du Peyrou*, 12 janv. 1769. || 2° Grand'maman ou bonne maman, grand'mère. L'amour a peur des grand'mamans, BÉRANG. *B. maman*. Bonne maman, consolez-vous, Prenez un bâton de vieillesse, ID. *ib.* || Au plur. Des grand'mamans (voy. la remarque à GRAND'MÈRE). || 3° Belle maman, belle-mère, relativement au gendre ou à la bru, ou au beau-fils et à la belle-fille. Qu'est-ce que vous me voulez, mon papa? ma belle maman m'a dit que vous me demandez, MOL. *Mal. imag.* II, 11. || Belle maman se dit aussi quelquefois simplement pour maman. La duchesse de la Vallière y était, elle appelle sa fille mademoiselle, et la princesse l'appelle belle maman, SÉV. *Lett.* 27 janv. 1674. || 4° Familièrement. Une grosse maman, une femme qui a de l'embonpoint. Cette grosse maman est de bon goût, et rarement donne-t-elle sa protection gratis, MARIVAUX, *Pays. parv.* 6e part.

— ÉTYM. Onomatopée du langage des enfants, laquelle se rencontre dans la plupart des langues.

† **MAMAPIAN** (ma-ma-pi-an), *s. m.* Terme de médecine. Ulcère sordide par lequel commence le pian.

— ÉTYM. *Mama* pour *maman*, et *pian*.

† **MAMBRINE** (man-bri-n'), *s. f.* Variété de la chèvre ægagre.

† **MAME** (ma-m'), *s. f.* Abréviation familière de madame. Mame Pinchon. Mame Rousselet. J'avais remarqué que les gens de qualité ne disaient jamais le mot complet de madame à une femme qui n'était pas du haut monde; toute bourgeoise, toute fournisseuse élégante, parfumeuse, brodeuse, gantière et autres, n'étaient qualifiées par eux que de l'abréviation mame, supposant que c'était assez des deux tiers du nom pour de telles gens; mame.... une telle, disaient-ils, hésitant toujours sur le nom, comme si leur mémoire n'eût pu retenir des appellations si roturières, F. LAFFITTE, *Mém. de Fleury* (de la comédie française), t. I, ch. XXVII (Fleury, ayant imité cet usage dans l'*École des bourgeois*, fut fort applaudi).

† **MAMELETTE** (ma-me-lè-t'), *s. f.* Ancien diminutif de mamelle.

— HIST. XIIe s. Mameletes [elle a] dures enmi le piz, Gorge blanche plus que n'est noiz [neige] ne lis, *Couci*, p. 125. || XVIe s. Et resserrez vos blanches mammelettes, MAROT, II, p. 268.

† **MAMELIÈRE** (ma-me-liè-r'), *s. f.* Partie d'une cuirasse qui protégeait la poitrine.

— ÉTYM. *Mamelle*.

MAMELLE (ma-mè-l'), *s. f.* || 1° Partie glanduleuse du sein des femmes et des femelles des animaux, servant à la sécrétion et à l'excrétion du lait. Il fit qu'avec le lait, pendante à la mamelle, Je suçai des chrétiens la créance et le zèle, ROTROU, *St Genest*, III, 6. La bique allant remplir sa traînante mamelle, LA FONT. *Fabl.* IV, 15. Vois-tu cette Juive fidèle Dont tu sais bien qu'alors il suçait la mamelle? RAC. *Ath.* V, 6. Heureuses les mamelles qui l'allaiteront et les mains qui le toucheront, et la maison qu'il habitera, et le lit où il se reposera! MONTESQ. *Lett. pers.* 39. Pour que les mamelles des femmes soient bien placées, il faut qu'il y ait autant d'espace de l'un des mamelons à l'autre, qu'il y en a depuis le mamelon jusqu'au milieu de la fossette des clavicules, en sorte que ces trois points fassent un triangle équilatéral, BUFF. *Hist. nat. hom. Œuvres*, t. IV, p. 348. L'enfant a-t-il moins besoin des soins d'une mère que de la mamelle? J. J. ROUSS. *Ém.* I. || 2° Fig. Le premier âge, l'âge de l'allaitement. Mon neveu devait alors être à la mamelle, VOLT. *Ingénu*, 2. L'éducation que reçoit un homme dès la mamelle influe jusque sur sa décrépitude, B. DE ST. PIERRE, *l'Arcadie*. || 3° Partie semblable chez les mâles, semblablement placée, et qui, portant un mamelon, est en effet une mamelle, mais non développée et d'ordinaire incapable d'aucune sécrétion. Le nombre des mamelles est, dit-on, relatif, dans chaque espèce d'animal, au nombre des petits que la femelle doit produire et allaiter; mais pourquoi le mâle, qui ne doit rien produire, a-t-il ordinairement le même nombre de mamelles? BUFF. *Quadrup.* t. I, p. 283. || Fig. Il n'a rien sous la mamelle gauche, c'est un homme sans cœur, sans courage. || Fig. Porter un cœur sous la mamelle, avoir des sentiments généreux. Ah! pour celui qui porte un cœur sous la mamelle Ce jour pèse comme un remords, A. BARBIER, *l'Idole*. || 4° Fig. Ce qui donne l'aliment moral, intellectuel. Il lui a plu [à Jésus-Christ] que l'unité catholique fût la mamelle qui donnât le lait à tous les particuliers de l'Église, BOSS. *Réfut. catéch. Ferry*, II, 4. || 5° Mamelle de Saint-Paul, fossile du genre oursin. || Nom de plusieurs champignons. || 6° En termes de sellier, les mamelles d'une selle sont les endroits où finit le garot, dont est composé l'arçon de devant. || 7° Terme de vétérinaire. Partie latérale de la corne du pied du cheval. || 8° Arbre aux mamelles, voy. MAMMEE.

— HIST. XIe s. L'aubere [il] lui fausse par dessouz la mamelle, *Ronc.* 63. Biax fil Raoul, dist Aalis la bele, Je te norri del lait de ma mamele, *Raoul de C.* 40. || XIIIe s. Sachiez, si très m'en deut li cuers e cœur] sous la mamele, *Beric*, LXXXVI. Et s'ele a

[illegible] mamelles [illegible] *Rose* [illegible] Et que [illegible] alaitast de sa mamelle et [illegible] un enfant qui [illegible] fust portez, *Merlin*, f° 67, verso. ‖ xvᵉ s. L'archer [illegible] passa la mamelle et le cœur, [illegible] II. D. 236. ‖ xviᵉ s. Il vint une [illegible] qui leur donna la mamelle, AMYOT, *Rom.* 3. Tirer laict, beurre et sang de la mamelle, [illegible]

— ÉTYM. Provenç. mamella, mamelia; cat. *mamella*; esp. *mamila*; ital. *mammella*, *mammella*, du lat. *mamilla*, diminutif de *mamma*, qui paraît [illegible], mamelle.

MAMELON (ma-me-lon), *s. m.* ‖ 1° Extrémité saillante de la mamelle, appropriée pour la forme et le volume à la bouche du petit sujet, et au milieu de laquelle s'ouvre le canal du lait ou canal galactophore, dit vulgairement, chez la femme, bout de sein, ou simplement, bout. L'enfant eut de la peine à prendre le mamelon. [Chez les Lapons] le mamelon est d'un noir d'ébène, VOLT. *Russie*, I, 1. Mouvements nécessaires à notre conservation comme ceux de teter le mamelon de sa nourrice, ID. *Philos. Ame*, [illegible] ‖ 2° Petit tubercule arrondi. On trouve souvent des stalactites de certaines en mamelons accumulés et en assez grand volume, BUFF. *Min.* t. VI, p. 207. ‖ 3° Particulièrement. Éminence arrondie sur un terrain. Soudain chacun regarda autour de soi [en traversant dans la retraite le champ de bataille de la Moskowa]; on vit une terre toute piétinée, nue, dévastée, tous les arbres coupés à quelques pieds du sol, et plus loin des mamelons écrêtés; le plus [illegible] il semblait que ce fût un volcan éteint et détruit, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IX, 7. Derrière un mamelon la Garde était massée, La Garde, espoir suprême et suprême pensée, V. HUGO, *Châtiments*, V, 13. ‖ 4° Terme de marine. Se dit de l'extrémité des gonds du gouvernail. ‖ 5° Terme de serrurier. Mamelon de gond, le bout arrondi du gond, qui sort hors du bois ou de la pierre, et qui entre dans la pièce attachée à la porte ou à la fenêtre. ‖ 6° Le bout d'un tenon s'appelle aussi mamelon. ‖ 7° Nom, d'après Paulet, de plusieurs espèces d'agarics.

— HIST. xviᵉ s. Comme nous voyons la mere [illegible] après la naissance de l'enfant, [illegible] mamelon [illegible] du lait pour [illegible], PARÉ, I, 24. Mamerun, [illegible]

— ÉTYM. Dérivé de mamelle, [illegible]

MAMELONNÉ, ÉE (ma-me-lo-né, née), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui présente de petits tubercules qu'on peut comparer à des mamelons. On trouve communément les calcédoines en stalactites d'un assez grand volume, tantôt mamelonnées et tantôt en lames aplaties, BUFF. *Min.* t. VI, p. 320. ‖ S. m. [illegible] du genre boletus ‖ Nom, d'après [illegible] agarics.

— ÉTYM. Mamelon.

† **MAMELOUCK**, *s. m.* Voy. MAMELUK.

MAMELU, UE (ma-me-lu, lue), *adj.* Terme populaire. Qui a de grosses mamelles. ‖ Substantivement. [illegible] C'est une grosse mamelue.

— ÉTYM. *Mamelle.*

† **MAMELUCO** (ma-me-lu-ko), *s. m.* Se dit, au Brésil, de l'enfant né d'un blanc et d'un naturel du pays.

MAMELUK ou **MAMELOUCK** (dans les deux cas, [illegible]), *s. m.* ‖ 1° Nom d'une milice à cheval dont les chefs gouvernaient l'Égypte, et qui, après l'expédition des Français, fut détruite par Mehemet-Ali. L'Égypte était soumise à la puissance de [illegible] mameluks, composée d'abord d'esclaves [illegible] VOLT. *Mœurs*, 58. Que [illegible] Kérékel, et que, là, il avait fait à de misérables esclaves [illegible] *Hist. de Nap.* [illegible] ‖ 2° Nom d'un corps de cavalerie, qui, formé en Égypte, fit partie de l'armée française pendant tout le règne de Napoléon Iᵉʳ. ‖ En mameluk, sorte de costume [illegible] la guimpe, [illegible] *Femmes de Paris*, [illegible] ‖ 3° Fig. Il se dit depuis quelque temps pour désigner les partisans fanatiques du pouvoir.

— REM. On trouve aussi mameluc. La révolte des mameluks était un cas particulier : c'était un corps de milice qui usurpa l'empire, BOSSUET, *Esp.* XV, 13.

— HIST. xvᵉ s. Et commença Saquanlisac, un mameluc, avoit recommencé l'assaut, et par ce fut la cité prise, OL. DE LA MARCHE, *Mém.* liv. I, p. 409, dans LACURNE.

— ÉTYM. Arabe, *mamluk*, possédé, esclave, de *malek*, posséder, à cause que cette milice était recrutée d'esclaves achetés.

† **MAMIE** (ma-mie), *s. f.* Ancienne forme de ce que nous disons, par syncope, *mon amie*. Une fausse décomposition (*ma mie*) a conduit à former le mot *mie*; la discussion s'en fera au mot MIE.

MAMILLAIRE (ma-mil-lê-r'), *adj.* ‖ 1° Terme d'anatomie. Qui a la forme d'un mamelon. ‖ Tubercules mamillaires, deux tubercules blanchâtres situés entre les bras de la moelle allongée. ‖ 2° Terme de botanique. Qui porte des tubercules en forme de mamelons. ‖ S. f. pl. Les mamillaires, genre de plantes grasses de la famille des cactées, *mamillaria*, How.

— HIST. xviᵉ s. L'ouïr a pour instrument le conduit ou trou de l'os petreux, nommé mamillaire, auquel.... PARÉ, *Introd.* 9. Le sentir et odorer est fait ès apophyses mammillaires, produites de la propre substance du cerveau, ID. *ib.*

— ÉTYM. Lat. *mamillaris*, de *mamilla*, mamelle.

† **MAMILLÉ, ÉE** (ma-mil-lé, lée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est couvert de tubercules arrondis.

— ÉTYM. Lat. *mamilla*, mamelle.

MAMMAIRE (ma-mmê-r'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport aux mamelles. Glandes mammaires. ‖ Terme de botanique. Vaisseaux mammaires, linéaments vasculaires qui passent dans les cotylédons.

† **MAMMALOGIE** (ma-mma-lo-jie) ou **MAMMOLOGIE** (ma-mmo-lo-jie), *s. f.* Histoire des mammifères.

— ÉTYM. Lat. *mamma*, mamelle, et λόγος, traité.

† **MAMMALOGIQUE** (ma-mma-lo-ji-k') ou **MAMMOLOGIQUE** (ma-mmo-lo-ji-k'), *adj.* Qui a rapport à la mammalogie. La faune tertiaire mammalogique. Puisque les espèces mammalogiques qui habitaient la France méridionale, l'Espagne, l'Italie, le mammouth, le rhinocéros *tichorinus*, le bœuf musqué, le renne, se sont retirées vers le nord de l'Europe et de l'Asie quand le climat s'est adouci, il est tout naturel d'admettre qu'il en fut de même pour la race humaine contemporaine de ces animaux, A. MAURY, *l'Homme primitif*, *Revue des Deux-Mondes*, 1ᵉʳ avril 1867, p. 660.

† **MAMMALOGISTE** (ma-mma-lo-ji-st') ou **MAMMOLOGISTE** (ma-mmo-lo-ji-st'), *s. m.* Celui qui s'occupe spécialement de mammalogie.

† **MAMMÉE** (ma-mmée), *s. f.* Terme de botanique. Genre de guttifères ayant pour type la mammée américaine, dite vulgairement arbre aux mamelles à cause de la forme de ses fruits; on l'appelle aussi abricotier de Saint-Domingue et mamey, LEGOARANT.

MAMMIFÈRE (ma-mmi-fè-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a des mamelles. Les animaux mammifères. C'est une grande pitié que de trouver l'homme mammifère rangé avec les singes, CHATEAUB. *Génie*, III, II, 2. ‖ *S. m. pl.* Les mammifères, animaux vivipares, à température fixe et à mamelles; c'est la première classe du règne animal.

— ÉTYM. Lat. *mamma* (voy. MAMELLE), et *ferre*, porter.

† **MAMMIFORME** (ma-mmi-for-m'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la forme d'une mamelle.

— ÉTYM. Lat. *mamma*, mamelle, et *forme*.

† **MAMMITE** (ma-mmi-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation de la mamelle.

— ÉTYM. Lat. *mamma*, mamelle, et la finale médicale *ite*.

† **MAMMOLOGIE, MAMMOLOGIQUE, MAMMOLOGISTE**, voy. MAMMAL....

† **MAMMON** (ma-mmon), *s. m.* ‖ 1° Nom, dans l'Évangile (MATTH. VI, 24), de la richesse. Le mammon d'iniquité. ‖ On dit quelquefois au féminin la mammone de l'iniquité. ‖ 2° Nom du démon des richesses dans le Paradis perdu de Milton.

— ÉTYM. Lat. *mammona* ou *mammonas*, grec [illegible], qui vient de l'araméen *mamona*, richesse. Ce mot est masculin en araméen, en grec et en latin; il paraît que le féminin *mammone*, qui est fautif, [illegible] par *verum mammonam*.

MAMMOUTH (ma-mmout'), *s. m.* Animal du genre de l'éléphant dont l'espèce a disparu, et dont on retrouve en terre, surtout en Sibérie, les ossements quelquefois encore revêtus de la chair et de la peau. Parmi ces animaux, se montrait surtout l'éléphant, appelé mammouth par les Russes, haut de quinze et dix-huit pieds, couvert d'une laine grossière et rousse, et de longs poils noirs et raides qui lui formaient une crinière le long du dos, CUVIER, *Révol.* p. 329. Le sexagénaire se retourna sur son siège comme pour dire pas à son aise, puis il regarda son neveu en affectant l'étonnement qu'eût pu lui faire éprouver la vue de quelque mammouth antédiluvien, CH. DE BERNARD, *la Femme de quarante ans*, § V. ‖ On a dit aussi mammont.

— REM. Le nom du mammouth, qui est *l'elephas primigenius*, ne doit pas s'appliquer aux espèces du genre mastodonte, que plusieurs caractères distinguent de celles du genre éléphant, LEGOARANT.

— ÉTYM. Origine inconnue.

† **MAMMULE** (ma-mmu-l'), *s. f.* Terme de botanique. Mode de fructification de certains lichens. ‖ Terme de zoologie. Protubérances anales qui, dans les araignées, contiennent les instruments servant à filer la toile.

— ÉTYM. Diminutif du lat. *mamma*, mamelle.

† **M'AMOUR** (ma-mour), *s. f.* ‖ 1° Terme familier de mignardise et de tendresse dont on se sert encore quelquefois en parlant à une femme, à une petite fille. Et moi : maudit soit-il, m'amour, qui le ferai, RÉGNIER, *Sat.* XI. Il faut faire mon testament, m'amour, de la façon que monsieur dit, MOL. *Mal. imag.* I, 11. ‖ 2° Familièrement. Faire des m'amours, faire des caresses, des flatteries.

— ÉTYM. *Ma amour*, dans le temps que *amour* était constamment féminin, et que l'*a* de *ma* s'élidait comme l'*a* de l'article *la*.

† **MAM'SELLE** (mam'-zè-l'), *s. f.* Abréviation familière de mademoiselle.

† **MANAKIN** (ma-na-kin), *s. m.* Nom d'un oiseau chez Buffon (*Ois.* t. VIII, p. 165).

MANANT (ma-nan), *s. m.* ‖ 1° Terme d'ancienne pratique. Habitant d'un bourg ou d'un village. Les manants et habitants de telle paroisse. L'amour du plus puissant potentat ne peut atteindre à la religion d'autre prière que celle qu'elle offre pour le dernier manant de la cité, CHATEAUB. *Génie*, [illegible] I, 12. ‖ Terme d'ancien droit féodal, synonyme de vilains, roturiers, hommes de poeste, sujets de la justice féodale, à raison de ce qu'ils étaient levants et couchants dans le ressort de la juridiction justicière; manants qui, comme les vilains, ont pris le sens péjoratif de grossier, rustre. ‖ 2° Absolument, dans le langage ordinaire, mais archaïque, un paysan. Et, comme l'on fait maint manant, Battaient quelquefois le manant, SCARR. *Virg.* VII. Ésope conte qu'un manant, Charlatan autant que peu sage, Un jour d'hiver se promenant A l'entour de son héritage, Aperçut un serpent sur la neige étendu, LA FONT. *Fab.* VI, 13. Un amateur de jardinage Demi bourgeois, demi manant, ID. *ib.* IV, 4. Le roi fit venir le soldat : Est-il vrai, dit-il d'un visage sévère, que vous ayez vu cet homme? Sire, dit le soldat, je ne lui ai pas fait tant de mal que Votre Majesté en a fait à son maître : vous lui avez ôté un royaume, et je n'ai pris à ce manant qu'un dindon, VOLT. *Charles XII*, 3. ‖ 3° Aujourd'hui, par extension, homme grossier, mal élevé. C'est un manant, qui ne sait pas vivre. Martin a pour amant une espèce de manant qui n'entend pas trop raison, LE GRAND, *Galant coureur*, sc. 5.

— HIST. XIIᵉ s. Gentil fu de parage et d'avoir [illegible] manans, *Rou*, [illegible] *Rou*, [illegible] ‖ xvᵉ s. Et trouva on bien en ladite ville de Saint-Lo [illegible] mille que bourgeois que gens de mestier, FROISS. I, I, [illegible] Folie amay, je fis [illegible] *Erreurs de la [illegible]* En peu de temps il y eut une noblesse [illegible] cité et noble; car il n'y eut gentilhomme en Bretaigne qui ne se feist manant et citoyen d'icelle, *Perceforest*, t. I, f° 22.

— ÉTYM. Provenç. *manen*, [illegible] *manant*, riche, espagn. [illegible] du lat. *manentem*, demeurant (voy. MANOIR). *Manant* a signifié celui qui demeure; de là il avait pris le sens de [illegible], riche. Ce sens, il l'a perdu; puis, par un mouvement inverse, *manant*, qui avait le sens d'habitant de la campagne, de vilain, a pris celui d'homme grossier.

† **MANATE** (ma-na-t'), *s. m.* Terme de mammalogie.

Nom moderne du genre lamentin (cétacés). || Manate américain, des embouchures des grands fleuves de l'Amérique méridionale, nommé par Buffon le grand lamentin des Antilles, et dit poisson bœuf et bœuf marin, surtout le mâle, tandis que la femelle est appelée vache marine, femme marine, femme, etc. LAMANTAN.

† MANCANDO (man-kan'-do), *adv.* Terme de musique indiquant qu'un passage doit être exécuté en retenant et affaiblissant les sons; c'est à peu près la même chose que diminuendo.

— ÉTYM. Ital. *mancando*, en défaillant, de *mancare*, manquer.

† MANCENILLE (man-se-ni-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Fruit du mancenillier.

— ÉTYM. Espagn. *manzenilla*, petite pomme, *manzana*, pomme.

MANCENILLIER (man-se-ni-llé; l'r ne se lie jamais; au pluriel, l's se lie : des man-se-ni-llé-z en fleurs), *s. m.* Genre *hippomane* de la famille des euphorbiacées. || L'espèce principale est l'*hippomane mancenilla*, *L.* Le mancenillier est un arbre de troisième grandeur, ayant le port, le feuillage et l'aspect du pommier, qui croît aux Antilles. Le fruit et le suc du mancenillier sont des poisons très subtils; on prétend que l'ombre même de l'arbre est nuisible; ce qui paraît une erreur. Il s'éloigna; l'insulaire tremblante Alla s'asseoir sous le mancenillier, Et commença d'une voix faible et lente Ce chant lugubre, et qui fut le dernier, MILLEVOYE, *le Mancenillier*.

— ÉTYM. *Mancenille.*

1. MANCHE (man-ch'), *s. m.* || 1° Partie d'un instrument par où on le prend pour s'en servir. L'homme enfin la prie humblement [la forêt] De lui laisser tout doucement Emporter une unique branche, Afin de faire un autre manche, LA FONT. *Fabl.* XII, 16. || Fig. Cet homme branle au manche, dans le manche, il est irrésolu et tenté de changer de parti, de dessein; et aussi il est en danger de perdre sa place, la fortune, la vie. || Fig. Jeter le manche après la cognée, abandonner une affaire par dépit, par découragement. Ne jetez pas, mon cher Énée, Le manche après votre cognée, SCARR. *Virg.* III. || 2° Manche à balai, long bâton au bout duquel est un balai. Tous les sorciers du siècle passé croyaient aller au sabbat sur une verge magique ou sur un manche à balai qui en tenait lieu; et les juges, qui n'étaient pas sorciers, les brûlaient, VOLT. *Dict. phil. Verge.* || 3° Le manche de la charrue, que tient le laboureur et qui sert à déterminer la profondeur et la régularité du labour. || 4° Manche de gigot, voy. GIGOT. || 5° Le manche d'une basse, d'une contre-basse, d'un violon, d'une guitare, etc. pièce de bois collée à l'extrémité du corps de ces instruments, et servant non pas seulement à tenir l'instrument mais à porter les chevilles par le moyen desquelles on l'accorde; c'est en posant les doigts de la main gauche sur le manche qu'on forme les différents tons. || Savoir, connaître son manche, être sûr de son manche, savoir toucher les cordes avec justesse et précision. || 6° Terme de marine. Nom donné par quelques marins à une sorte de poignée à plusieurs mains que l'on adaptait à une rame trop grosse pour être maniée par un seul homme. || 7° Manche de couteau, nom vulgaire donné aux espèces de mollusques du genre solen. || 8° Fig. Manche à sabre, gens qui ne sont bons qu'à donner un coup de sabre. Les intérieurs d'âme que j'ai vus dans la retraite de Moscou m'ont à jamais dégoûté des observations que je puis faire sur les êtres grossiers, sur ces manches à sabre qui composent une armée, STENDHAL, *Corresp.* 21 mai 1843.

— HIST. XIII° s. Au bois [le bûcheron] ala pur demander A chascun fust [arbre] qu'il pot trover, Duquel il peüst menche prendre, MARIE, *Fable* 32. Un homme qui illecques estoit lui monstra un coutel à un blanc manche qu'il tenoit en sa main, *Miracles St Loys*, p. 131. || XIV° s. La main [il] giete au coustel, et si fort se revainge, Que partout lai [là] où fiert [il frappe], le boute jusqu'à mainge, *Gerart de Ross.* v. 1776. || XV° s. Tenant une masse d'or; la teste estoit de fin acier trempé, et la manche bandée d'or et d'argent, *Perceforest*, t. I, f° 165. Le suppliant, qui tenoit en ses mains ung harnois que on appelle palet de fer avecques son marge de bois, DU CANGE, *margo.* || XVI° s. Et comme Cassius et quelques autres jettassent desjà les mains sur les manches de leurs espées par dessoubs leurs robbes pour les desguainer, AMYOT, *Brut.* 19. Je vous gardois ces joyeux propos à quand la paix seroit faite.... mais quand j'ai veu qu'il s'en faloit le manche [qu'on en était loin], et qu'on ne sçavoit par où le prendre.... DESPER. *Contes*, I.

— ÉTYM. Wallon, *man*; bourguig. *moinche*; provenç. *margue*; espagn. et portug. *mango*; ital. *manico*; d'un bas latin *manicum*, fait sur le modèle du latin *manica* (voy. MANCHE 2).

2. MANCHE (man-ch'), *s. f.* || 1° Partie du vêtement où l'on met le bras. Énéas essuyant ses joues De la manche de son pourpoint, Car de mouchoir il n'avait point, SCAR. *Virg.* V. Les manches du chevalier font un bel effet à table; quoiqu'elles entraînent tout, je doute qu'elles m'entraînent aussi; quelque faiblesse que j'aie pour les modes, j'ai une grande aversion pour cette saleté, SÉV. 77. De demi-pied les coiffures baissèrent, La gorge se couvrit, les manches s'allongèrent, À peine on leur voyait le petit bout du doigt, PERRAULT, *Grisel.* dans RICHELET. Elle tira de ses longues manches de soie ses bras nus d'une forme admirable et d'une blancheur éblouissante, VOLT. *Zadig*, 13. || Manches de robes de femmes; elles ont reçu différents noms suivant la mode. Manches plates. Manches à gigot, manches serrées au poignet, très-larges et bouffantes auprès de l'épaule; elles étaient fort à la mode sous Charles X. Manches à l'imbécile ou à la folle, manches très-amples, fermées au poignet, et dans lesquelles on mettait de petits plombs à la hauteur du coude pour les faire pendre. || Manches pendantes, bandes d'étoffe que l'on attache à de certaines robes de cérémonie. Manches d'avocat, de juge, de professeur. || Manches d'anges, manches qui ne descendaient que jusqu'au coude. || Tour de manche, garniture de ruban, de dentelle ou de fourrure, placée au-dessus de la manchette. || Populairement. Jambes en manches de veste, jambes arquées. || Tirer quelqu'un par la manche, le prendre par la manche de son habit. Il fallut que mon ami le tirât longtemps par la manche et le secouât pour le faire descendre jusqu'à lui, MONTESQ. *Lett. pers.* 128. || Fig. Tirer quelqu'un par la manche, le faire souvenir de quelque chose, attirer son attention sur quelque chose. Vraiment je serai fort aise que ce M. de Matignon tire un peu la manche du garde des sceaux en ma faveur, VOLT. *Lett. d'Argental*, 18 nov. 1736. || Fig. Tirer quelqu'un par la manche, insister pour qu'il demeure. Je suis si aise de les voir partir, que je n'ai garde de les tirer par la manche pour les retenir, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 2 mars 1764. || Fig. Il ne se fera pas tirer la manche, par la manche, c'est-à-dire il fera volontiers telle chose, ou, en sens contraire, se faire tirer la manche, faire quelque chose avec peine. On assure que le pape cordelier se fait beaucoup tirer la manche pour abolir les jésuites, D'ALEMB. *Lett. au roi de Prusse*, 7 août 1769. || Fig. Avoir une personne dans sa manche, en disposer à son gré. Si j'avais dans ma manche une fille de cent mille écus que vous refusassiez dans l'espoir d'être heureux avec Mlle de Florigni, je vous approuverais, MAINTENON, *Lett. à M. d'Aubigné*, 19 sept. t. I, p. 148, dans POUGENS. || Tenir quelque chose dans sa manche, l'avoir à sa disposition, en être assuré. Ils tiennent à leur gré la fortune en la manche, RÉGNIER, *Sat.* III. Moi.... Qui sais magie et noire et blanche, Qui tiens les diables dans ma manche, *Théât. ital. Arleq. Jason*, sc. 1. || Fig. Tenir quelqu'un dans sa manche, disposer souverainement de quelqu'un, être en état d'en exiger tout ce qu'on voudra. Vraiment, vous tenez toute la justice dans votre manche; et voilà encore un nouvel appui que vous allez avoir au palais, DANCOURT, *Femme d'intrigues*, III, 1. || Fig. Être dans la manche de quelqu'un, être à sa disposition. J'ai causé avec l'archevêque de Reims, qui vous est fort acquis; son frère n'est point du tout dans la manche de Mme de Coulanges, SÉV. 1er déc. 1673. || Fig. Être à la manche de quelqu'un, le suivre, l'appuyer, le soutenir. Mais aussi a-t-il [Jurieu] à sa manche, tout ce parti-là [la populace réfugiée] avec une préoccupation qui va presque jusqu'à la fureur, BAYLE, *Lett. à Minutoli*, 27 août 1691. || Mettre une chose dans sa manche, s'en saisir, s'en emparer. || Populairement. Du temps qu'on se mouchait sur la manche, du temps qu'on était fort simple. Cela est bon dans la première partie de notre histoire que nous nous mouchions sur la manche, DON QUICHOTTE, dans LE ROUX, *Dict. comique*. || Ne pas se moucher sur la manche, être entreprenant, résolu, plein d'expérience. || Se moucher sur la manche, vient sans doute de l'habitude qu'ont les enfants ou les gens malpropres de se moucher sur leur manche. || Cordeliers à la grande manche, cordeliers rentés. || Avoir la conscience large comme la manche d'un cordelier, ne se faire scrupule de rien. || Fig. Il a la manche large, se dit d'un casuiste, d'un directeur relâché. || Fausses manches, manches qu'on met par-dessus d'autres. Outre les manches étroites de cette robe, on y avait adapté une autre paire de manches lesquelles étaient fendues pour laisser passer tout l'avant-bras, et flottaient à vide jusqu'à terre.... ces secondes manches coûtaient plus cher que les véritables, peut-être parce qu'elles ne servaient à rien; on leur doit ce proverbe : c'est une autre paire de manches, MARCHANGY, *Tristan le voyageur*, ch. LIX. || Fig. C'est une autre paire de manches, c'est une autre affaire, ce n'est pas la même chose. La conversation [dans une société où se trouvait Buffon] ayant commencé de la part de Mlle de l'Espinasse par des compliments flatteurs et fins.... quelqu'un remarque avec éloge combien M. de Buffon avait su réunir la clarté à l'élévation du style.... « Oh! diable, dit M. de Buffon, la tête haute, les yeux à demi fermés, et avec un air moitié niais, moitié inspiré, oh! diable, quand il est question de clarifier son style, c'est une autre paire de manches! » À ce propos, à cette comparaison des rues, voilà Mlle de l'Espinasse qui se trouble, MORELLET, *Mémoires*, ch. VI. || Voici bien une autre paire de manches, voici bien une autre affaire. || 2° Gentilshommes de la manche, gentilshommes dont la fonction était d'accompagner les fils de France dans leur jeunesse; ces gentilshommes accompagnaient partout les princes, et, comme l'étiquette ne leur permettait pas de les tenir par la main, ils ne les touchaient qu'à la manche; de là leur nom. M. le marquis de Louville, gentilhomme de la manche du duc d'Anjou, suivit en Espagne ce prince devenu roi de cette grande monarchie, FONTEN. *Louville.* || Gardes de la manche, compagnie de vingt-cinq gentilshommes qui se tenaient de chaque côté du roi dans les cérémonies et toutes les fois qu'il allait à la chapelle. || Fig. Il s'est fait mon garde de la manche, il ne me quitte pas. S'étant fait mon garde de la manche, il se faisait une loi de ne me pas quitter d'un pas, J. J. ROUSS. *Prom.* 7. || 3° La manche ou la bonne manche, nom, en Italie, du pourboire. Il eut tant pour la bonne manche. || 4° Manche de velours, nom d'une sorte d'oiseaux du genre des fous, communs vers le cap de Bonne-Espérance, et qui ont le bout des ailes noir, et le reste du corps blanc. || 5° Terme de marine. Tuyau ou conduit fait de cuir ou de toile, et servant à divers usages. || Manche de pompe, tuyau goudronné, qui reçoit de la pompe l'eau qu'on en fait sortir. || 6° Manche à vent, manche qui fait l'office de ventilateur. || 7° Manche d'Hippocrate, sorte de filtre usité dans les officines, fait jadis de jonc, aujourd'hui fait de feutre en forme de pyramide; on dit aussi chausse d'Hippocrate. || 8° Fourneau à manche, ou, simplement, manche, nom d'un fourneau d'affinage pour les monnaies. || 9° Terme de pêche. Filet en forme de cône. || 10° Terme de géographie. Espace étroit de mer resserré entre deux terres. À l'embouchure du fleuve Listendail, près de la manche de Danemark, VOLT. *Charles XII*, 8. || Absolument, la Manche, le canal compris entre les côtes de France et celles d'Angleterre (on met une majuscule). Traverser la Manche. Département de la Manche. || 11° Terme de jeux. Partie. Jouer en deux ou trois manches. || Avoir une manche, avoir gagné une partie. || Être manche à manche, avoir gagné chacun une partie. || Au whist, la manche est une des parties liées qui composent le rob. || 12° Au XVI° siècle, on appelait manches les ailes d'un bataillon. Manche de main droite. Manche de main gauche. || Proverbe. Il faudrait lui mettre du plomb dans la manche, se dit, en Normandie, à celui qui commet quelque étourderie, locution tirée de l'ancien usage de mettre du plomb aux manches (voy. l'historique).

— HIST. XII° s. La coucle e l'estamine out desuz cel [sous cet habit] li ber [saint Thomas]; Mais de pans e de mances les out fait escurter; Car ne voleit al siecle sa vie demustrer, *Th. le mart.* 155. || XIII° s. Il fu atourné [décidé] que li prestre qui avoient rajes e mances les aveuent reondes, *Chr. de Reims*, 88. Et vous en vostre mance arés Cent onces d'or que porterés, *Fl. et Bl.* 2133. Aux festes et aus diemanches Ne metoit gans, ne vestoit manches, Tant que midis estoit passez, RUTEB. II, 164. || XV° s. S'il m'en venoit de nouvel ung à mon plaisir, bel et jeune, jà n'en seroit escondi, et ne me deust laisser mance en bras [quand il ne devroit me laisser une chemise sur le dos], *les Evang. des quenouilles*, p. 106. Sa manche sera enfermée En deux poingnets de plomb pesant, *Rec. de farces*, etc., p. 427. La chemise saint Loys, dont il fault [manque] une manche.... et une cedule de parchemin.... excepte

de la main de [illegible] saint Leu des [illegible] [illegible] à sa [illegible], DE LABORDE, *Émaux*, p. 401. || XVI^e s. [illegible] [illegible] boire et manger [illegible], Que manger mon pain en ma manche [illegible], N'avant jamais [illegible]lement, JEAN LE [illegible], *Vau de Vire*, 13. Il tenoit la [illegible] de [illegible] en sa manche, et par [illegible] et par connoissance, ils estoient plus amis que [illegible], MONT. I, 316. [illegible] plus large que la manche d'un cordelier, LANOUE, 97. Le sage a [illegible] une manche ou un [illegible] en sa manche, pour s'en aider à sa necessité, MARG. *Nouv.* LXIII. Il faut couler la ptizane par une manche de drap, ou une serviette blanche, PARÉ, XXI, 17. Aucunefois n'estant de la partie, J'estoy si bien de [illegible] advertie, Qu'autant de fois qu'une reste on gaignoit, Autant de fois la manche on me donnoit, DU BELLAY, VI, 164, verso.

— ÉTYM. Provenç. *mangua, mancha, marga*; catal. *manega*; espagn. *manga*; ital. *manica*; du lat. *manica*, dérivé de *manus*, main.

† 1. **MANCHERON** (man-che-ron), *s. m.* Mancheron de charrue, voy. MANCHE 1, n° 3. La charrue ordinaire a deux mancherons; la charrue belge ou brabant n'en a qu'un seul.

— HIST. XIII^e s. Levés à deus mains toutes nues Les mancherons de vos charrues, *la Rose*, 19910. || XVI^e s. Les manchereaux de la charrue, COTGRAVE. .... Appuyé sur le machon de sa charrue, BAÏF, *Œuv.* p. 40, dans LACURNE.

— ÉTYM. Dérivé de *manche* 1.

† 2. **MANCHERON** (man-che-ron), *s. m.* Ornement ou garniture vers le haut des manches d'une robe de femme.

— HIST. XV^e s. Rouge se porte par plusieurs gentils hommes et autres gens comme en bonnetz, chausses, pourpoinctz et manteaux; les femmes le portent en cottes, sainctures et mancherons, SICILLE, *le Blason des couleurs*, p. 110.

— ÉTYM. Dérivé de *manche* 2.

MANCHETTE (man-chè-t'), *s. f.* || 1° Ornement fait de mousseline, de batiste, de dentelle qui s'attache au poignet de la chemise des hommes. Jamais d'un assez long sommeil Je n'ai dormi sur le Parnasse, Pour me trouver, à mon réveil, Salué du nom de poëte; Moi qui ne me serois vanté Que d'en avoir eu la manchette, La marotte ou la pauvreté, CHAUL. *Au marquis de Dangeau.* Un petit Français, poudré et frisé comme autrefois.... jabot et manchettes de mousseline, raclait un violon de poche, et faisait danser Madelon Friquet à ces Iroquois, CHATEAUBR. *Amér. Voy. en Amérique.* || Fig. et familièrement. Vous m'avez fait là de belles manchettes, vous avez fait une équipée qui me met dans l'embarras. || 2° Un marquis de la manchette, un homme qui tend la main, un mendiant. || Les chevaliers de la manchette, les pédérastes. Le parti de la manchette, D'ARGENSON, *Mém.* t. III, p. 88. || 3° Manchette de femme, petit ornement en jaconas, batiste, mousseline unie ou brodée, en tulle ou dentelle, que les femmes portent sur les poignets de [illegible] sur les poignets des manches de leur robe. [illegible] portent aussi quelquefois des manchettes [illegible] au bord du poignet et entourant la main. || 4° Mal qu'on fait au poignet en le serrant fortement avec deux doigts. Donner les manchettes à quelqu'un. || 5° Terme d'escrime. Coup de manchette, coup de taille par lequel on cherche à blesser son adversaire au poignet de la main qui tient le sabre. || 6° [illegible] d'une fleur faite en forme de manchette. Quand la grande [illegible] a [illegible] on donne à cette manchette le nom de [illegible], J. J. ROUSS. *Lett. élém. sur la bot.* || 7° Manchettes de [illegible], morceau de drap ou de passementerie qui garnissait le bas de la poignée [illegible], et qui se trouvait pressé entre la garde et le haut du fourreau. || Manchettes de bottes, de guêtres, se disait, à l'époque où l'on portait les bottes et les guêtres très-hautes, d'une espèce de [illegible] entre la [illegible] et la [illegible]. || Terme de marine. Bout de cordage qui sert à empêcher [illegible] de tomber [illegible] [illegible]. || 8° Chez les fabricants de meubles, petit morceau [illegible] avec lequel on garnit le milieu des [illegible] d'un fauteuil, d'une bergère. || 9° Terme d'imprimerie. Nom donné aux notes qui se mettent non pas au bas de la page, mais sur le côté à droite ou à gauche du texte. || 10° [illegible] de la Vierge, [illegible], en Normandie, du liseron des haies. || Manchette grise, espèce d'agaric. || Manchette de Neptune, polypier qui ressemble à de la dentelle.

— HIST. XIII^e s. Et tu, à ces longues manchettes,

Qui par çà, par là les dejetes, Or vient la mort qui jus les mete, *Li vers du monde*. || XVI^e s. Le marquis d'Arly prit une de ses manchettes pour serviette, et s'en essuya les mains, D'AUB. *Conf.* II, 4.

— ÉTYM. Diminutif de *manche* 2.

MANCHON (man-chon), *s. m.* || 1° Fourrure disposée en forme de sac ouvert par les deux bouts, et dans laquelle on met ses mains pour se garantir du froid. Ma femme alors me laisse en un danger, Qu'elle devrait avec moi partager, Prend son manchon et va voir quelque amie, SCARR. *Poés. div. Œuv.* t. VII p. 90. Et si je meurs, il [le roi] veut avoir Un manchon de ma peau [la peau du léopard], tant elle est bigarrée, LA FONT. *Fabl.* IX, 3. || Chien de manchon, chien d'une fort petite espèce que les dames portaient dans leur manchon, sous Louis XV. Figurez-vous un très-petit chien de manchon qui suivrait un capitaine des gardes du roi de Prusse, VOLT. *Microm.* 4. || 2° Terme de marine. Garniture de fer d'un écubier. || 3° Terme de verrier. Moule dans lequel on souffle le verre. || 4° Terme de fontainier, cylindre de bois ou de métal, dans lequel on fait pénétrer les extrémités de deux tuyaux pour les relier. || 5° Se dit de cylindres en fer forgé ou en fonte dont on fait usage pour raccorder deux axes bout à bout. || Sorte de coulant qui peut glisser le long d'un axe.

— HIST. XVI^e s. Les assiegez descendirent 30 pas de la breche, et fut remarquée entre les plus avancez une femme avec des manchons rouges, une halebarde en la main, qui mesla et se signalla en ce combat, D'AUB. *Hist.* II, 434. Manchon [demi-manche], OUDIN, *Dict.* Quatre pieces de pierreries pour un manchon, DE LABORDE, *Émaux*, p. 378.

— ÉTYM. *Manche* 2.

† **MANCHONNIER** (man-cho-nié), *s. m.* Ouvrier qui fait les manchons de verre.

MANCHOT, OTE (man-cho, cho-t'), *adj.* || 1° Estropié ou privé de la main ou du bras. Un soldat manchot. La belle opération, de me rendre borgne ou manchot, MOL. *Mal. im.* III, 10. || Fig. Comme leurs intérêts [de Saurin et la Motte] sont communs, j'ai peine à croire qu'il veuille se couper le bras pour rendre son ami manchot, J. B. ROUSS. *Lett. à Boutet*, 15 juill. 1716. || Fig. Cet homme n'est pas manchot, il a de la finesse, de la dextérité. Les Français ne sont pas manchots au jeu; mais ils rencontrent quelquefois des personnes d'une autre nation qui les redressent, LESAGE, *Guzm. d'Alfar.* IV, 8. Le vin que m'apporta l'ambassadeur manchot du roi de Prusse (qui n'est pas manchot), VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 88. || Cet homme n'est pas manchot, signifie aussi : il sait faire sa main, piller, s'approprier ce qui lui convient. || Par plaisanterie, n'être pas manchot de langue, savoir très-bien user de la langue, parler. Le drôle n'était pas manchot de la langue. || Substantivement. Un manchot. Une manchote. Il [le roi de Prusse] commença par envoyer en France en ambassade extraordinaire un manchot nommé Camas, ci-devant Français réfugié, et alors officier dans ses troupes, VOLT. *Mém. Voltaire.* Comme des manchots parviennent, à force d'exercice, à faire avec leurs pieds tout ce que nous faisons de nos mains, J. J. ROUSS. *Ineg.* note C. || 2° *S. m.* Terme d'histoire naturelle. Nom d'oiseaux palmipèdes qui n'ont que des moignons d'ailes faisant office de nageoires; ce qui les a fait comparer à des manchots. Clusius semble rapporter la première connaissance des manchots à la navigation des Hollandais dans la mer du Sud en 1598, BUFF. *Ois.* t. XVIII, p. 80. Les pingouins et les manchots semblent faire la nuance entre les oiseaux et les poissons, ID. *ib.* p. 66.

— HIST. XV^e s. On doit craindre son ennemi foible, manchot ou tors, O. DE LA MARCHE, dans le *Dict.* de [illegible].

— ÉTYM. Dérivé d'un ancien adjectif *manc*, qui signifiait estropié (Miez vaulroie estre d'un pié manc, *Rou*, [illegible]), et qui vient du latin *mancus*, manchot.

† ...**MANCIE**, suffixe qui se joint à plusieurs mots pour exprimer divination par, et qui vient du grec [illegible], divination, [illegible], devin, lequel paraît tenir à la racine sanscrite *man*, penser, [illegible] un sage. Curtius pense que [illegible] veut dire un inspiré, et se rapporte à [illegible], être fou, avoir le transport; les anciens faisant confusion entre la sagesse et le transport de l'inspiration. Au reste, [illegible] et le sanscrit *man* sont du même radical.

† **MANCIENNE** (man-siè-n'), *s. f.* Viorne commune, *viburnum lantana*, L. caprifoliacées. || *Adj.* Viorne mancienne.

† **MANCIPATION** (man-si-pa-sion), *s. f.* Terme de droit romain. Mode solennel d'aliénation et d'acquisition de la propriété au moyen de certaines cérémonies, en présence de cinq témoins et d'un porteur de balance.

— ÉTYM. Lat. *mancipationem*, de *mancipare*, dérivé de *manceps*, possesseur, acquéreur, qui est formé de *manus*, main, et *capere*, prendre.

† **MANDANES** (man-da-n'), *s. m. pl.* Nom donné à une peuplade d'agriculteurs des bords du Mississipi. Le peuplier de Virginie a été appelé, par certains auteurs, peuplier des Mandanes, LEGRAND.

MANDANT (man-dan), *s. m.* Celui qui donne un mandat.

— ÉTYM. *Mander.*

MANDARIN (man-da-rin), || 1° *s. m.* Titre que l'on donne aux officiers civils et militaires de la Chine et qui est étranger à la langue chinoise. || Arbre des mandarins, arbre propre à la Cochinchine, du port et de l'aspect de nos tilleuls et donnant une sorte de grenade blanche à pulpe granulée et miellée. || 2° *Adj.* Le dialecte mandarin, la langue mandarine, nom donné à la langue actuellement parlée et écrite en Chine par les classes cultivées.

— ÉTYM. Mot portugais, que les uns tirent du latin *mandare*, mander, ordonner, et que les autres regardent comme un mot indien corrompu du sanscrit *mantrin*, conseiller, ministre; cette dernière étymologie est plus probable.

† **MANDARINAL, ALE** (man-da-ri-nal, na-l'), *adj.* Qui appartient aux mandarins, qui a le caractère du mandarin. Les marchands y sont très-méprisés [en Chine].... ce dédain mandarinal pour le commerce nuit beaucoup au progrès des sciences, VOLT. *Mél. litt. Lett. chin. et ind.* VII.

† **MANDARINAT** (man-da-ri-na), *s. m.* Charge, office, dignité de mandarin.

† **MANDARINE** (man-da-ri-n'), *s. f.* Fruit du mandarinier : cette espèce d'orange nous est venue primitivement en France de Malte.

† **MANDARINIER** (man-da-ri-nié), *s. m.* Nom que porte, aux îles de France et Bourbon, une variété de l'oranger, provenant de Manille et aujourd'hui cultivée à Malte.

† **MANDARINISME** (man-da-ri-ni-sm'), *s. m.* Néologie. Système d'épreuves et de concours que l'on fait subir, à la Chine, à ceux qui aspirent aux grades de lettrés, et par suite aux charges de l'État. || Par extension, tout système dans lequel on prétend subordonner la classification des citoyens aux épreuves d'instruction et aux concours.

— ÉTYM. *Mandarin.*

MANDAT (man-da ; le *t* ne se lie pas; au pluriel, l'*s* se lie : des man-da-z en blanc), *s. m.* || 1° Terme de jurisprudence. Contrat unilatéral, acte par lequel on commet le soin d'une affaire à quelqu'un [illegible] charge. Il a bien rempli son mandat. [illegible] pacte est par vous déchiré; Rendez-nous le mandat qui vous fut conféré, C. DELAV. *Popul.* V, 4. || 2° Instruction spéciale donnée par les électeurs aux députés. Mandat impératif, celui par lequel les électeurs font prendre l'engagement de voter de telle ou telle façon sur un point déterminé. || 3° Terme de commerce. Écrit portant l'ordre de payer une certaine somme à la personne qui y est désignée. || Pièce que délivrent les administrations à leurs créanciers et sur la présentation de laquelle ceux-ci sont payés au Trésor. || Terme d'administration militaire. Espèce de bon payable à vue. Mandat de fournitures. Mandat de payement. [illegible] passage. || 4° En style de justice et de palais, mandat de comparution, injonction de comparaître devant un juge. Quittez la lyre, ô ma Muse, [illegible] chiffrez ce mandat, [illegible] *Muse en [illegible]*. || Mandat d'amener, ordre de faire comparaître devant le tribunal. || Mandat d'arrêt, ordre d'arrêter [illegible] [illegible] || Mandat de dépôt, [illegible] en vertu de laquelle un prévenu contre qui il a été décerné un mandat d'amener, est retenu dans la maison d'arrêt. || 5° Nom d'un rescrit du pape, par lequel il mande ou donne ordre à un collateur de pourvoir quelqu'un du premier bénéfice qui sera vacant en [illegible]. Les mandats furent introduits en France, sous Clément V, lorsqu'il eut établi son siége à Avignon, mais ils n'y sont plus en usage.

— HIST. XV^e s. Atant regarde et voit la damoiselle messagiere entre à grant [illegible] Gerneles, qui lui demandoit nouvelles de Nosgal son [illegible] : Madame, dist la damoyselle, vostre [illegible] trouvay hier, et je lui ay dist vostre mandat, *Perceforest*, t. V, f° 76. || XVI^e s. Mandats et graces expec-

taillées, quand commencerent de venir en desordre, PASQUIER, *Recherches*, p. 334, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *mandat;* espagn. et ital. *mandato;* du lat. *mandatum*, qui vient de *mandare*, mander.

MANDATAIRE (man-da-tê-r'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui est chargé d'un mandat. Le mandataire ne doit agir que conformément à ses pouvoirs. Cette dame est ma mandataire. Le procès que nous avons à Dijon est au nom de Mme Denis, et non pas au mien; il suffirait que votre mandataire, si vous en avez un, recommandât à M. de Poligny l'affaire de Mme Denis, en général, VOLT. *Lett. Mme de Saint-Julien*, 6 avr. 1777. || Fig. Quelque chose de silencieux enveloppe les actions de Washington; il agit avec lenteur; on dirait qu'il se sent le mandataire de l'avenir, et qu'il craint de le compromettre, CHATEAUB. *Amér. Voy. en Amér.* || 2° Mandataire du peuple, député. || 3° Celui en faveur de qui le pape avait expédié un mandat.

— ÉTYM. Lat. *mandatarius*, de *mandare*, mander.

† **MANDATÉ, ÉE** (man-da-té, tée), *adj.* Terme de finances. Porté sur un mandat. Somme mandatée.

† **MANDATER** (man-da-té), *v. a.* Terme d'administration. Délivrer un mandat pour le payement d'une somme.

† **MANDATIF, IVE** (man-da-tif, ti-v'), *adj.* Qui appartient au mandat. Forme mandative. || Ancien terme de grammaire. Mode mandatif, s'est dit du futur employé pour donner un ordre, par exemple : Tu iras; on fera telle chose.

— ÉTYM. Lat. *mandativus*, de *mandare*, mander.

† **MANDE** (man-d'), *s. f.* Panier d'osier à deux petites anses, très-fin, pour transporter la terre à pipe.

— HIST. XIV° s. Item pour le mande de merlans, DE LABORDE, *Émaux*, p. 379. || XV° s. Une grande mande quarrée, pour mettre, chargier et amener par charroy treize tableaux de bois, DE LABORDE, *Émaux*, p. 379.

— ÉTYM. Le même que *manne*, panier, avec intercalation d'un *d* à côté de la nasale.

MANDÉ, ÉE (man-dé, dée), *part. passé* de mander. || 1° Qui a reçu avis de venir. Mandé par le télégraphe. Courtois et Denyau [médecins], mandés à son secours, BOIL. *Sat.* I. || 2° Qu'on a fait savoir par lettre ou par message. Les nouvelles de Paris mandées au roi de Prusse par d'Alembert.

† **MANDELINE** (man-de-li-n'), *s. f.* Plante des Alpes (famille des scrofularinées).

MANDEMENT (man-de-man), *s. m.* || 1° Ordre par lequel on mande, on fait venir. Les vieilles cohortes des Caninefates et des Bataves, dont la garnison était à Mayence, mais qui avaient pris leur marche pour aller à Rome au mandement de Vitellius, MÉZERAI, *Hist. de France avant Clovis*, II, 6. Le monde cependant se rit de mes excuses, Croit que, pour m'inspirer sur chaque événement, Apollon doit venir au premier mandement, BOIL. *Ép.* VI. || 2° Ordre publié de la part d'une personne qui a autorité et juridiction. Au milieu de la nuit et du temps du sommeil, Je vois de mon trépas le honteux appareil; J'en ai devant les yeux les funestes ministres; On me lit du sénat les mandements sinistres, CORN. *l'Illus. com.* IV, 7. || Si donnons en mandement, formules que contenaient les lois, les lettres patentes, etc. || Aujourd'hui on emploie une injonction analogue : Donnons en mandement à nos cours et tribunaux, préfets, etc. || 3° Particulièrement. Écrit qu'un évêque fait publier dans l'étendue de son diocèse, et par lequel il donne aux fidèles des instructions ou des ordres relatifs à la religion. On a été très-content du mandement que M. le cardinal a fait pour les prières publiques, MAINTENON, *Lett. au duc de Noailles*, 9 juin 1709. Vous avez su que l'archevêque de Paris a donné un mandement violent contre Jean-Jacques, VOLT. *Lett. d'Argence*, 22 avr. 1763. Déjà un Anglais en France, un Berwick, évêque de Soissons, avait osé dire dans son célèbre mandement de 1757 que les Turcs sont nos frères; ce que ni Bossuet, ni Massillon n'avaient jamais eu le courage de dire, ID. *Philos. Sermon de Josias Rossette.* On n'avait jamais vu auparavant des chansons dans un mandement d'évêque; celui d'Arles fit voir cette nouveauté; il y avait dans ce mandement une chanson contre le parlement de Paris, ID. *Hist. parl.* ch. 64. Il [Lamotte] a fait jusqu'à des mandements d'évêques, à qui, comme de raison, il a bien gardé le secret, et qui ont encore eu plus de soin de le lui garder, D'ALEMB. *Éloges, Lamotte.* || 4° La lettre, le billet qu'on donne à quelqu'un portant ordre à un receveur ou fermier de payer quelque somme (acception vieillie).

— HIST. XII° s. Quant il aura oï cel nostre mandement, *Saxons*, XXI. E qu'à pape Alissandre de rien n'obeïroient, Ne pur ses mandemens nule rien ne feroient, *Th. le mart.* 86. || XIII° s. Nos avons dit que mandement oblige celi qui le mandement fet, envers celi à qui il fet le mandement, BEAUM. XXIX, 7. || XV° s. Et là y devoient estre tous les seigneurs dessus nommés avec leur mandement de chevaliers et d'escuyers, et le pouvoir des bonnes villes, FROISS. I, I, 228. Venant devers luy à son mandement, COMM. VII, 11. Moy qui suis nature appellée, J'ay donc la terre environnée Defors, dedans et au milieu; En toute chose ay pris mon lieu Par mandement de Dieu le pere, *La Fontaine*, 379. || XVI° s. Il ne faudroit qu'une couple de chevres abandonnées pour gaster tous les jardins et vignobles d'un mandement [canton], O. DE SERRES, 328.

— ÉTYM. Provenç. *mandamen;* catal. *manament;* espagn. *mandamiento;* ital. *mandamento;* du lat. *mandare*, mander.

MANDER (man-dé), *v. a.* || 1° Mander quelqu'un, lui donner avis ou ordre de venir. Seigneur, César vous mande, et Maxime avec vous, CORN. *Cinna*, I, 4. Seigneur, Félix vous mande au temple, ID. *Poly.* II, 5. Il manda donc par députés Ses vassaux de toute nature, LA FONT. *Fabl.* VII, 7. Celui-ci [le roi lion] parmi chaque espèce Manda des médecins, ID. *ib.* VIII, 3. || Il a mandé ses équipages, ses carrosses, ses chevaux, etc. il a donné ordre qu'on les lui envoyât. || 2° Envoyer dire, faire savoir par lettre ou par message. On mande que le roi d'Angleterre est arrivé en Irlande, où il a été reçu avec transport, SÉV. 536. Mandez-moi ce qu'il faut pour la nourriture et les ustensiles de ces pauvres femmes, BOSS. *Anne de Gonz.* Il mande à ses agents dans la conférence qu'il n'est pas juste que la paix de la chrétienté soit retardée davantage à sa considération, ID. *Louis de Bourbon.* Je vous écris, monseigneur, dès que j'ai quelque chose à vous mander; alors mon cœur et ma plume vont vite, VOLT. *Lett. Richelieu*, 3 janv. 1757. On sait qu'il [Henri IV] mandait au duc de Sully que sa marmite était renversée, ses pourpoints percés par le coude, ses chemises trouées; et c'était le plus grand roi de l'Europe qui écrivait ainsi ! ID. *Hist. parl.* ch. 38. || Je ne le lui ai point mandé, je le lui ai dit, phrase par laquelle on fait entendre qu'on n'a pas craint de dire en face à quelqu'un une chose fâcheuse. || 3° Mander que, ordonner par une lettre (avec le subjonctif). Sur le point de partir, Rome, seigneur, me mande Que je vous fasse encor pour elle une demande, CORN. *Nicomède*, II, 3. || Mandons et ordonnons, premiers mots du mandement qui termine les actes publics faits ou rendus au nom du souverain. || 4° Envoyer, en parlant d'une lettre, d'une nouvelle. J'ai vu Guitaut et sa femme; ils vous aiment; mandez-moi un petit mot pour eux, SÉV. 16. Faites-moi mander simplement de vos nouvelles sans vous donner la peine d'écrire vous-même, FÉNEL. t. III, p. 351. || 5° Se mander, *v. réfl.* Être mandé, être transmis par lettre ou par message. Des choses qui ne se mandent pas par la poste.

— HIST. XI° s. Mandez [à] Carlon, al orguillus, al fier.... *Ch. de Rol.* III. Com faitement [de quelle façon] lui manderons nouvelles? *ib.* CXXVI. Li reis vous mande que vous le secourez, *ib.* CXCV. || XII° s. Marsile mande des Sarrazins la flor, *Ronc.* 30. Baron, dist Charles, je vous ai fait mander, *ib.* 167. Charles mande et commande que treü [nous] lui devon, *Sax.* XXV. Quant Hurepois entendent que Charles au fier vis Leur a mandé tel mant, chascuns fu engramis [irrité], *ib.* XXVI. Li reis li a mandé qu'il seit prez l'endemain De respundre e de rendre sun acunte tut plain, *Th. le mart.* 33. || XIII° s. Sire, li dus de Venise et li quens Looys de Blois, mes [mon] sires, et li autre baron qui sont dedens Constantinoble, vos mandent salut come à leur seigneur, VILLEH. CXXIII. Ou païs ne remest maçon Ne pionnier qu'ele ne mant, *la Rose*, 3811. Lors li firent dire les deux mestre, que moult estoit bardi leur seigneur, quant il avoit osé mander au roy si dures paroles, JOINV. 259. || XIV° s. Aux reins est mandee une artere du cuer [cœur] passant par le milieu du foie, H. DE MONDEVILLE, f° 39, *verso.* || XV° s. Ore est li temps qu'on ne fait que mander [appeler les hommes au service militaire]; Mais li mandez destruisent leur contrée, Prennent, pillent quan qu'ils peulent trouver, E. DESCH. *Poésies mss.* 275. S'il est gentilhomme, et le prince face sa mandee et son armée, si la dame veult, il ira, *Les 15 joyes de mariage*, p. 106. || XVI° s. À rien mander il ne faut pas de messager, COTGRAVE. À toute ordie Dieu mande le fil, ID.

— ÉTYM. Provenç. *mandar;* catal. *manar;* esp. *mandar;* ital. *mandare;* du lat. *mandare.*

† **MANDIBULAIRE** (man-di-bu-lê-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a rapport à la mandibule. || Les os mandibulaires, les os de la mâchoire inférieure chez les mammifères.

MANDIBULE (man-di-bu-l'), *s. f.* || 1° Mâchoire. L'autre [le cheval], qui s'en doutait, lui lâche [au loup] une ruade Qui vous lui met en marmelade Les mandibules et les dents, LA FONT. *Fabl.* V, 8. || 2° Terme d'histoire naturelle. Expression dont on se sert en parlant du bec des oiseaux, dont les deux parties sont appelées mandibules et distinguées en supérieure et inférieure. || Chez les insectes broyeurs, nom de deux pièces mobiles et très-dures, placées l'une à droite, l'autre à gauche de la bouche, et servant, comme deux dents, à diviser les aliments.

— HIST. XIV° s. Les os des mandibles, H. DE MONDEVILLE, f° 13, *verso.*

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *mandibula*, du lat. *mandibula*, de *mandere*, manger.

† **MANDIBULÉ, ÉE** (man-di-bu-lé, lée), *adj.* Terme de zoologie. Qui a des mandibules.

MANDILLE (man-di-ll', *ll* mouillées, et non man-di-ye), *s. f.* || 1° Sorte de casaque que les laquais portaient autrefois. Et l'eût-on vu porter la mandille à Paris.... BOIL. *Sat.* V. Qu'on ne s'étonne plus qu'un laquais, un pied plat, De sa vieille mandille achète un marquisat, RÉGNARD, *Joueur*, V, 6. Il porta jadis la mandille, Et maintenant chez lui tout brille, LEGRAND, *l'Usurier gentilh. Divertiss.* || 2° Par extension, pauvre vêtement. De fleurs j'ai garni sa mandille [de Béranger]; Pauvres pécheurs, priez pour moi! BÉRANG. *Épit.*

— HIST. XV° s. Icelluy Guillaume perça au suppliant son mandilh, qu'il portoit en droit de son estomac, DU CANGE, *mandile.* || XVI° s. [L'homme de cheval à présent] ordinairement ne porte nulles tassettes; et, au lieu de casaque, un mandil, et sans lance, LANOUE, 286. Et pour la colation qui se fit à cette occasion, demeura [pour payement] le mandil du laquais, D'AUB. *Fœneste*, III, 17.

— ÉTYM. Ce paraît être une autre forme de *mantille.*

MANDOLINE (man-do-li-n'), *s. f.* Petite mandore. La mandoline se pince avec une plume. Les Napolitains jouent de la mandoline. Il [M. de Glac] pinçait de la mandoline en se pinçant la bouche et jouant des prunelles, DECOURCHAMP, *Souvenirs de la marquise de Créqui*, t. II, ch. 4. La mandoline, le galoubet, la trompette, le trombone, le cornet, la harpe, le mélophone, les clochettes, la clarinette basse ont été successivement admis à l'honneur du solo, G. BLAZE, *Hist. de l'Acad. de mus.* t. II, p. 353.

— ÉTYM. *Mandore*, par l'ancienne forme *mandole;* ital. *mandola, mandolino.*

MANDORE (man-do-r'), *s. f.* Nom d'un instrument de musique qui est une espèce de luth. La mandore n'avait ordinairement que quatre cordes. Les mandores qui étaient à six cordes s'appelèrent mandores luthées, parce qu'elles approchaient plus du luth. La mandore n'est plus en usage depuis longtemps.

— HIST. XVI° s. Mandole, COTGRAVE.

— ÉTYM. Ital. *mandora* ou *pandora*, du latin *pandura;* grec, πανδούρα, instrument de musique à cordes.

MANDRAGORE (man-dra-go-r'), *s. f.* Nom d'un genre de la famille des solanées, ayant pour type la mandragore des officines, dite vulgairement mandragore (*atropa mandragora*, L.). On employait autrefois la mandragore pour produire l'anesthésie dans les opérations. || La Mandragore, titre d'une comédie de Machiavel et d'un conte de la Fontaine, fondés sur les propriétés aphrodisiaques qu'à tort on attribuait anciennement à la mandragore. || La racine de mandragore offre une vague ressemblance avec une petite poupée humaine, et, traitée comme telle (voy. l'historique), passait pour porter bonheur à ceux qui la possédaient.

— HIST. XIII° s. ... Li dui compaignon [un couple d'éléphants] vont contre Orient près du paradis terrestre, tant que la femelle trueve une herbe que on apele mandragore, si en manjue, et si atise tant son masle qu'il en manjue avec li, et maintenant eschaufe la volenté de chascun, et s'entrejoignent à envers, et engendrent un filz sanz plus, BRUN. LAT. *Trés.* p. 244. Un vergier a li peres Floire [le père de Floire], Où plantés est li mandegloire, *Fl. et Bl.* 244. || XV° s. En ce temps il fist ardre [brûler] plusieurs madaglores que maintes sottes gens gar-

[illegible] en lieux [illegible] et [illegible] si grant foi en celle [illegible] que [illegible] fermement que, tant comme ils l'avoient, mais qu'il fust bien nettement en beaux drapeaux de soye ou de lin enveloppé, que jamais jour de leurs vies ne seroient pauvres, DE CANOR, mandragores [illegible]. Comme un patient qu'on endort avec les mandragores pour lui couper un membre, [illegible], p. [illegible] La diligence est la mandragore, que je [illegible] estre entre les mains de ceux qui font bien leurs affaires, O. DE SERRES, 32. [illegible] que je craindrois autant de la rencontrer de nuit, comme de voir une mandragore [on croyait que celui qui déracinait une mandragore en mourait, aussi la faisait-on déraciner par un chien], BRANT. *Dames gal.* t. I, p. 396, dans LACURNE.

— ETYM. Provenç. et espagn. *mandragora*; ital. *mandragola*; du lat. *mandragora*, qui vient du grec [illegible], qui paraît être un nom d'homme appliqué à une plante, et contient [illegible], nom d'une divinité locale de l'Asie Mineure.

† **MANDRAGORITE** (man-dra-go-ri-t'), *s. m.* Vin dans lequel on a fait infuser des racines de mandragore.

† **MANDRERIE** (man-dre-rie), *s. f.* Se dit, chez les vanniers, de tous les ouvrages pleins en osier, sans lattes ou cerceaux. Cette profession [des vanniers] se divise en trois branches, savoir, la vannerie proprement dite, qui comprend tous les ouvrages d'osier à jour; la mandrerie, qui comprend tous les ouvrages à claire voie; et la clôture ou closerie, qui ne s'occupe que de la fabrication des vans et des hottes pour la vendange, *Dict. des arts et mét.* Van.

— ETYM. Voy. MANDRIER.

† **MANDRIER** (man-dri-é), *s. m.* Ouvrier qui fait des ouvrages de mandrerie.

— ETYM. *Mande*, sorte de panier.

† **MANDRILL** (man-dril), *s. m.* Espèce de singe des côtes de Guinée, du genre cynocéphale, *simia mormon*, *L.*

1. **MANDRIN** (man-drin), *s. m.* || 1° Poinçon qui sert à percer le fer chaud. || Terme de serrurier. Morceau de fer qui sert à agrandir un trou après qu'il a d'abord été percé. || Morceau de fer qui sert de noyau, sur lequel on forge des pièces qu'on veut rendre creuses. || 2° Terme de tourneur. Morceaux de bois de différentes formes, entre lesquels on fait tenir les ouvrages délicats, qui ne peuvent être tournés entre les pointes. || 3° Cylindre de bois sur lequel l'artificier et le canonnier roulent le papier des cartouches. || On dit aussi mandrin à cartouches. || 4° Cylindre de fer sur lequel on contourne une ferrure. || 5° Tige de métal qu'on introduit dans une sonde de chirurgien. || 6° Instrument qui sert à soutenir, entr'ouvrir et travailler plusieurs pièces des épées et des fourreaux. || 7° Outil qui sert à tourner certaines pièces d'horlogerie. || 8° Plateaux de bois sur lesquels les doreurs travaillent les plus grandes pièces. || 9° Terme de marine. Morceau de bois [illegible] qui sert de patron ou de gabari aux charpentiers et autres. || 10° Pièce creuse en fer forgé ou en fonte, dont on se sert pour réunir les deux extrémités d'une tige métallique, ou en guise de [illegible] pour supporter les bras d'une roue hydraulique. || 11° Terme de menuiserie. Poteau de tout bois que l'on place au centre d'une colonne creuse, et qui passe au travers et maintient les plateaux ou [illegible] qui y sont rapportées pour entretenir toutes les assises formant le fût, [illegible].

— ETYM. [illegible].

† 2. **MANDRIN** (man-drin), *s. m.* Nom d'un célèbre contrebandier, sous le règne de Louis XV (rompu sur la roue à Valence en 1755), qui sert quelquefois pour désigner un voleur qui commet [illegible] de grands crimes. C'est un Mandrin. Amenez [illegible] la bande de Mandrins [illegible] et [illegible] à la [illegible], [illegible], 1793, cité dans *[illegible] de langage.*

— ETYM. [illegible], [illegible] dans quelques patois *mandrin* avec le sens de voleur de grand chemin, [illegible] que *mandrin* est une contraction de *mandrin* [illegible] le nom propre est une contraction de *malandrin*; mais dans les patois et même dans la langue [illegible], *mandrin*, au sens de brigand, [illegible] du nom du célèbre chef de contrebandiers.

† **MANDRINER** (man-dri-né), *v. a.* Mettre sur ou dans le mandrin l'objet qu'on veut travailler.

— ETYM. *Mandrin* 1.

MANDUCATION (man-du-ka-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Terme de physiologie. Action de manger. || 2° Terme de religion. L'action de manger l'agneau pascal, chez les Juifs. Une ombre..., qui, par l'ordonnance de la loi, leur commandait la manducation de l'agneau pascal, MASS. *Carême, Sur la comm.* || Chez les chrétiens, participation actuelle à l'eucharistie, qui est une viande céleste. La manducation de notre victime doit être aussi réelle à la sainte table, que son immolation a été réelle à la croix, BOSS. *Euchar.* I, 8. La première [action, dans le sacrifice de la messe] est la consécration, par laquelle le pain et le vin sont changés en corps et en sang; et la seconde est la manducation par laquelle on y participe, ID. *Expos. de la doctr. cath.* 14. Par la manducation, nous croyons recevoir ce corps et ce sang [de Jésus-Christ] aussi réellement et aussi substantiellement qu'ils ont été donnés pour nous à la croix, ID. *Proj. de réun. des protest. Explic. de points de controv.*

— HIST. XVI[e] s. Il a voulu exprimer une chose plus haute en ceste predication notable, où il nous recommande la manducation de son corps, CALV. *Instit.* 1097. Comme des comedies de sa sale on l'avait conduit [Henri de Navarre] aux exhortations de sa chambre, aussi de ces prieres on le fit descendre aux manducations dans la cave, ou pour le moins es lieux secrets de la monnoye qui est sur la pente du talus du chasteau de Pau; ainsi appeloient-ils leurs ceremonies, laquelle à present ils nomment cene, FLORIMOND DE REMOND, *Hist. de l'hér.* VII, 3, cité dans BAYLE, note F de l'art. *Navarre (Marguerite de Valois, reine de).*

— ETYM. Lat. *manducationem*, de *manducare*, manger (voy. MANGER).

MANÉAGE (ma-né-a-j'), *s. m.* Terme de marine. Travail que les matelots font avec les mains, pour charger et décharger, sans salaire particulier.

— ETYM. *Main.*

MANÉGE (ma-nè-j'; on prononce ainsi, malgré l'accent aigu que met l'Académie), *s. m.* || 1° Exercice qu'on fait faire au cheval pour le dresser. Cheval de manége. || Art de dompter, de discipliner, d'instruire les chevaux. || Toutes les connaissances relatives au cheval. || Manége de guerre, se dit d'un galop inégal pendant lequel le cheval change aisément de main. Manége par haut, manière de dresser les sauteurs, par courbettes, par croupades, etc. qui s'appellent airs relevés. || 2° Terrain entouré de murs et destiné à enseigner ou à pratiquer l'art de l'équitation. || 3° Fig. Manière de se comporter, de se prendre aux choses. Il y a bien de petites choses qu'il faut encore lui apprendre [au jeune marquis de Grignan] pour le manége de la conversation et de la société, SÉV. 22 déc. 1688. Que fera-t-il [le jeune marquis de Grignan] d'un carnaval à Paris et à Versailles où l'on voudra le mettre de tout?... il est bien jeune et bien peu accoutumé à cette sorte de manége, ID. 23 janv. 1690. En votre absence, je me mêle de lui apprendre les manéges des conversations ordinaires, qu'il est important de savoir, ID. 10 déc. 1688. Comme il était question de Rome, nous fîmes conter à ce duc [de Chaulnes] en carrosse tout le manége de ses autres voyages [à Rome], ID. 31 août 1689. Enfin toute la cérémonie, toutes les révérences, tout le manége demeurant arrêté [dans une réception de chevaliers, deux des chevaliers s'étant accrochés l'un à l'autre par les ornements de leurs vêtements]..., ID. 3 janv. 1689. Êtes-vous en faveur, tout manége est bon, vous ne faites point de faute, LA BRUY. VIII. Il y a quelques rencontres dans la vie où la vérité et la simplicité sont le meilleur manége du monde, ID. VIII. || Il se dit aussi des moyens, des ressorts, des ruses par lesquelles on s'efforce d'arriver à son but. Il a du manége, locution de la cour, DE CALLIÈRES, 1690. Il [P. Corneille] avait l'âme fière et indépendante, nulle souplesse, nul manége; ce qui l'a rendu très-propre à peindre la vertu romaine, et très-peu propre à faire sa fortune, FONTEN. *Vie de Corn.* Genlis avait de l'esprit et du manége et n'avait d'autre protection que celle dont il avait tout reçu, ST-SIM. 26, 37. Quand même, à force de manége, il devrait réussir, il devrait toujours trouver trop chers des succès achetés à ce prix, J. J. ROUSS. 2[e] dialogue. Le manége des procédés est substitué aux devoirs réels, ID. *Hél.* 2[e] préf. J'ai vu quelquefois le petit manége des jeunes femmes..., ID. *Ém.* I. Comme le public fait des réputations par caprice, des particuliers en usurpent par manége, [illegible], *Consid. mœurs*, ch. 1. Tout cela, mon ami, manége de femme, coquetterie déguisée, voilà comme elles sont toutes, GENLIS, *Théât. d'éduc. Fausses délicat.* I, 8. || 4° Appareil servant à appliquer la force des animaux pour faire mouvoir des machines, et dans lequel d'ordinaire un axe vertical est mû par des animaux marchant en un cercle horizontal. Faire monter de l'eau par un manége. || 5° Allure ou direction des veines du charbon de terre. || 6° Le manége, le parti du manége, ou la société du manége, nom, sous le directoire, d'un parti formé des débris des jacobins, réunis dans une salle de manége attenante aux Tuileries. || 7° Terme de marine. Manière particulière de se mouvoir, de faire certaines évolutions; art de manœuvrer.

— ETYM. Ital. *maneggio*, de *manus*, main.

† **MANÉGÉ, ÉE** (ma-né-jé, jée), *adj.* Cheval manégé, cheval dressé, exercé au manége.

MÂNES (mâ-n'), *s. m. pl.* Nom que les anciens donnaient à l'ombre, à l'âme des morts. Aux mânes paternels je dois ce sacrifice, CORN. *Cinna*, I, 2. Vengez la reine, immolez tous Ce traître à ses augustes mânes, LA FONT. *Fabl.* VIII, 14. Pensez-vous qu'après tout ses mânes en rougissent? RAC. *Andr.* III, 8. Ô fils d'Ulysse! me dit Aceste, je ne puis refuser votre sang aux mânes de tant de Troyens que votre père a précipités sur les rivages du noir Cocyte, FÉN. *Tél.* I. Ils [les Juifs] pensèrent, comme presque toutes les autres nations, que l'âme est quelque chose de délié, d'aérien, une substance légère, qui retenait quelque apparence du corps qu'elle avait animé; c'est ce qu'on appelait les ombres, les mânes des corps, VOLT. *Pol. et lég. Tolérance, Extr. tol. des Juifs.* Si je meurs pendant que vous serez en route, cela ne fait rien; venez toujours, mes mânes en seront très-flattés; ils aiment passionnément la bonne compagnie, ID. *Lett. Thieriot*, 12 juill. 1773. Nous [Athéniens] n'avons à présent d'autre ressource que l'indulgence ou la pitié de ce prince [Philippe]; la pitié! mânes de Thémistocle et d'Aristide!... BARTHÉL. *Anach.* ch. 61. Ah! vous pleurer est le bonheur suprême, Mânes chéris de quiconque a des pleurs; Vous oublier, c'est s'oublier soi-même; N'êtes-vous pas un débris de nos cœurs? LAMART. *Harm.* II, 1. || Fig. Laissons en paix les mânes de ses ouvrages [du P. Castel], ensevelis dans le journal de Trévoux, VOLT. *Lett. Rameau*, mars 1738. || Les anciens Romains disaient aussi les dieux mânes. Aux dieux mânes (*Diis manibus*), se trouve souvent sur les tombes.

— REM. Bossuet, à tort, a fait *mânes* du féminin: Et vous, grandes mânes, je vous appelle, sortez de ce tombeau, *Cornet.* Lesage a dit aussi, *Diable boit.* XII: C'est l'ombre d'un vieux notaire lequel a eu la vanité de se faire enterrer dans un cercueil de plomb; ce qui a choqué toutes les autres mânes de bourgeois dont les cadavres ont été mis en terre le plus modestement. C'est un archaïsme, voy. [illegible]rique et Furetière, qui, dans son dictionnaire, indique mânes comme féminin.

— HIST. XVI[e] s. Les manes font un bruit, et Caron par ses cris Reclame à son secours Pluton et ses esprits, DESPORTES, *Rodomont.* Vous deuez que les manes toutes guerrieres et bouillantes de M. de Martigues.... s'irriterent.... BRANT. *Vie de Lanoue.*

— ETYM. Lat. *manes*, de *manis*, doux, bien voulant, usité seulement dans le composé *im-manis*.

† 1. **MANET** (ma-nè), *s. m.* Terme de pêche. Filet en nappe simple dans lequel le poisson se prend par les ouïes.

† 2. **MANET** (ma-nè), *s. m.* Mot employé quelquefois comme synonyme de maniement (terme de boucherie).

— ETYM. Diminutif de *main.*

† **MANETTE** (ma-nè-t'), *s. f.* || 1° Poignée en fer, fixée sur le haut de la barre de la bauche ou pioche du maçon piseur. || 2° Terme d'agriculture. Instrument propre à arracher les plantes avec leur motte, et à faire des trous pour les recevoir. Il se sert peu aujourd'hui.

— HIST. XVI[e] s. Non seulement ils sont tenus en ses pieges ou manettes, mais ils sont contraints par le train de sa bride à lui obeir, CALVIN, *Instit.* 164.

— ETYM. Diminutif de *main.*

† **MANGABEY** (man-ga-bè), *s. m.* Singe d'Abyssinie, *simia æthiops*, *L.*

† **MANGALIS** (man-ga-lis'), *s. m.* Petit poids d'environ cinq grains qui ne sert, dans les Indes orientales, que pour peser les diamants.

† **MANGANATE** (man-ga-na-t') ou, rarement, **MANGANÉSIATE** (man-ga-né-zi-a-t'), *s. m.* Terme de chimie. Sel produit par la combinaison de l'acide manganique avec une base.

† **MANGANE** (man-ga-n'), *s. m.* Terme de chimie. Nom donné d'abord au manganèse.

MANGANÈSE (man-ga-nè-z'), *s. m.* Métal découvert par Scheele et Gahn en 1774, d'un blanc brillant, pesant 8,03, d'une cassure raboteuse, [illegible], très-fragile. || Peroxyde de manganèse, substance connue de toute antiquité, et désigné généralement sous le nom de manganèse, anciennement sous celui de magnésie noire.

— REM. Buffon faisait manganèse féminin : La manganèse est une matière minérale composée.... BUFF. *Min.* t. VI, p. 36.

— ETYM. Origine inconnue. Scheler propose l'allemand *Manganerz*, minéral renfermant du manganèse ; il trouve qu'une corruption de *magnésie* n'est guère probable ; mais d'où vient *Mangan* en allemand ? D'autre part on lit dans Legoarant : « Le savon des verriers (oxyde de manganèse) était employé depuis longtemps sous le nom de *magnésie noire*, appelée en latin *magalsa*, que Lemery traduit en français par *magalaise*, *maganaise* et *magnèse*. »

† **MANGANÉSIEN, IENNE** (man-ga-né-ziin, ziè-n'), *adj.* Qui contient du manganèse.

† **MANGANÉSIQUE** (man-ga-né-zi-k') ou, plus souvent et mieux, **MANGANIQUE** (man-ga-ni-k'), *adj. m.* Terme de chimie. Oxyde manganique, oxyde de manganèse plus chargé d'oxygène que l'oxyde manganeux.

† **MANGANEUX** (man-ga-neû), *adj. m.* Terme de chimie. Oxyde manganeux, oxyde qui est le premier de ceux du manganèse.

† **MANGANICO-POTASSIQUE** (man-ga-ni-ko-po-ta-ssi-k'), *adj.* Qui contient de l'oxyde manganique et de la potasse.

† **MANGANIDES** (man-ga-ni-d'), *s. m. pl.* Terme de minéralogie. Famille de minéraux qui comprend le manganèse et ses combinaisons.

— ETYM. *Mangane.*

† **MANGANIUM** (man-ga-ni-om'), *s. m.* Nom que l'on donne quelquefois au manganèse.

† **MANGANOSO-AMMONIQUE** (man-ga-no-zo-a-mmo-ni-k'), *adj.* Sel manganoso-ammonique, sel qui contient de l'oxyde manganeux et de l'ammoniaque. On dit. semblablement, manganoso-potassique.

MANGÉ, ÉE (man-jé, jée), *part. passé* de manger. || 1° Mâché et avalé. Le gibier mangé dans un grand repas. || 2° Tourmenté par quelque maladie. Fontaine-martel était mort, mangé de goutte, ne laissant qu'une fille encore enfant, ST-SIM. 161, 117. || 3° Consumé en mauvaises dépenses. Jamais, en ma vie, je n'ai parlé à qui que ce soit des souscriptions mangées, VOLT. *Lett. Thiriot*, 12 févr. 1739. || 4° Miné, détruit. Les bords mangés par le torrent. || Un bordage, un cordage, un objet exposé au frottement est mangé, quand il est usé, détérioré par cette cause.

MANGEABLE (man-ja-bl'), *adj.* Qui peut être mangé. Ce gibier est trop avancé ; il n'est pas mangeable. Leur chair [des geais], quoique peu délicate, est mangeable, surtout si on la fait bouillir d'abord et ensuite rôtir ; on dit que, de cette manière, elle approche de celle de l'oie rôtie, BUFF. *Ois.* t. V, p. 162. Pour moi, je dirais au contraire, qu'il n'y a que les Français qui ne savent pas manger, puisqu'il faut un art si particulier pour leur rendre les mets mangeables, J. J. ROUSS. *Ém.* II.

— ETYM. *Manger.*

MANGEAILLE (man-jâ-ll', *ll* mouillées, et non man-jâ-ye), *s. f.* || 1° Ce qu'on donne à manger à quelques animaux domestiques. Huxelles la cultiva [Mlle Choin] jusqu'à envoyer tous les jours de sa vie des têtes de lapins et autres mangeailles à sa chienne, ST-SIM. 289, 228. || 2° Familièrement. Ce que mangent les hommes. Monsieur a-t-il invité des gens pour les assassiner à force de mangeaille ? MOL. *l'Av.* III, 5. C'est le moyen de faire mourir notre abbé que de le tenter de mangeaille, SÉV. 8 juill. 1672. J'aurais volé des fruits, des bonbons, de la mangeaille ; mais jamais je n'ai pris plaisir à faire du mal, du dégât, J. J. ROUSS. *Confess.* I.

— HIST. XIV° s. L'en fait present de la teste et du pie [du cerf] aux seigneurs, et cela n'est point mengaille, *Ménagier*, II, 5. || XVI° s. Ceste mangeaille ne se fauche pas comme les precedentes, O. DE SERRES, 277. Le poulet ne voulut point toucher à la mangeaille qu'on luy presenta, AMYOT, *les Gracq.* 4.

— ETYM. *Manger.*

MANGEANT, ANTE (man-jan, jan-t'), *adj.* Qui mange. Une femme bien mangeante. Soyons bien buvants, bien mangeants, Nous devons à la mort de trois l'un en dix ans, LA FONT. *Fabl.* VI, 19. Et toujours bien mangeant, mourir par métaphore, BOIL. *Sat.* IX.

† **MANGELIN** (man-je-lin), *s. m.* Poids usité dans l'Inde, qui sert au même usage que le mangalis et qui pèse un carat et trois quarts, c'est-à-dire sept grains (372 milligrammes).

MANGEOIRE (man-joi-r'), *s. f.* Auge en bois ou en pierre, dans laquelle on dépose, au moment du repas, les aliments destinés aux animaux, chevaux, bêtes de somme, poules, oiseaux, etc. || Fig. Tourner le dos à la mangeoire, faire tout le contraire de ce qu'il faudrait pour arriver au but qu'on se propose. Je pressai M. le duc d'Orléans de toute ma force d'aller donner sa lettre ; il s'avançait vers le petit salon, puis tournait le dos à la mangeoire, ST-SIM. 288, 129.

— HIST. XII° s. [Pour l'enfant Jésus] Est dons [donc] sale li estables, sieges li maingeure, corz [cour] li [la] frequence de Joseph et de Marie, ST BERN. 550. || XVI° s. Nostre mesnager aura une anti-cuisine, qui lui servira de sallotte ou mangeoir ordinaire, O. DE SERRES, 24. Leur appropriant à cest effet de petites mangeoires et rasteliers, ID. 349. Ils sçavoient que la mangeoire estoit pleine et les rasteliers garnis, *Sat. Mén.* p. 102.

— ETYM. *Manger ;* provenç. *manjadoira ;* cat. *manjadora ;* port. *manjadoura ;* ital. *mangiatoia.*

† **MANGEOTTER** (man-jo-té), *v. a.* Terme familier. Manger un peu, manger sans grand appétit, manger souvent.

— ETYM. Fréquentatif de *manger.*

1\. **MANGER** (man-jé. Le *g* prend un *e* devant *a* et *o :* mangeant, mangeons), *v. a.* || 1° Mâcher et avaler quelque aliment. || 2° Absolument, prendre des aliments. || 3° Absolument, prendre ses repas. || 4° Il se dit des insectes qui rongent certains objets. || 5° Consumer le corps, en parlant de maladies. || 6° Dépenser en parties de table un certain argent. || 7° Dépenser d'une façon quelconque. || 8° Fig. Être la cause de dépenses excessives. || 9° Vivre aux dépens de, ruiner, lever des contributions, faire des exactions. || 10° Il se dit de choses qui en rongent, détruisent, absorbent d'autres. || 11° Manger quelqu'un de caresses. || 12° Ne pas articuler nettement ; ne pas prononcer. || 13° Manger un ordre, l'oublier. || 14° Il se dit des atouts à certains jeux. || 15° En termes de marine, manger le vent, manger le vaisseau. || 16° Manger les nuages, se dit de l'action de la lune. || 17° Manger le chemin, en termes de manége. || 18° Se manger, être mangé. || 19° Se manger l'un l'autre. || 20° Être dépensé. || 21° Être élidé. || Proverbes.

1° Mâcher et avaler quelque aliment. Manger du pain, de la viande. Celui de la race de Baasa qui mourra dans la ville sera mangé par les chiens, et celui qui mourra à la campagne sera mangé par les oiseaux du ciel, SACI, *Bible, Rois,* III, XVI, 4. Manger l'herbe d'autrui ! quel crime abominable ! LA FONT. *Fabl.* VII, 1. Qu'importe qui vous mange, homme ou loup ? toute panse Me paraît une à cet égard, ID. *ib.* X, 4. .... Il mangea deux perdrix Avec une moitié de gigot en hachis, MOL. *Tart.* I, 5. Là.... Tout ce qu'on boit est bon, tout ce qu'on mange est sain, BOIL. *Ép.* VI. Un homme fort riche peut manger des entremets, faire peindre ses lambris et ses alcôves, jouir d'un palais à la campagne et d'un autre à la ville.... LA BRUY. VI. Les Iroquois même, qui mangent leurs prisonniers, en ont un [droit des gens], MONTESQ. *Espr.* I, 3. Juvénal rapporte que, chez les Égyptiens, ce peuple si sage, si renommé pour les lois, ce peuple si pieux qui adorait des crocodiles et des oignons, les Tentyrites mangèrent un de leurs ennemis tombé entre leurs mains, VOLT. *Dict. phil. Anthropoph.* 1. La belle Anglaise a été tuée et mangée ; ma sœur a été prise et sera mangée tout de même, ID. *Jenni,* 7. Les Africains mangent aussi la chair des panthères et des lions, BUFF. *Suppl. à l'hist. nat. Œuv.* t. XI, p. 130. || Manger à, se dit pour indiquer l'assaisonnement. Ce sont des artichauts dont vous déjeunez là ? — Oui, général. — Vous, Rapp, vous les mangez à l'huile ? — Oui, général. — Et vous, Savary, à la sauce ? Moi je les mange au sel, P. L. COUR. *Pamphlet des pamphlets.* || Fig. Perdre, mettre à mal, par comparaison à un loup qui dévore sa proie. Le temps est venu où tous les philosophes doivent être frères, sans quoi les fanatiques et les fripons les mangeront tous les uns après les autres, VOLT. *Lett. Duclos,* 11 août 1760. || Fig. Manger son pain dans sa poche, jouir de ses richesses, de ses avantages sans en faire part à personne. Et que les riches communiquent leurs biens aux pauvres, sans manger, comme l'on dit, leur pain dans leur poche, D'ABLANC. *Lucien,* dans LE ROUX, *Dict. com.* || Il sait bien son pain manger, il sait vivre, il entend bien ses intérêts. || Manger le pain du roi, se disait autrefois pour être soldat. || Manger son pain blanc le premier, avoir dans sa jeunesse des biens dont on est ensuite privé ; se dit aussi pour : commencer une affaire par la partie la plus agréable. || Cela ne mange point de pain, se dit de livres, de papiers dont la conservation ne coûte aucune dépense. || Voilà ce que les rats n'ont pas mangé, se dit quand on produit quelque chose qu'on gardait secrètement. || Manger de la vache enragée, éprouver beaucoup de privations et de fatigues. || Ils se sont mangé les yeux, ils se sont fortement querellés. || Fig. Manger à quelqu'un le blanc des yeux, lui manger la vue, ou, simplement, le manger, se courroucer fortement contre lui. Dedans l'esprit il me vint aussitôt De l'étrangler, de lui manger la vue, LA FONT. *Coc.* Cette madame Denis, quoique fort douce, mangerait les yeux de quiconque.... VOLT. *Lett. Damilaville,* 18 juin 1761. || On dit dans un sens analogue : manger le cœur de quelqu'un. Ah ! je vais soulever la nation, et manger le cœur d'Anytus, VOLT. *Socrate,* III, 10. || Fig. Manger des pois chauds, se disait, au XVII° siècle, pour : ne savoir que répondre, par comparaison avec un homme qui a dans la bouche des pois chauds qui le brûlent. Il ne sait que répondre, il mange des pois chauds, SÉV. 4 oct. 1679. || Il ne me mangera pas, se dit populairement pour exprimer qu'on ne redoute pas de se présenter devant quelqu'un, et qu'au besoin on lui tiendra tête. Messire Jean, est-ce quelqu'un d'étrange [étranger] ? Que craignez-vous ? hé quoi ! qu'il ne vous mange ? LA FONT. *Jument.* || Fig. Manger quelqu'un, quelque chose des yeux, regarder avidement quelqu'un, quelque chose. || Fig. Manger de la prison, être mis souvent ou longtemps en prison. Va, tu en mangeras de la prison, je te le promets, P. L. COUR. *Lett. particul.* || Il mange l'or à la cuiller, il est très-riche. || Par menace, je le mangerais avec un grain de sel, à la croque au sel, se dit d'un homme à qui l'on se croit supérieur en force. Villars paya d'effronterie, et ne parlait que de manger l'armée ennemie avec ses rodomontades usées, ST-SIM. 277, 238. || 2° Absolument et sans régime, prendre des aliments. Ayant fait vœu avec de grands serments de ne manger ni boire qu'ils ne l'aient tué, SACI, *Bible, Actes des ap.* XXIII, 21. Quand il y a à manger pour huit, il y en a pour dix, MOL. *l'Avare,* III, 5. Dorante : Je voudrais que le repas fût plus digne de vous être offert. — Dorimène : Je ne réponds à ce compliment qu'en mangeant comme je fais, ID. *Bourg. gent.* IV, 1. Il faut manger pour vivre, et non vivre pour manger, ID. *l'Avare,* III, 5. Je suis bien heureuse que le conseil que j'ai donné de la part de Fagon de manger davantage ait réussi ; cette sorte de régime, pour les personnes délicates, s'introduit beaucoup, SÉV. *Lett.* 24 janv. 1680. Qu'avez-vous donc, dit-il, que vous ne mangez pas ? BOIL. *Sat.* III. Elles donnèrent bien à manger aux noirs marrons, qui s'en retournèrent dans leurs bois, BERN. DE ST-P. *Paul et Virg.* || Manger de tout, n'être point difficile sur ses aliments. Cet enfant mange de tout. || Fig. C'est dommage de laisser son esprit [du jeune de Grignan] *inculto ;* je ne sais s'il n'est pas encore trop jeune pour le laisser manger de tout, SÉV. 16 juill. 1677. || Bien manger, manger de bon appétit. Mais quand j'ai bien mangé, mon âme est ferme à tout, Et les plus grands revers n'en viendraient pas à bout, MOL. *Sgan.* 7. [Il] A fait, en bien mangeant, l'éloge des morceaux, BOIL. *Sat.* III. || Savoir manger, être grand connaisseur dans les choses de la table. C'est un personnage illustre dans son genre et qui a porté le talent de se bien nourrir jusqu'où il pouvait aller ; on ne reverra plus un homme qui mange tant et qui mange si bien, LA BRUY. XI. Les animaux se repaissent ; l'homme mange ; l'homme d'esprit seul sait manger, BRILLAT, *Phys. du goût, Aph.* 2. || Manger dans la main, voy. MAIN, n° 1. || Populairement. Manger comme un chancre, manger excessivement. || On dit dans le même sens : manger comme quatre. || Fig. Il y a à boire et à manger, se dit d'une affaire qui peut avoir à la fois de bons et de mauvais résultats, d'une question qui présente deux sens, d'un ouvrage où il y a du bon et du mauvais. || 3° Absolument. Prendre ses repas. Il ne mange jamais chez lui. Il mange chez Mme de Coulanges, SÉV. 497. Ils ont même oublié le passé pour l'amour de moi, et l'ont priée à manger, ID. 555. Les chambres du quartier se remplissaient de demi-pensionnaires qui voulaient du moins manger chez lui, FONTEN. *Leméry.* Je ne vois pas pourquoi un homme qui peut et doit manger en public avec le doge et le sénat de Venise, ne pourrait pas manger en particulier avec M. le duc de Modène, J. J. ROUSS. *Confess.* VII. || Manger dans sa chambre, ne pas manger, pour une raison quelconque, avec la famille, ou, dans une auberge, un hôtel, à la table d'hôte. Comme elle est malade et que j'aurai compagnie, elle mangera dans sa chambre, MARIVAUX, *Marianne,* 6° part. || On mange bien chez cette personne, chez ce restaurateur, on y fait, on y prend de bons repas. || Donner à manger, recevoir chez soi à dîner une personne, de la compagnie. Le comte d'Estrées est son ami et lui donne souvent à manger, SÉV. 671. Marion était

une jeune Mauritanienne dont Mme de Vercellis avait fait sa cuisinière, quittait, cessant de donner à manger, elle avait renvoyé la sienne, J. J. ROUSS. *Confess.* II. || Donner à manger, signifie aussi tenir une maison où les gens viennent prendre leur repas en payant. || Terme de sucrerie. Donner à manger à un moulin, lui fournir des cannes pour en exprimer le suc. || 4° Il se dit des insectes qui rongent certains objets. Cette fourrure a été mangée par les vers. On a laissé manger aux vers cette fourrure. Puissance des mouches : elles mangent notre corps, PASCAL, *Pensées*, XXV, 130, édition HAVET. || Populairement. La pauvre enfant était mangée de poux, elle en avait sur elle une grande quantité qui la piquaient. || 5° *Fig.* Consumer le corps, en parlant de maladies. Les écrouelles mangent cet enfant. Un ulcère lui mange la jambe. || Il se dit de l'air qui agit défavorablement sur la santé. Je pense fort souvent à votre santé, à votre tête, à cet air impétueux qui vous mange, SÉV. 27 avr. 1680. || 6° Dépenser en parties de table un certain argent. Nous mangerons ensemble, si vous voulez, l'argent du jeu. Mangeons gaîment l'argent de mon tombeau, BÉRANG. *Mon tomb.* || 7° *Fig.* Dépenser d'une façon quelconque. Un tel vit noblement, il mange son bien avec honneur, MASS. *Carême, Mauv. riche.* J'aurais bien réussi, plutôt que de plier, D'y manger ma boutique et jusqu'à mon mortier, REGNARD, *Légat.* II, 9. Celui qui mange dans l'oisiveté ce qu'il n'a pas gagné lui-même, le vole, J. J. ROUSS. *Ém.* III. || Dépenser, avec une idée de dépense excessive, ou de prodigalité, ou de désordre. Jean s'en alla comme il était venu, Mangeant le fonds avec le revenu, LA FONT. *Épitaphe.* Un débauché, un traître, qui me mange tout ce que j'ai! MOL. *Méd. m. lui*, I, 1. Il a retrouvé autant de bien qu'il en avait mangé, SÉV. 607. Il n'avait mangé du bien de sa femme que douze mille francs, MAINTENON, *Lett. au d. de Noailles*, 11 juin 1703. Qui, ce jeune fou qui a joué et mangé tout son bien? DANCOURT, *Femme d'intrigues*, I, 8. Ce garçon de famille qui mange avec une femme de théâtre une maison de campagne qu'il a près de l'Escurial, LESAGE, *Diabl. boit.* ch. 20, dans POUGENS. On me voit une disposition plus que prochaine à manger sa succession, ID. *Turcaret*, III, 8. Freind en trois jours trouva cent mille livres sterling, que la cour de Charles VI mangea en moins de trois semaines, VOLT. *Jenni*, 4. Maint vieux parent me répète Que je mange ce que j'ai, BÉRANG. *M. rangé.* || Il a mangé son blé en vert, son blé en herbe, se dit de celui qui a dépensé d'avance son revenu, qui a mangé d'avance une succession. D'amasser leur froment en gerbe, Au lieu de le manger en herbe, SCARR. *Virg.* dans LE ROUX, *Dict. com.* Cela me donna la belle pensée de vouloir être maîtresse de les vendre [des grains] quand il me plairait, et de manger mon blé en vert quand la fantaisie m'en prendrait, SÉV. 6 juill. 1679. || On a dit de même : manger sur le poing. Où tout apprivoisé je mangeois sur le poing, RÉGNIER, *Sat.* XI. || Sa part est mangée, c'est-à-dire il ne peut plus rien espérer de cette affaire, de cette prétention. Craignez-vous.... Que ma part, comme on dit, en fût déjà mangée? RÉGNIER, *Sat.* XIII. || 8° *Fig.* Être la cause de dépenses excessives, ruiner. Ses valets le mangent, ses chevaux, ses chiens le mangent, les femmes le mangent. Mon zèle pour les colonies [à Ferney] m'a mangé, VOLT. *Lett. d'Argental*, 26 sept. 1770. || 9° *Fig.* Vivre aux dépens de, ruiner, lever des contributions, faire des exactions. Lorsqu'on me mange son peuple jusques aux os et qu'il vit en son État comme en terre d'ennemi, BALZ. *De la cour*, 7e disc. Le Mazarin n'est pas à son aise ni en assurance; il a mangé la France, les Français le mangeront, GUI PATIN, *Lettres*, t. II, p. [illegible]. L'armée était à Deinse le 16; le roi y devait arriver ce jour-là pour la faire marcher près de Gand et manger ce bon pays, SÉV. 19 mai 1678. Puisqu'il [illegible], sa [illegible] de Mme de [illegible], ne m'a point fait de réponse, je ne veux plus de commerce avec lui que pour le manger jusques aux os quand j'irai en Bourgogne, SÉV. [illegible] [illegible] Les [illegible] viendront nous manger jusqu'à l'âme. Et nous ne donnons [illegible]... RAC. *Plaid.* I, 7. || 10° Il se dit de choses qui en mangent, détruisent, consument abondamment d'autres. Cette forge mange bien du charbon. Le grand jour mange les couleurs. La rouille mange le fer. Les épinards mangent beaucoup de beurre. Mangeant ses fonds et mange encore [illegible] et les arbres et une grande partie des terres, [illegible] || 11° *Fig.* Manger quelqu'un de caresses, lui faire de grandes caresses. [illegible] la bonté de le manger de caresses, [illegible] 363, 5. || Absolument. Manger, accabler de caresses. Sans cesse, nuit et jour, je te caresserai, Je te bouchonnerai, baiserai, mangerai, MOL. *Éc. des f.* V, 4. Je ne m'étonne pas si, après l'avoir grondé, vous vous êtes mise à l'aimer, à le manger ; car il n'y a que cela à faire à un petit ange comme celui-là, SÉV. 586. || Être joli à manger, être à manger, se dit d'un joli enfant, d'une jolie personne. Cette bonne petite princesse est si tendre et si jolie que l'on voudrait la manger, SÉV. 394. Mongobert m'a mandé des merveilles de Pauline.... c'est une petite fille à manger, ID. 423. Le cousin est masqué mieux que personne en France : Il est tout à manger : les femmes dans le bal Le prendront pour l'Amour en propre original, REGNARD, *le Bal*, 16. Lélio : Que de grâces! et que de variété dans ces grâces! — Arlequin : C'est une créature à manger, MARIVAUX, *Surpr. de l'am.* I, 2. || On dit plus ordinairement : à croquer. || Manger les crucifix, se dit en parlant des hypocrites, des dévots outrés qu'on voit sans cesse agenouillés dans les églises. || 12° Ne pas articuler nettement. Manger ses mots, la moitié de ses mots. Il mangea la moitié de ce qu'il avait à dire, et nous comprîmes par l'autre qu'il venait de déclarer la rupture du mariage, RETZ, *Mém.* III, 223. || Ne pas prononcer. Ce serait que, pour la facilité de la prononciation, vous voulussiez me permettre, comme faisait ma vieille amie la comtesse de Dalets, de la maison d'Estin, de manger l'article, et, au lieu de faire dire rigoureusement madame la comtesse de Dalets, vous voulussiez bien vous contenter de la comtesse Dalets, SÉV. 22 juin 1690. || 13° Familièrement. Manger un ordre, une commission, l'oublier. Je lui avais prescrit de m'attendre, mais il a mangé l'ordre. || 14° Terme dont on se sert à quelques jeux de cartes pour indiquer que les atouts supérieurs emportent les inférieurs. || Manger les cartes marquantes, les prendre avec les cartes supérieures. || 15° Terme de marine. Manger le vent à un bâtiment, se dit d'un objet, d'une hauteur sur la côte qui intercepte le vent. || On dit, à peu près dans le même sens, être mangé par la brume ou le soleil. || Un bâtiment est mangé par la terre, lorsque la forme et la couleur de ce navire ne se détachent pas de la terre qui est de l'autre côté du bâtiment, et que, par cette cause, il est presque impossible de le voir du large. || Un navire est mangé par la mer quand, vu d'un autre navire, il disparaît dans le creux des lames. || Manger un navire, se disait des flots soulevés qui l'assiégent et le submergent incessamment. L'on a toute la journée remarqué que la Vipère n'avait point chassé, mais qu'elle souffrait extrêmement ; que la mer la mangeait et la couvrait de ses vagues, *Duguay-Trouin à Seignelay*, 1682, dans JAL. || Manger du sable, retourner le sablier, sans attendre que tout le sable contenu dans la bouteille supérieure soit tombé dans l'autre. || 16° Manger les nuages, se dit vulgairement de l'action de la lune dont la chaleur d'emprunt, sans pouvoir échauffer la masse de l'atmosphère, suffit pour faire brèche dans le rideau de vapeur, et, rendant la nuit claire, faire baisser la température. || 17° Terme de manége. Manger le chemin, se dit d'un cheval qui avance trop. || 18° Se manger, *v. réfl.* Être mangé. Les choux se mangent avec du lard. || 19° Se manger l'un l'autre, se servir de nourriture l'un à l'autre. C'est ainsi que cette destinée éternelle portait que MM. Banck et Solander découvriraient de nos jours un pays immense où les hommes se mangent les uns les autres aussi communément que nous persécutons, que nous calomnions notre prochain à Paris, VOLT. *Fragm. sur l'hist.* art. 32. || *Fig.* Se manger l'un l'autre, se nuire l'un à l'autre autant qu'on le peut. En quel siècle suis-je venu ! L'on se déchire, l'on se mange, COMBAUD, *Épigr.* liv. I, dans RICHELET. On a vu la liaison de Mme la duchesse avec la Choin et les nièces de Vaudemont, en attendant qu'elles se mangeassent les unes les autres à qui demeurerait l'entière autorité sur Monseigneur, ST-SIM. 206, 33. || Se manger des yeux, se regarder avec passion. || 20° *Fig.* Être dépensé. Ce qu'il y a de plus de revenu à Marseille, se mange bien par les voyages, SÉV. [illegible]. || 21° Terme de grammaire. Être élidé. Voyelle qui, dans la prononciation, se mange devant une autre voyelle. En français, l'e muet se mange devant une voyelle. || Proverbes. Les gros poissons mangent les petits, c'est-à-dire les puissants oppriment et pillent les faibles. || Qui se fait brebis, le loup le mange, c'est-à-dire qui a trop de bonté trouve toujours des gens qui en abusent. || Les loups ne se mangent pas, les méchants s'épargnent entre eux. || Brebis comptées, le loup les mange, c'est-à-dire cela porte malheur de savoir son compte, et, plus raisonnablement, il ne suffit pas de les avoir comptées, il faut savoir les garder. || Il est savant jusqu'aux dents, il a mangé son bréviaire. || L'appétit vient en mangeant, le désir de s'enrichir ou de s'élever augmente à mesure qu'on acquiert de la fortune ou des honneurs.

— HIST. XIe s. N'en mangeront [de nos corps] ne lou, ne por, ne chien, *Ch. de Rol.* CXXX. || XIIe s. Sauvages bestes ne les pourront mangier, *Roncev.* p. 53. Quant il orent mengié, ses [si les] en de table] convint lever, *Sax.* XIII. Hé Dex, ce dist li rois, qui mengas à la cene, *ib.* XXX. Idonques fu ocis et au coeu [cuisinier] fu livrez; Li keus manga le cuer; quant lui fu demandez, Fist au seigneur acreire que sans cuer estoit nez, *Th. le mart.* 31. || XIIIe s. Que plus seurement guerroie cil qui a à mengier que cil qui n'en a point, VILLEH. LXII. Et quant il lui donnoit à boire et à mengier, *Berte*, XIX. En dormant lui sembloit que une ourse sauvage Lui menjoit le bras destre, *ib.* LXX. Et avint que li rois Richars manda au comte de Sancerre et as barons que il mangoient le pain le roi pour nient, *Chr. de Rains*, 63. Je me plains à [illegible] [Amour] de Dangier, Qui par poi [peu] s'en faut ne me volt [veut] mengier, *la Rose*, 3132. A la table le roy, manjoit emprès li le conte de [illegible] .. JOINV. 205. Mon frere le sire de Vauquelour [Vaucouleurs] et les autres riches homes qui là estoient, donnerent à manger chascun l'un après l'autre, le lundi, le mardi, le mercredi, ID. 208. || XIVe s. Ce qui est dict, en la venerie des rouges bestes, viander, est dict es noires bestes menger, *Modus*, f. [illegible] Mengier une fois le jour est vie d'ange, et mengier deux fois le jour est vie humaine, et trois fois ou quatre ou plusieurs est vie de beste et non pas de creature humaine, *Ménagier*, I, 3. Pierre Alfons dit : une des grans adversitez de ce siecle, c'est quant un homme franc par nature est contraint par pouretè de mangier l'aumosne de son ennemi, LE CHEV. DE LA TOUR, *Instruct. à ses filles*, f° 81, dans LACURNE. Et vous estes ici et de gent grand [illegible] Où vous ne trouverez vivres ne garnison ; Li pays est mangiez et pilliez environ, *Guesclin*, [illegible] || XVe s. Bien jeune le jour qui au soir a assez à menger, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. [illegible] Les gens de guerre furent licenciés et retournerent chacun ès lieux dont ils estoient venus, en mangeant le pauvre peuple, selonc la coulume d'adonc, MONSTREL. I, 63. Mal fait mangier à l'appetit d'[illegible] [illegible] *Poésies mss.* f° [illegible] Sans sausse mangier l'en bien rost, ID. *ib.* f° 379. Il va prendre le roy par le heaulme à force de bras et dist : Gentil roy, trop vous glorifiez en vos prouesses; cuydez vous tout le tournoy manger? *Perceforest*, t. I, f° [illegible] La poudre qui corrosive estoit, lui gasta et mangea trestout l'œil, LOUIS XI, *Nouv.* XI. || XVIe s. Le medecin luy avoit ordonné qu'il mangeast d'une [illegible], AMYOT, *Lucull.* 80. Il leur semble, quand ils voient les ennemis en barbe, qu'ils doyvent manger (comme on dit) les charrettes ferrées, LANOUE, [illegible] Les armées se reculerent, tirans vers les quartiers moins mangez, ID. 679. Environ trois cens hommes sortirent de la ville, toutefois ils ne l'estonnerent plus que d'une mousquetade, et ne voulurent attendre le capitaine Loup, combien qu'il essayast de les attaquer plusieurs fois; voyant donc qu'ils n'en vouloient autrement manger, se retira, BRANTÔME, *Guerre d'Escosse*, I, 8. Il en mangeroit autant qu'un evesque en pourroit benir [il en mangeroit beaucoup], OUDIN, *Curios. franç.* Il faut travailler qui veut manger, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 314. Qui a faim mange tout pain, ID. *ib.* p. [illegible] Il y a pourtant des filles qui, lorsqu'elles commencent un peu à sentir leur cœur, elles s'apprivoisent si bien qu'elles viennent manger aussitost dans la main, BRANT. *Dames gal.* t. II, p. 68, dans LACURNE. Monsieur le mareschal du Biez entreprint de se saisir et ruiner la terre d'Oye, avant tenté d'attirer l'Anglois en bataille, lequel n'en voulut manger, MONLUC, *Mém.* t. I, p. 334, dans LACURNE. En mangeant l'appetit se perd, COTGRAVE. En mangeant l'appetit vient, ID. Bonne beste s'eschauffe en mangeant, ID. Mauvaise est la saison quand un loup mange l'autre, ID. Qui a hoste de manger a faute de vivre, ID. Qui avec son seigneur mange poires, il ne choisit pas les meilleures, ID. Un seigneur de paille mange un vassal d'acier, ID.

— ETYM. Wallon, [illegible], namur. [illegible] ; [illegible] *magner*, *magner*, *mougner* ; Berry [illegible] ; [illegible] *mangear* ; provenç. *manjar* ; catal. *menjar* ; [illegible] et portug. *manjar* ; ital. *mangiare*. À côté de *manger*, on trouve bien moins usité *mangier*, en [illegible]

vençal manjuier. Ces deux formes montrent qu'il y eut, au moment où se firent les langues romanes, deux prononciations du latin manducare : l'une correcte gardait l'u long, et a donné manjuer, manjuier; l'autre fautive supprimait cet u et a donné manger, manjar, mangiare. Manduco est le fréquentatif de mandere, dont l'étymologie probable est aussi donnée par Corsson, Beitrdge, p. 246 : il le rapporte au radical mad, enivrer, être ivre, dont le sens primitif est mouiller, être mouillé; de là madidus, enivré, rassasié; de là aussi madeo, madidus, le grec μαδάω, se dissoudre, se fondre, et μασάομαι, mouiller, mâcher. Mandere, avec insertion de nasale, aurait le même sens : humecter de salive, mâcher, et de là manger.

2. **MANGER** (man-je; l'r ne se lie jamais), *s. m.* Ce qu'on mange, ce dont on se nourrit. Le manger n'est pas ce qui nous rend agréable à Dieu, SACI, *Bible, St Paul, 1re épît. aux Corinth.* VIII, 8. Et ce financier se plaignait Que les soins de la Providence N'eussent pas au marché fait vendre le dormir, Comme le manger et le boire, LA FONT. *Fabl.* VIII, 2. J'ai des fruits, j'ai du lait : ce n'est peut-être pas De nosseigneurs les ours le manger ordinaire, ID. *ib.* VIII, 10. Le chou que la cime de cet arbre renferme au milieu de ses feuilles est un fort bon manger, BERN. DE ST-P. *Paul et Virg.* Me voici dans mon nouveau logement.... la jardinière me fait mon manger, P. L. COUR. *Lett.* II, 187. || Familièrement. Il en perd le boire et le manger, se dit de celui qui est entièrement absorbé par une occupation, par une passion. || Manger des oiseaux, calebasse de Guinée et d'Amérique. || Le manger de la baleine, animalcule microscopique et rougeâtre, abondant en certains gîtes que fréquentent les baleines. || Blanc-manger, voy. BLANC-MANGER. || Proverbe. À petit manger, bien boire, on compense par la boisson ce qui manque au manger.

— HIST. XIIe s. Li arcevesques sist un jor à son mangier, *Th. le mart.* 64. Et nequedent [néanmoins] l'avoit vendu [son droit d'aînesse] por un mangier de lentille, *Job*, p. 517. || XIIIe s. Si com li poissons est pris à l'ainc [hameçon] et li oisiaus au laz, tout aussi est pris li hom au mangier, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 381. Les barons, qui deussent garder le leur pour bien emploier en lieu et tens, se pristrent à donner les grans mangers et les outrageuses viandes, JOINV. 217. || XIVe s. Et pour ce au latin [le récit latin de la vie de Girart] me vuil du tout aordre [attacher]; Quar en plusieurs mostiers le lisent la gent d'ordre [les moines].... Et on lit au maingier, c'est chouse toute certe, Ainssin comme de sains les fais Girart et Berte, *Girart de Ross.* V. 93. || XVIe s. Ils en perdent le boire, le manger et le repos, MONT. I, 64.

MANGERIE (man-je-rie), *s. f.* || 1° Action de manger beaucoup. Onc ne fut telle mangerie; Jusqu'à la moindre hôtellerie, De mon monde tout regorgea, SCARR. *Virg.* III. L'étoile de la mangerie s'est mise en ce pays malgré moi, je m'en suis plainte à vous; car nous mangeons si sérieusement et si fort, comme du temps de nos pères, que l'on ne sent que l'ennui de la dépense, SÉV. 446 On mangea à deux tables dans le même lieu; il y a quatorze couverts à chaque table.... cela fait une assez grande mangerie, ID. 5 août 1671. || 2° Fig. Frais de chicane, exactions. Il semblerait que, dans les pays où les tailles sont réelles, les taillables devraient être exempts des mangeries et des exactions qu'on voit ailleurs dans la levée des tailles, VAUBAN, *Dîmes*, 63. Lorsqu'il fallait parler à Desmarets pour quelque mangerie de financiers dans mes terres, je priais Mme de Saint-Simon d'y aller, ST-SIM. 337, 96. || 3° Action de se nuire les uns aux autres. Le monde n'est qu'une mangerie universelle des uns par les autres.

— HIST. XIIe s. Li temples de luxure e de mangeries e de mescreanz estoit plains, *Machab.* II, 6. || XVe s. En ce mesme temps plusieurs choses se faisoient par les seigneurs, comme prinse de bleds.... et se faisoient plusieurs mengeries par les officiers particuliers, JUV. DES URS. *Charles VI*, 1407. || XVIe s. De là s'ensuyvroit que la moitié des procez et des mangeries s'en iroit à vau l'eau, LANOUE, 107. Il depecha sa messe, laquelle il dit en chasseur, ayant le cœur à la mangerie, DESPER. *Contes*, LXXV.

— ÉTYM. *Manger.*

1. **MANGE-TOUT** (man-je-tou), *s. m.* Celui qui dissipe son bien, un prodigue.

— ÉTYM. *Manger, tout.*

† 2. **MANGE-TOUT** (man-je-tou), *s. m.* Pois et haricots cultivés dont on mange les cosses vertes avec le grain tout formé. || *Au plur.* Des mange-tout.

MANGEUR, EUSE (man-jeur, jeû-z'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui mange. Par lui [l'amour] les loups deviennent des moutons; Il fait si bien que l'on n'est plus le même, Témoin Hercule, et témoin Polyphême, Mangeur de gens.... LA FONT. *Court.* Le sens de la présence réelle nous conduit à des prodiges, à renverser les lois de la nature.... à nous rendre mangeurs de chair humaine, JURIEU, dans BOSS. 6e *avert.* 30. Il [un synode] conclut que la doctrine des luthériens, qu'il appelle de grossiers mangeurs de chair humaine.... BOSS. *Euchar.* II, 9. Polyxène et Apicius portaient à la table bien des sensations inconnues à nous autres mangeurs vulgaires, MONTESQ. *Goût, délicatesse.* || Celui, celle qui est dans l'habitude de manger beaucoup. Mme de Saint-Géran était mangeuse, aimant la bonne chère, ST-SIM. 42, 247. || Un gros mangeur, celui qui mange beaucoup. Un petit mangeur, celui qui mange peu. Les Grecs croyaient que les hommes des temps héroïques étaient plus grands, et Homère les fait grands mangeurs, FLEURY, *Mœurs des Israël.* titre IV, 1re part. p. 29, dans POUGENS. Le plus plaisant c'est qu'elles s'imaginaient elles-mêmes être de très-petites et très-sobres mangeuses, MARIV. *Pays. parv.* 4re part. || Mangeur de pommes, se dit des Normands par plaisanterie, la Normandie abondant en pommes. || Fig. C'est un mangeur de viandes apprêtées, se dit d'un fainéant, aimant à bien vivre sans se donner de la peine. || On a dit dans un sens analogue : mangeur de pain mollet. Tant de fainéants soi-disant abbés et tant de mangeurs de pain mollet, *Anti-Menagiana*, p. 233. || Fig. Un mangeur de charrettes ferrées, de petits enfants, un fanfaron. || 2° Fig. et familièrement. Un mangeur, un prodigue, un dissipateur. || 3° Fig. Celui qui gruge les autres, qui vit à leurs dépens, qui leur extorque leur avoir. Les partisans et autres mangeurs du peuple, GUI PATIN, *Lettres*, t. II, p. 404. Il leur apprit à leurs dépens, Que l'on ne doit jamais avoir de confiance En ceux qui sont mangeurs de gens, LA FONT. *Fabl.* X, 4. Nous ne trouvons que trop de mangeurs ici-bas; Les uns sont courtisans, les autres magistrats, ID. *ib.* XII, 13. || Un mangeur de chrétiens, un homme qui vexe, qui tourmente les autres. || 4° Fig. Mangeur de livres, un homme studieux. || Un mangeur de crucifix, un mangeur d'images, un mangeur de saints, un bigot, un faux dévot. || 5° Terme d'ancienne jurisprudence. Homme que la justice envoyait en garnison dans les maisons des débiteurs, pour y vivre aux frais de ces derniers, jusqu'à l'entier payement. || 6° Mangeur de fourmis, le fourmilier. Les mangeurs de fourmis dont le corps est couvert de poils ne se trouvent que dans les parties méridionales du nouveau monde, BUFF. *Quadrup.* t. IV, p. 58. || Mangeur de pierre, petit ver qui se trouve dans l'ardoise. || Mangeur de poire, petite chenille. || Mangeur de riz, l'ortolan riz et un gros-bec. || Mangeur de vers, espèce de fauvette. || Mangeur de noyaux, gros-bec.

— HIST. XIIIe s. Je ne di pas ce soient li frere prescheor; Auçois sont une gent qui sont bon pescheor [pêcheurs], Qui prenent tel poisson dont il sont mengeor, RUTEB. 178. || XVIe s. C'estoit un mangeur excessif, DESPER. *Contes*, LXXV. Aux emprunts de ville, quand on ne paye à jour nommé ce à quoy l'on est cottizé, l'on envoye aux maisons des garnisons d'hommes que l'on appelle mangeurs, PASQUIER, *Lettres*, t. I, p. 629. Un fierabras, un rodomont, un taillant, fendant, mangeur de charrettes ferrées, ID. *ib.* t. I, p. 576. Les cordeliers et les autres moines ensemble, tous les mangeurs de crucifix, H. EST. *Apol. d'Hérod.* p. 331.

— ÉTYM. Prov. *manjaire, manjador*; cat. *menjador*; ital. *mangiatore*; voy. MANGER. Le prov. *manjaire*, le français *mangere* est le nominatif; *manjador* en prov. et *mangeor* en français est le régime.

MANGEURE (man-ju-r'), *s. f.* || 1° Endroit mangé d'une étoffe, d'un pain, etc. Mangeure de vers. Mangeure de souris. || 2° Terme de vénerie. Pâture du sanglier, pour celle du cerf on dit viandis.

— HIST. XVIe s. Mangeure, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Manger.*

† **MANGIER** (man-jié), *s. m.* Voy. MANGUIER.

† **MANGLE** (man-gl'), *s. f.* Fruit du palétuvier. || Quelques-uns le font masculin.

† **MANGLIER** (man-gli-é), *s. m.* Arbre peu élevé, de la famille des rhizophorées, se trouvant dans les lagunes et les plages maritimes de l'Amérique intertropicale et du Malabar. On le nomme aussi palétuvier.

† **MANGONNEAU** (man-go-nô), *s. m.* || 1° Terme d'art militaire dans le moyen âge. Machine à lancer des pierres et des dards. La pierrière se distinguait du mangonneau, en ce que l'une lançait de grosses pierres, et l'autre, de petites; c'est ce que dit au XIIe siècle Guillaume le Breton dans sa Philippéide, liv. VII. || 2° Les dards eux-mêmes lancés par cette machine.

— HIST. XIIIe s. Sachiés qu'il porterent es nes [dans les vaisseaux] perrieres et mangoniaus plus de trois cens, VILLEH. XLIV. Pierres de Braiecuel fu ferus d'une pierre d'un mangonel au front, si qu'il dut estre mors, ID. CLIII. Puis ont prises les testes de la gent mescreant; Au mangonel les metent no chrestien vaillant; En la cité de Nique les jetent en lançant, *Chans. d'Antioche*, II, 863. || XVe s. Ces engins jetoient nuit et jour pierres et mangonneaux à grant foison, qui enfondroient et abatoient les combles des tours, FROISS. I, I, 116.

— ÉTYM. Prov. *manganel, manguanel, mangonelh*; ital. *mangano, manganello*; diminutif du bas-latin *manganum*, qui vient du grec μάγγανον, lequel signifie art, artifice, prestige et machine de guerre.

† **MANGOSTAN** (man-go-stan) ou **MANGOUSTAN** (man-gou-stan), *s. m.* Nom d'un arbre des Moluques (*garcinia mangostana, L.*).

1. **MANGOUSTE** (man-gou-st), *s. f.* Nom sous lequel Buffon a décrit l'ichneumon de Pharaon (mammifères digitigrades), appelé absolument l'ichneumon; il se trouve en Égypte, et se nomme aussi rat d'Égypte, rat d'Inde, rat de Pharaon, LEGOARANT. La mangouste était en vénération chez les anciens Égyptiens, et mériterait encore bien aujourd'hui d'être multipliée ou du moins épargnée, puisqu'elle détruit un grand nombre d'animaux nuisibles dans le sable, BUFF. *Quadrup.* t. VI, p. 144.

† 2. **MANGOUSTE** (man-gou-st'), *s. f.* Fruit du mangoustan, de la grosseur d'une petite orange, et renfermant une pulpe blanche, molle, fondante, d'une saveur sucrée légèrement acidule, avec le parfum de la framboise.

1. **MANGUE** (man-gh'), *s. f.* Le fruit du manguier : il est savoureux et d'une odeur agréable; quelques-uns le comparent à la pêche.

† 2. **MANGUE** (man-gh'), *s. f.* Genre de carnassiers voisin des mangoustes. La mangue habite les côtes occidentales de l'Afrique et principalement Sierra-Leone.

MANGUIER (man-ghié; l'r ne se lie jamais), *s. m.* Grand arbre à cime étalée, que l'on cultive aux Indes, au Brésil, et à la Guyane (*mangifera indica, L.*), famille des térébinthacées anacardiées.

† **MANI** (ma-ni), *s. m.* Arbre de la famille des guttifères, originaire de la Guyane, dont découle une résine servant à faire des torches et à goudronner les barques.

MANIABLE (ma-ni-a-bl'), *adj.* || 1° Qui est aisé à manier, qui se prête à l'action de la main. Drap doux et maniable. Cet outil est trop lourd; il n'est pas maniable. || Terme de marine. Vent, temps maniable, celui qui permet au bâtiment toute espèce de manœuvre. Un cordage, une terre sont maniables quand ils sont souples. || Demi-cercle maniable, celle des deux moitiés d'un ouragan qui est la moins violente; l'autre moitié s'appelle demi-cercle dangereux (voy. OURAGAN). || 2° Qui est aisé à mettre en œuvre. Fer maniable. || 3° Fig. Qui se laisse manier, qui se prête au commerce de la vie. Cet homme est maniable. Son caractère n'est pas maniable. || 4° Une langue maniable, une langue qui se prête à l'expression de la pensée. Je voudrais que ma langue française pût avoir cette flexibilité et cette fécondité [de la langue italienne]; elle y parviendra peut-être un jour, puisqu'elle est devenue assez maniable pour rendre les beautés de Virgile sous la plume de M. Delille, VOLT. *Lett. Medini*, 9 déc. 1774.

— HIST. XIIe s. Se il [les nobles] nous voilent [veulent] guerreier, Bien avum contre un chevalier Trente ou quarante paisans Maniables et combatans, *Rou*, 6073-6074. || XVIe s. Les biens essentiels, maniables et palpables, MONT. II, 204.

— ÉTYM. *Manier* 1.

† **MANIACAL, ALE** (ma-ni-a-kal, ka-l'), *adj.* Terme de médecine. Délire maniacal, espèce de délire violent.

— ÉTYM. *Maniaque.*

† **MANIAGE** (ma-ni-a-j'), *s. m.* Action de manier l'argile pour en faire des boules propres à être moulées.

— ÉTYM. *Manier.*

MANIAQUE (ma-ni-a-k'), *adj.* || 1° Possédé de manie. || Substantivement. Un maniaque, une maniaque. [Novion] C'était un dangereux maniaque qui a laissé maints monuments de folie, ST-SIM. 174, 17. || 2° Qui est livré à des habitudes bizarres contraires à la raison. Il est maniaque. || Substantivement. C'est un maniaque. || Il se dit des choses

en ce sens. Le duc de Saint-Simon, plein d'un mépris [illegible] pour la [illegible], ne voyait qu'avec dépit la [illegible] du régent pour le parlement, [illegible] *Mém. rég.* [illegible] t. v, p. 344.

— HIST. XVIe s. [illegible] y [illegible] une estrange espece [illegible], dans l'isle [illegible], [illegible] il [illegible], plus tristes, plus maniaques et plus [illegible] que ceux qui [illegible] en toute l'[illegible], RAB. V, 8. Quelle hardiesse et [illegible] [illegible] [illegible], MONT. III, 172. Par le vice de la [illegible] animale, comme l'on voit [illegible] maniaques, [illegible], PARÉ, XV, 61.

— ÉTYM. [illegible] maniaye, maniac; espagn. et ital. maniaco; du lat. maniacus, de mania, manie.

MANICHÉEN, ENNE (ma-ni-chè-in, è-n'), *s. m.* et *f.* ‖ 1° Celui, celle qui adopte la doctrine de Manès, suivant lequel il y avait deux premiers principes, un bon et un mauvais. Il ne faut pas ignorer tout à fait ce que c'était que les manichéens : toute leur [illegible] roulait sur la question de l'origine du mal; ils en voyaient dans le monde, et ils en voulaient trouver le principe. Dieu ne le pouvait pas être, parce qu'il était infiniment bon; il fallait donc, disaient-ils, reconnaître un autre principe, qui, étant mauvais par sa nature, fût la cause et l'origine du mal, BOSS. *Var.* XI, *Hist. des nouv. manich.* La guerre meurtrière est tellement le partage affreux de l'homme, qu'excepté deux ou trois nations, il n'en est point que leurs anciennes histoires ne représentent armées les unes contre les autres... manichéens, voilà votre excuse, VOLT. *Dict. phil. Guerre.* ‖ Familièrement. Cela me ferait devenir manichéen, se dit de quelque catastrophe qui fait penser qu'un mauvais génie gouverne la moitié du monde. ‖ 2° Nouveaux manichéens, nom qu'on a donné aux Albigeois. On ne les appela manichéens que pour leur donner un nom plus odieux; car ni eux ni leurs juges ne pouvaient guère connaître la philosophie du Persan Manès, VOLT. *Mœurs*, 46. ‖ 3° *Adj.* Qui appartient aux manichéens, au manichéisme. Il suffit que cette hérésie d'Orléans dont Étienne fut l'un des auteurs, dont le roi Robert vengea les excès, et dont Glaber nous a raconté l'histoire, soit reconnue pour manichéenne par Vignier, BOSS. *Var.* XI, *Hist. des nouv. manich.*

— ÉTYM. Μανιχαῖος, nom que les Grecs donnaient à Manès; il vécut dans le IIIe siècle de notre ère, et fut l'auteur d'une secte chrétienne où figuraient les deux principes du bien et du mal. D'après Beausobre, *Hist. du manich.* t. I, p. 71 et 72, il est probable que Μάνης et Μανιχαῖος ne sont que deux formes d'un même nom sémitique Manem, Manaem, Ma[illegible]; car on croit que cet hérésiarque était de la [illegible].

MANICHÉISME (ma-ni-ché-i-sm'), *s. m.* Doctrine des manichéens. Saint Augustin, avant sa conversion, a professé le manichéisme.

MANICHORDION (ma-ni-kor-di-on), *s. m.* ‖ 1° Ancien instrument de musique, qui s'appelait autrement [illegible], et qui n'était [illegible] qu'une sorte d'épinette à [illegible] cordes [illegible] de drap, depuis les [illegible] des [illegible] [illegible] pour rendre le son plus doux en l'étouffant. [illegible], manicordions et autres instruments, *Tarif*, 18 sept. 1664. ‖ 2° Fil de laiton qui [illegible], de distance en distance, les fils dont se compose la forme du fabricant de papier.

— ÉTYM. [illegible] manicordi; espagn. manicordio; ital. [illegible]; du lat. monochordum, instrument à une seule corde, de μόνος, unique, et χορδή, corde. Par une fausse relation à manus, main, [illegible] on en a fait en espagnol manicordio et en français manichordion. Il est étrange que le nom d'un instrument à tant de cordes dérive de celui du monocorde, [illegible] [illegible] de mono en mani est attestée [illegible] [illegible] le Lexique de Papias [illegible].

MANICLE (ma-ni-kl'), *s. f.* Voy. MANIQUE.

† MANICOME (ma-ni-kô-m'), *s. m.* Hôpital d'aliénés.

— ÉTYM. Mania, manie, et κομεῖν, soigner.

† MANICORDE [illegible], *s. m.* Terme de musique. Le même que manichordion.

† MANICOU [illegible], *s. m.* Un des noms vulgaires du [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] avec [illegible].

† MANICULE [illegible] *s. f.* [illegible] par quelques [illegible] au pied de [illegible] [illegible].

— ÉTYM. [illegible] du lat. manus, main.

1. MANIE (ma-nie), *s. f.* ‖ 1° [illegible] l'esprit. [illegible] que parmi tous leurs [illegible] sec-taires Ne [illegible] que [illegible], RÉGNIER, [illegible], 12. [illegible] ambition détestable manie, CORN. *Cid*, II, 3. Ainsi sans m'aveugler d'une vaine manie, BOIL. *Disc. au roi.* Quelle [illegible] manie Vous peut faire envier le sort d'[illegible]? RAC. *Iphig.* IV, 1. Tel aux premiers [illegible] d'une [illegible] manie Mon esprit alarmé redoute du génie L'assaut victorieux, J. B. ROUSS. *Odes*, III, 1. [illegible]! fantômes monstrueux, Et d'un cerveau [illegible] rêves tumultueux! Ces transports [illegible], vagabonde manie, Sont l'accès de la fièvre, et non pas du génie, A. CHÉNIER, *l'Invention*. ‖ 2° [illegible] dans laquelle l'imagination est constamment frappée d'une idée particulière. Sa manie est de se croire de verre, de se croire le grand Turc. ‖ Ce sens est une acception vulgaire, et non l'acception médicale du mot manie. ‖ 3° Travers d'esprit. De ces combats, dont la manie Est l'éternelle ignominie De Jarnac et de Moncontour? MALH. III, 3. Certes les chrétiens ont d'étranges manies, CORN. *Poly.* IV, 5. Je flattais ta manie, afin de t'arracher Du honteux précipice où tu vas trébucher, ID. *ib.* V, 2. Élans de l'âme et du génie, Du calcul la froide manie Chez nos pères vous remplaça, LAMART. *Méd.* I, 10. ‖ Habitude bizarre, contraire à la raison. Il a la manie de se faire toujours peindre en habit romain. Elle [une abbesse] était sœur de la Rochefoucauld si connu par son esprit, et elle en avait beaucoup aussi; mais l'esprit n'empêche pas d'avoir des manies, il les rend seulement plus remarquables, STAAL, *Mém.* t. I, p. 5. ‖ Goût porté jusqu'à l'excès. Sa manie pour les tulipes, pour les coquilles l'a ruiné. J'ai cette manie de vouloir donner généralement sur tout ce qu'il y a de plus beau, MOL. *Préc.* 10. L'amour de vos aïeux passe en vous pour manie, BOIL. *Sat.* V. ‖ 4° Terme de médecine. Aliénation caractérisée par un délire général avec agitation, irascibilité, penchant à la fureur.

— HIST. XVIe s. La façon de se vestir presente luy [à notre peuple] faict incontinent condamner l'ancienne, d'une resolution si grande et d'un consentement si universel, que vous diriez que c'est une espece de manie qui lui tourneboule ainsi l'entendement, MONT. I, 369.

— ÉTYM. Provenç. espagn. ital. mania; du lat. mania; grec, μανία, folie. On a rattaché mania à mania (voy. MANIE 2), la mère des larves, des mânes, qui trouble l'esprit; mais c'est une erreur; μανία n'a rien de commun avec mania, et tient au sanscrit manyu, colère, fureur; comparez manas, μένος, mens, et voy. MENTAL.

† 2. MANIE (ma-nie), *s. f.* Figure de cire dont on se servait dans les sortiléges.

— HIST. XIVe s. Que est-ce que voust? c'est un image de cire que l'en fait pour baptisier, pour grever ceux que l'on vuelt grever; l'on ne les appelle pas en ces pays vouiz; l'on les appelle manies, DU CANGE, *maniæ*.

— ÉTYM. Lat. mania, sorte de génie féminin, de mânes (voy. MÂNES).

† 3. MANIE (ma-nie), *s. f.* Genre de papillons.

MANIÉ, ÉE (ma-ni-é, ée), *part. passé* de manier. ‖ 1° Pris avec la main. Des étoffes maniées plusieurs fois. ‖ Fig. Sur les matières les moins maniées par le gros des savants, il y a toujours un petit nombre de gens à craindre et qui n'attendent qu'un sujet de censure même léger, FONTEN. *Delisle*. Telle est la destinée des sciences maniées par un petit nombre de personnes : l'utilité de leur progrès est invisible à la plupart du monde, ID. *Util. des math. Préface.* ‖ 2° Dont on se sert avec la main. Une arme bien maniée. ‖ Mis en œuvre. Il [Bourdaloue] a pris le prince [le père du grand Condé] dans ses points de vue avantageux, et, comme son retour à la religion a fait un grand effet pour les catholiques, cet endroit manié par le P. Bourdaloue a composé le plus beau et le plus chrétien panégyrique qui ait jamais été prononcé, SÉV. 18 déc. 1683. Que ses discours [de l'auteur [illegible]] partout fertiles en beaux mots Soient pleins de [illegible] finement maniées, BOIL. *Art p.* III.

MANIEMENT (ma-ni-man; l'Académie dit qu'on [illegible] manîment; mais l'usage a [illegible] aucunement cet î), *s. m.* ‖ 1° Action de manier. On pourra [illegible] [illegible] et au maniement de l'étoffe, si le noir a été bien donné, *Instr. gén. p. la teinture*, 18 mars 1671, art. 239. ‖ Le maniement des armes, l'exercice de pied ferme qu'on fait faire aux soldats, pour leur apprendre à bien manier l'arme. ‖ Maniement de la soie, dit aussi cri, qualité qu'on donne à la soie, et qu'on reconnaît à ce que, maniée entre les doigts, elle fait entendre une espèce de petit cri. ‖ Fréquent passage des choses par les mains, qui leur apporte quelque dommage. ‖ 2° Mouvement facile des parties du corps. Il commence à [illegible] le maniement de ses membres. ‖ 3° Terme de peinture. Le maniement du pinceau, des couleurs, la manière de conduire le pinceau, d'employer les couleurs. ‖ 4° Action de diriger, de conduire. Toutes choses [les muscles et les esprits] qu'on voit bien qui sont, mais dont le secret principe et le maniement n'est pas connu, BOSS. *Conn.* IV, 2. Le maniement des chevaux est, par exemple, un exercice très-convenable aux Polonais, J. J. ROUSS. *Pologne*, III. ‖ Fig. Le maniement des esprits, des volontés. ‖ 5° Administration, gestion. Les affaires publiques sont souvent sales et pleines d'ordures; on se gâte pour peu qu'on les touche; mais la spéculation en est plus honnête que le maniement, BALZ. *à la reine de Suède*. Je ne saurais aucunement approuver ces humeurs brouillonnes et inquiètes qui, n'étant appelées ni par leur naissance ni par leur fortune au maniement des affaires publiques, ne laissent pas d'y faire toujours en idée quelque nouvelle réformation, DESC. *Méth.* II, 3. Puisque le maniement des revenus ecclésiastiques n'est qu'une simple dispensation.... MASS. *Conf. Revenus eccl.* Comme chacun ne perdrait jamais de vue le recouvrement ni l'emploi des deniers, il ne pourrait se glisser ni fraude ni abus dans leur maniement, J. J. ROUSS. *Écon. polit.* ‖ 6° Argent que reçoivent les caissiers, les trésoriers et dont ils sont comptables. Il a un maniement considérable, beaucoup de maniement. ‖ 7° Terme de boucherie. On désigne sous le nom de maniements ou de manets les saillies plus ou moins accusées que forment, sur différents points du corps, les dépôts de graisse chez l'animal en voie d'engraissement et présenté sur le marché pour être abattu; comme le nom l'indique, ces signes particuliers de l'état de graisse s'explorent avec la main, qui en constate la situation, le développement, la résistance, etc. D'une manière générale, on pourrait appeler maniements [illegible] renseignement qu'on peut obtenir par le tact sur la nature et la condition de l'animal.... mais on réserve spécialement le nom de maniements à certaines protubérances, déterminées par l'accumulation de la graisse, qui sont en rapport avec l'état général de la bête de boucherie et qui ont un siége constant, BAUDEMENT, dans *Livre de la Ferme* (Paris, V. Masson, I, 913). ‖ Maniements principaux, ceux qui ont pour centre un ou plusieurs ganglions lymphatiques. Maniements accessoires, ceux qui ne répondent pas à des ganglions lymphatiques.

— HIST. XIIIe s. Se il truevent ke li maniemens de [du] segneur d'Oisy et ses ancisseurs [ancêtres] vaille mieus que li maniement l'evesque.... DU CANGE, *maniamentum*. ‖ XVe s. Je ne me connois mie en si grands affaires comme en faits et en maniements d'armes, FROISS. I, I, 146. Surtout quant ils veulent avoir les offices et benefices et les grans maniemens du pays, COMM. VI, 3. ‖ XVIe s. Des suffisants hommes aux maniements des choses publiques, MONT. I, 130. Nous corrompons par nostre maniement les choses qui d'elles-mesmes sont belles et bonnes, ID. I, 223. On est capable du maniement de ses biens à 25 ans, ID. I, 407. Je desirerois qu'on laissast à la jeunesse et aux pauvres soldats le maniement de l'arquebuse, LANOUE, 317. Les simples ont accoustumé d'approuver ou reprouver les causes des guerres par les bons ou mauvais maniemens d'icelles, ID. 247. Le roi accompagna de ses valets de chambre les passeports donnez pour le maniement de la paix, D'AUB. *Hist.* II, 444.

— ÉTYM. Manier 1.

1. MANIER (ma-ni-é; il faut éviter ma-gné, prononciation voisine, mais très-vicieuse; je manie, nous manions, vous maniez; que je manie, que nous maniions, que vous maniiez), *v. a.* ‖ 1° Prendre, toucher avec la main. Manier un drap pour voir s'il est fin. L'autre regardait ma robe, en maniait l'étoffe, MARIV. *Marianne*, 1re part. ‖ Fig. [illegible] esprits étant accoutumés aux principes nets et grossiers de géométrie, et à ne raisonner qu'après avoir bien vu et manié leurs principes, PASC. *Pensées*, VII, 2 bis, éd. HAVET. Plaisante raison qu'un vent manie, et à tout sens, ID. *ib.* III, 3, édit. HAVET. C'est ainsi que ces trois maîtres manient entre eux la raison humaine; l'un faisant toujours l'objection qu'il ne doit point faire, l'autre approuvant ce qu'il ne doit point approuver, et l'autre répondant ce qu'il ne doit point répondre, BOIL. *Longin, Subl. réfl.* 6. ‖ Je ne l'ai vu ni manié, se dit pour signifier qu'on ne peut rendre compte de ce qui est demandé. ‖ En un sens contraire, je l'ai vu et manié, je me suis assuré par moi-même de la chose. Je reviens de Versailles; j'ai vu ces beaux appartements, j'en suis charmée; si j'avais lu cela dans quelque roman, je me ferais un château en Espagne d'en voir la vérité; je l'ai vue et maniée, SÉV. 9 fév. 1682. Soleil jure qu'il ne re-

tournera plus auprès de vous, qu'il ne puisse vous dire qu'il a vu et manié votre fils, ID. 26 nov. 1688. || Toucher fréquemment. Ne maniez pas ces fruits, de peur de les meurtrir. || 2° Se servir de.... avec la main. Il manie bien le ciseau, le burin, la plume, l'épée, le pistolet. Ce peintre manie bien la couleur. Dès sa plus tendre jeunesse, il se hâte de lui enseigner à manier la rame, à tendre les cordages et à mépriser les tempêtes, FÉN. *Tél.* III. Savoir manier les chevaux et les armes sont des talents communs au chasseur et au guerrier, BUFF. *Quadrup.* t. II, p. 14. || 3° Mettre en œuvre, en parlant de l'ouvrier. Ce maçon manie bien le plâtre. Ce serrurier manie bien le fer. Ce sculpteur manie bien la terre, le marbre. Il [Dieu] n'a répandu sur nous ce souffle de vie, c'est-à-dire l'âme faite à son image, qu'après qu'il a donné à la boue qu'il maniait si artistement avec ses doigts tout-puissants, la forme du corps humain, BOSS. *Médit. sur l'Évang. dern. serm. du Sauveur*, 41° *jour.* || 4° Fig. Il se dit de la manière d'user des instruments de la pensée. Cet écrivain manie bien la langue, la plume. Homme qui manie bien la parole. || Employer d'une certaine façon dans le discours écrit ou parlé. Il manie finement l'ironie, la louange. Ce poëte dramatique manie bien les passions. Dacier.... prétend que Polyeucte n'est pas propre au théâtre.... il attribue tout le succès à Sévère et à Pauline ; cette opinion est assez générale; mais il faut avouer aussi qu'il y a de très-beaux vers dans le rôle de Polyeucte, et qu'il a fallu un très-grand génie pour manier un sujet si difficile, VOLT. *Comment. Corn. Poly.* v, sc. dernière. Comme, pour manier avec grâce un style naïf, il faut être naïf soi-même, MARMONTEL, *Élém. hist. Œuvres*, t. VIII, p. 334, dans POUGENS. || 5° Terme de manége. Manier un cheval, le faire aller, le mener. À l'âge de sept ans, il [Charles XII] savait manier un cheval, VOLT. *Charles XII*, I. || Manier un cheval sur les quatre coins de la volte, le conduire avec tant de justesse qu'à chaque coin, à chaque angle de la volte il fasse une volte étroite, sans perdre un seul temps. || Fig. Diriger, conduire. Un genie Qui les volontés manie, MALH. II, 2. Manier dextrement les desseins de nos princes, RÉGNIER, *Sat.* XIV. Non, l'on n'a point vu d'âme à manier si dure, Ni d'accommodement plus pénible à conclure, MOL. *Mis.* IV, 1. La force ne se laisse pas manier comme on veut, PASC. *Vrai bien*, 13, éd. FAUGÈRE. Esprits difficiles à manier, BOSS. *Hist.* III, 6. Ainsi Antiope, sans prendre aucune autorité et sans se prévaloir de ses charmes, maniera un jour le cœur de son époux, comme elle touche maintenant sa lyre quand elle en veut tirer les plus tendres accords, FÉN. *Tél.* XXII. Le chancelier mania si habilement l'esprit de l'ambassadeur, que celui-ci engagea son maître à signer la prolongation de la trêve, DUCLOS, *Hist. Louis XI, Œuvres*, t. III, p. 221, dans POUGENS. Que ce diable d'homme est rude à manier! BEAUMARCH. *Barb. de Sév.* III, 3. || 6° Fig. Avoir en sa disposition, administrer, gérer. Il manie tous les biens de cette maison. Vous savez, chrétiens, quelle est leur ambition, c'est d'avoir des deniers à manier, BOURDAL. *Serm.* 22° *dim. après la Pentec. Dominic.* t. IV, p. 236. || Manier une affaire, la diriger, la conduire. Dont la dextérité les affaires manie, MALH. IV, 6. Considérons un homme de bien dans la simplicité de sa vie : il ne gouverne point les États, il ne manie point les affaires publiques, BOSS. *Sermons, Loi de Dieu*, 3. || Manier beaucoup d'argent, faire de grandes affaires. || 7° Terme de marine. Diriger un bâtiment. || 8° Terme de doreur. Manier les couches de blanc pour dorer, les frotter avec la brosse. || Terme de couvreur. Manier à bout, réparer le lattis et l'ardoise, ou la tuile d'un toit. || Terme de paveur. Manier, ôter les vieux pavés pour en mettre de neufs à la place. || 9° *V. n.* Manier, se dit d'un cheval qui obéit au cavalier. Ce cheval manie bien sous l'homme, manie bien à droite et à gauche, il exécute avec docilité tous les mouvements que veut le cavalier. || Manier de ferme à ferme ou manier en place, se dit de l'action par laquelle le cheval entretient le jeu successif et transversal de ses quatre extrémités qu'il fait mouvoir, mais sans avancer ni reculer. || Manier sur les hanches, plier les jarrets. || 10° Se manier, *v. réfl.* Se toucher soi-même. Les hommes ne sentent pas la chaleur qui est dans leur cœur, quoiqu'elle donne la vie et le mouvement à toutes les autres parties de leur corps; il faut qu'ils se touchent et qu'ils se manient pour s'en convaincre, parce que cette chaleur est naturelle; il en est de même de la vanité, elle est si naturelle à l'homme qu'il ne la sent pas, MALEBRANCHE, *Rech. vér.* II, 6. || Fig. Se manier, se conduire avec adresse et diligence. Chateauneuf savait se manier; il s'était mis fort avant dans la confiance de la princesse des Ursins, ST-SIM. 137, 9. || Terme de marine. Se manier, bien manœuvrer, se bien tirer d'affaire. || 11° Fig. Être régi, conduit. Ce peuple ne se manie pas facilement. || Familièrement. Cela ne se manie pas ainsi, n'est pas si aisé à manier, se dit à quelqu'un qui, dans une affaire, s'avise de mauvais expédients. || 12° Au manier, *loc. adv.* En maniant. Vous reconnaîtrez cette étoffe au manier. || Proverbe. On ne peut manier du beurre sans se graisser les doigts, c'est-à-dire on profite toujours à manier de l'argent.

— HIST. XII° s. Mais tant en cope [tant coupe d'un soliveau], et du gresle et ostez ; Por miex tenir l'ot il bien atirez, Bien le manoie tot à sa volentez, *Bat. d'Aleschans*, v. 6344. Tant requist nuit e jur la mere al creatur Qu'ele li tramesist santé de sa dolur, Qu'à lui vint une nuit la dame de douçur, Dist li que il alast à Thomas senz demur, Fesist li manier sun ventre tut entur, *Th. le mart.* 94. Sire Raoul, dist la mere Bernier, Nos ne savons nule arme manoier ; Bien nos poez destruire et essilier, *Raoul de C.* 84. || XIII° s. Et si ne soit nus [nul] si hardis bourgois ni habitans k'eskievin aient à maniier [gouverner] ... TAILLIAR, *Recueil*, p. 415. El [une femme aveugle] fesoit si com ele pooit miex, en maniant as mains, si come avugles font, *Mirac. St Loys*, p. 176. Assez vaut mieux riqueche c'on manie, Que plus attendre après la mort d'un oir, GRIEVILER, dans *Bibl. des chartes*, 4° série, t. V, p. 23. || XIV° s. Plus est ung faulcon touché et manié, plus s'en asseure, *Modus*, f° LXXVIII. Un grand villain, plus noirs que meure [mûre], Qui avoit à non desconfort, À manier me print moult fort, Et me fist ma peine doubler, J. BRUYANT, dans *Ménagier*, t. II, p. 6. Et se tu fais forgier monnoie, Pour Dieu, fai li tele qu'on oie Dire qu'elle est de bon aloy.... Car chascuns la tient et manie ; Si n'i a celui qui n'en die Sa maleïsson bas ou haut, Quant on i treuve aucun deffaut, MACHAUT, p. 121. Pierre Aubert vint devant la boucherie pour y vendre un petit de char, et là survint un jeune enfant qui prist à patoier et menoyier de la dite char, DU CANGE, *maniare*. || XV° s. Si fut tellement le jeune chevalier gascon manié et battu qu'oncques depuis ce tournois n'eut santé et mourut, FROISS. I, I, 240. Peu ou riens faisoit de luy, mais en toutes choses estoit manié et conduit par aultruy, COMM. II, 16. || XVI° s. Manier et employer un subject, MONT. I, 34. Je ne parle pas de ces soubdaines inondations, de quoy nous manions [saisissons] les causes, ID. I, 232. Le prince de Sulmone, à Naples, maniant un rude cheval de toute sorte de maniements, ID. I, 369. La Florissante [nom d'un vaisseau], en se maniant pour faire tirer quelques coups, s'assabla sur un banc, D'AUB. *Hist.* II, 302. Leur sagesse à gouverner, leur dextérité à manier leurs peuples, AMYOT, *Lyc. et Num.* 1. Il ne voulut laisser aux Macedoniens, pendant qu'il seroit absent, un si dangereux voisin, et si malaisé à manier, ID. *Pyrrh.* 19. Son mulet estoit plus doux à manier, et plus fort que nul des autres, ID. *Marius*, 22. Pour cognoistre la façon de leurs armes, et leur maniere de les manier, ID. *ib.* 27. Manié de fortune, COTGRAVE. L'un des plus gentils et dociles chevaux que nous ayons jamais vus ; car, n'ayant que cinq ans, et n'ayant jamais esté dressé, il manioit terre à terre à toutes mains, SULLY, *Mém.* t. I, p. 165, dans LACURNE.

— ÉTYM. Berry, *magner*, *maigner*, *maneier* ; provenç. *maneiar*, *maneyar*, *maniar* ; espagn. *manejar* ; ital. *maneggiare* ; c'est une forme verbale que les nations romanes ont tiré du latin *manus*, main.

† **MANIER** (ma-nié), *s. m.* Nom vulgaire d'une pie-grièche.

MANIÈRE (ma-niè-r'), *s. f.* || 1° Façon d'être, façon d'agir, procédé. Dites-moi seulement que vous ne m'aimez plus, Ces deux mots suffiront pour réduire en poussière.... — Va, quand il me plaira, j'en sais bien la manière, CORN. *Tois. d'or*, II, 2. ....Or çà je t'apprendrai les mots, la guise et toute la manière Par où jument bien faite et poulinière Auras de jour, belle femme la nuit, LA FONT. *Jument.* N'admirez-vous point comme on change et de quelle manière les choses entrent différemment dans la tête, SÉV. 413. C'est une plaisante étude que celle des manières différentes de chacun, ID. 8 nov. 1680. J'admire la manière de vos dames [en Provence] pour la communion; elle est extraordinaire; pour moi, je ne pourrais m'y accoutumer, ID. 5 avr. 1671. J'aurai soin de vous envoyer des reliures de ma manière, BOSS. *Lett abb.* 11. Nous pouvons regarder le temps de deux manières différentes, ID. *Yolande de Monterby*. Voilà le sexe peint d'une noble manière ! BOIL. *Sat.* X. La Seine.... Voit du sein de ses eaux vingt îles s'élever, Qui, partageant son cours en diverses manières, D'une rivière seule y forment vingt rivières, ID. *Ép.* VI. ... Des livres dont le titre promettait la véritable manière de fortifier selon M. de Vauban; mais il a toujours dit et il a fait voir par sa pratique qu'il n'avait point de manière, FONTEN. *Vauban.* J'entends par libres, soumis uniquement aux lois ; c'est la seule manière de l'être, VOLT. *Suppl. Siècle de Louis XIV*, 2° part. On a remarqué que, depuis 1494 jusqu'en 1528, la ville de Gênes a été gouvernée de plus de douze manières différentes, DUCLOS, *Hist. Louis XI, Œuvres*, t. V, p. 77, dans POUGENS. Vous voyez un malheureux réduit au désespoir, n'attendant plus que la manière de sa dernière heure, J. J. ROUSS. *Lett. au général Conway*, Douvres, 1767. || La manière dont..., la manière selon laquelle. Vous comprenez bien, ma belle, que de la manière dont vous m'écrivez, il faut bien que je pleure en lisant vos lettres, SÉV. 18 févr. 1671. Le maréchal de Créqui est dans Trèves ; si quelque balle a la commission de le tuer, je crois qu'elle le trouvera aisément, de la manière enragée dont on dit qu'il s'expose, ID. 27 août 1675. Elle [Mme de Grignan] vous supplie [vous Bussy] ....de continuer [à l'aimer]; elle le mérite par la manière dont elle est pour vous, ID. *à Bussy*, 17 juin 1687. Les trois manières dont l'âme aperçoit, savoir par les sens, par l'imagination et par l'esprit, ne la touchent pas toutes également, MALEBR. *Rech. vér.* I, 18. La manière dont on se récrie sur quelques-uns qui se distinguent par la bonne foi, le désintéressement et la probité, n'est pas tant leur éloge, que le décréditement du genre humain, LA BRUY. XI. Presque toujours les choses qu'on dit frappent moins que la manière dont on les dit, VOLT. *Dict. phil. Style.* || Il n'y a que la manière, c'est-à-dire savoir s'y prendre est tout. Il n'y a que manière à la plupart des choses du monde, RETZ, *Mém.* t. III, liv. IV, p. 204, dans POUGENS. || Familièrement. De la belle manière, beaucoup, très fort. Surtout nos femmes se lamentaient de la belle manière, MONTESQ. *Lett. pers.* 18. || Ironiquement. De la bonne manière, de la belle manière, sans ménagement, d'une rude façon. Il a été étrillé de la belle manière. On le recevra, s'il se présente, de la bonne manière. Pour Matta, il fut grondé de la belle manière, HAMILT. *Gramm.* 3. Qu'il te souvienne, Si par hasard, quand tu la conduiras, Certain Hombert venait suivre ses pas, De le chasser de la belle manière, VOLT. *Nanine*, III, 2. || D'une étrange manière, avec des paroles, des actes étranges. Autour d'un tapis vert Dans un maudit brelan, ton maître joue et perd, Ou bien, réduit à sec, d'une âme familière, Peut-être il parle au ciel d'une étrange manière, REGNARD, *le Joueur*, I, 2. || De manière ou d'autre, par un moyen ou par un autre. Vous verrez que de manière ou d'autre vous ne me louerez plus, lorsque nous nous connaîtrons, J. J. ROUSS. *L. à M. de Tressan. Corresp.* t. IV, 156, dans POUGENS. || De toutes les manières, sans réserve. Enfin je suis à vous de toutes les manières, MOL. *Mis.* I, 2. || À la manière de..., comme fait telle personne ou telle chose. Que je méprise ces philosophes qui, mesurant les conseils de Dieu à leurs pensées, ne le font auteur que d'un certain ordre général, d'où le reste se développe comme il peut ! comme s'il avait, à notre manière, des vues générales et confuses.... BOSS. *Mar.-Thér.* Son discours se répandait à la manière d'un torrent, ID. *Bourgoing.* On prit à notre solitaire [Voltaire lui-même] deux cent mille francs; c'était une perte énorme; il s'en consola à la manière française, par un madrigal qu'il fit sur-le-champ en apprenant cette nouvelle, VOLT. *Comm. Œuvr. aut. Henr.* || 2° Absolument. Façon d'agir habituelle. C'est sa manière. Il ne changera pas de manière. Ainsi pour estimer, chacun a sa manière, CORN. *Sertor.* II, 2. || À ma manière, conformément à ce que je suis, je veux, je pense, etc. Le goût qu'elle a pour vous n'est point d'une Allemande ; elle est touchée de votre personne et de ce qu'elle croit de votre esprit; elle n'en manque pas à sa manière, SÉV. 222. Chacun est dans ce monde heureux à sa manière, COLLIN D'HARLEV. *Vieux célib.* II, 2. || Mme de Sévigné a dit quelquefois : en sa manière. On dit que c'était à force d'avoir de l'honneur en sa manière [Vatel qui venait de se tuer à cause de la marée qui n'arrivait pas], SÉV. 26 avr. 1671. Avec des livres, le temps passe, en sa manière, aussi vite que dans votre brillant château, ID. 17 juill. 1689. || Manière s'est dit autrefois pour complexion. Lambert ....était d'assez

[illegible] manière, TALLEMANT, cité dans [illegible], *Infl. de la scolastique sur la langue française*, p. 398. || 3° Manière de parler, expression, locution. Cette manière de parler est neuve, correcte, fort usitée. || Manière de parler, chose dite sans conséquence, ou avec exagération. Quand vous dites qu'il est [illegible], c'est une manière de parler; il est tout au plus à son aise. Je suis à vous, ma chère enfant; ce n'est point une manière de parler, SÉV. 416. || Un tel m'a donné de belles paroles, mais ce sont manières de parler, c'est-à-dire il n'y a pas à y faire fond. || 4° Manière de penser, le mode suivant lequel chacun pense. Nos manières de penser s'accordent. Je n'ai pas là-dessus la même manière de penser que vous. Il est dans la manière de penser des hommes que l'on fasse plus de cas du courage que de la timidité, MONTESQ. *Esp.* II, 6. || 5° Manière de voir, le mode suivant lequel chacun apprécie les choses. Sa manière de voir [de Marivaux] lui faisait choisir dans chaque sujet le côté piquant, et sa facilité d'écrire lui fournissait le moyen de le peindre, D'ALEMB. *Élog. Mariv.* || 6° Terme de philosophie. Manière d'être, manière selon laquelle est chaque personne, chaque chose. Aveugle, qui ne voit pas que nous-mêmes, quand nous changeons de pensées et de sentiments, nous ne changeons pas autrement que dans des manières d'être, BOSS. 6e *avert.* 18. Les plaisirs étant des manières d'être de notre âme, MALEBR. *Rech. vér.* liv. VI, part. 2, *conclus.* Notre manière d'être est entièrement arbitraire; nous pourrions avoir été faits comme nous sommes ou autrement, MONTESQ. 6e *essai sur le goût*. || Du langage philosophique, manière d'être a passé dans le langage commun. Mme de Genlis jette quelque blâme sur cette locution : Je remarquai dans leur maintien [de deux femmes ridicules] et, comme elles disent, *dans leur manière d'être* [c'est elle qui souligne], un changement surprenant, GENLIS, *Ad. et Théod.* t. II, p. 76, éd. de 1813. || 7° Espèce, apparence. Qu'il s'était sans doute passé Entre Didon et maître Énée Une manière d'hyménée, SCARR. *Virg.* IV. J'ai un certain valet, nommé Mascarille, qui passe, au sentiment de beaucoup de gens, pour une manière de bel esprit, MOL. *les Préc.* 1. Vous n'allez entendre chanter que de la prose cadencée, ou des manières de vers libres, ID. *Mal. im.* II, 6. On m'a envoyé la lettre de Messieurs du clergé au roi; c'est une belle pièce; je voudrais bien que vous l'eussiez vue, et les manières de menaces qu'ils font à Sa Sainteté, SÉV. 31 juill. 1680. Je ne vous parle pas de la guerre : on mande qu'elle est déclarée; et d'autres, qui sont des manières de ministres, disent que c'est le chemin de la paix, ID. 28 oct. 1673. M. Chapelain se meurt : il a eu une manière d'apoplexie qui l'empêche de parler, ID. 13 nov. 1673. Je me résolus d'aller à Vichy, pour guérir tout au moins mon imagination sur des manières de convulsions à la main gauche et des visions de vapeurs.... ID. 13 nov. 1687. Il [le gouverneur d'Orange] a une manière de petit donjon entouré de fossés; on n'y peut arriver que d'un côté, ID. *à Guitaut*, 23 nov. 1673. J'ai une manière de rhumatisme dans la tête et partout le corps, MAINTENON, *Lett. à M. d'Aubigné*, t. I, p. 170, dans POUGENS. Nous nous faisons une manière de vertu toute mondaine, MASS. *Carême, Pécheresse*. M. de Roannez prit une manière d'habit ecclésiastique sans être jamais entré dans les ordres, ST-SIM. 42, 247. Je la [illegible] hier dans un fiacre, avec une manière de jeune seigneur dont le visage ne m'est pas tout à fait inconnu, LESAGE, *Turcaret*, III, 8. || 8° Terme de peinture [illegible], façon, habitude prise par l'artiste dans le maniement du pinceau et dans les principales parties de la peinture qui sont l'invention, le dessin et le coloris. La seconde [un buste] est une belle tête de femme, de bonne et grande manière, qui regarde vers le ciel, POUSSIN, *Lett.* 29 juill. 1655. [illegible] la manière un peu dure à pourtant en beauté, surtout dans ses portraits, [illegible], *le Livre des peintres*, etc. p. 44. C'est le premier qui a [illegible] sa manière [de Van-Dyck], HAMELT. *Gramm.* 9. Il n'y aurait point de manière ni dans le dessin ni dans la couleur, si l'on [illegible] la nature, [illegible] *Essai sur la peint.* ch. 1. La manière vient du maître, de l'Académie, de l'école et même de l'antique, ID. ib. On dit aussi : sa manière est grande; c'est la manière du Poussin, de Lesueur, du Guide, de Raphaël, ID. *Salon de 1767* Œuv. t. XV, p. 144, dans POUGENS. || Gravure à la manière noire, [illegible] [illegible] la planche à [illegible] [illegible], la planche a été préparée [illegible] au tirage, un noir aussi complet, on [illegible] le

dessin ; avec un grattoir on enlève tout à fait le grené, par fins copeaux, partout où l'on doit avoir des blancs (lumières); et, avec un brunissoir, on atténue plus ou moins le grené partout où l'on veut obtenir des tons gris (demi-teintes); le brunissoir diminuant la profondeur des piqûres du berceau, ces piqûres prennent moins d'encre et donnent du gris au lieu de noir; ainsi, après avoir établi une planche qui donnerait un tirage noir, on obtient les figures par retranchement ou diminution de cette teinte; c'est exactement le contraire de la gravure en taille-douce. L'idée de préparer une planche de cuivre, de telle sorte qu'imprimée dans cet état, elle pût donner le plus beau noir velouté; l'idée d'enlever ensuite le dessin par les clairs au moyen de racloirs qui, en usant la surface du cuivre, empêchaient le noir d'y adhérer; la combinaison enfin qui consistait à prendre à rebours tous les procédés suivis jusqu'à ce jour, pour créer une reproduction de la nature mieux colorée et plus vivante; cette invention mérite l'attention, et son inventeur quelque célébrité... ce genre de gravure appelé en France gravure en manière noire... LÉON DE LABORDE, *Hist. grav. en manière noire*, p. 4. La gravure en manière noire a été inventée dans les trois années de 1637 à 1641 par un Allemand nommé Louis de Siegen, ID. *ib.* p. 67. || 9° Par extension, il se dit du faire dans les ouvrages de littérature. C'est lui, dit-on, c'est son style, c'est sa manière, ne le reconnaissez-vous pas? VOLT. *Lett. d'Alembert*, 1er mai 1768. L'écrivain qui a du génie ne se conduit pas ainsi : plus il a l'esprit supérieur, plus il aperçoit de variété dans les choses; il en saisit le vrai caractère, et il a autant de manières différentes qu'il a de sujets à traiter, CONDIL. *Art d'écr.* Œuv. t. VII, p. 288, dans POUGENS. De la tournure habituelle de son esprit comme des affections habituelles de son âme, résulte encore, dans le style de l'écrivain, un caractère particulier que nous appelons sa manière; et celle-ci lui est naturelle, MARMONTEL, *Élém. litt.* Œuv. t. X, p. 255, dans POUGENS. Athénagore n'a ni la manière originale de Justin, ni l'impétuosité de l'auteur de l'Apologétique, CHATEAUB. *Génie*, I, 4. À mesure qu'il [P. L. Courier] produit, on peut remarquer son allure plus dégagée, plus libre, sa manière se séparant de plus en plus de celle des écrivains auxquels on a pu d'abord le comparer, A. CARREL, Œuv. t. V, p. 212. || 10° Il se dit des écrivains, des peintres, des musiciens, pour indiquer différentes phases et transformations de leur talent. Ce tableau est de sa première manière. On distingue généralement trois manières dans l'œuvre de Beethoven. Dans Meyerbeer il y a eu deux manières; dans la première il était Italien. Le divin Raphaël a eu trois manières; un œil exercé peut en discerner plusieurs aussi dans Platon, COUSIN, *Du style de Rousseau*. || 11° Absolument. Affectation, recherche, exagération. La manière est dans les beaux-arts ce que l'hypocrisie est dans les mœurs, DIDER. *Pensées sur la peint.* Œuv. t. XV, p. 283, dans POUGENS. La manière est un vice commun à tous les beaux-arts; ses sources sont plus secrètes encore que celles de la beauté, ID. *Salon de 1767*, Œuv. t. XV, p. 141. La manière est un vice d'une société policée, où le bon goût tend à la décadence, ID. *ib.* p. 142. La manière est dans les arts ce qu'est la corruption des mœurs chez un peuple, ID. *ib.* p. 142. Les Mondes de Fontenelle sont un modèle dans ce genre; il y a peut-être un peu de manière; mais cette manière ingénieuse n'est ni celle de Pluche ni celle de Bouhours, MARMONTEL, *Élém. de litt.* t. VI, p. 176. Son secret [de Pascal] fut d'éviter toute manière, et de donner toujours la préférence à l'expression la plus simple et au tour le plus naturel, ID. *ib.* t. X, p. 266. || 12° *Au plur.* Façon d'être ou d'agir dans le commerce de la vie, dans le monde. Suréna, mes parents n'aiment point ces manières, CORN. *Suréna*, IV, 4. Ce sont des gens [les incrédules] qui ont ouï dire que les belles manières du monde consistent à faire ainsi l'emporté, PASC. *Pens.* IX, 1, éd. HAVET. Elle [la Dauphine] a des manières toutes charmantes et toutes françaises, SÉV. 418. Les manières polies donnent cours au mérite et le rendent agréable, LA BRUY. V. Les manières, que l'on néglige comme de petites choses, sont souvent ce qui fait que les hommes décident de nous en bien ou en mal, ID. *ib.* Il me semble que l'esprit de politesse est une certaine attention à faire que, par nos paroles et nos manières, les autres soient contents de nous et d'eux-mêmes, ID. *ib.* Pour [illegible] avec grâce et [illegible] heureusement sur les [illegible], il faut trop de manières, trop de politesse, et même trop de fécondité, ID. *ib.* Les manières

plus fixes approchent plus des lois, MONTESQ. *Esp.* XIX, 12. C'est à la Chine que les manières sont indestructibles, ID. *ib.* XIX, 13. Il y a des moyens pour empêcher les crimes : ce sont les peines; il y en a pour faire changer les manières : ce sont les exemples, ID. *ib.* XIX, 14. Il y a cette différence entre les mœurs et les manières, que les premières regardent plus la conduite intérieure, les autres l'extérieure, ID. *ib.* XIX, 16. Les mœurs et les manières sont des usages que les lois n'ont point établis ou n'ont pas pu ou n'ont pas voulu établir, ID. *ib.* XIX, 16. Les airs sont distingués des manières et les manières des façons; on a des manières, on fait des façons, on se donne des airs, BOISSY, *Français à Londres*, sc. 14. Il a gardé de son ancienne opulence la facilité de connaître l'état des gens dans leurs manières; quiconque a vécu dans le grand monde se trompe rarement là-dessus, J. J. ROUSS. *Émile*, V. || Les petites manières, des façons bourgeoises, locution des gens de cour, DE CAILLIÈRES, 1690. S'il n'a pas les grandes manières, il a au moins toutes les petites, LA BRUY. VIII. || N'avoir pas de manières, manquer de manières, être gauche dans la société, dans le monde. Quoique j'eusse l'esprit assez orné, n'ayant jamais vu le monde, je manquais totalement de manières, J. J. ROUSS. *Confess.* II. || Ironiquement. Avoir les belles manières, affecter les manières d'un état au-dessus du sien. || 13° Par manière de, *loc. adv.* Par une espèce de. Je l'aborderai par manière de devoir; j'entrerai par manière d'acquit dans sa confidence; et, comme ce n'est que par curiosité que vous vous y intéressez, je vous en informerai seulement par manière de conversation, DANCOURT, *les Fées*, II, 3. J'en rapporterai un des plus comiques par manière d'échantillon, J. J. ROUSS. *Confess.* V. || Par manière de dire, par manière d'entretien, de conversation, sans avoir eu aucun dessein formé d'en parler, sans y mettre d'importance. || Faire quelque chose par manière d'acquit, le faire négligemment, et parce qu'on ne peut guère s'en dispenser. Pour moi, je crois voir clairement que, dans l'endroit dont il est question, il n'y a placé des démons que par manière d'acquit, et par un respect forcé qu'il a eu pour l'opinion commune, FONTEN. *Oracl.* I, 9. || 14° D'une manière que, de telle manière que. Vous tournez les choses d'une manière qu'il semble que vous avez raison, et cependant il est vrai que vous ne l'avez pas, MOL. *Festin*, I, 2. Les lettres [de son fils] sont d'une manière que, si on les trouve jamais dans ma cassette, on croira qu'elles sont du plus honnête homme de mon temps; je ne crois pas qu'il y ait un air de politesse et d'agrément pareil à celui qu'il a pour moi, SÉV. 2 juin 1672. Vous êtes d'une manière dans mon cœur que je craindrais fort que M. Nicole ne trouvât beaucoup à y circoncire, ID. 15 janv. 1690. || À la manière que, comme, ainsi que. Si je m'imaginais Dieu souverain de la nature, à la manière que les rois le sont de leurs États, avec la différence que son pouvoir est sans bornes, je m'éloignerais sans doute de la vérité, BOULAINVILLIERS, *Réfut. de Spinosa*, p. 43. || De la manière que, telle est la manière avec laquelle.... De la manière que je conçois la chose, la difficulté n'existe plus. Le voilà donc prisonnier [le fils de Bussy].... de la manière qu'on m'a dit qu'il s'était avancé, je crois qu'il voulait prendre les ennemis, SÉV. *à Bussy*, 18 sept. 1678. || 15° De manière que, *loc. conj.* avec l'indicatif, indique que le fait est accompli. Vous faites les choses de manière que tout le monde est content. De manière que Crète en toute sa contrée N'est rien qu'un grand tableau de désordre et de crainte, MAIRET, *Sophon.* II, 3. || Avec le subjonctif, indique la tendance à l'accomplissement du fait. Faites les choses de manière que tout le monde soit content. Pour avoir beaucoup de bon sens, il faut être fait de manière que la raison domine sur le sentiment, VAUVEN. *Bon sens*. || 16° De manière à, *loc. prep.* avec le verbe à l'infinitif, si bien que. Il parla de manière à convaincre les juges de son innocence. || On dit dans le même sens : d'une manière à. Je souhaite passionnément que les [illegible] [affaires] se tournent d'une manière à faire que [illegible] je vous puisse embrasser, SÉV. 30 août 1680. Si vous saviez... toutes les tribulations que j'ai eues... je vous les conterai quelque jour; car elles ne sont pas d'une manière à pouvoir les écrire, ID. 2 janv. 1681. Il y en a qui disent que Mme de Maintenon sera placée d'une manière à surprendre, ID. 13 déc. 1679. Tous les compliments qu'on vous fait sont d'une manière toute propre à vous plaire et à vous [illegible], ID. [illegible] déc. 1688. Votre correspondance a commencé d'une manière à me la rendre à ja-

mais intéressante, J. J. ROUSS. *Lett. à Mme B.* 17 janv. 1770.

— REM. 1. *De manière à ce que* est une locution vicieuse dont il faut se garder; c'est la confusion et la réunion des deux formes *de manière à* et *de manière que*. Il faut dire *de manière que* avec l'indicatif ou le subjonctif, ou *de manière à* avec l'infinitif. || 2. Voy. à FAÇON la synonymie avec manière. Ajoutez-y que de manière que, de façon que, de sorte que sont exactement synonymes.

— HIST. XIIe s. Seignor, par tel maniere, jà nus [nul] n'en soit doutans, Fu meüe la guerre entre Saisnes et Frans, *Sax.* V. N'est pas amors dont on se peut mouvoir [ce n'est pas amour, celui dont on peut se détacher], Ne cil, amis, qui en nule maniere, La [l'amour] bée [travaille] à decevoir, *Couci*, XVIII. || XIIIe s. Onques Tristan n'ama de tel maniere, Li chastelains, ne Blondel autressi, EUSTACHE LE PEINTRE, dans *Couci*. La maniere comment [elle] se pourra traire ariere, *Berte*, XII. Il samble à sa maniere qu'ele doive desver, *ib.* XVII. Cil jour [il] fit mout lait temps et de froide maniere, *ib.* XX. Elle ert [était] sage et courtoise et de bonne maniere, *ib.* XL. Assés en fu parlés en maintes manieres, VILLEH. CXII. Et ceste maniere de gent ne sunt pas tout d'une condition, BEAUM. XLV, 30. Li clerc ont une maniere de parler mout bele le latin, ID. VI, 1. Ne fist pas honte à son boen pere, Ainz montra bien que preudons iere [était] De foi, de semblant, de meniere, RUTEB. 63. Toutes manieres de femmes qui n'ont enfans, vont en la bataille avec eulz, JOINV. 264. || XIVe s. Car li mains [moins] bel et li mains riche, Li povre d'amis et li nice [peu intelligents], Cil qui ont volenté legiere, Et cil qui ont po de maniere, Dou tout en tout honni seroient, Se de moy oublié estoient, MACHAUT, p. 20. Et Bertran du Guesclin estoit sur la costiere, Pour oïr et veoir à la fin qu'il si fiere [frappe] En tel lieu où il puist bien monstrer sa maniere, *Guescl.* v. 1130. || XVe s. Bons vins.... poulaille et toutes manieres d'autres vivres aussi, FROISS. I, I, 32. Sitost que les Anglois les raviserent, ils leur coururent sus de grand maniere, ID. I, I, 294. À ce parlement qui fut à Vilvart, furent.... et trois ou quatre vaillans bourgeois de chacune [ville] par maniere de conseil, ID. I, I, 126. À la quele parolle le dit d'Alençon monstra maniere d'estre bien desplaisant, MATH. DE COUCY, *Hist. de Charles VII*, p. 703, dans LACURNE. Le comte de Foix en tres bel estat, lequel estoit lors d'assez jeune age, beau chevalier, qui bien savoit sa maniere [avait du savoir vivre], ID. *ib.* p. 643. Quand je deusse bonne chiere Demener en compaignie, Je n'en fais que la maniere, CH. D'ORL. *Ball.* 26. [Dans la cour] ami n'y a, n'amie, Congnoissance, diligence, raison, Maniere, senz, honeur, discretion, E. DESCH. *De l'intérieur des cours.* Encore y a-t-il bien maniere [difficulté] de venir dans sa chambre, car il faut passer parmi celle à l'hoste, LOUIS XI, *Nouv.* XVIII. Dont Troylus eut telle douleur au secret de son cueur que à peine sçavoit tenir maniere [contenance], *Perceforest*, t. III, fo 168. Et y viendra ma commere telle et mon cousin tel, qui à l'aventure ne lui est rien, mais c'est la maniere de le dire, *Les 15 joyes de mariage*, p. 79. || XVIe s. Il sçavoit plus de cent magnifiques manieres pour le despendre [son bien], LANOUE, 467. Par maniere de dire, ID. 468. Telle maniere de gens convoitent et appetent d'attirer à eux les povres peuples, CALV. *Instit.* 994. L'histoire a bien aussi sa maniere de chastier les meschans par la note d'infamie perpetuelle, dont elle marque leur memoire, AMYOT, *Préf.* V, 30. En maniere [de manière] qu'aucuns en prinrent argument que.... MONT. I, 7. De maniere qu'il n'y a rien que nous trouvions.... ID. I, 48. Quand une personne ayant enfant se marie à une autre personne qui a aussi enfant, les quels demeurent avec eux en compagnie, et ils apportent aucune chose en la compagnie de pere ou de mere, la compagnie se fait en quatre parts, si que chacune maniere d'enfant emporte un quart, et le pere et la mere chacun un quart, *Coust. génér.* t. I, p. 306.

— ÉTYM. Bourguig. *meneyre*; provenç. *maneira*, *maniera*, *manera*; espagn. *manera*; portug. *maneira*; ital. *maniera*. D'après M. Ch. de Rémusat, *manière* vient du latin scolastique *maneria*, *maneries*, qui ne paraît pas antérieur au XIIe siècle, auquel Abélard donnait le sens de genre, et que Jean de Salisbury, le trouvant nouveau, pense provenir du latin *manere*, demeurer : l'état qui demeure. Au contraire, Diez le tire du latin *manus*, main, par l'intermédiaire d'un anc. adj. français *manier*, provenç. *manier*, espagn. *manero*, ital. *maniero*, signifiant : qui est à la main. C'est la véritable étymologie. On lit dans *Fl. et Blanchefl.* v. 2579 : ....Quant il vint en la chambre maniere [qui était à la main]; et dans RUTEBEUF, 218 : Quar nuls gens n'est mès maniere De l'autrui porfit porchacier, Se son preu n'i cuide chacier.

MANIÉRÉ, ÉE (ma-nié-ré, rée), *part. passé* de maniérer. || 1° Plein de manière, d'affectation. Cet homme est fort maniéré. Elle en fera des singes maniérés ou d'étourdis polissons, J. J. ROUSS. *Ém.* V. Fi des coquettes maniérées! BERANG. *Jeannette.* || Il se dit des choses. Il y a [au théâtre] une certaine dignité maniérée dans le geste et dans le propos, qui ne permet jamais à la passion de parler exactement son langage, J. J. ROUSS. *Hél.* II, 17. Ce ton maniéré du pays de Vaud où les femmes prennent le bel esprit pour l'esprit du monde et ne savent parler que par épigrammes, ID. *Confess.* III. || 2° En littérature, en peinture, en sculpture, etc. qui a de la manière, où il y a de la manière. Des figures, des draperies maniérées. Cet édifice est d'un goût maniéré. Lamotte était moins étudié que Fontenelle dans sa prose; mais, dans ses fables, toutes les fois qu'il a voulu être naïf, il a été maniéré, MARMONTEL, *Élém. de litt. Œuv.* t. V, p. 92, dans POUGENS. Les finesses du langage de Racine n'ont jamais rien de maniéré ni d'affecté : c'est la grâce unie à la noblesse; c'est la plus élégante facilité, ID. *ib.* t. VII, p. 464. || 3° *S. m.* Le maniéré, le style, le genre maniéré. Le contraste mal entendu est une des plus funestes causes du maniéré, DIDEROT, *Essai sur la peint.* ch. 1. Le maniéré, toujours insipide, l'est beaucoup plus en marbre ou en bronze qu'en couleur, ID. *Observ. sur la sculpt. Œuv.* t. XV, p. 310. || Aujourd'hui on le dit même des personnes. Cet écrivain est un maniéré. L'école des maniérés.

— REM. Conrart avait essayé d'introduire *maniéreux*; mais le mot ne prit pas.

† **MANIÉRER** (ma-nié-ré. L'accent aigu se change en accent grave, quand la syllabe qui suit est muette, excepté au futur et au conditionnel), *v. a.* || 1° Donner le caractère de la manière. Nous maniérons peut-être un peu trop nos chevaux au manége, pour leur donner ce que nous appelons de la grâce, FALCONET, *Œuvres div.* t. III, p. 91. || 2° Se maniérer, *v. réfl.* Devenir maniéré. Mon homme droit, tous ses membres bien composés, se maniérant, se rendant très-agréable pour la visite qui lui arrive, DIDEROT, *Essai sur la peint.* ch. 4.

— HIST. Il étoit monté sur un haut coursier, lequel n'estoit pas bien duit et bien manieré, FROISS. III, IV, 66.

— ÉTYM. *Manière.*

† **MANIÉRISTE** (ma-nié-ri-st'), *s. m.* Artiste maniéré, peu naturel.

— REM. Maniériste est dans Richelet, édit. de 1759.

— ÉTYM. *Manière.*

† **MANIETTE** (ma-ni-è-t'), *s. f.* Morceau de feutre avec lequel l'imprimeur en taille douce frotte les bords d'un planche gravée; la maniette est composée d'un morceau de bois qui lui sert de manche et de deux morceaux de chapeau.

— ÉTYM. *Manier.*

MANIEUR (ma-ni-eur), *s. m.* Celui qui manie beaucoup. Le manieur d'argent, l'homme d'affaires est un ours qu'on ne saurait apprivoiser, LA BRUY. VI. || Manieur de blé sur banne, ouvrier du port qui remuait le blé avec une pelle, afin de le dépouiller de toute humidité.

— HIST. XVIe s. Manieur, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. *Manier.*

† **MANIFESTAIRE** (ma-ni-fè-stè-r'), *s. m.* Nom donné à des anabaptistes de Prusse qui se croyaient dans l'obligation absolue d'avouer toutes leurs opinions religieuses chaque fois qu'ils étaient interrogés à ce sujet.

— ÉTYM. *Manifester.*

† **MANIFESTATEUR, TRICE** (ma-ni-fè-sta-teur, tri-s'), *adj.* Qui manifeste. || Terme d'histoire naturelle. Ichneumon manifestateur, espèce d'hyménoptère. L'ichneumon manifestateur dépose ses œufs dans l'intérieur du bois, LEGOARANT.

— ÉTYM. *Manifester.*

† **MANIFESTATIF, IVE** (ma-ni-fè-sta-tif, ti-v'), *adj.* Terme didactique. Qui a la vertu de manifester. La scolastique disait que la forme était manifestative de la matière.

— ÉTYM. *Manifester*; provenç. *manifestatiu*.

MANIFESTATION (ma-ni-fè-sta-sion; en vers, de six syllabes), *s. f.* || 1° Action de rendre manifeste. Ce n'est point cette manifestation de sa sagesse [de Jésus] qui est admirable, c'est cette longue suppression qu'il en a faite, NICOLE, *Essais*, t. XIII, p. 321, dans POUGENS. Le jour de la manifestation des consciences, MASS. *Avent, Jug.* Non-seulement on manque de lumière dans l'examen, on manque encore de sincérité dans la manifestation, ID. *Carême, Confess.* Sous ces formes diverses, je cherche toujours les plus vives manifestations de l'âme et de la pensée humaine, VILLEM. *Littér. franç. 18e siècle, 2e part. 3e leçon.* || 2° Il se dit particulièrement quand la puissance divine se rend manifeste. La sortie du Verbe, son progrès, son avancement vers la créature.... est en ce sens une espèce de génération et de production, qui n'est en effet que sa manifestation, BOSS. *6e avert.* 72. Jamais ils [les sectateurs de Zoroastre] ne leur ont offert [aux astres et aux éléments] des sacrifices, ils leur ont seulement rendu un culte religieux, mais inférieur, comme à des ouvrages et des manifestations de la divinité, MONTESQ. *Lett. pers.* 67. Jacques Zieglerne, de Moravie, qui vivait au milieu du XVIe siècle, annonçait la prochaine manifestation du Messie, né, à ce qu'il assurait, depuis quatorze ans, VOLT. *Dict. phil. Messie.* || 3° Mouvement populaire, rassemblement, destiné à manifester quelque intention politique. Manifestation pacifique.

— HIST. XVIe s. Il [Dieu] reserve la pleine manifestation en l'autre vie, CALV. *Inst.* 24. Saint Paul aussi, en disant que ce qui estoit expedient de cognoistre de Dieu, est manifesté en la creation du monde, n'entend pas une espece de manifestation qui se comprenne par la subtibilité des hommes, ID. *ib.* 25.

— ÉTYM. Provenç. *manifestation*; esp. *manifestacion*; ital. *manifestazione*; du lat. *manifestationem* (voy. MANIFESTE).

1. **MANIFESTE** (ma-ni-fè-st'), *adj.* || 1° En parlant des personnes, pris sur le fait, convaincu par le fait (le sens propre est saisi par la main). Un plagiaire manifeste. Après que le milan, manifeste voleur, Eut répandu l'alarme en tout le voisinage, LA FONT. *Fabl.* IX, 16. || 2° En parlant des choses, qui est aussi palpable, aussi apparent que si on y pouvait porter la main. Il avait lieu de craindre en me disant le reste, Que son crime par moi devenu manifeste.... CORN. *Œd.* V, 6. Un événement manifeste [la ruine totale des Juifs] nous met au-dessus de tous les raffinements des chronologistes, BOSS. *Hist.* II, 4. Cette voix manifeste qui sortit du fond de ce lieu sacré, ID. *ib.* II, 8. Lorsque son âme épurée de tous les sentiments de la terre et pleine du ciel où elle touchait, a vu la lumière toute manifeste, ID. *Duch. d'Orl.* Ainsi [dans sa conversion] elle passa tout à coup d'une profonde obscurité à une lumière manifeste, ID. *Anne de Gonz.* J'écarte de vos jours un péril manifeste, RAC. *Bajaz.* II, 1. Il est manifeste que le commun des hommes doit être dans une ignorance très-grossière à l'égard même des choses qui ont quelque rapport à eux, MALEBR. *Rech. vér.* IV, 2. L'horrible projet de son fils [Néron] est manifeste, elle [Agrippine] dissimule, DIDEROT, *Claude et Nér.* I, 71.

— SYN. MANIFESTE, NOTOIRE. Notoire porte en soi l'idée de connaissance; et manifeste celle d'évidence : ce qui est notoire est connu de tous, ce qui est manifeste est évident pour tous.

— HIST. XIVe s. Les choses dessus dictes sont notoires et manifaites, *Bibl. des chartes*, 4e série, t. II, p. 69. En chascun bras sont quatre voines manifestes, LANFRANC, fo 30. Afin que le forfait qui eret [était] manifeste fust puni.... BERCHEURE, fo 16. || XVIe s. Combien que tous ne soyent pas tombez en des idolatries manifestes, CALV. *Inst.* 28. Il est tout manifeste, qu'avec si grosse puissance, nous pourrons facilement recouvrer le royaume de la Macedoine, AMYOT, *Pyrrh.* 30.

— ÉTYM. Provenç. *manifest*; espagn. *manifesto*; ital. *manifesto*; du lat. *manifestus*. D'après Corssen, *Beiträge*, p. 182, *manifestus* est composé avec *manus*, comme *in-festus*, *con-festim*, etc. le sont avec *in*, *cum*; *fest* représente le radical *fen* d'*offendere*, *defendere*, qui veut dire frapper, toucher : *manifestus* (*mani-festus* pour *mani-fend-tus*), frappé, touché, surpris avec la main, pris sur le fait, découvert.

2. **MANIFESTE** (ma-ni-fè-st'), *s. m.* || 1° Déclaration publique par laquelle un prince, un État explique les raisons de sa conduite à l'égard d'un autre prince ou État, surtout lorsqu'il s'agit de guerre. La Flandre est d'abord revendiquée comme le patrimoine de Thérèse [femme de Louis XIV], et, tandis que les manifestes éclaircissent notre droit, nos victoires le décident, MASS. *Or. fun. Louis le Grand.* Rien ne ressemble plus à des libelles que certains manifestes des souverains; les secrétaires du cabinet de Moustapha, empereur des Osmanlis, ont fait un libelle de leur déclaration de guerre, VOLT. *Dict. phil. Libelle.* On assure qu'en 1718, lorsque la France déclara la guerre à l'Espagne, le manifeste fut fait par Fontenelle, sur les

mémoires du ministre, et reçu par Lamotte, D'A[illegible] *Art. du card. Dubois*, Œuv. t. x, [illegible] p. [illegible], dans POUGENS. || 2° Il se dit aussi des déclarations politiques d'un parti. L'an 1615, Jean Bringeren imprima à [illegible] un livre contenant deux [illegible] Manifeste et confession de foi des frères de la Rosecroix, NAUDÉ, *Rosecroix*, IV, 2. Vous savez que je crains les apologies, mais vous allez voir que je ne crains pas les manifestes, RETZ, *Mém.* t. I, liv. II, p. 180, dans POUGENS. || Par extension, écrit, publication qui annonce de nouvelles manières de voir dans la littérature, dans les arts. *L'Illustration de la langue française* par Joachim du Bellay est comme le manifeste de cette insurrection soudaine, SAINTE-BEUVE, *Poésie au XVIe siècle*, éd. CHARPENTIER, p. 46. || 3° Dans les échelles du Levant, déclaration des marchandises renfermées à bord d'un vaisseau.

— ÉTYM. *Manifeste* 1.

MANIFESTÉ, ÉE (ma-ni-fè-sté, stée), *part. passé* de manifester. Rendu manifeste. Les bons sentiments manifestés par ce jeune homme.

MANIFESTEMENT (ma-ni-fè-ste-man), *adv.* D'une manière manifeste. La vertu de Dieu s'étant fait connaître manifestement, SACI, *Bible, Machab.* II, III, 28. Cette présence immuable de l'éternité, toujours fixe, toujours permanente, enfermant en l'infinité de son étendue toutes les différences des temps, il s'ensuit manifestement que le temps peut être en quelque sorte dans l'éternité, BOSS. *Yolande de Monterby*. Qui ne sait que la loi *si quis canis*, [illegible] *De vi paragrapho*, messieurs, *caponibus*, Est manifestement contraire à cet abus? RAC. *Plaid.* III, 3.

— HIST. XIVe s. Se nature ne les a desservies [des fragments d'os], ne ne les fait aparoir manifestement, H. DE MONDEVILLE, f° 62. Operacions qui ne sont pas manifestement voluntaires, par ce qu'il y a meslée ignorance, ORESME, *Eth.* 73. || XVIe s. Si maintenant tout peché est manifestement puni, on penseroit que rien ne seroit reservé au dernier jugement, CALV. *Inst.* 21.

— ÉTYM. *Manifeste*, et le suffixe *ment*; provenç. *manifestament*, espagn. *manifestamente*; ital. *manifestamente*.

MANIFESTER (ma-ni-fè-sté), *v. a.* || 1° Rendre manifeste. Nous portons la dissimulation jusqu'au pied même du tribunal terrible, où nous allons manifester les secrets de nos consciences, MASS. *Car. Confess.* Condé manifeste son âme tout entière; il ouvre à ce jeune prince les trésors de sagesse.... ID. *Or. fun. Conty.* J'ai nourri mes chagrins sans les manifester, VOLT. *Sémiram.* I, 5. Notre ami, notre frère en nos cœurs adopté, Jamais de son dessein n'a rien manifesté, ID. *Scythes*, I, 4. || 2° Se manifester, *v. réfl.* Rendre sa présence manifeste. Vous êtes [illegible], manifestez-vous devant Éphraïm, Benjamin et Manassé, SACI, *Bible, Psaume* LXXIX, 2. Je me manifesterai moi-même à lui [à l'homme pieux]; n'espérez pas pouvoir me voir, ni [illegible] Père, de vous-même, BOSS. *Médit. sur l'Évangile*, 23e jour. || Fig. Devenir visible à la raison. Sitôt que les hommes sont rassemblés, Dieu se manifeste à leur raison, VOLT. *Philos. Questions de Zapata*. || 3° Se faire voir. Démocrite allait [illegible] dans des cavernes; il se manifesta cependant à la cour du roi Darius, FÉN. *Démocrite*. || Faire connaître ce qu'on est. Les ministres étrangers qui résident à Paris savent tous la langue du pays; ils ont à faire à une nation qui se manifeste aisément, VOLT. *Mé. litt. à M.* ***.

— HIST. XIIe s. Cil concurent l'orraigne [l'œuvre] [illegible] e descoverte, BENOIT, V. [illegible] || Ne fist issi [ainsi] faitement à tute gent, e ses jugemens ne manifestad à els, *Liber psalm.* p. 229. || XIIIe s. Il fist teles choses non pas pour grace de [illegible] || XVe s. Il s'estoit tant esprouvé monsire Boucicaut [illegible] [illegible] || XVIe s. [illegible]

— ÉTYM. [illegible]

† MANIFORME [illegible], *adj.* Terme de [illegible] Qui a la forme d'une main.

— ÉTYM. Lat. *manus*, main, et *forme*.

MANIGANCE (ma-ni-gan-s'), *s. f.* Terme familier. Manœuvre secrète et artificieuse. Le mari ne se doutera point de la manigance, MOL. *G. Dandin*, I, [illegible] J'ai craint ici dessous de quelque manigance, ID. *l'Ét.* I, 4. Il y a de la manigance en cette affaire, LE SAGE, *Crisp. riv. de son maître*, sc. 21. Laissez donc, je sais toute la manigance : il ne vous écrit pas, vous ne lui écrivez pas, et pourtant vous êtes en correspondance, PICARD, *Manie de briller*, II, 3.

— SYN. MANIGANCE, MACHINATION. Dans la manigance, il y a la main; dans la machination, il y a la machine. La machination est donc quelque chose de plus compliqué, de plus grand que la manigance. D'ailleurs manigance est du langage familier, et machination de tous les styles.

— HIST. XVIe s. L'evesque leur baille en main le calice et la patene; l'archidiacre, la burette avec l'eau, et telles manigances de leur fripperie, CALV. *Inst.* 1186.

— ÉTYM. Bourg. *mainigance*. Diez le tire de *manus*, par l'intermédiaire de *manica*, manche, les faiseurs de tours se servant surtout de la manche. Mais il faut y voir simplement une dérivation de *manus*, main; c'est le même suffixe que dans *manége*, *manéger*, *manigance* ou *manégeance*; *manigance* est très-voisin du verbe *manigotter*, jouer des mains, qui est dans les dictionnaires de Cotgrave et d'Oudin.

MANIGANCÉ, ÉE (ma-ni-gan-sé, sée), *part. passé* de manigancer. Une intrigue manigancée de longue main.

MANIGANCER (ma-ni-gan-sé. Le *c* prend une cédille devant *a* et *o* : manigançant, manigançons), *v. a.* Terme familier. Faire une manigance. C'est pourtant un jeune gars de Paris qui a manigancé la chose, DANCOURT, *Opéra de village*, sc. 2.

— ÉTYM. *Manigance*.

† **MANIGAUX** (ma-ni-gô), *s. m. pl.* Terme de métallurgie. Bascule d'un soufflet.

† **MANIGRAPHIE** (ma-ni-gra-fie), *s. f.* Traité sur l'aliénation mentale.

— ÉTYM. Μανία, manie, et γράφειν, décrire.

† **MANIGUETTE** (ma-ni-ghè-t'), *s. f.* Nom donné aux graines de paradis ou semence de l'*amomum granum paradisi*, *L.*, dites aussi poivre de Guinée, malaguette, malaquette. On s'est servi de la maniguette pour falsifier le poivre. Graine de paradis ou maniquette, le cent pesant estimé 20 livres, *Déclar. du roi*, nov. 1640, *Tarif*. || Le nom de maniguette est souvent donné abusivement aux graines de l'*anone éthiopique* ainsi qu'à celles de l'*anonearomatique*, qui était l'uvaire aromatique de Lamarck, LEGOARANT.

— HIST. XVIe s. Poivre, gingembre, maniguet, et autres espiceries, pour mettre en nos paticeries, PARÉ, t. III, p. 705.

— ÉTYM. Altération de *malaguette*; espagn. *malagueta*, qui est le nom d'une ville d'Afrique où l'on faisait le commerce de cette graine.

† **MANIGUIÈRE** (ma-ni-ghiè-r'), *s. f.* Pêcherie formée de filets tendus sur des pieux aboutissant à des manches, dans lesquelles entrent les anguilles.

— ÉTYM. Sans doute un dérivé du latin *manica*, manche.

† MANIHOT (ma-ni-o), *s. m.* Voy. MANIOC.

† MANILLAGE (ma-ni-lla-j', *ll* mouillées), *s. m.* Opération qui consiste à établir une ou plusieurs manilles sur un objet.

— ÉTYM. *Manille*.

1. **MANILLE** (ma-ni-ll', *ll* mouillées, et non mani-ye), *s. f.* Terme du jeu d'hombre, du quadrille et du tri. C'est en noir, le deux, et en rouge, le sept de la couleur dans laquelle on joue. || Autre jeu de cartes dans lequel le neuf de carreau qu'on nomme manille reçoit la valeur qui convient à celui qui le possède. || Au jeu de hoc, manille est le valet de carreau.

— ÉTYM. Espagn. *malilla* qui signifie la manille du jeu et la *manilla*, bracelet; Scheler conjecture que la *malilla* du jeu est un diminutif de *malo*, mal, et que, signifiant la malicieuse, elle n'a rien de commun avec la *manilla* ou manille, bracelet.

† 2. **MANILLE** (ma-ni-ll', *ll* mouillées), *s. f.* || 1° Grand anneau de cuivre que les Européens vendent aux nègres, et que ceux-ci portent, en guise d'ornement, autour des chevilles ou en bracelet. || 2° [illegible] Anneau en fer qui liait le forçat rameur de galère à une chaîne dont [illegible] était fixée à la banquette. || [illegible] || 3° Terme de métier. [illegible] la tête [illegible] pains de sucre pour [illegible]

— HIST. XVIe s. [illegible], COTGRAVE.

— ÉTYM. Espagn. *manilla* et *malilla*; ital. *maniglia*, bracelet. Diez le tire du latin *monilia*, pluriel de *monile*, bracelet; mais le changement de *o* en *a* paraît difficile, du moins en espagnol. On peut y voir un diminutif *manicula*, de *manus*, une petite main, ce qui enserre, un bracelet, une manille.

† 3. **MANILLE** (ma-ni-ll', *ll* mouillées), *s. m.* Cigare de Manille, l'une des îles Philippines. Fumer un manille. La régie des contributions indirectes est autorisée à vendre deux nouvelles espèces de cigares, dont l'une.... et l'autre, fabriquée à Manille, est connue sous le nom de *terceras*, *Ordonn.* 28 juin 1846, art. 1er.

† **MANILLER** (ma-ni-llé, *ll* mouillées), *v. a.* Terme de marine. Réunir par des manilles; se dit en parlant de câbles-chaînes.

— ÉTYM. *Manille* 2.

MANIOC (ma-ni-ok; d'après Legoarant, au mot *janiphe*, il serait mieux de dire ma-gni-oc), *s. m.* Arbrisseau d'Amérique (*jatropha manihot*, *L.*), dont la racine sert à faire une sorte de pain qu'on nomme cassave (famille des euphorbiacées). Le suc, reçu dans un vase, laisse déposer trois sortes de fécule : le tapioka ou sagou blanc, le cipipa ou moussache, et la couaque. || On dit aussi manihot et manioque.

† **MANIOLLE** (ma-ni-o-l'), *s. f.* Espèce de filet en forme de poche, fixé à un cercle, servant à la pêche des éperlans bâtards ou prêtrots, à Biarritz et à Bayonne.

MANIPULAIRE (ma-ni-pu-lè-r'), *s. m.* || 1° Terme d'antiquité romaine. Chef d'une des compagnies de la cohorte romaine. || 2° *Adj.* Qui appartient au manipule. Enseigne manipulaire.

— HIST. XIVe s. Manipulaire estoient ceux qui portoient les banieres, BERCHEURE, f° 2, verso.

— ÉTYM. Lat. *manipularis*, de *manipulus*, manipule.

MANIPULATEUR (ma-ni-pu-la-teur), *s. m.* || 1° Terme de chimie et de pharmacie. Celui qui manipule. Un manipulateur habile. || 2° Nom donné à l'instrument qui, dans une ligne de télégraphie électrique, sert à envoyer les signaux, et qui, comme le nom l'indique, est mû à la main.

— ÉTYM. *Manipuler*.

MANIPULATION (ma-ni-pu-la-sion), *s. f.* Exécution de diverses opérations manuelles, en chimie, en pharmacie et dans les arts. M. Jars, qui s'est donné la peine de suivre toutes les manipulations et préparations de ces mines, jusqu'à leur conversion en métal raffiné, BUFF. *Min.* t. V, p. 104.

— ÉTYM. *Manipuler*.

MANIPULE (ma-ni-pu-l'), *s. m.* || 1° Terme de pharmacie. Ce que la main peut tenir d'herbes, de fleurs, de graines. Les médecins, dans leurs ordonnances, désignent cette mesure par la lettre M. || Manipule pyrotechnique, faisceau de pétards liés ensemble qu'on jetait à la main dans les rangs ennemis. || 2° Terme de pharmacie. Ustensile qui sert à retirer un vase du feu sans se brûler. || 3° Petite bande d'étoffe que le prêtre catholique porte au bras gauche en célébrant la messe. || 4° Terme d'antiquité romaine. Compagnie d'infanterie, composée, à l'origine, de cent hommes, et commandée par deux centurions; ainsi dite figurément parce que c'est un faisceau, une poignée d'hommes.

— HIST. XVIe s. L'apothicaire commença à luy monstrer comment s'escrivoit une once, une drachme, un scrupule, une poignée, un manipule, TAHUREAU, *Contes*, [illegible]

— ÉTYM. Lat. *maniplus*, *manipulus*, de *manus*, main, et *plere*, remplir.

MANIPULÉ, ÉE (ma-ni-pu-lé, lée), *part. passé* de manipuler. Les gaz manipulés sur la cuve hydropneumatique.

MANIPULER (ma-ni-pu-lé), *v. a.* || 1° Terme de chimie et de pharmacie. Opérer avec la main sur les substances. || Absolument. Ce chimiste manipule fort bien. || 2° Par extension, opérer quoi que ce soit avec la main. L'homme manipule avec la seule farine de froment une multitude de pâtisseries, B. DE ST-PIERRE, *Harm.* liv. I. || 3° Se manipuler, *v. réfl.* Être manipulé. Ces substances se manipulent facilement.

— ÉTYM. *Manipule*, dans le sens de poignée.

† **MANIPULEUR** (ma-ni-pu-leur), *s. m.* Se dit, avec une idée de mépris, de celui qui fait quelque opération avec la main. Il vous sied bien, manipuleurs ignorants, de ravaler ainsi le premier, le plus grand et le plus utile des arts? BERN. DE ST-PIERRE [illegible] *Harm.*? de *Sén.* II, 12.

MANIQUE (ma-ni-k') ou **MANICLE** (ma-ni-k'l'), *s. f.* || 1° Espèce de gants dont se servent certains ouvriers pour protéger leurs doigts. || Morceau de

cuir dont les cordonniers se couvrent une partie de la main pour leur travail. Tirer la manique, tirer des deux côtés le double fil goudronné que les ouvriers ont enroulé autour de leurs maniques, et qui doit tenir solidement ensemble les semelles et l'empeigne. || On dit, en parlant d'un savetier : il est de la manique, c'est un homme de la manique. || Populairement. Il entend la manique, se dit d'un homme adroit. || 2° Sorte de poignée des brosses dont se servent les cochers. || 3° Manche que le tondeur de drap tient à la main pour faire mouvoir les forces dont il se sert. || Manche à l'aide duquel le fabricant de porcelaine enlève le couvercle des fourneaux, quand il veut lancer des morceaux de bois dans le feu.

— HIST. XIII^e s. ....Les manicles Qui faites sont d'or et d'ornicles, DU CANGE, *manica*. || XIV^e s. Sa femme Richarde ala en la ville de Caen par devers le lieutenant du vicomte du lieu pour requerir les manicles pour le amenicler, DU CANGE, *manicia*. || XVI^e s. Ainsi qu'un prisonnier qui jour et nuit endure Les manicles aux mains, aux pieds la chaisne dure, RONS. 814. Deux manicles d'or couverts de rubis d'Inde, prisez ensemble cent escus, DE LABORDE, *Émaux*, p. 380.

— ÉTYM. Lat. *manicula*, diminutif de *manica*, manche, *s. f.*

† MANIQUETTE (ma-ni-kè-t'), *s. f.* Voy. MANIGUETTE.

† MANITOU ou MANICOU (ma-ni-tou ou ma-ni-kou), *s. m.* Sarigue de l'Amérique septentrionale.

† MANITOU (ma-ni-tou), *s. m.* Nom des divinités de l'Amérique du Nord. Les manitous des sauvages, les fétiches des nègres, J. J. ROUSS. *Ém.* VI. || Le grand manitou, le dieu suprême.

† MANITRONC (ma-ni-tron), *s. m.* Terme de zoologie. Segment antérieur du corps des insectes.

— ÉTYM. Lat. *manus*, main, et *tronc*.

MANIVEAU (ma-ni-vô), *s. m.* Petit plateau d'osier sur lequel on range certains comestibles pour les vendre. Un maniveau d'éperlans. || Particulièrement. Panier de très-petite dimension contenant de cinq à huit champignons de grosseur moyenne.

— ÉTYM. Ce mot semble être le masculin de *manivelle* ; mais on ne voit pas comment le sens pourrait aller de l'un à l'autre.

MANIVELLE (ma-ni-vè-l'), *s. f.* Pièce de fer ou de bois faisant deux angles droits, placée à l'extrémité d'un arbre ou essieu et servant à le faire tourner. Tourner une manivelle. || Terme de marine. Nom de la roue de la ligne de loch. || Terme d'imprimerie. Ce qui sert à rouler la presse. || Terme de maçon. Brancard avec corde et crochet pour enlever des pierres. || Terme de charron. Essieu à manche pour conduire deux roues à la fois. Moitié d'essieu pour conduire une roue.

— HIST XIV^e s. Il prist la menevelle ou manche de treuille d'un puis, DU CANGE, *treu*. || XVI^e s. Aucuns usent de cest instrument nommé manivelle, dont la pointe est faite en maniere de foret ou d'une tairiere.... dans laquelle manivelle y a une viz.... et par le moyen de la clef, la dite viz tourne dans une escroue, PARÉ, XIV, 7.

— ÉTYM. Ital. *manovella*. D'après Scheler, mot hybride formé du latin *manus*, main, et l'ancien haut-allem. *wellan*, tourner, *wella*, essieu, arbre. Le lat. *vellere*, auquel on peut songer, n'a pas un sens satisfaisant.

1. MANNE (mâ-n'), *s. f.* || 1° Nourriture que Dieu fit tomber du ciel pour les enfants d'Israël dans le désert. Les enfants d'Israël mangèrent de la manne pendant quarante ans, jusqu'à ce qu'ils vinssent dans la terre où ils devaient habiter, SACI, *Bible, Exode*, XVI, 35. Dès que les Juifs commencèrent à manger des fruits de cette terre abondante où ils entrèrent en sortant du désert, la manne qui les avait jusque-là nourris ne tomba plus du ciel, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 457. Ces prêtres, cependant, ces docteurs fanatiques.... montraient [aux Parisiens assiégés et réduits à la famine].... Paris bientôt sauvé par des secours nombreux, Et la manne du ciel prête à tomber pour eux, VOLT. *Henriade*, X. Pour nous [Adam et Ève] chaque matin, dans les jardins du ciel La manne tombe en perle et la rosée en miel, DELIL. *Parad. perdu*, V. || Manne tombée du ciel, substance alimentaire qui se développe rapidement dans certaines circonstances en Perse et dans le voisinage du mont Ararat, etc.; d'autres disent qu'elle est apportée par les vents violents; il est certain qu'elle est formée de lichens, surtout de *lecanora affinis* et *lecanora esculenta*. || 2° Par extension, aliment qui est très-abondant et très-utile pour la nourriture du peuple. C'est une bonne manne, une vraie manne. Les oiseaux du Nord sont la manne des aquilons comme les rossignols sont les dons du zéphyr, CHATEAUB. *Génie*, I, V, 7. || Manne de Pologne, un des noms vulgaires de la fétuque flottante de Linné, *glyceria fluitans*, Rob. Brown (graminées), dite aussi herbe à la manne, et dont les semences se mangent en Pologne à la manière de la semoule ou du riz. || Terme de pêche. Manne des poissons, papillon dont les poissons sont très-friands, et qui sert à faire des appâts. || 3° Fig. et en style de dévotion. La manne céleste, la parole de Dieu. Si ce véritable esprit de lumière entre dans votre cœur, vous goûterez la manne céleste, FÉN. t. II, p. 479. || La manne cachée, ce qu'il y a d'excellent dans les choses spirituelles. La manne cachée sont les consolations spirituelles ; la manne cachée c'est la vérité ; la manne cachée c'est le sacré corps de Jésus, BOSS. *Élév. sur myst.* IX, 6. Ne vous étonnez pas, chrétiens, si je ne fais plus, faible orateur, que de répéter les paroles de la princesse palatine ; c'est que j'y ressens la manne cachée et le goût des Écritures divines que ses peines et ses sentiments lui faisaient entendre, ID. *Anne de Gonz.* || Par extension, ce qui sert d'aliment à l'esprit. La vérité est une manne céleste dont il faut se nourrir. || 4° Par assimilation à la manne du ciel. Suc concret qui nous vient, par Marseille, de la Sicile et de la Calabre, où on le récolte sur une espèce de frêne (*fraxinus ornus, L.*), appelé vulgairement frêne à la manne. La manne est purgative. L'abbé : Oserais-je vous demander, monsieur, ce que c'est que du miel aérien? — Le médecin : C'est de la manne, monsieur l'abbé, c'est de la manne, POINSINET, *Cercle*, sc. 7. || Manne en larmes, celle qui, dans les mois de juillet et d'août, se dessèche promptement sur l'écorce de l'arbre ou sur de petites pailles disposées à cet effet dans les incisions. || Manne en sortes, celle qui, dans le mois de septembre et d'octobre, coule le long de l'arbre, et se dessèche moins vite et moins complétement. || Manne grasse, celle qui coule jusqu'au pied de l'arbre, pendant le mois de novembre et le commencement de décembre, et est reçue sur une couche de feuilles du même arbre, dont on a eu soin de couvrir le sol. || 5° Manne de Briançon, manne très-faiblement purgative, qui exsude spontanément du mélèze (*pinus larix, L.*), dans les environs de Briançon. || Manne d'alhagi, ou manne de Perse, la substance qui exsude d'une espèce de sainfoin de Perse nommé *hedysarum alhagi*. || 6° Manne d'encens, farine d'encens qui se forme du froissement des grains, et qui reste dans les sacs où l'on a mis de l'encens. || Suivant d'autres, la manne d'encens est un encens de choix, ayant la couleur de la belle manne. || 7° Ancien terme de chimie. Manne de Mercure, un sublimé fait avec le précipité par une double opération. || 8° Terme de minéralogie. Se disait d'une couche de terre qui recouvre la veine de métal, et par laquelle on peut reconnaître quel est ce métal. Manne d'or, manne de fer, etc.

— HIST. XII^e s. La manne ki del ciel vint, e lo pople quarante anz, en leu de vitaille corporel, sustint, *Rois*, p. 2.

— ÉTYM. Provenç. *manna* et *mana*; espagn. *mana*; ital. *manna*; du latin *manna*; grec, μάννα, qui vient d'un mot hébreu, ou plutôt de deux mots hébreux, comme le montre le verset 15 du ch. XVI de l'Exode : *Dixerunt ad invicem : Manhu, quod significat : quid est hoc?*

2. MANNE (ma-n'), *s. f.* Panier d'osier plus long que large, où l'on met le linge, la vaisselle. Je fus tout étonné de les voir revenir avec deux grosses mannes du plus beau linge de table que j'aie jamais vu, ST-SIM. 475, 92. Nous n'avions pas même encore des Teutatès, à qui des druides sacrifiaient les enfants de nos ancêtres dans de grandes mannes d'osier, VOLT. *Mœurs, Introd.* || Manne d'enfant, berceau d'osier. || Manne à marée, grand panier à mettre le poisson.

— HIST. XIII^e s. Del millier de herenc, un denier [de droit], de le [la] mande de raies quatre deniers, TAILLAR, *Recueil d'actes*, p. 15. || XVI^e s. Paniers, corbeilles, mandes, vans et semblables meubles du mesnage, O. DE SERRES, 33.

— ÉTYM. Wallon, *mante*; picard et Hainaut, *mande*; bas-lat. *manda*; du germanique : anc. haut-allem. *manne*; anglo-sax. *mand*; angl. *maund*.

† MANNÉE (ma-née), *s. f.* Le contenu d'une manne. Une mannée de pommes.

— ÉTYM. *Manne* 2.

1. MANNEQUIN (ma-ne-kin), *s. m.* || 1° Nom que les peintres et les sculpteurs donnent à une figure de bois ou de cire qui leur sert à disposer les draperies de leurs ouvrages. Mannequin de grandeur naturelle. || Cette figure sent le mannequin, elle manque de naturel. || Fig. et familièrement. C'est un mannequin, c'est un homme qu'on fait mouvoir comme on veut. Tous les personnages modelés sur le même moule de bêtise, excepté le principal, qui les fait mouvoir comme des mannequins, BACHAUMONT, *Mém. secrets*, t. XXXI, p. 171. || S'est dit aussi de figures de cire ou de carton de grandeur naturelle, représentant des hommes, des femmes, des enfants, des animaux. || 2° Figure d'homme ou de femme sur laquelle les chirurgiens exercent les élèves à l'application des bandages ou à la manœuvre des accouchements. || Figure de cheval, formée de pièces articulées et servant à la démonstration des aplombs et de la succession d'action des membres dans les allures. || 3° Mannequin-plongeur, appareil dont un homme se revêt pour pouvoir rester dans l'eau.

— HIST. XV^e s. Une couppe d'argent dorée, où il y a ung mannequin dedens, DE LABORDE, *Émaux*, p. 380. || XVI^e s. Ung petit manequin tirant une espine hors de son pied, fait de mabre [marbre] blanc, bien exquis [c'est la statue antique dite le Tireur d'épines], ID. *ib.* Janin avoit pris une femme qui jouoit des mannequins, laquelle ne s'en cachoit point pour lui, DESPER. *Contes*, LXXVII.

— ÉTYM. Wallon, *manike*, bambin, petit homme, du flamand *manneken*, proprement petit homme, puis figure; allem. *Männchen*, diminutif de *Mann*, homme.

2. MANNEQUIN (ma-ne-kin), *s. m.* || 1° Sorte de panier haut et rond, qui est ordinairement d'osier. Ils apportaient deux mannequins remplis de sucre, de cannelle, de poivre, de figues, d'amandes et de raisins secs, LESAGE, *Gil Blas*, I, 5. || Espèce de hotte à l'usage des chiffonniers. || 2° Panier d'osier à claire-voie, dans lequel on élève des arbres destinés à regarnir un jardin. Les jardiniers marchands d'arbres ont grand soin d'avoir toujours ainsi des arbrisseaux dans des paniers, et c'est ce qu'ils nomment arbustes en mannequin, *Dict. des arts et m. Jardinier*. || Terme d'architecture. Se disait autrefois de la représentation d'un panier de fleurs et de fruits dans la décoration d'un édifice.

— ÉTYM. Il est probable que ce *mannequin* est un autre mot que le précédent, et qu'il vient de *manne* 2.

† MANNEQUINAGE (ma-ne-ki-na-j'), *s. m.* Terme d'architecture. Genre de sculpture employé dans la décoration des édifices.

— ÉTYM. *Mannequin* 2.

MANNEQUINÉ, ÉE (ma-ne-ki-né, née), *part. passé* de mannequiner. Qui sent le mannequin. Ces draperies, ces étoffes sont mannequinées. Vos chasseurs et vos amazones sont raides et mannequinés, DIDER. *Salon de 1765, Œuv.* t. XIII, p. 232, dans POUGENS.

† MANNEQUINER (ma-ne-ki-né), *v. a.* Terme de peinture et de sculpture. Disposer sans naturel, comme ce qui est fait sur le mannequin. Puisque toutes les figures sont mannequinées, il fallait aussi mannequiner les draperies, DIDER. *Salon de 1765, Œuv.* t. XIII, p. 160. || Fig. Donner l'air raide. L'autre [vêtement], raide, empesé, me mannequine, DIDEROT, *Sur sa robe de chambre*.

— ÉTYM. *Mannequin* 1.

† MANNET (ma-nè), *s. m.* Espèce de rongeur connu sous le nom de lièvre sauteur du Cap.

† MANNETTE (ma-nè-t'), *s. f.* Petite manne. Grand panier à deux anses, qu'on appelle aussi banne.

— ÉTYM. Diminutif de *manne* 2.

† MANNIDE (ma-nni-d'), *s. m.* Terme de chimie. Corps provenant de la mannite qui a perdu les éléments de l'eau.

† MANNIFÈRE (ma-nni-fè-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui donne de la manne.

— ÉTYM. *Manne* 1, et le lat. *ferre*, porter.

† MANNIPARE (ma-nni-pa-r'), *adj.* Terme de zoologie. Se dit d'un insecte dont la piqûre fait découler la manne des plantes.

— ÉTYM. *Manne* 1, et le lat. *parere*, produire.

† MANNITANE (ma-nni-ta-n'), *s. f.* Terme de chimie. Corps qui se prépare en chauffant pendant quelques minutes la mannite à 200 degrés.

† MANNITARTRIQUE (ma-nni-tar-tri-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide mannitartrique, acide qui se prépare en chauffant à poids égaux la mannite et l'acide tartrique à 120 degrés.

† MANNITE (ma-nni-t'), *s. f.* Terme de chimie.

Nom donné par Thenard à un principe sucré contenu dans la manne. Le sucre de champignon paraît n'être que de la mannite.

— ÉTYM. Manne 1, et la finale chimique ite.

† MANOCAGE (ma-no-ka-j'), s. m. Action de mettre le tabac en manoques. Dispositions relatives au triage, manocage, bottelage ou emballage des tabacs, *Circul. des contrib. indir. tabacs*, 16 juin 1851, n° 487.

1. MANŒUVRE (ma-neu-vr'), s. f. || 1° Opération de la main || Terme de construction. Mouvement des ouvriers et des machines. Il faut laisser de la place pour la manœuvre. || 2° Terme de chirurgie et d'obstétrique. Action composée, ensemble des mouvements pour faire quelque opération. La manœuvre du forceps. || 3° Il se dit des mouvements concertés des animaux. La manœuvre du chat pour prendre une souris. Un insecte inutile dont nos observateurs admirent les manœuvres, une herbe sans vertu dont nos botanistes observent les étamines, n'étaient pour eux [les anciens] qu'un insecte ou une herbe, BUFF. *Hist. nat.* 1er disc. t. I, p. 71. || 4° Terme de peinture. Manière dont les couleurs d'un tableau sont fondues et agencées. La manœuvre de ce tableau est bonne. || 5° Terme de marine. Mouvement, opération qui nécessite un changement d'allure ou de direction dans le cap; tels sont l'action de gouverner, les virements de bord, l'appareillage et le mouillage. Vous voyez assez, monseigneur, par le compte que je vous rends de la manœuvre de chaque vaisseau, qu'ils ont fait tous parfaitement leur devoir, *Rapport de Jean Bart*, 1694, dans JAL. Personne ne conservait assez de présence d'esprit, ni pour ordonner les manœuvres, ni pour les faire, FÉN. *Tél.* IV. L'art de la navigation consiste en deux parties : le pilotage qui regarde principalement l'usage de la boussole, et la manœuvre qui regarde la disposition des voiles, du gouvernail et du vaisseau par rapport à la route qu'on veut faire et aux avantages qu'on peut tirer du vent, FONTEN. *Renau*. La manœuvre est principalement fondée sur les lois de la résistance des fluides, et ces lois n'étaient encore que peu connues, D'ALEMB. *Éloges, Bernoulli*. || Faire une fausse manœuvre, faire une manœuvre à contre temps et mal à propos. || Service des matelots et usage que l'on fait de tous les cordages. Il s'agit de payer mon passage : vous y aviez pourvu en me faisant apprendre la manœuvre, J. J. ROUSS. *Ém.* V. || Manœuvre basse, celle que l'on peut faire de dessus le pont. Manœuvre haute, celle qui se fait de dessus les hunes, les vergues et les cordages. || Grosse manœuvre, travail qu'on fait pour embarquer les câbles et les canons, et pour mettre les ancres à leur place. || 6° Nom général signifiant les cordages qui servent à manœuvrer un navire, excepté les câbles. Amarrer une manœuvre. || Manœuvre haute, toute manœuvre appliquée aux parties supérieures de la mâture, par opposition aux autres qu'on nomme manœuvres basses. Lors du départ, il [le contre-maître] verra lever l'ancre; et, pendant le voyage, il visitera chaque jour toutes les manœuvres hautes et basses, *Ord.* août 1681. || Manœuvre courante, toute manœuvre libre, courant dans une poulie, et servant à plier, déployer, élever et diriger les voiles. || Manœuvre dormante, toute manœuvre qui sert à l'établissement d'un mât et reste fixe à la place où on l'attache. || Manœuvre de hune, cordage amarré au grand mât de hune. || Manœuvres à queue de rat, celles qui vont en diminuant, et qui par conséquent sont moins garnies de cordage vers le bout que dans toute leur longueur. || Manœuvres en bande, celles qui, n'étant ni tenues ni amarrées, ne travaillent point. || Manœuvres passées à contre, celles qui sont passées de l'arrière du vaisseau à l'avant, comme celles du mât d'artimon. || Manœuvres passées à tour, celles qui sont passées de l'avant du vaisseau à l'arrière, comme les cordages du grand mât et ceux des mâts de beaupré et de misaine. || 7° Mouvements qu'on fait faire à des troupes, soit sur le champ de revue, soit en campagne. L'exercice prussien était parfaitement connu [illegible] on avait [illegible] en France [illegible] on avait même changé les manœuvres presque à chaque revue, de sorte que les officiers et les soldats [illegible] n'avaient rien appris du tout, [illegible] Les manœuvres de guerre [illegible] *Louis XIV*, [illegible] vres militaires, devenues aujourd'hui plus nécessaires que jamais, D'ALEMB. *Lett. au roi de Prusse*, 14 août 1772. Par le succès de cette première manœuvre, les deux corps français et italien n'avaient pas encore conquis le droit de continuer leur retraite, mais seulement la possibilité de la défendre, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IX, 10. || 8° Manière de conduire une assemblée délibérante. Ils ne connaissent point, tous tant qu'ils sont, la manœuvre des états [de la Bretagne], SÉV. 21 août 1689. || 9° Fig. Moyens que l'on emploie pour gouverner certaines affaires. Ce n'est pas tout de briller par vos œuvres : Il faut encor des ressorts, des manœuvres, J. B. ROUSS. *Épît.* I, 5. S'il a fait quelque mauvaise manœuvre, vous avez la voie de la justice, LE SAGE, *Turcaret*, III, 5. Tant de précipitation nous nuirait peut-être et sentirait la manœuvre, MARIV. *Marianne*, 10e part. Encore une fois, le soin que je prends de rendre Sémiramis moins indigne du public éclairé est ma meilleure réponse, est ma meilleure manœuvre, VOLT. *Lett. d'Argental*, 11 oct. 1748. Seriez-vous mal reçu, monseigneur, à dire au roi qu'en dix jours de temps il y a eu cinq éditions de sa gloire [le poëme de Fontenoy] ? n'oubliez pas, je vous en prie, cette petite manœuvre de cour, ID. *Lett. d'Argenson*, 29 mai 1745. Il fut témoin des manœuvres des principaux satrapes qui firent ce qu'ils purent pour faire battre leur chef, ID. *Babouc*. Louis ignorait que le plus fort obstacle à ses desseins était la perfidie du cardinal Balue, qui trahissait sa confiance, et dont le hasard découvrit les manœuvres, DUCLOS, *Louis XI*, Œuvr. t. II, p. 369, dans POUGENS. Le célèbre Prior avait, par les plus sages moyens, préparé cette paix d'Utrecht, si désirée des peuples et si retardée par les manœuvres ou l'ineptie des politiques, D'ALEMB. *Éloges, Destouches*. Je lui parlai des indignes manœuvres de Mme d'Épinay pour surprendre les lettres très-innocentes que sa belle-sœur m'écrivait, J. J. ROUSS. *Conf.* IX. || Faire une fausse, une mauvaise, une méchante manœuvre, se comporter d'une manière malhabile, faire une démarche qui gâte les affaires. M. de Saint-Malo est revenu ; il a été mal reçu aux états [de Bretagne]; on l'accuse fort d'avoir fait une méchante manœuvre à Saint-Germain [où était la cour], et qu'il devait au moins demeurer, après avoir mandé ce malheur en Bretagne, pour tâcher de ménager quelque accommodement, SÉV. 236.

— HIST. XIIIe s. Et toutes les manœuvres [service de bras] que Robers d'Amiens y avoit chacun an, DU CANGE, *manopera*. || XIVe s. Le dit bois coustivé [cultivé] par maneuvre d'homme, DU CANGE, *manopera*. || XVIe s. Le principal pilotte du marquis connut au maneuvre des deux navires qui estoient avec Sainte-Souline, qu'ils ne vouloient point estre de la partie, D'AUB. *Hist.* II, 467. Les chevaux ne pouvant prendre pied, il fallut faire cette maneuvre avec les bras des hommes, ID. *ib.* III, 404. Qu'ainsi ils se mesleroient avec les vrais paisans qui alloient à la maneuvre, ID. *ib.* III, 417. Ceux qui ont prins bois à couppe et à layer sont tenus le coupper et abattre dedans le premier jour de may et vuider la maneuvre dedans le jour de la Magdeleine prochainement luisant, *Coust. génér.* t. I, p. 603. Maneuvre de bras en temps d'esté six deniers, en temps d'hiver quatre deniers, *ib.* t. II, p. 467.

— ÉTYM. Picard, *menœuvre*; provenç. *manobra*; espagn. *maniobra*; ital. *manovra*; bas-lat. *manopera*, de *manus*, main, et *opera*, œuvre.

2. MANŒUVRE (ma-neu-vr'), s. m. || 1° Celui qui travaille de ses mains. On encourage nos manœuvres à perdre leur raison et leur santé dans un cabaret, au lieu de mériter leur subsistance par un travail utile, VOLT. *Mél. litt. à M. Dupont*. Le manœuvre auvergnat et limousin dévore quatre livres de pain qu'il trempe dans l'eau, ID. *Dict. phil. Blé*. || 2° Ouvrier subalterne servant ceux qui font l'ouvrage, et, particulièrement, celui qui sert les maçons, les couvreurs. Il [le czar Pierre] ne se plaît guère qu'à charpenter, et il passe des jours entiers à travailler, comme un ouvrier, à la construction des vaisseaux ; on le voit aux ateliers, tout comme le plus vil manœuvre, BAYLE, *Lett. à M****, 29 nov. 1697. Aussitôt les manufactures, les ateliers, les places publiques se remplirent d'une infinité d'ouvriers et de manœuvres, dont les travaux étaient dirigés par des artistes intelligents, d'après les dessins de Phidias, BARTHÉL. *Anach. Introd.* part. 2, sect. 3 [illegible] aussi en ce sens aide-manœuvre. [illegible] est dans la nature comme un aide-manœuvre dans un [illegible] *Mort de Socrate*. || 3° Fig. et par mépris. Un homme qui opère grossièrement et par routine un ouvrage d'art. Ce n'est qu'un manœuvre. || Adjectivement. Les géomètres manœuvres ont un mépris ridicule pour les arts d'imagination, CHATEAUB. *Génie*, III, [illegible] || 4° En mauvaise part, un homme subtil, rusé, disposé à tromper. Défiez-vous de lui, c'est un fin manœuvre, *Dict. de l'Académie*. || 5° Fig. Manœuvre littéraire, celui qui dans un travail fait les recherches, les extraits, etc. Pascal n'avait lu aucun des livres des jésuites dont il se moque dans ses lettres, c'étaient des manœuvres littéraires de Port-Royal qui lui fournissaient les passages qu'il tournait si bien en ridicule, VOLT. *Philos. Trad. d'une lettre de mil. Bolingbroke*. || Travail, ouvrage de manœuvre, se dit des ouvrages d'art ou de littérature qui n'exigent que du temps et de la patience. Compiler est un ouvrage de manœuvre. Il restait seulement quelques accompagnements et remplissages à faire ; ce travail de manœuvre m'ennuyait fort, J. J. ROUSS. *Conf.* VII.

— SYN. MANŒUVRE, MANOUVRIER. Ces deux mots sont synonymes, excepté en ceci que manœuvre se prend, en un sens particulier ou figuré, pour ouvrier subalterne, et que manouvrier ne s'y prend pas.

— HIST. XVIe s. Il avoit tousjours beu du mesme vin que beuvoient les manœuvres de sa maison, AMYOT, *Caton*. 10.

— ÉTYM. *Manœuvre* 1.

MANŒUVRÉ, ÉE (ma-neu-vré, vrée), part. passé de manœuvrer. Des galères manœuvrées par des forçats.

† MANŒUVRÉE (ma-neu-vrée), s. f. Terme de droit coutumier. Travail manuel. Les vassaux devaient des manœuvrées à leur seigneur.

— ÉTYM. *Manœuvre*.

MANŒUVRER (ma-neu-vré), v. n. || 1° Terme de marine. Faire la manœuvre. L'équipage a bien manœuvré. || Il se dit aussi des bâtiments qui obéissent à la manœuvre. Ce vaisseau manœuvre bien. La chaloupe manœuvrait mal. || Activement. Faire faire des évolutions aux navires, aux manœuvres. Manœuvrer les voiles. Les galères ottomanes étaient manœuvrées par des esclaves chrétiens, et les galères chrétiennes par des esclaves turcs, qui tous servaient malgré eux contre leur patrie, VOLT. *Mœurs*, 160. || 2° Il se dit des mouvements que les troupes exécutent. Ces troupes ont bien manœuvré. Faire manœuvrer des troupes. || En un sens plus étendu, concerter en campagne les mouvements des troupes pour quelque opération. Le général manœuvrait pour couvrir sa retraite. || 3° Fig. Employer des moyens pour la réussite d'une affaire. Il a manœuvré adroitement et obtenu l'emploi qu'il sollicitait.

— HIST. XIe s. En l'oret pont [dans la poignée dorée de son épée] [il] l'a faite [la lame de la lance dont J. C. fut percé] manovrer [mettre par main d'œuvre], *Ch. de Rol.* CLXXIX. || XIIIe s. [La vigne] c'on laisse à manœuvrer selonc le [illegible] coustume du païs, BEAUM. XV, 12. Mais or pensez d'ainsi ouvrer, Se d'amours voulez manouvrer, *Ri. et Jehan*. [illegible] C'est à savoir que chascun boulengiers puet et doit faire son four en sa meson, en laquelle il manuel, à cuire tout ce que manouverroit en sa meson, *Liv. des mét.* 249.

— ÉTYM. *Manœuvre* 1; picard, *menœuvrer*; espagn. *maniobrar*.

MANŒUVRIER (ma-neu-vri-é; l'r ne se lie jamais; au pluriel, l's se lie : des ma-neu-vri-é-z habiles), s. m. || 1° Celui qui entend bien la manœuvre des vaisseaux ou des troupes. || 2° Terme de marine. Ouvrage technique sur la manœuvre. || 3° Adjectivement. Manœuvrier, manœuvrière, habile en la manœuvre de terre et de mer. Une armée manœuvrière. Un général manœuvrier. Une flotte manœuvrière. || Il se dit aussi, substantivement, au féminin. Cette armée est bonne manœuvrière.

— ÉTYM. *Manœuvre* 1.

MANOIR (ma-noir), s. m. || 1° Nom, au moyen âge, de toute habitation à laquelle était jointe une certaine étendue de terre [illegible] celui qui avait cet autre manoir était toujours obligé de marcher à la guerre, MONTESQ. *Esp.* XXX, 12. Les hiboux s'effrayaient au fond des vieux manoirs, V. HUGO, *Ball. Les deux archers*. || Manoir seigneurial ou principal manoir, la partie d'un héritage que l'aîné devait avoir par préciput. || 2° Le lieu où l'on demeure. Le choix du lieu, l'art de faire son manoir, sont autant d'indices d'un sentiment supérieur, BUFF. *Renard*. Pour m'ôter le droit de voter dans le département où est mon manoir paternel, il faudrait prouver que j'ai fait élection de domicile ailleurs, P. L. COUR. *à MM. du conseil de préfecture*. || 3° Fig. et poétiquement. Le manoir liquide, la mer. Peu s'en fallut que le soleil Ne rebroussât

d'horreur vers le manoir liquide, LA FONT. Fabl. XI, 3 || Le sombre manoir, la demeure de Pluton, le séjour des morts. [Pluton] Ouvre encore à mes cris ton horrible manoir, ROTR. Herc. mour. IV, 3.

— HIST. XII° s. Villes [ils] essilient [saccagent] et manors, Mesons ardent, prennent avers [avoirs, biens], WACE, dans DU CANGE, manerium. Se nuls fust de chastel, de burc ne de cité Ou de maneir le rei de sa demaineté, Th. le mart. 60. || XIII° s. Un jour estoit rois Flores à un sien grant manoir, Berte, LXV. Les deux pars du fief, le quief [chef] manoir et l'ommage de ses sereurs de le [la] tierce partie, BEAUM. XIII, 8. Lez le bois avoit un manoir Où li vilains soloit manoir, Qui moult avoit cos et gelines, Ren. 8593.

— ÉTYM. Prov. maner. C'est l'infinitif de l'anc. verbe manoir, demeurer, du lat. manere, même sens. Le latin manere, grec μένω, zend upaman, rester, est rapproché par Curtius du sanscrit man, qui signifie penser, se souvenir, manas, mens, μένος; il croit que ces mots n'ont conservé que le sens dérivé, spiritualisé, de la racine, et que la signification concrète et originelle en est être stable, persister.

† **MANOMÈTRE** (ma-no-mè-tr'), *s. m.* Terme de physique. Appareil propre à faire connaître la force élastique des gaz et des vapeurs. Le manomètre a été inventé par Varignon. Le baromètre ordinaire est, en quelque sorte, le type des manomètres.

— ÉTYM. Μανός, rare, peu dense, et μέτρον, mesure.

† **MANOMÉTRIE** (ma-no-mé-trie), *s. m.* Art de se servir du manomètre.

† **MANOMÉTRIQUE** (ma-no-mé-tri-k'), *adj.* Qui a rapport à la manométrie.

† **MANOQUE** (ma-no-k'), *s. f.* || 1° Terme de marine. Petite pièce de ligne de 30 à 60 brasses, ployée comme un écheveau, et liée au milieu. || 2° Nom donné à de petites bottes de tabac en feuilles. Fixation du nombre des feuilles [de tabac] par manoque, et de manoques par botte ou balle, *Circul. des contrib. indir. tabacs*, 16 juill. 1851, n° 487.

† **MANOSCOPE** (ma-no-sko-p'), *s. m.* Instrument de physique qui marque les variations de la densité de l'air.

— ÉTYM. Μανός, rare, peu dense, et σκοπεῖν, examiner.

† **MANOTE** (ma-no-t'), *s. f.* Clavaire, champignon comestible, nommé aussi griffe et menotte.

— ÉTYM. Diminutif de *main*, dit par assimilation de forme.

MANOUVRIER, ÈRE (ma-nou-vri-é, è-r'), *s. m.* et *f.* Ouvrier, ouvrière qui travaille de ses mains et à la journée. Lorsque les œuvres de manouvriers et manouvrières viendront à vaquer par mort, forfaiture, ou autrement.... *Lett. pat. Bail Boutet*, 27 juin 1680. La grande habitude de faire des expériences donne aux manouvriers d'opérations les plus grossières un pressentiment qui a le caractère de l'inspiration, DIDER. *Interprét. de la nat.* n° 30.

— HIST. XIII° s. Li diable la [une tour] firent et ovrer et drecier, Bien a plus de mil ans, sans point de mencongier; Et la tour firent faire à lor manouvrier, *Ch. d'Ant.* VI, 1023. Quant on doit à manouvriers par le [la] reson de lor jornées, BEAUM. XXIV, 13. || XIV° s. X.... manouvriers qui furent ordenet à tenir les carios [chariots] de le [la] ville, CAFFIAUX, *Abattis de maisons*, p. 23.

— ÉTYM. *Manœuvre* 1.

† **MANQUANT, ANTE** (man-kan, kan-t'), *adj.* Qui est de moins là où il devrait se trouver. Les sommes manquantes. Les élèves manquants. Les livraisons manquantes. Les soldats manquants à l'appel. || Substantivement. Noter les manquants, les manquantes. Les manquants à l'appel.

1. **MANQUE** (man-k'), *s. m.* || 1° Absence, privation. L'homme le plus parfait a manque de cervelle, RÉGNIER, *Sat.* IX. Quoi! le manque de foi vous semble pardonnable? CORN. *Hor.* I, 3. Et dans un tel dessein le manque de bonheur Met en péril ta vie et non pas ton honneur, ID. *Cinna*, I, 3. Il n'a manque d'amour ni manque de valeur, ID. *Andromède*, III, 2. Pour ne hasarder pas en vous la majesté Au manque de respect d'un grand peuple irrité, ID. *Nicom.* V, 7. Un coup d'œil en triomphe, et, dès que je vous voi, Il ne me souvient plus de vos manques de foi, ID. *Pulch.* V, 6. Le manque d'héritiers ébranlait sa province, ID. *Œdipe*, V, 4. Ce qui fait qu'on ne croit pas les vrais miracles, c'est le manque de charité, PASC. *Pens.* XXIII, 22, éd. HAVET. Ce n'est pas assez qu'une chose soit belle, il faut qu'elle soit propre au sujet, qu'il n'y ait rien de trop ni rien de manque, ID. *Pens.* XXIV, 87. || Trouver quelque chose de manque, le trouver de moins où il devrait être. Rien ne se trouva de manque sur l'inventaire, J. J. ROUSS. *Conf.* II. || Il se dit aussi des personnes. Quand on aime fortement, c'est toujours une nouveauté de voir la personne aimée; après un moment d'absence, on la trouve de manque dans son cœur, PASC. *Amour.* || 2° Il se prend quelquefois pour manquement. De quel manque, après tout, as-tu lieu de te plaindre? En quelle occasion m'as-tu vu te contraindre? As-tu reçu de moi ni froideurs ni mépris? CORN. *l'Illus. com.* V, 3. || 3° Manque de, par manque de, *loc. prép.* signifiant que telle ou telle chose fait défaut, est absente. Manque par lui de fournir ses titres. Vous donc, esprits légers, qui, manque de tombeaux, Tournoyez vagabonds à l'entour de ces eaux, CORN. *Méd.* IV, 6. Notre imagination nous grossit si fort le temps présent, à force d'y faire des réflexions continuelles, et amoindrit tellement l'éternité, manque d'y faire réflexion.... PASC. *Pens.* III, 6, éd. HAVET. Manque d'avoir contemplé ces infinis, les hommes se sont portés témérairement à la recherche de la nature, comme s'ils avaient quelque proportion avec elle, ID. *ib.* I, 1. J'ai fait voir combien vous leur [aux gens de Port-Royal] aviez imputé d'hérésies, manque d'en trouver une que.... ID. *ib.* XVIII. Si.... manque de connaissance nous faisons des fautes irréparables, BOURDAL. *Car. Pens. de la mort*, 28. || 4° Au billard, un manque-à-toucher, se dit lorsque le joueur ne touche pas la bille sur laquelle il pousse la sienne. || En ce cas, manque ne prend pas la marque du pluriel, étant ici non le substantif manque, mais le verbe manquer. Dix manque-à-toucher. || On dit aussi, et plus souvent aujourd'hui, manque de touche. Des manques de touche. || 5° Manque à gagner, occasion qu'un marchand laisse échapper de faire un profit. || 6° Terme d'eaux et forêts. Manque de mesure, moindre mesure. || 7° Terme d'équitation. Un manque, faux pas qui peut entraîner la chute du cheval. || 8° Dans un filet, dans un point de couture, manque se dit d'une maille, d'un point qui manque. Il y a des manques dans ce filet, dans cette tapisserie.

— SYN. MANQUER, MANQUEMENT. Le manque exprime l'absence, le défaut; le manquement exprime qu'on a failli à quelque chose : ce manque de parole me mit dans l'embarras; son manquement de parole m'irrita contre lui.

— HIST. XVI° s. Là le manque de chevaux lui fit enterrer une coulevrine, D'AUB. *Hist.* I, 171. Le manque de pieté, ID. *ib.* II, 175. Et aurés doresnavant autant occasion de vous louer d'eux, que jusques icy vous avez eu de raisons et juste sujet de vous plaindre des manques que vous avez reçus, *Lettres missives de Henri IV*, t. IV, p. 254, *à la reine d'Anglet.* 25 nov. 1594.

— ÉTYM. Voy. MANQUER; Berry, *manque*, s. f. L'ancienne langue avait l'adjectif *manc, manque*, qui signifiait estropié, défaillant, manquant de, et même gauche, du latin *mancus* : Tu m'as ouvert le manque flanc, DU BELLAY, *Vers lyriques, ode* XI.

2. **MANQUE** (man-k'), *s. f.* Terme militaire. L'action de manquer à l'appel. Une manque.

MANQUÉ, ÉE (man-ké, kée), *part. passé* de manquer. || 1° Qui n'a pas réussi. Un projet manqué. Effet manqué. Après le coup manqué, le traître a cette audace, ROTROU, *Bélisaire*, I, 6. Il peut pour un manqué recouvrer cent partis, ID. *Antig.* IV, 4. Quoi qu'il arrive, il [Morival, un des jeunes condamnés d'Amiens] restera chez moi jusqu'à ce que son affaire soit finie ou manquée, VOLT. *Lett. roi de Prusse*, 26 avr. 1774. Sa comédie du Glorieux [de Destouches] est son meilleur ouvrage, quoique le personnage du glorieux soit, dit-on, manqué, ID. *Louis XIV, écrivains.* Cette mère éplorée, ces suivantes qui l'entourent, ce père qui tient son enfant, tout cela est manqué net, DIDER. *Salon de* 1767, *Œuv.* t. XIV, p. 289, dans POUGENS. || Un plat, un gâteau manqué, un plat, un gâteau que le cuisinier n'a pas réussi à faire bon. Mme de Castries était un quart de femme, une espèce de biscuit manqué, ST-SIM. 42, 252. || Familièrement. Un poëte, un peintre manqué, poëte, peintre qui manque de talent, qui n'a pas les qualités requises. || Cela se dit aussi de tout personnage qui est au-dessous de son rôle, de sa position. À l'égard de Louvois, dont la sultane manquée avait plus de hâte de se délivrer, elle ne manqua aucune occasion d'y préparer les voies, ST-SIM. 407, 93. Les fleuves et encore plus les chaînes de montagnes et la mer ont formé des barrières impénétrables pour un grand nombre de ces Atlas manqués, TURGOT, *Plan du 1er discours sur l'hist. univers.* Petit maître manqué, ridicule pagode, BOISSY, *Impatient*, III, 3. || 2° Qu'on n'atteint pas du coup qu'on adressait. L'homme ajusté mais manqué. Un lièvre manqué. Ils [les Sarrasins] levèrent le siége [de Rome], pour aller combattre une armée de Français qui venait secourir Rome... l'armée française fut battue, mais la ville rafraîchie fut manquée, VOLT. *Mœurs*, 28. || 3° Auquel on n'a pas assisté. Trois bals manqués dans la semaine.

MANQUEMENT (man-ke-man), *s. m.* || 1° Action de manquer à, faute. Chaque parti s'est plus maintenu par les manquements de celui qui lui était opposé que par sa bonne conduite, LAROCHEF. *Mém.* 173. Celui qui, dans les grandes affaires, donne lieu au manquement des autres, est souvent plus coupable qu'eux, RETZ, *Mém.* t. II, liv. III, p. 34, dans POUGENS. Tous les malheurs des hommes, tous les revers funestes dont les histoires sont remplies, les bévues des politiques et les manquements des grands capitaines, tout cela n'est venu que faute de savoir danser, MOL. *Bourg. gent.* II, 2. Chaque sœur s'examinera elle-même sur les manquements qu'elle fait [au règlement], BOSS. *Règl. pour les filles de la prop. de la foi*, IV, 12. || Faute contre. Il soupçonne aussitôt son manquement de foi, CORN. *Pomp.* II, 3. Toute votre vie n'est-elle pas un continuel manquement de parole? FÉN. *Dial. des morts mod. dial.* 12, *Charles V, François Ier*. De là [chez le duc d'Orléans] tant de manquements de parole, qu'on ne comptait plus les plus positives pour rien, ST-SIM. 390, 20. || 2° État de ce qui manque, fait défaut. N'ai-je à craindre que le manquement de mémoire? MOL. *Impromptu*, 1. La sagesse éternelle, qui fait servir le moindre au plus digne, si l'âme a besoin d'un corps pour vivre dans sa naturelle perfection, lui rendra plutôt le sien que de laisser défaillir son intelligence par ce manquement, BOSS. *Connaiss.* V, 13. || 3° Absence, privation (en ce sens, il est synonyme de manque, mais moins usité). Ce n'est pas qu'ils n'aient bien vu que ce manquement de liberté, qui avait porté un si grand nombre de docteurs à se retirer des assemblées, ne ferait pas de bien à leur censure, PASCAL, *Prov.* III. Une complaisance déréglée, un manquement de circonspection, NICOLE, *Essais*, t. III, p. 80, dans POUGENS. || 4° Absolument. Pénurie, manque. Elle [une peuplade fixée dans le lieu qu'elle cultive] n'est donc pas dans un état de pauvreté, elle est plutôt dans un état de manquement, qu'on me permette ce mot : celui de privation ne rendrait pas ma pensée; car nous nous privons des choses que nous avons, ou que nous pouvons avoir, et que nous connaissons, au lieu que nous n'avons pas celles dont nous manquons, souvent même nous ne les connaissons pas, CONDILLAC, *Comm. gouv.* I, 7.

— HIST. XVI° s. Le manquement de pieté et de justice, D'AUB. *Hist.* II, 175. Advertis des grands manquemens qu'il y avoit en Brouage, mais principalement de la dizette d'eau, de vin et de medicaments, ID. *ib.* II, 437. Ceux qui, manquement de moyens, ne pourront fournir aux amendes par eux encourues, *Nouv. coust. génér.* p. 859. Un seul manquement et faulte à sa parole, MONT. III, 53.

— ÉTYM. *Manquer*; provenç. *mancamen*; espag. *mancamiento*; ital. *mancamento*.

MANQUER (man-ké), je manquais, nous manquions, vous manquiez; que je manque, que nous manquions, que vous manquiez, *v. a.* || 1° Ne pas atteindre ce qu'on voulait atteindre, ne pas accomplir ce qu'on voulait accomplir (le sens primitif du bas-latin *mancare* est mutiler, estropier). ... Que trois héros, brûlants de t'attaquer, Se préparent au coup que je viens de manquer, DU RYER, *Scévole*, V, 4. On m'a dit qu'Aristie a manqué son projet, CORN. *Sertor.* IV, 2. Si vous manquez le trône, il faut périr tous trois, ID. *Othon*, I, 4. Ton bras peut-il manquer ce que ton cœur résout? ROTR. *Bélis.* I, 6. Et l'on ne saurait voir, sans en être piqué, Posséder par un autre un cœur qu'on a manqué, MOL. *le Dép.* I, 4. Ah! que je sens de trouble, et qu'il m'eût été doux Que l'on m'eût fait manquer ce fatal rendez-vous! ID. *Fâch.* I, 4. M. Renau ne se tint point encore pour vaincu, et, s'il avait cru l'être, il n'aurait pas manqué la gloire de l'avouer, FONTEN. *Renau.* Les critiques ne manquent jamais ces sortes de réflexions, parce qu'on les peut faire sans essayer beaucoup son esprit, MONTESQ. *Lett. pers. Introd.* M. le comte de Boulainvilliers a manqué le point capital de son système; il n'a point prouvé que les Francs aient fait un règlement général qui mit les Romains dans une espèce de servitude, ID. *Esp.* XXX, 10. Athalie fut peu goûtée lorsqu'elle parut imprimée pour la première fois; Racine crut de bonne foi qu'il avait manqué son sujet, et il l'avouait sincèrement à Despréaux, qui lui soutenait au contraire qu'il n'avait rien fait de mieux qu'Athalie,

D'ALEMB. *Éloges, Despréaux.* Trop heureux, en manquant un mauvais mariage, D'en être quitte encor pour les frais du voyage, COLLIN D'HARLEVILLE, *Chât. en Espagne*, II, 9. || 2° Manquer quelqu'un, un animal, ne pas l'atteindre du coup qu'on lui adresse. Notre marquis n'avait de chagrin ... que celui d'avoir manqué un lapereau, SÉV. 467. La main qui avait manqué l'occasion, BOSS. *Hist.* I, 8. L'autre, qui ne tire pas bien, Manque le lièvre et tue un chien, PERRAULT, *Chasse*, dans RICHELET. Ce fut [tirer un coup de feu] avec tant de trouble et de précipitation qu'il me manqua ; alors je m'avançai sur lui brusquement, et lui enfonçai mon épée dans le cœur, LE SAGE, *Diable boit.* chap. XIII, dans POUGENS. || Les chasseurs ont manqué le cerf, ils ne l'ont pas pris. || Par un sens analogue. La gendarmerie a manqué les voleurs, elle ne les a pas attrapés. || Fig. Les femmes vieillissaient en faisant toujours la même chose, en restant toujours à la même place : le temps était bien sûr de ne pas les manquer, il savait où les prendre, STAËL, *Cor.* XV, 1. || Je ne le manquerai pas, je le châtierai. En endurant leurs caresses, je ne veux pas endurer leurs insultes, et je ne manquerai pas le premier qui me manquera, J. J. ROUSS. *Confess.* VII. || Familièrement. Il ne l'a pas manqué, il lui a dit son fait, il n'a pas hésité à le qualifier comme il méritait. || Par menace. S'il me manque, je ne le manquerai pas, c'est-à-dire il peut compter sur les effets de mon ressentiment. || 3° Manquer quelqu'un, ne pas réussir à le persuader. Son zèle et ses soins eurent beaucoup de succès [pour propager la doctrine de Malebranche] ; il ne manquait point les gens qu'il entreprenait, à moins que ce ne fussent des philosophes endurcis dans d'autres systèmes, FONTEN. *Carré.* || 4° Manquer quelqu'un, ne pas le rencontrer, quand on avait besoin ou désir de le voir. Ces messieurs m'avaient encore manqué d'un quart d'heure la veille.... RETZ, *Mém.* t. III, liv. IV, p. 83, dans POUGENS. Encore est-ce un grand heur dont le destin m'honore; Car, deux moments plus tard, je vous manquais encore, MOL. *Fâch.* III, 2. Ma tante va m'amuser encore, et je manquerai le bailli, DANCOURT, *Colin-maillard*, sc. 1re. || 5° Ne pas assister à. Nous avons manqué le spectacle. La pauvre Babonnette! hélas! lorsque j'y pense, Elle ne manquait pas une seule audience, RAC. *Plaid.* I, 4. Elle ne manquait pas un bal de la cour, HAMILT. *Gramm.* 7. || Fig. La manquer belle, ne pas réussir quand on avait l'occasion favorable ; c'est le seul sens que donnent à cette locution le dictionnaire de Furetière et la 1re édition de celui de l'Académie. L'Académie l'explique ainsi : la [l'occasion, ou, plus précisément, la balle au jeu de paume] manquer [quand elle est] belle. || Aujourd'hui l'Académie dit : l'avoir manqué belle, avoir échappé à un grand péril; mais en ce sens la locution ancienne est : l'échapper belle, voy. BEAU n° 13, et ÉCHAPPER n° 11; tandis que la manquer belle au sens d'échapper à un péril est à peine explicable, et n'est pas même français. || 6° V. n. Être en moins, faire défaut (sens qui s'est formé quand, de la signification active, manquer a passé à la signification neutre). Il nous manque plusieurs écrits de Cicéron. Les livres qui manquent dans cette bibliothèque. Adieu, ma très-chère, je ne sais que vous dire de mon amitié, les paroles me manquent, je les trouve trop petites, SÉV. 470. Qui eût pu seulement penser que les années eussent dû manquer à une jeunesse qui semblait si vive? BOSS. *Duch. d'Orl.* Que manquait-il au bonheur de notre princesse? [illegible] qu'elle avait connu, et tout avec lui, ID. *Anne de Gonz.* le concerne de bon cœur.... Qu'à Paris se glisser [illegible] tous les hivers, BOIL. *Sat.* III. [illegible] et partout suivi de la victoire, Charmant, [illegible] enfin rien ne manque à sa gloire, RAC. *Andr.* III, 1. Nous semblons à tous moments, pendant le cours de notre vie, où le bien que nous avons perdu nous manque, LA BRUY. XI. *Cruel*, et vos soupçons manqueraient à ma misère, VOLT. *Adél. du Guescl.* [illegible] Votre nom seul lui manquait à ces grands noms, ID. *Fanat.* III, 4. [illegible] voyageurs partout les premiers qui vivent d'insectes [illegible] et, pour ainsi dire, [illegible], parce que ces insectes manquent les premiers, BUFF. *Ois.* t. III, p. 311. Cette espèce d'animaux, les chevaux [illegible] *Quadrup.* t. I, p. 14. Ce qui me manquait m'empêchait de goûter ce que j'avais, J. J. ROUSS. *Confess.* [illegible] || Il se dit des personnes dans le même sens. Après une marche [illegible] deux cents hommes manquaient dans le régiment. Et partout votre gloire a fait de tels exploits Que les filles des rois ne vous manqueront pas, CORN. *Sertor.* I, 3. Toutes les fois que, regardant cette grande place qu'elle [la duchesse d'Orléans] remplissait si bien, vous sentirez qu'elle y manque, songez que cette gloire que vous admiriez faisait son péril en cette vie, BOSS. *Duch. d'Orl.* Il [Alexandre] vit dans la bouche de tous les hommes.... les éloges ne lui manquent pas, mais c'est lui qui manque aux éloges. .. tourmenté maintenant dans les enfers.... ID. *La Vallière.* Qu'importe qu'un captif manque à votre victoire? QUIN. *Arm.* I, 1. La terre ne demande ici qu'à enrichir les habitants; mais les habitants manquent à la terre, FÉN. *Tél.* XII. J'avais un Aristarque sévère et judicieux [Diderot] ; je ne l'ai plus; mais je le regretterai sans cesse, et il manque bien plus à mon cœur qu'à mes écrits, J. J. ROUSS. *Lett. sur les spectacles, préface.* || Absolument. On sait bien ce qui serait du devoir de la charité, et l'on voudrait y satisfaire ; mais l'assurance et le courage manquent, BOURDAL. *Exhort. sur les faux tém. rendus contre J. C.* t. II, p. 33. Dans les principes de l'auteur cela ne pouvait manquer, FONTEN. *Jug. de Pluton.* Je crois que cet acte était impraticable; tout manque quand l'intérêt manque, VOLT. *Comm. Corn. Othon*, III, 6. La charité n'a point encore établi, dans ce pays, des maisons secourables où les enfants exposés soient nourris; là où la charité manque, la loi est toujours cruelle, ID. *Polit. et législ. Comm. liv. dél. et peines, préambule.* Auprès d'André Chénier avant que de descendre, J'élèverai sa tombe où manquera sa cendre, Mais où vivront du moins et son doux souvenir, Et sa muse et ses vers dictés pour l'avenir, M. J. CHÉN., *la Calomnie.* || Il se dit quelquefois par euphémisme pour mourir. Mais si vous veniez à nous manquer, le monde ne durerait pas assez pour réparer une telle perte, BALZ. *liv.* I, *lett.* 5. Le roi prêt à manquer à tous les moments, le cardinal assembla le conseil, SAINT-SIMON, 82, 61. || Impersonnellement. Le lacs était tout prêt; il n'y manquait qu'un homme, LA FONT. *Fabl.* IX, 16. Il manque un sens aux incrédules, comme à l'aveugle, BOSS. *Anne de Gonz.* Il ne manque à mon front que le bandeau royal, RAC. *Esth.* II, 1. Traître, pour les Romains tes lâches complaisances N'étaient pas à mes yeux d'assez noires offenses; Il te manquait encor ces perfides amours Pour être le supplice et l'horreur de mes jours, ID. *Mithr.* III, 1. Mais, Molière, à ta gloire il ne manquerait rien, Si, parmi les défauts que tu peignis si bien, Tu les avais repris de leur ingratitude, BOUHOURS, *Sur la mort de Molière*, dans RICHELET. Il [Dieu] a permis qu'il ne manquât plus rien à vos malheurs, MASS. *Carême, Enf. prod.* Je parle de ce seigneur à qui il ne manquait que d'être noble, pour être gentilhomme, MARIVAUX, *Pays. parv.* 1re part. Il manquait à mes maux de l'entendre accuser, VOLT. *Œdipe*, II, 2. Adieu, madame; tolérez la vie; je la tolère bien; il ne vous manque que des yeux, et tout me manque: mais assurément les sentiments que je vous dois et que je vous ai voués ne me manquent pas, ID. *Lett. Mme du Deffant*, 20 mars 1768. Jamais peuple ne défendit mieux cette liberté précieuse [la liberté politique] que les Suisses; il ne leur a manqué que des historiens, ID. *Ann. Emp. Frédéric d'Autriche*, 1476. Est-il vrai que Protagoras [d'Alembert] se marie à Mlle de l'Espinasse? voilà tous les philosophes en ménage, il ne manque plus que vous, ID. *Lett. Damilaville*, 6 mars 1766. || Familièrement. Il n'y manquera rien, la chose sera complète, et surtout, par menace, la réprimande, la punition sera rigoureuse. Oh! je tancerai demain ma sœur, qu'il n'y manquera rien, GENLIS, *Théâtre d'éduc. la Lingère*, I, 7. Louis XI : Pourtant à mon cousin si l'avenir réserve Un revers [illegible] que le Ciel l'en préserve! — Tristan : Moi, le vœu que je fais, c'est qu'il n'y manque rien, C. DELAV. *Louis XI*, II, 13. || On dit d'un chien ou de tout autre animal fort intelligent, qu'il ne lui manque que la parole. || On dit d'un portrait bien ressemblant, qu'il n'y manque que la parole. L'artisan exprima si bien Le caractère de l'idole, Qu'on trouva qu'il ne manquait rien à Jupiter que la parole, LA FONT. *Fabl.* IX, 6. || 7° S'affaisser, se dérober. Dans les tremblements de terre, le sol manque sous les pieds. || Le pied lui a manqué, le pied lui a glissé. || Fig. Dieu n'avait laissé aucune ressource au roi d'Angleterre; tout lui manque, tout lui est contraire, BOSS. *Reine d'Anglet.* || Défaillir. Le cœur me manque; adieu, je sens faillir ma voix, CORN. *la Suiv.* [illegible] Tout lui manque à la fois, Les sens et les esprits, aussi bien que la voix, LA FONT. *Filles de Min.* Les forces lui manquaient [illegible] il tombe à ses pieds [illegible] *Louis de Bourbon.* Il veut parler, la voix lui manque, FÉN. *Tél.* VII. A ces mots le cœur et les genoux manquent à [illegible], ID. XXI, 482. || 8° Tomber, s'écrouler. Cette maison manque par les fondements. || 9° Être en défaut. C'est lui [le cœur] qui ne manque jamais; et, quoi que vous ayez voulu dire autrefois à la louange de l'esprit qui veut le contrefaire, il manque, il se trompe, il bronche à tout moment, SÉV. 17 [illegible] 1680. || Ne pas réussir, en parlant d'entreprises, de projets, etc. Ou ils [les mondains] les manquent [leurs vaines prétentions], ou elles leur manquent : ils les manquent, quand ils ne parviennent pas à leur but; elles leur manquent, quand, obtenant ce qu'ils veulent, ils n'y trouvent pas ce qu'ils cherchaient, BOSS. 4° *sermon, Véture*, 1. Une entreprise qui ne peut manquer dans un pays sans manquer dans un autre, ni manquer un moment sans manquer pour toujours, MONTESQ. *Esp.* IX, 7. Les dieux ont fait manquer ton entreprise horrible, DUCIS, *Macbeth*, V, 10. || Il se dit, dans le même sens, des personnes. Nous ne l'avons jamais vu encore [le cardinal de Richelieu] manquer dans les entreprises qu'il a voulu exécuter lui-même, et qu'il a soutenues de sa personne, VOIT. *Lett.* 74. Alors qu'il réussit, tout fait jour, tout lui cède; Mais aussi, quand il manque, il n'est plus de remède, CORN. *Othon*, V, 2. || 10° Ne pas lever, en parlant de graines. Ce qui me donna le plus de satisfaction, ce fut le canton où j'avais fait planter au printemps les glands que j'avais fait auparavant germer dans de la terre; il n'en avait presque point manqué, BUFF. *Hist. nat. Introd. part. exp. Œuv.* t. VIII, p. 356. || 11° Ne pas faire feu, ne pas partir, en parlant d'une arme à feu que l'on tire. La capsule ne prit pas feu, et le pistolet manqua. || 12° Avoir faute (l'idée de manque étant transportée des choses qui font faute aux personnes qui ont besoin). Nous manquions d'argent. La garnison ne manquait pas de vivres. S'il a manqué d'amour, manque-t-il de mémoire? CORN. *Médée*, I, 4. Ce serait une impiété de manquer de respect pour les vérités que l'esprit de Dieu a révélées : mais ce serait une autre impiété de manquer de mépris pour les faussetés que l'esprit de l'homme leur oppose, PASC. *Prov.* XI. Manquerait-on pour moi de complaisance? RAC. *Athal.* II, 5. Elle aimait mieux qu'on manquât de sagesse que de caractère, MARIVAUX, *Marianne*, 4e part. Ne manquant de rien, il n'avait besoin de tromper personne, VOLT. *Bon bramin.* Abuser de l'esprit philosophique, c'est en manquer, D'ALEMB. *Réflex. sur le goût.* || Manquer de tout, être dans la plus profonde misère, dans un complet dénûment. Jugez, madame, de ce que je souffre de vous savoir avec la reine, manquant de tout, MAINTENON, *Lett. à Mme des Ursins*, 4 juill. 1706. Il faut avoir manqué de tout, pour sentir la valeur de chaque chose, STAAL, *Mém.* t. II, p. 257. || Il ne manque pas d'esprit, d'ambition, de bonne volonté, etc. il a de l'esprit, de l'ambition, de la bonne volonté, et même il en a beaucoup; c'est une de ces litotes négatives si nombreuses dans notre langue, qui disent le moins pour faire entendre le plus. || Manquer de parole, de foi, de promesse, ne pas tenir sa parole, sa promesse, n'avoir pas de bonne foi. Grâces aux dieux, Cinna, ma frayeur était vaine, Aucun de tes amis ne t'a manqué de foi, CORN. *Cinna*, III, 1. Vous manquez de parole et de reconnaissance, ID. *Sophon.* I, 4. Ah! s'il n'était honteux de manquer de promesse! ID. *Agésil.* I, 4. Je ne veux point encore, en lui manquant de foi, Donner à sa vertu des armes contre moi, RAC. *Brit.* IV, 4. || Manquer de respect, commettre un acte d'irrévérence à l'égard de quelqu'un. Nous mourrons à tes pieds avant qu'un téméraire Puisse manquer seulement de respect à mon père, VOLT. *Scythes*, [illegible] || Il se dit quelquefois en ce sens avec un nom de chose pour sujet. Un retour si soudain manque un peu de respect, CORN. *Nicom.* II, 4. Je ne sais si la terre manque d'hommes; mais certainement elle manque d'hommes heureux, VOLT. *Songe d'un mal* [illegible] || Manquer de, avec un verbe à l'infinitif, omettre, oublier de faire quelque chose. Lui qui, presque en naissant, fut meurtrier d'un autre, Et qui ne peut manquer d'être encore le nôtre, MAIRET, *Soliman* I, 1. À ce mot de profit, jugez si je manquai De me trouver au lieu qu'on m'avait indiqué, SCARR. *D. Japhet d'Arm.* II, 3. Il se jette à côté, se met sur le propre [les Castor et Pollux]; ne manque pas d'écrire [illegible] leur exemple était aux lutteurs [illegible], LA FONT. *Fabl.* I, 14. Quand vous songerez à vos devoirs, ne manquez pas de considérer à quoi vous [illegible] les [illegible] actions de Louis le Grand et l'incomparable piété de Marie-Thérèse, BOSS. *Mar.-Thér.* [illegible] que ce que vous y souffrez pendant le carême [illegible] remplacer devant Dieu ce que vous manquez de

souffrir pendant le cours de l'année, MASS. *Carême, Jeûne.* || 13° Tomber en faute (l'idée étant transportée des choses qui font défaut aux personnes qui sont en défaut). Quand on connaît sa faute, on manque doublement, CORN. *Médée*, II, 6 Manqué-je en vous rendant l'honneur que je vous dois? ROTR. *Bélis.* IV, 1. Le juge prétendait qu'à tort et à travers On ne saurait manquer condamnant un pervers, LA FONT. *Fabl.* II, 3. Je ne puis manquer en embrassant celle-ci [religion], BOURDAL. *Car.* I, *Sagesse de la loi chrét.* 416. Expliquez-moi du moins en quoi j'ai pu manquer, QUINAULT. *Pausan.* I, 4 || Manquer à avec l'infinitif, faire une faute en avec le participe présent de cet infinitif (tournure inusitée). Voilà ce que font les croisées coupées jusques en bas [un homme était tombé par une de ces croisées] : on ne saurait jamais manquer à mettre partout des gardefous, SÉV. 27 janv. 1672. || 14° Manquer de fer, se dit, en maréchalerie, d'un fer trop mince, ou trop étroit. || 15° En parlant des personnes, faire faute par absence, par défection, ne pas aider, ne pas secourir. Ma mère aura bien sujet de quereller le seigneur Stephano de nous avoir manqué aujourd'hui, et d'être cause que nous vous donnons tant de peine, SCARRON, *Rom. com.* I, 15. Le cardinal de Retz, dit Monsieur, est un homme de bien, il ne me manquera pas, RETZ, *Mém.* t. III, liv. IV, p. 385, dans POUGENS. Je vous conjure de ne pas me manquer cet hiver, SÉV. 288. Il [Corbinelli] a une grande joie de votre retour : vous lui manquez à tout, ID. *à Mme de Grignan*, 6 juill. 1676. Coulanges est toujours trop aimable, il nous manquera à Bâville si quelque chose peut nous manquer, ID. 12 août 1685. Dans cette confusion de sectes qui se vantaient d'être chrétiennes, Dieu ne manque pas à son Église, BOSS. *Hist.* II, 12. Qu'on ne s'y trompe pas : le saint siége ne peut jamais oublier la France, ni la France manquer au saint siége, ID. *Mar.-Thér.* Il vaut mieux s'exposer à l'ingratitude que de manquer aux misérables, LA BRUY. IV. Je n'ai jamais succombé sous mes ennemis, et je n'ai jamais manqué à mes amis, VOLT. *Lett. Voisenon*, 10 oct. 1774. || Ne pas profiter de. Un ennemi capable de manquer à sa fortune, BOSS. *Hist.* III, 6. Il ne faut point manquer à de telles grâces, ni les recevoir avec mollesse, ID. *Anne de Gonz.* Nous supprimons tout le détail de sa vie militaire pendant la guerre de la succession d'Espagne, il ne pouvait ni manquer d'occasions ni leur manquer, FONTEN. *Ressons.* Comment condamner un homme à qui il ne manquait rien pour plaire, et qui ne manquait à rien pour séduire? BARTHÉL. *Anach. Introd.* part. II, sect. 3. || Ne pas faire ce que l'on doit à l'égard de quelqu'un. Je voudrais toutes deux pouvoir vous satisfaire, Vous, sans manquer vers elle, elle, sans vous déplaire, CORN. *D. Sanche*, II, 4. Quel est cet aveuglement dans une âme chrétienne, d'être incapable de manquer aux hommes, et de ne craindre pas de manquer à Dieu? BOSS. *Anne de Gonz.* Monsieur était dans son lit [de Madame mourante], elle l'embrassa, et lui dit avec une douceur et un air capable d'attendrir les cœurs les plus barbares : Hélas! Monsieur, vous ne m'aimez plus il y a longtemps ; mais cela est injuste; je ne vous ai jamais manqué, LAFAY. *Hist. Henr. d'Anglet. Œuvr. compl.* t. III, p. 173. Adieu, madame, ne me soupçonnez jamais de vous manquer, MAINTENON, *Lett. à Mme de Brinon*, t. II, p. 238, dans POUGENS. Si vous croyez qu'ils aient manqué à votre égard, FÉN. *Tél.* XII. Non-seulement je ne lui ai jamais manqué [au duc de Choiseul], mais j'ai toujours été pénétré pour lui de la reconnaissance la plus inaltérable, VOLT. *Lett. d'Argental*, 15 mai 1774. Je croirais manquer au public, à la vérité, à ma profession et à moi-même, comme on dit, si je restais muet.... ID. *Mél. litt. Lett. écrite sous le nom de Formey.* Vous me manquez, monsieur; je vais m'en plaindre à votre maître, BEAUMARCH. *Mère coup.* I, 3. || Se manquer à soi-même, compromettre son honneur. On l'accuse, il répond sans manquer à l'empereur et sans se manquer à lui-même, DIDEROT, *Opin. des anc. philos.* (*éclectisme*). La partie est arrangée; et certainement je n'y manquerai pas. — Pardonnez-moi, madame, vous y manquerez, pour ne pas vous manquer à vous-mêmes, MARMONTEL, *Cont. mor. Bon mari.* || Il se dit dans le même sens, en parlant de choses auxquelles on ne satisfait pas. Apprends que mon devoir ne dépend point du sien; Qu'il y manque, s'il veut, je dois faire le mien, CORN. *Poly.* III, 2. Il nous est à tous deux expressément enjoint De l'envoyer à Rome et de n'y manquer point, MAIRET, *Sophon.* V, 2. Je ne voudrais pas manquer à ce que je dois à mon ancien ami; je voudrais encore moins manquer à ce que je dois à ma conscience, MAINTENON, *Lett. au card. de Noailles*, 10 août 1701. Ah! monsieur, m'a-t-il dit, je vous attends demain, N'y manquez pas au moins, BOIL. *Sat.* III. La parole est donnée, y manquer est un crime, VOLT. *Tancr.* I, 4. Comment osons-nous, après cela [la tragédie de Théodore], condamner les pièces de Lopez de Vega et de Shakespeare? ne vaut-il pas mieux manquer à toutes les unités que de manquer à toutes les bienséances, et d'être à la fois froid et dégoûtant? ID. *Comm. Corn. Théodore*, IV, 1. Si la première loi de l'amitié est de la cultiver, la seconde loi est de pardonner quand on a manqué à la première, ID. *Lett. Thiriot*, 28 août 1740. Ennuyé de tant de rendez-vous donnés et manqués de sa part, et de sa fantaisie d'en donner toujours de nouveaux pour y manquer derechef, J. J. ROUSS. *Confessions*, IX. || 16° Manquer de, suivi d'un infinitif. Courir quelque risque, être sur le point d'éprouver quelque accident. Nous avons manqué de verser. Il manqua d'être tué. || 17° Manquer à, suivi d'un verbe à l'infinitif. Ne pas faire, ne pas réussir à faire. Les peintres qui cherchent à faire voir leur art dans les nudités ne manquent jamais à nous représenter Andromède nue au pied du rocher où elle est attachée, quoique Ovide n'en parle point, CORN. *Examen d'Andromède.* Manquez un peu, manquez à le bien recevoir, MOL. *Sgan.* 1. Le ciel me sera témoin que j'ai fait pour toi tout ce que j'ai pu, et que, si tu manques à être racheté, il n'en faut accuser que le peu d'amitié d'un père, ID. *Scapin*, II, 11. Toutes les bonnes maximes sont dans le monde : on ne manque qu'à les appliquer, PASC. *Pens.* VI, 1, éd. HAVET. Comme je suis une dame assez régulière, je n'ai pas voulu manquer à vous en demander votre avis et votre approbation [du mariage de Mlle de Sévigné avec M. de Grignan], SÉV. *à Bussy*, 4 déc. 1668. Le plus fameux des Grecs, le vainqueur des Persans Manquerait-il, madame, à vaincre votre haine? QUINAULT, *Paus.* II, 4. Comme il ne se rebutait point, il ne manquait jamais à venir à bout des choses dont il se mêlait, FÉN. *Anacharsis.* Elle est femme, jeune et jolie; Manquerait-elle à se venger? J. J. ROUSS. *le Devin*, IV. || Au billard, manquer à toucher, ne pas atteindre la bille sur laquelle on joue. On dit dans le même sens : manquer de touche. || 18° Faire banqueroute. Cette maison a manqué de deux millions. Son marchand est un fripon; elle a raison; il est prêt à manquer, ses affaires périssent, DANCOURT, *les Agiot.* III, 7. Il a redoublé mes craintes, il a flatté ma passion, il m'a proposé de manquer, PICARD, *Duhautcours*, I, 6. || 19° Sans manquer, infailliblement. A Germiny d'où j'irai vous voir sans manquer, BOSS. *Lett. abb.* 188. || 20° Se manquer, *v. réfl.* Ne pas se tuer, dans une tentative de suicide. Il s'est tiré un coup de pistolet, et s'est manqué. || Ne s'atteindre ni l'un ni l'autre de coups qu'on se porte mutuellement. Ils ont tiré ensemble, et se sont manqués. || 21° Impersonnellement. Il s'en manque, il s'en faut, la chose n'est pas complète, n'est pas achevée (locution dans laquelle le pronom personnel est construit avec un verbe neutre comme dans s'en aller, s'écrier, etc.). Il s'en est manqué de peu. Les vertus devraient être sœurs, Ainsi que les vices sont frères; Dès que l'un de ceux-ci s'empare de nos cœurs, Tous viennent à la file; il ne s'en manque guères, LA FONT. *Fabl.* VIII, 25. Je ne proscris pas les groupes, il s'en manque beaucoup, DIDEROT, *Salon de 1767*, *Œuv.* t. XV, p. 93, dans POUGENS.

— REM. 1. Manquer, dans le sens de ne pas faire ce que l'on doit faire, demande la préposition *à* devant un infinitif : On mésestime celui qui manque à remplir ses devoirs. Dans le sens d'omettre, d'oublier de faire quelque chose, de ne pas obtenir, il demande la préposition *de* : je ne manquerai pas d'écrire; on ne peut manquer d'être honoré en faisant le bien. || 2. Ils ont manqué être pris, il a manqué tomber; locutions fautives. Dites : ils ont manqué d'être pris, ils ont manqué de tomber.

— HIST. XII° s. La color [il] pert, li cuers lui mant, *Romanc.* p. 61 (ce *mant* ou *ment* ne vient-il pas de *mentir*?). XIII° s. Li cors me faut, li cuers me ment, Pasmé jui [je restai couché] iluec longuement, *la Rose*, 1709. || XVI° s. On ne trouve guere de cranes manqués en sutures [n'en ayant pas], PARÉ, III, 3. Là où la force luy manque, elle veult user de ruse, MONT. II, 217. Il n'en manque non plus qu'un chien de pulces, OUDIN, *Curios. franç.*

— ÉTYM. Berry, et norm. *manquer*, être dans le besoin (Garde cela pour t'en servir sur tes vieux jours et ne jamais manquer, G. SAND, *la Petite fadette*); wallon, *mankér*, *mâker*; provenç. *mancar*, *manquar*; anc. espagn. *mancar*; du bas-lat. *mancare*, estropier, mutiler, dans les lois barbares (voy. DU CANGE, *mancus*). *Mancare* vient du latin *mancus*, manchot, estropié, et, par suite, débile, imparfait. Comparez le bas-allem. *mank*, allem. *Mangel*, manque, défaut; suédois, *minka*, diminuer. Curtius rapproche *mancus* du sanscrit *mandâ*, peu.

† MANS (man), *s. m.* Nom, en Normandie, du ver blanc ou larve du hanneton.

† MANSAIS (man-sè) ou MANSOIS (man-soi), *adj. m.* Denier et sol mansais, monnaie des seigneurs du Mans. || Substantivement. Les mansais valaient un normand et demi (de là le proverbe connu).

† MANSARD ou MANSART (man-sar), *s. m.* Nom vulgaire du pigeon ramier.

MANSARDE (man-sar-d'), *s. f.* || 1° Terme d'architecture. Fenêtre pratiquée dans la partie presque verticale d'un comble brisé. || On dit aussi : fenêtre en mansarde. || 2° Chambre pratiquée sous un comble brisé. Dans la mansarde, me voilà, Me voilà pauvre balayeuse, BÉRANG. *Cinq étages.* || Étage en mansarde, étage dont les chambres sont des mansardes. || Comble, toit en mansarde, comble, toit brisé. || 3° Terme de menuiserie. Croisée qui ouvre à coulisse; elle tire son nom de l'étage en mansarde où cette espèce fut d'abord pratiquée (MORISOT). 4° Terme militaire. Mansarde de tente, partie supérieure d'une tente d'officier, de l'espèce de celles qu'on nomme marquises.

— ÉTYM. *Mansard*, célèbre architecte du XVII° siècle, qui introduisit ce genre de fenêtre.

† MANSARDÉ, ÉE (man-sar-dé, dée), *adj.* Disposé en mansardes. Étage mansardé.

1. MANSE (man-s'), *s. f.* Voy. MENSE.

† 2. MANSE (man-s'), *s. m.* Terme de féodalité. Mesure de terre jugée nécessaire pour faire vivre un homme et sa famille. Il y avait des manses appartenant à des hommes libres et des manses serviles.

— ÉTYM. Bas-lat. *mansus*, *mansum*, rendu diversement en ancien français par *mas* ou *meis*, et venant du latin *manere*, résider (voy. MANOIR).

† MANSION (man-si-on), *s. f.* || 1° Terme d'antiquité romaine. Station, étape. Vous aurez soin, à chaque mansion, de faire mutiler les chevaux derrière vous, afin qu'on ne puisse vous poursuivre, CHATEAUB. *Mart.* XVIII. || 2° Terme d'astrologie. Maison. Les 28 mansions de la lune.

— HIST. XIII° s. Puet l'en trover religion En seculiere mansion? *la Rose*, 11128. Pluseurs sont, si comme marcheans et gens errans par le païs, qui n'ont nules mansions, ou il les ont hors du roiaume, BEAUM. LXVII, 25.

— ÉTYM. Lat. *mansionem* (voy. MAISON).

† MANSIONNAIRE (man-si-o-nè-r'), *s. m.* Officier des rois de France de la deuxième race, chargé de faire préparer et meubler les appartements royaux; c'était un maréchal du palais. || Portier d'une église. Les basiliques avaient des mansionnaires ou gardiens chargés de les nettoyer et de les orner, FLEURY, dans le *Dict.* de POITEVIN.

— ÉTYM. *Mansion.*

† MANSUET, ETTE (man-su-è, è-t'). || 1° *Adj.* Latinisme peu usité. Qui a de la mansuétude. Nicolas Pietre avait l'esprit doux et mansuet, GUY PATIN, *Lett.* t. III, p. 589. || 2° *S. f.* Mansuète, variété de poire.

— HIST. XIII° s. En ire a mi [milieu] et extremitez; et li hom qui tient le mi est apelez mansuetes, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 289. || XIV° s. Tel homme nous disons qu'il est mansuet ou debonaire, ORESME, *Eth.* 127.

— ÉTYM. Prov. *mansuet*; esp. et ital. *mansueto*; du lat. *mansuetus* de *manus*, main, et *suetus*, accoutumé : proprement accoutumé à la main, en parlant, par exemple, des animaux qui s'apprivoisent.

MANSUÉTUDE (man-su-é-tu-d'), *s. f.* || 1° Douceur d'âme sereine et inaltérable. Mon premier souci doit être de conserver au Christ son caractère de mansuétude, DIDEROT, *Salon de 1765*, *Œuv.* t. XIII, p. 225, dans POUGENS. || 2° Titre que l'on donnait à certains personnages. Nous [Constantin] avons jugé utile de donner au successeur des apôtres une plus grande puissance que celle que notre sérénité et notre mansuétude ont sur la terre, VOLT. *Mœurs*, 11.

— SYN. MANSUÉTUDE, DOUCEUR. Ce qui distingue la mansuétude de la douceur, c'est que la mansuétude a en sus la sérénité et l'égalité.

— HIST. XII° s. Que nos [nous] mansuetume et humiliteit apregnons à [de] nostre signor Jhesu Crist, ST BERNARD, p. 560. Quantes foy nous rastrendrons les turbilhous movemens del corage desoz la vertut de mansuetudine, *Job*, p. 513. || XIII° s. De ire

et de mansuetude, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 389. || XV° s. Et la vertu moienne, nous appellons mansuetude ou debonnaireté, ORESME, *Eth.* 40. || XVI° s. La mansuetude dont ils userent envers les Bretons, RAB. *Garg.* I, 50.

— ETYM. Lat. *mansuetudinem*, de *mansuetus*, mansuet.

1. **MANTE** (man-t'), *s. f.* || 1° Espèce de vêtement de femme, ample et sans manches, qui se porte par-dessus les autres vêtements, dans les temps froids. || Il se dit d'un certain habit que portent quelques religieuses. || 2° Il s'est dit aussi d'un vêtement d'homme que portaient les voyageurs. [illegible] l'heure charmante Où le servant d'amour, Sa harpe sous sa mante, Venait pour une amante Soupirer sous la tour, LAMART. *Harm.* la *Retraite*. || 3° Grand voile noir fort long que les dames de la cour portaient dans les deuils. Il est entré dans notre hôtel une dame couverte d'une mante des plus épaisses, LE SAGE, *Gil Blas*, IV, 6. Elle se revêtit d'une robe noire à la vénitienne, couvrit son visage et sa taille avec la mante qu'on porte dans ce pays, STAËL, *Corinne*, XVII, 6. || 4° Chape de laine à capuchon que le pape porte quelquefois. || 5° Grande couverture de lit qu'on fabriquait autrefois à Montpellier, à Avignon et à Paris.

— HIST. XV° s. Jaques avoit vendu à Boyer un vestement appelé mante, dit mantel, DU CANGE, *manta*. || XVI° s. Parquoi, incontinent envoyer querir un bon lit garni de linceux, mante et contrepointe, MARG. *Nouv.* XXXVIII. Il tourne, il vire en son lit, agité D'inquiétude et de douleur ardente; Cherchant le frais, trop lui pese une mante Pour couverture; et de piés et de bras Il pousse, il jette, il renverse ses draps, AM. JAMIN, *Poésies*, p. 126, dans LACURNE.

— ETYM. Provenç. espagn. et ital. *manta*. Il vient peut-être du latin *mantum*, manteau court espagnol (mantum Hispani vocant, quod manus tegat tantum; est enim breve amictum, dit Isidore de Séville). Mais il est plus vraisemblable qu'il tient à *manteau* (voy. MANTEAU).

† 2. **MANTE** (man-t'), *s. f.* Genre d'insectes orthoptères de la famille des coureurs, tribu des mantides. La mante religieuse, ainsi dite, parce qu'on la voit souvent posée sur ses pattes de derrière, ayant le corps vertical, et joignant ses deux pattes de devant dans l'attitude de la prière. || Mante de mer, nom vulgaire des crustacés de l'ordre des stomapodes, qui constituent le genre squille.

— ETYM. Μάντις, sauterelle, proprement devin.

MANTEAU (man-tô), *s. m.* || 1° Vêtement ample et sans manches qu'on porte par-dessus l'habit. Jésus sortit, portant une couronne d'épines et un manteau d'écarlate, SACI, *Bible*, *Év. St Jean*, XIX, 5. Bon manteau bien doublé, bonne étoffe bien forte, LA FONT. *Fabl.* VI, 3. Mais qui, n'étant vêtu que de simple bureau, Passe l'été sans linge et l'hiver sans manteau, BOIL. *Sat.* I. Il [le prélat] tire du manteau sa dextre vengeresse; Il part, et, de ses doigts saintement allongés, Bénit tous les passants, en deux files rangés, ID. *Lutr.* V. Timagène, inquiet de ce projet de retraite, lui en demanda le motif, il [Épaminondas] répondit simplement : « Je suis obligé de faire blanchir mon manteau; » en effet il n'en avait qu'un, BARTHÉL. *Anach.* ch. 6. Le bleu manteau des rois pourrait gêner vos pas; La pourpre [la pourpre impériale] vous va mieux; le sang n'y paraît pas, V. HUGO, *Hernani*, IV, 4. Les manteaux [illegible] par la longue rapière Hélas! ne passent plus dans ce jardin sans vert, ID. *Voix intérieures*, [illegible] || Tout vêtement chaud avec ou sans manche en drap, laine, velours ou soie, que les femmes portent pour sortir par-dessus leurs robes. || Dans l'antiquité, le manteau était un attribut du vêtement de ceux qui faisaient profession de philosophie. Prendre le manteau de philosophe. [illegible] n'osait paraître en manteau dans toute l'Asie, de peur que la ressemblance de l'habit ne les fît prendre pour des philosophes, FLEUR. *Hist. de Théodose*, I, 62. || Fig. Couvert du manteau de la nuit. J'attends ton retour et ton heure, [illegible] *Poés. div.* *Ép.* II, à *Olympe*. L'hiver.... Étend son manteau de glace sur nos [illegible] [illegible] || Fig. S'envelopper de son manteau, se résigner, attendre son sort avec calme au milieu des dangers. Il s'enveloppe alors du manteau de la philosophie qui n'est autre chose que le commencement de soi, le calme intérieur, le retour agréable sur soi-même, qui ne peuvent être le partage que de la sagesse pratique, D'HOLBACH, *Essai préj.* ch. 13, dans les œuvres de DUMARSAIS. || Vendre, débiter sous le manteau, vendre en cachette quelque chose de défendu. Un ouvrage satirique, qui est donné en feuilles sous le manteau aux conditions d'être rendu de même, s'il est médiocre, passe pour merveilleux, LA BRUY. I. Nous fûmes avertis d'un nouveau factum de M. de Luxembourg; il se distribuait sous le manteau aux petits commissaires et à peu de conseillers, ST-SIM. 18, 213. Et vais lui demander certain livre nouveau, Qu'on dit bon, car il est vendu sous le manteau, BOISSY, *Dehors tromp.* V, 3. || Il mange son pain sous le manteau, se dit d'un avare qui mange tout seul, qui ne fait part de son bien à personne. || Garder les manteaux, tenir les manteaux de ceux qui se livrent à quelque acte de violence, par allusion à saint Paul qui avant sa conversion tint les manteaux des Juifs qui lapidèrent saint Étienne. On a voulu le lapider [J. J. Rousseau] comme saint Étienne, quoiqu'il ne soit ni saint ni diacre, et l'on prétend que M. de Montmolin gardait les manteaux, VOLT. *Facéties*, *Quest. mir.* 14. || Fig. Garder les manteaux, faire le guet pour empêcher que deux personnes qui sont en tête-à-tête amoureux ne soient dérangées ou pendant que ceux avec qui on est venu commettent quelque délit, et aussi demeurer à ne rien faire pendant qu'ils se divertissent. Ce n'est pas ma faute, si, étant affublé de quatre-vingts ans.... vous me parlez de vos deux maîtresses, une fille de quinze ans et la gloire; je vois que vous avez les faveurs de ces deux personnes; je vous en félicite, et je garde les manteaux, VOLT. *Lett. Cubières*, 18 sept. 1774. || Rôle à manteau, rôle de certains personnages de comédie, auxquels ce vêtement est convenable, à cause de leur âge, de leur condition et de leur caractère. Jouer les rôles à manteaux. || On dit dans le même sens : jouer les manteaux. || 2° Les manteaux ont reçu diverses formes et divers noms. Manteau à collet. Manteau carrik, manteau à plusieurs collets. Manteau à la crispin (voy. CRISPIN). || Manteau long, espèce de manteau étroit, ordinairement fait de soie noire que les ecclésiastiques portent avec la soutane. || Manteau court, celui qu'ils mettent avec l'habit court lorsqu'ils vont en ville, et qui ne passe pas le genou. || Manteau de cour, espèce de robe sans corsage, ouverte par devant et à queue traînante, qui s'attache au bas de la taille, et que portent les dames de la cour les jours de présentation et de cercle. || Manteau de cérémonie, long manteau fourré ou doublé, et traînant, que les rois, les princes et les grands dignitaires portent dans certaines cérémonies. Le manteau impérial. Le manteau royal. Le manteau ducal. Le manteau de pair. Le manteau fourré, la couronne à fleurons, et les autres marques de la qualité ducale, SCARR. *Virg.* VII, *Épître*. Que reste-t-il à ceux qui n'ont pas cent mille francs d'argent comptant pour être maîtres des requêtes, ou qui n'ont pas l'honneur d'avoir un manteau ducal à leurs armes? il leur reste d'être heureux, et de ne pas s'imaginer seulement que cent mille francs et un manteau d'hermine soient quelque chose, VOLT. *Lett. Le Franc*, 14 avr. 1739. La marquise de Montchevreuil, par l'ordre du roi, donne à Mme de Maintenon le manteau d'hermine avec lequel elle a été peinte, GENLIS, *Mme de Maintenon*, t. II, p. 338, dans POUGENS. || Manteau de deuil, long manteau noir que portent aux enterrements les plus proches parents du défunt. || Manteau de nuit, ou, plus ordinairement, manteau de lit, espèce de manteau fort court ayant des manches, et dont on se sert dans sa chambre et au lit. || Manteau couleur de muraille, espèce de manteau brun que les seigneurs portaient sous la régence lorsqu'ils allaient à quelque rendez-vous secret. || Petit manteau, sorte de manteau que portaient les abbés au XVIII° siècle. Loin de ces plates coteries Où l'on voit souvent réunies L'ignorance en petit manteau, La bigoterie en lunettes, La minauderie en cornettes, Et la réforme en grand chapeau, GRESSET, *Chartr.* || Un petit manteau bleu, se dit quelquefois d'un philanthrope, par allusion à un habitant charitable de Paris [M. Champion] qui vivait sous Louis-Philippe, et qu'on avait surnommé l'Homme au petit manteau bleu. || Manteau de guérite, capote à capuchon à l'usage des factionnaires. || Manteau d'armes, enveloppe de toile dont on se sert dans les camps pour abriter un faisceau d'armes. || 3° Fig. Ce dont on se sert pour se cacher ou se protéger. Je pouvais donner telle forme à mon ouvrage que bien d'importantes vérités y passeraient sous le manteau de l'abbé de Saint-Pierre, encore plus heureusement que sous le mien, J. J. ROUSS. *Confess.* IX. Elle [Mme de Montespan] fut privée des derniers secours de la religion, qui avait été pour elle un manteau plutôt qu'un refuge, GENLIS, *Mme de Maintenon*, t. II, p. 257, dans POUGENS. Il faut examiner si la demande qu'on vous fait du manteau national pour couvrir la nudité de la caisse d'escompte n'est pas une surprise faite à la bonne foi du ministre, MIRABEAU, *Collection*, t. II, p. 483. || Apparence, prétexte dont on se couvre. Comme il sait de traîtresse manière Se faire un beau manteau de tout ce qu'on révère! MOL. *Tart.* V, 7. Pour peu que les princes grondent, ils [les sociniens] se cachent sous tel manteau que vous voulez et ne s'embarrassent pas de l'hypocrisie, BOSS. 6° *avert.* III, 114. ....D'un lâche orgueil leur esprit revêtu Se couvre du manteau d'une austère vertu, BOIL. *Disc. au roi*. || Il a un vieux manteau pour son hiver, se dit de celui qui a les fièvres en automne. || 4° Manteau d'arlequin, espèce de décoration, figurant une draperie qui se trouve derrière la toile d'un théâtre, et qui sert à diminuer la largeur et la hauteur de la scène. || 5° Terme d'ancienne coutume. Droit de manteau, somme de dix livres annuelles, qui devaient être payées, pour gages, suivant l'édit de 1554, à chaque secrétaire de la maison et couronne de France. || 6° Terme de blason. La fourrure herminée sur laquelle est posé l'écu. || 7° Partie supérieure du dos chez les animaux, surtout chez les oiseaux, quand cette partie tranche sur le reste par sa couleur. Tout le manteau, qui, dans le rossignol, est roux brun, est gris brun dans cette fauvette, BUFF. *Ois.* t. IX, p. [illegible]. || 8° Terme de zoologie. Membrane charnue qui revêt l'intérieur des coquilles bivalves et qui enveloppe l'animal. || Organe musculaire et vasculaire propre à la plupart des mollusques, formant des replis qui enveloppent le corps à la manière d'un manteau. || 9° Manteau de cheminée, la partie de la cheminée qui fait saillie dans la chambre, au-dessus du foyer. || Fig. Sous le manteau de la cheminée, en cachette. Dire quelque chose sous le manteau de la cheminée. || Faux manteau, manteau de cheminée porté par des consoles ou des corbeaux, et non soutenu de fond par un chambranle. || Manteau de fer, barre de fer qui soutient la plate-bande d'un manteau de cheminée. || Les manteaux d'une porte sont les deux pièces d'une porte qui s'ouvrent des deux côtés. || 10° Enveloppe extérieure d'un moule, qui laisse un certain espace entre elle et le noyau. || 11° Bout d'une pièce d'étoffe de laine qui se trouve du côté du chef et qui lui sert d'enveloppe. || 12° Nom donné à une platine ou plateau presseur horizontal, dans la presse typographique. || 13° Manteau gris, corneille grise. || Manteau bleu, *larus glaucus*, *L.* manteau noir, *larus marinus*, *L.* deux espèces de mouettes. || 14° Manteau de Saint-James, coquille précieuse du genre harpe. || Manteau ducal, espèce de peigne très-recherché pour ses belles couleurs, *ostrea pallium*, *L.* || Manteaux biforés, ordre de la classe des conchifères, comprenant ceux dont le manteau offre deux ouvertures. || Manteaux ouverts, ordre de la classe des conchifères, comprenant ceux dont le manteau n'a pas d'ouverture spéciale pour les déjections et la respiration. || Manteaux triforés, ordre de la classe des conchifères, qui comprend ceux dont le manteau a trois ouvertures. || Manteaux tubuleux, ordre de la classe des conchifères, comprenant ceux dont le manteau est terminé postérieurement par deux tubes, ou partagé en deux conduits. || 15° [illegible] des pétales d'une anémone. || Manteau royal, l'anémone des jardins. || Proverbe. Il ne s'est pas fait déchirer son manteau, il a cédé sans beaucoup d'efforts aux instances, par allusion à Joseph que la femme de Putiphar essaya de retenir par son manteau.

— HIST. XI° s. Afublez est d'un mantel sabelin, *Ch. de Rol.* XXXIV. || XII° s. Par le col del mantel l'aveit Reinaix saisi, *Th. le mart.* 147. Raous le fiert, cui merveilles fu bel, Que li escus ne li vaut un mantel, *Raoul de C.* 109. || XIII° s. Dui [deux] rois mainent l'empereris, Et li soutiennent son mantel, *Partonop.* v. 10[illegible]. Chascuns mantiaus que marcheans achate au lendi doit un denier, *Liv. des mest.* 302. Qui trop estent son mantel, la penne en ront, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 176. Et que vous nostre dit tresorier leur poiez sans demeure [aus gens des Enquêtes] le contenu de leurs dites cedules de mois en mois, pour leurs gages de temps avenir, et deux fois l'an leurs mantiaux, *Ordonn.* 13 fév. 1320. || XIV° s. Manteaulx doubles à chevaucher, *Ordonn.* 8 fév. 1394. Tournons le mantel, et prenons le cas contraire.... *Le Songe du Vergier*, I, 44. || XV° s. Si firent les seigneurs de l'ost ouvrer et charpenter manteaux d'assaut [machines de guerre], FROISS. II, II, 29. Yver fait le soulail es cieulx Du mantel des nues

couvrir, CH. D'ORL. p. 144. Le temps a laissié son manteau De vent, de froidure et de pluye, ID. p. 123. Nonobstant que ladite fille fust née soubz le manteau de mariage, COMM. V, 7. || XVI

e s. Il congnoistroit que soubz nostre mantel, N'y a riens, fors que le vray naturel, J. MAROT, V, 218. En un mot, qu'à la veue d'un si grand orage ils ne prestoient point leurs manteaux, D'AUB. *Hist.* II, 202. Pendre son manteau à faible cheville, COTGRAVE. Cœur content et manteau sur l'espaule, ID. Fi de manteau, quand il faict beau! ID. Manteau couvre lait et beau, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 174.

— ÉTYM. Provenç. *mantel*, *mantelh*, *manteu*; espagn. *manteo*; ital. *mantello*; du lat. *mantellum*. *Mantellum* est dans Plaute sous la forme *mantēlum*, de sorte qu'il paraît se confondre avec *mantēle*, *mantile*, *mantilium*, serviette, nappe, de *manus*, main, et *tela*, toile (mantelium, ubi manus terguntur, dit Varron, *L. L.* VI, 85). Ce mot aura pris l'acception de manteau, comme chez nous *mouchoir* a pris celle de pièce propre à couvrir le cou. Dans l'ancien français, *li mantels* ou *mantaus*, au nominatif; *le mantel*, au régime.

† **MANTÈGNE** (man-tè-gn'), *s. f.* Voy. MANTÈQUE.

† **MANTELÉ, ÉE** (man-te-lé, lée), *adj.* || 1° Terme de zoologie. Oiseau mantelé, oiseau dont le dos est d'une couleur qui tranche avec celle du reste du corps. || Corneille mantelée, et non corneille emmantelée, le corbeau *cornix*. || 2° Se dit aussi d'un insecte dont les ailes sont, dans une partie de leur longueur, d'une teinte différente de celle de la pointe. || 3° Terme de blason. Se dit du lion et autres animaux qui ont un mantelet, et de l'écu ouvert en chape.

— ÉTYM. *Manteau*, par l'intermédiaire de *mantel*.

MANTELET (man-te-lè; le *t* ne se lie pas; au pluriel, l'*s* se lie: des man-te-lè-z élégants; mantelets rime avec traits, paix, succès, etc.), *s. m.* || 1° Espèce de petit manteau. || Nom d'un petit manteau que les évêques portent par-dessus leur rochet. || 2° Vêtement léger ordinairement en soie que les femmes mettent sur leurs épaules pour sortir. Justine, va me chercher mon mantelet, GENLIS, *Théât. d'éduc. la March. de modes*, sc. 1. || 3° Pièce de cuir qui s'abat sur le devant et sur les côtés des calèches. || Partie du harnachement d'un cheval de carrosse, placée sur le dos à la place de la sellette pour y suspendre les traits. || 4° Terme de marine. Volet avec lequel on ferme les sabords. || Faux mantelets ou faux sabords, apparences de mantelets ou sabords qu'on met aux vaisseaux marchands pour les faire paraître plus capables de défense. || 5° Machine de guerre composée de madriers qu'on pousse devant soi pour se couvrir dans l'attaque des places. L'armée à cet échec s'enflamme davantage; Sous de forts mantelets et d'épais gabions Elle vient s'attacher au pied des bastions, BRÉB. *Phars.* III. || 6° Genre de coquillages qui fait le passage des cônes aux volutes. || 7° Terme de blason. Espèce de lambrequin large et court dont les chevaliers couvraient leur casque et leur écu. || Il se disait aussi des courtines du pavillon des armoiries, lorsqu'elles n'étaient pas couvertes de leurs chapeaux.

— HIST. XIII

e s. Son chief covert d'un mantelet, *Ren.* 7868. || XVI

e s. Pareille fut la diligence de d'Andelot, qui hazardeusement se logea entre Calais et les dunes avec beaucoup de labeur, se couvrit tant avec les mantelets qu'on avoit apportez que de sable mezlé de terre et fumier, D'AUB. *Hist.* I, 27.

— ÉTYM. Diminutif de *manteau*, par *mantel*.

† **MANTELLE** (man-tè-l'), *s. f.* Corneille mantelée

— ÉTYM. *Manteau*, par *mantel*.

MANTELURE (man-te-lu-r'), *s. f.* Nom qu'on donne au poil du dos d'un chien, lorsqu'il est d'une couleur différente de celle du poil des autres parties.

— ÉTYM. *Manteau*, par *mantel*.

† **MANTÈQUE** (man-tè-k'), *s. f.* Graisse de différents animaux dont les Arabes et les Barbaresques font un grand usage, en guise de beurre, pour préparer leurs mets. La ligature étant défaite, il sort par le trou fait à la gorge [de l'autruche] une quantité considérable d'huile figée.... cette mantèque n'est autre chose que le sang de l'animal mêlé, non avec sa chair, comme on l'a dit, mais avec cette graisse qui, dans les autruches grasses, forme une couche épaisse de plusieurs pouces sur les intestins, BUFF. *Ois.* t. II, p. 75. La seconde qualité [de beurre] est ce que nous appelons mantèque; elle est mêlée de graisse de mouton, de bœuf, et même de chameau, PEYSSONNEL, *Traité comm. mer Noire*, t. I, p. 181. || On dit aussi mantègne. Il vient chaque année en Crimée 30 à 40 000 ocques de beurre de Russie; c'est une mantègne inférieure à celle de Crimée, et qui se vend à plus bas prix, PEYSSONNEL, *Traité sur le commerce de la mer Noire*, I, 197. On ne porte point d'huile dans ce pays-là, parce qu'on y mange du beurre et de la mantègne, et que l'on y brûle de l'huile de poisson, ID. *ib.* 278.

— ÉTYM. Catal. *mantega*; espagn. *manteca*; portug. *manteiga*; napol. *manteca*. Origine inconnue.

† **MANTICHORE** (man-ti-ko-r'), *s. m.* Terme de zoologie. Genre de coléoptères, aux mandibules longues et dentées, carnassiers et vivant dans l'Afrique.

— ÉTYM. Μαντιχώρας, animal fabuleux à tête d'homme et corps de lion, pour μαρτιχόρας, du persan *mardi-chouran*, mangeur d'hommes.

† **MANTIDES** (man-ti-d') ou **MANTIENS** (man-siin), *s. m. pl.* Terme de zoologie. Famille d'orthoptères, ayant pour type le genre mante (voy. MANTE 2).

† **MANTIL** (man-til), *s. m.* S'est dit pour le linge dont on se sert à la messe.

— HIST. XVI

e s. On leur a attribué [aux sous-diacres] je ne say quel estat frivole, d'apporter les burettes et le mantil près de l'autel, donner à laver aux prestres, etc. CALV. *Inst.* 1166.

— ÉTYM. Lat. *mantile*, nappe, serviette.

MANTILLE (man-ti-ll', *ll* mouillées, et non manti-ye), *s. f.* Longue et large écharpe noire qui fait partie du costume national des Espagnoles; elle se porte ordinairement sur la tête et se croise sous le menton. Je levais sans affectation ma mantille avec mon éventail, pour qu'il eût le loisir de me voir, PICARD, *Alcade de Molor.* I, 9. Une mantille noire était jetée sur sa tête [de Blanca], CHATEAUB. *Dern. des Abencér.* Rien que pour toucher sa mantille, De par tous les saints de Castille, On se ferait rompre les os, A. DE MUSSET, *l'Andalouse*.

— REM. L'Académie dit que la mantille est un petit manteau qui servait autrefois à l'habillement des femmes, mais on ne trouve nulle part la justification de cette définition.

— ÉTYM. Provenç. *mantill*, *s. m.*; espagn. *mantilha*; portug. *mantilha*. On en fait un diminutif de *mante*; et cela paraît vraisemblable; cependant les étymologistes portugais le rattachent à l'arabe *mandila*, sorte de vêtement de femme.

† **MANTO** (man-to), *s. m.* Sorte de papillon d'Europe.

† **MANUBALISTE** (ma-nu-ba-li-st'), *s. f.* Petite machine de guerre qui lançait principalement des traits ou des dards.

— ÉTYM. Lat. *manus*, main, et *baliste*.

† **MANUBIAIRE** (ma-nu-bi-è-r'), *adj.* Terme d'antiquité romaine. Colonne manubiaire, espèce de colonne triomphale, ornée de trophées d'armes.

— ÉTYM. Lat. *manubiæ*, dépouilles prises sur les ennemis, pour *manuhibiæ*, de *manu-habere*.

† **MANUDUCTEUR** (ma-nu-du-kteur), *s. m.* Se disait autrefois d'un officier qui, placé au milieu du chœur, donnait le signal aux choristes pour entonner, marquait le temps et battait la mesure.

— ÉTYM. Lat. *manus*, main, et *ducere*, conduire.

MANUEL, ELLE (ma-nu-èl, è-l'), *adj.* || 1° Qui se fait avec la main. Arts manuels. Correction manuelle. Je parlerai bientôt des travaux et des jeux manuels, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || Distribution manuelle, ce que les chanoines et autres reçoivent de rétribution pour leur assistance au chœur. || Don manuel, don fait avec la main. || 2° *S. m.* Titre de certains livres ou abrégés qu'on doit toujours avoir, pour ainsi dire, à la main, et qui présentent l'essentiel des traités longs et étendus écrits sur la matière. Manuel du baccalauréat ès lettres. Collection de manuels. Quelques-uns [des moines] avaient choisi pour seule règle le Manuel d'Épictète, CHATEAUB. *Génie*, IV, III, 4. || Fig. Ce précieux recueil [les lettres de son amante] ne me quittera de mes jours; il sera mon manuel dans le monde où je vais entrer, J. J. ROUSS. *Hél.* II, 13.

— HIST. XIV

e s. L'operation de cyrurgie manuel, H. DE MONDEVILLE, f° 4. Et ne cuides qu'art manuel Soit si parfaict que naturel, *Nat. à l'alch. err.* 739. || XV

e s. Ses lettres de son seel, signées de son seing manuel, MONST. II. I, 40. || XVI

e s. Ils ne s'abstenoyent point d'œuvres manuelles, CALV. *Inst.* 195. Ilz accoustumerent le peuple à faire faire des distributions d'argent manuel à chaque citoyen, AMYOT, *Arist.* 58.

— ÉTYM. Provenç. *manual*, *manal*; esp. *manual*; ital. *manuale*; du lat. *manualis*, de *manus*, main.

† **MANUELLE** (ma-nu-è-l'), *s. f.* || 1° Outil dont le cordier se sert pour tordre les cordages. || 2° Espèce de seau à poignée dont on se sert pour puiser le vin dans l'auge du pressoir, ou dans les cuves où l'on verse le raisin avant le pressurage. || 3° Ancien terme de marine. Levier dont se servaient les canonniers pour la manœuvre des canons à bord des galères.

— ÉTYM. *Manuel*.

MANUELLEMENT (ma-nu-è-le-man), *adv.* D'une manière manuelle. Donner, recevoir manuellement.

— ÉTYM. *Manuelle*, et le suffixe *ment*; provenç. *manualment*, esp. et ital. *manualmente*.

MANUFACTURE (ma-nu-fak-tu-r'), *s. f.* || 1° Fabrication de certains ouvrages qui se font à la main ou par des machines. La manufacture des étoffes de soie. || Dans ce sens il vieillit: on dit plus ordinairement fabrication. || 2° Établissement dans lequel on fabrique en grand certains produits de l'industrie. Élever, monter une manufacture. Le roi ayant été informé que les ouvriers des manufactures de papier du royaume se sont liés par une association générale, au moyen de laquelle ils arrêtent ou favorisent à leur gré l'exploitation des papeteries, et par là se rendent maîtres des succès ou de la ruine des entrepreneurs.. *Arrêt du conseil d'État*, 26 févr. 1777. Une seule manufacture bien établie fait quelquefois plus de bien à un État que vingt traités, VOLT. *Russie*, II, 9. Depuis l'an 1663 jusqu'en 1672, chaque année de ce ministère [de Colbert] fut marquée par l'établissement de quelque manufacture.... les manufactures de soie perfectionnées produisaient un commerce de plus de cinquante millions de ce temps-là, ID. *Louis XIV*, 29. Machines utiles pour l'économie du travail et de la dépense, comme pour les progrès des manufactures, qui approchent d'autant plus de la perfection qu'elles laissent moins à faire aux mains des hommes, CONDORCET, *Montigni*. Lorsque les manufactures jouissent, dans un royaume, d'une liberté entière, elles se multiplient à proportion du besoin; il n'en est pas de même lorsqu'elles appartiennent à une compagnie exclusive, CONDIL. *Comm. gouv.* II, 17. || Manufacture royale au temps de la royauté de France, manufacture impériale sous l'empire, établissement de fabrication administré par l'État et à ses frais. La manufacture impériale de Sèvres. La manufacture impériale des Gobelins. || 3° Le bâtiment où l'on fabrique. La manufacture fut consumée par un incendie. || 4° Les ouvriers de la manufacture. Toute la manufacture vint au-devant de nous. || 5° Fig. Le bureau de ce journal est une manufacture de calomnies. Une manufacture de libelles.

— SYN. FABRIQUE, MANUFACTURE. Les deux paraissent synonymes; et il n'est pas possible de saisir une différence entre fabrique d'armes, par exemple, et manufacture d'armes. Seulement, dans manufacture se trouve l'idée d'une opération faite avec la main, tandis que fabrique s'étend à tout ce qui peut se faire, quand même la main n'y serait pas. De plus l'usage établit arbitrairement des différences entre fabrique et manufacture. Le dernier sonne mieux, et paraît plus important. On dit fabrique, et jamais manufacture de chandelles. On ne dit jamais la fabrique de Sèvres, etc. On dit indifféremment fabrique ou manufacture de draps.

— HIST. XVI

e s. Chascun se mit à exercer quelque mestier et quelque manufacture, AMYOT, *Publ.* 20. Entre les despouilles se trouverent mille corselets de beaulté et manufacture nonpareille, ID. *Timol.* 30. La longueur du temps ajoutée à l'assiduité de labeur en la manufacture d'un ouvrage, ID. *Péricl.* 26. [Archimède] desdaignant toutesfois luy mesme toute cette sienne manufacture [tous les engins qu'il avait inventés pour defendre Syracuse], MONT. I, 41. Si bien qu'il chassa de la Flandre les meilleurs ouvriers, les maistres des manufactures, D'AUB. *Hist.* I, 382. Manifacture, H. EST. *Apol. pour Hérod.* p. 14.

— ÉTYM. Lat. *manus*, main, et *factura*: facture à la main.

MANUFACTURÉ, ÉE (ma-nu-fa-ktu-ré, rée), *part. passé* de manufacturer. Objets manufacturés.

MANUFACTURER (ma-nu-fa-ktu-ré), *v. a.* || 1° Produire, travailler en manufacture. D'abord ils [les Anglais] ne surent que vendre des laines; mais, depuis Élisabeth, ils manufacturèrent les plus beaux draps de l'Europe, VOLT. *Mœurs*, 152. Les colons sont possesseurs de certaines matières premières qu'ils n'ont pas le droit de manufacturer, DIDER. *Lett. d'un ferm.* || On dit plus ordinairement fabriquer. || 2° Se manufacturer, *v. réfl.* Être manufacturé. On n'aurait pas imaginé.... qu'un jour, au delà du lac Ladoga, sous un climat glacé et dans des marais inconnus, il s'élèverait une ville opulente et magnifique dans laquelle la soie de Perse se manufacturerait aussi bien que dans Ispahan, VOLT. *Russie*, II, 11.

— HIST. XVI

e s. Manifacturer, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Manufacture*.

MANUFACTURIER [illegible] ... des marchands [illegible], s. m. || 1° [illegible] d'une manufacture. Les gros [illegible], les [illegible], les bouchers, les marchands.... VOLT. *Lett. Fargès*, 25 févr. 1776. Les draps fins, qu'on tirait auparavant d'Angleterre, furent fabriqués dans Abbeville ; le roi avançait au manufacturier deux [illegible] gratifications considérables, ID. *Louis XIV*, 29. [illegible] (ce fut, je m'imagine, quelque [illegible] titre, sans naissance) eut [illegible] [illegible] || 2° [illegible] Manufacturier, ière, qui [illegible] aux manufactures. [illegible] || Ouvrier manufacturier, ouvrier qui travaille dans une manufacture. || Qui est plein de manufactures. [illegible].

— ÉTYM. *Manufacture*. Dans le XVIᵉ siècle on a dit *manufacteur*.

† **MANUFACTURIÈREMENT** (ma-nu-fa-ktu-riè-re-man), *adv.* En manufacture. Ces faits [l'extraction de la cellulose fibreuse du bois] reproduits manufacturièrement à l'aide de moyens nouveaux.... PAYEN, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LXIV, p. 1171.

† **MANULUVE** (ma-nu-lu-v'), *s. m.* Terme de médecine. Immersion des mains dans un liquide chaud, à l'effet d'exercer une action dérivative. || On dit aussi [illegible].

— ÉTYM. Lat. *manus*, main, et *luvium*, de *luere* laver. En composition, *manus* prend *u* ou *i* : [illegible] ou [illegible], *manupretium* ou *manipretium*.

† **MANUMIS, ISE** (ma-nu-mi, mi-z'), *adj.* Terme de féodalité. Mis en liberté.

— HIST. XVIᵉ s. Avant qu'un serf manumis par son seigneur soit franc, il faut qu'il paie finance au roi, LOYSEL, 91.

— ÉTYM. Lat. *manumissus*, de *manus*, main, et *missus*, envoyé, renvoyé : renvoyé par la main, qui donne l'*alapa*, le soufflet symbol de l'affranchissement (ou *missus e manu*, mis hors de la puissance).

MANUMISSION (ma-nu-mi-ssion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Terme de droit romain. Affranchissement d'un esclave, avec les formalités établies par la loi. Nulle puissance ne peut reprocher aux Vénitiens d'avoir acquis leur liberté par la révolte ; nulle ne peut leur dire : je vous ai affranchis, voilà le diplôme de votre manumission, VOLT. *Dict. phil.* [illegible] || Terme de droit [illegible]. Affranchissement des serfs ou gens de mainmorte, qui se faisait par lettres patentes du roi vérifiées à la chambre des comptes. || 3° Par [illegible], affranchissement d'une [illegible]. Le [illegible] [du [illegible]] [illegible] pas la manumission de l'état de sujet, ST-SIM. 379, 50. Ce fut l'époque [démence de Charles VI] de la manumission des églises, ID. 376, 53.

— HIST. XVᵉ s. Peu de temps après le mignon impetra d'icelui seigneur Lettres de manumission, COQUILLART, *Enquête de la simple et de la rusée*.

— ÉTYM. Lat. *manumissionem* (voy. MANUMIS).

MANUS (IN-) (in'-ma-nus'), *s. m.* || 1° Prière par [illegible] Un [illegible] [illegible], être en [illegible] sur le point de mourir. Une dame qui était tout émerveillée que je fusse assez fou pour faire encore des vers dans un âge où l'on ne doit dire que son in-manus, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 24 déc. 1773. On lui dit [en Italie, à un [illegible]] [illegible] de le tuer [illegible] [illegible] et fais un acte de contrition [illegible], pardonne, et on l'é[illegible] [illegible] P. L. COUR. 2° réponse aux [illegible] || [illegible]

— ÉTYM. Lat. *in*, dans, et *manus*, mains. Ces [illegible] *in manus tuas*, [illegible].

MANUSCRIT [illegible], *adj.* || 1° Qui est écrit à la main, par opposition à ce qui est imprimé. L'on m'a apporté une copie manuscrite de [illegible], PASC. *Prov.* III. Ce petit [illegible] [illegible]

écrit à la main. Des manuscrits sur parchemin, sur vélin, sur papyrus. Les manuscrits de la bibliothèque impériale. Un ignorant hérita D'un manuscrit qu'il porta Chez son voisin le libraire : Je crois, dit-il, qu'il est bon. Mais le moindre ducaton Serait bien mieux mon affaire, LA FONT. *Fabl.* I, 20. J'ai un petit cabinet de manuscrits fort précieux et fort chers ; quoique je me tue la vue à les lire, j'aime beaucoup mieux m'en servir que des exemplaires imprimés qui ne sont pas si corrects, et que tout le monde a entre les mains, MONTESQ. *Lett. pers.* 142. || Manuscrit d'Éléphantine ou de Philé, manuscrit sur papyrus, trouvé en 1805 et contenant des vers de l'Iliade. || 2° Pièce, ouvrage écrit à la main. Bien des gens vont jusques à sentir le mérite d'un manuscrit qu'on leur lit, qui ne peuvent se déclarer en sa faveur jusqu'à ce qu'ils aient vu le cours qu'il aura dans le monde par l'impression, ou quel sera son sort parmi les habiles, LA BRUY. I. Je puis protester que le marquis de Fénelon, son neveu [de Fénelon], ambassadeur, me les dit [des vers de Fénelon] à la Haie en 1741 ; il y avait dans la chambre un homme fort connu qui pourrait s'en souvenir : c'est en présence du même homme que M. de Fénelon me montra le manuscrit original du Télémaque, VOLT. *Siècle de Louis XIV, Supplément*, 3ᵉ part. Mes manuscrits raturés, barbouillés, mêlés, indéchiffrables, attestent la peine qu'ils m'ont coûtée, J. J. ROUSS. *Conf.* III. || En manuscrit, écrit à la main, non encore imprimé. Je mis mon livre en manuscrit entre ses mains, BOSS. *Rel. quiét.* I, 6. || 4° La copie que l'on remet à une imprimerie pour l'impression. J'ai remis le manuscrit à l'imprimerie.

— ÉTYM. Lat. *manus*, main, et *scriptus*, écrit.

† **MANUSTUPRATION** (ma-nu-stu-pra-sion), *s. f.* Voy. MASTURBATION.

— ÉTYM. Lat. *manus*, main, et *stuprare*, souiller.

MANUTENTION (ma-nu-tan-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action de maintenir, soin qu'on prend de faire exécuter quelque chose. La manutention de la discipline. J'ajoutai qu'il était à propos de demander à la chambre des vacations du parlement de Rouen les motifs qu'il avait eus pour nous mettre en état d'opiner en connaissance de cause sur la cassation ou la manutention de l'arrêt, ST-SIM. 620, 160. En chargeant un roi héréditaire de la manutention des lois et de toute l'administration au dedans et au dehors, la Suède avait à craindre de voir monter sur le trône un prince faible ou violent, sans caractère ou opiniâtre, d'un esprit louche ou trop borné, CONDILLAC, *Ét. hist.* II, 6. || Peu usité en ce sens. || 2° Administration, gestion. Encore que le chancelier travaillât avec le roi en la place de son fils, les affaires périssaient faute de signature et de manutention ordinaire, ST-SIM. 201, 186. Les premiers [officiers publics sous la deuxième race] étaient plutôt les agents du public pour la manutention politique et domestique que pour la manutention civile, MONTESQ. *Esp.* XXVIII, 30. Cet établissement.... pourrait rapporter au propriétaire environ dix pour cent, si la manutention en était administrée par lui-même, BUFF. *Min.* t. IV, p. 94. Il y aura de l'économie à supprimer la caisse des arrérages, et à réunir sa manutention à celle des payeurs de rentes, NECKER, *Compte rendu au roi*, janv. 1781, p. 39. La seule manière de mettre une grande manutention de recettes et de dépenses à l'abri de toute inquiétude, c'est de la confier à une compagnie, ID. *ib.* p. 36. || 3° L'établissement où se fabrique le pain pour la troupe. || Manutention des subsistances, services des subsistances pour la marine. || 4° Il se dit des opérations dont le tabac est l'objet. À cet effet, un premier procès-verbal est dressé pour constater la nécessité d'une manutention extraordinaire, en quoi consiste cette manutention, l'espèce de tabac, le nombre des colis à manipuler.... *Circul. des contrib. indir.* 28 sept. 1820, n° 31.

— HIST. XVIᵉ s. La religion chrestienne [illegible] [illegible] et manutention des polices, MONT. I, 123. Tandis que je feray justice, employe ce glaive à la manutention de mon authorité, et, si je devien tyran, desgaine le contre moy, LANOUE, 290.

— ÉTYM. Lat. *manus*, main, et *tenere*, tenir (voy. MAINTENIR).

† **MANUTENTIONNAIRE** (ma-nu-tan-sio-nè-r'), *s. m.* || 1° [illegible] || 2° [illegible] [illegible] jugés souvent injustes contre les [illegible] [illegible] dits onéreux, et en [illegible]

les expédients qui retardent les payements, MOLLIEN, *Mémoires*, t. I, p. 260.

— ÉTYM. *Manutention*.

† **MANUTENTIONNEL, ELLE** (ma-nu-tan-sio-nèl, nè-l'), *adj.* Qui est de la manutention, qui appartient à la manutention.

† **MANUTENTIONNER** (ma-nu-tan-sio-né), *v. a.* || 1° Terme d'administration militaire. Faire confectionner le pain de l'armée. || 2° Il se dit aussi d'opérations pratiquées sur les tabacs. Une expédition du premier procès-verbal est immédiatement transmise à l'administration sous le timbre tabacs, et une autre au régisseur de la manufacture qui a expédié les tabacs à manutentionner, *Circul. des contrib. indir.* 28 sept. 1820, n° 31.

† **MAON**, *s. m.* Voy. MAUNO.

† **MAPPAIRE** (ma-ppè-r'), *s. m.* Terme d'antiquité romaine. Nom d'un officier chargé de donner le signal pour faire commencer les jeux publics avec un mouchoir ou une serviette (*mappa*) qu'il recevait de l'empereur, ou du consul, ou de quelque autre officier suprême se trouvant dans l'assemblée.

— ÉTYM. Lat. *mappa*, serviette, mouchoir (voy. NAPPE).

† **MAPPE** (ma-p'), *s. f.* S'est dit quelquefois pour carte, plan. Le lavis des mappes de nos géomètres m'avait aussi rendu le goût du dessin, J. J. ROUSS. *Conf.* V.

— ÉTYM. Lat. *mappa*, nappe, d'où carte (voy. NAPPE).

MAPPEMONDE (ma-pe-mon-d'), *s. f.* || 1° Carte représentant toutes les parties du globe terrestre divisé en deux hémisphères. Ces pontifes-rois [les papes], distributeurs du monde, Marquaient d[illegible] les parts sur une mappemonde, LAMART. *Jo[illegible]* II, 303 (voy. MARCATION). || Fig. Ces cartes par[illegible] seront les différents articles de l'Encyclop[édie], et l'arbre ou système figuré en sera la mappemonde, D'ALEMB. *Disc. prélim. Encycl.* [illegible] dans POUGENS. || 2° Mappemonde céleste, carte céleste dans laquelle on voit d'un coup d'œil la position des étoiles qui brillent dans l'un et dans l'autre hémisphère céleste. || 3° Jeu de la mappemonde, sorte de jeu dans lequel on emploie un tableau représentant les diverses contrées de la terre. || 4° Nom vulgaire d'une coquille univalve, *cypræa mappa*.

— HIST. XIIIᵉ s. La mappemonde, *Ms. Baluze*, [illegible] || XIVᵉ s. Comment dient les mesureurs de la mappemonde? *Le Songe du vergier*, I, 146.

— ÉTYM. Lat. [illegible] *monde* est au [illegible] la même construction que dans [illegible] [illegible] *lintea*, dans une loi du 13 mai 316 [illegible] employées pour les écritures officiel[les] [illegible] *mundi*, au IXᵉ siècle, dans l'Histoire [illegible]

† **MAPROUNIER** (ma-prou-nié), *s. m.* [illegible] de la Guyane, euphorbiacées.

† **MAQUE** (ma-k'), *s. f.* Masse avec laquelle on brise le chanvre.

— ÉTYM. Voy. MACQUER.

† **MAQUER** (ma-ké), *v. a.* Écraser le chanvre avec la [illegible].

1. **MAQUEREAU** (ma-ke-rô), *s. m.* || 1° [illegible] de mer à plusieurs fausses nageoires sur la [illegible] tacheté de diverses couleurs (*scomber vulgaris*, [illegible] *ber scombrus*, L.), dit aussi [illegible] côtes de la Méditerranée; [illegible] pes annuellement des contrées du n[ord] [illegible] groseilles à maquereau vient de l'usage [illegible] [illegible] reau chevillé, maquereau qui cesse d'être pl[ein] [illegible] avoir déposé ses œufs, et dont la chair a perdu [illegible] grande partie de ses [illegible] || Maquereau bâtard, le saurel, poisson huileux des côtes de Normandie et de Picardie (*caranx trachurus*). || 2° Taches qui viennent aux jambes quand on s'est chauffé de trop près (éphélides ignéales).

— HIST. XIIIᵉ s. Tout le maquerel et tout le harenc qui vient à Paris doit estre vendus à conte, *Liv. des mét.* 270. || XIVᵉ s. Aiez un maquerel frais et decoupez par tronçons, *Ménagier*, II, 5. Se je [illegible] rens cuell [je veux], j'ai maquereaux, BOUT. [illegible] *Miroir de mariage*, p. 12. || XVIᵉ s. Tes [illegible] et tes gigoteaux Sont marquetez de maquereaux, BAIF, *Passetemps*, III, à *Claudine*.

— ÉTYM. Pic. *macriau* ; bourg. *maiguerel*, le maquereau, *macrio*, la groseille à maquereau. On trouve le flamand *makreel*, le danois *makrel*, l'anglais *mackrell* ; mais les germanistes disent que ces mots viennent du français. On donne la même origine [illegible] On regarde [illegible] du latin *macula*, tache, à cause des taches que présente ce poisson ; et ainsi maquereau serait [illegible]

pour *maclereau*. On trouve dans le champenois le mot *maquet*, maquereau, et Scheler s'en autorise pour rattacher *maquereau* à *maco*, radical hypothétique du latin *macula*, radical qu'il trouve dans *macquer*. En définitive, l'origine du mot *maquereau* reste douteuse.

2. **MAQUEREAU, ELLE** (ma-ke-rô, rè-l'), *s. m.* et *f.* || 1° Terme qui ne se dit pas en bonne compagnie. Celui, celle qui fait métier de débaucher et de prostituer des femmes ou des filles. Le son [illegible] qu'il fut, devint son maquereau, RÉGNIER, *Sat.* V. Et pour achever son tableau, Sur le tout un peu maquereau, SCARR. *Virg.* I. Il [Cellamare] ajoute : il [Dubois] a été maquereau toute sa vie, ce ne sont là dedans que des lettres de femmes, ST-SIM. 322, 189. Il [Fouquet de la Varenne, qui avait servi Henri IV dans ses plaisirs et qui était retiré à la Flèche....] s'amusait souvent à tirer au vol; un jour il aperçut sur un arbre une pie qu'il voulut faire partir pour la tirer; la pie s'étant mise à crier : maquereau, il crut que c'était le diable qui lui reprochait ses vieux péchés, et tomba à l'instant en faiblesse, DUCLOS, *Morc. hist. Œuv.* t. X, p. 262, dans POUGENS. || Fig. Maquereau politique, celui qui sert d'entremetteur dans les intrigues. Ils [les jésuites] sont bien à la cour, où ils servent d'espions et de maquereaux politiques, GUI PATIN, *Lettres*, t. II, p. 253. || *Adj.* [Ils] Peuvent mettre en papier leur dire par écrit.... Et rendre par leurs vers leur muse maquerelle, RÉGNIER, *Sat.* III. || 2° Maquereau, maquerelle, celui, celle qui tient une maison de filles. || Maquereau se dit aussi de l'associé d'une femme qui tient une de ces maisons, d'un souteneur de filles.

— HIST. XIII° s. Tu es maqueriaus chascun mois, RUTEB. 214. Vive la face l'en [l'on] arder [brûler], L'orde vieille putain prestresse, Maquerele et charroieresse [sorcière], *la Rose*, 9370. || XIV° s. Ains mais n'oïstes dire en livre n'en rollel Qu'on fesist de mottons onques jour maquerel [ces moutons avaient servi à porter un billet doux], *Baud. de Seb.* XV, V. 311. || XV° s. Qui n'a aultre science Que Cupido et son flambeau, Cela sent bien son maquereau; Il en est trop en France, BASSEL. I. Icellui Labastide criast au suppliant : ribault, traitre, mereau, DU CANGE, *meralius*. || XVI° s. L'on ne peut accuser une femme d'adultère, si son mari ne s'en plaint, ou qu'il en soit le maquereau, LOYSEL, *Instit. cout.* VI, 1, § 17.

— ÉTYM. Wallon, *maca*, maquerelle, *makerot*, maquereau; namur. *makerale*, maquerelle. On le tire du flamand *makelaar*; allem. *Mäkler*, entremetteur.

MAQUERELLAGE (ma-ke-rè-la-j'), *s. m.* Terme qui ne se dit pas en bonne compagnie. Le métier de maquereau.

— HIST. XVI° s. Quels personnages sçauroit-on trouver plus propres pour exercer macquerellages? PARÉ, XIX, 23. Toute l'Asie se perdit et se consomma en guerres pour le macquerellage [concubinage] de Paris, MONT. II, 158.

— ÉTYM. *Maquereau* 2, par l'intermédiaire de *maquerel*.

† **MAQUERELLEMENT** (ma-ke-rè-le-man), *adv.* Terme burlesque. À la façon des maquereaux, des entremetteurs. Aux chevaux du porte-lumière [Apollon] [Il] Supposa maquerellement La cousine d'une jument, SCARR. *Virg.* VII.

† **MAQUERELLER** (ma-ke-rè-lé), *v. n.* Faire l'entremetteur, le maquereau.

— HIST. XVI° s. Maquereller, OUDIN, *Dict.*

† **MAQUERELLERIE** (ma-ke-rè-le-rie), *s. f.* Métier de maquereau, de maquerelle.

— HIST. XIV° s. Maquerelerie, *Ordonn. des rois de Fr.* t. V, p. 681.

MAQUETTE (ma-kè-t'), *s. f.* || 1° Terme de sculpture. Modèle, informe et en petit, d'un ouvrage de ronde bosse. Une maquette du Christ enfant, de Léonard de Vinci, DIDER. *Pensées sur la peint. Œuv.* t. XV, p. 228, dans POUGENS. || Espèces de mannequins dont se servent les peintres, en les assemblant, pour former des groupes. || 2° Terme de métallurgie. Masseau à moitié forgé, et qui se compose de trois parties nommées : tête de maquette, ou partie non encore soumise au marteau, barre ou partie forgée; bout de barre, ou extrémité plus grosse que la barre.

— ÉTYM. Ital. *macchietta*, ébauche, proprement petite tache (comparez *brouillon*), d'un radical *mac* qui est dans le latin *macula*, tache.

MAQUIGNON (ma-ki-gnon), *s. m.* || 1° Marchand de chevaux. Un maquignon de la ville du Mans Chez son évêque était venu conclure Certain marché de chevaux bas-normands, J. B. ROUSS. *Épigr.* I, 24. Non, monsieur; il vous les vendra en conscience. — M. Turcaret : La conscience d'un maquignon! LESAGE, *Turcaret*, III, 11. || Maquignon se prenant souvent en mauvaise part, on dit maintenant marchand de chevaux. || 2° Par extension, homme qui, sans faire le commerce des chevaux, se mêle d'en revendre, d'en troquer, en corrigeant ou en faisant disparaître leurs défauts. || 3° Fig. et familièrement, maquignon, maquignonne, celui, celle qui s'intrigue pour ménager un marché de places, d'emplois, et pour faire des mariages. Il n'y aurait pas grand mal quand tous ces maquignons de mariages-là seraient au fond de la rivière avec une bonne pierre au cou, REGNARD, *Sérén.* sc. 1. Il y a de ces veuves et de ces maquignonnes dans les autres pays, LESAGE, *Diable boit.* ch. VI, dans POUGENS. Cette courtière était une maquignonne d'affaires, qui prêtait et empruntait sur gages, VOLT. *Polit. et législ. Essai probab. en fait de justice*, 1re *probabilité*. || Maquignon d'amour, homme qui s'entremet, procure des rendez-vous, des tête-à-tête. || Fig. Maquignons de la gloire, ils en font le partage, GOMBAULD, *Ép.* liv. III, dans RICHELET.

— HIST. XVI° s. Tu veux doncques, Socrates, dit-il, que je sois maquignon de chevaux, LA BOETIE, 127. Il se fit maquignon de chevaux, DESPER. *Contes*, XXVII. Il est vray que, pour parvenir à telles exemptions, faut captiver la benevolence de cestuy-ci ou cestuy là, tous maquignons, FROUMENTEAU, *Finances*, III° livre, p. 397.

— ÉTYM. *Maquignon* paraît avoir le même radical (*maq*) que *maquereau* 2, et tenir au flamand *macken*, trafiquer. On a dit aussi *macquillon* : Aux macquillons [je donne] les chevaux de poste du mont de la Bouille de Pontaudemer avec les asnes d'Arcadie, *Les estreines universelles de Tabarin*, édit. des Joyeusetez, p. 5, dans FR. MICHEL, *Argot*.

MAQUIGNONNAGE (ma-ki-gno-na-j'), *s. m.* || 1° Métier de maquignon, de marchand de chevaux. || 2° Moyens par lesquels les maquignons font paraître leurs chevaux meilleurs qu'ils ne sont. || 3° Certains trafics illicites dans les affaires, dans l'administration, etc.

— HIST. XVI° s. J'aymerois mieux que luy et sa femme fussent où je dirois, que d'avoir servy à tel maquignonnage, CHOLIÈRES, *Contes*, t. I, *Matinée* 6, p. 169, dans POUGENS.

— ÉTYM. *Maquignonner*

MAQUIGNONNÉ, ÉE (ma-ki-gno-né, née), *part. passé* de maquignonner. Un cheval maquignonné. || Fig. Cette vieille rosse refaite et maquignonnée, etc. *le Divorce* (1688), III, sc. dern. *le Théâtre italien de Gherardi*, t. III, p. 146. Nous verrions dans un bal la précieuse Amalasonte, doyenne des coquettes, maquignonnée par mille sourires compassés avec art, *Phaéton* (1692), II, 14, *ib.* t. III, p. 410.

MAQUIGNONNER (ma-ki-gno-né), *v. a.* || 1° Faire paraître un cheval meilleur qu'il n'est afin de le vendre plus cher. || Par extension, il se dit quelquefois des personnes qui veulent paraître plus jeunes qu'elles ne sont. ....On la décrassait en ce lieu, on lui adoucissait la peau, on la blanchissait, on la parfumait; en un mot, on y maquignonnait une Cendrillon, comme on prépare un riche cheval, la *Gazette noire*, 1749, in-8°, p. 99, dans FR. MICHEL, *Argot*. || 2° Fig. Trafiquer, d'une façon indélicate, d'emplois, de mariages, d'affaires. Il est accusé d'avoir abusé du tribunal de la pénitence, pour maquignonner un mariage, BACHAUMONT, *Mém.* t. XXXII, p. 277. || 3° Se maquignonner, *v. réfl.* Être maquignonné, être l'objet de quelque maquignonnage. Le cardinal Antoine sera archevêque de Reims, et M. de Nemours, quittant cet archevêché, épousera la fille de M. de Longueville; ainsi tout se prend, tout se vend ou se maquignonne, GUI PATIN, *Lettres*, t. II, p. 232.

— HIST. XVI° s. Voici qu'on vous monstrera aussi tost au doigt comme celuy qui maquignonneroit les enjolemens de nos genethliaques [discurs de bonne aventure], CHOLIÈRES, *Contes*, t. I, *Matinée* 7, p. 190, dans POUGENS.

— ÉTYM. *Maquignon*.

† **MAQUILLAGE** (ma-ki-lla-j', *ll* mouillées), *s. m.* Terme de coulisse. Moyens qu'emploie le comédien pour peindre son visage et le faire jeune et vieux, le plus souvent jeune.

† **MAQUILLER** (ma-ki-llé, *ll* mouillées), *v. a.* Opérer le maquillage. || Se maquiller, *v. réfl.* Maquiller n'est plus seulement un terme de théâtre; beaucoup de femmes du monde se maquillent.

† **MAQUILLEUR** (ma-ki-lleur, *ll* mouillées), *s. m.* Bateau pour la pêche des maquereaux.

† **MAQUILLEUSE** (ma-ki-lleû-z', *ll* mouillées), *s. f.* Femme qui pratique le maquillage.

† **MAQUIS** (ma-ki), *s. m.* Voy. MAKIS.

1. **MARABOUT** (ma-ra-bou, le *t* ne se prononce pas et ne se lie pas), *s. m.* || 1° Terme de la religion musulmane. Homme qui se consacre à la pratique et à l'enseignement de la vie religieuse; on rencontre un assez grand nombre de ces religieux dans l'Afrique septentrionale. Que diriez-vous si un marabout du mont Atlas.... VOLT. *Dict. phil. Grâce*, III. || Par extension, nom donné par les Français à la petite chapelle ou mosquée desservie par le marabout, et aussi aux tombeaux de ces religieux. || 2° Fig. et populairement. Homme laid, mal bâti. Que vous demande ce vieux singe, Ce marabout coiffé de linge? FAVART, *Soliman*, II, 2. || 3° Par assimilation, nom donné à une espèce de cafetière à large ventre, dont le couvercle, assez semblable à la petite coupole qui surmonte la demeure du marabout, se termine en pointe à l'extérieur. Des marabouts de ferblanc, de cuivre. || 4° Sorte d'oiseau (on écrit plus souvent l'oiseau marabou et les plumes marabout). Les marabous ou cigognes à sac (*ciconia marabou*) sont des oiseaux de l'Afrique et de l'Inde qui ont au milieu du cou un appendice charnu ressemblant à un gros saucisson; ils sont recherchés à cause des plumes qui se trouvent sous leurs ailes et dont on fait ces panaches légers connus sous le nom de marabouts, LEMAOUT, *Oiseaux*. || Plumes de marabout. Chapeau orné de marabouts. Coiffure garnie de marabouts. || 5° Nom donné quelquefois aux princes de la dynastie des Almoravides, dynastie musulmane qui régna, par ses conquêtes, en Afrique et en Espagne, de 1070 à 1146. Abdi Amoumen, capitaine d'une troupe de bandits, qui se disait descendu en ligne droite d'Houssain, fils d'Ali, avait détrôné le marabout en Afrique, DIDER. *Opin. des anc. philos.* (*Juifs*).

— ÉTYM. Port. *marabuto*, de l'arabe *marabath*, lié à Dieu, du verbe *rabath*, être ferme, être dévot. *Marabout*, prêtre musulman, puis, par dénigrement, homme fort laid; puis cafetière à gros ventre. *Marabout*, dans le sens d'*al-moravide*, vient de l'arabe *mourâbith*, celui qui défend les frontières; de *râbath*, qui est une 3° forme du précédent *rabath*.

† 2. **MARABOUT** (ma-ra-bou), *s. m.* Sorte de ruban, le plus beau des rubans-gaze. Marabout uni. Marabout façonné. Marabout à disposition. || *Adj.* Ruban marabout.

— ÉTYM. Il est probable que ce *marabout* a été dit d'après les plumes de l'oiseau (voy. MARABOUT 1, n° 4).

† **MARABOUTAGE** (ma-ra-bou-ta-j'), *s. m.* Apprêt qu'on fait subir aux soies destinées aux crêpes.

— ÉTYM. *Marabout* 2.

MARAÎCHER (ma-rê-ché; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel, l'*s* se lie : des ma-rê-ché-z actifs), *s. m.* || 1° Jardinier qui cultive un de ces terrains qu'à Paris on appelle marais. Les maîtres jardiniers préoliers et maraîchers, comme ils sont qualifiés dans leurs statuts, *Dict. des arts et mét.* au mot *jardinier*. || Nom donné aux jardiniers qui font spécialement la culture des légumes. || 2° *Adj.* Qui a rapport à la culture des terrains ou jardins consacrés à la production des plantes légumières. Industrie maraîchère. Plante maraîchère. Jardin maraîcher.

— REM. On a dit maréchais : Les uns qu'on nomme simplement jardiniers, les autres qu'on nomme maréchais, LA QUINTINYE, *Jardins*, *préface*, p. XVII. || On a dit aussi marager. Marager, c'est le jardinier qui, dans les grandes villes, s'attache à la culture des plantes potagères; c'est dans les lieux les plus bas et les plus humides des environs des villes que ces sortes de jardiniers ont établi leurs jardins; et c'est ce qui a fait donner à ces jardins le nom de marais. *Dict. des arts et mét.* au mot *marager*.

— ÉTYM. *Marais*.

† **MARAÎCHIN** (ma-rê-chin), *s. m.* Bœuf élevé ou engraissé dans les prairies basses du Poitou et de l'Aunis.

— ÉTYM. *Marais*.

MARAIS (ma-rê; l'*s* se lie : un ma-rê-z impraticable), *s. m.* || 1° Terrain non cultivé, très humide ou incomplètement couvert d'une eau qui est sans écoulement. Un rat plein d'embonpoint, gras et des mieux nourris, Et qui ne connaissait l'avent ni le carême, Sur le bord d'un marais égayait ses esprits, LA FONT. *Fabl.* IV, 11. Don Francisco de Mélos l'attend de pied ferme [Condé à Rocroy], et, sans pouvoir reculer, les deux généraux et les deux armées semblent avoir voulu se renfermer dans des bois et dans des marais pour décider leur querelle, comme deux braves en champ clos, BOSS. *Louis de Bourbon*. Songez que Paris, qui n'est pas d'un dixième moins grand que Londres, n'était alors [dans l'antiquité] qu'une petite cité barbare; Amsterdam n'était qu'un marais.... VOLT. *Dial.* 24. Le Don, qui

se réunit avec le Don, et forme, avant que d'arriver à la mer Noire, un lac ou marais fort considérable qu'on appelle le Palus Méotide, dont l'étendue est de plus de cent lieues en longueur sur vingt ou vingt-cinq de largeur, BUFF. *Hist. nat. Preuv. th. terr. Œuvres*, t. II, p. 143. Immobile au milieu de ces dormantes eaux, Le marais paresseux tranquillement sommeille Sur le limon fangeux qui nourrit ses roseaux, DELILLE, *Convers.* I. Marius s'est réfugié dans ces marais de Minturnes, près de la demeure de Scipion, STAEL, *Corinne*, XIII, 4. S'il est vrai qu'il soit très-dangereux de s'endormir en traversant les marais Pontins, l'invincible sommeil qu'ils inspirent dans la chaleur est encore une des impressions perfides que ce lieu fait éprouver, ID. *ib.* || Marais verts, marais recouverts d'une couche de gazon ou d'herbages souvent assez élevés. || Fièvre de marais, fièvre intermittente causée par les effluves des marais. || Fig. Se sauver par les marais, à travers les marais, se tirer comme on peut d'un péril, d'un embarras, d'un mauvais pas (voy. à l'historique, dans un exemple de Brantôme, l'origine de cette locution). Je me jetterai sans balancer dans la bourgeoisie de Paris, je montrerai les baux de mes maisons.... enfin je tâcherai de me sauver par les marais comme je pourrai, plutôt que de payer cinq ou six cents livres pour un homme d'arrière-ban, SÉV. 18 avr. 1689. Il [Guillaume III] vient de pêcher en eau trouble une île tout entière; ailleurs, à la vérité, il est battu et poursuivi, mais il se sauve par les marais, et ne veut écouter ni paix ni trêve, LA BRUY. XII. || 2° Marais salant, terre où l'on fait venir l'eau de la mer pour faire du sel. || 3° A Paris et aux environs, terrain bas où l'on fait venir des légumes. || 4° Le Marais, quartier de Paris, qu'on nomme aussi quartier du Temple. Adieu, beau quartier des Marets [écrit ainsi pour rimer aux yeux], C'est avecque mille regrets Qu'une très-pressante besoigne Pour quelque temps de vous m'éloigne, SCARR. *Poésies diverses*, t. VII, p. 36. Tout bon fainéant du Marais Fait des vers qui ne coûtent guère; Pour moi, c'est ainsi que j'en fais; Et, si je les voulais mieux faire, Je les ferais bien plus mauvais, CHAPELLE, *Épigr. en réponse à Despréaux*. M'ayant entendu demander le chemin du Marais, qui est le quartier le plus éloigné de Paris; j'y vais, me dit-il, et je vous y conduirai; suivez-moi, MONTESQ. *Lett. pers.* 31. || Demoiselles du Marais, nom qu'on donnait aux courtisanes, à cause qu'il y en avait toujours beaucoup dans ce quartier-là. || 5° Le marais ou la plaine, se disait du parti du centre à la Convention, composé de modérés; par opposition à la montagne.

— HIST. XII° s. A tant s'en torne très parmi le marois, *Raoul de C.* 58. || XIII° s. Gefroi de la Chapele dit que l'en ne puet avoir conduit joint à la [illegible] commune qui reçoit l'aau ou de ciel ou de [illegible], *Liv. de jost.* 130. || XV° s. Ils furent informés que [illegible] grande marez qui là sont en [illegible], avoit la plus belle [illegible] du monde, FROISS. II, II, 144. Un lieu où il souloit avoir un vivier, qui [illegible] et vint en prez, et de present est en [illegible], DU CANGE, *mariscus*. || XVI° s. [Au siége de la [illegible], dans une terreur panique] plusieurs [illegible] frayeur qu'ils avisèrent à se sauver par les marais, et plusieurs s'y enfoncèrent qui furent après [illegible] par la boue qui en estoit empreinte en leurs chausses [sic], BRANT. *Cap. franç.* t. IV, p. 181, dans LACURNE.

— ÉTYM. Wallon, *marès*; Hainaut, *maroche*; [illegible] Comme *mare* (plur. de *mare*) avait pour, d'après Isidore et d'autres documents, le sens de masse d'eau [illegible] d'où l'italien [illegible] et le français *marais*, [illegible] marre (voy. ce mot); [illegible] [illegible] *Marais*.

† MARANE [illegible], voy. MARRANE.

MARASME [illegible], s. m. Terme de médecine. [illegible]

— HIST. [illegible]

conduit le malade en un marasme, le rendant sec, aride et [illegible], PARÉ, VIII, 33.

— ÉTYM. Μαρασμός, de μαραίνειν, dessécher.

MARASQUIN (ma-ra-skin), s. m. Sorte de ratafia de cerises. Le meilleur marasquin est celui de Zara.

— ÉTYM. Ital. *marasca*, espèce de cerise acide avec laquelle on fait le marasquin.

MARÂTRE (ma-râ-tr'), s. f. || 1° Terme injurieux. Belle-mère par rapport aux enfants d'un autre lit. J'affectai les chagrins d'une injuste marâtre, RAC. *Phèdre*, I, 3. Ce qu'une marâtre aime le moins de tout ce qui est au monde, ce sont les enfants de son mari : plus elle est folle de son mari, plus elle est marâtre, LA BRUY. V. || 2° Mauvaise mère. Ce n'est pas une mère, c'est une marâtre. || Fig. Il ne peut s'imaginer que la France, où l'hospitalité fut toujours si sainte, devienne pour lui la marâtre des étrangers, PATRU, *Plaidoyer* 11, dans RICHELET. La nature, marâtre en ces affreux climats, Ne produit au lieu d'or que du fer, des soldats, CRÉBILLON, *Rhadam.* II, 2. Quand la marâtre nature nous prive de la vue, elle peint les objets avec plus de force dans le cerveau, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 12 déc. 1768. || Adjectivement. Ô France! des partis déplorable théâtre! Que maudit soit le jour, où ta haine marâtre En foule de ton sein rejeta tes enfants! DELIL. *Pitié*, IV. || 3° S. f. pl. Terme de métallurgie. Pièces de fonte qui servent de plafond aux embrasures d'un haut fourneau.

— REM. C'est par plaisanterie que Beaumarchais fait dire par Antonio à Bartholo : Vous n'êtes donc qu'un père marâtre [c'est-à-dire dénaturé]? *Mar. Fig.* III, 16.

— HIST. XIII° s. Ha! fortune, chose legiere, Qui vins devant et poins derriere, Comme es marrastrel RUTEB. I, p. 82. Et de lès els seoit l'empereris, qui feme estoit au pere et marastre au fil, VILLEH. XCIII. De mauvaise marastre est l'amour mout petite, *Berte*, LIV. || XV° s. O tu [Paris] cité de justice aournée, Qui onques jour n'ouvras de tirannie, Fille de Dieu et par Dieu gouvernée, Mere de foy, mairastre d'eresie, Le vrai escot de la theologie, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 37. || XVI° s. Qui a marastre a le diable en l'atre, COTGRAVE. O vrayment marastre nature, Puis qu'une telle fleur ne dure Que du matin jusques au soir! RONS. *à Cassandre*.

— ÉTYM. Wallon, *mârâse*; namur. *mauraase*; du bas-latin *matrastra*, de *mater*, mère, avec la terminaison *aster*, *astra*, qui indique seulement que la chose ou la personne n'a pas son caractère propre, est un diminutif de la chose ou personne; aussi *marastre* n'a-t-il signifié primitivement que belle-mère, un diminutif de mère. On disait de même : *parastre*, *fillastre*.

MARAUD, AUDE (ma-rô, rô-d'), s. m. et f. Terme d'injure et de mépris. Celui, celle qui ne mérite pas de considération. Mais que de deux marauds la surprise infidèle Ait terminé ses jours [de mon fils] d'une tragique mort, MALH. VI, 37. Si tôt que tu seras parti, Mon maraud de frère averti Viendra tout piller à ma barbe, SCARR. *Virg.* IV. .... Quoi! je vous vois, maraude? Vite, sortez, friponne, allons, quittez ces lieux, Et ne vous présentez jamais devant mes yeux, MOL. *F. sav.* II, 6. Je me déferai de ce maraud fieffé, de ce faquin d'Argante, ID. *Scapin*, II, 9. Quel maraud est-ce ci? — Maraud! voilà quelqu'un qui me connaît, REGNARD, *Sérénade*, 22. Ils ressemblent à ce valet de comédie ivre qui, entendant prononcer le mot de maraud, dit naïvement : maraud, voilà quelqu'un qui me connaît, D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 14 déc. 1781. Il me paraît que tous les honnêtes gens ont été d'autant plus sensibles à la perte d'Helvétius, que les marauds de [illegible] et les marauds d'[illegible] ont toujours aboyé contre lui jusqu'au dernier moment, VOLT. *Lett. Condorcet*, 1er févr. 1772. Le bon sens du maraud quelquefois m'épouvante. — Maraud! [illegible] RAC. [illegible] sa servante, PIR. *Métrom.* II, 11.

— HIST. XV° s. Comment m'en iray je en pourpoint, Desnué comme ung maraud? Dieu mercy je n'ay pas trop chault, VILLON, *Repue fr. des souffreteux*. || XVI° s. Un an après vint un gros maraud qui contrefaisoit le ladre, PARÉ, XXII, 8. Encores aujourd'hui appelons nous ceux à qui nous voulons mal et [illegible], livre III, p. 169, dans [illegible] ayant esté condamné à mort par ce maraud [illegible]

— ÉTYM. Origine [illegible]. Le portugais a *maroto* et les étymologistes portugais le tirent de l'arabe [illegible] parait n'être pas indigène et venir du français. On l'a tiré d'un comte de *Mérode*, commandant, pendant la guerre de Trente ans, un régiment de soldats pillards; mais *maraud* (*marault*, est dans Villon, 200 ans avant le comte de *Mérode*. Diez conjecture l'adjectif esp. *marrido* du lat. *mar*, mal, et *ruptus*, rompu. Mahn, le lat. *morator* celui qui traîne, parce que les traînards sont souvent des maraudeurs. Tout cela n'est qu'hypothèse, mais, en attendant d'autres documents, il faut noter que dans le dialecte de Corse *marodi*, et dans celui de Côme *marò* signifient *malade*, et que primitivement en français *maraud* signifie pauvre gueux.

† MARAUDAGE (ma-rô-da-j'), s. m. || 1° Action de marauder, d'aller en maraude, en parlant de soldats. Aussi Napoléon était-il le plus souvent forcé de fermer les yeux sur un maraudage qu'il défendait vainement; sachant d'ailleurs trop bien tout l'attrait, pour le soldat, de cette manière de subsister, qu'elle lui fait aimer la guerre qui l'enrichit..., SÉGUR, *Hist. de Nap.* IV, 4. || 2° Enlèvement furtif des productions de la terre, et, selon les commentateurs, vol des fruits pendants par branches ou par racines dans les champs ouverts.

— ÉTYM. *Marauder*.

† MARAUDAILLE (ma-rô-dâ-ll', *ll* mouillées), s. f. Réunion de marauds. Ces maraudailles de Paris disent que Marfore demande à Pasquin pourquoi on prend en une même année Philisbourg et Maëstricht, et que Pasquin répond que c'est parce que M. de Turenne est à Saint-Denis, et monsieur le Prince à Chantilly, SÉV. 26 août 1676.

— HIST. XVI° s. Maraudaille, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. *Maraud*.

MARAUDE (ma-rô-d'), s. f. Terme de guerre. Pillage que des soldats exercent sans permission, et quelquefois avec permission. Rosen, étranger et soldat de fortune jusqu'à avoir tiré au billet pour maraude, quoique de bonne noblesse de Poméranie, ST-SIM. 26, 32. Quatre cavaliers allant en maraude s'avancèrent jusqu'aux portes de Minden, VOLT. *Louis XIV*, 9. Les soldats s'irritent contre le paysan chez qui ils font la guerre, parce qu'ils ne peuvent le voler assez librement, et que la maraude est punie, VAUVEN. *Nouv. max.* 50. Quant aux vivres, comme les ordres généraux supposaient toujours des distributions régulières qui ne se faisaient jamais, chacun d'eux, suivant le degré de son zèle, de son intelligence et de sa fermeté, s'était plus ou moins emparé de la maraude, et avait changé le pillage individuel en contributions régulières, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VII, 4. || Par extension. Si un castor est surpris en maraude sur le territoire d'une tribu qui n'est pas la sienne, il est conduit devant le chef de cette tribu, CHATEAUB. *Amér. Castors*. || Fig. Il [Chênedollé] allait à la maraude dans mes ouvrages, ID. *Mém.* t. IV, p. 24.

— ÉTYM. Voy. MARAUDER. D'après Ménage, le maréchal de Luxembourg disait *mérode*, attribuant le nom de la *maraude* au comte de *Mérode* (voy. MARAUD). L'espagnol dit *merode*, mais le mot est pris du français.

MARAUDÉ, ÉE (ma-rô-dé, dée), part. passé de marauder. Pillé par les maraudeurs. [illegible]

MARAUDER (ma-rô-dé). || 1° V. n. Aller en maraude. || Fig. Petits hommes d'État, [illegible], qui maraudons de chétifs [illegible] des ruines, CHATEAUB. *Mémoires*, t. V, p. 308. || [illegible] Piller par maraude. Marauder un village.

— HIST. XVI° s. Marauder, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. *Maraud*. Ce qui est dit du maréchal de Luxembourg (voy. MARAUDE) est sans importance, car longtemps auparavant, Oudin dit *marauder* et [illegible].

† MARAUDERIE (ma-rô-de-rie), s. f. Acte de maraud. Je n'ai pas voulu en charger [illegible], [illegible] que vous me [illegible] compagnie, et c'est pourquoi je vous fais part de cette marauderie, RAC. *Lett.* 9, *à Levasseur*.

— ÉTYM. *Maraud*.

1. MARAUDEUR (ma-rô-deur), s. m. || 1° Celui qui va en maraude. Beaucoup de ces hommes [illegible] les étaient des maraudeurs qui feignaient une maladie ou une blessure, pour s'écarter ensuite, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VI, 1. || Fig. Chez Vénus [illegible] en maraudeur; C'est tout fruit vert que j'ai [illegible], SÉRANE, *Ange gardien*. || 2° Celui qui commet [illegible] de maraudage.

— ÉTYM. *Marauder*.

† 2. MARAUDEUR (ma-rô-deur), s. m. Terme de pêche. Visiteur établi pour marquer les barils de hareng salé.

MARAVÉDIS (ma-ra-vé-di), s. m. Petite monnaie espagnole de cuivre qui vaut un peu plus de l'ancien denier de France, c'est la monnaie de

compte dans les finances, comme dans le commerce, quoiqu'elle n'ait pas elle-même un grand cours. Soixante-trois maravédis font une réale d'argent. Il ne vous reste donc rien du tout, ma belle Cunégonde? Pas un maravédis, dit-elle, VOLT. *Candide*, 10.

— REM. Les Espagnols écrivant ce mot sans *s*; nous devrions faire de même.

— ÉTYM. Provenç. *marabeti*, *marabotí*; catal. *maravedis*; espagn. et portug. *maravedi*; de l'arabe *marâbetîn*, les *marabetins*, ou *marabouts*, ou *almoravides* sont des Arabes qui ont régné en Espagne (VOY. MARABOUT), et qui ont donné leur nom à une monnaie.

1. **MARBRE** (mar-br'), *s. m.* ‖ 1° En général, nom donné à toute variété de calcaire à grains fins susceptible de poli, et qui par sa blancheur ou par ses couleurs plus ou moins vives peut être employé à la décoration des édifices ou dans l'ameublement. Paros, fameuse par ses marbres, SCARR. *Virg.* III. Cependant l'humble toit devient temple; et ses murs Changent leur frêle enduit aux marbres les plus durs, LA FONT. *Phil. et Baucis.* Un bloc de marbre était si beau Qu'un statuaire en fit l'emplette : Qu'en fera, dit-il, mon ciseau? Sera-t-il dieu, table ou cuvette? ID. *Fabl.* IX, 6. D'abord elle a d'Auguste aperçu la statue; Et mouillant de ses pleurs le marbre de ses pieds...., RAC. *Brit.* V, 8. Et que du sein des monts le marbre soit tiré, ID. *Esth.* III, 9. Et qu'un sang pur par mes mains épanché Lave jusques au marbre où ses pas ont touché, ID. *Athal.* II, 8. Le titre de conquérant n'est écrit que sur le marbre; le titre de père du peuple est gravé dans les cœurs, MASS. *Human. des grands.* Les marbres d'Italie sont en fort grand nombre, et ont plus de réputation que tous les autres marbres de l'Europe; celui de Carrare, qui est blanc, se tire vers les côtes de Gènes, et en blocs de telle grandeur que l'on veut, BUFF. *Min.* t. II, p. 28. ‖ Animer le marbre, le tailler en statues pleines de vie et de beauté. Le christianisme ne saurait pas moins animer le marbre que la toile, CHATEAUBR. *Génie*, III, I, 5. ‖ Marbre statuaire, marbre propre à faire des statues, qui est sans taches ni veines. ‖ Marbre antique, tout marbre dont les carrières ne sont plus connues ou exploitées. ‖ Marbre brut, marbre tel qu'il sort de la carrière. ‖ Marbre piqué, celui qui n'est taillé qu'à la pointe. ‖ Marbre dans sa passe, se dit des tranches de marbre qui ont été débitées parallèlement au lit du banc. Marbre en contre-passe, marbre débité sur la hauteur du banc. ‖ Marbre ébauché, celui qui est travaillé à double pointe, pour la sculpture, ou approché avec le ciseau pour l'architecture. ‖ Marbre dégrossi, celui qui est équarri, suivant la disposition d'une figure, avec la scie et la pointe. ‖ Marbre fini, celui qui est terminé avec le petit ciseau et la râpe. ‖ Marbre camelote, celui qui, étant d'une seule couleur, ne laisse pas de paraître tabisé, après avoir reçu le poli, tel que celui de Namur. ‖ Cela est dur, est froid comme le marbre, comme du marbre, comme marbre, se dit de choses très-dures et de choses qui font éprouver au toucher un vif sentiment de froid. ‖ On dit aussi : comme un marbre. L'un des deux compagnons grimpe au faîte d'un arbre; L'autre, plus froid que n'est un marbre, Se couche sur le nez, fait le mort, tient son vent, LA FONT. *Fabl.* V, 20. ‖ Fig. et familièrement. Être froid comme un marbre, être comme un marbre, être extrêmement calme ou réservé, paraître ne s'émouvoir de rien. Je restai comme un marbre à ce discours, MARIV. *Pays. parv.* 1re part. ‖ On dit dans le même sens : Il est de marbre, c'est un marbre. ‖ On dit aussi, par exagération : Pour entendre ces propos de sang-froid, il faudrait être de marbre. ‖ Un cœur de marbre, une personne que rien n'échauffe, ne touche, n'attendrit. Sous un visage d'homme il porte un cœur de marbre, TRISTAN, *Panthée*, I, 7. Je n'étais pas de marbre, elle avait le cœur tendre, TH. CORN. *Baron d'Albikrac*, V, 8. ‖ Un visage de marbre, un visage qui ne laisse paraître aucune émotion. À chacune de mes réponses le major écrivait avec un visage de marbre, MARMONTEL, *Mém.* VI. ‖ Fig. Cela échaufferait du marbre, se dit de paroles, d'une ardeur capable de communiquer de la chaleur aux cœurs les plus froids. Hispal haranguait de façon Qu'il aurait échauffé des marbres, LA FONT. *Fiancée.* ‖ 2° Morceau de marbre taillé et poli. On a gravé cette inscription sur un marbre. Le marbre d'une commode, d'une cheminée. Placez un marbre sur ces papiers, de peur que le vent ne les disperse. Quel marbre à la postérité Fera paraître votre gloire? MALH. VI, 3. ‖ 3° Absolument. Un marbre, une statue en marbre. Le plus beau marbre de ce musée. ‖ 4° Au plur. Marbres, des ouvrages de marbre, échantillons de différents marbres. Il y a de beaux marbres dans ce cabinet. Ces marbres qui ne couvrent que de la poussière, attestent la vénération des peuples, DIDER. *Cl. et Nér.* I, 97. MM. Sévin et Fourmont rapportèrent de Grèce un grand nombre d'inscriptions, échappées à l'ignorance des habitants qui emploient à faire de la chaux ces marbres précieux que nous allons y chercher avec tant de fatigues et de périls, CONDORCET, *Maurepas.* ‖ Marbres d'Arundel, d'Oxford ou de Paros, les marbres antiques recueillis à Paros au commencement du XVIIe siècle, présentés à l'université d'Oxford par le comte d'Arundel qui les avait fait apporter du Levant, et contenant les événements depuis la fondation d'Athènes par Cécrops (1582 avant J. C.) jusqu'à l'archontat de Diognète (264 de la même ère), ce qui comprend un intervalle de 1318 années. ‖ Marbres d'Elgin, se dit des bas-reliefs qui ont été enlevés par lord Elgin au Parthénon et au temple de Thésée d'Athènes, et qui font maintenant partie du Musée britannique. ‖ 5° Pierre sur laquelle les imprimeurs posent les pages pour les imposer, et les formes pour les corriger. ‖ Il se dit aussi de cette partie de la presse sur laquelle on place la forme. Un marbre de pierre. Un marbre de fonte. ‖ 6° Pierre qui sert à broyer les drogues et les couleurs. ‖ 7° Bloc sur lequel on allonge et on aplatit sous le marteau les tables d'étain de glaces pour les réduire en feuilles. ‖ 8° Terme de verrerie. Plaque de fonte sur laquelle l'ouvrier verrier roule la matière qu'il a cueillie. ‖ 9° Table de marbre, nom donné à trois juridictions qui siégeaient au palais, la connétablie, l'amirauté et les eaux et forêts, et dont les juges prenaient place autour d'une grande table de marbre. Le grand Corneille était, dans sa jeunesse, avocat du roi à la table de marbre de Rouen, *Dict. de l'Acad.* ‖ Chambre de la table de marbre, nom donné en particulier à la juridiction des eaux et forêts. ‖ Table de marbre, table qui se trouvait dans la salle du palais de justice à Paris, et qui servait aux clercs de la basoche pour y représenter des farces, soties ou moralités. ‖ 10° Marbre artificiel, composition de gypse en forme de stuc, où l'on mêle des couleurs qui la font ressembler au marbre naturel. ‖ 11° Terme de peintre en bâtiment. Marbre feint, représentation des divers accidents du marbre. ‖ Marbre jeté, celui qui imite les porphyres. ‖ Marbre chiqueté, celui qui imite les granits. ‖ 12° Terme de relieur. Teinte qu'on donne aux reliures et qui imite les accidents d'un marbre. La racine est le plus beau marbre qu'on ait imaginé, LESNÉ, *la Reliure*, p. 199.

— HIST. XIe s. Sur un perron de marbre bloi se culche, *Ch. de Rol.* II. ‖ XIIe s. Tost les degrés de mabre [il] est montés al donjon, *Sax.* XIV. ‖ XIIIe s. Puis l'enfoïrent soz un arbre, Et par desus mistrent un marbre; S'i ont escrit le non la dame, *Ren.* 10116. ‖ XIVe s. Une cote de marbre [étoffe faite de fils de diverses couleurs] nuefve [neuve], à femme, DU CANGE, *marbreius.* Deux flacons de marbre noir, DE LABORDE, *Émaux*, p. 380. ‖ XVe s. Un coffre de bos paint au quel estoyent XXIII corporaux et une pierre de malbre à liscer lesdiz corporaux, ID. *ib.* Hal cuer plus dur que le noir marbre, En qui mercy ne peult entrer, A. CHART. *la Belle dame sans mercy.* ‖ XVIe s. Terrines à filtrer, marbres pour distiller en lieu humide, PARÉ, III, 638. Le marbre n'a que faire de peinture, COTGRAVE.

— ÉTYM. Bourguig. *mâbre*; wallon, *marm*; provenç. *marme*, *marbre*; espagn. *marmol*; portug. *marmore*; ital. *marmo*; du lat. *marmor*; grec, μάρμαρος, brillant : la pierre brillante.

† 2. **MARBRE** (mar-br'), *s. m.* Terme de marine. Cylindre du treuil, à chevilles, sur lequel s'enroule la drosse qui sert à manœuvrer le gouvernail d'un grand bâtiment.

— ÉTYM. Ce mot est une corruption d'*arbre*, et c'est ainsi que plusieurs meuniers, ou même des experts de campagne, disent le marbre du moulin, le marbre de la roue, etc. pour l'axe ou l'arbre de la roue, LEGOARANT.

MARBRÉ, ÉE (mar-bré, brée), *part. passé* de marbrer. ‖ 1° Marqué de taches et veines comparées à celles du marbre. Les troncs de ces arbres rouges, marbrés de vert, montant sans branches jusqu'à leur cime, ressemblaient à de hautes colonnes, CHATEAUBR. *Atala, les Laboureurs.* ‖ Étoffes marbrées, étoffes de soie ou de laine de différentes couleurs mêlées ensemble. ‖ Bas marbrés, bas où le gris et le blanc sont mêlés ensemble. ‖ Truffes marbrées, truffes qui sont grises et blanches en dedans. ‖ Teint marbré, teint qui offre des marbrures bleuâtres. ‖ 2° *S. m.* Nom donné dans les Pyrénées au spath calcaire. ‖ 3° Nom vulgaire de l'agame marbré (sauriens), qui est le lézard marbré de certains auteurs, et pour d'autres l'iguane marbré. Le marbré habite l'Amérique méridionale, LEGOARANT. ‖ 4° Marbré, champignon du genre bolet.

† **MARBRÉE** (mar-brée), *s. f.* La lamproie commune, dans quelques départements.

— ÉTYM. *Marbré.*

MARBRER (mar-bré), *v. a.* ‖ 1° Imiter par la peinture les couleurs du marbre. Marbrer le chambranle d'une cheminée. ‖ 2° Marbrer du papier, y appliquer différentes couleurs, de manière à imiter le marbre. ‖ 3° Terme de relieur. Jeter, avec le pinceau, du noir et de l'eau forte sur la couverture d'un livre en veau et le façonner comme du marbre. ‖ Il se dit aussi de la tranche d'un livre sur laquelle on imite le marbre. Marbrer la tranche d'un livre. Marbrer un livre sur la tranche. Tel excelle à relier qui souvent marbre mal, LESNÉ, *la Reliure*, p. 75. ‖ 4° Terme de verrerie. Faire la paraison ou arranger la masse vitreuse en fusion sur le marbre, après l'avoir enlevée du creuset avec le pontil. ‖ 5° Par extension, produire sur le corps des marques semblables aux marques et veines du marbre. Le froid marbre la peau. ‖ 6° Se marbrer, *v. réfl.* Devenir marbré. Ses beaux yeux bleus se marbraient de noir, BERN. DE ST-P. *Paul et Virg.*

— ÉTYM. *Marbre.*

MARBRERIE (mar-bre-rie), *s. f.* Métier de scier et de polir le marbre. ‖ Atelier de marbrier. ‖ Emploi du marbre à des ouvrages communs, tels que chambranles de cheminée, marches d'escalier, etc. Ouvrages de marbrerie.

— ÉTYM. *Marbre.*

MARBREUR (mar-breur), *s. m.* Artisan qui marbre du papier, ou des tranches, ou des couvertures de livres. Il en est de même des papiers pour gardes; cet embellissement varie beaucoup; les marbreurs s'évertuent à composer des marbres magnifiques, LESNÉ, *la Reliure*, p. 119.

— ÉTYM. *Marbrer.*

MARBRIER (mar-bri-é; l'r ne se lie jamais; au pluriel, l's se lie : des mar-bri-é z habiles), *s. m.* ‖ 1° Artisan qui scie et polit le marbre, ou qui fait avec le marbre les ouvrages communs dits ouvrages de marbrerie. ‖ 2° Celui qui fait le commerce de marbre. ‖ 3° Il se dit des entrepreneurs qui travaillent le marbre pour les tombeaux, depuis la simple maçonnerie jusqu'à la sculpture. Grâce au ciseau du marbrier, Une couronne de laurier Va d'orgueil enivrer mes restes, BÉRANG. *Mon enterrement.* ‖ 4° Terme de peintre en bâtiment. Ouvrier qui imite par la peinture les diverses espèces de marbres; ordinairement il imite aussi les différentes espèces de bois. ‖ 5° Adj. Qui a rapport au marbre. Industrie marbrière.

— ÉTYM. *Marbre.*

MARBRIÈRE (mar-bri-è-r'), *s. f.* Carrière d'où l'on tire le marbre. Les marbrières des Pyrénées.

— ÉTYM. *Marbre.*

MARBRURE (mar-bru-r'), *s. f.* ‖ 1° Imitation du marbre sur du papier, ou sur la tranche ou la couverture d'un livre. ‖ 2° Peinture imitant le marbre sur les boiseries. ‖ 3° Par extension, marques semblables à un marbre veiné qui se voient sur la peau. Le froid produit des marbrures. ‖ 4° Disposition de nuances sur le plumage des oiseaux, imitant le marbre. La marbrure jaune et brune de la partie supérieure du corps, BUFF. *Ois.* t. VI, p. 301.

— ÉTYM. *Marbrer.*

1. **MARC** (mar; le *c* ne se prononce et ne se lie jamais), *s. m.* ‖ 1° Poids de huit onces, qui sert à peser les matières d'or et d'argent. On prend tant par marc pour la façon de la vaisselle d'argent. ‖ 2° Le marc d'or, quantité d'or pesant un marc, et dont la valeur numéraire varie suivant les époques. Depuis 1444 jusqu'en 1461, année de la mort de Charles VII, le marc d'or valut cent livres, et le marc d'argent huit livres quinze sols, DUCLOS, *Hist. Louis XI*, *Œuvres*, t. V, p. 83. ‖ Le marc d'or, droit qu'on prélevait sur tous les offices de France à chaque changement de titulaire, et qui avait été établi par Henri III. ‖ 3° Marc d'argent, quantité d'argent pesant un marc, et variant de valeur suivant les époques. Il [Colbert] n'avait poussé la valeur numéraire du marc d'argent, de vingt-six francs où il l'avait trouvée, qu'à vingt-sept et à vingt-huit; et après lui dans les dernières années de Louis XIV, on étendit cette dénomination jusqu'à quarante livres idéales; ressource fatale par laquelle le roi était soulagé un moment pour être ruiné ensuite; car, au lieu d'un marc d'argent, on ne lui donnait presque plus que la

moitié; celui qui devait vingt-cinq livres en 1668, devrait un marc, et celui qui devait quarante livres ne donnerait qu'à peu près ce même marc en 1750, VOLT. *Louis XIV*, 30. Il est clair que Philippe-Auguste fut le plus puissant prince de son temps, et, indépendamment des pierreries qu'il laissa, les sommes spécifiées dans son testament montent à près de neuf cent mille marcs d'argent de huit onces, qui valent à présent environ quarante-neuf millions de notre monnaie, à cinquante-quatre livres dix-neuf sous le marc d'argent fin, ID. *Mœurs*, 51. Il [Pierre le Grand] n'a jamais eu vingt-quatre millions de revenu, à compter le marc à près de cinquante livres, comme nous faisons aujourd'hui et comme nous ne ferons peut-être pas demain, ID. *Charles XII*, 1. || Marc d'argent, droit que les notaires payaient au roi, en pays de droit écrit, pour le joyeux avénement à la couronne. || 4° Poids de marc, huit onces ou la moitié de la livre de Paris, telle qu'elle existait avant le système décimal. J'ai acheté trois livres de cette marchandise, poids de marc (c'est-à-dire au poids de l'ancienne livre de Paris). || 5° Au marc la livre, manière de répartir proportionnellement une somme quelconque, en remettant à chacun ou faisant fournir par chacun une part déterminée par la somme totale afférente à chacun; c'est ce qu'on nomme aujourd'hui au marc le franc, et, mieux, au centime le franc. Ordonnons que toutes blanches monnaies... des-ores-en-avant soient abattues du tout, et n'aient nul cours pour quelque prix que ce soit, fors au marc pour billon, *Ordonn.* juin 1313. || Au marc la livre a été employé primitivement en parlant des poids appelés marc et livre, puis transporté aux monnaies par confusion du mot livre, LEGOARANT. La locution, comme le montre l'exemple de Beaumanoir, est une altération de au *marc ou à la livre*.

— HIST. XI° s. Li burgeis qi ad en soun propre chatel [bien, avoir] demi marc vaillant, *Lois de Guill.* 18. || XIII° s. Quant li mars d'or sera vendus xx libres.... *Comput*, f. 22. [La couronne] Cent mile mars valoit et plus, à droite vente, *Berte*, x. Et puis doit on regarder combien il converroit paier à cascun au marc ou à le [la] livre, BEAUM. XXI, 26. || XIV° s. Si come seroit la loy de racheter chescun qui est pris en guerre pour un marc ou autre pris, [illegible], *Kth.* 146. || XVI° s. Par quoi, point ne le faut celer; J'en ay le marc, si vous en avez l'once, *Les marguer. de la marguer.* f° 381, dans LACURNE. Teste de chien et marc d'argent seront tout un au jour du jugement, COTGRAVE.

— ÉTYM. Prov. *marc*; esp. et ital. *marco*; bas-lat. *marka*; de l'anc. haut-allem. *marc*, marque, signe.

2\. MARC (mar; le c ne se prononce et ne se lie jamais; au plur. l's ne se lie pas : des mar entassés), *s. m.* || 1° Résidu de fruits, d'herbes ou de toute autre substance qu'on a pressurée ou fait bouillir pour en tirer le suc. Marc de raisins, d'olives, de pommes. Marc de café. || [illegible] de marc de raisin, bain tonique et fortifiant, conseillé quelquefois par les médecins. Je [illegible] dans le marc de la vendange, cela m'ennuie un peu, mais je crois sur la parole de tout le monde que je m'en trouverai bien, SÉV. 516. || Fig. Voilà ce qui restera dans le titre de ministre donné au Fils par Tertullien dans la création, s'en ôter tout le reste [les idées inférieures] comme le marc et la lie, BOSS. 6° avert. 30. Si ce jeune cerveau s'échauffe, laissez-le d'abord fermenter en liberté, mais ne l'excitez jamais, de peur que tout ne s'exhale... autrement vous perdrez votre temps et vos soins, vous détruirez votre propre ouvrage; et, après vous être indiscrètement enivrés de toutes ces vapeurs inflammables, il ne vous restera qu'un marc sans vigueur, J. J. ROUSS. *Ém.* II, 1. || 2° Marc de soude, ce qui reste après la lixiviation de la soude.

— HIST. XVI° s. Je ne conseille non plus aux dames d'appeller honneur leur debvoir; leur debvoir est le marc, leur honneur n'est que l'escorce, MONT. III, 25. L'on remettra avec le marc du bois [de gaiac] ja cuit autant d'eau.... PARÉ, XVI, 8.

— ÉTYM. Picard, *merc*. Origine inconnue. Il est [illegible] que ce mot n'est pas [illegible] avant le XVI° siècle. Ménage conjecture le latin *amurca*, [illegible] [illegible] le changement d'u en a ne se fait pas en français. [illegible] le mot gaélique *smearach*, [illegible], la suppression de l's [illegible] [illegible] Chevallet et Scheler [illegible] *Mark*, pulpe. Cette dernière conjecture est la plus plausible; elle expliquerait que le mot, [illegible] par la frontière nord (picard *merc*), soit longtemps resté un mot provincial; ce qui fait qu'il n'a pas d'historique. Remarquez que *amurca* se rattache à ἀμόργη, qui est en plein rapport avec *Mark*, l'a étant prothétique.

† MARCAIRERIE (mar-kè-re-rie) ou MARCAIRIE (mar-kè-rie), *s. f.* Pâturage fermé, pour les bestiaux (environs de Thionville). || Nom, dans les Vosges, d'une chaumière où se font des fromages cuits.

MARCASSIN (mar-ka-sin), *s. m.* || 1° Petit sanglier qui est au-dessous d'un an et suit encore sa mère. Les marcassins sont marqués de raies noires et blanches. Chaque marcassin qu'elle allaite Est blanc comme le lait qu'il tette, SCARR. *Virg.* VIII. || Nom donné aux jeunes cochons dans quelques cantons. Une truie et ses marcassins. || 2° Adjectivement. De la gent marcassine et de la gent aiglonne, LA FONT. *Fabl.* III, 6. || Fig. Mon cœur est la proie de vos yeux marcassins, HAMILT. *Gramm.* 7.

— HIST. XVI° s. Marcassin jaune, COTGRAVE.

— ÉTYM. Origine inconnue. Il y a dans le bas-latin le mot *marcasium*, marais; y aurait-il quelque rapport, le marcassin aimant les bourbiers? ou faut-il le rattacher à l'ancien allemand, *mor*, *morchen*, porc?

MARCASSITE (mar-ka-si-t'), *s. f.* || 1° Nom donné aux cristaux cubiques d'une pyrite de fer sulfuré, d'un jaune d'or, assez dure pour être taillée, polie et employée comme objet d'ornement, LEGOARANT. Et qui plus est, dans une montagne d'une étendue considérable, où il paraîtra une infinité de guidons et de marcassites de tous les côtés, qui sont autant de marques par lesquelles on peut conjecturer que l'on rencontrera de bons filons et de bonnes matières, l'on se contente de faire faire par sept ou huit hommes une ouverture, *Lettres, etc. de Colbert*, IV, 584, *Mémoire de l'Ingénieur Chénier*. Cette pyrite ferrugineuse, qui ressemble au jargon, tient du cuivre, dont elle a parfois l'aspect; elle raye le verre et fait feu sous le briquet; les plus belles viennent de l'île d'Elbe, DE LABORDE, *Émaux*, p. 381. || Ces cristaux ont été appelés aussi bismuth. || 2° Fausse marcassite, petit globule de verre étamé de façon à présenter la couleur et l'apparence de la marcassite, c'est-à-dire de la pyrite qu'on travaillait autrefois pour en faire des bijoux, LEGOARANT.

— HIST. XVI° s. Quelques marcassites ardentes, lesquelles on fait esteindre en vinaigre, PARÉ, XXV, 40. Ung aigle d'argent, doré en aulcunes parties, aiant entre les deux testes en hault une couronne imperialle et au milieu ung miroir de marquassite, donné à l'empereur par l'ambassadeur de Gennes, DE LABORDE, *Émaux*, p. 381.

— ÉTYM. Portug. *marquezita*; de l'arabe *markasit*, pyrite.

MARCATION (mar-ka-sion), *s. f.* Voy. LIGNE.

— ÉTYM. *Marquer*.

† MARCEAU (mar-sô), *s. m.* Voy. MARSAULT. Des promenades au milieu des marceaux, des bourdaines, J. J. ROUSS. *Prom.* 6.

† 1\. MARCELINE (mar-se-li-n'), *s. f.* Étoffe de soie, espèce de florence, mais plus large et plus forte.

† 2\. MARCELINE (mar-se-li-n'), *s. f.* Terme de minéralogie. Silicate rose de manganèse provenant de Saint-Marcel, en Piémont.

† MARCELLIANISME (mar-sèl-lia-ni-sm'), *s. m.* Doctrine des marcelliens.

† MARCELLIENS (mar-sèl-liin), *s. m. pl.* Hérétiques du IV° siècle, attachés à la doctrine de Marcel, évêque d'Ancyre, que l'on accusait de ne pas distinguer assez les trois personnes de la Trinité, et de les regarder seulement comme trois dénominations d'une seule et même personne divine.

† MARCESCENCE (mar-sè-ssan-s'), *s. f.* Terme didactique. État de ce qui se flétrit.

— ÉTYM. *Marcescent*.

† MARCESCENT, ENTE (mar-sè-ssan, ssan-t'), *adj.* Terme de botanique. Se dit des parties qui se dessèchent sur la plante avant de s'en détacher. Feuilles marcescentes. Calice marcescent.

— ÉTYM. Lat. *marcescentem*, part. présent de *marcescere*, se flétrir. *Marcesco* est l'inchoatif de *marceo*; c'est une des dérivations, par racines secondaires, de la grande racine *mar*, mourir, qui veut dire aussi au sens actif frapper, broyer, détruire. [illegible] est *mar*, frapper, froisser, détruire, qui a donné aussi le latin *marcus*, marteau.

† MARCESCIBLE (mar-sè-ssi-bl'), *adj.* Terme didactique. Qui peut se flétrir.

— ÉTYM. Prov. *marcessible*; du lat. *marcescibilis*.

† MARCGRAVIACÉES (mar-gra-vi-a-sée), *s. f. pl.* Nom d'une famille de plantes dicotylédones polypétales.

— ÉTYM. Genre *marcgravia*, dédié par Plumier au célèbre naturaliste allemand du XVII° siècle, Georges *Marcgraf*.

† 1\. MARCHAGE (mar-cha-j'), *s. m.* Piétinement, action de marcher continuellement sur une chose. || Opération qui consiste à pétrir la pâte dont on fabrique les poteries.

— ÉTYM. *Marcher*.

† 2\. MARCHAGE (mar-cha-j'), *s. m.* Terme d'ancienne jurisprudence. Droit qu'avaient des paroisses limitrophes de faire paître leurs bestiaux sur les terres les unes des autres.

— HIST. XVI° s. Si le bestail est trouvé pasturant en autruy village, doit amende au seigneur justicier, si ce n'est es lieux où droit de marchage a lieu, *Coust. génér.* t. II, p. 474.

— ÉTYM. Voy. MARCHE 1.

† MARCHAIS (mar-chè), *s. m.* Terme de pêche. Variété de maquereau qui n'a pas de taches. || Hareng qui a frayé. || Harengs qu'on abandonne par gratification aux matelots.

MARCHAND, ANDE (mar-chan, chan-d'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui fait profession d'acheter et de vendre. Le plus petit marchand est savant sur ce point : Pour sauver son crédit, il faut cacher sa perte, LA FONT. *Fabl.* XII, 7. Sitôt.... Que, retiré chez lui, le paisible marchand Va revoir ses billets et compter son argent, BOIL. *Sat.* VI. Il établit des magistrats à qui les marchands rendaient compte de leurs effets, de leurs profits, de leurs dépenses et de leurs entreprises, FÉN. *Tél.* XII. Le marchand fait des montres pour donner de sa marchandise ce qu'il y a de pire, LA BRUY. VI. Un de nos créanciers tourne vers nous ses pas : C'est le marchand fripier qui nous rend sa visite, REGNARD, *Ménech.* III, 11. Si le prince est marchand, toute espèce d'industrie est ruinée, MONTESQ. *Esp.* V, 14. La guerre avait ruiné la France, et les marchands la sauvèrent, VOLT. *Louis XIV*, 21. Il est très-vrai que, depuis Vasco de Gama, qui doubla le premier la pointe de la terre des Hottentots, ce sont les marchands qui ont changé la face du monde, ID. *Polit. et lég. Fragm. hist. sur l'Inde*, 1. Achar fut le premier qui s'empara de Surate et du royaume de Guzarate, fondé par des marchands arabes devenus conquérants à peu près comme des marchands anglais sont devenus maîtres du Bengale, ID. *ib.* XXXIII. || Marchande, femme qui tient un commerce. Je vis, à travers les vitres d'un comptoir, une jeune marchande de si bonne grâce et d'un air si attirant.... J. J. ROUSS. *Confess.* II. || Terme de jurisprudence. Marchande publique, femme qui fait un négoce séparé de son mari, au vu et su de celui-ci. || Marchand forain, celui qui parcourt, avec des marchandises, les villes, les campagnes, les foires, les marchés. || Par dénigrement, marchand de soupe, maître de pension, ainsi nommé parce qu'on suppose qu'il spécule sur la nourriture de ses élèves. || Par dénigrement aussi. Marchand de vers, celui qui fait des vers parce qu'on les lui paye. Marchand de vers, jadis poëte, M. J. CHÉN. *Ép. à J. Delille*. || Communauté des marchands de Paris, se disait de la réunion de six corporations : les drapiers-chaussetiers, épiciers, merciers, pelletiers, bonnetiers et orfèvres. || Fig. Être mauvais marchand, se trouver mauvais marchand, n'être pas bon marchand d'une chose, s'en trouver mal. Les médecins y purgent [en Hollande] d'ordinaire avec des pilules et des poudres chimiques, avec l'antimoine et le vin émétique, dont ils sont fort mauvais marchands, GUI PATIN, *Lett.* t. III, p. 710. Il ne fasse plus le méchant; il n'en serait pas bon marchand, SCARR. *Poés. div.* Œuv. t. VII, p. 41. S'il en croit être bon marchand, je [illegible], HAMILT. *Gramm.* 9. Il fit le fier, mais il n'en fut pas bon marchand, ID. *ib.* 10. || Fig. Marchand mêlé, se dit d'une personne [illegible] du bon et du mauvais. Paris est un grand bois plein de marchands mêlés; L'effet n'y répond pas toujours à l'apparence; On s'y laisse duper autant qu'en lieu de France, CORN. *Ment.* I, 1. Il [de Brieux] dit des choses fort jolies; mais quelquefois il en dit aussi qui ne le sont pas; c'est un marchand mêlé, BAYLE, *Lett. à Minutoli*, 28 juin 1674. || 2° Celui qui achète pour son usage. Attirer, faire venir, tromper les marchands. Trouver marchand. Si jamais cette part tombait dans le commerce, Et qu'il vous vînt marchand pour ce trésor caché, CORN. *Ment.* III, 6. || Aux ventes publiques, lorsque le crieur annonce telle marchandise à tant, on répond : Il y a marchand, c'est-à-dire je la prends à ce taux. || Fig. Ne pas trouver marchand, ne pas trouver à se placer, ne pas trouver d'acheteur, etc. On n'achète pas le

ring, une reine qui serait laide ne trouverait pas marchand, VOLT. *Zadig*, 10. || 3° Marchand, espèce de canard à large bec, *anas perspicillata*, L. || Un autre oiseau porte le nom de marchand, c'est le vautour urubu, gallinaze urubu, Vieillot. Les Portugais les appellent pain-tachés et les Français de Saint-Domingue les nomment marchands, LE P. LABAT, *Voyage du chevalier des Marchais en Guinée et à Cayenne*, t. III, p. 329, éd. Paris, 1730. || 4° *Adj.* Marchand, marchande, qui a les qualités requises pour être vendu. Il lui a fourni tant de blé loyal et marchand. || Rendre marchand, donner à une marchandise les qualités nécessaires pour qu'elle se débite bien. Ramener des grains avariés à leur état normal et les rendre marchands. || Prix marchand, le prix auquel les marchands vendent entre eux. J'ai eu le drap de cet habit au prix marchand. || Nom marchand, nom que les marchands donnent à certains objets de commerce. || Le sel est marchand, il est permis à tout le monde d'en faire le commerce. Le sel n'est pas marchand, il se vend au compte de l'État. || Terme de pêche. Morues marchandes, celles qui sont grandes et n'ont point de défauts. || 5° Place marchande, place commode pour vendre. || Fig. Quant à vous, mon cher ami, frappez fort; vous êtes en place marchande pour cela, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 13 mai 1759. || Quartier marchand, quartier habité par un grand nombre de marchands. || Ville marchande, ville où il y a un grand mouvement commercial. || La rivière est marchande, elle a assez d'eau pour porter les bateaux. Le dégel étant ainsi arrivé depuis quelques jours, et la rivière par conséquent devenue marchande, *Corresp. de Colbert*, III, 42 (lett. du 22 janv. 1666). || Navire, bâtiment marchand, navire destiné à porter des marchandises. || Marine marchande, les bâtiments et les équipages employés par le commerce, par opposition à marine de l'État ou marine militaire. || On dit dans le même sens : navigation marchande, flotte marchande, capitaine marchand. || 6° Qui se livre au commerce. Les nations marchandes. Le mélange des Tyriens et des Africains fit qu'elle [Carthage] fut tout ensemble guerrière et marchande, BOSS. *Hist.* I, 6. Les richesses y [à employer des troupes étrangères] mènent naturellement une république marchande : on veut jouir de ses biens, et on croit tout trouver dans son argent, ID. *ib.* III, 6. || 7° Dans un sens méprisant. Peu distingué, peu noble. Il ne se peut rien de plus marchand que ce procédé, MOL. *Préc.* 6. || Proverbes. Dîné de procureur, soupé de marchand, se disait à cause que les marchands ne pouvaient manger à leur aise que le soir. || Riche marchand et pauvre poulaillier, le métier de poulaillier passant pour mauvais. || De marchand à marchand il n'y a que la main, c'est-à-dire, les marchands font leurs traités sans écrire et en se touchant dans la main. || Il faut être marchand ou larron, se dit pour exciter ceux qui achètent à se fier à la parole de celui qui vend. || N'est pas marchand qui toujours gagne, c'est-à-dire tout marchand est exposé à perdre; et fig. on doit s'attendre à des contrariétés, à des vicissitudes dans les affaires de la vie. || Marchand qui perd ne peut rire. || Ce n'est pas le profit du marchand, se dit à celui qui offre un prix beaucoup au-dessous de la valeur de la chose. || Vous avez trompé le marchand, se dit à celui qui a acheté une chose à vil prix. || La foire sera bonne, voici les marchands, se dit quand on voit arriver plusieurs personnes dans une compagnie.

— HIST. XII° s. Jà damedeu ne place [ne plaise au Seignour Dieu] que si hors del sens soie, Que del cors Jesu-Cris marcheanz estre deie [je doive être], *Th. le mart.* 88. || XIII° s. Il virent [à Constantinople prise par les Latins] ces hautes yglises et ces riches palais fondre, et ces grans rues marcheandes ardoir à feu, et il n'en pooient plus faire, VILLEH. XCI. Quant il [les marchands] furent asseüré Et lor mangier ont aprestė, Napes font metre et vont laver; Puis si s'asient au souper; La table fut moult marcheande; Grant plenté i ot de viande, *Fl. et Bl.* 1255. Car dui [deux] larron venoient de marcheans guetier, *Berte*, XXVIII. L'ordre de Cistiax tiengne [je tiens] à bone et bienseant, Et si croi que il soient preudomme bien creant; Mais de tant me desplaist que il sont marcheant, Et de carité faire deviennent recreant, RUTEB. 241. || XV° s. Iceulx cuirs veus et cognus s'ils sont bons, loyaux et marchans, *Statuts des tanneurs de Coulommiers*, *Bulletin du comité de la langue*, t. III, p. 567. Moult est celle ville marchande, *Boucicq.* II, 16. Le roy faisoit bonne chere [bon visage], et se trouvoit chacun à bon marchand; et n'estions point tant en gloire comme peu avant la bataille, COMM. VIII, 6. Conclud la treve pour neuf ans marchande et revenant chacun au sien, ID. *Mém.* p. 310 dans LACURNE. Ung marchant ne vaut riens sans monnoye, *Percefor.* t. III, f° 114. || XVI° s. Pas n'est marchant celluy qui tousjours gaigne, J. MAROT, V, 231. Sur ce point parut un grand navire marchand.... Clermont fit tenir l'ancre à pic, esperant que Lansac, poursuivant ce marchant, viendroit au combat, D'AUB. *Hist.* II, 304. Ainsi le pauvre curé s'en alla mauvais marchand de son blé, estant blessé en la jambe, et ayant perdu sa gibeciere et son argent, DESPER. *Contes*, LXXXI. Escus marchans et ayans cours, M. DU BELL. 169. La dite trefve de dix ans fut conclue marchande et communicative entre les pays et subjects de leur dites majestez, ID. 476. Il les faut [les dits, les discours de Plutarque] arracher de là [de leur lieu], et mettre en place marchande [développer, faire valoir] MONT. I, 169. Les fagots marchands doivent estre espincez de trois pieds et demy de long, et neuf paulmes de cloyere, au rond, *Nouv. coust. génér.* t. II, p. 149. Marchand qui ne gaigne perd, COTGRAVE. Aujourd'hui marchand, demain meschant, ID. Bonne marchandise trouve toujours son marchand, ID. Rarement est et peu souvent Le vieil usurier sans argent, Ville marchande sans fin larron, Vieil grenier sans rats ou ratton, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 411.

— ETYM. L'ancienne forme est *marcheant*; ital. *mercadante*; du verbe bas-latin *mercadare*, dérivé, par *mercatum*, du latin *mercari*, de *merx*, marchandise. *Mercari*, dénominatif de *merx*, est rapproché par Curtius et Corssen (*Beitr.* p. 111) de *merēre*, soit que *merx* veuille dire ce qui le mérite [un prix], soit plutôt que *merere* y soit pris dans son sens originaire, avoir en partage (comparez μείρομαι, μέρος, μόρος, μοῖρα) ; alors *merx* signifierait simplement une chose partageable, une part distribuable, idée fondamentale de la marchandise.

† **MARCHANDAGE** (mar-chan-da-j'), *s. m.* Action d'un ouvrier qui prend du travail à forfait et qui le fait faire par d'autres ouvriers.

MARCHANDÉ, ÉE (mar-chan-dé, dée), *part. passé* de marchander. Dont le prix a été débattu. Un livre marchandé avant l'encan. Quoique l'empire eût été souvent acheté, il n'avait pas encore été marchandé, MONTESQ. *Rom.* 16.

MARCHANDER (mar-chan-dé), *v. a.* || 1° Demander et discuter le prix d'une chose. Il a longtemps marchandé la maison qu'il vient d'acquérir. || Absolument. Il marchanda et obtint une diminution de prix. || Fig. Si vous me vendez vos dons, je marchanderai sur le prix, J. J. ROUSSEAU, *Ém.* IV. || 2° Marchander ou faire à la tâche, prendre de l'entrepreneur d'une bâtisse une partie d'ouvrage que l'on s'engage à exécuter pour un prix convenu. || Être marchandé, se dit d'ouvriers qui travaillent par marchandage. Les ouvriers [en ardoise] chargés du travail de la pierre sont toujours marchandés, BLAVIER, *Presse scientif.* 1864, t. I, p. 119. || 3° Fig. Faire avec des choses qui ne se vendent pas ce que fait l'acheteur en marchandant les choses qui se vendent. Pour gagner la couronne Par qui sa passion marchande ta personne, DU RYER, *Scev.* II, 3. Que ce don à sa mère était le prix fatal Dont leur [des Romains] Flaminius marchandait Annibal, CORN. *Nicom.* I, 1. Quand vous seriez impératrice, Je vous dis que ce pèlerin A de quoi marchander non pas une mortelle, Mais la déesse la plus belle, LA FONT. *Petit chien.* Tu penses me séduire, Me vendre ici ma honte et marchander la paix, VOLT. *Fanat.* I, 4. Paul Jove dit qu'Alexandre VI, par un traité avec le sultan, marchanda la mort de Zizim, ID. *Mœurs*, 107. Le duc de Savoie marchande l'appui de l'empereur, ID. *Louis XIV*, 18. Les délateurs, vendant leurs voix et leurs écrits, Viennent dans son palais marchander les proscrits, M. J. CHÉN. *Tibère*, I, 1. Tout s'achète : au forum on trafique de voix, On marchande l'honneur de triompher des rois, ARNAULT, *Marius à Minturnes*, III, 6. || 4° Marchander quelqu'un, lui faire des difficultés. De sorte qu'étant plus riche [M. de Grignan] qu'il n'a jamais été, et se trouvant d'ailleurs et par sa naissance et par ses établissements et par ses bonnes qualités, tel que nous le pouvons souhaiter [pour Mlle de Sévigné], nous ne le marchandons point, comme on a accoutumé de faire, SÉV. *à Bussy*, 4 déc. 1668. || Familièrement. Ne pas marchander quelqu'un, ne pas l'épargner. Si je le rencontre, je ne le marchanderai pas. Chèvres et bœufs nous aperçûmes qui paissaient sans être gardés; Ils ne furent point marchandés, SCARR. *Virg.* III. Il n'est pas de ces médecins qui marchandent les maladies, MOL. *Pourc.* I, 7. Sans la marchander davantage [la fièvre], Noyez-la de vos propres mains, ID. *Femm. sav.* III, 2. Et vive la jalousie! elle ne vous marchande pas, BEAUMARCH. *Mariage de Figaro*, III, 16. || Ne pas marchander une chose, ne pas hésiter à la donner, en être prodigue. Le maréchal de Grammont conte en son langage que le comte de Guiche n'était pas un misérable, sans naissance, sans dignité, et que jamais il n'a marchandé le monseigneur à aucun maréchal de France, SÉV. *Lett.* 19 août 1676. Frappez, ne marchandez point les coups, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || Ne pas marchander sa vie, ne pas hésiter à l'exposer. || Fig. Menacer à loisir et en faisant languir. J'affronterais plus aisément la mort dans la chaleur du combat... que de voir de grosses vagues me marchander, et me mettre à loisir à deux doigts de ma perte [comme avait été mise Mme de Grignan], SÉV. 2 juin 1672. || 5° V. n. Marchander à, témoigner une hésitation semblable à celle de quelqu'un qui débat le prix d'une chose, hésiter. Là-dessus lui [à Attalus, roi de Pergame] étant réussi un combat contre les Galates en un temps où leur nouvelle venue en Asie les rendait extrêmement redoutables, il ne marchanda plus à prendre ouvertement le titre de roi, MALH. XXXIII° *livre de T. Live*, ch. 21. Que veulent dire ces gestes-là? — Nous marchandons, mon frère et moi, à qui parlera le premier; et nous avons tous deux quelque chose à vous dire, MOL. *l'Avare*, I, 5. Ils ne marchandent point à dire que Dieu dispose des créatures, SÉV. 440. J'ai appris que feu Saint-Luc mettait monseigneur à tous les maréchaux de France.... cela donne la loi aux autres, et ce n'est plus la mode d'y marchander, quand on fait tant de leur écrire, SÉV. 21 août 1676. Je continue à vous conjurer, ma très-chère, de décider en ma faveur, et de ne plus balancer à faire un voyage que vous m'avez promis, et qu'en vérité vous me devez un peu; je ne suis pas seule à trouver que vous marchandez beaucoup à me faire ce plaisir, ID. 21 oct. 1676. || Absolument. Çà, dépêchons : c'est par trop marchander, LA FONT. *Jum.* Trouvant son vilain visage près du vôtre, vous n'aviez pas marchandé et lui aviez donné un soufflet pour le faire reculer, SÉV. 70. Choquée qu'un homme qui faisait l'amoureux eût marchandé, HAMILT. *Gramm.* 7. || Sans marchander, sans hésitation. Assemblez une bonne bande De nos citoyens échappés, Et sans marchander décampez, SCARR. *Virg.* II. || 6° Anciennement. Faire le métier de marchand. || 7° Se marchander, *v. réfl.* Être marchandé. Dans la même place où se vendaient autrefois les bestiaux, se marchandaient publiquement les consulats et les prétures, DELILLE, *Trois règ. disc. prél.* || Fig. S'épargner l'un l'autre. Ils se marchandèrent moins et se battirent plus opiniâtrément en cette rencontre, que.... MALH. *Le XXXIII° livre de T. Live*, ch. 37.

— HIST. XIII° s. Porce que cil qui marqueandent ne se puisent pas legierement escuser par yvrece, BEAUM. VI, 24. Et por les perix qui en poent naistre, se fet il bon garder à qui on marcande et à qui on s'acompaigne, ID. XXI, 29. || XIV° s. Jadis vous marchandastes à un cuivert [coquin] felon, De mon corps à mordrir par grande traison, *Baud. de Seb.* X, 852. Si dictes à maistre Jehan qu'il ne les embesoigne point [qu'il ne charge point des ouvriers de la besogne], sans marchander avant, *Ménagier*, II, 3. || XV° s. [Il essaya] si pour argent il pourroit marchander à lui, par quoi il r'eut en sa baillie la dite ville de Calais, FROISS. I, I, 326. Et contremandez vos gens et vos marchands de aller, ni venir, ni marchander en Flandre, ID. II, II, 169. Ceulx d'Amiens marchandoient [à se décider], car l'armée du roy estoit auprès, et le duc à Dourlans avec quatre ou cinq cens chevaulx, COMM. III, 2. Il [l'ours] me disoit que jamais je ne marchandasse de la peau de l'ours jusques à ce que la beste fust morte, ID. IV, 3. || XVI° s. L'armée marchandoit [était sur le point] de se mutiner, MONT. I, 4. Sans dire aultre chose et sans marchander, ID. I, 19. Nul ne se peult dire estre resolu à la mort, qui craint à la marchander [qui se hâte de mourir], ID. II, 285. Il ne les marchandoit plus, en mit en pieces quelque trentaine, D'AUB. *Hist.* II, 453. Comme le duc marchandoit l'attaque de cette ville..., ID. *ib.* III, 6. Le mesnager, marchander et trafiquer y estoit defendu aux hommes libres, AMYOT, *Numa et Lyc. comp.* 6. Il apperceut que l'on alloit marchandant et achetant les voix du peuple, ID. *C. d'Utiq.* 33.

— ETYM. *Marchand*; Berry, *marcander*, faire le commerce.

† **MARCHANDEUR, EUSE** (mar-chan-deur, deû-z'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui marchande. C'est un grand marchandeur, on ne finit rien avec

lui. || 2 Ouvrier, ouvrière qui prend du travail à forfait dans un atelier.

— ETYM. Marchander.

MARCHANDISE (mar-chan-di-z'), *s. f.* || 1° Ce qui est meuble et objet de commerce. Marchandise étrangère. Marchandise de traite, de pacotille. Un pays qui consume toujours moins de marchandises ou de denrées qu'il n'en recueille, se met lui-même en équilibre en s'appauvrissant ; il recevra toujours moins, jusqu'à ce que dans une pauvreté extrême il ne reçoive plus rien, MONTESQ. *Esp.* XX, 23. || Fig. J'ai des obligations infinies à notre cher d'Hacqueville ; il me donne tout le temps qu'il peut ; c'est une marchandise qui est chère chez lui ; car il n'en a pas à demi [pour ses amis], SÉV. 23 nov. 1673. || Marchandises de contrebande, celles qu'en fraude on fait entrer dans un pays ou sortir d'un pays. || Faire valoir sa marchandise, en faire remarquer les qualités. || Fig. Faire valoir sa marchandise, faire valoir ce qu'on a de bon, faire valoir son mérite, louer ce qu'on possède. Si nous trouvions quelque chose de bon pour votre enfant, nous ne manquerions pas de faire valoir notre marchandise, SÉV. 837. Je ne vous écris point, le voulant tous les jours, et vous aimant plus que vous ne m'aimez ; quelle sottise de faire si mal valoir sa marchandise! car c'en est une très-bonne que l'amitié, ID. à *Bussy*, 29 mai 1679. || On dit dans le même sens déployer, étaler sa marchandise. Il ne m'a pas paru que Mme de Schomberg ait encore pris ma place [auprès de Mme de la Fayette]; il y a bien des paroles dans cette nouvelle amitié ; ne vous souvient-il point de ce que nous disions du plaisir que l'on prenait à étaler la marchandise avec les nouvelles connaissances? SÉV. 3^e oct. 1680. Il a fallu montrer notre noblesse en Bretagne, et ceux qui en ont le plus ont pris plaisir à se servir de cette occasion pour étaler leur marchandise, ID. à *Bussy*, 4 déc. 1668. Quand il s'agit d'examiner l'enfant, on lui fait déployer sa marchandise, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || Ne pas farder sa marchandise, montrer les choses telles qu'elles sont. Vous ne fardez point votre marchandise ; vous êtes honnête homme; si je suis reine, je veux vous faire mon premier médecin, VOLT. *Dict. phil. Maladie.* || Bien débiter sa marchandise, faire valoir ce qu'on dit par la manière dont on le dit. || Marchandise mêlée, marchandises qui ne sont pas toutes de même qualité. || Fig. et familièrement. C'est marchandise mêlée, se dit d'une compagnie composée de personnes, de gens de toute espèce. Ne vous y fiez pas trop, ces gens-là sont marchandise mêlée. Je commençai à parcourir des yeux la compagnie, qui me parut de la marchandise bien mêlée, [illegible] *Est. Gonz.* ch. 33. || Le pavillon couvre la marchandise, c'est-à-dire quelle que soit la marchandise à bord d'un navire, le pavillon qu'il porte l'empêche d'être visité par des vaisseaux de guerre étrangers. || Moitié guerre, moitié marchandise, se dit d'un vaisseau chargé de marchandises et armé de manière à pouvoir se défendre. Vaisseau équipé moitié guerre, moitié marchandise. || Fig. Moitié guerre, moitié marchandise, c'est-à-dire d'une manière équivoque et douteuse. Il a fait sa fortune moitié guerre, moitié marchandise. || Moitié guerre moitié marchandise signifie aussi moitié de gré, moitié de force. Il l'a obligé à lui vendre sa maison, moitié guerre, moitié marchandise. || En guerre et en marchandise, se disait pour signifier dans toutes les circonstances, sous toutes les conditions. Nous parlâmes [avec Revel] de M. le chevalier ; il me parut bien dégelé sur l'estime parfaite qu'il a de lui ; il se vante de l'avoir vu en guerre et en marchandise, SÉV. 26 oct. 1680. || 2° Marchandises en forêts, les bois façonnés en stères, en bois d'œuvre et charpente. || 3° Fig. Marchandise se dit quelquefois des personnes. Vous êtes bien heureuse, ma chère nièce, d'avoir fait une si bonne rencontre [un gouverneur] pour son fils ; c'est une marchandise qui ne se trouve pas bien aisément, SÉV. à Mme de [illegible], 31 oct. 1679. Il ne faut [illegible] page ; c'est une marchandise de province qui n'est point bonne ici, ID. 22 janv. 1676. Quelque agrément que vous deviez être à [illegible] un jour, depuis [illegible] ans, je ferais [illegible] de vous [illegible] de pareille marchandise, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 11 mars 1768. || 4° Trafic, action de faire du commerce. || Aller en marchandise, voyager pour affaires de commerce [illegible] marchandise, LA FONT. *Fabl.* [illegible] || Fig. [illegible] marchandise, chercher quelque bon coup à faire. || Fig. Faire [illegible] et marchandise d'une chose, la faire [illegible] lucrativement. Qu'une nouvelle [illegible] vos [illegible] un sonnet, une ode, une élégie, je le crois bien. Mais que l'on ait la tête bien rassise. Quand on en fait métier et marchandise, Je n'en crois rien, J. B. ROUSS. dans RICHELET. || Il signifie aussi faire habituellement quelque chose dans des vues intéressées, en faire une espèce de trafic. Ces gens, qui par une âme à l'intérêt soumise Font de dévotion métier et marchandise, MOL. *Tart.* I, 6. || 5° Autrefois, la marchandise, la profession de marchand. Je ne m'échauffe point dans un barreau ; je ne risque rien dans la marchandise ; je n'assiége pas la porte des grands, BOSS. III, *Vêture*, 2. Ses similitudes [de Jésus-Christ] sont tirées des choses communes, de l'agriculture, de la pêche, du trafic, de la marchandise, ID. *Concupisc.* 30. || Le corps des marchands. || Proverbe. Marchandise qui plaît est à demi vendue.

— HIST. XIII^e s. Nous pierdons nos gaegnages et nos marceandises, et nous enchierist li viande cescun [chaque] jour, *Chr. de Rains*, 120. Et leur venoit marcheandise à grant plenté de Rodestoc et de la marine, VILLEH. CLIII. La seconde maniere comment compaignie se fet, si est en marcheandises, BEAUM. XXI, 3. Doi compaignon avoient ensanlle compaignie en le [la] marceandise [d'un bois, ID. XXI, 29. Se clers est marceans, il ne pot pas afrancir se [sa] marceandise par le privilege de se clergie, ID. XI, 36. || XV^e s. Ceux de Tournay desiroient aussi moult à avoir la paix pour la cause de la marchandise qui leur estoit clause sur la riviere de l'Escaut, FROISS. II, II, 68. Quant Lyonnel les vist venir si roidement, il dist à Exillé : Sire chevalier, ne vous hastez que tout à point, car vous y viendrez tout à temps. Sire, dist Exillé, il n'a pas son choix de la marchandise, qui n'est à la premiere monstre, et pour ce je n'y veulx point faillir, *Percefor.* t. V, f° 10. Si me as fait torcher une paroy, qui n'estoit pas de nostre marchandise [marché], j'en vueil estre payé, DU CANGE, *marchandaria.* || XVI^e s. La marchandise estoit tenue pour chose honorable, AMYOT, *Solon*, 4. Ne voulant pas que l'on feist trafique des mariages, comme d'autre marchandise, ID. *ib.* 37. Des femmes faisans publiquement marchandise de leurs corps, ID. *Timol.* 20. Quand la nouvelle de ceste marchandise [marché honteux] fust divulguée parmy le peuple de Rome, ID. *Pompée*, 72. Je dis cecy pour ce que toy, noblesse, As maltraicté ton frere marchandise, J. MAROT, V, 13. Il le fit tuer par l'un des nostres, à la bresche, parce qu'il commençoit à descouvrir sa marchandise [projet de vendre la place], CARLOIX, II, 13. Cette ville, equipée en marchandise et non en guerre, capitula, D'AUB. *Hist.* III, 38. Je suis meu d'une indicible ardeur de mettre en avant ma rethorique, et estaler ma marchandise en ce lieu, *Sat. Mén. Harangue de M. le recteur Roze.* On n'a jamais bon marche de mechante marchandise, OUDIN, *Curios. franç.*

— ETYM. *Marchand*; Haut Maine, *marchandise*, bestiaux; Berry, *marchandie.*

† **MARCHANT, ANTE** (mar-chan, chan-t'), *adj.* Qui marche. Comme ce feu marchant que suivait Israël, LAMART. *Harm.* I, 10. Mon fils vit d'abord comme une étoile filante dont la traînée, très-brillante, s'avançait vers l'ouest avec une excessive rapidité, en s'élargissant ; puis son extrémité marchante s'épanouit comme une sorte de bouquet, DESCONOCHAUPS, *Comptes rendus, Acad. des sc.* t. LV, p. 893.

† **MARCHANTIÉES** (mar-chan-ti-ée), *s. f. pl.* Terme de botanique. Division de la classe des hépatiques.

— ETYM. Genre type *marchantia*, décrit pour la première fois par Jean Marchant membre de l'ancienne académie des sciences reçu en 1678 ; il le dédia à son père *Marchant* (Nicolas), médecin, naturaliste directeur des cultures des plantes du Jardin du Roi et membre de l'Académie des sciences dès la fondation (1666).

1. **MARCHE** (mar-ch'), *s. f.* || 1° Frontière militaire d'un État. L'empereur confirme le vasselage de la Bohême et y établit la religion chrétienne ; tout ce qui était au delà était encore païen, excepté quelques marches de la Germanie, VOLT. *Ann. Emp. Othon I^{er}*, 941. || Usité surtout dans le nom de certains pays, comme la marche Trévisane, la marche d'Ancône, la marche de Brandebourg. || Marche avantagère, nom qu'on donnait en Bretagne, en Poitou et en Anjou, aux limites qui séparent ces trois provinces, à cause de plusieurs priviléges dont jouissent les habitants des lieux voisins. || Lettres de marche, voy. MARQUE (LETTRES DE).

— HIST. XI^e s. Il est mes fils, et si tiendra mes marches, *Ch. de Rol.* [illegible] Tote la terre ultre l'ewe deled [du côté de l'eau], ki esteit marche de son regne de cele part, *Rois*, p. 240. || XIII^e s. Et venoit [Richard] tournoier es marches de France et de Poito, *Ch. de Rains*, p. 17. || XV^e s. Les treves furent assez bien tenues, exceptées les marches lointaines, FROISS. I, I, [illegible]. [Le chastel d'Aiguillon] estoit bien seant et en bonne marche, en la pointe de deux grosses rivieres portans navire, ID. I, I, 236. || XVI^e s. Ceulx de la marque d'Ancone, MONT. III, 3. Il alla combattre le roi sur les marches d'Irlande et d'Angleterre, et le deffit, CARLOIX, II, 3.

— ETYM. Provenç. *marcha, marca, marqua*, frontière ; bas-latin, *marchia*; du germanique : goth. *marka*; anc. h. allem. *marcha*, anglo-sax. *mearc*. C'est le même mot que *marque.*

2. **MARCHE** (mar-ch'), *s. f.* || 1° Mouvement de celui qui marche. La marche s'exécute par une suite de pas, dont la succession plus ou moins prompte et le plus ou moins de longueur la rendent ou lente ou rapide. Ralentir, retarder, accélérer sa marche. C'est en vain qu'à travers des bois, avec sa cavalerie toute fraîche, Bek précipite sa marche pour tomber sur nos soldats épuisés, BOSS. *Louis de Bourbon.* ... le prélat vers lui fait une marche adroite, BOIL. *Lutr.* V. Soutiens d'un malheureux la marche chancelante, VOLT. *Scythes*, IV, 6. || Terme de chasse. Se dit des vestiges de la loutre ou du cerf, comme pieds, fuie, etc. || 2° L'action de marcher, par rapport à la distance ou à la durée. Nous avons été huit jours en marche. Il y a d'ici là trois heures de marche. Faire une longue marche. || 3° Mouvement des troupes, des armées. La marche des colonnes. Que de campements, que de belles marches, que de hardiesse, que de précautions, que de périls, que de ressources! BOSS. *Louis de Bourbon.* Ces troupes se mirent en marche sous leurs commandants, FÉN. *Tél.* XII. Ce fut dans une de ces marches [en Ukraine] que deux mille hommes tombèrent morts de froid sous ses yeux [de Charles XII], VOLT. *Charles XII*, 4. Les Russes l'avaient-ils prévenu? sa manœuvre était-elle manquée? n'avait-il point mis assez de rapidité dans cette marche, où il s'agissait de dépasser le flanc gauche de Kutusof? SÉGUR, *Hist. de Nap.* IX, 2. Qu'étaient devenus ces mouvements rapides et décisifs de Marengo, d'Ulm et d'Eckmühl? pourquoi cette marche molle et pesante dans une circonstance si critique? ID. *ib.* || Dérober sa marche à l'ennemi, exécuter un mouvement à l'insu de l'ennemi. || Fig. Cacher sa marche, cacher les moyens qu'on prend pour quelque affaire, pour quelque entreprise. || Marche forcée, par opposition à marche ordinaire, marche que l'on fait en forçant le pas avec une extrême diligence. || Fausse marche, se dit quand, feignant de marcher d'un côté, on tourne de l'autre. || Marche de flanc, marche qu'un corps de troupes fait par le côté d'un de ses flancs. Une lettre de Berthier à Kutusof, datée du premier jour de cette marche de flanc, fut à la fois une dernière tentative de paix et peut-être une ruse de guerre, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IX, 4. || Bataillon de marche, bataillon que l'on forme avec des hommes appartenant à différents corps et qui n'est organisé que pour les conduire à leur destination. Il [Napoléon] compte sur les détachements qu'envoient les dépôts, sur les malades et les blessés rétablis, sur les traînards ralliés et formés à Vilna en bataillons de marche, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IX, 5. || Sonner, battre la marche, donner aux troupes le signal de se mettre en marche. || L'espace moyen qu'une troupe parcourt en une journée. Tout à coup, au milieu du jour, il tourna subitement à droite avec son armée, et gagna en trois marches et à travers champs la nouvelle route de Kalouga, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IX, 4. || Gagner une marche sur l'ennemi, le devancer de quelque temps ; et fig. obtenir sur son adversaire un avantage de temps et de position. || 4° Terme de marine. Vitesse progressive d'un navire sous l'impulsion des rames, du vent ou de la vapeur. || Disposition ou facilité qu'a un navire à faire plus ou moins de chemin avec telle voilure ou sous telle allure. || Ordre de marche, ordre dans lequel les bâtiments de guerre se placent en faisant route. || 5° Cérémonie solennelle dans laquelle un cortége, un concours parcourt un certain espace. Marche triomphale. Le roi parut après une longue marche de prisonniers et de dépouilles, VOLT. *Comdamis et Cyprès.* [illegible] la marche, clore la marche, être à la queue d'un cortége, d'une procession, etc. On vit passer [à Moscou], sous sept arcs magnifiques, l'artillerie des vaincus [Suédois], leurs drapeaux.... les soldats, les officiers, les généraux, les ministres prisonniers tous à pied ... les vainqueurs à cheval fermaient la marche, les généraux en tête, et Pierre à son rang de général major, VOLT. *Russie*, I, 19. || Par extension,

fermer la marche se dit de ceux qui sont les derniers d'une bande qui chemine. Ils étaient en tête, et nous fermions la marche. || 6° Convoi. La mortalité prodigieuse des ouvriers travaillant à Versailles, dont on remporte toutes les nuits, comme de l'hôtel-Dieu, des charrettes pleines de morts; on cache cette triste marche pour ne pas effrayer les ateliers, SÉV. 12 oct. 1678. || 7° Voyage. J'ai une envie extrême de savoir de vos nouvelles, et comme vous vous trouvez de la tranquillité et de la longueur de votre marche, SÉV. t. XI, p. 10, éd. RÉGNIER. Ce fut un valet de chambre de M. de Pompone, qui arriva le dimanche à neuf heures dans la chambre de Mme de Vins; c'était une marche si extraordinaire que celle de cet homme, et il était si excessivement changé, que Mme de Vins crut absolument qu'il lui venait dire la mort de M. de Pompone; de sorte que, quand elle sut qu'il n'était que disgracié, elle respira, ID. 22 nov. 1679. || 8° La marche des astres, des corps célestes, leur mouvement réel ou apparent. Le soleil par deux fois a, d'un tropique à l'autre, Éclairé dans sa marche et ce monde et le nôtre, VOLT. Alz. II, 3. Du palais du Soleil les brillantes demeures, Ses coursiers enflammés, attelés par les Heures, En s'évanouissant laisseront sous nos yeux Et l'ordre des saisons et la marche des cieux, DELILLE, *Imag.* V. || 9° La marche d'une montre, d'une pendule, la manière dont elle se conforme au mouvement effectif des corps célestes qui marquent les heures. La marche d'une montre marine est la variation journalière de cette montre. De fréquentes relâches [du navire] mettaient à portée de vérifier la régularité de la marche des montres marines, CONDORCET, *Courtanvaux.* || 10° Terme de musique. Marche harmonique, marche de l'harmonie, la succession des différents accords, et la manière dont la modulation passe d'un ton à un autre. || 11° Au jeu d'échecs, mouvement particulier de chaque pièce. La marche du roi. La marche insidieuse du cavalier. || Il se dit aussi des autres jeux. La marche du jeu de dames, du whist, etc. || 12° Fig. Conduite, manière d'agir, de procéder. Il cache habilement sa marche. La marche de la nature. Une forte constitution et une santé ferme secondaient parfaitement la marche vigoureuse de son esprit et le soutinrent jusque vers la fin de sa vie, MAIRAN, *Éloge de Halley.* Les hommes de génie ont communément, dans le cours de leurs études, une marche particulière qui les caractérise, DIDER. *Opin. des anc. philos. (hobbisme).* La marche par laquelle vous avez obtenu des connaissances n'en justifie ni l'objet ni l'usage, J. J. ROUSS. *Lett. à Mlle D. M.* 7 mai 1764. || La marche du siècle, le progrès que chaque siècle fait spontanément dans les voies de la civilisation. De tous changements dans les idées et dans les rôles, au sein d'une population aussi prompte à perdre ses illusions qu'à les adopter, étaient l'œuvre d'un seul homme [Napoléon Ier] doué du génie le plus audacieux, plus remarquable encore par sa sagacité et son discernement que par son audace, qui avait espéré pouvoir arrêter la marche du siècle présent, et qui y était parvenu pour quelques années, MOLLIEN, *Mémoires d'un ministre du trésor*, I, 30 et 31. || La marche d'un poëme, d'un ouvrage, etc. le progrès de l'action dans un poëme, la progression des idées dans un ouvrage. || La marche du style, d'une phrase, la manière dont le style, une phrase procède. Le français, par la marche naturelle de toutes ses constructions et aussi par sa prosodie, est plus propre qu'aucune autre langue à la conversation, VOLT. *Dict. phil. Langues.* || Terme de peinture. Se dit de la manière dont procède le crayon ou le pinceau, de l'ordre dans lequel se présentent les figures, les groupes, les masses d'ombre et de lumière, la suite des plans d'un tableau. || 13° Air de musique qui règle et anime la marche soit de troupes, soit de tout autre corps. La marche des Gardes-Françaises. La marche funèbre de la symphonie héroïque de Beethoven. Il y a dans l'Alceste de Gluck une très-belle marche religieuse. Il y avait une distinction à faire et qu'on n'a point faite, entre les musiques convenables à la troupe en parade, et celles qui lui conviennent en marchant, et qui sont proprement des marches, J. J. ROUSS. *Sur la mus. milit.* || Par extension, air de musique qui a le mouvement d'un air militaire. || 14° Partie d'un escalier sur laquelle on pose le pied pour monter ou pour descendre. Et comme une victime aux marches de l'autel, Il semblait présenter la gorge au coup mortel, CORN. *Hor.* IV, 2. || Marches gironnées, celles des quartiers tournants des escaliers ronds ou ovales. || La marche d'angle, est celle qui est la plus longue d'un quartier tournant. || Marche de demi-angle, la marche qui précède et celle qui suit la marche d'angle. || Marche dansante, celle qui est plus large d'un bout que de l'autre, dans les parties tournantes d'un escalier. || Marches moulées, marches bordées d'une moulure. || Fig. Être sur les marches du trône, se dit d'un prince appelé par sa naissance à remplacer celui qui règne. || 15° Les tourneurs et les tisserands appellent marche, le morceau de bois sur lequel ils mettent le pied, pour faire aller leur travail. Les marches d'un métier à toile. || 16° Terme d'organiste. Ce qu'on touche avec les pieds et qui fait résonner les pédales. || Les marches, les touches de la vielle. || 17° Terme de teinturier. Marche en gris, action de soumettre le coton au garançage, immédiatement après qu'il a reçu les apprêts huileux et les mordants de galle et d'alun; ce qui lui donne une couleur grise. || Marche en jaune, action de soumettre le coton au garançage, après qu'il a passé une seconde fois par les apprêts huileux et les mordants, ce qui lui donne une couleur jaune. || 18° Sorte de tissage. Des taffetas figurés à la marche, rayés en long et à travers, mouchetés, et avancés, tapis figurés, etc. *Statuts des marchands de draps d'or*, 9 sept. 1667, art. 53.

— REM. Saint-Simon a dit : On se mit en marche dans laquelle les princes allaient, comme tous les jours, devant le roi, et les princesses derrière, 63, 39. Le mot marche étant pris sans article ne peut être représenté par un pronom. Cette règle ne souffre d'exceptions qu'en des cas tout particuliers.

— HIST. XIVe S. En la venerie des loutres, ce qu'on voit par le pié [trace] est appelé marches, *Modus*, f. 41, *verso*. || XVIe S. Si enjoignit expressement à ceulx des premiers rengs, qu'ilz demourassent fermes sur leurs marches en defense, AMYOT, *Pomp.* 99. Se loger en la plus basse marche, pour se mettre en seureté de nouvelle cheute, MONT. I, 280. On nomme dames encores les femmes de la plus basse marche, ID. I, 387. Que nul ne se ingere doresnavant de tenir ouvrouer dudit mestier de rubannier de soye et de tout autre ouvrage, tant large que estroite, à la marche, à la tire, à la navette, ne au peigne.... où il y ait or, argent ou soye, ourdi ou tissu.... s'il.... *Ordonn.* nov. 1614. Enjamber sur les marches d'autruy, COTGRAVE.

— ÉTYM. Voy. MARCHER 1.

1. **MARCHÉ** (mar-ché), *s. m.* || 1° Vente, achat de ce qui se débite dans un lieu déterminé. Le marché n'a rien valu aujourd'hui. Quand j'aurai l'honneur de vous faire parvenir mes rêveries, qui ne sont pas encore tout à fait prêtes, je ferai avec vous le marché des Espagnols avec les Indiens : ils donnaient de petits couteaux et des épingles pour de bon or, VOLT. *Lett. Goldoni*, 10 mai 1763. || Le cours du marché, le prix auquel une marchandise se vend sur le marché. || 2° Réunion de ceux qui vendent et achètent ce qui se débite ainsi. Il y a marché dans cette ville deux fois par semaine. Ce concours et le lieu où il se fait se nomment marché, parce que les marchés s'y proposent et concluent, CONDILL. *Comm. gouv.* I, 4. || 3° Lieu public où l'on vend toutes sortes de denrées et d'objets. Et le financier se plaignait Que les soins de la Providence N'eussent pas au marché fait vendre le dormir, Comme le manger et le boire, LA FONT. *Fabl.* VIII, 2. Les marchés et les foires ne se peuvent établir que par la permission du roi, FEVRET, *Traité de l'abus*, I, 9, dans RICHELET. Notre auteur a mieux aimé se signaler par un air de liberté [à l'égard d'un concile], et il préfère à des termes plus respectueux la licence et le style du marché, BOSS. *Rem. hist. conc.* II, 11. Nous rougissons avec raison de voir les marchés publics établis dans des rues étroites, étaler la malpropreté, répandre l'infection et causer des désordres continuels, VOLT. *Pol. et lég. Embell. de Paris.* La douleur et le dépit du roi augmentèrent quand il apprit que Tolstoy, devenu l'ambassadeur du czar à la Porte, était publiquement servi par les Suédois faits esclaves à Pultava, et qu'on vendait tous les jours ces braves soldats dans le marché de Constantinople, ID. *Charles XII*, 5. Les prix ne peuvent se régler que dans les marchés, parce que c'est là seulement que les citoyens rassemblés peuvent, en comparant l'intérêt qu'ils ont à faire des échanges, juger de la valeur des choses relatives à leurs besoins, CONDILL. *Comm. gouv.* I, 4. S'il est un plaisir qu'il n'ait pas, C'est qu'au marché ce plaisir manque, BÉRANG. *Bonheur.* || Marché franc, marché où l'on ne paye pas de droit pour vendre. || Fig. Je lui vendrai cela plus cher qu'au marché, se dit, par menace, de quelqu'un sur qui on compte se venger de quelque chose. || On dit dans le même sens : Il le payera plus cher qu'au marché. Mais un jour peut venir, ou je veux qu'on me pende, Si plus cher qu'au marché vous n'en payez l'amende, TH. CORN. *Geôlier de soi-même*, II, 5. || 4° Par extension, il se dit d'une ville et même d'un pays où se font des transactions commerciales avec les nations étrangères. Surate ou Surat, au fond du golfe de Cambaye, était, depuis Tamerlan, le grand marché de l'Inde, de la Perse et de la Tartarie, VOLT. *Pol. et lég. Fragm. hist. sur l'Inde*, XVI. || 5° Ce qu'on achète au marché, ce qu'on rapporte du marché. Montrez-moi votre marché. || Faire son marché, acheter ce dont on a besoin. Faire son marché signifie aussi aller soi-même au marché, au lieu d'y envoyer la domestique. || Fig. Il est force gens comme lui, Qui prétendent n'agir que pour leur propre compte, Et qui font le marché d'autrui, LA FONT. *Fabl.* VIII, 13. || Fig. Il a bientôt fait son marché, se dit de quelqu'un qui a bientôt pris sa résolution. || 6° Terme d'économie politique. L'état de l'offre et de la demande, dans un lieu donné, ou, en général, dans tous les lieux que fréquente le commerce. Les besoins du marché. || 7° Convention verbale ou écrite renfermant les conditions d'une vente. J'en ai fait marché par écrit. Rompre un marché. Je voudrais que vous eussiez déjà conclu le marché de votre terre, SÉV. 266. C'est donner que de faire un marché de cette sorte, ID. 187. À propos de vendre, je n'ai nul dessein de vendre Bourbilly, par une petite raison : c'est que c'est à ma fille après ma mort; elle en fera le marché en ce temps-là, ID. 21 déc. 1692. J'aurais sur le marché fort bien fourni la paille, RAC. *Plaid.* I, 4. Les Épidamniens élurent un magistrat pour faire tous les marchés au nom de la cité, MONTESQ. *Esp.* IV, 6. || Fig. La vue des pertes de l'ennemi ne consolait pas; elle n'était pas double de la nôtre; on se rappelait d'ailleurs que, dans une pareille position, Pierre Ier, en sacrifiant dix Russes contre un Suédois, avait cru, non-seulement ne faire qu'une perte égale, mais même gagner à ce terrible marché, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IX, 2. || Faire un bon marché, conclure un marché avantageux; faire un mauvais marché, conclure un marché désavantageux. || Cela se dit, par extension, de toute autre affaire de la vie. M. de Villette fait un très-bon marché en épousant une fille qui a autant de bon sens que d'innocence, qui est née vertueuse et prudente comme elle est née belle, VOLT. *Lett. Delisle de Sales*, 2 nov. 1777. || Un sot marché, un marché où l'on joue un rôle de dupe. Il voit bien qu'il ne faut pas faire un sot marché, SÉV. 419. || Familièrement. Un marché d'or, marché dans lequel on fait un achat très-avantageux. || Fig. Un marché d'or, toute espèce de bonne affaire. Le marché paraît d'or pour lui, car nous donnons et il reçoit, P. L. COUR. *Chambord.* || Il n'y a au marché que ce qu'on y met, se dit quand on se plaint de quelque clause onéreuse. || Boire le vin du marché, boire ensemble, après la conclusion d'un marché, en signe de ratification. || Aller, courir sur le marché d'un autre, enchérir sur les offres d'un acheteur. || Fig. Faire des démarches pour obtenir une place, un avantage qu'un autre sollicite; s'ingérer de faire ce qu'un autre fait. On m'a conté d'elle [une dame] deux histoires un peu épouvantables; je les supprime pour l'amour de Dieu, et puis ce serait courir sur le marché d'Adhémar, SÉV. 23 avr. 1671. La Chesterfield fut tentée par son mauvais destin de lui ôter [à la Denham] son amant ....mais la Denham, piquée de ce qu'on avait couru sur son marché.... HAMILT. *Gramm.* 9. Les filles d'honneur de la reine couraient sur le marché des aventurières de la ville, ID. *ib.* 10. Vous savez probablement que le roi de Prusse a été sur notre marché, et qu'il fait venir dix-huit familles d'horlogers de Genève, VOLT. *Lett. duc de Choiseul*, 7 sept. 1770. || Fig. Il n'amende pas son marché, se dit d'un homme qui aggrave sa position. Ce meurtre [du coq] n'amenda nullement leur marché [des servantes]; Notre couple, au contraire, à peine était couché Que la vieille craignant de laisser passer l'heure.... LA FONT. *Fabl.* V, 6. || Mettre à quelqu'un le marché à la main (voy. MAIN, n° 8), lui donner le choix de conclure ou de rompre le marché; et fig. ne pas se ménager, l'obliger à se décider pour ceci ou pour cela. Louis de Bade avait mis à l'empereur le marché à la main sur sa charge de feld-maréchal-général, ST-SIM. 51, 94. Voyant qu'il me mettait ainsi le marché à la main, vous connaissez la vivacité biscayenne, je lui répondis fièrement, LESAGE, *Bachel. de Salam.* ch. 22. || Par-dessus un marché, au delà de ce qui avait été convenu. Ce mot sur la semaine (ce mot que je vous écri-

dans la semaine] est par-dessus le marché de [illegible] écrire seulement tous les quinze jours, SÉV. à Bussy, 22 juill. 1671. Si vous voulez venir dîner chez moi, nous jouerons, car la reine veut nous donner de quoi, et cela par-dessus le premier marché [illegible] d'embrasser [illegible] s'il revenait avec la [illegible] que les lignes d'Arras avaient été [illegible], HAMILT. Gramm. 8. || Fig. Par-dessus le marché, en outre, de plus. Il avait débuté par lui offrir une bourse pleine d'or, et c'est la forme la plus dangereuse que puisse prendre le diable pour tenter une jeune fille un peu coquette, et, par-dessus le marché, intéressée, MARIV. Pays. parv. 1re part. || 8° Marché se dit aussi des conventions qui se font pour prendre un fermier, un domestique, pour louer une voiture, une place dans un navire, etc. Dans cette incertitude, louerai-je votre [illegible] ? on est tous les jours sur le point d'en conclure le marché, SÉV. 18 févr. 1671. Elle arrive à Rouen, elle fait son marché de s'embarquer dans un vaisseau qui va aux Indes, ID. 5 août 1684. Je [illegible] de tout mon cœur que vous fassiez faire les réparations [illegible] des [illegible], des métairies, des [illegible], des prés.... c'est mon intérêt; faites donc toutes ces choses, et en faites les marchés en homme de bien et en bon père de famille, ID. 23 avril 1687. || Marché d'ouvrages, convention entre un ouvrier ou un entrepreneur, d'une part, et celui qui commande un ouvrage quelconque, un bâtiment par exemple, d'autre part. Passer un marché d'ouvrages. || Marché clef à la main ou clefs en main, marché par lequel un entrepreneur s'oblige envers un propriétaire à faire et à terminer un bâtiment pour un temps spécifié. || Marché au mètre, marché qui se fait pour un prix convenu par chaque mètre d'ouvrage. || 9° Prix. Il faudra que vous voyiez aussi ce que nous devons à [illegible], et tirer le meilleur marché que vous pourrez de ce procès-verbal, SÉV. 23 avr. 1687. || 10° Terme de bourse. Marché au comptant, marché au taux du moment présent ; ce marché ne peut être aléatoire et ne contient aucune chance courue, puisque le prix en est fixé en même temps que la convention est conclue. || Par opposition, marché à terme, marché dans lequel l'exécution aura lieu plus tard, au jour de la liquidation. Maintenant le marché à terme peut être ferme ou fictif : il est ferme s'il entraîne nécessairement conclusion réelle, livraison de la chose vendue contre espèces; il est fictif s'il se résout ce jour-là en abandon de la prime, comme dans le marché libre ou à prime. || Marchés fermes, achat ou vente d'une valeur dont la livraison contre espèces doit avoir lieu réellement et sans feinte à une époque déterminée que l'on désigne sous le nom de liquidation. || Marché libre ou à prime, opération dans laquelle l'acheteur ou le [illegible] à une époque fixée d'avance moyennant l'abandon, au profit de l'autre partie, d'une indemnité appelée prime et [illegible] d'avance. À Paris l'acheteur a seul ce droit quand il s'agit de rentes ou de titres. L'acheteur et le vendeur l'ont tous les deux quand il s'agit de marchandises. || Marchés à terme, nom générique des opérations fermes et à prime. || 11° Bon marché, grand marché, prix peu élevé; meilleur marché, prix inférieur à un autre. Voyez, je vous ferai meilleur marché qu'un autre, CORN. Gal. du Palais, I, 7. Pour les revendre à bon marché, PASC. Prov. VIII. Mon oncle d'une seule parole l'a eu à une pistole meilleur marché que moi, SÉV. 434. Je vous en ferai avoir bon marché, [illegible]

MAINTENON, Lett. à Mme de Fontaines, 1694. || On dit dans le même sens : Les bons marchés ruinent. || Bon marché vide le panier, mais il n'emplit pas la bourse, c'est-à-dire un marchand qui vend à trop bon marché, débite bientôt sa marchandise, mais il se ruine. || Fig. et familièrement. À bon marché, à peu de frais, sans beaucoup de dommage ou de peine. Vous auriez pu à bon marché, c'est-à-dire avec trente larmes, vous faire passer auprès de moi pour l'homme du monde le plus passionné, SÉV. à Ménage, 1650 (lett. 18, éd. REGNIER). Non, à si bon marché l'on ne bat pas les gens, RAC. Plaid. II, 4. || À bon marché, pour peu de chose. Il y a beaucoup d'affectation dans ces larmes que les filles versent à si bon marché, FÉN. t. XVII, p. 78. Vous dites qu'on les canonise à bon marché, MASS. Carême, Culte. Sur quoi pouvez-vous donc croire que vous serez quittes devant Dieu de vos crimes, à meilleur marché, si je l'ose dire, que ces premiers fidèles? ID. Mystères, Ferv. des pr. chrét. || En être quitte, en sortir à bon marché, sortir d'un danger, d'un embarras avec moins de dommage qu'on n'en avait à craindre. Ce n'est pas assez que le feu expie en public mon offense [que je sois brûlé]; j'en serais quitte à trop bon marché.... il [un curé, dans un libelle] veut absolument que je sois damné, MOL. Tart. 1er placet. Soyez parfaitement aise qu'il [le jeune de Grignan] ait eu une légère contusion à la cuisse, après laquelle il m'a écrit la lettre que voilà; vous y verrez qu'il est fort heureux d'en être quitte à si bon marché, SÉV. 181. Si vous saviez combien on est malheureuse quand on a le cœur fait comme je l'ai, je suis assurée que vous auriez pitié de moi ; mais je pense que vous n'en êtes pas quitte à meilleur marché, de la manière dont je vous connais, ID. à M. de Pompone, 27 nov. 1664. || Fig. et familièrement. Faire bon marché d'une chose, la donner pour peu de chose, en tenir peu de compte. Si jamais cette part tombait dans le commerce, Et qu'il vous vînt marchand pour ce trésor caché, Je vous conseillerais d'en faire bon marché, CORN. le Ment. III, 6. Je crois qu'en ce moment, rêveur et bien fâché, De son gouvernement il ferait bon marché, DANCOURT, Sancho Pança, V, 1. || Faire bon marché d'une chose, la prodiguer, ne pas l'épargner. Il fait bon marché de la vie. || On dit dans le même sens : mettre à bon marché. En vérité, il est abominable de mettre à si bon marché la vie des hommes, D'ALEMB. Lett. à Voltaire, 16 juill. 1766. || Fig. et familièrement. Avoir bon marché de quelqu'un, avoir facilement sur lui l'avantage. Qu'on eût eu bon marché de nous, Et qu'il y faisait bon pour vous ! SCARRON, Virg. II. Je vous avoue, ma fille, que mon cœur me fait bien souffrir; j'ai bien meilleur marché de mon esprit et de mon humeur, SÉV. 81. Orbassan, voyant le bouclier de Tancrède sans armoiries et sa cotte d'armes sans faveur des belles, croit avoir bon marché de son adversaire, VOLT. Lett. à Mlle Clairon, 16 oct. 1760. On en a bon marché [le soldat français] quand il est commandé par des courtisans qu'il méprise, J. J. ROUSS. Hél. V, 4. || Fig. À grand marché, facilement, à peu de frais. Ses louanges poussées à l'excès, sans contradiction aucune, en faisaient un héros à grand marché, ST-SIM. 123, 176. || À grand marché faire, à mettre les choses au plus bas. || 12° Fig. Toute espèce de convention. .... Le maître et la servante ayant fait leur marché, LA FONT. Gag. Agnès me regardait sans me parler, c'était notre marché, SÉV. 6 fév. 1671.

— REM. 1. Il faut dire : il y a marché ce jour-là, sans article; et il y a ce jour là un marché qui dure de midi à six heures, avec l'article. || 2. On dit souvent dans le parler vulgaire : j'ai acheté ce livre bon marché, sans la préposition à. Cette suppression n'est pas autorisée; il faut dire à bon marché, comme on dit à bon compte, à vil prix, etc.

— HIST. XIe s. Il [illegible] que il l'achated al marchiet le rei, Lois de Guill. 25. Li reis Marsilie a fait de nous marchiet, Chr. de Rol. LXXXVIII. || XIIe s. Par Dieu! mere, trop dout [je crains] [illegible] seignor [mari] ; C'est uns marchiés dont se [illegible], Romanc. p. 78. Premiere mari est [illegible]. N'est pas marchiés qu'on laist [illegible] avant que uns [illegible] le vit un jour de marc[illegible] Chr. de Rains, 172. Que de leur [illegible] [ils] viennent à [illegible] La vieille aura jà tost de son [illegible] la vente [illegible] comme elle le [illegible]. Et s'il y a contens entr'eus [disputes entre eux] des marché, le [illegible]

le marché entre eaus de la beste deit estre [illegible] son estrement, Ass. de Jérus. I, 213. Et fu dit au bourgois qu'il en avoit bon marcié, quant il en estoit quites por trente livres, BEAUM. XXX, 20. [illegible] ne font point de marcié à cix [ceux] por qui il pledent, il doivent estre paié par journées, ID. V, 3. Se tix [telles] crois pooient garantir les malfeteurs, li murdrier et li robeor [voleurs] aroient trop grant marcié de lor meffés, ID. XXV, 24. [illegible] que marchiez, RUTEB. 203. Mes pour riens [illegible] ne me [illegible] Qui de son [illegible] marchie ferait, la Rose, 7473. Li uns a dit : quatre sous vault. Li autre a dit : assez plus vault, Ainz valt cinc sous à bon marcié, Ren. 809. [illegible] marchés trait [tire] de borce argent, LEROUX DE LINCY, Prov. t. I, p. 192. || XIVe s. Car plaisance fait faire moult de kaitis [chétifs] marquiés, Baud. de Seb. XII, 676. Signours, dist Bauduins, soiés joiant et liet, Car delivrés serez chertes à bon marquiet, ID. II, 666. Se de lui vous doubtez, si n'y mettez le pie, [illegible] qui n'a point d'argent n'a que faire au marchie, Guesel. 4440. || XVe s. Et si les Anglois ardent nos maisons, que peut-il chaloir ? nous les aurons tantost refaites à bon marché, FROISS. II, II, 228. Ils auroient trop bon marché si ils estoient quittes, ID. II, III, 8. Il fist son marché avant œuvre, ID. I, I, 108. Luy estoit ordonne d'entrer en pratique du mariage à la seur du roy d'Angleterre, mais [illegible] pas de conclure le marché, COMM. I, 5. Les ennemis en eussent eu bon marché, [illegible] ID. VIII, 5. || XVIe s. Il feit marché avec luy qu'il l'enleveroit une nuict avec son argent, AMYOT, P. Æm. 42. Il disoit que l'on n'avoit jamais bon marché d'une chose dont on se pouvoit bien passer, ID. Cat. 10. Il me mect le marché au poing; que si je ne luy accorde ce qu'il demande, il est tout prest de quitter mon service, CARLOIX, IX, 2. Pendant le marché [parlement] la ville se trouva saisie, MONT. I, 28. C'est bien empirer mon marché, ID. I, 24. Tenir un marché, ID. I, 129. Pour nous estre desfaicts de la court et du marché, nous ne nous sommes pas desfaicts des principaux torments de nostre vie, ID. I, 294. Il n'aura jà bon marché qui ne le demande, COTGRAVE. À l'hostel priser, et au marché vendre, ID. Les pardons y sont à trop bon marché, D'AUB. Confessions de Sancy, ch. IV. Aubigne luy ouvrit [proposa] un marché auquel il obligeoit un million d'or vaillant pour faire [illegible], Mémoires, éd. LALANNE, p. 113.

— ÉTYM. Provenç. mercat; espag. et portug. mercado; ital. mercato; du lat. mercatus, de merx, marchandise, par l'intermédiaire de mercari (voy. MARCHAND).

2. **MARCHÉ, ÉE** (mar-ché, chée), part. passé de marcher. Piétiné, foulé avec les pieds. La terre à brique suffisamment marchée reçoit d'autres préparations. || Terme de danse. Deux pas marchés sur la pointe du pied.

† **MARCHE-PALIER** (mar-che-pa-lié), s. m. Marche qui forme le bord d'un palier d'escalier.

MARCHEPIED (mar-che-pié; le d ne se lie jamais; au pluriel, l's se lie : des mar-che-pié-z élégants), s. m. || 1° Marche pour poser les pieds ; degrés plus ou moins nombreux qui conduisent à une estrade. Le marchepied du trône, de l'autel. || Fig. Le ciel est mon trône et la terre mon marchepied, SACI, Bible, Isaïe, LXVI, 1. Le roi des rois, qui a le ciel pour dais et la terre pour marchepied, MONTESQ. Lett. pers. [illegible] De son marchepied [de Dieu] sortaient des [illegible] des foudres et des éclairs, CHATEAUB. Génie I, I, 4. Jéhovah de la terre a consacré les cimes ; Elles sont de ses pas le divin marchepied, LAMART. Méd. II, [illegible]. || 2° Escabeau à deux ou trois degrés dont on se sert pour atteindre à quelque chose. Il faut un marchepied pour atteindre à ce rayon de la bibliothèque. || 3° Petit meuble de salon, ordinairement rembourré, sur lequel on pose le pied quand on est assis. || Terme de menuiserie. La marche la plus élevée de l'estrade d'un lit, d'un trône, d'un autel, d'un confessionnal. || 4° Marchepied de carrosse, la [illegible] qui est devant le siège du cocher et sur laquelle il pose les pieds. || Espèce de degrés, ordinairement en fer, le plus souvent brisés de manière à se replier l'un sur l'autre, et servant à monter dans une voiture. || 5° Terme de marine. Cordage tendu de chaque côté des vergues, pour servir d'appui aux pieds des matelots. || Barres de bois, placées en travers dans le fond des embarcations, pour offrir un appui aux pieds des nageurs [rameurs]. || 6° Terme d'imprimerie. Espèce de [illegible] cloué sur le plancher à l'endroit où les pieds de l'imprimeur s'arrêtent [illegible] barreau. || 7° Fig. Moyen de parvenir à quelque chose de plus élevé. Cette place lui servit de marchepied pour arriver au ministère. Ô pauvreté de Jésus-

tu es le sacré marchepied par où mon roi est allé à son trône, BOSS. *Sermon pour une profess. Jour de l'Épiphanie*, 1. ‖ 5° Petit chemin, moins large que le chemin de halage, et placé de l'autre côté de la rivière. Aux termes d'une ordonnance de 1669, titre 28, art. 7, les propriétaires des héritages aboutissant aux rivières navigables doivent laisser le long des bords 24 pieds au moins de place en largeur pour chemin royal et traits de chevaux du côté que les bateaux se tirent, et 10 pieds de l'autre bord ; c'est ce dernier chemin que l'on désigne sous le nom de marchepied ; l'autre est le chemin de halage, LEGOARANT. ‖ Il se dit aussi pour chemin de halage. Recouvrement des deniers qui doivent provenir de la vente et aliénation des places et lieux dépendants des fortifications de la ville de Paris, quais et marchepieds des rivières, *Arrêt du conseil*, 1er mars 1681. L'alluvion profite au propriétaire riverain... à la charge... de laisser le marchepied ou chemin de halage, *Code Nap*. art. 556.

— HIST. XIVe s. Un couvertoir de conins [lapins], un marchepié, DU CANGE, *marchipes*. ‖ XVe s. [Un pavillon] estoit adossé par dedans d'un riche drap d'or noir, qui s'estendoit sur une chaire et faisoit le marchepied par tout le pavillon et jusque dehors plus de deux ausnes, O. DE LA MARCHE, *Mém.* livre I, p. 317, dans LACURNE. Les chambellans et les escuyers portent dans le verger, par ordre de la reine, les tappis et marchepiez pour l'assemblée qui devoit se tenir, *Percefor*. t. II, f° 24. ‖ XVIe s. Trente gentils-hommes qui se joignirent à lui, après avoir couru les murailles, firent marchepied de leurs chevaux pour les sauter, D'AUB. *Hist.* III, 61. Que les pretendans à la couronne trouvent tous les eschelons jusques au marchepied du throsne, et petits et aisez, mais que le dernier ne se pouvoit franchir pour sa hauteur, ID. *ib.* III, 288. Aussi l'orgueil de Rome est à ce point levé, Que d'un prestre, tout roy, tout empereur bravé, Est marchepied fangeux : on void, sans qu'on s'estonne, La pantoufle crotter les fleurs de la couronne, ID. *Tragiques*, *Misères*.

— ETYM. *Marcher*, et *pied*.

1. **MARCHER** (mar-ché). ‖ 1° *V. a.* Fouler, pétrir avec les pieds. ‖ 2° *V. n.* Mettre le pied sur. ‖ 3° Se mouvoir à l'aide des pieds ou des pattes. ‖ 4° Marcher, en termes de danse et d'escrime. ‖ 5° Marcher, en termes de manége. ‖ 6° Marcher, en termes de vénerie. ‖ 7° Marcher, en termes de marine. ‖ 8° Marcher devant, précéder. ‖ 9° S'avancer de quelque manière que ce soit, à pied, à cheval, en voiture. ‖ 10° Marcher à, s'avancer vers. ‖ 11° Se mouvoir, en parlant des troupes. ‖ 12° Il se dit de la manœuvre que fait un corps de troupes, un général. ‖ 13° Marcher sous, obéir à un chef. ‖ 14° Tenir un certain rang dans les cérémonies. ‖ 15° Employé emphatiquement pour le verbe être. ‖ 16° Faire un service, en parlant de voiture, de chemin de fer. ‖ 17° Il se dit des choses qui se meuvent. ‖ 18° Fonctionner, en parlant d'un mécanisme. ‖ 19° Passer, en parlant du temps. ‖ 20° Aller selon un certain progrès en bien ou en mal, en parlant des personnes. ‖ 21° Agir. ‖ 22° Avoir un certain progrès en parlant des choses. ‖ 23° Il se dit des choses auxquelles on prête un mouvement comme si elles étaient animées. ‖ 24° Il se dit du progrès dans le développement d'une pièce de théâtre, d'un roman. ‖ 25° En musique, il se dit de la succession des tons et des accords. ‖ 26° Y marcher, être employé, en parlant des choses.

1° *V. a.* Pétrir avec les pieds l'argile qu'on a humectée (le sens le plus ancien du verbe marcher est presser du pied ; il n'est resté que dans le langage de certains métiers). ‖ Donner une égale épaisseur à une feuille d'ouate, en passant dessus une espèce de coussin. ‖ Terme de chapelier. Marcher l'étoffe d'un chapeau, la fouler avec les mains, la comprimer soit à froid, soit à chaud. ‖ 2° *V. n.* Mettre le pied sur. Marcher sur le pavé, sur l'herbe. Il lui marche sur le pied. Prenez garde où vous marchez. C'est sur mon corps sanglant qu'il lui faudra marcher, VOLT. *Olymp.* II, 5. ‖ Fig. Il a marché sur quelque mauvaise herbe. Sur quelle herbe a-t-il marché ? voy. HERBE, n° 1. ‖ Marcher sur les pas, sur les traces de quelqu'un, le suivre de très-près. Allons, seigneur, marchons sur les pas d'Hermione, RAC. *Andr.* III, 6. Que faites-vous, madame, et d'où vient que ces lieux N'offrent point avec vous votre fille à mes yeux ?... Ne peut-elle à l'autel marcher que sur vos pas ? ID. *Iph.* IV, 3. ‖ Fig. Ainsi, de toutes parts, les plaisirs et la joie M'abandonnent, Zaïre, et marchent sur leurs pas [de Bajazet et de Roxane], RAC. *Baj.* III, 1. ‖ Fig. Marcher sur les pas, sur les traces de quelqu'un, l'imiter, suivre ses exemples. Marchez donc sur ses pas [de Malherbe], aimez sa pureté, BOIL. *Art p.* I. Apprend-il à marcher sur les pas de son père ? DELILLE, *Énéide*, III. ‖ Marcher sur les talons de quelqu'un, le suivre de trop près. ‖ Familièrement. Il marche, il est toujours sur mes talons, il m'importune en ne me quittant pas, *Dict. de l'Acad.* ‖ Fig. et familièrement. Marcher sur les talons de quelqu'un, suivre quelqu'un de près pour l'âge, pour la fortune, pour les succès. ‖ Fig. Marcher sur des épines, être dans une conjoncture difficile. ‖ Fig. Marcher sur des charbons ardents, passer vite sur un sujet délicat et dangereux. C'était marcher sur des charbons ardents, sur des rasoirs, que de traiter cette matière si adroitement et avec tant d'esprit, SÉV. 5 mars 1683. ‖ Il ne faut pas lui marcher sur le pied, se dit d'un homme susceptible qu'il est dangereux de choquer. Quand j'étais jeune, il ne fallait pas me marcher sur le pied, non plus qu'à présent, DANCOURT, *Vert galant*, sc. 3. ‖ Fig. et familièrement. Marcher sur, rencontrer à chaque pas. On marche sur les mauvais plaisants, et il pleut par tout pays de cette sorte d'insectes, LA BRUY. V. On ne marchait dans mon jeune temps que sur des métamorphoses, VOLT. *Taureau blanc*, 4. ‖ Fig. Marcher sur quelque chose, suivre une certaine indication. Tous vos amis avaient la complaisance de me dire que j'avais raison de vous souhaiter avec ardeur : voilà sur quoi je marchais, SÉV. 28 déc. 1673. ‖ Fig. Marcher sur quelque chose, en parler, s'en occuper. Mon Dieu ! madame, marchons là-dessus, s'il vous plaît, avec beaucoup de retenue, MOL. *Comtesse*, 1. ‖ Fig. et familièrement. Marcher sur les gens, n'en tenir aucun compte par fierté ou par dureté. ‖ 3° Se mouvoir à l'aide des pieds ou des pattes. Marcher à grands pas, à petits pas. Cet homme marche bien. Tous deux près de Galba marchaient d'un pas égal, CORN. *Othon*, V, 6. Il [un mulet] marchait d'un pas relevé, Et faisait sonner sa sonnette, LA FONT. *Fabl.* I, 4. L'archer Voit le long d'un sillon une perdrix marcher, ID. *ib.* VIII, 27. Vous marchez d'un tel pas qu'on a peine à vous suivre, MOL. *Tart.* I, 1. J'ai vu les filles de Sion la tête levée, marchant d'un pas affecté, avec des contenances étudiées, BOSS. *la Vallière*. Illustre porte-croix, par qui notre bannière N'a jamais, en marchant, fait un pas en arrière, BOIL. *Lutr.* V. L'estropié marcha, l'aveugle ouvrit les yeux, ID. *Sat.* XII. De tous les animaux qui s'élèvent dans l'air, Qui marchent sur la terre, ou nagent dans la mer, ID. *ib.* VIII. Levez la tête ; encor ; soyez droite ; approchez ; Faut-il tendre toujours le dos quand vous marchez ? REGNARD, *le Distr.* I, 6. Tel était vraisemblablement le sort d'un enfant d'environ dix ans, qui vivait parmi les ours, et qu'on trouva en 1694, dans les forêts qui confinent la Lithuanie et la Russie : il ne donnait aucune marque de raison, marchait sur ses pieds et sur ses mains, n'avait aucun langage et formait des sons qui ne ressemblaient en rien à ceux d'un homme, CONDIL. *Traité sens*, IV, 7. ‖ Marcher tout seul, se dit d'un enfant qui commence à faire des pas sans aucune aide ou appui. ‖ Fig. Marcher tout seul, n'avoir pas besoin d'aide. Je ne trouve pas bon que vous me remerciiez de l'amitié que j'ai pour lui [mon médecin] ; il marche tout seul, et n'a nul besoin de votre assistance, SÉV. 364. ‖ Familièrement. Marcher comme un Basque, comme un chat maigre, marcher fort vite. ‖ Marcher à quatre pattes, marcher sur les mains et sur les pieds, à la manière des quadrupèdes. On n'a jamais employé tant d'esprit à vouloir nous rendre bêtes ; il prend envie de marcher à quatre pattes, quand on lit votre ouvrage [le *Discours sur l'inégalité des conditions*], VOLT. *Lett. J. J. Rousseau*, 30 août 1755. ‖ Marcher à pas de loup, s'avancer avec précaution et sans faire de bruit. ‖ Marcher à pas de tortue, marcher avec une excessive lenteur. ‖ Marcher à pas de géant, marcher en faisant de grandes enjambées ; et fig. faire des progrès rapides. ‖ Fig. et dans un sens très-populaire. Faire marcher, mystifier (le sens intermédiaire est : faire faire une course inutile). ‖ Fig. Marcher entre des précipices, rencontrer de tous côtés des dangers. ‖ On dit de même : marcher entre des écueils. L'intérêt et l'injustice, toujours mêlés trop avant dans les grandes affaires du monde, font qu'on marche parmi des écueils, BOSS. *Bourgogne*. ‖ Fig. Marcher sur le bord du précipice, être exposé aux tentations périlleuses, aux chutes, etc. Crois-tu que, toujours ferme au bord du précipice, Elle pourra marcher sans que le pied lui glisse ? BOIL. *Sat.* X. ‖ Activement, en style poétique, marcher des pas, faire des pas. Je foule autant de cœurs que je marche de pas, ROTR. *St Genest*, II, 2. Oh ! qu'ils boivent dans cette goutte [d'eau] L'oubli des pas qu'il faut marcher ! LAMART. *Joc.* IX, 293. ‖ On a dit, poétiquement aussi, marcher, en parlant des pas. Est-ce que vous pourrez, sans tristesse et sans plainte, Voir nos ombres flotter, où marchèrent nos pas ? V. HUGO, *Rayons et ombres*, XXXIV. ‖ 4° Terme de danse. Marcher, faire, dans le cours d'une danse, quelques pas qui ne sont que des pas de marche. ‖ Terme d'escrime. Porter en avant le pied droit, puis le pied gauche, en gardant entre deux la même distance. ‖ Marcher à grands pas, laisser un espace de huit pouces environ entre les pieds. ‖ Trop marcher, approcher de trop près de son adversaire. ‖ 5° Terme de manége. Marcher en avant se dit de l'action du cavalier pour déterminer un cheval à continuer sa même allure, quand il paraît vouloir la ralentir. ‖ Marcher large, faire suivre le mur du manége au cheval. ‖ Marcher de côté, se dit du cheval qui fuit le talon ou les jambes. ‖ Marcher l'amble, prendre l'allure ainsi nommée. Plus.... mieux le cheval marche l'amble, BUFF. *Cheval*. ‖ 6° Terme de vénerie. On dit qu'un cerf marche bien quand le pied de derrière est bien placé sur le talon du pied de devant et que les allures sont bien croisées. ‖ 7° Terme de marine. Faire du chemin. Ce vaisseau marche bien, marche mal. ‖ Marcher dans les eaux d'un autre vaisseau, faire même route que lui, passer incontinent après lui là où il a passé. ‖ Fig. Marcher dans les eaux de quelqu'un, l'appuyer, le seconder. ‖ Marche avec ! commandement pour que les marins saisissent un cordage et produisent leur effort en marchant ensemble au pas. ‖ 8° Marcher devant, précéder. Il marchait devant, les autres suivaient. ‖ Il se dit aussi de choses qui vont devant. Ce n'est pas sans raison que je fais marcher ces vers à la tête de l'Œdipe, puisqu'ils sont cause que je vous donne l'Œdipe, CORN. *Œdipe, au lecteur*. Dieu fait marcher l'épouvante devant eux, BOSS. *Hist.* III, 7. Nos plus riches trésors marcheront devant nous [dans notre fuite vers un asile], RAC. *Esth.* III, 1. Quel est ce glaive enfin qui marche devant eux [Éliacin et un autre] ? ID. *Athal.* IV, 1. ‖ Dans le langage biblique, il se dit de Dieu, à qui l'on prête des mouvements humains. Je marcherai devant toi dans les combats ; à ton approche je mettrai les rois en fuite, BOSS. *Louis de Bourbon*. C'est lui [Dieu] qui, m'excitant à vous oser chercher, Devant moi, chère Esther, a bien voulu marcher, RAC. *Esth.* I, 3. ‖ 9° S'avancer de quelque manière que ce soit, à pied, à cheval, en voiture ou autrement. Cet homme marche toujours bien accompagné. Nous avons marché à la fraîcheur pour ne pas fatiguer nos chevaux. Marchez, courez, volez où l'honneur vous appelle, BOIL. *Lutr.* III. Debout, dit l'avarice, il est temps de marcher, ID. *Sat.* VIII. Voilà nos alliés, marchons de ce côté, RAC. *Mithr.* I, 3. Quand on dit que Vénus, la déesse de la beauté, ne doit point marcher sans les Grâces, on dit une vérité charmante, VOLT. *Dict. phil. Figure*. Mme des Ursins avait marché toute la nuit : un profond silence régnait dans le carrosse ; elle ne pouvait se persuader ce qui lui arrivait, DUCLOS, *Louis XIV*, Œuvres, t. V, p. 87. ‖ 10° Marcher à, s'avancer vers. Il marcha à la mort avec un grand courage. Et qu'élevé si haut, mais sur un précipice, S'il ne montait au trône, Il [le duc de Guise] marchait au supplice, VOLT. *Henr.* III. Je refuserais pour mon gendre le plus riche parti de France, qui ne pourrait pas prouver que ses ancêtres ont marché aux premières croisades, DESTOUCHES, *Fausse Agn.* I, 1. ‖ 11° Se mouvoir, en parlant des troupes. L'armée marchait en ordre de bataille. Pour assembler et faire marcher ces nobles régiments, SÉV. 558. Vitellius, quand il passa dans cette province [la Judée] pour porter la guerre en Arabie, fit marcher ses troupes sans enseignes, BOSS. *Hist.* II, 9. Intrépides soldats, Marchons en invoquant l'arbitre des combats, RAC. *Athal.* IV, 3. L'empereur lui-même, avant que le jour du 19 octobre l'éclaire, sort de Moscou, il s'écrie : marchons sur Kalougha, et malheur à ceux qui se trouveront sur mon passage ! SÉGUR, *Hist. de Nap.* VIII, 11. ‖ En avant, marche, commandement à une troupe de se mettre en mouvement. ‖ Marcher au pas, marcher en suivant la cadence du pas militaire. Conscrits, au pas, Marchez au pas, BÉRANG. *Vieux cap.* ‖ Ce régiment, ce corps marche, il fait la campagne. ‖ Faire marcher, signifie quelquefois imposer un service militaire. On fit marcher la garde nationale. Ce n'est que dans les besoins pressants qu'on fait marcher les esclaves, les étrangers établis dans l'Attique, et les citoyens les plus pauvres, BARTHÉL. *Anach.* ch. 10. ‖ 12° Il se dit de la manœuvre que fait un corps de troupes, un

général. M. de Turenne [illegible] qui est sur le point de se décider pour le parti qu'il [illegible] à plus que deux [illegible] dans son armée qui lui fassent [illegible], qu'il s'en assurera d'une [illegible] ou d'autre avant qu'il soit huit jours, et qu'à l'instant il marchera à [illegible], BETT. Mém. [illegible] livre II, p. [illegible], dans [illegible] Une marche comme un général à la tête [illegible] armée [illegible] Reine d'Angl. Marchons, et dans son sein renvoyons cette guerre Que sa fureur [illegible] aux deux bouts de la terre, RAC. Mithr. III, 1. Babylone, seigneur, à son prince fidèle, Voyait, sans s'étonner, notre armée autour d'elle; Les Persans rassemblés marchaient à son secours, ID. Baj. I, 1. Il prit la résolution de marcher aux ennemis, [illegible] Gramm. 5. Salamir veut tenter le destin des batailles: Nous marcherons à lui, VOLT. Tancr. III, 4. Le général Fairfax ne voulut point marcher contre l'Écosse, ID. Mœurs. 181. || 13° Marcher [illegible], se dit d'une troupe qui obéit à un chef. Sous ce chef redouté Marche des cuirassiers l'escadron indompté, BOIL. Ép. IV. Ses soldats abattus, Ne marchant plus sous lui, semblaient déjà vaincus, VOLT. Henr. IX. || Marcher sous les lois de, être soumis à. Sous les lois du plus jeune on vit marcher l'aîné, CORN. Nicom. II, 3. Dans un camp où tout vous est soumis.... Où je vois sous vos lois marcher la Grèce entière, RAC. Iph. III, 1. Quoiqu'à regret, seigneur, ils [les janissaires] marchent sous ses lois [d'Amurat], ID. Baj. I, 1. || 14° Tenir un certain rang dans les cérémonies. Les ducs et pairs marchaient anciennement dans l'ordre de leur réception. Il dira toujours qu'il marche après la maison régnante et, à force de le dire, il sera cru, LABRUY. VIII. || 15° Dans le style élevé ou poétique, il n'est quelquefois qu'une forme emphatique du verbe être. Mais en vain pour un temps une taxe l'exile [un partisan]; On le verra bientôt, pompeux, en cette ville, Marcher encor chargé des dépouilles d'autrui, BOIL. Sat. I. Déserteur de leur loi [des Hébreux], j'approuvai l'entreprise, Et par là de Baal méritai la prêtrise; Par là je me rendis terrible à mon rival, Je ceignis la tiare et marchai son égal, RAC. Ath. III, 4. || 16° Faire un service, en parlant de voiture, de chemin de fer. Cette voiture publique marche deux fois la semaine. La neige qui est tombée empêche le chemin de fer de marcher. || 17° Il se dit des choses qui se meuvent. Saturne est une des planètes qui marchent le plus lentement. Tel qu'à vagues épandues Marche un fleuve impérieux, De qui les neiges fondues Rendent le cours furieux, MALH. II, 2. Les rivières sont des chemins qui marchent, et qui portent où l'on veut aller, PASCAL, Pens. VII, 37, éd. HAVET. || 18° Marcher, se dit d'un mécanisme qui fonctionne. Le moulin ne marche pas. Une montre qui marche. Avec mon pistolet [illegible] Fait marcher le déclin: le feu prend, le coup part, CORN. Ment. II, 4. || On l'a dit, par extension, du mouvement du pouls. Le feu sort de vos yeux pétillants et troublés, Votre pouls inégal marche à pas redoublés, BOIL. Ép. III. || Fig. Il faut prêter la main à un système, avant qu'il soit en état de marcher de lui-même, Lett. sur le nouv. syst. de finances, dans CENTONTAINES. || 19° Il se dit du temps qui passe. Le temps qui toujours marche, avait pendant deux nuits Échancré, selon l'ordinaire, De l'astre au front d'argent la face circulaire, LA FONT. Fabl. XI, 6. Que le temps qui s'enfuit marche à pas lents pour nous! DUCIS, Macbeth, III, 2. || 20° Fig. Aller selon un certain progrès, en bien ou en mal, en parlant des personnes. Nous marchons tous à la mort. Marcher hardiment à son but. Il marche au sacrilège avec impunité, VOLT. [illegible] ...Marcheront à grands pas au pouvoir despotique, ID. Henr. VII. En vérité, on marche de surprise en surprise, [illegible], Catherine Hébrarde, I, 11. || [illegible] dans une certaine voie. Afin que nous marchions en [illegible] dans le chemin du salut, BOSS. [illegible] 7e dim. après la Pentec. Dominic. I, III, p. 23. La vieillesse chagrine incessamment amasse... Marche en tous ses desseins d'un pas lent et glacé, BOIL. Art p. III. Les peuples à l'envi marchant à sa lumière, ID. Athal. [illegible] || 21° [illegible] marcher exactement et ne point broncher sur aucun [illegible], Père de famille, IV, 11. || Marcher droit, être irréprochable dans sa conduite, ne pas commettre de faute. Vous devez marcher droit pour n'être pas berné, MOL. Éc. des f. I, 1. Avec que don Bertrand il faut marcher bien droit, VE. [illegible] D. Bertr. de Cigarral, [illegible] dans l'affaire de [illegible] Lett. au card. de Noailles, [illegible] janv. 1700. || Je le ferai marcher droit, je l'empêcherai de s'écarter de son devoir. || Marcher d'un même pas dans une affaire, agir de concert. || Marcher à tâtons, marcher en aveugle dans une affaire, agir sans avoir les lumières nécessaires pour s'y bien conduire. C'est ainsi que nous vivons et que nous marchons en aveugles, ne sachant où nous allons, prenant pour mauvais ce qui est bon, prenant pour bon ce qui est mauvais, et toujours dans une entière ignorance, SÉV. à Bussy, 16 déc. 1683. || Dans le langage biblique et élevé, marcher dans, suivre pour guide. Ils n'ont point gardé l'alliance faite avec Dieu, et n'ont point voulu marcher dans sa loi, SACI, Bible, Psaume LXXVII, 10. Je ne marche point dans de vastes pensées, BOSS. Mar.-Thér. Il [Dieu] fait un nouveau pacte avec David, et s'oblige de le protéger lui et les rois ses descendants, s'ils marchent dans les préceptes qu'il leur a donnés par Moïse, ID. Hist. II, 4. Les fidèles alors y jouissaient de la paix, marchant dans la crainte du Seigneur et s'édifiant mutuellement, CONDILLAC, Hist. anc. XV, 6. Mais moi, fils du désert.... Sans crainte, sans remords, avec simplicité Je marche dans ma force et dans ma liberté, DUCIS, Othello, II, 17. || 22° Il se dit des choses qui font un certain progrès en bien ou en mal. Les choses marchent vers une solution. Cet État marche à sa ruine. Ces deux affaires marchent de front. À l'instant le parti est pris [dans une affaire militaire]: il commande et il agit tout ensemble, et tout marche en concours et en sûreté, BOSS. Louis de Bourbon. La raison pour marcher n'a souvent qu'une voie, BOIL. Art p. I. Le monde avec lenteur marche vers la sagesse, VOLT. Lois de Minos, III, 5. Les devoirs et les affaires sérieuses marchent avant tout, ID. Lett. prince roy. de Prusse, 1er janv. 1739. Tel est l'arrêt du sort, tout marche à son déclin, DELIL. Georg. I. Il paraît que l'affaire marche à merveille, PICARD et MAZÈRES, Trois quartiers, I, 12. || Cette affaire ne marche pas, elle ne fait aucun progrès vers une terminaison. || Absolument. Être en progrès. La civilisation marche. Le monde marche. || 23° Fig. Il se dit des choses auxquelles on prête un mouvement comme si elles étaient animées. La gloire que V. A. s'est acquise en cette dernière campagne marchera au premier rang des événements les plus illustres de notre siècle, ARN. D'ANDILLY, Lett. CXXIV. Que la crainte et la terreur marchent avec vous, MONTESQ. Lett. pers. 148. || Marcher ensemble, se dit de choses qui sont compatibles entre elles. Il est difficile d'être équitable et conquérant en même temps, et je vois bien que la vaillance et la justice sont deux vertus qui ne marchent guère ensemble, VOLT. Lett. 83. || Ne pas marcher sans, en parlant des choses, être accompagné de. Les grands talents ne marchent point sans une forte inclination pour tout ce qui se rapporte à leur objet, MAIRAN, Éloges, card. de Polignac. || 24° Fig. Il se dit du progrès dans le développement d'une pièce de théâtre, d'un roman, d'un écrit. Ce discours, ce poëme marche bien. L'action de ce drame ne marche pas. Ainsi la tragédie agit, marche et s'explique, BOIL. Art p. III. Un poëme excellent où tout marche et se suit, ID. ib. Que l'action, marchant où la raison la guide, Ne se perde jamais dans une scène vide, ID. ib. || Marcher, se dit du style dans un sens analogue. Vous écrivez comme un ange; je lis vos lettres avec admiration; cela marche, vous arrivez, SÉV. 1er déc. 1675. Le style [des cantiques]... qui marche par de vives et impétueuses saillies, affranchi des liaisons ordinaires... BOSS. Hist. II, 3. Son style impétueux souvent marche au hasard, BOIL. Art p. III. Le vers, comme un torrent, en grondant doit marcher, DU RESNEL, Harm. imitative. || Ces vers marchent bien, le mouvement en est facile. || 25° Terme de musique. Se dit de la succession des sons et des accords qui se suivent dans un certain ordre. J'ai gardé toujours une affection tendre pour un certain air du Conditor alme siderum qui marche par ïambes, J. J. ROUSS. Confess. III. || 26° Fig. et familièrement. Y marcher, se dit de [illegible] Nous avons beaucoup de [illegible]. Il faut que toute la maison y marche, que toutes les poulets de la basse-cour y marchent. Vous êtes toujours trop regrettée et tendrement souhaitée dans cette petite chambre; le café y marche [illegible], SÉV. 11 oct. 1689. || Quand l'argent marche, tout va bien. Quand on tient bien employé l'argent dans une affaire, elle réussit.

— REM. Corneille a dit: Va marcher sur leurs pas où l'honneur te convie, Cinna, I, 3. Voltaire a relevé cette locution [illegible] ne dit pas plus [illegible] [illegible] qu'on dit bien va courir, et que rien n'empêche de dire va marcher. Ménage n'a-t-il pas dit: Vers [illegible]

c'est avoir; allons courir, Vie errante Est chose enivrante, Bohém.

— HIST. XIIe s. Que li chevaz marcha le [illegible] Qui tenoit la porte de fer, CHRESTIEN DE TROYES, Chevalier au lion, v. 949. || XIIIe s. Comme l'on plus marcoit la flor, Tant en issoit plus bone odor, Partonop. v. 10833. La pucele veiz [tu veux] aler querre, Qui fut proiée en autre terre; Ceste terre est molt convoitiée, Et sovent de gerre [guerre] marchiée, Flore et Blanchefl. p. 176, édit. DU MÉRIL. Par la chevecaille l'a pris, Come cil qui est d'ire espris, Contre terre l'a trebuchié, Sor le ventre li a marchié, Durement li foule la pance, Ren. 4692. Pour la maladie des vers garir (à vos iex [yeux] la veeiz à vos piez la marchiez), la meilleur herbe qui soit eiz quatre parties dou monde, ce est l'ermoize, RUTEB. I, 257. || XIVe s. Tantost que Jehan de Lorme oy la frainte et les marchies desdiz jeunes gens au dit jardin, DU CANGE, marcheria. || XVe s. Lieve toi, alons nous esbatre, Marcir la rousée et abatre, Dont l'oudour est trop plus propisce, Et mieuls vault que de mille espices, FROISS. Poesies mss. p. 362, dans LACURNE. Si allay tout seul et ainsi Que l'ay de coustume, et aussi Marchai l'herbe poignant menue, A. CHART. le Livre des quatre dames, p. 596. L'un lui presente beaux moz plaisans et gracieux, l'autre lui marche dessus le pié ou lui estraint sa main, Les 15 joies de mariage, p. 10. || XVIe s. Cinq ou six mil Suisses lors passerent Devant le roi, marchans fiers soubz la picque, J. MAROT, V, [illegible]. Voyre, et Dieu scet quant passoient par devant, S'ilz se marchoient fiers comme ung [illegible], ID. [illegible] 102. Lequel [Cupidon] pour son dieu Au poing tenoit un arc riche tendu, Le pied marché et le bras estendu, Prest de lascher une flèche [illegible], MAROT, I, 170. Ilz marcherent [illegible] en bataille le grand pas contre les barbares, AMYOT, Arist. 33. Et quand et quand feit marcher le reste de ses gens le chemin de Platées, ID. ib. 39. La tigre à qui on a derobé les petits fants, ne la vipere estant marchée sur la queue, ne sont plus terribles qu'une femme offensée, YVER, 569. Il marcha son armée en Lombardie, où il fit de braves gestes, CARLOIX, [illegible] 34. Depuis la feste Saint Martin jusques à la Nostre Dame de mars [les pâturages] sont communs [illegible] ditte chastellenie; et peuvent marcher et pasturer l'un dans l'autre, Coust. génér. [illegible] p. [illegible].

— ETYM. Espagn. marchar; ital. marciare; allem. marschiren. Ces trois mots sont formés du français; mais d'où vient le français lui-même? Diez pense que marcher est proprement aller de marche en marche, et par conséquent il le fait venir de marche, frontière. D'autres l'ont tiré de mercari, commercer, à cause que le commerçant va de lieux en lieux; d'autres enfin, de l'ancien allemand march, cheval. Toutes ces étymologies ont été mises à néant par Scheler, qui, à l'aide d'exemples du XIIe siècle et du XIIIe, a montré que le sens le plus ancien de marcher est presser avec le pied, mettre le pied sur. À ce sens on ne peut arriver ni de marche, frontière, ni de mercari, ni de march. À la vérité, on a dit marcher et marchier, comme le prouvent l'exemple du XIVe siècle [les marchies, les foulées, les pas], et celui de Froissart et marchir, venant de marche, frontière, à [illegible] avancement, mais ce n'est qu'une [illegible] fortuite. Allant plus loin, Scheler pense que marcher, presser du pied, et marc, résidu d'une chose pressée, ont le même radical, et que ce radical est dans le latin marc-us, marc-ulus, marc-[illegible], marteau [illegible] à MARC 2 une autre conjecture. L'hypothèse qui rattache marcher et marc est certainement ingénieuse, probable même; mais ce sera toujours une hypothèse, tant qu'on ne trouvera pas soit dans marcher quelque sens positif qui se rapproche de marc, ou dans marc quelque sens qui se rapproche de marcher. En Normandie, on dit: marcher une terre, un bois, les parcourir en tous sens, afin d'en examiner l'état.

2. MARCHER (mar-ché; l'r ne se prononce et ne se lie jamais), s. m. || 1° La manière dont on marche. Ne le connaît-on pas des avis, quand la cause Du marcher et du mouvement [illegible], Quand tout faillit en toi? LA FONT. Fabl. VIII, 4. Un rat des plus petits voyait un éléphant Des plus gros, et raillait le marcher un peu lent De la bête de haut parage, ID. Fabl. VIII, 15. Ah! monsieur, c'est un [illegible], le [illegible] au marcher, MOL. Fourb. [illegible] [illegible] les marchers, [illegible] rents, PASC. Pens. XXV, 63, édit. HAVET. Les [illegible] même, au marcher symétrique, [illegible] [illegible] [illegible] marche, relativement au plus ou moins de facilité qu'on a d'y marcher. Comment le parfum

des fleurs, le charme de la verdure, l'humide vapeur de la rosée, le marcher mol et doux sur la pelouse, enchanteront-ils les sens! J. J. ROUSS. *Émile*, III. Nous avions sous nos pieds un marcher doux, commode et sec, ID. *Hél.* IV, 11. || 3° Terme de chasse. Faux marcher, se dit de la biche qui biaise en marchant, et du cerf après qu'il a mis bas son bois.

— HIST. XVI° s. Martius seul, ny en sa contenance, ny en son marcher, ny en son visage, ne se monstra onques estonné ny ravalé de courage, AMYOT, *Cor.* 32.

† **MARCHETTE** (mar-chè-t'), *s. f.* Terme d'oiseleur. Nom que les oiseleurs donnent au petit bâton qui soutient un piége et sur lequel les oiseaux ne peuvent marcher sans détendre la machine et sans se trouver pris.

— HIST. XVI° s. Marchette [touche d'un orgue], OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. Diminutif de *marche*, degré.

MARCHEUR, EUSE (mar-cheur, cheû-z'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui peut marcher beaucoup sans se fatiguer. Un bon marcheur. Un mauvais marcheur. Elle aimait assez à se promener avec moi, nous étions marcheurs l'un et l'autre, et l'entretien ne tarissait pas entre nous, J. J. ROUSS. *Conf.* IX. || 2° Terme de marine. Grand marcheur, se dit d'un navire qui, avec la même voilure, gagne les autres de vitesse. On dit par opposition, mauvais marcheur. || 3° Double marcheur, nom vulgaire de l'amphisbène, serpent. || 4° *S. f.* Marcheuse, dans les ballets, femme qui figure sur la scène pour parader avec toute espèce de costumes. On appelle marcheuse à l'opéra une femme qui, ne sachant ni chanter ni danser, n'a jamais autre chose à faire qu'à se montrer, E. FEYDEAU, *Un début à l'opéra*, ch. XIII. || 5° Terme grossier. Femme qui appelle les passants à demi-voix, pour les engager à entrer chez les filles publiques. || 6° *Adj.* Marcheur, marcheuse, qui marche. Le régiment marcheur, polype aux mille pieds, V. HUGO, *Crép.* 4. L'homme est un animal marcheur, et marcheur sur ses membres de derrière; tous les singes sont des animaux grimpeurs, QUATREFAGES, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LXIV, p. 1229. || Terme de zoologie. Se dit des oiseaux qui ont l'habitude de marcher, des reptiles batraciens qui marchent, et des insectes qui ne peuvent que marcher, qui n'ont point d'ailes. || Terme d'ornithologie. Pieds marcheurs, ceux dont les tibias sont couverts de chair et de plumes jusqu'à l'articulation du cou-de-pied, et ceux qui ont un doigt en arrière et trois en avant, dont les deux externes tiennent ensemble depuis la base jusqu'au delà de la moitié sans membrane interdigitale. || Terme de physiologie. La force marcheuse, la force employée pour effectuer la marche.

— ÉTYM. *Marcher* 1.

† **MARCHEUX** (mar-cheû), *s. m.* Fosse dans laquelle on pétrit, avec les pieds, l'argile destinée à faire les briques. || Ouvrier qui exécute cette opération.

— ÉTYM. *Marcher* 1.

† **MARCHOIR** (mar-choir), *s. m.* Atelier où l'on prépare la terre à briques.

— ÉTYM. *Marcher* 1.

† **MARCIAGE** (mar-si-a-j'), *s. m.* Droit qu'avait un seigneur de prendre, une année sur trois, la récolte entière des fruits que la terre produit naturellement, ou la moitié de ceux qui proviennent de la culture, *Coust. génér.* t. II, p. 411.

† **MARCIONISME** (mar-si-o-ni-sm'), *s. m.* Doctrine des marcionites ; c'est la forme du gnosticisme se rapprochant le plus du christianisme.

† **MARCIONITES** (mar-si-o-ni-t'), *s. m. pl.* Sectateurs de Marcion, hérésiarque du II° siècle, qui admettait deux principes de toutes choses, l'un bon, l'autre mauvais, qui niait la résurrection des corps (la chair étant l'œuvre du mauvais principe), et qui soutenait que Jésus-Christ n'avait eu de cette chair que les apparences.

† **MARCOLIÈRES** (mar-ko-liè-r'), *s. m. pl.* Filets qu'on dresse la nuit pour prendre des oiseaux marins.

† **MARCOSIENS** (mar-ko-ziin), *s. m. pl.* Hérétiques du II° siècle, disciples d'un nommé Marc se rattachant à Valentin, et supposant le monde gouverné par des éons que la parole de Dieu avait produits.

† **MARCOTTAGE** (mar-ko-ta-j'), *s. m.* Multiplication des végétaux par le moyen des marcottes.

MARCOTTE (mar-ko-t'), *s. f.* Terme de jardinage. Branche tenant à l'arbre et couchée en terre afin qu'elle produise des racines. || Il se dit aussi d'une racine à laquelle on fait pousser une tige, avant de la séparer de l'individu dont elle fait partie.

— HIST. XIV° s. Marcos, que l'en appelle planteys de vigne, DU CANGE, *planterium*. || XVI° s. Il ne pensera qu'à choisir les bonnes races de raisins, planter les margoutes et les crossettes, les provigner, tailler, marrer.... O. DE SERRES, 16. Plus profitent les chevelues ou sautelles, dites aussi margotes, que les maillots ou croceles, pour l'avantage des racines qu'elles ont, ID. 169. Plus s'avance la vigne par marquottes que par croceles, ID. 179.

— ÉTYM. Champ. et génev. *margotte*; ital. *margotta* ; dérivé, par un diminutif, du latin *mergus*, provin, de *mergere*, plonger, parce qu'on enfonce la *marcotte* en terre.

MARCOTTÉ, ÉE (mar-ko-té, tée), *part. passé* de marcotter. Une vigne marcottée.

MARCOTTER (mar-ko-té), *v. a.* Terme d'agriculture. Progager par marcottes. Marcotter des œillets.

— HIST. XVI° s. Le cep du quel on desire tirer de la race, est margotté, en tout ou en partie, c'est à dire préparé à donner des margottes ou chevelues, O. DE SERRES, 163. Pour faire marcotter ou cheveler la branche dans terre, ID. 554.

— ÉTYM. *Marcotte*; génev. *margotter*.

† **MARDAÏTE** (mar-da-i-t'), *s. m.* Nom primitif de la nation du Liban chez laquelle se répandirent les doctrines de Maron, et qui forma les Maronites.

MARDELLE (mar-dè-l'), *s. f.* Voy. MARGELLE.

1. **MARDI** (mar-di), *s. m.* Le troisième jour de la semaine (le dimanche en étant le premier). Venez me voir mardi. Cela arriva un mardi. J'y vais tous les mardis. || Mardi gras, le dernier jour du carnaval. Faire le mardi gras, son mardi gras, prendre part aux amusements de ce jour-là. Je commence ma lettre aujourd'hui, ma fille, jour de mardi gras, SÉV. 123. || Mardi s'il fait chaud, se dit pour signifier qu'on ne tiendra rien de ce qu'on promet. || Nous aurons mardi fusée, se dit en parlant d'une besogne qui se fait trop lentement.

— HIST. XII° s. Par un marsdi fu nez li sainz huem dunt vus di ; Pur veir, de Normandie par marsdi s'en fui ; E si passa la mer par un jur de marsdi ; Et trespassa d'essil par tel jur altresi ; Par marsdi ensement le martyre suffri, *Th. le mart.* 168. || XIII° s. Iluecques demeurai de lors jusque mardi, *Berte.* I. || XVI° s. La royne voulut qu'il se fist à Fontainebleau un fort beau mardi gras de festins, mascarades, combats et tournois, BRANT. *Cap. fr.* t. IV, p. 26.

— ÉTYM. Bourguig. *madi* ; provenç. *dimars*, *dimartz* ; ital. *martedi* ; du lat. *Mars*, *Martis*, Mars, et *dies*, jour.

† 2. **MARDI** (mar-di). Sorte de jurement que la comédie mettait dans la bouche des paysans. Eh mardi, mettez-moi cela dans un couvent, HAUTEROCHE, *Bourg. de qual.* II, 1. Par la mardi, je voudrais n'être plus affligé, quand ce ne serait que pour l'amour du souci que cela vous donne, MARIV. *Double inconst.* II, 6.

— ÉTYM. C'est sans doute une altération de *mordi* ou *mordieu* (voy. MORDIEU).

MARE (ma-r'), *s. f.* || 1° Petit amas d'eau dormante, naturel ou artificiel. Mener les bestiaux boire à la mare. || Par extension. Après avoir vu cette mare presque imperceptible pour eux [les deux géants de Sirius et de Saturne] qu'on nomme la Méditerranée, et cet autre petit étang qui, sous le nom de grand océan, entoure la taupinière, VOLT *Microm.* 4. || Fig. et par exagération. Une mare de sang. Sur le lieu du meurtre il y avait une mare de sang. || 2° Auge circulaire dans laquelle les olives sont écrasées par une meule.

— HIST. XIII° s. A une mare sunt venu, Gardent de loin, si unt veü Raines [grenouilles] qui furent ensamblées, MARIE, *Fable* 30. || XV° s. Chascun se pare, Et voult aller à la tentare, Et semblent bouhoureaux [canards] en mare, A. CHART. *Poés.* p. 565. || XVI° s. La mare est une large fosse, cavée en douce pente de tous costés, afin que le bestail y puisse descendre aisement ; elle est enfoncée au milieu, toutesfois moderément, où l'eau des sources s'assemble avec celle de la pluie, O. DE SERRES, 782.

— ÉTYM. Basse-Norm. *moure* ; bourg. *maire* ; holland. *marr*, *maar* ; bas-lat. *mara*. D'après Diez, *mara* est une forme féminine du latin *mare*, mer, Isidore ayant, au VI° siècle, dit : Omnis congregatio aquarum, sive salsæ sint, sive dulces sint, abusive *maria* nuncupantur.

— ÉTYM. Lat. barbare *marcare* (voy. MARER).

† **MARÉAGE** (ma-ré-a-j'), *s. m.* Terme de marine. Manière de louer des matelots pour tout un voyage, sans qu'on augmente leur salaire, si le voyage se prolonge plus qu'on n'avait pensé.

MARÉCAGE (ma-ré-ka-j'), *s. m.* Terrain où il y a des marais. Elle [la grenouille] allégua pourtant les délices du bain, La curiosité, le plaisir du voyage, Cent raretés à voir le long du marécage, LA FONT. *Fabl.* IV, 11. Laissez là ces mousquets trop pesants pour vos bras ; Et, la faux à la main, parmi vos marécages, Allez couper vos joncs et presser vos laitages, BOIL. *Ép.* IV. Le pays est ordinairement plein de forêts; et, comme les hommes n'y ont point donné de cours aux eaux, il est rempli de marécages, où chaque troupe se cantonne et forme une petite nation, MONTESQ. *Esp.* XVIII, 10. Dans le genre des oiseaux de marécages, c'est au nouveau monde qu'appartiennent les plus grandes comme les plus nombreuses espèces, BUFF. *Ois.* t. XIV, p. 113. Les ponts de bois et les longues chaussées que, pour en approcher [de la Bérézina], il a fallu jeter sur les marécages qui la bordent, aboutissent à une ville nommée Borizof, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IV, 6. || Fig. J'ai mal aux genoux, aux épaules ; et je me sens encore si pleine de sérosités, que je crois qu'il faut sécher ces marécages [parties humides], SÉV. 6 mai 1676.

— HIST. XV° s. Les premiers ne pussent avoir aidé ni conforté les derreniers, ni les derreniers, les premiers, pour les grands marrecages qu'ils avoient à passer, FROISS. II, II, 74.

— ÉTYM. Bas-lat. *marescagium* (voy. MARAIS).

MARÉCAGEUX, EUSE (ma-ré-ka-jeû, jeû-z'), *adj.* || 1° Qui est de la nature du marécage. La Hollande marécageuse et stérile en plus d'un canton, VOLT. *Mœurs*, 187. Le Batave à son tour par un art courageux Sut changer en jardins son sol marécageux, DELILLE, *Jardins*, I. On a jeté quelques chaussées étroites sur ces champs boisés et marécageux ; elles y forment de longs défilés que l'agression défendit facilement contre le roi de Westphalie, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IV, 6. || Goût marécageux, le goût du gibier ou des poissons qui sentent le marécage. || Air marécageux, air qui s'élève des marécages. || 2° Qui habite les marécages. Animaux marécageux. Plantes marécageuses. ....La gent marécageuse, Gent fort sotte et fort peureuse, S'alla cacher sous les eaux, LA FONT. *Fabl.* III, 4.

— HIST. XVI° s. Les champs marescageux, qui sont trop abbruvez, Bien souvent à nos chiens ont fait perdre la trace, DESPORTES, *Cartels et masquerades, chasseurs*, 6.

— ÉTYM. *Marécage*.

† **MARÉCAGINE** (ma-ré-ka-ji-n'), *s. f.* Nom vulgaire de la paludelle squarreuse, mousse, qui se trouve dans l'Europe boréale, LEGOARANT.

MARÉCHAL (ma-ré-chal), *s. m.* || 1° Artisan qui ferre les chevaux, et qui les traite quand ils sont malades. || On dit dans le même sens : maréchal ferrant, maréchal vétérinaire. J'étais étonné qu'avant vous les bêtes à cornes ne fussent que du ressort des bouchers, et que les chevaux n'eussent pour leurs Hippocrates que des maréchaux ferrants.... vous avez seul mis fin à cet opprobre si pernicieux, VOLT. *Lett. Bourgelat*, 18 mars 1775. || 2° Titre de divers officiers qui avaient soin des chevaux et des écuries. Dans l'origine, il n'y avait que deux maréchaux, ils n'étaient que les premiers écuyers sous les connétables. || Maréchal des écuries, celui qui était préposé aux écuries d'un prince ou d'une princesse. Je vis entrer chez moi Genson, le maréchal des écuries de la Dauphine, MARMONTEL, *Mém.* V. || 3° Titre d'une dignité qui n'était primitivement que celle d'un officier de cavalerie. || Maréchal de Malte, c'était la seconde dignité de l'ordre. || 4° Maréchal des logis, sous-officier des troupes à cheval. Le grade de maréchal de logis répond à celui de sergent dans l'infanterie. Maréchal des logis chef ; ce grade répond à celui de sergent-major. Maupertuis était arrivé par les degrés de maréchal des logis des mousquetaires jusqu'à les commander en chef, ST-SIM. I, 23. || Maréchal des logis est aussi le titre des officiers chargés de faire préparer les logements pour la cour en voyage. || 5° Maréchal de bataille, officier général dont les fonctions consistaient à ranger les troupes en bataille et à régler les postes. || 6° Maréchal de camp, officier général dont le grade est immédiatement au-dessus de celui de colonel, et qui correspond à celui de général de brigade. || Anciennement, leur office était de marcher devant les armées, pour assurer la route et régler le camp. || 7° Maréchal de France, celui qui occupe le grade le plus élevé et dont la fonction est de commander les armées. Les maréchaux de camp de l'armée du roi étaient nommés maréchaux de France pour les distinguer des maréchaux des autres seigneurs féodaux ; ces maréchaux de France furent naturellement élevés au-dessus de tous les autres maréchaux de camp, et, après la suppression de la dignité de connétable en 1627, ils eurent le premier rang dans l'armée, un bâton est la marque

distinctive de cette dignité, les fonctions de maréchal ne sont à vie que depuis François Ier; auparavant elles étaient temporaires. Le maréchal de [illegible] fut appelé, qui soutint les droits des maréchaux de France, SÉV. 134. Revenons aux huit maréchaux : en 1668 on en fit trois, et ce nombre comme tout le monde; en voici huit qu'on vient de faire [à la mort de Turenne]... pour peu qu'on augmente la première promotion qu'on en fera, ce seront véritablement des maréchaux à la douzaine, [illegible], dans ID. t. IV, p. 9, éd. RÉGN. Les maréchaux précédaient le roi, devant lequel on portait un dais de brocard, MAINTENON, *Lett. à M. de Villarceaux*, 27 août 1660. Les maréchaux de France étaient originairement les premiers écuyers du roi sous le connétable, mais leur dignité fut militaire avant la sienne, parce qu'ils devinrent lieutenants du sénéchal de France, chef des troupes, avant que le connétable eût succédé à la place et aux fonctions du sénéchal, DUCLOS, *Hist. Louis XI, Œuvres*, t. II, p. 121, dans POUGENS. La dignité de maréchal de France n'était pas anciennement à vie, comme aujourd'hui; il n'y en avait d'abord que deux; il y en eut quatre sous Charles VII; on n'en trouve que trois au plus à la fois sous les règnes suivants, jusqu'à François Ier, qui en fit cinq, ID. *ib.* p. 122. Chaque soldat a dans sa giberne le bâton de maréchal de France, *Parole attribuée à Louis XVIII*, pour exprimer que les hauts grades sont accessibles à tout le monde. || Maréchaux d'empire, nom donné sous le premier empire aux maréchaux de France. || La femme d'un maréchal de France se nomme maréchale. Madame la maréchale. || Les maréchaux formaient autrefois un tribunal chargé de prononcer sur les affaires d'honneur. Messieurs les maréchaux, dont j'ai commandement, Vous mandent de venir les trouver promptement, MOL. *Mis.* II, 7. || Par plaisanterie, une maréchale, une femme qui arrange une affaire d'honneur. Ses yeux et son rire [de Mme de la Boulaye] m'ont assuré qu'elle trouve cette petite affaire [la querelle de M. de Bussy et de M. de Roussillon] toute comme elle est; cela me mit dans la disposition de lui promettre ce qu'elle me demandait, qui est d'être la maréchale de France de cette querelle, SÉV. *à Bussy*, 19 août 1681. || Prévôt des maréchaux, officier qui commandait, sous l'autorité des maréchaux, une compagnie d'archers à cheval, pour la sûreté publique, dans les provinces. || 3° Titre de certains grands officiers en divers pays. Grand maréchal du palais. Le grand maréchal de Pologne. Maréchal de la diète. C'est un Anglais qu'on appelle milord maréchal tout court, parce qu'il était ci-devant grand maréchal d'Écosse, VOLT. *Lett. Mme Denis*, 24 août 1751. || 9° Nom qu'on donne, dans les environs de Niort, au [illegible] de muraille.

— HIST. XIIIe s. Touz les chevaus que il achatent muerent avant le chief [le bout] de l'an; car il ne les seyvent tenir ne garder; et aussi n'ont il nulz mareschaus, MARC POL, p. 616. Là se departi Joffrois li mareschaus de Champaigne, VILLEH. 12. Nus ne puet estre fevre à Paris, c'est à savoir mareschal, que il n'achate le mestier du roi, *Liv. des mét.* 44. Quant la court le roi fu [illegible]. [illegible] Les mareschaus [illegible] [hôtels, logis] [illegible] et chambres [illegible], DU CANGE, *mareschalcus*. [illegible] le conte [illegible] de sa terre les [illegible], et mareschaus de sa terre [illegible], dans LE CANGE, *[illegible]*. || XIVe s. Adont sur son cheval, est li enfes [illegible]. Devant le marissal de l'ost s'en est alés, *Baud. de Seb.* VIII, 211. || XVe s. Et estoient mareschaux de l'ost d'Angleterre le comte de Northantonne et de Glocestre.... FROISS. I, I, 56. || XVIe s. Y a-t-il un seul gouverneur de province ou mareschal de France qui doive son avancement à un duel? D'AUB. *Fæn.* I, 9. Madame la mareschale, ID. *ib.* I, [illegible] mareschal general de cette armée, ID. *Hist.* I, 140. Il repaist deux heures à [illegible]. A prendre un mareschal des logis [illegible] pour guide, ID. *ib.* II, 100. Mareschal de camp, ID. *ib.* II, 448. Eau de mareschal [eau ferrée], PARÉ, VI, 10. C'est avec un peu d'eau allumer plus de feu, comme faict le mareschal, CHARRON, *Sagesse*, I, 23.

— ÉTYM. [illegible] mareschal ferrant; picard, [illegible]; Berry, *maréchau*, [illegible]; [illegible]; Hainaut, [illegible]; [illegible]; provenç. [illegible]; esp. *mariscal*; ital. *maniscalco*; bas-latin, *mareschalcus*, de l'anc. haut-allem. *marah*, cheval, et *scalc*, celui qui soigne. Remarquez que le celtique a aussi *marc'h*, cheval. Le maréchal ou serviteur des chevaux fut le maréchal ferrant, et aussi, à l'origine, un domestique chargé du soin des chevaux. Elle [la reine Marcowèfe] lui confia la garde de ses meilleurs chevaux, et lui donna, parmi ses domestiques, le titre de *mariskalk*, comme on disait en langue tudesque, AUG. THIERRY, *Récits méroving.* 5e récit. Cette dernière fonction est allée toujours s'agrandissant dans l'ordre militaire.

† **MARÉCHALAT** (ma-ré-cha-la), *s. m.* Dignité, charge de maréchal.

† **MARÉCHALE** (ma-ré-cha-l'), *s. f.* Nom donné, dans les mines de la Loire, à la houille très-bitumineuse, de première qualité. Quant aux houilles grasses dites maréchales, plus fusibles, qui s'agglomèrent dans la combustion et forment voûte sous le vent du soufflet, elles sont surtout employées par les forgerons, PAYEN, *Rev. des Deux-Mondes*, 15 mars 1864.

MARÉCHALERIE (ma-ré-cha-le-rie), *s. f.* L'art du maréchal ferrant. || État et profession du maréchal. || Titre de plusieurs ouvrages sur cet art.

— ÉTYM. *Maréchal*; wall. *marihddège*, *marihddrèie*.

MARÉCHAUSSÉE (ma-ré-chô-sée), *s. f.* || 1° La juridiction des maréchaux de France (voy CONNÉTABLIE). || Il s'est dit de la dignité de maréchal. Pour Estrées... lui faire compliment sur sa maréchaussée, BUSSY, dans SÉV. t. VII, p. 167, éd. RÉGNIER. || 2° Corps de gens à cheval qui veille à la sûreté publique. La maréchaussée reçut le nom de gendarmerie au commencement de la révolution. Il se berçait de ces flatteuses idées, quand la maréchaussée entra dans sa chambre, VOLT. *Ingénu*, 9.

— HIST. XIIe s. Là ont ostex [logis] par la vile saisis, Mareschaussées [écuries] de chevaux establis, DU CANGE, *mareschalcia*. || XIVe s. Une mareschaussée [écurie] pour dix chevaux, ID. *ib.* || XVe s. Si y abattirent plusieurs beaux hostels; et, par especial, ils abattirent les prisons du roi, que on appelle mareschaussées, FROISS. II, II, 110. || XVIe s. La jurisdiction des mareschaux de France est sur la table de marbre, dedans le palais de Paris, que l'on appelle la mareschaussée, CARLOIX, V, 27. Le mareschal de Chastillon mourut; sa mareschaussée fut donnée au seigneur de Montmorency, M. DU BELLAY, 78.

— ÉTYM. Bas-latin, *marescalcia*, de *marescalcus*, maréchal (voy. MARÉCHAL).

MARÉE (ma-rée), *s. f.* || 1° Mouvement des eaux de la mer qui, périodiquement et deux fois dans les vingt-quatre heures, s'enflent, montent et se répandent sur les rivages, pour se retirer ensuite et reprendre leur niveau moyen. Marée montante. Marée descendante. Chaque marée est d'environ douze heures, six heures pour monter et six pour descendre. La marée retarde chaque fois de trois quarts d'heure. L'heure de la marée. Dès l'antiquité, on avait remarqué que la marée est liée au mouvement de la lune; mais ce n'est que depuis Newton que l'on sait qu'elle dépend de la gravitation universelle et qu'on a pu en faire la théorie. Les vents et la marée secondèrent son impatience, HAMILT. *Gram.* 11. Mon père était exactement averti, toutes les marées, de ce qui se passait à Bordeaux, ST-SIM. 9, 110. La profondeur et la figure des côtes, les vents et les courants altèrent tellement la hauteur des marées, qu'il n'y a peut-être pas deux endroits sur la terre où elle soit exactement la même, D'ALEMB. *Introd. précess. équin. Œuvres*, t. XIV, p. 58, dans POUGENS. Plus une mer est vaste, plus les phénomènes des marées doivent être sensibles, dans une masse fluide, les impressions que reçoit chaque molécule se communiquant à la masse entière; c'est par là que l'action du soleil, qui est insensible sur une molécule isolée, produit sur l'océan des effets remarquables, LAPLACE, *Exp.* IV, 11. Les marées sont l'effet de l'attraction exercée par le soleil, et surtout par la lune, à cause de sa proximité, sur les eaux dont la mobilité leur permet d'obéir à cette force en s'élevant dans certaines parties, ce qui leur fait abandonner les rivages, qu'elles recouvrent ensuite, lorsque la terre, par sa rotation continuelle, présente d'autres parties à l'action des corps célestes, LEGOARANT. Ô flots, que vous savez de lugubres histoires! ... Vous vous les racontez en montant les marées, Et c'est ce qui vous fait ces voix désespérées, Que vous avez le soir quand vous venez vers nous! V. HUGO, *Rayons et ombres*, *Oceano nox*. || Grande marée, marée considérable qui arrive à l'époque des syzygies. || À mi-marée, environ trois heures avant la pleine ou la basse mer. || Prendre la marée, prendre le temps où la marée est favorable, pour entrer dans un port ou pour en sortir. || La marée monte, le flot arrive. || Fig. La marée monte, c'est-à-dire la colère, la mauvaise humeur éclate. Le compliment fut d'abord fraîchement reçu; incontinent après la marée monta, et voilà la duchesse du Maine aux reproches, ST-SIM. 358, [illegible] || Avoir vent et marée, aller contre vent et marée, voy. VENT. || 2° Poisson de mer qui n'est pas salé. La marée arrive cependant de tous côtés; on cherche Vatel pour la distribuer; on va à sa chambre, on heurte, on enfonce la porte, on le trouve noyé dans son sang, SÉV. 47. Toi, voluptueux Parisien, qui n'as jamais fait d'autre grand voyage que celui de Dieppe pour y manger de la marée fraîche, VOLT. *Dict. phil. Patrie.* || Odeur de marée, odeur assez désagréable qu'a le poisson en marée. [illegible] || Populairement. Arriver comme marée en carême, arriver à propos (voy. cependant MARS et CARÊME). || Terme d'ancienne législation. Chambre de la marée, juridiction qui connaissait des affaires civiles et criminelles relatives au commerce du poisson. || 3° Marée se dit populairement d'un liquide répandu ou qui coule. La cuve est percée et laisse échapper une marée de lessive. Le chien a pissé une grande marée contre la porte.

— HIST. XIIIe s. Quiconques ameine poisson de mer à Paris de deus marées, il pert le poisson toutes les fois qu'il en seroit repris, *Liv. des mét.* 270. || XIVe s. Ainsi Sainte-Severe fu prise et conquestée; De blefs et de bon vin y ot grande marée [abondance], *Guescl.* 20392. || XVe s. Et vinrent de cette marée la premiere nuit gesir devant Gravesende, l'endemain et la tierce marée ils nagerent tant par mer qu'ils virent Flandre, FROISS. I, I, 6[illegible]. [illegible] [les pêcheurs] se guerroyoient, on n'auroit point de marée, ni nul n'oseroit aller pescher, si il n'estoit conduit et gardé de gens d'armes, ID. II, III, 4[illegible]. [illegible] cente des caves deues au roy, c'est assavoir que chascun pescheur doivent au seigneur en [illegible] caresme une marée, DU CANGE, *marcdinium*. || XVIe s. Pour aller à Anver querir la charge de deux chevaulx de marée, CARLOIX, VI, 44. Et ayant fait voile avec vent et marée, fort à gré, nous vinsmes surgir en moins de dix heures à Douvres, ID. VIII, 30. Ainsi se forgea cette infinie marée d'hommes qui s'escoula en Italie sous Brennus et aultres, MONT. III, 96.

— ÉTYM. *Marée* tient à une forme barbare *mareare*, *mariare*, naviguer, qu'on trouve dans du Cange, et qui vient de *mare*, la mer.

† **MARÉGRAPHE** (ma-ré-gra-f'), *s. m.* Instrument destiné à l'observation précise des marées; le flot et le jusant y tracent, par l'intermédiaire d'un flotteur, une courbe représentative de l'amplitude des marées sur un papier sans fin qui se déroule par un mouvement d'horlogerie. || On dit aussi marégraphe.

— ÉTYM. *Marée*, et γράφειν, décrire.

MARELLE (ma-rè-l'), *s. f.* || 1° Anciennement. Table carrée sur laquelle des lignes partant des angles ou du milieu de chaque côté et se réunissant au centre, indiquaient la place que devaient occuper et la route que pouvaient suivre les marelles ou mereaux, DE LABORDE, *Émaux*, p. 381. || Jeu qui se jouait sur cette table. || Nom des jetons employés à ce jeu (voy. MÉREAU). || 2° Nom d'un jeu qui se joue avec les pions et aussi avec de petits cailloux de diverses couleurs; il consiste en une figure formée d'un grand carré, plus un carré plus petit renfermé dans le précédent, plus un petit carré qui occupe le centre de ce dernier, une ligne partant du milieu de chacun des côtés du grand carré vient se terminer aux côtés du troisième et petit carré; cette figure est tracée sur un carton; quelquefois les enfants la tracent sur le sable ou sur une pierre. Le jeu de la marelle consiste à aligner sur une seule ligne les trois pions. || 3° Par assimilation de figure. Jeu d'enfants, fait en manière d'échelle, avec de la craie, sur le pavé, [illegible] à cloche-pied, poussant du pied qui saute un petit palet dans chaque case de l'échelle. || La figure même qui est tracée sur le sol.

— REM. On disait autrefois merelle.

— HIST. XVe s. Jehan [illegible], qui avoit joué aux marelles à six tables, appelé le jeu de Saint Mathy, DE LABORDE, *Émaux*, p. 381.

— ÉTYM. Ainsi dite du *merreau*, ou *méreau*, ou *merel*, palet (voy. MÉREAU). Dans plusieurs provinces on dit *merelle*, par une fausse assimilation avec *merveille*.

† **MAREMMATIQUE** (ma-rè-mma-ti-k'), *adj.* Qui tient de la maremme. Fièvres maremmatiques.

† **MAREMME** (ma-rè-m'), *s. f.* Nom donné, dans l'Italie centrale, à des terrains situés sur le bord de la mer, inhabitables en été par suite des émanations délétères qu'exhale le sol, tandis qu'en hiver ce sont de riches prairies où le bétail trouve une abondante nourriture. D'octobre en mai, descendent de robustes montagnards qui conduisent leurs troupeaux dans la maremme ou dans la campagne de

Rome, pour les ramener l'été sur les hauteurs, MICHELET, *Hist. romaine*, ch. 3.

— ÉTYM. Ital. *maremma*, du lat. *maritima*, terre sur le bord la mer. On nomme dans le Poitou, dit du Cange, *marenne*, le littoral sur lequel existent des marais salants.

† **MARENGO** (ma-rin-go). || 1° *S. f.* Terme de cuisine. À la marengo, manière d'accommoder la volaille en la dépeçant, la faisant saisir par un feu ardent, et achevant de la cuire avec des champignons et de l'huile d'olive. Poulet à la marengo. Hier j'ai manqué une marengo et roussi une béchamel, SCRIBE et MAZÈRES, *Vatel*, sc. 1. || 2° *Adj.* Brun marengo ou, substantivement, le marengo, couleur brune mêlée de petits points blancs semblables à de la poussière. Un habit de drap marengo. Une redingote brun marengo.

— ÉTYM. L'étymologie est que Bonaparte mangea, dit-on, un poulet arrangé de cette façon à la bataille de Marengo. Des dénominations tirées de batailles ne sont pas rares; comparez *steinkerque*.

† **MARÉOGRAPHE** (ma-ré-o-gra-f'), *s. m.* Voy. MARÉGRAPHE.

† **MARÉOMÈTRE** (ma-ré-o-mè-tr'), *s. m.* Synonyme de marégraphe.

† **MARETON** (ma-re-ton), *s. m.* Espèce de canard, dans quelques provinces.

† **MAREYEUR** (ma-rè-ieur), *s. m.* Marchand de marée, de poisson de mer. Et lorsqu'ils en prenaient [du hareng] plus que les Polletais n'en pouvaient consommer, ils le vendaient aux mareyeurs, qui le laissaient à Paris, Rouen, etc. *Mémoire imprimé sur une demande des pêcheurs de Dieppe*, 16....

— ÉTYM. *Marée.*

† **MARFIL** (mar-fil), *s. m.* Voy. MORFIL.

† **MARFORE** (mar-fo-r') ou **MARFORIO** ou **MARPHORIO** (mar-fo-ri-o), *s. m.* Voy. PASQUIN.

— ÉTYM. Le nom de *Marforio* vient de ce que cette statue fut trouvée au pied du vieux Capitole sur le *forum Martis*; c'est probablement le génie du Rhin, faisant autrefois partie d'un groupe, et qui fut placé sous les pieds du cheval de Domitien, LEGOARANT.

† **MARFOURÉ** (mar-fou-ré), *s. m.* Un des noms de l'ellébore fétide.

† **MARGAIGNON** (mar-ghè-gnon) ou **MARGAINON** (mar-ghè-non), *s. m.* Nom que porte en Languedoc une variété d'anguille à tête très-petite et appelée aussi anguille mâle, LEGOARANT.

— ÉTYM. Ce mot paraît vouloir dire mauvais chien, de *mar*, mauvais, et *gaignon*, chien.

† **MARGAJAT** (mar-ga-ja), *s. m.* || 1° Nom donné à certaines peuplades du Brésil, RICHELET. || Parler margajat, s'est dit pour parler un langage inintelligible. Le vielleux n'entendait non plus que s'il eût parlé margajat, *Francion*, dans LE ROUX, *Dict. com.* || 2° Fig. Un galopin. De voir un margajat fagotté comme vous, BOURSAULT, *Fables d'Ésope*, II, 6. Qu'en voulez-vous conclure [deux vieux cardinaux et deux petits coquins se rencontrant mourants de faim dans une forêt]? — Ce que ces deux cardinaux et les deux margajats en conclurent, que dans tous les cas pareils il faut s'entr'aider, VOLT. *Dial.* XXIV, 7.

— ÉTYM. *Margajat*, espèce d'Indien, OUDIN, *Dict.*

† **MARGANATIQUE** (mar-ga-na-ti-k'), *adj.* Voy. MANGANATIQUE.

† **MARGARAMIDE** (mar-ga-ra-mi-d'), *s. f.* Terme de chimie. Produit qui naît par l'action de l'ammoniaque anhydre sur la margarine.

† **MARGARATE** (mar-ga-ra-t'), *s. m.* Terme de chimie. Sel produit par la combinaison de l'acide margarique avec une base, et qui est un véritable savon.

† **MARGARINE** (mar-ga-ri-n'), *s. f.* Terme de chimie. Nom donné par Chevreul à la combinaison naturelle d'acide margarique et de glycérine, qui forme la plus grande partie de la portion concrète des huiles grasses.

— ÉTYM. Voy. MARGARIQUE.

† **MARGARINO SULFURIQUE** (mar-ga-ri-no-sul-fu-ri-k') ou **SULFO-MARGARIQUE** (sul-fo-mar-ga-ri-k'), *adj.* Acide margarino-sulfurique, corps obtenu en mélangeant l'huile d'olive avec la moitié de son poids d'acide sulfurique par petites portions.

† **MARGARIQUE** (mar-ga-ri-k'), *adj. m.* Terme de chimie. Acide margarique, acide qu'on obtient en traitant la graisse par un alcali.

— ÉTYM. Μάργαρον, blanc de perle (voy. MARGUERITE).

† **MARGARITACÉ, ÉE** (mar-ga-ri-ta-sé, sée), *adj.* Terme de zoologie. Coquilles margaritacées, coquilles qui produisent des perles.

— ÉTYM. *Margarite.*

† **MARGARITATE** (mar-ga-ri-ta-t'), *s. m.* Terme de chimie. Sel produit par la combinaison de l'acide margaritique avec une base.

† **MARGARITE** (mar-ga-ri-t'), *s. m.* Terme de conchyliologie. Sous-genre d'avicules dont l'espèce principale fournit les perles. || Terme de minéralogie. Pierre d'un blanc argentin, qui a été nommée mica nacré.

— ÉTYM. Lat. *margarita*, perle (voy. MARGUERITE).

† **MARGARITIFÈRE** (mar-ga-ri-ti-fè-r'), *adj.* Terme de zoologie. Qui produit des perles. || Qui porte des taches blanches imitant des perles.

— ÉTYM. Lat. *margarita*, perle, et *ferre*, porter.

† **MARGARITIQUE** (mar-ga-ri-ti-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide margaritique, acide qu'on obtient par la distillation de l'huile de ricin.

† **MARGAROÏDES** (mar-ga-ro-i-d'), *adj.* Qui a l'aspect de la margarine.

† **MARGARONE** (mar-ga-ro-n'), *s. f.* Terme de chimie. Produit solide qui se forme pendant la distillation sèche de l'acide margarique et du margarate de chaux.

† **MARGASON** (mar-ga-zon), *s. m.* Terme des forges catalanes. Mortaise où se place le manche d'un marteau.

† **MARGATE** (mar-ga-t'), *s. f.* Voy. MORGATE.

MARGAY (mar-ghè), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Espèce de chat sauvage de l'Amérique méridionale, aussi appelé chat tigre, *felis tigrina*, Gmelin.

MARGE (mar-j'), *s. f.* || 1° Le blanc qui est autour d'une page écrite ou imprimée, et principalement le blanc qui, dans chaque feuillet, est à droite du recto et à gauche du verso. On a trop rogné les marges. Ils mettent en marge, par forme d'éclaircissement, que...., BOSS. *Var.* 4. Il [Dupleix] est le premier historien qui ait cité en marge ses autorités, précaution absolument nécessaire, quand on n'écrit pas l'histoire de son temps, à moins qu'on ne s'en tienne aux faits connus, VOLT. *Louis XIV, Écrivains.* M. de Torcy fut le premier qui m'apprit, par une seule ligne en marge de mes questions, que Louis XIV n'eut jamais de part à ce fameux testament du roi d'Espagne, Charles II, qui changea la face de l'Europe, ID. *Dict. phil. ana, anecdotes.* On lui reprochait [à Mme des Ursins] d'avoir épousé secrètement un Français attaché à elle nommé d'Aubigni; elle écrivit en marge: pour épousé, non, ID. *Mél. litt. Mém. de Noailles.* || Fig. et familièrement. Avoir de la marge, avoir plus de temps ou plus de moyens qu'il n'en faut. || On dit dans le même sens: donner, laisser de la marge. || 2° Terme d'imprimerie. Feuille collée sur le tympan et sur laquelle on compasse exactement les feuilles à imprimer. || 3° Terme de taille-douce. Feuille de papier qui se met sous la planche de cuivre, pour servir à marger l'estampe. || 4° En général, bord. Les marges d'un chemin. || Le bord, le pourtour d'un orifice quelconque. || Terme de botanique. Bordure qui entoure le thalle des lichens. || Terme d'anatomie. Marge articulaire, portion osseuse comprise entre la surface articulaire et le point d'attache du ligament capsulaire. On dit dans le même langage: la marge de l'anus.

— HIST. XIII° s. Tu troveras un en le [la] senestre marce du calendrier, *Comput*, f. 9. || XVI° s. Quand les marges ou bords des cavités sont rompues, s'ensuit pareillement facile luxation, PARÉ, XIV, 3. Sans les vouloir marquer par annotation au marge, afin d'éviter telle importune redite, O. DE SERRES, 606. Il mettoit au marge de son livre.... MONT. II, 348. J'ay accoustumé les grands qui me cognoissent, à y supporter [dans mes lettres] des litures et des trassoures, et un papier sans plieure et sans marge, ID. I, 293. Elles ont esté imprimées en grande marge, que l'on appelle en fueille, ou bien in folio, pour parler selon les imprimeurs et libraires, LA CROIX DU MAINE, *Bibl.* p. 413, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *marge*, s. m., et *margua*, s.f.; catal. *marge*; espagn. *margen*; ital. *margine*; du lat. *marginem*, bord, rivage, et, par extension, marge. *Margo* paraît le même que le germanique *Mark*, frontière (voy. MARCHE 1).

MARGÉ, ÉE (mar-jé, jée), *part. passé* de marger. Feuilles margées.

MARGELLE (mar-jè-l'), *s. f.* La pierre percée ou l'assise de pierres qui forme le rebord d'un puits. La margelle d'un puits.

— HIST. XVI° s. Margelle, COTGRAVE.

— ÉTYM. Diminutif de *marge*; Berry, *mardelle*.

† **MARGEOIR** (mar-joir), *s. m.* Plaque de fonte qui sert à boucher les deux soupiraux dans un four de fusion destiné à la fabrication des glaces.

MARGER (mar-jé. Le *g* prend un *e* devant *a* et *o*: margeant, margeons), *v. n.* || 1° Terme d'imprimerie. Placer les feuilles à imprimer de manière qu'elles couvrent exactement celle qui est collée sur le tympan, et qu'on appelle la marge. || 2° Terme de verrier. Boucher avec des plaques de tôle, entourées de terre glaise, tous les orifices de la carquaise dans laquelle ont été placées les glaces d'une coulée.

— ÉTYM. *Marge.*

† **MARGEUR** (mar-jeur), *s. m.* || 1° Terme d'imprimerie. Ouvrier dont le travail consiste, dans une presse mécanique, à prendre, en une certaine provision de papier blanc qu'il a à côté de lui, le papier feuille à feuille, à le faire descendre, et à la faire entrer isolément dans les cordons de la machine. || Il se dit aussi d'un plan supérieur incliné à l'horizon, où se fait latéralement le service de la machine, et sur lequel les feuilles sont posées l'une après l'autre à la main, dans une presse mécanique. || *Adj.* Rubans margeurs, rubans à circuits rentrants et sans fin, correspondant respectivement aux diverses marges du papier ou de la forme dans les presses mécaniques. || 2° Ouvrier qui scelle les margeoirs.

— ÉTYM. *Marge.*

† **MARGINAIRE** (mar-ji-nè-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui tient à la marge, au bord. || Terme de botanique. Cloisons marginaires, celles qui sont formées par le bord des valves rentrant dans l'intérieur du péricarpe, et allant se joindre à l'axe réel ou imaginaire (Mirbel).

— ÉTYM. *Marge.*

MARGINAL, ALE (mar-ji-nal, na-l'), *adj.* || 1° Qui est en marge. Des avis, des astérisques marginaux. Cet ordre de pasteurs doit durer pour l'assemblage des saints et pour l'édification du corps de Christ, c'est-à-dire, selon la note marginale de la Bible de Genève, pour l'entier assortiment de ce corps, FÉN. t. II, p. 59. || 2° Terme d'histoire naturelle. Qui est placé sur le bord d'un orifice quelconque. Appendices marginaux. Dépression marginale. Strie marginale.

— ÉTYM. *Marge.*

† **MARGINATURE** (mar-ji-na-tu-r'), *s. f.* Terme de botanique. Ce qui a rapport aux bords d'une partie d'un végétal.

— ÉTYM. *Marginer.*

MARGINÉ, ÉE (mar-ji-né, née), *part. passé* de marginer. || 1° Qui porte en marge quelque chose. J'en ai sous les yeux un exemplaire [de la Recherche de la vérité, par Malebranche] marginé de ma main, il y a près de quinze ans, VOLT. *Lett. Prevost*, juin 1738. || 2° Terme d'histoire naturelle. Qui a une bordure, qui est muni d'un bord. Graines marginées. || Se dit aussi d'une partie dont les bords sont d'une autre nature que la partie moyenne.

† **MARGINELLE** (mar-ji-nè-l'), *s. f.* Terme de zoologie. Genre de coquilles univalves (famille des columellaires).

MARGINER (mar-ji-né), *v. a.* Annoter à la marge. Si mes respectables et bons confrères [de l'Académie française] veulent continuer à me marginer [il s'agit du Commentaire sur Corneille], tout ira bien, VOLT. *Lett. Duclos*, 14 sept. 1761.

— ÉTYM. *Marge.*

† **MARGINICOLLE** (mar-ji-ni-ko-l'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a le cou ou le corselet entouré d'un bord autrement coloré.

— ÉTYM. *Marge*, et *col*.

† **MARGINIFORME** (mar-ji-ni-for-m'), *adj.* Terme didactique. Qui ressemble à une bordure.

— ÉTYM. *Marge*, et *forme*.

† **MARGINIPENNE** (mar-ji-ni-pè-n'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les ailes bordées.

— ÉTYM. *Marge*, et *penne*.

† **MARGOT** (mar-go), *s. f.* || 1° Diminutif très-familier de Marguerite. Là croissait à plaisir l'oseille et la laitue, De quoi faire à Margot pour sa fête un bouquet, LA FONT. *Fabl.* IV, 2. || 2° Nom vulgaire de la pie. Une margot. L'aigle, reine des airs, avec margot la pie.... Traversaient un bout de prairie, LA FONT. *Fabl.* XII, 11. || Fig. Femme bavarde. || 3° Nom donné à une société d'aventuriers qui ravagèrent la France au moyen âge. Societas dicta la margot, DU CANGE, *margot*. || 4° Terme de trictrac. Margot la fendue, voy. FENDU.

— HIST. XVI° s. La grande jument margot qui se bride par la queue, COTGRAVE.

† **MARGOTAS** (mar-go-tâ), *s. f.* Sorte de bateau marnais, carré par devant et pointu par derrière. Pour un couplage de margotas, chargé de foin, est dû 16 livres 17 sous 2 deniers; pour un bateau de 7 toises et au-dessus.... *Déclaration* 22 *octobre* 1715,

[illegible]. Pour une margotas chargée de plusieurs sortes de marchandises.... [illegible]

† MARGOTIS (mar-go-tis), *s. m.* Sorte de petit fagot de menues branches préparé pour allumer le feu. [illegible] Assemblage de [illegible] dont on fait des [illegible] pour la pêche.

— ÉTYM. Probablement *marcotte*, par assimilation.

† MARGOTON (mar-go-ton), *s. f.* Nom de femme, diminutif de Margot, et pris presque toujours en mauvaise part. Une Margoton.

† MARGOTTER (mar-go-té), *v. n.* Terme de chasse. On dit des cailles qu'elles margottent pour exprimer un certain cri qu'elles font avant que de chanter.

† MARGOUILLET (mar-gou-llè, *ll* mouillées), *s. m.* Terme de marine. Sorte d'anneau employé pour diriger de petites manœuvres qui descendent sur le pont [illegible] à margouillet, celle que les charpentiers font moins profonde au milieu qu'aux extrémités.

MARGOUILLIS (mar-gou-lli, *ll* mouillées, et non mar-gou-yi), *s. m.* Terme familier. Lieu plein de boue et d'ordure. Mettre le pied dans le margouillis. Méchant ruisseau ou margouillis, PELLISSON, *Lett. hist.* t. II, p. 89, dans LACURNE. ‖ Fig. Mettre ou laisser quelqu'un dans le margouillis, le mettre ou le laisser dans l'embarras. La pauvre philosophie se trouverait une seconde fois dans le margouillis dont Dieu et vous la voulez préserver, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 9 juill. 1764. ‖ Mélange malpropre de sauces, de potages et autres mets analogues. Sancho était assez embarrassé à se défaire des margouillis qu'il avait avalés, *Don Quichotte*, dans LEROUX, *Dict. com.*

— HIST. XVIe s. Margouillis, OUDIN, *Curios. franç.*

— ÉTYM. Langued. *margoulhar*, tremper dans l'eau, *margoulhis*, bourbier. Il y avait dans l'ancien français un verbe *marguiller*, *margoiller* : XIIe s. [Ils] espristrent de fu [feu] le tuen saintuarie; en terre merguillerent le tabernacle del tuen num, *Liber psalm.* p. 98. ‖ XIVe s. ....Sur mon pis Se mist l'orde vieille puant.... Trop fort me prinst à marguiller, BRUYANT, dans *Ménagier*, t. II, p. 5. *Merguiller*, *margoillier* a sans doute pour racine le bas-latin *margila*, dérivé du latin *marga*, marne (voy. ce mot). *Margouillis* tient à *merguiller*.

† MARGOULETTE (mar-gou-lè-t'), *s. f.* Terme populaire. La mâchoire, je te casserai la margoulette.

— ÉTYM. Norm. *margoulette*, bouche sale, de *mar* pour *mal*, et *goulette*, dimin. de *goule*, *gueule*.

† MARGOUSIER (mar-gou-zié), *s. m.* Nom vulgaire du *melia azedarac*, *L.* dit aussi faux sycomore, arbre saint, lilas des Indes, lilas de la Chine, arbre à chapelet.

MARGRAVE (mar-gra-v'), *s. m.* ‖ 1° Nom donné autrefois à quelques princes souverains d'Allemagne. Le duché de Bade a eu pour chef un margrave. ‖ 2° En parlant de la femme d'un margrave, on dit madame la margrave.

— ÉTYM. Allem. *Mark graf*, de *Mark*, marche, frontière, et *Graf*, comte.

† MARGRAVIAL, ALE (mar-gra-vi-al, a-l'), *adj.* Qui appartient aux margraves. Branche margraviale.

MARGRAVIAT (mar-gra-vi-a, le *t* ne se lie pas), *s. m.* État, dignité, seigneurie d'un margrave. ‖ Margraviat [illegible] de l'Autriche, en qualité de duché dépendant de l'Empire.

† MARGRILLETTE (mar-gri-llè-t') ou MARGRILLETTE (mar-gri-llè-t', *ll* mouillées), *s. f.* Grosse verroterie, d'un bleu foncé, tirant sur le noir, avec des raies [illegible] ou blanches, et qui sert au commerce des [illegible] avec les peuples de la côte d'Afrique.

— ÉTYM. Dérivé du lat. *margarita*, perle. En [illegible] *margriette* veut dire la pâquerette, *bellis perennis*, *L.*

† MARGRITIN (mar-gri-tin), *s. m.* Terme de commerce. [illegible]

— ÉTYM. [illegible] *margaritini*, sorte de [illegible], du lat. *margarita*, perle.

† MARGUE [illegible], *s. m.* Marche d'un [illegible]

— ÉTYM. [illegible] *margue*, [illegible]

MARGUERITE (mar-ghe-ri-t'), *s. f.* ‖ 1° En style [illegible] perle. [illegible] Il ne faut pas jeter les marguerites devant les pourceaux, c'est-à-dire on ne faut pas [illegible] les paroles [illegible] des choses sacrées (*Évang.*, saint Math. VII, 6). [illegible] ait l'ombre d'un tort à l'égard de la dame et du domestique de la maison dont il est sorti, c'était des marguerites devant des pourceaux; on n'était pas digne de lui, SÉV. 9 avr. 1683. On ne tardera pas à voir comment on se trouve de jeter les marguerites devant les pourceaux, ST-SIM. 451, 137. ‖ Marguerite n'est usité au sens de perle que dans la locution ci-dessus. ‖ 2° Marguerite, ou petite marguerite, ou pâquerette, *bellis perennis*, *L.* synanthérées. ‖ Petite fleur blanche ou rouge, ou blanche et rouge, que porte cette plante. J'ai vu la marguerite étalant ses beautés, Son cercle émaillé d'or, ses rayons enchantés, ST-LAMB. *Saisons*, I. ‖ Reine marguerite, plante du genre des asters, qui nous a été apportée de la Chine; c'est le nom vulgaire de l'*aster chinensis*, *L.*, le *callistephe chinensis*, Cassini. On dit aussi marguerite reine, marguerite d'Espagne. ‖ Grande marguerite, ou marguerite de la Saint Jean, *chrysanthemum leucanthemum*, *L.* synanthérées. ‖ Marguerite dorée, *chrysanthemum segetum*, *L.* ‖ À la franche marguerite, se dit d'un amant qui effeuille une marguerite pour savoir s'il est aimé. Marguerite, Fleur petite, Rouge au bord, verte autour, Dis le secret de mes amours. *Chanson popul. norm.* dans LE HÉRICHER, *Hist. et Gloss.* t. II, p. 464. ‖ 3° *S. f. pl.* Les premiers poils blancs qui paraissent sur les tempes des chevaux à la suite de l'âge. ‖ 4° Les Marguerites françaises, nom qu'on donnait autrefois à un livre contenant les beaux compliments. Il faut remarquer que marguerite est le nom d'une fleur et que par métaphore on appelait autrefois marguerites les discours fleuris, les compliments d'un tour relevé ou étudié, BAYLE, *Dict. Marguerite, sœur de François Ier*, note N. ‖ 5° Terme de marine. Cordage qui, fixé à un point donné d'un autre, aide celui-ci à exécuter la manœuvre qu'il doit faire. ‖ Nœud qu'on fait sur une manœuvre, pour agir avec plus de force. ‖ 6° Voy. ROULETTE 4.

— REM. Pautex demande pourquoi l'Académie, écrivant reine-claude avec un tiret, écrit reine marguerite sans tiret. À la lettre *R*, l'Académie, citant reine marguerite, y met, cette fois, un tiret.

— HIST. XIIIe s. Grenaz, topaces, Rubis jagonces, marguarites [perles], RUTEB. 252. ‖ XVe s. Et lors de flours petites, Violetes et margherites Semoie desus le tapis, FROISS. *Espinette amoureuse.* ‖ XVIe s. Croyez hardiment, sire, qu'ils y procedent à la franche marguerite [franchement], CARLOIX, IV, 9. Il nous desfend de semer les marguerites devant les pourceaux, PALISSY, 8. Par un commun proverbe, on dit celui-là vivre à la franche marguerite, qui conduit rondement et sans tromperie ses deportements, PASQUIER, *Lettres*, XXII, 5 (cité par FEUGÈRE, *Glossaire d'Ét. Pasquier*).

— ÉTYM. Wallon, *margriète*; du lat. *margarita*, perle, la fleur ayant été comparée à une perle. Le grec μαργαρίτης, d'où le latin *margarita*, paraît venir du persan *mervarid*, perle. *Margarita* est *vox barbara*, dit Pline, IX, 35; et J. Grimm le tire de l'anglo-saxon *meregrôt*, caillou de mer. Mais l'origine persane d'un mot grec (μαργαρίτης) est plus probable qu'une origine germanique; et *barbara* convient aussi bien à la langue des Perses qu'à celle des Germains.

† MARGUILLAGE (mar-ghi-lla-j', *ll* mouillées), *s. m.* Corps des marguilliers d'une paroisse (mot forgé et mal forgé par Saint-Simon; il fallait dire marguillerie). L'aventure ne tarda pas, et le hasard fit que la cause regardait un marguillage, ST-SIM. 274, 16.

— ÉTYM. Voy. MARGUILLIER.

† MARGUILLÉ, ÉE (mar-ghi-llé, llée, *ll* mouillées), *adj.* Je veux reprocher à un homme qui a reçu des bienfaits son ingratitude envers son bienfaiteur, je trouve ce mot fort usité, je le reconnais pour issu légitimement du latin, et il faut que je me tourne et retourne pour chercher *ingrati animi vitium* et que je traduise son bienfaiteur par *qui illum beneficiis affecit*, parce que *benefactor* me paraît de ce langage qu'on appellerait latin marguillé, DENINA, t. III, p. 95, *La clef des langues ou observations sur l'origine et la formation des principales langues qu'on parle et qu'on écrit en Europe*, Berlin, 1804.

— REM. Ce mot, actuellement inusité, paraît tenir à l'ancien français *merguillier*, salir, barbouiller (voy. MARGOUILLIS, à l'étymologie).

MARGUILLERIE (mar-ghi-lle-rie, *ll* mouillées, et non mar-ghi-ye-rie), *s. f.* ‖ 1° Charge de marguillier. M. de Guise fut le premier de sa dignité et de son état qui ait été marguillier d'honneur de sa paroisse, pour s'attirer la bourgeoisie, au banc de laquelle cette marguillerie n'avait jamais passé, ST-SIM. 73, 199. ‖ 2° Archives d'une église.

— HIST. XVe s. Guillaume qui avoit en ce jour la garde de la marglerie de la chapelle, DU CANGE, *marigllerius*. ‖ XVIe s. ....Avons tous lesdits [illegible] gours.... affranchis et exemptez.... d'estre collecteurs de tailles, emprunts et autres deniers extraordinaires, de marguilleries et tresoreries de [illegible] paroisses, confrairies, etc.... *Ampl. d'Édit*, 29 déc. 1581.

— ÉTYM. *Marguiller.*

MARGUILLIER (mar-ghi-llé, *ll* mouillées, et non mar-ghi-yé; l'r ne se lie pas; au pluriel, l'*s* se lie : des mar-ghi-llé-z entendus), *s. m.* Nom donné à chacun des trois membres pris dans le conseil de fabrique, c'est-à-dire parmi les fabriciens, pour composer un bureau sous le titre de président, secrétaire et trésorier; les marguilliers sont chargés de dresser le budget de la fabrique, de préparer les affaires qui doivent être portées au conseil, d'exécuter ses délibérations, et de diriger l'administration journalière du temporel de la paroisse, [illegible]. Et son rare savoir, de simple marguillier, L'éleva par degrés au rang de chevecier, BOIL. *Lutr.* I. [illegible] le aller : Que feriez-vous, monsieur, du nez d'un marguillier? REGNARD, *Ménechmes*, III, 11. [illegible] procès-verbal on ne daigne pas seulement honorer Louis [le Débonnaire] du nom d'empereur, il y est appelé *dominus Ludovicus*, noble homme, vénérable homme; c'est le titre qu'on donne aujourd'hui aux marguilliers de paroisse, VOLT. *Mœurs*, 23. Anciennement on les nommait aussi trésoriers. L'assemblée sera convoquée par les syndics, marguilliers ou trésoriers de la paroisse, *Ordonn. de la marine*, août 1681, IV, 10.

— HIST. XVe s. Chanoines et marregliers de la sainte chapelle, DU CANGE, *matricularius*.

— ÉTYM. Wallon, *mâreli*; namur. *manrell*; bourguig. *marillei*, *marullai*; picard, *marrier*, Berry, *marillier*; du lat. *matricularius*, de *matricula*, matricule.

MARI (ma-ri), *s. m.* Celui qui est joint à une femme par le mariage. Et pour suivre un mari on quitte ses parents, CORN. *Hor.* III, 4. Et qu'on n'épouse point l'amant le plus chéri Qu'on ne se fasse un maître aussitôt qu'un mari, ID. *Pulchér.* V, [illegible]. Certaine fille un peu trop fière Prétendait trouver un mari, Jeune, bien fait et beau, d'agréable manière, Point froid et point jaloux : notez ces deux points-ci, LA FONT. *Fabl.* VII, 5. Tandis que sous le nom de mari de madame, Je serais comme un [illegible] que pas un ne réclame, MOL. *Éc. des f.* I, [illegible] donne à sa fille un mari qu'elle hait Est responsable au ciel des fautes qu'elle fait, ID. *Tart.* II, [illegible] ce n'est pas partout un bon moyen de plaire [illegible] figure d'un mari, ID. *Amph. Prologue.* Quoi! vous dites-vous, dont vous tenez ce gage.... — [illegible] femme, et je suis son mari. — Son mari? — [illegible] son mari, vous dis-je, et mari très-marri, ID. [illegible] sc. 9. Le roi son mari lui a donné jusqu'à la [illegible] bel éloge, qu'il n'y avait que le seul point de la [illegible] où leurs cœurs fussent désunis, BOSS. *Reine d'Angl.* Cette femme que vous voyez, qui chérit si tendrement son mari, ordinairement elle ne le choisit pas, mais plutôt il lui est échu en partage par des [illegible] imprévues, ID. *Serm. pour une profession, jour de l'exalt. de la croix*, 2. Ce marquis indocile Qui, depuis quinze jours dans le piége arrêté, Entre les bons maris pour exemple cité...., BOIL. *Sat.* VIII. La revêche bizarre, Qui, sans cesse d'un ton [illegible] [illegible]

[illegible]

SYN. MARI, ÉPOUX. Époux a un sens [illegible] et mari bien à pas, il est le latin *sponsus* et signifie pro-

prement le promis, le fiancé, de là l'emploi qu'il a conservé dans le langage de la pratique et que mari n'a pas. Hors de là, époux appartient au style élevé, tandis que mari est de tous les styles.

— HIST. XII° s. Toz mariz ploroit, *Machab.* I, 5. Et tante dame veuve de lor maris, *Roncis.* 72. Qu'il me prendroit, et je lui à mari, *ib.* 170. Sa mere entra, si s'assiet devant li [elle], Bel li pria : fille, prenes mari, *Romanc.* 73. Et volent esteindre la stencele ki remise m'est [qui m'est restée], que remembrance ne seit de mun marid, ne qu'il n'ait heir, *Rois*, 168. || XIII° s. Que por tele aventure [ils] me donassent marit, *Berte*, LIII. Tel tere qui fu à tel home qui fu mes maris, BEAUM. VI, 7. || XIV° s. Vous devez plus en mari penser à la condition qu'à l'avoir, *Ménagier*, I, 6. || XVI° s. Femme bonne qui a mauvais mari a bien souvent le cœur marri, COTGRAVE.

— ÉTYM. Bourguig. mairi; provenç. *marit*, *marrit*; espagn. *marido*; ital. *marito*; du lat. *maritus*, que les étymologistes tirent de *mas*, *maris*, mâle. Les Parisiens prononçaient *masi*, dit Palsgrave, p. 34, au XVI° siècle. Le pays de Caux en Normandie dit encore *mazi*.

MARIABLE (ma-ri-a-bl'), *adj.* Qui est en état, ou en âge, ou en condition de se marier. Moi qui me sens de ce crime coupable [d'être vieux], Des beaux esprits doyen peu mariable. Cessez, Iris, de rire à mes dépens, CHARPENTIER, dans DESHOULIÈRES, *Poésies*, t. II, p. 242. Je me trouve une petite veuve assez mariable, J. J. ROUSS. *Hél.* IV, 2. Croyez-moi, monsieur Desrosiers, vous n'êtes mariable que sur la rive droite de la Seine, PICARD et MAZÈRES, *Trois quartiers*, I, 4.

— SYN. MARIABLE, NUBILE. Nubile est proprement un terme de physiologie, exprimant l'âge où chez la femme les règles apparaissent. Dans la plupart des cas cet âge précède celui où une femme est mariable, c'est-à-dire où elle est assez développée pour devenir mère. C'est une faute que l'on commet souvent dans les familles de croire qu'une jeune fille est mariable, parce qu'elle a dépassé plus ou moins l'âge de la nubilité.

— HIST. XVI° s. Elle estoit, longtemps y avoit, mariable, MARGUER. *Nouv.* XLIV.

— ÉTYM. *Marier.*

MARIAGE (ma-ri-a-j'), *s. m.* || 1° Union d'un homme et d'une femme consacrée soit par l'autorité ecclésiastique, soit par l'autorité civile, soit par l'une et l'autre. Un homme de moyen âge Et tirant sur le grison Jugea qu'il était saison De songer au mariage ; Il avait du comptant, Et partant De quoi choisir ; toutes voulaient lui plaire, LA FONT. *Fabl.* I, 17. Une avait pris un peintre en mariage, ID. *Rém.* Le mariage, Agnès, n'est point un badinage ; À d'austères devoirs le rang de femme engage, MOL. *Éc. des f.* III, 2. Le mariage peut nous faire pour à tous deux, ID. *l'Avare*, I, 6. Il lui donna sa fille en mariage, BOSS. *Hist.* I, 7. Je n'ai pas besoin de vous dire que c'est Dieu qui donne les grandes naissances, les grands mariages, les enfants, la postérité, ID. *Mar.-Thér.* Cessez, princes et potentats, de troubler par vos prétentions le projet de ce mariage, ID. *ib.* Ils mangeaient, ils buvaient.... ils bâtissaient, ils faisaient des mariages aux jours de Noé et aux jours de Loth, et une subite ruine les vint accabler, ID. *ib.* On n'y regarde plus, ce semble, le mariage comme une chose sacrée, mais comme une affaire temporelle, et comme une pure négociation, BOURDAL. *2° dim. après l'Épiphan. Dominic.* t. I, p. 68. Ce fut environ ce temps-là qu'il [Théodose] défendit, sous des peines très-rigoureuses, le mariage entre les cousins germains, renouvelant les édits anciens, qu'une licence effrénée avait entièrement abrogés, FLÉCH. *Hist. de Théodose*, IV, 16. Les meilleurs mariages sont ceux où l'on souffre tour à tour, l'un de l'autre, avec douceur et avec patience, MAINTENON, *Avis à la duch. de Bourg. Lett.* t. III, p. 206, dans POUGENS. Il n'est point de repos ni de paix avec elle : Son mariage n'est qu'une longue querelle, BOIL. *Sat.* X. C'est la convenance qui fait les mariages, SAURIN, *Mœurs du temps*, 19. Le mariage, chez toutes les nations du monde, est un contrat susceptible de toutes les conventions, et on n'en dut bannir que celles qui auraient pu en affaiblir l'objet, MONTESQ. *Lett. pers.* 116. Les mariages étant de toutes les actions humaines celle qui intéresse le plus la société, il a bien fallu qu'ils fussent réglés par les lois civiles, ID. *Esp.* XXVI, 13. J'ai dit que, chez les peuples qui ne cultivent point les terres, les mariages étaient beaucoup moins fixes, et qu'on y prenait ordinairement plusieurs femmes, ID. *ib.* XVIII, 24. Comme un des grands objets du mariage est d'ôter toutes les incertitudes des conjonctions illégitimes, la religion y imprime son caractère, et les lois civiles y joignent le leur, afin qu'il ait toute l'authenticité possible, ID. *ib.* XXVI, 13. Dans ce temps, c'est-à-dire il y a près de cent ans, chaque mariage produisait à Paris environ quatre enfants deux tiers, au lieu qu'à présent chaque mariage ne produit tout au plus que quatre enfants, BUFF. *Prob. de la vie*, *Œuv.* t. X, p. 570. Je suis toujours persuadé que le vrai bonheur de la vie est dans un mariage bien assorti, et je ne le suis pas moins que tout le succès de cette carrière dépend de la façon de la commencer, J. J. ROUSS. *Lett. à M. K***. Corresp.* t. I, p. 22, dans POUGENS. || Promettre mariage, faire à une femme la promesse qu'on l'épousera. Ce seigneur étranger lui avait promis mariage, SCARR. *Rom. com.* I, 13. || Faire un bon mariage, faire un mariage qui procure le bonheur du ménage. Il se maria à vingt-trois ans avec demoiselle Françoise Fandelle de Faveresse, et, quoiqu'amoureux, il fit un bon mariage, FONTEN. *Malezieu.* || Faire un bon mariage, se dit aussi d'un mariage riche ou avantageux. || Faire un mariage, être l'intermédiaire qui amène deux personnes à se marier. Ceux qui font des mariages ne s'embarrassent guère du succès, REGNARD, *Sérénade*, 4. || Né hors du mariage ou hors mariage, se dit des enfants illégitimes. Cette nombreuse jeunesse née hors du mariage, FÉN. *Tél.* X. || 2° Noms donnés à différentes espèces de mariages. || Mariage de conscience, mariage entre personnes qui ont eu ensemble un commerce illicite. || Mariage de conscience se dit aussi d'un mariage où les formalités ont été remplies secrètement. || Mariage in extremis, union conjugale contractée dans un temps où l'une des parties est en danger de mort. || Mariage mixte, celui qui est contracté par des personnes de religions ou de communions différentes. || Mariage subséquent, celui qui est contracté après la naissance d'un ou de plusieurs enfants, qu'on légitime en les reconnaissant dans l'acte de ce mariage subséquent. || Mariage de la main gauche, voy. MAIN, n° 47. || Mariage sur la croix de l'épée, voy. CROIX n° 8. || Mariage à la gaumine, voy. GAUMINE, ainsi dit de Michel Gaumin, homme connu du temps de la Fronde, et qui se maria ainsi. || 3° Noms donné à des unions qui n'ont que l'apparence du mariage. || Mariage sous la cheminée, union secrète contractée entre un homme et une femme sans que les formalités légales aient été remplies. || Demi-mariage se dit dans un sens analogue. Nous y voyons pratiquer cet usage, Demi-amour et demi-mariage, Table d'attente, avant-goût de l'hymen, LA FONT. *Rém.* || Mariage en détrempe, voy. DÉTREMPE. || Mariage de Jean des Vignes, voy. JEAN, n° 9. || 4° Terme d'ancienne législation. Mariage réchauffé, mariage d'un veuf ou d'une veuve. || Mariage par paroles de présent, mariage devant notaires, sur le refus du curé. || Franc mariage, mariage entre personnes de condition noble et libre. || Mariage par échange, mariage entre personnes serves appartenant à deux seigneurs différents, et à la suite duquel le seigneur de l'époux donnait à l'autre seigneur une serve en échange de l'épouse. || 5° La célébration des noces. Être invité, assister à un mariage. À moins qu'en attendant le jour du mariage.... CORN. *le Ment.* II, 3. || 6° Le bien, la dot que les parents donnent à leurs enfants en les mariant. Je lui donne vingt mille écus en mariage; écrivez, MOL. *Am. méd.* III, 7. J'augmente de dix mille écus le mariage de ma fille, ID. *Pourc.* III, 9. Il [le futur beau père de M. de Sévigné] donne deux cent mille francs à sa fille : c'est un grand mariage en ce temps-ci, SÉV. 4 déc. 1683. Lucile est ma nièce ; et, si votre fils l'épouse, je lui donnerai un mariage dont vous serez content, REGNARD, *Ret. impr.* 22. Ah! quel malheur! il faudra donc que vous rendiez le mariage de votre femme à sa famille! DANCOURT, *la Femme d'intrigues*, II, 13. || 7° Fig. En termes mystiques, consécration d'une femme à la vie religieuse. Maintenant que vous vous êtes ornée d'une manière digne de lui [le divin époux], et que votre noviciat vous a préparée à ce bienheureux mariage, BOSS. *Sermon pour une profession, prêché le jour de l'Épiphanie, préambule.* || Il se dit aussi de l'union de l'esprit de l'homme avec l'esprit de Dieu. Il se fait comme un sacré mariage entre notre esprit et l'esprit de Dieu ; ce qui fait que celui qui s'attache au divin esprit devient un même esprit avec Dieu, BOSS. *Sermons, Résurr. dernière*, 3. || 8° Fig. Union de personnes pour une opération, une affaire. La pensée de ce mariage de neuf ans avec un fermier, SÉV. 9 avr. 1683. || 9° Fig. Il se dit, en parlant des choses qui s'unissent. Ne voyez-vous pas qu'il se fait comme un mariage entre les objets et les sens? Notre vue, notre ouïe, tous nos sens s'unissent, en quelque sorte avec les objets, BOSS. *Sermons, profession sur la virginité.* Le Ladon et l'Alphée, en se réunissant au-dessous du verger, embrassaient une île qui semblait naître du mariage de leurs eaux, CHATEAUBR. *Mart.* IV. || Terme d'alchimie. Mariage philosophal, l'union du soleil et de la lune dans le mercure hermétique. || 10° Mariage du doge avec l'Adriatique, cérémonie qui avait lieu tous les ans à Venise; le doge, monté sur le navire appelé Bucentaure, jetait une bague dans les flots en prononçant une formule commençant par le mot *desponsamus*. || 11° Terme de botanique. Mariage des plantes, se dit de la manière dont les fleurs mâles fécondent les femelles. || 12° Terme de marine. Réunion de deux cordages par des amarrages plats. || Action d'ajouter un morceau de toile en surplus à la couture d'une voile. || 13° Nom donné aux défauts dans le dévidage de la soie produits par la rupture de l'un des fils et son enroulement ou doublage avec l'autre. Éviter les mariages. || 14° Réunion de plusieurs bandes de marbre que l'on scelle bout à bout sur une dalle pour, d'un même trait de scie, en faire la division. || 15° Mariage ou brisque, nom d'un jeu de cartes où le principal avantage est de réunir dans sa main un roi et une dame de même couleur, réunion qui se nomme aussi mariage. Mariage d'atout, le roi et la dame de la couleur retournée. Mariage sur table, celui qui a lieu quand le joueur qui donne a retourné le roi et tient la dame dans son jeu, ou réciproquement. Mariage de rencontre, levée composée d'un roi et d'une dame de la même couleur; il ne se compte pas ordinairement. || 16° Nom que les jurés cordiers donnaient à la corde qu'ils devaient fournir au bourreau de Paris pour pendre les criminels. || 17° Mariage républicain, supplice imaginé à Nantes par Carrier, consistant à jeter dans la Loire un homme et une femme attachés ensemble. || Proverbes. Un bon mariage payera tout, se dit de ceux qui, faisant des dettes étant garçons, comptent les payer avec la dot de la femme qu'ils épouseront. Vous mourrez toutes deux à l'hôpital, et déshonorées encore.—Oh! pour cela non, madame; un bon mariage va nous mettre à couvert de la prédiction, REGNARD, *Retour impr.* sc. 4. || Au mariage et à la mort, le diable fait son effort, c'est-à-dire à chaque mariage, à chaque mort les caquets et les médisances vont grand train. || Autant de mariages, autant de ménages, il faut qu'un homme et une femme se mariant aient leur ménage à part.

— HIST. XII° s. Et maugré tout mon lignage [je] Ne quier ochoison trover [je ne veux trouver occasion]; D'autre fasse mariage, *Dame de Faiel*, dans *Couci.* || XIII° s. Li secons cas de quoi le [la] juridictions apartient à sainte Eglise, c'est de mariage, BEAUM. XI, 3. Sire conte de Champaingne, le roi a entendu que vous avez convenances au conte Perron de Bretaingne, que vous prenrez sa fille par mariage, JOINV. 203. || XIV° s. Vray est que mariage est une chose doubteuse, et maintes fois les enfants ne ressemblent pas au pere, *Ménagier*, I, 6. Durant lequel mariage, il fut commune renommée que ladite Tiphaine avoit rompu son mariage, et par especial que Perrinot escuier la maintenoit, DU CANGE, *maritagium.* || XV° s. Celle garda très mal son mariage et se forfit, FROISS. I, I, 46. Que aux filles du duc nous constituerons et donnerons bon et grand mariage, comme il appartient à filles de telle maison, *Ordonn.* 22 oct. 1484. || XVI° s. L'empereur luy donnoit, mariage faisant, les Pays bas, CARLOIX, II, 11. Depuis il la demanda en mariage à son frere Arymbas, AMYOT, *Alex.* 2. Mariages qui se font par amourettes finissent par noisettes [querelles], BRANT. *Cap. fr.* t. III, p. 439, dans LACURNE. Bonne femme et bon mariage se dict, non de qui l'est, mais duquel on se taist, MONT. III, 347. L'on dit coustumierement mort, mariage et vendage deffaire tous louages, ce qui toutesfois s'entend pour les laisseurs et non pour les preneurs, qui sont tenus les continuer selon qu'ils sont faits par leurs predecesseurs, *Nouv. coust. génér.* t. II, p. 1123.

— ÉTYM. Bourguign. *mairiaige*; provenç. *maridatge*, *mariatge*; espagn. *maridage*; ital. *maritaggio*; bas-lat. *maritaticum* dans un texte de l'an 1092, de *maritare*, marier.

† **MARIE** (ma-rie) || 1° Ordre de Sainte-Marie de Mercède, nom d'un ordre de chevalerie, institué au XIII° siècle par Jacques, roi d'Aragon, pour le rachat des esclaves. || 2° Marie graillon, voy. GRAILLON.

MARIÉ, ÉE (ma-ri-é, ée), part. passé de marier. Qui est uni en mariage. Un homme marié. Une femme mariée. Son destin est plus doux veuve que mariée, CORN. *Perthar.* I, 1. Moins il y a de gens mariés, moins il y a de fidélité dans les mariages, MONTESQ. *Lett. pers.* 117. Ma sœur est-elle mariée? Avez-vous vu de nos garçons La foule, aux noces conviée, La célébrer dans leurs chansons? BÉRANG. *Hirond.* || Fig. Uni, joint avec. Une soupe à bouillon, ... que d'un jeune gros dindon cantonné de pigeonneaux et couronné d'oignons blancs mariés avec la chicorée, MOL. *Bourg. gent.* IV, 1. || Rimes mariées, rimes qui ne sont pas séparées l'une de l'autre, c'est-à-dire dont les masculines se suivent immédiatement, et les deux féminines de même, comme elles sont dans le poëme épique. On dit plus souvent rimes plates. || 2° *S. m.* et *f.* Marié, mariée. Un nouveau marié. Une nouvelle mariée. || De vieux mariés, des gens mariés depuis longtemps. Et ce qui leur sied bien dans ces commencements, En nous, vieux mariés, aurait mauvaise grâce, MOL. *Amph.* I, 4. || Absolument. La personne, homme ou femme, qui se marie ou qui s'est mariée le jour même. Où est le marié? Voilà la mariée. On mène la mariée dans son appartement, on porte sa toilette, son linge, ses cornettes; elle se décoiffe, on la déshabille, elle se met au lit, SÉV. *à Coulanges*, 3 fév. 1695. || Fig. Se plaindre que la mariée est trop belle, se plaindre d'une chose dont on devrait se féliciter. || La mariée est trop belle, se dit encore quand on se défie d'une affaire où trop d'avantages sont proposés. || 3° *S. f.* Mariée, sorte de danse figurée dans laquelle un homme et une femme jouaient une espèce de pantomime; elle se dansait aux noces des bourgeois. || Nom que l'on donnait quelquefois au jeu de cartes appelé plus souvent guimbarde. || Nom vulgaire d'une noctuelle, insecte.

† MARIE-GALANTE (ma-ri-ga-lan-t'), *s. f.* Nom du quinquina corymbifère à la Guadeloupe.

MARIER (ma-ri-é), je mariais, nous mariions, vous mariiez; que je marie, que nous mariions, que vous mariiez, *v. a.* || 1° Unir un homme et une femme par le mariage. Le maire, le curé les a mariés. Il dit, faisons le contrat; on y consentit, et et puis il dit : mais qui nous empêche de les marier demain? SÉV. 557. Le duc son père avait fondé dans ses terres de quoi marier tous les ans soixante filles, BOSS. *Anne de Gonz.* Sous prétexte de conduire en Hollande la princesse royale, sa fille aînée, qui avait été mariée à Guillaume, prince d'Orange, ID. *Reine d'Anglet.* || Il sera marié cette année, se dit, en plaisantant, d'une personne qui jette au plafond des choses qui s'y attachent. Se dit aussi d'une personne qui a le fond de la bouteille lorsqu'on lui verse à boire. || 2° Il se dit de ceux qui font ou qui procurent mariage, soit par autorité paternelle, soit par office d'amitié. Son père l'a marié avantageusement. On cherche à marier ce jeune homme. AGNÈS : .... Mariez-moi donc promptement, je vous prie — ARNOLPHE : Si vous le souhaitez, je le souhaite aussi, Et pour vous marier on me revoit ici, MOL. *Éc. des f.* II, 6. Je crois, si je me l'étais mis en tête, que je marierais le Grand Turc avec la république de Venise, ID. *l'Avare*, II, 6. Le roi se réjouit de tout cela et marie sa fille, en faisant des compliments comme un autre, SÉV. 375. Si vous saviez, mon pauvre cousin, ce que c'est que de marier son fils, vous m'excuserez d'avoir été si longtemps sans vous écrire, ID. 4 déc. 1683. || Cette fille est bonne à marier, elle est en âge de prendre mari. || 3° Fig. Allier deux choses ensemble, les joindre l'une avec l'autre. Les sens n'ont point de part à toutes mes ardeurs, Et ce beau feu ne veut marier que les cœurs, MOL. *F. sav.* IV, 2. Vous avez passé ce diantre de Rhône, si fier, si orgueilleux, si turbulent; il faut le marier à la Durance; ha, le bon ménage! SÉV. 470. Elle mariait le bath avec la voix et le spirituel avec la grossièreté, ID. 4 mai 1672. Au pampre tu [France] joins ... Olive, épi, rose et laurier, BÉRANG. *Vendanges.* || Marier la vigne, la cultiver sur hautains. Marier la vigne à l'ormeau. Je ferai aussi [illegible] il faut cultiver la terre et marier la vigne, [illegible] *Georg.* I. || Marier des couleurs, les assortir. || Terme de marine. Marier deux cordages, deux bouts de cordages, en [illegible] || Terme de chasse. Marier les [illegible] c'est, en [illegible] les [illegible] ou [illegible] pour [illegible] des [illegible] les [illegible] || Marier des [illegible] || 4° V. réfl. Se marier, en parlant d'un homme, prendre une femme; en parlant d'une femme, prendre un mari. Nous n'ose en un jour voit, aime et se marie, MAIRET, *Sophon.* IV, 6. M. de Basville se marie à Mlle de Chaleuil, SÉV. 430. Alcippe, il est donc vrai, dans peu tu te maries, BOIL. *Sat.* X. Presque tous les hommes ont l'inclination de se marier; il n'y a que la misère qui les en empêche, FÉN. *Tél.* XII. || Fig. Mariez-vous, ma sœur, à la philosophie, MOL. *F. sav.* I, 1. || 5° Se marier, se prendre réciproquement pour mari et femme. Ils se sont mariés l'an dernier. Ils mangeaient, ils buvaient, ils se mariaient; c'étaient des occupations innocentes; que sera-ce, quand en contentant nos impudiques désirs.... BOSS. *Mar.-Thér.* || 6° Fig. Être uni, en parlant des choses. Sa voix se marie bien avec cet instrument, à cet instrument. Elle avait l'esprit très-agréable; la gaieté, l'étourderie et la naïveté s'y mariaient heureusement, J. J. ROUSS. *Conf.* IX.

— REM. On a essayé d'établir une différence entre marier à et marier avec; mais il n'y en a aucune.

— HIST. XII° s. Droite est voirement, chier frere, nostre sente, et plus seure de [que] la voie des mariez, ST BERNARD, p. 567. || XIII° s. Et eschei li roiaumes à une siene sereur qui estoit en la tiere de Surie et estoit mariée à monsign. Guion de Lusinan, *Chr. de Rains*, 18. Après [ils] le marierent pour son cors honorer, *Berte*, III. Vous m'aviez mariée à un riche mari, Mais je sui mariée à Dieu qui n'a menti, *ib.* LIX. || XV° s. Et fit le roi de France seoir à table les deux mariés et les deux mariées, FROISS. II, II, 223. Combien que feu Simon Bradieu fu marié en femme dont il devoit estre content, DU CANGE, *maritare.* || XVI° s. Ce grand Monmorency, le Nestor de la France, Qui sçait au bon conseil marier la vaillance, DU BELLAY, III, 63, *verso.* Vous verrez aucune fois des hommes rebours de nature, qui rejettent au loing ceulx qui leur parlent de marier et engendrer enfans legitimes, AMYOT, *Solon*, 10. La nouvelle mariée, ID. *ib.* 37. Souvent par gens mariez prestres et gens d'armes ne sont aymez, GRUNIN, *Récréat.* t. II, p. 249. Incontinent qu'ils sont mariez, les oreilles leur pendent d'un pied, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 320. Dites toujours nenni, vous ne serez jamais marié, ID. *ib.* p. 89. Qui loing se va marier sera trompé ou veut tromper, ID. *ib.* Qui en haste se marie à loisir se repent, ID. *ib.* p. 290. Qui mal se marie tost se marie, ID. *ib.* p. 306. Qui tard se marie mal se marie, ID. *ib.* 407.

— ÉTYM. Provenç. et esp. *maridar*; ital. *maritare*; du lat. *maritare*, de *maritus*, mari.

† MARIÈRE (ma-riè-r'), *s. f.* Terme de géologie. Localité où se trouvent les terres riches en phosphate que les agriculteurs du nord de l'Italie appellent *terramares*, et qui proviennent de tumulus renfermant de la cendre, du charbon, des ossements et des débris d'industrie humaine.

† MARIE-SALOPE (ma-ri-sa-lo-p'), *s. f.* || 1° Populairement. Femme sans ordre et peu soigneuse de sa personne. || 2° Terme de marine. Petit bâtiment d'une construction particulière destiné à porter, à une certaine distance des ports, les vases et les sables qu'on en retire. || *Au plur.* Des maries-salopes.

† MARIETTE (ma-ri-è-t'), *s. f.* Espèce de campanule, plante, *campanula medium.*

MARIEUR, EUSE (ma-ri-eur, eû-z'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui aime à s'entremettre pour procurer des mariages. Ce monsieur Lucidor est un grand marieur de filles, MARIVAUX, *l'Épreuve*, sc. 19. || 2° Celui qui épouse. M. et Mlle d'Elbœuf passèrent à Fontainebleau suivant leur proie [M. de Mantoue] jusqu'où le chemin fourchait, pour aller, lui par terre, elle par mer, de peur que le marieur ne changeât d'avis et leur fît un affront, ST-SIM. 139, 21.

— HIST. XVI° s. Vestel, ce notable marieur et maquignon de telle marchandise, *Contes d'Eutrapel*, dans le *Dict.* de [illegible].

— ÉTYM. *Marier.*

† MARIGNAN (ma-ri-gnan), *s. m.* Poisson des Antilles.

† MARIGOT (ma-ri-go), *s. m.* || 1° Nom donné, dans le Sénégal, aux affluents latéraux du fleuve qui traverse le pays. || Il se dit aussi, dans nos îles et sur la côte d'Afrique, des lieux bas où les eaux de pluie s'amoncellent et se conservent. || 2° Courir au marigot, aller au marigot, se dit, parmi les pêcheurs de maquereau, de l'action de ceux qui se retirent dans quelque endroit [illegible], y pêchent pour eux, [illegible].

MARIN, INE (ma-rin, ri-n'), *adj.* || 1° Qui est de mer. [illegible] marin. Elle est au sein des flots, la jeune Tarentine! Son beau corps a roulé sous la vague marine, A. CHÉN. *La jeune Tarentine.* || Trompette marine, voy. TROMPETTE. || Sel marin, le chlorure de sodium, appelé aussi sel de cuisine, sel commun, ou, absolument, sel. || Acide marin, acide chlorhydrique. || Plante marine, toute plante dont le pied est dans la mer. || Oiseaux marins, oiseaux qui fréquentent la mer. || Eau marine, eau de mer (qui est beaucoup plus usité). Le *catarrhactes* d'Aristote est sûrement un oiseau de mer, puisque, suivant ce philosophe, il boit de l'eau marine, BUFF. *Ois.* t. XVI, p. 184. || Terme de géologie. Terrains marins, terrains qui ont été formés par des alluvions de la mer. || Terme de mythologie. Les dieux marins, les dieux de la mer. || 2° Qui est spécialement destiné à la mer. Carte marine. Montre marine. || Lieue marine, lieue de vingt au degré. || Bâtiment, canot marin, bâtiment, canot qui ont les qualités nécessaires pour bien naviguer. || Avoir le pied marin, ne pas trébucher dans le roulis et le tangage du vaisseau. Les ambassadeurs [anglais près de Pierre Ier], qui n'avaient pas le pied assez marin pour hasarder les échelles de corde, s'écrièrent d'y monter, ST-SIM. 54, 144. || Fig. Avoir le pied marin, ne pas se déconcerter dans une circonstance difficile. || 3° *S. m.* Le marin, l'homme de mer, l'homme qui exerce la profession de la navigation sur mer, qui a des notions sérieuses sur l'art de la marine. La vie des marins est périlleuse. C'est un sujet de surprise que Soubise, à la tête de la flotte rochelloise, osât attaquer la flotte hollandaise auprès de l'île de Ré, et qu'il remportât l'avantage sur ceux qui passaient alors pour les meilleurs marins du monde, VOLT. *Mœurs*, 181. Où sont-ils les marins sombrés dans les nuits noires? V. HUGO, *Les rayons et les ombres*, XLII. || Femme de marin, femme de chagrin, dicton des ports de mer. || 4° Familièrement. Marin d'eau douce, celui qui a navigué seulement sur les rivières, ou qui a peu navigué sur mer.

— HIST. XVI° s. [La femelle de l'alcyon] le porte [son nid] au battement du flot marin, MONT. II, 129.

— ÉTYM. Provenç. *marin*, *mari*; espagn. et ital. *marino*; du lat. *marinus*, de *mare*, la mer.

MARINADE (ma-ri-na-d'), *s. f.* || 1° Terme de cuisine. Saumure qui sert à la conservation des viandes. || Nom donné aux différents aliments préparés pour se conserver des années entières à la mer. || 2° Assaisonnement avec vinaigre et épices, dans lequel on laisse tremper pendant un temps plus ou moins long les viandes ou les poissons avant de les faire cuire. || Cette préparation elle-même. || 3° Viande marinée, enveloppée de pâte et frite à la poêle. Des poulets en marinade. || Il se dit aussi de certains légumes. Un petit plat d'artichauts frits en marinade, MARMONTEL, *Mém.* VI.

— ÉTYM. *Mariner.*

† MARINAGE (ma-ri-na-j'), *s. m.* Opération, procédés qui donnent à certains vivres la préparation nécessaire pour être conservés à la mer.

— ÉTYM. *Mariner.*

MARINE (ma-ri-n'), *s. f.* || 1° Ce qui concerne la navigation sur mer. Il entend bien la marine. La marine tient à la physique et encore plus essentiellement aux mathématiques, et il [Valincourt] ne manqua pas d'ajouter aux belles-lettres, qui avaient été sa première passion, ces sciences plus sérieuses et plus abstraites, FONTEN. *Valincourt.* La marine est un art et un grand art; on a vu quelquefois de bonnes troupes de terre formées en deux ou trois années par des généraux habiles et appliqués; mais il faut un long temps pour se procurer une marine redoutable, VOLT. *Louis XV*, 28. || 2° Le service de mer. Le corps de la marine. Le conseil de marine. Service dans la marine. Les ordonnances de marine. Ceux de la marine et les [illegible] se sont avec chaleur joints aux [illegible], [illegible] || Officier de marine, officier appartenant à la marine militaire. || Soldat de marine, soldat d'une troupe qui embarque dans les vaisseaux de l'État et qui tient garnison dans les ports militaires ou dans les colonies. || 3° Marine militaire, ou, simplement, marine, force navale d'un État, le matériel et le personnel du service de mer. Sa marine serait supérieure à celle de toutes les autres puissances qui, ayant besoin d'employer leurs finances pour la guerre de terre, n'en auraient plus assez pour la guerre de mer, MONTESQ. *Esp.* XIX, 27. Ce fonds inépuisable de marine qui fait la ressource de la puissance anglaise, VOLT. *Louis XV*, 8. || 4° Marine marchande, réunion des navires de toutes les espèces et des marins non militaires. || 5° Les bureaux de l'administration de la marine. Employé à la marine. || 6° Le goût, l'odeur de la mer. Cela sent la marine, a un goût de marine. || 7° Tableau qui représente des mers, des vaisseaux, des ports, des tempêtes et d'autres sujets marins. Les marines de

Vernet. Homme excellent dans toutes les parties de la peinture, grand peintre de marine et de paysage, DIDER. *Salon de* 1767, Œuv. t. XV, p. 33, dans POUGENS. ‖ 8° Jeu de la marine, jeu de tableaux représentant les divers objets à l'usage des marins. ‖ 9° Anciennement, rivage de la mer. La cavalerie ennemie voulut nous poursuivre et s'approcher de la marine; mais l'officier retranché, ayant fait une décharge sur eux, les obligea de se retirer, *Mém. de Forbin*, dans JAL. L'aileuse gent qu'au bout de la marine Le paladin Roger vit en l'île d'Alcine, SARASIN, *Dulot vaincu*, ch. I. M. Warnier est arrivé à Tanger hier au matin, il a été reçu avec les honneurs qui n'ont jamais été rendus, à Tanger, à aucun Européen, le caïd est venu, à cheval, le recevoir à la marine, PRINCE DE JOINVILLE, *Lett. de* 1844, dans JAL.

— HIST. XI° s. Cil tient la terre entresqu' [jusqu'à] Ascar marine, *Ch. de Rol.* LXXV. ‖ XIII° s. Qui l'ont mené à Duveline [Dublin], Une cité sor la marine, *Lai de Melion.* ‖ XV° s. Onc là endroit ne voulut mettre pied à terre, mais demoura tout ce terme sur la marine, FROISS. I, I, 48. Au retourner en Angleterre il fut durement grevé et oppressé de la marine, et s'en émeurent ses plaies tellement que il mourut, ID. I, I, 301. ‖ XVI° s. Les cigoignes se donnent elles mesmes des clysteres à tout de l'eau de marine, MONT. II, 171. La mer estoit basse..... un petit canal qu'on ne pouvoit passer sinon aux basses marines, D'AUB. *Hist.* II, 407. Là fut pris le capitaine Jean Pierre qui avoit eu et a depuis grand credit à la marine, ID. *ib.* Les Atheniens pour lors n'estoient point encore duits à la marine, AMYOT, *Thémist.* 20. Il y avoit les gens de la montagne, les gens de la plaine et les gens de la marine, ID. *Solon*, 20.

— ÉTYM. *Marin*; provenç. espagn. et ital. *marina*. Le premier sens de *marine* est, historiquement, plage maritime.

MARINÉ, ÉE (ma-ri-né, née), *part. passé* de mariner. ‖ 1° Préparé avec l'assaisonnement dit marinade. Huîtres marinées. Lièvre mariné. ‖ 2° Gâté par la mer. Marchandises marinées. ‖ 3° Terme de blason. Se dit des animaux auxquels on donne une queue de poisson comme aux sirènes.

MARINER (ma-ri-né), *v. a.* ‖ 1° Mariner des vivres ou des aliments, leur appliquer les procédés du marinage, pour les conserver en bon état, pendant une campagne de mer. ‖ 2° Assaisonner des viandes, pour les rendre mangeables promptement. Mariner des poulets. ‖ 3° Laisser tremper de la viande dans du vinaigre avec des épices afin de l'attendrir et de lui donner du goût. ‖ 4° Se mariner, *v. réfl.* Être mariné. Ces viandes se sont marinées et attendries.

— HIST. XV° s. Et lui sembloit que n'estoit pas difficile de soi abstenir de mariner et non hanter la mer, LOUIS XI, *Nouv.* C.

— ÉTYM. *Marin.*

† **MARINETTE** (ma-ri-nè-t'), *s. f.* Ancien nom de la boussole.

— ÉTYM. *Marin.*

MARINGOUIN (ma-rin-gouin), *s. m.* ‖ 1° Nom vulgaire de diverses espèces de cousins que l'on trouve surtout dans les pays chauds, *culex ferox*, Wiedmann, *culex mosquito*, Robineau. ‖ Fig. Voyant à Madrid que la république des lettres était celle des loups, toujours armés les uns contre les autres, et que..... tous les insectes, les moustiques, les cousins, les critiques, les maringouins, les envieux, les feuillistes, les libraires, les censeurs et tout ce qui s'attache à la peau des malheureux gens de lettres.... BEAUM. *Barb. de Sév.* I, 2. ‖ 2° Espèce de bécasseau d'Amérique.

— ÉTYM. Origine inconnue.

MARINIER (ma-ri-nié; l'r ne se prononce et ne se lie jamais, au pluriel, l's se lie: des ma-ri-nié-z actifs), *s. m.* ‖ 1° Homme de mer pour la manœuvre d'un vaisseau. Il faut en la plaine salée Avoir lutté contre Malée.... Pour être cru bon marinier, MALH. III, 3. ‖ Marinier de rame, homme qu'on levait, ou qui s'engageait pour ramer dans les galères du roi. ‖ Marinier de rambade, matelot servant dans une galère, et dont le poste était sur la rambade. ‖ Marinier de rang, rameur libre qui s'engageait pour un temps sur une galère. ‖ Adjectivement. Officiers mariniers, tous les bas officiers qui servent à la manœuvre d'un vaisseau. ‖ 2° Abusivement. Celui qui conduit un bâtiment sur les grandes rivières; en ce sens il s'oppose à marin. Il y a des marins dans la Manche et des mariniers dans la Seine.

— HIST. XIII° s. Adonc commencierent li marinier à ovrir les portes des huissiers [vaisseaux], VILLEH. LXXI. As mariniers tantost parla, Qui l'ont mené à Duveline [Dublin], *Lai de Melion.* Li maronier se sont hasté, Car molt avoient bon oré [vent], *ib.* ‖ XV° s. Et dirent les Gascons à leurs maronniers : « Menez nous à Seville: car là sont nos gens à siege » Les maronniers repondirent : « Au nom de Dieu! » FROISS. II, II, 120. Compagnon marinier, Grande et pleine est la mer, BASSEL. XIII. ‖ XVI° s. Il les rendit mariniers et gens de mer, AMYOT, *Thém.* 7. Le bleu, c'est jalousie, et la mer en est peinte; Mariniers, comme amants, vivent toujours en crainte, DESPORTES, *Diane*, II, 23.

— ÉTYM. *Marin*; provenç. *marinier*; cat. *mariner*; esp. *marinero*; port. *marinhero*; ital. *marinaro*, *mariniere*.

† **MARINIÈRE** (ma-ri-niè-r'), *s. f.* Manière de nager en couchant le corps sur le côté, l'un des bras allongé, l'autre poussant l'eau vers les pieds. Nager à la marinière.

† **MARINISME** (ma-ri-ni-sm'), *s. m.* Style affecté et de mauvais goût, qui fut celui de Marini, autrement dit le cavalier Marin, poëte italien mort en 1625, et qui gâta la poésie italienne durant le XVII° siècle. Dût-on nous taxer de marinisme et de gongorisme, nous avouons que cette recherche extrême et pleine de trouvaille nous va mieux que les idées communes coulées comme une pâte baveuse dans le gaufrier du lieu commun, TH. GAUTIER, *Moniteur universel*, 17 sept. 1866.

MARIONNETTE (ma-ri-o-nè-t'), *s. f.* ‖ 1° Petite figure d'homme, etc. qu'on fait mouvoir par des fils, par des ressorts, ou même avec la main. Là, dans le carnaval, vous pourrez espérer.... Et parfois Fagotin et les marionnettes, MOL. *Tart.* II, 3. Je vous prie d'empêcher les marionnettes où les discours impurs portent au mal, BOSS. *Lett. div.* 1. Je n'ai pas encore assez de tête pour vous parler d'Olympie [titre d'une tragédie de Voltaire où il y a beaucoup de spectacle]; mais j'entrevois que, de toutes les pièces de théâtre, ce sera la plus pittoresque, et que les marionnettes que Servandoni donne au Louvre n'en approcheront jamais, VOLT. *Lett.* d'*Argental*, 15 mai 1762. Aujourd'hui directeur de fantoccini, vulgairement appelés marionnettes, PICARD, *Marionnettes*, I, 1. ‖ Par extension. Je suis si las de découvrir les fourberies des prêtres payens, et je suis si persuadé aussi qu'on est las de m'en entendre parler, que je ne m'amuserai point à dire comment on pouvait faire jouer de pareilles marionnettes [les prétendus prodiges], FONTEN. *Oracl.* I, 18. ‖ Fig. Je ne vois rien que joûtes et qu'ébats, Que jeux d'enfants, chocs de marionnettes, Qui chantent clair leurs petites sornettes, SAINT-AMANT, *Ép. héroï-comique, à Mgr. le duc d'Orléans.* Pauvres marionnettes de l'éternel *demiourgos* (voy. DÉMIURGE), qui ne savons ni pourquoi ni comment une main invisible fait mouvoir nos ressorts, VOLT. *Dict. phil. Passions.* ‖ Fig. Il a fait jouer les grandes marionnettes, c'est-à-dire il a employé de grands moyens pour réussir. ‖ 2° Fig. Personne frivole, sans caractère, qu'on fait agir et parler comme on veut. C'est une marionnette, une vraie marionnette. Je crois écrire à Votre Altesse royale, non pas comme à un automate créé pour être à la tête de quelques milliers de marionnettes humaines, mais comme à un être des plus libres et des plus sages que Dieu ait jamais daigné créer, VOLT. *Lett. prince roy. de Prusse*, 23 janv. 1738. Ces femmes en grand panier qui vous traitent en marionnettes, J. J. ROUSS. *Ém.* I. ‖ 3° Fig. Simulacre, représentation. Pendant que le mari [M. de Grignan] fait cette marionnette de guerre au dehors [le siége d'Orange], la femme est aux prises avec Monsieur de Marseille, SÉV. *Guitaut*, 23 nov. 1673. Nous avons gagné notre petit procès de Ventadour; nous en avions fait les marionnettes d'un grand, car nous l'avons sollicité, ID. 10 juill. 1676. ‖ 4° Femme de petite taille. ‖ 5° Bobine mobile placée sur le bord de l'établi du cardeur. ‖ Support de la roue d'un rouet de filateur. ‖ Bobine sur laquelle le fil se dévide. ‖ Pièce de bois mobile à laquelle sont fixées les tiges sur lesquelles se meuvent les rouets de l'ourdisseur. ‖ 6° *S. f. pl.* Terme de marin. Réunion de poulies tenues verticalement par deux traverses entre lesquelles elles peuvent pivoter. On les appelle aussi poulies tournantes. ‖ 7° *S. f. pl.* Ancien terme militaire. Nom d'une batterie de caisse qui annonçait l'exécution des châtiments militaires.

— HIST. XIII° s. Devant ne sai quel mariole, Ki tient un enfant et acole, Toute jour s'aloit acroupant, DU CANGE, *mariola.* ‖ XV° s. Ne croire en tant de marioles, De babouins ou de fioles, Où trop de fois ydolatrons Contre les divines escoles; Tels simulacres n'aourons [n'adorons], E. DESCH. *Poésies mss.* f° 463.

— ÉTYM. Dit par altération pour *mariolette*, diminutif de *mariole*, nom qu'on donnait anciennement à de petites figures de la Vierge *Marie*. Il y avait des fagots qu'au XVI° siècle on nommait *mariolets*, sans doute par comparaison à une *mariole* ou poupée. À ces fagots *mariolets* comparez les fagots *margotins*.

† 1. **MARISQUE** (ma-ri-sk'), *s. f.* ‖ 1° Espèce de grosse figue sans goût. ‖ 2° Terme de médecine. Par assimilation de forme, tumeur hémorrhoïdale parvenue graduellement à une organisation plus compliquée que les simples dilatations veineuses. ‖ Nom donné quelquefois aux condylomes.

— ÉTYM. Lat. *marisca*, sorte de figue.

† 2. **MARISQUE** (ma-ri-sk'), *s. m.* Genre de plantes qui comprend plusieurs souchets exotiques, cypéracées.

— ÉTYM. Lat. *mariscus.*

MARITAL, ALE (ma-ri-tal, ta-l'), *adj.* Terme de palais. Qui appartient au mari. Puissance maritale. Droits maritaux.

— HIST. XVI° s. Je ne sçay quelle froideur maritale, MONT. I, 222.

— ÉTYM. Lat. *maritalis*, de *maritus*, mari.

MARITALEMENT (ma-ri-ta-le-man), *adv.* ‖ 1° En mari. Le juge lui ordonna de vivre maritalement avec sa femme. ‖ 2° Comme en mariage. Ils ne sont pas mariés, mais ils vivent maritalement.

— ÉTYM. *Maritale*, et le suffixe *ment.*

MARITIME (ma-ri-ti-m'), *adj.* ‖ 1° Qui appartient à la mer. Pour moi, j'ai déjà vu le maritime empire, LA FONT. *Fabl.* VIII, 9. Comment, et d'où viens-tu? car l'onde maritime Mugit de toutes parts sur nos bords orageux, A. CHÉN. *l'Aveugle.* ‖ 2° Qui est proche de la mer. Il y a dans l'Europe un endroit d'une province maritime d'un grand royaume.... LA BRUY. XII. En Italie, il s'est formé un terrain considérable à l'embouchure de l'Arno, et Ravenne, qui autrefois était un port de mer des exarques, n'est plus une ville maritime, BUFF. *Hist. nat. Preuv. théor. terr.* Œuv. t. II, p. 436. ‖ Plantes maritimes, plantes qui viennent sur les bords de la mer. ‖ 3° Qui est adonné à la navigation sur mer. Les puissances maritimes. ‖ 4° Qui est relatif à la mer, à la navigation sur mer. Le commerce maritime. Le même parlement [d'Angleterre] qui fit couper la tête à son roi fut occupé d'établissements maritimes, comme s'on eût été dans les temps les plus paisibles, VOLT. *Mœurs*, 181. ‖ Arsenal maritime, celui où se construisent les vaisseaux de guerre. ‖ Divisions maritimes, les arrondissements ou préfectures dans lesquelles la France est divisée quant à la marine. ‖ Les forces maritimes, les forces navales d'un État. ‖ Législation maritime, code maritime, le recueil des lois, ordonnances et règlements relatifs au service de la marine.

— REM. Les plantes qui croissent près de la mer se nomment plantes maritimes, et l'on appelle plantes marines celles dont le pied est dans la mer, LEGOARANT.

— HIST. XVI° s. Villes maritimes, AMYOT, *Péricl.* 40. Les places maritimes qu'il avoit en la coste, MONT. III, 63.

— ÉTYM. Provenç. *maritim*; espagn. et ital. *maritimo*: du lat. *maritimus*, de *mare*, mer.

MARITORNE (ma-ri-tor-n'), *s. f.* Fille mal tournée, laide, malpropre; ainsi nommée par allusion à la Maritorne de Don Quichotte.

— HIST. XIV° s. Redditus vocatus commutitter et galbes la maritorne, DU CANGE, *maritorne.*

— ÉTYM. Le mot semble fait de *mal*, et *tourner.*

MARIVAUDAGE (ma-ri-vô-da-j'), *s. m.* Style où l'on raffine sur le sentiment et l'expression, et qui a été ainsi nommé d'après les qualités et les défauts du style de Marivaux. Marivaux se fit un style si particulier qu'il a eu l'honneur de lui donner son nom; on l'appela marivaudage : c'est le mélange le plus bizarre de métaphysique subtile et de locutions triviales, de sentiments alambiqués et de dictons populaires, LAHARPE, *Lycée ou Cours de littérature*, XVIII° siècle, I, ch. 5, sect. 5.

— ÉTYM. *Marivaux*, écrivain du XVIII° siècle, auteur de plusieurs pièces fines et spirituelles. On remarquera que le mot a été formé comme si Marivaux s'était écrit *Marivaud*; c'est une erreur fondée sur ce que le son ô à la fin des noms propres s'écrit très-souvent par *aud.*

† **MARIVAUDER** (ma-ri-vô-dé), *v. n.* Imiter les raffinements de Marivaux.

MARJOLAINE (mar-jo-lè-n'), *s. f.* Plante de la famille des labiées qui est aromatique et stimulante; elle est aussi plante d'ornement (*origanum majorana*, L.). ‖ On donne aussi le nom de marjolaine

à l'origan, qui croît partout chez nous à l'état sauvage. || Marjolaine à coquille, *origanum aegyptiacum*, L. || Marjolaine bâtarde, orchidée nommée aussi sabot de Vénus, *cypripedium calceolus*, L.

— HIST. XIVe s. Marjolaine est semée ou decours et n'est que huit jours en terre, *Ménagier*, II, 2. || XVe s. Aller la nuit resveiller les pots de marjolaine (donner des sérénades), *Aresta amorum*, p. 84, dans LACURNE.

— ÉTYM. Wallon, *marjolaine*; espagn. *mayorana*; port. *maiorana*; ital. *majorana*; allem. *Majoran*; angl. *marjoram*, du bas-lat. *majoraca*, corrompu du latin *amaracus*, marjolaine: grec, ἀμάρακος.

MARJOLET (mar-jo-lè: le *t* ne se lie pas; au pluriel, l'*s* se lie: marjolets aime avec traits, succès, pals), *s. m.* || 1° Terme vieilli. Petit homme qui fait l'entendu. Entendre un marjolet qui dit avec mépris.... RÉGNIER, *Sat.* III. || 2° Jeune homme élégant, muguet. Le sort, ami du marjolet, Écarte aussi toutes les détestables, LA FONT. *Lun.*

— HIST. XVIe s. Mais tous vos ditz n'est que vieille matiere, Pour contenter sotz marjolletz de ville, J. MAROT, V, 260. Il ne se trouveroit plus de gentilshommes qui ne fussent mestifs et plus propres à faire les marjolets, berlandiers et batteurs de pavé que s'employer à la vraye vertu et aux armées, SULLY, *Mém.* t. V, p. 93, dans LACURNE. Marjauet, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. Origine incertaine. On peut croire que *marjolet* vient de *marjolaine*, comme *muguet*, plante, a donné lieu à *muguet*, galant. Cependant Grandgagnage et après lui Scheler en rapprochent le wallon *margoulè*, homme de rien, le hainaut *marsaule*, même sens, l'italien *marmolo*, *marmio*, fripon. D'autres pensent que *marjolet* est pour *marmouset* et signifie une poupée. Furetière dit : Ce mot originairement signifie *témoin*, comme on voit dans la coutume de Hainaut, et, parce que les témoins sont quelquefois oiseux, on l'a dit par mépris des jeunes gens à qui on voulait reprocher qu'ils n'étaient pas dignes de foi (il entend marjolet dans le sens de hâbleur).

† **MARKAB** (mar-kab), *s. m.* Belle étoile tertiaire, marquant l'angle inférieur à droite, derrière le grand carré de Pégase.

MARLI (mar-li), *s. m.* || 1° Sorte de gaze dont on fait des ouvrages de mode. Ismène, couchée sur le canapé, travaille un falbala de marli, POINSINET, *Cercle*, sc. 3. N'entendons assujettir à aucunes règles les linons rayés, mouchetés, brochés, gazes, marlis, mignonettes et autres toiles de modes, *Lett. pat.* du 20 sept. 1780, *Picardie*. || 2° Filet en talus qui borde, en dedans, la moulure d'une assiette d'argent. Faire le marli avec les marteaux à planer. || Nom du rebord dans les plats et assiettes de faïence et de porcelaine. Marli point, dentelé, décoré. [illegible] de décoration, le marli est [illegible] d'autres fois orné de [illegible] entrelacés, bordé de filets d'or, de perles [illegible]

— ÉTYM. Origine inconnue.

† **MARLITE** (mar-li-t'), *s. f.* Terme de minéralogie. Espèce de marne qui résiste à l'action de l'air.

† **MARLY** (mar-li), *s. m.* Se disait des voyages et séjours que Louis XIV faisait de Versailles au château de Marly. Être des Marly était une grande faveur.

MARMAILLE (mar-ma-ll', *ll* mouillées, et non [illegible]), *s. f.* Terme collectif et familier. Réunion de marmots. On discerne la variété d'avoir produit [illegible] cette jolie marmaille, DIDER. *Salon de* 1765, *Œuv.* t. XIII, p. 109, dans POUGENS. [illegible] marmaille [illegible] KÉRANO. [illegible] vous et eux, j'entends la marmaille et M. Figaro, P. L. COUR. *Lett.* [illegible]

— HIST. XVIe s. [illegible]

— ÉTYM. [illegible]

† **MARMATITE** [illegible], *s. f.* Espèce [illegible]

MARMELADE [illegible], *s. f.* || 1° [illegible] ... fame ; mais cela n'est pas si aisé à faire.... Il n'a jamais été si difficile d'envoyer un pot de marmelade dans votre pays, lorsque toute l'Europe en mange, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 9 août 1771. || 2° Par extension, il se dit d'une chose trop cuite et presque en bouillie. Cela est en marmelade. || Fig. Ce qui est fracassé, broyé. L'autre.... lui lâche une ruade Qui vous lui met en marmelade Les mandibules et les dents, LA FONT. *Fabl.* V, 8. Je ne cache à personne que le plus délicieux jour de ma vie ne fût celui où il me serait donné par la justice divine de l'écraser [le duc de Noailles] en marmelade, ST-SIM. 449, 224. || 3° Terme de pharmacie. Nom donné à des composés pulpeux faits avec des substances végétales que l'on sucre. Marmelades, le 100 pesant payera comme confitures, 100 sous, *Tarif*, 18 sept. 1664.

— ÉTYM. Espagn. *mermelada*; du portug. *marmelo*, coing, qui vient du lat. *melimelum*; grec, μελίμηλον, sorte de pomme très-douce, de μέλι, miel, et μῆλον, pomme. La *marmelade* est proprement de la pulpe de coing.

MARMENTEAU (mar-man-tô), *adj. m.* Terme d'eaux et forêts. Bois marmenteau, bois de haute futaie, qui est conservé pour la décoration d'une maison à laquelle il est attaché, et que les usufruitiers n'ont pas la liberté de faire couper. || Voy. GRUME, pour l'épigramme de la Fontaine sur marmenteau. || Il s'emploie quelquefois substantivement.

— HIST. XVIe s. Et est reputé breil de forest un grand bois marmentau ou taillis au quel telles grosses bestes ont coustume soy retirer ou frequenter, *Coust. génér.* t. II, p. 64.

— ÉTYM. Haut Maine, *marmenteau*, ce qui reste en terre d'un tronc d'arbre abattu. *Marmental*, adjectif dérivé du bas-latin *materiamen*, bois de construction, de *materia*, bois et matière (voy. MATIÈRE).

MARMITE (mar-mi-t'), *s. f.* || 1° Vaisseau en terre ou en métal où l'on fait bouillir les viandes dont on fait du potage. Et nous les réduirons [les loups et autres carnassiers] Aux mets de l'âge d'or autant que nous pourrons ! Ils n'auront ni croc ni marmite ! LA FONT. *Fabl.* X, 6. || Écumer la marmite, enlever avec l'écumoire les crasses qui s'amassent au-dessus du bouillon quand on fait bouillir des viandes; et fig. manger, faire un repas pour rien. Il en était de même de la soupe aux pois chiches qui se fabriquait chez le saint diacre [le diacre Pâris], où tous ses disciples allaient écumer la marmite à tour de rôle, DECOURCHAMP, *Souvenirs de la marquise de Créquy*, t. III, ch. 2. || La marmite est bonne, la marmite bout en cette maison, c'est-à-dire on y fait bonne chère. || La marmite est renversée, se dit d'une maison où l'on cesse de donner à dîner. Il se trouvera fort bien de la marmite renversée de M. de la Rochefoucauld; cette abondance le faisait mourir, SÉV. 488. || Il signifie aussi : cette maison, cette personne est ruinée. Le désordre des affaires et de la conduite de leur père avait tellement renversé leur marmite, que très-souvent elles n'avaient pas à dîner chez elles, ST-SIM. 98, 46. Dès que les parasites ont vu sa marmite renversée, ils ont disparu de chez lui, LE SAGE, *Diable boit.* ch. 17, dans POUGENS. || Familièrement. Cela fait bouillir, fait aller, sert à faire bouillir, aide à faire bouillir la marmite, à graisser la marmite, se dit de ce qui contribue surtout à faire subsister une maison. Je ne sais si chez vous amour règne en vainqueur, [illegible] vous brûle, agréable Catin ; Mais, s'il ne brûle votre cœur, Il fait bouillir votre marmite, CAT[illegible], dans RICHELET. || Nez fait en pied de marmite, nez dont le bas est large et qui est retroussé. || 2° Ce que la marmite contient. On leur distribua une grande marmite de soupe, de pois, de fèves. || Sœurs de la marmite, sœurs de charité qui distribuent des bouillons aux malades. || 3° Écumeur de marmite, écornifleur, parasite. || 4° Marmite de Papin, vase de métal très-épais, dont le couvercle ferme hermétiquement, et dans lequel on peut porter l'eau à la plus haute température. Lorsque, dans un vaisseau bien fermé, tel que celui de la marmite de Papin, on la pénètre [d'eau d'une assez grande quantité de feu pour la rendre lumineuse, et capable de fondre le plomb et l'étain, BUFF. *Min.* t. VI, p. 95. || Marmite autoclave, marmite de Papin, à couvercle [illegible], et fermée par un couvercle de même forme, [illegible] de l'appareil par la pression de la vapeur. || 5° Marmite américaine, [illegible] où la marmite à vapeur [illegible] ... tatif.... si vous l'eussiez eue, cette marmite représentative, au temps de l'île de Léon, l'argent ne vous eût point manqué, P. L. COUR. *Pièce diplomatique*. || Marmite de [illegible], ustensiles de cuivre dont était pourvu chaque corps de janissaires. || 6° Ustensile pour brûler l'huile à faire le noir qu'emploient les imprimeurs en taille-douce. || Vase de fonte dans lequel les plombiers font fondre leur plomb. || 7° Terme de géologie. Marmites de géant, creux arrondis, profonds, à parois lisses, qui se trouvent dans certaines roches dures. || 8° Marmite de singe, nom vulgaire, à Cayenne, de quelques espèces de quatelé dont les singes mangent les graines.

— HIST. XIVe s. A Guillemin Parquet, chauderonnier, pour un grand pot, appelé marmite, tenant deux seaulx d'eaue, DE LABORDE, *Émaux*, p. 382. || XVIe s. Puis s'adressant aux deputez du clergé et de la noblesse, leur dit qu'il avoit bien senti qu'on leur avoit fait entendre que l'hospital de la noblesse estoit le temporel du clergé, comme si le gentilhomme avoit le principal de son bien fondé sur la marmite, FROUMENTEAU, *Finances*, III° livre, p. 426. La marmitte a les pieds en haut, OUDIN, *Curios. franç.*

— ÉTYM. Lombard, *marmita*; espagn. *marmita*, marmite. Origine inconnue. On tire l'espagnol de *marmo*, marbre, la *marmite* ayant été d'abord un vase de marbre; mais cela est fort douteux. Du Cange a *marmita ecclesiæ*, serviteur d'église, mais la leçon n'est pas sûre, et ailleurs on trouve dans le même sens *marotimus*; il serait peu sûr de fonder des conjectures là-dessus. Diez trouve le plus de vraisemblance soit dans l'opinion de Frisch, qui voit une onomatopée dans *marmite*, tirée du bouillonnement (*marmotter*), soit dans celle de Mahn, qui le tire de l'arabe *marmid*, lieu où l'on cuit la viande. Si l'on était sûr que le lombard et l'espagnol ne sont pas anciens, on pourrait les croire tirés du français, et admettre que le français luimême, né vers le XIVe siècle, n'est qu'une application plaisante et figurée de l'ancien français *marmite* (voy. MARMITEUX) à un vase qu'on remplit d'eau, et qu'on a comparé au piteux aspect du marmiteux, du papelard.

MARMITEUX, EUSE (mar-mi-teû, teû-z'), *adj.* Terme familier et vieilli. Mal en point, mal partagé du côté de la fortune et de la santé. || Substantivement. Un marmiteux.

— HIST. XIIIe s. Et [Papelardie] fait dehors le marmiteus, Si a le vis [visage] simple et piteus, Et semble sainte creature, la *Rose*, 413. Car bien puis [je sus] faire le marmite, Si que je resemble hermite, RUTEB. II, 75. || XVe s. Pour me tromper faictes le marmiteux, CH. D'ORL. *Rondeau* [illegible] à fin de s'enrichir ne les tenant en credit [illegible] vous les verriez sans doute aussi marmiteuses qu'elles furent onques, MONT. I, 169.

— ÉTYM. Anc. franç. *marmite*, papelard, hypocrite. Diez tire ce *marmite*-ci de *marmite*, vase par allusion à la marmite des pauvres; mais *marmite* veut dire papelard et non pauvre, et cette origine est sans apparence. Scheler est disposé à le rattacher à *marmot*; mais le sens de papelard n'est pas dans *marmot*. *Marmite* paraît composé comme *chattemite*, d'un mot *mite* qui se trouve dans le vers 144 de Renart : Si l'une est chaste, l'autre est mite, et dans ce mot-ci le marmite, [illegible] DU CANGE, *marmita*. *Mite* paraît être le latin *mitis*, doux, combiné avec la particule [illegible] *mar*, qui signifie mal ; de sorte que *marmite* signifierait mal doux, ce qui convient au papelard.

MARMITON (mar-mi-ton), *s. m.* Celui qui est chargé du plus bas emploi dans une cuisine. || Un certain marmiton Nomma celui-ci chien Landin, LA FONT. *Fabl.* VIII, 24. Deux marmitons crasseux, revêtus de serviettes, BOIL. *Sat.* III. Des lois de la table l'ordre équitable De tout compagnon fait un marmiton, REGNARD, *Coquet*. Les pages et les marmitons ont toujours été pour la maison, SCRIBE et MASSON, *Valet*, sc. 13.

— HIST. XVIe s. *Marmito*, qui se trouve dans un texte latin de la fin du XVIe siècle, DU CANGE.

— ÉTYM. *Marmite*.

† **MARMOLIER** (mar-mo-lié), *s. m.* Un nom vulgaire du genre *marvana*, [illegible] rubiacées.

MARMONNÉ, ÉE (mar-mo-né, née), *part. passé* de marmonner. Des paroles marmonnées.

MARMONNER (mar-mo-né), *v. a.* Terme familier. Dire à voix basse et peu distincte. Qu'est-ce que vous marmonnez là ?

— HIST. XVIe s. C'est par la vertu des mots que je t'ay veu ce pendant marmonner entre tes dents.

BRAYER. *Cymbal.* 99. Avecques icelluy marmonnoyt toutes ses kyrielles, RAB. *Garg.* I, 40.

— ÉTYM. Génev. *marmouner*. Origine incertaine. On croit que c'est le même mot que *marmotter* ou l'ancien français *marmouser* (VOY. MARMOUSET, à l'étymologie). Cela est possible; pourtant la finale diffère. Il y a, dans le normand, *mêner*, *mênard*, geindre, celui qui geint. Serait-il, avec la particule *mar*, l'origine de *marmonner*? *mêner* est-ce un verbe formé de *morne*?

† **MARMORÉEN, ENNE** (mar-mo-ré-in, è-n'), *adj.* Terme didactique. Qui a la nature ou l'apparence du marbre. Les calcaires marmoréens. Dans sa splendeur marmoréenne Vénus s'enferme sans retour; Et depuis jamais forme humaine N'égala ce divin contour, ARM. RENAUD, dans *Rev. française*, fév. 1866, p. 286. || Fig. et néologisme. Qui a le froid, la dureté du marbre. Une impassibilité marmoréenne.

— ÉTYM. Lat. *marmor*, marbre.

† **MARMORIFORME** (mar-mo-ri-for-m'), *adj.* Qui a la forme, l'apparence du marbre. Gypse marmoriforme.

† **MARMORISATION** (mar-mo-ri-za-sion), *s. f.* Terme de minéralogie. Transformation d'une pierre calcaire en marbre.

— ÉTYM. Lat. *marmor*, marbre.

† **MARMORISER** (mar-mo-ri-zé), *v. a.* Terme didactique. Transformer en marbre. Les pierres que la nature marmorise.

† **MARMOSE** (mar-mô-z'), *s. m.* Un des noms vulgaires du didelphe marin, marsupiaux, qui est le didelphe marmose de certains auteurs, appelé aussi marmotte, rat opossum, et qu'on a confondu parfois avec le didelphe à oreilles bicolores, dit opossum, LEGOARANT.

MARMOT (mar-mot; le *t* ne se lie pas; au pluriel, l's se lie: des mar-mo-z ennuyeux; marmots rime avec faux, sauts, repos, etc.), *s. m.* || 1° Anciennement, nom du singe. Boucs sautants, satyres, marmots et semblables peintures de galeries, NAUDÉ, *Rosecroix*, IX, 3. || 2° Petite figure grotesque. || 3° Fig. et familièrement. Petit garçon. Que, quelque jour, ce beau marmot Vienne au bois cueillir la noisette ... LA FONT. *Fabl.* IV, 16. Il n'est marmot osant crier, Que du loup aussitôt la mère ne menace, ID. *ib.* X, 6. Faites-bien mes recommandations à notre marmot, et dites-lui que peut-être j'amènerai de ce pays-là quelque beau petit chaperon [petite fille] pour le faire jouer, ID. *Lettre* V, *à sa femme.* Ce marmot! [le marquis de Grignan] entrer l'épée à la main, et forcer ce château, et tuer ou enlever onze ou douze cents hommes, SÉV. 480. || Dans ce sens il a un féminin, marmotte. Que nous veut cette marmotte? || *Au plur.* Des marmots, des enfants sans distinction de sexe. Et de n'entrevoir point de plaisirs plus touchants Qu'une idole d'époux et des marmots d'enfants, MOL. *F. sav.* I, 1. J'embrasse les marmots, car il ne faut rien oublier, SÉV. 488. Quand tu auras planté là ton ménage et tes marmots, J. J. ROUSS. *Hél.* VI, 1. Puis en vrai croquemitaine, Tu feras peur aux marmots, BÉRANG. *Myrmid.* Nous n'avons, accablés de maux, Pour nous, ton père et six marmots, Rien que ta bêche et ma quenouille, ID. *Jacques.* || Fig. et familièrement. Croquer le marmot, voy. CROQUER, n° 8, et l'explication de la locution. Contrairement à l'explication donnée par Furetière, M. Boucherie pense que *croquer le marmot* provient de la fable où la mère promet de donner au loup l'enfant qui crie, et que c'est attendre le moment où l'on permettra au loup de *croquer le marmot.* Mais cette explication pèche en ce que c'est introduire dans la locution *attendre* qui n'y est pas, et qu'il faut trouver une interprétation qui de *croquer le marmot* mène directement à *attendre.* || 4° Variété de raisin.

— REM. L'Académie définit le marmot, espèce de singe qui a une barbe et une longue queue, mais aucun singe n'est ainsi appelé dans les ouvrages d'histoire naturelle. Cette définition est donc mauvaise; et la seule qu'on puisse donner est que marmot était un ancien nom du singe.

— HIST. XV° s. Elle dit qu'il est debonnaire, Bel homme, plaisant et mignot; Et c'est un putier ordinaire, Qui est aussi laid qu'ung marmot, COQUILLART, *Droits nouveaux.* || XVI° s. En l'isle de Zocotere, on voit une beste qui s'appelle huspalin, grosse comme un marmot ethiopien, fort monstrueuse, PARÉ, *Monstres app.* 3. Or des bestes que j'ay sus dites, Sagon, tu n'es des plus petites; Combien que Sagon soit un mot Et le nom d'un petit marmot, MAROT, *le Valet contre Sagon.*

— ÉTYM. Wallon, *marmot*, roquet; ital. *marmocchio.* Origine inconnue. Henri Estienne, dans sa *Conformité du langage français avec le grec*, l'a tiré du grec μορμὼ, épouvantail; mais on ne voit pas comment ce mot grec serait entré en français. *Marmot* se rattache-t-il à *marmotte* ou à *marmouset*? Scheler demande si *marmot* ne serait pas un dérivé de l'ancien français *merme*, qui signifie très-petit; cela n'est pas impossible, bien que le sens primitif soit singe et non enfant. *Marmaille* paraît tenir à *marmot.* M. Boucherie croit que *marmot* vient de l'ancien français *m'arme* [mon âme]; mais cela, qui peut-être s'appliquerait à *marmot*, enfant, ne s'applique aucunement à *marmot*, singe, qui est le sens ancien.

† **MARMOTTAGE** (mar-mo-ta-j'), *s. m.* Action de marmotter. M. du Maine disait qu'il était très-innocent des soupçons qu'on avait contre lui, tout cela par hoquets et parmi force soupirs, de temps en temps des signes de croix et des marmottages, ST-SIM. 523, 207.

— ÉTYM. *Marmotter.*

1. **MARMOTTE** (mar-mo-t'), *s. f.* || 1° Quadrupède rongeur de l'ordre des loirs, qui dort l'hiver, nom vulgaire et spécifique de l'*arctomys marmotte.* Faire danser la marmotte. ....Quand la race escarbote Est en quartier d'hiver, et, comme la marmotte, Se cache et ne voit point le jour, LA FONT. *Fabl.* II, 8. La marmotte prise jeune s'apprivoise plus qu'aucun animal sauvage et presque autant que nos animaux domestiques, BUFF. *Quadrup.* t. III, p. 7. || Dormir comme une marmotte, dormir beaucoup ou profondément. Malgré la dureté du grabat et malgré les coutures qui m'écorchaient les jambes, je dormis comme une marmotte jusqu'à neuf heures du matin, LE SAGE, *Est. Gonzalez*, ch. 3. || 2° Marmotte du Canada, nom donné par Buffon à l'*arctomys monax.* || Marmotte, un des noms vulgaires donnés au *didelphe marin*, marsupiaux, appelé aussi marmose. || Marmotte de Sibérie, voy. SOUSLIC. || 3° Coiffure de femme qui consiste dans un morceau d'étoffe placé sur la tête, la pointe en arrière et les bouts noués sous le menton; dénomination qui vient de ce que les petites Savoyardes, montreuses de marmottes au siècle dernier, étaient ainsi coiffées. Porter une marmotte. Être coiffée en marmotte. || 4° Terme de marine. Baril portatif où l'on conserve une mèche allumée qui s'y consume lentement et avec laquelle on se procure du feu à tout moment. C'est encore un coffre où les calfats renferment leurs outils.

— HIST. XIII° s. Preneiz dou sayn de la marmote, De la merde de la linote, Au mardi main [matin], Et de la fueille dou plantain, RUTEB. 264. Ne le tenez pas à borde ne à moquois; nos ne somes pas de ces boleors [trompeurs] qui vont par cest païs vendant sif de mouton pour sain de marmote, *Erberie*, *Ms. de St-Germain*, f° 89, dans LACURNE, au mot *sain.* Si en voit l'en jouer les singes, Les ours, les chiens et les marmotes Por la maaille seulement, JUBINAL, *Jongleurs et trouvères*, p. 101-106. || XV° s. Et ridée comme une marmote, COQUILL. *Enqueste entre la simple et la rusée.*

— ÉTYM. *Marmontain*, un des anciens noms français de la marmotte; espagn. et portug. *marmotta*; ital. *marmotta*, *marmotto*; pays de Coire, *murmont*; anc. h. allem. *muremanto*, *muremunti*; du lat. *murem montanum* ou *murem montis*, rat de montagne.

† 2. **MARMOTTE** (mar-mo-t'), *s. f.* Fruit du marmottier. || Huile de marmotte, sorte d'huile fixe, très-rare, mais plus estimée que l'huile d'olive pour quelques usages culinaires, que l'on extrait de l'amande de la marmotte.

MARMOTTÉ, ÉE (mar-mo-té, tée), *part. passé* de marmotter. Des prières marmottées.

MARMOTTER (mar-mo-té), *v. a.* || 1° Parler confusément entre ses dents. Que marmottez-vous là, petite impertinente? MOL. *Sgan.* 1. Quand je lui demande ce qu'il marmotte, SÉV. 30 juill. 1689. Il marmotte toujours certaines patenôtres Où je ne comprends rien, RAC. *Plaid.* II, 1. Cette ardeur d'apprendre devint une manie qui me rendait comme hébété, tout occupé que j'étais sans cesse à marmotter quelque chose entre mes dents, J. J. ROUSS. *Confess.* VI. || Absolument. Et semblaient, se plaignant, marmotter par dépit, RÉGNIER, *Sat.* XI. Les enfants des villes, élevés dans la chambre et sous l'aile d'une gouvernante, n'ont besoin que de marmotter pour se faire entendre, J. J. ROUSS. *Ém.* I. Elles [les marmottes] le boivent [le lait] en marmottant, c'est-à-dire en faisant comme le chat une espèce de murmure de contentement, BUFF. *Quadrup.* t. III, p. 9. || 2° Se marmotter, *v. réfl.* Être marmotté. Des paroles qui se marmottaient à l'oreille.

— HIST. XVI° s. Et patenostres en avant; ainsi marmottant de la bouche et dodelinant de la teste, RAB. *Garg.* I, 22. Un conseiller.... seul oui marmotant entre les dents.... MONT. IV, 174.

— ÉTYM. Pays de Côme, *marmotà.* Origine douteuse. On y a vu une onomatopée. Diez préfère l'opinion de Wackernagel, qui le rattache à *marmotte*, remarquant que l'allemand *murmeln*, marmotter, tient aussi à *Murmelthier*, marmotte; il faut ajouter à cela que, d'après Buffon, la marmotte *marmotte* en buvant. Grandgagnage le décompose en *mar*, particule, et *motter*, du latin *mussare*; mais *motter* n'existe pas en français.

† **MARMOTTERIE** (mar-mo-te-rie), *s. f.* Action de marmotter.

— HIST. XVI° s. Marmotterie, OUDIN, *Dict.*

† **MARMOTTEUR, EUSE** (mar-mo-teur, teû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui marmotte entre ses dents.

† **MARMOTTIER** (mar-mo-tié), *s. m.* Nom vulgaire donné dans les Alpes au prunier de Briançon, *prunus brigantiaca*, Villars.

MARMOUSET (mar-mou-zè; le *t* ne se lie pas: au pluriel, l's se lie: mar-mou-ze-z insolents; marmousets rime avec traits, succès, paix), *s. m.* || 1° Petite figure grotesque. Chamos, Moloch, Belphégor, Astarot, Baal-Zébuth, et autres marmousets, VOLT. *Phil. Déf. mil. Bolingbroke*, XVI. Les marmousets de Laban, les manitous des sauvages, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Le Cafre tira d'un lambeau de pagne.... un petit marmouset de bois, BERN. DE ST-P. *Notes s. la Ch. ind.* || 2° Marmouset, visage de marmouset, petit garçon, petit homme mal fait ou non. Quel marmouset [en parlant d'Ésope]! BOURSAULT, *Fables d'És.* I, 1. Si cet homme [aussi grand que le mont Athos] avait la vue assez subtile pour vous découvrir quelque part sur la terre, avec vos armes offensives et défensives, que croyez-vous qu'il penserait de petits marmousets ainsi équipés, et de ce que vous appelez guerre, cavalerie, infanterie...? LA BRUY. XII. || Il sera fête demain, les marmousets sont aux fenêtres, se dit quand on voit beaucoup de gens aux fenêtres; locution tirée sans doute de ce que, les marmousets étant des statuettes de saints, on les mettait, dans les fêtes, aux fenêtres. || 3° Par mépris, jeune homme sans conséquence. Faut-il qu'un marmouset, un maudit étourneau.... MOL. *Sgan.* 9. Quoi donc! ce marmouset Avec son poil blondin transplanté sur sa tête Vous plairait pour époux? MONTFLEURY, *Femme juge et partie*, II, 4. C'était [Cornélie, la femme de Pompée], à ce que dit l'histoire, une assez sotte petite personne qui ne se mêla jamais de rien; Corneille a très-bien fait de l'ennoblir; mais je ne puis souffrir qu'elle traite César comme un marmouset, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 26 juill. 1764. Prendre ces marmousets-là pour des personnages puisqu'ils en ont la manie [d'être des personnages], DIDER. *Lett. à la comt. de Forbach*, Œuv. t. III, p. 460, dans POUGENS. || La conspiration des marmousets, conspiration de jeunes seigneurs, en 1737, pour renverser le ministère du cardinal de Fleury. || 4° Espèce de chenet de fonte, en forme de prisme triangulaire, dont une extrémité est ornée d'une figure quelconque.

— HIST. XIV° s. À Paris un encontra o [avec] la compagnie de aucuns compaignons un autre en la rue des marmouses, H. DE MONDEVILLE, f° 99. || XV° s. Je n'ai vu nul haut seigneur qui n'eust son marmouset, ou de clergé ou de garçons montés par leurs jengles et par leur bourdes en honneur, FROISS. II, III, 27. À marmousetz et mariottes, Je crie à toutes gens merci, VILLON, *Ball. où il crie merci.*

— ÉTYM. À Paris, la rue des *marmousets* s'appelait, dans les titres latins, *vicus marmoretorum*, à cause de petites figures en marbre qui s'y trouvaient. *Marmouset* vient donc de *marmoretum*, de *marmor*, marbre (voy. ce mot): *marmoret*, et, suivant la prononciation des Parisiens qui changeaient l'r en z, *marmozet*, *marmouset.* La forme latine écarte toute possibilité de rattacher *marmouset* à l'ancien français *merme*, très-petit, et sans doute aussi à *marmot*, *marmaille*, etc. Il y avait anciennement un verbe *marmuser*, *marmouser* (Berry, *marmouser*, *marmuser*), parler entre les dents, un substantif *marmouserie*, tristesse, mélancolie; il ne paraît pas qu'ils aient rien de commun avec *marmouset*; ils viennent peut-être de la particule *mar*, et de *muser*, ou du latin *mussare*, marmotter: On en marmuse dans Paris, *la prison de M. Dassoucy*, etc. Paris, 1674, dans FR. MICHEL, *Argot*, in-12, p. 61.

† **MARMOUTON** (mar-mou-ton), *s. m.* Nom vulgaire, dans quelques parties de la France méridionale, des béliers réservés pour la monte.

— ÉTYM. *Mar* pour *mâle*, et *mouton.*

MARNAGE (mar-na-j'), *s. m.* Opération agricole qui consiste à mêler à la terre arable une certaine quantité de marne, soit pour amender un sol, c'est-à-dire en modifier l'état physique et mécanique, soit pour lui donner des éléments calcaires ou argileux qui lui manquent. || Résultat de cette action. Bon marnage.

— ÉTYM. *Marner.*

† **MARNAIS** (mar-nè), *s. m.* Espèce de bateau plat qui descend la Marne jusqu'à Paris. || *Adjectivement.* Bateau marnais.

MARNE (mar-n'), *s. f.* Mélange naturel, en des proportions variables, de calcaire et d'argile, auquels se trouve presque toujours associé un peu de sable, et qui est propre à amender et à engraisser certaines terres. Une carrière de marne. Il faut mêler la marne avec une certaine quantité de fumier, et cela est d'autant plus nécessaire que le terrain est plus humide et plus froid, BUFF. *Min.* t. I, p. 309. || Marnes calcaires, marnes où abonde l'élément calcaire; marnes argileuses, ou argile; marne verte, marne très-argileuse qui surmonte la formation gypseuse dans les environs de Paris. || Marne à foulon, variété de marne, très-soluble dans l'eau, servant aux apprêts des draperies dans certaines manufactures. || Terme de géologie. Marnes irisées, ou keuper, assise supérieure des marnes du Jura, laquelle, se délitant à l'air en fragments polyédriques, présente des couleurs vives et variées.

— HIST. XIV° s. L'an MCCCXVIII furent V acres de terre marlées de blanc malle, et fut le malle pris au champ meismes, dix toises en parfont, DELISLE, *Agricult. norm.* p. 287. || XV° s. Gravier de blanche marle fort et dur, sur quoi on peut fermement charrier, FROISS. I, I, 278. || XVI° s. Il y a en certaines parties de la Gascongne et autres pays de France, un genre de terre qu'on appelle merle, de laquelle les laboureurs fument leurs champs, PALISSY, 10. La marne ne doit estre oubliée, pour la grande vertu engraissante qu'elle a, à bon droit appellée d'aucuns manne.... selon les lieux elle est colorée, en aucuns elle est blanche, en autres grise ou rousse, O. DE SERRES, 10. Et ainsi allant et traversant parmy ce bois, vint tomber dans un puits à marle.... *Nouvelle fabrique des excellents traits de vérité*, p. 143, éd. Jannet, Paris, 1853.

— ÉTYM. Wallon, *mâle*; Hainaut, *marle*; namur. *maule*; picard, *marle, merle*; haut norm. *malle* et même *mâle*, le faisant masculin : *du mâle*; ital. *marga*; bas-bret. *marg*; irl. *marla*; allem. *Mergel*; suéd. *margel*; du mot gaulois *marga*, qui fut reçu dans la latinité; on le trouve dans Pline.

MARNÉ, ÉE (mar-né, née), *part. passé* de marner. [illegible] marné.

1. **MARNER** (mar-né), *v. a.* Terme d'agriculture. Répandre de la marne sur un champ. Il fait marner sa terre et il compte que de quinze ans entiers il ne sera obligé de la fumer, LA BRUY. XI.

— HIST. XIII° s. Sé comme s'il le prendoit à plusors années à ferme, si comme à fumer, ou à maller, ou à vignes planter, BEAUM. XIII, 16. || XVI° s. La première année que la terre sera marnée, elle ne produira rien, O. DE SERRES, 336.

— ÉTYM. *Marne.*

† 2. **MARNER** (mar-né), *v. n.* Terme de marine qui se trouve pour la première fois dans l'Encyclopédie méthodique (au mot *marine*) en 1786. Monter en parlant de la mer au-dessus du niveau des hautes eaux communes. [illegible] un parage où la mer marne au [illegible] deux pieds, BOUVET, *Projet*, 1853, dans JAL. Sur les côtes de la Manche la mer marne beaucoup plus que sur celles de l'Océan en France ; la Méditerranée marne très-peu, LEGOARANT.

† **MARNERON** (mar-ne-ron), *s. m.* Ouvrier qui travaille dans une marnière.

† **MARNEUR** (mar-neur), *s. m.* Celui qui répand de la marne sur les terres. || En Normandie, ouvrier qui travaille dans les marnières.

MARNEUX, EUSE (mar-neû, neû-z'), *adj.* Qui renferme de la marne ou en présente les caractères. Sol marneux. Couche marneuse. Le bon effet de l'amendement marneux ne se manifeste pleinement qu'à la troisième ou quatrième année, BUFF. *Min.* t. I, p. 310.

— ÉTYM. *Marne.*

MARNIÈRE (mar-niè-r'), *s. f.* Carrière de marne.

— HIST. XIII° s. [illegible] [illegible] Ainsi est [illegible] [illegible] || XVI° s. ..... Une [illegible] de [illegible] est [illegible] d'une perche, [illegible] dans une marnière.... *Nouvelle fabrique des excellents traits de vérité*, p. 116, éd. Jannet, Paris, 1853.

— ÉTYM. *Marne*; picard, *marlière*; wallon, *marelire.*

† **MARNO-BITUMINEUX, EUSE** (mar-no-bi-tu-mi-neû, neû-z'), *adj.* Terme de minéralogie. Qui contient de la marne et du bitume. On dit semblablement marno-charbonneux, marno-gypseux, marno-sablonneux.

† **MAROC** (ma-rok), *s. m.* Nom d'une ancienne étoffe de laine. Les marocs destinés pour le Portugal et pour l'Espagne pourront être foulés et apprêtés de manière à revenir, au retour du foulon et des apprêts, à demi-aune moins deux pouces, *Lett. pat.* 22 juill. 1780, art. 13, *Champagne.*

† **MAROLLES** (ma-ro-l'), *s. m.* Nom que portent les fromages fabriqués à Marolles. Un morceau de marolles. Du bon marolles.

† **MARONAGE** (ma-ro-na-j'), *s. m.* Droit de se faire délivrer des arbres pour la construction et les réparations des bâtiments. Les droits [d'usage] qui se rencontrent le plus communément sont ceux de l'affouage [bois de feu] et de maronage, DE FORCADE, *Rapp. au Ministre des finances*, 12 fév. 1860, in-4° p. 23.

— ÉTYM. Peut-être pour *marenage*, de *marain* ou *merrien* (voy. MERRIEN).

MARONITE (ma-ro-ni-t'), *s. m.* et *f.* Catholique du rit syrien qui habite le mont Liban. || *Adj.* Un prêtre maronite.

— ÉTYM. *Maron*, nom d'un moine qui les instruisit.

MARONNER (ma-ro-né), *v. n.* Terme populaire. Murmurer. || Activement. Qu'est-ce que tu maronnes?

MAROQUIN (ma-ro-kin), *s. m.* || 1° Cuir de bouc ou de chèvre, apprêté avec de la noix de galle ou du sumac. Maroquin à gros, à petit grain. Livre relié en maroquin. Herbes de maroquin, le 100 pesant payera, comme sumac, 20 sols, *Tarif*, 18 sept. 1664. Afin qu'en ta vieillesse un livre en maroquin Aille offrir ton travail à quelque heureux faquin.... BOIL. *Sat.* VIII. Il est de rigueur que le grain du maroquin soit en travers de la couverture, LESNÉ, *Reliure*, p. 184. Plus tard on fit venir ces mêmes peaux de la côte de Barbarie, et, plus particulièrement du Maroc : de ce moment le *cordouan* [cuir, voy. CORDONNIER] fut appelé maroquin et maroquin du Levant, DE LABORDE, *Émaux*, p. 384. || 2° Toute peau façonnée à la manière du maroquin. || 3° Fig. et familièrement. On lui donnera sur le maroquin, on le battra. Le cocher dispos et fantasque Descend, et, sautant comme un Basque, Se jette sur son maroquin, Et le traite comme un coquin, *L'embarras de la foire de Beaucaire*, p. 22, dans FR. MICHEL, *Argot*, tanner. || 4° Papier maroquin, papier de couleur, apprêté de manière à ressembler au maroquin. || 5° Terme de marine. Cordage amarré autour du grand mât et du mât de misaine, pour recevoir les palans qui servent à embarquer et à débarquer les marchandises.

— HIST. XVI° s. De la peau seront faictz les beaulx maroquins, lesquels on vendra pour marroquins turquins, ou de Montelimart, ou de Hespaigne pour le pire, RAB. *Pant.* IV, 6. Une escriptoire, couverte de marroquin du Levant, dorée et argentée, ferrée d'argent, DE LABORDE, *Émaux*, p. 388.

— ÉTYM. *Maroc*, contrée où se fait le *maroquin*.

† **MAROQUINAGE** (ma-ro-ki-na-j'), *s. m.* Action de maroquiner.

MAROQUINÉ, ÉE (ma-ro-ki-né, née), *part. passé* de maroquiner. La faïence, les cuirs maroquinés furent travaillés en France, VOLT. *Louis XIV*, 29. Presque tous les papiers maroquinés, excepté ceux de Strasbourg, se dorent mal, LESNÉ, *la Reliure*, p. 135.

MAROQUINER (ma-ro-ki-né), *v. a.* Façonner des peaux de veau ou de mouton en maroquin. || On dit aussi maroquiner du papier.

— ÉTYM. *Maroquin.*

MAROQUINERIE (ma-ro-ki-ne-rie), *s. f.* Art de faire le maroquin. || Commerce de maroquin. || Atelier de maroquinier.

MAROQUINIER (ma-ro-ki-nié ; l'r ne se lie jamais; au pluriel, l's se lie : des ma-ro-ki-nié-z habiles), *s. m.* Ouvrier qui fabrique des peaux en maroquin.

MAROTIQUE (ma-ro-ti-k'), *adj.* Imité du langage de Clément Marot. ....Ces fames de [illegible] marotiques, Moitié français et moitié germaniques, VOLT. *Ép.* 33. || Style marotique, style qui consiste presque toujours à recueillir et enfermer d'une manière pénible et embarrassée des mots fort anciens ou qui n'ont même jamais été français, mais qu'on dérive tout exprès du latin; le mot se prend d'ordinaire en mauvaise part. Je voudrais que tous ces petits rimailleurs pussent lire ce que votre Altesse Royale m'a écrit sur le style marotique et sur le ridicule d'exprimer en vieux mots des choses qui ne méritent d'être exprimées en aucune langue, VOLT. *Lett. prince royal de Prusse*, fév. 1738.

— ÉTYM. *Marot*, poëte célèbre du XVI° siècle.

† **MAROTISER** (ma-ro-ti-zé), *v. n.* Imiter le style de Marot.

† **MAROTISME** (ma-ro-ti-sm'), *s. m.* Imitation du style des poésies de Marot.

† **MAROTISTE** (ma-ro-ti-st'), *s. m.* Celui qui affecte le style marotique.

MAROTTE (ma-ro-t'), *s. f.* || 1° Espèce de sceptre qui est surmonté d'une tête coiffée d'un capuchon bigarré de différentes couleurs, et garnie de grelots, c'est l'attribut de la Folie, et c'était celui des fous des rois. Un fou reçoit ses grelots et sa marotte en cérémonie, VOLT. *Dial.* XXIV, 10. || Fig. Le ciel [illegible] dote D'une marotte Tour à tour grave et [illegible] et falote, BÉRANG. *Troubad.* || Il devrait porter la marotte, c'est un extravagant. || 2° Fig. et familièrement. Objet de quelque folie. Jugeant qu'il y avait assez de fous dans Paris pour ne [illegible] cette marotte [les rêveries des rosecroix], NAUDÉ, *Rosecroix*, III, 6. || Objet de quelque affection folle et déréglée. Une femme stupide est donc votre marotte? — Tant, que j'aimerais mieux une laide bien sotte, Qu'une femme fort belle avec beaucoup d'esprit, MOL. *Éc. des f.* I, 1. Nous avons la marotte d'être délicats, parce que cela donne un air plus tendre, MARIVAUX, *Surpr. de l'amour*, I, 2. Chaque siècle a eu sa marotte, VOLT. *Lett. à M****, 6 janv. 1759.

— HIST. XVI° s. Puis en majesté presidentale, tenant sa marotte on poing, comme si feust un sceptre, RAB. *Pant.* III, 37. Si monsieur de Bonnivet, qui estoit admiral, en estoit cause [de la révolte du connétable de Bourbon], je n'en say rien; mais on le disoit; quelqu'un toujours porte la marotte [est l'objet d'imputations], MONTLUC, *Mém.* t. II, p. 21[illegible], dans LACURNE. Blasmant, lorsqu'il en parloit à ses plus affidez, infiniment ceux qui l'avoient voulu coiffer de cette marotte [impliquer dans une certaine entreprise], estant là ses propres termes, SULLY, *Mém.* t. III, p. 24, dans LACURNE. Il en est plus amoureux qu'un fol de sa marotte, COTGRAVE. Au fol la marotte, ID. Fol est qui sa marotte ne cognoist et ne la mene comme il doit, ID. Si tous les fols portoient marotte, on ne sçait pas de quel bois on se chaufferoit, ID.

— ÉTYM. Il vient de *Marie* de la même façon que *marionnette*. *Marotte* pour *Mariotte* est un des diminutifs de *Marie*: Vive mon aimable Marotte; Pour ses yeux doux Nous sommes tous, Tous à Marotte, *Muses coquettes*, dans RICHELET.

† **MAROUCHIN** (ma-rou-chin), *s. m.* Sorte de pastel, qui se fait des dernières récoltes des feuilles de la guède et qui est le moindre de tous les pastels, pour la teinture en bleu. ....Ce qui rend la guède de Normandie] aussi faible comme le marouchin ou les dernières cueillettes du pastel qui croît dans le haut Languedoc, *Instr. gén. pour la teint.* 18 mars 1671, art. 287.

† **MAROUETTE** (ma-rou-è-t'), *s. f.* || 1° Voy. RÂLE. || 2° Un des noms vulgaires de la maroute cotule, [illegible] anthérées, appelée encore camomille puante, [illegible] l'anthémis cotule, Linné.

1. **MAROUFLE** (ma-rou-fl'), *s. m.* || 1° Terme de mépris qui se dit d'un homme grossier. Ce maroufle-là me laisse toute seule à la maison comme il [illegible] fait son chien, MOL. *Jalousie du Barb.* 3. Vous apprendrez, maroufle, à rire à nos dépens, ID. *Sgan.* 17. Peste soit du maroufle! ID. *Festin*, II, 3. Un certain gros maroufle a passé tout proche de lui, et lui a arraché son épée, DANCOURT, *les Fonds perdus*, II, 5. Voilà un pernicieux maroufle, ID. *Bourg. à la mode*, III, 12. || 2° Il se dit aussi d'un homme qu'on n'estime pas. Je ferai voir à ces maroufles que l'on ne me prend point sans moufles, SCARR. *Virg.* II. Un de ces maroufles qui font des libelles pour gagner du pain, VOLT. *L'h. aux 40 écus*, [illegible]. Il est bon de venger quelquefois la raison des injures des maroufles, ID. *Lett. Damilaville*, 1er avril 1766.

— HIST. XV° s. Sot et maroufle, *Caquets de l'accouchée*, p. 126, dans LACURNE. || XVI° s. Un gros maroufle, un gros buffl[illegible], [illegible] Messire Jean est le nom, [illegible], *Eugène*, Com. III, 1.

— ÉTYM. Origine inconnue. Serait-ce le mot *maraud* affublé d'une autre terminaison? Il y a en italien *marrufino*, garçon de marchand drapier.

2. **MAROUFLE** (ma-rou-fl'), *s. f.* Terme de peinture. Colle très-forte et très-tenace, dont on se sert pour maroufler.

— ÉTYM. Cette colle a été ainsi nommée de *maroufle* 1, par quelque assimilation plaisante.

MAROUFLÉ, ÉE (ma-rou-flé, flée), *part. passé* de maroufler. Toile marouflée.

MAROUFLER (ma-rou-flé), *v. a.* ‖ 1° Terme de peinture. Coller un tableau peint sur toile, avec de la maroufle, en l'appliquant soit sur une toile pour le renforcer, soit sur du bois ou sur un enduit de plâtre, ou sur une muraille, pour l'y fixer. ‖ 2° Terme de construction. Coller, derrière un panneau de lambris, de la toile, de la filasse, ou tout autre corps résistant, pour empêcher les planches du panneau de se disjoindre. ‖ Couvrir, avec de la colle de pâte ou de la gélatine, des toiles qui sont garnies de papiers et clouées sur des châssis pour les rendre plus fermes et mieux tendues. ‖ 3° On se sert souvent du verbe maroufler pour les bahuts et armoires du moyen âge.

† **MAROUTE** (ma-rou-t'), *s. f.* Un des noms vulgaires de la *marute cotule*, synanthérées, dite aussi matrouette et camomille puante.

† **MARPRIME** (mar-pri-m'), *s. f.* Terme de marine. Nom que les voiliers donnent à un poinçon dont ils se servent pour percer des trous dans la toile.

MARQUANT, ANTE (mar-kan, kan-t'), *adj.* ‖ 1° Qui marque, qui a quelque précellence. Un homme marquant. ‖ Il se dit aussi des choses. Une idée, une couleur marquante. ‖ 2° Cartes marquantes, cartes qui valent des points à celui qui les a. ‖ Substantivement. Une marquante. Les marquantes sont telles et telles cartes.

— SYN. HOMME MARQUANT, HOMME DE MARQUE. L'homme marquant est un homme qui a quelque éminence par son rang, par son mérite, par ses services, par ses actions. L'homme de marque est un homme qui appartient aux hauts rangs de la société soit par sa famille soit par ses fonctions.

MARQUE (mar-k'; Chifflet, *Gramm.* p. 182, met en garde contre la prononciation *merque*, qui d'ailleurs est un archaïsme), *s. f.* ‖ 1° Signe servant à faire reconnaître. La marque des moutons de tel troupeau. Faisons au galant une marque, Pour le pouvoir demain connaître mieux, LA FONT. *Mul.* Quelle Jérusalem nouvelle Sort du fond du désert brillante de clartés, Et porte sur le front une marque immortelle? RAC. *Athalie*, III, 7. [Je veux] Vous marquer de ma marque, ainsi que votre père, Pour vous mieux distinguer [deux frères jumeaux], faisant fort prudemment, REGNARD, *Ménechm.* III, 4. ‖ Échalas de marque, latte de marque, tringles sur lesquelles les treillageurs tracent leurs dimensions. ‖ Terme de vétérinaire et de police sanitaire. Signe appliqué à un animal et propre à constater son état sanitaire dans les cas d'épizootie. ‖ 2° Marque de la mer, trace qu'elle laisse sur le rivage. ‖ Synonyme d'amers. ‖ Se dit aussi des tonnes ou balises fixées par une ancre et flottant au-dessus de la mer pour indiquer une passe dangereuse. ‖ Bout de fil à voile fixé sur une manœuvre courante pour indiquer pendant la nuit que cette manœuvre est suffisamment halée ou tendue, et afin de l'amarrer quand cette marque est rendue au point convenu. ‖ Marque du tirant d'eau, petites lames de plomb clouées sur les côtés de l'étrave et de l'étambot. ‖ 3° Empreinte que le gouvernement met sur toutes les marchandises assujetties à quelque contribution pour faire connaître qu'elles ont acquitté le droit. La marque de la douane. ‖ Droit de marque, droit qu'on percevait sur ces marchandises. Droit de marque et de garantie. Le droit de marque sur les cuirs, ou, simplement, la marque des cuirs. ‖ Terme d'ancienne législation. Marque d'or et d'argent, droit perçu sur l'or et l'argent mis en œuvre. ‖ 4° Chiffre, figure que les marchands et ouvriers mettent à leurs marchandises et ouvrages. La marque de la fabrique. La marque du fabricant, du marchand, de l'ouvrier. ‖ Fig. La marque de l'ouvrier, ce qui indique de la distinction, un caractère d'excellence. J'ai envie de vous mander que votre fille est devenue blonde : quoi qu'il en soit, il y a toujours à tous vos enfants la marque de l'ouvrier, SÉV. 20 avril 1672. ‖ On dit de même : la marque de l'ouvrière. Il y a dans tout ce qui vient de vous autres [Grignan] un petit brin d'impétuosité, qui est la vraie marque de l'ouvrière, SÉV. 9 mars 1672. ‖ Farine de première marque, celle qui, ne contenant pas de son, se compose de la fleur de farine, de la farine de premier gruau blanc, et de la farine du deuxième gruau blanc. Farine des quatre marques, farine qui porte, à la halle de Paris, les marques de certains meuniers réunis. ‖ Par extension, les marques françaises, les marchandises qui proviennent de France. L'année 1865 a été très-propice à l'industrie et au commerce de la France ; les marques françaises ont su se faire apprécier à l'étranger, *Presse scientifique*, fév. 1866, p. 131. ‖ Fig. Ancienne marque, le caractère antique, la loyauté antique. C'était un docteur de l'ancienne marque, BOSS. *Cornet.* ‖ On dit dans le même sens : la bonne marque. C'était [dans les premiers temps du christianisme] une espèce de désertion que d'aspirer aux honneurs du monde; et les sages ne pensaient pas qu'un chrétien de la bonne marque pût devenir magistrat, BOSS. *Panég. St Thomas de Cant.* 2. ‖ Chiffre secret dont les marchands se servent pour indiquer sur leurs marchandises le prix qu'elles leur ont coûté. Consulter la marque avant de dire le prix de la marchandise. ‖ Il y a aussi des marques en chiffres connus. ‖ Signe qu'un artiste imprime sur ses ouvrages pour les distinguer de ceux des autres. ‖ Marque se dit aussi des lettres qu'un particulier met sur son linge pour le reconnaître, particulièrement quand il l'envoie au blanchissage. ‖ 5° Instrument avec lequel on fait une empreinte sur de la vaisselle, sur du drap, etc. La marque pour marquer la vaisselle. ‖ Flétrissure imprimée avec un fer chaud, sur l'épaule d'une personne condamnée à cette peine. La peine de la marque a été abolie sous le gouvernement de Juillet. ‖ Fig. N'imprimez pas, seigneur, cette honteuse marque À ces rares vertus qui vous ont fait monarque, CORN. *Cinna*, II, 1. ‖ 6° Signe par lequel un homme qui ne sait pas écrire supplée au défaut de sa signature. Mettre sa marque au bas d'une pièce d'écriture. ‖ 7° Impression que laisse sur le corps une lésion quelconque. Il a eu la petite vérole, il lui en reste des marques. Il a été frappé au front, la marque y est encore. Paraissez, cher enfant, digne sang de nos rois; Connais-tu l'héritier du plus saint des monarques, Reine? de ton poignard connais du moins ces marques, RAC. *Ath.* V, 5. Venez, prince, et montrez au plus grand des monarques De vos fers glorieux les vénérables marques, VOLT. *Zaïre*, II, 3. ‖ Familièrement. Faire porter ses marques à quelqu'un, lui donner quelque coup dont il reste marqué. ‖ Fig. La blessure guérit; mais la marque reste, et cette marque est un sceau respecté qui préserve le cœur d'une autre atteinte, J. J. ROUSS. *Hél.* VI, 7. ‖ 8° Trace qu'un contact, qu'une action laisse sur un corps. Ces murs portent encore la marque du feu. La marque des roues est toute fraîche. ‖ 9° Tache, signe que l'homme, l'animal apporte en naissant. Cet enfant avait cette marque en venant au monde. ‖ Marques de Judas, taches de rousseur, ainsi dites parce qu'on représente Judas roux. ‖ Terme de vétérinaire. Marque, signe aux dents du cheval, indiquant son âge; on le nomme aussi germe de fève. Marque de feu, nuance de feu, nuance d'un rouge vif sur différentes régions du corps. Marque en tête, tache de poils blancs au milieu du front. ‖ 10° Ornement distinctif, signe de quelque dignité. Les faisceaux et la hache étaient la marque des grandes magistratures romaines. Gardez votre pouvoir, reprenez-en la marque, CORN. *Poly.* V, 6. Vous auriez une paroisse de plus, dont vous seriez le seigneur supérieur avec toutes les marques, SÉV. *à Guitaut*, 9 fév. 1683. On la fit abbesse [la princesse Bénédicte encore enfant], sans que dans un âge si tendre elle sût ce qu'elle faisait; et la marque d'une si grave dignité fut comme un jouet entre ses mains, BOSS. *Anne de Gonz.* Jésus-Christ, qui doit comme Fils de Dieu, présider à ce jugement, viendra avec toutes les marques de la puissance et de la majesté divine, BOURDAL. *Jugem. dernier, l'Avent*, p. 332. D'une longue soutane il endosse la moire, Prend ses gants violets, les marques de sa gloire, BOIL. *Lutr.* IV. ‖ Marques d'honneur, certaines marques de distinction accordées par le souverain. La décoration de la Légion d'honneur, l'ordre de la Jarretière, sont des marques d'honneur. ‖ On dit dans ce sens : porter les marques d'un ordre. ‖ En armoiries, marques d'honneur, les pièces qu'on met hors de l'écu, comme le bâton de maréchal de France, le collier d'un ordre, etc. ‖ Par extension. La plupart des noms rapportés par Homère sont des marques de distinction, BARTHÉLEMY, *Anach.* ch. 80. ‖ Fig. Marque d'honneur, une haute fonction. Cette marque d'honneur [gouverneur du jeune prince] qu'il [le roi] met dans ma famille, Montre à tous qu'il est juste.... CORN. *Cid*, I, 6. ‖ 11° Fig. Distinction. Toutes les autres morts n'ont mérité ni marque; Celle-ci porte seule un éclat radieux, Qui fait revivre l'homme et le met de la barque À la table des dieux, MALH. II, 12. Il importe aux monarques Qui veulent aux vertus rendre de dignes marques.... CORN. *D. Sanche*, I, 3. ‖ Un homme de marque, un homme qui occupe un rang éminent dans la société, en raison soit de sa famille, soit de ses fonctions. Mais il a vu bientôt qu'il n'avait rien à craindre; Et trop de gens de marque ont répondu de moi, TH. CORN. *Galant doublé*, V, 2. On peut à peine compter deux ou trois hommes de marque qui aient persévéré dans l'obéissance, BOSS. *Var.* 10. Il périt beaucoup de monde de part et d'autre à ce siége, mais personne de marque, ST-SIM. 47, 45. Il y périt une quantité d'officiers de marque, DUCL. 8, *Hist. Louis XI*, *Œuvres*, t. III, p. 106. ‖ 12° Ce qu'on emploie pour se souvenir de quelque chose. Faire un nœud à son mouchoir pour servir de marque. Mettre une marque dans un livre. Et notre âge est ingrat qui voit tant de trésors, S'il n'élève à sa gloire une marque éternelle, MALH. V, 13. ‖ Chez les boulangers, la marque, petit morceau de bois sur lequel on fait une coche pour chaque pain fourni; on règle le compte à l'aide de ces coches. ‖ 13° Au jeu, jetons qui servent à marquer les points ou les parties qu'on gagne. ‖ Ironiquement. Il est heureux à la marque, se dit d'un joueur que l'on soupçonne de marquer plus qu'il ne faut. ‖ Petit ustensile en carton, ou en bois, ou en os, ou en ivoire, qui porte d'un côté une languette valant cinq, et quatre languettes valant chacune un, et de l'autre côté une languette valant cinquante, et quatre languettes valant dix chacune; le total est 99, de sorte que, quand on joue en 100, un point de plus que 99 montre qu'on a gagné. On taille aussi des marques semblables avec une carte. ‖ 14° Jetons, fiches ou autres signes que l'on met au jeu, au lieu d'argent. On quitte le jeu à l'heure que je vous ai dit; on n'a point du tout de peine à faire les comptes; il n'y a point de jetons ni de marques, SÉV. 200. ‖ 15° Ancien nom du premier billet d'entrée donné au bureau des théâtres, par opposition à contremarque qui est le second billet. Tous les gagistes, receveurs de marques et de contre-marques que je rencontrai sur mon chemin, me firent de profondes révérences, LE SAGE, *Gil Blas*, VII, 8. ‖ 16° Fig. Indice, présage, trace, impression, témoignage, preuve. C'est une marque de bonheur, de malheur. Le ciel rouge le soir au couchant est, au dire des paysans, une marque de vent pour le lendemain. J'ai toujours vu ma dame avoir toutes les marques De n'être point soumise à l'outrage des Parques, MALH. V, 24. Je découvrais en vous assez d'illustres marques, Pour vous préférer même aux plus heureux monarques, CORN. *Poly.* II, 2. Je suis devenu théologien, vous en allez voir les marques, PASC. *Prov.* I. Quelle plus haute marque peut-on produire de la foi de cet accusé? ID. *ib.* III. Cela doit consoler ceux qui en sortent [des troubles], puisque, étant avertis que le chemin du ciel qu'ils cherchent en est rempli, ils doivent se réjouir de rencontrer des marques qu'ils sont dans le véritable chemin, ID. *Lett. à Mlle de Roannez*, 6. La vraie religion doit avoir pour marque d'obliger à aimer son Dieu, ID. *Pens.* XI, 1, édit. HAVET. Les trois marques de la religion : la perpétuité, la bonne vie, les miracles, ID. *ib.* XXIII, 28. Si je voyais partout les marques d'un créateur, je reposerais dans la foi, ID. *ib.* XIV, 3. La création et le déluge étant passés, et Dieu ne devant plus détruire le monde, non plus que le recréer, ni donner de ces grandes marques de lui, ID. *ib.* XV, 1. Considérant combien il y a plus d'apparence qu'il y a autre chose que ce que je vois, j'ai recherché si ce Dieu n'aurait point laissé quelques marques de soi, ID. *ib.* XI, 8. Nous avons tant de canons, tant de timbales, tant de drapeaux, tant d'étendards, tant de prisonniers [à Nerwinde], que jamais aucune bataille rangée ni gagnée, depuis cinquante ans, n'a fait voir tant de marques de victoire, SÉV. 7 août 1693. Je comprends mieux que personne du monde les sortes d'attachements qu'on a pour des choses insensibles et par conséquent ingrates; mes folies pour Livry en sont de belles marques, ID. 10 oct. 1688. L'on dit quelquefois bien des choses qu'on ne pense pas; et, quand on les penserait, ce ne serait point la marque de ne pas aimer, ID. 6 août 1680. Elle étudiait ses défauts, elle aimait qu'on lui en fît des leçons sincères, marque assurée d'une âme forte que ses fautes ne dominent pas, BOSS. *Duch. d'Orl.* Et vous, prince, qui l'avez tant honorée pendant qu'elle était au monde.... et qui lui donnez les dernières marques de piété avec tant de magnificence et tant de zèle, ID. *Ann. de Gonz.* Je suis très-aise de recevoir des marques de votre souvenir, ID. *Lett.* 38. Le faux prophète [Mahomet] donna ses victoires pour toute marque de sa mis-

[illegible], ID. *Hist.* I, 41. Nous voyons des marques indubitables de leur réprobation [des Juifs], ID. *ib.* II, 10. Ils périssent avec toutes les marques de la vengeance divine, ID. *ib.* II, 7. En vain de la faveur du plus grand des monarques Tout révère à genoux les glorieuses marques, RAC. *Esth.* II, 1. || Porter la marque de, avoir en soi, sur soi, l'indice de. Nos corps dans leur formation portent la marque d'une intention, d'un dessein, d'une industrie explicable; tout y a sa raison, BOSS. *Conn. de Dieu*, IV, 2. || Donner des marques de, donner des témoignages de, des preuves de. Vous ne me sauriez donner une marque plus agréable de votre amitié, SÉV. 4. Si vous m'aimez, vous m'en donnerez une marque cette année, ID. 162. Ils ont donné d'illustres marques de valeur, BOSS. *Hist.* III, 6. Il n'y a rien de si aimable que l'enfance des princes destinés à l'empire, lorsqu'ils donnent des marques d'un caractère heureux, FLÉCH. *Mme de Mont.* Les Crétois leur donnèrent toutes les marques d'une amitié sincère, FÉN. *Tél.* IX. Ne vous ai-je pas donné assez de marques de ma protection? MASS. *Carême, Pécheresse.* || Familièrement. Une marque que j'ai fait cela, et, absolument, marque que j'ai fait cela, c'est-à-dire une preuve que j'ai fait cela. || On dit aussi : marque de cela, une preuve de cela. || 17° Anciennement, lettre de marque, acte du gouvernement qui autorisait celui qui en était porteur à se faire justice lui-même aux dépens d'une nation ennemie; ces lettres s'appelaient aussi lettres de représailles. || Aujourd'hui, lettre de marque, qui ne se dit plus que pour la mer, est la commission dont tout capitaine ou patron d'un navire armé en course doit être pourvu, sous peine d'être réputé pirate ou forban.

— REM. Comme dans l'ancienne langue, suivant les dialectes, *marque* et *marche* se confondent et ne sont en effet qu'un seul et même mot, et comme on trouve lettres de marche (voy. l'historique), on a conclu avec beaucoup de vraisemblance que lettres de marque ou de marche étaient des lettres autorisant à passer la marche ou frontière et à faire incursion sur le territoire ennemi. Cependant, voyez à MARQUER, dans l'historique, XIV° siècle, un exemple où *marquer* signifie piller, rançonner. Au reste, *marche*, frontière, et *marque*, *marquer*, ayant même radical, il n'est pas étonnant que les significations jouent entre elles.

— HIST. XII° s. E jo vendrai [viendrai], e treis saettes [flèches] i trarrai [j'y tirerai], si cume en deduit m'aüsasse [m'exerçasse] à traire à alcun merc, *Rois*, p. 79. Li clers [le prêtre] porte sun merc en sum le chief adès [toujours], *Th. le mart.* 30. || XIII° s. Se il a la marghe, donc fu il navrez, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 540. || XIV° s. Quant il [l'épervier] a tous ses sept mercqs (jà soit ce que j'aye bien veu tel qui en avoit huit), il est adonc tenu pour fourmé, *Ménagier*, III, 2. Nous voulons et leur octroyons que, pour cause des marques [lettres de marque] à donner contre les subgiez desdiz royaumes ou aucun d'yceuls, il ou aucun d'euls ne leurs biens ne puissent estre arrestez, DU CANGE, *marcha*. Cent cuquiers d'argent marchies d'un egle, quarante et saussers d'argent de divers merches, DE LABORDE, *Émaux*, p. 383. Certaine marche [lettre de marque] donnée par arrest de nostre parlement contre la ville de Venise, *Bibl. des chartes*, 3° sér. t. III, p. 213. Elle [la loutre] ha les pieds comme une oue [oie], quar elle a pel de l'un doyt à l'autre.... et appelle l'en les marches de la loutre ainsi comme on appelle le pié du cerf et ses fumées fientes ou espraintes, GAST. PHEBUS, *Livre de chasse, De la loutre et de toute sa nature.* || XV° s. Si estoit telle leur intention, que le dict Gabriel.... [illegible] et demandoient marque sur les Florentins pour [illegible] reste de deniers que encore luy debvoient, *Bouciq.* III, 12. Vos yeulx ont si empraint leur merche En mon cueur, que, quoy qu'il advienne, Se j'ay l'honneur où je le cherche, Il convient [illegible], CH. D'ORLÉANS, [illegible] dame sans mercy. Il entra en la salle une damoiselle de [illegible] grant honneur, car elle vint estoffée grandement de marques et d'habitz, *Perceforest*, t. VI, f° 54. Que les maistres dudit mestier [des potiers d'estain] ne vendent.... aucun ouvrage [illegible] qu'il soit marchié [marqué] de leur marc ou poinson, DE LABORDE, *Émaux*, p. 383. || XVI° s. [illegible] prend en main la [illegible], il regarde au bout du manche [illegible] sa marque.... RAB. *Pant.* IV, *Nouv. prol.* [illegible] passe marque, qu'un seul homme se constitue juge de tous et ne veut estre sujet à nulli, CALV. *Instit.* 911. Il le battit à sang et à marque, MARG. *Nouv.* XLVI. La quatrième espece des fractures du crane est appelée [illegible] ou marque. — Marque ou siege est toute incision du crane, retenant la figure du baston, PARÉ, VIII, 4. Les Turcs se font de grandes escarres pour leurs dames, et, à fin que la marque y demeure... MONT. 309. Il ne se fit rien de marque jusques à la mi-septembre, que les assiegez enfilerent les tranchées, y tuerent 200 hommes et prirent des prisonniers de marque, D'AUB. *Hist.* II, 209. On invente toujours quelque trait plus habile Pour effacer du front toute marque virile, ID. *Trag. Princes.*

— ÉTYM. Norm. *merc*, borne de pierre; provenç. *marca*, *marqua*; espagn. et portug. *marca*; de l'allem. *Mark*, signe, borne; comparez aussi le kymri *marc*, marque; bas-bret. *marz*, marque, *merka*, marquer. *Mark* répond au latin *margo* et a un sens analogue.

MARQUÉ, ÉE (mar-ké, kée), *part. passé* de marquer. || 1° Distingué par une marque. Du linge marqué d'une L. || Papier marqué, parchemin marqué, papier, parchemin qui est marqué avec un timbre pour servir aux actes qui font foi en justice. Autrefois on nous tuait [nous paysans] pour cinq sous parisis.... maintenant il en coûte à un maire sept sous et demi de papier marqué pour seulement mettre en prison l'homme qui travaille, P. L. COUR. *Lett.* 1re. || On dit aujourd'hui de préférence, papier timbré, parchemin timbré. || Marqué au coin de, se dit de ce qui a reçu l'empreinte d'un coin. || Fig. Ouvrage marqué au bon coin, ouvrage bien fait. Vous [mes vers] croyez à grands pas chez la postérité Courir, marqués au coin de l'immortalité, BOIL. *Ép.* X. || Terme de blason. Se dit pour indiquer la couleur des points des dés. Trois dés d'argent marqués de sable. || 2° Qui a subi la peine de la marque. Moi qui.... Et jadis en public fus marqué par derrière, Pour être trop homme de bien, MOL. *Amph.* I, 2. || Fouetté-marqué, condamné qui avait subi la peine du fouet et celle de la marque. || Fig. Et renvoyer ces rois qu'on aurait pu bénir, Marqués au front d'un vers que lira l'avenir, V. HUGO, *Feuilles d'automne*, XL. || 3° Qui a reçu une marque, une impression. Qu'un front encor marqué des fers qu'il a portés..., CORN. *Othon*, IV, 1. || Être marqué de petite vérole, avoir sur le corps et, principalement, au visage, des marques de petite vérole. La petite vérole lui vint, elle en resta extrêmement marquée, MARIVAUX, *Marianne*, 1re partie. || Absolument. Être marqué, même sens. Mme de Saint-Valleri sera marquée; j'ai si bien fait que son joli nez en sera gâté, SÉV. 7 août 1675. || 4° Qui porte quelque marque, quelque signe sur quelque partie du corps. Être marqué au front, à la joue. || Être né marqué, avoir apporté en naissant quelque signe. || Son fruit en sera marqué, se dit d'une femme grosse qui désire avec ardeur quelque chose. Appétit tel qu'Alibech avait crainte Que quelque jour son fruit n'en fût marqué, LA FONT. *Diable.* || Fig. et familièrement. Il est marqué au B, se dit d'un boiteux, d'un borgne, d'un bossu. Donnez-vous de garde de ces gens qui sont marqués au B, ils sont ordinairement malins. || Il est comme les moutons du Berry, marqué sur le nez. || Cheval marqué en tête, cheval qui a l'étoile ou la pelote au front. || Faux-marqué, cheval chez lequel, par fraude, on a rétabli sur la dent, par des moyens artificiels, la cavité que l'usure naturelle a fait disparaître. On dit aussi, dans ce sens, contre-marqué. || Terme de vénerie. Faux-marqué, se dit aussi du cerf qui a plus d'andouillers d'un côté de la tête que de l'autre. || Terme d'histoire naturelle. Marqué, qui porte quelque tache. La queue est grise et marquée d'une tache fauve dans son milieu, BUFF. *Quadrup.* t. VII, p. 370. || 5° Au piquet et au trictrac. Être marqué, perdre un des coups partiels dont l'ensemble forme la partie; le perdant marque sa perte au moyen d'un jeton; c'est pourquoi il est marqué. || Substantivement. Un marqué, deux marqués, trois marqués, se dit d'un point, de deux points, de trois points perdus de cette façon. Celui qui reçoit le plus de marqués perd la partie. || 6° Taille marquée, taille dessinée par quelque vêtement. || Avoir les traits marqués, avoir les traits du visage prononcés. || En termes de théâtre, rôle marqué, coquette marquée, jeune premier marqué, ceux qui ne sont plus de la première jeunesse. Elle est un peu marquée pour jouer les amoureuses. || 7° Noté, inscrit. Visite marquée sur l'agenda du médecin. La pensée d'être fâché de paraître [illegible] dans le livre de notre généalogie est tellement passée à mon fils.... il importera peu, dans les siècles à venir, qu'il soit marqué pour cette charge, qui a fait le commencement de sa vie, ou pour la sous-lieutenance, SÉV. 22 avr. 1687. Cette province d'Aliabad n'est pas seulement marquée dans nos cartes françaises de l'Inde; il faut être bien établi dans un pays pour le connaître, VOLT. *Pol. et lég. Fragm. hist. sur l'Inde*, XXXVI. || Fig. Il n'y a point d'endroit [à Livry] où je ne me souvienne de ma fille, et qui ne soit marqué tendrement dans mon imagination, SÉV. 27 sept. 1679. || Fig. Être marqué sur le livre rouge, être noté pour quelque faute. || 8° Décrit. Les hommes n'ont point changé selon le cœur et selon les passions, ils sont encore tels qu'ils étaient alors, et qu'ils sont marqués dans Théophraste, vains, dissimulés, flatteurs, intéressés, effrontés, importuns, défiants, médisants, querelleurs, superstitieux, LA BRUY. *Disc. sur Théophr.* || 9° Mandé. Cela est marqué dans la dépêche qui vient d'arriver. || 10° Qui est connu par quelque chose comparé à une marque. Il y aura demain un an que je ne vous ai vue.... mon Dieu! que ce jour est présent à ma mémoire! et que je souhaite en retrouver un autre qui soit marqué par vous revoir, par vous embrasser!... SÉV. 2 oct. 1689. Quand je considère quatre-vingt-dix ans si soigneusement ménagés, quand je regarde des années si pleines et si bien marquées par les bonnes œuvres, BOSSUET, *Vol. de Monterby*. Songez que ce grand jour doit être un jour propice Marqué par la clémence et non par la justice, VOLT. *Alzire*, I, 1. Quoi! dans ces jours marqués par la mort d'Alexandre... ID. *Olymp.* II, 3. Il regardait le Rhin, le Danube, les Alpes du Tyrol, marqués alors par d'autres noms, et tous les pays par où il devait passer avant d'arriver à la ville des sept montagnes, ID. *Princ. de Babyl.* 8. || 11° Désigné, fixé d'avance, prédestiné. Après que le temps marqué de Dieu eut été accompli, moi Nabuchodonosor j'élevai les yeux au ciel, SACI, *Bible, Daniel*, IV, 31. Voilà vraiment un malheur bien marqué et une destinée que rien ne pouvait empêcher, SÉV. 26 fév. 1690. J'irai assurément; et mon jour est si bien marqué, que ce serait signe de grand malheur si je ne partais pas, ID. 30 juill. 1677. C'est là ma dévotion [être soumise à la volonté de la Providence].... et, si j'étais digne de croire que j'ai une voie toute marquée, je dirais que c'est là la mienne, ID. 15 mai 1680. Ah! ma bonne, fallait-il que ma vie fût rangée et marquée si loin de la vôtre! ID. 9 août 1671. Cette année 89 si prédite, si marquée, si annoncée par de grands événements, ID. 31 déc. 1688. Réservez-vous, dans les temps marqués par votre prédestination éternelle, de secrets retours à l'État et à la maison d'Angleterre? BOSS. *Duch. d'Orl.* Voyez [illegible] comme les temps sont marqués [dans une prophétie], comme les générations sont comptées, ID. *Reine d'Anglet.* Eh! seigneur, si votre heure est une fois marquée, Le ciel de nos raisons ne sait point s'informer, RAC. *Phèdre*, I, 1. Ce temps était marqué pour les événements rapides, VOLT. *Louis XIV*, 9. Voici les jours nouveaux marqués pour la victoire, ID. *Fanat.* II, 5. Je vois que malgré nous tous nos pas sont marqués, ID. *Sémiram.* I, 1. || 12° Indiqué, témoigné. On dit le ministre [auprès de Saint-Aubin mourant]; ce fut une attention marquée par ses gestes et par ses yeux; il avait répondu à l'extrême-onction, SÉV. 19 nov. 1680. La distinction de ce choix si bien marqué par la lettre du roi [M. de Chaulnes nommé ambassadeur à Rome], ID. 4 sept. 1689. || 13° Fig. Apparent, visible, remarquable. Il faut qu'il y ait eu quelque rudesse marquée à ces fêtes de Versailles, SÉV. 6 nov. 1676. Je n'ai point été malade, je n'ai point eu d'ennui marqué, j'ai vu de belles maisons, de beaux pays, ID. 3 juill. 1689. Toutes ces circonstances sont si touchantes et si marquées, qu'encore que ce ne soit point la première mort subite dont on ait entendu parler..., ID. 1er janv. 1680. Mme de la Fayette a eu trois accès marqués de fièvre quarte, ID. 21 oct. 1676. Pouvait-on dépeindre l'usure sous des traits plus forts et plus marqués? BOURDAL. *Serm. 22° dim. après la Pentec. Domin.* t. II, p. 330. Quoique son imagination et sa jeunesse fussent assez marquées, MARMONT. *Gramm.* 7. Ce que vos passions avaient de plus grossier et de plus marqué, MASS. *Carême, Inconstance.* Laissons-là ces abus plus sensibles et plus marqués, et sur lesquels il est malaisé de s'abuser soi-même, ID. *Carême, Sur le comm.* Rien n'est plus dangereux pour un homme public que des vues marquées d'ambition et de fortune, ID. *ib. Passion.* Le roi le crut, et le crut si bien, qu'il en témoigna son mécontentement de la manière la plus marquée, D'ALEMB. *Apolog. Clerm. Tonn. Œuv.* t. II, p. 163. dans [illegible] le [illegible] pas que ce prince [le régent] n'eût tiré une ligne de séparation très marquée entre ceux qui avaient

part aux affaires et ses compagnons de plaisirs, DE-CIUS, *Mém. reg.* (Œuv. t. v, p. 300, dans POUGENS. || 14° Qui a été remarqué, qui se distingue, en parlant des personnes. Nous lûmes une relation en détail du siége de Maestricht, qui est en vérité une très belle chose ; les frères de Rippert y sont très-bien marqués, SÉV. 18 sept. 1676. Les pères [de la maison de Sévigné] quelquefois considérables dans les guerres de Bretagne, et bien marqués dans l'histoire, ID. 4 déc. 1668. Cette mère [Mme de Lavardin] dont la tête est marquée entre les bonnes, ID. 26 juin 1680. || 15° Fig. Qui a reçu sa marque, son empreinte. Je comprends votre tristesse de la mort de ce jeune chanoine.... je vois, comme vous, la Providence marquée dans l'opiniâtreté de ne lui pas donner ce qui le pouvait guérir, SÉV. 13 oct. 1677. Il faut ... regarder la suite d'une imprudence comme une volonté de Dieu toute marquée, ID. 1er août 1685. || 16° Qui se fait remarquer, en parlant des manières à l'égard des autres. Je ne suis point du tout mal avec M. et Mme de Pontchartrain.... je n'ai rien du tout de marqué à leur égard, car ce n'est pas un crime d'être aimé de nos gouverneurs, SÉV. 12 oct. 1689. || Il se dit en un sens analogue des personnes. On ne me parle point sur ce sujet [la retraite du cardinal de Retz], pour la blâmer ; je suis trop marquée, SÉV. 19 août 1676.

MARQUER (mar-ké), je marquais, nous marquions, vous marquiez ; que je marque, que nous marquions, que vous marquiez, *v. a.* || 1° Distinguer, faire connaître par une marque. Marquer de la vaisselle, des serviettes. Marquer des moutons, des chevaux. On ne marque pas ses enfants sur leur corps ; on n'y marque que les esclaves, comme une espèce d'animaux nés pour servir, BOSS. *Élévat. sur myst.* VIII, 9. || Absolument. La petite fille était dévote et vaine ; elle n'entendait point que son linge servît à ses sœurs ; on le marquait, on ne voulut plus le marquer ; il fallut apprendre à marquer elle-même, J. J. ROUSS. *Ém.* V. || Fig. Dieu, déployant sur lui sa vengeance sévère, Marqua ce roi mourant du sceau de sa colère, VOLT. *Henr.* III. || Fig. et familièrement. Marquer quelqu'un à l'encre rouge, conserver un mauvais souvenir de quelqu'un et des projets de vengeance contre lui. || 2° Marquer des arbres, y imprimer l'empreinte du marteau. On est dans l'usage de marquer avec un gros marteau, portant empreinte des armes du roi ou des seigneurs particuliers, tous les arbres que l'on veut réserver, BUFF. *Hist. nat. Introd. part. exper.* Œuvres, t. VIII, p. 429. || Terme de menuiserie. Tirer des lignes sur une planche pour que l'ouvrier la coupe suivant le trait. || Terme de marine. Marquer une ligne de sonde ou de loch, y fixer à des distances convenables des bouts de toron portant des nœuds. || Terme militaire. Marquer le camp, le logement, les portes, indiquer la place où il faut asseoir le camp, les logements qu'on doit occuper, les portes utiles à garder. || 3° Faire subir la peine de la marque. On ne marque plus aucun condamné. || 4° Faire une impression sur quelque partie du corps, par contusion, blessure, brûlure, etc. Il a reçu un coup de pierre qui lui a marqué le front. || 5° Laisser des traces, des vestiges. Le torrent a marqué son passage par un grand dégât. || Fig. Le commencement de son règne fut marqué par des proscriptions. J'ai senti douloureusement le 24 de ce mois [anniversaire du jour de la séparation de la mère et de la fille] ; je l'ai marqué, ma très-chère, par un souvenir trop tendre, SÉV. 28 mai 1676. Que ces deux principaux moments de la grâce ont été bien marqués par les merveilles que Dieu a faites pour le salut éternel de Henriette d'Angleterre ! BOSS. *Duch. d'Orl.* Britannicus, qu'il [Claude] aimait, s'en vit abandonné, Et marqua de son sang ce jour infortuné, RAC. *Brit.* IV, 2. Ta fureur [à toi Néron] ... D'un sang toujours nouveau marquera tous tes jours, ID. *ib.* V, 6. Vous qui depuis cinq ans insultez à mes larmes, Qui marquez sans pitié mes jours par mes alarmes, VOLT. *Mariane*, IV, 4. Au sein de cette prospérité passagère se préparait de loin la catastrophe qui devait en marquer la fin, J. J. ROUSS. *Confess.* X. Mille morts marqueront cette affreuse journée, LEMERC. *Agamemn.* IV, 6. || 6° Mettre une marque pour se souvenir. Marquer dans un livre l'endroit où l'on a cessé de lire. Voyez les lignes que j'ai marquées avec du crayon, PASC. *Prov.* IV. || 7° Marquer son jeu, marquer les points qu'on gagne. || Absolument. Je marque, j'ai gagné. || Marquer quelqu'un au piquet à écarté, au trictrac, gagner un des coups partiels dont l'ensemble forme la partie. || 8° Marquer la taille, se dit du vêtement qui dessine la taille et la fait voir. Leurs femmes ignoraient l'usage de ces corps de baleine par lesquels les nôtres contrefont leur taille plutôt qu'elles ne la marquent, J. J. ROUSSEAU, *Ém.* V. || Terme de manége. Marquer le coin, approcher le cheval du coin du manége, et le forcer à garder le mur. || 9° Remarquer. Nous y avons tellement accoutumé nos spectateurs [à la liaison des scènes], qu'ils ne sauraient plus voir une scène détachée sans la marquer pour un défaut, CORN. 3e *disc.* Il tourne à l'entour du troupeau, Marque entre cent moutons le plus gras, le plus beau LA FONT. *Fabl.* II, 16. Mais des heureux regards de mon astre étonnant Marquez bien cet effet.... BOIL. *Ép.* X. || 10° Noter, inscrire. J'ai marqué cela dans mon agenda. On recommanda au médecin de marquer ce malade parmi ceux qu'il devait visiter. Tout ceci fut écrit dans les histoires et marqué dans les annales par ordre du roi, SACI, *Bible, Esther*, XXIII, 23. Son antiquité [d'une famille], qui est telle que nos chroniques n'en marquent point l'origine, BOSS. *Gornay.* || 11° Faire connaître par quelque chose comparée à une marque. Le magistrat des lois emprunta le secours [à Athènes], Et, rendant par édit les poëtes plus sages, Défendit de marquer les noms et les visages [dans la comédie], BOIL. *Art p.* III. .... Toujours évanouie, Madame, elle ne marque aucun signe de vie, RAC. *Baj.* IV, 5. || Il se dit aussi des choses qui font connaître comme par une marque. J'écrirai ici mes pensées sans ordre, et non pas peut-être dans une confusion sans dessein ; c'est le véritable ordre et qui marquera toujours mon objet par le désordre même, PASC. *Pensées*, V, 1, éd. LAHURE, 1860. Cette prédiction de la ruine du temple réprouvé me marque qu'il ne doit être laissé aucune passion du vieil homme, ID. *Lett. à Mlle Roannez*, 9. La nature ne m'offre rien qui ne soit matière de doute et d'inquiétude : si je n'y voyais rien qui marquât une divinité.... ID. *Pensées*, XIV, 2, éd. HAVET. Non - seulement ils [les ennemis] ont promptement levé le siége, mais on leur a pris beaucoup de poudre, de canon ; et tout ce qui marque une fuite, SÉV. 3 sept. 1676. Les pères de Saint-Vannes l'ont convaincu [Dupin] d'avoir supprimé, dans un passage d'Optat, ce qui y marquait l'autorité de la chaire de saint Pierre, BOSS. *Hist. conciles*, I, 4. La nature féconde en bizarres portraits Dans chaque âme est marquée à de différents traits, BOIL. *Art p.* III. ....Ne vous piquez point d'une folle vitesse ; Un style si rapide et qui court en rimant, Marque moins trop d'esprit que peu de jugement, ID. *ib.* I. Quels présages affreux nous marquent son courroux [du ciel] ? RAC. *Iphig.* I, 2. Les jalousies qui marquent un esprit borné, FÉN. *Tél.* XXII. Dans presque tous les genres, des ouvrages du meilleur ton et du meilleur esprit, voilà ce qui marquera notre siècle ; et je n'en ai pas dit assez, MARMONTEL, *Ess. sur le goût*, Œuv. t. IV, p. 429, dans POUGENS. || 12° Indiquer. Au vestibule obscur il marque une autre place, BOIL. *Art p.* IV. Je lui marque le cœur où sa main doit frapper ! RAC. *Mithr.* IV, 1. Il vous marque la place où vous serez vainqueurs, VOLT. *Poëme de Fontenoy.* || Noter. L'horloge marque midi, deux heures. Le thermomètre marque 25 degrés. || Marquer la mesure, le pas, indiquer par des mouvements de la main, du pied, la cadence de la musique, de la marche. || 13° Fixer, déterminer, assigner, prédestiner. Cet hymen différé ne rompt point une loi Qui, sans marquer de temps, lui destine ta foi, CORN. *Cid*, V, 8. C'est peut-être la décision de la destinée de Mlle de Grignan que ce voyage ; c'est par suite de cet arrangement que la Providence l'a marqué, SÉV. 12 mai 1680. Je n'entreprends pas, chrétiens, de vous dire la destinée des hérésies de ces derniers siècles, ni de marquer le terme fatal dans lequel Dieu a résolu de borner leur cours, BOSS. *Reine d'Anglet.* Peut-être assez d'honneurs environnaient ma vie, Pour ne pas souhaiter qu'elle me fût ravie, Ni qu'en me l'arrachant, un sévère destin Si près de ma naissance en eût marqué la fin, RAC. *Iph.* IV, 4. || 14° Mander, informer, faire connaître, soit de bouche, soit par écrit. Viendra-t-il ? — Oui, monsieur, où vous lui marquerez, TH. CORN. *Baron d'Albikrac*, I, 10. J'ai voulu lui en marquer mon inquiétude, SÉV. 40. Je vais par la Bourgogne.... je vous écrirai d'où je pourrai ; je ne puis marquer aucun jour, ID. 11 juill. 1672. Lorsqu'il [le roi] y fit lire [à la cour] la dernière lettre que lui écrivit ce grand homme, et qu'on y vit, dans les trois temps que marquait le prince.... BOSS. *Louis de Bourbon.* Lorsqu'on vint à l'endroit du remerciement où le prince marquait qu'il mourait content.... ID. *ib.* Sur ce que tu me marques, je n'aurai point un moment de repos que je ne sois auprès de toi, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 7. Je lui marquai que je ne voudrais pas ... ID. *Conf.* II. Marquez-moi votre adresse, et je vous répondrai, COLLIN D'HARLEVILLE, *Optimiste*, IV, 14. Je t'ai marqué, dans une lettre que Guérin te remettra, comme on m'a reçu, P. L. COUR. *Lett.* I, 135. || On dit aussi en ce sens : marquer un mot, pour mander un mot. Je n'ai que le temps de vous marquer ce mot pour vous rassurer sur mon compte, J. J. ROUSS. *Lett. à du Peyrou*, 8 nov. 1768. || 15° Témoigner, donner des marques. Marquer à quelqu'un son estime, son affection, sa reconnaissance. Je lui ai marqué mon mécontentement. Il [le roi] marquait pour la santé de ce prince [Condé] une inquiétude qu'il n'avait pas pour la sienne, BOSS. *Louis de Bourbon.* Elle lui marque une fidélité [illegible], *Car.* III, 144. || 16° Décrire. Vos [illegible] et justes sur la déroute de la maison de Créquy ; Canaples reste seul des trois frères, après toutes ses tribulations et tous ses maux, que vous marquez si bien, SÉV. 28 avril 1687. || 17° Signaler. Mme la comtesse de Soissons est partie cette nuit pour Liége.... la Voisin [empoisonneuse] l'a extrêmement marquée, SÉV. 24 janv. 1680. || 18° Ne faire qu'indiquer quelque chose, sans l'effectuer complément. Dites à Montgobert qu'on ne tape point les cheveux [dans une coiffure], et qu'on ne tourne point les boucles à la rigueur.... on marque quelques boucles, ID. 15 avr. 1671. Les bals de Saint-Germain sont d'une tristesse mortelle ... le roi n'a cette complaisance que pour marquer le carnaval, sans aucun plaisir, ID. 29 janv. 1674. || À l'escrime, marquer un coup, l'indiquer par feinte et sans le porter effectivement. || 19° *V. n.* Être empreint d'une marque qui fait reconnaître. || Ce cheval marque encore, les creux de ses dents paraissent encore et indiquent qu'il n'a pas plus de huit ans. || Terme de chasse. Se dit du mâle de la perdrix grise, lorsqu'il a la crête couleur de feu et le dessous de l'estomac d'un gris roux. Les perdrix rouges marquent lorsqu'elles ont aux jambes un tubercule qu'on nomme ergot. || Cette nouvelle allée commence à marquer, les arbres commencent à y grandir. || Ce cadran solaire marque encore, ne marque plus, le soleil y donne encore, n'y donne plus. || On dit vulgairement qu'une femme enceinte marque, lorsqu'il s'échappe quelques mucosités sanguinolentes, ce que l'on regarde comme l'annonce d'un accouchement prochain. || On dit aussi qu'un accès de fièvre, d'épilepsie, ne fait que marquer, quand il s'annonce par quelques sensations morbides qui n'ont pas d'autre suite. M. le duc du Maine avait eu trois accès de fièvre tierce qui m'avaient donné beaucoup d'inquiétude ; il a eu cette nuit le quatrième, qui n'a marqué qu'un moment, MAINTENON, *Lett. à l'abbé Gobelin*, 12 mai 1676. || Terme de marine. On dit que la brise marque ou commence à marquer, lorsque, pendant un temps calme, on aperçoit de loin que la surface de la mer commence à se rider. || La mer est dite marquer lorsque, après le flot, elle laisse en descendant une trace d'humidité ou de petits dépôts. || 20° Laisser trace, impression. S'ils [les vieillards] repassent sur tout le cours de leurs années ... ils confondent leurs différents âges, ils n'y voient rien qui marque assez pour mesurer le temps qu'ils ont vécu, LA BRUY. XI. La substance est durcie, et les nouvelles empreintes ne marquent plus, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || Terme d'escrime. Se dit d'un coup donné en plein dans le corps. Voilà un coup qui marque. Cette botte est bien marquée. || Fig. Être marquant, distingué par quelque chose de notable. Va, mon fils, garde ta candeur ; Et que ton étoile ne marque Par l'éclat ni par la grandeur, BÉRANG. *Étoiles qui filent.* || Familièrement. Cela marquerait trop, cela serait trop remarqué, et, dans un autre sens, cela décèlerait trop l'intention qu'il faut cacher. || Cet homme ne marque point, c'est-à-dire il ne se fait pas remarquer. || Il n'y a dans ce livre rien qui marque, c'est-à-dire ce livre ne renferme rien qui soit saillant, qui attire l'attention. || 21° Se marquer, *v. réfl.* Être marqué. En a ne que du petit corps [la glande pinéale] où elle [l'âme] est enfermée, elle tient à tout et voit tout l'univers se venir, pour ainsi dire, marquer sur ce corps, comme le cours du soleil se marque sur un cadran, BOSS. *Conn.* III, 8. [Ma lyre] Qui sais à quel coin se marquent les bons vers, BOIL. *Sat.* II. || Donner signe, marque de soi-même. Comme nous changeons deux fois d'état... il a plu à la divine bonté de se marquer elle-même au commencement de ces deux états [de la grâce] par une impression illustre et particulière, BOSS. *Duch. d'Orl.*

— SYN. MARQUER, INDIQUER. Marquer, c'est faire une marque ; indiquer, c'est donner un indice. Mar

quer est donc plus expressif, plus fort que indiquer. Cette action marque un bon naturel; elle prouve, en qualité de marque, que le naturel est bon. Cette action indique un bon naturel, elle fait penser, en qualité d'indice, que le naturel est bon.

— HIST. XII^e s. Puis l'en laissout aler, mais primes le merkoit; Tierce feiz i fu pris, pas ne s'en castioit [châtiait, corrigeait], *Th. le mart.* 31. || XIV^e s. Lesquels habitans n'ayant voulu tenir et payer le dit accord, le prestre s'en retourna aux Anglois, et fit par iceulx Anglois marquer, piller et prendre prisonniers les bonnes gens et habitans de la dite paroisse, DU CANGE, *marcha.* || XVI^e s. Quand il seroit ainsi merché, Il sera aisé à cognoistre, MAROT, II, 47. Il se contente de rabattre les coups, sans le marquer [toucher], BÈZE, *Vie de Calvin*, p. 81. Nous appellons marcher ou marquer, toutes et quantes fois que par un signal, affiche, recognoissance ou autrement, nous assignons certains buts, limites et separations entre les personnes, PASQUIER, *Recherches*, liv. VIII, p. 736, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Marque*; provenç. *marcar*, *marquar*; espagn. et portug. *marcar*, ital. *marcare.*

† **MARQUESEQUE** (mar-ke-zè-k'), *s. m.* Sorte de filet à mailles très-serrées, pour le petit poisson. Défendons de faire la pêche du ganguy et du bregin, et celle du marquesèque ou du nonnat, pendant les mois de mars, avril et mai, *Ordonn.* août 1681.

MARQUETÉ, ÉE (mar-ke-té, tée), *part. passé* de marqueter. || 1° Marqué de plusieurs taches. Ce marbre est bien marqueté. Il [le roi] veut avoir Un manchon de ma peau, tant elle est bigarrée, Pleine de taches, marquetée, LA FONT. *Fabl.* IX, 3. || Terme d'histoire naturelle. Qui est marqué de lignes donnant à la surface l'aspect d'un ouvrage de marqueterie. || Terme de blason. Se dit des mouches représentées dans les armoiries, ayant sur les ailes des taches d'un autre émail que le corps. || 2° Qui est fait en travail de marqueterie. Nous vous ferons des chaînes d'or, marquetées d'argent, SACI, *Bible, Cant. des cant.* I, 10.

MARQUETER (mar-ke-té. Le *t* se double, quand la syllabe qui suit est muette : je marquette), *v. a.* || 1° Marquer de plusieurs taches. Marqueter une peau en manière de peau de tigre. Cette éruption lui a marqueté la peau. || 2° Orner en marqueterie. Le plafond était marqueté de vieilles armoiries peintes, CHATEAUB. *Génie*, IV, V, 4.

— HIST. XVI^e s. À fin que les chevres et brebis, formassent leurs petits marquetés de diverses taches, PARÉ, XIX, 9.

— ÉTYM. Dérivé de *marquer.*

MARQUETERIE (mar-kè-te-rie. La syllabe *que* se prononce *kè*, quoi qu'il n'y ait point d'accent), *s. f.* || 1° Nom qu'on donne à un ouvrage de menuiserie, composé de feuilles de différents bois plaquées sur un assemblage, et représentant diverses figures, ou d'autres ornements. Un parquet de marqueterie. Ouvrage de marqueterie. M. de Chamillart y vit dans le palais Mazarin, quelques années après la mort du cardinal, une grande armoire de marqueterie.... les clefs en avaient été perdues depuis longtemps... on l'ouvrit, elle était pleine de quadruples, de jetons, de médailles d'or, VOLT. *Louis XIV*, 25. || Se dit également des ouvrages de ce genre où, au lieu de bois, on emploie des métaux ou d'autres matières. Marqueterie d'or, d'argent, de nacre, d'ivoire. || Lettres en marqueterie, se dit des caractères dont le corps est divisé en compartiments peints de couleurs diverses. | Petite marqueterie, s'est dit pour l'asphalte des trottoirs. || 2° Marqueterie de marbre, ouvrage de marbre de diverses couleurs, formé de lames minces appliquées sur une dalle de pierre. || 3° Art de faire des ouvrages de marqueterie. Bien connaître la marqueterie. || 4° Fig. Ouvrages d'esprit qui, composés de morceaux sans liaison entre eux, sont comparés à une marqueterie. Ce livre est une marqueterie.

— HIST. XVI^e s. Mon livre.... comme ce n'est qu'une marqueterie mal jointe ... MONT. IV, 94.

— ÉTYM. *Marqueter.*

† **MARQUETEUR** (mar-ke-teur), *s. m.* Celui qui fait des ouvrages de marqueterie. || Fig. Écrivain qui fait des ouvrages composés de morceaux sans liaison entre eux.

— ÉTYM. *Marqueter.*

† **1. MARQUETTE** (mar-kè-t'), *s. f.* Pain de cire vierge.

— ÉTYM. Diminutif de *marque*, par une assimilation quelconque, ou plutôt dérivé du bas-latin *marca*, monnaie, prix de ce pain de cire.

† **2. MARQUETTE** (mar-kè-t'), *s. f.* Terme de féodalité. Droit payé par les gens de condition serve pour le rachat de la première nuit des noces.

— ÉTYM. Diminutif du bas-latin *marca* ou *marcus*, pièce de monnaie, marc (voy. MARC).

MARQUEUR (mar-keur), *s. m.* || 1° Celui qui marque. Marqueur de cuirs, de draps, etc. || On dit au féminin une marqueuse de linge. || 2° À différents jeux, celui qui compte et marque les points de chaque joueur. Au jeu des osselets, deux joueurs seuls tiennent la main; le reste des joueurs parie pour ou contre; les deux adversaires ont chacun leur marqueur, CHATEAUBR. *Amér. jeux.* || 3° Dans le langage des estaminets de Paris, l'individu chargé de faire la partie des habitués, quand ils n'ont pas de partenaire.

— ÉTYM. *Marquer.*

† **MARQUINIER** (mar-ki-nié), *s. m.* Nom d'origine incertaine qu'on donne aux tisserands qui travaillent en batiste.

MARQUIS (mar-ki; l'*s* se lie : un mar-ki-z élégant), *s. m.* || 1° Le seigneur préposé jadis à la garde des marches, des frontières d'un État. Il [Charlemagne] établit des marquis, c'est-à-dire des commandants des milices sur les frontières de ses royaumes, VOLT. *Ann. Emp. Charlemagne*, 786. Le marquis de Brandebourg est devenu roi et grand roi; mais aujourd'hui nos marquis italiens et français sont d'une espèce un peu différente, ID. *Dict. phil. Cérémonies.* || 2° Plus tard, titre de dignité qu'on donnait à celui qui possédait une terre érigée en marquisat par lettres patentes. Apprenez que les marquisats ne sont bons que pour les vieux seigneurs de province qu'on ne voit pas dans les cabinets; pour nous autres marquis de cour, nous faisons nous-mêmes notre qualité, sans avoir besoin du roi pour cela, ST-ÉVREM. *Sir Politick*, III, 2. Tout bourgeois veut bâtir comme les grands seigneurs; Tout petit prince a des ambassadeurs; Tout marquis veut avoir des pages, LA FONT. *Fabl.* I, 3. De là les monts chacun veut être comte, Ici marquis, baron peut-être ailleurs, ID. *Fauc.* Il est d'une très-ancienne noblesse, véritable marquis, et non pas de ces marquis de robe, ou marquis de hasard, qui prennent leurs titres dans une auberge et se font appeler monseigneur par les postillons qu'ils ne payent point; il s'appelle le marquis de Saint-Aulaire, VOLT. *Lett. roi de Prusse*, 31 juill. 1772. || Fig. et familièrement. C'est un marquis de Carabas, c'est un homme qui possède ou se vante de posséder un grand nombre de terres, par allusion au conte du Chat botté, où le marquis de Carabas passe pour un très-grand propriétaire. Vers son vieux castel Ce noble mortel Marche en brandissant Son sabre innocent; Chapeau bas! chapeau bas! Gloire au marquis de Carabas, BÉRANG. *Carabas.* || Donner dans le marquis, fréquenter des personnes d'un rang plus élevé que le sien; et aussi prendre des airs d'une condition au-dessus de la sienne. Vous donnez furieusement dans le marquis, MOL. *l'Av.* I, 5. || 3° Aujourd'hui, simple titre de noblesse confirmé ou conféré par le souverain. || 4° Nom donné dans les comédies du XVII^e siècle à un personnage appartenant à la noblesse, mais ridicule. Molière : Vous, prenez garde à bien représenter avec moi votre rôle de marquis. — Mlle Molière : Toujours des marquis! — Molière : Oui, toujours des marquis; que diable voulez-vous qu'on prenne pour un caractère agréable de théâtre? MOL. *Impromptu*, 1. Comme, dans toutes les comédies anciennes, on voit toujours un valet bouffon qui fait rire les auditeurs, de même, dans toutes nos pièces de maintenant, il faut toujours un marquis ridicule qui fasse rire les autres, ID. *ib.* 1. Eh bien! marquis, tu vois, tout rit à ton mérite; Le rang, le cœur, le bien, tout pour toi sollicite; Tu dois être content de toi par tout pays; On le serait à moins; allons, saute, marquis, REGNARD, *Joueur*, IV, 10. || 5° Nom donné par dérision aux jeunes gens qui prennent des airs avantageux, quelquefois avec un titre de marquisat ridicule. Les chevaliers de C sol ut [les chanteurs] doivent l'emporter sur les marquis de la capriole [les danseurs], DANCOURT, *l'Été des coquettes*, sc. 7.

— SYN. MARQUIS, COMTE. Ce sont deux titres de noblesse sur le rang desquels on ne s'accorde pas toujours. Celui de comte est plus ancien; il remonte à l'empire romain, et alors il venait immédiatement après le titre de duc. Plus tard le titre de marquis fut regardé comme supérieur à celui de comte, on le voit par les couronnes : la couronne ducale étant garnie de huit feuilles ou fleurons, et la couronne de comte de perles [illegible] de perles, celle de marquis avait quatre feuilles et, entre les feuilles, des pointes [illegible] de perles; elle était donc intermédiaire. On ne saurait, dit Decourchamp, dans les Souvenirs de la marquise de Créquy (t. IV, ch. 1),

créer un marquis héréditaire, à moins qu'il ne soit en possession d'un domaine substitué qui contienne deux baronnies et six châtellenies mouvantes de la tour du Louvre, et tenues du roi à un seul hommage. Un comté doit être formé d'une baronnie et de trois châtellenies, ou bien de six châtellenies d'une seule tenue. Dans les anciennes comédies, par exemple dans *l'Homme singulier* de Destouches, le fils d'un marquis est comte, et aussi le frère cadet d'un marquis. Et moi de tous les trois [frères] j'ai tiré de l'argent; Le premier est, je crois, marquis, le second comte, Et l'autre chevalier, DE LAFONT, *les Trois frères rivaux*, sc. 1. Chevalier, dites-vous; oui, ne vous en déplaise, Vous serez bien comtesse. — La comtesse, bon! Elle sera marquise, ID. *ib.* sc. [illegible] ordre est le même aujourd'hui. Fontanes était comte sous le premier empire; la Restauration le fit marquis. Le comte de Cavour étant mort en 1861, son frère aîné le marquis de Cavour portait le [illegible] à côté du baldaquin (*Union* du 9 juin 1861). En 1863 il y eut à Londres un grand bazar de bienfaisance; les journaux anglais ont donné les noms des dames patronesses dans cet ordre : cinq Excellences (les ambassadrices), cinq Grâces (les duchesses), six très-nobles marquises, quatorze très-honorables comtesses. Toutefois les rois et princes, quand ils voyagent, prennent plutôt le titre de comte que celui de marquis.

— HIST. XI^e s. Grant [il] a le cors, bien ressemble [à] marchis, *Ch. de Rol.* CCLV. || XII^e s. Maint haut baron [il] i ot, dux, contes et marchis, *Sax.* XXVI. Quant quinze ans ot Raoul de Cambrésis, À grant merveille fu cortois et gentis; Forment [extrêmement] l'amerent si home et si marchis, *Raoul de C.* 16. || XIII^e s. Femme au duc de Bourgogne, qui [était] quens et marchis, *Berte*, XXX. Li marchis Boniface de Monferrat est moult prisiés et uns des plus doutés homs qui orendroit vive, VILLEH. XXVI.

— ÉTYM. Provenç. *marques*, *marquis*; espagn. *marques*; portug. *marquez*; ital. *marchese*; du bas-lat. *marchensis*, de *marcha*, marche (voy. MARCHE 1).

MARQUISAT (mar-ki-za; le *t* ne se prononce et ne se lie jamais), *s. m.* || 1° Primitivement, dignité de celui qui commandait une marche ou frontière. Hermann, fils d'Ekard de Thuringe, reçoit de Henri II le marquisat de Misnie, VOLT. *Ann. Emp. Henri II*, 1010. || 2° Plus tard, titre de dignité attaché à une terre dont la seigneurie s'étendait sur un certain nombre de paroisses. Terre érigée en marquisat. Il ne faut pas croire que nos rois pussent créer à volonté des duchés, des marquisats ou des comtés héréditaires, DECOURCHAMP, *Souvenirs de la marquise de Créquy*, t. IV, ch. 1. || La terre même qui avait ce titre, et qui dès le XVII^e siècle pouvait se vendre et s'acheter. Il est en marché d'un marquisat. — Un marquisat, ma sœur, d'un marquisat! DANCOURT, *les Bourg. de qualité*, III, 8.

— ÉTYM. *Marquis.*

MARQUISE (mar-ki-z'), *s. f.* || 1° Femme d'un marquis. Pensez-y, belle marquise, Quoiqu'un grison fasse effroi, Il vaut bien qu'on le courtise, Quand il est fait comme moi, CORN. *Stances*. Voyez-vous, dira-t-on, cette madame la marquise qui fait tant la glorieuse? c'est la fille de M. Jourdain, qui était trop heureuse, étant petite, de jouer à la madame avec nous, MOL. *Bourg. gent.* III, 12. J'étais née pour être tout au moins marquise, Lisette, DANCOURT, *Bourg. à la mode*, I, 6. || Par ironie, femme qui se donne des airs d'importance, et quelquefois avec un titre de marquisat dérisoire. Les marquises de la fourchette, des femmes qui se font régaler. || 2° Espèce de surtout, qui se met par-dessus les tentes des officiers, pour les garantir mieux de la pluie. Tendre la marquise. || Terme de marine. Seconde tente que l'on place au-dessus de celle du gaillard d'arrière, dans les chaleurs de la zone torride. || Il se dit également d'une petite construction en avant d'une porte, et, particulièrement, en avant d'une porte donnant sur un jardin. || Se dit enfin d'un toit avancé, en vitrage, soutenu par des piliers, en avant des portes des théâtres et autres édifices publics, pour qu'on puisse descendre de voiture et y monter à couvert de la pluie. || 3° Sorte d'ombrelle. || 4° Variété de poire fondante et sucrée. || 5° Sorte de fusée volante.

— HIST. XIII^e s. Cele qu'une dame atendoit De là aler se defendoit, Car c'estoit une grant marchise, RUTEB. II, 160.

— ÉTYM. *Marquis*; provenç. *marqueza*, *marquesa*; esp. *marquesa*; ital. *marchesa*. La marquise, tente, [illegible], a été sans doute ainsi dite de la marquise, grande dame que l'on garantit [illegible] de l'air.

† **MARQUISER** (mar-ki-zé), *v. a.* Qualifier de

marquis, donner le titre de marquis. Le frère de Chamillart s'appela le comte de Chamillart; le de s'usurpait par qui le voulait depuis longtemps; mais de marquiser ou comtiser son nom bourgeois de famille, c'en fut le premier exemple, ST-SIM. 106, 201. ‖ Se marquiser, *v. réfl.* Prendre le titre de marquis. Enfin il se tient à la fille d'un marquis, le je ne sais quel marquisat; car c'est la chose du monde dont je voudrais le moins jurer, dans un temps où tout le monde se marquise de soi-même, SCARR. *Rom. com.* I, 9.

— ÉTYM. *Marquis.*

† **MARQUOIR** (mar-koir), *s. m.* ‖ 1° Instrument à l'usage des tailleurs et couturières. ‖ 2° Modèle pour guider dans l'apprentissage de la marque du linge.

— ÉTYM. *Marquer.*

MARRAINE (ma-rè-n'), *s. f.* ‖ 1° Celle qui tient un enfant sur les fonts de baptême. Pendant le cours de cette ambassade naquit à Venise M. d'Argenson; la république voulut être sa marraine, lui donna le nom de Marc, et le fit chevalier de Saint-Marc, FONTEN. *Argenson.* J'avais une marraine Que toujours adorai, *Romance du page*, dans BEAUMARCH. *Mar. de Fig.* II, 4. ‖ 2° Par extension, celle qui baptise, qui donne un nom à quelque chose avec ou sans cérémonie. La femme du maire est la marraine de la cloche. ‖ Fig. Quoi! la gloire fut en personne Leur marraine un jour de combat [des grenadiers à qui Napoléon donnait un titre]? BÉRANG. *Deux grenad.* ‖ 3° Nom donné à la dame qui en présente une autre à la cour, et, par extension, dans toute autre société.

— HIST. XIe s. Cil lui respondent : or seit fait [le baptême] par marrenes, *Ch. de Rol.* CCXCII. ‖ XIIIe s. [illegible] auparavant] doit estre fete enqueste de son aage par les parens, et par les parrins et les marrines, BEAUM. XVI, 6. Lever le fist et baptiser; Son nom, qui tant fist à prisier, Mist à l'enfant, s'en fu marraine, RUTEB. II, 204.

— SYN. Berry, *marrine*; provenç. *mairina*; esp. et ital. *madrina*; du bas-lat. *matrina*, dérivé de *mater*, mère.

† **MARRANE** (ma-ra-n'), *s. m.* Nom donné par les Espagnols aux Arabes et Juifs convertis, et devenu une injure signifiant traître, perfide. ‖ On écrit aussi marane. Pendus non comme Espagnols, mais comme voleurs et maranes, VOLT. *Mœurs*, 150. ‖ On a dit maran.

— HIST. XVIe s. À trente diables soit le coqu, cornu, marrane, RAB. *Pant.* III, 25. Les Hespaignols ont esté premierement marans que chrestiens, CARLOIX, VIII, 22. Il fit une chose très belle pour la religion d'Espagne : car il chassa tous les Mores de [illegible]; de sorte qu'ils n'ont plus infesté l'Espagne [illegible], et ne se ressentent plus de marrane comme ils faisoient, BRANT. *Cap. estr.* t. II, p. 119, dans LACURNE.

— ÉTYM. Esp. *marrano*, porc, et aussi maudit, excommunié. Origine inconnue. On trouve un radical au sens péjoratif, *mar*, dans *maranus*, *marrones*, *marruci* (voy. DU CANGE).

† **MARRE** (ma-r'), *s. f.* Pelle large et courbée. Dans certaines contrées de la France, la houe des vignerons s'appelle marre.

— HIST. XVIe s. Toucherent les piocheurs de leurs marres un grand tombeau de bronze, RABEL. *Garg.* I, 1.

— ÉTYM. Ital. *marra*; du lat. *marra*; grec, μάῤῥον.

† **MARRER** (ma-ré), *v. a.* Labourer la terre avec une marre.

— HIST. XVIe s. Planter les margoutes et les crossettes, les provigner, tailler, marrer, et autrement traiter sa vigne, selon son merite et proprieté du climat, O. DE SERRES, 15.

— ÉTYM. *Marre.*

MARRI, IE (mâ-ri, rie), *adj.* Terme vieilli. Fâché et repentant. Je serais pourtant bien marri d'être moins affligé, et j'aime ma tristesse quand je songe qu'elle vous plairait, si vous la voyiez, VOLT. *Lett.* 32. Vous êtes mari? — Depuis plus de six mois. — Et n'êtes point marri? HAUTEROCHE, *le Deuil*, 4. La dame de ces biens, quittant d'un œil marri Sa fortune ainsi répandue, LA FONT. *Fabl.* VIII, 10. Oui, son mari, vous dis-je, et mari très-marri, MOL. *Sgan.* 9. Je serais bien marri que vous crussiez... PASC. *Prov.* V. Avec Téone ils [les juges] avaient ri; Avec Apamis ils pleurèrent; J'ignore, et j'en suis bien marri, Quel est le vainqueur qu'ils nommèrent, VOLT. *Les trois manières.* On serait bien marri de passer un seul jour à la merci du temps et des fâcheux, VAUVEN. *Max.* CXLVIII.

— HIST. XIIe s. Mout fut Rolant courouciés et marris, *Roncisv.* ‖ XIIIe s. Ahi! mere, fait ele, come auriez cuer [cœur] marri, Se vous saviez ... *Berte*, LIX. Et que il est marris [égaré] dedens ce bois ramé, *ib.* CXIV. Dolens et à mesaise, espoentés, marris, *ib.* XXI. ‖ XVe s. Le roy nostre maistre fut marry et eut quelque honte en ce cas, COMM. V, 7. ‖ XVIe s. Je suis en mon cueur desplaisant et marry de l'estrange façon dont ilz moururent tous deux, AMYOT, *Marcel. et Pélop. comp.* 5.

— ÉTYM. Provenç. *marrir*, *marir*; anc. ital. *marrito*; du germanique : goth. *marzjan*; anc. haut-allem. *marrjan*, empêcher, rendre vain; angl. *to mar*. Il y a aussi, dans le celtique, le bas-breton *mdr*, difficulté.

† **MARRISSON** (mâ-ri-son), *s. f.* Terme tout à fait hors d'usage. Tristesse, chagrin. Pétrarque. .. En eût de marrisson pleuré comme une vache, RÉGNIER, *Sat.* X.

— ÉTYM. *Marrir.*

1. **MARRON** (mâ-ron), *s. m.* ‖ 1° Espèce de grosse châtaigne bonne à manger; le marron est une châtaigne, c'est-à-dire une graine de châtaignier, devenue unique dans le fruit par avortement des deux autres, et ayant pris accroissement en proportion de la place qu'elle occupait toute seule dans l'involucre fructifère; les châtaigniers où cette variété prédomine et se perpétue portent le nom de marronniers. Tire-moi ces marrons; si Dieu m'avait fait naître Propre à tirer marrons du feu, Certes marrons verraient beau jeu, LA FONT. *Fabl.* IX, 17. ‖ Marrons de Lyon, beaux et bons marrons, ainsi dits parce que Lyon est le centre qui les reçoit des pays voisins. ‖ Fig. Tirer les marrons du feu avec la patte du chat, ou, simplement, tirer les marrons du feu, faire adroitement servir une personne d'instrument pour parvenir à des fins où il y aurait peine, inconvénient, danger. C'est ne se point commettre à faire de l'éclat, Et tirer les marrons de la patte du chat, MOL. *Ét.* III, 7. Voilà les marrons que Bertrand voit sous la cendre, et qui lui paraissent très-bons à croquer; mais il a la patte trop lourde pour les tirer délicatement, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 18 janvier 1773. ‖ Fig. Il est allé rôtir les marrons, se dit de quelqu'un qui, n'ayant plus d'argent pour jouer, sort du jeu. ‖ Marrons glacés, marrons confits et couverts de caramel. ‖ 2° Adjectivement. Couleur marron, couleur approchant de celle du marron. Le cou [de la sarcelle rousse à longue queue] est d'un roux marron, BUFF. *Ois.* t. XVII, p. 409. ‖ En cet emploi, il est invariable. Un habit marron, des draps marron, une étoffe marron. ‖ Substantivement. Celui-ci a la tête, le cou, le devant du corps et les côtés du dos d'un beau marron foncé, BUFF. *Ois.* t. XV, p. 45. ‖ 3° Marron d'Inde, fruit du marronnier d'Inde. ‖ 4° Marron d'eau, le fruit de la macre. ‖ 5° Il s'est dit d'une grosse boucle de cheveux ronde et nouée avec un ruban. Elle avait des marrons sur les oreilles. ‖ 6° Terme d'artificier. Espèce de pétard de forme cubique. ‖ 7° Pièce de cuivre de la grandeur d'un écu et numérotée, ou anneau de fer, qui sert, dans les garnisons, à marquer que les rondes se sont faites avec exactitude. ‖ 8° Grumeau qui reste dans la pâte de farine, lorsqu'elle a été mal pétrie. ‖ Peloton coagulé dans une table de plomb mal fondue. ‖ Cœur non calciné d'une pierre à chaux. ‖ 9° Marron de cochon, les racines du cyclame commun. ‖ Marron noir, espèce d'agaric. ‖ Marron épineux, conchifère du genre came.

— HIST. XVIe s. Les sardonnes [châtaignes de Sardaigne] sont celles qu'on appelle à Lion marrons, cognoues par toute la France pour le traffique de tel fruit, O. DE SERRES, 691.

— ÉTYM. Ital. *marrone*, marron, dont la provenance ultérieure est inconnue.

2. **MARRON, ONNE** (ma-ron, ro-n'), *adj.* ‖ 1° Se dit du nègre qui s'est enfui dans les bois pour y vivre en liberté. Nègre marron, négresse marronne. ‖ 2° Animal domestique qui est devenu sauvage. Cochon marron. ‖ 3° Fig. Il se dit de celui qui exerce, sans titre, sans commission, l'état d'agent de change, de courtier. Courtier marron, ou substantivement : c'est un marron. ‖ 4° Se dit d'un imprimeur qui exerce son état clandestinement et sans brevet. ‖ 5° *S. m.* Un marron, un ouvrage imprimé clandestinement. ‖ Caractère découpé dans des feuilles de cuivre : on s'en sert avec un pinceau et de la couleur, pour tracer des lettres et des mots entiers sur des ballots, de petites affiches, etc.

— REM. Au mot marron l'Académie écrit : Négresse marronne. Au mot négresse, on lit : Une négresse maronne, avec une seule *r*. FACTEX.

— ÉTYM. D'après Scheler, le noir *marron* se disait anciennement *simarron*, qui vient de l'espagnol *cimarron*, sauvage. Il y a, dans le bas-latin, *marrones*, nom de gens qui servaient de guide dans les Alpes, et dans le wallon, *maroner*, fureter, mots qui n'ont rien à faire ici et dont l'origine est d'ailleurs incertaine.

MARRONNAGE, (ma-ro-na-j'), *s. m.* ‖ 1° État d'un esclave marron. ‖ 2° État d'un agent de change, d'un courtier, d'un imprimeur qui exerce sans titre, sans commission.

— ÉTYM. *Marron* 2.

MARRONNÉ, ÉE (ma-ro-né, née), *part. passé* de marronner. Cheveux marronnés.

MARRONNER (ma-ro-né), *v. a.* Terme vieilli. Friser en marrons.

— ÉTYM. *Marron* 1.

MARRONNIER (ma-ro-nié; l'r ne se prononce et ne se lie jamais; au pluriel l's se lie : des maro-nié-z en fleurs), *s. m.* ‖ 1° Nom donné à une variété des châtaigniers qui produit le marron. ‖ 2° Marronnier d'Inde, bel arbre de la famille des hippocastanées, qui nous est venu des Indes orientales, en 1616, et dont le fruit, qui ressemble au marron, est très-amer.

— ÉTYM. *Marron* 1.

MARRUBE (ma-rru-b'), *s. m.* Plante labiée dont on distingue plusieurs sortes : marrube noir, ou ballotte, ou marrube puant (*ballota nigra*, *L.*); marrube blanc, *marrubium vulgare*, *L.* ‖ Marrube aquatique, nom vulgaire du lycope européen.

— ÉTYM. Esp. *marrubio*; ital. *marrobio*; du lat. *marrubium.*

† **MARRUBIASTRE** (ma-rru-bi-a-str'), *s. m.* Nom vulgaire donné dans quelques ouvrages au *léonure cardiaque* ou à la ballotte noire, toutes deux labiées. ‖ Nom vulgaire et spécifique du léonure marrubiastre.

MARS (mars'), *s. m.* ‖ 1° Terme du polythéisme. Le dieu de la guerre. ‖ Par extension, la guerre elle-même. Ceux à qui la chaleur ne bout plus dans les veines, En vain dans les combats ont des soins diligents; Mars est comme l'amour; ses travaux et ses peines Veulent de jeunes gens, MALH. II, 12. Assez d'autres.... Suivront aux champs de Mars ton courage rapide, BOIL. *Épître* I. ‖ Les travaux de Mars, le métier de Mars, la guerre. Lorsqu'au métier de Mars les jugements s'égarent, Les fautes que l'on fait à peine se réparent, TRISTAN, *Panthée*, V, 5. ‖ Les favoris de Mars, les guerriers, les conquérants. Chaque climat produit des favoris de Mars, BOIL. *Épître* I. ‖ Mars se prend aussi pour un guerrier. Ce jeune Mars qu'on loue a su jadis te plaire, CORN. *Cid.* IV, 2. ‖ Champ de Mars, voy. CHAMP, n° 1. ‖ Délassements de Mars, sorte de jeu de tableaux qui représente les diverses combinaisons de la guerre. ‖ École de Mars, école instituée en 1794, qui avait pour but de donner à six jeunes gens de chaque district, envoyés à Paris sous le nom d'élèves de Mars, une éducation révolutionnaire et les connaissances d'un soldat républicain. ‖ En ces sens, Mars prend une grande M. ‖ 2° Une des planètes. La révolution de Mars autour du soleil dure 687 jours, sa distance au soleil est d'environ 23,000,000 de myriamètres, et son volume est le 16e de celui de la terre. Mars n'a rien de curieux que je sache; ses jours sont de plus d'une demi-heure plus longs que les nôtres, et ses années valent deux de nos années, à un mois et demi près, FONTEN. *Mondes*, 4e soir. ‖ En ce sens, Mars prend une grande M. ‖ 3° Nom ancien du fer. Safran de Mars. Teinture de Mars. ‖ En ce sens, Mars prend une grande M. ‖ 4° Le troisième mois de l'année (avec une m minuscule). De fleurs en mars ne tiens compte, non plus que de femme sans honte, LE ROUX, *Dict. comique.* ‖ Cela vient comme mars en carême, cela vient à propos, ou bien cela ne manque pas d'arriver chaque année (voy. CARÊME). ‖ 5° Espèce de papillon de jour (genre nymphalie). ‖ 6° *S. m. pl.* Les mars, les grains qu'on sème au mois de mars.

— HIST. XIIIe s. Bois à couper en auge, ou vignes prestes à vendanger, ou blés ou mars prés à soier, ou prés à fauchier, BEAUM. XIII, 14. ‖ XVe s. Yssit du ciel plusieurs grans esclas de tonnoire, espartissemens [éclairs] et merveilleuse pluye, qui esbahit beaucoup de gens, pour ce que les anciens dient tousjours que nul ne doit dire helas s'il n'a ouy tonner en mars, *Chron. scand. de Louis XI*, p. 180, dans LACURNE. Je croy que vous venez requerir la bataille à certain jour nommé; mais je cognois Monseigneur à tel qu'il ne vous y faudra ne que mars en caresme, MONARD, *Hist. de Guescl.* p. 409, dans LACURNE. ‖ XVIe s. Du genre humain, veuillez avoir pitié, En permettant que le puissant dieu Mars Mette au fourreau dagues et braquemars, J. MAROT, V, 57. Quant aux [illegible]

[illegible] de mars, dans lequel [illegible] et l'autre, de ce que dans trois mois elles sont moissonnées, O. DE SERRES, [illegible] en quaresme, et fut la my aoust en may, RAB. Pantagr. II, [illegible] mois de raffionnerie; ouy, respondit Pantagruel, toutefois il [illegible] Mars venteux et avril pluvieux Font le may gay et [illegible], Prov. t. 1, p. 109. Quitte [illegible] de mars [illegible], ID. ib. p. 110. [illegible] en mars, [illegible], ID. ib. Mars sec et chaud remplit cuves et tonneaux, ID. ib. Tu semes tes melons en mars, moi en mai, j'en mangerai quant et toi [en même temps que toi], ID. ib.

— ÉTYM. Berry, mâr; bourg. ma; provenç. mars, marts; espagn. marzo; portug. março; ital. marzo; du lat. Mars ou Mavors, Mamers, dans la langue des Osques, Marmar, dans le Chant arval; l'étymologie en est obscure et disputée.

† **MARSAGE** (mar-sa-j'), *s. m.* Nom, en Lorraine, des semailles des grains de mars.

— HIST. XIII^e s. De chascun stier de marsaige, une obole, DU CANGE, *marcagium*.

— ÉTYM. Dérivé de *mars*, mois

† **MARSANNE** (mar-sa-n'), *s. f.* Cépage qui, avec la roussanne et le petit chiraz, sert à faire le vin blanc de l'Ermitage.

† **MARSAULT** (mar-sô), *s. m.* Sorte de saule, *salix caprea*, *L.* || Petit marsault, *salix aurita*, *L.* || On écrit aussi marseau. Il n'y a que la graine de [illegible] sans culture, BUFF. *Exp. sur les végét.* 2^e *mém.*

— HIST. XIV^e s. Et est à entendre mort bois, boulz [bouleaux], tramble, fou [hêtre], marsaus et genestres, DU CANGE, *marsalix*. || XVI^e s. Marsaul, COTGRAVE.

— ÉTYM. Bas-latin, *marsalix*, de *mas*, mâle, et *salix*, saule : saule mâle.

† **MARSEILLAIS** (mar-sè-llè, *ll* mouillées), *s. m.* Nom donné à des fédérés venus du midi de la France à Paris, lors de la seconde fête de la fédération (1792), et qui se faisaient remarquer par leur exaltation révolutionnaire.

† **MARSEILLAISE** (mar-sè-llè-z', *ll* mouillées), *s. f.* Chanson guerrière intitulée d'abord Chant de l'armée du Rhin, et apportée à Paris par les fédérés marseillais; elle a été composée par Rouget de l'Isle. [Ce chant] fut trouvé à Strasbourg, à deux pas de l'ennemi... trouvé en mars ou avril, au premier moment de la guerre, il ne lui fallut pas plus deux mois pour pénétrer toute la France; il alla frapper au fond du midi, comme par un violent écho, et Marseille répondit au Rhin; [illegible] de ce chant! il est chanté des Marseillais à l'assaut des Tuileries, il brise le trône au 10 août; on l'appelle la Marseillaise, MICHELET, *Hist. de la révol.* III, p. [illegible]

† **MARSETTE** (mar-sè-t'), *s. f.* Graminée commune dans les prés : un des noms vulgaires de la phléole des prés, dite aussi fléau.

† **MARSILÉACÉES** [illegible], *s. f. pl.* [illegible] par A. de Candolle [illegible]

— ÉTYM. [illegible] *marsilea*, dédié par Linné au [illegible] L. F. de Marsigli, 1658-1730.

† **MARSOLEAU** (mar-so-lô), *s. m.* Un des noms [illegible]

MARSOUIN (mar-souin), *s. m.* || 1° Cétacé du [illegible] || Populairement et par [illegible] vilain marsouin [illegible] son nais à donner de l'amour au plus vilain [illegible], *Fabl. d'Esope*, I, 3. || 2° Terme de marine [illegible] pièce de construction qui est [illegible] || Tente qu'on établit sur l'avant [illegible]

— ÉTYM. [illegible]

— [illegible]

marsouins sautent et se descouvrent sur l'eau, c'est signe de grand orage et tempeste sur la mer, PARÉ, *Animaux*, 2.

— ÉTYM. Anc. h. allem. *merisuin* : allem. mod. *Meerschwein*, de *Meer*, mer, et *Schwein*, pourceau.

† **MARSUPIAL, ALE** (mar-su-pi-al, a-l'), *adj.* || 1° Terme de zoologie. Qui a la forme d'une bourse. || 2° Qui porte une bourse. || Os marsupial, lame osseuse qui est un des trois points d'ossification complémentaire de l'os iliaque et qui occupe le fond de la cavité cotyloïde, ainsi nommé parce qu'il reste toujours distinct chez les marsupiaux. || 3° *S. m. pl.* Les marsupiaux, quadrupèdes ainsi nommés, parce que la plupart de ces animaux portent une poche renfermant les mamelles et recevant les petits, qui naissent avant terme. || Il se dit aussi au singulier. Le mammifère décrit par Buffon sous le nom de petite loutre de la Guiane est un élégant marsupial, appelé le *chironecte yapock* par les naturalistes modernes, LEGOARANT. || 4° *Adj.* Qui a rapport aux marsupiaux. La parturition marsupiale.

— ÉTYM. Lat. *marsupium*, bourse.

MARTAGON (mar-ta-gon), *s. m.* Espèce de lis rouge dont les pétales sont renversés et recourbés, *lilium martagon*, *L.*

— HIST. XVI^e s. Aller souvent en sa maison des champs pour secouer l'oreille de la tulipe et du martigon, faire cinq ou six tours de jardin, *Caquets de l'accouchée*, p. 4, dans LACURNE. Le martagon de Constantinople produit des rares fleurs de la grandeur et figure comme celles du lys, fort recherchées pour l'excellence de leur couleur d'orangé-rouge, O. DE SERRES, 577.

— ÉTYM. Ital. *martagone*.

MARTE (mar-t'), *s. f.* Voy. MARTRE.

MARTEAU (mar-tô), *s. m.* || 1° Outil en fer garni d'un manche, qui sert à battre les métaux, à forger, à cogner. Un affreux serrurier, laborieux Vulcain.... De cent coups de marteau me va fendre la tête, BOIL. *Sat.* VI. Et leurs bras vigoureux lèvent de lourds marteaux Qui tombent en cadence et domptent les métaux, DELIL. *Géorg.* IV. J'entends le lourd marteau retentir sur l'enclume, ID. *Imag.* V. || Ouvriers à marteau, ceux qui se servent du marteau, tels que forgerons, serruriers, etc. || Fig. Il ne faut trente ans après et jusqu'à la veille des guerres civiles qu'écouter Bèze et sa magnifique comparaison de l'Église avec une enclume, qui n'était faite que pour recevoir des coups, et non pas pour en donner, mais qui aussi, en les recevant, brisait souvent les marteaux dont elle était frappée, BOSS. 5^e *avert.* 4. Le marteau de la tyrannie Sur les autels rive nos fers, BÉRANG. *Escl. gaul.* || Fig. Être entre l'enclume et le marteau, voy. ENCLUME. || Il faut être enclume ou marteau, se dit des circonstances où il est presque inévitable de souffrir du mal ou d'en faire. Il faut être en France enclume ou marteau; j'étais né enclume, VOLT. *Mémoires.* || Il vaut mieux être marteau qu'enclume, il vaut mieux faire du mal que d'en souffrir. || C'est un diamant sous le marteau, se dit d'un homme ferme et constant qui résiste aux persécutions; locution d'ailleurs erronée, car le marteau briserait le diamant. || Familièrement. Avoir un coup de marteau, un petit coup de marteau, avoir quelque manie, quelque [illegible]; la [illegible] entière serait avoir un coup de marteau à la tête, ce qui ébranle, trouble l'esprit. || 2° Marteau à tête plate, à tête ronde. || Marteau d'assiette pour les paveurs. || Marteau de couvreurs, marteau rond par un bout et pointu par l'autre. || Marteau à dent, marteau fourchu pour arracher des clous. || Marteau à ardoise, instrument qui sert à tailler l'ardoise et à la percer pour faire les trous des clous. || En maréchalerie, on se sert du marteau à main, du marteau à panne, du marteau à frapper devant. Les marteaux à panne sont pour battre le fer. || Marteau d'eaux et forêts, marteau avec lequel l'employé marque les arbres qu'il faut couper pour les ventes. || [illegible], espèce de marteau qui servait à [illegible] des [illegible]. Il est dit dans cet arrêt [du 7 novembre 1641] que Sa Majesté acceptait les offres de Briot et de Racle, et leur ordonnait de faire porter à la [illegible] [illegible] les monnaies [illegible], *Hist. en France sous Richelieu*, t. [illegible] || 3° Marteau [illegible] [illegible] || 4° Marteau d'horloge, marteau qui frappe sur le timbre pour la sonnerie. || 5° Marteau de porte, espèce d'anneau ou de battant de fer qui est attaché au milieu d'une porte à l'extérieur [illegible] lequel on frappe pour se faire ouvrir. Au premier coup de marteau j'ai couru si vite que [illegible] en chemin, [illegible], *Grondeur* I, 6. Il est [illegible] de la rue à se faire écouter par le bruit du carrosse et du marteau qui frappe [illegible] à la porte, MONTESQ. *Lett. pers.* 82. || Fig. et familièrement. Graisser le marteau, donner de l'argent au portier d'une maison, afin de s'en faciliter l'entrée. On avait beau heurter et m'ôter son chapeau, on n'entrait point chez nous sans graisser le marteau, RAC. *Plaid.* I, 1. || Il n'est pas sujet au coup de marteau, il n'est pas, par sa profession, sujet à ce qu'on vienne frapper à sa porte pour le chercher. || 6° Petit marteau que tient le commissaire-priseur et avec lequel il fait des signaux [illegible] || 7° Fig. Perruque à trois marteaux, perruque qui avait une longue boucle entre deux nœuds. Le médecin coquet élagua ses marteaux, [illegible] VII. || 8° Petite tringle de bois que l'on fait [illegible] en touchant le clavier d'un piano. || Fig. [illegible] vous dans la tête un timbre garni de petits marteaux, d'où partent une multitude infinie de fils qui se terminent à tous les points de la boîte, DIDEROT, *Lett. sur les sourds et muets*. || Instrument avec lequel on tend ou on lâche les cordes des instruments à chevilles pour les accorder. || 9° Terme d'anatomie. Un des quatre osselets de l'oreille. || 10° Terme de physique. Marteau d'eau, tube de verre hermétiquement clos, privé d'air et renfermant de l'eau, ainsi nommé parce que l'eau, quand on agite le vase, en frappe les parois comme ferait une masse de fer. || 11° Terme de marine. La pièce faisant arrêt dans le linguet-chaîne. || 12° Un des noms vulgaires du narcisse. || 13° Le marteau, poisson qui était le squale marteau devenu [illegible] marteau, sélaciens, dite aussi tiburon, et qui, aux Antilles françaises, porte le nom de [illegible], LEGOARANT. || 14° Genre de coquilles bivalves [illegible] distingue le marteau vulgaire, qui habite [illegible] connu chez les marchands sous les noms de croix de mer et de crucifix de mer; c'est [illegible] marteau de certains auteurs, LEGOARANT. || Espèce de petit crustacé.

— HIST. XII^e s. Il fait creuser souz terre à pic et à martel, *Sax.* IX. || XIII^e s. En tel cas ne doit on pas fere l'execussion de le [la] justice par fu, mes abatre à cuignies et à martiax le [la] [illegible] du malfeteur [illegible] plus dures noveles, Qu'il fist si froit que [illegible] Firent tuit martiaus de lor denz, RUTEB. [illegible] Lors remaint nature en sa forge, Prent ses marteaus et fiert et forge Trestout ainsinc comme [illegible] *la Rose*, 19020. || XIV^e s. Olivier de [illegible] bataille va, Et tenoit un martel qu'à ses [illegible] porta, Tout ainsi qu'un boucher abatit et [illegible] DU CANGE, *martus*. || XV^e s. Fut le dessus nommé connestable de France pour user de [illegible] que messire Olivier de Clisson n'y est point [illegible] forcé ne renvoyé le martel de la connestablie [illegible] livre IV, p. 176, dans LACURNE. Ils [illegible] de haches, et en [illegible] coups de la teste et martel, sans [illegible] pointe ny d'estoc, MATHIEU DE COUCI, p. [illegible] LACURNE. || XVI^e s. Anciennement on avoit des marteaux attachez aux portes [illegible] pour avertir ceulx de dedans, AMYOT, *De la curiosité*. [illegible]

— ÉTYM. Bourg. *matet*, picard *martiau*, [illegible] *tieu*; wallon, *martai*; [illegible] *martel*, *martell*; espagn. *martillo*; [illegible] Il paraît provenir d'une forme *martellus*, [illegible] du bas-latin *martus*, marteau. Mais [illegible] *tus* tient-il à la latinité? On y trouve *marculus* et *martulus*, marteau, avec le primitif *marcus*; [illegible] *martus* paraît prouver qu'il y avait [illegible] *martus* répondant à *martulus*, comme [illegible] répond à *marculus*. Le [illegible] au [illegible] frapper.

MARTEL (mar-tèl), *s. m.* || 1° Au propre, marteau, usité seulement dans le nom propre Charles Martel, Charles qui martela les Sarrasins. || 2° Fig. Inquiétude, ombrage, souci. Qu'il fasse [illegible] ce jeune jouvenceI [Scudéry], à qui le Cid [illegible] tant de martel, CORN. *Rendeau*. Que diter [illegible] du billet que j'ai écrit à M. Eutrope, pour [illegible] martel en tête, et traverser votre [illegible] nouvelles amours? HAUTEROCHE, *le* [illegible] [illegible] I, 4. Lorsque, prise pour dupe [illegible] *Gaieté doublée*, III, 4.

— HIST. XIIIe s. A ce temps dont vous ay l'oystoire comencée, Avoit un roi en France de moult grant [illegible]; Charles Martiaus ot nom, *Berte*, II. || XVIe s. Je dis bien qu'un cas plus mortel Lui donnoit ce nouveau martel, *La mélancolie de Catin*, dans *Œuvres poétiques de* MELLIN DE SAINT-GELAIS, etc. Paris 1719, p. 69. Pour un mot de travers souffrir mille trespas, Quitter pour un martel et repos et repas, DESPORTES, *Élégies*, I, 6. En ce martel [lors de la journée des barricades] se passent les vendredi, samedi et dimanche, PASQUIER, *Lett.* t. I, p. 784.

— ÉTYM. *Marteau*, dont *martel* était le cas régime dans l'ancien français. L'inquiétude, le souci est ici comparée à un *marteau* qui frappe la tête; comparez *avoir un coup de marteau*, et *marteler*. M. Fr. Michel y voit une corruption de *martin*, qui était le nom de l'âne : *avoir martin* ou *martel*, serait avoir un âne, un dada, une manie; rien n'appuie cette conjecture.

MARTELAGE (mar-te-la-j'), *s. m.* || 1° Action de frapper avec le marteau. || Empreinte qui résulte du martelage. || 2° Terme de l'administration forestière. Marque que les agents des eaux et forêts font avec leur marteau aux arbres qu'on veut réserver dans les triages mis en vente. || 3° Terme de vétérinaire. Castration par martelage, se dit, pour le taureau, d'une opération qui consiste à frapper plusieurs coups de marteau sur chaque cordon testiculaire appuyé contre un corps dur, qui est ordinairement un bâton cylindrique.

— ÉTYM. *Marteler*.

MARTELÉ, ÉE (mar-te-lé, lée), *part. passé* de marteler. || 1° Travaillé au marteau. Vaisselle martelée. || Terme d'antiquaire. Médaille martelée, médaille antique, dont on a limé le revers qui était commun, pour en frapper un plus curieux et plus rare, avec un coin neuf et dans le goût de l'antiquité. || 2° En musique, trille martelé, trille dans lequel les deux sons se font entendre distinctement. || *S. m.* Sur les instruments à archet le martelé consiste à détacher les notes en poussant toujours l'archet ou en le tirant toujours; on dit plutôt *staccato*. || 3° Fig. En littérature, péniblement fait et travaillé. Vers martelés. Cette traduction [des Géorgiques, par Lefranc de Pompignan], si péniblement travaillée, en vers durs, raboteux, martelés, sans couleur et sans harmonie, MARMONTEL, *Mém.* VII.

† **MARTELÉES** (mar-te-lée), *s. f. pl.* Terme de vénerie. Fumées des bêtes fauves qui n'ont pas d'aiguillons à leurs extrémités; fumées bien formées.

MARTELER (mar-te-lé. La syllabe *te* prend un accent grave, quand la syllabe qui suit est muette : je martèle, je martèlerai), *v. a.* || 1° Battre à coups de marteau. Marteler sur l'enclume. || Par extension. Mon poing désarmé martèle les armures Mieux qu'un chêne noueux choisi dans les forêts, V. HUGO, *Ball.* 6. || 2° Terme d'eaux et forêts. Marquer avec un marteau les arbres qui sont à abattre. || 3° Terme de serrurier. Former, avec un ciseau ou avec la panne d'un marteau, des sillons sur la surface du fer. || 4° Fig. Faire avec effort un travail d'esprit. Il martèle ses vers. Maudit soit l'auteur dur dont l'âpre et rude verve, Son cerveau tenaillant, rima malgré Minerve, Et, de son lourd marteau martelant le bon sens, A fait de méchants vers douze fois douze cents! BOIL. *Épigr.* XIV. || 5° Fig. Donner de l'inquiétude, du souci. Cette affaire me martèle le cerveau. Je viens blessé d'une atteinte mortelle Pour soulager le mal qui me martèle, VOIT. *Poésies*, *Œuvres*, t. II, p. 144. || 6° *V. n.* Terme de fauconnerie. Se dit des oiseaux de proie quand ils font leur nid.

— HIST. XIIIe s. Mès nature douce et piteuse.... Quanqu'el trueve dedens sa forge, Tous jors martele, tous jors forge, Tous jors ses pieces renouvele Par generacion novele, *la Rose*, 16212. || XIVe s. L'en nombrera lez arbres, et seront martellez du martel du verdier, *Ordonn. des rois*, t. VII, p. 777. Et quand sur les Englois [ils] prindrent à avaler, Dessus ces bassinés prindrent à marteler, Que ce sembloient fevres qu'on oïst là fraper, *Guescl.* 19176. || XVe s. Une esguiere d'argent marthelée, *Bibl. des ch.* 6e série, t. I, p. 436. || XVIe s. .... avec une queue assez longue, toute martelée et colourée de diverses couleurs comme celle d'un tigre, PARÉ, *Monstres*, App. 1. Furent mis en deroutte par les trois escadrons du roy de Navarre, du prince de Condé et du comte de Soissons, chacun desquels par les coups qu'il donna et ceux dont ses armes estoient martelées tesmoigna suffisament la grandeur de son courage, SULLY, *Mém.* t. I, p. 280. D'autres dames y a-il, lesquelles à dessein ne font pas grand scrupule de faire à pleine veue la monstre de leur beauté.... afin de mieux encapricier et marteller leurs serviteurs, et les mieux attirer à elles, BRANT. *Des dames galant.* 2e disc.

— ÉTYM. *Martel*; provenç. *martellar*; espagn. *martillar*; ital. *martellare*.

MARTELET (mar-te-lè; le *t* ne se lie pas; au pluriel, l'*s* se lie : des mar-te-lè-z en fer), *s. m.* || 1° Petit marteau dont quelques ouvriers se servent pour des ouvrages délicats. || 2° Petit marteau servant à écorner et à tailler la tuile. || 3° Martinet noir, oiseau.

— HIST. XVIe s. Après, le tronc sera fendu avec un ferme cousteau en frappant par dessus à tout un martelet, O. DE SERRES, 602.

— ÉTYM. Diminutif de *martel*.

MARTELEUR (mar-te-leur), *s. m.* || 1° Celui qui, dans une forge, fait travailler le marteau. || 2° Celui qui travaille au marteau certaines pièces de détail. Jamais le marteleur ne peut réparer pleinement ce que le fondeur a gâté, BUFF. *Min. introd. part. exp.* *Œuv.* t. VIII, p. 112.

— ÉTYM. *Marteler*.

† **MARTELINE** (mar-te-li-n'), *s. f.* Petit marteau dont les sculpteurs se servent et qui a un bout en pointe, tandis que l'autre a des dents fortes de bon acier et forgées carrément pour gruger le marbre.

— ÉTYM. Dérivé de *marteau*.

† **MARTELLERIE** (mar-tè-le-rie), *s. f.* Endroit dans une usine où l'on travaille le métal au marteau. Je suis bien aise d'apprendre que la manufacture de fer-blanc aille mieux que par le passé; et, quoique ce soit bien peu de quatre martelleries, néanmoins il y a lieu d'espérer que.... *Corr. de Colbert*, III, 190, *Lettre* du 16 nov. 1669.

— ÉTYM. *Marteler*.

† **MARTELLIÈRE** (mar-té-liè-r'), *s. f.* Pertuis garni de vannes pour le passage des eaux. Quoique dans le langage ordinaire on confonde assez souvent les martellières avec les vannes qui les ferment, cette confusion serait ici déplacée; la martellière que le pays est chargé d'entretenir, est cet ouvrage en pierre de taille auquel s'adapte la vanne en planche qui le ferme, CAPPEAU, *De la comp. des Alpines*, etc. p. 24.

— HIST. XVIe s. L'eau entrera d'un carreau à l'autre [dans les rizières], par petites ouvertures faites en martelieres ou esparciers, O. DE SERRES, 120.

† **MARTE-PIQUANT** (mar-te-pi-kan), *s. m.* Nom, sur les côtes de Saint-Brieuc, d'un petit poisson dit ailleurs vive, et armé d'un piquant qui fait des blessures très-douloureuses.

MARTIAL, ALE (mar-si-al, a-l'), *adj.* || 1° Digne de Mars, guerrier. Un air martial. Une tenue martiale. || Cour martiale, sorte de tribunal militaire. || Loi martiale, loi qui autorise l'emploi de la force armée dans certains cas. La loi martiale a été promulguée le 21 octobre 1789. Proclamer la loi martiale. || 2° Autrefois, en chimie et en pharmacie, ferrugineux, à cause que dans l'alchimie Mars désignait le fer. Les préparations martiales. La quantité des pyrites ferrugineuses ou martiales étant beaucoup plus grande que celle des pyrites cuivreuses, presque toutes les veines de charbon sont mêlées de pyrites martiales, BUFF. *Min.* t. II, p. 276. || Substantivement, les martiaux, les médicaments dans lesquels entre le fer ou un oxyde de fer.

— HIST. XVIe s. Courageux et rempli de martiale ardeur, RONS. *Élég.* 13. Prompt à la main, hardy de nature, et proprement tel que ceux que Homere appelle martiaux et belliqueux, AMYOT, *Fab.* 38. Elle le loua fort de ce qu'il estoit brave, vaillant et genereux, et, en usant de ce mot, fort martial, BRANT. *Dames gal.* t. II, p. 325, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *martialis*, martial, de *Mars*.

† **MARTIALE** (mar-si-a-l'), *s. f.* Nom des assemblées littéraires que l'abbé Dangeau tenait chez lui tous les mardis.

— ÉTYM. Lat. *martialis* [*dies*], jour de Mars, mardi.

† **MARTIALITÉ** (mar-si-a-li-té), *s. f.* Apparence martiale, caractère martial. Il peut n'être pas militaire du tout; mais il a la prestance et la martialité de cette profession, *l'Illustration*, 1857.

† 1. **MARTIN** (mar-tin), *s. m.* Nom propre qui se trouve dans plusieurs locutions proverbiales. || Il y a plusieurs ânes qui s'appellent Martin, c'est-à-dire il ne faut pas affirmer une chose d'après un seul indice. || C'est le prêtre Martin qui chante et qui répond, se dit d'un homme qui fait la demande et la réponse, qui veut se mêler de tout. || Pour un point Martin perdit son âne, locution qui se dit de ceux qui, pour retenir quelque chose de peu d'importance, abandonnent ce qu'ils ont de plus solide. On a expliqué cette locution en disant qu'un abbé ayant mal placé le point dans une inscription mise au fronton de son abbaye nommée Asello [*asellus*, ânon], un pape lui ôta cette abbaye; mais cette explication est sans aucun fondement. || On trouve aussi : Pour un poil Martin perdit son âne, forme du proverbe qu'on explique en disant que, Martin ayant perdu son âne à la foire et n'ayant pu dire de quel poil il était, le juge l'adjugea à celui qui en était le détenteur. || On ne dit guère Martin qu'il n'y ait de l'âne. || Le mal Saint-Martin, l'ivresse, à cause qu'on s'enivrait beaucoup aux foires de la Saint-Martin. || Martin est aussi le nom qu'on donne à l'ours retenu et dressé dans les ménageries.

— HIST. XIVe s. Le prestre Martin ne se reconnoist qu'en son livre, *Songe du vergier*, I, 136. || XVe s. La dame le voult marier, si elle peut, à la damoiselle, car il est tres bien herité, et est simple et bejaune : si en sera Martin de Cambray, car il en sera saint sur le baudroy [Martin et Martine sont les jaquemars de l'horloge de Cambrai; Martin est un paysan en jaquette et armé, qui porte une ceinture fortement serrée sur les reins; de là vient que d'un homme ridiculement serré de la ceinture on a dit : ceint sur le cul comme Martin de Cambrai], *Les 15 joyes de mariage*, p. 99. Avez, n'oubliez pas à boire, Si vous trouvez Martin Garant, *Patelin*, v. 91. || XVIe s. Ce que ne veut Martin veut son asne, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 82.

† 2. **MARTIN** (mar-tin), *s. m.* Genre d'oiseaux qui se rapprochent des merles.

† **MARTIN-BÂTON** (mar-tin-bâ-ton), *s. m.* Homme armé d'un bâton, et, par extension, le bâton personnifié qui sert à battre les animaux récalcitrants. Oh! oh! quelle caresse et quelle mélodie! Dit le maître aussitôt, holà, Martin-bâton! Martin-bâton accourt, l'âne change de ton, LA FONT. *Fabl.* IV, 5. || On dit aussi quelquefois Martin simplement. Un petit bout d'oreille échappé par malheur Découvrit la fourbe et l'erreur; Martin fit alors son office, ID. *ib.* V, 21.

— ÉTYM. Martin bâton doit avoir voulu dire dans l'origine le bâton de Martin, AMPÈRE, *Hist. de la langue*, p. 86. D'un autre côté, on lit dans *le Catalogue* des livres d'Arthur Dinaux : 342, L'arbre de probation planté devant la tente d'Abraham : duquel l'on tire des houssines pour redresser les errans au droict sentier de la vérité contre les erreurs d'un certain Martin.... par frère Nicholas de Lachau, Paris, 1618. Livre singulier, dont le titre courant porte : *Le Martin à la touche*, ce qui, dit M. Jamet, a donné lieu au dicton populaire de *Martin bâton*.

† **MARTIN-CHASSEUR** (mar-tin-cha-seur), *s. m.* Genre d'oiseaux d'Afrique et des Indes, voisin des martins-pêcheurs. || *Au plur.* Des martins-chasseurs.

† **MARTINE** (mar-ti-n'), *adj. f.* La bête martine, ou, substantivement, la martine, démon qui se montre sous la forme d'une martre (en Normandie).

† **MARTINÉ** (mar-ti-né), *s. m.* Barre de fer ou d'acier d'un petit échantillon qu'on étire sous un martinet.

† **MARTINER** (mar-ti-né), *v. a.* Frapper avec le martinet. Martiner une barre de fer.

— ÉTYM. Voy. MARTINET 2.

1. **MARTINET** (mar-ti-nè; le *t* ne se lie pas; au pluriel, l'*s* se lie : des mar-ti-nè-z en troupes; martinet rime avec traits, paix, succès, etc.), *s. m.* || 1° Espèce d'hirondelle à très-longues ailes. Les martinets étaient pour Linné dans les espèces du genre hirondelle, on en a fait un genre (*cypselus*) à trois espèces : 1° le martinet noir ou martinet de muraille, *cypselus apus*, Illiger; 2° le martinet à ventre blanc, *cypselus melba*, Illiger; 3° le martinet velocifère, *cypselus velox*. || 2° Se disait autrefois des externes des collèges, probablement comparés à des oiseaux fuyards.

— HIST. XVIe s. Il y a encore des escoliers qui demeurent en ville hors les colleges, qui vont ouïr les leçons d'uns et autres regens, selon que l'opinion leur en prend, ou aux maistres qui les gouvernent; les jeunes appelez martinetz par nous, et les autres galoches, PASQUIER, *Recherches*, liv. IX, p. 792, dans LACURNE.

— ÉTYM. Diminutif de *Martin* 1.

2. **MARTINET** (mar-ti-nè; le *t* ne se lie pas; au pluriel, l'*s* se lie : des mar-ti-nè-z en mouvement), *s. m.* || 1° Marteau mû par un moulin. Le sieur Dalliez m'assure que le fer de Bourgogne que l'on fabrique dans les martinets de Vienne, est des plus fins et aussi bon que celui de Piémont, *Corresp. de Colbert*, III, 409. Il est à remarquer qu'on ne forme l'article précédent que de moulins à blé, et qu'il reste encore ceux des forges, martinets et fonderies, VAUBAN, *Dîme*, p. 77. J'ai fait établir deux de ces martinets, dont l'un frappe trois cent douze

coups par minute, cette grande rapidité est doublement avantageuse, tant par l'épargne du combustible et la célérité du travail, que par la perfection qu'elle donne à ces fers, BUFF. *Min.* t. IV, p. 166. || Sorte d'usine ainsi nommée du marteau ou martinet qui en est le principal agent. On croit que ces sortes de grandes forges ont pris ce nom, de ce qu'il y en a premièrement à Vienne en Dauphiné, proche de l'église de Saint-Martin et dans la paroisse de Saint-Martin, RICHELET. || 2° Fouet formé de plusieurs cordes au bout d'un manche de bois et dont les maîtres d'école se servaient pour châtier les écoliers. || Fig. Notre empereur portait longue férule, Puis est venu le martinet royal, BÉRANG. *Gohier.* || 3° Terme de marbrier. Forte molette de grès qui sert à égriser les carreaux de marbre. || 4° Terme de marine. Cordage qui fait fonction de balancine pour les cornes et qui les tient plus ou moins apiquées. || Faux martinet, martinet placé tout à fait à l'extrémité de la corne. || 5° Machine de guerre du moyen âge, qui jetait de grosses pierres.

— HIST. XVe s. Ceux du chastel firent descliquer quatre martinets qu'ils avoient nouvellement fait faire pour remedier contre les quatre chas [machines de guerre], FROISS. I, I, 282. Item.... ordonnons.... que les marchands et maistres qui font ouvrir lesdites mines à leurs propres cousts, missions et despens, et font feu et lieu et residence sur lesdites mines et martinet, ou leurs desputez, les deux fondeurs et affineurs en un chacun martinet, tant seulement.... soient quittes, francs et exempts de toutes tailles ... *Lett. patent. du 30 mai* 1412.

— ÉTYM. Diminutif du bas-latin *martus*, marteau (voy. ce mot); provenç. et catal. *martinet;* espagn. *martinete.*

3. MARTINET (mar-ti-nè), *s. m.* Petit chandelier plat qui a un manche. Quand je vous aurais vue, le martinet à la main, descendre à la cave, vous auriez toujours été ma princesse, MARIVAUX, *Jeux de l'amour et du hasard*, II, 5.

— ÉTYM. Origine inconnue.

† MARTINEUR (mar-ti-neur), *s. m.* Ouvrier qui présente les barres de fer à l'action du martinet.

— ÉTYM. *Martiner.*

MARTINGALE (mar-tin-ga-l'), *s. f.* || 1° Chausses à la martingale, culottes dont le pont était placé par derrière; c'est le sens ancien et primitif. || 2° Par assimilation au pont de cette ancienne culotte, courroie simple ou bifurquée, qui, attachée par un bout aux sangles et par l'autre au-dessous de la muserole, empêche un cheval qui porte au vent de battre à la main. || Fausse martingale, courroie qu'on attache au milieu du poitrail. || 3° Languette de buffle cousue à la giberne du fantassin. || 4° Terme de marine. Arc-boutant placé au-dessous du mât de beaupré et à la tête de ce mât, et percé, à son extrémité inférieure, de deux trous, dans lesquels passent des cordages destinés à servir d'étais inférieurs au boutehors de foc, que ses étais supérieurs tendent à redresser et à rompre (la martingale de marine dite ainsi par assimilation avec la martingale du cheval). || 5° Fig. Terme de jeu. Action de porter, à chaque coup, le double de ce qu'on a perdu sur le coup précédent: locution tirée, par métaphore, de la bifurcation de la martingale des chevaux. || Il se dit aussi de diverses manières de jouer son argent que l'on suit avec persévérance. L'un vient de perdre son dernier écu, et il va mettre sa boîte d'or en gage pour suivre sa martingale, PICARD, *Provinc. à Paris*, II, 1. || 6° Terme de mépris appliqué à une femme. Voudriez-vous bien passer vos jours À faire le Sardanapale Et servir une martingale? SCARR. *Virg.* IV. Cependant le fils de Cypris, Suivant sa vieille martingale [la sibylle], Aborda la [illegible], ID. *ib.* VI. Je suis Alecton infernale, Et non pas cette martingale Dont j'avais la forme et l'habit, ID. *ib.* VII. || Inusité en ce sens.

— HIST. XVIe s. Chausses à la martingale, RAB. I, 20. Chausses à la martingale, ou à pont levis, BOUCHET, *Serées*, liv. III, p. 26, dans LACURNE. Ce brave chevalier [le roi François Ier] avoit une complexion en luy, que, toutes les fois qu'il vouloit venir au combat, il falloit qu'il allast à ses affaires et descendist de cheval pour les faire, et pour ce portoit ordinairement des chausses à la martingale, autrement à pont levis, BRANT. *Cap. franç.* t. I, p. 160, dans LACURNE. Philosopher à la martingale, COTGRAVE, en mal philosopher.

— ÉTYM. Espèce de chausses, nommées ainsi, selon Ménage, d'après les *Martigaux*, habitants des *Martigues* en Provence; esp. *martingala*, calzas; ital. *martingala*, sorte de chausses.

† MARTINGALER (mar-tin-ga-lé), *v. n.* Doubler son enjeu lorsqu'on perd. || Jouer une martingale. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

† MARTINIQUE (mar-ti-ni-k'), *s. m.* Café provenant de la Martinique. Du bon martinique.

MARTINISME (mar-ti-ni-sm'), *s. m.* Système d'illuminisme qui, fondé par Martinez, s'est réuni à celui de Saint-Martin, et d'après lequel le vrai initié, celui qui a reçu dans son extase l'inspiration d'en haut, devient une sorte de dieu sous forme humaine.

MARTINISTE (mar-ti-ni-st'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui suit le martinisme.

— REM. L'Académie met une grande *m* à martiniste; mais il n'y a aucune raison pour cette majuscule, puisque l'Académie écrit luthérien par une petite *l.*

MARTIN-PÊCHEUR (mar-tin-pê-cheur), *s. m.* Oiseau de l'ordre des passereaux, qui se plaît dans les eaux, dans les marécages; un des noms de l'*alcedo hispida.* C'est le plus bel oiseau de nos climats, et il n'y en a aucun en Europe qu'on puisse comparer au martin-pêcheur pour la netteté, la richesse et l'éclat des couleurs : elles ont les nuances de l'arc-en-ciel, le brillant de l'émail, le lustre de la soie, BUFF. *Ois.* t. XIII, p. 252. || *Au plur.* Des martins-pêcheurs.

— ÉTYM. *Martin*, nom propre, et *pêcheur ;* il s'est appelé *oiseau de St Martin* (Entre un frasne et un sapin A veü l'oisel St Martin, *Ren.* dans DU CANGE, *avis*), et *martinet* (L'azuré martinet puisse voler devant Avecque la mouette et le plongeon.... RONS. 162).

† MARTIN-SEC (mar-tin-sèk'), *s. m.* Sorte de poire croquante, très-estimée pour les compotes et le raisiné. || *Au plur.* Des martins-secs.

— ÉTYM. Les poires dénommées d'après *Martin*, le sont ainsi parce qu'elles mûrissent à la Saint-Martin.

† MARTIN-SIRE (mar-tin-si-r'), *s. m.* Variété de poire à chair ferme et sucrée, dite aussi rouville. || *Au plur.* Des martins-sires.

† MARTIN-SUCRÉ (mar-tin-su-kré), *s. m.* Sorte de poire cassante et sucrée. || *Au plur.* Des martins-sucrés.

† MARTOIRE (mar-toi-r'), *s. m.* Espèce de marteau à deux pannes dont les serruriers font usage.

MARTRE (mar-tr') ou MARTE (mar-t'), *s. f.* || 1° Genre de quadrupèdes carnassiers digitigrades dans lequel on distingue : la martre commune, dite vulgairement martre ou marte des sapins; la martre des hêtres ou martre domestique, appelée fouine, la martre mineure, qui est notre belette; la martre blanche, connue sous le nom d'hermine; la martre zibeline, appelée vulgairement zibeline ou zibelline, et qui fournit les plus belles peaux. Les martres formaient pour Linné un seul genre (*mustela*); Cuvier en a fait quatre, les putois, les martres proprement dites, les mouffettes et les loutres; la marte zibeline appartient aux martres proprement dites, ainsi que la martre commune et la fouine : mais la belette et l'hermine sont des putois. La martre, originaire du Nord, est naturelle à ce climat, et s'y trouve en si grand nombre, qu'on est étonné de la quantité de fourrures de cette espèce qu'on y consomme et qu'on en tire, BUFF. *Quadrup.* t. II, p. 242. || Fig. Prendre martre pour renard, prendre une chose pour une autre. Tu prends toujours martre pour renard, VOLT. *Facéties, Quest. sur les cuirs*, 2e *lett.* || Dans un sens analogue. Rendre conte pour conte et martre pour renard, CORN. *le Ment.* III, 4. || 2° La peau de cet animal quand elle est employée en fourrure. Un manchon de martre. || 3° Nom d'une chenille, voy. HÉRISSON, n° 2.

— HIST. XIe s. De son col [il] jette ses grandes pels de martre, *Ch. de Rol.* XX. || XVe s. Il y avoit gagné vingt mille escus et deux pennes de martres, COMM. V, 16. Une robe d'escarlate, fourrée de martres de pais, *Bibl. des ch.* 6e série, t. I, p. 346. || XVIe s. Il est temps de laisser tes jeux et ta simplesse, Martes [poupées], chevaux de bois : ce qui sied en jeunesse Ne sied quand on est grand, [illegible] 494. Tel qui se tient emmitonné dans les martes jusques aux aureilles.... MONT. I, 249.

— ÉTYM. Wallon, *mâdroi*, le mâle de la fouine; espagn. et portug. *marta;* ital. *martora;* allem. *Marder ;* bas-lat. *marturea, martalus.* On le tire du latin *martes;* mais *martes* est douteux, il ne se trouve que dans Martial, *Ép.* X, 37 : Venator, capta marte, superbus adest; des critiques l'ont chassé et remplacé par *mele.* Il n'est donc pas sûr d'en tirer le mot roman.

MARTYR, YRE (mar-tir, ti-r'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui a souffert des tourments ou la mort pour soutenir la vérité de la religion chrétienne. Allons à nos martyrs donner la sépulture, CORN. *Poly.* V, 6. Valentille idolâtre, qu'on veut avoir été rachetée des peines éternelles par l'intercession de sainte Thècle, première martyre du christianisme, LA MOTHE LE VAYER, *Vertu des païens*, I, *État de la grâce.* La mort des martyrs était pour plusieurs une semence de la vie, selon la parole d'un ancien, NICOLE, *Ess. mor.* 2e traité, ch. 5. S'il n'y avait qu'une religion, Dieu y serait bien manifeste; s'il n'y avait des martyrs qu'en notre religion, de même, PASC. *Pens.* XI, 5, éd. HAVET. L'exemple de la mort des martyrs nous touche; car ce sont nos membres; nous avons un lien commun avec eux : leur résolution peut former la nôtre, ID. *ib.* XXIV, 22. Après que les bienheureux martyrs avaient rendu l'âme, les fidèles avaient soin de ramasser, au péril de leur vie, ce qui restait de leurs corps, BOSS. *Panég. St Gorgon.* D'abord il [Dioclétien] commande au saint martyr de sacrifier aux idoles; mais Gorgon le refuse généreusement, disant qu'il n'a garde de rendre cet honneur à un métal insensible, ID. *ib.* Les saints martyrs de Lyon et de Vienne endurèrent des supplices inouïs, à l'exemple de saint Pothin leur évêque âgé de 90 ans, ID. *Hist.* I, 10. Le sang qu'a répandu ce généreux martyr [saint Livier], l'honneur de la ville de Metz, pour la gloire de Jésus-Christ, ID. *Gornay.* Non, si vous voulez rendre la religion chrétienne aimable, ne parlez jamais de martyrs; nous en avons fait cent fois plus que les païens, VOLT. *Philos. Conseils à M. Bergier.* Songe au moins, songe au sang qui coule dans tes veines!... C'est le sang des martyrs.... ID. *Zaïre*, II, 3. Tes frères, ces martyrs égorgés à mes yeux, T'ouvrent leurs bras sanglants, tendus du haut des cieux, ID. *ib.* II, 3. Et tu vivras fidèle ou périras martyre, ID. *ib.* III, 4. Je veux raconter les combats des chrétiens et la victoire que les fidèles remportèrent sur les esprits de l'abîme par les efforts glorieux de deux époux martyrs, CHATEAUB. *Martyrs*, I. || Ère des martyrs, ère qui commence à l'avénement de Dioclétien. || Martyr désigné, celui qui devait souffrir le martyre. Martyr consommé, celui qui a souffert la mort pour la cause de la religion. Martyr avéré, celui qui a été reconnu pour martyr par un jugement canonique, en conséquence duquel l'Église lui a décerné un culte public. || Le commun des martyrs, au propre et au fig. (voy. COMMUN, n° 12). || 2° Par extension, celui ou celle qui souffre pour une religion quelconque, pour ses opinions. Le mahométisme a eu ses martyrs. Le vrai martyr attend la mort, l'enthousiaste y court, DIDEROT, *Pens. philos.* n° 39. || Il se dit aussi de tous ceux qui souffrent ou qui meurent pour quelque chose qu'ils prisent plus que la vie. La charité eut ses martyrs aussi bien que la foi, BOSS. *Hist.* I, 11. Et martyr glorieux d'un point d'honneur nouveau, BOIL. *Lutr.* III. Tu fis dans une guerre et si triste et si longue Périr tant de chrétiens, martyrs d'une diphthongue, ID. *Sat.* XII (variante). Dans ce temps où la chasteté avait encor ses martyrs, MASS. *Carême, Prod.* Le crime a ses héros, l'erreur a ses martyrs, VOLT. *Henr.* V. Que dis-je! il m'a laissé son projet à remplir, Ce généreux projet dont il fut le martyr, M. J. CHÉN. *Gracques*, I, 1. || Le roi martyr, se dit quelquefois de Louis XVI. || Le martyr de la science, celui qui succombe en poursuivant des recherches, des labeurs scientifiques. D'autres documents sur ce noble martyr de la science restaient épars dans sa correspondance, dans les papiers, dans les souvenirs rassemblés par sa famille.... CAP, *Philibert Commerson.* || Dans le même sens, et par exagération, on le dit de ceux qui travaillent beaucoup et avec un grand zèle dans les arts. Rien qu'à voir cette figure pâle et méditative, ardente et fatiguée à la fois, on devinait un de ces martyrs de l'art ou de la science, CH. DE BERNARD, *la Chasse aux amants*, § 1. || 3° Celui, celle qui souffre beaucoup. Il est le martyr de la gravelle, de la goutte. Cette opération le fera mourir martyr. || Fig. Être le martyr de quelqu'un, souffrir beaucoup de ses mauvais traitements, etc. || On dit, dans un sens analogue, faire de quelqu'un son martyr. || Être le martyr de ses passions, en souffrir beaucoup. D'ordinaire cet tyran de la société et martyr de son ambition, [l'homme livré à la cour] a une triste circonspection dans sa conduite et dans ses discours.... LA BRUY. VIII. Nous devenons les martyrs de nos propres désirs, MASS. *Panég. St Étienne.*

— HIST. XIe s. Saint Boneface, que l'um martir apelet, Aveit an Rome une glise moult bele. *St Alexis*, CXIII. Se vous morez, esterez saint martirs, *Ch. de Rol.* LXXXVII. || XIIe s. Soit donées saint Estevenes martres.... ST BERNARD, p. 553. Il [illegible] de Cicestre volence amuir (devenir muet). Et repentir del mal qu'il out fait al martir, *Th. le mart.*

181. Qu'il chant de saint Estiefne le primerain martyr, *ib.* 28. Miex vosisse [je voudrais] estre mors que vis, Car en la fin, ce m'est avis, Fera amors de moi martir, *la Rose*, 1847. || XVIᵉ s. M alleguant qu'il falloit deux marques aux martirs, l'une la pure querelle de la religion, l'autre qu'il soit absolument à son choix de vivre ou de mourir, D'AUB. *Conf.* II, VI. Ainsi fut enterrée cette martyre de chasteté, MARGUER. *Nouv.* 11.

— ÉTYM. Provenç. *martyr;* espagn. *martir;* ital. *martire;* du lat. *martyr;* du grec μάρτυρ, témoin. *Martre*, dans St Bernard, est la forme française régulière de *martyr*, qui a l'accent sur *mar*, forme conservée dans *Montmartre*, mons martyrum. Μάρτυρ appartient à la grande racine *mar, smar*, dont il sera question à MÉMOIRE.

† **MARTYRAIRE** (mar-ti-rè-r'), *s. m.* Anciennement, officier préposé à la garde des châsses des martyrs dans les églises.

MARTYRE (mar-ti-r'), *s. m.* || 1° La mort ou les tourments endurés pour la religion chrétienne. La mort la plus infâme ils [les chrétiens] l'appellent martyre, CORN. *Poly.* III, 3. Nous souffririons le martyre plutôt que de.... PASCAL, *Provinciales*, II. Nous savons que toutes les vertus, le martyre, les austérités et toutes les bonnes œuvres sont inutiles hors de l'Église et de la communion du chef de l'Église, qui est le pape, ID. *Lett. à Mlle de Roannez*, 1. La cause de leur martyre, ç'a été le mépris des idoles; le fruit de leurs souffrances et de leur martyre, ç'a été la conversion des peuples; et enfin ce qui en fait la perfection, c'est qu'ils ne se sont pas épargnés eux-mêmes, et qu'ils ont signalé leur fidélité par l'effusion de leur sang, BOSS. *Panég. St Victor.* Dans les temps orageux de mon naissant empire [de la religion], Au sortir du baptême on courait au martyre, BOIL. *Lutr.* VI. || 2° Par extension, souffrance très-intense. Et ce dernier soupir met fin à mon martyre, CORN. *Médée*, V, 4. || 3° Fig. Toute sorte de peine d'esprit. Un mot est bientôt dit; mais, dans un tel martyre, On n'a pas bientôt vu quel mot c'est qu'il faut dire, CORN. *Perthar.* III, 1. Toi qui vois tout mon cœur, juge de son martyre; L'ambition l'entraîne et l'amour le déchire, ID. *Tite et Bérén.* I, 1. Pour l'intérêt public rarement on soupire, Si quelque ennui secret n'y mêle son martyre, ID. *Pulch.* II, 1. Mme de Fontanges est duchesse.... Mme de Montespan est enragée.... vous pouvez juger du martyre que souffre son orgueil, SÉV. 6 avr. 1681. En vérité, c'est un martyre que cette séparation, ID. 22 sept. 1688. L'on cachait cette tristesse si habilement, qu'elle ne paraissait point du tout; et l'on se livrait, pour mieux tromper, au martyre insupportable d'être à la cour, d'être belle et parée, ID. 1ᵉʳ mars 1680. Vous ne serez jamais embarrassée de cette enfant [Pauline].... j'en jouirais, et ne me ferais point le martyre, au milieu de tous ceux dont la vie est pleine, de m'ôter cette consolation, ID. 26 oct. 1688. Cette femme n'a point d'affaires; elle ne cherche qu'à faire des visites; elle vient de vingt lieues loin... d'abord me voilà à me cacher dans ces bois, comme vous savez, pour différer mon martyre, ID. 21 juin 1680. Lisette, dont l'empire S'étend jusqu'à mon vin, J'éprouve le martyre D'en demander en vain, RÉGNARD. *Infid. de Lisette.* || Mettre en martyre, tourmenter. Que tu te plais, Florise, à me mettre en martyre! CORN. *la Gal. du Palais-Roy.* III, 4. || N'être qu'en martyre, être dans un grand tourment; locution qui n'est plus usitée. Avec ces bons esprits je n'étais qu'en martyre; Leur discours m'assassine, CORN. *la Veuve*, I, 6. || 4° Martyre d'amour, ou, simplement, martyre, souffrances qu'éprouve un amant. ....Et d'un commun martyre Tous deux brûlaient, sans oser se le dire, LA FONT. *Fiancée.* Mais si d'un œil un peu doux La belle voit son martyre, MOL. *Sicilien*, 9. Je hais ces vains auteurs.... Ils ne savent jamais que se charger de chaînes, Que bénir leur martyre, adorer leur prison.... BOIL. *Art p.* II. || Conter son martyre, son amoureux martyre, son douloureux martyre, exprimer à une femme l'amour qu'on ressent pour elle, les peines qu'il cause. Que voulez-vous me dire? — Oronte: Qu'un rival avant moi vous contait son martyre, TH. CORN. *l'Amour à la mode*, III, 6. Dans un amoureux délire, Un berger jeune et discret Disait ainsi son martyre A l'écho de la forêt, ETIENNE, *Joconde*, I, 3.

— HIST. XIᵉ s. [Je] nel di pour ce, des vos [vôtres] iert [sera] là martire, *Ch. de Rol.* XLIII. Li douze pair seront mis en martire, *ib.* LXXI. Ce dist Rolans: ci [nous] recevrons martyre, *ib.* CXLI. || XIIᵉ s. Saisne vont par ces rues, faisant moult grant martire [carnage], *Sax.* X. Ne il [les meurtriers] ne sunt pas mielz apresté del ferir, Que mis [mon] curages est del martire suffrir, *Th. le mart.* 143. || XIIIᵉ s. Einsi dura la meslee jusques à grant piece de la nuit, et toutes voies les departirent à grant travail et à grant martyre, VILLEH. L. Je suefre tel martire Que j'en suis devenue aussi jaune com cire, *Berte*, LXXXVIII. Seneque mist il [Néron] à martire Son bon mestre, et li fist elire De quel mort morir il vorreit, *la Rose*, 6233. || XVIᵉ s. Ainsi parloit mon cuer plein de martire, MAROT, I, 340. Quelle peine, quel martyre est-ce [servir un tyran]! LA BOÉTIE, *Servit. volont.*

— ÉTYM. Provenç. *martyri;* esp. et ital. *martirio;* du lat. *martyrium*, de *martyr.*

MARTYRISÉ, ÉE (mar-ti-ri-zé, zée), *part. passé* de martyriser. Livré au martyre. Martyrisé sous Dioclétien.

MARTYRISER (mar-ti-ri-zé), *v. a.* || 1° Faire souffrir le martyre. Jamais on ne s'est fait martyriser pour les miracles qu'on dit avoir vus, PASC. *Pens.* XXIV, 46 *ter*, éd. HAVET. || 2° Fig. et par exagération, faire souffrir de grandes douleurs. Elle [la princesse de Conti] est sans pouls et sans parole; on la martyrise pour la faire revenir, SÉV. 3 févr. 1672. || 3° Se martyriser, *v. réfl.* S'infliger de grandes souffrances. Ne vous martyrisez point à vous ôter cette petite personne [Pauline].... tâtez, tâtez un peu de l'amour maternel, SÉV. 21 juill. 1677.

— HIST. XIIᵉ s. Unt pur les clers cestui si fil martirisié [ses fils ont martyrisé celui-là, Jésus], *Th. le mart.* 150. || XIIIᵉ s. Plus de mil en plorerent, sergent et escuier, Por le baron que voient ensi martirier, *Ch. d'Ant.* VII, 97. S'on a paradis por si pou, Je tieng por baroté [trompé] saint Pou [Paul], Et si tieng por fol et por nice Saint Luc, saint Jaque de Galice, Qui s'en firent martirier, RUTEB. 190. Il l'alerent occire en la prison et martyriser, dont nous devons croire que il est es cielx ou nombre des martirs, JOINV. 271. || XVIᵉ s. Ardant amour la pousse, et la peur la retire; L'un luy donne plaisir, et l'autre la martire, DESPORTES, *Élégies*, II, 5, *Adventure premiere.* D'une autre bande nous avons M. saint Clement, et M. saint Sponde; l'un martirisé par le procureur general, l'autre par sa femme, D'AUB. *Conf.* II, 8.

— ÉTYM. *Martyr;* génev. *martériser;* Neuchâtel, *marturiser;* provenç. *martiriar, marturiar;* cat. *martirisar;* esp. *martirizar;* ital. *martirizzare.*

MARTYROLOGE (mar-ti-ro-lo-j'), *s. m.* || 1° Catalogue des martyrs et même des autres saints (on met une majuscule). Le Martyrologe romain. || 2° Fig. Il se dit quelquefois d'une longue liste de cas de mort que l'on rapporte, ou de souffrances infligées (avec une minuscule). Le martyrologe de ceux que l'antimoine a écrasés, comme le *Jupiter mactator* des anciens, GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. 278. L'histoire des rois est le martyrologe des nations, GRÉGOIRE, *Moniteur du* 22 *sept.* 1792.

— HIST. XIVᵉ s. Un collectaire en quoy l'en dit le service, et un martirologe en quoy on list en chapitre, *Bibl. des chartes*, 4ᵉ série, t. V, p. 168. || XVIᵉ s. Baronius en son martirologe romain, D'AUB. *Conf.* II, 8.

— ÉTYM. Provenç. *martologi;* espagn. et ital. *martyrologio;* de μάρτυρ, martyr, et λόγος, récit.

† **MARTYROLOGISTE** (mar-ti-ro-lo-ji-st'), *s. m.* Auteur d'un Martyrologe.

MARUM (ma-rom'), *s. m.* Plante aromatique recherchée des chats, dite aussi germandrée maritime et herbe aux chats, *teucrium marum*, *L.* labiées.

— ÉTYM. Lat. *marum;* grec, μάρον.

† **MARUTE** (ma-ru-t'), *s. f.* Genre de plantes synanthérées, dans lequel on distingue la marute cotule (de Candolle), d'Europe, dite vulgairement amouroche, camomille puante, marouette, maroute, œil de vache, *anthemis cotula*, *L.* et *maruta fœtida Cassini*, LEGOARANT.

† **MARVAUX** (mar-vô), *s. m.* Corbeilles coniques dans lesquelles on fait égoutter le sel nouvellement fabriqué.

† **MARVOISIN** (mar-voi-zin), *s. m.* Variété de raisin.

† **MARYLAND** (ma-ri-lan), *s. m.* Tabac provenant de Maryland, contrée des États-Unis.

† 1. **MAS** (mâ), *s. m.* Petite maison de campagne (Avignon).

— ÉTYM. Bas-lat. *mansus, mansum*, maison, de *manere*, demeurer (voy. MANOIR); de là le nom propre *Dumas.*

† 2. **MAS** (mas'), *s. m.* Nom d'un petit poids des Indes pour l'or et l'argent, et dont dix font le tael.

† **MASAGE** (ma-za-j'), *s. m.* Terme vieilli. Réunion de mas (voy. MAS 1). Il serait nécessaire de faire travailler aux mines.... aux masages d'Allou et Delpy, proches de Pujol, *Lett. de Colbert*, etc. IV, 588, *Mémoire de l'ingénieur Chenier.* Il est certain que l'on trouvera, quand on voudra, sur ladite montagne ou aux environs d'elle plus de cent métairies ou masages, dont les prétendus propriétaires ne sauraient justifier d'aucun titre valable, ID. *ib.* p. 591.

† **MASARE** (ma-za-r'), *s. f.* Terme d'entomologie. Sorte de guêpe.

† **MASARIDES** (ma-za-ri-d'), *s. m. pl.* Genre de guêpes.

† **MASCAGNIN** (ma-ska-gnin), *s. m.* Terme de minéralogie. Sulfate d'ammoniaque.

MASCARADE (ma-ska-ra-d'), *s. f.* || 1° Déguisement d'une personne qui se masque. ... Oh! oh! monsieur notre baron, Notre législateur, notre homme d'ambassade, Vous êtes, à cet âge, homme de mascarade! LA FONT. *Petit chien.* Il y a tous les soirs des bals, des comédies et des mascarades à Saint-Germain, SÉV. 111. Ah! ma bonne, quelle aventure que celle de la mort du roi d'Angleterre, la veille d'une mascarade! mon marquis, il faut que vous soyez bien malheureux de trouver en votre chemin un événement si extraordinaire, ID. 24 févr. 1685. Bientôt parurent nos nymphes en mascarades, HAMILT. *Gramm.* 10. Elle avait imaginé une mascarade galante, ID. *ib.* 7. On fit à la cour une mascarade dans laquelle le roi traînait quatre satyres enchaînés, VOLT. *Mœurs*, 76. || Fig. Chacun a ses mœurs de parade; Tout est masque et déguisement; Tout ment: Ce monde n'est que mascarade, LAMOTTE, *l'Amante difficile, vaudev. final.* || 2° Troupe de gens déguisés et masqués. La mascarade est entrée chez lui. Certaines gens font une mascarade Pour vous venir donner une fâcheuse aubade, MOL. *l'Étourdi*, III, 10. || 3° Danse exécutée par une troupe de gens masqués. On a dansé une belle mascarade. || 4° Vers faits pour les personnages qui figurent dans les mascarades. Marot bientôt après fit fleurir les ballades, Tourna des triolets, rima des mascarades, BOIL. *Art p.* I. Qu'il s'en aille, s'il veut, sur deux tréteaux monté, Amusant le Pont-neuf de ses sornettes fades, Aux laquais assemblés jouer ses mascarades, ID. *ib.* III.

— HIST. XVIᵉ s. Masquerade, COTGRAVE. Les festins, les danses, les masquarades, MONT. I, 331. Tous ces desguisemens sont vaines mascarades Qui aux portes d'enfer presentent leurs aubades, D'AUB. *Tragiques, Princes.*

— ÉTYM. *Masquer;* ital. *mascherata.*

MASCARET (ma-ska-rè; le *t* ne se lie pas; au pluriel, l'*s* se lie: les ma-ska-rè-z et les fleuves), *s. m.* Masse d'eau en forme de barre remontant avec impétuosité le courant de la Garonne, et, par extension, d'un fleuve ou d'une rivière quelconque. Le mascaret est sur la Garonne ce qu'est la barre sur la Seine.

— HIST. XVIᵉ s. L'en appelle mascaret une grande montaigne d'eau qui se fait en la riviere de Dourdongne, PALISSY, 184.

— ÉTYM. Origine inconnue. On a dit, mais sans aucun fondement, que le nom venait de *Saint-Macaire*, endroit jusqu'où les eaux de la Garonne sont repoussées.

† 1. **MASCARILLE** (ma-ska-ri-ll', *ll* mouillées), *s. m.* Nom d'un valet de l'ancienne comédie.

† 2. **MASCARILLE** (ma-ska-ri-ll', *ll* mouillées), *s. m.* Espèce de champignon du genre agaric. || Suivant quelques auteurs, le mascarille est le champignon de couche.

† **MASCARIN** (ma-ska-rin), *s. m.* Perruche de Madagascar.

MASCARON (ma-ska-ron), *s. m.* Terme d'architecture. Figure de tête faite en caprice, qu'on met aux fontaines, aux portes, aux clefs des arcades. || Figure du navire. Bon nombre de pièces saillantes du navire recevaient autrefois comme ornements des mascarons sculptés, JAL.

— ÉTYM. Ital. *mascherone*, un grand masque, augmentatif de *maschera*, masque.

† **MASCOUADE** (ma-skou-a-d'), *s. f.* Voy. MOSCOUADE.

† **MASCULIFLORE** (ma-sku-li-flo-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui porte des fleurs mâles. Disque masculiflore.

— ÉTYM. Lat. *masculus*, mâle, et *flos, floris*, fleur.

MASCULIN, INE (ma-sku-lin, li-n'), *adj.* || 1° Qui appartient, qui a rapport au mâle. Le sexe masculin. Succession, ligne masculine. Trahi par l'évêque de Laon, surpris et livré à Hugues Capet, il mourut captif dans la tour d'Orléans; et deux enfants mâles, qui ne purent le venger, mais dont l'un eut cette basse Lorraine, furent les derniers

princes de la postérité masculine de Charlemagne, VOLT. *Mœurs*, 38. Il ne se doutait pas que dans cette femme si frêle en apparence, si timide, résidât ce courage plus que masculin, cette sorte d'intrépidité [illegible], qui se manifeste parfois comme une crise nerveuse chez les êtres les plus faibles, G. SAND, *Indiana*, p. 260. || [illegible] masculin, celui que les mâles [illegible]. || Terme de botanique. [illegible], [illegible] qui, dans les synanthérées, sont accompagnées d'organes mâles parfaits. || 2° En mauvaise part, qui a un caractère d'homme, en parlant d'une femme. Comment Mme Clive-Hart, jeune mariée, très-effrontée, très-emportée, très-masculine, très-méchante, s'était emparée de son esprit, VOLT. *Jenni*, 4. || 3° Terme de grammaire. Noms masculins, noms désignant les êtres qui sont masculins par nature ou par assimilation. || Genre masculin, le genre de ces noms. || Substantivement. Le masculin, le genre masculin. || On dit dans le même sens : *le* est l'article masculin ; *il* est le pronom masculin. || 4° Terme de versification. Terminaison, rime masculine, celle d'un mot qui ne finit pas par un *e* muet. || Vers masculin, vers terminé par une rime masculine. Métastase n'a presque point d'airs dont les deux parties ne se reposent sur un vers masculin, MARMONTEL, *Élém. litt. Œuv.* t. VIII, p. 160, dans POUGENS.

— HIST. XIIIe s. Li masles vait contre nature, Ki taut [ôte] à femme sa droiture ; Masles ki devient feminins Ne doit pas estre masculins, GUI DE CAMBRAI, *Barl. et Jos.* p. 236. || XVe s. Et premiers, il est verité Que la nature feminine La plupart du temps est encline A appeler le masculin, COQUILLART, *Plaidoyer de la simple et de la rusée.*

— ETYM. Provenç. *masculin* ; espagn. et ital. *masculino* ; du lat. *masculinus*, dérivé de *masculus* (voy. MÂLE).

† **MASCULINEMENT** (ma-sku-li-ne-man), *adv.* D'une façon masculine. Il y a en Portugal plusieurs branches masculinement et légitimement sorties du duc de Bragance, ST-SIM. 88, 147. Suivant la fausseté du cartulaire de Brioude, il [le cardinal de Bouillon] descendait masculinement des fondateurs de Cluni, ID. 280, 44.

† **MASCULINISER** (ma-sku-li-ni-zé), *v. a.* Rendre du genre masculin. [Dans la langue huronne] en disant d'un lâche qu'il est une femme, on masculinise le mot femme, CHATEAUB. *Amér. Langues indiennes.*

— HIST. XVIe s. Pourquoi les filles masculinisantes, comme dit Hippocrate, c'est à dire qui sont de nature forte et virile.... PARÉ, XVIII, 64.

MASCULINITÉ (ma-sku-li-ni-té), *s. f.* Caractère de ce qui est masculin. || Terme de grammaire. Propriété par laquelle un nom prend ou reçoit le genre masculin.

— HIST. XIIIe s. Et sont si chaut [les mâles des oiseaux de proie] par la masculinité qui en eulx regne... BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 198.

— ETYM. *Masculin.*

† **MASOPINE** (ma-zo-pi-n'), *s. f.* Terme de chimie. Nom d'une substance qu'on tire de la résine d'un arbre de Mexico.

† **MASOURKA** (ma-zour-ka), *s. f.* Voy. MASURKA.

1. **MASQUE** (ma-sk'), *s. f.* Terme familier d'injure dont on se sert quelquefois pour qualifier une jeune fille, une femme, et lui reprocher sa laideur ou sa malice. La masque encore après lui fait civilité, MOL. *Sgan.* 16. Ah! ah! petite masque, [illegible] ne me dites pas que vous avez vu un homme dans la chambre de votre sœur, ID. *Mal. im.* II, 11. [illegible] de la [illegible], [illegible] *[illegible]*, V, 5.

— ETYM. [illegible], *masco*, sorcière ; en Auvergne, d'après du Cange, *masque*, femme de mauvaise vie [illegible] [illegible] pas la [illegible] [illegible] latin à [illegible], la sorcière [illegible] parce qu'elle mange les petits enfants, c'est [illegible] qu'en latin *manducus*, le mangeur, a [illegible]. Cela est ingénieux, mais n'est [illegible].

2. **MASQUE** (ma-sk'), *s. m.* || 1° Faux visage de carton peint, etc. dont on se couvre la figure pour se déguiser. Je vous invite ce soir à mes noces. — Je n'y manquerai pas, et je veux y aller en masque, [illegible] *[illegible]*, 2. [illegible] III, [illegible] le mardi gras, et, le jour des Cendres, à la [illegible] en sac de pénitent, [illegible] [illegible] [illegible] dans son [illegible], [illegible] *Diable boit.* I, 4. Ce n'est point dans ce sens propre que Malherbe prenait le mot de masque lorsqu'il disait qu'à la cour il y avait plus de masques que de visages, DUMARSAIS, *Tropes*, part. I, art. 6. ...Un masque à mes yeux dérobait son visage, ANCELOT, *Fiesque*, III, 6. || Lever le masque à quelqu'un dans une mascarade, [illegible] son masque pour chercher à le reconnaître. Mais sans vous faire outrage, Peut-on lever le masque, et voir votre visage? MOL. *l'Ét.* III, 12. || Le masque de fer ou l'homme au masque de fer, mystérieux prisonnier d'État du règne de Louis XIV. Je suis assez instruit de l'aventure de l'homme au masque de fer, mort à la Bastille ; j'ai parlé à des gens qui l'ont servi, VOLT. *Lett. abbé Dubos*, 30 oct. 1738. || Masques à domino, masques qui n'ont pas de menton, et sont coupés à la hauteur de la lèvre supérieure. || Fig. Faire un masque à quelqu'un, lui jeter au visage quelque chose qui le barbouille. Il prit de la boue et lui en fit un masque. || Faire un masque, se dit aussi simplement d'une chose que l'on jette contre la face de quelqu'un. Mais, ma foi, si jamais chez nous vous revenez, Je vous fais de la porte un masque sur le nez, REGNARD, *Ménech.* II, 5. || Ancien terme militaire. Lever le masque d'une batterie, la découvrir. On dit aujourd'hui démasquer une batterie. || 2° Morceau de velours noir où l'on fait un nez et deux yeux, dont les dames se couvraient le visage. Les dames n'ont commencé à porter des masques que sur la fin du seizième siècle. De peur du hâle elle portait deux masques, L'un de peinture et l'autre de velours, MAYNARD, *Épigr.* Ses coiffes d'où pendait au bout d'une ficelle Un vieux masque pelé presque aussi hideux qu'elle, BOIL., *Sat.* X. || 3° Terme d'escrime. Armure de fil de fer, à mailles très-serrées, et garnie de peau, qu'on se met sur le visage quand on fait des armes, pour le protéger contre les coups de fleuret. || 4° Terme d'antiquité. Masque de théâtre, masque aux traits gigantesques qui couvrait la figure et une partie de la tête. Masque tragique, comique, etc. Les grands, pour la plupart, sont masques de théâtre ; Leur apparence impose au vulgaire idolâtre, LA FONT. *Fabl.* IV, 14. Eschyle dans le chœur jeta les personnages, D'un masque plus honnête [que la lie dont Thespis se barbouillait] habilla les visages, BOIL. *Art p.* III. La tragédie employa le masque presque au moment où elle prit naissance ; on ignore le nom de celui qui l'introduisit dans la comédie, BARTHÉL. *Anach.* ch. 70. Les masques, dont il est permis de changer à chaque scène, et sur lesquels on peut imprimer les symptômes des principales affections de l'âme, peuvent seuls entretenir et justifier l'erreur des sens, et ajouter un nouveau degré de vraisemblance à l'imitation, ID. *ib.* || 5° Caractère de la physionomie, en parlant des acteurs. Cet acteur a un [illegible], un masque [illegible], etc. || Nom d'une ancienne sorte de représentation théâtrale. L'Angleterre ne possédait alors (1720) que les masques, genre de spectacle d'une pompe [illegible] et bizarre, un ensemble de musique, de danses, de constructions improvisées, de peintures, de festins, de scènes parlées ou mimées entre des personnages [illegible], accoutrés avec un luxe prodigieux, C. BLAZE, *Hist. de l'opéra italien*, IV, p. 110. || 6° Personne masquée. Aller voir les masques. Quoi! masques toute nuit assiégeront ma porte! MOL. *l'Ét.* III, 13. [illegible], beau masque, vous me voyez à visage découvert, et vous ne me connaissez pas ; vous êtes masquée, et je vous connais, DANCOURT, *les Fêtes du Cours*, sc. 3. || Fig. Je vous connais, beau masque, se dit à quelqu'un que l'on reconnaît sous le [illegible], ou [illegible] dont on pénètre les vues, les [illegible]. [illegible] lui criai : masque, je te connais, VOLT. *[illegible]* [illegible], beau masque : c'est de vous [illegible], [illegible] *[illegible] de 1767*, *Œuv.* t. XV, p. 97. || 7° Terre préparée et appliquée sur le visage de quelqu'un pour en prendre le moule. Buste fait d'après un masque. || 8° Terme de peinture et de sculpture. [illegible] du reste du corps, dont les traits [illegible], et qu'on met quelquefois dans les [illegible] de ces deux arts. On a [illegible] des masques à [illegible] [illegible]. || 9° Fig. Fausse apparence. La vertu.... [illegible] [illegible] || Et ce masque [illegible] de fausse hardiesse Nous déguise sa crainte et couvre sa faiblesse, CORN. *Nicom.* III, 4. Et le masque est [illegible] [illegible] *D. Garc.* IV, 8. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] I, 4. Il [illegible], [illegible] et de probité et de justice dont le masque [illegible], ST-SIM. 17, 197. Cette [illegible] de la cour de France [illegible] avec les [illegible] du dehors et faisant la guerre à ceux du dedans, prouve assez manifestement que le [illegible] de la religion n'a jamais été dans les cours que le masque de la [illegible] et de la perfidie, VOLT. *Mœurs*, 176. C'est traîner à la fois [illegible] un masque hypocrite Et le Dieu qu'on préfère et le Dieu que l'on quitte, ID. *Alz.* V, 5. La nature ne porte qu'un voile, nous lui donnons un masque, nous la couvrons de préjugés, nous supposons qu'elle agit, qu'elle opère comme nous agissons et pensons, BUFF. *Animaux carnassiers.* D'un masque [illegible] [illegible] leur vengeance ; [illegible] ma probité? BÉRANG. *Ad. à la campagne.* Et quand l'honneur n'est plus, ma vertu [illegible] en offrir au moins et le masque et les traits, [illegible], *Ninus II*, IV, 10. || Absolument. Quelque [illegible] et dissimulés qu'ils soient, à la première [illegible] le masque leur tombe à terre, BALZ. *Des ministres et du ministère.* Je me réjouis donc d'avoir trouvé un visage parmi tant de masques et de [illegible] embrasser quelque chose de sensible et de véritable, ID. liv. V, lett. 19. Mettre [illegible] la franchise et la feinte en usage, Porter tantôt un masque et tantôt un visage, ROTR. *Vencesl.* I, [illegible] travers de son masque on voit à plein le traître ; Partout il est connu pour tout ce qu'il peut être, MOL. *Mis.* I, 1. Je vais par des douceurs [illegible] suis réduite, Faire poser le masque à cette âme hypocrite, ID. *Tart.* IV, 4. Mais au moindre revers funeste Le masque tombe, l'homme reste, Et le héros s'évanouit, J. B. ROUSS. *Ode à la fortune.* || Lever le masque, parler franchement, paraître tel qu'on est en effet, ne plus se déguiser, mettre au jour ce qu'auparavant on avait tenu caché. Ce fut là qu'il leva le masque et qu'il se donna en proie à toutes ses passions, VAUGEL. *Q. C.* liv. VI, dans [illegible]. Quoi! si la déloyale enfin lève le masque, [illegible] te fâcher d'être désabusé? CORN. *Mélite*, III, 4. [illegible] l'artifice enfin il faut bannir l'usage, Il faut lever le masque et montrer le visage, ROTROU, *Venceslas*, III, 2. Il faut lever le masque et.... découvrir à vos yeux les véritables sentiments de mon cœur, MOL. *Princ. d'Él.* V, 2. Ne levez point le masque, et ne vous chargez point d'avoir une haine à soutenir, SÉV. 38. || Arracher, ôter le masque à quelqu'un, faire connaître sa [illegible], sa perfidie, etc. Eh quoi! lorsqu'autrefois Horace, après Lucile, [illegible] ôter le masque aux vices de son temps, BOIL. *Sat.* VII. || Être toujours en masque, faire toujours paraître d'autres sentiments que ceux que l'on a. || 10° Terme de médecine. Nom donné quelquefois, dans la description des maladies, à [illegible] par tout le visage. || Masque des femmes en couches, bouffissure et teinte [illegible] que prend le visage pendant les derniers temps de la grossesse et de la durée des couches. Cette femme a le masque. || 11° Terme de botanique. Fleurs en masque, fleurs personnées. || 12° Terme de marine. [illegible] de toile élevé sur le pont d'un navire pour [illegible] la cheminée (Jal fait ce mot féminin). [illegible] en [illegible] que l'on établit devant les parties supérieures, [illegible] la poupe et la poulaine des bâtiments en construction, afin d'abriter ces parties contre la pluie et le soleil. || Grand plan de bois que l'on met à l'arrière d'un navire qu'on lance à l'eau, pour retarder sa course et empêcher qu'il n'aille se briser contre le [illegible]. || Abri que l'on obtient soit [illegible] à dessein sur une côte. || 13° Petit [illegible] en creux ou en relief, [illegible] et [illegible] [illegible]. || 14° [illegible]. || 15° [illegible] Le masque [illegible], la [illegible] le [illegible] || 16° [illegible].

— HIST. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], [illegible]. || [illegible] Masques de [illegible] [illegible] [illegible] de [illegible] ce masque qui se [illegible] et pare des couleurs et habits d'autruy, à faute d'en avoir de propres à luy, AMYOT, *Com. discerner le flatteur de l'ami*, 12. Qui fait monter Neron sur l'eschafaut avec une masque sur le visage et [illegible] aux jambes? ID. *ib.* 24. Vous avez [illegible],

[illegible], RAB. [illegible], II, 10. [illegible] que l'on donnait... [illegible] un masque d'une bouse de vache à un chasseur [illegible] qui en [illegible] France, [illegible] Garg. I, 9. [illegible] de [illegible], sculpteur et faiseur de masques, [illegible] des [illegible] 6° [illegible], t. I, p. 441. [illegible] de [illegible], accoutrés par dedans, [illegible] du [illegible], ib. p. 492. Rien ne te plaist que [illegible] le masque d'arrogance qui fait [illegible] appris, R. BELLEAU, Œuv. t. II, p. 71, dans [illegible].

— ÉTYM. Bas-latin, *mascha*, sorcière. Du sens de sorcière on a pu passer, et il paraît bien effectivement qu'on a passé au sens de faux visage, destiné à faire peur : XI° s. *Mascha*, [illegible] quod [illegible] quod [illegible] *mascarel*, quod [illegible] parvos, UGUTIO, dans [illegible] *masca*. Cependant Kilian suppose que le masque est [illegible] un réseau, et le rapporte à [illegible] *masco*, filet; allem. mod. *Masche*, [illegible] que le *masque* ait été un [illegible] par la citation d'Ugution que le nom vulgaire était *mascarel*, qui est de même forme que l'italien *maschera*, espagn. *mascara*; portug. *mascara* et *mascarra*. En regard de ces substantifs sont des verbes : ital. *mascherare*; anc. espagn. *mascarar*; provenç. *mascarar*, barbouiller; anc. franç. *mascherer*, barbouiller : Li mestre queux l'ot fait la nuit [illegible] [tondre], A la paele noircir et charbonner, Trestot le vis [illegible] li out fet mascerer, *Bat. d'Aleschans*, v. 3393; Tousjours se vautroit par les [illegible], se mascaroit le nez, se chaffouroit le visage, RAB. *Garg.* I, 11. À cela se rapporte le verbe *machurer*, barbouiller; bourguig. *machurer*, noircir, barbouiller. Ces verbes tiennent au germanique : vieux flamand, *mascher*, tache; anglo-saxon, *max*[illegible]: mais ils ne paraissent pas avoir une origine commune avec la forme primitive, *masque*. Masque vient du bas-latin *mascha*, sorcière, et, par dérivation, faux visage qui fait peur ; l'origine de *mascha*, qui se trouve dès les Lois des Lombards, est inconnue, si on n'adopte pas la conjecture de Grimm (voy. MASQUE 1); les formes *maschera*, *mascarel*, etc. en sont des allongements. Cette étymologie écarte celle de Scura, adoptée par Mahn : arabe, *maskharat*, plaisanterie. L'ancien français disait très-souvent *faux visage*.

MASQUÉ, ÉE (ma-ské, skée), *part. passé* de masquer. ‖ 1° Couvert d'un masque. Le cousin est masqué mieux que personne en France, REGNARD, *le Bal*, 16. ‖ Bal masqué, bal où les danseurs portent un masque et un déguisement. ‖ Terme de blason. Lion masqué, lion qui a un masque. ‖ 2° Intercepté par quelque obstacle comme par un masque. La porte étant masquée par des aunes et des coudriers qui ne laissent que deux étroits passages sur les côtés, [illegible] par où j'étais entré, J. J. ROUSS. *Hél.* IV, 11. ‖ Batterie masquée, batterie dressée, mais tellement couverte qu'on ne peut l'apercevoir. ‖ 3° Terme de marine. Bruit masqué, bruit qui a la même apparence qu'un autre bâtiment de guerre. ‖ Fig. Être masqué, être arrêté dans une entreprise par un obstacle imprévu. ‖ 4° Terme d'imprimerie. Les pages blanches restent ordinairement masquées, afin que l'encre ne puisse pas maculer le papier. ‖ 5° Terme de zoologie. Dont la face est en totalité ou en partie d'une autre couleur que le reste du corps. ‖ 6° Fig. Caché sous de fausses apparences. Vertu masquée, ROTR. *St Genest*, III, 3. En vain dans ses discours [illegible] revêtus, De ses vices masqués il se fait des vertus, M. J. CHÉN. *Tibère*, IV, 3. ‖ Fig. Être toujours masqué, avoir l'habitude de se contrefaire, de dissimuler. Un roi connaît beaucoup moins que les particuliers les hommes qui l'environnent; on est toujours masqué auprès de lui, FÉN. *Tél.* XII. La femme masquée jusqu'aux dents, qui croit son secret ignoré de l'univers entier, [illegible]LIS, *Ad. et Théod.* t. [illegible], p. 176, dans [illegible]. ‖ 7° S. m. Terme de [illegible]. Le masqué, espèce de [illegible].

MASQUER (ma-ské), je masquais, nous masquions, vous masquiez; que je masque, que nous masquions, que vous masquiez, v. a. ‖ 1° Masquer quelqu'un, le déguiser en lui mettant un masque sur le visage. ‖ Dans un sens plus étendu. Masquer quelqu'un, le déguiser en lui mettant, outre le masque, des habits qui empêchent de le reconnaître. Ils ne sont pas masqués d'habits extraordinaires, PASC. *Imag.* 2, éd. FAUGÈRE. ‖ Fig. Masquer, couvrir la joue avec la main, donner un soufflet. ‖ 2° Terme de marine. Un coup de vent masque un navire, quand changeant tout d'un coup cap pour cap, il le frappe par devant. Le vent change tout d'un coup cap pour cap; le navire est masqué par une épouvantable rafale et forcé de culer entre une mer [illegible], *Presse scientifique*, t. II, p. 117. ‖ En ce sens, masquer est neutre aussi. Le navire masque. ‖ [illegible] une voile de telle sorte qu'elle reçoive le vent sur la face antérieure et qu'elle s'applique sur le mât qui la porte. Masquer un mât, c'est le couvrir ainsi de la toile de sa voile. ‖ Par extension, quand on met la voile contre le mât, on dit qu'on la masque. ‖ Par une autre extension encore, on dit du navire qu'il est masqué, quand un ou plusieurs de ses mâts sont masqués par les voiles. ‖ Absolument. On masque pour modérer la course d'un bâtiment, pour le faire arriver ou lofer. ‖ 3° Par extension, couvrir, cacher une chose de manière à en ôter la vue. Il a élevé un mur qui masque ma maison. La charrue qui le masque [un bœuf, dans un tableau] n'en laisse voir que la tête et les cornes, DIDEROT, *Salon de 1767*, Œuvr. t. XIV, p. 443, dans POUGENS. ‖ Terme de guerre. Masquer une batterie, placer des troupes ou élever un ouvrage devant une batterie pour que l'ennemi ne la voie pas. Traînant entre les rangs ses tonnerres affreux Que masquent en tous sens des bataillons nombreux, DELILLE, *Par. perdu*, VI. ‖ On dit dans le même sens : masquer un mouvement. L'empereur avait masqué son mouvement par le corps de Ney et les débris de la cavalerie de Murat, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IX, 1. ‖ Terme de marine. Masquer le vent, l'intercepter. ‖ 4° Terme d'imprimerie. Se dit lorsque l'on colle du papier sur une partie de la frisquette, afin que les pages correspondantes de la forme ne s'impriment pas sur la feuille. ‖ 5° Fig. Masquer une odeur par une autre, répandre une odeur qui dissimule l'odeur dont on est blessé. Le sucre brûlé masque les odeurs fétides. ‖ 6° Fig. Cacher quelque chose sous de fausses apparences. Masquer la nature et la déguiser, PASC. *Pens.* VII, 20, éd. HAVET. Mais bien que d'un faux zèle ils masquent leur faiblesse, BOIL. *Disc. au roi*. C'était une paix d'ostentation, elle masquait les dehors, MASS. *Avent. Noël*. Les chats ont un naturel pervers que l'éducation ne fait que masquer, BUFF. *Morceaux choisis*, p. 132. Ils enveloppèrent leur science ou plutôt leur ignorance des ombres du mystère; ils ne parlèrent que par des énigmes, des symboles, des allégories et des fables dont ils se servirent pour masquer beaucoup d'erreurs et très-peu de vérités, D'HOLBACH, *Essai préj.* ch. XI, dans DUMARSAIS, Œuvr. t. VI, p. 248. ‖ 7° V. n. Aller en masque. Ce blondin.... Qu'avec tant de plaisir vous aviez remarqué Au bal, toutes les fois que vous aviez masqué, MONTFLEURY, *la Dame médecin*, I, 1. ‖ Fig. N'être pas ce que l'on paraît. Ménophile emprunte ses mœurs d'une profession, et d'une autre son habit : il masque toute l'année, quoiqu'à visage découvert, LA BRUY. VIII. ‖ Il n'est plus guère usité en cet emploi. ‖ 8° Se masquer, v. réfl. Se couvrir le visage d'un masque. Allons donc nous masquer avec quelques bons frères, MOL. *l'Ét.* III, 7. ‖ Fig. Je veux que l'on soit homme et qu'en toute rencontre Le fond de notre cœur dans nos discours se montre, Que ce soit lui qui parle, et que nos sentiments Ne se masquent jamais sous de vains compliments, MOL. *Mis.* I, 1. Je fais excuse d'être si littéral, mais le mot ne peut se masquer, ST-SIM. 203, 196.

— HIST. XV° s. Le gallant s'en va mettre à table, Affin de mieux se resjouyr, Et disna là tout à loisir, Mascant le sens, trenchant du saige, VILLON, *La repue franche du souffreteux*. ‖ XVI° s. Inventer des [illegible] couleurs pour masquer des choses infames et vilaines, AMYOT, *Comm. lire les poetes*, 31. Le flatteur se masquant et deguisant des marques et enseignes d'un amy, ID. *Comm. discerner le flatteur*, 32.

— ÉTYM. *Masque* 2.

MASSACRANT, ANTE (ma-sa-kran, kran-t'), *adj.* ‖ 1° Qui massacre, où l'on massacre. L'horreur, l'abomination n'est-elle pas que des frères aient massacré tant de frères pour [illegible] que ce puisse être? — Voilà une affaire à [illegible] massacrante.... [illegible] *Mél. hist. un chrét. contre six juifs*, IV et [illegible]. ‖ 2° Fig. Par une exagération familière et plaisante, humeur massacrante, humeur bourrue, grondeuse, [illegible]. C'est donc à cela que je dois l'humeur massacrante dont [illegible] depuis mon arrivée, [illegible] PICARD, *le Parat* [illegible].

MASSACRE ([illegible]), *s. m.* ‖ 1° Mise à mort de beaucoup de gens, et, particulièrement, de gens qui ne se défendent pas ou se défendent mal. L'Europe fut un champ de massacre et d'horreur, BOSS. *Var.* XII. Non, je ne serai jamais amie d'un homme qui a conseillé l'horrible massacre de Blois [le meurtre des Guise], FÉN. *Dial. des morts mod.* dial. 13. Il faudrait que chacun eût au chevet de son lit un cadre où fussent écrits en grosses lettres : [illegible] les habitants de la [illegible] et contre le Languedoc, massacres de Mérindol, massacres en Allemagne et en France au sujet de la réforme; massacres de la Saint-Barthélemy; massacres d'Irlande; massacres des vallées de Savoie; massacres juridiques; massacres de l'inquisition, VOLT. *Pol. et lég. Paix perpét.* XXVI. On vit alors un massacre effroyable [à la bataille de la Moskowa], et la valeur intelligente de nos artilleurs admira le [illegible] bile, aveugle et résigné de leurs [illegible], *Hist. de Nap.* VII, 10. ‖ Fig. Que voient les gens du monde dans un bal.... mais qu'est-ce que la lumière de la foi découvre dans ces assemblées profanes?... elle leur découvre un massacre horrible d'âmes qui s'entretuent les unes les autres, NICOLE, *Essai mor.* 3° traité, ch. III. ‖ 2° Grande tuerie de bêtes. Ils allèrent à la chasse et firent un grand massacre de sangliers, de chevreuils, etc. ‖ 3° Fig. Action de gâter par mégarde ou autrement quelque chose de rare, de précieux. Il faut pâmer de rire de ce que vous dites de l'air italien; le massacre que vos chantres en font.... SÉV. 21 juill. 1675. ‖ Massacre d'un opéra, mauvaise exécution d'un opéra. ‖ Massacre d'une volaille, se dit d'une volaille mal découpée. ‖ Ouvrier qui travaille mal et qui gâte son ouvrage. Ne vous servez pas de cet ouvrier-là, c'est un massacre. ‖ 4° Terme de vénerie. La tête du cerf, du daim, etc. séparée du corps, et mise debout sur la peau de la bête, ou sur une nappe, alors qu'on donne la curée aux chiens. On a rapporté le massacre. Ce n'est qu'en dernier lieu et en cherchant dans les différents cabinets que nous avons trouvé dans celui de M. [illegible] un massacre surmonté de deux cornes semblables, BUFF. *Quadrup.* t. V, p. 139. ‖ Sonner le massacre, appeler au son du cor les veneurs et les chiens pour faire la curée. ‖ Terme de blason. Se dit d'une tête de quelque animal lorsqu'elle est décharnée.

— SYN. MASSACRE, TUERIE, CARNAGE, BOUCHERIE. Tuerie indique seulement que l'on tue sans aucune idée accessoire. Dans carnage, il y a, suivant l'étymologie, l'idée que beaucoup de chair est mise en pièces; c'est donc la mise à mort de beaucoup d'individus : mais carnage n'indique pas si c'est dans un combat ou dans un massacre; c'est pourquoi on ne dit pas le carnage de la Saint-Barthélemy. Le massacre implique que les massacrés n'opposent pas de résistance ou n'en opposent qu'une impuissante : les Vêpres siciliennes sont un massacre. Boucherie (qui est ici pris au sens figuré, tandis que les autres le sont au sens propre) donne, soit à l'idée de massacre, soit à celle de carnage, la nuance que les personnes tuées le sont d'une façon comparable à la manière dont les bouchers tuent les animaux.

— HIST. XIII° s. Portant du machacre [boucherie, à Caen], LEHÉRICHER, *Normandie scandinave*, p. 96. ‖ XVI° s. Le massacre de la St Barthélemy, D'AUBIGNÉ, *Vie*, XXIII. Et si on veut savoir le nom de ces deux monstres, l'un se nomme massacre, et l'autre picorée; le premier jamais on ne l'a pu rassasier de sang, ni le second de richesses, LANOUE, 57. Es massacres qui en plusieurs lieux se commettoyent, ID. 605. Du massacre et du sang, MONT. III, 109.

— ÉTYM. Voy. MASSACRER; normand, un *gigot de machacre* [boucherie], LEHÉRICHER, *Normandie scandinave*, p. 96. Il y a à Rouen une vieille rue encore aujourd'hui occupée par les bouchers, qui se nomme la rue *Massacre*.

MASSACRÉ, ÉE (ma-sa-kré, krée), *part. passé* de massacrer. Les intérêts des Juifs déjà me sont sacrés. Puissent vos ennemis [illegible] massacrés, [illegible] de la foi que ma bouche vous jure, De ma fatale erreur répareront l'injure, RAC. *Esth.* III, 6. ‖ Un homme massacré, un homme tué avec barbarie, de plusieurs coups. Que par sa propre main [d'Octave] mon père massacré, CORN. *Cinna*, I, 1. ‖ Fig. Se dit de ce que l'on gâte en le faisant. De la besogne [illegible] massacrée. Volaille massacrée.

MASSACRER ([illegible]), *v. a.* ‖ 1° Faire un massacre. On massacre qui à la bataille de Fraustadt, le maréchal Renschild fit massacrer de sang-froid douze ou quinze cents Moscovites qui demandaient la vie à genoux, six heures après la bataille, VOLT. *Charles XII, Lett. à Schullembourg.* Le peuple mutiné massacre tes soldats, C. DELAV. *Vêpr. sicil.* IV, 6. ‖ Absolument. Ce ne serait [illegible]

tué quinze ou vingt mille hommes, par exemple; avec cela on est à peine nommé dans l'histoire, pour y faire quelque figure, il faut massacrer par millions, P. L. COUR. *Conversation chez Mme d'Albany.* || Tuer, même en parlant d'une seule personne. J'aurais vu massacrer et mon père et mon frère.... RAC. *Athal.* II, 7. César a-t-il été massacré au milieu du sénat? LA BRUY. XVI. Tigre altéré de sang, tu viens de massacrer Celle qui, malgré soi, [illegible] à t'adorer.... VOLT. *Zaïre*, V, 10. On ne dit point : il s'est fait le massacre d'un homme; et cependant on dit : un homme a été massacré, ID. *Dict. phil. Massacres.* || Par exagération. Il a été massacré, il a reçu un grand nombre de blessures. || 2° Il se dit quelquefois en parlant des animaux. [illegible], les princes massacrent une grande quantité de gibier. ....Un veau et un agneau [illegible] massacrés sans avoir fait de déclaration préalable, *Arrêt du conseil d'État*, 31 juill. 1722. || 3° Fig. et familièrement. Gâter, mettre en mauvais état. Massacrer ses hardes. || Il se dit d'un homme qui fait très-mal ce qu'il a à faire, ou qui [illegible]. Ce menuisier a massacré ma boiserie. Si on ne peut pas la faire massacrer [une pièce de théâtre] par les comédiens de Paris, il la fera massacrer par quelque libraire de Genève, VOLT. *Lett. d'Argental*, 14 août 1768. Vous avez massacré ou fait massacrer par une bête brute le travail de vingt honnêtes gens [l'Encyclopédie], [illegible] *Lett. à M. Lebreton.*

— HIST. XVI° s. Et demeura toujours auprès de lui pour empescher qu'on ne le massacrast, D'AUB. *Vie*, XXVIII. Massacrer un ouvrage, OUDIN, *Curios. franç.* Aprez avoir massacré toute ame vivante esparse par leur ville, MONT. II, 38.

— ETYM. On le tire du germanique : bas-allemand, [illegible], haut-allem. *metzgern*, égorger. Cette étymologie, plus probable qu'une inversion qui du [illegible], couteau, aurait donné *massacre*, paraît d'autant plus assurée que *massacre* veut dire [illegible], et que *metzgern* signifie égorger du bétail, et *Metzger* boucher.

MASSACREUR (ma-sa-kreur), *s. m.* Celui qui massacre. Approchez, assassins, venez, massacreurs, VOLT. *Mérope*, [illegible] Après avoir échappé au premier [illegible] des massacreurs, ils furent découverts, tirés de leur asile et mis en prison, ANQUET. *Ligue*, II, 60. || Fig. Celui qui fait mal, exécute mal. Massacreur de musique et de [illegible].

— HIST. XVI° s. Un massacreur signalé de Paris [lors de la St-Barthélemy], qui commença sa rage par ses deux nièces, LANOUE, 344.

— ETYM. *Massacrer.*

MASSAGE [illegible], *s. m.* Action de presser avec les mains [illegible] les parties musculaires du corps et d'exercer des tractions sur les articulations, afin de [illegible] de la souplesse et d'exciter la vitalité.

— ETYM. *Masser.*

† **MASSALIA** (ma-ssa-li-a), *s. f.* Petite planète découverte en 1852.

— ETYM. [illegible], nom grec de la ville de Marseille; en latin *Massilia.* M. de Gasparis, astronome italien, qui a découvert cette planète, l'a ainsi dénommée par courtoisie pour *Marseille.*

† **MASSART** (ma-sar), *s. m.* Ancien nom d'un bas-officier de ville, dans le nord de la France. [illegible]

— HIST. XIII° s. Que tout cil qui doivent leur tailles [illegible] un jour d'en I mois, TAILLIAR, *Recueil*, p. 313.

[illegible]

et des Pyrénées, DIDER. *Salon de 1765*, [illegible] [illegible] de Troie] avance et franchit les [illegible], *Énéide*, II. || Terme de [illegible]

réunion d'une grande quantité de petits corpuscules polyédriques ou arrondis, adhérant ensemble par leur extrémité, serrés en dedans, libres par leur partie extérieure. || 2° Il se dit aussi d'un seul corps compacte. Une masse de plomb. Où trouver d'assez grosses masses de pierres pour remplir ces abîmes? VAUGEL. *Q. C.* livre IV, dans RICHELET. || Terme de serrurerie. Enlever une ferrure dans la masse, la découper à froid dans un morceau de fer. || Faire de la menuiserie en masse, se dit de tout ouvrage qui n'est point fait d'assemblage et dont les pans et les panneaux sont tirés d'un seul morceau. || Contrepoids de métal d'un peson. || 3° Un corps informe. L'ours, en naissant, paraît n'être qu'une masse. || Familièrement. C'est une masse de chair, se dit d'une personne qui a le corps et l'esprit lourds, ou seulement dont le corps est très-gros, très-pesant. Rien ne le rebuta, ni sa vue éraillée [d'une femme], Ni sa masse de chair bizarrement taillée, BOIL. *Sat.* X. || 4° Terme de physique. Somme des points matériels que chaque corps renferme, par opposition à volume qui exprime l'espace occupé. La gravitation s'exerce en raison directe des masses et en raison inverse du carré des distances. C'est suivant les rapports de la masse et de la vitesse que tous les mouvements sont reçus, MONTESQ. *Esp.* I, 1. Au lieu que Mersenne, Descartes, Newton, Mariotte, Varignon ont toujours, après Archimède, mesuré le mouvement d'un corps en multipliant sa masse par sa vitesse, les Leibnitz, les Bernouilli, les 's Gravesande, les Wolf, etc. ont multiplié la masse par le carré de la vitesse, VOLT. *Phil. Newt.* I, 10. || 5° La totalité d'une chose dont les parties sont de même nature. La masse de l'air. La masse du sang. Si l'on compare la masse de l'or et de l'argent qui est dans le monde avec la somme des marchandises qui y sont, il est certain que chaque denrée ou marchandise en particulier pourra être comparée à une certaine portion de la masse entière de l'or et de l'argent, MONTESQ. *Esp.* XXII, 7. La somme de coups dont je vous ai vue charger mon voisin m'apprend trop combien il est dangereux de se faire connaître ; hélas! vous avez déchiré toute la masse de ses chairs, GILB. *Le carnaval des auteurs.* Soudain [au moindre ébranlement] ces rocs émus tressaillent et s'écroulent; En masse de frimas, ils glissent, tournent, roulent, Et couvrent l'insensé qui, dans ces lieux déserts, Croit sonder la nature et braver les hivers, MASSON. *Helv.* III. || Des masses, de grandes quantités. Comment peut-on se figurer qu'il soit possible que ces eaux [du déluge] aient amené des masses et des bancs de coquilles de cent lieues de longueur? BUFF. *Hist. nat. Preuv. théor. terr.* (Œuvres t. I, p. 292.) || Fig. La masse des connaissances humaines. || 6° Réunion d'hommes considérés comme faisant un corps. Tous ces mutins ne sont que de [illegible]; Aucun des chefs ne trempe en leurs vains attentats; Ainsi ne craignez rien d'une masse d'armée Où déjà la discorde est peut-être allumée, CORN. *Othon*, V, 2. Ayant vu que la dilation du baptême laissait un grand nombre d'enfants dans la malédiction d'Adam, elle [l'Église] a voulu les délivrer de cette masse de perdition en précipitant le secours qu'elle leur donne, PASC. *Compar. des chrét.* Les prétendus disciples de saint Augustin [illegible] que Dieu ne tire de la masse de perdition [illegible] pour le péché originel, que les seuls prédestinés, PAS. I. III, p. 337. À leur approche, les [illegible] leurs ailes, serrent leurs rangs, se [illegible] et forment une masse dont la pesanteur et l'impulsion arrêtent et repoussent la fureur de l'ennemi, BARTHÉL. *Anach. Introd.* part. 2, sect. 2. Et de ses [illegible] la formidable masse [illegible] et voir sur sa [illegible] *Hist.* VII. Ces masses inertes [illegible] [illegible] de Napoléon [illegible] *Hist. de Nap.* VII, 10. Enfin, [illegible] toutes ces masses qui s'étaient pressées [illegible] ces amas de troupes [illegible] le plus effroyable [illegible] IV, 7. || La masse des créanciers, tous les créanciers d'un failli, [illegible], relativement à la masse, [illegible] de propriétés mobilières ou immobilières [illegible] — [illegible] [illegible]

[illegible]

certaine entre ce qu'elle voit et ce qu'elle sait, et elle reste surprise de voir une masse [St-Pierre de Rome] en même temps si énorme et si légère, MONTESQ. *Goût, Progression.* Il y a quelque chose de plus fier et de plus imposant dans la masse des Invalides [que dans l'hôpital de Greenwich], CHATEAUBRIAND, *Génie*, III, I, [illegible] || Terme de sculpture. Se dit des grandes parties d'un bas-relief, de l'ensemble d'un bas-relief, de l'ensemble d'un groupe. || En termes de peinture, on appelle masse les parties considérables d'un tableau, qui contiennent de grandes lumières ou de grandes ombres. En peignant des arbres, on doit moins s'attacher aux détails qu'aux masses. C'est ainsi que la peinture divise en grandes masses ses clairs et ses obscurs, MONTESQ. *Goût, variété.* || Se dit aussi figurément et en dehors du langage des beaux-arts. Il faut moins considérer les détails que les masses. || *S. f. pl.* Terme de musique. Se dit de plusieurs parties marchant ensemble, soit dans le chœur, soit dans l'orchestre. Cet instrument fait bien dans les masses. Un solo de hautbois se dessine avec grâce sur les masses de l'orchestre. || 8° Lits de pierre d'une carrière. || 9° Quantité de marchandises semblables, dont le nombre ou le poids est fixé par l'usage. Une masse de plumes, la quantité de cinquante plumes. On en employait beaucoup autrefois pour faire des aigrettes [illegible] masses de héron, dont les gens d'épée ornaient un des côtés de leur bonnet, *Dict. des arts et mét. Plumassier.* Des soies, des plumes, des [illegible] en masse. || 10° Fonds d'argent d'une succession, d'une société. Toute la masse est de cent mille écus. La masse des biens, PATRU, *Plaid.* 4, dans RICHELET. Il avait une terre de la maison de Bellièvre qui lui avait fort bien donnée; il l'a remise dans la masse des biens des créanciers, disant qu'il ne saurait aimer ce présent, quand il songe qu'il fait tort à des créanciers, qui ont donné leur argent de bonne foi, SÉV. 295. || Masse active, ensemble de l'avoir d'un négociant. Masse passive, ensemble des dettes. || On dit en style de pratique faire masse de, pour faire un total qu'on partage ensuite. Faire masse des dépens pour les défendeurs ; faire masse des frais pour les partager entre les héritiers, etc. || 11° Terme d'administration militaire. Somme formée par les retenues faites sur la paye de chaque soldat, ou allouée par abonnement pour une dépense spéciale. Masse d'habillement. Masse de ferrage. || 12° Terme de métallurgie. [illegible] masse, partie de la cuve d'un haut fourneau comprise entre le ventre et la partie supérieure du gueulard. || 13° Terme de marine. Masse de [illegible], partie saillante de métal qu'on voit à la culasse des bouches à feu. || 14° Masse d'un pont, le massif des piliers d'un pont. || 15° Cône tronqué dans lequel on fait cristalliser l'alun. || 16° En masse, loc. adv. Tous ensemble, en totalité. Aller, se porter, se lever en masse. On a fait une levée en masse des citoyens. || En masse, en bloc, dans l'ensemble. À voir les choses en masse et sans [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] à l'homme] communiquant en tout et en masse toutes les vertus et propriétés qu'elle avait particulièrement distribuées à toutes les espèces de ses créatures, [illegible], *Rech.* III, 4.

— SYN. MASSE, POIDS. Tout le monde sait ce que c'est que le poids : c'est la résistance que nous éprouvons [illegible] corps. La masse est [illegible], et, comme [illegible] le poids et la masse sont la plupart du temps [illegible]. [illegible] un kilogramme de marbre et un kilogramme de plomb ont le même poids et la même masse. Mais, si on les plonge tous deux dans l'eau, le plomb perdra un cinquième de son poids, tandis que le marbre en perdra environ un tiers; les masses n'auront pas changé, mais les poids seront fort différents.

— HIST. XI° s. De son avoir [il] ne velt doner grant masse, *Ch. de Rol.* XII. || XII° s. De ce dist sains Paules : un pou de levains mainet tote la masse, *Job*, p. 442. Et la reine encor l'en prie, Et tuit li chevalier à masse, *la Charr.* 144. Trop par assez encor poi [peu] dit; Assez sui-je grant masse plus Que ne vos ai encor dire, *Grégoire le grand*, p. [illegible] || XIII° s. Et le fit [il fit le monde] au commencement [illegible] en confusion, *la Rose*, 16910. Renart [illegible] s'en passe, Chanir se laisse à une masse, [illegible] que la gent ne le tovent, *Ren.* 1320. Il avoit fait fondre grant partie de son or en pos de terre, et fist briser les pos; et les masses d'or estoient de

moutées à descouvert en mi un sien chastel, JOINV. 216. || XIV^e s. Embrion est une masse qui est ou ventre de la mere, et de laquelle masse sera formé l'enfant ou la beste, OARSME, *Eth.* 30. || XV^e s. Et vecy une grosse masse de ferre [enclume], sur quoy il avoit feru, *Perceforest*, t. III, f° 46. || XVI^e s. Il sembloit que ce fust une seule masse de toute la multitude et un seul corps cloué ensemble, AMYOT, *Pyrrhus*, 76. Pour attendre une grande part des Suisses qui venoient à la file, et là en faire une masse pour les mener la part qu'il luy seroit mandé, M. DU BELLAY, 171. Ils portent dans leurs coffres une masse de pilules, MONT. I, 281.

— ÉTYM. Provenç. *massa*; espagn. *masa*; ital. *massa*; du lat. *massa*; grec, μᾶζα, pâte.

2. **MASSE** (ma-s'), *s. f.* || 1° Gros marteau de fer carré des deux côtés et emmanché de bois. || Gros marteau que le sculpteur emploie pour dégrossir son ouvrage en frappant sur les ciseaux. || Gros maillet de charpentier. || Gros marteau de bois pour forger le plomb. || Masse à pic, instrument propre aux oiseleurs. || 2° Masse d'armes, ou, simplement, masse, ancienne arme faite de fer et qui avait la forme d'une sorte de massue. || 3° Espèce de bâton à tête d'or ou d'argent qu'on porte par honneur dans certaines cérémonies. Les masses d'un appariteur de faculté. Les titres qu'il ne changerait pas contre les masses d'un chancelier, LA BRUY. XI. || Terme de blason. Se dit des bâtons à tête garnie d'argent, que l'on mettait en sautoir derrière l'écu du grand maître de France. || 4° Instrument pour jouer au billard. Qu'il joue avec nos masses sur un billard haut de trois pieds, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || Gros bout de la queue ordinaire. Jouer de la masse, avec la masse. || 5° Terme de botanique. Masse d'eau, voy. MASSETTE. || Ancien nom de quelques espèces de champignons appartenant au genre clavaire, notamment du *clavaria militaris*, *L.*, masse à guerrier. || Masse à bedeau, nom vulgaire donné à l'érucage des moissons et aussi à la massette à larges feuilles.

— HIST. XIII^e s. Or est ce [prudence] une masse quarrée por garder l'ome tout environ, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 345. Il se combatent à ceval, armé de toutes armeüres, teles comme il lor plest, excepté coutel à pointe et mache, BEAUM. LXI, 7. Tant crieront : trahi! trahi! Qu'ele [la mort] a jà entesé [brandi] sa mache, RUTEB. 104. Lors vint un serjant à mace.... JOINV. 227. || XVI^e s. Guillaume comte de Salsberi ne combattoit que de masse, MONT. I, 313.

— ÉTYM. Provenç. *massa*, *maça*; esp. *maza*; port. *maça*; ital. *mazza*. Diez remarque que la forme italienne ne peut se rapporter qu'à un mot latin *matea* (comme *piazza*, de *platea*), radical supposé du latin *mateola*, bâton, qui est évidemment un diminutif. De son côté, le vieux français, tandis que de *massa* il tire *masse*, pour cette *masse*-ci dit souvent *mache*; il dit aussi *machue*, et non *massue*.

MÂSSE (mâ-s'), *s. f.* Terme qui vieillit. Ce qu'on met au jeu, lorsqu'on joue aux dés et à quelques autres jeux de hasard. La seconde mâsse était de vingt francs. Une suffocation de parolis et de mâsse en avant, dont bien des femmes vont être malades, DANCOURT, *Déroute du pharaon*, sc. 18.

— REM. Mâsse, mâsser, châsse et ses dérivés ou ses composés sont les seuls mots où une voyelle prenne un accent devant une consonne redoublée, PAUTEX.

— ÉTYM. Autre prononciation de *masse* 1 et sens du n° 10.

1. **MASSÉ, ÉE** (ma-sé, sée), *part. passé* de masser 1. || 1° Mis par masse. Des groupes bien massés dans un tableau. L'infanterie massée derrière la colline. || 2° S. m. Un massé, masse pâteuse de fer qu'on trouve au fond du creuset du fourneau à la catalane. || En langage de billard, un massé, un coup frappant la bille presque de haut en bas.

2. **MASSÉ, ÉE** (ma-sé, sée), *part. passé* de masser 2. Massé par des mains exercées.

MÂSSÉ, ÉE (mâ-sé, sée), *part. passé* de mâsser. Dix pistoles mâssées.

† **MASSEAU** (ma-sô), *s. m.* Terme de métallurgie. Lopin cinglé. || *Au plur.* Portions de fonte brute converties en masses de fer, dans un seul foyer.

— ÉTYM. Dérivé de *masse* 1.

† **MASSELET** (ma-se-lè), *s. m.* Terme de métallurgie. Petite loupe.

— ÉTYM. Dérivé de *masseau*.

† **MASSELOTTE** (ma-se-lo-t'), *s. f.* Métal superflu qui reste attaché à une masse fondue ou forgée.

MASSEPAIN (ma-se-pin ; au pluriel, l's se lie : des ma-se-pin-z excellents), *s. m.* Pâtisserie d'amandes pilées et de sucre. Le premier massepain pour eux [les directeurs], je crois, se fit, Et le premier citron à Rouen fut confit, BOIL. *Sat.* X.

— HIST. XVI^e s. Courte [chienne de Charles IX] venoit dessus la table Du roi, prendre jusqu'en sa main Le biscuit et le marsepain, RONSARD, *Épit. de Courte*. Espicier qui piloit des amendes pour faire du marsepain, *Nuits de Straparole*, t. I, p. 384, dans LACURNE.

— ÉTYM. Wall. *mârsipain*, *mârsupain*; Hainaut, *machepain*; espagn. *mazapan*; de l'ital. *marzapane*, massepain; napol. *marzapane*, petite boîte; d'après Ménage, de *Marzo*, nom de l'inventeur, et *pane*, pain; d'après Mahn, approuvé par Diez, du lat. *maza*, bouillie d'orge. On voit que l'origine reste incertaine.

1. **MASSER** (ma-sé), *v. a.* || 1° Disposer des objets en masse. Masser des terres. || 2° Terme de beaux-arts. Disposer les masses d'un tableau. Il a bien massé les figures, les ombres, les lumières. || Absolument. Ce peintre masse bien. || 3° Terme militaire. Disposer en masses, en colonnes serrées. Masser son infanterie. || 4° Se masser, *v. réfl.* Se réunir en une masse ferme et compacte. || Terme de beaux-arts. Se masser, se grouper, s'agencer. Les personnages de ce peintre se massent naturellement. || Se former en colonne serrée. Le régiment se massa aussitôt.

— HIST. XIII^e s. Et après ce qu'il est molu [le vert de gris], Qu'il seit ensemble tut massé, E seit parmi un drap passé Plus menu que nule farine, *Ms St-Jean*.

— ÉTYM. *Masse* 1.

2. **MASSER** (ma-sé), *v. a.* Exercer sur le corps d'une personne au bain la pression qu'on nomme massage. Ils se font masser, c'est-à-dire pétrir les chairs, souvent par les mains des enfants, BERN. DE ST-PIERRE, *Harm.* liv. II, *animaux*.

— ÉTYM. Arabe, *mass*, manier, toucher, palper, d'après Pihan; on a aussi proposé le grec μάσσειν, pétrir; mais une étymologie orientale est vraisemblable à cette pratique si usitée en Orient.

† 3. **MASSER** (ma-sé), *v. a.* Dans le langage du billard, frapper la bille avec la queue de haut en bas.

— ÉTYM. *Masse* 2.

MÂSSER (mâ-sé), *v. a.* Terme de jeu qui vieillit. Faire une mâsse. C'est en mon nom que vous avez mâssé les mulets; je vous envoie cent pistoles, sur et tant moins de la perte que vous pouvez avoir faite pour moi, VOIT. *Lett.* 144. Et qui mâsse mille pistoles Comme s'il mâssait mille oboles, SCARR. *Poés. div. Œuv.* t. VII, p. 16. Je voulais de l'argent pour acheter des pipes; Et, loin de m'en fournir comme j'aurais pensé, Peut-être ce jour-là vous auriez tout mâssé, TH. CORN. *Galant doublé*, V, 3. || Mâsse tout, mâsse à qui dit, mâsse la poste, je mâsse à qui répondra, je mâsse autant qu'il y a déjà au jeu. || Fig. Mâsse, signal adopté pour boire tous ensemble dans la société des goinfres dont Saint-Amand faisait partie. Et s'écriant mâsse ! à la troupe, *Rev. des Deux-Mondes*, 15 juin 1839, p. 761.

— ÉTYM. *Mâsse*.

† **MASSET** (ma-sè), *s. m.* Terme de métallurgie. Synonyme de loupe. Au lieu de gueuses ou lingots d'une fonte coulée, on obtient, dans ces petits fourneaux, des massets ou loupes formées par coagulation, BUFF. *Min.* t. IV, p. 25.

— ÉTYM. *Masse* 1.

† **MASSÉTER** (ma-ssé-tèr), *s. m.* Terme d'anatomie. Muscle zygomato-maxillaire, qui sert aux mouvements de la mâchoire dans la mastication.

— ÉTYM. Μασσητήρ, le masticateur, de μασάομαι, mâcher.

† **MASSÉTÉRIN, INE** (ma-ssé-té-rin, ri-n'), *adj.* Qui a rapport au masséter.

1. **MASSETTE** (ma-sè-t'), *s. f.* Terme de botanique. || 1° Nom d'un genre de typhacées où l'on distingue la massette ou masse d'eau, *typha latifolia*, *L.* || 2° Massettes à ressort, petit groupe de champignons à filaments élastiques qui lancent au loin des corps reproducteurs (nom donné par Paulet; c'est aujourd'hui la famille des clathracées).

— ÉTYM. Diminutif de *masse* 2, par assimilation.

† 2. **MASSETTE** (ma-sè-t'), *s. f.* Nom donné à des vers cestoïdes des poissons, vers qui ne sont qu'une période du développement d'une espèce de ténia des oiseaux aquatiques.

† **MASSIAU** (ma-siô), *s. m.* Voyez MASSEAU.

MASSICOT (ma-si-ko; le *t* ne se prononce et ne se lie pas), *s. m.* Nom vulgaire du protoxyde de plomb, ou oxyde de plomb jaune, qui, chauffé jusqu'au rouge, se fond et constitue la litharge ou oxyde de plomb demi-vitreux, et qui, réduit en poudre fine et mis dans un fourneau à reverbère, donne le minium ou deutoxyde de plomb.

— HIST. XVI^e s. Si tu prends de l'azur, du vermillon, du massicot et de toutes autres couleurs, PALISSY, 232.

— ÉTYM. *Masse* 1, ainsi dit parce qu'on l'obtient par petites masses.

MASSIER (ma-sié ; l'*r* ne se prononce et ne se lie jamais; au pluriel, l'*s* se lie : des ma-sié-z en tenue), *s. m.* || 1° Officier qui porte une masse dans certaines cérémonies. Deux marmitons crasseux, revêtus de serviettes, Lui servaient de massiers, et portaient deux assiettes, BOIL. *Sat.* III. || 2° Terme de pêche. Matelot qui love le filet dans la soute, ou qui l'en retire pour le mettre à l'eau.

— HIST. XV^e s. Et là estoient sergens d'armes, huissiers du roi et massiers moult grand foison qui les entrées gardoient, FROISS. III, IV, 1.

— ÉTYM. *Masse* 2.

MASSIF, IVE (ma-sif, si-v'), *adj.* || 1° Qui est ou qui paraît épais et pesant. De pilastres massifs les cloisons revêtues En moins de deux instants s'élèvent jusqu'aux nues, LA FONT. *Phil. et Baucis*. Ainsi la terre, toute massive qu'elle est, est aisément portée au milieu de la matière céleste, FONTEN. *Mondes*, 1^{er} *soir*. Il [Michel Ange] fit sur ce modèle [le Panthéon de Rome] le dôme de Saint-Pierre; mais il fit les piliers si massifs, que ce dôme, qui est comme une montagne que l'on a sur la tête, paraît léger à l'œil qui le considère, MONTESQ. *Goût*, *Progression*. La matière plus rare s'élève sur la plus massive, VOLT. *Jenni*, 8. || 2° Qui n'est ni creux en dedans ni fourré de matière étrangère, en parlant d'ouvrages d'orfèvrerie. Une figure, une croix d'argent massif. L'un [cheval], qui avait porté sa Hautesse, était couvert d'une selle et d'une housse enrichies de pierreries, avec des étriers d'or massif, VOLT. *Charles XII*, 6. || Il se dit, en un sens analogue, des bois précieux qui sont employés pleins, et non en placage. Une table d'acajou massif. || 3° Terme de minéralogie. Un minéral est dit massif, quand il est en masse d'un certain volume, sans caractère particulier. || On dit qu'une roche a une structure massive, quand elle ne présente aucun jour. || En géologie, terrains massifs, synonyme de terrains ignés ou plutoniens. || 4° Fig. Grossier, lourd. Cet homme a l'esprit bien massif. || 5° *S. m.* Ouvrage de maçonnerie destiné à porter un piédestal, un perron, etc. ou à recevoir un revêtement. Un massif de pierre, une espèce d'esplanade d'où l'on descend de face et de côté, vers la mer, DIDER. *Salon de* 1767, *Œuv.* t. XIV, p. 246, dans POUGENS. || Les maçons appellent massif de pierre, un mur qui est entièrement de pierre, sans blocage et sans moellon; et massif de moellon, celui qui, dans les fondations, fait un corps de maçonnerie sur lequel on fonde. || Terme de couvreur. Nom donné aux petits murs en moellons que l'on construit sous les chéneaux lorsqu'on est obligé d'avoir une pente un peu forte. || 6° Terme de jardinage. Masse plus ou moins considérable de plantes ou d'arbrisseaux ou d'arbres. Des massifs d'arbustes, taillés à hauteur d'appui. Un massif de verdure. || Futaie d'arbres rapprochés les uns des autres. || 7° Terme de métallurgie. Enveloppe extérieure d'un fourneau. || 8° Terme de marine. Renfort en bois à l'écoutillon du puits des câbles-chaînes. || *Au plur.* Coins employés à serrer le pied d'un mât.

— HIST. XIII^e s. Sur els ont desrochié mainte pierre massie, *Ch. d'Ant.* III, 617. || XIV^e s. Il s'en ira souper dedens les murs massis, Et y gerra [couchera], ce dit [Bertrant]; fais y estoit ses lis, *Guescl.* 18800. || XV^e s. Lors chevauchoient ils à grand haste au village; et, quand ils estoient là venus, ils n'y trouvoient que les parois et le massis; il n'y avoit ni chien, ni chat.... FROISS. II, III, 83. S'on leur froissoit les quinze costes De bons mailletz fortz et massis, VILLON, *Testament*. || XVI^e s. Il donna aussi une couronne d'or massif à Apollo.... Celuy qui t'a donné ceste couronne massifve d'or luysant et espuré, AMYOT, *Flamin.* 25. Des vaisseaux minces et legers, comme ceux qui estoient faits exprès pour cingler legerement, et non pas massifs pour combattre, ID. *Sertor.* 10. Et sommes advertis que le massif se dement, quand nous voyons fendre l'enduict et la crouste de nos parois, MONT. I, 335.

— ÉTYM. *Masse* 1. Il y avait dans l'ancien français *masseïz* (or masseïz, *Rois*, p. 250), qui vient d'une forme fictive *massaticius*.

MASSIVEMENT (ma-si-ve-man), *adv.* D'une manière massive. Cela est bâti massivement.

— ÉTYM. *Massive*, et le suffixe *ment*

† **MASSIVETÉ** (ma-si-ve-té), *s. f.* Qualité de ce qui est massif.

— HIST. XVI^e s. Massiveté, ROB. ESTIENNE, *Dict.*

† **MASSOQUE** (ma-so-k'), *s. f.* Terme de métallurgie. Lopin qu'on obtient dans les forges catalanes, en coupant le massé en deux parties.

† MASSOREUTTE [illegible], *s. f.* [illegible] [illegible] en coupant la [illegible] en deux parties.

MASSORAH (ma-sso-ra) ou MASSORE (ma-sso-r'), *s. f.* Travail critique sur le texte de la Bible par des docteurs juifs qui ont fixé les différentes leçons du texte, les différentes lectures des mots à l'aide des points voyelles, le nombre des versets, des mots, etc. Les docteurs [illegible] appelés massorètes, du mot massore, qui veut dire tradition ; parce que ces docteurs [illegible] dans leur opération à conserver, autant qu'il leur fut possible, la tradition de leurs pères dans la manière de lire et de prononcer, DUMARS. *Mél. gramm. philos. Œuv.* t. IV, p. 50.

— REM. On ne dit guère que massore.

— ÉTYM. [illegible]

MASSORÈTES (ma-sso-rè-t'), *s. m. pl.* Docteurs qui ont travaillé à la massore.

— HIST. XVIe s. Je vous allegueray l'autorité des massoretz, interpretes des saintes lettres hebraïques, RAB. *Pant.* II, 1.

MASSORÉTIQUE (ma-sso-ré-ti-k'), *adj.* Qui a rapport à la massore.

† MASSOT (ma-so), *s. m.* Un des noms vulgaires du labre tourdé, poisson.

MASSUE (ma-sue), *s. f.* ‖ 1° Espèce de fort bâton qui a un bout très-gros et qui servait d'arme. On [illegible] Hercule avec une massue. Pour tuer une puce, il voulait obliger Ces dieux [Jupiter et Hercule] à lui prêter leur foudre et leur massue, LA FONT. *Fabl.* VIII, 6. Ils portent des massues pleines de gros nœuds et garnies de pointes de fer, FÉN. *Tél.* [illegible] Le schisme de Donat, du temps de saint Augustin, fut cruel ; les prêtres des deux partis armèrent leurs ouailles africaines de massues, attendu que l'Église abhorre le sang, VOLT. *Pol. et lég. Prix just. et hum.* VIII. M. le duc de Choiseul doit être las de voir des gens qui demandent à Hercule sa massue pour tuer des mouches, ID. *Lett. Chabanon,* 11 janv. 1768. C'est l'orgueil qui arma Caïn de la massue fratricide, CHATEAUBR. *Génie,* I, II, 1. Il [Hercule] y porte la flamme [au bûcher], il monte, sous ses pieds Étend du vieux lion la dépouille héroïque, Et, l'œil au ciel, la main sur la massue antique, Attend sa [illegible] et l'heure d'être un dieu, A. CHÉN. *Fragments, Hercule.* ‖ Fig. Faire de sa tête massue, s'exposer à quelque peine, à quelque péril, pour réussir en une affaire. ‖ Fig. C'eût été pour eux le dernier désespoir de se voir privés de la massue qui avait si bien joué sur le jeune prince, ST-SIM. 307, 53. ‖ 2° Coup de massue, accident fâcheux et le plus souvent imprévu. Il fut frappé de ces paroles comme d'un coup de massue, [illegible] *Rom. com.* I, 6. Tout était prêt, il arrive un coup de massue qui rabaisse la joie, SÉV. 199. Ce fut [illegible] qui, [illegible], se tournant vers moi qui, foi de paysan, ne songeais à rien moins, il m'apostropha de la sorte : vil pamphlétaire ; coup de foudre, non, de massue, vu le style de l'orateur, dont il m'assomma [illegible], P. L. COUR. *Pamphlet des pamphl.* ‖ 3° [illegible] [illegible] ‖ 4° [illegible]

— HIST. XIIe s. [illegible] ‖ XIIIe s. Car gent i ot à grant plenté, Qui portent haces et maçues, *Lai de Mélion.* Et aussi ne doit-je pas crester ne donner vin à home yvre, ne maçue à fol, BEAUM. XXXVI, 8. Li abes prent une maçue Qui moult estoit grant et cornue, Et le prieur [illegible]

— ÉTYM. [illegible]

MASTIC, [illegible] ‖ 1° [illegible] ‖ 2° [illegible] ‖ 3° [illegible] et d'huile de lin. [illegible] ce fut [illegible] de craie et d'huile de lin cuites] que les vitriers mettent mastic, en petit [illegible] que l'on tant assez de carreau, et que l'on aplatit ensuite avec le doigt, *Dict. des arts et méd.* *Vitrier.* Pour que le mastic soit bon et adhère bien au bois, il faut rendre l'huile siccative en la faisant bouillir sur de la litharge, dont elle dissout une petite portion, LEGOARANT. ‖ 4° Espèce de thym qui exhale l'odeur du mastic.

— HIST. XVe s. L'isle de Scio où croist le mastic, au droict de Turquie, *Bouciq.* II, 9. ‖ XVIe s. Le sel est un mastic qui lie et mastique toutes choses, PALISSY, 244.

— ÉTYM. Provenç. *mastic, mastec* ; cat. *masteg* ; port. *mastique* ; ital. *mastice, mastico* ; du lat. *mastix, mastiche* ; grec. μαστίχη, de μάσσω, pétrir, mâcher.

† MASTICAGE (ma-sti-ka-j'), *s. m.* Opération qui exige l'emploi du mastic, du ciment.

MASTICATION (ma-sti-ka-sion), *s. f.* Terme de physiologie. Action de mâcher. La mastication, qui fait une grande partie de la jouissance de ce sens [le goût], leur manque [aux oiseaux], BUFF. *Ois.* t. I, p. 53.

— HIST. XVIe s. Les muscles en frayant, et principalement en la mastication, l'un contre l'autre, se comminuent et s'usent, PARÉ, IV, 2.

— ÉTYM. Provenç. *masticacio, mastigacio* ; esp. *mastigacion* ; ital. *masticazione* ; du lat. *masticationem,* de *masticare* (voy. MÂCHER).

MASTICATOIRE (ma-sti-ka-toi-r'), *s. m.* Terme de médecine. Substance qu'on mâche pour exciter un écoulement de salive ou parfumer l'haleine. Le tabac en chique est un masticatoire. ‖ *Adj.* Préparation, remède masticatoire.

— HIST. XVIe s. La cause de l'ulcere pourra estre divertie par purgations, masticatoires et errhines, PARÉ, XI, 17.

— ÉTYM. Voy. MASTICATION ; provenç. *mastiguatori* ; esp. *mastigatorio.*

† MASTICINE (ma-sti-si-n'), *s. f.* Terme de chimie. Résine extraite du mastic.

— ÉTYM. *Mastic,* et la finale chimique *ine.*

MASTIGADOUR (ma-sti-ga-dour), *s. m.* Ancien terme de vétérinaire. Préparation médicamenteuse destinée à être lentement mâchée par les animaux malades. ‖ On disait aussi nouet.

— ÉTYM. Autre forme de *masticatoire.*

† MASTIGOCÈRE (ma-sti-go-sè-r'), *s. m.* Terme de zoologie. Palpe maxillaire d'un insecte hyménoptère, quand cette partie est très-longue.

— ÉTYM. Μάστιξ, μάστιγος, fouet, et κέρας, corne, antenne.

MASTIQUÉ, ÉE (ma-sti-ké, kée), *part. passé* de mastiquer 1. Vitres mastiquées.

1. MASTIQUER (ma-sti-ké), je mastiquais, nous mastiquions, vous mastiquiez : que je mastique, que nous mastiquions, que vous mastiquiez, *v. a.* Joindre, coller avec du mastic.

— ÉTYM. *Mastic.*

† 2. MASTIQUER (ma-sti-ké), *v. n.* Terme populaire. Mâcher et surtout manger (par la métonymie de l'antécédent pour le conséquent). Il mastique bien.

— HIST. XVIe s. Le malade en masticant pourroit faire remonter la cataracte, PARÉ, XV, 23.

— ÉTYM. Lat. *masticare* (voy. MÂCHER).

† MASTIQUEUR (ma-sti-keur), *adj.* Qui mastique. Vitriers mastiqueurs, ceux qui mastiquent les carreaux.

† 1. MASTITE (ma-sti-t'), *s. f.* ‖ 1° Terme de minéralogie. Pierre figurée qui a la forme d'un bout de téton. ‖ 2° Terme de médecine. Inflammation des mamelles.

— ÉTYM. Μαστὸς, mamelle, et la finale *ite* minéralogique et médicale. Μαστὸς vient de μάσσω, mâcher, et veut dire le bout du sein, en tant que chose mâchée par l'enfant qui tette.

† MASTOC (ma-stok), *s. m.* Terme populaire. Homme lourd, épais et fort. C'est un mastoc.

— ÉTYM. Allem. *Mastochs,* bœuf engraissé, de *Mast,* nourriture d'engrais, et *Ochs,* bœuf.

† MASTOCÉPHALE (ma-sto-sé-fa-l'), *adj.* Terme de botanique. Dont le chapeau est mamelonné dans son centre. Agaric mastocéphale.

— ÉTYM. Μαστὸς, mamelle, et κεφαλὴ, tête.

MASTODONTE (ma-sto-don-t'), *s. m.* Mammifère fossile très-rapproché de l'éléphant. Après lui et presque son égal, venait aussi, dans les pays qui [illegible] à dents étroites, semblable à l'éléphant, armé comme lui d'énormes défenses, mais de défenses revêtues d'émail, plus bas sur ses jambes, et dont les mâchelières [illegible] appelait turquoises occidentales, CUVIER, *Révol.* [illegible]

— ÉTYM. Μαστὸς, mamelle, et ὀδοὺς, [illegible]

† MASTODONTOÏDE [illegible], *adj.* [illegible]

— ÉTYM. *Mastodonte,* et εἶδος, forme.

† MASTODYNIE (ma-sto-di-nie), *s. f.* Terme de médecine. Douleur des mamelles, quelle qu'en soit la cause.

— ÉTYM. Μαστὸς, mamelle, et ὀδύνη, douleur.

MASTOÏDE (ma-sto-i-d'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a la forme d'un mamelon. ‖ Apophyse mastoïde, apophyse située à la partie postérieure inférieure de l'os temporal, au-dessous et en arrière du conduit auditif externe.

— HIST. XVIe s. Quatre muscles, sçavoir les mastoïdes et les deux de l'os hyoïde, PARÉ, II, 8. L'apophyse mastoïde, ID. III, 11.

— ÉTYM. Μαστοειδής, de μαστὸς, mamelle, et εἶδος, forme.

MASTOÏDIEN, IENNE (ma-sto-i-diin, [illegible]), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport à l'apophyse mastoïde.

† MASTOÏDO-HUMÉRAL, ALE (ma-sto-i-do-u-mé-ral, ra-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Muscle mastoïdo-huméral, muscle considérable de la région trachélienne de l'encolure, chez le cheval.

— ÉTYM. *Mastoïde,* et *huméral.*

† MASTOQUIN (ma-sto-kin), *s. m.* Terme de marine. Sorte de jambette plus courte que les autres.

† MASTOTHÈQUE (ma-sto-tè-k'), *s. f.* Terme de zoologie. Bourse qui, chez les sarigues, renferme les mamelles.

— ÉTYM. Μαστὸς, mamelle, et θήκη, loge.

† MASTOZOAIRE (ma-sto-zo-è-r'), *adj.* Terme de zoologie. Qui est muni de mamelles. ‖ *S. m.* Les mastozoaires, les animaux pourvus de mamelles, plus souvent dits les mammifères.

— ÉTYM. Μαστὸς, mamelle, et ζῷον, animal.

† MASTOZOOLOGIE (ma-sto-zo-o-lo-jie), *s. f.* Terme didactique. Partie de l'histoire naturelle qui traite des mammifères.

— ÉTYM. Μαστὸς, mamelle, ζῷον, animal, et λόγος, traité.

† MASTOZOOTIQUE (ma-sto-zo-o-ti-k'), *adj.* Terrain mastozootique, terrain qui renferme des débris fossiles de mammifères.

MASTURBATION (ma-stur-ba-sion), *s. f.* Genre de libertinage solitaire, nuisible à la santé.

— HIST. XVIe s. Diogenes exerceant en publicq sa masturbation, MONT. II, 254.

— ÉTYM. Lat. *manus,* main, et *stuprare,* [illegible]

MASTURBER (SE) (ma-stur-bé), *v. réfl.* Faire l'acte de la masturbation.

MASULIPATAN (ma-zu-li-pa-tan), *s. m.* Toile de coton des Indes, ainsi dite de la ville de Masulipatan, où on la fabrique.

MASURE (ma-zu-r'), *s. f.* ‖ 1° Ce qui reste d'un bâtiment tombé en ruines. Tant de [illegible] [illegible] en masures [illegible], MALH. II, 13. [illegible] masures et ce terrain [illegible] ST-EVREM. *Poés. et Vers.* [illegible] mousse Sur l'humble chaume a [illegible] avec une fierté douce Son vieux mur [illegible] brodé, V. HUGO, *Voix intérieures,* V. [illegible] Ô murs ! [illegible] lois, sainte masure ! A. CHÉN. *le Jeu de paume.* ‖ Fig. [Les martyrs] ne souhaitaient rien tant que de voir bientôt abattue cette masure ruineuse de leur corps, qui les séparait de leur maître, BOSS. *Panég. St Gorgon,* 2. Quelle plus misérable et plus pauvre masure Qu'un homme usé, flétri, mort pour l'illusion, Riche et sans volupté, jeune et sans passion? V. HUGO, *Voix intérieures,* [illegible] ‖ 2° Une méchante habitation qui semble menacer ruine. Le pigeon profita du conflit des voleurs, S'envola, s'abattit auprès d'une masure, LA FONT. *Fabl.* IX, 2. ‖ Il se dit, par [illegible], d'une maison modeste. Je souhaite en tout que la pièce [Tancrède] soit jouée à Paris comme elle l'a été dans ma masure de Tourney, VOLT. *Lett. d'Argental,* 24 oct. 1759. ‖ Fig. De timides ménagements pour tous ces restes de barbarie [illegible] [illegible] les à construire, MIRABEAU, *Collection,* 1, p. 372.

— HIST. XIIIe s. Au droit chens [cens] deu en deniers à certain jor por [illegible] BEAUM. XXIV, 19. [illegible] 21. Mazure chargée de diverses prestations [illegible] [illegible], *Perceforest,* 1, [illegible]

— ÉTYM. [illegible]

nage (voy. MANOIR). Ce mot a pris une signification dépréciante qu'il n'avait pas à l'origine. En haute Normandie, masure signifie la basse-cour, le verger qui entoure la maison de ferme.

† MASURKA, MASOURKA (ma-zour-ka) ou MASOURQUE (ma-zour-k'), ou enfin POLKA MASURKA, s. f. Danse nationale polonaise à trois temps, d'un mouvement modéré; elle se danse comme la polka en tournant sur soi-même et décrivant une sorte de cercle; elle en diffère en ce qu'elle est un peu moins vive, qu'elle se danse sur un air à trois temps, et avec le pas de masurka. Ce pas comprend deux parties : dans la première, le pied A se pose en avant, le pied B le chasse, le même pied saute légèrement, et la jambe opposée se lève en arrière, voilà pour les trois temps de la première mesure; c'est la première partie du pas; dans la seconde, les deux pieds posent successivement à terre, sans sauter, et marquent les trois temps de la mesure. || Air à 3/4 de cette danse, dans lequel la tonique sert habituellement de basse invariable ou se meut par octave. La mazurka possède un rhythme particulier à marquer souvent le 2ᵉ temps de la mesure; la période se termine sur le 2ᵉ temps; elle est plus lente que la valse.

1. MAT (mat'), s. m. || 1° Terme de jeu d'échecs. Échec et mat, ou, simplement, mat, coup qui, mettant le roi en échec, le réduit à ne pouvoir bouger sans se mettre en un nouvel échec, et qui fait gagner la partie. Voilà un beau mat. Enfin l'heureux vainqueur donne l'échec fatal, Se lève et du vaincu proclame la défaite; L'autre reste atterré dans sa douleur muette, Et, du terrible mat à regret convaincu, Regarde encor longtemps le coup qui l'a vaincu, DELILLE, *l'Homme des champs*. Le premier qui gagne dix sous a joué trois heures durant, le deuxième trois minutes; en trois coups il a donné le mat et gagné dix louis.... lequel joue le mieux? P. L. COUR. *Conversation chez la comtesse d'Albany*. || Échec et mat du berger, celui qu'on fait en deux ou trois coups, dès le début de la partie. || Être sous le mat, avoir à craindre un échec et mat. || Fig. Événement qui détruit nos projets, nos espérances. C'est donc un mat qui a été donné lorsqu'on croyait avoir le plus beau jeu du monde, et rassembler toutes ses pièces ensemble, SÉV. 391. Ah! mon Dieu, donnez-moi un peu de temps : je voudrais bien donner un échec au duc de Savoie, un mat au prince d'Orange, ID. 26 juillet 1691. || Donner échec et mat à quelqu'un, emporter sur lui un avantage complet. || Donner un mat, faire éprouver un revers. Tout le monde y jouait [aux échecs] à Pomponne.... et, cependant que le maître du logis gagnait M. de Chaulnes, on lui donnait un étrange mat à Saint-Germain, SÉV. 7 févr. 1680. || Il se dit aussi, par plaisanterie, des choses que l'on dévore. Mon docteur de menestre [parasite] en sa mine altérée, Avait deux fois autant de mains que Briarée; Et n'était, quel qu'il fût, morceau dedans le plat, Qui des yeux et des mains n'eût un échec et mat, RÉGNIER, *Sat.* X. || 2° Adjectivement. Être échec et mat, ou, simplement, être mat, se dit du joueur qui a perdu. Comment ai-je pu être mat avec un jeu si bien disposé? GOLDONI, *Bourru bienfaisant*, I, 5. || Faire mat, donner l'échec et mat. Je vais le faire mat en deux coups. || On dit aussi : faire quelqu'un échec et mat. || Fig. Faire quelqu'un mat, faire quelqu'un échec et mat, emporter sur lui un avantage complet.

— HIST. XIIIᵉ s. Car qui la verité regarde, D'estre mat n'avoient-il garde, Puisque sans roi se combatoient, *la Rose*, 6691. || XVᵉ s. À ma dame prise soudainement; Par quoi sui mat, je le voi clairement, Se je ne fais une dame nouvelle, CH. D'ORL. *Ball.* 59.

— ÉTYM. Wallon, *mak*; provenç. *mat*, espagn. et portug. *mate*; ital. *matto*. *Mat* est abrégé de *échec et mat*; espagn. *xaquimate*; ital. *scaccomatto*; du persan *chah mat*, le roi est mort (voy. SCHAH).

2. MAT, ATE (ma, ma-t'), *adj.* || 1° Qui n'a point d'éclat, en parlant des métaux mis en œuvre sans avoir été polis. Or, argent mat. Vaisselle mate. || 2° Terme de peinture. Qui n'a point d'éclat, de transparence. Coloris mat. Couleur mate. Ce petit animal [le petit maki gris] a été apporté de Madagascar par M. Sonnerat; il a tout le corps, excepté la face, les pieds et les mains, couvert d'un poil ras, laineux, mat et doux au toucher, BUFF. *Quadrup.* t. XII, p. 174. Ce blanc mat des femmes de Barbarie se trouve quelquefois en Languedoc et sur toutes nos côtes de la Méditerranée, ID. *Suppl. à l'hist. nat. Œuvres*, t. XI, p. 269. Proche de nous toutes les couleurs se distinguent; au loin, elles se confondent en s'éteignant, et leur confusion produit un blanc mat, DIDER. *Salon de 1767, Œuv.* t. XIV, p. 335, dans POUGENS. || Terme de peinture en bâtiments. Se dit des couleurs en détrempe qui ne sont pas vernies, et de l'or sur apprêt qui n'est pas bruni. || 3° Compacte et lourd. Du pain mat. Une pâte mate. || Broderie mate, broderie d'or ou d'argent qui est très-chargée. || 4° Terme de marine. Mer mate, grosse mer dont les lames longues et élevées marchent lentement. || 5° Son mat, son semblable à celui qu'on obtient en frappant un tonneau plein. || Terme de médecine. Son mat, celui que rendent les parties charnues quand on les percute avec le doigt, et celui que la poitrine donne lors de l'hépatisation du poumon, ou quand il y existe un épanchement considérable. || 6° *S. m.* Le mat, la couleur mate. Le défaut de transparence et le mat, DIDER. *Salon de 1765, Œuv.* t. XIII, p. 205. C'est en mat que l'on a commencé à faire de la gravure fluorhydrique, KESSLER, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LXIV, p. 178.

— HIST. XIIIᵉ s. Car n'I osoie la main tendre, Tant iere [j'étais] maz et vergongneus, À loi de povre besongneus, *la Rose*, 8129. || XIVᵉ s. Qui son anemi est bone chiere monstrant, Or le fait à moitié tout mat et recreant, *Baud. de Seb.* V, 6. Se tu vois que l'esprovier soit trop eschif, si lui remetz le chaperon le plus en paix que tu porras, et soit encore veillé qu'il soit plus mat, *Modus*, f. XCVIII. Quant aucun oisel de proye fait mate chiere, *Ménagier*, III, 2. Il est si mat, si las, si dompté du travail et tourment de mesnage.... *les 15 joyes de mariage*, p. 32.

— ÉTYM. Provenç. *mat*, triste. Dans les anciens textes, *mat* signifie seulement las, humilié; c'est de ce sens qu'on est allé au sens de terne, qui paraît très-récent. *Mat*, las, humilié, est un sens dérivé, comme le verbe *mater*, de *mat* 1. L'allemand a *matt*, qui signifie abattu, terne et mat; Diez pense qu'il vient des langues romanes.

MÂT (mâ; le *t* ne se prononce et ne se lie jamais : au pluriel, l'*s* se lie : des mâ-z élevés), *s. m.* || 1° Longue pièce de bois plantée debout dans un vaisseau, dans une barque, etc. et qui sert à porter les voiles. Vaisseau à trois mâts. Un coup de vent rompit le mât. Le mât pliait comme une baguette sous l'effort de la tempête. Le czar [Pierre Iᵉʳ] commença par acheter une barque à laquelle il fit de ses mains un mât brisé, VOLT. *Russie*, I, 9. Le peintre Vernet, sur un vaisseau battu d'une horrible tempête, s'étant fait attacher au mât, et tout occupé à dessiner le mouvement des vagues, leurs replis, leur écume et les feux de la foudre, MARMONTEL, *Élém. litt. Œuv.* t. VII, p. 206, dans POUGENS. || Aller à mâts et à cordes, cheminer par la seule impulsion du vent sur les mâts et le gréement, après que toutes les voiles ont été serrées. || Caler les mâts, abaisser les mâts; guinder les mâts, les remettre à leur hauteur. || Mât d'assemblage, mât formé d'une pièce centrale ou mèche, et de quatre pièces ou jumelles appliquées sur les quatre faces de la mèche et taillées de façon que l'ensemble de leurs surfaces donne la surface d'un cylindre. || Grand mât, le mât le plus élevé d'un bâtiment : il se compose, dans les grands bâtiments, de trois ou quatre parties : le bas mât, le grand mât de hune, le grand mât de perroquet, le grand mât de cacatois. || Grand mât de hune, le mât qui s'élève immédiatement sur le bas mât, et qui porte la vergue et la voile du grand hunier. Grand mât de perroquet, le mât qui s'élève sur le mât de hune. || Grand mât de cacatois, le mât qui s'élève par-dessus tous les autres. || Bas mâts, pièces ou mâts partiels dont le pied repose sur un point même du bâtiment. || Mâts supérieurs, pièces qui se placent au-dessus des bas mâts et en sont comme le prolongement. || Mât de charge, fort espars ou morceau de mât qu'on établit sur le pont pour aider au chargement ou au déchargement. || Mâts de rechange, mâts qu'on porte dans un voyage pour suppléer à ceux qui pourraient manquer. || Mâts du nord, les pins et les sapins provenant de la Russie. || 2° Mât-pilote, mât établi sur quelque point très-visible près du bord de la mer, et destiné à indiquer la route. || 3° Mât, se dit aussi de perches employées sur les petits bateaux de rivière. || 4° Mât de cocagne, capièce de mât rond, lisse et savonné qu'on plante en terre et au haut duquel sont suspendus des prix qu'il faut aller prendre, en grimpant. || 5° Terme de blason. Mât désarmé, mât représenté sans voiles et sans cordages. || 6° Se dit de diverses pièces de bois employées dans les gymnases.

— HIST. XIᵉ s. En som ces mats et en ces haltes vergues, *Ch. de Rol.* CLXXXVI. || XIIIᵉ s. Et firent les eschieles des hautes nes [nefs] drecier seur les grans mas, VILLEH. CI. Si me suis mis en mer sens mast, Pour noier ausi com Tristans, *Lai de l'ombre*. || XVᵉ s. Ce sembloit des masts à l'Escluse, qui regardoit en mer, un grand bois, FROISS. II, III, 35. || XVIᵉ s. Tous les mats, antennes, trinquets, flottants de banderolles, CARLOIX, VIII, 24.

— ÉTYM. Wall. *mastai*; nam. *mastia*; prov. *mat*, *mast*; catal. *mastil*; esp. *masto*; portug. *masto*, *mastro*; ital. *mastil*; de l'allem. *Mast*; scand. *mastr*.

MATADOR (ma-ta-dor), *s. m.* || 1° Celui qui, dans les combats de taureaux, doit mettre l'animal à mort. || 2° Terme de jeu de l'hombre. Nom donné aux cartes supérieures. Spadille, manille et baste sont les trois premiers matadors. || 3° Fig. et familièrement. Homme considérable dans son état, dans son corps. Les matadors de la finance. || 4° S'est dit, sous Louis XIII, des chefs principaux d'une coterie de galants de la cour. || 5° Nom donné à des sicaires payés en 1714 par des habitants de Barcelone, pour mettre à mort les partisans de Philippe V.

— ÉTYM. Espagn. *matador*, du latin *mactatorem*, qui vient de *mactare*, tuer.

† MÂTAGE (mâ-ta-j'), *s. m.* Action de mâter.

† MATAGOT (ma-ta-go) ou MATÉGAU (ma-té-gô), *s. m.* Terme de marine. Synonyme de jumelle de brasseyage.

MATAMORE (ma-ta-mo-r'), *s. m.* || 1° Terme des comédies espagnoles. Personnage qui se vantait à tout propos de ses exploits contre les Mores. Le capitan matamore. || 2° Par extension, homme faisant étalage de bravoure et se vantant d'exploits vrais ou faux. Que pourrais-je durer contre un tel matamore? SCARR. *Jodel.* IV, 6. Une manière dure, sauvage, étrangère qui font un capitan d'un jeune abbé, et un matamore d'un homme de robe, LA BRUY. XIII. Quand il [Villars] l'eut obtenu [le maréchalat], le matamore fut plus réservé, dans la crainte des revers de fortune, ST-SIM. 111, 207. || À la matamore, à la façon des matamores. Villars se mit à pouffer à la matamore, et à tenir à son ordinaire des propos insensés, ID. 232, 93.

— ÉTYM. Espagn. *matar*, tuer, du lat. *mactare*, et *Moro*, Maure : tueur de Maures.

† MATARO (ma-ta-ro), *s. m.* Cépage d'origine espagnole, dans les Pyrénées orientales, dit aussi mourvède.

† MATASSE (SOIE EN) (ma-ta-s'), *s. f.* Soie qui n'a pas encore été filée.

— ÉTYM. Anc. franç. *madaise*; provenç. *madaisa*; espagn. *madexa*; ital. *matassa*; du lat. *mataxa*, soie brute; grec, μάταξα, μέταξα.

† MATASSINADE (ma-ta-si-na-d'), *s. f.* Danse armée qui était en usage au XVIᵉ siècle et au XVIIᵉ s.

— ÉTYM. *Matassins.*

MATASSINS (ma-ta-sin), *s. m. pl.* || 1° Nom qu'on donnait autrefois à certains danseurs, qui portaient des corselets, des morions dorés, des sonnettes aux jambes et l'épée à la main avec un bouclier. Une entrée de matassins. || Plus tard, matassins a été pris dans un sens moqueur et grotesque. M. de Pourceaugnac, mettant son chapeau pour se garantir des seringues, est suivi par les deux médecins et par les matassins, MOL. *Pourc.* I, 16 (ces matassins ne sont armés que de seringues). || 2° Nom de la danse qu'ils dansaient. Et les amours, comme poussins, Ou comme oisons hors de la mue, Semblent danser les matassins, RÉGNIER, *Louanges de Macette*.

— HIST. XVIᵉ s. Mines et gesticulations, telles que nous voyons faire à des matachins, BOUCHET, *Serées*, liv. I, p. 134, dans LACURNE. Un autre crie tout haut en braillant : sonne, cornemuseur, la pavane; autres demandent la milanoise, la basse danse, les matassins, l'espagnole, la gaillarde, MERLIN COCCAIE, t. I, p. 178, dans LACURNE.

— ÉTYM. Arabe *motawaddjihin*, personnes masquées, pl. de *motawaddjih*, masqué, d'après M. Dozy.

† MATE (ma-t'), *s. f.* Lieu à Paris où s'assemblaient les filous pour tenir conseil entre eux. || Enfant de la mate, suppôt de la mate, filou. || Filouterie, tromperie. Vous descouvrir la mate [des rosecroix] et dessiller les yeux, NAUDÉ, *Rosecroix*, III, 2.

— HIST. XIVᵉ s. Jean de la Matte, imagier, *Hist. litt. France*, t. XXIV, p. 744. || XVᵉ s. Bignez la mathe sans targer, VILLON, *Ball. jargon et jobelin*. || XVIᵉ s. Nous nous promenons au soir avec les compagnons de la matte, tout le jour nous jouons au brelant, D'AUB. *Fœn.* III, 1.

1. MATÉ, ÉE (ma-té, tée), *part. passé* de mater 1. Qui a reçu un échec et mat. Maté dès les premiers coups. || Fig. Qui a perdu force et ressort. Maté par l'adversité.

† 2. MATÉ (ma-té), *s. m.* Herbe du Paraguay (voy. HOUX).

MÂTÉ, ÉE (mâ-té, tée), *part. passé* de mâter. Pourvu de mâts. || Mâté en frégate, mâté en brik, se dit suivant le nombre et la disposition des mâts.

† **MATEFAIM** [illegible] Voy. MATTEFAIM.

MATELAS (ma-te-lâ ; l's se lie : un ma-te-lâ-z [illegible]), *s. m.* || 1° Grand coussin, piqué d'espace en espace, qui est rempli de laine, de bourre, de crin, [illegible], et qui fait partie des lits. Un lit, un [illegible] matelas [illegible] par terre sur un matelas. [illegible] entre deux matelas, faire périr par suffocation entre deux matelas. Il est de tradition qu'à une certaine époque, on étouffait ainsi les personnes [illegible] à la suite d'une morsure, soit pour abréger leurs souffrances, soit pour se préserver de l'envie de mordre qu'elles témoignent parfois. Que dites-vous de la peinture que ma mère vous fait des femmes qu'il faudrait étouffer entre deux matelas? CH. DE SÉVIGNÉ, dans SÉV. 28 août 1680. || 2° Petit coussin piqué qu'on met aux deux côtés d'un carrosse. || 3° Par extension, ce qui sert de protection en jouant le rôle de matelas. Ses habits firent matelas, et le coup ne pénétra pas. Un matelas de graisse protége cette partie.

— HIST. XIIIe s. Ainçois li convint gesir, tant que nous fumes en Acre, sur les materas que le soudanc li avoit baillez, JOINV. 252. || XVe s. Si ne vestent chemises, et sans langes Gisent de nuit, n'ont pas coutes à franges, Mais materas Qui sont couverts de beaulx tapis d'Arras, CHRIST. DE PISAN, *Dit de Poissy*. Estoit par dessus la figure du dit roy, dont la [illegible] estoit couchée sur un materas ou matelas, J. CHARTIER, *Hist. de Charles VII*, p. 319, dans LACURNE. || XVIe s. Il se leva et s'en alla l'espée nue en la main au lict où souloit coucher Pompeius, et donna plusieurs coups de poincte dedans les mattератs, AMYOT, *Pomp.* 6. Elle [la vertu] sçait estre riche, et puissante, et sçavante, et coucher dans des matelats musquez, MONT. I, 177.

— ÉTYM. Wallon, *matera* ; picard, *materas* ; provenç. *almatrac* ; espagn. et portug. *almadraque* ; catal. *matalas* ; ital. *materasso* ; bas-latin, *materacium*, *matarilium*, *almatricium* ; de l'arabe *al matrah*, couverture dont on garnit les bâtes de somme. Le préfixe *al* indique une source arabe.

MATELASSÉ, ÉE (ma-te-la-sé, sée), *part. passé* de matelasser. Le vieillard reçut les deux étrangers sur un sopha matelassé de plumes de colibri, VOLT. *Candide*, 18. || Par extension. Le nid des merles est construit à peu près comme celui des grives, excepté qu'il est matelassé en dedans, BUFF. *Ois.* t. VI, p. 6.

MATELASSER (ma-te-la-sé), *v. a.* Garnir de coussins en forme de matelas. Matelasser des chaises. Matelasser une chambre pour un fou furieux.

— ÉTYM. *Matelas*.

MATELASSIER, IÈRE (ma-te-la-sié, siè-r'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui fait et rebat des matelas.

— ÉTYM. *Matelasser*.

† **MATELASSURE** (ma-te-la-su-r'), *s. f.* Toile dont on garnit l'intérieur des panneaux d'une caisse de carrosse. || Objets employés à matelasser, à renforcer. Quant à la cuirasse [de la frégate la Normandie], elle était construite en fer avec une matelassure en bois interposée entre la coque et les [illegible] de cuirassement, BERTRAND, *Journ. des Déb.* [illegible] juin 1862, p. [illegible]

— ÉTYM. *Matelasser*.

† **MATELINEUR** (ma-te-li-neur), *s. m.* Un fou, une tête légère. Ils sont matelineurs, prompts à prendre la chèvre, RÉGNIER, *Sat.* XIII.

— HIST. XVe s. En montant, l'hoste fut happé Par [illegible] sans dire mot, [illegible] je vous ai attrapé; Il faut que vous payez l'escot; On vous laisserez le surcot. De quoy il ne fut pas joyeux, Cuidant qu'il fust mathelineur, VILLON, *Repue des galants*. || XVIe s. Apologie pour Clement Marot absent, contre le coup d'essay fait par un mathelineur nommé Sagon, [illegible]

— ÉTYM. Saint Mathurin ou devant saint Ma[illegible] [illegible] le mal [illegible] La fièvre [illegible] Saint-Leu, et le [illegible] Ès-ce de là que vient matelineur? Le mal Saint-Mathurin était [illegible].

MATELOT (ma-te-lo ; le t ne se prononce et ne se lie jamais ; au pluriel, l's se lie : des ma-te-lo-z anglais), *s. m.* || 1° Homme de mer qui, sous les ordres des officiers et des [illegible] [illegible] Nos matelots, Quelqu'incessants que soient les flots, Sauront ménager pour nos voiles L'aide des vents et des étoiles, LA FONT. *Lett.* XXXV. Je tremble [illegible] battue durant dix jours; les matelots furent alarmés jusqu'à perdre l'esprit, et quelques-uns d'entre eux se précipitèrent dans les ondes, BOSS. *Reine d'Angl.* Le matelot troublé, que son art abandonne, Croit voir dans chaque flot la mort qui l'environne, BOIL. *Sublime*, ch. VIII. Les autres [soldats], qui partaient, s'élancent dans les flots, Ou présentent leurs dards aux yeux des matelots, RAC. *Mithr.* IV, 6. La Hollande envoie tous les ans aux Indes un grand nombre de matelots dont il ne revient que les deux tiers, MONTESQ. *Esp.* XXIII, 26. Il [le maréchal d'Huxelles] ignorait que c'est [la pêche de la morue] l'école des meilleurs matelots, DUCLOS, *Mém. rég. Œuv.* t. V, p. 292, dans POUGENS. Ulric, nul œil des mers n'a mesuré l'abîme, Ni les hérons plongeurs, ni les vieux matelots, ALFRED DE MUSSET, *Poésies*. || 2° Marin qui, par ses services, son âge et son aptitude comme homme de mer, a obtenu une certaine solde déterminée par les règlements. C'est un vieux matelot. Recevoir la paye de matelot. || 3° Il s'est dit pour marin. Meusnier, garde de la marine.... il serait fort propre à remplir la charge de lieutenant de frégate légère.... bon matelot, et ferme dans l'occasion, *Mém. de Villette*, dans JAL. [Vous Duquesne] ayant affaire au plus habile matelot et peut-être au plus grand et plus ferme capitaine qu'il y ait à présent au monde [Ruyter], *Colbert à Duquesne*, 1676, dans JAL. || 4° Camarade. Quand on ne donnait qu'un hamac pour deux hommes, les deux marins couchant alternativement dans le même hamac s'appelaient matelots l'un de l'autre; par suite, deux amis de bord se donnent cette dénomination d'amitié, JAL. Tous deux amis et se nommant mutuellement mon matelot; ce qui est le plus grand terme d'affection connu sur le gaillard d'avant, *Excentricités du langage*. || 5° Matelot d'un vaisseau, vaisseau qui, dans une ligne de marche ou de combat, suit ou précède immédiatement ce vaisseau. Matelot d'arrière. Matelot d'avant. Chaque vaisseau doit serrer son matelot d'avant, pour empêcher de couper la ligne. Du Casse, chef d'escadre, matelot de M. de Villette, *Mém. de Villette*, dans JAL. || Adjectivement. Vaisseau matelot. || 6° Vêtement que l'on donne aux petits garçons et même aux petites filles, et dans lequel le pantalon est attaché à la veste. Elle habille en matelot sa fille âgée de six ans, GENLIS, *Ad. et Théod.* t. III, p. 180, dans LACURNE. || Se dit aussi d'un costume de carnaval.

— HIST. XIIIe s. Ly mathelot les voiles tendent; Ly autres les avirons prendent, *Hist. des trois Maries*, ms. p. 376, dans LACURNE, au mot *journal*. || XVe s. Ce bateau va passer la mer; Le matelot le puisse bien mener, Sans peril et sans naufrage, BASSEL. XXXV. || XVIe s. Haye, haye, dist le pilot, double le cap et les basses. — Doublé est, respondoyent les matelotz, RAB. IV, 22.

— ÉTYM. Origine douteuse. Il ne peut venir de *mât* (*mast* d'où *mastelot*, dit JAL), puisque, dès les premiers temps, l's y manque. Diez incline à le tirer de *matta*, natte : *mattarius*, celui qui couche sur des nattes, cela est bien peu appuyé. *Matelot* se dit en allemand *Matrose*, en danois *matros*. L'étymologie la plus vraisemblable est le holland. *maat*, compagnon, d'où, par une dérivation non sans difficulté, *matelot*. On manque de textes qui montrent que le simple ait existé en français, ce qui augmente le doute.

† **MATELOTAGE** (ma-te-lo-ta-j'), *s. m.* Art du matelot. École de matelotage. || Salaire des matelots. || Ancien terme de marine. Faire le matelotage, mettre les matelots deux à deux pour le service du bord.

— ÉTYM. *Matelot*.

MATELOTE (ma-te-lo-t'), *s. f.* || 1° Mets composé de plusieurs sortes de poissons apprêtés à la manière dont on prétend que les matelots les accommodent. Matelote d'anguilles. [illegible] en matelote [illegible] [illegible] matelotes, et jeux [illegible] d'excellents raisins, MARMONTEL, *Mém.* [illegible] Sauce matelote, ou sauce à la matelote, sauce faite avec du vin ou du cidre, en usage parmi les matelots [illegible] les matelots normands ne mangent guère le poisson autrement, mais ils appellent le mets ainsi préparé non la matelote, mais la caudrée [illegible]. || 2° Sorte de danse en usage parmi les matelots. || 3° À la matelote, loc. adv. À la façon des matelots.

— ÉTYM. *Matelot*.

1. **MATER** (ma-té), *v. a.* || 1° Terme du jeu des échecs. Faire mat. Il le mata avec une tour. || 2° Fig. Ôter force et ressort. Le sort se plaît à dispenser les choses De la façon; c'est tout mal ou tout bien; Dans ses faveurs il n'a point de mesures; Dans son courroux de même il n'omet rien Pour nous mater, LA FONT. *Orais.* [illegible] la mauvaise fortune vous ait tellement maté toute votre vie, que votre [illegible] nature n'a pas eu toute son étendue; je crois que vous entendez le mot de *mater*, SÉV. *À Bussy*, 24 mai 1687. || Par extension. Mater son corps, le dompter. Une partie essentielle de la pénitence est de mater sa chair et de la crucifier avec ses vices, BOURDAL. *Myst. Nativité de J. C.* t. I, p. 22. || Terme de fauconnerie. Dresser un oiseau de proie, ainsi dit parce qu'on le dompte. || 3° Fig. Humilier, abattre. Il faut mater ce caractère opiniâtre. Je suis bien aise après tout de faire mourir un philosophe; ces gens-là ont une certaine fierté dans l'esprit qu'il est bon de mater un peu, VOLT. *Socrate*, III, 1.

— HIST. XIe s. Le grant orgueil se jà povez matir, *Ch. de Rol.* CCXXXI. || XIIe s. Et s'il vous fait guerre chevage ne treü, Ne soiomes [illegible] ne recreü, *Sax.* XXVIII. Tis orgueilz [ton orgueil] est venus devant moi; pour ce te vueil des [illegible] ter, *Rois*, p. 414. Kar li reis nel fait pas pur nului deposer, Mais pur ce qu'il voldroit l'arcevesque mater, *Th. le mart.* 25. || XIIIe s. Ainsinc cum [illegible] mater, Puisque des eschiés me sovient, *la Rose*, 6702. || XIVe s. À Gloriant son frere isnelement [illegible], Par force de science quatre fois le mata, [illegible] *Seb.* IX, 724. || XVe s. Il [Demosthène] tant mit peine à matter le vice de sa langue, que il prononça [illegible] veraiement ses mots, *Bouciq.* IV, 10. || XVIe s. Les herbes trop humides ont besoin, avant que les [illegible] tiller, d'estre un peu mattées au soleil, O. DE SERRES, 890. Toutes ces rencontres là ne matterent pas [illegible] rement les vaincus, AMYOT, *Pélop.* 29. Usant de remedes à mater, affoiblir et refroidir le corps, [illegible] 37. Le temps matte toutes choses, RAB. *Pant.* [illegible] 28.

— ÉTYM. *Mat* 1; provenç. *matar*; ital. *mattare*. Ce verbe vient de *mat* des échecs, comme l'exemple le prouve dans l'historique; mais à côté de ce *mater* et se confondant avec lui, il y avait un autre *mater*, signifiant tuer, parallèle à l'espagnol *matar*, et venant du latin *mactare* : XIe s. Se truis [si je trouve] Rolant, ne lerrai que [je] nel mat, *Ch. de Rol.* [illegible] XIIe s. Jo ki sui tis serfs, m'i cumbaterai, e od l'aie Deu [l'aide de Dieu] le materai, *Rois*, p. 66.

† 2. **MATER** (ma-té), *v. a.* || 1° Rendre mat. Mater du verre. || 2° Rendre mat, compacte. Mater une pièce. || 3° Terme de peintre en bâtiment (on écrit aussi matter). Passer avec le pinceau une couche de [illegible] mêlée de safran ou de vermeil sur les parties [illegible] qui n'ont pas été brunies. || 4° Serrer avec le ma[illegible] la soudure de deux tuyaux de fontaine (on écrit aussi matter).

MÂTER (mâ-té), *v. a.* || 1° Terme de marine. Mettre en place les bas mâts d'un navire. Machine à mâter. || 2° Par extension, dresser, mettre un objet debout. Mâter une barque, une pièce de bois. || Mâter les avirons, les mettre debout dans l'embarcation. || Mâter un canon, le mettre debout sur la bouche, ou momentanément sur le bouton de la culasse. || Mâter la bigue, la lever et l'établir dans une position verticale.

— ÉTYM. *Mât*.

† **MATÉRAT** (ma-té-ra), *s. m.* La mésange à longue queue.

† **MATER DOLOROSA** (ma-tèr do-lo-rô-za), *s. f.* || 1° Tableau représentant la sainte Vierge dans les larmes, au pied de la croix, ou soutenant son fils mort. || 2° Par moquerie, en parlant d'une femme d'une tristesse excessive ou affectée. Elle a toujours l'air d'une *mater dolorosa*.

— ÉTYM. Cette locution vient des paroles qui commencent le Stabat : *Stabat mater dolorosa, Juxta crucem lacrymosa, Dum pendebat filius*.

MÂTEREAU (mâ-te-rô), *s. m.* Terme de marine. Petit mât. || Mât d'avant des bâtiments employés à la pêche du hareng sur les côtes d'Angleterre.

— HIST. XVIe s. Pour cinquante livres, sus qui a esté employé à greasser les masts et mastereaux, poulies et cordaiges, 1541, dans JAL.

— ÉTYM. [illegible] de *mât*.

MATÉRIALISÉ, ÉE (ma-té-ri-a-li-zé, zée), *part. passé* de matérialiser. La gravitation matérialisée par Newton qui la considérait comme due à une matière interposée entre les corps gravitants.

MATÉRIALISER (ma-té-ri-a-li-zé), *v. a.* [illegible] [illegible] force de matérialiser toutes les opérations de l'âme, et d'ôter toute moralité aux sentiments humains, je suis trompé si la nouvelle philosophie ne devient aussi funeste au bon goût qu'à la vertu, J. J. ROUSS. *Ess. sur l'orig. des lang.* ch. [illegible] [illegible] intellectuelles, [illegible] où la pensée se personnifie sur la toile et dans le marbre, et où le génie se matérialise dans

la main de l'homme, LAMART. *Rapp. à la ch. des dép. sur la propr. littéraire.*

— ÉTYM. *Matériel.*

MATÉRIALISME (ma-té-ri-a-li-sm'), *s. m.* || 1° Terme de philosophie. Système de ceux qui pensent que tout est matière, et qu'il n'y a point de substance immatérielle. Il me paraît qu'en général il y a beaucoup d'injustice et bien peu de philosophie à taxer de matérialisme l'opinion que les sens sont les seules portes des idées, l'arbitre de la raison, le sage Locke n'a pas dit autre chose, et Aristote l'avait dit avant lui, VOLT. *Lett. Thieriot*, 3 oct. 1758. Ne doit-on pas craindre que cette fureur de ramener nos connaissances à des signes physiques ne conduise la jeunesse au matérialisme? CHATEAUB. *Génie*, III, II, 2. || 2° Dans le langage de la philosophie positive, le matérialisme est cette erreur de logique qui consiste à expliquer certains phénomènes s'accomplissant d'après des lois plus particulières, à l'aide de celles qui servent à relier entre eux des phénomènes d'un ordre plus général; ce qui est une sorte d'importation, dans une science plus complexe, des idées appartenant à une science moins compliquée.

— ÉTYM. *Matérialiser.*

MATÉRIALISTE (ma-té-ri-a-li-st'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui adopte les idées du matérialisme. Conséquences nécessaires de l'opinion des matérialistes: il faut qu'ils disent que le monde existe nécessairement et par lui-même.... il faut qu'ils disent que le monde matériel a en soi essentiellement la pensée et le sentiment, car il ne peut les acquérir, puisqu'en ce cas ils lui viendraient de rien.... les matérialistes doivent encore soutenir que le mouvement est essentiel à la matière; ils sont par là réduits à dire que le mouvement n'a jamais pu ni ne pourra jamais augmenter ni diminuer, VOLT. *Philos. Traité de métaph.* II. Non-seulement je ne suis pas matérialiste, mais je ne me souviens pas même d'avoir été un seul moment en ma vie tenté de le devenir, J. J. ROUSS. *Corresp. du Peyrou*, t. III, p. 19. || *Adj.* Les opinions matérialistes.

MATÉRIALITÉ (ma-té-ri-a-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est matériel. La matérialité du calorique a été controversée entre les physiciens. Ces épicuriens enseignaient hardiment la matérialité et la mortalité de l'âme; ils n'en furent pas moins considérés, VOLT. *Dict. phil. Âme.*

— ÉTYM. *Matériel*, par l'intermédiaire du latin *materialis.*

MATÉRIAUX (ma-té-ri-ô), *s. m. pl.* || 1° Les différentes matières qui entrent dans la construction d'un bâtiment. Un édifice qu'on voudrait élever sans cesse avec des matériaux tirés de ses fondements, J. J. ROUSS. *Polysynodie.* || Fig. Combien faut-il faire de malheureux pour fournir les matériaux de ce qui fait ou devrait faire le bonheur de quelques particuliers, qui même ne savent pas en jouir? DUCLOS, *Consid. mœurs*, ch. 16. || Plâtras, produit de démolitions. Vendre des matériaux. || 2° Fig. Tout ce qui, comparé aux matériaux d'un bâtiment, sert à la construction d'un ouvrage d'esprit. Le monarque prussien fit à Potsdam son Histoire de Brandebourg; et l'écrivain français y fit le Siècle de Louis XIV, ayant apporté avec lui tous ses matériaux, VOLT. *Comment. œuvr. aut. Henr.* Je me mis à rassembler les matériaux qu'on m'avait laissés pour travailler à mes Confessions, J. J. ROUSS. *Conf.* XII. J'ai bien quelques matériaux pour ce volume, mais je ne sais quand ma pauvre tête me permettra de les mettre en œuvre, D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 15 avril 1768. Pendant son exil qui dura vingt ans, Thucydide rassembla des matériaux pour l'histoire de la guerre du Péloponnèse, BARTHÉL. *Anach.* ch. 65. || 3° Fig. Tout ce qui peut servir aux relations de la vie. C'est de l'amitié, c'est de l'intérêt, c'est de l'estime [pour M. de Grignan avec qui Mme de Sévigné était brouillée]... voyez ce que votre adresse peut faire de tant de bons matériaux; car, en vérité, j'ai senti quelque douleur d'être brouillée avec un homme qui écrit si bien, SÉV. 13 janv. 1680. Je vous trouve bien en famille de tous côtés, et je vous vois très-bien faire les honneurs de votre maison.... l'on ne peut pas mieux faire que ce que vous faites; je vous souhaite seulement des matériaux; car, pour de la bonne volonté, vous en avez de reste, ID. 19 juil. 1671.

— ÉTYM. C'est un pluriel de *matériel* ou *matérial.*

MATÉRIEL, ELLE (ma-té-ri-èl, è-l'), *adj.* || 1° Qui est formé de matière. Les substances matérielles. || Qui tient de la matière. Suivant Descartes, les actions des animaux sont purement mécaniques et matérielles. || 2° Dans l'ancienne philosophie, matériel est opposé à formel. La cause matérielle est celle qui donne la matière, tandis que la cause formelle est celle qui donne la forme et l'activité. || Substantivement. Distinguer le matériel du formel. || Terme de jurisprudence. Faux matériel, celui qui porte seulement sur la matière même d'un fait ou d'une chose, sans qu'il soit question de l'intention; par opposition à faux formel, celui que l'on commet sciemment et à mauvaise intention. || 3° Qui a ou qui paraît avoir beaucoup de matière, grossier. Cette orfévrerie est trop matérielle. || En un sens analogue, gros et lourd, en parlant des personnes. Il devient matériel. || Fig. Il est matériel, c'est un esprit bien matériel, se dit d'un homme qui a l'esprit lourd et pesant. Que ce discours grossier terriblement assomme! Et quelle indignité, pour ce qui s'appelle homme, D'être baissé sans cesse aux soins matériels, Au lieu de se hausser vers les spirituels! MOL. *Fem. sav.* II, 7. || Matériel se dit aussi d'une personne qui a des goûts grossiers ou plutôt sensuels, qui aime la table, etc. || 4° *S. m.* Ce qui regarde, ce qui compose le corps d'une chose. Le matériel de la religion. || Le matériel d'une proposition, ce sont les mots qui y entrent. Lorsqu'on raisonne ainsi, on ne paraît s'occuper que du matériel du discours, ce qui arrive quelquefois aux grammairiens, CONDIL. *Gramm.* II, 13. || Le matériel des mots, ce sont les sons qui les forment, les lettres ou les accents qui s'y trouvent. || 5° Se dit des parties les moins délicates de l'exécution, de celles qui n'exigent qu'une certaine pratique jointe à une intelligence ordinaire. Il possède le matériel de l'art. || 6° L'ensemble des objets de toute nature qui sont employés à quelque service public; par opposition à personnel, qui s'entend de toutes les personnes attachées à ce même service. Le matériel de la guerre, de la marine. || Le matériel d'une armée, les bagages, les munitions, les pièces d'artillerie, etc. par opposition aux troupes qui composent l'armée. || 7° Ensemble des machines, ustensiles, outils et moyens d'exécution de toute sorte qui sont nécessaires à une fabrique, à une usine, à une exploitation quelconque agricole ou industrielle. Le matériel d'une imprimerie, d'un chemin de fer.

— HIST. XIV° s. L'ame intellective n'est pas corporelle ne materielle, mes est incorporelle et espirituelle, ORESME, *Eth.* 76. Combien que le materiel ne puist pas estre osté des parties, ne estre separé, *Prouffitz champ. et ruraulx*, II, 6. || XVI° s. Un jeune garçon bas-breton, bien fessu et materiel, PARÉ, t. III, p. 687. Les hommes sçavans et lettrés et ceux qui sont materieux et grossiers, *Nuits de Straparole*, t. II, p. 234, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. et esp. *material;* ital. *materiale;* du lat. *materialis*, de *materia*, matière.

MATÉRIELLEMENT (ma-té-ri-è-le-man), *adv.* || 1° Dans l'ancienne philosophie scolastique, par rapport à la matière, il est opposé à formellement. L'homme est mortel matériellement et immortel formellement. || 2° D'une manière matérielle, grossière. Cette table est faite bien matériellement. || 3° Dans la conversation, il se prend pour effectivement. Cela est matériellement impossible.

— HIST. XIV° s. Porreture est engendrée materialment de groisseur de humeurs, H. DE MONDEVILLE, f° 80. || XVI° s. La veue des angoisses d'autrui m'angoisse materiellement, MONT. I, 94.

— ÉTYM. *Matérielle*, et le suffixe *ment;* provenç. *materialmen;* esp. et ital. *materialmente.*

MATERNEL, ELLE (ma-tèr-nèl, nè-l'), *adj.* || 1° Qui est propre à la mère. Et, se laissant ravir à l'amour maternelle, CORN. *Hor.* I, 1. J'oubliai inhumainement, contre l'ordinaire des grand'mères, à vous parler de ma pauvre petite d'Aix; j'en suis encore à ma fille: et mon amour, car on dit l'amour maternel, n'a point emporté ce premier degré dans le second, SÉV. 10 avril 1680. Elle [la mère du duc de Montausier] le plia avec douceur sous le joug de l'autorité maternelle, l'accoutumant insensiblement à une vie simple et patiente, FLÉCH. *Duc. de Mont.* L'affection maternelle est un sentiment plus fort que celui de la crainte, et plus profond que celui de l'amour, puisque cette affection l'emporte sur les deux dans le cœur d'une mère, BUFF. *Ois.* t. XI, p. 108. Une activité superflue sied si bien à l'amour maternel! J. J. ROUSS. *Hél.* V, 3. || 2° Société maternelle, nom d'une association de femmes charitables dont le but est de recueillir des secours pour les femmes pauvres en couches. || 3° Côté maternel, ligne maternelle, la ligne de parenté du côté de la mère. Encore que la grand'chambre du parlement de Paris et les autres compagnies souveraines aient vu les Bourgoing, les Leclerc, les Friche, ses parents paternels et maternels, rendre la justice aux peuples avec une intégrité exemplaire, BOSS. *Bourgoing.* || 4° Langue maternelle, la langue du pays où l'on est né. Passez donc de l'autre côté; car cette oreille-ci est destinée pour les langues scientifiques et étrangères, et l'autre est pour la vulgaire et la maternelle, MOL. *Mar. forcé*, sc. 6.

— HIST. XV° s. Toutes deux se font par voye une, C'est à sçavoir soleil et lune, Unis au ventre maternel, Qu'est mercure connaturel, *Tr. d'alch.* 592. || XVI° s. Je l'entends [le langage lanternois] comme le maternel, RAB. p. 246, dans LACURNE.

— ÉTYM. Prov. *maternal, mayrenal;* esp. *maternal;* dérivé du latin *maternus*, qui vient de *mater*, mère.

MATERNELLEMENT (ma-tèr-nè-le-man), *adv.* D'une manière maternelle. Et vous, ma mère, embrassez-moi le plus maternellement que vous pourrez, BEAUMARCHAIS, *Mar. de Fig.* III, 16.

— HIST. XVI° s. Elle [la vertu] nous aiguise envers ceulx [plaisirs] qu'elle nous laisse, et nous laisse abondamment touts ceulx que veult nature, et jusques à la satiété maternellement, MONT. I, 177.

— ÉTYM. *Maternelle*, et le suffixe *ment.*

MATERNITÉ (ma-tèr-ni-té), *s. f.* || 1° Qualité de mère. A-t-on jamais vu un cœur comme le vôtre, et une maternité si parfaite? SÉV. 21 janv. 1690. Adieu, ma belle; je suis persuadée que personne ne sait aimer comme vous; je dirais: si ce n'est moi; mais la tendresse de la maternité est si naturelle, et celle des enfants si extraordinaire, que, quand je fais ce que je dois, vous êtes un prodige, ID. 12 fév. 1690. Je vous ai dit, chrétiens, que, la maternité de la Vierge n'ayant point d'exemple sur la terre, il en est de même de l'affection qu'elle a pour son fils, BOSS. 2° *serm. Compass. de la Ste Vierge*, 2. || 2° Grande maternité, ou grand'maternité, mot forgé par Mme de Sévigné pour exprimer la qualité de grand'mère. Pour moi, je changeai de chemise et d'habit; et, sans vanité, je me fis d'une beauté qui effaça entièrement mes belles-filles; l'honneur de la grande maternité fut soutenu avec dignité, SÉV. 6 août 1680. Aimez-moi toujours, mon cher comte; je vous quitte d'honorer ma grand'maternité, ID. 10 déc. 1670. || 3° Maternité, nom donné autrefois à des maisons où l'on recevait et allaitait les enfants trouvés. || Aujourd'hui, maison destinée à recevoir les femmes pauvres enceintes, et particulièrement celles qui ont atteint leur huitième mois de grossesse, ou qui, sans l'avoir atteint, sont sur le point d'accoucher.

— ÉTYM. Dérivé du lat. *maternus*, maternel, qui vient de *mater*, mère.

† **MATEUR** (ma-teur), *s. m.* Ouvrier qui, par un travail particulier, ôte le brillant au métal poli.

— ÉTYM. *Mater* 2.

† **MÂTEUR** (mâ-teur), *s. m.* Celui qui fabrique les mâts, les vergues, les barres de perroquet, les hunes, etc.

— ÉTYM. *Mâter.*

MATHÉMATICIEN (ma-té-ma-ti-siin), *s. m.* || 1° Celui qui fait son étude des mathématiques. Si l'on n'a mis enseigne de poëte, de mathématicien, PASC. *Pens.* VI, 15, éd. HAVET. Qu'un grand mathématicien se travaille tant qu'il voudra l'esprit pour découvrir de nouveaux astres dans le ciel ou pour marquer le chemin des comètes, NICOLE, *Ess. de mor.* 1er traité, ch. 7. Il [Ozanam] était jeune, assez bien fait, assez gai, quoique mathématicien, FONTEN. *Ozanam.* Il serait inutile de dire que M. Leibnitz était un mathématicien du premier ordre, c'est par là qu'il est le plus généralement connu, ID. *Leibnitz.* Ceux qui ne voient les mathématiques que de loin, c'est-à-dire qui n'en ont pas de connaissance, peuvent s'imaginer qu'un géomètre, un mécanicien, un astronome, ne sont que le même mathématicien, ID. *Lahire.* Vous ne me ferez pas longtemps l'objection des nues et des exhalaisons qui flottent dans l'air, si vous voulez lire dans le premier mathématicien qui vous tombera sous la main, les lois des fluides, VOLT. *Mél. litt. à M***.* || Le mathématicien éternel, Dieu. Je ne puis concevoir comment de si habiles mathématiciens nient un mathématicien éternel, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 27 janv. 1766. || *S. f.* Femme qui s'occupe de mathématiques. Sophie Germain est une mathématicienne assez renommée. || Fig. La nature: je suis le grand tout; je n'en sais pas davantage: je ne suis pas mathématicienne; et tout est arrangé chez moi selon les lois mathématiques, VOLT. *Dict. phil. Nature.* || 2° Il s'est dit anciennement pour astrologue. Le vulgaire a confondu par abus les astrologues sous le nom de mathématiciens, G. NAUDÉ, *Apologie pour les grands hommes soupçonnés de magie*, ch. V. On a fait mettre en pri-

son un mathématicien qui s'est avisé de prédire que, le mois prochain, il y aura un grand changement dans la fortune du Mazarin, GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. 181.

— HIST. XIVe s. Et les mathematiciens appellent tele proportionalite geometrique, ORESME, *Eth.* 147. || XVIe s. Un citoyen de Cyzique acquit jadis reputation de bon mathematicien, pour avoir appris la condition de l'herisson; il a sa taniere ouverte à divers endroicts et à divers vents, et, prevoyant le vent advenir, il va boucher le trou du costé de ce vent là; ce que remarquant, ce citoyen apportoit en sa ville certaines predictions du vent qui avoit à tirer, MONT. II, 180.

— ÉTYM. *Mathématique.*

MATHÉMATIQUE (ma-té-ma-ti-k'). || 1° *Adj.* qui a rapport à la science des nombres, des figures et des mouvements. Vérité mathématique. Langage mathématique. Quoiqu'il eût été fort répandu dans le monde, sa simplicité et son ingénuité naturelle n'en avaient point été altérées, et le caractère mathématique avait toujours prévalu, FONTEN. *Sauveur.* Il se mêle à l'optique mathématique un jugement de l'âme, fondé sur l'expérience; c'est ce qui fait que nous nous formons des idées des distances, sans nous servir d'aucune mesure, VOLT. *Mél. litt.* à M***. L'un des plus grands avantages des théories mathématiques et le plus propre à établir leur certitude consiste à lier ensemble des phénomènes qui semblent disparates, en déterminant leurs rapports mutuels, non par des considérations vagues et conjecturales, mais par de rigoureux calculs, LAPLACE, *Expos.* IV, 17. || Point mathématique, le point considéré abstractivement, comme n'ayant aucune étendue. Suivant les géomètres, le point mathématique est l'extrémité de la ligne. || 2° *S. f.* Science qui a pour objet les nombres, les figures et les mouvements. Théorème, problème de mathématique. Étudier en mathématique. Nulle science humaine ne le peut garder [l'ordre]; saint Thomas ne l'a pas gardé; la mathématique le garde, mais elle est inutile en sa profondeur, PASC. *Pens.* XXV, 108, éd. HAVET. Comme il avait dessein d'instruire mon frère dans les langues et qu'il savait que la mathématique est une science qui remplit et qui satisfait beaucoup l'esprit, Mme PERIER, *Vie de Pascal.* D'Aguesseau se plaisait à toutes les parties de la physique et de la mathématique, ST-SIM. 453, 124. Le mouvement des astres, celui de notre petite terre autour du soleil, tout s'opère en vertu des lois de la mathématique la plus profonde, VOLT. *Dict. phil. Athéisme.* || Fig. Ce n'est pas l'ordinaire de parler si précisément des vertus soit de l'entendement, soit de la volonté, ni de faire de la morale une mathématique, LAMOTHE LE VAYER, *Vertu des païens*, II, *Julien.* || Étui de mathématique, étui dans lequel sont renfermés les instruments nécessaires aux mathématiciens. || Il est peu usité au [illegible], quoiqu'il soit préférable de dire la mathématique, comme on dit la mécanique, la statique, etc. [illegible] on disait les mécaniques, les statiques, ce qu'on fait encore en anglais; l'Académie dit qu'on ne l'emploie jamais au singulier avec l'article, c'est une erreur en fait, puisque les meilleurs auteurs s'en sont servis ainsi, et en droit, puisqu'il n'y a aucune raison grammaticale à cette prescription). Il sait les mathématiques. Un cours de mathématiques. Il faut que les mathématiques domptent les écarts de notre raison; c'est le bâton des aveugles, on ne marche point sans elles; et ce qu'il y a de certain en physique est dû à elles et à l'expérience, VOLT. *Mél. litt.* à M***. Dès qu'il s'agit d'expliquer nos sensations, les mathématiques deviennent impuissantes, ID. *ib.* [illegible]. || Mathématiques pures, celles qui ne s'occupent que de la théorie, sans aucune idée d'application, et mathématiques mixtes, [illegible] la grandeur dans certains [illegible] objets particuliers. La quantité abstraite, objet des mathématiques pures, est [illegible], D'ALEMB. *Expl. syst. conn. hum.* Œuvr. t. I, p. 331, dans POUGENS. Les [illegible] ont autant de divisions et de [illegible] qu'il y a d'[illegible] dans lesquels la quantité peut être considérée, ID. *ib.* || Dans les lycées et établissements d'instruction [illegible], on distingue deux classes et deux cours de mathématiques : les mathématiques élémentaires, qui comprennent l'arithmétique et les éléments de géométrie, et les mathématiques spéciales [illegible]. || 3° Mathématiques s'est dit de l'ensemble des sciences où interviennent les théories des nombres. Il ne s'agit, dans ces deux passages, ni d'arithmétique, ni de géométrie, ni de musique, ni d'astronomie, sciences que l'on comprend, chez les gens de lettres, sous le nom de mathématiques, et approuvées universellement d'un chacun, G. NAUDÉ, *Apologie pour les grands hommes*, ch. V.

— HIST. XIVe s. Mesure mathematique ou precise. — Sciences mathematiques, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVIe s. Sire, entre les autres sciences dignes des plus grands princes et monarques du monde, je croy qu'il n'y a celui qui ne soit de ceste opinion que les mathematiques doibvent marcher devant toutes les autres, FORCADEL, *Éléments d'Euclide*, *Au roy.* Je sçay que il y a quatre parties en la mathematique, MONT. I, 184.

— ÉTYM. Provenç. *mathematic*, *mathematica;* espagn. et ital. *matematico*, *matematica;* du latin *mathematicus*, qui vient du grec μαθηματικός, de μάθημα, instruction (l'instruction, la science par excellence). L'origine de μάθημα, μανθάνω, est controversée : selon Curtius, il appartient à la racine *man*, penser, se souvenir, avec un θ adjonctif, comme il y en a beaucoup d'exemples; selon Kuhn, c'est la racine *math*, *manth*, qui signifie agiter; on comprend d'ailleurs la transition d'agiter à penser, apprendre.

MATHÉMATIQUEMENT (ma-té-ma-ti-ke-man), *adv.* Selon les règles des mathématiques. Je le trouverais encore assez bien partagé, quand il serait à M. Euler (pour parler mathématiquement) en même proportion que Descartes et Newton sont à Bayle. D'ALEMB. *Lett. au roi de Prusse*, 1er mars 1765. || Fig. Rigoureusement, exactement. Son fils [du chancelier] [était] aussi universellement abhorré qu'il était mathématiquement détestable, ST-SIM. 301, 168.

— ÉTYM. *Mathématique*, et le suffixe *ment.*

† **MATHÉSIOLOGIE** (ma-té-zi-o-lo-jie), *s. f.* Terme didactique. Science de l'enseignement en général.

— ÉTYM. Μάθησις, enseignement, et λόγος, doctrine.

† **MATHURIN** (ma-tu-rin), *s. m.* || 1° Membre d'un ordre institué par Innocent III, pour racheter les esclaves des mains des infidèles. || 2° Fig. Devoir une chandelle à saint Mathurin, être attaqué de folie. Mon fils est fou; le pauvre enfant doit une belle chandelle à saint Mathurin, CYRANO DE BERGERAC, *Pédant joué*, I, 6. || Des tranchées de saint Mathurin, des accès de folie.

— HIST. XVIe s. Envoyer à St Mathurin [envoyer aux petites maisons], OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. *St Mathurin*, qu'on invoquait pour la guérison des fous.

† **MATHUSALEM** (ma-tu-za-lem'), *s. m.* Nom d'un patriarche aïeul de Noé, dont la longévité (il mourut dans sa 969e année) a donné lieu à cette expression proverbiale : vivre autant que Mathusalem. Quatre Mathusalem bout à bout ne pourraient Mettre à fin ce qu'un seul désire, LA FONT. *Fabl.* VIII, 25.

— HIST. XIIIe s. Autant com Mathsalès Pas ne vauroie estre vis [je ne voudrais être vivant], *Anc. poés. fr. Vatic.* no 1490, fo 164, dans LACURNE.

MATI, IE (ma-ti, tie), *part. passé* de matir. Rendu mat. Un métal mati.

† **MATICINE** (ma-ti-si-n'), *s. f.* Terme de chimie. Principe amer du matico.

— ÉTYM. *Matico*, et la finale chimique *ine.*

† **MATICO** (ma-ti-ko), *s. m.* Nom péruvien de l'*artanthe elongata*, Miquel, *piper angustifolium*, Ruiz et Pavon, de la famille des pipéracées.

MATIÈRE (ma-tiè-r'), *s. f.* || 1° Tout ce qui se touche et a corps et forme. Ce grand feu grossissait à force de matière, MAIRET, *Mort d'Asdrub.* V, 2. || Particulièrement. Ce dont une chose est faite. La matière du papier est le chiffon. Cet ouvrage est beau, la matière en est riche, mais l'art surpasse encore la matière, *Dict. de l'Acad.* || Matières d'or et d'argent, les espèces fondues, les lingots et les autres employés pour la fabrication des monnaies. || Dans les manufactures, matières premières, les matières avant qu'elles soient mises en œuvre. C'est le coton qui fournit toutes les matières premières; mais telle matière première qui, entre les mains du cultivateur, serait inutile et sans valeur, devient utile et acquiert une valeur, lorsque l'artisan a trouvé le moyen de la faire servir aux usages de la société, CONDILL. *Comm. gouv.* I, 7. || 2° Cure matière, nom d'une certaine cure, chez les brasseurs. || 3° Matière brute, celle qui n'offre pas les caractères de l'organisation, qui n'est pas douée de la vie, par opposition à matière organisée. || Matière organisée, ou substance organique, toute matière vivante ou ayant vécu, soit qu'elle appartienne à un végétal ou à un animal. || Matière animale, végétale, minérale, substance appartenant au règne animal, végétal, minéral. || Matière verte de Priestley, *protococcus*, algue de la famille des conferves. || Terme d'astronomie. Matière diffuse, matière qui nous apparaît en certains points de l'espace sous la forme de nuages blanchâtres, et que l'on suppose composée de particules en nombre immense et répandues en divers lieux où elles tendent à s'agglomérer pour former plus tard les mondes. On dit dans le même sens : matière cosmique. Les nébuleuses sont de la matière diffuse ou cosmique. || 4° Terme de philosophie. Substance qui, produisant sur nos organes un certain ensemble de sensations déterminées, est étendue et impénétrable, ou, suivant certains philosophes, ensemble de forces manifestées par des phénomènes qui se perçoivent distinctement les uns des autres. La quantité de matière contenue dans un corps est en raison directe de sa densité et de son volume, c'est-à-dire égale au produit de sa densité par son volume. Je subtiliserais un morceau de matière, que l'on ne pourrait plus concevoir sans effort, Quintessence d'atome, extrait de la lumière, Je ne sais quoi plus vif et plus mobile encor Que le feu.... LA FONT. *Fabl.* X, 1. Comment peut-elle [la matière] être le principe de ce qui la nie et l'exclut de son propre être? comment est-elle dans l'homme ce qui pense, c'est-à-dire ce qui est à l'homme même une conviction qu'il n'est point matière? LA BRUY. XVI. La matière ou l'étendue renferme en elle deux propriétés ou deux facultés : la première faculté est celle de recevoir différentes figures, et la seconde est la capacité d'être mue, MALEBR. *Rech. vér.* I, 1. Les sages à qui on demande ce que c'est que l'âme répondent qu'ils n'en savent rien; si on leur demande ce que c'est que la matière, ils font la même réponse, VOLT. *Dict. phil. Matière.* Tous les sages de l'antiquité, sans aucune exception, ont cru la matière éternelle et subsistante par elle-même, ID. *ib. Dieu, dieux.* Entêtés d'un cartésianisme aussi faux en tout que le péripatétisme, ils croyaient que la matière n'est autre chose que l'étendue en longueur, largeur et profondeur; ils ne savaient pas qu'elle a la gravitation vers un centre, ID. *Loi natur.* note *a*. Cet être plus qu'inconnu, qu'on nomme matière, est-il éternel? toute l'antiquité l'a cru; a-t-il par lui-même la force active? plusieurs philosophes l'ont pensé, ID. *Dict. phil. Matière.* Ne vouloir admettre dans la matière que les qualités que nous lui connaissons, me paraît une prétention vaine et mal fondée; la matière peut avoir beaucoup d'autres qualités générales que nous ignorerons toujours; elle peut en avoir d'autres que nous découvrirons, comme celle de la pesanteur, dont on a dans ces derniers temps fait une qualité générale, et avec raison, puisqu'elle existe également dans toute la matière que nous pouvons toucher, BUFF. *Hist. anim.* ch. 3. Dès qu'on vient à penser que la matière pourrait bien n'être qu'un mode de notre âme, une de ses façons de voir.... ID. *De l'homme.* Tout ce que je sens hors de moi, et qui agit sur mes sens, je l'appelle matière, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Si nous cessons de penser à la substance des corps comme étant actuellement solide et figurée, et que nous ne la considérions que comme quelque chose de matière de divisible, d'impénétrable, et d'une étendue indéterminée, nous aurons l'idée de la matière, CONDILL. *Conn. hum.* II, II, 2. D'abord une source de feux, Comme un fleuve éternel répandue en tous lieux, De sa flamme invisible échauffant la matière, Jadis versa la vie à la nature entière, DELILLE, *Én.* VI. || La matière première, matière que certains philosophes ont supposé être le substratum de la matière telle qu'elle nous apparaît. || La matière, suivant la définition dans l'école d'Aristote et dans la scolastique, est une simple capacité pouvant recevoir toutes les formes, c'est-à-dire toutes les qualités; elle n'a pas même l'étendue ou l'impénétrabilité, qui sont des formes et que le philosophe croyait pouvoir s'en détacher et s'y joindre. || 5° Terme de physique. Nom donné à la cause inconnue de plusieurs espèces de phénomènes et qui n'a aucune des propriétés de la matière pondérable. Matière électrique. La matière du calorique. || Matière subtile, nom donné par Descartes à un fluide subtil, qui, selon lui, remplissait tout l'espace, et faisait mouvoir le mécanisme de l'univers. Mais le vide à souffrir me semble difficile, Et je goûte bien mieux la matière subtile, MOL. *Femm. sav.* III, 2. || 6° Matière se dit par opposition à esprit. Nous saurons toutes deux imiter notre mère : Vous, du côté de l'âme et des nobles desirs, Moi, du côté des sens et des grossiers plaisirs; Vous, aux productions d'esprit et de lumière; Moi, dans celles, ma sœur, qui sont de la matière, MOL. *Fem. sav.* I, 1. Songez à prendre un goût des plus nobles passions; Et, traitant de mépris les sens et la ma-

tière, à l'esprit, comme nous, donnez-vous tout entière, ID. *ib.* Si nous étions de ces intelligences célestes, espèces, étant dégagées de toute matière, vivent d'une pure contemplation, BOSS. *Relat. quiét. Ferry*, II, 3. Toujours de la matière dans l'amour! FÉNELON, *Dial.* IV, *Morts anc. et mod.* Son esprit s'abâtardira dans la matière, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || Familièrement. Être enfoncé dans la matière, avoir la forme enfoncée dans la matière, avoir l'esprit grossier. Mon Dieu! ma chère, que ton père a la forme enfoncée dans la matière! MOL. *Préc.* 6. || 7° Terme d'administration et de finance. La matière imposable, les objets sur lesquels les impositions peuvent être établies. La matière imposable serait accrue de la valeur entière des dîmes, MONTESQ. [illegible] *Rapport*, 27 août 1790, p. 10. || 8° Terme de médecine. Excrétions du corps humain. La matière des vomissements. || La matière de la transpiration, la sueur. || Matière purulente, ou, simplement, matière, le pus qui sort d'une plaie, d'un abcès. Il est sorti beaucoup de matière de cette plaie. || Terme de vétérinaire. Matière soufflée aux poils, matière purulente qui s'élève à l'intérieur du sabot du cheval, le long des feuillets, dans le cas de maladie de la sole, et s'échappe par le biseau, entre les poils de la couronne qui se hérissent. || Les excréments alvines. Le malade rendit des matières abondantes. La matière est-elle louable? MOL. *Méd. mal. lui*, II, 6. Le cardinal de Richelieu n'était sanguinaire que parce qu'il avait des hémorrhoïdes internes qui occupaient son intestin rectum, et qui durcissaient ses matières, VOLT. *Dict. phil. Ventres paresseux.* || 9° Matière médicale, voy. MÉDICAL. || Matière perlée de Kerkring, précipité qu'on obtient en versant un acide dans l'eau de lavage de l'antimoine diaphorétique; c'est de l'acide antimonique hydraté. || 10° Fig. Cause, sujet, occasion. Sire, c'est rarement qu'il s'offre une matière À montrer d'un grand cœur la vertu tout entière, CORN. *Hor.* V, 2. Les bords de l'Hellespont, ceux de la mer Égée, ... Offrent une matière à son ambition, ID. *Nicom.* II, 3. Je suis médecin passager, qui vais de ville en ville.... pour chercher d'illustres matières à ma capacité, MOL. *Mal. imag.* III, 14. La nature ne m'offre rien qui ne soit matière de doute et d'inquiétude, PASC. *Pens.* XIV, 2. Des questions qui ne pouvaient être matières d'hérésie, ID. *Prov.* XVII. Selon le précepte de Jésus-Christ, son oraison fut perpétuelle, pour être égale au besoin; la lecture de l'Évangile et des livres saints en fournissait la matière, BOSS. *Anne de Gonz.* C'est nous qui fournissons par nos crimes la matière à sa juste vengeance [de Dieu], ID. *Sermons, Bonté*, 1. Tout donna matière à des divisions scandaleuses, ID. *Hist.* II, 12. Il gardait ce grand nombre de domestiques, moins pour servir d'éclat à sa grandeur, que pour servir de matière à sa bonté, FLÉCH. *Duc de Mont.* Il préparait ainsi une longue matière de triomphes, ID. *Aiguillon.* Ses grands emplois ont servi de matière à ses bonnes œuvres, ID. *le Tellier.* David cherchait parmi les lions une matière à sa valeur, MASS. *Or. fun. Conty.* || 11° Fig. L'objet sur lequel on écrit, on parle. Je finirai donc en cet endroit, plus par discrétion que par faute de matière, BALZ. liv. I, lett. 9. Ne bougez de grâce, et n'interrompez point votre discours; vous êtes-là sur une matière qui, depuis quatre jours, fait presque l'entretien de toutes les maisons de Paris, MOL. *Critique*, 6. Hier, j'étais chez des gens de vertu singulière Où sur vous du discours on tourna la matière, ID. *Mis.* III, 5. J'aurais de quoi vous dire, et belle est la matière; Mais je ne vous tiens pas digne de ma colère, ID. *ib.* V, 4. Cela suffit pour embrouiller au moins la matière [la question de la certitude], PASC. *Pens.* III, 16. Qu'on ne dise pas que je n'ai rien dit de nouveau; la disposition des matières est nouvelle, ID. *ib.* VII, 9. Mais pourquoi m'étendre sur une matière où je puis tout dire en un mot? BOSS. *Duch. d'Orl.* Mais pour s'expliquer sur cette matière, il faudrait un langage que le monde n'entendrait pas, ID. *la Vallière.* Le détail serait la matière d'un plus long discours, ID. *Hist.* II, 5. C'est ici que s'ouvre une matière nouvelle à mon discours, FLÉCH. *Mar. Thér.* Prompt à concevoir les matières les plus élevées, heureux à les exprimer quand il les avait une fois conçues, ID. *Lamoignon.* Quelle matière fut jamais plus disposée à recevoir tous les ornements d'une grave et solide éloquence que la vie et la mort de....? ID. *Turenne.* C'est une matière qui me fournirait mille réflexions très-solides, BOURDAL. *Serm. 17e dim. après la Pentecôte, Dominic.* t. IV, p. 69. Et sur cette matière [les infidélités des femmes] J'ai lu tout ce qu'ont fait la Fontaine et Molière, BOIL. *Sat.* X. Quand on écrit sur les grandes matières, il ne suffit pas de consulter son zèle, il faut encore consulter ses lumières, MONTESQ. *Déf. Espr. lois*, part. 3. La matière était ample à fournir des volumes, je n'en sus tirer qu'une feuille, tant l'éloquence me manque! P. L. COUR. *Pamphl. des pamphl.* || Entrer en matière, commencer à écrire, à parler sur quelque chose. Afin d'entrer insensiblement en matière, PASC. *Prov.* V. Je n'ose entrer en matière sur la suite de la lettre, MAINTENON, *Lett. au card. de Noailles*, 6 oct. 1707. Il entre en matière par une dissertation, HAMILT. *Gramm.* 1. || Table des matières, table des objets dont il est question dans un livre. || 12° Terme de jurisprudence. Matière civile, ce qui donne action au civil. Matière criminelle, ce qui donne action au criminel. || La matière d'un crime, d'un délit, ce qui constitue un crime, un délit. || Il se dit aussi en parlant de quelques-unes des parties qui composent la science du droit. Matière féodale, bénéficiale, commerciale. || On l'emploie le plus souvent au pluriel. Les matières commerciales. || 13° Terme de théologie. Se dit par opposition à forme, en parlant du signe sensible qui constitue un sacrement. La matière du baptême est l'ablution; les paroles, je te baptise, etc. en sont la forme. || 14° Dans les classes, matière de vers latins, matière de discours latin, de discours français, texte que le professeur dicte et que l'élève doit développer en vers latins, en discours latin, en discours français. || 15° Terme de tapissier. Matière pure, se dit des ouvrages de passementerie faits en argent, en soie, dont le fond du tissu est de la même matière que le dessus. || 16° Nom, sur les bateaux de rivière, de ce qui est appelé bau dans les bâtiments de mer (matière signifie ici bois). || 17° En matière de, *loc. prép.* En fait de, quand il s'agit de. Qu'en matière de religion les empereurs doivent être jugés par les évêques, et non pas les évêques par les empereurs, FLÉCH. *Hist. de Théod.* III, 54. Savoir, si, en matière de religion ou même en quelque matière que ce puisse être, il est utile de tromper le peuple, D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 9 mars 1770. En matière d'usage, ce sont les gens d'esprit qui reçoivent la loi des sots, ID. *Mél. litt. Œuv.* t. III, p. 161, dans POUGENS.

— SYN. MATIÈRE, SUJET. Matière indique l'ensemble de quelque doctrine; sujet est plus particulier et indique un objet spécial. Un ouvrage roule sur une matière, et on y traite divers sujets; une pièce de théâtre a un sujet et non une matière. La matière considère dans son étendue l'objet à traiter; le sujet le considère seulement dans le point qui intéresse. Mais, quand les nuances sont mises de côté, matière et sujet deviennent tout à fait synonymes.

— HIST. XIIe s. Devant Deu [le roi Henri II] le conuist et devant le martyr, Qu'il ne fist pas ocire saint Thomas ne murdrir, Ne il nel comanda pas à tuer n'à ferir; Mais il dist tel parole, e bien le volt gehir [avouer], Qui fu cause e matere de l'ocire e murdrir, *Th. le mart.* 161. Ne sont que trois matieres [de poëme] à nul home entendant, De France et de Bretaigne et de Rome la grant, *Saxons*, 1. || XIIIe s. Or revenrons à nostre matiere, *Chr. de Rains*, 4. Nus hom ne porroit pas descrire Vostre biauté, ne bonté dire; Car la matere teus [telle] seroit Que nus hom à chief nel trairoit [n'en viendrait à bout], *Fl. et Bl.* 731. Mout [elle] ert [était] pleine de foy et de bonne matere, *Berte*, XVIII. La matire en est bone et neuve: Or doint Diex qu'en gré le reçoeve Cele por qui ge l'ai empris, *la Rose*, 39. Matiere [le sujet d'un discours, d'un livre] est semblable à la cire qui se laisse mener et apeticier et acroistre à la volenté dou maistre, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 486. || XIVe s. Et ainsi celui qui a vertu en la matiere de peccunes, il use très-bien de richesses, ORESME, *Eth.* 103. || XVe s. Je veux traiter et recorder histoire et matiere de grand louange, par quoy les preux aient exemple d'eux encourager en bien faisant, FROISS. *Prol.* Je me passasse bien de parler de ce fait, pour ce que ce n'est pas le train de ma matiere, mais ... COMM. IV, 1. Tous corps sont forgés d'une matiere, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 437. || XVIe s. Et son ulcere estant convertie en matiere ou sanie, PARÉ, VIII, 25. La matiere demeure et la forme se perd, RONS. *Contre les bûcherons de la forêt de Gastines.*

— ÉTYM. Wallon, *matère*, pus; bourg. *moiteire*; provenç. *materia, madeira*, matière et matériaux; esp. et ital. *materia*; du lat. *materia*; c'est le sanscrit *mâtram*, mesure et matière, venant de la racine *mâ*, faire avec la main, construire, mesurer.

MATIN (ma-tin), *s. m.* || 1° Les premières heures du jour; époque de la journée qui coïncide avec le passage apparent du soleil au côté oriental de l'horizon. Et rose elle a vécu ce que vivent les roses, L'espace d'un matin, MALH. VI, 18. Je m'étais levée dès le matin pour être devant le jour aux portes du Seigneur, BOSS. *Anne de Gonz.* Le matin elle fleurissait...; le soir nous la vîmes séchée, ID. *Duch. d'Orl.* Ce matin, j'ai voulu devancer la lumière, RAC. *Esth.* II, 1. Ma vie est sans couleur, et mes pâles journées M'offrent de longs ennuis l'enchaînement certain, Lugubres comme un soir qui n'eut pas de matin, M. J. CHÉN. *la Promenade.* Le soleil du matin qui réjouit ton cœur, Comme un arbre au rocher fixé par sa racine, Te retrouve toujours sur la même colline, LAMART. *Harm.* II, 12. || Étoile du matin, nom qu'on donne à la planète Vénus, quand elle se lève avant le soleil. Je m'étais endormi la nuit près de la grève; Un vent frais m'éveilla, je sortis de mon rêve, J'ouvris les yeux, je vis l'étoile du matin, V. HUGO, *Stella.* || Fig. Des nations aujourd'hui la première, France, ouvre-leur un plus large destin: Pour éveiller le monde à ta lumière, Dieu t'a dit: brille, étoile du matin! BÉRANG. *les Quatre âges histor.* || Du matin au soir, pendant toute la journée. ....Quand du matin au soir, chez moi poussant la bêche.... BOIL. *Ép.* XI. || Fig. Du soir au matin, ou du matin au soir, très-promptement. Pendant ces derniers temps, combien en a-t-on vus Qui du soir au matin sont pauvres devenus Pour vouloir trop tôt être riches! LA FONT. *Fabl.* V, 13. Madame cependant a passé du matin au soir, ainsi que l'herbe des champs, BOSS. *Duch. d'Orl.* || Le matin, au temps du matin. Le matin est dans le temps que les pensées sont les plus nettes et qu'on en doit offrir à Dieu les prémices, BOSS. *Élévat. sur myst.* I, 11. La fantasque inégale, Qui, m'aimant le matin, souvent me hait le soir, BOIL. *Sat.* X. L'horizon trompeur de cet âge Brillait, comme on voit, le matin, L'aurore dorer le nuage, LAMART. *Harm.* II, 5. || Du matin, de bonne heure. Mais demain, du matin, il vous faut être habile À vider de céans jusqu'au moindre ustensile, MOL. *Tart.* V, 4. Je me suis éveillée du matin, et je vous écris, SÉV. 6 août 1680. Couchez-vous à bonne heure pour être du matin à cheval à la pointe du jour, HAMILT. *Gramm.* 3. || Être du matin, se lever matin, être matinal. || Au matin, dans les heures du matin. Tel qu'au soir on voit le soleil Se jeter aux bras du sommeil, Tel au matin il sort de l'onde; Les affaires de l'homme ont un autre destin: Après qu'il est sorti du monde, La nuit qui lui survient n'a jamais de matin, MALH. VI, 16. Voilà l'homme en effet; il va du blanc au noir; Il condamne au matin ses sentiments du soir, BOIL. *Sat.* VIII. Quelque diligent que je fusse au matin, je trouvais toujours le vieux voyageur levé avant moi, CHATEAUB. *Génie*, IV, IV, 8. || De grand matin, de bon matin, de bonne heure. Aujourd'hui il est trop tard; mais demain, de grand matin, je l'enverrai quérir, MOL. *Mal. imag.* I, 10. J'attends demain, de grand matin, une lettre de vous, SÉV. 216. || 2° Adverbialement. Dans le temps du matin. Se lever matin, fort matin, très-matin. Mais quel soin peut du lit vous chasser si matin? ROTR. *Vencesl.* IV, 4. Quoi! ma bonne, vous avez pensé brûler.... eh quoi? si le hasard n'avait fait lever M. de Grignan plus matin que le jour, voyez un peu, ma bonne, où vous en étiez, SÉV. 16 août 1671. Mon père, si matin qui vous fait déloger? RAC. *Plaid.* I, 4. Monsieur Perrin Dandin, Tout franc, vous vous levez tous les jours trop matin, ID. *ib.* I, 1. || Plus matin, de meilleure heure; très-matin, de très-bonne heure; le plus matin que vous pourrez, aussitôt que vous pourrez dans le matin. Je n'entends pas que vous vous leviez plus matin que la communauté, BOSS. *Lett. Corn.* 16. || Hier matin, hier dans les premières heures du jour. || Mme de Sévigné a dit dans le même sens: le matin d'hier. Le matin d'hier on fit un service au chancelier à Sainte-Élisabeth, SÉV. 1er avr. 1672. || Demain au matin, et, plus ordinairement, demain matin, demain dans le temps du matin. || Fig. Matin se dit de ce qui est prématuré. Vous avez fort envie d'aller à Grignan, mais il me semble qu'il est bien matin: vous trouverez encore la bise en furie, SÉV. 16 mars 1680. À l'égard de la morale.... je ne voudrais point du tout qu'elle [Pauline] mît son petit nez ni dans Montaigne, ni dans Charron, ni dans les autres de cette sorte; il est bien matin pour elle, ID. 15 janv. 1690. || Fig. Levé matin, qui fait, avant les autres, des démarches pour quelque affaire. Et dans ce pays-là, mon neveu, sois certain, Que, fût-on éveillé longtemps avant l'aurore, En arrivant on trouve encore D'autres gens levés plus matin, [illegible], *Jaloux sans amour*, IV, 1. || 3° Familièrement.

Un matin, un de ces matins, un beau matin, se dit d'un jour, d'un temps qui n'est pas déterminé. J'irai vous voir un de ces matins. Un beau matin on vint l'arrêter. Notre homme, un beau matin, Va chercher compagnie, LA FONT. *Fabl.* VIII, 16. Le roi disait un de ces matins : En vérité, je crois que nous ne pourrons pas [illegible] [illegible], mais enfin je n'en serai pas moins roi de France, SÉV. 201. Mais un démon fatal à cette [illegible] machine Fit tomber à nos yeux le pupitre un matin, BOIL. *Lutr.* I. Oui, l'un de ces matins, je lui dirai deux mots, COLLIN D'HARLEV. *M. de Crac*, 7. ‖ 4° Poétiquement. Le levant, l'aurore, et, par extension, le jour. .... Jusques où le matin Met les [illegible] en fuite, MALH. II, 3. Ses lèvres, comme un bouton de rose cueilli depuis deux matins, semblaient languir et sourire, CHATEAUBR. *Atala, les Funérailles.* ‖ Les portes du matin, l'aurore ou le levant. ‖ 5° Fig. Le commencement, les premières années de la vie. Et sans aucun midi la mort et le destin Confondent votre soir avec votre matin, MAYNET, *Sophon.* V, 9. Dès le matin de la vie, ou sur le déclin de l'âge, MASS. *Carême, Lazare.* Le matin de la vie appartient aux amours ; Sur le soir, de l'hymen implorons le secours, DE BIÈVRE, *Séducteur*, I, 4. Heureux dans mon matin, plus heureux vers le soir, De faire encor le bien qui reste en mon pouvoir, DUCIS, *Abufar*, I, 3. Je remonte, aux lueurs de ce flambeau divin [la foi], Du couchant de ma vie à ce riant matin, LAMART. *Médit.* I, 18. Cueillons, cueillons la rose au matin de la vie, ID. *Méd.* II, 11. Comme il était rêveur au matin de son âge! V. HUGO, *Odes*, III, 6. ‖ Il se dit de ce qui est très-récent. Nous sommes d'hier, et l'Amérique est de ce matin, VOLT. *Lois de Minos, Notes.* ‖ 6° Tout le temps qui s'écoule depuis le moment où on se lève, jusqu'à l'heure du dîner, quand on dîne à midi, et même, par abus, jusqu'au dîner actuel de six heures. Il travaille tout le matin, et l'après-dînée il se repose. ‖ 7° Tout le temps qui s'écoule depuis minuit jusqu'à midi. Une heure, deux heures, onze heures du matin. ‖ Proverbes. On a beau se lever matin, quand on a le nom de dormir la grasse matinée, c'est-à-dire, quand on a une certaine réputation, on a beau agir contrairement à cette réputation, le public ne change pas d'idée. ‖ Qui a bon voisin a bon matin, c'est-à-dire qu'on dort en repos quand on vit avec des gens paisibles, qui ne sont point chicaneurs. ‖ Dans sa 4e édition, l'Académie avait ce proverbe sous cette forme-ci : Qui a bon voisin a bon mâtin [bon chien de garde] ; mais cette leçon ne paraît pas bonne. ‖ Rouge au soir, blanc au matin, c'est la journée du pèlerin, c'est-à-dire le ciel rouge au soir et blanc au matin présage une belle journée. ‖ Il faudrait se lever bien matin pour le surprendre, pour l'attraper, il est fin et précautionné. Pour nous tromper tous deux, Il faut être bien fin. — Faunus : Et se lever matin, HAUCOURT, *le Mécompage*, I, 10. Et, pour tout dire enfin, Qui voudra m'attraper se lèvera matin, LEGRAND, *Roi de Cocagne*, II, 7. ‖ En un sens contraire, il ne faut pas se lever matin, c'est-à-dire il n'y a pas besoin d'être fort diligent, fort habile. ...J'ai le roi des matins. Il ne faut pas se lever trop matin, Pour [illegible] que trois et deux font quatre, LA FONT. *Gag.* Il ne se faut pas lever de grand matin pour faire [illegible] du Saint-Esprit, [illegible] 121, 70.

— REM. J'irai grand matin, on se lèvera bon matin, locutions incorrectes. Dites : j'irai de grand matin, on se lèvera de bon matin.

— HIST. XIe s. Li empereres est par matin levé, *Ch. de Rol.* XI. Hier main sedeit l'empereres [illegible], *ib.* XXVIII. Qui en bataille hui matin lui [illegible], *ib.* CLXXXIV. ‖ XIIe s. Dès le [illegible] couchant, *Ronc.* 64. Quant li rois vit le [illegible], *ib.* 167. ‖ XIIIe s. Au matin fu li [illegible] en vergier, droit à l'abaie Nostre Dame de [illegible], VILLEH. XXVII. Si ne mengai-je riens, ce sachiez, dès yer matin, *Berte*, XLIX. Mout se pensent [illegible] à soir et à matin... [illegible] [illegible] [illegible] matin [illegible] [illegible] [illegible] bataille. Que il estoit jà grans matins, *Bl. et Jehan*, [illegible] Il a mal dit : sire vilain, Dame Dieu vos doint hui bon matin, *Ren.* 7442. Et s'avoit mengié à matin Deus beles cuisses d'un poucin, *ib.* 10188. ‖ XVIe s. ...Qui seule preste fut dès quatre heures matin, J. MAROT, V, 185. Icy est l'isle farouche dont je vous parlois à ce matin, RAB. *Pant.* IV, 36. Vrayement, dit-il, si le [illegible] les autres, [illegible] [illegible] un de ces matins [illegible], *Comte de Gaulard*, p. 13, dans LACURNE. Matin, matin, de paour des mouches, MEURIER, t. I, p. 178, dans LA-CURNE. Au matin les monts, au soir les fonts, COTGRAVE. Il n'est lumiere que du matin, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 110. Il n'est que le matin en toutes choses, ID. *ib.* Je m'esbranle difficilement, et suis tardif par tout.... c'est matin pour moy que sept heures, MONT. IV, 277. Je me suis tousjours repenty de me r'endormir le matin, ID. *ib.* O vrayment marastre nature, Puisqu'une telle fleur ne dure Que du matin jusques au soir, RONS. *à Cassandre.*

— ÉTYM. Bourguig. *maitin* ; provenç. *mati* ; catal. *mati* ; ital. *mattino* ; du latin *matutinum*, le temps du matin, qui paraît un diminutif de *matutus* : *matutus* est dans *mater matuta*. La chute de *tu* dans *ma* [*tu*] *tin* a des exemples analogues : *nutrix* pour *nutritrix*, *veneficus* pour *venenificus*, *stipendium* pour *stipipendium*. Le vieux français *main* vient du latin *mane*.

MÂTIN (mâ-tin), *s. m.* ‖ 1° Gros chien servant ordinairement à garder une cour, à suivre les chevaux, etc. Mais il fallait livrer bataille, Et le mâtin était de taille À se défendre hardiment, LA FONT. *Fabl.* I, 5. Tous les gens querelleurs jusqu'aux simples mâtins, Au dire de chacun, étaient de petits saints, ID. *ib.* VII, 1. Le mâtin, le lévrier, le grand danois et le chien d'Irlande ont, outre la ressemblance de la forme et du long museau, le même naturel ; ils aiment à courir, à suivre les chevaux, les équipages ; ils ont peu de nez, et chassent plutôt à vue qu'à l'odorat, BUFF. *Quadrup.* t. I, p. 356. ‖ 2° Terme d'injure populaire. Mâtin, mâtine, celui, celle qu'on assimile à un mâtin, à un chien. Souffrirons-nous, braves gens que nous sommes, Qu'un pirate à nos yeux se gorge de butin, Qu'il traite comme esclave une beauté divine? Allons tirer notre voisine D'entre les griffes du mâtin, LA FONT. *Fianc.* Ah chien! ah double chien! mâtine de cervelle, Ta persécution sera-t-elle éternelle? MOL. *l'Ét.* V, 1. Ah! mâtine, Nous vous y surprenons en faute contre nous, ID. *Sganar.* 6. Dites que le second [Ésope], bâti tout de travers, Est le plus laid mâtin qu'ait produit l'univers, BOURSAULT, *Fabl. d'Ésope*, I, 4. Il n'y a jamais eu de sultane si orgueilleuse que le plus vilain mâtin ne l'est de la blancheur olivâtre de son teint, lorsqu'il est dans une ville du Mexique, MONTESQ. *Lett. pers.* 78. ‖ 3° Mâtin se dit aussi des chiens de race hybride.

— HIST. XIIIe s. Grant route de chiens uns et autres, Mastins et gousses et grans viautres, DU CANGE, *mastinus*. Girons-nous donc as chans ainsi comme mastins? H. DE VALENC. XVIII. Costant apele son mastin, Que l'en apeloit mal voisin, *Ren.* 1663. Cils qui avoit le cuer orguoilleus et mastin, *Jeu de dez*, JUBINAL, t. II, p. 230. ‖ XIVe s. À mort me mettera li chiens mastin tirans, *Guescl.* 16634. ‖ XVe s. Estoient là destranchés nos feaulx chrestiens à tous grands gisarmes par ces mastins Sarrasins, en la presence du comte de Nevers, à ses yeux voyans, *Boucic.* I, 25. ‖ XVIe s. De me mesler avec la concubine À mon vieil pere, à fin que la mastine En eust après en haine le vieillard ; Ce que je creus, et feus lasche paillard, AMYOT, *Comm. lire les poëtes*, 31.

— ÉTYM. Provenç. *masti, mausti* ; catal. *mastí* ; espagn. *mastin* ; portug. *mastim* ; ital. *mastino* ; angl. *mastiff*. Il y a en italien *masnada*, qui signifie logis ; Diez suppose un dérivé *masnadino*, d'où, par contraction, *mastino* ; de sorte que le *mastino* signifierait celui qui est de la maison, et, en particulier, le chien de garde. Cette étymologie est [illegible], cependant il faut admettre alors que c'est l'italien qui a fourni ce mot aux autres langues romanes ; ce qui n'est pas prouvé. Puis il faudrait quelque trace du mot avant la contraction.

MATINAL, ALE (ma-ti-nal, na-l'), *adj.* ‖ 1° Qui appartient au matin. La brise matinale. L'aube matinale. ‖ 2° Qui se lève matin. Anténor, le premier, [illegible] des bras du sommeil, Et vient au rendez-vous attendre le soleil ; La déesse des bois n'est point si matinale, LA FONT. *Adonis.* Il n'est pas d'oiseau plus matinal : le rouge-gorge est le premier éveillé dans les bois, et se fait entendre dès l'aube du jour, BUFF. *Ois.* t. IX, p. 259. Elles sont si matinales ordinairement, PICARD, *Alcade*, III, 7. ‖ Fleurs matinales, fleurs qui s'ouvrent le matin.

— REM. Le pluriel masculin n'est pas usité. Pourtant rien n'empêcherait de dire : Messieurs, vous êtes bien matinaux aujourd'hui.

— SYN. MATINAL, MATINEUX. Ces deux adjectifs signifient : qui se lève matin ; et en ce sens ils sont synonymes. Mais matinal signifie en outre : qui appartient au matin, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] est [illegible] que matinal.

— HIST. XIIe s. De la guarde matinele des que à nuit [jusqu'à la nuit] espeire Israel el segnor, *Liber psalm.* p. 204. ‖ XIIIe s. Entre la messe matinel et la grant messe, *les Miracles St Loys*, p. 125. ‖ XIVe s. Dès le commencement de ceste nuit jusques aux heures matinaulx, *Menagier*, I, 4. ‖ XVIe s. Comme la venue du soleil consume la rosée matinale, YVER, 609.

— ÉTYM. *Matin* ; Berry, *matinau* ; provenç. *matinal*.

† MATINALEMENT (ma-ti-na-le-man), *adv.* Dès le matin.

MÂTINÉ, ÉE (mâ-ti-né, née), *part. passé* de mâtiner. ‖ 1° Chienne mâtinée, chienne couverte par un mâtin, par un chien qui n'est pas de sa race. ‖ Chien mâtiné, chien provenant d'une chienne qui a été mâtinée, et, en général, chien dont la race n'est pas bien définie. ‖ 2° *S. m. pl.* Mâtinés, tabacs pressés et broyés. Presser et accommoder en mâtinés les tabacs en feuilles, *Corresp. de Colbert*, II, 852.

MÂTINEAU (mâ-ti-nô), *s. m.* Petit mâtin. Le berger pour plus de ménage Aurait deux ou trois mâtineaux, Qui, lui dépensant moins, veilleraient aux troupeaux Bien mieux que cette bête seule, LA FONT. *Fabl.* VIII, 13.

— ÉTYM. Diminutif de *mâtin*.

MATINÉE (ma-ti-née), *s. f.* Tout le temps depuis le point du jour jusqu'à midi. Tout le plaisir des jours est en leurs matinées ; La nuit est déjà proche à qui passe midi, MALH. II, 9. Jamais plus belle matinée Ne promit plus belle journée, [illegible] V. La matinée se passait dans ce cruel exercice [des terreurs avant la communion], BOSS. *Anne de Gonz.* Je passais toutes mes soirées chez l'amie que j'avais perdue, et toutes mes matinées avec celle qui me restait encore ; je ne l'ai plus, et il n'y a plus pour moi ni soir ni matin, D'ALEMB. *Lett. à Condorc. sur Mme Geoffrin, Œuvr.* t. XIV, p. 240, dans POUGENS. ‖ Dormir la grasse matinée, dormir bien avant dans le jour. Ha! que c'est chose belle et fort bien ordonnée Dormir dedans un lit la grasse matinée, RÉGNIER, *Sat.* VI. Je ronflerais mon soûl la grasse matinée, Et je m'enivrerais le long de la journée, REGNARD, *le Joueur*, I, 4. ‖ De nos jours, dans les grandes villes surtout, on étend souvent la matinée jusqu'à l'heure du dîner, c'est-à-dire jusqu'à six ou sept heures du soir. ‖ Une matinée musicale, réunion où l'on entend de la musique, et qui a lieu de une ou deux heures après midi à quatre ou cinq heures. ‖ Une matinée d'enfants, petite réunion ou fête d'enfants qui ne commence guère avant midi, et qui se prolonge jusqu'à quatre ou cinq heures. ‖ Une matinée littéraire, réunion où l'on fait des lectures et qui a lieu aux heures [illegible].

— HIST. XIIe s. Dès la matinée [illegible] à la vesprée, *Job*, p. 509. Ne il ne dormi onques nuit jusqu'en matinée, Ainz leveit chascun jur tut dreit à la matinée, *Th. mart.* 101. ‖ XIIIe s. [illegible] vont chascun jour au moustier oïr messe, Mais c'est près de midi, pour ce qu'el n'aient presse ; Car el se couchent tart, par ce fault qu'on les laisse Dormir grans matinees pour norrir en leur gresse, *Nouv. recueil de contes*, t. I, p. 190. ‖ XVIe s. Regnard qui dort la matinee n'a pas la langue emplumee, COTGRAVE. De grasse matinée robe deschiree, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 192.

— ÉTYM. *Matin* ; provenç. *matinada* ; ital. *mattinata*. Chevallet pense que *grasse matinée* a été dit pour *grande matinée* ; ce qui a été usité en effet ; mais on ne voit guère comment *grand* se serait changé en *gras* ; il est plus naturel d'entendre que la *grasse matinée* est une *matinée* où l'on *s'engraisse*.

MÂTINER (mâ-ti-né), *v. a.* ‖ 1° Couvrir, en parlant d'un mâtin ou de tout autre chien d'une race inférieure à celle de la chienne ou inférieure. ‖ Trivialement. Se dit aussi d'une femme qui s'est mariée à un homme indigne d'elle. Cette femme a été mâtinée. ‖ 2° Fig. et populairement [illegible], maltraiter de paroles. ‖ 3° Mâtiner s'est dit pour broyer. Leur défendons.... de mâtiner et mettre en poudre aucun tabac...; leur permettons néanmoins de le fabriquer, filer et mettre en rolle, *Ordonn.* 23 juill. 1681.

— HIST. XIIIe s. Tecngrin ne l'[illegible] [illegible], Ains l'a saisi par le chaon ; Sel mastine comme un gaignon [chien], *Ren.* 7764. ‖ XVe s. Gens felons, gens de dure teste.... Tous jors avez vous mastinées Les saintes gens, et contredit Et resisté au saint Esperit, *le Martyre de St Étienne.* ‖ XVIe s. [illegible] que de se laisser mastiner contre l'honneur de son rang, Hamus se frappa de son espée, MONT. II, 33. Qu'un homme seul mastine cent mille villes, et les prive de leur liberté ; qui le croiroit? LA BOETIE, *Servitude volontaire.*

— ÉTYM. *Mâtin.*

MATINES (ma-ti-n'), *s. f. pl.* ‖ 1° Terme de liturgie [illegible]. La première partie de l'office [illegible] qui se dit ordinairement la nuit. Matines sont [illegible]

nées. La coutume de dire matines dès le soir vers les quatre à cinq heures pour le lendemain, est si répandue, que je ne crois pas qu'on doive faire aucun scrupule, BOSS. Lett. abb. 39. Je finis hier ma journée par les matines pour le service du roi [Louis XIV mort], jugez de l'état où je suis, MAINTENON, Lett. à Mme de Caylus, 30 août 1715. Sans sortir de leurs lits, plus doux que leurs hermines, Ces pieux fainéants faisaient chanter matines, BOIL. Lutr. I. || Il est étourdi comme le premier coup de matines, locution prise de ce qu'au premier coup de matines on est encore à demi endormi. || Le magnificat à matines, voy. MAGNIFICAT. || 2° Livre d'église contenant les prières du matin, et surtout l'office de la Vierge. || 3° Matines de Paris, le massacre de la Saint-Barthélemy, ainsi dit à cause de l'heure à laquelle il commença ; Proverbes. Des matines bien sonnées sont à demi dites. || Le retour est pire, est pis que matines, que les matines, c'est-à-dire les suites d'une mauvaise affaire sont plus fâcheuses que les commencements. Le retour vaudra bien matines, le retour vaudra pis que matines, c'est-à-dire la vengeance qu'on prendra d'une offense sera sévère. || Dans un sens contraire, le retour vaudra mieux que matines. || Donner du retour de matines, mettre à mal. Tant lui donna du retour de matines.... LA FONT. Herm.

— HIST. XIe s. Messe et matines a li reis escouté, Ch. de Rol. XI. || XIIe s. Einsi fu sainte iglise hunie et vuidée; Ne matines, ne vespres, messe n'i fu chantée, Ne Deus n'i fu serviz ne chandeille alumée, Th. le mart. 153. || XIIIe s. Mi ami de l'ordene de Cystiaus sont relevé pour canter matines et pour prier pour nous, Chr. de Rains, 49. || XVe s. Lesquels du dit colleige diront et chanteront toutes les heures canoniales, savoir est, matines, prime, tierce, midi, nonne, vespres et complies, la grand messe dévotement et convenablement, Ordonn. mai 1482. Ne s'en souvient-on non plus que des vieilles matines, Aresta amorum, p. 291, dans LACURNE. || XVIe s. L'heure doncques de la nuict et des matines de ceste sanglante feste [la Saint-Barthélemy] estant venue... BRANTÔME, l'Admiral de Chastillon.

— ÉTYM. Matin; bourg. mattaigne; provenç. matinas; esp. maytines; port. matinas.

MATINEUX, EUSE (ma-ti-neû, neû-z'), adj. Qui est dans l'habitude de se lever matin. Les coqs, lui disait-il, ont beau chanter matin, Je suis plus matineux encore, LA FONT. Fabl. VII, 11. Quel charme... De venir visiter sa couche matineuse! A. CHÉN. Élégies, édit. 1862, p. 250. || Substantivement. La Belle matineuse, titre de deux sonnets de Voiture et de Malleville sur le même sujet.

— HIST. XVIe s. Homme matineux, sain, alaigre et soigneux, COTGRAVE.

— ÉTYM. Matin.

MATINIER, IÈRE (ma-ti-nié, niè-r'), adj. || 1° Qui appartient au matin. Il n'est guère usité que dans cette expression : l'étoile matinière, la planète Vénus. || 2° S. m. Chantre, chapelain à gages. || Partie de l'office que l'on chante à matines.

— HIST. XVIe s. Icellui gendarme dist à Jehan Delpiat telles paroles ou semblables : soyez matinier demain, DU CANGE, matutinatus. Brouée matinière, MONT. II, 190.

— ÉTYM. Matin; provenç. matinier, matiner; cat. matiner.

MATIR (ma-tir), v. a. || 1° Rendre mat de l'or ou de l'argent. || 2° Faire disparaître la raie qui indique la jonction de deux pièces de fer soudées ensemble. On dit aussi mater.

— HIST. XIIIe s. Plus pale que cire matie, Bl. et Jehan, 3521.

— ÉTYM. Mat 2.

† **MATITÉ** (ma-ti-té), s. f. Qualité particulière du son quand il est mat.

— ÉTYM. Mat 2.

† **MATOIR** (ma-toir), s. m. Outil servant à matir. || Marteau qui sert à river les clous ou boulons chauffés à une haute température. || Espèce de ciseau non tranchant servant à comprimer le plomb qui soude deux tuyaux.

MATOIS, OISE (ma-toî, toî-z'), adj. || 1° Terme familier. Qui a, comme le renard, la ruse et la hardiesse. Souvent le plus matois ne passe que pour dupe, RÉGNIER, Sat. X. Un vieux coq adroit et matois, LA FONT. Fabl. II, 15. || Il se dit aussi des choses. Le chat dit au renard : fouille en ton sac, ami; Cherche en ta cervelle matoise Un stratagème sûr, ID. Fabl. IX, 14. Une femme grande, âgée, maigre, pâle, vêtue en femme du commun, mais proprement pourtant, qui avait un air posé et matois, MARIVAUX, Pays. parv. part. 6. Jamais physionomie n'exprima mieux que la physionomie matoise de Vespasien la nature d'un personnage historique, habile, prosaïque, ironique, qui savait administrer et mépriser les hommes, AMPÈRE, Hist. rom. à Rome, Introd. p. LI. || 2° Substantivement. Un matois, une matoise. Nous sommes une cabale De plus subtils que Dédale, Plus dissimulés et plus fins Que l'énigmatique Sphynx; Nous avons vu plus qu'Ulyssès, De sirènes et de Circés; Le Gange au languide pas, L'Ob et le Nil à sept bras, Hâtant leur course ailée, Fiers de notre renommée, Rechantent en leur patois Ce que c'est que des matois, La cabale des matois, v. 13, dans FR. MICHEL, Argot. Les bibliophiles connaissent parfaitement le matois ou le marchand meslé propre à tout faire (Paris, Anthoine du Breuil, 1614, in-8°), FR. MICHEL, Argot. Rosen était un matois rusé qui n'avait garde de se blesser [de s'offenser], ST-SIM. 28, 32. Il est bien vrai que je me représentai aussi que ce pouvait être une matoise des plus raffinées, LE SAGE, Gil Blas, III, 6.

— HIST. XVIe s. On a beau estre agile et subtil de la main comme un basteleur ou un matois à couper une bourse, BRANT. Cap. franç. t. III, p. 386, dans LACURNE. Le capitaine Lachambe, bon soldat et bon matois, ib. p. 181. Ils furent chargez de gayeté de cœur par treize mattois armez de jacques de mailles, D'AUB. Vie, XXXI.

— ÉTYM. Mate; wallon mat', rusé. Voy. cependant : Ribler, tromper soir et matois, COQUILLART, Monol. des perruques. Matois paraît ici signifier matin; et en effet quelques-uns ont prétendu que la mate signifiait ceux qui se levaient de grand matin pour faire leurs mauvais coups. Fr. Michel y voit un dérivé de matto, fou; mais rien n'appuie cette étymologie. La finale ois, qui indique souvent extraction d'un pays, d'un lieu, favorise la dérivation de la mate, place de Paris.

† **MATOISEMENT** (ma-toi-ze-man), adv. En matois. Il est venu matoisement, Dict. de l'Acad. 1718.

MATOISERIE (ma-toi-ze-rie), s. f. Qualité du matois. Vous ne connaissez pas sa matoiserie. || Tromperie, fourberie. Voilà une fine matoiserie. Mais d'où vient qu'au renard Ésope accorde un point, C'est d'exceller en tours pleins de matoiserie? LA FONT. Fabl. XI, 6. Quelquefois les piéges sont détendus sans que le gibier y soit resté; cet accident est l'effet de la matoiserie des renards : ils attaquent l'amorce en avançant la patte par le côté de la planche, au lieu de s'engager sous la trappe, CHATEAUBR. Amér. chasse.

— HIST. XVIe s. O le beau temps pour la galanterie, Qu'estoit le temps de la chevalerie! Point de matois ni de matoiserie; Dames et preux sur la belle prairie, Sur le gazon et sur l'herbe fleurie Faisoient entre eux une honneste frairie, FERRIN, Poésies, p. 201, dans LACURNE.

— ÉTYM. Matois.

† **MATON** (ma-ton), s. m. || 1° Lait caillé ou réduit en grumeaux (dit les mattes, en Normandie). || 2° Il s'est dit, par assimilation, de petits pelotons de laine qui prouvent qu'elle n'a pas été touchée également par la carde dans toutes ses parties.

— HIST. XIVe s. Gruyau destrempé en lait, ou matons de lait, Ménagier, II, 5. || XVe s. Tout leur mathon, ne toute leur potée Ne prise un ail, je te dy sans noisier, VILLON, Ballade des contredicts de franc Gontier. || XVIe s. Une bonne, belle et grande platelée de mattes sures, Nouvelle fabrique des excellents traits de vérité, p. 71 (édit. JANNET). C'estoit un grand petit homme trapu et quarré, le plus entendu à jurer et boire des mattes qu'il y eust dans toute la paroisse; or un jour que les fumées du lait caillé lui avoient monté à la teste... ib. p. 178.

— ÉTYM. Allem. Matte, lait caillé, auquel il faut joindre le gaël. meog, l'irl. meidgh, le kimry meog, petit-lait.

MATOU (ma-tou), s. m. || 1° Chat mâle et entier. Cependant, de dépit, il semble qu'on me tire Par la queue un matou qui m'écrit sur les reins Des griffes et des dents.... RÉGNIER, Sat. XI. Souvent, durant la nuit obscure, Un oiseau de mauvais augure, Nommé chat-huant ou hibou, Concerte avec un gros matou, SCARR. Virg. IV. Chaque rat rentre dans son trou; Et, si quelqu'un en sort, gare encor le matou, LA FONT. Fabl. XII, 26. Et deux matous, autrefois en faveur, Dépérissaient d'envie et de langueur, GRESSET, Vert-Vert, I. || 2° Fig. et par plaisanterie. Un homme en général, le mari. J'embrasse le matou [votre mari], SÉV. 218. || Homme désagréable par la figure et par le caractère. Il faut à vieux matou jeune et tendre souris, DANCOURT, Sancho Pança, II, 1. Toute la nuit entière J'entends un vilain matou Miauler sur la gouttière; Ah! qu'il est fou! REGNARD, Folies amour. II, 8.

— HIST. XVIe s. Un gros matou de goutiere, OUDIN, Curios. franç.

— ÉTYM. Origine incertaine. Matou est-il une corruption et dérivation de mite dans chatte mite? Est-ce un nom propre devenu un nom d'animal? Cela semble certain pour marcou, qui a été dit pour chat mâle : Et de nuict n'avoit point cessant Comme ces gros marcoux terribles, En longs miaulements horribles, DU BELLAY, VII, 47, recto. Le picard dit marlou, équivalent à maslou, le mâle. Marcou se dit encore à Rouen.

† **MATOURE** (ma-tou-r'), s. m. ou **MATOURÉE** (ma-tou-rée), s. f. ou **MATOURI** (ma-tou-ri), s. m. Genre vandellia de Vahl, matourea d'Aublet, famille des personnées, ces plantes croissent dans l'Amérique tropicale, les créoles appellent basilic sauvage le matouri des prés.

1. **MATRAS** (ma-trâ), s. m. Vase de verre, qui a le col long et étroit, et qui s'emploie dans les opérations chimiques et pharmaceutiques. Ragotin passa l'après-dîné auprès de lui qui avait un matras sur le feu, SCARR. Rom. com. II, 18.

— HIST. XIVe s. Par alembics et desensaires, Cucurbites, distillatoires, Par pelicans et matheras, Onques tu ne l'arresteras Cestuy vif argent tant folage, Nat. à l'alch. err. 61. || XVIe s. Vous prendrez un pot de terre assez grand, dans lequel vous mettrez vostre matelas ou fiole, PARÉ, XXV, 32.

— ÉTYM. Origine inconnue; à moins qu'on n'y voie une assimilation de forme avec matras 2; et, en effet, on trouve dans un dictionnaire anglais : Bolt, a dart; et bolthead, a long strait necked glas vessel, a matrass, or receiver.

† 2. **MATRAS** (ma-trâ), s. m. || 1° Gros trait lancé par l'arbalète. Un carquois chargeait son échine, Garni de matras empennés, Très-artistement façonnés, SCARR. Virg. IV. || Inusité aujourd'hui hors l'emploi historique, quand on parle des armes du moyen âge. || 2° Barre de fer dont les savonniers se servent pour ouvrir ou fermer le canal de la chaudière.

— HIST. XIVe s. Rommet du Bos avoit une arbaleste et quatre matelas, DU CANGE, matarus. || XVe s. Le suppliant benda une arbaleste et tira une matrasso, ID. ib.

— ÉTYM. Provenç. matrat; du lat. matara, mataris, materis, qui était un mot gaulois. On trouve dans le kimry medyr, celui qui lance.

† **MATRASSER** (ma-tra-sé), v. a. Terme hors d'usage. Frapper, percer de coups de matras. Scaliger, accoutumé, pendant qu'il portait les armes, de matrasser une telle canaille, NAUDÉ, Rosecroix, VII, 3.

— ÉTYM. Matras 2.

MATRICAIRE (ma-tri-kè-r'), s. f. Genre de plantes où l'on distingue la matricaire officinale (matricaria parthenium, L.), qui exhale une odeur forte et désagréable (famille des composées).

— HIST. XVIe s. Herbes à chat, matricaire, armoise, PARÉ, XVIII, 63.

— ÉTYM. Matrice, à cause que cette plante a été employée comme emménagogue.

MATRICE (ma-tri-s'), s. f. || 1° Terme d'anatomie. Organe creux qui, chez la femme et les femelles des mammifères, contient le produit de la conception jusqu'à la mise au monde. Chute de la matrice. Inflammation de la matrice. || 2° Terme de minéralogie. Lieu ou substance dans laquelle se forment les minéraux. Ils [certains spaths] sont plus pesants que le rubis, qui, de toutes ces pierres, est la plus dense; ils conservent aussi plus longtemps la lumière, et pourraient bien être la matrice de ces brillants produits de la nature, BUFF. Min. t. VIII, p. 194. Là, différents de poids, de forme, de figure, Dans la dure épaisseur de leur matrice obscure, Se forment ces métaux qu'on tâche d'arracher Aux veines de la terre, aux fentes du rocher, DELILLE, Trois règnes, V. || 3° Terme d'anatomie. Matrice des poils, le follicule où se forme le poil. || 4° Terme d'imprimerie. Pièce de cuivre qui a reçu en creux l'empreinte de la lettre gravée sur le poinçon, et qui en donne le relief par le moyen de la fonte. || 5° Terme de monnaies et de médailles. Nom donné aux carrés originaux gravés avec le poinçon. Il y a les matrices d'effigie, les matrices de croix, ou d'écusson, et les matrices de légende. || 6° Masse dont on se sert pour frapper des ornements de métal ou pour les redresser. || 7° Dessin gravé en creux ou en relief destiné à reproduire des ornements

pareils. || 8° Poinçon, mol[illegible] pour la gravure des cylindres et des planches à imprimer les toiles, le papier peint. || 9° Table munie de deux chevilles de bois saillantes, sur laquelle on fait les rôles de tabac. || 10° N[illegible] aux étalons des poids et des mesures qui servent à étalonner les autres. || 11° Registre original d'après lequel sont établis les rôles des contributions. || 12° Matrice de [illegible], le fruit du [illegible] parvenu à sa maturité. || 13° *Adj. fém.* Église matrice, la plus ancienne église d'un pays ou d'un ordre religieux, celle à l'imitation de laquelle il s'en est fait plusieurs autres. || Langue matrice, celle dont quelques autres sont dérivées. || Terme de teinturier. Couleurs matrices, les cinq couleurs simples dont toutes les autres peuvent être composées, c'est-à-dire, noir, blanc, bleu, jaune, rouge. || Terme de franc-maçonnerie. Loge matrice ou loge mère, celle qui en a fondé plusieurs autres.

— HIST. XIV° s. Aucunes choses qui sont dedens, qui ont mestier [besoin] de soutenance, si comme la matrique, H. DE MONDEVILLE, f° 9. || XV° s. Pour aidier à relever la marris d'icele malade, DU CANGE, *ventosa*.

— ÉTYM. Latin *matricem*, matrice, dérivé du radical sanscrit *md*, faire, avec le suffixe féminin *trix*, au lieu du suffixe *ter*, qui est des deux genres (voy. MÈRE).

† 1. **MATRICIDE** (ma-tri-si-d'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui a tué sa mère. || On dit plutôt, même en parlant d'une mère, parricide : le parricide Oreste.

— ÉTYM. Lat. *matricida*, de *mater*, mère, et *cædere*, tuer.

† 2. **MATRICIDE** (ma-tri-si-d'), *s. m.* Crime de celui qui tue sa mère.

— ÉTYM. Lat. *matricidium*, de *matricida*.

† **MATRICULAIRE** (ma-tri-ku-lê-r'). || 1° *S. m.* Terme d'administration. Celui dont le nom se trouve porté sur le registre matricule. || 2° *Adj.* Qui a rapport à la matricule. Inscription matriculaire. || Contingent matriculaire, celui que chaque État de l'Empire d'Allemagne devait fournir d'après l'inscription sur la matricule.

— ÉTYM. *Matricule*.

MATRICULE (ma-tri-ku-l'), *s. f.* || 1° Rôle ou catalogue qui contient les noms de toutes les personnes d'un corps ou d'une société. Si vous sortez, je vous raye de la matricule, BRUEYS, *Avocat Pat.* III, 2. || Matricule de l'Empire, dénombrement des princes et des États qui avaient séance aux diètes de l'Empire germanique. || 2° Grand registre sur lequel sont inscrits les noms et prénoms des soldats à mesure qu'ils entrent au corps, leur numéro d'ordre, etc. || 3° Inscription sur la matricule. Du jour de sa matricule. || 4° Extrait de la matricule, qui est délivré à la personne inscrite, afin qu'elle puisse [illegible] son inscription. Il a sa matricule. || 5° Adjectivement. Registre matricule.

— ÉTYM. Lat. *matricula*, registre, dérivé métaphorique de *mater*, mère.

MATRIMONIAL, ALE (ma-tri-mo-ni-al, a-l'), *adj.* Terme de jurisprudence. Qui appartient au mariage. [illegible] matrimoniaux.

— HIST. XVI° s. Ils ont tiré par devers eux la connoissance des causes matrimoniales, CALV. *Instit.* [illegible] matrimoniale, [illegible] I, 243.

— ÉTYM. Provenç. et esp. *matrimonial*; ital. *matrimoniale*; du lat. *matrimonialis*, de *matrimonium*, mariage (voy. MATRIMOINE).

MATRIMONIALEMENT (ma-tri-mo-ni-a-le-man), *adv.* En mariage. Les [illegible] matrimonialement [illegible], CH. DE [illegible], *la Conquestedame*, § 12.

— ÉTYM. *Matrimoniale*, et le suffixe *ment*; provenç. *matrimonialment*; esp. et ital. *matrimonialmente*.

† **MATRIMONION** (ma-tri-mo-ni-on), *s. m.* Terme de [illegible], qui est le latin *matrimonium*, [illegible] mariage. [illegible] à la tentation, [illegible] *Dépit am.* II, 4. || On a dit aussi matrimonium, qui d'ailleurs [illegible] de même : Une prise de suite [illegible] [illegible], comme il faut, [illegible] [illegible]

— ÉTYM. Provenç. *matrimoni*, esp. et ital. *matrimonio*; du lat. *matrimonium*, dérivé de *mater*, mère.

† **MATRISSAGE** (ma-tri-sa-j'), *s. m.* Opération par laquelle on [illegible] du papier qui a été [illegible].

† **MATRONALES** (ma-tro-na-l'), *s. f. pl.* Terme d'antiquité romaine. Fête en l'honneur de Mars célébrée par les dames romaines.

— ÉTYM. Lat. *matronalia*, de *matrona*, matrone.

MATRONE (ma-tro-n'), *s. f.* || 1° [illegible] || 2° Par extension, femme âgée et respectable. Je ne veux pas faire comme toi la matrone à vingt-huit ans; je me trouve une petite veuve assez piquante, J. J. ROUSS. *Hél.* IV, 2. Le seigneur, le curé et le juge du village s'asseyaient avec les fortunés époux, les laboureurs et les matrones, CHATEAUBR. *Génie*, I, I, 10. Au hasard alors ces matrones [les Parques] Faisant deux lots de notre temps, BÉRANG. *Contemp.* || 3° Femme qui pratique les accouchements. Après cette leçon de matrone, je vous ferai mille compliments de la part de Chesières, SÉV. *Lett.* 8 sept. 1671. || Sage-femme nommée par les tribunaux, dans certains procès, pour visiter les femmes. Y a-t-il un médecin, une matrone experte, qui puisse assurer qu'un jeune homme.... VOLT. *Dict. phil. Impuissance.* || 4° Dans le langage libre, femme qui tient une maison de prostitution.

— HIST. XIII° s. Honurez la, cum à si bone Apent e si haute matrone, *Édouard le Conf.* v. 3886. || XIV° s. En la compaignie de plusieurs matrones, BERCHEURE, f° 66. Le marquis commanda que par les dames et matrones la pucelle fust revestue de riches draps et paremenz de nopces, *Ménagier*, I, 6. || XV° s. Et sces tu qu'il faut aux matrones Nobles palais et riches trones? E. DESCH. *Miroir de mariage*, p. 20. Lors regarde en l'air et voit que c'estoient toutes vieilles matrosnes barbues et eschevelées qui menoient le plus lait deduyt qu'on ne pourroit ouïr, et tenoient en leurs mains scelettes et bourdons, *Perceforest*, t. II, f° 14.

— ÉTYM. Provenç. espag. et ital. *matrona*; du lat. *matrona*, dérivé augmentatif de *mater*, mère.

MATTE (ma-t'), *s. f.* || 1° Terme de métallurgie. Substance métallique qui n'a subi qu'une première fonte, et qui n'est pas encore dans un état suffisant de pureté. Dans le bas Hartz, les mines de cuivre contiennent du plomb et beaucoup de pyrites; il leur faut trois feux de grillage, et autant à la matte qui en provient, BUFF. *Min.* t. V, p. 126. || Matte plombeuse, matte de plomb, sous-sulfure de plomb.

— ÉTYM. Allem. *Matte*, masse compacte. Dans le parler de Genève, *matte* signifie tas, monceau.

† **MATTE** (ma-t'), *s. f.* Terme de marine. Qualité d'un fond de mer inégal et où l'on trouve des herbages entrelacés.

† **MATTEAU** (ma-tô), *s. m.* Assemblage d'écheveaux de soie grége réunis par une ficelle nouée. On dénoue les matteaux, et on en joint plusieurs ensemble pour en former une poignée, dont la grosseur et le nom varient suivant les manufactures; à Lyon, cette poignée conserve le nom de matteau; à Tours, elle prend le nom de parceau, et à Paris celui de bouin, *Dict. des arts et mét. Teinturier.*

— ÉTYM. *Matte*.

† **MATTER** (ma-té), *v. a.* Voy. MATER 2.

† **MATTES** (ma-t'), *s. f. pl.* Voy. MATON.

† **MATTHIOLE** (ma-ti-o-l'), *s. f.* Sous-genre de plantes créé par Robert Brown et dédié par lui à Matthiole, médecin italien du XVI° siècle; l'espèce principale est le *matthiola incana*, R. Brown, matthiole blanchâtre, ou giroflée des jardins.

† **MATTOIR** (ma-toir), *s. m.* Voy. MATOIR.

† **MATTON** (ma-ton), *s. m.* || 1° Grosse brique qui sert le pavage. || 2° Synonyme de tourteau. || 3° Nœud, [illegible], petit amas de duvets qui se rencontre dans quelques parties d'un cordage.

— ÉTYM. C'est le même que maton.

MATURATIF, IVE (ma-tu-ra-tif, ti-v'), *adj.* Terme de médecine. Qui hâte la suppuration d'un abcès, d'une tumeur phlegmoneuse. Un topique maturatif. || Substantivement. Un maturatif. Les maturatifs.

— HIST. XV° s. La chose [illegible] maturative, H. DE MONDEVILLE, f° 60, [illegible] Maturatif [illegible] l'apposteme, se le corps n'est pas net, LANFRANC, f° 60, verso.

— ÉTYM. Voy. MATURATION; provenç. *maturatiu*; espagn. *madurativo*; ital. *maturativo*.

MATURATION (ma-tu-ra-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Ensemble des phénomènes par lesquels un fruit arrive à la maturité. || En botanique, période pendant laquelle l'ovaire passe à l'état de fruit mûr et les ovules à l'état de graine. || Se dit [illegible] pour les rendre [illegible]. || 2° Terme de médecine. Progrès d'un abcès vers la maturité.

— SYN. MATURATION, MATURITÉ. La maturation est l'ensemble des phénomènes qui rendent un fruit mûr; la maturité est le résultat de tout ce travail.

— HIST. XVI° s. Si la tumeur vient à maturation, PARÉ, VI, 9.

— ÉTYM. Provenç. *maturacio*; espagn. *maduracion*; ital. *maturazione*; du lat. *maturationem*, qui vient de *maturare*, mûrir, de *maturus*, mûr (voy. MÛR).

MÂTURE (mâ-tu-r'), *s. f.* || 1° Ensemble des mâts d'un navire. || 2° Bois servant à mâter. Un navire chargé de mâtures. || 3° Science dont le but est de déterminer le lieu où la mâture doit être placée sur tel ou tel navire, et de connaître les justes dimensions et proportions des mâts et des vergues pour les navires de toutes les espèces. || 4° Machine à mâter. Mener un navire sous la mâture pour le mâter. || 5° Atelier où l'on fait et conserve les mâts et tout ce qui tient à la mâture. || 6° Manière dont un navire est mâté. Chaque espèce de navire a sa mâture particulière.

— ÉTYM. *Mât*.

MATURITÉ (ma-tu-ri-té), *s. f.* || 1° État des fruits ou des graines qui sont parvenus au développement qu'ils doivent acquérir sur la plante mère. La maturité des blés, des poires, du raisin. || Époque à laquelle les fruits deviennent mûrs. || Terme d'eaux et forêts. État des bois qui ont atteint leur limite d'accroissement et qui sont bons à couper. On admet que c'est vers quatre-vingt-dix ans que le tek et autres essences précieuses [de l'Inde] ont atteint la maturité, et peuvent être livrés à l'exploitation, CLAVÉ, *Revue des Deux-Mondes*, 15 avril 1867, p. 862. || 2° Terme de brasseur. On dit que le levain est en maturité, lorsque la mousse de la fermentation commence à s'affaisser. || 3° Terme de médecine. État d'un abcès dans lequel le pus est complétement formé. Cet abcès n'est pas à sa maturité. || 4° Fig. État d'une chose qui approche du point où elle a toutes ses qualités. La maturité d'une découverte. Vous verrez le progrès d'une opinion nouvelle depuis sa naissance jusqu'à sa maturité, PASC. *Prov.* VI. Ce sont de beaux germes qui ne viennent point à maturité dans un mauvais terrain, VOLT. *Dial.* 12. Il [l'écrivain] s'apercevra aisément de l'instant où il doit prendre la plume, il sentira le point de maturité de la production de l'esprit, il sera pressé de la faire éclore, BUFFON, *Disc. de réception.* || Cette affaire est en sa maturité, elle est en état d'être achevée. || Il se dit en un sens analogue des personnes mûres, prêtes pour quelque charge. On se faisait une espèce de religion d'apprendre ses premiers devoirs, avant que de passer à d'autres; il y avait une proportion et comme un point de maturité que chacun chercheait en lui-même, avant que d'entrer aux administrations publiques, FLÉCH. *le Tellier*. Ceux qui n'ont encore personne en maturité pour songer au cardinalat n'en veulent pas devenir obstacles, ST-SIM. 72, 24. || 5° Fig. L'état de consistance ou de force où sont communément les hommes à un certain âge. La sagesse n'attendit pas en elle la maturité de l'âge, FLÉCH. *Aiguill.* || Il se dit, en un sens analogue, des animaux. Il n'est pas aisé de distinguer les jeunes mâles des vieilles femelles; car c'est dans toutes les espèces [d'oiseaux] que la maturité des femelles ressemble à l'enfance des mâles, BUFF. *Ois.* t. III, p. 267. || En un sens qui n'est plus un éloge, maturité se dit présentement d'une femme qui a passé l'âge de la jeunesse. || 6° Fig. État où le sens et la réflexion ont toute leur vigueur. Ils sont tous dans cet âge où la maturité Fait tomber le bandeau de la crédulité, VOLT. *Mahom.* II, 6. Et mon nom, ma grandeur et mon autorité N'ont point encor l'éclat et la maturité, Le poids qu'exigerait une telle entreprise, ID. *Catilina*, I, 3. L'Angleterre vient de remplir une grande lacune de sa constitution avec toute la vigueur de la plus énergique jeunesse et l'imposante maturité d'un peuple vieilli dans les affaires publiques, MIRABEAU, *Collection*, t. I, p. 339. || Maturité d'esprit, l'état d'un esprit mûr et solide. || On dit de même maturité de jugement, de réflexion, de sagesse. Pourquoi le perdons-nous au milieu de ses plus grandes espérances, au plus haut point de sa vertu, dans la maturité de sa sagesse? [illegible] *Turenne*. [illegible] maturité avec circonspection, jugement et avec le temps nécessaire. || 7° En parlant du style, justesse d'expression, [illegible] style [illegible] de la maturité.

— HIST. XII° s. Je [illegible] en maturité, *Liber psalm.* p. 138. Il est [illegible] del champ e cume des herbes [illegible] [illegible] à maturité. *Rois* p. 4[illegible] || XIII° s. [illegible] est grant vertu et tres haute [illegible], quant [illegible] en [illegible] âge à meurté [illegible] [illegible] || XVI° s. Raisons poussées à la [illegible],

par leur prompte meurté.... telle assiette avançant la maturité des raisins tardifs, O. DE SERRES, 149. Le pere les a bien mal nourris [ses enfants], s'il ne peult esperer qu'en leur maturité ils auront plus de sagesse.... MONT. II, 84.

— ÉTYM. Prov. *maturitat*; ital. *maturità*; du lat. *maturitatem*, de *maturus*, mûr (voy. MÛR). Le *t* étant tombé, ainsi que l'*i* bref, *maturitatem* avait donné régulièrement *meûrté*; *maturité* a été refait. Dans les villages aux environs de Paris, on entend souvent dire *meureté*.

* **MATUTINAIRE** (ma-tu-ti-nè-r'), *s. m.* Livre de l'office des matines.

— ÉTYM. Lat. *matutinus* (voyez MATIN).

MATUTINAL, ALE (ma-tu-ti-nal, na-l'), *adj.* Qui appartient au matin. Peu usité.

— ÉTYM. Dérivé du lat. *matutinus* (voy. MATIN); provenç. et espagn. *matutinal*; ital. *matutinale*.

† **MAUBÈCHE** (mô-bè-ch'), *s. f.* Espèce de bécasseau.

— ÉTYM. Probablement *mau*, pour *mal*, mauvais, et *bec*.

† **MAUBOUGE** (mô-bou-j'), *s. m.* Ancien terme d'administration. Impôt sur les boissons qui entraient, ou que l'on brassait, dans les lieux où il y avait foire et marché. Comme nous avons éteint et supprimé le droit de maubouge, consistant en 20 sols sur chaque muid de vin entrant en toutes les villes et bourgs de notre royaume, et sur les cidres, poirés et autres breuvages à l'équipollent, et pour notre ville de Paris 10 sols seulement, créés par déclaration du mois de février 1643, et compris dans le bail des aides, *Édit*, 22 oct. 1648.

— ÉTYM. *Mau* pour *mal*, et *bouger*.

MAUDIRE (mô-di-r'), je maudis, tu maudis, il maudit, nous maudissons, vous maudissez, ils maudissent, je maudissais; je maudis, nous maudîmes; je maudirai; je maudirais; maudis, qu'il maudisse, maudissons, maudissez, qu'ils maudissent; que je maudisse, que tu maudisses, qu'il maudisse, que nous maudissions, que vous maudissiez, qu'ils maudissent; que je maudisse, que tu maudisses, qu'il maudît, que nous maudissions, etc.; maudissant; maudit, *v. a.* ‖ 1° Prononcer contre quelqu'un, au nom d'un sentiment religieux ou sous l'impulsion de quelque violent mouvement de l'âme, des paroles de réprobation, de condamnation. Qui maudit son pays renonce à sa famille, CORN. *Hor.* IV, 6. Je maudirais les dieux s'ils me rendaient le jour, ID. *Rodog.* V, 4. On nous maudit et nous bénissons; on nous persécute et nous le souffrons, SACI, *Bible, St. Paul, 1re épît. aux Corinth.* IV, 12. [David] ne sachant de laquelle de ces deux choses il avait le plus à se plaindre, ou de ce que Siba le nourrissait, ou de ce que Semei avait l'insolence de le maudire, BOSS. *Reine d'Anglet.* S'il est vrai que le peuple me maudit, c'est qu'il ne me connaît pas, MAINTENON, *Lett. au card. de Noailles*, 14 juillet 1707. Un prêtre, quel qu'il soit, quelque dieu qui l'inspire, Doit prier pour ses rois, et non pas les maudire, VOLT. *Œdipe*, III, 4. Il m'a maudit, il m'a chassé, il ne lui restait plus qu'à se servir de vous pour m'arracher la vie, DIDEROT, *Père de famille*, II, 9. On remarque l'adresse avec laquelle s'exprima le premier des ministres sacrés : Je n'ai point maudit Alcibiade, s'il était innocent, BARTHÉL. *Anach.* ch. 21. ‖ 2° Maudire quelqu'un, quelque chose, exprimer son impatience, sa colère, son horreur contre quelqu'un, contre quelque chose. Vous maudirez peut-être, un jour, cette victoire, CORN. *Poly.* V, 4. Je maudis en mille façons, Et la mer et tous les poissons, Vous, le voyage et la galère, SCARR. *Virg.* VI. Mais quand j'ai bien maudit et Muses et Phébus, BOIL. *Sat.* II. Le chevalier le maudissait intérieurement, HAMILT. *Gramm.* 4. Elle maudit les cartes qui en sont la cause, elle maudit celui qui les a inventées, elle maudit le tripot et tous ceux qui l'habitent, LE SAGE, *Diabl. boit.* ch. 3, dans POUGENS. Sur mes lauriers flétris je répandis des larmes; Je maudis mes travaux et mon siècle et les arts, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 73. L'étranger envahit la France, Et je maudis tous ses succès, BÉRANG. *Ma dern. chans.* Alors, oh! je maudis dans leur cour, dans leur antre, Ces rois dont les chevaux ont du sang jusqu'au ventre! V. HUGO, *Feuilles d'automne*, XL. ‖ 3° En parlant de Dieu, réprouver, abandonner. Plein d'une juste horreur pour un Amalécite, Race que notre Dieu de sa bouche a maudite, RAC. *Esth.* III, 4. ‖ 4° Se maudire, *v. réfl.* Prononcer contre soi-même des malédictions. Il se maudissait de son imprudence.

— HIST. XIe s. Terre major, [que] Mahomet te maldie! *Ch. de Rol.* CXXIV. Et Ethiope, une terre maldite, *ib.* CXLI. ‖ XIIe s. Outre, cuivert! de Deu soiez maudiz, *Ronc.* 63. Après lui dit : maleois soies-tu, *ib.* 20. Semei le fiz Jera, del parenté Saül, vint d'iloc vers lui, e maldist David, *Rois*, p. 178. Les losengiers, que Diex puist maleir! *Couci*, XIII. Dunc ad maudit tuz cels par qui out mal esté Del rei.... *Th. le mart.* 131. ‖ XIIIe s. Je maudirai ma male destinée, ANONYME, dans *Couci*. Après vinrent li Wandre, une gent maloie, *Berte*, II. Moult [ils] maudient celui.... Qui à sa guerison nul conseil metera, *ib.* LXXVIII. En chele chevauchie estoit Quesnes de Biethune, qui moult maudissoit durement cels qui l'avoient là mené, H. DE VALENC. XXVIII. Quant ele dement son baron [mari] ou maudist, ou quant ele ne veut obeir à ses resnables [raisonnables] commandemens, BEAUM. LVII, 6. L'eure soit ore la maudite Que povres homs fu conceüs! *la Rose*, 458. ‖ XVe s. Ce sont maldites gens; il n'y en a nul qui ne soit larron, FROISS. II, III, 68. ‖ XVIe s. Après Bartheleny crioient parmi la ville : Au poultron malediet, et ne fust les archiers.... J. MAROT, V, 144. Vous me mauldiriez de vous en avoir privé, MONT. I, 89. Ils croyent les ames immortelles, et les mauldites estre.... ID. I, 238. Cela ressemble proprement à ceste malediction tragique, dont Œdipus mauldit ses enfans, AMYOT, *Pyrrh.* 18. Il y [une tapisserie représentant la bataille d'Ivry] faisoit beau voir monsieur le lieutenant maudissant le dernier et laissant le comte d'Egmont pour les gages.... *Satyre Ménippée, les pièces de tapisserie.*

— ÉTYM. Provenç. *maldire*, *maldir*, maudire, et *malezir*, déprécier, mal dire : espagn. *maldecir*; portug. *maldizer*; ital. *maledire*; du lat. *maledicere*, de *male*, mal, *dicere*, dire. On remarquera que dans le vieux français il y a deux formes *maudire* et *maleir*; dans la première, *mal* est devenu *mau*; dans la seconde, le *d* est tombé comme tombent d'ordinaire les consonnes médianes, et il en est résulté *maleïr*; c'est de *maleïr* que vient le participe *maleeit* ou *maleoit*, pour *maudit*.

† **MAUDISSABLE** (mô-di-sa-bl'), *adj.* Qui peut être maudit, qui est digne d'être maudit.

— HIST. XVIe s. Les Eumenides lors en leurs senestres salles T'enlevans tout soudain, dans les eaux infernalles Plongeront tristement ton maudissable corps, BAÏF, *Œuvres*, p. 68, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Maudire*, par son partic. *maudissant*.

MAUDISSON (mô-di-son), *s. m.* Synonyme familier de malédiction. Je me moque de tous vos maudissons. Gardez ces maudissons pour madame Lucrèce, HAUTEROCHE, *les Appas tromp.* I, 6. Pour un procès tous deux étant émus, De maudissons lardaient leurs oremus, J. B. ROUSS. *Ép.* I, 10. Quand je mourrai, les poëtes feront contre moi des épigrammes que les dévots larderont de maudissons, VOLT. *Lett. Le Clerc de Montmerci*, 8 oct. 1764.

— REM. Ce mot est archaïque; et la plupart des mots archaïques ont, d'une façon singulière, une tendance à passer dans le langage familier et plaisant.

— HIST. XIIe s. Assez disrent del roi vices et maudichons, *Rou*, ms. p. 38, dans LACURNE. ‖ XIIIe s. Je vos di, et s'est verités, Que la malichons de la loy Est revertie desour toy, DU CANGE, *maledicere*. ‖ XVe s. Ceste playe et maudisson [de l'Italie] est une generale destruction par effusion de sang, *Boucic.* II, 1. ‖ XVIe s. Ils amassent sur eulx mille oultrages, mille vilenies, mille mauldissons, MONT. IV, 386. Les mauldissons sont feuilles; qui les seme les recueille, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *maledictionem* (voy. MAUDIRE), qui a donné régulièrement *maldisson*, *maudisson*; ce mot, essentiellement féminin, est devenu masculin par méconnaissance de sa forme.

MAUDIT, ITE (mô-di, di-t'), *part. passé* de maudire. ‖ 1° Frappé de malédiction. Caïn maudit de Dieu. Et le sang répandu de mille conjurés Rend mes jours plus maudits et non plus assurés, CORN. *Cinna*, IV, 3. Le mérite et l'esprit ne sont plus à la mode; Un poëte.... s'y voit [à Paris] maudit de Dieu, BOIL. *Sat.* I. ‖ Substantivement, un maudit, une maudite, ceux, celle contre qui une malédiction a été prononcée. Retirez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel, SACI, *Bible, Évang. saint Math.* 25, 41. Je suis un fugitif, un profane, un maudit, C. DELAV. *Paria*, I, 1. Par ses propres fureurs le maudit se dévoile; Dans le démon vainqueur on voit l'ange proscrit, V. HUGO, *Od.* I, 4. ‖ 2° Digne de malédiction, en parlant des choses. Et l'ingrat a pu faire un acte si maudit, MAIRET, *Soliman*, II, 4. Dis-nous les compagnons de tes maudites trames, DU RYER, *Scévole*, V, 4. Maudite ambition, détestable manie, CORN. *Cid*, II, 3. Ces maudites maximes [des casuistes], PASC. *Lett. à Mlle de Roannez*, 6. ‖ 3° Dont on se plaint avec impatience ou colère. Ce maudit tailleur me fait bien attendre pour un jour où j'ai tant d'affaires, MOL. *Bourg. gent.* II, 7. O ciel! que l'heure de manger Pour être mis dehors est une maudite heure! ID. *Amphitr.* III, 7. J'ai su faire des vers avant que de connaître Les chagrins attachés à ce maudit talent, DESHOUL. *Poés.* t. I, p. 42. Une école maudite Me coûte, en un moment, douze trous tout de suite; Que je suis un grand chien! parbleu, je te saurai, Maudit jeu de trictrac, ou bien je ne pourrai, REGNARD, *le Joueur*, I, 4. J'ai été très-fâché qu'on ait poussé trop loin la philosophie; ce maudit livre du Système de la nature est un péché contre nature, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 170. J'ai cruellement souffert de ma maudite vessie durant une assez grande partie du mois de novembre, D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 13 déc. 1782. ‖ 4° Très-mauvais. Le style de la Calprenède est maudit en mille endroits, SÉV. 67. J'ai vu Ariane [tragédie de Th. Corneille] pour elle seule [la Champmeslé]; cette comédie est fade, les comédiens sont maudits, mais, quand la Champmeslé arrive, on entend un murmure; tout le monde est ravi, et l'on pleure de son désespoir, ID. 1er avr. 1672. ‖ 5° Par imprécation. Maudit soit le butor, le maladroit! Que maudit soit l'amour, et les filles maudites Qui veulent en tâter, puis font les chattemites! MOL. *Dép. amour.* V, 4. Martine : Que maudits soient l'heure et le jour où je m'avisai d'aller dire oui! — Sganarelle : Que maudit soit le bec cornu de notaire qui me fit signer ma ruine! ID. *Méd. malgré lui*, I, 1. Maudit soit l'auteur dur, dont l'âpre et rude verve, Son cerveau tenaillant, rima malgré Minerve.... BOIL. *Épigr.* XIV.

† **MAUFAIT** ou **MAUFÉ** (mô-fé), *s. m.* Nom du diable dans tout le cours du moyen âge.

— ÉTYM. *Mau* pour *mal*, et *fait* : le mal fait.

† **MAUGE** (mô-j') ou **MAUGÈRE** (mô-jè-r'), *s. f.* Terme de marine. Petite manche, petit tuyau de toile ou de cuir cloué autour de l'ouverture d'un dalot, et qui sert à l'écoulement des eaux de dessus le tillac.

— ÉTYM. Probablement dérivé du lat. *manica*, manche.

† **MAUGIRON** (mô-ji-ron), *s. m.* Espèce de prune.

† **MAUGREBLEU** (mô-gre-bleu), *interjection.* Espèce de juron. Vous en avez menti; maugrebleu des parents! REGNARD, *le Joueur*, V, 4. Maugrebleu de la question! LESAGE, *Crispin rival*, 9.

— ÉTYM. *Mau* pour *mal*, *gré*, et *bleu* par euphémisme pour *Dieu* : mauvais gré de Dieu.

MAUGRÉER (mô-gré-é), *v. n.* Témoigner son mauvais gré, son mécontentement en pestant, jurant. Nous maugréions contre la pluie qui nous empêchait de sortir. ‖ Activement. De rage je maugrée et le mien et le vôtre, REGNIER, *Sat.* XI.

— HIST. XIVe s. Quant li prestrez l'entent, couleur prist à muer, Dieu et trestous les sains en prist à maugreer, *Baud. de Seb.* V, 506. ‖ XVe s. [Il] Fut maugraé villainement, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 383. Et maugriant dist chascun sa sentence, *ib.* f° 205. Et n'est pas besoing à ses gens que ils renient et maugreent comme plusieurs font en France, *Boucic.* IV, 8. ‖ XVIe s. De despit il rompt son espée, la jette contre terre, se maugrée, deteste ciel et terre, BRANT. *Cap. franc.* t. II, p. 225, dans LACURNE.

— ÉTYM. Berry, *maugréger*, *maugréant*, désagréable; wallon, *magrî*; de *maugré*, forme ancienne de *malgré*, mauvais gré.

† **MAUGRÉEUR** (mô-gré-eur), *s. m.* Celui qui maugrée.

— HIST. XVe s. Jureurs et maugreeurs du nom de Dieu, *Éloge de Charles VII*, p. 6, dans LACURNE.

† **MAUND** (man'; selon la prononciation des Européens), *s. m.* Nom d'un poids dans l'Inde; on distingue le maund bazar, qui pèse 82 livres anglaises, soit 37 kilos 1/2, et le maund factory, qui n'en pèse que 72, soit 33 kilos 1/2 ; ce dernier est employé pour les marchandises de grande valeur, telles que l'indigo, LEGOARANT.

MAUPITEUX, EUSE (mô-pi-teû, teû-z'), *adj.* ‖ 1° Qui est sans pitié; impitoyable. ‖ Ce mot est tombé en désuétude. ‖ 2° Excitant la pitié; usité seulement en cette locution : faire le maupiteux, se plaindre, se lamenter, sans en avoir autant de sujet qu'on veut le faire croire.

— HIST. XVIe s. La troisieme affaire estoit de donner au comte [de Montgomery] des juges maupiteux et executeurs de sa volonté [de Catherine de Médicis], D'AUB. *Hist.* II, 130.

— ÉTYM. *Mau* pour *mal*, et *piteux*.

1. **MAURE** (mo-r'), voy. MORE.

† 2. **MAURE** (mo-r'), *s. m.* Espèce de semnopithèque. ‖ Couleuvre d'Alger.

† **MAURELLE** (mô-rè-l'), *s. f.* Un des noms de la plante au tournesol (*crozophora tinctoria*, Neck; *croton tinctorium*, L.).

— ÉTYM. *Maure*, à cause du suc foncé qu'elle fournit.

MAURESQUE (mo-rè-sk'), voy. MORESQUE.

† **MAURET** (mo-rè), *s. m.* ou **MAURETTE** (mo-rè-t'), *s. f.* Le fruit de l'airelle.

— ÉTYM. *Maure*, à cause de la noirceur du fruit. En basse Normandie, on dit *moret*, *mouret*.

MAURICAUD (mo-ri-kô), voy. MORICAUD.

MAUSOLÉE (mô-zo-lé), *s. m.* || 1° Magnifique tombeau qu'Artémise fit élever à Mausole son mari, et qui était une des merveilles de l'antiquité. || 2° Par extension, tombeau magnifique. Il prit pour héritière.... Iole qui mouilla de pleurs son mausolée, LA FONT. *Filles de Minée*. Du fond de ces pompeux mausolées où toute leur grandeur n'est plus qu'un peu de poussière, MASS. *Profess. relig. Serm.* I. Ce vaste mausolée où repose Ninus, VOLT. *Sémiram.* I, 1. Il est vrai que la belle Ofilds, la première comédienne d'Angleterre, jouit d'un beau mausolée dans l'église de Westminster, ainsi que les rois et les héros du pays, et même le grand Newton; il est vrai aussi que Mlle Lecouvreur, la première actrice de France de son temps, fut portée, dans un fiacre, au coin de la rue de Bourgogne, non encore pavée, qu'elle y fut enterrée par un crocheteur, et qu'elle n'a point de mausolée, ID. *Lett. Mlle Clairon*, 1765. Les bains d'Apollon sont de Girardon, ainsi que le mausolée du cardinal de Richelieu en Sorbonne, l'un des chefs-d'œuvre de la sculpture moderne, ID. *Temple du goût*. || 3° Il se dit quelquefois improprement pour catafalque.

— ÉTYM. Μαυσωλεῖον, tombeau de Mausole, roi de Carie.

MAUSSADE (mô-sa-d'), *adj.* || 1° Qui est de mauvais goût, déplaisant, mal fait, en parlant des choses. Cet habit est fort maussade. Ce bâtiment est maussade. Cette tragédie, cette comédie est fort maussade. Il a publié un livre assez maussade. J'y trouvai [dans une chambre à la Bastille] un petit lit assez propre.... et une espèce de grabat pour coucher Rondel; elle le trouva maussade et s'en plaignit; on lui dit que c'étaient les lits du roi et qu'il fallait s'en contenter, STAAL, *Mém.* t. II, p. 97. || 2° Qui est de mauvaise grâce, en parlant des personnes. Un enfant maussade. Le vin s'aigrit dans mon gosier Chez un traiteur maussade, BERANO. *Él. de la rich.* || Il se dit des choses. Un caractère maussade. Un travail maussade. Dont la maussade mine Ressemble un de ces dieux des couteaux de la Chine [couteaux à tête de marmouset], RÉGNIER, *Sat.* X. || Le temps est maussade aujourd'hui, c'est-à-dire il ne fait pas beau, le temps est couvert et sombre. || 3° *S. f.* La maussade, espèce d'entomostracé du genre cypris.

— HIST. XIVe s. Et celui qui deffaut, il est dit aggreste et maisade ou malgracieux, ORESME, *Éth.* 10. || XVe s. Il vous a les yeux endormis, Rouges, et le corps tant maussade, Penchant devant, la couleur fade, COQUILLART, *Monol. de la botte de foin*. Belle suer, et dire vous ose Que vous estes forment [fortement] malade, Et devant Dieu lede et maussade, *Mir. de Ste Geneviève*. || XVIe s. Je veois avecques despit, en plusieurs mesnages, monsieur revenir maussade et tout marmiteux du tracas des affaires, environ midy, MONT. IV, 105.

— ÉTYM. *Mau* pour *mal*, et l'anc. adj. *sade*, qui signifiait agréable. *Sade* vient du lat. *sapidus*, qui a du goût (voy. SAPIDE).

MAUSSADEMENT (mô-sa-de-man), *adv.* D'une manière maussade. Tu verras que celui qui si maussadement Fit parler Catulle et Lesbie N'est pas cet aimable génie Qui fit ce voyage charmant, Mais quelqu'un de l'académie, CHAUL. *sur Chapelle*. Tout en grognant fort maussadement, j'ai le cœur plein des sentiments les plus tendres, J. J. ROUSS. *Lett. du Peyrou*, 6 avril 1768.

— HIST. XVIe s. Tout maussadement, PALSGRAVE, p. 830.

— ÉTYM. *Maussade*, et le suffixe *ment*.

MAUSSADERIE (mô-sa-de-rie), *s. f.* Qualité de ce qui est maussade, de celui qui est maussade. Mais c'est un air si gauche, une maussaderie.... — Tout comme il vous plaira, Émilienne, je vous prie, CARDALET, *le Méchant*, I, 6. Je ne conçois pas comment Mme N*** ne se ressent pas de ma maussaderie, et ne me congédie pas avec le dernier mépris, J. J. ROUSS. *Confess.* VI. Elle s'arma d'une amabilité imperturbable, capable d'émousser les traits qu'avait lui darder la farouche maussaderie de son amant, CH. DE BERNARD, *la Femme de quarante ans*, § [illegible].

— ÉTYM. *Maussade*, mais on ne s'explique pas d'où vient dans ce mot la syllabe *er*; il devrait être *maussadie*. Dans le XVIe siècle on trouve *maussadeté*.

MAUVAIS, AISE (mô-vè, vè-z'), *adj.* || 1° Qui a quelque qualité désagréable ou nuisible, en parlant des choses tant physiques que morales. Mauvais vin. Mauvais goût. Mauvais habit. Mauvais chemin. Mauvaise action. Mauvaise habitude. C'est un raisonnement bien mauvais que le vôtre, CORN. *Hor.* III, 4. Ai-je de bons avis ou de mauvais soupçons? ID. *Cinna*, V, 1. On ne m'éblouit point d'une mauvaise ruse, ID. *Théod.* II, 4. La plus mauvaise excuse est assez bonne pour un père, ID. *Nicom.* II, 2. Je m'acquitte à regret de ce mauvais office, ROTR. *Bélis.* V, 2. Elle a usé chrétiennement de la bonne et de la mauvaise fortune, BOSS. *Reine d'Anglet.* Les écueils où l'ardeur de l'âge, la licence du siècle, la corruption de la nature, le mauvais exemple et souvent le mauvais conseil poussent une jeunesse inconsidérée, FLÉCH. *Lamoign.* Fuyez des mauvais sons le concours odieux, BOIL. *Art p.* I. Nos écrits sont mauvais; les siens valent-ils mieux? ID. *Épît.* I. Ils [les hommes] gardent leurs mœurs toujours mauvaises, fermes et constants dans le mal, LA BRUY. XI. Je serais bien aise de les voir [des ouvrages contre Machiavel] ....mais ces ouvrages sont probablement fort mauvais, puisqu'ils sont difficiles à trouver, VOLT. *Lett. prince roy. de Prusse*, 1er juin 1739. Hartzoeker, dont le goût pour la contradiction était assez décidé, attaqua quelques années après, par les plus mauvaises raisons, le sentiment de Bernoulli. D'ALEMB. *Éloges, Bernoulli*. || Il se dit quelquefois des personnes en ce sens. Si nous ne nous marions à cette heure, jamais nous n'y réussirons; nous [Charles de Sévigné] n'avons jamais été si bon, et nous pouvons devenir mauvais, SÉV. 14 juill. 1677. || Mauvais succès, voy. SUCCÈS. || Mauvaise humeur, voy. HUMEUR, n° 5. || Mauvaise grâce, voy. GRÂCE, n° 1. || Mauvaise physionomie, voy. PHYSIONOMIE. || Mauvais livre, livre dangereux. || Mauvais lieu, lieu de prostitution. Hanter les mauvais lieux. || Mauvaise vie, conduite déréglée. Un renard, son voisin, d'assez mauvaise vie, LA FONT. *Fabl.* II, 3. || Femme de mauvaise vie, prostituée. || Les temps sont mauvais, se dit des temps de trouble, de disette, d'oppression. || Avoir mauvais visage, mauvaise mine, avoir le visage défait. J'ai ouï dire que monsieur était mieux, et je lui trouve bon visage.— Que voulez-vous dire avec votre bon visage? monsieur l'a fort mauvais, MOL. *Mal. imag.* II, 3. || Fig. Faire mauvais visage, mauvaise mine à quelqu'un, le recevoir, le traiter sèchement, etc. || Trouver une chose mauvaise, y trouver un goût désagréable. J'ai trouvé ce vin mauvais. || Fig. Trouver mauvais, désapprouver. J'ai trouvé cette plaisanterie mauvaise. Ce qui me fâche, c'est qu'en ne faisant rien, les jours se passent et l'on vieillit, et l'on meurt; je trouve cela bien mauvais, SÉV. 6 août 1676. || Trouver mauvais que, désapprouver que (il veut le subjonctif). Il trouve mauvais qu'on se conduise ainsi. Qu'est-ce que mettre un ouvrage au jour? n'est-ce pas en quelque sorte dire au public, jugez-moi? pourquoi donc trouver mauvais qu'on nous juge? BOIL. *Œuv. Préf. génér.* Je ne trouve point du tout mauvais que vous me disiez votre sentiment; c'est votre sentiment seul que je trouve mauvais, LESAGE, *Gil Blas*, VII, 5. Personne ne trouve mauvais qu'on tue une bête enragée, BEAUM. *Mère coupable*, V, 7. || Prendre, interpréter en mauvaise part, voy. PART. || Mauvais bruit, bruit, propos désavantageux, défavorable. || On dit dans le même sens, mauvais discours. || Mauvaise graisse, embonpoint factice, espèce d'empâtement, en parlant des chevaux et même des personnes. || Deniers mauvais, se disait autrefois des deniers qui restaient à partager entre un grand nombre de personnes. || Mauvais air et air mauvais, voy. AIR 2, aux n° 1, 8, et à la rem. 3. || 2° Qui ne remplit pas bien son office, en parlant de quelque partie du corps. Mauvaises jambes. Je ne puis me servir de ma mauvaise main. De quelque côté qu'on tourne le mauvais œil, il ne laisse pas d'admettre des images qui doivent un peu troubler la netteté de l'image reçue par le bon œil, BUFFON, *Suppl. à l'hist. nat. Œuv.* t. XI, p. 164. || Avoir les yeux mauvais, la vue mauvaise, n'y pas bien voir. Toute la philosophie, lui dis-je, n'est fondée que sur deux choses, sur ce qu'on a l'esprit curieux et les yeux mauvais, car, si vous aviez les yeux meilleurs que vous ne les avez, vous verriez bien si les étoiles sont des soleils qui éclairent autant de mondes, ou si elles n'en sont pas, FONTEN. *Mondes*, 1er soir. || 3° Terme de marine. La mer est mauvaise, elle est très-agitée. || Être de mauvaise tenue, se dit d'un fond où les ancres chassent, n'ayant pas de prise. || Mauvais temps, se dit pour marquer que le vent régnant est contraire. || Terme de pêche. Harengs de mauvaise eau, ceux qui ont séjourné dans de mauvais fonds ou qui sont près de frayer. || 4° Nuisible, qui cause du mal. L'air est mauvais en ce pays. Les excès sont mauvais à la santé. Le fruit est mauvais pour de certains estomacs. C'est [l'eau de la reine de Hongrie] la plus mauvaise chose du monde aux nerfs attaqués des douleurs de la goutte ou du rhumatisme, SÉV. 16 août 1680. Elle [Pauline] s'aime elle-même, elle veut plaire; il ne faut que cela pour se corriger.... L'amour-propre, si mauvais à tant d'autres choses, est admirable à celle-là, ID. 28 fév. 1690. || Sinistre, malheureux. Mauvais présage. Mauvais augure. Et tu seras unie avec ton Curiace, Sans qu'aucun mauvais sort t'en sépare jamais, CORN. *Hor.* I, 2. [Il] À son mauvais destin en aveugle obéit, ID. *Pomp.* II, 2. || Mauvais œil, faculté funeste attribuée à certains individus, de porter malheur à ceux qu'ils regardent. || 5° Enclin à faire du mal, en parlant des personnes. Un mauvais homme. Une mauvaise femme. Et qu'il faille ajouter à vos titres d'honneur La noble qualité de mauvais suborneur, CORN. *Nicom.* III, 7. Nul n'est mauvais gratuitement; il faut qu'il y ait une raison qui détermine, et cette raison est toujours une raison d'intérêt, MONTESQ. *Lett. pers.* 83. || Le mauvais ange, le diable. || Mauvaises mains, personne ou personnes qui ne méritent pas de confiance, qui ne sont pas propres à ce qu'on demande. Cinna... ne remettrait pas en de mauvaises mains L'intérêt d'Émilie et celui des Romains, CORN. *Cinna*, I, 3. || Mauvaise compagnie, les gens de mauvaise vie ou de mauvais ton. || On dit aussi mauvaise société. Parlez-moi de la mauvaise société; c'est là qu'on s'amuse, PICARD, *les Deux Philibert*, III, 1. || Un mauvais esprit, un homme dont le jugement est faux, et aussi un homme disposé à tourner les choses en mal. Il faudrait être un bien mauvais esprit pour abuser de cela contre vous, MARIVAUX, *Marianne*, 5e part. || En un autre sens, mauvais esprit, dispositions à la révolte, à l'insubordination. Un mauvais esprit règne dans les troupes, dans cette province. || Mauvaise volonté, voy. VOLONTÉ. || Populairement. Mauvaise bête, homme ou femme qui se plaît à dire ou à faire des méchancetés. || Mauvaise tête, voy. TÊTE. || Un mauvais cœur, une personne à inclinations dures et perverses. || Mauvais garnement, mauvais sujet, homme déréglé dans ses mœurs. Et j'ai prédit cent fois à mon fils, votre père, Que vous preniez tout l'air d'un mauvais garnement, MOL. *Tart.*, I. || Mauvais sujet, voy. SUJET. || 6° Prompt à en venir aux coups, bravache. Mauvais garçon. Il n'est pas si mauvais que l'on n'en vienne à bout, CORN. *la Veuve*, I, 3. || Substantivement. Faire le mauvais. Ne fais pas le mauvais, si je ne suis mauvaise, CORN. *Place Roy.* V, 6. || 7° Qui n'a pas les qualités qu'il doit avoir. Mauvais parent. Mauvais père. Mauvais prêtre. Et que votre bonté, sensible à ma prière, Pour un fidèle amant oublie un mauvais frère, CORN. *Pomp.* V, 4. [Le duc de Guise] heureux guerrier, grand prince et mauvais citoyen, VOLT. *Henr.* III. || En cet emploi, mauvais avec un substantif qui implique quelque qualification déplaisante devient un éloge. Les grands hommes [illegible] mauvais courtisans, [illegible] || 8° Malicieux, malin. Vous êtes bien mauvaise, tous vos propos sont des épigrammes. || Substantivement, en ce sens, par forme de [illegible] Ah! le mauvais! Ah! petite mauvaise, [illegible] là, mauvaise, [illegible] ce que vous voulez, MARIVAUX, *Hér. de Village*. || 9° Avec la négative, mauvais signifie souvent assez bon, ou même fort bon, selon le ton qu'on y donne, et se dit également des personnes et des choses. Ce n'est pas un mauvais homme. Les vins ne sont pas mauvais dans ce cru. Ce n'est pas un mauvais écrivain. Ce n'est pas un mauvais ouvrage. Les louanges du petit glorieux [le chevalier de Grignan] ne sont pas mauvaises; il ne les jette pas à la tête, SÉV. 1er juill. 1676. Mme Denis est devenue supérieure dans les rôles de mère; je ne suis pas mauvais pour les vieux fous, VOLT. *Lett. d'Argental*, 5 févr. 1758. Quel État choisiriez-vous? le brame répondit: celui où l'on n'obéit qu'aux lois: c'est une vieille réponse, dit le conseiller, elle n'en est pas plus mauvaise, dit le brame, ID. *Idées rép.* [illegible] *généreux*. || 10° *S. m.* et *f.* Mauvais, mauvaise, celui, celle qui est mauvaise. Mauvaise, tu crois donc que je suis un trompeur, TRISTAN, *Mariane*, II, 4.

|| Terme de féodalité. Le mauvais emporte le bon, c'est-à-dire les enfants issus d'une personne serve et d'une personne libre sont de condition servile. || 11° *S. m.* Ce qu'il y a de mauvais. Il y a du bon et du mauvais dans cet homme, dans cet ouvrage. Discernant non-seulement le bon d'avec le mauvais, mais encore le meilleur d'avec le bon, FLÉCH. *Lamoign.* La ville croit se faire honneur en prenant tout le mauvais de la cour, MASS. *Petit car. Vices et vertus des grands.* Un commentaire n'est pas un panégyrique, mais un examen de la vérité; et qui ne sait pas réprouver le mauvais n'est pas digne de sentir le bon, VOLT. *Comm. Corn. Perthar.* III. || 12° Adverbialement. Sentir mauvais, exhaler une mauvaise odeur. Fi! cela sent mauvais, et je suis tout gâté, MOL. *l'Ét.* III, 13. || Il fait mauvais, il est dangereux. Il fait mauvais se prendre aux poëtes, RÉGNIER, *Épître* III. Il fait mauvais pousser tant de gens en colère, CORN. *Othon*, V, 2. || Il fait mauvais, il fait vilain temps. || Proverbes. Il n'est qu'une mauvaise heure au jour. || Mauvaise fille se moque de sa mère. || Mauvais chien ne trouve où mordre. || Il faut avoir mauvaise bête par douceur

— HIST. XI° s. Getet serez sur un malvais somier [bête de somme], *Ch. de Rol.* XXXV. || XII° s. En ces deus orent [eurent] paien mauvais voisin, *Roncisv.* 64. Que mauvais hons vous ait al flanc pendue [Durandal], *ib.* 105. Le mauvais songe, *ib.* 164. De lor signor aider [ils] firent semblant mauvais, *Sax.* XV. || XIII° s. Et la mauvaise vieille s'est lez li acoutée [accoudée], *Berte*, XVI. Lasse! com j'ai trouvé gent mauvaise et amere! *ib.* XVIII. Sachiez, vous en avez mauvais conseil creû, *ib.* LI. Et ainsi [elle] nous forma par sa mauvaise vie, *ib.* LXXII. Com je vous ai porté mauvaise compaignie! *ib.* XC. Aucune fois se proeve li contes [le compte] à malvès, que li serjans fet à son segneur, BEAUM. XXIX, 15. Qui choit dou mauvais mau [le mauvais mal, l'épilepsie], *Ass. de Jérus.* 129. Sour tous leuns [légumes], lentilles sont plus malvaises, ALEBRANT, f° 54. || XIV° s. Ils sont bani pour mauis ostel [lieu de prostitution], *Bibl. des chartes*, 2° série, t. III, p. 423. || XV° s. Si commencerent ces mechans gens de Londres à faire les mauvais et à eux rebeller, FROISS. II, II, 106. Il ne doute que il leur face plus mauvais tours, *Boucic.* I, 24. Il est fol qui du mauvais pas ne se tire, s'il y est entré, *ib.* I, 7. Demandez à vo chamberiere, Se j'ay en mauvais lieu esté, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 514. .....Puisque nous sçarions Qu'elle fust de son corps mauvaise [libertine], *ib.* f° 511. Car lerres le larron mescroit, Ne ly mauvès le bon ne croit, Ains cuide que chascuns soit lerres, *ib.* f° 546. Hé Dieu! se j'eusse estudié Au temps de ma jeunesse folle!.. Mais quoy? je fuyoye l'escolle, Comme faict le mauvays enfant, VILLON, *Grand testament.* || XVI° s. Il est bien aysé de faire le mauvais [le brave] avant que de venir aux prinses, MONT. II, 383. Le corps peut en recevoir quelque mauvais ply, ID. III, 105. Huguenots, attendez encore trois ou quatre jours, et nous verrons si vous estes si mauvais qu'en faites la mine, LANOUE, 619. Rude homme, comme de vray il l'avoit bien monstré en plusieurs guerres de Piedmont et de France, et estimé fort mauvais garçon, BRANT. *Sur les duels*, p. 261, dans LACURNE.

— ÉTYM. Bourg. *mauroy;* picard, *maouais, mauvau;* wallon, *mâva;* namur. *muais*, fém. *muaije;* Hainaut, *me, mey, mau*, *mouvais*; provenç. *malvais;* ital. *malvagio.* Diez le tire du gothique *balvavèsei*, méchanceté, qui suppose un adjectif *balvavesis*, méchant, d'où *balvavs*, changé en *malvavs*, par l'influence de *mal* (de *balu*, mauvais, et *visan*, *wesen*, être : comp. l'anglo-sax. *bealowise*, méchant, funeste) : le changement de *b* en *m* fait difficulté; cependant cette étymologie demeure très-probable, vu la forme du reste du mot et le sens. Il faut se garder de confondre avec *mauvais* l'ancien adjectif *malvé*, esp. *malvado*, prov. *malvat*, mauvais, dont l'origine est ignorée : Nient malvée est la sue veie, *Liber psalm.* p. 20.

† **MAUVAISEMENT** (mô-vè-ze-man), *adv.* D'une manière mauvaise. Si fait, elle vous a mauvaisement trompée, G. SAND, *Fr. le Champi*, III, 8.

— HIST. XI° s. Que nus [nul] prudhom malvaisement n'en chante, *Ch. de Rol.* CXIV. || XIII° s. Et me porra metre sus que j'aurai envers lui ovré faussement, malvesement et desloialment, BEAUM. LXI, 30. Li ver ont la charongne, et li parens la terre; Mauvais fait por tiex [tels] hoirs mauvaisement acquerre, J. DE MEUNG, *Test.* 340. || XIV° s. Celui qui fait mal contre sa volonté, il ne le fait pas malvaisement, ORESME, *Eth* 67.

— ÉTYM. *Mauvaise*, et le suffixe *ment;* provenç. *malvatzamen*, ital. *malvagiamente*

1. **MAUVE** (mô-v'), *s. f.* Genre de plantes, type de la famille des malvacées, qui a des propriétés émollientes. Tisane de mauve. || Mauve sauvage (*malva sylvestris*, *L.*), plante dont les fleurs donnent une infusion employée comme réactif par les chimistes; elle rougit par les acides et verdit par les alcalis. || Mauve des Juifs, voy. CORETTE. || Mauve en arbre, ketmie des jardins. || Mauve rose, guimauve alcée.

— HIST. XIII° s. Tiex [telles] prieres ne valent une feuille de mauve, Car du cuer doit issir ce qui le dampne ou sauve, J. DE MEUNG, *Test.* 1476.

— ÉTYM. Wallon, *mâbelète*, *mavelète*, mauve sauvage; provenç. espagn. et ital. *malva;* du lat. *malva;* grec, μολόχη et μαλάχη. Il est probable que l'idée de mollesse est au fond de ces dénominations; comparez *mollis* et μαλακός.

† 2. **MAUVE** (mô-v'), *s. f.* Nom donné à quelques espèces de mouettes, spécialement au *larus canus*, *L.*

— ÉTYM. Voy. MOUETTE.

† **MAUVETTE** (mô-vè-t'), *s. f.* Nom vulgaire du géranium à feuilles rondes.

MAUVIETTE (mô-viè-t'), *s. f.* || 1° Espèce d'alouette; c'est l'alouette ordinaire, *alauda arvensis*, Linné, en tant qu'elle est grasse et qu'on la chasse. Il ne faut pas confondre le mauvis avec les mauviettes qu'on sert sur les tables à Paris pendant l'hiver, et qui ne sont autre chose que des alouettes ou d'autres petits oiseaux tout différents du mauvis, BUFF. *Ois.* t. V, p. 429. || Fig. et familièrement. C'est une mauviette, c'est une personne grêle, chétive, incapable d'efforts et de fatigues. || 2° Nom qu'on donne dans divers endroits à la grive et au mauvis.

— ÉTYM. Diminutif de *mauvis* ou *mauvi*.

MAUVIS (mô-vi), *s. m.* Nom vulgaire et spécifique du merle mauvis (insectivores), appelé grive mauvis par certains auteurs (*turdus iliacus*, *L.*). || Se dit aussi de l'alouette huppée.

— HIST. XII° s. Et la mauvis qui commence à tentir, *Couci*, XVIII. || XIII° s. Encores est leens sans doute Deduit orendroit qui escoute A chanter gais rossignolés, Mauvis et autres oiselés, *la Rose*, 644.

— ÉTYM. Wallon, *mâvi*, merle; namur. *mauvi;* Hainaut, *mauviar*, *mouviar*, *moviar*, merle; haute Norm. *mauviard;* espagn. *malvis*, qui paraît venu du français; napolitain, *marvizzo*, grive; bas-lat. *malvitius*. Origine incertaine. On a indiqué *malum vitis*, fléau de la vigne, à cause du mal que cet oiseau fait aux raisins. Grandgagnage allègue le bas-breton *milvid*, mouette, *milhuez*, alouette; Diez pense que c'est là la vraie étymologie.

† **MAUVISQUE** (mô-vi-sk'), *s. m.* Genre d'arbrisseaux de la famille des malvacées.

— ÉTYM. Lat. *malvaviscus* (voy. GUIMAUVE).

MAXILLAIRE (ma-ksil-lè-r'), *adj.* || 1° Terme d'anatomie. Qui a rapport aux mâchoires. Artères, veines maxillaires. || Os maxillaire inférieur, os de la mâchoire inférieure; os maxillaire supérieur, os de la mâchoire supérieure. || Sinus maxillaire ou antre d'Highmore, grande cavité creusée dans l'épaisseur de l'os maxillaire supérieur. || 2° Terme de zoologie. Mollusques maxillaires, mollusques dont la bouche est composée au moins d'un labre, de deux mandibules, d'une languette et de deux mâchoires rapprochées antérieurement. || Palpes maxillaires, filets articulés insérés sur le bord externe des mâchoires des insectes.

— HIST. XVI° s. L'os maxillaire majeur, PARÉ, IV, 9.

— ÉTYM. Lat. *maxillaris*, de *maxilla*, mâchoire.

† **MAXILLÉ, ÉE** (ma-ksil-lé, lée), *adj.* Terme de zoologie. Coquille maxillée, coquille bivalve dont la charnière offre des dents longues et nombreuses.

— ÉTYM. Lat. *maxilla*, mâchoire.

† **MAXILLEUX, EUSE** (ma-ksil-leû, leû-z'), *adj.* Terme d'entomologie. Dont les mâchoires sont très-grandes.

— ÉTYM. Lat. *maxilla*, mâchoire.

† **MAXILLO-DENTAIRE** (ma-ksil-lo-dan-tè-r'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient à la mâchoire et aux dents.

† **MAXILLO-LABIAL, ALE** (ma-ksil-lo-la-bi-al, a-l'), *adj.* Muscle maxillo-labial, ou, substantivement, le maxillo-labial, petit muscle allongé s'insérant par un petit tendon à la lèvre inférieure, qu'il écarte de la supérieure.

† **MAXILLO-MUSCULAIRE** (ma-ksil-lo-mu-sku-lè-r'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient à la mâchoire et aux muscles. Artère maxillo-musculaire.

† **MAXIMA** (ma-ksi-ma), *s. m. pl.* Se dit comme le pluriel de maximum, voy. MAXIMUM.

† **MAXIMANT** (ma-ksi-man), *adj.* Voy. MINIMANT.

1. **MAXIME** (ma-ksi-m'), *s. f.* || 1° Proposition générale qui sert de règle. Leurs maximes de feu et de sang assurent et fortifient la malice, quand elle est encore craintive et douteuse, BALZAC, *De la cour*, 7° *disc.* N'écoutez point pour lui ces maximes cruelles, CORN. *Poly.* III, 3. On ne peut trop louer trois sortes de personnes, Les dieux, sa maîtresse et son roi; Malherbe le disait, j'y souscris quant à moi; Ce sont maximes toujours bonnes, LA FONT. *Fabl.* I, 14. Pour gagner les hommes, il n'est point de meilleure voie que.... de donner dans leurs maximes, encenser leurs défauts, et applaudir à ce qu'ils font, MOL. *l'Avare*, I, 1. Toutes les bonnes maximes sont dans le monde; on ne manque qu'à les appliquer, PASC. *Pens.* VI, 1. Les sujets ont cessé de révérer les maximes de la religion quand ils les ont vues céder aux passions et aux intérêts des princes, BOSS. *Reine d'Anglet.* Siècle vainement subtil, où l'on veut pécher avec raison, où la faiblesse veut s'autoriser par des maximes, où tant d'âmes insensées cherchent leur repos dans le naufrage de la foi, ID. *Ann. de Gonz.* Aussi avait-il pour maxime, écoutez, c'est la maxime qui fait les grands hommes : que, dans les grandes actions, il faut uniquement songer à bien faire, et laisser venir la gloire après la vertu, ID. *Louis de Bourbon.* Socrate donnait pour maxime qu'il fallait que chacun suivît la religion de son pays, ID. *Hist.* II, 5. Carthage tenait pour maxime de n'avoir que des troupes étrangères, ID. *ib.* III, 6. C'était sa maxime que la raillerie ne convient pas à ceux qui sont élevés au-dessus des autres, FLÉCH. *Dauphine.* Le vin au plus muet fournissant des paroles, Chacun a débité ses maximes frivoles, Réglé les intérêts de chaque potentat.... BOIL. *Sat.* III. La ballade, asservie à ses vieilles maximes, Souvent doit tout son lustre au caprice des rimes, ID. *Art p.* II. Mais si de vos flatteurs vous suivez la maxime, RAC. *Brit.* IV, 3. Après que vous aurez posé pour maxime qu'on peut violer les règles de la probité, FÉN. *Tél.* XX. Vous vous faites des maximes qui diminuent à vos yeux vos propres fautes, MASS. *Car. Tiédeur*, 1. Ils [les Romains] vainquirent tous les peuples par leurs maximes; mais, lorsqu'ils y furent parvenus, leur république ne put subsister, MONTESQ. *Rom.* ch. 18. Je hais les mauvaises maximes encore plus que les mauvaises actions, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 30. On sait bien que tout homme qui pose des maximes générales entend qu'elles obligent tout le monde excepté lui, ID. *ib.* III, 22. Une maxime ou un principe est un jugement dont la vérité est fondée sur le raisonnement ou sur l'expérience, CONDILLAC, *Art d'écrire*, II, 9. Les maximes sont d'un grand usage en morale et en politique : elles expriment la profondeur de celui qui écrit, parce qu'elles supposent souvent beaucoup d'expérience, de réflexions fines et de grandes lectures, ID. *ib.* || Les maximes d'État, les maximes que les politiques se faisaient pour le gouvernement et par lesquelles ils se mettaient souvent au-dessus des règles de la morale. Le séjour de votre potentat Qui n'a que ses fureurs pour maxime d'État, CORN. *Sertor.* III, 2. || 2° Au plur. Titre donné à certains ouvrages de morale. Les Maximes de la Rochefoucauld. || Une maxime, une proposition qui appartient ou pourrait appartenir à un livre de maximes. Je fis l'autre jour une maxime tout de suite sans y penser, et je la trouvai si bonne que je crus l'avoir retenue par cœur de celles de M. de la Rochefoucauld, SÉV. 63. Ce ne sont point des maximes que j'ai voulu écrire; elles sont comme des lois dans la morale; et j'avoue que je n'ai ni assez d'autorité, ni assez de génie pour faire le législateur, LA BRUY. *Caract. Préface.*

— REM. Au XVII° siècle, quelques-uns faisaient maxime du masculin, d'après Marguerite Buffet, *Observ.* p. 191.

— SYN. MAXIME, SENTENCE. La maxime est une proposition importante qui sert de règle dans la conduite; ce qui domine dans la signification de ce mot, c'est la grandeur, la force. La sentence est une proposition courte qui instruit et enseigne; ce qui domine dans la signification de ce mot, c'est l'idée d'opinion, de manière de voir. Le malheur est le grand maître de l'homme, est une sentence. Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît, est une maxime. Mais c'est aussi, si l'on veut, une sentence, de sorte que sentence est plus général que maxime; il peut se dire là où maxime se dit, mais maxime ne peut pas se dire partout où l'on dit sentence.

— HIST. XVIe s. Il [illegible] avoit une maxime souverainement empreinte en son ame, d'obeyr et de se soubmettre très religieusement aux loix soubs lesquelles il estoit nay, MONT. I, 234.

— ÉTYM. Lat. *maxima*, sous-entendu *sententia*, sentence très-grande, générale (voy. MAXIMUM); cet emploi du superlatif appartient au latin du moyen âge, et encore assez récent.

2. **MAXIME** (ma-ksi-m'), *s. f.* Terme de plain-chant. Note qui vaut deux carrées ou quatre rondes.

— ÉTYM. Lat. *maxima*, très-grande (note).

† 1. **MAXIMER** (ma-ksi-mé), *v. a.* Néologisme. Établir le maximum, fixer le taux le plus élevé d'une marchandise. Les adversaires du système [du maximum] donnaient d'excellentes raisons : tout n'étant pas maximé, disaient-ils, le maximum était absurde et inique, THIERS, *Hist. de la révolution franç. Convention nationale*, ch. XXVII.

— ÉTYM. *Maximum*.

† 2. **MAXIMER** (ma-ksi-mé), *v. a.* Néologisme. Faire maxime de. C'est un homme qui maxime ses sottises.

— ÉTYM. *Maxime*.

† **MAXIMIS** (ma-ksi-mis'), voy. MAXIMUM.

MAXIMUM (ma-ksi-mom'), *s. m.* ‖ 1° Terme de mathématique. L'état le plus grand auquel une quantité variable puisse parvenir. ‖ *Au plur.* les mathématiciens disent : des maxima. Déterminer les maxima et les minima d'une intégrale définie. ‖ Thermomètre à maxima, thermomètre qui indique, d'une manière durable, le maximum auquel la température s'est élevée pendant le cours d'une expérience. ‖ Les mathématiciens emploient l'ablatif pluriel dans cette locution : Méthode de maximis et minimis, l'ensemble des procédés par lesquels on détermine les maxima et minima des quantités variables. ‖ 2° La somme la plus forte dans l'ordre de celles dont il est question. Le maximum de la dépense sera de 1000 francs. Le maximum de la pension est de.... ‖ 3° La plus forte des peines prononcées par la loi contre un crime ou un délit. Vous et nous, en tout vivons mieux que nos anciens, je l'ai dit, le redis, et le dirai, dussiez-vous, messieurs, pour ce délit, me condamner au maximum de la peine, P. L. COUR. *Procès de Paul-Louis Courier*. ‖ 4° Taux au-dessus duquel, à certaines époques, il a été défendu de vendre une denrée, une marchandise. ‖ Loi du maximum, loi rendue par la Convention en 1793; elle obligeait les marchands à ne pas dépasser un certain prix dans la vente des marchandises de première nécessité. ‖ 5° Fig. Le plus haut point où une chose puisse être portée. Il y a ici, comme en tout, un maximum de précision qui probablement ne se trouve ni dans la plus petite ni dans la plus grande balance possible, BUFF. *Hist. min. Introd. part. exp. Œuvres*, t. VIII, p. 11. Il y a dans tout corps politique un maximum qu'il ne saurait passer, J. J. ROUSS. *Contr.* II, 9.

— REM. Les mathématiciens disent au pluriel des maxima; mais les grammairiens demandent qu'on traite ce mot comme français, et qu'on dise des [illegible].

— ÉTYM. Lat. *maximus*, le plus grand, superlatif de *magnus*.

† **MAYE** (ma-ye), *s. f.* Espèce de pierre creusée pour recevoir l'huile, et inclinée pour donner l'écoulement à la liqueur, *Dict. des arts et mét. huilier*, 1767.

† **MAYNARÉTINE** (mè-na-ré-ti-n'), *s. f.* Terme de chimie. Résine acide du *maynas*, *calophyllum calaba*, Jacquin, arbre d'Amérique, province de [illegible].

† **MAYONNAISE** (ma-io-nè-z'), *s. f.* Terme de cuisine. Nom donné à une sauce froide qu'on fait avec du sel, du poivre, de l'huile, du vinaigre et un jaune d'œuf [illegible] ajoutent de la moutarde), le tout battu [illegible] consistance d'un sirop [illegible] chacun des mets [illegible] avec cette sauce. [illegible] mayonnaise de [illegible], de [illegible], de [illegible].

— ÉTYM. [illegible] auteurs conseillent de préférer [illegible], attendu que le nom de cette sauce [illegible] de celui de Mahon, ville que Richelieu prit, LEGOARANT. *Le Cuisinier de la ville et de la campagne* [illegible].

† **MAZAR** [illegible], *s. m.* Nom bourguignon des [illegible] qui rongent les bourgeons des [illegible].

† **MAZARIN** (ma-za-rin) ou **MAZARINISTE** (ma-za-ri-nist'), *s. m.* Nom par lequel les frondeurs désignaient les partisans de Mazarin.

† **MAZARINADE** (ma-za-ri-na-d'), *s. f.* Nom donné aux [illegible] contre Mazarin, du temps de la Fronde.

† **MAZARINISME** (ma-za-ri-ni-sm'), *s. m.* Attachement au parti du cardinal Mazarin.

† **MAZDÉISME** (maz-dé-i-sm'), *s. m.* Religion de Zoroastre.

— ÉTYM. Zend, *mazda*, sage.

† **MAZÉAGE** (ma-zé-a-j'), *s. m.* Nom donné à la première opération usitée pour affiner à la houille la fonte de fer (méthode anglaise), qui a pour but d'enlever à la fonte le silicium qu'elle contient, et de la décarburer.

† **MAZEAU** (ma-zô), *s. m.* Plaque de fonte décarburée provenant du mazéage.

† **MAZELLE** (ma-zè-l'), *s. f.* Fonte projetée sur des laitiers dans l'affinage bergamasque.

† **MAZER** (ma-zé), *v. a.* Faire subir à la fonte le mazéage. On maze la fonte pour la décarburer.

† **MAZERIE** (ma-ze-rie), *s. f.* Lieu où l'on maze la fonte. ‖ Feu de forge destiné au premier affinage de la fonte.

† **MAZET** (ma-zè), *s. m.* Petite maison de campagne (Nîmes).

— ÉTYM. Diminutif de *mas*.

MAZETTE (ma-zè-t'), *s. f.* ‖ 1° Méchant petit cheval. Depuis huit jours entiers, avec vos longues traites, Nous sommes à piquer des chiennes de mazettes, MOL. *Sgan.* 7. Nous partirons dans le moment, et nous piquerons si vigoureusement nos mazettes.... LESAGE, *Guzm. d'Alf.* V, 1. ‖ 2° Fig. et familièrement. Celui qui manque de force, d'ardeur. Que tes fils, au lieu d'être rois, Ne seront que franches mazettes, SCARR. *Virg.* VII. ‖ 3° Personne inhabile à quelque jeu qui demande de la combinaison ou de l'adresse. ‖ Par extension. Dans vos guerres vous avez affaire à des mazettes qui vous laissent conquérir des royaumes en quinze jours, P. L. COUR. *Lett.* t. II, *Convers. chez la comtesse d'Albany*.

— ÉTYM. Bas-lat. *mesgetus*, mauvais cheval, dans un texte du commencement du XIIIe siècle. Mais d'où vient *mesgetus ?* On a indiqué l'allemand *matz*, maladroit, bûche. Il y a dans le Berry *mazet* ou *mazette*, fourmi; il est possible que ce soit là l'origine de *mazette*, la fourmi étant un très-petit animal, un rien, et ayant servi métaphoriquement à dénommer une mauvaise rosse. *Mazet*, diminutif de *maze*, fourmi, vient-il de l'allemand *Ameise*, fourmi?

† **MAZOURKA, MAZOURQUE, MAZURKA**, voy. MASURKA.

ME (me), *pron. personnel* des deux genres qui signifie la même chose que *moi*, et s'emploie seulement comme régime du verbe. ‖ 1° *Me*, régime direct; il se place avant le verbe. Me voici, me voilà. D'ailleurs l'affront me touche, CORN. *Cid*, II, 7. Qu'on me laisse ici, MOL. *Am. magn.* II, 1. ‖ 2° *Me*, régime indirect et signifiant à moi; il se place avant le verbe. Vous me donnez un sage conseil. Ne me rappelez point une trop chère idée, RAC. *Bérén.* V, 5. Tu dois me prononcer l'arrêt qu'on vient de rendre, VOLT. *Alz.* V, 5. ‖ En cet emploi, il se joint au verbe *être* et à des verbes neutres, exprimant non pas un régime indirect, mais la circonstance que telle chose, tel fait est à moi. Les dangers me sont des appas; Un bien sans mal ne me plaît pas, MALH. V, 18. À qui la bourse? —Ah dieux! elle m'était tombée, MOL. *l'Ét.* I, 3. Les dieux depuis longtemps me sont cruels et sourds, RAC. *Iphig.* II, 3. Venez; les malheureux me sont toujours sacrés, VOLT. *Oreste*, II, 2. Que la fortune donc me soit mère ou marâtre : C'en est fait, pour barreau je choisis le théâtre, PIRON, *Métrom.* III, 9. ‖ Il m'est parent, voy. LEUR. ‖ 3° *Me*, régime indirect, est quelquefois explétif et donne un peu plus de force à l'expression. Prends ton pic, et me romps ce caillou qui te nuit; Comble-moi cette ornière.... LA FONT. *Fabl.* VI, 18. C'est une fille propre aux choses qu'elle fait, Et vous me la chassez pour un maigre sujet, MOL. *F. sav.* II, 7. ‖ 4° L'*e* muet s'y élide quand le verbe suivant commence par une voyelle ou une *h* muette. Vous m'avez secouru. Il m'honore. Vous m'aimez, vous me le soutenez, RAC. *Bérén.* V, 6. ‖ L'*e* s'élide aussi devant les particules *y* et *en*. Passons devant la porte d'un tel, vous m'y laisserez. Ne m'en parlez plus. Tu quitterais le dessein que tu as, si tu m'en voulais croire, MOL. *Scap.* III, 1. ‖ 5° *Me* se place avant la particule *en*. Vous m'en donnerez. ‖ 6° *Me* se place, par exception, après le verbe, lorsqu'il se trouve tout à la fois que le verbe est à l'impératif, que la phrase est affirmative et que la particule *en* suit [illegible] le pronom. J'ai besoin de sages conseils, donnez-m'en. Vous m'avez jeté dans l'embarras, tirez-m'en. [illegible] n'était pas un [illegible], non, non, et croyez-m'en Que le chien de Jean de Nivelle, LA FONT. *Fabl.* VIII, 21. Instruisez-m'en de grâce, et, par votre discours, Hâtez mon désespoir ou le bien de mes jours, MOL. *D. Garc.* V, 5. Éclaircissez-m'en, je vous en conjure, BARON, *l'Homme à bonnes fortunes*, II, 15. ‖ À part ces cas, *me* ne s'emploie pas avec l'impératif; on se sert de *moi*. Aimez-moi. Donnez-moi de l'argent. ‖ Cependant, quand il y a plusieurs verbes à l'impératif, on peut, avec le second ou le troisième, mettre *me* avant le verbe. [illegible] cette chimère, et m'aimez, CORN. *Poly.* IV, 3. [illegible] cela, Zéphyre, et me dis si tes yeux Ne trouvent pas Psyché la plus belle du monde, MOL. *Psyché*, [illegible]. Finissons auparavant votre affaire et me dites qui est celle que vous aimez, ID. *l'Av.* I, 2. ‖ 7° Quand, avec l'impératif, la phrase est négative, *me* reprend sa place avant le verbe. Ne m'en croyez pas. Ne m'y laissez pas. Ne me chassez pas. Ne me donnez pas d'argent. ‖ 8° *Me* se place avant *y*. Vous m'y attendrez. Je vous prie de m'y attendre. Je m'y en vas (et non je m'en y vas; voy. ALLER, rem. [illegible]). ‖ D'après l'Académie, on ne dit pas : attendez-m'y; menez-m'y; il faut dire : attendez-y-moi, menez-y-moi. Cependant l'Académie au mot [illegible] donne : mets-t'y, jette-t'y; et, quand elle assure qu'on ne dit pas mets-m'y, jette-m'y, et formes semblables, elle se trompe; car on trouve dans la Fontaine : Menez-m'y, *Ragotin*, III, 15. Le fait est que cette forme est plus correcte que l'autre, et que toutes deux sont peu usitées; mais il faut ajouter qu'on ne doit avoir aucun scrupule à se servir de celle de la Fontaine et à la remettre en honneur. ‖ 9° *Me*, comme tous les pronoms en [illegible], se répète avant chacun des verbes dont il est le régime. Son visage odieux m'afflige et me poursuit, RAC. *Esth.* II, 1. ‖ 10° Dans les phrases où il y a deux verbes subordonnés l'un à l'autre, on place [illegible] rement le pronom *me* près du verbe qui le [illegible] ne saurait me reprocher d'aimer la table. ‖ Du reste ce n'est pas une faute de dire : On ne me saurait reprocher d'aimer la table; et on sait même que les écrivains du XVIIe siècle affectent de placer le pronom avant le premier verbe : Il faut que le cruel qui m'a pu mépriser Apprenne de quel nom il osait abuser! RAC. *Iphig.* III, 6. Dans ce cas il faut consulter l'oreille.

— HIST. IXe s. In quant Deus savir et podir me dunat [donne], *Serment*. ‖ XIe s. Et de ço ne me poez enplaider, *Lois de Guill.* 38. Et par la barbe qui al pis me ventelet, *Ch. de Rol.* IV. Livrez m'en ore le gant et le baston, *ib.* XVII. Prenez m'as bras, me dressez en seant, *ib.* CXCVIII. ‖ XIIe s. Nule chançon ne m'agree, *Couci*, I. Requier le rei qu'il me te duinge [donne], e il ne m'escundirad pas, *Rois*, p. 164. ‖ XIIIe s. Que le livre as histoires [il] me moustra où je vi.... *Berte*, I. De duel [deuil] et de pitié trestous li cuers m'en art [brûle], *ib.* XXII. Laissez m'entrer leens, tout vous sera conté, *ib.* [illegible]. Constance vostre femme mout [vous] me saluerez, *ib.* CXXI. ‖ XVIe s. Jette le moy, jette le moy par terre, Et que du pied la gorge on me luy serre, AMYOT, *Comment refrener la colère*. Ceulx là se mocquent de toy, Diogenes. — Et je ne me sens pas mocqué moy, respondit-il, ID. *ib.* 30.

— ÉTYM. Lat. *me*, accusatif de *ego*. *Moi* et *me* sont identiques et ne diffèrent que parce que *moi* porte l'accent, tandis que *me* est proclitique.

† **MÉ**.... ou **MES**.... préfixe qui a un sens privatif et péjoratif, par exemple : compte, mécompte; [illegible], [illegible], etc., provenç. *mes*, *mens* [illegible]; esp. *menos* [illegible]. La forme provençale *mens*, plus explicite [illegible] l'espagnol *menos*, montre que ce préfixe est le latin *minus*, moins (voy. MOINS), contracté en *mes* ou *mé*. Il est possible que la particule [illegible], qui a exactement le même sens, ait [illegible] qu'a prise [illegible] dans cette sorte de composés.

† **MÉÂ-CULPÂ** (mé-a-kul-pa), *s. m.* [illegible] latine tirée du [illegible], et qui [illegible] par [illegible] faute. Dès qu'ils [les [illegible]] [illegible], c'est le seul mot de français qu'ils sachent, SÉV. [illegible]. ‖ Dire, faire son meâ culpâ, avouer sa faute aux autres ou à soi-même. ‖ *Au plur.* Des meâ-culpâ.

— ÉTYM. Lat. *mea*, par ma, *culpa*, faute (voy. [illegible]).

† **MÉAN** (mé-an), *s. m.* Cinquième réservoir d'un marais salant.

— HIST. XVIe s. Tels vuides [entre les [illegible]] par les jardiniers du Languedoc sont appelés [illegible], esquels est semée la graine de cardons, [illegible].

MÉANDRE (mé-an-dr'), *s. m.* ‖ 1° Fleuve de l'ancienne Phrygie, qui roule ses eaux en serpentant beaucoup. ‖ 2° [illegible] en poésie, par [illegible]

[illegible], aux sinuosités d'un fleuve, d'une rivière. Sur ce penchant assis et dominant la plaine, Des méandres de Seine, [illegible] les [illegible] de [illegible], A. CHÉN. *Ode* VII. ‖ On le dit, par assimilation, des vaisseaux qui portent le sang dans toutes les parties du corps. L'homme... [illegible] en [illegible] jusqu'aux routes certaines Du méandre vivant qui coule dans ses veines, PERRAULT, *Poëme sur le siècle de Louis-le-Grand.* ‖ 3° Fig. Détours de paroles. Il Michel Potier a été si impudent et téméraire que de s'attribuer le secret de la pierre philosophale, offrant par après de le communiquer à un chacun, sans énigmes, méandres et difficultés, moyennant une récompense et salaire à sa discrétion, NAUDÉ, *Rose-croix,* VI, 2. ‖ 4° Terme de beaux-arts. Ornement employé dans l'architecture, dans les broderies ; il offre des sinuosités et des entrelacements quelquefois très-compliqués. Ces chiffres forment un méandre Où nos deux noms entrelacés, Toujours à se suivre empressés, S'abandonnent pour se reprendre, BERNIS, *Il-fl metrom.* p. 74, dans POUGENS.

† MÉANDRINE (mé-an-dri-n'), *s. f.* Genre de polypiers pierreux.

— ÉTYM. *Méandre*, à cause des sinuosités de ce polypier.

† MÉANDRIQUE (mé-an-dri-k'), *adj.* ‖ 1° Qui est plein de sinuosités. Les routes méandriques d'un labyrinthe. Habituellement les fleuves des pays plats sont méandriques, comme l'est la Seine, FOURNET, *Acad. des sc. Comptes rendus,* t. LIII, p. 1147. ‖ 2° Fig. Qui est énigmatique, amphibologique. Discours méandrique.

— ÉTYM. *Méandre.*

MÉAT (mé-a), *s. m.* ‖ 1° Terme d'anatomie. Conduit. Le méat auditif. ‖ Méat urinaire, l'orifice externe de l'urètre. ‖ 2° Terme de botanique. Intervalle de forme variable qui se trouve entre les cellules du tissu cellulaire.

— HIST. Une portion crasse et visqueuse de la sueur, laquelle s'amasse et s'arreste aux meats des pores du vray cuir, PARÉ, XXII, 6.

— ÉTYM. Provenç. *meat* ; esp. et ital. *meato* ; du lat. *meatus*, qui vient de *meare*, aller, passer.

† MÉAU (mé-ô), *s. m.* Nom donné à de petites solives qui forment un grillage dans les grands pressoirs.

† MÉBORIER (mé-bo-rié), *s. m.* Terme de botanique. Genre de plantes dicotylédones à fleurs incomplètes. Méborier de la Guyane.

MÉCANICIEN (mé-ka-ni-siin), *s. m.* ‖ 1° Celui qui possède la science appelée mécanique. M. Bernoulli soutenait la cause commune de tous les mécaniciens, dont tous les ouvrages périssaient par le fondement, si M. Renau avait raison, FONTEN. *Renau.* ‖ S. f. Mécanicienne, femme qui possède la science appelée mécanique. ‖ 2° Celui qui invente, construit ou dirige les machines. Le chevalier Molineux, avec l'aide du célèbre mécanicien Graham, inventa une machine [le télescope parallactique] propre à cette opération [mesurer la parallaxe des étoiles], VOLT. *Phil. Newt.* II, 4. Un mécanicien est celui qui tantôt applique aux machines un moteur nouveau, tantôt leur fait exécuter des opérations qu'on était obligé, avant lui, de confier à l'intelligence des hommes, ou sait obtenir d'une machine des produits plus abondants et plus parfaits, CONDORCET, *Vaucanson.* Ce grand mécanicien imprime à toutes ses productions le caractère propre de son talent, ID. *Vaucanson.* ‖ 3° Ingénieur mécanicien, homme adonné à la pratique d'un art qui exige beaucoup de précision et nécessite l'emploi des machines. ‖ 4° Terme de marine. Employé du service des travaux [illegible]. ‖ 5° [illegible] qui dirige les machines. ‖ Plus particulièrement, ouvrier employé sur les [illegible] des chemins de fer. ‖ 6° Fig. Celui qui entend la partie mécanique de son art. Ce versificateur n'est qu'un mécanicien. M. Becker est sur le violon un très-habile mécanicien, mais il a beaucoup plus que du mécanisme, BERLIOZ, *J. des Débats,* 20 mars 1862.

— ÉTYM. Voy. MÉCANIQUE 1.

1. MÉCANIQUE (mé-ka-ni-k'), *adj.* ‖ 1° Qui a rapport aux machines. Moyens mécaniques. ‖ 2° Par extension, qui s'opère par la main, par le corps, comme par une sorte de machine. Arts mécaniques, arts qui ne demandent que l'office du corps, de la main, pour être appris et exercés ; par opposition aux arts libéraux. Les arts les plus mécaniques sont traités avec plus d'honneur [que la poésie] ; car ceux qui les ignorent ne se mêlent pas d'en juger, CONRART, *Disc. sur Malherbe.* Il n'y a point d'art si mécanique, ni de si vile condition, où les avantages ne soient plus sûrs, plus prompts et plus solides, que dans la culture des lettres, LA BRUY. XII. Le mépris qu'on a pour les arts mécaniques semble avoir influé jusqu'à un certain point sur leurs inventeurs mêmes ; les noms de ces bienfaiteurs du genre humain sont presque tous inconnus, tandis que l'histoire de ses destructeurs, c'est-à-dire des conquérants, n'est ignorée de personne, D'ALEMB. *Disc. prélim. Encycl. Œuv.* t. I, p. 226, dans POUGENS. ‖ État mécanique, état, profession de celui qui exerce un art mécanique. Il prenait depuis longtemps Jean Jacques pour un homme de quelque état mécanique, BERN. DE ST-P. *De l'Arcadie.* ‖ Fig. Qui n'a rien d'élevé. Vous me peignez un fat qui met l'esprit en roture, une âme vile et mécanique à qui ni ce qui est beau ni ce qui est esprit ne sauraient s'appliquer, LA BRUY. XII. ‖ 3° Qui opère par les seules forces du mouvement. Propriétés d'ordre mécanique, celles qui sont connues sous les noms d'attraction et de mouvement. Tous les corps jouissent de ces propriétés, qui portent le nom de forces mécaniques. ‖ Division mécanique des cristaux, opération par laquelle on sépare les lames composantes de ces corps en suivant leurs joints naturels à l'aide d'un instrument tranchant. ‖ Qui n'agit pas chimiquement. Irritants mécaniques. ‖ 4° Actions mécaniques, celles auxquelles l'intelligence n'a point de part. L'ouvrage des abeilles qui.... l'ouvrage des mouches de Cayenne qui.... sont des travaux purement mécaniques qui ne supposent aucune intelligence, aucun projet concerté, aucune vue générale, BUFF. *Quadrup.* t. VIII, p. 42. Les cris de l'enfant sont des effets purement mécaniques, J. J. ROUSS. *Ém.* I. ‖ 5° Il se dit de la partie la moins relevée et purement pratique d'un art libéral. Ce peintre a trop négligé la partie mécanique de son art. ‖ 6° Qui a rapport à la mécanique, à la science du mouvement. Lois, principes mécaniques. ‖ Philosophie mécanique, philosophie qui explique les phénomènes de la nature par les principes mécaniques. À ce compte, dit la marquise, la philosophie est devenue bien mécanique, FONTEN. *les Mondes,* 1er soir. ‖ 7° Terme de géométrie. Courbes mécaniques, courbes qui ne peuvent pas être exprimées par des équations algébriques. On dit plus souvent courbes transcendantes. ‖ Construction, solution mécanique, construction ou solution d'un problème dont on ne peut venir à bout par les moyens géométriques.

— HIST. XIVe s. Artifice [art] mecanique ou servile. — Les juges, les chevaliers, les mecaniques [artisans]...., ORESME, *Thèse de* MEUNIER. ‖ XVe s. Et à Rouen se meirent sus deux cents personnes mecaniques, et viendrent à l'hostel d'un marchand de draps, JUV. DES URSINS, *Charles VI,* 1382. ‖ XVIe s. Les exercices des arts mechaniques et les trafiques, LANOUE, 186. Les autres le blasment d'avoir esté fort chiche et mechanique, jusques à envoyer vendre des presens de viande qu'on luy donnoit, AMYOT, *Thém.* 8. Ne faire les funerailles ny superflues [pompeuses] ny mechaniques, MONT. I, 12. Comment un pauvre mechanique devint un monsieur, *Nouv. fabr. des excellents traits de vérité,* p. 168.

— ÉTYM. Provenç. *mechanic* ; espagn. *mecanico* ; ital. *meccanico* : du lat. *mechanicus* ; grec, μηχανικὸς, de μηχάνη (voy. MACHINE).

2. MÉCANIQUE (mé-ka-ni-k'), *s. f.* ‖ 1° Science intermédiaire entre les mathématiques et la physique, qui étudie les forces motrices, les lois de l'équilibre et du mouvement, ainsi que la théorie de l'action des machines. La quantité, considérée dans les corps en tant que mobiles, ou tendant à se mouvoir, est l'objet de la mécanique, D'ALEMB. *Explic. syst. conn. hum. Œuv.* t. I, p. 338, dans POUGENS. La mécanique a deux branches, la statique et la dynamique, ID. *ib.* Il y a entre la mécanique et la géométrie cette différence, non-seulement que dans celle-ci la génération des figures par le mouvement est pour ainsi dire arbitraire et de pure élégance, mais encore que la géométrie ne considère dans le mouvement que l'espace parcouru, au lieu que dans la mécanique on a égard de plus au temps que le mobile emploie à parcourir cet espace, ID. *Traité de dynam. Œuv.* t. XIV, p. 209. La réduction que nous avons faite de toutes les lois de la mécanique à trois, celle de la force d'inertie, celle du mouvement composé et celle de l'équilibre, ID. *ib.* p. 226. Descartes essaya le premier de ramener à la mécanique les mouvements des corps célestes, LA PLACE, *Expos.* V, 5. ‖ On a dit les mécaniques, au pluriel, ce qui s'est conservé en anglais (*mechanics*). Il savait.... faire une infinité d'instruments rares et subtils par le moyen des mécaniques, tels qu'étaient ces machines hydrauliques, G. NAUDÉ, *Apologie pour les grands hommes accusés de magie,* ch. XIX (éd. de 1712, p. 413). ‖ Mécanique rationnelle ou analytique, celle qui analyse au moyen des mathématiques l'action des forces, et qui, en mécanique pratique, traite de l'action des forces par l'intermédiaire des machines simples ou composées. La mécanique rationnelle est une science née, pour ainsi dire, de nos jours, BUFF. *Quadrup.* t. IV, p. XLII. ‖ La mécanique céleste, la science du mouvement des astres. ‖ Mécanique animale, application des principes de la mécanique à l'étude des mouvements des animaux. ‖ Ouvrage qui traite de la mécanique. ‖ 2° Arrangement naturel ou artificiel des corps, considéré dans les effets qui sont produits. La mécanique du corps humain. La mécanique d'une montre. Tout cela, la structure du corps, est d'une économie, et, s'il est permis d'user de ce mot, d'une mécanique si admirable que.... BOSS. *Connaiss.* IV, 2. Des mouvements si justes [chez les bêtes] et d'une si parfaite mécanique ne peuvent se faire sans quelque industrie, FÉNEL. *Exist.* 8. L'astronomie, l'anatomie sont les deux sciences où sont le plus sensiblement marqués les caractères du souverain être ; l'une annonce son immensité par celle des espaces célestes, l'autre son intelligence infinie par la mécanique des animaux, FONTEN. *Méry.* Quelle mécanique incompréhensible a soumis les organes au sentiment et à la pensée ? VOLT. *Ingénu,* 10. ‖ 3° Les machines considérées dans leurs opérations. Une étoffe fabriquée à la mécanique. Déjà se déclarait en lui [Homberg] l'esprit de mécanique, si utile à un physicien, qui, pour examiner la nature, a souvent besoin de l'imiter et de la contrefaire, FONTEN. *Homberg.* ‖ 4° Fig. La mécanique d'une chose, les moyens par lesquels elle se fait. On applaudit à l'expédient [pour retarder l'affaire] ; mais, dès qu'on se mit à en examiner la mécanique, il se trouva que le temps était trop court, ST-SIM. 18, 216. Avoir des lettres d'État, c'était le seul moyen de sauver l'affaire ; un des gens d'affaires en expliqua la mécanique, et nous fit voir que, quand elles seraient cassées, la requête de M. de Richelieu serait cependant introduite, ID. 18, 216. Pour le bien entendre [comment se passa la réception du duc de Bourgogne à son retour], il faut un moment d'ennui et de mécanique : l'appartement de Mme de Maintenon était de plain pied.... ID. 214, 134.

— HIST. XVIe s. Cet art d'inventer et dresser des instrumens et engins, qui s'appelle la mecanique ou organique, AMYOT, *Marcel.* 21.

— ÉTYM. Lat. *mechanica*, du grec μηχανικὴ, sous-entendu τέχνη, art (voy. MÉCANIQUE 1).

MÉCANIQUEMENT (mé-ka-ni-ke-man), *adv.* D'une façon mécanique. La fausse idée qu'il est possible d'expliquer mécaniquement tous les effets des forces de la nature, BUFF. *Mém.* t. IX, p. 118.

— HIST. XVe s. Mais bien oyons dire qu'ilz ont guerres et divisions comme nous [l'Afrique et l'Asie] et encores plus mecaniquement, car j'ay sceu plusieurs lieux où ils se vendent les ungs aux autres aux chrestiens, COMM. V, 18. ‖ XVIe s. Il ne faut pas pourtant imaginer que nos peres allassent mechaniquement [misérablement] vestus, LANOUE, 162.

— ÉTYM. *Mécanique*, et le suffixe *ment.*

† MÉCANISER (mé-ka-ni-zé), *v. a.* ‖ 1° Rendre mécanique, rendre semblable à une machine. L'industrie mécanise les hommes. ‖ Mécaniser les arts, les réduire à l'état de métier mécanique. ‖ 2° Terme populaire. Traiter d'une manière blessante, tourmenter.

— HIST. XVIe s. Les verres sont mechanisez [avilis], en telle sorte qu'ils sont vendus et criés par les villages, PALISSY, 307. Si aucuns desdits nobles ou annoblis usent d'arts mechaniques et contreviennent à l'estat de noblesse par pauvreté, ils seront privez de la franchise de leur noblesse pour le temps qu'ils auront mechanisé ; mais, en quittant ledit estat mechanique, ils pourront rentrer en leur pristine noblesse, *Nouv. coutum. génér.* t. II, p. 872.

— ÉTYM. Voy. MÉCANISME.

MÉCANISME (mé-ka-ni-sm'), *s. m.* ‖ 1° Ensemble de pièces, de machines, de moyens de mouvement, soit naturels, soit artificiels. Le mécanisme du métier à bas est très-compliqué, mais fort ingénieux. Le mécanisme de l'insecte le plus vil n'est pas moins merveilleux que celui de l'homme, DIDER. *Pens. philos.* n° 19. Par ces mots [s'il avait assisté aux conseils de Dieu] qui furent taxés d'impiété, Alphonse faisait entendre que l'on était encore loin de connaître le mécanisme de l'univers, LAPLACE, *Expos.* V, 4. ‖ 2° Mécanisme d'une fonction animale, ensemble des actes exécutés par chaque organe d'un appareil pour l'accomplissement d'une fonction. Cette action [de l'âme sur le corps et vice versa] est du nombre de ces choses dont le mécanisme sera tou-

[illegible] Le mécanisme de la [illegible] que sur le mécanisme du raisonnement [dans [illegible]] que sur le raisonnement même, CONDIL. [illegible] III, 21. || Le mécanisme du langage, la [illegible] matérielle des éléments de la parole. || Le [illegible] des vers et de la prose, la composition des parties du vers ou de la prose, suivant le rhythme qui est propre à l'un ou à l'autre. On dit aussi le mécanisme d'une phrase. || 3° Le mécanisme de la peinture, de la sculpture, etc. la partie mécanique et pratique de ces arts. || 4° Terme de musique. Le mécanisme d'un instrument, se dit de la partie matérielle d'une exécution difficile. Le mécanisme du violon, du piano. || On dit de certains [illegible] : Il a un beau mécanisme, il a du mé[illegible]. Il connaît bien le mécanisme de son instrument, pour dire qu'il possède bien la pratique de cet instrument, au point de vue de la difficulté. || On oppose ordinairement le mécanisme à l'expression, au style. || 5° Terme de philosophie. Opinion qui admet que tout dans la nature est produit par les propriétés mécaniques de la matière. Le mécanisme comme cause immédiate de tous les phénomènes de la nature, est devenu dans ces derniers temps le signe distinctif des cartésiens, MAIRAN, *Éloge de l'abbé de Molières.* || Mécanisme animal, l'organisme animal, supposé agir comme une machine et d'après les lois de la mécanique seulement, opinion erronée qui était celle des iatromécaniciens.

— ÉTYM. Lat. *mechanisma*, du grec μηχανή (voy. MACHINE). *Mechanisma* est un mot que les Latins ont formé comme si μηχανίζειν existait en grec.

† **MÉCANISTE** (mé-ka-ni-st'), *s. m.* S'est dit pour iatromathématicien (voy. ce mot).

† **MÉCÉNAT** (mé-sé-na), *s. m.* Néologisme. Qualité, titre de Mécène.

MÉCÈNE (mé-sè-n'), *s. m.* || 1° Nom d'un grand personnage romain qui fut ministre et ami d'Auguste, et qui protégea les gens de lettres. Et pouvant justement l'égaler [Colbert] à Mécène, BOIL. *Ép.* IX. || 2° Par extension, homme riche ou puissant qui encourage les sciences, les lettres et les arts. Mécènes orgueilleux [illegible] médiocres qui les recherchent, et [illegible] des talents distingués qui les négligent, D'ALEMB. *Élog. Créb.* Les gens de lettres ont senti enfin que toute dépendance personnelle d'un Mécène leur était le plus beau de leurs avantages, la liberté de faire connaître aux autres la vérité lorsqu'ils l'ont trouvée, et d'exposer dans leurs ouvrages, non les prestiges de l'art d'écrire, mais le tableau de leur âme et de leurs pensées, CONDORCET, *d'Alembert.* || On dit quelquefois Mécénas, suivant le nom latin *Mæcenas.* On doit tout espérer d'un monarque si juste; Mais sans un Mécénas à quoi sert un Auguste? BOIL. *Sat.* I.

MÉCHAMMENT (mé-cha-man), *adv.* Avec méchanceté. Combien les lunettes nous ont-elles découvert d'êtres qui n'étaient point pour nos philosophes d'auparavant! on entreprenait méchamment [illegible] sur le grand nombre des étoiles, en disant : il n'y en a que mille vingt-deux, nous le savons, PASC. *Pens.* XXIV, 24, éd. HAVET. Lors le rishard, en larmoyant lui dit : Je pleure, hélas! pour ce pauvre Holopherne, Si méchamment mis à mort par Judith, RAC. *Épigr.* 6. Mais pour un lourd frelon, méchamment imbécile, Qui vit du mal qu'il fait et nuit sans être utile, On écrase à plaisir cet insecte orgueilleux, VOLT. *Disc.* 3.

— HIST. XIII° s. Et tui ne diroit que celi fust beneurez [illegible] auroit en vie eu et usé de tant de bon[illegible] et finiroit sa vie ainsi meschaument et miserablement, ORESME, *Eth.* 22. || XV° s. Et pour ce que rien n'en fut fait, perdiront-ils [illegible] [malheureusement] leur ville, [illegible] 188. || XVI° s. Il commença à devenir [illegible] [illegible]

— ÉTYM. [illegible] *méchamment* [illegible]

MÉCHANCETÉ [illegible]

mépris pour les règles, ou pour la beauté du style.... FONTEN. *Oracl.* II, 6. || 2° Penchant à être méchant, à faire du mal. Ne comptez-vous pour rien le plaisir que l'on a à connaître tous les matins la méchanceté des gens, couverte du nom de zèle, et tous les soirs leurs sottises déguisées en pénétration? RETZ, *Mém.* liv. IV, t. III, p. 173, dans POUGENS. Comme la méchanceté est timide, elle se condamne par son propre témoignage, SACI, *Bible, Sagesse,* XVII, 10. La méchanceté qu'on emploie à diffamer un homme prouve que ce n'est point pour sa méchanceté qu'il est diffamé, J. J. ROUSS. 3° *dialogue.* La méchanceté se trouve aujourd'hui l'âme de certaines sociétés, DUCLOS, *Consid. mœurs,* ch. 8. || Familièrement. Il se dit de l'opiniâtreté des enfants. La méchanceté de cette petite fille. || 3° Action méchante. Si vous avez ouvert les lettres, c'est une grande méchanceté que de m'en faire tant la guerre, VOLT. *Lett.* 24. Et de tant de pays nomme quelque contrée Dont tes méchancetés te permettent l'entrée, CORN. *Médée,* II, 2. Je me renferme à comprendre qu'on vous fait des méchancetés; je ne puis les deviner, et ne vois point d'où elles peuvent venir, SÉV. 138. J'aime à rapporter vos propres termes; c'est ma plus grande méchanceté, J. J. ROUSS. *Lett. à l'archev. de Par.* Je n'ai jamais fait dans ma vie qu'une méchanceté, disait un jour Rulhière à Chamfort. — Quand finira-t-elle, lui répliqua Chamfort? SAINTE-BEUVE, *Art. sur Chamfort.* || 4° Parole dite dans l'intention de nuire, d'offenser. Il y a bien plus de gens qui se connaissent en méchancetés qu'il n'y en a qui se connaissent en style, VOLT. *Lett. Damilaville,* 29 août 1762. Tant que Fréron amusera les oisifs par ses méchancetés hebdomadaires, on négligera les autres ouvrages périodiques qui ne seront qu'utiles et raisonnables, ID. *Lett. d'Argental,* 14 mars 1764. Croyez qu'il n'y a pas de plate méchanceté, pas d'horreurs, pas de conte absurde qu'on ne fasse adopter aux oisifs d'une grande ville en s'y prenant bien, BEAUMARCH. *Barb. de Sév.* II, 8.

— HIST. XIV° s. Et des meschans ne vient fors que meschancetez, *Guerel.* 20783. || XVI° s. À la fin, comme toutes mechancetez se decouvrent, DES PER. *Contes,* XXXI. Universellement mal voulu de tous gens de bien et d'honneur pour sa meschanceté et sa vie desordonnée, AMYOT, *Philop.* 31. Ces meschancetez insignes, MONT. IV, 80.

— ÉTYM. L'ancien franç. *meschance* (voy. MÉCHANT) a donné *meschanceté*; *meschant* avait donné dans le XVI° siècle *meschantise.*

MÉCHANT, ANTE (mé-chan, chan-t'), *adj.* || 1° Qui ne vaut rien dans son genre (*méchant* étant le participe présent de l'ancien verbe *méchoir*). Ce sont de méchants vers, REGNIER, *Sat.* VIII. Je vous donne Médée [tragédie], toute méchante qu'elle est, et ne vous dirai rien pour sa justification, CORN. *Médée,* à *monsieur* P. T. N. G. Voyez si c'est vous rendre un fort méchant office, ID. *Sophon.* II, 3. Mon fils, dit Joab, pourquoi voulez-vous courir? vous serez le porteur d'une méchante nouvelle, SACI, *Bible, Rois,* I, XVIII, 22. Voilà, dit-il [Xanthus], la pâtisserie la plus méchante que j'ai jamais mangée; il faut brûler l'ouvrière, car elle ne fera de sa vie rien qui vaille, LA FONT. *Vie d'Ésope.* Et vous, qui dédiez à [illegible] les gens de finance De méchants livres bien payés, ID. *Fabl.* VIII, 19. Je les trouve méchants [les vers], MOL. *Mis.* II, 7. Mais peut-être, madame, que leur danse sera méchante. — Méchante [illegible], il la faut voir, ID. *Am. magn.* I, 4. Je [illegible] méchant goût que vous avez [illegible], ID. *ib.* II, 4. Il me donna [illegible] plus méchantes raisons [illegible] que je pris [illegible] SÉV. 253. Mme de M[illegible] avait trop méchante réputation, pour la [illegible] LA FAYETTE, *Hist. d'H. d'Angl.* Œuv. compl. t. III, p. 183, dans POUGENS. Vous lisez tout, bon ou mauvais, et vous pensez que, dans les plus méchants livres, il y a toujours quelque chose dont on peut faire son profit, VOLT. *Lett. d'Argental,* 3 déc. 1761. C'est une très-méchante [illegible] que de [illegible] ce qu'on ne [illegible] GENLIS, [illegible] [illegible]

voir eu un méchant prédicateur! ID. 27 mars 1671. Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain, BOIL. *Art p.* I. Laissant de Galien la science suspecte, De méchant médecin devint bon architecte, ID. *ib.* IV. || Il se dit aussi des animaux en ce sens. Un méchant cheval. Une méchante [illegible] || 2° Chétif, insuffisant, qui a peu de valeur, qui mérite peu de considération. Pour un méchant [illegible] pir que tu m'as dérobé, CORN. *Place Roy.* [illegible] Flaminius y demeure en assez méchante [illegible] voyant réunir toute la famille royale, malgré les soins qu'il avait pris de la diviser, ID. *Ex. de N*[illegible]. N'ayant qu'un méchant caleçon, Il avait [illegible] façon, SCARR. *Virg.* VI. Vous voilà bien [illegible] voir un méchant rôle à jouer! MOL. *Impromptu* [illegible]. Elle a toujours une très-méchante santé, [illegible] Ce philosophe [Maxime de Madaure] était le [illegible] de l'empereur Julien, et c'est ce qui lui [illegible] méchante réputation parmi nous, VOLT. *Dial.* [illegible] fuyait dans une méchante calèche, ID. *Charles XII,* 4. Ma pauvreté est fière; je n'ai qu'un [illegible] pourpoint, mais je n'y veux point de taches [illegible] *Lett. du* 11 *octobre* 1813. || Avoir méchante [illegible], avoir l'air bas, ignoble. || Être de méchante humeur, être d'humeur chagrine. || 3° Qui n'est pas [illegible] ger, qui cause du mal. Le ciel eut pour ces vœux [illegible] bonté cruelle; Souvent sa complaisance a de [illegible] effets, LA FONT. *Fabl.* VII, 17. || Une méchante [illegible] une affaire qui peut causer de graves em[illegible] même une affaire qui peut mener devant [illegible] Méchante affaire pour monsieur Guillaume, [illegible] *Avoc. Pat.* III, 7. Je vous l'avais bien dit, mon [illegible] que vous vous attireriez [illegible] VOLT. *Socrate,* III, 10. [illegible] faire, à la bonne heure, BEAUMARCH. *Barb.* [illegible] II, 8. || 4° Contraire à la probité, à la justice. [illegible] méchante action. Plus de trente archevêques [illegible] ques, quelques-uns même de [illegible] croyaient le plus dans leur [illegible] rent à l'envi et l'apologie et la [illegible] casuistes, RAC. *Hist. Port-Royal.* Un de ces [illegible] qui peuvent arriver à tous les [illegible] [illegible] MASS. *Carême,* [illegible]. Mais à l'esprit [illegible] je ne vois point [illegible] combien cet esprit [illegible] peu, comme il est méprisé! GRESSET, [illegible] || 5° Qui est porté à faire du mal, en [illegible] personnes. Et le surnom de bon [illegible] prochant, D'autant que je n'ai [illegible] méchant, REGNIER, *Sat.* III. Et n'[illegible] plus méchants que vous à la [l'autel] [illegible] bas, CORN. *Nicom.* II, 2. Et je ne [illegible] Satan en personne Puisse être si [illegible] telle friponne, MOL. *Éc. des mar.* III [illegible] de plus méchant n'est sorti de l'enfer [illegible] 6. Sa femme [de Ch. de Sévigné] [illegible] [illegible] [de dévotion]; je suis la [illegible] mais pas assez pour être de [illegible] 27 déc. 1681. Aussi disait-il qu'il [illegible] différence entre un juge méchant et [illegible] rant, FLÉCH. *Lamoign.* Dans un méchant [illegible] n'y a pas de quoi faire un grand homme [illegible] XII. Le cardinal de Richelieu, tyran quand [illegible] résistait, et méchant parce qu'il avait des [illegible] à combattre, VOLT. *Suppl. au siècle de Louis XIV,* 3° part. Vous m'allez dire que je deviens [illegible] et un peu méchant sur mes vieux jours; [illegible] non, je deviens Minos, je juge les pervers [illegible] *Mme d'Argental,* 14 janv. 1761. Cette [illegible] [illegible] une vérité à [illegible] c'est que l'homme n'est pas si [illegible] le dit, ID. *Dict. phil. Charité.* [illegible] par nature se font méchants par air, [illegible] *du temps,* sc. 1. || Méchante langue, [illegible] femme qui se plaît à médire. || De méchante [illegible] c'est-à-dire une personne méchante, ou [illegible] [illegible] 6° [illegible] [illegible] peine, de m'avoir fait attendre et [illegible] lance des traits de raillerie. Vous êtes [illegible] méchante quand vous [illegible]

je lui ferai quelques légères amitiés de votre part, SÉV. 330. Vous ne le disiez pas, vous êtes méchant, COLLIN D'HARLEVILLE, *Chât. en Esp.* I, 2. || 7° Enfant méchant, enfant opiniâtre, désobéissant, difficile à régir. || 8° Méchant garçon, homme menaçant, bravache. Enfonce ton bonnet en méchant garçon, MOL. *Scapin*, I, 7. || Familièrement. Trouver plus méchant que soi, trouver plus fort, plus fier, plus puissant que soi. || Il ne sera pas si méchant qu'il l'a promis à son capitaine, c'est-à-dire il menace beaucoup, mais il n'osera mettre à exécution ses menaces. || Familièrement. Faire le méchant, s'emporter en menaces. Si les Espagnols font les méchants, SÉV. 138. ....Merlin parlait à des marchands Qui, pour être payés, font un peu les méchants, DANCOURT, *Mme Artus*, II, 4.

|| 9° S. m. et f. Un méchant, une méchante, une personne de mauvais caractère, vicieuse. Et que, pour une fois, il [Auguste] s'est privé d'appui, Perdant, pour régner seul, deux méchants [Lépide et Antoine] comme lui, CORN. *Cinna*, I, 3. Allez, seigneur, allez Venger sur ces méchants tant de droits violés, ID. *M. de Pomp.* IV, 6. La méchante abuse aussi bien que Phocas, ID. *Héracl.* IV, 4. Il y a des méchants qui seraient moins dangereux s'ils n'avaient aucune bonté, LA ROCHEF. *Max.* 284. Ce qu'on donne aux méchants toujours on le regrette, LA FONT. *Fabl.* II, 7. Il faut faire aux méchants guerre continuelle, ID. *ib.* III, 13. Tenez entre eux divisés les méchants; La sûreté du reste de la terre Dépend de là; semez entre eux la guerre, Ou vous n'aurez avec eux nulle paix, ID. *ib.* VII, 8. L'or s'épure dans le même feu où la paille est consumée, et sous les mêmes châtiments par lesquels les méchants sont exterminés, les fidèles se purifient, BOSS. *Hist.* II, 9. Il faisait connaître aux bons qu'il eût voulu les satisfaire sans leur donner la peine de solliciter, et aux méchants, qu'il eût voulu les corriger sans avoir le déplaisir de les punir, FLÉCH. *Lamoignon.* Au bonheur du méchant qu'une autre porte envie, RAC. *Esth.* II, 9. La gloire des méchants en un moment s'éteint; L'affreux tombeau pour jamais les dévore, ID. *ib.* II, 9. ....Songez, méchants, songez, Que mes armes encor vous tiennent assiégés, ID. *Athalie*, V, 5. Les méchants sont hardis, trompeurs, empressés à s'insinuer et à plaire, adroits à dissimuler, prêts à tout faire contre l'honneur et la conscience pour contenter les passions de celui qui règne, FÉNEL. *Tél.* II. Sachez que les méchants ne sont point des hommes incapables de faire le bien; ils le font indifféremment de même que le mal, quand il peut servir à leur ambition, ID. *ib.* XIII. Le plus grand ennemi du méchant, c'est celui qui lui ressemble, MARIV. *Pays. parv.* 1re part. La terre portera toujours des méchants détestables, les livres en exagéreront toujours le nombre, qui, bien que trop grand, est moindre qu'on ne le dit, VOLT. *Dict. phil. Homme.* Malgré tous les succès de l'esprit des méchants, Je crois qu'on en revient toujours aux bonnes gens, GRESSET, *Méchant*, V, 10. Sa définition du méchant me paraît sublime : le méchant de Hobbes est un enfant robuste, DIDEROT, *Opinion des anc. philos.* (hobbisme). Les méchants par air sont aussi communs aujourd'hui que l'étaient autrefois les faux dévots, GENLIS, *Théât. d'éduc. le Méchant par air*, II, 6.

— REM. Le sens de méchant varie quelquefois, selon qu'il précède ou suit son substantif. Une méchante épigramme, de méchants vers, c'est une épigramme, des vers mal tournés; une épigramme méchante, des vers méchants, c'est une épigramme, des vers où il y a de la malignité. Un méchant homme, c'est un homme pervers; un homme méchant, un homme dont la langue est médisante. Avoir une méchante mine, c'est avoir l'air misérable et bas; avoir une mine méchante, c'est avoir l'air méchant.

— HIST. XIVe s. Il seroit aucune foiz beneûré, et après autre foiz maleureux et mescheant, ORESME, *Eth.* 24. Estre disposé en ceste maniere sans amiables à soy meisme est une chose très-mescheante et très miserable, ID. *ib.* 268. Cils chevaliers l'a pris ens ces prez là devant, Et le tient en prison en guise de meschant, *Guesel.* 3260. Quant la meschant personne a bien beu et mengié et plus qu'elle ne doit, *Ménagier*, I, 3. || XVe s. Adonc y seras-tu plus meschant de ce que tu cuideras y estre plus heureux, AL. CHART. *Curial.* 326. Meschante parole gettee va partout a la volée, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 346. Se ce meschant [son medecin] j'eusse cru; Las! je seroy mort tout mole; Se seulement j'eusse beu sa tisane et son eau froide, BASSEL. XLVIII. En fin on trouva que ce n'estoit que tout abus [dans de prétendus miracles], et qu'elle estoit une meschante folle, JEAN DE TROYES, *Chron.* 1460. Et affin qu'il n'eust cause de faire un meschant appointement pour peu d'argent, COMM. IV, 9. || XVIe s. Ils renvoyèrent aux Phalisques leur meschant maistre d'eschole [qui avait livré aux Romains les enfants], MONT. I, 24. Puys estudioyt quelque meschante demye heure, RAB. *Garg.* I, 21. Ils luy baillarent, pour soy couvrir, une meschante sequenye, ID. *ib.* I, 13. Ilz avoient de meschans petits chevaux, les premiers qu'ilz pouvoient trouver, AMYOT, *Philop.* 14. Il devint le plus desloyal et le plus meschant des meschants, ID. *Dion*, 68. En bien faisant l'on guerroye le meschant, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 292. De meschant homme bon roy, COTGRAVE. De meschant hoste, bon reconduiseur, ID. Bon bastard, c'est aventure; meschant, c'est de nature, ID. Sans estre poursuivi, le meschant prend la fuite, ID.

— ÉTYM. Picard, *mécant*; wall. *méchant*; Berry, *michant*. L'ancienne forme est *mescheant*, du préfixe *mes*, et *cheant*, participe présent du verbe *choir* (voy. CHANCE). *Meschant* signifie proprement celui qui a mauvaise chance : de là vient le sens de ne valant rien, chétif, insuffisant; un pas de plus en s'éloignant du sens primitif conduit à l'acception de contraire à la probité en parlant des choses, et d'enclin à mal faire en parlant des personnes.

MÈCHE (mè-ch'), *s. f.* || 1° Cordon de coton, de chanvre, etc. imbibé d'huile dans les lampes, couvert de suif dans les chandelles. La mèche d'une lampe, d'un cierge, etc. || Trivialement. Il n'y a pas mèche, il n'y a pas moyen. || 2° Matière préparée pour prendre aisément feu, linge demi-brûlé, amadou, etc. Il faut faire de la mèche pour votre briquet, celle-là ne vaut plus rien. Et bientôt au brasier d'une mèche enflammée Montre, à l'aide du soufre, une cire allumée, BOIL. *Lutrin*, III. || 3° Corde faite d'étoupe broyée et sèche dont les canonniers se servent pour mettre le feu au canon, et les mineurs à une mine. J'ai passé plus d'années parmi les armes que d'heures dans mon cabinet, et beaucoup plus usé de mèche en arquebuse qu'en chandelle, SCUDÉRY, dans PELLISSON, *Hist. de l'Acad.* IV, *Scudéry*. Un seul officier d'artillerie osant se préparer à mettre le feu au canon, Charles court à lui et lui arrache la mèche; le commandant se jette aux genoux du roi, VOLT. *Charles XII*, 2. Lorsqu'on nous couche en joue de près, à bout touchant, lorsqu'autour de nous toute l'Europe en armes fait l'exercice à feu, ses canons en batterie et la mèche allumée, P. L. COUR. *Pétition pour les villageois*, etc. || Mèche à feu, faisceau de fils préparés, qu'on tord un peu et qu'on roule autour d'un bâton nommé boute-feu. || Fusil à mèche, ancien fusil auquel on mettait le feu à l'aide d'une mèche. La sentinelle, qui était à vingt pas de moi, n'osa me tirer parce que, lorsque je le vis compasser la mèche, je lui criai que je le ferais pendre s'il tirait, RETZ, *Mém.* t. III, liv. IV, p. 457, dans POUGENS. Six Arabes, armés de poignards, de longs fusils à mèche, formaient notre escorte, CHATEAUB. *Itin.* 3e part. || Terme de génie militaire et d'artillerie. Découvrir, éventer la mèche, découvrir, au moyen d'une contre-mine, l'endroit où une mine a été pratiquée, et enlever la mèche qui devait mettre le feu. || Fig. Découvrir, éventer la mèche, découvrir le secret d'un complot, d'une affaire. || 4° Morceau de sangle de fil grossier qu'on a trempée dans du soufre et dont on brûle un bout dans les tonneaux, soit pour enlever le mauvais goût du fût, soit surtout pour donner de la force au vin; on s'en sert particulièrement pour les vins blancs. || 5° Mèche d'une corde, partie intérieure, qui n'est presque pas tortillée. || Terme de marine. Faisceau de fils de caret qu'on met au milieu d'un cordage à quatre torons, pour que les fils de cette corde travaillent également lorsque le cordage travaille. || 6° Bout de ficelle attaché à l'extrémité d'un fouet. La mèche de votre fouet est usée. || 7° Terme de chirurgie. Petite bande de toile fine effilée sur les bords, ou bien faisceau de longs brins de charpie disposés parallèlement et liés ensemble au milieu de leur longueur, dont on se sert pour déterger des foyers purulents, pour entretenir une ouverture ou une fistule, etc. || 8° Mèche de cheveux, bouquet de cheveux séparé, en forme de mèche, du reste de la chevelure. Il lui donna une mèche de ses cheveux. || 9° Terme de filature. Mèche de filasse, état dans lequel on présente la filasse aux machines pour en faire du fil. || Mèches de préparation, nom donné aux gros fils dans les filatures. || 10° Faire la mèche, se dit, chez les vermicelliers, pour couper les vermicelles en sortant du moule. || 11° Mèche d'un villebrequin, d'un trépan, d'une tarière, etc. la partie de fer ou d'acier qui sert à percer. || Spirale de fer ou d'acier d'un tire-bouchon. || Outil servant à faire des trous. || 12° Terme de marine. Mèche du gouvernail, la pièce principale du gouvernail, quand ce gouvernail est composé de plusieurs pièces. || Mèche d'un mât d'assemblage, pièce centrale composée de plusieurs pièces ajoutées, ajustées, contrariées, et faisant dans leur ensemble un long et gros parallélipipède rectangle. || Mèche ou fusée de cabestan, principale pièce de la charpente d'un cabestan. || 13° Pièce principale d'une œuvre de charpentage. || 14° Partie d'une pierre à fusil qui est taillée en biseau et qui frappe sur la batterie.

— REM. Au lieu d'éventer la mèche, le populaire dit souvent vendre la mèche : c'est absurde.

— HIST. XIVe s. Le lumegnon de chandelle ou meiche de lampe, DU CANGE, *cicindela*. Mesches ensouffrées, *Ménagier*, II, 5. Si comme la flamme de la meche s'estaint quand l'oille [l'huile] ou la gresse luy fault, LANFRANC, f° 32. || XVIe s. Il fut le premier qui compassa la meche et qui faillit à tuer son dit cousin du parti de Mirebeau, D'AUB. *Vie*, XV. Un vieux sergent vint faire allumer la meche à d'Aubigné, ID. *ib.* XVI. Ce qui fit regarder chacun à sa mesche [se tenir sur ses gardes], ID. *Hist.* II, 231. Capituler avec armes et bagage, la mesche esteinte, ID. *ib.* II, 252. N'aians eu que les deux harquebusades des sentinelles, pour ce que les meches n'avoient pas le feu en pointe, ID. *ib.* III, 9. Esvanter la mesche, DES ACCORDS, *Escraignes dijonn.* p. 12, dans LACURNE.

— ÉTYM. Wallon, *mohe*; provenç. *meca*, *mecha*; cat. *mexa*; esp. et port. *mecha*; ital. *miccia*; angl. *match*; du bas-latin *myxa*, qui vient du latin *myxus*, mèche; grec, μύξα, champignon qui se forme à la mèche d'une lampe, proprement morve, par assimilation de la morve pendante au nez avec une mèche. Comparez μυκτήρ, nez, et voy. MOUCHER.

MÉCHÉ, ÉE (mé-ché, chée), *part. passé* de mécher. Tonneau méché.

MÉCHEF (mé-chèf), *s. m.* Terme vieilli. Fâcheuse aventure. Le pis de leur méchef Fut qu'aucun d'eux ne put venir à chef De son dessein, LA FONT. *Rémois.* M. l'électeur de Brandebourg est la dupe ou plutôt la victime sur qui tombe tout le méchef, BAYLE, *Lett. à Minutoli*, 17 mars 1675.

— HIST. XIIIe s. Se saviez orendroit à quel meschief je sui, *Berte*, XXVIII. Li diex d'amors.... trait por moi metre à meschief Une autre floiche de rechef, *la Rose*, 1831. Mès ce seroit trop grans meschiés.... *ib.* 5376. || XVe s. Et conviendroit qu'ils se combatissent à leur meschef, FROISS. I, I, 36. || XVIe s. Ayant par meschef atteint et tué un Epitimius Thessalien, AMYOT, *Péricl.* 68. Souvent celuy qui demeure Est cause de son meschef; Celui qui fuit de bonne heure, Peut combattre de rechef, *Satyre Ménippée*, *les Pièces de tapisseries*.

— ÉTYM. *Mes....* préfixe, et *chef*, tête, bout; provenç. *mescap*; anc. catal. *menyscab*; anc. esp. *mescabo*; esp. mod. *menoscabo*.

MÉCHER (mé-ché). L'accent aigu se change en grave quand la syllabe qui suit est muette : je mèche; excepté au futur et au conditionnel : je mécherai, je mécherais), *v. a.* Terme de marchand de vin. Mécher un tonneau, mécher du vin, les soufrer, avec une mèche soufrée, à laquelle on met le feu (voy. MÈCHE, n° 4.)

† **MÉCHEUX, EUSE** (mé-cheû, cheû-z'), *adj.* Qui forme mèche. Des laines mécheuses.

— ÉTYM. *Mèche.*

† **MÉCHOACAN** (mé-cho-a-kan), *s. m.* Plante convolvulacée dont la racine nous est apportée du Mexique (*convolvulus mechoacana*, *L.*), qui est dite aussi méchoacan blanc, rhubarbe blanche, scammonée ou bryone d'Amérique, et qui a des propriétés analogues à celles du jalap. || Méchoacan noir, un des noms vulgaires du jalap. || Méchoacan du Canada, un des noms vulgaires du phytolacca decandra (chénopodiacées), dit aussi raisin d'Amérique.

† **MÉCHOIR** (mé-choir), *v. n.* et *impers.* Terme vieilli qui se dit encore quelquefois aux temps suivants : il méchoit, il méchera. Il vous méchera de cette entreprise.

— HIST. XIIIe s. Bien voi qu'il vous est meschëu, Desque vous voi si esmeü, *la Rose*, 7277. || XVIe s. Il n'y a juste à qui il ne puisse meschoir, MAROCHE. *Nouv.* LXII.

— ÉTYM. *Mes....* préfixe, et *choir*; provenç. *mescazer*.

† **MÉCOMÈTRE** (mé-ko-mè-tr'), *s. m.* Terme d'obstétrique. Espèce de compas de proportion avec lequel on mesure la longueur du fœtus, à l'hospice de la Maternité.

— ÉTYM. Μῆκος, longueur, et *mètre*.

MÉCOMPTE (mé-kon-t'), *s. m.* || 1° Erreur dans

un compte, dans une supputation. Je ne sais s'il y a du mécompte en notre calcul, BALZ. liv. II, lett. 5. [illegible] mécomptes de chronologie ne ruinent point la vérité d'un fait, VOLT. *Dict. phil. Abraham*, 3. Le célèbre maréchal de Saxe tomba dans le même mécompte [sur les frottements et les pertes de force], quand il construisit une galère qui devait remonter la rivière de Seine en vingt-quatre heures, par le moyen de deux chevaux qui devaient faire mouvoir des rames, ID. *Dict. phil. Force physique*. || Manque dans une somme d'argent. Car il trouvait toujours du mécompte à son fait, LA FONT. *Fabl.* XII, 3. S'il ne l'eût dite [l'oraison de Saint-Julien], il eût trouvé mécompte à son argent, et mal passé la nuit, ID. *Orais.* Après la perte de la santé que je mets toujours avec raison au premier rang, rien n'est si fâcheux que le mécompte et le dérangement des affaires, SÉV. 3 avr. 1680. || 2° Par extension, toute espèce d'erreurs, de méprises (sens qui n'est guère usité). Il fallait relever tous les mécomptes dont cet ouvrage fourmille [le Testament politique du cardinal de Richelieu], VOLT. *Mél. hist. Mensonges impr.* XVIII. || 3° Fig. Espérance déçue, idée fausse ou exagérée qu'on s'est faite d'une chose. Les réflexions que vous faites sur le mécompte éternel de nos projets sont fort raisonnables, SÉV. 6 oct. 1680. Un roi, quelque bon et sage qu'il soit, tombe chaque jour dans quelque mécompte, tantôt par ses passions et tantôt par celles de ses ministres, FÉN. *Tél.* XII. Excusant les fautes, réparant les mécomptes, ID. *ib.* XX. Tous nos mécomptes sont venus de l'idée que nous avions conçue de vous dans votre jeunesse, ID. *Dial. des morts mod. Dial.* 16. Ce qui fait souvent le mécompte d'un écrivain, c'est qu'il croit rendre les choses telles qu'il les aperçoit ou qu'il les sent, VAUVEN. *Max.* VII. Les idées exagérées et romanesques ont produit plus d'erreurs, de mécomptes et de malheurs que les passions les plus violentes et les plus dangereuses, GENLIS, *Mlle de la Fayette*, p. 16, dans POUGENS.

— HIST. XIIIe s. S'ainsi n'est que cil qui rechurent le conte metent avant mesconte ou deschevance, car ainsi convenroit-il que li contes fust recordés, BEAUM. L, 6. || XIVe s. Mais s'elle n'y est, c'est mescompte, Et l'on n'en retire que honte, *Trait d'alch.* 467. || XVIe s. L'indiscrette et prodigieuse facilité des peuples à se laisser mener et manier la creance et l'esperance, où il a pleu et servi à leurs chefs, par dessus cent mescomptes les uns sur les aultres, par dessus les phantosmes et les songes, MONT. IV, 161.

— ÉTYM. *Mes*.... préfixe, et *compte*; provenç. [illegible].

† MÉCOMPTÉ, ÉE (mé-kon-té, tée), *part. passé* de [illegible]. Qui a éprouvé un mécompte. Le roi, bien mécompté de trouver partout tant d'ordre et d'exactitude, était presque revenu en faveur d'Alibée, FÉN. t. XIX, p. 93. Quiconque acceptera le mariage par l'espérance de s'y contenter [illegible], y sera bientôt mécompté, ID. t. XVIII, p. 158. || Ce participe n'est pas donné par l'Académie, bien qu'elle donne le verbe.

MÉCOMPTER (SE) (mé-kon-té), *v. réfl.* || 1° Se tromper dans un compte. En faisant l'addition la marchande s'est mécomptée. Je ne sais ce que vous voulez dire quand vous croyez que l'abbé se mécompte à votre profit, SÉV. 7 août 1675. Les médecins [de la Dauphine], ne trouvant sa fièvre d'aucun mal, se sont si bien mécomptés, qu'ils l'ont comptée dans la fin du troisième mois et dans le [illegible], tant ils sont entêtés de vouloir toujours faire quelque chose! ID. 29 juillet 1682. || 2° Par extension, se tromper en quelque chose qu'on croit ou qu'on espère. N'oserait-on dire que Benoît XII et Eugène IV se sont mécomptés? [illegible] [illegible] sans la Providence, ma chère fille, on court risque souvent de se mécompter, SÉV. 150. C'est sur cela [illegible] *Hist.* 47. On a beau étudier les hommes, on s'y mécompte tous les jours, ID. *Tél.* XII. || 3° V. n. Se [illegible] Il n'est pas [illegible]

— HIST. XIIIe s. S'il [illegible] [illegible] ber, tolir et baster, [illegible] *la Rose*, 480. || XVe s. Le [illegible] Amour trouva celle qui m'est savoir... Bonjour, dit-il, bonjour, Venus ma mere; Puis tout à coup il voit qu'il se mescompte, MAROT, *De Cupido et de sa dame*. Ainsi on se [illegible] moins pour savoir combien à la fin monte la despense, LA BOÉT. *Mesnag. de Xenophon*, 153. Les menteurs, en inventant tout, semblent avoir d'autant moins à craindre de se mescompter, MONT. I, 9.

— ÉTYM. *Mes*..., et *compter*; prov. *mescomptar*.

† MÉCONATE (mé-ko-na-t'), *s. m.* Terme de chimie. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide méconique avec les bases.

† MÉCONE (mé-ko-n') ou MÉCONINE (mé-ko-ni-n'), *s. f.* Principe de l'opium, cristallisable, blanc et non azoté.

— ÉTYM. Μήκων, pavot.

† MÉCONIQUE (mé-ko-ni-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide méconique, acide découvert dans l'opium.

— ÉTYM. Μήκων, pavot.

MÉCONIUM (mé-ko-ni-om'), *s. m.* || 1° Suc exprimé des têtes et des feuilles de pavot mises sous presse. || 2° Terme de médecine. Matières visqueuses, verdâtres ou brunâtres, ainsi nommées à cause de leur ressemblance avec du suc de pavot, qui s'accumulent dans les intestins du fœtus durant la gestation, et que l'enfant rend presque immédiatement après sa naissance. || 3° Terme d'entomologie. Gouttelette rougeâtre que l'insecte évacue immédiatement après sa transformation.

— ÉTYM. Μηκώνιον, de μήκων, pavot.

MÉCONNAISSABLE (mé-ko-nè-sa-bl'), *adj.* Qu'on ne reconnaît plus, à cause de quelque déguisement ou de quelque changement. Il se rendit méconnaissable en mettant de la poussière sur son visage et sur ses yeux, SACI, *Bible, Rois*, III, XX, 38. Le chevalier de Mirabeau a conté ici de quelle manière vous avez été touchée de mon mal, et comme en six heures de chagrin, votre visage devint méconnaissable, SÉV. 264. Il revint à Londres, mais languissant, abattu, au point d'en être méconnaissable, MARMONTEL, *Cont. mor. Amitié à l'épr.*

— HIST. XVIe s. Le mal la rendit hideuse et mesconnoissable à tous ses domestiques et parens, D'AUB. *Hist.* III, 463.

— ÉTYM. *Méconnaître*.

MÉCONNAISSANCE (mé-ko-nè-san-s'), *s. f.* || 1° Action de méconnaître. Dieu a révélé ce secret important à Daniel; et il lui découvre, comme vous voyez, que la ruine des Juifs sera la suite de la mort du Christ et de leur méconnaissance, BOSS. *Hist.* II, 4. L'entière méconnaissance des parents et des parentes, si ce n'est à porter les deuils les plus éloignés, ST-SIM. 409, 116. Lorsqu'un gouvernement aussi puissant que celui de la république française est ainsi méconnu, lorsque cette méconnaissance est fondée sur les ménagements qu'on croit devoir à des coupables fugitifs, *Correspond. du gén. Klinglin*, I, 161. Quand il [Louis XI] s'humiliait devant Édouard IV et le duc de Bourgogne, ce n'était pas par une méconnaissance de sa grandeur, mais pour obtenir le loisir de poursuivre dans l'intérieur les seigneurs puissants, CHATEAUBR. *Anal. raisonnée de l'hist. de France*, XI. Méconnaissance de Dieu, LACORDAIRE, 5e *confér.* || 2° Action de ne pas reconnaître, de ne pas avouer. Mélite : .... Eh! dieux, quelle imposture! Jamais un de ces traits ne partit de ma main. — Cloris : Nous pourrions demeurer ici jusqu'à demain, Que vous persisteriez dans la méconnaissance. Je vous laisse..., CORN. *Mél.* IV, 2. Notre cour ordonna que la requête lui serait signifiée, ...pour, après sa reconnaissance ou méconnaissance des faits y contenus, être fait droit ainsi qu'il appartiendra, *Cour des comptes, aides et fin. de Normandie, Arrêt* 21 janv. 1717. || 3° Oubli d'un bienfait. C'est un monstre d'orgueil et de méconnaissance, TRISTAN, *Mariane*, II, 8. La résistance à laquelle ma dignité m'avait obligé ne venait d'aucun principe de méconnaissance, RETZ, II, 97.

— HIST. XVIe s. .... [illegible] l'Eglise ses [illegible], D'AUB. *Hist.* I, 194. Cet esprit [illegible] à la [illegible] de Dieu, ID. *ib.* III, 103. [illegible] de Dieu [illegible]

— ÉTYM. [illegible]

MÉCONNAISSANT, ANTE (mé-ko-nè-san, san-t'), [illegible] || 2° Qui a de la méconnaissance, qui oublie les bienfaits, les services. Il faut que d'un bienfait une âme se ressente, Ou qu'elle soit fort lâche et fort méconnaissante, TRISTAN, *Panthée*, IV, 1. Tel que je suis, je lui ai sauvé la vie dans Paris aux dépens de deux bons coups d'épée, et il en a été méconnaissant..., SCARR. *Rom. com.* I, 6. Vous seriez le plus méconnaissant des hommes, si vous ne faisiez pas pour les autres ce que l'on a fait pour vous, [illegible] *Carême*, 444. Adieu, je te laisse mon mémoire, si tu peux me rendre service, je n'en serai pas méconnaissant, DANCOURT, *Femme d'intrigues*, V, 11.

— ÉTYM. *Méconnaître*.

MÉCONNAÎTRE (mé-ko-nê-tr'; il se conjugue comme connaître), *v. a.* || 1° Ne pas reconnaître. Voyons, sous cet habit qui me fait méconnaître, S'il est aussi courtois qu'il m'a promis de l'être, ROTROU, *Bélis.* I, 6. Les mêmes [illegible] par tant de [illegible] [illegible] enfin ce que nous avons vu et ce que nous avons senti, LA ROCHEF. *Réfl. div.* p. 122, dans POUGENS. Vous n'avez donc plus qu'à me mander pourquoi vous m'avez envoyé ce beau chapeau que je méconnaissais, SÉV. 21 juin 1680. Ils le méconnurent, ce Jésus qui leur était déclaré par tant de marques, BOSS. *Hist.* II, 10. Et [illegible] finement exprimé Méconnut le portrait sur [illegible] même formé, BOIL. *Art p.* III. [illegible] prit qui se flatte et qui s'aime [illegible] et s'ignore soi-même, ID. *ib.* I. Un corps [illegible] Et que méconnaîtrait l'œil même de son père, RAC. *Phèdre*, V, 6. Il n'est pas possible de méconnaître Charles-Quint dans le portrait de [illegible], VOLT. *Mél. litt. Lett. sur Rabelais*. || 2° [illegible] une méprise sur quelque chose. Hippocrate méconnut une fracture du crâne. || 3° Désavouer [illegible] affecter de ne pas le connaître. Ce [illegible], sur le trône affermi, Méconnaîtra peut-être un inutile ami, RAC. *Bajaz.* I, 1. Fier de son [illegible] rang, m'ose-t-il méconnaître? ID. *Iphigénie* [illegible] Parce que nous sommes pauvres, on nous méconnaît, on nous repousse, DIDEROT, *Père de famille*, IV, 10. || Désavouer quelque chose, n'en pas convenir. Il ne veut pas avouer par sa bouche des faits aussi odieux, et il n'ose pas méconnaître des faits aussi publics, *Cour des comptes, aides et fin. de Normandie, arrêt* 27 janv. 1717. || 4° Ne pas rendre justice à une personne; ne pas [illegible] une qualité, une chose, comme elle le mérite. Cet homme de génie a été méconnu par ses contemporains. Les dieux, à vos désirs toujours si complaisants, [illegible] sents? RAC. *Iphig.* I, 1. Je voulus le punir quand mon peu de lumière Méconnut ce grand homme entré dans la carrière, VOLT. *Fanat.* I, 4. || 5° Se méconnaître, *v. réfl.* Ne pas se reconnaître, se tromper sur soi-même. Elle [l'âme] dit : je suis une vapeur, je suis un air délié ou un feu [illegible] âme.... en te cherchant, tu t'es perdue [illegible] nant tu te méconnais en ce triste et [illegible] état, BOSS. *la Vallière*. || Oublier ce qu'on [illegible] ce qu'on est, ce qu'on doit aux autres, [illegible] la présomption, de l'insolence. Voilà qu'[illegible] [illegible] paroisse du Louvre.... le fit sortir de la [illegible] l'église, en lui disant qu'un [illegible] [illegible], VOLT. *Hist. parl.* [illegible]

— HIST. XIIIe s. A Dieu que il mesquenoist [illegible] *Psautier*, f° 187. Ainsinc va des amis [illegible] Dous est à lor mescognoissans Lor [illegible] acointance Par le defaut [illegible] 15750. || XIVe s. La cure de [illegible] [illegible] FRANC, f° 69. || XVIe s. J'eus plus de despit encore que de compassion de le veoir [le Tasse] à Ferrare survivant à soy mesme, mescognoissant et soy et ses ouvrages, MONT. II, 214. Aux presents [illegible] [illegible] ne m'a faict [illegible] adversaires, ny celles qui [illegible] que j'ay suivis, ID. IV, [illegible]

— ÉTYM. *Mes*.... préfixe, et *connaître*; provenç. [illegible]

MÉCONNU, UE (mé-ko-nu, nue), *part. passé* de méconnaître. Qui n'est pas reconnu. [illegible] par leurs frères, VOLT. *Mér.* V, 6.

† **MÉCONSEILLER** (mé-kon-sè-llé, *ll* mouillées), *v. a.* Donner de mauvais conseils, des conseils imprudents.

— HIST. XIIIe s. Dist Renart : par saint Nicolas, Ne te mesconseillerai pas, Que bien m'as ma volenté fete, *Ren.* 25184.

— ÉTYM. *Mes...* préfixe, et *conseiller*.

MÉCONTENT, ENTE (mé-kon-tan, tan-t'), *adj.* || 1° Qui n'est pas content. Il s'en est allé mécontent. Mais un esprit sublime... Et, toujours mécontent de ce qu'il vient de faire, Il plaît à tout le monde et ne saurait se plaire, BOIL. *Sat.* II. Quelque parti qu'on soit en richesse, en crédit, Quelque heureux succès qu'ait tout ce qu'on écrit, Nul n'est content de sa fortune, Ni mécontent de son esprit, DESHOUL. *Poés.* t. I, p. 103. Il [la Fare], était mécontent du gouvernement, il passait sa vie dans une société qui se faisait un mérite de condamner la cour, VOLT. *S. de Louis XIV*, 27. On n'est pas toujours mécontent sans déplaire, GENLIS, *Ad. et Théod.* t. II, p. 281, dans POUGENS. || Être mécontent de soi-même, se faire des reproches, ne pas trouver qu'on vaille suffisamment. Je suis très-contente de Saint-Cyr, et très mécontente de moi, MAINTENON, *Lett. à l'abbé de Gobelin*, 7 déc. 1688. La plupart [des âmes]... passent leur vie dans des alternatives de courage et de faiblesse qui les rendent tour à tour heureuses et malheureuses, fières ou mécontentes d'elles-mêmes, JOUFFROY, *Mélanges, Des facultés de l'âme humaine.* || 2° *S. m.* et *f.* Un mécontent, une mécontente, personne qui n'est pas contente. Ce ministre a fait bien des mécontents. || Il se dit particulièrement de ceux qui ne sont pas contents du gouvernement. En gouvernant le mieux on fait des mécontents, CORN. *Sertor.* II, 2. Mon cœur dans tout l'empire est le seul mécontent, ID. *Tite et Bérén.* I, 1. Dans toute autre occasion Sapieha ne lui aurait paru qu'un mécontent ; mais, dans ces conjonctures délicates, il ne balança pas à le croire un traître, VOLT. *Charles XII*, 6. Comme Henri III permettait à son frère d'aller ravir les provinces des Pays-Bas à Philippe II, à la tête des mécontents de Flandres, ID. *Mœurs*, 183. Les mécontents se déclarèrent ouvertement sous le nom de ligue du bien public, qui est toujours leur prétexte, et rarement leur motif, DUCLOS, *Hist. Louis XI*, *Œuv.* t. II, p. 237.

— ÉTYM. *Mé....* préfixe, et *content*.

MÉCONTENTÉ, ÉE (mé-kon-tan-té, tée), *part. passé* de mécontenter. Rendu mécontent. Mécontenté par son fils.

MÉCONTENTEMENT (mé-kon-tan-te-man), *s. m.* || 1° Manque de contentement. Aimant mieux étouffer leurs mécontentements Que d'en faire à leur dam des éclaircissements, TRISTAN, *Panthée*, III, 1. Curiosité [de savoir l'avenir] qui marque fortement le mécontentement du présent, aussi fortement que l'éloge du sommeil, le mécontentement de la vie, DIDER. *Salon de* 1767, *Œuvr.* t. XIV, p. 358, dans POUGENS. || 2° Sentiment pénible produit par la conduite que les autres tiennent à notre égard. On disputa, et par conséquent on ne s'entendit guère, on ne convint de rien, et on se sépara avec assez de mécontentement réciproque, FONTEN. *Malebranche.* Les sujets de mécontentement que Christine avait ou croyait avoir augmentèrent au point que.... D'ALEMB. *Mém. Christ. Œuv.* t. IV, p. 55, dans POUGENS. Des délations artificieuses, toujours envenimées par le désir de nuire, achevèrent de porter au comble les mécontentements de Louis, GENLIS, *Mlle de Lafayette*, p. 3, dans POUGENS. || Mécontentement de soi-même, sentiment qu'excite en nous la désapprobation que nous nous infligeons à nous-mêmes. C'est le mécontentement de soi-même, c'est le poids de l'oisiveté, c'est l'oubli des goûts simples et naturels, qui rendent si nécessaire un amusement étranger, J. J. ROUSS. *Lett. à d'Alemb.* || 3° État des esprits irrités contre le gouvernement, contre une politique. Le mécontentement est général dans la Grèce ; Sparte garde un profond silence, Athènes est incertaine et tremblante, BARTHÉL. *Anach.* ch. 82.

— HIST. XVIe s. Chascun de nous a en soy-mesme les thresors de contentement et de mescontentement, AMYOT, *De la tranq. d'âme*, 30. Je vous mettray en tel poinct auquel vous n'aurez aucun mescontentement, MONT. I, 87. M. le connestable, irrité du mescontentement de sa majesté, faict marcher l'avantgarde, CARL. IV, 12.

— ÉTYM. *Mécontenter.*

MÉCONTENTER (mé-kon-tan-té), *v. a.* || 1° Rendre mécontent. Cet enfant mécontente ses maîtres, ses parents. Mettez ceux [les moments] où j'ai pu vous mécontenter, au nombre de mes malheurs, et aimez-moi par générosité, si vous ne pouvez plus m'aimer par goût, VOLT. *Lett. Mme de Bernières*, 16 oct. 1726. || 2° Se mécontenter, *v. réfl.* Être mécontent. Voilà quelles raisons ôtent à vos services Ce qu'ils vous semblent mériter, Et colorent ces injustices Dont vous avez raison de vous mécontenter, CORN. *Ages.* III, 4.

— HIST. XVIe s. Valerius ayant entendu que le peuple se plaignoit et se mescontentoit de cela, il ne s'opiniastra pas, AMYOT, *Publ.* 18.

— ÉTYM. *Mécontent.*

† **MÉCRÉANCE** (mé-kré-an-s'), *s. f.* Refus de croire, incrédulité. Ici enclins à la superstition, ailleurs à la mécréance ; ici à la liberté, ici à la servitude, MONTESQ. dans le *Dict. de* BESCHERELLE.

— HIST. XIIe s. Ke l'un d'els n'ait verz l'altre dote [doute] ne mescreance, *Rou*, v. 5333. || XIIIe s. Mon lit estoit fait en mon paveillon en tel maniere que nul ne pooit entrer ens, que il ne me veist gesir en mon lit ; et ce fesoie-je pour oster toutes mescreances [mauvaises croyances] de femmes, JOINV. 287. || XVIe s. La mescreance et l'impieté de contemner les dieux, AMYOT, *Alex.* 120.

— ÉTYM. *Mécréant* ; provenç. *mescresensa* ; ital. *miscredenza*.

MÉCRÉANT, ANTE (mé-kré-an, an-t'), *adj.* || 1° Qui croit mal, qui appartient à une autre religion que la religion chrétienne. Les nations mécréantes. || *S. m.* Bien à propos s'en vint Ogier en France, Pour le pays des mécréants monder, *Rondeau en vieux langage*, dans LA BRUY. XIV. Ce temps où la France s'en allait en guerre contre les mécréants et les infidèles, CHATEAUBR. *Génie*, II, I, 6. || 2° Incrédule, qui ne veut pas croire. Vous avez l'âme bien mecreante, MOL. *Festin de P.* III, 1. || Qui ne croit pas à la religion. Biron, avec de la grâce, de la capacité à la guerre, était fort débauché, fort mécréant, et le pillage n'est pas chose qui effarouche les Allemands, ST-SIM. 450, 53. Notre maire, un peu mécréant, À maint sermon répond : néant, BÉRANG. *Mon curé.* || Substantivement, un mécréant, un esprit fort. Malheur au mécréant qui contredit ces grandes vérités [que la Providence fait tout] ! VOLT. *Mél. hist. Déf. de mon oncle*, I.

— SYN. MECREANT, INFIDÈLE. Les mécréants sont ceux qui croient mal, les infidèles sont ceux qui n'ont pas la vraie foi ; en ce sens ces mots sont synonymes, mais ne se disent que des idolâtres, des païens et des musulmans, et non des hérétiques ou schismatiques. Mécréant et infidèle sont encore synonymes quand ils signifient celui qui ne croit pas à la religion révélée. La seule différence est que mécréant étant le terme ancien a pris quelque chose de familier et d'ironique, que n'a pas infidèle qui est plutôt du langage soutenu.

— HIST. XIIe s. Illoc jura li paiens mescreant.... *Ronciv.* 28. || XIIIe s. Et li tiers ot non Jehan qui fu mauvais et mescreans et mal creans en Dieu, *Chron. de Rains*, p. 8. Si que, par droite justice et par droit jugement de sainte Eglise, il soient condampné et tenu por mescreant, BEAUM. XI, 26. || XIVe s. Nul mescreant ne doibt estre contrainct par guerre ne aultrement pour venir à la foi catholique, *Songe du Vergier*, I, 54. || XVe s. Les plus grands des royaumes mescreans dont on eut la connoissance, FROISS. II, III, 26.

— ÉTYM. *Mes....* préfixe, et *creant*, prononciation normande de *croyant* ; provenç. *mescreant* ; ital. *miscredente*.

MÉCROIRE (mé-kroi-r' ; il se conjugue comme croire), *v. n.* Refuser de croire. On en pourra gloser, on en pourra mécroire, LA FONT. *Fiancée.* || Proverbe. Il est dangereux de croire et de mécroire. || Activement. Mais il ne faut toutes choses mécroire, LA FONT. *Aveux.* Et partant ne veux pas Mécroire en rien la vérité du cas, VOLT. *Antigit.*

— HIST. XIIIe s. Ançois m'estuet [il me faut], se voeil [si je veux] à droit jugier, Croire et mescroire et ses fais et ses dis, MÄTZNER, p. 34. Si que, s'il a aucun lai [laïque] qui mescroie en le [la] foy.... BEAUM. XI, 2. Or nous ledange, or nous mesame Jalousie qui nous mescroit, *la Rose*, 3663. || XVIe s. Tant de constances esmerveillables parurent, que les spectateurs mescroient leurs yeux d'avoir veu, et les escrivains d'avoir fidellement rapporté, D'AUB. *Hist.* I, 71. Le voulant rendre suspect, afin que, si le petit roy venoit à deceder, on le mescreust de l'avoir secrettement fait mourir, AMYOT, *Lyc.* 3. Quand je me plains du defaut de ma memoire, ils me reprennent et me mescroyent, MONT. I, 33.

— ÉTYM. *Mes...* préfixe, et *croire* ; Berry, *mécreire* ; provenç. *mescreire*.

† **MÉCROYANT** (mé-kro-ian), *s. m.* Il s'est dit pour mécréant, dont il n'est qu'une autre prononciation. Pour vos Génevois, depuis que vous y êtes, [illegible] devenus tous de beaux esprits, VOLT. *Lett. du roi de Prusse*, 8 janv. 1766.

— ÉTYM. *Mes...* préfixe, et *croyant*.

MÉDAILLE (mé-da-ll', *ll* mouillées, et non mé-da-ye), *s. f.* || 1° Pièce de métal, qui représente le visage de quelque personne célèbre, ou quelque événement extraordinaire, avec une légende ou une inscription qui y a rapport. Médaille d'or, d'argent, de bronze. Pensez-vous qu'il cherche à s'instruire par ses médailles, et qu'il les regarde comme des preuves parlantes de certains faits, et des monuments fixes et indubitables de l'ancienne histoire ? LA BRUYÈRE, XIII. Une médaille, même contemporaine, n'est pas quelquefois une preuve ; combien la flatterie n'a-t-elle pas frappé de médailles sur des batailles très-indécises qualifiées de victoires, et sur des entreprises manquées qui n'ont été achevées que dans la légende ! VOLT. *Dict. phil. Histoire*, III. On a cette fameuse médaille où Catherine [de Médicis] est représentée toute nue entre les constellations d'*Aries* et *Taurus*, le nom d'*Ebullé Asmodée* sur sa tête, ayant un dard dans une main, un cœur dans l'autre, et dans l'exergue le nom d'*Oxiel*, ID. *Mœurs*, 173. || Fig. Les deux nations [anglaise et française] ont gardé les livrées de leur ancien état, et c'est ainsi que les langues sont les vraies médailles de l'histoire, RIVAROL, *Dict. univ. de la langue franç.* p. XIX. || Par plaisanterie. Ah ! visible démon, vieux spectre décharné, Vrai suppôt de Satan, médaille de damné, Tu m'oses donc bannir, et même avec menaces, CORN. *l'Illus. com.* III, 4. || 2° Nom donné aux monnaies des peuples de l'antiquité. Histoire par les médailles. La face ou la tête d'une médaille. Il reste quelques médailles du temps des Machabées, où l'on voit des épis de blé et des mesures, pour montrer la fertilité du pays et l'honneur qu'ils mettaient à le cultiver, FLEURY, *Mœurs des Israél.* tit. XXXII, 3e part. p. 306, dans POUGENS. Voyez-vous, à l'aspect d'une médaille antique, Palpiter du vieux temps l'amateur fanatique ? DELIL. *Trois règ.* IV. || Le cabinet des médailles, le lieu où, dans un établissement public, on conserve les médailles. || Médaille fausse, celle qui est contrefaite. || Médaille saucée, voy. SAUCÉ. || Médaille fruste, celle qui est presque entièrement effacée. || Médaille incuse, voy. INCUSE. || Médaille fourrée, voy. FOURRÉ, 4. || Médaille martelée, voy. MARTELÉ. || Médaille restituée, voy. RESTITUTION. || Médaille inanimée, celle qui n'a point de légende. || Médaille encastrée, médaille composée par des faussaires, avec deux pièces antiques, en prenant la face de l'une et le revers de l'autre. || Médaille de la coronation, médaille frappée à l'effigie du pape régnant. || Médailles coulées, celles où les faussaires ont cherché à faire disparaître les traces du coulage. || Le corps d'une médaille, les figures qui y sont tracées. || Fig. C'est une tête de médaille, c'est une personne dont les traits sont grands et fort marqués. || C'est une vieille médaille, se dit d'une vieille femme. J'ai fait serment que la première de ces vieilles médailles qui me tendra la joue... *Théât. ital. la Cause des femmes*, dans LE ROUX, *Dict. com.* || Le revers d'une médaille, le côté opposé à celui de la tête. || Fig. Le revers de la médaille, un des aspects d'une chose. Je ne vois la médaille que par son revers consolant, DIDER. *Entret. avec la maréch. de* ***, *Œuv.* t. I, p. 486, dans POUGENS. || Le revers de la médaille, le mauvais côté, les mauvaises qualités d'une personne ou d'une chose. || Fig. Tourner la médaille, mettre la chose en sens contraire. Des trésors et tous les biens du monde me pourraient-ils donner autant de joie que votre amitié ? mais aussi tournez la médaille, rien ne serait pis que le contraire, SÉV. 71. || Fig. La médaille est renversée, c'est-à-dire la fortune a changé, les choses ne sont plus dans le même état. Nostradamus.... a prédit dans ses vers Qu'en l'an deux mil, date qu'on peut débattre, De la médaille on verrait le revers, BÉRANG. *Nostradamus.* || Chaque médaille a son revers, chaque chose a un bon et un mauvais côté. Pour toi, les médailles n'ont pas de revers, les roses pas d'épines, les cieux pas de nuages, les femmes pas de caprices, CH. DE BERNARD, *Un acte de vertu*, § V. || 3° Pièce d'or, d'argent ou de cuivre, qui représente un sujet de dévotion, et qu'un prêtre a bénite. Médailles de tel saint. Médailles pendues à un chapelet. || 4° Prix qu'on donne aux poëtes, aux orateurs, aux artistes qui ont obtenu les premiers rangs dans le concours, aux manufacturiers qui se sont distingués, etc. Quel diable a imaginé cette médaille ? on ne l'aurait pas donnée à l'auteur de Britannicus, qui n'eut que

[illegible] de médailles que [illegible] *Lett. d'Argen-* [illegible] des médailles [illegible] || Médaille d'honneur, [illegible] de quelque [illegible] Médaille de [illegible]. Médaille de Sainte-Hélène, médaille donnée aux anciens militaires qui avaient fait la guerre sous le premier empire. || 5° Plaque de métal numérotée que portent à Paris les portefaix, colporteurs, etc. || 6° En architecture, bas-relief de forme ronde, sur lequel est représentée la tête de quelque personne illustre, ou quelque action mémorable. || 7° Médaille de Judas, voy. LUNAIRE 2.

— HIST. XV° s. En une autre maison de la ville [Florence] avoit [Pierre de Médicis] retiré tout ce qu'il avoit vaillant et bien trois mil medailles d'or et d'argent, bien la pesanteur de quarante livres: et croy qu'il n'y avoit point autant de belles medailles en Italie, COMMINES, dans DE LABORDE, *Ém.* p. 385. || XVI° s. Trois medailles dont les deux sont d'albastre et l'autre de bronze, lesquelles ledict seigneur a prinses et retenues pour en faire à son [illegible], et icelles faict mettre, assavoir, les deux d'albastre en son cabinet d'Amboyse, et l'autre de bronze en ses coffres, DE LABORDE, *Ém.* p. 388. Trois medailles [médaillons] de bronze grandes comme le naturel, ID. *ib.* Il y a les histoires pour en avoir memorial; ou bien figures ou medales de bestes, ou villes, ou pais, CALV. *Inst.* 62. Voyez là une belle medaille [visage] de coquu, RAB. *Pant.* IV, 5.

— ETYM. [illegible] *medalla*; espagn. *medalla*; ital. *medaglia*, avec le sens ancien de monnaie; bas-lat. *medalea*, *medalla*, monnaie; *medallata*, valeur d'une *medalla*; d'un mot fictif *metalleus*, dérivé de *metallum*, métal. *Médaille* est entré tardivement, sous cette forme, dans le français, et il y vient de l'Italie; mais il y est depuis l'origine sous la forme *maaille* (voy. MAILLE, monnaie).

† **MÉDAILLÉ, ÉE** (mé-da-llé, llée, *ll* mouillées), *adj.* Qui a reçu une médaille. Médaillé pour une vache au concours agricole de.... || Substantivement. Les médaillés de juillet.

† **MÉDAILLEUR** (mé-da-lleur, *ll* mouillées), *s. m.* Celui qui grave les coins des médailles.

MÉDAILLIER (mé-da-llé, *ll* mouillées, et non mé-da-yé; l'r ne se lie jamais; au pluriel, l's se lie: des mé-da-llé-z élégants), *s. m.* Armoire pleine de médailles rangées dans des tiroirs. || Collection de médailles. Un riche médaillier.

— REM. Il serait mieux d'écrire médailler comme [illegible]: cet i inutile se trouve aussi dans bou[illegible].

— ETYM. Médaille.

MÉDAILLISTE (mé-da-lli-st', *ll* mouillées, et non [illegible]), *s. m.* Celui qui est curieux et [illegible] en médailles. [illegible] grand médailliste était fort [illegible] du père de la Chaise, qui [illegible], 141, 142.

— ETYM. Médaille.

MÉDAILLON (mé-da-llon, *ll* mouillées, et non [illegible]), *s. m.* || 1° [illegible] à des médailles [illegible] de [illegible] portraits furent d'abord [illegible] qui gravèrent les [illegible] XV° et XVI° siècles, la vogue [illegible] commencement du XVI° siècle, DE LABORDE, *Ém.* p. 394. || 2° Bas-relief de figure ronde. || 3° [illegible] de forme circulaire ou ovale, dans lequel [illegible] portrait, des cheveux, etc.

— HIST. XVI° s. À toutes les chaisnes, les medaillons [illegible], CORROZET, IV, 13.

— ETYM. Ital. *medaglione*, augmentatif de *medaglia*, médaille.

MÉDECIN (mé-de-sin; l'n ne se lie pas: un mé-de-cin [illegible], ou comme dans indigence; au pluriel, l's se lie: des mé-de-cin-z habiles), *s. m.* || 1° Celui qui exerce la médecine. On dit par vieux proverbe, que les [illegible] et si [illegible] de la terre, [illegible], *Rech. des* [illegible] p. [illegible], dans [illegible]. [illegible] *Fables*, t. 2. [illegible] et qu'on devient malade, Il faut des médecins, il faut des apothicaires, LA FONT. *Fabl.* XII, 27. L'autre [la goutte] [illegible] les pauvres gens [illegible] Ne veut pas y pouvoir demeurer à son aise, ID. *ib.* III, 8. Le médecin Tant-pis [illegible] son confrère Tant-mieux, ID. *ib.* V, 12. Lorsque le médecin fait rire le malade, c'est le meilleur signe du monde, MOL. *Méd. m. lui*, II, 4. C'est un bon impertinent que votre Molière, avec ses comédies; et je le trouve bien plaisant d'aller jouer d'honnêtes gens comme les médecins, ID. *Mal. imag.* III, 3. Un fort honnête médecin, dont j'ai l'honneur d'être le malade, me promet et veut s'obliger de me faire vivre encore trente années...., ID. *Tart.* 3° *placet au roi.* Votre monsieur Purgon, par exemple, n'y sait point de finesse: c'est un homme tout médecin depuis la tête jusqu'aux pieds, ID. *Mal. imag.* III, 3. Si les médecins n'avaient des soutanes et des mules.... jamais ils n'auraient dupé le monde, qui ne peut résister à cette montre si authentique, PASC. *Pens.* III, 3, éd. HAVET. Si les médecins avaient le vrai art de guérir, ils n'auraient que faire de bonnets carrés, ID. *ib.* Les médecins ne te guériront pas; car tu mourras à la fin; mais c'est moi [Jésus-Christ] qui guéris, et rends le corps immortel, ID. *ib.* XXV, 2. Un bon appétit, un doux sommeil, un sang reposé, une grande vigueur dans les fatigues; voilà ce qu'un médecin pourrait lui ôter, si nous le mettions entre ses mains, SÉV. 493. Elle appelle les prêtres plutôt que les médecins, BOSS. *Duch. d'Orl.* Dieu n'a pas condamné la médecine dont il est l'auteur: honorez, dit-il, le médecin, à cause de la nécessité; car c'est le Très-Haut qui l'a créé, ID. *Polit.* X, V, 2. Faites pénitence, tandis que le médecin n'est pas encore à vos côtés, vous donnant des jours et des heures qui ne sont pas en sa puissance, et toujours prêt à philosopher admirablement de la maladie après la mort, ID. *Bourgoing.* Ton oncle, dis-tu, l'assassin M'a guéri d'une maladie; La preuve qu'il ne fut jamais mon médecin, C'est que je suis encore en vie, BOIL. *Épigr.* XXI. Tant que les hommes pourront mourir et qu'ils aimeront à vivre, le médecin sera raillé et bien payé, LA BRUY. XIV. Dans le grand monde, et surtout dans une moitié de ce grand monde qui occupe plus les médecins, qui sait mieux les mettre à la mode, et qui a souvent plus de besoin d'être amusée que guérie, FONTEN. *Littre.* Les anciens médecins, à commencer par Hippocrate, étaient médecins, apothicaires et chirurgiens, ID. *Lemery.* L'on voit sur l'autre aile de jeunes médecins qui se font recevoir docteurs en présence de la Mort, qui leur donne le bonnet, après leur avoir fait jurer qu'ils n'exerceront jamais la médecine autrement qu'on la pratique aujourd'hui, LESAGE, *Diable boit.* ch. 12, dans POUGENS. Mme la duchesse du Maine, semblable à ces malades qui, non contents de consulter d'habiles médecins, écoutent aussi les charlatans, STAAL, *Mém.* t. I, p. 317. La première fois qu'il est parlé de médecins [dans la Bible], c'est quand il est dit que Joseph commanda aux siens d'embaumer le corps de son père, FLEURY, *Mœurs des Israël.* tit. 4, 1ʳᵉ part. p. 32, dans POUGENS. Vous avez un médecin, dit le roi à Molière; que vous fait-il? Sire, répondit Molière, nous causons ensemble, il m'ordonne des remèdes, je ne les fais point, et je guéris, VOLT. *Vie de Molière.* On me dira, comme on fait sans cesse, que les fautes sont du médecin, mais que la médecine en elle-même est infaillible; à la bonne heure, mais qu'elle vienne donc sans le médecin, J. J. ROUSS. *Ém.* I. S'il est une classe d'hommes devant qui l'inégalité des états doive disparaître, ce sont les médecins, CONDORCET, *Bourdelin.* Les hommes n'appellent un médecin que lorsqu'ils sont réellement malades; les femmes les envoient chercher toutes les fois qu'elles n'ont rien à faire, ou qu'elles ont de l'humeur, GENLIS, *Veill. du chât.* t. XIII, p. 177, dans POUGENS. || Premier médecin, celui qui occupe le premier rang médical auprès d'un prince. Médecin ordinaire, celui qu'il consulte d'habitude. Médecin par quartier, celui qui est de service tous les trois mois. Médecin consultant, celui qui est appelé en consultation. M. Fagon est déclaré premier médecin de Mme la Dauphine, MAINTENON, *Lett. à M. d'Aubigné*, 1ᵉʳ janv. 1681. M. Lémery [illegible] à Paris que la [illegible] d'un [illegible] de [illegible], *Éloges, Lemery.* [illegible] que des remèdes [illegible] de mer. || On dit quelquefois docteur-médecin. || En parlant d'une femme, on dit une femme médecin, comme une femme auteur. || Médecin est le titre de ceux qui sont pourvus du grade de docteur en médecine, par opposition aux officiers de santé. || 2° Médecins de tous [illegible] qui, sans études médicales proprement dites, prétendaient être en possession de secrets et de recettes. [illegible] parmi chaque espèce Mande des médecins; il en est de tous arts; Médecins au lion viennent de toutes parts, LA FONT. *Fabl.* VIII, 3. || Médecin des urines, espèce de charlatan médical qui prétend connaître et traiter les maladies à l'inspection seule de l'urine du malade. || 3° Fig. Ce qui est propre à rendre ou à conserver la santé. L'exercice et le régime sont d'excellents médecins. Le mauvais état où je vous ai vue pour la nouvelle que vous veniez de recevoir de la mort de M. le chevalier votre frère, me fait craindre que le temps, quelque bon médecin qu'il soit, n'ait de la peine à vous y donner du soulagement, MALH. *Lett.* I, 3. Le temps, seul médecin de telles maladies [les douleurs morales], vous les a rendues supportables, [illegible] *Lett.* [illegible] || 4° Le médecin des âmes, le prêtre, le confesseur. Il en coûte à qui vous réclame, Médecins du corps et de l'âme, LA FONT. *Fabl.* XII, 6. En remerciant ses médecins: voilà, dit-il, maintenant mes vrais médecins; il montrait les [illegible] écoutait les avis, BOSS. *Louis de Bourbon.* [illegible] Jésus-Christ. Pensera-t-on que ces philosophes qui vantent si hautement la puissance de la nature, en connussent l'infirmité et le médecin? PASC. *Prov.* IV. Le pouvoir et le vouloir sont [illegible] que jamais l'homme n'a le pouvoir, si Dieu ne lui en donne le vouloir; car qui peut prier comme il faut, si ce divin médecin ne nous inspire lui-même le commencement de ce désir? ID. *Lett. sur les commandements de Dieu*, 2. Lorsque sa main [de Dieu] se fut appesantie sur votre propre personne, et que des maux longs et cruels eurent éteint peu à peu votre jeunesse et votre santé, quels remèdes demandiez-vous au souverain médecin? MASS. *Carême, prière*, 2. || 5° Médecin vétérinaire, voy. VÉTÉRINAIRE. || 6° Terme de marine. Médecin de papier, nom donné, à bord des navires de commerce qui naviguent sans médecin, à un traité de médecine pratique, dont les prescriptions sont appliquées aux malades par les soins des capitaines. || Proverbes. Après la mort le médecin, c'est-à-dire on apporte le secours quand le mal est fait et irréparable. Je sais ce que c'est, après la mort le médecin, VOLT. *Lett. Damilaville*, 19 juill. 1760. || Médecin guéris-toi toi-même, se dit à celui qui se mêle de donner des remèdes ou des conseils aux autres et qui en a lui-même besoin. || La robe ne fait pas le médecin, c'est-à-dire le titre ne suppose pas toujours la science. || Il vaut mieux aller chez le boulanger que chez le médecin, se dit à un homme à qui l'on recommande de ne pas s'exposer imprudemment aux causes des maladies; on le dit aussi pour consoler celui qui se plaint de la cherté des vivres.

— HIST. XIV° s. Où le physicien fait fin, là commence le medecin, Supposant pour physicien un très savant naturien, *l'Alch. à nat.* 474. || XV° s. [illegible] mandent les medecins, Qui les [illegible] comme poucins Par sirops et par [illegible], *Poésies mss.* f° 474. Medecins [illegible] [on leur dit tout], *Petit Jeh. de* [illegible], p. 146, dans LACURNE. || XVI° s. Deux au pied [illegible] deux au doigt medecin ou annulaire, et [illegible] moyen, PARÉ, IV, 24. Sa femme lui fit [illegible] medecin d'eau douce, qu'il ne beust point de [illegible], [illegible] *Contes*, LXXIX. Advint que [illegible] la medecine [illegible] affaire à une sienne voisine, ID. *ib.* XCV. [illegible] erreur de medecin, [illegible] sans fin, [illegible] t. II, p. [illegible] Jeune medecin fait [illegible], *Curios. franç.* Les medecins et mareschaux [illegible] les gens et les chevaux, [illegible] p. [illegible], dans [illegible]. [illegible] medecin qui [illegible], COTGRAVE. Un [illegible] [illegible] au medecin la nuque, [illegible] nous vivons jusqu'à la mort, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 265. Vieil medecin et jeune [illegible] [chirurgien], ID. *ib.* t. II, p. 135.

— ETYM. Lat. *medicinus*, dérivé de *medicus*, médecin, du verbe *mederi*; comparez le [illegible] [illegible], et le grec μέδεσθαι, avoir soin. *Medicus*, avec l'accent sur *me*, avait donné *mège* (en wallon, *méd*), dans l'ancienne langue, [illegible] disait aussi *mire* et *physicien*; *physician* est resté dans l'anglais avec le sens de *médecin*. *Mège*, *mire* ont été conservés comme noms propres.

MÉDECINE (mé-de-si-n'), *s. f.* || 1° Art qui a pour but la conservation de la santé et la guérison des maladies, et qui repose sur la science des maladies

ou pathologie. Faire, pratiquer la médecine. La faculté de médecine. Étudiant en médecine. Docteur en médecine. Comment ! Monsieur, vous êtes aussi habile en médecine, MOL. *Fest. de Pier.* III, 1. Aussi ne fut-ce qu'à force d'habileté que M. Littre réussit dans cette profession ; encore ne réussit-il que parmi ceux qui se contentaient de l'art de la médecine dénué de celui du médecin, FONTENELLE, *Littre.* Enfin il lui vint une fièvre maligne qu'il négligea dans les commencements, soit par l'habitude de souffrir, soit par la défiance qu'il avait de la médecine, à laquelle il préférait les ressources de la nature, ID. *Chazelles.* Un grand professeur en médecine et un grand médecin peuvent être deux hommes différents, ID. *Boerhaave.* Il n'appartenait qu'à celui qui a pratiqué la médecine pendant longtemps d'écrire de la métaphysique, VOLT. *Opin. des anc. philos.* [Locke]. J'aurai recours à la médecine le plus tard que faire se pourra. Je la regarde comme la sœur presque jumelle de la métaphysique, par son incertitude, D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 17 sept. 1764. || Médecine clinique, celle qui se pratique au lit du malade. || 2° Système médical. La médecine galénique. La médecine des Arabes. || 3° Médecine agissante, celle qui fait usage tout de suite des moyens qui tendent à guérir ; par opposition à médecine expectante, celle des médecins qui ont pour principe d'attendre les opérations spontanées de la nature avant de se décider. || 4° Médecine mentale, celle qui s'occupe des maladies de l'esprit. || 5° Médecine légale, l'ensemble des connaissances médicales appliquées aux questions de droit, quand il faut constater l'état de santé physique ou morale d'un individu, et reconnaître les traces médicales que tel ou tel crime a pu laisser. || Il y a aussi la médecine légale vétérinaire. || 6° Médecine opératoire, l'étude, faite séparément, de tous les moyens de guérison autres que les médicaments internes et externes, c'est-à-dire par l'œuvre de la main et par l'emploi des appareils. || 7° Médecine vétérinaire, celle qui a pour objet la santé des animaux domestiques. || 8° Médecine des gens du monde, médecine domestique, la pratique de la médecine par ceux qui, sans savoir rien en médecine, administrent des médicaments dans la maison ou aux pauvres à l'aide de livres et de formulaires. La cherté de leurs drogues [des apothicaires] les a fait haïr dans les familles, où les médecins ont introduit une domestique et familière médecine, dont le peuple est fort soulagé, GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. 196. || 9° Par extension, un remède en général. Je vous prie, ma bonne, quoi qu'on dise, de faire de l'huile de scorpion, afin que nous trouvions en même temps les maux et les médecines, SÉV. 8 juill. 1672. La saignée et la boisson font sa médecine universelle [celle du docteur Sangrado], LESAGE, *Gil Blas*, II, 5. || Médecine universelle, médicament auquel on attribue la vertu de guérir toute sorte de maladies. Ceux qui cherchaient la pierre philosophale cherchaient aussi la médecine universelle. Il faut que cet homme-là ait la médecine universelle, MOL. *Méd. malgré lui*, I, 2. || Fig. Ce qui remédie à quelque mal. Vos yeux peuvent eux seuls empêcher sa ruine, Et du mal qu'ils ont fait être la médecine, MOL. *Éc. des f.* II, 6. || 10° Particulièrement, remède sous forme liquide ou solide qu'on prend pour se purger. L'aversion qu'on a des médecines, DESC. *Pass.* 107. Je m'en vais prendre demain une légère médecine, SÉV. 282. Je pris une sotte bête de médecine, ID. 457. Je vous vois user de votre autorité pour faire prendre médecine à votre fils..... vous êtes heureuse que votre enfant ne vous ait jamais vue avaler une médecine : votre exemple détruirait vos raisonnements, ID. 3 juill. 1675. Et nous, pauvres Persans [Français], parce que nous sommes votre peuple, nous ne pouvons [à cause d'un cordon militaire autour de Genève] ni avoir à manger, ni recevoir nos lettres de Babylone [Paris], ni envoyer nos esclaves chercher une médecine chez les apothicaires de Scythopolis [Genève], VOLT. *Lett. duc de Choiseul*, 9 janv. 1767. || Médecines blanches, potions purgatives dont l'émulsion d'amandes est l'excipient, et qui contiennent une résine purgative triturée avec la gomme arabique. Médecines noires, celles où entrent la casse et le séné qui leur donnent une couleur noire. || Médecine douce, médecine préparée de sorte qu'elle opère doucement. || Médecine en lavage, médecine étendue dans beaucoup d'eau. || Médecine de cheval, médecine que les vétérinaires donnent aux chevaux, et qui est plus forte que pour les hommes. Ayant le débit des pansements et des drogues [dans un haras], je vendais souvent aux hommes de bonnes médecines de cheval.... — Le comte : Qui tuaient les sujets du roi, BEAUMARCH. *Barb. de Sév.* I, 2. || Familièrement. Médecine de cheval, médecine comme pour un cheval, médecine trop forte. || Prendre médecine, se purger. Le roi prit médecine ; l'après-dînée, il tint le conseil d'État qu'il aurait tenu le matin s'il ne se fût pas purgé ; M. le Dauphin et Monseigneur son frère, après avoir visité le roi à sa médecine, allèrent courre le sanglier, DANGEAU, *Journal*, t. XIII, p. 471. || Cela sent la médecine, se dit des choses qui ont un goût de drogues. || Fig. Avaler la médecine, prendre son parti, se résigner à une chose malgré la peine qu'elle cause. Un séjour trop court [en Bretagne] me serait inutile ; ce serait toujours à recommencer ; il faut avaler toute la médecine, SÉV. 27 déc. 1684. || On dit dans le même sens : médecine amère. C'est une mauvaise délicatesse qui oblige ceux qui sont dans la nécessité de reprendre les autres, de choisir tant de détours et de tempéraments.... avec tout cela, cette médecine ne laisse pas d'être amère à l'amour-propre, PASC. *Pensées*, t. I, p. 253, éd. LAHURE. || Proverbes. L'argent comptant porte médecine, c'est-à-dire l'argent comptant est un excellent remède, un excellent secours. || Il ne faut pas prendre la médecine en plusieurs verres, c'est-à-dire il faut faire sur le champ et d'un seul coup une chose désagréable dont on ne peut se dispenser.

— HIST. XIII[e] s. Il est cil qui sane toutes tes enfermetez par la medecine del suen saint pardon, *Psautier*, f. 122. Cil qui se sentent pesant pour le travail qu'il ont fait, li repos est leur medecine, ALEBRANT, f° 8. Avec lui furent ses amis Qui li ont mecine donée, Par qoi sa force a recovrée, *Ren.* 7021. Car moult ont forces et mecines Fruit, fust, feuille, escorce et racines, *la Rose*, 13807. Lors le convient seingner ou prendre medecine, J. DE MEUNG, *Test.* 171. || XV[e] s. Ils avoient, en leur ost et en leurs logis departis çà et là, grand faute de medecines et de medecins pour eux visiter, FROISS. II, III, 84. Un frere mineur maistre en medecine, ID. II, II, 112. || XVI[e] s. Quelques fois la fortune faict la medecine, MONT. I, 254. Contre la mort n'y a point de medecine, COTGRAVE. Contre peché est vertu medecine, ID. Tard medecine est apprestée à maladie enracinée, ID. Medecine fait honneur à urine [les médecins consultent les urines], LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 268.

— ÉTYM. Provenç. *medecina*, *medicina*, et aussi *meizina*, *mezina* ; espagn. et ital. *medicina* ; du lat. *medicina*, de *medicinus* (voy. MÉDECIN). À côté de *medecine*, il y avait aussi *mecine* ; *medcine* formé par suppression de l'*i* bref (voy. *medciné*, à l'historique de *médeciner*), d'où *mecine*.

MÉDECINÉ, ÉE (mé-de-si-né, née), *part. passé* de médeciner. Médeciné à tort et à travers.

MÉDECINER (mé-de-si-né), *v. a.* || 1° Terme familier. Donner des médecines, des remèdes. Cette femme est toujours à médeciner ses enfants. Ce médecin médecine trop ses malades. Il faut songer bien vite à me médeciner, HAUTEROCHE, *Nobles de province*, II, 4. || 2° Se médeciner, *v. réfl.* Être continuellement dans les remèdes, prendre sans cesse des drogues. Cet homme s'est usé le corps à force de se médeciner.

— HIST. XII[e] s. Estre medcinez, JORD. FANTOSME, *Chron.* v. 1318. || XIII[e] s. Puiz lur fait à tuz demander, Se nus [aucun] l'en seit mediciner, MARIE, *Fable* 7. Sire, Engherant l'apelent cele gent d'outre mer, En sornom Taillefer le suelent apeler ; Cui il ataint à coup ne l'estuet meciner, *Ch. d'Ant.* VIII, 375. En vilté, en ordure, En vie trop obscure Ai esté lonc termine, Roine nete et pure [la sainte Vierge], Quar me pren en ta cure Et si me medecine, RUTEB. II, 100. || XVI[e] s. Apporter bonnes nouvelles aux pauvres, medeciner ceux qui sont affligez en leur cœur, CALV. *Instit.* 598. Nous en voyons ordinairement se faire saigner, purger et medeciner pour guerir des maulx qu'ils ne sentent qu'en leur discours, MONT. II, 212. Petrus Lervinus Spoletanus, ce dit Jovin, le quel fut jetté en un puis pour avoir mal medeciné Laurent de Medicis, BOUCHET, *Serées*, liv. I, p. 363, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Médecine* ; provenç. *medecinar*, *medicinar* ; espagn. *medicinar* ; ital. *medicinare*.

† **MÉDIAIRE** (mé-di-ê-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui est placé au milieu. Embryon médiaire, embryon placé au milieu du périsperme. || Cloisons médiaires, cloisons du péricarpe, quand elles correspondent à la partie moyenne des valves.

— ÉTYM. Voy. MÉDIAL.

† **MÉDIAL, ALE** (mé-di-al, a-l'), *adj.* Terme de grammaire. Qui occupe le milieu d'un mot. Lettre médiale. Caractères médiaux. À l'égard des nasales, initiales et médiales, ils [les Latins] faisaient le même usage que nous des lettres *m* et *n*, DUCLOS, *Gramm. P. R. Rem. Œuv.* t. IX, p. 6, dans POUGENS. || Dans l'écriture ordinaire, certaines lettres médiales diffèrent des initiales et des finales. || Substantivement. Une médiale, une lettre médiale.

— ÉTYM. Lat. *medialis*, de *medius*, moyen (voy. MI).

† **MÉDIALEMENT** (mé-di-a-le-man), *adv.* D'une façon médiale. Une lettre placée médialement.

MÉDIAN, ANE (mé-di-an, a-n'), *adj.* || 1° Terme d'anatomie. Qui est au milieu. || Ligne médiane, ligne verticale qu'on suppose partager longitudinalement le corps en deux parties égales et symétriques. || Veines médianes, nom donné à trois veines sous-cutanées placées au niveau du pli du coude et à la partie antérieure de l'avant-bras. || Nerf médian, nerf qui se distribue dans le bras et l'avant-bras. || 2° Terme de botanique. Cloisons médianes, cloisons qui tirent leur origine de la partie moyenne des valves. || Anthère médiane, celle qui repose sur le filet. || Nervure médiane, celle qui est au milieu de chaque feuille. || 3° Terme d'ornithologie. Les plumes médianes de la queue, celles qui en occupent le milieu et qui sont plus courtes que les autres. || 4° Terme d'entomologie. Aréoles médianes, celles qui résident dans les ailes des insectes entre les apicales et les basilaires. || 5° Terme d'architecture. Colonne médiane, nom donné par Vitruve aux deux colonnes qui sont au milieu du porche, et dont l'entre-colonnement est plus large que les autres. On dit aussi entre-colonnement médian. || 6° Terme d'ancienne astronomie. Planète médiane, celle des sept planètes que l'on croyait au milieu des autres, c'est-à-dire ayant autant de planètes au-dessus d'elle qu'au-dessous ; c'était le soleil, qui, dans l'hypothèse de la terre immobile, avait au-dessous de lui Mercure, Vénus et la lune, et au-dessus Mars, Jupiter et Saturne. || 7° *S. f.* Médiane, ligne qui va du sommet d'un triangle au milieu du côté opposé.

— HIST. XIV[e] s. Lesquelles choses [dilatation des narines] ne porroient estre faites se le cartilage n'estoit mediant, H. DE MONDEVILLE, f° 9. || XVI[e] s. La veine qui est faite des deux [céphalique et basilique] est appellée vulgairement mediane, à raison qu'elle est faite de deux rameaux, et située entre iceux, PARÉ, IV, 21.

— ÉTYM. Lat. *medianus*, de *medius*, moyen (voy. MI).

MÉDIANOCHE (mé-di-a-no-ch'), *s. m.* Repas en gras, qui se fait après minuit sonné, particulièrement lorsqu'un jour gras commence à la suite d'un jour maigre (médianoche était le terme de la cour, tandis que réveillon était celui de la ville). Après minuit sonné, plus scrupuleusement que nous ne faisions en Bretagne, on servit le plus grand médianoche du monde en viandes très-exquises, SÉV. 130. On servit une grande collation, et, un peu après minuit, on alla faire médianoche, ST-SIM. 51, 111. Catherine Boere a dit que, sur le minuit, elle apporta aux nouveaux mariés la collation qu'on appelle médianoche, ou le réveillon, et que l'accusé était bien l'époux.... GAYOT DE PITAVAL, *Causes célèbres*, t. I, p. 23.

— ÉTYM. Terme espagnol introduit par la reine Anne d'Autriche ; de *medio*, au milieu, et *noche*, nuit.

MÉDIANTE (mé-di-an-t'), *s. f.* Terme de musique. Nom qu'on donne à un son élevé d'une tierce au-dessus de la tonique, parce qu'il tient le milieu entre la tonique et la dominante. Dans le mode majeur d'ut, mi est la médiante. Dans le mode mineur de la, ut est la médiante. || Terme de plain-chant. Note sur laquelle se forme le repos que l'on place au milieu de chaque verset d'un psaume ou d'un cantique ; elle est marquée par un astérisque.

— ÉTYM. Lat. *mediantem*, de *mediare*, être au milieu, de *medius* (voy. MI).

MÉDIASTIN (mé-di-a-stin), *s. m.* || 1° Terme d'anatomie. Cloison membraneuse formée par l'adossement des deux plèvres, et qui sépare la poitrine en deux parties, l'une à droite, l'autre à gauche. || Médiastin antérieur, l'espace que laissent entre elles les deux plèvres, derrière le sternum. Médiastin postérieur, l'espace qu'elles laissent au-devant de la colonne vertébrale. || Terme de botanique. Cloison transversale qui, dans les crucifères, sépare le fruit en deux parties. Cette silique est composée de deux valvules posées l'une sur l'autre, et séparées par une cloison fort mince appelée médiastin, J. J. ROUSS. *Lett. élém. sur la bot.* || 2° *Adj.* Médiastin, ine, qui appartient au médiastin. Les artères médiastines.

— HIST. XVIe s. Le médiastin au milieu du sternon, [illegible], PARÉ, II, 4.

— ÉTYM. Lat. *mediastinus*, de *medius*, au milieu (voy. MI), et *stare*, se tenir (voy. ESTER).

† MÉDIASTINITE (mé-di-a-sti-ni-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation du tissu lamineux du médiastin.

— ÉTYM. *Médiastin*, et la finale médicale *ite*.

MÉDIAT, ATE (mé-di-a, a-t'), *adj.* || 1° Terme de logique. Qui n'a rapport à une chose que moyennant un intermédiaire. Cause médiate. Jugement médiat. La manière médiate la plus remarquable de nous former des idées, est celle qui se fait par [illegible], DUMARSAIS, Œuv. t. v, p. 212. || 2° Princes médiats, ceux qui ne tiennent point leurs fiefs directement de l'empire d'Allemagne. || Territoires médiats, villes médiates, etc. territoires, villes, etc. qui ne sont pas sous la souveraineté directe. Quand on dit que l'Allemagne fut libre alors, il faut l'entendre des princes et des villes impériales; car, pour les villes médiates, elles sont sujettes des grands vassaux auxquels elles appartiennent, VOLT. *Ann. Emp. Ferdinand III, Tableau.* La réponse de Berne à l'un et à l'autre fut un ordre conçu dans les termes les plus formels et les plus durs de sortir de l'île et de tout le territoire médiat et immédiat de la république, dans l'espace de vingt-quatre heures, et de n'y rentrer jamais sous les plus grièves peines, J. J. ROUSS. *Confess.* XII. || 3° Insertion médiate, insertion qui ne correspond pas avec le point d'émergence de l'organe inséré. || 4° Terme d'anatomie générale. Principes médiats, nom donné aux acides, aux bases et autres composés qu'on obtient par [illegible] ou par dédoublement des sels et des autres corps composés qui constituent [illegible] la substance organisée; ce nom a été quelquefois étendu aux corps simples eux-mêmes dont sont formés ces principes médiats, mais on les nomme plus exactement éléments généraux, communs ou chimiques. || 5° Terme de médecine. Auscultation médiate, auscultation pratiquée à l'aide du stéthoscope, et non, ce qui est l'auscultation immédiate, à l'aide de l'oreille seule.

— ÉTYM. Lat. *mediatus*, de *mediare*, servir de milieu.

MÉDIATEMENT (mé-di-a-te-man), *adv.* D'une manière médiate. Comme Dieu ne considère les hommes que par le médiateur Jésus-Christ, les hommes aussi ne devraient regarder ni les autres ni eux-mêmes que médiatement par Jésus-Christ, PASC. *Let. sur la mort de son père.* Il suivit de là que la plupart des seigneurs qui relevaient immédiatement de la couronne, n'en relevèrent plus que médiatement, MONTESQ. *Esp.* XXXI, 37.

— ÉTYM. *Médiate*, et le suffixe *ment*.

MÉDIATEUR, TRICE (mé-di-a-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui s'entremet entre deux ou plusieurs personnes. Dieu [selon Celse et Porphyre] était logé trop loin pour nous; les esprits célestes qui nous avaient faits nous servaient de médiateurs auprès de lui, BOSS. *Hist.* II, 13. Après que notre grand roi, plus jaloux de sa parole et du salut de ses alliés que de ses propres [illegible], eut donné la [illegible] aux Anglais, [illegible] pas encore une [illegible] médiatrice? [illegible] *Reine d'Anglet.* [illegible] Les deux [illegible] (père et fils, qui [illegible] [illegible] médiateurs, [illegible] Un des [illegible] [illegible] en votre [illegible], c'est [illegible] la figure de [illegible] [illegible] pour vous, [illegible] Œ[illegible], t. I, p. [illegible] [illegible] que les [illegible] furent médiateurs comme lui et les Sybarites, [illegible] *Tél.* XXIII. [illegible] *Procureur arbit.* sc. V. La reine d'Angleterre [illegible] [illegible] *Collection*, t. I, p. 196. || Fig. Ces deux grands rois [Louis XIV et Charles II] se [illegible] [illegible] *d'Orléans.* La [illegible] aujourd'hui notre asile et l'unique médiatrice à qui nous devons recourir, BOURD. *Myst. Pass. de J. C.* t. I, p. 269. || Le médiateur entre Dieu et les hommes, [illegible] médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ homme, [illegible] *St Paul* [illegible]

C'est ce que produit la connaissance de Dieu qui se tire sans Jésus-Christ, qui est de communiquer sans médiateur avec le Dieu qu'on a connu sans médiateur; au lieu que ceux qui ont connu Dieu par médiateur connaissent leur misère, PASC. *Pens.* X, 2, éd. HAVET. L'une des plus belles qualités que la sainte Écriture donne au fils de Dieu, c'est celle de médiateur entre Dieu et les hommes, BOSS. 3e *serm. Compass. de la Ste Vierge*, 1. || Médiateur d'un traité, d'un raccommodement, celui qui intervient pour procurer un traité, un raccommodement. Le chevalier fut médiateur du traité, HAMILT. *Gramm.* 10. Si vous voulez, madame, être médiatrice de la paix, il ne tient qu'à vous, VOLT. *Lett. Mme de Choiseul*, 15 juill. 1768. || Adjectivement. Les puissances médiatrices déclarèrent que.... || 2° Celui, celle qui intervient pour arranger quelque affaire. Me voilà donc le confident de mes deux bonnes gens et le médiateur de leurs amours! bel emploi pour un gouverneur, J. J. ROUSS. *Ém.* V. || Absolument. Ce n'est plus cette femme commode et complaisante, trop adroite médiatrice et amie trop officieuse qui facilitait ces secrètes correspondances, BOSS. *Sermons*, *Vérit. convers.* 1. Il [Théodote] vise également à se faire des patrons et des créatures : il est médiateur, confident, entremetteur; il veut gouverner, LA BRUY. VIII. || 3° Médiateur de la république helvétique, titre que prit Bonaparte après l'acte dit de médiation. || 4° Sorte de ministre d'État, sous les empereurs de Constantinople. || 5° Sorte de jeu de quadrille. On ne joue plus le médiateur. Faire l'après-midi mille dépenses folles, En deux médiateurs perdre huit cent pistoles, BOISSY, *Deh. tromp.* II, 10.

— HIST. XIIIe s. Li angelz par soy se deceüt; Pour ce n'eut, ne ne receüt Ne saulveur, ne mediateur, J. DE MEUNG, *Tr.* 460. || XIVe s. Mediateur entre les peres [sénateurs] et le peuple, BERCHEURE, fo 47, verso. Lequel air est necessaire et mediateur à porter les odours des choses odoriferes, H. DE MONDEVILLE, fo 16. || XVe s. Faire office de juge ou de mediateur, COMM. VI, 13. || XVIe s. Si tu cerches ton mediateur pour t'introduire à Dieu, il est au ciel, CALV. *Instit.* 696. Elle y estoit venue comme mediatrice de la paix, CARLOIX, VII, 22. Aulcuns [dieux du paganisme], moyens entre la divine et l'humaine nature, mediateurs, entremetteurs de nous à Dieu, MONT. II, 277.

— ÉTYM. Provenç. *mediator*; catal. *mediador*; espagn. *mediator*; ital. *mediatore*; du lat. *mediatorem*, de *mediare*, servir d'intermédiaire, partager par le milieu.

MÉDIATION (mé-di-a-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action de celui qui est médiateur. Elle employa sa médiation Pour accorder une telle querelle, LA FONT. *Fabl.* VII, 8. Il s'était réconcilié avec vous par la médiation de la reine mère, FÉN. *Dial. des morts mod. Dial.* 13. L'Espagne et la France venaient de remettre leur querelle à sa médiation, VOLT. *Charles XII*, 1. L'éloquence doit la plus grande partie de sa séduction à l'esprit de médiation et de manège, VAUVEN. *Max.* CCLXXV. || 2° Acte de médiation, organisation de la Suisse promulguée par Bonaparte en 1803. || 3° Terme de liturgie. Partage de chaque verset d'un psaume en deux parties, l'une psalmodiée ou chantée par un côté du chœur, et l'autre par le côté opposé. || 4° Terme d'astronomie. Le milieu du jour, l'heure de midi. || Moment de la culmination d'un astre.

— HIST. XVIe s. Comme si Christ s'estant acquité d'une mediation temporelle avoit remis l'office eternel et à jamais perdurable sur ses serviteurs, CALV. *Inst.* 696.

— ÉTYM. Lat. *mediationem* (voy. MÉDIATEUR).

† MÉDIATISATION (mé-di-a-ti-za-sion), *s. f.* Action de médiatiser.

MÉDIATISÉ, ÉE (mé-di-a-ti-zé, zée), *part. passé* de médiatiser. Les princes médiatisés.

MÉDIATISER (mé-di-a-ti-zé), *v. a.* Faire qu'un prince cesse de dépendre immédiatement du chef suprême de l'empire d'Allemagne pour n'en dépendre que médiatement. Le prince qu'on médiatise tombe sous l'autorité du prince territorial dans les États duquel il est enclavé, et voit ainsi disparaître sa souveraineté, [illegible].

— ÉTYM. *Médiat*.

MÉDICAL, ALE (mé-di-kal, ka-l'), *adj.* || 1° Qui appartient à la médecine. [illegible] médicales. Le langage médical. || 2° Propre à guérir. Les propriétés médicales d'une plante. Matière médicale, ensemble des corps bruts et organisés qui fournissent les médicaments, et partie de la thérapeutique qui étudie ces corps.

— SYN. MÉDICAL, MÉDICINAL. Le mot médical s'applique aux objets généraux de la science : on dit les sciences médicales (celles qui sont nécessaires à l'exercice de la médecine), une société médicale. Médicinale s'applique : qui a des propriétés médicales. [illegible] Quelquefois médical prend le sens de médicinal, mais médicinal ne prend pas celui de médical.

— HIST. XVIe s. Au doigt medical de la main gauche, il eut un anneau, RAB. *Garg.* I, 8.

— ÉTYM. Dérivé du lat. *medicus* (voy. MÉDECIN).

MÉDICAMENT (mé-di-ka-man), *s. m.* Substance simple ou composée qu'on administre à l'intérieur du corps ou à l'extérieur, en qualité de remède. Administrer un médicament. L'opium est un médicament précieux. || Fig. et familièrement. [illegible] Cet homme est un vrai médicament; sa conversation est un médicament.

— SYN. MÉDICAMENT, REMÈDE. Remède est plus général que médicament. Remède, tout ce qui est employé au traitement d'une maladie : un bain est un remède; la gymnastique est un remède. Mais ni le bain ni la gymnastique ne sont un médicament. Le médicament implique toujours une préparation pharmaceutique. La quinine est un médicament.

— HIST. XVIe s. Cognoistre la vertu des medicaments, PARÉ, *Preface*.

— ÉTYM. Provenç. *medicament*; espagn. et ital. *medicamento*; du lat. *medicamentum*, de *medicari*, dérivé de *medicus* (voy. MÉDECIN).

MÉDICAMENTAIRE (mé-di-ka-man-tê-r'), *adj.* Qui concerne les médicaments, leur préparation, etc.

— ÉTYM. *Médicament*.

† MÉDICAMENTATION (mé-di-ka-man-ta-sion), *s. f.* Action de prescrire des médicaments, en vue des effets qu'ils peuvent produire dans l'économie d'après leurs propriétés.

— ÉTYM. *Médicamenter*.

MÉDICAMENTÉ, ÉE (mé-di-ka-man-té, tée), *part. passé* de médicamenter. Médicamenté à tort et à travers par un charlatan.

MÉDICAMENTER (mé-di-ka-man-té), *v. a.* || 1° Donner des médicaments à un malade. Lucinde ah! beau nom à médicamenter! Lucinde! MOL. *Méd. m. lui*, II, 3. Je suis arrêté à Paris par [illegible] qui me médicamente, VOLT. *Lett. Mme de Bernières* [illegible]. || Fig. Mon Dieu, arrêtez-vous, laissez-moi médicamenter cette affaire, MOL. *Méd. m. lui*, III, 6. || [illegible] sité en cet emploi figuré. || 2° Se médicamenter, *v. réfl.* S'administrer à soi-même des médicaments. Il se fait du mal à force de se médicamenter.

— HIST. XVIe s. Autrement faut medicamenter les hommes robustes, comme laboureurs ... que ceux qui sont demeurans aux villes, PARÉ, *Introd.* 24.

— ÉTYM. *Médicament*.

MÉDICAMENTEUX, EUSE (mé-di-ka-man-teû, teû-z'), *adj.* Qui a la vertu d'un médicament. Aliment médicamenteux, substance nutritive et médicinale à la fois, comme la plupart des médicaments émollients.

— HIST. XVIe s. Pour rendre le laict de la nourrice alimenteux et medicamenteux, PARÉ, XVI, 37.

— ÉTYM. *Médicament*.

† MÉDICASTRE (mé-di-ka-str'), *s. m.* Médecin ignorant ou charlatan.

— ÉTYM. Lat. fictif, *medicaster*, de *medicus* (voy. MÉDECIN), avec la finale péjorative *aster*. On trouve le substantif désignant l'office de médicastre dans le XVIe siècle : empirie, medicastrie, [illegible], *Roman d'Alector*, p. 96, dans LACURNE.

† MÉDICATION (mé-di-ka-sion), *s. f.* Administration d'un ou plusieurs agents thérapeutiques, pour satisfaire à une indication déterminée, pour produire telle ou telle modification dans la structure ou les fonctions de l'organisme. Médication locale, générale. Médication tonique, astringente.

— SYN. MÉDICATION, TRAITEMENT. Le traitement a pour but [illegible], pour un temps [illegible] de guérir ou de pallier une maladie. La médication a seulement pour but de provoquer un effet particulier qui n'est qu'une sorte d'intermédiaire pour arriver au but désiré. Il est rare qu'un traitement ne comporte pas l'emploi de médications souvent fort différentes.

— ÉTYM. Provenç. *medicacio*; ital. *medicazione*; du lat. *medicationem*, de *medicari*, dérivé de *medicus* (voy. MÉDECIN).

† MÉDICATRICE (mé-di-ka-tri-s'), *adj. f.* || 1° Qui a la vertu de guérir. L'action médicatrice de la nature. || 2° Qui a un effet de médication. L'action [illegible]

ment sur la muqueuse de l'estomac pour déterminer le vomissement.

— ÉTYM. Voy. MÉDICATION.

† **MÉDICÉE** (mé-di-sée), *s. f.* Nom donné d'abord à la plante dite aussi herbe à la reine, en l'honneur de la reine Marie de Médicis ; c'est le tabac.

MÉDICINAL, ALE (mé-di-si-nal, na-l'), *adj.* ‖ 1° Qui sert comme remède. Herbe médicinale. Eaux médicinales. ‖ On a dit autrefois matière médicinale ; on ne dit plus que matière médicale. Telle était la matière médicinale qu'un habile apothicaire ne saurait trop connaître et que souvent un habile médecin ne connaît pas assez, FONTEN. *Geoffroy.* ‖ 2° Terme de dévotion. Qui sert de remède à l'âme. Les pénitences que le confesseur impose doivent être tout ensemble et expiatoires et médicinales, BOURDAL. *Pensées*, t. I, p. 339. La grâce médicinale de Jésus-Christ n'est point un vouloir, mais un salair prévenant, indélibéré, FÉN. t. III, p. 242.

— HIST. XVI° s. Le Seigneur a produit de la terre toutes les choses medicinales, PARÉ, *Préface.* L'operation medecinale, que vulgairement on nomme chirurgie, ID. *au lecteur.* Plusieurs princes et republiques ont dressé des jardins medecinaux, avec grandes despences, O. DE SERRES, 598. Pour un medecinal effect, MONT. II, 156. Cette mer trouble et vaste des erreurs medicinales, ID. II, 310.

— ÉTYM. Provenç. *medecinal, medicinal* ; espagn. *medicinal* ; ital. *medicinale* ; du lat. *medicinalis*, qui vient de *medicus* (voy. MÉDECIN).

† **MÉDICINALEMENT** (mé-di-si-na-le-man), *adv.* ‖ 1° D'une manière médicinale. Les substances qui agissent médicinalement. ‖ 2° Dans le langage de la dévotion, en remède de l'âme. Dieu punit les pécheurs : premièrement, médicinalement pour eux, de peur qu'ils ne se délectent dans le péché, et que, devenus incorrigibles, ils ne meurent dans l'impénitence..., BOSS. *Pensées chrét.* V.

— HIST. XVI° s. Paracelse, medecin allemand, medecinalement a guari un nombre de ladres par le moyen de l'or potable, PALISSY, 227.

† **MÉDICINIER** (mé-di-si-nié), *s. m.* Médicinier sauvage (*jatropha gossypifolia*, L.), arbrisseau d'Amérique à graines purgatives ; médicinier multifide (*jatropha multifida*, L.), arbrisseau qui produit un fruit appelé noisettes purgatives (euphorbiacées).

— ÉTYM. Ainsi dit à cause de ses vertus purgatives.

† **MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE** (mé-di-ko-psi-ko-lo-ji-k'), *adj.* Terme de médecine. Études médico-psychologiques, études relatives à la psychologie et faites à l'aide de l'observation des maladies cérébrales et particulièrement de la folie.

— ÉTYM. Lat. *medicus*, médical, et *psychologie*.

† **MÉDIÉVISTE** (mé-di-é-vi-st'), *s. m.* Celui qui s'occupe de l'histoire du moyen âge.

— ÉTYM. Lat. *medium*, moyen, et *ævum*, âge.

† **MÉDIFIXE** (mé-di-fi-ks'), *adj.* Terme de botanique. Se dit d'une partie qui est fixée à une autre par son milieu. Anthère médifixe.

— ÉTYM. Lat. *medius*, au milieu, et *fixe*.

† **MÉDIFOURCHE** (mé-di-four-ch'), *s. f.* Partie du corps des insectes à laquelle s'attachent les muscles de l'aile.

— ÉTYM. Lat. *medius*, au milieu, et *fourche*.

MÉDIMNE (mé-di-mn'), *s. m.* Terme d'antiquité. Mesure grecque pour les choses sèches, valant, d'après Saigey, 51 litres 84. Les quatre classes [du peuple athénien, dans la législation de Solon] furent organisées de la manière suivante : la première classe comprit tous les citoyens qui possédaient au moins un revenu annuel de cinq cents médimnes de produits secs ou liquides, etc. DURUY, *Hist. grecq.* ch. VI, édit. in-12, 1856. Un médimne égale deux amphores romaines, égale cinquante-deux litres, égale en poids de froment trente-neuf kilogrammes ; suivant Plutarque, le médimne de blé valait, au temps de Solon, une drachme ; une drachme valait, sous Périclès, quatre-vingt-six centimes ; cinq cents médimnes valaient donc au moins quatre cent trente francs, ID. *ib.* en note.

— ÉTYM. Μέδιμνος.

† **MÉDIN** (mé-din), *s. m.* Sorte de monnaie turque. Je donnai quelques médins au petit bataillon, en lui disant : En avant, marche! CHATEAUBR. *Itin.* 3° part.

MÉDIOCRE (mé-di-o-kr'), *adj.* ‖ 1° Qui est entre le grand et le petit, entre le bon et le mauvais. Les esprits médiocres condamnent d'ordinaire tout ce qui passe leur portée, LA ROCHEFOUC. *Max.* 375. Tâchez, mon enfant, de vous accommoder un peu de ce qui n'est pas mauvais, ne vous dégoûtez point de ce qui n'est que médiocre, SÉV. 18 mars 1671. Dans les fortunes médiocres, l'ambition encore tremblante se tient si cachée qu'à peine se connaît-elle elle-même, BOSS. *le Tellier.* N'attendez pas que j'ouvre ici une scène tragique, que je représente ce grand homme étendu sur ses propres trophées.... dans les pertes médiocres on surprend ainsi la pitié des auditeurs, FLÉCH. *Turenne.* Les sots lisent un livre et ne l'entendent point ; les esprits médiocres croient l'entendre parfaitement ; les grands esprits ne l'entendent quelquefois pas tout entier, LA BRUY. I. Il n'y a rien qui se soutienne plus longtemps qu'une médiocre fortune, ID. VI. Une bonne terre, quoique médiocre en étendue, FÉN. *Tél.* XII. Non, mes frères, la vertu ne dégénère jamais en vice médiocre, MASS. *Carême, Inconst.* Il paraît ici des couplets contre tout le monde ; mais ils sont assez, comme tous les hommes d'aujourd'hui, malins et médiocres, VOLT. *Lett. Formont*, 29 mai 1732. Peut-être les hommes d'une fortune médiocre sont en tout pays les meilleurs citoyens, puisqu'ils sont au-dessus d'une extrême pauvreté qui peut conduire à des bassesses, et au-dessous de la grande opulence qui nourrit presque toujours l'ambition, ID. *Mél. hist. Mensonges impr. Question intéressante.* Les muses haïssent le genre médiocre et tempéré, CHATEAUB. *Génie*, II, II, 8. ‖ Avec l'un des adverbes *bien, fort*, etc. médiocre se dit de ce qui est au-dessous du médiocre. Son revenu est très-médiocre. Son talent est bien médiocre. ‖ De même, avec la négation, il se dit de quelque chose de considérable. L'impatience que j'ai n'est pas médiocre, SÉV. 19. Je voudrais bien en avoir une [espérance] plus prochaine de vous avoir cet hiver avec moi ; pour vous dire le vrai, mes désirs là-dessus ne sont pas médiocres, ID. 15 mai 1676. De la manière dont on m'a parlé, l'article de votre jeu n'est pas médiocre sur votre dépense, ID. 10 mai 1676. ‖ Plus que médiocre, de peu de valeur. La gazette de Manheim est un papier allemand plus que médiocre, *Corresp. du gén. Klinglin*, I, 372. Je ne puis pas vous cacher que mes espérances sont plus que médiocres, *ib.* p. 163. ‖ 2° De peu d'esprit, de peu de talent, de peu de capacité, en parlant des personnes. M. de Longueville avait, avec le beau nom d'Orléans, de la vivacité, de l'agrément, de la dépense, de la libéralité, de la justice, de la valeur, de la grandeur ; et il ne fut jamais qu'un homme médiocre, parce qu'il eut toujours des idées qui furent infiniment au-dessus de sa capacité, RETZ, *Mém.* t. I, liv. II, p. 294, dans POUGENS. Nous affectons souvent de louer avec exagération des hommes assez médiocres, LA BRUY. XII. Ce n'est pas sur une personne médiocre que je prétends avoir la supériorité, FÉNEL. *Dial. des morts anc. Dial.* 30. L'approbation universelle est plus ordinairement pour l'homme médiocre, MONTESQ. *Lett. pers.* 145. Il ne faut se moquer ni de ceux qui font du bon, ni de ceux qui font du très-mauvais, mais de ceux qui, étant médiocres, se croient des génies et font les importants, VOLT. *Dict phil. Art dramatique.* Mes divins anges, il n'y a que Racine dans le monde ; s'il me vient quelqu'un de sa famille, je vous promets de le bien traiter ; mais, pour Campistron, la Grange-Chancel, Crébillon et moi, nous sommes des gens excessivement médiocres, ID. *Lett. d'Argental*, 9 mars 1763. ‖ 3° *S. m.* Ce qui est médiocre .... Dans l'art dangereux de rimer et d'écrire Il n'est point de degré du médiocre au pire, BOIL. *Art p.* IV. Ils [les esprits justes, doux, modérés] ne peuvent au plus qu'être les premiers d'une seconde classe et exceller dans le médiocre, LA BRUY. I. C'est parce qu'on a senti par les réflexions et comme par l'expérience la distance énorme du médiocre à l'excellent qu'on ne peut plus souffrir le médiocre, D'ALEMB. *Mélanges etc.* t. V, *Réflexions sur la poésie.* ‖ Au-dessous du médiocre, se dit d'une personne, d'une chose sans mérite. Ce tableau est au-dessous du médiocre. Je l'ai quelquefois rencontré [le chevalier de Ménil] chez elle [Mlle de Launai], et il m'a paru au-dessous du médiocre, DUCLOS, *Mém. rég. Œuvres*, t. V, p. 379, dans POUGENS. ‖ 4° *Au plur.* Les médiocres, les gens qui sont dans une condition, dans une fortune médiocre. Puisque les grands, les petits et les médiocres vivent également assujettis aux mêmes nécessités naturelles, exposés aux mêmes périls, livrés en proie aux mêmes maladies, BOSS. *Cornay.*

— HIST. XVI° s. Souhaits mediocres, RAB. *Pant.* IV, *Nouv. prol.* Passion mediocre, MONT. I, 10. La poësie mediocre, qui s'arreste entre deux, est desdaignée, ID. I, 390. Nous vivons en un siecle qui ne produict les choses que bien mediocres, ID. III, 67.

— ÉTYM. Lat. *mediocris*, dérivé de *medius*, qui est au milieu.

MÉDIOCREMENT (mé-di-o-kre-man), *adv.* ‖ 1° D'une façon médiocre. Un roi médiocrement savant, PASC. dans COUSIN. Qu'on donne donc à Zaïre à sa jalousie ; une femme sensible y voit sans effroi le transport de la passion ; car c'est un moindre malheur de périr par la main de son amant, que d'en être médiocrement aimée, J. J. ROUSS. *Lett. à d'Alemb.* ‖ 2° Il se dit pour peu. Qu'ils avaient affaire à un homme [Richelieu] qui ne voulait pas médiocrement ce qu'il voulait, et qui n'avait pas accoutumé de trouver de la résistance, ou de la souffrir impunément, PELLISSON, *Hist. de l'Acad.* I. Nous revenions médiocrement couverts de lauriers, HAMILT. *Gramm.* 8. ‖ Dans le langage familier. Assez médiocrement, très-peu. Le chevalier : Vous connaissez sa sœur, elle est riche, très-aimable, et de vos amies, même. — La marquise : Assez médiocrement, MARIVAUX, *Sec. supr. de l'am.* III, 8.

— REM. Peut-il dire : Il a médiocrement de l'argent, ou d'argent? La première tournure est certainement la meilleure ; elle est suivie dans cette phrase-ci : Les gens qui ont médiocrement de l'esprit, ou l'esprit médiocrement cultivé, ont un langage qui.... FONTEN. Mais on peut dire aussi, du moins l'usage le permet : Il a médiocrement d'esprit (voy. INFINIMENT).

— HIST. XVI° s. Je suis de ceulx qui ne s'effroyent que mediocrement de telles choses, MONT. II, 366. Un grain d'orge bien nourri et mediocrement gros, PARÉ, XXV, 21.

— ÉTYM. *Médiocre*, et le suffixe *ment*.

MÉDIOCRITÉ (mé-di-o-kri-té), *s. f.* ‖ 1° État, qualité de ce qui est médiocre. La médiocrité de sa fortune. Un homme qui n'a de l'esprit que dans une certaine médiocrité est sérieux et tout d'une pièce ; il ne rit point, il ne badine jamais, LA BRUY. XI. Il y a dans certains hommes une certaine médiocrité d'esprit qui contribue à les rendre sages, ID. *ib.* J'avais déjà reproché à mon souverain d'avoir fait *médiocrité* de quatre syllabes ; médiocrité est de cinq, et mon prince l'avait fait de quatre ; énorme faute, et l'une des plus grandes qu'il fera jamais, VOLT. *Lett. prince royal de Prusse*, avril 1740. ‖ 2° Insuffisance du côté du mérite, de la qualité. C'est un vice [la jalousie] qui suit la médiocrité, BOIL. *Art p.* IV. Il y a de certaines choses dont la médiocrité est insupportable, la poésie, la musique, la peinture, le discours public, LA BRUY. I. Le sublime en tout genre est le don le plus rare.... La médiocrité couvre la terre entière. VOLT. *Ép.* 56. En ce genre comme en littérature, le succès, le grand succès est assuré à la médiocrité, l'heureuse médiocrité qui met le spectateur et l'artiste commun de niveau, DIDEROT, *Salon de* 1767, *Œuv.* t. XV, p. 12. Il comparait la médiocrité orgueilleusement modeste et obscurément couronnée dans ces tribunaux subalternes, à ces dieux pénates des anciens, qui n'étaient révérés que dans les maisons où ils présidaient, D'ALEMB. *Éloges, Moncrif.* Malgré ses efforts, il n'atteignit que la perfection de la médiocrité, BARTHÉL. *Anach.* ch. 69. Cette femme, que vous m'avez représentée comme une femme si redoutable, si pénétrante, est, au vrai, d'une médiocrité.... GENLIS, *Théât. d'éduc. l'Intrigante*, II, 4. ‖ 3° Œuvre d'un mérite médiocre. Enchanté des chefs-d'œuvre du siècle passé, autant que dégoûté du fatras prodigieux de nos médiocrités, je vais expier les miennes en me faisant le commentateur de P. Corneille, VOLT. *Mél. litt. à l'auteur du Mercure*, 1764. ‖ Personnage médiocre, quant aux talents et à l'esprit. Une des médiocrités de ce temps-ci. ‖ Collectivement. Les gens médiocres. Je le voyais courbé maintenant sous ce manteau de plomb que Dante décrit dans l'Enfer, et que la médiocrité jette sur les épaules de ceux qui passent sous son joug, STAËL, *Corinne*, XIV, 1. ‖ 4° État de fortune, position qui tient le milieu entre le haut et le bas dans la société. Retirez-vous, trésors ; fuyez : et toi, déesse, Mère du bon esprit, compagne du repos, Ô médiocrité, reviens vite! LA FONT. *Fabl.* VII, 8. Je ne veux être, si je le puis, ni malheureux ni heureux, je me jette et me réfugie dans la médiocrité, LA BRUY. VI. Il laissa sa famille dans la médiocrité, FÉN. *Tél.* XIX. Et.... le premier des biens, la médiocrité, COLLIN D'HARLEV. *Optimiste*, IV, 6. ‖ 5° Modération, juste milieu, juste tempérament (en ce sens, il vieillit). L'extrême esprit est accusé de folie, comme l'extrême défaut ; rien que la médiocrité n'est bon, PASC. *Pens.* VI, 14, éd. HAVET. Il faut que je cherche une règle certaine qui compose mes mœurs selon la droite raison, et réduise mes actions à la juste médiocrité, BOSS. *Sermons, Loi de Dieu*, préambule. Quels ennemis ter-

ribles, et quelles armes opposées! aveugles enfants d'Adam.... ne trouverez-vous jamais la médiocrité, où la justice, où la vérité, où la droite raison a posé son trône? BOSS. *Cornet.* Il n'est rien ni de plus grand devant Dieu, ni de plus inutile selon le monde, que cette médiocrité tempérée en laquelle la vertu consiste, ID. *Sermons, Visitat.* 3. Il faut garder la médiocrité en toutes choses, FÉN. *Solon.* La médiocrité des désirs est la fortune du philosophe; et l'indépendance de tout, excepté des devoirs, est son ambition, D'ALEMB. *Préf. 3e vol. Encycl. Œuv.* t. I, p. 338, dans POUGENS. Les uns vous semblaient trop habiles, les autres trop ignorants ... vous cherchiez cette médiocrité justement vantée par les sages, P. L. COUR. *Lett. à l'Acad. des inscr.*

— HIST. XIVe s. La continuation de l'os dur ne seroit pas faite o [avec] les membres molz sans moien [le cartilage] qui eust mediocrité de duroté, H. DE MONDEVILLE, f° 9. || XVIe s. La raison imprime en la partie irraisonnable les vertus morales, qui sont mediocritez entre le peu et le trop, AMYOT, *De la vertu morale,* 10. Et, pour ce que tu as opté mediocrité en matiere de coingnées, par le vueil de Juppiter je te donne ces deux aultres, RABEL. *Pant.* IV, *Nouv. prol.*

— ÉTYM. Provenç. *mediocritat;* espagn. *mediocridad;* ital. *mediocrità;* du lat. *mediocritatem,* de *mediocris,* médiocre.

† **MÉDIO-DORSAL, ALE** (mé-di-o-dor-sal, sa-l'), *adj.* Qui est placé au milieu de la longueur du bord supérieur d'une valve de coquille.

— ÉTYM. Lat. *medius,* moyen, et *dorsal.*

† **MÉDIO-JURASSIQUE** (mé-di-o-ju-ra-ssi-k'), *adj.* Terme de géologie. Qui comprend les terrains oolithiques intermédiaires. Terrains médio-jurassiques.

— ÉTYM. Lat. *medius,* moyen, et *jurassique.*

† **MÉDIONNER** (mé-di-o-né), *v. a.* Terme de métier. Prendre le milieu ou un terme moyen. || Terme de maçon. Compenser, comme lorsque dans les toisés de crépi et d'enduit on compte quatre ou cinq toises pour une toise de construction.

† **MÉDIPOITRINE** (mé-di-poi-tri-n'), *s. f.* Partie moyenne du dessous du corps d'un insecte.

— ÉTYM. Lat. *medius,* moyen, et *poitrine.*

† **MÉDIQUE** (mé-di-k'), *adj.* Qui appartient à la Médie ou aux Mèdes et même aux Perses, que l'on appelait quelquefois Mèdes. Guerres médiques, guerres que les Perses firent aux Grecs dans le Ve siècle avant Jésus-Christ.

MÉDIRE (mé-di-r'. Il se conjugue comme dire, excepté à la seconde personne du pluriel du présent de l'indicatif : vous médisez, et à la 2e personne du pluriel de l'impératif : médisez), *v. n.* Dire du mal de quelqu'un. Il y a des reproches qui louent et des louanges qui médisent, LA ROCHEFOUC. *Réflex.* 146. Ne médisez point du riche dans le secret de votre chambre, parce que les oiseaux mêmes du ciel rapporteront vos paroles, SACI, *Bible, Ecclésiaste,* X, 20. Ceux de qui la conduite offre le plus à rire, Sont toujours sur autrui les premiers à médire, MOL. *Tart.* I, 1. Ils [les sots] n'en diront pas de bien [d'un ami], s'ils se trouvent les plus faibles; car ils n'ont pas d'autorité; et ainsi ils médiront par compagnie, PASC. *Pens.* VI, 55, éd. HAVET. Du même trait elle [la médisance] cause la mort à trois personnes : à celui qui médit, à celui dont on médit, à celui devant qui l'on médit, BOURDAL. *Exhort. Faux témoig. vendus contre J. C.* t. II, p. 36. Il vaut mieux s'occuper à jouer qu'à médire, BOIL. *Sat.* X. Voilà jouer d'adresse et médire avec art, ID. *ib.* IX. Alidor, assis dans sa chaise, Médisant du ciel à son aise, Peut bien médire aussi de moi, ID. *Épigr.* XIII. Il [Boileau] vit qu'à la longue l'art d'instruire, quand il est parfait, réussit mieux que l'art de médire, parce que la satire meurt avec ceux qui en sont les victimes, et que la raison et la vertu sont éternelles, VOLT. *Disc. récept. à l'Acad.* Que reste-t-il à blâmer où la vertu n'est plus estimée, et de quoi médirait-on quand on ne trouve plus de mal à rien? J. J. ROUSS. *Hél.* II, 17. Un Bazile! il médirait qu'on ne le croirait pas, BEAUMARCH. *Barb. de Sév.* II, 9.

— HIST. XIIe s. ... Mesdire de lui ne sufferoi neent [je ne souffrirai pas qu'on parle mal de lui], *Th. le mart.* [illegible] || XIIIe s. [illegible] est ses frere ou ses amis, [illegible] [illegible] [illegible] Mais freres, dame, [illegible] [illegible] *Fl. et Blanch.* [illegible] Par quoi ne vous [illegible] [illegible] *Lai du conseil.* [Nul] n'est sur qui on ne mesdie, *Ren.* v. 2016. || XVe s. Loyauté soit en vostre compaignie, [illegible] aussi, et ne mesdites mie, [illegible]

dames. || XVIe s. Un homme engraissé de mesdire Maigrit à la fin [illegible], RONS. 332.

— ÉTYM. *Mes ...* préfixe, et *dire.*

MÉDISANCE (mé-di-zan-s'), *s. f.* || 1° Discours de celui qui médit. Contre la médisance il n'est point de rempart, MOL. *Tart.* I, 1. Tant qu'il n'était point nécessaire de parler, la sage princesse gardait le silence, la vanité et les médisances qui soutiennent tout le commerce du monde lui faisaient craindre tous les entretiens, BOSS. *Anne de Gonz.* Le vice sait couvrir une médisance secrètement semée, par une calomnie encore plus ingénieuse, ID. *Sermons, Ambition,* 1. Qu'est-ce donc que la médisance? c'est comme une grêle qui ruine, dans un jour et même en beaucoup moins de temps, l'ouvrage de vingt années de travaux, de précautions, de mesures, BOURD. *Exhort. faux tém. contre J. C.* t. II, p. 16. Quand vous aviez des médisances à faire, c'était avec tant d'agrément que l'on se sentait même charmé de les entendre, ID. *2e dim. après la Pentec. Dominic.* Vous qui prêtez l'oreille au mensonge, et qui, par honneur ou par conscience renonçant à débiter les médisances, vous êtes réservé le droit de les croire et le plaisir de les écouter, FLÉCH. *Dauphine.* Est-ce donc là médire ou parler franchement? Non, non, la médisance y va plus doucement, BOIL. *Sat.* IX. Je définis ainsi la médisance : une pente secrète de l'âme à penser mal de tous les hommes, laquelle se manifeste par les paroles, LA BRUY. *Théophraste,* XXVIII. Il [Boerhaave] désarmait la médisance et la satire en les négligeant; il en comparait les traits à ces étincelles qui s'élancent d'un grand feu, et s'éteignent aussitôt quand on ne souffle pas dessus, FONTEN. *Boerhaave.* De la médisance à la calomnie le passage est facile et prompt, GENLIS, *Veill. du chât.* t. II, p. 221, dans POUGENS. || C'est une pure médisance, c'est une imputation avancée sans preuve. || 2° Les gens médisants. Combien elle avait d'aversion pour les discours empoisonnés de la médisance! BOSS. *Reine d'Anglet.* Elle savait de quel poids est non-seulement la moindre parole, mais le silence même des princes, et combien la médisance se donne d'empire quand elle a osé seulement paraître en leur auguste présence, ID. *ib.* Un esprit né sans fard, sans basse complaisance, Fuit ce ton radouci que prend la médisance, BOIL. *Sat.* IX.

— HIST. XVIe s. Ils lui conseillerent qu'il chassast de la ville un mesdisant qui ne cessoit de mal parler de luy; mais il leur respondit : il vault mieux qu'on demourant icy il mesdise de nous entre peu de gens, qu'en le chassant le faire aller çà et là par tout le monde semer la mesdisance contre nous, AMYOT, *Pyrrh.* 17.

— ÉTYM. *Médisant.* On a dit quelquefois au XVIe siècle *malédicence.*

MÉDISANT, ANTE (mé-di-zan, zan-t'), *adj.* Qui médit. Personne, langue médisante. On est d'ordinaire plus médisant par vanité que par malice, LA ROCHEFOUC. *Max.* 483. [Célimène] De qui l'humeur coquette et l'esprit médisant Semblent si fort donner dans les mœurs d'à présent, MOL. *Mis.* I, 1. Et vos ris complaisants Tirent de son esprit tous ces traits médisants, ID. *ib.* II, 6. De cette prude à l'humeur noire, Au froid caquet, aux yeux bigots, Et de médisante mémoire, GRESSET, *Ombr.* || 2° *S. m.* et *f.* Un médisant, une médisante. Veux-tu qu'un médisant, pour combler sa misère, L'accuse d'y souffrir l'assassin de son père? CORN. *Cid,* III, 1. L'esprit de sagesse est plein de bonté, et il ne laissera pas impunies les lèvres du médisant, SACI, *Bible, Sagesse,* I, 6. En comparant la langue du médisant avec la langue du serpent, BOURDAL. *Exh. sur les faux témoign. vendus contre J. C.* t. II, p. 34. Si elle mit une garde de prudence sur ses lèvres pour les fermer à la médisance, elle mit aussi, selon le conseil du Sage, une haie d'épines autour de ses oreilles pour arrêter et pour piquer les médisants, FLÉCH. *Dauphine.* ... Mais tout n'irait que mieux Quand de ces médisants [les poëtes satiriques] l'engeance tout entière Irait la tête en bas rimer dans la rivière, BOIL. *Sat.* IX. Elle ne se contentait pas de les nommer; la médisante en faisait de jolis portraits, LE SAGE, *Gil Blas,* III, 10.

— HIST. XIIIe s. Kar ele est [était] feinte e orguilluse, E medisante e envieuse, MARIE, *Fréne.* Ja n'iert [ne sera] tant biaus ne gracieus, Se dix en sont chien lui assis, Des mesdisans i aura six, Et d'envieux i aura nuef, RUTEB. 232. || XVIe s. Il ne seroit mais [illegible]

† **MÉDISTERNUM** ([illegible]), *s. m.* Milieu de la partie [illegible] du second segment du thorax des insectes.

— ÉTYM. Lat. *medius,* moyen, et *sternum.*

MÉDITATIF, IVE (mé-di-ta-tif, ti-v'), *adj.* || 1° Qui se plaît à la méditation. Quoiqu'il [Platon] fût naturellement mélancolique et d'un génie fort méditatif, comme l'écrit Aristote, FÉN. *Platon.* Dupleix, homme aussi actif qu'intelligent, et aussi méditatif que laborieux, avait dirigé longtemps le comptoir de Chandernagor sur le Gange, VOLT. *S. de Louis XV,* 29. La légèreté spirituelle impose à l'esprit méditatif, STAEL, *Corinne,* I, 3. || Livré à la méditation. La vie méditative. Foi qui fait le passage de l'état méditatif à l'état contemplatif, BOSS. *Lett. abb.* 192. || Qui a le caractère de la méditation. Air méditatif. || 2° *S. m.* Les méditatifs, les gens qui méditent. Malebranche (Nicolas), né à Paris en 1638, de l'Oratoire, l'un des plus profonds méditatifs qui aient jamais écrit, VOLT. *S. Louis XIV, Écrivains.*

— SYN. MÉDITATIF, CONTEMPLATIF. Celui qui médite est tourné sur lui-même; celui qui contemple est tourné vers le monde extérieur. La contemplation peut conduire à la méditation; mais la méditation ne conduit pas à la contemplation.

— ÉTYM. Provenç. *meditatiu;* espagn. et ital. *meditativo;* du lat. *meditativus* (voy. MÉDITER).

MÉDITATION (mé-di-ta-si-on; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action de méditer. La méditation que je fis hier m'a rempli l'esprit de tant de doutes qu'il n'est plus désormais en ma puissance de les oublier, DESC. *Médit.* II, 1. Semblable en quelque chose à cet ancien que l'on dit qui se creva les yeux pour n'être pas distrait dans ses méditations philosophiques, FONT. *Amontons.* Enfin, comme dit Josèphe, la guerre était pour eux [les Romains] une méditation, la paix un exercice, MONTESQ. *Rom.* 2. Ma tête, fatiguée et presque épuisée par quarante ans de méditations profondes, D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 16 août 1776. L'esprit humain ne peut rien créer; il ne produira qu'après avoir été fécondé par l'expérience et la méditation, BUFF. *Récept. Acad.* Il est des hommes pour qui une méditation profonde est un besoin; tout ce qui est difficile leur paraît grand, CONDORCET, *Duhamel.* S'il est un genre de littérature où l'homme, pour ainsi dire, domine l'écrivain, où la vie active ait besoin de fortifier et d'éclairer les méditations du cabinet, certes c'est l'histoire, VILLEM. *Littér. franç. 18e siècle,* 2e part. [illegible] || Au sens actif, la méditation d'un esprit, l'action d'un esprit qui médite. C'est ici [l'oraison funèbre de M. de Montausier] une effusion de mon cœur, plutôt qu'un ouvrage et une méditation de mon esprit, FLÉCH. *Duc de Mont.* || Au sens passif, la méditation d'une chose, la méditation dont une chose est l'objet. Je fais une allée nouvelle qui m'occupe; je paye mes ouvriers en blé, et ne trouve rien de solide que de s'amuser, et de se détourner de la triste méditation de nos misères [les souffrances de la Bretagne], SÉV. 27 oct. 1675. Je retrouvais dans ses écrits l'homme que je retrouvais en moi, et sa méditation m'apprenait à tirer de moi-même la jouissance et le bonheur que tous les autres vont chercher si loin d'eux, J. J. ROUSS. [illegible] spectacle [des ruines] tourna mon esprit vers la méditation des temps passés, et suscita dans mon cœur des pensées graves et profondes, VOLNEY, *Ruines,* 1. || Anciennement, chambre des méditations, chambre disposée dans certains monastères pour méditer. Parmi les superstitions dangereuses de ces temps, il y en avait une capable d'égarer les esprits : c'était une chambre de méditations; les murs étaient peints de représentations de démons, de tourments et de flammes, éclairés d'une lueur sombre; une imagination sensible et faible en était souvent frappée jusqu'à la démence, VOLT. *Mœurs,* 174. || 2° Écrit composé sur un sujet de dévotion, de philosophie. La première Méditation de Descartes. Je suis ravi de ce que vous goûtez le livre de M. de Laval et les Méditations sur la grâce, PASC. ID. *ib.* 1. On couvrir chez Thierry d'une feuille [illegible] [illegible] Méditations de [illegible] et d'[illegible], [illegible] [illegible] d'un caractère [illegible] sur la contemplation de Dieu, de la nature, de l'homme. Les Méditations de Lamartine. || 3° Oraison mentale, goût pour cette oraison. Les religieux font la méditation. Entrer en méditation. Cette personne qui a assurément bien plus de vertu et de méditation que moi, PASC. *Lett. à Mlle Roannez,* 7. Ni les divertissements, ni les fatigues des voyages, ni aucune occupation ne lui faisait perdre ces heures particulières qu'elle destinait à la méditation et à la prière, BOSS. *Mar.-Thér.*

— HIST. XIIe s. E en la meie meditatiun arderat [ardera] fus [feu], *Liber psalm.* p. 51. || XIIIe s. Très douz Diex, donne moi... Volonté de bien faire et meditacion, *Gautier de Coincy,* p. 753. || XVIe s. [illegible]

planter longtemps en méditation et contemplation, MONT. II, 170.

— ÉTYM. Esp. meditacion, ital. meditazione; du lat. meditationem, qui vient de meditari, méditer.

MÉDITÉ, ÉE (mé-di-té, tée), *part. passé* de méditer. ‖ 1° Qui est l'objet d'une méditation. Un sujet longtemps médité. ‖ Préparé par la réflexion. Un discours médité. Les cérémonies concertées et les égards trop médités gênent la société, SAINT-ÉVREMOND, dans RICHELET. ‖ 2° Qui est en projet. L'entreprise méditée par le général. Ne trouvez-vous point que c'est un vrai miracle que ces sortes de vocation, si solides et si bien méditées? SÉV. 11 sept. 1680.

MÉDITER (mé-di-té), *v. a.* ‖ 1° Faire de ceci ou de cela l'objet d'une réflexion profonde. Quand on passerait sa vie à méditer les changements que l'on voit à la cour tous les jours, on n'y comprendrait rien, SÉV. 23 juin 1681. Méditons donc aujourd'hui, à la vue de cet autel et de ce tombeau, la première et la dernière parole de l'Ecclésiaste, l'une qui montre le néant de l'homme, l'autre qui établit sa grandeur, BOSS. *Duch. d'Orl.* Je ne m'étonne donc plus s'il prêchait si saintement au peuple fidèle le mystère de Jésus-Christ qu'il avait si bien médité, ID. *Bourgoing.* Depuis longtemps elle y avait mis [à sa langue] une garde de circonspection, et méditait dans le silence les miséricordes du Dieu de ses pères, MASS. *Avent, Mort du pécheur.* Méditer sans cesse Jésus-Christ, recourir à lui, se nourrir de sa doctrine.... est la seule conscience et le devoir le plus essentiel du fidèle, ID. *Avent, Divinité de J. C.* Des empires détruits je méditai la cendre, LAMART. *Méd.* I, 2. ‖ 2° Penser à faire une chose. Coriolan, zélé patricien, et le plus grand de ses capitaines [de Rome], chassé malgré ses services par la faction populaire, médita la ruine de sa patrie, BOSS. *Hist.* I, 8. Pendant qu'il [un conquérant] rassemble de nouvelles forces et médite de nouveaux carnages.... ID. *Anne de Gonz.* Et qui sait si l'ingrate, en sa longue retraite, N'a point de l'empereur médité la défaite? RAC. *Brit.* III, 6. J'ignore contre Dieu quel projet on médite, ID. *Athalie*, IV, 3. Sans doute il médite un libelle, GILBERT, *Mon apologie.* Là je vais, dans mon sein méditant à loisir Des chants à faire entendre aux siècles à venir.... A. CHÉN. *Hermès.* ‖ Penser à avoir. Méditant un sonnet, médite un évêché, RÉGNIER, *Sat.* II. Éprouvé-je un revers, je médite un plaisir, DORAT, *Feinte par amour*, III, 7. ‖ 3° *V. n.* Réfléchir avec force et maturité sur quelque chose. Méditer sur un sujet. Méditer sur Dieu, sur l'âme. Il y a longtemps qu'elle médite sur cette déclaration, SÉV. 465. Il vaut mieux ne point méditer que de méditer sur des chimères, MALEBR. *Rech. vérité*, III, 2, 9. ‖ On dit quelquefois en ce sens : méditer à. Ceux qui y penseront sérieusement [à une proposition], et qui voudront avec moi prendre la peine d'y méditer, DESC. *Rép.* II, 11. Croyez-vous, ma bonne, que vos affaires ne tiennent pas une grande place dans mon cœur? je crois que j'y médite plus tristement que vous, SÉV. 4 oct. 1684. Peu lire et beaucoup méditer à nos lectures, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 12. Je vous promets bien de m'occuper beaucoup du respectable objet de vos lettres, d'y réfléchir, d'y méditer, et de ne vous répondre.... ID. *Lett. au prince de Wirtemberg*, 17 oct. 1763. ‖ Absolument. Je ne conseillerai jamais à personne de le lire, sinon à ceux qui voudront avec moi méditer sérieusement, et qui pourront détacher leur esprit du commerce des sens, DESC. *Médit. préface*, 9. Certes plus je médite et moins je me figure Que vous m'osiez compter pour votre créature, RAC. *Brit.* I, 2. Vous comptez donc aller vivre en philosophe à la campagne?... ce n'est guère que dans la retraite qu'on peut méditer à son aise, VOLT. *Lett. Tressan*, 28 fév. 1767. Je méditais cette nuit; j'étais absorbé dans la contemplation de la nature, ID. *Dict. phil. Religion.* L'homme qui médite est un animal dépravé, J. J. ROUSS. *Inég.* 1re part. Comme je crois l'avoir dit, je ne puis méditer qu'en marchant, ID. *Confess.* IX. J'ai médité longtemps, assis sur les tombeaux, Non pas pour y chercher dans la mélancolie Le secret de la mort, mais celui de la vie, DELILLE, *Imagin.* VII. ‖ Méditer que. Après que j'ai eu médité que ceux qui ne se connaissent point en pierreries sont trompés par le moindre éclat, BOSS. *Serm. l'Honn. du monde*, 2. ‖ 4° Réfléchir aux moyens de faire quelque chose. Méditer de réparer une faute. Il y a longtemps que je médite de vous écrire. ‖ Méditer si. Méditer si on continuera d'écrire. ‖ Méditer où, par où. Méditer où l'on ira, méditer par où on attaquera l'ennemi. ‖ Méditer comment. Méditer comment on conduira une discussion. ‖ Méditer à qui, à quoi, à quel. Méditer à qui on confiera un dépôt, à quoi on bornera ses demandes, à quel tribunal on aura recours. ‖ Méditer qui, quel. Je méditais qui je choisirais pour médecin, quel remède serait propre à me soulager. ‖ 5° Faire une méditation pieuse. Écoutez à ce propos le profond raisonnement, non d'un philosophe qui dispute dans une école, ou d'un religieux qui médite dans un cloître.... BOSS. *Duch. d'Orl.* ‖ 6° Se méditer, *v. réfl.* Être médité, projeté. Il y a longtemps que cela se méditait.

— HIST. XVIe s. Dieu.... J'ay dormi sur tes faicts, aspre à les mediter, Je me suis reveillé sur la mesme pensée, DESPORTES, *Œuvres chrest.* XVIII, *psal.* 139.

— ÉTYM. Lat. meditari, méditer, dont le sens propre est s'exercer au physique et au moral : *meditatio campestris*, les exercices du Champ de Mars (comparez μέδομαι, songer à, et voy. MÉDECIN).

MÉDITERRANÉ, ÉE (mé-di-tè-rra-né, née), *adj.* ‖ 1° Qui est au milieu des terres. Les pays méditerranés. Nous allons suivre l'Océan dans tout son parcours, et faire en même temps l'énumération de toutes les mers méditerranées; nous tâcherons de les distinguer de celles qu'on doit appeler golfes, et aussi de celles qu'on devrait regarder comme des lacs, BUFF. *Hist. nat. Preuv. théor. terr. Œuv.* t. II, p. 101. Vont-ils dans la Tartarie méditerranée.... J. J. ROUSS. *Ém.* IV. ‖ 2° *S. f.* Mer intérieure. Les ouvertures des golfes, des baies, des méditerranées, rien n'échappe à la sagesse de ce bon et savant homme, CHATEAUB. *Génie*, I, V, 3. ‖ Absolument, la Méditerranée ou la mer Méditerranée, la mer qui est entre l'Europe, l'Afrique et l'Asie. Pour moi, je suis ravie de leur misère [des Hollandais dans la Méditerranée]; cela rend la Méditerranée tranquille comme un lac, et vous en savez les conséquences, SÉV. 1er juill. 1676.

— HIST. XIIIe s. Et est apelée Miterreinne, por ce que ele vait par mileu de la terre, et devise et depart les trois parties de la terre, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 152.

— ÉTYM. Provenç. *mediterrane*; du lat. *mediterraneus*, de *medius*, au milieu, et *terra*, terre.

† **MÉDITERRANÉEN, ENNE** (mé-di-tè-rra-né-in, è-n'), *adj.* Qui appartient à la Méditerranée. ‖ Qui est au milieu des terres. Les montagnes méditerranéennes.

MÉDIUM (mé-di-om'), *s. m.* ‖ 1° Terme familier. Moyen d'accommodement. Chercher, trouver un médium dans une affaire. ‖ 2° Terme de musique. Il se dit des sons de la voix qui tiennent le milieu entre le grave et l'aigu. ‖ Il se dit aussi de la voix de l'orateur. Cicéron observe que chaque voix a son médium, et que c'est dans ce ton moyen que l'orateur doit commencer, pour s'élever ensuite ou s'abaisser selon que le demandent l'accent de la nature et celui de la langue, MARMONTEL, *Élém. de litt.* t. VI, p. 266, dans POUGENS. ‖ 3° Argument qu'on proposait contre une thèse. Le président en Sorbonne ouvrait la thèse par trois médiums. ‖ 4° Personne qui prétend servir d'intermédiaire entre ses semblables et les esprits des morts ou autres. ‖ *Au plur.* Des médiums.

— HIST. XVIe s. Or di ce que tu voudras; mais je sçay que plusieurs alchimistes ont trouvé de sçavoir faire un medium d'argent et un tiercelet d'or, desquels ils besongnent ordinairement, PALISSY, 499. En tout pourtant il y a du medium [un milieu à garder], BRANT. *Cap. fr.* t. II, p. 168, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *medium*, milieu, de *medius* (voy. MI).

† **MÉDIUS** (mé-di-us'), *s. m.* Le doigt du milieu de la main.

— HIST. XVIe s. Derriere le poulce, index et medius, PARÉ, IV, 21.

— ÉTYM. Lat. *medius*, qui est au milieu (voy. MI), sous-entendu *digitus*, doigt.

† **MÉDIUSCULE** (mé-di-u-sku-l'), *adj.* Terme de typographie. Lettres médiuscules, lettres qui tiennent le milieu entre les majuscules et les minuscules. ‖ Substantivement. Une médiuscule.

— ÉTYM. Diminutif de *medius*, moyen (voy. MI).

† **MÉDIVALVE** (mé-di-val-v'), *adj.* Terme de botanique. Qui s'attache au milieu des valves d'un fruit.

— ÉTYM. Lat. *medius*, et *valve*.

† **MEDJIDIEH** (mè-dji-di-é), *s. m.* Nom de la décoration ottomane instituée en 1851 par feu le sultan Abdul-Medjid, et destinée à récompenser le mérite civil et militaire.

— ÉTYM. Arabe, *medjidiyyat*, la glorieuse, de *medjid*, glorieux.

† **MÉDO-BACTRIEN, ENNE** (mè-do-ba-ktri-in, ktri-è-n'), *adj.* Qui appartient aux Mèdes et aux Bactriens.

† **MÉDOC** (mé-dok), *s. m.* ‖ 1° Vin provenant de l'ancien Médoc. ‖ 2° Pierres de Médoc, ou, simplement, des médocs, petits cailloux brillants qui se trouvent dans les pays de Médoc.

† **MÉDONNE** (mé-do-n'), *s. f.* Action de médonner. Il y a médonne.

† **MÉDONNER** (mé-do-né), *v. n.* Terme de jeu. Mal donner les cartes. La main passe, vous avez médonné. On dit beaucoup plus fréquemment maldonner et maldonne.

— ÉTYM. *Mé*.... préfixe, et *donner*.

† **MÉDO-PERSE** (mé-do-pèr-s') ou **MÉDO-PERSIQUE** (mé-do-pèr-si-k'), *adj.* Qui se rapporte à la fois aux Mèdes et aux Perses; qui appartient à l'empire des Perses et des Mèdes réunis. Époque médo-perse.

MÉDULLAIRE (mé-dul-lè-r'), *adj.* ‖ 1° Terme d'anatomie. Qui appartient à la moelle, ou qui en a la nature. ‖ Canal médullaire, celui qui occupe le centre des os longs et renferme la moelle. ‖ Système médullaire, portion du système adipeux propre aux os. ‖ Rayons médullaires, rameaux nourriciers qui pénètrent dans l'intérieur des os. ‖ Il se dit aussi de la substance de certains organes qui n'a rien de commun avec la moelle des os. La substance médullaire du cerveau, des reins. ‖ 2° Terme de botanique. Canal médullaire, cavité cylindrique qui occupe le centre de la tige des dicotylédones. ‖ Rayons médullaires, lames verticales qui partent de la moelle en tout sens, se dirigent vers la circonférence de la tige et sont visibles sous la forme de rayons, sur la coupe transversale du tronc d'un arbre. ‖ Substance médullaire des végétaux, voy. MÉDULLE.

— HIST. XVIe s. L'espine medullaire, PARÉ, III, 13. Mais veistes vous oncques chien rencontrant quelque os medullaire? RAB. *Garg. Prologue.*

— ÉTYM. Lat. *medullaris*, de *medulla* (voy. MOELLE).

† **MÉDULLE** (mé-du-l'), *s. m.* Terme de botanique. Moelle contenue dans le canal médullaire des végétaux; on dit aussi médulle interne. ‖ Médulle externe, la lame de tissu cellulaire qui unit l'épiderme aux couches corticales.

— ÉTYM. Lat. *medulla* (voy. MOELLE).

† **MÉDULLEUX, EUSE** (mé-dul-leû, leû-z'), *adj.* Terme de botanique. Se dit des tiges qui ont un large canal médullaire. Le sureau est médulleux.

— ÉTYM. *Médulle.*

† **MÉDULLINE** (mé-dul-li-n'), *s. f.* Principe immédiat trouvé dans la paroi des cellules de la moelle des végétaux, et qui ne diffère guère de la cellulose.

— ÉTYM. *Medulle*, et la finale chimique.

† **MÉDULLITE** (mé-dul-li-t') *s. f.* Inflammation de la moelle des os.

— ÉTYM. Lat. *medulla*, moelle, et la finale médicale *ite*, qui indique inflammation.

† **MÉDUSAIRE** (mé-du-zè-r'), *adj.* Terme de zoologie. Qui ressemble à une méduse.

† **MÉDUSE** (mé-du-z'), *s. f.* ‖ 1° L'une des Gorgones, dont le regard et la tête avaient la vertu de changer en pierre tous ceux qui la regardaient. Mettez, grand roi, votre esprit en repos; La tête de Méduse a puni tous ces traîtres, CORN. *Androm.* V, 5. ‖ Fig. Ce fut pour moi la tête de Méduse, c'est-à-dire je fus frappé de stupeur. ‖ 2° Terme d'astronomie. Tête de Méduse, étoile changeante de la constellation de Persée, dite aussi Algol. ‖ 3° Tête de Méduse, une des têtes, dans l'exercice dit course de la tête. ‖ 4° Tête de Méduse, espèce d'agaric. ‖ Tête de Méduse, nom vulgaire des astéries multifides. ‖ 5° Papillon d'Europe. ‖ 6° Animaux invertébrés de la classe des acalèphes, remarquables par leur forme, la mollesse ou la demi-transparence de leurs tissus, à qui leur laideur a fait donner le nom de méduse, et dont quelques espèces sécrètent un liquide irritant pour la peau de l'homme (on met une m minuscule).

— HIST. XVIe s. ....A l'instant que je m'ose approcher De ma belle Meduse [sa dame] inhumaine et felonne, Un trait de ses regards me transforme en rocher, DESPORTES, *Amours d'Hippolyte*, XLI.

— ÉTYM. Lat. *Medusa*; grec, Μέδουσα.

† **MÉDUSER** (mé-du-zé), *v. a.* Néologisme. Frapper d'une stupéfaction comparable à l'effet que produisait la tête de Méduse. Une jeune femme médusée par un tableau, Mme DE BOIGNE, dans la *Rev. des Deux-Mondes*, 15 mars 1867, p. 431.

† **MÉE** (mée), *s. f.* Outil pour mélanger la calamine et le charbon de terre.

— ÉTYM. Serait-ce une autre prononciation et orthographe de la MAIE?

† **MEETING** (mi-tin'gh'), *s. m.* Mot anglais qui se

[illegible] ayant pour objet de délibérer sur une [illegible].

— ÉTYM. Participe présent du verbe anglais *to* [illegible].

MÉFAIRE ([illegible] Il se conjugue comme le verbe faire), *v. n.* Faire le mal. Il ne faut ni méfaire ni médire. Il a méfait.

— HIST. XIIIᵉ s. Onques rien envers moi [vous] [illegible] mesfaire, AUBRY. LE BASTARD, *Romanc.* p. 13. Einsi furent grant piece que li un ne meffissent riens as autres, *Chr. de Rains*, p. 90. Bon se feroit [illegible] qui [illegible] de mesfaire, *Berte*, LXIX. S'i [illegible] de neent, L'a et perdez hastivement, *Lai del desiré*. Quiconques est pris en cas de crime.... [illegible] estre trainés et pendus et si meffet [perd] tout le sien, quanques il a vaillant, BEAUM. XXX, 2. [illegible] que cil qui estoit en aage se meffet, s'il [illegible] che [ce] qu'il fiancha et jura, ID. XII, 38. Or [illegible] avant; se je vous ai de riens mesfait, je le vous [illegible] [réparerai] l'un par l'autre [l'un après l'autre], JOINV. 209. ‖ XVIᵉ s. Pour ce que des tyrans le support vous tirez, Pour ce qu'ils sont de vous comme dieux adorez, Lorsqu'ils veulent au pauvre et au juste mesfaire, Vous estes compagnons du mesfaict pour vous taire, D'AUB. *Tragiques, Princes.*

— ÉTYM. *Mes....* préfixe, et *faire*; prov. *mesfar*.

MÉFAIT (mé-fè; le *t* se lie : un mé-fè-t odieux; au pluriel, l'*s* se lie : des mé-fè-z odieux; méfaits rime avec succès, paix, etc.), *s. m.* Action de méfaire, mauvaise action. Voilà la courte et véridique histoire de tous mes méfaits enfantins, J. J. ROUSS. *Confess.* I. Je trouve que la puissance de l'homme s'étend beaucoup plus loin en méfaits qu'en bienfaits, BERN. DE ST-P. *Harm.* liv. VII. *De l'amitié.* ‖ Il se dit, par antiphrase, d'une action louable qui a quelque chose de hardi. Fontenelle, qui avait donné cette unique boule blanche [pour l'abbé de Saint-Pierre], voyant que les soupçons se portaient sur un ami connu de l'abbé de Saint-Pierre, et craignant de l'exposer au ressentiment, se déclara auteur du méfait, et n'en fut que plus estimé du public, DUCLOS, *Hist. Acad. franç. Œuvr.* t. IX, p. 298.

— HIST. XIIᵉ s. De vielz meffaiz nouvelle plaie, *Brut* ms. fᵒ 6, dans LACURNE. Qui en ceste vengeance lert [sera] pelerins verais, Quites sera et [illegible] de trestous ses mesfais, *Saxons*, XV. S'onc [illegible] amane ol de meffait pardon, *Couci*, XX. ‖ XIIIᵉ s. [Dieu] Qui de tous mefais est sire, prevos et maire, *Berte*, LXIX. La coze dont il est plus grans mestiers [besoin] à tos cex qui maintiennent justice, ce est qu'il sacent [sachent] connoistre les meffes, quel il sont, ou grant ou petit, BEAUM. XXX, 1. El [honto] fu fille raison la sage, Et ses peres ot non meffet, *la Rose*, 2853. ‖ XVᵉ s. En meffait ne gist que [illegible] [réparation]; vostre repentance est en gré [illegible], *Perceforest*, t. II, fᵒ 44. ‖ XVIᵉ s. En matiere de mesfaicts, c'est par fois satisfaction que la seule [illegible], MONT. III, 313.

— ÉTYM. *Méfait*, participe passé du verbe *méfaire*, pris substantivement; provenç. *mesfait*, *mesfah*, *malfach*; ital. *misfatto*.

† **MÉFENTES** (mé-fan-t'), *s. m. pl.* Terme [illegible] désignant le bois ôté des lattes, des bardeaux quand on les taille, et employé au chauffage.

— ÉTYM. *Mé....* préfixe, et *fente*.

MÉFIANCE (mé-fi-an-s'), *s. f.* Disposition de celui qui se méfie. Il était expérimenté, Et savait que la méfiance Est mère de la sûreté, LA FONT. *Fabl.* III, 18. L'expérience y joindra une vertu de plus, la méfiance de vous-même, GENLIS, *Théât. d'éduc.* [illegible], II, 1. La sûreté publique est dans la méfiance, ARNAULT, *Blanche et M.* III, 4.

— ÉTYM. *Méfiant*. On trouve *meffi* au XVIᵉ siècle: à cause du meffy que l'empereur prit de lui, BRANT. *Cap. franç.* t. I, p. 271, dans LACURNE.

MÉFIANT, ANTE (mé-fi-an, an-t'), *adj.* ‖ 1° Qui se méfie. Un esprit méfiant. Un homme méfiant. ‖ 2° S. m. et *f.* Un méfiant. Une méfiante. Je [illegible] donc de ces hommes [illegible] qui se [illegible] à [illegible], on [illegible] pour un méfiant, BERN. DE ST-PIERRE, *Préamb.* d'[illegible].

MÉFIER (SE) (mé-fi-é), je me méfiais, nous nous [illegible]; que je me méfie, que [illegible]. Ne pas se fier à. Il se méfie de moi. Je me méfie de [illegible] [illegible] [illegible] avec [illegible] [illegible] que cet homme est un fripon. ‖ Méfiez-vous, se dit [illegible] force, de prendre toutes les [illegible].

— SYN. SE MÉFIER, SE DÉFIER. Ces deux verbes ne diffèrent que par les préfixes, *dé* et *mé*. L'un signifie se fier mal, l'autre se fier moins. La nuance qui les sépare est donc très-petite; et dans le fait l'usage les emploie l'un pour l'autre. On a avancé qu'en parlant de soi-même, on dit plutôt se défier que se méfier; cela n'est pas fondé; et il n'y a rien à dire à cette phrase-ci : On pourrait conclure de là que la philosophie consiste plus à nous méfier assez de nous-mêmes pour éviter toutes les occasions où notre esprit peut être frappé, qu'à nous flatter que nous serons toujours les maîtres d'éviter les inquiétudes dont l'imagination peut être cause, CONDILLAC, *Traité des syst.* ch. 5. Voy. pourtant à DÉFIANT quelques nuances de synonymie.

— ÉTYM. *Mé....* préfixe, et *fier* 1.

† **MÉGA ....** ou **MÉGAL ....** ou **MÉGALO....** Terme qui signifie grand et qui vient du grec μέγας, μεγάλη; comp. le lat. *magnus* et le sanscr. *mahat*, grand.

† **MÉGACÉPHALE** (mé-ga-sé-fa-l'), *adj.* Se dit d'un animal qui a une grosse tête, et d'une plante qui a ses fleurs réunies en grosses boules.

— ÉTYM. *Méga....*, et κεφαλή, tête.

† **MÉGACÈRE** (mé-ga-sè-r'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a de grandes cornes ou de grandes antennes.

— ÉTYM. *Méga....*, et κέρας, corne.

† **MÉGAL...** Voy. MÉGA...

MÉGALANTHROPOGÉNÉSIE (mé-ga-lan-tro-po-jé-né-zie), *s. f.* Art prétendu de procréer des hommes de génie.

— ÉTYM. *Mégal....*, ἄνθρωπος, homme, et γένεσις, génération.

† **MÉGALÉGORIE** (mé-ga-lé-go-rie), *s. f.* Terme de rhétorique. Style pompeux, grandiose, magnifique.

— ÉTYM. Μεγαληγορία, de μέγας, grand, et ἀγορεύειν, parler.

† **MÉGALÉSIENS** (mé-ga-lé-ziin), *adj. plur.* Jeux mégalésiens, jeux qu'on célébrait à Rome en l'honneur de Cybèle; ils furent institués l'an 550 de la fondation de Rome.

— ÉTYM. Μεγάλη, la grande déesse, Cybèle.

† **MÉGALITHIQUE** (mé-ga-li-ti-k'), *adj.* Terme d'archéologie. Qui est en grosses pierres. Les dolmens, les pierres levées sont des monuments mégalithiques. ‖ Tombeaux mégalithiques, tombeaux connus sous le nom d'allées couvertes, de galeries couvertes, de chambres souterraines, qui ont le plus souvent la forme de rectangles très-allongés, qui sont formés de pierres plates brutes et qui paraissent appartenir à une période préceltique.

— ÉTYM. *Méga....*, et λίθος, pierre.

† **MÉGALO...** Voy. MÉGA...

† **MÉGALOGONE** (mé-ga-lo-go-n'), *adj.* Terme de minéralogie. Cristal mégalogone, cristal dont les faces font entre elles des angles très-obtus.

— ÉTYM. *Mégalo....*, et γωνία, angle.

† **MÉGALOGRAPHIE** (mé-ga-lo-gra-fie), *s. f.* Terme d'antiquité et de beaux-arts. Art de dessiner, de peindre en grand. ‖ Art de traiter par la peinture les sujets grands et élevés, tels que les amours des dieux, etc.

— ÉTYM. *Mégalo....*, et γράφειν, dessiner.

† **MÉGALOPORE** (mé-ga-lo-po-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a de très-grands pores.

— ÉTYM. *Mégalo....*, et *pore*.

† **MÉGALOSAURE** (mé-ga-lo-sô-r') ou **MÉGALOSAURUS** (mé-ga-lo-sô-rus'), *s. m.* Grande espèce de lézard fossile.

— ÉTYM. *Mégalo....*, et σαῦρος, lézard.

† **MÉGALOSPLÉNIE** (mé-ga-lo-splé-nie), *s. f.* Terme de médecine. Augmentation du volume de la rate sans dureté.

— ÉTYM. *Mégalo....*, et σπλήν, rate.

† **MÉGALOTE** (mé-ga-lo-t'), *s. m.* Voy. FENNEC.

— ÉTYM. *Mégal....*, et οὖς, ὠτός, oreille.

† **MÉGAMÈTRE** (mé-ga-mè-tr'), *s. m.* Terme d'astronomie. Instrument propre à mesurer des distances angulaires de plusieurs degrés entre les astres.

— ÉTYM. *Méga....*, et *mètre*.

MÉGARDE (mé-gar-d'), *s. f.* [illegible] dans [illegible] [illegible] par [illegible], faute de première garde. Quelques regards sur lui sont tombés par mégarde, CORN. *le Ment.* V, 6. Ce loup rencontre [illegible] que [illegible] pris, qui [illegible] par mégarde, LA FONT. *Fabl.* I, 8. Je laissai par mégarde tomber la [illegible] de l'âne, RÉG. *Tél.* XV. C'est ainsi qu'on vit autrefois [illegible] se lever et courir après [illegible], jeune encore et parlant pour la première fois, avait par mégarde laissé échapper de son sein, BARTHÉL. *Anach.* ch. 14.

— HIST. XVIᵉ s. Il a obtenu miséricorde, en tant que par mesgard et ignorance il avoit esté incrédule, CALV. *Instit.* 481. En seureté dormirai, Sans crainte de mesgarde, Ayant Dieu pour ma garde, MAROT, IV, 230. Cette farcisseure est un peu hors de mon theme; je m'esgare, mais plustost par licence que par mesgarde, MONT. IV, 136.

— ÉTYM. *Mes....* préfixe, et *garde*.

† **MÉGARIQUE** (mé-ga-ri-k'), *adj.* Terme de philosophie. Qui appartient à une école de philosophie fondée à Mégare par Euclide, vers l'an 400 avant Jésus-Christ; elle mettait en doute le témoignage des sens, admettait l'unité absolue, et regardait l'être et le bien comme identiques.

† **MÉGASCOPE** (mé-ga-sko-p'), *s. m.* Terme de physique. Espèce de chambre obscure, éclairée par une lampe, et qui est un appareil d'agrandissement.

— ÉTYM. *Méga....* préfixe, et σκοπεῖν, voir.

† **MÉGASTOME** (mé-ga-sto-m'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a une large bouche ou une grande ouverture.

— ÉTYM. *Méga....* préfixe, et στόμα, bouche.

† **MÉGATHÈRE** (mé-ga-tè-r') ou **MÉGATHÉRIUM** (mé-ga-té-ri-om'), *s. m.* Grand mammifère dont on ne connaît que des ossements fossiles.

— ÉTYM. *Méga....* préfixe, et θηρίον, bête.

† **MÉGE** ou **MEIGE** (mè-j'), *s. m.* Nom donné dans quelques provinces et dans la Suisse aux médicastres. Il employa l'autorité qu'il avait dans ce conseil, à faire une guerre assez vive à ces hommes connus en Suisse sous le nom de mèges, qui entreprennent la confiance du peuple à qui ils paraissent d'autant plus habiles qu'ils se vantent de n'avoir rien appris, CONDORCET, *Haller*. Les mèges et les charlatans sont un des plus grands fléaux du peuple; il est indispensable d'en purger la société, MIRABEAU, *Sur l'éducation politique*, 1ᵉʳ discours. Des rebouteurs et des méges impudents abusent du titre d'officiers de santé pour couvrir leur ignorance et leur avidité, FOURCROY, *Rapport sur la loi de 19 ventôse an XI.*

— ÉTYM. Anc. franç. *mege*; provenç. *metge*, *mege*; espagn. et ital. *medico*; du lat. *medicus*, qui, ayant l'accent sur *me*, a donné *mege* régulièrement [illegible].

MÉGÈRE (mé-jè-r'), *s. f.* ‖ 1° Nom propre d'une des trois Furies (avec une M majuscule). Ô bainest ô fureurs dignes d'une Mégère! CORN. *Rodog.* II, 4. À Tisiphone et Mégère il [Mercure] préféra, dit-on, L'impitoyable Alecton [pour punir les hommes], LA FONT. *Fabl.* VIII, 20. Ô monstre que Mégère en ses flancs a porté! RAC. *Iph.* V, 4. ‖ 2° Fig. Femme méchante et emportée (avec une m minuscule). La belle-fille [de la princesse d'Harcourt] écrivit à une de ses amies les plaintes d'être soumise à une mégère enragée, ST-SIM. 140, 134. [Tullie, fille de Servius Tullius] abominable mégère, qui fut digne d'un traitement plus rigoureux, LE P. CATROU, dans DESFONTAINES. ‖ 3° Papillon d'Europe. ‖ 4° Genre de serpents.

— ÉTYM. Lat. *Megæra*; grec, Μέγαιρα.

† **MÉGÉTHOLOGIE** (mé-jé-to-lo-jie), *s. f.* Théorie des grandeurs, synonyme du mot algèbre, proposé par Ampère.

— ÉTYM. Μέγεθος, grandeur, et λόγος, doctrine.

† **MÉGEYEUR** (mé-jè-ieur), *s. m.* Nom, dans le Maine, du hongreur.

— ÉTYM. Peut-être un dérivé de *mége*, celui qui opère en médecine.

MÉGIE (mé-jie), *s. f.* Art du mégissier.

— ÉTYM. Participe passé de *mégir*, au féminin.

† **MÉGIR** (mé-jir), *v. a.* Mettre en mégie. ‖ Façonner par la mégie.

— ÉTYM. Voy. MÉGIS.

† **MÉGIS** (mé-ji), *s. m.* Ancien mot signifiant une composition d'eau, de cendre et d'alun qu'on employait dans la mégisserie.

— HIST. XVᵉ s. Que nuls gantiers, boursiers [illegible] et tanneurs ne puissent mettre [illegible] de vent ou de [illegible] en [illegible], [illegible], DOT. 1487. ‖ XVIᵉ s. La dite chambre [illegible] pendant le dit danger de peste à tous [illegible] [illegible] de toile, de faire [illegible], [illegible] et barbandes au dedans de leurs [illegible], [illegible] des rois de France, p. 301, [illegible].

— ÉTYM. Comme l'*s* est primitive, on peut voir dans ce mot une altération irrégulière de l'ancien [illegible], [illegible] (de [illegible], [illegible] et [illegible], [illegible]. Voy. à [illegible] des [illegible] à l'appui.

† **MÉGISSER** (mé-ji-sé), *v. a.* Passer une peau en mégie.

— ÉTYM. *Mégis.*

MÉGISSERIE (mé-ji-se-rie), *s. f.* Métier et trafic du mégissier.

— HIST. XVe s. Chacun maistre de meugeisserie, *Ordonn.* nov. 1487.

— ÉTYM. *Mégissier.*

MÉGISSIER (mé-ji-sié; l'r ne se lie jamais; au pluriel, l's se lie : des mé-ji-sié-z habiles), *s. m.* Artisan dont le métier est de blanchir les peaux, c'est-à-dire d'en ôter les poils.

— HIST. XIIIe s. Baudroier, boursier, megueissier, *Liv. des mét.* 338. Couraiers, mesgoyiers, Courez tost comme gailIart Prendre vo part de Renart, *Queue de renart.*

— ÉTYM. Voy. MÉGIS; pic. *méguichier;* anc. fr. *megueicher*, *mesreicher*, *mesguichier*, dans DU CANGE, *megucerius.*

† **MÉGNIE** (mé-gnie), *s. f.* Voy. MÉNIE.

† **MÈGUE** (mè-gh'), *s. m.* Un des noms provinciaux du petit lait.

— HIST. XVe s. Et sont ainssi [les urines] que le megue se naist et se part du fromaige quant on le fait, *Ms. de Turin*, fo 33.

— ÉTYM. Gaél. *meag*, petit lait.

† **MEIGE** (mè-j'), voy. MÈGE.

MEILLEUR, EURE (mè-lleur, lleu-r', *ll* mouillées, et non mè-yeur), *adj.* ‖ 1° Comparatif qui a le même sens que plus bon, lequel ne se dit pas. Je me souviens d'avoir vu quelquefois meilleure compagnie dans les ruisseaux de Paris que je n'en ai encore rencontré dans la chambre de la duchesse, VOIT. *Lett.* 8. Et toi, de mes exploits glorieux instrument.... Passe pour me venger en de meilleures mains, CORN. *Cid*, I, 7. D'autres soins.... vous porteront ailleurs, Où vous pourrez trouver quelques destins meilleurs, ID. *Sert.* III, 4. Je n'ai jamais vu un homme ni d'un meilleur esprit, ni d'un meilleur conseil, SÉV. 13 janv. 1672. Hippias, pour qui Darius se déclara, avait de meilleures apparences, BOSS. *Hist.* I, 8. Ne vous étonnez pas si le même Ecclésiaste méprise tout en nous, jusqu'à la sagesse, et ne trouve rien de meilleur que de goûter en repos le fruit de son travail, ID. *Duch. d'Orl.* Ô reine admirable et digne d'une meilleure fortune! ID. *Reine d'Anglet.* Ariane aux rochers contant ses injustices [de Thésée], Phèdre enlevée enfin sous de meilleurs auspices, RAC. *Phèdre*, I, 1. Qu'ils savent juger, trouver bon ce qui est bon, et meilleur ce qui est meilleur, LA BRUY. I. N'ayant rien de meilleur à faire, FÉN. *Tél.* XIII. Et j'ai pleuré longtemps sur ces tristes vainqueurs, Que le ciel fit si grands sans les rendre meilleurs, VOLT. *Alz.* I, 1. Vous êtes meilleur père que bon républicain, LE P. CATROU, dans DESFONTAINES. ‖ Meilleur à, qui convient mieux à, qui vaut mieux pour. Je vous conjure, Seigneur, de retirer maintenant mon âme de mon corps, parce que la mort m'est meilleure que la vie, SACI, *Bible, Jonas*, IV, 3. J'ai dit à Vardes que je le priais de vous faire entendre que je vous étais meilleure présentement à Paris qu'à Grignan, SÉV. 29 sept. 1677. Je crois que la Carnavalette [l'hôtel Carnavalet] nous sera meilleure que l'autre maison qu'on nous avait indiquée, ID. 23 sept. 1677. ‖ 2° Impersonnellement. Il est meilleur, il vaut mieux. Il est meilleur d'agir ainsi, ou, par inversion, meilleur est d'agir ainsi. Il est bon de parler et meilleur de se taire, LA FONT. *Fabl.* VIII, 10. Il [Cromwell] leur déclara [aux membres du parlement] que, si la république devait souffrir, meilleur était qu'elle fût dépendante des riches que des pauvres, qui, selon Salomon, lorsqu'ils oppriment, ne laissent rien après eux, CHATEAUBR. *Stuarts, protectorat.* ‖ 3° De meilleure heure, plus tôt. On s'y marie de meilleure heure, MONTESQ. *Esp.* V, 16. ‖ 4° Le meilleur, la meilleure, les meilleurs, superlatif relatif de *bon*, qui est au-dessus de tout dans son genre pour la bonté, l'utilité. Il fondait là-dessus l'achat d'une feuillette Du meilleur vin des environs, LA FONT. *Fabl.* VII, 11. La raison du plus fort est toujours la meilleure, ID. *ib.* I, 10. Je vous demande une amitié toute des meilleures pour M. de Pellisson, SÉV. à *Mlle de Scudery*, 11 sept. 1684. Je n'ose assurer que cette pièce soit en effet la meilleure de mes tragédies; je laisse aux lecteurs et au temps à décider de son véritable prix, RAC. *Phèdre, préf.* Rameau nous a donné non la meilleure musique dont il fût capable, mais la meilleure que nous pussions supporter, D'ALEMB. *Lib. de la mus. Œuvres*, t. III, p. 342, dans POUGENS. ‖ La meilleure partie, la meilleure part, la plus grande partie, en parlant de nombre, de quantité. Et que de ses sujets la meilleure partie.... Ne tourne obstinément ses armes contre nous, CORN. *Sertor.* I, 3. La ville [Jérusalem] fut renversée de fond en comble, le temple réduit en cendres, et le roi mené captif à Babylone, avec Saraïa, souverain pontife, et la meilleure partie du peuple, BOSS. *Hist.* I, 7. Un prince qui s'est vu maître de la meilleure partie de l'Europe, FONTEN. *Dial.* 2°, *morts mod.* Quintius, père de Céson, après avoir vendu la meilleure partie de son bien.... VERTOT, *Révol. rom.* IV, 311. ‖ La meilleure part à, la plus grande participation à. Chacun le frappe à l'envi, et veut avoir la meilleure part au crime, espérant l'avoir à la récompense, FLÉCH. *Panég.* II, 467. Les usages, les passions, les circonstances du bien, du rang, de la naissance, qui ont d'ordinaire la meilleure part au choix d'un état de vie, MASS. *Carême, Vocation.* ‖ Dans la poésie, on supprime quelquefois l'article. [Celui] qui pourra montrer une marque certaine D'avoir meilleure part au cœur de Célimène, MOL. *Mis.* III, 1. ‖ 5° *S. m.* et *f.* Le meilleur, la meilleure, celui, celle qui l'emporte sur les autres par ses qualités. Et c'était une blanque à de bons bénéfices; Mais elle est épuisée, et les vers à présent Aux meilleurs du métier n'apportent que du vent, CORN. *Excuse à Ariste.* ‖ Proverbe. Le meilleur n'en vaut rien, se dit de deux ou de plusieurs personnes presque également méchantes ou vicieuses. 6° *S. m.* Le meilleur, ce qu'il y a de mieux. Ne m'importune plus, Philandre, je t'en prie; Me rapaiser jamais passe ton industrie; Ton meilleur, je t'assure, est de n'y plus penser, CORN. *Mél.* V, 3. Tu vois ce qui m'est le meilleur, De mes maux tu sais le remède; Regarde mon désir, et règle-le, Seigneur, Ainsi que tu veux qu'il succède, ID. *Imit.* III, 15. L'affaire presse, et le plus tôt que vous pourrez sortir d'ici sera le meilleur, MOL. *Festin*, II, 8. J'essaye, autant que je puis, de ne m'affliger de rien, et de prendre tout ce qui arrive pour le meilleur, PASC. *Lett. à Mlle de Roannez*, 6. Discernant non-seulement le bon d'avec le mauvais, mais encore le meilleur d'avec le bon, FLÉCH. *Lamoignon.* Sur ce qui concerne les mœurs, le plus beau et le meilleur est enlevé [par les anciens], LA BRUY. I. Tout ce qui vous convient est toujours le meilleur, REGNARD, *Ménechmes*, V, 4. ‖ Le meilleur, ce qu'il y a de plus curieux, et aussi, ironiquement, ce qu'il y a de plus mal. Écoutez, madame, voici bien le meilleur, BARON, *Hom. à b. fort.* III, 7. Quand M. Beccaria fut applaudi pour avoir démontré que les peines doivent être proportionnées aux délits, il se trouva bien vite chez les Iroquois un avocat qui soutint que torturer, pendre, rouer, brûler, dans tous les cas, est toujours le meilleur, VOLT. *Dict. phil. Supplices.* ‖ Proverbialement. Le plus beau et le meilleur n'est pas de trop pour lui; c'est-à-dire c'est un homme qui mérite ce qu'il y a de mieux; ou, ironiquement, c'est un homme trop exigeant. ‖ Du meilleur de l'âme, du cœur, c'est-à-dire avec la plus entière bienveillance, cordialité. Du meilleur de mon cœur je voudrais vous complaire, MOL. *Éc. des f.* V, 6. Et je vous parle ici du meilleur de mon âme, ID. *Mis.* IV, 1. Et le prier du meilleur de mon cœur, BOSS. *Lett.* 168. ‖ 7° Familièrement. Boire du meilleur, tirer du meilleur, boire, tirer du meilleur vin qu'on ait. Et fait tirer du meilleur cependant, LA FONT. *Orais.* Vivons libres, soutenons nos droits, et buvons du meilleur, VOLT. *Facéties, Quest. sur les mir.* 12. ‖ 8° Adverbialement. Il fait meilleur, on est mieux. Non pas cela, dit l'homme, il fait meilleur chez nous, LA FONT. *Fabl.* IV, 13. ‖ 9° Terme de marine. Meilleur! plus fort, plus énergiquement! Quand les rameurs d'une embarcation nagent mollement, on leur crie : meilleur! meilleur! meilleur tribord! pour faire nager plus vigoureusement les rameurs de droite; et meilleur bâbord! pour exciter ceux de gauche.

— REM. Plus bon est complétement inusité; c'est un barbarisme, mais ne confondez pas *plus* terme de comparaison, avec *plus* terme d'ordre de temps : Il n'est plus bon à rien, est correct, parce que *plus* ne se rapporte pas à *bon.*

— HIST. XIe s. Quant chascuns ert [sera] à son meillor repaire, *Ch. de Rol.* IV. Et des meillors [des plus braves] qui al champ [de bataille] cuident estre, *ib.* CLV. ‖ XIIe s. [Il] Vest un haubert, nus hom [nul homme] n'en vit meillor, *Ronc.* 53. Sur les meillors chevaus qu'il ont trouvé, *ib.* 166. La mieldre dame qui soit de mere née, *ib.* 176. Saisne vont par ces rues faisant moult grant martire [massacre]; N'i estoit esparné li miadres ne li pires, *Sax.* X. Vez-ci bone achoison pour la voie laissier. — Voire, dit Gilemers, nule meillor [je] n'en quier [n'en demande], *ib.* XVI. Passez vos an là outre, vostre meillor n'y voi, *ib.* LXXI. ‖ XIIIe s. Et vous aves, par Dieu, meillor envie D'un bel valet baiser et acoler, QUESNES, *Romanc.* p. 108. Puisqu'ele est eschapée, au meillor nous tenons [tenons-nous à ce qu'il y a de meilleur], *Berte*, XXIII. Berte est la mieudre ouvriere que oncques esgardai, *ib.* LVII. N'avoit [il n'y avait] meillor ouvriere de Tours jusqu'à Cambrai, *ib.* LVII. Quant le pieur [le pire] [il] reçoit, et le meilleur hors lance [rejette], J. DE MEUNG, *Test.* 1607. ‖ XIVe s. En tele policie celui qui est le meilleur a plus de bien selon la quantité de sa vertu, ORESME, *Eth.* 249. C'est le moien et la très meillour chose qui soit en vertu, ID. *ib.* 41. ‖ XVe s. Si sçai-je bien, quant mon temps compte, Que, se pour s'amour je moroie, Millour fin avoir ne poroie, FROISS. *Espin. amour.* Sur la fin du parlement, il fut dit et arresté et regardé pour le meilleur que.... ID. I, I, 120. Maistre, il nous fault de l'oignement [parfum].... Tout le meilleur que vous aiez; Vous en serez trop bien paiez, *Résurr. de J. C.* Aucuns eurent desir de nous assaillir, et mon advis est qu'ils en eussent eu le meilleur [qu'ils nous eussent battus], COMM. II, 1. Et la premiere chose qu'ilz font, sans dire *Pater* ni *Ave Maria*, elles bevront du meilleur très bien, en attendant que l'autre amende, *Les quinze joyes de mariage*, p. 125. ‖ XVIe s. L'issue [du combat] en estoit encore incertaine, et ne sçavoit on qui en devoit avoir le meilleur, AMYOT, *Démét.* 10. Je ne vous puis pour ceste heure faire millieure aide, MARG. *Lett.* 126. Les millieurs visaiges, les millieurs propos monstrant l'envie qu'ils ont de vous faire service que l'on sçauroit souhaiter, ID. *ib.* 127. Les plus courtes folies sont les meilleures, ID. *Nouv.* XXI. Le meilleur des deux n'en vaut rien, ID. *ib.* Il y fault prouveoir de meilleure heure, MONT. I, 75. Qui avec son seigneur mange poires, il ne choisit pas des meilleures, COTGRAVE.

— ÉTYM. Berry, *mélieur;* bourg. *mouiou*, *moillou;* wallon, *mèieûs;* Hainaut, *melieu;* provenç. *melhor*, *meillor*, *melher*, *meilher;* cat. *millor;* esp. *mejor;* port. *melhor;* ital. *migliore;* du lat. *meliorem.* Le vieux français dit *mieudre*, *mieldre* au nominatif, du latin *melior*, accent sur *me*, et *meillor* au régime, de *meliorem*, accent sur *o*. *Melior* a été rattaché à ἀμείνων : c'est une erreur; Corssen démontre (*Beitr.* p. 239) qu'il se rapporte à μάλα, beaucoup, μᾶλλον, plus (pour μάλιον), μάλιστα, le plus; il pense que la racine est le sanscrit *mal*, tenir, et que le sens est ferme, solide, fort.

† **MÉIOGONE** (mé-io-go-n'), *adj.* Terme de minéralogie. Substance méiogone, substance cristallisée en prismes dont les pans s'infléchissent de manière que l'angle qu'ils forment entre eux se trouve successivement diminué.

— REM. Ce mot est mal fait; il faut dire miogone, la diphthongue grecque ει se rendant par *i*.

— ÉTYM. Μείων, moindre, et γωνία, angle.

MEISTRE ou **MESTRE** (mè-str'), *s. m.* Terme de marine. Nom du grand mât dans certains bâtiments du Levant. Arbre de mestre. Voile de mestre.

— ÉTYM. Autre forme de *maître.*

† **MEIX** (mê), *s. m.* Terme d'ancienne coutume. Habitation d'un cultivateur, jointe à autant de terre qu'il en faut pour l'occuper et le nourrir. Jouira ledit Boutet de la tuilerie de Clucy et de meix, maisons, halles, fourneaux et héritages qui en dépendent, pour y cuire des tuiles et de la chaux, ...lesquelles tuileries, meix, maisons, halles, fourneaux et dépendances, ledit Boutet sera tenu à la fin du present bail de rendre en même état, *Lett. pat.* 27 juin 1680.

— HIST. XIIIe s. Mes peres m'a à un viellart donée, Qui en cest meis m'a mise et enserrée, *Romanc.* p. 37.

— ÉTYM. Bas-latin, *mansus*, manse (voy. ce mot).

† **MÉJUGER** (mé-ju-jé). ‖ 1° *V. a.* Se tromper dans un jugement que l'on porte. ‖ Terme de vénerie. Se tromper dans l'examen des connaissances de la bête dont on fait suite. Un valet de limier méjuge un cerf lorsqu'il ne reconnaît pas celui qu'il a ailleurs jugé plus gros. ‖ 2° *V. n.* Juger en mal. On peut affirmer sans trop méjuger de l'espèce humaine.... E. SUE, *Mathilde, Introd.* ch. II. ‖ 3° Se méjuger, *v. réfl.* C'est pour le cerf mettre le pied de derrière hors de la trace de celui de devant. ....À moins qu'ils n'aient mis bas leurs têtes; car alors les vieux cerfs se méjugent presque autant que les jeunes, BUFF. *Quadrup.* t. II, p. 49.

— ÉTYM. *Mé...*, préfixe, et *juger.*

† **MÉLA ... MÉLAN.... MÉLANO....** Terme qui signifie noir, et qui vient du grec μέλας, μέλανος.

— ÉTYM. C'est le même que le sanscrit *mala*, tache, saleté, devenu en latin *malus* (voy. MAL).

† **MÉLAC** (mé-lak), *s. m.* Étain du Pérou.

† **MÉLAGE** (mé-la-j'), *s. m.* Opération par laquelle le cartier arrange en tas les diverses sortes de papier qu'il doit [illegible].

— ÉTYM. *Mêler.*

† **MÉLAÏNE** (mé-la-i-n'), *s. f.* Matière colorante [illegible] de l'encre des [illegible] céphalopodes. ‖ Pigmentum de la choroïde et de la peau des nègres.

— ÉTYM. *Mélan...*, et la finale chimique *ine*.

† **MÉLAM** (mé-lam'), *s. m.* Terme de chimie. Substance blanche, découverte dans le résidu insoluble qu'on obtient en distillant un mélange de 1 partie de sulfocyanure de potassium avec 2 parties de sel ammoniac.

† **MÉLAMBO** (mé-lan-bo), *s. m.* Écorce résineuse et amère d'un arbre d'Amérique.

† **MÉLAMINE** (mé-la-mi-n'), *s. f.* Terme de chimie. Base salifiable produite par le mélam.

† **MÉLAMPYRE** (mé-lan-pi-r'), *s. m.* Genre de plantes scrofularinées dont une espèce, le mélampyre des cultures (*melampyrum arvense, L.*), dit aussi blé de vache, cornette, rougeole, queue de renard, sarette ou sarrette, pousse dans les blés.

— ÉTYM. Μελάμπυρον, de μέλας, noir, et πυρός, grain.

† **MÉLAMPYRINE** (mé-lan-pi-ri-n'), *s. f.* Terme de chimie. Principe extrait du *melampyrum nemorosum*.

— ÉTYM. *Mélampyre*, et la finale chimique *ine*.

† **MÉLANAGOGUE** (mé-la-na-go-gh'), *adj.* Terme de médecine. Qui est supposé avoir la propriété de purger les humeurs noires ou atrabile. ‖ Médicament mélanagogue, ou, substantivement, un mélanagogue. Évacuer par purgatifs propres et convenables, c'est-à-dire par cholagogues, mélanagogues, etc. MOL. *Pourc.* I, 11.

— ÉTYM. *Mélan....*, et ἀγωγός, qui entraîne, dérivé de ἄγειν, pousser (voy. AGIR).

MÉLANCOLIE (mé-lan-ko-lie), *s. f.* ‖ 1° Terme d'ancienne médecine. Bile noire, humeur hypothétique, un des quatre éléments qui, suivant les anciens, constituaient le corps humain, et dont ils avaient placé le siége dans la rate. On regardait la mélancolie comme capable de produire les affections, les maladies hypocondriaques. Le mal de cette dame ne me paraît rien autre chose qu'une mélancolie noire qui se peut dissiper en excitant tout à coup en elle une émotion qui lui cause une dilatation de cœur, LESAGE, *Est. Gonz.* ch. 46. ‖ 2° Dans la médecine actuelle, nom d'une lésion des facultés intellectuelles caractérisée par un délire roulant exclusivement sur une série d'idées tristes; c'est la variété de la monomanie qu'Esquirol a nommée lypémanie. La mélancolie s'observe aussi chez les animaux dont on change brusquement les habitudes, chez ceux qu'on prive des sujets de leur affection. ‖ 3° Disposition triste provenant d'une cause physique ou morale, dite aussi vulgairement vapeurs du cerveau. La mélancolie que j'ai dans le cœur et dans les yeux me fait paraître tous les visages comme si je les voyais au travers de la fumée de l'eau-de-vie, et je n'aperçois rien qui ne me semble effroyable, VOIT. *Lett.* 8. Laissons-le un peu nager dans la mélancolie, MAIRET, *Sophon.* IV, 6. Et laissemoi de grâce, attendant Émilie, Donner un libre cours à ma mélancolie, CORN. *Cinna*, III, 2. J'ai honte de montrer tant de mélancolie, ID. *Hor.* I, 2. Je n'irai, par monts ni par vaux, M'exposer au vent, à la pluie; Je vivrai sans mélancolie, LA FONT. *Fabl.* IV, 9. Dans les frayeurs de l'enfer dont il [St François de Sales] était saisi, une noire mélancolie et des [illegible] qui lui faisaient perdre le sommeil et le manger, le [illegible] BOSS. *Et. d'orais.* [illegible] De là les dépits secrets et les mélancolies; de là les [illegible] et les [illegible], les [illegible] et les transports, les blasphèmes et les imprécations, [illegible]. 5° dim. après Pâq. Dominic. t. II, p. 103. [illegible] esprit, dira-t-on, que je plaine ta folie! Modère ces bouillons de ta mélancolie, BOIL. *Sat.* VII. [illegible] RAC. *Andr.* I, 1. Une noire mélancolie, causée par le dépit et les remords, entretenue par la présence de Tencin, resté ministre de France à Rome, conduisit à la fin Innocent XIII au tombeau [illegible] [illegible] [illegible] ‖ La mélancolie ne paye point de dettes, c'est-à-dire au lieu de se chagriner de ses dettes, il faut [illegible] ‖ 4° [illegible] une perte [illegible] La nature [illegible] tant à vivre, nous a laissé deux [illegible] ces, la mort pour finir les maux qui nous flétrissent et la mélancolie pour nous faire supporter la vie dans les maux qui nous flétrissent, D'ALEMB. *Tomb.* [de Mlle] *l'Espinasse.* Il adoucit ses douleurs en peignant, dans des vers remplis d'une mélancolie douce et profonde, les vertus et les grâces de celle qu'il pleurait, CONDORCET, *Haller.* Dès que le désespoir peut retrouver des larmes, À la mélancolie il vient les confier, Pour adoucir sa peine et non pour l'oublier, DELIL. *Imag.* III. ‖ 5° Tristesse vague qui n'est pas sans douceur, à laquelle certains esprits et surtout les jeunes gens sont assez sujets, et qui n'a pas été sans action sur la poésie moderne de l'Europe. Ô mélancolie enchanteresse! ô langueur d'une âme attendrie! combien vous surpassez les turbulents plaisirs, la gaîté folâtre, la joie emportée, et tous les transports qu'une ardeur sans mesure offre aux désirs effrénés des amants! J. J. ROUSS. *Hél.* I, 38. Et la mélancolie errante au bord des eaux, M. J. CHÉN. *la Promenade.* Dans un âge beaucoup plus détaché [que le XVIIe siècle] des formes austères de la religion, la mélancolie vint comme un supplément à ce besoin de l'homme de s'élever par la méditation, VILLEM. *Litt. franç.* XVIIIe *siècle*, 2e part. 2e leçon. C'est l'heure où la mélancolie S'assied pensive et recueillie Aux bords silencieux des mers, LAMART. *Méd.* I, 21. C'est parmi les hautes herbes des vastes prairies de l'ouest, les forêts solennelles du nord.... que j'ai cherché à découvrir les choses cachées de la nature et les splendides mélancolies de nos solitudes, CAP, *Audubon*, p. 34.

— HIST. XIIIe s. Melancolie qui est froide et seche, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 103. Dont lui est or venue ceste melancolie? *Berte*, LXXII. ‖ XVe s. Et le [le captal de Buch] convint mourir par melancolie en la tour du Temple à Paris, dont grandement deplaisoit à ses amis, FROISS. II, II, 30. Or entrai en merancolie, De ce qu'elle estoit aussi lie [gaie] Aux aultres gens qu'elle ert à moi, ID. *Espin. amour.* Ce me seroit trop grand folie, Quand demourer puis en repos, De reprendre merencolie, CH. D'ORL. *La départie d'amours en balade.* Elle entra en telle melancolie [rêverie, méditation], qu'elle ne cessa, si eut mis par vers sa response, *Perceforest*, t. VI, f° 83. ‖ XVIe s. Nous devisons, passant melancolie, Sur le chemin des Alpes d'Italie, MAROT, II, 84. Toutes les especes de melancholie contre nature sont fort chaudes, PARÉ, *Introd.* 5. Elle a fait plusieurs petites melancholies [minauderies] à son ami, COTGRAVE.

— ÉTYM. Wallon, *miracolèie*; bourg. *mérancolie*; provenç. *melancolia, malenconia*; esp. *melancolia*; ital. *melancolia, malinconia*; du lat. *melancholia*, qui vient du grec μελαγχολία, de μέλας, noir, et χολή, bile.

MÉLANCOLIQUE (mé-lan-ko-li-k'), *adj.* ‖ 1° Terme de médecine. Qui est relatif au genre de folie dit mélancolie. ‖ Substantivement. Un mélancolique, une mélancolique, personne affectée de mélancolie. ‖ 2° En qui domine la mélancolie, la disposition triste. Vaine compassion des douleurs d'Angélique, Qui penses triompher d'un cœur mélancolique, CORN. *la Place roy.* IV, 6. Je suis mélancolique, et je le suis à un point que, depuis trois ou quatre ans, à peine m'a-t-on vu rire trois ou quatre fois, LA BOURSAULT, *Portr.* Le mélancolique animal [lièvre].... Entend un léger bruit; ce lui fut un signal Pour s'enfuir devers sa tanière, LA FONT. *Fabl.* II, 14. ....Ces auteurs toujours froids et mélancoliques, Qui, dans leur sombre humeur, se croiraient faire affront, Si les Grâces jamais leur déridaient le front, BOIL. *Art p.* III. Vous êtes à la fois gaie et mélancolique, mais gaie par votre naturel, et mélancolique encore par réflexion, D'ALEMB. *Portr. de Mlle de l'Espinasse.* ‖ Substantivement. Un mélancolique, un homme livré à la disposition triste, et à ce qu'on appelle vulgairement vapeurs du cerveau. Le parti formé dans la cour par M. de Beaufort n'était composé que par quatre ou cinq mélancoliques qui avaient la mine de penser creux, RETZ, II, 64. ‖ 3° En quoi domine la mélancolie, la disposition triste. Vision mélancolique, TRISTAN, *Mariane*, I, 2. Sentiments mélancoliques, ID. *ib.* V, 3. Parmi ces grands sujets d'allégresse publique, Vous portez sur le front un air mélancolique, CORN. *Tois.* I, 6. J'aime le jeu, l'amour, les livres, la musique, La ville et la campagne, enfin tout; il n'est rien Qui ne me soit souverain bien, Jusqu'au sombre plaisir d'un cœur mélancolique, LA FONT. *Psyché*, II, p. 317. Sa joie est plus mélancolique que la tristesse des autres, MAINTENON, *Lett. à l'abbé Gobelin*, 30 sept. 1684. ‖ 4° Qui inspire la mélancolie. Lieu, entretien mélancolique. Écrire sur des sujets mélancoliques. La lièvre est un animal par trop mélancolique, MOL. *Sgan.* sc. 17. La clarinette n'était pas [en 1760] l'instrument aux sons doux et mélancoliques que nous entendons aujourd'hui, AD. ADAM, *Souvenirs d'un musicien*, t. II, p. 181, Lettres. ‖ 5° Qui a rapport à la tristesse vague dite mélancolie. Que je repose en paix sous le gazon rustique, Sur les bords du ruisseau pur et mélancolique! M. J. CHÉN. *la Promenade.* Ils étaient ravis de voir ainsi les sentiments mélancoliques exprimés avec l'imagination italienne, STAEL, *Corinne*, XIII, 6. La poésie la plus mélancolique doit être inspirée par une sorte de verve qui suppose et de la force et des jouissances intellectuelles, ID. *ib.* XVIII, 4. Il [Chateaubriand] a comme engendré cet ennui incurable, mélancolique, sans cause, si souvent doux et enchanteur dans son expression, sauvage et desséchant au fond, et mortel au cœur, mortel à la bonne et saine pratique des vertus, le mal de René, qui a été celui de tout notre âge, maladie morale qui, après avoir régné cinquante ans plus ou moins, et avec des variantes sans nombre, est aujourd'hui à peu près disparue.... STE-BEUVE, *Chateaubriand et son groupe*, t. I, p. 99.

— SYN. MÉLANCOLIQUE, ATRABILAIRE. Ces deux mots signifient : qui est affecté de bile noire; atrabilaire est la traduction latine de mélancolique. Pourtant l'usage a mis quelque distinction entre eux, du moins quand on les applique au moral. Le mélancolique est triste; l'atrabilaire est acerbe.

— HIST. XIVe s. Et un trop melancolique [est enclin] à avarice, ORESME, *Eth.* 73. ‖ XVIe s. Elle devint toute melancolique et pensive, DESPER. *Contes*, XLI. L'autre excrement est attiré par la vertu attractrice de la rate, que nous appelons humeur melancolique, PARÉ, *Introd.* 6. En tous les tons et chants de bucoliques, En chants piteux, en chants melancoliques, MAROT, I, 220.

— ÉTYM. Provenç. *melancolic, malencolic*; espagn. *melancolico*; ital. *melancolico, malinconico*; du lat. *melancolicus*; grec, μελαγχολικός (voy. MÉLANCOLIE). On disait dans l'ancienne langue *mélancolieux*. Il y avait un verbe *se mélancolier*, qu'il est dommage qu'on ait laissé perdre, et qui est encore dans le *Dict. de* FURETIÈRE.

MÉLANCOLIQUEMENT (mé-lan-ko-li-ke-man), *adv.* D'une manière mélancolique. Il penchait la tête mélancoliquement.

— ÉTYM. *Mélancolique*, et le suffixe *ment*.

† **MÉLANDRE** (mé-lan-dr') ou **MÉLANDRIN** (mé-lan-drin), *s. m.* Petit poisson de la Méditerranée. On le nomme aussi petit sargonoir.

† **MÉLANÉ, ÉE** (mé-la-né, née), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est de couleur noire. ‖ Terme de médecine. Qui est de la nature de la mélanose. Cancer mélané.

— ÉTYM. Μέλας, μέλανος, noir.

† **MÉLANÉMIE** (mé-la-né-mie), *s. f.* Terme de médecine. État du sang présentant les caractères du sang veineux dans les systèmes artériel et capillaire.

— ÉTYM. *Mélan....*, et αἷμα, sang.

MÉLANGE (mé-lan-j'), *s. m.* ‖ 1° Ce qui résulte de plusieurs choses mêlées ensemble. Un mélange de bouillon et de vin. Mais je n'ai plus trouvé qu'un horrible mélange D'os et de chair meurtris et traînés dans la fange, RAC. *Ath.* II, 5. La cause principale et peut-être unique de l'amélioration des terres est le mélange d'une autre terre différente, dont les qualités se compensent et font de deux terres stériles une terre féconde, BUFF. *Min.* t. I, p. 314. ‖ Chambre de mélange, capacité à l'aide de laquelle, par l'affluence simultanée d'air chaud et d'air frais en proportion que l'on puisse facilement régler, on se réserve le moyen de n'admettre dans une salle, dans un amphithéâtre, que de l'air à une température convenable. ‖ 2° Il se dit, en un sens analogue, de personnes mêlées ensemble. Un mélange de toute sorte de gens. Comme il [Cromwell] eut aperçu que dans ce mélange infini de sectes [illegible] BOSS. *Reine d'Anglet.* La sagesse de Dieu a permis le mélange de l'ivraie et du bon grain, des bons et des méchants dans l'Église, que pour ménager aux uns et aux autres des moyens de conversion et des occasions de mérite, MASS. *Carême, Mélange.* ‖ 3° Fig. Union, fusion de qualités, de caractères, d'affaires différentes. Sa vertu n'a aucun mélange de faiblesse, CORN. *Ex. de Polyeucte.* Lorsqu'il vous l'envoie, Il donne à vos douleurs ce mélange de joie, ID. *Sophon.* III, 6. Ne trouvez-vous pas que voilà encor un beau sujet de réflexions pour soutenir ce mélange continuel de maux et de biens que la Providence nous prépare, afin qu'aucun mortel n'ait l'audace de dire je suis content, SÉV. 26 avr. 1680. Quoiqu'elle [l'Égypte] en retint beaucoup de choses [de son ancien état] sous les Ptolémées, le mélange des mœurs grecques et asiatiques y fut si grand, qu'on n'y reconnut plus l'ancienne Égypte, BOSS. *Hist.* III, 3. Dans le feu, dans le choc [illegible]

l'ébranlement, on voit naître tout à coup je ne sais quoi de si net, de si posé, de si vif, de si ardent, de si doux, de si agréable pour les siens, de si hautain et de si menaçant pour les ennemis, qu'on ne sait d'où lui peut venir ce mélange de qualités si contraires, BOSS. *Louis de Bourbon*. La cour veut toujours unir les plaisirs avec les affaires; par un mélange étonnant, il n'y a rien de plus sérieux ni ensemble de plus enjoué, ID. *Anne de Gonz*. Et de vos fictions le mélange coupable Même à ses vérités [de l'Évangile] donne l'air de la fable, BOIL. *Art p.* III. Ces âmes faibles et vaines dont la vie est un mélange perpétuel de bien et de mal, FÉN. *Dial. des morts anc. dial.* 16. Mais quel triste mélange altère ce bonheur? VOLT. *Zaïre*, II, 1. J'abhorre ces complots de prêtres et de femmes, Ce mélange importun de leurs petites trames, De secrets intérêts, de sourde ambition, De vanité, de fraude et de religion, ID. *Pélopid*. III, 3. Ce seizième siècle, curieux mélange d'imitation antique, d'imitation servile quelquefois, et d'originalité naïve et féconde, VILLEMAIN, *Littér. franç. 18e siècle, 2e part.* 4e *leçon*. [Après les invasions des barbares] l'équilibre s'établit pour ainsi dire entre la barbarie des unes [les populations du Nord] et la civilisation des autres, et il en résulta une civilisation moyenne qui devint celle du mélange, JOUFFROY, *Fragments philosophiques*, *Du rôle de la Grèce*. || Sans mélange, pleinement, complétement, entièrement. Pour ces francs pécheurs, ces pécheurs sans mélange, PASC. *Prov.* IV. Tandis que vous vivez, le sort, qui toujours change, Ne vous a pas promis un bonheur sans mélange, RAC. *Iph.* I, 1. Mais il est peu de plaisirs sans douleur, Et nos chagrins sont souvent sans mélange, VOLT. *Filles de Minée*. Car elle avait quinze ans, un sourire ingénu, Et m'aimait sans mélange, V. HUGO, *Orient.* 26 || 4° Mélange des couleurs, union de plusieurs couleurs dont se forment les teintes qui sont nécessaires au peintre. || 5° Terme de physique et de chimie. Union, en proportions indéfinies et sans combinaison chimique, de deux ou d'un plus grand nombre de corps qui gardent leurs propriétés spécifiques. || Corps complexe ainsi préparé. Il bat le mélange. || Méthode des mélanges, procédé employé en calorimétrie pour évaluer la quantité de calorique contenue dans un poids donné d'un corps, afin d'en évaluer la chaleur spécifique ou la capacité pour la chaleur. || Mélanges frigorifiques, mélanges dans lesquels les substances mêlées produisent un froid considérable. || 6° Terme de chapellerie. Mélange, quantité de chaque matière qui entre dans la composition d'un chapeau. || Dans les fabriques de poteries, action de mêler la terre avec du sable, du ciment ou du mâchefer. || 7° Mélange, croisement de races, accouplement de deux êtres vivants de races ou même d'espèces différentes. Le mélange des blancs avec les noirs produit les mulâtres. Ces mélanges [d'un homme avec des bêtes] avaient produit des égipans, des faunes, des satyres; plusieurs grands personnages de l'antiquité en avaient vu, VOLT. *Candide*, 16. Les individus qui résultent de ce mélange sont féconds, surtout lorsqu'on a eu soin de former la première union entre le linot mâle et la femelle canarie, BUFF. *Ois.* t. VII, p. 84. || 8° S. m. pl. Titre de certains recueils composés de pièces de prose ou de poésie, de petits ouvrages sur différents sujets. Ses Mélanges [du chartreux d'Argonne], sous le nom de Vigneul de Marville, sont remplis d'anecdotes curieuses et hasardées, VOLT. *Siècle de Louis XIV*, *écrivains*, *d'Argonne*. Le cinquième volume de mes Mélanges ne paraît point encore ici, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 6 avr. 1767. || Titre qu'on donne quelquefois dans les ouvrages périodiques à une réunion d'articles sur des objets variés. || Nom donné, dans les catalogues de livres, à la partie comprenant les ouvrages qu'on n'a pas pu classer dans les autres divisions.

— SYN. MÉLANGE, COMBINAISON (au sens chimique). Le mélange diffère de la combinaison chimique, il se fait en toute proportion; il ne s'accompagne d'aucun des phénomènes de la combinaison, comme le dégagement de chaleur, de lumière, etc.; il produit seulement du froid lorsque le mélange présente un état différent de celui des corps mélangés; les propriétés des éléments du mélange sont masquées, mais non changées d'une manière durable, elles le sont dans la combinaison.

— HIST. XVIe s. Tout meslinge que les hommes pussent adiouster à la grace de Dieu pour eslever le franc arbitre, n'est qu'autant de corruption, CALV. *Instit.* 246. Le dit bataillon de meslinge [mêlé d'Allemands et de Français] les vint charger, CARLOIX, I, 41. La meslange des couleurs, PARÉ, IX, 40. La vertu de la moustarde s'abastardit par le meslange du vinaigre, ID. XXV, 33. Si compensa et contrepesa si sagement la meslange de ses adventures presentes avec les prosperitez passées que.... AMYOT, *P. Ém.* 58. D'un melange agencé nos corps prenuent naissance, RONS. 878.

— ÉTYM. *Mêler*; *mélange* est formé comme *louange*, *vendange*. Berry, *malinge*.

MÉLANGÉ, ÉE (mé-lan-jé, jée), *part. passé* de mélanger. Différents ingrédients mélangés ensemble. Buvez encore avec plaisir les derniers verres du vin trop mélangé de cette vie; soyez heureux, si on peut l'être, VOLT. *Lett. Richelieu*, 6 juin 1777. || Société mélangée, société de personnes qui ne sont pas toutes de bonnes manières, de bonnes mœurs, etc. || Drap mélangé, drap dont la trame et la chaîne sont de laines de différentes couleurs. || Issu du croisement. La grandeur et grosseur du corps paraissent dépendre plus de la mère que du père, dans les espèces mélangées, BUFF. *Quadrup.* t. VIII, p. 62.

† MÉLANGEOIR (mé-lan-joir). Lieu où l'on fait le mélange des matières servant à la fabrication de la poudre à canon.

MÉLANGER (mé-lan-jé). Le *g* prend un *e* devant *a* et *o*: mélangeais, mélangeons), *v. a.* || 1° Faire un mélange. Ce cabaretier mélange son vin. Mélanger les couleurs. Le ciel, en nous formant, mélangea notre vie De désirs, de dégoûts, de raison, de folie, De moments de plaisir et de jours de tourments, VOLT. 1er *disc.* || Terme de peintre. Unir les couleurs pour en former des teintes. || 2° Se mélanger, *v. réfl.* Être mélangé. Ces deux liquides ne peuvent pas se mélanger.

— SYN. MÉLANGER, MÊLER. Mélanger vient de mélange; mélange vient de mêler; ces deux verbes ont même radical. Aussi ne diffèrent-ils que par la nuance qui est dans mélange. Un cabaretier mélange son vin, c'est-à-dire qu'il y introduit d'autres vins ou d'autres substances; si l'on disait qu'il mêle ses vins, cela signifierait qu'il confond les différentes espèces de vins entre elles. Au figuré, les races sont mêlées, quand dans un même pays il y a plusieurs races y vivant ensemble; elles sont mélangées quand elles font des croisements; les intérêts sont mêlés quand ils sont impliqués les uns dans les autres, ils sont mélangés quand ils sont de diverses natures.

— HIST. XVIe s. On y pourra semer du millet, des raves, des naveaux, meslingés ou separés, O. DE SERRES, 79. Des œillets blancs, rouges et meslangés, tenans ceux-ci des deux precedentes couleurs bizarrement dispersées, chose qui leur donne grande gaieté, ID. 572.

— ÉTYM. *Mélange*; Berry, *malinger*.

† MÉLANGEUSE (mé-lan-jeû-z'), *s. f.* Partie du mécanisme du broyage du cacao qui y mêle le sucre.

— ÉTYM. *Mélanger*.

† MÉLANIE (mé-la-nie), *s. f.* Genre de coquilles univalves. || Espèce de demoiselle.

— ÉTYM. Μέλας, μέλανος, noir.

† MÉLANIEN, IENNE (mé-la-niin, niè-n'), *adj.* || 1° Terme didactique. Qui a une teinte noire ou des taches noires. || Terme de médecine. Taches mélaniennes, les envies ou taches cutanées qui sont d'une nuance intermédiaire entre le noir et la couleur normale. || 2° Terme d'ethnologie. Les peuplades mélaniennes, variété de l'espèce humaine qui habite la terre de Van-Diemen. || Substantivement. Les mélaniens.

— ÉTYM. Μέλας, μέλανος, noir.

† MÉLANINE (mé-la-ni-n'), *s. f.* Substance organique caractérisée par sa couleur, pouvant varier du noir au brun roussâtre.

— ÉTYM. Μέλας, μέλανος, noir, et la finale chimique *ine*.

† MÉLANIQUE (mé-la-ni-k'), *adj.* Terme de médecine. Qui a rapport à la mélanine, à sa couleur, aux tumeurs qu'elle colore. Tumeurs mélaniques.

— ÉTYM. Μέλας, μέλανος, noir.

† MÉLANISME (mé-la-ni-sm'), *s. m.* Terme de médecine. Anomalie caractérisée par une couleur accidentellement noire ou plus obscure du pelage des animaux. Il est opposé à l'albinisme.

— ÉTYM. Μέλας, μέλανος, noir.

† 1. MÉLANITE (mé-la-ni-t'), *s. f.* Terme de minéralogie. Variété de grenat, de couleur noire.

† 2. MÉLANITE (mé-la-ni-t'), *s. m.* Genre de papillons.

— ÉTYM. Μέλας, μέλανος, noir.

† MÉLANOCHINE (mé-la-no-ki-n'), *s. f.* Terme de chimie. Produit de décomposition de la quinine par le chlore.

— ÉTYM. *Mélano* ..., et *chinine*, quinine.

† MÉLANO-CHROÏTE (mé-la-no-kro-i-t'), *s. f.* Nom donné à une nouvelle espèce de plomb chromaté, rouge, quoique le mot mélanochroïte signifie coloré en noir, LEGOARANT.

— ÉTYM. *Mélano* ... et χροὰ, couleur.

† MÉLANO-GALLIQUE (mé-la-no-gal-li-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide mélano-gallique ou métagallique, corps obtenu comme résidu de la distillation des acides tannique, gallique et pyrogallique.

— ÉTYM. *Mélano*..., et *gallique*.

† MÉLANOME (mé-la-nô-m'), *s. m.* Terme de médecine. Synonyme de tumeur mélanique.

— ÉTYM. Μελάνωμα, de μέλας, noir.

† MÉLANOPHTHALME (mé-la-no-ftal-m'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a les yeux noirs. || Qui a des taches entourées d'un cercle noir et figurant un œil.

— ÉTYM. *Mélano*..., et ὀφθαλμός, œil.

† MÉLANOS (mé-la-nos'), *s. m.* Animal dont l'épiderme passe au noir; c'est l'opposé d'albinos.

— ÉTYM. Mot formé de μέλας, noir, sur le modèle d'*albinos*.

† MÉLANOSE (mé-la-nô-z'), *s. f.* Terme de médecine. Tissu noir qui se développe pathologiquement en divers points du corps.

— ÉTYM. Μελάνωσις, de μελανόω, noircir.

† MÉLANOTIQUE (mé-la-no-ti-k'), *adj.* Qui a le caractère de la mélanose.

† MÉLANOTRIQUE (mé-la-no-tri-k'), *adj.* Qui a les cheveux noirs.

— ÉTYM. *Mélano*..., et θρίξ, τριχὸς, cheveu.

† MÉLANTHACÉES (mé-lan-ta-sée), *s. f. pl.* Terme de botanique. Synonyme de colchicacées.

† MÉLANTHÉRITE (mé-lan-té-ri-t'), *s. f.* Terme de minéralogie. Schiste noir, dont on se sert pour dessiner.

† MÉLANURINE (mé-la-nu-ri-n'), *s. f.* Terme de médecine. Matière noire qui se trouve dans l'urine de certains malades.

— ÉTYM. *Mélan*..., et οὖρον, urine.

† MÉLAPHYRE (mé-la-fi-r'), *s. m.* Terme de géologie. Variété de porphyre noir.

— ÉTYM. Μέλας, noir, et *phyre* pour *porphyre*.

† MÉLAR (mé-lar), *s. m.* Coquille du genre cône, le cône strié.

† MÉLAS (mé-las'), *s. m.* Espèce de papillon. || Genre d'hélices. || Espèce de chat de Java.

— ÉTYM. Μέλας, noir.

† MÉLASICTÈRE (mé-la-zi-ktè-r'), *s. m.* Terme de médecine. Ictère noir, c'est-à-dire ictère dans lequel la couleur de la peau paraît très-foncée

— ÉTYM. Μέλας, noir, et *ictère*.

† MÉLASME (mé-la-sm'), *s. m.* Terme de médecine. Tache noire commune chez les vieillards et qui affecte principalement les jambes.

— ÉTYM. Μέλασμα, de μέλας, noir.

† MÉLASOMES (mé-la-so-m'), *s. m. pl.* Terme d'entomologie. Famille de l'ordre des insectes coléoptères, comprenant ceux qui ont le corps noir et cendré.

— ÉTYM. *Méla*..., et σῶμα, corps.

MÉLASSE (mé-la-s'), *s. f.* Espèce de sirop qui reste après la cristallisation du sucre de betterave, de canne, et qui refuse de donner des cristaux. Mélasse, sortant du sucre, chacun tonneau de mer, pesant 2 milliers, payera 10 livres, *Tarif*, 18 sept. 1664.

— ÉTYM. Espagn. *melaza*, dérivé du lat. *mel*, miel; avec la terminaison péjorative *asse*, comme si l'on disait *miélasse*.

† MÉLASSIQUE (mé-la-si-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide mélassique, acide qui se trouve dans la mélasse.

† MÉLASTOMACÉES (mé-la-sto-ma-sée), *s. f. pl.* Terme de botanique. Famille de plantes dicotylédones polypétales périgynes.

— ÉTYM. *Méla*..., et στόμα, bouche.

† MELCHIOR (mèl-ki-or), *s. m.* Voy. MAILLECHORT.

† MELCHISÉDÉCIEN (mèl-ki-sé-dé-siin), *s. m.* Membre d'une ancienne secte chrétienne qui regardait Melchisédech comme le Saint-Esprit.

† MELCHISÉDECH (mèl-ki-sé-dèk), *s. m.* Roi de Salem dont parle la Genèse, qui bénit Abraham et lui présenta du pain et du vin: car il était prêtre du Très-haut. || Prêtre selon l'ordre de Melchisédech, se dit de Jésus-Christ, par opposition à prêtre selon l'ordre d'Aaron. || Fig. Enfant de Melchisédech, personne de laquelle on ne sait ce qu'elle est. C'étaient des enfants de Melchisédech, dont on ne connaissait ni le pays ni la famille, ni probablement le vrai nom, J. J. ROUSS. *Confess.* X.

— ÉTYM. Nom hébreu qui signifie roi de la justice: *melchi*, roi, et *sedech*, justice.

† MELCHITE (mèl-ki-t'), *s. m.* || 1° Nom donné par les eutychiens aux orthodoxes. Je ne m'arrête-

[illegible] pas à l'ignorance de [illegible], qui, en [illegible] les [illegible] pour les [illegible] les [illegible] aux nestoriens et aux eutychiens, sans songer que le nom de melchites, qui veut dire royalistes, est celui que les eutychiens donnaient aux catholiques, à cause que les empereurs, qui étaient catholiques, autorisaient la saine doctrine par leurs édits et au contraire [illegible] les eutychiens. [illegible] 1er avert. 3. || 2° Nom donné à des chrétiens du Levant qui inclinaient vers l'Église grecque.

— ÉTYM. Hébreu, *melc*, roi.

MÊLÉ, ÉE (mê-lé, lée), *part. passé* de mêler. || 1° Uni avec. De l'eau mêlée avec du vin. La nature [illegible] par ces sentiments de douleur, de faim, de soif, que je ne suis pas seulement logé dans mon corps ainsi qu'un pilote en son navire, mais outre cela que je lui suis conjoint très-étroitement et tellement confondu et mêlé que je compose comme un seul tout avec lui, DESC. *Médit.* VI, 12. De même que ces fleuves tant vantés demeurent sans nom et sans gloire, mêlés dans l'Océan avec les rivières les plus inconnues, BOSS. *Duch. d'Orl.* Un homme, dit Tertullien, qui a vu dans une tempête le ciel mêlé avec la terre, ID. *Sermons, Intégrité de la pénit.* 2. C'est ici un siècle de confusion, où toutes choses sont mêlées; il y a un jour arrêté à la fin des siècles pour séparer les bons d'avec les mauvais, ID. *Sermons, Ambition*, 1. Sentez-vous le citron dont on a mis le jus Avec des jaunes d'œuf mêlés dans du verjus? BOIL. *Sat.* III. Ce vert est mêlé d'une teinte de bleu plus ou moins forte sur la queue, BUFF. *Ois.* t. VI, p. 116. || Lettres mêlées de vers et de prose, lettres où il y a de la prose et des vers. || 2° Où il y a du bon et du mauvais. Vous trouverez.... les rondeaux de Benserade : ils sont fort mêlés; avec un crible, il en demeurerait peu, SÉV. 21 oct. 1676. Que je vois dans le monde de ces vies mêlées! on fait profession de piété, et on aime encore les pompes du monde, BOSS. *Sermons, Intégrité de la pénit.* 2. S'il y a eu de mauvais exemples dans ces derniers temps, s'il y en a eu de mêlés, ID. 5e *avert.* 20. Je déplorai le sort de Thérèse et le mien de tenir à une famille si mêlée, et je l'exhortai plus que jamais de secouer un joug aussi dangereux, J. J. ROUSS. *Confess.* VIII. || Compagnie, société mêlée, compagnie, société, monde bonne, moitié mauvaise. La compagnie de Bouchain est fort mêlée, MAINTENON, *Lett. au duc de Noailles*, t. V, p. 61, dans POUGENS. Le roi l'approuva [que la duchesse d'Orléans eût une cour], pourvu qu'elle y eût une compagnie honorable et point mêlée, ST-SIM. 168, 165. || Fig. Marchandise mêlée, voy. MARCHANDISE. || Marchand mêlé, voy. MARCHAND. || 3° Mélangé, qui n'est pas pur. À peine ai-je senti cette liqueur traîtresse, Que de ces vins mêlés j'ai reconnu l'adresse, BOIL. *Sat.* III. || Il s'est dit absolument de celui dont la chevelure grisonne. On peut en voir en moi la taille en quelques traits, Chauve sur le devant, mêlé sur le derrière, Le port majestueux et la démarche fière, CORN. *Œdipe*, IV, 4. || Sang mêlé, sang, personne [illegible] entre blanc et nègre. || 4° [illegible], en parlant des personnes. Les Parthes à la foule, aux Syriens mêlés Hénissent à l'envi le prince et Rodogune, CORN. *Rodog.* V, 2. || 5° Embrouillé. Des écheveaux mêlés. Cheveux mêlés. || Cheval mêlé, cheval de tirage dont les extrémités se sont embarrassées dans les traits qui [illegible] à la voiture. || Fig. Il a les dents mêlées, se dit d'un homme ivre qui ne peut desserrer les dents et parler. [illegible] dans le même sens : Il a la langue mêlée, parce que chez l'homme ivre la langue se mêle et ne peut articuler. || 6° [illegible], en parlant d'affaires. [illegible] en bien fort grand, mais fort mêlé d'affaires, LA FONT. *Fabl.* IV, 18. || 7° Impliqué, qu'on fait intervenir. Mêlé dans une malheureuse affaire. [illegible] toutes des choses humaines ne sont qu'imparfaites, BOSS. *Hist.* II, 4. J'aurais autant aimé ne pas voir mes chers compatriotes mêlés dans cette plat[illegible] *Lett. roi de Prusse*, [illegible] *Père de famille*, IV, 12. || 8° Fig. [illegible] une sorte de mélange, en parlant de choses [illegible] de [illegible] avec la [illegible], SÉV. 4 janv. 1680. La tendresse que j'ai pour vous, ma chère bonne, me semble mêlée avec mon sang et confondue dans la moelle de mes os, ID. [illegible] 1680. Je suis toujours seule, ma chère enfant, et je ne m'en ennuie point; j'ai de la santé, des livres à choisir, de l'ouvrage et du beau temps, [illegible]

va bien loin avec un peu de raison mêlée dans tout cela, ID. 22 oct. 1689. Que la défiance, l'aigreur, l'aversion sont visibles et sont mêlées dans toutes les paroles, ID. 6 nov. 1680. En sorte que je vis dans la confiance, mêlée pourtant de beaucoup de crainte, ID. 26 janv. 1690. Je me levai, poursuit-elle, avec précipitation; mes actions étaient mêlées d'une joie et d'une activité extraordinaire, BOSS. *Anne de Gonz.* Les sectes infinies des anabaptistes sont sorties de cette source [le désir d'innover]; et leurs opinions mêlées au calvinisme.... ID. *Reine d'Anglet.* Quel jour mêlé d'horreur vient effrayer mon âme? RAC. *Esth.* III, 4. Je n'ai trouvé que pleurs mêlés d'emportements, ID. *Androm.* II, 5. Il ne me resta qu'un doux regret de ne la plus voir, mêlé du plaisir de l'avoir vue, MONTESQ. *Temple de Gnide*, ch. 5. || 9° Varié. Il [Pompone] souffre fort patiemment la longueur de mes conversations; elles sont mêlées d'une manière qu'il ne me paraît pas qu'il en soit fatigué, SÉV. 18 déc. 1673.

† 1. **MÉLÉAGRE** (mé-lé-a-gr'), *s. m.* Voy. TISON.

† 2. **MÉLÉAGRE** (mé-lé-a-gr'), *s. m.* Genre de coquilles. || Papillon d'Europe.

† **MÉLÉAGRIDE** (mé-lé-a-gri-d'), *s. f.* || 1° Nom que les anciens donnaient à l'oiseau nommé aujourd'hui pintade. Le jésuite Margat, qui n'admet point de différence scientifique entre la poule africaine et la méléagride des anciens, BUFF. *Ois.* t. III, p. 240. || 2° *S. m. pl.* Les méléagrides, famille de l'ordre des oiseaux gallinacés dont la pintade est le type.

— HIST. XVIe s. Les poulailles d'Inde, appellées meleagrides, sont les plus congneues, naturalisées en ce roiaume despuis quelque temps, O. DE SERRES, 346.

— ÉTYM. Μελεαγρίδες, poules ainsi nommées du héros *Méléagre*.

MÊLÉE (mê-lée), *s. f.* || 1° Combat opiniâtre où l'on se mêle et s'attaque corps à corps. Non, j'ai trop de frayeur et suis trop désolée Pour voir cette mortelle et douteuse mêlée, MAIRET, *Sophon.* II, 1. Nous voyons en cette même rencontre ces Romains, inférieurs en tout le reste, l'emporter sur les Gaulois, parce qu'ils savaient choisir de meilleures armes, se ranger dans un meilleur ordre, et mieux profiter du temps dans la mêlée, BOSS. *Hist.* III, 6. Si l'on combattait de près comme autrefois, une mêlée de neuf heures, de bataillon contre bataillon, d'escadron contre escadron et d'homme contre homme, détruirait les armées entières, VOLT. *S. Louis XV*, 19. Toute la confusion, toute l'horreur d'une mêlée, DIDEROT, *Salon de 1765, Œuv.* t. XIII, p. 162. || Fig. Encore que la charité soit victorieuse, toutefois la convoitise résiste; et dans une si âpre mêlée et une résistance si opiniâtre.... BOSS. *Réfut. catéch. Ferry*, 1, 2, 11. || 2° Batterie entre plusieurs individus. Il a perdu son chapeau dans la mêlée. || 3° Contestation vive entre plusieurs personnes. La dispute s'échauffa, et chacun prit part à la mêlée. || Conflits d'intérêts, de passions. C'était d'ailleurs une situation bien neuve pour moi que la mêlée où je me trouvais, MARIVAUX, *Marianne*, 1re part.

— HIST. XIe s. Dient paien : desfaimes [nous empêchons] la meslée, *Ch. de Rol.* XXXIII. || XIIe s. Grant fu l'estor [combat] et fiere la meslée, *Ronc.* 137. Respundi Achab : E ki cumencerad la medlée? Respundi li prophetes : Tu, *Rois*, p. 326. Entre lui et le rei resurst mult grant meslée [querelle] Des fous clers ki esteient par male destinée Larrun et murdrisur e felun à celée, *Th. le mart.* 36. || XIIIe s. Une meslée comença des Grieus et des Latins qui en Constantinoble estoient estagier, VILLEH. XCI. Ha Diex, come mauvais conseil orent li uns et li autres! et com firent mortel pechie cil qui ceste meslée firent! ID. CXVI. Jonesce.... fait commencier tes [telle] meslées Qui puis sunt envis desmeslées, *la Rose*, 4482. || XIVe s. Ains n'i ot traison faite ne devisée, Ne receü argent, ne monnoie dorée, Mais par force d'assaut et de forte meslée, *Guescl.* 5339. || XVIe s. Les amendes des meslées ou forfaits commis de nuit sont doubles, LOYSEL, 831. Au plus chaud de la meslée, MONT. I, 338.

— ÉTYM. *Mêler*; bourg. *maulée*; prov. *mescada*.

† **MÉLÉGUETTE** (mé-le-ghè-t'), *s. f.* Voy. MANIGUETTE.

† **MÊLEMENT** (mê-le-man), *s. m.* Action de mêler.

— HIST. XIVe s. Car quant ton temps auras usé À faire tous tes meslemens, *Nat. à l'alch. err.* 731.

† **MÉLÉNA** (mé-lé-na), *s. m.* Terme de médecine. [illegible] de matières noires accompagnée de [illegible] de même nature.

— ÉTYM. [illegible], sous-entendu [illegible], bile noire.

MÊLER ([illegible]), *v. a.* || 1° Mettre ensemble, [illegible] plusieurs choses. Mêler des drogues. Mêler du [illegible] de l'argent. La Marne mêle ses eaux avec celles de la Seine. Il faut mêler pour un guerrier À peu de myrte force palme, MALH. IV, 5. Cette liqueur épaisse Mêle du sang de l'hydre avec celui de Nesse, CORN. *Médée*, IV, 2. Le feu des diamants, la pourpre des rubis Ne mêle point son lustre à l'éclat des habits, BRÉBEUF, *Phars.* II. Mêlant industrieusement l'or et la soie, FLÉCH. *Dauphine*. [illegible] mêler à l'or l'éclat des diamants, BOIL. *Art p.* II. || Mêler le vin, mettre ensemble des vins de diverses sortes. || Terme de peinture. Unir les couleurs pour en former des teintes. || Par extension. Je mêle cette lecture de mille autres, SÉV. 3 juill. 1680. Le baron de Grothusen remarqua que les Turcs ne mêlaient dans leurs cris aucune injure contre le roi et qu'ils l'appelaient seulement *demirbash*, tête de fer, VOLT. *Charles XII*, 6. On les entend mêler, à leurs vœux fanatiques, Les imprécations aux prières publiques, ID. *Henr.* IV. Et mêlant dans tes yeux les larmes et les ris, Quand tu perds une mère, [illegible] donne un fils, DELILLE, *Jard.* ch. II. D'autres [illegible]dront .. Puiser dans cet asile heureux, calme, enchanté, Tout ce que la nature à l'amour qui se cache Mêle de rêverie et de solennité, V. HUGO, *Rayons et ombres*, XXXIV. || Fig. Mêler le ciel à la terre, tout confondre. M. Jurieu ne sortira jamais de cette difficulté; qu'il brouille tout, qu'il mêle le ciel à la terre.... BOSS. 6e *avert.* [illegible] || Fig. Mêler ses larmes à celles de quelqu'un, pleurer avec lui, partager son affliction. Maintenant que l'Espagne et la France mêlent leurs larmes, ID. *Mar.-Thér.* || 2° Embrouiller. Mêler du fil, un écheveau, des écheveaux. Mêler les cheveux. Jadis ces [illegible] ont, je gage, Mêlé votre fil et le mien, BÉRANGER, *Contemporaine.* || Terme de jeu. Mêler les cartes, [illegible] simplement, mêler, battre les cartes. C'est à vous de mêler. On a joué : pour moi, je ne [illegible] fatiguer à mêler des cartes, SÉV. 277. || Fig. Mêler les cartes, embrouiller les affaires. || Mêler [illegible] se dit de l'action de lancer un dé contre un autre, de manière à retourner celui-ci ou à le pousser hors de sa place. || Mêler une serrure, fausser les gardes ou quelque ressort d'une serrure, en sorte que la clef ne puisse ouvrir. || Terme de manège. Mêler un cheval, embrouiller son travail, de telle manière qu'il ne sache plus ce qu'on exige de lui. || 3° Fig. Mêler quelqu'un dans une accusation, l'y comprendre. || Être mêlé dans une [illegible] affaire, y être impliqué. || Mêler quelqu'un dans des discours, dans des propos, parler de lui de manière à le compromettre ou à lui déplaire. Je [illegible] tantôt tout triste de je ne sais quoi que vous lui avez dit, où vous m'avez mêlé [illegible], MOL. *Fourb. de Scap.* II, 11. || 4° Fig. Unir, joindre ensemble certaines choses qui ne peuvent être unies que dans l'esprit. Tant son mauvais destin semble prendre de soins À mêler [illegible] la veut le moins, CORN. *Suite du Menteur*, [illegible] Il est d'autres héros.... qui savaient mêler.... l'art de gagner les cœurs au grand art de régir, [illegible] III, 3. Entrez, je vous conjure, dans cette affaire avec charité, et mêlez-y l'amitié que [illegible] Mme de Grignan et pour moi, avec l'aversion naturelle que l'on a pour les oppressions injustes, SÉV. à *Mme de Guitaut*, 25 sept. 1677. Nous ne voulons mêler ce dessein d'aucune autre chose, ID. [illegible] 1673. Il lui [à Dieu] plaît de mêler, dans votre établissement que nous avons voulu, des [illegible] cruelles pour nous mortifier, pour nous faire souffrir, ID. t. X, p. 643, édit. [illegible] [illegible] (la mort de la princesse) [illegible] [illegible] à une action si forte, [illegible] Horace à cette aigreur [la satire] mêla son enjouement; On ne fut plus ni fat ni sot impunément, BOIL. *Art p.* II. À ces nobles [illegible] point le vôtre, RAC. *Bajaz.* III, 4. Croyez-moi, [illegible] Esther, ce sceptre, cet empire, Et ces [illegible] pects que la terreur inspire, À leur pompeux [illegible] [illegible] peu de douceur, ID. [illegible] triste passeur, ID. *Esth.* II, 7. Le [illegible] dans les maux qu'il m'envoie, *Le* [illegible] au comble de la joie, VOLT. *Fanat.* [illegible] Et comment concevoir que Ninus, un héros [illegible] ait souillé son génie [illegible] et tant d'[illegible]? [illegible] *Ninus II*, [illegible] || Mêler son mot, intervenir dans la conversation. Il se rend familier avec tous mes amis, Mêle partout son mot.... CORN. *Suite du Menteur*, [illegible] voudrais qu'elle [Mme Montespan?] [illegible] sur le sujet de votre santé, SÉV. 21 juill. [illegible] || Terme mystique. Mêler Jésus-Christ avec Bélial, unir les vices du monde avec la sainteté. Ils veulent [illegible] Jésus-Christ avec Bélial, ils veulent [illegible]

avec la neuve, contre l'ordonnance expresse de l'Évangile, des lambeaux de mondanité avec la pourpre royale, BOSS. *Orais. Cornet.* || 5° Se mêler, *v. réfl.* Être uni, confondu. La Marne se mêle avec la Seine un peu au-dessus de Paris. Quand les nations se sont ainsi mêlées, elles sont longtemps à se civiliser, et même à former leur langage, VOLT. *Russ.* I, ch. 1. C'est un terme honteux que celui de prière; Tu ne l'as épargné, tu m'as fait grâce entière; Ainsi l'honneur se mêle au bien que je reçois; Qui donne comme toi, donne plus d'une fois, CORN. *Remerc. au roi.* Tandis que dans les airs mille cloches émues D'un funèbre concert font retentir les nues, Et se mêlant au bruit de la grêle et des vents..., BOIL. *Sat.* VI. Le temple était entouré de victimes qui tombaient sous le couteau sacré, et dont les cris se mêlaient au chant des hommes, BARTHÉL. *Anach.* ch. 22. || 6° S'unir par mariage. Les familles se mêlent par des mariages. || S'unir par des croisements. On peut croire que cette race de petits Tartares a perdu une partie de sa laideur, parce qu'ils se sont mêlés avec les Circassiens, les Moldaves et les autres peuples dont ils sont voisins, BUFF. *Hist. nat. homme, Œuvr.* t. V, p. 17. Les aras bleus ne se mêlent point avec les aras rouges, quoiqu'ils fréquentent les mêmes lieux, sans chercher à se faire la guerre, ID. *Ois.* t. XI, p. 270. || Absolument. Se confondre en des unions illicites. Ils peuvent plus aisément changer de femmes, en avoir plusieurs, et quelquefois se mêler indifféremment comme les bêtes, MONTESQ. *Esp.* XVIII, 13. On leur a souvent imputé d'égorger un enfant, de boire son sang, et de se mêler ensemble dans leurs cérémonies secrètes sans distinction, VOLT. *Russ.* I, 11. || 7° Se mêler, se jeter parmi, aller parmi, fréquenter. [Certains grands] ne se mêlant point dans le peuple, et ne lui laissant pas le loisir de les voir de près, LA BRUYÈRE, XI. Suivi d'un gros d'amis fidèles, On l'a vu se mêler au milieu des rebelles, RACINE, *Mithr.* IV, 6. Elle alla se mêler dans la foule, pour entendre louer celui qu'elle aimait, STAËL, *Corinne*, XV, 6. || Se mêler, en venir aux mains. Chez le libraire absent tout entre, tout se mêle, BOIL. *Lutr.* V. On se mêle, on combat, VOLT. *Mérope*, V, 6. || Prendre part à une mêlée. N'admirez-vous point qu'il [le chevalier de Grignan] n'ait pas été blessé, à se mêler comme il a fait, et essuyer tant de fois le feu des ennemis? SÉV. 9 août 1675. || 8° Devenir embrouillé. Les écheveaux se sont mêlés. || Fig. Entrer dans le trouble, se brouiller. Cependant les esprits s'émeuvent et les choses se mêlent de plus en plus, BOSS. *Cornet.* || 9° Se mêler, devenir moins pur. Le sénat se remplissait de barbares; le sang romain se mêlait; l'amour de la patrie, par lequel Rome s'était élevée au-dessus de tous les peuples du monde, n'était pas naturel à ces citoyens venus de dehors, BOSS. *Hist.* III, 7. || 10° Se joindre à, intervenir. Quoi! vous mêler aux vœux d'une troupe infidèle? Oubliez-vous déjà que vous êtes chrétien? CORN. *Poly.* II, 6. Il croit que ce climat [l'Égypte], en dépit de la guerre, Ayant sauvé le ciel, sauvera bien la terre, Et, dans son désespoir à la fin se mêlant, Pourra prêter l'épaule au monde chancelant, ID. *Pompée*, I, 1. Dans le tourment commerce il se mêle sans cesse, Et ne cite jamais que duc, prince ou princesse, MOL. *Mis.* II, 5. En vérité, la mort se mêle si inconsidérément partout, qu'il ne faut compter sur rien, SÉV. 22 juin 1689. S'il lui plait à Dieu de se mêler dans la paix de votre solitude, vous serez trop heureux, ID. *à Bussy*, 1685. Nous vîmes Mademoiselle [la nièce de Louis XIII].... j'aime bien à ne me point mêler dans ses impétuosités, ID. 19 janv. 1689. Vous direz qu'il y a en lui un autre homme à qui sa grande âme abandonne de moindres ouvrages où elle ne daigne se mêler, BOSS. *Louis de Bourbon.* Nous ne pouvons un moment arrêter nos yeux sur la gloire de cette princesse, sans que la mort ne s'y mêle aussitôt pour tout offusquer de son ombre, ID. *Duch. d'Orl.* || 11° Se mêler de, prendre soin de, s'occuper de. Il fallut que l'amour Se mêlât seul de ses affaires, LA FONT. *Coupe.* Faut-il le demander? et me voit-on me mêler de rien dont je ne vienne à bout? MOL. *l'Avare*, II, 6. Il paraît bien que votre main toute-puissante s'en est mêlée, MASS. *Carême, Péché.* Je me suis un peu mêlé du passé, mais j'avoue en général ma profonde ignorance sur l'avenir, VOLT. *Lett. Courtivron*, 22 juill. 1755. On dépensait autrefois davantage en esprit et en agréments, et, quand Louis XIV donnait des fêtes, c'était les Corneille, les Molière, les Quinault, les Lulli, les le Brun qui s'en mêlaient, ID. *Lett. prince roy. de Prusse*, 12 août 1739. || Fig. et familièrement. Cette affaire se fera, à moins que le diable ne s'en mêle, si le diable ne s'en mêle, c'est-à-dire cette affaire se fera malgré tous les obstacles. || Cette affaire ne se fera pas à moins que le diable ne s'en mêle, c'est-à-dire il est presque impossible qu'elle se fasse. || Mêlez-vous de vos affaires, se dit à quelqu'un qu'on ne veut pas laisser s'occuper d'affaires qui ne le regardent pas. Mêlez-vous de boire, je vous prie, A l'auteur sur-le-champ aigrement reparti, BOIL. *Sat.* III. Mêlez-vous, s'il vous plaît, monsieur, de vos affaires, REGNARD, *Distrait*, III, 4. || Mêlez-vous de filer votre quenouille, se dit à une femme qui veut se mêler des affaires des hommes. || 12° Se mêler de, se livrer à une certaine occupation. Il aimait passionnément la comédie et tous ceux qui s'en mêlaient, SCARRON, *Rom. com.* II, 17. Quand ils se sont mêlés d'être conquérants, BOSS. *Hist.* III, 3. Faut-il, parce que Desmarets a fait autrefois un roman et des comédies, que vous preniez en aversion tous ceux qui se sont mêlés d'en faire? RAC. *1re lettre à l'auteur des imag.* Tous ceux qui reviennent de Corse prétendent que la réputation de Paoli était un peu usurpée; s'il s'est mêlé d'être législateur, il ne s'est pas mêlé d'être héros, VOLT. *Lett. Schomberg*, 22 sept. 1769. || 13° Prendre part à. Un ouvrage de broderie dont elle s'occupa, sans jamais lever les yeux ni se mêler de la conversation, STAËL, *Corinne*, XVI, 5. || 14° Se mêler d'une chose, s'occuper d'une chose étrangère à sa profession, à ses habitudes, etc. Ceux qui se mêlent de donner des préceptes, se doivent estimer plus habiles que ceux auxquels ils les donnent, DESC. *Méth.* I, 5. Il s'était mêlé de tenir des chambres garnies et de prendre des pensionnaires, SCARR. *Rom. com.* I, 19. Un métier dont tant de gens se mêlent, MOL. *Préf. de Tartufe.* Il se mêle de régler les questions de la foi, BOSS. *Hist.* I, 11. Sans vouloir se mêler du gouvernement, FÉN. *Tél.* XIX. On dit qu'un jour le dieu par qui l'on aime.... Devers Paphos se mêla d'exercer L'art bienfaisant qu'inventa Triptolème, MILLEV. *l'Amour laboureur.* || S'ingérer, s'entremettre. De quoi se mêle Rome, et d'où prend le sénat, Vous vivant, vous régnant, ce droit sur votre État? CORN. *Nic.* II, 3. On dit que sur mon rang vous étendez sa loi [du ministère], Et que vous vous mêlez de disposer de moi, ID. *Othon*, II, 5. On dira ici de quoi je me mêle; vraiment on en verra bien d'autres, SCAR. *Rom. com.* I, 9. Vous vous mêlez sur tout de dire votre avis, MOL. *Tart.* I, 1. Si vous me demandez de quoi je me mêle, de vous gronder ainsi, je vous répondrai que je me mêle de mes affaires, SÉV. 8 nov. 1680. Les politiques ne se mêlent plus de deviner ses desseins [de Louis XIV]; quand il marche, tout se croit également menacé, BOSS. *Mar.-Thér.* On dit! on dit! de quoi se mêle-t-on? BRUEYS, *Grondeur*, I, 7. || Se mêler de, se dit aussi pour signifier que nous prenons une qualité, des manières qui ne paraissent guère nous convenir. Et sœur d'un certain Alcidas, qui se mêle de porter l'épée, MOL. *Mar. forcé*, 2. Un gros fermier qui fait le petit maître, Fait l'inconstant, se mêle d'être un fat, VOLT. *Droits du seigneur*, I, 3.

— REM. Laveaux a dit qu'au sens propre de brouiller ensemble, *mêler* voulait *avec* et non *à*, et qu'au sens figuré il voulait *à* et non *avec*. Cette remarque, qui ne s'appuie pas sur la grammaire, ne s'appuie pas non plus sur un usage constant; les exemples classiques le montrent.

— HIST. XIe s. Je me craindreie que vous vous meslisoz [mettiez en mêlée], *Ch. de Rol.* XVIII. || XIIe s. Suvent les unt medlé al rei [mis en querelle avec le roi], *Rou*, V. 9903. Heraut et Guert tant estriverent, Ke par paroles se medlerent [querellèrent], *ib.* V. 12180. Et par ma barbe, dont li peils est meslez, *Roncis.* p. 3. Dist à ses homes : nostre gent est meslée [aux mains], *ib.* 84. || XIIIe s. Li rois s'en conseilla et dist qu'il avoit asses terre, et qu'il ne s'en melleroit, *Chr. de Rains*, p. 134. Mais foy que [je] doi [à] Symon à la barbe mellée [grise], *Berte*, CXV. Les secondes [demandes] sont reeles, les autres sont mellées, c'est à dire reeles et personeles, BEAUM. VI, 32. Poi [peu] seroit doutée l'espée esperituel des malves, s'il ne cuidoient que l'espée temporel s'en meslast, ID. 42. Ne uns n'estoit qui se meslast de maintenir la chose commune, BRUN. LATINI, *Tresor*, p. 90. || XIVe s. Hastive gent et sot n'aront pas grant avoir; Qui se melle de tout... *Baud. de Seb.* X, 1063. Car li rois Edouars si fait mout à loer, Et si se voldroit bien, je croi, pour moi merier, Pour avoir aliance, pour France destourber, *Guescl.* 9799. || XVe s. Aussi le maistre des seigneurs Dieu s'en meslort, et chacun le congnoissoit, COMM. VII, 10. || XVIe s. Là je senty dedans mes yeux couler Un doux venin, subtil à se mesler, RONS. 38. Car tousjours un plaisir est meslé de douleur, ID. 793. Ceux dedans voulans parlementer et retirer quelques uns qui n'estoient pas encore entrez, quelques rechappez d'Orange les meslent [se mêlent avec eux], et, confus avec eux, emportent le chasteau, D'AUB. *Hist.* I, 147. Ceux-ci donc meslerent cinquante pas devant leur gros, et les deux premiers aians percé...., ID. *ib.* II, 181. Les accotouër seront grandement utiles à faire meler les pruneaux, guignes, cerises, et autres tels fruits qu'on a accoustumé faire meler [sécher] au soleil, PALISSY, 74 et 75. Tout ce qui se mesle donne autant de communication de son estre, comme il en reçoit de ce avec quoy il est meslé, AMYOT, *Numa*, 7. ....Moy qui voy commencer Ma teste à se mesler, et mes jours se passer, DESPORTES, *Œuvres chrestiennes, sonnets*, 12. Ne se mesler d'autre chose que de passer en repos [sa vie], MONT. I, 32. J'y ay à escient meslé quelque peu d'amertume, ID. I, 89. On dict bien vray, qu'un honneste homme, c'est un homme meslé [qui a vu beaucoup d'hommes et de choses], ID. IV, 134.

— ETYM. Bourg. *maulai*; Berry, *micheler*; prov. *messlar*; espagn. *mezclar*; portug. *mesclar*; ital. *mischiare*; du bas-latin *misculare*, dérivé du latin *miscere*, mêler; grec, μίσγειν; allem. *mischen*. De *miscēre*, μίσγω, *mischen*, il faut rapprocher le sanscrit *miçrayâmi*, mêler, *â-mik-shâ*, lait mélangé, et le grec μίγνυμι; et de ces formes en *miç* et en μιγ, on conclut que la racine primordiale est *mik*, que *misceo* est pour *mik-sceo*, comme le prouve d'ailleurs *mixtus* (*mik-stus*); le *sc* est le suffixe de dérivation inchoative. Le vieux français a deux formes : *mesler*, qui vient de *misculare*, et *medler* (d'où l'anglais *to meddle*), qui représente un thème fictif *mistulare*. On remarquera *meler* avec le sens de sécher au soleil : il serait possible que ce *meler* n'eût rien de commun avec *mêler*, faire un mélange; du moins la signification est étrange; viendrait-il de *mêle*, qui s'est dit pour nèfle (sécher comme une nèfle)?

† **MELET** (me-lè), *s. m.* Petit poisson qu'on pêche en Provence.

† **MELETTE** (me-lè-t'), *s. f.* Nom vulgaire de plusieurs petits poissons qui ont une bande argentée sur les côtés du corps (de la famille des clupées). 10 sols sur le cent pesant d'anchois, sardines et melettes. *Décl. du roi*, 16 fév. 1636.

MÉLÈZE (mé-lè-z'), *s. m.* Nom vulgaire du larix européen, qui fournit la térébenthine dite de Venise, nommée gomme d'Orembourg dans le nord de l'Europe. Ou brûlant sur la cendre à la fuite du jour, Un mélèze odorant attendrait mon retour, A. CHÉNIER, *Élég.* XI. || Faux mélèze, nom vulgaire de l'aspalath chénopode, légumineuses.

— HIST. XVIe s. Vous la nommez larix en latin; les Alpinois la nomment melze, RABELAIS, *Pant.* III, 49.

— ETYM. Origine inconnue. À Genève, on dit *la mélèze* ou *melèze*. Roullin pense que dans *mélèze* est un radical *mel* signifiant manne, dite *miel* par assimilation; radical qui serait aussi dans μελία, nom du frêne qui donne la manne commune.

† **MÉLIACÉES** (mé-li-a-sée), *s. f.* Nom d'une famille de plantes dont le type est le genre azédarach.

† **MÉLIBÉE** (mé-li-bée), *s. m.* Espèce de papillon de jour.

† **MÉLICÉRIS** (mé-li-sé-ris'), *s. m.* Terme de chirurgie. Espèce de loupe ou de tumeur enkystée des glandes cutanées sébacées, formée par une matière jaunâtre qui a la consistance du miel.

— ETYM. Μελικηρίς, de μέλι, miel, et κηρός, cire.

† 1. **MÉLICERTE** (mé-li-sèr-t'), *s. m.* Espèce de papillon de jour. || Genre de polypiers. || Genre de crustacés.

† 2. **MÉLICERTE** (mé-li-sèr-t'), *s. f.* Genre de méduses.

† **MÉLICRAT** (mé-li-kra), *s. m.* Sorte d'hydromel.

— ETYM. Μελίκρατον, de μέλι, miel, et κρατός, mélangé.

† **MÉLIE** (mé-lie), *s. f.* || 1° Terme de botanique. Nom moderne du genre azédarach, type de la famille des méliacées, dans lequel on distingue la mélie azédarach, dite vulgairement azédarach, faux sycomore, arbre saint et arbre à chapelets. || 2° Terme de zoologie. Genre de décapodes ayant pour type le graps tesselé de l'Encyclopédie. || Genre de coquilles chambrées.

† **MÉLIENNE** (mé-liè-n'), *adj. f.* Terre mélienne, espèce de terre qui a la vertu de l'alun, et qui sert aux peintres pour maintenir longtemps leurs couleurs.

† MELLIER [illegible], s. m. [illegible]

MÉLILOT [illegible], le t ne se prononce et ne se [illegible], s. m. [illegible] de plantes [illegible] de la famille des [illegible].

— HIST. XVIe s. Huile de camomille et melilot, PARÉ, V, 13.

— ÉTYM. Lat. [illegible], de μελίλωτος, qui vient de [illegible]

† MELI-MELO [illegible], s. m. Terme populaire. [illegible]

† MELINET [illegible], s. m. Nom vulgaire d'un genre de borraginées (genre cérinthe, Tournefort), dont [illegible] espèces sont [illegible] dans le midi de la France.

† MÉLIPHAGE (mé-li-fa-j'), s. f. Genre d'oiseaux [illegible], nommée corbicalao par Levaillant, et qui est le philédon [illegible] de certains auteurs, [illegible].

— ÉTYM. Μέλι, miel, et φαγεῖν, manger.

† MÉLIQUE (mé-li-k'), s. f. Nom d'un genre de graminées, qui renferme la mélique bleue (*melica cærulea*, [illegible]) croissant dans les prés humides, et nuisant aux bestiaux à l'époque de la floraison; c'était le *melica cærulea* de Linné.

1. MÉLISSE (mé-li-s'), s. f. Genre de la famille des labiées, qui ne compte plus, d'après les nouveaux nomenclateurs, que la mélisse officinale (*melissa officinalis*, L.), plante aromatique. || Eau distillée de mélisse ou, simplement, eau de mélisse, hydrolat de mélisse qui se prépare avec les feuilles de la mélisse officinale. On la nomme aussi eau des carmes, parce que ce sont ces religieux qui en ont fait les premiers. || On donne quelquefois, mais à tort, le nom d'eau de mélisse à l'infusion de la citronnelle ou autre [illegible].

— ÉTYM. Μέλισσα, abeille; à cause que les abeilles aiment cette plante; génev. *melize*.

† 2. MÉLISSE [illegible], s. f. Terme d'entomologie. [illegible] d'abeille.

— ÉTYM. Μέλισσα, abeille.

† MÉLISSOGRAPHIE (mé-li-sso-gra-fie), s. f. Terme didactique. Histoire des mœurs des abeilles; dissertation sur les abeilles.

— ÉTYM. Μέλισσα, abeille, et γράφειν, décrire.

† MÉLISSOT (mé-li-so), s. m. ou MÉLISSIÈRE [illegible], s. f. Mélite à feuilles de mélisse.

† MÉLITE (mé-li-t'), s. f. || 1° Plante de la famille des labiées; genre *melittis*, Linné, unique espèce en France, la mélite à feuilles de mélisse. || 2° Genre de crustacés.

† MÉLITHREPTE (mé-li-trè-pt'), s. m. Genre d'oiseaux [illegible], où l'on distingue le mélithrepte vestiaire, dont les plumes écarlates servent aux habitants des îles Sandwich pour faire des manteaux.

— ÉTYM. Μέλι, miel, et θρεπτός, nourri.

† MÉLITOSE (mé-li-tô-z'), s. f. Terme de chimie. Principe cristallisable de la manne d'Australie, qui est [illegible] produite à Van-Diémen par [illegible].

— ÉTYM. Μέλι, miel.

† MÉLITURGIE [illegible], s. f. Terme didactique. [illegible] des abeilles.

— HIST. XVIe s. [illegible]

— ÉTYM. Μελιτουργία, de μέλι, μέλιτος, miel, et ἔργον, œuvre.

† MÉLITURIE (mé-li-tu-rie), s. f. Terme de médecine. [illegible]

— ÉTYM. [illegible]

† MELLATE [illegible] ou MELLITHATE [illegible], s. m. Terme de chimie. [illegible]

† MELLÉGÉ [illegible], s. m. Terme de pharmacie. [illegible]

† MELLIER [illegible], s. m. Troisième estomac des [illegible].

MELLIFÈRE [illegible], adj. [illegible]

— ÉTYM. Lat. [illegible], de *mel*, mellis, miel, et *ferre*, porter.

† MELLIFICATION [illegible], s. f. Fabrication du miel par les abeilles.

— ÉTYM. Lat. [illegible], de *mel*, miel, et *facere*, faire.

† MELLIFIQUE [illegible], adj. Terme de zoologie. Qui fabrique du miel.

— ÉTYM. Lat. [illegible], de *mel*, miel, et *facere*, faire.

† MELLIFLUE (mèl-li-flue), adj. || 1° Qui abonde en miel, qui fait le miel. Je ne sais pas à quel dessein Cette cohorte melliflue Vint par l'air en guise de nue, SCARR. *Virg.* VII. || Vieilli en ce sens. || 2° Fig. Qui est trop doucereux et presque fade. Paroles melliflues.

— HIST. XVIe s. Melliflue, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *mellifluus*, de *mel*, miel, et *fluere*, couler.

† MELLISUGE (mèl-li-su-j'), adj. Terme de zoologie. Qui suce le suc des fleurs.

— ÉTYM. Lat. *mel*, *mellis*, miel, et *sugere*, sucer.

† 1. MELLITE (mèl-li-t'), s. f. Pierre d'un jaune de miel.

† 2. MELLITE (mèl-li-t'), s. m. Terme de pharmacie. Sirop préparé avec le miel, l'eau simple, différentes infusions ou décoctions, et les sucs de plantes.

† MELLITHATE, voy. MELLATE.

† MELLITHE (mèl-li-t'), s. f. Minéral qui se trouve dans les mines de houille de la Thuringe.

† MELLITHIQUE (mèl-li-ti-k') et non MELLITIQUE, adj. m. Terme de chimie. Acide mellithique, acide qu'on retire de la mellithe.

† MELLIVORE (mèl-li-vo-r'), adj. Terme de zoologie. Qui vit de miel.

— ÉTYM. Lat. *mel*, miel, et *vorare*, manger.

† MELLON (mèl-lon), s. m. Terme de chimie. Radical composé, voisin du cyanogène, obtenu en distillant le sulfocyanogène en présence du chlore.

† MELLONE (mèl-lo-n'), s. m. Terme de chimie. Nom donné à un produit obtenu principalement par l'action du chlore sec à chaud sur le sulfocyanure de potassium.

† MÉLOCHIE (mé-lo-chie), s. f. Genre de plantes d'Amérique, qui appartient à la famille des buttnériacées.

MÉLODIE (mé-lo-die), s. f. || 1° Suite de sons d'où résulte un chant agréable et régulier. Douce mélodie. Cet air a beaucoup de mélodie. Ce qu'on dit de la grâce divine, qui tout à coup transforme les cœurs, peut, humainement parlant, s'appliquer à la puissance de la mélodie, STAEL, *Corinne*, IX, 2. || 2° Série, par opposition à harmonie, de sons successifs qui forme une ou plusieurs phrases musicales. La mélodie est dans la musique ce qu'est le dessin dans la peinture; l'harmonie n'y fait que l'effet des couleurs, J. J. ROUSS. *Exam. des deux princ. sur la mus.* Les Italiens prétendent que notre mélodie est plate et sans aucun chant, et toutes les nations neutres confirment unanimement leur jugement sur ce point, ID. *Lett. sur la mus. franç.* La mélodie italienne trouve, dans chaque mouvement, des expressions pour tous les caractères, des tableaux pour tous les objets, ID. *ib.* Une mélodie qui ne parle point, chante toujours mal, et la seule harmonie n'a jamais rien su dire au cœur, ID. *Hél.* I, 48. C'est de la seule mélodie que sort cette puissance invincible des accents passionnés; c'est d'elle que dérive tout le pouvoir de la musique sur l'âme, ID. *ib.* I, 48. || 3° S'emploie souvent, mais à tort, comme synonyme de romance. Les mélodies de Schubert. || Se dit aussi d'un chœur religieux chanté et accompagné à l'unisson. || 4° Par extension, en parlant de poésie ou de prose, choix et suite de mots, de phrases propres à flatter l'oreille. La mélodie du style. [illegible], dédaigné par Racine, avait, dans la [illegible] de ses paroles, quelques accents de la même voix, VILLEMAIN, *Dict. de l'Acad. Préface*, p. XVIII.

— HIST. XIIe s. La [illegible] des [illegible] que jeo ai chantet, *Liber psalm.* p. [illegible] [illegible]

[illegible]

miers temps, appuié aussi les parties en lesquelles une phrase se divise. Ce sont ces parties qui frappent l'oreille de manière à marquer une certaine cadence; et la mélodie était précisément le chant [illegible] de cette phrase cadencée. Tous les autres [illegible] dérivent naturellement de celui-là (voy. MÉLOPÉE).

MÉLODIEUSEMENT (mé-lo-di-eû-ze-man), adv. D'une manière mélodieuse. S'il est vrai, ce que dit Pausanias, que les rossignols qui étaient vers le tombeau d'Orphée chantaient plus mélodieusement que les autres, VOIT. *Lett.* 193. Avouons plutôt que par le moyen de cette périphrase, mélodieusement [illegible] dans le discours, d'une diction toute simple il a fait une espèce de concert et d'harmonie, BOIL. *Longin, Subl.* ch. 24. [Le rossignol] commence son chant, fait retentir le bocage, et rompt mélodieusement le silence et les ténèbres de la nuit, [illegible] DER. *Sal. de* 1765, *Œuvr.* t. XIII, p. 35, dans [illegible]

— HIST. XIVe s. Les oisillons chantent mélodieusement en la verde forest, *Modus*, f° XIV, [illegible] || XVe s. Et là ouis.... jouer des orgues aussi mélodieusement comme je fis onques, FROISS. II, [illegible]

— ÉTYM. *Mélodieuse*, et le suffixe *ment*.

MÉLODIEUX, EUSE (mé-lo-di-eû, eû-z'), adj. Rempli de mélodie. En vain vous me frappez d'un son mélodieux, Si le terme est impropre ou le tour vicieux.... BOIL. *Art p.* I. Tel, au sein de la [illegible] de la forêt sombre, L'oiseau mélodieux chante [illegible] dans l'ombre, DELIL. *Parad. perdu*, III. Ce [illegible] de la nuit pieuse, Oiseau mélodieux, c'est [illegible] LAMART. *Harm. Au rossignol.*

— HIST. XIVe s. Voix melodieuse, ORESME, [illegible] *de* MEUNIER. || XVe s. Et briserent toutes les cloches dont ce fut dommage, car il y en avoit de moult bonnes et melodieuses, FROISS. I, I, 138.

— ÉTYM. *Mélodie*; provenç. *melodios*; portug. *melodioso*; ital. *melodioso*.

† MÉLODIQUE (mé-lo-di-k'), adj. Terme de musique. Qui appartient à la mélodie. Marche, progression mélodique. On l'oppose à harmonique.

— ÉTYM. *Mélodie*.

† MÉLODIQUEMENT (mé-lo-di-ke-man), adv. D'une manière mélodique.

† MÉLODISTE (mé-lo-di-st'), s. m. || 1° Celui qui compose des mélodies, des chants faciles, agréables (compositeur de cantilènes, dit COUSSEMAKER). || 2° Musicien qui pense que la mélodie est la partie essentielle de la musique. || Compositeur dont le caractère principal est la mélodie, par opposition à harmoniste.

— ÉTYM. *Mélodie*.

† MÉLODIUM (mé-lo-di-om'), s. m. Espèce d'orgue [illegible]

† MÉLODRAMATIQUE (mé-lo-dra-ma-ti-k'), adj. Qui ressemble, qui a rapport au mélodrame.

MÉLODRAME (mé-lo-dra-m'), s. m. || 1° Autrefois, sorte de drame où le dialogue était coupé par une musique instrumentale annonçant l'entrée ou la sortie des personnages [illegible]. || Terme de musique. Se dit d'un passage exécuté par l'orchestre et exprimant les sentiments du personnage [illegible] en scène, tandis que celui-ci parle ou [illegible]. || 2° Aujourd'hui, sorte de [illegible] la musique a presque entièrement disparu [illegible] de mélodrame, personnages qui [illegible] des sentiments [illegible]

— ÉTYM. Μέλος, musique, et drame.

† MÉLOÉ [illegible], s. m. Genre d'insectes coléoptères dont quelques espèces, et notamment [illegible], peuvent être [illegible] et remplacer la cantharide. [illegible] est devenu la cantharide des [illegible]

† MÉLOGRAPHIE (mé-lo-gra-fie), s. f. Art d'écrire, de copier la musique.

— ÉTYM. Μέλος, musique, et γράφειν, écrire.

† MÉLOÏDES [illegible], s. m. pl. Le genre méloé.

MÉLOMANE (mé-lo-ma-n'), s. m. et f. Celui, celle qui est folle de musique.

— ÉTYM. Voy. MÉLOMANIE.

MÉLOMANIE (mé-lo-ma-nie), s. f. Amour excessif de la musique.

— ÉTYM. Μέλος, musique, et μανία, manie.

† MÉLOMÈLE (mé-lo-mè-l'), adj. Terme de tératologie. [illegible]

— ÉTYM. [illegible]

MELON [illegible], s. m. || 1° Nom vulgaire et [illegible] [illegible] Sat. III. || 2° [illegible]

le fruit de cette plante, juteux et sucré; les principales variétés sont le cantaloup et le sucrin. Je vous assure qu'il y a ici [en Espagne] tel melon que l'on pourrait venir manger de quatre cents lieues, VOIT. *Lett.* 30. || Melons de saison, melons qui mûrissent depuis le 20 juillet jusqu'à la fin d'octobre. || Melon brodé, melon sur l'écorce duquel il y a comme des lacs. || Fig. Flairer le melon à la queue, s'efforcer de pénétrer certains mystères; locution qui vient de ce que, pour apprécier la qualité d'un melon qu'on achète, on le flaire surtout à la queue. .... J'ai une petite fumelle au logis, qui commence déjà à vouloir flairer le melon à la queue, *Seconde farce tabarinique*, dans FR. MICHEL, *Argot*. || 3° Melon d'eau, ou pastèque, plante qui n'est pas une variété de melon, mais bien la cucurbite pastèque (cucurbita citrullus) et son fruit. || 4° Dans le langage populaire, se dit pour niais, nigaud. Quel melon! On emploie de même citrouille, cornichon. || 5° Étui de carton battu et recouvert d'une peau et qui sert en voyage pour renfermer les perruques. || 6° Melon de mer, nom vulgaire de l'échi-[illegible] esculent (échinodermes), qui est l'oursin [illegible] de certains auteurs, et, pour d'autres, l'oursin melon de mer. || 7° Nom que les marchands donnent quelquefois à la volute gondole (coquille).

8° Melons pétrifiés, géodes ou cailloux chambrés, dont les cavités sont remplies de cristaux. || Melon du Mont-Carmel, se dit des cornalines globuleuses dont l'intérieur est creux et tapissé de cristaux.

— HIST. XVIe s. Le naturel des melons ou pompons est de n'estre transplantés, ains d'achever leur cours en leur seminaire, O. DE SERRES, 540.

— ÉTYM. Provenç. *melo*; catal. *meló*; espagn. *melon*; portug. *melão*; ital. *mellone*; dérivé de *melo*, qui est dans le lat. *melopepo*; *melo* représente μῆλον, pomme.

† MELONÉ, ÉE (me-lo-né, née), *adj.* Terme de botanique. Qui a la forme d'un melon.

MELONGÈNE (me-lon-jè-n') ou MÉLONGÈNE (mé-lon-jè-n') ou MERANGÈNE (me-ran-jè-n'), *s. f.* Autre nom de l'aubergine.

— ÉTYM. Bas-lat. *melangolus*, *merangolus*; ital. *melangolo*; espagn. *berengena*; portug. *bringela*; de l'arabe *bâdindjân*, aubergine (MARCEL DEVIC).

† MELONIDE (me-lo-ni-d'), *s. m.* Terme de botanique. Se dit de tout fruit charnu provenant de plusieurs ovaires pariétaux reunis et soudés avec le tube du calice.

† MELONITE (me-lo-ni-t') ou MELOPÉPONITE (me-lo-pé-po-ni-t'), *s. f.* Terme de minéralogie. Caillou globuleux qui a la forme d'un melon.

† MELONNÉE (me-lo-née), *s. f.* Espèce de courge. On dit aussi pépon musqué.

MELONNIÈRE (me-lo-niè-r'), *s. f.* Endroit où l'on cultive des melons.

— HIST. XVIe s. La partie de vostre jardin la plus chaude et moins exposée aux vents sera choisie pour la meloniere, O. DE SERRES, 539.

— ÉTYM. *Melon*.

MÉLOPÉE (mé-lo-pée), *s. f.* || 1° Dans le sens primitif, l'art de prononcer harmonieusement, c'est-à-dire de déclamer une phrase de discours ou des vers de tragédie. La cinquième partie [de la tragédie], la mélopée est le principal de tous les agréments, KOOEN, *Trad. de la poétique d'Aristote*, ch. VI, § 2. || 2° Dans la musique, l'art de faire, sur les paroles de prose élevée ou de poésie, une phrase de musique ou plutôt une phrase de récitatif. La musique s'est proposé de peindre; l'oreille lui a demandé l'harmonie, la mesure et le mouvement; la musique réduite à l'oreille : d'où la mélopée, MARMONTEL, *Élém. de litt.* t. VI, p. 299, dans POUGENS. || 3° Par catachrèse, la phrase même de récitatif que l'art a produite, c'est-à-dire, en un seul mot, la mélodie (voy. ce mot). La déclamation de Lulli est une mélopée si parfaite, que je déclame tout son récitatif en suivant ses notes et en adoucissant seulement les intonations; cela fait un très grand effet sur les auditeurs, et il n'y a personne qui ne soit ému, VOLT. *Lett. Chabanon*, 18 déc. 1767. Il faut bien observer que, dans cette musique de pure déclamation qui est la mélopée des anciens, c'est principalement la beauté naturelle des paroles qui produit la beauté du chant, ID. *Siècle de Louis XIV. Artistes, Lulli.* || 4° Il se dit surtout des anciens; et, en souvenir de ce qu'était le chant chez eux, nom donné à toute mélodie vague, où l'on ne s'assujétit à aucune des règles qu'on a reconnues par expérience satisfaire toujours l'oreille. Elle [la cabale de Gluck] sentait combien ce [l'Olympiade de Sacchini] serait un dangereux objet de comparaison pour la mélopée de Gluck, LA HARPE, *Corresp. littéraire*, n° 76.

— ÉTYM. Μελοποιία, de μέλος, et ποιεῖν, faire : l'art de faire le *melos* (voy. MÉLODIE, à l'étymologie), soit dans la déclamation, soit dans le chant.

† MÉLOPHARE (mé-lo-fa-r'), *s. m.* Terme de musique. Lanterne creux dans lequel on place de la lumière et dont les châssis sont à jour : sur les ouvertures de ces châssis, on colle des parties de musique écrites sur papier transparent. On se sert du mélophare pour donner des sérénades la nuit en plein air.

— ÉTYM. Μέλος, musique, et *phare*.

† MÉLOPHONE (mé-lo-fo-n'), *s. m.* Terme de musique. Instrument à soufflet et en forme de guitare, ayant sur le manche de petites touches métalliques qui ouvrent les tuyaux.

— ÉTYM. Μέλος, musique, et φωνή, voix.

MÉLOPLASTE (mé-lo-pla-st'), *s. m.* Tableau représentant une portée de musique, sur laquelle le professeur indique avec une baguette les sons que l'élève doit entonner.

— ÉTYM. Μέλος, musique, et πλάσσειν, former.

† MÉLOPLASTIE (mé-lo-pla-stie), *s. f.* Terme de chirurgie. Opération qui a pour but de restaurer la joue endommagée par une plaie ou par une ulcération.

— ÉTYM. Μῆλον, joue, et πλάσσειν, former, restaurer.

† MÉLOSE (mé-lô-z'), *s. f.* Terme de chirurgie. Action d'explorer avec la sonde.

— ÉTYM. Μήλη, sonde.

† MELPOMÈNE (mèl-po-mè-n'), *s. f.* || 1° Une des neuf Muses, celle qui préside à la tragédie. || 2° Planète télescopique découverte en 1852.

— ÉTYM. Μελπομένη, la chantante, de μέλπομαι, chanter; dérivé de μέλος, chant.

† MÉLUSINE (mé-lu-zi-n'), *s. f.* || 1° Sorte de fée, appartenant aux contes celtiques, fille d'Élénas, roi d'Albanie, qui était changée en serpent tous les samedis pour expier le meurtre de son père. Mélusine passait pour la tige des Lusignan : et, toutes les fois qu'un membre de cette famille devait mourir, elle revenait sur leur château et annonçait par ses cris le malheur prochain. De celle-ci [la maison de Lusignan] la première origine Fut une fée ayant nom Mélusine.... On a conté seulement que parfois, Pendant la nuit, Mélusine qui pleure, En long serpent vient sans bruit et sans voix Revoir encor son antique demeure; Mais, quand des maux s'élèvent menaçants Sur sa famille ou bien sur sa patrie, Quand un grand homme ou l'un de ses enfants Perd le bonheur ou va perdre la vie, Peignant son trouble en d'horribles accents, Du haut des tours Mélusine s'écrie, CREUZÉ DE LESSER, *la Table ronde*, ch. XII. || Dans le langage familier. Cris de Mélusine, cris violents. || 2° Terme de blason. Figure nue, échevelée, demi-femme et demi-serpent, qui se baigne dans une cuve où elle se mire et se coiffe.

— ÉTYM. Bas-breton, *melus*, mélodieux; gallois, *melusine*, femme mélodieuse, femme qui chante.

† MÉMACTÉRION (mé-ma-kté-ri-on), *s. m.* Nom du onzième mois du calendrier primitif des Athéniens; il appartenait au commencement de l'hiver.

— ÉTYM. Μαιμακτηριών, de μαιμάκτης, surnom de Jupiter signifiant le sauvage, l'orageux.

MÉMARCHURE (mé-mar-chu-r'), *s. f.* Terme de vétérinaire. Entorse que le cheval se donne quand il ne met pas le pied dans une assiette ferme. L'on se guérit; l'on guérit sa monture, Soit du farcin, soit de la mémarchure, LA FONT. *Orais.*

— ÉTYM. *Mes*...., et *marcher*.

† MEMBRANACÉ, ÉE (man-bra-na-se, sée), *adj* Terme de botanique. Qui tient de la membrane.

— ÉTYM. Lat. *membranaceus*, de *membrana*, membrane.

MEMBRANE (man-bra-n'), *s. f.* || 1° Terme d'anatomie. Nom donné, en général, à tous les tissus aplatis en forme de lames ou de toiles, qui servent soit à embrasser et contenir certains organes, soit à sécréter certains fluides. Membranes muqueuses. Membranes séreuses. Membranes aponévrotiques. Les médecins avaient nommé son mal un rhumatisme de membranes, SÉV. 282. Ce sont des anneaux [trachée-artère] de cartilages, garnis au dedans d'une tunique ou membrane très-polie, FÉN. *Exist.* 40.

Membrane de Schneider, nom donné à la membrane pituitaire, ou membrane qui tapisse les fosses nasales, en mémoire de l'anatomiste qui l'a décrite le premier. || Membrane fondamentale, voy. FONDAMENTAL. || Membranes accidentelles, membranes qui se développent sous l'influence de certaines causes morbides. || 2° Terme de botanique. Terme générique servant à désigner les organes planes, minces et faibles, généralement destinés à en envelopper d'autres. || Membrane périspermique, nom donné au périsperme, quand il est réduit à une lame ou membrane. || 3° Ais qu'on place sur un paquet de livres mis en presse; il y a également une autre membrane dessous.

— HIST. XVIe s. Membrane est une partie simple, large, platte et deliée, toutesfois forte et dense, blanche et nerveuse, et sans grand danger se pouvant estendre et estreindre, PARÉ, I, 5.

— ÉTYM. Lat. *membrana*, qui vient de *membrum*, membre.

† MEMBRANÉ, ÉE (man-bra-né, née), *adj.* Terme de botanique. Qui est aplati comme une membrane.

MEMBRANEUX, EUSE (man-bra-neû, neû-z'), *adj.* || 1° Terme d'anatomie. Qui est de la nature des membranes. Partie membraneuse. Tissu membraneux. Les replis membraneux du péritoine. || Se dit des pieds des oiseaux, quand la peau en est mince et fine. || Se dit des ailes des insectes lorsqu'elles sont minces et flexibles. || Muscle demi-membraneux, ou, substantivement, le demi-membraneux, muscle de la région postérieure de la cuisse. || 2° Terme de botanique. Se dit de ce qui est mince et presque dénué de substance intérieure, ou bien de ce qui est composé de plusieurs membranes appliquées les unes contre les autres. || 3° Terme de minéralogie. Se dit d'un corps à filaments entrelacés, lorsqu'il est mince et flexible.

— HIST. XVIe s. Le fond de l'estomach est charneux et moins membraneux que le dessus, PARÉ, *Introd.* 16.

— ÉTYM. *Membrane*.

† MEMBRANIFORME (man-bra-ni-for-m'), *adj.* Qui a la forme ou les caractères d'une membrane.

— ÉTYM. *Membrane*, et *forme*.

† MEMBRANO-CALCAIRE (man-bra-no-kal-kè-r'), *adj.* Polype membrano-calcaire, polype qui a la forme d'expansions membraneuses encroûtées de sels calcaires.

† MEMBRANULE (man-bra-nu-l'), *s. f.* Petite membrane. || Terme de botanique. Membrane qui couronne l'urne de certaines mousses.

— ÉTYM. Diminutif de *membrane*.

MEMBRE (man-br'), *s. m.* || 1° Partie extérieure du corps de l'homme et de l'animal, distinguée de toutes les autres parce qu'elle est placée en appendice, et unie au reste du corps par des articulations. Je veille pour les miens, mes soucis les conservent, Comme le chef a soin des membres qui le servent, CORN. *Cid*, II, 7. De travailler pour lui [l'estomac] les membres se lassant, Chacun d'eux résolut de vivre en gentilhomme, Sans rien faire.... LA FONT. *Fabl.* III, 2. Des yeux si délicats firent leurs délices de ces visages ridés, de ces membres courbés sous les ans, BOSS. *Anne de Gonz.* Elle se tourmente comme dans un songe.... on veut parler, la voix ne se suit pas, on sent ses membres engourdis, ID. *La Vallière.* Ô membres tendres et délicats, si souvent couchés sur la dure! ID. *Bourgoing.* Et de son corps hideux les membres déchirés, RAC. *Athal.* I, 1. Que de corps entassés, que de membres épars Privés de sépulture! ID. *Esth.* I, 5. Les membres d'un corps qui croît doivent être tous au large dans leur vêtement, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || Terme d'entomologie. Appendices qui sont placés sur les parties latérales du tronc des insectes et qui servent à la locomotion. || 2° Particulièrement et familièrement. La jambe. Et dans leurs antichambres [des grands], Le chapeau dans la main, nous tenir sur nos membres, RÉGNIER, *Sat.* IV. || Il se dit quelquefois pour gigot, épaule de mouton. Il voit au feu le membre Accompagné de maint et maint pigeon, LA FONT. *Rém.* || Terme de blason. Jambe ou patte de griffon, d'aigle ou d'autre oiseau, séparée du corps. || 3° Membre viril, la partie de l'homme ou de l'animal qui sert à la génération. || Membre marin ou priape de mer, ancien nom des holothuries. || 4° Le corps, dans le langage mystique. Si la loi des membres nous entraîne vers les plaisirs des sens, MASS. *Carême, Avenir.* || 5° Fig. Chacune des personnes qui forment un corps politique, une société religieuse, savante, littéraire, etc. Les membres du corps législatif, de l'Académie française. Comme il est sans exemple que l'Académie ait fait l'éloge d'un souverain, en faisant, si on ose le dire, celui d'un de ses membres.... FONTEN. *Czar Pierre.* J'aurai plutôt achevé tout l'ouvrage [Commentaire sur Corneille], que l'Académie n'aura lu trente de mes remarques; un membre va vite, les corps ont peine à se remuer, VOLT. *Lett. d'Argental*, 9 août 1761. Je crois que si ces Considérations sur l'état présent de l'Europe avaient été imprimées sous le nom d'un membre du parlement d'Angleterre, j'aurais reconnu Votre Altesse Royale; j'aurais dit : Voilà le grand prince caché sous le grand citoyen, ID. *Lett.*

Pr. roy. de Prusse, 5 août 1738. Pour les gens de lettres.... il faut qu'ils [illegible], attendu qu'ils ne font point corps, et qu'ils ne sont que des membres [illegible], [illegible] *Lett.* [illegible], 31 oct. 1769. Des chaînes [illegible] embrassèrent tous les membres de la société, BARTHÉL. *Anach. Introd.* part. [illegible] Membres [illegible], hommes qui sont [illegible] à un corps. || Terme [illegible]. Les membres de Jésus-Christ, de Dieu, de l'Église, c'est-à-dire les fidèles. On aime, parce qu'on est membre de Jésus-Christ, parce qu'il est le corps dont on est membre, PASC. *Pens.* XXIV, 59 *ter*, éd. HAVET. Dieu ayant fait le ciel et la terre, qui ne sentent point le bonheur de leur être, il a voulu faire des êtres qui le connussent, et qui composassent un corps de membres pensants, ID. *ib.* XXIV, 59. Être membre, est n'avoir de vie, d'être et de mouvement que par l'esprit du corps et pour le corps; le membre séparé, ne voyant plus le corps auquel il appartient, n'a plus qu'un être périssant et mourant, ID. *ib.* XXIV, 59 *bis*. ....Seigneur.... votre passion, que vous achevez dans vos membres [les fidèles] jusqu'à la consommation parfaite de votre corps [l'Église terrestre], ID. *Prière pour le bon usage des maladies.* Ces habitants desolés [de la Hongrie et de l'Autriche ravagées par les Turcs], ne sont-ce pas des chrétiens et des catholiques, nos frères, nos propres membres, enfants de la même Église? [illegible] *Mar.-Thér.* Il nous consacre comme membres de Dieu, BOURDAL. *Serm.* 17e *dim. après la Pentecôte*, *Domin.* t. IV, p. 78. On savait seulement que nous [les chrétiens] étions tous membres d'un chef crucifié, MASS. *Carême*, *Jeûne.* || 6° Partie d'un empire, d'une province. Province qui devient membre du premier empire du monde, PATRU, *Plaidoyer* 4, dans RICHELET. Il règne dans cet ouvrage [de Frédéric II], digne de son auteur, un style qui vous décèle, et j'y vois je ne sais quel air de membre de l'empire germanique qu'un citoyen anglais n'a guère, VOLT. *Lett. Prince roy. de Prusse*, 15 août 1738. || Terme féodal. Ce qui dépend d'une terre, d'une seigneurie, d'un bénéfice. Ce fief était un membre de la terre seigneuriale. Tenir par membre, posséder comme bien indivis. || 7° Chaque partie d'une période ou d'une phrase dont l'oreille saisit le commencement et la fin. Une période de quatre membres, à quatre membres. Chaque phrase ou assemblage de mots qui forme un sens partiel dans une période, et qui a une certaine étendue, est appelée membre de la période, DUMARSAIS, *Œuv.* t. V, p. 51. || Il se dit aussi des termes d'une comparaison. Plus les expressions seront simples, plus il nous sera facile de saisir le rapport d'un membre de cette comparaison à l'autre, [illegible] || 8° [illegible] des deux parties qui sont séparées par le signe d'égalité. || 9° Chacune des parties grandes ou petites qui entrent dans la composition d'un ouvrage d'architecture. La frise est [illegible] || 10° [illegible]

— HIST. XIe s. Il out [eut] pais de vie et de membre, *Lois de Guill.* 1. Puis [il] en perdit et la vie et les membres, *Ch. de Rol.* CVIII. || XIIe s. [illegible] qui od [avec] lui estoient, e les depecerent membre e membre, *Machab.* II, 4. Le plus fort membre [illegible] [illegible] *Sax.* V. || XIIIe s. Creeil, qui est des membres du conté de [illegible] fait li cas où il pot avoir gages de batailles ou peril [illegible] Qu'il est taillé du trait au pas, RUTEB. 153. [illegible] leurs membres et leur [illegible]

[illegible]

— ETYM. Provenç. *membre*, *nembre*; espagn. et portug. *miembro*; ital. *membro*; du lat. *membrum*, dont l'origine est incertaine. On l'a rattaché au sanscrit *marman*, articulation, organe, Corssen, *Beitr.* p. 383, suppose que *membrum* est pour *mimbrum* et de la même famille que *min-or*, *min-uere*; il signifierait ainsi une petite chose, une petite partie, une partie détachée.

MEMBRÉ, ÉE (man-bré, brée), *adj.* usité seulement avec quelque adverbe. Bien membré, qui a des membres bien faits, bien proportionnés. On dit de même : membré fortement, solidement. || Terme de blason. Se dit d'un animal dont les membres sont d'un autre émail que le corps.

— ETYM. *Membre.*

† **MEMBRET** (man-brè), *s. m.* Petite épaisseur qu'on ménage au bout de chaque branche d'un éperon.

— ETYM. Diminutif de *membre.*

† **MEMBRETTE** (man-brè-t'), *s. f.* Terme d'architecture. Partie du pied droit d'une arcade ornée de pilastres, qui reste nue à droite et à gauche du pilastre.

— ETYM. Diminutif de *membre.*

† **MEMBRIÈRE** (man-bri-è-r'), *s. f.* Pièce de bois entrant dans une membrure. Refendre des pièces équarries pour en faire des planches ou des membrières, BUFF. *Exposé sur les végét.* 4e *mémoire.*

— ETYM. *Membre.*

† **MEMBRON** (man-bron), *s. m.* Terme d'architecture. Baguette, ordinairement de trois quarts de ligne d'épaisseur, qui sert d'ourlet à la bavette d'un bourseau.

MEMBRU, UE (man-bru, brue), *adj.* Terme familier. Qui a de gros membres. Au pis aller, je puis ici avoir, quand je voudrai, une maîtresse belle comme l'infante Briane, amoureuse comme Mlle Aclande, et forte et membrue comme Mme Gradafilée, VOLT. *Lett.* 63. Qu'il a le nez comme Cyrus, Dont le nez fut des plus membrus, SCARRON, *Virg.* VII. Ta femme, étant jument forte et membrue, ira plus vite, LA FONT. *Jument.* || Substantivement. Un gros membru.

— HIST. XIIe s. Bel chevalier i ot avenant et mambru, *Sax.* XXVIII. || XIIIe s. Raimbaus Cretons fu preus et vassaus conneüs, Il ne fu mie haus, ne lons, ne estendus, Ains fu un petitet bien formés et membrus, *Ch. d'Ant.* IV, 913. En la forest en sont entré, Mès il n'orent gueres erré Qu'il ont levé un cerf branchu De quatre branches et menbru, *Ren.* 23346. || XVIe s. Nostre monde vient d'en trouver un aultre [l'Amérique] non moins grand, plain et membru que luy, MONT. IV, 17. Au surplus un asne bien fait, Bien membru, bien gras, bien refaict, *Sat. Mén. l'Asne ligueur.*

— ETYM. *Membre*; provenç. *membrut*; cat. *membrud*; espagn. *membrudo*; ital. *membruto.*

MEMBRURE (man-bru-r'), *s. f.* || 1° L'ensemble des membres d'un individu. Une forte membrure. || 2° Terme de menuiserie. Pièce de bois épaisse, dans laquelle on enchâsse les panneaux. Pour une voie de bois de chêne, hêtre, sapin et bois blanc non flotté, entrant par eau, en planches, membrures, poteaux, dosses et chevrons, la dosse et le chevron réduits à neuf pieds par toise, et la voie composée de 104 toises, est dû.... *Déclaration*, 22 oct. 1718, *Tarif.* || 3° Terme de marine. L'ensemble des membres ou couples d'un bâtiment. || 4° Ais qui servent à l'endossement des livres, *Man. du Relieur*, p. 333. || 5° Sorte de mesure dans laquelle les voies de bois à brûler sont mesurées, sur le port et dans les chantiers.

— HIST. XVIe s. Quand un menusier [illegible] par table ou membrure dudit noyer, il en fait des [illegible] et ternes [ternes? du latin *tenuis*] [illegible], PALISSY, 18.

— ETYM. Lat. *membratura*, de *membrare*, former en membres, qui vient de *membrum*, membre.

MÊME (mê-m'), *adj.* || 1° Qui est comme une autre chose ou comme soi-même; qui n'est pas autre, qui n'est pas différent (il est [illegible] précédé de l'article *le*, *la*, *les*, du nom de nombre *un*, *une*, du pronom démonstratif *ce*, *celle*). L'amour et la raison n'est qu'une même chose, PASC. *Amour.* [illegible] la voir et l'adorer n'a été qu'une même chose, SÉV. 310. Ainsi, dis-je, se produit en Dieu l'amour [illegible] qui sort du Père qui pense et du Fils qui est sa pensée, pour faire avec lui et sa pensée une même [illegible] [illegible] vit dans Jérusalem [prise par Titus] la même rébellion, la même [illegible], les mêmes vœux de salut [illegible], la même séduction, le même endurcissement, la même chute [que lors de Nabuchodonosor], ID. *ib.* II, 8. J'appelai de l'exil, je tirai de l'armée Et ce même Sénèque et ce même Burrhus.... RAC. *Brit.* IV, 2. Tout cet amas d'idées qui reviennent à la même, LA BRUY. XV. Quelquefois un même homme les voit [les objets] plus grands de l'œil gauche que du droit, selon les [illegible] que l'on en a faites, qui sont rapportées dans le journal des savants de Rome, du mois de [illegible] 1669, MALEBRANCHE, *Rech. vér.* I, 6. [illegible] Ajoutez-y, madame, que c'est un honnête homme. — Angélique : Eh! sans doute : je vous dis qu'il est riche; c'est la même chose, MARIVAUX, *Préj. vaincu*, sc. 4. Rome ne fut plus cette ville dont le peuple n'avait eu qu'un même esprit, un même amour pour la liberté, une même haine pour la tyrannie, MONTESQ. *Rom.* 9. Vous n'êtes le même que par le sentiment continu de ce que vous avez été et de ce que vous êtes, VOLT. *Dict. phil. Identité.* || Il se construit avec *de* sans article. Deux plantes de même espèce. Deux tonneaux de même cuvée. || Fig. Le même, la même, dont l'apparence, le caractère n'ont pas changé. Cette femme est toujours la même. Celle [ardeur] qui vous pressait de courir au baptême, Languissante déjà, cesse d'être la même, CORN. *Poly.* I, 1. Hé bien! Antiochus, es-tu toujours le même? RAC. *Bérén.* I, 2. || Fig. Voir du même œil, des mêmes yeux, voy. ŒIL. || 2° Le même répété d'une manière explétive. Et le même [illegible] qui vous fit consentir, Malgré tout votre [illegible], à me laisser partir, Le même me dérobe [illegible] couronne, CORN. *la Toison d'or*, III, 3. Le même qui, pour vous courant à son supplice, [illegible] ingrat trop cher a demandé justice, Le même [illegible] encor dissiper votre peur, ID. *ib.* III, 7. Avec les mêmes armes qu'employa le soldat pour [illegible] son désespoir, avec les mêmes [illegible], ST-ÉVREM. *la Matr. d'Éph.* || 3° Même sans [illegible]. Parce que de mêmes causes doivent [illegible] produire de mêmes effets, LAMOTHE LE VAYER, *Vertu des païens*, I, *État de la grâce.* Une [illegible] de mouton, avec un cochon gras, Menés [illegible] s'en allaient à la foire, LA FONT. *Fabl.* VIII, 12. [illegible] même moyen, savoir vos sentiments, ID. [illegible] sc. 7. Tout autre n'eût pas fait même chose à ma place? MOL. *Dép. am.* IV, 2. Si sa bouche dit vrai, nous avons même sort, ID. *Amph.* II, 2. Ces [illegible] mes devaient se former à même temps que l'antechrist devait paraître, BOSS. *Var.* 13. Même [illegible] requiert même supplice, J. B. ROUSS. *Allég.* [illegible] Deux factions acharnées le partagent [l'empire [illegible] Julien].... même opiniâtreté des deux [illegible] fraudes, mêmes calomnies, mêmes [illegible] barbaries, même rage, VOLT. *Mél. hist. Frag.* [illegible] S'il arrivait que le hasard nous y conduisît [illegible] tacle] en même jour, J. J. ROUSS. *Lett.* à [illegible] 7 juill. 1770. En cet emploi, il s'est mis après [illegible] stantif, ce qui ne se dit plus, du moins en prose. [illegible] quand je quitte, il quitte alors que [illegible] être rivaux, nous aimons en lieu [illegible] roy. V, 4. Sa bonté toujours même [illegible] fleur, LA FONT. *l'Eunuque*, I, 1. || 4° Même [illegible] d'un adjectif possessif, comme : mes [illegible] tentions, les intentions que j'avais et que j'ai [illegible] de Sévigné] prend de ma même tisane des [illegible] cins, que vous connaissez, SÉV. 12 août [illegible] lui fais réponse dans son même style, ID. [illegible] 1676. Avignon, dont je ne parle [illegible] mes raisons, ID. 7 fév. 1689. Je [illegible] même goût pour la solitude est [illegible] que diminué, J. J. ROUSS. *Lett.* à [illegible] 1768. || 5° Semblable, pareil. [illegible] vin. Vous nous avez servi de bon vin [illegible] donnez-nous du même. [Pétrarque] est le [illegible] fécond du monde dans l'art de dire [illegible] chose, VOLT. *Lett. d'Argental*, 22 [illegible] même construit avec que, et [illegible] entre deux objets. Il est habillé de la même [illegible] fait. Au même temps qu'on les répare, L'eau [illegible] d'un autre côté, MALH. III, 3. Ils lui gardèrent la même fidélité qu'ils avaient gardée aux Perses, BOSS. *Hist.* I, 8. Elle ramène l'âme pécheresse par les mêmes [illegible] qu'elle s'en était égarée, MASS. *Panégyr.* [illegible] || Au lieu de que, on met où, d'où, quand [illegible] d'une certaine situation. Il n'y en a aucune [illegible] d'existante ou de possible qui n'eût été [illegible] état de perfection où est celle de Jésus-Christ, [illegible] avait été unie hypostatiquement au Verbe [illegible] l'instant de sa création, FÉN. t. III, p. 61. [illegible] [illegible] tous mes crimes, MASS. *Impén.* [illegible] la Bastille dans la même chambre où avait [illegible] [illegible] et n'en sortit pas le même [illegible] *Polit. et lég. Fragm. sur l'Inde*, [illegible]

lesquelles déchirée dans la même page où l'écrivain le plus médiocre est célébré! D'ALEMB. *Mél. litt.* Œuv. t. III, p. 375, dans POUGENS. || 7° Le même avec, le même que. Cela est plaisant, que tous les intérêts de Quanto [Mme de Montespan] et toute sa politique s'accordent avec le christianisme, et que le conseil de ses amis ne soit que la même chose avec celui de M. de Condom [Bossuet], SÉV. 3 juill. 1675. || 8° Le même de, pour le même que. Le curé qui s'était logé dans la même hôtellerie de mes comédiens, SCARR. *Rom. com.* I, 14. Je ne suis plus le même d'hier au soir, MOL. *Fest. de Pierre,* V, 1. ....Tout est encore aujourd'hui du même vert du mois de mai, SÉV. 20 oct. 1675. Langlade a pensé mourir à Fresnes de la même maladie de Mme de Coulanges, ID. 2 oct. 1676. Voici un autre couplet sur le même air du premier, ID. 24 nov. 1678. Ces princes n'avaient pas auprès du régent les mêmes accès du duc de Lorraine, ST-SIM. 431, 247. Il suit encore en cela les mêmes errements des autres, J. J. ROUSS. *Lett. à Moultou,* 12 déc. 1768. || Cette tournure n'est plus guère usitée; on la laisse à tort tomber en désuétude, car elle est quelquefois plus vive que le *que* dont elle est l'équivalent. || 9° *S. m.* Le même, la même chose. Bien que mon bon démon souvent me dit le même, RÉGNIER, *Sat.* I. C'est quasi le même de ceux qui découvrent peu à peu la vérité dans les sciences, que de ceux qui, commençant à devenir riches, ont moins de peine à faire de grandes acquisitions qu'ils n'ont eu auparavant, étant plus pauvres, à en faire de beaucoup moindres, DESC. *Méth.* VI, 4. À peine une heure ou deux elles [les troupes] ont pris haleine, Qu'il les range en bataille au milieu de la plaine; L'ennemi fait le même, et l'on voit des deux parts Nos sillons hérissés de piques et de dards, CORN. *Sophon.* I, 4. Vous deviendrez cher à mes yeux, Et j'espère de vous le même, ID. *Agés.* I, 2. Dans le toucher, les corps appliqués immédiatement sur le nôtre, ne peuvent manquer d'ébranler les nerfs; le même doit arriver dans les autres sens, BOSS. *Connaiss.* IV, 6. || Cela revient au même, c'est la même chose. || Terme de philosophie. Ce qui est le même. Il n'y a de variable que ce qui demeure constant à quelques égards, le même seul peut être dit varier, RENOUVIER. || 10° Se dit au billard d'une partie qui consiste à pousser la bille de son adversaire immédiatement dans une des six blouses. Jouer le même. || Faire une bille au même, la faire dans une des blouses de la bande que le joueur a devant soi, et sans avoir préalablement doublé, c'est-à-dire fait toucher bande à la bille. || Fig. et populairement. Faire au même, tromper, attraper. Vous voulez me faire au même. || 11° Même s'emploie sans article, immédiatement après les noms pour marquer plus expressément la personne ou la chose dont on parle. Ceci même. Cela même. Celui-ci même. Celui-là même. Si dans ces chaires mêmes destinées à instruire et à corriger les grands, nous leur donnons de fausses louanges.... MASS. *Petit carême, Tentat. des grands.* Ces combats avaient été autorisés autrefois par les rois, par les parlements mêmes et par l'Église, VOLT. *Louis XIV,* 29. || 12° Il se joint de la même façon avec les pronoms personnels (on met un tiret). Lui-même. Elle-même. Eux-mêmes. Moi-même. Toi-même. Soi-même. Nous-mêmes. Vous-mêmes. Ils ont fait cela eux-mêmes. Eux-mêmes ont fait cela. Médecin vous-même; je ne le suis point, et ne l'ai jamais été, MOL. *Méd. m. lui,* I, 6. Monsieur Lysidas, prenez un siége vous-même, et vous mettez-là, MOL. *Crit.* sc. 6. Mais souvent un esprit qui se flatte et qui s'aime, Méconnaît son génie et s'ignore soi-même, BOIL. *Art p.* I. Je dis que c'est la raison elle-même qui nous conduit à cette soumission; que plus même nos lumières sont supérieures, plus elles nous font sentir la nécessité de nous soumettre, MASS. *Carême, Vérité de la relig.* Et mon frère et le Brun, les Muses elles-mêmes, A. CHÉN. *Élég.* XVI. || Un pronom personnel uni à *même* et construit avec *de* exprime la spontanéité de l'action. Il a fait cela de lui-même. Elle a fait cela d'elle-même. Ils ont fait cela d'eux-mêmes. J'agirai de moi-même. Tu as fait cela de toi-même. Faire une chose de soi-même. Nous y sommes allés de nous-mêmes. || Un autre moi-même, une personne que j'aime autant que moi-même, qui est comme moi-même, qui peut me représenter pour toute chose; on dit semblablement : un autre toi-même, d'autres nous-mêmes, un autre vous-même, un autre soi-même, un autre lui-même, une autre elle-même. Je regarde mes amis comme d'autres moi-même. Tes enfants, ces autres toi-même. Par le mariage je me verrai revivre en d'autres moi-même, il se verra revivre en d'autres lui-même; nous nous verrons revivre en d'autres nous-mêmes. Les enfants, ces autres nous-mêmes. Les considérant comme d'autres soi-mêmes, DESC. *Pass.* 82. J'ai lieu de vous aimer comme un autre moi-même, CORN. *Attila,* III, 4. Puisqu'un autre moi-même ordonne ton retour, Oui, rentre dans les rangs que tu tiens à ma cour, ROTR. *Bélis.* I, 6. Je le répète encor, c'est un autre moi-même. Un fils victorieux qui me chérit, que j'aime, RAC. *Mithr.* III, 5. Jamais dessus le trône on ne vit plus d'un maître; Il n'en peut tenir deux, quelque grand qu'il puisse être; L'un des deux tôt ou tard se verrait renversé, Et d'un autre soi-même on y serait pressé, ID. *Théb.* IV, 3. Cet ennemi de Rome, et cet autre vous-même, ID. *Mithr.* III, 5. Cent fois je me suis fait une douceur extrême D'entretenir Titus dans un autre lui-même, ID. *Bérén.* I, 4. Éphestion y perdit la vie; c'était l'ami le plus intime du roi, le confident de tous ses secrets, et, pour tout dire en un mot, un autre lui-même, ROLLIN, *Hist. anc.* Œuv. t. VI, p. 671, dans POUGENS. La comtesse : Regardez-moi dans cette occasion-ci comme une autre vous-même! — Le marquis : Ah! que c'est bien dit, une autre moi-même! MARIVAUX, *le Legs,* sc. 10. || 13 Même accompagne aussi les substantifs qui désignent quelques qualités, pour exprimer qu'elles sont au plus haut degré dans la personne dont on parle. Pour parler de lui, comme il était la brutalité même, il avait voulu profiter de l'occasion, SCARR. *Rom. com.* I, 15. Cette Esther, l'innocence et la sagesse même, RAC. *Esth.* Jusqu'ici la fortune et la victoire mêmes Cachaient mes cheveux blancs sous trente diadèmes, ID. *Mithr.* III, 6. (Voy. la REM. 7) || 14° Même, *adv.* De plus, aussi, encore. L'intérêt parle toutes sortes de langues, et joue toutes sortes de personnages, même celui de désintéressé, LA ROCHEFOUC. 39° *pensée,* n° 2. Même il m'est arrivé quelquefois de manger Le berger, LA FONT. *Fabl.* VII, 1. Ami, dit-il, je sais que tu me quittes; Même l'on veut que j'en craigne les suites, ID. *ib.* VIII, 18. Même l'on dit que l'ouvrier Eut à peine achevé l'image Qu'on le vit frémir le premier Et redouter son propre ouvrage, ID. *ib.* IX, 6. Cet illustre trépas ne peut-il vous calmer, Puisque même mes fils s'en laissent désarmer? RAC. *Théb.* III, 2. Un pays où il faut même avoir vécu pour le connaître, LA BRUY. *Discours sur Théophraste.* Les princes de Médicis, de qui son mérite [de Viviani] était déjà connu, et même récompensé, FONTEN. *Viviani.* Un peuple est toujours le maître de changer ses lois, même les meilleures, J. J. ROUSS. *Contr. soc.* II, 11. || On s'en sert dans des phrases adversatives pour les fortifier. Tant s'en faut qu'il l'ait voulu, que même il l'a interdit. Non-seulement il n'est point avare, mais même il est prodigue. || 15° À même, *loc. adverb.* À la chose même. Voilà la cruche, buvez à même, c'est-à-dire, buvez à la cruche même. On lui apporta de l'eau dans une gargoulette; mais, dès qu'il y eut bu, on la cassa, parce que, comme Frangui, il l'avait souillée en buvant à même, BERN. DE ST.-P. *Chaum. ind.* || Il se dit avec un complément. Il but à même le pot. Qui te donne le front de surprendre mes pleurs? Cherches-tu de la joie à même mes douleurs? CORN. *Place roy.* III, 8. || À même (ou comme l'on disait en même) a été, dès les anciens temps de la langue, considéré comme une locution prépositive et construit avec la préposition *de.* Louvois était grand buveur d'eau, et en avait toujours un pot sur la cheminée de son cabinet, à même duquel il buvait, ST-SIM. 407, 100. Et mord à belles dents à même du prochain, SAINTE-BEUVE, *Nouveaux lundis,* t. I, p. 86. *L. Veuillot.* || Fig. Être à même de, être à portée de, avoir facilité de; mettre quelqu'un à même, le mettre à portée; laisser à même, le laisser à portée. Je veux me faire un gendre et des alliés médecins; ....afin d'être à même des consultations et des ordonnances, MOL. *Mal. imag.* I, 5. Je serai à même pour vous caresser comme je voudrai, ID. *Mar. forcé,* 4. Vous me direz.... que tous les hommes n'ont pas les mêmes sentiments [de perfidie], et qu'on peut du moins les écouter.... ne vous y fiez pas, quoique vous soyez à même, HAMILT. *Gramm.* 9. || Fig. À même de, avec un verbe à l'infinitif, en état de, en mesure de. Il est à même de vous servir. Rome, à même de faire pis, montra par la condamnation même [de M. de Cambrai] qu'elle était plus donnée au roi qu'appesantie sur M. de Cambrai, ST-SIM. 66, 95. || À même que, dans le temps même où, *locution conj.* tombée en désuétude On dira : à même que cela arriva, MARG. BUFFET, *Observ.* p. 88, 1668. || 16° De même, *loc. adv.* De semblable manière, de semblable sorte. Par mon commandement la garde en fait de même, CORN. *Cid,* IV, 3. Parmi les généreux, Il n'en va pas de même, ID. *Nicom.* V, 7. J'ai vécu glorieux et je mourrai de même. TH. CORN. *Comte d'Essex,* IV, 3. Ah! deviez-vous m'aimer si tendrement, Si vous ne vouliez pas m'aimer toujours de même? QUINAULT, *Phaét.* I, 3. Quand un Français et un Anglais pensent de même, il faut bien qu'ils aient raison, VOLT. *Dict. phil. Pope.* || Avec le complément par *que.* De même que vous, j'ai été voir. Il me dit bien encor que son mal est extrême; Mais il ne le dit plus de même Qu'il me le disait autrefois, DESHOULIÈRES, *Poés.* t. I, p. 96. || Quand *de même que* est employé dans le premier membre d'une comparaison, on commence d'ordinaire le second membre par *de même.* De même que la cire molle reçoit aisément toute sorte d'empreintes et de figures, de même un jeune homme reçoit facilement toutes les impressions qu'on veut lui donner, *Dict. de l'Académie.* || *De même* s'est employé comme une espèce d'adjectif signifiant *semblable* : cette tournure, qui a vieilli, s'emploie encore aujourd'hui couramment en Saintonge. C'est un transport si grand qu'il n'en est point de même, MOL. *Éc. des maris,* III, 2. Jamais il ne s'est vu de surprise de même, ID. *Tart.* IV, 5. || Terme de blason. De même, se dit en blasonnant pour éviter de répéter la désignation de l'émail : Il porte d'or à trois fasces de sable, surmontées de trois merlettes de même, c'est-à-dire également de sable. || 17° Tout de même a le même sens que *de même.* Vous voyez celui-là, l'autre est tout de même. Cependant vous avez soupiré tout de même, CORN. *Pulchér.* II, 1. Cette d'Elliat était enrhumée, on ne la voyait point: mais c'était tout de même, SÉV. 301. Tout de même celui qui taille des colonnes ou qui élève un côté de bâtiment n'est qu'un maçon : mais celui qui a pensé à tout l'édifice, et qui en a toutes les proportions dans la tête, est le seul architecte, FÉN. *Tél.* XXII. Il serait arrivé tout de même à son but par la douceur, MONTESQ. *Espr.* XIX, 14. || Tout de même avec un complément par *que.* Et le désordre qu'il endure lui est imputé devant Dieu tout de même que s'il le faisait, BALZAC, 7° *disc. sur la cour.* Vous m'avez vue me repentir, m'agiter et m'inquiéter tout de même qu'une autre, SÉV. 28 mai 1680. Tout de même qu'on transfère son bien à autrui, on peut aussi... J. J. ROUSS. *Orig.* 2. || Populairement, tout de même se prend dans le sens de néanmoins. Je n'y vais pas de bon gré, mais j'irai tout de même.

— REM. 1. Toutes les fois que *même* est adjectif, il s'accorde avec son substantif. Il devient indéclinable quand il est adverbe. || 2. Même est adjectif quand il est construit avec un article ou avec un adj. démonstratif ou possessif; quand il suit un substantif ou un pronom personnel qu'il modifie. Ils sont les mêmes. Ces mêmes hommes. Vos mêmes habits. Les vertus mêmes. Eux-mêmes. || 3 Même est adverbe quand il modifie un verbe ou un adjectif. Ils ont même parlé. Il faut obéir aux lois même injustes. || 4. Après un substantif il faut distinguer. Quand même ne peut pas être déplacé et mis avant le substantif, alors il est adjectif et s'accorde : Les Romains n'ont vaincu les Grecs que par les Grecs mêmes. Mais quand même peut se déplacer et être mis devant le substantif, alors il peut être traité comme un adverbe et demeurer invariable. Les gens de bien même tombent dans ces infidélités, FLÉCH. *Aiguillon* (on peut dire : même les gens de bien). J'enlèverai ma femme à ce temple, à vos bras, Aux dieux même, à nos dieux, s'ils ne m'exauçaient pas, VOLT. *Olympie,* III, 3. J'ai tout à craindre de leurs larmes, de leurs soupirs, de leurs plaisirs même, MONTESQ. *Lett. pers.* 9. D'autres femmes, des bêtes même, pourront lui donner le lait qu'elle lui refuse; la sollicitude maternelle ne se supplée point, J. J. ROUSS. *Ém.* I. || 5. On écrit nous-même, vous-même sans *s*, quand il n'est question que d'une seule personne. ...Vous voyez Ce que nous possédons, et nous-même à vos pieds, LA FONT. *Filles de Minée.* Va, mais nous-même allons, précipitons nos pas, RAC. *Baj.* IV, 5. Mais vous-même, ma sœur, est-ce aimer votre frère Que de lui faire en vain une injuste prière? ID. *Thébaïde,* II, 3. || 6. Les poëtes prennent quelquefois la licence de ne pas accorder *même* avec les pronoms personnels au pluriel ou avec un substantif au pluriel. Les immortels eux-même en sont persécutés, MALH. II, 12. Ainsi, par les lois même en mon pouvoir remise, Je me donne au monarque à qui je fus promise, CORN. *Sophon.* III, 6. Eux même ils détruiront cet effroyable ouvrage, instrument de leur

[illegible] et de leur esclavage, VOLT. *Alz.* II, 6. Le [illegible] De la crédule antiquité, LAMART. *Méd.* I, 19. Et nous-même avec eux [les astres, les étoiles] emportés dans [illegible], ID. *ib.* II, 8. Et l'âme se fond en [illegible] [illegible] *Légende des siècles*, XII, 2. || 7. Au XVII^e siècle il était loisible d'ajouter une *s* à *même* adverbe. [illegible] les [illegible] du fond des [illegible] Qu'ils ont vomis tous deux contre Ju[illegible], *Poly.* III, 2. Le chagrin me [illegible] chose; Je n'en prends point [illegible] et juste cause; Et mêmes à [illegible] veux cent sujets d'en avoir S'offrent le plus [illegible] que je ne veux pas voir, MOL. *le Dépit amour.* I, 1. Cette récompense seule remplira toute la capacité et mêmes toute l'immensité de notre cœur, BOURDAL. *Sermon pour la Touss.* II. Que si mêmes un jour le lecteur gracieux, BOIL. *Épître* X. || 8. On a dit dans le XVII^e siècle *même* devant le substantif dans le sens qu'il a présentement placé après; c'était un usage qui venait de l'âge précédent. C'est la même vertu pour la vertu même. Qui n'espérait jamais.... Que rien finît sa foi que le même trépas, MALH. I, 4. Sais-tu que ce vieillard fut la même vertu? CORN. *le Cid*, II, 2. Elle passe à vos yeux pour la même infamie [l'infamie même], ID. *Rodog.* II, 3. Avoir ainsi traité Et la même innocence et la même bonté, MOL. *Sgan.* 16. Dès le même instant qu'elle sera dehors, ID. *Éc. des mar.* III, 2. La même vérité [la vérité même] y reluit partout, BOSS. *Hist.* II, 6. Ce sont là les mêmes paroles dont vous vous servez dans votre lettre, CH. DE SÉVIGNÉ, t. X, p. 409, [illegible]. Le temps vient où la même nature [la nature même] prend soin d'éclairer son élève, J. J. [illegible] IV.

— HIST. XI^e s. [Ils] Noncerent [à] vous ces paroles meisme, *Ch. de Rol.* XIV. Autre bataille lor livrez de meismes, *ib.* XLIII. || XII^e s. Et je meisme n'emporterai la vie [ne reviendrai vivant], *Roncisv.* 83. Et comanda à ses fils que il à sa mort fust ensevelîz en meisme le sepulchre où li bons huem fut ensevelis, *Rois*, p. 390. || XIII^e s. Il meismes als [illegible] apeler, *Berte*, XVII. Et li rois il [illegible] les prent à redresser, *ib.* CXXIX. Je t'[illegible] [illegible], Amie, non pas, mès ce meismes, [illegible] puet estre à meismes, Mès qu'il [pourvu qu'il] prengne l'entendement D'amors ung pol plus largement, *la Rose*, 4462. || XIV^e s. Bien sont de mestir à meismes Cil qui vont contant tieus [telles] noées [bagatelles], G. GUIART, *Roy. lignages*, v. 84. Je mis pardessus un drappel delié moillié en mesme l'oille et vinaigre, LANFRANC, f° 26, *verso*. || XV^e s. Calabrevens et Suisses avoient telle rage de faim aux dents, qu'ils prenoient fromaiges sans peler et mordoient à mesme, JEAN DE TROYES, *Chron.* 1465. Incontinent il fut tué et mis en [illegible], et si vouloient ils faire le mesme à plusieurs autres, JUV. DES URS. *Charles VI*, 1382. Il m'en faut avoir une cotte, Dea! et à ma femme de mesme, *Patelin*, v. 210. || XVI^e s. Toy et moy sommes de mesme advis, LA BOETIE, 221. Il est bien aysé à une trouye foible de [illegible] [tost] quand ils sont grandelets, ID. 232. De mesmes il n'y a plaisir aucun d'avoir une femme riche, si elle.... ID. 142. Le mesme est des vertus, LANOUE, 199. Les prud[illegible] [illegible], ID. 268. Aussi tost que l'or y est entré, à [illegible] [illegible] qu'il n'estoit de [illegible] [illegible] Italie, y furent desfaicts par les barbares, ID. *Cam.* 15. Encore qu'il eust tiré les autres nobles et patriciens quasi[illegible] de mesme loy, ID. *Cés.* 9. [illegible]

[illegible] [selon] que nous avons ouvert et lavé nos pores, ID. II, 18. Je ne suis pas icy à mesme pour traicter ce riche argument, ID. I, 268. La jalousie que nous avons de les veoir jouir du monde quand nous sommes à mesme [sur le point] de le quitter, ID. II, 71. J'en ay faict souvent de mesme, ID. III, 14. Hier encores je feus à mesme de [illegible] d'entendement, qui.. ID. IV, 48. Si je mordois à mesme, comme font les aultres, ID. IV, 147. Nostre langue ne doit pourtant estre deprisée, mesmes [surtout] de ceux auxquels elle est propre et naturelle, DU BELLAY, I, 4, *recto*. Nostre langue se pourra egaler aux mesmes Grecs et Romains, produisant comme eux des Homeres.... ID. I, 6, *verso*. Luy donnant beaucoup de manieres de parler poetiques qui ont bien servy mesmes aux plus excellens de nostre temps, ID. I, 21, *recto*. Sans la divine muse d'Homere, le mesme tombeau qui couvroit le corps d'Achille eust aussi accablé son renom, ID. I, 27, *recto*. Tigre, roche de mer, la mesme cruauté.... Jardin cent fois heureux, des Nymphes le sejour, Qui pensent, la voyant, voir leur mesme deesse, RONS. 248. Si j'avoys la force de mesme le couraige, RAB. *Gar.* I, 42. Rien ne m'escrips, mais toi mesmes apporte Cette faconde et eloquente bouche, ID. *Ep. à Jehan Bouchet*.

— ÉTYM. Bourguig. *moéme*, *moime*; Berry, *meisme*; provenç. *medesme*, *mesesme*, *mesme*, *mesme*, *meteisme*; espag. *mismo*; portug. *mesmo*; ital. *medesimo*. Le provençal a *meteis*, *mezeis*, qui représente le latin *metipse*; l'ancien français *meisme*, le provençal *medesme*, l'italien *medesimo*, représentent *metipsissimus*, superlatif de *metipse*. Dans le poëme de Boèce, un des plus anciens textes provençaux, on trouve *smetessma* qui est le latin *semetipsissima*. On a voulu tirer *même* de *maxime*, attendu que *sanctus Maximus* a fait *saint Mesme*, et *sanctus Maximinus*, *saint Mesmin*; mais c'est une erreur dans laquelle on est tombé pour n'avoir pas tenu compte de l'ancienne forme; le mot primitif n'est pas *mesme*, mais *meisme*, qui ne peut être ramené à *maxime*, sans parler des autres formes romanes qui ne comportent pas non plus cette étymologie.

† **MÉMÉCYLÉES** (mé-mé-si-lée), *s. f.* Famille de plantes dicotylédones, voisine des œnothérées et composée d'arbrisseaux originaires des régions tropicales.

MÊMEMENT (mê-me-man), *adv.* De même. Faites mêmement. Vendredi chair ne mangeras, Ni le samedi mêmement, *Command. de l'Église.* || Il vieillit. || Il s'est dit dans le sens de même, de surtout. Ne savait-il pas [Coligny] que sa religion étant haïe aux personnes mêmement les plus douces et traitables, elle ne pouvait être qu'abominée et détestée en la sienne, GABR. NAUDÉ, *Considérations politiques sur les coups d'État* (éd. de 1667).

— HIST. XIII^e s. Ce est la convenance que vostre fils a à nous, et si l'a nous assurée par chartres et par serement, et par le roi Phelipon d'Alemaigne meesmement, qui vostre fille a, VILLEH. LXXXVII. Et meismement que en la mer devant Damiete n'a point de port, JOINV. 214. || XV^e s. Tous chevaliers doivent aider à leur loyal pouvoir toutes dames et pucelles dechassées et deconfortées, à leur besoin, mesmement quand ils en sont requis, FROISS. I, I, 16. || XVI^e s. Ceux qui parlent d'affaires d'estat, mesmement de ceulx de la guerre, par livres, en parlent comme clercs d'armes, AMYOT, *Préf.* IX, 34. Une petite taille a de l'incommodité à ceulx mesmement qui ont des commandements et des charges, MONT. III, 41.

— ÉTYM. *Même*, et le suffixe *ment*; bourguign. [illegible]

MÉMENTO (mé-min-to), *s. m.* || 1° Marque destinée à rappeler le souvenir de quelque chose. J'ai mis un mémento dans mon portefeuille. || 2° Terme de liturgie catholique. Le mémento des vivants, le mémento des morts, deux prières du canon de la messe, l'une pour les vivants, l'autre pour les morts. [illegible]

— ÉTYM. [illegible]

† **MÊMETÉ** (mê-me-té), *s. f.* Mot proposé par Voltaire en place du mot scientifique identité, mais qui n'a pu s'établir.

† **MEMNONITE** ([illegible]), *s. m.* Un des [illegible] et, pour Lamarck, le nom [illegible]

MÉMOIRE ([illegible]), *s. f.* || 1° Faculté de rappeler les idées et la notion des objets qui ont produit des sensations. En mémoire aussitôt me tomba la Gascogne, RÉGNIER, *Sat.* X. Mais, [illegible] n'avez pas la mémoire fort bonne, Ou vous n'y mettez rien de ce qu'on vous ordonne, CORN. *[illegible]* III, 6. Pourquoi faut-il que nous ayons assez de mémoire pour retenir jusqu'aux moindres particularités de ce qui nous est arrivé, et que nous n'en ayons pas assez pour nous souvenir combien de fois nous les avons contées à une même personne? LA ROCHEFOUC. *Max.* 313. Est-il possible que [illegible] ou six années m'aient ôté de votre mémoire? [illegible] *Pourc.* I, 6. Vous n'avez point de mémoire, [illegible] *Prov.* II. La mémoire est nécessaire pour toutes les opérations de l'esprit, ID. *Pens.* XXV, 14, éd. HAVET. Je la vois la vieillesse, m'y voilà.... dans ce [illegible] des infirmités, des douleurs, des pertes de mémoire, des défigurements qui sont près de [illegible] SÉV. 30 nov. 1689. ....Pour désemplir un peu ma tête de moi et de mes maux passés; les Rochers sont tout propres à les conserver dans la mémoire, ID. 18 mars 1676. Gens qui, à force de cultiver leur mémoire, laissent leur jugement en friche, *Antimenagiana*, p. 244. Pour connaître les grandeurs de Dieu, les hommes n'avaient à consulter que leur raison et leur mémoire, BOSS. *Hist.* II, 2 [illegible] dernière parole qu'il laissa gravée dans leur mémoire, ID. *Louis de Bourbon*. Ô prince, le digne sujet de nos louanges et de nos regrets, vous [illegible] éternellement dans ma mémoire, ID. *ib.* Rappelez en votre mémoire, avec quelle [illegible] nageait le prochain, ID. *Reine d'Anglet.* Cette imagination autrefois si vive ne lui représentait plus le monde qu'en éloignement; cette [illegible] avait été si prompte et si présente devint [illegible] des espèces et des images du siècle, FLÉCH. *Mme de Mont.* D'un conte odieux Vous avez, comme moi, sali votre mémoire, BOIL. *Sat.* X. Sa mémoire est fidèle; et, dans tout ce qu'il dit, De vous et de Joad je reconnais l'esprit, RAC. *Ath.* II, 7. Th[illegible]crine.... est moins profond que méthodique [illegible] n'exerce que sa mémoire, LA BRUY. I. [illegible] Tyr n'est guère mieux dans ma mémoire [illegible] IX. La mémoire de ce sage vieillard, [illegible] trois âges d'homme, était comme une [illegible] anciens temps gravée sur le marbre et l'airain, [illegible] *ib.* XV. La mémoire, ennemie presque irréconciliable du jugement, ne dominait pas en lui, FONTEN. *Ozanam*. Un défaut de mémoire qui se montrait également par la difficulté d'apprendre et par celle de retenir, MAIRAN, *Éloge de Petit*. Sa mémoire [du cardinal de Polignac] ne le laissa jamais [illegible] sur un mot, sur un nom propre, ou sur un [illegible] d'auteur, ou sur un fait quelque éloigné ou [illegible] qu'il pût être, ID. *Éloq. du card. de P*[illegible]. Quelle main place des idées dans notre [illegible] les y garde comme dans un registre, et [illegible] tantôt à notre gré et tantôt malgré [illegible] *Dict. phil. Âme.* Que les sensations toutes [illegible] suffisent pas pour produire la mémoire, [illegible] n'existe en effet que dans la suite des [illegible] notre âme peut tirer de ces sensations [illegible] *nat. anim.* Œuvres, t. V, p. 349. La [illegible] que la sensation transformée, [illegible] *sens. ext. rais.* Œuv. t. III, p. 17, dans [illegible] La mémoire est une suite d'idées qui forment une espèce de chaîne, [illegible] moire suppose une grande facilité d'avoir à la [illegible] ou rapidement plusieurs idées différentes, [illegible] *Lett. sur les sourds et muets*, Œuvres, t. II, [illegible] [illegible] gieuse : il pouvait répéter jusqu'à deux [illegible] dans le même ordre qu'il les avait [illegible] *Claude et Nér.* I, 1. Avec de si rares [illegible] l'éloquence, la nature avait doué [illegible] mémoire prodigieuse, D'ALEMB. *Éloges*. [illegible] Nous avons déjà dit que la mémoire de [illegible] était surprenante : elle le fut jusqu'à la fin de sa vie, il n'écrivait jamais ses pièces qu'au [illegible] il fallait les faire représenter, ID. *Éloges*, [illegible] au mortel qu'on renomme! Vivant [illegible] le grand homme; Mort, nous [illegible] [illegible] : On n'aime que la gloire absente [illegible] Les yeux sont [illegible], E. LEBRUN, *À Buffon*. || Rafraîchir la mémoire, rappeler en l'esprit des souvenirs. J'ai rafraîchi ma mémoire de tout ce que vingt-deux [illegible] fièvre m'avaient un peu effacé, SÉV. 4 mai [illegible] [illegible] çons honnêtes de rafraîchir la mémoire [illegible] l'avaient un peu tardive sur le payement, [illegible] 9. || De mémoire, en [illegible] de la mémoire, et sans avoir la chose sous les yeux. Il récita de mémoire tout un livre de l'Énéide. [illegible]

ment de mémoire on l'a fait [mon portrait], LA FONT. *Confid.* Ils [les spectateurs] s'accordent tous à le [le Cid] savoir de mémoire, et à prévenir au théâtre les acteurs qui le récitent, LA BRUY. I. || Bonne mémoire, mémoire qui retient fortement ce qu'on lui confie. Je me souviens, car j'ai bonne mémoire, Du premier jour où je te mis, BÉRANG. *Mon habit.* J'avais oublié cette histoire. — Celui qui donne saigne, a meilleure mémoire; L'affront que l'offenseur oublie en insensé, Vit et toujours couve au cœur de l'offensé, V. HUGO, *Hernani*, IV, 4. Si j'ai bonne mémoire, si mes souvenirs sont exacts. Certain jeune garçon De Lamporech, si j'ai bonne mémoire, LA FONT. *Mazet.* || On dit de même : si j'ai mémoire. Il m'appelle jacobin, révolutionnaire, plagiaire, voleur, empoisonneur, faussaire, pestiféré ou pestifère... c'est tout, si j'ai mémoire, P. L. COUR. *Lett. particul.* II. || Avoir une mémoire de lièvre, voy. LIÈVRE. || Maître de la mémoire, officier du palais des Césars, chef des secrétaires qui tenaient note de toutes les actions et de tous les dits remarquables de l'empereur. || 2° Mémoire locale, voy. LOCAL. || Mémoire artificielle, méthode destinée à aider la mémoire naturelle. || 3° Action, effet de la faculté qui se souvient, souvenir. Il n'est point mémoire d'un plus furieux combat, VAUGEL. *Q. C.* 333. En cet aveuglement ne perds pas la mémoire Qu'ainsi que de la vie il y va de la gloire, CORN. *Cid*, V, 1. Mais vous, madame, à quoi rêvez-vous? À nul objet, et je n'ai point mémoire D'en avoir vu qui m'ait semblé si doux, LA FONT. *Orais.* Vous en avez, j'en ai bonne mémoire, ID. *ib.*.... Je puis avoir fait Des choses dont j'aurais regret, Et dont je n'ai nulle mémoire, MOL. *Amph.* II, 2. Vous n'en avez pas perdu la mémoire, PASC. *Prov.* II. Les excès sacriléges [la révolution anglaise] dont nous abhorrons la mémoire, BOSS. *Reine d'Anglet.* Si, rappelant la mémoire des siècles passés, j'en fais un juste rapport à l'état présent, ID. *ib.* Vous avez prétendu que je consacrasse la mémoire de ses vertus, et que je vous proposasse, comme en un tableau, le modèle de sa sainte vie, ID. *Bourgoing.* Il ne vous reste que le déplaisir de sa perte et la mémoire de ses vertus, FLÉCH. *Mme de Mont.* Si d'un heureux hymen la mémoire t'est chère, RAC. *Androm.* III, 8. Vous n'en sauriez, seigneur, retracer la mémoire, Ni conter vos malheurs, sans conter votre histoire, ID. *Mithr.* II, 6. Que de son nom, que de sa gloire Il ne reste plus de mémoire, ID. *Athal.* IV, 6. Je ne serai tranquille que quand je serai oublié; je voudrais être mort dans la mémoire des hommes, J. J. ROUSS. *Lett. à M. d'Ivernois, Corresp.* t. VI, p. 298, dans POUGENS. L'aspect d'une grande cité déserte, la mémoire des temps passés, la comparaison de l'état présent, tout éleva mon cœur à de hautes pensées, VOLNEY, *Ruines*, 1. Sa mémoire, à la fois, m'est chère et douloureuse, COLLIN D'HARLEVILLE, *Chât. en Esp.* III, 2. || Il n'y a pas de mémoire que.... c'est-à-dire personne ne se souvient que.... Jamais il n'avait vu aucun spectacle; il n'y a pas de mémoire qu'il se soit diverti, FONTEN. *Littre.* || De mémoire d'homme (avec la négation), sans qu'aucun homme actuellement vivant en ait mémoire. Thémis n'avait point travaillé, De mémoire de singe, à fait plus embrouillé, LA FONT. *Fabl.* II, 3. De mémoire d'homme on n'a point vu de temps si vilain, SÉV. 157. || Mme de Sévigné a employé incorrectement cette locution en disant : Il n'y a point de mémoire d'homme d'un temps si beau et si persévérant, SÉV. 12 oct. 1677. Dans cette phrase mémoire est pris en deux sens différents : la mémoire de l'homme qui se souvient et la mémoire de la chose dont on se souvient. || En mémoire de quelque chose, pour en garder le souvenir. On éleva une colonne en mémoire de l'événement. || 4° Terme de comptabilité. Pour mémoire; on écrit ces mots à côté de certains articles qui sont mentionnés, sans être portés en ligne de compte. || 5° Terme de liturgie. Commémoration dans l'office du jour. Nous avons appris de nos pères [dit saint Augustin], ce que l'Église universelle observe, de faire mémoire, dans le sacrifice, de ceux qui sont morts en la communion du corps et du sang de Jésus-Christ, BOSS. *Remit. catéch. Lerry*, II, 8. Qu'il ne fallait pas croire qu'on offrît le sacrifice aux saints martyrs, encore que, selon l'usage pratiqué dès de ce temps-là [de saint Augustin] par l'Église universelle, on offrît le sacrifice sur leurs saints corps et à leurs mémoires, c'est-à-dire devant les lieux où se conservaient leurs précieuses reliques, ID. *Expos. doctr. cath.* 4. || Se dit d'un autel érigé sous l'invocation d'un saint. || 6° La réputation bonne ou mauvaise qui reste d'une personne. Payer un tribut de larmes à la mémoire d'une mère. On éleva des monuments à la mémoire de ceux qui succombèrent dans le combat. Il [Louis XIV] assemble dans un temple si célèbre [Notre-Dame de Paris] ce que son royaume a de plus auguste, pour y rendre des devoirs publics à la mémoire de ce prince, BOSS. *Louis de Bourbon.* Chrétiens, que la mémoire d'une grande reine, fille, femme, mère de rois si puissants et souveraine de trois royaumes, appelle de tous côtés à cette triste cérémonie, ID. *Reine d'Anglet.* Pour ne voir pas votre nom terni, votre mémoire abolie, ID. *le Tellier.* L'histoire de l'Église garde chèrement la mémoire de cette reine, ID. *Reine d'Anglet.* Mais vos pleurs ont assez honoré sa mémoire, RAC. *Bérén.* II, 4. Nous ne faisons ce petit portrait du père et de la mère qu'à cause du rapport qu'il peut avoir à celui du fils : il est juste de leur tenir compte de la part qu'ils ont eue à son mérite naturel et d'en faire honneur à leur mémoire, FONTEN. *Dodart.* Qu'un autre soit jaloux d'illustrer sa mémoire; Moi, j'ai besoin d'aimer; qu'ai-je besoin de gloire? A. CHÉN. *Ép.* I. || À la mémoire, à l'heureuse mémoire, à l'immortelle mémoire de, formules qu'on met quelquefois à la tête des inscriptions et des épitaphes, etc. || 7° En jurisprudence, réhabiliter, purger la mémoire d'un défunt, faire annuler, par voie de revision, le jugement qui l'a condamné. || Curateur à la mémoire, personne chargée de défendre la mémoire du défunt. || 8° Tel prince d'heureuse mémoire, de vertueuse mémoire, de bienfaisante mémoire, de glorieuse mémoire, de triomphante mémoire, espèce de formule employée dans certaines occasions, en parlant d'un prince, d'un souverain qui s'est illustré par ses vertus ou par ses victoires. Louis XIII, de glorieuse et triomphante mémoire, BOSSUET, *le Tellier.* Henri IV de glorieuse mémoire, FLÉCH. *Duc de Mont.* || On le dit, par extension, des simples particuliers. Ce général de glorieuse mémoire. || On a même détourné cette formule et son emploi pour y introduire d'autres épithètes que des épithètes de louange. Ce magistrat de hideuse mémoire, BOIL. *Sat.* X. || Par plaisanterie. Tel homme de chicaneuse mémoire. || 9° Souvenir de la postérité. Ce choix pouvait combler trois familles de gloire, Consacrer hautement leurs noms à la mémoire, CORN. *Hor.* II, 1. Ô siècles, ô mémoire, Conservez à jamais ma dernière victoire! ID. *Cinna*, V, 3. Heureux si j'avais pu ravir à la mémoire Cette indigne moitié d'une si belle histoire, RAC. *Phèdre*, I, 1. Je puis choisir, dit-on, ou beaucoup d'ans sans gloire, Ou peu de jours suivis d'une longue mémoire, ID. *Iphig.* I, 2. Mon esprit, peu jaloux de vivre en la mémoire, Ne considère point le reproche ou la gloire, VOLT. *Mort de Cés.* III, 2. Les siècles pour tant de hauts faits N'auront point assez de mémoire, BÉRANG. *Ch. d'asile.* Puissent ainsi dans la mémoire Nos deux noms se graver un jour! ID. *Beaucoup d'amour.* Quelles journées que celles de Marathon, de Salamine et de Platée dans l'histoire de l'espèce humaine!... dans ces trois journées d'éternelle mémoire, la civilisation eut le dessus pour la première fois, JOUFFROY, *Fragments, Du rôle de la Grèce.* || 10° La Mémoire (avec une M majuscule), déesse que l'on nommait aussi Mnémosyne. Les Muses, filles de la Mémoire, vous enseignent que sans mémoire on n'a pas d'esprit, VOLT. *Mél. hist. Déf. de mon oncle*, ch. XXI. || Les filles de Mémoire, les neuf Muses, parce que les poëtes les supposent nées de Mnémosyne. || Le Temple de Mémoire, le temple où, suivant les poëtes, les noms des grands hommes sont conservés. || Proverbes. Mémoire et usage rendent l'homme sage. || Mémoire du mal a longue trace; mémoire du bien tantôt passe.

— SYN. MÉMOIRE, SOUVENIR. La mémoire est la faculté de l'esprit qui retient les choses. Le souvenir est le résultat de cette faculté. Ils deviennent synonymes, quand, par métonymie, on prend la faculté pour son effet.

— HIST. XI° s. S. Aluns, seignor, cel saint home en memorie; Si li preiuns que de toz mals nos tolget [ôte], *St Alexis*, LXXV. || XII° s. Que lur memorie seit ostée de l'escrit, *Th. le mart.* 132. Il fu gariz et respassez, Et ot son san et son memoire, *Chev. au lyon*, v. 3012. || XIII° s. ....Qui font tant par trop boire, Que il en perdent si le sens et la memoire, *Berte.* Et se devant moi moriés, Toujours en mien [en mon cœur] revivriez Après vostre mort par memoire, *la Rose*, 8185. Memoire est tresoriere de toutes choses, BRUN. LAT. *Trés.* p. 23. || XIV° s. Pour savoir les merites et les faiz et les vies De touz les trespassés dignes de grant memore, *Gérart de Ross. Prol.* Dou memoire des hommes degradez Et des livres où il ha esté mis.... MACHAUT, p. 130. Chose notable dont il seroit memoire, BERCHEURE, f° 93, verso. || XV° s. Afin que honorables emprises et nobles aventures.... soient notablement registrées et mises en memoire perpetuelle, FROISS. *Prol.* Or retournons encore aux provisions qui se faisoient ... si grandes et si grosses.... que on ne trouveroit point en memoire d'homme, ni par escripture, la pareille, ID. II, III, 36. Sy vous prions, doulx roys de gloire, Veuillez nous avoir en memoire, Car nous sommes en grant misere.... *Nativité de N. S. J. C.* Hugues Aubriot.... prevost de Paris ... feit plusieurs notables edifices à Paris.... et plusieurs autres choses dignes de grand memoire, JUV. DES URS. *Charles VI*, 1381. Ainsi que le roi [Charles VI], chevauchant de la dite ville du Mans à aller audit pays de Bretaigne, ses princes et sa chevallerie estant assez près de luy, luy print assez soudainement une maladie de laquelle il devint ainsi comme hors de sa bonne memoire [bon sens], MONSTREL. t. I, ch. 1, p. 1, dans LACURNE. Escripre et mettre par memoire ce que j'ay sceu et congneu des faicts du roy Loys, COMM. *Prol.* La plus grande [armée] qui ayt esté depuis memoire d'homme ne de long temps paravant, ID. IV, 6. De fresche memoire et datte, ID. IV, 10. Quant la jeune damoiselle qui l'escoutoit près l'espinay eut ouy sa complainte et vit que de memoire il estoit issu de sa memoire [de son bon sens], *Perceforest*, t. I, f° 165. Icellui Pradel getta une pierre à l'encontre du dit Estienne, qui estoit encliné vers terre, et lui en bailla sur la memoire [le derrière] de la teste, et lui en fist une grant plaie, DU CANGE, *memoria.* || XVI° s. Pour memoire de cestuy sien inconvenient Lycurgus edifia un temple à Minerve qu'il surnomma Optiletide, AMYOT, *Lyc.* 17. Les edicts et decrets publiques, qu'ilz feirent à la louange de sa memoire, ID. *Pélop.* 61. Importunent pour vous les filles de Memoire, RONS. 665. Si en mon païs on veut dire qu'un homme n'a point de sens, ils disent qu'il n'a point de memoire, MONT. I, 33. Bonne memoire est escripture; elle retient bien sa figure, OÉSIN, *Récréat.* t. II, p. 236.

— ÉTYM. Berry, *mimoire* (Il n'avoit ne sens ne mimoire, AUTEBEUF cité dans JAUBERT, *Gloss.*), *meinmoire, mainmouère*; provenç. esp. et ital. *memoria*, du lat. *memoria*, qui vient d'un radical qui est dans le sanscrit *smarâmi*, je me souviens, *smriti*, mémoire. En réalité, dans *memoria*, *memor*, c'est *mor* qui est le radical, et *me* n'est qu'un redoublement. On remarquera dans les plus anciens textes *memorie*, dont l'orthographe est purement étymologique, la prononciation étant *memore* ou *memoire* comme le montre la mesure du vers.

2. **MÉMOIRE** (mé-moi-r'), *s. m.* || 1° Écrit sommaire qui contient soit un exposé, soit des instructions. On vous a mandé comme M. de Coesquen était avec M. de Chaulnes; il était avec lui ouvertement aux épées et aux couteaux, il avait présenté au roi des mémoires contre sa conduite, SÉV. 244. Vous savez bien qu'il [le roi] a donné deux mille écus de pension à Racine et à Despréaux, en leur commandant de travailler à son histoire, dont il aura soin de donner des mémoires, ID. 13 oct. 1677. Le mémoire sur le czarowitz [le fils de Pierre I[er]] n'est pas rempli d'anecdotes qui jettent un grand jour sur cette triste et mémorable aventure, VOLT. *Lett. Schouvalof*, 1[er] nov. 1761. Vous ne me dites rien du mémoire de M. de la Chalotais : c'est, à mon avis, un terrible livre contre les jésuites, d'autant plus qu'il est fait avec modération, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 31 mars 1762. || 2° Particulièrement. Factum, ouvrage manuscrit ou imprimé contenant les faits et les moyens d'une cause qui doit être jugée. Faire signifier un mémoire. Vous dirai-je qu'il se fit une religion d'écouter les raisons des parties, et de lire tous leurs mémoires, quelque longs et ennuyeux qu'ils pussent être? FLÉCH. *Lamoign.* Les mémoires de Beaumarchais sont ce que j'ai jamais vu de plus singulier, de plus fort, de plus hardi, de plus comique, de plus intéressant, VOLT. *Lett. Florian*, 3 janv. 1774. Je vous demande en grâce de me faire avoir le mémoire de feu M. de la Bourdonnaye; il manque à mon petit recueil de causes véritablement célèbres, ID. *Lett. Damilaville*, 20 août 1766. || Terme de pratique. Se dit pour requête. Présenter un mémoire. || 3° État des sommes dues à un homme de justice pour ses vacations, ses écritures et ses déboursés dans une affaire. Mémoire de frais. Arrêter un mémoire. || État de ce qui est dû à un marchand, à un entrepreneur, à un artisan, etc. J'ai demandé le mémoire du menuisier. Les articles d'un mémoire. Acquittez-moi votre mémoire. Mais il [le roi] soldera les mémoires Du pain, du foin et des victoires, BÉRANG. *Ste-Alliance.* || Mémoire

en [illegible], mémoires où les [illegible] sont beaucoup trop fortes, et doivent être rabattues. || Fig. [illegible]... ce n'est pas la mode de m'accuser de [illegible] pour mériter ce [illegible], et il faut que vous rayiez cet article sur le [illegible] de vos [illegible]. [illegible] || [illegible] se dit aussi de ce qui est dépensé par un [illegible] pour son maître. J'ai [illegible], qui ne laissait point faire de mémoires à sa femme de chambre, GENLIS, *Ad. et Théod.* t. II, p. 264, dans [illegible]. || 4° Dissertation sur quelque objet de science, d'érudition, de littérature, etc. Un excellent mémoire sur un point d'archéologie. Il a fait plusieurs mémoires de physique, de médecine. || *Au plur.* Recueil des dissertations lues dans une société savante ou littéraire. Les Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. || 5° *Au plur.* Relations de faits particuliers pour servir à l'histoire. Je n'ai d'autres mémoires pour l'histoire générale qu'environ deux cents volumes de mémoires imprimés que tout le monde connaît ; il ne s'agit que de former un corps bien proportionné de tous ces membres épars, VOLT. *Lett. abbé Dubos*, 30 oct. 1738. La première place entre les mémoires expressément écrits pour servir à l'histoire me semble due à ceux de Commines, pour leur solidité, leur ingénuité et leur vérité lumineuse, MARMONTEL, *Élém. litt. Œuv.* t. VIII, p. 346, dans POUGENS. Celle-ci [l'histoire] n'a jamais d'intérêt que de faire connaître l'homme public, et les événements l'expliquent, au lieu que des mémoires nous décèlent l'homme privé, et ne font qu'effleurer les actions publiques, ID. *ib.* t. IX, p. 467. Les Mémoires de Torcy, comme leçons de politique, ne sont guère moins intéressants que les Mémoires de Sully, comme leçons d'économie, ID. *ib.* t. VIII, p. 349. || Fig. et familièrement. Il a eu de bons, de mauvais mémoires, se dit d'un homme qui sait bien ou qui sait mal un fait qu'il raconte. On dit qu'un naturaliste fait actuellement l'histoire des singes ; si cet auteur est à Paris, il doit avoir d'excellents mémoires, VOLT. *Lett. d'Alembert*, 20 janv. 1764. || Mémoires se dit aussi des récits où sont racontés les événements de la vie d'un particulier. Quant aux mémoires de ma vie dont vous me parlez, ils sont très-difficiles à faire sans compromettre personne, J. J. ROUSS. *Lett. à Duclos, Corresp.* t. I, p. 191, dans POUGENS.

— HIST. XIV° s. Lors les doit le juge appointer à escrire par maniere de memoire chascun ses propos et conclusions, BOUTEILLER, *Somme rural*, tit. 22, p. 113, dans LACURNE. || XV° s. Ces choses contenues en [illegible], COMM. II, 3. || XVI° s. Il descrivit ces choses, non pas en forme d'histoire ou de memoire, ains de discours, AMYOT, *Solon*, 5. Quelqu'un [illegible]

— ÉTYM. *Memoire* 1 ; provenç. espagn. et ital. [illegible].

MÉMORABLE (mé-mo-ra-bl'), *adj.* Digne de mémoire. [illegible] mémorable aux siècles à venir De vos rares vertus le noble souvenir, RÉGNIER, *Élég.* I. Mémorable journée, TRISTAN, *Panthée*, I, 1. Vous entendez bien, monseigneur, que je parle de l'empire romain ; vous en avez vu la longue et mémorable histoire dans toute sa suite, BOSS. *Hist.* III, 6. [illegible] RAC. *Phèdre*, II, 2. Dans [illegible] le [illegible] hiver de 1709, plus terrible encore [illegible] détruisit une partie [illegible], VOLT. *Charles XII*, 4.

— HIST. XVI° s. Le siege de Mauzeron qui a esté des plus memorables de nostre temps, LANOUE, [illegible] au ciel et laisser memorable [illegible] haut et digne exemple aux esprits desvoyez, DESPORTES, *Œuvres chrestiennes, Sonnets*, 18.

— ÉTYM. Lat. *memorabilis*, de *memorare*, mémorer.

† MÉMORABLEMENT (mé-mo-ra-ble-man), *adv.* D'une manière mémorable.

† MÉMORANDUM (mé-mo-ran-dom'), *s. m.* || 1° Note des choses dont on veut se souvenir ; petit cahier sur lequel on inscrit ces choses. || 2° Espèce de note diplomatique contenant l'exposé sommaire de l'état d'une question. L'ambassadeur français remit un mémorandum. || *Au plur.* Des mémorandums.

— ÉTYM. Lat. *memorandum*, chose devant être remise en mémoire, participe futur passif de *memorare*, mémorer.

MÉMORATIF, IVE (mé-mo-ra-tif, ti-v'), *adj.* Terme familier. Qui a mémoire de quelque chose. Il vous plaira toujours d'être mémoratif D'un papier que tantôt d'un air rébarbatif Et même avec scandale...., REGNARD, *le Joueur*, III, 11.

— HIST. XIV° s. Puis est le 3 ventrail [troisième ventricule du cerveau], ou quel est fondée la vertu memorative, H. DE MONDEVILLE, f° 16. Il n'est pas memoratif de mal, ORESME, *Thèse* de MEUNIER. || XV° s. Plorez sa mort, soiés memoratis Quels homs ce fu en joie et en delis, Et que de tous vouloit l'amour acquerre, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 161. || XVI° s. Ceste partie memorative de l'ame ne sert pas seulement aux hommes à apprendre les lettres, AMYOT, *Comment il faut nourrir les enfants*, 28. Memoratifs des mœurs de leurs peres, MONT. I, 23.

— ÉTYM. Provenç. *memoratiu*; ital. *memorativo*; du lat. *memorare*, mémorer.

† MÉMORER (mé-mo-ré), *v. a.* Avoir en sa mémoire. Un jour de carnaval chez cette conseillère, Qui m'adorait, hé donc! vous mémorez l'affaire, REGNARD, *le Bal*, sc. 12. || Peu usité. On dit plutôt remémorer.

— HIST. XVI° s. Si elle parle, gouste, odore, oyt, voit et entent, ratiocine et memore bien, PARÉ, t. II, p. 627.

— ÉTYM. Provenç. *membrar, nembrar* ; espagn. *membrar* ; portug. *lembrar* ; ital. *memorare*, du lat. *memorare* (voy. MÉMOIRE). Dans l'ancienne langue, *memorare*, par suppression de l'o bref, avait donné *membrer*, comme dans les autres langues romanes ; *memorer* a été refait au XVI° siècle.

1. MÉMORIAL (mé-mo-ri-al), *s. m.* || 1° Ce qui sert à conserver la mémoire de quelque chose. On se prosternait devant l'arche comme devant le mémorial de Dieu, BOSS. *Lett. sur l'adorat. de la croix.* Les pierres qu'ils avaient dressées ou entassées pour servir de mémorial à la postérité, ID. *Hist.* II, 3. L'eucharistie, nom composé de biens et de grâces, qui nous montre dans cet adorable sacrement une source de miséricorde, un miracle d'amour, un mémorial et un abrégé de toutes les grâces, et le Verbe même tout changé en grâce et en douceur pour ses fidèles, ID. *Mar.-Thér.* Cette fête des tabernacles était comme un mémorial éternel du long et pénible pèlerinage des enfants d'Israël allant à la terre promise, ID. *Sermons, Satisfaction, Préambule.* Conçoit-on que Moïse ait pu instituer des mémoriaux sensibles d'un événement....? ABADIE, dans VOLT. *Phil. Examen import.* ch. II. || 2° Ouvrage où sont consignés les souvenirs de celui qui écrit. Le Mémorial de Sainte-Hélène. || Titre donné à des journaux politiques de diverses couleurs. || 3° Nom des mémoires qui, à la cour de Rome ou à la cour d'Espagne, servent à instruire une affaire. Fabroni parvint à quarante ans à être, en 1691, secrétaire des mémoriaux, ST-SIM. 345, 39. || 4° Livre-journal sur lequel on écrit les choses dont on veut se souvenir. Ayant mis quelques notes sur un mémorial [illegible], MONTESQ. *Esp.* XX, 7. || 5° Le registre sur lequel les banquiers [illegible] faires. || 6° À la chambre des comptes, on appelait mémoriaux les registres où les lettres patentes des [illegible]. || 7° Mémorial, terme donné, dans l'ordre de Malte, à l'extrait des preuves de noblesse présentées pour être reçu chevalier. || 8° *S. m. pl.* [illegible]

— HIST. XIV° s. [illegible]

— ÉTYM. [illegible]

† 2. MÉMORIAL, ALE (mé-mo-ri-al), *adj.* Qui concerne la mémoire. Arithmétique mémoriale, RICHELET. || Peu usité.

— ÉTYM. Lat. *memorialis* (voy. MÉMOIRE 1). Montaigne a dit *memorieux*, du latin *memoriosus*, qui a bonne mémoire : Un homme sçavant et memorieux, IV, 60.

† MÉMORIALISTE (mé-mo-ri-a-li-st'), *s. m.* Auteur de mémoires.

† MEMPHITIQUE (min-fi-ti-k'), *adj.* Qui appartient à Memphis. Dialecte memphitique, dialecte de la langue copte. Dynastie memphitique, dynastie égyptienne qui avait Memphis pour capitale.

† MENABLE (me-na-bl'), *adj.* Qui peut être mené.

— HIST. XII° s. Frans et [illegible], *Partonop. Ms. de St-Germain*, f° 161, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Mener*.

MENAÇANT, ANTE (me-na-san, san-t'), *adj.* || 1° Qui menace. Quelque menaçante que soit votre lettre, je n'ai pas laissé d'en connaître la beauté et d'admirer...., VOIT. *Lett.* 50. D'un geste menaçant, d'un œil brûlant de rage, Dans le sein l'un de l'autre ils cherchent un passage, RAC. *Théb.* V, 3. Son front large est armé de cornes menaçantes, ID. *Phèdre*, V, 6. Mais vous, qui me parlez d'une voix menaçante, Oubliez-vous ici qui vous interroge? ID. *Iphig.* IV, 6. || 2° Qui fait craindre quelque malheur. Un présage menaçant. Une mer menaçante. Les jours sont inquiets, et les nuits menaçantes, DELILLE, *Pitié*, III. || Menaçant de..., qui fait craindre une chose. L'heure étant incertaine, et le temps menaçant de pluie, je n'ose hasarder cette course, J. J. ROUSS. *Lett. à Mme de Luxembourg*, lundi 18, été de 1762. || On dit absolument : un temps menaçant, un temps qui fait craindre la pluie, l'orage.

— HIST. XVI° s. Loix menaçans ne se gravoient en cuivre, MAROT, IV, 16.

MENACE (me-na-s'), *s. f.* || 1° Parole ou geste dont on se sert pour faire craindre à quelqu'un le mal qu'on lui prépare. Et je ne rendrai point menace pour menace, CORN. *Nicom.* II, 3. La menace à grand bruit ne porte aucune atteinte, ID. *Théod.* I, 3. Les menaces ne m'ont jamais fait mal, et ce sont des nuées qui passent bien loin sur nos têtes, MOL. *Fourb. de Scapin*, III, 9. Ses deux yeux flamboyants [d'un ours] ne lançaient que menace, Et sa gueule faisait une laide grimace, ID. *Princ. d'Él.* I, 2. Les menaces que vous me faites, [illegible] Quelle santé nous couvrait la mort que la reine portait dans le sein! de combien près la menace a-t-elle été suivie du coup! BOSS. *Mar.-Thér.* Les vaisseaux des rebelles, qui la poursuivaient de si près, qu'elle entendait presque leurs cris et leurs menaces insolentes, ID. *Reine d'Anglet.* La terrible menace du ciel irrité, lorsqu'il sembla si longtemps vouloir frapper ce Dauphin même, notre plus chère espérance, ID. *Mar.-Thér.* Le Rhin les voit d'un œil qui porte la menace, BOIL. *Ép.* IV. Moi! je m'arrêterais à de vaines menaces! RAC. *Iph.* I, 2. Je crains qu'un prompt effet n'ait suivi la menace, ID. *Phèdre*, IV, 6. La religion a de si grandes menaces, elle a de si grandes promesses, que..., MONTESQ. *Esp.* XXV, 12. || Menaces en l'air, menaces qui ne sont suivies d'aucun effet. || 2° La menace d'une chose, l'action de menacer que quelqu'un de cette chose. [Bourdaloue disant] que ceux qui conduisent les âmes ne devaient jamais faire la menace de la privation du corps de Jésus-Christ, sans avertir que, si nous n'y participions, nous n'aurions jamais la vie éternelle, SÉV. à [illegible] 1683. .... De tant de maux, À leur détournons la menace, RAC. *Athal.* V, 2. || En un autre sens, la menace d'une chose, les signes qui font craindre cette chose. Une infinité de restes ou de menaces d'apoplexie, c'est ce qui tue, SÉV. 27 sept. 1687. || 3° Fig. Il se dit, dans le langage élevé ou poétique, des choses qui semblent menacer. Le navire [illegible] menaces du Nord, S'arrête, et [illegible] du port, A. CHÉN. *Idylles*, [illegible] la menace [illegible] tressaillent et s'écroulent, MASSON, *Helvét.* [illegible] temps, des eaux, de l'air, n'efface point la trace, De ces rochers pendants respectez la menace, DELILLE, *Jardins*, II.

— HIST. X° s. [illegible] || XI° s. [illegible] || XII° s. [illegible] || XIII° s. [illegible]

Perc. t. II, p. 344. [Avec] ... lier sans armes n'est que menaces sans faict, *Percefor.* t. IV, f° 106. || XVI° s. Ils recherchent au ciel les causes et menaces anciennes de leur malheur, MONT. I, 47.

— ÉTYM. Wallon, *manèse;* provenç. *menassa,* menaza; anc. espagn. *menaza;* ital. *minaccia;* du lat. *minacia*, de *minari*, menacer, proprement être saillant, proéminent.

MENACÉ, ÉE (me-na-sé, sée), *part. passé* de menacer. || 1° Qui est l'objet d'une menace. Et d'un enfant fatal en songe menacée, RAC. *Athalie*, III, 3. [La Porte] menacé de la mort pour le forcer à trahir les secrets de sa maîtresse, VOLT. *Siècle de Louis XIV, écrivains* || Absolument. Charles XII, menacé, n'était pas maître de sa colère, VOLT. *Charles XII*, 6. || 2° Qui court un risque. Quand il [Louis XIV] marche, tout se croit également menacé, BOSS. *Mar.-Thér.* Les jours d'Éliacin seraient-ils menacés? RAC. *Athalie*, II, 2. || Par antiphrase, il se dit de quelque chose réputé avantageux. Joas peut le toucher : cependant je n'y vois Qu'un enfant malheureux menacé d'être roi, DELILLE, *Imag.* V. Des bontés du tyran vainement menacé, Du nom de citoyen je ne suis point lassé, M. J. CHÉN. *Tibère*, IV, 4.

MENACER (me-na-sé. Le *c* prend une cédille devant *a* et *o*: menaçais, menaçons), *v. a.* || 1° Frapper de menace. Et, après que tous les partis furent abattus, il [le cardinal de Retz] sembla encore se soutenir seul, et seul encore menacer le favori victorieux [Mazarin] de ses tristes et intrépides regards, BOSS. *le Tellier*. Jusqu'au dernier soupir vous m'osez menacer, RAC. *Alex.* V, 3. J'entends de toutes parts menacer ma patrie; Je vois marcher contre elle une armée en furie, ID. *Iph.* III, 4. Quand on le [Corneille] menaça d'une seconde critique sur la tragédie des Horaces semblable à celle du Cid, il répondit : Horace fut condamné par les duumvirs, mais il fut absous par le peuple, VOLT. *Comm. Corn. Hor. préf.* Ce tigre, encor farouche au sein de sa tendresse, Même en vous abordant, menaçait sa maîtresse, ID. *Zaïre*, V, 3. || Menacer quelqu'un de quelque chose, le lui faire craindre. Nous verrons cet amour dont vous nous menacez, CORN. *Tite et Bérén.* IV, 3. Un conquérant qui menaçait tout le Nord de la servitude, BOSS. *Anne de Gonz.* D'un sinistre avenir je menaçai ses jours, RAC. *Iphig.* V, 6. || On peut dire aussi : menacer quelqu'un d'une personne. Et qui sait si Joad ne veut point en leur place des rois de Juda] Substituer l'enfant dont le ciel vous menace? RAC. *Ath.* II, 6. || Menacer, ayant une chose pour régime direct. Bien que.... mon père.... Et de verges souvent mes chansons menaçât, RÉGNIER, *Sat.* IV. Ainsi tomba tout à coup la fureur des vents et des flots à la voix de Jésus-Christ, qui les menaçait, BOSS. *Ann. de Gonz.* Les dieux.... Le bras déjà levé menaçaient mes refus, RAC. *Iphig.* I, 1. Nous partions, et déjà par mille cris de joie Nous menacions de loin les rivages de Troie, ID. *ib.* || Cet emploi est du langage poétique ou élevé; car il y a là des personnifications ou des métonymies que le discours ordinaire n'admettrait pas. || Absolument. Si sa main n'est armée, au moins son front menace, DU RYER, *Scév.* IV, 6. Toi.... — Pulchérie : Ne menace point, je suis prête à mourir, CORN. *Hér.* V, 5. Quoique, sans menacer et sans avertir, elle [la mort] se fasse sentir tout entière dès le premier coup, elle trouve la princesse prête, BOSS. *Duch. d'Orl.* La ville royale [Paris] s'émeut, et Rome même menace, ID. *le Tellier*. || Il se construit avec *de* et un infinitif. On me menace, Si je ne sors d'ici, de me bailler cent coups, MOL. *Femm. sav.* II, 6. Dieu même.... tant irrité contre nous, nous menace en sa colère d'abréger nos jours, MASS. *Yolande de Monterby*. Au moindre bruit qui court mon auteur les menace De jouer des bigots la trompeuse grimace, BOIL. *Disc. au roi.* || Il se construit avec *que* et le verbe suivant au conditionnel ou au futur. Ésope le menaça que ses mauvais traitements seraient sus, LA FONT. *Vie d'Ésope*. Il tâche de l'intimider, il la menace qu'on dira à l'audience qu'elle.... SÉV. *à Guitaut*, 23 janv. 1682. Je menace que, si ma fille est encore grosse et toujours grosse, je n'irai point les voir, ID. *ib.* 2 déc. 1671. || Par antiphrase, dans le discours familier, faire espérer. Il y a longtemps que vous me menacez de venir dîner chez moi; venez-y donc demain. || 2° Fig. Il se dit des choses qui semblent menacer comme font les personnes. Là, sur une charrette, une poutre branlante Vient menaçant de loin la foule qu'elle augmente, BOIL. *Sat.* III. Tel qu'un roc suspendu menace, au haut d'un mont, La terre de sa chute et le ciel de son front, MASSON, *Helvét.* III. || 3° Avec un nom de chose pour sujet, il se dit des choses qui sont à craindre. Pour garantir le public et sa propre conscience des maux dont les menaçait l'infirmité de son âge, BOSS. *le Tellier*. Songez-vous aux malheurs qui nous menacent tous? RAC. *Iphig.* I, 2. Il s'est plaint d'un péril qui menaçait ses jours, ID. *Esth.* II, 1. Rien ne menace tant d'une chute qu'une autorité qu'on pousse trop loin, FÉN. *Tél.* XXII. || Être menacé de fièvre, d'apoplexie, de phthisie, etc. avoir à craindre d'être attaqué prochainement par une de ces maladies. || On dit dans un sens analogue : être menacé d'une disgrâce, d'une banqueroute, etc. || Menacer ruine, se dit d'un bâtiment qui est près de tomber. Une maison qu'il appelait son château et qui n'était, à parler proprement, qu'une masure, tant elle menaçait ruine de toutes parts! LE SAGE, *Diable boit.* ch. 19, dans POUGENS. || Fig. Cet empire, cet établissement menace ruine. || Fig. Menacer ruine, se dit aussi des personnes malades ou vieilles dont la fin paraît prochaine. Nous avons bien des confrères qui menacent ruine, l'abbé Alary, le président Hénault, Paradis de Moncrif, qui sera bientôt Moncrif de Paradis, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 25 janv. 1778. || Il se construit, en cet emploi, avec *de* et un infinitif. Le choléra menaçait de gagner Paris. La discorde en ces lieux menace de s'accroître, BOIL. *Lutr.* II. || Fig. et poétiquement. Menacer le ciel, les cieux, se dit de certains objets fort élevés. Ces montagnes, ces arbres menacent le ciel. || 4° Se menacer, *v. réfl.* Faire des menaces l'un à l'autre. [Deux taureaux] À l'aspect l'un de l'autre embrasés, furieux, Déjà le front baissé, se menacent des yeux, BOIL. *Lutr.* IV. Le fatal sacrifice est encor suspendu; On se menace, on court, l'air gémit, le fer brille, RAC. *Iph.* V, 5. || Proverbe. Tel menace qui tremble, ou tel menace qui a grand'peur, c'est-à-dire celui qui menace a souvent plus de peur que celui qu'il menace. Tel tremble qui menace, MAIRET, *Soliman*, III, 13.

— HIST. XIII° s. [La maison de Fortune] Menaçant tousjors trebuchance, *la Rose*, 6108. Manechié vivent, ce dist-on; Il ne seroit mie raison Que mort seient li manecié, *Bl. et Jehan*, 3394. || XV° s. Menacez vivent, et decollez meurent, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 345. || XVI° s. Tenans pour tout certain que c'estoit signe de quelques grands malheurs dont les dieux menaçoient les humains, AMYOT, *Nicias*, 42. Nous sommes menacez de tant de façons de mort.... MONT. I, 83. Il menaça de la tuer, mais elle.... ID. I, 96. Vooir l'estat menaceant sa ruyne, ID. IV, 165. M. de Sainct-Paul se logea aux faux-bourgs, et M. de Lamezan aussi, bien marris de ce qu'on ne les laissoit entrer, menaçants qu'une autrefois ils ne viendroient pas secourir la ville, MONTLUC, V (éd. du Panthéon, p. 243).

— ÉTYM. *Menace;* wallon, *manest;* Hainaut, *menacher;* provenç. *menassar;* ital. *minacciare*.

† **MENACEUR** (me-na-seur), *s. m.* Celui qui fait des menaces.

— HIST. XIII° s. Se magnanimitez ist [sort] de sa mesure, ele fait home menaceor, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 403. || XIV° s. De grand menaceur peu de fait, DESPER. *Contes*, XI.

— ÉTYM. *Menacer*.

MÉNADE (mé-na-d'), *s. f.* || 1° Nom de femmes qui, chez les anciens, célébraient les fêtes de Bacchus, et se livraient à tous les emportements de ce culte. Un faune enivré de nectar Remplit la coupe des ménades, BERNIS, *Quatre saisons, automne*. En ses bruyantes nuits, Cythéron n'a jamais Vu ménade plus belle errer dans ses forêts, A. CHÉN. *Élég.* 29. || Fig. Voir les ménades, les évoquer, se livrer aux emportements du plaisir, des amusements. Horace a bu son soûl quand il voit les ménades, BOIL. *Art p.* IV. || 2° Fig. Femme livrée à des emportements de passion. T'accommodais-tu mieux de ces douces ménades, Qui, dans leurs vains chagrins, sans mal toujours malades.... BOIL. *Sat.* X.

— ÉTYM. Μαινάς, de μαίνεσθαι, avoir le transport (voy. MANIE).

† **MENAGE** (me-na-j'), *s. m.* Action, art de mener. Le menage des voitures, des charrettes.

— ÉTYM. *Mener*, et la finale *age* qui indique ordinairement l'action.

MÉNAGE (mé-na-j'), *s. m.* || 1° L'ordre et la dépense d'une maison, ou, dans le langage scientifique, l'économie domestique. Il conduit bien son ménage. Ménage de ville. Ménage de campagne. Ménage de garçon. Être dans son ménage. Les détails du ménage. Son ménage lui coûte tant. Un fermier et sa femme Nanon Entretenaient un ménage assez mince, LA FONT. *Cuv.* Que vous jouez au monde un petit personnage, De vous claquemurer aux choses du ménage! MOL. *Femmes sav.* I, 1. C'est un homme qui ferait les Géorgiques de Virgile, si elles n'étaient déjà faites, tant il sait profondément le ménage de la campagne! SÉV. 8 mai 1680. Conduis bien ton ménage, Divertis-toi, bois, dors, sois tranquille, sois sage, VOLTAIRE, *la Vanité*. || À profit de ménage, en économisant sur les dépenses de la maison. Nous avons fait deux admirables feux devant cette porte, c'était la veille et le jour de la Saint-Jean.... mais c'étaient des feux à profit de ménage; nous nous y chauffions tous, on ne couche plus sans fagot, on a repris ses habits d'hiver, SÉV. 26 juin 1680. || Toile de ménage, toile dont le fil est fait dans les maisons particulières, et qui a plus de corps que celle que les marchands vendent ordinairement. || Pain de ménage, pain que l'on cuit dans les maisons particulières. Pain de ménage, se dit aussi du pain blanc, non de luxe, que font les boulangers à l'imitation des pains que l'on cuisait chez soi. || Liqueurs de ménage, liqueurs qu'on fait chez soi. || Jambons de ménage, jambons qu'on fait chez soi. || Familièrement. Avoir ménage en ville, entretenir une maîtresse. || 2° Ensemble de plats, de vases, d'ustensiles de cuisine et autres, nécessaires au ménage. Son ménage s'en va pièce à pièce par la négligence de ses domestiques. Car avec rien on montait un ménage, LA FONT. *Herm.* || Fig. On lui romue son ménage, se dit de celui dont on vend les biens par autorité de justice. || Petit ménage, ustensiles de ménage en diminutif que l'on donne aux enfants, et, particulièrement, aux petites filles, pour faire la dînette. Je ne sais si je tombe en enfance; mais le petit ménage d'argent que vous avez envoyé à Mlle de la Tour me plaît autant qu'à elle, MAINTENON, *Lett. à Mme de Caylus*, 25 mars 1718. || L'appartement et l'ensemble des meubles. Je ne saurais plus voir mon ménage propre avec cet attirail de gens que vous faites venir chez vous, MOL. *Bourg. gent.* III, 3. || 3° Soin qu'on donne à l'arrangement et à la propreté des meubles d'un appartement. Cette servante est plus propre au ménage qu'à la cuisine. || Femme de ménage, femme qui vient du dehors pour prendre soin des choses du ménage. || Par extension, dans le style familier. Je loge au quatrième étage; C'est là que finit l'escalier; Je suis ma femme de ménage, Mon domestique et mon portier, DÉSAUGIERS. || Faire des ménages, se dit de la femme de ménage qui vient faire ce qui est nécessaire pour le service du ménage. Cette femme gagne sa vie à faire des ménages. || 4° Conduite économique que l'on tient dans l'administration des biens, de l'argent. Ma grand'mère paternelle était de la maison d'Ellebeuf, où il y avait alors cinq ou six terres nobles, desquelles, par mauvais ménage, il en est bien à peine demeuré une aux mains de l'héritier, MALH. *Instruction à son fils*, édit. LALANNE, 1862, t. I, p. 333. Les deniers des recettes en partie se perdaient par mauvais ménage, et en partie étaient mangés par les principaux de la ville qui les partageaient entre eux.... ID. *le* XXXIII° *livre de Tite Live*, ch. 46. Lui, berger, pour plus de ménage Aurait deux ou trois mâtineaux Qui, lui dépensant moins, veilleraient aux troupeaux, LA FONT. *Fabl.* VIII, 18. Certain butor conseillait par ménage Qu'on abolît ces travaux précieux, VOLT. *Apol. du luxe*. || Vivre de ménage, vivre avec économie. Le maître du logis veut selon son pouvoir Régaler l'étranger; il vivait de ménage, Mais donnait de bon cœur, comme on donne au village, ANDRIEUX, *Imit. d'Horace*. || Il vit de ménage, se dit, par plaisanterie, d'un homme dérangé qui vend pour vivre ses meubles et ustensiles, et qui, de la sorte, vit en effet de son ménage. Un débauché.... qui me vend, pièce à pièce, tout ce qui est dans le logis! — C'est vivre de ménage, MOL. *Médecin malgré lui*, I, 1. || Fig. Ménage de bouts de chandelle, épargne sordide dans de petites choses. || 5° Toutes les personnes dont une famille est composée. Il y a trois ou quatre ménages logés dans cette maison. || 6° L'association d'un homme et d'une femme mariés ensemble. Certain riche bourgeois s'étant mis en ménage, LA FONT. *Contr.* Lorsqu'on met une fille en ménage, ID. *Cal.* Madame X***, après deux ans de ménage avec Fromenteau, l'a enfin déclaré son mari, SÉV. 84. Jamais vous n'avez vu une mariée si douce, elle va droit à son ménage et dit déjà mon mari, ID. 31 mai 1675. Vous voilà, ma chère enfant, dans votre ménage; je prie Dieu de le bénir, MAINTENON, *Lett. à Mme de la Lande*, t. II, p. 257, dans POUGENS. Pour une petite fantaisie qui vous passe par la tête, vous venez troubler la paix d'un ménage, cela n'est pas bien, DANCOURT, *Colin-maillard*, sc. 13. Je me rappelai ce que dessus les sages, que

[illegible] fait plus [illegible] MARMONTEL. [illegible] ménage, se dit d'un mari et d'une femme qui vivent en bonne [illegible] fait plus [illegible] lui en bonne [illegible] un de ces jours ce compteur, je lui rappellerai le bon ménage que nous faisions à Paris, SÉV. 482. Nous sommes en assez bon ménage [l'archevêque d'Arles et moi] pour que je puisse lui dire mon sentiment sur un sujet dont il me parle le premier, ID. 2 nov. 1689. Je n'ai jamais vu des soins et des amitiés [illegible] de M. et de Mme de Coulanges pour moi; c'est le parfait ménage à mon égard, ID. 30 nov. 1684. || Hospice des Ménages, hospice de Paris destiné aux époux âgés et indigents. || [illegible] Sage manière de conduire, de faire les [illegible]. Les grâces que je reçois se dispensent avec tant de [illegible], que je ne puis racheter un œil que par une jambe, BALZ. liv. VII, lett. 13. On ne parle ici que de la merveilleuse conduite du roi, du grand ménage de M. Colbert, et du procès de M. Fouquet, RAC. *Lett.* 16 *à Levasseur*. L'opéra, jusqu'à ce jour, n'est pas un poëme, ce sont des vers; ni un spectacle, depuis que les machines ont disparu par le bon ménage d'Amphion [Quinault] et de sa race; c'est un concert.... LA BRUY. I. || Ironiquement, [illegible]. Ces deux troupes partant d'Élatée désolèrent tout par où elles passèrent; il n'y eut lieu qui ne fût ruiné, homme ni femme qui n'abandonnât sa maison; ce piteux ménage ayant donné de meilleures pensées aux Béotiens, ils envoyèrent vers Quintius, MALH. *Le XXXIIIe livre de T. Live*, ch. 29. L'escarbot indigné Vole au nid de l'oiseau, fracasse, en son absence, Ses œufs, ses [illegible] sa plus douce espérance.... L'aigle étant de retour et voyant ce ménage Remplit le ciel de cris, LA FONT. *Fabl.* II, 8. C'est que je ne puis voir tout ce ménage-ci, Et que de me complaire on ne prend nul souci, MOL. *Tart.* I, 1. || Il a fait là un beau ménage, se dit de quelqu'un qui a brisé des objets ou fait quelque désordre dans sa maison. || Proverbe. Il n'y a qu'un ménage de gâté, se dit en parlant de deux personnes [illegible] l'une que l'autre, et qui sont mariées ensemble.

— SYN. MÉNAGE, ÉPARGNE. Le ménage est le bon [illegible] l'argent; par le ménage on ne dépense pas plus qu'il ne faut; par l'épargne on met de côté, en réserve, certaines sommes d'argent.

— HIST. XIIIe s. Ostel ou maisnage [logis], BRACH. XXIV, 18. Il n'y a si fol ne si sage S'il a guere [illegible] *Choses qui* [illegible] *en ménage* [illegible] de Condet, qui estoit De son maisnage [illegible] et qui [illegible] p. 92. [illegible] du dit [illegible]. Un mesnage qui appartenoit à Pierre [illegible], assis en la parroisse Nostre Dame de Saint-Lo, ID. ib. || XVe s. Le [illegible] Angiers, où il a accoustumé [illegible] à [illegible] et [illegible], ID. ib. Se je di : gardez le [illegible] femme] me faint un pelerinaige, [illegible] *de mariage*, p. 12. || XVIe s. Si [illegible] place et à plaisir [illegible] ménage [illegible] LA BOÉTIE, 177. [illegible] le soing du mesnage et de s'enrichir, MONT. I, 161. Tout seul en mesnage, ID. I, 163. Mon goust ne s'accommode [illegible] [illegible]

chesse de Lorraine, à Pierre Hoffmann, orfèvre, [illegible] *Émaux*, p. 357. L'autre cause de leur [illegible] [querelle] fut le comté de Dampmartin, *Sat. Mén.* éd. LABITTE, p. 135.

— ÉTYM. Wallon, *manège*; namur. *mainnage*; Berry, *meinage*; bourguig. *mannaige*; languedocien et gascon, *maynatge*; bas-lat. *masnaticum*, *mansionaticum* dérivé de *mansio*, habitation (voy. MAISON). Dans l'historique, *mesnage* a plus d'une fois le sens de logis, habitation.

MÉNAGÉ, ÉE (mé-na-jé, jée), *part. passé* de ménager. || 1° Conduit, manié. Les esprits ménagés avec habileté. À mon gré je n'ai point fait de pièce où l'ordre du théâtre soit plus beau et l'enchaînement des scènes mieux ménagé, CORN. *Poly. Exam.* Le seul courroux d'Achille, avec art ménagé, Remplit abondamment une Iliade entière, BOIL. *Art p.* III. || Terme de peinture. Pinceau ménagé, conduit avec art. Couleurs bien ménagées, distribuées avec la réserve convenable. || 2° Préparé par habileté et mesure. Un accommodement ménagé entre deux adversaires aigris l'un contre l'autre. Les traités les mieux ménagés ne sont que la loi du plus fort, VAUVEN. *Max.* CCCIX. || 3° Employé avec habileté. La faveur des lieux habilement ménagée par cet officier. Il n'est rien de plus dangereux qu'une longue vie, quand elle n'est remplie que de vaines entreprises, comme aussi il n'est rien de plus précieux quand elle est utilement ménagée pour l'éternité, BOSS. *Yolande de Monterby*. Quand je considère quatre-vingt-dix ans si soigneusement ménagés, ID. *ib.* Le temps bien ménagé est beaucoup plus long que n'imaginent ceux qui ne savent guère que le perdre, FONTEN. *Marsigli*. || 4° Arrangé, disposé. Une gradation bien ménagée. Tout est ménagé dans le corps humain avec un artifice merveilleux, BOSSUET, *Connaiss.* IV, 2. || 5° Traité avec égard. Ménagé par un adversaire courtois. Osera-t-elle [l'âme pénitente] toucher à ce corps si tendre, si chéri, si ménagé? BOSS. *la Vallière*. C'est la destinée de la vieillesse d'être ménagée comme l'enfance, MAINTENON, *Lett. au card. de Noailles*, 27 sept. 1700. Les amis de la Motte se plaignaient qu'il n'était pas assez ménagé dans cette pièce, et peut-être leurs plaintes n'étaient-elles pas sans fondement, D'ALEMB. *Éloges*, *Lachaussée*. || 6° Qu'on expose au péril avec prudence. Les soldats, ménagés et exposés quand il faut, marchent avec confiance sous ses étendards [de Louis XIV], BOSS. *Mar.-Thér.* De sorte qu'il n'y avait rien de plus hardi ni tout ensemble de plus ménagé qu'étaient les armées romaines, ID. *Hist.* III, 6. || 7° Employé avec économie. Un revenu bien ménagé. || Fig. Les supplices furent ménagés et ordonnés sous d'autres prétextes que celui de la religion, BOSS. *Hist.* I, 11.

MÉNAGEMENT (mé-na-je-man), *s. m.* || 1° Art de conduire, de diriger, de manier. Le ménagement des esprits, des affaires. Ils y admiraient les ménagements ineffables de sa Providence, MASS. *Mystères*, *Soumission*. || 2° Par extension du sens moral au sens physique, action de bien régler, bien [illegible]. Plusieurs petites ouvertures [dans un four à incubation artificielle] servant de registre pour le ménagement de la chaleur, BUFF. *Ois.* t. III, p. 132. || 3° Mesure qu'on doit avoir dans les actions, dans les discours, à l'égard des personnes ou des choses. Je me sens des ménagements pour la Provence qui me font croire que j'y retournerai quelque jour, SÉV. 27 nov. 1689. J'ai reçu une lettre du marquis de Charost toute pleine d'amitié et de ménagement, ID. 29 juillet 1676. Il [le pape Honorius I] [illegible] avec eux [les monothélites] dans un dangereux ménagement, BOSSUET, *Hist.* I, 11. On a des ménagements avec ses ennemis mêmes, [illegible] 3° soir. User de ces timides ménagements avec le monde, c'est n'être pas encore [illegible], MASS. *Carême*, *Resp. hum.* Tâchez de [illegible] de votre maître avec un peu plus de ménagement que vous ne faites, MARIVAUX, *Jeux de l'amour et du hasard*, II, 10. Vous n'êtes point surpris [illegible] de la conduite de Desfontaines.... tous [illegible] n'ont jamais servi qu'à nourrir ses poisons et son insolence, VOLT. *Lett. Thiriot*, 28 fév. 1739. Les plaisirs les plus lascifs y sont [illegible] dans un épisode de la [illegible] ceux pour qui on les a, des [illegible] ménagements, de la [illegible] de la [illegible] particuliers ou généraux [illegible] *Synon.* Œuvr. t. III,

p. 316, dans POUGENS. M. Rousseau demande jusqu'où peuvent aller les ménagements d'un homme vrai? je lui réponds : exclusivement jusqu'à l'équivoque, MARMONTEL, *Apolog. théât.* Œuv. t. [illegible], p. 423, dans POUGENS. Il n'importe, mon cher; avec Mme Évrard j'ai des ménagements à garder..., COLLIN D'HARLEVILLE, *Vieux célib.* IV, 12. Il y a des ménagements que l'esprit même et l'usage du monde n'apprennent pas, STAEL, *Corinne*, [illegible].

— HIST. XVIe s. Anciennement, quand un gentilhomme, avec le bon mesnagement de sa femme, laissoit à la fin de son aage sa maison [illegible] à ses enfans, c'estoit beaucoup fait, LANOUE, 167.

— ÉTYM. *Ménager.*

1. **MÉNAGER** (mé-na-jé. Le *g* prend un *e* devant *a* et *o* : ménageais, ménageons), *v. a.* || 1° Employer, dépenser avec économie, comme on fait dans un ménage bien conduit. Il [illegible] son revenu. Il ménage tout ce qu'il peut dans sa maison [illegible] tre dans tout.... et veut que le marquis ménage lui-même son argent, qu'il écrive, qu'il suppute, qu'il ne dépense rien d'inutile, SÉV. 10 déc. 1688. Je ménagerai votre bourse, ne vous mettez pas en peine, REGNARD, *Sérénade*, sc. 7. || Absolument. Il ménage pour l'avenir, pour sa vieillesse, pour ses enfants. || Par extension. Je ne reçois [à Nantes] vos lettres que deux jours plus tard qu'à Paris : c'est tout ce qu'on peut ménager sur une distance aussi extrême que celle-ci, SÉV. 25 mai 1680. || Fig. Ménager ses paroles, parler peu. || Ménager ses pas, éviter de faire des démarches, en faire le moins qu'on peut. || 2° Économiser, épargner, comme on épargne dans un ménage. Elle [Rome] ménageait ses forces contre un ennemi qui venait des bords de l'Afrique, que le temps devait détruire tout seul dans un pays étranger, BOSS. *Hist.* III, 6. Aussi capable de ménager ses troupes, que de les pousser dans les hasards, ID. *Louis de Bourbon*. On croit qu'il expose ses troupes : il les ménage en abrégeant le temps des périls par la vigueur des attaques, ID. *ib.* Il n'y a rien que les hommes aiment mieux à conserver et qu'ils ménagent moins que leur propre vie, LA BRUY. XI. Et prodiguent [illegible] sang qu'ils devraient ménager, VOLT. *Zaïre*, III, 1. || Ne pas [illegible] de, conserver pour soi. [illegible] avez un ami riche qui vous donne des repas, [illegible] cette bonne fortune, SÉV. 1er avril [illegible]. || 3° Fig. Conduire comme on conduit le ménage d'une maison, manier, diriger. [illegible] cette politique dont vous me [illegible] leçons, SÉV. *à Guitaut*, 9 avr. 1683. Un [illegible], pour ne pas irriter la haine publique [illegible] contre le ministère, sût se conserver de la [illegible] tous les partis et ménager les restes de l'autorité, BOSS. *le Tellier*. Il relève le courage des [illegible], il ménage la foi suspecte et chancelante des [illegible], FLÉCH. *Turenne*. Après avoir été à la tête des [illegible] et ménagé le destin de Rome, MASS. *Or. fun.* [illegible] || Absolument. Je ne m'endors pas auprès de [illegible].... mais il faut ménager longtemps avant que d'entreprendre quelque chose d'utile, SÉV. 13 nov. 1673. || Fig. Préparer avec adresse, avec mesure. Souffrez que je ménage un moment le retour [illegible] *Agésil.* II, 1. Un auteur qui avait [illegible] [illegible] personnes fort différentes en [illegible] rite, ayant résolu d'employer celle dont il [illegible] tirer le plus d'utilité, et faisant ménager [illegible] une tierce personne, Mlle DE SCUDÉRY, *les Conversations*, *Dialogue*. L'éléphant devait sur son dos Porter l'attirail nécessaire.... L'ours [illegible] les assauts; Le renard ménager de secrètes pratiques; Et le singe amuser l'ennemi par ses tours, LA FONT. *Fabl.* V, 19. Certains [illegible] qu'il [illegible] bien ménagés, SÉV. 19 janv. 1676. Ménagez [illegible] quelques jours avant la communion, un entretien avec votre confesseur, afin qu'il vous aide par ses conseils à bien faire une action si sainte. [illegible] *Instruct. sur la commun.* [illegible] p. [illegible]. Or, je vous le demande, quels ont pu être les desseins de la miséricorde de Dieu en vous ménageant des spectacles si effrayants? MASS. *Carême*, [illegible]. Toutes les [illegible] que la [illegible] de Dieu lui avait ménagées, ID. *Carême*. [illegible] Le cardinal Mazarin ménageait cette [illegible] paix de Munster, par laquelle les Français et les Suédois furent les législateurs de l'Empire, VOLT. *Hist. parlem.* ch. LV. Platon s'était rendu [illegible] dans le dessein de ménager une réconciliation entre Dion et le roi de Syracuse, BARTHÉL. *Anach.* ch. 33. || 4° Ménager de ou que, faire adroitement [illegible] à ménager que [illegible] [Ch. de Sévigné] ne [illegible] pas [illegible]

marché extravagant [en vendant sa charge], SÉV. 19 mars 1680. Nous ménageons.... de lui faire faire une bonne confession, ID. 27 avr. 1671. Notre grande affaire, c'est de savoir nous concilier la miséricorde divine, c'est de ménager qu'un Dieu nous pardonne, et de faire que sa clémence arrête le cours de sa colère, BOSS. *Sermons, Justice*, 3. || 5° Fig. Employer avec habileté et mesure. ....Elle est et belle et fine, Et sait si dextrement ménager ses attraits Qu'il n'est pas bien aisé d'en éviter les traits, CORN. *Gal. du Pal.* I, 9. Si dans l'occasion je ménage un peu mieux L'assiette du pays et la faveur des lieux, ID. *Sertor.* III, 2. Allez, mon Père, votre ordre [les jacobins] a reçu un honneur qu'il ménage mal : il abandonne cette grâce qui lui avait été confiée, PASC. *Prov.* II. Elle aimait mieux employer son crédit pour les intérêts des autres, que de le ménager pour les siens propres, FLÉCH. *Mme de Mont.* Son adroite vertu ménage son crédit, RAC. *Brit.* IV, 4. || Ménager un terrain, une étoffe, les employer si bien, qu'on en fasse tout ce qu'on en veut faire, et qu'il n'y ait rien de perdu. || Ménager le temps, ménager son temps, ménager les moments, ne pas les perdre, en faire bon emploi. Par le travail on charmait l'ennui, on ménageait le temps.... BOSS. *Anne de Gonz.* Elle [la reine] ménageait si bien son temps que, sans retarder les desseins du roi, elle avait toute la complaisance qu'une femme doit à son époux, et toute la fidélité qu'une chrétienne doit à Dieu, FLÉCH. *Mar.-Thér.* Ménageons les moments que ce transport nous laisse, RACINE, *Andr.* V, 5. Si vous aimez la vie, ménagez le temps; car c'est l'étoffe dont elle est faite, *Mot de Franklin.* || Ménager l'occasion, les occasions, préparer le moment, la circonstance favorable pour faire quelque chose. || Ce chanteur ménage bien sa voix, il la conduit bien, il en tire tout le parti qu'elle permet. || On dit aussi dans un autre sens : ce chanteur ménage sa voix, il ne la donne pas toute. || Ménager sa santé, en user avec prudence, avec circonspection. || 6° Ménager une chose à quelqu'un, la lui procurer, la lui réserver. Vous aviez sans doute ordonné à vos peintres de vous ménager le plaisir de la surprise, MAINTENON, *Lett. à la duch. de Savoie*, 1696, t. II, p. 215, dans POUGENS. Il ménage à l'esprit des espèces de repos que tout écrivain qui veut être lu et goûté doit avoir soin de placer de distance en distance, surtout s'il écrit pour des Français, D'ALEMB. *Éloges, l'abbé Dubos.* L'entreprendre sans succès, c'est lui ménager un triomphe, BEAUMARCH. *Mère coupable*, V, 4. || Se ménager une chose, se la procurer, se la réserver. Se ménager des ressources pour l'avenir. M. de Montmort se ménagea encore un secours très-utile; il s'associa M. Nicole, jeune homme qui avait déjà quelque teinture de géométrie, FONTEN. *Montmort.* Dès que nous aspirons à nous ménager leur faveur [des grands], il faut commencer par ménager leurs faiblesses, MASS. *Confér. Zèle contre les scandales.* Les situations que nous nous ménageons à nous-mêmes, ID. *Mystères, Soumission.* Un siècle où toute la fermeté semble se réduire à ne pas se ménager soi-même des occasions de lâcheté, ID. *Or. fun. Villars.* Tel était l'asile que je m'étais ménagé, et où je résolus d'aller m'établir en quittant le val de Travers, J. J. ROUSS. *Confess.* XII. || 7° Arranger graduellement. Ses amis ont résolu de lui ménager cette nouvelle, pour empêcher que le chagrin ne le fasse mourir, FÉN. *Solon.* Si j'ai bien ménagé ma gradation, loin de s'effrayer au dernier masque, il [l'enfant] en rira comme du premier, J. J. ROUSS. *Ém.* I. || 8° Disposer. Ce poëte a bien ménagé les incidents de son épopée, de sa tragédie, de sa comédie. Ce peintre a bien ménagé l'ombre et la lumière dans son tableau. || Ménager un escalier dans un bâtiment, un cabinet dans un appartement, etc. faire en sorte qu'il s'y trouve de la place pour un cabinet, un escalier, etc. sans gâter le dessin principal. Dans le plancher du portique est ménagée une trappe par laquelle les castors descendent au bain, CHATEAUB. *Amer. Hist. nat. castors.* || On dit dans le même sens : ménager un jour dans une maison, une issue dans une clôture. || 9° Ménager une personne, l'esprit d'une personne, obtenir adroitement une certaine influence sur ses volontés, se conduire adroitement avec elle. Ou par vous, ou par lui, ménagez bien le père, CORN. *Suit.* III, 4. L'abbé de Grignan a si bien ménagé M. de Paris [l'archevêque], que le coadjuteur en sera reçu [à l'assemblée du clergé] comme un député très-agréable et très-cher, SÉV. 31 mai 1675. Jules Mazarin.... s'était donné à la France, et, propre par son génie et par ses correspondances à ménager les esprits de sa nation.... BOSS. *le Tellier.* Quelques chefs qu'il avait secrètement ménagés, ID. *Hist.* I, 6. C'est un homme à ménager pour défendre l'autorité du saint-siége, ID. *Lett. quiét.* 197. Il eut le soin de ménager l'esprit de son oncle, HAMILT. *Gramm.* 7. Je voudrais ménager ces deux femmes, de façon que l'une ou l'autre ne pût me manquer, PICARD, *Collatéral*, IV, 7. || Traiter avec égard, de manière à ne point offenser, à ne point déplaire. Ne savez-vous pas bien pourquoi je le ménage? MOL. *Mis.* II, 4. Aujourd'hui toutefois, sans trop le ménager [un homme entiché de sa noblesse], Sur ce ton un peu haut je vais l'interroger, BOIL. *Sat.* V. Mais de nos alliés ne vous séparez pas, Ménagez-les, seigneur, RAC. *Alex.* I, 3. Nous lui laissons un maître, il le doit ménager, ID. *Andr.* IV, 1. Personnes puissantes qu'on a besoin de ménager, FÉN. *Tél.* XXIV. Le pape élu avait à ménager à la fois le sénat romain, le peuple et l'empereur, VOLT. *Mœurs*, 30. Le vrai courage est celui qui combat les ridicules et les vices, ménage les personnes et obéit aux lois, D'ALEMB. *Essai sur la soc. des gens de lettres, Œuv.* t. III, p. 92, dans POUGENS. || Il se dit des choses, dans un sens analogue. Il n'y eut point dans son esprit de faiblesse à ménager, FLÉCH. *le Tellier.* Il faut ménager votre honneur, FÉN. *Tél.* XII. C'est une lâche timidité qui n'ose s'élever contre les préjugés communs et qui ménage plus les suffrages frivoles des hommes que leurs intérêts sérieux et éternels, MASS. *Confér. Zèle contre les scandales.* La critique s'exerce sur l'ouvrage, et non sur la personne : elle ne doit ménager aucun défaut, si elle veut être utile, VOLT. *Comment. Corn. Rem. Sertor. préf.* Ménager les préjugés, c'est manquer à la vérité; ménager les vices, c'est rougir de la vertu, DIDER. *Claude et Néron*, II, 28. Ménage ma douleur, VOLT. *Tancr.* IV, 6. Entraînons-le [le peuple] à la guerre, et, sans rien ménager, Succédons à César en courant le venger, ID. *M. de César*, III, 8. Il ménageait toutes les faiblesses, il n'en avait aucune, MARMONTEL, *Mém.* XI. || Ménager les termes, les expressions, parler avec une grande circonspection. Le duc ne ménageait point les termes, SÉV. 535. || N'avoir rien à ménager avec quelqu'un, n'avoir plus de mesure à garder avec lui. || Fig. Ménager la chèvre et le chou, voy. CHÈVRE; la locution est aussi : sauver la chèvre et le chou, et vient d'un ancien conte où il s'agit de sauver la chèvre du loup et le chou de la chèvre. || 10° Préserver du dommage. Je ne veux point dire ce que M. de Chaulnes m'a mandé [dans les troubles de Bretagne]. .. et comme il ménage [la terre de] Sévigné, qui est aux portes de Rennes, SÉV. 27 oct. 1675. || Ménager les intérêts de quelqu'un, avoir soin de les conserver, de ne pas les compromettre. || 11° Ménager quelqu'un, user modérément des avantages qu'on peut avoir sur lui. Vous êtes plus fort que lui, ménagez-le. Il a passé l'âge où l'on se corrige; il n'y a donc plus qu'à le ménager, MARMONTEL, *Cont. mor. Connaiss.* La douleur est déjà dans mon cœur, ménagez-moi, STAEL, *Corinne*, IV, 6. || Ménager quelqu'un, signifie aussi ne pas mal parler de lui. Rappelez en votre mémoire, avec quelle circonspection elle ménageait le prochain, et combien elle avait d'aversion pour les discours empoisonnés de la médisance, BOSS. *Reine d'Anglet.* || 12° Ménager un cheval, être attentif à ne point le fatiguer. || 13° Se ménager, *v. réfl.* Être procuré, arrangé. Il semble que le mariage de Mlle de Laval se ménage avec M. de Roquelaure, SÉV. 11 mai 1683. || Se développer graduellement. Nous voulons qu'avec art l'action [d'un poëme dramatique] se ménage, BOIL. *Art p.* III. || 14° Avoir soin de sa personne, de sa santé. Vous m'aviez tant promis de vous ménager que je comptais un peu plus sur les paroles que vous m'en aviez données, SÉV. 417. Elle [Mme de Guitaut qui venait d'accoucher] ne s'est non plus ménagée sur le bruit que si elle était reine ou Dauphine, c'est tout dire, ID. 26 mai 1681. Ceux qui le priaient de se ménager, FLÉCH. *Lam.* Vous ne vous êtes pas ménagé pour le plaisir, MASS. *Carême, Resp. hum.* Ménagez-vous, sire, et conservez-vous pour vos peuples, D'ALEMB. *Lett. au roi de Prusse*, 14 nov. 1776. Nous avons nombre d'exemples d'hommes qui ont vécu cent dix ans et même cent vingt ans; cependant ces hommes ne s'étaient pas plus ménagés que d'autres, BUFF. *De la vieillesse et de la mort.* || 15° S'observer, user de retenue. Je me ménage [pour ne pas trop parler de Mme de Grignan] selon les lieux, les temps et les personnes avec qui je suis, SÉV. 6 janv. 1672. || 16° Avoir des égards, des [illegible] pour les autres. L'empereur et le pape se ménagent l'un l'autre, VOLT. *Ann. Emp. Frédéric Ier*, 1155. On se ménagera davantage quand on aura plus de raisons de se ménager, J. J. ROUSS. *Lett. à d'Alemb.* || 17° Se conduire avec adresse, avec circonspection. Vous me peignez fort plaisamment les manières dont elle s'est ménagée pour éviter de [illegible], SÉV. 31 déc. 1684. L'âge viril.... Se pousse auprès des grands, s'intrigue, se ménage, BOIL. *Art p.* III. Il trouve de grandes difficultés pour se ménager parmi tant de rois jaloux, FÉN. *Tél.* XVI. Dans ces occasions où il s'agit de se déclarer pour lui [Dieu], on [illegible] et on se ménage, MASS. *Myst. Pentec.* || Ne pas se ménager, n'avoir aucune modération, [illegible] les voies les plus injustes et ne se ménagent sur rien, MASS. *Panég. St Thom.* || Proverbe. Qui veut aller loin ménage sa monture, c'est-à-dire il faut éviter les excès; il faut user avec ménagement des choses dont on veut se servir longtemps. Qui veut voyager loin ménage sa monture, RAC. *Plaid.* I, 1.

— HIST. XVe s. Guesclin menagea si bien les choses, qu'elles alloient de pair entre les deux parties, *Mém. s. du G.* ch. 6. La bonne femme qui menageoit [faisait le ménage] par leans, en sa main tenant un ramon [balai], demande.... LOUIS XI, *Nouv.* I. || XVIe s. Pour mesnager d'une pierre deux coups, MONT. IV, 348. Prens envie de sçavoir mesnager parfaitement ce que nous avons, LA BOETIE, 174. Aiant les levres sur son oreille et mesnageant ma voix, lui respondoit souvent : que dis-tu? D'AUB. *Hist.* III, 285. De tel nom [ménage] est derivé le verbe mesnager, dont nous disons mesnager la santé, mesnager l'amitié, la faveur, la prosperité, l'occasion, le temps, le loisir, le plaisir, O. DE SERRES, 808.

— ETYM. *Ménage.*

2. MÉNAGER, ÈRE (mé-na-jé, jè-r'), *adj.* || 1° Qui entend le ménage. Il faut, par exemple, que la raison nous rende ménagers de notre bien et de notre confiance, et il faut au contraire que la nature nous donne la bonté et la valeur, LAROCHEFOUC. *Max.* 365. || Économe. Loin d'ici ces personnes ménagères qui ont reçu beaucoup et qui donnent peu, FLÉCH. *Panég.* II, 322. Elle trouvait honteux que l'avarice n'eût point de bornes, que le luxe se répandît en superfluités infinies, et qu'il n'y eût que la charité qui fût ménagère et resserrée, ID. *Aiguillon.* Les Syriens sont industrieux, patients, laborieux, propres, sobres et ménagers, FÉN. *Tél.* III. Je serai au comble de ma joie, si je vous vois enfin ménagères, pauvres en esprit, et épargnant pour donner, comme les avares épargnent pour amasser, MAINTENON, *Lett. à Mme de H.* 11 oct. 1693. || Fig. Le sage est ménager du temps et des paroles, LA FONT. *Fabl.* VIII, 26. On doit être ménager des moyens que la nature nous donne, MONTESQ. *Esp.* VI, 12. || 2° *S. m.* et *f.* Ménager, ménagère, celui, celle qui entend le ménage. Elle est bonne ménagère. La ménagère eut les coiffeuses, LA FONT. *Fabl.* II, 20. Une ménagère des champs peut être une femme charmante, aussi pleine de grâces, et de grâces plus touchantes, que toutes les petites maîtresses, J. J. ROUSS. *Hél.* 2e *préf.* La sage ménagère à ses humbles foyers Ranime en haletant la flamme qui sommeille, DELILLE, *Énéide*, VIII. || Celui, celle qui est économe. Et puis l'un [refuser un bienfait demandé] est le trait d'un mauvais homme, et l'autre [prêter une petite somme à quelqu'un qui n'est pas sûr] d'un mauvais ménager, MALH. *le Traité des bienf. de Sénèque*, IV, 33. || Fig. J'apprends partout que vous [un militaire] n'êtes pas [illegible] de votre personne que vous l'êtes de toute autre chose, VOIT. *Lett.* 119. Un roi dont la prudence a de meilleurs objets Est meilleur ménager du sang de ses sujets, CORN. *Cid*, II, 7. ... Des moindres moments Bons ménagers furent nos deux amants, LA FONT. *Gag.* Mais violent dans ses désirs, Et grand ménager de soupirs, ID. *Fianc.* Jamais homme plus doux [que Vauban], plus obligeant, mais respectueux, [illegible], et le plus avare ménager de la vie des hommes, ST-SIM. 116, 1. || 3° *S. f.* Ménagère, servante qui a soin du ménage de quelqu'un. Au milieu d'eux une femme d'un esprit et d'un sens profond, mais qui, enveloppée dans son extérieur de bonhomie et de simplicité, avait plutôt l'air de la ménagère que de la maîtresse de la maison, MARMONTEL, *Mém.* IV. Dans sa maturité sévère, Dans sa [illegible] que chercha-t-il [Racine]? Une très-simple ménagère.... DUCIS, *le Ménage des deux Corneille.* || Parmi le peuple, un mari appelle quelquefois ménagère sa femme. Mais tu sais bien que notre ménagère Est la plus belle.... LA FONT. *Troq.* Comme

[illegible] ‖ 6° S. m. [illegible] s'est dit autrefois [illegible] en son lieu quelque bon [illegible]

— HIST. XIV° s. Menagier de Paris, titre d'un livre cité souvent dans ce dictionnaire, et qui traite des choses du ménage. ‖ XV° s. En ce temps.... feurent mis en escript tous les mesnaigers de Paris de tous estats, clercs, lais et religieux, JUV. DES URS. *Charles VI*, 1416. ‖ XVI° s. Il ne fut point du tout mauvais mes[nager] ny paresseux de conserver son bien, AMYOT, [illegible] 34. Le fait d'un bon mesnager, c'est de bien [gouverner] la maison, LA BOÉTIE, 106. Une femme [mesnagère] entrant en une pauvre maison l'enrichit; [illegible] ou faineante destruit la riche, O. DE [SERRES], 816.

— ÉTYM. *Ménage*.

MÉNAGERIE (mé-na-je-rie), s. f. ‖ 1° Lieu qui [renferme] tout ce qui appartient à la vie et aux [illegible] une laiterie, une volière, etc. Il ne trouve rien de bon que ce qui vient de sa ménagerie. ‖ Il vieillit dans ce sens. ‖ 2° Lieu où l'on rassemble des animaux étrangers et rares. La ménagerie du Jardin des plantes à Paris. Ce n'est point dans une ménagerie où l'on tient en cage les secrets de Dieu, qu'on apprend à connaître la sagesse divine, CHATEAUB. *Génie*, I, V, 4. ‖ Collection ambulante d'animaux que l'on montre de foire en foire.

— HIST. XVI° s. La mesnagerie [mise en œuvre] de la laine, LA BOÉTIE, 162. Toutes ces deux mes[nageries], et celle de dehors et celle de dedans, ont [mestier] [besoin] de soing et de diligence, ID. 162. [Les] [illegible] fermes voulurent debatre les fossez de [illegible], D'AUB. *Hist.* III, 393. Quant à la mesnagerie, les bestes nous surpassent en cette prevoyance d'amasser, MONT. II, 186. Feignans de faire la menagerie du roy, ils ne firent autre chose qu'une mangerie pour eux au prejudice des seigneurs et de leurs sujets, PASQUIER, *Rech.* liv. IV, p. 339, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Ménager* 1.

† MÉNAGEUR, EUSE (mé-na-jeur, jeû-z'), s. m. et f. Celui, celle qui se ménage, ou qui ménage tout le monde. Si, en tournant le feuillet, ils [les écrivains de Port-Royal] veulent dire le contraire pour ménager la chèvre et les choux, ils auront sur cela la destinée, à mon égard, de ces ménageurs politiques, et ils ne me feront pas changer, SÉV. 26 [illegible]

† MÉNAGIANA (mé-na-ji-a-na), s. m. Recueil des [conversations] qui se tenaient chez Ménage.

— ÉTYM. *Ménage*, et *ana*.

† MÉNAGOGUE (mé-na-go-gh'), adj. Terme de [illegible]

— ÉTYM. [illegible] qui pousse.

† MÉNARD [illegible], s. m. [illegible] appliqué à une série d'asples, dans le dévidage de la soie.

— ÉTYM. [illegible]

† MENDAITES (men-da-i-t'), s. m. pl. Secte [illegible]

MENDIANT, ANTE (man-di-an, an-t'), adj. ‖ 1° Qui mendie. La population mendiante [illegible] qui vi[illegible] ‖ 2° S. m. et f. Un mendiant [illegible] celui, celle qui fait profession de [mendier]. On voyait [à Paris] des troupes [illegible] sans religion et sans discipline [illegible] plus d'obstination que d'hu[illegible] ce qu'ils ne pouvaient obtenir.... [illegible] Les gens qui n'ont absolument [illegible] les mendiants, ont beaucoup d'en[illegible] 14. Si le cardinal [de illegible] bien, ce [illegible]

[illegible]

glorieux [illegible] CH. DE [illegible] *Un homme sérieux*, § V. ‖ Les quatre mendiants [illegible] les augustins et les carmes. Les pauvres de l'Hôtel-Dieu, et les quatre mendiants de cette ville de Paris.... sont exempts des 4 sous 2 deniers, *Arrêt de la cour des aides*, 14 oct. 1646. On surcharge les villes en multipliant les monastères des mendiants, YVERT, *De l'abus*, II, 4, dans RICHELET. ‖ 3° Les quatre mendiants se dit de quatre sortes de fruits secs qui sont les figues, les avelines, les raisins secs et les amandes, et dont on fait des assiettes de dessert; cette dénomination, qui tient certainement aux quatre ordres mendiants, sans qu'on sache exactement pourquoi, est plus ancienne que le P. André, qui en donnait une explication allégorique en prêchant devant Louis XIII.

— HIST. XIII° s. Quant tu vois aucun mendiant Qui de vieillesce va tranlant, *Fl. et Bl.* 761. Après si sont li mendiant, Qui par la ville vont criant : Donez, por Dieu, du pain aus freres, RUTEB. 219. ‖ XIV° s. Riche d'amour et mendians d'amie, Povres d'espoir et garnis de desir, MACHAUT, p. 69. ‖ XVI° s. Deux mendians à un huis, l'un a le blanc, l'autre le bis, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 175. Certains religieux,... non pas de ces gros bedons ventrés depuis le menton jusques au genouil, ny de ceste nouvelle ordure de jesuistes, mais de ces bons et venerables mendiants, car à telles personnes qui ne mangent pas toujours leur saoul, l'esprit est prompt, et souvent se communique, RÉGNIER DE LA PLANCHE, *Livre des march.* éd. du Panthéon, p. 424.

— ÉTYM. Participe présent de *mendier*, pris adjectivement. L'ancienne langue avait *mendis*, dérivé directement du latin *mendicus* : XII° siècle. E que vous oüsiez merci et pieté De mei qui sui mendis en estrange regné, *Th. le mart.* 77.

MENDICITÉ (man-di-si-té), s. f. ‖ 1° État de celui qui est obligé de mendier. J'ai fort bien remarqué que, dans ces derniers temps, près de la dixième partie du peuple est réduite à la mendicité et mendie effectivement, VAUBAN, *Dîme*, p. 4. L'avarice... Peut faire dans les biens trouver la pauvreté, Et nous réduire à pis que la mendicité, BOIL. *Sat.* X. Je ne parle pas de ceux qui sont à la mendicité, et dont plusieurs n'y ont été réduits que par les fautes du gouvernement même, CONDIL. *Comm. gouv.* II, 8. ‖ Ordonnance contre la mendicité, ordonnance qui défend de mendier. On lit souvent sur des poteaux à l'entrée d'un département : La mendicité est interdite dans le département de.... ‖ 2° La profession de mendiant. La mendicité est une maladie qui tue dans fort peu de temps son homme et de laquelle on ne relève point, VAUBAN, *Dîme*, p. 126. Pour ôter la mendicité, il faut trouver des moyens contre l'indigence, BOSS. *Polit.* X, I, 12. Hôpitaux dressés par ses soins et par ses bienfaits dans les villes de ses gouvernements pour les mettre à couvert d'une importune mendicité, FLÉCH. *Duc de Mont.* ‖ 3° Les mendiants pris collectivement. Dépôt de mendicité.

— HIST. XI° s. Tant riches reis [il a] conduit à mendistet, *Ch. de Rol.* XXXIX. ‖ XIII° s. Car ce sunt dous extremités Que richece et mendicité, *la Rose*, 11465. ‖ XIV° s. Toute mendicité soit pour fortune ou de volenté est un obprobre ou reproche et est triste et desplaisable, ORESME, *Thèse de* [illegible].

— ÉTYM. Lat. *mendicitatem*, de *mendicare*, mendier. La forme *mendisté* est la forme régulière. l'i bref étant tombé; *mendicité* a été refait sur le latin dès le XIII° siècle. On disait aussi *mendiance*.

MENDIÉ, ÉE (man-di-é, ée), part. passé de mendier. [illegible] de [illegible]

MENDIER (man-di-é), je mendie, nous mendions, vous mendiez, que je mendie, que nous mendiions, [illegible] v. a. ‖ 1° [illegible]

[illegible]

[illegible] trape plus tôt un million que l'autre [illegible] un morceau de pain noir, P. L. COUR. *Simple discours*. ‖ 2° Fig. [illegible]

[illegible]

l'avaient mendiée [la pitié], ID. *Hor.* III, 6. Je ne le verrai point mendier des places pour Versailles, SÉV. 612. J'ai mendié la mort chez des peuples cruels, Qui n'apaisent leurs dieux que du sang des mortels, RAC. *Andr.* II, 2. Parmi tant de beautés qui briguèrent son choix [de Claude], Qui de ses affranchis mendièrent les voix, ID. *Brit.* IV, 2. [illegible] souvent épargné des événements désagréables à [illegible] n'en savait rien, et jamais le récit du service [illegible] lait mendier de la [illegible] [illegible]. Pour monter jusqu'au faîte il faut savoir descendre, Et mendier bien bas ce qu'on n'ose [pas] prendre, C. DELAVIGNE, *les Enfants d'Édouard*, II, 4.

— HIST. XI° s. Que nous seions conduiz à mendeier, *Ch. de Rol.* III. ‖ XII° Que porrez vus [plus] faire? ù irez mendier? *Th. le mart.* 135. ‖ XIII° s. [Les gens] Qui contre lor voloir mendient, *la Rose*, 8018. ‖ XV° s. Et convint les pauvres gens [illegible] en Brabant et en Hainaut, et en la greigneur [plus grande] partie mendier, FROISS. II, II, 148. [illegible] Marius alloit errant et mendiant sa vie par le pais de l'Afrique, AMYOT, *Flamin.* 46. Je prise [illegible] autant des graces toutes miennes et naïves que celles que j'aurois esté mendier et quester de l'apprentissage, MONT. II, 167. Le tyran voit les autres qui sont près de luy, coquinans et mendians sa faveur, LA BOÉTIE, 66. Financiers, justiciers, qui opprimez de faim Celui qui vous faict naistre ou qui defend le pain, Sous qui le laboureur s'abreuve de ses larmes, Qui souffrez mendier la main qui tient les armes, D'AUB. *Tragiques*, *Misères*.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *mendigar*; catal. *mendicar*; ital. *mendicare*; du lat. *mendicare*, dénominatif de *mendicus*, lequel se rattache à *menda*, faute; *menda* tient au sanscrit *mandam*, peu.

† MENDOL (man-dol), s. m. et MENDOLE (man-do-l'), s. f. Poisson de la Méditerranée, [illegible] au hareng (genre spare); voy. MÉNE.

† MÈNE (mè-n'), s. f. Terme d'ichthyologie. Mène vulgaire, dite aussi le spare mène, le [illegible] picaret mène, le smaris mène, [illegible] les noms vulgaires de jaret, [illegible] et cacrel blanc. ‖ La mène juscle, dite juscle. La mène d'osbeck qui était le spare sucle de Bonaterre, LEGOARANT.

MENÉ, ÉE (me-né, ée), part. passé de mener. ‖ 1° Qu'on a fait aller d'un lieu à un autre. Mené à la campagne par un de ses amis. ‖ [illegible] L'âme.... menée de captivité en captivité, captive d'elle-même, captive de ses [illegible], *la Vallière*. ‖ 2° Qu'on fait marcher, [illegible] conduite. Le régiment mené à l'assaut. L'armée de Bonaparte, qui alla très-bien, étant menée par des vilains, mal aussitôt qu'elle fut commandée par des nobles, P. L. COUR. 2° *lett. partic.* ‖ 3° Terme de vénerie. Cerf mené par les chiens, cerf suivi par les chiens dans la route qu'il prend. Dans ce temps [quand les biches sont près de mettre bas], les chiens quittent souvent un cerf mal mené, pour tourner à une biche qui bondit devant eux, BUFF. *Quadrup.* t. II, p. 24. ‖ 4° Gouverné. Un mari mené par sa femme. ‖ 5° Tracé. Il est aisé de voir que la ligne menée du soleil à la lune fait presque toujours un angle avec la ligne menée du soleil à la terre, D'ALEMB. *Disc. prélim.* *Syst. monde*, [illegible] p. 83, dans POUGENS. Toute la sphère des étoiles fixes paraît tourner, d'orient en occident, autour d'un axe mené par les pôles de l'écliptique, CONDIL. *Art de rais.* V, 5. ‖ 6° Fig. Mû, poussé. Des hommes menés par l'intérêt.

† MÉNÉ (mé-né), s. f. Nom d'un genre d'acanthoptérygiens (poissons), ayant une seule espèce, la [illegible] qui est le *zeo* [illegible] ville, LEGOARANT.

MENEAU (me-nô), s. m. Terme d'architecture. Nom qu'on donne [illegible] et aux traverses qui en partagent l'ouverture. [illegible] meneau, celui qui n'est pas [illegible] dormant d'une croisée, mais avec les châssis et qui s'ouvre avec eux.

— ÉTYM. Origine inconnue. Il y a dans le [illegible]

† MÉNECHME (mé-nè-km'), s. m. Les Ménechmes, [illegible] par Regnard, [illegible]

— ÉTYM. Μέναιχμος, nom propre, signifiant [illegible]

au combat; de μένειν, attendre, et αἰχμή, pointe de la lance.

MENÉE (me-née), *s. f.* || 1° Action de mener, conduite; aujourd'hui inusité. || 2° Terme de vénerie. Route que prend un cerf et par laquelle il mène les chasseurs qui le suivent. || Suivre la menée, être à la menée d'un cerf, prendre la route d'un cerf qui fuit. || Avoir la menée belle, se dit d'un chien qui ne se détourne pas facilement de la voie, et qui crie bien. || 3° Terme d'horlogerie. Chemin que parcourt la dent d'une roue, depuis le point où elle rencontre l'aile du pignon jusqu'à celui où elle la quitte. || Se dit aussi du chemin que fait la dent d'une roue de rencontre, lorsqu'elle pousse la palette. || 4° Fig. Pratique comparée à l'action de mener, de conduire, et où l'on emploie l'artifice et le mystère pour le succès de quelque affaire. Un homme circonvenu par la menée de ses ennemis, MALH. *le Traité des bienf. de Sénèque*, VI, 8. Byzance ouvre, dis-tu, l'oreille à ces menées, CORN. *Hérac.* III, 2. Le duc d'Orléans, lié avec le roi d'Angleterre par des engagements personnels, lui découvrit les menées qui se tramaient contre lui, VOLT. *Charles XII*, 8. Il tient aux plus puissants par ses alliances, par ses charges et par ses menées, VAUVEN. *Lentulus*. Si l'on a craint d'un traître une sourde menée, LEMERC. *Agamemn.* III, 2. || 5° Nom donné, dans la Franche-Comté, à une tourmente se déclarant en hiver, avec un vent du nord glacial, lequel soulève de terre la neige, et la projette, là où elle est arrêtée par quelque obstacle, en glaçons durs et cohérents. Les menées interrompent quelquefois le service des chemins de fer. || 6° Terme de droit féodal. Menée de sergent, exploit par lequel un seigneur faisait sommer un vassal de satisfaire à ses devoirs. || Menée du fief, citation qui avait pour objet d'appeler les sujets et vassaux à la guerre, ou de les prévenir qu'on commençait à juger les procès et querelles.

— HIST. XIe s. Sept mille graisles [trompettes] i sonent la menee, *Ch. de Rol.* CXI. || XIIe s. [Il] Mist à sa bouche [le cor], si corne la menée, *Roncis.* 83. || XVIe s. Le legat respondoit que tout s'estoit fait par la menée du roi et parfait commandement, D'AUB. *Hist.* II, 71. Des commissaires, pour faire perquisition des intelligences et menées, ID. *ib.* II, 232. Femme de bonne amour et de menée, pour conduire à chef une bonne entreprise, AMYOT, *Lucull.* 12. Il estoit si nouveau et escolier à faire brigues et menées, je me dispenseray de ce mot [je me permettrai ce mot], qu'il ne s'en mesla que bien peu, PASQUIER, *Lett.* t. I, p. 426.

— ÉTYM. *Mené.*

† **MÉNEHOULD** (SAUCE À LA SAINTE-) (on prononce sin-t'-me-nou), *s. f.* Terme de cuisine. Sauce faite avec du beurre, de la farine, du lait, du persil, des ciboules, du laurier, des champignons et quelques échalotes. Pieds de mouton, pieds de cochon à la Sainte-Ménehould.

† **MÉNÉLAS** (mé-né-las'), *s. m.* || 1° Nom du roi de Sparte, frère d'Agamemnon, et mari d'Hélène. || 2° Nom vulgaire et spécifique d'un papillon de la Guiane, le *morphon menelas*, lépidoptères diurnes.

MENER (me-né. La syllabe *me* prend un accent grave quand la syllabe qui suit est muette : je mène, je mènerai), *v. a.* || 1° Faire aller, en allant soi-même d'un lieu à un autre. Menez-moi chez moi dans votre voiture. Mener une femme par la main. La dame du logis me mène au lieu secret, RÉGNIER, *Sat.* XI. Ne soyez point en peine où je vais vous mener; C'est un logement sûr que je vous fais donner, MOL. *Éc. des fem.* V, 3. [L'ode] Mène Achille sanglant aux bords du Simoïs, BOIL. *Art p.* II. Je voudrais donc, seigneur, que ce mortel heureux.... Aux yeux de vos sujets dans Suse fût mené, RAC. *Esth.* II, 5. Olympie en triomphe aux dieux sera menée, VOLT. *Olymp.* II, 1. J'avais autrefois un père qui était grondeur comme M. Grichard.... je menai mon père au Grondeur [comédie], je priai l'acteur d'ajouter ces propres paroles [prononcées par le père de Voltaire dans une grondérie] à son rôle, et mon bonhomme de père se corrigea un peu, ID. *Lett. Laharpe*, 28 juin 1772. || Il se construit avec un infinitif. Le charton n'avait pas dessein De les mener voir Tabarin, LA FONT. *Fabl.* VIII, 12. Ah! s'écria la bûcheronne, pourrais-tu bien toi-même mener perdre tes enfants? PERRAULT, *Contes, le petit Poucet*. || Fig. et populairement. Mener quelqu'un par un chemin où il n'y a pas de pierres, le poursuivre vivement, ne pas le ménager. || Mener les ennemis battant, les obliger à se retirer précipitamment, et les poursuivre dans leur fuite. || Le sens de la locution est mener les ennemis, leur faire la conduite avec hâte et activité ; on disait autrefois : le messager vint battant; voy. BATTANT, à l'historique. || Fig. et familièrement. Mener quelqu'un battant, tambour battant, remporter sur lui l'avantage en peu de temps, le forcer à faire ce qu'on veut. || Fig. Mener se dit d'un maître qui instruit son élève. Il se mit en état d'aller trouver un maître de mathématiques, qui lui promit de le mener vite et lui tint parole, FONTEN. *Hartsoeker*. || Terme de féodalité. Mener bannière, réunir le ban du fief, exercer le droit de banneret. || 2° Par extension. Ce chemin mène à tel endroit, on va par ce chemin à tel endroit. Sur un chemin qui mène D'un rivage du Tibre au quartier de Porsenne, DU RYER, *Scévole*, II, 2. Ce salon, qui conduit à ceux de Nicéphore, Mène aussi chez Irène, VOLT. *Irène*, II, 1. || Fig. Si je suis un hypocrite, je suis un sot; car il faut l'être beaucoup pour ne pas voir que le chemin que j'ai pris ne mène qu'à des malheurs dans cette vie, J. J. ROUSS. *Lett. à l'archev. de Paris*. || 3° Conduire chez quelqu'un, introduire, donner accès. Menez-moi chez le ministre. Ma nièce de Bussy est veuve; son mari est mort d'une horrible fièvre ; la maréchale de Schomberg veut que je l'y mène [chez cette nièce] après dîner, SÉV. 293. L'abbé de Châteauneuf me mena chez elle [Ninon de Lenclos] dans ma plus tendre jeunesse ; j'étais âgé d'environ treize ans ; j'avais fait quelques vers qui ne valaient rien, mais qui paraissaient fort bons pour mon âge, VOLT. *Mél. litt. sur Mlle de Lenclos*. || 4° Faire danser certaines danses, comme les branles où tous les danseurs imitent ce que le premier a fait. Le roi dansera, et Monsieur mènera Mlle de Blois, pour ne pas mener Mademoiselle sa fille qu'il laisse à M. le Dauphin, SÉV. 182. Tout était préparé pour le bal; le roi mena la reine, ID. 15. Il vint le prier de mener la Blake, HAMILT. *Gramm.* 7. || Mener la danse, être à la tête de ceux qui dansent. Vertumne avec Zéphyr menait des danses éternelles, CHATEAUB. *Génie*, II, V, 1. || Dans le même sens, mener le branle. || Fig. Mener le branle, mener la danse, être le premier à faire quelque chose. C'est à vous de mener le branle. || 5° Conduire par force en quelque endroit. On le menait en prison, au supplice. On te mène égorger, innocente victime, MAIRET, *Marianne*, IV, 4. Qu'on me mène à la mort, je n'ai plus rien à dire, CORN. *Poly.* IV, 4. Le roi est mené de captivité en captivité, et la reine remue en vain la France, la Hollande, la Pologne même et les puissances du Nord les plus éloignées, BOSS. *Reine d'Anglet.* Où menez-vous ces enfants et ces femmes? RAC. *Athalie*, III, 7. || Fig. C'eût été un soutien sensible à une âme comme la sienne d'accomplir de grands ouvrages pour le service de Dieu; mais elle est menée par une autre voie, par celle qui crucifie davantage.... BOSS. *Anne de Gonz.* || Fig. et familièrement. Mener quelqu'un à la baguette, le traiter avec hauteur, lui faire faire par autorité ce qu'on veut. || 6° Être à la tête de, faire marcher. Mener une troupe. Horace, qui menait le reste des Romains, Se retourne vers eux, leur fait signe des mains, DU RYER, *Scévole*, I, 3. Voilà celui qui nous menait dans les hasards, BOSS. *Louis de Bourbon*. C'est [une armée] un assemblage confus de libertins qu'il faut assujettir à l'obéissance, de lâches qu'il faut mener au combat, de téméraires qu'il faut retenir.... FLÉCH. *Turenne*. || Fig. Mener des troupes à la boucherie, les exposer à une mort presque certaine. || Mener le deuil dans une cérémonie funèbre, être à la tête des parents, des amis, de toutes les personnes qui forment le cortége. Qui de nous n'a mené le deuil autour d'un tombeau, n'a fait retentir le cri des funérailles? CHATEAUBR. *Mart.* XXIV. Autour du froid tombeau d'une épouse ou d'un frère Qui de nous n'a mené le deuil? V. HUGO, *Odes*, I, 2. || Un air à mener un mort en terre, air triste, lugubre, ennuyeux. || Familièrement. Mener la bande, être le chef d'une association d'intérêt ou de plaisir. || On dit dans le même sens : C'est lui qui mène les autres. || 7° En parlant des animaux, les conduire. Mener les bêtes aux champs. Mener paître des vaches. Menons-en une [oie] en notre bois, J'aurai soin de la faire paître, LA FONT. *Oies*. || Mener les chiens à l'ébat, les mener promener. || Mener de front trois chevaux, quatre chevaux, guider trois chevaux, quatre chevaux attelés sur une même ligne. || Fig. Mener de front plusieurs affaires, les conduire à la fois. || Mener de front plusieurs sciences, les cultiver en même temps. || On dit dans un sens analogue : Il mène de front les affaires et les plaisirs, c'est-à-dire il a beaucoup d'affaires et beaucoup d'amusements. || Terme de chasse. Mener la quête, faire une battue pour trouver la perdrix. || Terme de manége. Mener son cheval en avant, lui faire continuer son allure quand il paraît vouloir la ralentir. Mener un cheval droit, le placer de manière que ses épaules et ses hanches soient sur la même ligne. Mener un cheval en main, le conduire sans être monté dessus. || Absolument. Le pied qui mène, se dit du pied droit de devant du cheval. Mener sur le bon pied, se dit du cheval qui, pour galoper, part du pied droit de devant. || 8° Conduire, en parlant des voitures de terre et d'eau. Mener une charrette, un carrosse, un cabriolet. Ces gens menaient un bateau. || Absolument. J'ai un cocher qui mène bien, qui mène grand train. Mme de Roselle : Vous êtes postillon? — Le postillon : Madame, à vous servir; Et chacun vous dira que je mène à ravir, COLLIN D'HARLEVILLE, *Optimiste*, IV, 16. || Fig. Mener bien sa barque, conduire bien ses affaires. || 9° Mener, se dit d'un voiturier, d'un batelier qui conduit des voyageurs. Il [un batelier lors de la fuite de la femme de Jacques II] ne croyait mener que des gens du commun, comme il en passe souvent [d'Angleterre en France], SÉV. 24 décembre 1688. || Voiturer. Mener du blé au marché, du bois par bateau. || 10° Se faire accompagner ou suivre, emmener, amener. Il mène bien des gens à sa suite. Il mena tout son monde avec lui. Le roi mène peu de troupes et la moitié de sa garde, SÉV. 5 avr. 1687. Votre enfant était chez Mlles de Castelnau.... il avait mené un hautbois, on y dansa jusqu'à minuit, ID. 10 janv. 1689. Mme du Puy-du-Fou ne veut pas que je mène la petite enfant ; elle dit que c'est la hasarder, ID. 20 mai 1672. || 11° Être cause qu'on suive, qu'on aille après. Ce voleur s'est enfui, il a mené loin les gendarmes qui le poursuivaient. || Fig. La première chose qui saisit mon imagination la mène si loin, que cela compose souvent une loge des Petites-Maisons, SÉV. 17 juill. 1680. Une de nos folies a été de souhaiter de découvrir tous les dessous de cartes.... cette folie nous mena bien loin, et nous divertit fort, ID. 24 juill. 1676. || Fig. Ceci me mènerait trop loin, m'écarterait de mon sujet. || Fig. Mener loin, entraîner à des conséquences compromettantes. Ceux qui prendront les tours d'esprit pour des faits et toutes les belles paroles pour des vérités n'ont qu'à se livrer à M. de Cambrai [Fénelon] : il saura les mener loin, BOSS. *Rem. sur la rép. à la rel. quiét. avant-propos*. || Fig. Mener loin, faire courir de grands risques, impliquer dans une grave affaire. On peut vous mener loin avec de pareils gages, MOL. *Tart.* V, 1. || Fig. Mener loin, avec un nom de chose pour sujet, compromettre, exposer à des difficultés, à des périls. La signature qu'il a donnée peut le mener loin. Le jeu, les femmes mènent loin, bien loin. Il ne faut jamais s'écarter de ses principes; le contraire pourrait mener loin, GENLIS, *Ad. et Théod.* t. III, p. 160, dans POUGENS. || Fig. Mener loin, lorsqu'il s'agit de choses qui se dépensent ou se consomment, signifie fournir longtemps du secours à quelqu'un, lui durer longtemps. Ces provisions, cet argent peuvent encore nous mener loin. Cela ne put le mener loin, et il demeura bientôt sans ressource, LE SAGE, *Diable boit.* ch. 20, dans POUGENS. || 12° Fig. Exercer sur quelqu'un une action comparée à celle d'un homme qui en mène un autre, le gouverner, lui faire faire ce qu'on veut. Allez, allez, il ne faut pas se laisser mener comme un oison, MOL. *l'Am. méd.* I, 4. Il faut pourtant paraître ferme au premier choc, de peur que, sur votre faiblesse, il ne prenne le pied de vous mener comme un enfant, ID. *Fourb. de Scap.* I, 4. Il y a de certains esprits.... qu'on ne mène qu'en tournant où l'on veut les conduire, ID. *l'Avare*, I, 8. Dans la société, c'est la raison qui plie la première : les plus sages sont souvent menés par le plus fou et le plus bizarre, LA BRUY. V. Pour se laisser mener sans résistance, FÉN. *Tél.* VII. Il [Marlborough] menait le parlement par son crédit et par celui de Godolphin, grand trésorier, VOLT. *Louis XIV*, 18. Au fond, elle vous mène, en vous soumettant comme ce, GRESSET, *Méchant*, I, 2. Mes amis et mes connaissances menaient cet ours si farouche comme un agneau, J. J. ROUSS. *Confess.* VIII. On ne combat point les préjugés quand on les adopte, et l'on ne mène point le peuple quand on lui ressemble, ID. *Ém.* III. Le point le plus essentiel dans l'art de mener les esprits, c'est de leur cacher qu'on les mène, MARMONTEL, *Cont. mor. Fem. comme il y en a peu.* || Mener quelqu'un par la lisière, à la lisière, le conduire, le gouverner comme un enfant. || Mener quelqu'un en laisse, en disposer à son gré, le conduire comme on veut. || Mener quelqu'un par le nez, abuser de l'ascendant qu'on a sur quel-

qu'on use de sa faiblesse d'esprit pour lui faire faire tout ce qu'on veut. Vous .. Et vous faites mener on [illegible] par le nez, MOL. *F. sav.* II, 9. Vous me pensiez [illegible] par le nez comme un ours, TH. CORN. *D.* [illegible] *de Cigaral*, V, 8. C'est un sot, un benêt que je [illegible] par la bride, LEGRAND, *Galant coureur*, sc. 13 (Cette [illegible] est prise de l'usage de conduire certains animaux, les ours, les buffles, à l'aide d'un anneau passé dans le nez). || C'est un homme à mener par le nez, c'est un homme faible, crédule, sans caractère. Qu'est-il besoin pour lui du soin que vous prenez? C'est un homme, entre nous, à mener par le nez, MOL. *Tart.* IV, 5. || 13° Fig. Agir envers quelqu'un de telle ou telle façon, le traiter de telle ou telle façon. Mener doucement quelqu'un. C'est un [illegible] ment. Il le mena fort [illegible]. || Mener rudement, faire subir de grandes [illegible], en parlant d'actions militaires. Les Perses menaient rudement la cavalerie thessalienne, VAUGELAS, *Q. C.* III, 11. || Familièrement. Mener quelqu'un rudement, le mener comme il faut, lui donner bien de la peine, lui susciter bien des affaires. || Familièrement. Mener quelqu'un bon train, de la belle manière, le traiter sans ménagement. Je mène tous ces faquins-là assez bon train, VOLT. *Lett. d'Alembert*, 25 août 1769. Le préfet s'est avisé d'y trouver à redire; là-dessus nous l'avons mené de la belle manière, P. L. COUR. 2° *lettre particul.* || Mener [illegible], se moquer par des plaisanteries qui font beaucoup rire. J'ai dîné avec le coadjuteur, il se plaint de la cruauté de l'abbé qui l'a laissé seul à Paris; le pauvre homme! sans amis, sans connaissances, sans maisons, ne sachant où donner de la tête; nous avons mené assez follement cette plainte, SÉV. 18 août 1677. || Il se dit des souffrances qu'infligent les maladies. Il [M. de Grignan] a été mené quatre ou cinq jours fort rudement de la colique et de la fièvre continue, avec deux redoublements par jour, SÉV. 1er déc. 1690. || Mal mener, voy. MALMENER. || Cette médecine l'a mené doucement ou rudement, elle l'a peu ou beaucoup tourmenté, en le purgeant. || 14° Fig. Amuser par des paroles, par des espérances. Il y a six mois que vous me menez sans que je voie aucun effet de vos promesses. || 15° Fig. Il se dit des choses que l'on fait aller, dont on tient la conduite, le fil. [Il] Mena si bien la fourbe et la tint si secrète.... MAIRET, *Soliman*, V, 11. Envieux l'un de l'autre, ils mènent tout par [illegible], que leur ambition tourne en sanglantes [illegible], CORN. *Cinna*, II, 1. Mme de Monaco mène [illegible] affaire, SÉV. 162. Il faut mener les choses avec douceur et prudence, [illegible] *Lett. abb.* 103. C'est vous, à ce qu'on dit, qui menez cette intrigue, REGNARD, *Démocrite*, IV, 6. || Mener à bien, terminer [illegible] une chose. Ce n'est rien d'entreprendre une chose dangereuse, mais d'échapper au péril en la menant à bien.... BEAUMARCHAIS, *Mar. de Fig.* I, 1. || Familièrement. Mener [illegible] ent une affaire, la traiter avec activité sans trop s'attacher aux détails. || Mener une vie..., vivre d'une certaine façon. Ils mènent une vie avec tant d'innocence, CORN. *Poly.* V, 6. Je suis presque toujours enfermé dans un cabinet où je mène la vie d'un savant, MONTESQ. *Lett. pers.* 142. Vous devez [illegible] vous vivez avec les belles-lettres, la philosophie, tous les arts, VOLT. *Lett. d'Argens*, 20 déc. 1738. || Mener un train, un grand train, grand train, faire beaucoup de dépense, vivre avec faste. || Mener un train, signifie aussi se conduire d'une certaine façon. Et vous menez sous cape un train que je hais fort, MOL. *Tart.* I, 1. || Familièrement. Mener grand deuil de quelque chose, en être fort attristé. || Mener bien bruit, grand bruit, faire beaucoup de bruit. [illegible] || Mener la parole, s'en [illegible] mena la parole si bien, si [illegible] qu'il [le chevalier] [illegible] SÉV. 13 déc. 1680. [illegible] à force de bras. || Mener [illegible] || Dans le langage familier [illegible]

[illegible] vous nous [illegible] CORN. *Cinna*, I, 3. Je suis ici venu ...—Sans m'en faire [illegible] ce qui vous mène . . MOL. *Éc. des femm.* V, 7. || 18° Fig. Il se dit de ce qui achemine [illegible] un terme, y fait aller. Qu'aisément l'amitié jusqu'à l'amour nous mène! C'est un penchant si doux qu'on y tombe sans peine, CORN. *Héracl.* III, 1. L'idée du bonheur nous mène à Dieu, BOSS. *Conn.* IV, 8. On est presque toujours mené par les événements, et rarement on les dirige, VOLT. *Louis XV*, 4. Les lumières et les vertus n'y mènent à rien de distingué, BERN. DE ST P. *Paul et Virg.* || Absolument. Le crime mène à l'échafaud. La débauche mène à la misère. Une religion [la chrétienne].... qui est faite pour mener sans cesse du repentir à l'amour et de l'amour au repentir, MONTESQ. *Esp.* XXIV, 13. Trop de respect souvent mène à l'ingratitude, VOLT. *Mahom.* III, 3. C'est pourtant là, milord, que mène l'inconduite, C. DELAVIGNE. *les Enfants d'Édouard*, II, 3. || Cela ne mène à rien, on n'en saurait tirer aucun avantage. || 19° Fig. Il se dit aussi des motifs qui font agir. Change, pauvre abusé, change de batterie, Conte ce qui te mène, et ne t'amuse pas à perdre innocemment tes discours et tes pas, CORN. *la Veuve*, I, 1. Pour moi, je serais très-fâchée d'être consolée; je ne me pique ni de fermeté, ni de philosophie; mon cœur me mène et me conduit, SÉV. 125. Au lieu d'écouter son cœur qui la menait bien, elle écouta sa raison qui la menait mal, J. J. ROUSS. *Confess.* V. A dix ans, il est mené par des gâteaux; à vingt par une maîtresse; à trente par les plaisirs; à quarante par l'ambition; à cinquante par l'avarice, ID. *Ém.* V. || 20° Terme d'horlogerie. Se dit de l'action de la dent d'une roue qui presse l'aile d'un pignon. || 21° Se mener, *v. réfl.* Conduire soi-même sa voiture. La mode dans ce temps-là parmi les dames était de voyager sans laquais et sans cocher, et de se mener elles-mêmes, VOLT. *Crocheteur borgne.* || 22° Fig. Se mener, être dirigé, conduit, en parlant de choses, d'affaires, etc. Je ne vous parlerai pas de ces commerces dangereux, ni de ces intrigues qui se mènent parmi les ténèbres, BOSS. 3° *sermon, Circoncision*, 3. Cela se mène d'une manière qu'il n'est pas possible de vous en rien dire, ID. *Lett.* 153. Mais cette affaire-ci s'est menée un peu vite, COLLIN D'HARLEVILLE, *Chât. en Espagne*, IV, 5. || Proverbes. C'est le monde renversé, la charrue mène les bœufs. || C'est un aveugle qui mène l'autre, se dit lorsqu'un homme de peu d'esprit et de sens entreprend de conduire un autre homme qui n'en a pas plus que lui. || Tout chemin mène à Rome, on peut arriver à un but par différents moyens.

— HIST. XIe s. S'il le pot truver, sil [ainsi le] merra [mènera] à la justice, *Lois de Guill.* 4. Emprès lui dient : sire, car nous menez, *Ch. de Rol.* XXVI. Recreans ert [il sera] de la guerre mener, *ib.* LXX. En France douce [elle] ert [sera] menée caitive [prisonnière], *ib.* CCLVIII. || XIIe s. Si celement ai ma dolor menée, Qu'à mon semblant ne la reconnoistron, *Couci*, VI. Si j'atendrai.... Joie d'amour, se bonheur m'i maine, *ib.* XIV. Nuls ne nous faisoit guerre, ne ne menoit dangier, *Sax.* XVI. Menez vostre ost banie [votre armée avec ses bannières], *Ronc.* p. 11. Hui perdra Charles l'orgueil qu'il seut [a coutume] mener, *ib.* 70. Grant joie menent la pute gent turquée, *ib.* 118. Mes humes les abaterunt [les arbres] al bois de Liban, e al ewe les merrunt, e en la nef les chargerunt, *Rois*, p. 243. || XIIIe s. Or menrez vous honteuse vie ci, HUES D'OISI, *Romanc.* p. 103. Puis fu un jor qu'ele li dit : amis, Par paroles vous ai mené mains dis [jours], QUESNES, *Romanc.* p. 107. [illegible] et les menerent si près de la porte, que on lor getoit grant fais de pierres sor les cors, VILLEH. LXXV. De son pais [il] i fu menés mout très petiz, *Berte*, V. Grant paour [elle] ot du vent qui menoit trop grant bruit, *ib.* XXXVI. Se vous voulez la serve par [illegible] mener [faire de la serve ce que nous [illegible]], *ib.* XCVII. Tant [elle] a le roi Pe[illegible] mené, Qu'ens al manoir Symon [illegible] bée entré, *ib.* CXIV. Et il est clere [illegible] que li parastres ou le [la] marrastre [illegible] vie as enfans, BEAUM. XXI, 16. [illegible] vit de [illegible] *la Rose*, 2151. Vous avez tort vers cel [illegible] par vous est si mal menez, *ib.* 3372. Il est fos [fou] qui maine dangier [fait l'orgueilleux, le violent] Vers cil qu'il deust losengier, Et qu'il convient à suploier, *ib.* 1697. Mès se de mon conseil usés, Jà d'eus prier ne vous penés, Se la chose à fin [illegible], *ib.* 7611. Qui [illegible]

Il en devroit grant pitié prendre, *ib.* 3940. [illegible] [fou] est cil qui menra O [avec] soi [illegible] [tout ce qu'il a], Ce dit Salemons, *Marcoul et Salemon*, ms. de St-Germ. f° 116, dans LACURNE. || XIVe s. Aucunes choses qui ont esté touchées nous menent à faire une question, ORESME, *Eth.* 22. Sachent les autres faire beaux ymaiges, les autres bien mener les causes, les autres astrollogie, ID. *ib. Prol.* [illegible] n'i ot porcel ne s'en venist courant à la porte [illegible] droit, telle vie menant Qu'on n'i oist tonner le [illegible] tout-puissant, *Guescl.* 1239. || XVe s. [illegible] roi à present a conseil de lez lui que il [illegible] que soi-mesme; et ce conseil le [illegible] veut, FROISS. II, III, 72. Si les [illegible] de [illegible] [un corps de troupes reste en [illegible]] et les [illegible] en tuerent [illegible] moitié, ID. I, I, 112. Vueillez à mon cueur [illegible] der, Sans par parolles le mener, CH. D'ORL. *Bal.* [illegible] Chascun jour se menoient de petiz marchez [illegible] traire gens l'ung à l'autre, COMM. I, 9. || XVIe s. [illegible] tez en le corps où vous voudrez; car quant à moy, je n'en veux mener ny porter autre deuil, AMYOT, *Publ.* 27. Combien qu'elle [Aspasie] [illegible] qui n'estoit guères beau ny honneste, ID. *Periclès*, 46. Il les mena batant jusque dedans leur camp avec grand meurtre, ID. *Fab.* 20. Ce [illegible] mené et qui encore dure, Lequel des deux [illegible] mieulx, ou l'art, ou la nature, DU BELLAY, II. [illegible] *recto.* Les princes sont menez et [illegible] mouvements par les mesmes ressorts que [illegible] mes aux nostres, MONT. II, 401. [illegible] mot de mouton par translation, non pas tant [illegible] un sot que pour un qui a cette simplicité [illegible] et y va à la bonne foy (comme on dit par [illegible]) qui se laisse mener par le nez, H. EST. *Apol. pour Hérod.* p. 21, dans LACURNE. Qui femme [illegible] meine, son corps ne sera jà sans [illegible] Et commençasmes à mener à bon escient [illegible] MONTLUC, liv. I (éd. du Panthéon, p. 25). [illegible] rissez vos enfants, à fin qu'il [le tyran] les [illegible] pour le mieulx qu'il face, en ses guerres, [illegible] mené à la boucherie, LA BOÉTIE, *Servitude volontaire*.

— ÉTYM. Wallon, *miner*, à l'ind. présent [illegible] *mône*; provenç. *menar*; espagn. *menear*; ital. *menare*; du lat. *minare*, mener; comp. l'anc. [illegible] allem. *menen*, l'anc. frison *mena*, le bas-[illegible] *mennen*, mener. Il faut remarquer qu'en latin *minare* ne se dit dans le sens de mener que des [illegible] des animaux.

† MÉNESTRANDIE (mé-nè-stran-die), *s. f.* Terme ancien signifiant la corporation, l'art des ménestrels.

— ÉTYM. Voy. MÉNESTREL.

† MENESTRE (me-nè-str'), *s. f.* Terme inusité aujourd'hui, qui signifiait une sorte de potage italien. L'ingrat époux lui fit tâter D'une menestre empoisonnée, SCARR. *Satyre contre un nommé* [illegible] || Docteur de menestre, homme affamé, parasite. [illegible] docteur de menestre en sa mine altérée Avait [illegible] fois de mains autant que Briarée, RÉGNIER, [illegible]

— HIST. XVIe s. Non sans grande peur [illegible] que le roy de France Louis XII ne luy fit [illegible] menestre de sa revolte [ne le chatiât], BRANT. *Cap. estrang.* t. I, p. 405, dans LACURNE.

— ÉTYM. Ital. *minestra*, potage, de *minestrare*, servir (voy. MINISTRE).

MÉNESTREL (mé-nè-strèl), *s. m.* [illegible] féodal, des poëtes et musiciens qui allaient [illegible] teaux en châteaux, chantant des vers et [illegible] fabliaux. Il y avait le ménestrel poëte et [illegible] sateur, puis le ménestrel chantant, enfin le ménestrel joueur d'instrument; il y avait les grands et les petits ménestrels, comme nous [illegible] tard les grands et petits violons; enfin, si [illegible] les instruments de musique, je parlerais d'un ménestrel de vielle, d'un ménestrel de harpe en [illegible] DE LABORDE, *Émaux*, p. 386.

— HIST. XIIe s. Li reis Salemun tramist ses messages al rei Yram, e preiad que un [illegible] vrier] bon li enveiast ki en seust e [illegible] orfaverie, *Rois*, p. 242. || XIIIe s. [illegible] s'apareillent pour faire leur [illegible], *Berte*, [illegible] Avint il [Richard] avoit [illegible] tenu un ménestrel, qui nés estoit devers Artois, et [illegible] Blondiaus, *Chr. de Reims*, p. 43. || XIVe s. Sa[illegible] que Philippe Lespicer eust fait semondre [illegible] de heritage Guillaume Guiart, menestrel [illegible] che [joueur d'instruments], *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 3e série, t. III, p. 13. Comme du peintre, et de l'ymagier, et de chascun menestrel en son artifice, ORESME, *Eth.* IX, 13. || XVe s. Le [illegible] fut grand [illegible] et y [illegible] grand foison de menestrieux qui firent leur [illegible] [illegible] II, III, 44. A Gracieuse Alegre, menestrel [illegible]

du pays d'Espagne, pour sa pension, DE LABORDE, *Émaux*, p. 380.

— ÉTYM. Thème fictif, *ministrellus* pour *menestrel*, ou *ministerellus* pour *menestereus*, dimin. du lat. *minister* (voy. MINISTRE); provenç. *menestral*, artisan.

MÉNÉTRIER (mé-né-tri-é; l'r ne se prononce et ne se lie jamais; au pluriel, l's se lie : des mé-né-tri-é-z habiles), *s. m.* Homme qui joue du violon pour faire danser. Il se pourrait bien faire qu'Orphée eût été un fameux ménétrier des dieux Cabires, VOLT. *Dict. phil. Samothrace.* Je ne suis qu'un vieux bonhomme, Ménétrier du hameau, BÉRANG. *Vilain.* ‖ *S. f.* Ménétrière, et, avec l'ancienne orthographe, ménestrière, femme qui fait danser au violon. Une [illegible], telle qu'on devait l'attendre d'une ménestrière de village, DACIER, dans LEGOARANT.

— HIST. XIVe s. Iceux menestrier alerent pour corner et faire mestier en la chambre des compaignons de la ville de Saint Goulven, DU CANGE, *ministerellus*. ‖ XVe s. Menestriers de bouche et du bas mestier furent apareillez devant le roy, et y firent leur devoir de ce qu'ils devoient dire et faire ainsi comme ils ont usage, FROISS. liv. IV, p. 103, dans LACURNE. A iceulx tems fut mandé le roy des menestriers qu'on dit herauls d'armes, qui cria lors l'esbatement qui depuis fut nommé tournoy, *Perceforest*, t. I, fo 23. Ung menestrier de la harpe, *ib.* t. II, fo 41. Six hauts menestriers et trois bas, GODEFROY, *Annot. sur l'Hist. de Charles VI*, p. 715, dans LACURNE. ‖ XVIe s. Pythagoras estant en compaignie de.... jeunes hommes.... commanda à la menestriere de changer de ton.... MONT. I, 346. Soufflez, menestrier, l'espousée passe, se dit lorsque quelqu'un se vante, OUDIN, *Curios. franç.*

— ÉTYM. Wallon, *mestré*; bourguig. *menetrei*; du thème fictif *ministerarius*, dérivé du latin *minister*, serviteur (voy. MINISTRE).

MENEUR (me-neur), *s. m.* ‖ 1° Celui qui mène. Il faut un meneur à la quêteuse. Il s'était fait écuyer ou meneur d'une dame de Paris assez riche, SCARR. *Rom. com.* I, 13. ‖ Meneur d'ours, homme qui les fait voir et danser en public. ‖ Fig. Meneur d'ours, homme grossier et mal bâti. ‖ Meneur de loups, nom donné dans les campagnes au sorcier, parce qu'on lui suppose du pouvoir sur les loups. Patience passait pour un meneur de loups; vous savez que c'est une spécialité cabalistique accréditée en tout pays; je m'imaginais donc voir paraître ce diabolique petit vieillard escorté de sa bande affamée, ayant revêtu lui-même la figure d'une bête de loup, et me poursuivant à travers les taillis, G. SAND, *Mauprat*, IV. ‖ 2° Celui qui mène; écuyer, cocher. Le trop hardi meneur ne savait pas De Phaéthon l'histoire et piteux cas, VOIT. *Poésies*, dans RICHELET. ‖ 3° *S. m.* et *f.* Meneur, meneuse, nom qu'à Paris on donne à ceux ou celles qui ramassent les nouveau-nés et les conduisent en province chez les nourrices. ‖ 4° Fig. Celui, celle qui, dans les affaires, mène les autres, les dirige, a de l'ascendant sur eux. Mon opinion, quoique évidemment raisonnable, était incapable, même dans les circonstances les plus délicates, de balancer l'influence des meneurs du corps, MIRABEAU, *Collection*, t. I, p. 122. ‖ Se dit de ceux qui se mettent à la tête d'une intrigue, d'un complot, d'un mouvement populaire. D'autres se plaignent que ce qu'ils nomment les meneurs ne profitent pas de cette occasion, [illegible], *Pièces*, I, 27. Leurs meneurs méritent toujours la confiance, ID. *ib.* p. 85. ‖ 5° Meneur de ciseaux, ouvrier cartier qui découpe les cartes. Meneur de table, celui qui assortit les jeux.

— HIST. XIIIe s. Tu sanbles un meneur d'avugles Miels [mieux] que tu ne faces autre home, *les Deux troveors ribaus*, dans RUTEB. t. I, p. 332. ‖ XIVe s. Jehanne dame du bois Arnaut et Regnier du bois Arnaut, tuteurs, curateurs, meneurs, DU CANGE, *menare*. ‖ XVe s. Et en seroit chef et meneur [des combattants] le seneschal de Toulouse à Montauban, FROISS. I, I, 222. Puisque nous sommes en la voye du chastel, que mestier [besoin] avons-nous de meneur? *Perceforest*, t. III, fo 27. ‖ XVIe s. Foinel donne un si grand choc à son meneur, qu'il le jette dans la cave, D'AUB. *Hist.* III, 28.

— ÉTYM. *Mener*; bourguig. *meneu*; provenç. *menaire*, *menador*; espagn. *menador*; ital. *menatore*.

† **MENHIR** (mè-nir), *s. m.* Nom de grandes pierres dressées dont l'érection, attribuée aux druides, très-probablement à tort, remonte à une haute antiquité. ‖ *Au plur.* Des menhirs.

— ÉTYM. Bas-bret. *men*, pierre, *hir*, long.

MÉNIANE (mé-ni-a-n'), *s. f.* Terme d'architecture. Petite terrasse ou balcon en avant-corps, ménagé pour jouir de la vue du dehors, et ordinairement fermé de jalousies; il n'est guère usité qu'en parlant des édifices d'Italie. ‖ *Adj. f.* Colonne méniane, colonne surmontée d'une espèce de balcon, ou servant de support à un balcon.

— ÉTYM. Lat. *mæniana*, ainsi dite d'un certain *Mænius* qui avait fait construire devant sa maison un balcon qu'on imita dans le cirque.

MÉNIANTHE (mé-ni-an-t'), *s. m.* L'orthographe correcte serait menyanthe; d'ailleurs le mot est altéré; voy. MINYANTHE.

† **MÉNIDIE** (mé-ni-die), *s. f.* Nom spécifique de l'*athérine ménidie* (poissons acanthoptérygiens).

† **MÉNIE** (mé-nie) ou, par altération, **MÉGNIE** (mé-gnie), *s. f.* Terme vieilli. Les gens de la maison, de la suite. Les père et mère et toute la mégnie, LA FONT. *Aveux.*

— HIST. XIIIe s. Un quens [comte] de Lombardie qui estoit de la mesnie le marquis de Montferrat, VILLEH. LXIV. ‖ XVe s. Il abandonna sa très belle femme, sa belle mesgnie d'enfants, parens, amis et heritages, LOUIS XI, *Nouv.* XIX. ‖ XVIe s. Et sur ce propos, je supplie N. S. vous donner et à vostre mesnie toute consolation, MARG. *Lett.* 129. Tel seigneur, telle mesnie, H. EST. *Précell.* p. 179.

— ÉTYM. Bourguign. *maignie*; provenç. *mainada*; espagn. et portug. *manada*; ital. *masnada*; bas-lat. *masnada*; du bas-lat. *mansionata*, de *mansio*, maison (voy. MAISON et MENSE) : les gens du logis.

† **MÉNIL** (mé-nil, et, plus ordinairement, mé-ni), *s. m.* Habitation; mot qui, tombé en désuétude, ne se trouve plus que dans un très-grand nombre de noms de localités, comme Ménilmontant, Ménilgarnier, et dans plusieurs noms de personnes, comme Duménil, Duméni.

— ÉTYM. Ancienne forme *mesnil*, qui tient au bas-latin *mansus*, demeure (voy. MENSE). La forme latine est *mansionile*, qui remonte très-haut dans la basse latinité.

† **MÉNILITE** (mé-ni-li-t'), *s. f.* Terme de minéralogie. Variété d'opale commune.

† **MÉNILLE** (mé-ni-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Terme de papeterie. Manche pour lever les mises.

† **MÉNILLETTE** (mé-ni-llè-t', *ll* mouillées), *s. f.* Faisceau de blé avec sa paille, qu'on forme en le coupant pour tenir l'épi en l'air et hâter la dessiccation du grain. Une ménillette de froment, d'orge, LEGOARANT.

MENIN (me-nin), *s. m.* Chacun des six gentilshommes qui étaient attachés particulièrement à la personne du Dauphin; ce nom venu d'Espagne fut employé pour la première fois à l'occasion du Dauphin de Louis XIV, en 1680, quand on lui composa sa maison. Il [Dangeau] a été gouverneur de Touraine, le premier des six menins que le feu roi donna à Monseigneur, grand-père du roi, FONTEN. *Dangeau.* ‖ Il s'est employé aussi au féminin. La reine [d'Espagne], n'ayant plus de filles ni de menines, prit des dames du palais, ST-SIM. 331, 85.

— ÉTYM. Espagn. *menino*, *menina*, jeune homme, jeune fille de naissance; portug. *minino*, *minina*, jeune garçon, jeune fille; rattaché par Diez au gaélique *min*, petit, gentil, d'après cette raison que dans les dérivations l'e suppose un *i* long. Si le mot était d'origine française, il faudrait le rattacher à *main*; car on a dans le Berry *menin*, petit enfant qu'on ne peut pas abandonner à lui-même; ce *menin* vient de *manus*, main.

† **MENINAGE** (me-ni-na-j'), *s. m.* Fonction de menin. Mme de Montespan donne à M. D'Antin, son fils, 2,000 écus de pension.... il a outre cela 2,000 écus du meninage, DANGEAU, I. 366, 3 août 1686.

MÉNINGE (mé-nin-j'), *s. f.* Terme d'anatomie. Nom collectif des trois membranes qui enveloppent tout l'appareil cérébro-spinal, la dure-mère, l'arachnoïde et la pie-mère. ‖ Certains philosophes plaçaient l'âme dans les méninges. Quand on n'a rien de nouveau à dire, sinon que le siége de l'âme est dans les méninges, on ne doit point prodiguer le mépris pour les autres et l'estime pour soi-même à un point qui révolte tous les lecteurs, à qui cependant l'on veut plaire, VOLT. *Mél. Litt. Obs. sur un ouvrage de Marot.* ‖ Il se dit quelquefois de la dure-mère seule.

— HIST. XVIe s. Trepaner, afin d'oster les os qui compriment et piquent les meninges, PARÉ, *Introd.* 2.

— ÉTYM. Μῆνιγξ, μήνιγγος, membrane.

† **MÉNINGÉ, ÉE** (mé-nin-jé, jée), *adj.* Qui a rapport aux méninges. ‖ Apoplexie méningée, celle qui a lieu dans l'épaisseur ou à la surface de la pie-mère.

† **MÉNINGINE** (mé-nin-ji-n'), *s. f.* Terme d'anatomie. Nom donné collectivement par Chaussier à l'arachnoïde et à la pie-mère, qu'il regardait comme une membrane unique formée de deux feuillets.

† **MÉNINGITE** (mé-nin-ji-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation des méninges, et, en particulier, de l'arachnoïde. ‖ Méningite pariétale, inflammation de la dure-mère et du feuillet de l'arachnoïde qui lui adhère. ‖ Méningite cérébrale, inflammation à laquelle participent l'arachnoïde viscérale, la pie-mère surtout, et la surface cérébrale. ‖ Méningite cérébro-spinale, méningite qui attaque les enveloppes du cerveau et de la moelle épinière.

— ÉTYM. *Méninge*, et la finale médicale *ite*.

† **MÉNINGO-ENCÉPHALITE** (mé-nin-go-an-sé-fa-li-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation simultanée des méninges et de l'encéphale.

† **MÉNINGO-GASTRIQUE** (mé-nin-go-ga-stri-k'), *adj.* Terme de médecine. Fièvres méningo-gastriques, nom donné par Pinel aux affections appelées auparavant fièvres bilieuses ou gastriques.

† **MÉNINGOPHYLAX** (mé-nin-go-fi-laks'), *s. m.* Terme de chirurgie. Synonyme de dépressoir.

— ÉTYM. Μῆνιγξ, méninge, et φύλαξ, gardien.

† **MÉNINGOSE** (mé-nin-gô-z'), *s. f.* Terme d'anatomie. Union de deux os par des ligaments étendus en forme de membrane.

— ÉTYM. Μῆνιγξ, membrane.

† **MÉNIOQUE** (mé-ni-o-k'), *s. f.* Genre de plantes du midi de l'Europe (famille des crucifères).

† 1. **MÉNIPPÉE** (mé-ni-ppée), *adj. f.* Qui est fait à l'imitation des ouvrages de Ménippe, philosophe cynique auteur de satires très-mordantes. ‖ Substantivement. Les Ménippées, titre de satires de Varron. ‖ 2° Se dit particulièrement d'une satire composée en 1593 contre les chefs de la Ligue. Satire Ménippée, ou, substantivement, la Ménippée.

† 2. **MÉNIPPÉE** (mé-ni-ppée), *s. f.* Genre de polypiers coralligènes.

† **MÉNISCOÏDE** (mé-ni-sko-i-d'), *adj.* Qui a la forme d'un ménisque.

— ÉTYM. *Ménisque*, et εἶδος, forme.

† **MÉNISPERMÉES** (mé-ni-spèr-mée), *s. f. pl.* Famille de plantes dicotylédones, voisines des berbéridées; elles en ont été détachées par de Candolle.

— ÉTYM. *Menispermum*, nom d'un genre de cette famille; de μήνη, croissant de lune, et σπέρμα, graine; ainsi dit d'une ligne en croissant de lune qui est marquée sur les noyaux des fruits.

† **MÉNISPERMINE** (mé-ni-spèr-mi-n'), *s. f.* Alcaloïde découvert dans le *menispermum cocculus*, L.

† **MÉNISPERMINIQUE** (mé-ni-spèr-mi-ni-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide ménisperminique, acide retiré de la coque du Levant, *menispermum cocculus*.

MÉNISQUE (mé-ni-sk'), *s. m.* ‖ 1° Terme d'optique. Verre de lunette convexe d'un côté et concave de l'autre. ‖ 2° Par assimilation de forme, nom donné au solide creux convexe qui reste à la surface de notre globe après avoir conçu à l'intérieur une sphère dont le diamètre serait la distance d'un pôle à l'autre. Imaginons que la terre soit un sphéroïde homogène renflé à son équateur; on peut alors la considérer comme étant formée d'une sphère d'un diamètre égal à l'axe des pôles, et d'un ménisque qui recouvre cette sphère et dont la plus grande épaisseur est à l'équateur du sphéroïde, LAPLACE, *Expos.* IV, 14. ‖ 3° Se dit, dans les phénomènes capillaires, de la portion supérieure de la colonne de liquide contenue dans le tube. ‖ 4° Terme d'anatomie. Fibro-cartilage inter-articulaire imitant, par sa forme, un croissant de la lune. Les fibro-cartilages de l'articulation fémoro-tibiale sont des ménisques. ‖ 5° *S. m. pl.* Terme de bijouterie. Nom collectif des croissants, tels que bracelets, colliers.

— ÉTYM. Μηνίσκος, croissant, dérivé de μήνη, lune.

† **MENNONISME** (mè-nno-ni-sm'), *s. m.* Doctrine des mennonites.

† **MENNONISTE** (mè-nno-ni-st') ou **MENNONITE** (mè-nno-ni-t'), *s. m.* Nom d'une secte parmi les anabaptistes qui repousse tout emploi de la force et de la violence et qui se donne à elle-même le titre de chrétiens sans défense; ils n'administrent le baptême qu'aux adultes.

— ÉTYM. *Menno Simonis*, fondateur de la secte, né en Hollande dans les premières années du XVIe siècle.

MÉNOLOGE (mé-no-lo-j'), *s. m.* ‖ 1° Traité sur les mois des différents peuples anciens ou modernes. Fabricius est auteur d'un ménologe. ‖ 2° Livre de l'Église grecque qui, composé d'abord exclusivement de vies de martyrs, fut étendu plus tard aux vies de tous les saints.

— ÉTYM. Lat. *menologium*, de μηνολόγιον, de μήν, mois (voy. MOIS), et λόγιον, tableau (voy. LOGIQUE).

MENON (me-non), *s. m.* Chèvre du Levant dont la peau sert à faire du maroquin.

— HIST. XVIe s. Ces boucs chastrés (en aucuns endroits appellés menons) [illegible] au troupeau quatre ou cinq ans, O. DE SERRES, [illegible].

— ÉTYM. [illegible] menon, dans le cañon, [illegible] [illegible]. Origine [illegible] [illegible] [illegible] par Ménage.

† MÉNOPAUSE [illegible], s. f. Terme de physiologie. Cessation des règles, temps critique des femmes.

— ÉTYM. Μὴν, mois, règles, et παῦσις, cessation [illegible].

† MÉNOPLANIE (mé-no-pla-nie), s. f. Terme de médecine. [illegible] de la menstruation par une hémorrhagie mensuelle ayant son siége dans d'autres organes que l'utérus.

— ÉTYM. Μὴν, mois, règles, et πλάνη, voyage, erreur.

† MÉNORRHAGIE (mé-no-rra-jie), s. f. Terme de médecine. Écoulement du sang menstruel trop abondant et porté au point de déranger la santé.

— ÉTYM. Μὴν, mois, règles, et ῥηγνύειν, faire éruption.

† MÉNORRHAGIQUE (mé-no-rra-ji-k'), adj. Qui a rapport à la ménorrhagie.

† MÉNORRHÉE (mé-no-rrée), s. f. Terme de médecine. Écoulement des règles.

— ÉTYM. Μὴν, mois, et ῥεῖν, couler.

† MÉNOSTASIE (mé-no-sta-zie), s. f. Terme de médecine. Rétention, ou suppression de l'écoulement menstruel.

— ÉTYM. Μὴν, mois, règles, et στάσις, arrêt.

MENOTTE (me-no-t'), s. f. || 1° Terme familier. Diminutif de *main*, petite main, main gentille. Ah ! beau poil ! belle tête !... ah ! beau petit nez.... belles petites menottes ! petits ongles bien faits, MOL. *Premier interm. de la Princ. d'Él.* 3. Allons, suivons-les, et me donne ta petite menotte, que je la baise, ID. *G. Dandin*, III, 3. Ces yeux larmoyants, et ces menottes engourdies et gelées, DIDEROT, *Salon de* 1765, *Œuv.* t. XIII, p. 200, dans POUGENS. || 2° Voy. MANOTTE, champignon.

— HIST. XVI° s. À ses pieds l'enfant emmaillotté qui tendoit ses menottes au ciel, comme demandant vengeance, D'AUB. *Hist.* I, 259.

— ÉTYM. Wallon, *manote*; diminutif de *main*; comparez l'ital. *manetta*.

† MENOTTÉ, ÉE (me-no-té, tée), adj. Qui a les menottes. Voleur, criminel menotté.

MENOTTES (me-no-t'), s. f. pl. Fers qu'on met aux mains des prisonniers. On lui mit les menottes. On l'emmena les menottes aux mains. Mon oncle levait les épaules quand il lisait dans Rollin que Xerxès avait fait donner trois cents coups de fouet à la mer; qu'il avait fait jeter dans l'Hellespont une paire de menottes pour l'enchaîner, VOLT. *Déf. de mon oncle*, ch. IX. || Fig. et familièrement. Mettre les menottes à quelqu'un, le mettre dans l'impossibilité de se mêler d'une affaire, de nuire.

— HIST. XVI° s. Ceux qui contrefont le mal Sainct Jean se font mettre des menottes aux mains, PARÉ, XIX, 25. ...De manotes on lie Les fols qui ne sont pas si furieux que moy, RONS. 273.

— ÉTYM. Le même que *menotte*; les *menottes* étant [illegible] à de petites mains.

† MÉNOXÉNIE (mé-no-ksé-nie), s. f. Terme de médecine. Synonyme de ménoplanie.

— ÉTYM. Μὴν, mois, règles, et ξένος, étranger.

MENSE (man-s'), s. f. || 1° Table (peu usité en ce sens qui est le sens latin). Les convives allaient s'approcher de la mense hospitalière, CHATEAUB. *Mart.* II. || Fig. Comptons donc les espèces comme nous l'avons fait, donnons-leur à chacune un droit égal à la [illegible], BOSS. [illegible] || 2° [illegible] [illegible] MAINTENON, *Lett. Mme de St-Géran*, 25 oct. 1682. [illegible] [illegible] VALLA et les [illegible]

— ÉTYM. [illegible] et ital. *mensa*; esp. *mesa*, du lat. *mensa*, table, [illegible]

† MENSOLE [illegible] s. f. [illegible] faire. Pierre qui est au milieu d'une voûte, et qui sert, en quelque sorte, à la fermer; soit qu'elle soit en saillie ou non.

MENSONGE (man-son-j'), s. m. || 1° Discours contraire à la vérité, [illegible] le dessein de tromper. Le meilleur que j'y voie, c'est que ses mensonges ne feront pas geler les vignes, MALH. *Lettres*, II, 99. Voilà jusqu'à quel point vous charment leurs mensonges [des chrétiens] ! CORN. *Poly.* IV, 3. L'homme est de glace aux vérités; Il est de feu pour le mensonge, LA FONT. *Fabl.* IX, 6. Voyons, voyons un peu par quel biais, de quel air Vous voulez soutenir un mensonge si clair, MOL. *Mis.* IV, 3. Ce qu'ils [les Perses] trouvaient le plus lâche après le mensonge, était de vivre d'emprunt, BOSS. *Hist.* III, 5. Celui-ci s'échauffe dans un barreau; les autres dans leurs boutiques débitent plus de mensonges que de marchandises, ID. *Sermons, Quinquag. préambule.* Ce commerce continuel de mensonges ingénieux pour se tromper, injurieux pour se nuire, officieux pour se corrompre, FLÉCH. *Duc de Mont.* De nouveau tu semas tes captieux mensonges, BOIL. *Sat.* XII. D'un mensonge si noir justement irrité, Je devrais faire ici parler la vérité, RAC. *Phèdre*, IV, 2. Le mensonge jamais n'entra dans tes discours, ID. *Esth.* II, 5. Les dieux voient ma sincérité; c'est à eux à conserver ma vie par leur puissance, s'ils le veulent; mais je ne veux point la sauver par un mensonge, FÉN. *Tél.* III. Il savait taire un secret sans dire aucun mensonge, ID. *ib.* XVI. Mahomet.... Assemblage inouï de mensonge et d'audace, VOLT. *Fanat.* II, 5. Nous avons attaché d'autant plus d'infamie au mensonge, que, de toutes les mauvaises actions, c'est la plus facile à cacher et celle qui coûte le moins à commettre, ID. *Traité métaph.* 9. Un système de mensonges ressemble plus à la vérité qu'un seul mensonge isolé; plus on voit de choses à contredire à la fois, moins on en contredit, DIDER. *Claude et Nér.* II, 98. Tout ce qui, contraire à la vérité, blesse la justice en quelque façon que ce soit, c'est mensonge, J. J. ROUSS. 4° *prom.* Et, meublant de Marot la boutique infernale, Ils dînent du mensonge et soupent du scandale, M. J. CHÉNIER, *Disc. sur la calomnie.* || Mensonge innocent, mensonge sans conséquence, qui ne peut nuire à personne. || Mensonge officieux, mensonge fait dans l'intention d'être utile ou agréable à quelqu'un. Ne fût-ce que pour réparer le mensonge officieux de votre ami, MAINTENON, *Lett. à la mar. d'Albret*, 1664, t. I, p. 34, dans POUGENS. Ce qu'on appelle mensonges officieux sont de vrais mensonges, parce qu'en imposer à l'avantage soit d'autrui, soit de soi-même, n'est pas moins injuste, que d'en imposer à son détriment, J. J. ROUSS. 4° *prom.* || Fig. et familièrement. Un mensonge puant, un puant mensonge, un mensonge évident et grossier. || Le champ du mensonge, lieu en Alsace où Louis le Débonnaire fut trahi par ses fils, en 833. || 2° Particulièrement. Une fausse doctrine religieuse. Ô Dieu de vérité, vous n'avez pas créé cet esprit pour le mensonge; laissez couler sur lui, du sein de votre gloire, un de ces rayons pénétrants de votre grâce.... FLÉCH. *Duc de Mont.* Vous malheureux, assis dans la chaire empestée, Où le mensonge règne et répand son poison, RAC. *Ath.* III, 4. || Dans le langage de l'Écriture, l'esprit du mensonge, le père du mensonge, le diable. || 3° Poétiquement. Fable, fiction. La poésie vit de mensonges. Le mensonge et les vers de tout temps sont amis, LA FONT. *Fabl.* II, 1. Amusez les rois par des songes, Flattez-les, payez-les d'agréables mensonges, ID. *Fabl.* VIII, 14. Quand la Grèce parlait, l'univers en silence Respectait le mensonge ennobli par sa voix, VOLT. *Odes*, 5. Que ces agréables mensonges Sont au-dessus des vérités ! Et que votre reine des songes Est la reine des voluptés ! ID. *Lett. Cideville*, 28 juin 1735. || 4° Erreur, illusion, vanité. Mes yeux, puis-je vous croire et n'est-ce point un songe Qui sur mes tristes vœux a formé ce mensonge ? CORN. *Pomp.* V, 1. C'est une maladie naturelle à l'homme de croire qu'il possède la vérité directement.... en effet il ne connaît naturellement que le mensonge, PASC. *Espr. géom.* 1. L'homme n'est que déguisement, que mensonge et hypocrisie, et en soi-même et à l'égard des autres, ID. *Pens.* II, 8, éd. HAVET. || Proverbe. Tous songes sont mensonges, c'est-à-dire il ne faut pas s'arrêter aux songes [illegible]

— REM. Mensonge, [illegible] dans le début, a commencé à [illegible] et [illegible] dans le XVI° siècle et [illegible] aujourd'hui il n'est plus que masculin. D'abord les grammairiens [illegible] que je ne [illegible] point une mensonge, et ne crois pas que la jurisprudence qu'ils ont sur les mots, puisse faire changer de sexe à celui-ci, BALZ. liv. IV, lett. 20.

— SYN. 1. [illegible], [illegible] qui ne [illegible] que par le suffixe, sont très-sensiblement synonymes, mais l'emploi n'en est pas le même. Menterie appartient au style familier, et mensonge est de tous les styles: c'est pourquoi mensonge seul se dit figurément dans le style élevé. || 2. FAIRE UN MENSONGE, DIRE UN MENSONGE. Les deux expressions sont synonymes, et, ici, faire est que le sens de dire, bien que Roubaud ait voulu les distinguer, en prétendant que dire un mensonge, c'est le proférer, et faire un mensonge, le composer.

— HIST. XI° s. S'altre le dist, jà semblast grant mençonge, *Ch. de Rol.* CXXXI. || XII° s. Tu perderas tuz ceiz [ceux] chi parolent menceunge, *Liber psalm.* p. 4. S'autre le dist, menzoigne fust prouvée, *Raoul de Cambrai*, 84. Que Thomas l'arcevesque.... Ne seit des mençoignes creüz ne escultez, *Th. le mart.* 64. || XIII° s. Là me sovint des gens de male guise qui m'ont mis sus mensoigne à escient, Que [illegible] des dames laidement, QUESNES, *Romanc.* p. 82. Se je vous trouve à mençonge, vous le comparerez [payerez] durement, *Chr. de Rains*, 140. Nule raison qui soit proposée de l'une partie ne de l'autre, en le [la] quele on voit aperte menchonge, de meïsme ne doit estre receue en jugement, BEAUM. VIII, 16. Et nos orrons bien se tu li diras voir ou mençonge, *Merlin*, f° 33, *verso.* || XIV° s. Or est-il ainsi que mensonge ou mentir est une chose mauvaise de soy et de sa nature, ORESME, *Eth.* 134. || XV° s. Et advisa une plus belle mensonge.... ce fut qu'il me dit.... COMM. VIII, 12. || XVI° s. Une effrontée et vilenne mensonge, MONT. I, 37. Si comme la verité le mensonge n'avoit qu'un visage, ID. *ib.* Vin tant divin, loing de toy est forclose toute mensonge et toute tromperie, RAB. *Pant.* V, 44. M. Bayard m'a envoyé une accoustumée mensonge que l'empereur a escripte au pape, dont je suis très aise, car les enfans peuvent estre juges de la verité, MARG. *Lettre* [illegible]. Encore qu'il soit assez coustumier de fournir de la verité pour escrire des mensonges et comptes faits à plaisir, AMYOT, *Artax.* 7.

— ÉTYM. Provenç. *mensonga*, *mensonia*, *messonga*, *messonja*, *messorga*; anc. cat. *mensonga*; ital. *menzogna*. Dérivation irrégulière du verbe *mentir*. Il y a deux formes: dans *mençonge*, *mensonge*, la finale semblable à *vergogne*, *vergogna*, du latin *verecundia*, la finale représente *undia*; dans *mensonge*, féminin, vu la finale semblable à *chalonge* qui est le latin *calumnia*, la finale *onge* représente *umnia*; telle est la valeur de ces suffixes; maintenant, comment se sont-ils agencés à *mentir* ? on ne le sait.

MENSONGER, ÈRE (man-son-jé, jè-r'), adj. || 1° Qui renferme ou qui fait naître le mensonge, en parlant des choses. Outre la vanité de son art mensonger [l'astrologie], LA FONT. *Fabl.* II, 13. Détourne, roi puissant, détourne tes oreilles De ce conseil barbare et mensonger, RAC. *Esth.* III, 3. Je l'ai vu; ce n'est point une erreur passagère Qu'enfante du sommeil la vapeur mensongère, VOLT. *Sémir.* I, 5. Loin de nous la fable des enfers et de l'Élysée, et tous ces récits mensongers dont la superstition effraie les méchants, DIDER. *Opin. des anc. philos.* (épicurisme). || 2° Se dit, bien que rarement, des personnes qui mentent. Tous ces troupeaux de prêtres mensongers, J. J. ROUSS. *Allég. lit.* 4.

— REM. La Bruyère met mensonger au nombre des mots qu'il regrette; c'est une preuve que de son temps il était vieux. Il a repris faveur.

— HIST. XII° s. Chascuns huem est mençongiers, *Liber psalm.* p. [illegible] || XIII° s. [illegible] cele partie Qui n'est mençongiere ne faint [illegible] amor et seignorie Ne s'entrehient compaignie, la liere, [illegible] || XIV° s. Les [illegible] mençongieres, car leur jointures sont mençongieres en ce qu'il ne sont pas jointes [sic] com il sont mes aussi com en maniere d'apensement, H. DE MONDEVILLE, f° 44. || XV° s. Verité dy, et si suis mensongier, CH. D'ORL. *Ball.* 109. || XVI° s. De moi mesmes mensonger ne bureur Dieu ne fureur, MAROT, IV, 208. Afin qu'il [l'homme] ne l'accuse [toi Dieu], et que tu ne sois trouvé mensonger, CALV. *Instit.* [illegible] [illegible] *Iys.* 9. [illegible] que vous estes mensongere [illegible] [illegible] DESPORTES, [illegible]

— ÉTYM. *Mensonge*; provenç. *mensongier*, *menzongier*; ital. *menzognero*.

† MENSONGÈREMENT (man-son-jè-re-man), adv. D'une manière mensongère.

— HIST. XVI° s. Mensongerement [illegible]

— ÉTYM. *Mensongère*, et le suffixe *ment*; provenç. *mensongierament*.

† MENSTRUATION (man-stru-a-sion), s. f. Terme de médecine. Écoulement des menstrues.

— ÉTYM. Voy. MENSTRUES.

MENSTRUE (man-strue), s. m. || 1° Terme de chi-

une liqueur propre à dissoudre les corps solides. L'eau régale est le menstrue de l'or. || On dit aujourd'hui de préférence dissolvant. || 2° Terme d'alchimie. Menstrue lunaire, menstrue puant, menstrue essentiel, menstrue des philosophes, le mercure des sages.

— HIST. XIV° s. Son jus donc qui tient sol et lune, Tireras sans grevance aucune, Sans nulle separation, Ne perverse desunion Des spermes d'avec la menstrue, Qui physiquement leur congrue, *Tr. d'alch.* 880.

— ÉTYM. Bas-lat. *menstruum*, à cause d'une analogie supposée par les alchimistes avec les *menstrues* (voy. ce mot).

† **MENSTRUÉE** (man-stru-ée), *adj. f.* Femme menstruée, femme chez laquelle le flux menstruel s'est établi. Femme bien menstruée, mal menstruée, femme chez qui la fonction menstruelle se fait bien, se fait mal.

— ÉTYM. Voy. MENSTRUES.

MENSTRUEL, ELLE (man-stru-èl, è-l'), *adj.* Terme de physiologie. Qui a rapport aux menstrues des femmes. Le flux menstruel. L'époque menstruelle.

— REM. Il s'est dit quelquefois pour mensuel. Il y a plus de six ans, mon cher et illustre maître, que je ne lis point les sottises menstruelles du Garasse de Trévoux; mais j'entends dire qu'elles n'ont point discontinué, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 24 fév. 1759. Bien que *menstruel* soit un dérivé régulier du latin *menstruus*, qui se fait tous les mois, et *mensuel* un dérivé irrégulier de *mensis*, c'est *mensuel* que l'usage a adopté.

— HIST. XIV° s. Cotilidones, liquel portent de la matrique par le nonbril le norrissement du sanc menstruel au fruit, H. DE MONDEVILLE, f° 29. Le sanc menstruous, ce sont les fleurs de la fame, ID. f° 8. || XVI° s. Le sang menstruel, PARÉ, *Introd.* 4. Purgation menstruale, ID. I, 34.

— ÉTYM. Voy. MENSTRUES; provenç. *mestrual*; espagn. *menstrual*; ital. *menstruale*.

MENSTRUES (man-strue), *s. f. pl.* Terme de physiologie. Évacuation sanguine qui se fait chez les femmes tous les mois tant qu'elles sont aptes à procréer des enfants. Des menstrues abondantes, régulières, retardées, avancées.

— REM. Ce mot ne se dit qu'au pluriel; cependant il a pu avoir un singulier; et de fait on trouve dans Voltaire : La femme à Loth, quoique sel devenue, Est femme encor, car elle a sa menstrue.

— HIST. XV° s. Menstre est appellé ce flus, Qui cesse lors à la mere [devenue enceinte], E. DESCH. *Poésies mss.* f° 84. || XVI° s. À d'aucunes leurs menstrues et certaines aquosités sortent pendant leur grossesse, PARÉ, I, 34.

— ÉTYM. Provenç. *mestruas*; espagn. et ital. *menstruo*; du latin *menstruus*, mensuel, de *mensis*, mois (voy. MOIS). *Menstre* d'Eust. Deschamps est régulier, l'accent dans *menstruus* étant sur *men*.

MENSUEL, ELLE (man-su-èl, è-l'), *adj.* Qui se fait tous les mois. État mensuel de recette, de dépense.

— ÉTYM. Dérivé fait sur le modèle de *menstruel* (voy. MENSTRUEL), et tiré irrégulièrement du lat. *mensis*, mois, comme si ce mot était *mensus* (voy. MOIS).

† **MENSUELLEMENT** (man-su-è-le-man), *adv.* Tous les mois.

† **MENSURABILITÉ** (man-su-ra-bi-li-té), *s. f.* Terme didactique. Propriété, qualité de ce qui est mensurable.

— ÉTYM. *Mensurable*.

† **MENSURABLE** (man-su-ra-bl'), *adj.* Terme didactique. Qui peut être mesuré.

— HIST. XVI° s. Mensurable, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *mensurabilis* (voy. MENSURATION).

† **MENSURALISTE** (man-su-ra-li-st'), *s. m.* Terme de musique du moyen âge. Celui qui composait en déchant ou écrivait sur le déchant, c'est-à-dire sur ce que nous nommons aujourd'hui harmonie.

† **MENSURATEUR** (man-su-ra-teur), *s. m.* L'état de son portefeuille [de la Banque de France] est un dynamomètre des affaires qu'on peut considérer comme offrant plus de précision qu'aucun mensurateur quelconque, *Courrier français*, 19 août 1867.

— ÉTYM. Voy. MENSURATION.

† **MENSURATION** (man-su-ra-sion), *s. f.* Terme didactique. Action de mesurer. La mensuration est employée pour constater la taille des animaux. || Terme de médecine. Mode d'exploration des viscères thoraciques, qui consiste à mesurer comparativement le pourtour de chaque côté du thorax au moyen d'un ruban étendu de la ligne médiane du sternum à la colonne vertébrale. || Arpentage. Avec la corruption naquit la propriété, et, avec la propriété, la mensuration, CHATEAUBR. *Génie*, I, IV, 3.

— ÉTYM. Provenç. *mensuratio*; ital. *misurazione*; du lat. *mensurationem*, de *mensurari* (voy. MESURER).

† .... **MENT.** || 1° Suffixe qui donne à un adjectif la signification adverbiale, et qui est le latin *mens*, *mentem*, esprit, auquel les peuples romans ont attribué le sens de façon, manière. Ce suffixe est commun à toutes les langues romanes : provenç. *men* ou *ment*; espagn. et ital. *mente*. Comme *mens* est du féminin, l'adjectif combiné avec lui pour faire l'adverbe a été mis au féminin : *saintement*, *bonnement*. L'ancienne langue écrivait et prononçait *vraiement*, *hardiement*, *regléement*, *continuement*; ces *e* qu'elle ne prononce plus, la langue moderne les a supprimés, sauf dans les adverbes en *ument*, où l'orthographe varie, et tantôt supprime l'*e* muet, tantôt le remplace par un accent circonflexe. Dans l'ancienne langue, les adjectifs qui provenaient d'adjectifs latins à une seule terminaison pour le masculin et le féminin n'en avaient non plus qu'une seule pour les deux genres en français; aussi disait-on *loyalment*, *griement* (pour *griefment*), etc. La langue moderne, oubliant l'origine latine et marquant par un *e* le féminin dans ces adjectifs, a dès lors avec raison dit *loyalement*, *fortement*, etc. Mais elle n'a pu être conséquente jusqu'au bout dans sa transformation des anciens adverbes; les adjectifs en *ens* et en *ans* n'avaient, en raison de la latinité, qu'une même terminaison pour le masculin et le féminin, et leur adverbe prenait *enment* : *prudenment*. Naturellement ces adjectifs prirent l'*e* au féminin, quand l'assimilation eut tout gagné; l'adverbe devait donc être reformé, et, en effet, le XVI° siècle le reforma, et il dit *prudentement*, etc. Mais cette forme, qui était devenue rationnelle, ne passa pas au delà du XVI° siècle; la forme archaïque reprit faveur, et, par une inconséquence, on garda, dans *prudemment* et adverbes semblables, la trace d'une règle syntaxique qui n'existait plus (voy. MENTAL). || 2° ....MENT, suffixe nominal qui a le sens d'acte ou d'action : testa-ment, *testa-mentum*, docu-ment, *docu-mentum*, etc.; *mentum*, c'est-à-dire *men-tum*, est une double forme participiale : *men*, grec μένο, sanscrit *manas*, qui est la forme moyenne, et *tum*, grec το, sanscr. *ta*, qui est la forme passive. Les mots comme *tegumen*, *tegumentum*, mettent en évidence cette composition.

† **MENTAGRE** (man-ta-gr'), *s. f.* || 1° Terme de médecine. Affection parasitique des poils de la barbe, qui est dans cette région ce que la teigne tonsurante ou tondante est au cuir chevelu, et qui est causée, comme sur ce dernier, par le développement du *trichophyton tonsurans* dans la racine du poil. || 2° Sorte de maladie de la face qui affligea Rome dans les premiers temps de l'empire, qui s'éteignit ensuite et dont le caractère n'est pas bien déterminé.

— HIST. XVI° s. Il y a apparence qu'avec le temps la verolle se perdra, comme fit la mentagre, qui luy ressemble en plusieurs accidents et qui affligea beaucoup les Romains sous le regne de l'empereur Tibere, PARÉ, XVI, 5.

— ÉTYM. Lat. *mentagra*, mot hybride, du latin *mentum*, menton, et ἄγρα, prise.

† **MENTAGROPHYTE** (man-ta-gro-fi-t'), *s. m.* Terme de pathologie. Parasite végétal qui se développe dans la mentagre.

— ÉTYM. *Mentagre*, et φυτόν, végétal.

1. **MENTAL, ALE** (man-tal, ta-l'), *adj.* || 1° Qui se fait dans l'esprit. Il suppose que l'esprit fait des propositions mentales dans lesquelles il joint ou sépare les idées sans l'intervention des mots, CONDILLAC, *Conn. hum.* IV, 2. || L'oraison mentale, celle qui se fait intérieurement et sans aucune prononciation de paroles. Elle lit Rodriguez, fait l'oraison mentale, BOIL. *Sat.* X. || Terme de casuiste. Restriction mentale, réserve tacite qu'on fait d'une partie de ce qu'on pense, pour induire en erreur ceux à qui on parle. || 2° Qui a rapport à l'entendement. Elle [la chasteté] devient méditation dans le solitaire, caractère essentiel de l'âme et de la force mentale; il n'y a point d'homme qui n'en ait senti l'avantage pour se livrer aux travaux de l'esprit, CHATEAUBR. *Génie*, I, I, 9. || Dans le langage de la philosophie moderne, état mental, conditions mentales, régime mental d'une société, se disent pour exprimer la manière générale de penser qui prévaut dans une société. || Terme de médecine. Aliénation mentale, folie. Maladies mentales, maladies troublant les fonctions intellectuelles.

— HIST. XVI° s. Que luy [Socrate], en son amour virile et mentale.... MONT. II, 240. Une religion purement mentale, sans objet prefix et sans meslange materiel, ID. II, 246. Cette solitude mentale ne peut nullement estre empeschée par la multitude de ceux qui vous sont autour, ST FR. DE SALES, p. 481.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *mental*; ital. *mentale*; du lat. *mentalis*, qui vient de *mens*, esprit; grec, μένος; sanscrit, *manas*, entendement. La racine est *man*, penser, qui se rattache à *manere*, μένω, zend *upa-mana*, rester, demeurer, et signifie demeurer en place sur un objet, comme sens primitif et matériel.

† 2. **MENTAL, ALE** (man-tal, ta-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient au menton.

— ÉTYM. Lat. *mentum*, menton.

MENTALEMENT (man-ta-le-man), *adv.* D'une manière mentale. Substituer mentalement la définition à la place du défini, PASC. *Géomètr.* 1.

— ÉTYM. *Mentale*, et le suffixe *ment*; provenç. *mentalment*; espagn. et ital. *mentalmente*.

MENTERIE (man-te-rie), *s. f.* Synonyme familier de mensonge. Je n'ai point tant d'esprit pour tant de menterie, Je ne puis m'adonner à la cajolerie, RÉGNIER, *Sat.* III. J'appelle rêveries Ce qu'en d'autres qu'un maître on nomme menteries, CORN. *Menteur*, I, 6. Je vous prie de lui pardonner tout ce qu'il avouera naïvement, mais jamais une menterie, SÉV. 301. Dieu merci, il ne m'a point encore attrapé en menterie, et je lui en dis pourtant très-bien tous les jours, DANCOURT, *Foire de Besons*, sc. 20. || Mensonge léger ou badin, sans conséquence. Madame, vous pourrez bien me ramener, n'est-il pas vrai? — Pardonnez-moi, madame, car il faut que je passe chez Mme du Puy-du-Fou. Menterie, j'y avais déjà été, SÉV. 3 avr. 1671. Là il n'y a point de poésie où il n'y a pas de menterie, CHATEAUBR. *Génie*, II, I, 5.

— HIST. XV° s. À Dieu et aux gens detestable Est menterie, AL. CHARTIER, dans le *Dict. de* DOCHEZ. || XVI° s. Au lieu desquels entrerent flaterie, Deception, trahison, menterie, MAROT, IV, 18. Mon ame de sa complexion refuyt la menterie, MONT. III, 53.

— ÉTYM. *Mentir*.

MENTEUR, EUSE (man-teur, teû-z'), *adj.* || 1° Se dit des personnes qui mentent. Les lèvres menteuses sont en abomination au Seigneur, SACI, *Bible, Prov. de Salom.* XII, 22. Des prophètes menteurs la troupe confondue, RAC. *Athal.* I, 1. L'homme est né menteur, LA BRUY. XVI. Toutes les passions sont menteuses, ID. IV. Ces oracles menteurs d'un temple méprisable, VOLT. *Sémiramis*, II, 4. Menteur comme tous les gens d'esprit, qui ne balancent guère à supprimer ou à ajouter une circonstance légère à un fait lorsqu'il en devient plus comique ou plus intéressant, DIDER. *Opin. des anc. philos.* (*Pyrrhoniens*). Mentir pour son avantage à soi-même est imposture, mentir pour l'avantage d'autrui est fraude, mentir pour nuire est calomnie, c'est la pire espèce de mensonge; mentir sans profit ni préjudice de soi ni d'autrui n'est pas mentir : ce n'est pas mensonge, c'est fiction, J. J. ROUSS. *4° prom.* Celui qui ne peut faire un mensonge qu'en rougissant n'est point encore menteur, GENLIS, *Ad. et Théod.* t. I, p. 44, dans POUGENS. || Familièrement. Menteur comme un arracheur de dents, homme qui dit beaucoup de mensonges; locution tirée de ce que l'arracheur de dents promet à ses pratiques de ne pas les faire souffrir. || On dit dans le même sens : menteur comme une épître dédicatoire, comme un panégyrique; menteur comme un valet, comme un laquais. Il était menteur comme un valet, SCARR. *Rom. com.* I, 8. || Terme de chasse. Chien menteur, celui qui cèle la voie pour gagner le devant, ou qui crie à faux. || Dans l'Écriture, tout homme est menteur, c'est-à-dire tout homme est sujet à tromper. Je suppose néanmoins que le livre qui fait mention de César, ne soit pas un livre profane écrit de la main des hommes qui sont menteurs, LA BRUY. XVI. || 2° Il se dit aussi des choses dont on compare l'apparence trompeuse à un mensonge. Toutes leurs voluptés sont courtes et menteuses, CORN. *Imit.* III, 12. Vaines prétentions, grandeurs qui nous flattez, Est-il rien de menteur comme vos vanités? ROTR. *Vencesl.* II, 4. Si ce front n'est menteur, vous approuvez mon choix, ID. *St Genest*, I, 4. Funeste aveuglement! perfide jalousie! Récit menteur, soupçons que je n'ai pu celer, RAC. *Bajaz.* IV, 1. Un roi sage, ennemi du langage menteur, Écarte d'un regard le perfide imposteur, ID. *Esth.* III, 3. Madame, voilà donc cet ennemi terrible; De vos songes menteurs l'imposture est visible, ID. *Athal.*

II, 7. || [illegible] menteur, [illegible] qu'il n'y a point d'évidence réelle; on le présentait sous [illegible] et les Crétois ne sont pas menteurs; mais si les [illegible] Crétois a dit vrai, etc. || 3° *S. m.* et *f.* Menteur, menteuse, [illegible] qui ment, qui a l'habitude de mentir. Un menteur est toujours prodigue de [illegible] *le Ment.* III, 5. Et même qui mentait [illegible] Ésope et comme Homère, Un vrai menteur ne serait, LA FONT. *Fabl.* IX, 1. Il faut parler, mes pères, il faut le nommer, ou souffrir la confusion de n'être plus regardés que comme des menteurs indignes d'être jamais crus, PASC. *Prov.* XVI. C'était la plus intrépide menteuse que j'aie connue, MARIV. *Pays. parv.* 3° part. || Fig. Je n'ai jamais cherché les baisers que nous vend Et l'hymne dont nous berce avec sa voix flatteuse La popularité, cette grande menteuse, V. HUGO, *Voix*, 2. || Menteur d'hiver, celui qui dit qu'il n'a pas froid quand il gele. || Proverbes. Il faut qu'un menteur ait bonne mémoire, c'est-à-dire une bonne mémoire lui est indispensable pour qu'il ne se coupe pas, ne se contredise pas. ....Un menteur qui n'a pas de mémoire Se décèle d'abord .. [illegible] IV, 1. || On attrape plus vite un menteur qu'un [illegible], c'est-à-dire les mensonges se découvrent facilement.

— HIST. XII° s. [Dame] Qui croit faus druz [illegible] menteor, *Couci*, I. Car s'en vous truis [si je trouve en vous] le semblant menteor, *ib.* XVI. || XIII° s. Chacuns hons est mentierres, *Psautier*, f° 142. || XV° s. D'entour lui [il] doit touz menteurs rebouter, EUST. DESCH. *Vertus nécess. au prince.* || XVI° s. Il faudroit que la parole de Dieu fust menteuse (ce qui n'est point), si.... *Sat. Mén.* 148. Cesto Grece menteresse, DU BELLAY, I, 40, *recto.* On se peult bien garder d'un larron ; d'un menteur garder ne se peult on, GÉNIN, *Récréat.* t. II, p. 246.

— ETYM. Provenç. *mentire, mentidor* ; ital. *mentitore* ; du lat. fictif *mentitorem*, dérivé de *mentiri*, mentir. Le provençal *mentire*, le français *mentiere* est le nominatif, de *mentitor*, avec l'accent sur *ti* ; *mentidor*, *menteor* est le régime, de *mentitorem*, avec l'accent sur *to*.

† **MENTHASTRE** (man-ta-str'), *s. m.* Menthe sauvage.

— HIST. XIII° s. Jons ne mentastre n'i a point, [illegible] II, 61.

— ETYM. Lat. *mentastrum* ou *menthastrum*, de mentha, menthe, avec la désinence péjorative *astrum*.

MENTHE (man-t'), *s. f.* Genre de plantes de la famille des labiées, qui sont odoriférantes. Pastilles de menthe. Eau de menthe. Essence de menthe. || La menthe poivrée, *mentha piperita*, *L.* || Menthe crépue, *mentha crispa*, *L.* || Menthe de chat, un des noms vulgaires de la népète cataire de Linné. || Menthe de cheval, menthe sauvage, *mentha sylvestris*, *L.* || La menthe pouliot, *mentha pulegium*, *L.* || Menthe cultivée, *mentha sativa*, *L.* || Menthe verte, ou à épi, ou de Notre-Dame, ou baume vert, *mentha viridis*, *L.* || Menthe commune, *mentha gentilis*, *L.* || Menthe aquatique ou à grenouilles, *mentha aquatica*, *L.*

— HIST. XIII° s. Tout ce ne prise Berte la fueille d'une menta, *Berte*, CII. Lors m'en alai tout droit À destre Par une petitete sente Plaine de fenoil et de mente, *la Rose*, 740.

— ETYM. Lat. *mentha*, du grec μίνθα.

† **MENTHE-COQ** (man-te-kok), *s. f.* Plante synanthérée odoriférante (*tanacetum balsamita*, *L.*), dite aussi menthe à toupet ou menthe grecque.

† **MENTHÈNE** (man-tè-n'), *s. m.* Terme de chimie. [illegible] liquide qui se trouve dans la menthe avec le stéaroptène ou camphre de menthe.

† **MENTHASE** [illegible], *s. f.* Un des noms vulgaires de la [illegible].

MENTION [illegible] ; en vers, de trois syllabes), *s. f.* Commémoration faite de vive voix ou par écrit. Faites quelque mention de certaines gens dans vos lettres, SÉV. 19. M. de Soubise l'a remercié de cet [illegible], et a demandé [illegible] qu'il fût fait [illegible] tomaille, ID. 140. La postérité eût ignoré jusqu'aux noms de [illegible] sur la sor. des gens de lett. Œuv. t. 13, dans [illegible] qui n'a obtenu ni le goût ni l'[illegible] une médaille. Il a obtenu une mention honorable.

— HIST. XIII° s. Se je osaisse en faire mention, De la grant cour de France as douz renom, HUES DE LA FERTÉ, *Romanc.* p. 182. En la terre le conte de Champaigne se croisa Garniers li vesques de Troies.... et maintes autres bonnes gens dont li livres ne fait nule mention, VILLEH. III. || XIV° s. Il attendoit que les letres fussent avant baillées, que il en feist nulle mention, DUFLESSURE, f° 18, *verso.* || XV° s. Il y ot un fait d'armes et une joute devant Vannes, de la quelle nous vous ferons mention, car telles choses ne sont mie à oublier ni à taire, FROISS. II, II, 77. || XVI° s. En cette excellente police de Lycurgus, il s'y fait peu mention de la doctrine, MONT. I, 161.

— ETYM. Provenç. *mentio* ; espagn. *mencion* ; ital. *menzione* ; du lat. *mentionem* ; il vient du radical qui est dans l'ancien verbe *men-isci*, souvenir, le même que *memini* (voy. MÉMOIRE), par l'intermédiaire du supin inusité *mentum*.

MENTIONNÉ, ÉE (man-sio-né, née), *part. passé* de mentionner. Un fait mentionné dans les chroniques. || On dit aussi, surtout en termes de pratique, l'acte sus-mentionné, la pièce, la circulaire sus-mentionnée, etc.

MENTIONNER (man-sio-né ; en vers, de quatre syllabes), *v. a.* Consigner par mention. Il faut mentionner cette proposition au procès-verbal. || Mentionner honorablement, ou, simplement, mentionner, accorder à un ouvrage de concours l'espèce de distinction appelée mention. || Il se dit aussi d'autres choses que des ouvrages. Cet officier a été mentionné dans le rapport de son général.

— REM. D'après Chifflet, *Gramm.* p. 98, mentionner n'est pas un bon mot ; mais il n'est pas plus mauvais que passionner, affectionner, et plusieurs autres dérivés des substantifs en *ion*.

— ETYM. *Mention* ; provenç. *mensonar*.

1. **MENTIR** (man-tir), je mens, tu mens, il ment, nous mentons, vous mentez, ils mentent ; je mentais ; je mentis ; je mentirai ; je mentirais ; mens, qu'il mente, mentons, mentez, qu'ils mentent ; que je mente, que nous mentions ; que je mentisse ; mentant, menti, *v. n.* || 1° Dire un mensonge. Il faut bonne mémoire après qu'on a menti, CORN. *le Ment.* IV, 5. La première [mère devant Salomon] répliquait : vous mentez ; car c'est mon fils qui est vivant, et le vôtre est mort, SACI, *Bible, Rois*, III, III, 22. Quoique les personnes n'aient point d'intérêt à ce qu'elles disent, il ne faut pas conclure de là absolument qu'elles ne mentent point ; car il y a des gens qui mentent simplement pour mentir, PASC. *Pens.* VI, 20, édit. HAVET. Ce tombeau s'ouvrirait, ces ossements se rejoindraient et se ranimeraient pour me dire : pourquoi viens-tu mentir pour moi qui ne mentis jamais pour personne? FLÉCH. *Duc de Mont.* C'est alors qu'on trouva, pour sortir d'embarras, L'art de mentir tout haut en disant vrai tout bas, BOIL. *Sat.* XII. Cela ressemble à Arlequin qui se dit curé de Domfront ; et, quand le juge lui fait voir qu'il a menti : monsieur, dit-il, je croyais l'être, VOLT. *Philos. Bible expl. Machab.* VIII. D'un bout du monde à l'autre on ment et l'on mentit ; Nos neveux mentiront comme ont fait nos aucêtres, ID. *Filles de Minée.* Ne sais-tu pas que ceux qui mentent sans esprit, ainsi que ceux qui mentent avec esprit, n'entreront jamais dans le royaume des cieux? ID. *Lett. Albergati*, 23 déc. 1760. La satire ment sur les gens de lettres pendant leur vie, et l'éloge ment après leur mort, ID. *Lett. Bordes*, 10 janv. 1769. || Il n'enrage pas pour mentir, se dit d'un homme qui ment habituellement. || Sans mentir, à ne point mentir, il ne faut point mentir, en vérité, à dire vrai. Et sans mentir, pour voir encore un homme pareil à vous, il est besoin que toute la nature travaille, BALZ. liv. I, [illegible] Sans mentir, vous au[illegible] que [illegible] *Fabl.* I, 2. ....La persécution [illegible] PASC. *Lett. à Mlle de Roannez* [illegible] ....BOSS. *Pensées*, 1°, 6. Il ne faut point mentir, ma juste impatience Vous accusait déjà de quelque négligence, ID. *Bérén.* I, 4. || 2° Mentir à Dieu, mentir au Saint-Esprit, phrases tirées de l'Écriture. J'avoue qu'il est rare de [illegible] de Dieu, [illegible] de propos délibéré, viennent [illegible] Esprit, MASS. *Carême, Confess.* Je ne mentirai point au Dieu de vérité, M. J. CHÉN. *Fénelon*, I, 2. || 3° Il en a menti, c'est-à-dire il a [illegible] la chose dont il s'agit. Ils se servent comme ils doivent du mentir impudentissime, c'est-à-dire que vous en avez menti, mon révérend père, PASC. *Lett. de Nicole au père Annat.* ....Vous en avez menti, Reprend le campagnard, et, sans plus de langage, Lui jette pour défi son assiette au visage, BOIL. *Sat.* III. [illegible] qui vous l'ont dit en ont menti, HAMILT. *Gramm.* 4. || Pour rendre le démenti plus offensant, on disait : il en a menti par la gorge. Charles-Quint et François Ier se défièrent, s'envoyèrent des cartels, se dirent qu'ils avaient menti par la gorge, et ne se battirent point, VOLT. *Mœurs*, 99. || À n'en point mentir, pour n'en point mentir, pour dire la vérité. Mais, à n'en point mentir, il serait des moments Où je pourrais entrer en d'autres sentiments, [illegible] *D. Garc.* I, 5. Et, pour n'en point mentir, n'êtes-vous pas méchante De vous plaire à me dire une chose affligeante? ID. *Tart.* II, 4. || Cet *en* ne se met qu'avec les temps composés et avec l'infinitif ; encore avec l'infinitif il tombe en désuétude. || 4° Vous avez fait mentir le proverbe, le mot, se dit à celui qui a fait une chose improbable selon les opinions reçues. Celle-ci donc ne fit mentir le mot, LA FONT. *Fér.* || Faire mentir quelqu'un, prouver qu'il s'est trompé dans son jugement. Je me fais un honneur de faire mentir M. de la Trousse, et je crains quelquefois de ne pas y réussir, SÉV. 395. || 5° Se mentir à soi-même, se persuader à soi-même une chose qu'on sait être fausse. || Se mentir réciproquement, se dire des mensonges les uns aux autres. Ils se sont menti réciproquement. Elles se sont toujours menti. || 6° Activement, dans le style élevé, figurer faussement, représenter faussement. De même qu'on avait lui une érudition servile avait mal interprété les vieux monuments de notre histoire pour leur faire mentir la servitude, ainsi souvent Mably leur fait mentir la liberté, VILLEMAIN, *Tabl. de la littér. du XVIII° s.* 1re part. 17° leçon. || Proverbes. On sait mentir sans parler, c'est-à-dire on peut vouloir induire en erreur par sa contenance, par ses gestes. || À beau mentir qui vient de loin, c'est-à-dire celui qui vient de loin, dit des mensonges qui ne peut être convaincu de fausseté. || Pour les gens de mentir, c'est-à-dire dans le [illegible] peut-être est un correctif qui atténue la portée des affirmations. || Ampulier [illegible] pas menter [illegible] sang ne peut mentir, une personne bien née ne dégénère pas.

— REM. Mens-je? ne se dit pas ; on tourne par est-ce que je mens?

— HIST. XI° s. Cuivert [illegible] avez menti, *Ch. de Rol.* [illegible] tot ce que il avoit promis, *Machab.* I, 44. La [illegible] des nompers la flour, Ne [illegible] Par trop merci [illegible] *Roncevaux* 95. De tout se ment [illegible] poez prover, *ib.* 154. [illegible] et sa foi lui mentit, *ib.* [illegible] servirs ne ment, Que [illegible] avoir d'amer, Aura [illegible] [toujours] s'i atent, *Couci*, [illegible] à regarder, Que nuls n'en [illegible] *ib.* p. 123. || XIII° s. [illegible] Li cuers li ment, et il se pasma, *ib.* [illegible] perdue, *Narcisse*, ms. de [illegible] Fuer furent [illegible] menti de quanque il lor avoit en covenant [en promesse], VILLEH. CLIII. Mais dites verité, n'i ait de riens menti, *Berte*, CXVIII. || XIV° s. ....Ce seroit [illegible] très grief et grans d'avoir dit janglerie ; Quar [illegible] mes et d'amours mentir ne [illegible] *Rose. Prol.* || XV° s. Il nous vaut trop mieux à mentir notre serment envers le duc d'Anjou que devers le roi d'Angleterre, FROISS. II, II, 8. || XVI° s. [illegible] ils mentent de cela : car il n'est dit nulle part que nostre Seigneur ait commandé cela à ses disciples, CALV. *Instit.* 189. Nous disons que vous avez menti par la gorge, et qu'autant que vous le direz, vous mentirés, *Gage de bat. de François Ier et de Charles Quint*, f° 80, dans LACURNE.

— ETYM. Provenç et esp. *mentir* ; ital. *mentire* ; du lat. *mentiri*, de *mens*, esprit, imagination ; en sorte que mentir c'est imaginer. Si le verbe est conjugué par la [illegible] ier au présent, cela tient à la place de l'accent dans *mentier*, ainsi *aments*, *mentir*, *ments*, et le reste s'en est suivi.

† 2. **MENTIR** (man-tir), *s. m.* L'habitude de mentir.

— HIST. XVI° s. Le mentir est un maudit vice, MONT. I, 28.

† **MENTO-LABIAL, ALE** (man-to-la-bi-al, a-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Muscle mento-labial. [illegible]

peau musculaire prenant son origine à la symphyse du menton et son insertion à la peau.

— ÉTYM. *Menton*, et *labial*.

MENTON (man-ton ; l'n ne se lie pas : un man-ton avancé ; au pluriel, l's se lie : des man-ton-z-avancés), *s. m.* || 1° Partie inférieure et moyenne de la face située au-dessous de la lèvre inférieure, et qui, bien apparente chez l'homme, diminue chez le singe, et disparaît à peu près complètement chez les animaux à museau allongé. On m'a dit autrefois que j'avais un peu trop de menton : je viens de me regarder dans le miroir, pour savoir ce qui en est, et je ne sais pas trop bien qu'en juger, LA ROCHEFOUC. *Portr.* Joab dit donc à Amasa : bonjour, mon frère ; et il prit de sa main droite le menton d'Amasa pour le baiser, SACI, *Bible, Rois*, II, XX, 9. Son menton nourrissait une barbe touffue, LA FONT. *Fabl.* XI, 7. Les hommes en ces lieux ont tous barbe au menton, ID. *Franc.* .... Mais je vois, sur ce début de prône, Que ta bouche déjà s'ouvre large d'une aune, Et que, les yeux fermés, tu baisses le menton, BOIL. *Épître* XI. || Prendre le menton à une jeune fille, la prendre par le menton, caresse familière. || Fig. et familièrement. Avoir deux mentons, double menton, triple menton, se dit d'une personne replète qui a le dessous du menton fort gras. Je vois, malgré tes soins, Que ton triple menton, l'honneur de ton chapitre, Aura bientôt deux étages de moins, VOLT. *Épître* VI. || On dit de même : avoir un menton à double, à triple étage. Son menton sur son sein descend à double étage, BOIL. *Lutr.* I. || On dit d'une femme très avancée dans sa grossesse, qu'elle est grosse jusqu'au menton. Vous êtes grosse jusqu'au menton, SÉV. 18 oct. 1671. || Familièrement. Être assis à table jusqu'au menton, y être assis fort bas. || Enfoncer jusqu'au menton, enfoncer dans quelque chose de liquide, de mou, jusqu'à ce que le menton soit atteint. || Fig. Jusqu'au menton, à satiété. En avoir jusqu'au menton. Tous les enfants de la maison à la table jusqu'au menton, SÉV. 1er AVR. 1689. || Branler le menton, remuer le menton en mangeant. Au reste, une chose étrange, Le prince Bourbon Tout comme nous, quand il mange, Branle le menton, LA MONNOYE, *Noëls*. || Fig. Branler le menton, manger. Oh ! tu seras ainsi tenu pour un poltron. — Soit, pourvu que toujours je branle le menton, MOL. *Dép. amour.* V, 4. || Fig. Lever le menton, s'en faire accroire, faire le résolu. Pourquoi faire tant de menaces, Et lever si haut le menton ? SARRAZIN, *Poésies*, dans LEROUX, *Dict. comique*. || 2° Terme d'anatomie. Houppe du menton, voy. HOUPPE. || 3° Se dit aussi du dessous de la mâchoire inférieure dans certains animaux. Le menton d'un cheval, d'une chèvre.

— HIST. XIe s. Puis se baiserent es viz [visage] et es mentons, *Ch. de Rol.* XLVII. || XIIe s. Quant l'entent l'empereres, si baisse le menton, *Sax.* XIV. Dunc jurerent sur sainz e entrealié sunt, Qu'en tuz les jurs del siecle ù trover le purrunt, Par desouz le menton la langue lui trarrunt, *Th. le mart.* 135. || XVe s. Et lui avoit on fait un menton d'argent qui lui tenoit à un cordelet de soie par à l'entour de sa teste, FROISS. III, IV, 50. Lyonnel, qui estoit homme de grant courage, leve le menton, puis print la parolle, et dist.... *Perceforest*, t. IV, f° 25. Celle qui est la fleur de toute beaulté, qui en toutes mes emprinses me soustient tellement le menton, que je ne puis perir, *ib.* t. III, f° 114. || XVIe s. Ce sousprieur à quatre mentons commença par.... D'AUB. *Conf.* I, 6. Celuy peut hardiment nager, à qui on sonstient le menton, COTGRAVE. La vertu ne fut jamais à menton franc, ID.

— ÉTYM. Provenç. *menton*, *mento* ; du lat. fictif *mento*, *mentonis*, dérivé du latin *mentum*, menton. L'italien *mento* vient directement de *mentum*. Pott, par conjecture, rattache *mentum* à la racine *men*, d'*eminere* ; ce serait la proéminence.

† **MENTONNET** (man-to-nè), *s. m.* || 1° Pièce de fer qui reçoit le bout du loquet ou du loqueteau pour tenir une porte fermée. || 2° Anse de bombe. || 3° Sorte de tenon réservé au talon d'une lame de couteau ; il porte sur le ressort, et empêche le tranchant de se gâter, quand on ferme le couteau. || 4° Terme de charpentier. Espèce de tenon qu'on pratique sur la tête des pieux pour arrêter les madriers ou plates-formes que l'on y pose, et qu'on attache dessus avec des chevillettes. || 5° Terme de mécanique. Pièce saillante fixée à une roue ou à un arbre tournant, qui vient faire son arrêt sur une autre pièce, lorsqu'elle la rencontre dans son mouvement. || 6° Terme de métallurgie. Dans un soufflet mû par une machine, c'est la pièce qui reçoit l'impulsion des cames. || 7° Partie d'une tarière recourbée à angle droit, servant à maintenir les matières qu'on retire d'un trou de sondage, et à les empêcher de tomber.

— HIST. XVIe s. Mentonnet de loquet, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. Diminutif de *menton* ; provenç. *mentonet*.

† **MENTONNIER, IÈRE** (man-to-nié, niè-r'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport au menton. Trou mentonnier, petite ouverture située sur la face externe de l'os maxillaire inférieur ; c'est l'orifice externe du canal dentaire inférieur.

— ÉTYM. *Menton*.

MENTONNIÈRE (man-to-niè-r'), *s. f.* || 1° Bande de toile ou d'étoffe qui tenait autrefois aux masques, et dont on se couvrait le menton. Il y a encore des masques à mentonnière pour le bal. Le prisonnier [au masque de fer] portait un masque dont la mentonnière avait des ressorts d'acier, VOLT. *Louis XIV*, 25. || Par extension. Une petite mentonnière de plumes blanchâtres et hérissées lui pend sous le bec, BUFF. *Ois.* t. VIII, p. 347. || 2° Bande de toile dont on enveloppe son menton dans les cas de blessure ou de fluxion. On l'appelait [ce Laval] la mentonnière, parce qu'il en conserva toute sa vie une de taffetas noir, ST-SIM. 461. 258. Un grand homme sec avec une mentonnière noire, qu'il portait depuis que, pour fruit de la guerre, il avait eu la mâchoire fracassée, STAAL, *Mém.* t. II, p. 134. || Terme de chirurgie. Bandage en forme de fronde que l'on applique sur le menton. || 3° Terme d'entomologie. Pièce principale du masque des libellules (Réaumur). || 4° Terme d'imprimerie. Sorte de tasseau ou de support triangulaire qui se place sous la casse pour la relever par devant. || 5° Plaque de fer placée horizontalement au devant et au bas de l'entrée du moufle dans le fourneau d'essai. || Plateau saillant du fourneau de l'émailleur.

— HIST. XVIe s. M. de Bellegarde, lui voyant le visage descouvert pour ne pouvoir porter de casque à cause de sa foiblesse, lui donna un grand coup d'espée au deffaut de la mentoniere, D'AUB. *Vie*, LXXXIX.

— ÉTYM. *Menton*.

MENTOR (min-tor ; l'Académie dit qu'on prononce Màn'-tor ; mais cette prononciation, qui a dû exister à l'origine, est tombée en désuétude), *s. m.* || 1° Nom propre d'un noble habitant d'Ithaque, ami d'Ulysse, dont Minerve prit la figure, d'après Homère, pour accompagner Télémaque à Pylos et à Lacédémone (*Odyss.* II, 268, 401) ; Fénelon a continué et développé cette fiction dans son *Télémaque*, et fait de Minerve sous la figure de Mentor le gouverneur de ce jeune prince. || 2° Par extension, gouverneur, guide, conseil de quelqu'un. Vous avez là un excellent mentor. Cet homme est le meilleur mentor qu'il pût donner à son fils. Le roi voulait un mentor particulier à son fils, ST-SIM. 22, 255. Il a besoin d'un mentor : et où trouver un mentor plus complaisant ? GALIANI, *Lett.* t. II, p. 26. || Fig. Ce livre, me dit-elle, est un mentor dont vous aurez besoin dans le monde ; vous ferez bien de le consulter quelquefois, J. J. ROUSS. *Conf.* VII.

† **MENTULE MARINE** (man-tu-l'), *s. f.* Nom vulgaire d'une sangsue de mer.

— ÉTYM. Lat. *mentula*, penis, par assimilation de forme. Aufrecht a donné l'étymologie de *mentula* ; c'est le diminutif du mot qui est dans le sanscrit *pramantha*, l'agitateur, le bâton qu'on faisait tourner dans le creux d'un morceau de bois pour obtenir le feu ; ce bâton est sans cesse comparé dans le Rigvéda à un phallus ; racine *manth*, agiter.

MENU, UE (me-nu, nue), *adj.* || 1° Qui a peu de volume, de grosseur, de circonférence. Une taille menue, PERRAULT, *Cendril.* Ma jambe n'est plus du tout reconnaissable ; elle est menue, menue, plus de sérosités, SÉV. 22 juill. 1685. La princesse a trouvé Monsieur un peu gros ; mais pour Monseigneur, elle le trouve fort menu, et le roi, de la plus belle taille du monde, MAINTENON, *Lett. Duch. de Savoie*, 1696, t. II, p. 216, dans POUGENS. Une herbe menue et tendre qui a échappé à la faux du moissonneur, LA BRUY. X. Il avait la tête grosse et les jambes menues, HAMILT. *Gramm.* Il [le merle d'Amérique] ne se nourrit presque que de menues graines, qu'il trouve sur la terre, en quoi il ressemble aux alouettes, BUFF. *Ois.* t. VI, p. 60. On ne se sert, pour le chauffage ordinaire, dans le plus grand nombre des maisons, que de menu charbon, c'est-à-dire des débris du charbon qui se tire en blocs et en masses, ID. *Min.* t. II, p. 371. || 2° Menu plomb, celui dont on se sert pour tirer aux petits oiseaux. || Menu rôt, les cailles, perdreaux, bécassines, ortolans, etc. || Menu gibier, par opposition à gros gibier, se dit des lièvres, perdrix, bécasses, etc. mais par opposition à gibier ordinaire, il se dit des cailles, grives, mauviettes, et autres petits oiseaux. || Menu bétail, brebis, moutons, etc. par opposition à gros bétail, bœufs, vaches, etc. Jehiel et Jazabad, chefs des lévites, donnèrent aux autres lévites, pour célébrer la Pâque, cinq mille menues bêtes et cinq cents bœufs, SACI, *Bible, Paralip.* II, XXXV, 9. || Terme de chasse. Menus droits, se dit particulièrement de certaines parties du cerf, comme les oreilles, le mufle, les daintiers, les nœuds et la langue ; dénomination tirée d'un ancien droit royal levé sur les cerfs tués à la chasse. || Par extension, menus droits, les issues ou extrémités d'un animal, dont on fait de certains ragoûts. || Menus grains, les pois, les lentilles, la vesce, le millet, etc. || Menues dîmes, les dîmes qui se prenaient sur les menus grains. || Menues pailles, les balles de céréales qui s'en détachent par le battage. || Menus marchés, terme d'eaux et forêts et du commerce des bois, signifiant la vente des chablis, et des arbres qui ne sont pas en coupes réglées ; on y comprend les glandées, les pacages et les paissons. || Terme de marine. Menues voiles, les perroquets ou autres plus petites et de toile plus fine. Menue mâture, les mâts de perroquet et de cacatois y compris leurs vergues, et les accessoires en bois de ces mâts et de ces vergues. || Menues nécessités des tribunaux, se disait de la buvette, du chauffage, etc. || 3° Menues houilles, fragments de houille trop petits pour être vendus pour le chauffage. Des quantités énormes de menues houilles étaient abandonnées dans les mines ou amassées auprès des orifices de ces mines et vendues à vil prix : un ingénieur français, M. Marsais, a trouvé le moyen d'agglomérer tous ces menus, d'en former des pains ou briquettes et d'assurer ainsi par cette transformation un écoulement facile à la houille jusque-là délaissée, *Presse scientifique* 1861, t. III, p. 816. || *S. m.* Les menus des houillères, petits fragments qu'on utilise en les agglomérant avec du brai. || 4° Fig. Qui est de moindre conséquence, par opposition à principal. Les menues réparations sont à la charge du locataire. Les menus coûts. Monsieur le mort, j'aurai de vous Tant en argent, et tant en cire, Et tant en autre menus coûts, LA FONT. *Fabl.* VII, 11. Obtenue par beaucoup de menus moyens qui ne sont pas des plus réguliers, PASC. *Prov.* III. Plusieurs herbiers à faire à la fois m'auraient été plus lucratifs, et m'auraient mieux dédommagé des menus frais qu'exigent quelquefois des courses éloignées et l'entrée des jardins curieux, J. J. ROUSS. *Lett. à Malesherbes*. || 5° Menus plaisirs, plaisirs d'agrément et de fantaisie. || Fig. Tu auras [Caton] pour menus plaisirs toutes les vertus du genre humain à critiquer, FÉN. t. XIX, p. 288. Les sots sont ici-bas pour nos menus plaisirs, GRESSET, *Méch.* II, 4. || Menus plaisirs, nom qu'on donnait à certaines dépenses du roi, réglées par une administration particulière, et ayant pour objet les cérémonies, les fêtes, les spectacles de la cour. Intendant, trésorier des menus plaisirs, ou, simplement intendant, trésorier des menus. Permettez-moi de vous faire souvenir des *Scythes* [Tragédie de Voltaire] pour le dernier mois de votre règne des menus, VOLT. *Lett. Richelieu*, 2 déc. 1769. Le voilà livré à la décoration théâtrale, aux catafalques, aux feux d'artifice, et à toutes les puérilités des menus, DIDER. *Sal. de* 1765, œuv. t. XIII, p. 350, dans POUGENS. || Menus Plaisirs, ou Hôtel des Menus Plaisirs, le lieu où étaient les bureaux, les magasins et les ateliers de cette administration. Cette décoration a été peinte aux Menus Plaisirs, à l'Hôtel des Menus Plaisirs (on met des majuscules). || 6° Terme de la liturgie catholique. Menus suffrages, les oraisons qui se disent après l'office, pour la commémoration des saints ; et, par extension, certaines prières courtes qui se disent par dévotion ; il est vieux dans les deux sens. || Par extension. Menus suffrages, petits profits attachés à une charge, etc. Il a vieilli en ce sens. || 7° Menue monnaie, la monnaie de cuivre et de billon, et même la petite monnaie d'argent. || 8° Menu peuple, les petites gens, les classes les plus pauvres parmi le peuple. Ils déchargèrent le menu peuple de tout impôt, ajoutant que les pauvres payaient un assez grand tribut à la république, en nourrissant leurs enfants, BOSS. *Hist.* III, 6. Je me sens obligé d'honneur et de conscience de représenter à Sa Majesté qu'il m'a paru que de tout temps on n'avait pas eu assez d'égard en France pour le menu peuple, et qu'on en avait fait trop peu de cas, VAUBAN, *Dîme*, p. 15. Oh ! sans doute, répondis-je, le menu peuple de Vénus [la planète] n'est composé que de Céla-

[illegible] et de [illegible] [illegible] les [illegible] de Mlle de [illegible] [illegible] ble aux amours, [illegible] *Nouv.* 4e *soir.* || 9° Dans un sens analogue. Menu officier, les officiers [illegible] l'air familier avec le soldat et le menu [illegible] M. de [illegible] de la [illegible] de son [illegible] || 10° S. m. Le menu, les [illegible] le détail. Et sans historiette tout par le menu, il me dit : vous soyez, monsieur, le [illegible] [illegible] en vain par le menu, [illegible] la [illegible] IV, 6. Je vous [illegible] de cet [illegible] Tout le menu ... LA FONT. *Mess.* Il [Paris] a tenu, feuilleté, examiné, décrit et noté par le menu [illegible] de ce petit volume, sans se douter [illegible] de ce qu'il contenait, P. L. COUR. *Lettres à M. Renouard.* || 11° Le menu d'un repas, le détail de ce qui le compose. Il y a vingt ans que je n'ai lu que la liste de mes vins et le menu de mon soupé, MARMONTEL, *Cont. mor. Philos. soi-dis.* || 12° Menu linge. On a mis à la lessive tant de paquets de menu. || 13° Terme de rôtisseur. Il se dit des foies et des ailes des poulets et des chapons qu'on vend pour fricassée. Une fricassée de menu. Inusité présentement; on dit un abatis. || 14° Petit diamant taillé en rose ou en brillant. || 15° Menu, nom vulgaire et spécifique du *cyclo-ptère menu* ([illegible] malacoptérygiens). || 16° *Adv.* En petits morceaux. Hachez cela menu. || On l'a haché menu comme chair à pâté, on l'a cruellement massacré, on l'a percé de mille coups. || Par menace. Vous serez haché menu comme chair à pâté. Bonnes gens qui fauchez, si vous ne dites au roi que le pré que vous fauchez appartient à M. le marquis de Carabas, vous serez tous hachés menu comme chair à pâté, PERRAULT, *Chat botté.* || Piquer menu, mettre dans une viande à cuire beaucoup de lardons menus. Mlle du Plessis.... nous disait hier ... qu'aux noces de sa belle-mère on avait mangé pour un jour douze cents pièces de rôti.... nous trouvâmes qu'il fallait qu'ils fussent du moins trois cents piqueurs pour piquer menu, SÉV. 15 juill. 1671. || Écrire menu, écrire en lettres fort petites. Il leur promit de leur faire un beau livre de philosophie, écrit fort menu pour leur usage, et que dans ce livre ils verraient le bout des choses, VOLT. *Microm.* ch. 7. || Dru et menu, fort et beaucoup. Le marquis de Villena lève son petit bâton et le laisse tomber de toute sa force dru et menu sur les oreilles et sur les épaules du cardinal [Albéroni], ST-SIM. 476, 126. || Marcher, trotter dru et menu, marcher vite à petits pas.

— SYN. MENU, MINCE. Ce qui est menu n'a de grosseur en aucun sens. Ce qui manque à ce qui est mince, est l'épaisseur. Une [illegible], une [illegible] menue; une planche [illegible], une étoffe [illegible]. On dit un grand [illegible], mais une personne [illegible] est nécessairement petite.

— HIST. XIe s. Le blanc haubert dont la maille est menue, *Ch. de Rol.* CII. Cheent i [il y tombe] foudres et menut et [illegible], *ib.* [illegible], des granz et des menus, *ib.* CLXXII. || XIIe s. Et de son fort haubert qui fu maillez menu, *Ronc.* 184. [illegible] li nez moult très bien fait, les dens menus et blanz, *Sax.* V. Si les destranche et abat et sablon, Com charpentier fet menu bochillon, *Bat. d'Aleschans,* v. 6869. || XIIIe s. Je dout [crains] qu'à ce [illegible], Que France s'en plaigne, li chascun [illegible], [illegible] li jeune et li chenu, HUES DE LA FERTÉ, *R*[illegible] [illegible] s'en [illegible] VILLON. *Liv.* J'ay mes pe[illegible] enfans à qui je suis tenus Plus qu'aux povres e[illegible] ne [illegible] [les frères mi[illegible] [illegible] || XVe s. De vins et de vivres dans le chastel [illegible] [illegible] grand [illegible] [illegible] L. III, p. 483. Ce qui avoit esté fait [illegible] et à leur grand tort, que ce avoit fait le [illegible] peuple, *Bouc.* III, 8. Puis [illegible] [illegible] de ce [illegible] 31. [illegible]

[illegible] cueilloir le dessus dit cordon, il luy auroit fait mettre quatre ou cinq perles et menues pensées [petite d'ornement qui se mettait aux mouchoirs des dames], *Arrêts amorum*, p. 107, dans LACURNE. || XVIe s. La forme des menues-boires, comme cidre, poiré, biere et cervoises, *Lett. patent.* nov. 1559. Puisque vous avez et tenez du menu [de la petite monnaie], je vous prie de me bailler le change d'un escu, BOUCHET, *Serées,* liv. III, p. 64, dans LACURNE. Et s'il te plaist, menu les briseras, Aussi aisé comme un vaisseau de terre, MAROT, IV, 228. Et n'est jà besoing maintenant de conter par les menus, lequel de nous a plus mis en la communauté, LA BOÉTIE, 169. Le menu bestail, ID. 191. Si vous voyez à la fontaine Quelque jeune Samaritaine, Y courriez-bien si menu, Ribaud? ST-GELAIS, 100. Il estoit fort gresle et fort menu par le fonds du corps, AMYOT, *Philop.* 3. Menuz deviz durant le disner, à la louange des decretales, RAB. *Pant.* IV, 51. Socrates, luy faisant advouer par le menu l'excellence de leur forme de gouvernement, MONT. I, 153.

— ÉTYM. Provenç. *menut*; cat. *menud*; esp. *menudo*; port. *miudo*; ital. *minuto*; du lat. *minutus*, de *minuere*, amoindrir, du même radical que *minus*, moins. On remarquera dans l'historique la forme *meü*, et, dans le portugais, *miudo*.

MENUAILLE (me-nu-â-ll', *ll* mouillées, et non me-nu-â-ye), *s. f.* || 1° Quantité de petites monnaies. Il a payé en menuaille. || 2° Quantité de petits poissons. On a mis dans cette matelote beaucoup de menuaille. || Terme de pêche. Petits poissons qu'on met dans un étang pour le peupler. || 3° Toute sorte de petites choses qu'on met au rebut. Que voulez-vous faire de cette menuaille? || 4° Nom donné aux vers à soie affectés de gattine.

— HIST. XVIe s. Des balieures de la maison, des cendres du foier, et de celles de la lescive, et semblables menuisailles où la poulaille se delecte, O. DE SERRES, 249. On garde toute la menusaille [fretin] pour peupler de nouveau l'estang, ID. 427.

— ÉTYM. *Menu*; génev. *menusaille*, petite monnaie.

† **MENUCHON** (me-nu-chon) ou **MENUET** (me-nu-è), *s. m.* Un des noms vulgaires du mouron des champs, *anagallis arvensis*, *L.*

— ÉTYM. *Menu*: herbe menue.

MENUET (me-nu-è, ou me-nuè; le *t* ne se prononce et ne se lie pas; au pluriel, l'*s* se lie : des me-nu-è-z élégants; menuets rime avec traits, succès, paix, etc. Regnard l'a fait de deux syllabes : Un jeune homme en est-il plus riche, quand il sait Chanter ré mi fa sol, ou danser un menuet? *le Joueur*, I, 10. Cela n'est pas exact, le suffixe *et* ne devant pas se confondre; mais la prononciation ordinaire est en effet me-nuè), *s. m.* || 1° Danse grave qui se dansait à deux personnes sur une musique à trois temps, et qui consistait en trois choses : les révérences avant et après, le pas et la figure. Le pas de menuet se composait de deux demi-coupés et de deux pas marchés, et occupait deux mesures à trois temps. La figure comprenait plusieurs parties : 1° deux pas de menuet en avant, le cavalier tenant la main de la dame; 2° quatre pas en spirale, au second desquels on se quittait, et les deux danseurs se trouvaient aux deux coins opposés de la salle; 3° une évolution où le danseur et la danseuse décrivant chacun une espèce de Z, passaient l'un devant l'autre; c'était là la principale partie du menuet parce qu'on pouvait la répéter quatre, cinq ou six fois; 4° après ce Z, le cavalier et la dame, se tenant par la main, faisaient un tour [illegible] de main, et se retrouvaient aux extrémités de la salle, ce qui leur permettait de recommencer leur évolution en Z; 5° pour finir, le cavalier tenant la [illegible] [illegible] chapeau, et [illegible] des pas de menuet, les mêmes révérences et salutations qu'il avait faites en commençant. Ah! les menuets sont ma danse, et je veux que vous me les voyiez danser, MOL. *Bourg. gent.* II, 1. Après le dîner, messieurs de [illegible] [illegible] avec des [illegible] [illegible] et des [illegible] [illegible] ma fille, de ce menuet que vous dansiez [illegible] arrivées et [illegible] qui n'arrivaient que le lendemain? ID. 224. [illegible] leste et bien pris dans ma taille, je ne pus apprendre à danser un menuet, J. J. ROUSS. *Confess.* V. || 2° Air à danser, dont la mesure se bat à trois temps, dans lequel il y a un [illegible] quatre en [illegible] [illegible] [illegible] *Crispin mourieux*, V, 8. || 3° Se dit d'un [illegible] écrit en 3/4 qui suit l'andante

d'une symphonie ou d'un quatuor. Le menuet est composé de deux parties dont la seconde prend le nom de trio. Les symphonies, les quatuors de Haydn et de Mozart ont toujours un menuet; Beethoven a souvent remplacé le menuet par un scherzo. Un morceau court, toujours à trois temps, le menuet, vient se placer ici entre l'adagio et le finale; il est coupé en deux parties, chacune formée de deux reprises; la seconde de ces deux parties est le plus souvent dans un ton différent, et s'écrivait autrefois en trio, comme l'indique le nom qui lui en est resté; puis un da capo ramène au menuet que l'on dit sans reprises, et par lequel on termine ce morceau de transition, d'un effet sûr par l'agrément et la concision de sa forme, nous vient évidemment des anciennes danses, menuets, pavanes, chaconnes, gigues, gavottes, EUG. SAUZAY, *Étude sur le quatuor*, Paris, 1861.

— ÉTYM. Sorte de danse originaire du Poitou, ainsi dite à cause des *pas menus*; wallon, *minuë*, *menouèe*.

† **MENUISE** (me-nui-z'), *s. f.* || 1° Terme d'eaux et forêts. Bois qui est trop menu pour être mis avec le bois de compte ou de corde. || 2° Menuise ou menuisaille, petit plomb à tirer, dit plus souvent cendrée.

— ÉTYM. *Menu*.

† **MENUISAILLE** (me-nui-zâ-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Voy. MENUISE.

MENUISÉ, ÉE (me-nui-zé, zée), *part. passé* de menuiser. Du bois menuisé.

MENUISER (me-nui-zé), *v. a.* || 1° Couper menu, en parlant du bois, le travailler. Avec la hache de pierre, il a [l'homme] tranché, coupé les arbres, menuisé les bois, façonné ses armes et les instruments de première nécessité, BUFF. 7e *époque* [illegible] *Œuv.* t. XII, p. 323. || 2° Travailler conformément à la menuiserie. Menuiser une cloison. || Absolument. Il aime à menuiser.

— HIST. XVIe s. Il porte un sceptre de fer, pour briser et menuiser comme pots de terre tous les hautains et rebelles, CALV. *Instit.* 383. Les [illegible] pilent, brisent et menuisent ce qui a esté [illegible] par les incisives et œilleres, PARÉ, IV, 2.

— ÉTYM. *Menu*; provenç. *menusar*; ital. *minuzzare*.

MENUISERIE (me-nui-ze-rie), *s. f.* || 1° Ouvrage de petite dimension. || 2° Ouvrages de menuiserie, se dit, parmi les orfèvres, des bijoux, par opposition à grosserie, qui se dit de la vaisselle. || Menuiserie d'étain, tout ce qui se fabrique en étain excepté la vaisselle et les pots. || 3° [illegible] Art du menuisier. Antoine Lorrot fut en menuiserie Le premier de son temps; le Brun fut estimé, [illegible] MAROLLES, *le Livre des peintres*, etc. [illegible] p. 61. || Assemblage de menuiserie, [illegible] de joindre plusieurs morceaux de [illegible] pour n'en faire qu'une seule pièce. || Menuiserie des jardins, l'art du treillage. || [illegible] que fait le menuisier ... Un cabinet Dont la cl[illegible] n'était que de menuiserie, LA FONT. *Joc.*

— HIST. XVe s. Les maistres jurés auront le droit de visiter tous les articles de menuiserie [illegible] en vente dans la ville par les marchands [illegible] oct. 1497. Ordonnons que tous [illegible] de [illegible] royaume facent les ouvrages, tant d'or que d'argent, en grosserie et menuyserie des [illegible] et [illegible] que font ceuls de nostre ville de Paris, *Ordonn.* [illegible] 1499. Ouvrage de menuiserie du dit mestier [illegible] tier de serrurier, DE LABORDE, *Émaux*, p. 382. || XVIe s. Tous ces menuiers se rendent [illegible] à la menuiserie, O. DE SERRES, 463.

— ÉTYM. *Menuisier*; Berry et génev. *menuserie*.

MENUISIER (me-nui-zié; l'*r* ne se prononce et ne se lie jamais; au pluriel, l's se lie : des me-nui-zié-z habiles), *s. m.* Artisan qui travaille en bois, et qui fait dans l'intérieur des maisons les ouvrages qui ne sont pas de la charpente, par exemple les parquets, les [illegible], les [illegible], les tables, etc. [illegible] sont au corps des maîtres menuisiers, [illegible] les distinguer de ceux qu'on nomme menuisiers d'assemblage, et les [illegible] de [illegible] ou de marqueterie, *Dict. des arts et m.* 1767, [illegible] || 2° *S. f.* Menuisière, femme d'un menuisier. || 3° [illegible] [illegible] creusent, dans le tronc de vieux arbres, [illegible] tions où elles vivent en société. || Abeilles [illegible] sières, abeilles qui coupent et perforent le bois pour y déposer leurs larves.

— HIST. XIIIe s. [illegible] arrêt du 4 sept. 1263, [illegible] [illegible] les statuts des huchers, [illegible] [illegible] qu'on les appeloit alors [illegible], *Dict. des arts et m.* Menuisier. || XVe s. Au jour du [illegible]

[illegible]ment, les menuisiers accompagneront la procession avec un gros cierge, *Ordonn.* oct. 1407. || [illegible] A Marcel Fretot, menuisier, pour ung jeu de [illegible] qu'il a fait en la salle du bal au chasteau de [illegible], DE LABORDE, *Émaux*, p. 387.

— ÉTYM. *Menuiser*; génev. et Berry, *menusier*; [illegible].

† **MENU-PENSÉE** (me-nu-pan-sée), *s. m.* Variété de la pensée ou violette tricolore.

— ÉTYM. Voy. MENUES PENSÉES, à l'historique de MENU.

† **MÉNURE** (mé-nu-r'), *s. m.* Nom d'un genre de gallinacés contenant une seule espèce, le ménure lyre, dit vulgairement lyre et faisan lyre.

† **MENU-VAIR** (me-nu-vèr), *s. m.* Espèce de fourrure appelée aujourd'hui petit-gris. || Terme de blason. L'écu est dit chargé de menu-vair, lorsqu'il est composé de six rangées; au lieu que le vair ordinaire n'en a que quatre.

— ÉTYM. *Menu*, et *vair*.

† **MÉON** (mé-on), *s. m.* Voy. MEUM.

† **MÉPHISTOPHÉLÈS** (mé-fi-sto-fé-lès'), *s. m.* Nom, dans la légende de Faust, du diable qui a fait un pacte avec lui. On le reconnaît, dit Collin de Plancy dans son *Dictionnaire infernal*, à sa froide méchanceté, à ce rire amer qui insulte aux larmes, à la joie féroce qu'il montre à l'aspect des douleurs. Le drame de Goethe a popularisé chez nous la légende de Faust et de Méphistophélès. || Fig. C'est un Méphistophélès, se dit d'un homme dont la méchanceté a les caractères de celle de ce démon.

† **MÉPHISTOPHÉLÉTIQUE** (mé-fi-sto-fé-lé-ti-k'), *adj.* Digne de Méphistophélès, satanique. Aux termes de l'article quatre de notre association donjuanique et méphistophélétique, CH. DE BERNARD, *la Peau du lion*, § 12.

† **MÉPHITE** (mé-fi-t') ou **MÉPHITIS** (mé-fi-tis'), *s. f.* Terme de l'ancienne chimie. Nom donné au produit de la combustion du soufre (acide sulfureux). || Nom de plusieurs carbonates et sous-carbonates. Méphite ammoniacale, carbonate d'ammoniaque. Méphite calcaire, carbonate de chaux. Méphite de magnésie, de plomb, etc. carbonate de magnésie, de plomb, etc.

— ÉTYM. Lat. *mephitis*, exhalaison infecte. L'orthographe latine *mephitis* ferait soupçonner à ce mot une origine grecque; ce serait à tort, la véritable orthographe est *mefitis*, qui paraît venir des dialectes italiotes du Samnium où ce nom se donnait aux sources d'eau sulfureuse et aux divinités qui y présidaient.

MÉPHITIQUE (mé-fi-ti-k'), *adj.* || 1° Acide méphitique, se disait anciennement de l'acide carbonique qu'on nommait aussi acide aérien. || 2° Aujourd'hui, qui est à la fois asphyxiant ou toxique, et puant. Gaz méphitique. Vapeur méphitique.

— ÉTYM. Lat. *mephiticus*, de *mephitis* (voy. MÉPHITE).

MÉPHITISME (mé-fi-ti-sm'), *s. m.* Qualité des gaz non respirables et des vapeurs malfaisantes. Le méphitisme des fosses d'aisance, des marais, des égouts.

— ÉTYM. *Méphite*.

MÉPLAT (mé-pla), *s. m.* || 1° Terme de peinture. Indication des différents plans d'un objet. Lorsqu'on dessine une tête, il faut faire sentir les méplats. Rendre chaudement et avec vérité les veines, les articulations, les reliefs et les méplats, DIDER. *Salon de 1765*, *Œuv.* t. XIII, p. 321, dans POUGENS. || Terme de sculpture. Se dit des parties qui ne sont ni planes, ni creuses, ni en bosse, d'une manière tranchée. || Par extension. Point de ces méplats, de ces rides ou de ces plis qui annoncent dans l'homme les progrès de l'âge, BACHAUMONT, *Mém. secrets*, t. XXI, p. 202. || Adjectivement. Lignes méplates, lignes qui établissent le passage d'un plan à un autre. || On dit de même : formes méplates, parties méplates. C'est le plus souvent dans les bas-reliefs, pour les ombres portées par les figures des premiers plans et détruisant l'effet des figures placées immédiatement derrière elles, que l'on a été amené à diminuer leur épaisseur relative, à les rapprocher, à exécuter, dans les sujets compliqués, des bas-reliefs méplats, GUILLAUME, *Sur les princ. du bas-relief*, dans *Institut*, août-sept. 1866, p. 65. || Terme de gravure. Manière méplate, système de tailles tranchées et sans adoucissement. || 2° Terme de charpenterie. Il se dit d'une pièce de bois qui a plus d'épaisseur d'un côté que de l'autre. || Adjectivement. Planche méplate. Bois méplat. || Se dit aussi, en serrurerie, d'une barre de fer, du fer dit en bande.

— ÉTYM. Wall. *mesplat*; de *mes*, préfixe, et *plat* : qui n'est pas bien plat. Grandgagnage croit que *me* ou *mes* est pour *mi*, à demi plat; mais il n'y a pas de raison pour changer le sens habituel du préfixe *mes*.

MÉPRENDRE (SE) (mé-pran-dr'), *v. réfl.* Il se conjugue comme prendre. || 1° Commettre une erreur au sujet d'une personne ou d'une chose. Elles se sont méprises. Entre tant de vertus mon choix se peut méprendre, CORN. *Héracl.* V, 2. Une candeur à laquelle on ne se méprend point, FÉNEL. *Tél.* XIII. Je connais trop votre style, monsieur, pour m'y être mépris un moment, VOLT. *Lett. le Jeune de la Croix*, 22 mars 1772. Il ne faut pas que les jansénistes s'y méprennent : si on a détruit la société [des jésuites], ce n'est ni par amour pour eux ni par estime, D'ALEMB. *Destr. des jésuites*, *Œuv.* t. V, p. 187, dans POUGENS. || À s'y méprendre, de façon à se tromper, à être induit en erreur. Il est fort bien fait, et chante comme Beaumaviel, à s'y méprendre, SÉV. 586. || 2° Fig. S'oublier et manquer de respect. À qui pensez-vous parler? vous vous méprenez.

— HIST. XII° s. S'il nous requiert chevage [tribut], trop a vers nous mespris, *Sax.* XXVI. || XIII° s. Sache que envers toi vilainement mesprit [il a commis une faute], *Berte*, XCI. Or m'en loés [conseillez], si que je ne mesprenge ne à Dieu ne à mon seigneur, *Chr. de Rains*, p. 19. Dames, par cest exemple aprenés, Qui vers vos amis mesprenés, Car, se vous les lessiés morir, Diex le vous sara bien merir, *la Rose*, 1616. || XIV° s. Et en verité celui qui est paoureux est plain de desesperance; quar il craint qu'il ne lui mesprenge en toutes choses, ORESME, *Eth.* 82. || XV° s. Celluy qui se estimeroit jusques là mesprendroit envers Dieu, COMM. I, 3. || XVI° s. Et n'est pas dit, que les dames qui prennent, Font toutes mal, et qu'en prenant mesprennent, MAROT, I, 402. Il mesprint lourdement à Artibie d'estre monté sur un cheval fougueux, MONT. I, 359. Vous (pardonnez-moi si je mesprendz) me semblez evidentement errer, RABEL. *Pant.* III, 14. Quiconques mesprendra es choses dessusdites, il sera pugni d'amende, *Ordonn.* sept. 1514.

— ÉTYM. *Mes....* préfixe, et *prendre*; Berry, *s'être meinpris*, s'être trompé; provenç. *mesprendre*, *menesprendre*, *mespenre*, *menspenre*.

MÉPRIS (mé-pri; l'*s* se lie : un mé-pri-z insultant), *s. m.* || 1° Prix inférieur à la valeur réelle. C'est le cours du marché des affaires humaines, Qu'encore qu'un chacun vaille ici-bas son prix, Le plus cher toutefois est souvent à mépris, RÉGNIER, *Sat.* XII. || Vieilli en ce sens. || 2° Fig. Sentiment par lequel on ne tient pas en prix, absence d'estime, de considération pour une personne ou une chose. Quelque raison qu'on ait, on est dans le mépris, Lorsque l'on abandonne un parti qu'on a pris, TRISTAN, *Panthée*, I, 5. Je vois par raison et par expérience que rien n'est plus propre [que les arguments tirés de l'ordre de la nature en faveur de la religion] à leur [aux incrédules] en faire naître le mépris, PASC. *Pens.* XXII, 2, éd. HAVET. Quelle erreur à une chrétienne, et encore à une chrétienne pénitente, d'orner ce qui n'est digne que de son mépris ! BOSS. *Anne de Gonz.* Qui vit jamais paraître en cette princesse le moindre sentiment d'orgueil ou le moindre air de mépris? ID. *Duch. d'Orl.* Vous vous taisez, madame, et ce cruel mépris N'a pas du moindre trouble agité vos esprits, RAC. *Androm.* IV, 2. L'horreur et le mépris que cette offre m'inspire, ID. *Bajaz.* V, 4. Le mépris est un sentiment froid qui ne pousse à aucun procédé violent, DIDER. *Claude et Nér.* I, 67. .... Ce loyal mépris Que tout mauvais auteur inspire aux bons esprits, GILBERT, *Mon apologie*. Ce mépris froid et tranquille que doit inspirer la folie unie à la perversité, GENLIS, *Veill. du chât.* t. III, p. 174, dans POUGENS. || Il [Napoléon] haussa les épaules [en apprenant que Moscou était déserte], et, avec cet air de mépris dont il accablait tout ce qui contrariait son désir, il s'écria : ah ! les Russes ne savent pas encore l'effet que produira sur eux la prise de leur capitale, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VIII, 4. Mon inconnu soupira ; un sourire de regret et de mépris vint effleurer ses lèvres, SOUVESTRE, *le Prix de la vie*, dans les *Hist. et prov.* || Être à mépris, inspirer un sentiment de mépris. Et toi, pour te montrer que tu m'es à mépris.... MOL. *Dépit amour.* IV, 4. || Mettre à mépris, avoir à mépris, dédaigner. Mais l'Éternel mettra leur audace à mépris, Et d'un si vain complot ils n'auront que la honte De l'avoir entrepris, RACAN, 2° *psaume*. De l'aller voir Amour n'eut à mépris, LA FONT. *Cuvier.* || Faire mépris, traiter avec mépris. Elle craint toutefois l'ordinaire mépris que Rome fait des rois, CORN. *Pomp.* III, 3. Je n'ignore non plus que votre âme plus saine.... Rejette les conseils, en dédaigne le prix, Et fait de ces grandeurs un généreux mépris, ID. *Théod.* II, 4. Vous pouvez aisément connaître le mépris qu'ils [les chrétiens] font des richesses, BOSS. 2° *sermon*, *Pentec.* 1. || Tomber dans le mépris, tomber dans un état où on est méprisé. Et fille qui vieillit tombe dans le mépris, CORN. *le Ment.* II, 2. Joas tombé dans le mépris, BOSS. *Hist.* I, 6. || De mépris, avec mépris. Le trône, qu'à vos yeux j'ai traité de mépris, CORN. *Tois. d'or*, IV, 4. Et traitant de mépris les sens et la matière, MOL. *F. sav.* I, 1. || Le mépris de soi-même, le sentiment qui fait qu'on n'a pas d'estime pour soi-même. Ce sont deux sortes d'amours.... l'un est l'amour de soi-même poussé jusqu'au mépris de Dieu.... l'autre c'est l'amour de Dieu poussé jusqu'au mépris de soi-même, BOSS. *la Vallière*. Ce n'est pas la mort que je crains, mais la honte d'en être digne, et le mépris de moi-même, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 24. || 3° L'objet même du mépris. Que ta religion, que fonda l'imposture, Soit l'éternel mépris de la race future, VOLT. *Fanat.* V, 2. || 4° Le sentiment par lequel on s'élève au-dessus des attachements ordinaires du cœur humain. Le mépris de la mort, des richesses. Ce mépris du malheur, si grand s'il avait coûté plus d'efforts, si héroïque s'il ne venait pas de la même source qui rend incapable des affections profondes, STAEL, *Corinne*, I, 3. || 5° Au plur. Il se dit de paroles ou actes de mépris. J'ai souffert sous leur joug cent mépris différents, MOL. *Fem. sav.* I, 2. On dit des injures, des mépris, des rudesses, des cruautés, des querelles, des plaintes, des rages, SÉV. 20 oct. 1679. Je reconnais toujours vos injustes mépris, RAC. *Mithr.* III, 5. Pouvez-vous d'un superbe oublier les mépris? ID. *Phèd.* III, 1. || 6° Au mépris de, *loc. prépos.* Sans avoir égard à. Au mépris de ta foi, tu veux détruire un homme Qui veut mourir pour elle [Carthage], ou triompher de Rome, MAIRET, *Mort d'Asdrub.* IV, 4. Au mépris du bon sens, le burlesque effronté Trompa les yeux d'abord ... BOIL. *Art p.* I. Il [Henri III] éprouva à ses dépens ce que c'est que commander sans pouvoir; Guise, au mépris de ses ordres, vint à Paris, VOLT. *Ess. guerr. civ. France*. || En mépris de, *loc. prépos.* Par un sentiment de mépris pour. En mépris du devoir. || Proverbe. La familiarité engendre le mépris. || Il n'y a point de dette sitôt payée que le mépris.

— HIST. XVI° s. Les Atheniens en conceurent une grande confiance d'eulx mesmes, et un grand mespris de leurs ennemis, AMYOT, *Lysand.* 17. Au mespris de leur chef, MONT. I, 4. Le mespris de la mort, ID. I, 70. Le mespris de la vie, ID. I, 83. Avoir une chose à mespris, ID. III, 76.

— ÉTYM. Substantif abstrait formé de *mépriser* (voy. ce mot). *Mépris* ne se trouve pas dans l'ancienne langue. Provenç. *menesprets* ; catal. *menyspreu*; espagn. *menosprecio*; portug. *menospreço*. *Mesprisement* a été dit quelquefois dans le XVI° siècle : Povreté, ignominie, mesprisement, affliction, CALV. *Instit.* 127.

MÉPRISABLE (mé-pri-za-bl'), *adj.* Digne de mépris. Ils me font méprisable alors qu'ils me font reine, CORN. *Pomp.* IV, 3. Il n'y a que ceux qui sont méprisables qui craignent d'être méprisés, LA ROCHEFOUC. *Max.* 322. Nous ne devons pas être fâchés qu'ils [les hommes] les connaissent [nos imperfections], et qu'ils nous méprisent, étant juste et qu'ils nous connaissent pour ce que nous sommes, et qu'ils nous méprisent si nous sommes méprisables, PASC. *Pensées*, t. I, p. 252, éd. LAHURE. Les hommes sont bien méprisables, et, en vérité, ne valent guère mieux que les femmes, MAINTENON, *Lett. au duc de Noailles*, t. V, p. 81, dans POUGENS. Il n'y a rien de méprisable dans la nature, et tous les ouvrages de Dieu sont dignes qu'on les respecte et qu'on les admire, MALEBRANCHE, *Rech. vér.* I, 6. Il n'y a rien à la cour de si méprisable et de si indigne qu'un homme qui ne peut contribuer en rien à notre fortune : je m'étonne qu'il ose se montrer, LA BRUY. VIII. Ce qui est méprisable est souvent dangereux, quand il n'est pas assez méprisé, VOLT. *Fragm. sur l'hist.* art. 22.

— ÉTYM. *Mépriser*; provenç. *mesprezable*; catal. *menyspreable*; espagn. *menospreciable*.

† **MÉPRISABLEMENT** (mé-pri-za-ble-man), *adv.* D'une manière méprisable.

— HIST. XIV° s. Marcius au commencement oyoit mesprisablement les menaces des tribuns, BERCHEURE, f° 40.

† **MÉPRISAMMENT** (mé-pri-za-man), *adv.* Néologisme. D'un ton méprisant, d'une manière méprisante.

— ÉTYM. *Méprisant*, et le suffixe *ment*.

MÉPRISANT, ANTE (mé-pri-zan, zan-t'), *adj.*

|| 1° Qui marque du mépris. Un ton méprisant. [illegible] MAIRET, *Soliman*, IV, 6. Mlle de [illegible] avait quitté pour moi son air méprisant, [illegible] *Confess.* III. || 2° Qui a du mépris. J'ai [illegible] et le fier dans le [illegible], cela lui [illegible] à la plupart des gens que je [illegible], quoique je ne le sois point du tout, [illegible] *Pens.* Un devient.... dédaignant et [illegible] *Carême* 1, *Pens. de la mort*, 12. Le monde est moqueur, il est méprisant, il est cruel, MASS. *Prof. relig.* 4

MÉPRISE (mé-pri-z'), *s. f.* Faute de celui qui se méprend. L'essence de la méprise consiste à ne la pas connaître, PASC. *Entretien avec Saci.* Que les vastes connaissances et l'élévation du génie sont de fausses lueurs qui n'ont rien de plus réel que la méprise qui les admire, MASS. *Conti.* C'est moi qui, pour la mienne, ayant pris sa valise, Ai su me prévaloir d'une heureuse méprise, REGNARD, *Ménechmes*, V, 6. On n'a pas encore pu faire des observations assez sûres pour savoir de quel côté est l'erreur [touchant le jour de la planète Vénus]; mais cette erreur ne peut être qu'une méprise des yeux, une erreur d'observation, et non de raisonnement, VOLT. *Phil. Newt.* III, 8. Si le jésuite Daniel a pris un abbé guerrier, *martialem abbatem*, pour l'abbé Martial, cent historiens sont tombés dans de plus grandes méprises, ID. *Dict. phil. Abus des mots.* Je crois que les méprises où je fais voir que vous êtes tombé me dispensent d'entrer dans de plus grands détails, CONDIL. *Lett. à l'aut. des lett. à un Améric.* Il dit en même temps que ce taibi est le même animal que le tlaquatzin de Hernandez; c'est ajouter la méprise à l'erreur, BUFF. *Quadrup.* t. IV, p. 169.

— SYN. MÉPRISE, ERREUR. On commet une méprise quand on prend une chose, une personne pour une autre. On commet une erreur quand on se trompe. Dans un calcul on fait une erreur et non une méprise.

— HIST. XII^e s. Venger se vuet li rois de ceste grant mesprise, *Sax.* XXIII. Là fait li reis vers Deu e vers le liu mesprise, E as baruns cui pere [dont les pères] establirent l'eglise, *Th. le mart.* 61. || XV^e s. [Le roi de France venait de faire brûler Haspre] ....Combien qu'elle eust volontiers excusé de ceste mesprise son frere le roi de France, FROISS. I, I, 100.

— ÉTYM. *Méprendre*, par son participe *mépris*. Dans l'ancienne langue, *mesprise* a le sens de faute, mauvaise action; quand on voulait dire ce que nous nommons aujourd'hui *méprise*, on se servait de *mesprison*: Mesprison est faite de legier, savoir le moyen qui est entre tost et tart, H. DE MONDEV. f° 57, verso.

MÉPRISÉ, ÉE (mé-pri-zé, zée), *part. passé* de mépriser. La bonté de Dieu si indignement méprisée par le pécheur, [illegible] 1^er *panég. saint Franç. de Paule*, 1. Sur le haut Hélicon leur veine méprisée Fut toujours des neuf sœurs la fable et la risée, BOIL. *Disc. au roi.* Hélas! tout est fini : Roxane méprisée Bientôt de son erreur sera désabusée, RAC. *Bajaz.* I, 4.

MÉPRISER (mé-pri-zé), *v. a.* || 1° Tenir en mépris. Vous méprisez trop Rome, et vous devriez faire Plus d'estime d'un roi qui vous tient lieu de [illegible] *Nicom.* III, 1. Michol, fille de Saül, regardant par la fenêtre, vit le roi David qui sautait et qui [illegible], et elle le méprisa dans son cœur, [illegible] *Bible, Paralip.* I, XV, 29. On a bien de l'obligation à ceux qui avertissent des défauts; car ils [illegible] a été méprisé, PASC. [illegible] pas si [illegible] jusqu'à la [illegible], et ne trouve rien de meilleur que de goûter en repos le fruit de son [illegible] BOSS. *Duch. d'Orl.* Les chrétiens [illegible] plus la sainte frayeur dont on [illegible] à la vue du sacrifice ... loin de [illegible]

[illegible] mais, et qui méprise les grands pour bien mépriser [illegible] [illegible] le parti qu'ils me conseillent, qui est de mépriser l'Afrique [malade], et de ne la point quitter à tout moment, SÉV. 1^er juill. 1676. || Absolument. Cliton : Dirons-nous rien nous deux? — Lise : Non. — Cliton : Comme tu méprises! — Lise : Je n'ai pas le loisir d'entendre tes sottises, CORN. *Suite du Ment.* II, 6. || 2° Fouler aux pieds, transgresser. Hélas! ce peuple ingrat a méprisé ta loi, RAC. *Esth.* I, 4. Cruel, si, de mes pleurs méprisant le pouvoir, Vous consentez sans peine à ne me plus revoir, ID. *Phèdre*, V, 1. Je puis vous paraître à présent indigne de votre affection; mais votre promesse, pourquoi la méprisez-vous? STAEL, *Corinne*, XV, 1. || 3° Ne pas donner une suffisante attention. Ceux qui veulent qu'on méprise tout, veulent en même temps laisser tout courir, BOSS. *États d'oraison*, I, 10. Il ne faut pas mépriser de tels détails, qui sont la source cachée de la ruine des États, comme des familles, VOLT. *Mœurs*, 79. || 4° Repousser un amant, un prétendant. [toi] Pour qui j'ai méprisé Ce mortel qu'aujourd'hui le sort a fait ton maître, VOLT. *Orph.* II, 3. || 5° S'élever au-dessus de l'amour ou de la crainte qu'on a ordinairement pour une chose. Qui méprise la vie est maître de la sienne [d'Auguste], CORN. *Cinna*, I, 2. Laissons-lui donc mépriser tous les états de cette vie, puisqu'enfin, de quelque côté qu'on s'y tourne, on voit toujours la mort en face, qui couvre de ténèbres tous nos plus beaux jours, BOSS. *Duch. d'Orl.* Mais, parce qu'en refusant les présents du monde, on encourt infailliblement ses disgrâces, non-seulement mépriser ses biens, mais encore mépriser sa haine, et ne pas craindre de lui déplaire, voilà la seconde maxime, ID. 2^e *sermon, Pentec.* 1. Quand on peut mépriser le charme de l'amour, Quels enchantements peut-on craindre? QUINAULT, *Armide*, II, 1. La franchise qui règne en cet heureux séjour Fait mépriser les fers et l'orgueil de la cour, VOLT. *Scythes*, I, 3. Voulons-nous avoir le droit de mépriser les riches? commençons par mépriser les richesses; changeons nos mœurs, DUCLOS, *Consid. mœurs*, 10. || 6° Mépriser de, avec un infinitif. Vous, hommes, enfants de Dieu... si, plus stupides et plus insensibles que les créatures inanimées, vous méprisez de suivre les lois que Dieu même vous a données, BOSS. 2^e *sermon, Quinquagésime*, 2. || 7° Se mépriser, *v. réfl.* Avoir du mépris pour soi-même. Il ne faut pas permettre à l'homme de se mépriser tout entier, de peur que, croyant avec les impies que notre vie n'est qu'un jeu où règne le hasard, il ne marche sans règle et sans conduite au gré de ses aveugles désirs, BOSS. *Duch. d'Orl.* C'est se mépriser soi-même que de n'oser paraître ce qu'on est, MASS. *Madame.* || Se mépriser, avoir un mépris réciproque l'un pour l'autre. Ces deux hommes se méprisent, et ils ont raison tous les deux.

— REM. Mme de Sévigné a accordé, suivant l'ancienne règle, le participe présent : Je vous trouve si pleine de réflexions, si stoïcienne, si méprisante les choses de ce monde et la vie même, 3 avr. 1680.

— HIST. XVI^e s. Mespriser les offenses receues, MONT. II, 115. Nostre appetit mesprise ce qui luy est en main, ID. III, 3. Les opinions que l'ancienneté a eues de l'homme, sont celles qui nous mesprisent, avilissent et aneantissent le plus, ID. III, 32. Pour ceste premiere fois s'en alla mesprisé et mocqué d'eulx, AMYOT, *Lys.* 10.

— ÉTYM. *Mes...* préfixe, et *priser*, estimer; prov. *mesprezar, mensprezar, menesprezar*; catal. *menyspreuar*; esp. *menospreciar*; port. *menosprezar*.

† **MÉPRISEUR** (mé-pri-zeur), *s. m.* Celui qui méprise. Mépriseurs indiscrets, vous n'y connaissez rien, LAMOTTE, *Fables*, II, 4 (*le Lynx et la Taupe*). Du sexe trop aimable Le mépriseur Mougault... ID. *Œuvres*, t. X, p. 167, éd. 1754.

— HIST. XVI^e s. Il estoit grand mespriseur de ceulx qui estoient au dessous de lui, AMYOT, *Pyrrh.* 8. Ayant à parler.... des mespriseurs ou contempteurs d'icelle [l'antiquité], H. EST. *Apol. pour Hérod.* p. 13.

— ÉTYM. *Mépriser*; [illegible] *menospreciador*; esp. *menospreciador*.

MER [illegible], *s. f.* || 1° La vaste étendue d'eau salée qui baigne toutes les parties de la terre. Je vais passer la mer, pour voir si l'Afrique, que l'on dit [illegible] de rase, à rien qui le soit tant qu'elles [illegible] dames], VOIT. *Lett.* 29. On équipe [illegible] seuls et presque à ses dépens un vaisseau qui [illegible] guster dans la Chine les richesses de l'Europe [illegible] le ciel, la mer, les vents [illegible] [illegible] *Iphig.* V, 6. Les vents agitent [illegible] Et la mer [illegible] [illegible] la mer fuit, le ciel tremble, ID. *Esth.* I, 3. La mer la plus terrible et la plus orageuse Est plus sûre pour nous que cette cour trompeuse, ID. *ib.* III, 1. L'empire de la mer a toujours donné aux peuples qui l'ont possédé une fierté naturelle, parce que, se sentant capables d'insulter partout, ils croient que leur pouvoir n'a plus de bornes que l'Océan, MONTESQ. *Esp.* [illegible] L'étendue de la mer est aussi grande que celle de la terre; ce n'est point un élément froid et stérile, c'est un nouvel empire aussi riche, aussi peuplé que le premier, BUFF. *Quadrup.* t. IV, p. 10. [illegible] terrible mer, quel homme à ton aspect ne se sent pas saisi de crainte et de respect! De quelle impression tu frappas mon enfance! DELIL. *Hom. des ch.* III. Cette superbe mer sur laquelle [illegible] jamais ne peut imprimer sa trace, STAEL, *Corinne*, I, 4. Que j'aime à contempler dans cette anse écartée La mer qui vient dormir sur la grève argentée, Sans soupir et sans mouvement! LAMART. *Harm.* I, 10. Terre, assoupissez vos échos, Brisez tes vagues sur les plages, Ô mer... ID. *ib.* [illegible] || Chacune des grandes portions de cette masse d'eau. La mer Atlantique, Germanique, Britannique, Pacifique. J'ai visité l'Élide, et, laissant le Ténare, Passé jusqu'à la mer qui vit tomber Icare, ID. *Phèd.* I, 1. La Méditerranée, cette mer si connue de tout temps par les nations les plus savantes, toujours couverte de leurs vaisseaux, traversée de tous les sens possibles par une infinité de navigateurs, n'avait que huit cent [illegible] lieues d'occident en orient, au lieu de [illegible] soixante qu'on lui donnait, erreur presque incroyable, FONTEN. *Élog. Delisle.* On n'avait point encore la véritable étendue ou figure de la mer Caspienne, que l'on doit aux conquêtes et aux découvertes du feu czar, ID. *ib.* C'est la mer Méditerranée que l'Écriture appelle d'ordinaire la grande mer, FLEURY, *Mœurs des Israél.* tit. VII, 2^e part. p. 70 et 71, dans POUGENS. Hannon, dans la négociation avec les Romains, déclara qu'il ne souffrirait pas seulement qu'ils se lavassent les mains dans les mers de Sicile, MONTESQ. *Esp.* XXI, 11. On a donné à ce bras de l'Océan le nom de mer Rouge, parce qu'elle a en effet cette couleur dans tous les endroits où il se trouve des madrépores sur son fond, BUFF. *Hist. nat. preuv. théor. terr. Œuvr.* t. II, p. 128. On sait que la mer Rouge doit son nom à la présence d'innombrables petites algues (*trichodesmie* d'Ehrenberg) qui, particulièrement accumulées parfois dans certains golfes, donnent aux eaux la coloration du sang, GRIMARD, *Revue des Deux-Mondes*, 1^er avril 1867, p. 667. || Particulièrement, les deux mers, l'Océan et la Méditerranée. Avant lui [Louis XIV], la France, presque sans vaisseaux, tenait en vain les deux mers, BOSS. *Mar.-Thér.* J'entends déjà frémir ces deux mers étonnées De voir leurs flots unis au pied des Pyrénées, BOIL. *Ép.* I. || Mer démontée, voy. DÉMONTÉ. || Haute mer, tout parage de la mer qui est hors de la vue de toute terre et qu'on nomme aussi le large, ROMME, dans JAL. || Pleine mer, synonyme de haute mer. || Fig. Il vogue en pleine mer, se dit d'un homme dont la fortune est bien établie. || Fig. Il est en pleine mer, se dit de celui qui avance dans un long travail. || Mer intérieure, locution employée parfois pour Méditerranée. || On donne aussi le nom de mer intérieure à de grandes masses d'eau salée qui n'ont aucune communication avec les autres mers. La mer Caspienne est une mer intérieure. || Bras de mer, partie de la mer qui passe entre deux terres assez proches l'une de l'autre. || Port de mer, ville ou endroit situé sur le bord de la mer et ayant un port. || Sur mer se dit, dans une signification particulière, pour indiquer qu'une localité est sur le rivage de la mer. [illegible] sur mer. || Écumeur de mer, pirate, corsaire. || Homme de mer, homme dont la profession est de naviguer sur mer; on dit aussi les gens de mer. Les gens de mer [chez les Romains] étaient ordinairement des affranchis, MONTESQ. *Esp.* XXI, 13. On s'attendait encore moins qu'un prince qui était saisi d'un effroi machinal qui allait jusqu'à la sueur froide et à des convulsions quand il fallait passer un ruisseau, deviendrait un jour le meilleur homme de mer dans le Septentrion, VOLT. *Russ.* I, 6. || Armée de mer, flotte composée de vaisseaux armés en guerre. || Mettre un vaisseau en mer, le faire quitter le port. On n'a point eu d'ordre de mettre la flotte en mer, SÉV. 572. || Absolument, mettre en mer, mettre à la mer, quitter le port. On ne doute pas qu'une perte si considérable excite de grandes clameurs contre le prince [illegible] rangé, qui avait toujours assuré les alliés que

nous ne mettrions cette année à la mer que pour nous défendre et nous empêcher d'être brûlés, RAC. à Bonrepaux, *Lett.* 61. || Se mettre en mer, s'embarquer. Elle se met en mer au mois de février, malgré l'hiver et les tempêtes, BOSS. *Reine d'Angl.* || Prendre la mer, commencer une navigation. || Par mer, c'est-à-dire sur la mer. Louis est le rempart de la religion; c'est à la religion qu'il fait servir ses armes redoutées par mer et par terre, BOSS. *Mar.-Thér.* || Fig. et familièrement. Chercher quelqu'un par terre et par mer, le chercher en divers endroits. || Tenir la mer, naviguer, courir en haute mer, loin des ports et des rades. || La mer est basse en cet endroit, il n'y a pas beaucoup d'eau. || Familièrement. Cette viande, cette sauce, cette soupe est salée comme mer, elle est trop salée. || C'est la mer à boire, se dit pour exprimer qu'une chose est pleine de longueurs et de difficultés, ou qu'elle ne finit pas. Si j'apprenais l'hébreu, les sciences, l'histoire, Tout cela c'est la mer à boire; Mais rien à l'homme ne suffit, LA FONT. *Fabl.* VIII, 25. J'ai passé à la poste, mon petit homme m'a renouvelé ses excuses; mais je n'en suis pas mieux; ma lettre [la lettre que j'attends] est entre les mains de ces maudits facteurs, c'est-à-dire la mer à boire, SÉV. 23 mai 1672. || En un sens contraire, ce n'est pas la mer à boire, se dit d'une chose qui ne présente pas de grandes difficultés. || Par exagération, c'est un homme qui avalerait la mer et les poissons, se dit d'un homme qui a une grande soif ou un appétit désordonné; et fig. d'un homme très-cupide. || Fig. Porter de l'eau en la mer, porter quelque chose en un lieu où il y en a grande abondance. || Fig. C'est une goutte d'eau dans la mer, c'est-à-dire ce que vous apportez ne paraîtra rien; le secours que vous donnez est un rien auprès de ce qu'il faudrait, etc. || Fig. Labourer le rivage de la mer, prendre une peine inutile. || Rois de la mer, titre des chefs des anciens pirates du Nord. || 2° Terme de marine. La mer, la marée. Pleine mer. La mer est pleine. || La mer monte, la mer descend, se dit du flux et du reflux. || Il est basse mer, la mer est vers la fin de son reflux. || Grandes mers, par opposition à mortes eaux, les marées de syzygie, qui sont plus fortes que les autres. || 3° Coup de mer, tempête de peu de durée. || Il se dit aussi d'une vague. Durant cette tempête, un coup de mer emporta notre gouvernail. || 4° *Au plur.* Les mers, l'ensemble des eaux de la mer considérées d'une manière vague. Ô voyage bien différent de celui qu'elle avait fait sur la même mer, lorsque, venant prendre possession du sceptre de la Grande-Bretagne, elle voyait, pour ainsi dire, les ondes se courber sous elle, et soumettre toutes leurs vagues à la dominatrice des mers! BOSSUET, *Reine d'Anglet.* Ainsi tel.... S'en va, mal à propos, d'une voix insolente, Chanter du peuple hébreu la fuite triomphante, Et, poursuivant Moïse au travers des déserts, Court avec Pharaon se noyer dans les mers, BOIL. *Art p.* I. Souveraine des mers qui vous doivent porter, RAC. *Mithr.* I, 3. Errant dans toute l'étendue des mers, FÉN. *Tél.* I. Mais déjà l'ombre plus épaisse Tombe et brunit les vastes mers, LAMART. *Médit. Baie.* || 5° Par exagération, grande étendue d'eau non salée. La rivière débordée couvrait la campagne, c'était une mer. || 6° Mer de sable, vaste étendue de terre couverte de sable. Que dirons-nous de ces mers de sable qui traversent le milieu de l'Afrique? VOLT. *Jenni*, 9. || 7° Fig. Mer se dit d'une grande quantité. C'est dans des mers de sang qu'on a noyé [en Angleterre] l'idole du pouvoir despotique; mais les Anglais ne croient point avoir acheté trop cher leurs lois, VOLT. *Dict. phil. Parlement d'Anglet.* Que dis-je? quelquefois sur une armée entière L'affreux orage roule une mer de poussière, DELIL. *Trois règnes*, II. || 8° Fig. Mer se dit quelquefois pour signifier la vie, les affaires humaines. Ma très-chère bonne, je crois que votre enfant a besoin de ce qu'il vous demande; la difficulté c'est de lui pouvoir donner; votre état est une mer où je m'abîme, SÉV. 12 juill. 1690. Pour moi, sur cette mer qu'ici-bas nous courons, Je songe à me pourvoir d'esquif et d'avirons, BOIL. *Ép.* V. Et de mille bienfaits sa lumière suivie Nous prête son fanal sur la mer de la vie, DELIL. *Trois règnes*, IV. || Il se dit aussi pour exprimer certains abîmes moraux. Quand je regarde quelquefois en moi-même cette mer si vaste et si agitée, si j'ose parler de la sorte, des raisons et opinions humaines, BOSS. 2e *serm. Quinquagésime*, 1. Son âme tout entière est plongée dans une mer de tribulation et d'amertume, MASS. *Carême, Passion.* Et découvrait au loin les célestes puissances Errantes sur les flots d'une mer de souffrances, BERNIS, *Relig. veng.* I. Perdu dans la mer immense de mes malheurs, je ne puis oublier les détails de mon premier naufrage, J. J. ROUSS. *Conf.* XI. Au lieu du repos dont j'avais besoin pour la raffermir [ma tête], je me trouve ici submergé dans des mers d'indignités et d'iniquités, au moment même où.... ID. *Lett. à du Peyrou*, 27 sept. 1767. || Il se dit encore de l'immensité de l'érudition, du savoir. Il me servira bien à mon dessein; les écrits de ce personnage sont une grande mer dans laquelle il fait bon pêcher, GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. 554. Après cela, docteur, va pâlir sur la Bible, Va marquer les écueils de cette mer terrible, BOIL. *Sat.* VIII. La préface du *Codex juris gentium diplomaticus* est un morceau de génie, l'ouvrage est une mer d'érudition; il parut en 1693, DIDER. *Opin. des anc. phil.* (*Leibnitzianisme*). || 9° Terme d'antiquité. Mer d'airain, énorme cuve dont les prêtres juifs se servaient dans leurs purifications. Il fit [Achaz] aussi ôter la mer de dessus les bœufs d'airain qui la portaient, et il la mit sur le pavé du temple qui était de pierre, SACI, *Bible, Rois*, IV, XVI, 17. Il [Hiram] fit aussi une mer de fonte, de dix coudées d'un bord jusqu'à l'autre, qui était toute ronde, ID. *ib.* III, VII, 23. L'immense bassin que Salomon fit couler en métal pour le temple de Jérusalem, et que l'on a désigné sous le nom de mer d'airain, avait 10 coudées de diamètre et 5 de profondeur.... c'était, au dire de l'historien Josèphe, une demi-sphère creuse, SAIGEY, *Métrologie*, p. 20, édit. 1834. || 10° Jarre ou autre vase de terre dans lequel est une certaine quantité de vin, qu'on remplace, qu'on renouvelle à mesure qu'on y puise. Il a une mer de vin de Chypre. || 11° Mer agitée, sorte de décoration de théâtre qui représente une mer agitée. La mer agitée est composée de longues lanternes angulaires de toile ou de carton bleu, qu'on enfile à des broches parallèles, et qu'on fait tourner par des polissons, J. J. ROUSS. *Hél.* II, 23. || 12° Mer de lait, dite par les Hollandais mer d'hiver, mer représentant l'aspect de campagnes couvertes de neige; ce phénomène paraît dû à la présence d'animalcules si petits que l'œil, ne pouvant en séparer la clarté individuelle, subit une impression analogue à celle de la lumière stellaire de la voie lactée, TRÉBUCHET, *Comptes rendus, Acad. des sc.* t. LI, p. 1010. || 13° Mer de glace, nom d'un grand glacier dans la région du Mont-Blanc. || 14° S'est dit de différentes taches du disque de la lune, où l'on a cru voir des mers glacées. || 15° Écume de mer, voy. ÉCUME, n° 4.

— REM. Le mot *mer*, au singulier, se prend dans deux sens : 1° l'amas des eaux qui environne la terre; 2° dans une acception plus restreinte, une certaine étendue d'eau salée contiguë aux côtes et portant un nom particulier comme la mer d'Irlande, la mer du Nord, etc. Dans cette signification *mer* a un pluriel : les deux mers; les mers qui baignent la Sicile etc.; mais M. Jullien remarque que *les mers* a aussi un emploi où il n'est le pluriel de *mer* ni dans l'un ni dans l'autre sens : « Ce pluriel, dit-il, ne représente pas du tout une réunion de choses semblables dont chacune soit une mer. Une particularité analogue se remarque dans airs, cieux, eaux. Il n'est pas difficile de voir que, pour ces mots, la pluralité s'offre toujours comme indistincte et indivise; il en résulte dans la signification de ce nombre une sorte de confusion et d'obscurité favorable à la poésie et à la haute éloquence, qui fait que ces expressions les cieux, les eaux, les mers, etc. sont plus poétiques que le singulier, quoiqu'elles signifient exactement la même chose. »

— HIST. XIe s. E ço lur dist, cum s'en fuit par mer, E cum il fut en Alsis la citet, *St-Alexis*, LXXVII. Tres qu'en la mer [il] conquist la tere altaigne, *Ch. de Rol.* I. || XIIe s. En mer se mettent, n'i ont plus demoré, *Roncis.* 148. Qui tint Amiens et Bologne sor mer, *ib.* 180. Sire [il] fu de Hilande, une terre où mers clot, *Sax.* XVII. Aussi com en la mer est perilleux la balaine, *ib.* XXX. Or le [mon cœur] destut Diex à droit port arriver, Car il s'est mis en mer sans aviron, *Couci*, X. || XIIIe s. Il n'[y] a si bele fame deça ne delà mer, *Berte*, III. La mer a esté grosse, et la tempeste chaça nos vaissiaus sur terre, et furent brisié, H. DE VALENC. XXXII. A tant est Flore en haute mer, *Fl. et Bl.* 1386. || XVe s. Là monterent-ils en mer, FROISS. I, I, 64. La mer homme n'attent, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 78. || XVIe s. Que diray plus? certes un tel aimer, C'est Dedalus volettant sur la mer, MAROT, I, 183. La mer de Medoc est nommée mer sauvage, par ce qu'il y a très souvent des orages violens, *Vie du duc d'Épernon*, p. 221, dans LACURNE. Goutte à goutte la mer s'esgoutte, COTGRAVE. Les rivieres retournent en la mer, ID. Qui veut apprendre à prier aille souvent sur la mer, ID.

— ETYM. Bourguig. *mar*; provenç. et espagn. *mar*; ital. *mare*; du lat. *mare*; comparez le celtique *moir*, *mor*; le slave *more*; l'allem. *Meer*; goth. *marei*. Corssen et Curtius rapprochent *mare* du sanscrit *maru*, le désert, c'est-à-dire l'élément mort, stérile, ἀτρύγετος πόντος.

† **MERANGÈNE**, *s. f.* Voy. MELONGÈNE.

† **MERCANETTE** (mèr-ka-nè-t'), *s. f.* Un des noms de la sarcelle.

MERCANTILE (mèr-kan-ti-l'), *adj.* || 1° Qui a rapport au commerce, qui se livre au commerce. Il faut convenir que la littérature, car c'est ainsi que cela s'appelle, a beaucoup gagné du côté des spéculations mercantiles, LAHARPE, *Corresp.* t. IV, p. 240. Le calcul décimal peut convenir à un peuple mercantile, CHATEAUB. *Génie*, IV, I, 4. || Arithmétique mercantile, celle qui n'est propre qu'aux marchands, pour la distinguer de celle des géomètres, des algébristes, etc. || 2° Plus ordinairement, se dit, en mauvaise part, des choses commerciales, avec l'idée d'un gain sordide. Tout secret dans les arts arraché à la politique fausse et mercantile d'un pays, est, dans la réalité, un service rendu à toute l'espèce humaine, CONDORCET, *Montigny*. || Fig. Sans que rien de vénal et de mercantile ose approcher d'une si pure source, J. J. ROUSS. *Prom.* 9.

— HIST. XVIe s. Mercantil, COTGRAVE.

— ETYM. Ital. *mercantile*, de *mercante*, marchand (voy. MARCHAND).

† **MERCANTILEMENT** (mèr-kan-ti-le-man), *adv.* D'une manière mercantile, en mauvaise part.

† **MERCANTILISME** (mèr-kan-ti-li-sm'), *s. m.* Néologisme. Propension à rapporter tout au commerce, au trafic, au gain.

— ETYM. *Mercantile.* On a dit dans le même sens *mercantisme*, BABEUF, *Pièces*, I, 146; mais *mercantisme* est un barbarisme.

MERCANTILLE (mèr-kan-ti-ll', *ll* mouillées, et non mèr-kan-ti-ye), *s. f.* Terme qui vieillit. Négoce de peu de valeur. Faire la mercantille. Je ne désespérais pas de vaincre en Angleterre la résistance que m'opposait l'homme d'État qui vient de mourir [Canning], résistance qui tenait moins à lui qu'à la mercantille fort mal entendue de sa nation, CHATEAUBR. *Amér. Républ. espagn.*

— ETYM. Autre forme de *mercantile*.

† **MERCAPTAN** (mèr-ka-ptan), *s. m.* Terme de chimie. Radical particulier d'une classe d'hydracides.

— ETYM. *Mercure*, et *capter*, ainsi dit à cause de sa grande affinité pour le *mercure*.

† **MERCAPTURE** (mèr-ka-ptu-r'), *S. m.* Terme de chimie. Combinaison du mercaptan avec un métal.

MERCENAIRE (mèr-se-nè-r'), *adj.* || 1° Qui se fait seulement pour le salaire. Œuvre mercenaire, ROTROU, *Vencesl.* III, 6. L'esprit mercenaire [suivant les quiétistes], c'est-à-dire le désir des récompenses, BOSS. 5e *écrit*, 2. Et font d'un art divin [la poésie] un métier mercenaire, BOIL. *Art p.* IV. De là vint cet amas d'ouvrages mercenaires, Stances, odes, sonnets, épîtres liminaires, ID. *Ép.* IX. || Fig. et en mauvaise part. Le véritable amour jamais n'est mercenaire, Il n'est jamais souillé de l'espoir du salaire, Il ne veut que servir, et n'a point d'intérêt Qu'il n'immole à celui de l'objet qui lui plaît, CORN. *Perth.* II, 1. Loin de nous une piété faible et mercenaire! attachons-nous à Dieu pour Dieu même, FÉNEL. t. XVII, p. 247. Ici le cœur fait tout, ici l'on vit pour soi; D'un mercenaire hymen on ignore la loi, VOLT. *Scyth.* II, 2. Ils pourront aujourd'hui Vendre au fils de Pompée un mercenaire appui, ID. *Triumv.* IV, 3. || 2° En parlant des personnes, qui travaille pour de l'argent. N'employons point les mains d'un soldat mercenaire, VOLT. *Olymp.* IV, 2. || Troupes mercenaires, troupes étrangères dont on achète le service. || Fig. À qui l'on fait faire tout ce qu'on veut pour de l'argent. Cet homme est mercenaire. C'est [une armée] une multitude d'âmes pour la plupart viles et mercenaires qui, sans songer à leur propre réputation, travaillent à celle des rois et des conquérants, FLÉCH. *Turenne.* Gorgé de honte et d'or, un impudent Maurice, Du pouvoir, quel qu'il soit, adorant le caprice, De tout parti vaincu mercenaire apostat, Peut vendre ses amis comme il vendit l'État, M. J. CHÉN. *Essai sur la satire.* || 3° *S. m.* Ouvrier, artisan qui travaille pour de l'argent. Celui qui répand le sang et celui qui prive le mercenaire de sa récompense sont frères, SACI, *Bible, Ecclésiastiq.* XXXIV, 27. Faire propriétaire, sans dépouiller personne, l'homme qui n'est que mercenaire, donner la terre au laboureur, c'est le plus grand bien qui se puisse faire en France, depuis qu'il n'y a plus de serfs à affranchir, P. L.

[illegible]. *Lettre* v. || Travailler comme un mercenaire, travailler beaucoup. || 4° En général, tout homme qui travaille pour de l'argent, mais avec l'idée défavorable qu'il n'a aucune indépendance de caractère. Dieu nous préserve de penser que vous sacrifiez la vérité à un vil intérêt; que vous êtes du nombre [illegible] qui combattent par [illegible] pour [illegible] et pour faire respecter les [illegible] maîtres, VOLT. *Phi-* [illegible]. Je ne vous ai point [illegible] du mercenaire; je vous ai [illegible] à parler, à penser, à sentir, [illegible]. *Père de famille*, II, 6. Des esclaves et des mercenaires ne sont pas faits pour élever des Spartiates; c'est la patrie elle-même qui remplit cette fonction importante, BARTHEL. *Anach.* ch. 43. || 5° Nom donné aux étrangers qui servent dans une armée pour de l'argent. Pour t'en donner avis ce lâche mercenaire S'en vint dedans ton camp en faveur de la nuit, MAIRET, *Mort d'Asdr.* III, 2. || Guerre des mercenaires, guerre terrible que Carthage eut à soutenir contre les troupes étrangères à sa solde, entre la première guerre punique et la seconde. || 6° Fig. Homme intéressé et facile à corrompre pour de l'argent. C'est un vil mercenaire.

— HIST. XII° s. Vus estes merceniers : des verais pol i a; Li reis le veit très bien : plus vils vus en aura, *Th. le mart.* 29 || XIV° s. Mercenaires qui labourent pour loyer, comme sont recouvreurs de [illegible] et teles gens, ORESME, *Thèse de* [illegible] Jehan Adam, prestre, chappellain mercennaire de Rhetel, DU CANGE, *mercenarius*. Le mercenaire est digne de son loyer, *Songe du verg.* I, 16. || XV° s. Là furent ordonnés le sire de.... messire Henri de Kakoren, un chevalier mercenaire, FROISS. I, I, 139. || XVI° s. La vraye vertu ne demande aucun loyer mercenaire de ses actes louables, AMYOT, *Préf.* VI, 31. Il ne faut pas s'en reposer et rapporter du tout à la discretion de quelques maistres mercenaires, ID. *Comment il faut nourrir les enfants*, 27.

— ÉTYM. Provenç. *mercenari*; esp. et ital. *mercenario*; du lat. *mercenarius*, de *merx*, marchandise (voy. MARCHAND) : *mercenarius* avait donné *mercenier* comme *mercenaire*.

MERCENAIREMENT (mèr-se-nê-re-man), *adv.* D'une manière mercenaire. Ce chétif écrivain qui n'aura pas manqué d'écrire mercenairement et de prostituer sa plume.... GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. 331. Ceux qui tiennent le rang de maîtres, servent, par nécessité et par devoir, ceux-là mêmes qui les servent mercenairement et par intérêt, BOURD. *Serm. Dim.* t. II, p. 48.

— ÉTYM. *Mercenaire*, et le suffixe *ment*.

MERCERIE (mèr-se-rie), *s. f.* || 1° Commerce du mercier. Il est dans la mercerie. || 2° Les diverses [illegible] dont les merciers font trafic. || Fig. Il a plu sur sa mercerie, c'est-à-dire son commerce [illegible] affaires. || La mercerie [illegible] des merciers.

— HIST. [illegible] avoient [les Gantois] en leur [illegible] à [illegible] bancs de draps, [illegible] et mercheries [illegible] samedis, FROISS. [illegible] Ce jour [de la mort de Charles VI] il ne fut rien ouvert, ny merceries, ny autres marchandises, non plus qu'en un jour de grande feste, JUV. DES URSINS, 1422. [illegible] rang, qui sont les mestiers d'en[illegible] et [illegible] petites merceries, comme cousteaux, ciseaux, rubans et esguillettes, *Edit*, avril 1497. || XVI° s. En nostre dicte ville de Paris il y avoit au dict mestier et estat de grosserie-mercerie [épicerie et mercerie] quatre gardes jurés, *Ordonn.* 3 mars, 1607. Et Dieu sait comment il pleut sur sa mercerie [illegible], DESPER. *Contes*, XII. La mercierie que je porte, Bertran, est bien d'une autre sorte Que celle que [illegible], [illegible].

— ÉTYM. *Mercier*.

MERCI (mèr-si), *s. f.* sans pluriel. || 1° Grâce, faveur, [illegible]

[illegible] de la raison sont aussi bêtes que fanatiques, D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 3 juill. 1770. || Dans [illegible] la Dieu merci, ou la merci Dieu, comme on peut voir à l'historique; *Dieu* y est régime : merci de Dieu, comme dans hôtel-Dieu, c'est-à-dire hôtel de Dieu. Cela signifie proprement non pas remerciement à Dieu, mais grâce, faveur de Dieu. || Une merci de Dieu, poignard qu'on a aussi nommé miséricorde. || Merci de ma vie, merci de moi, exclamations populaires qui annoncent l'impatience, la colère. Merci de moi, lui dit la mère, Tu mangeras mon fils? l'ai-je fait à dessein Qu'il assouvisse un jour ta faim? LA FONT. *Fabl.* IV, 16. Hé! merci de ma vie! Il en irait bien mieux, Si tout se gouvernait par ses ordres pieux, MOL. *Tart.* I, 1. Merci de ma vie, le premier qui avance, je lui donnerai de ces deux épées dans le ventre, DANCOURT, *Chev. à la mode*, V, 3. Eh! oui, merci de ma vie, je m'y suis intéressée, elle nous coûte assez pour cela, LE SAGE, *Turcaret*, I, 9. || 3° Par une extension de sens qui est aussi dans *grâce* (comparez faire grâce, demander grâce), sentiment par lequel on fait aux autres la faveur de les épargner. Un homme sans merci. Dans cette circonstance, n'attendez aucune merci. Selon d'anciennes coutumes féodales, le peuple était réputé corvéable et taillable à merci et miséricorde, *Dict. de l'Acad.* L'exemple de leur race à jamais abolie, Devait sous ta merci tes rebelles ployer, MALH. II, 12. || Être, se mettre à la merci de quelqu'un, être, se mettre à sa discrétion, c'est-à-dire dans une situation telle qu'il fera grâce, qu'il donnera merci, s'il veut. Je me rends donc sans résistance À la merci d'elle et du sort, MALH. V, 18. Ce public ennemi, cette peste du monde [l'Amour].... Se trouve à la merci de nos petites mains, ID. VI, 5. Ce même Antiochus, se cachant à ma vue, Me laisse à la merci d'une foule inconnue, RAC. *Bérén.* I, 4. Ils n'ont pas voulu livrer tant de peuples à la merci d'un homme fougueux, FÉN. *Tél.* XIX. Les innocents sont à la merci des envieux, ID. *ib.* XX. Me voilà, grâce à vous, à la merci de mes gens, DIDEROT, *Père de famille*, III, 3. || Par extension. Si j'étais quelque enfant épargné des tempêtes, Livré dans un désert à la merci des bêtes, CORN. *D. Sanche*, IV, 3. Il espère vous voir encore à la merci des voleurs et des loups, et de tout ce que Marion espérait dans sa jolie abbaye, SÉV. 144. || Fig. À la merci de, en parlant des choses qui nous dominent et dont nous sommes le jouet. Ma nef est portée À la triste merci de la vague indomptée, RÉGNIER, *Sat.* VII. M. d'Aumont a envoyé un courrier au roi, lui dire qu'on avait vu des vaisseaux à la merci des vents, et quelques marques de débris et de naufrage, SÉV. 178. Sa femme [de M. de Sévigné] est bien fâchée que vous laissiez vos beaux orangers d'Avignon à la merci de la bise, ID. 164. Je vous plains à l'excès d'être si longtemps à la merci de votre imagination, qui est la plus cruelle et la plus dévorante compagnie que vous puissiez avoir, ID. 1er nov. 1688. Voilà les horreurs de la séparation; on est à la merci de toutes ces pensées, on peut croire sans folie que tout ce qui est possible peut arriver, ID. 6 mai 1671. Le bonheur de l'impie est toujours agité; Il erre à la merci de sa propre inconstance, RAC. *Esth.* II, 9. Seriez-vous insensible au malheur d'un fils qui, cherchant son père à la merci des vents et des flots, a vu briser son navire contre vos rochers? FÉN. *Tél.* I. || Crier merci, demander merci, demander la merci, la faveur de celui que l'on supplie, demander d'être épargné. Et du peuple effrayé le plus pressant souci Est de sauver sa vie en lui criant merci, TRISTAN, *Panthée*, II, 3. Monsieur, vous qui venez de me parler ainsi, Ne demandez jamais ni grâce ni merci, V. HUGO, *Hernani*, II, 3. || Prendre à merci, recevoir à merci, faire grâce. Et par quelle raison dois-je prendre à merci Ce peuple qui toujours fut de crimes noirci? MAIRET, *Mort d'Asdrub.* I, 1. || 4° L'ordre de la Merci, de Notre-Dame de la Merci [avec une majuscule], ordre religieux institué pour racheter les captifs des mains des infidèles. L'ordre de la Merci fut institué en 1223 par saint Pierre Nolasque, sous la règle de saint Augustin. || 5° *S. m.* Un grand merci, un remerciement. Je veux que la docte cohorte Vous en doive le grand merci, CHAPELLE, *Voyage*. [illegible], il est de Léandre, et il ne me coûte qu'un grand merci, LA BRUY. III. || Par forme de plainte. Voilà le grand merci que j'en ai, c'est-à-dire voilà la reconnaissance qu'on me témoigne pour les services que j'ai rendus. Voilà le grand merci que j'aurai de mes peines, RÉGNIER, *Sat.* XII. || Dire merci, remercier. Il ne m'en a pas seulement dit merci. || Absolument. Merci, grand merci, c'est-à-dire je vous remercie. [illegible], merci, grand merci. Le dauphin dit : bien grand merci, LA FONT. *Fabl.* IV, 7. Bien grand merci du soin, ID. [illegible]. || Merci, grand merci, se dit aussi pour refuser. Renaud dit à Damon : grand merci de la coupe, LA FONT. *Coupe*. || *Merci*, isolé de *grand*, s'emploie toujours sans article. || On n'a qu'à parcourir l'historique et à se référer à l'étymologie, et l'on verra que *merci* est féminin d'origine et a toujours été employé au féminin. S'il est devenu masculin dans *grand merci*, c'est que, dans l'ancienne langue, *grand* était aussi bien féminin que masculin, et grand merci était régulier. Mais au XVI° siècle on a cru que *grand* était au masculin, et cela a entraîné à dire *un grand merci*.

— SYN. MERCI, MISÉRICORDE. Dans miséricorde il y a l'idée de misère; c'est la misère qui touche notre cœur. Merci ne renferme aucune idée de ce genre; il signifie proprement faveur, et indique la faveur que nous faisons en épargnant. C'est pour cela qu'on dit figurément être à la merci des flots, et non à la miséricorde des flots.

— HIST. X° s. Qued auuisset de nos Christus mercit, *Eulalie*. || XI° s. Par le sien Deu, qui est mercit de moi, *Ch. de Rol.* XI. [illegible], si priez Deu merci, *ib.* LXXXVII. Ce camp [champ de bataille] est vostre, mercit Deu, et le [illegible], *ib.* CLIX. || XII° s. Sire, dist-ele, grant merci [illegible] en rent, *Ronc.* 172. Vous, dame, [illegible] [souvenir], Qu'en gentil cuer [cœur] doit-on trover merci, *Couci*, I.V. Et quant je plus merci vous doi crier, *ib.* X. || XIII° s. Dame, lonc temps [illegible] fait vostre service, La merci Dieu; qu'or [illegible] mais talent [volonté], QUESNES, *Romanc.* [illegible]. Seigneur, en tel maniere vuellent cil de la cité rendre la ville en ma merci, sauves leur vies, VILLEH. XLVIII. Toutes les gens qui avoec lui estoient par où li empereres Baudoins passa, se rendrent à merci, ID. CXV. Se il le fesoit, il seroit en la merci le roi, de cors et d'avoir, *Liv. des mét.* [illegible]. Il n'est nule [chose] qui si tost mete À merci [illegible] damoisele, *la Rose*, 1834. Sans faille, voirs est que li Diex D'amors trois dons, soe merci, Me donna, *ib.* 4125. Sire, fist le preudomme, vous me faites grant honneur, la vostre merci, JOINV. 216. || XIV° s. Et à votre povre peuple qui crie merci.... veuilliez donner grace et [illegible], FROISS. II, III, 10. Et quand ledit messire Guillaume peut parler, il dit : Gentil et noble roy, cent mille mercis du grant honneur que vous me faites, ID. I, I, 67. [illegible] comte Derby, qui fut moult noble et très gentil de cœur, repondit : Qui merci prie, merci doit avoir, ID. *ib.* I, I, 221. || XVI° s. Proprement merci est [illegible] la grace qu'on demande, MARG. *Nouv.* LVI. On leur pensoit porter les accidens des estats, mais ils les avoient sceus par un Walon qui quelques jours auparavant, à la merci de trente harquebusades, s'estoit jetté dans le fossé, D'AUB. *Hist.* III, 157. Mes beaux peres religieux, Vous disnez pour un grammercy, MAROT, III, 66. Rends à Plutarque [illegible] Grec, un grand-mercy, ID. III, 180. Il avoit [illegible] quand ilz furent exposez à la mercy de la fortune, AMYOT, *Rom.* 10. Le meilleur de ses plus glorieux actes estoit, ne s'estre jamais [illegible] vengé d'aucun sien ennemy, ID. *Péric.* 74. Le peuple romain leur devoit bien le grand mercy de beaucoup de richesses, de despouilles, etc. [illegible] luy avoient acquises, ID. *Cicér.* 36. Dont [illegible] jamais je loue le createur, redoublant les mercis, comme il nous a [illegible] nostre felicité, [illegible] *Lett.* XXXIV. Quel appetit ne se [illegible] trois cents femmes à sa mercy? [illegible] cerf nous demande mercy par ses larmes, [illegible] 131. Il se trouva riche, mercy à cettre [illegible] III, 166. Nous autres [illegible] ce livre [le Plutarque d'Amyot] ne nous [illegible] du [illegible], sa mercy, nous osons à celt heure et parler et escrire, ID. II, 41. Quand les paisans de village ont pris un loup, on emporte la teste par les [illegible] pour en tirer du commun peuple quelques grandmercys en [illegible] ou autrement, PASQUIER, *Interpretation des Institutes de Justinian*, I, 31.

— ÉTYM. Berry et bourg. *merci*; provenç. *merce*, *mercey*; esp. *merced*; port. *mercê*; ital. *mercè*; du lat. *mercedem*, récompense, grâce, faveur. *Merces*, comme *merx*, se rattache à *mereri* [illegible] le sens de faveur, de grâce, en a [illegible] sentiment qui fait faire faveur, faire grâce [illegible] Grand merci, c'est la grande faveur que vous me faites, de là le sens de remerciement.

MERCIER, IÈRE (mèr-sié, siè-r'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui vend toutes sortes de menues marchandises, surtout de celles qui servent à [illegible]

Familièrement. Petit, menu mercier. || Adjectivement. Marchand mercier. || 2° Porteballe qui va par les villes et les villages, pour y vendre toute sorte de menues marchandises. || Il ferait un mercier pour un pengin, se dit d'un vaurien qui, pour le plus léger profit, ne recule devant aucune mauvaise action. || Proverbes. Au jour du jugement chacun sera mercier, il portera son panier, c'est-à-dire il répondra de ses actes. || Petit mercier, petit panier, ou à petit mercier petit panier, c'est-à-dire il ne faut pas faire des entreprises au-dessus de ses forces.

— HIST. XIII° s. Si en deux sucre serors Jehan, que font? Leur cors vest appareilent et vestent; Au plus bel que pueent pueent s'aprestent, Pour recevoir Baudo à honneur; Et furent mandé sans demeur À un mercier trente cendaus, *Bl. et Jehan*, 4689. || XV° s. Petit mercier, petit panier, Pourtant se je n'ay marchandise Qui soit du tout à vostre guise, Ne blasmez, pour ce, mon mestier, CH. D'ORL. *Chans.* 81. || XVI° s. En nostre dicte ville de Paris il y avoit audict mestier et estat de grosserie-mercerie quatre gardes jurés ... sur semblables discordes qui s'estoient meus audict lieu de Paris entre les tonneliers de ladicte ville et lesdicts merciers grossiers, *Ordonnance*, 2 mars 1507. Deffenses à toutes personnes de se dire et qualifier roi des merciers, *Édit*, avril 1597. Assez despendre et rien gaigner, mene à mal le pauvre mercier, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 140. O si vous me y faictes votre lieutenant, dit Merdaille, je tueroye ung pigne pour un mercier, RAB. *Garg.* I, 33.

— ETYM. Berry, *marcier*; bourg. *marcei*; prov. *mercer*, *mercier*; bas-lat. *mercerius*; du lat. *merx*, *mercis*, marchandise.

† MERCORET (mèr-ko-rè), *s. m.* Un des noms vulgaires de la mercuriale annuelle, plante.

— ETYM. Ital. *mercorella*, *marcorella*, du lat. *Mercurius* (voy. MERCURIALE 2).

MERCREDI (mèr-kre-di ; le peuple prononce généralement mè-kre-di ; prononciation que Vaugelas condamne et que Th. Corneille dit être la plus usitée de son temps), *s. m.* Le quatrième jour de la semaine. Il viendra mercredi. Le mercredi des Cendres. Il reçoit tous les mercredis. On sait depuis combien d'années il [Ménage] tenait son assemblée les mercredis, qu'il nommait sa mercuriale, *Menagiana*, *Avertissement*.

— HIST. XIII° s. Ensi demorerent jusques au merquedi de Pasques, VILLEH. CXLIII. Antioche fu prise un merquedi au soir, *Ch. d'Ant.* VII, 1. Je vos paierai dix livres merquedi dedens prime, BEAUM. XXXV, 37. || XVI° s. Le mecredi deuxieme jour dudit mois de fevrier 1562, il fit son dernier sermon du livre des Rois, BÈZE, *Vie de Calvin*, p. 160.

— ETYM. Génev. bourg. et picard, *mécredi*; Berry, *mekerdi*, *meincredi*, *meinkerdi*; wallon, *dimiek* ou *mierk*; prov. *mercre*; esp. *miercoles*; du lat. *Mercurii dies*, jour de Mercure.

MERCURE (mèr-ku-r'), *s. m.* || 1° Dieu du paganisme gréco-romain qui présidait au commerce, à l'éloquence, qui était le messager des dieux et le patron des voyageurs, des filous, et qui était chargé du soin de conduire les âmes des morts dans les enfers. Je vais là-bas.... Dépouiller promptement la forme de Mercure, Pour y vêtir la figure Du valet d'Amphitryon, MOL. *Amph. Prologue.* || Par extension. On voit à gauche arriver le pigeon messager, l'oiseau mercure, DIDER. *Salon de* 1765, *Œuv.* t. XIII, p. 84, dans POUGENS. || 2° Messager d'amour, celui qui porte des billets doux entre deux amants et qui se charge de procurer ou de faciliter à un autre quelque commerce de galanterie ; dénomination qui vient sans doute du rôle que Mercure joue dans quelques intrigues amoureuses de Jupiter. La Varenne, marmiton, puis cuisinier, après porte-manteau, devint le mercure d'Henri IV, ST-SIM. 168, 265. Depuis ma prison je m'étais accoutumé à regarder les choses dans un point de vue moral, et je ne trouvais pas l'emploi de mercure aussi honorable qu'on le disait, LE SAGE, *Gil Blas*, XII, 3. Un bon père ne doit être ni le tyran de son fils, ni son mercure, VOLT. *Jenni*, 4. || 3° Titre de divers écrits périodiques traitant de politique, de littérature, et contenant des annonces, des nouvelles. Quand.... tous les Mercures et toutes les brochures m'accablaient de traits en croyant faire leur cour à Mme de Pompadour, VOLT. *Lett. d'Argental*, 13 avril 1763. Il n'y a guère d'années qu'on ne débite sous son nom [de Voltaire] des ouvrages qu'il n'a jamais vus; et il apprend qu'il n'y a guère de mois où l'on ne lui impute dans les Mercures quelque pièce fugitive qu'il ne connaît pas davantage, ID. *Oreste*, *Avis au lect.* || Le Mercure de France, livre périodique, qui se donnait à Paris tous les mois, et qui contenait divers ouvrages d'esprit, avec une courte exposition de tout ce qui regardait les sciences, les arts, l'état civil, politique, etc. de la France; il fut commencé sous le nom de Mercure galant, en 1672, par M. de Visé, qui l'interrompit, en 1674, jusqu'au mois de mars 1677. Et tout ce que Segrais dans son Mercure entasse, BOIL. *Sat.* V. Le Mercure Galant est immédiatement au-dessous de rien ; il y a bien d'autres ouvrages qui lui ressemblent, LA BRUY. I. Vous ne lisez donc pas le Mercure de France? Il cite au moins par mois un trait de bienfaisance, GILBERT, *le Dix-huitième siècle*. Les talents n'ont ni fleurs ni fruits dont le Mercure ne se couronne; littéraire, civil et politique, il extrait, il recueille, il annonce, il embrasse toutes les productions du genre et du goût, MARMONTEL, *Mém.* VI. Qu'ont fait ces nains lettrés qui, sans littérature, Au-dessous du néant soutiennent le Mercure? M. J. CHÉN. *Ép. à Voltaire*. || 4° La planète la plus voisine du soleil. La distance de Mercure au soleil est d'environ six millions de myriamètres; elle parcourt son orbite en 88 jours, et le volume en est le seizième de la terre. Mercure est si petit et si proche du soleil, dans les rayons duquel il est presque toujours perdu, qu'il échappe à toute l'adresse des astronomes, FONTEN. *Mond.* 4° *soir*. Depuis le soleil jusqu'à onze ou douze millions de nos lieues ou environ, il ne paraît aucun globe ; à onze ou douze millions de nos lieues est Mercure dans sa moyenne distance, VOLT. *Phil. Newt.* III, 8. Mercure ne s'éloigne jamais du soleil au delà de trente-deux degrés, LA PLACE, *Expos.* I, 8. || 5° Substance métallique fluide à la température ordinaire, communément appelée vif-argent. Le mercure du baromètre. Des trois grandes mines de mercure et dont chacune suffirait seule aux besoins de l'univers, deux sont en Europe, et une en Amérique, BUFF. *Min.* t. V, p. 293. Et le mercure enfin, qui, connu par son poids, En globules roulants glisse et fuit sous nos doigts, DELIL. *Trois règnes*, V. || Fig. Si quelques esprits qui ne participent rien du mercure, demeurant fermes.... NAUDÉ, *Rosecroix*, III, 4. Mobiles comme le mercure, ils pirouettent, ils gesticulent, ils rient, ils s'agitent, LA BRUY. IX. || Terme d'ancienne chimie. Fixer le mercure, le solidifier ; solidification qui arrive dans la plupart de ses combinaisons et sans l'intermédiaire du froid. || En un autre sens, fixer le mercure, l'empêcher de se disperser en globules; ce qui ne peut se faire. || Fig. Fixer le mercure, arrêter l'inconstance et la légèreté d'un esprit. Ils continuent pourtant leur entreprise [marier M. de Gordes] ; mais ils n'en viendront à bout que le jour qu'ils auront trouvé l'invention de lier le vent et de fixer le mercure, SÉV. 3 nov. 1688. || Mercure doux, mercure dulcifié, vieux nom du protochlorure de mercure. || Mercure éteint, mercure très-divisé et privé ainsi de son éclat métallique. Un petit sac tout plein de poudre de mercure, RÉGNIER, *Sat.* XI. || Mercure des philosophes, substance que les alchimistes croyaient contenir un élément précieux. || Mercure de vie, protochlorure de mercure. || Mercure hépatique, variété de sulfure de mercure contenant du bitume. || 6° En médecine, nom que l'on donne aux préparations mercurielles employées à divers usages, et particulièrement pour le traitement de la syphilis. Prendre du mercure.

— REM. Mercure prend une *m* majuscule quand il signifie le dieu, la planète, le recueil périodique. Il prend une petite *m*, quand il signifie un messager d'amour et le métal.

— HIST. XIV° s. Qui pourroit devaler en terre, Et dedans la miniere enquerre, Et cercher par subtille cure Les metaulx le parfait mercure, Se le trouvant à la parclose, Avec lui feroit belle chose, *l'Alch. à nat.* 193. || XVI° s. J'ay fait par art et par nature Tout ce qu'un amant peut penser, Afin d'arrester ce mercure, Sans jamais y rien avancer, DESPORTES, *Diverses amours*, XXIX, *Chanson*.

— ETYM. Lat. *Mercurius*, dieu dont le nom est passé à la planète, puis au métal; de *merx*, marchandise : le dieu des marchands.

† MERCUREUX, EUSE (mèr-ku-reû, reû-z'), *adj.* Terme de chimie. Qui a rapport au mercure. || Oxyde mercureux, oxyde qui est le premier degré d'oxydation du mercure. || Se dit aussi des sels dans lesquels cet oxyde entre, ou qui ont une composition correspondante à cet oxyde.

† MERCURIAL (mèr-ku-ri-al), *adj. m.* Usité seulement dans cette locution : miel mercurial (voy. MIEL).

— HIST. XVI° s. Miel mercurial, PARÉ, XVIII, 40.

— ETYM. *Mercuriale* 2.

1. MERCURIALE (mèr-ku-ri-a-l'), *s. f.* || 1° Autrefois, nom d'une assemblée du parlement de Paris, qui se tenait le premier mercredi après la Saint-Martin, et le premier mercredi après la semaine de Pâques, où le premier président parlait contre les tromperies et les désordres qui se commettaient dans l'administration de la justice. Il arriva au mois d'avril 1559, dans une assemblée qu'on nomme mercuriale, que les plus savants et les plus modérés du parlement proposèrent d'user de moins de cruauté à l'égard des protestants, et de chercher à réformer l'Église, VOLT. *Hist. parl.* XXI. || Discours prononcé dans ces assemblées. || 2° Aujourd'hui, nom des discours que les officiers du ministère public prononcent à la rentrée des cours et des tribunaux. Sa mercuriale fut applaudie. || 3° Fig. Réprimande qu'on fait à quelqu'un. Le sommeil, qui m'oblige de finir ma lettre plus tôt que je ne voudrais, vous sauve une mercuriale dont vous n'êtes pourtant pas quitte, BOURSAULT, *Lett. nouv.* t. III, p. 168, dans POUGENS. Le père de la Chaise y avait ajouté [aux réprimandes du roi] la mercuriale que ce trait [de Gervaise] méritait, ST-SIM. 61, 25. Un des administrateurs vint m'adresser une mercuriale assez vive, J. J. ROUSS. *Confess.* I. || Faire ou recevoir une mercuriale, faire ou recevoir des reproches, des remontrances. || 4° S'est dit de certaines réunions de gens de lettres qui avaient lieu habituellement le mercredi. La mercuriale de M. Ménage, assemblée qui se faisait chez Ménage tous les mercredis. || 5° Registres où les maires des communes constatent le prix des grains, foins et autres denrées semblables dans les marchés. Les juges dans les villes où il y a des marchés sont obligés, tous les jours de marchés, de faire écrire, sur un registre qui s'appelle mercuriale, par le greffier le prix de toutes sortes de graines, afin de servir dans l'occasion, *Arch. des fin. mss. instr. sur la chambre des comptes de Paris*, p. 32, 1701. Ce registre fut probablement ainsi nommé par allusion à la mercuriale des parlements.

— HIST. XVI° s. L'advis fut de faire tenir une mercuriale, qui est une censure des juges establie par Louys XII, D'AUB. *Hist.* I, 83. Pour y tenir son lict de justice, et y faire proposer une mercuriale, ainsi nommée à cause qu'elle se faict le mercredy, pour traicter et accuser leurs mœurs et façon de vivre, tant en privé comme en public, CARLOIX, VII, 24.

— ETYM. *Mercure*, en tant que donnant son nom au *mercredi*.

2. MERCURIALE (mèr-ku-ri-a-l'), *s. f.* || 1° Genre de plantes dioïques de la famille des euphorbiacées : mercuriale annuelle, *mercurialis annua*, L. dite aussi foirande, foirolle, et ortie morte; mercuriale vivace, *mercurialis perennis*, L. || Miel de mercuriale, voy. MIEL. || 2° Un des noms vulgaires de la sphragide coriacée (chéloniens), dite aussi luth, rat de mer, tortue à clin; c'est la cheloniée coriacée de certains auteurs, LEGOARANT.

— HIST. XVI° s. Mercuriale masle et femelle demande terre bien cultivée, O. DE SERRES, 610.

— ETYM. Lat. *mercurialis herba*, ou, simplement, *mercurialis*, de *Mercurius*, Mercure.

† MERCURIALISER (mèr-ku-ri-a-li-zé), *v. a.* Terme de médecine. Causer le mercurialisme.

— ETYM. *Mercuriel*.

† MERCURIALISME (mèr-ku-ri-a-li-sm'), *s. m.* Terme de médecine. Synonyme d'hydrargyrie.

† MERCURIAUX (mèr-ku-ri-ô), *s. m. pl.* Terme de pharmacie. Médicaments dont le mercure est la base et le principe actif. Administrer les mercuriaux.

— ETYM. Voy. MERCURIEL.

† MERCURICO-AMMONIQUE (mèr-ku-ri-ko-am-mo-ni-k'), *adj. m.* Terme de chimie. Se dit d'un sel mercurique uni à un sel ammonique. || On dit semblablement, mercurico-argentique, mercurico-barytique, etc.

† MERCURICO-FERREUX (mèr-ku-ri-ko-fè-reû), *adj. m.* Terme de chimie. Se dit d'un sel mercurique uni à un sel ferreux. || On dit semblablement mercurico-manganeux.

MERCURIEL, ELLE (mèr-ku-ri-èl, è-l'), *adj.* || 1° Qui contient du mercure. Les sels mercuriels. Préparations mercurielles. || Frictions mercurielles, frictions faites avec une pommade qui contient du mercure. || Eau mercurielle, liquide employé en médecine pour corroder et détruire les chairs baveuses ; c'est une dissolution nitrique de mercure. || Terre mercurielle, synonyme de mercure, dans le langage des alchimistes, qui pensaient que c'était la base des métaux. || 2° Terme de médecine. Qui est causé par le mercure. Maladie mercurielle. Tremblement mercuriel.

— HIST. XV° s. Qui en veut medecine avoir Mer-

[illegible] en son vessel le mostra devant le fournel [illegible], *La Font.* [illegible]

— ÉTYM. *Mercure,* [illegible]

† **MERCURIFICATION** (mèr-ku-ri-fi-ka-sion), *s. f.* || 1° Opération par laquelle on tire le mercure des miné[raux] [illegible] extraction du mercure [illegible] l'élément de certains métaux.

— ÉTYM. *Mercure,* métal, et le lat. *facere,* faire.

† **MERCURIQUE** (mèr-ku-ri-k'), *adj. m.* Terme de [illegible] oxyde mercurique, le second degré d'oxydation du mercure. || [illegible] cet oxyde entre, ou dont la [illegible]

† **MERCUROSO-MERCURIQUE** (mèr-ku-ro-zo-mèr-ku-ri-k'), *adj. m.* Terme de chimie. Se dit d'un sel mercureux uni à un sel mercurique.

† **MERDAILLE** (mèr-dâ-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Terme grossier. Troupe importune de petits enfants. Faites taire cette merdaille.

— HIST. XIVᵉ s. Et Bertrant du Guesclin les Anglois moult travaille; Hautement va criant : tuez ceste merdaille, *Guesclin,* v. 4979.

— ÉTYM. *Merde.*

MERDE (mèr-d'), *s. f.* || 1° Terme bas et grossier. Excrément de l'homme et de quelques animaux. Ces intestins, s'il est permis de le dire, sont remplis de merde, VOIT. *Oreilles,* 7. Nous n'approuvons pas la simplicité de ceux qui traduisent *stercore* par de la merde; c'est le mot propre, disent-ils; oui, mais la bienséance et l'honnêteté sont préférables au mot propre, quand la fidélité de la traduction n'en est point altérée, ID. *Philos. Remontrances à Huston.* À Rome, on ne se faisait point difficulté de parler de merde; Horace, le délicat Horace et tous les poëtes du siècle d'Auguste en parlent en cent endroits de leurs ouvrages, COMTE DE CAYLUS (GROSLEY), *Mém. de l'Acad. de Troyes, Œuvr.* t. XII, p. 20, dans POUGENS. || Fig. De merde, se dit grossièrement pour qualifier ce qu'on déprécie. Voilà de beaux rameurs de merde! Il faut donc que le prix se perde? SCARR. *Virg.* V. || Plus on remue la merde, plus elle pue, c'est-à-dire il ne faut pas approfondir une affaire où il y a du crime, de l'ordure, de la [illegible] || Il y a de la merde au bâton, au bout du bâton, se dit d'une affaire où il y a quelque chose de honteux. || Merde! interjection qui se dit pour refuser énergiquement. || 2° Couleur merde d'oie (on prononce mèr-doie), couleur qui ressemble à celle des excréments de l'oie, c'est-à-dire qui est entre le vert et le jaune. Taffetas merde d'oie. Ce que les minéralogistes ont nommé improprement mine d'argent merde d'oie, à cause des [illegible] très variées que présentent les différents oxydes dont ce fossile est mélangé, FOURCROY, *Connaiss. chim.* t. V, p. 139, dans POUGENS. || 3° Merde à Gaillard, mélasse. || 4° Merde de cormoran, nom donné par les pêcheurs à des substances desséchées et dures qui semblent être des varechs. || 5° Merde du diable, nom donné quelquefois à l'assa fœtida, à cause de sa fétidité.

— HIST. XIIIᵉ s. Et quant li vilains rien n'i voit, [illegible] sa main et si ouvre [faire]. Et vont que c'est merde qui put, *Ren.* 2859. Quant plus remuet on la merde. Et de plus put, Ce dist li vilains, *Prov. du vilain,* ms. de St-Germ. f° 74, dans LACURNE. || XIVᵉ s. Tu me fais deux journées d'assaut, tu fais que mauvaise [illegible]

— ÉTYM. [illegible] merda, du lat. merda.

MERDEUX, EUSE (mèr-deû, deû-z'), *adj.* || 1° Terme grossier. Souillé de merde. Croyez-vous qu'elles puissent aller belles aux toilettes et aux assemblées avec des chemises merdeuses? COMTE DE CAYLUS (GROSLEY), *Mém. de l'Acad. de Troyes, Œuvr.* t. XII, p. 29, dans POUGENS. || Fig. et bassement. Il sent son cas merdeux, il se sent coupable de quelque chose. || Fig. C'est un bâton merdeux, on ne sait par quel bout le prendre, c'est un homme difficultueux, peu traitable. || 2° Substantivement et grossièrement. Un merdeux, une merdeuse, un polisson, une polissonne.

— HIST. XVᵉ s. Au soir diront qu'ilz sont breneux, Chetis, recreanz et faillis, Quant ils sont d'aucuns assaillis, Eschars, merdeux, lasches et chiches, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 553. Ah! es-tu là, truant merdoux? Quel bon variet! mais à quoy faire! *Coméd. de Patel.*

— ÉTYM. *Merde.*

† **MERDICOLE** (mèr-di-ko-l'), *adj.* Terme d'entomologie. Qui construit son nid avec des excréments de cheval et de mulet. Fourmi merdicole.

— ÉTYM. *Merde,* et le lat. *colere,* habiter.

† **MERDIGÈRE** (mèr-di-jè-r'), *adj.* Terme de zoologie. Se dit d'insectes dont les larves se couvrent de leurs propres excréments.

— ÉTYM. *Merde,* et le lat. *gerere,* porter.

1\. **MÈRE** (mè-r'; Chiflet, *Gramm.* p. 190, au XVIIᵉ siècle, dit qu'on prononce mère), *s. f.* || 1° Femme qui a mis un enfant au monde. Que ne peut point un fils sur le cœur d'une mère! CORN. *Rodog.* IV, 4. Comme un enfant que sa mère arrache d'entre les bras des voleurs, doit aimer, dans la peine qu'il souffre, la violence amoureuse et légitime de celle qui procure sa liberté, PASC. *Pens.* XXIV, 61 ter. Vous avez perdu ces heureux moments où vous jouissiez des tendresses d'une mère qui n'eut jamais d'égale; mais il vous reste ce qu'il y a de plus précieux, l'espérance de la rejoindre dans le séjour de l'éternité, BOSS. *Mar.-Thér.* Nous vîmes alors [en une maladie dangereuse du Dauphin] dans cette princesse, au milieu des alarmes d'une mère, la foi d'une chrétienne, ID. *ib.* Elle pouvait dire avec le prophète : mon père et ma mère m'ont abandonnée; mais le Seigneur m'a reçue en sa protection, ID. *Duch. d'Orl.* Femme et mère très-chérie et très-honorée, elle a reconcilié avec la France le roi son mari et le roi son fils, ID. *Reine d'Anglet.* Ô mère, ô femme, ô reine admirable! ID. *ib.* Il demeura sous la conduite d'une mère que les pauvres avaient toujours regardée comme la leur, FLÉCH. *Lamoignon.* Souvenez-vous de ces années stériles où, selon le langage du prophète, le ciel fut d'airain et la terre de fer : les mères mouraient sans secours sous les yeux de leurs enfants, les enfants entre les bras de leurs mères, faute de pain, ID. *Aiguillon.* Des droits de ses enfants une mère jalouse Pardonne rarement aux fils d'une autre épouse, RAC. *Phèd.* II, 5. Mais enfin j'étais mère et pleine de faiblesse, VOLT. *Œdipe,* IV, 1. C'est une mère ravie à ses enfants dispersés, Qui leur tend de l'autre vie Ces bras qui les ont bercés, LAMART. *Harm.* II, 1. Ô l'amour d'une mère, amour que nul n'oublie! Pain merveilleux qu'un Dieu partage et multiplie, Table toujours servie au paternel foyer! Chacun en a sa part, et tous l'ont tout entier! V. HUGO, *Feuilles d'automne,* I. || Fils de bonne mère, voy. FILS, n° 4. || Fig. Cette femme est la mère des pauvres, elle fait de grandes charités, elle donne des soins aux pauvres. [Sa mort] moment fatal pour tant de pauvres dont elle était la mère et la protectrice, FLÉCH. *Aiguillon.* || 2° Il se dit des femelles des animaux. Une chienne mère de trois petits. || 3° Mère de famille, femme mariée qui a des enfants. La véritable mère de famille, loin d'être une femme du monde, n'est guère moins recluse dans sa maison que la religieuse dans son cloître, J. J. ROUSS. *Ém.* V. [illegible] au monde un spectacle aussi touchant, aussi respectable, que celui d'une mère de famille entourée de ses enfants, réglant les travaux de ses domestiques, procurant à son mari une vie heureuse, et gouvernant sagement la maison? ID. *Lett. à d'Alemb.* || 4° La mère de Dieu, Marie, la sainte Vierge. || Mère de Dieu, nom d'un ordre de chevalerie, institué en 1233, et confirmé en 1261, par Urbain IV, sous la règle de Saint-Dominique, pour soutenir les intérêts des veuves et des orphelins; la marque était une croix pattée de gueules, avec deux étoiles en chef, [illegible] || 5° Mère commune, la femme qui donne à téter à

un enfant au lieu de la véritable mère. || Bonne mère, nom qui a été donné quelquefois aux nourrices. || 8° Grand'mère, mère grand, voy. GRAND'MÈRE. || Fig. Contes de ma mère l'oie, contes dont on amuse les enfants. Et ne m'amuse non plus, quand leur discours fourvoie, Que d'un conte d'Urgande et de ma mère l'oie, RÉGNIER, *Sat.* [illegible] || Faire des contes de ma mère l'oie, dire des choses où il n'y a nulle apparence de raison et de vérité. || 9° Belle-mère, voy. BELLE-MÈRE. || 10° Mal de mère, affection de matrice, et, particulièrement, l'hystérie. Mlle de Clisson a de grands maux de mère, SÉV. 91. || 11° Fig. Notre mère commune, la terre. || La terre notre mère, la terre qui nous nourrit. Vous rougirez de la charrue, vous renierez la terre votre mère, et l'abandonnerez, P. L. COUR. *Simple discours.* || Mère se dit des contrées considérées comme origine. Albe est ton origine; arrête et considère Que tu portes le fer dans le sein de ta mère, CORN. *Hor.* I, 1. Patrie aux fleurs fécondes, sainte mère des hommes, Ce que furent jadis nos pères, nous le sommes! TH. GAUTIER, *Prologue d'ouverture,* 1848. || Fig. Quand, par les nations chrétiens aux bourreaux turcs livrée, La Grèce, notre mère, agonise éventrée, V. HUGO, *Feuilles d'automne,* XL. || 12° Fig. La mère des fidèles, l'Église. Notre mère sainte Église. L'Église ne fait que gémir.... mère affligée, elle a souvent à se plaindre de ses enfants qui l'oppriment, on ne cesse d'entreprendre sur ses droits sacrés, MASS. *le Tellier.* Que dirai-je des saintes prières des agonisants, où, dans les efforts que fait l'Église, on entend ses vœux les plus empressés et comme les derniers cris par où cette sainte mère achève de nous enfanter à la vie céleste? ID. *Louis de Bourbon.* || Se dit des églises qui en ont fondé d'autres, et qui ont établi des congrégations. || Il se dit aussi des religions qui en ont enfanté d'autres. Les religions chrétienne et musulmane reconnaissent la juive pour leur mère; et, par une contradiction singulière, elles ont à la fois pour cette mère du respect et de l'horreur, VOLT. *Dict. phil. Juifs.* || 13° Fig. et familièrement. La mère une telle, se dit d'une femme du peuple un peu âgée. Ce n'est pas votre faute, la mère, ALEX. DUVAL, *Menuisier de Livonie,* I, 12. Je les entends rire en buvant Chez la mère Simonne, BÉRANGER. *Mon Curé.* || Confrérie de la mère folle, société bouffonne établie à Dijon en 14[illegible] || Fig. Mère des compagnons, auberge où descendent les compagnons du tour de France, de chaque métier, en chaque ville. || 14° Titre qu'on donne à la supérieure d'une maison religieuse. La mère abbesse. La mère prieure. La mère supérieure m'a priée de ne pas faire courir cette petite histoire, SÉV. 24 nov. 1694. || Quelquefois qu'on donne à une religieuse professe. Demande au parloir la mère une telle. || Mère de l'Église, s'est dit d'une femme qui est un [illegible] pour l'Église, par analogie avec père de l'Église. Pour madame de Miramion, cette mère de l'Église, ce sera une perte publique, SÉV. 29 mars 1696. || 15° Mère artificielle, abri préparé pour les jeunes poulets, dans les couveuses artificielles. || 16° Fig. Cause, origine, lieu qui produit. L'ambition est la mère de beaucoup de désordres. La Grèce a été la mère des beaux-arts. Quoi qu'en ait dit l'ignorance appuyée de la malignité, la philosophie fut dans tous les temps la mère de la religion pure et de tous les sages, VOLT. *Philos. Remontr. de Bourgogne.* || 17° Nom donné par les pépiniéristes aux [illegible] sur les uns on fait greffes, ou dont on doit [illegible] des marcottes. || 18° Moule qui n'est destiné qu'à donner de nouveaux moules, sur lesquels on peut faire d'autres moules. || 19° Mère ou matrice d'émeraude, plusieurs pierres vertes qui n'ont rien de commun avec l'émeraude. || 20° Mère de girofle, nom donné aux fruits mûrs du giroflier, dits aussi antofles. || 21° Mère caille ou roi des cailles, le râle de genêt. || Mère des harengs, nom que les pêcheurs donnent à l'alose. || 22° Mère des mines [...] mine à maréchal, se dit, dans le Bourbonnais, d'une veine particulière de houille qui [illegible] || 23° Terme de chasse. [illegible] la mère d'une bête [illegible] La ressemblance n'a jamais qu'une mère. || 24° Mère de vinaigre, [illegible] [illegible] || 25° [illegible] mère, la reine [illegible] la mère patrie, l'État, le pays qui a fondé une colonie et qui la gouverne.

|| Langue mère, voy. LANGUE, n° 6. || L'idée mère d'un ouvrage, l'idée dont il est le développement. Une idée mère et neuve s'y développe avec grâce dans toute son étendue, BUFF. *Rép. à Chatelux*, Œuv. t. X, p. 46. || Mère branche, grosse branche d'où sortent plusieurs autres branches. || Mère perle, grosse coquille qui renferme quelquefois un grand nombre de perles. || Mère montagne, grande montagne qui en a de petites autour d'elle. Toutes ces collines enfantées par l'Etna, qui a douze mille pieds de hauteur, ne paraissent être que de petites éminences faites pour accompagner la majesté de la mère montagne, BUFF. *Add. théor. terr.* Œuv. t. XIV, p. 60. || En chimie, eau mère, eau saline et épaisse, qui ne donne plus de cristaux. || 26° Dure-mère, voy. DURE-MÈRE; pie-mère, voy. PIE-MÈRE. || Proverbes. On ne la trouve plus, la mère en est morte, se dit d'une chose qui est devenue fort rare. || Il veut apprendre à sa mère à faire des enfants, se dit quand quelqu'un se mêle d'enseigner à un autre une chose que cet autre sait mieux que lui. || C'est le ventre de ma mère, je n'y retourne plus, se dit quand on a été mal satisfait d'un lieu où l'on ne veut plus retourner, d'une affaire qu'on ne veut pas recommencer.

— REM. 1. Mme de Maintenon a dit : Après tous ces discours de mère, croyez que j'en ai toute la tendresse, *Lett. à M. d'Aubigné*, 26 sept. t. I, p. 147, dans POUGENS. À la rigueur, le pronom *en* ne peut pas représenter un substantif pris partitivement; mais ici le sens est si clair, qu'il n'y a pas lieu de faire prévaloir la règle. || 2. On dit : ses père et mère, dans le langage familier et dans le langage d'affaire, pour son père et sa mère.

— HIST. XIe s. Ço dist li pedres [le père] : cher filz, cum t'ai perdu! Respont la medre : lasse! qu'est devenus! *St-Alexis*, XXII. Celui qui la mere yglise requerent [requérait], *Lois de Guill.* 1. [Ils] Ne revesent lur meres, ne lur femes, *Ch. de Rol.* CVII. || XIIe s. Mar douterez home de mere né, *Roncisv.* 98. [Nostre terre] Que la mere Deu tient à son lige domaine, *Sax.* XXXI. || XIIIe s. Et sa mere en commence de la joie à plourer, *Berte*, III. Mere, ce dist Aliste, Dieu oie vo priere, *ib.* XII. || XVe s. Et aussi sa dame de mere [au comte de Flandre]... le blasmoit moult fort, FROISS. II, II, 68. Sachez que l'en dist que amour de mere est plus grande que amour de nourrice, *Perceforest*, t. III, f° 130. || XVIe s. Là sera faicte la mere de la fontaine, pour recevoir l'eau venante de plusieurs costez, et de là la rendre dans les tuyaux, O. DE SERRES, 769. Ces pieces sont mises [illegible] sur un grand saloir, appellé mere, composé de plusieurs ais joints ensemble, contenans trois ou quatre pas en quadrature, ayant des bords ès environs pour garder de verser la saumure; aucuns font leur mere ou saloir d'une peau de bouf crue, [illegible], ID. [illegible] Nostre mere nature, MONT. I, [illegible] dix ans, comme je croy, avant que sa mere grand fut mariée, H. EST. *Apol. pour Hérod.* p. 616, dans LACURNE. Mere piteuse fait sa fille rogneuse, COTGRAVE. La mere du timide ne [illegible] de pleurer, ID. Bon temps et bonne [illegible] et mere oublie, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 252. La povre dame de mere estoit en une tour du chasteau, qui tendrement ploroit; car combien qu'elle fust joyeuse dont son fils estoit en voye de parvenir, amour de mere l'admonestoit de larmoyer, *Chronique de Bayart*, ch. 2.

— ÉTYM. Provenç. *maire*; catal. mod. *mare*; espagn. et ital. *madre*; du lat. *mater*; grec, μήτηρ; germ. *Mutter*; angl. *mother*; sanscr. *mâtri*, de la [illegible], dans le sens de [illegible], [illegible].

2. MÈRE (mè-r'), *adj. f.* qui signifie pure, et qui n'est usité que dans les deux locutions suivantes : mère goutte; mère laine. || Mère goutte, le vin qui coule des grappes vendangées, avant qu'elles aient été pressurées. Les [illegible] les plus grasses, la mère goutte du vin leur appartiennent, [illegible] *Essai*, XXIV, 6. || Fig. Tout ce que je sais, c'est que, si je n'avais quatre-vingt-trois [ans], je vous [illegible] aussi bien qu'à trente; la lie de mon vin vous appartient comme la mère goutte, ID. *Lett. d'Argental*, 1er janv. 1777. || Mère laine, la laine du dos des brebis, qui est meilleure que celle des autres parties du corps.

— HIST. XIIIe s. Queux [quel] vins que ce soit, reech ou seur [sur] mere, *Liv. des mét.* 300. || XVIe s. La pure crème de nos provinces, le mere-goute de nos gouvernements, *Sat. Mén.* 71. Alors les vins, laissans leur premiere mere-lie, n'ont le loisir ne le moien d'en faire une nouvelle, leur defaillant le bouillir, O. DE SERRES, 213. La mere-goutte est le moust procedant des raisins que de gré ils laschent sans fouler, ID. 213.

— ÉTYM. Provenç. *mer*, *mier*; espagn. et ital. *mero*, du lat. *merus*, pur; le sens primitif de *merus* est *seul*, d'après FESTUS. *Mier* ou *mer* était un adjectif très-usité dans l'ancienne langue; les chansons de geste ne parlent que d'*or mier*.

† MÉREAU (mé-rô), *s. m.* Nom donné, à partir du XIIe siècle, aux médailles ou à la monnaie de convention, de plomb, de cuivre, et quelquefois d'argent, dont chacun avait droit de faire usage : à l'église, pour constater la présence des moines aux offices; au marché, pour prouver l'acquittement d'un droit; dans les travaux et les ateliers, pour représenter, à la fin de la semaine, le prix des journées, et à d'autres usages, DE LA BORDE, *Émaux*, p. 381. Distribuer les méreaux aux chanoines. On vous payera en rapportant vos méreaux. || Fig. La grâce est le gage ou le méreau que Dieu donne à sa créature, LE P. SIMON MARS, *Myst. du roy. de Dieu*, p. 627, dans POUGENS. || Se disait aussi, chez les protestants, d'une espèce de cachet qu'on donnait à ceux qui voulaient communier. || Nom donné primitivement aux marrons que les rondes déposent dans les corps de garde.

— HIST. XIVe s. Le clerc des mereauls de l'aumosne, *Ordonn.* 20 nov. 1346. || XVe s. Et se aucuns des dits freres ou seurs avoient prins les mereelz pour y venir disner et ilz y defailloient, ilz seront tenus payer douze deniers en la descharge de la dite confrairie pour le dit disner, *Ordonn.* août 1483. Ung meriau d'estaing ou estoit empreint le nom de Jésus, *Journ. de Paris sous Ch. VI et Ch. VII*, an 1429. || XVIe s. Il dit qu'ils n'ont point esté participans de la circoncision, en quoy il signifie qu'ils estoyent exclus de la promesse, puisqu'ils n'en avoyent point eu le mereau, CALV. *Inst.* 1036.

— ÉTYM. Bas-lat. *merallus*, dont l'origine est inconnue.

MÉRELLE (mé-rè-l), *s. f.* Voy. MARELLE.

† MÉRELLÉ, ÉE (mé-rèl-lé, lée), *adj.* Terme de blason. Qui ressemble à une mérelle ou marelle.

— HIST. XVe s. Et esdits menteaux ne mectront aucunes peaulx merellées, bigarrées, claveléés, ne peaulx de mouton, *Ordonn.* juill. 1486.

— ÉTYM. *Merelle*.

† MÉRENCHYME (mé-ran-chi-m'), *s. m.* Terme de botanique. Variété de tissu utriculaire végétal, caractérisée par la forme sphéroïdale et par la faible union des utricules constituants.

— ÉTYM. Μέρος, partie, et ἔγχυμα, chose épandue, de ἐν, en, et χεῖν, répandre (voy. CHYME).

† MÉRENDÈRE (mé-ran-dè-r'), *s. f.* Terme de botanique. Nom d'un genre de colchicacées. Mérendère bulbocode (*merendera bulbocodium*, Ramon), plante bulbeuse, de propriétés analogues à celles du colchique d'automne.

— ÉTYM. Esp. *merendera*, nom du colchique.

† MÉRENDÉRÉES (mé-ran-dé-rée), *s. f. pl.* Terme de botanique. Synonyme de colchicacées.

† MERGER (mèr-jé), *s. m.* Nom, en basse Bourgogne, de tas de pierres provenant de l'épierrement du sol.

† MERGUE (mèr-gh'), *s. m.* Genre *mergus*, *L.* ordre des palmipèdes. Le mergue *merganser*, appelé encore harle, grand harle, vautour d'Islande et castor de mer. Le mergue albelle, appelé aussi harle piette et piette.

— ÉTYM. Lat. *mergus*, plongeon, de *mergere*, plonger. *Mergue* n'est guère qu'une transcription; le français est *harle*.

† MÉRICARPE (mé-ri-kar-p'), *s. m.* Terme de botanique. Portion de fruit isolée naturellement dans le sens longitudinal et contenant une seule graine.

— ÉTYM. Μέρος, partie, et καρπός, fruit.

1. MÉRIDIEN (mé-ri-diin), *s. m.* || 1° Cercle de la sphère passant par les deux pôles, par le zénith et par le nadir, et coupant l'équateur à angles droits. Trois degrés d'élévation du pôle renversent toute la jurisprudence; un méridien décide de la vérité, PASC. *Pensées*, I, 3, p. 258, éd. LAHURE. Comme tous les méridiens se rassemblent sous le pôle en un seul point, les Français et les Chinois, par exemple, se trouveraient voisins du côté du septentrion si leurs royaumes s'étendaient beaucoup davantage de ce côté-là, FONTEN. *Czar Pierre Ier*. Tous les méridiens sont considérés comme des cercles de longitude, parce que les différentes longitudes se mesurent d'un méridien à l'autre, CONDIL. *Art de rais.* V, 5. Le calife Almamon fit mesurer géométriquement un degré du méridien pour déterminer la grandeur de la terre; opération qui n'a été faite en France que plus de neuf cents ans après, sous Louis XIV, VOLT. *Mœurs*, 6. Le grand cercle qui passe par le zénith et par les pôles est le méridien; il partage en deux également l'arc décrit par les étoiles sur l'horizon; et, lorsqu'elles l'atteignent, elles sont à leur plus grande ou à leur plus petite hauteur, LA PLACE, *Système*, I, 4. Le méridien céleste, que déterminent les observations astronomiques, est formé par un plan qui passe par l'axe du monde et par le zénith de l'observateur, ID. *ib.* I, 13. || Premier méridien, grand cercle qu'on se figure décrit sur le globe terrestre pour compter de là les degrés de longitude. Ptolémée avait fait passer son premier méridien par les Canaries comme étant la limite occidentale des pays alors connus, LA PLACE, *Exp.* I, 14. Le choix du premier méridien est indifférent, les Français le font passer par l'île de Fer, les Hollandais par le pic de Ténériffe, et chaque astronome par le lieu d'où il fait ses observations, CONDILL. *Art de rais.* V, 3. || Depuis que Condillac a écrit, les Français ont abandonné l'île de Fer, et pris le méridien qui passe par l'observatoire de Paris; toutes les nations devraient s'entendre pour choisir le même premier méridien. || Méridien terrestre, voy. MÉRIDIEN 2, n° 3. || 2° Méridien magnétique, plan qui passe par le centre de la terre et par la direction de l'aiguille aimantée horizontale || 3° Terme d'architecture. Espèce de cadran solaire qui marque l'heure du midi par la chute de l'ombre d'un gnomon sur la ligne méridienne. || 4° En physiologie, méridien se dit des différents arcs de la cornée. Le méridien le plus courbe de la cornée. || 5° Terme de tapisserie. Méridien ou paumier, espèce de grande bergère avec large dossier et deux jouées de même hauteur servant de lit de repos, ainsi dite parce qu'on y fait la méridienne (voy. ce mot, n° 6).

— HIST. XVe s. Meridiens [gens venant du côté du midi], *Perceforest*, t. IV, f° 60. || XVIe s. Meridien est une ligne qui se imagine de l'un des polles du monde à l'autre, et passe droict par dessus nostre teste, auquel le soleil, en y arrivant, faict midi à tous ceulx qui habitent desoubz icelle ligne, J. DEVAULX, dans JAL.

— ÉTYM. Lat. *meridianus*, de *meridies*, midi, qui vient de *meri*, équivalent de *med* (dans *medius*, voy. MI), et *dies*, jour. L'r pour le d est fréquent en ombrien et aussi en latin : *ar-biter*, pour *ad-biter*, *ar-cessere* pour *ad-cessere*, *ar-fuerunt* archaïque pour *ad-fuerunt*. Le *méridien* est ainsi nommé parce que, lorsque le soleil parvient à ce point du ciel, il est midi dans tous les endroits de la terre qui sont sous le même méridien.

2. MÉRIDIEN, IENNE (mé-ri-diin, diè-n'), *adj.* || 1° Terme de géographie astronomique. Qui a rapport au méridien. Aspect méridien. || Ombre méridienne, celle que projettent les objets saillants au moment de midi. || Hauteur méridienne du soleil ou d'une étoile, leur hauteur au-dessus de l'horizon au moment où ils sont dans le méridien du lieu où on les observe. || Terme de botanique. Plantes dont les fleurs s'ouvrent vers le milieu du jour; par ex. le *mesembryanthemum crystallinum*, *L.* || 2° Ligne méridienne, ou, simplement, la méridienne, ligne sur la surface de la terre et tirée du nord au sud dans le plan du méridien. Si l'on prend des hauteurs égales du soleil avant et après midi, ou d'un astre quelconque avant ou après son passage au méridien, la ligne méridienne partage également, soit pour le temps, soit pour l'espace, l'intervalle entre ces deux hauteurs égales, BAILLY, *Hist. de l'astr. mod.* VII, 5. || 3° Ligne méridienne, ou, simplement, méridienne, longue ligne qu'on suppose tracée sur la surface d'un pays dans le plan d'un méridien déterminé. La ligne méridienne, la méridienne de la France. La fameuse méridienne de l'Observatoire, commencée par M. Picard en 1669, continuée en 1683 du côté du nord de Paris par M. de la Hire, et du côté du sud par M. Cassini, et enfin poussée par M. Cassini en 1700 jusqu'à l'extrémité du Roussillon, FONTEN. *Cassini*. Une méridienne que M. Bianchini voulait tracer dans toute l'étendue de l'Italie, à l'exemple de la méridienne de la France, unique jusqu'à présent, ID. *Bianchini*. || 4° *S. f.* Méridienne, ligne qui est la section du plan du méridien sur un autre plan quelconque, horizontal, vertical ou incliné, et qui indique l'heure de midi vrai au moment où soit le point de lumière, soit la ligne d'ombre passent dessus. Se serait-on imaginé que Ticho, si habile et si exact observateur, aurait mal tiré sa méridienne, et que les anciens Égyptiens, si grossiers, du moins en cette matière, auraient bien tiré la leur? FONTEN. *Chazelles*. Deux points d'intersection entre les ombres égales du matin et du soir donnent une méridienne exacte.

[illegible] *Méridienne du temps moyen*, courbe en forme de 8 qu'on trace autour de la ligne de midi d'un cadran solaire, et qui indique le midi en temps moyen pour chaque mois de l'année. || 5° La méridienne, sommeil auquel les habitants des pays chauds se livrent ordinairement vers l'heure de midi. Faire sa méridienne. La Fortune par bonheur fait la méridienne, BOISSY, *Deh. tromp.* [illegible]

— REM. Faire mérienne ou mérienner, DE BRIEUX. Cette forme se disait encore, comme on voit, au XVII^e siècle, aujourd'hui elle est archaïque et provinciale.

— HIST. XII^e s. Entre ces afaires, li reis David à un sur levad apres meriene; si se alout esbanoiant [illegible] en un solier, *Rois*, p. 164. || XIII^e s. Puis [il] fist s'ost [son armée] acheminer; Si vinrent ensemble à Viane Un mardy puis meridiane, PH. MOUSKES, ms. p. 249, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Méridien* 1; Berry, *marienne, merienne, mérienne, meienne*; saintong. *merienne, mériéner*; [illegible] *mérienne*, [illegible]; provenç. *meridiana, meriana*; espagn. et ital. *meridiana*.

MÉRIDIONAL, ALE (mé-ri-di-o-nal, na-l'), *adj.* || 1° Qui est du côté du midi. Les pays méridionaux. || Cadran méridional, celui qui est dans le plan qui va du levant au couchant, et qui est directement tourné vers le midi. || Le pôle méridional, le pôle antarctique. || Terme d'astronomie. Distance méridionale, se dit quelquefois de la différence de latitude entre deux astres. || Parties, minutes méridionales, se dit, dans la navigation, des parties, des minutes comptées sur le méridien dans les cartes marines. || 2° Substantivement. Les méridionaux, les gens qui habitent les pays du Midi, spécialement les habitants du midi de la France. C'est un méridional.

— HIST. XIV^e s. La mer oriental ou meridionel, H. DE MONDEVILLE, f° 88, *verso*.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *meridional*; ital. *meridionale*; du lat. *meridionalis* (voy. MÉRIDIEN).

† **MÉRIER-BLANC** (mé-rié-blan), *s. m.* Oiseau qui mange les mûres. On dit aussi mûrier. || *Au plur.* Des mériers-blancs.

† **MÉRINE** (mé-ri-n'), *adj. f.* Race mérine, la race des mérinos. La race mérine est actuellement naturalisée en France.

— ÉTYM. Voy. MÉRINOS.

MERINGUE (me-rin-gh'), *s. f.* Espèce de pâtisserie fort délicate faite avec des blancs d'œufs et du sucre en poudre, et que l'on garnit de crème fouettée ou de confitures. Les mets délicats et peu substantiels, comme les meringues, la crème fouettée et les fruits fondants, VOLT. *Dict. phil.* [illegible]

— ÉTYM. Il y a dans le bas-latin *meringa*, corruption de *merenda*, collation du soir; ce ne peut être l'origine de *meringue*. L'espagnol a *melindre*, beignet fait avec de la farine et du miel : Scheler demande si *meringue* serait une altération de ce mot espagnol, où le mot *mel*, miel, paraît figurer. Mais tout cela tombe si, comme le croit M. Siméon [illegible], la *meringue* est une crème ou pâtisserie originaire du pays de *Mehringen*, qui envoie au dehors beaucoup de pâtisserie.

† **MERINGUÉ, ÉE** (me-rin-ghé, ghée), *adj.* [illegible]

MÉRINOS (mé-ri-nos'), *s. m.* || 1° Mouton de race [illegible] dont la laine est très-fine. Un mérinos. Les mérinos. [illegible] qu'arrivèrent pour la première fois dans la [illegible], et c'est en souvenir [illegible] les appela moutons [illegible]; c'est de ce dernier mot que nous avons fait celui de mérinos, *le Siècle*, 13 et 14 juin 1859, 3^e p. 6^e col. [illegible] || 2° Étoffe faite avec de la laine de mérinos. Un beau mérinos.

— ÉTYM. Il y a dans l'espagnol *merino* [illegible]

pri. *Merino* vient du bas-latin *majorinus* (dérivé de *major*, voy. MAIRE), et signifie proprement un juge, puis, particulièrement, un juge de la transhumance des troupeaux, d'où un adjectif *merino*, relatif aux troupeaux de transhumance, et finalement un mouton de race spéciale.

MERISE (me-ri-z'), *s. f.* Fruit du merisier.

— HIST. XIV^e s. Cerises, merises, guines, *Ménagier*, II, 5. || XV^e s. Le supliant s'arresta à l'endroit d'un mestrier où avoit des mesires.... lequel, alteré de challeur, se print à cuillir des dites mesires pour soy reffroichir, DU CANGE, *mesillus*. || XVI^e s. Merises sont guines presque sauvages et petites, tenant de l'amer, dont elles portent le nom, O. DE SERRES, 643.

— ÉTYM. O. de Serres le rattache à *amer*; en italien, *amarella*, merise, vient en effet du lat. *amarus*: mais voy. MERISIER.

MERISIER (me-ri-zié; l'r ne se prononce et ne se lie jamais; au pluriel, l's se lie : des me-ri-zié-z en fleurs), *s. m.* Cerisier sauvage (*cerasus avium, D. C.*). || Merisier à grappes, *cerasus padus, D. C.*, espèce sauvage des bois montueux à fruits rouges ou noirs, amers. || Merisier de Virginie (*cerasus virginiana, L.*), arbre dont le bois est utilisé dans les arts. || Merisier du Canada, espèce de bouleau, *betula lenta, L.* || Merisier des Antilles, *eugenia glutinosa*, Richard.

— HIST. XV^e s. *Meserasus*, merisier, SCHELER, *Gloss. rom. lat.* p. 40.

— ÉTYM. D'après le Héricher, *Hist. et Gloss.* t. II, p. 455, *merisier* est pour *mé-cérisier*, de *mé*, mal, en normand, et *cerisier* : mauvais cerisier, cerisier sauvage.

† **MÉRISMATIQUE** (mé-ri-sma-ti-k'), *adj.* Terme de physiologie. Multiplication ou reproduction mérismatique, celle qui a lieu par division ou scission des cellules ou des êtres entiers.

— ÉTYM. Μέρισμα, division.

† **MÉRISME** (mé-ri-sm'), *s. m.* Figure de rhétorique. Division d'un sujet, d'un point à traiter en ses diverses parties.

— ÉTYM. Μερισμὸς, division, de μέρος, partie.

MÉRITANT, ANTE (mé-ri-tan, tan-t'), *adj.* || 1° Qui a du mérite. Un homme fort méritant. Des personnes méritantes. Donner des récompenses aux plus méritants. || 2° Qui a de la qualité, en parlant d'une espèce d'arbre fruitier. Qu'une variété méritante soit fécondée par une variété sauvage ou à fruits acerbes, il naîtra certainement du semis de ses pepins des variétés nouvelles qui lui seront, pour la plupart, sinon toutes, inférieures en qualité.

MÉRITE (mé-ri-t'), *s. m.* || 1° Ce qui rend une chose digne de récompense ou de punition. Toute action de miséricorde fera placer chacun en son rang selon le mérite de ses œuvres, SACI, *Bible, Ecclésiast.* XVI, 15. Comment la vie active et la vie contemplative ont chacune leur mérite devant Dieu, BOSS. *États d'orais.* IX, 13. Humble dans les grandes choses, grande dans les petites, et joignant surtout à la pureté de ses intentions le mérite de l'obéissance, FLÉCH. *Panégyr. Ste Thér.* De la constance ailleurs va montrer les mérites, TH. CORN. *Ariane*, III, 4. Que ce soit un courtisan fidèle ou un gentilhomme de Bonaparte [qui ait imaginé de donner Chambord au duc de Bordeaux], c'est la même chose pour nous qui n'y saurions avoir jamais d'autre mérite que celui de payer, P. L. COUR. *Simple discours.* || Se faire un mérite de quelque chose, tirer gloire, tirer avantage d'avoir, de faire quelque chose. Sans que de mon pouvoir je me fasse un mérite, MOL. *Psyché*, III, 3. Elle est toujours l'objet de la jalousie de la [illegible], qui se fait un mérite auprès de ma mère de la hair comme le diable, SÉV. 218. Se faisant un mérite de sa complaisance, BOSS. *Hist.* I, 11. Et loin de repousser le coup qu'on vous prépare, Vous voulez vous en faire un mérite barbare, RAC. *Iphig.* IV, 6. Ils se font un mérite de leur ignominie, MASS. *Pet. car. Drapeaux*. || 2° Ce qui rend une personne digne de récompense ou de punition. [illegible] pour le mérite des justes, MASS. *Carême*, [illegible] || En ce sens il se dit très-souvent au [illegible] vos vœux à vos [illegible] *Fénelon*, I, 4. Ce peuple tantôt châ[tié], et tantôt [illegible], par les différents traitements qu'il reçoit selon ses mérites, [illegible] à la Providence qui ré[illegible] *Hist.* II, 5. Qu'il soit récom[pensé] par [illegible], C. DELAV. *Paria*, IV, 3. || En ce sens et au pluriel il prend quelquefois le

caractère du langage familier. ....Est-ce un sujet pourquoi Vous fassiez sonner vos mérites? LA FONT. *Fabl.* IV, 3. Vous m'honorez vraiment par delà mes mérites, REGNARD, *Ménechmes*, III, 5. || Familièrement et ordinairement en mauvaise part. Il sera traité selon ses mérites. || Par dérision, faire valoir tous ses mérites, exagérer ses services. || 3° Les mérites de la passion de Jésus-Christ, ses souffrances et sa mort, en tant qu'elles ont satisfait pour les hommes à la justice divine et qu'elles leur confèrent les effets de la grâce. Sans la prière, quelle part aurez-vous aux mérites de Jésus-Christ? BOURDALOUE, 2^e *dim. après Pâques, Dominic.* t. II, p. 199. || Les mérites des saints, les bonnes œuvres des saints. || Les mérites, les bonnes œuvres, par rapport à la récompense que Dieu y attache. Nous agissons de nous-mêmes; ce qui fait que nous avons des mérites qui sont véritablement nôtres, contre l'erreur de Calvin, PASC. *Prov.* XVIII. Ils ne s'assurent point en leurs propres mérites, RAC. *Athal.* III, 7. La certitude que nos peines ne sont pas perdues, que nos dégoûts sont pour nous de nouveaux mérites, MASS. *Carême*, [illegible]. Il [Jésus-Christ] couronnera ses dons, en récompensant mes faibles mérites, ID. *Carême, Pécheresse*. || Droit à la miséricorde divine. Que les vrais Juifs ne considéraient leur mérite que de Dieu, et non d'Abraham, PASC. *Pens.* XXI. || Mérite de condignité, droit sur l'héritage céleste qui appartient au véritable fidèle ayant persévéré jusqu'à la fin dans la foi qui agit par la charité, et ayant par ce moyen accompli la loi selon la mesure de cette vie, BOSS. *Réfut. catéch. Ferry*, I, II, 13. || 4° Ce que les personnes ont de digne et d'estimable. Dans les belles âmes. Le vrai mérite a droit de produire des flammes, CORN. *Cid*, I, 3. Je sais que le mérite est sujet à l'envie, ID. *Suréna*, IV, 4. La nature fait le mérite, et la fortune le met en œuvre, LA ROCHEFOUC. *Max.* 153. Le monde récompense plus souvent les apparences du mérite, que le mérite même, ID. *ib.* 166. Quelque disposition qu'ait le monde à mal juger, il fait encore plus souvent grâce au faux mérite qu'il ne fait injustice au véritable, ID. *ib.* 455. Les hommes n'ayant pas accoutumé de former le mérite, mais seulement le récompenser où ils le trouvent formé, PASC. *Pens.* XXV, 107, édit. HAVET. Que si son rang la distinguait, j'ai eu raison de vous dire qu'elle était encore plus distinguée par son mérite, BOSS. *Duch. d'Orl.* Qu'un père si éclairé vous ait témoigné cette confiance jusqu'au dernier soupir.... c'est le plus beau témoignage que votre vertu pouvait remporter; et, malgré tout votre mérite, Votre Altesse n'aura de moi aujourd'hui que cette louange, ID. *Louis de Bourbon*. Ce sera dans nos jours s'être fait un nom parmi les hommes et s'être acquis un mérite dans les troupes, d'avoir servi sous le prince de Condé, et comme un titre pour commander de l'avoir vu faire, ID. *ib.* Les deux augustes cardinaux [Richelieu et Mazarin] qui ont soutenu la majesté de cet empire, ont voulu donner la récompense qui était due à son mérite; mais il a tout refusé, ID. *Cornet*. Une princesse dont le mérite passe la naissance, encore que sortie d'un père et de tant d'aïeux souverains.... ID. *Anne de Gonz.* Le mérite ne brille guère ici sans [illegible] et la protection n'aime pas à se charger du mérite, MAINTENON, *Lett. à l'abbé Gobelin*, 16 [illegible] 1673. Parmi tant de mortels.... Il ne s'en trouve pas qui, touchés d'un vrai zèle, Du mérite [illegible] nous fassent souvenir, RAC. *Esth.* II, 3. La jalousie et l'émulation s'exercent sur le même objet.... avec cette différence que celle-ci est un sentiment volontaire, courageux, sincère.... et que celle-là, au contraire, est un mouvement violent, et comme un aveu contraint du mérite qui est hors d'elle, LA BRUY. XI. Personne presque ne s'avise de lui-même du mérite d'un autre, ID. *ib.* Les hommes et les femmes conviennent rarement sur le mérite d'une femme; leurs intérêts sont trop différents, ID. III. Il ne faut rien exagérer, ni dire des cours le mal qui n'y est point : l'on n'y attente rien de pis contre le vrai mérite que de le laisser quelquefois sans récompense; on ne l'y méprise pas toujours, quand on a pu une fois le discerner, on l'oublie, ID. VIII. [illegible], avec les plus rares talents et le plus excellent mérite, n'être point convaincu de son inutilité, quand il considère qu'il laisse, en mourant, un monde qui ne se sent pas de sa perte, et où tant de gens se trouvent pour le remplacer? ID. II. Un mérite paisible, [illegible], accompagné de mille vertus, ID. *ib.* Il ne voulut point que ce qui appartenait au mérite lui pût être disputé par l'argent, rival trop dangereux et trop accoutumé à vaincre, FONTEN. *Fagon*. Le mérite est un sol, si l'argent

ne l'escorte, MONTFLEURY. *Fem. juge et part.* II, 4. Ces hommes ne se rendent d'ordinaire sur le mérite d'autrui qu'à la dernière extrémité, VAUVENARGUES, *Conseils à un jeune homme.* Il est plus nécessaire, pour vivre en paix, de cacher son mérite que ses défauts, COMTE DE CAYLUS (GROSLEY), *Œuv.* t. XII, p. 107, dans POUGENS. Le mérite a sa pudeur comme la chasteté, DUCLOS, *Consid. mœurs*, 3. Il se trouvait en ce moment dans cette heureuse position où le mérite peut espérer une indulgence qu'il n'éprouve qu'une fois et même qu'il n'éprouve pas toujours, CONDORCET, *Haller.* Vanter sa race, c'est louer le mérite d'autrui, Mme DE LAMBERT, *Avis d'une mère à son fils.* || Avoir du mérite, avoir des qualités, du talent. Ma sœur a du mérite, elle est aimable et belle, TH. CORN. *Ariane*, II, 4. Théramène était riche et avait du mérite; il a hérité, il est donc très-riche et d'un très-grand mérite, LA BRUY. VII. || De mérite, se dit des personnes qui ont du mérite. Nommez cet ecclésiastique de mérite, que vous dites avoir assisté à cette assemblée.... PASC. *Prov.* XVI. Chrysanthe, homme opulent et impertinent, ne veut pas être vu avec Eugène, qui est homme de mérite, mais pauvre, il croirait en être déshonoré, LA BRUY. VI. Les personnes de mérite et de service sont utiles aux rois, ID. XI. Parmi les officiers de l'armée, on voyait des gens de mérite, HAMILT. *Gramm.* 3. Madame la maréchale d'Albret était une personne de mérite sans esprit, MADAME DE CAYLUS, *Souvenirs*, p. 17, dans POUGENS. || Du premier mérite, qui est au premier rang par son mérite. Il [Scipion] avait toujours auprès de lui des savants du premier mérite, comme Panétius et Polybe, qui l'accompagnaient même dans ses campagnes, ROLL. *Hist. anc. Œuvres*, XI, 2e part. p. 668, dans POUGENS. || Au plur. Ces deux hommes ont des mérites différents. Que si ton heur était pareil à tes admirables mérites, MALH. III, 2. Qu'il ne vante donc plus ses mérites frivoles, CORN. *Pomp.* I, 4. Demeurez avec moi d'accord de vos mérites, ID. *la Veuve*, II, 4. Dans le monde on voit tous les jours des mérites médiocres l'emporter sur des mérites éclatants, BOURDAL. *Myst. Ascens. de J. C.* t. I, p. 403. Si la réputation et la vertu pouvaient dispenser d'une loi commune, l'illustre et la vertueuse Julie vivrait encore avec son époux; ce peu de terre que nous voyons dans cette chapelle couvre ces grands noms et ces grands mérites, FLÉCH. *duc de Montausier.* On lui dut [à Patru] l'ordre, la clarté, la bienséance, l'élégance du discours, mérites absolument inconnus avant lui, VOLT. *Louis XIV*, 32. Molière fut, si on ose le dire, un législateur des bienséances du monde: je ne parle ici que de ce service rendu à son siècle, on sait assez ses autres mérites, ID. *ib.* 32. || 5° Ce qu'une chose a de digne d'éloge. Le mérite du style. Cette pièce n'est pas sans mérite. On ôte du mérite aux bienfaits qu'on retarde, BOURS. *Bélis.* II, 10. Et sans considérer quel sera le loyer D'une action de ce mérite, LA FONTAINE, *Fabl.* VI, 13. Si, pour faire un système, on peut poser toutes sortes de principes, prendre les plus absurdes comme les plus évidents, et faire une combinaison de causes sans raison, quel mérite peut-il y avoir dans des ouvrages de cette espèce? CONDILLAC, *Traité des syst.* ch. 3. Je préférai toujours à ce mérite faux des politesses vaines La grossière vertu des mœurs républicaines, VOLT. *Tancr.* I, 2. Le mérite de la difficulté surmontée est quelque chose, ID. *Lett. Mme Denis*, 22 août 1760. || 6° Habileté, talent. On cherche les rieurs; et moi je les évite, Cet art veut sur tout autre un suprême mérite, LA FONT. *Fabl.* VIII, 8. Il [le chevalier de Lorraine] est bon juge du mérite de la guerre [mérite militaire], SÉV. 15 juill. 1690. || 7° Mérite, les gens de mérite. Honorer le mérite. Affable à tous avec dignité, elle savait estimer les uns, sans fâcher les autres; et, quoique le mérite fût distingué, la faiblesse ne se sentait pas dédaignée, BOSS. *Duch. d'Orl.* || On l'a dit au singulier pour signifier un homme de mérite. Et l'on peut pour époux refuser un mérite Que pour adorateur on veut bien à sa suite, MOL. *F. sav.* I, 1. || 8° Fig. Importance, en parlant d'une chose. Il a vu cet homme que je vous ai dit qui est habile [un médecin], et qui le traite actuellement selon le mérite de ce mal, SÉV. 6 oct. 1680. || 9° Terme de marine. Apostille favorable portée sur le congé d'un marin, ou à côté de son nom sur les matricules. || 10° Mérite militaire, nom d'un ordre fondé par Louis XV.

— REM. On dit un homme de mérite. on dit aussi le mérite d'un ouvrage; mais on ne dit pas un ouvrage de mérite.

— HIST. XIIIe s. Helas! se nus [nuls] se doit sauver [faire son salut] dolans, Dont doit par droit ma merite estre grans, Car plus dolans ne s'en part nus de France, QUESNES, *Romanc.* p. 96. Ainçois le donne [ton cœur] en don tout quite: Si en auras greignor [plus grand] merite, *la Rose*, 2264. Si vous rens graces et merites De la bonté que vous me dites, *ib.* 2821. Pechié porte sa peine et bienfait sa merite, J. DE MEUNG, *Test.* 309. Diex l' [lui] en rendra encore, sachez, tout son merite [tout ce qu'elle mérite], *Berte*, LIV. || XIVe s. A cely doit on rendre graces et merites, qui est souverain de tous les rois, *Chr. de St Denis*, t. I, f° 17. Si ceste oppinion estoit vraye que toutes choses adviendroient de necessité selon la constellation des corps celestes, nul n'auroit merite, *Songe du vergier*, I, 171. || XVe s. Bienfait ne se doit sans merite [recompense] passer, *Perceforest*, t. V, f° 82. || XVIe s. Croire est de don, non point de merite, CALV. *Inst.* 451. Dieu applique le loyer au merite, et la peine au demerite, AMYOT, *Moral. Épil.* 11.

— ÉTYM. Provenç. *merit, merite;* cat. *merit;* esp. port. et ital. *merito;* du lat. *meritum*, chose méritée. L'espagnol et l'italien, qui ont l'accent sur *me*, viennent du latin *meritum*, qui a l'accent sur la même syllabe; mais le provençal et le français font difficulté d'abord pour la forme: l'accent est déplacé; puis pour le sens: *mérite* y signifie récompense; tout porte à croire qu'il faut y voir un substantif tiré du participe *meri*, de l'ancien verbe *merir*, qui, tout en venant du latin *mereri*, avait pris le sens de récompenser. Le sens primitif de *mereri* est avoir en partage; comparez μερος, μόρος, μείρομαι.

MÉRITÉ, ÉE (mé-ri-té, tée), *part. passé* de mériter. Récompense méritée. Mais cette amour si ferme et si bien méritée, CORN. *Poly.* IV, 3. L'Évangile à l'esprit n'offre de tous côtés Que pénitence à faire et tourments mérités; Et de vos fictions le mélange coupable Même à ses vérités donne l'air de la fable, BOIL. *Art p.* III.

MÉRITER (mé-ri-té), *v. a.* || 1° Être digne de, en parlant des personnes. Et concevez enfin des vœux plus élevés, Pour mériter les biens qui vous sont réservés, CORN. *Nicom.* I, 2. Je m'en vais seul au temple où leur hymen s'apprête, Où vous n'osez aller mériter ma conquête, RAC. *Andr.* IV, 3. Vous méritiez, ma fille, un père plus heureux, ID. *Iphig.* II, 3. L'on croit mériter les bons succès, mais n'y devoir compter que fort rarement, LA BRUY. XI. || Mériter de, avec l'infinitif. Il mérite d'être protégé. Plus vous me commandez de vous être infidèle, Madame, plus je vois combien vous méritez De ne point obtenir ce que vous souhaitez..., RAC. *Bajaz.* II, 5. || Mériter que, avec le subjonctif. Songeons que ce sacrifice [la messe].... serait inutile à la reine, si elle n'avait mérité par sa bonne vie que l'effet en pût passer jusqu'à elle, BOSS. *Mar.-Thér.* || Mériter une femme, l'obtenir en raison de son mérite. Pendant que tant de naissance, tant de biens, tant de grâces qui l'accompagnaient lui attiraient les regards de toute l'Europe, le prince Édouard de Bavière.... la mérita, BOSS. *Anne de Gonz.* || Absolument, mériter beaucoup, être digne de récompense par ses talents par ses services. Cet homme mérite beaucoup. || Bien mériter de, rendre de grands services à. On coupait la tête à un vieillard vénérable, lorsque j'arrivai à la Haie; c'était la tête chauve du premier ministre Barnevelt, l'homme qui avait le mieux mérité de la république, VOLT. *Scarmentado.* Ah! Wallstein de nous deux avait bien mérité, BENJ. CONST. *Wallstein*, II, 8. || Il a bien mérité de la patrie, mention que la Convention et la Constituante de 1848 décernaient comme une suprême récompense à des armées victorieuses ou à des hommes qui s'étaient signalés par quelque grand service. || On dit aussi quelquefois mériter tout seul au sens de bien mériter. Descartes a mérité de l'astronomie pour avoir découvert la force centrifuge, BAILLY, *Hist. de l'astron. mod.* IV, § 20. || 2° En mauvaise part, encourir, attirer sur soi. Mériter une punition. Il est bien plus juste de conserver à tant de personnes que vous avez décriées la réputation de piété qu'ils ne méritent pas de perdre, que de vous laisser la réputation de sincérité que vous ne méritez pas d'avoir, PASC. *Prov.* XV. Hélas! si jeune encore Par quel crime ai-je pu mériter mon malheur? RAC. *Esth.* I, 5. Ils [les enfants] savent précisément et mieux que personne ce ce qu'ils méritent [en fait de châtiment], et ils ne méritent guère que ce qu'ils craignent, LA BRUY. XI. || 3° Il se dit des choses qui font obtenir quelque grâce, quelque récompense. Cette action mérite récompense. Et cette ressemblance, où son courage aspire, Mérite mieux que toi de gouverner l'empire, CORN. *Héracl.* I, 2. Il [Coligny] appelait de loin le jeune Téligny, Téligny, dont l'amour a mérité sa fille, VOLT. *Henr.* II. || Cette nouvelle mérite confirmation, elle a besoin d'être confirmée. || 4° Absolument. Avoir du mérite, être digne. Le plus grand des maux est les guerres civiles: elles sont sûres si on veut récompenser les mérites; car tous diront qu'ils méritent, PASC. *Pens.* V, 3, éd. HAVET. || Être méritoire. Plus elle [la mort] est volontaire, et plus elle mérite, CORN. *Poly.* II, 6. Ce ne sont ni les austérités du corps, ni les agitations de l'esprit, mais les bons mouvements du cœur qui méritent, PASC. *Lett. à Mlle Roannez*, 6. || 5° Mériter quelque chose à quelqu'un, se dit de ce qui nous fait obtenir quelque avantage. Sa justice, sa prudence, la facilité qu'il apportait aux affaires, lui méritaient la vénération et l'amour de tous les peuples, BOSS. *le Tellier.* Jésus-Christ, pour nous mériter la rémission de nos crimes... ID. *3e sermon, Passion*, 2. Comment voulez-vous qu'Érophile, à qui le manque de parole, les mauvais offices, bien loin de nuire, ont mérité des grâces et des bienfaits.... LA BRUY. XI. || En mauvaise part. Avant que de César la trame soit coupée, Il faut que son orgueil lui mérite aux enfers Tout ce qu'on lui prépare et d'opprobre et de fers, BRÉBEUF, *Phars.* VI. || 6° Être assez important pour.... en parlant soit des choses, soit des personnes. Ce que le prince fit ensuite mériterait d'être raconté à toute la terre, BOSS. *Louis de Bourbon.* Examinons ce bruit, remontons à sa source; S'il ne mérite pas d'interrompre ma course, Partons.... RAC. *Phèdre*, II, 6. Si ton sang méritait qu'on daignât le répandre.... VOLT. *Œdipe*, III, 4. Il ne méritait pas de tomber sous ma main, ID. *Sémiram.* V, 8. || 7° Se mériter, *v. réfl.* Être mérité. .... Ces bienfaits dont j'ose me vanter, Par des vers immortels ont dû se mériter, BOIL. *Ép.* V. || 8° Être dignes l'un de l'autre. Par des droits secrets que le ciel avait décidés, la princesse du monde la plus parfaite [la jeune Marie-Thérèse] appartenait déjà au plus grand des rois [le jeune Louis XIV]; ils travaillaient, sans y penser, à se plaire et à se mériter l'un l'autre, FLÉCH. *Mar.-Thér.*

— REM. J. J. Rousseau écrit: Les petits événements de mon voyage ne méritent pas, madame, de vous en occuper, *Lett. à Mme de Boufflers*, 5 avr. 1766. La phrase est incorrecte; il faut: que vous vous en occupiez.

— SYN. MÉRITER, ÊTRE DIGNE. On a essayé d'établir la synonymie entre ces deux expressions, en disant que mériter se rapportait aux actes, et être digne aux qualités. Mais, en examinant les emplois divers, on n'aperçoit aucune nuance sensible entre mériter et être digne; l'usage les confond sans cesse.

— HIST. XVe s. Sans en rien l'avoir merité, COMM. V, 18. Vous me pourrez dorenavant très bien servir; à mon pouvoir, vous le meriterai, LOUIS XI, *Nouv.* XIII. || XVIe s. En close main, à regret estendue, Don ne merite, et grace est confondue, J. MAROT, V, 192. Cestuy Jason avoit bien merité Estre des preux, ID. V, 289. [Livre] non sans bien grande et meritee recommandation, MONT. I, 208. Il avoit bien merité la honte que l'on luy avoit faitte, AMYOT, *Flamin.* 37. Nous les [les acteurs] voyons ès theatres ne plorer ny ne rire pas à leur plaisir quand ilz veulent, ains quand la matiere de ce qu'ilz recitent le requiert et le merite, ID. *Démosth.* 31.

— ÉTYM. *Mérite.*

† **MÉRITHALLE** (mé-ri-ta-l'), *s. m.* Terme de botanique. Intervalle qui existe entre deux nœuds ou entre deux insertions de feuilles sur un rameau.

— ÉTYM. Μερίς, partie, et θάλλος, tige.

MÉRITOIRE (mé-ri-toi-r'), *adj.* || 1° Attirant des mérites, digne d'être récompensé, en parlant des choses. Il est méritoire de pardonner les injures. Et je croirais, en le volant, faire une action méritoire, MOL. *l'Av.* II, 1. || 2° Particulièrement. Qui attire la miséricorde divine. Quand mes prières seraient inutiles pour les morts, elles seront toujours méritoires pour moi, BOURDAL. *Commémorat. des morts, Myst.* t. II, p. 408. Rendre nos souffrances méritoires, MASS. *Avent, Afflict.* C'est un acte très-méritoire aux Indes de prier Dieu dans l'eau courante, MONTESQ. *Esp.* XXIV, 26. Le prêtre boit dans le vin pur le sang méritoire de l'agneau, CHATEAUBR. *Génie*, I, 1, 7.

— HIST. XIIIe s. Riens, quànt à pardurable gloire, N'estoit, devant croix, meritoire, J. DE MEUNG, *Tr.* 674. || XVIe s. A Rome entra sur le char de victoire, Où il receut triumphe meritoire, J. MAROT, V, 210. Les jesuites qui apeloient acte meritoire de tuer les tyrans, D'AUB. *Hist.* III, 339. Les bonnes œuvres sont meritoires des graces que Dieu nous confere en ceste

[illegible], mais la vie éternelle est loyer de la seule foi, [illegible]

— ÉTYM. [illegible]; esp. et ital. *meritorio*, du lat. *meritorius*, de *meritum*, mérite.

MÉRITOIREMENT [illegible], *adv.* D'une manière méritoire. En cette circonstance il a agi méritoirement.

— HIST. XVIe s. La palme [illegible], au jugement des [illegible], est méritoirement adjugée à Plutarque, AMYOT, *Préf.* [illegible].

— ÉTYM. *Méritoire*, et le suffixe *ment*.

† MERL (mèrl), *s. m.* Substance calcaire marine formée de concrétions dures, irrégulières, mamelonnées, à ramifications vermiculaires, toujours mélangée accidentellement de débris de coquilles; cette substance est un produit excrété par les polypiers [illegible], et [illegible] par le *millepora calcarea* de Lamark; on distingue le merl [illegible] qui est [illegible]âtre, et le rose qui est blanc-rosé, ISID. PIERRE, *Études sur les engrais de mer*, p. 153. Le merl, dit aussi maerl, marl, sable vermiculaire, sert en Bretagne à l'engrais des terres.

— ÉTYM. *Merl* ou *merle*, forme provinciale de *marne* (voy. MARNE 1).

MERLAN (mèr-lan), *s. m.* ‖ 1° Poisson de mer (*gadus merlangus*, *L.*) du genre des gades, dont la chair est extrêmement légère. Filets de merlan. ‖ 2° Se dit populairement d'un perruquier, et surtout se disait quand les perruquiers étaient blancs de poudre, comme les merlans de farine. La Peyronie [célèbre chirurgien] est chef de perruquiers qu'on appelle merlans, parce qu'ils sont blancs, *Journal de* BARBIER, 1744, t. II, p. 404, 1re édit. [illegible] à un merlan qui filait une perruque sur un peigne de fer...., CHATEAUBR. *Mém. d'outre-tombe, dans le feuillet. de la Presse* du 4 nov. 1848.

— HIST. XIIIe s. Del millier de makeriel quatre deniers [de droit], et del millier de mierlenc quatre deniers, TAILLAR, *Recueil d'actes*, p. 15. Nus poissonniers de mer ne puet metre raie, ne amener poisson salé, ne merlanc salé, que le fuerre [la paille] qui est dessus les paniers ne soit ostez ès hales, ains que le poison soit venduz, *Livre des mét.* 269.

— ÉTYM. Hainaut, *merlen*, *merlin*; bas-breton, *marlouan*. Origine inconnue. Diez remarque qu'il viendrait très-bien d'une forme allemande *merling*, qui appartient à la mer, mais que cette forme n'existe pas.

MERLE (mèr-l'), *s. m.* ‖ 1° Oiseau de l'ordre des passereaux (genre *turdus*), dont une espèce, le merle noir à bec jaune, est commune en France. Le ramage naturel du merle solitaire est très-doux, très-flûté, mais un peu triste, comme doit être le chant de tout oiseau vivant en solitude, BUFF. *Ois.* t. VI, p. 41. Parmi les fleurs j'entends les gais pinsons et les merles siffleurs, V. HUGO, *Floréal* (*Châtiments*, VII, 14) ‖ Il [illegible] merle, il siffle très-bien. ‖ Fig. [illegible] ‖ Fig. Franc comme un merle, très-franc. ‖ Fig. et familièrement. Fin merle, homme adroit, rusé drôle, rusé compère, locution qui vient de la défiance qu'a le merle des piéges et des chasseurs. Que voilà un fin merle! VADÉ, *Nicaise*, sc. 15. ‖ Fig. Un vilain merle, un homme désagréable. Palsangué! votre père est un vilain merle, DANCOURT, *Eaux de Bourbon*, sc. 21. ‖ Fig. C'est un dénicheur de merles, se dit d'un homme habile à rechercher ce qui peut lui être agréable ou utile, et adroit à en profiter. ‖ À d'autres, dénicheur de merles, se dit à une personne à qui l'on ne se fie pas. ‖ 2° Merle blanc, merle qui de noir devient blanc; ce qui est une rareté. Quoique le merle ordinaire soit [illegible] lence, et plus noir que le [illegible] de blanc, et que [illegible] les [illegible] de l'Arcadie, et dont la hauteur perpendiculaire [illegible] le seul endroit de la Grèce où se trouve l'espèce des merles blancs, BARTHÉL. *Anach.* ch. 52. ‖ Fig. Si vous faites cela, je vous donnerai un merle blanc, se dit pour défier quelqu'un de faire une chose qu'on regarde comme impossible. Si tout le monde était comme [illegible] merle blanc qu'un [illegible], MASSILLON, *Double inconst.* [illegible] ‖ 3° [illegible] de montagne, le merle à plastron. ‖ Merle d'eau, oiseau qui a été rangé [illegible] dans le genre [illegible] Aldrovande, qui a parlé le premier [illegible] le nom, d[illegible] quelquefois dans les [illegible]

[illegible] de Bologne, où ils sont connus des oiseleurs sous le nom d'étourneaux de mer, BUFF. *Ois.* t. VI, p. 27. ‖ Merle viscivore, nom d'une draine dite aussi vergnette. ‖ 4° Merle ou merlot, poisson du genre labre. ‖ Proverbe. Faute de grives on prend, on mange des merles, c'est-à-dire parce qu'on n'a pas le meilleur, ce n'est pas une raison de dédaigner le bon.

— HIST. XIIIe s. Ce fu un jour de mai que chascuns oisiaus crie, Que li rosignaus chante et la merle et la pie, *Ch. d'Ant.* I, 603. Melles i avoit et mauvis, Qui baoient à sormonter Ces autres oisiaus par chanter, *la Rose*, v. 638. ‖ XVIe s. Les merles, les corbeaux, les pies, les perroquets, nous leur apprenons à parler, MONT. II, 172.

— ÉTYM. Wall. *miel*, loriot; bourg. *marle*, merle; norm. *melle*; picard, *ormerle*, *eurmerle*, *ermele*; prov. *merle*, s. m.; cat. *merla*; esp. *mierla*, *mirlo*; port. *merlo*, *melro*; ital. *merlo*, *merla*; du lat. *merula*.

† MERLEAU (mèr-lô), *s. m.* Jeune merle.

MERLETTE (mèr-lè-t'), *s. f.* ‖ 1° Terme de blason. Oiseau représenté sans bec et sans pieds. Il porte d'or à trois merlettes de sable. ‖ 2° Femelle du merle.

— ÉTYM. Diminutif de *merle*.

† 1. MERLIN (mèr-lin), *s. m.* Personnage traditionnel, chez les populations celtiques, lequel possède un grand pouvoir magique. ‖ Par extension, nom donné à ceux qui prétendent s'occuper des sciences occultes. Dis-moi un peu, vieux Merlin, ton impudence n'a-t-elle jamais excité quelqu'un à te traîner par la barbe? DESTOUCHES, *Tambour nocturne*, III, 6.

— ÉTYM. Ancien breton, *marthin*; armoricain, *marzin*; gallois, *myrdhin*. D'après une conjecture de M. de la Villemarqué, ce nom tiendrait au dieu latin *Marsus*.

2. MERLIN (mèr-lin), *s. m.* ‖ 1° Long marteau ou espèce de massue dont les bouchers se servent pour assommer les bœufs. ‖ 2° Espèce de hache à fendre le bois.

— HIST. XVIe s. Serpes, haches ou merlins, *Nouv. coust. génér.* t. II, p. 1096.

— ÉTYM. Origine incertaine. Scheler le tire de *marculinus*, diminutif fictif latin de *marculus*, marteau, mais les intermédiaires manquent.

† 3. MERLIN (mèr-lin), *s. m.* Terme de marine. Cordelette formée de deux ou trois fils de caret, commis ensemble.

— ÉTYM. Wallon, *mârlin*; angl. *marline*; du flamand *maarline*, de *maar*, mer, et *line*, corde : corde de mer.

† MERLINE (mèr-li-n'), *s. f.* Espèce de serinette plus grave que la serinette ordinaire : on s'en sert pour apprendre des airs aux merles.

— ÉTYM. *Merle*.

† MERLINER (mèr-li-né), *v. a.* Terme de marine. Coudre avec du merlin.

— ÉTYM. *Merlin* 3.

MERLON (mèr-lon) *s. m.* Terme de fortification. La partie du parapet qui est entre deux créneaux ou deux embrasures. Le seul ordre que je vis donner fut de raser les merlons de la batterie de la Hougue, dont l'usage est de couvrir les canons, *Docum. inéd. sur l'Histoire de France*, *Mém. de N. J. Foucault*, p. 292. ‖ Demi-merlon, l'espace compris entre une embrasure et l'extrémité de l'épaulement ou de la batterie.

— ÉTYM. Est-ce *merle*, par une vague comparaison des créneaux et des entre-deux avec un *merle* perché? On disait dans l'ancien français *merlet*.

† 1. MERLOT (mèr-lo), *s. m.* Poisson du genre labre.

† 2. MERLOT (mèr-lo), *s. m.* Cépage très-productif.

MERLUCHE (mèr-lu-ch'), *s. f.* Nom qu'on donne, en général, aux poissons du genre gade, après qu'ils ont été desséchés au soleil; et, particulièrement, à la morue sèche. Poignée de merluches, se dit de deux merluches liées ensemble. ‖ Fig. ... Un souvenir qui me revient d'un homme qui me parlait en Bretagne de l'avarice d'un certain prêtre; il me disait fort naturellement : enfin, [illegible], c'est un homme qui mange de la merluche toute sa vie pour manger du saumon après sa mort. Je trouvai cela plaisant, et j'en fais l'application à toute heure, SÉV. 16 juin 1676.

— ÉTYM. Voy. MERLUS; bourg. *marluche*; cat. [illegible]

MERLUS (mèr-lû), *s. m.* Poisson de mer qu'on appelle merluche, quand il a été séché. 5 sols sur le cent de pièces de merlus et morue sèche..... 10 sols sur cent de pièces de morue verte en pile, *Déclaration du Roi*, 10 fév. 1632.

— HIST. XIVe s. Merlus est fait, ce semble, de morue, [illegible] II, 5. ‖ XVe s. Pour [illegible] quant il bouillist, De la [illegible]

de Vire, 44. ‖ XVIe s. Le stocphis et merlu bien détrampez et dessalez, PARÉ, XX, 38.

— ÉTYM. Provenç. *merlus*; ital. *merluzzo*; d'après Ménage, du lat. *maris lucius*, brochet de mer.

† MERLUSINE (mèr-lu-zi-n'), *s. f.* Voy. MÉLUSINE.

† MERLUT (mèr-lu), *s. m.* Peaux en merlut, les peaux de bouc, de chèvre et de mouton, en poil et en laine, qu'on a fait sécher sur une corde, pour les garantir de corruption, jusqu'à ce qu'elles soient passées en chamois, en mégie, ou en maroquin.

— ÉTYM. Fausse orthographe pour *merlus*; le *merlut* étant dit ainsi par comparaison avec le *merlus* séché.

† MÉROCÈLE (mé-ro-sè-l'), *s. f.* Terme de chirurgie. Hernie formée au pli de l'aine à travers le canal crural.

— ÉTYM. Μηρός, cuisse, et κήλη, tumeur.

† MÉROLOGIE (mé-ro-lo-jie), *s. f.* Terme didactique. Traité des parties simples ou élémentaires.

— ÉTYM. Μέρος, partie, et λόγος, traité.

† MEROLON (me-ro-lon), *s. m.* Dans le parler de Genève, petit oiseau, ou plutôt troupe de petits oiseaux qui passent en automne; sert surtout à désigner les pinsons d'Ardennes.

† MÉROU (mé-rou), *s. m.* Poisson de la Méditerranée (genre serran, famille des percoïdes).

† MÉROVINGIEN, IENNE (mé-ro-vin-jiin, [illegible]), *adj.* ‖ 1° Qui appartient à la dynastie ou à la famille de Mérovée. Cette princesse [Brunehaut], jeune encore et d'une beauté remarquable, répondait mieux que les autres épouses mérovingiennes à l'idée que la population gauloise se faisait d'une reine, AUG. THIERRY, *Récits des temps mérovingiens*, 2e récit. ‖ Qui appartient au temps de cette dynastie. ‖ 2° *S. m.* Se dit des rois des Francs, descendants de Mérovée. Les Mérovingiens ont régné depuis l'an 418 jusqu'en 752.

— ÉTYM. *Merowig*, nom d'un ancien chef franc, et *ing*, finale indiquant descendance.

MERRAIN (mè-rin), *s. m.* ‖ 1° Bois fendu en planches et propre à différents ouvrages. Où ledit droit de sol pour livre est établi sur le bois, tant merrain qu'à brûler, *Règlement général sur les aides*, 12 oct. 1624. ‖ Bois préparé pour faire les douves des tonneaux. ‖ 2° Terme de vénerie. La matière de la perche et du bois du cerf. Le merrain gros et bien perlé, avec grand nombre d'andouillers forts et longs, BUFF. *Quadrup.* t. II, p. 40.

— HIST. XIIe s. Li reis Yram enveiad messages al rei David... e enveiad lui mairen de cedre, e charpentiers, e tailliurs de pierre, *Rois*, p. 137. ‖ XIIIe s. [illegible] quant je regart mon estat premerien, Comment Dieus me fist home quant je n'estoie rien, Et de si [illegible] matere et de si vil merrien, Bien devroie [illegible] au mains au deerien [à la fin], J. DE MEUNG, *Test.* [illegible] Il ne sera jà si soutis [habile] maistres qui de [illegible] de marrien sceust faire un vaissel.... BRUN. LAT. *Tres.* p. 144. ‖ XIVe s. Mais de merriens pesanz sur les creneaux posez Avoit on nostre gent [illegible] *Guescl.* 8371. ‖ XVe s. En ce temps, les eaues furent merveilleusement grandes... et des villaiges [illegible] plusieurs petites maisons comme [illegible] venoit le marrin aval l'eaue, JUV. [illegible] 1408. L'en voit les cerfs [illegible] une fois le merrien... E. DESCH. *Poésies mss.* f° [illegible] ‖ XVIe s. Bestial à pied fourché, et bois merrien, *Déclar. du roi*, 23 janv. 1595.

— ÉTYM. Wallon *mairain*; provenç. *mairam*, du bas-lat. *materiamen*, dérivé du lat. *materia*, [illegible] (voy. MATIÈRE).

† MERSION (mèr-sion), *s. f.* Terme [illegible] Action de plonger dans. Ni [illegible] les prétendus réformés [illegible] la mersion [illegible] baptême, BOSS. *Commun. sous les deux esp.* II, [illegible]

— ÉTYM. Lat. *mersionem*, de *mergere*, plonger, venant du sanscrit [illegible] nettoyer, essuyer, [illegible] dont le sens primitif paraît être mouiller.

† MÉRULE (mé-ru-l'), *s. m.* Genre de champignons [illegible] des agarics.

MERVEILLE (mèr-vè-ll', *ll* mouillées, et non mèr-vè-ye), *s. f.* ‖ 1° Chose qui cause de l'admiration. La valeur de son père, en son temps sans pareille, Tant qu'a duré sa force, a passé pour merveille, CORN. *Cid*, I, 1. La plus rare merveille, Quand l'esprit la connaît, ne surprend plus l'oreille, ROTR. *St-Genest*, I, 7. Mais de nous charmer les oreilles Par sa merveille des merveilles, Cela ne se peut [illegible], *Contre Malherbe*, dans l'éd. de Ménage, p. 495. Il ne faut jamais dire aux gens : Écoutez un bon mot, oyez une merveille; Savez-vous si les écoutants En feront une estime à la vôtre pareille? LA FONT. *Fabl.* XI, 9. [illegible]

ouvrir des merveilles, LA FONT. Orais. De la moindre vétille il fait une merveille, VOLT. Mis. I, 5. Faute de cette connaissance de l'agrément, on jeté, on a inventé de certains termes bizarres : siècle d'or, merveille de nos jours, et on appelle ce jargon beauté poétique, PASC. Pens. VII, 25, éd. HAVET. Quelle partie du monde habitable n'a pas ouï les victoires du prince de Condé et les merveilles de sa vie? BOSS. Louis de Bourbon. Élevant son esprit aux choses invisibles de Dieu par les merveilles visibles de la nature, FLÉCH. Lamoign. Le premier fruit du talent de nos veilles, C'est qu'on doit ajouter merveilles sur merveilles, BOIL. Épître VI. Lorsque, dans les temps suivants, l'on parlera avec étonnement des victoires prodigieuses et de toutes les grandes choses qui rendront notre siècle l'admiration de tous les siècles à venir, Corneille, n'en doutons point, Corneille tiendra sa place parmi toutes ces merveilles, RAC. Rép. au disc. de récept. de Th. Corneille. Les grands et les puissants de l'Europe, frappés des merveilles que la renommée répand de lui en tous lieux, MASS. Or. fun. Conti. Je vis près d'Apollon, à son autel de pierre, Un palmier, don du ciel, merveille de la terre, A. CHÉN. l'Aveugle. Là, près des ruches des abeilles, Arachné tisse ses merveilles, LAMART. Harm. II, 9. || Les sept merveilles du monde, les sept monuments les plus célèbres dans l'antiquité, à savoir les pyramides d'Égypte, les murailles et les jardins suspendus de Babylone, le temple de Diane à Éphèse, celui de Jupiter Olympien à Pise en Élide, le tombeau qu'Artémise fit élever pour Mausole, son mari, le phare d'Alexandrie, et le colosse de Rhodes. Ainsi fut achevée la ruine de ce tombeau [de Mausole], la dernière des trois merveilles dont l'Asie s'enorgueillissait; car le temple de Diane à Éphèse et le colosse consacré au soleil à Rhodes avaient depuis longtemps disparu, SAINTE-CROIX, Instit. Mém. hist. et litt. anc. t. II, p. 280. || Par exagération. C'est une des sept merveilles du monde, se dit d'un superbe édifice, ou de quelque autre chose semblable, et unique en son genre. || On dit de même : c'est la huitième merveille du monde. || Familièrement. Ce n'est pas grande merveille, ou, par ironie, voilà une belle merveille, ou, elliptiquement, belle merveille, belles merveilles, se dit pour rabaisser une chose, une action que quelqu'un veut faire passer pour admirable. Belles merveilles! assembler des voleurs, des scélérats, se faire chef de bandits, FÉN. Dial. des morts anc. dial. 8. || Être la merveille de, exciter l'admiration. Cette princesse est toujours la merveille de la cour, BOSS. Lett. quiét. 497. La cour ne le retint guère, quoiqu'il en fût la merveille, ID. Louis de Bourbon. Cet État sera la merveille de l'Hespérie, FÉN. Tél. XXII. Que le corps de ville [de Paris] demande seulement permission de mettre une taxe modérée et proportionnelle sur les habitants.... que les projets [d'embellissement] soient remis au concours, que l'exécution soit au rabais, il sera facile de démontrer qu'on peut, en moins de dix ans, faire de Paris la merveille du monde, VOLT. Pol. et lég. Embell. de Paris. Cette femme dont tout le monde parlait, et dont on ne connaissait pas le véritable nom, parut à lord Nelvil l'une des merveilles du singulier pays qu'il venait voir, STAËL, Corinne, II, 1. || C'est une merveille..., c'est merveille de..., que de..., c'est-à-dire c'est une chose extraordinaire de..., ou que de.... C'est une merveille de faire cela, ou que de faire cela. C'était merveille de le voir, Merveille de l'ouïr.... LA FONT. Fabl. VIII, 2. Vous connaissez la manière des uns et des autres, que c'est une merveille, HAMILT. Gramm. 5. || C'est merveille que, avec le subjonctif. Il Court à son compagnon, lui dit que c'est merveille Qu'il n'ait eu seulement que la peur pour tout mal, LA FONT. Fabl. V, 20. || Ce n'est pas merveille de, ce n'est pas merveille que.... avec le verbe au subjonctif, ce n'est pas merveille si.... c'est-à-dire il n'y a pas lieu de s'étonner. Ce n'est pas merveille qu'il ait échoué. Ce n'est pas merveille, s'il faut une force assez sensible, FONTEN. Mondes, 3. Ce n'est donc pas merveille si les peuples faisaient moins de cas des nouveaux oracles que des anciens, FONTEN. Oracl. I, 14. Puisque vous logez chez un médecin, ce n'est pas merveille que vous soyez malade, VOLT. Lett. Thiriot, 8 oct. 1760. Pour elle, ce n'est pas merveille De troubler l'ordre de mes jours, BÉRANG. Print. et aut. || Familièrement. Faire merveilles, faire des merveilles, se distinguer d'une façon extraordinaire. Si tu le fais [si le Seigneur conseille le roi], Seigneur, il fera des merveilles, MALH. II, 1. Ma Chimène, il est vrai qu'il a fait des merveilles, CORN. Cid, IV, 2. Vous faites des merveilles, MOL. Bourg. gent. II, 3. Vous avez fait des merveilles d'écrire à Mme de Lavardin, SÉV. 77. L'on dit que, dans le passage du Rhin, le chevalier de Grignan fit encore des merveilles de valeur et de prudence, ID. 206. Vous savez toutes les merveilles qu'on a faites sur les Turcs [qui venaient d'être battus], ID. 2 sept. 1687. Elle [votre cousine] y a fait merveilles, ID. à Bussy, 15 janv. 1687. Mme la Dauphine fait merveilles, et tout le monde en est content, MAINTENON, Lett. à M. d'Aubigné, 2 oct. 1681. || Faire des merveilles à, produire un excellent effet à ou sur. Hier, le remède de l'Anglais avait fait des merveilles, SÉV. 413. Les eaux m'ont fait des merveilles, ID. 28 sept. 1677. || Faire des merveilles à, faire un excellent accueil à. Mme de Schomberg me fait des merveilles, et son mari à mon fils, ID. 29 juill. 1676. Je fus hier avec Mme de Coulanges au Palais-Royal.... Madame me fit des merveilles d'abord; mais, quand l'abbé de Chavigny fut entré, mon étoile pâlit visiblement, ID. 25 juin 1677. || Se faire merveilles, se faire mille amitiés l'un à l'autre. Praslin et le chevalier de Montfort se firent merveilles, ST-SIMON, 13, 149. || Faire merveille, se dit des choses qui produisent un bel effet, qui plaisent infiniment. Un ruisseau qui fait merveille dans le paysage. || Dire des merveilles de, dire merveilles de, vanter extraordinairement. On en disait merveilles, LA FONT. Faucon. On dit des merveilles de notre bon pape, SÉV. 325. M. le chancelier me dit hier des merveilles de votre conduite, MAINTENON, Lett. au card. de Noailles, 18 déc. 1696. Dire merveilles de sa santé devant des infirmes, LA BRUY. V. || Dire merveilles, dire des merveilles, écrire des merveilles, dire, écrire des choses charmantes. Elle [Mlle de la Vallière entrant aux Carmélites] a fait couper ses beaux cheveux.... elle caquète et dit merveilles; elle assure qu'elle est ravie d'être dans une solitude, SÉV. avril ou mai 1674. Le roi écrivit hier ici des merveilles, BOSS. Lett. quiet. 78. || Crier à la merveille, exprimer vivement son admiration. [Le pacha fixant un maximum fort bas sur les comestibles] le peuple crie à la merveille, mais les marchands ferment leurs boutiques, CHATEAUBR. Itin. 5e partie. || On dit dans le même sens : crier merveille. ....Un amas de vains admirateurs.... prompts à crier merveille, BOIL. Art p. IV. || Fig. Promettre monts et merveilles, promettre merveilles, faire de très-grandes promesses. Elle fait amitié, leur promet des merveilles, CORN. Médée, I, 1. || Conter monts et merveilles, conter merveilles, conter des merveilles de, faire des récits qui excitent l'admiration pour. Qu'il conte merveilles à ceux qui l'écoutent, de l'éloquence attique, BALZ. Socrate, disc. 2. Ce fut un passe-temps de l'entendre conter Monts et merveilles de la dame, LA FONT. Fiancée. Ils contaient des merveilles des périls de cette expédition, HAMILT. Gramm. 11. || 2° Personne qui excite l'admiration. La voici, la belle Marie, Belle merveille d'Étrurie, MALH. III, 1. Je sers, je le confesse, une jeune merveille, ID. V, 21. Je vous réponds que vous en ferez une petite merveille, SÉV. 524. La princesse de Conti.... est enfant au delà de ce qu'on peut imaginer, et Mme la Dauphine est une merveille d'esprit, de raison et de bonne éducation, ID. 12 avr. 1680. Soutenir la dignité de merveille entre deux âges où vous m'avez élevée, ID. 24 avr. 1671. Du théâtre français l'honneur et la merveille, Il [Racine] sut ressusciter Sophocle en ses écrits, BOIL. Poésies div. XIX. || 3° Chose qui, excitant l'étonnement, paraît dépasser les forces de la nature. Par quelle merveille Mon œil peut-il sitôt démentir mon oreille? ROTR. Venceslas, IV, 4. Les merveilles que Dieu avait opérées en leur pays, BOSS. Hist. II, 12. Quelle merveille de la grâce! malgré une vocation si peu régulière, la jeune abbesse devint un modèle de vertu, ID. Anne de Gonz. Une merveille absurde est pour moi sans appas, BOIL. Art p. III. On ne voit plus pour nous ses redoutables mains De merveilles sans nombre effrayer les humains, RAC. Athal. I, 1. Peuple ingrat! quoi! toujours les plus grandes merveilles, Sans ébranler ton cœur, frapperont tes oreilles? ID. ib. Et faites retentir jusques à son oreille De Joas conservé l'étonnante merveille, ID. ib. V, 3. Tant de merveilles qu'ils [les dieux] ont faites en votre faveur, FÉN. Tél. VII. Il chante les merveilles des dieux, ID. ib. XIX. J'oublierai le monde entier pour ne plus m'occuper que des merveilles de votre grâce sur mon âme, MASS. Carême, Lazare. || 4° À merveille, loc. adv. Très-bien, parfaitement. Et Tartufe? — Tartufe? il se porte à merveille, Gros et gras, le teint frais et la bouche vermeille, MOL. Tart. I, 5. Tout allait à merveille, j'avais obtenu, presque arraché l'estime de tout le monde, J. J. ROUSS. Confess. III. || Au XVIIe siècle on écrivait à merveilles, c'est l'orthographe du Dictionnaire de l'Académie de 1694. Je revins chez la d'Escars admirer encore la beauté de notre linge et de nos étoffes; tout sera à merveilles, SÉV. 26 août 1676. Je lui procure.... un bon médecin dont il se trouvera à merveilles, ID. 21 sept. 1677. || À merveille, se dit aussi ironiquement pour exprimer son mécontentement, son indignation. || 5° Familièrement. Pas tant que de merveille, pas beaucoup. || 6° Merveille à fleurs jaunes, balsamine des bois. || Se dit de plusieurs variétés de fleurs, et particulièrement de tulipes. Merveille d'Amsterdam, de Harlem. || Merveille du Pérou, plante de cette région, dont la merveille consiste en ce qu'elle porte cinq petites fleurs, en forme de cloche, dont chacune est tout à fait différente des autres; d'autres disent que c'est tout simplement la belle-de-nuit. || Merveille d'hiver, espèce de poire de novembre. || 7° S. f. pl. Merveilles, pâtisserie génevoise, rubans de pâte cuits dans le beurre. La collation fut composée d'échaudés, de merveilles, J. J. ROUSS. Hél. VI, 10.

— REM. FAIRE MERVEILLE, FAIRE DES MERVEILLES. Faire merveille se dit des choses, et signifie que ces choses font très-bien : Cette figure fait merveille dans ce tableau. Faire des merveilles ou faire merveilles se dit des personnes, et signifie que ces personnes ont fait des choses merveilleuses : Cet orateur a fait aujourd'hui des merveilles. Telle est la décision de Laveaux. Mais cette distinction n'est pas observée. Ainsi voici des exemples de Mme de Sévigné, où, suivant cette décision, il faudrait faire merveille : Il [le roi] courut un cerf au clair de la lune; les lanternes firent des merveilles; le feu d'artifice fut un peu effacé par la clarté de notre amie, SÉV. 46. Une grande allée où le couchant fait des merveilles, ID. 30 nov. 1689. En voici d'autres de Corneille et de Molière où il faudrait, suivant la même décision, faire des merveilles ou faire merveilles : Déguisant son nom et cachant sa famille, Il avait fait merveille aux guerres de Castille, CORN. D. Sanche, V, 8. Au reste, il fait merveille en vers ainsi qu'en prose, Et pourrait, s'il voulait, vous montrer quelque chose, MOL. Fem. sav. III, 5.

— HIST. XIe s. Dist li paiens : merveilles en ai grant, Ch. de Rol. XL. Ce est merveille que Deus le soufre tant [Roland], ib. CXXXII. Non est merveille se Charles ad irur [colère], ib. CCII. || XIIe s. N'est pas merveilles se m'aïr [je m'irrite] Vers amor qui m'a tant grevé, Couci, III. || XIIIe s. Quant li rois Felippes le sot, si en fu merveilles liés [joyeux], Chr. de Rains, 16. Moult grans merveille estoit leur biauté à regarder, VILLEH. LXI. Ce n'estoit pas merveille se li cuers lui douloit, Berte, XXVIII. À tant [ils] saillent hors du batel, Et vinrent à Jehan isnel, Cui il voient faire merveilles, Bl. et Jeh. 4356. Et disoient que il avoient trouvé merveilles de diverses bestes sauvages et de diverses façons, JOINV. 220. || XVe s. Or furent ces trois chevaliers qui merveilles cuidoient faire, plus esbahis que devant, FROISS. II, III, 78. Batailles mortelles, desolations de plusieurs eglises, citez, villes et forteresses, depopulation de moult de pays, et autres merveilles piteuses à recorder, MONSTRELET, Prologue. Et n'estoit point de merveilles se le roy en avoit crainte; car son frere eust esté bien grant, se le mariage eust esté fait, COMM. III, 8. Avez-vous merveille [êtes-vous surprise], si je le demande? LOUIS XI, Nouv. XIX. || XVIe s. Jouer à honnestes jeux, comme aux merveilles, aux estats, aux ventes, aux vertus, aux rencontres et autres, YVER, 524. Ils veulent persuader que leur hierarchie est tant bien ordonnée que merveilles, CALV. Inst. 880. Homme grand, fort et beau à merveilles, AMYOT, Arist. 34. Chascun luy rapporta qu'il faisoit merveille de le louer partout, ID. Comm. refréner la colère, 17.

— ETYM. Bressan, moraville; bourguig. morvaille; Berry, marveille; provenç. meravelha, meravilla; espagn. maravilla; portug. maravilha; ital. maraviglia; du lat. mirabilia, choses merveilleuses, pluriel neutre de mirabilis, admirable.

MERVEILLEUSEMENT (mèr-vè-lleû-ze-man, ll mouillées, et non mèr-vè-yeû-ze-man), adv. D'une façon merveilleuse. Cette vallée.... ceinte de coteaux merveilleusement agréables, LA FONT. Psyché, II, p. 181. Il y a merveilleusement à profiter de tout ce que vous dites, MOL. Comtesse, sc. 11. La beauté est partagée en mille différentes manières; le sujet le plus propre pour la soutenir c'est une femme : quand elle a de l'esprit, elle l'anime et la relève merveilleusement, PASC. Passions de l'amour. Euripide sait merveilleusement exciter la passion, RAC. Iphig.

Préface. Ô amour! vous tourmentez merveilleusement, FÉN. t. XVIII, p. 132.

— HIST. XIe s. E li paien merveillusement fierent [frappent], *Ch. de Rol.* CCXLVI. || XIIe s. Joab, [illegible], e la maisnée returnerent de là où ourent larums pris e ocis, e repairerent od [avec] merveillusement grant preie, *Rois*, 131. || XIIIe s. Dou duel [deuil] qui y fu fais ne convient il [illegible] parler, car trop fu merveillement grant, VILLEH. XXIII. || XVe s. Messire Barnabo, que jadis le duc de [illegible] avoit fait mourir merveilleusement, FROISS. [illegible], p. 103, dans LACURNE. Ils estoient bien six [illegible] hommes de cheval qui faisoient merveilleusement de maulx, COMM. I, 8. Lequel fut merveilleusement effrayé de ces nouvelles, ID. III, 8. || XVIe s. Merveilleusement subject à la goutte, MONT. I, 20.

— ETYM. *Merveilleuse*, et le suffixe *ment*; provenç. *meravilhozamen*.

MERVEILLEUX, EUSE (mèr-vè-lleû, lleû-z', *ll* mouillées, et non mèr-vè-yeû), *adj.* || 1° Qui tient de la merveille. Et loin de te blâmer, tant que j'aurai de voix, Je pourrai publier tes merveilleux exploits, MAIRET, *Mort d'Asdr.* II, 3. Seigneur, cette surprise est pour moi merveilleuse, CORN. *Pomp.* I, 4. Je ne sais qui fut ta nourrice; Mais ton corps me paraît en merveilleux état, LA FONT. *Fabl.* II, 16. C'était le temps où elle devait être livrée à elle-même, pour mieux sentir dans la suite la merveilleuse victoire de la grâce, BOSS. *Anne de Gonz.* De ses traits et des miens le merveilleux rapport Ne saurait envers vous justifier sa mort, QUINAULT, *Agrip.* II, 4. Ce cousin des quatre fils Aimon Dont tu lis quelquefois la merveilleuse histoire, BOIL. *Ép.* XI. Et en effet, grand Dieu! vos serviteurs pourraient-ils mener sur cette terre de malédiction la vie sainte et merveilleuse qu'ils mènent, si vous n'étiez sans cesse avec eux? MASS. *Paraph.* ps. XV, v. 2. || Il se dit aussi des personnes. Vous savez comme le roi a donné deux mille livres de pension à Mlle de Scudéry.... elle fut remercier Sa Majesté.... c'était une affaire que de recevoir cette merveilleuse Muse, SÉV. 6 mars 1683. La Mousse [un cartésien] est fort glorieux d'avoir fait en vous une si merveilleuse écolière, ID. à *Mme de Grignan*, 20 sept. 1671. Et les villes, et les montagnes, et les pierres mêmes y parlaient de ces hommes merveilleux, BOSS. *Hist.* II, 3. Il n'est plus question, à l'heure qu'il est, de savoir si Homère, Platon, Cicéron, Virgile, sont des hommes merveilleux; c'est une chose sans contestation, puisque vingt siècles en sont convenus: il s'agit de savoir en quoi consiste ce merveilleux, BOIL. *Longin, Subl. réfl.* 7. Quel sera quelque jour cet enfant merveilleux? RAC. *Athal.* II, 9. Parut-il jamais un homme plus merveilleux [que Jésus-Christ], plus divin dans ses œuvres et dans toutes les circonstances de sa vie? MASS. *Avent, Divinité de J. C.* || Par plaisanterie. Embrasse-moi, car tu es trop merveilleux, HAMILT. *Gramm.* 3. || Par ironie. Toi qui crois tout [illegible], merveilleux Furetière, LA FONT. *Épigr. contre Furetière.* Le monde est merveilleux dans ses idées, et prend bien plaisir à se tromper, BOURDAL. *Pensées*, t. I, p. [illegible]. || [illegible] et par ironie. Vous êtes un merveilleux homme, c'est-à-dire vous êtes un homme étrange, extraordinaire par vos sentiments, par vos manières. || 2° Excellent en son espèce. Voilà du vin merveilleux. Du Metz avait remarqué dès hier un endroit qu'il prétend merveilleux pour battre la citadelle à revers, PELLISSON, *Lett. hist.* t. III, p. 212, dans POUGENS. Ces [illegible] sont d'un merveilleux goût, [illegible]. Voilà donc le fruit de cette éducation merveilleuse dont ton père était si vain! DIDER. *Père de famille*, II, 6. || 3° S'en [illegible] ce qu'il y a d'excellent [illegible] du langage, qu'il gâte par l'affectation du grand et du merveilleux, LA BRUY. XI. À l'égard de son éducation si vantée, je n'en vois pas le merveilleux, GENLIS, *Adèle et Théod.* t. III, p. 181, dans POUGENS. || 4° Ce qui, dans un événement, dans un récit, s'éloigne du cours ordinaire des choses. [Corneille] inspiré d'un génie [illegible] et aidé de la lecture des anciens, [illegible] et le merveilleux, et laissa bien loin derrière lui tout ce qu'il avait de rivaux, RAC. *Disc. pron. à la récept. de Th. Corn.* Le comte, qui n'avait point par lui-même, tant il était frappé du merveilleux de cette aventure.... [illegible] dans POUGENS. Le merveilleux, qui n'est que le [illegible] fait passer à cent, augmente et [illegible] à mesure qu'il passe par un plus grand nombre de têtes, BUFF. *Quadrup.* t. VI, p. 6. || 5° Ce qui est produit par l'intervention des êtres surnaturels. Tite-Live, à qui le merveilleux fait tant de plaisir à raconter, BUFF. *Hist. min. Introd. Œuvr.* t. VII, p. 210. C'est surtout sur le siècle de Thésée que les Grecs se sont plu à répandre un merveilleux qui fait connaître leur esprit et leur caractère, CONDIL. *Hist. anc.* I, 12. L'homme aime le merveilleux; moi-même je me surprends à tout moment sur le point de m'y livrer, DIDER. *Opin. des anc. philos.* (*pythagorisme*). Le merveilleux naturel est pris, si je l'ose dire, sur la dernière limite des possibles.... le merveilleux surnaturel est l'entremise des êtres qui, n'étant pas soumis aux lois de la nature, y produisent des accidents au-dessus de ses forces, ou indépendants de ses lois, MARMONTEL, *Élém. litt. Œuvr.* t. VIII, p. 363, dans POUGENS. L'histoire, assujettie aux lois de la critique, rejetait le merveilleux, BARTHÉL. *Anach. Introd.* part. II, sect. 3. || 6° L'intervention d'êtres surnaturels comme dieux, anges, démons, génies, fées, dans les poëmes et autres ouvrages d'imagination. Les poëmes ont plus du merveilleux, quoique toujours invraisemblables; les romans ont plus du vraisemblable, quoiqu'ils aient quelquefois du merveilleux, HUET, *Origine des romans*, p. 5. Le merveilleux même doit être sage; il faut qu'il conserve un air de vraisemblance, et qu'il soit traité avec goût, VOLT. *Ess. poésie ép.* ch. 9. Les poëtes n'ont pas su tirer du merveilleux chrétien tout ce qu'il peut fournir aux muses, CHATEAUB. *Génie*, II, V, 7. || Merveilleux allégorique, celui où, au lieu de personnages surnaturels, on personnifie les facultés ou les sentiments et on leur suppose une action physique sur ceux qui les possèdent. Le merveilleux allégorique est toujours froid. Notre religion est très-susceptible d'une espèce de merveilleux que Voltaire a jugé praticable puisqu'il a essayé de le mettre en œuvre, et il n'a su qu'une fois en tirer parti, LA HARPE, *Lycée*, III, 1, 2. || 7° Dans le langage familier, un merveilleux, une merveilleuse, celui, celle qui affecte de belles manières, et qui a beaucoup de prétentions. Un jeune merveilleux. Non, tous nos merveilleux près d'elle ont échoué, LANOUE, *Coquette corr.* I, 1. Ils aiment beaucoup mieux Dans les sociétés faire les merveilleux, ALEX. DUVAL, *Tyran domest.* I, 6. || Adjectivement. Mon cher marquis, M. le vicomte de Melville est beaucoup trop merveilleux pour moi, GENLIS, *Théât. d'éduc. le Voyageur*, II, 6. || Merveilleuse pour femme à la mode s'est dit particulièrement sous le Directoire.

— HIST. XIe s. Dist Blancandrins: merveillus hom est Charles, *Ch. de Rol.* XXVII. La bataille est merveilluse et pesant, *ib.* CCXLV. || XIIe s. Il lui dona un mervellos destrier, *Roncisv.* 30. La bataille est mout merveillose et dure, *ib.* 64. || XIIIe s. Par foi, fit ele alors, merveille ai egardée [d'une épée fée qui avait tranché une enclume]; Pour che vueil que soiez merveilleuse apelée, *Doon de Maience*, v. 6924. Celle berrie [plaine] commençoit à unes tres grans roches merveilleuses qui sont en la fin du monde devers Orient, JOINV. 262. || XVe s. Les fortunes de mer sont perilleuses et pernicieuses, et l'air de Portingal chaud et merveilleux, FROISS. II, III, 18. Les Romains, qui sont merveilleux et traitres, seront maistres et seigneurs, ID. II, II, 20. Et conceut une très merveilleuse haine contre luy, COMM. III, 2. || XVIe s. Il advint, pendant qu'on les bastissoit, un accident merveilleux, AMYOT, *Pér.* 30. Les Atheniens firent une merveilleuse response aux Lacedemoniens, de laquelle Aristide fut auteur, ID. *Arist.* 25.

— ETYM. *Merveille*; Berry, *marveilleux*; bourg. *mervoillou*; provenç. *meravilhos*, *meravillos*; catal. *maravellos*; espagn. *maravilloso*; ital. *maraviglioso*.

† **MÉRYCIQUE** (mé-ri-si-k'), *adj.* Terme de physiologie. Mastication mérycique, mastication des aliments ramenés dans la bouche.

— ETYM. Adjectif formé sur l'analogie de *mérycisme*.

† **MÉRYCISME** (mé-ri-si-sm'), *s. m.* Terme de médecine. Affection dans laquelle les aliments, après un séjour plus ou moins long dans l'estomac, sont rapportés dans la bouche pour y être remâchés et être ensuite avalés de nouveau, à peu près comme chez les animaux ruminants.

— ETYM. Μηρυκισμός, de μηρυκίζω, ruminer.

† **MÉRYCOLOGIE** (mé-ri-ko-lo-jie), *s. f.* Traité sur la rumination ou sur les ruminants.

— ETYM. Μηρυξ, μήρυκος, celui qui rumine, et λόγος, traité.

1. **MES**, plur. de l'adj. possessif mon, ma, voy. MON.

† 2. **MÉS...** préfixe, voy. MÉ.... préfixe.

MÉSAIR ou **MÉZAIR** (mé-zêr), *s. m.* Terme de manége. Allure d'un cheval qui tient le milieu entre le terre à terre et les courbettes.

— HIST. XVIe s. À mesair, OUDIN, *Dict.*

— ETYM. Ital. *mezzaria*; de *mezzo*, mi, demi, et *aria*, air. Le mot français paraît fait sur l'italien.

MÉSAISE (mé-zè-z'), *s. m.* || 1° Diminution de l'aisance. La raison est que tout ce qu'on en tire [des sujets] au-delà [de ce qui est nécessaire à l'État] les jette dans un mésaise qui les appauvrit d'autant, VAUBAN, *Dîme*, p. 228. Parce qu'on vit dans le mésaise et la nécessité, LE P. SIMON MARS, *Myst. du roy. de Dieu*, p. 94, dans POUGENS. || 2° Diminution de l'aise. Ce dissolvant qui picote l'estomac [illegible] prépare par ce mésaise un plaisir très-vif, [illegible] *Exist.* 35. Mme la duchesse, la reine des [illegible] chez qui Monseigneur s'était réfugié, chassé par le mésaise [de chez Mme la princesse de [illegible]], ST-SIM. 177, 105. Le désir est une espèce de mésaise que le goût du bien met en nous, VAUVEN. *Esprit humain*, 40. || 3° Cachot étroit et bas où l'on ne peut se tenir debout ou couché qu'à grande peine. Au-dessous il y a des cachots noirs, étroits et incommodes, comme ceux que les geôliers des prisons ordinaires appellent mésaises, FURETIÈRE, *Factums*, t. II, p. 309.

— SYN. MÉSAISE, MALAISE. Ces deux mots ne diffèrent que par les préfixes, qui, bien que d'origine distincte, ont pris le même sens. Seulement mésaise est de plus ancienne formation et beaucoup moins usité.

— HIST. XIIIe s. A-il mesaise au monde qui à la moie [à la mienne] compere [soit égale]? *Berte*, XVIII. Car ma mesaise avez en grant joie muée, *ib.* CXXVI. Quant li rois Guis le sot, si fu à mesaise de cuer et fist escrire les lettres.... *Chr. de Rains*, 36. Vous savez que le sage dit que mesaise que l'homme ait ou cuer, ne li doit parer [paraître] ou visage, JOINV. 281. || XVIe s. Celuy qui pour sa fin establiroit nostre peine et mesaise, MONT. I, [illegible]. Retraicte fameuse des difficultez et mesayses qu'ils [les dix mille] eurent à surmonter, ID. I, 361.

— ETYM. *Mes....* préfixe, et *aise*.

MÉSALLIANCE (mé-za-li-an-s'), *s. f.* Alliance par mariage avec une personne de condition inférieure. Il a fait une mésalliance. La famille manque d'illustration; mais elle est très-ancienne, et l'on ne peut lui reprocher de mésalliances, mérite dont bien peu de maisons peuvent se vanter, GENLIS, *Adèle et Théod.* t. I, p. 362, dans POUGENS.

— ETYM. *Mes....* préfixe, et *alliance*.

MÉSALLIÉ, ÉE (mé-za-li-é, ée), *part. passé* de mésallier. Une femme mésalliée.

MÉSALLIER (mé-za-li-é), je mésalliais, nous mésallions, vous mésalliiez; que je mésallie, que nous mésalliions, que vous mésalliiez, *v. a.* || 1° Faire faire une mésalliance. Par avarice son père la mésallia. || Fig. Abaisser, dégrader. J'aime mieux être seul et dans l'inaction Que de mésallier ma conversation, BOURSAULT, *Fables d'Ésope*, I, 6. || 2° Se mésallier *v. réfl.* Faire une mésalliance. Je ne suis point née avec si peu de noblesse et de bien, que don Carlos, m'ayant épousée, n'eût pu être à couvert des reproches que l'on fait à ceux qui se mésallient, SCARRON, *Rom. com.* II, 14. Il y a quatre cents ans que dans ma famille, nous sommes gueux de père en fils, pour n'avoir pas voulu nous mésallier, DESTOUCHES, *Fausse Agnès*, I, 1. Tous ceux qui tirent vanité de leur naissance ne sont pas toujours dignes de se mésallier, DUCLOS, *Considér. mœurs*, ch. 10. || Fig. et familièrement. S'abaisser, déroger. Cet homme craindrait de se mésallier, s'il fréquentait ses égaux, quand ils sont moins riches que lui, *Dict. de l'Acad.*

— ETYM. *Mes...* préfixe, et *allier*.

MÉSANGE (mé-zan-j'), *s. f.* Petit oiseau de l'ordre des passereaux, qui est remarquable par sa forme élégante et son plumage varié (genre *parus* de Linné). Mésange huppée. Une autre circonstance qui a pu contribuer à faire connaître la mésange bleue, mais en mauvaise part, c'est le dommage qu'elle cause dans nos jardins en pinçant les boutons des arbres fruitiers, BUFF. *Ois.* t. I, p. [illegible]. || Mésange bréhée, mésange-pinson, mésange à tête noire, mésange charbonnière, ou mésangue, *parus major*, L. Mésange des marais, petite mésange à tête noire ou nonnette cendrée, *parus palustris*, L. Mésange noire, ou petite charbonnière, *parus ater*, L.

— HIST. XIIIe s. Et li conta un essample d'une mesangle qui fu prise par un masengier, au gardin d'un paysant, *Chr. de Rains*, 236. || XVIe s. Mesengue, *Nouv. Fabr. des excell. traits de vérité*, p. [illegible].

— ETYM. Liégeois, *masinge*; picard, *mazingue*,

[illegible]*ingue*; Pontbrieu, *imbezingue*; wallon, *mazenge*; [illegible] *mézingue*; bas-lat. *mezenza*; du germanique [illegible], *mêze*; anc. flam. *meese*; allem. *Meise*. A [illegible] en *k* ou en *g*.

† MÉSANGÈRE (mé-zan-jè-r'), *s. f.* Grosse espèce de mésange.

† MÉSANGETTE (mé-zan-jè-t'), *s. f.* Sorte de cage à trébuchet pour prendre les mésanges.

† MÉSARAIQUE (mé-za-ra-i-k'), *adj.* Terme d'anatomie qui a rapport au mésentère. Les vaisseaux mésaraïques.

— HIST. XVI° s. Il [l'intestin] a enracinées plusieurs [illegible] veines qui sont actractives, H. DE MONDEVILLE, f° 26.

— ÉTYM. Μεσαραϊκός, de μεσάραιον, mesentère, de μέσος, moyen, et ἀραιὰ γαστήρ, intestins grêles.

MÉSARRIVER (mé-za-ri-vé), *v. n.* impers. Tourner mal, avoir une mauvaise issue. Si vous ne changez de conduite, il vous en mésarrivera. Ne faites pas cela, il peut vous en mésarriver. Il [un danseur de corde] est trop fier de son art, et présume trop de son adresse; je crains qu'il ne lui en mésarrive à la fin, MARCHANGY, *Tristan le voyageur*, LXVIII. S'il mésarrive de moi, si je viens à mourir. Monseigneur montra une lettre cachetée pour elle Mlle Choin, pour lui être rendue s'il mésarrivait de lui, ST-SIMON, 291, 13. || Il se conjugue avec le verbe auxiliaire *être*. Il m'en est mésarrivé.

— ÉTYM. *Mes*... préfixe, et *arriver*.

† MÉSATICÉPHALE (mé-za-ti-sé-fa-l') *adj.* Terme d'anthropologie. Crâne mésaticéphale, crâne intermédiaire entre le crâne dolichocéphale et le crâne brachycéphale.

— ÉTYM. Μεσάτιος ou μέσατος, moyen, dérivé de μέσος (voy. MÉSO...), et κεφαλή, tête.

† MÉSAULE (mé-zô-l'), *s. f.* Nom donné, chez les anciens, à de petites cours ménagées entre plusieurs corps de bâtiments pour procurer des jours et des dégagements aux intérieurs.

— ÉTYM. Μέσος, moyen, et αὐλή, cour.

† MÉSAVENANCE (mé-za-ve-nan-s') *s. f.* Terme vieilli, mais bon à remettre en usage. Qualité de ce qui est mésavenant.

— HIST. XVI° s. Nous appelons laideur aussi, une mesadvenance au premier regard, MONT. IV, 222.

— ÉTYM. *Mésavenant*.

† MÉSAVENANT, ANTE (mé-za-ve-nan, nan-t'), *adj.* Qui n'est point avenant. Le talent de s'immortaliser par les lettres n'est une qualité mésavenante à quelque rang que ce soit, DIDER. *Sur Térence*.

— HIST. XVI° s. Toute affectation, nommément en la gayeté et liberté françoise, est mesadvenante au courtisan, MONT. I, 192.

MÉSAVENIR (mé-za-ve-nir), *v. n.* impers. Il se conjugue comme venir. Tourner à mal. Agissez toujours; il ne peut vous en mésavenir. Il vous en mésaviendra. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *être*.

— HIST. XIII° s. Ains commençai à coarder, Quant de Narcisus me sovint, Cui malement en mesavint, *la Rose*, 1526. Et quiconques le fet à escient, s'il l'en mesavient, c'est à bon droit, BEAUM. XXXVII, 8. || XV° s. S'il m'eust voulu croire, il ne luy fust point ainsi mesadvenu, COMM. VII, 8. || XVI° s. Bref il ne luy mesadvint jamais par sa paresse, AMYOT, *Anton. et Démétr.* 4.

— ÉTYM. *Mes*.... préfixe, et *avenir*; provenç. *mesavenir*; ital. *misavvenire*.

MÉSAVENTURE (mé-za-van-tu-r'), *s. f.* Mauvaise aventure, chance funeste. Car, étant [un dogue] de nature À piller ses pareils, mainte mésaventure L'aurait fait retourner chez lui, Avec cette partie [l'oreille] en cent lieux altérée, LA FONT. *Fabl.* X, 9. Je trouvai dans son salon Mme de Marchais, à qui de point en point je contai ma mésaventure, MARMONTEL, *Mém.* V. Il vous en adviendra quelque mésaventure, Ô grand Perrin Dandin de la littérature, M. J. CHÉN. *les Nouveaux saints*.

— HIST. XIII° s. Et puis leur en avint grant mesaventure, VILLEH. XXXI. Si comme li cas qui aviennent par mesqueance ou par mesaventure, BEAUM. VII, 12. || XVI° s. Celuy qui reprend ceulx qui faillent semble proprement leur reprocher leurs mesadventures, AMYOT, *Phocion*, 2.

— ÉTYM. *Mes*.... préfixe, et *aventure*.

† MESCOLANCE (mè-sko-lan-s'), *s. f.* Terme vieilli et aujourd'hui inusité. Confusion contradictoire. Mme d'Elbeuf et sa fille allèrent s'embarquer à Toulon sur deux galères du roi, par une mescolance rare d'avoir défendu à Mme d'Elbeuf de penser à ce mariage et de prêter après deux de ses galères pour l'aller faire ou achever, ST-SIM. 135, 23.

— HIST. XVI° s. Il faudra malgré nous user de mesme mescolance aux choses qui se presentent, D'AUB. *Hist.* II, 77.

— ÉTYM. Ital. *mescolanza*, de *mescolare* (voy. MÊLER).

† MÉSÉDIFICATION (mé-zé-di-fi-ka-sion), *s. f.* Action de mésédifier. Le désaveu de tous les sujets de mésédification qu'il a cru entrevoir par le passé dans votre façon de penser et d'agir, *Lett. de l'Évêque d'Annecy*, dans VOLT. *Lett. à l'Évêque d'Annecy*, 15 avr. 1768.

† MÉSÉDIFIER (mé-zé-di-fi-é), *v. a.* Il se conjugue comme édifier. Ne pas édifier, scandaliser. Le poëte fut si mésédifié de cette aventure, qu'il crut devoir en informer la postérité, COMTE DE CAYLUS (GROSLEY), *Mém. de l'Acad. de Troyes*, Œuvr. t. XII, p. 60, dans POUGENS.

— ÉTYM. *Mes*.... préfixe, et *édifier*.

† MÉSELLERIE (mé-zè-le-rie), *s. f.* Nom de la lèpre au moyen âge.

— ÉTYM. Anc. franç. *mesel*, lépreux, du lat. *misellus*, petit misérable, diminutif de *miser* (voy. MISÈRE).

† MÉSEMBRYANTHÈME (mé-zan-bri-an-tè-m'), *s. m.* Terme de botanique. Genre de la famille des mésembryanthémées.

— ÉTYM. Μεσημβρία, midi (de μέσος, voy. MI, et ἡμέρα, jour), et ἄνθημα fleur : fleur du midi, parce qu'elle s'ouvre à midi.

† MÉSEMBRYANTHÉMÉES (mé-zan-bri-an-témée), *s. f.* Famille de plantes qui a pour type le genre mésembryanthème.

† MÉSENTENDRE (mé-zan-tan-dr'), *v. a.* Il se conjugue comme entendre. Entendre de travers; refuser d'écouter. On a mésentendu les philosophes, on ne s'est pas placé dans leur point de vue, on n'a pris d'eux que des résultats, au lieu de suivre la chaîne qui les y avait conduits, VILLERS, *Kant*, p. 101.

— HIST. XII° s. Vait s'en Bernier, de sa gent departi; Vint jusqu'as treiz [aux tentes], mais pas ne descendi; Au saluer pas ne mesentendi, *R. de Cambrai*, 88.

— ÉTYM. *Mes*.... préfixe, et *entendre*.

† MÉSENTENDU (mé-zan-tan-du), *s. m.* Synonyme de malentendu. Par un mésentendu survenu dans ce voyage, le prince royal eut le malheur de tomber dans la disgrâce du roi son père, CORREVON, *Mémoires sur Frédéric le Grand*, t. I, p. 12, dans HUMBERT, *Gloss. gén.* Le général nous engagea à suspendre notre démission, en disant qu'il y avait quelque mésentendu, *Papiers saisis à Bareuth*, p. 66.

— ÉTYM. *Mésentendu*, participe de *mésentendre*.

† MÉSENTENTE (mé-zan-tan-t'), *s. f.* Absence d'entente. La proposition de M. V*** est adoptée; discussions, bruit, mouvements et mésentente prolongée, *Journal de Genève de* 1848, n° 84.

— ÉTYM. *Mes*.... préfixe, et *entente*.

MÉSENTÈRE (mé-zan-tè-r'), *s. m.* Terme d'anatomie. Membrane qui est un repli du péritoine, à laquelle les intestins sont suspendus, et qui leur donne leur mobilité. Veines qu'Asellius a découvertes depuis peu dans le mesentère, DESC. *Fœtus*, 4.

— HIST. XVI° s. Le mesentere est seul et unique, situé au milieu des intestins, au moyen de quoi est ainsi appellé, PARÉ, I, 16.

— ÉTYM. Μεσεντέριον, de μέσος, moyen, et ἔντερον, intestin (voy. ENTÉRITE).

† MÉSENTÉRIE (mé-zan-té-rie), *s. f.* Terme de médecine. Nom donné par quelques médecins au carreau, parce que, dans le carreau, le mésentère présente des ganglions engorgés et tuberculisés.

— ÉTYM. *Mésentère*.

† MÉSENTÉRIN, INE (mé-zan-té-rin, ri-n'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Se dit de certains corps dont la surface offre des ondulations irrégulières simulant celles du mésentère.

MÉSENTÉRIQUE (mé-zan-té-ri-k'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient au mésentère. Glandes mésentériques, les ganglions lymphatiques du mésentère.

† MÉSENTÉRITE (mé-zan-té-ri-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation du mésentère.

† MÉSESTIMABLE (mé-zè-sti-ma-bl'), *adj.* Néologisme. Qui n'est pas digne d'estime.

† MÉSESTIME (mé-zè-sti-m'), *s. f.* Défaut d'estime; mépris. Un sentiment de mésestime attiédissait ceux qu'elle m'avait inspirés, J. J. ROUSS. *Conf.* V. Ils ont la mésestime, je dis plus, l'animadversion de tous, BABOEUF, *Pièces*, II, 109. La qualité d'artiste était presque devenue un titre à la mésestime, à la déconsidération, PROUDHON, *Du principe de l'art*, p. 207.

— ÉTYM. Voy. MÉSESTIMER.

MÉSESTIMÉ, ÉE (mé-zè-sti-mé, mée), *part. passé* de mésestimer. Je me hais de te voir ainsi mésestimée, REGNIER, *Élég.* II. Maltraité et mésestimé dans la vie, il [Jésus] commence à régner après qu'il est mort, BOSS. *Sermons*, *Vertu de la croix*, 1.

MÉSESTIMER (mé-zè-sti-mé), *v. a.* || 1° N'avoir point d'estime pour. Ce n'est point à Camille à t'en mésestimer, CORN. *Hor.* I, 4. Et, pour ne risquer rien en pratiquant les femmes, Les adorer en gros toutes confusément, Et les mésestimer toutes séparément, TH. CORN. *l'Amour à la mode*, IV, 1. Les Allemands ne peuvent nier la dette [avoir été battus] cette fois, et ce n'est pas sans raison qu'on les mésestime chez vous, BAYLE, *Lett. à Minutoli*, 17 mars 1674. Seigneur, il est bien dur, pour un cœur magnanime, D'attendre des secours de ceux qu'on mésestime, VOLT. *Zaïre*, II, 1. || 2° Apprécier une chose au-dessous de sa valeur. Vous mésestimez ce diamant. || 3° Se mésestimer, *v. réfl.* Avoir de la mésestime pour soi-même. C'est donc avec raison que l'âme s'humilie, Se mésestime, se déplaît, CORN. *Imit.* I, 22.

— SYN. 1. MÉSESTIMER, MAL ESTIMER. Mésestimer, en parlant des choses, se prend toujours en mauvaise part, et signifie apprécier les choses au-dessous de leur juste valeur. Mal estimer se dit soit en bien, soit en mal, et c'est estimer ou au-dessus ou au-dessous de la juste valeur, LAVEAUX. || 2. MÉSESTIMER, MÉPRISER. Mésestimer, c'est accorder une estime moindre qu'il ne faut; mépriser, c'est accorder un prix moindre qu'il ne faut. Ces deux mots sont donc très-voisins; ils ne se distinguent que par la nuance entre estime et prix.

— HIST. XVI° s. Je ne la mesestime pas [l'étymologie], et ne veux point dire qu'elle ne serve beaucoup à l'intelligence des mots, J. PELLETIER, dans LIVET, *la Gramm. franç.* p. 162.

— ÉTYM. *Mes*... préfixe, et *estimer*.

MÉSINTELLIGENCE (mé-zin-tèl-li-jan-s'), *s. f.* Mauvaise intelligence, désaccord entre les personnes. Cette petite négligence..... Vient de leur mésintelligence, CORN. *Agésil.* I, 1. Il est constant qu'il y a beaucoup de division et de mésintelligence parmi leurs chefs principaux, PELLISSON, *Lett. hist.* t. II, p. 160, dans POUGENS. Quelle mésintelligence entre l'esprit et le cœur! le philosophe vit mal avec tous ses préceptes; et le politique, rempli de vues et de réflexions, ne sait se gouverner, LA BRUY. XI. Quelle est cette mésintelligence entre le cœur et la raison, qui fait que l'on chérit encore ce que l'on cesse d'estimer? MARMONTEL, *Cont. mor. Bon. mère*.

— ÉTYM. *Mes*... préfixe, et *intelligence*.

† MÉSINTERPRÉTATION (mé-zin-tèr-pré-ta-sion), *s. f.* Mauvaise interprétation. Les préceptes des autres lois [autres que celles de la nature] sont écrits dans des livres sujets à tous les événements des choses humaines, à l'abolition, à la mésinterprétation, à l'obscurité, DIDEROT, *Suffis. de la nat.* n° 20.

— ÉTYM. *Mésinterpréter*.

† MÉSINTERPRÉTER (mé-zin-tèr-pré-té). La syllabe *pre* prend un accent grave quand la syllabe qui suit est muette : je mésinterprète, excepté au futur et au conditionnel : je mésinterpréterai, *v. a.* Interpréter mal, à faux, d'une manière défavorable. Je ne suis pas si prompt que vous à mésinterpréter les motifs de mes amis, J. J. ROUSS. *Lett. à d'Ivernois*, 26 avr. 1768. On mésinterpréta la familiarité dont il usait avec ses jeunes élèves, DIDEROT, *Opin. des anc. philos.* (*secte cyrénaïque*).

— ÉTYM. *Mes*... préfixe, et *interpréter*.

† MÉSITE (mé-zi-t'), *s. m.* Terme de chimie. Corps qui se trouve dans l'esprit de bois impur.

† MÉSITÈNE (mé-zi-tè-n') *s. m.* Terme de chimie. Produit de distillation de la xylite et de l'acide sulfurique à parties égales.

† MÉSITIQUE (mé-zi-ti-k'), *adj.* Terme de chimie. Alcool mésitique, nom donné aujourd'hui à l'esprit pyro-acétique.

— ÉTYM. *Mésite*.

† MESMÉRIEN, IENNE (mè-smé-riin, riè-n'), *adj.* Qui est relatif au mesmérisme. || Substantivement. Un mesmérien, un partisan du mesmérisme.

MESMÉRISME (mè-smé-ri-sm'), *s. m.* Doctrine de Mesmer (prononcé Mè-smèr) sur le magnétisme animal. || Synonyme de magnétisme animal.

— ÉTYM. *Mesmer*, né en 1733 à Wiel, près des bords du Rhin, et mort en 1815.

† MÉSO... préfixe qui vient du grec μέσος, et signifie : qui est mitoyen, situé au milieu. Μέσος est de même radical que le latin *medius* (voy. MI).

† MÉSOBRAQUE (mé-zo-bra-k'), *adj.* Terme d'ancienne métrique. Pied mésobraque, pied de cinq syllabes, deux longues, une brève et encore deux longues, comme *permittēbāmur*.

— ÉTYM. *Méso*..., et βραχύς, bref.

[illegible] ... que le pé[illegible] ...

— ÉTYM. [illegible]

† [illegible] Terme de [illegible] ... interne de [illegible]

— ÉTYM. [illegible]

† [illegible]CÉPHALE (mé-zo-sé-fa-l'), *s. m.* Terme d'[illegible] ...

— ÉTYM. [illegible]

[illegible] *adj.* Qui [illegible]

MÉSO[illegible] *s. m.* Terme de [illegible] Partie moyenne du [illegible] dans la fleur [illegible]

— ÉTYM. *Méso...*, et [illegible] livre.

† MÉSOCLASTE (mé-zo-kla-st'), *adj.* Terme de [illegible] ... dans l'intérieur duquel il y a une faute de [illegible]

— ÉTYM. *Méso...*, et [illegible] rompre.

† MÉSOCÔLON (mé-zo-kô-lon), *s. m.* Terme d'anatomie. [illegible] ... dans la [illegible] ... diverses portions [illegible]

— HIST. XVI° s. Le [illegible] est l'autre partie [illegible] contenue entre les intestins gros, [illegible]

— ÉTYM. *Méso...*, et côlon.

† MÉSOCRÂNE (mé-zo-krâ-n'), *s. m.* Terme d'anatomie. [illegible] de la tête, le vertex.

— ÉTYM. *Méso...*, et crâne.

† MÉSODE (mé-zo-d'), *s. f.* Terme de poésie antique. Morceau de chant placé entre la strophe et l'antistrophe.

— ÉTYM. *Méso...*, et ode.

† MÉSODERME (mé-zo-dèr-m'), *s. m.* Terme de botanique. Partie de l'écorce comprise entre la couche subéreuse [illegible] ... l'enveloppe herbacée.

— ÉTYM. *Méso...*, et derme.

† MÉSODISCAL, ALE (mé-zo-di-skal, ska-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui est en rapport avec le [illegible] disque. Insertion mésodiscale.

— ÉTYM. *Méso...*, et disque.

MÉSOFFRIR (mé-zo-frir), *v. n.* Il se conjugue [illegible] ... ne vaut. On lui avait [illegible] ... ne voulait pas vendre.

— HIST. XIV° s. [illegible] ... dont fait de [illegible] servis, Car cascuns si faisoit com s'il fust [illegible] ... ou [illegible] ... Chelui cui il mesquiet ou [illegible] ... *Baud. de Seb.* XII, 147. || XV° s. A [illegible] à qui il meschiet, chacun lui mesoffre, [illegible] II, II, 167.

— ÉTYM. [illegible]

† MÉSOGASTRE (mé-zo-ga-str'), *s. m.* Terme d'anatomie. Région moyenne de l'abdomen, celle qui est intermédiaire aux régions épigastrique et hypogastrique. || *Adj.* [illegible] ... du ventre.

— ÉTYM. *Méso...*, et γαστήρ, ventre.

† [illegible] (mé-zo-la-b'), *s. m.* Ancien terme de géométrie. [illegible] ... qui ne pouvaient être trouvées géométriquement. Le mésolabe fut inventé pour le fameux problème de la [illegible]

— ÉTYM. [illegible] et λαβεῖν, prendre.

† [illegible] (mé-zo-lo-bè-r'), *adj.* Qui appartient au [illegible]

† [illegible] (mé-zo-lo-b'), *s. m.* Terme [illegible] ... partie qui est située entre les lobes du cerveau.

— ÉTYM. *Méso...*, et lobe.

† [illegible] *s. m.* Terme [illegible] ... des [illegible]

— ÉTYM. *Méso...*, et [illegible]

† [illegible] *s. m.* Terme de [illegible] ... d'un pied composé de [illegible] d'une longue et de deux brèves, [illegible]

— ÉTYM. [illegible]

† [illegible] Terme d'anatomie. [illegible]

— ÉTYM. *Méso...*, et [illegible]

† [illegible] *s. m.* Terme d'a[illegible]

tomie. Repli péritonéal qui, chez les mammifères, unit l'utérus aux parois abdominales.

— ÉTYM. *Méso...*, et μήτρα, matrice.

† MÉSOMPHALE (mé-zon-fa-l'), *s. m.* Terme d'anatomie. Synonyme d'ombilic.

— ÉTYM. *Méso...*, et ὀμφαλός, nombril.

† MÉSOPHRAGME (mé-zo-fra-gm'), *s. m.* Cloison intérieure du thorax des insectes.

— ÉTYM. *Méso...*, et φράγμα, cloison.

† MÉSOPHRYON (mé-zo-fri-on), *s. m.* Terme d'anatomie. Partie de la face qui est placée entre les deux sourcils.

— ÉTYM. *Méso...*, et ὀφρύς, sourcil.

† MÉSOPHYLLE (mé-zo-fi-l'), *s. m.* Terme de botanique. Tissu compris entre les deux lames d'une feuille.

— ÉTYM. *Méso...*, et φύλλον, feuille.

† MÉSOPHYTE (mé-zo-fi-t'), *s. m.* Terme de botanique. Ligne de démarcation entre la tige et la racine d'une plante, autrement dite collet.

— ÉTYM. *Méso...*, et φυτόν, végétal.

† MÉSOPITHÈQUE (mé-zo-pi-tè-k'), *s. m.* Terme de zoologie. Sorte de singe fossile. Le mésopithèque de Grèce.

— ÉTYM. *Méso...*, et πίθηκος, singe.

† MÉSOPOTAMIEN, ENNE (mé-zo-po-ta-miin, miè-n'), *adj.* Qui appartient, qui a rapport à la Mésopotamie, ou, généralement, à une contrée située entre deux fleuves. Région mésopotamienne.

— ÉTYM. *Méso...*, et ποταμός : situé entre deux fleuves, et, particulièrement le Tigre et l'Euphrate.

† MÉSORECTUM (mé-zo-rè-ktom'), *s. m.* Terme d'anatomie. Expansion du péritoine qui maintient le rectum dans sa position naturelle.

— ÉTYM. *Méso...*, et *rectum*.

† MÉSOROPTRE (mé-zo-ro-ptr'), *s. m.* Terme de physiologie. L'étendue de la distance, variable suivant les individus et suivant le volume des objets, à laquelle on place ceux-ci pour les voir distinctement et sans fatigue.

— ÉTYM. Μέσορος, qui est au milieu de deux limites (de μέσος, milieu, et ὅρος, limite), et ὄπτρον, venu de ὄπτομαι, voir, inusité comme simple, employé en composition dans δίοπτρον.

† MÉSORRHINION (mé-zo-rri-ni-on), *s. m.* Terme de zoologie. Partie du bec des oiseaux comprise entre les narines.

— ÉTYM. *Méso...*, et ῥίν, narine.

† MÉSOSPERME (mé-zo-spèr-m'), *s. m.* Terme de botanique. Partie comprise entre les deux enveloppes d'une graine.

— ÉTYM. *Méso...*, et σπέρμα, graine.

† MÉSOTHÉNAR (mé-zo-té-nar), *s. m.* Terme d'anatomie. Muscle qui approche le pouce de la paume de la main.

— ÉTYM. *Méso...*, et *thénar*.

† MÉSOTHÉRIUM (mé-zo-té-ri-om'), *s. m.* Animal fossile recueilli dans le limon des pampas, aux environs de Buenos Ayres, un peu plus grand que le renard.

— ÉTYM. *Méso...*, et θηρίον, animal.

† MÉSOTHORAX (mé-zo-to-raks'), *s. m.* Terme d'entomologie. Deuxième partie du corselet, qui supporte les ailes supérieures et la paire de pattes intermédiaires.

— ÉTYM. *Méso...*, et *thorax*.

† MÉSOXALIQUE (mé-zo-ksa-li-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide mésoxalique, acide obtenu avec de l'urée et à l'état de [illegible] avec la baryte, lorsqu'on fait bouillir la [illegible] d'alloxanate de baryte.

— ÉTYM. *Méso...*, et oxalique.

† MÉSOZEUGME (mé-zo-zeu-gm'), *s. m.* Nom particulier d'une des espèces de la figure de construction en de grammaire appelée généralement zeugma. Le [illegible] ... un membre de phrase un mot exprimé dans un autre; si le mot [illegible] est au milieu de la phrase, c'est un mésozeugme; c'est un [illegible] lorsqu'il est au commencement, et un hypozeugme s'il est à la fin.

— ÉTYM. *Méso...*, et ζεῦγμα, zeugme.

† MÉSOZOÏQUE (mé-zo-zo-i-k'), *adj.* Terme de géologie. [illegible] ... fossiles [illegible]

— ÉTYM. *Méso...*, et ζωή, vie.

MESQUIN, INE (mè-skin, ski-n'), *adj.* || 1° Qui est de pauvre et chétive apparence. Mine mesquine. Air mesquin. On montrait, il n'y a pas encore longtemps, dans un petit collège de Paris, la chambre [illegible]

l'a été celle d'Érasme au collège de Montaigu, D'ALEMB. *Art. du cardi. Dubois.* || Fig. en parlant des arts du dessin, peinture, musique, de mauvais goût. Dessin mesquin. La manière de ce peintre est mesquine. [illegible] ... le temple à Jérusalem [illegible] ... sans proportions, [illegible] ... par la [illegible] de l'époque, VOLT. *Phil. Histoire et sa vie passée.* || 2° En parlant des choses, qui n'a point les qualités de grandeur, de largeur, [illegible] ... mesquinement. || 3° Qui [illegible] ... On accuse [illegible] ... *de l'Acad.* || En parlant des choses, [illegible] ... mesquin de la [illegible] ... *Jeux de l'am. et du has.* II, 6. La vie triste et mesquine des gens est presque toujours la source du désordre des enfants, J. J. ROUSS. *Hél.* V, 2.

— HIST. XII° s. [illegible] ... et la jeune mesquin, *Ronc.* 186. || XIII° s. [illegible] ... cesse] De servir plus à gré [illegible] ... meschine, *Berte*, LVI. || XIV° s. Or [illegible] ... chevalier et meschin; Bourjois et [illegible] prestres, clers, jacobin, Et je [illegible] ... commencement et fin De la vie [illegible] ... Guesclin, *Guescl.* 6. || XV° s. [illegible] ... faisant le menage commun, [illegible] ... et autres telles affaires, LOUIS XI, *Nouv.* XVI. [illegible] Dont quant ce vice entre en dame ou meschine, Tant plus vieillit et tant plus s'enracine, J. MAROT, V, 196.

— ÉTYM. Wallon, *meskène*, servante; Hainaut, *méquéne*, servante; provenç. *mesquin*, chétif, misérable, faible, délicat; cat. *mesqui*; esp. *mesquino*; port. *mesquinho*; ital. *meschino*; anc. franç. *meskin, meskine, meschin, meschine*, jeune garçon, jeune fille, serviteur, servante; de l'arabe *meskîn*, pauvre, par l'intermédiaire de l'espagnol. La série des sens est : pauvre, chétif, puis jeune garçon, jeune fille, considérés comme faibles par l'âge, et par suite, serviteur, servante. Le sens actuel de *mesquin* se déduit facilement du sens étymologique; mais il est singulier qu'il n'y en ait aucune trace dans les anciens textes.

MESQUINEMENT (mè-ski-ne-man), *adv.* D'une façon mesquine. Elle est vêtue un peu mesquinement; Mais qu'elle est belle, et comme elle a l'air sage! VOLT. *Nanine*, III, 8. Il y avait à Orléans un vieux chanoine janséniste qui se mourait, et à qui ses confrères refusaient la communion .... les chanoines firent tant que leur confrère mourut sans sacrements, et ils l'enterrèrent le plus mesquinement qu'ils purent, ID. *Louis XV*, 36. Pour moi, j'aime mieux les jardins anglais. — Et moi, je trouve qu'ils n'imitent jamais la nature que mesquinement, GENLIS, *Théâtre d'éd.-c. la Curieuse*, I, 6.

— ÉTYM. *Mesquine*, et le suffixe *ment*.

MESQUINERIE (mè-ski-ne-rie), *s. f.* || 1° Qualité chétive, en parlant des choses. Son [illegible] ... pas large, et son petit coloris excitait toujours l'idée de mesquinerie et de bassesse, GRIMM, *Correspond.* I, [illegible] p. 74, dans POUGENS. La mesquinerie de notre [illegible] politique n'a eu d'exemple chez aucun peuple et dans aucun temps, LAHARPE, *Cours de littér.* [illegible] *Introd.* p. 3, dans POUGENS. || 2° Économie poussée trop loin. Cet homme est d'une mesquinerie [illegible] || Il se dit aussi des choses faites avec trop d'économie. La mesquinerie de ce spectacle, de cette fête. Cette dernière offre me toucha fort, et me fit [illegible] la mesquinerie de l'autre, J. J. ROUSS. [illegible] XII.

— HIST. XVI° s. Mesquinerie; indigence, MONET, [illegible]

— ÉTYM. *Mesquin*; provenç. *mesquinaria*; it. *meschinità*; port. *mesquinharia*.

† MESQUIS (mè-ski), *s. m.* Terme de commerce. Basane passée en mesquis, sorte de basane qui est apprêtée avec du redoul au lieu de tan. Mesquis le cent pesant payera 3 sous, *Tarif*, 16 sept. [illegible] Peaux blanches de mouton et brebis, passées en mesquis, le 100 en nombre payera [illegible] ... trouve aussi mesquin. Mesquin, le cent pesant estimé 50 livres, *Déclar. du roi*, nov. 1640, *Tarif*.

— ÉTYM. C'est sans doute une forme pour *mesquin* (voy. MESQUIN et MESSIN).

† MESS (mès'), *s. m.* Mot anglais [illegible] ... quelquefois aujourd'hui chez nous pour [illegible] ... table d'officiers [illegible]

— ÉTYM. Angl. *mess*, [illegible] ... proprement plat, mets (voy. [illegible]

MESSAGE [illegible] ... est chargé un messager. Et j'allais lui porter [illegible] ... *Moli.* V, 4 [illegible]

[illegible] ces messages infâmes, ROTR. *Venceslas*, II, 4. [illegible] pas tous ces messages où ont les [illegible]. PASC. *Prov.* VI. Je [illegible] faire mes messages, J. J. ROUSS. *Conf.* I. || Je [illegible] messager est [illegible], las d'un trop long voyage [illegible] vite et [illegible] et liberté; D'un [illegible] à la [illegible] parler à la [illegible] *Poésie mêlées*. || 2° La chose que le messager est chargé de dire ou de porter. C'est lui qui portait les messages. || 3° Communication officielle entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif ou entre les deux chambres. Le message annuel du président des États-Unis.

— HIST. XI° s. E filz! dist-il, cum dolerus message! *St Alexis*, LXXVIII. [illegible] me portast mon message, *Ch. de Rol.* XX. || XII° s. [illegible] va t'en [illegible] faire mon message là où je [illegible]... *Couci*, XIX. || XIII° s. À cel message furent esleus li [illegible] de Saint-Pol et [illegible] mareschaus de Champaigne, VILLEH. XXXII. || XV° s. Quand avoir [illegible] ils firent leurs messages sagement et à point, FROISS. I, I, 45. || XVI° s. Le roy de Navarre [illegible] en avoir nul messaige; et de moy, je n'en [illegible] lettre de vous ne de nul des vostres, MARG. *Lett.* 167.

— ETYM. Provenç. *messatge*; cat. *missatge*; esp. *mensage*; port. *mensagem*; ital. *messaggio*; du bas-latin *missaticum*, de *missus*, part. passif de *mittere*, envoyer (voy. METTRE). Dans l'ancienne langue, [illegible] signifiait aussi *messager*; alors il vient de [illegible]; elle avait en outre le simple *mes*, envoyé, messager, du latin *missus*.

MESSAGER, ÈRE (mè-sa-jé, jè-r'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui vient annoncer quelque chose, soit de soi-même, soit de la part d'un autre. Je lui ai envoyé un messager. Vous verrez que je ne fais pas tant de cas de mon ancienne maîtresse que de cette nouvelle messagère, [illegible] lett. 21. Aussi triste messager d'un événement si funeste [la mort d'un fils de Louis XIV], BOSS. *Mar.-Thér.* Ô mort.... Tu n'anéantis pas, tu délivres; ta main, céleste messager, porte un flambeau divin, LAMARTINE, *Méditations*, I, 5. || Fig. Messager de malheur, celui qui apporte ou qui est dans l'habitude d'apporter de mauvaises nouvelles. || Proverbe. On ne trouva jamais meilleur messager que soi-même. || 2° Messager d'État, fonctionnaire chargé de porter les messages d'un des grands pouvoirs de l'État, d'une assemblée politique. || 3° Poétiquement. Le messager des dieux, Mercure. Moi qui suis comme on sait, en terre et dans les cieux, Le fameux messager du souverain des dieux, MOL. *Amph. Prologue.* || La messagère de Junon, la déesse Iris. Regardez de Junon briller la messagère, Iris nous vient du ciel dire ses volontés, [illegible] *Tois. d'or*, I, 5. || Dans le même style, messagère se dit aussi de la renommée. Et messagère [illegible] Des vérités et de l'erreur, Sa voix en merveilles féconde Va chez tous les peuples du monde, Semer le bruit et la terreur, J. B. ROUSS. *Odes*, III, 2. Du vrai comme du faux la prompte messagère, Qui s'accroît dans sa course.... VOLT. *Henr.* VIII. || Par extension. C'est avec raison que l'histoire a été appelée le témoin des temps, le flambeau de la vérité, l'école de la vertu, la dépositaire des événements, et, s'il était permis de parler ainsi, la fidèle messagère de l'antiquité, [illegible] *Hist. anc.* XXV, 2. || 4° Fig. Dans le style élevé, [illegible], avant-coureur. Les hirondelles sont les messagères du printemps. L'horrible cri d'une troupe d'orfraies, [illegible] messagères trop vraies, ROTR. [illegible] Ces [illegible] fameux ce messager fidèle [illegible] toujours des malheurs la première [illegible] *Lutr.* II. || 5° Celui qui est établi pour porter [illegible] les paquets et les hardes d'une ville à une autre. Le messager de Genève n'étant point encore de retour, je n'ai pas reçu par conséquent les deux paquets que vous m'avez remis, J. J. ROUSS. *Lett. à M. d'Ivernois*, *Corresp.* t. 71, p. 152, dans POUGENS. || Sentir le pied du messager, se dit d'un homme qui exhale une mauvaise odeur, d'un fromage avancé. || 6° Se disait autrefois pour la voiture ou le coche d'eau qui faisait le service des messageries. Je partis par le messager. M. de Sotencour, pour vous faire enrager, De Falaise à Paris vient par le messager, REGNARD, *le Bal*, sc. 4. || 7° Fig. et dans le style [illegible]. [illegible] qu'on lance contre quelqu'un. Tout beau si, pour heurter tu fais la moindre instance, Je t'enverrai d'ici des messagers fâcheux, MOL. *Amphitr.* III, 2. || 8° Messager, oiseau, voy. SECRÉTAIRE. || 9° Adjectivement. Le pigeon messager, titre d'une chanson de Béranger.

— HIST. XII° s. Joianz fu Guiteclins quant ot [ouït] le messager, *Sax.* VI. À l'arcevesque ont un [illegible] [illegible] messager [illegible] À [illegible] esté, furent le conseil [illegible], *Th. le mart.* 97. || XIII° s. Si prenent [prirent] un courlieu [?] grand messager qui avoit esté nourris en Babiloine, *Chr. de Rains*, 94. En lui aveu bon messagier Por [illegible] la mort et [illegible], *Ren.* 4808. Car li cri [les] [illegible], com dit messagier, [illegible] maintenant au cuer [illegible] de ce que il veoit, *la Rose*, 2760. Le [illegible] grant hure, Prophetes de male aventure, Hideus messagier de dolor, En son cri, en forme et color, *ib.* 6001. || XIV° s. Que les sergens et messagiers des dis consaus [consuls] puissent lever les tailles et communs imposez et à imposer aux habitans desdis chastel et ville, DU CANGE, *messagerius*. || XV° s. Messagier ne doit mal ouïr ne mal avoir, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 348. || XVI° s. Ne fais pas d'un fol ton messagier, COTGRAVE.

— ETYM. *Message*; provenç. *messatgier*; anc. cat. *missatger*; esp. *mensagero*; port. *mensageiro*; ital. *messaggiero*, *messaggiere*.

MESSAGERIE (mè-sa-je-rie), *s. f.* || 1° Établissement d'où partent des voitures pour une ou plusieurs localités, et qui loue à des voyageurs les places de ces voitures. Je vais à la messagerie retenir ma place. Passer aux messageries. L'université, pour lier cette correspondance, établit des postes et des messageries, dont elle ne tirait qu'un léger profit, SAINT-FOIX, *Ess. Paris*, *Œuv.* t. III, p. 343, dans POUGENS. L'État est redevable à l'université de Paris de l'établissement des messageries et du port des lettres.... c'est ce revenu des messageries qui a fait dans tous les temps le fonds et le patrimoine de l'université, ROLLIN, *Hist. anc.* *Œuv.* t. II, p. 379, dans POUGENS. Un des principaux objets que se proposait le ministère de France en 1775 dans l'établissement des messageries royales, était de diminuer ces profits énormes des banquiers, et de les tenir toujours au-dessous du prix du transport de l'argent, VOLT. *Dict. phil. Banque.* || 2° Les voitures mêmes établies pour ce service. Aller par la messagerie. Prendre les messageries. || 3° Emploi de messager. || 4° En termes de chemins de fer, messagerie désigne les articles ou colis que transporte le chemin de fer, par opposition aux bagages des voyageurs.

— HIST. XIII° s. Vous gens de messagerie, Et charbonniers et buchiers, Courez tost comme gaillart Prendre vo part de renart, *Queue de Renart.* || XV° s. Furent ordonnés pour aller en messagerie devers le comte aucuns notables hommes de la ville de Gand, FROISS. II, II, 53. Quant de la part de nostre dict frere et cousin, ses alliez et adherans, vous seront envoyez gens ou messageries par lectres ou autrement.... *Lett. de Charles VIII*, dans *Bulletin du comité de la langue*, t. III, p. 587.

— ETYM. *Messager*; provenç. *messatgaria*, *messatjaria*.

† **MESSALIEN** (mè-ssa-liin), *s. m.* Voy. GYROVAGUE.

MESSALINE (mè-ssa-li-n'), *s. f.* || 1° Nom de la femme de l'empereur Claude, connue pour ses incroyables déportements. Ou que, poussant à bout la luxure latine, Aux portefaix de Rome il [Juvénal] vende Messaline, BOIL. *Art p.* II. || 2° Fig. Femme extrêmement dissolue. Cette reine abeille qu'il nous représentait comme une Messaline au milieu d'un sérail de mâles, BONNET, *Contempl. nat.* *Œuv.* t. VIII, p. 127.

MESSE (mè-s'), *s. f.* || 1° Dans le langage de l'Église, le sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ, suivant le rit prescrit. Le sacrifice de la messe. Célébrer la messe. Dire des messes pour quelqu'un, pour le repos de l'âme de quelqu'un. En prenant de l'eau bénite, en faisant dire des messes, PASCAL, *Pensées*, X, 1. Je fais tous les jours dire une messe pour vous; c'est une dévotion qui n'est pas chimérique, SÉV. 13. Je sentis un plaisir sensible d'aller à la messe, il y avait longtemps que je n'avais senti tant de joie d'être catholique, ID. 240. Une goutte d'eau n'est pas plus semblable à une autre que la messe romaine est semblable, quant au fond et à la substance, à la messe que les Grecs et les autres chrétiens ont reçue de leurs pères, BOSS. *Var.* XIV, § 122. En 1523, lorsque Luther réforma la messe et en dressa la formule, il ne changea presque rien de ce qui frappait les yeux du peuple, ID. *ib.* III, § 1. Une courte messe où ils assistent, et où ils n'assistent qu'aux jours ordonnés, voilà souvent tout le fonds de leur piété et toute leur religion, BOURDAL. *Exhort. Dign. div. des prêtres*, t. I, p. 369. Il faudra éviter certaines messes qui sont comme des rendez-vous d'un certain monde, et où l'on cherchait souvent à se faire voir et à se distinguer, ID. *Instruct. pour la fête du St Sacrem. Exhort.* t. II, p. [illegible]. Je vous recommande de faire dire treize messes à l'autel de la Vierge de Notre-Dame, treize à Sainte-Geneviève, treize au Saint-Esprit, et treize au [illegible], MAINTENON, *Lett. à Mme de Caylus*, t. [illegible], p. 9, dans POUGENS. Lundi 1er janv. 1685, à Versailles.... le roi et Monseigneur, avec tous les chevaliers de l'ordre qui se trouvèrent ici, entendirent la messe des chevaliers, et il ne se trouva point de prélat de l'ordre pour la dire, DANGEAU, I, 101. Ce matin donc, séduit par sa vaine promesse, J'y cours [au dîner] midi sonnant, au sortir de la messe, BOIL. *Sat.* III. Il va tous les jours fort régulièrement à la belle messe, aux Feuillants ou aux Minimes, LA BRUY. VII. Je trouvai le lendemain la messe du roi si belle, que je consentis à me faire catholique, à condition que je l'entendrais tous les jours, et qu'on me garantirait du fouet, Mme DE CAYLUS, *Souvenirs*, p. [illegible], dans POUGENS. Le bon chevalier Bayard faisait toujours dire une messe, lorsqu'il allait se battre en duel, VOLT. *Mœurs*, 121. Quel fut le fruit de toutes ces vastes entreprises [de Philippe II] qui tinrent si longtemps l'Europe en alarmes? Henri IV, en allant à la messe, lui fit perdre la France en un quart d'heure, ID. *ib.* 166. || 2° Messe basse, ou petite messe, celle qui se dit sans chant, et où les prières sont seulement récitées. || Messe de paroisse, ou messe haute, ou grand'messe, celle qui est chantée par des choristes, que l'on célèbre quelquefois avec diacre et sous-diacre, et qui se dit à dix ou onze heures, par opposition à toutes les messes basses qui se disent le même jour. Est-ce la grand'messe qu'on sonne? || Mais on dit : grande messe par opposition à messe basse. Est-ce une grande messe? Aurons-nous une grande messe? || La première messe, celle qui se dit au point du jour. || Par opposition à cette première messe, on dit seconde messe, troisième messe, etc. À la seconde messe, qui ne faisait que commencer, on a apporté la nouvelle que les ennemis battaient la chamade, PELLISSON, *Lett. hist.* t. III, p. 280, dans POUGENS. || La première messe d'un prêtre, la première qu'il dit après son ordination. || Messe ambrosienne, messe suivant le rite de l'Église de Milan. || Messe grecque, messe suivant le rit grec et en langue grecque. || Messe votive, messe pour quelque dévotion particulière, et qui n'est point de l'office du jour. || Messe rouge, messe que les parlements faisaient célébrer après les vacances, pour recommencer leurs fonctions, et à laquelle ils assistaient en robes rouges. || Messe conventuelle, celle qu'on est obligé de dire tous les jours dans certaines églises. || Messe du Saint-Esprit, celle qu'on célèbre au commencement de quelque solennité, de quelque assemblée, à la rentrée des vacances universitaires. || Messe d'ange, messe d'action de grâces que l'on dit au lieu de la messe funèbre pour les enfants morts au-dessous de sept ans. || Messe de minuit, messe de la nuit de Noël, qui se célèbre à minuit. Anciennement il n'y avait ni bancs ni chaises dans les églises; on les jonchait de paille fraîche et d'herbes odoriférantes, surtout à la messe de minuit et autres grandes fêtes, SAINT-FOIX, *Ess. Paris*, *Œuv.* t. III, p. 127, dans POUGENS. || Messe en musique, celle où le *Kyrie*, le *Gloria*, le *Credo*, le *Sanctus* et l'*Agnus dei*, ou au moins quelques-uns de ces cinq morceaux sont chantés en musique et non pas en plain-chant. || Messe de la pie, messe qu'on disait en souvenir de la condamnation portée contre la servante innocente du vol commis par une pie, à Palaiseau. Tous les matins avant le jour, la messe de la pie que j'entends sonner à Saint-Eustache me semble un avertissement bien solennel aux juges et à tous les hommes d'avoir une confiance moins téméraire en leurs lumières, J. J. ROUSS. 1er *dial.* || Messe sèche, dite aussi messe navale, messe des chasseurs, la récitation des prières de la messe qui n'est point accompagnée de la consécration, elle était usitée dans le moyen âge. Saint Louis, dans ses voyages d'outre-mer, faisait tous les jours dire une messe sèche, de peur que le mouvement du navire ne fît répandre le sang consacré, *Hist. litt. de la Fr.* t. XXIV, p. 347. || Messe privée, messe sans communiants. || Messes d'une heure, messes nocturnes célébrées, d'après la superstition populaire en quelques parties de la Normandie, par des prêtres qui sont morts sans les avoir acquittées. || 3° Familièrement. Voilà une messe qui sort de la sacristie, voilà un prêtre qui sort de la sacristie pour aller dire la messe. || Voilà une messe qui sonne, voilà qu'on sonne une messe.

[illegible] a chanté messe le jour, il a dit ce jour-là sa première messe. || Ce prêtre vit de ses messes [illegible] que ses messes [illegible] il vit des rétributions qu'il reçoit pour célébrer la messe. || 6° La musique composée pour une [illegible] Il faut, pour [illegible] par le commencement d'une messe à quatre parties [illegible] sa composition, et de sa main, [illegible] Confess. v. || Proverbes. Il a [illegible] messe, il fera long dîner, et, [illegible] Il a fait longue messe, il fera court dîner. || [illegible] de la messe de minuit, [illegible] qui va au cabaret au lieu d'aller à la messe de minuit. || Il ne faut pas se fier à un homme qui entend deux messes, il faut se garder des hypocrites. || Il ne va ni à messe ni à prêche, se dit d'un homme sans religion.

— HIST. XIe s. Messe et matines a li reis escultet, *Ch. de Rol.* XI. || XIIe s. Mise et matines, *Roncisv.* 6. L'apostoile s'apreste pour la messe chanter, *Sax.* [illegible] Après la messe sont venu del mostier, *Raoul de C.* 237. || XIIIe s. Quant la messe fu dite, VILLEH. XVI. Ne purent une messe entièrement oïr, *Berte*, LXIII. || XIVe s. Si vouloit Jehan la promesse Tenir vroye comme la messe; Mais la response fut trop dure, *Livre du bon Jehan*, 1188. || XVe s. Nulz ne voit [va] oïr [illegible] [illegible] Moult legierement d'une basse, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 408. || XVIe s. Le tenoit on huguenot, quoy qu'il allast à la messe; mais on disoit à la cour : Dieu nous garde de la messe de M. de l'Hospital, BRANT. *Cap. franç.* t. II, p. 90, dans LACURNE. Le roy de Navarre demanda à d'Aubigné... s'il avoit faict ses Pasques? Luy surpris respondit : « Hé, quoy donc, sire? » Mais quand on redoubla, « et à quel jour? » la response fut : « Vendredy [le vendredi saint], » pour avoir ignoré qu'il n'y avoit que ce pauvre jour en toute l'année sans messe, D'AUBIGNÉ, *Mémoires*, édit. LALANNE, p. 33.

— ÉTYM. Provenç. *messa*; catal. *missa*; espagn. *misa*; portug. *missa*; ital. *messa*; du lat. *missa*, sur l'origine duquel on a quelque doute. Les uns le font venir de l'hébreu *missah*, offrande; mais l'opinion la plus probable est qu'il vient de *missus*, envoyé, renvoyé, soit qu'il s'agisse du renvoi des catéchumènes qu'on faisait sortir avant de commencer la consécration de la messe, soit qu'il s'agisse du renvoi de l'assistance quand la messe était finie : *ite, missa est*.

† MESSÉ, ÉE (mè-sé, sée), *adj.* Terme familier qui se dit quelquefois dans cette locution : être [illegible] à la messe.

MESSÉANCE (mè-sé-an-s'), *s. f.* Qualité de ce qui est messéant. Vous me représentez la messéance [illegible] VOIT. *Lett.* [illegible] [illegible] LA FONT. *Psyché*, II, p. 141. Il lui échappa [à M. de [illegible]] beaucoup de messéances à son état passé et à celui qu'il avait embrassé depuis, ST-SIM. 59, 149. C'est ce qui m'a obligé à traiter de la messéance [illegible] avec son confesseur, ID. 264, 84. Ce fut l'Angleterre qui nous rendit soumis à ses invitations [de Pierre Ier] jusqu'à la messéance, ID. 457, 181.

— HIST. XVIe s. Liberté trop franche et hardie [illegible]

— ÉTYM. [illegible]

MESSÉANT, ANTE (mè-sé-an, an-t'), *adj.* Qui [illegible]

— HIST. XVIe s. Ce seroit messeante chose, [illegible]

— ÉTYM. [illegible]

† MESSÉNIENNES (mè-sé-niè-n'), *s. f. pl.* Titre de poèmes nationaux composés par C. Delavigne, [illegible] à des poèmes où le chantre [illegible] les malheurs de la patrie [illegible]

— ÉTYM. Les Messéniennes [illegible]

[illegible] nommé Tyrtée. Mais Tyrtée par ses chants [illegible] Spartiates, [illegible] les Messéniens et excitèrent sur la Messénie les plus grandes cruautés. C. Delavigne, par une allusion éloignée aux malheurs de la Messénie et peut-être aux chants de Tyrtée, a nommé *Messéniennes* les poésies lyriques où il rappelait les malheurs de la France en 1814 et 1815. Le nom a été ensuite étendu à d'autres poésies qui n'y avaient plus rapport.

MESSEOIR (mè-soir), je messieds, tu messieds, il messied, nous messeyons, vous messeyez, ils messeyent, je messeyais, et autres personnes, je messeoirai, etc., je messeoirais; que je messeye, que nous messeyions, que vous messeyiez, qu'ils messeyent; messeyant, messéant, *v. n.* Inusité aux autres temps. N'être pas seant, convenable. Certes, quand blanche elle serait, Sans doute elle vous messiérait, SCARR. *Virg.* III. Le laquais ne laissait pas de laisser échapper des traits de vieil ami qui ne messeyaient pas et qui étaient toujours bien reçus, ST-SIM. 198, 143. Il est bon d'être modeste; mais, à votre âge et fait comme vous êtes, il ne messied pas d'avoir un peu de confiance, LE SAGE, *Estev. Gonz.* ch. 23. Un peu de jalousie, même injuste, ne messied pas à un amant, MARIVAUX, *Fausses conf.* II, 9.

— HIST. XIIe s. Fors qu'un seul pou [peu] lui mesiet, ce m'est vis : Ce que trop [elle] tient ses ieus de moi eschis [écartés], *Couci*, IX. || XVIe s. Il est messeant de s'esbranler pour la menace du coup, MONT. I, 49. Pour n'engendrer une messeante privauté, ID. I, 207.

— ÉTYM. *Mes*.... préfixe, et *seoir*.

MESSER (mè-sèr), *s. m.* Vieux mot qui signifie messire, et qui n'a guère été d'usage que dans le style marotique. Notre messer, n'en déplaise à ***, n'est pas de ceux-là, BALZ. liv. VI, lett. 6. L'âne à messer Lion fit office de cor, LA FONT. *Fabl.* II, 19. Je devais par la royauté Avoir commencé mon ouvrage : À la voir d'un certain côté, Messer Gaster en est l'image, ID. *ib.* III, 2. Messer loup attendait chape-chute à la porte, ID. *ib.* IV, 16.

— HIST. XVIe s. Faisant le messer à tout le reste, encore que sa gibeciere fust fort mal en point, YVER, p. 630. Quoy qu'il contreface de l'ingenieux ou du magnifique messer de Venise, *Dial. de Tahureau*, p. 98, dans LACURNE. La case monstre le messer, COTGRAVE. Le gouverneur d'icelle [île] estoit messer gaster, premier maistre es arts de ce monde, RAB. IV, 57.

— ÉTYM. Ital. *messere*; le même que le français *messire*.

† MESSIADE (mè-ssi-a-d'), *s. f.* Titre d'un poëme allemand de Klopstock, qui a pour sujet la rédemption.

† MESSIANIQUE (mè-ssi-a-ni-k'), *adj.* Qui appartient au Messie.

† MESSIANISME (mè-ssi-a-ni-sm'), *s. m.* Nouvel enseignement promettant le développement de la parole du Messie.

† MESSIANITÉ (mè-ssi-a-ni-té), *s. f.* Caractère du Messie.

MESSIDOR (mè-ssi-dor), *s. m.* Le dixième mois du calendrier républicain, qui commençait le 19 ou le 20 juin. Ô Corse à cheveux plats, que ta France était belle Au grand soleil de messidor! A. BARBIER, *Iambes, l'Idole*. || Fig. C'est du messidor, c'est du [illegible] d'une [illegible] de l'antique, qui prévalut sous le Directoire.

— ÉTYM. Lat. *messis*, moisson, et [illegible], don.

MESSIE (mè-sie), *s. m.* || 1° Le Christ promis de Dieu dans l'Ancien Testament. La venue du Messie. [illegible] au plus haut degré; et il a mérité de sauver le monde en sa personne, par l'espérance du Messie, dont il a été la figure, PASC. *Pens.* XI, 4 bis, éd. HAVET. Le Messie a toujours été cru, ID. *ib.* 7. Les Juifs charnels n'entendaient ni la grandeur ni l'abaissement du Messie prédit dans leurs prophéties, ID. *ib.* XV, 4. Les Juifs, en le [illegible] pour ne pas le reconnaître pour Messie, [illegible] [illegible] la terre, ID. *ib.* I, 3, p. 209, éd. LAHURE. Là nous [illegible] le Messie prédit par nos prophètes, [illegible] *ibid.* II, 8. Nous voilà enfin arrivés à ces temps tant

désirés par nos pères, de la venue du Messie; ce nom veut dire le Christ ou l'Oint du Seigneur, et Jésus-Christ le porte comme pontife, comme roi et comme prophète, ID. *ib.* I, 10. Être attendu, venir, être reconnu par une postérité qui dure autant que le monde, c'est le caractère du Messie en qui nous croyons, ID. *ib.* II, 13. || Fig. et familièrement. Il est attendu comme le Messie, on l'attend avec une grande impatience. || 2° Second avénement du Messie, la seconde venue du Christ à la consommation des siècles. Les [illegible] [illegible] que cette étoile une nouvelle étoile [illegible] était celle qui jadis conduisit les mages, et que sa nouvelle apparition annonçait la fin du monde et la seconde venue du Messie, BAILLY, *Hist. astron. mod. Disc. astrol.* t. I, p. 417, dans POUGENS. || 3° Faux Messies, Hébreux qui, vers la fin de l'État juif, se donnèrent pour le Messie promis. Tous les faux Messies, et surtout Barcochébas, prenaient le titre d'envoyé de Dieu; mais Barcochébas lui-même n'exigea point d'adoration, VOLT. *Dict. phil. Adorer.* || On met une grande M à Messie.

— ÉTYM. Lat. *messias*, du syriaque *meshiha*, oint, de l'hébreu *meiha*, oindre; en grec χριστός.

1. MESSIER (mè-sié; l'r ne se prononce et ne se lie jamais; au pluriel, l's se lie : des mè-sié-z actifs), *s. m.* || 1° Garde champêtre temporaire, particulièrement pour l'époque où les fruits de la terre commencent à mûrir.

— HIST. XVe s. Icellui Jacob estant pour l'exercice de son office de messier es mettes de sa messerie, DU CANGE, *messarius*. || XVIe s. Les [illegible] messiers et forestiers sont crus de leurs [illegible] et rapports jusqu'à cinq sols, LOYSEL, 777. Messiers ou sergents messiliers sont les gardes des vignes ou de bled et moisson, *Coust. gén.* t. I, p. 117.

— ÉTYM. Bas-lat. *messarius*, du lat. *messis*, moisson (voy. ce mot); génev. *messelier*, [illegible]

† 2. MESSIER (mè-sié), *s. m.* Le Messier, constellation boréale.

— ÉTYM. L'astronome *Messier* dont le nom est le même que *messier* 1.

MESSIEURS (mè-sieû; l's se lie : mè-sieû-z et mesdames), *pluriel* de MONSIEUR (voy. ce mot).

MESSIRE (mè-si-r'), *s. m.* || 1° Titre qui, dans le moyen âge, était réservé aux seigneurs de la plus haute noblesse. || 2° Plus tard, titre d'honneur qu'on ajoutait, dans les actes, aux titres particuliers des personnes de qualité et qui avait fini par n'être plus donné qu'au chancelier de France. Veut-on d'ailleurs qu'il fasse de son père un noble homme, et peut-être un honorable homme! lui qui est messire, LA BRUY. VI. || 3° Titre que prenaient par [illegible] les prêtres, les médecins, les avocats, et [illegible] professions. Coëffé d'un froc bien raffiné Et revêtu d'un doyenné Qui lui rapporte de quoi frire, Frère René devient messire, Et vit comme un [illegible], MALLEVILLE, *Rondeau contre l'abbé Boisrobert*. Un heurt survint; adieu le char; Voilà messire Jean Chouart Qui du choc de son mort a la tête cassée, LA FONTAINE, *Fabl.* VII, 11. J'ai dit à [illegible] abbé : messire, Priez bien pour [illegible] V. HUGO, *Rayons, la France* [illegible] || [illegible] quelquefois dans la poésie badine pour messer ou monsieur. Messire rat promit soudain, LA FONT. *Fabl.* IV, 11. || 4° Poire de Messire Jean, poire [illegible] sante et fort sucrée. || Un Messire Jean, une poire de Messire Jean. Des Messires Jeans.

— REM. 1. L'Académie n'est pas conséquente avec elle-même pour les grandes lettres dans ces sortes de noms : elle écrit Messire Jean avec une grande M et reine-Claude avec une petite r. Elle [illegible] non plus pour le tiret : Messire Jean, sans tiret; reine-Claude, avec un tiret. Il est peut-être, en effet, difficile d'être rigoureusement conséquent dans ces petites choses; et il en résulte qu'à [illegible] en mettant ou comme la majuscule; ou, si l'on veut une décision, il sera plus logique de mettre des majuscules et le tiret. || 2. On disait autrefois par [illegible] de misser Jean; on le dit encore à Genève.

— HIST. XIIe s. Mex [mieux] en sera [illegible] saint Marsaus, *Roncisv.* 149. || XIIIe s. Chevaliers es armes hardis, Preus en fais et cortois en dis [illegible] [illegible] Si dit [la pucelle d'Orléans] audits seigneurs [illegible] accompli ce que messire [Dieu] m'a commandé, qui estoit de lever le siege d'Orléans, et de faire sacrer le gentil roy, *Hist. de la pucelle* [illegible] [illegible] le pauvre homme, DESPER. *Contes*, LXII.

— ÉTYM. Anc. franç. *mes*, ou *mis*, ou *mi*, [illegible] cas sujet de *mon* [illegible] était le régime (voy. MON), et *sire*; provenç. *mossier*.

† **MESTÈQUE** (mè-stè-k'), *adj. f.* Se dit d'une des deux sortes de cochenille qu'on trouve dans le commerce.

† **MESTRANCE** (mè-stran-s'), *s. f.* Voy. MAISTRANCE.

MESTRE (mè-str'), *s. m.* Terme de marine. Voy. [illegible].

MESTRE DE CAMP (mè-stre-de-kan), *s. m.* || 1° Colonel d'un régiment de cavalerie ou d'infanterie. Je commençai ces mémoires en juillet 1694, étant mestre de camp d'un régiment de cavalerie de mon nom, ST-SIM. 1, 21. Grammont, mestre de camp des gardes françaises sous le duc d'Épernon, VOLT. *Louis XIV*, 27. || 2° Mestre de camp général de la cavalerie, officier qui était après le colonel général de la cavalerie. Ce qui rend... considérable la charge de mestre de camp général, c'est qu'elle est unique, BUSSY-RABUTIN, *Mém. éd.* CHARPENTIER, t. I, p. 343. || 3° La mestre de camp, la première compagnie d'un régiment d'infanterie ou de cavalerie.

— HIST. XVIe s. Il y en a aucuns qui ont eu cette opinion, qu'il falloit qu'aucuns mestres de camp fussent à cheval le jour de la bataille comme le sergent major, et j'ay veu aucuns capitaines vieux tenir qu'il estoit ainsi necessaire, BRANT. *Cap. fr.* t. IV, p. 315, dans LACURNE.

— ETYM. *Mestre, de, camp.*

MESURABLE (me-zu-ra-bl'), *adj.* Qui peut être mesuré. Des quantités mesurables l'une par l'autre. Ô Dieu, dit le roi prophète, vous avez fait mes jours mesurables, et ma substance n'est rien devant vous, BOSS. *Duch. d'Orl.* La quantité totale de cette chaleur qui se dissipe dans un temps donné, comme une année ou un siècle, est mesurable, et nous l'avons déterminée, FOURIER, *Inst. Mém. sciences*, t. VII, p. 593.

— HIST. XIIe s. Mesurables [tu] posas les miens jurz, *Liber psalm.* p. 54. || XIVe s. Les pechiez ne sont pas mesurables ensemble, ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

— ETYM. Provenç. *mesurable*; ital. *misurabile*; du lat. *mensurabilis*, de *mensurare*, mesurer.

MESURAGE (me-zu-ra-j'), *s. m.* || 1° Action de mesurer. Le mesurage d'une pièce de drap. || 2° Action de mesurer l'aire des surfaces ou le volume des corps. Par un mesurage fait sur les meilleures cartes de ce royaume, je trouve que la France, de l'étendue qu'elle est aujourd'hui, contient trente mille lieues carrées ou environ, de 25 au degré, la lieue de 2282 toises trois pieds, VAUBAN, *Dîme*, p. 48. || 3° Le procès-verbal de l'arpenteur, auquel le plan figuré de l'arpentage est ordinairement annexé. || 4° Droit seigneurial qu'on prenait sur chaque mesure.

— HIST. XIIIe s. Quiconq a enpetré le congié de mesurer, il convient qu'il jure seur sains, avant que il puisse mesurer, que il le mesurage fera bien et loiaument, *Liv. des mét.* 21.

— ETYM. *Mesurer*; provenç. *mesuratge*.

MESURE (me-zu-r'), *s. f.* || 1° Nom donné à l'unité conventionnelle que l'on compare avec les objets pour en connaître le rapport. Mesures de longueur, de capacité, de solidité. Étalonner des mesures. Le système des poids et mesures. Vendre à faux poids et à fausse mesure. Pour mesurer plusieurs corps, il faut avoir une mesure fixe, FÉN. *Tél.* XXIV. Sans regarder comme l'un des plus grands services que les gouvernements puissent rendre à la société l'adoption d'un système de mesures dont les divisions uniformes se prêtent le plus facilement au calcul et qui dérivent de la manière la moins arbitraire d'une mesure fondamentale indiquée par la nature elle-même..., LAPLACE, *Exposé*, I, 14. La longueur du pendule et celle du méridien sont les deux moyens principaux qu'offre la nature pour fixer l'unité des mesures linéaires, ID. *ib.* I, 12. || Mesure du sanctuaire, sorte de mesure qui, chez les Juifs, était la mesure légale. Sept cent trente sicles, selon la mesure du sanctuaire, SACI, *Bible, Exode*, XXXVIII, 24. || De mesure, conforme à la mesure fixée légalement. Prendre son bois sec pour n'être de mesure, REGNIER, *Sat.* XV. || Fig. et familièrement. Cet homme n'est pas de mesure, il n'est pas capable de faire la besogne, une entreprise, de lutter contre son adversaire, etc. || Fig. Avoir deux poids et deux mesures, juger des mêmes choses par des règles différentes et avec partialité. Il y a toujours deux poids et deux mesures pour tous les droits des rois, VOLT. *Louis XIV*, 9. || On dit dans le même sens : changer le poids et la mesure. J'approchai par degrés de l'oreille des rois.... Près de leurs passions rien ne me fut sacré, De mesure et de poids je changeais à leur gré, RAC. *Ath.* III, 3. || Fig. et familièrement. Faire tout avec poids et mesure, agir avec une extrême circonspection. Ils [les lamas] sont doux et flegmatiques; ils font tout avec poids et mesure, BUFF. *Morc. choisis*, p. 185. || 2° Mesure du temps, mesure fondée sur l'accomplissement de certains phénomènes réguliers dont la durée est connue, comme le retour du soleil à son midi, les oscillations d'un pendule, les mouvements d'un ressort, la sortie du sable d'un sablier, etc. Je ne comprends plus la mesure du temps depuis le jour de notre séparation, SÉV. 13 décembre 1684. Si le temps comparé au temps, la mesure à la mesure, le terme au terme se réduit à rien, que sera-ce si l'on compare le temps à l'éternité, où il n'y a ni mesure ni terme? BOSS. *le Tellier.* Celui qui met dans ma poche la mesure du temps en cuivre et en or, VOLT. *Dict. phil. Xénophane.* La mesure et la connaissance du temps ont été le premier but des travaux astronomiques et le premier fruit que les hommes en ont recueilli, BAILLY, *Hist. de l'astron. mod.* II, 8. || 3° En géométrie et en arithmétique, une certaine quantité qu'on prend pour unité, et dont on exprime les rapports avec d'autres quantités homogènes. Vingt et quarante ont des mesures communes, qui sont cinq, quatre, deux. Il n'y a pas de commune mesure entre la diagonale d'un carré et un des côtés. || Par extension. Lorsque l'argent eut été pris pour mesure commune des valeurs, il fut également naturel de juger qu'on donnait, dans les échanges, valeur égale pour valeur égale, toutes les fois que les choses qu'on échangeait étaient estimées égales en valeur chacune à une même quantité d'argent, CONDIL. *Comm. gouv.* I, 15. || 4° Particulièrement, vaisseau de grandeur déterminée qui sert à mesurer les grains et autres objets que l'on peut faire déborder un peu le bord de la mesure. Mesure comble. Grande mesure. Petite mesure. Le pain s'y vendait un prix excessif, et ne s'y donnait que par mesure, FLÉCH. *Hist. de Théodose*, III, 28. Le bon goût qu'il faut toujours croire Me recommande chaque jour La grande mesure pour boire Et la petite pour l'amour, PANNARD, *Chans. et vaudev. Œuvr.* t. III, p. 395, dans POUGENS. || Faire bonne mesure, remplir loyalement la mesure. || La quantité contenue dans la mesure. Une mesure d'avoine, de sel. On assure que nous y trouverons [à Huy] en réserve 60 000 mesures de blé, PELLISSON, *Lett. hist.* t. II, p. 278, dans POUGENS. || Demi-mesure, la moitié d'une mesure quelconque. || Fig. Combler la mesure, remplir la mesure; la mesure est comble, se dit en parlant de celui qui, par ses crimes ou par ses fautes réitérées, s'est rendu coupable au point de ne devoir plus espérer de pardon. La mesure des iniquités des Amorrhéens n'est pas encore remplie présentement, SACI, *Bible, Genèse*, XV, 16. Vous avez comblé la mesure de vos calomnies, PASC. *Prov.* XVI. Mes crimes désormais ont comblé la mesure, RAC. *Phèd.* IV, 6. De toutes les horreurs, va, comble la mesure, ID. *Athal.* III, 5. Nous devons craindre de combler la mesure et d'aller jusqu'au terme où la bonté finit, MONTESQ. *Esp.* XXIV, 13. || Il se dit aussi en bonne part. J'ai ces agréables nouvelles un peu plus tôt que vous; et celle de l'assemblée de la noblesse, qui a été aussi confirmée, a comblé la mesure, SÉV. 245. || Il se dit encore pour signifier : donner le dernier coup, porter la dernière atteinte. Cela me fait souvenir de l'autre [courrier] qui a comblé la mesure des mauvais offices qu'on rendait à notre bon ami, ID. 391. || Terme féodal. Droit de mesure publique, droit que les seigneurs s'étaient attribué, et qui consistait à donner, par leurs officiers, les poids et mesures. || 5° Nom d'une mesure vinaire adoptée en Lorraine, et qui vaut de 42 à 45 litres. || Terme de marine. Petit vase, quart, tasse qui sert à distribuer à chacun sa ration. || 6° Terme de tailleur. Morceau de parchemin ou de papier long et étroit sur lequel le tailleur marque les longueurs du vêtement qu'il veut faire. || Au jeu de mail, espèce de compas rond qui sert à marquer les différents poids que doivent avoir les bonnes boules de différentes grosseurs. || Chez les tireurs d'or, anneaux plus ou moins ouverts dans lesquels on passe le fil d'or pour en voir la grosseur. || 7° Action de comparer un objet avec la quantité adoptée conventionnellement comme unité, afin d'en connaître les rapports. Songez, mylord, que, sans le voyage et les expériences de ceux que [Louis XIV] envoya à la Cayenne en 1672, et sans les mesures de M. Picard, jamais Newton n'eût fait ses découvertes sur l'attraction, VOLT. *Lett. Hervey*, 1740. Un de ces grands objets, le plus digne peut-être de l'admiration de la postérité, est la mesure de la terre; il est important de connaître la figure et les dimensions du globe; c'est à la nation française et à l'Académie des sciences qu'est due cette connaissance, BAILLY, *Histoire de l'astronomie mod. Discours* 1er, t. III, p. 4, dans POUGENS. La première mesure précise de la terre, dont nous ayons une connaissance certaine, est celle que Picard exécuta en France vers la fin du dernier siècle [le XVIIe], LA PLACE, *Exposé*, I, 12. La justesse des mesures prises à l'aide du baromètre, RAMOND, *Instit. Mém. sciences*, 1806, 2e *sém.* p. 6. Je me suis convaincu par près de huit cents observations faites en divers lieux, que l'heure de midi était, comme Saussure l'avait soupçonné, celle qui convient le mieux à la mesure des hauteurs, ID. *Instit. Mém. sciences*, t. VI, p. 442. || 8° Dimension. Prendre les mesures d'un bâtiment. Se faire prendre mesure d'un paletot. Le cordonnier lui a pris mesure. Il connaît les mesures des colonnes de cet édifice. Qu'il ne sorte pas; le tailleur doit venir prendre sa mesure pour une casaque de livrée, DANCOURT, *les Agiot.* III, 1. Vieillard, va-t'en donner mesure au fossoyeur, V. HUGO, *Hernani*, I, 2. || Fig. Ils veulent vous rabaisser à leur petite mesure, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || Fig. Donner sa mesure, se dit d'un homme qui a montré qu'il était capable de quelque grande chose, ou, en sens inverse, qu'il était peu capable. Quand on attend quelque chose du hasard, on ne doit pas donner sa mesure, TH. LECLERCQ, *Prov.* t. IV, p. 81, dans POUGENS. || Fig. Prendre des mesures, prendre les dispositions nécessaires pour effectuer quelque chose. Sylla, par politique, a pris cette mesure De montrer aux soldats l'impunité fort sûre, CORN. *Sert.* IV, 3. Est-on sot, étourdi, prend-on mal ses mesures, On pense en être quitte en accusant son sort, LA FONT. *Fabl.* V, 11. Nous perdons des moments en bagatelles pures, Qu'il faudrait employer à prendre des mesures, MOL. *Tart.* V, 3. On espère que le prince d'Orange aura pris de fausses mesures, et que le roi d'Angleterre le recevra et le battra fort bien, SÉV. 467. Ce pont d'Avignon où l'on aurait tort de passer en prenant de loin toutes ses mesures, ID. 25. Son oncle, qui de son côté prendra des mesures pour être dans la même armée, ID. 527. J'ai pris mon temps et mes mesures là-dessus, ID. 588. On ne parle que de voyages; et nous-mêmes, à l'imitation des puissances, nous prenons des mesures pour Provence et Bretagne, ID. 20 avr. 1683. Que l'amour, qui semble aussi le vouloir troubler [le projet de mariage entre Louis XIV et Marie-Thérèse], cède lui-même.... il y a des mesures prises dans le ciel qu'il ne peut rompre, BOSS. *Mar.-Thér.* || De la locution prendre ses mesures, le mot mesure en est venu à signifier tout seul précautions, moyens pour arriver à un but. Une sage mesure. Donner une amnistie fut une mesure habile. Vous abusez de votre petite santé.... votre délicatesse demande que vous observiez plus de mesures, SÉV. 12 mai 1680. Le ministère des finances fut jeté hors de toutes ses mesures pour cette guerre.... VOLT. *Fragm. sur l'hist.* XX. || Demi-mesure, mesure insuffisante, faute de force, d'énergie. Le décret qui vient de paraître est une demi-mesure. Ne prendre que des demi-mesures. || Fig. Rompre les mesures de quelqu'un, traverser les desseins de quelqu'un, et empêcher qu'ils ne réussissent. Rompez-lui toutes ses mesures, LA FONT. *Fiancée.* Le dérangement que vous fait cette guerre m'afflige véritablement... cette trahison rompt toute mesure, SÉV. juill. 1690. Pour rompre les mesures de Télémaque, FÉN. *Tél.* VII. || On dit de même : traverser les mesures. Le grand malheur de Colbert est d'avoir vu ses mesures toujours traversées par les entreprises de Louis XIV, VOLT. *Lett. Damilaville*, 12 mai 1766. || 9° Terme de musique. La succession régulière des variations de durée des sons. Battre, marquer la mesure. Chanter, jouer en mesure. Manquer à la mesure. Certain fat, ivre de sa parure, En se mirant, chevrotait, fredonnait, Et, de l'index battant faux la mesure, Criait bravo lorsque l'on détonnait, VOLT. *Temple du goût.* La mesure manque à notre musique par plusieurs raisons : par l'incapacité de la plupart de nos acteurs, par la nature de notre chant, par celle des prétendus agréments dont nous le surchargeons, et qui ne servent qu'à en troubler la marche; enfin par le peu de soin que nous avons de donner aux mouvements lents une mesure marquée, D'ALEMB. *Lib. de la mus. Œuv.* t. III, p. 399, dans POUGENS. Toute musique dont on ne sent point la mesure ressemble, si la faute vient de celui qui l'exécute, à une écriture en chiffres dont il faut nécessairement trouver la clef pour en démêler le sens, J. J. ROUSS. *Lett. sur la mus. franç.* || Chacune

des parties égales d'un air, [illegible] dites [illegible] la musique [illegible] par des lignes verticales [illegible] que mesure se divise en deux, trois ou quatre temps. [illegible] à deux temps, à quatre temps, etc.), ou [illegible] à trois, à quatre, etc.). Mesure à deux temps, à trois temps, à quatre temps. Mesure à [illegible], mesure à deux temps où chacun est divisé en trois parties égales. || Mesures [illegible], celles qui se divisent en deux ou en quatre parties. Mesures impaires, celles qui se divisent en trois parties [illegible] de la [illegible] || 10° Mesure, se dit de la danse et de la justesse des mouvements qui doivent se conformer à la musique. Aller en mesure. Danser en mesure. Être hors de mesure. Ô quels ignorants [musiciens]! il n'y a pas moyen de danser avec eux ; le diable vous emporte! ne sauriez-vous jouer en mesure? MOL. *Précieuses*, sc. 13. || 11° En versification, [illegible] des vers déterminée dans la poésie grecque ou latine par le nombre et la nature des pieds, dans la poésie moderne par le nombre des syllabes. Pour enfermer son sens dans la borne prescrite, La mesure est toujours trop longue ou trop petite, BOIL. *Art p.* II. La rime, la césure, La riche expression, la nombreuse mesure, ID. *Ép.* XI. [illegible] à tout nom qui, propre à la [illegible], Put entrer dans un vers sans rompre la mesure. ID. *Art p.* II. Elle [la rime] flatte l'oreille, et souvent la césure Plaît, je ne sais comment, en rompant la mesure, VOLT. *Épître à Horace*. Les vers de [illegible] dans les poésies [illegible], en font l'harmonie et le charme, MARMONTEL, *Élém. litt.* [illegible] t. I, p. 462, [illegible] || 12° Terme de manége. La mesure, la cadence d'un cheval, se dit en parlant des allures d'un cheval. La mesure avec laquelle un cheval fournit son air. || 13° Terme d'escrime. Distance juste pour porter ou parer. || Mesure dure, jeu d'un tireur qui emploie la force, ne répond aux coups qu'on lui riposte que par des mouvements convulsifs, et offre avantage sur lui par sa [illegible]. || Être à la mesure, être à la juste distance. || Fig. Mon âme ne pourrait plus se remettre en mesure, Mlle DE L'ESPINASSE, *Lett.* t. II, p. 169, [illegible] || Entrer en mesure, approcher de son adversaire en faisant un petit pas en avant. || Fig. Être en mesure de faire une chose, avoir les facultés, les moyens de la faire. Il se mit en mesure de fournir son cautionnement. || Être hors de mesure, n'être pas à la juste distance. || Fig. Être hors de mesure, n'être plus à portée de faire une chose. || Fig. Mettre quelqu'un hors de mesure, le déconcerter, déranger ses projets. Ce propos, prononcé avec cette majesté effrayante si naturelle au roi, à un prince timide et dépourvu de réponse, le mit hors de mesure, ST-SIM. 2, 44. || Fig. Mettre hors de toute mesure, irriter à l'excès, pousser à bout. Et je vais égayer mon sérieux loisir À mettre Amphitryon hors de toute mesure, MOL. *Amph.* III, 2. || Fig. Être jeté hors de ses mesures, perdre toute direction de sa conduite. L'on est né quelquefois avec des mœurs faciles, de la complaisance et tout le désir de plaire; mais, par les traitements de ceux avec qui l'on vit ou de qui l'on dépend, on est jeté hors de ses mesures et même de son naturel, LA BRUY. XI. || Rompre la mesure, se mettre hors de portée de [illegible] ou d'épée. || Serrer la [illegible] son adversaire. || Fig. et familièrement [illegible] presser l'adversaire [illegible] [illegible] || 14° Fig. Ce qui sert à apprécier les choses [illegible] qui m'a tout à fait oubliée, qui ne sait plus la mesure de mon attachement ni la tendresse de mon cœur, SÉV. [illegible] [illegible] [illegible] || 15° [illegible] La mesure de [illegible] [illegible] mesure, MASSILL. [illegible] Vous passerez le

[illegible] au delà de toutes les mesures, SÉV. 4 mars 1672. J'ai fait tous ces [illegible] avec une règle et une mesure dont [illegible] sans Mme de Chaulnes, ID. 9 oct. 1687. [illegible] n'eut plus de mesure, MASS. *Hist.* [illegible] a sans mesure, il se répand [illegible] afin que leur faiblesse le guide [illegible], ID. *ib.* II, 6. Soit que la conversion de ces âmes autrefois si favorisées surpasse toute la mesure des dons ordinaires, et demande, pour ainsi parler, le dernier effort de la puissance divine, ID. *Anne de Gonz.* Il lui marquait [au jeune Dauphin] les justes mesures de sa grandeur, en l'instruisant de ce qu'un roi doit à ses sujets et de ce qu'un fils doit à son père, FLÉCH. *Duc de Mont.* Pour nous à qui Dieu, par sa grâce, a révélé les vérités, nous avons lu dans ses Écritures, qu'il y a un temps de pleurer et une mesure de larmes, ID. *Lamoign.* Elle avait appris dans l'Écriture que ceux qui ont beaucoup sont obligés de donner beaucoup, et que la mesure de leurs aumônes doit être celle de leurs richesses, ID. *Aiguill.* Nous qui n'avons ni sainteté dans nos exemples, ni mesure dans notre zèle, ID. *Serm.* II, 82. Ce récit passe un peu l'ordinaire mesure, BOIL. *Sat.* X. Il [Dieu] leur dispense [aux plantes] avec mesure Et la chaleur des jours et la fraîcheur des nuits, RAC. *Athal.* I, 4. Je sais que la charité a son ordre et sa mesure, MASS. *Carême, Aumônes.* Mes désirs étaient la mesure de mes plaisirs, J. J. ROUSS. *3e lettre à M. de Malesherbes.* || 16° Modération, retenue, observation des bienséances. Têtebleu! ce me sont de mortelles blessures De voir qu'avec le vice on garde des mesures, MOL. *Mis.* I, 4. Le livre où l'on s'explique le plus hardiment et avec le moins de mesures, c'est le Moyen court, BOSS. *Ét. d'orais.* V, 3. Les Vaudois, quoique condamnés, n'avaient pu rompre toutes mesures avec l'Église, ID. *Var.* XI. Pendant que le parlement d'Angleterre songe à congédier l'armée, cette armée toute indépendante réforme elle-même à sa mode le parlement, qui eût gardé quelques mesures, ID. *Reine d'Anglet.* Emportés par leur humeur violente, ils [certains princes] ne gardent plus ni lois ni mesures, ID. *ib.* Vous savez pour Joad mes égards, mes mesures, RAC. *Athal.* II, 6. Il y a tant de mesures à garder que l'on ne sait que dire, MAINTENON, *Lett. à Mme de Caylus*, 27 févr. 1716. Ces pécheurs qui ne gardent plus de mesures dans le crime, MASS. *Carême, Élus.* Ainsi la vérité n'est jamais montrée aux grands que sous le voile des adoucissements et des mesures, ID. *Carême, Dang. des prosp. temp.* Le goût des convenances, l'à-propos, la mesure, le mot propre à la chose, au moment et à la personne, MARMONTEL, *Mém.* V. Une époque où il faut sans cesse de la mesure, et où la mesure paraît équivoque, timide, pusillanime, MIRABEAU, *Collection*, t. II, p. 288. C'était un homme de cinquante ans qui avait dans ses discours et dans son maintien beaucoup de mesure et de dignité, STAEL, *Corinne*, II, 2. || De mesure, en gardant des mesures. Ses gestes concertés, ses regards de mesure, N'y laissaient aucun mot aller à l'aventure, CORN. *Othon*, II, 1. || 17° À mesure que, *loc. conj.* Autant que, en proportion que. À mesure que les hommes ont de la lumière, ils trouvent et grandeur et misère en l'homme, PASC. *Pens.* VIII, 13, éd. HAVET. Puisque les papes ne donnent de force à leurs bulles qu'à mesure qu'elles sont appuyées sur des faits véritables, ce ne sont pas les bulles seules qui prouvent la vérité des faits, ID. *Prov.* XVIII. Ce qu'on appelle une oraison funèbre n'est aujourd'hui bien [illegible] qu'à mesure qu'il s'éloigne davantage du discours chrétien, LA BRUY. XV. [illegible] à la cour qu'à mesure qu'il était à Mazarin était dévoué, HAMILT. *Gramm.* 3. À mesure que [illegible] [illegible] *Carême, Impén.* || À mesure, [illegible] [illegible] [illegible] *Lett.* [illegible] || 18° [illegible] [illegible] *Hist.* [illegible] || 19° Sans mesure, sans borne, [illegible]

[illegible], sans mesure et sans fin, CORN. *Poly.* IV, 2. [illegible] avec [illegible] sans fin et sans mesure, [illegible] 377. Je vis une affliction sans mesure, BOSS. *Marie-Thér.* Aussi pleure-t-elle sans mesure, et ne veut point recevoir de consolation, ID. *ib.* Les [illegible] se multiplient sans mesure, ID. *Hist.* II, [illegible] || 21° [illegible] même mesure, en proportion égale. Devenant de jour en jour plus puissant, il devenait [illegible] en même mesure, J. J. ROUSS. dans LAVEAUX. || [illegible] verbes. De la mesure dont nous mesurons les autres nous serons mesurés, c'est-à-dire nous serons traités comme nous avons traité les autres. || [illegible] sures ne reviennent pas [illegible] achetant au détail on perd sur les petites mesures.

— REM. J. J. Rousseau a dit à toute mesure dans le sens de tout balancé : Cependant, à toute mesure, souffrir beaucoup [illegible] à souffrir toujours, *Lett. à du Peyrou*, [illegible] Cela ne se retrouve pas ailleurs.

— HIST. XIe s. [illegible] mesure en [illegible] fiz [certain]? *Ch. de Rol.* I. [illegible] sure [il] n'en sait, ID. [illegible] que ne fait estoutie [illegible], ID. [illegible] De vos [votre] [illegible] ne puis faire [illegible] rendre compte, *Couci*, XI. [illegible] [l'aimé-je] quant je ne lui puis plaire? [illegible] folie et demesure, qu'en tant amer ne doit [illegible] mesure, ID. 126. On dit piecça qu'il est de [illegible] tout] mesure, ID. 126. Et li rois [illegible] renumez, Pur ço que il aveit [illegible] Ultre mesure en est orguillus e [illegible] *mart.* 74. || XIIIe s. Li peres et le [illegible] lent esquiver tex [tels] perix, [illegible] le [la] mesure qu'il vienent en aage, hors de [illegible] BEAUM. XXI, 20. Toute coze qui se doit [illegible] par mesure, doit avoir droite mesure, ID. XX[illegible] Quiconques mesure à fausse mesure et y est [illegible] le [la] mesure doit estre arse.... ID. XXVI, 4. [illegible] ainsinc cum il venoit, Lessoie aler, [illegible] De despens fere par mesure, *la Rose*, 14072. Or ai parlé outre mesure, Que cil qui les granz [illegible] Ce sont cil qui grant mal en font, *Ren.* [illegible] Il n'est pas triste fors à mesure [si ce n'est [illegible] sure] pour l'absence des choses delettables, et [illegible] convoite pas fors à mesure et [illegible] *Eth.* 97. || XVe s. Et jà en y avoit foison de [illegible] qui estoient logés sur le pays, et se logeoient à [illegible] mesure qu'ils venoient, FROISS. [illegible] seroit bien fait que en un royaume n'eust [illegible] aulne, un pois et une mesure, *Bibl. des ch.* [illegible] rie, t. II, p. 146. Le proverbe dit : [illegible] toute chose amende de mesure, aussi [illegible] empirent où l'on ne peult mettre mesure [illegible] sie et mesure est une mesme chose [illegible] les faitz adjouste [illegible] moult belle vertu, *Perceforest*, t. II, f° 14[illegible] À mesure que la [illegible] tiere, MONT. I, 34. La mesure des vers [illegible] ID. I, 378. Ils depeschent [illegible] nent leur marche de ma mesure... [illegible] noient la peine de s'assujettir à ma [illegible] aussi avec quelque plaisir je m'accommode à [illegible] dence, D'AUB. *Fœn.* III, 13. À mesure que [illegible] croissoit, l'envie de leurs citoyens [illegible] aussi, AMYOT, *Pélop.* 43. [illegible] chanter le commencement du decret qu'avoit [illegible] posé Demosthenes, suivant lequel la [illegible] et batant la mesure à chasque pied, ID. [illegible] 28. Il passoit plus le moyen et la mesure en [illegible] donnant, qu'il ne faisoit en punissant, ID. [illegible] 28. Quant à la soude ordinaire de ceulx qui [illegible] roient les armes pour luy, qu'il la leur [illegible] non point à compte, mais à mesure, ID. [illegible] Mesurant ses amitiez ou inimitiez à la [illegible] bien et de l'utilité publique, ID. *Arat.* [illegible] n'est pas juste mesure, COTGRAVE. Ces [illegible] de village, Lourdauds, [illegible] [illegible] leur ton Qu'à [illegible] *Sat. Mén.* édit. LABITTE, p. [illegible]

— ETYM. Provenç. *mesura*, *mesure*, [illegible] [illegible] dical que le goth. *mitan*, suédois *mäta*, [illegible]

MESURÉ, ÉE (me-zu-ré, rée), *part. passé* de mesurer. || 1° Dont on a pris la mesure. [illegible] le mètre à la main. || 2° Fig. Apprécié [illegible] intellectuellement. [illegible] Ce n'est point sur les exploits des [illegible] les vainqueurs ont remporté le prix de la gloire [illegible]

[illegible] Pour vertu des héros, Mél. || 3° Proportionné. Une récompense mesurée au service. Les expressions de ces lettres étaient mesurées sur la dignité des personnes, VOLT. Louis XIV, [illegible]. || 4° Régulier. Ah! la belle [illegible] que tout l'extérieur y est bien mesuré [illegible] de vos profanations [illegible] pas plus mesurés qu'un [illegible] au [illegible] les degrés, BOIL. Sat. VIII. || 5° Qui [illegible] circonspection, [illegible]. J'ai fort entretenu M. [illegible]; il a un esprit juste et des paroles mesurées, qui sont d'un grand poids dans ces circonstances, [illegible] 14 mars 16[illegible]. Mon [illegible] plus de [illegible] à l'Encyclopédie, et ne [illegible] pas de révolter des [illegible] qui croient [illegible] trop de liberté dans les articles [illegible], VOLT. Lett. d'Alembert, 31 janv. 1770. [illegible] été bien simple ; si M. Tronchin veut vous la communiquer, je me flatte que vous la trouverez raisonnable et mesurée, D'ALEMB. Lett. à Voltaire, 11 janv. 1758. La pièce, comme nous l'avons [illegible], était très-mesurée dans ses expressions, quoique [illegible], ID. Éloges, St-Aulaire, note 4. || Il se dit des personnes dans le même sens. Cette femme [illegible], si mesurée, se livrait par moment à des [illegible] de désespoir qui bouleversaient entièrement [illegible], STAEL, Corinne, XII, 2. || 6° Calculé avec mesure, avec prudence. Sous un chef qui connaît et [illegible] et les chefs comme ses bras et ses mains, tout est également vif et mesuré, BOSS. Louis de Bourbon. Va, mes desseins sont grands autant que mesurés, VOLT. Catilina, III, 4. || 7° Qui est en vers. Il a fait imprimer un volume de sottises mesurées, VOIT. Lett. à Conrart, 28 avr. 1653. Que m'importe [illegible] par le flatteur d'Octave [Horace]... En prose [illegible] à Crispinus? VOLT. Loi natur. [illegible]. La prose plus souvent vient subir d'autres [illegible]... De rimes couronnée et légère et dansante, En nombres mesurés elle s'agite et chante, A. CHÉN. [illegible] || Vers mesurés s'est dit pour vers métriques, en parlant des vers français que l'on a essayé de faire en imitant la mesure des vers latins. || 8° Terme de musique. Mesuré, mot que l'on trouve quelquefois sur les partitions, pour marquer l'endroit où cesse le récitatif et où reprend le chant.

† **MESURÉMENT** (me-zu-ré-man), *adv.* D'une manière mesurée, avec prudence. J'exigeai du duc [de Beauvilliers] et, aussitôt après, du chancelier, qu'ils en parleraient [du jansénisme] mesurément au conseil, ST-SIM. 314, 66.

— HIST. XVe s. Nostre sage roy Charles, dont me semble expedient reciter la belle maniere de vivre [illegible] en toutes choses, CHR. DE PISAN, *Charles V*, I, 16. || XVIe s. A faute de la savoir choisir [la proportion entre les leçons et la portée de l'eleve], et de s'y conduire bien mesuréement, MONT. I, 160.

— ÉTYM. *Mesurée*, et le suffixe *ment*; prov. *mesuradamen*; esp. *mesuradamente*; ital. *misuratamente*.

MESURER (me-zu-ré), *v. a.* || 1° Chercher à connaître une quantité par le moyen d'une mesure. Mesurer la largeur d'un fleuve. Mesurer ce tas de [illegible]. Mesurer les degrés de froid, de chaleur. On sent couler le temps, on le mesure, PASC. *Pensées*, t. I, p. 291, édit. LAHURE. Aussitôt qu'on cesse pour [illegible] de compter les heures, et de mesurer notre vie par les jours et par les années, BOSS. *Duch. d'Orl.* Tout est vanité sous le soleil, c'est-à-dire tout ce qui est mesuré par les années, ID. *ib.* N'est-ce pas [illegible] enfin dont l'art audacieux, Dans le tour d'un compas, a mesuré les cieux? BOIL. *Sat.* VIII. Les [illegible] sont presque toujours plus appliqués à ravager le monde qu'à le mesurer, VOLT. *Dict. phil. Géographie*. La ligne ne peut être mesurée que par la ligne ; il en est de même de la surface et du solide : il faut une surface et un solide pour les mesurer, BUFF. *Ess. arithm. mor.* Ô Archytas, vous qui avez mesuré le globe, qu'êtes-vous? [illegible] de cendre, DIDER. *Mém.* t. IV, p. 167, dans [illegible]. Il est là [sous la pierre sépulcrale] !... [illegible] pas un enfant le mesure, LAMART. *Nouv. médit. Bonaparte*. || Absolument. Mesurer, c'est appliquer successivement sur toutes les parties d'une grandeur une grandeur déterminée, CONDIL. *Art de penser* I, 2. Chercher des rapports ou mesurer, c'est la même chose, ID. *Log.* I, 5. || Terme de construction. Mesurer par équarrissement, prendre, pour le volume d'une pierre ou d'une pièce de bois taillée de forme irrégulière, le [illegible] dans lequel elle serait inscrite. || Fig. et familièrement. Mesurer les autres à son aune, juger des vertus et des vices d'autrui par les vertus et les vices qu'on a (cela se dit plus ordinairement en mal qu'en bien). Le Seigneur dit qu'on sera mesuré à la même mesure qu'on a mesuré les autres, c'est-à-dire que la pareille nous sera rendue. || Dans un sens analogue, mesurer quelque chose de grand à la longueur de son bras, s'en faire une trop petite idée. Nous qui mesurons la terre à la longueur de nos bras, BÉRANG. *Myrmid.* || Fig. Ne pas mesurer son verre, se griser, boire plus que de raison. || 2° Mesurer, vendre, donner à la mesure. Mesurez-moi un litre de pommes de terre. || Fig. On dirait que le ciel aux cœurs plus magnanimes Mesure plus de maux, LAMART. *Médit.* I, 14. || Fig. Voilà le boisseau où on les mesure, se dit des choses sur lesquelles il y a contestation, en montrant la règle qui décide la chose. || 3° Mesurer, avec un nom de mesure pour sujet, se dit des dimensions, de la durée des choses. Pendant deux mille deux cents ans qui ont mesuré sa durée [de Jérusalem], BOSS. *Sermons, Bonté et rigueur de Dieu*, 2. || On peut, avec un sens analogue, faire de l'objet mesuré le sujet, et de la mesure le régime. C'est [le sépulcre d'Absalon] une masse carrée mesurant huit pas sur chaque face, CHATEAUBR. *Itin.* 4e part. || 4° Mesurer des yeux ou avec les yeux, évaluer par le moyen des yeux la distance ou la grandeur d'un objet. Mesurer des yeux la hauteur d'une tour. || Fig. Mesurer un homme des yeux, le regarder avec attention depuis les pieds jusqu'à la tête, pour l'examiner, pour en juger, et même pour le provoquer, pour l'attaquer. Je la voyais qui me mesurait depuis les pieds jusqu'à la tête, MARIVAUX, *Pays. parv.* 2e part. || 5° Mesurer les épées, constater, dans un combat singulier, que les épées des adversaires sont de même longueur. || Par extension. Mesurer son épée avec quelqu'un, avec celle de quelqu'un, se battre avec lui. Il se méprend pourtant, s'il pense qu'aujourd'hui Nous daignions mesurer notre épée avec lui, CORN. *D. Sanche*, I, 5. || On dit de même : mesurer ses armes. En Castille, avec lui, j'ai mesuré mes armes, VOLT. *D. Pèdre*, III, 4. || Mesurer ses forces contre quelqu'un, faire épreuve de ses forces contre les siennes. Sans mesurer nos forces avec celles des ennemis, BOSS. *Hist.* II, 8. || 6° Mesurer la terre, produire en tombant sur la terre une empreinte égale à notre corps, et, par conséquent, tomber. Les guerriers de ce coup vont mesurer la terre, BOIL. *Lutrin*, V. || 7° Terme de vénerie. Mesurer une forêt, se dit en parlant d'une bête qui la traverse d'un bout à l'autre. || 8° Mesurer se dit des vers. Lui-même [Apollon] en [du sonnet] mesura le nombre et la cadence, BOIL. *Art p.* II. || 9° Fig. Partager, régler comme avec une mesure. Il [le jeune Grignan] partit à Noël.... il reviendra dimanche ; le chevalier a mesuré tous ses jours, SÉV. 27 déc. 1688. || 10° Fig. Faire, comme avec une mesure, des appréciations morales ou intellectuelles. Et mesurant sa faute à la peine d'autrui, MALH. I, 4. Croyons que la justice aussi bien que la miséricorde de Dieu ne veulent pas être mesurées sur celles des hommes, BOSS. *Hist.* II, 4. Que je méprise ces philosophes qui, mesurant les conseils de Dieu à leurs pensées, ne le font auteur que d'un certain ordre général! ID. *Mar.-Thér.* Est-ce au pied du savoir qu'on mesure les hommes? BOIL. *Sat.* VIII. Je sais de vos présents mesurer la grandeur, RAC. *Brit.* II, 3. Mes yeux s'ouvrent enfin, la raison m'est rendue Pour mesurer l'abîme où je suis descendue, C. DELAV. *Vêp. sicil.* IV, 1. || 11° Fig. Proportionner. Tel, et plus épouvantable, S'en allait ce conquérant, À son pouvoir indomptable Sa colère mesurant, MALH. II, 2. Le ciel, qui mieux que nous connaît ce que nous sommes, Mesure ses faveurs au mérite des hommes, CORN. *Andromède*, V, 2. Les mystères qu'ils prétendaient mesurer à nos faibles conceptions, BOSS. *Hist.* II, 13. Ainsi, sans m'aveugler d'une vaine manie, Je mesure mon vol à mon faible génie, BOIL. *Disc. au roi*. Si pourtant à l'offense on mesure la peine, RAC. *Phèd.* II, 5. On peut mesurer sa dépense sur son bien et sur son rang, MASS. *Carême, Élus*. Mesurez là-dessus ce que vous en devez donner au monde, ID. *Carême, Temps*. || 12° Régler, déterminer. Il n'entreprend rien sans avoir mesuré toutes choses. Mesurez bien vos paroles, vos discours. Mesure tes conseils sur ma vaste puissance, RAC. *Esth.* II, 5. || Mesurez vos expressions, vos paroles, parlez avec plus de réserve, de convenance. || 13° Arranger avec une sorte de mesure, de ménagement. Si vous aviez vu la violente contorsion que cet éclat de bombe fit à son épée [du jeune Grignan], et combien il s'en est peu fallu qu'il n'ait été tué, vous admireriez l'adresse et la justesse de la main qui a mesuré ce coup, SÉV. 19 déc. 1688. J'ai tremblé d'un éclat de bombe qui a aplati la garde de l'épée du petit Grignan sur sa hanche ; il fallait que ce coup fût bien mesuré, car entre la contusion et être tué, il y avait fort peu à dire, ID. 9 déc. 1688. || 14° Mesurer un coup, le porter de manière à atteindre ce qui est visé. Il le lança [son dard] avec tant de fureur, qu'il ne put mesurer son coup, FÉN. *Tél.* XVI. || 15° Se mesurer, *v. réfl.* Être mesuré. En tant qu'il [le temps] se mesure en lui-même par heures, par jours, par mois, par années, BOSS. *Yolande de Monterby*. Votre être [Dieu] éternellement immuable ni ne s'écoule, ni ne se change, ni ne se mesure, ID. *Sermons, la Mort*, 1. Tout ce qui se mesure, finit; et tout ce qui est né pour finir, n'est pas tout à fait sorti du néant où il est sitôt replongé, ID. *Duch. d'Orl.* || Être apprécié. Votre puissance doit se mesurer par le nombre des hommes, FÉN. *Tél.* XII. || Être proportionné. Nous voulons qu'elle [la sagesse divine] se mesure à nos intérêts, et qu'elle se renferme dans nos pensées, BOSS. *Sermons, Culte dû à Dieu*, 1. Séjour des feux vengeurs, épouvantable abîme, Où les peines sans fin se mesurent au crime, DELIL. *Parad. perdu*, I. || Être réglé d'après le nombre oratoire. Pour être attentif à la parole de l'Évangile, il ne faut pas ramasser son attention au lieu où se mesurent les périodes, mais au lieu où se règlent les mœurs, BOSS. *Sermons, Parole de Dieu*, 2. || 16° Se mesurer, ne pas s'estimer plus qu'on ne doit. Une hardiesse sage et réglée.... qui se mesure avec ses forces, qui entreprend des choses difficiles, et ne tente pas les impossibles, FLÉCH. *Turenne*. C'est un homme qui ne se mesure point, qui ne se connaît point; son caractère est de ne savoir pas se renfermer dans celui qui lui est propre, LA BRUY. XI. Je suis une bourgeoise Qui sais me mesurer justement à ma toise, REGNARD, *le Joueur*, II, 14. || Se mesurer des yeux, se considérer l'un l'autre attentivement, soit pour s'examiner réciproquement, soit pour se provoquer. L'un et l'autre rival, s'arrêtant au passage, Se mesure des yeux, s'observe, s'envisage, BOIL. *Lutrin*, V. || 17° Se mesurer avec quelqu'un, lutter contre lui, se comparer à lui, vouloir s'égaler à lui. Te mesurer à moi! qui t'a rendu si vain? Toi qu'on n'a jamais vu les armes à la main, CORN. *Cid*, II, 2. Par la même raison on dit que les personnes d'une condition médiocre ne doivent pas se mesurer avec les grands, c'est-à-dire vivre comme les grands, se comparer à eux, comme on compare une mesure avec ce qu'on veut mesurer, DUMARS. *Tropes*, part. II, art. 10. || Fig. Antisthène prenait en même temps que moi des leçons de Socrate : il était né triste et sévère, moi, gai et indulgent; il proscrivit les plaisirs, et n'osa point se mesurer avec les passions qui nous jettent dans une douce langueur, BARTHÉL. *Anach.* ch. 32. || Se mesurer avec quelqu'un, se battre contre lui en duel ou autrement. Les menaces des Anglais et leur flotte toute prête à nous fermer le passage retinrent dans le port le fameux Duguai-Trouin, qui comptait bien se mesurer avec les maîtres des mers, VOLT. *Lett. Pr. roy. de Pr.* 5 août 1738. Le prince a bien voulu lui faire l'honneur de se mesurer avec lui, BACHAUMONT, *Mém. secrets*, t. XXXIII, p. 148. || Proverbe. À brebis tondue Dieu mesure le vent, c'est-à-dire Dieu nous envoie les afflictions selon la force que nous avons de les supporter, il proportionne les choses à notre faiblesse. [Dieu] qui mesure le vent pour la brebis tondue, CHATEAUBR. *Mart.* XV.

— HIST. XIe s. Grant demi piet mesurer i put hom, *Ch. de Rol.* CXIII. || XIIe s. Entre dous alteus [autels] est cil piliers mesurez, *Th. le mart.* 148. || XIIIe s. ....Je vueil lez moi te metes, Si te vueil proier et requerre Que nous mesurons à la terre, Quar de savoir sui mult engrant [désireux], Laquel de nous deux est plus grant, RUTEB. II, 163. Et quant nous venimes en l'ost, nous trouvasmes que il nous et nos places mesurées, il son cors [lui-même en personne], là où nous logerions, JOINV. 278. || XIVe s. La dignité et la valeur de philosophie ne peut estre mesurée à pecunes, ORESME, *Eth.* 280. || XVIe s. Ny les hommes ny leurs vies ne se mesurent à l'aune, MONT. I, 29. Des dames le vouloir n'est jamais mesuré, Qui d'une extreme ardeur tantost se passionne, RONS. 274. C'est aussi faute pour une escalade mal mesurée, D'AUB. *Hist.* II, 63. Les deux capitaines s'avancent chacun une pique au poing, lesquelles ils mesurerent aussi froidement qu'à un combat de barriere, ID. *ib.* II, 166. Le roi mesurant son homme de loin.... YVER, p. 603. Qui mesure l'huile, il s'en oingt les doigts, COTGRAVE.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *mesurar*; ital. *misurare*; du lat. *mensurare* (voy. MESURE).

MESUREUR (me-zu-reur), *s. m.* Celui qui mesure. Malheureusement d'autres mesureurs [La-

[illegible] au cap de Bonne-Espérance que [illegible] les nôtres [des mesures récentes ont prouvé que Lacaille s'était trompé], VOLT. *Dict. phil. Figure.* || Of[illegible] Mesureur de grains, de sel. Y a-t-il jamais eu un législateur qui, en fondant un État, ait imaginé de créer des conseillers du roi mesureurs de charbon? VOLT. *l'H.* [illegible] *avec un géomètre.* || Adj. [illegible] traits pris dans les triangulations.

— HIST. [illegible] de blé ne de nule autre maniere de grain, ...se il n'a le congiet du prevost des marcheans, *Liv. des mét.* 21. Se tu estoies mesureres, et ge te comandai que [illegible] il n'a pas action contre le mesureor, *Digeste*, 137.

— ETYM. Lat. *mensuratorem*, de *mensurare*, mesurer. *Mesureres* est le nominatif, de *mensurátor*; *mesureor* le régime, de *mensuratórem*.

† MÉSUSAGE (mé-zu-za-j'), *s. m.* Mauvais usage.

— HIST. XVIe s. Bail ou garde [tutelle] se perd par mesusage, ou quand le gardien se remarie, [illegible] 197.

— ETYM. *Mesuser*.

MÉSUSER (mé-zu-zé), *v. n.* Mal user. Et songer qu'il vaut mieux encor qu'il en mésuse [de son bien], Que si de l'en frustrer il faut qu'on vous accuse, MOL. *Tart.* IV, 1. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— SYN. MÉSUSER, ABUSER. Ces deux mots diffèrent par le préfixe : *mes* est, étymologiquement, [illegible], et, pour le sens usuel, mal; *ab* exprime l'action de [illegible]. De la sorte, celui qui mésuse, [illegible]; celui qui abuse, détourne une chose de son usage : on mésuse de la chose qu'on emploie mal; on abuse de la chose qu'on emploie à faire mal. On abuse de la complaisance de quelqu'un plutôt qu'on n'en mésuse.

— HIST. XIIIe s. Bien se gardent cil qui ont certains usages en certains lex [lieux] par chartres ou par don de segneur, que il en uzent ainsi comme il doivent; car s'il en mesuzent, c'est à dire s'il en uzent autrement qu'il ne doivent.... BEAUM. XXIV, 18. || XIVe s. Use des biens que tu auras [illegible] *Menagier*, I, 9.

— ETYM. *Mes*.... préfixe, et *user*.

† MÉT.... ou MÉTA.... préfixe, qui vient de la [illegible] grecque μετά, et qui signifie succession, [illegible]. Μετά tient au sanscrit *mithas*, réciproquement, [illegible] avec, au gothique *mith*, allemand *mit*, avec; l'anglais *with* en vient également.

† 1. MÉTABOLE [illegible], *s. f.* Terme de rhétorique. Toute espèce de changement soit dans les [illegible] soit dans les phrases.

— ETYM. Μεταβολή, changement, de μετά (voy. MÉTA....) et [illegible].

† 2. MÉTABOLE (mé-ta-bo-l'), *adj.* Terme d'entomologie. Qui subit un changement. Insectes métaboles.

— ETYM. Voy. MÉTABOLE 1.

[illegible]

[illegible] adj. Terme de chimie. Qui a rapport aux changements de nature des corps. Phénomènes métaboliques. C'est à l'aide [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] Terme d'anatomie. Partie de la main située entre le carpe et les doigts [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

† MÉTACENTRE [illegible] *s. m.* Terme de marine. Point où la ligne verticale, passant par le centre de gravité d'un navire, se rencontre avec la résultante de la pression latérale que l'eau exerce sur ce navire, quand il est penché de côté.

— ETYM. *Méta*...., et *centre*.

† MÉTACENTRIQUE (mé-ta-san-tri-k'), *adj.* Terme de marine. Courbe métacentrique, courbe formée de la réunion des métacentres correspondant à toutes les inclinaisons possibles du navire.

† MÉTACÉTONE (mé-ta-sé-to-n'), *s. f.* Terme de chimie. Corps obtenu par action de la chaux sur le sucre et l'amidon à une température élevée.

† MÉTACÉTYLE (mé-ta-sé-ti-l'), *s. m.* Terme de chimie. Radical hypothétique du métacétone.

† MÉTACHORÈSE (mé-ta-ko-rè-z'), *s. f.* Terme de médecine. Transport d'une maladie, d'un organe dans un autre, synonyme inusité de métastase.

— ETYM. *Méta*...., et χώρησις, cheminement.

† MÉTACHROMATISME (mé-ta-kro-ma-ti-sm'), *s. m.* Terme de pathologie. Modifications et changements de couleur que présentent les poils, les plumes, ou la peau elle-même, selon les progrès de l'âge ou dans diverses conditions morbides chez divers animaux.

— ETYM. *Méta*...., et χρῶμα, couleur.

MÉTACHRONISME (mé-ta-kro-ni-sm'), *s. m.* Erreur de date qui consiste à placer un événement dans un temps antérieur à celui où il est arrivé.

— ETYM. *Méta*...., et χρόνος, temps.

† MÉTADIÈRE (mé-ta-diè-r'), *s. f.* Ancien nom d'une sorte de toile. Métadières, chaîne, chanvre plein; trame, étoupe; métadières de ménage, chaîne, trame, fil de lin, *Tabl. annex. aux lettr. pat.* 30 sept. 1780, *Auvergne*.

† MÉTAGENÈSE (mé-ta-je-nè-z'), *s. f.* Terme de physiologie. Mode particulier d'évolution aussi appelé génération alternante, par lequel passent, durant leur développement, certains êtres organisés. La métagenèse est caractérisée par ce fait, qu'un être né d'un ovule donne naissance, sans être fécondé et avant d'avoir des organes génitaux, à des germes nouveaux.

— ETYM. *Méta*...., et γένεσις, génération.

† MÉTAGRAMME (mé-ta-gra-m'), *s. m.* Synonyme inusité de métaplasme, changement de lettre dans un mot.

— ETYM. *Méta*...., et γράμμα, lettre.

† MÉTAIL (mé-tall', *ll* mouillées), *s. m.* S'est dit autrefois pour métal. Et fût-il de métail ou de bronze ou de roc, RÉGNIER, *Sat.* VII. Vous avez loué vos dieux de bois et de métail, BOSS. *Polit.* X, VI, 7 (les éditions récentes donnent métal). || Ancien nom d'une composition formée de plusieurs métaux.

MÉTAIRIE (mé-tè-rie), *s. f.* || 1° Domaine agricole exploité par un métayer. || 2° Par extension, domaine de médiocre étendue exploité par un fermier. Dans la première [guerre punique] on voit Régulus.... demander son congé au sénat pour aller cultiver sa métairie, abandonnée pendant son absence, BOSS. *Hist.* III, 6.

— HIST. XIIIe s. Faire à moitoerie, tenir à moitoerie, DU CANGE, *medietarius*. || XIVe s. Les quelles terres, pour ce que nous ne les poions [pouvions] cultiver, nous avions donné à moiturie, ID. *ib.* || XVIe s. Il fut amoureux d'une metayere qu'il avoit, et souvent partoit de Tours pour aller visiter sa metairie, [illegible]

— ETYM. Bas-lat. *medietaria* (voy. MÉTAYER).

MÉTAL (mé-tal), *s. m.* || 1° Corps [illegible], pesants, qui se trouvent, dans la nature, [illegible] à des substances terreuses ou entre eux, et qui constituent alors des composés connus sous le nom de mines. Les Grecs et les Romains ne connaissaient que sept métaux, l'or, l'argent, le fer, le cuivre, le plomb, l'étain et le mercure. Allons briser ces dieux de pierre et de métal, CORN. *Poly.* II, 6. ....Cent fois la bête a vu l'homme [illegible] le métal que lui-même il a fondu, BOIL. *Sat.* VIII. Les [illegible] que les terres contiennent des métaux, MONTESQ. *Esp.* XVIII, 15. En devenant [illegible], les métaux n'ont pas cessé d'être marchandise [illegible] de plus et une [illegible], mais ils sont toujours ce qu'ils étaient, et ils n'auraient [illegible] d'en avoir une comme marchandise, [illegible] GENR. I, 14. || Fig. Vous avez bien raison de croire que je serai affligée de la perte de M. l'ar[illegible] Il n'y a point d'esprits ni de cœurs sur ce modèle; ce sont des sortes de métaux qui ont été altérés par la corruption du temps, SÉV. 18 mars 1689. || Métal natif ou vierge, celui qui se présente à l'état pur dans la mine. On nommait autrefois ri-[illegible]

dicutement métaux vierges ce que l'on désigne plus exactement aujourd'hui par le nom de métaux natifs, FOURCROY, *Connaiss. chim.* sect. VI, art. [illegible] || Métaux précieux, l'or, l'argent et le platine. L'or est un charme étrange, un métal précieux [illegible] corrompt toute chose et tenterait les dieux [illegible] *Antig.* V, 5. Ils ont en abondance des métaux précieux qu'ils tiennent immédiatement des mains de la nature, MONTESQ. *Esp.* XXI, 2. Que ne peut-on [illegible] la fois engloutir sous le Tibre Ces métaux corrupteurs d'un peuple jadis libre? M. J. CHÉNIER, *Gracques*, II, 3. || 2° Aujourd'hui la chimie, qui compte 49 métaux, ne peut les définir que d'une manière très générale, en disant que ce sont des corps simples, liquides ou solides, attaquables par l'oxygène ou par les acides. || 3° Métal de cloche, alliage de cuivre et d'étain qui sert à faire les cloches. Le cuivre et l'étain peuvent être facilement séparés l'un de l'autre par le procédé qui a été employé pendant la révolution pour exploiter le métal de cloche, THÉNARD, *Traité de chimie*, part. I, liv. [illegible] n° 384 bis. || Métal de Darcet, alliage fusible de bismuth, d'étain et de plomb. || Terme de [illegible] Métal, mélange d'étain, de cuivre jaune et de [illegible] de vieux canons. Cuiller, fourchette de métal. || Métal de potier, alliage d'étain, de cuivre et de bismuth. || Métal du prince Robert, alliage de cuivre et de zinc. || Métal d'Alger, composition métallique qui imite grossièrement l'argent [illegible] de métal d'Alger. || Métal de prince, cuivre [illegible] raffiné dont on fait des tabatières, des étuis [illegible] || Métal de miroirs, composition métallique qui prend le poli au point de devenir une [illegible] glace (cuivre, plomb, antimoine). || Métal anglais, sorte d'étain. Une cuiller en métal anglais. || 4° [illegible] métal, nom que les anciens chimistes donnaient aux substances métalliques cassantes et volatiles, comme l'arsenic, le bismuth, etc. M. Margraaf a eu le mérite d'enrichir la chimie d'un nouveau [illegible] métal, du régule de manganèse, CONDORC. *Margraaf*. || 5° En termes de blason, métaux, l'or et l'argent, qu'on représente par le jaune et le blanc. || 6° Terme d'alchimie. Métaux parfaits : l'or, l'argent; [illegible] imparfaits : le plomb, l'étain, le mercure [illegible] || 7° [illegible] Les quatre métaux, les quatre âges du monde [illegible] siècle d'or, siècle d'argent, siècle de cuivre, [illegible] de fer. La bonne foi.... N'alla pas jusqu'au [illegible] du troisième métal, BOIL. *Sat.* X.

— HIST. XIIe s. Il ont mis desor lor poesté les metaux [mines] d'or et d'argent qui là sont, *Mach.* I, 8. Sonent busines [trompettes] d'arain et de metal, *Ronc.* p. 78. || XIIIe s. Li [illegible] Divers metaus sur [illegible] MACH. *Purgatoire*, 1099. Cil qui font monnoie à [illegible] de [illegible] metail et les voelent alouer por bone, BEAUM. [illegible] Car tout aussi comme li ors Est li mieudres [illegible] metaus qu'on truise [trouve], RUTEB. [illegible] Les sept planetes que j'ay dict, Accompaignent sans contredit Aux sept metaulx venans de terre [illegible] tous sont faicts d'une matiere, LA FONTAINE, [illegible] || XVIe s. L'argent en masse et celui qui est monnoyé, puisque c'est tout un mesme [illegible] *Instit.* 1041. L'art de transmuer les metaux [illegible] faits, et de les multiplier en quantité, LANOUE, [illegible]

— ETYM. Provenç. *metalh*, [illegible] *metal*; ital. *metallo*; du lat. *metallum*, qui [illegible] μέταλλον, que les étymologistes grecs [illegible] μετά, après, et de ἄλλος, autre, parce que les [illegible] se suivent l'un l'autre dans les mines.

† MÉTALENT (mé-ta-lan), *s. m.* Terme vieilli. Malveillance, penchant au mal. [L'abus du [illegible] joint à ses mauvais instincts] l'a porté [le comte de Charolais] à des actions de férocité et de [illegible] qui lui ont donné une grande réputation [illegible] ogre, et il a [illegible] solitude, D'ARGENSON, *Mém.* t. II, p. 408, [illegible]

— ETYM. *Mé*.... préfixe, et *talent*; le même que *maltalent* (voy. ce mot).

MÉTALEPSE (mé-ta-lè-ps'), *s. f.* Terme de rhétorique. D'après Dumarsais, figure par laquelle on prend l'antécédent pour le conséquent : il a vécu pour, il est mort, ou le conséquent pour l'antécédent : nous le pleurons, pour, il est mort.

— ETYM. Μετάληψις, de μετά (voy. MÉTA....) et [illegible]

† MÉTALEPSIE (mé-ta-lè-psie), *s. f.* Terme de chimie. Théorie des substitutions.

— ETYM. Voy. MÉTALEPSE.

† MÉTALIMNÉEN, ENNE (mé-ta-li-mné-in, mné-è-n'), *adj.* Terme de géologie. Dépôts métalimnéens, dépôts d'eau douce qui n'ont eu lieu qu'après la formation du calcaire marin.

— ETYM. *Méta*...., et λίμνη, étang.

† MÉTALLÉITÉ (mé-tal-lé-i-té), *s. f.* Terme didactique. Qualité de ce qui est un métal, réunion des propriétés qui caractérisent les métaux. Le minerai de fer exige le feu le plus violent et l'addition de diverses substances, pour être amené à son premier degré de métalléité, MONGEZ, *Instit. Mém. litt. et beaux-arts*, t. V, p. 237.

† MÉTALLESCENCE (mé-tal-lè-ssan-s'), *s. f.* Propriété des corps métallescents.

† MÉTALLESCENT, ENTE (mé-tal-lè-ssan, ssan-t'), *adj.* Terme didactique. Dont la surface joue les couleurs métalliques.

— ÉTYM. *Métal.*

† MÉTALLIFÈRE (mé-tal-li-fè-r'), *adj.* Terme de minéralogie. Qui contient un métal quelconque. Région métallifère.

— ÉTYM. *Métal*, et le lat. *ferre*, porter.

† MÉTALLIFORME (mé-tal-li-for-m'), *adj.* Terme de minéralogie. Qui a l'apparence d'un métal.

— ÉTYM. *Métal*, et *forme*.

† MÉTALLIN, INE (mé-tal-lin, li-n'), *adj.* Terme didactique. Qui a une teinte ou une apparence métallique.

— HIST. XIV[e] s. *Lors lui donne, quant vient en mine, Par mon art vertu metaline*, *Nat. à l'alch. err.* 184.

— ÉTYM. *Métal*; provenç. *metalin*.

MÉTALLIQUE (mé-tal-li-k'), *adj.* || 1° Qui est de métal, qui a rapport au métal. Corps métallique. Éclat, apparence métallique. Substances métalliques. Son métallique. || Insectes métalliques, insectes qui ont des couleurs ou un éclat métallique. || Terme de diplomatique. Lettres métalliques, caractères tracés en encre de couleur métallique. || Demi-métallique, qui se rapproche du caractère des demi-métaux. Substances demi-métalliques. || 2° Qui concerne les médailles. Science métallique. || Histoire métallique, histoire où les événements sont consignés par une suite de médailles. Ce grand nombre de médailles frappées en toutes sortes d'occasions fut ramassé, gravé et destiné à une histoire métallique, ST-SIMON, 105, 116. || 3° Terme de finances. Qui est en espèces ou argent. Sa réserve métallique [de la banque] s'épuisait rapidement, et la suspension du payement en espèces devenait inévitable, DE WARU, *Enquête sur la banque*, 1867, p. 119. || Se dit d'une monnaie fictive, mais qui est censée remboursable en espèces. Le Directoire émit des inscriptions métalliques en 1799. || *S. m. pl.* Les métalliques, valeurs que l'État, en Autriche et en Russie, rembourse en numéraire, à la différence des autres valeurs qui sont remboursables en papier. || 4° *S. m. pl.* Terme de minéralogie. Les métalliques, classe de minéraux et groupes de roches, comprenant les substances métalliques proprement dites. || 5° La métallique, la métallurgie. Vieilli en ce sens.

— HIST. XIV[e] s. *Cestuy soulphre fixe est semblable Au feu, sans estre y variable, Et de nature metallique*, *Nat. à l'alch. err.* 41. || XVI[e] s. *Les choses metalliques ne sont comparables à la beauté des cieux ni à l'excellence des vertus*, LANOUE, 463. *Ils disent qu'il y a une matiere metallique propre et idoine à se transformer es metaux parfaits*, ID. 469.

— ÉTYM. Lat. *metallicus*, de *metallum*, métal.

† MÉTALLIQUEMENT (mé-tal-li-ke-man), *adv.* En métal, en espèces. Telles étaient les mœurs, qu'il ne paraissait pas mal séant à un poëte anglais du XVIII[e] siècle de présenter à quelque lord une bien respectueuse dédicace, que j'allais appeler une pétition ; puis de recevoir directement, métalliquement, un salaire de son humble hommage, VILLEMAIN, *Litt. franç.* 18[e] *siècle*, 2[e] part. 2[e] leçon.

† MÉTALLISAGE (mè-tal-li-za-j'), *s. m.* Action de métalliser, c'est-à-dire de couvrir d'une couche métallique.

MÉTALLISATION (mé-tal-li-za-sion), *s. f.* || 1° Extraction d'un métal de ses oxydes, de ses sulfures, etc. L'action du feu détruit le fer, ou du moins altère, dès qu'il a pris sa parfaite métallisation, BUFF. *Min.* t. IV, p. 148. L'expression de demi-métallisation pour désigner les corps qui n'avaient montré éprouvé, pour ainsi dire, qu'une demi-métallisation, FOURCROY, *Connaiss. chim.* sect. VI, art. 1. || 2° Terme de minéralogie. Opération par laquelle les dépôts laissés par les eaux ont été imprégnés de métal. || 3° Terme d'ancienne physique. Formation naturelle des métaux dans le sein de la terre.

— ÉTYM. *Métalliser.*

MÉTALLISÉ, ÉE (mé-tal-li-zé, zée), *part. passé* de métalliser. Un diamant brut ne se découvre pas comme l'or.... mais il a ceci de commun avec l'or qu'il est le plus pesant de tous les cailloux non métallisés, B. DE ST-PIERRE, *Harm.* liv. V, *Harm. anim.*

MÉTALLISER (mé-tal-li-zé), *v. a.* || 1° Proprement, transformer en métal. || Particulièrement, en termes de chimie, faire passer à l'état de métal un oxyde, un sulfure ou tout autre composé à base métallique. || 2° Garnir d'une légère couche de métal. On métallise les objectifs en verre avec un sel d'argent. Métalliser une glace, un miroir. || 3° Se métalliser, *v. réfl.* En termes d'ancienne chimie, prendre les caractères d'un métal. L'arsenic peut se métalliser, et se métallise en effet par l'addition d'une matière phlogistique : cela forme alors ce que l'on appelle régule d'arsenic, *Dict. des arts et m. Mines.*

— HIST. XVI[e] s. *Je trouvay plusieurs pieces de bois reduites en metal.... les dites pieces de bois metallisées....* PALISSY, 268.

— ÉTYM. *Métal.*

† MÉTALLOCHIMIE (mé-tal-lo-chi-mie), *s. f.* Partie de la chimie qui traite des métaux.

† MÉTALLOCHIMIQUE (mé-tal-lo-chi-mi-k'), *adj.* Qui appartient à la métallochimie.

† MÉTALLOGRAPHE (mé-tal-lo-gra-f'), *s. m.* Auteur d'une métallographie.

— ÉTYM. *Métal*, et γράφειν, décrire.

MÉTALLOGRAPHIE (mé-tal-lo-gra-fie), *s. f.* || 1° Description des métaux. || 2° Science, connaissance des métaux.

† MÉTALLOGRAPHIQUE (mé-tal-lo-gra-fi-k'), *adj.* Qui a rapport à la métallographie.

† MÉTALLOÏDE (mé-tal-lo-i-d'), *adj.* || 1° Terme de chimie. Qui ressemble à un métal par ses propriétés ou par son éclat. || 2° *S. m. pl.* Métalloïdes, nom donné à tous les corps simples qui ne présentent pas les caractères physiques des métaux proprement dits.

— ÉTYM. *Métal*, et εἶδος, forme. On appelle corps combustibles, tous ceux qui peuvent se combiner avec l'oxygène. À cet égard tous les corps simples sont combustibles, et autrefois on les distinguait en deux classes, les métaux et les corps simples non métalliques. Ce sont ces derniers qu'on a nommés *métalloïdes*, quoique quelques-uns, comme les gaz azote et hydrogène, n'aient rien de commun avec les métaux que de pouvoir se combiner avec l'oxygène.

† MÉTALLURGE (mé-tal-lur-j'), *s. m.* Synonyme de métallurgiste (voy. ce mot).

— ÉTYM. Μεταλλουργός, de μέταλλον, métal, et ἔργον, travail.

MÉTALLURGIE (mé-tal-lur-jie), *s. f.* Art de tirer les métaux des mines, et de les travailler. Quand la métallurgie est trouvée par une nation, il est indubitable qu'elle battra ses voisins et en fera des esclaves, VOLT. *Dict. phil. Politique.* Le roi, désirant porter au plus haut point les connaissances sur la métallurgie et exploitation des mines, crée, en l'hôtel des monnaies à Paris, une chaire de métallurgie docimastique, *Arrêt du conseil d'État*, 11 juin 1778. La métallurgie proprement dite est l'art de retirer les métaux de leur minerai, AL. BRONGNIART, *Traité de min. mét.* t. II, p. 315, dans POUGENS.

— ÉTYM. Μεταλλουργία (voy. MÉTALLURGE).

MÉTALLURGIQUE (mé-tal-lur-ji-k'), *adj.* Qui a rapport à la métallurgie. Le fondage ou l'art de fondre les mines après leur grillage est la principale et la plus importante opération métallurgique, FOURCROY, *Connaiss. chim.* sect. VI, art. 1.

MÉTALLURGISTE (mé-tal-lur-ji-st'), *s. m.* Celui qui s'occupe de la métallurgie. L'établissement que M. de Limare, l'un de nos plus habiles métallurgistes, vient d'entreprendre sous les auspices du gouvernement, BUFF. *Min.* t. V, p. 163.

— REM. M. Rossignol veut qu'on dise, non métallurgiste, mais métallurge, comme thaumaturge ; en effet métallurge reproduit μεταλλουργος, tandis que métallurgiste présente une composition incorrecte, puisqu'elle accole à un substantif, *métallurge*, la finale ιστης dérivant de verbes en ιζειν.

† MÉTALOGIQUE (mé-ta-lo-ji-k'), *s. m.* Le Métalogique, titre d'un livre de Jean de Sarisbery (XII[e] s.), destiné à défendre les belles connaissances contre une secte barbare de charlatans et de sophistes, que l'auteur appelle les cornificiens, du nom de Cornificius, leur chef réel ou supposé.

— ÉTYM. Μετα, après, et λογική, logique.

† MÉTAMARGARIQUE (mé-ta-mar-ga-ri-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide métamargarique, produit de la décomposition de l'acide sulfomargarique.

† MÉTAMORPHIQUE (mé-ta-mor-fi-k'), *adj.* Terme de géologie. Couches métamorphiques, roches cristallines et stratifiées, ainsi dites parce qu'on suppose qu'elles doivent les caractères qui les distinguent à une altération produite, postérieurement à la stratification, par des causes plutoniques c'est-à-dire par le feu. || Roches métamorphiques, roches engendrées au sein de l'eau, mais transformées ensuite par l'action de la chaleur centrale et le voisinage de quelque évent volcanique.

— ÉTYM. *Méta...*, et μορφή, forme.

† MÉTAMORPHISME (mé-ta-mor-fi-sm'), *s. m.* Terme de géologie. Théorie de la transmutation des terrains sous l'action de la chaleur.

— ÉTYM. Voy. MÉTAMORPHIQUE.

† MÉTAMORPHISTE (mé-ta-mor-fi-st'), *s. m.* Nom de certains sectaires du XVI[e] siècle qui disaient que le corps de Jésus-Christ s'est métamorphosé en Dieu dans le ciel ; ce sont les mêmes que les ubiquitaires.

— ÉTYM. *Méta...*, et μορφή, forme.

† MÉTAMORPHOPSIE (mé-ta-mor-fo-psie), *s. f.* Vice de la vision par lequel les objets paraissent changés dans leur forme ou dans leur grandeur.

— ÉTYM. *Méta...*, μορφή, forme, et ὄψις, vue.

MÉTAMORPHOSE (mé-ta-mor-fô-z'), *s. f.* || 1° Changement d'une forme en une autre, opéré suivant les païens par les dieux. Ovide a fait un poëme intitulé les Métamorphoses. Et pense, en les voyant, voir la métamorphose, Où les centaures... RÉGNIER, *Sat.* X. Mais, à parler sans fard de tant d'apothéoses, L'effet est bien douteux de ces métamorphoses, CORN. *Poly.* IV, 6. Ses souplesses [de l'amour-propre] ne se peuvent représenter ; ses transformations passent celles des métamorphoses, et ses raffinements ceux de la chimie, LAROCHEF. *Pensées*, I. Toutes les métamorphoses sont la physique de ces premiers temps : les mûres sont rouges, parce qu'elles sont teintes du sang d'un amant et d'une amante, FONTEN. *Orig. fabl.* t. III, p. 281, dans POUGENS. || Par extension, en parlant du prétendu pouvoir des sorciers. Quatre siéges boiteux, un manche de balai ; Tout sentait son sabbat et sa métamorphose, LA FONT. *Fabl.* VII, 15. || 2° En général, changement qu'éprouvent les substances par les causes naturelles. N'est-il pas bien naturel que toutes les métamorphoses dont la terre est couverte, aient fait imaginer dans l'Orient, où on a imaginé tout, que nos âmes passaient d'un corps à un autre ? VOLT. *Dict. phil. Métamorphose.* || 3° Terme d'histoire naturelle. Changement que certains animaux (les insectes et les reptiles batraciens) subissent dans le cours de leur existence, et qui les fait passer par des états fort différents. || 4° Changement éprouvé par une personne dans sa forme extérieure, dans son habillement. Je l'ai vu court et replet, le voilà mince et élancé, quelle métamorphose ! || 5° Changement extraordinaire dans la fortune, dans le caractère d'une personne. Trois jours peuvent suffire à faire bien des choses ; La cour en moins de temps voit cent métamorphoses, CORN. *Pulch.* IV, 4. Tes coups n'ont point en moi fait de métamorphose, Et tout le changement que je trouve à la chose, C'est d'être Sosie battu, MOL. *Amph.* I, 2. Toutes ces honteuses métamorphoses de l'ambition et de l'intérêt, qui donneront toujours assez d'exercice à l'éloquence, MARMONTEL, *Élém. de litt.* t. VI, p. 72, dans POUGENS.

— HIST. XVI[e] s. *Pourquoy sous le nom de Dieu ne peut-on changer les substances de toutes choses, veu que sous le nom ou roy on en a fait et fait-on tous les jours d'estranges metamorphoses et transsubstantiations ?* D'AUBIGNÉ, *Confession de Sancy*, I, 10.

— ÉTYM. Μεταμόρφωσις, de μεταμορφοῦν, transformer, de μετα (voy. MÉTA), et μορφή, forme.

MÉTAMORPHOSÉ, ÉE (mé-ta-mor-fô-zé, zée), *part. passé* de métamorphoser. Un gland se transforme en chêne, un œuf en oiseau ; l'eau devient nuage et tonnerre ; le bois se change en feu et en cendre ; tout paraît métamorphosé dans la nature, VOLT. *Dict. phil. Métamorphose.*

MÉTAMORPHOSER (mé-ta-mor-fô-zé), *v. a.* || 1° Changer par une métamorphose. Les poëtes racontent que Diane métamorphosa Actéon en cerf. || 2° Fig. Changer l'extérieur ou le caractère de quelqu'un. Le mariage l'a métamorphosé en un homme grave et rangé, lui qui était si étourdi et si dissipé. || 3° Se métamorphoser, *v. réfl.* Changer d'apparence, d'extérieur. Mieux ne pouvait se métamorphoser, LA FONT. *Mandr.* || Changer de caractère. Avec l'âge il s'est métamorphosé.

— ÉTYM. MÉTAMORPHOSER, TRANSFORMER. Étymologiquement, ces deux mots sont exactement synonymes, l'un est grec, l'autre latin ; *méta* est *trans*, et *morphe* est *forme*. Aussi l'usage n'y a-t-il établi qu'une seule différence, c'est que métamorphose, métamorphoser se disent des changements qui étaient opérés par les dieux du paganisme : les Métamor-

[illegible] d'Ovide, et sur les [illegible] [illegible] [illegible] que [illegible]

— ÉTYM. [illegible]

† MÉTAMORPHOSIQUE (mé-ta-mor-[illegible]), *adj.* Terme [illegible] qui a rapport à la [illegible] des [illegible] de certains [illegible]. Les [illegible] des [illegible].

— ÉTYM. [illegible] de métamorphose. [illegible]

† MÉTAMYLÈNE [illegible], *s. m.* Terme de [illegible]. Produit de décomposition de l'amylène par la [illegible].

† MÉTAPECTINE (mé-ta-pè-k[illegible]), *s. f.* Terme de chimie. [illegible] avec la pectine et la parapectine [illegible] en chauffant celle-ci au contact des [illegible].

† MÉTAPECTIQUE (mé-ta-pè-kti-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide métapectique, acide qui se forme aux dépens de la pectine abandonnée plusieurs jours à l'air ou au contact de la pectose.

MÉTAPHORE (mé-ta-fo-r'), *s. f.* ‖ 1° Terme de rhétorique. Dans le sens primitif, qui est celui d'Aristote et de l'étymologie, synonyme de trope; [illegible] ‖ 2° Dans un sens plus restreint, qui est le sens des rhéteurs postérieurs, de Cicéron, de Quintilien et le sens actuel, figure par laquelle la signification naturelle d'un mot est changée en une autre; comparaison abrégée. Les métaphores [illegible] autre chose que des similitudes [illegible], [illegible] 6° avert. 52. Et, toujours bien [illegible], [illegible] par métaphore, BOIL. *Sat.* IX. La métaphore ou la comparaison emprunte d'une chose étrangère une image sensible et naturelle d'une vérité, LA BRUY. I. La métaphore est, selon les maîtres de l'éloquence, une similitude abrégée et une comparaison en un mot, BOUHOURS, *Entret. d'Ariste et d'Eug. Entret.* 6. Il n'est rien de plus difficile à ménager [illegible] ce temps-ci que les métaphores : pour peu qu'on se donne carrière, on va dans l'excès, et on se trouve tout étonné de se voir enlacé misérablement dans le phébus de la vieille cour, BAYLE, *Lett. à Minutoli*, 2 mai 1673. Si j'avais à choisir une favorite parmi les figures, à l'exemple de Socrate, qui se saisit de l'ironie pour sa part, ce [illegible] pas la métaphore [illegible] qui touchent [illegible], ID. *ib.* La métaphore est une figure par laquelle on transporte, pour ainsi dire, la [illegible] propre d'un nom à une autre signification qui ne lui convient qu'en vertu d'une comparaison qui est dans l'esprit, DUMARS. *Tropes*, part. II, art. 10. Les métaphores sont défectueuses quand elles sont tirées de sujets bas : le P. de Colonia reproche à Tertullien d'avoir dit que le déluge universel fut la lessive de la nature, ID. *ib.* [illegible] on dit simplement : c'est un lion, la comparaison n'est alors que dans l'esprit, et non dans les termes; c'est une métaphore, ID. *ib.* La tragédie [illegible] les métaphores, mais non pas les comparaisons [illegible]? parce que la métaphore, quand [illegible] appartient à la passion ; les comparaisons [illegible] qu'à l'esprit, VOLT. *Comm.* [illegible] II, 1. Pour peu qu'on ait de chaleur [illegible] besoin de métaphores et [illegible] pour se faire entendre, J. J. [illegible] *Hél.* II, 16. Boileau disait qu'on entendait aux halles plus de métaphores en un jour qu'il n'y en a dans toute l'Énéide, LA HARPE, *Cours de littér.* t. VI, p. 164, édit. DIDOT. Dieu, dis-je en moi-même tout bas, Dieu, délivre-nous du malin et du [illegible] [illegible] que rafraîchir le sang; celui-ci m'emprisonne de peur que je n'écrive du poison.... Jésus, mon [illegible] délivre-nous de la métaphore, P. L. COUR. [illegible] ‖ [illegible] métaphores incohérentes, celles dont les termes ne peuvent pas s'assembler; par exemple, c'est un torrent qui s'allume, il faut dire qui entraîne. Ces faits [philosophiques] [illegible]

[illegible]

[illegible] des poëtes les [illegible]. Les [illegible] et les [illegible] le [illegible] [illegible]

— ÉTYM. [illegible]

MÉTAPHORIQUE (mé-ta-fo-ri-k'), *adj.* ‖ 1° Qui appartient à la métaphore [illegible] ‖ 2° [illegible]

[illegible] 1759. ‖ 3° Caractères métaphoriques, nom [illegible] dont se compose la langue [illegible] des Chinois.

— HIST. XIV° s. Li [illegible] d'une justice improprement dite et métaphorique, ORESME, *Thèse de* [illegible]

— ÉTYM. [illegible], de μεταφορά, métaphore.

MÉTAPHORIQUEMENT (mé-ta-fo-ri-ke-man), *adv.* D'une manière métaphorique. [Le passage] de l'Épître aux Romains où saint Paul adapte à la parole de Dieu ce que David a dit métaphoriquement de celle des cieux, qui a été entendue de toute la terre, LA MOTHE LE VAYER, *Vertu des païens*, I, *État de la grâce*. Pour parler métaphoriquement d'un brave qui ne craint pas le péril, on dit que c'est un lion, BOUHOURS, *Entret. d'Ariste et d'Eug. Entret.* VI.

— ÉTYM. *Métaphorique*, et le suffixe *ment*.

† MÉTAPHORISTE (mé-ta-fo-ri-st'), *s. m.* Sectaires qui prétendaient que le dogme de la présence réelle est une espèce de métaphore.

† MÉTAPHOSPHATE (mé-ta-fo-sfa-t'), *s. m.* Terme de chimie. Sel produit par la combinaison de l'acide métaphosphorique avec une base.

— ÉTYM. *Méta....*, et *phosphate*.

† MÉTAPHOSPHORIQUE (mé-ta-fo-sfo-ri-k'), *adj. m.* Terme de chimie. Se dit d'un des acides du phosphore.

— ÉTYM. *Méta....*, et *phosphorique*.

† MÉTAPHRAGME (mé-ta-fra-gm'), *s. m.* Terme de zoologie. Cloison qui sépare le thorax des insectes de leur abdomen.

— ÉTYM. *Méta...*, et φράγμα, cloison.

† MÉTAPHRASE (mé-ta-fra-z'), *s. f.* Travail particulier du commentateur qui explique par une tournure plus simple ou plus habituelle la phrase figurée, elliptique ou trop difficile, d'un auteur original. ‖ Imitation d'un passage, expression de ce passage en d'autres termes.

— ÉTYM. Μετάφρασις, de μετά (voy. MÉTA)..., et φράζειν, expliquer.

† MÉTAPHRASTE (mé-ta-fra-st'), *s. m.* Terme de littérature. Celui qui fait la métaphrase d'un auteur obscur, qui l'explique et le traduit en même temps.

— ÉTYM. Μεταφραστής (voy. MÉTAPHRASE).

† MÉTAPHRASTIQUE (mé-ta-fra-sti-k'), *adj.* Terme de littérature. Qui contient une métaphrase, qui explique en traduisant. Traduction métaphrastique.

— ÉTYM. *Métaphrase*.

MÉTAPHYSICIEN (mé-ta-fi-zi-siin), *s. m.* Celui qui fait son étude de la métaphysique. C'est une chose très-remarquable que tous les métaphysiciens s'accordent unanimement dans la description qu'ils font des attributs de Dieu, DESC. *Rép. aux 2*[mes] *obj.* 10. Je voudrais bien demander à M. Jurieu si ses métaphysiciens d'aujourd'hui, dont il veut tenir cette belle idée de la parfaite immutabilité de Dieu, plutôt que de l'Écriture et de l'ancienne et constante tradition de l'Église.... BOSS. 6° *avert.* 12. Il [Leibnitz] était métaphysicien, et c'était une chose presque impossible qu'il ne le fût pas, il avait l'esprit trop universel, FONTEN. *Leibnitz*. Leibnitz, métaphysicien assez délié pour vouloir réconcilier la théologie avec la métaphysique, VOLT. *Louis XIV*, 34. On demandait un jour : qu'est-ce qu'un métaphysicien ? un géomètre répondit : c'est un homme qui ne sait rien, DIDEROT, *Interprét. de la nature*, n° 2 ‖ *Adj.* École métaphysicienne d'Élée, première [illegible] qui eut pour chefs Xénophane, Parménide et Zénon.

— ÉTYM. XIV° s. Aucun porroit faire question [illegible] [illegible] mathicien et ne peut pas estre sage metaphisicien ou [illegible]

— ÉTYM. *Métaphysique*, et la finale *ien* qui signifie appartenance, comme dans : physicien, an[illegible].

MÉTAPHYSIQUE (mé-ta-fi-zi-k'), *s. f.* ‖ 1° Partie de la philosophie, définie différemment suivant les [illegible] entre un objet et un autre, selon Kant, l'inventaire systématique de toutes les richesses intellectuelles qui proviennent de la raison pure, c'est-à-dire des idées et des principes que l'intelligence tire de son propre fonds [illegible], science plus élevée et plus générale que les autres, de laquelle [illegible] leur certitude et leur unité. Il s'occupait dans tout les principes les plus élevés et les plus généraux, ce qui est le caractère de la métaphysique, FONTEN. *Leibnitz*. Je vais donc me jeter dans la nuit de la métaphysique, pour oser combattre contre les Leibnitz, les Wolf, les Frédéric, VOLT. *Lett. prince royal de Prusse*, 23 janv. 1738. Ô métaphysique, nous sommes [illegible] avancés que du temps des premiers druides, ID. *Phil. Neiot.* I, 9. Nous avons fait en mathématique des prodiges qui étonneraient Apollonius et Archimède, et qui les rendraient nos écoliers; mais, en métaphysique, qu'avons-nous trouvé? [illegible] *Or. Chesterf.* ch. 4. La métaphysique a cela de bon, qu'elle ne demande pas des études [illegible] naires bien gênantes; c'est là qu'on peut [illegible] tout sans avoir rien appris, ID. *Dict. phil.* [illegible] Si quelques-uns se sont élevés à ce haut point de métaphysique d'où l'on peut voir les principes, les rapports et l'ensemble des sciences, aucun [illegible] a sur cela communiqué ses idées, BUFF. *Hist. nat.* 1[er] *disc. Œuv.* t. I, p. 74. Voulons-nous [illegible] dans ces abîmes de métaphysique qui n'ont [illegible] ni rive, et perdre à disputer sur l'essence [illegible] temps si court qui nous est donné pour [illegible] J. J. ROUSS. *Hél* VI, 8. On peut regarder la métaphysique comme un grand pays dont une petite partie est riche et bien connue, mais confine de tous côtés à de vastes déserts où l'on trouve seulement de distance en distance quelques mauvais gîtes, prêts à s'écrouler sur ceux qui s'y réfugient, D'ALEMBERT, *Mélanges de litt. d'hist. et de philos.* t. V, [illegible] ‖ 2° En un sens plus restreint, théorie des [illegible]. La métaphysique a pour but d'examiner la [illegible] ration de nos idées, D'ALEMB. *Éléments de philos.* ch. 13. La science qui contribue le plus à rendre l'esprit lumineux, précis et étendu, et qui, par conséquent, doit le préparer à l'étude de toutes les autres, c'est la métaphysique, CONDILL. [illegible] *Introd.* Les lumières de deux sciences [illegible] ment différentes, mais opposées, et [illegible] trop à confondre, savoir l'ancienne métaphysique théologique ou la métaphysique [illegible] la moderne métaphysique philosophique ou idéologie, DESTUTT DE TRACY, *Inst. mém.* sc. [illegible] *pol.* t. III, p. 316. ‖ 3° Se prend quelquefois en mauvaise part, pour désigner l'abus des abstractions. Il y a bien de la métaphysique dans ce traité de morale. Faut-il entrer avec lui [illegible] dans cette discussion [l'incarnation, la présence réelle, le péché originel], et jeter les simples [illegible] dans la plus subtile et la plus abstraite métaphysique? BOS. 6° *avert.* III, 27. ‖ Fig. Il se dit [illegible] d'une analyse trop subtile des sentiments. [illegible] quelle métaphysique du cœur s'est emparée de nos théâtres; s'il ne fallait pas l'en bannir entièrement, encore moins fallait-il l'y laisser [illegible] D'ALEMB. *Disc. prélim. Encycl. Œuv.* [illegible] dans POUGENS. Cette lecture succédant à [illegible] qui avait été très-brillante; semée [illegible] saillants, et à la suite desquels toute la métaphysique de Marivaux ne parut, si on peut [illegible] de la sorte, qu'une vapeur imperceptible [illegible] *de Marivaux*. ‖ 4° Les parties les plus élevées [illegible] science particulière, d'un art quelconque. [illegible] taphysique du droit. La métaphysique des mathématiques. Je veux mourir s'il y a dans [illegible] têtes-là le premier mot de la métaphysique [illegible] art, DIDEROT, *Salon de 1767*, Œuvr. t. [illegible] dans POUGENS. ‖ Métaphysique de la [illegible] expression dont Descartes (*Lettre au P. Mersenne*, janv. 1639) se servait pour désigner la [illegible] générale. ‖ 5° *Adj.* Qui appartient à la métaphysique. La philosophie métaphysique [illegible] cela [ne pas se fier aux sens] est [illegible] [illegible] *Rép. aux secondes object.* [illegible] La [illegible] tion devint si subtile et si métaphysique [illegible] [illegible] noncer, FONTEN. *Malebranche*. Le [illegible] au lieu d'être un degré métaphysique [illegible] [illegible] physique de la [illegible] [illegible] des anim. et des [illegible] [illegible] par moitié [illegible] et non versifié. Dans le grand goût [illegible] VOLT. *le Pauvre Diable*. ‖ Certitude [illegible] celle qui est fondée sur une évidence [illegible] ‖ Mal métaphysique, voy. MAL, [illegible] [illegible] pas l'esprit [illegible] philosophique, MARMONTEL, *Élém. litt.* [illegible]

— HIST. XIV° s. C'est en [illegible]

pas en science morale, ORESME, *Eth.* VII, 12. || XVe s. Elle est dicte methaphysique en tant que elle considere *ens* [l'être], et les choses qui [illegible] à lui, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, III, 8.

— ÉTYM. Τὰ μετὰ φυσικά, locution tirée de ce qu'Aristote, venant à son traité de *métaphysique* qui est placé après les traités de physique, le commença par ces mots : μετὰ τὰ φυσικά, après les choses physiques.

† MÉTAPHYSIQUÉ, ÉE (mé-ta-fi-zi-ké, kée), *adj.* Qui a pris un caractère trop métaphysique. Votre physique [illegible] n'est qu'un amas de termes abstraits qui n'expliquent point la nature du corps, c'est une physique métaphysiquée, FÉN. t. [illegible], p. 231.

MÉTAPHYSIQUEMENT (mé-ta-fi-zi-ke-man), *adv.* D'une manière métaphysique. Clarke et Leibnitz ont prouvé métaphysiquement l'existence du souverain être, CHATEAUB. *Génie*, I, V, 1.

— ÉTYM. *Métaphysique*, et le suffixe *ment*.

MÉTAPHYSIQUER (mé-ta-fi-zi-ké), *v. n.* Parler, écrire sur un sujet d'une manière métaphysique, trop abstraite. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— ÉTYM. *Métaphysique*.

† MÉTAPHYSIQUERIE (mé-ta-fi-zi-ke-rie), *s. f.* Terme familier. Abus de la métaphysique, de l'abstraction. Toute cette métaphysiquerie est si ennuyeuse à lire, qu'il ne faut pas surcharger encore cet ennui par des contre-sens, J. J. ROUSS. *Lett. à l'abbé de la Porte*, 24 janv. 1764.

— ÉTYM. *Métaphysiquer*.

MÉTAPLASME (mé-ta-pla-sm'), *s. m.* Terme de grammaire. Altération dans le matériel d'un mot autorisée par l'usage. L'aphérèse, la crase ou synérèse, la diérèse, l'épenthèse, la métathèse, la paragoge, la prosthèse, etc. sont des métaplasmes.

— ÉTYM. Μεταπλασμός, de μετά (voy. MÉTA...), et πλάσσειν, former.

† MÉTAPLASTIQUE (mé-ta-pla-sti-k'), *adj.* Terme de grammaire. Qui a rapport au métaplasme; qui contient un métaplasme. Forme métaplastique.

† MÉTAPTOSE (mé-ta-ptô-z'), *s. f.* Terme de médecine. Changement dans le siége ou la forme d'une maladie. Ces transmutations salutaires de maladies, ces échanges conservateurs de la vie, ces heureuses métaptoses, ROUSSILLE, *Instit. Mém. sc. phys. et math. sav. étr.* t. II, p. 186.

— ÉTYM. *Méta...*, et πτῶσις, chute.

† MÉTASCHÉMATISME (mé-ta-ské-ma-ti-sm'), *s. m.* Terme didactique. Changement de forme, de caractère, par exemple d'une maladie.

— ÉTYM. *Méta...*, et σχηματισμός, forme, disposition.

MÉTASTASE (mé-ta-sta-z'), *s. f.* || 1° Terme de médecine. Changement dans le siége ou dans la forme d'une maladie. L'opération fut faite trop tard; il se fit une métastase sur toutes les grandes circulations et sur la plupart des viscères du bas-ventre, laquelle enleva le malade en très-peu de temps, SABATIER, *Instit. Mém. sciences*, t. V, p. 371. || 2° Figure de rhétorique, qui consiste à rejeter sur le compte d'autrui les choses que l'orateur est obligé d'avouer.

— ÉTYM. Μετάστασις, de μετά (voy. MÉTA)..., et στάσις, action de placer, poser (voy. STASE).

† MÉTASTATIQUE (mé-ta-sta-ti-k'), *adj.* || 1° Terme de médecine. Qui a rapport à la métastase. || Abcès métastatiques, ceux qui se produisent soit pendant la durée de la cicatrisation d'une plaie, soit après [illegible], etc. dans un organe éloigné du [illegible] primitivement malade. || 2° Terme de minéralogie. Se dit d'un cristal offrant des angles plans et des angles saillants égaux à ceux du noyau, en sorte que ces derniers semblent avoir été transportés sur la forme secondaire.

— ÉTYM. *Métastase*.

† MÉTASYNCRISE (mé-ta-sin-kri-z'), *s. f.* Ancien terme de médecine. Regénération du corps ou de quelques autres de ses parties; par exemple, dans le cas de maigreur générale ou de plaie avec perte de substance.

— ÉTYM. Μετασύγκρισις, de μετά, voy. MÉTA..., et σύγκρισις, mélange, de σύν, avec, et κρίσις (voy. CRISE).

† MÉTASYNCRITIQUE (mé-ta-sin-kri-ti-k'), *adj.* [illegible] métasyncritiques substances auxquelles on attribuait la vertu de produire la métasyncrise.

MÉTATARSE (mé-ta-tar-s'), *s. m.* Terme d'anatomie. La partie du pied qui est entre les orteils et le tarse, et qui est formée de cinq os.

— ÉTYM. Μετατάρσιον, de μετά, après, et ταρσός, tarse.

† MÉTATARSIEN, IENNE (mé-ta-tar-siin, siè-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Articulations métatarsiennes, celles des os du métatarse entre eux. Les os métatarsiens, ou, substantivement, les métatarsiens, les os du métatarse.

† MÉTATARSO-PHALANGIEN, IENNE (mé-ta-tar-so-fa-lan-jiin, jiè-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Articulations métatarso-phalangiennes, celles de chaque os du métatarse avec la phalange correspondante.

MÉTATHÈSE (mé-ta-tè-z'), *s. f.* || 1° Figure de grammaire, qui consiste dans la transposition d'une lettre. Blouque pour boucle est une ancienne métathèse. || 2° Terme de philosophie. Métathèse des jugements, se dit, dans la logique de Kant, d'une espèce de transposition des termes d'un jugement qui sert à en déduire un autre par voie de raisonnement immédiat. || 3° Terme de médecine. Toute opération tendant à transporter la cause d'une maladie du lieu où elle existe dans un autre où elle est moins nuisible. L'opération de la cataracte par abaissement est une métathèse.

— ÉTYM. Μετάθεσις, déplacement, de μετά, voy. MÉTA..., et θέσις, action de poser (voy. THÈSE).

† MÉTATHORAX (mé-ta-to-raks'), *s. m.* Terme de zoologie. Segment postérieur du thorax des insectes.

— ÉTYM. *Méta...*, et *thorax*.

† MÉTATYPIE (mé-ta-ti-pie), *s. f.* Terme d'histoire naturelle. Changement de type.

— ÉTYM. *Méta....* et *type*.

† MÉTAYAGE (mé-tè-ia-j'), *s. m.* Terme d'agriculture. Mode d'affermer un domaine agricole à moitié fruits.

— ÉTYM. Voy. MÉTAYER.

MÉTAYER, ÈRE (mé-tè-ié, iè-r'), *s. m.* et *f.* || 1° Fermier, fermière qui donne pour fermage la moitié des fruits. Si certains morts revenaient au monde, et s'ils voyaient leurs grands noms portés et leurs terres les mieux titrées avec leurs châteaux et leurs maisons antiques possédés par des gens dont les pères étaient peut-être leurs métayers, quelle opinion pourraient-ils avoir de notre siècle? LA BRUY. VI. || 2° Abusivement. Fermier en général. Nos métayers sont des fripons qui vendent la poule au renard, P. L. COUR. *1re lettre particulière.*

— HIST. XIIIe s. Bien se vanga dou grant domage Que li firent si moitaier, *Ren.* 20467. || XIVe s. Eudeline, femme du moitoyer, qu'elle panse des ocs [oies], oisons, coqs, gelines, *Ménagier*, II, 3. || XVIe s. Metayer nous est aussi propre que le partiaire pour le latin, l'un prenant sa derivation de *partiri*, et l'autre du mot de moitié, PASQUIER, *Recherches*, liv. VIII, p. 727, dans LACURNE.

— ÉTYM. Bas-lat. *medietarius*, du lat. *medietas*, partage par moitié, qui vient de *medius* (voy. MI) ; Berry, *métois*, qui vient d'une forme *medietensis*.

† MÉTAZOÏQUE (mé-ta-zo-i-k'), *adj.* Terme de géologie. Terrains métazoïques, terrains postérieurs à l'apparition des animaux.

— ÉTYM. *Méta...*, et ζῷον, animal.

† MÉTÉCIE (mé-té-sie), *s. f.* Terme d'antiquité grecque. Condition du métèque.

— ÉTYM. Μετοικία, de μέτοικος, métèque.

MÉTEIL (mé-tèil, *ll* mouillées), *s. m.* Mélange de grains de seigle et de froment. Semer du méteil. On distingue à peine la plante qui porte le chanvre d'avec celle qui produit le lin, et le blé froment d'avec les seigles, et l'un ou l'autre d'avec le méteil; on se contente de se nourrir et de s'habiller, LA BRUY. VII. || Adjectivement. Blé méteil. || Passe-méteil, celui dans lequel il y a deux tiers de froment contre un tiers de seigle.

— HIST. XIIIe s. Nus cervoisiers ne puet ne ne doit faire cervoise fors de yaue et de grain, c'est à savoir d'orge, de mestuel et de dragie, *Livre des mét.* 30. || XVIe s. Le meteil est une composition de froment et de segle, ainsi appellée en France, soit à cause de ce que les metaiers en font leur pain de mesnage, ou soit pour estre ce mot derivé du latin *mixtilium*. En plusieurs lieux du Languedoc et de la Provence est nommé *mescle* et *coussegail*. On seme le meteil quand et en mesme lieu que les froments et segles, O. DE SERRES, 109. Six vingts deux livres huict sols tournoys pour la vente de dix huict septiers de farine de mesteu, JAUBERT, *Gloss. du Berry*.

— ÉTYM. Berry, *metou*; du bas-lat. *mistilium*, *mixtilium*, *mixtolium*, qui vient du lat. *mixtum*, mêlé (voy. MÊLER).

† MÉTEL (mé-tèl), *s. m.* Terme de botanique. Nom spécifique du *datura metel* (solanées), dont le nom indien a été aussi écrit méthel, LEGOARANT.

MÉTEMPSYCOSE (mé-tan-psi-kô-z'), *s. f.* Terme de théologie païenne. Passage d'une âme d'un corps dans un autre. Contes qui s'étaient glissés parmi sa métempsycose, G. NAUDÉ, *Apologie*, p. 219. ... en tout temps par la métempsycose De sœur en sœur l'immortel perroquet Transportera son âme et son caquet, GRESSET, *Ververt*, IV. Le roman théologique de la métempsycose vient de l'Inde, dont nous avons reçu beaucoup plus de fables qu'on ne croit communément; ce dogme est expliqué dans l'admirable XVe livre des Métamorphoses d'Ovide, VOLT. *Pol. et lég. Tolérance, extrême tolér. des Juifs.* Pour que la métempsychose pût être admise, il faudrait que quelqu'un de bonne foi se ressouvînt bien positivement qu'il a été un autre homme, ID. *Memnon*, XVIII. La circulation de la matière et les êtres qui renaissent sous de nouvelles formes ont produit la métempsycose, que l'on a transportée de la matière aux esprits, quand on a voulu concilier ce dogme avec celui de l'immortalité de l'âme, BAILLY, *Histoire d'astr. anc. disc. sur l'astrol.* || On écrit aussi plus correctement : *métempsychose*.

— HIST. XVIe s. La metempsycose et transanimation de Pythagoras a esté aucunement embrassée par les academiciens, stoïciens, egyptiens et autres, CHARRON, *Sagesse*, I, 8.

— ÉTYM. Μετεμψύχωσις, de μετά, voy. MÉTA..., et ἐμψυχοῦν, animer, de ἐν, en, et ψυχή, âme.

† MÉTEMPSYCOSISTE (mé-tan-psi-kô-zi-st'), *s. m.* Celui qui croit à la métempsycose. Heureux les métempsycosistes! GALIANI, *Lettr.* t. I, p. 181.

† MÉTEMPTOSE (mé-tan-ptô-z'), *s. f.* Terme de chronologie. Équation solaire des nouvelles lunes, qui a pour but d'empêcher qu'elles n'arrivent un jour trop tard. Il y a métemptose, quand on retranche un jour d'une année séculaire au lieu de la faire bissextile.

— ÉTYM. *Méta...*, et ἔμπτωσις, intercidence : changement d'intercidence, d'intercalation; de ἐν, en, et πτῶσις, chute.

† MÉTENSOMATOSE (mé-tan-so-ma-to-z'), *s. f.* Terme de philosophie. Transmutation d'un corps en un autre.

— ÉTYM. Μετενσωμάτωσις, de μετά, voy. MÉTA..., ἐν, en, et σῶμα, corps.

MÉTÉORE (mé-té-o-r'), *s. m.* || 1° Tout phénomène qui se passe dans les régions supérieures de l'atmosphère. || 2° Aujourd'hui, il se dit de tout phénomène de chaleur, de lumière, d'électricité qui se passe à la surface de terre, en relation avec l'atmosphère, et aussi de différents états de l'atmosphère elle-même. || Météores aériens, les vents. Le météore dont la prépondérance se fait sentir partout est le vent ; tous les météorologistes sont d'accord là-dessus, BOILLOT, *Monit. univ.* 8 juill. 1867, p. 908, 5e col. || Météores aqueux, le serein, la rosée, la pluie, la neige, la grêle, le givre, etc. || Météores ignés, les feux-follets, les éclairs, le tonnerre, les étoiles filantes, les bolides. || Météores lumineux, l'arc-en-ciel, les parhélies, les aurores boréales, etc. || 3° En particulier, toute apparition brillante, étoile filante, globe de feu, etc. En 1696 il parut dans une grande partie de l'Italie un météore aussi lumineux que la lune en son plein, FONTEN. *Guglielmini.* Ces espèces de météores qu'ici le peuple croit être des étoiles qui filent, les Taïtiens les croient un génie malfaisant, BOUGAINVILLE, *Voyage*, 2e part. ch. 3. Les moutons, épouvantés par le bruit du météore [chute d'aérolithes], se serraient les uns contre les autres, BIOT, *Instit. Mém. scienc.* 1806, 2e sem. p. 244. || Fig. Personne qui a une renommée éclatante, mais passagère, et chose qui fait une impression vive, mais peu durable. Hélas! rapide météore, Trop vite elle [la sylphide] a fui loin de nous, BÉRANG. *Sylphide.* Ces faux Dieux que leur siècle encense, Dont l'avenir bait la puissance, Vous trompent dans votre sommeil, Tels que ces nocturnes aurores, Où passent de grands météores, Mais que ne suit pas le soleil, V. HUGO, *Odes*, I, 11.

— HIST. XIVe s. Regardes Aristote, et ouvre Le tiers et quart des metheores, *Nat. à l'alch. err.* 911.

— ÉTYM. Μετέωρος, élevé, qui se passe en l'air, de μετά, voy. MÉTA... et ἐώρα ou αἰώρα, balancement, de αἴρειν, lever.

† MÉTÉORIDE (mé-té-o-ri-d'), *s. m.* Synonyme de météorite. Le peuple innombrable des météorides, FONVIELLE, *la Liberté*, 14 juin 1867.

† MÉTÉORINE (mé-té-o-ri-n'), *s. f.* Un des noms du souci, plante.

MÉTÉORIQUE (mé-té-o-ri-k'), *adj.* Qui concerne les météores, qui leur appartient, qui y a rapport. Étudier, observer les influences météoriques. || Pierres ou masses météoriques, pierres qui sont

[illegible] le haut de l'atmosphère et qui viennent [illegible] par [illegible] *Instit. Mém.* [illegible] au-[illegible] l'intérieur [illegible] ne se forment [illegible] pas [illegible] jour.

— [illegible]

† MÉTÉORIQUEMENT [illegible] *adv.* [illegible] À la manière des météores. Cet homme [illegible] [Pierre Ier] et cet empire nouveau qui surgissaient météoriquement [illegible] des brumes obscures du Nord, [illegible], *Moniteur*, 1 juin 1867.

† MÉTÉORISATION (mé-té-o-ri-za-sion), *s. f.* Terme de médecine. Production du météorisme. ‖ Terme de vétérinaire. Affection assez commune chez les ruminants qui ont mangé des herbages [illegible] et caractérisée par une enflure considérable de l'abdomen.

— ÉTYM. *Météoriser.*

MÉTÉORISÉ, ÉE (mé-té-o-ri-zé, zée), *part. passé* de météoriser. Abdomen météorisé. Ce malade est météorisé.

— REM. Ce participe, sous forme d'adjectif, est dans le Dictionnaire de l'Académie ; mais non le verbe.

† MÉTÉORISER (mé-té-o-ri-zé), *v. a.* Terme de médecine et de vétérinaire. Gonfler et distendre [illegible] par des [illegible]. Certains fourrages [illegible] trop verts [illegible] ‖ Se météoriser, *v. réfl.* Être affecté de météorisme. Le ventre de ce malade se météorise.

— ÉTYM. Μετεωρίζειν, soulever, élever, gonfler, de μετέωρος, élevé (voy. MÉTÉORE).

† MÉTÉORISME (mé-té-o-ri-sm'), *s. m.* Terme de médecine. Enflure générale de l'abdomen due à la distension du tube alimentaire par des gaz qui s'y trouvent accumulés.

— HIST. XVIe s. La tension, eslevation et meteorisme des hypochondres, PARÉ, XX bis, 29.

— ÉTYM. *Météoriser.*

† MÉTÉORITE (mé-té-o-ri-t'), *s. f.* Petits corps qui se meuvent hors de l'atmosphère de la terre, dans les espaces interplanétaires. Les aérolithes sont des météorites. Météorites pierreuses. Météorites métalliques. Météorites pulvérulentes. [illegible] mi-[illegible] se trouvent [illegible] à l'état d'[illegible], [illegible], *Comptes rendus, Acad. des sc.* t. LV, p. 882. Ceux qui avaient vu la météorite avant qu'on la brisât, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LXII, p. 73. ‖ Quelques-uns le font masculin. En passant à travers l'air qui enveloppe notre planète, les météorites, animés d'une [illegible] GRANDEAU et LAUGEL, *Revue des sciences*, 1863, p. 61.

— ÉTYM. [illegible]

† MÉTÉOROGNOSIE [illegible], *s. f.* Science qui a pour objet [illegible] les phénomènes [illegible] de l'atmosphère.

— ÉTYM. [illegible]

† MÉTÉOROGRAPHE (mé-té-o-ro-gra-f'), *s. m.* ‖ 1° [illegible] logiques. ‖ 2° Celui qui s'occupe de la description des météores.

— ÉTYM. [illegible] et γράφειν, décrire.

† MÉTÉOROGRAPHIE (mé-té-o-ro-gra-fie), *s. f.* [illegible]

† MÉTÉOROGRAPHIQUE (mé-té-o-ro-gra-fi-k'), *adj.* [illegible] à la météorographie.

† MÉTÉOROLITHE [illegible], *s. m.* [illegible]

— ÉTYM. [illegible] et λίθος, pierre.

MÉTÉOROLOGIE [illegible], *s. f.* [illegible]

[illegible] POUGENS. [illegible] *Duhamel.* [illegible]

[illegible] un séjour assez long pour déterminer [illegible] des différents instruments de la [illegible], du baromètre, du thermomètre, de l'hygromètre, de l'électromètre... SAUSSURE, *Voy. Alpes*, t. VII, p. 258, dans POUGENS. La météorologie est la science du temps ; elle a pour base l'observation patiente et continue des mouvements de l'air, des variations dans la température, des changements dans l'aspect du ciel, en un mot, de tous les phénomènes ou météores nés dans le sein de l'atmosphère, MARIÉ-DAVY, *Météorol.* ‖ La météorologie internationale, communications que se font les observatoires des différentes nations au sujet des variations et des prévisions du temps. Rien de grand, rien de définitif [dans les précautions à prendre contre les tempêtes] ne put s'accomplir avant que l'idée de la météorologie internationale fût adoptée par le congrès des États-Unis d'Amérique, FONVIELLE, *Presse scientifique*, 16 juin 1863, p. 748.

— ÉTYM. Μετεωρολογία, de μετέωρος (voy. MÉTÉORE), et λόγος, doctrine.

MÉTÉOROLOGIQUE (mé-té-o-ro-lo-ji-k'), *adj.* Qui concerne la météorologie. Les montagnards tirent de sa façon de voler [du choquart] des présages météorologiques, BUFF. *Ois.* t. V, p. 108. Il faut les répéter [les observations météorologiques] en divers lieux dans le même temps et avec les mêmes instruments ; tel était le but de l'Académie météorologique de Manheim et de l'électeur palatin, qui ont fourni généreusement de bons instruments aux physiciens dans les quatre parties du globe, SENEBIER, *Ess. sur l'art d'observ.* 2e part. chap. 10. ‖ Instruments météorologiques, ceux qui sont destinés à faire connaître les variations atmosphériques : tels sont les baromètres, les thermomètres, les hygromètres, etc. ‖ Observations météorologiques, celles que l'on fait sur les différentes espèces de météores et sur les phénomènes atmosphériques. Depuis 1740 jusqu'à sa mort, il a rédigé, pour chaque année, les observations météorologiques faites à Pithiviers, avec des détails relatifs à la direction de l'aiguille aimantée, à l'agriculture, à la constitution médicale de l'année, à l'époque de la ponte ou du passage des oiseaux, CONDORCET, *Duhamel.* ‖ Tables météorologiques, tables où ces observations sont inscrites.

† MÉTÉOROLOGISTE (mé-té-o-ro-lo-ji-st') ou MÉTÉOROLOGUE (mé-té-o-ro-lo-gh'), *s. m.* Celui qui écrit sur les météores, qui s'occupe de météorologie.

† MÉTÉOROMANCIE (mé-té-o-ro-man-sie), *s. f.* Prétendue divination par les météores, et, particulièrement, par le tonnerre et les éclairs.

— ÉTYM. *Météore*, et le suffixe *mancie.*

† MÉTÉOROMANCIEN, IENNE (mé-té-o-ro-man-siin, siè-n'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui pratique la météoromancie.

† MÉTÉORONOMIE (mé-té-o-ro-no-mie), *s. f.* Recherche des lois qui président à la manifestation des météores.

— ÉTYM. *Météore*, et νόμος, loi.

† MÉTÉOROSCOPE (mé-té-o-ro-sko-p'), *s. m.* Nom donné aux instruments qui servent à faire des observations météorologiques.

— ÉTYM. *Météore*, et σκοπεῖν, examiner.

† MÉTÉOROSCOPIE (mé-té-o-ro-sko-pie), *s. f.* Contemplation ou étude des météores.

† MÉTÈQUE (mé-tè-k'), *s. m.* À Athènes, étranger domicilié. Lorsqu'une guerre prolongée, une colonie ou tout autre événement avait diminué le nombre des citoyens, c'était dans les rangs des métèques qu'on choisissait des individus qui devaient remplir le vide, LETRONNE, *Instit. Mém. inscript. et belles-lett.* t. VI, p. 186.

— ÉTYM. Lat. *metœcus*, de μέτοικος, étranger, qui vient de μετά, indiquant changement, et οἶκος, maison, demeure.

† MÉTHÉMÉRINE [illegible], *adj. f.* Terme de médecine. Fièvre quotidienne, fièvre dont les accès reviennent chaque jour.

— ÉTYM. Μεθημερινός, journalier, de μετά, par, et ἡμέρα, jour.

† MÉTHIONIQUE [illegible], *adj.* Terme de chimie. [illegible] en traitant l'éther par l'acide sulfurique anhydre.

— ÉTYM. [illegible]

MÉTHODE [illegible], *s. f.* ‖ 1° Ensemble de procédés [illegible] pour faire quelque chose. La méthode qu'il suit pour sa santé n'est pas bonne. [illegible] être ont trouvé la [illegible] IX. Ils [illegible] Et un art à sa mode, [illegible]

[illegible] Si vous entrez dans les cuisines où l'on voit réduire en art et en méthode le secret de flatter votre goût, LA BRUY. VI. Lorsque les objets sont trop compliqués pour qu'on puisse y appliquer le calcul et les mesures, comme le sont presque tous ceux de l'histoire naturelle et de la physique particulière, il me paraît que la vraie méthode de conduire son esprit dans ces recherches c'est d'avoir recours aux observations, BUFF. *Hist. nat.* [illegible], p. 59. Il s'agit d'un nouveau système d'éducation dont j'offre le plan à l'examen des sages, et non pas d'une méthode pour les pères et les mères, à laquelle je n'ai jamais songé, J. J. ROUSS. *Lettr. de la montagne*, 5e lett. Il a trouvé [en musique] des méthodes plus claires, plus commodes, plus simples qui facilitent, les unes la composition, les autres l'exécution, et auxquelles il ne manque pour être admises que d'être proposées par un autre que lui, ID. 2e *dial.* Cette méthode de fixer les idées en développant leur formation doit être souvent préférée en philosophie à ce qu'on appelle définition proprement dite, même dans les cas où il s'agit de définir, D'ALEMBERT, *Mélanges*, etc. t. V, § [illegible] ‖ 2° Arrangement régulier, ordre juste et bien ménagé, dans les idées ou dans les choses. Il y a de la méthode dans ce livre. La méthode est l'art de disposer ses idées et ses raisonnements, de manière qu'on les entende soi-même avec plus d'ordre, et qu'on les fasse entendre aux autres avec plus de facilité, DUMARS. *Mél. gramm.* [illegible] t. V, p. 381. Je suis un peu partisan de la méthode, et je tiens que, sans elle, aucun grand ouvrage ne passe à la postérité, VOLT. *Lett. Thiriot*, [illegible] 1765. Notre nation, regardée comme si légère par des étrangers qui ne jugent de nous que par nos petits-maîtres, est de toutes les nations la plus sage, la plume à la main ; la méthode est la qualité dominante de nos écrivains, ID. *Ess. poésie ép.* ch. 9. Abbadie écrivit en faveur de la religion une apologie remarquable par la méthode et le raisonnement, CHATEAUBR. *Génie*, I, I, 1. ‖ 3° L'ordre que l'on suit dans l'étude ou dans l'enseignement d'une science suivant les conditions essentielles à cette science. ‖ 4° Terme de philosophie. Ensemble des procédés rationnels employés à la recherche de la vérité. Les questions de méthode priment toutes les autres. ....Que je n'eusse auparavant employé assez de temps à faire le projet de l'ouvrage que j'entreprenais, et à chercher la vraie méthode pour parvenir à la connaissance de toutes les choses dont mon esprit serait capable, DESC. *Méth.* II, 8. Mon dessein n'est pas d'enseigner ici la méthode que chacun doit suivre pour bien conduire sa raison, mais seulement de faire voir en quelle sorte j'ai tâché de conduire la mienne, ID. *ib.* I, 8. Si l'on sait la méthode de prouver la vérité, on aura en même temps celle de la discerner, PASC. *Esprit géométr.* I. Faut-il s'étonner qu'avec des télescopes on ait découvert les satellites de Jupiter ? or une bonne méthode est un télescope avec lequel on voit ce qui était auparavant inconnu, CONDILLAC, *Lang. calc.* I, 16. [illegible] construisant différemment la balance, [illegible] soulèvera des corps qu'il n'aurait pu [illegible] les machines sont pour les bras ce que les méthodes sont pour l'esprit, ID. *Art de rais.* II, 7. ‖ Méthode analytique ou de décomposition, [illegible] [illegible] la méthode synthétique [illegible] [illegible] ‖ La chose méthode analytique [illegible] [illegible] [illegible] on n'admet aucun principe s'il n'est basé sur un fait, qu'on écarte tout principe qui n'est fondé que sur une vue de l'esprit. Voy. [illegible] pour la synonymie avec empirisme. ‖ 5° Terme

de géométrie. Ensemble de règles au moyen desquelles on résout plusieurs questions du même genre. Méthode des tangentes, des quadratures, etc. Tel est l'effet des méthodes générales, quand on a une fois su les découvrir : on est à la source, et on n'a plus qu'à se laisser aller au cours paisible des conséquences, FONTEN. *l'Hospital.* Les méthodes nouvelles sont quelquefois si faciles qu'on se fait une gloire de s'en passer, ID. *Lahire.* Quelque méthode fine et ingénieuse, MAIRAN, *Éloges*, *Halley.* || 6° Terme d'histoire naturelle. Classification des êtres d'après leurs caractères, leurs affinités ou leurs dissemblances. Les méthodes sont commodes parce qu'elles facilitent l'étude; elles présentent les productions de la nature par divisions, par classes.... DAUBENTON, *Instit. Mem. scienc.* t. I, p. 396. || Méthode naturelle, celle qui se fonde sur l'ensemble des rapports que les êtres ont entre eux. || Méthode artificielle, celle qui n'est établie que d'après quelques caractères particuliers et convenus. Le principal objet d'une méthode artificielle étant de faciliter la détermination précise des corps de la nature, la seule règle à suivre dans ce cas est de choisir des caractères constants et faciles à saisir, BRONGNIART, *Instit. Mem. scienc. phys. et math. sav. étrang.* t. I, p. 488. || 7° Terme de médecine. Méthode curative, médication particulière, ou succession de médications que l'on emploie pour le traitement d'une maladie. || Terme de chirurgie. Méthodes opératoires, les diverses manières principales dont une opération peut être pratiquée. || 8° Titre de certains ouvrages élémentaires et, particulièrement, de ceux qui concernent l'étude des langues. La méthode grecque, la méthode latine de Port-Royal. M. Lancelot, à qui l'on doit les nouvelles méthodes grecque et latine si connues sous le nom de méthodes de Port-Royal, RAC. *Hist. Port-Royal.* Il est d'une grande importance que les méthodes qu'on met entre les mains des jeunes gens soient faites avec soin, ROLL. *Traité des Ét.* I, 3. || Dans la grammaire latine de Lhomond, méthode est le nom d'une partie de cette grammaire qui, dans les grammaires plus récentes, s'appelle syntaxe particulière. La méthode indique la manière de rendre en latin les gallicismes qui se rencontrent le plus fréquemment, LHOMOND, *Gramm. lat.* 2° part. || 9° En musique, méthode de chant, ouvrage élémentaire enseignant à chanter. Méthode de violon, ouvrage enseignant à jouer du violon. || Absolument, méthode, l'ensemble des règles pour bien chanter ou bien exécuter de la musique. Cette femme a la voix belle, mais elle n'a pas de méthode. Il chantait faux avec méthode, HAMILT. *Gramm.* 7. || 10° Usage, coutume, habitude, manière d'être. Il ne salue jamais le premier, c'est sa méthode. Chacun a sa méthode. Mais il nous servit hier d'une collation Qui partait d'un esprit de grande invention; Et, si ce mariage est de même méthode, La pièce est fort complète et des plus à la mode, CORN. *Ment.* V, 1. Non, je ne puis souffrir cette lâche méthode Qu'affectent la plupart de vos gens à la mode, MOL. *Mis.* I, 1. N'est-ce pas pour s'applaudir, que ce que nous aimons soit trouvé fort aimable? — Chacun aime à sa guise, et cela n'est pas ma méthode, ID. *Sicil.* 7. Je vois que dans le monde on suit fort ma méthode, Et que le mariage est assez à la mode, ID. *Femm. sav.* IV, 2. Personne n'a, madame, aimé comme je fais. — Il est vrai, la méthode en est toute nouvelle; Car vous aimez les gens pour leur faire querelle, ID. *Mis.* II, 1. Vos réponses vous réussissaient mal, vous avez bien fait de changer de méthode, PASC. *Prov.* XVI. Seigneur, telle est votre méthode, vous vous plaisez à renverser l'ordre du sens humain, FÉNEL. t. XVIII, p. 141.

— SYN. 1. MÉTHODE, SYSTÈME (en termes de beaux-arts). Le système est inflexible, absolu, il fait passer tout le monde par la même filière, annule, chez tous les sujets, les qualités qui leur sont propres pour leur substituer celles qu'il exige, détruit toute la spontanéité et fait que la convention finit par remplacer le sentiment personnel. La méthode, au contraire, développe dans chaque sujet le sentiment individuel, met en relief le caractère propre et l'originalité qui le distinguent, et, ces qualités une fois constatées, elle le dirige vers le but, AUG. OTTIN, *Presse scientif.* 1864, t. I, p. 294. Il faut donc éviter le système et se soumettre à la méthode. || 2. MÉTHODE, PROCÉDÉ, EXERCICE, MODE (en termes d'enseignement). Méthode est le terme générique; en ce sens les procédés, les exercices, les modes sont des méthodes. Dans un sens plus restreint, la méthode est l'ordre des vérités et l'ensemble des explications qui constituent un certain enseignement : la méthode de Lacroix comparée à celle de Legendre pour l'étude de la géométrie. Le procédé est la manière dont le maître communique et fait comprendre à ses élèves les vérités qu'il leur enseigne : exposer et expliquer les vérités mathématiques au tableau, et faire répéter ensuite les élèves, c'est un procédé: les faire étudier sur le livre, et les reprendre seulement quand ils se sont trompés est un second procédé fort différent du premier. Les exercices sont les travaux, leçons, devoirs que l'on fait exécuter aux écoliers pour leur rendre familières et leur faire retenir les vérités exposées. Le mode est la forme que l'on emploie dans la disposition de la classe entière : le mode est individuel dans les leçons particulières; il est simultané dans les classes des collèges; il est mutuel dans quelques écoles primaires quand tout est disposé pour que les enfants s'instruisent les uns les autres.

— ÉTYM. Lat. *methodus*, de μέθοδος, de μετά, selon, suivant, et ὁδός, voie, route.

MÉTHODIQUE (mé-to-di-k'), *adj.* || 1° Qui a de la méthode. Un livre méthodique. Un enseignement méthodique. Sans garder dans ses vers un ordre méthodique, Son sujet de soi-même et s'arrange et s'explique, BOIL. *Art p.* III. Je ne connais pas les petites brochures contre M. de Montesquieu; j'aurais souhaité que son livre eût été aussi méthodique et aussi vrai qu'il est plein d'esprit et de grandes maximes, VOLT. *Lett. duc d'Uzès*, 14 sept. 1751. S'il y a peu de philosophie à prendre ces arrangements méthodiques [les classifications] pour la science elle-même, il y en a bien moins encore à les mépriser, CONDORCET, *Linné.* || Grammaire méthodique, grammaire disposée dans un ordre naturel et logique. || 2° Il se dit des personnes dans le même sens. Théocrine fait des choses assez inutiles; il a des sentiments toujours singuliers; il est moins profond que méthodique, il n'exerce que sa mémoire, LA BRUY. I. Qui veut apprendre à douter doit lire ce chapitre entier de Montaigne, le moins méthodique des philosophes, mais le plus sage et le plus aimable, VOLT. *Mél. hist. mensong. impr. Lettre écrite, etc.* || En mauvaise part, trop composé, qui n'agit que par poids et par mesure. || 3° Médecins méthodiques, et, substantivement, les méthodiques, s'est dit d'une secte de médecins anciens qui s'attachaient à la méthode et au raisonnement, par opposition aux médecins empiriques, qui ne s'attachaient qu'à l'expérience. || 4° Qui procède, en parlant des choses, avec calcul et lenteur. Les gains lents et méthodiques du commerce ne leur paraîtront pas dignes de leur attention, RAYNAL, *Hist. phil.* V, 34. || Guerre méthodique, opérations militaires où tout est calculé et où rien n'est laissé au hasard. C'était après avoir prévu jusqu'aux moindres détails, s'être préparé contre tous les inconvénients, avoir tout disposé pour une guerre lente et méthodique.... SÉGUR, *Hist. de Nap.* III, 4. || 5° Terme de chimie. Condensation méthodique, opération qui consiste à faire passer les gaz des soudières chargés d'acide chlorhydrique à travers une eau sans cesse renouvelée, PAYEN.

— HIST. XVI° s. Les indications lesquelles sont necessaires sçavoir au chirurgien methodique et rationel, PARÉ, *Introd.* 22. Indication methodique est une conduite ou voye seure pour parvenir à quelque intention qui guide.... ID. *ib.* 22.

— ÉTYM. Lat. *methodicus*, du grec μεθοδικός, qui vient de μέθοδος (voy. MÉTHODE).

MÉTHODIQUEMENT (mé-to-di-ke-man), *adv.* D'une manière méthodique. Les géomètres et tous ceux qui agissent méthodiquement n'imposent des noms aux choses que pour abréger le discours, et non pour diminuer ou changer l'idée des choses dont ils discourent, PASC. *Esprit géom.* I. On ne se massacre pas par pelotons et par troupes en rase campagne sans l'avoir appris, et l'on s'y tue méthodiquement, LA BRUY. XIV.

— ÉTYM. *Méthodique*, et le suffixe *ment.*

MÉTHODISME (mé-to-di-sm'), *s. m.* || 1° Doctrine des médecins méthodiques, d'après laquelle toute maladie dépendait du resserrement ou du relâchement. || 2° Doctrine des méthodistes, secte protestante.

MÉTHODISTE (mé-to-di-st'), *s. m.* et *f.* || 1° Nom que Buffon donne aux auteurs qui ont suivi diverses méthodes en histoire naturelle. Un méthodiste ne veut pas qu'une seule espèce, quelque anomale qu'elle soit, échappe à sa méthode, BUFF. *Ois.* t. IV, p. 298, dans POUGENS. || 2° Nom des médecins attachés au méthodisme. || 3° *S. m.* et *f.* Nom des partisans d'une secte protestante qui prétend à une grande rigidité de principes. C'est un méthodiste. C'est une méthodiste. La secte des méthodistes. || Adjectivement. Il est méthodiste. Elle était méthodiste.

— ÉTYM. *Méthode.*

† **MÉTHODOLOGIE** (mé-to-do-lo-jie), *s. f.* Terme de philosophie. Traité des méthodes; art de diriger l'esprit humain dans la recherche de la vérité.

— ÉTYM. *Méthode*, et λόγος, doctrine.

† **MÉTHOL** (mé-tol), *s. m.* Terme de chimie. Corps retiré de l'esprit de bois brut.

† **MÉTHOMANIE** (mé-to-ma-nie), *s. f.* Terme de médecine. Désir irrésistible de boissons fermentées.

— ÉTYM. Μέθη, ivresse, et *manie.*

† **MÉTHYLAL** (mé-ti-lal), *s. m.* Terme de chimie. Produit de décomposition du formal par les alcalis.

† **MÉTHYLE** (mé-ti-l'), *s. m.* Terme de chimie. Hydrogène carboné gazeux, isolé récemment, regardé comme le radical de l'éther méthylique.

† **MÉTHYLÈNE** (mé-ti-lè-n'), *s. m.* Terme de chimie. Bicarbure d'hydrogène hypothétique, radical supposé de l'alcool méthylique.

† **MÉTHYLIAQUE** (mé-ti-li-a-k'), *s. f.* Terme de chimie. Alcaloïde artificiel, aussi appelé méthylamide, méthylamine, et méthylammoniaque.

† **MÉTHYLIQUE** (mé-ti-li-k'), *adj.* Terme de chimie. Acides méthyliques, acides analogues aux acides viniques, qu'on obtient d'une manière analogue, mais en se servant d'alcool méthylique au lieu d'alcool ordinaire.

† **MÉTHYLURE** (mé-ti-lu-r'), *s. m.* Terme de chimie. Méthylure de mercure, combinaison de méthyle et de mercure, substance excessivement toxique.

† **MÉTICULEUSEMENT** (mé-ti-ku-leû-ze-man), *adv.* D'une manière méticuleuse.

MÉTICULEUX, EUSE (mé-ti-ku-leû, leû-z'), *adj.* || 1° Susceptible de petites craintes, de petits scrupules. Un écrivain méticuleux. Une dévotion méticuleuse. C'était la montrer comme elle était en effet, un peu méticuleuse et timide, obséquieuse envers le gouvernement, L'ABBÉ MORELLET, *Mém.* t. I, p. 84, dans POUGENS. Ajoutons le calme stupide, Le ton méticuleux et l'orgueil circonspect De ce mortel, pour lui plein de respect, Qui croit en conversant sa gloire compromise, DELILLE, *Convers.* II. || 2° *S. f.* Terme d'entomologie. Méticuleuse, espèce de noctuelle dont la chenille est très-craintive.

— REM. Méticuleux est un néologisme du XVIII° siècle; il ne se trouve dans le Dictionnaire de l'Académie qu'à partir de l'édition de 1835.

— ÉTYM. Lat. *meticulosus*, de *meticulus*, diminutif de *metus*, crainte.

† **MÉTICULOSITÉ** (mé-ti-ku-lo-zi-té), *s. f.* Néologisme. Défaut d'un esprit méticuleux. Hume.. avait les précautions, les méticulosités d'un homme de cour, VILLEMAIN, *Leçon de littér.* du 29 avr. 1826. Quoi qu'il en fût de ces habitudes prises par le pouvoir absolu et de ce mauvais régime de méticulosités tyranniques dont il ne peut se défaire pour en avoir trop usé.... ID. *Souvenirs contemporains*, XIII.

— ÉTYM. *Méticuleux.*

MÉTIER (mé-tié; l'r ne se lie jamais; au pluriel, l's se lie : des mé-tié-z en activité), *s. m.* || 1° Exercice d'un art mécanique. Le métier de cordonnier, de tailleur, de serrurier, de tisserand, etc. Apprendre, savoir, avoir, exercer un métier. Il est maçon de son métier. Parmi les Égyptiens, les prêtres et les soldats avaient des marques d'honneur particulières; mais tous les métiers jusqu'aux moindres étaient en estime, BOSS. *Hist.* III, 3. Qui ne sait son métier doit fermer sa boutique, DANCOURT, *Sancho Pança*, II, 1. Une loi d'Athènes obligeait les enfants de nourrir leurs pères tombés dans l'indigence; elle exemptait... ceux à qui il [le père] n'avait point donné de métier pour gagner leur vie, MONTESQ. *Esp.* XXVI, 5. || Un homme de métier, des gens de métier, ceux qui exercent un art mécanique. Les prédicateurs des Vaudois sont des marchands, des gens de métier, BOSS. *Var.* 11. || Gâter le métier, voy. GÂTER, n° 4. || Fig. C'est un homme de tous métiers, c'est un homme intrigant et capable de se prêter à tout selon les conjonctures. Vous faisiez des livres de dévotion sans être dévot; vous vouliez être de tous les métiers, FÉN. *Dial. des morts mod. Dial.* 10. || Fig. Il est de tous métiers, et si il ne peut vivre, se dit d'un intrigant qui ne réussit pourtant pas à se pousser. || Entreprendre sur le métier, se disait d'un compagnon qui travaillait hors de l'atelier de son maître. || 2° Arts et métiers, l'ensemble des métiers, des arts mécaniques. École des arts et métiers. Conservatoire des arts et métiers. || 3° Corps de métiers, ancienne organisation des artisans qui, dans chaque profession, étaient soumis à des règlements spéciaux et divisés en

[illegible] compagnons et affranchis [illegible] Les six métiers [illegible] la [illegible] et l'ad[illegible] des [illegible] et des [illegible], c'était la [illegible], la [illegible], la [illegible], la [illegible] et la [illegible], [illegible], p. 388. || Les petits [illegible] les [illegible], telles que celles de [illegible] sur le pavé, etc. || Sur la [illegible] métier [illegible] la [illegible] aux [illegible] et aux [illegible] || 6° Par [illegible] art, [illegible] mécanique. Ces au[illegible] aux gages d'un [illegible], Et font d'un art divin un métier merce[naire], BOIL. Art p. IV. || De métier, se dit [illegible] [illegible]atif de quelqu'un qui fait une chose [illegible]. Rien n'est plus mé[prisable] [illegible] de métier, qui fait de ses [illegible] ce qu'un charlatan fait de ses remèdes, FÉN. t. XXI, p. 176. || Par métier, se dit dans le même sens. [illegible] que je [illegible] par [illegible] comme tous les autres gens de lettres, au lieu que je ne sus jamais écrire que par passion, J. J. ROUSS. Conf. IX. || 5° Habileté d'exécution, mais rien de plus, en parlant de la peinture, de la sculpture; le talent acquis de vaincre facilement la matière. Avoir du métier. Il n'y en a pas un [tableau] où il n'y ait des choses de métier supérieurement faites, DIDEROT, Salon de 1767, Œuvr. t. XIV, p. 147, dans POUGENS. Vois [illegible]; il y a de la main, du métier, [illegible], où est l'idée? L. REYBAUD, dans [illegible] du langage. || Il se dit, dans le [illegible], de la littérature. || 6° Par extension, profession quelconque. Le métier des armes. J'ai vu aujourd'hui le roi [le jeune Louis XIV] qui s'en allait à la chasse; c'est un beau prince, fort et robuste; c'est dommage qu'il ne sait pas son métier.., GUI PATIN, Lett. t. II, p. 384. Montrez-lui comme il faut s'endurcir à la peine, Dans le métier de Mars se rendre sans égal... CORN. Cid, I, 6. Au sortir de Pharsale un si grand capitaine Saurait mal son métier s'il laissait prendre haleine, ID. Pomp. I, 4. La guerre est le plus beau métier du monde, il en [illegible] d'accord; mais, à le bien prendre, un [illegible] n'a point de métier; quoiqu'il sa[che] [illegible] une chose et que même il soit [obli]gé d'y passer sa vie, il me semble que sa manière d'agir ni son entretien ne le font point remarquer, MÉRÉ, dans PASC. Pens. VI, 15, éd. HAVET. C'est elle [la coutume] qui fait tant de chrétiens, c'est elle qui fait les Turcs, les païens, les métiers, les soldats, ID. ib. X, 8. La chose la plus importante à toute la vie, c'est le choix du métier: le hasard en [illegible], ID. ib. III, 4. On ne s'était pas [illegible] avisé de faire un [métier] de la justice, MASS. [illegible] III, 2. Paul, ce grand médecin... [illegible] curé maintenant, et met les gens en terre: il n'a point changé de métier, SOUL. Épigr. XX. Vous [illegible] quitter ce vil métier [de servir dans le temple à [illegible]] [illegible] Ath. II, 7. Depuis [illegible] il est sur le trône et qu'il fait, jour et nuit, son métier de roi avec une application infatigable, VOLT. Lett. d'Argental, [illegible] 1760 [illegible] [illegible] n'agit que par [illegible] fait le métier [illegible] Fabl. [illegible] et fait son métier [de [illegible]] de bonne foi, SÉV. 316. Il y a un nombre infini de [illegible] de la mort de M. de Longueville, qui rend [illegible] le métier, ID. 3 juill. 1672. Nous allons faire voir à ce coquet de Dorante, qu'il [illegible] une fille de faire des [illegible], REGNARD, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

qu'ont donnés Annibal et Scipion.... BOIL. Traité des Ét. III, 1. || Faire un vilain métier, ou, [illegible], faire un joli métier, se dit de celui qui se conduit mal en une certaine circonstance. Votre maîtresse fait un fort joli métier, REGNARD, Ménechmes, II, 3. || Jalousie de métier, jalousie qu'une rivalité d'intérêt ou de réputation fait naître entre personnes qui exercent la même profession, qui suivent la même carrière. || 7° Ce qu'on a coutume de faire; et, dans ce sens, il peut se prendre en mauvaise part. C'est un rude métier d'être toujours en représentation devant le public. Il fait le métier de parasite. Je sais bien mon métier, et ma simplicité Joue aussi bien son jeu que ton avidité, CORN. le Ment. IV, 7. Et ces grands cœurs.... Pour qui l'obéissance est un métier bien rude, ID. Nicom. II, 1. Contre elle [la cour] il fait métier de pester chaque jour, MOL. Mis. II, 5. Muse, changeons de style, et quittons la satire; C'est un méchant métier que celui de médire, BOIL. Sat. VII. Songez que je ne dis jamais tout ce que je pense, et qu'il y a soixante ans que je fais ce métier, VOLT. Lett. Mme du Deffant, 1er juin 1771. || De son métier, par métier, se dit dans le langage familier, pour exprimer une manière d'être habituelle. Un tel, fripon de son métier. Un citoyen du Mans, chapon de son métier, LA FONT. Fabl. VIII, 21. Envieux par nature et brigands par métier, Ils vendent l'infamie à qui veut la payer, M. J. CHÉN. la Calomnie. || Faire métier et marchandise d'une chose, voy. MARCHANDISE. || Avoir cœur, le cœur au métier, travailler avec zèle, affectionner ce qu'on fait. La lettre de votre enfant vous fera plaisir, elle est d'un homme satisfait, et qui a le cœur au métier, SÉV. 23 mars 1689. ....Il avait le cœur trop au métier, RAC. Plaid. I, 1. || Donner, servir un plat de son métier, faire ou dire quelque chose qui tienne du caractère qu'on a ou de la profession qu'on exerce. || Jouer un tour de son métier, se dit dans un sens analogue au précédent. Encor faut-il finir par un tour du métier, REGNIER, Sat. XIV. Fortune nous jouant un tour de son métier, LA FONT. Quipr. Ne vous avisez pas de me jouer ici quelque tour de votre métier, LEGRAND, Belphégor, III, 7. || C'est une femme du métier, se dit d'une femme de mauvaise vie. || 8° Occupation quelconque. Cet avocat manie la parole avec une grande facilité; c'est son métier. Vous exposez avec beaucoup de netteté et de précision les vérités de la géométrie. — C'est mon métier, ce n'est pas étonnant. || 9° Espèce de machine qui sert à certaines fabrications. Un métier de brodeur, de tisserand, etc. Des bas faits au métier. Il a quatre ou cinq sortes d'étoffes sur le métier. Plus dru qu'une navette au travers d'un métier, REGNIER, Sat. X. || Métier ouvrant ou battant, se dit d'un métier à étoffes qui travaille actuellement. || Fig. Quelle intrigue peut-on entamer avec espoir de la mener à bien, si tout est affiché le même jour [dans les papiers publics]? quelle trame saurait-on mettre sur le métier? P. L. COUR. Lett. X. || Fig. Sur le métier, se dit en parlant des productions de l'esprit auxquelles l'auteur est occupé. Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage, Polissez-le sans cesse et le repolissez, BOIL. Art p. I. Cydias est bel esprit, c'est sa profession.... une idylle est sur le métier, c'est pour Crantor qui le presse, et qui lui laisse espérer un riche salaire, LA BRUY. V. Tout ouvrage gagne à rester sur le métier, VOLT. Lett. en vers et en prose, 132. Plusieurs ouvrages que j'avais sur le métier me permettaient, sans rançonner les libraires, des suppléments suffisants pour travailler à mon aise, J. J. ROUSS. Confess. IX. || 10° Cadre de bois monté sur des pieds servant à tendre certains ouvrages de femme. Broderie, tapisserie faite au métier. Métier à broder. || 11° Cuve où les vinaigriers pressurent la lie du vin. || 12° Premier métier, deuxième métier, [illegible] qu'on retire [illegible] les cuves dans lesquelles on a fait [illegible] le malt et le houblon. Les vinaigriers seront [illegible] en trois classes: [illegible] la première seront compris tous les vinaigriers fabriquant leurs vinaigres avec de la bière soit cuite ou non cuite, ou [illegible] avec des métiers pour la bière, préparés dans la cuve matière, sans macération ou fermentation, [illegible] achèvent cette bière ou métiers d'un brasseur.... Loi belge du 2 août 1822, sur les [illegible], art. 13. || 13° [Métier], ou petit métier, [illegible] d'une espèce de pâtisserie, composée de farine, d'œufs, de sucre et d'eau, qu'on fait cuire entre deux fers, et qu'on roule ensuite en forme de petits cornets; c'est une sorte d'oublie. || Proverbes. Quand chacun fait son métier, les vaches sont bien gardées, c'est-à-dire les choses sont

bien faites, quand chacun ne se mêle que de ce qu'il sait faire. || Il n'y a point de si petit métier qui ne nourrisse son maître. || De tous métiers il en est de pauvres et de riches. || C'est un méchant métier que celui qui fait pendre son maître. || Il n'est pas de sot métier, c'est-à-dire toute occupation qui nourrit son homme est bonne.

— HIST. Xe s. Ne ule cose non la pouret [illegible] omque pleier, [que] La polle [jeune fille] [illegible] lo deo menestier [le service de Dieu], Eulal[ie] [illegible] || [illegible] Jà li corners [sonner du cor] ne nus [illegible] [service, utilité], Ch. de Rol. CXXX. [illegible] [pierreries] i a de precieux mestier [travail], [illegible] 30. Tot lor tems [les Saxons] la main[illegible] guerre]; mais ne leur ot mestier [avantage] [illegible] çois se defendirent com nobile guerrier, [illegible] Guiteclins le cuida puis vers Carlon veng[ier] [illegible] après les peres reprirent le mestier, ib. [illegible] auroit mestier [besoin] l'aie Salemon [l'aide de Salomon], ib. XIV. Sans vous amer [si je ne vous aime], n'a ma vie mestier [emploi], Couci, VIII. [illegible] reit une ewe de mestier, Th. le mart. 84. [illegible] ne puis, fait li sainz, par ma parosse [paroisse] aler, Parosses e eglises conseillier e guarder, [Ne] puis pas mun mestier faire ne cel[ebrer], [illegible] || XIIIe s. E murdris fu en un mostier. [illegible] tendait] le Dieu mestier [le service divin], [PH.] MOUSKES, ms. p. 472, dans LACURNE. Et sach[ez] [illegible] porterent es nés [navires] perrieres et mangon[neaux] [illegible] de trois cens, et tous engins qui ont mestier à [ville] prendre, VILLEH. XLIV. Menestrel s'a[pa]reil[lent] pour faire leur mestier, Berte, XI. Dame, si [illegible] com j'en ai grant mestier [besoin], ib. XXXIX. [illegible] qu'on dist que li mestiers Aprent l'omme et [illegible] soufrete, Lai de l'ombre. Quant en [illegible] pont, Dont troverés le pontenier, Mes compa[illegible] de mon mestier, Fl. et Bl. 1656 ....Mesdisans, [illegible] vilaine gent, Qui servi m'ont de leur vilain [mestier], Ms. de poésies franç. avant 1300, t. II, p. 897, [dans] LACURNE. Qui n'aime son mestier, Ne son [illegible] lui, Ce dit li vilains, Prov. du comte de Bret. ms. de St-Germain, f° 114, dans LACURNE. Bien li fu mestier que il eust en sa joenesce l'aide de Dieu, JOINV. 201. Des foilles y ot quatre paire, Que nature par grant mestire I ot assise tire à tire, la Rose, 1671. Se certes ont de vous mestier [besoin], Serves les de vostre mestier, ib. 7452. || XIVe s. [Quatre] chandeliers, appellez mestiers d'argent, DE LAB[ORDE], Émaux, p. 388. Se ma trompette alloit et faisoit son mestier, Tel le porroit oïr, espie ou [illegible], Que aus Englois iroit ma venue [illegible] 18270. || XVe s. Et si elle les fes[toya] [illegible]ment, ce n'est pas de merveilles, car [illegible] mestier de leur venue, FROISS. I, I, 177. Par [illegible] les gens que vous avez, et plus encore, vous [illegible] bien mestier [besoin], ID. I, I, 272. Et [illegible] sans delayer, Chose qui est sur le mestier, [illegible] plaira.... CH. D'ORL. Rondel 49. Des trois [illegible] qui sont d'armes tenus, Joustes, tournois et la guerre n'oublie, E. DESCH. Poésies mss. f° [illegible] auroit bon mestier [besoin] d'un tel gouv[erneur] à Paris, Boucig. IV, 3. Car, pour compaigner [illegible], On posera cy le mestier [pâtisserie sèche], [illegible] fances, etc. p. 335. Voicy le gracieux [illegible] faire la souppe jolye, ib. p. 238. || [XVIe] s. [illegible] [illegible], et [illegible] son mestier, [illegible] devoit jeuner, ce croy-je, un mois entier. [illegible] travailleroit seulement un quart d'heure, [illegible], VI, 18, verso. Voilà comment sur le mestier [illegible] Non les trois sœurs, mais Amour de sa main [illegible] et retist la toille de ma vie, ID. II, 21, [illegible] jour, il alla mener ses grands chevaux ([illegible] commençoit à bien savoir le mestier) en une [illegible] place de la ville, MAROCHE. Nouv. XLII. [illegible] permettent point qu'ils se puissent employer à mestier quelconque vil ne mechanique, AMYOT, Lyc[urg]. Ils entend[oient] très bien comment il falloit [illegible] [illegible] brigues, et par importunité de crieries et de voye de faict, [illegible] ce qu'ils vouloient, ID. P. Æm. 40. Sur le [illegible] qu'estoit en la chambre de ma dite dame avoit [illegible] deux chandeliers d'argent que l'on appelle à la cour mestiers, là où il y avoit [illegible] deux grands flambeaux ardants, Honneurs de la cour, ms. p. 36, dans LACURNE. Toutes [illegible] [illegible] mises en [illegible] firent [illegible] à estre roué, et, auparavant [illegible] à la question, il confessa le tout à la [illegible] de la conscience de [illegible], PASQUIER, Recherches, liv. VI, p. 676. À [illegible], nous sommes du mestier, [illegible]. [illegible] [illegible] p. 328, dans LACURNE.

C'est mestier juré, il n'en est pas qui veut, COTGRAVE. Mieux vaut mestier qu'esparvier, ID. Qui a bon mestier, il est renté, ID. Icy s'asseoir, là je la vy danser : Sus le mestier d'un si vague penser Amour ourdit les trames de ma vie, [illegible] *Amours de Cassandre*.

— ÉTYM. Wallon, *mesti*; bourguig. *métei*, besoin; provenç. *mestier*, *mester*, *mestier*; espagn. et portug. *mester*; ital. *mestiere*; du lat. *ministerium*, office, service. En Normandie, dans les campagnes, on dit encore *métier* au sens de besoin, utilité.

† 1. MÉTIS (mé-tis'), *s. f.* Terme d'astronomie. Planète télescopique découverte en 1848.

— ÉTYM. Μῆτις, prudence.

2. MÉTIS, ISSE (mé-tis', ti-s'), *adj.* || 1° Qui est né d'un blanc et d'une Indienne (d'Amérique), ou d'un Indien (d'Amérique) et d'une blanche ; on dit mulâtre quand il s'agit d'un blanc et d'une négresse, ou d'un nègre et d'une blanche. Les Espagnols naturels et les Espagnols métis. || 2° Qui est engendré par deux êtres d'espèce différente, en parlant des animaux. Animaux métis. Des races métisses ou mélangées, BUFF. *Quadrup.* t. I, p. 336. || 3° Terme de botanique. Fleurs métisses, fruits métis, fleurs, fruits nés du mélange de deux espèces. || 4° *S. m.* et *f.* Métis, métisse, se dit en parlant des hommes et des animaux. Troupeau de métis. Donner des métis en cheptel. Un valet tel qu'on en trouve beaucoup sur les côtes d'Espagne et dans les colonies ; c'était un quart d'Espagnol, né d'un métis dans le Tucuman, VOLT. *Candide*, 14. || Le produit de deux reproducteurs de races différentes s'appelle premier métis; demi-sang, lorsque l'un des reproducteurs est de pur sang; le produit de l'accouplement d'un premier métis avec un individu d'une des races primitives s'appelle deuxième métis ou trois quarts de sang. On dit aussi troisième métis, quatrième métis, etc.

— REM. Quelques-uns disent métif, et au féminin métive : Il faudrait faire repasser les Indiens et les métifs en Espagne, MONTESQ. *Lett. pers.* 121. Des races métives ou mélangées, BUFF. *Chien.* Je ne sais comment les nobles non possédants-fiefs consentirent à cette exclusion, qui les rendait, pour ainsi dire, une classe métive également étrangère à la noblesse et au tiers état, MIRABEAU, *Collection*, t. I, p. 11.

— HIST. XIIᵉ s. A ces mestiz Franceis, demi Borgoignons [Bourguignons], *Gerart de Ross.* p. 277. || XVᵉ s. Chiens mestiz et mastins, DU CANGE, *mestorus*. || XVIᵉ s. On appelloit nothos ou mestifs ceux qui n'estoient citoyens que d'un costé, BODIN, *De la republique*, I, 6. Ce vin mestif, participant et du raisin et de la poire, se rendra doux et piquant, O. DE SERRES, 223. J'ay veu mill' hommes souples, mestis, ambigus, se perdre où je me suis sauvé, MONT. III, 19. Se tenir chancelant et mestis en une division publicque, ID. III, 239. Les enfans mestifz, c'est à dire ceux qui n'estoient pas nez de pere et de mere naturelz citoyens d'Athenes, AMYOT, *Thémist.* 1. Il y a des formes d'hommes, en certains endroits, qui ont fort peu de ressemblance avec la nostre, et y en a de metisses et ambigues entre l'homme et la beste, CHARRON, *Sagesse*, I, 42.

— ÉTYM. Provenç. *mestis*; espagn. *mestizo*; port. *mestiço*; d'un type [illegible] *mixtitius*, de *mixtus*, mêlé.

† MÉTISSAGE (mé-ti-sa-j'), *s. m.* Action de croiser une race avec une autre pour améliorer celle qui a moins de valeur.

— REM. 1. L'expression de métissage est réservée généralement pour les croisements pratiqués dans l'espèce ovine. Pour les autres cas on emploie de préférence le mot croisement. || 2. On dit aussi métisage.

— ÉTYM. *Métis* 2.

† MÉTONIEN (mé-to-niin) ou MÉTONIQUE (mé-to-ni-k'), *adj. m.* Cycle métonien, cycle inventé par Méton, astronome athénien du vᵉ siècle avant l'ère chrétienne, espace de dix-neuf ans, où les lunaisons sont supposées retourner au même point auquel elles étaient dix-neuf ans auparavant.

MÉTONOMASIE (mé-to-no-ma-zie), *s. f.* Terme didactique. Action de changer, de déguiser son nom par voie de traduction. C'est par métonomasie que Duchesne s'est appelé *Quercetanus*. Elle (la fantaisie de déguiser son nom) se répandit en peu de temps [illegible] dans toutes les écoles où l'on introduisait le grec et la langue latine, et elle a passé jusqu'à notre siècle avec tant de licence et d'impunité, que la métonomasie a mérité de se voir comptée parmi les choses les plus communes de la république des lettres, *Auteurs déguisés*, p. 39.

— ÉTYM. Μετονομασία, de μετά, indiquant changement, et ὀνομάζειν, nommer, de ὄνομα, nom.

MÉTONYMIE (mé-to-ni-mie), *s. f.* Terme de rhétorique. Figure par laquelle on met un mot à la place d'un autre dont il fait entendre la signification. En ce sens général la métonymie serait un nom commun à tous les tropes; mais on la restreint aux usages suivants : 1° la cause pour l'effet; 2° l'effet pour la cause ; 3° le contenant pour le contenu ; 4° le nom du lieu où une chose se fait pour la chose elle-même ; 5° le signe pour la chose signifiée ; 6° le nom abstrait pour le concret ; 7° les parties du corps regardées comme le siége des sentiments ou des passions, pour ces passions et ces sentiments ; 8° le nom du maître de la maison pour la maison même, 9° l'antécédent pour le conséquent. Et bientôt vous verrez mille auteurs pointilleux.... Huer la métaphore et la métonymie, BOIL. *Ép.* X. L'aigle signifie l'Allemagne ; c'est le signe pour la chose signifiée; c'est une métonymie, DUMARS. *Trop.* I, 4.

— HIST. XVIᵉ s. Oyez dire metonomie, metaphore, allegorie.... MONT. I, 382.

— ÉTYM. Μετωνυμία, de μετά, indiquant changement, et ὄνομα, nom.

† MÉTOPAGE (mé-to-pa-j'), *adj.* Terme de tératologie. Monstres métopages ou, substantivement, les métopages, monstres composés de deux individus à ombilics distincts, qui ont leurs têtes réunies supérieurement front à front.

— ÉTYM. Μέτωπον, front, et παγείς, réuni.

† MÉTOPAGIE (mé-to-pa-jie), *s. f.* État des monstres métopages.

MÉTOPE (mé-to-p'), *s. f.* Terme d'architecture. Intervalle carré qui est entre les triglyphes de la frise dorique, et dans lequel on met des ornements. La métope est l'intervalle entre deux opes. Métope barlongue, celle qui est plus large que haute. Les métopes du Parthénon ornées de sculptures par Phidias. || Demi-métope, métope tronquée qui se trouve aux angles de la frise dorique.

— ÉTYM. Μετόπη, de μετά, entre, et ὀπή, ouverture, trou.

† MÉTOPOSCOPE (mé-to-po-sko-p'), *s. m.* Celui qui exerce l'art prétendu de la métoposcopie.

— ÉTYM. Μέτωπον, front, face, de μετά, entre, et ὤψ, œil, et σκοπεῖν, examiner.

MÉTOPOSCOPIE (mé-to-po-sko-pie), *s. f.* Art prétendu de conjecturer, par l'inspection des traits du visage, ce qui doit arriver à quelqu'un. La chiromancie, métoposcopie, hélioscopie, G. NAUDÉ, *Apologie*, p. 44. A ce que je vois, lui dis-je d'un air railleur, votre révérence donne dans la métoposcopie, LE SAGE, *Gil Bl.* VII, 9. || Art de connaître le tempérament et le caractère d'une personne par l'inspection de son front ou de ses traits.

— HIST. XVIᵉ s. Tu as la metoposcopie et physionomie d'un coqu, RAB. III, 25.

— ÉTYM. *Métoposcope.*

MÉTOPOSCOPIQUE (mé-to-po-sko-pi-k'), *adj.* Qui a rapport à la métoposcopie. Examen métoposcopique.

† MÉTRAGE (mé-tra-j'), *s. m.* Action de mesurer par mètres. || Résultat, tableau du mesurage métrique d'un bâtiment, d'un ouvrage d'art quelconque.

— ÉTYM. *Métrer.*

† MÉTRALGIE (mé-tral-jie), *s. f.* Terme de médecine. Douleur inflammatoire qui a son siége dans la matrice.

— ÉTYM. Μήτρα, matrice, et ἄλγος, douleur.

† MÉTRALGIQUE (mé-tral-ji-k'), *adj.* Qui a rapport à la métralgie.

MÈTRE (mè-tr'), *s. m.* || 1° Terme de versification grecque et latine. La suite des pieds qui forment un vers; en d'autres termes, la mesure du vers. || En un sens particulier, déterminé par la composition des mots hexamètre, pentamètre, mètre est pris pour pied d'un vers. Le vers hexamètre est un vers de six mètres ou de six pieds ; le pentamètre, un vers de cinq pieds ou de cinq mètres. || Dans les vers qui se rapportent à l'iambe, le mot mètre est pris pour deux pieds. Ainsi l'iambique dimètre est un vers de quatre pieds; le trimètre, un vers de six pieds. || 2° Par la métonymie de la cause pour l'effet, on a souvent donné le nom de mètre aux vers. Les mètres d'Horace. || Ce qui caractérise la mesure d'un vers. Les mètres employés par Horace. Changer de mètre. || 3° Dans la versification française, mètre est absolument synonyme de mesure ; il s'entend du nombre de syllabes que l'on compte dans un vers. Dans le conte charmant des Trois manières, le même poëte [Voltaire] a employé avec choix trois mètres différents, et analogues aux caractères des personnages et des sujets, MARMONTEL, *Élém. de litt.* Œuv. t. V, p. 119, dans POUGENS. D'où vient qu'à mon insu, mariée à ma voix, Les mots harmonieux s'enchaînent sous mes doigts, Et qu'en mètres brillants ma verve cadencée Comme un courant limpide emporte ma pensée? LAMART. *Méd.* II, 12. Qu'il est doux de voir sa pensée, En mètres divins cadencée, Monter soudain comme l'encens! ID. *Harm.* I, 1. || Il se dit quelquefois pour vers. Vous montrez bien par votre lettre, Que vous m'avez écrite en mètre, Que trois pères peuvent souvent Faire ensemble un fort bel enfant, VOLT. *Poésies*, dans RICHELET. || 4° Terme de musique. Loi de la mesure, d'après laquelle la variété relative des sons se présente deux ou plusieurs fois dans un ordre semblable. || 5° Unité fondamentale des nouvelles mesures, égale à la dix-millionième partie de l'arc du méridien terrestre compris entre le pôle boréal et l'équateur. On a trouvé le quart du méridien égal à 5 130 740 toises ; on a pris la dix-millionième partie de cette longueur pour le mètre ou l'unité des mesures linéaires.... LAPLACE, *Exposé*, I, 12. Le mètre dont la longueur est de 0 toise, 513074, ID. *ib.* Delambre a fait tout ce qu'il a pu pour atténuer les erreurs de la commission du mètre.... l'étalon du mètre restera, si l'on veut; mais, au lieu de le prendre à la glace fondante, il faudra désormais le considérer à une température plus élevée.... le point capital et pressant est l'abolition des anciens systèmes de poids et mesures; dans quelques siècles, alors qu'on aura recouvert les continents d'un immense réseau de triangles, il sera permis d'assigner la valeur du mètre, non pas avec neuf chiffres, ce qui est une niaiserie de géomètre, mais avec cinq chiffres bien consolidés.... ceux qui voudront s'en tenir à la valeur légale du mètre la feront, sans erreur sensible, de 443,3 lignes; et ceux qui voudront la valeur réelle s'arrêteront à 443,4 lignes, c'est-à-dire 3 pieds 11 lignes et 4 dixièmes, SAIGEY, *Métrologie, système métrique* || Mesure en bois ou en métal, en forme de règle droite ou pliante, de la longueur d'un mètre. Le 22 juin 1799, la commission générale des poids et mesures, par l'organe de Traliès, présenta le résumé de ses travaux au corps législatif, ainsi que les prototypes du mètre et du kilogramme; ceux-ci furent, le même jour, placés chacun dans une boîte fermant à clé, et déposés aux archives de la république, dans la double armoire en fer fermant à quatre clés, SAIGEY, *Métrologie, système métrique.* || Mètre courant, mesure qui s'étend sur les longueurs, sans considérer la largeur ou la hauteur. || Double mètre, mesure de longueur égale à deux mètres.

— HIST. XIVᵉ s. Euripides le poete qui en ses mettres recite les causes pourquoy, si comme il dit, Almeon fu contraint à ocire sa mere, ORESME, *Eth.* 49. || XVIᵉ s. Aller helas! ne vous y vueillez mettre : J'aime trop mieux le vous descrire en metre, MAROT, I, 246.

— ÉTYM. Μέτρον ; sansc. *mâtram* (voy. MESURE).

† MÉTRÉ (mé-tré), *s. m.* Résultat d'un mesurage métrique.

† MÉTRER (mé-tré. La syllabe *mé* prend l'accent grave quand la syllabe qui suit est muette : je mètre ; excepté au futur et au conditionnel : je métrerai), *v. a.* Mesurer une terre ou un bâtiment, une surface ou un solide quelconque, par mètres. || Métrer des ouvrages, se dit des vérificateurs qui mesurent des ouvrages de maçonnerie ou de charpenterie pour en évaluer le prix.

— ÉTYM. *Mètre.*

MÉTRÈTE (mé-trè-t'), *s. f.* Mesure des anciens pour les liquides. La métrète valait vingt-sept de nos litres.

— REM. L'Académie fait métrète du féminin, conformément au latin *metreta* : mais ceux qui ont écrit sur la métrologie le font d'ordinaire du masculin, conformément au grec μετρητής.

— ÉTYM. Μετρητής, de μετρεῖν, mesurer (voy. MÈTRE).

† MÉTREUR (mé-treur), *s. m.* Mot proposé pour remplacer celui de toiseur.

† MÉTRICIEN (mé-tri-siin), *s. m.* Grammairien qui s'occupe de la métrique grecque ou latine.

— ÉTYM. *Métrique.*

† MÉTRIFIER (mé-tri-fi-é), *v. n.* S'est dit autrefois pour écrire en vers, faire des vers.

— HIST. XIVᵉ s. Rhetorique versifier Fait l'amant et metrifier, Et si fait faire jolis vers Nouviaus et de metre divers, MACHAUT, p. 9.

— ÉTYM. *Mètre*, et le lat. *facere*, faire.

† MÉTRIOPATHIE (mé-tri-o-pa-tie), *s. f.* Terme de Pyrrhon et des sceptiques. Disposition par laquelle on modère les passions.

— ÉTYM. [illegible], de [illegible], mesuré, [illegible] [illegible].

MÉTRIQUE [illegible], adj. ‖ 1° Qui tient au mètre, qui dépend de [illegible] de la mesure. [illegible] [illegible] vers [illegible] et mesurés [illegible], ceux qui sont, [illegible] des [illegible] et des [illegible] fondés sur la [illegible] ‖ [illegible], s'est dit des vers français que l'on a essayé de faire en imitant le mètre des vers latins. On fait en allemand des [illegible] ‖ S. f. La métrique, la [illegible] [illegible] les [illegible] et les règles qui [illegible] des vers anciens, les [illegible] [illegible] y entrer, les licences qui étaient au[illegible] [illegible]. C'est ainsi qu'il [Wieland] a [illegible], [illegible] de Wieland 1837, art. Wieland (et en note : [illegible] empruntons à l'allemand cette expression [illegible] paraît rendre notre pensée). ‖ S. m. [illegible] de la quantité et des règles de la versification. Les métriques anciens. On dit plutôt métriciens. ‖ 2° Qui a rapport aux poids et mesures. Tous les systèmes métriques de l'antiquité dérivent de celui des Égyptiens. ‖ 3° Qui a rapport à la nouvelle mesure appelée mètre. Le système métrique définitif ne fut légal qu'à dater du 2 novembre 1801. Le système métrique, comme [illegible] commerciale, a rempli le vœu de tous les bons esprits, et continuera à faire l'admiration des [illegible] tant que la culture des sciences aura pour eux quelque attrait; car c'est une grande et belle idée que la création d'un système de mesures fondé sur les dimensions du globe, qui elles-mêmes sont liées par les observations astronomiques à tous les axes des orbites planétaires, SAIGEY, Métrologie, système métrique. ‖ Quintal métrique, poids de cent kilogrammes. ‖ Terme de marine. Tonneau métrique, celui dont le poids est représenté par 1000 kilogrammes.

— ÉTYM. [illegible], de μέτρον, mètre.

† MÉTRITE (mé-tri-t'), s. f. Terme de médecine. Inflammation de la matrice.

— ÉTYM. Μήτρα, matrice, et la finale médicale ite.

† MÉTROBATE (mé-tro-ba-t'), s. m. Instrument pour mesurer et régler le pas de l'infanterie.

— ÉTYM. Mètre, et βατός, qui marche.

† MÉTROCAMPSIE (mé-tro-kan-psie), s. f. Terme [illegible] de la matrice.

— ÉTYM. Μήτρα, matrice, et κάμπτειν, fléchir.

† MÉTROCÈLE (mé-tro-sè-l'), s. f. Terme de chirurgie. Hernie formée par la matrice.

— ÉTYM. Μήτρα, matrice, et κήλη, tumeur.

† MÉTRODYNIE (mé-tro-di-nie), s. f. Terme de médecine. Douleur dans la matrice.

— ÉTYM. Μήτρα, matrice, et ὀδύνη, douleur.

† 1. MÉTROGRAPHE (mé-tro-gra-f'), s. m. Terme didactique. Celui qui écrit sur les poids et mesures, [illegible].

— ÉTYM. Mètre, et [illegible], écrire.

† 2. MÉTROGRAPHE (mé-tro-gra-f'), s. m. Auteur d'une [illegible] de la [illegible] et des [illegible] de ces [illegible].

— ÉTYM. [illegible], matrice, et [illegible], décrire.

† 1. MÉTROGRAPHIE [illegible], s. f. Terme [illegible]. Traité sur les poids et mesures.

— ÉTYM. [illegible].

† 2. MÉTROGRAPHIE [illegible], s. f. Terme [illegible] de la matrice.

— ÉTYM. [illegible].

† MÉTROLOGIE [illegible], s. f. Terme di[illegible] des poids et des mesures de [illegible]

[illegible]

— ÉTYM. [illegible]

† MÉTROLOGIQUE [illegible], adj. Qui [illegible]

† MÉTROLOGISTE [illegible] ou MÉTROLOGUE [illegible], s. m. Auteur d'une [illegible]

† MÉTROMALACIE [illegible], s. f. Terme [illegible] de la [illegible].

— ÉTYM. [illegible], matrice, et [illegible].

MÉTROMANE [illegible], s. m. et f. Celui, celle qui a la manie de faire des vers.

— ÉTYM. [illegible] et [illegible].

† MÉTROMANIE [illegible], s. f. Manie de faire des vers. La Métromanie, titre d'une comédie de Piron. Mordu du chien de la métromanie, Le mal me prit, je fus auteur aussi, VOLT. [illegible] Vous voyez, mon cher ami, que le changement de sort ne m'a pas tout à fait guéri de la métromanie, et que peut-être je n'en guérirai jamais, ID. Lett. du roi de Pr. à Volt. 12 juin 1740.

— ÉTYM. Métromane. La Métromanie de Piron a été jouée pour la première fois le 7 janvier 1732; il paraît donc que c'est lui qui est l'auteur du mot.

† 2. MÉTROMANIE (mé-tro-ma-nie), s. f. Terme de médecine. Fureur utérine.

— ÉTYM. Μήτρα, matrice, et manie.

† MÉTROMÈTRE (mé-tro-mè-tr'), s. m. Ancien nom du métronome.

— ÉTYM. Μέτρον, mesure, et mètre.

† MÉTRONOME (mé-tro-no-m'), s. m. Petite machine à pendule dont on se sert pour régler la mesure d'un morceau de musique. Il y a des métronomes à sonnerie. Les mouvements de ce morceau sont marqués au métronome.

— ÉTYM. Μέτρον, mesure, et νόμος, règle.

† MÉTROON (mé-tro-on), s. m. Nom, chez les Grecs, des temples de Cybèle.

— ÉTYM. Μητήρ, la mère [des dieux], Cybèle.

† MÉTROPÉRITONITE (mé-tro-pé-ri-to-ni-t'), s. f. Terme de médecine. Inflammation de l'utérus et du péritoine.

— ÉTYM. Μήτρα, matrice, et péritonite.

† MÉTROPHLÉBITE (mé-tro-flé-bi-t'), s. f. Terme de médecine. Inflammation des veines utérines.

— ÉTYM. Μήτρα, matrice, et phlébite.

MÉTROPOLE (mé-tro-po-l'), s. f. ‖ 1° Autrefois, capitale, ville principale d'une province. Ils privèrent la ville [Antioche] du titre de métropole de la Syrie et de l'Orient et le donnèrent à Laodicée, FLÉCH. Hist. de Théodose, III, 80. On sait parfaitement qu'une ville peut avoir été à la fois métropole, ensuite colonie, puis être redevenue métropole; les empereurs accordaient ces faveurs à quelques villes, et les en privaient au moindre mécontentement, TÔCHON D'ANNECI, Instit. Mém. inscr. et bell. lett. t. VI, p. 540. ‖ 2° Aujourd'hui, ville avec siége archiépiscopal. Les métropoles civiles ont été les métropoles ecclésiastiques, excepté en Afrique, où l'évêque le plus ancien de chaque province en devenait le métropolitain, DUMARSAIS, Lib. égl. gall. part. 2°, max. 14. ‖ Adjectivement. Église métropole, église métropolitaine ou archiépiscopale. ‖ 3° Il se dit quelquefois pour capitale d'un État. Les métropoles des empires sont les foyers de l'esprit national, c'est-à-dire les endroits où il se montre avec le plus d'énergie dans le discours, et où il est le plus dédaigné dans les actions, RAYNAL, Hist. phil. IX, 1. ‖ 4° État considéré relativement aux colonies qu'il a fondées et qu'il possède. On a établi que la métropole seule pourrait négocier dans la colonie, MONTESQ. Esp. XXI, 21.

— HIST. XIII° s. Que chascune eglise metropole, c'est à dire archeveschié, Chr. de St-Denis, t. I, f° 159, dans LACURNE.

— ÉTYM. Μητρόπολις, de μητήρ, mère, et πόλις, ville.

MÉTROPOLITAIN, AINE (mé-tro-po-li-tin, tè-n'), adj. ‖ 1° Qui a le caractère d'une métropole. Ville métropolitaine. Lyon est qualifié, dans les actes [illegible], de métropolitaine, CHATEAUB. Génie, IV, [illegible] ‖ Substantivement. La métropolitaine, la ville métropolitaine, la métropole. ‖ Fig. Cette infâme passion d'avarice, que Diogène nommait la métropolitaine de tous les vices, LA MOTHE LE VAYER, Vertu des païens, II, Sénèque. ‖ 2° Qui appartient à la métropole, par rapport à une colonie. Les trésors des deux mondes seraient perdus pour l'[illegible] métropolitaine, RAYNAL, Hist. phil. XIV, 6. ‖ 3° Archiépiscopal. Église métropolitaine. Siége métropolitain. ‖ S. m. Le métropolitain, archevêque qui a, sous lui, plusieurs évêques. Quoiqu'il ne soit fait mention des métropolitains ou des archevêques qu'au concile de Nicée.... CHATEAUB. Génie, IV, III, 2.

— HIST. XVI° s. Milan, ville que les Gaulois de [illegible] ont [illegible] pour leur cité métropolitaine, c'est à dire capitale, et dont toutes les autres [illegible], AMYOT, Marcel. [illegible] ... [illegible] qu'on l'aime.... c'est la ville métropolitaine de toutes les nations chrestiennes, MONT. IV, 131.

— ÉTYM. Lat. metropolitanus, de metropolis, [illegible].

† MÉTROPOLITE [illegible], s. m. Se dit [illegible] de l'Église russe.

— ÉTYM. Μητροπολίτης, de μητρόπολις, métropole.

† MÉTROPOLYPE (mé-tro-po-li-p'), s. m. Terme de chirurgie. Polype de la matrice.

— ÉTYM. Μήτρα, matrice, et polype.

† MÉTROPTOSE (mé-tro-ptô-z'), s. f. Terme de chirurgie. Chute de la matrice.

— ÉTYM. Μήτρα, matrice, et πτῶσις, chute.

† MÉTRORRHAGIE (mé-tro-rra-jie), s. f. Terme de médecine. Hémorrhagie de la matrice.

— ÉTYM. Μήτρα, matrice, et [illegible], faire éruption.

† MÉTRORRHEXIE (mé-tro-rrè-ksie), s. f. Terme de médecine. Rupture de la matrice.

— ÉTYM. Μήτρα, matrice, et ῥῆξις, déchirure.

† MÉTROTOMIE (mé-tro-to-mie), s. f. Terme de chirurgie. Incision de la matrice, opération césarienne.

— ÉTYM. Μήτρα, matrice, et τομή, incision.

METS (mé; l's se lie : un mé-z exquis), s. m. Part, portion d'une substance alimentaire servie à un repas. Qu'ils s'envoyassent les uns aux autres des mets de leur table, SACI, Bible, Esther, [illegible] Qu'aperçois-je ? dit-il, c'est quelque victuaille, [illegible] si je ne me trompe à la couleur du mets, Je dois faire aujourd'hui bonne chère ou jamais, LA FONT. Fabl. VIII, 9. Le renard dit au loup : notre cher, pour tout mets J'ai souvent un vieux coq, ou de maigres poulets, ID. ib. XII, 9. Le linge orné de fleurs fut couvert, pour tout mets, D'un peu de lait, de fruits et des dons de Cérès, ID. Phil. et Bauc. Ces mets, nous l'avouons, sont peu délicieux, ID. ib. Le mets [tanches] ne lui plut pas [au héron]; il s'attendait à mieux, ID. Fabl. VII, 3. ‖ Fig. Quel mets à ce cruel, quel vin préparez-vous? — Le sang de l'orphelin, les pleurs des misérables Sont ses mets les plus agréables, RAC. Esth. III, 3. ‖ Terme de féodalité. Mets de mariage, droit que certains seigneurs avaient de se faire donner un plat de chaque mets servi au repas de noce de leurs vassaux.

— HIST. XII° s. Et les bons mes fist il priveement embler, E sis [et les siens] faiseit as povres en la vile porter, Th. le mart. 93. ‖ XIII° s. Floires, à cel mès vous tenés; Bien vous fera, se vous l'amés, Fl. et Bl. 3173. Que ne dus [duc] ne bers [baron] ne cuens [comte] ne prelaz ne clers ne autres dou reaume, en quel estat que il soit, ne puisse doner à mengier for trois mes touz simples, Ordonn. sompt. de Philippe le Hardi. ‖ XIV° s. Et chascune acouchiée du dit hostel Dieu doit avoir un mes entier [un couvert], DU CANGE, [illegible]. À laquelle solennité [de la nouvelle messe] [illegible] pria et requit plusieurs de ses amis et [illegible] au disner et soupper.... après lequel soupper le [illegible] quet demanda le mes, c'est assavoir un pot plain de vin, un pain et une piece de char; au quel le dit Henri respondit qu'il s'en alast, car à [illegible] n'en devoit on rien payer, ID. ib. ‖ XV° s. [illegible] à table [le roi] et les fit seoir [les chevaliers] [illegible] lui moult honorablement; et les servit [illegible] premiers mets le gentil prince de Galles et les chevaliers d'Angleterre; et au second mets ils [illegible] seoir à une autre table: si furent servis [illegible] et à paix et à grand loisir, FROISS. I, I, 339. [illegible] avoit d'usage qu'il le servoit de tous ses [illegible] et faisoit essai de ses viandes, ID. II, II, 13. [illegible] quels [illegible] et [illegible] mangier ensemble en la presente [illegible], DU CANGE, [illegible] rium. [illegible] le [illegible] amour de ses deux [illegible] tandis qu'il avoit temps et aise de veoir sa [illegible] dame, Bouciq. I, 12.

— ÉTYM. Ital. messo; bas-lat. missorium, [illegible] angl. mess; du lat. missus, proprement chose envoyée, de mittere (voy. METTRE). On a pensé [illegible] l'anc. haut allemand maz, mais [illegible] ne permet pas cette [illegible], dans le français [illegible] forme est mes au [illegible], ce qui [illegible] [illegible] l'allemand Mats, [illegible], qui est [illegible] [illegible], est donc une faute d'orthographe.

METTABLE (mè-ta-bl'), adj. ‖ 1° Qu'on peut mettre. Mon fils a tant grandi et grossi depuis [illegible] que ses habits encore [illegible] ne sont plus mettables, LEGARANT. ‖ 2° Qui est de mise, [illegible] peut se porter, en parlant de vêtements. Ce [illegible] ce manteau n'est plus mettable. Cet habit est [illegible] mettable. ‖ Fig. [illegible], vraiment, ce visage est encore fort mettable, [illegible] I, 6.

— HIST. XIII° s. [illegible] [illegible] entre apostre quant [illegible] à la table; [illegible] pot [repaît] ses apostres de vie plus [illegible] [illegible] 179. On ne doit mie trop parler, [illegible] dit chose qui n'est metable, L'on lui [illegible] dis à table, Clerc de Voudrai. ‖ XVI° s. Et [illegible] [illegible] et [illegible], si est-ce que la pluspart sont sans grande experience des [illegible].

LA NOUE, 230. Jeune homme assez mettable en bonne compagnie, MARG. *Nouv.* XLIV.

— ETYM. *Mettre.*

† **METTAGE** (mè-ta-j'), *s. m.* || 1° Action de mettre. Mettage en couleur. || 2° Mettage en mains, opération qui consiste à choisir dans chaque ballot de soie et à assembler ce qui est fin, moyen et gros. || Mettage en pages, c'est, dans l'imprimerie, l'action de transformer les paquets, les placards en pages et de faire la feuille. || En corroierie, mettage au vent, action d'exposer au vent, pour qu'elle sèche, la peau tannée jusqu'à ce qu'elle soit maniable comme un gant, et étalée sur un marbre pour en faire sortir ce qu'elle contient.

METTEUR, EUSE (mè-teur, teû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui met. Il ne s'emploie guère que dans les locutions suivantes. || 1° Metteur en œuvre, ouvrier dont le travail consiste à monter des perles fines aussi bien que des perles fausses, et des pierres précieuses aussi bien que des imitations. En attendant, madame, que les metteurs en œuvre me donnent les instructions précises sur vos chaînes de montre, VOLT. *Lett. Mme d'Argental*, 26 déc. 1770. || Fig. Cet écrivain est un habile metteur en œuvre des idées d'autrui. || 2° Metteuse en main, ouvrière qui forme la soie en paquets d'un poids déterminé nommés mains. || Terme d'imprimerie. Metteur en pages, ouvrier chargé de rassembler les différents paquets de composition pour en former des pages et des feuilles. || Terme de sculpture. Metteur au point, celui qui dégrossit un statue. || Metteur à port, se disait, à Paris, des ouvriers établis sur les ports pour décharger les marchandises.

— HIST. XVI° s. Quant aucun fait ung autre son metteur ou son achateur de son houstel de menues choses.... *Anc. coust. de Bret.* f° 106, dans LACURNE.

— ETYM. *Mettre.*

METTRE (mè-tr'), je mets, tu mets, il met, nous mettons, vous mettez, ils mettent; je mettais; je mettrai; je mettrais: je mis; mets, qu'il mette, mettons, mettez, qu'ils mettent; que je mette, que nous mettions, que je misse; mettant; mis, *v. a.*

1° Faire occuper par quelqu'un ou par quelque chose un endroit déterminé. || 2° Emplois de mettre en termes de marine. || 3° Par extension, mêler quelque chose à une autre chose. || 4° Reconduire jusqu'à un certain endroit. || 5° Mettre dehors, congédier, renvoyer. || 6° Placer dans un certain rapport de position. || 7° Fig. Il se dit des choses abstraites, intellectuelles, morales que l'on met comme on ferait de choses matérielles. || 8° Ajouter à quelque chose une partie qui y manque. || 9° Mettre dans une certaine disposition physique, avec un nom de chose pour sujet. || 10° Mettre, en parlant des personnes, envoyer, conduire en un lieu, y faire entrer, y établir. || 11° En parlant de ce qui sert à l'habillement, à la parure, revêtir. || 12° Accommoder, apprêter, en parlant de choses qui se mangent. || 13° Placer, employer d'une certaine manière, en parlant d'argent. || 14° Il se dit de ce qu'on écrit sur le papier, dans un livre. || 15° Il se dit de certaines peines qu'on inflige. || 16° Fig. Employer, manifester, en parlant de qualités morales, intellectuelles. || 17° Fig. Sacrifier. || 18° Mettre du temps, employer un certain temps. || 19° Mettre construit avec un substantif sans article : mettre fin, mettre obstacle, etc. || 20° Mettre construit avec la préposition *à*. || 21° Mettre avec, mettre au même rang. || 22° Mettre dans, faire participer à, faire part de. || 23° Mettre avec la préposition *de*, faire participer à, faire entrer dans. || 24° Mettre en, au sens physique et au sens figuré. || 25° Mettre pour, regarder comme, prendre pour. || 26° Mettre sur, faire parler. || 27° Mettre bas, déposer à terre, etc. || 28° Mettre construit avec l'infinitif d'un autre verbe, sans préposition intermédiaire. || 29° Mettre bien ensemble, réconcilier. || 30° Mettre, en termes de manége. || 31° En horticulture, mettre un arbre à fruit. || 32° Mettre en feu, mettre hors, en métallurgie. || 33° Mettre, en termes de construction. || 34° Mettre en cire. || 35° Mettre, pris absolument et sans complément direct. || 36° Mettre, sans complément, en termes de marine. || 37° Se mettre, *v. réfl.* Occuper un certain lieu. || 38° Se mettre, s'habiller. || 39° Se mettre en, recevoir une certaine disposition. || 40° Fig. Se mettre à, désignant vaguement quelque situation, quelque occupation. || 41° Se mettre dans, s'occuper d'une chose. || 42° Se mettre avant à quelque chose, en parler longuement. || 43° Fig. Se mettre sur, prendre une certaine manière, et aussi commencer à parler de. || 44° Se mettre bien auprès de quelqu'un, se concilier sa bienveillance. || 45° Populairement, se mettre avec une femme. || 46° Se mettre de, se joindre à, s'associer à. || 47° Se mettre à fruit, en parlant d'un arbre. || 48° Se mettre, être mis, occuper un certain lieu, avec un nom de chose pour sujet. || 49° Se mettre, se dit de choses qui font invasion, irruption.

1° Faire occuper par quelqu'un ou par quelque chose un endroit déterminé. Mettre un cheval dans l'écurie. Mettre du bois dans la cheminée. Il se saisit du port, il se saisit des portes, Met des gardes partout, et des ordres secrets, CORN. *Pomp.* III, 1. [Il] Lui met le fer au sein que mourant il y laisse, ROTR. *Antig.* III, 2. Nous courons sans souci dans le précipice, après que nous avons mis quelque chose devant nous pour nous empêcher de le voir, PASC. *Pens.* t. I, p. 300, éd. LAHURE. C'est lui mettre moi-même un poignard dans le sein, RAC. *Andr.* II, 5. Qu'on mette ensemble et dans un même lieu un grand nombre d'animaux de même espèce, il en résultera nécessairement un certain arrangement, un certain ordre, de certaines habitudes communes, BUFF. *Disc. nat. anim. Œuvres*, t. V, p. 374. || Fig. Elle n'est pas encore où son espoir la met, TH. CORN. *Ariane*, V, 5. || Mettre couteau sur table, se préparer à faire bonne chère. || Fig. Mettre dedans, voy. DEDANS, n° 1. || Mettre dans de beaux draps blancs, voy. DRAP, n° 3. || Mettre de la paille dans ses souliers, ou plus usuellement, mettre du foin dans ses bottes, amasser beaucoup d'argent dans un emploi, y faire bien ses affaires. || Mettre au cabinet, voy. CABINET, n° 9. || Fig. Mettre de l'argent du côté de l'épée, voy. ÉPÉE, n° 1. || Mettre le pied dans une maison, y entrer. || Il ne saurait mettre un pied devant l'autre, il est si faible, si languissant qu'il ne saurait marcher. || Mettre sous les yeux, placer quelque chose devant quelqu'un de manière qu'il puisse voir, lire, examiner la chose. || Fig. Mettre sous les yeux, mettre aux yeux, faire remarquer, présenter. Je lui mettais aux yeux comme de notre temps Cette soif [d'écrire] a gâté de fort honnêtes gens, MOL. *Mis.* I, 2. Vous devriez leur mettre un bon exemple aux yeux, ID. *Tart.* I, 1. || Fig. Mettre aux mains, rendre possesseur. Des aïeux de Décie on vante la mémoire; Et ce nom, précieux encore à vos Romains, Au bout de six cents ans lui met l'empire aux mains, CORN. *Poly.* IV, 3. || 2° Terme de marine. Mettre à la mer, lancer un navire à l'eau. || Mettre à la bande, faire incliner un navire sur un de ses côtés, pour visiter, nettoyer, réparer l'autre côté de sa carène. Après avoir fait à Caillery ce que j'y devais faire, j'ai mis à la bande pour nettoyer nos vaisseaux, *Lettre de du Quesne*, 1680, dans JAL. || Mettre en chantier, mettre sur les chantiers où devra être construit un navire, la quille de ce navire; c'est commencer la construction d'un bâtiment. || Mettre les voiles en ciseaux dans un bâtiment latin ou dans une embarcation, border l'une à bâbord, l'autre à tribord, si bien que, le vent venant de l'arrière, toutes deux fonctionnent également bien et sans se nuire. || Mettre sur le nez, charger un navire de l'avant, et, par cette surcharge, changer sa ligne de flottaison, et faire enfoncer sa proue dans l'eau plus qu'il ne convient, JAL. || Mettre sur cul un navire, charger le navire de telle sorte que sa poupe s'enfonce dans l'eau plus qu'il ne convient. || Mettre tout dehors, ou toutes voiles dehors, mettre au vent tout ce qu'un navire peut porter de voiles pour accélérer sa marche. || Mettre la barre à bord, pousser la barre du gouvernail contre le bord du navire pour forcer le bâtiment de tourner vivement sa proue du côté opposé à celui où la barre est mise. || Mettre l'ancre à poste, mettre l'ancre levée au poste qu'elle doit occuper. || Mettre un navire à la côte, l'échouer. || Fig. Mettre à la côte, se dit des personnes et des choses qu'on met de côté, hors de service. || 3° Par extension, mêler quelque chose à une autre chose. Mettre de l'eau dans du vin. Mettre quelques gouttes de laudanum dans une potion. Mettre du sel dans un ragoût. || Fig. Mettre de l'eau dans son vin, céder, baisser le ton. || 4° Reconduire jusqu'à un certain endroit. De Pompée en ces lieux savez-vous ce qu'on dit? L'avez-vous mis fort loin au delà de la porte? — Comme assez près des murs il avait son escorte, Je me suis dispensé de le mettre plus loin, CORN. *Sert.* IV, 2. || 5° Mettre dehors, congédier, renvoyer, en parlant d'un domestique, d'un employé, etc. Il suffit que j'aime ce garçon, Monsieur le met dehors, MARIVAUX, *Pays. parv.* 5° part. || 6° Placer dans un certain rapport de position. On m'a mis à côté de lui à table. Mettre un fardeau à terre. Mettre un écran devant le feu. Mettez vos livres avec les miens. Martine : J'ai quatre pauvres petits enfants sur les bras. — Sganarelle : Mets-les à terre, MOL. *Médecin malgré lui*, I, 1. Il fallait entre vous mettre un plus grand espace, Et que le ciel vous mît, pour finir vos discords, L'un parmi les vivants, l'autre parmi les morts, RAC. *Théb.* V, 2. || 7° Fig. Il se dit des choses abstraites, intellectuelles, morales que l'on met comme on ferait de choses matérielles. Cette seule faveur est tout ce que je veux, Et c'est là que j'ai mis le comble de mes vœux, MAIRET, *Mort d'Asdrub.* II, 1. L'espoir de son salut en lui seul était mis, CORN. *Pomp.* I, 1. Madame, vous voyez avec quels sentiments Je mets ce grand obstacle à vos contentements, ID. *Perth.* I, 3. Et qui peut attendre si tard A répondre aux grâces divines, Met son salut en grand hasard, ID. *Imit.* I, 23. Je renvoie Hermione, et je mets sur son front Au lieu de ma couronne un éternel affront, RAC. *Andr.* III, 7. Elle n'ignore ni votre naissance, ni vos aventures, ni ce que les dieux ont mis en vous, FÉN. *Tél.* XXII. Ceux qui n'ont pas su mettre quelques jours sérieux dans toute leur course, quelque intervalle entre la vie et la mort, MASS. *Carême, Mot. de conv.* La tyrannie d'un prince ne met pas un État plus près de sa ruine que l'indifférence pour le bien commun n'y met une république, MONTESQ. *Rom.* 4. Vous avez mis la mort dans ce cœur outragé, VOLT. *Adél. du Guescl.* III, 3. Je mettrais mon devoir dans l'infidélité! ID. *Tancr.* I, 6. Faudra-t-il que sa fille Mette à son tour le deuil, le trouble en sa famille? DUCIS, *Abufar*, I, 1. || Mettre à quelqu'un quelque chose dans la tête, lui faire prendre quelque résolution, lui suggérer quelque désir. Il lui a mis dans la tête de se retirer à la campagne. || On dit dans le même sens : mettre dans le sein. Veillé-je? puis-je croire un semblable dessein? Quel dieu, seigneur, quel dieu l'a mis dans votre sein? RAC. *Phèd.* II, 2. || Se mettre quelque chose dans la tête, s'en souvenir, en prendre la résolution. Adieu, monsieur, mettez-vous en tête que vous n'aurez jamais ma fille, HAUTEROCHE, *Crisp. médec.* I, 3. Mettez-vous un peu tout cela dans la tête, c'est par là d'ordinaire qu'on en vient à l'exécution, SÉV. 5 avril 1680. || Il se dit des personnes qui sont dans quelque condition abstraite, morale, comme on serait dans une condition matérielle. Vous l'avez mis dans son tort, dans l'embarras. Mettre quelqu'un à la tête d'une entreprise. || Mettre quelqu'un dans les intérêts de, lui inspirer de la bonne volonté pour. Vous m'avez si bien mise dans les intérêts de M. de Lovi, que je suis fâchée du dégoût qu'on lui donne, MAINTENON, *Lett. à Mme de Caylus*, 2 sept. 1716. || Mettre la paix, voy. PAIX. || Mettre aux pieds, voy. PIED. || 8° Ajouter à quelque objet une partie qui y manque. Mettre un manche à un balai. Mettre le comble à un bâtiment. Mettre un fer à un cheval. || Mettre les chevaux à la voiture, atteler. Est-ce à toi, de mettre les chevaux au carrosse sans ma permission, HAUTEROCHE, *le Coch.* 6. || Absolument. Les chevaux sont mis, la voiture est attelée. ....Elle sait même aussi que vos chevaux sont mis, DE BIÈVRE, *Séducteur*, II, 3. || 9° Mettre dans une certaine disposition physique, avec un nom de chose pour sujet. La pauvre femme [Mme de la Fayette] était très-malade d'une colique cruelle, qui l'a mise dans une grande faiblesse, SÉV. 28 déc. 1689. || 10° Mettre, en parlant des personnes, envoyer, conduire en un lieu, y faire entrer, y établir. On me mit dans une belle chambre. Mettre un enfant au collége, dans un collége. Il a mis son fils chez le notaire. J'ai vu votre sœur à la campagne : on est fort content d'elle, où je l'ai mise, MARIVAUX, *Marianne*, 3° part. || Par extension, mettre un enfant en nourrice, en apprentissage, en métier. || Mettre une personne auprès de quelqu'un, la lui donner pour compagnon, compagne, pour maître ou maîtresse, pour domestique. Je veux mettre auprès de vous Frontin, le laquais de mon cousin, LESAGE, *Turcar.* II, 5. Je vous ai mise auprès d'elle, non-seulement pour cultiver son cœur et son esprit et lui donner des talents agréables, mais surtout pour me dire la vérité, GENLIS, *Théât. d'éduc. l'Enfant gâté*, I, 1. || Fig. Mettre un prince sur le trône, l'y établir. Et les destins l'ont mis Au trône de Cresphonte, au trône de mon fils, VOLT. *Mérope*, II, 6. || Mettre quelqu'un dans un poste, lui conférer un emploi. || Mettre dans, établir dans. Mme de la Fayette doit être parfaitement contente d'avoir mis son fils dans une si grande et honorable alliance, SÉV. 28 déc. 1689. || Mettre dans le monde, mettre au monde, voy. MONDE. || Mettre au jour, voy. JOUR, n° 1. || 11° En parlant de ce qui sert à l'habillement, à la parure, revêtir. Mettre sa chemise, son habit, son chapeau, etc. Vous m'avez envoyé des bas de soie si étroits, que j'ai eu toutes les peines du monde à les mettre, MOL. *Bourg. gent.*

[illegible] d'une robe noire, d'une jupe, d'un mouchoir de point avec les manchettes, tout cela prêt à mettre, [illegible] habituellement. Il ne met plus que des bottes. || Mettre [illegible] Monsieur de la [illegible] || Mettre [illegible] je mets [illegible] l'argent que je gagne, [illegible]
Le roi François ne faillit point Quand il prédit que ceux de Guise Mettraient ses enfants en pourpoint [illegible] *Épigr. contre les* [illegible] || Mettre en blanc, [illegible] || On dit du porc, qu'il a tout mis, quand [illegible] 12° En parlant des [illegible] d'une certaine façon. Mettre une carpe au bleu, en matelote. Mettre un lièvre en pâté, des fruits en compote. Et le turbot fut mis à la sauce piquante, BERCHOUX, *Gastron.* || 13° Placer, employer d'une certaine manière, en parlant d'argent. Mettre son argent à la [illegible] à fonds perdu. Non, mon petit ami, croyez-moi, n'allez point mettre là de l'argent; je vous fais faire d'ailleurs tant de dépenses inutiles, DANCOURT, *la Femme d'intrigues*, V, 5. || Mettre de l'argent à la grosse aventure, voy. AVENTURE, n° 3. || Mettre à intérêt, placer de l'argent de manière qu'il produise intérêt. Si vous [illegible] et mettre à honnête intérêt l'argent que vous gagnez, MOL. *l'Avare*, I, 5. || Mettre au jeu, déposer son enjeu. || Mettre à la loterie, prendre un billet de loterie. [illegible] de temps en temps de petites [illegible] [illegible]; le chevalier de Grammont y mettait toujours, HAMILT. *Gramm.* IV. || 14° Il se dit de ce qu'on écrit sur le papier, dans un livre. Il a mis cette remarque à la marge. Tite-Live a mis dans son histoire qu'on ne sait comment Romulus disparut. Vous savez que, le père du cardinal Mazarin étant mort à Rome, on mit dans la gazette de Rome : [illegible] de Paris que le seigneur Pierre Mazarin, père du cardinal, est mort ici, VOLT. *Lett. d'Alembert*, 18 janv. 1763. || Mettre quelqu'un dans un livre, dans un journal, parler de quelqu'un dans un livre, dans un journal. Quiconque se pend à Londres, ou se noie, ou se tire un coup de pistolet, est mis dans la gazette, VOLT. *Polit. et législ. comm. Espr. des lois. climat.* || Mettre dans une lettre, dans un écrit, exprimer dans une lettre, dans un écrit. Il a mis dans sa lettre beaucoup de compliments [illegible] dans votre lettre à M. le [illegible] MAINTENON, *Lettre à Mme de la* [illegible] 31 déc. 1706. Absolument. Voilà [illegible] il a mis qu'il m'a offensée, MARIVAUX, *Marianne*, 4° p. || Mettre au bas, quand il s'agit d'une lettre, terminer [illegible] [illegible] afin que la lettre eût plus d'[illegible] de la veuve, [illegible] *Hist. de l'Acad.* IV. || Mettre [illegible] dans telle année, le rapporter à cette date, à telle [illegible] abrogation de cette loi [la loi oppienne, contre le luxe], MONTESQ. *Esp.* VII, 14. || Mettre en écrit [illegible] rédiger, écrire. Une autre fois je [illegible]

|| 15° Il se dit de certaines peines qu'on inflige. Mettre un homme en prison, au pilori, aux fers. Il fut mis à l'amende. Mettre un enfant en pénitence. || Mettre au ban de l'Empire, voy. BAN, n° 5. || Mettre à mort, faire périr soit à la suite d'un jugement, soit par la volonté d'un homme puissant. Néron fit mettre à mort sa mère. Avec une fausse conscience que ne firent pas les Juifs? ils crucifièrent le saint des saints, ils mirent à mort Jésus-Christ, BOURDAL. *Sur la fausse consc. 1er avent*, p. 165. || 16° Fig. Employer, manifester, en parlant de qualités morales, intellectuelles. Mettre de la passion, de la colère dans une action. Mettre de l'âme, de l'expression dans son chant. Mettre du mystère dans sa conduite. Mettez votre gloire dans la simplicité, FÉN. *Tél.* XXIV. Charles, après cinq années et quelques mois de séjour en Turquie, en partit sur la fin d'octobre en 1714; on sait qu'il mit dans son voyage la même singularité qui caractérisait toutes ses actions, VOLT. *Russie*, II, 5. Ce n'est pas assez que vous sachiez mettre de la vérité dans vos raisonnements, il faut encore que vous sachiez mettre de la sagesse dans vos actions, DIDER. *Opin. des anc. philos.* (*épicurisme*). || 17° Fig. Sacrifier. Ce que chez vous nous voyons estimer N'est pas un roi qui ne sait point aimer, C'est un mortel qui sait mettre sa vie Pour son ami.... LA FONT. *Fabl.* XII, 15. Ils ont mis leur repos, leur santé, pour avoir ces richesses, LA BRUY. VI. || Mettre le tout pour le tout, risquer toute chose. || Mettre du sien, faire quelque sacrifice d'argent. Les gens de delà l'eau, et ceux en deçà se cotisent et mettent chacun du leur, LA BRUY. XII. Peut-être croyez-vous que je fais mes affaires; La vérité pourtant est que j'y mets du mien, COLLIN D'HARLEVILLE, *Vieux célib.* II, 2. || Par extension. Mettre du sien, prendre de la peine, employer son travail à quelque chose. Ceux qui savent ce que c'est que de déchiffrer ces anciens textes ne diront pas que M. Leibnitz n'a mis du sien dans le *Codex diplomaticus* que sa belle préface, FONTEN. *Leibnitz.* || Fig. Mettre du sien, faire des concessions. Si l'on veut s'entendre, il faut que chacun mette du sien. || Fig. Mettre du sien, signifie aussi ajouter à une histoire, l'enjoliver, l'exagérer. Tout cela n'est pas fort exact; il a mis beaucoup du sien. || 18° Mettre du temps, employer un certain temps. Il a mis deux heures à faire cette copie. Virgile commença aussitôt son Énéide, il y mit onze ou douze ans, ROLLIN, *Hist. anc.* liv. XXV, 4, 2, § 2. La flotte d'Alexandre mit sept mois pour aller de Patale à Suse, MONTESQ. *Esp.* XXI, 9. Je mis à ce voyage une quinzaine de jours, que je peux compter parmi les heureux de ma vie, J. J. ROUSS. *Conf.* IV. || Populairement. Ne mettre guère, n'être pas longtemps. On dit : allez-vous-en chez un tel, et ne mettez guère, pour dire : ne soyez pas longtemps, ou ne demeurez guère; à la vérité, cette façon de parler est française, mais si basse que je n'en voudrais pas [illegible] VAUGELAS, *Rem.* t. II, p. 754, dans POUGENS. || 19° Mettre, construit avec un substantif sans article. Mettre fin, terminer. Mettre obstacle, s'opposer. Mettre remède, remédier. Si dans son composé quelqu'un trouve à redire, Il peut le déclarer sans peur, Je mettrai remède à la chose, LA FONT. *Fabl.* I, 7. || Mettre ordre, voy. ORDRE. || 20° Mettre, construit avec la préposition *à*. Mettre une ville à contribution. Mettre un homme à terre. Mettre à fin une entreprise. || Mettre à bas, abaisser, humilier. J'ai de quoi mettre à bas votre orgueil et détruire vos artifices, MOL. *G. Dand.* III, 8. || Mettre à bout, lasser la patience, pousser à toute extrémité. Ah! juste ciel! cela se peut-il demander? Et n'est-ce pas pour mettre à bout une âme? MOL. *Amph.* II, 6. || Mettre à mal, vaincre, faire céder. Mettre une femme à mal, la séduire. || Mettre à feu et à sang, tuer et brûler. On mit à feu et à sang tout ce qui se [illegible] sans aucune distinction d'âge ou de sexe, FLÉCH. *Hist. de Théodose*, I, 32. || Mettre à tous les jours, voy. JOUR, n° 4. || Mettre à, mettre en train de. Nos conversations sont infinies [avec M. de Guitaut] : il aime à causer, et, quand on me met à causer, je ne fais pas trop mal aussi, SÉV. 21 août 1677. || Nommer à. [illegible] que lui, que le roi peut [illegible] gouverne. Il [Colbert] [illegible] des places de votre [illegible] du temps, que les courtisans n'y voulussent mettre leurs valets; hélas! ils font bien pis, ils [illegible]

l'Académie. || En parlant d'une personne, employer à. C'est une fille de ma mère nourrice que j'ai mise à la chambre, et elle est toute neuve [illegible] *Comtesse*, 4. || Mettre un homme à, [illegible] mettre en position de. Le plus court moyen est de mettre les gens à voir clairement leurs intérêts à vous faire du bien, LA BRUY. VI. || Employer à, en parlant d'une chose. Mais l'amitié devrait-elle en pas plus de mystère, Et c'est assurément en profaner le nom Que de vouloir le mettre à toute occasion, MOL. *Mis.* I, 2. Vous ne voulez donc pas qu'on [illegible] vapeurs? mais que ferons-nous, si vous ôtez ce mot? car on le met à tout, SÉV. 22 avr. 1689. [illegible] stance qui ne met la raison à rien, MARIV. *Coalit. Inconst.* || Mettre au hasard, exposer, risquer. [illegible] prince qui met sa cause au hasard de la [illegible] n'ignore pas qu'il court des risques; [illegible] moins frappé que des avantages qu'il se [illegible] J. J. ROUSS. *Paix perpét.* || Mettre au fait, mettre à la raison, voy. FAIT, RAISON. || Mettre à [illegible] || Ajouter. Moquez-vous des nouvelles de la place des Prêcheurs [place d'Aix]; l'enlèvement de la princesse d'Orange et la prise de son mari sont à faire [illegible] mettons-y le siége de Bois-le-Duc, qui [illegible] qu'une plaisanterie, SÉV. 31 janv. 1689. Nous perfectionnons, nous adoucissons, nous cachons ce que la nature a mis dans nous, mais nous n'y [illegible] rien, VOLT. *Dict. phil. Caractère.* || Je n'y [illegible] n'y mets, c'est-à-dire [illegible] différente; ou bien, je ne retranche ni n'ajoute rien à l'histoire que je raconte, mais je n'en garantis pas la vérité. Voilà ce qu'il vous demande : vous [illegible] bien que je n'y prends ni n'y mets, SÉV. 19 [illegible] 1677. || Qui plus y met, plus y perd, se dit de gens qui se sont querellés et que l'on arrange. [illegible] il était homme d'esprit et avait grand crédit parmi ses paroissiens, il n'eut pas grande peine à [illegible] fier le différend, et qui plus y mit, plus y perdit, SCARR. *Rom. com.* II, 7. || Réduire à. Mettre un homme à la besace. Mettre aux abois. Mettre un employé à la retraite, un militaire à la demi-solde. || Il se dit des choses dans le même sens. Mettre un étang à sec. Mettre une marchandise au rabais. Mettre une appellation au néant. || Mettre à l'eau, prescrire de ne boire que de l'eau. Mettre au régime, faire observer un régime exact. Je suis toujours malade.... on m'a mis au lait de chèvre, VOLT. *Lett. Audra*, 26 mars 1770. || Mettre quelqu'un au pis, au pis faire, à pis faire, le défier de faire tout le mal qu'il a le pouvoir ou l'intention de faire. Au moins, dites-leur bien que je ne les crains guère, Ils me feront plaisir : je les mets à pis faire, RAC. *Plaid.* II, 2. || Mettre quelqu'un à pis faire, le défier de faire plus mal qu'il n'a déjà fait. Je mets à [illegible] pis, en l'état où nous sommes, Le sort, et les démons, et les dieux, et les hommes, CORN. *Hor.* II, 3. || Mettre une chose, avec la préposition *à* suivie d'un verbe à l'infinitif, signifie la faire consister à, en. [illegible] hommes, CORN. *Femme*, III, 2. Où les meilleurs [illegible] et les chefs les plus braves Mettaient toute leur gloire à devenir esclaves, ID. *Cinna*, [illegible] Jésus-Christ a mis l'honneur à souffrir, PASC. *Pens.* [illegible] On ne met pas seulement le courage à mépriser la mort, FÉN. *Tél.* V. Qu'on mette l'honneur à fouler les délices, ID. *ib.* XIV. Admirateur zélé de ces [illegible] fameux, Je mets toute ma gloire à marcher [illegible] L. RAC. *la Grâce*, II. || 21° Mettre avec, mettre au même rang. Vous ai-je dit que le roi a [illegible] communion de la cérémonie [réception des chevaliers]? je mets quasi la beauté de cette action [illegible] [illegible] SÉV. [illegible] || 22° Mettre dans, faire participer à, faire part de. Il [Coulanges] vous a mis dans la folie de [illegible] verdon [nom d'une dame imaginaire] [illegible] 1684. Le titre de nouveau venu dans la [illegible] rend fort considérable [Charles de Sévigné], et le met dans toutes les affaires, ID. 27 sept. 167[illegible] || Mettre dans les discours, les propos, [illegible] dans des bavardages. Si pour les sots discours [illegible] l'on peut être mis, Il faudrait renoncer à ses meilleurs amis, MOL. *Tart.* I, 1. Et, pour ne vous point mettre aussi dans le propos, ID. *Fem. sav.* [illegible] || 23° Mettre, avec la préposition *de*, faire participer à, faire entrer dans. Que fera-t-il [le jeune marquis de Grignan] d'un carnaval à Paris et à Versailles, où l'on voudra le mettre de tout? SÉV. [illegible] 1690. Elle la mit de tous les [illegible] qu'elle [illegible] HAMILT. *Gramm.* [illegible] LE SAGE, [illegible] *Zadig* [illegible] encore vous parler du point de

Harpe, qui a beaucoup d'esprit et beaucoup de goût,... si vous le mettiez de l'Académie, il pourrait vous devoir sa fortune, VOLT. *Lett. Richelieu*, 8 avr. 1772. Ajouter à certaines pièces nouvelles que nous mettons de notre grâce du sceau, SÉV. juillet 1690. || Mettre de côté, VOY. CÔTÉ, n° 14.

|| 24° Mettre en, au sens physique, changer la disposition, la forme, l'état d'une chose. Mettre une chose en poussière. Mettre une vigne en cerisier. Mettre une chambre en cabinet. Le feu étant trop ardent, on a mis cette viande en charbon. Mettre une armée en bataille, un régiment en ligne. Mme de la Fayette... a mis sa petite chambre en cabinet, SÉV. 27 nov. 1689. || Mettre en feu, mettre en cendre, brûler. Brûler le capitole et mettre Rome en cendre, RAC. *Mithr.* III, 1. || Mettre en pièces, en quartiers, déchirer. L'attaquer, le mettre en quartiers, Sire loup l'eût fait volontiers, LA FONT. *Fabl.* I, 5. || Mettre en main, VOY. MAIN, n° 25. || Mettre en musique, VOY. MUSIQUE. || Mettre en, employer d'une certaine manière. Mettre son argent en fonds de terre, en rentes, en viager. Mettre une terre en blé, en seigle, en orge, l'ensemencer en blé, en seigle, en orge. Il a mis vingt arpents en vigne, en bois. Il a mis tout le bord de son ruisseau en osier. || Fig. Mettre en faveur. Cette action l'a mis en honneur. Mettre sa conscience en repos. || Fig. Mettre en délibération, VOY. DÉLIBÉRATION. || Mettre en arrière, dépasser, renoncer à. De grâce, parle, et mets ces raisons en arrière, MOL. *Mélic.* I, 3. || Mettre en plein jour, manifester clairement. C'est mon faible, il est vrai, mais, si j'ai de l'amour, J'ai du cœur, et pourrais le mettre en son plein jour, CORN. *Suréna*, IV, 3. || Fig. Mettre en, en parlant d'un sentiment, d'une passion, la susciter chez quelqu'un. Mettre quelqu'un en colère, en fureur. Piqué d'un faux dédain j'avais pris fantaisie De mettre Célidée en quelque jalousie, CORN. *la Gal. du pal.* V, 6. Grâces aux immortels, l'effort de mon courage Et ma grandeur future ont mis Rome en ombrage, ID. *Nic.* II, 3. Quelque cette action le met en jalousie, MOL. *Éc. des femmes*, II, 3. Ménagez votre santé, sur laquelle on me met en quelque inquiétude, FÉN. *Lett. spirit.* [illegible], édit. S. Sulp. || 25° Mettre pour, regarder comme, prendre pour. Si vous ne mettez la volonté de Dieu pour toute règle et pour tout ordre, vous tomberez dans de grands inconvénients, SÉV. 4 août 1680. || 26° Mettre sur, faire parler. Je l'ai mis sur ce mariage, MOL. *Scapin*, II, 8. Je l'ai mis sur le discours de la sœur Griffine, BOSS. *Lett. abb.* 444. En le mettant sur l'amour et la galanterie, HAMILT. *Gramm.* 4. || Mettre sur soi, prendre la responsabilité de. Étant persuadée que c'est son absence qui me fait passer l'hiver aux Rochers au lieu de Rennes, elle [Mme de Chaulnes] met sur elle tout ce qui pourrait m'y arriver, SÉV. 6 nov. 1689. || 27° Mettre bas, déposer à terre. Le chien mit bas sa proie Pour la défendre mieux, n'en étant plus chargé, LA FONT. *Fabl.* VIII, 7. || Fig. Mettre bas, renoncer à, écarter. Qui? moi, monsieur? — Oui, vous; mettons bas toute feinte, MOL. *Éc. des maris.* II, 2. Allons donc, messieurs, mettez bas toute rancune, et faisons ici votre accommodement, ID. *Am. méd.* III, 1. || Mettre habit bas, ôter son habit. Je voulus voir sa contusion; mais, comme elle est, ne vous déplaise, à la cuisse gauche, je ne trouvai pas à propos de lui faire mettre chausses bas, SÉV. 492. || Mettre ses habits bas, se déshabiller. || Mettre bas son chapeau, ou mettre chapeau bas, ôter son chapeau. || Mettre bas, faire ses petits, en parlant des animaux. || Terme de vénerie. Le cerf a mis sa tête bas, a perdu son bois. || Terme de marine. Mettre pavillon bas, abaisser son pavillon, pour témoigner qu'on se rend. || Fig. Mettre pavillon bas, céder, capituler. || 28° Mettre, se construit quelquefois avec l'infinitif d'un autre verbe, sans que cet infinitif soit précédé d'aucune préposition. Mettre sécher du linge. Mettre chauffer de l'eau, etc. || 29° Mettre bien ensemble deux personnes, les réconcilier. Les mettre mal, les brouiller. || Mettre quelqu'un hors de soi, l'impatienter, le passionner outre mesure. || Mettre hors d'haleine, essouffler. La course et l'émotion l'ont mis hors d'haleine, J. J. ROUSS. *Lév. d'Éphr.* ch. 4. || 30° Terme de manège. Faire passer un cheval à un nouvel exercice. Ce cheval est propre à mettre aux airs relevés, aux courbettes. || Mettre un cheval dedans, dans la main, dans les talons, le faire obéir à la main, aux talons du cavalier. || Mettre les deux bouts en dedans, mettre en regard la tête et la croupe. || Mettre bien ensemble, mettre son cheval sur les hanches. || Mettre un cheval sous le bouton, raccourcir les rênes par le moyen du bouton de la bride que l'on fait descendre jusque sur les crins. || Mettre la croupe au mur, faire suivre au cheval par des pas de côté la longueur des murs du manège, la croupe étant près de la muraille. || 31° Terme d'horticulture. Mettre un arbre à fruit, opération qui consiste à faire, par une taille appropriée, qu'un arbre produise plus tôt et plus abondamment que d'habitude. || 32° Terme de métallurgie. Mettre en feu, commencer à allumer le fourneau. || Mettre hors, arrêter, vider le fourneau. || 33° Terme de construction. Mettre des pièces de bois en chantier, tracer sur ces pièces, d'après une épure, les lignes qui indiquent la manière dont on doit les tailler. || Mettre un travail en chantier, le commencer. || Mettre dedans, assembler les pièces après que la taille a été faite. || Mettre sur son raide ou sur son fort, mettre le bombement d'une pièce en contre-haut par-dessus. || 34° Mettre en cire, se dit du metteur en œuvre qui pose sur un bloc de cire toutes les pièces d'un ouvrage, dans le sens où elles doivent être montées, afin de les souder. || 35° Mettre, pris absolument et sans complément direct. Mettre sur table, poser les plats sur la table. Oui, qu'on mette à l'instant sur table, s'il vous plaît, REGNARD, *Démocrite*, III, 7. || Mettre sans complément, avec ou sans l'adverbe *dessus*, se couvrir la tête. Dorante : Allons, mettez. — M. Jourdain : Monsieur, je sais le respect que je vous dois. — Dorante : Mon Dieu! mettez; point de cérémonie entre nous, MOL. *Bourg. gent.* III, 4. Mettons donc sans façon, ID. *Éc. des femmes*, III, 4. Mettez donc dessus, s'il vous plaît, ID. *Mar. forcé*, 2. || Mettre sur quelqu'un, enchérir sur lui, dans un encan. Faisons un accord : je ne mettrai pas sur vous, ni vous sur moi. || Mettre pour admettre. Mettons que le fait soit vrai. || 36° Terme de marine. Mettre à la mer ou en la mer, quitter le port ou la rade, et gagner la haute mer. || Mettre à la voile ou sous voiles, offrir au vent une ou plusieurs voiles pour qu'il entraîne le navire, jusque-là immobile. || Mettre à culer, orienter ses voiles de telle sorte que le navire cule au lieu d'aller de l'avant. || Mettre en travers, présenter l'un des côtés du navire au vent, qui le frappera perpendiculairement. || Mettre à l'autre bord, virer de bord. || Mettre à sec, serrer toutes ses voiles. || Mettre à la cape, prendre la position de la cape.

|| 37° Se mettre, *v. réfl.* Occuper un certain lieu, avec un nom de personne pour sujet. Se mettre dans une baignoire. Se mettre au-dessus de quelqu'un. Approchons cette table, et vous mettez dessous, MOL. *Tart.* IV, 4. L'homme ne sait à quel rang se mettre; il est visiblement égaré, et tombé de son vrai lieu sans le pouvoir retrouver, PASC. *Pensées*, t. I, p. 297, éd. LAHURE. La même inclination qui fait qu'on veut avoir la place la plus honorable dans une cérémonie, fait qu'un philosophe dans un système se met au centre du monde, s'il peut, FONTEN. *Mondes*, 1er soir. || Fig. Vous vous mettez fort mal au chemin de régner, CORN. *Nicom.* III, 4. Le monde se met de temps en temps dans des situations qui changent le commerce, MONTESQ. *Esp.* XXI, 4. || Mettez-vous là, c'est-à-dire asseyez-vous, prenez place à table. Je veux un homme qui m'ait obligation de ma fille et à qui je puisse dire : mettez-vous là, mon gendre, et dînez avec moi, MOL. *Bourg. gent.* III, 12. || Se mettre dans le mauvais temps, faire quelque chose pendant la mauvaise saison. Parlons du vôtre [voyage] : tâchez de ne vous point mettre dans le mauvais temps, et faites provision de forces pour un si long trajet, SÉV. 25 sept. 1680. || Fig. Ne savoir où se mettre, être embarrassé de sa contenance, ne savoir quelle contenance faire. Comme ce style n'est point naturel, tout le monde en fut surpris, et l'on ne savait où se mettre, SÉV. 23 oct. 1675. Ah! ah! je ne sais plus où me mettre, MARIVAUX, *Jeux de l'amour et du hasard*, III, 6. || Fig. Se mettre au-dessus, ne pas tenir compte. Se mettre au-dessus des préjugés, du qu'en-dira-t-on. || Fig. Se mettre sur les rangs, se présenter, prétendre à. || Terme de marine. Se mettre sur un fond, être porté sur un haut fond. Se mettre au plein, se jeter volontairement en pleine mer pour éviter d'être pris par l'ennemi ou pour toute autre cause urgente. || 38° Se mettre, s'habiller. Quant à se mettre bien, je crois, sans me flatter, Qu'on serait mal venu de me le disputer, MOL. *Mis.* III, 1. Voilà ce que c'est que de se mettre en personne de qualité, ID. *Bourg. gent.* II, 9. Tu sais comme on se mettait alors, HAMILT. *Gramm.* 3. Il était l'homme de la cour qui se mettait le mieux, ID. *ib.* 6. Sa façon de se mettre, quoique simple et modeste, avait un peu trop bonne grâce, MARIVAUX, *Marianne*, 2e part. Le grand art des bons écrivains français est précisément celui des femmes de cette nation qui se mettent mieux que les autres femmes de l'Europe, VOLT. *Dict. phil. langues.* Elles [ces Parisiennes] se mettent si bien, ou du moins elles en ont tellement la réputation, qu'elles servent, en cela comme en tout, de modèle au reste de l'Europe, J. J. ROUSS. *Hél.* II, 21. || Se mettre mal, s'habiller sans goût. || Cela ne se sait point mettre [ces personnes ne savent pas s'habiller avec élégance], locution des gens de cour, d'après DE CAILLIÈRES, 1690. || 39° Se mettre en, recevoir une certaine disposition corporelle. Se mettre en repos, en mouvement. Se mettre en course, en route. Se mettre en sueur, en eau. || Se mettre en prière, prier. Je me mis en prière, dernier recours des malheureux, MARMONTEL, *Mém.* I. || Se mettre en défense, s'apprêter à se défendre. Il ne se met point en défense pour ne point avouer qu'il se fût mis en danger, MONTESQ. *Rom.* XI. || Fig. Se mettre en colère, prendre de la colère, se courroucer. Sire, répond l'agneau, que Votre Majesté Ne se mette pas en colère, LA FONT. *Fabl.* I, 10. Je me veux mettre en colère tout mon soûl quand il m'en prend envie, MOL. *Bourg. gent.* II, 6. || Se mettre en peine, s'inquiéter. Entre ceux qui n'en sont pas persuadés [de l'immortalité de l'âme], je fais une extrême différence de ceux qui travaillent de toutes leurs forces à s'en instruire, à ceux qui vivent sans s'en mettre en peine et sans y penser, PASC. *Pens.* t. I, p. 298, éd. LAHURE. || Se mettre en état de, se rendre capable de. Il s'est mis en état de passer son examen. || Se mettre en état que, avec le subjonctif. Comme nous ne connaissons si nous avons reçu dignement le corps du Sauveur, qu'en nous mettant en état qu'il paraisse qu'un Dieu nous nourrit, BOSS. *Sermons, Parole de Dieu*, 3. || 40° Fig. Se mettre à, désigne vaguement quelque situation, quelque occupation. Ils se mirent l'un et l'autre au service d'un riche fermier, GENLIS, *Ad. et Théod.* t. II, p. 45, dans POUGENS. || Se mettre à, s'exposer. Je me mets au hasard de me faire rouer, BOIL. *Sat.* VI. || Se mettre à prix, s'évaluer. Avez-vous su connaître à quel prix je me mets? CORN. *Attila*, II, 2. || Se mettre à quelque chose, s'en occuper. || Se mettre à tout, se rendre utile en toute occasion, ne se refuser à rien. || Se mettre au régime, se mettre au lait, au petit lait, commencer à user d'un régime, du lait, du petit lait. C'était alors la mode de l'eau pour tout remède; je me mis à l'eau, et si peu discrètement, qu'elle faillit me guérir, non de mes maux, mais de la vie, J. J. ROUSS. *Confess.* VI. || Se mettre au fait, acquérir la connaissance, la pratique d'une chose. Il se mit bientôt au fait, et devint à la fin si habile.... P. L. COUR. *Conseils à un colonel.* || Se mettre à, suivi d'un infinitif, marque ordinairement le commencement d'une action. Tous mes sots à la fois, ravis de l'écouter, Détonnant de concert, se mettent à chanter, BOIL. *Sat.* III. Les hommes sont faits pour être ridicules, et ils le sont, cela n'est pas étonnant; mais une déesse qui se met à l'être l'est bien davantage, FONTEN. *Parménisque.* Il se mit ensuite à fuir, toujours accompagné de ses deux fidèles amis et d'un esclave appelé Philostrate, VERTOT, *Révol. rom.* IX, 369. || Absolument. S'y mettre, s'occuper d'une chose, avoir une intention opiniâtre. Je ne vous écris pas souvent; mais vous m'avouerez que, quand je m'y mets, ce n'est pas pour peu, SÉV. *à M. de Moulceau*, 25 oct. 1686. Je suis, quand je m'y mets, plus têtu qu'une mule, REGNARD, *Légat.* II, 11. || 41° Se mettre dans, s'occuper d'une chose. Je vous conseille de vous mettre dans l'italien; c'est une nouveauté qui vous réjouira, SÉV. 18 sept. 1672. || 42° Se mettre avant à quelque chose, en parler longuement. Il s'y met si avant que je crus que mes jours devaient plus tôt finir que non pas son discours, RÉGNIER, *Sat.* VIII. || 43° Fig. Se mettre sur, prendre une certaine manière, et aussi commencer à parler de. || Se mettre sur l'homme de qualité, faire l'homme de qualité, en prendre les airs. Je me veux mettre un peu sur l'homme d'importance, Et jouir quelque temps de votre impatience, MOL. *Mélic.* I, 3. || Se mettre sur son quant à soi, prendre des airs d'orgueil, de vanité. || Se mettre sur la cérémonie, faire des cérémonies. Et se mit aussitôt sur la cérémonie, RÉGNIER, *Sat.* VIII. || Se mettre sur, parler de. Ils se mirent sur les perfections d'Hébert, SÉV. 43. Il s'est mis sur vos louanges d'un fort bon ton, MAINTENON, *Lett. au D. de Noailles*, t. V, p. 87, dans POUGENS. || 44° Se mettre bien auprès de quelqu'un, gagner sa bienveillance, son amitié. || On dit en sens inverse : se mettre mal avec quelqu'un. || 45° Populairement. Se mettre avec une femme, vivre maritalement avec elle. || 46° Se mettre de, se joindre à,

s'associer à. Se mettre d'une société, d'un complot. Personne n'était qui ne s'en mît, [illegible]. [illegible] faisait chez moi du matin au soir plusieurs jours de suite se mettait de mes promenades, [illegible]. || 67° Se mettre à fruit, se dit d'un arbre qui commence à porter des fruits dans le [illegible] de l'art et à l'époque ordinaire. || 68° Se mettre, être mis, occuper un certain lieu, avec un nom de chose pour sujet. Le poteau se mit au bout de l'allée. || Fig. Se mettre sur le tapis, être discuté, [illegible] une [illegible] matière plus profonde Se mit sur le tapis.... LA FONT. *Oies.* || Être mis sur le corps, comme vêtement. Ces sortes d'habit se mettent avec cérémonie, [illegible] *le Bourg.* II, [illegible]. || Être accommodé, en parlant de mets. Ce gigot se mettra en daube. L'anguille se met au court-bouillon. || Fig. Se mettre en usage, être employé. D'autres secrets se mettent en usage, LA FONT. *Comm. l'espr.* || Fig. Se mettre, se dit des choses abstraites ou morales qui interviennent. L'épouvante se mit parmi [illegible], *Hist.* III, 4. C'est une étrange faiblesse de l'esprit humain que jamais la mort ne lui soit présente, quoiqu'elle se mette en vue de tous côtés et en mille formes diverses, ID. *Sermons, Mort, préambule.* Si la division se mettait entre eux, [illegible] *Tél.* III. || Fig. Se mettre à prix, être évalué. Cela ne se met pas à prix. || 69° Se mettre, se dit de choses qui font invasion, irruption. Les maladies se mirent dans l'armée. La sueur s'est [illegible] mise sur les parties qui sont enflées, qu'il ne faut pas se jouer à la faire rentrer, SÉV. 21 janv. 1676. Elle me conta qu'en Danemark il y avait un prince allemand qui s'enfonça une épingle dans le côté... deux mois après, la gangrène s'y mit, ID. 21 août 1680. Le feu s'est mis à Villeroi; la moitié d'un corps de logis en est brûlée, ID. 5 janv. 1688.

— REM. On dit souvent dans la conversation: Mettre les deux bouts, arriver à la fin de l'année, sans avoir dépensé plus que son revenu. Cette locution n'est pas exacte; il faut dire: joindre les deux bouts, ou mettre les deux bouts ensemble.

— SYN. METTRE, POSER, PLACER. Mettre est le terme le plus général. Poser, c'est mettre avec justesse dans le sens et de la manière dont les choses doivent être mises. Placer, c'est les mettre avec ordre dans le rang et le lieu qui leur conviennent. Il y a de plus une différence qu'il faut indiquer: c'est que mettre, venant de *mittere*, a toujours conservé un sens de mouvement, soit matériel: mettre une lettre à la poste, soit intellectuel: mettre en colère.

— HIST. X° s. E de cel peril que super eis metetet, *Fragm. de Valenc.* p. 468. || XI° s. E se alcuns [aucun] meiet main en celui qui.... *Lois de Guill.* 1. Se il est inplaidés o soit mis en forfait, *ib.* 2. Home qui plaide en curt.... o home li mette sus qu'il ait dit chose.... *ib.* 28. Metez le siege [obsidio] à [pendant] tute vostre vie, *Ch. de Rol.* XIV. Quant le vit Guenes, mist la main à l'espée, *ib.* [illegible] Franceis se dressent, si se mettent sur piez, *ib.* LXXXVIII. Terre major, ce dist, [il] metrat à honte, *ib.* CXV. Rolans a mis l'olifan [le cor] à sa buche, *ib.* CXXXI. Mais lui meisme [il] ne volt [veut] mettre en obli, *ib.* CLXXIII. Ami Rolans, Deus mete t'ame en flurs [paradis], *ib.* CCIV. || XII° s. Car par celui qui en la crois fu mis, *Ronc.* 24. La reregarde de la grant ost Charlon Sera par nous mise à destrucion, *ib.* 40. Beaus niés [beau neveu], fait Charles, mis m'avez en tristor, *ib.* 107. En mer se mettent, quand l'aube est esclarée, *ib.* 116. Et vit les lermes, si se met à plorer, *ib.* 171. Se Deu plaist et je vif, je vous metrai à mal, *ib.* 193. Nouvele amor où j'ai mis mon penser, *Couci*, II. Car cuer et cors [je] met en vostre maistrie, *ib.* Or le [mon cuer] doinst Diex à droit port ariver, Car il s'est mis en mer sans aviron, *ib.* X. Toute lor peine [ils] [illegible] à sa volenté, Que nus travaus mon desir ne refrai[illegible] [illegible] Deus volt [voulut] metre Abraham à mal, cum il [illegible] à mort e à destrucion, *ib.* [illegible] Les fiz as prophetes [illegible] le prophete Heliseum à raisun [lui parlèrent] [illegible] *ib.* [illegible] Li reis, qui mult le hei, ne l'ad mis en obli, *Th. le mart.* [illegible]. Sor un chier [illegible] metre l'arche Deu et covrir; Li bues en [illegible], l'aube voleit clair; Ont i mist la

main, qui la volt retenir, *Liv. des Rois*, *ib.* 78. Un fil en ai, dont encor sui plus fiere; La merci Dieu! ne m'en met pas arere [grâce à Dieu, je ne m'en estime pas moins], *Raoul de C.* 56. || XIII° s. En non Dieu, dist li prince, je voel que la cités soit destruite et que il soient tous mis à l'espée, *Chr. de Rains*, 119. Se il met en ordre la dignité des choses selonc lor nature, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 347. ...Li temples Salemon fu mis à feu et à flame, *ib.* p. 61. Amis, vo grant beautés, vo sens, vostre prouesse, M'ont si feru d'un dart d'amour qu'au cuer me blece; Se vous ne l'en jetez, n'est hom qui hors l'en mece, AUDEFROI LE BAST. *Romanc.* p. 13. Pour s'amour [les chevaliers] metteront mainte lance en astelle, *ib.* 18. Lors se mit en chemin Argente et sa maisnie, *ib.* 27. Prendre mari est chose à remenant; N'est pas marché, qu'on laist quant [on] se repent; Tenir l'esteut [il faut le tenir], soit lait ou avenant; Qui mal se met, si vit à douleur grant, *ib.* 73. Seigneur, je vous envoierai le frere ma feme, si le met en la main Dieu et en la vostre, pour ce que vos estes meüs pour droit et pour justice, VILLEH. LI. Li marchis l'asseura et dist que il s'en metroit [s'en remettroit à] sour le duc de Venise et sur le conte Looys de Blois, ID. CXX. Lors mist li quens Baudoins de Flandres avant quanques il avoit et quanques il pot emprunter, ID. XXXVII. Et ne sai queles gens mistrent par mal le feu en la vile, ID. XCI. Pour Dieu, si i mete chascun de son avoir, ID. XXXV. Et por ce qu'il savent certainement que nule gent n'ont si grant pooir par mer comme vous avés, vous prient il que vous voelliés mettre paine comment il puissent avoir navie, ID. XII. En la serve [il] avoit mis cuer et cor et desir, *Berte*, LXIII. Mais foy et loiauté [elle] ot mis en nonchaloir, *ib.* LXV. Huit jours [ils] mistrent tous pleins à l'avoir aüner [rassembler], *ib.* XCVII. Les tables furent mises, [ils] s'assirent au souper, *ib.* III. Lors [elle] se met à genous, la terre va baisier, *ib.* XXXIX. En la voie [il] la met, à Dieu l'a comandée, ID. XLVI. À Bertain aaisier chascune met la main, *ib.* XLIX. Tout soit le [la] coustume si cruels contre eles, comme il est dit dessus, neporquant li rois ou cil qui tienent en baronie y poent metre remede por cause de pitié, BEAUM. XXX, 100. Et l'autre partie leva l'un des tesmoins et li mist sus qu'il estoit faus tesmoins, ID. VI, 34. Et tout le remanant, qu'il metent en vente, selonc le droit pris que les cozes valent, ID. XLIX, 2. Et sor che se mistrent en droit [plaidèrent], ID. LXIV, 3. S'il me plest, je puis emporter tout ce que g'i ai, anchois qu'il [avant qu'il] en porte riens ne qu'il y mete le pié, ID. XI, 30. Noz dirons à qui le [la] saizine du testament apartient, et liquel valent et liquel non, et comment on les pot et doit fere, et comment il poent estre mis à execussion, ID. XII, 1. Ci commence le livre des assises et des bons usages dou royaume de Jherusalem, qui furent establis et mis en escrit par le duc Godefroi de Buillon, *As. de Jér.* I, 24. Ge n'en met hors rois ne prelas, Ne juge de quelconque [illegible], Soit seculier, ou soit d'eglise, *la Rose*, 5693. Au [illegible] vous entremetrez, [illegible] des quanque vous i metrés, *ib.* 7812. Li [illegible] juges pardurables En enfer avec les diables Lor en metra au col les las, *ib.* 5691. N'il ne sunt pas seür encores, S'il le garderont jusqu'à lores, Car tex [tel] i porroit mettre main, Qui tout emporteroit demain, *ib.* 5197. ....Quant [je] mis les noms as [illegible] ci reprendre et blasmer oses ... *ib.* 7141. [illegible] où pechié se meist.... *ib.* 6955. Car ge [illegible] trop à dire Les fais Neron le cruel homme, [illegible] il mist les feus à Romme Et fist les senateurs [illegible], *ib.* 6214. Quant les Anglois virent le roy passer, il se desconfirent et mistrent dedens la cité de Saintes, JOINV. 206. Les grans deniers que le roy mist à fermer [fortifier] Jaffe, ID. 273. || XIV° s. Se nous veons deux [illegible] [illegible], Nous leur dirons que c'est pour faire traison, *Baud. de Seb.* VII, 361. Celui qui en raporte plus que il n'avoit mis du sien, l'en dit que [illegible] || XV° s. [illegible] Philippe d'Artevelle ordonna que toutes [illegible] envers Dieu en devotion, et que [illegible] aller aux Anglois, si nous en pourra bien mal prendre, ID. II, II, 164. Et leur coururent sus pour les occire; ces Anglois se mirent à defense, ID. I, I, 275. Le duc y entendit volentiers, et fit de rechef [illegible] son ost, et mit [illegible] et de gens d'armes, ID. I, I, 115. Et aussi tous ceux qui ont esté bannis ou mis ou jugés hors loi, seront restitués, ID. II, II, 231. Et le frere du seigneur de la Riviere mourut en prison, et luy mit on sur qu'il s'estoit tué d'un pot, PIER. DE FENIN, 1413. Et là bien peu s'arreste, puis [illegible] sa lance et met en l'arrest et poind vers son adversaire.... lequel aussi repoind vers luy, *Boucic.* I, 16. Espoir m'a dit et par sa foy promis, Qu'il m'aidera, et que ne m'en soussie; Mais tant y met qu'un an me semble dix, CH. D'ORL. *Bal.* 12. Et petit à petit le mettoye en ce qu'il avoit à [illegible] [je lui expliquais ce qu'il allait avoir à faire], [illegible] IV, 7. Après ceste grant honte que fist le duc de Bourgogne, il ne mist gueres à recevoir dommaige, ID. IV, 13. Il destroit grant [illegible] toit ce qui plus le mettoit en ses guerres que [illegible] autre chose, ID. V, 9. Mettez tout sur nous, [illegible] nous l'apaiserons bien, LOUIS XI, *Nouv.* [illegible] || XVI° s. Quelle excuse donc pourrons nous [illegible] en avant? LANOUE, 50. À son arrivée, les [illegible] se mirent en fuitte, AMYOT, *Publ.* 36. L'[illegible] met [tarde] à croistre a la plante [illegible] qui croist bien tost ne dure pas longuement, [illegible] 239. Se mettre à [faire quelque chose], [illegible] 23. Se mettre à table, ID. I, 38. Mettre le [illegible] à une mine, ID. I, 28. Se mettre en peine de.... [illegible] Mettre en pieces [massacrer], ID. I, [illegible] de refreschir son armée si les maladies s'y mettoient, ID. I, 356. Mettez fol à par soy, il [illegible] COTGRAVE. Mets raison en toy, ou elle s'y mettra, ID. Des quemands et belistres qui, pour [illegible] le monde, mettent de la paille en leurs [illegible] [illegible] greiol, *Sat. Mén.* édit. de 1824, p. 307.

— ÉTYM. Bressan, *betre;* wallon, *mète;* [illegible] *metre;* espagn. *meter;* portug. *metter;* ital. *mettere;* du lat. *mittere*, proprement envoyer.

MEUBLANT, ANTE (meu-blan, blan-t'), *adj.* Qui est propre à meubler. Une étoffe bien meublante. Il est dur de payer très-cher, comme excellents, De tout petits tableaux qui ne sont pas meublants, ÉM. AUGIER, *Gabrielle*, I, 6. || Terme de jurisprudence. Meubles meublants, ce qui sert à garnir, à orner une maison, une chambre, sans en faire partie. Les mots meubles meublants ne comprennent que les meubles destinés à l'usage et à l'ornement des appartements, *Code civil*, art. 534.

MEUBLE (meu-bl'), *adj.* || 1° Qui est aisé à remuer, usité seulement dans les deux locutions terre meuble et bien meuble. || Terre meuble, terre qui est douce et se divise bien d'elle-même, ou terre qu'on a préparée ainsi soit par des mélanges, ou labours, soit en cassant les mottes. Le laboureur, en ouvrant la terre à diverses reprises, ne la rend pas seulement plus meuble; il y introduit encore l'air et la chaleur nécessaires au développement des graines qu'il lui confiera, BONNET, *Hist. nat. mém. Œuvr.* [illegible], p. 216, dans POUGENS. || Terme de jurisprudence. Biens meubles, les choses qui peuvent se transporter d'un lieu dans un autre sans détérioration. [illegible] tous ses biens meubles et immeubles. Les [illegible] sont meubles de plusieurs espèces, [illegible] VI, 1. Les biens sont meubles par leur nature ou par la détermination de la loi, *Code civil*, art. [illegible] Sont meubles par la détermination de la loi les obligations et actions qui ont pour objet des sommes exigibles ou des effets mobiliers, *ib.* [illegible] que les grains sont coupés et les fruits détachés, quoique non enlevés, ils sont meubles, [illegible] || 2° S. m. Tout ce qui sert à garnir, à orner une maison sans en faire partie. Acheter des meubles à l'encan. Il a de beaux meubles. Le luxe des meubles. Ils [les vieillards] vantent les modes qui régnaient alors dans les habits, les meubles et les équipages, LA BRUY. XI. Il faut des saisies de terre et des enlèvements de meubles..., ID. *ib.* || Se mettre dans ses meubles, acheter des meubles pour garnir la chambre, l'appartement qu'on veut occuper. || Être dans ses meubles, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] se dit d'un [illegible] [illegible] un [illegible] à une maîtresse qu'il a [illegible] Klupffel avait mis dans ses [illegible] une petite fille qui ne laissait pas d'être à tout le monde, parce qu'il ne pouvait l'entretenir lui seul, J. J. ROUSS. *Confess.* VIII. || Au singulier, dans un sens collectif, toute la garniture d'un appartement, d'une chambre, d'un cabinet, etc. Un meuble de tapisserie. Broder un meuble. Un meuble en damas. Si vous n'avez pas sauvé tous vos beaux meubles, et surtout celui de votre cabinet, digne de Versailles, je serai [illegible], SÉV. 2 nov. 1689. Pendant qu'on [illegible] votre cabinet, qu'on [illegible] votre meuble.

VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 81. La duchesse de Luxembourg donna le tort à sa vieille amie, et fit présent d'un meuble complet à Mlle l'Espinasse dans le logement qu'elle prit, MARMONTEL, *Mém.* VII. || 2° Par extension, meuble se dit de certains objets qu'on peut porter sur soi. Ce couteau à plusieurs lames est un meuble fort commode. Vos livres éternels ne me contentent pas; Et, hors un vieux Plutarque à mettre mes rabats, Vous devriez brûler tout ce meuble inutile, MOL. *Femmes sav.* II, 7. || Fig. Antagoras.... vieil meuble de ruelles où il parle procès et dit des nouvelles, LA BRUY. XI. Il lui dit [à un homme qui voulait une femme de la cour] qu'une fille élevée à la cour était un terrible meuble pour la campagne, HAMILT. *Gramm.* 9. || 3° Fig. Ce qui sert intellectuellement ou moralement comme fait un meuble. La vertu sans l'argent n'est qu'un meuble inutile, BOIL. *Épître* V. La raison n'est pas un meuble qu'on pose et qu'on reprenne à son gré; et quiconque a pu vivre dix ans sans penser ne pensera de sa vie, J. J. ROUSS. *Hél.* II, 17. || 4° Fig. Petit meuble de bouche, phrase qu'on a continuellement à la bouche (locution tombée en désuétude). Soleils, flambeaux, attraits, appas, Pleurs, désespoirs, tourments, trépas, Tout ce petit meuble de bouche Dont un amoureux s'escarmouche, Je savais bien m'en escrimer, CHAUL. *Mél. poét.* || 5° Terme de jurisprudence. Le mobilier. En fait de meubles, la possession vaut titre, *Code Nap.* art. 2279. Le mot meuble, employé seul dans les dispositions de la loi ou de l'homme, sans autre addition ni désignation, ne comprend pas l'argent comptant, les pierreries, les dettes actives, les livres, les médailles, les instruments des sciences, des arts et métiers, *Code Nap.* art. 533. || 6° Terme de blason. Se dit d'un dessin, d'un symbole, qui charge, brise ou accompagne les pièces et les divisions d'un écu. Des animaux, des fruits, des arbres, des besants, etc. sont des meubles de l'écu ou des meubles d'armoiries.

— HIST. XIIIe s. Toz mes biens mobles et non mobles, presenz e à venir, *Bibl. des Chartes*, 4e série, t. IV, p. 80. Je laisce à Richeut me [ma] feme tout men meulle [meuble] et tout mon catel [avoir], sau[f] ce que ele paiera mes detes, TAILLIAR, *Recueil*, p. 198. || XIVe s. Courtois et larges de donner... Tout son meule [il] aleuwe [alloue, donne] et despent, J. DE CONDET, p. 117. Quoique je soie povres et mal enlinagiez, S'ai-je vaillant en moi, se de voir le saviez, Un loial cuer d'ami, en loiauté fiquiez [fiché]; Certes c'est tous mes meubles, de plus ne sui aisiez, *Baud. de Seb.* III, 917. || XVe s. Et disoient ses gens en parlant et en portant hors : Cil chancelier d'Angleterre a eu bon marché de ce meuble, FROISS. II, II, 108. Verres, bouteilles, tonneaux Sement mes meubles plus beaux, BASSEL. XXVII. Et tout le meuble qu'il recueillit dudit connestable ne valloit point quatre-vingt mil escuz, COMM. IV, 13. En pais de joust, ung homme qui perdroit son prisonnier, il le peult poursuivre en toute l'obeissance de son pais, car c'est son meuble, *le Jouvencel*, dans DE LABORDE, *Émaux*, p. 388. || XVIe s. Ceste couppe fut le premier meuble d'argent qui entra en la maison des Æmiles, AMYOT, *P. Æm.* 48. Il fit porter ses biens meubles à l'encan, ID. *Cicér.* 42. Or et argent monnoyé et à monnoyer, et tout ce qui se peut transporter de lieu en autre, noms, raisons et actions pour choses mobiliaires, sont meubles, LOYSEL, 211.

— ETYM. Provenç. *moble*; esp. *moble*, *mueble*; port. *movel*; ital. *mobile*; du lat. *mobilis*, qui peut être mû, remué, de *movere*, mouvoir.

MEUBLÉ, ÉE (meu-blé, blée), *part. passé* de meubler. Garni de meubles. Maison meublée. Appartement meublé. Cette maison meublée est en ma bienséance, MOL. *L'Ét.* V, 2. || Être bien meublé, être bien en meubles. Être mal meublé, être mal en meubles. Les Orientaux, bien que très-voluptueux, sont tous logés et meublés simplement; ils regardent la vie comme un voyage et leur maison comme un cabaret, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || Être meublé suivant l'ordonnance, se disait, sous Louis XIV, de ceux qui n'avaient que le plus chétif mobilier, parce que la dureté des taxes avait réduit les officiers des compagnies des villes de provinces à avoir pour tous meubles un lit sans rideaux, une marmite de fer et [illegible]. || Familièrement et par extension. Une cave bien meublée, une cave garnie de beaucoup de bons vins de différentes espèces. || Avoir la bouche bien meublée, avoir les dents belles. Il a l'air noble, les yeux vifs, le nez un peu aquilin, la bouche grande et bien meublée, COMTE DE CAYLUS [illegible], *Acad. de ces dames et de ces messieurs*, t. XII, p. 312, dans POUGENS. || Fig. Avoir la tête bien meublée, avoir beaucoup de connaissances. Mais nous voulons montrer à de certains esprits.... Que de science aussi les femmes sont meublées, MOL. *Femm. sav.* III, 2. Une tête meublée d'un grand nombre de choses disparates est assez semblable à une bibliothèque de volumes dépareillés, DIDER. *Lett. sur les sourds et muets.*

MEUBLER (meu-blé), *v. a.* || 1° Garnir de meubles. Meubler un appartement. Il meuble un grand hôtel, il invite chez lui Les hommes à talent que l'on cite aujourd'hui, AL. DUVAL, *Manie des grand.* I, 3. || Absolument. Cette étoffe meuble bien, elle fait bon effet employée en tenture, en garnitures de meubles. || Meubler une ferme, la garnir de ce qui est nécessaire pour la faire valoir. Meubler de bestiaux une ferme. || 2° Fig. Orner, enrichir, emplir. Se meubler la mémoire de beaux morceaux de poésie. Il [le duc de Bourgogne] me donna parole de lire le tout d'un bout à l'autre, de le lire pour s'en meubler la tête, ST-SIM. 310, 53. Les honnêtes gens ne meublent pas volontiers leurs bibliothèques de ces honteuses rapsodies qui ne décrient pas moins le libraire qui les imprime que l'auteur qui les a faites, J. B. ROUSS. *Lett. à Fritsch et Bohm Soleure*, 13 août 1714. Quelque personne honnête Des bons écrits ayant meublé sa tête, VOLT. *Ép.* 35. Quiconque croirait connaître la nature en lisant Lucrèce, meublerait sa tête d'erreurs, ID. *Phys. Singular.* 15. || 3° *V. réfl.* Se meubler, se faire des meubles, s'acheter des meubles. Le poil de ces animaux, qui est fin et moelleux, et qui se renouvelle tous les ans par une mue complète, leur [aux habitants] sert à faire les étoffes dont ils se vêtent et se meublent, BUFFON, *Quadrup.* t. V, p. 13.

— HIST. XVIe s. Ils vouloient estre vestus richement, meublez en leurs maisons de lits et de tapisseries somptueusement, AMYOT, *Philop.* 14. Le soing et la despense de nos peres ne vise qu'à nous meubler la teste de science, MONT. I, 142. Le mediter est un puissant estude.... j'aime mieulx forger mon ame que la meubler, ID. III, 276. Il faut premierement que l'esprit se meuble et se garnisse par l'ouye..., CHARRON, *Sagesse*, I, 12.

— ETYM. *Meuble*.

MEUGLEMENT (meu-gle-man), *s. m.* Synonyme de beuglement.

— HIST. XVIe s. On cognoistra que la vache est en rut par son continuel muglement, O. DE SERRES, 280.

— ETYM. *Meugler*.

MEUGLER (meu-glé), *v. n.* Synonyme de beugler. Qui plus qu'une hydre affreuse à sept gueules meugloit, RÉGNIER, *Épître* I. Le sot est automate, il est machine.... c'est tout au plus le bœuf qui meugle, ou le merle qui siffle, LA BRUY. XI.

— HIST. XVIe s. Ils mugissent comme taureaux, ils muglent comme baleines, PARÉ, *Animaux*, 75. Meurler, OUDIN, *Dict.*

— ETYM. Bourg. *meugliai*. *Meugler* est formé du latin *mugire*, avec finale sur le modèle de *beugler* (l'onomatopée a sans doute aussi une part dans ce mot); ital. *mugghiare*.

† **MEUILLE** (meu-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Poisson appelé aussi mulet de mer.

— ETYM. Lat. *mugilem*, mulet.

† **MEULARD** (meu-lar), *s. m.* Meule à moudre de grande dimension.

— ETYM. *Meule* 1.

† **MEULARDE** (meu-lar-d'), *s. f.* Meule à moudre de moyenne dimension (on dit aussi meuleau). Meulardes au dessous de 4 pieds, estimées la pièce 10 livres, *Déclaration du roi*, nov. 1640, *tarif*.

— ETYM. *Meule* 1.

1. **MEULE** (meu-l'), *s. f.* || 1° Corps solide, rond et plat qui sert à broyer. Meule de moulin. Meules à moulins de six à sept pieds de diamètre, 60 livres; meules à taillandier, 30 sous; meules à gagne-petit, 20 sous, *Déclaration du roi*, nov. 1641, *tarif*. Au delà de Chevreuse et près de Limours se trouve l'exploitation de pierres à meules du village des Molières, qui en a pris son nom, CUVIER et BRONGNIART, *Instit. Mém. scienc.* 1er sem. p. 209. La Ferté-sous-Jouarre et Andernach sont les carrières à meules les plus abondantes et les plus célèbres de l'univers, MONGEZ, *Instit. Mém. hist. et litt. anc.* t. III, p. 475. À Malte on emploie généralement des meules faites avec des quartiers de basalte, ID. *ib.* p. 477. Un archevêque de Mayence disait souvent : le cœur humain est comme la meule d'un moulin; si l'on y met du blé, elle l'écrase et en fait de la farine; si l'on n'en met point, elle tourne toujours, mais elle s'use elle-même, MICHELET, *Mém. Luther*, t. I, ch. I. || La meule d'en bas s'appelle le gîte ou la meule gisante; la meule d'en haut, meule courante ou tournante. Vous ne recevrez point pour gage la meule de dessus ou de dessous du moulin, parce que celui qui vous l'offre vous engage sa propre vie, SACI, *Bible, Deutéron.* XXIV, 6. || Fig. C'était [M. le Duc, sujet aux humeurs les plus dangereuses, une meule toujours en l'air, ST-SIM. t. VIII, p. 123, éd. CHÉRUEL. || Chez les anciens Romains, condamné à tourner la meule, à la meule, se disait d'un esclave condamné à faire mouvoir la meule, qui alors était mise en mouvement à bras d'homme. || 2° Roue de grès, de fer ou d'acier, de bois, etc. dont on se sert dans plusieurs professions pour aiguiser, user, polir, etc. On trouve dans les mines de charbon, à Newcastle, en Angleterre, une sorte de grès dont on fait de petites meules et d'excellentes pierres à aiguiser, BUFF. *Min.* t. VII, p. 148. || 3° Meule, nom donné à certains fromages ronds et plats comme une meule. Les fromages de Gruyère s'envoient dans des tonneaux par meules ou pains qu'on appelle aussi pièces; ces pains sont du poids depuis 35 jusqu'à 60 livres, *Dict. des arts et mét.* *Laitière.* || 4° Poisson appelé aussi lune de mer.

— HIST. XIIe s. Dune jetad une femme sur lui une piece de muele del mur, si l'ocist in Thebes, *Rois*, p. 157. || XIIIe s. Se moles y faillent ou gros merriens.... li sires du molin le doit refere, BEAUM. XXXVIII, 17. Priere est avec Diex plus tost que vent ne vole, Plus tost queurt et raqueurt que ne tourne une mole, J. DE MEUNG, *Test.* 1160. || XVIe s. Que ma'le meulle te puisse moudre! *Moyen de parvenir*, p. 70, dans LACURNE.

— ETYM. Provenç. *mola*; esp. *mola*, *muela*; ital. *mola*; du lat. *mola*; grec, *μύλη*, tenant au radical sanscr. *mal*, broyer.

2. **MEULE** (meu-l'), *s. f.* || 1° Monceau de fourrage, de foin ou de paille, établi dans les prairies ou les champs, au voisinage de la ferme, pour la conservation des produits. On peut se passer facilement de la multiplicité des granges au moyen des meules que l'on fait dans les champs, GENLIS, *Maison rust.* t. I, p. 157, dans POUGENS. Les meules de foin ont souvent pour base un parallélogramme, le dessus est cintré, ce qui permet d'en couper des tranches, tout en facilitant l'écoulement des eaux de pluie; les meules de blé sont ordinairement en forme de cône tronqué renversé, ou à peu près cylindriques, et la partie supérieure seule en a la forme conique, LEGOARANT. || 2° Terme de jardinage. Couche à champignons. || Tas de fumier provenant des couches. || 3° Terme de métallurgie. Base en briques sur laquelle repose le moule. || Se dit, dans les verreries, des morceaux de verre qui s'attachent aux cannes. || Massif de maçonnerie qui entoure le fourneau des fondeurs de cloches. || 4° Tas de combustible brut qu'on carbonise en plein air. || 5° Terme de métallurgie. Meule de carbonisation, masse qui doit être soumise au feu. || 6° Terme de vènerie. La racine dure et raboteuse du bois des cerfs, des daims, des chevreuils.

— HIST. XIIe s. La meule de frument, *Liber psalm.* f° 244. || XIVe s. Se les meules sont près de la teste, c'est le plus grand signe qui soit sus le cerf, qu'il soit vieil, *Modus*, f° XIV, *verso*. || XVIe s. Les jointures où les meulles sont attachées au test du cerf, CHARLES IX, *Chasse royale*, IV.

— ETYM. Berry et Normandie, *mûle*; wallon, *moie*. Le wallon *moie* répond au latin *meta*, borne, colonne, cône; l'ancienne forme *moule*, d'où *meule*, répond à *metula*, diminutif de *meta*, comme boule (bouleau) répond à *betula*. La *meule* de foin est une espèce de cône.

† **MEULEAU** (meu-lô), *s. m.* Synonyme de meularde. Meuleaux ou œuillards, la pièce, 6 livres, *Déclaration du roi*, nov. 1640, *tarif*.

— ETYM. *Meule* 1.

† **MEULENARD** (meu-le-nar) ou **MEUNIER** (meunié), *s. m.* Petit poisson très-délicat qu'on pêche à Dunkerque.

† **MEULERIE** (meu-le-rie), *s. f.* Atelier où l'on prépare les meules.

— ETYM. *Meule* 1.

† 1. **MEULETTE** (meu-lè-t'), *s. f.* Petite meule de foin.

— ETYM. *Meule* 2.

† 2. **MEULETTE** (meu-lè-t'), *s. f.* Estomac des morues.

† **MEULIER** (meu-lié), *s. m.* Ouvrier qui façonne les meules.

— ETYM. *Meule* 1.

MEULIÈRE (meu-liè-r'), *adj.* || 1° Pierre meulière, pierre propre à faire des meules. Les sables qui sont mobiles dans le moment où les flots les amoncellent sur les bords, mais qui, par le moyen du suc calcaire que la mer y infiltre, se durcissent graduellement au point de servir à des pierres meu-

[illegible] Voy. Alpes, t. I, p. 269, dans POUGENS [illegible] La meulière n'est presque jamais en [illegible] ce sont des bancs [illegible] qui présentent rarement des masses assez grandes pour faire des meules d'un seul morceau [illegible] p. [illegible] le lieu d'où l'on tire ces pierres. || 2° S. f. [illegible] ou pierre de meulière, [illegible] de roche [illegible] et remplie de trous superficiels, dont on se sert pour la [illegible] et pour bien d'autres [illegible] Les pierres de [illegible] et de meulière sont fort estimées pour la [illegible] surtout dans les fondements, [illegible] Mémoires sur t. I, p. 25, dans POUGENS. La meulière est, comme on sait, un silex criblé d'une multitude de cavités irrégulières [illegible] disposées à peu près comme le tissu réticulaire des os et tapissées d'un enduit d'ocre rouge, CUVIER et BRONGNIART, Instit. Mém. scienc. 1810, 1er sem. p. 18. Nous avons fait de véritables meulières artificielles avec du calcaire siliceux dans de l'acide [illegible], ID. ib. p. 30.

— ÉTYM. Meule 1.

† **MEULON** (meu-lon), *s. m.* || 1° Nom des petites meules de trèfle, de luzerne, de foin, que l'on fait après avoir laissé sécher les andains et avant de dresser les grandes meules ou de botteler. || 2° Tas de sel tiré du marais salant.

— HIST. XVIe s. ....Un autre l'amoncelle [le foin,] En pointes le dressant de superbes meulons, Le jouet quelquefois des venteux tourbillons, R. BELLEAU, t. I, p. 16, dans LACURNE.

— ÉTYM. Meule 2, [illegible] mulon.

† **MÉUM** [illegible] ou **MÉON** (mé-on), *s. m.* Genre de plantes [illegible].

— ÉTYM. [illegible].

† **MEUNERIE** (meu-ne-rie), *s. f.* || 1° L'ensemble de ce [illegible] la profession de meunier. || 2° Les [illegible] en corps. || 3° Atelier, établissement [illegible] à la confection du biscuit de mer.

— ÉTYM. Meunier.

MEUNIER, IÈRE (meu-nié, niè-r'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui conduit, qui gouverne un moulin. J'ai lu dans quelque endroit qu'un meunier et son fils... Allaient vendre leur âne, LA FONT. Fabl. III, 1. Quoique fils de meunier, encor blanc du moulin, Il est prêt à fournir ses titres en vélin, [illegible] || Meunière, la femme d'un meunier. [illegible] || 2° Meunier, poisson de rivière qui tire son nom, ou de la blancheur de sa chair, ou de ce qu'il se trouve [illegible] || 3° Meunier, [illegible] || Nom de [illegible] dans la farine. || Nom de quelques [illegible] || 4° Sorte de cépage de vin rouge, [illegible] est d'un [illegible] || 5° Meunier, [illegible] c'est un champignon. || 6° S. f. Meunière, mésange à longue queue. [illegible] || Proverbes. Il n'y a rien de [illegible] un fripon au collet. || Il s'est fait [illegible] meunier, il est devenu d'évêque meunier, c'est-à-dire il a [illegible] devenu secrétaire d'État ou [illegible] général, ne se serait pas réduit à [illegible] conseiller d'État au conseil [illegible]

— HIST. [illegible] que li sires du moulin y doit metre, [illegible] à grand Pont à Paris, [illegible] Livre des mét. 18. || XVIe s. Qui [ce qui] [illegible]

— ÉTYM. [illegible]

† **MEURT-DE-FAIM** [illegible]

MEURTRE [illegible] *s. m.* || 1° Homicide commis avec violence. Commettre un meurtre. Accusé de meurtre. Vous ne tenez peut-être pas un meurtre, FLÉCH. Serm. I, 114. L'éloquence de la chaire n'est pas propre au récit des combats et des batailles.... et je ne viens pas vous donner des idées de meurtre et de carnage devant ces autels, ID. Duc de Mont. J'entends crier partout : au meurtre ! on m'assassine ! BOIL. Sat. VI. [illegible], sans me flatter du sort de Soliman, Au meurtre tout récent du malheureux Osman, RAC. Bajaz. II, 1. || Fig. et familièrement. Crier au meurtre, se plaindre hautement de quelque injustice, de quelque dommage qu'on prétend avoir reçu. Le bon Jean crie au meurtre, RÉGNIER, Sat. X. || Fig. et familièrement. Faire des meurtres, tourmenter de ses railleries. Elle le savait bien, et ne se corrigea pas pour cela du plaisir de faire des meurtres, SÉV. 284. || Fig. Il s'en défend comme d'un meurtre, il désavoue hautement et avec chaleur telle action, telle parole qu'on lui attribue. Il s'en défend comme d'un meurtre, mais ses actions le trahissent, ID. 121. || Fig. familièrement. C'est un meurtre, se dit d'une chose regrettable, d'une mutilation faite à quelque chose de précieux. C'est un meurtre, que vous soyez la femme d'un fat comme lui, HAUTEROCHE, Cocher, sc. 16. Ce serait un meurtre de laisser vieillir dans la servitude un homme né pour faire du bruit dans le monde par son génie, LESAGE, Estev. Gonz. ch. VII. Tu crois que la fête sera bien? — Charmante; c'eût été un meurtre d'y renoncer, PICARD, Duhautcours, I, 10. || Quel meurtre! même signification. Ah! quel meurtre bon Dieu, c'aurait été pour vous, Si pour votre malheur il vous eût épousée! QUIN. Mère coq. V, 6. || 2° Fig. Très-grand mal fait à autrui et comparé à un meurtre. Il paraît que l'usure, même celle qu'on appelle légitime dans le droit romain, est condamnée par saint Augustin, qui l'appelle, dans le même lieu, le meurtre des pauvres, BOSS. Usure, 3.

— HIST. XIe s. Qui Freceis [Français] occiset, et les homes ne l'amenent à la justice, sin [si en, ainsi en] rendrunt le murtre quarant sept mars, Lois de Guill. 26. || XIIIe s. Murdres ne puet longuement estre celés, VILLEH. XCVIII. Quant pour faire tel meurtre [nous] venimes ceste part [ici], Berte, XXII. Murdres, si est quant aucuns tue ou fait tuer autrui en agait apensé [guet-apens], puis soleil couquant [couchant] dusqu'à soleil levant, BEAUM. XXX, 2. || XVe s. Celle nuit en y ot [à Bruges par les Gantois] des occis plus de douze cents.... et faits plusieurs autres murdres, larcins et maufaits, FROISS. II, II, 158. || XVIe s. Le meurtre y fut tel d'une part et d'autre, qu'il ne resta dans la place que quatre-vingts hommes, D'AUB. Hist. I, 261. Soubs couleur de quelque meurtre [assassinat], il lui fait trencher la teste, MONT. I, 36.

— ÉTYM. Wallon, moud, moût ; picard, murtre ; bourguig. meutre; du germanique : anc. [illegible] murder ; allem. mord ; goth. maurthr ; il se rattache au radical sanscrit mar, tuer.

MEURTRI, IE (meur-tri, trie), *part. passé* de meurtrir. || 1° Mis à mort par un meurtre. Votre père, par elle, et vos frères meurtris.... [illegible] Astrate, IV, 11. Allez, sacrés vengeurs de vos princes meurtris, RAC. Athal. V, 6. Et ces enfants meurtris entre leurs bras sanglants, J. B. ROUSS. Odes, IV, 8. || Ce sens n'est plus usité. || 2° Qui a subi une meurtrissure. Son nez meurtri le force à changer de langage, LA FONT. Fabl. IX, 1. Mais je n'ai plus trouvé qu'un horrible mélange D'os et de chairs meurtris et traînés dans la fange, RAC. Ath. II, 5.

MEURTRIER, IÈRE (meur-tri-é, tri-è-r'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui a commis un meurtre. Un fugitif, un traître, un meurtrier de rois, CORN. Médée, II, 6. Jérusalem, la meurtrière des prophètes MASS. Carême, Temples. Adieu; résous D'être mon meurtrier ou d'être mon époux, VOLT. Brutus, IV, 3. On peut observer dans ce tableau de l'Europe que Henri VIII, l'un des principaux personnages, était [illegible] qu'on dit. || Celui qui projette un [illegible] tous ces meurtriers le dirai-je les [illegible] CORN. Cinna, V, 1. || Fig. Soldat dont le métier est de tuer dans les combats. Il leur [illegible] dix mille [illegible] Dict. phil. [illegible] meurtrier, meilleur canonnier, meilleur ingénieur, ID. Lett. [illegible] de Pr. 15 févr. 1775. Le merveilleux de cette entreprise infernale [une guerre], c'est que chaque chef des meurtriers fait bénir ses drapeaux et invoque Dieu solennellement avant d'aller exterminer son prochain, ID. Dict. phil. Guerre. || 2° Adj. Qui cause la mort à beaucoup de personnes. Armes meurtrières. Guerre meurtrière. Le choléra est une maladie [illegible] meurtrière. Il est vrai qu'on travaillait à une [illegible] qui aurait été plus meurtrière selon les apparences, PELLISSON, Lett. hist. t. II, p. 122, dans [illegible] S'il est ainsi, la journée du Pruth du 20 au [illegible] juillet fut une des plus meurtrières qu'on ait vues depuis plusieurs siècles, VOLT. Russie, II, 1. [illegible] place est meurtrière, on ne peut l'assiéger, la prendre, sans perdre beaucoup de monde [illegible] ment. Le glaive meurtrier. La dent meurtrière du sanglier. || Ancien terme d'escrime. Garde meurtrière, position d'attaque où l'on essaie de frapper son adversaire. Comment, diable! d'abord qu'on les approche, ils [les yeux d'une dame] se mettent sur leur garde meurtrière, MOL. Préc. 10. || 3° Qui fait verser le sang. Pour défendre vos [illegible] leurs lois meurtrières [des dieux], Mon amour n'avait pas attendu vos prières, RAC. Iph. IV, 4. Ô vous, arbitres des nations, qui avez donné la [illegible] à l'Europe, décidez entre l'esprit pacifique et l'esprit meurtrier, VOLT. Polit. et législ. Tolérance, Post-scriptum. || 4° Qui commet un meurtre ou des meurtres. Bientôt de Jézabel la fille meurtrière, Instruite que Joas voit encor la lumière, RAC. Athal. IV, 3. || Il se dit aussi des animaux qui en [illegible] beaucoup d'autres pour vivre. Il ajoute qu'ils sont plus grands que ceux d'Europe, et qu'ils ont la peau plus épaisse et la dent plus meurtrière, BUFF. Quadrup. t. VIII, p. 177. Le faucon [illegible] art meurtrier, Le chien devient chasseur, et l'éléphant guerrier, DELIL. Trois règn. VIII. || 5° Fig. Qui cause un mal comparé à un meurtre. Il a plu à quelques docteurs [en religion] une [illegible] inhumaine complaisance, une pitié meurtrière, qui leur a fait porter des coussins sous les coudes des pécheurs, chercher des couvertures à leurs passions.... BOSS. Cornet. Et périsse le jour et la main meurtrière Qui jadis sur mon front l'attacha [le diadème] la première! RAC. Mithr. V, 1.

— REM. 1. Corneille est le premier qui ait osé, dans le Cid, faire meurtrier de trois syllabes : Jamais un meurtrier en fit-il son refuge? Jamais un meurtrier s'offrit-il à son juge? L'Académie, dans sa Sentence sur le Cid, lui en fit reproche. [illegible] suivait l'usage ancien [illegible] au XVIe siècle) dans ce vers : De [illegible] le meurtrier de mon père? [illegible] I, 4. Voy. la lettre R sur ces [illegible].

2. On mettait en liberté à Rouen un [illegible] le jour de l'Ascension en [illegible] archevêque saint Romain avait délivré les [illegible] d'un dragon. Pour le vaincre, l'archevêque [illegible] demandé deux prisonniers dignes de [illegible] meurtrier, l'autre larron ; le larron eut si grande frayeur qu'il s'enfuit, et le meurtrier demeura [illegible] le saint homme. Telle est l'explication [illegible]

— HIST. XIIIe s. Biau filz, Renart qui est [illegible] trier... Ren. 7003. Et si dist par [illegible] dame, Que maintenant en une flamme [illegible] arse [brûlée] la murtriere, GAUTIER DE [illegible] p. 314. || XIVe s. Se je me suis pené d[illegible] murtrier, Garnel. 3345. Cure n'ai de [illegible] de nul murtrier, ib. 3391. || XVIe s. [illegible] drier ou jureur, MAROT, II, 260. Ces [illegible] thaginois qui sont les plus cruels meurtriers [illegible] soient au monde, AMYOT, Timol. 29. O [illegible] doux, Je meurs loin de vous, Voire et [illegible] Puisqu'en vous, ô France, Font leur demeure Des saints les meurtriers, TH. DE BÈZE, [illegible] CHAUFFOUR, Réform. du XVIe siècle, I, 391. [illegible] meurtriere victoire [pour l'ennemi] et très [illegible] MONT. III, 94. Vous serez meurtrier de ceux [illegible] vous n'empeschez point d'estre meurtris, [illegible] les arbalestes à feu, les [illegible] Préf. La langue [illegible] d'autruy.... CHARRON [illegible]

— ÉTYM. [illegible]

MEURTRIÈRE [illegible] *s. f.* [illegible] à couvert sur les assiégeants

La meurtrière se distingue de l'embrasure, en ce que celle-ci est pour le canon et celle-là pour le fusil. Les meurtrières, au moyen âge, se nommaient archères, elles n'apparaissent dans les fortifications qu'au commencement du XII^e siècle. || Terme de marine. On nommait ainsi autrefois des trous qu'on perçait dans le pont supérieur d'un bâtiment armé en guerre, pour tirer des coups de fusil de dessous ce pont, sur les ennemis qui avaient sauté à bord.

— ÉTYM. *Meurtrier.*

† **MEURTRIÈREMENT** (meur-tri-è-re-man), *adv.* D'une façon meurtrière.

— HIST. XVI^e s. Meurtrierement, COTGRAVE.

MEURTRIR (meur-trir), *v. a.* || 1° Au sens primitif, actuellement inusité, tuer par un meurtre. J'ai meurtri, j'ai volé, j'ai des vœux parjurés, RÉGNIER, *Élég.* IV. || 2° Faire une meurtrissure. Pourquoi foulez-vous aux pieds mon peuple, pourquoi meurtrissez-vous de coups le visage des pauvres, dit le Seigneur? SACI, *Bible, Isaïe*, III, 15. || Meurtrir au front, y faire une contusion. || 3° Meurtrir le cuir, l'assouplir. || Terme de sculpture. Meurtrir le marbre, le frapper d'aplomb avec le bout d'un outil. || Terme de peinture. Meurtrir les couleurs, en adoucir l'éclat par le moyen d'un glacis. On dit mieux éteindre. || 4° Se meurtrir, *v. réfl.* Se faire une meurtrissure. Il s'est meurtri contre la table. || Être meurtri. Ce fruit s'est meurtri en tombant.

— HIST. XII^e s. Quant il murdrist la gent, Emblé l'aveit e à force le pront, *Th. le mart.* 81. || XIII^e s. C'est uns diables, et, se vous le tenés longuement, nous creinons qu'elle ne vous face murdrir, *Chr. de Rains*, 7. Sunt en terre establi li juge Por ceus pugnir et chastoier Qui, par ceste amor renoier, Murdrissent les gens et aucient, *la Rose*, 5489. || XV^e s. Honte vous est, ... vaillance, D'un loyal cueur ainsi meurdrir par vostre plaisant acointance, CH. D'ORL. *Bal.* || XVI^e s. Quand le barbier eut vu la jambe à nu, il ne trouva point de lieu entamé, ni meurdri, DES PER. *Contes*, VIII. Inciser, pour faire vacuation du sang meurtri, PARÉ, VIII, 4. Ce tyran qui sans pitié faisoit cruellement meurtrir tant de gents touts les jours, MONT. III, 109. Il leur defendit aussi de ... ny meurtrir à force de se battre ès enterremens des morts, AMYOT, *Solon*, 41. L'air.... Justice au juge sainct contr'eux [les persécuteurs] demandera, Disant : « Pourquoy, tyrans et furieuses bestes, M'empoisonnastes-vous de charongnes de pestes, Des corps de vos meurtris? » D'AUB. *Trag.* ... LALANNE, p. 224.

— ÉTYM. *Meurtre*; wall. *moudri*, assassiner, meurtrir; Hain. *mordrir*, *mourdrir*; bourg. *meutri*, tuer; picard. *meurdrir*, tuer et meurtrir; norm. *meildrir*.

† **MEURTRISSANT, ANTE** (meur-tri-san, san-t'), *adj.* Qui meurtrit. Cette différence [d'action du toucher] est sensible dans l'usage des instruments de musique : le toucher dur et meurtrissant du violoncelle, de la contre-basse, du violon même, en rendant les doigts plus flexibles, racornit leurs extrémités, J. J. ROUSS. *Ém.* II.

MEURTRISSURE (meur-tri-su-r'), *s. f.* || 1° Marque livide causée par une contusion. Chaque coup sur la chair laisse une meurtrissure, BOIL. *Lutr.* V. Tout couverts d'horribles meurtrissures, DELIL. *Parad. perdu*, VI. || 2° Tache sur les fruits, causée par leur chute ou par leur froissement.

— HIST. XVI^e s. A cause de la vehemente meurtrissure, contusion et dilaceration des parties, PARÉ, IX, 2.

— ÉTYM. *Meurtrir*; norm. *meudrissure*.

MEUTE (meu-t'), *s. f.* || 1° Terme de vénerie. Nom qu'on donne à une troupe de chiens dressés pour la grande chasse. Un chien de meute. Valet de meute. L'hôte des forêts est moins habile à tromper la meute avide, que ne l'était l'Indien à cacher les traces de René, pour le dérober à la recherche de l'ennemi, CHATEAUB. *Natch.* XII. Tels que des sauvages, les plus forts [d'entre les soldats, dans la retraite de Russie] dépouillaient les plus faibles.... lorsqu'un cheval tombait, vous eussiez cru voir une meute affamée ; ils l'environnaient, ils le déchiraient par lambeaux, qu'ils se disputaient entre eux comme des chiens dévorants, SÉGUR, *Hist. de Nap.* XII, 1. || Clefs de meute, les meilleurs chiens d'une meute, qui servent à conduire les autres et à les dresser. Les clefs de meute, parvenues à l'endroit où pour mort le traître se pendit, Remplirent l'air de cris.... LA FONT. *Fabl.* XII, 23. || Fig. Clef de meute, homme qui a un grand crédit dans une compagnie, dans un parti. || On dit aussi chef de meute. [Il fallait,] ajouta La Force, faire parler aux pairs dont on pourrait douter et aux chefs de meute parmi les magistrats, ST-SIM. 419, 44. || 2° Se dit quelquefois d'une troupe de cerfs. || 3° Fig. Troupe de gens que l'on compare à une meute de chiens. Une meute d'ennemis, d'accusateurs. Toute la meute alors, comme une vague immense, Bondit... AUG. BARBIER, *la Curée*. || 4° Terme de la chasse des oiseaux. Oiseau attaché à une corde qui sert pour faire approcher les autres des filets.

— HIST. XII^e s. En icel temps, j'os bien monstrer, Fu la grant meute [expédition] d'outremer, Quant Antioche fut conquise, Et la cité de Niques prise, *Rou*, ms. p. 111, dans LACURNE. || XIII^e s. Un cerf troverent maintenant De seize ramers fier et grant, Les muetes li ont descopiées, Baudes [hardies] et bien entalentées, DU CANGE, *mota* 6. Pieres les enmena dont Diex fist messagier; Sa premeraine muete [troupe, expédition] ot moult grant destourbier, Tous furent mors ou pris, qu'il n'i ot recovrier; N'en escapa que Pieres, qui retourna arrier, *Ch. d'Ant.* I, 38. Amis, quant vostre mute est preste, Et vous irés querant la beste, Chaciés la, puis qu'el torne en fuie, *la Rose*, 15901. || XIV^e s. Mute de chiens est quand il y a douze chiens courans et ung limier, *Modus*, f° VI. || XVI^e s. Ceulx de la ville ne s'esmeurent de tant que ils feissent saillie, escarmouche, ou meute de guerre sur les François, mais se tiendrent là tous cois, JEAN D'AUTON, *Ann. de Louis XII*, p. 28, dans LACURNE.

— ÉTYM. Substantif formé du féminin du participe latin *motus*, et signifiant *chose mue*, expédition, partie de chasse, meute. *Meute*, écrit autrefois *muete* (*ue* se prononçant *eu*; *pueple* prononcé *peuple*, etc.), est devenu, par perte de la tradition de la prononciation, *la muette*, nom de rendez-vous de chasse.

MÉVENDRE (mé-van-dr'), *v. a.* Il se conjugue comme vendre. Terme de commerce. Vendre une chose moins qu'elle n'a coûté, vendre à perte.

— HIST. XIII^e s. Et plus tost porroit estre porsivis de celi cui les cozes aroient esté, s'eles estoient mesvendues ou poi [peu] louées, BEAUM. XXXVIII, 16.

— ÉTYM. *Mes....* préfixe, et *vendre*.

MÉVENDU, UE (mé-van-du, due), *part. passé* de mévendre. Des marchandises mévendues.

† **MÉVENIR** (mé-ve-nir), *v. n. impers.* Il se conjugue comme venir. Tourner mal. Il en méviendra. Quelle apparence Qu'il en mévienne en effet, moi présent? LA FONT. *Magnif.*

— HIST. XV^e s. Je croy que vous seriez desplaisans, s'il me mesvenoit de moy mettre es mains de mes ennemis, MONSTRELET. t. III, f° 99, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Mes....* préfixe, et *venir*.

MÉVENTE (mé-van-t'), *s. f.* || 1° Vente à perte. || 2° Non-vente, interruption, cessation de vente.

— ÉTYM. *Mévendre*.

† **MEXICAINE** (mè-ksi-kè-n'), *s. f.* Terme de commerce. Étoffe en laine croisée.

MÉZAIR (mé-zêr), *s. m.* Voy. MÉSAIR.

† **MÉZÉRÉINE** (mé-zé-ré-i-n'), *s. f.* Terme de chimie. Principe actif du garou (*daphne mezereum, L*).

† **MÉZÉRÉON** (mé-zé-ré-on), *s. m.* Arbuste, commun en Europe, qu'on nomme aussi bois-gentil ou garou (*daphne mezereum, L.*), famille des thymélées.

MEZZANINE (me-za-ni-n'), *s. f.* || 1° Terme d'architecture. Petit étage pratiqué entre deux grands. || 2° Petite fenêtre carrée comme celles qu'on pratique aux entre-sols. || Adjectivement. Fenêtre mezzanine.

— ÉTYM. Ital. *mezzano*, qui est au milieu, de *mezzo* (voy. ce mot).

† **MEZZO, MEZZA** (me-tzo, me-tza), *adj.* Terme de musique. Mot italien qui veut dire moyen et qui s'emploie dans les expressions suivantes : mezza voce, à demi-voix ; mezzo forte, modérément, en tenant le milieu entre le forte et le piano : mezzo soprano, voix plus aiguë que le contralto et plus grave que le soprano. || Mezza orchestra, à demi-orchestre; il s'écrit pour indiquer les passages qui ne doivent être exécutés que par la moitié des instruments.

— ÉTYM. Lat. *medius* (voy. MI).

MEZZO-TERMINE (mè-tzo-tèr-mi-n'), *s. m.* Moyen terme, parti moyen qu'on prend pour terminer une affaire embarrassante, pour concilier des prétentions opposées. On ne peut pas avoir plus cette sorte d'esprit de négociation, les mezzo-termine ne lui manquent jamais, SÉV. 577. Les états furent rassemblés en 1718, et l'on y prit un mezzo-termine, qui fut que les états délibéreraient sur le don gratuit dans la même séance qu'il serait demandé, DUCLOS, *Œuv.* t. V, p. 432. || Au plur. Des mezzo-termine.

— ÉTYM. Ital. *mezzo* (voy. ce mot), et *termine*, terme. Il n'y a aucune raison pour employer ces mots italiens et ne pas dire *moyen terme*, qui en est l'équivalent exact.

MEZZO TINTO (mè-tzo-tin'-to), *s. m.* Genre de gravure appelé plus ordinairement gravure à la manière noire. Mme la princesse Dashkoff a reconnu votre portrait en mezzo-tinto, VOLT. *Lett. à Cath.* 77.

— ÉTYM. Ital. *mezzo*, mi (voy. MI), et *tinto*, teint.

1. **MI** (mi), mot invariable qui ne s'emploie jamais seul, et qui, placé devant un autre mot avec un tiret, sert à marquer le partage d'une chose en deux portions égales. || 1° Joint à un adjectif, il équivaut à demi, qui est plus usité en ce cas. Par force les chassant mi-morts de ses maisons, RÉGNIER, *Sat.* X. || Mi-parti, voy. MI-PARTI. || 2° Joint à des substantifs, il ne s'emploie qu'adverbialement avec la préposition *à*, sans article. Cette poutre ne porte qu'à mi-mur. Des confitures à mi-sucre. Elle est accouchée à mi-terme. Pour fournir au projet que forme un seul esprit, Il faudrait quatre corps, encor loin d'y suffire, À mi-chemin je crois que tous demeureraient, LA FONT. *Fabl.* VIII, 25. Les soldats sont dans la tranchée dans la boue jusques à mi-jambe, PELLISSON, *Lett. hist.* t. III, p. 327, dans POUGENS. Le château, monsieur, est à mi-côte, DANCOURT, *Mme Artus*, I, 5. Vapeur diaphane à fleur d'eau et à mi-montagne, CHATEAUB. *Ital. Pouzzoles et la Solfatara.* || En parlant de tissus, on peut supprimer la préposition *à*. Une étoffe mi-fil et mi-coton. || Dans ce cas, mi sert quelquefois elliptiquement pour les deux substances. Une étoffe mi-fil et coton. Elle [une chenille] en forma une coque, dont le tissu mi-soie et poils était si mince qu'il ne dérobait pas la vue de l'intérieur, BONNET, *Observ.* 25°, *Insectes.* || 3° Joint au mot carême ou aux noms des mois; dans ce cas, ces mots reçoivent l'article féminin, quoique tous soient masculins. La mi-juin. La mi-octobre. La mi-carême. Il vous ira voir après la mi-août (prononcez mi-oû), SÉV. 67). || Mi-mai, queue d'hiver (dicton proverbial). || La mi-carême, le jeudi de la troisième semaine du carême, qui est à peu près à la moitié du carême. || 4° Mi entre en composition dans quelques mots : midi, parmi.

— HIST. XI^e s. Tute la teste [il] lui a par mi sevrée, *Ch. de Rol.* CV. || XIII^e s. Lors le couronnerent à empereour un diemenche après la feste Madame Sainte Marie, en mi-aoust, en l'eglise Sainte-Sophie, VILLEH. CLIV. Nous la partirons par mi, si en prendrés la moitié et nous l'autre, ID. XLIX. Quant nous feumes alé jusques en mi le flum, si trouvames terre, là où nos chevaus pristrent pié, JOINV. 221. Et li prés sunt en deffense puis mi-mars dusques adont qu'il sunt fauquié [fauchés], BEAUM. LII, 3. || XVI^e s. Il y en eut mille qui par lascheté de cueur s'en retournerent de my chemin tout court, AMYOT, *Timol.* 25. Voulant la my aoust colloquer en may, RABEL. *Pant.* III, 32. L'heure de myjour est passée, aprez laquelle nous deffendent noz sacres decretales les messes chanter, ID. *Pant.* IV, 49. Je y vids la my quaresme à cheval ; la my aoust et la my mars luy tenoyent l'estaphe, ID. *ib.* V, 30. À mi-saison, LANOUE, 438. Estans devenus sages à mi chemin de leur folie, ID. 165.

— ÉTYM. Wallon, *mé*, *mi*, fém. *méie*; provenç. *mey*, *mei*; norm. *en mi les champs*, au milieu des champs; du lat. *medius*; grec, μέσος; allem. *mitten*; goth. *midja*; isl. *midia*; sanscr. *madhya*.

2. **MI** (mi), *s. m.* || 1° Terme de musique. La troisième note de la gamme d'ut. || 2° Nom du signe qui représente cette note. || Corde d'un instrument qui donne la note mi. Le gros mi d'une guitare. Le mi ou chanterelle du violon.

— ÉTYM. Voy. FA pour l'étymologie de *mi*.

† **MIAILLOU** (mi-a-llou, *ll* mouillées), *s. m.* Un des huit ouvriers qui servent un fourneau d'affinage à la catalane.

† **MIAOU** (mi-a-ou), onomatopée qui exprime le cri du chat. || *S. m.* Un chat. Un petit miaou.

† **MIASMATIQUE** (mi-a-sma-ti-k'), *adj.* Qui contient ou produit des miasmes. || Qui est le résultat des miasmes. Maladies miasmatiques.

— ÉTYM. *Miasme*.

MIASME (mi-a-sm'), *s. m.* Terme de médecine. Émanations qui proviennent de substances organiques et qui, se répandant en l'air et pouvant s'attacher à certains corps, exercent sur les animaux une influence pernicieuse. || Particulièrement. Effluves qui proviennent de certaines maladies contagieuses. Miasmes varioliques, pestilentiels.

— ÉTYM. Μίασμα, de μιαίνειν, souiller.

† **MIAULANT, ANTE** (mi-ô-lan, lan-t'), *adj.* || Qui fait entendre des miaulements. De troubler le repos des miaulantes familles [les chats], DESHOUL. t. II, p. 166 (Mme Deshoulières a prononcé miô-lan-tes). || Fig. et par plaisanterie. Car je vous

aime, et mon âme dolente Toutes les nuits est peur [illegible], VIEY. *Poés.* [illegible] t. II, p. 181.

† MIAULARD (mi-ô-lar) ou MIAULEUR (mi-ô-leur), s. m. Nom vulgaire des goëlands et des mouettes.

— ÉTYM. *Miauler.*

MIAULEMENT (mi-ô-le-man), s. m. Action de miauler. || Se dit de quelques autres animaux du genre chat.

— HIST. XVIe s. Miaulement, *Épithètes de M. de la Porte.* Quelque sens particulier.... qui advertit les poulets.... s'armer contre le miaulement, voix autrement [illegible], non contre l'abbayer, voix aspre et querelleuse, MONT. II, 359.

— ÉTYM. *Miauler.*

MIAULER (mi-ô-lé), v. n. Il se dit du chat lorsqu'il fait le cri qui est propre à son espèce. Un homme chérissait éperdument sa chatte; Il la trouvait mignonne et belle et délicate, Qui miaulait d'un ton fort doux, LA FONT. *Fabl.* II, 18. L'un miaule en grondant comme un tigre en furie, BOIL. *Sat.* VI. Le chat a miaulé trois fois, disent les sorcières dans Macbeth, il est temps, il est temps, VOLT. *Lett. Duclos*, 25 déc. 1761. L'épervier glapit comme un lapin, et miaule comme un jeune chat, CHATEAUBR. *Génie*, V, V, 8. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

— HIST. XVIe s. Le chat devin miaulant signifie l'une fascheuse et longue maladie, BONS. 944. Le chat miaule, MERLIN COCCAIE, t. II, p. 344.

— ÉTYM. Onomatopée (voy. MIAOU); Berry, *midler*; picard, *miuler.*

† MIAULEUR, EUSE (mi-ô-leur, leû-z'), adj. Qui miaule. Chat miauleur.

— HIST. XVIe s. Chat mioleur ne fust oncques bon chasseur, non plus que sage homme grand cacqueteur, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 156.

— ÉTYM. *Miauler.*

† MI-BIS, ISE (mi-bi, bi-z'), adj. À moitié bis. Du pain mi-bis. Du fil mi-bis.

MICA (mi-ka), s. m. Terme de minéralogie. Nom d'un groupe de minéraux qui sont des silico-aluminates de potasse, de fer et de magnésie. Le mica est une pierre composée de feuillets minces, élastiques, flexibles et d'un éclat métallique, doré, argenté ou bronzé. On emploie ce mica [foliacé] au lieu de verre pour garnir les croisées en Sibérie et pour vitrer les fenêtres des vaisseaux, parce qu'il n'a pas l'inconvénient de se briser par les commotions que produit l'artillerie, AL. BRONGNIART, *Traité de minér.* t. I, p. 510, dans POUGENS. || Mica ciselé, variété de hornblende. || Mica ferrugineux, le fer oligiste micacé et le fer phosphaté. || Mica vert, ancien nom de l'oxyde d'urane. || Mica schistoïde, voy. MICASCHISTE. || *Au plur.* Des micas.

— ÉTYM. Lat. *mica*, parcelle, ou, peut-être *micare*, briller.

MICACÉ, ÉE (mi-ka-sé, sée), adj. Terme de minéralogie. Qui est de la nature du mica, qui contient du mica. || Qui a l'apparence ou l'éclat du mica. Paillettes micacées. || Terme de botanique. Qui est couvert de pellicules ayant l'apparence du mica. Agaric micacé.

— ÉTYM. *Mica.*

† MICASCHISTE (mi-ka-chi-st'), s. m. Terme de minéralogie. Roche feuilletée, essentiellement composée de mica et de quartz.

— ÉTYM. *Mica*, et *schiste.*

† MICASCHISTEUX, EUSE (mi-ka-chi-steû, steû-z'), adj. Qui se compose de micaschiste, de gneiss et d'autres roches que l'on a appelées métamorphiques. Formations micaschisteuses.

MICHE (mi-ch'), s. f. || 1° Pain qui pèse une livre ou deux. [illegible] la miche, faire l'aumône. [illegible] la miche. LA FONT. *Oies.* || 2° Il se dit aussi d'un pain rond de [illegible] considérable. || 3° Fig. Les miches de saint Étienne, les pierres, à cause que saint Étienne fut lapidé. || 4° [illegible] ou têtes de [illegible] que les [illegible] des carmes ou à pâtres de Paris donnent à la [illegible]. || Proverbe. À la porte où l'on donne les miches, les gueux y vont, c'est-à-dire l'on fait la cour à ceux qui sont en pouvoir de distribuer les grâces.

— HIST. XIIIe s. [illegible] grant pain que miche, [illegible] A tant [illegible] la miche [illegible], Tant que [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] XVIe s. Le duc Aniaut et [illegible] Jehan [illegible] donné commission aux femmes de dépaver les rues, et leur jetter par les fenestres des miches de sainct Estienne, busches, tables, treteaux, bancs et escabelles, PARÉ, t. III, p. 706.

— ÉTYM. Bourguig. *miche*; provenç. *mica*, *micha.* On le tire du latin *mica*, parcelle; mais *mica* donne *mie*; et puis la *miche* n'est pas une parcelle. Scheler s'adresse au flamand *micke*, pain de froment large et épais; holl. *mik*, farine de seigle; cela est beaucoup plus vraisemblable que le latin *mica.*

† MICHÉ (mi-ché), s. m. Terme populaire. Sot, dupe. || Terme grossier. Homme qui fait sa société des filles de joie, qui a une fille de joie pour maîtresse.

— ÉTYM. *Michel*, pris comme *Jeannot* et autres, en une acception générale.

† MICHEL (SAINT-) (sin-mi-chèl'), s. m. || 1° Poire de Saint-Michel, espèce de poire. || Absolument. Du Saint-Michel. || 2° Ordre de Saint-Michel, nom d'un ordre militaire, institué en France, par Louis XI, en 1462. Le ruban est noir, et le collier de coquilles lacées l'une avec l'autre, sur une chaînette d'or, d'où pend une médaille de Saint-Michel. On en a fait plus tard la récompense de ceux qui se distinguent dans les arts libéraux. || 3° *S. f.* La Saint-Michel, jour de la fête de saint Michel.

† MICHOTTE (mi-cho-t'), s. f. Petite miche de pain de deux livres, qu'on donne aux vendangeurs dans la basse Bourgogne.

— ÉTYM. Dimin. de *miche.*

† MICIPPE (mi-si-p'), s. f. Genre de crustacés décapodes.

† MICLOU (mi-klou), s. m. Nom vulgaire du canard glacial.

— ÉTYM. *Miclou* paraît avoir été écrit pour *miclon*, auquel on doit préférer *miquelon* (canard de Miquelon, canard miquelonnais), qui est, pour Buffon, le canard à longue queue de Terre-Neuve, LEGOARANT.

MICMAC (mi-kmak'), s. m. Intrigue mêlée et de bas étage. Cela [un passe-droit] n'est pas trop bien; et, s'il [le juge] lisait Pibrac, Il saurait qu'en justice on doit fuir tout micmac, HAUTEROCHE, *l'Amant qui ne flatte pas*, V, 4. Votre raisonnement met le mien en déroute; Je sais que ce micmac ne vaut rien dans le fond, REGNARD, *le Joueur*, II, 9. Serait-ce point la dame Croupillac Qui sourdement fait ce maudit micmac? VOLT. *Enf. prod.* II, 6. || *Au plur.* Des micmacs.

— ÉTYM. Provenç. *micmah*; de l'allem. *Mischmasch*, de *mischen*, mêler.

† MICO (mi-ko), s. m. Petit singe du Brésil (ouistiti argenté, quadrumanes); dit aussi micou et singe du Para.

MICOCOULIER (mi-ko-kou-lié; l'r ne se prononce et ne se lie jamais; au pluriel, l's se lie : des mi-ko-kou-lié-z en fleurs), s. m. Un des noms vulgaires du *celtis australis*, L., dit aussi fabrecoulier, fabreguier, famille des urticées, arbre qui a du rapport avec l'orme, et dont le bois compacte, presque incorruptible, est employé par les ébénistes.

— HIST. XVIe s. Les aliziers ou mycacouliers, coudriers, meuriers, O. DE SERRES, 784.

— ÉTYM. Origine inconnue.

† MICR.... MICRO.... préfixe qui signifie petit et qui vient du grec μικρός.

† MICRACOUSTIQUE (mi-kra-kou-sti-k'), adj. Se dit d'instruments destinés à faire apprécier des sons faibles. Un portevoix est un instrument micracoustique.

— ÉTYM. *Micr....* préfixe, et *acoustique.*

† MICROBASE (mi-kro-ba-z'), s. m. Terme de botanique. Fruit composé de quatre coques implantées sur une base étroite.

— ÉTYM. *Micro...*, et *base.*

† MICROCÉPHALE (mi-kro-sé-fa-l'), adj. Terme de zoologie. Qui a une petite tête. || Terme de botanique. Dont les fleurs sont réunies en petits capitules.

— ÉTYM. *Micro...*, et κεφαλή, tête.

† MICROCÉPHALIE (mi-kro-sé-fa-lie), s. f. Terme de médecine. Nom donné quelquefois à l'idiotisme, les idiots ayant généralement la tête très petite.

— ÉTYM. *Microcéphale.*

† MICROCÈRE (mi-kro-sè-r'), adj. Terme de zoologie. Qui a de courtes antennes.

— ÉTYM. *Micro...*, et κέρας, corne, antenne.

† MICROCHIMIE (mi-kro-[illegible]), s. f. Emploi du microscope à l'effet de constater les caractères de [illegible] qu'on ne peut obtenir qu'en petite [illegible] ou dont les cristaux sont trop petits pour être vus à l'œil nu.

— ÉTYM. *Micro...*, et *chimie.*

† MICROCHIMIQUE (mi-kro-chi-mi-k'), adj. Qui a rapport à la microchimie. Analyse microchimique.

MICROCOSME (mi-kro-ko-sm'), s. m. Le petit monde, nom que quelques philosophes ont donné à l'homme, qu'ils considéraient comme l'abrégé du monde même. Je suis un microcosme, un abrégé de tout le monde, [illegible], *Com. des comed.* II, [illegible]. Qui fera pour ce petit être appelé [illegible] et si justement microcosme, ce qui a été fait pour [illegible] de l'univers? DESTUTT TRACY, *Instit. Mém. sc. mor. et polit.* t. I, p. 320.

— HIST. XIVe s. Je congnois icy et confesse que vous estes mere et maistresse, Gouvernante du microcosme Qui fut creé pour [illegible]. Le [illegible] le monde se [illegible], Et microcosme en grec, c'est l'homme, *l'Alch. à nat.*

— ÉTYM. Μικρόκοσμος, de μικρός, petit, et κόσμος, monde.

† MICROCOSMIQUE (mi-kro-ko-smi-k'), adj. Terme didactique. Qui appartient au microcosme, à l'homme. Qu'est-ce que la lumière de la [illegible], sinon une certaine analogie divine de ce [illegible] visible avec le corps microcosmique? [illegible] *des anc. philos.* (*théosophes*). || Sel microcosmique ou fusible, ancien nom du phosphate de soude [illegible] fondu assez longtemps avec le phosphate d'ammoniaque, ainsi dit parce qu'on le trouvait dans l'urine de l'homme (microcosme).

† MICRODACTYLE (mi-kro-da-kti-l'), adj. Terme de zoologie. Qui a des doigts courts.

— ÉTYM. *Micro...*, et δάκτυλος, doigt.

† MICRODONTE (mi-kro-don-t'), adj. || 1° Terme de zoologie. Qui a de petites dents. || 2° Terme de botanique. Se dit d'une plante qui a un calice à dents très-courtes.

— ÉTYM. *Micr...*, et ὀδούς, ὀδόντος, dent.

† MICROGRAPHE (mi-kro-gra-f'), s. m. Terme didactique. Celui qui s'occupe de micrographie.

— ÉTYM. *Micro...*, et γράφειν, décrire.

MICROGRAPHIE (mi-kro-gra-fie), s. f. || 1° Description des objets étudiés à l'aide du microscope. || 2° En général, tout ce qui concerne l'emploi du microscope. || 3° Nom donné quelquefois à des ouvrages traitant de ces objets. Hooke, si connu par sa Micrographie, entreprit de le résoudre [le problème de la parallaxe des étoiles fixes], VOLT. *Newt.* II, 4.

— ÉTYM. *Micrographe.*

† MICROGRAPHIQUE (mi-kro-gra-fi-k'), adj. Qui appartient à la micrographie. Travaux micrographiques.

† MICROLOGIE (mi-kro-lo-jie), s. f. || 1° Terme didactique. Traité sur les objets d'une grande ténuité. || 2° Terme de rhétorique. Discours faible, sans force.

— ÉTYM. Μικρολογία, petitesse d'esprit, de caractère, de μικρός, petit, et λόγος, doctrine.

† MICROLOGIQUE (mi-kro-lo-ji-k'), adj. Qui a rapport à la micrologie, à l'étude des petits objets.

† MICROLOGUE (mi-kro-lo-gh'), s. m. || 1° Celui qui se livre à des recherches micrologiques. || 2° Petit ouvrage très-estimé qui traite des rites et cérémonies de l'Église de Rome.

— ÉTYM. Voy. MICROLOGIE; grec, μικρολόγος, celui qui s'occupe de bagatelles.

† MICROMÉGAS (mi-kro-mé-gas'), s. m. Titre d'un conte philosophique de Voltaire, où le héros Micromégas est un habitant de Sirius, bien plus grand et bien plus intelligent que les [illegible], faible et limité comme eux. L'objet de ce conte est de prouver que les idées de [illegible] n'ont rien d'absolu, autrement [illegible] termes de relation.

— ÉTYM. Μικρός, petit, et μέγας, grand.

MICROMÈTRE (mi-kro-mè-tr'), s. m. || 1° Instrument pour mesurer les diamètres des astres. M. [illegible] vis revint sur cet objet en 1753, après avoir [illegible] une lettre originale de Gascoigne écrite en [illegible] [illegible] du micromètre pour mesurer les diamètres des planètes, BAILLY, *Histoire de l'astronomie moderne*, t. II, p. 300. Les Anglais [illegible] Gascoigne, les Français le [illegible] [illegible], pour l'Europe, pour la [illegible] le véritable inventeur, [illegible]. || Le [illegible] micrométrique elle-même || Micromètre à [illegible] image ou micromètre [illegible] fondé sur les propriétés de la double réfraction. || Micromètre objectif, l'héliomètre. || 2° Instrument destiné à mesurer les objets de petite dimension [illegible] le pouvoir amplifiant des microscopes. || 3° Appareil qui s'applique à une balance de torsion. || 4° Instrument pour mesurer le [illegible] des [illegible].

— ÉTYM. *Micro...*, et *mètre*, mesure.

† MICROMÉTRIE (mi-kro-mé-trie), s. f. Terme didactique. Emploi des micromètres.

MICROMÉTRIQUE (mi-kro-mé-tri-k'), adj. Qui a rapport aux micromètres. Vis micrométrique, vis dont le pas est très-fin et très-précis. || Mesures micrométriques, celles des objets visibles seulement à l'aide du microscope et prises à l'aide du micromètre.

† MICROMÉTRIQUEMENT (mi-kro-mé-tri-ke-man), adv. Par les procédés micrométriques. Mesurer micrométriquement les détails d'une éclipse.

† MICRONÈME (mi-kro-nè-m'), adj. Terme de zoologie. Qui a des tentacules courts.

— ÉTYM. Micro..., et νῆμα, filament, tentacule.

† 1. MICROPHONE (mi-kro-fo-n') ou MICROPHONIUM (mi-kro-fo-ni-om'), s. m. Instrument qui rend perceptibles les sons les plus faibles, quand il est en contact avec le corps sonnant.

— ÉTYM. Micro..., et φωνή, voix.

† 2. MICROPHONE (mi-kro-fo-n'), adj. Qui a la voix faible.

— ÉTYM. Micro..., et φωνή, voix.

† MICROPHONIE (mi-kro-fo-nie), s. f. Affaiblissement de la voix.

— ÉTYM. Microphone 2.

† MICROPHTHALME (mi-kro-ftal-m'), adj. Terme de zoologie. Se dit d'un polypier qui a de petites étoiles.

— ÉTYM. Micro..., et ὀφθαλμός, œil.

† MICROPHYLLE (mi-kro-fi-l'), adj. || 1° Terme de botanique. Qui a de petites feuilles. || 2° Terme de zoologie. Se dit d'une coquille dont les tours de spire sont chargés de petits bourrelets.

— ÉTYM. Micro..., et φύλλον, feuille.

† MICROPHYTE (mi-kro-fi-t'), s. m. Végétal extrêmement petit.

— ÉTYM. Micro..., et φυτόν, végétal.

† MICROPHYTIQUE (mi-kro-fi-ti-k') adj. Qui concerne les microphytes.

† MICROPORE (mi-kro-po-r'), adj. Terme d'histoire naturelle. Qui a de très-petits pores.

— ÉTYM. Micro..., et πόρος, pore.

† MICROPS (mi-krops'), s. m. Terme de zoologie. Le carabe à dents de faucille des pêcheurs.

— ÉTYM. Micro..., et ὤψ, œil.

† MICROPSIE (mi-kro-psie), s. f. Terme de médecine. Altération de la vue dans laquelle on voit les objets plus petits qu'ils ne paraîtraient dans l'état normal de l'œil.

— ÉTYM. Micro..., et ὄψις, vue.

† MICROPYLE (mi-kro-pi-l'), s. m. Terme de botanique. Ouverture par laquelle le boyau pollinique a traversé les enveloppes de l'ovule pour opérer la fécondation, et qui reste marquée sous la forme d'un petit pertuis dans la plupart des graines.

— ÉTYM. Micro..., et πύλη, porte.

† MICRORRHIZE (mi-kro-ri-z'), adj. Terme de botanique. Qui a de petites racines.

— ÉTYM. Micro..., et ῥίζα, racine.

MICROSCOPE (mi-kro-sko-p'), s. m. || 1° Instrument d'optique qui a la propriété de faire paraître les petits objets plus gros qu'ils ne paraissent à l'œil nu; ordinairement composé d'un objectif et d'un oculaire qui sont renfermés dans un tube de cuivre noirci. D'un nouveau microscope on doit en sa présence faire chez Dalencé faire l'expérience, BOIL. Sat. X. L'invention du microscope est postérieure à celle du télescope, qui lui-même n'a été découvert qu'environ trois cents ans après l'invention des lunettes à lire; les microscopes ne sont connus que du commencement du XVII^e siècle, vers l'an 1620, BRISS. Traité de phys. t. II, p. 508, dans POUGENS. || Microscopes simples ou loupes, ceux qui ne renversent pas l'image des objets; microscopes composés, ou microscopes proprement dits, ceux qui renversent l'image. Leuwenhoeck, qui sans contredit a été le plus grand et le plus infatigable des observateurs au microscope, ne s'est cependant servi, à ce qu'il paraît, que de microscopes simples, BUFF. Hist. anim. ch. 6, Œuv. t. III, p. 236, dans POUGENS. || Microscope solaire, microscope composé d'un miroir plan destiné à réfléchir les rayons du soleil, et de trois lentilles convergentes contenues dans un tube; les deux premières sont destinées à concentrer les rayons lumineux sur un objet placé au foyer de la deuxième lentille et devant la troisième qui sert à en amplifier l'image et à la projeter sur un tableau placé dans un lieu obscur. Le microscope solaire est un instrument très-curieux.... un cheveu y paraît gros comme un manche à balai, une puce grosse comme un mouton ou comme un bœuf, BRISSON, Traité de phys. t. II, p. 510. || Microscope à gaz, sorte de microscope construit comme les microscopes solaires et éclairé par la combustion d'un mélange d'hydrogène et d'oxygène, en contact avec du carbonate de chaux. || Fig. Il voit tout avec un microscope, son imagination lui grossit tous les objets; il exagère tout. L'un d'eux était de ces conteurs Qui n'ont jamais rien vu qu'avec un microscope; Tout est géant chez eux, LA FONT. Fabl. IX, 1. || 2° Fig. Ce qui grossit les choses abstraites, intellectuelles ou morales, comme le microscope grossit les petits objets. La difficulté c'est de lui pouvoir donner [au jeune Grignan]; votre état est une mer où je m'abîme.... quand j'y compare mes affaires réduites au petit pied, je crois regarder par un microscope, et je me crois riche, et ne songe plus à moi, SÉV. 12 juill. 1690. Ces vérités [sur la décomposition de la lumière] d'une recherche si délicate et qui semblaient se dérober à la vue humaine, méritent bien d'être suivies de près; cette partie de la philosophie est un microscope avec lequel notre esprit découvre des grandeurs infiniment petites, VOLT. Newt. II, 10. Le goût est, en quelque sorte, le microscope du jugement, J. J. ROUSS. Hél. I, 12. Cette multitude qui ne va pas au théâtre pour observer au microscope les fibres du cœur humain, mais pour en voir à découvert les mouvements et les efforts, D'ALEMB. Éloq. Marie. Mais vos défauts [des chansons de Béranger] vont être bien sentis; C'est le ciron vu dans un microscope, BÉRANG. L'in-8°. || 3° Constellation méridionale.

— ÉTYM. Micro..., et σκοπεῖν, examiner.

† MICROSCOPIE (mi-kro-sko-pie), s. f. Art de se servir du microscope. || Ensemble des connaissances qu'il procure.

MICROSCOPIQUE (mi-kro-sko-pi-k'), adj. || 1° Qui se fait avec le secours du microscope. [Leuwenhoeck] lui qui était en possession des observations microscopiques les plus fines et à qui tous les objets invisibles appartenaient, FONTEN. Hartsoeker. || 2° Qui ne peut être vu qu'avec le microscope. Animalcules microscopiques. Je le disais quelque part : nous ne découvrons que les Cordillères du monde microscopique; que sont donc les taupinières d'un pareil monde? BONNET, Lett. div. t. XII, p. 29, dans POUGENS. || S. m. pl. Les microscopiques, les êtres vivants qu'on ne voit qu'au microscope, autrement dits infusoires, microzoaires.

† MICROSCOPISTE (mi-kro-sko-pi-st'), s. m. Terme didactique. Celui qui fait usage du microscope. Quelque autorité que ces considérations puissent donner aux découvertes de ce fameux microscopiste [Leuwenhoeck]...., BUFF. Anim. chap. 7.

† MICROSOMATIE (mi-kro-so-ma-tie), s. f. Monstruosité caractérisée par la petitesse du corps.

— ÉTYM. Micro..., et σῶμα, corps.

† MICROSPORE (mi-kro-spo-r'), adj. Terme de botanique. Qui a de petites spores, de petites graines.

— ÉTYM. Micro..., et spore.

† MICROSPORON (mi-kro-spo-ron), s. m. Champignons parasites qui donnent lieu à une maladie de la peau (le pityriasis versicolor).

— ÉTYM. Micro..., et σπορός, graine.

† MICROZOAIRE (mi-kro-zo-è-r'), s. m. Être vivant qu'on n'aperçoit qu'au microscope, autrement dit infusoire.

— ÉTYM. Micro..., et ζωάριον, diminutif de ζῷον, animal.

† MICROZOONITE (mi-kro-zo-o-ni-t'), s. m. Terme de zoologie. Synonyme d'infusoire.

— ÉTYM. Micro..., et ζῷον, animal.

† MICTION (mi-ksi-on), s. f. Terme de médecine. Action d'uriner.

— REM. Ne confondez pas miction (mi-ksi-on) avec mixtion (mi-ksti-on).

— ÉTYM. Lat. mictum, supin de mingere, uriner; sanscr. mih.

† MICTURITION (mi-ktu-ri-sion), s. f. Terme de médecine. Besoin fréquent de rendre l'urine.

— ÉTYM. Lat. micturire, désidératif de mingere (voy. MICTION).

† MIDAS (mi-das'), s. m. || 1° Roi de Phrygie, à qui Apollon donna des oreilles d'âne pour avoir mal jugé entre lui et Marsyas. Et, s'il ne m'est permis de le dire au papier, J'irai creuser la terre, et, comme ce barbier, Faire dire aux roseaux par un nouvel organe, Midas, le roi Midas a des oreilles d'âne, BOIL. Sat. IX. || Fig. Homme ignare. Ces Midas en mitre, en soutane, Au philosophe de Toscane [Galilée] Sans rougir ont donné des fers, VOLT. Odes, 2. || 2° Fig. Personnage très-riche, à cause que le roi Midas avait reçu le don de changer en or tout ce qu'il touchait. || 3° Un des noms de la tortue franche.

† MIDDLETONITE (mi-dle-to-ni-t'), s. f. Substance qui se trouve dans un minéral des mines de houille de Newcastle, en Angleterre.

MIDI (mi-di), s. m. || 1° Le milieu du jour, et, précisément, la douzième heure après minuit. Midi est sonné. Nous dînons à midi; c'est à Midi tout court, midi et un quart, ou midi un quart. Midi et trois quarts, ou midi trois quarts. Sur le midi ou vers midi. J'y cours, midi sonnant, au sortir de la messe, BOIL. Sat. III. Et midi, tout confus, tenant midi sonné, En soi-même frémit de n'avoir pas dîné, ID. Lutr. IV. Sur le midi, étant descendu à terre, BERN. DE ST-P. Café de Surate. Midi sèche l'eau des citernes, V. HUGO, Chans. des rues et des bois, la Méridienne du lion. Midi, roi des étés, épandu sur la plaine, Tombe en nappes d'argent des hauteurs du ciel bleu, LECONTE DE LISLE, Poëmes antiques, Midi. || Fig. Dans les trois dernières [années de la vie de Jésus-Christ], qui sont les plus éclatantes, s'il paraît quelques rayons de sa sagesse dans sa doctrine, de sa puissance dans ses miracles, ce ne sont que des rayons affaiblis, et non pas la lumière dans son midi, BOSS. 3^e serm. Annonc. 2. Quelle est sa pensée [de saint Bernard, parlant de Marie], chrétiens, qu'est-ce à dire, parler au cœur? c'est qu'il la considère dans ce midi éternel, je veux dire dans les secrets embrassements de son fils, parmi les ardeurs d'une charité consommée, ID. 2^e serm. Compass. de la Ste Vierge, 1. || Par exagération. En plein midi, en plein jour, publiquement. Cherchant en plein midi parmi le genre humain...., RÉGNIER, Sat. XIV. J'ai fait venir un ennemi pour les perdre, qui a tué en plein midi les jeunes gens entre les bras de leurs mères, SACI, Bible, Jérémie, XV, 8. Mazarin crut en imposer au peuple en les faisant arrêter [Broussel, Blancménil] en plein midi, VOLT. Louis XIV, 4. || Familièrement. C'est ne point voir clair en plein midi, c'est dire qu'il n'est point jour en plein midi, se dit à une personne qui conteste contre une chose évidente. || Chercher midi à quatorze heures, voy. QUATORZE. || Chercheurs de midi, se disait, alors qu'on dînait à midi, de ceux qui, à cette heure, allaient dans les maisons pour tâcher de dérober quelque chose quand le couvert était mis. Les écornifleurs cherchent midi où il n'est qu'onze heures, se disait des parasites qui couraient après un dîner. || 2° Terme d'astronomie. Moment où le centre du soleil se trouve dans le méridien, et où commence le jour astronomique. Midi vrai, le temps où le soleil est réellement au méridien. Midi moyen, le temps où il serait midi, si, l'écliptique et l'équateur coïncidant, le soleil avait un mouvement uniforme. || 3° Un des quatre points cardinaux du monde qu'on nomme autrement le sud, et qu'on a à sa droite quand on regarde le point où le soleil se lève. Le vent du midi. Se tourner vers le midi. Qu'Ismaël en sa garde Prenne tout le côté que l'orient regarde; Vous, le côté de l'Ourse; et vous, de l'occident, Vous, le midi, RAC. Athal. IV, 5. Tandis qu'agitant leurs rameaux, Du midi les tièdes haleines Font flotter l'ombre sur les eaux, LAMART. Médit. II, 4. || Être au midi de, être plus près du midi que. Au midi de la province de Smolensko vous trouvez la province de Kiovie, qui est la petite Russie.... VOLT. Russie I, 1. || 4° Les pays méridionaux. Les peuples, les productions du Midi (on met alors une majuscule). Voyager dans le Midi. || Démon du Midi, expression de la Bible (Libera nos .... a dæmonio meridiano) qu'on a appliquée à Philippe II, roi d'Espagne. || 5° Exposition qui est en face du soleil à midi. Mettre une serre au midi. Cet espalier est au midi, regarde le midi. || 6° Poétiquement et fig. Le midi de la vie, l'époque de la vie qui est entre l'enfance et la vieillesse. Réservez le repos à ces vieilles années Par qui le sang est refroidi; Tout le plaisir des jours est en leurs matinées; La nuit est déjà proche à qui passe midi, MALH. II, 9. Oui, vous plaindrez sans doute, en mes longues douleurs, Et ce brillant midi qu'annonçait mon aurore, Et ces fruits dans leur germe éteints avant d'éclore, A. CHÉN. Élég. VII. Que le midi de sa noble carrière Brille, comme le tien, de feux éblouissants, C. DELAVIG. Paria, I, 5.

— REM. 1. On dit midi est sonné, et non pas a sonné, comme on dit onze heures ont sonné; mais on dit l'horloge a sonné, parce que c'est l'horloge qui sonne, au lieu que ce sont les heures qui sont sonnées par l'horloge. || 2. Midi ne s'emploie pas au pluriel : je m'y rendrai sur les midi et non sur les midi.

— HIST. XI^e s. Contre midi tenebres i a granz, Ch. de Rol. CIX. || XII^e s. Entur midi chantout [il chantait] sa messe chascun jur; Del tut ert [était] ententis à servir sun Seigneur, Th. le mart. 101. Ier au matin, ains que fust mie dis, Raoul de C. 106. || XIII^e s. Se hore do jor fust determinée, dedens laquele les rentes deussent estre paiées, si comme prime, tierce, midi, nonne et vespres.... BEAUM. XXIII 10. Midis estoit pieça passés, Chascuns ert de chacier lassés, la Rose, 15885. Tant a alé esperonant Que de denz le midi so-

[illegible] ... Et c'est toujours [illegible] que [illegible] de la mer court à midi, dans la direction du sud, que c'est [illegible], [illegible], p. [illegible] || XVe s. Huy au matin [illegible] et à midi [illegible] comme gens en exil, querant [illegible] pain, *Journal d'un bourgeois de Paris*, dans [illegible], [illegible]. || XVIe s. Porter lanterne à midy, [illegible], [illegible] À midi [illegible] le soleil, [illegible].

— ÉTYM. [illegible], et le lat. dies, jour, [illegible] midi; [illegible], mieydia, cat. migdia, esp. mediodia; port. meiodia; ital. mezzodi.

† MIDSHIPMAN (mid-chi-pman'), *s. m.* Aspirant [illegible] dans la marine anglaise.

— ÉTYM. Angl. *midship*, milieu du vaisseau, et *man*, homme : homme du milieu du vaisseau.

1. MIE (mie), *s. f.* || 1° Petite partie qui tombe du pain quand on le mange. Diogene vit de petites [illegible] ramasser des mies de pain sous sa table, [illegible], *Diogène*. || Ce sens, qui est étymologique, n'est plus usité. On dit miette. || 2° Par extension, la partie du pain qui est entre les croûtes. || Fig. Jeûner entre la mie et la croûte, se dit d'un homme que le jeûne n'empêche point de manger. || 3° Mie de pain, espèce de champignon.

— HIST. XIIe s. Mès onc li cuens [le comte] ne volt [voulut] de vin gouster, Ne de blanc pain une [illegible], *Bat. d'Aleschans*, v. 2766. || XIIIe s. Qui [illegible] croute que mie, *Lai de l'ombre*. [illegible] [les Juifs] n'entendent mie, La croste en ont et nous la mie, GAUTIER DE COINCY, p. 82. || XVIe s. Une mie de pain chaud sortant du four, appliquée sur la douleur, O. DE SERRES, 919.

— ÉTYM. Provenç. *mica*, *mia*, *miga*, *migua*; espagn. *miga*; du lat. *mica panis*, miette de pain, parcelle, pris ensuite pour la partie molle du pain.

2. MIE (mie), particule explétive qui enforce la négation et qui n'est plus guère usitée. Et messieurs de l'Académie Ne me le pardonneraient mie, SCARRON, *Gigantom.* III. Gardez-vous de les croire [ceux qui vous invitent à intervenir], puissances étrangères, ne les écoutez mie, car ils vous mèneraient loin, P. L. COUR. *Lettre* X.

— HIST. XIe s. De sa parole ne fut mie hastis, *Ch. de Rol.* X. || XIIe s. Li roi et li soudant ne l'oublierent mie, *Sax.* VII. || XIIIe s. Mais l'en puet tiex [tels] songes songier Qui ne sont mie mençongier, *la Rose*, 4. || XIVe s. Je n'en ai mies à plenté [abondance], Bien estes, fait-il, Dieu merci, J. DE CONDET, p. 79. || XVe s. Les sciences sont extraites et compilées de plusieurs clercs, et ce que l'un sait, l'autre ne sait mie, FROISS. *Prol.* || XVIe s. Ceste cy [cognée] n'est mye la mienne, je n'en veulx grain, RAB. *Pant.* IV, nouv. prol. Tenez-vous dans la route commune : il ne faict mie bon estre si subtil et si fin, MONT. II, 312.

— ÉTYM. Provenç. *mica*, *mia*, *miga*, *minga*, *minja*; ital. *mica*, *miga*; du lat. *mica*, par[illegible] [illegible] avec son sens propre de parcelle : Ils s'ostent des mains l'ung de l'autre les myes d'areine qu'ils [illegible], *Cymbal.* 96 (voy. MIE 1.)

3. MIE (mie), *s. f.* || 1° Abréviation du mot amie. Non, ma mie, et ton cœur pour cela m'est trop cher, MOL. *Éc. des m.* II, 14. Il faut que je l'appelle et mon cœur et ma mie, ID. *Femm. sav.* II, 9. Si le roi m'avait donné Paris, sa grand' ville, Et qu'il me fallût quitter L'amour de ma mie...., ID. *Mis.* I, 2. On me mande [illegible] merveilles de ma petite mie [Marie-[illegible]] [illegible] sept. 1671. Ma mie, ô vous que j'a[illegible] vous plaignez toujours...., [illegible]. [illegible] || 2° Nom que les enfants donnent [illegible] à leur gouvernante. Aller, venir, courir, [illegible], la mie aura de l'exercice, DE CERCEAU, *Poés.* [illegible] *du fils de M...* Mme de Maintenon l'aimait [M. du Maine] plus tendrement qu'aucune mie, [illegible]. [illegible] Mlle de Lude, elle avait une vieille mie qui était de l'ancienne connaissance de Nanon, ID. 32, 101. [illegible], *Mém.* I, [illegible] p. 321, dans POUGENS. || Fig. Walpole ménageait Fleury comme un homme qui gouvernait et que l'amitié de mie pouvait conduire loin, ST-SIM. 466, 114. Quel était le principe de cette tempête [contre le Mondain] excitée par des prêtres et à laquelle se prêtait la vieille mie qu'on appelait le cardinal de Fleury? VOLT. *Lett. Richelieu*, août 1736. || 3° Ma mie, [illegible] [illegible] [illegible] Je ne [illegible] pas [illegible], ma mie.

— HIST. XIIIe s. Jehan Roziel, je cuit [pense] que vous [illegible] [illegible] à mie ou à [illegible], [illegible], dans *Bibl. des chartes*, I, 4, 4e série, p. 468. Seignor, ne vos mentiral mie; Li doiens avoit une mie Dont il si fort jalous estoit Toutes les foiz qu'estes avoit...., MÉON, *Fabliaux et contes*, t. II, p. 4. || XVIe s. Un riche conton que je puisse donner à ma mie, MONT. I, 245.

— ÉTYM. Abréviation de *amie*, déjà usitée dans le XIIIe siècle, et facilitée sans doute par la locution *m'amie*, *t'amie*, *s'amie*.

MIEL (miél), *s. m.* || 1° Substance sucrée que les abeilles forment avec le suc des fleurs et qu'elles déposent dans les alvéoles de leurs ruches comme réserve alimentaire. Miel d'été. Miel de printemps. Miel blanc. Miel jaune. Le refus des frelons fit voir Que cet art passait leur savoir, Et la guêpe adjugea le miel à leurs parties, LA FONT. *Fabl.* I, 21. Comme on voit les frelons, troupe lâche et stérile, Aller piller le miel que l'abeille distille, BOIL. *Sat.* I. Aaron adore le veau d'or avec la foule, et Jonathas ne peut se défendre de goûter, du moins en passant, le miel funeste qu'il trouve sur son chemin, MASS. *Panég. St Bernard.* Le miel n'est autre chose que le nectar ou le suc sucré et aromatique que les abeilles ramassent dans les fleurs, et qu'elles portent dans leurs rayons pour leur propre nourriture dans la saison froide et pour celle de leurs petits, FOURCROY, *Connaiss. chim.* t. VII, p. 170, dans POUGENS. Le miel est la seule matière sucrée connue et employée dans l'antiquité, qui en faisait beaucoup de cas ; on a prétendu que les anciens savaient, par des procédés de purification analogues à ceux qu'on pratique pour le sucre, en extraire une matière solide et concrète susceptible de se conserver, ID. *ib.* p. 169. || Miel vierge, miel blanc qui a été tiré des ruches sans feu, et aussi miel qu'on recueille des jeunes abeilles. La manière d'extraire le miel est fort simple : après avoir enlevé avec un couteau les petites lames de cire qui ferment les alvéoles, on expose les gâteaux sur des claies à une chaleur douce ; bientôt la partie la plus pure du miel s'écoule goutte à goutte, on l'appelle miel vierge, THENARD, *Traité de chimie*, t. III, p. 178, dans POUGENS. || On dit dans le même sens : miel de goutte. || Dans le commerce, miel vierge, nom du miel le plus pur. || Fig. et familièrement. Être tout sucre et tout miel, être plein de douceur, avoir la douceur qu'ont le sucre et le miel. Hé ! qu'il est doucereux ! c'est tout sucre et tout miel, MOL. *Éc. des m.* I, 2. Le croyant sur la parole de Brancas tout sucre et tout miel; mais.... le temps se brouilla, SÉV. 462. Parlons un peu de Pauline, ... je n'eusse jamais cru qu'elle eût été farouche, je la croyais toute de miel, ID. 524. Voilà, pour la duchesse de Noailles, une lettre toute pleine de miel et de sucre, MAINTENON, *Lett. à Mme de Caylus*, 11 juin 1717. || Doux comme miel, plus doux que miel, extrêmement doux. Tant bien sut dire et prêcher, que la dame, Séchant ses yeux, rassérénant son âme, Plus doux que miel à la fin écouta LA FONT. *Richard.* Avec des mots choisis aussi doux que le miel, Sur les gens d'un mérite à craindre, On répand à grands flots le fiel, [illegible], *Épître chagrine.* || Fig. Cet orateur a toujours le miel sur les lèvres, ses paroles sont douces et flatteuses. || Un parler de miel, un langage doux et flatteur. Et d'un parler de miel [illegible], [illegible], *Sat.* X. || 2° Fig. et [illegible]. Extrême douceur d'une chose. C'est [illegible], madame, une douceur extrême Que d'entendre ces mots d'une bouche qu'on aime; Leur miel dans tous mes sens fait couler à longs traits Une suavité qu'on ne goûta jamais, MOL. *Tart.* IV, 5. Le miel qu'ici l'abeille eut soin de déposer, Ne vaut pas à mon cœur le miel de son baiser, A. CHÉN. *Élég.* VIII. Je voudrais maintenant vider jusqu'à la lie Ce [illegible] et de fiel; Au fond de cette [illegible] où je buvais la vie, Peut-être [illegible] une goutte de miel, LAMART. *Méd.* I, 20. || 3° La lune de miel, le premier mois du mariage (voy. LUNE, n° 5). || Ils sont encore dans la lune de miel, ils ne connaissent du mariage que le plaisir. || 4° Terme de pharmacie. Miel mercurial, médicament composé de parties égales de suc de mercuriale et de miel. || Miel rosat, médicament préparé avec des [illegible] que l'on fait infuser dans de l'eau [illegible]. || 5° Miel indien, miel de [illegible] au sucre. || Miel aérien, voy. MANNE 1, n° 4. || Proverbe. On prend [illegible] avec du [illegible] vinaigre, c'est-à-dire on réussit mieux dans les affaires par la douceur que par la rigueur.

— HIST. XIIe s. [Je faisoi] La char cendre de miel et lecher à mes ours, *Sax.* XXVII. || XIIIe s. Miel en [illegible], la sonne un [illegible], *Liv. des mét.* 292. De la roche leur vient [illegible], *Psautier*, f° 100. || XVe s. Qu'ils ne [illegible] des menaces d'un varlet [Artevelle], fils d'un brasseur de miel, FROISS. II, II, 160. || XVIe s. Voici [illegible] vers nous les syrenes riantes.... Et, contre [illegible] ceaux commençant les doux sons, Elles [illegible] nous le miel de leurs chansons, CERTON, *Odyssée*, ch. XII. J'ay veu secher mes fleurs en leur [illegible] saison, Le doux miel de mes jours se changer en poison, DESPORTES, *Épitaphes*, *Diane* [illegible]. [illegible] miel d'amour, si comblé d'amertume, [illegible] mon cœur comme il fit autrefois, ID. [illegible], *Sonnets*, 3. Celuy gouverne bien [illegible] n'en taste, COTGRAVE. Qui n'a argent en [illegible] du moins du miel en bouche, ID. [illegible] miel, qui sur espines le leche, [illegible] morte ne fait plus de miel, [illegible], LEROUX DE LINCY, *Prov.* I, [illegible], p. 237. Les flatteurs [illegible] l'amour ne chantent que [illegible], Que [illegible] choisis à peindre les delices, Que miel que [illegible] jeux, amours et passe-temps, Une heureuse [illegible] consommer son temps, [illegible], *Tragiques*, *Princes*.

— ÉTYM. Bourg. *mie*, *mier*; [illegible] *mel*; espagn. *miel*; portug. *mel*; ital. *mele*; du lat. *mel*, *mellis*; grec, μέλι, μέλιτος; goth. *milith*; bas-bret. *mél*; gaël. *mil*.

† MIÉLAISON (mié-lè-zon), *s. f.* Nom, en Normandie, de la saison du miel.

† MIELLAT (miè-la), *s. m.* Exsudation [illegible] qui quelquefois couvre les plantes pendant l'été.

— ÉTYM. *Miel*.

† MIELLE (miè-l'), *s. f.* Nom donné, dans la Manche, à des grèves plates, sèches et [illegible], et aussi à des dunes, à des plaines de sable [illegible] de la mer, et dont une partie est cultivée.

† MIELLÉ, ÉE (miè-lé, lée), *adj.* || 1° Qui est enduit de miel. || 2° Qui contient du miel. [illegible] miellée. || 3° Qui a la couleur jaune du miel. Jacinthe miellée. || 4° Fig. Doux comme le miel. Tircis eut beau prêcher; ses paroles miellées S'en étaient aux vents envolées...., LA FONT. *Fabl.* X, 11.

— HIST. XVIe s. Il faut arrouser la partie d'eau miellée et d'huile, PARÉ, VI, 3

— ÉTYM. *Miel*.

† MIELLÉE (miè-lée), *s. f.* Synonyme de miellat.

† MIELLEUSEMENT (miè-leû-ze-man), *adv.* D'une manière mielleuse, persuasive.

— HIST. Le mielleusement doux [illegible], H. EST. *Apol. pour Hérode*, p. [illegible].

MIELLEUX, EUSE (miè-leû, leû-z'), *adj.* || 1° Qui a la nature du miel. Leur soleil ne suit pas.... Mûrir le doux coco, les mielleuses bananes, A. CHÉNIER, *Fragm. sur l'Amérique.* || Fig. [illegible] Anti-Lucrèce m'avait paru un chef-d'œuvre quand j'en entendis les quarante premiers vers récités par la bouche mielleuse du cardinal; l'impression [illegible] fait tort, VOLT. *Lett. Marmontel*, 28 janv. 17[illegible]. || 2° En mauvaise part, fade, doucereux. [illegible] queur a un goût mielleux. || Fig. Un homme mielleux, des paroles mielleuses, un homme, des [illegible] qui ont une douceur affectée, qui sont [illegible] et non pas douces. Ma belle-sœur, [illegible] un peu mielleuse, fit semblant de vouloir me retenir à souper, J. J. ROUSS. *Confess.* [illegible].

— SYN. MIELLEUX, MIELLÉ. Ces deux adjectifs ne diffèrent que par la désinence. Mielleux [illegible] qui a la nature du miel; miellé ce qui [illegible] miel : [illegible].

— HIST. XIIIe s. Cil [Jupiter] les fromens [illegible] trencha, Les [illegible], *la Rose*, [illegible].

— ÉTYM. *Miel*.

† MIELLIN (miè-lin), *s. m.* Le bolet du noyer.

† MIELLURE (miè-lu-r'), *s. f.* Synonyme de [illegible].

MIEN (miin; l'n se lie [illegible]) [illegible] mien est pris [illegible] le mien est meilleur, [illegible].

MIENNE (miè-n'), *adj. possessif et relatif de la* première personne. Qui est à moi. || 1° [illegible], avec un, quelque, ce, cette, et un substantif. Le ciel [illegible] [illegible]. Mes yeux d'aise [illegible] CORN. *Cid.* II, 8. Il m'est mort en [illegible] FONT. *Fabl.* XII, 9. Voici le fait : [illegible] vingt ans en çà, Au travers d'un [illegible] [illegible] *Plaid.* I, 7. J'ai un [illegible] frère avocat au parlement, [illegible] de la [illegible] [illegible], 1690. Vous prétendez avoir [illegible] [illegible] rhapsodie, VOLT. *Lett.* [illegible] prose, 166. || 2° [illegible], et après le substantif avec lequel il se construit [illegible] et qui lui fait cortège [illegible]

dresse à son image, ROTR. *Bélis.* III, 5. Thèbes, dessus sa tête appuyée la couronne, Elle est mienne, et le sang par deux fois me la donne, ID. *Antig.* III, 3. Horace ou Despreaux l'a dit avant nous: je le crois sur votre parole, mais je l'ai dit comme mien, LA BRUY. I. Elle avait beau séparer son bonheur du sien, je le voyais mien en dépit d'elle, J. J. ROUSS. *Confess.* VI. || 3° Avec l'article défini et sans substantif. Quand vous m'aurez dit votre sentiment, je vous dirai le mien. Au lieu de déplorer la mort des autres, grand prince, je veux apprendre de vous à rendre la mienne sainte, BOSS. *Louis de Bourbon.* Cet Achille, l'auteur de tes maux et des miens, RAC. *Iph.* II, 1. Les tiens [tes deux] t'ont commandé le meurtre et la vengeance; Et le mien, quand ton bras vient de m'assassiner, M'ordonne de te plaindre et de te pardonner, VOLT. *Alz.* V, 7. || 4° S. m. Le mien, le bien qui m'appartient. Je ne réclame que le mien. || J'y mets du mien, je fais un sacrifice d'argent. || Fig. Je mets du mien, j'ajoute du mien, j'amplifie, j'exagère, je contribue. Si j'ajoute du mien à son invention, C'est pour peindre nos mœurs, et non point par envie, LA FONTAINE, *Fables*, IV, 18. Voici le fait, quelque en soit l'auteur: J'y mets du mien selon les occurrences, ID. *Serv.* Tout mon travail consiste à extraire des auteurs anciens ce qui s'y trouve de plus beau, soit pour les faits, soit pour les réflexions, sans presque jamais y rien ajouter du mien, ROLLIN, *Hist. anc.* Œuv. t. II, p. 129, Avertissement. Je vais raconter ingénument comme la chose se passa, sans y rien mettre du mien; ce qui n'est pas un petit effort pour un historien, VOLT. *Micromégas*, 4. || En un autre sens. J'y mets du mien, je fais des concessions. Je me disais que je n'avais pas été assez patient, assez complaisant, assez caressant, que je pouvais encore vivre heureux dans une amitié très-douce en y mettant du mien plus que je n'avais fait, J. J. ROUSS. *Conf.* VI. || Du mien, de mon côté. Je risque plus du mien que tu ne fais du tien, MOL. *Sgan.* 22. || 5° Le tien et le mien, la propriété. Le mien et le tien sont les termes les plus communs sur la terre, et nous ne pouvons guère nous en passer, BOURDAL. 12° *dim. après la Pentecôte, Dominic.* t. III, p. 313. Parmi ces bienheureux on n'entend pas ces termes de mien et de tien, ID. *ib.* t. III, p. 312. Et le mien et le tien, deux frères pointilleux, BOILEAU, *Sat.* XI. || 6° S. m. pl. Les miens, mes proches, mes alliés, mes partisans. Le sort, pour me nuire, A-t-il quelqu'un des miens qu'il veuille encor séduire? CORN. *Cinna*, V, 3. Eh! qui des miens, hors toi, m'osa jamais parler? VOLT. *Scythes*, III, 1. Ah! grand Dieu! j'apprends la mort de tous les miens, PICARD, *Trois quartiers*, II, 14. || 7° Familièrement. J'ai fait des miennes, j'ai fait des fredaines, j'ai été dissipé. J'ai fait quelquefois des miennes, oui, Frosine, DANCOURT, *Foire de Besons*, sc. 14.

— HIST. XI° s. Par num [à condition] d'ocire, i cunrerai le men [fils], *Ch. de Rol.* III. Par ceste barbe et par cest men guernon [moustache], *ib.* XVII. || XII° s. Cest jour est mout li miens pris abaissez, *Ronc.* 107. Se j'en travail [souffre], je n'en sai qui blasmer, Fors les douz ieus et son simple viaire, Dont li mien trai en l'esgarder, *Couci*, II. Tant com fu miens [je m'appartins], [elle] ne me fist se bien non, *ib.* VI. || XIII° s. Seneques dit que li home vesquissent mult en pais, se ces deux paroles mien et tien fussent ostées dou mi [milieu], BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 409. Uns miens amis me vint des ... acointer... *Berte*, XI. Le commandeur li respondi que il n'avoit denier du mien, et que il ne me cognoissoit, JOINV. 254. Le roy des Tartarins.... li dit: Connois-tu ces joiaus? Et le calife respondi que oyl: il furent mien, ID. 278. Li mien meisme [les miens mêmes] me contraihent ausi comme un estrange, *Psautier*, f° 80. Aucune foiz me convient-il servir autrui malgré mien, BEAUM. XXIX, 12. || XVI° s. Viens donc, ami, prendre ce qui est tien, Je suis à toi; sois doncques du tout mien, MARO. *Nouv.* XXV. Si j'estois mienne [ma maitresse], et si j'avoy Sance Aux estrangers, je ferois alliance Par mariage à ce vaillant Troyen, RONS. 623. Cette mienne si heureuse fortune, CARLOIX, VI, 37.

— ÉTYM. Berry, *men*, *menne*; wallon, *meune*; namur. *menk*, fém. *mène*. Ce mot vient certainement de l'adjectif possessif; mais on est embarrassé sur le mode de dérivation. Diez y voit l'ancien adjectif possessif *mi* (de *meus*) avec la finale *en*. D'autres admettent que *mien* est la forme picarde *men*, diphthonguée à cause qu'elle porte l'accent, que *mon*, *ma* ne portent jamais, étant toujours proclitiques: le picard *men* est l'équivalent de *mon* des autres dialectes. À côté de *mien*, on disait aussi beaucoup *meie*, *moie*, qui viennent directement de *meum*, *meam*: A-il mesaise au monde qu'à la moie compere [y a-t-il malheur au monde qui soit égal au mien]? *Berte*, XVIII. Palsgrave, p. 3, dit que *mienne* se prononçait *mianne*.

MIETTE (miè-t'), *s. f.* || 1° Petite partie qui tombe du pain quand on le mange ou qu'on le coupe. Il est vrai, Seigneur, mais les petits chiens mangent au moins sous la table des miettes du pain des enfants, SACI, *Bible, Évang. St Marc*, VII, 28. Quelques misérables aumônes, faibles et inutiles secours d'une extrême nécessité, que nous répandons d'une main avare, comme une goutte d'eau sur un brasier, ou une miette de pain dans la faim extrême, BOSS. 3° *sermon, Pentecôte*, 2. Et comme l'oiseau sans asile, Tu vas glanant de ville en ville Les miettes du pain étranger, LAMART. *à Mme Desbordes-Valmore*. || Fig. Vous disiez qu'elle [Pauline, la fille de Mme de Grignan] avait un esprit qui dérobait tout.... elle a entendu M. de Vendôme.... et se saisit ainsi de toutes les miettes qui tombent, dont elle vous surprend dans les occasions, SÉV. mars 1690. || Mettre en miettes, briser, mettre en pièces. Tout concourait dans M. le duc d'Orléans à ce qu'il fût ravi de se voir enfin en état de briser un colosse [les bâtards] sous lequel il avait été si près d'être écrasé, et de pouvoir le mettre en miettes, ST-SIM. 460, 56. À propos de folies, on m'a mandé que la moitié de Paris croyait fermement que, sur le rapport de M. de Lalande, une comète passerait aujourd'hui, 20 de mai, au bord de notre globule, et le mettrait en miettes, VOLT. *Lett. d'Alemb.* 20 mai 1773. || 2° Un très-petit morceau de quelque chose à manger. Vous ne lui en avez donné qu'une miette. La cigogne au long bec n'en put attraper miette [du brouet servi par le renard], LA FONT. *Fabl.* I, 18. Nul ne court à leur aide [des pauvres]; hélas! ils ne vous demandent que le superflu, quelques miettes de votre table, quelques restes de votre grande chère, BOSS. *Sermons, Impénit. fin.* 3. || Fig. Ce monde-ci est une grande table où les gens d'esprit font bonne chère; les miettes sont pour les sots, et, certainement, vous êtes homme d'esprit, VOLT. *Lett. au P. Menou, jésuite*, 11 juill. 1760. M'est-il tombé des miettes de fortune, Tout bas je dis: ce pain ne m'est pas dû, BÉRANG. *À mes amis ministres*.

— HIST. XIV° s. Le deable fait six commandemens à l'avaricieux.... le quint [le cinquième] qu'il ne fasse miectes ne relief, *Ménagier*, I, 3. || XVI° s. La miete de deux pains blancs destrempée en vin blanc, O. DE SERRES, 917. La miette qui est dedans le pain est meilleure et a plus grand et leger nourrissement que la crouste de dessus, *les Triomphes de la noble dame*, f° 116, dans LACURNE.

— ÉTYM. Diminutif de *mie* 1 et 2; Berry, *mijette*, mie de pain et miette; wallon, *milète*, *miète*, miette et mie; basse Normandie, *un miot*, une miette, et dit aussi pour *mie* négatif.

† **MIEUR, EUSE** (mi-eur, eû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui fait des vers à soie à moitié, c'est-à-dire qu'un propriétaire fournit de la graine [œufs de bombyx] et des feuilles de mûrier à un paysan qui fait éclore; le paysan est dit le mieur de ce propriétaire.

— ÉTYM. *Mi*, demi.

MIEUX (mieû; l'x se lie: de mieû-z en mieux), *adv.* || 1° Comparatif de l'adv. *bien*: d'une manière plus accomplie, plus complète. Je te connais, Léonce, et mieux que tu ne crois, CORN. *Héracl.* I, 4. Usez-en comme moi; le ciel sait qui vit mieux, ROTR. *Antig.* V, 5. Nous verrons qui tiendra mieux parole des deux, MOL. *le Dép.* II, 2. On n'en peut pas user mieux que je fais, je pense, ID. *Tart.* V, 4. J'ai peu lu ces auteurs [les satiriques]; mais tout n'irait que mieux, Quand de ces médisants l'engeance tout entière Irait la tête en bas rimer dans la rivière, BOIL. *Sat.* IX. Pelletier écrit mieux qu'Ablancourt ni Patru, ID. *ib.* IX. Et les feux mal couverts n'en éclatent que mieux, RAC. *Andr.* II, 2. Vos malheureux enfants seront-ils mieux vengés? VOLT. *Fanat.* I, 4. || Aller mieux, se rétablir d'une maladie. || Mieux que tout cela, signifie il y a quelque chose de mieux à dire, à faire, que ce qu'on a proposé. Vous voulez écrire, vous voulez envoyer un messager; mieux que tout cela, allez-y et expliquez-vous de vive voix. || 2° Tant mieux, voy. TANT. || 3° Plus, davantage. J'aime mieux cette-ci que l'autre. Ne fais point d'autre crime, et j'atteste les dieux Qu'au lieu de t'en haïr, je t'en aimerai mieux, CORN. *Hor.* II, 5. Es-tu de mon honneur si mortelle ennemie Que je te plaise mieux couvert d'une infamie? ID. *ib.* IV, 7. Vous le faire voir conduisant le légat de Sa Sainteté, montrant des vertus de l'ancienne Rome aux prélats de la nouvelle, et faisant admirer à cette nation une judicieuse sincérité qui valait mieux que ses subtilités et ses adresses, FLÉCH. *Duc de Mont.* Ne m'est-il donc rendu que pour mieux m'affliger? VOLT. *Mérope*, III, 4. || Il vaut mieux, mieux vaut, c'est-à-dire il est plus à propos, plus expédient. Mieux vaut s'accommoder que de plaider. || 4° Trop mieux s'emploie quelquefois pour mieux. Trop mieux savait suivre quelque dragon, Dont il savait le bachique jargon, GRESSET, *Vert-Vert*. || 5° Avec *le*, il est superlatif. De tous nos grands écrivains, c'est celui que j'aime le mieux. Qu'il soit le mieux renté de tous les beaux esprits, BOIL. *Sat.* IX. Le vers le mieux rempli, la plus noble pensée... ID. *Art p.* I. || Au pluriel, on dira les hommes le mieux doués ou les mieux doués. Ceux qui étaient les mieux versés dans sa sainte loi, BOSS. *Sermons, Ambition, fragment sur le même sujet.* || Pour la distinction entre *le* et *les*, voy. l'article LE, n° 14. || Mieux, pour le mieux. Et je tiendrais des deux celui-là mieux épris, Qui favoriserait ce que je favorise, Et ne mépriserait que ce que je méprise, CORN. *D. Sanche*, III, 4. C'est par là que son feu se peut mieux exprimer, ID. *D. Garc.* I, 1. Olivier Patru était l'homme du royaume qui savait mieux notre langue, PERRAULT, *Hommes ill. Patru*. || Des mieux, c'est-à-dire comme qui fait le mieux, comme ce qu'il y a de mieux. Je m'acquitte des mieux de la charge commise, CORN. *la Place roy.* I, 2. Je n'entends pas des mieux Comme il faut qu'un hélas s'explique, ID. *Agés.* IV, 5. Il en parle des mieux, c'est un jeu qui lui plaît, ID. *la Suiv.* IV, 8. M. Chapelain dit que danser des mieux, chanter des mieux est une élégance de bas style, VAUGELAS, *Rem. notes Th. Corn.* t. I, p. 107, dans POUGENS. Est-ce bien s'expliquer? — Des mieux, et nettement, LAFONT. *l'Eunuque*, V, 5. Je le relance seul, et tout allait des mieux, Lorsque d'un jeune cerf s'accompagne le nôtre, MOL. *Fâch.* II, 7. Enfermez-vous des mieux, ID. *Éc. des femmes*, V, 5. Toute la troupe était magnifique, M. de la Trousse des mieux, SÉV. 3 janv. 1689. Il cause des mieux et n'a aucun air qui déplaise, ID. 18 mars 1671. Un grand et beau carrosse de velours noir, étoffé des mieux, ID. 11 mai 1682. || Cette locution a arrêté les grammairiens, qui ont déclaré ne pouvoir l'expliquer et qui l'ont généralement condamnée. L'historique permet pourtant de s'en rendre compte: être des mieux, a signifié être parmi les meilleurs, les plus habiles, les plus puissants. Il fait cela des mieux, peut donc s'interpréter: il fait cela entre les meilleurs, les plus habiles, comme les meilleurs, les plus habiles. || 6° Mieux se prend quelquefois adjectivement (d'autant plus facilement, que *melius* n'est que le neutre de *melior*), et signifie meilleur, plus convenable, plus propre à la chose dont il s'agit. Il n'y a rien de mieux, rien n'est mieux que ce que vous dites. J'ai le repos, les rois n'ont rien de mieux, VOLT. *Bastille*. || Ne pas aimer, ne pas demander mieux, faire très-volontiers. Tertullien parlait à des hommes qui persécutaient Jésus-Christ et qui n'auraient pas mieux aimé que d'attaquer la doctrine, et même la personne de ses défenseurs, CHATEAUBR. *Génie*, I, I, 3. || Si mieux n'aimez, à moins que vous ne jugiez préférable. Écrivez-moi, si mieux n'aimez venir. Si mieux n'aime la mère en créer une rente, LA FONT. *Fabl.* II, 20. || Pour mieux dire, pour s'exprimer avec plus de justesse. Elle a toujours sacrifié ses ressentiments, et n'a jamais voulu nuire, non pas même à ceux qu'elle pouvait croire ses ennemis ou, pour mieux dire, ses envieux, FLÉCH. *Mme de Mont.* || Absolument. Être mieux, être en meilleure santé, en meilleur état. || Être mieux, signifie aussi se rétablir d'une maladie. La fièvre l'a quitté; il est mieux. || Être mieux, être d'une figure, d'un extérieur plus agréable. Ce jeune homme est mieux que son frère. || Être mieux, être, paraître à son avantage. Quand on est bien paré, on en est toujours mieux, REGNIER, *Sat.* XIII. || Être mieux, être d'une meilleure conduite, d'un meilleur caractère. Ce jeune homme s'est amendé; il est bien mieux qu'il n'était l'année dernière. || 7° Mieux signifie quelquefois, quelque chose d'autre, quelque chose de supérieur. En attrapant mieux que des puces, On a vu carlins et bassets Caresser Allemands et Russes, BÉRANG. *Requête*. || Vous lui supposez dix mille livres de rente; il a mieux que cela, il a plus. || Cette dame se donne trente ans, elle a mieux que cela, elle est plus âgée. || Cet emploi de mieux pour dire plus riche, plus âgé, ne va guère au delà des deux locutions ci-dessus rapportées, et dire: Il a

[illegible] de dix mille [illegible] de rentes, [illegible] de quarante ans, est un [illegible] || 8° S. m. Mieux, ce qui est meilleur. [illegible] aisément à qui trouve son mieux, CORN. *Mél.* II, 6. Croyez que nous tromper ce n'est pas votre mieux, ID. *Suiv.* V, 8. Le moins qu'on peut laisser de prise aux dents d'autrui, C'est le mieux.... LA FONT. *Fabl.* X, 9. Dieu fait tout pour le mieux, SÉV. 280. Tout cela sera replongé, s'il plaît à Dieu, dans le silence; c'est tout le mieux, ID. 27 déc. 1688. La volonté de Dieu est cause de tout le bien et de tout le mieux qui se trouve dans la créature, BOSS. *Libre arb.* 2. Il faut conclure que les chrétiens étaient retenus dans l'obéissance, non par des opinions particulières que l'Église n'approuvait pas, mais par les principes communs du christianisme; il n'y a donc plus moyen de dire que tout cela n'était qu'un conseil et un mieux, ID. 5° *avert.* 14. || Proverbe. Le mieux est l'ennemi du bien, c'est-à-dire, on peut gâter une bonne chose en voulant la rendre meilleure. || Pour le mieux, c'est-à-dire pour obtenir ce qui est le meilleur, préférable. Et j'ai cru pour le mieux Qu'il fallait de son fort l'attirer en ces lieux, CORN. *Nicom.* I, 5. On lui dit [à Jupiter] qu'il était père; Et qu'il laissât, pour le mieux, À quelqu'un des autres dieux, D'autres tonnerres à faire, LA FONT. *Fabl.* VIII, 20. || Faire de son mieux, faire aussi bien que l'on peut. Puisqu'on le veut ainsi, je ferai de mon mieux, LA FONT. *Tabl.* Tenez pour sûr qu'il y fit de son mieux, ID. *Fér.* M. et Mme de Chaulnes font de leur mieux pour m'y retenir, SÉV. 76. Je l'ai fait tout de mon mieux, ID. 230. Si j'attends encore ... je ferai moins bien ce que je puis faire aujourd'hui de mon mieux possible, J. J. ROUSS. 3° *promen.* || Proverbe. Il fait comme Robin fit à la danse, tout du mieux, se dit pour excuser quelqu'un qui fait tous ses efforts, sans réussir complétement. || Au mieux, tout au mieux, *loc. adv.* Très-bien. À table trouvant tout au mieux, Je crois qu'un ordre des cieux Tient en haleine la sagesse, BÉRANG. *Deo gratias.* || Le mieux du monde, c'est-à-dire très-bien, aussi bien qu'il est possible. Je sais que vous parlez, [illegible], le mieux du monde, MOL. *Mis.* V, 1. Le mieux du monde, dans la plus grande amitié, intimité. Tu me parais être le mieux du monde avec ta [illegible], MARIV. *Serm. indiscr.* II, 3. || Du mieux que, le mieux que, tout du mieux, tout le mieux que, *loc. conjonct.* Aussi bien qu'il est possible dans une circonstance, aussi bien qu'il est possible à telle personne. Elle bâtit un nid, pond, couve, et fait éclore À la hâte; le tout alla du mieux qu'il put, LA FONT. *Fabl.* IV, 22. Allez: si elle meurt, ne manquez pas de la faire enterrer du mieux que vous pourrez, MOL. *Méd. m. lui*, III, 9. Voilà une personne.... qui aura [illegible] du mieux qu'il lui sera possible, ID. *Pourc.* I, 10. Il faudra faire du mieux qu'on pourra, BOSS. *Lett. quiét.* 201. || Tout le mieux qu'on puisse faire, la plus grande concession qu'il soit possible de faire. Tout le mieux qu'on puisse faire pour les animaux, c'est de leur [illegible], BOSS. *Connaiss.* V, 8. || 9° [illegible] en ce [illegible] sens. Gourville lui dit qu'il lui donnerait une place à l'hôtel de Condé, qui lui vaudrait deux cent cinquante livres de rente, logé, nourri, et tout cela en attendant mieux, SÉV. 43. || Faute de mieux, à défaut d'une chose meilleure, plus convenable. || Familièrement. À qui mieux mieux, à l'envi l'un de l'autre. [illegible] ici toute la joie [illegible] [illegible] Les peuples, qui les [illegible] plus la surcharge des tailles personnelles, [illegible] à qui mieux mieux, VAUBAN, *Dîme*, p. 130.

10° [illegible] dans le sens d'un malade [illegible] [illegible] il était bien [illegible] ... ces sortes de mieux sont quasi toujours traîtres; et tout d'un coup il est retombé [illegible] [illegible]

— REM. 1. Mieux se met après le verbe; mais quand c'est à un temps composé, il se met d'ordinaire avant le participe passé [illegible]

[illegible] || 2. Avec mieux suivi de deux [illegible] séparés par *que*, on met *de* avant le second, bien que le premier ne soit pas précédé de cette préposition: Il vaut mieux prévenir le mal que d'être réduit à le punir, FÉN. *Tél.* XIV. C'est évidemment l'oreille qui a exigé l'interposition de ce *de*, afin de mieux marquer le commencement du second membre de phrase. Cependant ce ne serait pas une faute de le supprimer: Il vaut mieux prévenir le mal que le punir. || 3. La locution *à qui mieux mieux* mérite quelque explication. La préposition *à* n'y est pas primitive, et nos anciens disaient: *qui mieux mieux*; ils disaient aussi *qui plus plus*. Dans l'exemple de Joinville: Il se laisserent cheoir de la nef en la barge, qui plus plus, qui mieux mieux, on interprétera en disant: celui qui se laissa choir plus, mieux, fit plus, mieux; de là le sens d'émulation a été indiqué abréviativement par *qui plus plus, qui mieux mieux*. L'addition de la préposition *à* empêcherait l'explication grammaticale, à laquelle on ne parvient que quand on l'a écartée à l'aide des textes anciens. Mais, la locution une fois reconnue, on voit qu'elle a été traitée avec la préposition *à* ainsi que plusieurs autres: *à qui pis fera, à bouche que veux-tu*, etc.

— HIST. X° s. Melz [elle] sostendreiet les empedementz Qu'elle perdesse sa virginitet, *Eulalie.* || XI° s. Eufemien, si out à num li pedre [le père], Cons [comte] fut de Rome, des melz ki dunc i erent [étaient], *St Alexis*, IV. Si il ne pot prover sor saintz que melz ne sot [sut] juger, *Lois de Guill.* 15. Melz en valt l'orl [le bord] que ne font cinq cens livres, *Ch. de Rol.* XXXVIII. Meilz [je] voeil morir que guerpir son barnet, *ib.* XXXIX. Mon escient, deus cens ans [il] a et mielz, *ib.* XL. || XII° s. Qui valent mex de [que] mil livres d'or mier [pur], *Ronc.* 30. Au miex qu'il pot, s'est dressé en seant, *ib.* 124. Car cil qui pert honor vaurroit [voudrait] miex mors que vis [vivant], *Sax.* XXVI. Assez aim [j'aime] mieuz morir en bon desir, Que vivre iriez et m'amie haïr, *Couci*, IX. J'aim melz ainsi soufrir et endurer Ces très dous maus.... *ib.* X. Un petiz biens vaut mieuz, si Diex me voie, Qu'on fait courtoisement, Que cent greignor [plus grands] fait enuiousement, *ib.* XVI. Onques vers li [elle] n'oi [je n'eus] faus cuer ne volage; Si m'en devroit pour tant mieuz avenir, *ib.* XIX. || XIII° s. Et s'ausi est que pour lui [elle] mourir [je] doie [doive], Ce est la mort dont miex mourir devroie, ANONYME, dans *Couci*, p. 126. Et li rois Felippe comencha terre à tenir à toujours de mius en mius, *Chr. de Rains*, 11. Une grant sueur le prist partout le cors, et il li fu miex, *Mir. de St Louis*, p. 161. Miex [elle] ressemble [à] Bertain que ne peindroit poigniere [peintre], *Berte*, XII. C'est le mieux que j'i sache, ainsi le loeroie [je le conseillerais], *ib.* CXVII. Nus ne doit estre mix crus de son torfet que cil qui le reconnoit en son testament, BEAUM. XII, 13. Nos gens se lessserent cheoir de la grant nef en la barge, qui plus plus, qui miex miex, JOINV. 214. || XIV° s. Les choses qui sont selon Dieu et nature viennent au mieux qu'il est possible, ORESME, *Eth.* 21. || XV° s. Et leur prioit si [illegible] qu'il pouvoit, que chacun le voulust suivre au mieux monté et appareillé qu'il pourroit, FROISS. I, I, 29. [illegible] ne [illegible] que mieux, ID. II, III, 24. Et s'arma chacun qui mieux mieux, et monterent à cheval ceux qui avoient chevaux, ID. I, I, 99. Amis, je l'ay fait pour le miex, *Myst. Bart. et Jos.* dans OEI DE CAMBRAI, p. 377. Et s'il voit son mieux [son avantage], il n'attend mie qu'on le vienne assaillir, ains advise son point de courir, *Boucic.* IV, 1. En ces flours a moult de delis [délices], De deduit, de jolivetè; Au mieulx venir n'ont qu'un esté, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 531. Mais au fort, ma joye [illegible] *Poésies*, [illegible] Dieu fait tout pour le mieulx, [illegible] Par Jesus, le roi des cieux ne sçay si [illegible] mieulx, MONSTREL. I, 374. Qui mettent ces herbes ... dessus l'uys de l'estable où les [illegible] que Dieu les sauve et [illegible] de bien en mieulx, *les Év. des quen.* p. 76. Et chascune à son tour, qui mieulx mieulx, ait loy de parler, *ib.* p. 106. L'en vous fait tout le mieulx que l'en peult.... mais qui mieulx vous fait et pis vous a, *ib.* p. 87. Et si aucun leur en veult faire quelques remonstrances, nul ne le [illegible] à mieulx mieulx, J. MAROT, V, 172. À ma douleur, si vous pry, [illegible] dont il m'en soit de mieux, ID. V, 244. Si tu la [illegible] Il a mieux de quatre vingts mille escus de rente, CARLOIX, I, 28. [illegible], elle s'est tousjours portée de mieux en [illegible], MARG. *Lett.* 11. Toute ceste compaignie se porte si bien, qu'il est impossible de mieulx, ID. *ib.* [Les ennemis sont nombreux] à tant mieulx; car nous en desferons tant plus, AMYOT, *Pélop.* 68. Ils estoient rengez en bataille si bien, qu'il n'estoit pas possible de mieulx, ID. *Eumène*, 24. [illegible] des plus puissans et mieux estimez [illegible] de Rome, ID. *C. d'Utiq.* 1. C'est à l'envy, à qui mieulx mieulx, MONT. IV, 367. Tant testonné, que trop mieulx ressembloyt quelque petit angelot qu'ung homme, RAB. *Garg.* I, 15. Je le dy pour plus fort te encourager à proffiter de bien en mieux, ID. *Pant.* II, 8. L'amant est bien novice, et son art il [illegible] Quand il trouve son mieux, si son [illegible] prend, RONS. 144. Reveille toy, ma fille [illegible] mée, ID. 631. Estant le mieux que bien [illegible] par plusieurs jours festoyé avec toutes les [illegible] que l'on pourroit souhaitter, PASQUIER, *Recherches*, livre VIII, p. 697, dans LACURNE. Vous nou[illegible] enfants, afin qu'il [le tyran] les mene, pour [illegible] qu'il face, en ses guerres, LA BOÉTIE, *Serv.* [illegible]

— ÉTYM. Wallon, *mî*; namur. *mî*; [illegible] *mex*; provenç. *mels, meils*, [illegible]; anc. catal. *mills*; ital. *meglio*; du lat. *melius* [illegible].

† **MIEUX-DISANT** (mieû-di-zan), *s. m.* Celui qui parle le mieux (sorte de comparatif de bien-disant). Me laisserai-je éternellement ballotter par les sophismes des mieux-disants? J. J. ROUSS. dans le *Dict.* de BESCHERELLE.

† **MIEUX-ÊTRE** (mieû-zê-tr'), *s. m.* Néologisme. État plus heureux (sorte de comparatif de bien-être).

† **MIEUX-FAISANT, ANTE** (mieû-fè-zan, zan-t'), *adj.* Qui agit le mieux, qui fait le plus de bien (sorte de comparatif de bienfaisant). Je vois le chirurgien Parisot, le meilleur et le mieux faisant des hommes, J. J. ROUSS. *Conf.* [illegible] mieux-faisant, se disait de celui qui, dans un tournoi, avait surpassé tous ses rivaux en force, en grâce et en adresse.

MIÈVRE (miè-vr'), *adj.* || 1° Qui a de la vivacité mêlée de quelque malice, surtout en parlant des enfants. Il n'a jamais été ce qu'on appelle mièvre et éveillé, MOL. *Mal. im.* I, 6. Elle est un peu mièvre parce qu'elle est jeune, DANCOURT, *Vendanges de Sur.* sc. 11. Toi qui es la fille du pays la plus enjouée, la plus gaillarde, la plus mièvre, ID. *Prix de l'arquebuse*, sc. 1. || Substantivement. Elle veut demander Marianne à son père pour le petit [illegible] de Jeannot, DANCOURT, *Bourg. à la mode*, III, 4. || 2° On le dit aujourd'hui quelquefois en parlant du style, avec le sens de maniéré, prétentieux, efféminé.

— REM. D'après Callières, 1690, mièvre était un mot bourgeois.

— HIST. XIII° s. ...Trop me griève [illegible] [jeune femme] est si [illegible] [illegible] gaster, MÉON, *Fabliaux*, I, [illegible] || XVI° s. Mievreté, COTGRAVE. Mievrerie, *Épitaphe de M. de la Porte*.

— ÉTYM. Origine inconnue. Furetière fait remarquer qu'en Normandie on dit *nievre*. Ménage le tirait de *nebulo*, [illegible]. Diez se contente de rapprocher [illegible] qui se dit en Berry pour un enfant vif.

† **MIÈVREMENT** (miè-vre-man), *adv.* [illegible] mièvre.

MIÈVRERIE (miè-vre-rie), *s. f.* || 1° Qualité de la personne qui est mièvre. Un enfant d'une mièvrerie amusante. || 2° Action de cette personne. [illegible] à faire des [illegible] qu'on peut appeler des mièvreries de jeune courtisan, que [illegible] méchancetés, VOYER, MARQUIS D'ARGENSON, *Mém.* p. 173, dans POUGENS.

MIÈVRETÉ (miè-vre-té), *s. f.* Synonyme de mièvrerie. [illegible] mièvreté d'un [illegible] [illegible], *Mme Acfat*, I, 6. Un de ces [illegible] jeunes gens qui méritaient d'être mis à Saint-Lazare, et qui a été condamné au plus horrible supplice pour une mièvreté, VOLT. *Lett. d'Argental*, 18 mai 1767.

— HIST. XV° s. Ne [illegible] lit, ne mièvreté de page, *Œuvres de Georges Chastelain*, publiées par Kervyn de Lettenhove, t. VI, p. [illegible], note 7.

— ÉTYM. *Mièvre*.

MIGNARD, ARDE (mi-gnar, gnar-d'), *adj.* || 1° [illegible] et délicat [illegible] langue, en begayant, d'une façon mignarde. [illegible] REGNIER, *Élég.* IV. Ha, que mes demeures [illegible]

la Rasinière est mignarde! SÉV. 380. || Substantivement. Ce fut Henri IV qui, voyant la famille du père de ce peintre [Mignard] qui était fort belle, lui donna ce nom, disant qu'il fallait les appeler des mignards, *Vie de Mignard*, dans LACURNE. L'enfant n'est point criard, Il dort sans qu'on le berce, Et le petit mignard A une dent qui perce, *Nouvelles parodies*, dans FR. MICHEL, *Argot*. || On dit aussi de quelqu'un qui fait le beau, qu'il fait le mignard. || 2° Gracieux avec un mélange d'afféterie. Un parler mignard. Un air mignard. || *S. m.* Terme de peinture. Le mignard, le genre mignard, le genre qui cherche les mignardises. Donner dans le mignard. || 3° Petit gobe-mouche d'Afrique.

— HIST. XVI° s. Si en devenoient indifferents en leur vivre, sans estre difficiles à servir, ny mignards ou friands, AMYOT, *Lyc.* XXXVIII. Voyez quel mignard visage, quelle gentille bouche, *Nuits de Straparole*, p. 12, dans LACURNE. Confitures pour donner aux mignardes [petites filles], *Moyen de parvenir*, p. 16, dans LACURNE.

— ETYM. Voy. MIGNON.

MIGNARDÉ, ÉE (mi-gnar-dé, dée), *part. passé* de mignarder. Une petite fille mignardée. L'abbé Mably, du même auteur, est singulièrement mignardé, BACHAUMONT, *Mem. secrets*, t. XXXVI, p. 397.

MIGNARDEMENT (mi-gnar-de-man), *adv.* D'une façon mignarde, avec délicatesse. Deux petits arcs de couleur noire Étaient mignardement voûtés, Dont ce dieu qui me fait la guerre, Foulant aux pieds mes libertés, Triomphe sur toute la terre, VOIT. *Poés. Œuv.* t. II, p. 95. || D'une façon mignarde, avec une gentillesse mêlée d'afféterie. Sourire mignardement.

— HIST. XVI° s. Ains se plaignoit mignardement D'un enfantin myaulement, DU BELLAY, VII, 40, verso. Lequel, ayant esté pris petit enfant au siege de Patras, fut mignardement nourri au sarrail, D'AUB. *Hist.* I, 262.

— ETYM. *Mignarde*, et le suffixe *ment*.

MIGNARDER (mi-gnar-dé), *v. a.* || 1° Traiter d'une façon mignarde. Mignarder un enfant. || 2° Affecter de la délicatesse, de la grâce. Mignarder son style. || 3° Se mignarder, *v. réfl.* Se traiter d'une façon mignarde. Cette femme se mignarde trop.

— HIST. XVI° s. Un gros prieur son petit fils baisoit, Et mignardoit au matin en sa couche, MAROT, III, 64. Il caressoit les petits chiens que on luy mettoit devant, et les mignardoit, H. EST. *Apol. pour Hérod.* p. 238. Le prince de Genevois, ne trouvant pas l'air de la Rochelle assez delicat, se mignardoit aux champs, D'AUB. *Hist.* II, 294. Quand Epicurus entreprend de se faire mignarder à la goutte, et refusant le repos et la santé, que de gayeté de cœur il desfie les maulx.... MONT. IV, 22. Vous rompez à la peine vos personnes, à fin qu'il [le tyran] se puisse mignarder en ses delices, LA BOÉTIE, *Servit. volont.*

— ETYM. *Mignard*.

MIGNARDISE (mi-gnar-di-z'), *s. f.* || 1° Qualité de ce qui est mignard, délicat. La mignardise de son visage, de ses traits. Toutes ces sortes de pieds et de mesures [pyrrhiques, trochées, bons pour la danse] n'ont qu'une certaine mignardise et un petit agrément, BOIL. *Longin, Sublime*, 33. || 2° Affectation de gentillesse, de délicatesse. Les mignardises, s'il est permis de parler ainsi d'un style chargé d'ornements, de pensées brillantes, d'antithèses et de pointes, ROLL. *Hist. anc. Œuvr.* t. XI, 2° part. p. 730, dans POUGENS. Une mignardise que réprouvent également et les artistes et les amateurs et les gens de goût, c'est qu'en riant elle [une femme dans un portrait] montre les dents, BACHAUMONT, *Mém. secr.* t. XXXVI, p. 353. Elle affecte des poses languissantes ou maladives qui ne l'empêchent pas de déjeuner à la fourchette; et toutes ces mignardises mélancoliques me sont insupportables, CH. DE BERN. *Un acte de vertu*, § VIII. || Terme de peinture. Défaut des ouvrages dans lesquels le soin est porté à l'excès et qui paraissent peu naturels. J'aime mieux la rusticité que la mignardise, et je donnerais dix Watteau pour un Teniers, DIDER. *Pensées sur la peint. Œuv.* t. XV, p. 187, dans POUGENS. || 3° *Au pluriel*, il signifie quelquefois manières, paroles caressantes. Cette lettre [de D. Gervaise] était un tissu de flatteries, avec de basses mignardises de moine rafiné et décidé à faire trembler les plus abandonnés, ST-SIM. 61, 31. || 4° Espèce de petits œillets dont on garnit les plates-bandes des jardins, *dianthus plumarius*, L.; on en fait aussi des bordures. Planter de la mignardise. || Mignardise des prés, *dianthus superbus*, L. || 5° Espèce de soutache enjolivée qui sert à garnir les robes, les vêtements, etc.

— HIST. XVI° s. Il suffit qu'on y puisse cognoistre le bon esprit et entendement de l'architecte, et que ses inventions y soient plus louables que la mignardise.... PHILIBERT DELORME, *De l'architecture*, I, 11. Le duc de Maienne receut tout à la fois deux grandes commoditez, l'une les vivres et mignardises de l'isle d'Oleron, qui est un terroir plein de delices.... D'AUB. *Hist.* II, 303. Propos bien filez et mignardises de discours, ID. *ib.* III, 198. Un petit coffre, duquel il tira quelques petites gentillesses et mignardises qui n'estoient pas toutesfois de grand prix, *Nuits de Straparole*, t. I, p. 83, dans LACURNE. Toutes les mignardises et delices du langage latin [dans Térence], MONT. I, 288. Venus et ses enfants volent tout à l'entour, La douce mignardise et les douces blandices, RONS. *Élégie du printemps.*

— ETYM. *Mignard*.

† **MIGNOL** (mi-gnol), *s. m.* Liqueur spiritueuse extraite d'une espèce de palmier.

MIGNON, ONNE (mi-gnon, gno-n'), *adj.* || 1° Qui plaît par la délicatesse et la gentillesse. Visage mignon. Bouche mignonne. Une beauté mignonne. Des souliers mignons. Si mignonne et si belle.... Que la beauté plus grande est laide auprès de vous, RÉGNIER, *Sat.* XIII. Est-il un homme qui, à la vue de cette mignonne créature [l'oiseau-mouche], balancée sur ses petites ailes bourdonnantes.... CAP, *Audubon*, p. 48. || Se dit des ouvrages d'esprit où il y a de la finesse. Sonnet mignon. || Ironiquement. Certes pour un amant la fleurette est mignonne, MOL. *Misanthr.* II, 1. || Bleu mignon, sorte de bleu. ....Doivent être guédées comme un bleu mignon, qui est la moitié de nuance d'un bleu céleste, *Instruction générale pour la teinture*, 18 mars 1671, art. 188. || Familièrement. Argent mignon, somme d'argent comptant dont on peut disposer à son gré, pour ses fantaisies. Il n'eût pas convenu, pendant qu'elle était aux expédients, qu'elle eût su que j'avais de l'argent mignon, J. J. ROUSS. *Conf.* V. || Péché mignon, péché qu'on se plaît à commettre, et dont on ne veut pas se corriger. || 2° *S. m.* et *f.* Mignon, mignonne, le bien-aimé, la bien-aimée. Anselme, mon mignon, crie-t-elle à toute heure, Quand est-ce que l'hymen unira nos deux cœurs? MOL. *l'Ét.* I, 6. || Mignon, mignonne, se dit en adressant la parole à des enfants, à de jeunes femmes. La fortune passa, l'éveilla doucement, Lui disant: mon mignon, je vous sauve la vie, LA FONT. *Fabl.* V, 11. Au contraire, mignonne, C'est me faire mieux voir ton amour et ta foi, MOL. *Éc. des m.* II, 6. Oui, mignonne, je songe à remplir ton attente, ID. *ib.* II, 14. Voilà, ma belle mignonne, ma fille qui vient vous saluer, ID. *l'Avare*, III, 9. Jamais elle [Mme de Maintenon] n'appela la duchesse de Bourgogne que mignonne, et celle-ci ne la nommait que ma tante, DUCLOS, *Règne de Louis XIV*, *Œuv.* t. V, p. 184. || Avec une nuance de dédain. Mais, ma mignonne, dites-moi, Vous campez-vous jamais sur la tête d'un roi [la mouche à la fourmi]? LA FONT. *Fabl.* IV, 3. || Vous êtes un joli mignon, un plaisant mignon, se dit ironiquement à quelqu'un qui a dit ou fait une sottise. Je vous trouve un plaisant mignon de ne m'avoir pas écrit depuis deux mois, SÉV. *à Bussy*, 18 mars 1648. Vous êtes une gentille mignonne, de vouloir que je me gouverne par l'autorité de votre père, DESTOUCHES, *Fausse Agn.* I, 3. || 3° *S. f.* Mignonne, maîtresse. Tout vous rit; votre femme est souple comme un gant; Et vous pourriez avoir vingt mignonnes en ville, Qu'on n'en sonnerait pas deux mots en tout un an, LA FONT. *Coupe.* Quelques heures après, le commandeur et sa mignonne se mirent en chemin avec la duègne, LESAGE, *Guzm. d'Alfar.* I, 8. Un essaim de grivois Buvant à leurs mignonnes, BÉR. *Grande orgie.* || Mignonne se dit aussi quelquefois pour jeune fille simplement. Figurez-vous la plus jolie petite mignonne, douce, tendre, accorte et fraîche, agaçant l'appétit, pied furtif, taille adroite, élancée, BEAUMARCH. *Barb. de Sév.* II, 2. || 4° Mignon de couchette, amant favorisé. Il s'en est donc allé, le mignon de couchette? SCARR. *Jod. ou le maître val.* III, 8. Le voilà, le beau fils, le mignon de couchette, MOL. *Sgan.* 6. || 5° Favori. Cet enfant est le mignon de sa mère. Du siècle les mignons, fils de la poule blanche, RÉGNIER, *Sat.* III. Je ne me dois regarder que comme un de ces indignes mignons de la fortune, que son caprice n'élève au plus haut de sa roue sans aucun mérite, que pour mettre plus en vue les taches de la fange dont elle les a tirés, CORN. *Disc. de récept. à l'Acad.* Buckingham, mignon de Jacques, et qui troubla les premières années du règne de Charles I^er^, a fait plus de bruit dans l'histoire passée qu'il n'en fera dans l'histoire à venir, CHATEAUB. *Stuarts, Charles I^er^.* || *Fig.* La précoce hyacinthe est le tendre mignon Que sur ces prés fleuris caressait Apollon, VOLT. *Poèmes, Apol. de la fable.* || 6° Dans un mauvais sens. Un mignon, un Ganymède, un Giton. Passer sa vie avec ses infâmes mignons, [illegible] et se jeter en même temps dans les curiosités de la magie, FÉNEL. *Dial. des morts mod. dial.* 12 (*Henri III, la Duch. de Montpensier*). C'étaient eux qu'on appelait les mignons de Henri III; Livarot, Villequier, Dupuxat et Maugiron eurent part aussi et à sa faveur et à ses débauches, VOLT. *Henr.* II, *notes*. Antinoüs, le mignon d'Adrien, à qui cet empereur fit rendre les honneurs divins, BAILLY, *Astron. moderne*, t. I, p. 199.

— SYN. MIGNON, MIGNARD. Le mot est le même, la désinence seule est différente. Aussi le mignard n'est-il que le mignon avec le sens légèrement péjoratif qu'a la finale *ard*; c'est le mignon, plus un peu d'afféterie ou d'excès.

— HIST. XIII° s. Deus damoiselles moult mignotes, *la Rose*, 764. Fame est plus cointe et plus mignote En sorquanie [illegible] que en cote, *ib.* 1226. Et sur un destrier [illegible] Avoit [illegible] son ami Cointe et mignot et bien seant, *Lai du trot.* || XV° s. Pariset requit le suppliant qu'il lui voulsist prester deux escus d'or, en lui disant qu'il avoit de l'argent mignon, DU CANGE, *mignonetus*. Aussi y estoit le conte de Lodesme son mignon en grant triumphe, COMM. II, 8. || XVI° s. Ma mignonne, Je vous donne Le bon jour, MAROT, II, 114. N'ayez pas peur, dames gentes, mignonnes, ID. II, 233. Ne plus ne moins que les oiseleurs avec leurs oiseaux mignons [apprivoisés]... AMYOT, *Sylla*, 58. Ces beaux danseurs icy mignons [les cavaliers pompéiens à Pharsale] n'attendront jamais, de peur que vous ne leur gastiez leurs beaux visages, ID. *Pomp.* 90. Socrates, son premier mignon [de la vraie vertu], MONT. I, 177. Pourquoy ne dira un oyson ainsi: toutes les pieces de l'univers me regardent.... je suis le mignon de nature? ID. II, 274. Je ne leur respondray autre chose, sinon qu'encores que nostre nation ne soit la plus mignonne du pape, si est-ce que.... LANOUE, 358. Ces mignons [les favoris d'Henri III] (car c'est le terme du siècle) avoient des familiaritez avec leur maistre, que je ne puis ni ne veux exprimer, D'AUB. *Hist.* II, 376. Ganimede mignon de couchette de ce grand dieu haut tonnant, *Dialogues de Tahureau*, p. 128, dans LACURNE. Aussi n'a faict Belleau aucune difficulté d'en user, quand, parlant d'un enfançon (car il use de ce diminutif), il dit: Tant que sa levre mignotte A petits souspirs sucotte, H. EST. *Préc. du lang. franç.* éd. FEUGÈRE, p. 102. Donc, si vous m'en croyez, mignonne, Tandis que vostre age fleuronne En sa plus verte nouveauté, RONS. *à Cassandre*.

— ETYM. Bourg. *mignó*; ital. *mignone*, mignon, *mignolo*, petit doigt. On a dans le bas-breton *mignones*, amie, *mignoni*, amitié, dans l'irl. *mion*, *mion*, amour; dans l'allemand *Minne*, amour, ancien haut allem. *minni* ou *minnia*. Le celtique et l'allemand paraissent de même racine et avoir produit le français *mignot*, *mignon*, *mignard*, dont le sens primitif semble être gracieux, donnant de l'amour. La dérivation par *minimus* n'est pas acceptable, vu les formes.

MIGNONNE (mi-gno-n'), *s. f.* || 1° Terme d'imprimerie. Caractère de sept points; petit caractère qui est entre la nonpareille et le petit texte. || Aujourd'hui on substitue l'expression: caractère de 7 points ou numéro 7. || 2° Espèce de poire fort belle et d'un rouge foncé, qu'on appelle aussi grosse mignonne. || Sorte de pêche très-grosse et très-ronde; il y a la grosse et la petite mignonne et la mignonne tardive. || Sorte de prune longuette et d'un blanc jaunâtre.

— ETYM. *Mignon*.

MIGNONNEMENT (mi-gno-ne-man), *adv.* D'une façon mignonne. Cela est mignonnement fait.

— HIST. XIII° s. Lors veissiés carole [danse] aler, Et gens mignotement baler danser, *la Rose*, 752. || XVI° s. O beaux cheveux d'argent mignonnement retors, DU BELLAY, VI, 28, *verso*.

— ETYM. *Mignonne*, et le suffixe *ment*.

MIGNONNETTE (mi-gno-nè-t'), *s. f.* || 1° Diminutif de mignonne, jeune fille, jeune femme. Au reste, ton amour me toucha au dernier point, Mignonnette, MOL. *Éc. des m.* II, 15. || 2° Nom d'une sorte de dentelle ou de réseau fin. || 3° Espèce de petits œillets, appelés autrement mignardise. || 4° Poivre concassé. || 5° Nom donné à différentes plantes: l'œillet de la Chine; la luzerne lupuline; la saxifrage ombreuse; le réséda des jardins. || 6° Nom d'une petite espèce de poire. || 7° Petit papillon de

[illegible] || 3° [illegible] de laine et de soie. || 4° Terme de typographie. Caractère [illegible].

— HIST. XVIe s. Ma maistresse est toute [illegible] [illegible] 143.

— ETYM. Mignon [illegible] mignarde [illegible] de [illegible].

† MIGNONNETTE [illegible], s. f. Terme de [illegible] qui fait le [illegible].

MIGNOTÉ, ÉE (mi-gno-té, tée), part. passé de [illegible].

MIGNOTER [illegible] té), v. a. Traiter d'une façon [illegible]. [illegible] mignote trop ses enfants.

— HIST. XVe s. Boire ypocras à jour et à nuitée, Rire, jouer, mignonner et baiser, VILLON, Ball. contredit de Franc Gontier. En tel tourment est le pauvre homme huyt ou neuf mois, que la dame ne fait que rien que mignoter et soy plaindre, Les quinze joies de mariage, p. 23. || XVIe s. ....Qui comme fleur marchoit dessus les fleurs, Et mignottoit un bouquet de couleurs, RONS. 34.

— ETYM. Anc. franç. mignot (voy. MIGNON, à l'hist.).

† MIGNOTIE (mi-gno-tie), s. f. Œillet de Christ, [illegible].

MIGNOTISE (mi-gno-ti-z'), s. f. Action de mignoter. || Mignotise des Génevois, le thym.

— HIST. [illegible] s. Toute [illegible] les femmes font et truevent [illegible] De guigner, de [illegible]gnier, d'estre par reins fornies, J. DE MEUNG, Test. 1293. || XVe s. Licurgus.... ordonna.... que les jeunes enfans, yssus hors de la premiere nourriture, fussent [illegible] maternelles, CHR. DE PISAN, Charles V, I, 7. || XVIe s. Tant leur mignotise [de ces yeux] darde D'amours à qui les regarde, RONS. 561.

— ETYM. Mignoter.

1. MIGRAINE (mi-grè-n'), s. f. Douleur qui occupe la moitié ou une moindre partie de la tête, particulièrement la région des tempes et des orbites, qui revient par accès, et qui se complique souvent de trouble des fonctions gastriques, mais qui n'est accompagnée d'aucun danger. Mme de Maintenon avait la migraine, SÉV. 437. Ces migraines ne [illegible] pas l'inquiétude que vous en avez ; c'est le seul tribut que mon tempérament paie à la nature, MAINTENON, Lett. à M. d'Aubigné, 26 juin 1682. Cette migraine-là vient bien subitement ! C'est moi qui l'a donnée [illegible], Gr. II, 6. [La caverne où] La déesse aux vapeurs a choisi son séjour ; Les tristes aquilons y sifflent à l'entour, Et le souffle malsain de leur aride haleine Y porte aux environs la fièvre et la migraine, VOLT. Dict. phil. Pope. || Fig. Rien qu'à voir mousser le champagne, Déjà la migraine le gagne, BÉRANG. Deo gratias.

— HIST. XVe s. [illegible] habay Maintes fois, et à l'aventure Une migraine ou [au] chief aray [j'aurai], E. DESCH. Poésies mss. f° 442. || XVIe s. [illegible] Migraine est proprement quand la douleur ne tient que la moitié de la teste [illegible], PARÉ, XV, 6 [illegible] DE SERRES, 636.

— ETYM. [illegible]

† 2. MIGRAINE [illegible], s. f. Ancien nom de la grenade et [illegible] de pierre.

— HIST. XVIe s. [illegible]

— ETYM. [illegible]

† MIGRATEUR, TRICE [illegible], adj. [illegible] les hommes de l'âge de pierre auraient été les habitants primitifs de l'Europe [illegible]

MIGRATION [illegible] et belles-lettres, t. VI, p. 241. || Fig. Homme, la saison de ta migration n'est pas encore venue ; attends que le vent de la mort se lève, alors tu déploieras [illegible] que ton cœur demande, CHATEAUBR. René. || 2° Voyages périodiques ou irréguliers que font certaines espèces d'animaux. Cette habitude innée est si forte en eux [les rossignols], que ceux que l'on tient en cage s'agitent beaucoup au printemps et en automne, surtout la nuit, aux époques ordinaires marquées par leurs migrations, BUFF. Oiseaux, t. IX, p. 147.

— SYN. MIGRATION, ÉMIGRATION. Ces deux mots ne diffèrent que par la préposition e, ex, qui indique départ. C'est aussi ce qui en fait la distinction. Migration est plus général ; il considère le départ des foules par rapport à leur déplacement seulement : les migrations des peuples, des animaux. Au contraire émigration considère le départ par rapport au terme d'arrivée : les émigrations pour l'Amérique.

— HIST. XVIe s. Migration, COTGRAVE.

— ETYM. Lat. migrationem, de migrare, s'en aller.

† MIGRATOIRE (mi-gra-toi-r'), adj. Qui concerne l'émigration. Le mouvement migratoire des populations.

— ETYM. Voy. MIGRATION.

MIJAURÉE (mi-jô-rée), s. f. || 1° Mignonne, jeune fille (sens aujourd'hui inusité). Pour toi qu'un teint vif et fleuri Et la perruque bien poudrée Flattent d'être le favori Encor de quelque mijaurée, Goûte l'erreur des passions, CHAUL. à l'abbé Courtin. || 2° Fille ou femme qui montre des prétentions par des manières affectées et ridicules. Elle, monsieur? voilà une belle mijaurée ....pour vous donner tant d'amour ! MOL. Bourg. gent. III, 9. Mme de Fieubet entendit ceci : La C*** passa devant la B*** : ah, dit la B***, voilà une mijaurée qui a eu pour plus de cent mille écus de nos hardes ; la C*** se retourne, et comme Arlequin, hi, hi, hi, hi, hi, lui fit-elle, en lui riant au nez, SÉV. 429. Là sont en foule antiques mijaurées, Jeunes oisons et bégueules titrées, VOLT. Ép. 35. Je préfère à ces mijaurées Ma Jeannette, ma Jeanneton, BÉRANG. Jeanneton.

— HIST. XVIe s. Mijaurée, OUDIN, Dict.

— ETYM. Origine inconnue. Le Berry a mijauder, mignauder ; mais comment tirer mijaurée de mijauder? On trouve dans Oudin, Curios. françaises, migoufflée, qui paraît avoir le même sens ; mais qu'est migoufflée, et comment le rattacher à mijaurée? Chaulieu, qui donne à ce mot le sens de mignonne, écrit migeorée ; avec cette orthographe pourrait-on le rapprocher de mijoter? Enfin Lehéricher, Hist. et Gl. du normand, t. II, p. 281, dit qu'en normand jorer signifie parer, et que la mijaurée est la mal jorée, la mal parée.

MIJOTÉ, ÉE (mi-jo-té, tée), part. passé de mijoter. Une soupe mijotée.

MIJOTER (mi-jo-té), v. a. || 1° Terme de cuisine. Faire cuire à petit feu. Mijoter un ragoût. || 2° Fig. Traiter avec un excès de délicatesse et de mignardise. Mijoter un enfant. || 3° Se mijoter, v. réfl. Être mijoté. Le potage se mijote tout doucement. || Fig. et populairement. Se brasser, se tramer. C'est une petite intrigue qui se mijote. || Se traiter avec un excès de délicatesse. Il se mijote beaucoup.

— HIST. XVIe s. Migeotter, COTGRAVE.

— ETYM. Origine incertaine. Le Berry a mijé, mijot, mijot, pain émietté, mijou, mangeur de mie ; mijoter ne serait-il pas réduire comme en mie? mije est d'ailleurs une des formes de mie. Au Maine, migeoter, mûrir sur la planche, migeot, lieu où l'on conserve les fruits.

1. MIL (mil), adj. numéral, voy. MILLE.

2. MIL (mill, [illegible]. La [illegible] ne moulait pas l'I ; je la crois fine, dit-il ; Mais le moindre grain de mil Ferait bien mieux mon affaire, Fabl. I, 20), s. m. || 1° Plante graminée qui porte une graine fort petite à laquelle on a donné le même nom. Que dirai-je plus? le mont Pangée, avec toutes ses mines, [vu de la lune] n'était pas si grand qu'un grain de mil, D'ABLANCOURT, Lucien, Icaroménippe. || Fig. C'est un grain de mil dans le bec d'un âne, se dit quand on donne peu à quelqu'un qui désire beaucoup ou qui a besoin de beaucoup. || On dit plus ordinairement millet. || 2° Graine de cette plante. Donner du mil à la volaille. || 3° Mil à épis, [illegible]. Mil à grappes, panis. || Mil à chandelles, [illegible] de Cayenne.

— HIST. XVe s. [illegible]

— ETYM. Provenç. mil, melh ; cat. mill ; esp. mijo ; port. milho ; ital. miglio ; du lat. milium. On suppose que milium se rattache à mille, [illegible] à cause du grand nombre des graines.

† MILADY (mi-lè-di), s. f. Titre qu'on donne à une dame anglaise, femme d'un lord ou d'un baronnet. Les gens de milady ! que milady permette.. [illegible] les Comédiens, V, 9. Vous m'écoutez, n'est-ce pas? — Oui, milady, SCRIBE, le Verre d'eau, IV, 3. || Au plur. Des miladys, ou, suivant la forme anglaise, miladies.

— ETYM. Anglais, mi, ma, et lady, dame.

1. MILAN (mi-lan), s. m. || 1° Oiseau de proie à queue fourchue, genre milvus, Cuvier ; espèces : le milan royal, vulgairement le milan ; le milan [illegible] ; le milan parasite ; le milan de la Caroline, [illegible] catus, Gmelin. Un milan qui dans l'air [illegible] faisait la ronde, Voit d'en haut le pauvret [illegible] se débattant sur l'onde, LA FONT. Fabl. IV, [illegible]. || 2° Nom de la raie pastenaque, dans quelques [illegible].

— HIST. XVIe s. Ils sifflent comme serpents, [illegible] buyent comme millans, PARÉ, Anim. 26.

— ETYM. Provenç. milan ; cat. milá ; esp. milano ; port. milhano ; du lat. milvus, milan, par l'intermédiaire d'une forme dérivée milvanus, avec suppression de l'u, comme dans [illegible].

† 2. MILAN (mi-lan), s. m. Sorte de fromage à croûte rouge qui vient de Milan.

† 3. MILAN (mi-lan), s. m. Milan d'été, sorte de poire.

† MILANAISE (mi-la-nè-z'), s. f. Ouvrage dont le fond est un fil recouvert de deux brins de soie, dont l'un, moins serré que l'autre, forme sur le fil un petit relief à distances égales.

† MILANDRE (mi-lan-dr'), s. m. Espèce de squale de la Méditerranée.

† MILANEAU (mi-la-nô), s. m. Jeune milan.

† MILANIÈRE (mi-la-niè-r'), s. f. Lieu où l'on entretient des milans. Le roi après son déjeuner alla voler avec Madame.... [illegible] de casser la milanière et la héronnière qui était à Noisy, parce que depuis six ans il n'avait [illegible] milan ni héron, et il lui en coûtait [illegible] pour entretenir ces aires-là, DANGEAU, I, 160, 6 avr. 1685.

† MILÉSIAQUE [illegible], adj. Qui appartient à Milet, ville grecque de l'Asie Mineure. [illegible] lésiaques, ou, substantivement, les Milésiaques, contes obscènes composés par Aristide de Milet. On dit aussi milésiennes.

† MILIACÉES (mi-li-a-sée), s. f. pl. Terme de botanique. Tribu de la famille des graminées, ayant pour type le genre milium.

— ETYM. Mil 2.

MILIAIRE (mi-li-è-r'), adj. || 1° Terme de pathologie. Éruption miliaire, élevure à la peau dont le volume ne dépasse pas celui d'un grain de mil. || Fièvre miliaire, ou, substantivement, la miliaire, [illegible] de fièvre, caractérisée par de petits boutons [illegible] surmontés dès le second jour d'une petite vésicule rouge. || 2° Terme de botanique. [illegible] les stomates. || 3° Terme de minéralogie. [illegible] dit des grains d'une roche grenue quand ils ont la grosseur d'un grain de [illegible] ou de mil. || 4° Terme de zoologie. Se dit d'un animal qui est extrêmement petit, comme le ver luisant miliaire.

— HIST. XVIe s. De petites vessies, comme celles qu'on voit aux herpès miliaires, PARÉ, XXIV, [illegible].

— ETYM. Lat. miliarius, de milium, mil.

MILICE (mi-li-s'), s. f. || 1° L'art et l'exercice de la guerre. Végèce a écrit sur la milice des [illegible]. || Expédition militaire. Les prodiges dont Dieu avait [illegible] Dans ces deux sens, il n'est [illegible] || Fig. [illegible] Jugem. dern. 1er avent, p. [illegible]. Tout le temps de la vie présente est une milice continuelle [illegible] le temps des peines et des combats, MASS. Profess. relig. 2. || 2° Corps de troupes, armée ; en ce sens, il ne s'emploie guère que dans le style soutenu. Rome encor pauvre et attachée à l'agriculture [illegible] rissait une milice admirable, BOSS. Hist. III, 6. La nouvelle milice qu'il fallut lever, ID. ib. De tout cela [les qualités du peuple romain] s'est formée la [illegible]

l'infâme désertion de la milice même, il était encore plus aisé au roi de lever des soldats que de les armer, BOSS. *Reine d'Anglet.* Sous la discipline du prince d'Orange, son oncle maternel, il apprit l'art de la guerre en qualité de simple soldat.... on le vit en ce dernier rang de la milice ne refuser aucune fatigue et ne craindre aucun péril, FLÉCH. *Turenne.* C'est là qu'on vit ce dont il n'y a peut-être pas deux exemples de plus, des milices toutes nouvelles égaler dans le premier combat l'intrépidité des vieux corps, VOLT. *Charles XII*, 5. || Fig. Il [P. L. Courier] s'est mis [dans le Pamphlet des pamphlets] en cause commune avec Socrate, Pascal, Cicéron, Franklin, Démosthènes, saint Paul, saint Basile ; il s'est environné de ces grands hommes comme d'une glorieuse milice d'apôtres de la liberté de penser, de publier, d'imprimer, CARREL, *Œuvres*, t. V, p. 243. || 3° Anciennement, levées faites parmi les hommes en état de porter les armes. À l'instant toutes les milices s'armèrent, les grands seigneurs envoyèrent leurs hommes, MICHELET, *Hist. de France*, t. II, p. 277. || Particulièrement, dans l'ancienne monarchie, levées de bourgeois et de paysans faites par voie du sort soit pour recruter l'armée, soit pour former des régiments provinciaux. Tomber à la milice. Apprenez que l'établissement des milices n'est point le malheur de la France.... que ces milices, qui sont la pépinière des armées, contribuèrent à sauver la France dans les dernières campagnes du maréchal de Villars, VOLT. *Louis XIV*, *suppl.* 1re partie. J'ai manqué souvent d'ouvriers à la campagne, j'ai vu que les sujets manquèrent pour la milice, ID. *Lett. d'Argenton*, 28 juill. 1760. S'il y a des corvées à faire, une milice à tirer, J. J. ROUSS. *Écon.* 3. || Fig. Soldat de la milice, homme qui n'a aucun avancement dans sa profession. || 4° Fig. et dans le style élevé. Les milices célestes, les anges. Le même cantique que nous avons chanté avec la milice céleste, dans le mystère de sa bienheureuse nativité, BOURDAL. *Exhort. Crucif. et mort de J. C.* t. II, p. 201. || Milice céleste, se dit aussi des bienheureux. Paraissez sur vos nues tonnantes, innombrables soldats, antiques légions de la patrie; fameuses milices de la France, et maintenant milices du ciel, paraissez, CHATEAUB. *Génie*, I, VI, 6. || Enfin, milice céleste se dit quelquefois des astres. Ce n'est pas sans raison que les anciens disaient la milice céleste; jamais armée ne s'est moins écartée de ses rangs et n'a marché avec plus de discipline, BAILLY, *Hist. astron. mod.* t. I, p. 347.

— ÉTYM. Lat. *militia*, de *miles*, soldat. Au XVIe siècle on disait *militie*. Corssen, *Nachträge*, p. 252, dérive *miles*, comme *mille*, d'un radical *mil* signifiant en sanscrit réunir, rassembler.

MILICIEN (mi-li-siin), *s. m.* Soldat de la milice, c'est-à-dire homme tirant au sort dans chaque paroisse, pour former de nouveaux régiments, ou pour être incorporé dans les vieux.

— ÉTYM. *Milice.*

MILIEU (mi-lieû), *s. m.* || 1° Le lieu qui est également distant des extrémités. Le milieu de la place. Couper un fruit par le milieu. La rivière passe au milieu de la ville. || Mettre le clocher au milieu du village, voy. CLOCHER. || *Adj.* Le point milieu, le point du milieu. Tout se fait par des espèces d'intermédiaires dont les points milieux sont ceux auxquels nous rapportons le cours ordinaire de la nature, [illegible] *Morc. choisis*, p. 209. || Terme d'astronomie. Milieu du ciel, le point de l'équateur qui se trouve dans le méridien à un instant quelconque. || 2° En général, tout endroit qui est éloigné de la circonférence, des extrémités. Le milieu de la France. Il prit son adversaire par le milieu du corps. Du milieu et comme du centre de la Méditerranée, ils [les Romains] embrassaient toute l'étendue de cette mer, pénétrant au long et au large tous les États d'alentour, BOSS. *Hist.* III, 6. || Fig. Vous m'en parlez [de votre voyage] avec tant d'amitié et de tendresse, que j'en suis touchée dans le milieu du cœur, SÉV. 22 juill. 1676. M. d'Arles, qui, dans le milieu de ses petites dettes, a pourtant voulu couronner son entreprise, ID. 17 juill. 1689. || Royaume ou empire du milieu, nom que les Chinois donnent au vaste pays qu'ils habitent. || 3° Au milieu de, *loc. adv.* Entre, parmi, dans le sein de. Au milieu de l'assemblée. L'aigle s'élève au milieu des airs. Combien il [Charles Ier] était intrépide à la tête de ses armées, combien auguste et majestueux au milieu de son palais et de sa cour, BOSS. *Reine d'Anglet.* Les Juifs avaient au milieu d'eux le Messie, et ils ne le connaissaient pas, BOURDAL. *Myst. Épiph.* t. I, p. 117. || Cette langue de terre s'avance au milieu de la mer, c'est-à-dire elle entre bien avant dans la mer. Ce bras de mer s'avance au milieu des terres, c'est-à-dire il entre bien avant dans les terres. || Au milieu des hommes, dans le monde, dans la société de nos semblables. || Fig. Au milieu de, dans, entre. Faites périr Euphorbe au milieu des tourments, CORN. *Cinna*, V, 3. Songeons qu'il [Louis XIV] n'établit partout la religion au dehors que parce qu'il la fait régner au dedans et au milieu de son cœur, BOSS. *Mar. Thér.* Elle croissait au milieu des bénédictions de tous les peuples, ID. *Duchesse d'Orl.* Nous vîmes dans cette princesse, au milieu des alarmes d'une mère, la foi d'une chrétienne, ID. *Marie-Thérèse.* En exposant au milieu des plus grands hasards de la guerre une vie aussi précieuse et aussi nécessaire que la vôtre, ID. *Reine d'Anglet.* Au milieu même des horreurs de la mort, elle voulut bénir les jeunes princes ses enfants, FLÉCH. *Dauphine.* C'est en vain qu'au milieu de ma fureur extrême.... BOIL. *Sat.* VII. || Familièrement. Au beau milieu, tout au milieu. Il est tombé au beau milieu de la rue. Vous êtes plus à portée que personne de rédiger toutes les conditions du traité, vous qui êtes au beau milieu de l'enfer de la mainmorte, VOLT. *Lett. Christin*, 8 déc. 1773. || Familièrement. Au milieu de tout cela, c'est-à-dire parmi tout cela, avec tout cela, nonobstant tout cela. || 4° Du milieu de, du sein de, d'entre. Un homme se leva du milieu de l'assemblée. Le Seigneur vous parla du milieu de cette flamme, SACI, *Bible, Deutéron.* IV, 12. Dieu menace les peuples qui altèrent la religion qu'il a établie, de se retirer du milieu d'eux et par là de les livrer aux guerres civiles, BOSS. *Reine d'Anglet.* Les soldats l'enlevèrent sur l'heure du milieu des ennemis, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. V, p. 276, dans POUGENS. || 5° Milieu se dit aussi de la place d'honneur entre plusieurs personnes. Giton a l'œil fixe et assuré, les épaules larges, l'estomac haut, la démarche fière et délibérée.... il occupe à table et à la promenade plus de place qu'un autre ; il tient le milieu en se promenant avec ses égaux, LA BRUY. VI. || 6° La partie moyenne d'une durée. Le milieu de la nuit, du jour. Sa mort [d'Alexandre] arriva au milieu du printemps, la première année de la cent-quatrième olympiade, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.*, t. VI, p. 591, dans POUGENS. Que ce milieu du dix-huitième siècle est sot et petit ! VOLT. *Lett. Mme de de Lutzelbourg*, 13 nov. 1753. || Être au milieu de l'été, de l'hiver, etc., être dans un temps à peu près également éloigné du commencement et de la fin de l'été, de l'hiver, etc. || Poétiquement. Le soleil était au milieu de son cours, la nuit était au milieu de sa course, il était à peu près midi, à peu près minuit. || 7° L'endroit qui, dans un ouvrage prononcé ou écrit, est entre le commencement et la fin. Le milieu d'un livre. On l'interrompit au milieu de son discours. Que le début, la fin [d'un poëme] répondent au milieu, BOIL. *Art p.* I. || 8° Un intermédiaire. Et nous verrons après s'il n'est point de milieu Entre le charmant et l'utile, CORN. *Agésil.* III, 4. Qu'est-ce que l'homme dans la nature? un néant à l'égard de l'infini, un tout à l'égard du néant, un milieu entre rien et tout, PASC. *Pens.* I, 1, éd. HAVET. La connaissance de Dieu sans celle de sa misère fait l'orgueil; la connaissance de sa misère sans celle de Dieu fait le désespoir; la connaissance de Jésus-Christ fait le milieu, ID. *ib.* XXII, 5. L'état des chrétiens, comme dit le cardinal du Perron après les Pères, tient le milieu entre l'état bienheureux et l'état des Juifs, ID. *Prov.* XVI. Si des intelligences supérieures à l'homme ont aussi un progrès de connaissances, elles suppriment des milieux que nous ne parcourons qu'en nous traînant lentement, FONTEN. *Newton.* || 9° Ce qui est également éloigné des extrémités vicieuses. .... Ce milieu des vieux tant rebattu, Où l'on mit par dépit à l'abri la vertu, RÉGNIER, *Sat.* X. Où par le jugement il faut perdre son temps À choisir dans les mœurs ce milieu que j'entends, ID. *ib.* Et soyez pour cela dans le milieu qu'il faut, MOL. *Tart.* V, 1. Cet ordre [le raisonnement géométrique]... consiste non pas à tout définir ni à tout démontrer, ni aussi à ne rien définir ou à ne rien démontrer, mais à se tenir dans ce milieu de ne point définir les choses claires et entendues de tous les hommes, et de définir toutes les autres, PASC. *Espr. géom.* I. L'extrême esprit est accusé de folie comme l'extrême défaut ; rien que la médiocrité n'est bon.... c'est sortir de l'humanité que de sortir du milieu, ID. *Pens.* VI, 14. Entre ces deux extrémités [l'autorité et la liberté], un peuple d'ailleurs si sage [les Romains] ne put trouver le milieu, BOSS. *Hist.* III, 8. Pour valoir aux yeux de Mme Geoffrin ce qu'on valait réellement, il fallait avec elle savoir tenir un certain milieu entre la négligence et l'assiduité, MARMONTEL, *Mém.* VI. || 10° Juste milieu, juste mesure entre deux choses. De là viennent toutes les disputes des hommes, qui se reprochent ou de suivre leurs fausses impressions de l'enfance, ou de courir témérairement après les nouvelles; qui tient le juste milieu? PASC. *Pens.* III, 3. De vous et d'elle, on en pétrirait une personne dans le juste milieu, SÉV. 121. Enivrés de notre bonne fortune.... troublés et abattus par nos moindres pertes, nous ne gardons ni envers Dieu ni envers nous-mêmes ni envers nos frères le juste milieu, BOSS. 2e *sermon, Circoncision*, 2. Se jeter dans les extrêmes, voilà la règle du poëte; garder en tout un juste milieu, voilà la règle du bonheur, DIDEROT, *Salon de* 1767, *Œuvres*, t. XIV, p. 219, dans POUGENS. Il [le décret] montrera à ceux qui professent des opinions diverses, que, si je leur suis également désagréable en ce moment, c'est que je tiens un juste milieu, MIRABEAU, *Collection*, t. IV, p. 11. || Juste milieu, nom qui fut donné au système de gouvernement qui domina pendant le règne de Louis-Philippe. || Partisan de ce système. Un juste-milieu dévoué. || Adjectivement. Ministère, opinion juste-milieu. || 11° Tempérament qu'on prend pour accommoder les affaires; parti moyen. On prit ce milieu, SÉV. 9 mars 1689. Il en est peu qui de dessein formé cachent un péché mortel; mais à quoi a-t-on recours, et quelle sorte de milieu prend-on? ce péché.... on l'adoucit.... BOURDAL. *Pensées*, t. I, p. 322. Il voulut prendre un milieu qui le rendît remarquable, HAMILT. *Gramm.* 7. La foi ne connaît point ici de milieu, MASS. *Carême, Parole.* Il se peut bien faire qu'en cherchant un milieu où la philosophie convînt à tout le monde, j'en aie trouvé un où elle ne convienne à personne; les milieux sont trop difficiles à tenir, et je ne crois pas qu'il me prenne envie de me mettre une seconde fois dans la même peine, FONTEN. *Mondes, préface.* Le duc de Rohan avait supplié le roi que l'affaire fût jugée sans milieu et sans retour, ST-SIM. 166, 208. Les hommes s'accommodent mieux des milieux que des extrémités, MONTESQ. *Esp.* XI, 6. Quelle est donc l'espèce de dissimulation permise, ou plutôt quel est le milieu qui sépare la fausseté vile de la sincérité offensante? ce sont les égards réciproques, DUCLOS, *Consid. mœurs*, ch. 3. Il est impossible de tenir un milieu raisonnable entre la liberté indéfinie [du commerce] et une gêne absolue : chacun de ces systèmes a ses lois; les milieux n'en ont aucune, MIRABEAU, *Collection*, t. III, p. 420. || Il n'y a point de milieu, ou, elliptiquement, point de milieu, il n'y a point de terme moyen à chercher. Il faut, il faut le perdre, ou vous en assurer. Il n'est point de milieu.... CORN. *Suréna*, III, 1. On ne peut être que d'un parti ou de l'autre ; il n'y a point de milieu, PASC. *Prov.* XIV. Ou on l'aime, ou on le hait ; il n'y a point de milieu, SÉV. 304. Dans cette opposition de sentiments, il faut qu'un arbitre choisi par les partis vous accommode, ou que le sort des armes décide; il n'y a point de milieu, FÉN. *Tél.* XXIII. Point de milieu pour lui, le trône ou l'esclavage, VOLT. *Sophon.* V, 1. || 12° Il s'est dit quelquefois pour moyenne entre des valeurs, des évaluations. Si l'on néglige l'observation qui s'écarte le plus du vrai, le milieu pris entre les autres sera plus près de la vérité que le milieu pris entre toutes, SENNEBIER, *Ess. sur l'art d'obs.* t. I, p. 111, dans POUGENS. || 13° Le lieu idéal où se passe la vie des hommes. Nous voguons sur un milieu vaste, toujours incertains et flottants, poussés d'un bout vers l'autre, PASC. *Pens.* I, 1. Le malheur de la France fut tel que ce grand homme [Louvois] fut employé dans un milieu qui fit le malheur du royaume pour plus d'un siècle, ST-SIM. dans le *Journal de Dangeau*, t. III, p. 363. || 14° L'espace matériel dans lequel un corps est placé. La célérité avec laquelle un corps chaud est refroidi lorsqu'il est placé dans un milieu froid est toujours proportionnée à la différence entre la température du corps chaud et celle du milieu, RUMF. *Instit. Mém. sciences*, t. VI, p. 113. || 15° Tout corps, soit fluide, soit solide, qui peut être traversé par un autre corps, spécialement par la lumière. L'air, l'eau, le diamant sont, pour la lumière, des milieux qui la réfractent différemment en vertu de leur densité différente. L'objet est toujours déguisé par la couleur du milieu, au travers duquel il est aperçu, BOULLAINVILLIERS, *Réfut. de Spinosa*, p. 443. L'Académie des sciences de Paris demanda en 1762 si les planètes se meuvent dans un milieu dont la résistance produise un effet sensible sur leurs mouvements, BAILLY, *Hist. de l'astr. mod.* t. III, p. 237. Plus les milieux sont denses, plus ils résistent aux corps qui tendent à séparer leurs par-

[illegible] *Tenté de phys.* I, II, p. [illegible] par un calcul [illegible] des [illegible] ment [illegible] de la puissance [illegible] effets [illegible] ques, [illegible] *sur l'art d'obvrre.* L. 1, p. 108, dans POUGENS. || Fig. [le vulgaire] Mettant de faux milieux entre la chose et lui, Et mesurant par soi ce qu'il voit en autrui, LA FONT. *Fabl.* VIII, 26. || 16° Le fluide qui environne les corps. L'air est le milieu dans lequel nous vivons. L'eau est le milieu où vivent les poissons. || 17° Tout ce qui sert à établir une communication. Les objets ne frappent pas immédiatement sur l'âme; elle n'en reçoit les impressions que par des milieux interposés; les sens sont ces milieux, BONNET, *Contempl. nat.* V, 5. Il ne peut y avoir de point de contact que par un milieu, CHATEAUBR. *Génie*, I, I, 7. || 18° Terme de biologie. Le tout complexe représenté par les objets qui entourent les corps organisés. || Par extension. Milieu social, l'ensemble des conditions sociales au milieu desquelles un individu humain est placé. Plus la civilisation avance, plus le milieu social prend de l'influence sur les individus.

— REM. On lit dans Voltaire : Il [Lully] fut le premier en France qui fit des basses, des milieux, des fugues, *Louis XIV*, 32. On ne sait ce qu'il entend par là.

— HIST. XIII° s. En milieu sort une fontaine, *Fl. et Blanch.* v. 2011. Une grant fleur de lys d'or tout en milieu a [il y a], *Berte*, CXXI. || XVI° s. Panurge meit le doigt myllieu en l'aureille dextre, eslevant le poulce contre mont, RAB. *Pant.* II, 19. J'entreprens de entrer en leur camp par le myllieu des gardes et du guet, ID. *ib.* II, 24. La solitude se peult ouir au milieu des courts et des villes, MONT. I, 276.

— ETYM. *Mi* (voy. MI 1), et *lieu*; Berry, *meilieu, météo*; picard, *meyu*; provenç. *mieg luoc, mich luoc, mei loc.*

MILITAIRE (mi-li-tê-r'), *adj.* || 1° Qui concerne la guerre. Les institutions militaires. L'ordre et la discipline militaires s'augmentaient avec les armées, BOSS. *Marie-Thér.* [À Rome] les actions militaires avaient mille récompenses qui ne coûtaient rien au public et qui étaient infiniment précieuses aux particuliers, ID. *Hist.* III, 6. Il est triste que j'aie trouvé si peu de mémoires sur les négociations du baron de Gortz; c'est un point d'histoire très-intéressant; et c'est à de tels événements que tous les lecteurs s'attachent, beaucoup plus qu'à tous les détails militaires qui se ressemblent presque tous, VOLT. *Lett.* [illegible] 1er nov. 1761. Les dignités et les [illegible] militaires furent prodiguées sous le ministère de Chamillart, ID. *Louis XIV*, 18. || Art militaire, l'art de la guerre. Nos Espagnols formés à votre art militaire, CORN. *Sertor.* IV, 2. Puisque, pour notre malheur, ce qu'il y a de plus fatal à la vie humaine, c'est-à-dire l'art militaire, est en même temps ce qu'elle a de plus [illegible] et de plus habile, BOSS. *Louis de Bourbon.* || Justice militaire, [illegible] Exécution militaire, la peine de mort [illegible] || Exécution militaire signifie aussi les violences qu'on exerce [illegible] dans un pays [illegible] ou [illegible] || Architecture militaire, l'art de fortifier les places. || Chantier militaire, chantier où se construisent les vaisseaux de guerre. || Les ordres religieux et militaires, les ordres [illegible] dont les membres font vœu de combattre les infidèles. || Confins militaires, se dit des territoires assignés, dans certains États, à une population formée d'anciens [illegible] || Testament militaire, testament fait à l'armée et dans lequel on est dispensé d'observer la plupart des formalités ordinaires. || [illegible] || Heure militaire, heure exacte, ponctuelle. || [illegible] [illegible] || 2° Il se dit par opposition à civil. Les autorités civiles et les autorités militaires. Les emplois civils et les emplois militaires. || 3° [illegible] Le royaume de Votre Majesté est purement militaire [illegible] la guerre et [illegible] des armées ont toujours [illegible] la [illegible] les [illegible] et ce n'est que depuis un certain temps qu'il [illegible] qu'on se fût attaché d'arrêt l'État [illegible] La [illegible] sont ces [illegible] militaires, [illegible] *Hist.* [illegible]

Nap[illegible] causa une révolution dans l'État; l'élection [illegible] et la [illegible] devint militaire, CHATEAUBR. *Études hist.* I, 1. Dans cette révolution toute militaire [la restauration de Napoléon en 1815], dans cet avénement d'empereur nommé proclamé par une garde prétorienne, ce qui manquait c'était le nombre des soldats, VILLEMAIN, *Souvenirs contemporains, Cent-Jours*, ch. V. || 4° Guerrier, guerrière (il n'est plus guère usité en ce sens). Ayant régné sept ans, son ardeur militaire Rallume cette guerre où succomba son frère, CORN. *Rodog.* I, 1. Laissez moins de fumée à vos feux militaires, ID. *Nicom.* II, 3. || 5° *S. m.* Militaire, un homme de guerre. Les militaires et les bourgeois. Il jeûnait régulièrement tous les samedis.... bien différent de ces militaires qui déshonorent la profession des armes par cette honte trop commune de bien faire les exercices de la piété, BOSS. *Gornay.* Militaire oublié par ses maîtres altiers, VOLT. *Irène*, I, 2. || 6° Collectivement. Le militaire, la totalité des gens de guerre. Si jamais la noblesse ou le militaire adoptait une pareille maxime, J. J. ROUSS. *Écon.* 1. J'ose espérer qu'on fera bientôt une nouvelle édition in-4° [de *l'Histoire du maréchal de Saxe*], avec des planches qui me paraissent absolument nécessaires pour l'instruction de tout le militaire, VOLT. *Lett.* d'*Espagnac*, 16 déc. 1773. Le ministre éclairé qui, en changeant la forme de notre militaire, a diminué le nombre des officiers, ST-LAMBERT, *Saisons, Discours préliminaire.* Son gouvernement [celui de l'Angleterre] formé de royauté et d'aristocratie, sa religion moins pompeuse que la catholique et plus brillante que la luthérienne, son militaire à la fois lourd et actif; tout participe des deux sources dont il découle, CHATEAUBR. *Génie*, III, III, 5. || 7° Le militaire, la carrière des armes.... que M. le duc d'Aiguillon avait très-bien servi l'État et le roi, tant dans le militaire que dans le civil, VOLT. *Lett. Morangiès*, 30 oct. 1772.

— REM. 1. Saint-Simon a dit : Le baron de Bressé acquit bientôt la confiance du roi et toute l'estime militaire [des gens de guerre], I, 26. Cet emploi n'est pas usité. || 2. Militaire n'était point entré dans l'usage commun de la langue au temps de Vaugelas : p. 364 de l'éd. in-4° 1704, à propos du mot *expédition*, auquel on commençait à donner le sens de *campagne*, il dit : « Si je m'en servais, j'y voudrais toujours ajouter *militaire*, et dire une expédition *militaire*, des expéditions *militaires*; car cette épithète l'explique en quelque façon, quoique la plupart des dames entendent aussi peu *militaire* qu'*expédition*. »

— HIST. XIV° s. Et ainci ot on comices de tribuns militaires, BERCHEURE, f° 100.

— ETYM. Lat. *militaris*, de *miles, militis*, soldat.

MILITAIREMENT (mi-li-tê-re-man), *adv.* D'une manière militaire. Exécuter des ordres militairement. Ce prince [Adrien] maintint la discipline militaire, vécut lui-même militairement et avec beaucoup de frugalité, BOSS. *Hist.* I, 10.

— ETYM. *Militaire*, et le suffixe *ment.*

MILITANT, ANTE (mi-li-tan, tan-t'), *adj.* || 1° Terme de théologie. Qui appartient à la milice de Jésus-Christ. Le fidèle, toujours militant dans la vie, toujours aux prises avec l'ennemi, CHATEAUBR. *Génie*, I, II, 3. || L'Église militante, l'assemblée des fidèles sur la terre, par opposition à l'Église triomphante (les saints, les bienheureux), et à l'Église souffrante (les âmes du purgatoire). Jusqu'à la fin des siècles l'Église militante les canonisera en [illegible] mérites, BOURDAL. *Sur la récomp. des saints*, 1er avent, p. 38. Lorsqu'on lui [à Savonarole] lut la sentence par laquelle il était retranché de l'Église [illegible] militante, [illegible] espérant appartenir [illegible] à l'Église triomphante, [illegible] *Histoire moderne*, ch. V. || 2° Aujourd'hui, militant se dit dans un sens tout laïque, pour luttant, combattant, agressif. Caractère militant. Disposition, attitude militante. Politique militante.

— HIST. XVI° s. Ce qui ne fut onc en ceste Église visible et militante, NOEL DU FAIL, *Contes d'Eutrapel*, ch. IX, f° 43, dans POUGENS.

— ETYM. Lat. *militare*, être soldat.

† **MILITARISER** (mi-li-ta-ri-zé), *v. a.* Néologisme. Rendre militaire. [illegible]

† **MILITARISME** [illegible], *s. m.* Néologisme. [illegible]

MILITER [illegible] la guerre, [illegible] les [illegible] pour, en faveur de, et [illegible] [illegible] faveur [illegible] Mais [illegible] la [illegible] de [illegible]

rage [illegible] pour le [illegible] en la présence de présenter des mesureurs lorsque lesdits offices vaquent dans les greniers, *Arrêt du conseil d'État*, 11 avril 1609. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— ETYM. Provenç. et esp. *militar*; ital. *militare*; du lat. *militare*, de *miles, militis*, soldat. Au [illegible] siècle, *militer* s'est dit en son sens propre, être soldat : Ce ne fut pas l'intention de Dieu quand il institua les nobles et l'estat de chevalerie et leur donna domination sur le peuple, qu'ilz les [illegible] tirannizer ne piller, mais [illegible] pour faire à chascun justice, pour militer et defendre le peuple, *le Jouvencel*, f° 94, dans LACURNE. Voy. à MILICE l'opinion sur l'étymologie de *miles*.

† **MILLADE** (mi-lla-d', *ll* mouillées), *s. f.* Nom donné, aux environs de Pau, à une sorte de bouillie de mil. Henri IV, dans son enfance, partagea souvent la millade des Béarnais, LEGOARANT.

1. **MILLE** (mi-l'), *adj. numéral* des deux genres qui ne prend point la marque du pluriel. || 1° Dix fois cent. Mille hommes. Mille un [illegible] Mille deux, mille trois, mille vingt. Deux mille, dix mille. Cent mille. Après mille ans et plus de guerre déclarée, LA FONTAINE, *Fabl.* III, 13. [illegible] pour noyer les Grecs et leur mille vaisseaux, RAC. *Iph.* V, 4. Si un chef n'a eu que le bonheur de faire égorger deux ou trois mille hommes, il ne remercie pas Dieu; mais, lorsqu'il y en a eu environ dix mille exterminés par le feu et par le fer, et que, pour comble de grâce, quelque ville a été détruite de fond en comble, alors.... VOLT. *Dict. philos. Guerre.* || 2° Un grand nombre. Mille [illegible] accidents bourreaux de notre vie, [illegible] XIV. Mille songes affreux, [illegible] Ou plutôt mille amas de carnage et d'[illegible] CORN. *Hor.* I, 3. M. Coëffeteau disait : [illegible] fatigues et mille peines; M. de Malherbe [illegible] cette façon de parler; mais c'était à tort, [illegible] est usitée généralement de tout le monde, [illegible] *Nouv. rem.* p. 437, dans POUGENS. Mme de Chaulnes, qui vous fait mille amitiés, SÉV. 525. Mme de Villars m'a chargée de mille et mille tendresses pour vous, ID. 340. On lui dit mille fois que la [illegible] n'était pas une vertu de la cour, FLÉCH. *Duc de Mont.* Et si par un chemin il [illegible] en les États, Qu'il en sorte par plus de mille, RAC. *Esth.* III, 3. Ô bienheureux mille fois L'enfant que le Seigneur aime! ID. *Athal.* II, 9. Sans hésiter, je donnerais mille vies pour obtenir la paix, MAINTENON, *Lett. au card. de Noailles*, 14 juillet 1707. On faisait quelquefois souffrir mille morts à un innocent pour lui faire avouer un crime qu'il n'avait pas commis, VOLT. *la Princ. de Babyl.* 10. Tu dis au temps d'enfanter, Et l'éternité docile, Jetant les siècles par mille, Les répand sans les compter, LAMART. *Harm.* II, 1. || Mille gens, et, elliptiquement, mille. Moi! je serais cocu?—Vous voilà bien malade! Mille gens le sont bien.... MOL. *Éc. des f.* [illegible] la cour de Claudius, en esclaves fertile, Pour [illegible] que l'on cherchait en [illegible] RAC. *Brit.* [illegible] M[illegible] mieux que moi [illegible] ID. *Bérén.* III, 3. || 3° Les Mille et une nuits, titre d'un recueil de contes arabes. Les Mille et un jours, titre d'un recueil de contes orientaux. || Par extension. Mille et une, s'est dit pour un très-grand nombre. Vous avez vu apparemment cette phrase dans une des mille et une brochures qu'on a faites contre mon âme, et vous la répétez au hasard : je vous jure, monsieur, qu'elle n'est pas de lui, VOLT. *Un chrét. contre 6 juifs*, ch. 17. || 4° Pris substantivement. Mille multiplié par vingt, par cent donne tant. || On [illegible] le nombre mille, le numéro mille. || 5° [illegible] mille, mille objets d'une certaine nature. Un mille de fagots. Cela se vend tant le mille. [illegible]

— REM. 1. [illegible]

quelque chose de bon, DANCOURT, *le Chevalier à la mode*, III, 1. Cet emploi ne serait pas permis avec un autre nombre : on ne dirait pas *trois bonnes cents livres*.

— HIST. XIe s. Set cenz chameaux et mil autours muers, *Ch. de Rol.* 144. || XIIe s. De l'or d'Espaigne tout deus mille mangons, *Ronc.* 39. Cil devant sont cent mille o [avec] escuz, *ib.* 45. De mil soudiers que je li doi par dete, Guerre vi, Bien aurons cent mile besans dedans quarante jours, *Sax.* XXVII. || XIIIe s. Seigneur, sachiés que mil et cent et quatre-vins et dis huit ans après l'incarnation Jesus-Crist ot un saint home,... VILLEH. I. Et avoit en sa compaigne plus de mil et sept cent, *Berte*, IX. [Je] Ne vous feroie mal pour mil mars d'or pesé, *ib.* CXIV.

— ETYM. Provenç. espagn. et portug. *mil*; ital. *mille*; du lat. *mille*, que Corssen rattache à un radical sanscrit *mil*, réunir, rassembler.

2. **MILLE** (mi-l'), *s. m.* || 1° Mesure itinéraire usitée chez les Romains; elle était de mille pas et valait 1472m,5. || Par extension, le mille hébraïque ou le chemin sabbatique, c'est-à-dire l'espace que l'usage permettait aux Juifs de parcourir les jours de sabbat; il était, selon les rabbins, de deux mille coudées légales, et serait, d'après les évaluations de Gosselin, de 666 mètres 1/3 (GOSSELIN, *Instit. Mém. inscr. et belles-lett.* t. VI, p. 123). || Le mille arabe valait 1920 mètres; Almamoun le porta à une longueur valant 2160 mètres. || 2° Mesure itinéraire de longueur, variable suivant les pays, usitée en Allemagne, en Angleterre, en Italie, etc. Le mille anglais vaut 1609 mètres; celui de Prusse, 7532; celui de Bade, de 8888; celui d'Autriche, 7586; en Italie, le mille romain, 1490. || 3° Mille marin, unité de longueur employée par les marins en Angleterre, en France, en Italie; elle est de 1852 mètres.

— ETYM. *Mille* 1.

† **MILLE-AU-GODET** (mi-lô-go-dè), *s. f.* Sorte de très-petite poire.

† **MILLE-CANTON** (mi-le-kan-ton), *s. m.* Terme de pêche. Très-petit fretin qui arrive en nombre prodigieux, dit montée à Caen, c'est le premier développement du frai de différentes espèces.

† **MILLÉE** (mi-llée, *ll* mouillées), *s. f.* Graine de millet décortiquée et cuite dans du bouillon ou du lait.

— ETYM. *Mil* 2.

MILLE-FEUILLE (mi-le-feu-ll', *ll* mouillées, et non feu-ye), *s. f.* Plante de la famille des synanthérées, ainsi nommée parce que les feuilles en sont découpées très-menu (*achillea millefolium*, L.), dite aussi herbe à la coupure, herbe au charpentier, herbe militaire. || Mille-feuille cornue, variété de la renoncule aquatique. || Mille-feuille marine, plusieurs varechs à feuilles très-décomposées. || Mille-feuille en épi, le myriophylle à épi. || Mille-feuille à feuilles de coriandre, la phellandre aquatique.

— REM. Pautex observe avec raison que, puisque l'Académie écrit mille-fleurs, mille-pieds, etc. elle devrait écrire mille-feuilles; sinon, qu'elle devrait écrire millefeuille en un seul mot.

— HIST. XVIe s. Mille-fueille à cause de l'abondance de ses petites fueilles, qui sont sans nombre, elle est ainsi nommee; et par les grecs, stratiotes, c'est à dire militaire, O. DE SERRES, 609.

— ETYM. *Mille, feuille*; lat. *millefolium*.

MILLE-FLEURS (mi-le-fleur), *s. f.* || 1° Rossolis de mille-fleurs, sorte de rossolis, dans la composition duquel il entre quantité de fleurs distillées. || Eau de mille-fleurs, alcoolé composé de diverses substances odorantes que vendent les parfumeurs. || 2° Eau de mille-fleurs, urine de vache reçue dans un vase pour être prise en remède. || Eau de mille-fleurs, huile de mille-fleurs, eau, huile qu'on obtenait en les exposant par le feu l'urine et les excréments de vaches nourries de plantes des prairies en pleine floraison.

† **MILLE-GRAINES** (mi-le-grè-n'), *s. f.* Plante de Saint-Domingue qui imite l'hysope. || Nom donné à la turquette.

MILLÉNAIRE (mil-lé-nè-r'). || 1° *Adj.* Qui contient mille. Le nombre millénaire. || Substantivement. Le millénaire, le chiffre qui indique les mille. On n'a pas fait attention que, dans certains exemplaires de Pline, le millénaire a été omis à l'endroit où il parle d'Épigène, de Bérose et de Critodème, BAILLY, *Hist. astr. anc. Éclairc.* p. 371. || 2° *S. m.* Terme de chronologie. Dix siècles ou mille ans. Comme ce terme menait à la fin du quatrième millénaire du monde, c'était aussi une tradition très-ancienne parmi les Juifs que le Messie paraîtrait vers la fin de ce quatrième millénaire et environ deux mille ans après Abraham, BOSS. *Hist.* II, 10. || 3° Millénaire, nom de sectaires chrétiens qui croyaient qu'après le jugement universel, les élus demeureraient mille ans sur la terre à jouir de toute sorte de plaisirs. Extravagances des apocalyptiques et préadamites, millénaires, etc. PASC. *Pens.* XXV, 159, éd. HAVET. || *Adj.* Règne millénaire, prétendu empire qui devait durer mille ans et où tout devait être joie et magnificence, par suite de l'arrivée du Messie. || Millénaire s'est dit aussi de ceux qui pensaient que le monde devait finir à l'an mille. Voulez-vous voir les édifices tomber en ruine, la terre se couvrir de ronces, ressuscitez la folie des millénaires, DIDER. *Mém.* t. III, p. 305, dans POUGENS. || 4° Nom d'un fonctionnaire dans la monarchie des Incas. Les décurions et les autres inspecteurs, en remontant jusqu'au millénaire, devaient rendre compte à celui-ci des bonnes et des mauvaises actions, solliciter le châtiment et la récompense, avertir si l'on manquait de vivres, d'habits, de grains pour l'année; le millénaire rendait compte au ministre de l'inca, RAYNAL, *Hist. phil.* VII, 6.

— ETYM. Lat. *millenarius*, dérivé de *millenus*, dérivé lui-même de *mille*, mille.

† **MILLÉNARISME** (mil-lé-na-ri-sm'), *s. m.* Doctrine des millénaires.

† **MILLÉNISTE** (mil-lé-ni-st'), *s. m.* Prophète des derniers jours.

† **MILLÉNIUM** (mil-lé-ni-om'), *s. m.* Nom donné quelquefois à l'époque rêvée par les millénaires ou chiliastes.

MILLE-PERTUIS (mi-le-pèr-tui), *s. m.* Terme de botanique. Nom d'une plante appartenant au genre hypéricon (*hypericum perforatum*, L.), ainsi dite parce que les feuilles offrent une multitude de petits points qui sont des utricules remplis d'huile volatile. || Mille-pertuis en arbre, synonyme de la *vismie sessilifoliée* (hypéricinées) de Persoon, dite à Cayenne bois-baptiste, bois à la fièvre.

— HIST. XVIe s. Millepertuis, en latin *perforata*, ainsi appellée ceste herbe, parce que, regardant ses fueilles à la lueur du soleil, semblent estre percées de plusieurs petits trous, O. DE SERRES, 624.

— ETYM. *Mille*, et *pertuis*.

MILLE-PIEDS (mi-le-pié), *s. m.* || 1° Terme d'entomologie. Nom d'une famille d'insectes qui ont un grand nombre de pieds. On sait qu'on a donné le nom général de mille-pieds à tous ces insectes qui ont des centaines de jambes, avec lesquelles ils ne vont souvent pas plus vite que d'autres insectes avec six ou huit, BONNET, *Contempl. nat. Œuvres*, t. VIII, p. 161, dans POUGENS. || 2° Se dit quelquefois d'une espèce de ptérocère, coquille. || 3° Arbre de la famille des guttifères.

— ETYM. *Mille*, et *pieds*.

† **MILLE-POINTS** (mi-le-poin), *s. m.* Coquille du genre cône.

MILLÉPORE (mil-lé-po-r'), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Genre de polypiers pierreux dont la surface est creusée d'une multitude de pores.

— ETYM. *Mille*, et *pore*.

† **MILLERAND** (mi-le-ran), *adj.* Raisins millerands, raisins donnant des grains très-petits, en grand nombre, et dépourvus de pepins.

— ETYM. Probablement de *mille grana*, mille grains, MARÈS et PLANCHON, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LXIV, p. 250.

† **MILLERET** (mi-lle-rè, *ll* mouillées), *s. m.* Sorte d'agréments unis ou festonnés dont on bordait les bandes qui garnissaient les robes des dames.

† **MILLEROLLE** (mi-le-ro-l'), *s. f.* Vase de terre vernissé dans lequel les savonniers mettent l'huile d'olive.

MILLÉSIME (mil-lé-zi-m'), *s. m.* Chiffre qui marque le temps de la fabrication d'une monnaie, et qu'on met sur les monnaies depuis l'ordonnance de Henri II, en 1549; ainsi dit du nombre mille que contenait dès lors l'ère vulgaire. || Par extension, il se dit de la date que porte toute médaille, soit que l'ère vulgaire eût ou n'eût pas le nombre mille.

— ETYM. Prov. *milesme*; portug. et ital. *millesimo*; du lat. *millesimus*, millième, de *mille*, mille.

† **MILLESIMO** (mil-lé-zi-mo), *adv.* Millièmement. Il s'emploie quand on a commencé à compter des articles par primo, secondo, tertio, etc.; on dit pour la deux-millième place, bis millesimo, pour la trois-millième, ter millesimo, etc.

— ETYM. Lat. *millesimo loco*, au millième lieu.

† **MILLESPÈCE** (mi-lè-spè-s'), *s. f.* Le calament, plante.

MILLET (mi-llè, *ll* mouillées, et non mi-yet; le *t* ne se lie pas; au pluriel, l'*s* se lie : les mi-llè-z à bon marché), *s. m.* || 1° Synonyme de mil 2. Je suis avec vous comme le coq à qui on donne une perle; il dit qu'on lui faisait trop d'honneur, et qu'il ne lui fallait qu'un grain de millet, VOLT. *Lett. Lewenhaupt*, janv. 1771. La maturité du millet s'annonce par une belle couleur paille que prennent les feuilles, la tige et les panicules, GENLIS, *Maison rust.* t. III, p. 70, dans POUGENS. || Petit millet, le mil; gros millet, le maïs. Dans les parties les plus chaudes de l'Afrique, le grand et le petit millet sont la nourriture des nègres, BUFF. *Suppl. à l'hist. nat. Œur.* t. XI, p. 129. || Proverbe. C'est un grain de millet dans la gueule d'un âne, VOY. MIL 2. || 2° Graine de millet. Semer du millet. || 3° Gros millet, grand millet d'Inde, autre nom du sorgho. || Millet de Cafrerie, la houque en barbe. || Millet à chandelles, la houque à épi. || Millet à grappes, le panic. || Millet des petits oiseaux, espèce de panic. || Millet noir, le sarrasin. || Millet long, l'alpiste. || Millet gris, millet perlé, le gremil officinal. || Millet jaune et millet sauvage, le mélampyre des prés. || 4° Il se dit quelquefois de l'éruption qui accompagne la fièvre miliaire. Le même jour, la poitrine fut couverte de millet, qui augmenta en grosseur pendant deux jours, et ne disparut qu'à la fin du cinquième jour, à dater de son éruption, DESESSARTZ, *Instit. Mém. Sciences*, t. I, p. 451.

— HIST. XIIIe s. Millos et panis valent miex [mieux] à maladies removoir qu'ils ne font à santé garder, ALEBRANT, f. 42. || XVe s. Il envoya devant ses ambassadeurs et heraus atout un mulet chargé d'un sac plein de grain que on appelle millet, FROISS. II, III, 26. || XVIe s. Les millets multiplient estrangement : ce qui leur a imposé le nom de mil ou millet; comme voulant dire que d'un en procedent mille.... Les especes plus prisées et principales sont celles qui ont le grain rond et jaune, qu'on appelle seulement mil et panil. — Le millet sarrazin (voy. SARRASIN).... Quant au gros grain de Turquie.... Pline l'appelle millet d'Inde : en Italie est diversement nommé selon les lieux, sçavoir melega, melyca, sagyna, O. DE SERRES, 109.

— ETYM. Diminutif de *mil* 2.

MILLIAIRE (mi-li-è-r'), *adj.* Chez les Romains, qui est placé de mille en mille pas. Borne, pierre milliaire. Je suis désespéré de voir ces misérables indices [des poteaux de bois] au lieu des colonnes milliaires qui y étaient autrefois [dans un ancien chemin romain], MONTESQ. *Lett. pers.* 142. || Abusivement. Placé à la distance d'une lieue, d'un kilomètre. || *S. m.* Le premier, le second milliaire est à tel endroit. || Milliaire doré ou milliaire d'or, colonne enrichie d'or, qu'Auguste avait fait élever dans le Forum et d'où l'on commençait à compter les milles pour les grands chemins de l'Empire; on prétend qu'il existe encore et qu'il est en haut de l'escalier du Campidoglio.

— HIST. XIIIe s. A Pasques, en l'an de grace qui le milliaire couroit par mil deux cenz quarante et huit, mandé-je mes hommes, JOINV. 208. || XVe s. Princes, il mondes s'envieillit, De jour en jour anientit : Septan miliaire s'avance, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 440. || XVIe s. Cela advint le 11e jour d'avril 1564, après Pasques; nous estions en ce temps là contraints d'ainsi compter le milliaire; car, seuls en la chrestienté, le prenions à la resurrection, CARL. I, 42.

— ETYM. Provenç. *miliari*; du lat. *milliarius*, dérivé de *mille*, mille.

MILLIARD (mi-li-ar; le *d* ne se prononce et ne se lie jamais : un mi-li-ar entier; au pluriel, l's ne se lie pas; des mi-li-ar accumulés; mais quelques-uns la lient : des mi-li-ar-z accumulés), *s. m.* Mille fois un million, ou dix fois cent millions; c'est le synonyme de billion. Notre globe est infiniment moins qu'un grain de sable en comparaison de ces millions de milliards d'univers, devant lesquels nous disparaissons, VOLT. *Dial.* XV, 1. Il paraît que ces astres, loin d'être disséminés dans l'espace à des distances à peu près égales, sont rassemblés en divers groupes formés chacun de plusieurs milliards d'étoiles, LA PLACE, *Expos.* V, 6. || Il se dit absolument d'un milliard de livres ou de francs. Louis XIV, dans son règne, dépensa dix-huit milliards; ce qui revient, année commune, à trois cent trente millions d'aujourd'hui, VOLT. *Louis XIV*, 30. || Le milliard des émigrés, indemnité d'un milliard qui fut accordée aux émigrés sous la Restauration en réparation des confiscations qu'ils avaient subies pendant la Révolution.

— ETYM. *Mille*, avec la finale augmentative *ard*.

† **MILLIARE** (mil-li-a-r'), *s. m.* Millième partie de l'are.

— ETYM. *Mille*, et *are*.

MILLIASSE (mi-li-a-s'), *s. f.* || 1° Dix fois cent

milliards, aucun n'a aujourd'hui hui [illegible] de trillion. Un rayon d'une étoile aurait bien plus d'effort à faire [illegible] traverser la matière subtile de Descartes [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], VOLT. Newton, II, 3. || 2° Familièrement. Un grand nombre, en parlant par [illegible]. Il y a dans les [illegible] une millasse de [illegible]. Une millasse d'observations, G. NAUDÉ, *Apologie*, p. 66.

— HIST. XVIe s. Nous voyons souvent une millasse de [illegible] [illegible] [illegible] sous une mine, [illegible], [illegible] *Préf.* Tant de millasses d'hommes [illegible] avant nous nous encouragent à ne craindre d'aller [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] en l'autre monde, [illegible] I, [illegible].

— ÉTYM. *Mille*, avec la finale péjorative *ace* ou *asse*.

MILLIÈME (mi-liè-m'), *adj.* || 1° Nombre ordinal de mille, indiquant le rang après 999. La millième année après la naissance de Jésus-Christ. Le millième animal dans l'ordre des générations est pour lui le même que le premier animal, BUFF. *Quadrup.* t. IV, p. 24. || 2° Nombre fractionnaire indiquant une partie d'un tout qu'on suppose composé de mille parties. Mme de Durfort ne vous a pas dit la millième partie des sentiments que j'ai pour vous, MAINTENON, *Lett. à Mme de St Géran*, p. 100, dans POUGENS. || *S. m.* Le millième, la millième partie. Cinq millièmes. Il est intéressé dans cette affaire pour un millième.

— HIST. XIIIe s. [Les fleuves de l'enfer] Qu'as ames font si grans [illegible]. Qui sunt mises en cele [illegible], que nul n'en [illegible] le millisme, *Image du monde*, II, *de enfer où il siet.* || XVe s. Las! comment vous pourray-je jamais servir à la millesiesme partie de ce qu'à vous suis tenu? *Jehan de Saintré*, ch. 44. || XVIe s. L'edit de la Rochelle ne comprenoit pas la millieme partie des refformez, D'AUB. *Hist.* II, 446.

— ÉTYM. Provenç. *milesme*; ital. *millesimo*; du lat. *millesimus*, dérivé de *mille*, mille.

MILLIER (mi-lié; l'r ne se prononce et ne se lie jamais; au pluriel, l's se lie: des milliè-z entiers), *s. m.* || 1° Nom de nombre collectif contenant mille. Il en tombe [des cailles] une quantité si prodigieuse sur les côtes occidentales du royaume de Naples, aux environs de Nettuno, que, sur une étendue des côtes de quatre ou cinq milles, on en prend quelquefois jusqu'à cent milliers dans un jour, BUFF. *Ois.* t. IV, p. 206. || Un millier de foin, de paille, un millier de bottes de foin, de paille. || 2° Un millier, mille livres pesant. Dans Arnheim seul on a trouvé trente-trois milliers de poudre et trente-quatre pièces de fonte, PELLISSON, *Lett. hist.* t. I, p. 172, dans POUGENS. || 3° Un nombre indéterminé, mais considérable. Faire un millier de malheureux, PATRU, *Plaidoyer* 7, dans RICHELET. On le trouva [le comte des Fontaines] parmi ces milliers de morts [à Rocroy] dont l'Espagne sent encore la perte, BOSS. *Louis de Bourbon.* Après avoir sacrifié des milliers d'hommes pour acquérir et pour conserver une possession éloignée, il faut en immoler encore davantage pour la perdre, RAYNAL, *Hist. phil.* XIII, 6. || À milliers, par milliers, *loc. adv.* En très-grand nombre. Cette crainte de [illegible] et de religion a produit des exemples à milliers dans la pure antiquité, BALZ. *le Romain.* Il a ce qui fait seul le mérite et l'esprit, Des ducats à milliers, [illegible] [illegible], *D. César d'Avalos*, III, [illegible]. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] à vendre aux Juifs [illegible] [illegible] [illegible].

— HIST. XIIe s. [illegible] France [illegible] quatre milliers [illegible] [illegible], *Ch. de Rol.* VIII. || XIVe s. En la compaignie furent bien cinq millier, *Baud.* 133. || XVe s. Que les archiers soient à milliers [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. || XVIe s. Que ce seroit s'embarquer sans biscuit [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Tant de milliers de soldats, [illegible].

— ÉTYM. Provenç. *milier*, *milher*; catal. *miller*; espagn. *millar*; portug. *milheiro*; ital. *migliaio*; [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

† **MILLIGRAMME** (mil-li-gra-m'), *s. m.* La millième partie d'un gramme. Cinq milligrammes de morphine.

— ÉTYM. *Mille*, et *gramme*; *mille* avec un sens renversé, puisqu'il y signifie *millième*.

† **MILLILITRE** (mil-li-li-tr'), *s. m.* La millième partie du litre.

— ÉTYM. *Mille*, et *litre*; *mille* avec un sens renversé, puisqu'il y signifie *millième*.

† **MILLIME** (mil-li-m'), *s. m.* La dixième partie d'un centime, ou la millième partie d'un franc, terme employé dans les calculs de valeurs où l'on veut apprécier des dixièmes de centime; mais ce n'est pas une monnaie réelle.

— ÉTYM. Forme de *mille* comme *centime* de *cent*, par analogie avec *decime* tiré du latin *decimus*.

MILLIMÈTRE (mil-li-mè-tr'), *s. m.* La millième partie du mètre.

— ÉTYM. *Mille*, et *mètre*; *mille* avec un sens renversé, puisqu'il y signifie *millième*.

MILLION (mi-li-on), *s. m.* || 1° Mille fois mille, ou dix fois cent mille. Quelle raison y aurait-il qu'après s'être relâché si facilement d'une dette si considérable, c'est-à-dire la damnation et l'enfer, il [Dieu] fît le dur et le rigoureux sur une somme de si peu de valeur comme est la satisfaction temporelle? Il quitte libéralement cent millions d'or, et il fait le sévère pour cinq sous, BOSS. *Sermons, Satisf.* 2. Du temps de M. de Vauban, nous étions dix-huit millions, combien sommes-nous à présent? c'est ce que je voudrais savoir, VOLT. *Lett. d'Argenson*, 28 juill. 1739. Le calcul apprend que, si le soleil est à vingt-quatre mille demi-diamètres de la terre, il s'ensuit que la lumière parcourt, de cet astre à nous, en nombre rond, mille millions de pieds par seconde, ID. *Newt.* II, 2. || 2° Absolument. Un million, c'est-à-dire un million de livres ou de francs. Je sais que pour un million Vous ne voudriez pas faire rébellion, MOL. *Tart.* V, 4. Je voudrais le marier [Ch. de Sévigné] à une petite fille qui est un peu juive de son estoc; mais les millions nous paraissent de bonne maison, SÉV. 13 oct. 1676. Un million qu'elle retira du duché de Réthelois servit à multiplier ses bonnes œuvres, BOSS. *Anne de Gonz.* Tel, avec deux millions de rente, peut être pauvre chaque année de cinq cent mille livres, LA BRUY. VI. Gagne-t-on en cinq ans un million sans crime? REGNARD, *le Distrait*, I, 1. Pour lui.... Un million joyeux sortit de Waterloo, V. HUGO, *Contemplations*, *Melancholia.* || Familièrement. Être riche à millions, être extrêmement riche. || Les Millions de Marc Pol, nom qu'on a donné quelquefois au livre où Marc Pol raconte ses voyages, parce qu'il y est souvent question des immenses richesses des princes asiatiques. || 3° Un nombre indéterminé, mais fort considérable. Vous y trouverez des ennemis beaucoup plus braves et plus fiers que les Allemands; et vous, qui par votre adresse venez de sauver tant de millions d'âmes, vous aurez bien de la peine à échapper vous-même, VOIT. *Lett.* 68. J'ai parié un million de fois avec lui, BOSS. *Lett.* 171. Oui, Seigneur.... vous n'êtes pas plus grand avec tout le monde, avec mille millions de mondes, que vous l'êtes seul, ID. *Élévat. sur myst.* III, 1. Lorsqu'une fois le peuple et les nobles sont accoutumés à ne pas craindre leur prince, alors il a un million d'yeux pour voir et un million d'oreilles pour entendre tout ce qui se passe, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. VII, p. 515, dans POUGENS. Il se rendra célèbre en faisant des millions de malheureux, MASS. *Pet. car. Gloire.* Des millions de soleils éclairent des milliards de mondes, VOLT. *l'Ingénu*, 11. Il n'y a pour moi qu'un moyen d'être heureux, et des millions d'être misérable, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 19. Des millions d'hommes existent dans le même espace qu'occupaient autrefois deux ou trois cents sauvages, BUFF. 7e *époq. mod. Œuv.* t. XII, p. 384.

— REM. La Fontaine a fait million de deux syllabes: Pour plus de trente-deux millions. Je ne [illegible] [illegible] pas défaire, Œuvr. div. *Le [illegible]* de [illegible] [illegible] et belle bouche.

— HIST. XVe s. Deux millions qui sont vingt fois cent mille escus, JUV. DES URS. *Charles VI*, an 1419. À trois millions de francs près, COMM. V, 18. || XVIe s. L'on doit sçavoir que ung million vaut [illegible] [illegible] [illegible], DE LA ROCHE, *Arismetique*, f° 7 [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] à SALLIER. Mille, voire un million de familles ont passé par telle et si violente [illegible], [illegible] [illegible], [illegible] [illegible], p. 300.

— ÉTYM. Dérivé de *mille*, à l'aide d'un suffixe augmentatif; provenç. *milio*; catal. *milió*; espagn. *millon*; portug. *milhão*; ital. *milione*.

MILLIONIÈME (mi-li-o-niè-m'), *adj. numéral.* || 1° Nombre ordinal de million, indiquant le rang après 999999. || 2° Nombre fractionnaire, indiquant une partie d'un tout qu'on suppose d'un million de parties. || *S. m.* Un millionième, une millionième partie. Cette épaisseur est d'environ quatre parties d'un pouce divisé en un million, c'est-à-dire quatre millionièmes d'un pouce, VOLT. *Newton*, II, 10.

— ÉTYM. *Million.*

MILLIONNAIRE (mi-li-o-nê-r'), *adj.* Qui possède des millions, qui est extrêmement riche. Vous y avez acquis une grande fortune. — Je suis millionnaire, [illegible] [illegible], *Le capit. Belronde*, I, 4. || Substantivement. Un millionnaire, une millionnaire. [illegible] [illegible], [illegible] qui possède un million. Je connais des millionnaires [illegible] [illegible] tants bannis] qui sont prêts à revenir avec leur argent, leur industrie et leurs familles, pour peu que le gouvernement voulût avoir pour eux la même indulgence, seulement que les catholiques obtiennent en Angleterre, VOLT. *Lett. d'Argental*, 1763. Or, de [illegible] c'est toi qu'on hait, lui qu'on vénère; Vicomte, tu n'es qu'un gueux, et ce millionnaire, C'est [illegible] homme, V. HUGO, *Contemplations*, [illegible].

— ÉTYM. *Million.* On dit que ce mot fut créé lors de la vogue du système financier de Law.

† **MILLISTÈRE** (mil-li-stè-r'), *s. m.* La millième partie d'un stère.

— ÉTYM. *Mille*, et *stère*; *mille* avec un sens renversé, puisqu'il y signifie *millième*.

† **MILLOCOCO** (mi-llo-ko-ko, *ll* mouillées), *s. m.* Millet d'Afrique ou sorgho.

† **MILLORAINE** (mi-llo-rê-n', *ll* mouillées), *s. f.* Nom donné, dans le département de la Marne, à des fées ou dames blanches de haute stature, inoffensives quand on ne leur dit rien, méchantes quand on leur adresse la parole.

† **MILLOUIN**, voy. MILOUIN.

† **MILONIENNE** (mi-lo-niè-n'), *s. f.* Harangue de Cicéron pour la défense de Milon, meurtrier de Clodius.

MILORD (mi-lor; le d ne se prononce et ne se lie jamais; au pluriel, l's ne se lie pas: des mi-lor anglais; cependant quelques-uns la lient: des mi-lor-z anglais), *s. m.* || 1° Proprement mon lord, mon seigneur, voy. LORD. || 2° Dans l'usage français de ce mot, un lord. Il [le roi d'Angleterre Jacques II] a parlé à ses milords, donné liberté aux moins affectionnés, et renouvelé l'attachement des plus fidèles, SÉV. 13 oct. 1688. Carlingford, milord irlandais, avait été gouverneur de M. de Lorraine, ST-SIM. 104, 113. C'est un Pérou que l'Angleterre pour un habile joueur comme le chevalier, et la plupart de ces gros milords ne savent que faire de leur argent, DANCOURT, *le Désol. des joueuses*, sc. 5. Quand il faut souffrir la présence et la licence D'un traitant qui fait le milord, Quelle souffrance! *L'Horoscope accompli*, 1727, [illegible] FR. MICHEL, *Argot.* Les laquais disaient entre eux dans leur langage de laquais: il faut que ce soit quelque milord anglais, VOLT. *Candide*, 22. || 3° Fig. et populairement. Un homme très-riche. || 4° Adjectivement. Cabriolet milord, et, plus souvent, un milord, cabriolet à quatre roues. Une de ces voitures nouvellement mises en circulation sur les places de Paris et nommées des milords, H. BALZAC, dans *Lecomte*, du *langage*.

— REM. On a dit milour. Battus à cru les gros milours.... Jouaient les uns au trique-trac, Les autres prenaient du tabac, SCARR. *Virg.* IV.

— HIST. XVe s. À tels destours Et à tels tours La temps passé, Les grans milours Qui ont eu cours Y ont passé, *le Loyer des folles amours*, p. 340, dans LACURNE. J'ay grand paour que dedans trois jours, Par faulte d'argent et de draps, Entre nous [illegible] et milours, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], COQUILLART, *Droits nouveaux.* || XVIe s. Ce mot milord ne peut estre trouvé estrange aux François, pour ce que, desjà longtemps a, on a accoustumé de dire par joyeuseté un gros milort en signe de grant seigneur, H. EST. *Lang. françois* [illegible] p. [illegible]. Les rançonnemens que l'on faisoit de ces gros sourriers milorts, quant on les tenoit une fois, [illegible] [illegible] soit bien sortir de par le diable leurs beaux escus et leurs bourses, en despit d'eux, BRANT. *Capit. franç.* t. III, p. 199, dans LACURNE.

— ÉTYM. Angl. *my*, mon, et *lord*.

† **MILOUIN** ou **MILLOUIN** (mi-lou-in), *s. m.* Canard du nord de l'Europe. Les oies du Canada, les oies blanches, les canards ordinaires, les canards sauvages, ceux à large bec, [illegible] [illegible] de milouins, les [illegible] aux ailes [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], tel était le gibier qui [illegible] [illegible] [illegible]. *Voyage de l'Atlantique au Pacifique* par le vicomte MILTON et le doct. CHEADLE, p. 11.

† **MILPHOSE** (mil-fô-z'), *s. f.* Terme de médecine. Chute des cils sans maladie des paupières.

— ÉTYM. [illegible], chute des sourcils.

† **MILS** (mil), *s. m. pl.* Nom que les Persans donnent aux exercices de gymnastique

faits avec des espèces de massues. Les mils ont été introduits par M. Harriot en Europe et dans nos gymnases.

† **MILTONIEN, IENNE** (mil-to-niin, niè-n'), *adj.* Qui a le cachet de Milton, qui est dans la manière de ce grand poëte anglais. Un vers miltonien.

MIME (mi-m'), *s. m.* || 1° Dans l'antiquité grecque et latine, acteur qui représentait de petites pièces familières et bouffonnes (mime veut dire imitateur). Le mime n'avait ni brodequin ni cothurne, il se barbouillait le visage, VOLT. *Lett. de la Touche*, 1er mars 1766. Vous dirai-je l'oubli de soins plus importants, Les devoirs immolés à de vains passe-temps? L'homme fait place au mime, et le sage au bouffon, DELILLE, *Homme des champs*, I. Tour à tour gladiateur, cocher, chanteur, danseur, il [illegible] publiquement des mimes, essayait de les imiter, mangeait et couchait avec des cochers dans leur écurie, s'escrimait dans l'arène ou courait dans le cirque, PASTORET, *Instit. Mém. inscr. et belles-lettres*, t. VII, p. 141. || Par extension. C'est un bon mime, se dit d'un homme qui a le talent d'imiter, d'une manière plaisante, l'air, l'action, le langage d'autres personnes. || Adjectivement. Il est très mime. || 2° Chez les Grecs, mimes de Sophron, petits drames du genre le plus familier écrits en dialecte syracusain. || Chez les Romains, espèce de comédie bouffonne et libre. Labérius, chevalier romain, réussit admirablement à faire des mimes, ROLLIN, *Hist. anc.* liv. XXV, ch. I, art. 2, § 2. Les mimes faisaient la quatrième et la dernière espèce de comédies romaines, DUCLOS, *Œuv.* t. I, p. 341. Malgré les plaisanteries grossières et quelquefois obscènes dont les mimes étaient remplis, on y trouvait quelquefois des maximes de morale que Sénèque jugeait dignes du cothurne, BERNARDI, *Instit. Mém. inscript. et belles-lettres*, t. VIII, p. 276.

— HIST. XVIe s. Mime, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *mimus*; grec, μῖμος.

† **MIMÉ, ÉE** (mi-mé, mée), *part. passé* de mimer. Représenté par des gestes. Un discours mimé.

† **MIMER** (mi-mé), *v. a.* Néologisme. Représenter par des gestes. Les sourds-muets miment ce qu'ils veulent dire. Il mime parfaitement ses rôles. Le chanteur de salon peut mimer ses chansonnettes; mais il doit le faire avec une grande réserve, et ne pas ressembler à un mime ou à un acteur. || Absolument. Il mime avec beaucoup de vérité.

— ÉTYM. *Mime.*

† **MIMÈSE** (mi-mè-z'), *s. f.* Figure de rhétorique qui consiste à rapporter le discours d'un autre en style direct.

— ÉTYM. Μίμησις, de μιμεῖσθαι, imiter, qui vient de μῖμος (voy. MIME).

† **MIMEUX, EUSE** (mi-meû, meû-z'), *adj.* Terme de botanique. Se dit des plantes qui, lorsqu'on les touche, se contractent. Les plantes mimeuses. || *S. f. pl.* Les mimeuses, genre de plantes de la famille des légumineuses, dont la sensitive fait partie.

— ÉTYM. Ainsi dite de *mimus*, parce qu'en se contractant ces plantes semblent représenter les grimaces d'un *mime*.

† **MIMIAMBE** (mi-mi-an-b'), *adj.* || 1° Terme de littérature latine. Vers mimiambes, sorte de vers iambique très-libre dont les mimes faisaient usage dans leurs farces licencieuses. || 2° Auteur mimiambe, auteur de mimes. Les scènes des mimes, quoique licencieuses et sans art, étaient semées de traits souvent dignes du plus haut tragique; les poëtes mimiambes ou mimographes des Latins, du moins les plus célèbres, sont Lévius, Mattius, Labérius, Publius Syrus, jusqu'au temps de César, DUCLOS, *Œuv.* t. I, p. 340. || Substantivement. Les mimiambes.

— ÉTYM. Lat. *mimiambus*, de *mimus*, mime, et *iambus*, iambe.

† **MIMICOLOGIE** (mi-mi-ko-lo-jie), *s. f.* Traité sur la mimique.

— ÉTYM. *Mimique*, et λόγος, doctrine.

MIMIQUE (mi-mi-k'), *adj.* || 1° Terme de littérature latine. Qui concerne les mimes, sorte de pièce de théâtre. D'esclave qu'il était à Rome, où on l'avait amené encore enfant, il [P. Syrus] devint affranchi très-jeune, et fut instruit avec beaucoup de distinction; il excella dans la poésie mimique, ROLLIN, *Hist. anc.* liv. XXV, ch. I, art. 2, § 2. || *S. m.* Un mimique, un auteur de mimes. || 2° Qui imite, qui exprime par le geste. Langage mimique. || *S. f.* La mimique, l'art d'exprimer la pensée par des gestes. La mimique est une langue à part. || La mimique des passions, les gestes spontanés que les passions suggèrent.

— ÉTYM. Lat. *mimicus*, de *mimus*, mime.

† **MIMODRAME** (mi-mo-dra-m'), *s. m.* Drame exécuté en pantomime.

— ÉTYM. *Mime*, et *drame*.

† **MIMOGRAPHE** (mi-mo-gra-f'), *s. m.* Terme de littérature latine. Auteur de mimes.

— ÉTYM. Lat. *mimographus*, de *mimus*, mime, et γράφειν, écrire.

† **MIMOGRAPHIE** (mi-mo-gra-fie), *s. f.* Traité sur la mimique ou sur les mimes.

— ÉTYM. *Mimographe.*

† **MIMOGRAPHIQUE** (mi-mo-gra-fi-k'), *adj.* Qui a rapport à la mimographie.

† **MIMOGRAPHISME** (mi-mo-gra-fi-sm'), *s. m.* Écriture imitatrice qui offre aux yeux l'image de l'objet exprimé par la parole.

† **MIMOLOGIE** (mi-mo-lo-jie), *s. f.* || 1° Imitation de la voix humaine ou des locutions habituelles, de la prononciation d'une personne. || 2° Action d'imiter, dans la création des mots, le son des objets qu'ils servent à désigner.

— ÉTYM. *Mime*, et λόγος, doctrine.

† **MIMOLOGIQUE** (mi-mo-lo-ji-k'), *adj.* Qui a rapport à la mimologie. || Terme de grammaire. Substantif, verbe mimologique, substantif, verbe formé par imitation du son que produit l'objet ou l'action désignée : brouhaha est un substantif mimologique.

† **MIMOLOGISME** (mi-mo-lo-ji-sm'), *s. m.* Terme de grammaire. Se dit d'un mot formé par mimologie. || Terme de rhétorique. Figure par laquelle on imite un être animé dans sa voix ou ses gestes.

† **MIMOLOGUE** (mi-mo-lo-gh'), *s. m.* Celui qui imite la voix, la prononciation d'une personne. || Celui qui est exercé dans la mimologie.

† **MIMOPLASTIQUE** (mi-mo-pla-sti-k'), *adj.* Se dit de tableaux vivants représentant surtout des scènes de la passion de Jésus-Christ.

— ÉTYM. *Mime*, et *plastique*.

† **MIMOPORPHYRE** (mi-mo-por-fi-r'), *s. m.* Terme de minéralogie. Roche qui a l'apparence du porphyre.

— ÉTYM. *Mime*, et *porphyre*.

MIMOSA (mi-mô-za), *s. f.* (mais d'après les botanistes, *s. m*). Terme de botanique. Nom latin d'un genre de légumineuses dont la plus connue est la sensitive.

— REM. L'Académie donne le genre féminin à ixia, mimosa, opuntia, et le genre masculin à acacia, beccabunga, cochléaria, dahlia, datura, hortensia, etc. Les botanistes donnent le genre masculin à toutes les plantes dont le nom se termine par *a*; il serait à désirer que l'Académie suivît le même principe, FAUTEX.

— ÉTYM. Voy. MIMEUX.

† **MIMOSE** (mi-mô-z'), *s. m.* Terme de minéralogie. Lave composée de feldspath compacte et de pyroxène intimement unis, et dont la couleur est le gris uniforme.

† **MIMOSÉES** (mi-mô-zée), *s. f. pl.* Terme de botanique. Nom d'une section des légumineuses, dont le type est le genre mimosa.

† **MIMULE** (mi-mu-l'), *s. m.* Terme de botanique. Genre de plantes de la famille des scrofularinées, originaire des deux Amériques.

— ÉTYM. Diminutif de *mimus*, un mime, dénomination qui vient de ce que, si l'on touche les lamelles du stigmate, aussitôt toutes se rapprochent.

† **MIMUSOPE** (mi-mu-zo-p'), *s. m.* Terme de botanique. Genre de la famille des sapotacées, renfermant des arbres de l'Inde et de la Nouvelle-Hollande.

† **MINABLE** (mi-na-bl'), *adj.* || 1° Susceptible d'être détruit ou attaqué par une mine. || 2° Par extension, dans le langage populaire, misérable, qui fait pitié, qui indique une grande misère. Air minable. Vêtements minables.

— HIST. XVe s. Mit le siege devant le chastel, et fut trouvé qu'il estoit minable; pour ce on commença à miner à l'endroit d'une des tours, JUVEN. DES URS. *Charles VI*, p. 237, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Miner.*

MINAGE (mi-na-j'), *s. m.* Anciennement, droit que les seigneurs levaient sur chaque mine de grain pour le mesurage. || Place de marché. Place du Minage est encore dans plusieurs villes le nom du marché.

— HIST. XIIIe s. Nus [nul], quel qu'il soit, n'est quite del minage, se il mesure à la mine le roi, *Livre des mét.* 313.

— ÉTYM. *Mine* 3.

† **MINAHOUET** ou **MINAOUET** (mi-na-ou-èt'), *s. m.* Terme de marine. Planche étroite percée au bout, et qui, pour un petit filin, remplace la mailloche à fourrer. || Petit appareil frappé sur les rides des haubans de hune et de perroquet d'un petit navire à l'effet de les raidir.

† **MINARD** (mi-nar), *s. m.* Nom d'une espèce de poulpe sur les côtes de Saint-Brieuc.

1. **MINARET** (mi-na-rè; le *t* ne se prononce et ne se lie jamais; au pluriel, l'*s* se lie : des mi-na-rè-z aigus; minarets rime avec traits, succès, paix, etc.), *s. m.* || 1° Nom des tours des mosquées, d'où les imans avertissent le peuple du temps de la prière. Là de blancs minarets, dont l'aiguille s'élance Tels que des mâts d'ivoire, V. HUGO, *Orientales*, 3. || 2° Se dit quelquefois improprement des tours chinoises que l'on place dans les jardins pittoresques. || 3° Genre de coquilles univalves.

— ÉTYM. Arabe, *minâret*, nom de lieu formé de *nâr*, feu, proprement fanal, par extension tour d'une mosquée.

† 2. **MINARET** (mi-na-rè), *s. m.* Puits ou trou creusé pour tirer la mine, *Dict. des arts et mét. Forges*.

MINAUDER (mi-nô-dé), *v. n.* Faire certaines mines affectées pour paraître agréable. Elle grasseye, elle minaude, DIDER. *Mém.* t. II, p. 30, dans POUGENS. Pour voir, sur des théâtres efféminés, dissolus, déclamer des histrions, minauder des prostituées, J. J. ROUSS. *Pologne*, 2. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— ÉTYM. *Mine* 1, par l'intermédiaire d'un adjectif fictif *minaud*.

MINAUDERIE (mi-nô-de-rie), *s. f.* || 1° Action de minauder. Elle est d'une minauderie insupportable. Voici l'occasion, monsieur, de faire profiter les talents que vous avez pour le grand art de la minauderie, REGNARD, *Attendez-moi sous l'orme*, 9. C'est alors que sied l'art de la minauderie; Sur l'arrière-saison l'art de la pruderie Convient.... DESTOUCHES, *Irrésolu*, II, 6. || 2° Mines et manières de galanterie par lesquelles on cherche à plaire. Parce que je voyais que vous répondiez assez bien à toutes ses minauderies, BARON, *l'Homme à bonnes fortunes*, III, 3. Ce sont vos minauderies qui m'ont enlevé le cœur du chevalier, DANCOURT, *le Cheval. à la mode*, V, 6. Il n'y a point de jolie femme qui n'ait un peu envie de plaire; de là naissent ces petites minauderies plus ou moins adroites par lesquelles elle vous dit regardez-moi, MARIVAUX, *Marianne*, 4e part. Si elles nous plaisent, si leurs minauderies nous séduisent.... J. J. ROUSS. *Ém.* V.

— HIST. XVIe s. Minauderie, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Minauder.*

MINAUDIER, IÈRE (mi-nô-dié, diè-r'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui use de la minauderie. Une petite minaudière qui a la prétention du sentiment, SAURIN, *Mœurs du temps*, 18. || *Adj.* Je vous parlerais de Cidalise la prude, de la minaudière Ismène qui ne peut dire un mot sans l'accompagner de la plus jolie petite grimace, POINSINET, *Cercle*, I. Elle et Mme d'Egmont..... sont les dernières femmes minaudières que j'aie vues dans le grand monde, GENLIS, *Mém.* t. I, p. 279, dans POUGENS. || Il se dit aussi de l'air, des manières. La faveur d'un coup d'œil ou d'un air minaudier, DU FRESNY, *Réconcil. norm.* IV, 6. Avec ses airs passionnés, son ton radouci, sa face minaudière, je le crois un grand comédien, LESAGE, *Turcaret*, I, 4.

— ÉTYM. *Minauder.*

MINCE (min-s'), *adj.* || 1° Qui a fort peu d'épaisseur. Tous les corps sont transparents; il n'y a qu'à les rendre assez minces pour que les rayons, ne trouvant qu'une lame, qu'une feuille à traverser, passent à travers cette lame, VOLT. *Newt.* II, 10. Avec son habit un peu mince, Avec son chapeau goudronné, Comme l'honneur de la province Ce Bourguignon [vin de Bourgogne] nous est donné, BERANGER, *Agent provocat.* || Chose mince comme la langue d'un chat, chose très-mince. || Taille mince, personne mince, taille, personne non grasse, pourtant sans maigreur. || Substantivement. Un grand mince, un homme grand et mince. || 2° Fig. Peu considérable, de peu d'importance, en parlant des choses. Pour le petit marquis qui me tint hier longtemps la main, je trouve qu'il n'y a rien de si mince que toute sa personne, et ce sont de ces mérites qui n'ont que la cape et l'épée, MOL. *Mis.* V, 4. Cette dot me parut bien mince pour la fille d'un homme que je croyais très-riche, LE SAGE, *Gusm. d'Alfar.* VI, 3. Je les trouvais comme fondés sur une dispute la plus mince qui se puisse imaginer, MONTESQ. *Lett. pers.* 36. Ses mémoires du comte de Grammont, son beau-frère, sont de tous les livres celui où le fond le plus mince est paré du style le plus gai, le plus vif et le plus agréable, VOLT. *Louis XIV, Écriv. Hamilt.* Deux frères gouvernaient cet État assez mince; Ils avaient ainsi l'esprit de monseigneur, ID. *Éduc. d'un prince.* || Cet homme a la mine bien mince, il est de mince étoffe,

[illegible] a l'air d'un homme de peu de considération, de peu de mérite [illegible] Trève donc de [illegible] pour un homme si [illegible] *Palais d'Europe*, [illegible] cet [illegible] surpris de voir Auguste, né d'une famille si [illegible], [illegible] sans nom, devenir le maître absolu de l'empire romain, et se placer au rang des dieux, VOLT. *Triumv. note.* Nous venons de [illegible] un homme [illegible] à l'Académie française; [illegible] [illegible] par Thomas, il aura besoin de [illegible] pour faire l'éloge d'un homme si mince, ID. *Lett. d'Argental*, 23 oct. 1768. Je soutiens qu'il n'y a [illegible] auteur grec, latin, italien, anglais, français, allemand, qui n'ait quelque tour qui lui soit propre, DIDEROT, *Lett. à Galiani.* Quoique je sois un des plus minces officiers de Sa Majesté, je suis aussi peu disposé que vous à souffrir qu'on lui fasse tort, COLLÉ, *Part. de chasse de Henri IV*, II, 11. || 3° Terme de tactique. L'ordre mince, par opposition à l'ordre [illegible], ordre de bataille dans lequel les hommes sont sur peu de rangs. Que Platof, avec ses canons, avait mordu de loin sur les masses profondes [illegible] Davoust lui avait prescrites; qu'[illegible] le maréchal ne leur avait [illegible] que quelques lignes minces qui [illegible] repoussées promptement, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IX, 9.

— HIST. XIV° s. Mince [petite monnaie valant un demi-denier], GUIART, t. II, p. 109, v. 2809 (11757). Les troncs [des choux] qui sont tous defeuillés, ne convient-il pas [illegible], mais laissier en terre, car ils getteront minces [rejetons], *Ménagier*, II, 2. || XVI° s. Son fait est bien mince, OUDIN, *Curios. franç.*

— ÉTYM. Champenois, *mice*. Origine incertaine. *Mince* ne peut venir du latin *minutus*, l'accent s'y oppose. Diez a recours à l'anc. haut allem. *minnisto*, superlatif de *min*, petit; anc. scand. *minst*: *ç* pour *s*, et *s* pour *st*. Langensiepen et Scheler allèguent le latin *mancus*, qui est en défaut, par l'intermédiaire d'un *mancius*; *mince* pour *maince*. Tout cela est fort douteux. L'historique conduit à une autre conjecture: le mot *mince* ne paraît pas de très-bonne heure dans la langue, ce n'est qu'au commencement du XIV° siècle, et alors il signifie une très-petite monnaie: peut-on y voir l'allemand *Münze*, danois et angl. *mint*, monnaie? puis le mot sera devenu un adjectif désignant quelque chose de [illegible].

† MINCEMENT (min-se-man), *adv.* D'une manière très-[illegible].

— HIST. XV° s. Le roi estoit bien mincement habillé et en povre apparant pour un corps de roy, G. CHASTEL. *Chr. de Bourg.* II, 32.

† MINCER (min-sé. Le c prend une cédille devant a et o: minçais, minçons), *v. a.* Terme de cuisine. Mettre en petits morceaux. Mincer de la [illegible].

— HIST. XIV° s. Aiez oignons pelés et mincés, *Ménagier*, II, 5. || XV° s. Qui soit sans os ni vieilles peaux, tendre geline... Marinade de plaisans cousteaux, CH. D'ORL. *Rondeaux*, p. 376.

— ÉTYM. *Mince.*

† MINCEUR (min-seur), *s. f.* Néologisme. Qualité de ce qui est mince. Les termites rongent l'intérieur des poutres, n'y laissant qu'une [illegible] de [illegible] d'un pain à [illegible] [illegible].

[illegible]

† MINE [illegible] [illegible]

1. MINE [illegible] *s. f.* 1° [illegible] de la personne et particulièrement du visage. Que sa façon [illegible] sa mine assurée! [illegible] II, 12. Ma foi les beaux habits servent bien à la mine, RÉGNIER, *Sat.* XIII. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

391. Et premièrement, chrétiens, si vous regardez son extérieur, il [saint Paul] avoue que sa mine n'est point relevée, BOSS. *Panég. saint Paul*, 1. Damon, ce grand auteur.... de qui le corps sec et la mine affamée.... BOIL. *Sat.* I. Les traits découvrent la complexion et les mœurs; la mine désigne les biens de la fortune, LA BRUY. VI. Le roi [Charles II] ne cédait à personne ni pour la taille, ni pour la mine, HAMILT. *Gramm.* 6. La mine de Mentor paraît d'abord moins haute [que celle de Télémaque]; mais, quand on le regarde de plus près, on trouve dans sa simplicité des marques de sagesse et de vertu, FÉN. *Tél.* IX. Cet inconnu est d'une haute mine, tout paraît héroïque en lui, ID. *ib.* XXI. Le baron de Bressé était un homme de basse mine, modeste, réservé, dont la physionomie ne promettait rien, ST-SIM. I, 26. Rien n'est à mon avis si trompeur que la mine, CAMPISTRON, *Jaloux désabusé*, IV, 6. Ce marchand avait une mine basse, avec un habillement qui ne donnait pas une idée avantageuse de sa condition, LE SAGE, *Guzm. d'Alf.* VI, 5. À voir ces bonnes filles, vous leur trouvez un extérieur affable, et pourtant un intérieur indifférent; ce n'est que leur mine et non pas leur âme qui s'attendrit pour vous, MARIVAUX, *Marianne*, 3° part. Quelque répugnance que j'aie à faire crayonner ma vieille mine, il faut bien s'y résoudre et être complaisant, VOLT. *Lett. Mme de Fontaine*, 10 janv. 1757. Je m'accostai d'un homme à lourde mine, Qui sur sa plume a fondé sa cuisine, ID. *le Pauvre diable.* || Avoir de la mine, avoir une apparence qui prévient favorablement. J'ai de la mine encore assez pour plaire aux yeux, MOL. *l'Ét.* I, 5. || Avoir de la mine, se dit aussi des choses qui ont bonne apparence. Cette maison a de la mine. || Sur la mine, sur la bonne apparence. Garde-toi, tant que tu vivras, De juger des gens sur la mine, LA FONT. *Fabl.* VI, 5. On l'avait fait ministre d'État sur sa mine, HAMILT. *Gramm.* 7. Plus d'un brun à large poitrine Avait là crédit sur sa mine, BÉRANG. *Mme Grég.* || Bonne mine, apparence qui plaît. Le roi lui-même n'était paré ce jour-là que de sa bonne mine, qui le faisait aisément reconnaître, PELLISSON, *Lett. hist.* t. I, p. 217. Ce Briole doit à sa bonne mine le plus grand parti du pays, SÉV. 230. || Homme, femme de bonne mine, homme, femme d'une figure agréable. Un jeune Turc de bonne mine nous a invités d'y entrer, et nous a présenté la main, MOL. *Scapin*, II, 11. Une très-grande femme de très-bonne mine, SÉV. 70. || Avoir bonne mine, avoir bonne apparence, en parlant des choses. Un chien vient dans une cuisine: Il y trouve un chapon, lequel a bonne mine, RAC. *Plaid.* III, 3. || Homme de mine, même sens. Ce muletier était homme de mine, LA FONT. *Mul.* || Être sur sa bonne mine, faire de la toilette, se présenter avec bonne apparence. Enfin ce cavalier que nous vîmes au bal, Vous trouvez, comme moi, qu'il ne danse pas mal.—Je ne le vis jamais mieux sur sa bonne mine, CORN. *la Suiv.* II, 8. Il n'est pas jusqu'à Recollet Qui ne fût sur sa bonne mine, LA FONT. *Lett. à M. Fouquet*, 26 août 1660. || Homme de mauvaise mine, homme mal vêtu, dont l'[illegible] et l'extérieur peuvent exciter des inquiétudes. C'est peut-être que je paye l'intérêt de ma mauvaise mine, MOL. *Critique*, 5. || Payer de mine, avoir bonne apparence, mais sans grand fond ou mérite. || Payer de mine, se dit aussi de celui qui, tout en ayant bonne apparence, ne laisse pas d'être malade. Je paye de mine, mais je ne me porte pas bien. || Avoir une bonne mine, une mauvaise mine, avoir l'apparence d'une bonne, d'une mauvaise santé. || Avoir une bonne mine, une mauvaise mine, se dit de quelqu'un [illegible] l'apparence d'un bon, d'un mauvais caractère. || Avoir la mine longue, éprouver un vif désappointement qui se manifeste sur la figure. Il avait la mine bien longue, [illegible] [illegible] qu'à [illegible].... LA MARCH. *Mère coup.* IV, 1. || Familièrement. Avoir la mine de, paraître. Tel est cru dehors qui n'en a que la mine, MOL. *l'Ét.* II, 2. Monsieur a toute la mine d'être un fort bon mari, ID. *le Mar. forcé*, 13. Je vois ici des yeux qui ont la mine d'être de forts mauvais garçons, ID. *Préc.* 10. Vous vendez des tapisseries, [illegible] [illegible], et vous avez la mine d'avoir [illegible] [illegible] qui [illegible], ID. *Amour méd.* I, 1. Vous m'avez la mine, mon ancien ami, d'avoir bientôt vos soixante et dix ans, et j'en ai soixante et quinze, VOLT. *Thieriot*, 27 janv. 1762. Mon ami, tu as bien la mine de ne pas croire à la jument Borac, ou aux voyages nocturnes de Vinceau, je te dénoncerai, je t'empêcherai d'être bey, [illegible] [illegible] [illegible] la mine d'avoir fait, de [illegible]

loir faire une chose, [illegible] un air, un maintien qui le fait conjecturer. Vous n'avez pas [illegible] La mine de vous en aller à Saint-Jacques de Compostelle, LA FONT. *Pel. chien.* || Faire mine de, faire croire, faire supposer. J'ai la mine, [illegible] d'y trouver mal mon compte, CORN. *la Suit. du* [illegible] II, 6. J'ai bien la mine de passer pour [illegible] MOL. *Scap.* I, 4. Vous avez bien la mine [illegible] donné un [illegible] exemple, SÉV. 636. M. de [illegible] guère la mine d'être à la tête de quelque [illegible] 10 août 1680. La reine d'Angleterre a toute la mine, si Dieu le voulait, d'aimer mieux régner dans ce beau royaume d'Angleterre.... que d'être à Saint-Germain.... ID. 2 fév. 1689. Mme de Vins m'a priée de ne m'en point retourner demain.... je suis [illegible] de sa proposition, de sorte que j'ai la mine de ne m'en aller que dimanche à la messe à [illegible] 21 août 1676. Nous avons bien la mine de [illegible] rer ici longtemps, LE SAGE, *Gil Blas*, X, 3. Vous avez bien la mine D'aller un jour [illegible] la [illegible] De Lucifer; et moi, [illegible] vous serez damné, VOLT. *Défense du Mondain.* || [illegible] la mine, se dit aussi des choses dans un [illegible] logue. Votre ambassade m'a la mine d'être pour vous un bénéfice simple, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 9. || Faire les mines [illegible] quelqu'un, bien que moins souvent, [illegible] de. Pour peu que d'y songer vous nous [illegible] mines, MOL. *Mis.* III, 7. Il me semble que [illegible] faites la mine de m'en accuser, SÉV. 244. || Faire la mine de, avoir l'air de, en mauvaise part. [illegible] la mine d'un fripon. [illegible] rence. Jeanne, rongeant son frein, de [illegible] puisa, RÉGNIER, *Sat.* XI. || 2° Contenance que l'on prend, air qu'on se donne, dans une [illegible] quelconque. S'ils en sont accusés, ils [illegible] bonne mine, RÉGNIER, *Sat.* II. Que tu [illegible] mal le cœur d'avec la mine! CORN. *Poly.* [illegible] L'ours bouche sa narine; Il se fût bien passé de faire cette mine, LA FONT. *Fabl.* VII, 7. [illegible] mine que je fasse, je n'oublierai point [illegible] timent, MOL. *Méd. m. lui*, I, 4. Le mari fit une mine très-chagrine, SÉV. 334. La bonne ou la mauvaise mine que fera le monde, BOSS. *Lett. abb.* 10. Ma fille, qu'est-ce donc? quelle mine vous faites? [illegible] GRAND, *Foire de St-Laurent*, sc. 5. Si j'avais [illegible] quence de M. Furia, j'[illegible] ici l'[illegible] Longus.... vous pouvez penser la mine qu'il [illegible] M. Furia, qui le laissait manger aux vers [illegible] vénérable bouquin, P. L. COUR. *Lett. à M. Renouard.* || Faire mine de quelque chose, paraître avoir l'intention de la faire. Le prince [illegible] le Quesnoy, SÉV. 210. On avait [illegible] la conquête entière de la Hollande, [illegible] mine de se défendre, mais en [illegible] juill. 1672. Quelque mine qu'on fasse [illegible] ménager, BOSS. *Lett. quiét.* 313.... Pas mine un peu d'en être mécontent, Pour la voir aussitôt, sur ses deux pieds haussée, Déplorer sa vertu si mal [illegible] pensée, BOIL. *Sat.* X. || Il se dit des choses dans ce sens. Voilà les beaux jours qui font mine de [illegible] SÉV. 1er janv. 1690. Enfin la cicatrice fait [illegible] bonne mine de vouloir s'avancer.... ID. [illegible] || Faire bonne mine, mauvaise mine à [illegible] faire un bon, un [illegible] [illegible] veux-tu, chère et fidèle Hermine, Qu'au [illegible] tapha je fasse bonne mine? MAIRET, [illegible] Vous lui ferez une fort bonne mine, [illegible] dit aussi: tenir bonne mine. La fille [illegible] pas assez fine, Elle n'avait qu'à tenir [illegible] LA FONT. *Remède.* || Familièrement. [illegible] mine, grise mine, froide mine à [illegible] faire mauvais visage, le [illegible] faisant au ras grise mine, RÉGNIER, [illegible] faisant sur la mort d'Anchise, [illegible] mine grise, SCARR. *Virg.* V. Et [illegible] [illegible] Vous faites aussi triste mine [illegible] qui la pour [illegible] [illegible] qui feront grise mine [illegible] *Comtesse* [illegible] *servi*, V, 10. Vous lui faisiez une [illegible] franchement, DANCOURT, *les Fonds perdus*, [illegible] || Faire la mine à quelqu'un, lui témoigner qu'on est mécontent de lui. [illegible] Ni mon nom, ni mon origine, [illegible] faire la mine, SCARR. *Virg.* III. || [illegible] la mine, faire la grimace, témoigner du [illegible] ment. Le roi m'en a remercié; mais les [illegible] de la philosophie et des lettres ont fait la mine [illegible] vous laisse à penser si je m'en soucie, [illegible] *Lett. à Voltaire*, 17 décemb. 1768. Je lui [illegible] voulais la prendre pour moi, elle fit la [illegible] sourde. *Hél.* VI, 9. || Il fait une laide mine, [illegible] vilaine grimace. L'on boit [des eaux], et l'on [illegible]

une fort vilaine mine, SÉV. 377. Nous avons trouvé ce matin deux grands vilains pendus à des arbres sur le grand chemin.... ils faisaient une fort vilaine mine, ID. 11 sept. 1676. || Faire bonne mine à mauvais jeu, cacher de mauvaises affaires par une démonstration de gaieté et de repos d'esprit. || Faire meilleure mine que bon jeu, promettre plus qu'on ne tient. Je tiens pour certain qu'il pourrait plus gagner à Paris qu'il ne fera en Italie, où il y a meilleure mine que bon jeu et même peu d'estime pour les gens de lettres, GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. 322, dans POUGENS. || 3° Certains mouvements du visage, certains gestes qui ne sont pas naturels, ou avec lesquels on marque quelque chose. Tout le monde n'est composé que de mines, et c'est inutilement que nous travaillons à y trouver rien de réel, LA ROCHEF. *Pensées*, 98. Ô [illegible] qu'on se prend à vos mines! LA FONT. *Herm.* Vos mines et vos cris aux ombres d'indécence Que d'un mot ambigu peut avoir l'innocence, MOL. *Mis.* III, 4. Sans en être ému, sans mine, sans grimace, SÉV. 437. Pour oser lui découvrir mes sentiments à l'usage du pays, c'est-à-dire par des mines, LE SAGE, *Guzm. d'Alf.* VI, 2. Joignez-y une marquise de Cera, figure très-agréable, gâtée par des mines et des airs d'enfant qui ont pu plaire en elle à seize ans, et il y a seize ans, P. L. COUR. *Corresp. Rome*, 8 janv. 1799. || Faire des mines ou de petites mines à quelqu'un, l'agacer par des regards affectés, par des mouvements de visage particuliers. On est seulement un peu fâché de lui [Mme de Monaco] voir faire quelquefois à cette Madame-ci [la seconde femme de Monsieur] les mêmes petites mines qu'elle faisait à l'autre, SÉV. 163. Je leur fais encor [aux Grâces et aux neuf sœurs] quelques mines, Mais vous possédez leurs faveurs, VOLT. *Ép.* 73. Il ne fut pas plus tôt assis qu'une petite guenon vint se poser tout auprès de lui, en lui faisant des mines et des grimaces les plus jolies du monde, COMTE DE CAYLUS (GROSLEY), *Œuvr.* t. VIII, p. 240, dans POUGENS. || Absolument. Faire des mines, prendre certaines mines affectées pour paraître agréable. Je sais à présent faire des mines; se déhancher, secouer la tête, baiser le bout de son gant bien tendrement, cela s'appelle faire des mines, BARON, *Homme à bonn. fort.* IV, 6. Cette nouvelle mariée.... si peu jolie et qui fait tant de mines, GENLIS, *Théâtre d'éduc. les Dangers du monde*, II, 1. || Mines se dit aussi des signes que l'on fait à quelqu'un pour lui faire comprendre ce qu'on ne peut pas ou ne veut pas lui exprimer autrement. Ce discours ne persuadait pas la cadette, qui n'y répondait que par des mines qui disaient toujours : je n'y vois point de mal, MARIVAUX, *Paysan parv.* 2e part. Le baron avait eu beau lui faire des mines et lui lancer les regards les plus sévères, rien n'avait pu arrêter l'impétuosité de son récit, GENLIS, *Vœux témér.* t. III, p. 218, dans POUGENS.

— HIST. XVe s. Aussi il fist si bonne mine, Qu'il fut esleu sans nul appeau Pour estre valet de cuysine, VILLON, *Repues franches.* || XVIe s. Fard est perdu dessus mine de singe, J. MAROT, V, 24. De bonne mine à mauvais jeu n'est alliance impertinente, RAB. IV, 9. Une mine triste et transie, MONT. I, 176. Celuy qui a dans l'esprit une imagination claire, il la produira par mines s'il est muet, ID. I, 188. Ce bateleur jouoit une fiction à plusieurs mines et à plusieurs personnages, ID. II, 173. Il feit mine d'avoir la goutte, ID. III, 104. Les mines et appareils effroyables dont nous entourons la mort, ID. I, 264. Estant jà usé de vieillesse, il se monstra bon empereur et de l'ancienne mine envers les soudards, AMYOT, *Galba*, 34. Toutes ces mines ne feirent pas descroire à Camillus, qu'ilz n'eussent point machiné de se rebeller contre les Romains, ID. *Cam.* 65. En ma presence ils font bonne mine et mauvais jeu, et sont prests de faire ce que je leur commande, DES PER. *Contes*, CXVII. Le marchand, faisant bonne mine et plus mauvais jeu, lui dit qu'il lui vouloit tenir promesse; mais que.... ID. *ib.* CXXIX. C'est une fausse et dangereuse caution que la mine, CHARRON, *Sagesse*, I, 6. Et si l'on ne peust trouver des laides et tristes mines chez soy, il en faut acheter à beaux deniers comptans chez autrui, ID. *ib.* I, 32.

— ÉTYM. Bourguig. *moigne;* ital. *mina;* angl. *mien.* Origine incertaine. On cite l'allem. *Miene*, danois *mine*, mine; mais on n'est aucunement sûr que ce ne soit pas le mot roman qui se soit introduit dans les langues germaniques. Le mot est aussi dans le celtique : bas-breton, *min* et *man*; kymri, *mein;* mais là aussi il y a doute sur la question si dans le celtique le mot est indigène ou d'importation romane. Diez pense qu'il est au latin *minare*, mener, comme *gestus*, geste, est à *gerere*, porter. On remarquera que le mot n'est pas ancien dans la langue, du moins notre historique n'en remonte qu'au XVe siècle.

2. **MINE** (mi-n'), *s. f.* || 1° Terrain, gîte au sein de la terre d'où l'on extrait des métaux, des combustibles, des gemmes, etc. Une mine d'or, d'argent, de cuivre, de plomb, de fer, de charbon. Polybe, cité par Strabon, dit que de son temps il y avait quarante mille hommes occupés aux mines qui étaient dans le voisinage de Carthagène, et qu'ils fournissaient chaque jour au peuple romain vingt-cinq mille drachmes, c'est-à-dire douze mille cinq cents livres, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. I, p. 212, dans POUGENS. Malgré les mines du nouveau monde, l'Espagne était si pauvre que le ministère de Philippe IV se trouva réduit à la nécessité de la monnaie de cuivre, à laquelle on donna un prix presque aussi fort qu'à l'argent, VOLT. *Mœurs*, 177. Quand on a franchi la côte de Coromandel, on est à la hauteur de la grande nababie de Golconde, où sont les plus grands objets de l'avarice, les mines de diamants, ID. *Polit. et Législ. Fragm. hist. sur l'Inde*, XI. Il [Tavernier] donne le nom de mines de diamants aux endroits dont on les tire; tous ceux qui ont écrit après lui ont adopté cette expression, tandis que, par leurs propres descriptions, il est évident que non-seulement les diamants ne se trouvent pas en mines comme les métaux, mais que même ils ne sont jamais attachés aux rochers comme le sont les cristaux, BUFF. *Min.* t. VII, p. 387. Il est très-peu de mines de diamant; jusqu'à ces derniers temps on n'en connaissait que dans les Indes orientales, RAYNAL, *Hist. phil.* IX, 24. Nous nommerons mines les parties de la terre où on trouve les minerais métalliques rassemblés en quantité assez considérable pour être extraits en grand et avec avantage, AL. BRONGNIART, *Traité min.* t. II, p. 83, dans POUGENS. Lorsqu'on connaîtra les lois qui ont présidé à la formation des minéraux et à leur arrangement respectif dans le sein de la terre, on pourra employer avantageusement cette connaissance à la recherche et à l'exploitation des mines, ID. *ib.* t. I, p. 2. || Particulièrement. Excavations pratiquées dans le sein de la terre pour l'extraction des substances minérales. Travailler aux mines, dans les mines. La mine s'éboula. La mine de Cotteberg, qui, du temps d'Agricola, passait pour la plus profonde de toutes les mines, n'avait que 2800 pieds de profondeur perpendiculaire, BUFF. *Hist. nat. Preuv. théor. terr. Œuvr.* t. II, p. 16, dans POUGENS. Les travaux des mines, dans le nouveau monde, ont fait périr en moins de deux ou trois siècles plusieurs millions d'hommes, ID. *Minéralogie*, t. IV, p. 297. Dans les fouilles de nos mines les plus profondes nous ne faisons qu'effleurer la surface de la terre, BAILLY, *Histoire de l'astronom. mod.* t. II, p. 516, dans POUGENS. || Terme d'antiquité. Peine des mines, condamnation qui astreignait le coupable à travailler dans les mines; elle existe encore en Russie. Les larcins pour lesquels on condamnait aux mines dans Athènes, VOLT. *Dial.* XXIV, 3. || École des mines, établissement où l'on forme des ingénieurs pour l'exploitation des mines. || Fig. Ce sujet est une mine féconde de beautés poétiques. || C'est une mine de savoir, d'érudition, c'est un homme très-savant, très-érudit. || 2° Abusivement. Minéral qui renferme une substance métallique. De la mine d'or, d'argent, de cuivre. De la pierre de mine. De toutes les substances métalliques la mine de fer est la plus difficile à fondre, BUFF. *Min.* t. IV, p. 148. Les mines du Nord, qui sont assez magnétiques pour qu'on les cherche avec la boussole, ID. *Hist. min. introd. part. expér. Œuvres*, t. VII, p. 10. On nomme mines en nids ou en sacs, celles qui sont accumulées dans les fentes et dans les intervalles qui se trouvent entre les rochers ou les bancs de pierre, ID. *Min.* t. II, p. 167. || Mine grasse, expression dont se servent les mineurs dans quelques localités pour désigner le minerai pur et dégagé de sa gangue. || Mine noire, jaune, rouge, etc. espèces de minerais oxydés. || Mines fixes, se dit des filons qui se prolongent. Mines égarées, se dit des endroits où l'on trouve des morceaux de métal isolés. || Terme de peinture. Couleur d'un rouge orangé fort vif. || 3° Mine de plomb, dite aussi plombagine, dénomination qui induit en erreur, car la mine de plomb est un carbure de fer (voy. GRAPHITE). Dessiner à la mine de plomb, ou, simplement, à la mine. || 4° Dans l'antiquité et le moyen âge, cavité que, dans les siéges, l'on pratiquait sous des murailles, sous une tour, etc.; on étançonnait, puis le mineur, mettant le feu aux étançons, se retirait; les étançons manquaient et la muraille s'écroulait. || Aujourd'hui, cavité souterraine que l'on pratique et où l'on place de la poudre, pour y mettre le feu et faire sauter tout ce qui se trouve au-dessus; on se sert aussi de la mine pour percer des roches qui ne cèdent pas à la pioche. Il marquait que le mineur était alors attaché aux deux endroits, et l'une des mines en état de jouer, PELLISSON, *Lett. hist.* t. I, p. 233, dans POUGENS. On ne doute pas qu'ils [les assiégés] n'attendent la mine, à l'exemple de Dinant, ID. *ib.* t. II, p. 276. La mine n'a été chargée que sur les dix ou onze heures du matin, ID. *ib.* t. III, p. 246. Pierre de Navarre, soldat de fortune, et grand général espagnol, inventa les mines, dont les Français éprouvèrent les premiers effets, VOLT. *Mœurs*, 91. || Chambre ou fourneau de la mine, lieu où l'on charge une mine. || Puits de la mine, ouverture qu'on fait en terre à la profondeur de la mine qu'on veut établir. || Saucisson de la mine, mèche qui est enfermée dans de la toile et qui est disposée pour mettre le feu à la mine. || Entonnoir de la mine, le trou qui reste après l'explosion de la mine. || Éventer la mine, découvrir le lieu où elle est pratiquée, et en empêcher l'effet. || Fig. Éventer, découvrir la mine, pénétrer un dessein secret. Ne me le cèle plus, j'ai découvert la mine; Ce n'est pas avec moi qu'il faut faire la fine, RACAN, *Berger.* I, 3. Ton piége est découvert, ta mine est éventée, TRISTAN, *Mariane*, III, 2. || Fig. Pratique secrète. ....L'on peut dresser quelque machine, Faire jouer sous main quelque secrète mine, REGNARD, *le Distr.* V, 8. Les [conspirations] faire naître, les étouffer, charger la mine, l'éventer, c'est le grand art du ministère, c'est le fort et le fin de la science des hommes d'État, P. L. COUR. *Lettres au censeur*, X.

— HIST. XVe s. Et commencerent les Anglois à faire mine pour plutost venir à leur entente des Escots et de reprendre le chastel, FROISS. II, II, 16. || XVIe s. Lors chascun a pic ou palle en main mise, Cavent soubz terre, on ne vit onc tel myne, François adonc feirent leur contremine, J. MAROT, V, 23. Ayant faict mettre la mine soubz un grand pan de mur, MONT. I, 254. Il feit des mines si profondes, que les ennemis n'en pouvoient rien appercevoir, AMYOT, *Cam.* 10. ....Qu'il n'estoit plus d'avis de prester des hommes pour faire jouer une mine esventée, D'AUB. *Hist.* II, 360.

— ÉTYM. Voy. MINER; provenç. *mina, mena;* esp. et ital. *mina.*

3. **MINE** (mi-n'), *s. f.* Ancienne mesure contenant la moitié d'un setier; elle était de la contenance de 78lit.,73. Si, pour se rendre mieux compte de ce qu'était cette pension [deux livres tournois, par mois], on prend la peine de calculer, d'après le tableau même de l'auteur, le prix du blé dans l'intervalle de 1434 à 1457, on trouve pour moyenne 3 sols 10 deniers tournois la mine d'Orléans (la mine coûterait aujourd'hui 6 fr. 63, de sorte que cette pension équivalait à 827 francs), BIENAYMÉ, *Comptes rendus, Acad. des sc.* t. LV, p. 944. || Ce qui est contenu dans la mine. Une mine d'avoine.

— HIST. XIIe s. Ne remist [resta] buef, ne vache, ne chapuns, ne geline, Cheval, porc, ne brebiz, ne de blé pleine mine, *Th. le mart.* 120. || XIIIe s. Quand il moloit dix mines à son molin, BEAUM. XXVI, 2. Il finaissent [ils contribuassent] miex d'une ferme Que d'une mine ou d'un sestier De forment, s'il lor fust mestier, RUTEB. II, 128. || XVIe s. Le muid de bled mesure de Paris contient douze sestiers: le sestier, deux mines; la mine, deux minots; le minot, trois boisseaux. — La saumée de certains endroits de Languedoc est de quatre sestiers, le sestier de deux emines, l'emine de deux quartieres, O. DE SERRES, 10.

— ÉTYM. Provenç. *mina.* On a indiqué le lat. *medimnus;* mais, si l'on fait attention que la *mine* est la moitié du setier, comme l'*hémine* grecque l'était de l'ξέστης ou *sextarius*, on verra que *mine* est une abréviation de *hémine*, par aphérèse (voy. HÉMINE), comme O. de Serres l'avait senti.

4. **MINE** (mi-n'), *s. f.* || 1° Terme d'antiquité. Poids grec, pesant 324 grammes. || 2° Monnaie grecque d'argent contenant, en poids, 69 francs. Appelant dix de ses serviteurs, il leur donna dix mines d'argent, SACI, *Bible, Évang. saint Luc*, XIX, 13. Il [Alcibiade] avait un chien d'une taille extraordinaire et d'une grande beauté, qu'il avait acheté soixante et dix mines, c'est-à-dire 3500 livres, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. III, p. 500, dans POUGENS. Il [Socrate] avait hérité de son père quatre-vingts mines, c'est-à-dire 4000 livres, ID. *ib.* t. IV, p. 363.

— ÉTYM. Lat. *mina*, du grec μνᾶ, contraction de [illegible]. Le mot n'est pas grec, mais égyptien.

MINÉ, ÉE (mi-né, née), *part. passé* de miner. [illegible] on a creusé une mine. Un bastion miné. [illegible] Fig. [illegible] à la puissance infinie de Dieu [illegible]; [illegible] voilà aussi le principe fondamental de l'auteur [illegible] miné sans ressource, FÉN. t. III, p. 66.

† **MINEL** (mi-nèl) **DU CANADA**, *s. m.* Un des noms donnés au cerisier canadien, appelé aussi ragouminier et, dans son pays, nega.

MINER (mi-né), *v. a.* ‖ 1° Anciennement, creuser le dessous d'une muraille pour la faire écrouler. ‖ Aujourd'hui, creuser le dessous d'une muraille, trouer un roc, pour y loger une mine. En cet instant, le bruit se répand que le Kremlin est miné; des Russes l'ont dit, des écrits l'attestent, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VIII, 6. ‖ 2° Creuser, caver lentement. En supposant qu'elle [la mer] avance toujours également, elle minerait mille toises, ou une petite demi-lieue de moëllon en douze mille ans, BUFF. *Hist. nat. Preuv. théor. de la terre, Œuv.* t. II, p. 441. ‖ 3° Fig. Consumer, ruiner peu à peu. Au lieu qu'on nous mange, on nous gruge, On nous mine par des longueurs, LA FONT. *Fabl.* I, 21. Ce mal dont la peur vous mine et vous consume, ID. *Coupe.* Tel est le caractère de ce vice de laisser dans le cœur un fond de tristesse qui le mine, qui le suit partout, MASS. *Carême, Euf. prod.* Elles [les petites fautes] minent peu à peu cette habitude de sainteté, ID. *Carême, Fautes légères.* Un chagrin qui nous mine et nous dessèche, ID. *Panég. St Franç. de Paule.* Une fièvre brûlante, attaquant les ressorts, Vient à pas inégaux miner [illegible] corps, VOLT. *Disc.* 2. Tandis que les [illegible] sur la Syrie, les Turcs minaient les Arabes, ID. *Mœurs*, 58. ‖ 4° Terme d'agriculture. [illegible] un sol pierreux. ‖ 5° Se miner, *v. réfl.* Être miné, consumé. Souvent le vain orgueil par là se déracine, L'amour-propre se mine, Et fait place aux vertus avec facilité, CORN. *Imit.* II, 2. Un joueur dont la fortune, exposée chaque jour aux coups du hasard, se mine peu à peu et se trouve enfin nécessairement détruite, n'attribue ces pertes qu'à ce même hasard qu'il accuse d'injustice, BUFF. *Ess. arith. mor.*

— HIST. XII^e s. Tant ont miné souz terre chascun à son cisel, Que des murs de Cologne ont trait maint grant carrel, *Saxons*, IX. ‖ XIII^e s. En la fin lor fu rendue [une ville], et la fisent miner et bouterent le feu dedens, *Chr. de Rains*, 184. ‖ XIV^e s. Helas, dame, je vous ay tant chieri, En desirant de merci la douçour, Que je n'ay mais sens ne pooir en mi, Tant m'ont miné mi soupir et mi plour, MACHAUT, p. 56. Quand elle [la femme] a fait de l'homme tout ce qu'elle vorra, Et elle l'a miné si bien que rien n'i a, Dont lui tourne le dos, à un autre s'en va, *Baud. de Seb.* VI, 606. ‖ XV^e s. Voirement, il n'est nul [illegible] chrestien.... qui hors de leur pays puissent trois ni quatre ans tenir tel peuple de gens d'armes.... que il ne fust tout usé et miné de chevance et de finance, [illegible] II, II, 136. ‖ XVI^e s. Je voy que l'eau par temps le marbre myne, J. MAROT, V, 263. Il [illegible] miner ses ennemis, indiscretement advances en ses terres, MONT. III, 92.

— ÉTYM. Provenç. espagn. et portug. *minar*; ital. *minare*. On a indiqué le celtique : [illegible] pense qu'il n'y a pas lieu de s'écarter ici du latin; *miner* est *minare*, qui a donné *mener*, et qui a pris ici un sens spécial : mener un travail, une [illegible] *mener*, [illegible] *miner*, [illegible] *meno*, [illegible] *menare* [illegible] *mener* et *miner* ont pu [illegible]. Au [illegible] que le mot primitif est [illegible] *miniera*, [illegible] *minium*, [illegible] de mine. Il [illegible] *minium* se disait *mine* [illegible] paraît plus probable que *minare*. *Mine* [*minium*] se sera [illegible] *miner*.

MINERAI [illegible]

[illegible] ne dit point un morceau d'or, un minerai de cuivre; il faut dire une mine d'or, une mine de cuivre. Cela n'est point exact, car on trouve cet emploi du mot minerai dans de bons auteurs : La pyrite jaune n'est qu'un minerai de cuivre; la pyrite martiale, un minerai de fer, BUFF. *Min.* t. VIII, p. 3. Le minerai dans lequel l'or est renfermé est presque partout une pyrite jaune sulfureuse, SAUSSURE, *Voy. Alpes*, t. VIII, p. 39, dans POUGENS. Sur cette remarque de l'Académie, [illegible] observe que le terme minerai reçoit toute l'extension possible; mais qu'on dit beaucoup plus rarement un minerai que du minerai, un morceau, un échantillon de minerai d'or, etc.

— ÉTYM. Ce mot, qui n'a pas d'historique et qui dérive de *mine* 2, paraît être une altération de *mineraille*, qui s'est dit au XVI^e siècle (voy. MINÉRAL).

MINÉRAL (mi-né-ral). ‖ 1° *S. m.* Tout corps non organisé, qui se trouve dans l'intérieur de la terre ou à sa surface, tels que métaux, pierres, substances combustibles. Les minéraux et les végétaux. Le minéral n'est qu'une matière brute, inactive, insensible, n'agissant que par la contrainte des lois de la mécanique, n'obéissant qu'à la force généralement répandue dans l'univers, sans organisation, sans puissance, BUFF. *Hist. anim.* ch. I, *Œuv.* t. III, p. 8. Les caractères ou propriétés communes distinctives des minéraux se réduisent aux deux suivantes : croître par juxtaposition; être composés de parties similaires, AL. BRONGNIART, *Traité min.* t. I, p. 6, dans POUGENS. ‖ Minéraux accidentels, minéraux dont les gîtes existent dans les roches d'une manière accidentelle et secondaire. ‖ Terme de géologie. Les minéraux, les éléments constitutifs des roches. ‖ 2° *Adj.* Qui appartient aux minéraux. Les composés minéraux. Une substance minérale. ‖ Règne minéral, ensemble de tous les corps dépourvus d'organisation. ‖ Eaux minérales, eaux naturelles, chaudes ou froides, qui sortent de la terre imprégnées de quelques substances minérales, et dont on se sert pour la guérison de diverses maladies. Il abolit des tributs qu'il trouvait établis sur les nominations aux chaires royales de professeur en médecine et sur les intendances des eaux minérales du royaume, FONTEN. *Fagon.*

— REM. Minerai n'a point d'accent, et minéral en a un; l'usage l'a voulu ainsi.

— HIST. XVI^e s. Poudres minerales, PARÉ, X, 10. De la terre au large sein Tire de soigneuse main Cent sortes de minerailles, R. BELLEAU, *Poésies*, t. I, p. 46, dans LACURNE.

— ÉTYM. Bas-lat. *mineralis*, dérivé de *minera*, minière.

† **MINÉRALISABLE** (mi-né-ra-li-za-bl'), *adj.* Terme de minéralogie. Corps minéralisables, corps qui, pour se réunir entre eux, ont besoin de l'action médiate d'autres corps dits minéralisateurs.

— ÉTYM. *Minéraliser.*

MINÉRALISATEUR ([illegible]), *s. m.* Terme de chimie et de minéralogie. Corps qui en minéralise un autre, c'est-à-dire qui le fait passer de l'état de métal à l'état de minerai. Ce sel [l'arsenic], âcre et corrosif, est l'un des plus puissants minéralisateurs par l'action qu'il exerce sur les métaux, BUFF. *Min.* t. VI, p. 66. Le nom de mines suppose des métaux combinés avec quelque substance étrangère qui masque leurs propriétés et qu'on a nommée minéralisateur, FOURCROY, *Connaiss. chim.* t. V, p. 25, dans POUGENS. ‖ *Adj.* Minéralisateur, minéralisatrice. [illegible] au soufre et à l'arsenic, parce qu'en se combinant aux métaux, ils en altèrent [illegible] les caractères et les changent en minerais.

— ÉTYM. *Minéraliser.*

MINÉRALISATION (mi-né-ra-li-za-sion), *s. f.* ‖ 1° Terme de chimie et de minéralogie. Transformation des métaux en minerais. À l'exception de l'or qui se trouve presque toujours dans l'état de métal, tous les autres métaux se présentent le plus souvent dans l'état de minéralisation, BUFF. *Min.* t. IV. Si l'on veut avoir une idée nette de ce que signifie le mot de minéralisation, on ne peut l'interpréter que par celui de l'altération que certaines substances actives produisent sur les matières métalliques, ID. *ib.* t. VI, p. [illegible] ‖ 2° [illegible] de substances métalliques avec les eaux de source. La minéralisation de ces eaux est faible. Je me rappelle les premières [illegible] de mes premiers maîtres. [illegible] de la minéralisation des eaux, FOURCROY, *Connaiss. chim.* t. [illegible], p. [illegible], dans POUGENS.

— ÉTYM. *Minéraliser.*

MINÉRALISÉ, ÉE (mi-né-ra-li-zé), *adj. part.* [illegible] souvent, comme l'or, dans l'état de métal pur; mais il est encore plus souvent mêlé avec le plomb, ou minéralisé, c'est-à-dire altéré par les sels de la terre, ID. *ib.* t. V, p. 278.

MINÉRALISER (mi-né-ra-li-zé), *v. a.* Terme de chimie et de minéralogie. Tranformer en minéral ou en minerai.

— ÉTYM. *Minéral*, et la finale *iser*, qui signifie faire, réduire en.

† **MINÉRALISTE** (mi-né-ra-li-st'), *s. m.* Synonyme peu usité de minéralogiste.

— ÉTYM. *Minéral.*

MINÉRALOGIE (mi-né-ra-lo-jie), *s. f.* Partie de l'histoire naturelle qui traite des minéraux, c'est-à-dire des combinaisons non organiques des éléments telles qu'elles se trouvent dans la nature. Depuis que la minéralogie s'est éclairée du flambeau de la chimie et de la physique, elle a fait des progrès rapides, LELIÈVRE, *Instit. Mém. scienc.* t. V, p. 263. ‖ Livre, traité de minéralogie. La Minéralogie de Beudant.

— ÉTYM. *Minéral*, et λόγος, traité.

MINÉRALOGIQUE (mi-né-ra-lo-ji-k'), *adj.* Qui a rapport à la minéralogie. ‖ Étude minéralogique d'un corps, description de ses caractères dans son état de nature.

† **MINÉRALOGIQUEMENT** (mi-né-ra-lo-ji-ke-man), *adv.* Dans le langage minéralogique.

MINÉRALOGISTE (mi-né-ra-lo-ji-st'), *s. m.* Celui qui connaît la minéralogie. La minéralogie étant une branche de l'histoire naturelle, les mêmes principes qui dirigent les naturalistes en général doivent diriger aussi le minéralogiste, AL. BRONGNIART, *Traité de minér.* t. I, p. 2. ‖ On dit quelquefois, mais rarement, minéralogue.

† **MINÉRALURGIE** (mi-né-ra-lur-jie), *s. f.* Art de traiter les minéraux pour les rendre plus utiles. La minéralurgie convertit en chaux vive les carbonates de chaux.

— ÉTYM. *Minéral*, et ἔργον, œuvre, travail.

† **MINÉRALURGIQUE** (mi-né-ra-lur-ji-k'), *adj.* Qui appartient à la minéralurgie.

† **MINERIE** (mi-ne-rie), *s. f.* État misérable. C'est une minerie et la chose du monde la plus malsaine, SÉV. 388.

— ÉTYM. *Miner.*

† **MINÉROGRAPHIE** (mi-né-ro-gra-fie), *s. f.* Description des minéraux.

— ÉTYM. *Minéral*, et γράφειν, décrire.

† **MINERVAL, ALE** (mi-nèr-val, va-l') ou **MINERVIEN, IENNE** (mi-nèr-viin, viè-n'), *adj.* Qui appartient, qui est consacré à Minerve. ‖ *S. m.* Minerval, dans quelques colléges d'Allemagne et des Pays-Bas, rétribution payée par les élèves externes.

— ÉTYM. Lat. *Minerva*, Minerve, et *minerval*, salaire donné au maître par l'écolier.

MINERVE (mi-nèr-v'), *s. f.* ‖ 1° Nom, chez les Romains, de la déesse de la sagesse. ‖ Poétiquement, arbre de Minerve ou de Pallas, l'olivier que cette déesse fit naître. Fruit de Minerve ou de Pallas, l'olive. Oiseau de Minerve, le hibou. ‖ Rimer malgré Minerve, faire de mauvais vers. Maudit soit l'auteur dur dont l'âpre et rude verve, Son cerveau tenaillant, rima malgré Minerve.... BOIL. *Épigr.* XIV. ‖ 2° Par extension, tête, cervelle. Une [illegible] de flandrins fatiguer leur minerve à maintenir un intarissable flux de paroles; la belle occu[illegible] J. J. ROUSS. *Conf.* V. ‖ On ne met point de majuscule en ce dernier sens. ‖ 3° Fig. [illegible] que belle (on met une majuscule). ‖ [illegible] au travail. ‖ 4° Appareil [illegible] destiné à redresser la tête en cas de déviation causée par la contracture des muscles du cou.

— ÉTYM. Lat. *Minerva*, qui tient au verbe *meminerare*, avertir, soigner (*promenervat* dans les chants saliens).

† **MINERVIEN**, voy. MINERVAL.

† **MINERVIUM** ([illegible]), *s. m.* Terme d'antiquité. Temple de Minerve.

MINET, MINETTE (mi-nè, nè-t'), *s. m.* et *f.* ‖ 1° Petit chat, petite chatte. Tu réveilles ta maîtresse, Minette, par tes [illegible], *Chats.* ‖ Il se dit aussi, en termes d'amitié, aux petites filles, jeunes filles, jeunes femmes. Oui, minette, je le [illegible] ‖ On dit quelquefois minet en parlant d'un jeune garçon. [illegible] à cause de la jeunesse, le minet, SÉV. 4 févr. 1629. ‖ 2° Dès le patron minet, voy. PATRON.

— HIST. XV^e s. Mais tous ses mots [illegible] que minettes [petites mines] Que souvent font les dames sadinettes Aux pauvres sots qui ne sont pas [illegible], *le Loyer des folles amours*, p. 222, dans LA-

CORNE. || XVIᵉ s. Minette [chatte], *Nuits de Strapa-role*, p. 267, dans LACURNE.

— ÉTYM. Diez rapporte le radical de *minet* au radical de *menin*, qui signifie petit; mais ce qui paraît plus vraisemblable, c'est que *minet*, *minette* est un diminutif de *mine* 1, comme le montre l'exemple du XVᵉ siècle, et s'est dit de l'animal qui fait des mines. Il y avait aussi *mineux*, qui fait la mine.

† 1. **MINETTE** (mi-nè-t'), *s. f.* Grande auge pleine de sable dans laquelle le potier de terre jette ses moules pour les couvrir de sable.

† 2. **MINETTE** (mi-nè-t'), *s. f.* Terme de minéralogie. Se dit de variétés de minerais et particulièrement de celles qui sont en poussière.

— ÉTYM. Diminutif de *mine* 2.

† 3. **MINETTE** (mi-nè-t'). Nom donné, en Normandie, à la petite luzerne, *medicago lupulina*, LINNÉ.

1. **MINEUR** (mi-neur), *s. m.* || 1° Celui qui fouille la mine pour en tirer la matière minérale. Les recherches des mineurs, celles de Pallas, de Saussure, de Deluc, de Dolomieu nous ont donné des généralités précieuses, quoique non encore hors de contestation, sur les montagnes primitives, *Instit. Mém. sciences*, 1807, 1ᵉʳ semestre, p. 134. || École des mineurs, école pratique fondée à Saint-Étienne (Loire), pour donner gratuitement des connaissances en minéralogie à des élèves qui n'y sont admis qu'après concours. || Petit mineur, être imaginaire auquel les ouvriers mineurs offrent une chandelle à certaines époques; superstition qui se rattache aux *Bergmännlein* germaniques, espèce du genre elfe, que depuis Paracelse on appelle gnomes. || Adjectivement. Ouvrier mineur. || 2° Mineur, mineuse, se dit des animaux qui creusent dans la terre ou dans le tronc des arbres, pour s'y loger ou pour y déposer leur progéniture. Les insectes mineurs des feuilles sont, pour la plupart, des animaux bien petits; car ils peuvent se loger commodément dans l'épaisseur d'une simple feuille d'herbe ou d'arbre souvent très-mince, BONNET, *Observ.* 44ᵉ, *Insectes*. Ce sont de grandes mineuses que les guêpes dont j'esquisse l'histoire; elles entendent à merveille à excaver la terre et à y pratiquer un souterrain spacieux pour y loger commodément leur guêpier, ID. *Contempl. nat.* XI, 23. || *Adj.* Vers mineurs, les larves qui se mettent à l'abri dans l'intérieur des végétaux. || 3° Celui qui travaille aux mines pour l'attaque ou la défense des places. || Adjectivement. Sapeur mineur. || Ancien terme militaire. Attacher le mineur, opération de siége, qui consistait à introduire un mineur dans un trou fait au rempart, pour qu'il en continuât l'excavation. Il avait été résolu d'attacher le mineur en deux endroits à une demi-lune et à un bastion, PELLISSON, *Lett. hist.* t. I, p. 232, dans POUGENS. || 4° Le mineur, sorte de charrue-taupe, imaginée en Angleterre pour fouiller profondément le sol.

— HIST. XIIIᵉ s. Si misrent mineurs par desous terre, pour le mur faire verser, VILLEH. CXLI. || XIVᵉ s. Trestuit li mineour si sont là accouru, *Guescl.* 19980. Et puis viennent au mur li bon mineur de pris, Qui pour les murs percer feroient [frappaient] de leur pis [pics], *ib.* 21218. || XVIᵉ s. Les soldats et mineurs, PARÉ, X, 1.

— ÉTYM. *Miner*.

2. **MINEUR, EURE** (mi-neur, neu-r'), *adj. comparatif.* || 1° Moindre, plus petit. Est-ce ce financier de noblesse mineure, Qui s'est fait, depuis peu, gentilhomme en une heure? REGNARD, *le Joueur*, IV, 9. || Malgré cet exemple de Regnard, il ne s'emploie en ce sens que dans les expressions suivantes. || L'Asie Mineure, partie occidentale de l'Asie. || Terme ecclésiastique. Les quatre ordres mineurs, ou, substantivement, les quatre mineurs, les quatre petits ordres, qui sont ceux de portier, de lecteur, d'exorciste et d'acolyte. Prendre les quatre mineurs. || Excommunication mineure, excommunication qui prive de la participation aux sacrements et du droit de pouvoir être élu ou présenté à quelque bénéfice, à quelque dignité ecclésiastique; par opposition à excommunication majeure. || Causes mineures, celles où il s'agit du jugement des simples prêtres ou de quelque point de discipline peu important. || Terme d'ordres religieux. Frères mineurs, religieux nommés autrefois cordeliers, ordre dont saint François d'Assise est le fondateur. Au chapitre général que saint François tint près d'Assise, en 1219, où il se trouva plus de cinq mille frères mineurs qui campèrent en rase campagne, ils ne manquèrent de rien par la charité des villes voisines, VOLT. *Dict. phil.* (*Quête*). || Les mineures, nom des religieuses de Saint-François. || Clercs réguliers mineurs, communauté fondée en 1588. || Terme de musique. Tierce mineure, tierce composée d'un ton et d'un demi-ton, comme ré fa ou mi sol. Sixte mineure, intervalle de trois tons et deux demi-tons, comme ut la bémol ou mi ut. Septième mineure, intervalle d'ut à si bémol, ou quatre tons et deux demi-tons, comme ut si bémol ou ré ut. || Seconde mineure, celle qui ne se compose que d'un demi-ton, comme de mi à fa. || Ton ou mode mineur, celui où la tierce et la sixte, au-dessus de la tonique, sont mineures. On dit dans le même sens: un air en mineur. || Substantivement. Passer du mineur au majeur, du majeur au mineur. || Demi-ton mineur, celui qui se trouve entre une des notes de la gamme et la note supérieure accidentellement bémolisée. || Terme de marine. Lieues mineures, celles que l'on parcourt ou que l'on compte sur un petit cercle parallèle à l'équateur. || 2° Terme de jurisprudence. Qui n'a point atteint l'âge prescrit par les lois pour disposer de sa personne et de ses biens. Des enfants mineurs. Une fille mineure. || Substantivement. Un mineur. Une mineure. Les communes sont considérées comme des mineurs. Qui par fraude ont ravi les terres d'un mineur, RÉGNIER, *Sat.* XII. Un tuteur ne pourrait demeurer avec la mère de ses mineurs, FÉN. *Solon*. Le mineur est l'individu de l'un ou de l'autre sexe qui n'a point encore l'âge de vingt-un ans accomplis, *Code Nap.* art. 388.

— HIST. XIᵉ s. En la menur [au moins] cent milliers i en ot, *Ch. de Rol.* CCXXXII. || XIIᵉ s. Nous ferons amasser princes et vavassors, Chevaliers et sergenz, les grans et les menors, *Sax.* XXVIII. || XIIIᵉ s. Si vorroit [voudrait] elle [l'envie] apetissier Sa proece au moins, et s'onor Par parole faire menor, *la Rose*, 278. || XIVᵉ s. Il seroit grant profit aux dis meneurs, se nous leur voulons donner aage, DU CANGE, *aagiatus*. || XVᵉ s. Et le [le cercueil] recommanderent à deux freres mineurs, FROISS. I, I, 99. Li grant, li moyen, ly menour, Ne sont pas chascun à par soy, Mais sont conjoint en une amour, E. DESCH. *Ball. sur le temps prés.* || XVIᵉ s. Ainsi les grans devorent les mineurs, J. MAROT, V, 69. Au roy du ciel en sont deus les honneurs, Non pas à moi le moindre des mineurs, ID. V, 171. Celuy qui en procez a ruiné son frere, Ou le bien d'un mineur a converty à soy, DU BELLAY, VI, 35, *verso*.

— ÉTYM. Prov. et esp. *menor*; ital. *minore*; du lat. *minorem*: *minor* au nominatif, avec l'accent sur *mi*, avait donné *mendre*, *moindre* (voy. MOINDRE).

MINEURE (mi-neu-r'), *s. f.* || 1° Terme de logique. Dans un syllogisme, celle des deux prémisses qui contient le petit extrême, c'est-à-dire le sujet de la conclusion; c'est le petit terme, celui qui rapporte l'espèce au genre, tandis que la majeure rapporte le genre à l'attribut, et la conclusion l'espèce à l'attribut. Tout homme est mortel (majeure); or Socrate est un homme (mineure); donc il est mortel (conclusion). La majeure en est inepte, la mineure impertinente, et la conclusion ridicule, MOL. *Mar. for.* 6. || 2° Terme de la faculté de théologie. L'acte le plus court de la licence qui commençait à une heure après midi et finissait à six heures. || 3° À la mineure, *loc. adv.* Aux moindres voix, à la minorité (locution vieillie). Il vaudrait mieux recueillir les voix à la mineure, MONTESQ. *Lett. pers.* 86.

— ÉTYM. *Mineur* 2.

† **MINGRELET** (min-gre-lè), *s. m.* Homme mince et sans force. Couleur vermeille et visage replet, Taille non pas de quelque mingrelet, LA FONT. *Papef.*

— HIST. XVIᵉ s. Mingrelet, COTGRAVE. Mingrelet, OUDIN, *Dict.* Pline dit que les gens gras sont de lourd esprit, mais aussi qu'ils sont plus apperts et mieux simulez que les chiches faces de mingrelins, BOUCHET, *Serées*, liv. III, p. 62, dans LACURNE. Un pere qui sera gras et replet aura quelque fois des enfans maingres, fresles et maigres, CHOLIÈRES, *Contes*, fᵒ 150.

— ÉTYM. Diminutif de *mingre*, qui paraît être une forme nasalisée de *maigre*.

MINIATURE (mi-ni-a-tu-r', ou, plus ordinairement, mi-gna-tu-r'), *s. f.* || 1° Lettre rouge, tracée au minium, et mise en tête des chapitres et des paragraphes des manuscrits anciens. || Plus tard, lettre ornée et peinte de toutes sortes de couleurs. || 2° Sorte de peinture délicate qui se fait à petits points ou à petits traits, avec des couleurs très-fines, détrempées d'eau et de gomme, sans huile. La miniature se fait sur le vélin, sur l'ivoire. Le père de Samson, peintre en miniature, Entre les augustins acquit un grand renom, M. DE MAROLLES, *le Livre des Peintres*, p. 42. D'un côté du tableau, c'est Madame peinte en miniature, SÉV. 372. La miniature (on prononce ordinairement mignature) est une sorte de peinture qui se fait de simples couleurs très-fines, détrempées avec de l'eau et de la gomme sans huile, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. XI, 1ʳᵉ part. p. 144, dans POUGENS. || Dessin fait par ce procédé. .... Ô ciel! c'est miniature! Et voilà d'un bel homme une vive peinture, MOL. *Sgan.* sc. 4. || 3° Quelque chose de joli et de petite dimension. Cette boîte est une vraie miniature. Cette personne est une jolie petite miniature. L'oiseau-mouche, cette charmante miniature. Velleius Paterculus, cet écrivain si plein d'esprit, et qui est, si on peut employer cette expression, la miniature de Tacite, comme Florus est celle de Salluste, D'ALEMB. *Apolog. de Clerm. Tonn. note* 6. || 4° Chose de petite dimension, sans idée que cette chose soit jolie ou mignonne. Ce ruisseau est un torrent en miniature. Il a donné une description en miniature de toutes les parties du globe. Ce qui me frappe, c'est la délicatesse de cet homme qui ne veut pas qu'on soit amoureux de sa mère, et qui poignarde son ami et son bienfaiteur; les consciences de Provence sont admirables; celles de la *Grêle* [l'évêque de Marseille] est en miniature sur le moule de celle-ci, SÉV. 22 janv. 1674. C'est une belle chose que le lac de Genève; il semble que l'Océan ait voulu donner à la Suisse son portrait en miniature, BOUFFLERS, *Voyage en Suisse*, *Lettre* III.

— REM. Au XVIIᵉ siècle, on écrivait souvent mignature. C'est une mignature, CORN. *Suite du Ment.* II, 6. Divins charmes des yeux, aimables mignatures, BAILLET, *Cabinet de Quinault*, p. 48. M. de Montespan fit présent au roi, le soir après souper, d'un livre relié d'or et plein de tableaux de mignature, qui sont toutes les villes de Hollande que le roi prit en 1672, DANGEAU, I, 87, 31 déc. 1684.

— ÉTYM. Ital. *miniare*, peindre en miniature; du lat. *miniare*, écrire, peindre en rouge, de *minium* (voy. ce mot).

MINIATURISTE (mi-gna-tu-ri-st'), *s. m.* Peintre en miniature.

— ÉTYM. *Miniature*.

† **MINIER, IÈRE** (mi-nié, niè-r'), *adj.* Qui a rapport aux mines. Les gisements miniers du Mexique.

— ÉTYM. *Mine* 2.

MINIÈRE (mi-niè-r'), *s. f.* || 1° Terre ou roche d'où l'on tire les métaux, les minéraux, les substances combustibles, etc. Lorsqu'on a ouvert des minières de charbon de terre, que l'on trouve ordinairement dans l'argile à une profondeur considérable, il est arrivé quelquefois que le feu s'est mis à ces matières, BUFF. *Hist. nat. Preuv. théor. terr. Œuv.* t. II, p. 342. Les minières d'ardoises s'annoncent ordinairement par un lit de schiste noirâtre de quelques pouces d'épaisseur, ID. *Min.* t. I, p. 273. || 2° Plus particulièrement. Lieu d'où l'on extrait à ciel ouvert, c'est-à-dire en fouillant immédiatement le terrain, les mêmes substances que celles qui sont fournies par la mine. La loi de 1810 distingue les minières des mines et des carrières; elles comprennent les minerais d'alluvion, les terres pyriteuses, alumineuses et les tourbes. Dans l'exploitation des mines et minières de la France, c'est le fer qui joue le principal rôle, *Instit. Mém. sciences*, t. IX, p. 118.

— HIST. XIIIᵉ s. Car tuit [tous les métaux] par diverses manieres, Dedens les terrestres minieres, De soufre et de vif argent nessent, *la Rose*, 16224. || XIVᵉ s. Les quiex [les quels] esperis meslés ensemble font la vertu informative, en laquele est la miniere de l'ame, H. DE MONDEVILLE, fᵒ 25, *verso*. || XVIᵉ s. Nul ne peut fouiller en terre pour y tirer minieres, metaux, pierre ou plastre, sans le congé de son seigneur, LOYSEL, 210. L'humeur est plus facilement evacué et chassé hors du corps, estant jà esbranlé et desraciné de sa miniere et foyer, PARÉ, *Introd.* 25.

— ÉTYM. Voy. MINER; provenç. *menera*, *meniera*; portug. *mineira*; lat. *miniaria*, mine de minium.

† **MINIMA**, voy. MINIMUM.

† **MINIMÂ (À)** (a-mi-ni-ma), *loc. adv.* Terme de droit usité seulement dans cette formule: appel à minimâ, appel que le ministère public interjette, quand il croit que la peine appliquée est trop faible.

— ÉTYM. Lat. *a*, de, *minima pœna*, peine très-petite. Voy. MINIME.

† **MINIMANT, ANTE** (mi-ni-man, man-t'), *adj.* Qui atteint le minimum; maximant, qui atteint le maximum. Mémoire sur la détermination des formes et des dimensions minimantes quant à la dépense, et maximantes quant à la stabilité des terrassements, *Acad. des sc. Comptes rend.* t. XLIX, p. 992.

— ÉTYM. *Minimum*.

MINIME (mi-ni-m'), *adj.* || 1° Très-petit. Il ne s'agissait que d'un intérêt minime. Une somme minime. || 2° Dans le plain-chant musical, c'est le nom de la note qui vaut la moitié de la semi-brève. La minime n'est que rarement admise dans le plain-chant musical écrit avec soin, LAFAGE, *Cours com-*

piet de plain-chant, n° 665. || 3° Nom d'un ordre [illegible] fondé dans le XVe siècle par saint François en Calabre (François Martorillo, que Louis XI fit venir pour qu'il lui prolongeât la vie). || Se disait [illegible] d'une couleur très-sombre, semblable à celle des habits des minimes ; la couleur à laquelle on donnait ce nom est le brun marron. Les [illegible] bruns, minimes et tannés, *Règlem. sur les manuf.* août 1669, *Teintur. en laine*, art. 16. [illegible] minimes et gorges de pigeon, étamines [illegible], *Tabl. annexé aux Lett. pat.* du 1er mars 1781. [illegible] Sa face devint caroclyme, Et son teint de [illegible] minime, [illegible] *Virg.* VI. || 4° S. m. Coquille du genre cône. || Coquille du genre fuseau. || Nom donné à plusieurs [illegible] du genre bombyce.

— REM. On conseille de ne pas dire plus minime, très-minime, trop minime, minime étant, de lui-même, un superlatif. Cependant d'autres traitent minime comme un adjectif français et usent de plus minime, très-minime. Voltaire a dit très-minime ; mais c'est en jouant sur le mot *minime*, religieux et *minime*, très-petit : Le minime et très-minime Mersenne a poussé la démence.... *Dict. phil. Athéisme.*

— HIST. XVe s. Quel temps qu'il soit, onques je ne repos Ne nuit ne jour ne heure ne minime, FROISS. *Poésies mss.* p. 63, dans LACURNE. || XVIe s. Si m'a-il [l'amour] tousjours semblé n'egaler en son endroit d'un seul point la minime partie des douleurs et tourmens, qui de là preignent leur source et origine, PASQUIER, *Monophile*, p. 169, dans LACURNE. Un [illegible] a toujours quelques minimes en son cerveau, PERRIN, *Contes*, IV.

— ETYM. Lat. *minimus*, forme superlative du radical *min*, qui est dans *minor* (voy. MOINDRE). *Minime* est un mot récent ; *minimus*, avec l'accent sur *mi*, avait donné *meme*, *merme* ; wallon, *minem*, [illegible] minime.

† **MINIMESSES** (mi-ni-mè-s'), *s. f. pl.* Religieuses de l'ordre de Saint-François-de-Paule.

† **MINIMITÉ** (mi-ni-mi-té), *s. f.* Qualité de ce qui est minime. Je ne suis pas surpris qu'un homme qui voyait tant de monstruosités dans les détails ait combattu les fins, et leur ait substitué la loi de la minimité, BONNET, *Consid. corps organ. Œuv.* t. V, p. 377, dans POUGENS. L'influence peu considérable qu'exerçaient les circonstances sur son portefeuille [de la banque] et sur son encaisse, en raison de la minimité de ses affaires et de la minimité des services qu'elle rendait au public, VOITRY, *Enquête sur la banque*, 1867, p. 164.

MINIMUM (mi-ni-mom'), *s. m.* || 1° Terme de mathématique. Le plus petit degré auquel une grandeur puisse être réduite. || État ou valeur d'une quantité variable au moment où elle cesse de décroître pour commencer à croître. || Minimum minimorum, la plus petite valeur entre toutes les valeurs [illegible] d'une même variable dans ses changements successifs. || 2° En général, ce qu'il y a de [illegible] dans une chose. Il a été condamné au minimum de [illegible]. Ainsi le gouvernement sera dans son minimum d'activité, J. J. ROUSS. *Contr.* III, 2.

— REM. [illegible], au pluriel, des minima. Mais, dans le langage général, il faut dire les minimums et non les minima.

— ETYM. Lat. *minimum*, la plus petite partie (voy. MINIME).

MINISTÈRE (mi-ni-stè-r'), *s. m.* || 1° Service manuel, [illegible] leurs enfants à l'autel prêtaient leur ministère, RAC. *Athal.* II, 5. Il était d'une fort basse naissance, originaire de Tarente, où il avait exercé les plus vils ministères, et d'où il avait été chassé [illegible], ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. [illegible], p. 334, dans POUGENS. || 2° Fonction, office. Un magistrat qui n'a rien ignoré ni rien négligé dans son ministère, FLÉCH. *Lamoignon*. Le ministre [Richelieu] s'appliquait aux affaires d'État, et lui [illegible] [à Mme d'Aiguillon] le ministère de ses libéralités et de ses aumônes, ID. *Aiguillon*. Il prie, il exhorte, il catéchise, il se partage et fait lui seul tous les ministères de l'Église, ID. *Panég.* [illegible]. Ce n'est pas, [illegible], que je [illegible] [illegible] [illegible] de Dieu [illegible] [illegible] et du [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] MASS. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] *Fluxi* et [illegible] à M. [illegible] [illegible] [illegible] m'a chargé d'un [illegible] SAURIN, *Spartacus*, III, 4. || 3° [illegible] ministère de la parole, [illegible] le talent de l'orateur, etc. La prière et le ministère de la parole, c'était l'emploi principal des pasteurs, MASS. *Confér. Excell. du sacerd.* || 3° Le ministère des autels, le saint ministère, ou, absolument, le ministère, le sacerdoce. Ils [les lévites] seront employés dans le ministère, et ils camperont autour du tabernacle, SACI, *Bible, Nomb.* I, 50. La Providence, qui m'a honoré du saint ministère où je m'emploie par ses ordres, BOURDAL. *Exhort. sur l'observ. des règles*, t. I, p. 224. Il n'est que trop à craindre que cette sainteté ne soit que dans le ministère, sans être dans les ministres, ID. 8e dim. *après la Pentecôte, Dominic.* t. II, p. 480. Voyant, au travers des défauts de l'humeur et de l'esprit de ceux que Dieu souffrait dans ses ministères, l'honneur de leur vocation et la dignité de leur sacerdoce, FLÉCH. *Dauphine*. || Le ministère quotidien, se disait, dans l'ancienne Église, de la patène avec le calice. || 4° Le ministère de la justice, les fonctions de magistrat. Il [un magistrat ambitieux] change en une souplesse de cour le rigide et inexorable ministère de la justice, BOSS. *le Tellier*. || Ministère public, magistrature établie près de chaque tribunal pour y veiller au maintien de l'ordre public, et y requérir l'exécution et l'application des lois. || 5° Entremise de quelqu'un dans une affaire. Je vous offre en cela mon ministère. Vous ne me refuserez pas votre ministère pour telle chose. Voyez-vous bien quel est le ministère infâme Qu'ose exiger de nous la haine d'une femme ? CORN. *Rodog.* II, 4. Il veut frapper le coup sans notre ministère, ID. *Héracl.* III, 3. Il [saint Grégoire] apprenait [par ses lettres] à saint Augustin [l'apôtre de l'Angleterre] à trembler parmi les miracles continuels que Dieu faisait par son ministère, BOSS. *Hist.* I, 11. C'est peu que, le front ceint d'une mitre étrangère, Ce lévite à Baal prête son ministère, RAC. *Ath.* I, 1. Les rois ne doivent régner qu'afin que les lois règnent par leur ministère, FÉNEL. *Tél.* VIII. Je n'ai point refusé ce ministère affreux.... VOLT. *Alz.* V, 5. De tout Cythère Sois le courtier ; On payera bien ton ministère, BÉRANG. *Ami Robin*. || 6° La fonction d'un ministre ayant un département. Ci-gît le fameux Chamillard, De son roi le protonotaire ; Il fut un héros au billard, Un zéro dans le ministère, *Épitaphe de Chamillard*. Les hommes du monde ont souvent écrit sur la religion dans la retraite, au déclin de leur vie.... mais il est bien rare que, dans cet intervalle de deux ministères, au milieu de toutes les vicissitudes d'une pareille attente, un homme d'État [Necker] se soit voué à un travail sans rapport immédiat avec l'administration, STAËL, *Lett. sur les écrits et le caract. de J. J. Rousseau*, *Lett.* 3. || Le département d'un ministre. Le ministère des finances, des affaires étrangères. || Le temps pendant lequel la personne dont on parle a été ministre. Le grand cardinal de Richelieu achevait son glorieux ministère, et finissait tout ensemble une vie pleine de merveilles, BOSS. *le Tellier*. || Le lieu où sont établis les bureaux d'un ministère. Aller au ministère des finances, de la guerre. || Collectivement, le corps des ministres ayant département. D'Iberville, gentilhomme canadien, qui avait fait à la baie d'Hudson, en Acadie, et à Terre-Neuve des coups de maître très-hardis et non moins heureux, réveille en 1697 l'attention du ministère, RAYNAL, *Hist. phil.* XVI, 3.

— HIST. XVIe s. Il est defendu au concile de Calcedoine de recevoir un homme au ministere absolument, c'est à dire sans lui assigner un lieu auquel il exerce son office, CALVIN, *Instit.* 874. La verité de Dieu est conservee en l'Eglise par le ministere de la predication, ID. *ib.* 930.

— ETYM. Provenç. *ministeri* ; espagn. et ital. *ministerio* ; du lat. *ministerium*, de *minister*, ministre. *Ministerium* avait donné, dans l'ancienne langue, *mestier* (voy. MÉTIER).

† **MINISTÉRIALISME** (mi-ni-sté-ri-a-li-sm'), *s. m.* Opinion, conduite de ceux qui, dans un gouvernement parlementaire, soutiennent systématiquement tout ministère.

— ETYM. *Ministériel*.

† **MINISTÉRIAT** (mi-ni-sté-ri-a), *s. m.* Fonction de ministre, durée des fonctions d'un ministre. Le ministériat trouble beaucoup ceux-là [les plaisirs], et rend toujours l'autre [la gloire] odieuse, RETZ, [illegible]

— ETYM. [illegible] *ministeriatus* ; du latin [illegible]

MINISTÉRIEL, ELLE (mi-ni-sté-ri-èl, è-l'), *adj.* || 1° Qui a rapport à une fonction, à un office. [Suivant Jurieu] ce concile [de Nicée] n'a pas condamné une véritable et réelle inégalité en perfection et en opération [dans le Fils], en sorte que celle du Fils soit vraiment et à la rigueur inférieure et ministérielle, BOSS. 6e *avert.* 47. || Au palais, officiers ministériels, officiers publics ayant qualité pour faire certains actes authentiques, tels que les notaires, les avoués, les huissiers, les greffiers. || Chef ministériel, terme que l'on emploie pour distinguer le pape, en qualité de chef de l'Église, de Jésus-Christ qui est en effet le chef essentiel. || 2° Propre aux ministères, aux départements des affaires d'État. Les agents ministériels. Les fonctions ministérielles. || 3° Qui est partisan du ministère, se dit dans les gouvernements parlementaires, où le ministère est soutenu par une majorité, et combattu par une opposition. Un député ministériel. || Substantivement. Un ministériel. Les ministériels.

— ETYM. *Ministère*, avec l'addition de la finale *el* qui signifie de la nature de, appartenant à.

MINISTÉRIELLEMENT (mi-ni-sté-ri-è-le-man), *adv.* Dans la forme ministérielle.

— ETYM. *Ministérielle*, et le suffixe *ment*.

† **MINISTRAL, ALE** (mi-ni-stral, stra-l'), *adj.* || 1° Qui a rapport à la qualité de ministre dans l'Église protestante. J'ai vu les écrits de M. de [illegible], que M. Jurieu tâche d'accabler par son autorité ministrale, BOSS. *Déf. Var.* 1er *disc.* § 14. || 2° S. m. Ministral, partisan du ministère. La reine voulut que je lui promisse de ne pas [illegible] ministraux, RETZ, III, 302. || Inusité présentement ; on dit ministériel. || 3° Nom d'une magistrature de Neuchâtel, en Suisse. Le libraire Fauche.... prévenant l'obstacle que la pédanterie de vos ministraux peut mettre.... J. J. ROUSS. *Lett. à du Peyrou*, 29 nov. 1764. Je n'ai point lu l'autographe de cette lettre, déposée à la bibliothèque de Neuchâtel ; mais la copie en est certifiée par M. Henri Housset, bourgeois et élu assermenté de cette ville, et légalisée par les quatre ministraux de Neuchâtel, MUSSET-PATHAY, *Éd. de Rousseau*, t. XXIII, p. 240.

— HIST. XVIe s. Que M. l'admiral avoit disposé de la guerre par des maximes ministrales [de ministre, de pasteur], et vouloit donner les discours pour juges aux faiseurs, D'AUB. *Hist.* I, 165.

— ETYM. *Ministre*.

MINISTRE (mi-ni-str'), *s. m.* || 1° Celui qui est chargé d'une fonction, d'un office ; celui dont on se sert pour l'exécution de quelque chose. Voici ce qu'elle écrit au ministre de ses charités, BOSS. *Anne de Gonz.* Un théologien enseigné de Dieu, un prédicateur apostolique, ministre, non de la lettre, mais de l'esprit de l'Évangile, ID. *Bourgoing*. Quels égards n'avait-elle pas pour les prêtres de Jésus-Christ, qu'elle considérait comme les ministres de la loi et les dispensateurs de son sang et de sa parole ? FLÉCH. *Dauphine*. Ces valets, autour d'eux étendus, De leur sacré repos ministres assidus, BOIL. *Lutr.* IV. Des vengeances des rois ministres rigoureux, RAC. *Athal.* II, 5. Vous, ministre de paix, dans ces temps de colère, ID. *ib.* II, 5. Hé bien ! que nous fait-elle annoncer de sinistre ? Quel sera l'ordre affreux qu'apporte un tel ministre ? ID. *ib.* III, 6. Un ministre public, établi pour les hommes auprès de Dieu, qui prie par office, MASS. *Confér. Excell. du sacerdoce*. Un prêtre fervent est à la fois le ministre de toutes les grâces répandues sur le corps de l'Église, ID. *ib.* On dit que dans ce temple on voit les Euménides.... Ministres des arrêts prononcés par le sort, Marcher autour d'Oreste, en appelant la mort, VOLT. *Oreste*, V, 8. Vous, ministre d'un dieu de paix et de douceur, ID. *Olymp.* V, 3. || [illegible] Nous gémissons quand on lie nos mains, et nous portons sans peine ces fers [illegible] dans lesquels nos cœurs sont enchaînés ; nous crions qu'on nous violente quand on enchaîne les ministres, les esclaves qui exécutent, et nous ne voyons pas qu'on captive la malheureuse même, la raison et la volonté qui commande, BOSS. *Sermons, Ambition*, [illegible] Ministre industrieux des lois de la nature, [le jardinier] [illegible] les rameaux de la sève affamés, [illegible] *les natures*, 4. || Poétiquement. Le ministre de la mort, quiconque est chargé de la donner, et parfois le bourreau. Ministres de la mort, [illegible] la vengeance, VOLT. *Tancr.* III, 6. || Fig. Les ministres de la mort, ce qui cause la mort. [illegible] des vents, du [illegible] et des [illegible], Ministres de la mort, LA FONT. *Fabl.* VII, 12. Les [illegible], les tourments, ministres de la mort. [illegible] la guerre, VOLT. *Lett. roi de Pr.* déc. 1744. || 2° Les ministres du Seigneur, les ministres sacrés, les ministres de Jésus-Christ, de l'Évangile, de la religion, de la parole de Dieu, les ministres des autels, les prêtres. Quoique pécheur, je ne laisse pas d'être le ministre légitime de la parole de Dieu,

[illegible] *Dom. de la Septuag. Dominic.* t. I, p. 219. Sera-t-il contre eux [les soldats d'Athalie] de vos ministres saints? RAC. *Athal.* I, 2. Ô vous! sur ces enfants si chers, si précieux, Ministres du Seigneur, ayez toujours les yeux, ID. *ib.* II, 7. La science dont j'ai l'honneur d'être le ministre, MASS. *Pet. carême,* [illegible]. S'il est justice que les ministres de l'autel vivent de l'autel, il est naturel qu'ils soient entretenus par la société, tout comme les magistrats et les soldats le sont, VOLT. *Dict. phil. Droit canonique.* || 3° Chez les luthériens et les calvinistes, ministre du saint Évangile, ministre de la parole de Dieu, ou, simplement, ministre, celui qui fait le prêche. || Ouvrir la bouche comme un ministre qui dit son premier sermon. || 4° Se dit, chez les jésuites, d'un dignitaire qui commande en l'absence du général. || Ministre général, titre que porte le supérieur général des cordeliers. || Grand ministre, général de l'ordre de la Trinité. || 5° Homme d'État chargé des principales fonctions du gouvernement. Règne éternellement mémorable par les con[illegible] de deux grands ministres, BOSS. *Mar.-Thér.* De tous les ministres, le cardinal Mazarin, plus nécessaire et plus important, fut le seul dont le crédit se soutint, ID. *le Tellier.* Quand l'éloignement de ce grand ministre [Mazarin] eut attiré celui de ses confidents, supérieur par cet endroit au ministre même, dont il admirait d'ailleurs les profonds conseils, nous l'avons vu retiré dans sa maison, ID. *ib.* Arcade eut l'Orient, et Honorius l'Occident, tous deux gouvernés par leurs ministres, qui firent servir leur puissance à des intérêts particuliers, ID. *Hist.* I, 11. Que d'amis, que de parents naissent en une nuit au nouveau ministre! LA BRUY. VIII. Donnez-moi des Davids et des Pharaons, amis du peuple de Dieu, et ils pourront avoir des Nathans et des Josephs pour leurs ministres, MASS. *Carême, Sur la communion.* De ces trois ministres, le duc de Buckingham passait pour être le moins ministre, il brillait comme un favori et un grand seigneur, VOLT. *Mœurs,* 176. Les ministres, qui seront toujours les hommes du prince, tant que la nation n'influera pas dans le gouvernement, ont tous vendu leurs concitoyens à leur maître, RAYNAL, *Hist. phil.* XIX, 2. Encore une étoile qui file?... Mon enfant, quel éclair sinistre! C'était l'astre d'un favori Qui se croyait un grand ministre Quand de nos maux il avait ri, BÉRANG. *Étoiles.* || Premier ministre, ministre qui est chargé par le prince de tout le gouvernement de l'État. Louis XIII, faible, malade, nullement instruit, incapable de travail, ne pouvant se passer de premier ministre, fut obligé de choisir entre sa mère et le cardinal, VOLT. *Hist. parl.* ch. L. || Ministres d'État, ministres sans portefeuille, ministres qui n'ont pas de département, et qui ne sont appelés que pour le conseil, ou, comme dans le second empire français, pour soutenir devant les chambres les projets du gouvernement. Que dites-vous de M. de Seignelay, ministre d'État à trente-six ans? SÉV. 587. || 6° Envoyé d'un gouvernement auprès d'un gouvernement étranger. Les sages ministres des cours étrangères, qui le trouvent [Louis XIV] aussi convaincant dans ses discours que redoutable par ses armes, BOSS. *Mar.-Thér.* Pensez-vous abaisser les rois dans leurs ministres? VOLT. *Brutus,* V, 2. || Ministre plénipotentiaire, celui qui a un plein pouvoir pour traiter quelque affaire importante. || Ministre public, personne envoyée par un souverain pour le représenter près d'une nation étrangère. || 7° Grosbec d'Amérique. || 8° Ministre au féminin. Si la justice est la reine des vertus morales, elle ne doit pas paraître seule; aussi la verrez-vous dans son trône servie et environnée de trois excellentes vertus, que nous pouvons appeler ses principales ministres, la constance, la prudence et la bonté, BOSS. *Sermons, Justice, préambule.* Dois-je prendre pour juge une troupe insolente, D'un fier usurpateur ministre violente? RAC. *Théb.* II, 3. C'est moi [Roxane] qui, du sien [amour] ministre trop fidèle, Semble, depuis six mois, ne veiller que pour elle, ID. *Baj.* IV, 4. || On a condamné cette locution; mais elle paraît tout à fait admissible.

— HIST. XIIIe s. La moie ame [la mienne âme], qui vers toi s'humilie, garde de la bouche d'enfer et des enfernaus ministres, *Psautier,* f. 29. Ainsi ont no ministre [chefs d'ordres monastiques] cest ordre devisé [ordonné], *Berte,* XLV. Prions pour trestous les ministres Qui ont en eglise baillie [gouvernement], *Arch. des miss. scient.* 2e série, t. III, p. 299. || XIVe s. Il avoient oÿ que les pasteurs ministres du forfet estoient prins, BERCHEURE, f° 21, *recto.* Nous voulons que vous et touz noz autres officiaux et menistres... *Ord. des rois de Fr.* t. I, p. 347. || XVe s. Ceste maistresse estoit vieille dame, si sçavoit assez de charmes et d'enchantemens; et, quant elle voit sa ministre [sa pupille] ainsi plaindre, si luy demande qu'elle a, *Lancelot du lac,* t. II, f° 30, dans LACURNE. Le manger fut aorné par les ministres [serviteurs], *Perceforest,* t. V, f° 70. || XVIe s. [La nuit] Des amours et des jeux la ministre fidelle, DESPORTES, *Amours d'Hippolyte,* LXXI. Que ne suis-je l'oiseau ministre de l'orage Qui tient l'œil au soleil sans flechir nullement? ID. *ib.* XVII. Qu'il les face les ministres de ses convoitises, les executeurs de ses vengeances, LA BOÉTIE, *Servitude volontaire.* Les ministres [protestants] preschoient publiquement que, s'ils [les paysans] se mettoient de leur religion, ils ne payeroient aucun devoir aux gentilshommes, ny au roy aucunes tailles, que ce qui luy seroit ordonné par eux, MONTLUC, *Mém.* V.

— ÉTYM. Lat. *minister;* le mot est de même radical que l'osque *minstreis,* génitif correspondant à *minoris;* et, par conséquent, il est fait par rapport à *minus* comme *magister* est fait par rapport à *magis* (voy. MAITRE, pour la finale *ister*).

MINIUM (mi-ni-om'), *s. m.* || 1° Nom vulgaire du deutoxyde de plomb, qui est rouge. Le minium ou rouge de brique n'est qu'un oxyde de plomb, SIMONIN, *Monit. univ.* 7 août 1867, p. 1083, 3e col. || Minium natif, le plomb carbonaté, terreux et rougeâtre des minéralogistes. || 2° Par extension, nom d'une couleur à l'huile faite avec le minium, et qui sert à donner une première couche au fer pour le préserver de la rouille.

— HIST. XVe s. Tains ardans plus vermaus que mine, FROISS. *Poésies mss.* p. 400, dans LACURNE. || XVIe s. Quant au vif argent artificiel, il s'en fait de minion, PARÉ, XXIII, 27.

— ÉTYM. Provenç. *mini;* esp. et ital. *minio;* du lat. *minium,* minium et vermillon.

† **MINJAS** (min-jâ), *s. m.* Espèce de pourpre, appartenant au genre tonne.

† **MINNESINGER** (mi-nne-sin-ghèr), *s. m.* Nom donné à des poëtes allemands qui florissaient du XIIe au XIVe siècle, et qui imitaient particulièrement les trouvères français et les troubadours provençaux.

— ÉTYM. Allem. *Minne,* amour, et *Singer,* chanteur : chanteur d'amour.

MINOIS (mi-noi ; l's se lie : un mi-noi-z agréable), *s. m.* || 1° Visage, mine, avec un sens de plaisanterie ou de dénigrement. Ils ne lui eussent pas Prêté sur son minois quatre doubles ducats, RÉGNIER, *Sat.* VIII. Lors un bon homme de village Y voulut fourrer son minois, *Convoi du cardinal de Richelieu en Sorbonne.* Ce doucet est un chat, Qui, sous son minois hypocrite... LAFONT. *Fabl.* VI, 5. Les gens de mon minois ne sont point accusés D'être, grâces à Dieu, ni fourbes, ni rusés, MOL. *le Dép.* I, 4. Sous ce minois qui lui ressemble, Chassons de ce lieu ce causeur, ID. *Amph.* I, 2. Madame, voyant la fille [d'Heemskerke] approcher son minois, se recula très-brusquement, ST-SIMON, 53, 130. C'est un de ces minois que l'on a vus partout Et dont on ne dit rien..... GRESSET, *Méchant,* II, 7. || 2° Visage d'une jeune personne plus jolie que belle. Ces yeux..... Font briller leurs étincelles Sur le plus friand minois Qui soit aux murs de Bruxelles, VOLT. *Lett. du roi de Prusse,* 2 sept. 1742. Jadis ton maître a fait maintes folies Pour des minois moins friands que le tien, BÉRANG. *Célib.* || Par extension, une jolie fille. J'ai eu un petit minois qui ne m'a pas mal coûté de folies, MARIVAUX, *Marianne,* 1re part.

— HIST. XVe s. Ceste garsette criera, So cuide je, mais toutesfois La prendray : elle a beau minois, *La vengance nostre Seigneur Jesucrist,* dans FRANC. MICHEL, *argot.* || XVIe s. Vous pourtez le minoys non myé d'ung achapteur de moutons, mais bien d'ung coupeur de bourses, RAB. *Pant.* IV, 8. Si le minois du medecin chagrin... contriste le malade, ID. *ib.* IV, *Épître.*

— ÉTYM. Dérivé de *mine* 1.

MINON (mi-non), *s. m.* Nom que l'on donne quelquefois aux chats. || Proverbe. Il entend bien chat sans qu'on dise minon, c'est-à-dire il entend à demi-mot et sans qu'on explique nettement la chose.

— HIST. XVe s. Ce compere qui entendoit bien chat sans dire minon, CHOLIÈRES, *Contes, après dinée* 8. Le roy faict contenance de vouloir convoquer ses trois estats dedans Orleans; ceux qui ont plus de sentiment, jugent que c'est pour y attraper les minons; car, soudain qu'il est entré dans la ville, il a mis garde aux portes, PASQUIER, *Lett.* t. I, p. 185.

— ÉTYM. Voy. MINET; wallon, *minou.*

† **MINORAT** (mi-no-ra), *s. m.* Titre, fonction de celui qui est entré dans les ordres mineurs.

— ÉTYM. *Mineur.*

MINORATIF (mi-no-ra-tif), *adj.* Terme de médecine et de pharmacie. Qui purge doucement. || Substantivement. Médicament minoratif. Nous devons aux Arabes de nouveaux remèdes qu'on nomme les minoratifs, plus doux et plus salutaires que ceux qui étaient auparavant en usage dans l'école d'Hippocrate et de Galien, VOLT. *Mœurs,* 8.

— HIST. XVIe s. Donner un minoratif, pour tousjours soulager la nature, la deschargeant d'une partie de son faix, PARÉ, XX, 26.

— ÉTYM. Lat. *minorare,* diminuer, de *minor* (voy. MINEUR). Au XIVe siècle, *minoratif* était de la langue usuelle, signifiant : qui diminue (ORESME, *Eth.* 160).

† **MINORATION** (mi-no-ra-sion), *s. f.* Terme de médecine. Purgation douce sans colique ni trouble général, au moyen de laxatifs.

— ÉTYM. Voy. MINORATIF.

† **MINORÉ** (mi-no-ré), *s. m.* Celui qui a reçu les ordres mineurs.

— ÉTYM. *Mineur.*

† **MINORIBUS (IN)** (in' mi-no-ri-bus'), *loc. adv.* Dans les quatre ordres mineurs. La clause où le pape, parlant de soi quand il était cardinal et évêque, dit qu'il était alors in minoribus ; ce qui est une expression qui rend la bulle nulle, PASC. *Prov.* XIX. || Fig. Parmi les moindres, dans les rangs inférieurs. Tel fut Belleisle, tant qu'il demeura in minoribus ; sans se démentir en rien de ce caractère, il se déploya davantage à mesure que la fortune l'éleva, ST-SIM. 523, 219.

— HIST. XVe s. Lesquelles choses nostre saint pere eut très agreables.... que, lui estant in minoribus, il avoit lu plusieurs histoires et avoit mis peine d'en avoir de France, DUCLOS, *Preuves de l'hist. de Louis XI,* p. 314, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *in,* dans, parmi, et *minoribus,* les moindres (voy. MINEUR).

MINORITÉ (mi-no-ri-té), *s. f.* || 1° État d'une personne mineure. Dieu lui avait donné cette indomptable valeur pour le salut de la France, durant la minorité d'un roi de quatre ans, BOSS. *Louis de Bourbon.* || Recevoir de minorité, dans l'ordre de Malte, admettre des chevaliers avant l'âge de 16 ans. || Le temps pendant lequel on est mineur. || Une minorité, le temps pendant lequel un prince souverain est mineur. Déjà pour le soutien d'une minorité et d'une régence tumultueuse s'était élevé à la cour un de ces hommes [le duc d'Enghien].... FLÉCH. *le Tellier.* Une minorité ruine presque toujours des conquérants, VOLT. *Mœurs,* 195. || Sorte de ruban qu'on inventa pendant la minorité de Louis XV. || 2° Le petit nombre, par opposition à majorité. Le plus grand de tous les dangers, celui de transporter à la minorité des suffrages l'influence que le bien général donne incontestablement à la majorité, MIRABEAU, *Collection,* t. I, p. 459. || La minorité d'une assemblée, la partie la moins nombreuse qui combat les mesures, les opinions de la partie la plus nombreuse. || Être, se trouver en minorité, n'avoir avec soi sur une question que le moindre nombre des votants. Le ministère s'est trouvé en minorité sur cette question. || Être dans la minorité, se dit aussi en général pour professer une opinion, une croyance, etc. qui n'a pas pour elle la majorité du public.

— REM. Minorité, au sens de moindre nombre, n'est pas dans les anciennes éditions du Dictionnaire de l'Académie; c'est un mot venu d'Angleterre avec les débats parlementaires.

— ÉTYM. Provenç. *menoretat;* espagn. *minoridad;* ital. *minorità;* du lat. *minoritatem,* de *minor* (voy. MINEUR 2).

† **MINOS** (mi-nôs'), *s. m.* Nom d'un roi mythologique de la Crète, qui, vu sa justice, fut désigné pour être l'un des trois juges des enfers. Minos juge aux enfers tous les pâles humains, RAC. *Phèdre,* IV, 6. || Fig. Un Minos, un roi juste.

1. **MINOT** (mi-no), *s. m.* || 1° Ancienne mesure de capacité qui contenait la moitié d'une mine, équivalant à 39 litres, 36. || À minot grêlant, voy. GRÊLANT. || Farine de minot, celle qui, pour passer les mers, est enfermée dans des barils. || 2° Ce qui est contenu dans un minot. Un minot de sel. || Proverbe. Nous ne mangerons pas un minot de sel ensemble, c'est-à-dire nous ne serons pas longtemps unis. Je dis, monsieur, que je n'aime point une telle réponse, et que nous ne mangerons pas un minot de sel ensemble, HAUTEROCHE, *Cocher supposé,* sc. 4.

— HIST. XIIIe s. Et doit avoir cil cui la mesure est, pour la mesure, soit mine, soit minot, quatre deniers pour l'ajouster [ajuster] et pour le seignier [marquer], *Liv. des mét.* 22. || XVe s. Si nous fault engager tous nos joyaux, et si vous avez quelque [illegible]

sot d'argent à part, il le faut mettre avant, car le cas le requiert, [illegible] XI, *Nouv.* LXVIII. || XVIe s. La [illegible], qui y [illegible] 50 hommes si diligens à leurs courses, qu'ils avoient osté tout le traffic du [illegible], D'AUB. *Hist.* II, 172.

— ÉTYM. *Mine* 1.

† 2. MINOT [illegible], *s. m.* Terme de marine. Pièce de bois [illegible] en dessous de chaque côté de la proue du navire, qui se porte en avant du bossoir et est moins forte ; elle est destinée à recevoir, vers son extrémité, une poulie dans laquelle passe l'amure de la voile de misaine. || On dit aussi minois.

— ÉTYM. Bas-bret. *min*, bec, cap, d'après Jal.

† MINOTAURE (mi-no-to-r'), *s. m.* || 1° Terme de la mythologie. Monstre fabuleux, moitié homme, moitié taureau, habitant le labyrinthe de Crète et tué par Thésée. Et la Crète fumant du sang du Minotaure, RAC. *Phèdre*, I, 1. || Fig. Calamité. [Les faussaires [illegible] philosophiques].... capables de précipiter un homme dans un labyrinthe inextricable, duquel il ne pourra jamais remporter d'autre gloire que d'avoir servi de victime à un Minotaure, NAUDÉ, *Rosecroix*, II, 1. || 2° Fig. Homme méchant et redoutable. Grâce à l'Ariane Suzon, je tiens le fil du labyrinthe, et le Minotaure est cerné, BEAUMARCH. *Mère coupable*, II, 7. || 3° Figure qui était placée sur certaines enseignes des armées romaines. Ils [les vexillaires] tenaient levés les signes militaires des cohortes, l'aigle, le dragon, le loup, le Minotaure, CHATEAUBR. *Mart.* VI. || 4° Terme d'astronomie. Un des noms du Sagittaire et du Centaure.

— ÉTYM. Μινώταυρος, de Μίνως, *Minos*, et ταῦρος : le taureau de Minos.

† MINOTERIE (mi-no-te-rie), *s. f.* Établissement dans lequel on prépare les farines destinées au commerce extérieur. || Commerce du minotier.

— ÉTYM. *Minot* 1.

† MINOTIER (mi-no-tié), *s. m.* Celui qui possède, qui fait valoir une minoterie.

† MINUART (mi-nu-ar), *s. m.* et MINUARTIE (mi-nu-ar-tie), *s. f.* Terme de botanique. Genre de plantes d'Espagne de la famille des paronychiées.

MINUIT (mi-nui ; le *t* ne se prononce et ne se lie jamais), *s. m.* || 1° Le milieu de la nuit. Minuit sonnant. Minuit sonné. Minuit et demi. On donna divers ordres, et sur le minuit l'armée se mit en marche, ST-SIM. 22, 258. L'esprit de minuit passe, et, répandant l'effroi, Douze fois se balance au battant du beffroi, V. HUGO, *Ball.* 14. || Messe de minuit, messe que l'on dit à minuit le jour de Noël, en commémoration de la naissance de Jésus-Christ. J'ai été à la messe de minuit aux Bleues où il faisait chaud, SÉV. 393. || Les enfants de la messe de minuit, les libertins. || 2° Terme d'astronomie. Époque à laquelle le soleil passe par la partie inférieure du méridien de chaque lieu de la terre. || Minuit n'a pas de pluriel.

— REM. Minuit est resté féminin jusque dans le XVIe siècle, comme cela devait être ; puis, par un caprice qui pesa plus sur l'idée de *mi* que sur celle de *nuit*, il est devenu masculin. Dans le XVIIe siècle, Chifflet *Gramm.* p. 547, permettait de dire la minuit ou le minuit.

— HIST. XIe s. A mie nuit ala al rei Henri parler, *Th. le mart.* 110. || XIIIe s. Et une nuit, endroit mienuit, il [illegible] le feu en ces nés [navires], [illegible] XCV. Devant la mienuit li temps un peu [illegible], *Berte*, XLII. || XVIe s. Environ la minuict, [illegible] Aussi que lune reluit, R. BELLEAU, t. II, p. 8, dans LACURNE. Une autre.... Se coule à la mi-nuict au lict [illegible]

— ÉTYM. [illegible], et *nuit* ; wallon, *mie-nute*, [illegible] ; Berry et norm. *mi-nuit*, *mé-nuit*.

MINUSCULE (mi-nu-sku-l'), *adj.* Se dit des petites lettres, par opposition aux majuscules. || *S. f.* Une minuscule. || Dans l'imprimerie on dit plutôt lettres bas de casse.

— ÉTYM. Lat. *minusculus*, diminutif du radical [illegible]

† MINUS HABENS [illegible], locution latine qui se dit quelquefois pour signifier un homme de [illegible]

— ÉTYM. Lat. *minus*, moins, et *habens*, ayant [illegible]

† MINUTAIRE [illegible]. Qui a le caractère d'une minute, d'un original. Acte minutaire.

— ÉTYM. *Minute* 2.

1. MINUTE (mi-nu-t'), *s. f.* || 1° La soixantième partie d'une heure. Une demi-minute. [illegible]

[illegible] son antichambre [de Mme de Warens], J. J. ROUSS. *Conf.* III. || 2° Par extension, un très-court espace de temps. Je ne serai absent qu'une minute. Quand j'en suis séparée une seule minute, TRISTAN, *Panthée*, II, 2. Et moi, pour te louer, Dieu des soleils, qui suis-je ? Atome dans l'immensité, Minute dans l'éternité, LAMART. *Harm.* I, 2. || Familièrement. C'est un homme à la minute, il est à la minute, c'est-à-dire il est d'une grande exactitude. || Dans la minute, à l'instant même. Je suis à vous dans la minute. || Côtelettes à la minute, côtelettes grillées promptement et servies sur-le-champ. || 3° Terme d'astronomie et de géographie. La soixantième partie de chaque degré d'un cercle. M. Picard y traça [à Uranibourg] la méridienne du lieu, et fut fort étonné de la trouver différente de dix-huit minutes de celle que Tycho avait déterminée et qu'il ne devait pas avoir déterminée négligemment, puisqu'il s'agissait d'un terme fixe où se rapportaient toutes ses observations, FONTEN. *Chazelles*. || Dans le système centigrade, minute s'est dit de la 100e partie d'un degré et d'une heure. On dit en ce sens : minute centésimale. || 4° Terme de marine. Sablier qui est réglé sur la durée d'une minute de temps. || Demi-minute, sablier qui passe en trente secondes. || 5° Terme d'architecture. La 12e, la 18e ou la 30e partie du module. || 6° Terme de peinture. Subdivision de la tête humaine, d'après laquelle on règle les proportions d'une figure. C'est à peu près la 48e partie de la tête.

— HIST. XIIIe s. Li jors a quatre quadrans, li quadrans six eures, li eure quatre poins, les poins dix momens, li momens douze onces ; une once quarante sept minuces qui sont si petites qu'on ne les puet deviser, *Comput*, f° 2. || XVe s. Sçavoir les heures, les temps, les minutes et les momens pour sçavoir le commencement des jours et des nuis, E. DESCH. *Art de dictier*, p. 263. || XVIe s. En une minute de temps, CALV. *Instit.* 119. A quoy ils ne faillirent d'une seule minute d'horloge, DESPER. *Contes*, CXXVIII. Si la plus longue vie est moins qu'une journée, Une heure, une minute envers l'éternité, DESPORTES, *Œuv. chrestiennes, Sonnets*, 2.

— ÉTYM. Lat. *minuta*, chose menue (voy. MENU). *Minuce* dans l'exemple du XIIIe siècle vient de *minutia*.

2. MINUTE (mi-nu-t'), *s. f.* || 1° Petit caractère dont on se sert pour écrire les actes originaux et publics. Écrire en minute. || 2° Brouillon, original de ce qu'on écrit. L'on n'a jamais dit la minute d'un chiffre [de correspondance] et l'on ne sait ce que c'est, *Lett. etc. de Colbert*, III, 2, p. 149. M. l'abbé Bignon a laissé parmi ses papiers un grand nombre de lettres de savants, et les minutes de ses réponses, MAIRAN, *Éloge de l'abbé Bignon*. || 3° Original des actes notariés, signé des noms des parties et de ceux des notaires, et qui demeure chez les notaires. || Jugements qui s'expédient dans les greffes, signés des parties ou des juges, et qui demeurent au greffe. || Terme de chancellerie romaine. Préfet des minutes, officier chargé de dresser les minutes des décrets du préfet de la signature de justice. || 4° Dans l'art de lever les plans, le dessin qu'on a tracé géométriquement et à vue sur le terrain même dont il est la représentation.

— HIST. XVIe s. Ils furent surpris de nuit en ung logis, transcrivant encore leurs mynutes, CARL. VI, 7.

— ÉTYM. Lat. *minuta scriptura*, écriture menue, cette sorte de pièce s'écrivant en petits caractères.

MINUTÉ, ÉE (mi-nu-té, tée), *part. passé* de minuter. On trouva le projet minuté de sa main.

MINUTER (mi-nu-té), *v. a.* || 1° Écrire très-fin. || 2° Faire la minute d'un écrit. Il ne fut plus question que de dresser la déclaration que le premier président avait déjà minutée, ST-SIM. 30, 236. [Les] lettres les plus importantes furent souvent minutées de sa main [Louis XIV], VOLT. *Louis XIV*, 29. Il était [Sénèque] l'orateur du prince ; il dressait les édits, [illegible] *Claude et Nér.* I, 43. || 3° Fig. et [illegible]. Projeter quelque chose [illegible] bientôt. Avec un [illegible], RÉGNIER, *Sat.* X. [illegible] il minutoit [illegible] cette entreprise, il eut avis que [illegible] Je le [illegible] de la tête, Minutant à tous coups quelque retraite honnête, ID. *les Fâch.* I, 4. Ce nom [d'Auvergne] était friand pour des gens qui minutaient de changer leur nom de la Tour en celui d'Auvergne, ST-SIM. 34, 27. || On l'a dit avec un infinitif sans la préposition de. Minutant me sauver de cette tyrannie, RÉGNIER, *Sat.* VIII.

— HIST. XIVe s. La quelle relacion le dit sergent le jour de l'execution minua en une feuille de papier, [illegible] minuée... DU CANGE, *minuare*. || XVIe s. Le roy de Navarre minutant en son esprit une nouvelle guerre, D'AUB. *Vie*, LVIII. Et commencer [illegible] à minuter beaucoup de mémoires pour... [illegible] 9. Le contract est passé et minuté, RAB. *Pant.* [illegible] 14.

— ÉTYM. *Minute* 2.

† MINUTERIE (mi-nu-te-rie), *s. f.* Partie du mouvement d'une pièce d'horlogerie qui est destinée à indiquer les fractions d'heures et les minutes, ce qui fait mouvoir la grande aiguille, l'indication des minutes. Cadrans avec minuterie.

— ÉTYM. *Minute* 1.

† MINUTEUR (mi-nu-teur), *s. m.* Terme de chancellerie romaine. Officier qui dresse les minutes de la chancellerie apostolique.

— ÉTYM. *Minute* 2.

MINUTIE (mi-nu-sie), *s. f.* Néologisme au temps du cardinal de Retz qui l'explique par chose de peu de conséquence. Ce détail paraît sans doute une minutie, c'est-à-dire une chose mince et frivole qui ne vaut pas la peine d'être remarquée et qui ne fait rien au gros de l'affaire, RETZ, *Conjurat. d'Alex.* [illegible] Depuis longtemps on faisait valoir [illegible], SÉV. 392. Pour entrer dans le détail et dans les minuties de l'art, HUET, *De l'origine des romans*, [illegible] dans POUGENS. S'il faut descendre aux minuties d'une femme, BOSS. *Lett. quiet.* 34. [illegible] ce que toutes ces méthodes, que toutes ces pratiques ? ne sont-ce pas des minuties ? Des minuties, mais ces prétendues minuties plaisent à Dieu, BOURDAL. *Pensées*, t. I, p. 419. Assez de livres sont pleins de toutes les minuties des actions de guerre et de ces détails de la fureur et de la misère humaine, VOLT. *Louis XIV*. 11. Vous sentez bien que je n'entre pas dans le détail des opérations militaires ; je n'ai jamais pu supporter ces minuties de carnage, ID. *Lett.* 17 janv. 1763. Vous ne sauriez [illegible] porter dans cet ouvrage [le Commentaire sur Corneille] trop de soin, d'exactitude et même de minutie, D'ALEMB. *Lett. à Volt.* 8 sept. 1761.

— ÉTYM. Lat. *minutia*, de *minutus* (voy. MENU) ; génev. *menutie* ; wallon, *minutie* ; Hainaut, *menutie*.

MINUTIEUSEMENT (mi-nu-si-eû-ze-man), *adv.* D'une manière minutieuse.

— ÉTYM. *Minutieuse*, et le suffixe *ment*.

MINUTIEUX, EUSE (mi-nu-si-eû, eû-z'), *adj.* || 1° Qui s'attache aux minuties. Un homme minutieux. Le monde est donc bien minutieux ! dans quels petits détails il faut entrer pour éviter ce que vous appelez ridicule ! GENLIS, *Théât. d'éduc.* [illegible] II, 1. || Substantivement. Les comédiens italiens ont joué hier le Minutieux, comédie en un acte et en prose ; c'est une vraie minutie, BACHAUMONT, *Mém. secrets*, t. XXXV, p. 183. || 2° En parlant des choses, qui va jusqu'aux minuties. Un soin minutieux. Il est des moments où l'âme.... va chercher encore du poison dans quelques souvenirs minutieux, STAËL, *Delph.* part. 1, fragm. 3.

— ÉTYM. *Minutie*.

† MINYANTHE (mi-ni-an-t'), *s. f.* Trèfle d'eau (*trifolium fibrinum* des officines), plante qui croît dans les lieux aquatiques, *menyanthes trifoliata*, L.

— ÉTYM. Μινυανθές, de μινυς, petit, et ἄνθος, fleur. Il y avait par erreur, dans les anciennes éditions de Nicandre, erreur corrigée depuis, [illegible] erreur est cause que Linné et les botanistes écrivent *menyanthes*.

† MINYANTHINE (mi-ni-an-ti-n'), *s. f.* Terme de chimie. Extrait de minyanthe.

† MIOCÈNE (mi-o-sè-n'), *adj.* Terme de géologie. Terrain miocène, terrain [illegible] tertiaire et contenant une proportion moins grande de coquilles récentes actuellement vivantes que le pliocène.

— ÉTYM. Μείων, moins, et καινός, récent.

† MIOCHE (mi-o-ch'), *s. m.* Terme populaire. Petit enfant. || Se dit, par mépris, de toute personne extrêmement petite.

— HIST. XVIe s. Mioche [mie], ouvm, [illegible]

— ÉTYM. Le plus probable est que *mioche*, petit enfant, est le même que *mioche*, mie, et conséquemment de *mie* : *mie* ayant en soi le sens du latin *mica*, petit morceau. En basse Normandie, on [illegible] À côté de cette étymologie, le [illegible] qui veut dire petit, a pas de [illegible], qui s'est dit pour mignon en argot, il [illegible] *mioche* : Ce mion folâtre [l'Amour], [illegible] *che ou le Vice puni*, de Grandval, 1725, p. [illegible]

† MION (mi-on), *s. m.* Un des noms du [illegible]

† MIOSE (mi-ô-z'), *s. f.* Terme de rhétorique. Synonyme de [illegible]

— ÉTYM. Μείωσις, atténuation, de μείων, moindre.

MI-PARTI, IE (mi-par-ti, tie), *adj.* || 1° Composé de deux parties égales, mais dissemblables. Robe mi-partie de blanc et de noir. Votre appartement mi-parti de salle et d'école, HAMILT. *Gramm.* 3. Entre les Romains et les Bourguignons le tribunal fut mi-parti, MONTESQ. *Esp.* XXVIII, 4. || 2° Partagé par la moitié. Les avis sont mi-partis. Les électeurs étaient mi-partis. || Chambres mi-parties, chambres instituées par l'édit de Nantes et qui étaient composées, par moitié, de juges protestants et de juges catholiques. || 3° Terme de blason. Écu mi-parti, celui qui est coupé dans une de ses parties. || Il se dit aussi de deux écus coupés par la moitié et joints ensemble en un seul écu, ce qui arrive lorsqu'un mari veut joindre les armoiries de sa femme aux siennes.

HIST. XII° s. Une cote vert [il] out e mantel mi-parti, *Th. le mart.* 160. || XV° s. Allons aux armes, tandis que le soleil est mi-parti; car s'il nous frappoit es visaiges... *Perceforest*, t. II, f° 39. || XVI° s. Et eux-mesmes agités de deux opinions contraires qui mi-partissoient les esprits de leurs chefs, D'AUB. *Hist.* II, 246.

— ÉTYM. *Mi*, et *partir*, dans le sens de partager (voy. PARTIR).

† **MI-PARTITION** (mi-par-ti-sion), *s. f.* Partage par moitié. Il fallait [à Philippe IV d'Espagne], sur cette destruction de son propre ouvrage, enter, pour la maison de France émule de celle d'Autriche, la même grandeur, la même mi-partition qu'il avait faite pour la sienne, ST-SIM. 6, 63.

— ÉTYM. *Mi-parti*.

† **MIPOUX** (mi-pou), *s. m.* Un des noms vulgaires du sous-borate de soude.

MIQUELET (mi-ke-lè; le *t* ne se prononce et ne se lie jamais; au pluriel, l'*s* se lie : des mi-ke-lè-z agiles; miquelets rime avec traits, succès, paix, etc.), *s. m.* || 1° Nom donné aux anciens bandits qui se réfugiaient dans les Pyrénées, principalement sur les frontières de l'Aragon et de la Catalogne; ils faisaient la guerre sans aveu de personne et servaient le parti qui leur plaisait. Des trahisons et des révoltes où les miquelets vos bons amis vous auront bien aidé, MAINTENON, *Lett. au D. de Noailles*, 23 août, 1711. || 2° S'est dit aussi de certaines troupes légères qui font la guerre en enfants perdus, en éclaireurs. Et j'étais miquelet dans les guerres d'Espagne, REGNARD, *Fol. am.* I, 6. || Miquelets français, s'est dit d'un corps de partisans créé par Napoléon I^er^ en 1808 pour l'opposer aux guérillas espagnoles. || 3° Aujourd'hui, soldats formant la garde particulière des capitaines généraux ou gouverneurs de province en Espagne.

— ÉTYM. Esp. *miquelete*.

† **MIRA** (mi-ra), *s. f.* Nom donné à une étoile changeante ou étoile périodique de la constellation de la Baleine. En 335 jours, Mira éprouve de telles variations dans son éclat, qu'elle passe de la deuxième grandeur à la dixième.

— ÉTYM. Lat. *mira stella*, étoile merveilleuse.

† **MIRABANDE** (mi-ra-ban-d'), *s. f.* Taon du Brésil, qui vit en société dans une espèce de nid.

MIRABELLE (mi-ra-bè-l'), *s. f.* Espèce de petite prune ronde, de couleur jaune, et d'un goût agréable, et, dans quelques variétés, excellent. || 2° Mirabelle de Corse, le coqueret cotonneux, *physalis pubescens*, L.

— ÉTYM. Esp. *mirabel*. Scheler dit que le nom vient de l'une des localités du nom de *Mirebeau* ou *Mirabella*.

MIRACLE (mi-ra-kl'), *s. m.* || 1° Acte contraire aux lois ordinaires de la nature et produit par une puissance surnaturelle. La vertu divine qui avait opéré ce miracle, PASC. *Prov.* XII. Miracle : c'est un effet qui excède la force naturelle des moyens qu'on y emploie; et non-miracle est un effet qui n'excède pas la force naturelle des moyens qu'on y emploie, ID. *Pens.* XXIII, 41, éd. HAVET. Je ne serais pas chrétien sans les miracles, dit saint Augustin, ID. *ib.* XXV, 94. Incrédules, les plus crédules : ils croient les miracles de Vespasien, pour ne pas croire ceux de Moïse, ID. *ib.* XXIV, 99. Les miracles sont plus importants que vous ne pensez; ils ont servi à la fondation et serviront à la continuation de l'Église jusqu'à l'Antechrist, jusqu'à la fin, ID. *ib.* XXIII, 19. Aux hérétiques les miracles seraient inutiles; car l'Église, autorisée par les miracles qui ont préoccupé la créance, nous dit qu'il n'ont pas la vraie foi, ID. *ib.* XXIII, 13. Les miracles discernent la doctrine, et la doctrine discerne les miracles, ID. *ib.* XXIII, 1. Si j'avais vu un miracle, disent-ils, je me convertirais; comment assurent-ils qu'ils feraient ce qu'ils ignorent? ID. *ib.* XIII, 9. Les prophéties, les miracles mêmes et les preuves de notre religion ne sont pas de telle nature qu'on puisse dire qu'ils sont absolument convaincants, ID. *ib.* XXIV, 18. Dieu fait des miracles en leur faveur [des rois de Juda], BOSS. *Hist.* II, 4. Le don des miracles est une grâce infructueuse qu'ont eue quelques saints, mais qui n'a point aidé à les faire saints, BOURDAL. 5° *dim. après Pâq. Dominic.* t. II, p. 217. En ces murs même une troupe égarée.... De ses miracles faux [de Mahomet] soutient l'illusion, VOLT. *Fanat.* I, 1. Rien ne caractérise mieux un miracle que l'impossibilité d'en expliquer l'effet par des causes naturelles, BUFF. *Hist. nat. Preuv. théor. terr. Œuv.* t. I, p. 290. Le fameux Spinosa, qui avait dit que les miracles étaient impossibles, parce qu'ils étaient contraires aux lois de la nature et qu'ils supposaient de la variation dans les décrets de Dieu, BONNET, *Paling.* XVII, 6. || Cour des Miracles, se disait d'un endroit de Paris où se réunissaient les gueux et les mendiants, ainsi dite parce que ceux qui simulaient toutes sortes d'infirmités pour solliciter la charité, redevenaient là sains et dispos. || 2° Par exagération, chose extraordinaire, ou chose ordinaire, régulière dans l'ordre naturel, mais dont on ne sait aucunement la cause ou le moyen. Les miracles que fait Marie Pour le salut des fleurs de lis, MALH. VI, 3. Et la main de Rodrigue a fait tous ces miracles, CORN. *Cid*, IV, 1. Un héros, comme un dieu, peut faire des miracles, ID. *Sophon.* II, 3. Ô miracle d'amour! ID. *Cid*, III, 4. Un jour sans douleur est pour moi un miracle, SCARRON, *Lettres*, *Œuv.* t. I, p. 249, dans POUGENS. Il y a du miracle à un si prompt changement, SÉV. 4 févr. 1696. C'est un beau miracle, si la Trousse s'est sauvé de l'état où l'on nous l'a représenté, ID. 13 août 1675. Le ciel fit naître en même temps et faisait croître sous une pareille éducation le roi, dont la naissance miraculeuse promettait à tout l'univers une vie pleine de miracles, FLÉCH. *Mar.-Thér.* C'est miracle que ce que nous voyons entre les Espagnols et les Français; Dieu tourne les cœurs comme il lui plaît, MAINTENON, *Lett. au D. de Noailles*, 5 mars 1701. Le succès tenait du miracle, BOSS. *Var.* 1. Achille, à qui le ciel promet tant de miracles, RAC. *Iphig.* I, 1. Ceux qui ont fait les relations de ces étranges événements [la conquête du Mexique] les ont voulu relever par des miracles qui ne servent en effet qu'à les rabaisser; le vrai miracle fut la conduite de Cortez, VOLT. *Mœurs*, 147. L'attraction et la direction de l'aimant sont des miracles continuels; un limaçon auquel il revient une tête est un miracle; la naissance de chaque animal, la production de chaque végétal sont des miracles de tous les jours, ID. *Dict. phil. Miracles.* Les miracles sont faits Pour qui veut fermement la mort ou le succès, SAURIN, *Spart.* III, 4. Un petit nombre de soldats, persuadés de l'habileté de leur général, peuvent enfanter des miracles, CHATEAUBR. *Génie*, I, II, 2. || Familièrement. C'est un miracle de vous voir, se dit d'une personne qu'on n'avait pas vue depuis longtemps. || Familièrement. Crier au miracle, crier miracle, se dit quand quelqu'un fait une chose qu'il n'a pas coutume de faire. Ce n'est pour faire au miracle crier, LA FONT. *F. avare.* || Familièrement. Faire des miracles, faire miracle, réussir merveilleusement. Pour moi les huguenots pourraient faire miracle.... RÉGNIER, *Sat.* IX. C'est un homme qui fait des miracles, MOL. *Méd. m. lui*, I, 5. Le changement d'air me fait des miracles, SÉV. 8 avr. 1676. Quelle joie, ma chère enfant, que le quinquina ait fait ses miracles ordinaires! ID. 589. || Voilà un beau miracle, se dit ironiquement à quelqu'un qui se vante d'une chose fort ordinaire. || Il a fait miracle, il a fait un beau miracle, se dit de quelqu'un qui a commis quelque maladresse. || Cela se peut sans miracle, cela est très-aisé. || Par exclamation, miracle! beau miracle! Miracle! criait-on; venez voir par les nues Passer la reine des tortues, LA FONT. *Fabl.* X, 3. || Miracle chimique, nom donné autrefois à la transformation subite par laquelle l'acide sulfurique concentré, versé dans une solution rapprochée de chlorure de calcium, donne du sulfate de chaux, qui se prend aussitôt en une masse solide. || 3° Se dit des personnes qui sont dignes d'admiration. Anne, qui de Madrid fut l'unique miracle, MALH. II, 9. Je veux du même esprit que ce miracle d'armes [Achille], Chercher en quelque part un séjour écarté, ID. V, 2. Ô roi, le miracle des rois, ID. VI, 4. Henri, ce grand Henri que les soins de nature Avaient fait un miracle aux yeux de l'univers, ID. VI, 14. Nous verrons de nous deux qui pourra l'emporter; Qui, dans nos soins communs pour ce jeune miracle, Aux vœux de son rival portera plus d'obstacle, MOL. *l'Ét.* I, 1. || Il se dit aussi des animaux. L'éléphant est en même temps un miracle d'intelligence et un monstre de matière, BUFF. *Quadrup.* t. IV, p. 263. || Se dit encore des choses qui sont dignes d'admiration. Que le miracle de l'Italie, le Pastor fido, l'a entièrement négligée [la liaison des scènes], CORN. *Avert. au lect. de la seconde partie des œuvres.* || 4° Par miracle, *loc. adv.* D'une façon qui est considérée comme un miracle, qui excite l'étonnement ou l'admiration. Il ne se soutient que par miracle, et à chaque pas il est sur le point de succomber, BOURDAL. *Exhort. sur J. C. portant sa croix*, t. II, p. 137. || 5° À miracle, *loc. adv.* À merveille, fort bien, on ne peut mieux. Il sait notre langue à miracle, LA FONT. *Œuv. posth.* dans LE NOUX, *Dict. comique.* Une oie; je les aime fort. — Tant mieux, touchez là, à demain à dîner; ma femme les apprête à miracle, DAGUES, *Avoc. Pat.* I, 8. Comment diable, à merveille, à miracle! courage! PIRON, *Métrom.* III, 8. Mes enfants s'en tirent à miracle, COLLIN D'HARLEVILLE, *Vieux célib.* III, 3.

— HIST. XII° s. Maint miracle fait Deus là à fu descendux [saint Thomas], D'avogles, de contraiz [contrefaits] et de surz et de mux, De leprux, qui receivent e santez e vertuz, *Th. le mart.* 131. E maint humme l'unt puis à miracle tenu, *ib.* 42. || XIII° s. Et pour le bel miracle que Diex i demonstroit, *Berte*, CXXXV. Ore m'a l'en puis dit que il gist en la cité de Marseille, là où il fit moult beles miracles, JOINV. 289. || XIV° s. Si qu'on doit croire sans doutor, Que ce sont miracles apertes Que musique fait; c'est voir [vrai] certes, MACHAUT, p. 7. || XVI° s. Ce grand œuvre de l'Escurial du roy d'Espagne qu'on dit que jamais tous les sept miracles de jadis n'ont approché, BRANT. *Capit. franç.* t. I, p. 276, dans LACURNE. Il n'est miracle que de vieux saints, COTGRAVE.

— ÉTYM. Provenç. *miracle*; espagn. *milagro*; portug. *milagre*; ital. *miracolo*; du lat. *miraculum*, de *mirari*, regarder, admirer (voy. MIRER).

† **MIRACULÉ** (mi-ra-cu-lé), *s. m.* Nom qu'on a donné aux convulsionnaires de Saint-Médard.

MIRACULEUSEMENT (mi-ra-ku-leû-ze-man), *adv.* D'une façon miraculeuse, par miracle. Daniel fut jeté dans la fosse aux lions, et il en fut miraculeusement délivré, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. I, p. 277, dans POUGENS. || D'une façon extraordinaire. Un trône indignement renversé et miraculeusement rétabli, BOSS. *Reine d'Anglet.*

— HIST. XIV° s. Doncques est-il [le malade] aidé [par la saignée] miraculeusement, LANFRANC, f° 71, *verso*. || XVI° s. [Épaminondas] après avoir miraculeusement forcé les Lacedemoniens de lui ouvrir le pas...., MONT. III, 196.

— ÉTYM. *Miraculeuse*, et le suffixe *ment*; ital. *miracolosamente*.

MIRACULEUX, EUSE (mi-ra-ku-leû, leû-z'), *adj.* || 1° Qui tient du miracle, qui est surnaturel. Des effets miraculeux. L'homme qui avait été guéri d'une manière si miraculeuse, avait plus de quarante ans, SACI, *Bible, Act. des apôtr.* IV, 22. Que Julien [l'empereur] était mort par un coup miraculeux, BOSS. *Déf. Var.* 1^re^ *disc.* § 8. La délivrance miraculeuse qu'il [Jérémie] leur avait annoncée [aux Juifs captifs] dans ses écrits, ID. *Hist.* II, 13. || Qui a le don des miracles. Vous devez être, pour ainsi dire, des hommes miraculeux, MASS. *Avent, Circ.* Ces hommes justes, simples, miraculeux, ID. *Carême, Avenir.* || 2° Qui a quelque chose d'admirable, de merveilleux, en parlant soit des personnes, soit des choses. Miraculeux héros, dont la gloire refuse L'avantageuse erreur d'un peuple qui s'abuse, CORN. *D. Sanche*, V, 6. Mon Dieu! que de ce point l'ouvrage est merveilleux! On travaille aujourd'hui d'un air miraculeux, MOL. *Tart.* III, 3. Il y a une impertinente jeune femme qui chante sans fin et sans cesse, qui croit être miraculeuse, SÉV. 356. Était-ce [la Fronde] comme un travail de la France prête à enfanter le règne miraculeux de Louis? BOSS. *Anne de Gonz.* || 3° *S. m.* Ce qui a le caractère du miracle. Le miraculeux et le divin est tellement le fonds de ces livres [de l'Ancien Testament], que... BOSS. *Hist.* I, 13.

— ÉTYM. Lat. *miraculosus*, de *miraculum*, miracle.

† **MIRADORE** (mi-ra-do-r'), *s. m.* Nom qu'on donne à une sorte de belvédère dans les Manilles et autres possessions espagnoles.

— ÉTYM. Espagn. *mirar*, regarder (voy. MIRER).

MIRAGE (mi-ra-j'), *s. m.* || 1° Phénomène de réfraction par lequel les objets qui sont vus très-près de l'horizon envoient quelquefois à l'observateur deux images, l'une directe, l'autre renversée, dû à ce que la température du sol ou de l'eau étant élevée et dilatant les couches inférieures de l'air con-

[illegible] tel que la densité de l'air va en croissant de [illegible] jusqu'à une certaine hauteur, au lieu d'aller en diminuant suivant la loi ordinaire de [illegible] des couches. Dans le même temps que M. Monge expliquait le mirage d'Égypte, M. Wollaston en Angleterre publiait un très-beau travail sur le même sujet, BIOT, *Instit. Mém. sciences*, 1809, p. 6. Le phénomène du mirage le plus apparent, le mieux constaté, et qui a le plus attiré l'attention [illegible], est celui que M. Monge a décrit et expliqué dans les *Mémoires de l'Institut du Caire* [illegible] [illegible] entre tout dans le désert de l'Égypte, [illegible] les témoins d'un effet d'optique aussi nouveau que remarquable : le pays qui forme une vaste plaine horizontale parut tout couvert d'eau ; les villages bâtis sur de petits tertres... présentaient de loin, outre leur image directe, une image renversée ; les soldats, séduits par l'illusion, [illegible] vainement vers cette eau imaginaire pour [illegible] la soif qui les dévorait, ID. *ib.* p. 5. Tel qu'aux déserts parfois brille un mirage, Aux cœurs vieillis j'offre un doux souvenir, BÉRANG. *Tailleur*. || 2° Fig. Déception, illusion. Toutes ces espérances ne sont qu'un mirage.

— ÉTYM. *Mirer*.

† **MIRAILLÉ, ÉE** (mi-râ-llé, llée), *adj.* Terme de blason. Il se dit des ailes des papillons et des queues de paon qui sont de différents émaux. Paon rouant d'azur miraillé d'or.

— ÉTYM. Anc. franç. *mirail*, miroir, de *mirer*.

† **MIRAMIONES** (mi-ra-mi-o-n'), *s. f. pl.* Filles qui, sans faire de vœux, se consacraient à l'instruction des jeunes personnes ; ainsi dites de Mme de *Miramion*, veuve pieuse et charitable.

† **MIRAMOLIN** (mi-ra-mo-lin), *s. m.* Nom par lequel les écrivains du moyen âge désignent le calife et autres souverains musulmans. L'ancienne coutume établie que les miramolins ou empereurs de Maroc soient les premiers bourreaux du pays, n'a [illegible] peu contribué à faire des habitants de cet empire des sauvages fort au-dessus des Mexicains, VOLT. *Mœurs*, 167.

— ÉTYM. Corruption de l'arabe *emir al-moumenin*, commandeur des croyants.

† **MIRAUDER** (mi-rô-dé), voy. MIRODER.

† **MIRAUT** (mi-rô), *s. m.* Nom d'un chien de chasse. ....Fût-il diable, Miraut, En dépit de ses tours, l'attrapera bientôt, LA FONT. *Fabl.* IV, 4.

— ÉTYM. *Mirer*, parce qu'il *mire*, regarde, quête.

† **MIRBANE** (mir-ba-n'), *s. f.* Essence de mirbane, substance produite par la benzine soumise à l'action de l'acide azotique, et dont l'odeur, rappelant celle des amandes amères, est employée par la parfumerie pour aromatiser les savons de toilette.

MIRE (mi-r'), *s. f.* || 1° Bouton placé au bout d'un fusil ou d'un canon et qui sert à mirer. Prendre sa mire, mettre en mire, pointer le canon. || Coins de mire, pièces de bois que l'on met sous la culasse d'un canon pour le pointage. || Point de mire, le point où l'on vise, pour tirer une arme. || Fig. Point de mire, but auquel on tend. Cette dignité est le point de mire de beaucoup d'ambitieux. || Ligne de mire, rayon visuel qui va de la pièce au point de mire. Si le canon était [illegible] cylindrique, comme l'est sa cavité, la ligne de mire serait parallèle à la direction que reçoit le boulet en sortant, BEZOUT, *Traité de phys.* I, 1, p. 148, dans [illegible] || 2° Terme d'arpentage. Signal qui sert à diriger les instruments pour fixer la position des lignes [illegible]. Nous avons choisi pour mire l'un des paratonnerres de l'Observatoire, BIOT et ARAGO, [illegible] || [illegible] de bois ou de tôle peint de deux couleurs [illegible] [illegible] d'un papier blanc, pour pouvoir être aperçu de loin. || Disque en tôle percé d'un trou qui laisse traverser la lumière. || Points de mire, points à observer [illegible]

— HIST. XVI° s. Il vid aussi que les [illegible] [illegible] de mire, *Satyre Mén.* [illegible] L'autre boulet [illegible] [illegible] de mire, et tue un [illegible] [illegible] de mirage [illegible] [illegible] l'œil à la mire, [illegible] [illegible] Il semble que nous n'avons d'autre mire de la vérité et de la raison que l'exemple des opinions du pays où nous sommes, [illegible]

— ÉTYM. Substantif abstrait formé de *mirer*.

1. **MIRÉ, ÉE** (mi-ré, rée), *part. passé* de *mirer*. Sur quoi on dirige une arme à trait ou à feu. Le but miré avec soin.

2. **MIRÉ** (mi-ré), *adj. m.* Terme de chasse. Sanglier miré, vieux sanglier, dont les défenses, étant recourbées en dedans, ne sont plus dangereuses.

— ÉTYM. *Mire*, dent de sanglier (*mire* de sanglier, en italien *zanne*, OUDIN, *Dict.*), dont l'origine est inconnue.

† **MIREMENT** (mi-re-man), *s. m.* Terme de marine. Effet de réfraction qui fait paraître un objet plus élevé qu'il n'est réellement.

— SYN. MIREMENT, MIRAGE. Le mirage fait paraître les objets renversés. Le mirement les relève ; il arrive souvent le matin qu'on découvre jusqu'à la flottaison un bâtiment situé presque à perte de vue à l'horizon, et l'on dit alors que ce navire est en mirement, LEGOARANT.

— ÉTYM. *Mirer*.

† **MIREPOIX** (mi-re-poi), *s. m.* Terme de cuisine. Espèce de jus fait de plusieurs sortes de viandes, avec champignons et assaisonnements, qui sert pour les sauces liées ou claires ; dénomination qui vient sans doute de la cuisine du duc de Mirepoix.

MIRER (mi-ré), *v. a.* || 1° Regarder attentivement (peu usité en ce sens). Plus je regarde et mire ta personne, LA FONT. *Lun.* || Mirer des œufs, les regarder, en les plaçant entre son œil et le jour, pour s'assurer qu'ils sont frais. || Mirer un drap, regarder à contre-jour une pièce de drap déployée, pour en apercevoir les défauts. || 2° Regarder comme dans un miroir. Vous aimez madame et ses yeux noirs, Vous y venez mirer les vôtres tous les soirs, V. HUGO, *Hernani*, I, 2. || 3° Mettre l'objet que l'on veut atteindre avec une arme à feu, sur la même ligne que la pointe de l'arme. Mirer une pièce de gibier. Toute chose prend fin, et rien n'en est exempt ; Possible que la mort nous mire en devisant, GARNIER, *Cornélie*, II || Absolument. Il mira longtemps, et cassa la poupée. Un énorme boulet, qu'on lance avec fracas, Doit mirer un peu haut pour arriver plus bas, VOLT. *Tactique*. || Fig. Mirer une place, un emploi, y aspirer, y viser. || 4° *V. n.* On dit que des diamants et autres pierres mirent, quand elles ont peu d'angles ou de facettes et que la surface en rappelle celle d'un miroir. || 5° Se mirer, *v. réfl.* Se regarder dans un miroir ou dans quelque autre chose qui renvoie l'image des objets qu'on lui présente. Ses yeux, qui demi-morts dans les miens se mirèrent, Bien mieux que ses discours de sa foi m'assurèrent, RACAN, *Berger.* I, 3. Dans le cristal d'une fontaine Un cerf se mirant autrefois Louait la beauté de son bois, LA FONT. *Fabl.* VI, 9. Le soir retient ici son haleine expirante, De crainte de ternir la glace transparente Où se mire le firmament, LAMART. *Harm.* I, 10. .... dans les eaux où le cygne se mire, A. DE MUSSET, *Nuit de mai*. || Par exagération. On se mirerait dans ce parquet, c'est-à-dire il est fort uni et fort luisant. || On se mire dans cette vaisselle, c'est-à-dire elle est très-nette et très-claire. Tout passa par ses mains [de la propreté], et le vin et la glace, Et les carafes de cristal ; On s'y serait miré.... LA FONT. *Tabl.* || Terme de marine. On dit que la terre se mire pour exprimer que les vapeurs font paraître les terres comme si elles étaient élevées sur de bas nuages. || 6° Fig. Se voir, se reconnaître. [illegible] noble et bien juste de se faire un mérite de dégrader ce beau gouvernement ? n'est-ce pas l'intérêt [illegible] des grands seigneurs, des grands gouverneurs ? ne doivent-ils point se mirer dans cet exemple [de M. de Chaulnes] ? SÉV. 6 nov. 1689. Je vous laisse digérer ces réflexions, et je vous prie tous deux [M. et Mme de Grignan] de vous mirer, et de voir si vous êtes de la vieille cour [bons à reléguer], ID. 13 mars 1680. || Se complaire. Se mirer dans son ouvrage. Tes fils se mireront en si belles dépouilles, RÉGNIER, *Ép.* I. Le moindre rayon de beauté que l'âme y aperçoit [dans le corps] suffit pour l'arrêter ; elle se mire pour ainsi parler, et se considère dans ce corps, BOSS. *la Vallière*. On se fait une idole de son esprit : on se mire dans ses pensées, FÉN. L. XVIII, p. 30. Qu'il se [illegible] [illegible]

— SYN. MIRER, VISER. Mirer, c'est tourner la vue vers ; viser, c'est tourner le vis, le visage. [illegible] [illegible] quand il s'agit de pointer une arme à feu, sont synonymes, seulement, aujourd'hui, viser est plus usité que mirer.

— HIST. XII° s. Li dus Milon se pasme [illegible] ment se mire, *Sax.* X. Mais se vos [illegible] [illegible] ment mirer... *Couci.* II || XIII° s. Tant est [elle était] blanche et vermeille qu'en s'i peust mirer, *Berte*, III. C'est le miroers perilleus, ou Narcissus li orguilleus Mira sa face et ses yex vers Dont il jut puis mors tout envers, *la Rose*. [illegible] || XV° s. Et à brief dire, tant donne bon exemple de devotion à ceulx qui le voyent, que grands et petits s'y mirent, *Boucic.* IV, 3. || XVI° s. Tel se mire qui n'est pas beau, et tel se baigne qui n'est pas net, MARG. *Lett.* 3. Et comme les gens de guerre qui s'avouoyent à lui se miroient à [imitaient] ses contenances, D'AUB. *Hist.* II, 469. ....Que les canons ne se lassent de tirer incessamment, sans faillir à y mirer, mais seulement à coups perdus, en ruyne, CARLOIX, V, 25. C'est pourquoi je suis paré et recogneu par dessus ceux de ma vocation, et respecté par ceux mesmes qui ne me cognoissent, PARÉ, *au lecteur*. Son arc n'est plus faultier, sa flèche est advisée, Qui mire droict au cœur sans prendre visée, RONS. 213. Nature nous a faits tous de mesme paste, à fin que chascun se peust mirer et quasi recognoistre l'un dans l'autre, LA BOÉTIE, *Serv. volont.* Dame qui trop se mire peu file, COTGRAVE. Qui bien se mire, bien se void ; qui bien se void, bien se cognoist ; qui bien se cognoist, peu se prise ; qui peu se prise, Dieu l'avise, ID.

— ÉTYM. Berry, *mirer*, comparer ; wallon, *murer* ; génev. et norm. *mirer*, viser : *il mire une riche veuve* ; provenç. et espagn. *mirar* ; ital. *mirare* ; du lat. *mirari*, dont le sens est admirer. Le sens de contempler, sinon d'admirer, se trouve dans les anciens textes, par une atténuation du sens étymologique. Cette atténuation a conduit facilement au sens de regarder dans un miroir, de viser.

† **MIRETTE** (mi-rè-t'), *s. f.* Espèce de campanule, *campanula speculum*, Linné, dite aussi miroir de Vénus.

† **MIREUR** (mi-reur), *s. m.* Instrument au moyen duquel les artilleurs des batteries de côte calculaient à quelle portée sont les vaisseaux ennemis.

— ÉTYM. *Mirer*.

† **MIRIFIQUE** (mi-ri-fi-k'), *adj.* Qui fait qu'on s'émerveille, mais avec un sens d'ironie ou de plaisanterie. Les mirifiques aventures, VOLT. *Dict.* [illegible] 17. J'ai lu les remontrances ; vraiment le parlement d'Angleterre ne parlait pas autrement à Charles I^er ; cela est mirifique, ID. *Lett. d'Argental*, 13 juillet [illegible]

— HIST. XVI° s. Une volupté mirifique, [illegible] I, 13.

— ÉTYM. Lat. *mirificus*, de *mirus*, merveilleux, et *facere*, faire.

† **MIRLICOTON** (mir-li-ko-ton), *s. m.* Sorte de grosse pêche jaune, dite aussi pavie jaune.

— HIST. XVI° s. Par ainsi de tous ceux-là se fera un arbre qui rapportera fruit participant de l'[illegible] de l'auberge, de la peche, de mirecoton et semblables, O. DE SERRES, 674. Mirelicoton, [illegible]

MIRLIFLORE (mir-li-flo-r'), *s. m.* Terme familier. Jeune homme qui fait l'agréable, le merveilleux. Je figurerais mal dans un cercle de petits mirliflores, M^me D'ÉPINAY, *Mém.* I. II, p. 70, dans [illegible]

— ÉTYM. Il y avait dans l'ancien français *mirifique*, altération de *mirifique*, on peut penser que *mirliflore* est une altération analogue [illegible] [illegible] qui est comme une fleur de [illegible] Francisque Michel y voit une altération de *mille fleurs*, dénomination prise des bouquets dont se paraient les élégants du temps passé.

† **MIRLIRO** (mir-li-ro), *s. m.* Terme de jeu [illegible] [illegible], de la [illegible] des deux [illegible] qui les a reçus deux fois s'il gagne, et les [illegible] deux s'il perd.

MIRLIROT (mir-li-ro), *s. m.* Corruption de mélilot (voy. ce mot).

— HIST. XVI° s. Mirlirot, COTGR. *Dict.*

MIRLITON (mir-li-ton), *s. m.* || 1° Tube creux de roseau garni par les deux bouts avec une pelure d'oignon [illegible] [illegible] [illegible] on applique la bouche, en [illegible] [illegible] à la voix un son [illegible] le mirliton n'est [illegible] que par plaisanterie et pour faire rire ; on le [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Les œuvres dramatiques, [illegible] farce et [illegible]. [illegible] sonne d'un mirliton, *Vers* cités dans la *Revue* [illegible]

Deux-Mondes, 1er mars 1859, p. 336. || Vers de mirliton, poésie de mirliton, mauvais vers, poésie commune, vulgaire. || 2° Coiffure de gaze qui était en usage au XVIIIe siècle. Tout à coup, vers 1740, on se prit de passion pour les cheveux courts frisés en boucles égales autour de la tête en façon de perruque ronde; les plaisants appelèrent cette coiffure le mirliton, et le nom lui en resta, FEUILLET DE CONCHES, *Caus. d'un cur.* t. II, p. 251. || 3° Refrain populaire. || On le trouve aussi sous la forme mirlitot. Qu'on proie à sa juste colère Un fils soit condamné d'un père, Je n'en dis mot ; Mais qu'un vieux conseiller barbare Contre son sang se déclare, J'en dis du mirlitot, *Agnès de Chaillot* (parodie d'*Inès de Castro*), par DOMINIQUE. || 4° Terme de cuisine. Sorte de pâtisserie d'entremets, faite avec des œufs, du beurre, du sucre, de la fleur d'orange, de la crème cuite, etc.

— ÉTYM. C'est sans doute un de ces mots pris pour refrain, qui ne signifient rien par eux-mêmes, et dépendent du caprice du chanteur, comme *toribo*, *traluru*, *lanlaire*, etc.

MIRMIDON, voy. MYRMIDON.

† **MIRODER** (mi-ro-dé) ou **MIRAUDER** (mi-rô-dé), *v. a.* Ajuster, faire la toilette. [La Brinvilliers] monta seule et nu-pieds sur l'échelle et sur l'échafaud, et fut un quart d'heure mirodée [miraudée, *édit. de Rouen*], rasée, dressée et redressée par le bourreau : ce fut un grand murmure et une grande cruauté, SÉV. 22 juill. 1676.

— ÉTYM. Sans doute de *mirer*. Au Mans, *miroder*, enjoliver une surface de lignes droites ou courbes, *mirodeure*, ligne droite ou courbe destinée à faire un ornement. *Miroder* paraît être aussi un mot de Rennes et des environs. Le patois normand a *miroter*, ajuster avec soin.

MIROIR (mi-roir), *s. m.* || 1° Verre étamé, ou métal poli, qui rend la ressemblance des objets qu'on lui présente. Se regarder dans un miroir. Je ne veux point m'amuser à vous dire... que votre teint a une beauté et une fleur qui assure que vous n'avez que vingt ans; que votre bouche, vos dents et vos cheveux sont incomparables.... votre miroir vous le dit assez, Mme DE LA FAYETTE, *Portrait de Mme de Sévigné*. Il est de ce fils [Jésus] et de cette mère [Marie] comme de deux miroirs opposés, qui, se renvoyant réciproquement tout ce qu'ils reçoivent, par une espèce d'émulation multiplient les objets jusqu'à l'infini, BOSS. 1er *sermon*, *Compass. de la Ste Vierge*, 1. Trois heures au miroir tous les matins; c'est deux de trop, MAINTENON, *Lett. à M. d'Aubigné*, 28 fév. 1678. Les Vénitiens eurent seuls, au treizième siècle, le secret des miroirs de cristal, VOLT. *Mœurs*, 81. Les anciens Romains se servaient de miroirs d'étain que l'on fabriquait à Brindes, et il y a toute apparence que cet étain était mêlé de bismuth, BUFF. *Min.* t. V, p. 181, note 1. On appelle miroir un corps dont la surface est assez bien polie pour réfléchir avec régularité la plus grande partie des rayons de lumière qu'elle reçoit, BRISSON, *Traité de phys.* t. II, p. 296, dans POUGENS. Pour pouvoir apercevoir un objet entier dans un miroir plan, il faut que la longueur et la largeur du miroir soient moitié de la longueur et de la largeur de l'objet, ID. *ib.* t. II, p. 300. || Fig. Ne parlons pas de ces esprits faibles qu'on mène où l'on veut par des louanges, qui s'arrêtent à tous les miroirs qui les flattent, qui s'éblouissent à la première lueur d'une faveur même feinte, BOSS. *Vêtures, Pour la profession d'une demoiselle*, 1. Ah! le peuple! océan! onde sans cesse émue!... Miroir où rarement un roi se voit en beau! V. HUGO, *Hernani*, IV, 2. || Peindre comme dans un miroir, représenter exactement. Vous nous peignez, comme dans un miroir, la beauté, la grandeur, la magnificence, l'étendue de toutes ces possessions, SÉV. 16 oct. 1694. || Présenter le miroir, donner un miroir à quelqu'un pour qu'il s'y regarde. || Fig. Présenter le miroir, dire la vérité, représenter sans ménagement. Lucile le premier.... Aux vices des Romains présenta le miroir, BOIL. *Art p.* II. || Fig. Le miroir de l'espérance, les idées flatteuses qu'elle nous présente. Dans nos refrains que le passé repasse; L'illusion nous rendra son miroir, BÉRANG. *Pensoir*. || Terme d'archéologie. Miroirs étrusques, disques de bronze légèrement concaves et munis d'une queue, que l'on retrouve dans les tombeaux étrusques. On suppose avec vraisemblance que le côté concave était disposé en miroir. Le grand intérêt actuel de ces bronzes est dans le côté convexe, sur lequel sont gravés, au trait, des sujets, le plus souvent mythologiques, et d'une mythologie ordinairement galante. Le savant Gerhardt a fait un ouvrage sur les miroirs étrusques. || 2° Nom donné, en optique, à toutes les surfaces solides, polies, planes ou courbes, qui sont susceptibles de réfléchir la lumière. Miroir concave, convexe, prismatique, pyramidal, parabolique. || Miroir mixte, miroir dont la surface réfléchissante est composée de lignes qui sont droites dans un sens et courbes dans un autre. || 3° Il se dit de petits miroirs que les femmes ont portés quelquefois comme bijoux. Une jolie demoiselle toute pleine de miroirs et de chaînes, PASC. *Pens.* VII, 25, éd. HAVET. || 4° Par extension, objet ou brillant ou poli comme un miroir. Ce parquet est un miroir. Ce ruisseau nous offre le miroir de ses eaux. Ce mauvais temps, qui vous glace le Rhône et la Durance, nous a fait un miroir de la Seine, SÉV. 19 janv. 1689. || 5° Fig. Modèle. La clémence du roi, le miroir des monarques, RÉGNIER, *Sat.* III. Faites, s'il est possible, un miroir de votre âme, ID. *ib.* XIII. Ô gloire de ton sexe, ô miroir de ton âge! TRISTAN, *Panthée*, V, 9. Cet illustre empereur, ce miroir des grands princes, ID. *M. de Chrispe*, I, 3. || 6° Fig. Ce qui représente une chose et la met pour ainsi dire sous nos yeux. Médée est un miroir de vertu signalée, CORN. *Méd.* II, 2. L'occasion est belle, il nous la faut chérir; Nous serons les miroirs d'une vertu bien rare, ID. *Hor.* II. 3. L'un m'invite à le suivre, et l'autre me fait peur; Mais l'exemple souvent n'est qu'un miroir trompeur, ID. *Cinna*, II, 1. Mais il [un songe] passe dans Rome avec autorité Pour fidèle miroir de la fatalité, ID. *Poly.* I, 3. On peut sur le passé former des conjectures. — Le passé mal conduit n'est qu'un miroir trompeur, Où l'œil bien éclairé ne fonde espoir, ni peur, ID. *Tois. d'or*, III, 4. Toutes les peintures ridicules qu'on expose sur les théâtres, doivent être regardées sans chagrin de tout le monde : ce sont miroirs publics où il ne faut jamais témoigner qu'on se voie, MOL. *Critique*, 7. La science du christianisme, qu'est-ce autre chose qu'un miroir fidèle et céleste, dans lequel Jésus-Christ se représente? BOSS. *Panég. Ste Cather.* 2. J'ai fait, sans y penser, le portrait du saint que je dois exposer à vos yeux, comme un miroir de patience dans les persécutions, un exemple de douceur pour ses ennemis, un modèle des vertus épiscopales, FLÉCH. *Panég.* II, 439. Un discours trop sincère aisément nous outrage; Chacun dans ce miroir pense voir son image, BOIL. *Sat.* VII. || 7° Miroirs ardents, miroirs concaves, faits ordinairement d'acier extrêmement poli, qui, rassemblant les rayons du soleil, font prendre feu aux corps combustibles qu'on présente à leur foyer. Le miroir ardent que S. A. R. monseigneur le duc d'Orléans a acheté de M. de Tschirnhaus est du moins un témoin irreprochable d'une grande partie de ce qu'il avait avancé ; ce miroir est convexe des deux côtés et est portion de deux sphères dont chacune a douze pieds de rayon, FONTEN. *Tschirnhaus*. L'histoire des miroirs ardents d'Archimède est fameuse; il les inventa pour la défense de sa patrie, BUFF. *Hist. min. Introd. part. exp. Œuv.* t. VII, p. 141. Par la première expérience que j'ai faite, le 23 mars 1747, à midi, j'ai mis le feu, à 66 pieds de distance, à une planche de hêtre goudronnée, avec 40 glaces seulement, c'est-à-dire avec le quart du miroir environ, ID. *ib.* p. 162. Sans l'invention des miroirs ardents, personne n'aurait pu ni dû assurer que les rayons du soleil sont un feu véritable qui divise, qui brûle et détruit, comme notre feu que nous allumons, VOLT. *Phil. Neut. Nat. feu, introd.* || 8° Terme de chasse. Morceau de bois taillé en arc, portant plusieurs petits miroirs qui sont soutenus par une cheville au milieu de laquelle est un trou pour mettre une ficelle, afin de faire tourner ces miroirs, des filets sont disposés pour prendre certains oiseaux qui se laissent attirer par les reflets au soleil. Prendre des alouettes au miroir. || Miroir anglais, espèce de miroir à alouettes qu'un chasseur peut faire mouvoir en même temps qu'il tire. || Pêche au miroir, se dit d'une manière d'attirer le poisson en recevant dans un miroir la lumière de la lune. || 9° Miroir magique, miroir métallique, sur lequel sont gravés légèrement des signes et des inscriptions cabalistiques, assez distincts pour être vus sans toutefois troubler les reflets du miroir, et avec lequel on prétendait deviner l'avenir ou apercevoir les choses éloignées. Depuis la plus haute antiquité, en Asie, jusqu'à la cour du régent, en France, jusqu'à nos jours dans le Levant, ces miroirs magiques sont en usage et en vogue mystérieuse, DE LABORDE, *Émaux*, p. 392. || 10° Dans un langage très grossier, miroir à putain, bel homme qui attire l'attention des femmes. Pour me donner un nom qui me soit convenable, Chloris, ton jugement est plus que raisonnable, Quand tu viens m'appeler un miroir à putains ; Je n'en refuse point le titre ni l'usage : Il est vrai, je le suis; tes propos sont certains ; Car tu t'es bien souvent mirée en mon visage, ST-AMANT, *Œuvres*, *Sonnet*. || 11° Terme de cuisine. Œufs au miroir, œufs cuits sur le plat, sans que les jaunes se confondent avec les blancs, ce qui leur donne l'apparence d'autant de petits miroirs. || 12° Terme de décoration de jardins. Pièce d'eau dont la forme rappelle celle d'un miroir. || Terme de pêche. Endroit d'une rivière où la surface de l'eau est très-unie. || 13° Terme d'administration forestière. Place où l'on a enlevé l'écorce, sur un arbre, pour y mettre l'empreinte du marteau. || 14° Terme d'architecture. Ornement en ovale, taillé dans une moulure creuse. || Terme de construction. Cavité produite dans le parement d'une pierre par un éclat qui a pénétré trop profondément. || 15° Endroit d'une peau de chagrin où le grain n'est pas formé. || 16° En zoologie, partie des plumes du milieu de l'aile de divers oiseaux qui tranche sur les parties voisines par la netteté de ses limites et surtout par la dissemblance de sa couleur, avec ou sans reflet métallique. Le miroir est vert violet chez le canard sauvage. La soucrourette [espèce de sarcelle] a sur l'épaule la plaque bleue avec la zone blanche au-dessous, et ensuite le miroir vert, tout comme le soucrourou ; le reste du corps et la tête sont couverts de taches d'un gris brun ondé de gris blanc, BUFF. *Ois.* t. XVII, p. 406. || Taches qui terminent les barbes de la fausse queue de quelques oiseaux comme le paon. || Cheval bai à miroir, voy. MIROITÉ. || 17° Ancien terme de marine. Cartouche de menuiserie placé au-dessus de la voûte de l'arrière, et portant les armes du prince ou la figure dont le vaisseau a tiré son nom. || 18° Terme de chasse. Fiente des bécassines à l'aide de laquelle on reconnaît leur passage. || 19° Miroir des Incas, ancien nom du fer sulfaté poli. || Miroir d'âne, le gypse laminaire. || Miroir de Sainte-Marie, miroir de la Vierge, miroir du pèlerin, la chaux sulfatée à lames blanches. || 20° Miroir de Vénus, voy. MIRETTE. || Miroir du temps, mouron rouge. || 21° Espèce de papillon de jour. || 22° Miroir, ordre militaire institué en 1410 par Ferdinand de Castille, après une victoire remportée sur les Maures ; la chaîne était de fleurs de lis, entremêlées de griffons.

— HIST. XIIIe s. Miraours de chevalerie Fu il, tant com il a vescu, RUTEB. 51. Quiconques veut estre ovriers d'estain, c'est à savoir fesierres de miroirs d'estain, de fremaus d'estain, de sonnettes.... *Liv. des mét.* 43. Car tretout cil qui ont à vivre Devroient apeler ce livre Le miroer as amoreus, *la Rose*, 10657. Ainsinc cum li mireors montre Les choses qui li sunt encontre, Et i voit l'en sans couverture Et lor color et lor figure, *ib.* 1663. || XIVe s. Un mirouer d'or, poinçonné dehors à lis, et dedans est une anonciation esmailliée sur le blanc, DE LABORDE, *Émaux*, p. 390. Certes, s'il n'est hardis, il ne vaut pas deux gans, Fors pour faire jalous et nous et nos enfans ; C'est un mirois à dames pour estre decevans, *Baud. de Seb.* III, 60. || XVe s. Celle dure aventure lui devoit bien estre [au comte de Flandres] un grand mirouer, et dut estre toute sa vie, FROISS. II, II, 167. Aristides qui mit à la mesure de justice tout le pays de Grece, et qui fut le miroer de continence et de vertu, BOUCIC. III, 13. || XVIe s. Quand, miroir de moi mesme, en moy je me regarde, Je voy comme le tans m'est sans fruict escoulé, DESPORTES, *Œuvres chrestiennes*, *Sonnets*, 17. Le prince partant de St-Denis (comme estant logé au milieu), aussi accompagné du cardinal de Chastillon, des vidames de Chartres et d'Amiens, des comtes de Saux et de la Suze, ayant pris pour mirouer Stuart avec 22 Escossois : tout cela marcha jusques au pavé, D'AUB. *Hist.* I, 216. En chacune branche de parage, celle qui s'appelloit mirouer de fief [la branche aînée] par l'ancienne coutume du Vexin, pouvoit porter la foi pour toutes les autres, LOYSEL, 628. Il n'y a meilleur miroir que le vieil ami, COTGRAVE. Le miroir porte en soy l'imaige laquelle il ne voit, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 176. Un miroir ardent d'assier, tout rond, à deux bords dorez et entre deux ung cercle d'asur, l'envers dudit miroir tout doré, DE LABORDE, *Émaux*, p. 392.

— ÉTYM. *Mirer* ; Berry, *mirouer*, *miroué* ; bourguig. *mirô* ; le Mans, *mireus* ; provenç. *mirador*. Il y a deux formes pour ce mot : *miraor*, *mireor* et le provençal *mirador* signifient proprement le *mireur* ; *miroir*, *mirair*, *miroer*, *mirouer*, signifient l'instrument à mirer.

† **MIROITANT, ANTE** (mi-roi-tan, tan-t') *adj.*

[illegible] qui a l'éclat d'un [illegible]. Surface miroitante. || 2° S. f. La [illegible].

MIROITÉ, ÉE [illegible], part. passé de miroiter. || 1° Rendu semblable à un miroir. Et sans doute [illegible] qu'on oubliait ce chemin couvert de givre, battu et [illegible] par les pas de tous ceux qui [illegible], [illegible], *Hist. de Nap.* [illegible] || 2° [illegible], se dit, chez le cheval, des robes dans lesquelles on remarque des [illegible] plus brillantes ou d'une nuance plus [illegible] que le fond de la robe.

— [illegible] Miroité n'est dans le Dictionnaire de l'Académie [illegible].

† **MIROITEMENT** (mi-roi-te-man), *s. m.* Éclat qu'une surface polie jette en réfléchissant la lumière. [illegible] est le miroitement qui empêche le spectateur de saisir l'ensemble de l'œuvre, LAVELEYE, *Rev. des Deux-Mondes*, 15 déc. 1868, p. 812.

— ÉTYM. *Miroiter.*

† **MIROITER** (mi-roi-té). || 1° *V. a.* Rendre semblable à un miroir (sens qui n'est pas dans le Dict. de l'Académie). || 2° *V. n.* Jeter des reflets ondoyants. [Le firmament pur] On dirait l'eau des mers, quand une faible brise Fait miroiter les flots où le rayon se brise, LAMART. *Joc.* II, 77.

— ÉTYM. *Miroir*, par une dérivation irrégulière où l'r a disparu ; ce devrait être *miroirer*.

MIROITERIE (mi-roi-te-rie), *s. f.* Commerce de miroirs.

— ÉTYM. *Miroitier.*

MIROITIER, IÈRE (mi-roi-tié, tiè-r'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui fait, répare et vend des miroirs. Les miroitiers s'appelaient, dans leurs lettres de maîtrise, miroitiers-lunetiers, et leur profession était synonyme de celle d'opticien, et comprenait la fabrication des verres de tous genres relatifs à l'optique. || *Adj.* Maître miroitier. || 2° Ouvrier qui met les glaces au tain, les coupe, etc.

— ÉTYM. *Miroir*, l'r a irrégulièrement disparu ; ce devrait être *miroirier.*

† **MIRO MIRO** (mi-ro-mi-ro), *s. m.* Nom vulgaire d'une espèce de gobe-mouches.

† **MIRONTAINE** (mi-ron-tè-n') et **MIRONTON** (mi-ron-ton). Sorte de refrain populaire qui n'est que pour le son et n'a point de sens.

MIROTON (mi-ro-ton), *s. m.* Terme de cuisine. Mets composé de tranches de bœuf déjà cuites qu'on assaisonne de différentes manières, et surtout avec des oignons coupés en tranches très minces et bien cuits. Cette pauvre fille, il ne faut pas lui demander quelque chose de bien difficile, un miroton, une [illegible], les premiers éléments, [illegible] *Fatal*, sc. 8. || Miroton de pommes, espèce de compote de pommes.

— ÉTYM. Origine inconnue.

† **MIRZA** (mir-za), *s. m.* || 1° Chez les Persans, titre d'honneur, prince. Mirza se place ordinairement après le nom propre ; quand il le précède, il équivaut à monsieur en français. Il était fils unique d'un mirza du pays : c'est comme qui dirait marquis parmi nous, ou baron chez les Allemands, VOLT. *Le blanc et le noir.* || 2° Sorte de bijou que les femmes ont porté autrefois. Elle met à son oreille des mirzas d'émeraudes, GENLIS, *Veillées du chât.* t. I, p. 34, dans POUGENS.

— ÉTYM. Persan *mirza*, contracté de l'arabe *emir*, prince, [illegible], et du persan *zâda*, fils : fils de prince.

MIS, MISE (mi, mi-z'), *part. passé* de mettre. || 1° Colloqué en quelque lieu. Un livre mis dans une bibliothèque. || Fig. Les volontés ne sont pas seulement [illegible] par sa puissance [de Dieu], mais [illegible] sous le poids de sa puissance souveraine et [illegible], *Déf. de la trad.* [illegible] [illegible], qui est écrit en deux [illegible]. || Avec un adverbe. Les [illegible] de maïs, [illegible] dans de l'eau de fontaine, sont [illegible] à grand [illegible], *Amérique*, [illegible] || 3° Bien mis, mal mis, bien [illegible], mal habillé. Un [illegible], bien fait, et des [illegible] [illegible]

MISAINE [illegible], *s. f.* || 1° Terme de marine. Mât d'avant, mât qui est auprès du beaupré. || La voile de misaine, ou, simplement, la misaine, la voile attachée à ce mât. || 2° [illegible] donnent aussi ce nom à un [illegible] qu'ils mettent pour les garantir de l'eau de la mer lorsqu'ils font la pêche de la morue.

— HIST. XVI° s. [illegible] esté pris le dit [illegible], [illegible] advisa le vent, et se meit [illegible] ; et, pour fair plus tost, meit la mizenne [illegible], qui est une voile tenant à un des bouts de l'antenne, pendant hors sur le bord du navire, mise là pour faire hastive fuite ou viste chasse, J. D'AUTON, *Ann. de Louis XII*, p. 348, dans LACURNE.

— ÉTYM. Ital. *mezzana*, qui, au moyen âge, désignait la voile du mât du milieu, alors qu'*artimone* nommait la grande voile hissée au mât de l'avant, JAL.

MISANTHROPE (mi-zan-tro-p'), *s. m.* || 1° Celui qui hait les hommes. Le Misanthrope, comédie de Molière représentée en 1666. Une chose de fort grand cours Et de beauté très-singulière Est une pièce de Molière ; Toute la cour en dit du bien ; Après son Misanthrope il ne faut plus voir rien ; C'est un chef-d'œuvre inimitable, SUBLIGNY, *la Muse Dauphine* (1666). Timon, ou le misanthrope, peut avoir l'âme austère et farouche : mais extérieurement, il est civil et cérémonieux, LA BRUY. XI. J'ose prendre le parti de l'humanité contre ce misanthrope sublime, VOLT. *Pensées de Pascal, Avant-propos.* || 2° Homme bourru, chagrin, ennemi du commerce des autres hommes. Le rapporteur de mon père, parmi sa solitude ordinaire, s'était rendu un vrai misanthrope, personne ne se pouvait vanter de le savoir gouverner, *Francion*, l. III, p. 115. || 3° Adjectivement. Un caractère misanthrope. || 4° S'est dit aussi du jeu nommé le solitaire.

— HIST. XVI° s. L'offre que fist Timon le misanthrope à ses ingrats Atheniens, RAB. *Pant.* IV, *anc. prol.*

— ÉTYM. Μισάνθρωπος, de μισεῖν, haïr, et ἄνθρωπος, homme.

† **MISANTHROPERIE** (mi-zan-tro-pe-rie), *s. f.* Mot employé par Mme de Sévigné avant que misanthropie fût en usage, et signifiant plutôt, à cause de sa finale, métier de misanthrope, affectation de misanthropie. Dites-moi s'il [Vardes] est bien désolé de la longueur infinie de son exil, ou si sa philosophie et un peu de misanthroperie soutiennent son cœur contre les coups de l'amour et de la fortune ? SÉV. 28 juin 1671.

MISANTHROPIE (mi-zan-tro-pie), *s. f.* Caractère du misanthrope, haine des hommes. Ma misanthropie augmentant tous les jours, je déclarai que je ne voulais plus recevoir personne, GENLIS, *Vœux téméraires*, t. I, p. 178, dans POUGENS. || Terme de médecine. Aversion pour les hommes et pour la société, c'est un symptôme de la mélancolie et de l'hypocondrie.

— ÉTYM. Μισανθρωπία, de μισάνθρωπος, misanthrope.

MISANTHROPIQUE (mi-zan-tro-pi-k'), *adj.* Qui a le caractère de la misanthropie. Ce ne furent [des écrits d'Alph. Rabbe] que des compilations faites avec hâte et fatigue, et dans lesquelles étaient jetées çà et là des pages éloquentes, expression de ses misanthropiques douleurs, CARREL, *Œuvres*, t. V, p. 217.

MISCELLANEA (mi-ssèl-la-né-a) ou **MISCELLANÉES** (mi-ssèl-la-née), *s. m. pl.* Mélanges de littérature.

— ÉTYM. Lat. *miscellaneus*, de *miscellus*, mêlé, de *miscere*, mêler.

† **MISCHNA** (mi-chna), *s. f.* Recueil de traditions rabbiniques depuis Moïse, il a servi de fondement au talmud et en forme la première partie. || On trouve aussi misnah. Il [le P. Morin] assure que la misnah ne put être composée que l'an 300, et le talmud de Babylone l'an 700 environ, DIDER. *Opin. des anc. philos.* (juifs).

— ÉTYM. Hébreu, *mischna*, remaniement.

† **MISCHNIQUE** (mi-chni-k'), *adj.* Qui a rapport à la mischna. Les écrivains mischniques. || Substantivement. Les mischniques.

MISCIBILITÉ (mi-ssi-bi-li-té), *s. f.* Terme didactique. Qualité de ce qui peut se mêler.

— ÉTYM. *Miscible.*

MISCIBLE (mi-ssi-bl'), *adj.* Terme didactique. Qui est doué de la miscibilité. L'eau et l'alcool sont miscibles.

— ÉTYM. Lat. *miscere*, mêler.

MISE (mi-z'), *s. f.* || 1° Ce qu'on met soit dans une société de commerce, soit au jeu. Nous jouons petit jeu, la mise n'est que de cinq francs. [illegible] des compagnies, des facteurs, des agents, [illegible] de mise et de recette [illegible] *Fatal* III, 7. Les hommes [illegible] au hasard une mise donnée par Mme [illegible], J. J. ROUSS. *Hél.* V, 4. Ce [illegible] a bien [illegible]. Et nous avons au [illegible] notre mise, RAB. IV. [illegible] || 2° [illegible]. J'ai fait plusieurs mises. [illegible] leurs ours [illegible]. || 3° L'emploi de l'argent, la dépense ; l'état qu'on en dresse dans un compte (vieilli en ce sens). La mise excède la recette. [illegible]. N'en faire ni mise ni recette, ou ni mise ni [illegible], n'en tenir compte. Ce brave seigneur me dit que je ne me misse point en peine ; que, de ce pas, il dépêchait un de ses substituts à Saint-Germain pour avertir le roi des ruses de M. de Liancourt, et, quant à Royer, que je n'en fisse ni mise ni recette, d'autant que c'était un homme couché bien avant dans ces registres et en [illegible], GARASSE, *Récit des persécutions contre les jésuites*, ms. inédit, cité par CH. NISARD, *Journal de l'Instruction publique*, 2 août 1860. De toutes ces plaintes féminines, je n'en fais ni mise ni recette, GUI PATIN, *Lettres*, t. IV, p. 162, dans [illegible]. || 4° Qualité d'une monnaie qui a cours. Monnaie de mise. Ces espèces-là ne sont plus de mise. || Fig. et familièrement. De mise, qui est reçu, accepté, trouve faveur, en parlant des personnes. Aller dans l'autre monde est très-grande sottise, Tant que dans celui-ci l'on peut être de mise, MOL. *Sgan.* 4. C'est un homme qui est de mise un quart d'heure de suite, qui, le moment d'après, baisse, dégénère, perd le peu de lustre qu'un peu de mémoire lui donnait, LA BRUY. II. [Le duc de S...] c'eût été un honnête homme et de mise, s'il n'eût point été si étrangement et si obscurément débauché, ST-SIM. 336, 168. J'ai vu une femme à la foire qui avait quatre mamelles et une queue de vache à la poitrine ; elle était monstre sans difficulté, quand elle laissait voir sa gorge, et femme de mise quand elle la cachait, VOLT. *Dict. phil. Monstres.* || Cet homme est de mise, il est fait pour la bonne compagnie. Garçon bien fait, beau [illegible] et de mise, LA FONT. *Gag.* J'avais partout quelque connaissance de mise, J. J. ROUSS. *Ém.* V. || Se faire de mise, se faire recevoir, accueillir. Il y [à Paris] vient de tous lieux des gens de toute sorte ; [illegible] dans toute la France il est fort peu d'endroits Dont il n'ait le rebut aussi bien que le choix ; Comme on s'y connaît mal, chacun s'y fait de mise, CORN. *Ment.* I, 1. || En parlant des choses, être de mise, être valable, convenable. Ceux qui ont dit que la neige est noire ont laissé des successeurs qui, s'ils ne disent la même impertinence, en diront d'autres qui ne seront pas de meilleure mise, MALH. *à Balzac*, dans [illegible], *Lex. de Corn.* t. II, p. 49. Combien en connais-je à qui tout est de mise ! REGNIER, [illegible] Il est impossible qu'on s'imagine qu'à des personnes de votre rang et à des esprits de l'excellence du vôtre, on présente rien qui ne soit de mise, [illegible] est tout vrai que vous avez un tel dégoût des mauvaises choses.... CORN. *Clit. dédic. au duc de Longueville.* En lieu de sûreté le babil est de mise, ID. *Illusion*, IV, 9. Venez, cette raison est de mauvaise mise, ID. *Place roy.* II, 8. Ces beautés [à la scène] étaient de mise en ce temps-là, ID. *Ex. du Cid.* Que tout y soit bien ajusté, Que rien n'y penche d'un côté, Rien n'y soit de mauvaise mise ; Rien n'y sente la barbe grise, ID. *Poés. div. Bagatelle.* Ton excuse n'est point une excuse de mise, MOL. *Amph.* [illegible]. On est blâmable de ne pas mettre ses goûts et ses répugnances au niveau des goûts et des répugnances qui sont de mise, LA P. [illegible], dans [illegible]. || Cette étoffe n'est pas de mise, n'est plus de mise, elle n'est plus de mise, ou bien la saison de la porter est passée, ou cette mode est usée. || 5° Terme de jurisprudence. Mise en possession, formalité juridique par laquelle on est mis en possession d'un bien. || Mise en accusation, en jugement, décision par laquelle on met un prévenu en accusation, un accusé en jugement. || Mise en liberté, décision par laquelle le prévenu ou l'accusé est mis en liberté. || Mise en cause, action d'appeler une personne dans un procès. || Mise en demeure, jugement qui [illegible]. || Mise en demeure, interpellation faite au débiteur, pour qu'il ait à remplir ses obligations, et déclaration que, passé telle époque, il sera considéré comme retardataire. || Frais et mise d'exécution, frais qu'un créancier est obligé de faire pour employer son titre. || Mise à prix, déclaration du prix d'un objet, qui est faite en diverses circonstances par le vendeur. || Mise en état de siége, déclaration [illegible] des mesures prises pour la défense d'une ville, d'un pays. || 6° Mise en vente, action de vendre ou faire vendre quelque chose. || 7° Terme de commerce. Mise hors, argent déboursé, avance pour les frais d'une entreprise. || 8° Mise en œuvre, [illegible] que. || 9° Mise en scène, les préparatifs, les soins

qu'exige la représentation d'une pièce de théâtre. Une mise en scène dispendieuse. || Mise en scène, l'action de donner un effet scénique. Rien ne retarda les mouvements des troupes, qui étaient la mise en action de ce manifeste [la déclaration du 1er mars 1815 des puissances alliées contre Napoléon], VILLEMAIN, *Souvenirs contemp. les Cent jours*, V.

10° Terme d'imprimerie. Mise en pages, l'action de rassembler les paquets de composition pour en former des pages et des feuilles. || Mise en train, l'action de tout disposer pour le tirage d'une forme. || Mise en casse, action de jeter les lettres dans les cassetins. || En général, mise en train, acte par lequel on fait commencer un travail, ou par lequel on met en action un mécanisme quelconque. || 11° Mise en subsistance, position d'un militaire momentanément attaché, quant à l'administration, à un autre corps que le sien. || Mise en disponibilité, peine infligée à un officier, à un fonctionnaire civil, par laquelle toute fonction lui est ôtée, sans qu'il soit destitué. || Mise à la retraite, action de donner sa retraite à un employé. || Mise à pied, interdiction de travailler dont l'administration frappe un ouvrier qui a commis quelque faute grave ; se dit, par extension, d'un fonctionnaire destitué ou disgracié.

12° Terme de construction. Mise en ligne, manière de construire un mur à parement vertical, en se guidant sur des ficelles ou lignes tendues. || 13° Terme de marine. Mise à l'eau d'un bâtiment, son lancement du chantier. || Mise en place des couples, leur élévation sur la quille aux points où ils doivent rester dès le commencement de la construction. || 14° Terme de musique. Mise de voix, tenue faite sur une des notes les plus soutenues du diapason, en passant insensiblement du pianissimo au forté et du forté au pianissimo. || 15° Manière de se mettre, de se vêtir. Votre fille a vraiment une mise divine, PICARD, *Entrée dans le monde*, I, 10. || Mise en ce sens est un néologisme qui n'est dans le Dictionnaire de l'Académie qu'à partir de l'édition de 1835, et qui est blâmé par Mme de Genlis : Sa mise, une mise décente, en parlant de l'habillement de quelqu'un, expressions condamnées, *Mém.* t. V, p. 96, dans POUGENS. || 16° Bassin carré destiné à recevoir le savon quand il est cuit, afin qu'il s'y refroidisse. || 17° Trou conique par lequel on verse la graine de moutarde dans le moulin. || 18° Pièce de fer forgée à laquelle on donne la forme propre à être soudée exactement à une masse ou à un autre morceau de fer. || Pièce de bois sous la presse du papetier. || Disposition des pièces de bois d'un train à flotter. || 19° Mise-bas, parturition. La mise-bas de cette chienne. || 20° Mise-bas, se disait autrefois des habits qu'on ne veut plus porter, et qu'on donne aux domestiques ou aux pauvres. Donner sa mise-bas.

— HIST. XIIIe s. Si vous prient come à seigneur.... que vous asseurés la mise à tenir, et sachiés que il ne voloient en nule maniere la guerre, VILLEH. CXXIII. Mestre Guillaumes au roi vint, Là où des gens ot plus de vingt; Si dist : « sire, nous sons en mise Par le dit et par la devise Que li prelat deviseront, RUTEB. 76. En toz tex [tels] cas doivent estre li procureurs oïs, li quel ne voelent riens metre es mises de l'ireinage, BEAUM. XXII, 2. Procureres ne pot fere pes ne mise ne accordance ne concordance de le lui querele son segneur, se li pooirs.... ID. IV, 20. || XIVe s. Le magnifique fait teles despenses et expenses grans mises pour bien et à bonne fin, ORESME, *Eth.* 113. || XVe s. Et davantage luy payer dix mil Angelots pour quatre moys, affin que plus aysement il portast les mises de l'armée, COMM. VI, 2. || XVIe s. Ce n'est pas defense de mise ni de recepte, si l'homme estant doué de sens allegue qu'il n'a point d'oreilles pour ouir la verité, CALV. *Instit.* 26. La monnoye n'est pas de mise; je n'en saurois avoir ni pain ni vin, DESPER. *Contes*, XXI. Quand mise ou arbitrage est mis sur deux qui ne se peuvent accorder, ils ne peuvent prendre un tiers, s'il ne fut mis en la mise [compromis], LOYSEL, 359. Nous sommes grands mesnagiers de nostre mise, MONT. I, 314. Il s'est desmis de sa bourse, de sa recepte et de sa mise, ID. I, 318. Nous appelons monnoye, non celle qui est loyale seulement, mais la fausse aussi qui a cours, ID. III, 77. La naifveté et la verité pure, en quelque siecle que ce soit, treuvent encore leur opportunité et leur mise, ID. III, 238. L'acheteur qui auroit fait laditte mise à prix de la chose surmastee, *Coutt. génér.* t. I, p. 678.

— ETYM. *Mis*.

† **MISER** (mi-zé), *v. n.* Terme qui se dit dans quelques provinces pour enchérir. Ne misez pas sur moi.

— ETYM. *Mise*.

MISÉRABLE (mi-zé-ra-bl'), *adj.* || 1° Qui est dans la misère, ou dans le malheur. Selon que vous serez puissant ou misérable, Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir, LA FONT. *Fabl.* VII, 1. La grandeur de l'homme est grande en ce qu'il se connaît misérable, PASC. *Pens.* I, 3, éd. HAVET. Il [l'homme] veut être heureux, et il se voit misérable, ID. *ib.* I, 8. C'est être d'autant plus misérable qu'on est tombé de plus haut, ID. *ib.* VIII, 13. On n'est pas misérable sans sentiment : une maison ruinée ne l'est pas; Il n'y a que l'homme de misérable, ID. *ib.* XXV, 82. Nous sommes plaisants de nous reposer dans la société de nos semblables : misérables comme nous, impuissants comme nous, ID. *ib.* XIV, 1. Nous voici donc, hélas ! à ce jour détestable Dont la seule frayeur me rendait misérable, RAC. *Théb.* I, 1. Et ce héros aimable Est aussi malheureux que je suis misérable, ID. *Mithr.* II, 1. Haï, craint, envié, souvent plus misérable Que tous les malheureux que mon pouvoir accable, ID. *Esth.* II, 1. Mais dans l'ennui qui m'accable, Si mes amis sont heureux, Je serai moins misérable, VOLT. *Usage de la vie.* Le plus heureux est celui qui souffre le moins de peines; le plus misérable est celui qui sent le moins de plaisirs, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || Par exagération. Ce misérable M. d'Auxerre n'a pas même un bon carrosse? MAINTENON, *Lett. à Mme de Caylus*, 24 nov. 1716. || Il se dit des choses. Une misérable condition. Son sort est misérable. La plupart des hommes emploient la première partie de leur vie à rendre l'autre misérable, LA BRUY. XI. || Faire une fin misérable, mourir dans la misère, et aussi mourir d'une mort funeste. || 2° Digne de pitié. Misérable, je puis adoucir des taureaux, Et je ne puis toucher les volontés d'un homme, CORN. *Médée*, III, 3. Misérable vengeur d'une juste querelle, Et malheureux objet d'une injuste rigueur, ID. *Cid*, I, 9. Misérables humains, ceci s'adresse à vous, LA FONT. *Fabl.* X, 13. || Il se dit aussi des choses. C'est une misérable suite de la nature humaine, PASC. dans COUSIN. On traîne, on va donner en spectacle funeste De son corps tout sanglant le misérable reste, RAC. *Esth.* III, 8. || 3° Digne de mépris et de haine. Il faut être bien misérable pour faire une telle action. Le croyez-vous vous-mêmes, misérables que vous êtes? PASC. *Prov.* XVI. Misérable, tu cours à ta perte infaillible, RAC. *Phèdre*, IV, 3. Misérable! et je vis! et je soutiens la vue De ce sacré soleil dont je suis descendue, ID. *ib.* IV, 6. Misérable Zaïre ! Tu ne jouiras pas.... VOLT. *Zaïre*, V, 7. || 4° Qui est sans valeur, sans mérite. Un auteur misérable. N'avez-vous point de honte de me mettre en état d'appréhender auprès de vous un misérable bourgeois? BUSSY, dans RICHELET. Un misérable faiseur de vers, PATRU, *Oraison pour Archias*, dans RICHELET. Lucrèce était un misérable physicien, et il avait cela de commun avec toute l'antiquité, VOLT. *Dict. phil. Poëtes.* || Il se dit aussi des choses. Un livre misérable. Si vous ne m'aimiez, il faudrait brûler mes misérables lettres avant que de les ouvrir, SÉV. 425. Il n'y a rien de plus éclatant [que la gloire], ni qui fasse plus de bruit parmi les hommes, et tout ensemble il n'y a rien de plus misérable ni de plus pauvre, BOSS. *la Vallière.* Rien n'est si petit et si misérable que de se donner pour ce qu'on n'est pas et se faire honneur du personnage d'un autre, MASS. *Carême, Doutes sur la relig.* Telle est la misérable faiblesse des hommes, qu'ils regardent avec admiration ceux qui ont fait du mal d'une manière brillante, et qu'ils parleront souvent plus volontiers du destructeur d'un empire que de celui qui l'a fondé, VOLT. *Charles XII, discours.* C'est une misérable consolation d'apprendre que des monstres sont abhorrés, mais c'est la seule qui reste à notre faiblesse, ID. *Lett. d'Alemb.* 18 juill. 1766. Je l'ai lu, sans pouvoir y glaner une misérable ligne qui me servît, DIDER. *Salon de* 1767, *Œuvr.* t. XIV, p. 391, dans POUGENS. Quelques-uns, tels que les fourmiliers, les paresseux, etc. sont d'une nature si misérable, qu'ils ont à peine les facultés de se mouvoir et de manger, BUFF. *Quadrup.* t. V, p. 168. Tous ces êtres sont misérables sans être malheureux, et, dans ses productions les plus négligées, la nature paraît toujours plus en mère qu'en marâtre, ID. *ib.* t. VI, p. 88. Ah! monsieur, me dit-il, ma santé est bien misérable, et il entra dans le détail de ses maux de nerfs.... MARMONTEL, *Mém.* VIII. || 5° Substantivement. Un misérable, une misérable, celui, celle qui est dans la misère ou dans le malheur. Comme les joies des misérables ne durent guère, VOIT. *Lett.* 25. Puis la peur de la mort sied mal aux misérables, ROTR. *Bélis.* I, 2. Il ne se faut jamais moquer des misérables; Car qui peut s'assurer d'être toujours heureux? LA FONT. *Fabl.* V, 17. En un mot il languit, le pauvre misérable, MOL. *Femmes sav.* II, 6. J'aime les biens, parce qu'ils donnent le moyen d'en assister les misérables, PASC. *Pens.* XXIV, 69. Et pour nous rendre heureux, perdons les misérables, RAC. *Brit.* II, 8. || Il se dit aussi de ceux qui sont dans une condition inférieure, ou de gens sans ressources. Quand nous faisons besoin, nous autres misérables, Nous sommes les chéris et les incomparables, MOL. *l'Ét.* I, 3. Moi qui sens de la pitié pour ce qui s'appelle des misérables, MAINTENON, *Lett. à Mme des Ursins*, 4 juill. 1706. Lorsqu'en 1763 la Floride fut cédée par la cour de Madrid à celle de Londres, les cinq ou six cents misérables qui végétaient dans cette région se réfugièrent à Cuba, RAYNAL, *Hist. phil.* XII, 11. || 6° Celui, celle qui est digne de haine ou de mépris. On distingue les hommes en deux classes : la première, des hommes divins qui sacrifient leur amour-propre au bien public; la seconde, des misérables qui n'aiment qu'eux-mêmes, VOLT. *Trait. métaph.* ch. 9. || C'est un misérable, ce n'est qu'un misérable, c'est un homme de néant, ou c'est un très-malhonnête homme. || Dans ce dernier sens, on dit quelquefois : c'est un grand misérable. || C'est un petit misérable, se dit d'un enfant vicieux, et aussi d'une personne sans consistance. Comment! petit misérable, vous faites entendre qu'il n'y a que de mauvais catholiques qui aient justifié Jean Calas, rétabli sa mémoire, et déclaré sa famille innocente! VOLT. *Facéties, Quest. sur les mir.* 17e *lettre.* || C'est une misérable; la misérable, en parlant d'une femme que l'on méprise. Quoi! cette misérable à mon fils destinée Déclare maintenant sa haine contre moi! ROTR. *Antig.* IV, 2.

— HIST. XVIe s. On dit que la consolation des miserables est d'avoir des pareils, *l'Amant ressuscité*, p. 502, dans LACURNE. Au dernier coin se sied la miserable crainte, D'AUB. *Tragiques, la Chambre dorée.*

— ETYM. Provenç. et esp. *miserable*; ital. *miserabile*; du lat. *miserabilis*, de *miserari*, avoir pitié (voy. MISÈRE).

MISÉRABLEMENT (mi-zé-ra-ble-man), *adv.* D'une manière misérable. Pour cette cassolette [cadeau du cardinal de Retz], dispensez-moi, ma bonne, de retourner misérablement là-dessus, SÉV. 28 juin 1675. La vie de l'homme est misérablement courte, PASC. *Amour.* Ils périront tous deux misérablement, BOSS. *Hist.* I, 6. Beaucoup de juifs chassés d'Espagne par Ferdinand et Isabelle se sont réfugiés à Tétuan, à Méquinez, à Maroc, et y vivent misérablement, VOLT. *Mœurs*, 162.

— HIST. XIVe s. Et fineroit sa vie ainsi meschamment et miserablement, ORESME, *Eth.* 22.

— ETYM. *Misérable*, et le suffixe *ment*.

† **MISÉRATION** (mi-zé-ra-sion), *s. f.* Sentiment de pitié, effet de la miséricorde. Un Dieu si bon et si bienfaisant, dont les miséricordes n'ont point de bornes, dont les infinies misérations éclatent magnifiquement par-dessus tous ses autres ouvrages, BOSS. *Sermons, Anges gardiens*, 1.

— HIST. XIVe s. Miseracion, *Chron. franç. ms. de Nangis*, an 1300, dans LACURNE.

— ETYM. Lat. *miserationem*, de *miserari*, avoir pitié.

MISÈRE (mi-zè-r'), *s. f.* || 1° État malheureux. Le regret du passé, du présent la misère, REGNIER, *Sat.* XI. Que je te plains, ma fille! hélas! pour ta misère Les destins ennemis ont fait naître ce frère, CORN. *Veuve*, III, 8. Ciel qui vois ma misère et qui fais les heureux, Prends pitié d'un devoir qui m'est si rigoureux, ID. *ib.* IV, 10. Nos crimes sont pareils ainsi que nos misères, ID. *Hor.* IV, 7. Le soir, le matin et à midi, je raconterai mes misères, et j'annoncerai ses miséricordes : et il exaucera ma voix, SACI, *Bible, Psaume* LIV, 18. L'effroi que j'aurais de les voir [certaines personnes] en cet état éternel de misère, PASC. *Lett. à Mlle de Roannez*, 3. Misère de l'homme sans Dieu, ID. *Pens.* XXII, 1, éd. HAVET. Les hommes, n'ayant pu guérir la mort, la misère, l'ignorance, se sont avisés, pour se rendre heureux, de ne point y penser, ID. *ib.* IV, 5. Malgré les misères qui sont extrêmes, on ne laisse pas de se marier : M. le prince de Rohan et Mme de Turenne. SÉV. 12 février 1694. M. de la Rochefoucauld a la goutte ; si, malgré le lait, la goutte prend cette liberté tous les ans, ce sera une grande misère, ID. 6 nov. 1675. Contrainte de paraître au monde, et d'étaler, pour ainsi dire, à la France même et au Louvre où elle était née avec tant de gloire, toute l'étendue de sa misère, BOSS. *Reine d'Angl.* Être promptement délivré des misères de cette vie, ID. *Fel. de Monterby.* Toutes les extrémités des choses humaines, la félicité sans bornes, aussi bien que les misères, ID. *Reine d'Anglet.* Cette capitale du royaume,

qui renferme tant de grandeurs et tant de misères [illegible] Auguste [illegible] pendant que [illegible] jadis vivait un monarque, [illegible] et [illegible], lui seul y fit longtemps la publique misère, BOIL. *Art p.* IV. Hécube près d'Ulysse acheva sa misère, RAC. *Andr.* I, 2. D'un ennemi respecter la misère, Sauver des malheureux.... Seigneur, voilà des soins dignes du fils d'Achille, ID. *ib.* I, 4. ...Les amis de mon père [illegible] que glace ma misère, ID. *Brit.* I, 4. Peut-être je devrais, plus humble en ma misère..., ID. *Mithrid.* I, 2. J'ai tantôt, sans respect, affligé sa misère, ID. *Iphig.* III, 4. Il y a une espèce de honte d'être heureux à la vue de certaines misères, LA BRUY. XI. Les misères publiques, en [illegible] les murmures, semblent augmenter les [illegible], MASS. *Carême, Mauv. riche.* Il n'est pas inutile de dire aux étrangers que misère est en [illegible] un terme noble, qui signifie calamité et non indigence, VOLT. *Sur Horace.* C'est bien par cet exemple aussi cruel que mémorable, qu'il faut déplorer les misères de la grandeur, J. J. ROUSS. *Confess.* XII. Tenez, dit-il, en me montrant des paysans qui traversaient le parc et se rendaient à l'ouvrage en chantant, que ne donnerais-je pas pour partager leurs travaux et leurs misères! SCRIBE, *le Prix de la vie* dans les *Historiettes et proverbes.* || La misère du temps, des temps, le mauvais état des affaires. || 2° Faiblesse et néant de l'homme. Ce sont [les misères de l'homme] misères de grand seigneur, misères d'un roi dépossédé, PASC. *Pens.* I, 3, éd. HAVET. Orgueil, contrepesant toutes les misères; ou il cache ses misères, ou, s'il les découvre, il se glorifie de les connaître, ID. *ib.* II, 2. Malgré la vue de toutes nos misères, qui nous touchent, qui nous tiennent à la gorge, ID. *ib.* II, 4. La misère persuade le désespoir, l'orgueil persuade la présomption, ID. *ib.* XII, 14. Tout le corps des justes qui prie, et qui est toujours exaucé, rend le Seigneur bien plus attentif aux besoins de l'Église, et aux misères de nos âmes, MASS. *Carême, Mot. de conv.* || 3° Souffrances physiques, incommodités. Vous ne sauriez croire combien je suis devenu vieux; toutes mes misères ont augmenté, et un apothicaire est beaucoup plus nécessaire à mon être qu'un général d'armée, VOLT. *Lett. Richelieu,* 18 juin 1767. || 4° Lit de misère, lit sur lequel est une femme en travail d'accouchement. || 5° Indigence, privation de ressources, des choses nécessaires. Sa misère est sans doute une honnête [illegible], MOL. *Tart.* II, 2. Je serai au désespoir, s'il faut que je reprenne encore les pensées de la guerre... il est triste de s'avancer dans le pays de la misère; c'est ce qui est [illegible] dans votre métier [militaire], SÉV. *à Bussy,* 12 octobre 1678. À force de [illegible] mon vieux château, il me fera tomber dans la misère de n'avoir pas de quoi souper cet hiver, ID. 15 novembre 1677. Mme Bernard: Mais vous prêchez toujours misère. — M. Bernard: C'est que vous m'y plongez, dans la misère, DANCOURT. *Mais. de camp.* sc. 14. Ceux qui n'ont des yeux que pour les misères d'éclat, MASS. *Or. fun.* Villars. L'homme aux quarante écus: Quoi! le moyen [illegible] ma misère à celle d'un autre? — Le géomètre: Cinq ou six misères ensemble font un établissement très-tolérable, VOLT. *l'H. aux quarante écus, Entret. avec un géom.* On touche au temps de vérifier ce qui a été dit, qu'il y avait une puissance qui donnerait la paix, et que cette puissance c'était la misère, ID. *Lett. d'Argent.* nov. 1759. Ah! la misère entraîne aux plus affreux malheurs! Elle ôte le courage et dégrade le cœur, M. J. CHÉN. *Gracques,* III, 10. || Mal de misère, la pellagre. || La misère, les gens qui sont dans la misère. Ces tristes demeures où se [illegible] la misère et la pauvreté, [illegible]. || Le [illegible] misère [illegible] [illegible] la mort. || 6° Peine, difficulté. C'est une grande misère que les procès. C'est [illegible] || Fig. et familièrement. Collier de misère, travail pénible, qu'on ne peut interrompre que pour le reprendre [illegible]

d'un courage et d'une vertu comme la vôtre?... c'est ce qui ne m'est pas donné; je suis livrée à la [illegible] d'une grande faiblesse, Mme DE GRIGNAN, dans SÉV. t. X, p. 400, éd. [illegible]. Quelle misère de s'offenser de tout ce que la Providence divine fait pour les autres! FLÉCH. *Serm.* II, 2. M. le Duc ne demanda pas mieux que de faire les avances du raccommodement; le comte de Fiesque eut la misère de les recevoir, ST-SIM. 99, 54. Chamillart fit la sottise de le mettre [son frère] de l'Académie française en sa place, qui avait eu la misère de l'être, ID. [illegible]. Il avait les misères des femmes qui l'avaient fait subsister; il ne craignait rien tant qu'une salière renversée, ID. 44, 241. Le bel intérieur de conscience à montrer! que de misères mises au jour! et quelles misères encore! MARIVAUX, *Paysan parv.* 5° *part.* Écrivez, vous dis-je, à Mme du Châtelet; point de politique, point de ces lâches misères, VOLT. *Lett. Thieriot,* 18 janv. 1739. || 8° Bagatelle, chose de peu d'importance et de valeur. Vous ne voudriez pas que j'entretinsse le roi de ces misères, MAINTENON. *Lett. à M. d'Aubigné,* t. I, p. 168, dans POUGENS. Il n'est pas permis à une femme auteur de donner des misères, Mme DE PUISIEUX, *Ridic. à la mode,* p. 250, dans POUGENS. Vous ne vous êtes donc pas présenté à la caisse?—Ah! monsieur, c'est une misère, PICARD, *Duhautcours,* I, 5. || 9° Terme du jeu de boston. Coup que l'on gagne, quand on parvient à se débarrasser de toutes ses cartes, sans relever une seule main. Demander une misère en pique. || Petite misère, celle dans laquelle on écarte préalablement une carte à son choix. || Misère sur table, celle qui se fait en montrant son jeu (voy. BOSTON). || 10° Misère, rouge-gorge; on dit aussi bonhomme-misère.

— HIST. XIIe s. Si fust tun plaisir que veisses ma miserie, *Rois,* p. 3. || XIIIe s. Par le peché Adam no pere Sommes nous mis en grant misere, GUI DE CAMBRAI, *Barl. et Jos.* p. 42. Je crien que ceste pitiez et ceste douçor ne nos tort [tourne] à misere et à amertume, BRUN. LATINI, *Trésor,* p. 514. Come ladite Amile eust esté en si grant misere [souffrance, maladie] par trois mois, *Miracles St Loys,* p. 177. || XIVe s. Et après en sa vieillesse il chiet [tombe] en très grant misere, ORESME, *Eth.* 23. Disant que moult courtoisement il les avoit traitié en temps de leur misere, BERCHEURE, f° 35, *verso.* || XVe s. Les premiers agousteurs [ceux qui goûtèrent les premiers] de ceste humaine misere, CHASTELAIN, *Chron. du duc Philippe, Proesme.* || XVIe s. Aimer mieulx mourir, que vivre en cette misere, d'avoir à se garder mesme de ses amis, MONT. I, 133. Il suffit au jour de sa misere, COTGRAVE.

— ÉTYM. Prov. esp. et ital. *miseria;* du lat. *miseriam,* dérivé de *miser,* dont on pense que les relations étymologiques sont avec le lat. *mœstus,* triste, μῖσος, haine.

MISÉRÉRÉ (mi-zé-ré-ré), *s. m.* || 1° Terme de liturgie. Le psaume cinquante-unième, qui commence en latin par ces mots, *miserere mei, Deus* [ayez pitié de moi, Dieu]. Je vous remercie du psaume; mais pourquoi m'envoyer, en l'état où je suis, des choses si tristes? quelle meilleure paraphrase peut-on voir du miséréré, que moi-même? VOLT. *Lett.* 30. Le miséréré est un psaume composé de versets qui se chantent alternativement d'une manière très-différente, STAËL, *Corinne,* X, 4. || Fig. Il en a eu depuis miséréré jusqu'à *vitulos,* il a été bien étrillé, il a fait quelque grosse perte, par allusion aux moines qui se donnent la discipline en disant le psaume miséréré dont le dernier mot est *vitulos.* || Terme de musique. Chant composé sur les paroles du psaume miséréré. Le miséréré de Verdi dans l'opéra du Trouvère. || 2° Par extension, le temps de dire un miséréré. ...Enfin la porte s'ouvre, Mais ce ne fut d'un bon miséréré, LA FONT. *Erm.* Je demeurai deux bons misérérés sans parler, ni elle [la duchesse d'Orléans], ST-SIM. 232, 150. || 3° Sorte de colique très-dangereuse et très-douloureuse, que les médecins nomment ileus. || Au plur. Des misérérés.

— HIST. XIIIe s. Lors commence sa kyriele, Sa credo et sa miserele, Pater noster, sa letanie, *Ren.* 264. || XVe s. Or vous suppli, très humbles columbelles, Qu'après ma mort ayez de moi merci; Dites pour moy pseaumes et miserelles, E. DESCH. *Poés. mss.* f° 262. || XVIe s. Telle maladie [hernie étranglée] est nommée communément miserere mei, PARÉ, VI, 14.

— ÉTYM. Lat. *miserere,* aie pitié, de *miser,* malheureux.

MISÉRICORDE (mi-zé-ri-kor-d'), *s. f.* || 1° Sentiment par lequel la misère d'autrui touche notre cœur. C'est un homme sans miséricorde. Celui qui dans le temps n'aura pas exercé la miséricorde n'a point de miséricorde à espérer dans l'éternité, BOURDAL. 5° *dim. après la Pentec. Dominic.* t. [illegible] p. 140. Pour vous raconter les différentes actions de miséricorde qu'elle a faites, il faudrait vous décrire ici toutes les misères humaines, FLÉCH. *Aiguillon.* Qu'enfin, à l'exemple du Dieu qu'elle servait, elle a été riche en miséricorde, ID. *Dauphine.* Le concile porta la miséricorde jusqu'à statuer qu'il jouirait [le comte de Toulouse] d'une pension de 400 marcs, VOLT. *Mœurs,* 53. || 2° Au plur. Actes de miséricorde. Voyons-la dans ces hôpitaux où elle pratiquait ces miséricordes publiques, FLÉCH. *Mar. Thér.* || 3° La grâce, le pardon accordé à ceux qu'on pourrait punir. Caliste, priez nuit et jour, vous n'aurez point miséricorde, MALH. V, 24. Chrét., louez le Seigneur, parce qu'il a fait miséricorde, SACI, *Bible, Isaïe,* XLIV, 23. Pour obtenir miséricorde de leur rigueur, PASC. *Prov.* X. Il [Dieu] fait miséricorde au petit nombre de ceux qu'il sauve par son Fils, SÉV. 440. N'ai-je donc pas sujet de croire que Dieu lui a fait la miséricorde qu'elle fit aux autres? FLÉCH. *Aiguillon.* || Préférant miséricorde à justice, formule usitée dans les lettres de rémission et dans celles d'abolition. || Être à la miséricorde de quelqu'un, dépendre absolument de la pitié de quelqu'un. || Se remettre, s'abandonner à la miséricorde de quelqu'un, se remettre, s'abandonner à sa merci, à sa discrétion. || Sans miséricorde, sans faire grâce. Avancez, compagnons, la flèche sur la corde, Et tirez sans respect, ou sans miséricorde, MAIRET, *Solim.* V, 8. On pendait sans miséricorde tous ceux qui parlaient de traiter avec le roi, VOLT. *Hist. parlem.* ch. XXXII. || Fig. Tous les parloirs [à l'abbaye de Chelles] sont fermés; tous les jours maigres sont observés; toutes les matines sont chantées sans miséricorde, SÉV. 30 sept. 1676. || 4° La miséricorde de Dieu, la miséricorde divine, bonté par laquelle Dieu fait grâce aux hommes, aux pécheurs. Comme les deux sources de nos péchés sont l'orgueil et la paresse, Dieu nous a découvert deux qualités en lui pour les guérir: sa miséricorde et sa justice, PASC. *Pens.* XXIV, 32, édit. HAVET. Que restait-il à cette âme... déchue de toutes les grâces?... il restait la souveraine misère et la souveraine miséricorde, BOSS. *Anne de Gonz.* Dieu n'a pas encore épuisé ses miséricordes, ID. *Hist.* II, 7. Comment Dieu qui l'avait élu, t'a-t-il oublié? et que sont devenues ses anciennes miséricordes? ID. *ib.* 10. Ne dites pas mes défauts et ne m'attribue pas mes vertus; loue seulement la miséricorde de Dieu qui a voulu m'humilier par les uns, et me sanctifier par les autres, FLÉCH. *Duc de Mont.* S'il est vrai que les richesses entrent dans les desseins de la [illegible] de Dieu sur des âmes [illegible] et [illegible] [illegible]. Et sa miséricorde [de Dieu] à la fin s'est lassée, RAC. *Athal.* I, 1. Le créateur du monde, qui a formé l'homme dans sa [illegible] et qui a donné l'être à toutes choses, vous rendra un jour l'esprit et la vie par sa miséricorde, [illegible] p. 634, dans POUGENS. Que vos miséricordes sont infinies, ô mon Dieu! MASS. *Avent, Bonh.* [illegible] || 5° Miséricorde! par exclamation, marque une extrême surprise, accompagnée d'une sorte de chagrin ou de regret. Miséricorde! un pouce dans moi! DANCOURT, *Bourg. à la mode,* IV, 6. [illegible] De retour à Madrid, je voulus essayer de [illegible] mes talents littéraires; et le théâtre me parut un champ d'honneur. — Le comte: Ah! miséricorde! BEAUMARCH. *Barb. de Sév.* I, 2. || À l'aide, au secours [illegible] qu'on demande du secours. || Crier miséricorde, crier en se plaignant des grandes douleurs qu'on souffre ou d'une peine morale, d'une offense [illegible] Je serais à tout à crier miséricorde, si je n'avais [illegible] courage, SÉV. 420. Le train de votre nouveau [illegible] avant-hier crier miséricorde au logis, que sa femme lui avait mandé.... qu'on l'avait accusée d'avoir dit mal, SÉV. 21 août 1675. || Fig. Une chose [le mariage de Lauzun avec Mademoiselle] qui fait crier miséricorde à tout le monde, SÉV. 9. M. [illegible] MAINTENON, *Lett. à Mme de Brinon,* t. II, p. [illegible] [illegible] Le duc de Vendôme crie miséricorde sur le froid, la pluie, la neige et le vent: et lui n'en sent rien, ID. *Lett. au duc de Noailles,* [illegible] 1711. || 6° Nom d'un petit poignard que les anciens chevaliers portaient de l'autre côté de l'épée, et qui leur servait à tuer leur ennemi après l'avoir renversé, s'il ne criait pas miséricorde. || 7° [illegible] [illegible] dégagée, au dessous du siége, et qui se relève avec

lat. || 8° Récréation ou aliments supplémentaires que l'on accorde aux religieux en certains ordres. || Se dit, chez les chartreux, d'un repas que ces religieux font une fois par semaine avec du pain et de l'huile. || Mesure de vin plus grande que la mesure ordinaire, qu'on accordait aux religieux dans les grandes occasions. || Salle où l'on reçoit les hôtes dans quelques communautés. || Demander miséricorde, se dit de l'acte du prieur qui déclare qu'il désire être déchargé du soin de la communauté. || 9° Terme de liturgie. Nom du 2° dimanche après Pâques, dont l'introït commence par le mot *misericordia*. || 10° Religieuses de Notre-Dame de la Miséricorde, ordre fondé en 1637 pour les filles de qualité non fortunées. || 11° Terme de marine. Ancre de miséricorde, vieux nom de la maîtresse ancre. || Proverbe. À tout péché miséricorde, c'est-à-dire il faut pardonner les fautes, quelque graves qu'elles puissent être.

— HIST. XII° s. Est nuls remés [resté] del lignage Saül, ke je li face la misericorde nostre Seigneur? *Rois*, p. 149. || XIII° s. Misericorde est une vertus par cui li corages est esmeuz sor les mesaises et sor la poureté des tormentés, BRUN. LATINI, *Tresor*, p. 431. Quiconques portera coutel à pointe ne courte espachele u misericorde ou tele arme moutrissoire.... TAILLIAR, *Recueil*, p. 38. Il fet œvre de misericorde de rapeler tex [telles] manieres de bannissemens, BEAUM. LXI, 24. Ne nus [nul] testamens ne doit mie estre fes selonc crualté, mais selonc misericorde, ID. XII, 46. Si refaisomes ceste acorde; De pecheor misericorde, *Ren.* 1814. Ne nous fions pas tant en sa misericorde [de Dieu], Que nous n'aions paour de sa juste discorde, J. DE MEUNG, *Test.* 263. || XIV° s. Philippe d'Artevelle ordonna que chacun se confessast et adressast à son loyal pouvoir; et se missent en estat deu, ainsi que gens qui attendent la grace et la misericorde de Dieu, FROISS. II, II, 184. || XVI° s. Chef belliqueux plein de misericorde, MAROT, V, 58. Il me respondit : Ha! monsieur, à pecheur misericorde. Alors la rage me print plus que devant, et luy dis : Meschant, veux-tu que j'aye misericorde de toy, et tu n'as pas respecté ton roy? MONTLUC, *Mémoires*, V.

— ÉTYM. Provenç. espagn. et ital. *misericordia*; du lat. *misericordia*, qui vient de *misereo*, avoir pitié, et *cor*, *cordis*, cœur.

MISÉRICORDIEUSEMENT (mi-zé-ri-kor-di-eû-ze-man), *adv.* Avec miséricorde.

— HIST. XVI° s. Ils pensent avoir fait un grand chef d'œuvre en françois, quand ils ont rymé un misericordieusement et un melodieusement, DU BELLAY, I, 29, *verso*.

— ÉTYM. *Miséricordieuse*, et le suffixe *ment*.

MISÉRICORDIEUX, EUSE (mi-zé-ri-kor-di-eû, eû-z'), *adj.* Qui a de la miséricorde. Il y a bien des hommes qu'on appelle miséricordieux; mais qui trouvera un homme fidèle? SACI, *Bible*, *Prov. de Salom.* 20. David, parlant de la sorte, était parfaitement instruit des intentions de Dieu et de ses vues toutes miséricordieuses, BOURDAL. 13° *dim. après la Pentec. Dominic.* t. III, p. 341. || Substantivement. Les miséricordieux, ceux qui ont de la miséricorde. L'Évangile dit : Bienheureux sont les miséricordieux, car ils obtiendront miséricorde.

— HIST. XVI° s. Il y en a plusieurs qui conçoivent tellement la misericorde de Dieu qu'ils en reçoivent bien peu de consolation; car cependant ils sont estreints en angoisse miserable, d'autant qu'ils doutent s'il leur sera misericordieux, CALV. *Inst.* 432.

— ÉTYM. *Miséricorde*, et le suffixe *ieux*, qui signifie plein de; provenç. *misericordios*; espagn. et ital. *misericordioso*.

† **MISOCAPNIE** (mi-zo-ka-pnie), *s. m.* Titre de l'ouvrage de Jacques I^er^, roi d'Angleterre, contre l'usage du tabac.

— ÉTYM. Μισεῖν, haïr, et καπνός, fumée.

† **MISOGAME** (mi-zo-ga-m'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui hait le mariage.

— ÉTYM. Μισεῖν, haïr, et γάμος, mariage.

† **MISOGAMIE** (mi-zo-ga-mie), *s. f.* Haine du mariage.

† **MISOGYNE** (mi-zo-ji-n'), *s. m.* Un homme qui hait les femmes.

— ÉTYM. Μισεῖν, haïr, et γυνή, femme.

† **MISOGYNIE** (mi-zo-ji-nie), *s. f.* Aversion pour les femmes.

† **MISOPOGON** (mi-zo-po-gon), *s. m.* Titre d'une satire composée par l'empereur Julien contre les habitants d'Antioche, qui le raillaient de porter la barbe.

— ÉTYM. Μισεῖν, haïr, et πώγων, barbe.

† **MISOUR** (mi-zour), *s. m.* Nom donné au vent du sud, dans nos ports de la Méditerranée. Le misour est opposé au vent appelé tramontane ou du nord.

† **MISPICKEL** (mi-spi-kèl), *s. m.* Mine dans laquelle l'arsenic se trouve uni au fer natif ou au fer sulfuré.

† **MISS** (mis'), *s. f.* Nom que les Anglais donnent aux jeunes filles et à toutes les personnes du sexe non mariées.

— ÉTYM. Les Anglais croient que c'est une forte contraction du français *mademoiselle* ou plutôt *mam'zelle*.

MISSEL (mi-sèl), *s. m.* Nom du livre ecclésiastique qui contient les messes propres aux différents jours et fêtes de l'année, et qui sert aux prêtres à l'autel. Missel parisien. Le missel romain a d'abord été dressé ou recueilli par le pape Gélase, mort en 496, BERGIER, *Dict. de théologie*, *Missel*. Dans un missel romain, imprimé à Venise en 1479, on a laissé, à l'endroit des préfaces, un espace vide pour ajouter les notes musicales à la main, CAMUS, *Instit. Mém. litt. et beaux-arts*, t. V, p. 298. || Terme de musique sacrée. Recueil des chants introduits par saint Grégoire, à l'usage du culte catholique.

— HIST. XII° s. Calices d'or et messauz et sautiers [psautiers], *Charoi de Nymes*, v. 767. || XIII° s. Et je voi tot prest sor l'autel Le vestement et le messel, *Ren.* 3208. || XVI° s. Ovidius, maistre Alain Charretier, Petrarque aussi, le roman de la Rose, Sont les messels, breviaire et pseautier Qu'en ce saint temple on lit en rime et prose, MAROT, I, 184.

— ÉTYM. Provenç. *messal*, *missal*; espagn. *misal*; ital. *messale*; du lat. *missale*, de *missa*, messe.

MISSION (mi-sion; en vers, de trois syllabes), *s. f.* || 1° Pouvoir donné d'aller faire quelque chose. Sur quoi se fonde-t-il pour leur donner cette mission? PASC. *Prov.* X. Mais quoi! on agit comme si on avait mission pour faire triompher la vérité, au lieu que nous n'avons mission que pour combattre pour elle, ID. *Fragment d'une lett. à M. Périer*, 1664. Quand la nature semblerait vous refuser tout ce qu'il faut pour y réussir [dans les fonctions dont vous chargent les évêques], la grâce seule de la mission vous le donnera, MASS. *Confér. Zèle contre les scandales*. Ce n'est pas par des miracles qu'il faut juger de la mission d'un homme, mais c'est par la conformité de sa doctrine avec celle du peuple auquel il se dit envoyé, DIDER. *Pens. philos.* n° 43. || Fig. La mission du XVIII° siècle fut de faire triompher la tolérance. Ce siècle est grand et fort, un noble instinct le mène; Partout on voit marcher l'idée en mission, V. HUGO, *Voix*, 4. || 2° Fonction temporaire dont un gouvernement charge des agents spéciaux pour certains objets déterminés. || 3° Ordre et pouvoir que donne Dieu, Jésus-Christ, un ecclésiastique supérieur pour aller prêcher, instruire, etc. Il lui demande sa mission apostolique pour travailler à l'héritage de Jésus-Christ, PATRU, *Plaidoyer* III, dans RICHELET. Un état où Jésus-Christ lui-même n'est entré qu'avec la mission de son Père, et où personne n'a droit d'entrer qu'avec celle de Jésus-Christ, MASS. *Confér. Vocation*, 2. Plus les fonctions où nous sommes appelés sont élevées, plus la mission est nécessaire, ID. *ib.* 4. Saint Bernard fit taire ce rival qui n'avait pas la mission du pape, VOLT. *Mœurs*, 55. Saint Paul reçoit sa mission pour les nations infidèles, CHATEAUB. *Génie*, IV, III, 2. || Mission se dit aussi de Mahomet. Les ismaéliens et les karmates [sectes chez les Arabes] s'accordent à faire profession de l'athéisme et d'une licence entière relativement aux personnes et aux propriétés, et à nier la mission prophétique [de Mahomet], S. DE SACY, *Instit. Mém. hist. et litt. anc.* t. IV, p. 7. || Fig. Prêcher sans mission, n'être pas autorisé à faire ou à dire ce qu'on fait ou ce qu'on dit. On chassa ces docteurs prêchant sans mission [ceux qui jouaient des mystères], BOIL. *Art p.* III. || 4° Terme de théologie. En parlant des personnes de la Trinité, l'envoi de l'une des personnes par l'autre, pour opérer parmi les hommes un effet temporel, BERGIER, *Dictionn. de théol. Mission*. || 5° Terme collectif désignant les prêtres envoyés pour la conversion des infidèles ou pour l'instruction des chrétiens. La mission de la Chine. La mission y a fait de grands fruits, elle a fait de grandes conversions. Il est arrivé une mission dans la ville. Les missions ont formé plus d'hommes dans ces nations barbares que les armées victorieuses des princes qui les ont subjuguées, BUFF. *Hist. nat. hom.* Œuvr. t. V, p. 202. || Missions bottées, nom donné aux dragons employés, lors de la révocation de l'édit de Nantes, à la conversion des protestants. || 6° Suite de prédications, de catéchismes et de conférences que les missionnaires font en quelque endroit. Faire une mission. Faire la mission. On l'a envoyé en mission. Pendant que l'un [le cardinal de Richelieu] formait dans son esprit les grands desseins... l'autre [sa nièce, Mme d'Aiguillon] songeait au moyen de soutenir des églises chancelantes, de fonder des missions dans le royaume et hors du royaume, FLÉCH. *Aiguillon*. François Xavier, par ses missions dans l'Inde et au Japon, rendit l'ordre célèbre, VOLT. *Mœurs*, 139. || 7° Pères de la Mission, congrégation de prêtres réguliers dont l'institution a pour objet la prédication dans les campagnes, dits autrement lazaristes. Les Pères de la Mission (avec des majuscules). || Maison où demeurent les Pères de la Mission. Il est en retraite à la Mission. || 8° Prêtres des Missions étrangères, prêtres séculiers qui vivent en communauté sous un supérieur général, et dont l'institution est d'aller prêcher l'Évangile dans les Indes. || À Paris, séminaire des Missions étrangères, ou, simplement, Missions étrangères, la maison où ces prêtres demeurent. || 9° Établissement permanent, où des missionnaires chrétiens sont parvenus à réunir, sous leur direction, des peuplades auparavant sauvages et errantes. Les missions catholiques. Les missions protestantes. Ces vices étaient à peine corrigés, qu'une nouvelle calamité affligea les missions, RAYNAL, *Hist. phil.* VIII, 16. Depuis l'établissement des dix différentes missions de la Californie septentrionale, les Pères y ont baptisé 7701 Indiens des deux sexes, et enterré seulement 2388, LA PÉROUSE, *Voyage*, t. II, p. 279, dans POUGENS.

— HIST. XIV° s. Frais, missions et despens, *Ordonn. des rois de France*, t. III, p. 290. || XV° s. Je disois ceste chose-là outrageuse et desraisonnable mission [depense], MATH. DE COUCY, *Hist. de Charles VII*, p. 677, dans LACURNE. || XVI° s. Elle est ouverte aux affections des parties contenues sous le diaphragme, qui requierent mission de sang, PARÉ, IV, 31. L'office de l'Eglise, qui est defenderesse en ceste controverse, n'est que de nier la pretention de vostre mission [des protestants], CARD. DU PERRON, dans le *Dict.* de DOCHEZ.

— ÉTYM. Provenç. *messio*, mise, dépense; du lat. *missionem*, envoi, mission, de *missum*, supin de *mittere*, envoyer (voy. METTRE).

MISSIONNAIRE (mi-sio-nê-r'; en vers, mi-si-o-nê-r'), *s. m.* || 1° Prêtre envoyé en mission. Les missionnaires ont été souvent martyrs. Je paye bien cher les missionnaires, dit-il [Louis XIV], et il en revient beaucoup de plaintes et fort peu de conversions, MAINTENON, *Lett. au card. de Noailles*, 1697, t. IV, p. 116, dans POUGENS. Ce fut alors qu'on persuada au roi qu'après avoir envoyé des missionnaires dans toutes les provinces, il fallait y envoyer des dragons, VOLT. *Louis XIV*, 36. || Fig. Les dragons ont été de très-bons missionnaires jusques ici [parmi les protestants]; les prédicateurs qu'on envoie présentement rendront l'ouvrage parfait, SÉV. 28 oct. 1685. En un mot, tout est missionnaire présentement, chacun croit avoir une mission, et surtout les magistrats et les gouverneurs de province soutenus de quelques dragons, ID. 24 nov. 1685. || 2° Il se disait autrefois plus particulièrement des Pères de la Mission. Ce sont les missionnaires qui desservent cette cure. || 3° Fig. Celui qui se fait le propagateur de certaines idées. Les missionnaires du socialisme. Mais de l'humanité maudits missionnaires, Pour leurs tristes lecteurs ces prêcheurs n'en ont guères, GILBERT, *le 18° siècle*.

— ÉTYM. *Mission*.

† **MISSISSIPIEN** (mi-ssi-ssi-piin), *s. m.* Nom qu'on a donné, pendant le système de Law, à ceux qui avaient des actions sur la compagnie du Mississipi.

MISSIVE (mi-ssi-v'), *adj. f.* Destiné à être envoyé. Usité seulement dans cette locution : lettre missive. M. de Meaux a recours à tout ce qu'il y a de plus odieux.... le secret des lettres missives n'a plus rien d'inviolable pour lui, FÉN. dans BOSS. *Rem. sur la Rép. à la rel. quiét.* I, § 5, 20. Mais lui-même, qui veut paraître si scrupuleux sur le secret des lettres missives, m'a-t-il demandé ma permission pour publier celle où je lui dis.... BOSS. *ib.* I, § 5, 28. || *S. f.* Terme familier. Une missive, une lettre. Billet qui, sans doute, est une missive de quelque amant, BEAUMARCHAIS, *Barb. de Sév.* II, 15. Voici les missives de toutes les beautés attachées à votre char, AL. DUVAL, *Jeun. de Richelieu*, II, 2.

— HIST. XVI° s. Sied il pas bien à deux consuls romains.... d'employer leur loisir à ordonner et fagotter gentiment une belle missive, pour en tirer la reputation de bien entendre le langage de leur nourrice? MONT. I, 288.

— ÉTYM. Prov. *missiu*; espagn. *misivo*; du lat. *missum*, supin de *mittere*, envoyer (voy. METTRE).

† **MISTENFLÛTE** (mi-stan-flu-t'), *s. m.* Terme

[illegible] qui se disait d'un jeune garçon [illegible], il se dit comme surnom pour dé[illegible] les gens qu'on ne veut pas nommer, ou pour équivaloir à un tel. Hé! mistenflûte!

— HIST. XVIe s. Mistanfluste, OUDIN, *Curios. franç.*

— ETYM. *Mistenflûte* a de l'analogie avec *mistoufles* sur lequel Ménage disserte. On peut croire que [illegible] est l'ancien adjectif *miste* (voy. MISTIGRI).

† **MISTIC** (mi-stik) ou **MISTIQUE** (mi-sti-k'), *s. m.* Nom d'un bâtiment latin, long, étroit, mais plus large pourtant que n'étaient les galères.

— ETYM. Turc, *mistigo.*

† **MISTIGRI** (mi-sti-gri), *s. m.* || 1° Il se dit familièrement d'un chat. Mistigri a pris une souris. || 2° Terme de jeux. Se dit du valet de trèfle, surtout quand il est accompagné de deux cartes de même couleur à la bouillotte et au brelan. || On dit aussi, en ce sens, par abréviation, misti.

— ETYM. Il semble que ce mot est composé de l'ancien adjectif *miste*, habile, adroit, bien paré, et de [illegible].

MISTRAL (mi-stral), *s. m.* Nom qu'on donne, sur la Méditerranée, au vent qui se nomme nord-ouest sur l'Océan. Le mistral est opposé à l'isséro ou sud-est. En arrivant à Beaucaire, nous entendîmes sonner toutes les cloches pour des prières publiques dont l'objet était de demander au ciel la cessation du mistral, qui par son poids et sa violence donnait des inquiétudes pour toutes les récoltes, SAUSSURE, 2e *voy. des Alpes*, t. VI, p. 160, dans POUGENS. || Quelques-uns disent et écrivent maestral.

— HIST. XVIe s. Le vent lequel plusieurs appellent oest et plusieurs autres le nomment maestral, *Merlin Coccaie*, t. I, p. 350, dans LACURNE.

— ETYM. Mot provençal, dérivé de l'anc. provenç. *maestral*, de maître (voy. MAÎTRE) : proprement le vent maître.

† **MISTRISS** (mis'-tris'), *s. f.* Nom donné en anglais aux femmes mariées. Elle sera, ce soir, au bal de mistriss Lawington, une Anglaise que je connais, CH. DE BERNARD, *la Femme de 40 ans*, § VII.

— ETYM. Angl. *mistress*, maîtresse, prononcé *mi-siz*, quand il signifie madame, et qui est l'ancien français *maistresse.*

† **MI-SUCRE**, voy. SUCRE.

† **MISY** (mi-zi), *s. m.* Variété de sulfate de fer.

— HIST. XVIe s. Les moyens mineraux sont soulphre, argent-vif, misy, PARÉ, t. III, p. 636

— ETYM. Μίσυ.

MITAINE (mi-tè-n'), *s. f.* || 1° Gant sans séparation pour les quatre doigts, avec une séparation pour le pouce. Déjà l'hiver porte-mitaine... SCARR. *Virg.* III. || 2° Gants de femme qui, ne couvrant que la moitié de la main, leur laissent l'usage des doigts libre pour leurs travaux. || 3° Fig. et familièrement, au plur. Précautions, soins, ménagements. Je suis obligé de prendre des mitaines pour lui parler. || Dire une chose sans mitaines, la dire sans ménagement. || 4° Mitaines à quatre pouces, chose inutile. || 5° Croque-mitaine, voy. ce mot. || 6° Peau de [illegible] de mauvaise qualité. || 7° Terme de verrerie. Plaque de tôle courbe, ayant une échancrure dans laquelle la canne du souffleur pose pendant le travail.

— HIST. XIIIe s. Et mitaines en la saison Pour la [illegible] *Choses qui faillent en ménage.* || XVe s. Que les [illegible] par dehors... seront fendues [illegible], à [illegible] à l'entour du poulcier et des [illegible] tonsars [rases?], tant à deux que à quatre doix, seront fendues derriere, à [illegible] à l'entour du poulcier, lesdits tonsars cour[illegible] *Ordonnance*, 1491. Or retournons à [illegible] qu'une mitaine de la [illegible], LOUIS XI, *Nouv.* XLII. || XVIe s. On [illegible] v, 17. Et là les Allemans et Gascons et autres gens [illegible] -nités, fourrerent [illegible] [s'enrichirent de pillage], JEAN D'AUT. *Annales de Louis XII*, p. 47, dans LACURNE. Et ne [illegible] que si le pape eust voulu abuser de [illegible], que l'empereur ne l'eust laict saulter [illegible] *Charles Quint.*

— ETYM. Bourguig. et genev. *mite*; bas-lat. *mitta*, *mitana*, etc., dans un texte de 1218, *mita*. Il y a deux formes, *mite* (d'où *miton*) et *mitaine*. Comme la mitaine est divisée en deux parties, l'une pour les quatre doigts, l'autre pour le pouce, le mot [illegible] doit s'y trouver. La première forme vient d[illegible] cel. *mid*, qu'on trouve dans *mid-el* [moitié] [illegible], la seconde dérive de ce m[illegible] [illegible] demi-gant.

† **MITAINERIE** [illegible] commerce de mitaines.

— HIST. XVe s. Nous avons receu l'humble sup[plication] des maistres et ouvriers du mestier de chapellerie, aumusserie, bonneterie, mytainnerie, de nostre ville et banlieue de Rouen, *Ordonn.* mars 1460.

† **MITAINIER** (mi-tè-nié), *s. m.* Celui qui fabrique et vend des mitaines. Vu les statuts des chapeliers-bonnetiers, aumussiers, mitainiers de la ville et faubourg de Rouen, *Arrêt du conseil*, 15 août 1719.

MITE (mi-t'), *s. f.* || 1° Nom vulgaire de plusieurs espèces d'arachnides voisines des acares. Mite ou ciron domestique ou du fromage, *acarus siro*, L. Mite de la farine, *acarus farinæ*, de Geer. Une mite peut absorber toutes les conceptions du génie le plus étendu, BONNET, 1re *lett. Wilhelmi, Œuvr.* t. X, p. 97, dans POUGENS. || Fig. Des mites, de très-petits êtres. Ils [les deux géants de Sirius et de Saturne] entendaient des mites [des hommes] parler d'assez bon sens : ce jeu de la nature leur paraissait inexplicable, VOLT. *Microm.* 6. || 2° Nom donné à des larves d'insectes, surtout de papillons nocturnes du genre teigne, qui rongent les étoffes. J'ai trouvé une mite sur mon habit. Ce Dieu est dévoré par les mites sur son autel, DIDER. *Nouv. pens. phil.* 30. || Herbe aux mites, nom donné à la molène blattaire, qu'on a crue faussement propre à écarter et même à faire périr ces larves qui sont celles des teignes. || 3° Pou des oiseaux.

— HIST XIVe s. Tu peus regarder par dessoubs les fueilles des choulx, et là trouveras grant assemblée de mittes blanches, et saches que c'est dont les chenilles naissent, *Ménagier*, II, 2.

— ETYM. Origine germanique : dan. *mid*; holl. *mijt*; [illegible] *mite*: anc. h. allem. *mado*; anglo-saxon, *mite*: goth. *matha.*

† **MITÉ, ÉE** (mi-té, tée), *adj.* Rongé des mites, larves de lépidoptères. Fourrure mitée.

— ETYM. *Mite.*

† **MITHRA** (mi-tra) ou **MITHRAS** (mi-tras'), *s. m* Le soleil, divinité des anciens Perses.

— ETYM. Μίθρας ou Μίθρης qui est un mot persan; sanscr. *Mitra*, nom d'une des divinités solaires védiques, [illegible] ami.

† **MITHRIAQUE** (mi-tri-a-k'), *adj.* Qui a rapport au culte de Mithra.

MITHRIDATE (mi-tri-da-t'), *s. m.* Électuaire composé de beaucoup de substances aromatiques, d'opium, etc. que l'on dit être de l'invention de Mithridate, et auquel on attribue des vertus de contre-poison. Il s'était trouvé souvent avec son mari dans les meilleures villes du royaume où il vendait du mithridate, SCARR. *Rom. com.* I, 19. Je compose le baume et le grand mithridate, BOURSAULT, *Médecin volant*, sc. 7. Ce sang [du canard] était la base du fameux antidote de Mithridate; on croyait en effet que les canards dans le Pont se nourrissant de toutes les herbes venimeuses que produit cette contrée, leur sang devait en contracter la vertu de repousser les poisons, BUFF. *Ois.* t. XVII, p. 231. || Vendeur de mithridate, charlatan. || Fig. Vendeur de mithridate, homme qui parle avec jactance, qui promet beaucoup et ne tient rien. || Fig. J'ai bien peur que ce ne soit une drogue de charlatan; car on dit que l'amour en est un, et, franchement, vous m'avez tout l'air d'avoir pris de son mithridate, MARIV. *Surpr. de l'amour*, II, 4. Elle [la superstition] nous vend son mithridate, Chaumeix la suit, Omer la flatte; Et des fripons et des [illegible] En violet, en écarlate, Sont ses gilles et [illegible], VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 133.

— HIST. XVIe s. De quoy nous a fait foy le roy Mithridates, inventeur du methridat, lequel, en ayant pris par long usage, ne se peust faire mourir qu'avec peine extreme par poison, PARÉ, [illegible].

— ETYM. Lat. *Mithridates*, célèbre ennemi des Romains, du persan *Mithradatta*, donné par Mithra; comparez en grec *Apollo-dote*, donné par Apollon.

† **MITHRIDATIQUE** (mi-tri-da-ti-k'), *adj.* Qui a pour objet Mithridate, roi de Pont. Guerres mithri[datiques].

† **MITIGATIF, IVE** (mi-ti-ga-tif, ti-v'), *adj.* Terme didactique. Qui est propre à mitiger, à adoucir.

— HIST. XIVe s. Doleur soit ostée et appaisie o [illegible] mitigatives, H. DE MONDEVILLE, f° 39. || XVe s. [illegible] vault encor tart que jamais [illegible] grant mal prendre un mitigatif, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 23.

— ETYM. Prov. *mitigatiu*; espagn. et ital. *mitigativo*; [illegible] lat. *mitigativus*, de *mitigare*, mitiger.

MITIGATION (mi-ti-ga-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* Action de mitiger. La mitigation de la douleur. || Fig. Action d'atténuer. Les mitigations de Mélanchthon les avaient menés [illegible] [illegible] peu à peu des excès de Luther [illegible] *sur Grotius*, 1.

— HIST. XIVe s. Nous commençons la digestion de la matiere de la [illegible] [illegible] des paroxismes et par leur [illegible], DE GORD. *Trad. franç.* I, 6 [illegible] fort. ce n'est de merveilles [illegible] besoin de quelque mitigation, PARÉ, XI, [illegible].

— ETYM. Lat. *mitigationem*, de *mitigare*, mitiger.

MITIGÉ, ÉE (mi-ti-jé, jée), part. passé de mitiger. Rendu moins vif. [illegible] Grignan qui voulait se faire religieuse [illegible] ou à la rigueur? SÉV. 23 sept. 1680. C'est [le P. le] Bossu] le plus savant homme qu'il est possible, et janséniste, c'est-à-dire cartésien en perfection [illegible] est mitigé [illegible] ID. 16 sept 1676. Cette sentence [illegible] de la Fontaine comme [illegible] contre le sieur de la Fontaine [illegible] mitigé que je lui ai donné [illegible] 2e factum, t. I, p. 300. Républicains [illegible] charges de ses [illegible] le [illegible] *Louis XIV*, 7. C'est que ma [illegible] La liberté, se voit logée; C[illegible] l'œil ouvert, au front serein [illegible] gée, N'étant ni prude ni catin [illegible] mitigés, ceux qui vivent sous [illegible] tère que celle de leur [illegible] bien plus de cas d'un [illegible] mitigé qui [illegible] règles, que d'une [illegible] souvent de grandes difformités, MAINTENON, *Lett. à Mme de la Viefville*, 2 mai 1708. || Luthériens mitigés, se dit d'une secte qui se rapproche du catholicisme. || *S. m.* Les mitigés, se disait, sous la Fronde, de ceux qui avaient des opinions modérées.

MITIGER (mi-ti-jé. Le *g* prend un *e* devant *a* et *o* : mitigeant, mitigeons), *v. a.* || 1° Rendre [illegible] qu'un moins entier, moins vif, moins [illegible]. L'expérience mitigea ce caractère absolu et enthousiaste. || 2° Rendre quelque chose moins [illegible], moins vif, moins dur. Mitiger la douleur, les pas[sions]. Mitiger une proposition. Ils [M. et Mme de Grignan] ont ici une petite fille qui, sans avoir la beauté de sa mère, a si bien mitigé et radouci l'air des Grignans, qu'elle est en vérité [illegible] SÉV. à *Bussy*, 27 janv. 16[illegible]. Les physi[illegible], par le commerce que les hommes ont [illegible] tent je ne sais quoi de [illegible] qui les [illegible] dans DESFONTAINES. Les Anglais, d[illegible] a mis l'esprit d'indépendance [illegible] réformes de Luther], les mi[illegible] sèrent une religion pour [illegible] 38. Solon mitigea le système politique de Dracon, DIDEROT, *Opin. des anc. philos.* (grecs). || 3° Se mitiger, *v. réfl.* Devenir moins absolu, moins rigoureux. On apprend que ces hérétiques [les Albigeois] se mitigeaient quelquefois à l'égard du mariage, BOSS. *Variat.* XI. Il me semblait que mon [illegible] se mitigeait, qu'il était plus flatteur que [illegible] généreux que charitable, MARIV. *Marianne* [illegible].

— HIST. XIVe s. Aucunes herbes ou [illegible] ont vertu naturelle de mitiguer et de d[illegible] gence au lunaticque, *le Songe du Vergier* [illegible]. Combien que il pere [les sénateurs] temp[illegible] toutes manieres de mitiguer le plebe [illegible] BERCHEURE, f° 90, verso. || XVIe s. Dès qu'[illegible] il mitige et pallie Son parler aigre, MAROT, [illegible]. Il convient incontinent appli[illegible] qui mitigent la douleur, PARÉ, V, 9.

— ETYM. Provenç. et espagn. *mitigar*; ital. *mitigare*; du lat. *mitigare*, de *mitis*, doux, et *igare*, fréquentatif de *agere*, faire.

† **MITINE** (mi-ti-n'), *s. f.* [illegible] les écailles du périanthe sont sans épines sur le côté, *cardoncellus* [illegible].

† **MITIOREM** (IN) (in'-mi-si-o-rèm'), [illegible] usitée en cette phrase : il passe in mitiorem, c'est-à-dire l'avis le plus doux l'emporte.

— ETYM. *In*, en, et *mitiorem*, plus douce (sous-entendu *sententiam*, sentence).

† **MITIS** (mi-tis'), *s. m.* Nom propre du chat. [illegible] tre maître Mitis Pour la seconde fois les trompe [illegible] les alliés [les souris], LA FONT. *Fabl.* III, 18.

— HIST. XVIe s. Mitis, pour le chat, [illegible] *Contes*, XXIII.

— ETYM. Lat. *mitis*, doux, à cause de son poil et de son apparence.

1. **MITON** (mi-ton), *s. m.* Espèce de [illegible] en fourrure ou en tricot que les [illegible] sur le poignet pour se préserver du [illegible] de pure mercerie, tels que bourses, [illegible] lattes, mitaines, mitons, mantilles ou [illegible] *Arrêt du conseil*, 6 fév. 1728.

— HIST. XVIe s. Miton, COTGRAVE.

— ETYM. Voy. MITAINE.

† 2. MITON (mi-ton), *s. m.* Un des noms que les [illegible] au chat.

— HIST. [illegible] vieux reveur, ce mitouin A [illegible] Il [illegible] si bien mitounée [illegible] et si bien [illegible] a fait ce qu'il a voulu, [illegible] III, 5.

— ÉTYM. [illegible] par [illegible] à une fourrure. Cependant il y a en [illegible]gnol *mis*, *mito*, chat. On disait aussi *miton*, [illegible]

† 3. MITON (mi-ton), *s. m.* || 1° Nom, dans quelques [illegible], de la mie de pain. Quand j'ai du [illegible] la dent, *Vieille chanson de la Touraine.* [illegible] aux mitons, sorte de panade faite avec des [illegible] morceaux de pain taillés moins fin que [illegible] || 2° Fig. et populairement. C'est de l'on[illegible], qui ne fait ni bien ni mal, se [illegible] secours, d'un ex[illegible] Pour tous ces petits [illegible], toux, migraine, il compose à ra[illegible] en mitaine, TH. CORN. *D. Bertr. de* [illegible], I, 1. Ce secret-là n'est que de l'onguent [illegible], MARIV. *Surp. de l'amour*, I, 2.

— ÉTYM. Il est probable que c'est un dérivé irré[illegible] de *mie*.

† MITONNAGE (mi-to-na-j'), *s. m.* Espèce de [illegible] pour les potages.

MITONNÉ, ÉE (mi-to-né, née), *part. passé* de mi[illegible] || 1° [illegible] doucement. Le potage trop mitonné [illegible] bouillie, RAIM. POISSON, *Bar. de la Crasse*, sc. [illegible] || 2° Fig. Qui reçoit toute sorte de petits soins. Je [illegible] bien dorlotée et bien mitonnée, SÉV. 401. [illegible] mitonné qu'un perroquet de cour, Tout s'occu[illegible] du beau pensionnaire, GRESSET, *Vert-vert*, ch. I.

MITONNER (mi-to-né). || 1° *V. n.* Rester long[illegible] sur le feu en trempant dans du bouillon ou [illegible] Le potage mitonne. || 2° *V. a.* Cuire à petit [illegible] dans un liquide. [Pour un coulis] Les écre[illegible] pilées, Mitonnez-les dans du bouillon, [illegible] du pain qui soit bon, Et que toutes soient [illegible] *Les recettes de cuisine en chansons* [illegible] siècle), dans *le Temps*, 11 févr. 1867. || Chez les [illegible] en émail, faire cuire doucement la couleur [illegible] du fourneau de réverbère. || Fig. Je n'ose [illegible] à toute la joie que me donne la pen[illegible] de vous embrasser; je la cache, je la mitonne, [illegible] 1685. || 3° Fig. et familièrement. Mitonner [illegible], ménager adroitement son esprit, dans [illegible] vues intéressées. Mon cœur aura bâti sur ses [illegible] naissants, Et cru la mitonner pour moi pen[illegible]... MOL. *Éc. des f.* IV, 1. La comtesse a [illegible] soin d'amasser des écus; Il faut la mitonner, [illegible] CORN. *Comt. d'Orgueil*, IV, 5. Je la mitonne [une [illegible] pour moi, BRUEYS, *l'Important*, I, 2. Ah! [illegible], monsieur! comme l'amour nous [illegible] MARIVAUX, *Préj. vaincu*, sc. 3. || Dis[illegible] doucement. Je vous ai mitonné [illegible], ce protecteur. Il est certains mo[illegible] les mitonne.... HAUTEROCHE, [illegible], *Dict. comique*. Ainsi nous miton[illegible] jusques à ce que nous vissions [illegible] à les [illegible] [les généraux], [illegible] II, 332. || Mitonner une affaire, en préparer [illegible] le succès. || 4° Dorloter, prendre un [illegible] de tout ce qui regarde la santé et les [illegible] d'une personne. Le petit garçon [Charles de [illegible]] vous répondra sur ma santé; vraiment, [illegible], il a bien d'autres affaires qu'à me [illegible] n'est si occupé qu'un homme qui [illegible], il représente en cinq ou six [illegible] SÉV. 23 juin 1677. || Dans [illegible], à la cour de Louis XIV, amuser [illegible] de Coulanges voulut [illegible] avec quoi l'on amuse [illegible] les mitonner; [illegible] et nous parla d'une île [illegible] une princesse plus belle que le [illegible] SÉV. 4 août 1677. || 5° Se mitonner, *v. réfl.* Être [illegible] doucement. La soupe se mitonne. || Fig. Se [illegible] toute sorte d'aises et de commodités. Mais, [illegible] comtesse, comment vous portez-vous? je [illegible] ai laissée vous mitonnant dans votre lit, SÉV. 5 févr. 1690. La jeune [illegible].... Jusqu'à [illegible] se mitonne, DESHOULIÈRES, *Rondeau*. || 6° Fig. Être en [illegible] secrète de préparation. L'affaire qui se mitonne. Il y a eu ces jours-ci quantité de [illegible] il se mitonne nombre de [illegible], DANCOURT, *les Agiot.* I, 9.

— HIST. XVI° s. Faire mitonner un potage, OU[illegible], [illegible] franç.

— ÉTYM. Miton 3.

† MITOUCHE (SAINTE) (sin-te-mi-tou-ch') ou [illegible]ment MITOUCHE, *s. f.* Personne qui n'a pas l'air d'y toucher. Tu fais la mitouche hors de saison, FAVART, *Cherch. d'esprit*, sc. 12.

— ÉTYM. Mauvaise prononciation et mauvaise orthographe pour *sainte n'y touche* (voy. NITOUCHE).

† MITOUFLE (mi-tou-fl'), *s. f.* Synonyme inusité de mitaine. Mon père eut les gants ou mitoufles De Peléus et ses pantoufles, SCARR. *Virg.* III.

MITOYEN, ENNE (mi-to-iin, iè-n'; quelques-uns prononcent mi-toi-iin), *adj.* || 1° Qui tient le milieu entre deux choses, qui est entre deux choses. Espace mitoyen. || Mur mitoyen, mur qui, séparant deux propriétés contiguës, appartient aux deux propriétaires, ce qui se constate par titre, ou, en l'absence de titre, par certains indices. Un puits mitoyen est un puits qui se trouve dans un mur mitoyen. La réparation et la reconstruction du mur mitoyen sont à la charge de tous ceux qui ont droit, *Code Nap.* art. 655. || Une haie, un fossé qui séparent deux champs sont mitoyens, quand ils sont dans les mêmes conditions que le mur mitoyen. || Fig. Cette attache intime que nous avons à nous-mêmes, c'est la ligne de séparation, c'est la paroi mitoyenne entre tous les cœurs, c'est ce qui fait que chacun de nous se renferme tout entier dans ses intérêts, BOSS. *Sermons, Charité fratern.* 1. || Cloison mitoyenne, cloison qui est commune à deux chambres et qui les sépare. || Dents mitoyennes du cheval, quatre dents qui poussent entre les pinces et les coins, après que les dents de lait sont tombées, ce qui arrive lorsqu'il a passé trois ans. || 2° Fig. Qui est placé entre deux choses extrêmes ou opposées, et qui tient un peu de l'un et de l'autre. [Les chevaliers à Rome] ordre mitoyen entre les patriciens et le peuple, BOSS. *Hist.* II, 6. Calvin cherche une voie mitoyenne, ID. *Var.* 9. Platon établit trois sortes de dieux : des dieux supérieurs, des dieux inférieurs et des mitoyens, FÉN. *Platon*. Ma condition ne souffre point ces états mitoyens de vertu qui tiennent comme un milieu entre l'innocence et le crime, MASS. *Avent, Disp. à la commun.* Marc-Aurèle, aussi grand peut-être sur le trône de l'empire romain qu'Épictète dans l'esclavage, parle souvent, à la vérité, des dieux, soit pour se conformer au langage reçu, soit pour exprimer des êtres mitoyens entre l'être suprême et les hommes, VOLT. *Dict. phil. Idolâtrie*. Ces caractères indécis et mitoyens ne peuvent jamais réussir, à moins que leur incertitude ne naisse d'une passion violente, ID. *Rem. Corn. Tite et Bérénice*, I, 1. Je ne sais d'une des gens qui me rendra ou qui m'ôtera la vue tout à fait; je n'aime pas les partis mitoyens, ID. *Lett. d'Argental*, 27 nov. 1764. Cette matière mitoyenne entre le suif et la cire pour la consistance et la qualité, tenait lieu de l'une et de l'autre aux premiers Européens qui abordèrent dans ces contrées, RAYNAL, *Hist. phil.* XVIII, 26. Je penche pour un parti mitoyen entre l'opinion de ceux que j'aime et que j'honore et l'avis des hommes qui ont montré le plus de dissentiment avec moi depuis le commencement de cette assemblée, MIRABEAU, *Collection*, t. III, p. 340. Une opinion en apparence mitoyenne et modérée, L'ABBÉ MORELLET, *Mém.* t. I, p. 280, dans POUGENS. || Avis mitoyen, avis qui s'éloigne des extrémités de deux avis opposés. || 3° État mitoyen, condition entre la richesse et la pauvreté. Les hommes de l'état mitoyen, auxquels l'inanition et les excès sont également inconnus, BUFF. *Quadrup.* t. I, p. 163. C'est dans l'état mitoyen que la probité est encore le plus en honneur, DUCLOS, *Consid. mœurs*, ch. 4. || Appartenant à l'état mitoyen. Moi, j'aime à pourchasser des beautés mitoyennes, REGNARD, *le Joueur*, II, 4.

— HIST. XII° s. Premierement [illegible] li ennemi à estre vaincu en la bataille mo[illegible] [au centre], BRACHERRE, f° 74, *verso*. || XV° s. Deux paires de murs sont, c'est à sçavoir les murs mitoyens et personniers, *Ordonnance*, 1486. || XVI° s. Une personne sacrée, ointe et cherie de Dieu, comme mitoyenne entre les anges et les hommes, *Sat. Mén.* 144. En villes, tout mur est moitoien, s'il n'appert du contraire, LOYSEL, 283.

— ÉTYM. Bourg. *moitoyen*; bas-latin, *medietaneus* (dans un texte du XII° siècle), de *medietas*, moitié, formé comme le mot fictif [illegible], [illegible].

MITOYENNETÉ (mi-to-iè-ne-té; plusieurs disent mi-toi-iè-ne-té), *s. f.* Qualité de ce qui est mitoyen. La mitoyenneté d'un mur, d'un puits. Il y a marque de non-mitoyenneté lorsque la sommité du mur est droite et à plomb de son parement, d'un côté, et présente de l'autre un plan incliné, *Code Nap.* art. 654.

— ÉTYM. *Mitoyen*.

MITRAILLADE (mi-trâ-lla-d', *ll* mouillées, et non mi-trâ-ia-d'), *s. f.* Décharge de plusieurs canons chargés à mitraille.

— ÉTYM. *Mitraille*.

MITRAILLE (mi-trâ-ll', *ll* mouillées, et non mi-trâ-ye), *s. f.* || 1° Anciennement, toute sorte de vieille quincaillerie, de vieux morceaux de cuivre. Cuivre rompu en pots et morceaux ou mitraille, le cent pesant payera vingt sous, *Ordonnance*, 1680. Vieille ferraille, vieille mitraille, cri des revendeurs dans les rues de Bourges, JAUBERT, *Glossaire*. || 2° Familièrement [illegible] pour vous [illegible] ce soir, Je chante au quai de la Ferraille, Vous savez que c'est dans l'espoir De gagner un peu de mitraille, *Les disgrâces de porter perruque*, dans FRANC. MICHEL, *Argot*. || 3° Anciennement, toute sorte de vieux clous et autre ferraille dont on se servait pour charger des pierriers. || Aujourd'hui, les balles de fer ou biscaïens, ordinairement mêlés de ferraille, dont on charge les canons. [illegible] une grosse mitraille au travers du corps, P. L. COUR. *Lett.* I, 498. Celle-ci [la ligne russe] s'avançait par masses épaisses, où d'abord nos boulets firent de larges et profondes trouées : et pourtant elles approchaient toujours, quand les batteries françaises, redoublant, les écrasèrent de mitraille, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VII, 10. La liberté mêlait à la mitraille Des fers rompus et des sceptres brisés, BÉRANG. *Vieux sergent*. En vain boulets, obus, la balle et les mitrailles, De la vieille cité déchiraient les entrailles, V. HUGO, *Crép.* 1. || 4° Sorte de laiton qui sert à souder et qui est composé de fer, de cuivre et d'argent. || 5° Mitraille pendante (voy. PENDANT.)

— HIST. XIV° s. Icellui du Rut trouva un petit sachet où il y avoit mitaille, qui est appelé billon, DU CANGE, *mita*. || XV° s. Quantité de menue ferraille, appliquée à fait de marchandise de mitaille, ID. *ib.* || XVI° s. De chacun cent pesant de plomb, d'estain, de baterie de mitraille, cuivre ouvré ou à ouvrer, et autre baterie ou dinanderie, *Arrêt du parlement*, 20 sept. 1627.

— ÉTYM. Anc. franç. *mitaille* (l'r est épenthétique), de l'anc. franç. *mite*, très-petite monnaie, qui vient du flamand *mijte*, minutie, petite monnaie.

MITRAILLÉ, ÉE (mi-trâ-llé, llée, *ll* mouillées), *part. passé* de mitrailler.

MITRAILLER (mi-trâ-llé, *ll* mouillées, et non mi-trâ-yé), *v. n.* Tirer le canon à mitraille. On a mitraillé pendant une heure. || Activement. Mitrailler l'ennemi. || Se mitrailler, *v. réfl.* Les deux corps se mitraillèrent quelque temps avec un grand carnage.

— ÉTYM. *Mitraille*.

† MITRAILLEUR (mi-trâ-lleur, *ll* mouillées), *s. m.* Celui qui fait tirer à mitraille sur des rassemblements, sur des gens d'émeute, sur le peuple

† MITRAL, ALE (mi-tral, tra-l'), *adj.* Qui a la forme d'une mitre. || Terme d'anatomie. Valvule mitrale, repli membraneux, qui, placé dans le ventricule gauche du cœur, borde l'ouverture de communication de ce ventricule avec l'oreillette correspondante.

— ÉTYM. *Mitre*.

MITRE (mi-tr'), *s. f.* || 1° Terme d'antiquité. Coiffure des anciens peuples de l'Asie, Perses, Lydiens, etc. que les dames romaines leur avaient empruntée. Vous leur mettrez la mitre sur la tête, et ils seront mes prêtres pour me rendre un culte perpétuel, SACI, *Bible, Exode*, XXIX, 9. C'est peu que, le front ceint d'une mitre étrangère, Ce lévite à Baal prête son ministère, RAC. *Ath.* I, 1. || 2° Coiffure que portent les évêques, quand ils officient en habits pontificaux; c'est un bonnet rond, pointu et fendu par le haut, ayant deux fanons qui pendent sur les épaules. En quelques églises les chanoines portaient la mitre. Tu dors! attends-tu donc que, sans bulle et sans titre, Il te ravisse encor le rochet et la mitre? BOIL. *Lutr.* I. Une ville.... Où le vice orgueilleux s'érige en souverain, Et va la mitre en tête et la crosse à la main, ID. *Sat.* 1. Et de ces mitres d'or aux deux [illegible], VOLT. *le Lac de Genève*. || Fig. La mitre, le pouvoir spirituel du pape. La querelle de la couronne impériale et de la mitre de Rome, VOLT. *Mœurs*, 61. || 3° Il s'est dit du bonnet qui est au-dessus de la couronne de l'empereur et de quelques rois. || 4° Bonnet de papier qu'on mettait en Espagne sur la tête de ceux qu'on exécutait par jugement de l'inquisition. Ils furent tous deux revêtus d'un *sanbenito*, et on orna leurs têtes de mitres de papier, VOLT. *Candide*, 6. || 5° Tuiles ou planches de plâtre qu'on dispose en forme de mitre au-dessus d'une cheminée pour l'empêcher de fumer. || 6° Ancien nom du chapeau des agarics. || 7° Petit [illegible]

[illegible] la lame [illegible] de table d'avec la [illegible] ou la [illegible] qui sert à les [illegible]. || 8° Le [illegible] des [illegible] des [illegible] [illegible] le nom de [illegible], lorsqu'au lieu de le faire rond on lui donne une forme [illegible]. || 9° [illegible] que l'on place à l'endroit où deux rangées se réduisent à une seule, en raison de ce qu'on emploie du pavé d'un plus fort échantillon. || 10° Premier bout de tuyau qui est évasé et qui fait partie d'une suite de [illegible] tuyaux de tôle placés sur le haut d'une cheminée. || 11° Dans le langage familier, le train de derrière d'[illegible] [illegible] détaché des ailes et de la poitrine, parce qu'il offre une sorte de ressemblance avec une mitre. || 12° Genre de coquilles univalves. || Mitre polonaise, espèce de madrépore.

— HIST. XIII[e] s. Et puis li mist-on la mitre au chief qui iert blance, *Chr. de Reins*, 105. Tiex cops [tels coups] lor donrai sor les testes, Que lever i ferai lor boces, Qu'il en perdront mitres et croces, *la Rose*, 11412. || XIV[e] s. Pourquoi l'oreille est ploiant .... pour ce qu'el puisse estre ploiée sous la coiffe ou sous la mitre; ceste utilité est fieble, car les bues [bœufs] ont oreilles ploians, qui n'ont coiffe ne mitre, H. DE MONDEVILLE, f° 16 *verso*.

— ÉTYM. Provenç. esp. et ital. *mitra*; du lat. *mitra*, qui est le grec μίτρα.

MITRÉ, ÉE (mi-tré, ée), *adj.* Qui porte la mitre. Abbé crossé et mitré. M. de Saint-Malo [évêque de Saint-Malo], linotte mitrée, SÉV. 237. || Abbaye crossée et mitrée, abbaye dont l'abbé porte la crosse et la mitre. || Qui porte la mitre signe d'une condamnation infamante. Elle [Jeanne d'Arc] fut liée sous l'écriteau infâme, mitrée d'une mitre où on lisait : Hérétique, relapse, apostate, ydolastre, MICHELET, *Hist. de France*, t. V, p. 173. || Terme d'histoire naturelle. Qui porte une sorte de mitre.

— HIST. XV[e] s. Condamné à estre mené en un tombereau par la ville de Paris en aucuns carrefours, mitré, et mis à l'eschelle, et condamné en chartre et prison perpetuelle au pain et à l'eau, JUV. DES URSINS, *Hist. de Charles VI*, an 1414.

— ÉTYM. *Mitre*. *Mitrer* se disait autrefois d'une condamnation à porter la *mitre* et à être mis au pilori.

† **MITRIFORME** (mi-tri-for-m'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la forme d'une mitre.

— ÉTYM. *Mitre*, et *forme*.

MITRON (mi-tron), *s. m.* || 1° Terme populaire. Garçon boulanger. Par la faveur de je ne sais quel prestre polonais engoué et crédule, de mitron qu'il était, il se fait abbé mitré, GRIMM, *Correspond.* t. I, p. 4, dans POUGENS. || 2° Coiffe ou mitre de papier. || 3° Sorte de tuile.

— ÉTYM. Le *mitron* est ainsi nommé de la *mitre* ou coiffe de papier qu'il porte ordinairement.

† **MITTE** (mi-t'), *s. f.* Vapeur qui s'exhale des fosses d'aisances et qui cause des maux d'yeux; elle est composée d'ammoniaque unie aux acides carbonique et sulfhydrique. || Maladie d'yeux provoquée par la mitte.

— ÉTYM. Origine inconnue.

† **MIXO-LYDIEN** (mi-kso-li-diin), *adj. m.* Terme de musique ancienne. Mode mixo-lydien, c'était le plus aigu des modes.

— ÉTYM. Μιξολύδιος, de μίξ, mélange (comp. MIXTE), et λύδιος, lydien.

MIXTE (mik-st'), *adj.* || 1° Composé de plusieurs corps de différente nature. Corps mixte. || 2° [illegible] [illegible], qui participe à différentes choses. [illegible] [illegible] que nous connaissons des êtres mixtes, [illegible] avoir une idée distincte de la substance [illegible], [illegible], *Lett. div.* [illegible] t. [illegible], p. 479. Je n'étais guère moins fatigué des gens du monde et, en général, de la vie mixte que je menais de mener, moitié à moi-même, et moitié à des [illegible] [illegible] je [illegible] point [illegible] [illegible] [illegible]. || Gouvernement mixte, gouvernement qui participe de la nature de plusieurs autres [illegible] [illegible] de gouvernement [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de représenter les [illegible] [illegible] t. [illegible], p. 108 [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] *Hist. anc.* [illegible] t. I, p. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] LIV. I, [illegible] *Quadrup.* t. VIII, p. 27. || Terme de jurisprudence. Causes, actions mixtes, causes, actions qui sont à la fois personnelles et réelles. || Causes mixtes s'est dit aussi des causes qui étaient de la compétence du juge séculier et du juge ecclésiastique en même temps. || Terme de botanique. Boutons mixtes, boutons qui produisent à la fois des feuilles et des fleurs. Vaisseaux mixtes, vaisseaux qui présentent dans leur étendue les caractères spéciaux de plusieurs espèces, qui sont, par exemple, rayés en un point, ponctués en un autre, etc. || Terme de mathématique. Proportions mixtes, celles où l'on compare la raison de l'antécédent et du conséquent à leur différence. Nombre mixte, nombre composé d'entiers et de fractions. Figure mixte, figure composée en partie de lignes droites et en partie de lignes courbes. || Mathématiques mixtes (par opposition à mathématiques pures) ou sciences physico-mathématiques, sciences qui empruntent aux mathématiques leurs procédés de calcul pour résoudre les questions qui peuvent donner lieu à des équations. || Terme de grammaire. Terme mixte, terme de la langue d'une science et du langage commun. || Terme de peinture. Peinture mixte, genre où l'on se sert du pointillement de la miniature et de la touche libre de la détrempe. || Terme de plain-chant. Mode mixte, se dit des chants dont l'étendue excède celle de leur octave, et passe d'un mode dans l'autre, du mode authentique dans le plagal, ou réciproquement. || Terme de minéralogie. Cristaux mixtes, cristaux qui résultent d'une loi mixte de décroissement. || Terme de marine. Bâtiment mixte, bâtiment à voiles et à vapeur. || Terme d'horlogerie. Pendule mixte, pendule qui est adapté à un mouvement. || Écriture mixte, celle des manuscrits antérieurs au IX[e] siècle; elle emprunte ses lettres à la fois à la majuscule, à la minuscule, et même à la cursive. || 3° *S. m.* Un mixte, terme de l'ancienne chimie désignant tout corps composé d'éléments hétérogènes ou de différente nature, et souvent composé hypothétique d'éléments imaginaires. On pourrait apprendre par cet exemple que l'étude d'un seul mixte [l'antimoine] est presque sans bornes, FONTENELLE, *Lemery*. Je vois des mixtes, tels que les végétaux et les animaux, VOLT. *Newt.* I, 6. Un chimiste combinant des mixtes ne les fera pas sentir dans son creuset, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Les opérations chimiques n'ont jamais tiré d'aucun mixte qu'autant d'or qu'il en contenait déjà, ID. *Hél.* V, 3. || La chimie moderne n'a pas complétement renoncé à l'usage de ce mot; elle l'emploie quelquefois au sens vague d'un composé indéterminé. || 4° Un mixte, un verre de vin et d'eau que prenait le lecteur de table avant de commencer son office, dans certaines communautés.

— HIST. XIV[e] s. Telles operacions sont mixtes ou meslées de voluntaire ou de involuntaire, ORESME, *Eth.* 48. Et semble que as infortunés la presence de leur amis est mixte ou meslée de delettacion ou de tristece, ID. *ib.* 289.

— ÉTYM. Provenç. *mixte*; espagn. *mixto*; ital. *misto*; du latin *mixtus*, mêlé, participe de *miscere*.

† **MIXTIBINAIRE** (mik-sti-bi-nê-r'), *adj.* Terme de minéralogie. Cristal mixtibinaire, cristal dû à un décroissement mixte et à un autre décroissement par deux rangées.

— ÉTYM. *Mixte*, et *binaire*.

† **MIXTI-BISUNITAIRE** (mik-sti-bi-zu-ni-tê-r'), *adj.* Terme de minéralogie. Cristal mixti-bisunitaire, celui qui provient d'un décroissement mixte, et de deux autres décroissements par une seule rangée.

— ÉTYM. *Mixte*, *bis*, et *unitaire*.

MIXTILIGNE (mik-sti-li-gn'), *adj.* Terme de géométrie. Figures mixtilignes, figures terminées en partie par des lignes droites, et en partie par des lignes courbes. Triangles mixtilignes. || Terme de minéralogie. Cristal mixtiligne, cristal dont, parmi les faces qui le terminent, les unes sont planes et les autres ont pris de la convexité.

— ÉTYM. *Mixte*, et *ligne*.

† **MIXTINERVE** (mik-sti-nèr-v'), *adj.* Terme de botanique. Feuille mixtinerve, feuille dont les nervures sont dirigées dans tous les sens.

— ÉTYM. *Mixte*, et *nerf*, nervure.

MIXTION (mik-sti-on), *s. f.* || 1° Terme de pharmacie. Action de mêler plusieurs drogues ou substances ensemble pour former un médicament composé. || [illegible] qui est le résultat de cette action. [illegible] [illegible], et en mettez soufflant sur ces [illegible] qui [illegible] en peu de temps, [illegible] *Hist.* [illegible] t. [illegible] 14, dans POUGENS. || 2° Terme de doreur. Mordant léger qui sert à fixer la dorure à l'huile. || 3° Terme de graveur. Mélange de suif et d'huile dont on recouvre les grandes parties qui ont été mordues par l'eau-forte, avant de continuer à faire mordre celles qui doivent être creusées plus profondément.

— HIST. XIII[e] s. Ne ne me plaisoy des [illegible] Bien gardent mes commandements, Bien [illegible] [illegible] [eux] lor mistions, *la Rose*, [illegible] || [illegible] Par mixtion charnel [illegible] [illegible] [illegible] *Eth.* 162. || XVI[e] s. Telle mixtion ne doit estre trop espaisse ne liquide, PARÉ, XVIII, 17.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *mixtion*; ital. *mistione*; du lat. *mixtionem*, de *mixtus*, mixte.

MIXTIONNÉ, ÉE (mik-sti-o-né, née), *part. passé* de mixtionner. Mais j'ai certain [illegible] [illegible] d'eau rose, TH. CORN. *D. Bertr. de Cigarral*, [illegible] Circé me présente cette boisson mixtionnée dont mes compagnons avaient éprouvé les terribles effets, FÉN. *T.* XXI, p. 421. || Vin mixtionné, vin qui est mélangé, frelaté.

MIXTIONNER (mik-sti-o-né), *v. a.* Faire une mixtion, presque toujours avec le sens de mélange mauvais, dangereux. Mixtionner un breuvage.

— HIST. XIV[e] s. Telle œuvre entendre [illegible] Comme de proportionner Elemens et [illegible] *Nat. à l'alch. err.* 536. || XVI[e] s. Beuvans [illegible] pure, ou mistionnée avecques le vin, RAB. *Pant.* [illegible] I. [Au reste ces qualités sont] si bien [illegible] [dans les quatre éléments], qu'il ne [illegible] simple ou pur, PARÉ, *Introd.* 4. On voit le vin passer au travers de l'eau, et l'eau au travers du vin, sans se mixtionner ensemble, ID. *ib.* 9.

— ÉTYM. *Mixtion*.

† **MIXTIONNEUR** (mik-sti-o-neur), *s. m.* Celui qui mixtionne.

— HIST. XVI[e] s. Grand mixtionneur et [illegible] teur de drogues, PALISSY, 94.

† **MIXTITERNAIRE** (mik-sti-tèr-nê-r'), *adj.* Terme de minéralogie. Cristal mixtiternaire, cristal provenant d'un décroissement mixte, et d'un autre décroissement par trois rangées.

— ÉTYM. *Mixte*, et *ternaire*.

† **MIXTI-TRIUNITAIRE** (mik-sti-tri-u-ni-tê-r'), *adj.* Terme de minéralogie. Cristal mixti-triunitaire, cristal qui provient d'un décroissement mixte et de trois autres décroissements par une seule rangée.

— ÉTYM. *Mixte*, *tri*, trois, et *unitaire*.

† **MIXTI-UNIBINAIRE** (mik-sti-u-ni-bi-nê-r'), *adj.* Terme de minéralogie. Cristal mixti-unibinaire, cristal provenant d'un décroissement mixte, d'un autre décroissement par une rangée, et d'un troisième par deux rangées.

— ÉTYM. *Mixte*, *un*, et *binaire*.

† **MIXTO-BARBARE** (mi-ksto-bar-ba-r'), *adj.* Qui est en grec littéral et en grec [illegible]. Je [illegible] puis du tout approuver sa préface [illegible] mixto-barbare, P. L. COUR. *Lett.* I, [illegible].

— ÉTYM. *Mixte*, et *barbare*.

MIXTURE (mik-stu-r'), *s. f.* || 1° Mélange de certaines substances pour un but déterminé. Mixture frigorifique. J'avais soin [illegible] [illegible] dans cette mixture frigorifique, de manière que le grand vase fût complétement submergé, [illegible] *Instit. Mém. scienc.* t. VI, p. 80. || 2° Terme de pharmacie. Médicament liquide qui résulte du mélange de substances diverses, et, en particulier, mélange liquide de médicaments très-actifs [illegible] à être pris par gouttes sur du sucre, ou dans un verre d'eau. || 3° Mélange de céréales qu'on sème.

— HIST. XVI[e] s. Un petit [illegible] trempé en la dite mixture, PARÉ, XVIII, 17.

— ÉTYM. Provenç. *mistura*, espagn. et ital. *mistura*; du latin *mixtura* (voy. MIXTE).

MNÉMONIQUE (mné-mo-ni-k'), *adj.* Qui a rapport à la mémoire. Art mnémonique. Figures mnémoniques. || *S. f.* La mnémonique, l'art de [illegible] les opérations de la mémoire.

— ÉTYM. Μνημονικός, de μνήμων, qui se souvient, dérivé de μνάω, mémoire (comparez MÉM[illegible]).

† **MNÉMONIQUEMENT** (mné-mo-ni-ke-man), *adv.* Par rapport à la mnémonique.

† **MNÉMONISER** (mné-mo-ni-zé), *v. a.* [illegible] mnémonique. [illegible] à retrouver par la mémoire.

† **MNÉMOSYNE** (mné-mo-zi-n'), *s. f.* Terme de mythologie. La déesse de la mémoire, dite la mère des Muses. Les filles de Mnémosyne.

— ÉTYM. Μνημοσύνη, dérivé de μνήμη, mémoire.

† **MNÉMOTECHNICIEN** (mné-mo-tè-kni-siin), *s. m.* Celui qui pratique, enseigne la mnémotechnie.

MNÉMOTECHNIE (mné-mo-tè-knie), *s. f.* Art de donner à la mémoire, d'augmenter la mémoire.

— ÉTYM. Μνήμη, mémoire, et τέχνη, art.

† **MNÉMOTECHNIQUE** (mné-mo-tè-kni-k'), *adj.*

Ou appartient à la mnémotechnie. Procédés mnémotechniques.

† MOBED (mo-bèd'), *s. m.* Nom des prêtres dans les temps postérieurs de la religion de Zoroastre.

— ÉTYM. Persan, *mobed*, répondant, par les radicaux, au sanscrit *maha*, grand, et *pati*, seigneur.

MOBILE (mo-bi-l'), *adj.* || 1° Qui se meut ou qui peut être mû. Mobiles comme le mercure, ils pirouettent, ils gesticulent, ils crient, ils s'agitent, LA BRUY. XI. Ce qu'on appelle une matière morte, ne serait-ce pas une matière mobile par une autre matière? DIDER. *Interprét. de la nat. Question* 5. Comme de vieux [illegible]liers, dont la couche mobile est suspendue aux mâts, CHATEAUBR. *Génie*, I, V, 3. Sur un sable mobile ou des flots écumants, C. DELAV. *Paria*, IV, 2. || Terme d'imprimerie. Caractères mobiles, caractères séparés, par opposition aux planches gravées en bois, stéréotypées, etc. || Terme de botanique. Anthère mobile, anthère qui, fixée par un seul point faisant office de charnière, peut se mouvoir en deux sens opposés. || Anneau mobile, anneau des champignons, quand, n'adhérant pas au pied du stipe, il peut en parcourir la longueur comme ferait une bague. || Terme de construction. Menuiserie mobile, celle qui a pour objet la construction des portes, des croisées, etc. || 2° Fêtes mobiles, certaines fêtes de l'année ainsi nommées parce que le jour de leur célébration change tous les ans, selon la différence des lunaisons. || 3° Terme d'administration militaire. Troupes mobiles se dit par opposition à troupes sédentaires. Créer une garde nationale mobile. || Garde mobile, corps de troupe formé en 1848 après la chute de Louis-Philippe parmi les ouvriers de Paris. || *S. f.* La mobile, la garde mobile. || *S. m.* Un mobile, un soldat de la garde mobile. || 4° Armistice mobile, armistice par lequel, de deux corps, l'un avance et l'autre recule, sans en venir aux mains. Un armistice mobile s'établit [entre les Russes et les Autrichiens] : le général russe et Schwartzenberg devaient manœuvrer l'un devant l'autre, le Russe sur l'offensive, l'Autrichien sur la défensive, mais sans en venir aux mains, SÉGUR, *Hist. de Nap.* XII, 10. || 5° Couleur mobile, couleur qui varie avec l'aspect des corps colorés. || 6° Changeant, inconstant. Salomon reconnaît la sagesse pour la plus muable ou la plus changeante chose de toutes les mobiles, LA MOTHE LE VAYER, *Vertu des païens*, II, *Pyrrhon*. Un caractère mobile, sensible et passionné, STAEL, *Corinne*, I, 4. Il n'y a rien de plus mobile que les têtes exaltées, ID. *ib.* XVI, 6. Vos édits inconstants Ont annoncé chez vous un cœur faible et mobile, M. J. CHÉN. *Charles IX*. II, 3. || 7° *S. m.* Un mobile, un corps qui est mû. Un mobile communique une partie de son mouvement à un autre mobile qu'il rencontre. Tout mobile qui se meut dans un cercle, ou dans une ellipse, ou dans une courbe quelconque, se meut autour d'un centre auquel il tend, VOLT. *Newt.* III, 4. || Terme d'horlogerie. Un mobile, roue ou quelque autre pièce du mouvement d'une montre ou d'une pendule, qui tourne sur son pivot. Les premiers mobiles sont le barillet, la fusée et la grande roue moyenne ; les derniers mobiles, la petite roue moyenne, la roue de champ, la roue de rencontre et le balancier. || 8° Dans l'ancienne astronomie, le premier mobile, la première et la plus haute des sphères célestes, qui se meut et donne le mouvement aux sphères inférieures. Ce ciel que nous appelons premier mobile, est tellement au-dessus de tous les autres cieux qu'il ne laisse pas de leur imprimer son mouvement et son action, BOURDAL. 3e *dim. après l'Épiphan. Dominic.* t. I, p. 128. || Temps du premier mobile, temps qui est mesuré par le retour des étoiles au méridien. || Par extension. Premier mobile, la première cause de plusieurs mouvements subordonnés. Le concours de l'âme et du corps est visible dans les passions : mais il est clair que le premier mobile est tantôt dans la pensée de l'âme, tantôt dans le mouvement commencé par la disposition du corps, BOSS. *Connaiss.* III, 11. || Fig. Premier mobile, se dit d'une personne qui donne le mouvement à une affaire, à une association. C'est cette infortunée Galigaï qui avait été le premier mobile de la fortune du cardinal de Richelieu, lorsqu'il était jeune encore, et qu'il s'appelait l'abbé de Chillon, VOLT. *Mœurs*, 176. || Il se dit aussi des choses qui exercent la principale influence. Il semble que leurs passions [des hommes] sont les premiers mobiles des changements et des fortunes, MASS. *Panégyr. Martyr.* L'argent, ce qui est le premier mobile des affaires de ce monde, VOLT. *l'Ingénu*, 8. Les trois philosophes agitèrent la grande question, quel est le premier mobile de toutes les actions des hommes, ID. *Oreilles*, 7. || 9° La force mouvante, signification qui est advenue, bien que mobile veuille dire expressément ce qui peut être mû, de ce que *le premier mobile*, qui se mouvait le premier, était supposé communiquer son mouvement à tout le reste. Le feu est le mobile de cette machine. || Aujourd'hui, on dit plutôt moteur. || Fig. Ce qui porte, ce qui excite à faire quelque chose. Les deux grands mobiles propres à remuer les spectateurs chez les anciens [dans les tragédies] étaient la terreur et la compassion, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. V, p. 124, dans POUGENS. La gloire, ce puissant mobile de toutes les grandes âmes, BUFF. *Nature des animaux*. L'or, unique mobile, unique récompense, M. J. CHÉN. *Gracq.* II, 3.

— ÉTYM. Lat. *mobilis*, contraction de *movibilis*, susceptible d'être mû. *Mobile* est refait sur le latin ; *mobilis* avait donné *meuble*.

MOBILIAIRE (mo-bi-li-ê-r'), *adj.* Qui consiste en biens meubles, ou qui concerne cette nature de biens. L'argent, les obligations, les récoltes coupées sont des effets mobiliaires. Imposition mobiliaire. Succession mobiliaire.

— REM. Cet adjectif fait double emploi avec l'adjectif mobilier; c'est le même, écrit différemment.

— ÉTYM. Voy. MOBILIER.

† MOBILICORNE (mo-bi-li-kor-n'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a une corne mobile.

— ÉTYM. *Mobile*, et *corne*.

MOBILIER, IÈRE (mo-bi-lié, liè-r'), *adj.* || 1° Terme de jurisprudence. Qui est de la nature du meuble. Les biens mobiliers d'une succession. D'après le code civil, les rentes constituées, les effets publics, les intérêts dans les entreprises de commerce, etc. sont des biens mobiliers. L'expression biens meubles, celle de mobilier, d'effets mobiliers comprennent généralement tout ce qui est censé meuble, *Code Nap.* art. 535. || Société générale de crédit mobilier, société fondée à Paris en 1852 et destinée à faire des prêts sur dépôt de valeurs mobilières, actions, coupons de rentes, etc. || Action mobilière, toute action qui tend à la revendication d'un meuble incorporel ou corporel. || Droit mobilier, droit à la revendication d'un meuble corporel ou incorporel. || Vente mobilière, vente de tout ce qui est dénommé meuble. || Saisie mobilière, saisie de tous les objets qui peuvent être considérés comme meubles. || Succession mobilière, succession ou portion de succession qui consiste en meubles. || Héritier mobilier, celui qui hérite de meubles. || 2° *S. m.* Le mobilier, l'ensemble des meubles, de ce qui sert à garnir et orner une maison sans en faire partie. Le prodigieux mobilier du cardinal [Dubois] passa à son frère aîné Dubois, secrétaire du cabinet, depuis que le cadet était devenu secrétaire d'État, DUCLOS, *Œuvres*, t. VI, p. 171. Le mobilier qui échoit à chacun des époux pendant le mariage doit être constaté par un inventaire, *Code Nap.* art. 1504.

— ÉTYM. Mot formé du lat. *mobilis*, dans le sens de *meuble* (voy. MEUBLE), avec la terminaison adjective *ier*, *ière*, qui répond au latin *arius*.

† MOBILISABLE (mo-bi-li-za-bl'), *adj.* Qui peut être mobilisé, mis en campagne. Une partie de la garde nationale est mobilisable.

MOBILISATION (mo-bi-li-za-sion), *s. f.* || 1° Terme de jurisprudence. Action d'assimiler aux meubles. || 2° Terme d'administration militaire. Action de faire passer un corps sédentaire au service actif de guerre.

— ÉTYM. *Mobiliser*.

MOBILISÉ, ÉE (mo-bi-li-zé, zée), *part. passé* de mobiliser. La garde nationale mobilisée.

MOBILISER (mo-bi-li-zé), *v. a.* || 1° Assimiler aux meubles. Par les contrats de mariage on mobilise quelquefois des immeubles. Vingt milliards, quelle vétille! en frappant du pied le sol [en 1848], on devait les trouver ; un simple procédé y suffisait : il s'agissait de tout mobiliser; ô vertu d'un mot! mobiliser, mobilisation, enfants d'un vocabulaire qui n'est pas celui de Bossuet, que de qualités secrètes ne renfermez-vous pas! L. REYBAUD, *Jér. Paturot*, partie III, § XIV. || 2° Rendre mobile, mettre en campagne. On mobilisa une partie de la garde nationale de telle ville.

— ÉTYM. *Mobile*.

MOBILITÉ (mo-bi-li-té), *s. f.* || 1° Propriété générale des corps, en vertu de laquelle ils obéissent parfaitement, et en tous sens, aux causes de mouvement. La mobilité du mercure. Ses disciples [de Pythagore] et Philolaüs entre autres eurent un système astronomique qui leur était particulier, et dans lequel ils supposaient la mobilité de la terre, LAMOTHE LE VAYER, *Vertu des païens*, II, *Pythagore*. La mobilité est la faculté qu'ont tous les corps de pouvoir être mis en mouvement, [illegible], *Traité de phys.* t. I, p. 61, dans POUGENS. La mobilité convient à l'homme, et le repos au monde, [illegible], *Sermon de 1767*, *Œuvres*, t. XIV, p. 61, dans POUGENS. || Mouvement communiqué. La lumière lugubre des lampes... répandait une mobilité effrayante sur ces objets éternellement immobiles [les catacombes et leurs sépulcres], CHATEAUB. *Mart.* V. || Terme de chirurgie. Mobilité des fragments, la possibilité de faire mouvoir les deux bouts d'un os rompu. || 2° Facilité à prendre différentes expressions. Cet acteur a une grande mobilité dans la physionomie. Son âme, active au delà de toute expression, donnait aux traits de sa physionomie une mobilité éblouissante et ravissante, MARMONTEL, *Mém.* V. || 3° Facilité à passer promptement d'une disposition à une autre. Ce qui me ravissait en elles, c'étaient les grâces de leur esprit, la mobilité de leur imagination, le tour facile de leurs idées et de leur langage, MARMONTEL, *Mém.* VII. Oswald était étonné de cette mobilité qui faisait succéder l'une à l'autre des impressions si différentes, STAEL, *Corinne*, X, 4.

— HIST. XVe s. Mais ce n'est de nos fringuereaux Qu'inconstance et mobilité, COQUIL. dans le *Dict. de* DOCHEZ. || XVIe s. Mobilité, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. Lat. *mobilitatem*, de *mobilis*, mobile.

† MOBULAR (mo-bu-lar), *s. m.* Nom, aux Antilles, d'une sorte de raie nommée ange en France.

† MOCADE (mo-ka-d'), *s. f.* Nom qu'on donne quelquefois à la moquette. Nous aurions accordé à Philippe le Clercq la permission d'établir dans notre royaume la fabrique et manufacture de mocades ou moquettes façon de Flandres, *Privilége de Pierre Maurice pour la manufacture des moquettes*, 3 août 1682. || On trouve aussi moucade. Tapis de moucade, *Décl. du roi*, nov. 1640, *tarif*.

— ÉTYM. Voy. MOQUETTE.

† MOCASSIN (mo-ka-sin), *s. m.* Chaussure des sauvages de l'Amérique du Nord ; elle est faite de peau de bête. || Chateaubriand dit mocassine ; on dit actuellement mocassin. Elle [Atala] me broda des mocassines de peau de rat musqué, CHATEAUB. *Atala, le récit des chasses*.

† MOCHE (mo-ch'), *s. f.* Terme de commerce. Paquet de soies filées. || Soies en moche, se dit des soies ainsi disposées.

† MOCHEUSE (mo-cheû-z'), *s. f.* Sorte de grand cylindre ou tambour en bois à axe horizontal et hérissé de petits piquants métalliques, qui sert à préparer la bourre de soie pour le peignage.

† MOCHLIQUE (mo-kli-k'), *s. m.* || 1° Terme de pharmacie. Voy. MACARONI. || 2° Titre d'un livre chirurgical de la collection hippocratique, qui signifie levier, et qui renferme la description de quelques machines de réduction.

— ÉTYM. Μοχλικὸς, de μόχλος, levier; le médicament étant ainsi nommé à cause de sa grande puissance.

† MOCO (mo-ko), *s. m.* Espèce de rongeur du Brésil.

† MOCOCO (mo-ko-ko), *s. m.* Espèce de maki de la côte de Mozambique.

† MODAL, ALE (mo-dal, da-l'), *adj.* || 1° Terme de philosophie. Qui concerne la modalité. Les accidents modaux. Il s'ensuit que je ne mourrai pas tout entier, et qu'une grande partie de moi-même échappera à la ruine de mon existence modale, BOULAINVILLIERS, *Réfutation de Spinosa*, p. 180. L'homme, être modal et conditionnel, ID. *ib.* p. 234. Au moyen de l'attention dont l'âme est douée, elle peut séparer la partie de son tout, le mode de son sujet ; elle peut faire des abstractions partielles et des abstractions modales, BONNET, *Ess. psych.* ch. 8. || Proposition modale, et, substantivement, une modale, proposition qui contient quelque restriction. Si les modales sont appelées par quelques dialecticiens *pistrinum ingeniorum*, les anagrammes de maître Pasquier sont *pistrinum pistrini*, GARASSE, *Rech. des rech.* p. 323, dans LACURNE. Les philosophes ont particulièrement remarqué celles [propositions] qu'ils ont appelées modales, parce que l'affirmation ou la négation est modifiée par l'un de ces quatre modes : possible, contingent, impossible, nécessaire, *Logique de Port-Royal*, p. 101, dans POUGENS. || 2° Terme de jurisprudence. Qui a rapport à un mode, à une manière particulière de faire une chose. Disposition modale. || 3° Terme de musique. Cordes ou notes modales, celles qui caractérisent le mode majeur ou mineur : la tierce et la sixte.

— ÉTYM. *Mode* 1.

MODALITÉ (mo-da-li-té), *s. f.* || 1° Terme de logique. Manière d'être. On répond que, comme les figures ronde et carrée sont des modalités de l'é-

[illegible] et la pensée sont des [illegible] de la substance, [illegible], *Reflet de* [illegible], p. 19 [illegible] ne peut [illegible] d'exister que par la détermination d'une ou plusieurs causes, il n'en est point aussi qui ne cesse d'être par la détermination d'une autre cause différente de nature et d'effet, ID. *ib.* p. 197. Ce changement [de la monade] est ce que notre philosophe nomme une modalité; il dit que la [illegible] produit par elle-même ses propres modalités, BONNET, *Œuvres mêlées*, t. XVIII, p. 105, dans [illegible] ‖ 2° Terme de musique. Indication du mode dans lequel on joue. Il faut déterminer la modalité.

— ÉTYM. [illegible]

1. **MODE** (mo-d'), *s. m.* ‖ 1° Terme de philosophie. Manière d'être qui ne peut exister indépendamment des substances, quoiqu'elle puisse être conçue à part abstraitement. Le mode est un accident que l'on conçoit nécessairement dépendant de quelque substance, ROHAULT, *Physique*, dans RI[illegible] [illegible] une substance quelconque paraît-elle? tout mode se détruit, l'être reste, VOLT. *Dict. phil. Âme.* La figure et le mouvement dépendent d'une cause qui est extérieure au corps; ce ne sont donc pas des propriétés essentielles, ce sont de simples modes, mais qui ont leur fondement dans les [illegible] essentiels de la matière: la figure dans [illegible], le mouvement dans la solidité, BONNET, *Consid. corps organ. Œuvres*, t. V, p. 188, dans POUGENS. Les modes dérivent des attributs, ID. *Œuv. mêlées*, t. XVIII, p. 78. ‖ 2° Terme de logique. Modification d'une proposition, ce qui la rend modale. ‖ Certain ordre dans le raisonnement, ou dans la manière d'argumenter, qui dépend de la nature des propositions. Modes du syllogisme, les différentes manières dont les quatre sortes de propositions (l'affirmative, la négative, l'universelle et la particulière) se combinent trois à trois pour former un syllogisme. ‖ 3° Terme de jurisprudence. Clause qui modifie l'effet d'un acte d'après un événement incertain, mais dépendant de la volonté de celui qui doit profiter de la disposition modale. ‖ 4° Dans le langage ordinaire, forme, méthode. Mode de gouvernement, d'administration, d'[illegible], etc. ‖ 5° Terme de grammaire. Nom donné aux différentes formes du verbe employées pour affirmer plus ou moins la chose dont il s'agit, et pour exprimer non pas le temps, mais les différents points de vue auxquels on considère l'existence ou l'action. Les modes sont, en français, l'indicatif, l'impératif, le subjonctif, le conditionnel, l'infinitif et le participe. Les modes s'accordent entre eux, c'est-à-dire que, dans deux propositions qui se [illegible], si la première est au présent, la seconde doit être mise au présent; si la première est au passé, la seconde doit être aussi au passé: je veux que vous fassiez cela; je voulais, j'ai voulu, j'avais voulu que vous fissiez cela. ‖ Modes personnels, ceux qui, dans les verbes, ont des personnes. Modes impersonnels, l'infinitif et le participe. ‖ Modes [illegible] s'est dit autrefois de tous les modes des verbes autres que l'indicatif. ‖ 6° Terme de musique ancienne. [illegible] de l'échelle des sons, où les anciens [illegible] 1° un diapason plus ou moins [illegible], le mode phrygien étant d'un ton plus haut que le dorien, et d'un ton [illegible] du lydien, etc.; 2° [illegible], qui se trouvait au [illegible] dans le dorien, au second dans le [illegible], au premier dans le lydien, etc.; [illegible] dans le lydien, [illegible] un peu [illegible] [illegible] mattre du monde et dieu de l'harmonie, Qui sur le mode d'Ionie Chante en s'accompagnant de la lyre à dix voix, HUGO, *Odes*. [illegible] Fig. La muse me touche d'un [illegible] place des demi-tons; 2° par l'étendue, qui était pour chacun d'une octave; 3° par la [illegible] par la note qui devait terminer le chant dans ces

que mode; 4° par la dominante, c'est-à-dire par la note qui occupait la plus grande partie du chant; 5° par la distinction des modes authentiques et des modes plagaux, le mode plagal étant d'une quarte au-dessous de l'authentique correspondant, avec la même note pour finale; 6° par le caractère grave, triste, joyeux qu'on y reconnaissait. Dans le plain-chant, quand la finale d'un chant en est aussi la tonique, et que le chant ne descend pas jusqu'à la dominante, le mode s'appelle authentique; mais, si le chant descend ou finit à la dominante, le mode est plagal, J. J. ROUSS. *Dict. de mus. Authentique.* ‖ Terme de musique moderne. Disposition des sons de la gamme, déterminée par la place du demi-ton, qui occupe le troisième degré dans le mode majeur, et le second dans le mode mineur. ‖ Mode majeur, celui où la tierce et la sixte, au-dessus de la tonique, sont majeures. ‖ Mode mineur, celui où la tierce et la sixte, au-dessus de la tonique, sont mineures.

— HIST. XVI° s. Les modes sont de cinq sortes: la premiere s'appelle indicative.... R. ESTIENNE, *Gramm. franç.* p. 38, dans LACURNE. Et que je chante en mode pastorale Ce que voudray de ma fluste rurale, MAROT, IV, 2.

— ÉTYM. Prov. *mo*, *s. m.*, mode de verbe; du lat. *modus*. *Mode*, *s. m.* n'appartient point à l'ancienne langue. Au XVI° siècle, il était uniformément féminin; c'est plus tard qu'on a distingué *le mode* et *la mode*. *Modus*, au sens de mode de verbe, avait donné *mœuf* (voy. ce mot).

2. **MODE** (mo-d'), *s. f.* ‖ 1° Manière, fantaisie. Nature qui sert un chacun à sa mode, RÉGNIER, *Sat.* VII. Vous avez, Dieu me sauve, un esprit à ma mode; Vous trouvez, comme moi, la grandeur incommode, CORN. *Illus. com.* II, 4. J'approuve cependant que chacun ait ses dieux, Qu'il les serve à sa mode et sans peur de la peine, ID. *Poly.* V, 6. Même on dit qu'il suivit la mode de son maître, LA FONT. *Pâté.* Mme de Vins me parut hier fort tendre pour vous, ma fille; c'est-à-dire à sa mode, mais sa mode est bonne, SÉV. 28 juin 1675. J'entre dans le goût qu'il [un directeur, le prieur de Sainte-Catherine] a de ne point ressembler à ses voisins [les jésuites], et je le traite à sa mode, qui est aussi tout à fait la mienne, ID. 6 oct. 1693. Un Dieu qu'on fait à sa mode, aussi patient, aussi insensible que nos passions le demandent, n'incommode pas, BOSS. *Anne de Gonz.* Pendant que le parlement d'Angleterre songe à congédier l'armée, cette armée toute indépendante réforme elle-même à sa mode le parlement.... et se rend maîtresse de tout, ID. *Reine d'Anglet.* Prince [illegible] à sa mode, ID. *Hist.* [illegible] Ronsard.... Réglant tout, [illegible] tout, fit un art à sa mode, BOIL. *Art p.* I. Mais d'une vertu à leur mode et qui ne les empêche pas de faire mille maux, et de manquer à faire mille biens, MAINTENON, *Lett. à Mme de la Viefville*, 13 déc. 1710. ‖ À la vieille mode, comme dans le temps passé. Vous nous parlerez longtemps du malheur de M. de Pomponne, avant que nous vous trouvions à la vieille mode, cette disgrâce est encore bien vive dans nos têtes, SÉV. 29 nov. 1679. ‖ À la mode d'Italie, d'Espagne, etc. suivant les usages d'Italie, d'Espagne, etc. ‖ Oncle, tante à la mode de Bretagne, cousin germain, cousine germaine du père ou de la mère. Neveu, nièce à la mode de Bretagne, fils, fille du cousin germain ou de la cousine germaine. Un maître [illegible] qui est mon neveu à la mode de Bretagne, LESAGE, *Turcaret*, III, 2. ‖ 2° Usage passager qui dépend du goût et du caprice. [Les Français] Aimant, comme je fais, beaucoup le changement, En leur langue commune ils me nomment la mode, *Discours nouveau sur la mode* (1613). Voyez ce taffetas, la mode en est nouvelle, RÉGNIER, *Sat.* [illegible] du village, il en est au grand monde; Il en est de la mode, il en est de la France, *Hist. du théâtr. franç.* t. VII, p. 216, dans [illegible] la mode fait l'agrément, aussi [illegible] *Pens.* [illegible] La mode [illegible] et les [illegible] beauté, [illegible] soutenir [l'usage du chocolat]; songez que ce n'est plus la mode du bel air, SÉV. 15 avr. 1671. Le [illegible] vous ne m'aimiez pas?... c'est moi qui ai [illegible] la mode de tous aimer et de vous [illegible] mode, [illegible] comme de mode,

BOIL. *Sat.* VIII. Une femme surtout doit tribut à la mode, ID. *ib.* X. On n'y peut plus souffrir [illegible] hors de mode, ID. *ib.* XI. Une chose folle et qui couvre bien notre petitesse, c'est l'assujétissement aux modes quand on l'étend à ce qui concerne le goût, le vivre, la santé et la conscience, LA BRUY. XIII. Il y a autant de faiblesse à fuir la mode qu'à l'affecter, ID. *ib.* L'on blâme une mode qui, divisant la taille des hommes en deux parties égales, en prend une tout entière pour le buste [illegible] condamne celle qui fait de la tête des femmes la base d'un édifice à plusieurs étages, ID. *ib.* [illegible] voit à l'église un soulier d'une nouvelle mode, [illegible] regarde le sien, il rougit, il ne se croit plus [illegible] ID. *ib.* Le duel est le triomphe de la mode, et l'endroit où elle a exercé son empire avec plus d'éclat, ID. *ib.* Une mode a à peine détruit une autre mode qu'elle est abolie par une plus nouvelle, qui cède elle-même à celle qui la suit, et qui ne sera pas la dernière, ID. *ib.* Je fais mon plus grand soin du soin de me parer, Rien ne me flatte tant qu'une mode nouvelle, DESTOUCHES, [illegible] II, 1. De la mode jusque dans la [illegible] manie était trop commune dans Paris, VOLT. *Ingénu*, 19. Vous dont l'esprit formé par la lecture Ne [illegible] pas toujours mode et coiffure, ID. *Ép.* 44. Il est une déesse inconstante, incommode, Bizarre dans ses goûts, folle en ses ornements, Qui paraît [illegible] vient et naît en tous les temps, Protée était son [illegible] et son nom est la Mode, ID. *Poésies mêlées*, 29. À la mode régnante: Le plus sage la suit, le plus [illegible] reux l'invente, LA CHAUSSÉE, *Retour imprévu*, [illegible] La mode n'a point droit de nous donner des [illegible] ID. *Préjugé à la mode*, II, 1. Les femmes des îles du golfe Persique ont aussi des modes et des coutumes semblables à celles des femmes indiennes, comme celles de se passer dans le cartilage du nez des anneaux et une épingle d'or au travers de la peau du nez près des yeux, BUFF. *Hist. nat. Homme*, *Œuvr.* t. V, p. 73. ‖ Passer de mode, cesser d'être dans le goût du jour. Il faisait représenter des tragédies où on pleurait, et des comédies où l'on riait; ce qui était passé de mode depuis longtemps, VOLT. *Zadig*, 7. ‖ Mettre à la mode, faire accepter par le goût du jour. C'est le langage que les sociniens tâchent de mettre à la mode, quand ils parlent des grands mystères de notre foi, BOSS. *Rem. Hist. conc.* III, 7. Il n'y a rien qui mette plus subitement un homme à la mode.... que le grand jeu, LA BRUY. VIII. Le peintre que j'employais est un homme que j'ai mis à la mode, GENLIS, *Théât. d'éduc. Zaïre*, I, 2. ‖ À la mode, dans le goût du jour. Je lui fis à la mode un petit compliment, RÉGNIER, *Sat.* VIII. La pièce est fort complète et des plus à la mode, [illegible] *le Ment.* V, 1. Est-il vrai, grand monarque, et puis-je me vanter Que tu prennes plaisir à ressusciter? Qu'au bout de quarante ans Cinna, Pompée, Horace Reviennent à la mode et retrouvent leur place? ID. *au roi sur Cinna, Pompée*, [illegible] L'hypocrisie est un vice à la mode, et tous les vices à la mode passent pour vertus, MOL. *Festin*, [illegible] Cent petites boucles sur vos oreilles [illegible] mal, et qui ne sont non plus à la mode [illegible] ment que la coiffure de la reine Catherine de Médicis, SÉV. 4 avril 1671. Mlle de Mar[illegible] que Saint-Cyr est présentement à la mode, MAINTENON, *Lett. à Mme de Brinon*, t. II, p. 226, dans [illegible] Le mérite et l'esprit ne sont plus à la mode, BOIL. *Sat.* I. Un poète à la cour fut jadis à la mode, ID. *ib.* Son esprit était tellement à la [illegible] HAMILT. *Gramm.* 2. ‖ Cet homme, cette femme est à la mode, est fort à la mode [illegible] commandement des armées et la négociation, ou pour l'éloquence de la chaire, ou pour les vers, qui n'y est plus, ID. *ib.* M. le maréchal de Berwick, présentement l'homme à la mode, et digne de l'être, MAINTENON, *Lett. au D. de Noailles*, t. V, p. 101. À mesure qu'il [illegible] à être plus à la mode, il y mettait [illegible], qui, [illegible] jusque là [illegible]

écoles de médecine ou à Saint-Côme, on se produisait dans le beau monde, présentée de sa main, FONTEN. du Verney. || Des amis à la mode, se dit des [illegible] qu'à ceux qui peuvent leur rendre service. Ma vertu de sentir les bienfaits d'un autre premier que [avant] lui.... Il faut aimer ... ce n'est pas aimer à la mode, BALZ. liv. v, lett. 6. || Il est de mode, c'est-à-dire la mode veut. [illegible] est de mode ; Prenons-y le sujet d'une [illegible], SCARRON, Virgile trav. || 3° Terme de cuisine. Bœuf à la mode, ragoût fait d'une pièce de bœuf piquée de gros lard, avec des carottes. || Tripes à la mode de Caen, manière d'accommoder les tripes qui est propre à la ville de Caen. || 4° Modes, *au pluriel*, signifie les ajustements, les parures à la mode ; mais, dans cette acception, il ne se dit qu'en parlant de ce qui sert à l'habillement des dames. La France fournit aussi les modes, une infinité d'étoffes qui se fabriquent dans ses manufactures mieux qu'en aucun autre endroit du monde, VAUBAN, *Dîme*, p. 27. Voyez ces ajustements, jupes étroites, jupes en lanterne, coiffures en clocher, coiffures sur le nez, capuchon sur la tête, et toutes les modes les plus extravagantes, MARIV. *la Double surprise de l'amour*, I, 8. En voyant des marchands de modes vendre aux dames des rubans, J. J. ROUSS. *Ém.* III. N'entendons assujétir à aucunes règles les linons rayés, mouchetés, brochés, gazes, mignonettes et autres toiles de modes, *Lett. pat. du* 30 *sept.* 1780, *Picardie.* Elle dit qu'elle ne désire que l'honneur de voir madame, et de lui montrer des modes nouvelles, GENLIS, *Théât. d'éduc. les Dangers du monde*, I, 4. || Tenir les modes et la nouveauté, vendre des chapeaux, des objets de modes, des étoffes nouvelles. || Aujourd'hui, modes ne se dit plus guère que des chapeaux et des coiffures. Une marchande de modes est une faiseuse de chapeaux. || 5° Terme de point d'Alençon. Nom donné à tous les jours qui font l'ornement du point d'Alençon, dans la dentelle-réseau. || 6° Ancien nom d'une espèce de serge. Serges en coton ou modes, *Tabl. annexé aux lett. pat. du* 30 *sept.* 1780, *Châlons.* || Proverbes. Chacun vit à sa mode, c'est-à-dire chacun en use comme il lui plaît dans ce qui le regarde. || Les fous inventent les modes, et les sages les suivent.

— HIST. XV° s. Au barbier qui la barbe oste, Qui me barbe osta, Et à la mode qui trotte, Qui me la [illegible], BASSELIN, V. || XVI° s. Sur les autels couverts de paremens Qui sont beaux lits à la mode ordinaire, MAROT, I, 157. On luy reprocha que c'estoit à la mode du regnard, pour n'y pouvoir atteindre, MONT. I, 141. À la mode de quoy [à la manière dont] nous sommes instruits, il n'est pas merveille..., ID. I, 142. Comme nous avons dit et [illegible] de sa mode [du muscle] d'operer, PARÉ, [illegible] Il [illegible] au pere de nourrir ses enfans à sa mode, ainsi que luy semblent, AMYOT, [illegible] Jeune, belle, gentille, deliberée, de mode que cet homme devint tant amoureux de ses bonnes graces, *Nuits de Straparole*, t. II, p. 138, dans LACURNE. Chascun a sa mode, et les asnes à l'antique mode, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 286.

— ETYM. *Mode* 1.

MODELAGE (mo-de-la-j'), *s. m.* Terme de sculpture. Opération de celui qui modèle. Ce nom de galvanoplastie indique la production électrique d'un métal solide, au moyen de parties déposées paisiblement par l'agent voltaïque ; c'est, en un mot, la sculpture, le modelage ou moulage électrique, BABINET, *Revue des Deux-Mondes*, 15 mai 1854, p. 810.

— ETYM. *Modeler.*

MODÈLE (mo-dè-l'), *s. m.* || 1° Objet d'imitation. Un modèle d'écriture, de broderie, suivre, imiter le modèle. Salomon le bâtit [le temple] sur le modèle du tabernacle, BOSS. *Hist.* II, 6. Étudiez la cour et connaissez la ville ; L'une et l'autre est toujours en modèles fertile, BOIL. *Art p.* III. Si du même limon la nature féconde Sur un modèle égal ayant fait les humains..., VOLT. *Scythes*, IV, 4. || Fait d'un certain modèle, fait d'une certaine façon. Il est bien difficile enfin d'être fidèle À de certains maris faits d'un certain modèle, MOL. *Tart.* II, 2. Où la fortune a-t-elle Mis en vos mains l'époux d'un bizarre modèle? REGNARD, *Démocr.* IV, 7. || 2° Personne qui, dans un atelier de peintre ou de sculpteur, se pose, nue ou autrement, pour être dessinée ou peinte. J'ai connu un jeune homme plein de goût, qui, avant de jeter le moindre trait sur la toile, se mettait à genoux, et disait : Mon Dieu, délivrez-moi du modèle, DIDEROT, *Essai sur la peint.* ch. 1. || Poser le modèle, mettre une personne dans les attitudes qui conviennent à la figure qu'on veut faire. C'est, vraiment, c'est un art, et un grand art que de poser le modèle, ID. *ib.* || Être fait comme un modèle, être bien fait, avoir toutes les parties du corps dans des proportions régulières et élégantes. || 3° Terme de sculpture, d'architecture et de plusieurs autres arts. Représentation, en terre ou en une autre matière, d'un ouvrage à exécuter. Un modèle de terre, de cire, ou un modèle en terre, en cire. Modèle de vaisseau, de canon. Le modèle de l'architecte est trompeur, parce que le bâtiment, regardé ensuite à une plus grande distance, fait un effet tout différent, et que la perspective aérienne en change les proportions, VOLT. *Temple du goût.* || Dans le commerce de certains arts, on appelle modèles, les statues, les groupes, les sujets qui appartiennent à telle ou telle maison. Cette statue est un modèle de la maison Barbedienne. || 4° Modèle de fabrique, sorte de table qui sert à couper les pains de savon. || Grande glace doucie sur laquelle on assemble plusieurs glaces, pour qu'elles présentent une surface unie, et qu'on scelle ensuite ensemble pour les polir toutes à la fois. || Se dit, chez les teinturiers, des écheveaux de soie et de laine cramoisie sur lesquels ils doivent faire les épreuves des teintures. || 5° Fig. Ce qui est pour les choses d'esprit ou pour les choses morales l'équivalent des modèles dans les arts. Le second Théodose avait pris leur modèle [des empereurs sans autorité]; Sa sœur à cinquante ans le tenait en tutèle, CORN. *Attila*, I, 2. Si mon œuvre n'est point un assez bon modèle, J'ai du moins ouvert le chemin ; D'autres pourront y mettre une dernière main, LA FONT. *Fabl.* XI, *Épilogue.* Votre homme, à dire vrai, n'est pas de ce modèle [des vrais dévots], MOL. *Tart.* I, 6. Là, votre pruderie et vos éclats de zèle Ne furent pas cités comme un fort bon modèle, ID. *Mis.* III, 4. Il y a un certain modèle d'agrément et de beauté qui consiste en un certain rapport entre notre nature, faible ou forte, telle qu'elle est, et la chose qui nous plaît ; tout ce qui est formé sur ce modèle nous agrée.... tout ce qui n'est point fait sur ce modèle déplaît à ceux qui ont le bon goût, PASC. *Pens.* VII, 24, éd. HAVET. Jésus-Christ, que les deux Testaments regardent, l'Ancien comme son attente, le Nouveau comme son modèle ; tous deux comme leur centre, ID. *ib.* XVII, 10. L'éclat de la véritable équité aurait assujetti tous les peuples, et les législateurs n'auraient pas pris pour modèle, au lieu de cette justice constante, les fantaisies et les caprices des Perses et Allemands, ID. *Pensées*, t. I, p. 256, éd. LAHURE. Que je consacrasse la mémoire de ses vertus, et que je vous proposasse, comme en un tableau, le modèle de sa sainte vie, BOSS. *Bourgoing.* Calvin l'a [une confession de foi] composée autant qu'il a pu sur le modèle des anciennes apologies de la religion chrétienne, présentées aux empereurs qui la persécutaient, ID. 5° *avert.* 64. La reine pleine de foi [lors de la maladie du Dauphin] ne se propose pas un moindre modèle que Marie : Dieu lui rend aussi son fils unique.... ID. *Mar.-Thér.* On gardait ses lettres comme le vrai modèle des pensées raisonnables et de la pureté de notre langue, FLÉCH. *Mme de Mont.* .... Ce guide fidèle [Malherbe] Aux auteurs de ce temps sert encor de modèle, BOIL. *Art p.* I. J'étais né pour servir d'exemple À ta colère, Pour être du malheur un modèle accompli, RAC. *Andr.* V, 5. David.... Me paraît des grands rois le plus parfait modèle, ID. *Ath.* IV, 2. Que m'importe, après tout, que Néron plus fidèle D'une longue vertu laisse un jour le modèle? ID. *Brit.* I, 1. Votre règne aux neveux doit servir de modèle, ID. *Esth.* II, 5. Celui qui commande doit être le modèle de tous les autres, FÉN. *Tél.* XII. Nos voisins viennent en chercher chez nous les modèles [du luxe], MASS. *Paneg. St Louis.* Il n'y avait point de monarchie sur ce modèle-là, MONTESQ. *Esp.* XI, 8. Il [le roi de Prusse] est né pour être, je ne dis pas le modèle des rois, cela n'est pas bien difficile, mais le modèle des hommes, VOLT. *Lett. Thiriot*, 28 août 1740. On se plaint généralement que l'éloquence est corrompue, quoique nous ayons des modèles presque en tous les genres, ID. *Dict. phil. Style.* La cour devint le centre des plaisirs et le modèle des autres cours, ID. *Louis XIV*, 25. Tel admirateur des anciens qui se garderait bien d'écrire l'histoire comme eux ne craint point de nous répéter qu'ils sont nos modèles en tout genre, D'ALEMB. *Mélanges, etc.* t. V, *Réfl. sur l'hist.* Je ne me place point parmi ces grands modèles, M. J. CHÉN. *Charles IX*, III, 1. || C'est un modèle, se dit d'une personne qui a de grandes vertus, de grandes qualités. De tout ce nouveau monde Alzire est le modèle, VOLT. *Alz.* I, 1.

— REM. Colbert écrivait *modelle* : L'intention du roi est qu'il soit fait en chacun arsenal des modèls en petit d'un vaisseau de chacun des cinq rangs..., COLBERT, 1678, dans JAL.

— HIST. XVI° s. Quand le ciel te fit naistre, il rompit la modelle, RONS. 287. Je ne l'ay pas dit que par le plan et pourtrait [de ma forteresse] on peust juger le total ; mais, avec le plan et pourtrait, j'ay adjousté qu'il estoit requis faire un modelle, PALISSY, 122.

— ETYM. Ital. *modello*, dérivé d'un lat. fictif *modellus*, diminutif de *modus* (voy. MODE 1).

MODELÉ, ÉE (mo-de-lé, lée), *part. passé* de modeler. || 1° Formé d'après un modèle. Le loup tient à l'extérieur qu'à l'intérieur, ressemble si fort au chien qu'il paraît être modelé sur la même forme ; cependant il n'offre tout au plus que le revers de l'empreinte, BUFF. *Quadrup.* t. II, p. 187. || 2° *S. m.* Terme de peinture et de sculpture. Représentation, imitation des formes. Un beau modelé. || Dans le langage didactique, forme imprimée par quelque action. Le soulèvement des Andes est le dernier qui ait contribué à donner à la surface terrestre son modelé actuel, GRANDEAU et LAUGEL, *Revue des sciences*, p. 93.

MODELER (mo-de-lé. La syllabe *de* prend un accent grave, quand la syllabe qui suit est muette : je modèle, je modèlerai), *v. a.* || 1° Terme de sculpture. Représenter par un modèle en terre molle, en cire, en plâtre. Modeler une statue en terre, en cire. Il [le diable] prend une argile ensoufrée, il en modèle un chef-d'œuvre naissant, VOLT. *Crépinade.* || Absolument. Le sculpteur a passé toute la nuit à modeler. || 2° Représenter en petit un grand ouvrage. || 3° Tirer en creux, faire des moules sur les beaux ouvrages de l'antiquité ou autres ; en ce sens on dit plutôt mouler. || 4° Terme de peinture. Rendre exactement, par le moyen du clair-obscur, le relief des figures, les méplats et les détails du système musculaire. || Absolument. Ce peintre modèle très-bien. || 5° Donner la forme extérieure. L'Océan a contribué pour sa part à modeler le globe. || Par extension. L'intelligence qui dirige son mouvement [de la matière] et qui modèle ses diverses figures, VOLT. *Phil. Homél. sur l'ath.* || 6° Fig. Régler, conformer. Le gouvernement fut modelé sur celui de la métropole, RAYNAL, *Hist. phil* XVIII, 7. On y voit [dans une pièce] un marquis ridicule, avantageux et poltron, sur lequel Regnard paraît avoir modelé celui du Joueur, LA HARPE, *Cours de litt.* t. VIII, p. 290, dans POUGENS. || 7° Se modeler, *v. réfl.* Se régler, se conformer. Les jeunes animaux se modèlent sur les vieux, BUFF. *Disc. nat. anim. Œuv.* t. V, p. 366. Du fond de l'Écosse, il [Robertson] se modelait sur le langage des écrivains tout à fait anglais qui vivaient au milieu de la ville de Londres, VILLEM. *Littér. franç.* XVIII° *siècle*, 2° part. 4° leç.

— ETYM. *Modèle.*

† MODELEUR (mo-de-leur), *s. m.* || 1° Terme de beaux-arts. Celui qui modèle. J'ai vu peindre Latour, il est tranquille et froid ; il ne se tourmente point, il ne souffle point, il ne halète point ; il ne fait aucune de ces contorsions du modeleur enthousiaste, DIDER. *Salon de* 1767, *Œuv.* t. XIV, p. 267, dans POUGENS. || 2° Par analogie. Celui qui fait des modèles de machines.

— ETYM. *Modeler* ; ital. *modellatore.*

MODÉNATURE (mo-dé-na-tu-r'), *s. f.* Terme d'architecture. Proportion et galbe des moulures d'une corniche. La modénature détermine le caractère des divers ordres d'architecture, *Dict. de l'Académie.*

— ETYM. Ital. *modanatura*, de *modano* ou *modine*, moule, du latin *modulus* (voy. MOULE, *s. m.*).

† MODÉRANTISME (mo-dé-ran-ti-sm'), *s. m.* S'est dit, pendant la Révolution française et plus tard, de l'opinion de ceux qui sont modérés, qui combattent les opinions extrêmes, ardentes. Depuis trop longtemps, le *Patriote français* [un journal d'opposition] était embourbé dans les eaux basses du modérantisme, DE JOUY, *Un homme sérieux*, § V.

— ETYM. *Modérant*, de *modérer.*

† MODÉRANTISTE (modé-ran-ti-st'), *s. m.* Partisan du modérantisme.

MODÉRATEUR, TRICE (mo-dé-ra-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui modère, qui dirige, qui règle. Étant, comme vous êtes, modérateur des mœurs et de la police, BALZ. liv. V, lett. 1. Vous leur avez donné un conseil de trois cents sénateurs qui servent d'inspecteurs de leur conduite et de modérateurs de leur autorité, VERTOT, *Révol. rom.* II, 169. Elle est l'esclave plutôt que la modératrice des événements, MASS. *Carême, Vocat.* Ils [les parlements] partageront la souveraineté, ils en seront les modérateurs suprêmes, MIRABEAU, *Collection*, t. III, p. 70. Bossuet et Swift oubliaient que le conseil suprême de censure grammaticale changerait comme le public, et qu'à la longue les modérateurs

de l'usage y [illegible] eux-mêmes, VILLEMAIN, [illegible] || Le souverain modérateur, [illegible] La [illegible] du souverain modérateur de l'univers, [illegible] || 2° [illegible] de ces [illegible] des réformés en France, [illegible] se fit l'élection des modérateurs à l'assemblée [illegible] de Saumur, Mém. du duc de Rohan, t. II, p. 17, dans LACHAMBRE. || Il se dit encore en Suisse dans le même sens [illegible], le modérateur avertit la [illegible] que ce jésuite avait répondu à Genève [illegible], VOLT. *Quest. miracles*, lettre 10°. || 3° Celui qui cherche à tempérer des [illegible], des sentiments extrêmes. Il est le modérateur de son parti. || Adjectivement. Influence modératrice. Pouvoir modérateur. || 4° Terme de mécanique. Instrument dont on se sert pour ralentir et régulariser le mouvement des machines. || Appareil destiné à régler l'émission de la vapeur dans le cylindre d'une machine; on l'appelle aussi régulateur. || Modérateur ou lampe à modérateur, espèce de lampe à piston munie à l'intérieur d'une tringle conique qui modère l'ascension de l'huile. || Terme de métallurgie. Trou placé près de la tuyère d'un soufflet à l'effet de modérer la force du vent.

— HIST. XIV° s. Faire arbitres et modereurs du [illegible] conseil, BERCHEURE, f° 35, verso. || XVI° s. Moderateur, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *moderatorem*, de *moderari*, modérer.

MODÉRATION (mo-dé-ra-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Vertu de celui qui se modère. La modération est comme la sobriété : on voudrait bien manger davantage, mais on craint de se faire mal, LA ROCHEF. *Prem. pens.* n° 8. Montrons de la modération.... ayons du cœur dont nous soyons les maîtres, une valeur qui n'ait rien de farouche, [illegible] *Festin*, III, 5. La modération que le monde affecte n'étouffe pas les mouvements de la vanité : elle ne sert qu'à les cacher, BOSS. *Duch. d'Orl.* Notre ministre a fait voir à toute la terre que sa modération durant quarante ans était le fruit d'une sagesse consommée, ID. *le Tellier*. Examinez sa sagesse dans une condition privée, sa modération dans les plus grandes dignités de la cour.... FLÉCH. *Mme de Mont.* Travaillez avec modération pour travailler longtemps, MAINTENON, *Lettre à Mme de la Viefville*, 5 oct. 1705. La modération, je le sais [illegible], souvent n'est que le sceau de l'orgueil, MASS. *Or. fun. Villars*. À tes discours altiers, à cet air de [illegible], Je veux bien opposer la modération, VOLT. *Scyth.* IV, 2. Tout vouloir est d'un fou ; l'excès est son partage; La modération est le trésor du sage, ID. 4° *discours*. Il faut chercher la félicité souveraine dans la modération du désir, DIDEROT, *Opin. des anc. philos.* (*Thomasius*). || Il se dit aussi au pluriel. Et vous nous faites voir Des modérations qu'on ne peut concevoir, MOL. *Fem. sav.* I, 2. || 2° Action de rendre moindre. La modération d'une taxe. La modération d'une peine. [illegible] Il a apporté une modération à cette permission générale, PASC. *Prov.* 12.

— HIST. XIV° s. Ceste moderacion fete par le tribun, BERCHEURE, f° 70, verso. À très [illegible] non pas [illegible] de vertu et de prouesce, mais avecq ce [illegible] et de prudence, ID. f° 89.

— ÉTYM. [illegible] du lat. [illegible] On a dit aussi moderance.

† **MODERATO** (mo-dé-ra-to), *adj.* Terme de musique [illegible]

— ÉTYM. [illegible]

MODÉRÉ, ÉE (mo-dé-ré, rée), *part. passé* de modérer. || 1° [illegible] modérées par la raison. || 2° Par extension, qui se tient dans une juste mesure, en parlant des personnes. [illegible] voir modéré [César], [illegible] *Pomp.* IV, [illegible] tout juste, sincère, magnanime, BOSS. *Reine d'Angl.* Son esprit modéré ne se perdait pas dans ces [illegible] les [illegible] pas, mais ne les [illegible] point, LA BRUY. I. Qu'elle vous serve à être plus modéré dans vos désirs, FÉN. *Tél.* I. Il ne faut jamais être la dupe de ces [illegible] *Louis XIV*, 25. L'empereur [Joseph Ier] n'était nullement modéré dans son bonheur, ID. *ib.* 21. || Il se dit des choses dans le même sens. Adorez donc, ô grand roi, celui qui vous fait régner, qui vous fait vaincre, et qui vous donne dans la victoire, malgré la fierté qu'elle inspire, des sentiments si modérés, BOSS. *Mar.-Thér.* J'avoue que le livre est sage et modéré; tout critique doit l'être, VOLT. *Lett. Damilaville*, 26 juin 1766. || 3° Qui est éloigné de l'excès, de l'extrême, en parlant des choses. Une chaleur modérée. Un feu modéré. La plupart d'eux embrasse un avis modéré, CORN. *Tite et Bérén.* IV, 4. Les gens qui ont eu le malheur de s'accoutumer aux plaisirs violents perdent le goût des plaisirs modérés, et s'ennuient toujours dans une recherche inquiète de la joie, FÉNEL. *Éduc. des filles*, ch. 5. Vous vantez sa superbe fortune [d'Orbassan]; Mes vœux plus modérés la voudraient plus commune, VOLT. *Tancr.* I, 4. || Terme de musique. Se dit d'un mouvement moyen entre le lent et le gai. On dit plus souvent moderato. || 4° *S. m.* Un modéré, les modérés, ceux qui ont la prétention d'appartenir au parti ennemi des extrêmes. Il y a de faux modérés, de faux équitables, qui voudraient qu'on épargnât les hérésiarques, BOSS. *Rem. Hist. conc.* II, 10. || S'est dit en particulier, sous la Convention, d'abord des girondins, puis des dantonistes, et, sous le Directoire, du parti opposé aux républicains exaltés.

MODÉRÉMENT (mo-dé-ré-man), *adv.* Avec modération, sans excès. Je ne vois point de créature Se comporter modérément, LA FONT. *Fabl.* IX, 11. C'est un grand signe de médiocrité de louer toujours modérément, VAUVEN. *Max.* XII. Il est plus facile de renoncer à ce qui nous plaît, que d'en user modérément, GENLIS, *Adèle et Théod.* t. III, p. 83, dans POUGENS.

— HIST. XVI° s. Son fils ne porta point ce tour moderéement ny patiemment, AMYOT, *Artox.* 39. Ilz entrerent au dedans du païs d'Epire, et le traverserent si moderéement et avec une si grande abstinence que.... ID. *Flamin.* 8. Se conduisant ordonnéement et moderéement, MONT. I, 399.

— ÉTYM. *Modérée*, et le suffixe *ment*.

MODÉRER (mo-dé-ré. La syllabe *dé* prend l'accent grave quand la syllabe qui suit est muette : je modère ; excepté au futur et au conditionnel : je modérerai, je modérerais), *v. a.* || 1° Tenir dans la juste mesure. La générosité n'a pu la modérer [la haine], CORN. *Sertor.* III, 4. Enfin, la jeunesse nous guérit, et le temps modéra notre affliction, SCARR. *Rom. com.* II, 14. Jupiter ne tarda guère à modérer son transport, LA FONT. *Fabl.* VIII, 20. La règle que donne saint Augustin est de modérer l'usage de la communion quand elle tourne en dégoût, BOSS. *Mar.-Thér.* Laissons aux infidèles ces longues et sensibles douleurs que la religion ne modère pas, FLÉCH. *Lamoignon*. M. de Vendôme modérera en Italie le feu du roi d'Espagne : mais qui modérera le sien? MAINTENON, t. II, p. 165, dans POUGENS. Modérez donc, seigneur, cette fureur extrême, RAC. *Andr.* III, 1. Modérez des bontés dont l'excès m'embarrasse, ID. *Phèd.* II, 2. C'était lui [Ulysse] qui modérait le bouillant courroux d'Achille, FÉN. *Tél.* X. Idoménée modère ses passions, ID. *ib.* XXII. On peut modérer son feu ; on ne saurait en acquérir, VOLT. *Dict. phil. Prud.* || 2° Atténuer, rendre moindre, diminuer. Modérer le feu d'un fourneau. Vous allez trop vite, modérez votre marche. Tout cela est rigoureux, il est vrai, mais de prétendre modérer tout cela, expliquer tout cela par des interprétations favorables à la cupidité de l'homme, c'est se tromper soi-même, BOURDAL. *Pensées*, t. I, p. 92. Périclès prit son parti [d'Anaxagoras] avec tant de chaleur, qu'il fit modérer sa sentence, FÉN. *Anaxagoras*. Roger avait fait modérer la redevance à [illegible] besans d'or, VOLT. *Mœurs*, 40. Si j'avais un conseil à vous donner, ce serait de modérer l'ancien prix établi à Genève, ID. *Lett. Panckoucke*, mars 1769. [illegible] et j'avais [illegible] modérer leurs abominables atrocités [des inquisiteurs], ID. *Princ. de Babyl.* 11. || 3° Se modérer, *v. réfl.* Se tenir dans une juste mesure. Qui sait se modérer, s'il veut, tout lui succède, ROTROU, *St Genest*, V, 2. Soit qu'il fallût se modérer dans les prospérités ou se soutenir dans les [illegible] de la guerre.... FLÉCH. *Turenne*. Modérez-vous de grâce, RAC. *Bajaz.* III, 1. Un grand monarque [illegible] que [illegible] Votre Majesté ferait la paix, mais qu'elle la ferait avec [illegible] tant se modérer avec ce Moustapha [le sultan] qui ne se modérerait point s'il était vainqueur, VOLT. *Lett. Cather.* 58. [illegible] se modère, CORN. *Pomp.* II, 4. Il y avait sujet d'espérer que, cette première chaleur se modérant un peu par le temps, ils [les réformés] jugeraient plus équitablement de notre doctrine, BOSS. *Réfut. catéch. Ferry, Préambule.* || 4° Devenir moins violent, être atténué. Le froid commence à se modérer. La chaleur s'est beaucoup modérée.

— HIST. XIV° s. Et pour ce convient-il que les delettacions soient bien mesurées et moderées, et que elles soient petites et en petit nombre, ORESME, *Eth.* 100. || XV° s. Que les dits trois points vouls[illegible] moderer, et sur ce faire nostre declaration à [illegible] entencion, *Lett. de Charles VII*, dans *Bulletin du Comité de la langue*, t. III, p. 581. Se le monde ne se modere, il en mourra par millions [il s'agit des] excès de table], *Rec. de farces*, p. 460. || XVI° s. [illegible] profit a eu Achab de ce que la peine lui a esté moderée? CALVIN, *Instit.* 483. Et quand il pouvoit parler à part en privé avec Cinna, il l'addoulcissoit le plus qu'il pouvoit, et le rendoit par ses prieres plus moderé, AMYOT, *Sertor.* 7. Car ne pouvant mon ardeur moderer Par mes soupirs.... DESPORTES, *Diverses amours*, XVI, *Chanson*.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *moderar* ; ital. *moderare* ; du lat. *moderari*, dérivé de *modus*, [illegible] (voy. MODE 1). L'r y est pour l's : *moderari*, comme dans *temperare*, de *tempus*, pour *tempesare*, *vulnerare*, de *vulnus*, pour *vulnesare*.

MODERNE (mo-dèr-n'), *adj.* || 1° Qui est des derniers temps. Un auteur moderne prouve ordinairement que les anciens nous sont inférieurs, en deux manières, par raison et par exemple : il tire la raison de son goût particulier, et l'exemple de ses ouvrages, LA BRUY. I. Nous qui sommes modernes, serons anciens dans quelques siècles, ID. *Disc. sur Théophr.* || Histoire moderne, l'histoire depuis la renaissance au XVI° siècle jusqu'à nos jours. || Terme de peinture. Tableaux modernes, tableaux exécutés depuis peu d'années, par opposition à ceux des peintres des deux premiers siècles qui ont suivi la renaissance de l'art. École moderne, l'école d'aujourd'hui. || Géométrie moderne, celle de Descartes. || Astronomie moderne, celle qui a commencé à Copernic. || Physique moderne, celle de Galilée, de Descartes, de Newton. || Chimie moderne, celle qui a été créée par Lavoisier. || Médailles modernes, celles qui ont été frappées depuis la renaissance. || Terme de géologie. Terrains modernes, terrains caractérisés par la présence des monuments de l'industrie humaine. || Architecture moderne, se dit de tous les genres d'architecture qui ont été en usage dans l'Occident depuis le commencement du moyen âge, y compris l'architecture ogivale. [illegible] quand on dit bâtiment moderne, édifice moderne, on entend un bâtiment, un édifice bâti depuis peu. || Terme d'eaux et forêts. Baliveau moderne, baliveau qui a depuis 40 jusqu'à 60 et 80 ans; après ce temps, ce sont des arbres de haute futaie. || Substantivement. Les modernes, baliveaux réservés lors de la dernière coupe, par opposition aux anciens, qui sont les baliveaux réservés lors de l'avant-dernière. || 2° S. m. Les modernes, les hommes des époques récentes, par opposition aux hommes des temps anciens [illegible] moderne. Les modernes. Je n'irai pas si loin, et, si mes quinze lustres Font encor quelque peine aux modernes illustres, Je n'aurai pas longtemps à les importuner, CORN. *au roi sur Cinna, Pompée*, etc. On se nourrit des anciens et des habiles modernes, on les presse, on en tire le plus qu'on peut, on en renfle ses ouvrages, LA BRUY. I. || La querelle des anciens et des modernes, querelle qui s'éleva dans le XVII° siècle sur la question de savoir qui, des anciens ou des modernes, avait la supériorité dans les œuvres d'esprit. Quelques habiles prononcent en faveur des anciens contre les modernes, LA BRUY. I. [illegible], homme d'esprit et de talent, qui a mérité des applaudissements dans plus d'un genre, a soutenu, dans une ode remplie de vers heureux, le parti des modernes, VOLT. *Dict. phil. Anciens et modernes*. || 3° *S. m. sing.* Le moderne, ce qui est dans le goût moderne. Les ouvrages qui ont la force de l'antiquité et la fraîcheur du moderne, VOLT. *Mœurs*, 82. Chez toutes les nations il faut que l'antique l'emporte sur le moderne, jusqu'à ce que le moderne soit devenu antique à son tour, ID. *Aux aut. pos. litter.* || 4° À la moderne, *loc. adv.* Suivant la manière moderne. [illegible] à la moderne. || 5° Rose de moderne, voy. [illegible]

— HIST. XVI° s. Le trouble et la confusion [illegible] a mis en doubte plusieurs choses beaucoup plus modernes que celles-là, AMYOT, *Cam.* 39. [illegible] tant anciens que modernes, pour [illegible] t. I, p. 377. Entre [illegible] je treuve, des modernes, le Decameron de Boccace, [illegible]

Rasers de Jehan Second, s'il les faut loger soubs ce mot, dignes qu'on s'y amuse, MONT. II, 100.

— ÉTYM. Espagn. et ital. *moderno*; du lat. *modernus*, dérivé de l'adverbe *modo*, récemment. *Modernus* est récent dans la latinité, et par conséquent il a été fait de seconde main, sur le modèle de *hodiernus*, *hesternus*, mots dans lesquels l'r est pour s. Quant à *modo*, ce paraît être l'ablatif de *modus*, absolu qui, du sens de *manière*, passa à ceux de *pourvu que*, de *tantôt ... tantôt*, et de *dans un moment*, *récemment*.

MODERNÉ, ÉE (mo-dèr-né, née), *part. passé* de moderner. Un édifice moderné.

† **MODERNEMENT** (mo-dèr-ne-man), *adv.* D'une façon moderne. On n'a pu confondre ces anciennes et primordiales assemblées connues sous le nom de parlement de France, avec les cours de justice si modernement établies, telles qu'elles sont aujourd'hui, ST-SIM. 526, 249.

MODERNER (mo-dèr-né), *v. a.* Terme d'architecture. Restaurer, pour de nouveaux usages et dans un goût moderne, un ancien édifice.

— ÉTYM. *Moderne*.

† **MODERNISER** (mo-dèr-ni-zé), *v. a.* Néologisme. Donner un caractère moderne, une tournure moderne.

— ÉTYM. *Moderne*.

† **MODERNISTE** (mo-dèr-ni-st'), *s. m.* Celui qui estime les temps modernes au-dessus de l'antiquité. Vous, moderniste, vous me montrez une molécule organique.... J. J. ROUSS. *Lett. à M D....* 15 janv. 1769.

† **MODERNITÉ** (mo-dèr-ni-té), *s. f.* Néologisme. Qualité de ce qui est moderne. D'un côté, la modernité la plus extrême; de l'autre, l'amour austère de l'antique, TH. GAUTIER, *Moniteur univ.* 8 juill. 1867.

MODESTE (mo-dè-st'), *adj.* || 1° Qui a de la modération, qui ne donne pas dans l'excès. Avec des amis aussi modestes que lui, BOSS. *le Tellier*. Pour rendre votre peuple modeste dans sa dépense, FÉN. *Tél.* XII. || En parlant des choses, qui ne dépasse par le taux voulu. Ceci est une évaluation modeste. Ma vengeance est bien modeste, BÉRANG. *Ivrogne*. || 2° En parlant des choses, médiocre, simple, sans éclat. Renfermé, à l'exemple de ses pères, dans les modestes emplois de la robe, BOSS. *le Tellier*. Son habillement était beaucoup plus que modeste, MONTESQ. *Lett. pers.* 65. C'est ici où on voyait autrefois la demeure modeste de Numa, *Hist. des Vestales*, dans DESFONTAINES. Respectez, croyez-moi, les modestes foyers D'agrestes habitants, mais de vaillants guerriers, VOLT. *Scythes*, II, 5. || Couleur modeste, couleur qui n'est pas éclatante. Le gris est une couleur modeste. || 3° Qui a de la modestie, en parlant des personnes. Jamais on ne m'a vu triompher de ces hontes, J'y suis assez modeste, MOL. *Éc. des f.* I, 1. Comme l'univers n'a rien de plus grand que les grands hommes modestes, BOSS. *Cornet*. Seule dans son palais la modeste Junie.... RAC. *Brit.* II, 2. Un homme modeste ne parle point de soi, LA BRUY. XI. Je me connais trop bien pour n'être pas modeste, VOLT. *Lett. Lacombe*, 26 mai 1766. || Substantivement. Faire le modeste. || Il se dit des choses, dans le même sens. Par un refus modeste et fait pour inviter, Elle s'en dit indigne et craint le mériter, CORN. *Pomp.* III, 3. Votre humeur modeste aime l'abaissement, ID. *Théod.* I, 2. Qu'il ait de ses aïeux un souvenir modeste, RAC. *Andr.* IV, 1. Qu'.... à ce courroux funeste On verrait succéder un silence modeste, ID. *Brit.* IV, 4. Il [Trajan] cherchait le mérite modeste, pour l'employer et le récompenser, parce qu'il était modeste lui-même, VOLT. *Temple de la gloire*, *préface*. Le ton modeste doit être le mien, et celui de tout homme qui se livre au public, ID. *Lett. Thiriot*, 26 janv. 1736. || 4° Qui a de la pudeur, de la décence, en parlant des personnes. Il faut qu'une femme soit modeste. || En parlant des choses, qui est conforme à la pudeur, à la bienséance. Il faut que le langage soit toujours modeste. À quoi bon, disaient-ils, cette mine modeste Et ce sage dehors que dément tout le reste? MOL. *Mis.* III, 4. || 5° *S. m.* Ancien terme de toilette. Un modeste, sorte de mouchoir dont les dames se couvraient le cou, et qui s'est appelé aussi modestie.

— ÉTYM. Lat. *modestus*. Comme *moderari* est pour *modesari*, *modestus* en est le participe à côté de *moderatus*, comme *sectus* à côté de *secatus* (voy. MODÉRER).

MODESTEMENT (mo-dè-ste-man), *adv.* D'une manière modeste. Il s'ensuit que vous commanderez modestement et humblement, et qu'on vous obéira fidèlement et promptement, BOURDAL. 2e *dim. après Pâq. Dominic.* t. II, p. 50.

— ÉTYM. *Modeste*, et le suffixe *ment*.

MODESTIE (mo-dè-stie), *s. f.* || 1° Retenue à l'aide de laquelle on ne tombe pas dans l'excès. Il est d'une grande modestie dans sa dépense, dans sa conduite. || 2° Retenue dans la manière de penser et de parler de soi. Vous avez raison de supprimer la modestie de Pauline [fille de Mme de Grignan]; elle serait usée à quinze ans; une modestie prématurée et déplacée pourrait faire de méchants effets, SÉV. 28 oct. 1679. Votre modestie vous a trompé, aussi bien que tant de saints hommes qui ont cru qu'ils se cacheraient éternellement en se jetant dans les places les plus inconnues, BOSS. *Cornet*. Comme, tant qu'il a vécu sur la terre, la seule autorité de sa modestie supprimait les marques d'estime, ID. *ib.* La modestie est belle enchâssée à propos; Mais hors de son endroit c'est la vertu des sots, BOURSAULT, *Ésope à la cour*, IV, 2. La modestie est au mérite ce que les ombres sont aux figures dans un tableau : elle lui donne de la force et du relief, LA BRUY. II. Rien ne fait plus d'honneur au prince que la modestie de son favori, ID. X. Certains hommes, contents d'eux-mêmes, de quelque action ou de quelque ouvrage qui ne leur a pas mal réussi, et ayant ouï dire que la modestie sied bien aux grands hommes, osent être modestes, contrefont les simples et les naturels, ID. II. Il y a des modesties artificieuses et étudiées qui couvrent un orgueil secret, ROLLIN, *Traité des Ét.* V, 1re part. § 5. La modestie est le seul éclat qu'il soit permis d'ajouter à la gloire, DUCLOS, *Consid. mœurs*, ch. 5. Il rapporte deux lettres de saint Grégoire, pour montrer avec quelle modestie il écrivait non-seulement aux rois de France, mais aux exarques d'Italie, VOLT. *Dict. phil. Décrétales*. Ô hommes, enfants de la vanité! votre modestie est orgueil; la plus pure est celle qui est la moins corrompue par la secrète complaisance du cœur, ID. *Panég. de St Louis*. || 3° Pudeur, décence. Un prince qui ne savait que c'était d'enlever les femmes à leurs maris et méritait d'être proposé pour exemple de modestie à tous les siècles, PERROT, *Tacite*, 342. Mettez dans vos discours un peu de modestie, Ou je vais sur le champ vous quitter la partie, MOL. *Tart.* III, 2. Et [je] m'emporte au delà de cette modestie Dont jusqu'à ce moment je n'étais point sortie, RAC. *Mithr.* IV, 4. Cette fierté qu'en nous soutient la modestie, Dans mon cœur à ce point ne s'est pas démentie, VOLT. *Zaïre*, I, 1. || Contenance modeste. Il faut en sa présence un peu de modestie, CORN. *Sertor.* V, 8. || 4° *Plur.* Actes inspirés par la modestie. Au milieu de ces modesties de Luther [soumission aux puissances], il échappait des paroles de menace et de violence qu'il ne pouvait retenir, BOSS. 5e *avert.* 4. || 5° Nom d'un mouchoir (voy. MODESTE, n° 5).

— HIST. XIVe s. Par la modestie et atrempance des tribuns, BERCHEURE, f° 93. || XVIe s. Qui l'eust jamais pensé qu'une femme de ville, Avec sa modestie et ses douces façons.... DESPORTES, *Diverses amours*, XV. Reformation de mœurs et grande modestie, MONT. I, 389.

— ÉTYM. Lat. *modestia*, de *modestus*, modeste. On a dit aussi dans le XVIe siècle *modestieté*.

† **MODEUSE** (mo-deû-z'), *s. f.* Terme de point d'Alençon (dentelle-réseau). Ouvrière qui fait un point particulier et varié de formes dans l'intérieur des fleurs, ou dessin réservé pour être à jours.

— ÉTYM. *Mode* 2.

MODICITÉ (mo-di-si-té), *s. f.* Qualité de ce qui est modique. La modicité de son revenu ne lui permet pas de faire une grande dépense.

— ÉTYM. Lat. *modicitatem*, de *modicus*, modique.

† **MODIFIABLE** (mo-di-fi-a-bl'), *adj.* Qui peut être modifié.

— HIST. XVIe s. Modifiable, COTGRAVE.

† **MODIFIANT, ANTE** (mo-di-fi-an, an-t'), *adj.* Qui modifie. Les faces modifiantes ou troncatures d'un cristal.

† **MODIFICATEUR, TRICE** (mo-di-fi-ka-teur, tri-s'), *adj.* Qui est propre à modifier. Cause modificatrice. Les agents modificateurs. || *S. m.* Ce qui est propre à modifier. Les modificateurs des êtres vivants.

— ÉTYM. *Modifier*.

MODIFICATIF, IVE (mo-di-fi-ka-tif, ti-v'). || 1° *Adj.* Qui a la vertu de modifier. Un terme modificatif Une proposition modificative. || 2° *S. m.* Terme de grammaire. Mot qui détermine le sens des autres Les adverbes sont ordinairement des modificatifs.

— ÉTYM. *Modifier*.

MODIFICATION (mo-di-fi-ka-sion; en vers, de six syllabes), *s. f.* || 1° Terme didactique. Changement qui s'opère dans la manière d'être d'une substance. Il faut toujours se souvenir que les modifications de l'âme ne peuvent s'exprimer que par des images physiques : on dit la fermeté de l'âme, de l'esprit, VOLT. *Dict. phil. Fermeté*. Tant que nos sensations ne sont purement que des modifications intérieures de notre âme, DESTUTT TRACY, *Instit. sc. mor. et pol.* t. III, p. 500. Quelle que soit la modification subie par les rayons qui traversent une plaque de cristal de roche ... BIOT, *Instit. Mém. scienc.* 1812, 1er sem. p. 320. || 2° Dans le langage général, changement qui s'opère ou qu'on opère dans une chose quelconque. Opinion susceptible de beaucoup de modifications. || Terme de musique. Modifications des accords, nom donné au doublement des notes, retranchement de quelques notes, renversement, prolongation et retard, pédale, notes de passage, etc.

— HIST. XVIe s. Il requiert que l'edict soit observé sans restriction ne modification aucune, CONDÉ, *Memoires*, p. 666.

— ÉTYM. Provenç. *modification*; esp. *modificacion*; ital. *modificazione*; du lat. *modificationem*, de *modificare*, modifier.

MODIFIÉ, ÉE (mo-di-fi-é, ée), *part. passé* de modifier. Une seule partie modifiée dans un tout aussi parfait que le corps d'un animal suffit pour que tout se ressente en effet de cette altération, BUFF. *Quadrup.* t. V, p. 64. || Articles modifiés, propositions modifiées, articles, propositions qu'on a atténuées, corrigées.

MODIFIER (mo-di-fi-é), je modifiais, nous modifiions, vous modifiiez; que je modifie, que nous modifiions, que vous modifiiez, *v. a.* || 1° Terme didactique. Changer la manière d'être Modifier une substance. La chaleur et le grand froid diminuent la vertu magnétique des aimants et des fers aimantés, en modifiant leur état, BUFF. *Min.* t. IX, p. 107, dans POUGENS. || Terme de grammaire. Ajouter quelque modification ou circonstance à un mot, en restreindre, en particulariser le sens. L'adverbe modifie l'action que le verbe exprime. || 2° Changer, corriger une chose en quelqu'une de ses parties. Que faut-il faire donc pour le modifier [un amour qu'on trouve trop grossier]? TH. CORN. *l'Amour à la mode*, IV, 1. L'homme est aux prises avec la nature; sans cesse il la modifie, et sans cesse il est modifié, RAYNAL, *Hist. phil.* XIX, 6. Ils sont assez jeunes pour pouvoir être encore modifiés par nos conseils, STAËL, *Corinne*, XVI, 6. || 3° Modérer, atténuer. Modifier une peine, une amende. Il est très-évident que la loi peut modifier ou changer, comme il lui plaît, l'étendue de cette autorité ecclésiastique, VOLT. *Dict. phil. Droit canonique*. Il me semble que Votre Majesté pourrait modifier à quelques égards la supériorité qu'elle donne à Bayle et à Gassendi sur Descartes et sur Leibnitz, D'ALEMBERT, *Lett. au roi de Prusse*, 3 nov. 1764. || 4° Se modifier, *v. réfl.* Être modifié, changé, atténué. Les éléments de cette matière sont les mêmes; elle se modifie selon les différents moules où elle passe, comme un métal en fusion devient tantôt une urne, tantôt une statue, VOLT. *Newt.* I, 9. Sa sensibilité [du chien], sa docilité, son courage, ses talents, tout, jusqu'à ses manières, s'est modifié par l'exemple et modelé sur les qualités de son maître, BUFF. *Chien*.

— HIST. XIVe s. Les tribuns modifierent sa peine, BERCHEURE, f° 46, *verso*.

— ÉTYM. Provenç. et esp. *modificar*; ital. *modificare*; du lat. *modificare*, de *modus*, manière, mesure (voy. MODE 1), et *facere*, faire.

MODILLON (mo-di-llon, *ll* mouillées, et non modi-yon), *s. m.* Terme d'architecture. Petite console propre aux ordres ionique, corinthien et composite, posée sous le larmier des corniches, et servant à soutenir la saillie. || Terme de menuiserie. Espèce de petite console ou partie saillante et contournée qui semble soutenir le larmier d'une corniche.

— ÉTYM. Ital. *modiglione*, de *modo*, façon (voy. MODE 1).

† **MODIOLAIRE** (mo-di-o-lè-r'), *adj.* Terme didactique. Qui a la forme d'un moyeu de roue.

— ÉTYM. Lat. *modiolus* (voy. MOYEU).

MODIQUE (mo-di-k'), *adj.* Qui est de peu de valeur, ou tout au moins d'une valeur modérée. Les Grecs étaient précisément ce que sont aujourd'hui les Helvétiens, qui vendent leur service et leur courage aux princes leurs voisins, mais pour une somme trois fois plus modique que n'était la solde des Grecs, VOLT. *Dict. phil. Xénophon*. Et ce modique champ le lie à son pays, M. J. CHÉN. *Gracques*, II, 2.

— ÉTYM. Lat. *modicus*, de *modus*, mesure (voy. MODE 1).

MODIQUEMENT (mo-di-ke-man), *adv.* D'une manière modique. Une place rétribuée modiquement.

— ÉTYM. *Modique*, et le suffixe *ment*.

MODISTE (mo-di-st'), *s. m.* et *f.* || 1° Ouvrier, ouvrière en modes. || Marchand, marchande de modes. Saint à M. Crespon le modiste, PICARD, *Duhautcours*, I, 3. || 2° Aujourd'hui, il est du féminin et ne se dit que des faiseuses de chapeaux.

— REM. Modiste, mot nouveau, et qui n'est dans le Dictionnaire de l'Académie qu'à partir de l'édition de 1835, est blâmé par Mme de Genlis, *Mém.* t. v, p. 95, qui y trouve un mauvais remplaçant de marchand, marchande de modes.

— ÉTYM. *Mode* 1.

† **MODULAIRE** (mo-du-lè-r'), *adj.* || 1° Architecture modulaire, architecture qui dérive de l'emploi des ordres usités dans l'antiquité grecque ou romaine. || 2° Terme de mathématique. Qui a rapport à un module. Fonction modulaire.

— ÉTYM. *Module.*

† **MODULATEUR, TRICE** (mo-du-la-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui pratique bien la modulation, l'art de moduler.

— ÉTYM. *Moduler.*

MODULATION (mo-du-la-sion ; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Terme de musique. Passage d'un mode à un autre, dans le chant ou dans l'harmonie. || Aujourd'hui, passage non-seulement d'un mode, mais d'un ton à un autre. || 2° Action de moduler le chant ou l'harmonie, et effet qui en résulte. Les règles de la modulation. C'est une musique sans modulation, où l'accent de l'âme humaine ne se fait déjà plus sentir, STAEL, *Corinne*, XV, 3. || 3° Fig. Qualité du style comparée à ce qu'est la modulation dans la musique. Je le louais avec franchise et souvent même avec transport ; mais je ne lui dissimulais pas que j'aurais voulu dans son style plus de modulation, moins de monotonie, MARMONT. *Mém.* XI.

— ÉTYM. Prov. *modulacio ;* espagn. *modulacion ;* ital. *modulazione ;* du lat. *modulari*, moduler.

MODULE (mo-du-l'), *s. m.* || 1° Terme d'architecture. Toute grandeur établie pour servir de règle aux mesures de la distribution d'un bâtiment. Si l'on a appauvri l'architecture, en l'assujétissant à des mesures, à des modules, elle qui ne doit reconnaître de loi que celle de la variété infinie des convenances.... DIDER. *Ess. sur la peint.* ch. 6. || Pour les colonnes, le module est le rayon moyen de la colonne. Dans l'ordre dorique, la hauteur est de 16 modules ; dans l'ionique, de 18 modules ; dans le corinthien, de 20 modules. || 2° Par extension, tout ce qui sert à mesurer. Le mètre est le module des longueurs. [L'homme] prenant son corps pour le module physique de tous les êtres vivants, et les ayant mesurés, sondés, comparés dans toutes leurs parties, BUFF. *Quadrup.* t. VII, p. 88. Chaque étendue a son module fixe et déterminé par les conventions, BAILLY, *Hist. astron. mod.* t. I, p. 51. Lorsque les astres s'élèvent à une certaine hauteur, ils sont loin de l'horizon et de toute espèce de module ; il n'existe entre eux et nous que le vide de l'espace, sur lequel l'imagination n'a point de prise, ID. *ib.* p. 204. || 3° Le diamètre d'une médaille. Médailles de grand module. || 4° Terme de mathématique. Quantité par laquelle il faut multiplier les logarithmes d'un certain système pour avoir les logarithmes correspondants dans un autre système. || La sous-tangente de la logarithmique. || Terme de physique. Module d'élasticité, nom donné au coefficient d'élasticité ou poids capable d'allonger d'une quantité égale à la longueur primitive le prisme dont la section normale est l'unité de surface.

— ÉTYM. Lat. *modulus*, diminutif de *modus*, règle, mesure (voy. MODE 1).

MODULÉ, ÉE (mo-du-lé, lée), *part. passé* de moduler. Un chant modulé.

MODULER (mo-du-lé), *v. a.* || 1° Dans le style élevé, chanter, composer des vers. Ces jours sont [illegible], où ton âme [illegible] tous les airs, [illegible]. Et [illegible] de l'amour, LAMARTINE, [illegible], I, 31. Et tandis que l'aigle altière S'apprend [illegible] dans le vaste champ des airs, La [illegible] à sa compagne [illegible] Module ses doux concerts, VOLT. [illegible] || 2° Donner au style un caractère comparé à la modulation musicale. Moduler ses phrases. || 3° V. n. En musique. Faire passer le chant ou l'harmonie dans des tons ou des modes différents. [illegible] *Mme* [illegible], 11 août 1774. Moduler, c'est changer de ton ou de gamme, c'est introduire des dièses ou des bémols, ou en effacer, GRÉTRY, *Méth. pour prél.* leç. 14, p. 39, dans POUGENS. || Activement. Il a bien modulé cet air-là.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *modular ;* ital. *modulare ;* du latin *modulari*, qui vient de *modulus*, mode en termes de musique, diminutif de *modus* (voy. MODE 1).

† **MODUS FACIENDI** (mo-dus'-fa-si-in-di), *s. m.* Terme didactique. Manière de faire. Le modus faciendi importe beaucoup dans certaines opérations chimiques.

— ÉTYM. Lat. *modus*, manière (voy. MODE 1), et *faciendi*, de faire, gérondif de *facere*, faire.

MOELLE (moi-l' ; autrefois on prononçait mo-è-l', en trois syllabes, témoin les vers de Rotrou : Ce corps est épuisé de sang et de moelle, *Herc. mour.* IV, 3), *s. f.* || 1° Substance jaunâtre ou rougeâtre contenue dans la cavité des os longs, dans les cavités cellulaires des extrémités de ces mêmes os, dans le diploé des os plats. Sucer la moelle d'un os. Les os sont, dans le milieu, pleins de la moelle qui doit les nourrir, FÉN. *Exist.* 34. Il prouve dans cette dissertation, que la moelle ne sert qu'à humecter les os, à les rendre plus souples et moins cassants, MAIRAN, *Éloges, Lémery.* Leur chair [des girafes], surtout celle des jeunes, est assez bonne ; et leurs os sont remplis d'une moelle que les Hottentots trouvent exquise, BUFF. *Quadrup.* t. XIII, p. 194. || Par exagération. Le froid m'a pénétré jusqu'à la moelle des os. || Fig. Un os plein de moelle, quelque chose qui est très-productif de profit. Les libraires.... regardèrent l'Encyclopédie publiée comme un os plein de moelle, GRIMM. *Corresp.* t. I, p. 376, dans POUGENS. || Fig. et familièrement. Il lui tire jusqu'à la moelle des os, il le suce jusqu'à la moelle des os, se dit d'un homme qui en ruine un autre, en lui tirant peu à peu tout ce qu'il en peut tirer. Le cardinal de Furstemberg, sucé jusqu'aux moelles par sa nièce, eut la permission de demeurer, ST-SIM. 74, 212. || Fig. Jusque dans la moelle des os, jusqu'au fond du cœur. Je sens une telle séparation [d'avec Mme de Grignan] jusque dans la moelle de mes os, SÉV. 23 mars 1672. La tendresse que j'ai pour vous, ma chère bonne, me semble mêlée avec mon sang, et confondue dans la moelle de mes os, ID. 8 nov. 1680. Je ne trouve rien de si proche que d'être d'une même maison ; il ne faut pas s'étonner si l'on s'y intéresse, cela tient dans la moelle des os, ID. *à Bussy*, 16 fév. 1671. Tous les hommes, jusqu'aux moindres, veulent qu'on les flatte, et ne peuvent souffrir qu'on les reprenne ; c'est un vice qui est entré jusque dans les moelles à toute la nature humaine, BOSS. *Méd. sur l'Év.* 2° part. 15° jour. N'en est-ce pas assez pour être pénétré de crainte jusque dans la moelle des os? ID. *Anne de Gonz.* Habitudes qui sont entrées jusque dans la moelle de leurs os, FÉN. *Tél.* XVI. Les hommes gâtés jusque dans la moelle des os par les enchantements des plaisirs violents et raffinés ne trouvent plus qu'une douceur fade dans les consolations d'une vie innocente, ID. t. XVII, p. 104. || Corrompu jusqu'à la moelle des os, jusqu'à la moelle, se dit d'un homme très-corrompu. || 2° Terme de botanique. Tissu utriculaire placé au centre de la tige des dicotylédones et renfermé dans le canal ou étui médullaire. De la moelle de sureau. La moelle n'est qu'un tissu cellulaire intérieur que l'absence de la lumière empêche de verdir, DE CANDOLLE, *Inst. Mém. sc. ph. et math. sav. étr.* t. I, p. 372. || 3° La substance que contient un bâton de casse. || 4° Fig. Ce qu'il y a de plus essentiel, de meilleur. Tirer, extraire la moelle d'un bon livre. || Dans le langage biblique, la moelle de la terre, ses plus riches productions. || Nom de quelques ouvrages donnés comme substantiels. La Moelle théologique d'Abéli. || 5° Nom donné abusivement à des organes de substance nerveuse, laquelle n'a rien de commun avec la moelle des os. || Moelle épinière, ou moelle de l'épine, partie du système nerveux, qui se continue en haut avec la protubérance cérébrale, qui est logée dans le canal vertébral, et qui se termine en bas au niveau de la deuxième vertèbre lombaire. || Moelle allongée, synonyme de protubérance cérébrale. La moelle allongée constitue le point réellement central, le nœud qui unit toutes les parties du système nerveux entre elles, FLOURENS, *Instit. Mém. scienc.* t. IX, p. 488. || 6° Terme de minéralogie. Nœud formé dans des grains de marcassite, de quartz, etc. || Nœud dans l'ardoise. || Moelle de montagne, de roche, diverses variétés de chaux carbonatée spongieuse, blanche, etc. || Moelle de rocher, amiante.

— HIST. XIII° s. Quant ele [la lune] croist, il covient à croistre toutes moeles dedanz les os, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 141. Or vous ai dit du sens l'escorce, Qui fait l'entencion repondre [cacher] ; Or vous en vueil la moelle espondre [expliquer], *la Rose*, 12064. Que nulz ne cuise ou rostisse oues [oies], ou vel, agniaux, chevraux ou couchons, se ils ne sont bons, loyaux et souffisans.... et aient bonne mouelle, sur la peine de l'amende de dix sols, six sols au roi, *Livre des mét.* 178. || XIV° s. Se la fistule a la bouche estroite, soit eslargie o [avec] tentes de moele de seu [sureau], H. DE MONDEVILLE, f° 91, verso. Gresse de porc, mouele de veel et semblables, ID. f° [illegible]. || XV° s. L'oingnement qui fut faict de la mouelle, *Percef.* t. II, p. 26. || XVI° s. La mouelle spinale, PARÉ, III, 12. Un chaud adonc de moëlle en [illegible] mon cœur.... RONS. 86. Quel bien pretend il [le chien qui ronge un os]? Rien plus que ung peu de mouelle. Vray est que ce peu plus est delicieux que le beaucoup de toutes aultres, pour ce que la mouelle est aliment elabouré à perfection de nature, RAB. *Garg. prol.* A l'exemple d'icelluy [chien] vous convient estre saiges pour fleurer, sentir et estimer ces beaulx livres de haulte gresse.... puis, par curieuse leczon et meditation frequente, rumpre l'os, et sugcer la substantificque mouelle, ID. *ib.*

— ÉTYM. Berry, *miolle ;* wallon, *miiole*, [illegible] ; namur. *môle ;* Hainaut, *moule ;* provenç. [illegible], *mealha, meiha, muelha, mezola, mesolla*, [illegible] ; et aussi, au masculin, *mesol ;* esp. *meollo ;* [illegible] *dollo* et *midolla ;* du lat. *medulla*, du [illegible] (voy. MI) : ce qui est au milieu. Dans *moelle*, on trouve *moe* d'une seule syllabe dès le XIII° siècle et aussi dans le provençal ; étymologiquement il doit être de deux.

MOELLEUSEMENT (moi-leû-ze-man), *adv.* D'une manière moelleuse, c'est-à-dire d'une manière qui a de la force et de la douceur à la fois. Donne-t-il [le moqueur] essor à sa voix dans ces tenues si expressives où les sons, d'abord pleins et éclatants, se dégradent ensuite par nuances et semblent enfin s'éteindre tout à fait et se perdre dans un [illegible] qui a son charme comme la plus belle mélodie, on le voit en même temps planer moelleusement au-dessus de son arbre, BUFF. *Ois.* t. V, p. [illegible].

— ÉTYM. *Moelleuse*, et le suffixe *ment.*

MOELLEUX, EUSE (moi-leû, leû-z'), *adj.* || 1° Rempli de moelle. Un os moelleux. Du bois moelleux. || Fig. Que chacun prenne en main le moelleux Abéli [auteur de la Moelle théologique], BOIL. *Lutr.* IV. || 2° Par extension, et en raison de la nature onctueuse de la moelle et de la force qu'on croyait qu'elle donnait aux os et au corps, qui unit la force à la douceur. Vin moelleux. || Étoffe moelleuse, étoffe qui a du corps, et qui est souple, douce à la main. Je tâte votre habit, l'étoffe en est moelleuse, MOL. *Tart.* III, 3. || Voix moelleuse, voix pleine, douce, et qui n'a rien d'aigre ni de dur. Ce qui prouve qu'il [le perroquet] a moins de mémoire, moins de flexibilité dans les organes, et le gosier aussi sec, aussi agreste que les oiseaux chanteurs l'ont moelleux et tendre, BUFF. *Ois.* t. XI, p. [illegible]. || Couleur moelleuse, couleur qui a de l'éclat et de la douceur. Il n'y a guère d'oiseaux plus beaux par les couleurs [que la poule sultane] ; le bleu de son plumage, moelleux et lustré, est embelli de reflets brillants, BUFF. *Oiseaux*, t. XV, p. 311. || Terme de manége. Moelleux de la main, se dit d'un cavalier qui conduit avec légèreté et sans effort. || 3° Fig. en parlant des ouvrages de l'esprit ou des œuvres d'art. Qui a quelque chose de doux et d'[illegible] comme la moelle. Un style moelleux. || Pinceau moelleux, pinceau dont les touches sont [illegible], grasses et bien fondues. La jolie [illegible] de crayon et la chaleur y font pardonner les incorrections, DIDEROT, *Salon de 1765*, Œuv. t. XIII, p. [illegible], dans POUGENS. || On dit aussi [illegible]. || 4° S. m. Le moelleux, ce qui, dans le dessin ou la peinture, dans le chant, la musique, etc. a le caractère de la largeur et de la douceur. Avoir du moelleux dans la touche, dans la couleur. Le moelleux des contours. || Avoir du moelleux, se dit d'un danseur qui fléchit les genoux avec aisance.

— HIST. XVI° s. L'os du bras est rond, moelleux, cave, PARÉ, IV, 23. Un plaisir solide, charnu et moelleux comme la santé, MONT. III, 284.

— ÉTYM. Provenç. [illegible] ; du lat. *medullosus*, qui vient de *medulla*, moelle.

MOELLON (moi-lon), *s. m.* || 1° Terme de maçonnerie. Pierre blanche, assez tendre, qui se tire des carrières en morceaux moindres que les pierres de taille, et qu'on recouvre ordinairement de plâtre ou de mortier. || Moellon d'appareil, celui qui est équarri pour être employé en parement. || Moellon

piqué, moellon travaillé avec la pointe, et servant aux puits, aux voûtes, aux fossés, etc. || Moellon gisant, celui qui a le plus de lit, et où il y a moins à tailler pour le façonner. || Moellon de plat, celui qui est posé sur son lit dans les murs qu'on élève à plomb. || Moellon en coupe, celui qui est posé de champ dans la construction des voûtes. || Mauvais moellon, sorte de calcaire tendre. || 2° Dans les manufactures de glaces, dalle, pierre dont on se sert pour polir et qu'on fait mouvoir en tous sens, avec interposition d'eau et de sable ou de poudre usante, sur la face des pièces de marbre, des glaces, des miroirs, etc.

— HIST. XIVe s. En la ville y avoit un nobile donjon ; Il ruerent tout jus la pierre et le moilon, A la fin que François n'y prennent mansion, *Guescl.* v. 21388. || XVIe s. Es carrieres de Paris, lesdites pierres tendres sont appelées moilons, à cause qu'elles sont mal condensées, PALISSY, 392. Ne pourront estre basties.... d'autres matieres que de pierres de taille, briques, ou massonerie de moilon, ou pierres, *Ordonn.* janv. 1560.

— ETYM. Wallon, *mòcion*, *mòlion* ; Hainaut, *molon*. Origine incertaine. Palissy, comme on voit à l'historique, le tire de *moelle*, à cause que cette pierre est tendre. Scheler est disposé à y rapporter l'espagnol *mojon*, le sarde *mullone*, pierre servant de borne, tas. Grandgagnage le tire du verbe wallon *mòcier*, *mòher*, qui veut dire bloquer, remplir de pierres ; lequel verbe, à son tour, vient de *mòie*, meule de foin (voy. MEULE 2). Il y a dans le langage de la maçonnerie le mot *moye* qui signifie la partie tendre d'une pierre dure ; *moellon* y tient-il ? On remarquera que l'historique n'a pas de textes au delà du XIVe siècle, et que *moellon*, écrit toujours *moilon*, n'est que de deux syllabes, ce qui concorde mal avec l'étymologie par *moelle*.

† MOELLONAILLE (moi-lo-nâ-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Menus moellons.

† MOELLONIER (moi-lo-nié), *s. m.* Coin dont on se sert pour diviser la pierre.

— ETYM. *Moellon*.

† MOETTES (mo-è-t'), *s. f.* Terme d'agriculture. Tenailles en bois à longs mancherons, dont on se sert pour échardonner.

MŒUF (meuf), *s. m.* Terme de grammaire. Ancien nom des modes des verbes. S'il s'agit de grec, surtout dans les commencements, il faut que le répondant soit en état de rendre raison de chaque mot, où il est, en quel sens et pourquoi, en quel temps, en quel mœuf.... ROLLIN, *Œuvr.* t. III, p. 300, éd. FIRMIN DIDOT, 1848.

— HIST. XIVe s. Musique ou armonie selon tel meuf. Neuf doriste [dorien], frigiste [phrygien], etc. ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

— ETYM. Lat. *modus*, mode (voy. MODE 1) ; le d en *t* changé en *f*, changement rare, mais dont on a un autre exemple dans *soif* de *sitis*.

MŒURS (meur ; plusieurs prononcent meurs', en faisant sentir l's, ce n'est pas une bonne prononciation ; l's ne se lie pas : des meur honnêtes ; cependant quelques-uns la lient : des meur-z honnêtes), *s. f. pl.* || 1° Habitudes considérées par rapport au bien ou au mal dans la conduite de la vie. De mauvaises mœurs. La France devant [avant] ces orages, Pleine de mœurs et de courages Qu'on ne pouvait assez louer, MALH. II, 4. Enfin chez les chrétiens les mœurs sont innocentes, CORN. *Poly.* IV, 6. Ô temps, ô mœurs ! j'ai beau crier, Tout le monde se fait payer, LA FONT. *Fabl.* XII, 6. La réformation des mœurs, PASC. *Pens.* XXIII, 14, édit. HAVET. La science des choses extérieures ne me consolera pas de l'ignorance de la morale au temps d'affliction, mais la science des mœurs me consolera toujours de l'ignorance des sciences extérieures, ID. *ib.* VI, 41. L'Église fera une assemblée d'hommes dont les mœurs extérieures soient si pures, qu'elles confondent les mœurs des païens, ID. *Pens.* XXIV, 62. Jouissez de votre dépense, sans en faire une plus grande, qui serait superflue et contre les bonnes mœurs dont nous faisons profession, SÉV. 13 juin 1685. D'où lui viennent [à l'esprit] ces règles immuables qui dirigent le raisonnement, qui forment les mœurs, par lesquelles il découvre les proportions secrètes des figures et des mouvements ? BOSS. *Connaiss.* IV, 9. Vous ne l'avez pas [la foi].... c'est pourquoi tout tombe en ruine dans vos mœurs, ID. *Mar.-Thér.* Nos fausses pénitences qui ne sont suivies d'aucun changement de nos mœurs, ID. *ib.* Ce sont de jeunes gens dont les mœurs sont assez réglées, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 370. Ses mœurs avaient toujours été telles que les forment un grand attachement à l'étude et l'heureuse privation du commerce du monde, FONTEN. *Rolle.* Il est vrai que ce voi[e] du calcul des infiniment petits] ne peut avoir été que très-subtil, et qu'il ne faudrait pas d'autre preuve d'un grand génie que de l'avoir fait : mais enfin il vaut mieux ne l'avoir pas fait, et par rapport au génie, et par rapport aux mœurs, ID. *Leibnitz.* Les mœurs publiques devenues des scandales publics, MASS. *Carême, Motifs de conv.* Il ne faut pas être étonné, si les législateurs de Lacédémone et de la Chine confondirent les lois, les mœurs et les manières : c'est que les mœurs représentent les lois, et les manières représentent les mœurs, MONTESQ. *Esp.* XIX, 16. Il y a cette différence entre les lois et les mœurs, que les lois règlent plus les actions du citoyen, et que les mœurs règlent plus les actions de l'homme, ID. *Esp.* XIX, 16. Il [Brutus] changera de mœurs en changeant de fortune, VOLT. *M. de Cés.* I, 4. Caton forma tes mœurs, Caton seul est ton père, ID. *Mort de Cés.* III, 2. Gouvernant sans conquête, et régnant par les mœurs, ID. *Orphel.* IV, 2. Avant que de parler de mœurs, commençons par déterminer les différentes idées qu'on attache à ce terme ; car, loin d'avoir des synonymes, il admet plusieurs acceptions : dans la plus générale, il signifie les habitudes naturelles ou acquises pour le bien et le mal, DUCLOS, *Consid. mœurs*, ch. 1. Les mœurs, en parlant d'un particulier et de sa vie privée, ne signifient autre chose que la pratique des vertus morales, ou le dérèglement de la conduite, suivant que ce terme est pris en bien ou en mal, ID. *ib.* Je désigne ces actions de l'être intelligent par les termes d'actions morales ou, plus brièvement, par celui de mœurs, pour les distinguer des actions purement machinales et de celles qui n'ont pas une liaison sensible avec la pratique ou le bonheur, BONNET, *Œuv. mêlées*, t. XVIII, p. 326, dans POUGENS. || Certificat de vie et de mœurs, de vie et mœurs, de bonne vie et mœurs, certificat attestant qu'il n'y a rien à reprocher à une telle personne. || Faire information de vie et mœurs, se dit de l'autorité judiciaire ou autre qui prend des informations sur la conduite d'une personne. || 2° Absolument. Mœurs se dit pour bonnes mœurs. N'avoir point de mœurs, en avoir de mauvaises. Un homme, une femme sans mœurs. Les mœurs sans épithète s'entendent toujours des bonnes mœurs, DUCLOS, *Consid. mœurs*, ch. 1. La sainteté, la paix, les mœurs vont disparaître, VOLT. *Olymp.* II, 6. On n'est rien sans les mœurs, ID. *Pélopides*, II, 2. Pesez, monsieur, ce mot de mœurs ; j'ose vous dire que ni ma famille, ni mes amis, ni la famille des Calas, ni celle des Sirven, ni la petite-fille du grand Corneille ne m'accuseront de manquer de mœurs, ID. *Lett. Doral*, 28 janv. 1767. || Cet homme a des mœurs, c'est-à-dire il est sage, de conduite régulière. || Dans un sens plus restreint, avoir des mœurs, être d'une conduite régulière par rapport aux femmes. Je connaîtrais un homme qui a des mœurs entre cent mille débauchés, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Le vice auprès des mœurs n'est jamais sans effroi, DUCIS, *Abufar*, I, 2. || 3° Il se dit de la manière de vivre, des usages, coutumes, préjugés, qui varient chez les différents peuples et dans les différents siècles. Autres temps, autres mœurs. Il est bon de savoir quelque chose des mœurs de divers peuples, afin de juger des nôtres plus sainement, et que nous ne pensions pas que tout ce qui est contre nos modes soit ridicule et contre raison, ainsi qu'ont coutume de faire ceux qui n'ont rien vu, DESC. *Méth.* I, 8. La corruption de la raison paraît par tant de différentes et extravagantes mœurs, PASC. *Pens.* XXV, 90. Cette maxime, la plus générale de toutes celles qui sont parmi les hommes, que chacun suive les mœurs de son pays, ID. *ib.* III, 8. Des siècles, des pays étudiez les mœurs, BOIL. *Art p.* III. Les mœurs, plus que les lois, font et caractérisent une nation, DUCLOS, *Œuvr.* t. VI, p. 60. Les amateurs de l'antiquité, ceux qui se plaisent à comparer les génies des nations, verront avec plaisir combien les mœurs, les usages du temps de Mahomet, d'Abubeker, d'Omar ressemblaient aux mœurs antiques dont Homère a été le peintre fidèle, VOLT. *Mœurs*, 6. Aux mœurs de l'Occident laissons cette bassesse, ID. *Zaïre*, III, 7. Étudiez nos mœurs avant de les blâmer ; Ces mœurs sont vos devoirs : il faut s'y conformer, ID. *Alz.* VI, 2. Les mœurs consistent dans la conformité d'un grand nombre de volontés, RAYNAL, *Opin. des anc. philos* (*Thomasius*). || Cela est, n'est pas dans les mœurs de telle nation, c'est-à-dire cela est, n'est pas conforme aux usages de telle nation. Cette intempérance qui n'est plus même de nos mœurs, MASS. *Avent, Noël.* || 4° Les habitudes, les inclinations des individus. Cet homme a des mœurs simples, des mœurs douces. Il était prêtre par son zèle, par la gravité de ses mœurs, par l'innocence de sa vie, BOSS. *Bourgoing.* Chaque âge a ses plaisirs, son esprit et ses mœurs, BOIL. *Art p.* III. Que votre âme et vos mœurs, peintes dans vos ouvrages, N'offrent jamais de vous que de nobles images, ID. *ib.* IV. || 5° Les mœurs des animaux, les habitudes naturelles des différentes espèces d'animaux, les habitudes qui résultent de leur instinct. Si un observateur aussi exact que M. de Manoncour ne nous avait pas fait connaître les mœurs de cet oiseau, il ne serait guère possible de le reconnaître à la simple inspection pour un fourmilier, BUFF. *Ois.* t. VIII, p. 281. || 6° Terme de poétique. Ce qui est conforme aux habitudes morales des pays, des lieux, des personnages qui figurent dans un poëme, dans une pièce de théâtre, etc. (on dit aujourd'hui plus souvent couleur locale). Les mœurs sont bien gardées dans cette tragédie, dans ce poëme. Vous savez en quel état se trouvait la scène française, lorsqu'il [Corneille] commença à travailler.... les auteurs aussi ignorants que les spectateurs, la plupart des sujets extravagants et dénués de vraisemblance, point de mœurs, point de caractères, RAC. *Disc. à l'Acad. franç.* On appellerait fausses les mœurs d'un poëme dans lequel un auteur aurait transféré aux Romains les usages, les coutumes, le culte religieux et tous les préjugés des Grecs, *Mercure*, 1717, janv. p. 31. Cette pièce de Thompson, qui devait nous transporter dans les mœurs poétiques du moyen âge, qui devait montrer un roi d'Angleterre à la croisade, sous les murs de Ptolémaïs.... VILLEMAIN, *Littér. Tabl. du XVIIIe siècle*, 2e *partie*, 2e *leçon.* || Terme de peinture. Le costume, les usages des différents temps, des différents lieux. Les mœurs sont bien observées dans ce tableau. || 7° Terme de rhétorique. La partie de l'éloquence qui a pour objet de gagner la confiance des auditeurs. Dans la rhétorique, la probité, la modestie, la bienveillance et la prudence, voilà les mœurs que l'orateur doit constamment montrer, et ce sont là les mœurs considérées dans l'orateur ; mais on doit les considérer aussi dans l'auditeur : si l'art prescrit à l'orateur de connaître les mœurs de ceux à qui il parle, c'est afin de proportionner son discours à leur intelligence, à leurs sentiments, de remuer les passions qui leur sont le plus familières, BATTEUX, *Éléments de littérature.* || Terme de musique. Partie de la musique grecque qui enfixait les convenances et l'utilité. || Proverbes. Les honneurs changent les mœurs, c'est-à-dire un homme dont la fortune s'élève se méconnaît et néglige ses amis qui sont demeurés dans la pauvreté. Tienne qui voudra pour sentence Que les honneurs changent les mœurs ; Je crois plutôt que les honneurs Mettent les mœurs en évidence, PONS (de Verdun), *Réflexion.* || Une fille suit les mœurs de sa mère, c'est-à-dire l'exemple de sa mère la rend sage ou la pousse au désordre.

— HIST. XIIe s. La grace Deu vus fist enuindre e coruner : Pur ce vous devez mult constraindre e guverner, E tute nostre vie en buens murs afermer, Que vus puissiez as autres buens essamples duner, *Th. le mart.* 78. Cil fu bons emperere ; Deus li duna sa grace ; Saint Iglise l'eshauce ; il voit Deu face à face ; Li reis devreit ensivre et ses murs et sa trace, *ib.* 94. || XIIIe s. Humles et frans, de boines meurs, Très gentix et de grans honors, *Amadas et Ydoine*, ms. 6987. Convenence qui est fete contre bonnes meurs.... ne sunt pas à tenir, BEAUM. XXXIV, 24. Qui porroit toutes ces mours traire El cuer à un riche jone home, Hon en feroit bien un preudome, RUTEB. 52. Honors muent et varient les mors, *Prov. rurraux et vulgaus.* Tiex [telles] mors avoir doivent et seulent [ont coutume], Qui parfetement amer veulent, *la Rose*, v. 4717. || XIVe s. Amistié qui est selon bonnes meurs est amistié selon soy et est permanente et durable, ORESME, *Eth.* 258. Il congnoist les meurs de son ami et scet en queles choses il se delitte, ID. *ib.* 290. Quant l'en veult user de astrologie pour avoir congnoissance des choses avenir, ce est contre philosophie et aussi contre bonnes meurs, *le Songe du vergier*, I, 136. || XVe s. S'en soy meismes [il] ne povoit refrener Les meurs mauvais de sa condicion, E. DESCH. *Des vertus nécess. au prince.* || XVIe s. Les Grecs transportèrent ce nom [barbare] aux meurs brutaux et cruels, appelant toutes nations hors la Grece, barbares, DU BELLAY, *Deffense de la langue franç.* I, 1.

— ETYM. Provenç. *mor*, s. f. ; du lat. *mos*, *moris*, *mores*, habitude, mœurs, qui se rattache au sanscrit *mâ*, mesurer, faire.

MOFETTE (mo-fè-t'), *s. f.* || 1° Terme d'ancienne

[illegible]. Tout gaz non respirable. Souvent l'air pur qu'on obtient des différentes substances, est mêlé d'un peu de mofette. Il n'y a que celui qu'on retire de l'oxyde de mercure rougi par le feu, de [illegible] qui en soit exempt, [illegible], *Traité de physique*, t. II, p. [illegible], dans [illegible]. || Mofette [illegible], le gaz azote. L'air que l'homme respire est [illegible] pour les deux tiers environ d'un fluide [illegible], dans lequel les animaux ne pourraient vivre, et pour un quart d'un air [illegible] air vital, TENON, *Mém. sur les hôp.* p. 187. || Mofette inflammable, nom donné aux amas de gaz hydrogène, ou mieux de protocarbure d'hydrogène, qui, dans les houillères, font souvent explosion par le contact avec une lumière, et qu'on a appelés grisou, feu grisou, feu brisou. || On a dit aussi moufette. Aussi cet acide se manifeste-t-il dans la plupart des mines sous la forme de moufette suffocante, qui n'est autre chose que l'air fixe stagnant dans ces profonds souterrains, BUFF. *Min.* t. III, p. 110. || 2° Mofette ou moufette, genre de mammifères qui répandent une odeur fétide. L'ysquiepatl du Mexique, animal qui répand une odeur empestée, et que par cette raison nous appellerons moufette, ne doit pas être pris pour un petit renard ou pour un blaireau, BUFF. *Quadrup.* t. III, p. 227.

— ÉTYM. Lorrain, *mouffa*, moisir ; provenç. moderne, *muffir*, moisir ; espagn. *moho*, moisi ; portug. *mofo* : ital. *muffo*, moisi, *muffa*, moisissure ; de l'allem. *Muff*, moisissure.

† **MOGIGRAPHIE** (mo-ji-gra-fie), *s. f.* Terme de médecine. Crampe des écrivains (voy. CRAMPE).

— ÉTYM. Μόγις, avec peine, et γράφειν, écrire.

† **MOGILALISME** (mo-ji-la-li-sm'), *s. m.* Terme de médecine. Difficulté d'articuler les mots, bégaiement général.

— ÉTYM. Μόγις, avec peine, et λαλεῖν, parler.

† **MOGOL (GRAND)** (gran-mo-gol), *s. m.* Titre de l'empereur du Mogol.

MOHATRA (mo-a-tra), *adj. m.* Usité seulement dans cette locution, qui d'ailleurs a vieilli : contrat mohatra, contrat illicite, par lequel un usurier vend une marchandise à un très-haut prix, et la rachète immédiatement, lui-même ou par des personnes interposées, à un très-bas prix, mais argent comptant. || Substantivement. Le mohatra est quand un homme qui a affaire de vingt pistoles, achète d'un marchand des étoffes pour trente pistoles, payables dans un an, et les lui revend à l'heure même pour vingt pistoles comptant, PASC. *Prov.* VIII.

— ÉTYM. Pihan le tire de l'arabe *mokhâtra*, chance, risque. Cette étymologie serait sûre, si l'on savait quelque chose sur l'introduction du mot *mohatra*, dont on ne trouve d'ailleurs de citations que chez les casuistes et dans Pascal, leur [illegible].

MOI (moi), pronom singulier de la première personne et des deux genres, dont la destination principale est de servir de régime, mais que l'usage emploie comme sujet quand on a besoin d'une forme qui ne soit pas enclitique, comme le sont *je* et *me*; *nous* en est le pluriel. || 1° Moi sert de complément aux prépositions. Selon moi. Il parle de moi. Il vint à moi. Loin de moi une pareille idée. Venez avec moi. Il est injuste qu'on s'attache à moi.... car je ne suis la fin de personne, PASC. *Pens.* XXIV, 39 ter, éd. HAVET. || Il n'est pas en moi de faire telle chose, c'est-à-dire il n'est pas en mon [illegible]. || 2° À moi, avec le verbe *être*, signifie : m'appartenir. [illegible] est à mon service. Ayez soin tous deux de marcher immédiatement sur mes pas, afin qu'on voie bien que vous êtes à moi, [illegible] [illegible] que vous vous en trouviez bien, MARIV. *Marianne*, 10° part. [illegible] à l'esprit sa liberté ; désormais je ne suis plus seul, j'ai un hôte qui m'importune, il faut m'en délivrer pour être à moi, J. J. ROUSS. 3° *lettre à M. de Malesherbes*. || Fig. Je ne suis plus à moi, je suis éperdu, hors de sens, par colère ou chagrin. [illegible] plus à moi, je suis tout à la rage, [illegible]. || 3° Je suis avec moi, je suis seul et [illegible] je vous avoue que les [illegible] que je suis dans ces bois toute seule [illegible] livre, [illegible] SÉV. 142. || 4° Moi sert de régime direct [illegible] au verbe à l'impératif [illegible]

gardez-moi là durant cet entretien, Et jusqu'au moindre mot imprimez-le-vous bien, MOL. *Éc. des f.* III, 2. Ah ! cruel ! par pitié, montrez-moi moins d'amour, RAC. *Bérén.* V, 6. || Si le verbe a pour complément direct *le*, *la*, *les*, ces mots se mettent après le verbe et devant *moi*, avec des tirets. Donnez-le-moi. Prêtez-les-moi. || Quant à menez-y-moi, voy. la REM. 1. || Il en est de même avec *leur*, *lui*, complément indirect. Donnez-leur-moi sur les oreilles. || 5° Donnez-moi, parlez-moi, etc. sans préposition, ou donnez à moi, parlez à moi, etc. avec la préposition *à*, ne s'emploient pas indifféremment l'un pour l'autre. On dit donnez-moi lorsqu'on se borne à demander une chose ; et l'on dit donnez à moi lorsqu'on la demande à quelqu'un qui, paraissant ne savoir à qui la donner, est au moment de la donner à un autre. Va, bienheureux amant, cajoler ta maîtresse, À cet objet si cher tu dois tous tes discours ; Parler encore à moi, c'est trahir tes amours, CORN. *Médée*, V, 7. Qu'il entre ; à quel dessein vient-il parler à moi ? ID. *Héracl.* II, 4. Unulphe, oubliez-vous Que vous parlez à moi, qu'il était mon époux ? ID. *Perthar.* I, 1. Mais il est mon époux, et tu parles à moi, ID. *Poly.* III, 2. Messala, songez-vous que vous parlez à moi ? VOLT. *Brutus*, III, 7. Donnez-lui donc la main, ajouta-t-il en parlant à moi, CRÉBILLON FILS, *Lett. de la marq. de M**** XXXV. || 6° Moi s'emploie comme régime indirect d'une façon explétive et pour donner plus de force à ce qu'on dit (l'idée qui est au fond de cet explétif est : pour moi, en ma faveur, pour me satisfaire). Faites-moi taire ces gens-là. Donnez-leur-moi sur les oreilles. Allons, monsieur, faites le dû de votre charge, et dressez-lui-moi son procès comme larron et comme suborneur, MOL. *l'Av.* V, 3. Prends-moi le bon parti, laisse là tous les livres, BOIL. *Sat.* VIII. Prends-moi dans mon clapier trois lapins de garenne, RAC. *Plaid.* I, 6. || 7° Moi, employé seul comme réponse, peut être sujet ou régime direct, et tenir lieu d'une phrase entière. Je partirai demain ; et vous ? — Moi, la semaine prochaine. Dans cette phrase il est sujet. Qui a-t-on voulu désigner ? — Moi ; c'est-à-dire on a voulu me désigner. Dans cet exemple il est régime direct. || Moi peut aussi être complément d'un verbe intransitif. Dans un si grand revers que vous reste-t-il ? — Moi, Moi, dis-je, et c'est assez, CORN. *Médée*, I, 5. || 8° Moi est régime direct dans les phrases où il est ajouté à d'autres mots qui sont régimes directs. Il a mécontenté ses parents et moi. Il est venu nous voir mon frère et moi. || 9° Dans un sujet composé où entre le pronom de la 1re personne, c'est de *moi* qu'on se sert et non de *je*. Mon avocat et moi sommes de cet avis. || On peut ajouter explétivement le pronom *nous*. Vous et moi nous sommes contents de notre sort. Mme de Vins et moi nous en attrapons ce que nous pouvons [des relations écrites par Mme de Villars], SÉV. 408. || Ce sujet composé peut être placé à la fin du membre de phrase. Nous irons à la campagne, lui et moi. || 10° Moi, joint à un nom ou à un autre pronom, ne doit, d'après les convenances de notre politesse, être placé qu'en second, à moins que le nom auquel il est joint ne soit celui d'une personne très-inférieure. Vous et moi, sommes de cet avis. Monsieur et moi, nous partons pour la campagne. || Mais un père dira : moi et mon fils ; un maître dira : moi et mon domestique. || 11° Moi, joint à *je*, par opposition et réduplication, pour donner plus d'énergie à la phrase, et placé avant le verbe. Vous le voulez, vous ; et moi, je ne le veux pas. Moi, je m'arrêterais à de vaines menaces ! RAC. *Iphig.* I, 2. Moi, des bienfaits de Dieu je perdrais la mémoire, ID. *Ath.* II, 7. Elle ajouta que les gens qui parlaient toujours d'eux-mêmes étaient insupportables, et la force de l'habitude lui fit dire au moment même : moi, je ne parle jamais de moi, GENLIS, *Ad. et Théod.* t. III, p. 340, dans POUGENS. || Moi placé après le verbe ; cette [illegible] est souvent [illegible], tandis que la précédente ne l'est pas. Je le savais bien, moi, que vous l'épouseriez, MOL. *Femm. sav.* V, 5. Est-ce que j'ai une de ces [illegible] qu'on ne saurait [illegible] quand on me voit ? MARIVAUX, [illegible] [illegible] *Paul et Virginie* [illegible] || 12° Moi [illegible] qui l'a fait [le mal], pourquoi moi qui l'expie ? LAMART. *Joc.* VI, 303. || Le plus souvent dans cette

tournure, on reprend la phrase par *je*. Moi, à qui il a fait tant de mal, je cherche toutes les occasions de le servir. Et moi qui [illegible], je m'en retournerai seule et [illegible], RAC. *Iphig.* IV, 4. || Quelquefois moi, au lieu d'être suivi du pronom relatif, l'est d'une apposition. Moi, votre ami, je ne puis vous approuver en cela. Moi, ne songeant à rien, j'allai lui dire ce qui se passait. Moi votre ami ? rayez cela de vos papiers, [illegible] *Mis.* I, 1. Moi, là-dessus : monsieur, je [illegible] porte à vous qui devez savoir ces choses, P. L. COUR. *Pamphlet des pamphlets.* || Lorsque moi [illegible] le pronom relatif et une proposition incidente, le verbe de cette proposition incidente doit être mis à la première personne, et l'on dit [illegible] moi qui t'aimai et non pas moi qui t'aima, [illegible] moi qui me nomme Pierre, et non [illegible] qui se nomme Pierre. || Cette règle n'existait pas au XVIIe siècle, et l'on y trouve moi construit avec *qui* et un verbe à la 3e personne. [illegible] me diriez-vous, messieurs, si c'était moi Qui vous eût procuré cette bonne fortune ? MOL. *Dép.* [illegible], 7. Ce ne serait pas moi qui se ferait prier, ID. [illegible] sc. 2. Il n'y a que moi qui passe sa vie à être occupée et de la présence et du souvenir de la personne aimée, SÉV. 408. || Dans ce dernier [illegible] construction, *qui* est considéré comme étant de la troisième personne ; quelques langues en usent ainsi, par exemple l'allemand. || 13° Quelquefois moi est seul, et il y a ellipse de *je* et d'un verbe. Moi, trahir le meilleur de mes amis ! Faire une lâcheté, moi ! (c'est-à-dire : Moi, je pourrais trahir le meilleur de mes amis ! Je pourrais faire une lâcheté, moi !) Moi ! le faire empereur ! ingrat, l'avez-vous cru ? RAC. *Brit.* IV, 2. Je me suis laissé dire que tu voulais nous sabrer. — Moi vous sabrer, bonhomme ! P. L. COUR. 2e *lettre particulière.* || Dans cette tournure elliptique, on se sert quelquefois de *que* exclamatif. Moi, que j'ose opprimer et noircir l'innocence ! RAC. *Phèdre*, III, 3. || Dans ces sortes d'exclamations, moi peut se construire avec un adjectif. Moi jalouse ! et Thésée est celui que j'implore ! RAC. *Phèdre*, IV, 6. || Cette tournure s'emploie quelquefois dans des phrases interrogatives. Si ma femme a failli, qu'elle pleure bien fort ; Mais pourquoi moi pleurer, puisque je n'ai point tort ? MOL. *Sgan.* sc. 17. || 14° Moi se met aussi par opposition devant ou après *me*. Voudriez-vous me perdre, moi votre ami ? Moi ! vous me soupçonneriez de vous avoir trahi. || 15° Moi se construit avec les pronoms *ce* et *il* dans certaines tournures impersonnelles. C'est moi qui vous en réponds. Il n'y a que moi à qui ces choses-là arrivent. C'est moi, prince, c'est moi dont l'utile secours Vous eût du labyrinthe [illegible], RAC. *Phèdre*, II, 5. Je portai ma main sur ce nouvel être ; quel saisissement ! ce n'était pas moi, mais c'était plus que moi, mieux que moi, BUFF. *Hist. nat. homme*, Œuv. t. IV, p. 120. || 16° Après une conjonction c'est toujours moi qu'il faut employer. Mon frère et moi. Mon frère ou moi. [illegible] aussi bien que moi. Ni mon frère ni moi. Personne que moi ne lira cette lettre. [illegible] autre que moi. || 17° De moi, après un nom de personne ou un pronom [illegible] de la préposition *de*, se met quelquefois pour se [illegible]. C'est l'opinion de mon frère et de moi que je vous exprime. || 18° À moi, sorte d'exclamation pour faire venir promptement quelqu'un auprès de soi. À moi, à moi, [illegible] je veux que [illegible] [illegible] *Lutr.* IV. || 19° De vous à moi, façon de parler dont on se sert pour témoigner à une personne qu'on lui parle avec sincérité, mais qu'on lui demande le secret. De vous à moi, il ne vaut pas sa réputation. || On dit dans le même sens : Ceci est de vous à moi, ceci de vous à moi. || De vous à moi signifie aussi entre nous deux. ....Seigneur [illegible] de vous à moi Pas de reproche ! V. HUGO, *Hernani*, [illegible] || 20° Quant à moi, pour moi, façons de parler dont on se sert pour marquer plus particulièrement ce qu'on pense. Quant à moi, pour moi, je sais bien ce qui en est. [illegible] moi, et qui n'oblige point à demander [illegible] *le Sicil.* 12. || Quant-à-moi, [illegible] un seul mot, et [illegible] (il est du langage [illegible]) [illegible] ma sœur et moi, si je fais la [illegible] ; si elle se [illegible] à-moi, je vais au-devant, LA FONT. *Psyché*, II, p. 140. || 21° Moi, après le verbe *être*, s'emploie comme adjectif. Pourtant quand je me [illegible]

ce que je me rappelle, il me semble que je suis moi.... MOL. *Amph.* I, 2. Et peux-tu faire enfin, quand tu serais démon, Que je ne sois pas moi, que je ne sois Sosie, ID. *ib.* Ces heures sont les seules où je suis pleinement moi, J. J. ROUSS. *Prom.* 2. || 22° De moi, dans le sens de pour moi se disait dans le commencement du XVII^e siècle. || 23° Moi se construit avec l'adverbe même pour appuyer sur le moi. Il est véritable que, pour pouvoir dire : je veux être content de moi-même et me suffire à moi-même, il faut aussi pouvoir dire : je me suis fait moi-même, ou plutôt, je suis de moi-même, pour la Sainteté. Dans un âge plus mûr moi-même parvenu, Je me suis applaudi quand je me suis connu, RAC. *Phèdre*, I, 1. || Il se met en apposition soit après je, soit avant. Moi-même j'irai présenter votre pétition. Je voudrai moi-même chercher mes livres, et je les visiterai moi-même, SAGE, *Bibe*, [illegible] XXXV, 11. || Moi-même s'emploie quelquefois comme sujet du verbe, sans je. En longs habits se pompeux attirant les regards, Moi-même au bord des eaux ferai voler les chars, DELILLE, *Georg.* III. || Substantivement. Un autre moi-même, voy. MÊME. || 24° Chez moi, dans ma maison. Vous me trouverez chez moi. || Substantivement. Un chez moi, une maison où l'on habite, où l'on a sa famille. De certains auteurs, parlant leurs bourgeois qui ont pignon sur rue, et toujours un chez moi à la bouche, PASCAL, *Pens.* XXIV, 68, éd. HAVET.

25° S. m. Le moi, l'attachement de quelqu'un à ce qui lui est personnel. Le moi est haïssable; vous, Miton, le couvrez, vous ne l'ôtez pas pour cela; vous êtes donc toujours haïssable, PASCAL, *Pens.* VI, 20, éd. HAVET. Le moi a deux qualités : il est injuste en soi, en ce qu'il se fait centre de tout : il est incommode aux autres, en ce qu'il les veut asservir; car chaque moi est l'ennemi et voudrait être le tyran de tous les autres, ID. *ib.* La nature de l'amour-propre et de ce moi humain est de ne considérer que soi, ID. *ib.* II, 8. La piété chrétienne anéantit le moi humain; la civilisation le cache et le supprime, ID. *ib.* dans COUSIN. Le mot moi, dont l'auteur [Pascal] se sert, ne signifie que amour-propre; c'est un terme dont il avait accoutumé de se servir avec quelques-uns de ses amis, *Port Royal*, dans HAVET, *Rem. sur les Pensées de Pascal*, art. 6. Le moi, à qui je rapportais tout autrefois, doit être anéanti pour jamais, FÉN. t. XVIII, p. 326. À tout propos, dans chaque phrase, Le moi tonnant, le moi vainqueur, Est dans sa bouche plus que dans son cœur, DELILLE, *Convers.* II.

26° Le moi, la personne même. Oui moi, non pas le moi d'ici, Mais le moi du logis qui frappe comme quatre, MOL. *Amph.* II, 1. Un moi de vos ordres jaloux, Que vous avez du port envoyé vers Alcmène, Et qui de vos secrets a connaissance pleine, Comme le moi qui parle à vous, ID. *ib.* Parlez-moi sans cesse de tout cela [les affaires de sa famille].... toutes ces choses composent mon vrai moi, SÉV. 3 juill. 1689. Vous voyez bien, ma très-chère, que ce que je dis de mon moi est aussi ennuyeux que le récit que vous me faites du vôtre est divertissant, ID. 26 juin 1680. Le voilà donc mort, ce grand ministre [Louvois], cet homme si considérable, qui tenait une si grande place; dont le moi, comme dit M. Nicole, était si étendu, ID. 26 juillet 1691. S'il peut renoncer à sa vie, à sa raison, à son moi, J. J. ROUSS. *Ém.* V. || Il peut se dire au pluriel et il ne prend pas d's. De ce moi qui n'est plus d'autres moi vont renaître, LAMART. *Médit.* II, *Réflexion.* || 27° Terme de philosophie. Le moi, la personne humaine en tant qu'elle a conscience d'elle-même, et qu'elle est à la fois le sujet et l'objet de la pensée. Le moi consiste dans ma pensée; donc moi qui pense n'aurais point été si ma mère eût été tuée avant que je fusse animé, PASC. *Pens.* I, 11. Et l'idée du moi, qui exprime si bien l'idée de l'âme, ne marque-t-elle pas une substance unique, simple et absolument indivisible? BOULAINVILLIERS, *Réfut. de Spinosa*, p. 331. La conscience de son existence, ce sentiment intérieur qui constitue le moi, est composé chez nous de la sensation de notre existence actuelle et du souvenir de notre existence passée, BUFF. *Nature des animaux.* Ce n'est qu'en comparant le sentiment de son état présent avec le souvenir de ses états passés, que l'être pensant juge qu'il est la même personne ou le même moi; je veux dire que le moi qui éprouve actuellement une telle perception sent qu'il est le même qui avait éprouvé autrefois cette même perception, BONNET, *Contempl. nat.* IV, 13, note 6. || Le non-moi, tout ce qui n'est pas le moi; c'est le synonyme de monde extérieur ou d'objet.

— REM. 1. Quand le verbe est suivi de *y*, *moi* se met après *y* (avec des tirets). Attendez-y-moi. Menez-y-moi. Vous allez dans votre voiture, donnez-y-moi une place. Ces constructions sont données par le Dictionnaire de l'Académie, qui dit dans un endroit qu'elles sont bizarres, et, dans un autre, ne leur inflige aucun blâme. Des grammairiens veulent qu'on dise : attendez-m'y, menez-m'y, comme on dit : tirez-m'en. || 2. Quand le verbe est suivi de *en*, *moi* ne s'emploie plus, c'est *me* : Donnez-m'en. Voilà l'embarras; tirez-m'en. || 3. Quand le verbe à l'impératif est accompagné d'une négation, le pronom régime est *me*, et non pas *moi*. Ne m'en parlez pas, et non, n'en parlez pas à moi; ou du moins cette dernière tournure aurait un sens différent; voy. ci-dessus le n° 8. || 4. Dans l'ancien français, *moi* n'était jamais employé comme sujet, et l'on disait : je qui vous parle, et non, comme aujourd'hui, moi qui vous parle. On voit la transition se faire au XVI^e siècle. Tandis que Montaigne emploie *moi* comme nous faisons, Rabelais se sert de *je* : Voulant donc (je, votre humble esclave) accroistre vos passetemps, *Pant.* II, *Prol.*; et Calvin : Ce ne suis-je pas qui en suis cause, *Inst.* 146; et Marot : Je qui avois ferme entente et attente D'estre en sepulchre honorable estendu, Suis tout debout à Montfaulcon pendu, I, 394. Même au XVII^e siècle, Scarron commence son *Virgile travesti* par ce vers : Je qui chantai jadis Typhon. || 5. Dans l'ancienne langue, *je* n'était pas ou du moins pouvait ne pas être enclitique. Mais, quand il le devint constamment, alors la nouvelle langue usa de *moi* pour sujet, en place de *je*. Par le même principe, toutes les fois qu'on a besoin d'une forme qui ne soit pas enclitique, on met *moi* et non pas *me*. *Me* reprend son emploi quand on a besoin d'une forme enclitique.

— HIST. IX^e s. In o quid [pourvu que] il mi altresi fazet [m'en fasse autant], *Serment.* || XI^e s. Si me direz à Charlemagne rei, Qu'il ait merci de mei, *Ch. de Rol.* VI. || XII^e s. S'irons tornoier, moi et vos, *Chev. au lyon*, v. 2501. Jamais crerez [croirez] bricon, moi ne autrui, *Ronc.* 11. Porprenez moi ces puis [monts] et ces lariz [champs], *ib.* 57. Moi ai perdu et trestote ma gent, *ib.* 124. Baron, amenez moi mon felon boisseor [traître], *ib.* p. 198. Par tantes fois [j']ai esté assailliz, Que je n'ai mais pooir de moi defendre. *Couci*, v. Ensemble convient remanoir Moi et amour par estouvoir [par devoir], *ib.* XVIII. || XIII^e s. Tant que la vraie histoire [j'] emportai avec mi, *Berte*, I. Sire, dist-elle, adieu! saluez moi mon frere, *ib.* IV. Moi ne chaut qu'on en fasse, mais qu'ele soit tuée, *ib.* XVI. La moy place [la place de moi] il prist delez la place le conte d'Eu, pource que il savoit que le conte d'Eu amoit ma compaignie, JOINV. 278. Quant ge voi que losengeor, Et traïtor, et envieus Sunt de moi nuire curieus, *la Rose*, 4056. || XVI^e s. Reveille-moi, belle; Mon cœur est tout endormy, Reveille le my, MAROT, I, 197. Ce suis-je moi qui suis, et n'y a autre Dieu que moy, CALVIN, *Instit.* 92. La seule mort a causé ma tristesse, La seule mort y pourra mettre cesse, Ne m'empeschant plus longuement de suivre Cet autre moy, pour qui j'aimois à vivre, DESPORTES, *Epitaphe, Diane, Complainte.* Ce seroit cesser d'estre moy, Que de cesser d'aimer ma dame, ID. *Amours d'Hippolyte*, XXII, *chanson.* Las! que puis-je avoir fait, o moy, pauvre insensé, Qu'Amour de plus en plus mes douleurs renouvelle? ID. *ib.* XXIII. Laisse moy l'astrologie divinatrice et l'art de Lullius, comme abuz et vanitez, RABEL. *Pant.* II, 8. Moy qui sy.... MONT. I, 16. Moy, selon leur licence et impunité, admire de les voir.... ID. I, 170. Ceux-là se moquent de toi, Diogenes.—Et je ne me sens pas mocqué, moy, respondit-il, AMYOT, *Comm. refréner la col.* 30.

— ETYM. Pic. et wall. *mi*; provenç. *mi*, *mei*; espagn. portug. et ital. *mi*; du lat. *mihi*; allem. *mich*; angl. *me*; sanscr. *ma*. La forme ancienne est *mei*, *mi*, à côté de *moi*; ce qui exclut l'accusatif latin *me*.

† MOIE (moî), *s. f.* Tas de sable ou autre substance. On transporte ces petits monceaux [de sablon] dans les endroits où ils doivent être réservés sous la forme de meules, que les ouvriers [dans l'Avranchin] nomment moies, *Dict. des arts et mét.* Saunier.

— ETYM. Lat. *metula*; c'est le même que *meule*.

† MOIGNET (moi-gnê), *s. m.* Mésange à longue queue.

MOIGNON (mo-gnon; d'autres disent moi-gnon; mo-gnon est le plus usité et est le meilleur; comparez oignon), *s. m.* || 1° L'extrémité amputée d'un membre recouverte d'une cicatrice. M. Adanson me disait ... que toutes les fois que l'opération [l'amputation de la queue] avait été bien faite sur la salamandre, il ne se faisait qu'une reproduction en moignon, c'est-à-dire une masse de chair informe ou organisée différemment, BONNET, *Œuvr.* t. XI, p. 31, dans POUGENS. || Terme de chirurgie. Conicité du moignon, voy. CONICITÉ. || En chirurgie, moignon se dit aussi de la partie non retranchée du membre amputé comprise depuis la cicatrice jusqu'à l'articulation qui est au-dessus. || 2° Par analogie. Ce qui reste d'une grosse branche d'arbre qui a été coupée ou rompue. || 3° Il se dit d'une partie qui, sans jamais avoir subi d'amputation, a une forme comparée à un moignon. Les oiseaux dits manchots n'ont qu'un moignon d'aile. Il n'est resté du tarse qu'un moignon court et couvert d'une peau rugueuse, GEOFFROY-ST-HILAIRE, *Instit. Mém. acad. des sc.* t. XI, p. 446.

— HIST. XII^e s. Trestot le cuir [il] li abat del talon; Voit le Baudus, si s'escrie à haut ton : Cosin, a pou ne vos ai fet moignon [estropié], *Bat. d'Aleschans*, v. 9759. Enri, del destre poing moignon [il] li fit [il lui coupa, à Henri, le poing droit], *Gérart de Ross.* p. 368. || XIII^e s. Mais n'ot nules mains for moignons, *Rom. de la violette*, v. 5237. || XV^e s. Nulles mains n'ay que deux moignons, Qui sont enclos en cez manchons, Que veoir povez sy en droit, *la Nativité de N. S. J. C.* || XVI^e s. Au bras gauche, il porte un grand gantelet, qui le couvre jusqu'au coude, et au droit un petit mougnon qui cache seulement l'espaule, LANOUE, 286. Le malade mettra dedans [la main artificielle] son moignon le plus avant qu'il pourra, PARÉ, XVII, 12. Avec son moignon d'espaule et la teste, ruoit une coignée, ID. XIX, 8.

— ETYM. Génev. *mognon*, *mougnon*; Berry, *mougnon*; esp. *muñon*, le gros muscle du bras, *muñeca*, poignet. Origine d'ailleurs inconnue.

† MOILETTE (moi-lè-t'), *s. f.* Outil en bois garni de feutre pour frotter les glaces.

MOINAILLE (moi-nâ-ll', *ll* mouillées, et non moi-nâ-ye), *s. f.* Terme de dénigrement dont on se sert pour désigner les moines en général. La moinaille et la prêtraille ont été les moteurs des émeutes à Madrid en 1766, GALIANI, *Lettres*, t. II, p. 347.

— ETYM. *Moine*, et la syllabe péjorative *aille*.

MOINDRE (moin-dr'), *adj. comparatif.* || 1° Plus petit en étendue, en quantité, en qualité. Cette colonne moindre que l'autre en hauteur et en grosseur. La distance est moindre que je ne croyais. Ma douleur n'est pas moindre que la vôtre. Il tient un moindre rang que vous. Un moindre inconvénient. Ce malheur semble moindre, et moins rudes ses coups, CORN. *Hor.* V, 3. Si l'effet a manqué, ma gloire n'est pas moindre, ID. *Cinna*, IV, 5. Ce Romain, dont l'effroi peut-être n'est pas moindre, ID. *Nicom.* V, 5. La reine pleine de foi ne se propose pas un moindre modèle que Marie, BOSS. *Mar.-Thér.* À de moindres faveurs des malheureux prétendent, RAC. *Andr.* I, 4. Ma honte en serait moindre ainsi que votre crime, ID. *Mithr.* II, 4. || Rien de moindre, rien qui soit plus petit. Les éloges brillants que vous daigniez y joindre Ne me permettaient pas d'espérer rien de moindre, CORN. *Sertor.* II, 2. || 2° Qui est de moindre mérite, de moindre rang, en parlant des personnes. Ils étaient plus que rois, ils sont moindres qu'esclaves, CORN. *Sert.* III, 2. Sans m'envoyer du Parthe embrasser les genoux, Sans vous-même implorer des rois moindres que vous, RAC. *Mithr.* III, 1. || 3° Qui n'est pas aussi bon. Ce vin-là est moindre que l'autre. || 4° Moindre avec l'article défini *le, la, les*, ou un adjectif possessif, est un superlatif signifiant le moins considérable, le moins important, le plus petit. Au moindre et premier bruit qu'eût fait votre malheur, CORN. *Androm.* IV, 3. Et ne savez-vous pas qu'il n'est princes ni rois Qu'elle [Rome] daigne égaler à ses moindres bourgeois? ID. *Nicom.* I, 2. Jamais la moindre grâce, Ni le moindre regard, le moindre mot enfin Ne lui fut accordé par ce cœur inhumain, LA FONT. *Fabl.* XII, 28. Elle [la princesse de Conti] veut être enterrée à sa paroisse, simplement comme la moindre femme, SÉV. 6 févr. 1672. Qui vit jamais paraître en cette princesse ou le moindre sentiment d'orgueil, ou le moindre air de mépris? BOSS. *Mar.-Thér.* Il étend ses soins jusqu'aux moindres de ses domestiques, ID. *Louis de Bourbon.* Voyez comme elle frappe cette poitrine innocente, comme elle se reproche les moindres péchés.... ID. *Mar.-Thér.* Elle savait de quel poids est non-seulement la moindre parole, mais le silence même des princes, et combien la complaisance... ID. *Reine d'Anglet.* Et nos moindres guerriers Se promettent déjà des moissons de lauriers, RAC. *Alex.* I, 2. Je n'en avais prévu que la moindre

[illegible] RAC. *Réconc.* [illegible] ne s'attendait [illegible] que les [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] furent [illegible] [illegible] par les [illegible] [illegible] de l'empire, VOLT. *Charles XII*, 2. Un [illegible] destiné à l'éducation d'un prince ait de la [illegible], le moindre gentilhomme le croit propre à l'éducation de son fils, DUCLOS, *Consid. mœurs*, ch. 2. || C'est le moindre de mes soucis, et, plus familièrement, c'est le cadet de mes soucis, je ne m'en [illegible], ne m'en inquiète aucunement. || Familièrement, il se joint par une sorte d'exagération à petit. Au moindre petit bruit. Le moindre petit morceau de pain. || Terme d'algèbre. Méthode des moindres carrés, recherche du résultat le plus probable entre un certain nombre d'observations qui ont donné des résultats différents. || 5° Avec l'article, et précédé d'une négation, il signifie aucun. Je n'en ai pas la moindre appréhension. Il ne lui a pas dit le moindre mot. || 6° Les quatre moindres, les quatre ordres mineurs. L'archevêque de Cambrai lui donna [à l'électeur de Cologne] en cinq jours de suite les quatre moindres, le sous-diaconat, le diaconat, le fit prêtre et le sacra évêque, ST-SIM. 168, 260. || 7° Le moindre, la moindre, s'emploie substantivement pour dire la personne la moins considérable, de la dernière condition. Et si la moindre tache en demeure à mon nom, Si le moindre du peuple en conserve un soupçon, CORN. *Nicom.* IV, 4. Vous qui devez respect au moindre des Romains, ID. *Pomp.* III, 2. Comme on attend un bien qu'on n'a pas mérité, Et dont, sans regarder service ni famille, Vous pouvez faire part au moindre de Castille, ID. *D. Sanche*, I, 3. Et [Dieu] ne dédaigne pas de prendre la conduite Des moindres d'ici-bas, RACAN, *Psaume* CXXXVII. .... Je m'aviserais sur le tard d'être cause Que la moindre de vous commît la moindre mal! LA FONT. *Oies.* Tous les hommes, jusqu'aux moindres, veulent qu'on les flatte, et ne peuvent souffrir qu'on les reprenne, BOSS. *Méd. sur l'Év.* 2ᵉ *partie*, 16ᵉ *jour*. Le moindre d'entre nous, sans argent, sans appui, Eût plaidé le prélat et le chantre avec lui, BOIL. *Lutrin*, III. || Le moindre, ce qu'il y a de moindre. La sagesse éternelle, qui fait servir le moindre au plus digne, si l'âme a besoin d'un corps pour vivre dans sa naturelle perfection, lui rendra plutôt le sien que de laisser défaillir son intelligence par ce manquement, BOSS. *Connaiss.* V, 13.

— HIST. XIIIᵉ s. Il ne convient pas que la mendre abate la greigneur, mais la greignor peut abatre la meneur, *Digeste*, fᵒ 78. || XIVᵉ s. Pupilles et menres d'ans [mineurs], DU CANGE, *aagiatus*. || XVᵉ s. Et [Françoys] [illegible] partit ses gens en deux, et prit la mendre part pour faire moindre friente [bruit], FROISS. II, II, 130. || XVIᵉ s. S'en sa largesse il veut sa main estendre, Aimé sera tant du grand que du mendre, MAROT, I, 153. Tant d'esprits dont le moindre Sçait mieux que toi, louer et poindre [poindre], ID. II, 200. C'est le moindre de mon soucy, Que cette sapience, ID. IV, 157. La condition des bestes brutes ne seroit de rien moindre à la nostre, s'il ne nous restoit quelque espoir d'eternité après la mort, CALV. *Instit.* 517. Les prestres de Rome ont esté, le temps passé, beaucoup moindres que les evesques, au lieu que maintenant ils les precedent de loin, ID. *ib.* 919. Le [illegible] du moindre [illegible], MONT. I, 336. [illegible] moindre je suis au compte de mes ans, Et desja je suis [illegible] au compte de mes peines, LA BOETIE, [illegible].

— ÉTYM. [illegible], menor, mal portant, [illegible], menre, [illegible], provenç. mendre, menre; du lat. minor, avec l'accent sur mi; moindre, mendre, est le [illegible] dont menor (mineur) est le régime [illegible]. Minor, forme comparative, se rattache à [illegible], [illegible], en grec [illegible].

† MOINDREMENT (moin-dre-man), *adv.* D'une façon moindre; il a vieilli, mais quelques personnes le disent encore au superlatif : le moindrement, le moins du monde. Il ne viendra de votre part si mince brochure où je sois le moindrement intéressé, que la [illegible] ne [illegible] de [illegible], [illegible] de l'[illegible] d'[illegible], dans [illegible].

— ÉTYM. Moindre, et le suffixe ment.

MOINE [illegible], *s. m.* || 1° Homme qui est engagé par des vœux à suivre une certaine règle autorisée par l'Église. Les chevaliers de Malte..., cadets de bonne maison qui ne viennent [illegible], non [illegible], mais qui [illegible] bon [illegible], au reste, gens de bien et d'honneur, [illegible] d'[illegible], GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. 473. Ils ont jugé plus à propos et plus facile de conserver que de [illegible], parce qu'il leur est bien plus facile de trouver des moines que des raisons, PASC. *Prov.* III. Des évêques [anglicans] qui ont anéanti eux-mêmes l'autorité de leur chaire... en condamnant ouvertement leurs prédécesseurs jusqu'à la source même de leur sacre, c'est-à-dire jusqu'au pape saint Grégoire et au saint moine Augustin son disciple et le premier apôtre de la nation anglaise, BOSS. *Reine d'Anglet.* Vous avez vu, au douzième et au treizième siècle, les moines devenir princes ainsi que les évêques; ces évêques et ces moines partout à la tête du gouvernement féodal, VOLT. *Mœurs*, 197. On demande pourquoi on permet à des moines de reprendre un de leurs moines qui s'est fait soldat, et pourquoi un capitaine ne peut reprendre un déserteur qui s'est fait moine, VOLT. *Dict. phil. Vœux.* Il faut entrevoir pendant ces cinq siècles [de saint Benoît à saint Bernard] les efforts surhumains tentés par ces légions de moines sans cesse renaissantes, pour dompter, pacifier, discipliner, purifier vingt peuples barbares successivement transformés en nations chrétiennes, MONTALEMBERT, *Moines d'Occident*, t. I, p. V. Le premier de tous les services que conféraient les moines à la société chrétienne, c'était de prier, de prier beaucoup, de prier toujours pour tous ceux qui prient mal ou qui ne prient point; la chrétienté honorait et estimait surtout en eux cette immense force d'intercession, ces supplications toujours actives, toujours ferventes, ces torrents de prières sans cesse versées aux pieds du Dieu qui veut qu'on l'implore, ID. *ib.* p. XLVIII. || Moines gris, s'est dit des moines de Cîteaux, au commencement de leur institution. || Familièrement. Gras comme un moine, fort gras. || Attendre quelqu'un comme les moines font l'abbé, c'est-à-dire se mettre à table et dîner sans l'attendre (locution née de ce que dans les monastères l'heure de chaque chose est réglée). || 2° Moine lai, laïque, ordinairement homme de guerre invalide, que le roi plaçait dans une abbaye de nomination royale, pour y être entretenu. || 3° Moine bourru, voy. BOURRU. || 4° Caisse doublée de fer-blanc, où l'on suspend un réchaud pour chauffer un lit; ou cylindre de bois creusé, doublé de tôle, dans lequel on introduit un fer chaud pour ce même usage. Une femme de chambre accourt avec une bougie, elle trouve un moine dont on avait chauffé le lit, que la Furstemberg n'avait pas senti, ST-SIM. 214, 72. || 5° Feuille de papier dont on couvre la traînée de poudre qui doit porter le feu au saucisson d'une mine. || Terme de marine. Se dit de petits cônes de poudre humectée avec du vinaigre, que l'on brûle dans l'entre-pont pour chasser le mauvais air. || Artifice que l'on nomme aussi feu de conserve. || 6° Sorte de masse ou de marteau à peu près pointu. || 7° Partie intérieure du moule qui sert à faire les coupelles. || 8° Boursouflure qui paraît quelquefois dans le fer et dans l'acier quand on le forge. || 9° Les imprimeurs appellent moines des feuilles mal imprimées qui, n'ayant pas bien pris l'encre, paraissent noires et blanches comme l'habit de certains moines. || Moine se dit aussi, en imprimerie, de la partie blanche elle-même. || 10° Coquille univalve du genre cône (voy. SARCORAMPHE). || 11° Donner le moine, se disait d'une certaine malice que pratiquaient les écoliers, les pages et les laquais, en attachant une petite corde au gros doigt du pied d'un homme endormi, et la tirant de temps en temps; on ne connaît pas l'origine de cette locution. Au XVIᵉ siècle, bailler le moine, signifiait porter malheur. || Proverbes. Pour un moine on ne laisse pas de faire un abbé, pour un moine l'abbaye ne faut pas, ou faute d'un moine l'abbaye ne manque pas, ne chôme pas, c'est-à-dire l'absence d'une personne n'empêche pas, ne doit pas empêcher que la chose dont il s'agit ne se fasse. || L'habit ne fait pas le moine, c'est-à-dire ce ne sont point les habits ni la parure extérieure qui font l'honnête homme.

— HIST. XIᵉ s. Ainz [il] deit moine estre en un de ces moustiers, *Ch. de Rol.* CXXXIX. || XIIᵉ s. E quant li monie [prononcé moine] vindrent lur [illegible] chanter, *Th. le mart.* 18. Muine e cou [illegible] e serjant, [illegible] e garçun, Chascun aveit [illegible] e droite livreisun, *ib.* 64. || XIIIᵉ s. Et puis [il] se rendit moine dedans une abeie, *Berte*, II. La robe ne fait pas le moine, *la Rose*, [illegible]. || XIVᵉ s. Je ne [illegible] moine [illegible] faire [illegible]. [illegible] *Bibl. des chartes*, 4ᵉ série, t. V, p. 338. [illegible] de moines blans, [illegible] des moines [illegible] de la [illegible] des [illegible] ordres [illegible] de blanc, et de l'ordre des [illegible] ordres [illegible] de noir, [illegible], *Proc.* t. I, p. 38. Et pour ce [illegible] la [illegible] de la [illegible], [illegible] le moine l'ordre [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] en [illegible] près qu'il put du logis de sa dame', *Perceforest*, t. V, fᵒ 65. || XVIᵉ s. Pour tant encore est le proverbe en usage de bailler le moyne à quelqu'ung [lui porter malheur], RAB. I, 45. Frere Jan des Entommeures..., vray moyne si oncques en feust, depuys que le monde moynant moyna de moinerye, ID. *Garg.* I, 27. A la fin le regnard sera moine, COTGRAVE. Homme ne connoist mieux la malice que l'[illegible] a esté moine, ID. Il a bien eu du moine [il a [illegible] pris, bien étrillé], CARLOIX, VI, 34. [illegible] un moine, H. EST. *Apol. pour Hérod.* p. [illegible] LACURNE. Il se falloit garder du devant d'une [illegible], du derriere d'une mule, et d'un moyne de [illegible], DES ACCORDS, *Bigarrures*, p. 49, dans LACURNE.

— ÉTYM. Bourg. *mone*; Provenç. *monge*, [illegible], *morgue*, *monegue*, *moyne*; cat. *monjo*; esp. et port. *monge*; ital. *monacho*. Le français *moine* vient [illegible] du latin *monachus*, mais d'un thème *monicus*, qui se trouve dans le bas-latin *monislis* (en des textes du VIIᵉ siècle); *monius* est une autre forme de *monachus*, grec μοναχός, dérivé de μόνος, seul.

MOINEAU (moi-no), *s. m.* || 1° Petit oiseau de plumage gris, qui aime à faire son nid dans les trous de muraille. Il faut à peu près vingt livres de blé par an pour nourrir une couple de moineaux, BUFF. *Ois.* t. VI, p. 246. Le curieux Bramer, qui cultivait avec succès la botanique, avait calculé que deux moineaux apportent par semaine à leurs petits 3360 chenilles, BONNET, *Contempl. nat.* XI, [illegible]. Moineau franc, moineau domestique ou pierrot. || Fig. Tirer sa poudre aux moineaux, faire de la dépense pour venir à bout d'une chose qui n'en vaut pas la peine, ou dont on ne vient pas à bout. Vous voyez de quel air on reçoit vos joyaux; Croyez-moi, c'est jeter votre poudre aux moineaux, MOL. *École des mar.* II, 9. Ma foi, vous tireriez votre poudre aux moineaux; Il vous supplanterait, TH. CORN. *Baron d'Albikrac*, III, 2. || Manger comme un moineau, manger très-peu. Que je vous plains, vous qui êtes au lait, qui quittez votre ânesse pour Forges, qui mangez comme un moineau, et qui avez cela n'avez point de santé! VOLT. *Lett. Mme de Fontaine*, 23 sept. 1750, p. 147. || Appelez-vous cela des moineaux? se dit d'une chose considérable que d'autres veulent avilir. || On dit dans un sens analogue : ce ne sont pas moineaux. Le gibier du lion, ce ne sont pas moineaux, LA FONT. *Fabl.* II, 19. || Pot à moineau, voy. POT. || Voilà une belle [illegible], [illegible] avait des pots à moineaux, se dit pour se moquer d'une maison de campagne. || Fig. C'est un [illegible] moineau, et, ironiquement, un joli moineau, c'est un homme laid, désagréable, méchant. || 2° Fai[illegible] [illegible] et en jouant sur le mot. Petit moine. Nous sommes ici tous oiseaux de moines et moineaux de tout plumage, GUI PATIN, *Nouv. lett.* t. I, p. [illegible], dans POUGENS. || 3° Moineau de neige, sorte d'oiseau qui se trouve dans les Alpes. || Moineau de mer, oiseau qu'on appelle à Terre-Neuve oiseau des glaces. || 4° Terme de fortification. Bastion plat bâti au milieu d'une courtine lorsqu'elle est trop longue et que les deux bastions des angles sont trop éloignés pour se défendre l'un l'autre. || 5° Poisson du genre pleuronecte (le flet).

— HIST. XIIIᵉ s. Comment dites vous à [illegible] [illegible] mon âme : va en ce mont aussi comme [illegible], *Psautier*, fᵒ 10. [illegible] un homme, ce dit [illegible] [illegible], Et l'arunde [la grande] [illegible] [illegible] [illegible] estoient, qui au [illegible] [illegible] ruinèrent les [illegible].... Le moine se sont [illegible] [illegible] dist ceste parole, Et li arunde, [illegible] [illegible], As moissons [moineaux] fait tost [illegible] les fist en la grange entrer. Li [illegible] à ses [illegible] fait, Les moineaux pris et à mort trait, MARIE DE FRANCE, t. II, p. 340. Le moisson qui [illegible] [illegible] De branche en branche moult [illegible] [illegible], *Ren.* 28118. || XVIᵉ s. Si moineaux y gazouillent et y font leurs nids, c'est signe de bon air et de bonne fortune, *les Evang. des quenouilles*, p. [illegible]. Les jeunes moineaux se [illegible] en [illegible] [illegible] un moineau qu'ils avoient avalé de la [illegible], PARÉ, *Hist.* II, [illegible] l'amoureux et [illegible] [illegible] de faux cerneaux, COTGRAVE.

— ÉTYM. Norm. moisson, maison, mohon, [illegible], mochon, Berry, [illegible], pouard, [illegible], [illegible], [illegible] ancien français [illegible] moine : Chantent aux moines, [illegible] [illegible]. Il y a deux [illegible], l'une, ancien français moisson, et les patois moisson, mohon, [illegible] l'autre moine, d'où le diminutif moineau. [illegible] La première [illegible] sans conteste, [illegible] [illegible] du mot lat. muscio [illegible], [illegible] [illegible] [illegible] moineau, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] moisson ou de moissons, d'où moineau.

qui se trouve en effet, et c'est de là que Diez tire *moineau*. Mais à côté de *moinson* et de *moinel* on trouve dans les textes les anciens d'une façon constante *moinel*, *moinel*, *moinaux*, sans *s*, de sorte qu'il est difficile de prendre cela pour de simples fautes de copistes. On peut donc croire qu'il y a eu *moine* et son diminutif *moinel*, ainsi dit du passage biblique, *passer solitarius in tecto*, le passereau solitaire, moine dans le toit, *Psalm.* CI, lequel a été confondu fautivement avec *moisnel*.

MOINERIE (moi-ne-rie), *s. f.* || 1° Terme collectif et de mépris qui désigne les moines en général ainsi que l'esprit et l'humeur des moines. G. Naudé ayant l'esprit tout plein de considérations sur la vie des princes, sur le gouvernement du monde et sur la moinerie aujourd'hui dans l'Europe, GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. 478. L'abbé de Marcy, qui n'avait jamais voulu tâter de la moinerie, n'avait pas d'inclination à la profession ecclésiastique, ST-SIM. 150, 183. Il n'est pas à propos d'établir la moinerie dans les couvents; c'est un genre d'hommes qui n'a jamais fait bien à souverain et qui n'est destiné qu'à leur faire du mal, *Test. polit. de Charles V*, dans D'HAUSSONVILLE, *Hist. de la réunion de la Lorraine*, t. III, p. 380. Je sais, moi, que, sans les vertus de la tolérance, du pardon des injures, et autres moineries, les Romains fondèrent le plus grand des empires, L'ABBÉ GALIANI, *Lett.* t. I, p. 146. || 2° Se dit aussi d'un couvent de moines. Il s'est retiré dans une moinerie. Pour dire les monastères et couvents, qui sont les termes ordinaires desquels on se sert parmi les catholiques, M. Pasquier, avec Bèze et du Moulin, dira toujours les moineries, GARASSE, *Rech. des recherches*, p. 791, dans LACURNE.

— HIST. XVI° s. En trente-six moineries [couvents] on n'en eust pas trouvé un semblable [moine], LANOUE, 536. Saint Augustin en descrivant quelle est la moinerie saincte et bonne.... CALV. *Instit.* 1016.

— ETYM. *Moine.*

MOINESSE (moi-nè-s'), *s. f.* Terme peu usité qui ne se dit d'ailleurs que par plaisanterie ou par dénigrement. Religieuse.

— HIST. XVI° s. Il en vouloit fort aux moines et moinesses, DESPER. *Contes*, CXII.

— ETYM. *Moine.*

MOINILLON (moi-ni-llon, *ll* mouillées, et non moi-ni-yon), *s. m.* Terme de dédain. Petit moine ou moine sans considération. Desquels on fit de petits moinillons, LA FONT. *Mazet.* Les moines jaloux.... le prirent en haine [le père Caton].... les chefs se liguèrent contre lui, et ameutèrent les moinillons envieux de sa place, et qui n'osaient auparavant le regarder, J. J. ROUSS. *Confess.* V.

— HIST. XVI° s. Cependant que les presbtres s'amusoyent à confesser, les petitz moynetons coururent au lieu où estoyt frere Jan, RAB. *Garg.* I, 27. Un moineton qui lui portoit à disner, D'AUB. *Fæn.* IV, 11. Moinechon, COTGRAVE.

— ETYM. Diminutif de *moine.*

† **MOINOTIN** (moi-no-tin), *s. m.* Mésange charbonnière.

MOINS (moin; l'*s* se lie : moin-z on a.... Au XVII° siècle, quelques-uns prononçaient *moins*, c'était une prononciation archaïque). || 1° *Adv.* comparatif de *peu*, répondant à l'adverbe latin *minus*, opposé à *plus* et servant à marquer infériorité ou diminution. Parlez moins haut. Un peu plus, un peu moins. Un certain mauvais génie, non moins rusé et trompeur que puissant, DESC. *Médit.* I. 10. Seigneur, honorez moins une faible conquête, RAC. *Iph.* I, 2. Tu me haïssais plus, je ne t'aimais pas moins, ID. *Phèdre*, II, 5. Achille nous menace, Achille nous méprise; Mais ma fille en est-elle à mes lois moins soumise? ID. *Iph.* IV, 8. En effet, ajoutait-il [Papirius], l'or et l'argent, à parler vrai, sont moins des armes que des dépouilles, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. VIII, p. 140, dans POUGENS. || 2° Ne.... pas moins, non.... pas moins, c'est-à-dire tout de même, nonobstant. Je suis souffrant, mais je n'en irai pas moins à la cérémonie. Je n'en perdrai pas moins ce peuple abominable, RAC. *Esth.* II, 6. Je n'en mourrai pas moins, j'en mourrai plus coupable, ID. *Phèdre*, I, 3. || 3° Moins que jamais, se dit pour exprimer une impossibilité absolue. Après l'éclat et les pas que j'ai faits, Je dois vous épouser encor moins que jamais, RAC. *Berén.* V, 6. || 4° Encor moins, se dit, après une première réponse négative, pour nier encore plus fortement dans une seconde réponse. Connais-tu cette femme, lui dit le visir? Non, seigneur, lui répondit Ugerbert. Tu connais donc son fils? Encore moins, reprit-il, COMTE DE CAYLUS (GRESSET), *Cont. orient. Hist. du portefaix*, *Œuv.* t. VIII, p. 190, dans POUGENS. || 5° Moins.... moins, plus.... moins, moins.... plus, se dit dans des phrases qui se correspondent. Plus je suis votre amant, moins je suis Curiace, CORN. *Hor.* II, 5. Certes, plus je médite, et moins je me figure Que vous m'osiez compter pour votre créature, RAC. *Brit.* I, 2. Moins on lui en parlait, et plus il s'en occupait, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || Au commencement du XVII° siècle, on pouvait, dans cette construction, disposer autrement les adverbes de comparaison. J'ai moins de repentir plus je pense à ma faute, MALH. V, 30. || 6° Le moins, superlatif de *peu*. Nous demandons au ciel ce qu'il nous faut le moins, BOIL. *Épître* V. Quand j'y pensai le moins, RAC. *Théb.* III, 6. Et les plus malheureux osent pleurer le moins, ID. *Iphig.* I, 5. || Au moins mal qu'il se peut, de la façon la moins mauvaise possible (*moins* dans cette locution détermine le mot *mal*, et est par conséquent adverbe). Quant au but principal qu'Ésope s'y propose, J'y tombe au moins mal que je puis, LA FONT. *Fabl.* V, 1. || Ne.... pas le moins du monde, en aucune façon (dans cette locution, le moins du monde détermine un verbe et est par conséquent adverbe). Le roi ne s'aperçut pas le moins du monde de cette scène, DUCLOS, *Œuv.* t. V, p. 316. || Absolument. Avez-vous eu connaissance de ce bruit? pas le moins du monde. || Moins pour *le moins*, tournure archaïque et qui n'est plus guère usitée. Ce Dieu touche les cœurs lorsque moins on y pense, CORN. *Poly.* IV, 3. Souvent le bonheur vient lorsque moins on l'espère, RACAN, *Berger.* V, 3. Pour montrer que son cœur sait, quand moins on y pense, D'une bonne action verser la récompense, MOL. *Tart.* V, 7. De tous les besoins publics c'est celui qui court moins de risque, MASS. *Carême, Resp. hum.* De toute la philosophie de Platon, la partie que je crois moins soutenable est la physique, FLEURY, *Disc. sur Platon*, III. || 7° Moins a certains emplois où il est adjectif, répondant à l'adjectif latin neutre *minus*. || C'est moins que rien, se dit d'une chose de nulle considération, et aussi d'une personne qu'on méprise. Cette femme est moins que rien. Cette blessure est moins que rien. || Dans certaines locutions que l'usage a consacrées, au lieu du *que*, on emploie *de*. Cela coûtera moins de dix francs. Votre exemple ne laisse à personne à douter, Qu'à moins de la couronne on peut le mériter, CORN. *Othon*, IV, 4. || En moins de, dans moins de, c'est-à-dire dans un moindre espace de temps. Ainsi Charles XII, à dix-huit ans, commença et finit cette guerre en moins de dix semaines, VOLT. *Charles XII*, 2. || En moins de rien, en très-peu de temps, en un moment. Mais, sitôt qu'il parut, je vis en moins de rien Tout mon camp déserté pour repeupler le sien, CORN. *Sertor.* I, 1. Toute votre félicité, Sujette à l'instabilité, En moins de rien tombe par terre, ID. *Poly.* IV, 2. On dépeuplerait un État en moins de rien, si on en tuait tous les médisants, PASC. *Prov.* VII. Nos gens ont chassé en moins de rien les ennemis de la demi-lune, et s'en sont emparés, PELLISSON, *Lett. hist.* t. III, p. 241, dans POUGENS. || Cette tournure est le reste d'un archaïsme. Dans l'ancienne langue, le complément des comparatifs se marquait par *de* : Moins grand de moi, ce qui répond à l'ablatif latin : *minor me*. || 8° À moins de, *loc. prép.* À un prix au-dessous de (dans cette locution, *moins* joue le rôle d'adjectif). Je ne lui donnerai pas ce cheval à moins de mille francs. || C'est encore ici un reste de l'archaïsme noté plus haut, n° 7. || Absolument. À moins, pour un prix moindre, pour une peine moindre, pour une cause moindre. Vous avez beau marchander, vous ne l'aurez pas à moins. On rirait, on se fâcherait à moins. Et je crois qu'à moins on s'effraie, LA FONT. *Fabl.* I, 12. La tête tourne à moins, SÉV. 214. J'ai compris [dit une vierge infidèle] qu'on pouvait vous servir à moins, que vous ne demandiez pas des empressements si vifs et une fidélité si scrupuleuse, MASS. *Prof. relig. Serm.* 2. || À moins de, sans une certaine condition (le *de* est ici pour le *que* qui suit les comparatifs). À moins de cela il ne devait pas exposer sa réputation en produisant des ouvrages si ridicules, RACAN, *Mém. pour la vie de Malherbe.* Je me voyais perdue à moins d'un tel ôtage, CORN. *Rodog.* II, 2. Tout est perdu, madame, à moins d'un prompt remède, ID. *Nicom.* V, 4. Je sais qu'à moins d'une couronne sur la tête, je ne saurais seconder votre mérite, CYRANO DE BERG. *Pédant joué*, V, 10. || À moins que de, avec un substantif, au-dessous de, pour quelque chose de moindre (cette locution, irrégulière d'ailleurs, ne s'explique que par le pléonasme du *que* qui suit les comparatifs, avec le *de* archaïque qui les suivait autrefois et qui les suit aujourd'hui en quelques cas avec *moins* et *plus*). À moins que d'une reine il n'a pu s'enflammer, CORN. *D. Sanche*, IV, 5. Ce serait pour Carthage un bonheur signalé; Mais, madame, les dieux vous l'ont-ils révélé? À moins que de leur voix, l'âme la plus crédule D'un miracle pareil ferait quelque scrupule, ID. *Soph.* I, 3. À moins que d'une tête un si grand corps chancelle, ID. *Othon*, III, 3. À moins que de cela, l'eussé-je soupçonné? MOL. *l'Ét.* I, 10. || À moins que, sans *de*, ce qui est la locution correcte, mais est devenu un archaïsme. Ces miracles visibles Ne sont point ouvrages possibles, À moins qu'une immortelle main, MALH. III, 2. Après leur avoir demandé s'ils étaient condamnés à faire des vers ou à être pendus, il leur disait qu'à moins que cela ils n'en devaient point faire, RACAN, *Lett.* XI, *à Chapelain.* Moi dont la perte est sûre à moins que sa ruine, CORN. *Nicom.* III, 8. || À moins que de, avec un verbe à l'infinitif, indique une condition qui, si elle ne s'effectue pas, laisse faire ce dont il s'agit. Et ta beauté, sans doute, emportait la balance, À moins que d'opposer à tes plus forts appas Qu'un homme sans honneur ne te méritait pas, CORN. *Cid*, III, 4. Toute puissance est faible à moins que d'être unie, LA FONT. *Fabl.* IV, 18. || On peut supprimer le *que*. À moins d'être fou, il n'est pas possible de raisonner ainsi. || À moins que.... sans *de*, avec un verbe à l'infinitif. Je ne t'écoute pas à moins que m'épouser, CORN. *le Ment.* II, 3. N'es-tu pas, ô mon Dieu, mon Seigneur souverain, Et moi ton serviteur, pauvre, lâche, imbécile, Dont tout l'effort est inutile À moins qu'avoir l'appui de ta divine main, ID. *Imit.* III, 10. Le moyen d'en rien croire à moins qu'être insensé? MOL. *Amph.* II, 1. Et l'on ne doit jamais souffrir sans dire mot De semblables affronts, à moins qu'être un vrai sot, ID. *Sgan.* 17. Qui croit qu'on n'est point sage à moins qu'être insensible, DESTOUCHES, *Phil. mar.* I, 6. || Les grammairiens ont condamné la tournure *à moins que* avec un infinitif. Mais c'est tout au plus un archaïsme, et rien n'empêcherait de s'en servir en vers et dans la prose élevée suivant l'euphonie. || À moins que, *loc. conj.* qui régit le subjonctif avec la particule *ne*, et qui signifie si ce n'est que. Un lièvre en son gîte songeait (Car que faire en un gîte à moins que l'on ne songe?), LA FONT. *Fabl.* II, 14. À moins que votre cœur, animé d'un beau zèle, De vos nouveaux amis n'embrasse la querelle, RAC. *Alex.* II, 3. À moins que la pitié qui semble vous troubler Ne soit ce coup fatal qui vous faisait trembler, ID. *Athal.* II, 7. À moins qu'un homme ne soit un monstre, la douceur d'une femme le ramène et triomphe de lui tôt ou tard, J. J. ROUSS. *Ém.* V. || Quelquefois le *ne* est supprimé, du moins en vers. À moins que pour régner le destin les sépare, CORN. *Œdipe*, I, 5. À moins qu'à vos projets un plein effet réponde, Ce serait trop donner à discourir au monde, ID. *Ment.* II, 4. À moins que ton secours me relève le cœur, À moins que ta bonté ranime ma langueur, Mes plus ardents efforts ne peuvent rien produire, ID. *Imit.* III, 40. À moins qu'il soit mêlé d'un peu de peine, LA FONT. *Gag.* La maîtresse ne peut abuser votre foi, À moins que la suivante en fasse autant pour moi, MOL. *le Dép.* I, 1. Et moi je ne puis vivre à moins que vos bontés Accordent mon pardon à mes témérités, ID. *D. Garc.* II, 6. || 9° Moins a certains emplois où il figure comme substantif abstrait, signifiant une moindre quantité. Il a moins de fortune que vous. Il a moins de capacité que son frère. Eux trois [protecteurs] voulaient moins de reconnaissance Qu'à ce marchand il n'en coûtait pour un, LA FONT. *Fabl.* VIII, 16. Nous avons parlé sérieusement de ses affaires [du marquis de Pomenars], qui ne sont jamais de moins que de sa tête; le comte de Créance veut à toute force qu'il ait le cou coupé; Pomenars ne veut pas; voilà tout le procès, SÉV. 26 juill. 1671. Il lui coûtait moins d'exposer sa vie, que de dissimuler ses sentiments, FLÉCH. *Duc de Mont.* Je veux moins de valeur et plus d'obéissance, RAC. *Iph.* IV, 6. Ayez moins de frayeur ou moins de modestie, ID. *Brit.* II, 3. En un mot, moins de superstitions, moins de fanatisme; et moins de fanatisme, moins de malheurs, VOLT. *Dict. phil. Superstition*, V. On a moins de génie que dans le siècle de Louis XIV, moins de vrai talent, moins de grâce et de politesse; mais on a beaucoup plus de connaissances; notre philosophie n'est pas à mépriser, ID. *Lett. Richelieu*, 1er oct. 1776. || Il ne le menace pas de moins que de lui rompre bras et jambes, c'est-à-dire ses menaces vont jusqu'à dire qu'il lui rompra bras et jambes. || Ni plus ni moins. Il n'en fait ni plus ni moins, SÉV. 61. || Quand je me fâcherais, il n'en sera ni plus ni moins, c'est-à-dire la chose restera la même. || 10° Moins, employé substantivement

avec l'article *le*, la plus petite partie. Et le glaive est le moins de ma calamité, MALH. IV, 7. Que le plus et le moins y mette différence, RÉGNIER, *Sat.* XV. || Le moins qu'on puisse faire, se dit pour exprimer que la chose qu'on fait est la moindre, et qu'on devrait faire davantage. Le moins que vous pouvez faire, c'est de l'aller trouver. C'était bien le moins qu'ils fissent brûler Zadig pour le mauvais tour qu'il leur avait joué, VOLT. *Zadig*, 13. || Moins se dit quelquefois archaïquement en ce sens pour le moins. Le respect que l'on porte à l'antiquité est aujourd'hui à tel point, dans les matières où il doit avoir moins de force, que l'on se fait des oracles de toutes ses pensées, et des mystères même de ses obscurités, PASC. *Traité sur le vide, Préf.* || Proverbe. Qui peut le plus, peut le moins. || 11° Il se construit aussi comme substantif avec *du*, et se joint à *plus*; la locution signifie d'une quantité plus ou moins grande. Tous les hommes sont fous, et, malgré tous leurs soins, Ne diffèrent entre eux que du plus ou du moins, BOIL. *Sat.* IV. || Ils sont à peu près d'accord, ils en sont sur le plus et le moins, il ne s'agit maintenant que du plus ou du moins, c'est-à-dire il n'y a plus entre eux de débat que sur la quantité, sur la somme plus ou moins considérable à donner d'un côté et à recevoir de l'autre. || La chose ne peut pas être arrivée ainsi, il faut qu'il y ait du plus ou du moins, il faut qu'on ait supposé des circonstances qui ne sont pas vraies, ou qu'on en ait omis qui le sont. || 12° *S. m.* Terme d'algèbre. Un moins, trait horizontal qui est le signe de la soustraction; ainsi dénommé parce qu'il se prononce moins. A—B, prononcez : A moins B. || 13° *S. m.* Terme d'imprimerie. Tiret long qui ordinairement sert à séparer des phrases ou à remplacer des mots qu'on juge inutile de répéter ; ainsi nommé parce qu'il a la forme du moins employé en algèbre. || 14° L'et tant moins, substantif composé, qui signifie la quantité, la somme qu'il y aura de moins sur une quantité à fournir, une somme à payer. Claudine, je t'en prie, sur l'et tant moins, MOL. *G. Dand.* II, 1. || Sur et tant moins, en déduction. Je vous donnerai cela sur et tant moins de ce que je vous dois. Sur et tant moins de la somme de mille écus on lui a donné cinq cents francs. || Cette locution a vieilli ; elle signifie : et autant de moins. || 15° Moins se combine avec quelques prépositions pour former des locutions dans lesquelles il a grammaticalement un rôle de substantif. || Au moins, *loc. conj.* qui sert à marquer quelque restriction dans les choses dont on parle. Quand nous sommes malheureux, au moins avons-nous la mort, qui est comme un port assuré pour sortir de nos misères, [illegible] *Traité du* [illegible] ch. VII. [Il] Présente à mes [illegible] un front [illegible], Et ne daignerait pas au [illegible] yeux, RAC. *Ath.* II, 4. Ne sait-on [illegible] quel pays est le [illegible] *Athal.* II, 7. || On dit à peu près de même, tout au moins, pour le moins, à tout le moins. Qu'il offre à tout le moins quelque chose qu'on voie, RÉGNIER, *Sat.* VI. À tout le moins usons de ce peu de liberté qui nous reste, BALZ. liv. I, lett. 3. À tout le moins il est en ma [illegible] I, 10. Donne-moi pour le [illegible] le temps de la connaître, CORN. *Poly.* V, 2. Tout au [illegible] vous vous moqueriez de moi, et vous savez [illegible] votre estime, SÉV. 15 oct. 1673. Votre songe, tout faux qu'il est, est pourtant le songe d'un homme qui rêve : tout au moins il est sûr que vous rêvez, [illegible] t. XXIX, p. 249. Nous valons pour le moins ce qu'elle a su quitter, VOLT. *Scyth.* I, 5. || Au moins, signifie quelquefois sur toutes choses, et sert à avertir celui [illegible] ce qu'on lui dit. Au moins, prenez-y garde, c'est [illegible]

[illegible]

Et, quand on vous l'ôta, vous n'en murmuriez pas, [illegible]

de l'*Heautontimorumenos* de Térence comprend du moins quinze heures, MÉNAGE, *Disc. sur l'Heautont. de Térence, avert.* Je vais gager qu'en perruques et rubans il y a du moins vingt pistoles, MOL. *l'Av.* I, 5. Nous trouvâmes qu'il fallait qu'ils fussent du moins trois cents piqueurs pour piquer [illegible] SÉV. 16 juill. 1671. Il y a peu de femmes si parfaites qu'elles empêchent un mari de se repentir, du moins une fois le jour, d'avoir une femme, ou de trouver heureux celui qui n'en a point, LA BRUY. III. L'évêque était choisi en présence du peuple par les évêques de la province assemblés dans l'église vacante, du moins au nombre de deux ou trois, FLEURY, *Mœurs des chrét.* XXXII. Après cette guerre terminée en 1697, l'Europe se voyait sur le point de retomber dans un trouble du moins aussi grand par la mort de Charles II, roi d'Espagne, FONTEN. *Tallard.* Je l'aurai [une terre] pour vingt-cinq mille écus, et je suis assuré qu'elle en vaut bien soixante mille. — Du moins, Monsieur, du moins, LESAGE, *Crispin rival de son maître*, sc. 16. || 17° De moins, *loc. adv.* De manque. Il y a dans ce sac dix francs de moins. || On a supprimé jadis la préposition *de*. Il eût mieux valu danser une courante moins, et m'envoyer une lettre, VOIT. *Lett.* 102. || Corneille a renversé la place de la préposition *de*, et dit : J'ai moins d'un ennemi, au lieu de : J'ai un ennemi de moins. Enfin, grâces aux dieux, j'ai moins d'un ennemi ; La mort de Séleucus m'a vengée à demi, CORN. *Rodog.* V, 1. || De moins sert aussi à exprimer quelque diminution, quelque rabais. Marchandez, vous aurez cela pour quelque chose de moins. || 18° En moins, à déduire. Vous compterez cela en moins. || Manquant. J'ai reçu en moins trois francs. || 19° Rien moins que, voy. RIEN. || 20° Rien de moins, voy. RIEN. L'Académie n'a pas cette locution ; car, quand elle cite comme un exemple : il n'y a rien de moins vrai que cette nouvelle, elle se méprend ; ce n'est pas la locution rien de moins, c'est la locution rien de : il n'y a rien de moins vrai, rien de plus vrai. || 21° Terme d'administration militaire. Moins perçu, ce que l'on n'a pas reçu. Il y a tant de moins perçu. || 22° Moins enchérisseur, celui qui reste adjudicataire dans les adjudications qui se font au rabais (MASSE, 1766).

— REM. 1. Moins sans *que* se met ordinairement avant le participe passé dans les temps composés : si je l'eusse moins aimé. Cependant ce n'est pas une faute de dire : si je l'eusse aimé moins. || 2. S'il y a un *que*, moins se place ordinairement après le participe : Si je l'eusse aimé moins que vous; mais on peut dire aussi : Si je l'eusse moins aimé que vous.

— HIST. XI° s. E li plaiez [le blessé] jurra [jurera] sur saintz que par mes [moins] nel pot faire.... *Lois de Guill.* 11. || XII° s. Vostre lignage en sera meins amés, *Roncisv.* 82. Quant mains se donent garde cil qui sont au crenel, *Sax.* IX. Tous li mains courroucies s'estoit bien aatis [décidé], Qu'ains i lairroit la teste que il fust asservis, *ib.* XXVI. || XIII° s. Li ainés ot non Robiers et li mains nés Looys, *Chr. de Rains*, 2. Mais ore en savons mains que ne savions devant, *Berte*, CVII. Si comme s'il done le [la] chose por mains que ele ne vaut, BEAUM. XXI, 32. Une d'eles [des fleches] qui le mains blece, Ot non, ce m'est avis, simplece, *la Rose*, 943. || XV° s. [Jean Lyon] avoit du moins deux ou trois cens blancs [illegible] autour [illegible] I, II, 53. Ce siege [illegible] ID. I, I, 143. Fut pris le sire de Clicon et soupçonné de trahison; à tout le moins grand fame en courut, ID. I, I, 212. [illegible] à tout le moins jusques sur le [illegible] ID. II, II, 185. Le bourt estoit tant richement paré de drap d'or et de soye qu'il resplendissoit à tous les [de tous côtés] par le soleil, qui ses raiz [illegible] et [illegible] du moins [c'était [illegible] ce qu'il y avait de moins beau]; car la pu[illegible] *Perceforest*, t. V, f° 81. Car [illegible] Et là la [illegible] à corrompre le [illegible] mal qu'il [illegible] *Charles VI*, 1430. || XVI° s. Tous chevaliers [illegible] de moins, Vers les dames [illegible] J. MAROT, V, 238. Qu'il ne veut pas [illegible] garder aux autres [illegible] lui estre gardée, CALV. *Inst.* 903. [illegible]

[illegible] quant aux principaux points, [illegible] C'est la beste de ce monde la moins [illegible] ID. *ib.* 14. Il eust eu honte, si le plus [illegible] homme de la ville de Thebes se fust passé à moins que luy pour sa personne, ID. *Pélop.* 6. S'ilz eussent encore poursuivy le moins du monde, ilz eussent sans point de doute attainct le cheval qui l'emportoit, ID. *Lucull.* 31. Si veu ne l'avez, pour le moins avez vous ouy de luy parler, RABEL. *Pant.* [illegible] Reste ung petit scrupule à rompre; petit, [illegible] moins que rien, ID. *ib.* III, 30.

— ÉTYM. Wall. *mon*; namur. *moin*; [illegible] *moué*; provenç. *mens*, *menz*, *meins*; espag. et portug. *menos*; ital. *meno*; du lat. *minus*; comparez le grec μινύθειν, le goth. *mins*, *minz*. *Minus* est le neutre de *minor* (voy. MOINDRE). On [illegible] dans l'ancien français, la forme *mes*, qui [illegible] avec le préfixe *mes*....

† **MOINS-VALUE** (moin-va-lue), *s. f.* Diminution d'une valeur, d'un fonds, d'un revenu.

— ÉTYM. *Moins*, et *valoir*.

† **MOIRAGE** (moi-ra-j'), *s. m.* Action de moirer des étoffes, du fer-blanc. Le moirage des étoffes. || Reflet ondulé que présente une étoffe moirée. || Aspect du fer-blanc moiré.

— ÉTYM. *Moirer*.

MOIRE (moi-r'), *s. f.* || 1° Originairement, étoffe faite avec le poil d'une espèce de chèvre de l'Asie Mineure. Il y avait deux sortes d'étoffes [illegible] cilices, l'une très-fine et très-belle, [illegible] d'antilope ou de chèvre sauvage [illegible] dans l'Asie Mineure, d'où nous vient la [illegible] à laquelle nous avons substitué une [illegible] calandrée, VOLT. *Philos. Bible expliq. Gen.* || 2° Aujourd'hui, apprêt que reçoivent, à la calandre [illegible] cylindre, par l'écrasement de leur grain, certaines étoffes de soie, de laine, de coton ou de lin, et qui leur communique un éclat changeant, une apparence ondée et chatoyante. La pratique, en parfait accord avec la théorie, apprend que la moire [illegible] rait d'une manière plus avantageuse sur les étoffes monochromes que sur les étoffes glacées, parce qu'en effet, la beauté de la moire résidant dans la variété des dessins changeant avec la position du spectateur, les [illegible] pour ainsi dire, [illegible] plicité et la pureté des dessins de la moire, [illegible] VAGUE, *Journ. des Sav.* 1866, p. 618. || [illegible] reçu ce genre d'apprêt. D'une longue [illegible] endosse la moire, BOIL. *Lutr.* IV. || Moire [illegible] moire dont le dessin est grand.

— ÉTYM. Wall. *moile*; norm. *mouere*. [illegible] *Mohr*, moire, paraît venir du français [illegible] de l'anglais *mohair*. L'anglais *mohair* [illegible] de chèvre angora. Scaliger fait venir [illegible] l'arabe *moiacar*, sorte de camelot. Au [illegible] les étymologistes anglais, que Voltaire a suivis [illegible] voient *hair*, poil, et *mo*, nom asiatique [illegible] de chèvre. À quoi faut-il rapporter *mire* dans ce vers du XIII° siècle : Quar en son tref [illegible] mire alexandrine? Est-ce de la *moire*? [illegible] mologie anglaise tomberait. Est-ce du *mucre*? [illegible] du Cange.

MOIRÉ, ÉE [illegible] *part. passé de moirer.* || 1° Étoffe moirée. || 2° *S. m.* Le moiré [illegible] dans une étoffe, dans un métal, de [illegible] dessin dont l'apparence varie avec la position du spectateur. || Moiré métallique, fer-blanc [illegible] a donné, par le moyen de [illegible] parence cristalline et chatoyante.

MOIRER (moi-ré), *v. a.* Donner à une étoffe, à un métal la façon de la moire, [illegible] position du spectateur. Moirer un ruban. [illegible] entre tabiser et moirer [illegible] par la grosseur du grain [illegible] c'est-à-dire que dans le tabis, le grain [illegible] n'étant pas [illegible] *Dict. des arts et mét.* [illegible]

— ÉTYM. *Moire*.

† **MOIREUR** (moi-reur), *s. m.* Ouvrier qui moire les étoffes, les métaux. Un habile moireur.

MOIS (moi ; l's se lie : un moi-z [illegible]) *s. m.* || 1° Une des douze parties de l'année, dont chacune contient trente ou trente et un jours, excepté la seconde (février) qui est de vingt-huit jours seulement dans les années ordinaires, et de vingt-neuf dans les années bissextiles. Étant grosse de six mois, SÉV. 253. Lise [illegible] a accomplis [quarante ans] mais les années pour elle ont moins de douze mois et ne la vieillissent point, LA BRUY. III. Nous avons conservé les noms de mois du calendrier romain [illegible]

septembre, octobre, novembre et décembre prouvent que l'on comptait mars pour le premier mois ; juin et juillet, qui s'appelaient anciennement quintile et sextile, prouvent la même chose, DELAMBRE, *Abrégé d'astron.* p. 683, dans POUGENS. || Le premier, le second jour du mois, ou, absolument, le premier, le second du mois. On dit aussi le deux du mois, et, à partir de ce nombre, on ne se sert plus du nombre ordinal ; on ne se sert que du nombre cardinal : le trois, le quatre, le douze du mois. Autrefois cet usage n'existait pas, et l'on disait le troisième, le quatrième, le quinzième, etc. du mois. || 3° En général, espace de trente jours consécutifs, de quelque jour que l'on commence à compter. Le mois finira le douze de septembre. || D'un mois, pendant trente jours (avec une négation). Ma convalescence fut longue, et je ne fus d'un mois en état de sortir, J. J. ROUSS. *Conf.* V. || Terme de palais. Les parties viendront au mois, il a été ordonné qu'elles viendraient plaider dans un mois. || D'après la loi, dans les questions d'intérêts, les mois sont tous de trente jours. || 3° Le prix convenu pour un mois. Payer les mois d'une nourrice. Il faut un mois au maître de musique. || Il se dit aussi de la somme qu'on donne à un jeune homme pour ses menus plaisirs, à une femme pour sa toilette. || Terme de marine. Mois de table, traitement accordé durant un mois à un officier pour sa table ou nourriture. || 4° Absolument, mois de grossesse d'une femme. Cette femme est dans son septième mois. La rareté des enfants de neuf mois m'a fait rire, SÉV. 356. || 5° *Au plur.* Les mois, se dit vulgairement pour désigner l'évacuation menstruelle ou les menstrues. || 6° Terme d'astronomie. Mois solaire, l'espace de temps que le soleil met à parcourir un des signes du zodiaque. Douze mois composent une année, qui est le temps que la terre emploie à faire une révolution entière dans son orbite, pendant lequel temps le soleil nous paraît parcourir les douze signes du zodiaque, BRISSON, *Traité de phys.* t. III, p. 166, dans POUGENS. || Chez les Athéniens, mois caves, ceux de vingt-neuf jours ; mois pleins, ceux de trente jours ; ce qui avait été fait pour s'accorder avec la lune, dont la période est de 29 jours et demi, et pour éviter les fractions. || 7° Mois lunaire, l'espace de temps que la lune emploie dans son cours, depuis l'instant de sa conjonction avec le soleil jusqu'à l'autre conjonction, et qui est d'environ vingt-neuf jours, douze heures et quarante-quatre minutes. On dit aussi lunaison. || Mois lunaire anomalistique, espace de temps compris entre deux passages consécutifs de la lune à son apogée. || Mois draconitique, draconitique, ou mois de latitude, espace de temps compris entre deux passages consécutifs de la lune à son nœud. || 8° Mois romains, les mois tels qu'ils étaient disposés dans le calendrier de Rome. || Fig. Mois romains, l'imposition qu'on levait sur les États de l'empire germanique dans les besoins extraordinaires. La diète de Ratisbonne promet cette fois quatre-vingts mois romains ; jamais l'Empire n'avait encore donné un si puissant secours ; mais il ne fut guère fourni qu'en paroles, VOLT. *Ann. Emp. Rodolphe* II, 1603. || 9° Terme de droit canonique. Mois des gradués, les mois pendant lesquels certains bénéfices vacants sont affectés aux gradués (janvier, avril, juillet et octobre, ce sont les premiers mois de chaque trimestre). || Mois du pape, les mois durant lesquels le pape confère les bénéfices en pays d'obédience. || 10° Mois entrant, se disait, dans les dates des anciennes chartes, des seize premiers jours d'un mois de trente et un jours et des quinze premiers jours d'un mois de trente jours. Mois sortant se disait des quinze derniers jours du mois ; et ces jours se comptaient en rétrogradant. Le troisième jour du mois sortant de septembre signifie le vingt-huit septembre. || 11° Mois sacré, se dit, chez les musulmans, des mois pendant lesquels la guerre est interdite. || Proverbes. Il n'est mois qui ne revienne. || On a tous les ans douze mois, on vieillit malgré qu'on en ait, on vieillit sans s'en apercevoir.

— HIST. XIe s. Jà [il] ne verrat passer cest premier mois, *Ch. de Rol.* VI. || XIIe s. De cest jor en un mois, sans plus de delaier [de retard], *Sax.* VI. Ainzois [avant] un mois passé, *Roncis.* 117. || XVe s. Et [Geoffroy Tête-noire] tenoit bien en son chastel quatre cens compagnons à gages ; et trop bien les payoit de mois en mois, FROISS. II, II, 214. Heritage certain ne vray demaine [vrai domaine] N'y puet [ne peut dans le temps] nulz homs acquerir ne garder ; Heure, moment, jours, mois, an ne sepmaine, Qui soit vray sien, qu'on ne luy puist oster, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 405. Car il n'en est aujourd'hui nul en vie Tel comme il fut, ne ne sera des mois [de longtemps], ID. *ib.* f° 98. || XVIe s. Les nourrices perdent leurs mois lorsque le laict leur monte aux mammelles, PARÉ, I, 11.

— ÉTYM. Wallon, *meû* ; Hainaut, *mô* ; bourg. *mô* ; prov. et esp. *mes* ; ital. *mese* ; du lat. *mensis* ; comparez le grec μήν ; l'anglo-sax. *môna* ; le goth. *mêna* ; l'ancien haut-all. *mânot* ; l'allem. *Monat* ; l'angl. *month* ; le persan *mâh* ; le sanscrit *mâsa*, mois, de *mâs*, la lune. En grec, μήν signifie aussi la lune. L'origine de *masa*, μήν, *mensis*, est dans *mâ*, mesurer, la lune étant considérée comme mesurant le temps.

MOISE (moi-z'), *s. f.* || 1° Terme de charpente. Pièces de bois plates assemblées deux à deux par des boulons et servant à maintenir la charpente. Moise de décharge, longue moise posée obliquement et qui supporte un poinçon. || 2° Moise de tête ou brise-glace, moise posée obliquement sur la tête des pieux d'une digue. || 3° Tirants en fer qui résistent principalement aux efforts peu obliques par rapport à la verticale. || 4° Long crochet de fer servant à enfourner et retirer les glaces du four. || 5° Bourrelets conservés au milieu d'un corps de pompe en cuivre, pour y placer le collier en fer qui doit le fixer en place. || 6° Terme de métallurgie. Moise d'ordon, organe qui tient la principale pièce de l'ordon.

— HIST. XVe s. *Phalanga*, moisine, SCHELER, *Gloss. rom. latin*, p. 40.

— ÉTYM. Origine incertaine. Scheler y voit le latin *medius* (*moi*, comme dans *moyen*). Le wallon a *amoise*, qui signifie amorce ; si on savait la provenance de *moise*, on pourrait y voir le mot wallon *moise*, morsure, la *moise* mordant les pièces de bois. La forme *moisine* du XVe siècle n'explique rien.

MOISÉ, ÉE (moi-zé, zée), *part. passé* de moiser. Charpente moisée.

MOISER (moi-zé), *v. a.* Terme de charpente. Lier par des moises. Moiser les fermes d'un comble.

— ÉTYM. *Moise.*

MOISI, IE (moi-zi, zie), *part. passé* de moisir. || 1° Des confitures moisies. || Foin moisi, foin qui se gâte par l'humidité, prend mauvaise odeur et mauvais goût, et est nuisible à la santé des bestiaux. || Fig. Vos lettres sont admirables ; et, si les vieux châteaux sont mauvais à quelques-uns, croyez-moi, c'est que ceux qui les habitent n'ont pas une madame de Guitaut comme vous ; avec une telle compagnie je vous défie tous deux d'être moisis, SÉV. *à Guitaut*, 1686. || 2° *S. m.* Ce qui est moisi. Cela est à demi gâté, il faut ôter le moisi. Cela sent le moisi.

MOISIR (moi-zir), *v. n.* || 1° Se couvrir d'une petite végétation cryptogamique, en parlant de certaines substances ; ce qui indique qu'elles s'altèrent (voy. MOISISSURE, n° 2). Le Moïse [titre d'un poëme] commence à moisir par les bords, BOIL. *Sat.* IX. Le pain doit être fait au biscuit pour ne pas moisir, RAYNAL, *Hist. phil.* X, 4. || Fig. Rester longtemps. M. Mathieu ne laisse point moisir l'argent entre les mains de ceux qui lui doivent, REGNARD, *Sérénade*, 22. || 2° *V. a.* Rendre moisi. C'est l'humidité qui a moisi ce pâté. || 3° Se moisir, *v. réfl.* Devenir moisi. Tout se moisit dans les lieux humides.

— SYN. MOISIR, CHANCIR. Étymologiquement, moisir, c'est devenir muqueux ; et chancir, c'est se couvrir de blanc. Aujourd'hui chancir est beaucoup moins usité que moisir, et il indique un degré d'altération moins avancé que moisir.

— HIST. XIIIe s. Fors que pain noir, dur et haslé, Tout muisi et tout très salé [lisez *tresalé*, c'est-à-dire passé, qui a perdu ses qualités], RUTEB. II, 171. || XIVe s. Mes cil ont leur lances tendues, À pointes luisanz et moisies [rouillées], G. GUIART, t. II, p. 273, v. 7090 (18070). || XVe s. Adonc seray en l'eaue de liesse Tost refreschi, et au souleil de France Bien nectié de moisy de tristesse, CH. D'ORL. *Bal.* 123. Se on nous bailloit par inventaire Deux mil escus en une armoire, Ils n'auroient garde de y moisir, VILLON, *Baillevent et Malepaie.* Les miens [écus] ne moisissent guere, Pourvu que je treuve à boire ; Je sai qu'après le trespas Plus ne servent les ducats, BASSELIN, XXXII. || XVIe s. Ils [les grains] commencent à se moisir et à sentir le rance, MONT. II, 188.

— ÉTYM. Provenç. *mozir* ; du lat. *mucere*, qui vient de *mucus* (voy. MUCOSITÉ). *Moisir* vient de *mucēre*, comme *plaisir*, de *placēre*, *taisir*, de *tacēre*, etc. ; mais ces verbes, à sens inchoatif, prennent dans la conjugaison deux *ss*, comme s'ils venaient de thèmes en *escere* : *moisissant*, *moisissais*, etc.

MOISISSURE (moi-zi-su-r'), *s. f.* || 1° Altération d'une chose moisie. C'est la moisissure qui a gâté les confitures. || Fig. Je vous recommande l'un à l'autre, monsieur le comte et madame la marquise ; parlez souvent ensemble, afin de ne point oublier votre langue : c'est ce qui vous a si bien préservés jusques ici de la moisissure qui arrive quasi toujours en province, SÉV. *Au comte de Bussy et à Mme de Coligny*, 18 sept. 1678. || 2° Terme de botanique. Nom générique de toutes les petites végétations cryptogamiques qui se développent sous l'influence de l'humidité de l'air et d'une certaine température, sur les végétaux morts et sur les matières qui s'altèrent ; elles appartiennent au groupe des mucédinées et surtout au genre *mucor*. Les moisissures sont une des parties des plus intéressantes de la botanique microscopique, que nous devons à l'heureuse invention des verres, BONNET, *Contempl. nat.* III, 7. On observe des moisissures sur presque tous les corps ; ces taches, ces moisissures sont devenues des jardins, des prairies, des forêts en miniature, dont les plantes infiniment petites laissent pourtant entrevoir leurs fleurs et leurs semences, ID. t. VIII, p. 377, dans POUGENS. || 3° L'endroit moisi. Enlever la moisissure. || 4° Moisissure de pierre ou de roche, nom qu'on donne, dans les Alpes, à l'amiante en petits filaments courts et droits qui tapisse les fissures et les cavités de certaines roches.

— ÉTYM. *Moisissant.*

† **MOISSE** (moi-s'), *s. m.* Vache marine.

— ÉTYM. Est-ce une corruption de *morse* (voy. ce mot) ?

MOISSINE (moi-si-n'), *s. f.* Faisceau de sarments de vigne, garni de feuilles et de grappes que quelques vignerons suspendent au plancher de leur habitation.

— HIST. XIVe s. Moissine, *congregatio racemorum*, DU CANGE, *moissina.* || XVIe s. Je te garde un trochet de cent noisilles branches, Et des raisins muscats attachés à leurs branches, Une moissine belle et un petit oiseau, R. BELLEAU, *Bergeries*, t. I, p. 18.

— ÉTYM. La forme du mot indique un latin fictif *mustina*, dérivé de *mustum*, moût, ou plutôt de *mustus*, frais, récent : la branche fraîche ; le changement de *st* en *ss* n'est pas rare.

MOISSON (moi-son), *s. f.* || 1° Action de récolter les grains et principalement les céréales. La moisson de nos champs lassera la faucille, Et les fruits passeront les promesses des fleurs, MALH. II, 1. Il [le laboureur] tient par les moissons registre des années, RACAN, *la Retraite.* Il faut qu'avec notre famille Nous prenions dès demain chacun une faucille ; C'est là notre plus court ; et nous achèverons Notre moisson quand nous pourrons, LA FONT. *Fabl.* IV, 22. Et laisse en soupirant ses moissons imparfaites, VOLT. *Henr.* IX. Je chante les moissons ; je dirai sous quel signe il faut ouvrir la terre et marier la vigne, DELILLE, *Géorg.* I. Je ne suis qu'au printemps, je veux voir la moisson, Et, comme le soleil, de saison en saison, Je veux achever mon année, A. CHÉN. *la Jeune captive.* Jouissez, je le veux, du fruit de vos conquêtes ; Mais pour vous seuls faut-il que les moissons soient faites ? M. J. CHÉN. *Gracq.* II, 3. || Fig. Une santé dès lors florissante, éternelle, Vous ferait recueillir d'une automne nouvelle Les nombreuses moissons, J. B. ROUSS. *Ode au comte du Luc.* || 2° Le temps de la moisson. La moisson approche. Le semer et la moisson Ont leur temps et leur saison, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 79. || 3° Les céréales mêmes qu'on récolte. Pour corriger le blé, Dieu permit aux moutons De retrancher l'excès des prodigues moissons, LA FONT. *Fabl.* IX, 11. Dieu, cette année, ayant trompé l'espérance de nos moissons, a frappé la terre de stérilité, BOSS. *Panég. St Gorgon*, 2. Provinces qu'ils [les ennemis] avaient déjà ravagées dans le désir et dans la pensée, vous avez encore recueilli vos moissons, FLÉCH. *Turenne.* L'un, voyant croître ses moissons, bénit la mémoire de celui à qui il doit l'espérance de sa récolte ; l'autre.... ID. *ib.* Campagnes qu'engraissa le sang de nos guerriers, J'aime mieux vos moissons que celle des lauriers : La vanité les cueille et le hasard les donne, VOLT. *Poëmes, Voy. Berlin.* J'errais parmi les fleurs, les moissons, les ruisseaux, DUCIS, *Abufar*, II, 2. || Fig. Jeter la faux en la moisson d'autrui, entreprendre sur son métier, sur ses attributions, sur ses droits. On dit dans le même sens et mieux : Il ne faut pas mettre la faucille dans la moisson d'autrui. || 4° Fig. Année. Ils s'adorent l'un l'autre ; et ce couple charmant S'unit longtemps, dit-on, avant le sacrement ; Mais, depuis trois moissons, à leur saint assemblage L'official a joint le nom de mariage, BOIL. *Lutr.* I. || 5° Fig. Acquisition en bien ou en mal. Ce savant a fait une riche moisson dans les archives du royaume, il y a recueilli des matériaux précieux. Ce gouverneur avait fait dans sa province une riche moisson, il s'y était enrichi par ses concussions. Cette quêteuse a fait une abondante moisson, sa quête a produit beaucoup.

d'argent. *Les moissons d'or et d'argent*, qui lui venaient à l'Espagne du nouveau monde, le rendaient [Philippe II] plus puissant que Charles-Quint, qui n'en avait eu que les prémices, VOLT. *Mœurs*, 163. || 6° Fig. Dans le langage de l'Écriture, conversion des âmes. Ils reviendraient bientôt triomphants et comblés de joie, portant avec eux l'abondante moisson qu'ils avaient cueillie, BOURDAL. *Sur la récomp. des saints*, 1er *avent*, p. 33. Combien de fois, jetant les yeux sur les vastes campagnes des Indiens et des sauvages, et croyant y voir une moisson jaunissante qui n'attendait que la main des ouvriers, pria-t-elle le père de famille d'y en envoyer! FLÉCH. *Aiguillon*. || 7° Fig. Dans le style élevé et poétique, récolte de choses comparées aux moissons. Mars nous fait recueillir d'amples moissons de gloire; C'est à nos ennemis de craindre les combats, À nous de les chercher, certains que la victoire, Amante de Louis, suivra partout ses pas, LA FONT. *Fabl.* VII, 18. Si cette vie est le champ fécond dans lequel nous devons semer pour la glorieuse immortalité, ne devons-nous pas désirer que ce champ soit ample et spacieux, afin que la moisson soit plus abondante? [illegible] *Fol. de Monterby*. C'est là [dans des conversations] qu'après avoir écouté les autres, il reprenait quelquefois les sujets qu'on croyait avoir épuisés, et que, recueillant les épis qu'on avait laissés après la moisson, il en faisait une récolte plus abondante que la moisson même, FLÉCH. *Lamoignon*. Songez, seigneur, songez à ces moissons de gloire Qu'à vos vaillantes mains présente la victoire, RAC. *Iph.* V, 2. Ces moissons de lauriers, ces honneurs, ces conquêtes; ID. *ib.* V, 2. Rappelez-leur que l'aquilon terrible De nos lauriers a détruit vingt moissons, BÉRANG. *Bonne vieille*. || 8° Ancien terme de jurisprudence. Loi de moisson ou d'août, droit de publier le ban de la moisson, ou de vendre du vin en détail, à l'exclusion de toute autre personne pendant le mois d'août. || Proverbes. Jette son bien de la bonne façon Qui sème et fait la moisson. || Celui qui fait la moisson en doit payer la façon. || En moisson et en vendange, il n'y a ni fête ni dimanche.

— HIST. XIIe s. Jà ne verrés l'entrée de moison, Que ci verrez Geri et Berneçon; Sor vos venront as bons destriers gascons, *Raoul de C.* 262. || XVIe s. Passant dessus la tombe où Lucrece repose, Tu versas dessus elle une moisson de fleurs, RONS. 290. Il fault [pour payer tant de taxes] que tu ayes le pouvoir de nous donner deux estez et deux automnes, deux moissons et deux vendanges, AMYOT, *Anton.* 28. En moissons dames chambrieres sont, COTGRAVE. Grande moisson l'ofanssant recueille, ID.

— ETYM. Wallon, *mehon*; namur. *mèchon*; Hainaut, *mechon*, *masson*; provenç. *meisso*, *meisho*; du lat. *messionem*, dérivé de *messis*, récolte, qui vient de *metere*, couper, moissonner; comparez le grec ἀμᾶν, l'allem. *mähen*, le danois *meye*. Le Berry dit *metive*, dérivé directement de *metere*.

† MOISSONNE (moi-so-n'), *s. f.* Variété de figue.

MOISSONNÉ, ÉE (moi-so-né, née), *part. passé* de moissonner. || 1° Les blés moissonnés. Les champs moissonnés. || Fig. De cette fleur si tendre et sitôt moissonnée, RAC. *Athal.* IV, 3. || 2° Fig. Coupé comme l'est la moisson. Votre vie, ailleurs et longue et fortunée, Devant Troie en sa fleur doit être moissonnée, RAC. *Iphig.* I, 2. Le fils d'Idoménée est moissonné dès son premier âge, FÉN. *Tél.* V. Et le peuple étonné de cette fin terrible Plaignit un roi si jeune et si tôt moissonné, VOLT. *Henr.* III.

MOISSONNER (moi-so-né), *v. a.* || 1° Récolter par moisson. Moissonner les froments, les orges, les avoines. || Moissonner un champ, faire la moisson des grains qu'il a produits. || Fig. Dans la Bible, ceux qui sèment le vent moissonneront la tempête, c'est-à-dire ceux qui veulent causer des troubles [illegible] || Absolument. Moissonner, faire la récolte. [illegible] || Fig. Comme tu sèmeras, tu moissonneras, c'est-à-dire comme tu feras, tu seras récompensé. || 2° Fig. Dans le langage élevé et poétique, moissonner des palmes, des lauriers, avoir de nombreux succès, remporter de grandes victoires. || 3° Fig. et abusivement. Recueillir, obtenir des choses comparées à une moisson. Dans le champ du public largement ils moissonnent, CORN. *Cinna*, II, 1. Je sais combien le champ où vous moissonnez est riche, et je connais la moissonneuse, [illegible] *Lett.* [illegible] t. XII, p. 282. [illegible] Il moissonnait chez d'autres. Mais elle moissonnait chez lui [illegible], BÉRANG. *Hiales qui* [illegible] || En un sens défavorable, recueillir du mal. Si vous semez dans la corruption, vous moissonnerez dans la corruption, MASS. *Avent*, *Délai*. || 4° Fig. Détruire, faire périr. La parque.... a-t-elle moissonné l'espoir de sa famille? BOIL. *Sat.* X. Le fer moissonna tout, RAC. *Phèdre*, II, 1. Il moissonne par le fer ce qui a échappé au feu, FÉN. *Tél.* XVI. Nous avons vu la faim et la mort moissonner nos citoyens, MASS. *Avent*, *Disp. à la comm.* Que d'accidents peuvent moissonner l'espérance d'une plus longue vie! ID. *Carême*, *Temps*. || Absolument. Et si la mort toujours moissonne, [Amour] Ne te lasse pas de semer, BÉRANG. *Prière d'un épicurien*.

— HIST. XIIIe s. Après pentecoste en esté, Et après qu'on a moissonné, *Unicorne et Serpent*. Quant vanra [viendra] au paier, comment paiera l'arme [l'âme], Quant li cors selon Dieu ne moissone ne same [sème]? RUTEB. 146. Quand il deivent messonner ou vendengier, dans RUTEB. II, 468. || XVe s. Le duc de Berry n'a nully espargné, ni povre, ni riche, et a tout messonné et cueilli devant lui, FROISS. III, IV, 4. || XVIe s. Helas! tu es venu trop tard, et un autre a moissonné ton esperance, YVER, p. 633. Aimon, moissonnon nos desirs, Passon l'amour de veine en veine, RONS. 586. Avec le temps l'on moissonne, COTGRAVE.

— ETYM. *Moisson*; wallon, *mèhener*, glaner; namur. *mèchener*; Hainaut, *mes'ner*, *muchener*; bourguig. *moissenai*.

MOISSONNEUR, EUSE (moi-so-neur, neû-z'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui fait la moisson. Louer des moissonneurs, des moissonneuses. || 2° Moissonneur, un des noms vulgaires du freux. || 3° *S. f.* Moissonneuse, machine à moissonner.

— HIST. XIIe s. Cele herbe ne fera ja bien à moissonneor; car ne puet [peut] atendre tans de meûrer [mûrir], *Psautier*, f° 161. || XVIe s. Ilz enlevoient par forces toutes gens que l'on pouvoit trouver par les champs, viateurs passans, muletiers, moissonneurs, AMYOT, *Ant.* 78.

— ETYM. *Moissonner*; picard, *méchoneux*; wallon, *mèheneû*, glaneur; namur. *mècheneû*; Hainaut, *mesneux*.

MOITE (moi-t'), *adj.* || 1° Un peu humide. Ces bergers... Tout moites de leur sang comme moi de mes larmes, RÉGNIER, *Dial.* La fraîcheur du matin n'avait plus rien de moite ni de piquant, BALZ. *le Prince*, *avant-propos*. On sent une chaleur moite et étouffante, DESC. *Météor.* 7. || Le moite élément, la mer, dans le langage familier. Quelque autre curé plus savant.... Bravant les fougues de la bise, Se serait livré sans remise Aux périls du moite élément, GRESSET, *le Carême*. || Dans le langage de la médecine, peau moite, peau qui a de la moiteur. || 2° Fig. Mou, sans énergie. Ce même esprit me paraît lâche, moite, J. J. ROUSS. *Ém.* II.

— HIST. XIIIe s. Je di que li hom trova pardon [devant Dieu, après le péché], porce que la foibleté de pechier vint en lui de par le cors, qui est de boe et de terre moiste, BRUN. LAT. *Trés.* p. 19. Et froit, et chaut, et sec, et moiste, *la Rose*, 17183. || XIVe s. Chascun, quant il en a besoing et indigence, a concupiscence de nourrissement sec ou moiste, c'est assavoir de mangier ou boire, ORESME, *Eth.* 95. || XVe s. Anglois sont plus mous et plus moistes que ne sont Portingalois, FROISS. II, III, 53. La dicte année fut fort moiste... et y eut de grans tempestes en divers lieux, JEAN DE TROYES, *Chron.* 1466. Et jà estoit le lieu moite, pource que l'hiver approchoit, et que c'est pays bas, COMM. VIII, 9. || XVIe s. La nuict avoit esté moitte à l'occasion des vents du midy qui avoient soufflé, AMYOT, *Flamin.* 12. Ne regardez pas à ces yeulx moites et à cette piteuse voix, MONT. III, 176.

— ETYM. Wallon, *mal'*; angl. *moist*. Le wallon *mal'* vient probablement du lat. *madidus*, mais *moite* n'en vient pas; *madidus* aurait donné *made* comme *rapidus* a donné *rade*. Diez indique avec doute le lat. *musteus*, juteux, de *mustum*, moût; la forme convient; et quant au sens, on passe sans grand'peine de juteux à moite. M. Baudry propose *mucidus*, [illegible] proprement moisi; la forme convient aussi, *mucidus* donnant *moiste*, comme *rigidus* avait donné *roit*, bien que l's de *moiste* fasse quelque difficulté; si le sens par *mustum* n'est pas direct, il l'est davantage par *mucidus*, couvert de moisissure.

† MOITEMENT (moi-te-man), *adv.* D'une manière moite.

— HIST. XVe s. Anglois en leur pays sont nourris moult doucement et moitement, FROISS. II, III, 53.

MOITEUR (moi-teur), *s. f.* Qualité de ce qui est moite. Cette chambre est humide, il y a de la moiteur [illegible] || Terme de médecine. Sueur peu abondante ou simple humidité de la peau. Il y a de la moiteur.

— HIST. XIIIe s. Lors estanche la moisteur de la nue, qui maintenant devient blanche et legiere, BRUN. LAT. *Trés.* p. 118. || XVe s. Il dit ainsi, car il [illegible] assez connoistre la complexion du roi: « Celle maladie est venue au roi de [illegible], il tient trop de la muisteur de la mere » FROISS. [illegible] Lorsque la chaleur et la moisteur est grant au jouvencel, environ l'aage de son adolescence, CHRIST. DE PISAN, I, 9. || XVIe s. Le bois et la pierre [illegible]ment reçoivent une certaine moiteur dont il s'engendre de l'humeur, AMYOT, *Cor.* 50.

— ETYM. *Moite*.

MOITIÉ (moi-tié), *s. f.* || 1° Une des deux parties égales dans lesquelles un tout est divisé. Les deux moitiés d'un cercle. La moitié de 12 est 6. Dans les assemblées, la moitié des voix plus une fait la majorité absolue. La moitié de cette succession lui appartient. Il a moitié dans tous les meubles. À moi que de ses deux moitiés Le vers que je commence ait atteint la dernière, A. CHÉN. *Iambes*. || Couper, partager une chose par la moitié, la couper, la partager en deux parties égales. Le diamètre coupe le cercle par la moitié. || Partager un différend, le différend par la moitié, se relâcher des deux côtés, dans un marché, dans une contestation, sur ce qui empêche de conclure, de s'entendre. Je lui demandais mon congé et mes gages, il a partagé le différend par moitié; il m'a donné mon congé et me retient mes gages, BRONARD, *Attendez-moi sous l'orme* [illegible] || Partager quelque chose par la moitié, prendre chacun la moitié d'une chose qui était à partager. || 2° Par extension, une part qui est à peu près la moitié. La moitié d'un pain, d'un poulet. Il n'a fait que la moitié de son ouvrage. Venez vous asseoir auprès de moi, je vous donnerai la moitié de ma place. Il fuit et le reproche et les yeux du sénat, Dont plus de la moitié piteusement étale Une indigne curée aux vautours de Pharsale, CORN. *Pompée*, I, 1. Quand vous me demanderiez la moitié de mon royaume, je vous la donnerais, SACI, *Bible*, *Esther*, V, 6. Des enfants de Japet toujours une moitié Fournira des armes à l'autre, LA FONT. *Fabl.* II, 6. Quand il n'y aurait que votre barbe, c'est déjà beaucoup, et la barbe fait plus de la moitié d'un médecin, MOL. *Mal. imag.* III, 14. Les femmes, qui font la moitié du monde, PASC. *Prov.* II. Vous ne connaissez pas la moitié de ma tendresse pour vous, MAINTENON, *Lett. à M. d'Aubigné*, 13 juillet 1678. Le pain bis renfermé d'une moitié décrut, BOIL. *Sat.* X. Il n'en fallait pas la moitié tant pour.... MARMONT. *Gramm.* 6. L'intérêt de l'État fut leur [illegible] [des sultans]; Et d'un trône si saint la moitié n'est fondée Que sur la foi promise et rarement gardée, RAC. *Baj.* II, 3. Heureux si j'avais pu ravir à la mémoire Cette indigne moitié d'une si belle histoire, ID. *Phèdre*, I, 1. La moitié de la terre à son sceptre est soumise, ID. *Esth.* I, 4. La moitié du genre humain périt avant l'âge de huit ans un mois, c'est-à-dire avant que le corps soit développé, et avant que l'âme ne se manifeste par la raison, BUFF. *Prob. de la vie*, *Œuv.* t. X, p. 244. Le plus grand usage, ou le plus grand abus que l'homme ait fait de sa force, c'est d'avoir asservi et traité souvent d'une manière tyrannique cette moitié du genre humain, faite pour partager avec lui les plaisirs et les peines de la vie, ID. *Œuv.* t. IV, p. 242. La moitié de Paris riait, et l'autre moitié murmurait; les convulsionnaires protestaient que ces [illegible] mêlées finiraient tragiquement, VOLT. *Hist. parl.* LXVI. Oui, la moitié du monde a toujours mangé l'autre, ID. *Marseillais et Lion*. || La moitié du temps, pendant une bonne partie de son temps. La moitié du temps il est sans argent. || Offrir la moitié de son lit à quelqu'un, offrir place dans son lit à quelqu'un. || La moitié suffit, se dit pour mettre fin à des exhortations, représentations, reproches que l'on trouve inutiles ou déplacés. || On dit, pour donner à entendre qu'un récit, un éloge, une plainte sont exagérés: il en faut rabattre la moitié. || On dit de même: n'en croire que la moitié. La princesse n'ajouta pas foi à tout ce qu'on lui dit: elle pensa qu'elle ne devait en croire que la moitié, CAYLUS, *Mme de Maintenon*, t. II, p. 6, dans POUGENS. || 3° Moitié de la vie, moitié de moi-même, termes d'affection. Pleurez, pleurez, mes yeux, et fondez-vous en eau: La moitié de ma vie a mis l'autre au tombeau, CORN. *Cid*, III, 3. En faveur de Cinna je fais ce que je puis, Et tâche à garantir de ce malheur extrême La plus belle moitié qui reste de moi-même, ID. *Cinna*, IV, 6. Laisser à ces tyrans la moitié de soi-même, VOLT. *Alz.* II, 1. Ô moitié de ma vie, cher époux, ID. *Orphel.* IV, 5. || 4° Femme, à l'égard de son mari, dans le style élevé et poétique. Rendez-toi digne du nom de ma chaste moitié, CORN. *Hor.* IV,

7. Ô d'un illustre époux noble et digne moitié, CORN. *Pomp.* III, 4. Ô vous, à ma douleur objet terrible et tendre, Reste du grand Pompée, écoutez sa moitié, ID. *Mort de Pompée*, V, 1. Votre digne moitié couchée entre des fleurs, Tout près d'ici m'est apparue, LA FONT. *Fabl.* VIII, 14. Laissez à Ménélas racheter d'un tel prix La coupable moitié dont il est trop épris, RAC. *Iphig.* IV, 6. L'usage a permis qu'en certaines occasions on puisse appeler sa femme sa moitié. « Mânes du grand Pompée, écoutez sa moitié » : ce mot fait là un effet admirable, VOLT. *Comm. Heraclius*, V, 4. Et leurs tristes moitiés, compagnes de leurs pas, Emportent leurs enfants, gémissants dans leurs bras, ID. *Henr.* VIII. || Hors de là, il ne se dit, aujourd'hui du moins, que dans le langage familier. Avez-vous pris la peine d'en parler à madame votre chère moitié? HAUTEROCHE, *Crisp. médec.* I, 2. ....Or c'étaient les moitiés De nos galants, LA FONT. *Rém.* Et ce n'est pas peu d'heur que d'être sa moitié [de Tartufe], MOL. *Tart.* II, 3. Je vous conjure de faire mes compliments à votre chère moitié, SÉV. *à Pompone*, 24 nov. 1664. Mandez-moi de vos nouvelles, si vous avez votre aimable moitié.... ID. *à Guitaut*, 20 avr. 1683. Et je suis convaincu que nombre de maris Voudraient de leurs moitiés se voir loin à ce prix, REGNARD, *Démocr.* I, 4. || 5° La plus belle moitié du genre humain, les femmes en général. Il est capable de nous rendre odieuses à la plus belle moitié du monde, BALZ. *liv.* IV, let. 19. || 6° Moitié, pris adverbialement pour signifier à demi. Moitié sérieusement, moitié en plaisantant. Moitié par adresse, moitié par force, il se rendit le plus puissant, BOSS. *Hist.* III, 5. Moitié vaincue par les raisons, et moitié attendrie de reconnaissance pour toute la peine que je lui voyais prendre, afin de me persuader, MARIVAUX, *Marianne*, 9° part. Chaque corps serait composé de moitié Chinois et moitié Tartares, MONTESQ. *Esp.* X, 15. Je suis un pauvre vieillard, moitié poëte, moitié philosophe, et qui n'est pas à moitié persécuté, quoiqu'il ne dût être qu'un objet de pitié, étant surchargé de quatre-vingt-quatre ans et de quatre-vingt-quatre maladies, VOLT. *Lett. à Mme Dudeffand*, 2 nov. 1777. Les Français seront toujours moitié tigres et moitié singes; ils se réjouiront également à la Grève et aux danseurs de corde du boulevard, ID. *Lett. Panckoucke*, 30 avril 1777. Cette dynastie fondant par les mains d'un vieux et sage roi la monarchie représentative au milieu d'une cour moitié d'ancien régime, moitié de noblesse nouvelle, VILLEMAIN, *Souvenirs contemporains, les Cent-Jours*, ch. 2. || Moitié guerre, moitié marchandise, voy. MARCHANDISE. || Moitié figue, moitié raisin, voy. FIGUE. || Moitié chair, moitié poisson, voy. POISSON. || 7° À moitié, avec le nom suivant sans article et sans préposition, en partageant par moitié ce dont il s'agit. Louer une terre à moitié fruits. || À moitié chemin, à la moitié du chemin. Elle était tombée malade dans une petite ville à moitié chemin d'Édimbourg, STAEL, *Corinne*, XVII, 8. || À moitié prix, pour la moitié du prix ordinaire. || Dans le langage rural, à moitié, pris absolument, signifie : en partageant par moitié les produits entre le tenancier et le propriétaire. Donner, prendre des terres à moitié. Il laboure cette terre à moitié. Il fait cette vigne à moitié. || À moitié de, dans le même sens. Une fille est une marchandise qu'on ne saurait garantir, et l'on n'en a pas plutôt fait l'emplette qu'on voudroit en être défait à moitié de perte, REGNARD, *la Sérén.* sc. 1. || À moitié de perte et de gain, et aussi à moitié perte et gain, en partageant également soit la perte soit le gain. Prendre un marché à moitié de perte et de gain. || À moitié, en partie, à demi. De l'argent plus d'à moitié dépensé. Un fruit à moitié pourri. [L'enfant] Prit la fronde, et du coup tua plus d'à moitié La volatile malheureuse, LA FONT. *Fabl.* IX, 2. Seigneur, le traître est expiré, Par le peuple en fureur à moitié déchiré, RAC. *Esth.* III, 9. Le crime de tes mains n'est commis qu'à moitié, VOLT. *Fanat.* IV, 5. || On dit plus rarement : plus qu'à moitié. De l'argent plus qu'à moitié dépensé. || 8° Être de moitié, se mettre de moitié, être, se mettre en société avec quelqu'un, de manière que la perte et le gain se partagent par moitié. Ils sont de moitié dans cette affaire. Mettons-nous de moitié pour cette partie d'écarté. || Fig. Être de moitié, prendre part; mettre de moitié, faire partager. Si tu veux, avec toi je serai de moitié, CORN. *le Ment.* IV, 6. Ma fille est de moitié de tout ce que je vous dis ici, SÉV. *à Moulceau*, 4 fév. 1696. Je trouve ce livre admirable [les Essais de morale de Nicole]; personne n'a écrit sur ce ton que ces messieurs; car je mets Pascal de moitié à tout ce qui est de beau, ID. 23 sept. 1671. Vous ne sauriez trop en parler [l'espérance d'un régiment pour le jeune Grignan], ni trop me conter toutes vos pensées, ni tous vos raisonnements pour et contre, ni le dialogue de la crainte et de l'espérance, je suis de moitié de tout cela, ID. 598. Mon amour-propre était de moitié avec le sien, dans tous les affronts que je supposais qu'elle essuyait, MARIV. *Marianne*, 11° part. Pour ton bonheur qu'ils [l'hymen et l'amour] règnent de moitié, BÉRANG. *Coin de l'am.* || Être de moitié, consentir. Villeroy manda au roi qu'il obéirait avec soumission et sans se plaindre, mais qu'il n'attendît pas de lui qu'il en fût jamais de moitié, ST-SIM. 159, 91. || 9° De moitié, ou de la moitié, *loc. adv.* signifiant de beaucoup. Le moindre bruit que l'on peut faire Est le plus sûr de la moitié, LA FONT. *Joc.* Sa taille [de Mme de Montespan] qui n'est pas de la moitié si grosse qu'elle était, sans que son teint, ni ses yeux, ni ses lèvres en soient moins bien, SÉV. 29 juill. 1676. Je suis plus riche de la moitié que je ne voudrais, FÉN. *Pittacus*. Les Caraïbes sont de la moitié plus heureux que nous, J. J. ROUSS. *Ém.* I. || En rabattre de moitié ou de la moitié, se dit pour exprimer qu'on diminue beaucoup l'estime qu'on avait pour une personne.

— REM. Si les mots moitié, tiers, quart, etc. expriment précisément la moitié, le tiers, le quart, ils sont collectifs généraux, et le verbe s'accorde avec le collectif : La moitié des députés a voté pour, et l'autre moitié contre le projet de loi. La moitié des recrues est dirigée sur Paris, et l'autre sur Lyon. Mais, s'il ne s'agit pas d'une quantité précise, le collectif n'a en réalité d'autre valeur que celle de beaucoup, de quantité; alors il devient collectif partitif, et c'est le nom qui suit le collectif qui est le sujet du verbe : La moitié, le tiers, le quart des fruits de ce fruitier sont gâtés. De la même façon on dira : Une douzaine d'exemplaires de cette grammaire vous coûtera quinze francs, et : Une douzaine de livres étaient épars sur son bureau. Mais cette remarque n'est point une règle absolue; et Corneille ne l'a pas suivie dans ces vers : Maxime et la moitié s'assurent de la porte, L'autre moitié me suit, et doit l'environner [Auguste], *Cinna*, II, 3.

— HIST. XI° s. De la citet l'une meitiet est sue [sienne], *Ch. de Rol.* CXV. || XII° s. Li reis Annon fist prendre les messages le rei David, e rere [raser] la meité des barbes, et colper lur vestures très par les nages [fesses], *Rois*, p. 152. || XIII° s. Ele voloit partir [partager] en le [la] meson, moitié à moitué, et venir de se [sa] partie à l'ommage de son seigneur, BEAUM. XIV, 9. Miex [elle] t'en prisera la moitié, *la Rose*, 2580. || XIV° s. Nennil, ce dit Bertran; par Dieu le fruit de vie, J'ai d'une femme assez, et trop de la moitié, *Guescl.* v. 17898. || XV° s. Tout soit du conquest moitié à moitié, FROISS. II, II, 37. Attendant le soleil levant, Moitié dormant, moitié veillant, Environ l'aube ou peu avant, AL. CHART. *Excusation de maître Alain*. De par celli [celle] qui est la moitié de ma vie, Me vint un bon salut, qui m'ame a resbaudie, *Ms. d'Avranches* (1682, 2943, 170). || XVI° s. N'estoyt medecin qui en sceust à la moitié tant comme il faisoyt, RAB. *Garg.* I, 23. La ville estant augmentée de la moitié, on ajouxta cent nouveaux patriciens sabins aux cent premiers romains, AMYOT, *Rom.* 30. À la fin ilz prirent le hazard de passer à travers le païs des Brutiens, et, moitié de gré, moitié par force, feirent tant qu'ilz gaignerent la ville de Rege, ID. *Timol.* 27. Nous estions à moitié de tout, MONT. I, 216. Ancien proverbe, que la moitié passe le tout, PASQUIER, *Lett.* t. I, p. 760.

— ÉTYM. Bourguig. *mitié*; provenç. *meitat*, *mitat*; espagn. *mitad*; portug. *metade*; ital. *metà*; du latin *medietatem*, de *medius* (voy. MI).

† MOITIR (moi-tir), *v. a.* Moitir le papier, l'imbiber d'eau également.

— ÉTYM. *Moite*.

MOKA (mo-ka), *s. m.* || 1° Le café qui vient de Moka, ville d'Arabie. De bon moka. De vrai moka. Il mûrit à Moka, dans le sable arabique, Ce café nécessaire au pays des frimas, VOLT. *Épît.* 76. || 2° Infusion faite avec la graine de ce café. Une tasse de moka.

MOL, MOLLE (mol, mo-l'), voy. MOU.

MOLAIRE (mo-lê-r'), *adj. f.* Dents molaires, ou, substantivement, les molaires, dents qui servent à broyer les aliments et qu'on nomme aussi mâchelières. || Se dit des dents des mandibules de certains insectes herbivores, qui sont terminées par une surface plane et inégale.

— HIST. XVI° s. Les grosses maxillaires ou molaires, qui sont dures, larges et aspres, pilent, brisent et menuisent ce qui a esté taillé par les incisives et œilleres, PARÉ, IV, 3.

— ÉTYM. Lat. *molaris*, de *mola*, meule de moulin (voy. MEULE 1).

† MOLARIFORME (mo-la-ri-for-m'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui ressemble à une dent molaire. || Champignon molariforme, champignon ainsi dit parce que la surface en est garnie de dents qui ressemblent à des molaires, avec leurs tubercules.

— ÉTYM. *Molaire*, et *forme*.

† MOLARITE (mo-la-ri-t'), *s. f.* Terme de minéralogie. Silex dont on fait les meules de moulins.

— ÉTYM. Lat. *molaris* (voy. MOLAIRE).

† MOLASSE (mo-la-s'), *s. f.* Terme de minéralogie. Sorte de sous-sol formé de pierre calcaire mêlée de sable et d'argile, complétement infertile et impénétrable aux racines des plantes. || Molasse asphaltique ou bitumineuse, grès imprégné de bitume. || Dans le canton de Vaud, on appelle molasse un grès très-fin, blanc ou gris blanc, relié par un ciment marneux et souvent ferrugineux et qui se décompose facilement à l'air. La base de la colline est un grès tendre qui porte dans le pays le nom de molasse, SAUSSURE, *Voy. Alpes*, t. I, p. 61, dans POUGENS.

— ÉTYM. Est-ce l'adjectif *mollasse* détourné de son sens?

† MOLASSIQUE (mo-la-ssi-k'), *adj.* Terme de géologie. Qui a le caractère de la molasse. Système molassique. Dépôt molassique.

1. MÔLE (mô-l'), *s. f.* || 1° Terme de médecine. Embryon informe consistant en un simple sac cutané, sans organes distincts, renfermant quelquefois des portions d'os, des dents, etc. Ces môles sont quelquefois appelées vraies môles ou môles légitimes. || 2° Fausses môles, nom donné à des concrétions sanguines retenues dans la matrice, à des corps charnus ou fibreux, à des polypes.

— HIST. XVI° s. Extraire un enfant mort, ou l'arriere fais, ou une mole, ou autre mauvais germe hors le ventre de la mere, PARÉ, *Introd.* 2. Mole vivante [adhérente], mole avortante [libre et caduque], ID. XVIII, 44.

— ÉTYM. Lat. *mola*; grec, μύλη; dit ainsi par assimilation de forme à une *meule de moulin*. L'assimilation, bien que singulière, est certaine puisque la *môle* se dit en latin *mola*.

2. MÔLE (mô-l'), *s. m.* || 1° Massif de maçonnerie placé au-devant d'un port pour le mettre à couvert de l'impétuosité des vagues et en empêcher l'entrée aux vaisseaux étrangers. Le môle de Naples. Cette ville a deux grands môles semblables à deux bras qui s'avancent dans la mer. Ce môle servira à poser un phare, et fera que les marées n'entreront avec tant de violence dans le havre, et de plus que, lorsque le vent donnera d'un côté, on pourra sortir par l'ouverture opposée, FOURNIER, *Hydrographie*, II, 6 (1643), dans JAL. || 2° Anciennement, par métonymie, le port lui-même. M. de Cotolendy, consul des Français [à Livourne], me vint voir; duquel m'étant informé de l'état de toutes choses, me dit qu'il y avait quinze ou seize vaisseaux [illegible] mouillés dans le môle pêle-mêle avec autant de français et d'anglais, *Lett. de Martel au roi*, 1672, dans JAL. || 3° Nom donné, dans la ville de Rome, au tombeau de l'empereur Adrien; il est connu sous le nom de château ou fort Saint-Ange, à cause d'un ange qui le surmonte. || On dit quelquefois au féminin : la môle d'Adrien.

— HIST. XII° s. Plus est ferms que la pierre qui siet sur vive mole; Vicaires est saint Piere.... *Th. le mart.* 86. || XVI° s. Les citadins de Thalasse estoyent sur le mole accourus pour veoir l'embarquement, RABEL. *Pant.* IV, 1. Estans sus le moule et de loing voyans les mariniers et voyagiers dedans leurs naufz en haulte mer, ID. *ib.* III, 21.

— ÉTYM. Lat. *moles*, masse, tas.

† 3. MÔLE (mô-l'), *s. f.* Fil de laiton qui sert à faire les têtes d'épingles.

† 4. MÔLE (mô-l'), *s. m.* Synonyme de molet 1.

† MOLEAU (mo-lô), *s. m.* Huile qu'on exprime d'une peau après qu'elle a été chamoisée.

MOLÉCULAIRE (mo-lé-ku-lê-r'), *adj.* Qui a rapport aux molécules. || Actions moléculaires, celles qui se passent dans l'intimité de la substance des corps, comme les actions chimiques. Nous entendrons par action moléculaire l'excès de la répulsion sur l'attraction entre deux molécules, POISSON, *Inst. Mém. scienc.* t. IX, p. 3. || Forces moléculaires, celles qui s'exercent entre les molécules homogènes (cohésion) ou hétérogènes (affinité). || Attractions

moléculaire, force qu'on suppose inhérente aux molécules de la matière, et qui les tient attachées les unes avec les autres || Théorie moléculaire, théorie des atomes.

— ÉTYM. *Molécule.*

† **MOLÉCULAIREMENT** (mo-lé-ku-lè-re-man), *adv.* Molécule à molécule, par molécules.

MOLÉCULE (mo-lé-ku-l'), *s. f.* || 1° Petite partie d'un corps. Les phénomènes célestes comparés aux lois du mouvement nous conduisent à ce grand principe de la nature, savoir que toutes les molécules de la matière s'attirent mutuellement en raison des masses, et réciproquement au carré des distances, LAPLACE, *Expos.* IV, 1. || 2° Terme de chimie. La plus petite partie d'un corps composé qui puisse exister à l'état libre, entrer dans une réaction ou en sortir, par opposition à atome qui est la plus petite partie d'un élément qui puisse exister dans un corps composé || Molécules intégrantes, celles qui forment par leur rapprochement la masse d'un corps, soit simple, soit composé. || Molécules constituantes, les molécules des corps composés. || 3° Molécules organiques, petites parties imaginées par Buffon, et auxquelles il attribuait l'office de la reproduction des corps organisés. Ces molécules organiques qui ne se multiplient pas, mais qui, subsistant toujours en nombre égal, rendent la nature toujours également vivante, la terre également peuplée, BUFF. *Quadrup.* t. I, p. 172. Un autre physicien, M. l'abbé Spallanzani, a démontré la fausseté du système des molécules organiques, et mis dans le plus grand jour l'origine des méprises singulières de l'inventeur, BONNET, *Contempl. nat. Œuv.* t. VIII, p. 201, dans POUGENS. Si Buffon et Needham avaient eu les expériences et les observations sur les animalcules des infusions, ils n'auraient pas fabriqué leurs molécules organiques et leurs forces végétantes, SENNEBIER, *Essai sur l'art d'observ.* t. II, p. 25, dans POUGENS.

— ÉTYM. Lat. fictif, *molecula*, diminutif de *moles*, masse.

MOLÈNE (mo-lè-n'), *s. f.* Terme de botanique. Genre de la famille des scrofulariées, autrefois rangé parmi les solanées; maintenant on en fait une famille intermédiaire, celle des verbascées. Le type en est la molène ou bouillon blanc, *verbascum thapsus.* || Molène blattaire, voy. MITE.

— ÉTYM. Angl. *mullen.* M. Roulin le tire de *mollis*, mou, par l'intermédiaire d'une forme fictive *mollicina*, la molène ayant des feuilles souples revêtues d'un duvet épais et moelleux; il remarque que l'anglais *mullen* ne prouve autre chose que l'ancienneté du nom en français et son emploi en Normandie. Au lieu de *mollicina*, on pourrait penser au bas-latin *molocina*, sorte d'étoffe à trame blanche, lequel vient de *molochinus*, *moloche*, mauve (voy. MAUVE 1).

† **MOLEQUIN** (mo-le-kin), *adj. m.* Terme de teinture. Vert molequin, vert de mauve. Vert de laurier, vert molequin, vert brun, *Instr. génér. pour la teinture*, 18 mars 1671, art. 55.

— ÉTYM. Bas-lat. *molocinus*, du lat. *molochinus*, de *moloche*, grec, μολόχη, mauve (voy. MAUVE 1). Le molequin était aussi une étoffe: cendaus, molequins arabis, *la Rose*, 21206.

† **MOLESTATION** (mo-lè-sta-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* Action de molester.

— HIST. XIVe s. Et [elles] li crient merci des molestations Et des grans batemens et des derisions, *Gaufrei de Bast*, v. 3539. || XVe s. Par voie de fait ou de molestation, MONSTRELET, I, 80.

— ÉTYM. *Molester*; provenç. *molestatiom.*

MOLESTÉ, ÉE (mo-lè-sté, stée), *part. passé* de molester. Quand le nombre innombrable des citoyens [illegible], excommuniés, réduits à la mendicité, égarés, [illegible] à la vérité.... VOLT. *Philos. Exam. Bol.* [illegible]

MOLESTER (mo-lè-sté), *v. a.* Tourmenter, inquiéter par des contrariétés suscitées mal à propos. Je demande comment on a souffert qu'un homme [illegible] VOLT. *Dict. phil. David.* Un édit pour légitimer vos mariages [des protestants] a été mis trois fois sur le tapis devant le roi à Versailles; il est vrai qu'il n'a point passé, mais on a écrit à tous les gouverneurs de province, [illegible] généraux, intendants de ne vous point molester, ID. *Lett.* [illegible] 15 déc. 1767. Le grand point est de ne [illegible] le corps et [illegible] de ma personne, ID. *Lett.* M***, 4 mai 1772.

— HIST. [illegible] Il fist donner [illegible] *Chr. de Reims*, p. 56 || XIIIe s. Pour [illegible] [éviter] que il ne molestent ou contristent ceux avecques qui il conversent, ORESME, *Eth.* 135. || XVIe s. De repousser ceulx qui nous molestent impudemment et effrontéement, on ne nous laissant point vaincre à la honte, AMYOT, *De la mauvaise honte*, 16. Vray est que ils molestent tout leur voisinage à force de trinqueballer leurs cloches, RABEL. *Garg.* I, 40. L'expulsion des humeurs qui molestent la nature, PARÉ, *Au lecteur.*

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *molestar*; ital. *molestare*; du lat. *molestare.*

† 1. **MOLET** (mo-lè), *s. m.* Petit morceau de bois portant une rainure, dans laquelle le menuisier fait entrer les languettes d'un panneau pour en vérifier l'épaisseur.

— ÉTYM. Le même au masculin que *molette* 2, au féminin.

† 2. **MOLET** (mo-lè), *s. m.* || 1° Nom d'une petite pincette qui sert à l'orfèvre à tenir sa besogne. || 2° Petite frange qui sert à garnir les meubles.

— ÉTYM. Ital. *molla*, ressort, *molle*, pincettes; portug. *mola*; espagn. *muelle*, ressort, tenaille. Diez, remarquant que l'espagnol a *molla*, mie de pain et mollet, gras de la jambe, rattache tous ces mots au latin *mollis*, mou, flexible; d'où le sens de ressort, de pincette, etc.

† **MOLETÉ** (mo-le-té), *s. m.* Ornement imprimé dans les pâtes céramiques au moyen d'espèces de cachets en métal ou de roulettes de même matière qu'on nomme molettes.

— ÉTYM. *Molette* 2.

† **MOLETOIR** (mo-le-toir), *s. m.* Instrument qui sert à polir les glaces.

— ÉTYM. *Molette* 2.

† **MOLETS** (mo-lè), *s. m.* Nom qu'on donne, en certaines parties de la France, à des gouffres de terre dans lesquels un homme et un cheval seraient engloutis s'ils n'étaient secourus promptement.

— ÉTYM. On devrait l'écrire *mollets*; car c'est l'adjectif *mollet*: terrain mollet, mou.

† **MOLETTAGE** (mo-lè-ta-j'), *s. m.* Action d'appliquer des ornements, avec une molette, sur une poterie encore molle.

— ÉTYM. *Molette* 2.

1. **MOLETTE** (mo-lè-t'), *s. f.* Terme de vétérinaire. Maladie particulière aux chevaux, consistant en une sorte d'hydropisie des capsules synoviales qui environnent les tendons fléchisseurs du pied (synovite tendineuse chronique); on l'appelle alors molette simple, et, par abus, molette nerveuse, lorsqu'elle a son siége sur leurs parties latérales, on la nomme molette soufflée.

— ÉTYM. Bien que cette tumeur soit molle, il ne paraît pas que ce soit là qu'il faille chercher l'étymologie; *molette* est dit ainsi par rapport à la forme (voy. MOLETTE 3).

2. **MOLETTE** (mo-lè-t'), *s. f.* || 1° Cône de marbre qui sert aux peintres à broyer les couleurs. || Terme de pharmacie. Espèce de pilon en pierre dure ou en verre, à surface large et plane, employé à broyer les corps sur le porphyre. || 2° Morceau de grès, ou morceaux de faïence réunis, ou même plomb en forme de cône servant à polir le marbre. || 3° Instrument garni de feutre qui sert à dégrossir et doucir les glaces. || 4° Petite pièce de bois sur laquelle les lunetiers travaillent le verre des lunettes. || 5° Il se dit de poulies verticales sur lesquelles passent des cordes destinées à soulever un fardeau || Terme de cordier. Poulie de bois, avec un fer recourbé, qui sert à retordre. || 6° Petite roue servant à graver les cylindres qu'on emploie dans la fabrication des toiles imprimées. || 7° Terme de marine. Petit cylindre armé d'un crochet où l'on accroche le bout du fil de caret que l'on commence à fabriquer. || Petite fiche en bois avec laquelle on fixe le haut des planches d'un gabari. || 8° Outil qui sert à fixer des ornements sur une poterie encore molle. || 9° Molettes ou fraise, disque d'acier tournant, servant à transmettre sa forme sur des corps durs qu'il attaque en les râpant. || 10° Scie à molettes, scie circulaire mue par un mouvement de rotation. || 11° Terme d'horticulture. Se dit d'un melon ou d'un concombre mal fait. Ce n'est qu'une molette.

— HIST. XVIe s. Quand je voulois broyer mes couleurs en hyver, je faisois chauffer la molette, et après l'avoir posée sur le marbre toute chaude.... PALISSY, 384.

— ÉTYM. Diminutif du latin *mola*, meule de moulin. [illegible]

3. **MOLETTE** (mo-lè-t'), *s. f.* || 1° Partie de l'éperon, qui est une étoile de fer à huit ou dix pointes, et qui sert à piquer les flancs du cheval. || Fleurs en molette, disposition des pétales en forme de molette d'éperon. On dit plus ordinairement fleurs en rose ou en rosette. || 2° Épi de poils au front du cheval, sur le poitrail, sur les flancs, etc. qui se relève en quelques endroits sur le poil couché. || 3° En termes de blason, la pièce principale de l'éperon: elle est toute semblable à une étoile; toute la différence, c'est que la molette est percée en rond dans le milieu, P. MENESTRIER, *Méthode du blason.* De Villars porte d'azur à trois molettes d'éperon d'or, au chef d'argent chargé d'un lion passant de gueules, ID. *ib.*

— HIST. XIVe s. Un autre chasuble, dalmatique et tunique de dyapre blanc à mollettes d'or, [illegible] *dyapre.* || XVe s. Le chevalier s'armoit d'argent [illegible] d'azur et à un chef d'azur à une molette d'argent au chef, FROISS. III, IV, 12.

— ÉTYM. La *molette* de l'éperon a-t-elle été ainsi nommée, par une comparaison de forme, avec la *molette* qui sert à broyer?

† 4. **MOLETTE** (mo-lè-t'), *s. f.* Outil de jardinier appelé aussi tranche-gazon.

† 5. **MOLETTE** (mo-lè-t'), *s. f.* Terme de chasse. Se dit des tendons des épaules et des cuisses du cerf.

† **MOLETTER** (mo-lè-té), *v. a.* Pratiquer sur les poteries l'opération du moletage. || Polir avec le lustroir.

— ÉTYM. *Molette* 2.

† 1. **MOLIÈRE** (mo-liè-r'), *adj. f.* Carrière molière, carrière d'où l'on tire les meulières.

— ÉTYM. Voy. MEULIÈRE.

† 2. **MOLIÈRE** (mo-liè-r'), *s. f.* Terre grasse et marécageuse. Vers 1566, ces marais n'étaient même encore qu'une terre mouvante et en molières assez basses pour la plupart que le canal de la [illegible] ROBIN, *Mém. sur les marais de Clévilie* [illegible] 1781, p. 22.

† **MOLIMEN** (mo-li-mèn'), *s. m.* Terme didactique. L'effort qu'exerce toute masse en mouvement. || Terme de médecine. Molimen hémorrhagique, ensemble des phénomènes intérieurs qui ont lieu avant la manifestation d'une hémorrhagie, tels que le flux hémorrhoïdal, les règles, l'épistaxis.

— ÉTYM. Lat. *molimen*, effort, de *moliri*, faire effort, entasser, de même radical que *moles*, masse (voy. MÔLE 2. et MOLÉCULE).

† **MOLINIEN, IENNE** (mo-li-niin, niè-n'), *adj.* Qui a le caractère du molinisme. Les propositions moliniennes qu'ils vous objectent, vous les avouez, mais vous dites que ce ne sont pas des hérésies, PASC. *Prov. Lett. au P. Annat.*

MOLINISME (mo-li-ni-sm'), *s. m.* Opinion sur la grâce, d'après laquelle la grâce n'est point efficace par elle-même, mais est tantôt efficace et tantôt inefficace, selon que la volonté y coopère ou y résiste (comparez JANSÉNISME et JANSÉNISTE).

— ÉTYM. *Molina*, jésuite espagnol, né en 1535, mort en 1600.

MOLINISTE (mo-li-ni-st'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui suit l'opinion de Molina sur la grâce. Les molinistes sont gens qui connaissent la vérité, mais qui ne la soutiennent qu'autant que leur intérêt s'y rencontre, mais hors de là [illegible] *Pens.* XXV, 123. || Adjectivement. Les opinions molinistes.

— ÉTYM. Voy. MOLINISME.

† **MOLINOSISME** (mo-li-no-zi-sm'), *s. m.* Système mystique qui fait consister toute vertu dans l'anéantissement absolu de la volonté et dans un abandon complet à la grâce divine. Le molinosisme [illegible] commun avec le quiétisme, fut condamné à Rome en 1687. Par les chemins fleuris d'un charmant quiétisme Tout à coup l'amenant au vrai molinosisme, Il lui fera bientôt, aidé de Lucifer, Goûter en paradis les plaisirs de l'enfer, BOIL. *Sat.* [illegible] || Il ne faut pas confondre cette doctrine avec le molinisme.

— ÉTYM. *Molinos*, prêtre espagnol, né en 1627 et mort en 1696 dans les prisons de l'inquisition à Rome.

† **MOLINOSISTE** (mo-li-no-zi-st'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui adhère au molinosisme. || Adjectivement. Les opinions molinosistes.

MOLLAH (mol-la), *s. m.* Prêtre musulman qui appelle à certaines heures, du haut de la mosquée, les fidèles à la prière. Les voix perçantes des mollahs, qui annonçaient du haut des tours les heures de la nuit, BARR. DE ST-P. *Chaum. ind.*

— ÉTYM. Arabe, *maulâ*, seigneur, maître, titre d'honneur accordé, chez les Arabes et les Turcs, aux chefs, aux jurisconsultes, et en général à

tout homme recommandable par son savoir ou sa piété. « On a tort, dit l'Éban, d'écrire *mollah*; la lettre *h* ne peut que nuire à l'exactitude de la transcription française, déjà défigurée par le redoublement de la consonne *l*.

MOLLASSE (mo-la-s'), *adj.* ‖ 1° Qui est désagréablement mou au toucher. Une substance mollasse : qui est désagréablement mou sous la dent. Dans l'île de Sainte-Catherine, sur la côte du Brésil, on trouve quelques petits bœufs dont la chair est mollasse et désagréable au goût ; ce qui vient, ainsi que leur petite taille, du défaut et de la mauvaise qualité de la nourriture, BUFF. *Quadrup.* t. VIII, p. 94. ‖ 2° Qui n'a pas assez de consistance, assez de corps, en parlant d'une étoffe. Je bouffe si peu par ma personne, qu'il faut que je bouffe par mes habits : Mlle d'Aumale voudrait bien bouffer aussi, et n'avoir pas un taffetas mollasse, MAINTENON, cité dans le *J. des Débats*, 20 janv. 1863. ‖ 3° Il se dit des personnes dont toutes les parties du corps sont dans un état de flaccidité et de relâchement.

— HIST. XVI° s. Il va traînant sa robbe par la place, En cheminant d'une allure mollace, AMYOT, *Alc.* 2. Il est des viandes qui engendrent une chair mollace et demy pourrie, ID. *Comment discerner le flatteur*, 37.

— ÉTYM. *Mol*, avec la désinence péjorative *asse*; génev. *mollache*.

† 1. **MOLLE** (mo-l'), *s. f.* Botte d'osier fendu dont se servent les vanniers et les tonneliers. Presque tout l'osier que les vanniers emploient à Paris, vient de Champagne et d'Orléans, en paquets de quatre pieds de long qu'on appelle molles, *Dict. des arts et mét. Vannier*. Pour une voie de cinquante-deux molles de cercles à muids, entrant par cou, est dû, 3 livres 13 sous 6 deniers, *Déclaration*, 22 oct. 1715, *Tarif*.

† 2. **MOLLE** (mol-l'), *s. f.* Poisson de la Méditerranée (tanche de mer).

MOLLEMENT (mo-le-man), *adv.* ‖ 1° D'une manière molle. Être assis mollement. J'étais couché mollement. Et contre mon ordinaire je dormais tranquillement, LA FONT. *l'Amour mouillé, Imit. d'Anacréon*. Mollement couchés sur des carreaux de velours, entourés de rideaux de soie, qu'ils ouvrent ou ferment à leur gré, ces superbes indolents... RAYNAL, *Hist. phil.* IX, 19. Mais, oh ! que mollement reposera ma cendre.... A. CHÉN. *Élégies*, IX. ‖ 2° Avec un abandon gracieux. Se balancer mollement. ‖ Fig. Avec un abandon moral. Ces femmes... Dont l'œil rit mollement avec afféterie, RÉGNIER, *Sat.* IX. Me laisser [dit le sceptique] mollement conduire à la mort, dans l'incertitude de l'éternité de ma condition future, PASC. *Pensées*, t. I, p. 299, éd. LAHURE. Pour ne jamais sortir de l'état où vous êtes, vous n'avez qu'à suivre vos penchants, vous prêter à vous-même, vous laisser entraîner mollement au courant, MASS. *Carême, Fausse conf.* Et toi, qui mollement te livres Au doux sourire du bonheur, LAMART. *Médit.* II, 16. ‖ 3° Sans grande vigueur. Qu'au reste les veneurs, allant sur leurs brisées, Ne forcent pas le cerf s'il est aux reposées; Qu'ils prennent connaissance et pressent mollement, Sans le donner aux chiens qu'à mon commandement, CORN. *Clit.* II, 5. Vante un baiser cueilli sur les lèvres d'Iris, Qui mollement résiste.... BOIL. *Art p.* II. Ils agissent mollement dans les choses qui sont de leur devoir, LA BRUY. XI. L'armée du pape se conduit lâchement, celle de Venise mollement, VOLT. *Ann. Emp. Charles-Quint*, 1526. Les personnes dont vous parlez le serviraient peut-être, mais très-mollement, et les dévots crieraient et l'emporteraient, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 18 juill. 1760. ‖ 4° D'une manière efféminée. Vivre mollement. Vers le milieu de l'autre siècle, tout ne respirait que cet amour tendre et mollement passionné qui régnait dans la tragédie, SAINT-FOIX, *Ess. Paris*, Œuvr. t. III, p. 350, dans POUGENS. Je n'aurais point, en vers de délices trempés Et de l'art des plaisirs mollement occupés.... A. CHÉN. *Élégies*, XIV.

— HIST. XIII° s. Tybert s'escuse molement, Que vers lui corpable [coupable] se sent, *Ren.* 2204. Et te disrent que cil [le roi régnant] n'avoit mestier à toi, et te prierent moult que tu lou fusses ; et tu lor respondies molement, et dois que tu ne lou pooies estre tant com li rois Moines vesquist ; einsinc fainsis [tu feignis] ta parole, *Merlin*, f° 39, *recto*. ‖ XIV° s. Qu'il ne feroient nulle chose perceuseement ne mollement, BERCHEURE, f° 37, *verso*. Et donques appartient il proceder molement aveuc telle gent, et lour fere guerre par dilacions? ID. f° 97, *verso*. ‖ XV° s. Et disoit que Jean Lyon s'acquittoit trop mollement en celle besogne, FROISS. II, II, 62. XVI° s. Afin qu'il couchast plus mollement, AMYOT. *Alc.* 27.

— ÉTYM. *Molle*, et le suffixe *ment*; provenç. *molamen*; espagn. *muellemente*; ital. *mollemente*.

MOLLESSE (mo-lè-s'), *s. f.* ‖ 1° Qualité de ce qui est mou. La mollesse et la dureté des corps. La mollesse des chairs est l'indice d'une mauvaise constitution. La terre est partout, et jusqu'à des profondeurs considérables, composée de couches parallèles et de matières qui ont été autrefois dans un état de mollesse, BUFF. *Hist. nat. Preuv. théor. terre*, Œuvr. t. II, p. 26. ‖ 2° En parlant du climat, température douce et molle. La mollesse de ce climat. ‖ 3° En parlant de la complexion, du tempérament des personnes, défaut de résistance. J'ai vu Sous un faste imposant des corps dont la mollesse Faisait mentir le fer qui chargeait leur faiblesse, C. DELAV. *Paria*, I, 1. ‖ 4° Il se dit de la prononciation, de l'articulation de certaines lettres. Toutes les fois qu'il n'y a point d'*i* devant les *ll*, la prononciation ne prend point cette mollesse [l'articulation des *ll* mouillées], *le Théâtre de P. Corn. Préface*, édit. de 1682. ‖ Douceur, en parlant d'une langue, non sans une sorte de faiblesse. Lorsque son sujet demande de l'élévation, on est étonné comment la mollesse de la langue italienne prend un nouveau caractère dans ses mains [du Tasse] et se change en majesté et en force, VOLT. *Ess. poés. épiq.* ch. 7. ‖ 5° En littérature, douceur de pensées et de style, accompagnée d'un certain abandon gracieux. On reconnaît dans Racine [en une scène analogue à celle de Corneille] la même idée, les mêmes nuances que dans Corneille; mais avec cette douceur, cette mollesse, cette sensibilité, et cet heureux choix des mots qui portent l'attendrissement dans l'âme, VOLT. *Comm. Corn. Rem. Pertharite*, II, 5. ‖ Il se dit de la danse dans le même sens. Le caractère de la musique était exprimé tour à tour par la précision et la mollesse des mouvements, STAËL, *Corinne*, VI, 1. ‖ 6° En termes de peinture et de sculpture, la mollesse des chairs, l'imitation vraie de la flexibilité, de la souplesse des chairs. ‖ La mollesse du pinceau, le défaut de fermeté dans le maniement du pinceau. Ceci est d'une négligence, d'une mollesse de pinceau, d'une paresse de tête qui fait pitié, DIDER. *Salon de 1767*, Œuvr. t. XIV, p. 371, dans POUGENS. ‖ Il se dit du style dans un sens analogue. Que prétend la faiblesse étudiée de ce langage forcé [les paraphrases de l'Écriture sainte], cette violente expression qui met les lecteurs à la torture, pour ne produire que de la mollesse et de l'afféterie? BALZ. *Socrate chrét. disc.* 7. ‖ 7° Fig. Manque de vigueur et de fermeté dans le caractère, dans la conduite. Cette indigne mollesse et ces lâches défenses Sont des punitions qu'attirent mes offenses, CORN. *Poly.* II, 6. N'avez-vous point de honte avec votre mollesse? Et se peut-il qu'un homme ait assez de faiblesse Pour laisser à sa femme un pouvoir absolu? MOL. *Femmes sav.* II, 9. Il ne faut point manquer à de telles grâces [l'action de Dieu sur l'âme], ni les recevoir avec mollesse, BOSS. *Anne de Gonz.* Si son âme vaincue avait quelque mollesse, Mon devoir et ma foi soutiendraient sa faiblesse, VOLT. *Orphel.* IV, 4. Ce fut surtout de cette mollesse de conscience que me guérit mon nouvel état, MARMONTEL, *Mém.* X. ‖ Il se dit aussi au pluriel, en ce sens. Heureux pourtant et favorisé jusqu'à la fin, puisqu'il lui fut donné [à Bernis] par ses derniers sacrifices, de pouvoir racheter et expier en quelque sorte les mollesses de ses débuts, STE-BEUVE, *Causeries*, 11 avr. 1853. ‖ Excès d'indulgence. Est-ce que vous voulez qu'un père ait la mollesse De ne savoir pas faire obéir la jeunesse? MOL. *Éc. des f.* V, 7. Nous ne lui saurons jamais gré de sa complaisance.... nous aimerons toujours mieux après tout sa dureté même que sa mollesse, BOURDAL. *Carême*, I, *Jugem. dern.* 218. ‖ 8° Délicatesse d'une vie efféminée, mœurs efféminées. Des plaisirs criminels ici damnables mollesses, CORN. *Imit.* I, 1. Comme il ne perdit pas ses jeunes années dans la mollesse et la volupté, il n'a pas été contraint de passer les dernières dans l'oisiveté et dans la faiblesse, FLÉCH. *Turenne*. ....Deux imprudentes princesses Qui passaient tous les jours dans de vaines mollesses, PERRAULT, *Contes, l'Adroite princesse*. Un roi déjà vaincu par sa propre mollesse, RAC. *Alex.* II, 2. Il s'endort, il s'éveille au son des instruments, Son cœur nage dans la mollesse, ID. *Esth.* II, 9. Les grands qui vivent dans la mollesse, FÉN. *Tél.* XIII. Ce faste, ces mollesses, ces soupçons, ces cruautés, ces colères, ces emportements fur eux contre tes amis, ID. *Dial. des morts*, I, 34. Philippe, déjà vieux, raffine sur la propreté et sur la mollesse, LA BRUY. XI. L'expérience confirme que la mollesse ou l'indulgence pour soi et la dureté pour les autres n'est qu'un seul et même vice, ID. IV. La délicatesse et la mollesse étaient portées si loin [à Sybaris], qu'on écartait sévèrement de la ville tous les ouvriers qui faisaient trop de bruit en travaillant, ROLLIN, *Hist. anc.* Œuvr. t. III, p. 476, dans POUGENS. Il fut élevé comme la plupart des Parisiens, avec trop de mollesse, D'OLIVET, *Hist. Acad.* t. II, p. 175, dans POUGENS. Elle n'a point trouvé la pompe et la mollesse Dont la cour des Tarquins enivra sa jeunesse, VOLT. *Brutus*, I, 2. ....La mollesse est douce et sa suite est cruelle, ID. *Zaïre*, I, 2. ....Qui, passant du carnage aux bras de la mollesse.... ID. *Triumv.* V, 2. Ces moments dangereux perdus dans la mollesse, ID. *Henr.* X. ‖ Sorte de déité que crée la poésie. L'air qui gémit du cri de l'horrible déesse [la Discorde], Va jusque dans Cîteaux réveiller la Mollesse; C'est là qu'en un dortoir elle fait son séjour; Les plaisirs nonchalants folâtrent à l'entour. L'un pétrit dans un coin l'embonpoint des chanoines; L'autre broie en riant le vermillon des moines, BOIL. *Lutr.* II.

— HIST. XII° s. Par roide destrenzon [effort] lavoir tot ce que de molece naist en la pense [pensée], *Job*, p. 449. ‖ XIII° s. Quant Salhedin vit et pierchut sa moleche et sa nicheté, si li manda par plusieurs fois bataille, *Chr. de Rains*, 5. ‖ XVI° s. La mollice de la soye, RAB. *Garg.* I, 13. L'on sent une mollesse et inondation à l'endroit de la dite contusion, PARÉ, VIII, 5.

— ÉTYM. Prov. *mollesa*, *molesa*; port. *molleza*; ital. *mollezza*; du lat. *mollitia*, de *mollis*, mou.

1. **MOLLET, ETTE** (mo-lè, lè-t'), *adj.* ‖ 1° Un peu mou. ‖ Familièrement. Avoir les pieds mollets, se dit d'une personne qui marche encore avec peine après une attaque de goutte. ‖ 2° Qui a une mollesse agréable au toucher. Il [le chat] cherche les meubles les plus mollets pour s'y reposer, BUFF. *Morceaux choisis*, p. 133. Matières qui rendent le nid plus impénétrable au dehors et tout à la fois plus mollet au dedans, ID. *Oiseaux*, t. V, p. 363. Un lit mollet où l'on s'ensevelit dans la plume, J. J. ROUSS. *Ém.* II. ‖ Pain mollet, sorte de petit pain blanc qui est léger et délicat. ‖ Œufs mollets, ou œufs à la coque, œufs cuits de manière que le blanc et le jaune restent liquides.

— HIST. XIV° s. Qu'il [le blessé] ait son lit qui soit molet, affin que le membre ne sueffre point de labour, LANFRANC, f° 5, *verso*. Se leur ny n'est bien molet, *Ménagier*, III, 2. ‖ XVI° s. Ne romps l'œuf mollet avant que ton pain soit prest, GÉNIN, *Récréat.* t. II, p. 246.

— ÉTYM. Diminutif de *mol*, *mou*; provenç. *molet*; cat. *mollet*.

2. **MOLLET** (mo-lè; le *t* ne se lie pas; au pluriel, l'*s* se lie : des mo-lè-z épais; mollets rime avec traits, succès, paix, etc.), *s. m.* Saillie que forment à la partie postérieure de la jambe les muscles jumeaux et soléaire, dite aussi le gras de la jambe. Le mollet de la jambe, ou, simplement, le mollet. ‖ Faux mollet, pièce rembourrée qu'on place à la partie postérieure de la jambe pour suppléer à un mollet insuffisant.

— HIST. XVI° s. Le mollet [lobule de l'oreille] où on pend volontiers les bagues, est nommé des anciens *fibra*, et le dessus *pinna*, PARÉ, IV, 10. Un muscle situé à la ligne vitale, nommé thenar ou mollet servant au pouce, ID. IV, 42. Le gros tendon fait de trois muscles du mollet de la jambe, lequel s'insère au talon, ID. VII, 37.

— ÉTYM. *Mol*, parce que cette partie est molle au toucher.

† 3. **MOLLET** (mo-lè), *s. m.* Mollet d'Inde ou du Pérou, la térébenthine à petites feuilles du Pérou.

MOLLETON (mo-le-ton), *s. m.* ‖ 1° Étoffe de laine, de coton ou de soie, tirée à poil, d'un seul côté ou des deux côtés, douce, chaude et mollette. Molletons mouchetés non croisés, molletons à deux faces dits calmouchs, *Tabl. annexé aux lett. pat.* du 22 juill. 1780. ‖ 2° Terme de peintre en bâtiment. Blanc d'Espagne. ‖ 3° Nom d'un oiseau de mer, de la forme d'un petit canard, dont le plumage tire sur le noir.

— ÉTYM. Dérivé de *mollet* 1; génev. *mouleton*.

† **MOLLETONNEUX, EUSE** (mo-le-to-neû, neû-z'), *adj.* Qui est de la nature du molleton. Étoffe molletonneuse.

† **MOLLIFICATIF, IVE** (mol-li-fi-ka-tif, ti-v'), *adj.* Qui a la vertu de mollifier.

— HIST. XVI° s. Des medicamens chauds, mollificatifs et attractifs, PARÉ, V, 20.

— ÉTYM. Provenç. *mollificatiu*; ital. *mollificativo*; du lat. *mollificare*, mollifier.

† **MOLLIFICATION** (mol-li-fi-ka-sion), *s. f.* Action de [illegible].

— HIST. XVIᵉ s. Paralysie ou resolution est une relaxation ou mollification des nerfs, avec.... PARÉ, VII, 13.

— ÉTYM. [illegible]; provenç. *mollificacio*; esp. [illegible]; ital. [illegible].

MOLLIFIÉ, ÉE (mol-li-fi-é, ée), *part. passé* de [illegible]. Une tumeur [illegible].

MOLLIFIER [illegible], je mollifiais, nous mollifions, vous mollifiez; que je mollifie, que nous [illegible], que vous mollifiiez, *v. a.* Terme de médecine peu usité. Rendre mou et fluide. Mollifier un [illegible]. M[illegible] les humeurs.

— HIST. XVIᵉ s. N'est-il moyen de te mollifier Par les façon que grace en fust acquise? J. MAROT, V, 272. Une humidité glaireuse et superflue qui l'abreuve et mollifie [un ligament], PARÉ, XIV, 41.

— ÉTYM. Provenç. *mollificar*; esp. *molificar*; ital. *mollificare*; du lat. *mollis*, mou, et *facere*, faire.

MOLLIR (mo-lir), *v. n.* || 1° Devenir mou. Ces fruits commencent à mollir. || 2° Manquer de force, faiblir, fléchir. Ce cheval n'ira pas jusqu'au bout de la course, il commence à mollir. Prêts à les repousser, les plus hardis mollissent, BOIL. *Épître* XII. Le livre [un Quinault lancé contre le chanoine Évrard] sans vigueur mollit contre sa tête, ID. *Lutr.* V. Leur courage mollit dans cet éloignement de leur patrie, RAYNAL, *Hist. phil.* VIII, 35. || Terme de manége. Se dit d'un cheval dont la jambe est faible et qui bronche souvent. || 3° Terme de marine. Le vent mollit lorsqu'il tombe ou diminue de force; on le dit aussi d'une grosse mer. || Mollir se dit de l'état de la nage ou vogue, quand elle est moins énergique. || 4° Fig. Céder trop facilement, ne pas garder de fermeté. Je ne compatis point à qui dit des sornettes, Et dans l'occasion mollit comme vous faites, MOL. *Tart.* II, 3. C'est à moi à m'humilier, mais non pas à mollir, BOSS. *Lett. quiét.* 36. Nous verrons que M. Dupin ne fait que mollir en faveur de Nestorius et dissimuler ses erreurs, ID. *Rem. hist. Conc.* II, 6. Si c'était un homme capable de mollir quelquefois sur l'article du devoir.... BOURDAL. *Pens.* t. I, p. 407. Persuadé que, si dans les commencements il mollissait en la moindre chose, tout le monde lui tomberait sur les bras, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. VI, p. 174, dans POUGENS. Maintenant qu'il [le P. de la Tour] était à la tête du parti [janséniste], tout était perdu s'il mollissait, ST-SIM. 164, 33. Quand l'esprit humain s'est emporté longtemps aux dernières fureurs, il mollit vers la patience et l'indifférence; on le voit dans chaque particulier et dans les nations entières, VOLT. *Mœurs*, 138. Il [illegible] contre ma résistance, J. J. ROUSS. *Hél.* VI, 3. D'autres amis plus fermes, plus jaloux de mon honneur philosophique, m'exhortaient à ne pas mollir, MARMONTEL, *Mém.* VIII. || 5° *V. a.* Terme de marine. [illegible] la raideur d'un câble ou d'une manœuvre [illegible], en la faisant filer. || Mollir la barre du gouvernail, la rapprocher de l'axe du bâtiment.

— HIST. XVIᵉ s. Un mesme [illegible] mollit la cire et endurcit la fange, YVER, p. 633.

— ÉTYM. [illegible] *moulier*, se comporter lâchement, [illegible], du lat. *mollire*, rendre mou, de *mollis*, [illegible].

† **MOLLIUSCULE** (mol-li-u-sku-l'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est un peu mou.

— ÉTYM. Lat. *molliusculus*, diminutif de *mollis*, [illegible].

† **MOLLUSCUM** (mol-lu-skom'), *s. m.* Terme de [illegible]. Nom donné à des tumeurs qui peuvent se résoudre sans ulcération, mais qui plus souvent [illegible].

— ÉTYM. Lat. *molluscum*, nœud de l'érable, appliqué à ce genre de tumeur.

MOLLUSQUE [illegible], *s. m.* Terme de zoologie. [illegible] sans vertèbres qui forment le [illegible] embranchement du règne animal. Les mollusques sont divisés en six classes : les céphalopodes, les [illegible], les gastéropodes, les acéphales, les brachiopodes et les [illegible].

— ÉTYM. Lat. [illegible], dont l'écorce est fort tendre, mot qui a donné l'idée de la dénomination de ces animaux mous.

† **MOLO** [illegible], *s. m.* Première houe qui sert [illegible] en appât.

† **MOLOCH** (mo-lok'), *s. m.* || 1° Dieu des Ammonites, célèbre dans l'Écriture par le culte cruel [illegible] en faisant passer [illegible] du feu. C'étaient des peuples [illegible] les contrées [illegible] [illegible] Moloch, qui [illegible] dans ses murs les richesses de tous les climats, VOLNEY, *Ruines*, 2. || Selon les démonographes, prince du pays des larmes, membre du conseil infernal, COLLIN DE PLANCY, *Dict. infernal.* || 2° Terme d'alchimie. Vase de plomb à travers lequel on faisait couler du mercure que l'on voulait chauffer.

— ÉTYM. Mot phénicien signifiant celui qui règne; le même que l'hébreu *melk*; arabe, *malek*, chef.

† **MOLOCHITE** (mo-lo-ki-t'), *s. m.* Pierre précieuse opaque et de couleur des feuilles de la mauve, dont les anciens faisaient une espèce d'amulette.

— ÉTYM. [illegible], de *μολόχη*, mauve.

† **MOLOSSE** (mo-lo-s'), *s. m.* || 1° Terme de métrique ancienne. Pied composé de trois longues. || 2° Espèce de chien que les anciens employaient à la chasse et à la garde des troupeaux; on le dit encore poétiquement d'un chien de garde. Un molosse. ....Trois pasteurs, enfants de cette terre, Le suivaient, accourus aux abois turbulents Des molosses, gardiens de leurs troupeaux bêlants, A. CHÉN. *Idylles*, *l'Aveugle*. || 3° Genre de chauves-souris d'Amérique.

— ÉTYM. *Molosse*, nom d'un peuple de la Thrace, pays célèbre par sa race de chiens.

† **MOLOSSIQUE** (mo-lo-ssi-k'), *adj. m.* Se dit d'un vers grec ou latin dont tous les pieds sont des molosses.

† **MOLUCELLE** (mo-lu-sè-l'), *s. f.* Terme de botanique. Genre de plantes labiées.

MOLY (mo-li), *s. m.* Plante dont parle Homère, et à laquelle il attribue des vertus merveilleuses.

— ÉTYM. Μῶλυ.

† **MOLYBDATE** (mo-li-bda-t'), *s. m.* Terme de chimie. Nom générique des sels neutres formés par l'union de l'acide molybdique avec les bases.

† **MOLYBDATÉ, ÉE** (mo-li-bda-té, tée), *adj.* Terme de minéralogie. Qui est converti en molybdate.

MOLYBDÈNE (mo-li-bdè-n'), *s. m.* Métal découvert en 1782 par Hielm; il est solide, blanc comme l'argent mat, malléable, presque infusible. || Molybdène a été du féminin conformément à l'étymologie. On trouvera quelque part, dans les montagnes de Chamouni, de la vraie molybdène, production très-rare, que l'immortel Bergmann a bien distinguée de la plombagine ou mine de plomb commun, SAUSSURE, *Voy. Alpes*, t. III, p. 172, dans POUGENS.

— ÉTYM. Μολύβδαινα, veine d'argent mêlée de plomb, de μόλυβδος, plomb.

† **MOLYBDÉNITE**, (mo-li-bdé-ni-t'), *s. f.* Terme de minéralogie. Sulfure de molybdène natif.

† **MOLYBDEUX** (mo-li-bdeû), *adj. m.* Terme de chimie. Oxyde molybdeux, qui est le premier degré d'oxydation du molybdène. || Se dit aussi des sels dans lesquels entre cet oxyde. Les sels molybdeux.

† **MOLYBDICO - AMMONIQUE** (mo-li-bdi-ko-a-mmo-ni-k'), *adj. m.* Terme de chimie. Sel molybdico-ammonique, sel molybdique qui est uni à un sel ammonique. || On dit semblablement molybdico-potassique, molybdico-sodique, etc.

† **MOLYBDIDES** (mo-li-bdi-d'), *s. m. pl.* Terme de minéralogie. Famille de minéraux qui comprend le molybdène et ses combinaisons.

† 1. **MOLYBDIQUE** (mo-li-bdi-k'), *adj. m.* Terme de chimie. Acide molybdique, acide du molybdène, qui fut découvert par Scheele.

— ÉTYM. *Molybdène*.

† 2. **MOLYBDIQUE** (mo-li-bdi-k'), *adj.* Terme de médecine. Se dit quelquefois pour saturnin. Les maladies molybdiques, les maladies causées par le plomb. Colique molybdique.

— ÉTYM. Μόλυβδος, plomb.

† **MOLYBDITE** (mo-li-bdi-t'), *s. f.* Terme de minéralogie. Pierre qui contient des particules de plomb.

— ÉTYM. Μόλυβδος, plomb, et la finale chimique *ite*.

† **MOLYBDOÏDE** (mo-li-bdo-i-d'), *s. f.* Terme de minéralogie. [illegible] de mine de plomb.

— ÉTYM. Μόλυβδος, plomb, et εἶδος, forme.

† **MOLYBDOSO - AMMONIQUE** (mo-li-bdo-zo-a-mmo-ni-k'), *adj. m.* Terme de chimie. Sel molybdoso-ammonique, sel molybdeux qui est uni à un sel ammonique. || On dit semblablement molybdoso-potassique, molybdoso-sodique, etc.

† **MOMASSER** (mo-ma-sé), *v. a.* Ce mot est synonyme d'[illegible], [illegible], dès que les [illegible] ont acquis une certaine longueur, [illegible], *Maison rust.* t. III, p. 337. || Ce mot n'est plus en usage.

† **MÔME** (mô-m'), *s. m.* Terme populaire. Gamin, petit enfant.

— HIST. XVIᵉ s. Or [illegible] donques les momes De[illegible] les [illegible] Puisqu'ils sont freres des [illegible], DU BELLAY, II, 49, *verso*.

— ÉTYM. Dans l'exemple de du Bellay, *mome* parait signifier moqueur et se rattacher à [illegible]. C'est à ce mot aussi que probablement se rattache *môme*, terme populaire.

1. **MOMENT** (mo-man), *s. m.* || 1° Partie petite, mais indéterminée, du temps. Un moment [illegible] au sort des visages divers, CORN. *Cid*, I, 1. Un moment l'a fait naître, un moment va l'éteindre, ID. *ib.* II, 3. Un moment est bien long à qui ne sait pas feindre, ID. *Théod.* III, 6.... Est-il aucun moment Qui vous puisse assurer d'un second seulement? LA FONT. *Fabl.* XI, 8. Est-il mort sur le champ? n'a-t-il pas eu un seul moment? SÉV. 148. Si l'on avait à traiter quelque grande affaire avec ce prince, on eût pu choisir de ces moments où tout était en feu autour de lui, BOSS. *Louis de Bourbon*. [illegible] vois, dans une vie si réglée, tant d'heures et tant de moments comptés et alloués pour [illegible], ID. *Yol. de Monterby*. Tout ce qui est sujet à finir s'efface nécessairement au dernier moment, ID. *ib.* Vous avez perdu ces heureux moments où vous jouissiez des tendresses d'une mère..., ID. *Ann. de Gonz.* Quelle santé nous couvrait la mort que la reine portait dans son sein?.... tout d'un coup on voit arriver le moment fatal où la terre n'a plus rien pour elle que des pleurs, ID. *Mar.-Thér.* Tout à coup on se trouve plongé dans l'abîme, sans avoir pu remarquer le fatal moment d'un insensible déclin, ID. *Le Tellier*. Quel[illegible] est semblable à la nôtre, si un accident si étrange [la mort de la duchesse d'Orléans].... ne fait que nous étourdir pour quelques moments? BOSS. *Duch. d'Orl.* Fallut-il essuyer à sa porte de [illegible] heures, pour attendre un de ses moments commodes? FLÉCH. *Lamoignon*. Elle remit son âme entre les mains de celui qui l'avait créée; moment fatal pour tant de pauvres dont elle était la mère et la protectrice! moment heureux pour elle, qui entrait en possession de l'éternité! moment triste mais utile pour nous, si nous apprenons à vivre et mourir comme elle! ID. *Aiguillon*. Hâtons-nous, le temps fuit et nous traîne après soi : Le moment où je parle est déjà loin de moi, BOIL. *Épître* III. Mais le barbier, qui tient les moments précieux, ID. *Lutr.* III. Vous voulez qu'un roi meure, et pour son châtiment Vous ne donnez qu'un jour, qu'une heure, qu'un moment, RAC. *Andr.* IV, 4. Et que le doux moment de ma félicité [illegible] le moment heureux de votre liberté, RAC. *Iphig.* [illegible], 6. Les moments me sont chers, écoutez-moi, Thésée, ID. *Phèdre*, V, 7. Il n'y avait pas un seul moment à perdre, FÉN. *Tél.* VII. Il ne lui laisse aucun moment pour se rassurer, ID. *ib.* XVI. L'ouvrage de la conversion n'est pas l'ouvrage d'un moment, MASS. *Carême*, *Inconst.* Ce serait une grande douceur pour moi si je pouvais aider à votre consolation et m'entretenir avec vous librement dans ces moments si courts qui nous restent, et qui ne sont suivis d'aucuns moments, VOLT. *Lett. Mme du Deffand*, 3 mars 1764. Nous ne vivons que deux moments, Qu'il en soit un pour la sagesse, ID. *Lettres en vers et en prose*, 74. Par vous on jouit, Au moment qui passe et qui fuit, Du moment qui n'est pas encore, ID. *Pandore*, acte V. || Le moment de, avec un infinitif, un temps très-court pour.... [illegible] que le moment de faire [à Mme de Maintenon] [illegible] de remercîment et de reconnaissance, [illegible], 20 févr. 1680. || Familièrement, un moment, le temps [illegible] se dit pour un moment. Il reviendra [illegible] qu'il pourra, sans y perdre un moment [illegible], SÉV. 23 juill. 1680. || N'avoir pas un moment à soi, avoir tout son temps pris par les occupations ou les plaisirs. On n'a pas un moment, cela [illegible], SÉV. 567. || Les derniers moments, le peu de [illegible] qui reste à un homme qui va perdre la vie [illegible] extension. [illegible] de tous côtés la mall[illegible] [illegible] au [illegible], [illegible] au [illegible], [illegible] en un jour à ses derniers moments, [illegible] *Rome sauv.* V, 2. || Familièrement et par [illegible]. Un moment, c'est-à-dire attendez un moment. Un moment, j'ai à vous parler. Debout, dit l'Avarice, il est temps de marcher. — Hé! laisse-moi. — Debout. — Un moment. — Tu répliques! BOIL. *Sat.* VIII. || [illegible] les moments, [illegible] comptant les moments de la nuit, LA FONT. *Amr.* || 2° Temps qui convient, opportunité, occasion. On prend le moment d'[illegible], SÉV. [illegible]. Si la reine en eût été crue.... on eût [illegible] à Londres... et cette campagne eût fini la guerre; mais le moment fut manqué, BOSS. *Reine d'Angl.*

Le prince saura profiter de tous les moments, BOSS. *Louis de Bourbon*. Ces rapides moments d'où dépendent les victoires, ID. *ib.* Ce jeune homme appelé par Jésus-Christ manqua son moment, MASS. *Panég. Ste Magd.* On part à son moment, on s'arrête à sa volonté, J. J. ROUSS. *Ém.* V. || Un bon moment, un instant favorable pour faire ce qu'on désire. Guetter, prendre les bons moments. Quand ils sont pris d'un bon moment, L'inconstante [la Fortune] aussitôt échappe à leur désirs, LA FONT. *Fabl.* VII, 12. || En un sens contraire, un mauvais moment. || Avoir de bons moments, se dit d'une personne dont l'esprit est égaré, mais qui a quelques bons intervalles, ou d'une personne d'humeur fâcheuse qui a des intervalles où elle est de bonne humeur. Elle a quelquefois de bons moments, mais cela ne dure pas, REGNARD, *Retour imprévu*, sc. 18. || Un bon moment, un mauvais moment, se disent encore d'une espèce d'inspiration subite et passagère pour faire le bien ou pour faire le mal. || 3° Conjoncture. Depuis ce malheureux moment tout alla en décadence, BOSS. *Reine d'Anglet.* || 4° Un moment, pris adverbialement, pendant un seul moment. Nos deux époux, à ce que dit l'histoire, Sans disputer n'étaient pas un moment, LA FONT. *Belph.* Hélas! nous ne pouvons un moment arrêter les yeux sur la gloire de cette princesse, sans que la mort... BOSS. *Duch. d'Orl.* Albine, il ne faut pas s'éloigner un moment, RAC. *Brit.* I, 1. || 5° Dans un moment, après un moment. Je ferai cela dans un moment. || Dans un moment, bientôt, dans très-peu de temps. Je suis, je serai à vous dans un moment. Je suis de retour dans un moment, MOL. *Mar. forcé*, 1. Cela est fait dans un moment, SÉV. 42. Quand ils verront que dans un moment leur gloire passera à leur nom, leurs titres à leurs tombeaux, leurs biens à des ingrats, BOSS. *Duch. d'Orl.* Surpris, n'en doutez pas, de mon retardement, Lui-même il nous viendra chercher dans un moment, RAC. *Iphig.* III, 7. || En un moment, dans l'espace d'un moment. Et le drôle eut lappé le tout en un moment, LA FONT. *Fabl.* I, 18. Il paraît en un moment comme un éclair dans les pays les plus éloignés, BOSS. *Louis de Bourbon*. Avec quelle vivacité il se met dans l'esprit en un moment les temps, les lieux, les personnes! ID. *ib.* || 6° Dans le moment, bientôt, dans très-peu de temps. Je reviens dans le moment. || Dans le moment, exprime aussi un temps relatif, le temps dont il s'agit. Il croyait me prendre au dépourvu; mais, dans le moment, je me rappelai tout ce qui avait eu lieu, et je lui répondis en conséquence. || 7° À ce moment, alors. La dernière fois que vous vîntes à Paris, il me fut impossible d'aller vous voir; à ce moment, j'étais retenu dans mon lit par la fièvre. À ce moment, il [le prince mourant] étend ses soins jusqu'aux moindres de ses domestiques, BOSS. *Louis de Bourb.* || 8° À tout moment, à tous moments, continuellement, sans cesse. Il tombe tout à coup dans ces ennuyeuses douleurs où l'on souffre sans secours et sans intervalle; la respiration, qui nous fait vivre, le fait mourir à tous moments, FLÉCH. *Duc de Mont.* Hélas! l'état horrible où le ciel me l'offrit Revient à tout moment effrayer mon esprit, RAC. *Ath.* I, 2. Mais ne voyais-tu pas dans mes emportements Que mes vœux démentaient ma bouche à tous moments? ID. *Andr.* V, 3. J'ai besoin à tout moment d'oublier que je l'écoute, MARIVAUX, *Jeux de l'amour et du has.* II, 9. || On dit dans le même sens : à chaque moment. On l'éveille à chaque moment; car il tenait pour maxime qu'un habile capitaine peut bien être vaincu, mais qu'il ne lui est pas permis d'être surpris, BOSS. *Louis de Bourbon*. || 9° De moments en moments, sans intervalle, continuellement. De moments en moments votre garde s'écoule, CORN. *Nicom.* V, 6. Tandis que des soldats, de moments en moments, Vont arracher pour lui [Néron] des applaudissements, RAC. *Brit.* IV, 4. || Il signifie aussi, dans le plus prochain intervalle de temps. Des vaisseaux dans Ostie armés en diligence, Prêts à quitter le port de moments en moments, RAC. *Bérén.* I, 3. || 10° D'un moment à l'autre, dans le plus prochain intervalle de temps. Mademoiselle, vous direz qu'on n'ôte pas mes chevaux, parce que je peux sortir d'un moment à l'autre, GENLIS, *Théât. d'éduc. la Tendresse matern.* sc. 4. || 11° En ce moment, présentement, à l'heure qu'il est. Revenez me voir demain; je suis trop occupé en ce moment pour vous recevoir. || 12° Au moment de, *loc. prépos.* Sur le point de. Tu vis en frémissant ce qu'un tel caractère Fut au moment d'oser à la mort de mon frère, M. J. CHÉN. *Gracques*, I, 4. || 13° Dès ce moment, de ce moment, depuis ce moment. Soyez reine, dit-il, et dès ce moment même De sa main sur mon front posa le diadème, RAC. *Esth.* I, 1. || 14° Au moment où, au moment que, dans le moment où, dans le moment que, *loc. conjonct.* Lorsque. Au moment où il arrivera, j'irai le voir. Au moment que je lui ai présenté ma face réjouie, elle s'est bien doutée de mon dessein, SÉV. 317. Au moment que j'ouvre la bouche pour célébrer la gloire immortelle de Louis de Bourbon, prince de Condé, je me sens également confondu.... BOSS. *Louis de Bourbon*. Timoléon, enchaîné par Léonce, au moment qu'il allait faire égorger les citoyens, VOLT. *Mœurs*, 28. Examinez-le au moment qu'il arrive à Paris, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || 15° Du moment que, *loc. conj.* Dès que, depuis que. Du moment que je l'ai connu, je l'ai aimé. || Du moment que, puisque. Du moment que votre père y consent, je n'ai plus rien à dire. || 16° Depuis le moment que, depuis que. Mais depuis le moment que cette frénésie [faire des vers] De ses noires vapeurs troubla ma fantaisie.... BOIL. *Sat.* II.

— SYN. MOMENT, INSTANT. Étymologiquement, l'instant est ce qui se tient sur nous, un point présent et très-court dans la durée. Moment signifie mouvement; appliqué au temps, c'est la durée d'un petit mouvement. Dans l'usage, moment est plus indéterminé; il comporte un intervalle plus long ou moins précisément limité que l'instant.

— HIST. XVe s. Sçavoir les heures, les temps, les minutes et les moments, pour sçavoir le commencement des jours et des nuits, E. DESCH. *Poés. mss.* f° 394. || XVIe s. Cela apprit aux catholiques et reffermez à s'unir et combattre ensemble, ce qui ne fut pas de petit moment [importance], D'AUB. *Hist.* II, 420.

— ÉTYM. Provenç. *moment*; espagn. et ital. *momento*; du latin *momentum*, contracté de *movimentum*, mouvement (voy. ce mot). *Mouvement* passe au sens de *moment*, parce que moment veut dire le temps d'un simple mouvement.

2. MOMENT (mo-man), *s. m.* Terme de mécanique. Moment d'un levier, ou, simplement, moment, le produit d'un bras de levier par la force qui lui est appliquée perpendiculairement. || En général, produit d'une force par une distance. || Il désigne quelquefois le produit d'une masse par une vitesse ou une quantité de mouvement. || Moment d'inertie d'un corps, la somme des produits de chaque masse élémentaire par le carré de sa distance à un axe de rotation.

— ÉTYM. Lat. *momentum*, ce qui fait pencher la balance, de *movere* (voy. MOUVOIR).

MOMENTANÉ, ÉE (mo-man-ta-né, née), *adj.* Qui ne dure qu'un moment. Un effort momentané. Lorsque votre impatience aura été suspendue par ces délais momentanés qui lui servaient de digue, avec quelle impétuosité ne se répandra-t-elle pas au moment où il plaira au poëte de les rompre! DIDER. *Éloge de Richardson*.

— REM. Autrefois on écrivait momentanée, même au masculin, pour représenter le latin de plus près.

— HIST. XIVe s. Chauffaiges qui sont annuelz et momentenez, *Ordonn. des rois*, t. VII, p. 776. || XVIe s. Son goust est plus momentanée, fluide et caduque, MONT. I, 69. Ce n'est pas contre la mort que nous nous preparons, c'est chose trop momentanée.... ID. IV, 213.

— ÉTYM. Lat. *momentaneus*, de *momentum*, moment (voy. MOMENT 1). Au XVIe siècle, on disait *momentain*, qui était conforme à l'accentuation de *momentáneus*.

† MOMENTANÉMENT (mo-man-ta-né-man), *adv.* Pour un moment, pendant un moment. Il n'est à Paris que momentanément.

— ÉTYM. *Momentané*, et le suffixe *ment*.

MOMERIE (mo-me-rie), *s. f.* || 1° Mascarade. Soit que ce fût un triomphe véritable que Bacchus institua le premier, ou que ce ne fût qu'un jeu d'ivrognes et une pure momerie, VAUGELAS, *Q. C.* 541. || Vieux en ce sens. || 2° Chose concertée pour faire rire quelqu'un. C'est une plaisante momerie. Si j'omettais les représentations et momeries qui eurent lieu pendant le dîner entre les services, MARCHANGY, *Tristan le voyageur*, LXXIX. || Vieux en ce sens. || 3° Chose concertée pour tromper quelqu'un, mais avec teinte de ridicule. Je ne vois point de plus plaisante momerie, je ne vois rien de plus ridicule, qu'un homme qui se veut mêler d'en guérir un autre, MOL. *Mal. imag.* III, 3. L'auteur qui a composé l'histoire de la diablerie de Loudun, favorise une partie des conjectures que je viens d'alléguer, il expose les intrigues particulières qui firent éclore cette étrange momerie, BAYLE, *Analyse*, t. II, p. 277. || 4° Cérémonie bizarre, ridicule. Il [Henri III] était persuadé, aussi bien que certains théologiens de son temps, que ces momeries expiaient les péchés d'habitude, VOLT. *Henr.* 3 (notes). Les catholiques ridiculisaient l'austérité affectée des protestants; les protestants répliquaient en produisant en scène ce qu'ils appelaient les momeries des catholiques, LAHARPE, *Cours de litt.* t. VII, p. 43, dans POUGENS. || 5° Fig. Affectation ridicule d'un sentiment qu'on n'a pas. On ne pouvait être trop en garde contre les artifices de la cour de Vienne, dont toute la conduite était un tissu de momeries, ST-SIM. 504, 122. Si Mazarin en avait usé ainsi [prié pour la prise des princes], c'eût été une momerie atroce, VOLT. *Louis XIV*, 4. Ce méprisable sénat qu'on amusait par des momeries auxquelles il répondait par d'autres momeries, DIDER. *Claude et Nér.* I, 79.

— HIST. XVe s. En acquictant nostre temps vers jeunesse, Le nouvel an et la saison jolie, Venus sommes en ceste momerie, CH. D'ORL. *Ball.* 120. Plusieurs assemblées, festoiz, banquets, danses, mommeries et esbatemens, furent faits pour festoyer le roy des Romains, OL. DE LA MARCHE, *Mém.* liv. I, p. 171, dans LACURNE. Icellui Darleux commença à dire au suppliant qu'il falloit jouer à la mommerie aux dez, DU CANGE, *momerium*. || XVIe s. Il defendit toutes assemblées de festins, mommeries et toutes autres telles joyeusetez, qui lors estoient hors de saison, AMYOT, *Pyrrh.* 33. Il s'empoigna à quelquung de la bande, que queroyt ceste mommerye, RAB. *Garg.* I, 18.

— ÉTYM. Espagn. *momeria*; angl. *mummery*; allem. *Mummerey*. Du Cange le tire de l'ancien français *mahomerie*, qui signifiait mosquée, pratique musulmane, et, par suite, pour des chrétiens, chose ridicule. Diez le tire du germanique : allem. *mummen*, masquer; angl. *to mum*. L'ancien français avait *mome*, sorte de divertissement, et *momer*. Le latin, de son côté, avait *momerium*, action de tourner en ridicule. *Momerium* vient certainement de *momus*, en grec μῶμος. Mais l'ancien français *mome*, *momer*, joint à l'anglais *to mumm*, *mummery*, indique plutôt l'origine germanique.

MOMIE (mo-mie), *s. f.* || 1° Corps embaumé par les anciens Égyptiens, et qu'on retrouve dans les sépultures d'Égypte. Ce peuple aussi triste que vain fut inventeur de l'art lugubre des momies par lequel il voulait, pour ainsi dire, éterniser la mort, malgré la nature bienfaisante, qui travaille sans cesse à en effacer les images, BUFF. *Ois.* t. XV, p. 7. || Familièrement. Cet Ali d'Égypte ne remue pas plus qu'une momie, VOLT. *Lett. à Cath.* 54. || Fig. Qu'il [l'étranger] éveille en passant cette cité momie, Pompéi, corps gisant d'une ville endormie, V. HUGO, *Orient.* 40. || 2° Il se dit aussi des corps embaumés par les anciens peuples des îles Canaries. Les Guanches ont un secret pour les embaumer [les morts] comme les Égyptiens, avec cette différence que ceux-ci enveloppaient leurs momies de bandelettes.... tandis que les Guanches les ont laissées nues en les cousant dans des peaux, BAILLY, *Lett. sur l'Atlantide*, p. 96, dans POUGENS. || 3° Par extension, nom donné aux corps des voyageurs engloutis sous les sables du désert, et que l'on retrouve ensuite desséchés par l'ardeur du soleil. Lémery donnait à ces momies la qualification de blanches, parce que, dans le sable, elles ont conservé leur couleur, et il les distinguait ainsi des autres, qui, par l'effet des drogues de leur embaumement, sont devenues noires, LEGRAND D'AUSSY, *Instit. Mém. sc. mor. et pol.* t. II, p. 514. || 4° Cadavre desséché et embaumé. Les momies de M. Ruysch prolongeaient en quelque sorte la vie, au lieu que celles de l'ancienne Égypte ne prolongeaient que la mort, FONTEN. *Ruysch*. || 5° Fig. et familièrement. C'est une momie, une vraie momie, se dit d'une personne sèche et noire. J'ai reçu vos deux lettres en revenant de la Franconie à la suite d'un roi qui est la terreur des postillons comme de l'Autriche, et qui fait tout en poste; il traîne ma momie après lui, VOLT. *Lett. Thiriot*, 8 oct. 1743. || Il se dit aussi d'une personne nonchalante et bonne à rien, d'un vieillard impotent ou qu'on regarde comme tel. Cette momie estropiée [le parlement croupion appelé après Richard Cromwell], arrachée de son tombeau, crut un moment qu'elle était puissante, parce qu'elle se souvenait d'avoir fait juger un roi, CHATEAUB. *Richard Cromwell*. || On a dit populairement momie pour désigner les personnes à opinions surannées. || 6° Couleur brune tirée des bitumes dont les momies ont été enduites. || Baume momie, nom donné au malthe. Il me paraît plus que vraisemblable que ces propriétés spécifiques attribuées par les Persans à leur baume momie, sont communes à tous les bitu-

[illegible] de même consistance, et particulièrement à celui que nous appelons poix de montagne, BUFF. *Min.* t. III, p. 39. || 7° Terme de médecine superstitieuse. Nom donné à des esprits qu'on supposait dans les cadavres, et auxquels on attribuait des vertus pour la guérison de diverses maladies. || On dit aussi mumie en ce sens. || Terme d'alchimie. Certain amalgame de plomb et de mercure. || 8° Second état des insectes, quand ils sont tout à fait inactifs (Lamarck).

— HIST. XVIe s. La mumie a pris son nom et origine des anciens Juifs, Arabes et Chaldeens, et principalement des Égyptiens, mesmes longtemps auparavant Moyse, et depuis eux les Grecs et les Romains, tous lesquels ont eu en si grand honneur, reverence et recommandation les corps des trespassés, pour l'esperance de la resurrection, qu'ils ont fort recherché les moyens non seulement de les ensevelir, mais aussi de les conserver à jamais, PARÉ, *Mumie*, I. On dit que la mumie dont on a usé jusques aujourd'hui est venue de là [les tombeaux des Égyptiens].... Autres disent que mumie n'est autre chose qu'une simple chair humaine, prise des corps morts trouvés dans les sables et arenes qui sont ès deserts d'Arabie.... Autres tiennent que la mumie se fait et façonne en nostre France, et que l'on desrobe de nuict les corps aux gibets, puis on les cure ostant le cerveau et les entrailles, et les fait on seicher au four, puis on les trempe en poix noire.... ID. *ib.* VI. Les pescheurs usent d'appats puants pour allecher les poissons; à ceste cause ils usent de mumie, parce qu'elle est fort puante.... À ceste cause, je proteste de jamais n'en ordonner ny permettre à aucun en prendre, s'il m'est possible, ID. *ib.* VIII.

— ÉTYM. Persan et arabe, *mumia*, du persan *moum*, cire ou substance balsamique.

† **MÔMIER** (mô-miè), *s. m.* Nom de certains sectaires fanatiques nombreux en Suisse. On appelle aussi mômiers, par dénigrement, en Suisse, les méthodistes.

† **MOMIFICATEUR, TRICE** (mo-mi-fi-ka-teur, tri-s'), *adj.* Qui a la vertu de momifier. L'usage du perchlorure de fer comme agent momificateur des tissus exposés à se putréfier rapidement.... KŒBERLÉ, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LV, p. 787.

† **MOMIFICATION** (mo-mi-fi-ka-sion), *s. f.* Conversion d'un cadavre en momie. ...des juges égyptiens qui n'appréciaient que les titres des morts à la momification, FONVIELLE, *la Liberté*, 19 juin 1867. || Fig. Amaigrissement considérable.

† **MOMIFIER** (mo-mi-fié), je momifiais, nous momifiions, vous momifiiez; que je momifie, que nous momifiions, que vous momifiiez, *v. a.* Transformer en momie, dessécher un corps mort. || Par extension. Momifier, dessécher le pédicule de la tumeur ovarique et les parties libres des ligatures avec du perchlorure de fer, KŒBERLÉ, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LV, p. 787. || Se momifier, *v. réfl.* Devenir extrêmement maigre.

— ÉTYM. *Momie*, et le lat. *facere*, faire.

† **MOMON** (mo-mon), *s. m.* || 1° Mascarade. || Espèce de danse exécutée par des masques. Masques, où courez-vous? le pourrait-on apprendre? Trufaldin, ouvrez-leur pour jouer un momon, MOL. *l'Ét.* III, 11. || 2° Défi au jeu de dés porté par des masques. Il alla en tel endroit où il porta un momon. Il est défendu à celui qui porte le momon de parler. Recevoir un momon. Perdre un momon. Un momon de cent pistoles. Quelle figure! est-ce un momon que vous allez porter? MOL. *Bourg. gent.* V, 1. || Couvrir le momon, accepter le pari. || Fig. Vous me couvrez le momon par votre raisonnement contraire au mien sur le voyage de M. le prince [c'est-à-dire votre raisonnement balance le mien], SÉV. 30 juil. 1689.

— HIST. XVIe s. Quand ils [les Turcs] entendent que les chrestiens [illegible] qui nous doit faire [illegible] le momon, ainsi [illegible]. Le Suedois est-il entré à cette guerre mal preparé, et eut le momon sur les bras, n'esperant rien de si prest, D'AUB. *Hist.* I, 150. Les rois de France et de Pologne, sous couleur de porter un momon [illegible] pillèrent la vaisselle et l'argent monnoié au profit de [illegible].

— ÉTYM. Même radical que *momerie*. *Momerie* avait aussi signifié une sorte de jeu; voy. [illegible].

† **MOMORDIQUE** (mo-mor-di-k'), *s. f.* Genre de la famille des cucurbitacées (*momordica*).

† **MOMOT** (mo-mo), *s. m.* Genre de passereaux de la division des syndactyles (momot est le nom par lequel Fernandez avait désigné l'espèce type du *houtou*).

† **MOMUS** (mo-mus'), *s. m.* || 1° Dieu de la mythologie qui présidait aux rires et aux chansons. Momus a pris pour adjoints Des rimeurs d'école; Des chansons en quatre points Le froid nous dévore, BÉRANGER, *la Gaudriole.* || 2° Par extension, la chanson joviale.

— ÉTYM. Μῶμος, raillerie.

1. **MON** au masc. (mon; l'*n* se lie, et la voyelle perd le son nasal : mo-n ami); **MA** au fém. (ma); **MES** au plur. pour les deux genres (mê; l'*s* se lie : mê-z amis), *adj. poss.* qui répond au pronom personnel *moi, je.* || 1° Il exprime la possession qu'a la personne qui parle. Mon bien. Ma mère. Mes malheurs. Mais j'ai suivi mon ordre [l'ordre que j'ai reçu] et n'ai point deviné... CORN. *Suréna*, II, 1. Certains auteurs, parlant de leurs ouvrages, disent : mon livre, mon commentaire, mon histoire; ils sentent leurs bourgeois qui ont pignon sur rue, PASC. *Pens.* XXIV, 68, éd. HAVET. Que je ne cherche point à venger mes injures [les injures que j'ai reçues], RAC. *Athal.* II, 5. Il y a une conspiration contre moi plus forte que celle de Catilina; soyez mes Cicérons, VOLT. *Lett. d'Argental*, 8 janv. 1752. || 2° Devant un nom féminin commençant par une voyelle ou par une *h* muette, au singulier, l'usage veut qu'on emploie le masculin. Mon amie. Mon humeur. Prenons parti, mon âme, en de telles disgrâces, CORN. *Hor.* III, 1. || 3° Il se dit aussi en parlant à une personne ou d'une personne qu'on aime. Rends-moi mon Curiace, ou laisse agir ma flamme, CORN. *Hor.* IV, 5. Mon Hermione encor le tient-elle asservi? RAC. *Andr.* I, 1. Ma Phœdime, eh! qui peut concevoir ce miracle? ID. *Mithr.* IV, 1. Aussi bien n'ai-je point vu d'aujourd'hui ma cruelle Marine, c'est ma comtesse à moi, BRUEYS, *Muet*, I, 10. || 4° Familièrement. Il se met pour désigner des objets qui ne nous appartiennent pas dans le sens précis du mot, mais avec lesquels la personne qui parle a pourtant quelque rapport d'habitude ou de mention faite précédemment, etc. Voilà mes fous. Voilà mon homme pris, et ma vieille attrapée, CORN. *Veuve*, IV, 7. Il [le chat] y tombe [dans un piége] en danger de mourir; Et mon chat de crier, LA FONT. *Fabl.* VIII, 22. Notre interprete transmit en indou le discours impie de mon jeune homme, VOLT. *Voyages de Scarmentado.* Je connais mon public : l'enthousiasme passe; il n'y a que l'amitié qui reste, ID. *Lett. d'Argental*, 11 mars 1752. Je renverrai mon fat, et mon affaire est faite, GRESSET, *Méchant*, III, 10. || Il se dit dans le même sens devant les noms propres. Non, baron, je connais assez mon Londres, quoique je n'y sois que depuis trois semaines, BOISSY, *Français à Lond.* I, 1. Je ne suis pas scrupuleux; je lis quelquefois mon Pétrone, DIDER. *Essai sur la peint.* ch. 5. || 5° Mon, ma, mes devant les adverbes ou adjectifs comparatifs forment le superlatif. Mon meilleur ami. Ma plus chère espérance. Mes moindres chagrins.

— REM. 1. Autrefois on disait *ma* devant une voyelle et on élidait l'*a* comme nous l'élidons dans *la* : m'espée, m'esperance, etc. Il en est resté seulement m'amie, m'amour. C'est dans le courant du XIVe siècle que ce solécisme a commencé à s'introduire et à prendre force d'usage; vrai solécisme, car le féminin a toujours été *ma, ta, sa*, et jamais *mone, tone, sone*. Comment s'est-il fait? l'ancien picard, qui disait *le* pour les deux genres, disait aussi pour les deux genres *men* au lieu de *mon, ma*; il est possible que l'influence picarde, qui a été considérable, se soit fait sentir et ait causé devant les voyelles la confusion de *mon* et de *ma*. || 2. Il faut dire : *J'ai mal à la tête*, et non pas *à ma tête*, parce que le pronom *je* montre suffisamment que c'est ma tête dont je veux parler, et que d'ailleurs on ne peut avoir mal à la tête d'un autre. Mais il faudra dire : *je vois que ma jambe s'enfle*, si je veux parler de ma jambe, et non pas seulement : *je vois que la jambe s'enfle*, parce que je peux très-bien voir la jambe d'un autre s'enfler. || 3. *Mon, ma, mes* se répètent devant chaque substantif et devant chaque adjectif, à moins que ces adjectifs n'aient à peu près le même sens. On dit donc : *Mon père et ma mère sont venus; Je lui ai montré mes beaux et mes vilains habits.* Mais on dit : *Je lui ai montré mes beaux et brillants équipages.* Il est évident dans le dernier exemple que les adjectifs *beaux* et *brillants* sont appliqués au même substantif.

— HIST. IXe s. Si salvarai eo [je] cist [ce] meon fradre Karlo, *Serment.* Et Karlo meos sendra [mon seigneur], *ib.* || XIe s. Conseilez mei come mi hume saive [mes hommes sages], *Ch. de Rol.* II. Que je l'aurai od [avec] mil de mes fedeilz, *ib.* VI. Là vos [illegible], ce dist, mis avoez, *ib.* IX. Tu n'es mes hom, ne je ne sui tis sire, *ib.* XXI. || XIIe s. Baron, [illegible] mon felon boisseor [trompeur], *Ronc.* 170. M[illegible] ror le donai par bone volonté, *ib.* 198. Men escient [à mon escient], *ib.* p. 26. Tenez m'espée, *ib.* p. [illegible]. [X] Marsilion de moie part nonciez... *ib.* 13[illegible] En Rencevals gisent mort mi Frenzois, *ib.* 137. [illegible] m'amor ne soit doutée, *Couci*, I. Tuit mi [illegible] sont à ma douce amie, ID. II. || XIIIe s. Je voudroie, par m'ame, qu'ele fust decolée, *Berte*, XVI. || XIVe s. [illegible] reçoy m'ame en ta benoite foy, *Ménagier*, I, 1. [illegible] par mon ire esmeu plusieurs à jurer moult vilainement et de moult vilains sermens, *ib.* I, 3. Et que on le deist en ma presence et à mon ouie, *ib.* I, 4. Je me suis excusé et [illegible] mon excusation [illegible] mierement, *ib.* || XVe s. Je ferray [frapperai] d'estoc et de taille De m'espée sur lui tous jours, *Resurrect. N. S. Mystère.* || XVIe s. Pourtant [illegible], m'amie et mon desir... MAROT, I, 343. [illegible] Dieu, mon ame, en toute chose, ID. IV, 208. [illegible] voit naistre et mourir la rose; Mille soleils [illegible] naistre m'amour, RONS. 52. Il m'est [illegible] mon homme, MONT. I, 382. Depuis le temps [illegible] rois de très louable memoire, mes pere et [illegible], D'AUB. *Hist.* II, 242.

— ÉTYM. Berry, *moun*, devant une voyelle : *moun âne*; wallon, *mi*; Hainaut, *men*; picard, *men, min*; au fém. *em', ème, emn'*; provenç. *mos, mon*; au fém. *ma*, au plur. *mei, miei*; espagn. et ital. *mio, mia*; du lat. *meum, mea*. Dans l'ancienne langue *mis, mes* était le nominatif singulier pour le masculin; *mon*, le régime singulier, *mi*, le nominatif pluriel; *mes*, le régime pluriel. *Mon, ma*, ainsi que *le, la, ton, ta, son, sa*, se caractérisent comme les seuls mots qui aient gardé les terminaisons latines en *um, a*; cela tient à leur enclytisme, faisant que leur finale n'avait pas occasion de tomber.

† 2. **MON** (mon), *particule adv.* qui sert à affirmer, à interroger; elle est tout à fait inusitée. Ardez, voire, c'est mon, RÉGNIER, *Sat.* XI. M. Jourdain : Lorsque je hante la noblesse, je fais paraître mon jugement; et cela est plus beau que de hanter votre bourgeoisie. — Mme Jourdain : Çà mon vraiment, il y a fort à gagner à fréquenter vos nobles, MOL. *Bourg. gent.* III, 3.

— HIST. XIIe s. E ceaus [ceux] qu'um ne poure avoir ne asembler, Lur mesage od lur letres i deivent faire aler, Saveir mun s'il voldrunt cel sacre graanter [octroyer], *Th. le mart.* 127. || XIIIe s. Li rois apela [illegible] prince, et li dit : tu es revenu de l'ost des Tartarins et il repondit : Sire, ce sui mon, JOINV. 264. Aus chevaliers la montre et dit : Vez, voi ci le plus hardi home Qui soit d'Illande jusqu'à Rome; Il a plus cuer que un lion. Cil respondent que ce a mon, MÉON, *Nouv. rec.* I, 253. À folie me font entendre; À folie, voir, ce font mon, Car je n'i voi nule raison, *la M[illegible]*, v. 458. || XVIe s. Respondez-mon, [illegible] stante, À sçavoir-mon, s'il nous laisse au [illegible]? MAROT, I, 201. Tu estimes bien ce qui sert, et non pas ce qui nuit. — Ce fay mon, dit Critobule, LA BOËTIE, 109.

— ÉTYM. Origine incertaine. On a indiqué la particule grecque μὴν et la particule de l'ancien [illegible] *mun*; [illegible], *monne*; mais ces particules sont [illegible], interrogatives, et *mon* est affirmatif. [illegible] une conjecture [illegible]: il suppose que *mon* répond à l'adverbe *bien mundè* (*mundè* ayant donné *mon*, comme *mundus* avait donné *mont*); de sorte que *mon* signifierait purement, certainement.

† **MONACAILLE** (mo-na-kâ-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Se dit par dénigrement des moines. La monacaille et la prêtraille ont été les moteurs des émeutes de Madrid en 1766, GALIANI, *Correspond.* t. II, dans POUGENS.

— ÉTYM. Lat. *monachus*, moine, avec la finale *aille*, souvent péjorative.

MONACAL, ALE (mo-na-kal, ka-l'), *adj.* Appartenant à l'état de moine, presque toujours avec un sens défavorable et de dénigrement. Et ce jus de mandragore, Pris par la femme, opère beaucoup plus Que ne fit onc nulle ombre monacale, LA FONT. *Mandrag.* Porte-la [ta cause] dans Trévoux, à ce beau tribunal [tenu par des Jésuites] Où de nouveaux Midas un sénat monacal [illegible] Qu'on érige à Paris ce puissant tribunal [l'Inquisition], [illegible] *Henr.* V. Les vertus [illegible] l'esprit monacal, DUCLOS, *Consid. mœurs*, ch. 10. Il y a

vais le stoïcisme un esprit monacal qui me déplaît, DID. *Claude et Nér.* II, 9.

— HIST. XVI° s. Tel est vestu d'habit monachal, qui au dedans n'est rien moins que moine, RABEL. dans le *Dict. de* TRÉVOUX.

— ÉTYM. Lat. *monachus*, moine, du grec μοναχός. Voy. MOINE. L'ancienne langue disait monial.

MONACALEMENT (mo-na-ka-le-man), *adv.* À la manière des moines (avec un sens défavorable).

— HIST. XVI° s. Monacalement, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. *Monacale*, et le suffixe *ment.*

† MONACELLE (mo-na-sè-l'), *s. f.* Espèce de champignon du genre helvelle.

† MONACÉTINE (mo-na-sé-ti-n'), *s. f.* Terme de chimie. Liquide neutre, d'odeur éthérée.

— ÉTYM. *Mono...*, et le lat. *acetum*, vinaigre.

† MONACHELLE (mo-na-chè-l'), *s. f.* Poisson du genre des spares.

MONACHISME (mo-na-chi-sm'), *s. m.* ‖ 1° État de moine (avec un sens défavorable). L'esprit, l'intérieur du monachisme. Le monachisme y fait [dans l'Inde] les mêmes maux que les institutions qui, donnant les terres aux princes, ôtent aux particuliers l'esprit de propriété; il est né dans les pays chauds d'orient, où l'on est moins porté à l'action qu'à la spéculation, MONTESQ. *Esp.* XIV, 7. ‖ Vie monastique (sans idée de dénigrement). On peut distinguer dans l'histoire du monachisme trois époques importantes, qui forment, s'il est permis de le dire, autant de dynasties séparées dans cet empire d'un genre nouveau : une seule en Orient et deux en Occident; les Antoine, les Basile furent les fondateurs de la première; la seconde s'honore d'avoir eu saint Benoît pour patriarche, et la troisième commence à saint François, LINGUET, *Hist. du monachisme*, p. 16. ‖ 2° Manière de penser et d'agir semblable à celle des moines. Suivant ces auteurs [les incrédules], le christianisme est un vrai monachisme; les vertus qu'il recommande, les pratiques qu'il prescrit, le renoncement au monde qu'il conseille, ne conviennent qu'à des moines, BERGIER, *Théologie*, au mot *monastique.*

— ÉTYM. Lat. *monachus*, moine.

† MONACO (mo-na-ko), *s. m.* Nom donné à des espèces de sous fabriqués dans la principauté de Monaco. Honoré V, mort de dépit en 1841 de n'avoir pu faire passer pour deux sous en Europe ses monacos, qui ne valaient qu'un sou, *les Excentricités du langage.* ‖ Par extension, un mauvais sou, n'ayant pas cours en France. ‖ Familièrement, avoir des monacos, être riche. Perdre ses monacos.

† MONADAIRE (mo-na-dè-r'), *adj.* Qui est aussi petit qu'une monade; qui tient de la monade. ‖ *S. m. pl.* Les monadaires, famille d'animalcules, dont le genre monade est le type.

MONADE (mo-na-d'), *s. f.* ‖ 1° Unité parfaite qui, selon les pythagoriciens, renferme l'esprit et la matière sans aucune division. La monade de Pythagore c'est Dieu lui-même. Comme Pythagore, il attache la chaîne des êtres à la monade, à l'être existant seul et par lui-même, ABEL RÉMUSAT, *Instit. Mém. inscr. et belles-lett.* t. VII, p. 41. ‖ 2° D'après Leibnitz, éléments des choses, ou substances simples, incorruptibles, nées avec la création, différentes en qualités, inaccessibles à toute influence du dehors, mais sujettes à des changements internes qui ont pour principe l'appétition et pour résultat la perception. Parmi les monades créées, il en est dans lesquelles la perception est plus distincte et accompagnée de conscience : ce sont les âmes proprement dites. Il croyait qu'il y a partout des substances simples qu'il appelait monades ou unités, qui sont actives, les âmes, les esprits qui peuvent dire moi, FONTEN. *Leibnitz.* Il [Leibnitz] admet quatre espèces de monades : 1° les éléments de la matière qui n'ont aucune pensée claire; 2° les monades des bêtes qui ont quelques idées et n'en ont aucune distincte; 3° les monades des esprits finis qui ont des idées confuses, des claires, des distinctes; 4° enfin la monade de Dieu qui n'a que des idées adéquates, VOLT. *Newt.* I, 7. Dieu me garde de faire un système, mais certainement il y a dans tout quelque chose qui pense et qui veut; ce quelque chose que l'on appelait autrefois une monade, ce quelque chose est imperceptible, ID. *Jenni*, 11. Où il n'y a point de parties, il n'y a ni étendue, ni figure, ni divisibilité; telle est la monade, l'atome réel de la nature, l'élément vrai des choses, DIDER. *Opin. des anc. philos.* (*leibnitzianisme*). Suivant Leibnitz, les monades sont essentiellement actives; elles sont des êtres simples, et l'activité est la seule chose positive qu'on puisse concevoir dans de tels êtres, BONNET, *Œuvres mêlées*, t. XVIII, p. 105, note 3, dans POUGENS. ‖ 3° En arithmétique, nombres composés d'une seule figure, tels que 1, 2, 3, 4, 5, etc. ‖ 4° Genre d'animalcules microscopiques.

— SYN. MONADE, ATOME. La monade est, dans l'hypothèse de Leibnitz, l'être simple et actif des corps, capable de dire moi dans ce qui a vie. L'atome, dans l'hypothèse de Démocrite, est la particule dernière et indivisible des corps, agitée d'un mouvement éternel, et entrant, par ce mouvement, en combinaison avec les autres atomes. Aujourd'hui, selon la vue des chimistes, l'atome figure à l'esprit la constitution des corps d'après laquelle ils se combinent en proportions définies.

— HIST. XVI° s. Monade, COTGRAVE.

— ÉTYM. Μονάς, unité, μόνος, unique.

† MONADELPHE (mo-na-dèl-f'), *adj.* Terme de botanique. Dont les étamines sont réunies en un seul paquet ou faisceau par les filets. Fleurs monadelphes. Étamines monadelphes.

— ÉTYM. *Mono...*, préfixe, et ἀδελφός, frère.

MONADELPHIE (mo-na-dèl-fie), *s. f.* Terme de botanique. Nom, dans le système de Linné, d'une classe et de deux ordres renfermant les plantes monadelphes.

† MONADELPHIQUE (mo-na-dèl-fi-k'), *adj.* Qui appartient à la monadelphie.

† MONADISME (mo-na-di-sm'), *s. m.* Système philosophique qui admet que l'univers est composé de monades.

† MONADISTE (mo-na-di-st'), *s. m.* Partisan du monadisme.

† MONADOLOGIE (mo-na-do-lo-jie), *s. f.* Doctrine de Leibnitz sur la monade. J'oserais bien prédire que la monadologie tombera un jour comme la philosophie scolastique avec laquelle elle a bien des rapports, que l'inventeur lui-même voulait bien ne dissimuler point, BONNET, *Œuvr. mél.* t. XVIII, p. 104, dans POUGENS.

— ÉTYM. *Monade*, et λόγος, doctrine.

† MONADOLOGIQUE (mo-na-do-lo-ji-k'), *adj.* Qui a rapport à la monadologie. Quand on connaît un peu les terribles objections qu'on a élevées contre toute la doctrine monadologique de Leibnitz, BONNET, *Œuvr. mél.* t. XVIII, p. 93, note 7, dans POUGENS.

† MONANDRE (mo-nan-dr'), *adj.* Terme de botanique. Qui n'a qu'une seule étamine.

— ÉTYM. *Mono...*, préfixe, et ἀνήρ, mâle.

MONANDRIE (mo-nan-drie), *s. f.* Terme de botanique. Nom, dans le système de Linné, d'une classe et de trois ordres renfermant les plantes monandres.

† MONANDRIQUE (mo-nan-dri-k'), *adj.* Qui appartient à la monandrie.

† MONANTHE (mo-nan-t'), *adj.* Terme de botanique. Qui ne porte qu'une seule fleur; dont les fleurs sont solitaires.

— ÉTYM. *Mono...*, préfixe, et ἄνθος, fleur.

† MONANTHÈRE (mo-nan-tè-r'), *adj.* Se dit d'une étamine qui ne porte qu'une seule anthère.

— ÉTYM. *Mono...*, préfixe, et *anthère.*

† MONANTHROPIE (mo-nan-tro-pie), *s. f.* État du genre humain où, suivant le monogénisme, il n'y avait qu'une seule race, par opposition à polyanthropie.

— ÉTYM. *Mono...*, préfixe, et ἄνθρωπος, homme.

† MONARACHINE (mo-na-ra-chi-n'), *s. f.* Terme de chimie. Corps obtenu par Berthelot en chauffant l'acide arachique avec la glycérine.

— ÉTYM. *Mono...*, et *arachide.*

MONARCHIE (mo-nar-chie), *s. f.* ‖ 1° Gouvernement d'un État régi par un seul chef. Monarchie héréditaire, élective. .... De quelque façon que votre cour vous nomme, On hait la monarchie, CORN. *Cinna*, II, 1. Étudier les conseils de la divine Providence et les fatales révolutions des monarchies, BOSS. *Reine d'Anglet.* Marc-Aurèle se proposait d'établir, dans la monarchie la plus absolue, la plus parfaite liberté du peuple romain, ID. 6° *avert.* 56. Le pouvoir intermédiaire subordonné le plus naturel est celui de la noblesse; elle entre en quelque façon dans l'essence de la monarchie, dont la maxime fondamentale est : point de monarque, point de noblesse; point de noblesse, point de monarque; mais on a un despote, MONTESQ. *Esp.* II, 4. Dans les monarchies, la politique fait faire les plus grandes choses avec le moins de vertu qu'elle peut, comme, dans les plus belles machines, l'art emploie aussi peu de mouvements, de forces et de roues qu'il est possible, ID. *ib.* III, 5. Une monarchie élective, comme était Rome, suppose nécessairement un corps aristocratique puissant qui la soutienne; sans quoi, elle se change d'abord en tyrannie ou en État populaire, ID. *ib.* XI, 13. ‖ Monarchie constitutionnelle, celle où la balance et l'exercice des pouvoirs sont réglés par une constitution. Seulement il [Napoléon] craignait la signification républicaine de son nom [il s'agit du choix de Carnot pour le ministère de l'intérieur en mars 1815]; car la France, disait-il, est aujourd'hui éprise de la monarchie constitutionnelle (le mot était devenu usuel depuis une année), mais elle n'a pas cessé d'avoir peur de la république, THIERS, *Hist. du Consulat et de l'Empire*, t. XIX, p. 240. ‖ 2° État gouverné par un roi. L'unité catholique, qui a fait fleurir durant tant de siècles l'Église et la monarchie d'Angleterre autant que les plus saintes Églises et les plus illustres monarchies du monde, BOSS. *Reine d'Anglet.* C'est le sort des monarchies que leur prospérité dépende du caractère d'un seul homme, VOLT. *Louis XIV*, 17. Notre monarchie gouvernée par les lois et surtout par les mœurs, ID. *Lett. Mignot*, 24 juin 1771. ‖ Monarchie universelle, pouvoir d'un monarque établi sur la terre entière, ou du moins sur la partie la plus importante et la plus civilisée. On croit communément que Grégoire VII fut le premier qui établit la chimère d'une monarchie sainte et universelle, VOLT. *Louis XIV*, 40.

— HIST. XIII° s. Après la mort Julius Cesar fu empereres Octaviens ses niés [son neveu], et tint la monarchie de tout le monde, BRUN. LAT. *Trésor*, p. 47. Neporquant li saint pere, et li saint patriarche, Et Tobie, et Jacob, et Noé qui fist l'arche, Qui tindrent en leur temps du monde la monarche, J. DE MEUNG, *Test.* 919. ‖ XIV° s. Et la communicacion ou policie qui est transgression et corrupcion de celle qui est appellée royalme et est sa contraire, c'est tyrannie, car l'une et l'autre sont monarchies, ORESME, *Eth.* 246. [Charles VI] amez fut et doubté [craint] non pas seulement de ses subgiez, mais de toute la monarchie du monde, *Geste des nobles*, dans VIRIVILLE, p. 108.

— ÉTYM. Prov. *monarchia*; esp. *monarquia*; ital. *monarchia*; du lat. *monarchia*, qui est le grec μοναρχία, de μόνος, seul, et ἄρχειν, commander.

† MONARCHIEN (mo-nar-chiin), *s. m.* S'est dit par dénigrement, vers 1791, des partisans d'une monarchie représentative.

MONARCHIQUE (mo-nar-chi-k'), *adj.* Qui appartient à la monarchie. Affranchir ton pays d'un pouvoir monarchique? CORN. *Cinna*, V, 1. Les grenouilles, se lassant De l'état démocratique, Par leurs clameurs firent tant Que Jupin les soumit au pouvoir monarchique, LA FONT. *Fabl.* III, 4. Alors [à l'époque de l'invention de l'écriture] commencèrent les inquiétudes vagues de ceux qui se lassaient de travailler pour autrui, et en même temps le dévouement monarchique de ceux qui voulaient à toute force qu'on travaillât pour eux, P. L. COURIER, 9° *lettre au Censeur.* ‖ Substantivement. Le monarchique, la monarchie, le gouvernement monarchique. Les Macédoniens aiment le monarchique, CORN. *Cinna*, II, 1.

— ÉTYM. Μοναρχικός, de μοναρχία, monarchie.

MONARCHIQUEMENT (mo-nar-chi-ke-man), *adv.* À la manière d'une monarchie.

— ÉTYM. *Monarchique*, et le suffixe *ment.*

† MONARCHISER (mo-nar-chi-zé), *v. a.* Rendre monarchique, mettre sous la domination d'un monarque.

† MONARCHISME (mo-nar-chi-sm'), *s. m.* Système, opinion des partisans de la monarchie.

† MONARCHISTE (mo-nar-chi-st'), *s. m.* Partisan de la monarchie. ‖ *Adj.* Un peuple monarchiste veut étendre au delà des mers la gloire et l'empire de son maître, RAYNAL, *Hist. phil.* II, 12.

† MONARDE (mo-nar-d'), *s. f.* Terme de botanique. Genre de labiées d'Amérique auquel appartient la monarde fistuleuse, *L.*

MONARQUE (mo-nar-k'), *s. m.* Chef d'une monarchie. Lorsqu'à punir son peuple un monarque s'obstine ... DU RYER, *Scévole*, I, 4. Quoi que doive un monarque, et dût-il sa couronne, Il doit à ses sujets encor plus qu'à personne, CORN. *Pompée*, I, 1. Et, monarque, oubliez les différends du prince, ROTROU, *Venceslas*, I, 3. Grande reine, je satisfais à vos plus tendres désirs, quand je célèbre ce monarque [Charles I^{er}], BOSS. *Reine d'Anglet.* Quelque faiblesse qu'ils [les rois] puissent avoir, l'homme se cache, pour ainsi dire, sous le monarque, FLÉCH. *Mme de Mont.* Empêcher que Caron, dans sa fatale barque, Ainsi que le berger, ne passe le monarque, BOIL. *Art p.* III. Des égards que les monarques doivent à leurs sujets, MONTESQ. *Esp.* XII, 28. Quoi! vous êtes monarque, et vous m'aimez encore! VOLT. *Ép.* 49 (au roi de Prusse à son avènement au trône).

|| Fig. Une mouche est [illegible] des animalcules imperceptibles [illegible], l'araignée est monarque des mouches [illegible] les [illegible] et les [illegible], l'hirondelle [illegible] les araignées; les [illegible] mangent les hirondelles, cela ne finit point, VOLT. [illegible] à M***.

— HIST. XIVe s. Monarche, celui qui un seul tient la [illegible], [illegible], Trésor de [illegible]. || XVe s. Tout ainsi que, par l'ordonnance du supernel monarche, principaultez et seigneuries sont créées et establies, A. CHARTIER, *Quadrilogue invectif*. La très noble cité de Paris, ville monarche et capital de France, *Chron. addit. à la suite de Monstrelet*, f° 1, dans LACURNE. || XVIe s. Par maintes foys, et semblables conquestes, Plus que canons, ou [illegible], [illegible] estonner du monde la monarche [Rome], MAROT, IV, 125. Dessus son throne est l'eternel monarque : Là haut assis il voit tout de ses yeux, ID. IV, 246.

— ÉTYM. Μονάρχης, monarque (voy. MONARCHIE).

MONASTÈRE (mo-na-stè-r'), *s. m.* Édifice habité par des moines ou par des religieuses. Et durant douze ans qu'elle fut dans ce monastère [de Faremoutiers], on lui voyait tant de modestie et tant de sagesse, qu'on ne savait à quoi elle était le plus propre, ou à commander, ou à obéir, BOSS. *Anne de Gonz.* Si l'on vient à chercher pour quel secret [illegible] Alidor à ses frais bâtit un monastère, BOIL. *Sat.* IX. Il n'y avait presque pas de livres dans les plus anciens et les plus riches monastères [de Russie], même à la condition de n'y être pas lus, FONTENEL. *Czar Pierre.* Combien d'officiers blessés en combattant pour la patrie sont venus demander l'aumône, et quelquefois inutilement, à la porte des opulents monastères fondés par leurs ancêtres ! VOLT. *Polit. et législ. Lett. d'un ecclésiast.*

— HIST. XIVe s. Et funder abaies, priortez, mo[illegible], [illegible] de Ross. v. 2083. || XVe s. En un [illegible] reclus, Mes jours il me faut confiner, BASSELIN, LIII.

— ÉTYM. Lat. *monasterium*, qui est le grec μοναστήριον, de μοναστήρ, moine, formé de μονάζειν, vivre seul, de μόνος (voy. MONO....). *Monastère* est refait sur le latin; *monasterium* avait donné *moustier* (voy. MOUTIER); *moustier* subsiste dans le nom de plusieurs localités; c'est de ce mot que vient l'allemand *Münster*.

MONASTIQUE (mo-na-sti-k'), *adj.* Qui concerne les moines. Vœux monastiques. La vénérable mère Françoise de la Châtre...., abbesse de Faremoutiers, que nous pouvons appeler la restauratrice de la règle de Saint-Benoît et la lumière de la vie monastique, [illegible]. *Anne de Gonz.* La vie monastique, qui fait tant de bien et tant de mal, qui a été une des colonnes de la [illegible], et qui a produit celui [Luther] par qui la papauté fut exterminée dans la moitié de l'Europe, [illegible] une attention particulière, VOLT. *Mœurs*, 139. Frère Lubin d'un ton peu monastique Interrogea le [illegible] mélancolique, [illegible], *Ver-vert*, III. Saint Malo, l'un de ces [illegible] monastiques qui ont laissé [illegible] de l'Armorique, MONTALEMB. *les Moines de l'Occident*, t. II, p. 291.

— SYN. MONACAL, MONASTIQUE. Ces deux mots ne diffèrent que par le suffixe et ont au fond le même [illegible]. Mais l'usage a attaché un [illegible] à [illegible]al, et a laissé à [illegible] son sens naturel : vie monastique, intrigues [illegible].

— ÉTYM. [illegible], du grec [illegible], de μονάζειν, vivre seul, de μόνος, seul (voy. [illegible]).

MONAUT (mo-nô), *adj. m.* Qui n'a qu'une oreille. Un chien, un chat, un cheval monaut. Quoi! [illegible] enfant monaut J'accoucherais.... LA FONT. *Fab.*

— ÉTYM. Grec, μόνωτος, qui n'a qu'une oreille, de μόνος, unique, et οὖς, ὠτός, oreille; wall. *mond.*

[illegible] l'*École des bourgeois* de d'Allainval, présenté [illegible] jeunes bourgeoises, et même à les [illegible] les méprisant, elles et leurs [illegible] que je ne pus retenir un éclat de rire, CH. DE [illegible], [illegible].

MONCEAU (mon-so), *s. m.* || 1° Amas fait en forme de [illegible] lui des autels sur des monceaux d'idoles, CORN. *Poly.* II, 6. Un jour dans l'[illegible] qui ne cherchait [illegible] LA FONT. *Fabl.* [illegible] voulait point transporter à Rome, [illegible], *Hist. anc.* [illegible] t. II, p. [illegible], dans POUGENS. Puisse leur [illegible] préparant leur ruine.... Sous des monceaux de morts avec eux disparaître ! VOLT. *Scythes*, V, 4. À la mort de ce troisième empereur d'Occident, il s'éleva de nouveaux royaumes en Europe, comme des monceaux de terre après les secousses d'un grand tremblement, ID. *Mœurs*, 24. || Familièrement. Avoir des monceaux d'une chose, en avoir beaucoup. || Fig. Il fallait que sa rage.... Allât encor de lois embrouiller le Digeste, Cherchât pour l'obscurcir des gloses, des docteurs, Accablât l'équité sous des monceaux d'auteurs.... BOIL. *Sat.* VIII. || 2° Terme d'horticulture. Greffe en monceau, greffe par approche, sur tige, qui se fait en introduisant la tête du sujet coupée en pointe, dans une entaille faite à un arbre.

— HIST. XIIe s. Od [avec] l'espée d'acer sanglante, Dunt à la terre [il] les cravente [jette] Espessement e à monceaus, BENOIT, II, 2259. Puis ruerent Absalon en une grant fosse, e jeterent pierres sur lui, si que il i out un grant muncel, *Rois*, p. 187. || XIIIe s. Il [le phénix] s'en va à un bon arbre savourous et de bone odor, et en fait un moncel où il fait le feu esprendre, BRUN. LAT. *Trés.* p. 214. Si chaï [tomba la tour] jus tot en un moncel, *Merlin*, f. 31, *verso*. L'en le deûst miex mener pendre Que tuit ces autres larronciaus Qui deniers emblent à monciaus, *la Rose*, 7402. || XIVe s. Li mort et li navré gisoient par monchiaus, *Baud. de Seb.* VIII, 606. Les monceaux de la dicte blée [blé] noans [flottant] pardessus l'eaue avecques le limon, BERCHEURE, f° 29, *recto*. || XVIe s. De bien commun on ne fait pas monceau, LOYSEL, 380. Tout compté, il y a plus de peine à garder l'argent qu'à l'acquerir.... et depuis que vous.... avez planté vostre fantasie sur certain monceau..., vous n'oseriez l'escorner, MONT. I, 318.

— ÉTYM. Berry, *moncel*, *monciau*; norm. *monciau*; provenç. *moncel*; du lat. *monticellus*, petit mont, diminutif de *mons*, *montis* (voy. MONT).

MONDAIN, AINE (mon-din, dè-n'), *adj.* || 1° Qui appartient à la vie du monde, par opposition à la vie religieuse. J'ose me livrer à ma sainte ardeur, j'ose insulter aux mortels, en leur avouant que je me suis servi de la science mondaine, que j'ai dérobé les vases d'Égypte, pour en construire un temple à mon Dieu, STAËL, *Allem.* III, 10. || Œuvre mondaine, œuvre mercenaire, servile. || Loi mondaine, loi composée du code Théodosien pour les Romains, et des codes nationaux des barbares pour ces derniers; se disait par opposition à la loi canonique. || Ère mondaine, ère de la création. || 2° Qui aime les vanités du monde. Il voulait que leur simplicité et leur modestie [des muses chrétiennes] les distinguassent de leurs autres sœurs, qui sont plus mondaines et plus enjouées, BALZ. *Socrate chrét. Disc.* 7. Demandez à cette femme mondaine si elle compte comme un péché de ne vouloir jamais ménager quelques moments pour écouter la parole de Dieu, BOURDAL. *Dim. de la Sexages. Dominic.* t. I, p. 123. Ne sont-ce pas les plus mondains que nous voyons les plus éloquents à déclamer contre le monde? ID. 11e *Dim. après la Pentecôte, Dominic.* t. III, p. 414. || Plus particulièrement, il se dit, par opposition aux gens retirés, de ceux qui aiment les plaisirs des réunions du monde, bals, soirées, spectacles. Cette femme est mondaine. || Qui se ressent des vanités du monde, en parlant des choses. Au milieu des divertissements mondains, où quelquefois ils semblaient avoir part, ils n'oubliaient pas les devoirs de la pénitence, SOANEN, 4e *dim. après l'Épiph. Dominic.* t. I, p. 213. Tous ces [illegible] mondains ne sont qu'un bien stérile, Des [illegible] fragile, VOLT. *Henr.* VII. [illegible] que le luxe enrichit Un grand État, s'il en perd un petit, [illegible] est la marque certaine, [illegible] *Défense du Mondain*. || 3° [illegible], [illegible], celui, celle qui est attaché aux choses du monde. Le [illegible] ancien et [illegible] prodigue, et [illegible] l'avarice et [illegible] le [illegible] qu'il idolâtrait, [illegible]. *Carême, Sur l'impureté.* Nous ne voyons point de [illegible] contents du monde, et nous voyons des [illegible] et [illegible] Dieu, [illegible] ils se sont dévoués, ID. *Sur la récomp. des saints*, 1er avent, p. 30. Quand il voit tant de [illegible] et de mondaines que l'ambition rassemble [illegible] à l'envi cherchent à se montrer.... [illegible] *Pensées*, t. I, p. 33. Voici la Défense du Mondain [illegible] vers); J'ai l'honneur de vous [illegible] très aimable, mais comme à un guerrier très-philosophe, qui sait coucher au bivouac aussi [illegible] que dans le lit magnifique.... VOLT. *Défense du Mondain, au maréchal de Saxe.* || Un sage mondain, un homme sage mais peu dévot (locution qui vieillit). || Plus particulièrement, celui, celle qui aime les réunions, les soirées, les bals, les spectacles. || 4° [illegible] mondains, sorte de pigeons. Une autre race est celle des pigeons mondains; c'est la plus commune et en même temps la plus estimée à cause de sa grande fécondité, BUFF. *Ois.* t. IV, p. [illegible].

— HIST. XIVe s. Et vous ostez de toutes pensées terriennes et mondaines, *Ménagier*, I, 3. Nous [illegible] un bon homme [illegible] en devant [illegible] des honneurs mondains, [illegible], *Eth.* 69. [illegible] est connoissance des [illegible] et est pratique, ID. *Eth.* 18. || XVe s. Là [illegible] [assimes], et des choses mondaines Pou [illegible], CHRIST. DE PISAN, *Dit de Poissy.* C'est un mondains paradis Que d'avoir dame toudis [illegible] Ainsy fresche, ainsy nouvelle, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 174. || XVIe s. O vous, mondains, qui vivez en delices, Ne suivant point de Jesus [illegible] la compagne, MAROT, I, 302. C'estoit un des plus sages mondains qui ait esté de nostre temps [Cosme de Medicis], MONTLUC, *Mém.* t. I, p. 184, dans LACURNE. L'appetit et l'usage des plaisirs mondains, [illegible], 251. Quelques sages mondains, [illegible] infirmitez qui naissent et dans et hors de leurs cerveaux, confessèrent franchement qu'ils n'avoient connoissance d'autre chose sinon de leur [illegible], PASQUIER, *Lettres*, t. I, p. 542.

— ÉTYM. Provenç. *mondan*, *monda*; esp. *mundano*; ital. *mondano*; du lat. *mundanus*, de *mundus*, monde 1.

MONDAINEMENT (mon-dè-ne-man), *adv.* [illegible] manière mondaine.

— HIST. XVe s. Celui cueur qui ne se veut [illegible] à Dieu, est comme une beste qui n'a point [illegible]dement, et vit mondainement au plaisir de son corps, GERSON, dans *le Dict.* de POCHEZ.

— ÉTYM. *Mondaine*, et le suffixe *ment*.

† **MONDANISER** (mon-da-ni-zé), *v. a.* [illegible] mondain.

— HIST. XVIe s. Mondaniser, [illegible]. Les [illegible] soldats les [illegible] les mondanisoient, si bien qu'en peu de temps on ne les eust reconnus, BRANT. *Capit. franç.* t. II, p. 63, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Mondain.*

MONDANITÉ (mon-da-ni-té), *s. f.* État de ce qui appartient au monde. L'Évangile, le christianisme n'est en nos mœurs qu'à demi, nous cousons à cette pourpre royale un vieux lambeau de mondanité, BOSS. *Sermons, Intégrité de la pénit.* 3. Fausse profession de mondanité où vous l'aviez faite de christianisme, MASS. *Carême, Temples.* || Vanité mondaine. Vous vivez toujours dans les [illegible] toujours dans les mêmes [illegible] dans les mêmes distractions et les mêmes mondanités, BOURDAL. *Dim. de la Sexages. Dominic.* t. I, p. 420. On y apporte toutes les dispositions d'une mondanité voluptueuse, ID. *Exhort. char.* [illegible] *pauvres*, t. I, p. 55. Je me sentis énivré d'une vapeur de joie, de gloire, de fortune, de mondanité, si on veut bien me permettre de parler ainsi, MARIVAUX, *Pays. parv.* 6e part.

— HIST. XVe s. Et n'y a celui qui ne tende à suivir la mondanité, COQUILLART, *Plaidoyer de la simple et de la rusée.* || XVIe s. Quant à celui qui en son temps s'encline À se baigner dans la mondanité, MAROT, I, 301. Rolandine qui avoit esté [illegible] que de ses [illegible], MARG. *Nouv.* XXI. Elle s'adonna du tout au service divin, fuyant toute [illegible] de mondanité, ID. *ib.* 112. [illegible] du bon temps n'ont pas veu les mondanitez que nous voyons aujourd'hui, H. EST. *Apol. pour Hérod.* p. 44.

— ÉTYM. [illegible].

1. **MONDE** (mon-d'), *s. m.* || 1° Tout ce qui [illegible] d'espace, de corps et d'êtres, [illegible] à cause de l'arrangement et de la [illegible] qui y règnent. La création du monde. [illegible] philosophes ont cru que le monde est [illegible]. Le monde visible n'est qu'un trait imperceptible dans l'ample sein de la nature; nulle [illegible] approche, PASC. *Pens.* I, 1, édit. HAVET. [illegible] que qui en saura les principes [illegible] la [illegible] rendre raison et de toute la [illegible] en particulier, et de toute la [illegible] monde en général, ID. *ib.* II, 10. L'[illegible] fait adorer le monde, soit qu'on le regardât comme Dieu lui-même, soit qu'on le considérât comme [illegible]

[illegible] dont Dieu était revêtu, BOSS. *Avert. sur* [illegible], 26. L'éternel est son nom, [illegible] monde est son ouvrage, BAL. *Esth.* III, 4. Par le [illegible] [les Égyptiens] entendaient les cieux et [la] terre avec tout ce qui y est renfermé; par l'univers, ils entendaient non-seulement les cieux et la [terre], mais encore le vide même qu'ils supposaient [au delà] du monde, ROLLIN, *Hist. anc.* liv. XXVI, 3, § 3. Sans doute, le monde tel qu'il est, est un [mys]tère que nous ne pouvons ni nier ni compren[dr]e, STAEL, *Corinne*, X, 5. Je ne veux pas d'un [mon]de où tout change, où tout passe, [illegible], jusqu'au [souv]enir, tout s'use et tout s'efface, LAMART. *Méd.* I, [illegible] || Hyperboliquement. Un monde, quelque chose [de] très-grand. Qui n'admirera que notre corps, qui [tant]ôt n'était pas perceptible dans l'univers, imper[ceptible] lui-même dans le sein du tout, soit à pré[sent] un colosse, un monde, ou plutôt un tout, à [l'égard] du néant où l'on ne peut arriver? PASC. [*Pens.*] I, 1. || Faire un monde, imaginer un système [sur la] formation du monde. Les philosophes qui [font un] monde, ne font guère qu'un monde ridi[cul]e, VOLT. *Physique, Dissert. chang. globe.* || La ma[chi]ne du monde, le monde considéré dans le jeu [des] forces qui l'animent, dans son mécanisme. Sans [qu'i]l nous arrive aucun accident, la machine en[tiè]re du monde travaille sans cesse avec une force [invinc]ible à détruire notre corps, NICOLE, *Ess. de mor.* 1er traité, ch. 4. Grâces aux travaux de ces [gran]ds hommes, le monde n'est plus un dieu; c'est [un]e machine qui a ses roues, ses cordes, ses pou[lies], ses ressorts et ses poids, DIDER. *Pens. philos.* [illegible] 18. || Par exagération. Je ne puis rien porter; [un]e cuiller me paraît la machine du monde, SÉV. [illegible] || Âme du monde, espèce d'intermédiaire que [la] philosophie platonicienne plaçait entre Dieu et la [ma]tière. || Selon d'autres philosophes, l'âme du [monde] se confond avec Dieu même. || Familièrement. [De]puis que le monde est monde, c'est-à-dire de tout [te]mps. Un amour qui ne demande pas mieux que [de] faire oublier son devoir, comme il fait de[pui]s que le monde est monde, DIDER. *Salon de* 1765, [Œuv.] t. XIII, p. 75, dans POUGENS. || L'an du monde [deux] mille, la deux-millième année depuis la créa[ti]on du monde. Ce fut environ l'an 3000 du monde, [le] 488e depuis la sortie d'Égypte.... et 1000 ans de[v]ant Jésus-Christ, que Salomon acheva ce merveil[le]ux édifice, BOSS. *Hist.* I, 6. || Terme de marine. [Le] [illegible] du monde, l'est vrai ou corrigé, par opposition [à ce]lui donné par la boussole. || 2° Les anciens [croy]aient généralement que le chaos avait précédé [le] monde qui en avait été tiré. || Fig. À propos, c'est [à] la fête de Chloé : Sa maison, on le sait, est [l'ar]che de Noé ; La ville, les faubourgs, chez elle [to]ut abonde ; De ce chaos il faudra faire un monde, [illegible], *Convers.* II. Va donc pour le chaos, et [qu]'il en sorte un monde! C. DELAVIGNE, *la Popula[ri]té*, IV, 6. || 3° Le monde physique, le monde [consid]éré dans ce qu'il a de sensible. || Le monde [mor]al ou intellectuel, ou intelligent, le monde [consid]éré par rapport aux choses morales ou intel[lec]tuelles. Il s'en faut bien que le monde intelli[ge]nt soit aussi bien gouverné que le monde physi[q]ue; car, quoique celui-ci ait aussi des lois qui, [pa]r leur nature, sont invariables, il ne les suit pas [co]nstamment comme le monde physique suit les [si]ennes, MONTESQ. *Esp.* I, 1. Mais de quoi jouissais-[je] enfin quand j'étais seul? de moi, de l'univers [en]tier, de tout ce qui est, de tout ce qui peut être, [de] tout ce qu'a de beau le monde sensible, et d'i[magi]nable le monde intellectuel, J. J. ROUSS. 3e *let[t]re à M. de Malesherbes.* Le monde moral et le [mo]nde physique ont la même marche; nous nous [illegible] comme les flots de la mer, et nous nous [illegible] les uns aux autres, BAILLY, *Atlantide*, [illegible], dans POUGENS. || Le monde idéal, l'idée ar[ché]type du monde qui est en Dieu, de toute éter[nit]é, selon la philosophie de Platon. || Monde [idé]al, se dit d'un monde imaginaire, meilleur [qu]e le monde où nous existons. || Fig. Se créer un [mo]nde, se faire un monde idéal. Si les hommes [pou]vaient, comme les femmes, se créer un monde [d]ans leur propre cœur, STAEL, *Corinne*, II, 2. [||] Monde intelligible, le monde considéré dans [s]es rapports qui ne peuvent être saisis que par l'in[te]lligence. Il semble que Locke et Clarke aient eu [l]es clefs du monde intelligible : Locke a ouvert tous [l]es appartements où l'on peut entrer; mais Clarke [n']a-t-il pas voulu pénétrer un peu trop au delà de [l']édifice? VOLT. *Dict. phil. Platon.* || 4° Dans un sens particulier, le monde, notre système solaire avec les planètes, les satellites des planètes et les comètes, par opposition à l'univers qui embrasse tout ce que nous voyons d'espace et de soleils, et dans lequel le monde n'est plus qu'une parcelle. || Système du monde, l'ensemble des conditions géométriques et mécaniques suivant lesquelles notre soleil, les planètes, leurs satellites et les comètes accomplissent leurs mouvements. || 5° Les planètes et les étoiles qui roulent dans l'espace, considérées comme des habitations semblables aux nôtres. Il semble que rien ne devrait nous intéresser davantage que de savoir comment est fait ce monde que nous habitons, s'il y a d'autres mondes semblables, et qui soient habités aussi, FONT. *les Mondes, Préface.* Lorsqu'il [Sénèque] répond à la question : Quelle sera la vie du sage sur une plage déserte, dans le fond d'un cachot? Celle de Jupiter dans la dissolution des mondes, il montre une âme forte, DIDER. *Claude et Nér.* II, 1. Je suppose qu'il est une progression dans les perfections successives de cette série presque infinie de mondes semés dans l'immensité de l'espace, BONNET, *Contempl. nat.* IV, 12. Descends-tu [un rayon de la lune] pour me révéler Des mondes le divin mystère? LAMART. *Méd.* I, 4. || Pluralité des mondes, opinion hypothétique qui, considérant que les planètes sont des globes semblables en beaucoup de choses à la terre, admet qu'elles ont aussi des habitants. Entretiens sur la pluralité des mondes, par Fontenelle. Je n'ai aucune intention de choquer l'auteur des Mondes [Fontenelle], que j'estime comme un des hommes qui font le plus d'honneur à ce monde-ci, VOLT. *Lett. Berger*, 14 mai 1738. || 6° Le globe terrestre. Le monde sublunaire. Faire le tour du monde. Les cinq parties du monde. M. Sauval travaille à nous faire une histoire de la ville de Paris; vous savez que cet abrégé du monde est divisé en ville, cité et université, GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. 223. Entendez, ô grands de la terre; instruisez-vous, arbitres du monde, BOSS. *Reine d'Anglet.* Le monde, de qui l'âge avance les ruines, Ne peut plus enfanter de ces âmes divines, BOIL. *Lutr.* III. Je l'épouse, et pour dot je lui donne le monde, VOLT. *Sémiram.* III, 3. || Par exagération. Tout ce qui est au monde, c'est-à-dire une foule considérable. Tout ce qui est au monde était à ce sermon [de Bourdaloue], et ce sermon était digne de tout ce qui l'écoutait, SÉV. 13 mars 1671. || Courir le monde, voyager beaucoup. Il court toujours le monde, et le monde est bien grand, COLLIN D'HARLEVILLE, *Chât. en Espagne*, II, 1. || Dans une opinion vulgaire qui considérait la terre comme une surface plate, le bout du monde, le lieu où la terre se termine, un lieu très-éloigné. D'un bout du monde à l'autre bout L'habit fait tout, BÉRANG. *Vieux habits, vieux galons.* || Hyperboliquement. Il est allé loger au bout du monde, dans un quartier fort éloigné. || On dit dans le même sens : à l'autre bout du monde. J'ai vu ce beau jardin des plantes. — Miséricorde! eh quoi! tu viens?.... Mais c'est, d'honneur, À l'autre bout du monde, COLLIN D'HARLEV. *Mœurs du jour*, I, 7. || Fig. et familièrement. C'est le bout du monde, se dit lorsqu'on estime quelque chose à son plus haut prix, à sa plus grande valeur. Si vous tirez cent francs de ce cheval, c'est le bout du monde. || Le bout du monde, se dit aussi d'un délai extrême qu'on ne peut dépasser. Je pars, et, si je vous écris encore lundi, c'est le bout du monde, SÉV. 8 juill. 1672. || De par le monde, quelque part. Il y a de par le monde un homme qui.... || Du monde, se joint avec un superlatif pour exprimer avec plus de force ce qu'on affirme ou ce qu'on nie. Le meilleur homme, le plus méchant homme du monde. Par le caprice du monde le plus bizarre, BOIL. *Sat.* XII, *Avertissement.* Cela fait un ricochet de fourberies le plus plaisant du monde, LE SAGE, *Turcaret*, I, 12. L'invention du monde la plus heureuse, VOLT. *Comm. sur la Suite du Menteur*, III, 1. || Cela est, cela va le mieux du monde, cela est, cela va très-bien. [illegible] vos frayeurs, tout va le mieux du monde, CORN. *l'Illusion*, IV, 6. || Nous sommes le mieux du monde ensemble, nous sommes très-bien, très-amis l'un avec l'autre. || Pas le moins du monde, en aucune façon. || Du monde, se joint avec le même sens à un substantif. Il dit de vous tout le bien du monde. Si homme du monde a le don d'obscurité, avouons que c'est celui-ci, BALZ. *le Barbon.* Ouvrez-la [la montre]; lisez dans son sein; Mainte roue y tient lieu de tout l'esprit du monde, LA FONT. *Fabl.* X, 1. Voilà qui me ferait plus de mal mille fois qu'à personne du monde, SÉV. 26 juill. 1676. || Par exagération. Tout au monde, tout ce qui est dans le monde; rien au monde, rien de ce qui est dans le monde. Je donnerais tout au monde pour l'avoir. Rien au monde ne le fera céder. || Terme de blason. Globe terrestre que l'on voit sur les tiares des papes ou sur les couronnes des empereurs. On en trouve aussi dans quelques armoiries particulières. || 7° Le monde, ce bas monde, ce monde, la terre que les hommes habitent, par opposition au ciel, au royaume céleste. On n'a pas toutes ses aises en ce monde. Mais elle était du monde, où les plus belles choses Ont le pire destin, MALH. VI, 18. Tout au monde est mêlé d'amertume et de charmes, LA FONT. *Fabl.* III, 1. Sur quoi fondera-t-il [l'homme] l'économie du monde qu'il veut gouverner? sera-ce sur le caprice de chaque particulier? quelle confusion! sera-ce sur la justice? il l'ignore, PASC. *Pens.* III, 8, édit. HAVET. La mort délivre l'âme... de la concupiscence des membres, sans laquelle les saints ne viennent point dans ce monde, ID. *Lettres sur la mort de son père.* Le royaume de son Fils [de Dieu] n'était pas de ce monde, BOSS. *Hist.* II, 6. Il y a un royaume qui n'est pas de ce monde, FLÉCH. *Mar.-Thér.* Voilà une pensée qui n'est pas de ce monde, MARIVAUX, *Sec. surp. de l'am.* I, 4. Ce monde-ci n'est qu'une loterie De biens, de rangs, de dignités, de droits Brigués sans titre, et répandus sans choix, VOLT. *Nan.* I, 9. Comptez que le monde est un grand naufrage, et que la devise des hommes est, sauve qui peut, ID. *Lett. le Chevalier de R.... X....*, 20 sept. 1760. Un système de perfection qui n'était pas de ce monde et n'existait que dans les livres, MARMONTEL, *Mém.* XI. Paix au travail! paix au sol qu'il féconde! Que par l'amour les hommes soient unis! Plus près des cieux qu'ils replacent le monde! BÉRANG. *les Quatre âges historiques.* || Dans le langage de l'Écriture, la figure de ce monde passe, c'est-à-dire tout ce qui est dans le monde n'a rien de solide ni de permanent. Les chrétiens regardent.... la figure du monde comme un songe, MASS. *Carême, Mauvais riche.* || Venir au monde, naître. C'est pour détruire les œuvres du diable que le Fils de Dieu est venu au monde, SACI, *Bible, St-Jean*, 1re épît. III, 8. Alexandre naquit la première année de la cent-sixième olympiade; le même jour précisément qu'il vint au monde, le fameux temple de Diane fut brûlé à Éphèse, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. VI, p. 167, dans POUGENS. Fortunio Liceti, savant recommandable du XVIe siècle, qui vint au monde à l'âge de cinq mois, et que son père, médecin de réputation, conserva par les soins les plus minutieux, CABANIS, *Instit. Mém. sc. mor. et pol.* t. I, p. 125. || Par extension, venir au monde, survenir, arriver. Cela est donc venu au monde depuis votre société, PASC. *Prov.* V. || Être au monde, être en vie. Cesser d'être au monde, n'être plus au monde, ne plus exister. Il n'était plus au monde, c'était à un mort que j'écrivais, SÉV. 364. Quand il ne serait plus au monde, BOSS. *Hist.* III, 6. Si le fils de Thétis n'eût point été au monde dans le même temps, FÉN. *Tél.* XIX. Hé! Madame, songez-vous encore que je sois au monde? BARON, *Homme à bon. fort.* II, 11. Pour être l'objet des événements les plus terribles, il n'est seulement question que d'être au monde, MARIVAUX, *Marianne*, 9e part. || Par extension. Tous les sots qui seront et qui furent au monde, RÉGNIER, *Sat.* I. || Se savoir bon gré d'être au monde, être très-satisfait de soi-même, de sa position, etc. D'où vient qu'il parle plus haut que les autres, et se sait si bon gré d'être au monde? MONTESQ. *Lett. pers.* 48. || Mettre un enfant au monde, donner naissance à un enfant. La signora mit au monde une fille, LA FONT. *Herm.* C'est un homme voluptueux, qui ne cherche qu'à faire grande chère, et qui croit que Dieu l'a mis au monde pour tenir table, VOLT. *Zadig*, 18. || Fig. Mettre au monde, faire connaître, donner une certaine illustration. Celui-ci était.... un gentilhomme tout ordinaire de Lyon; ce qui les mit au monde [lui et sa famille] fut le mariage de son frère avec la sœur utérine de Mme de la Vallière, ST-SIM. t. XVII, p. 376, éd. CHÉRUEL. || 8° Le monde ancien, ou le monde des anciens, ce que les anciens connaissaient du globe terrestre. Ce voyage de Gama fut ce qui changea le commerce de l'ancien monde, VOLT. *Mœurs*, 141. || Le nouveau monde, le continent de l'Amérique. En sorte qu'à son tour le nouveau monde paraît avoir des représentants dans l'ancien, BUFF. *Quadrup.* t. VII, p. 276. Ce fut en allant à la recherche du Zipangui de Marc Pol que Christophe Colomb découvrit le nouveau monde, SILV. DE SACI, *Instit. Mém. inscr. et belles-lett.* t. VII, p. 115. Qui découvrit un nouveau monde? Un fou, qu'on raillait en tout lieu, BÉRANG. *les Fous.* || Nouveau monde, variété d'œillet. Le nouveau monde n'est point estimé des connaisseurs, *Culture des fleurs*, ch. 2, dans [illegible] || Monde nouveau, tout ce que l'on connaît aujourd'hui du

[illegible] terrestre, par opposition à monde ancien qui [illegible] comprenait qu'une partie de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique. || Monde maritime, l'Océanie et ses dépendances. || Fig. Soyez-vous l'un à l'autre [deux amants] un monde toujours beau, Toujours divers, toujours nouveau, LA FONT. *Fabl.* IX, 2. Ainsi ces deux enfants, l'un à l'autre leur monde.... LAMART. *Chute d'un ange*, 4e vision. || Fig. Un monde tout différent, une manière tout autre de sentir, de comprendre, d'exprimer. Quand on passe de Cinna à Polyeucte, on se trouve dans un monde tout différent, VOLT. *Comm. Corn. Polyeucte, Épît. dédic.* || Fig. Mettre un monde entre.... établir une extrême différence entre.... Cela seul [les vous de Polyeucte opposés aux tu de Pauline] met tout un monde entre le martyr Polyeucte et la païenne Pauline, CHATEAUBR. *Génie*, II, III, 6. || Familièrement. De quel monde venez-vous? ou bien, vous n'êtes pas de ce monde, se dit à quelqu'un qui ne paraît pas instruit d'une chose que tout le monde sait. || 9° Hyperboliquement. Un lieu vaste et très-peuplé. Paris est un monde. C'est une république, c'est un monde que votre château, je n'y ai jamais vu cette foule, SÉV. 469. || 10° Monde se dit pour exprimer un ensemble de pays, de sociétés, de civilisation. Le monde oriental. Le monde grec. Le monde du moyen âge. || On dit de même : le monde chrétien, le monde des fidèles. Dès le moment que nous entrons dans l'Église, qui est le monde des fidèles et particulièrement des élus, PASC. *Lett. sur la mort de son père.* Les États qui composent le monde chrétien, BOURDAL. *Serm. 22e dim. après la Pentecôt. Domin.* t. IV, p. 341. || Le monde politique, la société et son gouvernement. Il est certain, et les peuples s'en convaincront de plus en plus, que le monde politique, aussi bien que le monde physique, se règle par poids, nombre et mesure, FONTEN. *Montmort.* || 11° La totalité des hommes, le genre humain. L'opinion du monde. Jésus-Christ est le Sauveur du monde. Le monde est vieux, dit-on ; je le crois; cependant il le faut amuser encor comme un enfant, LA FONT. *Fabl.* VIII, 4. Avant lui [Jésus-Christ], le monde vivait dans une fausse paix, PASC. *Pens.* XXIV, 62. Cette civilisation [celle de l'Europe] contient l'avenir du monde, JOUFFROY, *Mél. de l'état act. de l'hum.* || 12° Les hommes en général, la plupart des hommes. Le monde, chère Agnès, est une étrange chose, MOL. *Éc. des f.* II, 6. À quoi pense le monde?.... à danser, à jouer du luth, à chanter, à faire des vers, à courir la bague.... sans penser à ce que c'est.... qu'être homme, PASC. *Pens.* XXIV, 53. Le monde juge bien des choses; car il est dans l'ignorance naturelle qui est le vrai siége de l'homme, ID. *ib.* III, 18. Il [Alexandre] a souhaité de faire du bruit dans le monde durant sa vie et après sa mort, BOSS. *la Vallière.* Le monde, qui n'est pas bon, mène souvent la passion des autres plus loin qu'elle n'est allée, BARON, *l'Homme à bonnes fortunes*, I, 4. Le monde me dédaigne, il me rejette, nous ne changerons pas le monde, MARIVAUX, *Marianne*, 7e part. L'expérience m'a convaincu que ce monde est une [illegible] de bois infesté de brigands : l'histoire m'assure de plus qu'il n'a jamais été autre chose, D'ARGENS [illegible], t. V, *Réflexions sur l'histoire.* || 13° Un certain nombre de personnes. Peu de monde. Beaucoup de monde. Il a amené beaucoup de monde avec [illegible]. Le monde commençait à venir. Allons-nous-en d'ici, j'entends venir du monde, MAIRET, *Soliman*, I, 2. Une grande partie du monde alla coucher à Reims, PELLISSON, *Lett. hist.* t. II, p. 61, dans POUGENS. C'est ainsi que Candide, Martin et le Périgourdin raisonnaient sur l'escalier, en voyant défiler le monde au sortir de la pièce, VOLT. *Candide*, 22. Le manque de soins avait fait périr autant de monde que les armes, ID. *Mœurs*, 174. On m'a mandé qu'on avait démoli un temple auprès de la Rochelle, et qu'il y avait eu du monde tué, ID. *Lett. d'Argence*, 10 juillet 1762. Le prince Eugène veut attaquer un poste; il y perd du monde, ID. *Louis XIV*, 22. Il y eut ce soir un monde prodigieux au cercle de la reine, [illegible] *de la Fayette*, p. 100, dans POUGENS. || Avoir du monde, avoir chez soi un certain nombre de personnes. Quand j'ai du monde, je travaille à ce beau parement d'autel, SÉV. 82. Vous me demandez ce que nous faisons; dès qu'on a le moindre monde, on ne lit point, SÉV. 22 nov. 1688. Ah! oui, j'ai bien le temps de m'arrêter, avec le [illegible]

[illegible]

aussi pour une seule personne. N'entrez pas, il y a du monde dans son cabinet. || À cet emploi de monde, correspond personne. Y a-t-il du monde ici? il n'y a personne. || 14° Le monde, les gens, vous, nous, le premier venu. Il ne faut pas accuser le monde légèrement. La dague dont il se servait Quand il voulait tuer le monde, SCARRON, *Virg.* VI. Si bien qu'on ne peut se moquer du monde d'une façon plus grossière qu'en nous donnant ces discours comme fort anciens, BOSS. *Var.* XI, 128. || Devant le monde, en public. Ce qui est écrit noblement dans Homère devient aussi bas et aussi dégoûtant dans le Trissin [poëte italien] que les caresses d'un mari et d'une femme devant le monde, VOLT. *Ess. poés. épique*, ch. V. || Familièrement et avec un ton de plainte. Le pauvre monde, les gens, vous ou moi. Voilà qui est beau de se moquer ainsi du pauvre monde, VOISENON, *Hist. de la sultane Grisemine, Œuvr.* t. V, p. 67, dans POUGENS. || 15° Tout le monde, chacun. [Elle] Croit que c'est aimer Dieu que haïr tout le monde, BOIL. *Sat.* X. Il aurait fallu commencer par imiter M. le duc d'Orléans [qui s'était fait inoculer]; il faudrait donner la petite vérole à tout le monde pour sauver tout le monde, VOLT. *Lett. Delisle*, 27 mai 1774. || On peut employer le pronom *leur* avec *tout le monde*. Avec quelle condescendance engageait-elle tout le monde à leurs devoirs en s'acquittant des siens envers tout le monde! LE P. DE LA RUE, *Or. fun. du Dauphin et de la Dauphine.* Le bon prince [Charles II] commençait à être de mauvaise humeur.... il laissait tout le monde en repos dans leur commerce, et cependant on avait souvent l'insolence de troubler le sien, HAMILT. *Gramm.* 13. || Tout le monde, le premier venu. Si j'étais la Fontaine et si Mme du Châtelet avait le malheur de n'être que Mme de Montespan, je lui ferais une épître en vers, où je dirais ce qu'on dit à tout le monde, VOLT. *Lett. Thieriot*, 1er mars 1736. Madame sort sans livrée! nous avons l'air de tout le monde, BEAUMARCH. *Mère coupable*, I, 2. || 16° Hyperboliquement. Un monde, une grande quantité de personnes. Apaisez le lion : seul il passe en puissance Ce monde d'alliés vivant sur notre bien, LA FONT. *Fabl.* XI, 1. Être servi par un monde d'esclaves, ID. *l'Eunuque*, II, 4. Ma manière d'agir, ma critique, mes ris, M'attireraient bientôt un monde d'ennemis, REGNARD, *Démocrite*, I, 6. Un monde d'adversaires élevés contre lui, tant au dedans qu'au dehors de l'Académie, ne l'ébranla point, FONTEN. *Méry.* || Absolument. L'éloignement d'aucun ne saurait m'affliger; Mille encore présents m'empêchent d'y songer ; Je n'en crains point la mort, je n'en crains point le change; Un monde m'en console aussitôt, ou m'en venge, CORN. *la Place roy.* I, 4. || Une grande quantité de choses. Contre un monde de recettes, LA FONT. *Ann.* Je vous écrivais tout à l'heure que je brûlais d'aller à Paris; à présent je tremble d'y trouver un monde d'affaires, DIDER. *Lett. Voland*, 28 oct. 1760. Dans le peu de paroles qu'avait prononcées cet homme, j'avais entrevu un monde de douleurs secrètes, L. REYBAUD, *Jérôme Paturot, Introduct.* || 17° Avec l'adj. possessif, les domestiques. Il a congédié tout son monde. On dit ordinairement en parlant : tout mon monde est venu, son monde n'est pas venu, pour dire : tous mes gens ou tous mes domestiques sont venus, ses gens ne sont pas venus; mais il le faut éviter comme un terme bas, et, si j'ose le dire, de la lie du peuple, VAUGELAS, *Rem.* t. I, p. 277, dans [illegible]. Son monde, pour dire ses gens, ses domestiques, n'est point un terme de la lie du peuple, comme il est qualifié dans cette remarque; il est de la conversation et du style familier, et on ne doit point blâmer ceux qui disent : son appartement est fort commode, il a tout son monde autour de lui, ACADÉMIE, *Observations sur Vaugelas*, p. 91. Là-dessus le maître entre et vient faire sa ronde : Qu'est ceci, dit-il à son monde? LA FONT. *Fabl.* IV, 21. Il savait bien qu'il n'avait pas besoin de tout ce monde, mais il croyait que tout ce monde avait besoin de lui, FLÉCH. *Duc de Mont.* || Les gens qui sont sous les ordres de quelqu'un. Ce capitaine n'avait avec lui que la moitié de son monde. [illegible] le maître et son monde [illegible], *Sat.* VI. Le [illegible], au premier lever de l'aurore, je fais embarquer tout mon monde, FÉNEL. t. XXI, p. 409. || Un certain nombre de personnes que l'on attend. Notre monde n'est pas encore arrivé. [illegible]

[illegible]

[illegible] autour de soi. Tout mon monde vous fait ses [illegible]. Tout notre monde vous est extrêmement obligé de l'honneur de votre souvenir, BALZ. [illegible] lett. 46. || On dit de ses enfants jeunes : [illegible] monde. || Fig. Connaître son monde, savoir à qui l'on a affaire. Apprendre à quelqu'un à connaître son monde, lui faire la leçon, le remettre à sa [illegible]. Si vous m'en croyez, nous leur jouerons [illegible] une pièce qui leur fera voir leur sottise et [illegible] leur apprendre à connaître un peu [illegible] monde, MOL. *Préc.* I. || 18° Dans la marine, [illegible], ou une partie de l'équipage. [illegible] monde! appelez le monde! On met du monde [illegible] telle ou telle manœuvre qu'on veut haler. [illegible] monde sur le pont! Envoyer du monde à [illegible]. || Faire passer du monde sur le bord, faire [illegible] cendre, quand un officier ou un étranger [illegible] bord d'un vaisseau, le long de l'échelle [illegible] matelots qui veillent sur lui pendant le [illegible] faire de l'embarcation qui l'a apporté au [illegible] navire, le préservent des chutes ou autres accidents et le reçoivent le bonnet à la main. || 19° La société des hommes, ou une partie de cette société. L'usage du monde. Il ne voit qu'un certain monde. Vous êtes peu du monde, et savez mal la [illegible], CORN. *Nicom.* III, 6. Mais vous êtes du monde, et, dans votre sagesse, Vous savez excuser [illegible] de la jeunesse, MOL. *Éc. des f.* V, 2. Mais quand on est du monde, il faut bien que l'on rende [illegible] ques dehors civils que l'usage demande, [illegible] I, 1. ....C'est une folie à nulle autre [illegible] vouloir se mêler de corriger le monde, [illegible] *ib.* Enfin, j'ai vu le monde, et j'en sais les [illegible], ID. *Éc. des f.* IV, 5. Le peuple et les [illegible] posent le tiers du monde, PASC. *Pens.* III, [illegible] le voilà jeté dans le monde, et il y fait [illegible], SÉV. 408. Elle sut se prêter au monde avec [illegible] dignité que demandait sa grandeur, [illegible] *Thér.* Je veux confondre le monde par ceux que le monde même révère le plus, par ceux qui le connaissent le mieux, et ne lui veux donner pour le convaincre que des docteurs assis sur le trône, [illegible] *Duch. d'Orl.* Les pensées [illegible] quelles on n'est pas du monde, ID. 2e serm. [illegible] 1. Le monde est une comédie qui se joue en [illegible] rentes scènes ; ceux qui sont dans le monde [illegible] spectateurs, [illegible] qui y sont comme acteurs, ID. *Pensées* [illegible]. Dans ces déplorables erreurs, la princesse [illegible] avait les vertus que le monde admire, et que [illegible] qu'une âme séduite [illegible] *de Gonz.* On admire en elle des qualités [illegible] dent parfaite selon le monde, [illegible] *la Vierge, Myst.* t. II, p. 66. Il ne [illegible] qu'entre les gentils il y avait eu des [illegible] monde, des hommes distingués selon le monde, [illegible] *Myst. Épiphanie*, t. I, p. 94. Qu'il y avait [illegible] innocent de séparer les pensées d'avec les [illegible] et que la probité pouvait souffrir ces complaisances mutuelles qui, étant devenues volontaires, [illegible] sent presque plus la bonne foi, et maintiennent la paix et la politesse du monde, FLÉCH. [illegible] Le monde, et surtout MM. les évêques sont très-mécontents de ce qu'on vient de faire pour [illegible] nouveaux convertis, MAINTENON, *Lett. au card. de Noailles*, 8 janv. 1698. Le monde est un [illegible] il nous promet des plaisirs, et il ne donne [illegible], ID. *Lett. à Mme de Fontenac*, [illegible] monde, à mon avis, est comme un grand [illegible] Où chacun en public, l'un par l'autre [illegible] vent à ce qu'il est joue un rôle opposé [illegible] XI. Jeune, autrefois par vous dans le monde [illegible] duit, ID. *ib.* [illegible]

[illegible]

monde, dit Luther, ressemble à un paysan ivre : veut-on le mettre en selle d'un côté, il tombe de l'autre, VILLERS, *Kant*, p. 136. Elle est sœur de Mme d'Oloy, que vous avez certainement rencontrée dans le monde, GENLIS, *Adèle et Théodore*, t. I, p. 53, dans POUGENS. Ici viennent mourir les derniers bruits du monde, LAMART. *Médit.* I, 10. || Aller dans le monde, fréquenter la société, aller dans les salons, dans les bals, les concerts, etc. Cette dame laissait croire que j'étais destinée à son fils ; mais elle me laissait aller dans le monde sur ce pied-là, MARIVAUX, *Marianne*, 5e part. Les filles vivent dans les couvents, et les femmes courent le monde, J. J. ROUSS. *Ém.* V. || Mettre quelqu'un dans le monde, l'introduire dans la société. || Homme du monde, homme qui vit dans la société et qui en sait les usages. || Au pluriel, les gens du monde, voy. GENS, n° 3. || Savoir son monde, savoir bien le monde, savoir vivre et se conduire dans le monde. Fille qui sait son monde à saison opportune, RÉGNIER, *Sat.* XIII. Est-il possible, notre gendre, que vous sachiez si peu votre monde? MOL. *G. Dand.* I, 4. Cela est étrange qu'on ne puisse avoir en province un laquais qui sache son monde, ID. *la Comtesse d'Escarb.* I, 2. Un homme qui ne sait pas le monde, SÉV. 89. Voilà la reine des filles pour entendre parfaitement bien son monde! BRUEYS, *Muet*, IV, 12. || Avoir du monde, même signification. M. de Coulanges est bien en peine de savoir laquelle de vos madames y prend goût [à mes lettres]; nous trouvons que c'est un bon signe pour elle; car mon style est si négligé qu'il faut avoir un esprit naturel et du monde pour s'en pouvoir accommoder, SÉV. 23 déc. 1671. [Calvisson] c'était une fort vilaine figure d'homme, mais avec beaucoup d'esprit, de lecture et de monde, ST-SIM. 75, 2. Je ne puis deviner quel est son projet ; mais il a du monde, de l'esprit, DANCOURT, *Moulin de Javelle*, sc. 26. || Manquer de monde, être sans monde, ne pas connaître les usages de la société distinguée. J'entendis une fois Mme de *** dire à son amie : Il manque de monde, mais il est aimable, J. J. ROUSS. *Confess.* VI. De pénibles campagnards sans monde et sans politesse, ID. *Hél.* V, 2. || Connaître le monde, connaître les hommes. Il a de l'esprit, de l'honnêteté, il connaît le monde, SÉV. 280. Frédéric a plus d'art et connaît mieux son monde, VOLT. *Ép.* 101. || La science du monde, la connaissance de la manière de voir de la société. Ces sacrifices que les ambitieux appellent la science du monde, FLÉCH. *Duc de Mont.* || Vous ne changerez pas le monde, c'est-à-dire il faut accepter les usages, les opinions, les manières de faire. Le monde par vos soins ne se changera pas, MOL. *Mis.* I, 1. || N'être plus du monde, n'être plus dans le commerce du monde, ne plus fréquenter la société. || On dit dans le même sens : quitter le monde, renoncer au monde, se retirer du monde. Au monde qui la quitte, elle veut renoncer, MOL. *Tart.* I, 1. Je m'applaudis tous les jours de m'être retiré à la campagne depuis quinze ans.... Il y a, je l'avoue, un grand mal dans cette privation, c'est qu'en quittant le monde, je vous ai quittée, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 20 janv. 1769. || Voilà le monde, c'est ainsi que les choses changent, que la fortune porte ses coups, que les sentiments tournent. La maréchale de Clérambault aura son paquet à Poitiers; c'est-à-dire au même lieu où elle avait reçu l'ordre de venir au Palais-Royal; voilà le monde, SÉV. 391. Enfin voilà Mme de Richelieu à la place de Mme de Montausier ; quelle joie pour bien des gens ! quel chagrin pour d'autres! voilà le monde, ID. 22 nov. 1671. || Ainsi va le monde, c'est ainsi que les hommes agissent, se conduisent. || C'est le monde renversé, se dit quand une chose se fait contre l'ordre et la raison. || C'est un homme qui doit à Dieu et au monde, c'est-à-dire il est fort endetté. || 20° Le grand monde, la société distinguée par les richesses, par les dignités de ceux qui la composent. Être reçu dans le grand monde. Dans ce grand monde où tu vas l'entraîner [ta femme], BOIL. *Sat.* X. Toute sa vie [Villeroy] nourri et vivant dans le plus grand monde, ST-SIM. 392, 62. Des gens puissants, qui ont du crédit ou des dignités, et qui composent ce qu'on appelle le grand monde, MARIV. *Marianne*, 5e part. Le plus grand monde était de ses soupers et de ses fêtes, MARMONTEL, *Mém.* IV. Par degrés l'accoutumant à faire les honneurs de sa maison, la mit dans le plus grand monde, GENLIS, *Mlle de la Fayette*, p. 14, dans POUGENS. || Grand monde signifie aussi une société nombreuse. Et vous avez grand monde? — À ne pas vous connaître, PIRON, *Métrom.* I, 1. || Familièrement. Le petit monde, les gens du commun. Le peuple dit : il ne faut pas tant mépriser le petit monde

|| Le beau monde, la société la plus brillante, celle qui est distinguée par l'élégance en tout genre. Voilà le beau monde qui prend le chemin de nous venir voir, MOL. *Préc.* 12. Mon hôtesse, sans s'informer des motifs de ma curiosité, me mena à une église où tout le beau monde allait à la messe, Mme DE TENCIN, *Malh. de l'amour*, *Œuv.* t. IV, p. 161, dans POUGENS. || Mme de Genlis trouvait *le beau monde* une façon de parler basse, *Mém.* t. V, p. 92, dans POUGENS. || Voir le beau monde, fréquenter les personnes de distinction. || En un autre sens. Du beau monde, des gens bien mis. J'ai vu là beaucoup de beau monde. || Le monde savant, le monde lettré, les hommes qui s'occupent particulièrement des sciences, des lettres. || Le monde géomètre, les géomètres. L'universalité surprenante des méthodes [dans le calcul différentiel], l'élégante brièveté des démonstrations.... tout attirait les esprits, et il se faisait dans le monde géomètre une révolution bien marquée, FONTEN. *Rolle.* || Demi-monde, gens d'une réputation équivoque ; se dit surtout des femmes galantes, entretenues. || Le demi-monde littéraire, des littérateurs de dernière classe. || 21° En langage de dévotion, la vie des hommes qui ont les mœurs peu sévères du siècle. Dieu ne veut point d'un cœur où le monde domine, CORN. *Poly.* I, 1. Honteux attachements de la chair et du monde, ID. *ib.* IV, 2. Monde, pour moi tu n'as plus rien, ID. *ib.* IV, 2. Ô fausse volupté du monde! ROTR. *St Genest*, V, 1. Dans l'âme elle est du monde, MOL. *Mis.* III, 3. Seigneur, prenez mes affections que le monde avait volées, PASC. *Prière pour le bon usage des malad.* Le monde que je sais avoir été véritablement le meurtrier de celui que je reconnais pour mon Dieu et mon père, qui s'est livré pour mon propre salut, ID. *ib.* Il fallait autrefois sortir du monde pour être reçu dans l'Église, au lieu qu'on entre aujourd'hui dans l'Église en même temps que dans le monde; on connaissait alors par ce procédé une distinction essentielle du monde d'avec l'Église; on les considérait comme deux contraires, comme deux ennemis irréconciliables.... ID. *Compar. des chrét. des premiers temps, etc.* Il faut que le monde vous désabuse du monde; ses appas ont assez d'illusions, ses faveurs assez d'inconstance, ses rebuts assez d'amertume, BOSS. *la Vallière.* Reconnaissez ici le monde, reconnaissez ses maux toujours plus réels que ses biens, ID. *Ann. de Gonz.* L'un [amour] est l'amour de soi-même poussé jusqu'au mépris de Dieu, c'est ce qui fait la vie ancienne et la vie du monde; l'autre.... ID. *la Vallière.* L'honneur du monde, mes frères, c'est cette grande statue que Nabuchodonosor veut que l'on adore, ID. 1er *serm. Dim. des Ram. Préambule.* Ce qu'on appelle le monde, les sectateurs du monde, les esclaves du monde, ces hommes et ces femmes remplis de l'esprit du monde, connaissent-ils Dieu? BOURDAL. *Instruct. pour l'Avent*, *Exhort.* t. II, p. 219. Le monde, que saint Augustin appelle la région des faussetés et des mensonges, FLÉCH. *Duc de Mont.* Le monde qui ne peut cesser d'être monde, c'est-à-dire corrompu, FÉN. *Éduc. filles*, 8. Vous leur persuadez que le monde n'est pas si incompatible avec le salut qu'on le pense, MASS. *Carême*, *Resp. hum.* Une vie mêlée, tantôt de retraite et de vertu, tantôt de monde et de faiblesse, ID. *Carême*, *Tiédeur*, 2. || 22° La vie séculière, par opposition à la vie monastique. Abandonner le monde. Un religieux qui rentre dans le monde. Le désir qu'elle avait eu de renoncer au monde, FLÉCH. *Dauph.* || 23° L'autre monde, la vie par delà le tombeau. N'ayant de communication qu'avec les morts, je ne vous saurais raconter que des nouvelles de l'autre monde, BALZ. liv. I, lett. 9. Enfin, si l'autre monde a des charmes pour vous, Pour moi je trouve l'air de celui-ci fort doux, MOL. *le Dép.* V, 1. Et aussi les deux mondes : la création d'un nouveau ciel et nouvelle terre ; nouvelle vie, nouvelle mort, PASC. *Pens.* XXIV, 12. || Familièrement. Envoyer dans l'autre monde, tuer. C'est la vouloir envoyer dans l'autre monde, MOL. *Am. méd.* I, 1. Si vous n'y prenez garde, il prendra tant de soins de vous qu'il vous enverra dans l'autre monde, ID. *Mal. im.* III, 3. || Aller dans l'autre monde, mourir. Il faut toujours avoir son paquet prêt et le pied à l'étrier, pour voyager dans cet autre monde, où, quelque chose qui arrive, les rois n'auront pas grand crédit, VOLT. *Lett. Mme Denis*, 18 déc. 1752. || 24° Fig. L'autre monde, se dit du passé, du monde d'autrefois, de ce qui n'est plus à la mode, dans l'usage. Il fait voir que la vertu de Caton était de l'autre monde et non pas de celui-ci, BALZ. 8e *disc. sur la cour.* Que la foi lui paraît [au monde] simple et mal habile!... que la piété chré-

tienne lui semble être de l'autre monde! MASS. 3e *serm. Pentec.* 1. || Des gens de l'autre monde, des gens qui n'appartiennent plus au temps présent, qui ne connaissent pas les usages du monde. Ce que je ne puis comprendre, c'est que vous vous teniez tous deux à l'écart [M. et Mme de Grignan] pour des gens de l'autre monde, et qui ne sont plus en état de penser à la fortune et aux grâces de Sa Majesté, SÉV. 13 mars 1680. Je trouvai, dans cette maison, une compagnie plus de l'autre monde que de celui-ci, STAAL, *Mém.* t. I, p. 318. || Fig. Il semble qu'il vienne de l'autre monde, se dit d'un homme qui paraît ignorer ce qui se passe publiquement, les choses que tout le monde sait. Je viendrais d'un autre monde, si j'ignorais les éloges qu'elle [une reine] a reçus en cette cour de la voix de tous les peuples, BALZ. lett. 10, liv. VI. || Dire des choses de l'autre monde, dire des choses étranges, incroyables. || 25° Titre de diverses publications périodiques ou non, qui exposent des choses relatives au monde. Le Monde illustré. Le Monde religieux. || 26° Petit monde, poisson du genre des quatre-dents. || 27° Grand monde, sorte de papier d'une grande dimension. || 28° Monde d'or, quartz résinite (l'hydrophane des minéralogistes), connu des bijoutiers sous le nom d'œil du monde ; sa qualité spongieuse lui permet d'absorber une quantité d'eau qui, en reflétant les couleurs du spectre solaire, lui donne le chatoiement de l'opale, DE LABORDE, *Émaux*, p. 396. || Proverbe. Maître Gonin est mort, le monde n'est plus grue (voy. GONIN).

— REM. 1. Bouhours (*Nouv. Rem.*) hésite sur la locution avoir du monde, il a beaucoup de monde, pour dire avoir l'usage du monde : « Plusieurs personnes qui se piquent de politesse, parlent de la sorte ; mais plusieurs personnes polies en font scrupule, et c'est ce qui me rend la phrase suspecte. Pour m'en servir, je voudrais qu'elle fût plus établie. » Cette locution s'est en effet établie. || 2. Th. Corneille remarque que un monde de...... pour signifier une infinité, une multitude, n'est plus usité ; mais la Fontaine s'en est très-bien servi ; et la locution a repris faveur.

— HIST. XIIe s. Touz l'ors del mont ne les pourreit tenser [préserver], *Ronc.* 78. Le Seignor [elle] prie qui le mont estora, *ib.* 175. Novele amor... Me fait chanter de la plus debonaire Qu'on puist el mont ne voer ne trouver, *Couci*, II. || XIIIe s. En tout ce mont [je] ne lui demanderoie Fors que s'amour, qui à la mort me mene, *Couci*, 126. Des nons et de la diversité des vens ne dira ore plus li maistres, por ce que les gens dou monde changent et devisent les nons selonc lor usage et selon la diversité des langages, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 124. A-il mesaise au monde qu'à la moie [à la mienne] compere [soit égale]? *Berte*, XVIII. [Il] N'[y] avoit si male garce tant com dure li mons, *ib.* XXIII. Là fu Vilains de Nulli, qui bien estoit uns des bons chevaliers du monde, VILLEH. XXXIII. Onques si grans afaires ne fu empris de nulle gent puis que li mons fu estorés, ID. LXI. Et bien sachiés que tos li mons le tint à grant miracle, ID. CLXI. Avarice a le mont sorpris [s'est emparée du monde], *Ren.* 193. De mainte guise a gent el monde, Que li un sont de pechié monde, Et moult i en a d'entechiez De toz les creminiés pechiez, *ib.* 16646. || XVe s. L'homme du monde qui plus aida le roy Philippe à parvenir à la couronne, ce fut.... FROISS. I, I, 54. Ne me sembloit qu'il fust homme en ce monde Qui me vausist [valût] de sens et de povoir, E. DESCH. *Ball. sur les erreurs de la jeunesse.* Au temps passé quant nature me fist En ce monde venir.... CH. D'ORL. *Poésies*, p. 1. Et ne vouldroie estre en cely train pour un monde d'or, car j'en seroie à blasmer devant Dieu et devant les hommes, J. CHASTELLAIN, *Chr. de Bourg.* II, 26. On le presume mort au monde, On le tient pour desnaturé, COQUILLART, *Droitz nouveaulx.* Ils ne pensoient qu'à leurs divisions, et à faire ung monde neuf, et ne regardoient point à plus loing, COMM. V, 16. Ils en eurent un monde de biens qui estoient dedans [le chasteau], ID. VII, 14. || XVIe s. Il y a un monde de vices caché en l'ame de l'homme, CALV. *Inst.* 540. Sans laquelle imprudence, la fontaine dureroit un monde d'ans, O. DE SERRES, 772. Sçavez-vous bien comme on s'entretenoit, Vingt ans, trente ans? cela duroit un monde, Au bon vieux temps, MAROT, II, 124. Hors du monde je me retire, ID. III, 38. Sus, sus, mon cœur, Dieu où tout bien abonde Te faut louer : louez le, tout le monde, ID. IV, 218. En ce mesme monde [dans l'Inde], MONT. I, 16. Un monde d'ennemis, ID. I, 19. Les opinions du monde, ID I, 69. Il estoit bien près de mourir de soif, car il n'y avoit eau du monde au lieu où il

[illegible] les estimoit les plus [illegible] [illegible]. [illegible] et du monde. [illegible] *Ibid.* 27. [illegible] l'univers [illegible] est le [illegible], qui autrement ne seroit que [illegible] et confusion, [illegible] y a aucune loy qui [illegible] le [illegible] du monde de cette [illegible] et [illegible], c'est un monstre, une [illegible], [illegible] II, 5. [illegible]. Ainsi va le monde, quand l'un descend [illegible] monde, il doit fuir le monde immonde, COTGRAVE. Le monde est bien mangé de rats, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. [illegible] Le monde est rond, qui ne sait nager va au fond, ID. *ib.* Le monde n'est monde, ID. *ib.* Le monde parle, l'eau coule, le vent souffle, l'aage s'escoule, ID. *ib.* Quant à la restitution de [illegible] et monde d'or qu'avons [illegible] en nos mains pour [illegible], *Emaux*, p. 390.

— ÉTYM. Provenç. *mun, mon, mont*; cat. *mon*; esp. et port. *mundo*; ital. *mondo*; du latin *mundus*, [illegible]ment ce qui est ordonné, bien disposé (voy. [illegible] 2). *Mundus*, ayant les deux sens d'ornement, bon arrangement et de monde, est la traduction du grec κόσμος, qui a aussi ces deux sens. [illegible], le sens d'orner, d'arranger est le primitif, et celui de monde est secondaire, dû, suivant [illegible] qui considéraient le monde comme un arrangement. La même idée a déterminé l'emploi latin de *mundus*; au sens de monde, il se trouve dès Ennius et Plaute; l'on sait d'ailleurs que, grâce à la grande Grèce, la philosophie pythagoricienne n'était pas ignorée à Rome, dès ce haut temps.

2. **MONDE** (mon-d'), *adj.* Terme usité seulement en style de l'Écriture sainte et signifiant pur, sans souillure. Les animaux mondes et les animaux immondes.

— HIST. XIIe s. Qui en ceste vengeance iert [sera] [illegible] verais, Quites sera et mondes de trestouz les [illegible], *Sax.* XV. || XIIIe s. Vous lestes tous con[fessé] et munde de tes pechiés et de toutes ordures de vilenie, H. DE VALENC. VIII. || XVe s. Vres Diex! com lors est belle et monde, De gai maintien et de gent corps, FROISS. *Espin. amour.*

— ÉTYM. Prov. *mund, mon, monde*; espagn. et ital. *mondo*; du lat. *mundus*, pur, net. L'ancienne langue usait de ce mot en tous les cas, et c'est dommage qu'on l'ait réduit à un emploi tout restreint.

MONDÉ, ÉE (mon-dé, dée), *part. passé* de monder. [illegible] dragées fines contiennent des [illegible] || Tisane de l'orge mondé, [illegible] de l'eau dans laquelle on a fait bouillir de [illegible].

MONDER (mon-dé), *v. a.* || 1° Débarrasser de matières [illegible], telles que [illegible], etc. Il faut [illegible] ces amandes. || Monder de l'orge, en ôter la pellicule. || Monder de la casse, la tirer de son bâton, la préparer. Vous [illegible] prévenant les maladies par un peu de casse; je fais [illegible] et je la fais un peu cuire, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 19 avr. 1776. || 2° Terme de [illegible]. Nettoyer ou séparer quelque matière mixte. || 3° Terme de chirurgie. Monder ou mondifier une plaie, un ulcère, les nettoyer, les déterger [illegible].

— HIST. [illegible] son esprit [illegible] et sa char chastia, *Th. le mart.* 160. Là fait Deus cius [aveugle] veoir, surs [sourds] oïr, muz parler, Lepreus munder, les [illegible] revivre e aler, ID. 131. || XIIIe s. Celui nettoit et mondoit, Celui lavoit, celui tondoit, RUTEB. [illegible]

— ÉTYM. Provenç. [illegible] *mondar*; espagn. [illegible] du lat. *mundare*, qui vient de *mundus*, [illegible] 2.

† **MONDIFICATIF, IVE** (mon-di-fi-ka-tif, ti-v'), *adj.* Terme de [illegible]. Qui a la vertu de mondifier.

— HIST. XVIe s. [illegible], PARÉ, [illegible]

— ÉTYM. Mondifier.

† **MONDIFICATION** (mon-di-fi-ka-sion), *s. f.* Terme de [illegible]. Action de mondifier.

— HIST. XVIe s. Après la mondification, on [illegible], PARÉ, [illegible]

— ÉTYM. Mondifier; provenç. mondificatio; [illegible].

MONDIFIÉ, ÉE (mon-di-fi-é, ée), *part. passé* de mondifier. Une plaie mondifiée.

MONDIFIER (mon-di-fi-é), *v. a.*, je mondifiais, nous mondifiions, vous mondifiiez; que je mondifie, que nous mondifiions, que vous mondifiiez, *v. a.* Terme de médecine. Nettoyer, déterger. Mondifier un ulcère.

— HIST. XIVe s. [illegible] soit mondefie la plaie par dehors, H. DE MONDEVILLE, f° 42, *verso.* || XVIe s. Par le sang de Jesus Christ nous sommes purgez et mondifiez, CALV. *Instit.* 1044.

— ÉTYM. Provenç. *mundificar*; espagn. *mundificar*; ital. *mondificare*; du lat. *mundificare*, qui vient du lat. *mundus*, monde 2, et *facere*, faire.

† **MONDRAIN** (mon-drin), *s. m.* Monticule de sable. De petits mondrains ou tertres de terre élevés en forme de tombeaux, BUFF. *De l'homme, Variétés.* La côte est élevée, montueuse et couverte de bois; elle est coupée en mondrains détachés et taillés à pic qui en rendent l'aspect très-varié, BOUGAINVILLE, *Voyage*, I, 8.

† **MONE** (mo-n'), *s. f.* Singe d'Afrique. La mone est la plus commune des guenons ou singes à longue queue, nous l'avons eue vivante pendant plusieurs années, BUFF. *Quadrup.* t. VII, p. 170.

— ÉTYM. Espagn. et portug. *mona*; de l'italien *monna*, qui signifie aussi madame, pour *madonna*, ce qui semble avoir été soit un terme de flatterie pour la guenon, soit un terme provenant de la ressemblance humaine.

† **MONÉDULE** (mo-né-du-l'), *s. f.* || 1° Genre d'oiseau comprenant les choucas. || 2° Genre d'hyménoptères fouisseurs.

— ÉTYM. Lat. *monedula*, choucas.

† **MONERON** (mo-ne-ron), *s. m.* Pièce de cuivre fabriquée pendant la Révolution, à un moment où l'argent manquait.

— ÉTYM. Nom de l'homme qui avait fabriqué ces pièces.

MONÉTAIRE (mo-né-tê-r'), *s. m.* || 1° Nom donné autrefois aux fabricateurs des monnaies, qui étaient des officiers établis par le roi. Le nom du monétaire, sous la première race, était marqué sur chaque pièce. Le monétaire recevra les matières d'or et d'argent à fabriquer du commis au change, trésorier de la monnaie, et de nul autre, MIRABEAU, *Collection*, t. V, p. 143. || 2° *Adj.* Qui a rapport aux monnaies. Système monétaire. Les questions monétaires. Nonobstant ce qu'il a plu à quelques antiquaires de publier sur la fidélité des artistes monétaires dans la représentation des monuments, je crois que le plus souvent ils n'en ont donné que des images réduites, QUATREM. DE QUINCY, *Inst. Mém. hist. et litt. anc.* t. III, p. 243. L'art monétaire, qu'ils [les anciens] ont connu, est sans doute très-voisin de l'imprimerie au moins tabellaire; et l'on peut dire même qu'ils ont eu quelque idée des caractères mobiles, DAUNOU, *Instit. Mém. sc. mor. et pol.* t. IV, p. 632.

— ÉTYM. Prov. *monedier*; catal. *moneder*; esp. *monedero*; portug. *moedeiro*; ital. *monetiere*; du lat. *monetarius*, qui vient de *moneta*, monnaie.

† **MONÉTISATION** (mo-né-ti-za-sion), *s. f.* Action de transformer en monnaie. Le commerce de l'or et de l'argent fut interdit sous peine de mort; on réservera ces métaux, par un accaparement d'urgence, à la monétisation, LAMART. dans le *Dict.* de DOCHEZ.

— ÉTYM. *Monétiser*, verbe fictif qui se trouve dans *démonétiser*, et qui vient du latin *moneta*, monnaie.

† **MONGETTE** (mon-jè-t'), *s. f.* Nom du haricot dans le sud-ouest de la France.

† **MONGOLIQUE** (mo-go-li-k'), *adj.* Qui appartient aux Mongols. || Race mongolique, se dit quelquefois de la race jaune. || On dit aussi race mongole.

† **MONGOLOÏDE** (mon-go-lo-i-d'), *adj.* Terme d'anthropologie. Qui a la forme du crâne du Mongol. Type mongoloïde.

— ÉTYM. *Mongol*, nom d'un peuple tartare, et εἶδος, forme.

† **MONILICORNE** (mo-ni-li-kor-n'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les antennes en forme de chapelet.

— ÉTYM. Lat. *monile*, collier, et *corne*. Comparez [illegible] *moni*, pierres précieuses.

† **MONILIFÈRE** (mo-ni-li-fè-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui porte un collier ou chapelet; qui a quelqu'une de ses parties disposées en manière de collier ou chapelet.

— ÉTYM. Lat. *monile*, collier, et *ferre*, porter.

† **MONILIFORME** (mo-ni-li-for-m'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui ressemble à un chapelet ou à un collier.

— ÉTYM. Lat. *monile*, collier, et *forme*.

† **MONIMIACÉES** (mo-ni-mi-a-sée), *s. f. pl.* Famille de plantes séparée des urticées, et voisine des laurinées. Les monimiacées sont des arbres ou des arbrisseaux.

MONITEUR (mo-ni-teur), *s. m.* || 1° Celui qui donne des avis. Un docteur pour nous instruire de la vérité, ou plutôt un moniteur assez fidèle pour nous disposer à en être instruits, MALEBR. *Recherche*, V, II, 9, *Conclusion.* Les jeunes gens ont besoin, s'il m'est permis de parler ainsi, d'un moniteur fidèle et assidu, d'un avocat qui plaide auprès d'eux la cause du vrai, de l'honnête, de la [illegible] raison, ROLLIN, *Traité des Ét. Disc. prélim.* [illegible] observateur modeste qui ne voit dans les savants [illegible] se font la guerre et dans ses propres [illegible] que des moniteurs utiles sur les erreurs où [illegible] pu tomber réciproquement, MAIRAN, *Éloge de [illegible] Molières.* || Fig. Le pays ne s'aperçoit pas immédiatement de la dépréciation du billet, il ne s'en aperçoit qu'au moment où l'or, ce moniteur [illegible] cieux, l'en avertit, WOLOWSKI, *Rev. des Deux-Mondes*, 1er sept. 1866, p. 187. || 2° Dans les écoles d'enseignement mutuel, élève qui a reçu directement la leçon du maître, et qui est chargé d'instruire un certain nombre de ses camarades. [illegible] sens, moniteur a un féminin. Cette petite fille est monitrice dans sa classe. || 3° Titre de certains journaux, et, jusqu'en 1869 d'un journal officiel du gouvernement. Lire le Moniteur. Le Moniteur des théâtres. Le Moniteur fidèle, en ses pages sanglantes, Par le souvenir même inspire la terreur, [illegible] CHÉNIER, *la Calomnie.* Un ministre veut [illegible] Sans qu'au Moniteur on m'affiche, BÉRANG. [illegible]

— HIST. XVIe s. Moniteur, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. Lat. *monitorem*, de *monere*, avertir.

MONITION (mo-ni-sion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Terme de juridiction ecclésiastique. Avertissement émanant de l'évêque avant l'excommunication. || 2° Publication d'un monitoire.

— HIST. XIIIe s. Et s'il n'obeist à lor monitions, sainte Eglise les doit contraindre, BEAUM. [illegible] || XVe s. Et je m'en irai à Bruges.... et les ramonchirai par paroles et monitions de bien faire, FROISS. II, II, 174. || XVIe s. Quelques monitions, excommunications ou interdictions que le pape puisse faire, les sujets ne doivent laisser de rendre au roi l'obeissance deue pour le temporel, P. PITHOU, [illegible]

— ÉTYM. Provenç. *monitio*; espagn. *monicion*; ital. *monizione*; du lat. *monitionem*, de *monere*, avertir.

MONITOIRE (mo-ni-toi-r'), *s. m.* Terme de jurisprudence ecclésiastique. Lettres qui s'obtenaient des juges ecclésiastiques, en vertu de permission des juges laïques, et qu'on publiait au prône des paroisses pour obliger les fidèles de venir déposer des faits contenus dans ces lettres sous peine d'excommunication. Fulminer, jeter un monitoire. Un monitoire est une espèce de proscription.... [illegible] quel effet horrible ont produit les monitoires contre les Calas et les Sirven, VOLT. *Lett. à M****, [illegible] 1767. On ne fulmine des monitoires que pour découvrir des grands crimes publics dont les auteurs sont inconnus, ID. *Polit. et législ. Écrits pour les habitants du Jura, la Voix du curé.* || Par plaisanterie. On disait l'autre jour qu'on avait jeté un monitoire pour savoir où était l'armée de M. de Luxembourg, SÉV. 23 oct. 1676. || *Adj.* Lettres monitoires. La chambre a permis aux [illegible] d'obtenir lettres monitoires, et icelles faire publier par les paroisses de cette ville de Paris pour la révélation desdits faits.... pour être l'arrêt de la chambre exécuté, et les monitoires y contenus publiés pour avoir révélation des.... *Arrêt de la Ch. des comptes du 7 févr. 1610 et plumitif du 23 mars* || 2° [illegible] juridique faite sous peine d'excommunication. Alexandre III est le premier pape qui ait [illegible] l'usage des monitoires. Aldovrandi avait [illegible] du royaume d'Espagne] par des écrits publics [illegible] nom de monitoires, que le pape suspendait toutes les grâces qu'il avait accordées au roi d'Espagne, VOLT. [illegible] On sait que le pape Sixte V eut l'insolence d'envoyer, en 1589, un monitoire par lequel il ordonnait au roi de se rendre à Rome en trente jours, pour se justifier de la mort du cardinal de Guise, VOLT. *Fragm. sur l'hist.* art. [illegible] || Le monitoire se répète et se nomme aussi réaggrave.

— REM. Ce mot se trouve au féminin dans les *Grands jours de Fléchier*, p. 222, édit. 1844.

— HIST. XVIe s. Monitoires ou excommunications avec clause satisfactoire.... sont censées abusives, P. PITHOU, 35.

— ÉTYM. Provenç. monitori; espagn. [illegible], et [illegible] monitoria; du lat. *monitorius*, de *monere*, avertir.

† 2. **MONITOR** (mo-ni-tor), *s. m.* Genre de reptiles sauriens.

— ÉTYM. Lat. *monitorem*, qui avertit; ainsi dit

parce que le monitor passe pour prévenir l'homme de l'approche des crocodiles.

† 2. MONITOR (mo-ni-tor), *s. m.* Nom donné en Amérique, par assimilation au monitor du crocodile, à un navire cuirassé dont la principale particularité est d'être très-peu élevé sur l'eau. [illegible] la seconde chambre de Hollande] a autorisé la construction de quatorze monitors, de dix navires cuirassés à tour et à éperon, et de douze corvettes à hélice armées de seize canons de fort calibre, *Moniteur universel*, 22 et 23 avril 1867, 4e col. Nous avons vu surgir les vaisseaux cuirassés, les frégates blindées, les monitors, les fusils à aiguille, tous engins de destruction au prix desquels les autres n'étaient que jeux d'enfant, E. TEXIER, *Siècle*, 3e mars 1867.

MONITORIAL, ALE (mo-ni-to-ri-al, a-l'), *adj.* Lettres monitoriales, lettres en forme de monitoire. La cour de Vienne lui envoie [au roi de Danemark] des lettres monitoriales, comme à un membre de l'Empire, et lui enjoint d'évacuer les terres de Slesvick, VOLT. *Ann. Emp. Ferdinand II*, 1629.

— ÉTYM. Voy. MONITOIRE.

† MONJOLI (mon-jo-li), *s. m.* Genre de borraginées d'Amérique.

MONNAIE (mo-nê), *s. f.* || 1° Pièce de métal servant aux échanges, frappée par une autorité souveraine, et marquée au coin de cette autorité ; en d'autres termes, lingot dont le poids et le titre sont certifiés. La monnaie d'or de France, sur mille parties, doit contenir 898 à 902 d'or, ou 900, terme moyen. Portion de matière à laquelle l'autorité publique a donné un poids et une valeur certaine pour servir de prix et égaler dans le commerce l'échange des choses, BOUTEROUE, *Traité des monnoies*, p. 8, dans RICHELET. Pourrait-on jamais s'imaginer l'étrange disproportion que le plus ou moins de pièces de monnaie met entre les hommes? LA BRUY. VI. Interdire [à Sparte] tout usage de la monnaie d'or et d'argent, et en introduire à sa place une de fer, qui était d'un grand poids et d'une très petite valeur, et qui ne pouvait avoir de cours que dans le pays même, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. III, p. 472, dans POUGENS. J'insiste souvent sur ce prix des monnaies; c'est, ce me semble, le pouls d'un État, et une manière assez sûre de reconnaître ses forces, VOLT. *Mœurs*, 84. Vous savez que la première monnaie d'or fut frappée sous Darius, fils d'Hystaspe, ID. *Quelq. niais.* ch. 7. Suivant la Chronique de Paros, la première monnaie d'argent fut frappée par ordre de Phidon, dans l'île d'Égine, l'an 895 avant l'ère vulgaire, LEVESQUE, *Inst. Mém. sc. mor. et pol.* t. III, p. 368. || Battre monnaie, fabriquer de la monnaie, qui en effet se frappe au balancier, et autrefois se frappait au marteau. Le prince seul a droit de battre monnaie, J. J. ROUSS. *Ém.* III. L'Angleterre avait toujours été si pauvre que le roi Édouard III fut le premier qui fit battre de la monnaie d'or, VOLT. *Dict. phil. Argent.* || Fig. Battre monnaie, se procurer de l'argent. [illegible] avait battu monnaie de tout ce qu'il avait, et emprunté le reste, ST-SIM. 70, 163. On ne peut que vous fournir du papier. — J'en ferai de l'espèce, moi, je battrai monnaie, je m'en charge, [illegible], *les Agiot.* III, 9. La plume d'un négociant, d'un banquier doit battre monnaie sur son bureau, et laisser au peuple la monnaie des métaux, qui [illegible] et paye journellement le travail de ses mains, TOULONGEON, *Inst. Mém. scienc. mor. et pol.* t. IV, p. 628. || Monnaie forte, nom que l'on donnait à la monnaie la plus pure d'alliage. Payer en monnaie forte, payer en espèces évaluées sur un pied avantageux à celui qui reçoit. Monnaie faible, celle qui ne pèse pas tout à fait le poids voulu. || 2° Monnaie de compte ou monnaie imaginaire, monnaie qui n'a jamais existé ou qui n'existe plus, mais qui sert à faciliter les comptes, en les établissant toujours sur un pied certain et non variable, par opposition à monnaie réelle ou effective, monnaie dont il existe des pièces ayant cours dans le commerce. La livre tournois était une monnaie de compte; on comptait par livres, sous et deniers : cent livres, deux cents livres; mais, pour faire cent livres, il fallait seize écus de six livres, un écu de trois livres, une pièce de 15 sous et 5 sous. || 3° Monnaie obsidionale, monnaie frappée dans une ville assiégée où on lui donne cours pendant le siége. || On donne aussi le nom de monnaie à des pièces sans aucune valeur intrinsèque, mais passant pour monnaie en des temps difficiles. Le roi même fut réduit à payer ce qu'il achetait pour sa maison en une monnaie de cuir, qui avait au milieu un petit clou d'argent, VOLT. *Mœurs*, 76. || 4° Papier-monnaie, papier créé par le gouvernement pour faire office de monnaie. || Monnaie fiduciaire, les billets, le papier. || 5° Fausse monnaie, monnaie qui, imitant la monnaie de bon aloi, ne contient pas d'or ou d'argent, ou en contient moins qu'il ne faut. Hier fut ici pendue une femme pour avoir exposé de la fausse monnaie, et celui qui la faisait a eu sa grâce; il y a de l'apparence que c'est qu'il avait de bonne monnaie, outre la fausse qu'il faisait, GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. 204. || Fig. Confondre l'apparence avec la vérité, Estimer le fantôme autant que la personne Et la fausse monnaie à l'égal de la bonne, MOL. *Tart.* I, 6. Je suis un sou de bon aloi, Mais en secret argentez-moi, Et me voilà fausse monnaie, BÉRANG. *Refus.* || On dit qu'un homme ferait de la fausse monnaie pour un autre, pour signifier qu'il lui est entièrement dévoué. Qu'elle ferait pour moi de la fausse monnaie, RÉGNIER, *Sat.* XI. || Familièrement. Être décrié comme de la fausse monnaie, comme la fausse monnaie, comme fausse monnaie, avoir une très-mauvaise réputation. || 6° Menues pièces d'argent ou de billon. Je n'ai pas de monnaie sur moi. Je n'ai pas un sou de monnaie. Changer une pièce d'or en monnaie. Rendez-moi ma monnaie. Vous connaissez bien une dame qui n'aime point à changer un louis d'or, parce qu'elle trouve le même inconvénient pour la monnaie, SÉV. 12 oct. 1677. || Fig. Ne pouvoir supporter tous les mauvais caractères dont le monde est plein, n'est pas un fort bon caractère : il faut, dans le commerce, des pièces d'or et de la monnaie, LA BRUY. V. || Valeur d'une pièce monnayée en plusieurs pièces moindres. La monnaie d'une pièce de cent sous. || Fig. Les discurs de bons mots appelèrent ces huit maréchaux [nommés après la mort de Turenne] la monnaie de M. de Turenne, HENRI MARTIN, *Hist. de France*, LXXXIV. || Valeur d'un billet en pièces d'or ou d'argent. || Donner à quelqu'un de belle monnaie, donner des pièces d'or ou d'argent au lieu de pièces de cuivre ou de billon. || Fig. Rendre à quelqu'un la monnaie de sa pièce, se venger, user de représailles, prendre sa revanche. || Payer en monnaie de singe, voy. SINGE. || Fig. Il l'a payé en même monnaie, se dit de celui qui, ayant reçu quelque service ou quelque déplaisir rend la pareille. C'est vous payer sur l'heure en la même monnaie, TH. CORN. *l'Amour à la mode*, I, 4. || 7° Fig. Chose intellectuelle ou morale, dite monnaie en considération de sa valeur. Le plaisir, qui est la monnaie pour laquelle nous donnons tout ce qu'on veut, PASC. *Pens.* VII, 30, éd. HAVET. La science est dans la plupart de ceux qui la cultivent une monnaie dont on fait grand cas, qui cependant n'ajoute au bien-être qu'autant qu'on la communique, et n'est bonne que dans le commerce, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 12. || Paroles ou actions dont il se fait une espèce d'échange dans la société. La science ne doit point être payée en même monnaie que la beauté, FONTEN. *Platon, Marg. d'Écosse.* M. de Chevreuse fit force belles promesses, monnaie dont aucun ne se paya, ST-SIM. 20, 238. Et de cette fausse monnoie Que le courtisan donne au roi, Et que le prince lui renvoie, Chacun vit ne songeant qu'à soi, VOLT. *Épît.* 55. || 8° Hôtel de la monnaie, des monnaies, et, par abréviation, la monnaie, établissement où l'on fabrique la monnaie. Aller à la monnaie. Porter des lingots à la monnaie. C'est ainsi que la monnaie des rois de France suivait la cour sous les deux premières races et au commencement de la troisième, MONGEZ, *Inst. Mém. acad. inscr.* t. IX, p. 311. || Fig. et populairement. Être brouillé avec le directeur de la monnaie, n'avoir pas d'argent. || La monnaie des médailles, le lieu où l'on frappe les médailles, les jetons. || 9° Chambre des monnaies, érigée en cour par Henri II dans l'année 1551, cour supérieure qui était établie pour juger souverainement tout ce qui concernait les monnaies. || 10° Terme de botanique. La lunaire bisannuelle. || Monnaie du pape, la lysimachie nummulaire ou monnayère. || 11° Nom de diverses coquilles. || 12° Terme de minéralogie. Monnaie de Suède, nom donné anciennement, dans le commerce, au cuivre coulé en pains ronds. || Proverbes. Monnaie fait tout. || Il n'a point de monnaie, faute de grosses pièces, se dit de quelqu'un qui prend ce prétexte pour éviter une menue dépense.

— REM. Dans le XVIIe siècle, on prononçait encore monnoie, témoin ces vers : D'un ton qui témoignait sa joie : Que de filles, ô dieux ! mes pièces de monnoie Ont produites !... LA FONT. *Fabl.* IV, 12. Lorsqu'un homme vous vient embrasser avec joie, Il faut bien le payer de la même monnoie, MOL. *Mis.* I, 1. Mais la diphthongue *oie* n'avait pas alors exactement le son ouvert qu'elle a aujourd'hui, et l'on disait, comme cela se dit encore en quelques provinces, monoué (monnoie), [illegible], etc.

— HIST. XIIe s. Je te doing congé de faire ta propre monoie, *Machab.* I, 15. || XIIIe s. Monoie [illegible] establie Por les giens qui n'avoient [illegible] vin, blé, bestes ne dras, *Image du monde*, III, 12. Cil font la povre gent tuer, Et les monnoies remuer, *Ren.* 10068. || XIVe s. Et est monnoie aucunement le moien en [illegible], car par elle [illegible] toutes telles choses, ORESME, *Eth.* 151. Et que nulle monnoie ne soit prise au royaume, de la Saint Jean en avant, là où il n'a point de propre monnoie, fors la monnoie le roi... et puet [peut] et doit courre la monnoie le roy par tout son royaume sans contredit de nulli qui ait propre monnoie, ou [au] point que ele courra en la terre le roy, DU CANGE, *moneta regia.* Et fait crier que nus [nul], sur peine de corps et d'avoir, ne soit [illegible] ni fondre nos monnoies blanches ni noires que nous faisons faire, *Lett. pat.* 19 mai 1305. Que nuls orfevres ne rachatent.... nules monnoies d'or ne d'argent, blanches ne noires, ne nul argent en plate quelque il soit, *Ordonnance*, juin 1313. Se ainsi estoit que li ouvriers et monnoiers ne peussent garnir nos monnoies de tant d'ouvriers et monnoiers comme l'en [l'on] auroit mestier [besoin], *Ordonn.* 26 sept. 1327. || XVe s. Et tous les jours [le comte de Foix] faisoit donner cinq francs en petite monnoie, pour l'amour de Dieu, et l'aumosne à sa porte à toutes gens, FROISS. II, III, 13. Vous luy donnerez quelque enseignement dont il pourra mieux valloir; car ung marchant ne vault riens sanz monnoye, ne ung jeune homme sanz conduite, *Perceforest*, t. III, f° 115. Je, Jehan Hennequart, variet de chambre et peintre de mon très redoubté seigneur M. S. le duc de Bourgongne, confesse avoir reçu .... pour avoir fait plusieurs patrons pour faire coings de nouvelles monnoies, au nombre de trente manières, dont je fis quatre de couleurs, lesquels M. D. S. choisit entre les autres, DE LABORDE, *Émaux*, p. 390. || XVIe s. À pouvres gens menue monnoie, COTGRAVE.

— ÉTYM. Wall. *manôie;* provenç. et espagn. *moneda;* port. *moeda;* ital. *moneta;* du lat. *moneta.* *Moneta*, qui signifie sans doute celle qui avertit, était un surnom de Junon à Rome. *Juno Moneta;* c'est dans son temple qu'on fabriquait la monnaie; de là *moneta* prit le sens de monnaie.

† MONNAIERIE (mo-nè-rie), *s. f.* Nom qu'on donnait au lieu particulier, dans l'hôtel des monnaies, où l'on marquait la monnaie de l'empreinte établie par les ordonnances.

MONNAYAGE (mo-nè-ia-j'), *s. m.* Fabrication de la monnaie. Monnayage au marteau, au balancier. Les types qui réussissent le mieux au monnayage sont ceux dont les diverses parties se balancent dans tous les sens, MONGEZ, *Instit. Mém. litt. et beaux-arts*, t. II, p. 283.

— HIST. XIVe s. Tout le prouffit et emolument du monoyage qui nous appartiendra, *Ordonn. des rois*, t. II, p. 294.

— ÉTYM. *Monnayer.*

MONNAYÉ, ÉE (mo-nè-ié, iée), *part. passé* de monnayer. Argent monnayé, se dit par opposition à argent ouvragé ou brut. Ce prince [Louis XI] laissa quatre cent mille écus d'or monnayé, soixante douze mille marcs d'argent en vaisselle, et pour plus de deux millions de meubles, que son fils dissipa [illegible], t. I, p. 312. || Par extension. Son argent reçoivent les jugements de son esprit, ses louanges sont monnayées, MOL. *le Bourg.* I, 1.

MONNAYER (mo-nè-ié), *v. a.* Il se conjugue comme payer. || 1° Convertir un métal en monnaie. Monnayer des lingots d'or. [Dans une guerre de protestant à protestant] point de divinités [illegible], ni de saints tutélaires à briser ou à monnayer; point de reliques à jeter au vent, *Analyse de Bayle*, t. I, p. 32. Les Romains ne monnayèrent l'argent que cinq ans avant la première guerre punique, PASTORET, *Instit. Mém. hist. et litt. anc.* t. III, p. 205. || 2° Donner l'empreinte à la monnaie. Ce balancier monnaye tous les jours tant de milliers de pièces d'or. || Absolument. L'art de monnayer a fait de grands progrès. Avant l'adoption des coins gravés au burin, on monnayait à chaud le plus souvent, lorsqu'on ne moulait pas simplement les médailles, MONGEZ, *Instit. Mém. acad. inscr.* t. IX, p. 311.

— HIST. XIIe s. E bien soixante livres d'argent tut muneé, *Th. le mart.* 152. || XIIIe s. Monnoiers, *Fl. et Bl.* 1142. Or et argent monneé et à monnoier, *Liv. des mét.* 304. || XIVe s. Les monnoiers auront, de monoier le cent des deniers d'or à l'aingnel, 12 deniers tournois, *Ordonn.* 26 sept. 1327.

— ÉTYM. *Monnoie*; wall. *monoil*; provenç. et [illegible]

† MONNAYÈRE (mo-nè-iè-r'), *s. f.* Plante, voy. [illegible]

MONNAYEUR (mo-nè-ieur), *s. m.* || 1° Celui qui travaille à la monnaie de l'État. Un général éloigné de la [illegible] par ses troupes, les monnayeurs qui suivaient l'armée pour fabriquer les espèces destinées au payement de la solde, moulaient dans l'espace d'une nuit les coins avec sa tête, MONGEZ, *Instit. Mém. acad. inscr.* t. IX, p. 210. || 2° Faux monnayeur, celui qui fait de la fausse monnaie. Un faux monnayeur est un excellent artiste; on pourrait l'employer dans une prison perpétuelle à travailler de son métier à la vraie monnaie de l'État, au lieu de le faire mourir dans une cuve d'eau bouillante, comme l'ordonnent Charles-Quint et François Ier, VOLT. *Polit. et législ. Prix de la just. et de l'hum.* VII || Fig. Ces faux monnayeurs en dévotion, qui veulent attraper les hommes avec un zèle contrefait et une charité sophistiquée, MOL. *Tartufe*, 1er placet.

— REM. L'Académie écrit à *faux* faux-monnayeur avec un tiret; à *monnayeur* elle écrit sans tiret faux monnayeur.

— HIST. XVIe s. Il n'est que monnoyeur pour se connoistre en billon, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 161.

— ÉTYM. *Monnoyer*. On disait dans l'ancienne langue non *monnoyeur*, mais *monoier*.

† MONO.... préfixe qui vient du grec μόνος, et qui signifie seul, unique.

† MONO-ATOMIQUE (mo-no-a-to-mi-k'), *adj.* Terme de chimie. Acides, bases mono-atomiques, acides, bases formées par la combinaison d'un équivalent d'oxygène et d'un équivalent d'un autre corps simple, comme l'acide hyposulfureux, l'oxyde d'argent. || On écrit aussi et mieux, monatomique.

— ÉTYM. *Mono*..., et *atome*.

† MONOBAPHIE (mo-no-ba-fie), *s. f.* Terme didactique. État d'une surface qui n'offre qu'une seule couleur.

— ÉTYM. *Mono*..., et βάφειν, teindre.

† MONOBASE (mo-no-ba-z'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui n'a qu'une seule base. || Qui ne s'implante que par un seul point.

— ÉTYM. *Mono*..., et *base*.

† MONOBASIQUE (mo-no-ba-zi-k'), *adj.* Terme de chimie. Acides monobasiques, acides qui contiennent un équivalent d'eau, le remplaçant par un équivalent de base pour former un sel neutre, et de la sorte ne contiennent qu'un équivalent de base.

— ÉTYM. *Mono*..., et *base*.

† MONOBLEPSIE (mo-no-blè-psie), *s. f.* Terme de médecine. Affection où la vision avec les deux yeux est confuse, tandis que la vision avec un seul œil est nette.

— ÉTYM. *Mono*..., et βλέψις, vision.

† MONOCARPE (mo-no-kar-p'), *adj.* Terme de botanique. Qui n'a qu'un seul fruit; qui porte des fruits [illegible].

— ÉTYM. *Mono*..., et καρπός, fruit.

† MONOCARPELLAIRE (mo-no-kar-pèl-lè-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui n'a qu'un carpelle. La gousse ou légume est un fruit monocarpellaire, et la silique est dicarpellaire.

— ÉTYM. *Mono*..., et *carpelle*.

† MONOCARPIEN, IENNE (mo-no-kar-piin, piè-n'), *adj.* Terme de botanique. Qui ne produit qu'une seule fois des fleurs, des fruits, comme les tiges herbacées annuelles.

— ÉTYM. *Mono*..., et καρπός, fruit.

† MONOCÉPHALE (mo-no-sé-fa-l'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui n'a qu'une seule tête. || Qui a [illegible]

— ÉTYM. *Mono*..., et κεφαλή, tête.

† MONOCÉPHALIEN, IENNE (mo-no-sé-fa-liin, liè-n'), *adj.* Terme de tératologie. [illegible]

† MONOCÈRE (mo-no-sè-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui n'a qu'une seule corne ou un seul [illegible] en forme de corne.

— ÉTYM. *Mono*..., et κέρας, corne.

† MONOCÉROS [illegible]

— ÉTYM. [illegible]

† MONOCHIRE [illegible] *s. m.* Genre de [illegible]

— ÉTYM. *Mono*..., et χείρ, main, bras.

† MONOCHLAMYDÉ, ÉE (mo-no-kla-mi-dé, dée), *adj.* Terme de botanique. Qui n'a qu'une seule enveloppe florale ou périanthe.

— ÉTYM. *Mono*..., et χλαμύς, tunique.

† MONOCHROÏTE (mo-no-kro-i-t'), *adj.* Terme de minéralogie. Qui ne présente qu'une seule teinte. Substances monochroïtes.

— ÉTYM. *Mono*..., et χροά, couleur.

† MONOCHROMATIQUE (mo-no-kro-ma-ti-k'), *adj.* Se dit d'une peinture en monochrome. || Terme de physique. Lumière monochromatique, celle qui ne donne que des rayons d'une seule couleur, soit qu'on fasse passer la lumière naturelle à travers un verre coloré, soit qu'on prenne dans le spectre solaire la couleur dont on a besoin. || Lampe monochromatique, lampe dans laquelle la flamme de l'alcool, contenant du sel marin, donne une teinte jaune uniforme.

— ÉTYM. Voy. MONOCHROME.

MONOCHROME (mo-no-krô-m'), *adj.* Qui est d'une seule couleur. Les grisailles sont des peintures monochromes. || Sculpture monochrome, se dit, dans les arts de l'antiquité, de sculptures auxquelles on n'appliquait aucune couleur, par opposition aux sculptures polychromes. || *S. m.* Un monochrome, tableau d'une seule couleur.

— ÉTYM. *Mono*..., et χρῶμα, couleur.

MONOCLE (mo-no-kl'), *s. m.* || 1° Petite lunette qui ne sert que pour un œil. || 2° Terme de chirurgie. Bandage croisé propre à maintenir un topique sur l'un des yeux. || 3° Genre de crustacés qui ont les yeux très-rapprochés et presque réunis; on en a formé depuis un genre entier, celui des branchiopodes.

— HIST. XVIe s. Monocle [qui n'a qu'un œil], COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *monoculus*, mot hybride, du grec μόνος, unique, et du lat. *oculus*, œil.

† MONOCLINE (mo-no-kli-n'), *adj.* Terme de botanique. Plante monocline, dite aussi hermaphrodite, plante qui est pourvue des deux sexes dans une même fleur.

— ÉTYM. *Mono*..., et κλίνη, lit.

† MONOCLINIQUE (mo-no-kli-ni-k'), *adj.* Terme de minéralogie. Type monoclinique, type caractérisé par trois axes obliques l'un sur l'autre, mais dont deux seulement égaux et le troisième inégal.

— ÉTYM. *Mono*..., et κλίνη, inclinaison.

† MONOCONQUE (mo-no-kon-k'), *adj.* Terme de zoologie. Coquille monoconque, coquille composée d'une seule pièce. On dit plutôt univalve. || *S. f.* Une monoconque.

— ÉTYM. *Mono*..., et *conque*.

MONOCORDE (mo-no-kor-d'), *s. m.* || 1° Terme de musique dans l'antiquité. Instrument à une seule corde, en usage chez les Grecs, qui en jouaient en promenant sous la corde un chevalet mobile et pinçant la partie libre. || 2° Instrument sur lequel il y a une seule corde tendue et divisée suivant certaines proportions pour connaître les différents intervalles des tons. Les monocordes, appelés aussi clavicordes ... sont fort agréables quand on les joue tout seuls... c'est dommage que ces sortes d'instruments ne soient pas connus en France; on en fait d'excellents dans la haute Allemagne, *Dict. des arts et mét.* 1767. *Fact. de clavecin.* || 3° Il se dit aussi d'un instrument composé de plusieurs cordes, mais toutes à l'unisson, qui sert à régler les tons des autres instruments.

— ÉTYM. Lat. *monochordum* (QUICHERAT, *Addenda*), du grec μονόχορδον, de μόνος, seul, et χορδή, corde.

† MONOCOTYLAIRE (mo-no-ko-ti-lè-r') ou MONOCOTYLE (mo-no-ko-ti-l'), *adj.* Terme de zoologie. Qui ne porte qu'une seule ventouse ou suçoir.

— ÉTYM. *Mono*..., et κοτύλη, petite coupe (voy. COTYLE).

MONOCOTYLÉDONE (mo-no-ko-ti-lé-do-n'), *adj.* Terme de botanique. Qui n'a qu'un cotylédon. Les graines des plantes renferment, comme l'on sait, une ou deux feuilles séminales qui se développent aussitôt après la germination; on a donné aux premières le nom d'univalves, d'unilobées ou monocotylédones, [illegible] *Instit. Mém.* [illegible] t. I, p. 470. || *S. f.* Les monocotylédones, l'un des trois embranchements du règne végétal. Le lis est une monocotylédone. Les palmiers sont des monocotylédones.

— ÉTYM. *Mono*..., et *cotylédon*.

† MONOCOTYLÉDONÉ, ÉE (mo-no-ko-ty-lé-do-né, née), *adj.* Terme de botanique. Synonyme de monocotylédone. Embryon monocotylédoné.

† MONOCOTYLÉDONIE (mo-no-ko-ti-lé-do-nie), *s. f.* État d'une plante qui n'a qu'un seul cotylédon. || Section du règne végétal qui renferme les plantes monocotylédones.

† MONOCULAIRE (mo-no-ku-lè-r'), *adj.* Qui se fait par un seul œil. Vision monoculaire.

— ÉTYM. Voy. MONOCLE.

† MONOCULE (mo-no-ku-l'), *s. m.* Celui qui n'a qu'un œil. Saint Augustin assure qu'il a vu des monocules, VOLT. *Oreilles*, 6. || C'est un latinisme qui ne s'est dit que par plaisanterie.

— ÉTYM. Lat. *monoculus* (voy. MONOCLE).

† MONOCULISTE (mo-no-ku-li-st'), *s. m.* Terme burlesque de Scarron. Celui qui n'a qu'un seul œil. Lorsqu'on voit les monoculistes [les cyclopes, qui n'ont qu'un œil au milieu du front] Venir à grandes pistes, SCARRON, *Virg.* III.

† MONODACTYLE (mo-no-da-kti-l'), *adj.* || 1° Qui n'a qu'un seul doigt. || 2° *S. m.* Les monodactyles, nom donné par les vétérinaires aux espèces du genre *equus*. || 3° Nom d'un genre de poissons acanthoptérygiens, ayant une seule espèce, le monodactyle falciforme (psette de Commerson).

— ÉTYM. *Mono*..., et δάκτυλος, doigt.

† MONODELPHE (mo-no-dèl-f'), *adj.* Terme de zoologie. Animal monodelphe, et, substantivement, un monodelphe, animal qui n'a qu'une matrice et manque de cette seconde et fausse matrice caractérisant les didelphes.

— ÉTYM. *Mono*..., et δελφύς, matrice.

† MONODIE (mo-no-die), *s. f.* || 1° Terme d'antiquité. Monologue dans les tragédies. || 2° Chant exécuté par une seule voix.

— ÉTYM. Lat. *monodia* (QUICHERAT, *Addenda*), du grec μονῳδία, de μόνος, unique, et ᾠδή, chant.

† MONODONTE (mo-no-don-t'), *adj.* Terme de zoologie. Qui n'a qu'une seule dent.

— ÉTYM. *Mono*..., et ὀδούς, ὀδόντος, dent.

† MONODYNAME (mo-no-di-na-m'), *adj.* Terme de botanique. Plante monodyname, plante dont une des étamines est plus longue que les autres.

— ÉTYM. *Mono*..., et δύναμις, force.

MONOÉCIE (mo-nè-sie), *s. f.* Terme de botanique. Classe de plantes, dans le système de Linné, qui portent des fleurs mâles et femelles séparées sur la même tige.

— ÉTYM. *Mono*..., et οἶκος, maison.

† MONOÉCIQUE (mo-nè-si-k'), *adj.* Qui appartient à la monœcie.

— REM. Ce terme s'emploie exclusivement dans le système sexuel de Linné, tandis que monoïque sert à désigner la disposition des fleurs mâles et femelles sur un même individu, indépendamment de toute classification, LEGOARANT.

† MONO-ÉPIGYNE (mo-no-é-pi-ji-n'), *adj.* Terme de botanique. Plante mono-épigyne, plante monocotylédone à étamines épigynes.

— ÉTYM. *Mono*..., et *épigyne*.

† MONO-ÉPIGYNIE (mo-no-é-pi-ji-nie), *s. f.* Terme de botanique. Classe de la méthode de Jussieu qui comprend les plantes monocotylédones dont les étamines sont épigynes.

† MONOGAME (mo-no-ga-m'), *adj.* || 1° Qui n'épouse qu'une seule femme, par opposition à polygame. Populations monogames. || Qui n'a été marié qu'une fois. [illegible] Une monogame. || 2° Terme de zoologie. Espèces monogames, celles où un mâle et une femelle se réunissent pour la vie ou au moins pour une saison. Tous les oiseaux autres que les gallinacés et les palmipèdes sont monogames. || 3° Terme de botanique. Plante monogame, plante dont toutes les fleurs sont du même sexe. || Terme de zoologie. Corps monogame, corps dont les conjonctions s'effectuent dans le rapport d'un seul équivalent des corps qui s'unissent. L'amidol est monogame.

— ÉTYM. Lat. *monogamus*, de μονογάμος, qui vient de μόνος, unique, et γάμος, mariage.

† MONOGAMIE (mo-no-ga-mie), *s. f.* || 1° État du mariage où l'homme n'a qu'une femme, par opposition à polygamie. || Il se dit aussi de l'homme ou de la femme qui garde le veuvage et ne se marie pas. Tertullien, dans son traité de la monogamie, parle d'une femme qui offrait [invoquait] son [défunt] tous les ans le jour de la mort de son mari, VOLT. t. II, p. 101. || 2° Terme de zoologie. L'union de certains animaux chez lesquels les individus des deux sexes ne vivent que par paire, témoignent une préférence individuelle l'un pour l'autre. || 3° Terme de botanique. Ordre du système de Linné comprenant les plantes syngénèses à fleurs isolées les unes des autres et sans enveloppe florale commune.

— ÉTYM. Lat. *monogamia*, qui vient de *monogamus* (voy. MONOGAME).

† MONOGAMIQUE (mo-no-ga-mi-k'), *adj.* || 1° Qui [illegible] à la monogamie. Les sociétés monogamiques. || 2° Terme de botanique. Dont les fleurs sont [illegible].

† MONOGASTRIQUE (mo-no-ga-stri-k'), *adj.* Terme de [illegible]. Qui n'a qu'un seul estomac, tel [illegible] l'homme, le cheval.

— ÉTYM. *Mono...*, et γαστήρ, ventre.

† MONOGÉNÉ, ÉE (mo-no-jé-né, née), *adj.* Terme [illegible] [illegible] espèces monogénés, [illegible] [illegible] qu'un seul genre.

— ÉTYM. Voy. MONOGÉNIE.

† MONOGÉNÈSE [illegible], *adj.* Terme de [illegible] qu'un seul mode de reproduction [illegible] par œufs ou ovules. Les [illegible] certains trématodes sont monogénèses.

— ÉTYM. *Mono...*, et *genèse.*

† MONOGÉNIE [illegible], *s. f.* Terme d'histoire naturelle. Mode de génération consistant dans la production, par un corps organisé, d'une partie qui s'en sépare bientôt et devient un nouvel individu.

— ÉTYM. *Mono...*, et γενὴς, engendré.

† MONOGÉNIQUE (mo-no-jé-ni-k'), *adj.* Qui a rapport à la monogénie. || Terme de minéralogie. Se dit des roches dont toutes les parties sont de même nature.

† MONOGÉNISME (mo-no-jé-ni-sm'), *s. m.* Terme d'anthropologie. Système d'après lequel on admet que toutes les races humaines dérivent d'un seul couple, ou du moins d'une seule origine.

— ÉTYM. Voy. MONOGÉNIE.

† MONOGÉNISTE (mo-no-gé-ni-st'), *s. m.* Partisan du monogénisme.

† MONOGRAMMATIQUE (mo-no-gra-mma-ti-k'), *adj.* Qui a le caractère du monogramme. || On trouve aussi quelquefois monogrammique. Encyclopédie [illegible] monogrammique, *Moniteur*, 13 juill. 1867, [illegible] 4° col.

MONOGRAMME (mo-no-gra-m'), *s. m.* || 1° Nom qu'on donne à la réunion de plusieurs lettres en un seul caractère, de telle sorte que le même jambage ou la même panse serve à deux ou trois lettres différentes, tandis que dans le chiffre on peut suivre [illegible] toutes les parties de chaque lettre. Monogramme parfait, celui qui renferme toutes les lettres d'un nom. || Clef d'un monogramme, celle de ses lettres qui est la première dans l'ordre alphabétique; seconde clef, la seconde lettre en observant le même ordre. || 2° Chiffre ou signe que les artistes apposent au bas de leurs ouvrages. || 3° *S. f.* Terme de botanique. La monogramme, la plus petite fougère connue, et en même temps la plus simple d'organisation. || 4° *Adj.* Terme d'antiquité. Qui ne consiste que dans les lignes, dans les contours. [illegible] monogramme.

— ÉTYM. *Mono...*, et γράμμα, lettre.

† MONOGRAMMISTE (mo-no-gra-mmi-st'), *s. m.* [illegible] aux artistes qui, pour désigner leurs [illegible], se sont servis d'un signe figuré, des initiales ou d'une abréviation de leur nom, etc.

† MONOGRAPHE (mo-no-gra-ph'). || 1° *S. m.* Auteur d'une monographie. || 2° *Adj.* Qui ne traite que d'un seul objet. Des ouvrages monographes.

— ÉTYM. *Mono...*, et γράφειν, écrire.

MONOGRAPHIE [illegible], *s. f.* Écrit sur un point particulier d'histoire naturelle, de médecine, d'archéologie, de [illegible], d'histoire, etc. [illegible] de la cathédrale de Bourges. C'est [illegible] les choses à toutes les époques de leur [illegible], c'est en les décrivant et [illegible] [illegible] mêmes, qu'on parviendra à faire une bonne monographie de son genre, [illegible], *Inst. Mém.* [illegible] 1867, 1er sem. p. 300.

— ÉTYM. *Monographe.*

† MONOGRAPHIQUE (mo-no-gra-fi-k'), *adj.* Qui appartient à une monographie, qui est du genre de la monographie.

† MONOGYNE (mo-no-ji-n') ou MONOGYNIQUE (mo-no-ji-ni-k'), *adj.* Terme de botanique. Fleur monogyne, fleur qui ne renferme qu'un seul pistil.

— ÉTYM. *Mono...*, et γύνη, femelle, pistil.

† MONOGYNIE (mo-no-ji-nie), *s. f.* État d'une fleur monogyne. || Dans le système de Linné, [illegible] qui sert à faire des sous-classes pour toutes les plantes qui, avec des étamines libres et égales, ont un seul pistil.

† MONOHYDRATE (mo-no-i-dra-t'), *s. m.* Terme de chimie. Premier des hydrates d'une substance qui en forme plusieurs.

— ÉTYM. *Mono...*, et *hydrate.*

† MONOHYDRATÉ, ÉE (mo-no-i-dra-té, tée), *adj.* Terme de chimie. Qui est à l'état de monohydrate.

† MONOHYDRIQUE (mo-no-i-dri-k'), *adj.* Terme de chimie. Se dit d'un composé qui a une proportion d'hydrogène pour une de l'autre composant.

— ÉTYM. *Mono...*, et *hydr...* pour *hydrogène.*

† MONOHYLE (mo-no-i-l'), *adj.* Terme de zoologie. Dont le corps est formé d'une seule masse homogène.

— ÉTYM. *Mono...*, et ὕλη, substance.

MONOÏQUE (mo-no-i-k'), *adj.* || 1° Terme de botanique. Plante monoïque, plante qui porte des fleurs mâles et des fleurs femelles séparées les unes des autres, mais sur un même pied. || *S. f.* Le mais est une monoïque. || 2° Terme de zoologie. Se dit d'un animal chez lequel les deux sexes sont distincts l'un de l'autre, mais réunis sur un même individu.

— ÉTYM. Voy. MONŒCIE.

MONOLITHE (mo-no-li-t'), *adj.* Qui est d'une seule pierre. Colonne monolithe. Le bloc dont est formé le dôme octogone et monolithe du tombeau de Théodoric, a été tiré des carrières de l'Istrie, LEGRAND D'AUSSY, *Instit. Mém. sc. mor. et pol.* t. II, p. 575. || *S. m.* Un monolithe. Les obélisques sont des monolithes.

— ÉTYM. Μονόλιθος, de μόνος, seul, et λίθος, pierre.

† MONOLOGIQUE (mo-no-lo-ji-k'), *adj.* Se dit de tout ce qui a rapport au monologue. Scène monologique, scène où un personnage parle seul.

MONOLOGUE (mo-no-lo-gh'), *s. m.* Scène où un acteur est seul et se parle à lui-même. Les monologues, qui ne sont pas des combats de passions, ne peuvent jamais remuer l'âme et la transporter, VOLT. *Lett. Mlle Clairon*, 16 oct. 1760. Quand il fallait, chez les anciens, apprendre aux spectateurs quelque événement, un acteur venait sans façon le conter dans un monologue, ID. *Vie de Molière.* Chaque comédien voulait briller par un long monologue; ils rebutaient une pièce qui n'en avait point; Il fallut que Corneille dans Cinna débutât par l'inutile monologue d'Émilie, qu'on retranche aujourd'hui, ID. *Mél. litt. Chang. arriv. à l'art trag.* Jadis, quand de la scène il imagina l'art, Thespis, dit-on, créa le dialogue; Mais l'inventeur du monologue Fut probablement un bavard, DELILLE, *Convers.* I. || On dit, par extension, d'une personne qui aime à tenir le dé de la conversation et à parler longuement, en compagnie, sans être interrompue, qu'elle aime le monologue, pratique le monologue.

— ÉTYM. Μονολόγος, qui parle seul, de μόνος, seul, et λόγος, discours.

† MONOMACHIE (mo-no-ma-chie), *s. f.* Terme d'ancienne jurisprudence. Combat d'homme à homme; preuve judiciaire par le duel.

— HIST. XVIe s. Cheffontaine a fait un livre sous ce titre : Chrestienne confutation du point d'honneur, sur lequel la noblesse fonde aujourd'hui ses querelles et monomachies, DU VERDIER, *Biblioth.* p. 166, dans LACURNE.

— ÉTYM. Μονομαχία, de μόνος, seul, et μάχη, combat.

MONOMANE (mo-no-ma-n'), *adj.* Terme de médecine. Qui est atteint de quelque monomanie. || Substantivement. Un monomane. Une monomane. Depuis cette époque, une préoccupation fixe comme l'idée d'un monomane, lui avait dicté sa conduite, CH. DE BERNARD, *Un acte de vertu*, § V.

— ÉTYM. Voy. MONOMANIE.

† MONOMANIAQUE (mo-no-ma-ni-a-k'), *adj.* Qui a rapport à la monomanie.

MONOMANIE (mo-no-ma-nie), *s. f.* Terme de médecine. Folie ou délire sur un seul objet.

— ÉTYM. *Mono...*, et *manie.*

† MONOMAQUE (mo-no-ma-k'), *adj. m.* Qui aime à se battre en combat singulier; surnom donné à l'empereur Constantin IX.

— ÉTYM. Μονομάχος (voy. MONOMACHIE).

MONÔME (mo-nô-m'), *s. m.* Terme d'algèbre. Quantité algébrique entre les parties de laquelle il n'y a pas de signe d'addition ou de soustraction interposé. ab est un monôme.

— ÉTYM. Contraction pour *mononome*, de *mono...*, et νόμος, division.

† MONOMÈRE (mo-no-mè-r'), *adj.* Terme de zoologie. Insecte monomère, insecte coléoptère, dont les tarses sont d'un seul article.

— ÉTYM. *Mono...*, et μέρος, partie.

† MONOMÈTRE (mo-no-mè-tr'), *adj.* Poëme monomètre, poëme qui n'a qu'un mètre ou qu'une espèce de vers. || Vers monomètre, vers d'une seule mesure.

— ÉTYM. Lat. *monometer*, de μόνος, seul, et μέτρον, mètre.

† MONOMÉTRIQUE (mo-no-mé-tri-k'), *adj.* Qui a rapport au monomètre.

† MONOMPHALIEN, ENNE (mo-non-fa-liin, liè-n'), *adj.* Terme de tératologie. Monstres monomphaliens, monstres [illegible] par la réunion de deux sujets presque complets, qui ont un ombilic commun.

— ÉTYM. *Mono...*, et ὀμφαλός, nombril.

† MONOMYAIRE (mo-no-mi-è-r'), *adj.* Terme de zoologie. Coquille monomyaire, coquille bivalve dont chaque valve ne porte qu'une seule impression musculaire.

— ÉTYM. *Mono...*, et μῦς, μυός, muscle.

† MONONEURE (mo-no-neu-r'), *adj.* Terme de zoologie. Qui n'a qu'un seul système nerveux. Les insectes sont mononeures.

— ÉTYM. *Mono...*, et νεῦρον, nerf.

† MONOPÈDE (mo-no-pè-d'), *s. m.* Celui qui n'a qu'un seul pied (mot hybride fait par Voltaire). Saint Augustin assure qu'il a vu des monopèdes, VOLT. *Oreilles*, 5.

— ÉTYM. *Mono...*, et le lat. *pes, pedis*, pied.

† MONOPÉGIE (mo-no-pé-jie), *s. f.* Terme de médecine. Douleur de la tête qui n'occupe qu'une partie très-circonscrite, comme le clou hystérique.

— ÉTYM. *Mono...*, et πηγεὶς, fixé.

† MONOPÉRIANTHÉ, ÉE (mo-no-pé-ri-an-té, tée), *adj.* Terme de botanique. Dont les fleurs n'ont qu'une seule enveloppe.

— ÉTYM. *Mono...*, et *périanthe.*

† MONOPÉRIGYNE (mo-no-pé-ri-ji-n'), *adj.* Plante monopérigyne, plante monocotylédone dont les étamines sont insérées autour de l'ovaire.

— ÉTYM. *Mono...*, et *périgyne.*

† MONOPÉRIGYNIE (mo-no-pé-ri-ji-nie), *s. f.* Nom, dans la méthode de Jussieu, d'une classe qui comprend les plantes monocotylédones périgynes.

MONOPÉTALE (mo-no-pé-ta-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui n'a qu'un pétale. Corolle monopétale. Fleur monopétale.

— ÉTYM. *Mono...*, et *pétale.*

† MONOPÉTALIE (mo-no-pé-ta-lie), *s. f.* État d'une plante dont les fleurs sont monopétales.

† MONOPHTHALME (mo-no-ftal-m'), *adj.* Qui n'a qu'un seul œil.

— ÉTYM. *Mono...*, et ὀφθαλμός, œil.

MONOPHYLLE (mo-no-fi-l'), *adj.* Terme de botanique. Calice monophylle, calice formé d'une seule pièce. || Plante monophylle, plante qui ne porte qu'une seule feuille.

— ÉTYM. *Mono...*, et φύλλον, feuille.

† MONOPHYSISME (mo-no-fi-zi-sm'), *s. m.* Opinion de ceux qui n'admettent qu'une seule nature en Jésus-Christ (Ve siècle).

† MONOPHYSITE (mo-no-fi-zi-t'), *s. m.* Partisan du monophysisme.

— ÉTYM. Lat. *monophysita* (QUICHERAT, *Addenda*), de μονοφυσίτης, de μόνος, unique, et φύσις, nature.

† MONOPHYTE (mo-no-fi-t'), *adj.* Terme de botanique. Genres monophytes, genres qui ne renferment qu'une seule espèce.

— ÉTYM. *Mono...*, et φυτόν, végétal.

† MONOPODE (mo-no-po-d'). || 1° *Adj.* Terme de zoologie. Qui n'a qu'un seul pied. || 2° *S. m.* Terme d'antiquité. Table à un seul pied.

— ÉTYM. Lat. *monopodius*, qui n'a qu'un pied, *monopodium*, table à un pied, du grec μονοπόδιος, de μόνος, [illegible], pied.

† MONOPODIE (mo-no-po-die), *s. f.* Terme de tératologie. Monstruosité caractérisée par l'existence d'un seul pied.

MONOPOLE (mo-no-po-l'), *s. m.* || 1° Trafic exclusif, fait en vertu d'un privilége. Qu'est-ce donc que le monopole? c'est le privilége exclusif d'un citoyen sur tout autre de vendre ou d'acheter, RAYNAL, *Hist. phil.* XIX, 6. En quelque contrée que le monopole ait eu lieu, qu'y a-t-il produit? la dévastation, ID. *ib.* || Fig. Cet écrivain [illegible] le monopole de l'injure. || Commerce que le gouvernement fait d'une seule marchandise, avec interdiction à tout particulier de s'en mêler. Le monopole du tabac. || *Adj.* Dans une industrie monopole, il faut qu'une initiative éclairée réalise, par son action incessante, les effets qui, sous le régime de libre concurrence, dérivent naturellement de la loi de l'offre et la demande, G. MARQFOY, *Des réformes nécess. en télégr.* 1866, p. 3. || 2° Privilége accordé à des personnes pourvues du droit exclusif d'occuper certaines places, comme les agents de change, les courtiers, etc. || 3° Fig. Il se dit de certains droits possédés exclusivement par un petit nombre de citoyens. Dans cette [illegible] les [illegible] électoraux sont un monopole de [illegible] [illegible]

pour accaparer et pour vendre plus cher une marchandise. Si on ne trouvait plus à propos pour éviter [illegible] de monopole..., [illegible], *Disc.* p. [illegible]. Des marchands si accrédités feraient toutes sortes de monopoles, MONTESQ. *Esp.* v, 8. || 5° Abusivement et [illegible], imposition onéreuse établie sur les marchandises. La plupart des bestiaux eussent péri faute de nourriture, on mit dessus un [illegible] monopole, [illegible].

— HIST. XIV° s. Quant un tout seul vent aucunes choses en une cité ou pays, c'est monopole, [illegible]. *Thèse de* [illegible]. Faire monopole d'aucunes choses vendables, ID. *ib.* Assemblées, unions, monopoles [illegible] et conspirations encontre nosdis seigneurs et le bien publique, *Ordonn. des rois*, t. III, p. 411. || XV° s. Pour aucunes conspirations, monopoles et [illegible], DU CANGE, *opensatus*. || XVI° s. Quant au reste, vostre lettre qui concerne certains particuliers retirez en cette ville accusez et convaincus de crimes atroces, d'avoir fait des traittés et monopoles contre la France.... D'AUB. *Vie*, CXLV.

— ÉTYM. Provenç. *monopoli*; espagn. et ital. *monopolio*; du lat. *monopolium*, qui vient de μονοπώλιον, de μόνος, seul, et πωλεῖν, vendre.

MONOPOLEUR (mo-no-po-leur), *s. m.* Celui qui exerce un monopole. Tous les monopoleurs qui voulurent s'enrichir des ruines de l'État, RAYNAL, *Hist phil.* I, 11.

† **MONOPOLISER** (mo-no-po-li-zé), *v. a.* || 1° Remettre entre les mains d'un seul. La constitution monopolisait l'éligibilité entre un petit nombre de citoyens. || 2° Posséder, vendre par monopole. Monopoliser le tabac. Diderot m'a proposé la question, s'il était possible, dans un certain cas, qu'on monopolisât les blés d'une province entière, lorsque, tout emploi d'argent étant décrié, il y a de l'argent énormément dans les mains des particuliers, GALIANI, *Correspond.* t. I, p. 244. || Fig. Il y a des plaisirs qu'il n'est pas donné à la fortune de s'approprier, de monopoliser pour elle seule, LAMART. dans le *Dict. de* POCHEZ.

— ÉTYM. *Monopole*. Dans le XVI° siècle, on disait *monopoler*, mais dans le sens d'exciter toute sorte de désordres. Condorcet a dit en 1775 *monopolant*, dans CHARMA, *Condorcet*, p. 75.

† **MONOPSIE** (mo-no-psie), *s. f.* Terme de tératologie. Monstruosité qui consiste en la présence d'un seul œil.

— ÉTYM. *Mono...*, et ὄψις, vue.

MONOPTÈRE (mo-no-ptè-r'), *adj.* || 1° Terme d'architecture ancienne. Temple monoptère, temple rond, dont la couverture n'était soutenue que par un seul rang de colonnes, sans muraille. Les temples circulaires dont Vitruve a donné les règles n'ont rien de commun avec le Panthéon de Rome; les uns sont ce qu'il appelle monoptères, c'est-à-dire formés d'un rang circulaire de colonnes sans mur, et [illegible] qu'oleours, QUATREMÈRE DE QUINCY, *Instit. Mél. hist. et litt. anc.* t. III, p. 183. || *S. m.* Un monoptère. || 2° *Adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui n'a qu'une seule aile, une seule nageoire. || *S. m.* Poisson du genre des gades.

— ÉTYM. Μονόπτερος, de μόνος, unique, et πτερόν, aile.

† **MONOPTÉRYGIEN, ENNE** (mo-no-pté-ri-jiin, jiè-n'), *adj.* Qui n'a qu'une seule nageoire.

— ÉTYM. *Mono...*, et πτέρυξ, nageoire.

† **MONOPTOTE** (mo-no-pto-t'), *s. m.* Terme de grammaire grecque ou latine. Mot qui n'a qu'une seule finale pour tous ses cas, comme le latin cornu au singulier.

— ÉTYM. *Mono...*, et πτωτός, qui tombe, qui a une finale.

[illegible]

† **MONORCHIDE** [illegible], *adj.* || 1° Qui n'a qu'un testicule. || Substantivement. Un monorchide. || 2° Terme de botanique. Plante monorchide, [illegible], qu'un seul tubercule.

— ÉTYM. Μόνορχις, de μόνος, unique, et ὄρχις, testicule.

† **MONORCHIDIE** (mo-nor-ki-die), *s. f.* État de [illegible].

† **MONORIME** [illegible]

— ÉTYM. *Mono...*, et *rime*.

† **MONOSÉPALE** (mo-no-sé-pa-l'), *adj.* Terme de botanique. Calice monosépale, calice composé d'une seule pièce, au moins à la base.

— ÉTYM. *Mono...*, et *sépale*.

† **MONOSITIE** (mo-no-si-tie), *s. f.* Terme didactique. Habitude de ne faire qu'un seul repas par jour.

— ÉTYM. Μονοσιτία, de μόνος, unique, et σῖτος, aliment.

† **MONOSOMIEN, IENNE** (mo-no-so-miin, miè-n'), *adj.* Terme de tératologie. Monstres monosomiens, monstres qui n'ont qu'un seul corps.

— ÉTYM. *Mono...*, et σῶμα, corps.

† **MONOSPERMATIQUE** (mo-no-spèr-ma-ti-k') ou **MONOSPERME** (mo-no-spèr-m') ou **MONOSPERMIQUE** (mo-no-spèr-mi-k'), *adj.* Terme de botanique. Dont le fruit ne renferme qu'une seule graine.

— ÉTYM. *Mono...*, et σπέρμα, graine.

† **MONOSPERMIE** (mo-no-spèr-mie), *s. f.* État d'une plante dont les fruits ne contiennent qu'une seule graine.

† **MONOSPORÉ, RÉE** (mo-no-spo-ré, rée), *adj.* Qui ne renferme qu'un seul corps reproducteur, en parlant des plantes cryptogames. Thèque monosporée.

— ÉTYM. *Mono...*, et *spore*.

† **MONOSTACHYÉ, ÉE** (mo-no-sta-ki-é, ée), *adj.* Terme de botanique. Dont les fleurs sont réunies en un seul épi.

— ÉTYM. *Mono...*, et στάχυς, épi.

† **MONOSTIGMATIE** (mo-no-sti-gma-tie), *s. f.* État d'une plante dont les fleurs ne renferment qu'un seul stigmate.

— ÉTYM. *Mono...*, et *stigmate*.

MONOSTIQUE (mo-no-sti-k'), *adj.* || 1° Qui n'a qu'un seul vers. Les sentences monostiques de Ménandre. || *S. m.* Un monostique, épigramme, inscription d'un seul vers. || 2° Terme de minéralogie. Cristal monostique, cristal prismatique dont la base est entourée d'un seul rang de facettes.

— ÉTYM. Μονόστιχος, de μόνος, unique, et στίχος, rangée, vers.

† **MONOSTOME** (mo-no-sto-m'), *adj.* Terme de zoologie. Qui n'a qu'une seule bouche ou ouverture.

— ÉTYM. *Mono...*, et στόμα, bouche.

† **MONOSTYLE** (mo-no-sti-l') ou **MONOSTYLÉ, ÉE** (mo-no-sti-lé, lée), *adj.* Terme de botanique. Qui n'a qu'un style. Ovaire monostyle.

— ÉTYM. *Mono...*, et *style*.

MONOSYLLABE (mo-no-sil-la-b'), *s. m.* || 1° Terme de grammaire. Mot d'une seule syllabe. Ce n'est point une chose vicieuse en notre langue qui abonde en monosyllabes, d'en mettre plusieurs de suite, VAUGEL. *Rem.* t. I, p. 207, dans POUGENS. La corneille abandonna aux vents des monosyllabes prophétiques, CHATEAUBR. *Génie*, I, V, 7. || Ne parler que par monosyllabes, [illegible]. C'était un pha[illegible], tout au plus à monosyllabes, ST-SIM. 203, 18. Ils ne répondent point que par monosyllabes, REGNARD, *Menechm.* I, 2. || 2° *Adj.* Un mot monosyllabe. Un vers monosyllabe. Au lieu de la lettre monosyllabe que je reçus de vous l'an passé, dans laquelle il y avait : oui, BUSSY, dans SÉV. t. I, p. 366, éd. REGNIER. Cette remarque, toute monosyllabe qu'elle est, était indispensable, ST-SIM. 299, 103.

— ÉTYM. Μονοσύλλαβος, de μόνος, unique, et συλλαβή, syllabe.

MONOSYLLABIQUE (mo-no-sil-la-bi-k'), *adj.* Qui a rapport au monosyllabe; qui en dépend. Il y a dans Rabelais, v, 28, une conversation de Panurge avec un frère Fredon qui ne fait que des réponses monosyllabiques. Le roi se contenta d'une simple approbation monosyllabique, ST-SIM. 3[illegible], 59. || Vers monosyllabique, celui qui est composé de monosyllabes comme : Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur, RAC. *Phèdre*, IV, 2.

— SYN. Le vers monosyllabique est composé de monosyllabes; le vers monosyllabe est celui qui n'a qu'une syllabe, comme ceux-ci sur la Passion, [illegible] : De Ce Lieu, Dieu Mort Sort, [illegible], Nais Très Sûr.

— ÉTYM. *Monosyllabe*.

† **MONOSYLLABISME** (mo-no-sil-la-bi-sm'), *s. m.* || 1° État des langues qui n'ont que des monosyllabes [illegible]. Le monosyllabisme de la langue [illegible]. || 2° Manie de ceux qui ne parlent que par [illegible].

† **MONOTHALAME** [illegible], *adj.* Terme de [illegible], coquille uniloculaire [illegible] qu'une seule cavité. La [illegible], et celle [illegible].

— ÉTYM. *Mono...*, et θάλαμος, lit.

† **MONOTHÉIQUE** (mo-no-té-i-k'), *adj.* Qui appartient au monothéisme.

† **MONOTHÉISME** (mo-no-té-i-sm'), *s. m.* Adoration d'un seul Dieu; doctrine [illegible] qu'un seul Dieu. Le monothéisme des [illegible].

— ÉTYM. *Mono...*, et *théisme*.

† **MONOTHÉISTE** (mo-no-té-i-st'), *s. m.* Celui qui adore un seul Dieu. Il conçoit que l'[illegible]teur, le modérateur du grand tout doit [illegible] que, parce que tout doit être régi par [illegible] puissance, par une seule volonté, [illegible] théiste, LEVESQUE, *Inst. Mon.* [illegible] t. III, p. 236. || *Adj.* Qui concerne le monothéisme, qui y a rapport.

† **MONOTHÉLISME** (mo-no-té-li-sm') ou **MONOTHÉLITISME** (mo-no-té-li-ti-sm'), *s. m.* Doctrine qui admettait dans le Christ deux natures distinctes, l'une divine, l'autre humaine, [illegible] première toute volonté.

— ÉTYM. *Mono...*, et θέλω, vouloir.

† **MONOTHÉLITE** [illegible], *adj.* [illegible] au monothélisme. || *S. m.* Partisan de cette doctrine. L'hérésie des monothélites, [illegible] zarrerie presque inconcevable, en [illegible] deux natures en Notre-Seigneur, n'y [illegible] connaître qu'une seule volonté, BOSS. *Hist.* [illegible].

† **MONOTHIONIQUE** (mo-no-ti-o-ni-k'), *adj.* Terme de chimie. Acides mo[illegible], acides du soufre qui ne renferment qu'un [illegible] radical, tels que le sulfurique, le sulfureux.

— ÉTYM. *Mono...*, et θεῖον, soufre.

† **MONOTHYRE** (mo-no-ti-r'), *adj.* Terme de zoologie. Coquille monothyre, coquille qui n'a qu'une seule valve.

— ÉTYM. *Mono...*, et θύρα, porte, valve.

MONOTONE (mo-no-to-n'), *adj.* || 1° Qui est toujours sur le même ton. Pareil [illegible] un enfant bercé par un chant monotone, [illegible] s'assoupit au murmure [illegible]. || On dit dans un sens analogue : bruit monotone, souffle souterrain [d'une cascade], [illegible] LAMART. *Jocel.* III, 117. || 2° Par extension, orateur monotone, acteur, orateur, dont le débit est toujours sur le même ton, sans variété. || 3° Fig. [illegible], qui manque de variété. Une vie monotone. Je [illegible] et monotone [illegible] biens [illegible] || Style monotone, celui qui emploie toujours les mêmes [illegible] tournures, les mêmes mots, [illegible] res. || 4° Terme de peinture. Qui est égal de ton et de couleur, qui est fade, gris, etc.

— ÉTYM. Μονότονος, de μόνος, unique, et τόνος, ton.

MONOTONIE (mo-no-to-nie), *s. f.* || 1° Uniformité de ce qui est monotone, [illegible] ton. [illegible] la monotonie de sa [illegible] de la plupart de ces [illegible]. || 2° Fig. Trop grande uniformité dans le [illegible]. Ce poëme a de la monotonie. || Terme de peinture. Uniformité, égalité de ton [illegible] des mêmes lignes, des mêmes formes, des mêmes masses. || 3° Fig. Manière toujours la même de vivre, de sentir. Sa vie est d'une monotonie ennuyeuse. J'aime la monotonie des sentiments de la vie, CHATEAUB. *René*.

— ÉTYM. *Monotone*.

† **MONOTRÈME** (mo-no-trè-m'), *adj.* Terme de zoologie. Qui n'a qu'une seule ouverture pour [illegible] le sperme ou les œufs, l'urine et les excréments.

— ÉTYM. *Mono...*, et τρῆμα, pertuis.

† **MONOTRIGLYPHE** (mo-no-tri-gli-f'), *s. m.* || 1° Terme d'architecture. [illegible] || *Adj.* Portique monotriglyphe, [illegible] deux, que l'espace nécessaire pour y placer un seul triglyphe.

— ÉTYM. *Mono...*, et *triglyphe*.

† **MONOTROPÉES** (mo-no-tro-pée), *s. f. pl.* Famille de plantes voisines des éricinées, [illegible] aux orobanches par leur port extérieur et leurs feuilles réduites à de simples écailles [illegible].

† **MONOTYPE** (mo-no-ti-p'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Genres monotypes, genres dont les espèces ont entre elles des rapports qui en [illegible].

— ÉTYM. *Mono...*, et *type*.

† **MONOXYLE** (mo-no-ksi-l'), *adj.* Se dit de certaines barques faites d'une seule pièce de bois. Canot monoxyle. || *S. m.* Un monoxyle.

— ÉTYM. *Mono...*, et ξύλον, bois.

† **MONOZOÏCITÉ** (mo-no-zo-i-si-té), *s. f.* Terme [illegible]. Caractère des animaux qui sont monozoïques.

† **MONOZOÏQUE** (mo-no-zo-i-k'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Animaux monozoïques, animaux dont les individus sont isolés et vivent hors de l'état d'agrégation.

— ÉTYM. *Mono*..., et ζῶον, animal.

MONS (mons), *s. m.* Abréviation du mot monsieur, qui est familière ou méprisante. Le fils de [illegible] n'avait pas honte de dire devant des gens qui avaient au moins le sens commun : le pauvre mons Turenne me disait.... ST-SIM. [illegible]. Nous n'avons rien à nous dire, mons de l'Épine, j'ai affaire et je vous laisse, MARIV. *le Legs*, sc. 3. Une [illegible], regardez-moi un peu sans rire. [illegible] mons Dumont, la conscience d'un [illegible], *les Mœurs du temps*, sc. 6. Mais [illegible] Me semble avoir [illegible] bien plat, VOLT. *Enf. prod.* I, 1. Mons [illegible] nous envoie de tous côtés des jésuites [illegible] dragons, ID. *l'Ingénu*, VIII. Vous êtes, mons [illegible], trop parleur avec moi, AL. DUVAL, *Menus [illegible]*, I, 7. Parlez donc, mons [illegible], [illegible] vous bien ce que vous venez de dire? [illegible], I, 211. ‖ Ce mot est pris dans le sens sérieux [illegible] les rois parlaient aux archevêques et aux évêques : Mons l'archevêque. Ils ne leur disaient ni monsieur, ni monseigneur.

— ÉTYM. Forme qui provient sans doute de ce que dans les anciens actes on trouve souvent *mons.* abrégé pour *monsieur* ou *monseigneur*.

MONSEIGNEUR (mon-sè-gneur; au XVIe siècle, [illegible], p. 56, qu'on prononçait monseinieur), *s. m.* ‖ 1° Titre d'honneur qu'on donne aux personnes d'une dignité éminente, et qui signifie mon seigneur, mon maître. Le monseigneur de France n'est pas la même chose que le monsignor d'Italie; [illegible] ce pays-là il ne présuppose pas nécessairement [illegible] en celui qui le donne; ... le mot de monseigneur n'est pas si vulgaire en ce royaume [illegible], où l'on ne s'en servait point de vive voix [illegible] le règne des rois derniers morts, et avant que [illegible] de Richelieu fût venu changer les choses [illegible] monde; dans les lettres nous ne le devons pas [illegible] aux princes, aux ducs et pairs et aux officiers de la couronne, mais aussi, à mon avis, aux gouverneurs des provinces où nous faisons notre résidence; ... M. de Racan fut le premier qui me mit ce scrupule dans l'esprit et qui me remontra que la dignité d'évêque ne devait pas être moins respectée [illegible] un vrai chrétien que celle de duc et pair par [illegible] naturel français; sa remontrance me sembla [illegible] en raison, et nous résolûmes lui et moi de [illegible], à l'avenir, du monseigneur à tous les évêques, sans excepter l'évêque de [illegible], quoi[illegible] dans un trou d'un collége de Paris, [illegible] à pieds par les rues, quoiqu'il fût lui-même [illegible] aumônier, BALZ. *Dissert. critiques*, VII. Monsieur, je prends avantage de ma témérité, CORN. [illegible], *Épître au duc de Longueville*. Monseigneur, nous vous sommes bien obligés. — Monseigneur! oh! oh! monseigneur! attendez, mon ami, monseigneur mérite quelque chose; et ce n'est [illegible] que monseigneur; tenez, voilà [illegible] que monseigneur vous donne, MOL. *Bourg. gent.* [illegible] Le monseigneur, le titre de monseigneur [illegible] y eut une dispute à la cour de Louis XIV [illegible] pour savoir si on devait aux maréchaux de [illegible] le monseigneur en écrivant; la question fut [illegible] en faveur des maréchaux [illegible] Après cela [illegible] du monseigneur : Ah! mon Dieu, ma âme, [illegible] M. de P[illegible], au nom de Dieu! que [illegible] de Grignan se garde bien du monsieur; il [illegible] sa cour; le roi s'en est expliqué sur le [illegible] du marquis d'Ambres; il sera [illegible]; le maréchal de Gramment conte en son langage que le [illegible] n'était pas un mystère [illegible] [illegible] dignité, et que jamais il n'a [illegible] monseigneur à aucun maréchal de France, SÉV. [illegible] 1675. ‖ Monseigneur se dit en parlant d'un [illegible] qui a droit à ce titre. Monseigneur est [illegible] Souvent, à pleines mains, d'[illegible] [illegible]; Parfois, faute de [illegible], monseigneur est [illegible], [illegible] 19e siècle. ‖ Les évêques [illegible] [illegible] réciproquement de monseigneur, [illegible], 1690. Je [illegible] il y a quelques jours chez [illegible] Pontchartrain : il fit beaucoup de railleries [illegible] sur le monseigneur que les évêques se donnent, MAINTENON, *Lett. au cardin. de Noailles*, 13 oct. [illegible] Aujourd'hui on dit monseigneur en parlant à [illegible] évêque, ou d'un évêque. ‖ Monseigneur de Paris, l'archevêque de Paris, Monseigneur de Châlons, etc. Autrefois on disait monsieur de Paris; monsieur de Blois, l'évêque de Blois, etc. ‖ 2° Monseigneurs, pluriel de monseigneur, titre dont on se sert en parlant ou en écrivant à plusieurs personnes qui ont droit au titre de monseigneur. ‖ 3° Nosseigneurs, autre pluriel de monseigneur, dont on se servait principalement dans les requêtes présentées au conseil du roi, aux cours du parlement, et autres cours souveraines. Au roi et à nosseigneurs de son conseil. Nosseigneurs du parlement l'ont mieux traité [l'auteur de la Philosophie de la nature], parce qu'ils ont eu peur du cri public, D'ALEMB. *Lett. au roi de Prusse*, 28 juill. 1777. ‖ On dit aussi aujourd'hui nosseigneurs les évêques. ‖ 4° On dit monseigneurs au pluriel quand on n'adresse pas la parole aux grands personnages et qu'on veut seulement marquer leur dignité. ....Les simples monseigneurs N'étaient d'un rang digne de ses faveurs, LA FONT. *Courtis. amour.* ‖ 5° Monseigneur, le Dauphin, fils de Louis XIV (on met une majuscule). Le seul enfant de ce mariage de Louis XIV qui vécut, fut Louis Dauphin, nommé Monseigneur, né le premier novembre 1661, mort le 14 avril 1711, VOLT. *Louis XIV*, *Enfants*. ‖ 6° Terme d'argot. Espèce de levier pour forcer les serrures.

— REM. 1. On dit : Monseigneur, Votre Altesse.... et non : Votre Altesse, Monseigneur.... ‖ 2. On écrit souvent par abréviation Mgr. ‖ 3. La qualification de monseigneur n'a pas de limite bien tracée, ou du moins elle en change suivant les temps. Aujourd'hui on la donne aux princes de la famille impériale, aux évêques, aux maréchaux.

— HIST. XIIIe s. Quant aucuns cas avient de monsegneur le conte contre ses homes, BEAUM. LXVII, 18. ‖ XVIe s. Tous ceulx qui liront cette histoire entendent que celuy que je nomme monseigneur, c'est monseigneur d'Orleans; car en ce temps là lui appartenoit il d'estre ainsi appellé, JEAN DE ST-GELAIS, *Hist. de Louis XII*, p. 62, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Mon*, et *seigneur*; provenç. *monsegnor*; espagn. *monseñor*; ital. *monsignore*. Dans l'ancienne langue, *messire* était le nominatif, et *monseigneur*, le régime.

MONSEIGNEURISÉ, ÉE (mo-sè-gneu-ri-zé, zée), *part. passé* de monseigneuriser. M. Jourdain monseigneurisé dans Molière par les garçons du tailleur.

MONSEIGNEURISER (mon-sè-gneu-ri-zé), *v. a.* Terme qui ne se dit que par plaisanterie. Affubler du titre de monseigneur. Irai-je, adulateur sordide, Encenser un sot dans l'éclat, Amuser un Crésus stupide, Et monseigneuriser un fat? GRESSET, *la Chartreuse*. ‖ Se monseigneuriser, *v. réfl.* Se traiter réciproquement de monseigneur. Étant allé voir un évêque de mes amis, et ayant appris qu'il y avait d'autres évêques avec lui, je demandai ce qu'ils faisaient : ils se monseigneurisent, me répondit assez plaisamment un de leurs laquais, CAILLIÈRES. *Mots à la mode*, *Convers.* 2, dans POUGENS. Tout le monde se moque d'eux [des évêques], et on riait de ce qu'ils s'étaient monseigneurisés, ST-SIM. 227, 46. Non-seulement les évêques ne se monseigneurisaient pas, mais ils ne donnaient point du monseigneur aux cardinaux, VOLT. *Dict. phil. Cérémonies.*

— ÉTYM. *Monseigneur.*

MONSIEUR (mo-sieu, ou souvent aussi me-sieu; l'r ne se lie jamais : mo-sieu et ami; monsieur rime avec les mots en *eur*, mais c'est une rime qui n'est que pour les yeux et qui doit être bannie; car on prononce toujours mosieu); au pluriel, **MESSIEURS** (mè-sieu; l's se lie : mè-sieu-z et amis), *s. m.* ‖ 1° Titre qui, avant la Révolution, ne se donnait qu'à certaines classes de la société. Exercez-la, monsieur, et gouvernez le prince, CORN. *Cid*, I, 6. Monsieur, on tient conseil, et le roi vous demande, ROTR. *Antig.* I, 5. Il me déplait par trop d'être le rat de cave de mon frère et de le voir monsieur, DANCOURT, *Retr. des off.* sc. 2. Ils l'appelèrent monsieur dans la conversation; le bonhomme, à ce terme, se retourna, s'imaginant qu'ils parlaient à quelqu'un qui venait et qu'il ne voyait pas, MARIVAUX, *Pays. parv.* 1re part. Il [le duc d'Orléans] ne s'opposa point à l'habitude que le parlement avait prise de l'appeler toujours monsieur, tandis qu'il écrivait au chancelier monseigneur, et tandis que tous les corps de la noblesse des états provinciaux donnaient le titre de monseigneur au régent, VOLT. *Hist. parl.* ch. LIX. ‖ Un petit monsieur, un enfant d'une classe où se porte le titre de monsieur. Enfermez un petit monsieur et un petit paysan dans une chambre... J. J. ROUSS. *Ém.* II. ‖ Familièrement. Il fait le monsieur, il fait bien le monsieur, il fait [illegible]. [illegible] les dettes, les affaires, un bagage à porter m'ont forcé de faire le monsieur et de prendre des voitures, J. J. ROUSS. *Confess.* II. ‖ Monsieur de, avec un nom de ville, se disait de l'évêque du diocèse dont cette ville est la capitale. Monsieur de Condom, monsieur de Meaux, noms successifs de Bossuet (au lieu de monsieur, on dit aujourd'hui monseigneur). Ce que je sais en général du clergé, c'est qu'ils ont beaucoup paru cette année; et [illegible] le pape, comme monsieur de Rome, [illegible], SÉV. 463. Pourquoi monsieur de [illegible] ne dit-il mot? MAINTENON, *Lett. au card. de Noailles*, 10 mars 17[illegible]. Il sera libre aux archevêques et évêques d'ajouter à leur nom le titre de citoyen ou celui de monsieur; toutes autres qualifications sont interdites, *Art.* XII *des articles organiques* [illegible]. ‖ 2° Le pluriel est messieurs. Je vous respecte trop, vous et messieurs vos parents, pour être amoureux de vous, MOL. *G. D.* I, 6. ‖ Des messieurs, des hommes d'une classe où se porte le titre de monsieur. On ne souffre pas qu'ils deviennent des messieurs, J. J. ROUSS. *Hél.* VI, 10. Nous ne prétendons pas être traités en messieurs, ID. *Ém.* III. ‖ Messieurs se disait autrefois absolument, au parlement et dans les autres cours souveraines. Un de messieurs. Il [le roi de Prusse] appelle M. de Morival [condamné dans l'affaire d'Abbeville] auprès de lui.... cela vaut mieux, ce me semble, que d'aller se mettre à genoux à Paris devant messieurs, et de leur avouer qu'on est un impie qui vient faire entériner sa grâce, VOLT. *Lett. d'Alembert*, 7 juill. 1776. De sorte qu'encore aujourd'hui l'émétique demeure proscrit par un arrêt [du parlement], et que M. Silva [célèbre médecin d'alors] ne laisse pas d'en ordonner à messieurs, quand ils sont tombés en apoplexie, ID. *Lett. la Condamine*, 22 juin 1734. Voilà nos messieurs du parlement qui recommencent leur train, D'ALEMBERT, *Lett. au roi de Pr.* 23 févr. 1776. ‖ On dit aussi messieurs d'autres compagnies que les anciennes cours souveraines de France. Je ne pouvais espérer que messieurs de Berne reconnussent ouvertement l'injustice qu'ils m'avaient faite, J. J. ROUSS. *Confess.* XII. Je fus condamné dès l'heure dans l'esprit de messieurs, dès que l'homme du roi m'eut appelé pamphlétaire, P. L. COUR. *Pamphlet des pamphlets*. ‖ Au XVIIe siècle, messieurs de la religion réformée, les ministres protestants. Après plus d'un siècle de contestations avec messieurs de la religion prétendue réformée, BOSS. *Expos. doctr. cath.* 1. ‖ Ces messieurs, au XVIIe siècle, en parlant des solitaires de Port-Royal. Elle [la mère Angélique] demande qu'est-ce qu'on a servi aux capucins, quel pain et quel vin on leur a donnés? la tourière lui répond qu'on leur a donné du pain blanc et du vin des messieurs, RAC. *Lett. à l'auteur des Hérésies imaginaires*. ‖ 3° Titre de simple civilité qu'on donne depuis longtemps par bienséance à un homme à qui l'on parle ou de qui l'on parle. Oui, monsieur. Cette lettre, monsieur et cher confrère, est pour.... Cher monsieur. Mon cher monsieur, se met en tête de lettres adressées à des personnes avec qui on a une liaison assez intime. Je vous prie, messieurs.... Messieurs les membres du Corps législatif. ‖ On ne donne point le nom de monsieur aux auteurs qui sont morts il y a déjà quelque temps; ainsi on dit Amyot, du Bartas, Ronsard, et non pas monsieur Amyot, monsieur du Bartas, monsieur Ronsard, VAUGEL. *Rem. not. Th. Corn.* t. I, p. 268, dans POUGENS. Au lieu de dire rustiquement, mon père, comme le menu peuple, on dit monsieur, cela a plus de dignité, MARIV. *Pays. parv.* 1re part. Je dis toujours le grand Corneille, qui a pour nous le mérite de l'antiquité, et je dis monsieur Racine et monsieur Despréaux, parce qu'ils sont presque mes contemporains, VOLT. *Aux aut. nouv. Parnasse*. C'était un ordre de monsieur son père de faire venir monsieur son fils à Paris, ID. *Jeannot et Colin*. Après ma mort, toutes ces ineptics deviendront autant de faits incontestables, parce que monsieur l'un et monsieur l'autre, et madame celle-ci et mademoiselle celle-là, tous gens de la plus haute probité, les auront attestées, J. J. ROUSS. *Lett. à M. de St Germain*. 26 févr. 1770. ‖ Ces messieurs, les gens dont on parle. Je priai qu'on fit venir un chirurgien : il y a de ces messieurs-là dans tous les quartiers, MARIV. *Pays. parv.* 3e part. Voltaire... écrivait : Ô sagesse du ciel, je te crois très-profonde; Mais à quels plats tyrans as-tu livré le monde? et dans une prose non moins élégante : « Les fidèles sujets qui combattent pour ces messieurs-là [les rois], sont de terribles imbéciles », J. DE MAISTRE, *Corresp. St-Pétersbourg*, 1811. Tandis que tout Paris [dans les journées de juillet] se jonchait de merveilles, Ces messieurs tremblaient dans leur peau, AUG. BARBIER, *Iambes*, *Curée*. ‖ [illegible] le

monsieur à quelqu'un, le traiter de monsieur, ne pas le nommer tout court sans faire précéder son nom [illegible] Il [illegible] de Maurepas, [illegible]. Berrier en les nommant par leurs noms sans y mettre le monsieur, et il en parle avec un ton d'autorité qui fait [illegible] *Dict.* [illegible] Mon bon monsieur, se dit à quelqu'un avec un ton de [illegible]. Mon bon monsieur, [illegible] que tout flatteur Vit aux dépens de celui qui [illegible], LA FONT. *Fabl.* I, 2. ‖ 4° Monsieur sert encore à désigner tout homme dont le langage et les manières annoncent quelque éducation. Il est venu un monsieur vous demander. Faites entrer ce monsieur. Je la vis hier dans le bois de Vincennes, en grande conversation avec un monsieur que je ne connais point, HAUTEROCHE, *le Cocher*, 2. J'ai trouvé, en arrivant ici, un petit jeune monsieur que j'ai vu quelquefois avec vous, DANCOURT, *Maison de camp.* sc. 24. ‖ On le dit aussi au pluriel en cet emploi. Les deux messieurs Thomas. Que cette lettre soit commune aux deux messieurs qui ont eu la bonté.... J. J. ROUSS. *Lett. à Meuron*, 23 mars 1765. A propos de la bibliothèque, ne sachant le nom des messieurs qui en sont chargés... ID. *Lett. à Moultou*, 25 avr. 1762. ‖ C'est un beau monsieur, il est élégamment vêtu. ‖ Par antiphrase, un beau monsieur, un homme qui déplaît, qui est insupportable. Et que nous ne puissions à rien nous divertir, Si ce beau monsieur-là n'y daigne consentir, MOL. *Tart.* I, 1. ‖ Familièrement. C'est un vilain monsieur, c'est un homme difficile à vivre, d'humeur maussade, ou qui fait quelque chose de répréhensible. ‖ Un gros monsieur, un homme fort à son aise. Femmes, filles, valets, gros messieurs, tout enfin, Allait, comme autrefois demander son destin, LA FONT. *Fabl.* VII, 15. Ceux [les parents] du loup, gros messieurs, l'ont fait apprendre à lire, ID. *ib.* XII, 17. Mon fermier du Buron, qui est un gros monsieur, qui a part dans les fermes, SÉV. 598. Tous les plus gros messieurs me parlaient chapeau bas, RAC. *Plaid.* I, 1. ‖ 5° Monsieur se dit, par les domestiques d'une maison, du chef, du maître de cette maison. Vous demandez monsieur, il est sorti. Ah! remets-toi promptement en la même posture, c'est encore notre monsieur, HAUTEROCHE, *Crisp. médec.* II, 4. Notre monsieur va toujours mal vêtu; cela fait mal juger de ses affaires, [illegible], *Avoc. Patel.* I, 2. Prie monsieur, de ma part, de passer un moment ici, BEAUMARCH. *Mère coupable*, IV, 10. ‖ Absolument Le maître de la maison, dans la bouche d'autres personnes que les domestiques de la maison. Monsieur est-il chez lui? Je voudrais lui parler. ‖ Il se dit aussi par une femme qui parle de son mari à un domestique. Avertissez monsieur que le déjeuner est servi. ‖ Souvent, aujourd'hui, dans la bourgeoisie, une femme dit monsieur en parlant de son mari à d'autres qu'à des domestiques, c'est mal dit et désagréable. ‖ 6° Monsieur se dit par mauvaise humeur ou par reproche en parlant de quelqu'un. Je fais ce que je peux et monsieur se fâche. Monsieur ne songe à rien, [illegible]. Monsieur court, [illegible] que monsieur à la fin Vous la renvoie à la campagne, LA FONT. *Fabl.* VII, 2. De le frapper je suis las; Mais dans ses [illegible] monsieur [illegible] *Maître d'école*. ‖ Il se dit aussi, dans des reproches, dans la colère, à quelqu'un de la famille qu'on n'a pas l'habitude d'appeler monsieur. Monsieur mon fils, par quelle aventure est-il [illegible] 2. ‖ 7° Par mépris, mon petit monsieur. Que veut donc ce petit monsieur? Mais, mon petit monsieur, [illegible] — Ma foi, mon grand [illegible] je le prends comme il faut, MOL. *Mis.* I, 2. Ma foi, j'aurais joué ce petit monsieur l'auteur, [illegible] *l'Impromptu*, 3. [illegible] ‖ 8° Monsieur se joint quelquefois à un terme d'injure. Ce n'est pas ce que je vous dis, [illegible] ‖ 9° Monsieur employé absolument, l'aîné des frères du roi [avec une majuscule]. Son rang et sa beauté [la fille de Louis XIV [illegible]] partout se font connaître. [illegible], je ne [illegible] pas d'être l'un le plus grand Monsieur [illegible]

7° entrée. Que dites-vous du mariage de Monsieur?... vous comprenez bien la joie qu'aura Monsieur d'avoir à se marier en cérémonie, SÉV. 76. Je [illegible] madame de Chaulnes d'avoir appris l'amitié à Monsieur, c'est une science que les personnes de l'élévation de Monsieur n'ont pas le bonheur de [illegible] ID. 3 févr. 1695. ‖ 10° Terme de verrerie. Nom donné, comme par excellence, aux gentilshommes de race verrière, qui avaient seuls le privilége de travailler au verre, sans déroger. ‖ 11° Titre qu'on donnait aux saints dans le moyen âge. Où l'oraison de monsieur saint Julien A Renaud d'Ast produisit un grand bien, LA FONT. *Orais.* ‖ 12° Prune de Monsieur (avec une majuscule), sorte de prune ronde d'un beau violet. ‖ Nom d'une nuance de la couleur violette. Des robes prune de Monsieur. ‖ On dit aussi monsieur, par abréviation, pour la prune et l'arbre qui la produit; alors il fait au pluriel des monsieurs et non des messieurs. Ce monsieur produit beaucoup de fruit. Ces monsieurs sont excellents. ‖ Proverbe. Monsieur vaut bien madame, ou madame vaut bien monsieur, se dit pour exprimer que le mari et la femme se valent, ordinairement en un sens ironique, signifiant que l'un ne vaut pas mieux que l'autre; et fig. quand on soutient que deux personnes sont d'un mérite égal, ou même que l'on compare deux choses. Il ne faut point douter qu'on ne dise de lui et d'elle, que madame vaut bien monsieur, SCARR. *Lett. Œuvr.* t. I, p. 164. Donc, à votre calcul, ô ma très-digne femme, Monsieur, tout bien compté, ne vaut pas bien madame, MOL. *Sgan.* 6.

— REM. 1. Monsieur et cher cousin, etc. en tête d'une lettre ne vaut rien; il faut dire monsieur mon cher cousin ou bien monsieur tout court, DE CAILLIÈRES, 1690. Aujourd'hui on dit: Monsieur et cher cousin, et formules analogues. ‖ 2. On écrit souvent par abréviation Mr ou M. pour monsieur, et Mrs ou MM. pour messieurs.

— HIST. XIVe s. Si com Avicence la mist [l'anatomie], et si com el pot [peut] mix [mieux] estre estraite de lui par moi et par aucuns messiours, H. DE MONDEVILLE, f° 4. ‖ XVe s. Estes vous point, à cause de vos vaillances et que l'on vous dit monsieur et de nouvel chevalier, changié? *Petit J. de Saintré*, p. 509, dans LACURNE. Plus grands monsieurs qu'ils ne sont, *Les 15 joyes du mariage*, p. 97, dans LACURNE. ‖ XVIe s. Le roy François l'aimoit fort, et estoit de ses grands favoris; si que, voulant un jour un peu abuser de cette faveur, il se mit à appeler le roy monsieur, ainsi que faisoit M. de Vendosme; mais le roy luy dit que c'estoit tout ce qu'il pouvoit permettre à M. de Vendosme son aisné, et qu'il ne le vouloit pas permettre au puisné.... BRANT. *Cap. franç.* t. I, p. 370. Il faut noter de lui [M. de Brissac], qu'en Piedmont, parmy sa grandeur et ses grands respects, jamais par tout il ne se fit appeler monsieur sans queue, comme nous avons veu plusieurs en France qui, abusans un peu de leurs grandeurs, permettoient fort bien, voire le commandoient, qu'ils ne fussent appelez que monsieur simplement en leurs gouvernements, ID. *ib.* t. II, p. 301. Il n'y a presque gentilhomme de la France, qui ne pensast avoir fait tort à sa noblesse, s'il n'estoit appelé par ses enfans monsieur, au lieu de ce doux nom de pere, PASQUIER, *Rech.* livre VIII, p. 670, dans LACURNE. [illegible] duc d'Alençon: Henry monsieur prince de Condé, ID. *ib.* VIII, p. 670. Ainsi s'en va Lodict valet... Et vous laissa monsieur dormir son saoul, Qui au resveil n'eust sceu finer d'un soul: Ce monsieur-là, [illegible], MAROT, *Épître au roi*. Monsieur de trois au boisseau ou de trois à une [illegible], COTGRAVE. Aujourd'hui monsieur, [illegible] ID. A la journée de [illegible], monsieur d'Anguien essaya deux fois de se donner de l'espée dans la gorge, désespéré de la fortune du combat qui se porta mal à l'endroict où il estoit, MONT. II, 31.

— ETYM. *Mon*, et *sieur*. *Sieur* est une forme contracte de *seigneur*; monsieur signifie donc proprement *monseigneur*; c'est pour cela que, parlant des saints, des princes, on disait: Monsieur saint Julien, François monsieur [c'est-à-dire monseigneur] [illegible]

† MONSTRE [illegible], *s. m.* ‖ 1° Corps organisé, animal ou végétal, qui présente une conformation anomale dans la totalité de ses parties, ou seulement

dans quelques-unes d'entre elles. Les fleurs doubles sont des monstres. Cette femme est accouchée d'un monstre. Les miracles sont plus rares que les monstres, BALZ. *liv.* I, *lett.* 11. On peut réduire en trois classes tous les monstres possibles: la première, celle des monstres par excès; la seconde, des monstres par défaut; et la troisième, de ceux qui sont par le renversement ou la fausse position des parties, BUFF. *Suppl. à l'hist. natur. Œuvres*, [illegible] p. 410. La plupart des monstres le sont avec symétrie, le dérangement des parties paraît s'être fait avec ordre, ID. *Hist. anim.* ch. XI. M. Lemery [illegible] que la formation des monstres était due [illegible] ment à des causes accidentelles qu'il [illegible] qu'il savait employer avec beaucoup de [illegible] d'esprit, BONNET, *Consid. corps organ.* [illegible] t. VI, p. 447, dans POUGENS. M. Winslow [illegible] [illegible] il prétendait trouver, dans [illegible] monstres, des preuves incontestables que [illegible] mation était due uniquement à des [illegible] rement monstrueux, ID. *ib.* ‖ 2° Les êtres [illegible] imaginés par les mythologies et par les légendes, dragons, minotaures, harpies, divinités à [illegible] étranges, etc. Les Centaures étaient des [illegible] La Chimère était un monstre. [illegible] monstre. Vous adorez en vain des monstres [illegible] sants, CORN. *Poly.* III, 2. Tous les monstres [illegible] ont leurs temples dans Rome, ID. *ib.* [illegible] monstres par moi domptés jusqu'aujourd'hui [illegible] m'ont donné le droit de faillir comme [illegible] RAC. *Phèdre*, I, 1. L'onde approche, se brise, vomit à nos yeux Parmi des flots d'écume un monstre furieux, ID. *ib.* V, 6. La tête d'un [illegible] corps d'un cheval nous plaît; la tête d'un [illegible] sur le corps d'un homme nous déplaira, [illegible] goût à créer des monstres, [illegible] *peint. Œuvres*, t. XV, p. 176, dans POUGENS. [illegible] assimilation, les êtres allégoriques [illegible] donne soit des formes étranges, soit des [illegible] tions malfaisantes. Cependant cet [illegible] les merveilles, Ce monstre composé de [illegible] d'oreilles, La renommée... [illegible] barreau n'a pas de monstres si hagards [illegible] œil n'ait cent fois soutenu les regards, [illegible] Il y a deux monstres qui désolent la terre en pleine paix: l'un est la calomnie, et l'autre l'intolérance; je les combattrai jusqu'à ma mort, VOLT. [illegible] *Réfut. d'un écrit anonyme*. ‖ 4° Par exagération, animaux d'une grandeur extraordinaire. [illegible] Les monstres des forêts, [illegible] monstre m'ait porté? RAC. *Phèdre*, II, 2. [illegible] en frémissant le frein de [illegible] VOLT. [illegible] ‖ Monstres marins, les grands cétacés [illegible] tension. On a servi des monstres sur cette table, il y a servi des poissons d'une grandeur extraordinaire. Mais enfin il les sut engager A [illegible] d'un monstre [poisson] assez [illegible] Tous les noms des chercheurs de trésors [illegible] LA FONT. *Fabl.* VIII, 9. ‖ 5° Fig. Un [illegible] dont on s'effraye. La Mousse [à propos d'un [illegible] de voyage en province] a été un peu effrayé des puces, des punaises, des [illegible] du bruit qu'il trouvera peut-être [illegible] un monstre dont je me suis bien [illegible] 8 juill. 1672. Cette timidité, en nous [illegible] cesse des monstres où il n'y en a pas, [illegible] *Hél.* VI, 7. ‖ Faire un monstre d'une [illegible] [illegible] ‖ Ne vous en faites donc point un monstre [illegible] en pliant le genou devant [illegible] *Marianne*, part. 3. ‖ Se faire des monstres de tout, s'exagérer les difficultés de tout [illegible]. Une mère peu éclairée se fait des monstres de tout, J. J. ROUSS. *Ém.* V. ‖ 6° Fig. Par analogie et par transition du physique au moral, personne [illegible] poussé à l'excès. T'ai-je point ces tristes Tropiques [illegible] les femmes qui haïssent leurs enfants]. Ces monstres pleins d'un fiel que n'ont point les lionnes [illegible] IV, 2 [illegible] passe pour un monstre [illegible]

de reconnaissance, VER. *Tél.* XVIII. Ah ! je suis un monstre à vos yeux, GENLIS, *Théât. d'éduc. les Fous* ..., II, 11. Quels monstres le hasard rassemble sous nos yeux ! Tibère et Néron se ressemblent, STAËL, *Corinne*, XIII, 4. || Il se dit, par antiphrase, de quelque qualité qui nous cause autant de peine que ferait un vice. Une femme constante est un monstre nouveau Que le ciel a produit pour être mon bourreau, DESTOUCHES, *Phil. marié*, III, 5. || Monstre s'est dit, par esprit d'intolérance, des hérétiques, des ... et des athées. Un Spinosa, ce monstre, qui après avoir embrassé plusieurs religions, finit par n'en avoir aucune, MASS. *Carême, Doutes*. Le monstre! [Galilée] ose prouver que c'est la terre qui tourne, VOLT. *Philos. Disc. Belleguier*. Julien [l'empereur] est sobre, chaste, désintéressé, valeureux, clément; mais il n'était pas chrétien; on l'a regardé longtemps comme un monstre, ID. *Dict. phil. Julien*. || Populairement, dans le même sens, un monstre de nature. Ce doit être un monstre de nature, HAUTEROCHE, *Esp. foll.* I, 4. || On a dit dans un sens analogue : des monstres de la société, des monstres qui outragent la société. Il faudrait que ce fussent des monstres de la société, s'ils ne trouvaient pas en eux-mêmes les sentiments nécessaires à cette société, VOLT. *Traité de métaphysique*, IX. || Il est un monstre d'ingratitude, un monstre d'avarice, de cruauté, etc. se dit d'une personne qui montre une noire ingratitude, qui est d'une sordide avarice, etc. Sors donc de devant moi, monstre d'impiété, RAC. *Athal.* III, 5. Deux fils [d'Hircan] qui étaient des monstres de perfidie, d'avarice et de cruauté, VOLT. *Philos. Sommaire de l'Hist. juive*. || Monstres d'hommes, hommes remarquables par leur méchanceté. Quelques monstres d'hommes tels qu'ont été un Diagore mélien, un Évhémère tégéate, et un Théodore cyrénéen, qui ne voulaient pas même reconnaître une cause première, LAMOTHE LE VAYER, *Vertu des païens*, I, *Observ. sur les trois états*. || Monstre se dit aussi, par exagération et par plaisanterie, d'une personne à qui on reproche quelque chose. Ces monstres d'hommes n'en font pas d'autres. || 7° Par exagération, personne extrêmement laide. Son avarice... Le fit dans une avare et sordide famille Chercher un monstre affreux sous l'habit d'une fille, BOIL. *Sat.* X. De six monstres qui se disaient filles d'honneur, et d'une duègne autre monstre qui se portait pour gouvernante de ces rares beautés, HAMILT. *Gramm.* 6. || On dit dans le même sens : un monstre de laideur. || 8° Fig. Toute chose qui est comparée à un monstre pour sa grosseur, sa laideur, sa grossièreté, sa disproportion, son abomination. Que nous avons nommé le monstre de l'octave, ou une octave défectueuse, ... Apprenez enfin qu'un gentilhomme qui vit mal est un monstre dans la nature, MOL. *D. Juan*, IV, 6. S'il [l'homme] se vante, je l'abaisse; s'il s'abaisse, je le vante; et le contredis toujours, jusqu'à ce qu'il comprenne qu'il est un monstre incompréhensible, PASC. *Pens.* VIII, 14, édit. HAVET. Cette négligence des indifférents en matière de religion ... est un monstre pour moi, ID. *Pens.* IX, 1. L'orgueil contre-pèse et emporte toutes les misères; voilà un étrange monstre et un égarement bien visible, ID. *ib.* XXIV, 10 *bis*. Je vous conjure que ma fille ne réponde point à cette lettre, c'est un monstre d'écriture : je n'ai rien à faire, je me porte bien, et c'est mon unique plaisir de vous parler, SÉV. 24 mai 1690. Quels monstres d'opinions se faisait mettre dans l'esprit ! BOSS. *Hist.* II, 13. Il avait toujours regardé le libertinage [irréligion] comme un monstre dans les armées, FLÉCH. *Duc de Mont.* Être chrétien et n'être pas pénitent était un monstre et une nouveauté sans exemple, MASS. *Carême, Jeûne*. Une armée de monstres va ... dans votre cœur, ID. *Carême, Rechute*, 1. Vous vivez sans joug et sans règle, vous entassez monstre sur monstre, ID. *Carême, Inconst.* Lorsque ni l'une ni l'autre partie n'y consentent, c'est un monstre que le divorce, MONTESQ. *Esp.* XXVI, 8. Et de là sortent des merveilles ou des monstres de raisonnements sans nombre, BUFF. *Nature des anim.* || 9° Sorte de ... à longs anneaux. || 10° Nom vulgaire de la ... à longue queue. || 11° Monstre doré, monstre simple, nom de deux variétés de tulipes. || 12° Adj. Dans le langage populaire, prodigieux, monstrueux, énorme, extraordinaire. Un banquet monstre. Un dîner monstre. Un concert monstre.

— HIST. XIIe s. Dont poroies veoir un molt horrible monstre.... si tu les oyiz [yeux] del cuer avoies ..., SAINT BERNARD, p. 562. || XIIIe s. Il atendoit que li poinz apareust et li mostres que Merlins li dist; mais ne demora puis gaires que li mostres lor aparut en l'air, *Merlin*, f. 51, verso. Et quant ... terre pié et demi, apuiée d'un baston.... et sembloit un mostre, si que, quant les enfanz la veoient, il s'enfuioient, *Miracles St Loys*, p. 127. || XVIe s. Une ... est un monstre en nature, ..., *Cartels et masquarade, pour le roy Henri III*. La cour est un monstre de plusieurs testes et consequemment de plusieurs langues et plusieurs voix, DES AUTELS, dans LIVET, *la Gramm. franç.* p. 126. Je ... un monstre [une chose monstrueuse], mais je le ..., MONT. II, 124. Des gens barbus [les Espagnols], montez sur des grands monstres incogneus [les chevaux], ID. IV, 19. Si une chacune ame est sujette à tous ces monstres de vices, CALV. *Instit.* 209. Tous ceux qui violent l'authorité paternelle ou par mespris, ou par rebellion, sont monstres et non pas hommes, ID. *ib.* 300. Question laquelle toutes gens craignans Dieu à bon droit ont en horreur comme un monstre detestable, ID. *ib.* 557.

— ÉTYM. Provenç. *mostre;* espagn. *monstruo;* portug. *monstro;* ital. *mostro;* du lat. *monstrum*, qui vient directement de *monere*, avertir, par suite d'une idée superstitieuse des anciens : *quod moneat*, dit Festus, *voluntatem deorum*. *Monstrum* est pour *monestrum; monstrare* (voy. MONTRER) est le dénominatif de *monstrum*.

† 2. **MONSTRE** (mon-str'), *s. f.* Diagramme qui indique, pour un morceau de musique, le nombre de vers que le poëte doit faire, et le nombre de syllabes que chacun de ces vers doit avoir. Et prenant la plume, Rossini traça brièvement le scenario de la situation, et fit des monstres pour la coupe des vers destinés à la mélodie, A. AZEVEDO, *Opinion nation.* 2 avril 1867.

— ÉTYM. C'est sans doute le même mot que *monstre*, écrit autrefois *monstre*.

MONSTRUEUSEMENT (mon-stru-eû-ze-man), *adv.* D'une manière monstrueuse. Nous devons observer que cette peau en forme de crête est monstrueusement exagérée dans la figure donnée par le rédacteur du voyage d'Anson, et qu'elle est réellement beaucoup plus petite dans la nature, BUFF. *Quadrup.* t. XI, p. 136. Chaque germe reste renfermé dans sa poche, tous deux procédant séparément à leur développement, l'un régulièrement et l'autre monstrueusement, GEOFFROY ST-HIL. *Instit. Mém. acad. des sc.* t. XI, p. 440.

— ÉTYM. *Monstrueuse*, et le suffixe *ment*.

MONSTRUEUX, EUSE (mon-stru-eû, eû-z'), *adj.* || 1° Qui a la conformation d'un monstre. Un enfant, un animal monstrueux. Ce monstrueux dragon dont les fureurs la gardent [la toison d'or], CORN. *Tois. d'or*, V, 4. Par des mots inconnus ces êtres monstrueux S'appelaient tour à tour, s'applaudissaient entre eux, DUCIS, *Macbeth*, II, 6. || On dit de même : conformation monstrueuse. || Fig. Peuple monstrueux [les Juifs], qui n'a ni feu ni lieu ; sans pays et de tout pays ; autrefois le plus heureux du monde, maintenant la fable et la haine de tout le monde, BOSS. *Sermons, Bonté et rigueur de Dieu*, 2. || Terme de blason. Se dit d'un animal représenté avec quelque partie appartenant naturellement à un autre; ou d'un animal à face humaine. || 2° Qui est contraire aux lois de la nature. Accouplement monstrueux. || Fig. Comme il [Cromwell] eut aperçu que, dans ce mélange infini de sectes, le plaisir de dogmatiser était le charme qui possédait les esprits, il sut si bien les concilier par là, qu'il fit un corps redoutable de cet assemblage monstrueux, BOSS. *Reine d'Anglet.* || 3° Prodigieux, excessif dans son genre. Cet enfant a la tête monstrueuse. ... monstrueuse. Cet animal est d'une grosseur monstrueuse. Leur appétit fougueux, par l'objet excité, Parcourt tous les recoins d'un monstrueux pâté, BOIL. *Lutr.* V. L'art d'élever sur un patrimoine obscur une fortune monstrueuse, MASS. *Carême, Salut*. Les boas monstrueux, les crocodiles verts, Moindres que des lézards sur les murs entr'ouverts, Glissaient parmi les ... superbes, V. HUGO, *Orientales*, I. || 4° Fig. Qui excède en mal tout ce qu'on peut concevoir. L'égarement en divers endroits [l'inconstance en amour] est aussi monstrueux que l'injustice dans l'esprit, PASC. *Passions de l'amour*. Par un abus insupportable et une monstrueuse ingratitude, BOURD. *2e dim. après Pâq. Dominic.* t. II, p. 30. Rien n'égale ... monstrueux ... . Une ... vertu ... aux vices, BOIL. *Sat.* X. Il n'y a point ... dans l'abîme de vengeance noire... point d'impudicités monstrueuses.... qui.... ne se découvrent à cette âme innocente, MASS. *Carême, Passion*. Une [l'âme de J. C.] y voit les plus monstrueuses superstitions établies parmi les hommes, ID. *ib.* Jamais siècle ne fut plus fécond en assassinats, en empoisonnements, en trahisons, en débauches monstrueuses, VOLT. *Mœurs*, 108. Demande aux tigres en furie S'ils sauraient inventer ces monstrueux tourments De faire aux yeux d'un père expirer ses enfants, DUCIS, *Roméo*, IV, 6. Luxe monstrueux, M. J. CHÉN. *Gracques*, II, 3. || Il se dit quelquefois, en ce sens, des personnes mêmes. La faction d'Orléans était composée d'hommes monstrueux comme leur chef; ce monstre avait rallié à lui la lie de l'espèce humaine, BABEUF, *Pièces*, I, 106. || 5° Par exagération. Qui choque toutes les bienséances. On la vit paraître en habit de ville : la chose était monstrueuse pour la conjoncture, HAMILT. *Gramm.* 7. Vous prendriez une procureuse au Châtelet pour une présidente. — La présidente : Pour une présidente ! mais en vérité cela est monstrueux, DESTOUCHES, *Fausse Agnès*, I, 7. Il n'y aurait plus d'ordre si on permettait des unions aussi inégales que le serait la vôtre, on peut même dire aussi monstrueuse, MARIVAUX, *Marianne*, 6e part. || Qui choque les règles du goût. C'est ainsi qu'en Espagne Diamante et Guillain de Castro semèrent, dans leurs deux tragédies monstrueuses du Cid, les beautés dignes d'être exactement traduites par Pierre Corneille, VOLT. *Mél. litt. à l'Acad. fr.* II. Des pièces embrouillées, sans imagination et sans vraisemblance, toujours froidement monstrueuses, ...rement ridicules et par le style et par le ..., GENLIS, *Mlle de la Fayette*, p. 185, dans POUGENS. || ... choque la raison. C'est une chose monstrueuse de voir dans un même cœur et en même temps cette sensibilité pour les moindres choses et cette étrange insensibilité pour les plus grandes, PASC. *Pens.* IX, 1, édit. HAVET. Je lui dis [au fils de Mme de Grignan] que, puisqu'il aime la guerre, il est monstrueux de n'avoir point envie de voir les livres qui en parlent, SÉV. 606.

— REM. On lit dans Ménage : « Plusieurs personnes non-seulement de la ville mais de la cour disent monstrueux; le grand usage est pour monstrueux. » C'est en effet monstrueux qui a prévalu.

— HIST. XVIe s. L'ouïe [du roi de Navarre] estoit monstrueuse, par laquelle il apprenoit des nouvelles d'autrui, ou de soi-mesme, parmi les bruits confus de sa chambre, et mesmes en entretenant autrui, D'AUB. *Hist.* III, 286. Esprit monstrueux en savoir, ID. *ib.* III, 391. Il fit parler de capitulation, qui lui fut octroïée; de tant plus honorable que la douceur du temps estoit monstrueuse, ID. *ib.* III, 445. L'enfantement sera difficile si le dit enfant est monstrueux, PARÉ, II, 626. Cette excellente police de Lycurgue, monstrueuse à la verité par sa perfection, MONT. I, 161. L'atheisme est une proposition comme denaturée et monstrueuse, ID. II, 167.

— ÉTYM. Provenç. *mostruos;* espagn. *monstruoso;* ital. *mostroso, mostruoso;* du lat. *monstruosus*, qui vient de *monstrum*, monstre. L'*u* de *monstruosus* n'a rien d'organique; il s'est glissé sous l'influence des thèmes tirés de la quatrième déclinaison, comme *sumptuosus*, etc.

MONSTRUOSITÉ (mon-stru-ô-zi-té), *s. f.* || 1° Nom donné à des anomalies graves dans la conformation, toujours apparentes au dehors, et plus ou moins nuisibles à l'individu qui les présente. On a prétendu que tout ce qui affectait la mère affectait aussi le fœtus, que les impressions de l'une agissaient sur le cerveau de l'autre, et on a attribué à cette influence imaginaire les ressemblances, les monstruosités, et surtout les taches que l'on voit sur la peau, BUFF. *Hist. anim.* ch. XI. || Toute production animale ou végétale qui présente une de ces anomalies. Les monstruosités végétales ne sont pas moins dignes de l'examen réfléchi du physicien que les monstruosités animales, BONNET, *Us. feuill.* ... *suppl.* 2e. || 2° Caractère de ce qui est monstrueux. Considérer la monstruosité en elle-même, GEOFFR. ST-HIL. *Instit. mém. acad. des sc.* t. XI, p. 437. || 3° Chose monstrueuse. Une petite chose utile me plaît : une monstruosité qui n'est qu'étonnante n'a nul mérite à mes yeux, VOLT. *Déf. de mon oncle*, ch. XXI. || Fig. Ce qui choque la raison, la ..., le goût. Sa conduite est une monstruosité. Il nous serait impossible, dit-il, de supporter sur la scène les invraisemblances des Grecs, ni les monstruosités de Shakspeare; les Français ont un goût trop pur pour cela, STAËL, *Corinne*, VII, 2. Si mes commettants savaient que j'ai paru regretter un seul instant les monstruosités de l'ancien régime ! CH. DE BERNARD, *Un homme sérieux*, § VII.

— HIST. XVIe s. L'un et l'autre se donnerent mon-

[illegible] de la force et monstruosité de cest entrepreneur, D. *Flores de Grèce*, f° CLIII, dans LACURNE.

— ETYM. *Monstrueux*; provenç. *mostruositat*; [illegible] *monstruosidad*, ital. *mostruosità*.

MONT (mon; le *t* se lie : un mon-t escarpé ; au pluriel, l'*s* se lie : des mon-z escarpés), *s. m.* || 1° Grande masse de terre et de roche, élevée au-dessus du terrain qui l'environne. La moindre taupinée était mont à ses yeux, LA FONT. *Fabl.* VIII, 9. Déjà le sacré mont, où le temple est bâti, D'insolents Tyriens est partout investi, RAC. *Ath.* IV, 5. Et que du sein des monts le marbre soit tiré, ID. *Esth.* III, 9. Mont fameux, que Dieu même a longtemps habité, Comment as-tu du ciel attiré la colère? ID. *Athal.* II, 9. Ô monts, écrasez-nous.... Cieux, tombez sur nos têtes, VOLT. *Œdipe*, I, 2. Ces monts sont-ils aussi vieux que le monde? ont-ils été produits en un instant? RAYNAL, *Hist. phil.* VII, 24. On se familiarise malgré soi en Grèce avec Thémistocle, Épaminondas... et il faut une grande religion pour ne pas franchir le Cythéron, le Ménale ou le Lycée comme on passe des monts vulgaires, CHATEAUB. *Itin.* 1re part. || Fig. et familièrement. Promettre monts et vaux, faire les plus grandes promesses. [Il] M'a promis monts et vaux moyennant bouche close, TH. CORN. *l'Amour à la mode*, V, 2. || Promettre des monts d'or à quelqu'un, lui promettre de grandes richesses, de grands avantages. Vous promettez monts d'or, et n'avez pas un sou, COLLIN D'HARLEV. *Chât. en Esp.* I, 8. || On dit dans un sens analogue : promettre monts et merveilles. La mer promet monts et merveilles, LA FONT. *Fabl.* IV, 2. || Par exagération. Un mont d'or, une somme très-considérable. Cela lui coûte des monts d'or. Pienœuf avait gagné des monts d'or dans les partis et depuis dans les vivres, ST-SIM. 474, 70. Le banquier me faisait espérer des monts d'or, pour peu que la fortune secondât les projets qu'il formait, LESAGE, *Guzm. d'Alf.* VI, 3. || Vous me donneriez un mont d'or, des monts d'or, que je n'en ferais rien, vous me donneriez tous les biens du monde, que, etc. || 2° Mont suivi d'un nom propre pour désigner un mont particulier ne prend pas la préposition *de*, tandis que montagne la prend. Les monts Pyrénées. Au pied du mont Adule, entre mille roseaux, BOIL. *Ép.* IV. La fameuse journée Où sur le mont Sina la loi nous fut donnée, RAC. *Ath.* I, 1. Le mont Vésuve et le mont Etna ont les mêmes fondements sous la mer qui les sépare, VOLT. *Mœurs*, [illegible] *chang. globe.* || 3° Absolument, *au plur.* Les [illegible], une chaîne de montagnes. Encore une campagne, et nos seuls escadrons Aux aigles de Sylla font repasser les monts, CORN. *Sertor.* II, 2. Repassez les monts et les mers, Rassemblez-vous des bouts de l'univers, RAC. *Esth.* III, 9. || Particulièrement, les monts, les Alpes. Passer les monts. De là les monts. Pépin passe les monts et réduit les Lombards, BOSS. *Hist.* III, 7. Si quelque objet pareil, chez moi, de çà les monts, Pour m'épouser entrait avec tous ces grands noms, BOIL. *Sat.* X. || 4° Poétiquement. Le [illegible] mont, le mont sacré, le mont Parnasse. Et ne savez-vous pas que sur ce mont sacré, Qui ne vole au sommet tombe au plus bas degré? ID. *ib.* IX. || Le mont Sacré, colline de Rome célèbre par la sécession du peuple. || 5° Mont pagnote, voy. PAGNOTE. || 6° Nom donné par les riverains du lac Léman à des pentes sous-lacustres que l'on rencontre à une certaine distance des rives, et où l'on [illegible] le fond du lac par la [illegible] des eaux. Dans cette saison le poisson se tient sur le mont. || 7° Mont-de-piété, établissement où l'on prête sur nantissement et à intérêt. Reconnaissance du mont-de-piété. Le mont-de-piété établi en 1777, avec le succès qu'on en attendait ; il a prêté à 10 pour 100 sur gages, NECKER, *Compte rendu au roi*, janv. 1781, p. 93. Quel est le bien ou le mal que causent les monts-de-piété? GALIANI, *Lett.* t. I, p. 78. Le mont-de-piété a été inventé en Italie par des confréries pieuses au quinzième siècle, *Presse scientifique*, 1863, t. I, p. 323. || Lieux de mont, sorte d'établissement de [illegible] fondé par le pape Sixte V. Sixte V, ayant, [illegible] la maxime de Tibère, divisé pour régner, [illegible], pour mettre toute la noblesse et les familles opulentes dans sa dépendance, de se rendre maître de l'or et de l'argent des citoyens par l'appât qu'il leur présente ; pour cet effet, il créa les *lieux de mont*, qui répondent à nos rentes sur la ville ; ils étaient d'abord à cinq pour cent.... mais le coup décisif de Sixte V, pour garder l'argent, fut qu'au lieu de payer les intérêts en espèces, on ne les paya [illegible] || 8° En termes de chiromancie, on appelle mont la petite éminence qui est au-dessous de chaque doigt de la main. Celle du pouce s'appelle mont de Mars ; celle de l'index, mont de Jupiter ; celle du doigt du milieu, mont de Saturne ; celle du doigt annulaire, mont de Vénus ; celle du petit doigt, mont de Mercure. || 9° Terme d'anatomie. Mont de Vénus, éminence [illegible] adipeuse, qui est située au bas de l'hypogastre chez la femme, au-devant du pubis. || 10° Par monts et par vaux, *loc. adv.* En toute sorte d'endroits, de tous côtés. Mais tant fût-il mauvais cheval Courant à mont ou bien à val, SCARRON, *Virg.* V. Vous avez fait faire à ma fille le plus beau voyage du monde ; elle en est ravie ; mais vous l'avez bien menée par monts et par vaux, SÉV. 2 juin 1672.

— REM. On met quelquefois la préposition *de* avec *mont* et un nom propre de localité ; mais cela est rare. Tout le mont de Sinaï était couvert de fumée, SACI, *Bible, Exode*, XIX, 18. Ô mont de Sinaï, conserve la mémoire De ce jour.... RAC. *Ath.* I, 4. Du camp des Sarrasins il connaît les passages, Et des monts de l'Etna les plus secrets chemins, VOLT. *Tancr.* II, 1.

— SYN. MONT, MONTAGNE. La montagne, étymologiquement, est le mot *mont*, plus la finale latine *aneus*; il signifie donc proprement ce qui appartient au mont et a une signification plus compréhensive. Ainsi on dira se réfugier dans la montagne et non dans le mont.

— HIST. XIe s. Sonent li munt et respondent li val, *Ch. de Rol.* CLIV. || XIIe s. Dès le mont Saint Michel jusqu'à Chastel Landon, *Sax.* XXV. E sewid [il suivit] les cumandemenz sun pere David, fors tant que il fist ses sacrefises as munz, *Rois*, p. 234. Par mons et par laris [plaines], *Ronc.* 21. Ainsi l'ont fait as forches contre mont sus lever, *ib.* 197. || XIIIe s. Si comme s'il done le mont de buce [bûche] à deniers ses [argent comptant], BEAUM. LXVIII, 7. Dessus la riviere, aussi comme il aloient à mont, JOINV. 220. || XVe s. Si chevaucherent tant, à mont et à val, qu'ils trouverent aucuns hamelets, FROISS. I, I, 48. Quand le flux de la mer est en venant, il regorge la riviere si contre mont que nul n'y pourroit passer, ID. I, I, 278. Qui adonc vit gens lancer sur ce pont, et trebucher l'un sur l'autre, dix ou douze en un mont.... bien put voir.... ID. I, I, 261. || XVIe s. Voyez prendre à mont l'essor à Platon en ses nuages poetiques, MONT. II, 292. Il respondit monts et merveilles pour se faire valoir, ID. IV, 191. Il tiroit à la butte, du bas en mont, du mont en val, devant, de cousté, en arriere, RAB. *Garg.* I, 23. Vous promettez monts et vaux, DESPER. *Contes*, III. Pour venir à succession de pere ou de mere, les enfanz mariez sont tenus de rapporter en mont commun les dons et advancemens de mariage à eux faits, *Coust. génér.* t. II, p. 907. Au matin vers les monts, au soir vers les fonds, COTGRAVE.

— ETYM. Provenç. *mont, mon, mun*; espag. et ital. *monte*; du lat. *montem*. D'après Corssen, *Nachträge*, p. 77-80, *mons* se rattache au radical latin *min*, qui se trouve dans les verbes [illegible] *e-min-ere, pro-min-ere*; *mons* s'y rapporte comme *fors* à *ferre*, et veut dire éminence.

MONTAGE (mon-ta-j'), *s. m.* || 1° Action de ce qui monte, s'élève. Pour favoriser le montage de la crème [dans la fabrication du beurre], la température de 12° à 15° est la meilleure. || 2° Action de monter quelque chose, de l'élever. Le montage d'un bateau, d'aval en amont d'une rivière. Le montage du bois. || 3° Action de disposer dans l'ordre voulu les pièces d'une machine. Le montage d'une [illegible]. Quand les pièces d'une pendule sont choisies, il faut procéder au montage. || 4° Terme de [illegible]. Opération qui consiste à enlever de l'ourdissoir la chaîne toute préparée et à la disposer sur le cylindre [illegible] du métier à tisser. || 5° Terme de coutellerie. Action de monter la pièce qui est devenue couteau.

— ETYM. *Monter*, et la finale *age* (voy. ...AGE).

MONTAGNARD, ARDE (mon-ta-gnar, gnar-d'), *adj.* || 1° Qui habite les montagnes. Les populations montagnardes. || 2° Se dit de tout ce qui a rapport aux habitants des montagnes. Mœurs montagnardes. [illegible], chant montagnard. Les [illegible] qui [illegible] vers les pays montagnards, à la [illegible] de [illegible], [illegible] *Méd. sur l'Évang.* [illegible] du Sauveur, 85e *jour.* Conjectures qu'il forme sur la [illegible] montagnarde et sauvage du style, [illegible], *Opin. des anc. philos.* [illegible] || 3° Substantivement. Un montagnard, une montagnarde, celui, celle qui habite les montagnes. Les [illegible] [illegible] l'audace et la fierté, [illegible] *Macbeth*, I, 1. || 4° [illegible] est [illegible], sous la Conven-tion, des membres du parti qu'on appelait la montagne. || Se dit encore aujourd'hui de ceux qui ont, en politique, des opinions très-révolutionnaires. || 5° Nom d'un faucon d'Afrique. || 6° Nom donné à des diables auxquels la superstition des mineurs attribue le pouvoir de les tourmenter.

— ETYM. *Montagne*. L'ancienne langue disait *montanier*.

MONTAGNE (mon-ta-gn'), *s. f.* || 1° Suite de monts qui tiennent l'un à l'autre. Les montagnes de la lune. Quelque avantage que prenne un ennemi habile autant que hardi, et dans quelque affreuse montagne qu'il se retranche, BOSS. *Louis de Bourbon*. Déjà prenait l'essor pour se sauver dans les montagnes cet aigle dont le vol hardi...., FLÉCH. *Turenne*. Les montagnes de Juda et d'Éphraïm étaient de grands vignobles, FLEURY, *Mœurs des Israélites*, titre VII, 2e part. p. 74, dans POUGENS. Quand Maillet imagina que la mer avait formé les montagnes, il devait dédier son livre à Cyrano de Bergerac, VOLT. *Dict. phil. Fleuves.* Les plus fameux tremblements de terre dont l'histoire fasse mention n'ont pas eu assez de force pour élever des montagnes, BUFF. *Hist. nat. Preuv. théor. terr.* *Œuvres*, t. II, p. 323. Ne sait-on pas que les montagnes s'abaissent continuellement par les pluies qui en détachent les terres et les entraînent dans les vallées? ID. *ib.* t. I, p. 142. Les montagnes les plus élevées, qui nous semblent des masses énormes, sont des inégalités à peine sensibles sur cet épiderme [du globe terrestre], BRONGNIART, *Traité de minér.* t. I, p. 68, dans POUGENS. || Terme de géologie. Montagnes primitives, celles dont l'origine remonte à l'époque de la formation du globe. Montagnes secondaires, tertiaires, volcaniques, etc. divisions analogues à celles des terrains. || Mal de montagne, voy. MAL, n° 6. || Chaîne de montagnes, suite de montagnes qui tiennent l'une à l'autre. Les plus grandes chaînes de montagnes sont voisines de l'équateur : les montagnes de l'Afrique et du Pérou sont les plus hautes qu'on connaisse, BUFF. *Hist. nat.* 2e *Disc.* *Œuv.* t. I, p. 135. || 2° Il se dit pour mont simplement; et alors, quand il est joint à un nom de localité, on met la préposition *de*, par opposition à mont qui ne la prend pas. La montagne d'Athos. Ces hautes montagnes, dont la cime, au-dessus des nues et des tempêtes, trouve la sérénité dans sa hauteur et ne perd aucun rayon de la lumière qui l'environne, BOSS. *Louis de Bourbon*. Levons les yeux vers les saintes montagnes, RAC. *Esth.* I, 3. N'êtes-vous pas ici sur la montagne sainte? ID. *Athal.* IV, 5. La Condamine attribuait la déviation de la ligne à plomb au pied de la montagne du Chimborazo à la gravitation de cette montagne colossale, SENNEBIER, *Ess. sur l'art. d'observ.* t. II, p. 180, dans POUGENS. || Fig. La montagne a enfanté une souris, se dit lorsque de grands projets n'aboutissent à rien, par allusion à la fable ancienne et bien connue. Une montagne en mal d'enfant Jetait une clameur si haute, Que chacun, au bruit accourant, Crut qu'elle accoucherait, sans faute, D'une cité plus grosse que Paris : Elle accoucha d'une souris, LA FONT. *Fabl.* V, 10. Que produit l'auteur après tous ces grands cris? La montagne en travail enfante une souris, BOIL. *Art p.* III. || 3° Montagnes de glaces, [illegible] de glaces flottantes qu'on rencontre [illegible] dans les mers polaires. || 4° Fig. Amas [illegible], comparé, par exagération, à une montagne. [illegible] d'armes et de chars, sur ces champs empestés confusément épars, ces montagnes de morts, privés d'honneurs suprêmes, que la nature force à se venger eux-mêmes, CORN. *Pomp.* I, 1. De morts et de mourants [illegible] plaintives, BOIL. *Art p.* I (vers de Brébeuf, cité par Boileau). Cependant sur le dos de la plaine liquide [illegible] à gros bouillons une montagne humide, RAC. *Phèdre*, V, 6. || 5° Fig. [illegible] affaires qui [illegible] des montagnes. Je [illegible] [M. de Pomponne] sur les affaires présentes [illegible] que toutes ces grandes montagnes s'aplanissent, SÉV. 23 févr. 1689. || Il a sa montagne dans la tête, il est très-occupé d'un dessein qu'il a conçu. || 6° Montagne d'eau, espèce de rocher artificiel d'où sortent plusieurs jets, bouillons et nappes d'eau. || 7° Montagnes russes, nom donné à des montagnes réelles ou artificielles où l'on a pratiqué un chemin uni que parcourt un traîneau qu'on laisse glisser du haut en bas. Ce jeu a été supprimé par la police en France, à cause des dangers qu'il présentait et des accidents qui se sont produits. || 8° Montagne, le parti exalté parmi les républicains, ainsi nommé parce que, dans la Conven-

il siégeait dans le haut de la salle (on l'écrit avec une minuscule). || La crête de la montagne, les plus exaltés de ce parti. || 8° Terme d'astronomie. Montagne de la Table, constellation méridionale. || Proverbes. Deux montagnes ne se rencontrent point, mais deux hommes se rencontrent, se dit ou par menace, pour faire entendre à un homme qu'on trouvera occasion de se venger de lui, ou lorsqu'on rencontre inopinément quelqu'un qu'on ne s'attendait pas à voir. || Il n'y a point de montagne sans vallée, c'est-à-dire chaque chose existe avec ses conditions naturelles, et aussi chaque chose a son contraire, chaque action a sa réaction. Nous voudrions des hommes complets, pour ne pas dire parfaits, sans songer si nous avions, si nous pouvions même avoir une idée bien assurée de la perfection, et si les hautes montagnes ne supposent pas les grandes vallées, MIRAB. *Notice sur son grand-père* (dans les *Mémoires*, publiés par M. Lucas Montigny). || Si la montagne ne vient pas à nous, il faut aller à elle, c'est-à-dire il faut faire les avances, quand ceux à qui on a affaire refusent de les faire.

— HIST. XIIe s. Et tel s'en [il s'enfuit] il e si fil [ses fils] es montaignes, e guerpirent tot quant que il avoient en la cite, *Machab.* I, 2. || XIIIe s. ....Tant erra fort par montaignes et par valées, Et par forès hautes et lées.... *Bl. et Jehan*, v. 2030. || XVIe s. Montaignes ne s'encontrent jamays, mays gens de cognoissance s'encontrent souvent, PALSGR. p. 635. Rome, qui as veu de tes sept montaignes Tout l'univers ployé sous tes enseignes, J. DU BELLAY, *Œuvres*, p. 462, dans LACURNE.

— ETYM. Provenç. *montanha, montagna, montaygna*; cat. *montanya*; esp. *montaña*; ital. *montagna*; d'un adjectif fictif *montaneus*, dérivé de *mons*, mont. *Montanus*, qui est latin, n'aurait pas donné le son mouillé *gn* ou *ñ*; il aurait donné *montain*.

† MONTAGNETTE (mon-ta-gnè-t'), *s. f.* Terme du style familier. Petite montagne.

— HIST. XVe s. Il assembloit les enfans de son aage, puis alloit prendre et saisir certaine place, comme une petite montagnete, *Boucicq.* I, 3. || XVIe s. Ceste rue du faulxbourg estoit à la merci d'une montaignette qui le commandoit de deux cents pas, D'AUB. *Hist.* II, 368.

— ETYM. Diminutif de *montagne*.

MONTAGNEUX, EUSE (mon-ta-gneû, gneû-z'), *adj.* Où il y a beaucoup de montagnes. La Grèce est un petit pays montagneux entrecoupé par la mer, à peu près de l'étendue de la grande Bretagne, VOLT. *Mœurs, Introd.*

— SYN. MONTAGNEUX, MONTUEUX. Le pays montagneux présente des montagnes importantes; par pays montueux on entend un pays coupé de hauteurs et de vallons.

— HIST. XVIe s. Pays montagneux, LANOUE, 674.

— ETYM. *Montagne*.

† MONTAIN (mon-tin), *s. m.* Grand montain, le pinson.

† MONTAISON (mon-tè-zon), *s. f.* Terme de pêche. Saison où les truites quittent l'eau salée pour passer dans l'eau douce, où elles doivent frayer.

— HIST. XVIe s. Le premier navire qui viendroit tous les ans à la montaison [à l'époque où l'on montoit], chargé de vins.... CARLOIX, I, 31.

— ETYM. *Monter*.

† MONTANE (mon-ta-n'), *adj. f.* Terme d'histoire naturelle. Qui appartient aux montagnes. Les espèces montanes, *Arch. des miss. scient.* 2e série, t. III, p. 110.

— ETYM. Lat. *montanus*, de *mons*, mont.

† MONTANINE (mon-ta-ni-n'), *s. f.* Terme de chimie. Principe amer de l'écorce de Sainte-Lucie, *exostemma floribunda*.

† MONTANISME (mon-ta-ni-sm'), *s. m.* Doctrine de Montanus (IIe siècle), qui prétendait être le consolateur promis par le Christ, condamnait les secondes noces, permettait la répudiation, et commandait un jeûne rigoureux, trois fois de quarante jours.

† MONTANISTE (mon-ta-ni-st'), *s. m.* Partisan du montanisme. || *Adj.* Les doctrines montanistes.

1. MONTANT, ANTE (mon-tan, tan-t'), *adj.* || 1° Qui monte, qui s'élève d'un lieu bas vers un lieu élevé. Flot, flux, ou marée montante. Il profita d'un bateau montant. Les bateaux descendants et les bateaux montants. Dans les livrets des chemins de fer, on appelle train montant celui qui se dirige de la mer vers Paris, et train descendant celui qui s'éloigne de Paris vers la mer. || 2° Qui est incliné de manière à présenter une montée. Dans un chemin montant, sablonneux, malaisé, LA FONT. *Fabl.* VII, 9. || 3° Terme de maçonnerie. Joint montant, le joint vertical de deux pierres. || Certains ouvriers, au lieu de joint vertical, disent, en effet, joint montant, mais cette dernière expression convient mieux à tout joint qui, n'étant ni horizontal, ni vertical, fait toujours un angle droit avec l'horizontale : tels sont les joints montants des faces d'une pyramide; quant aux joints perpendiculaires à un arc de voûte, il faut les appeler joints normaux, LEGOARANT. || 4° Terme de botanique. Tige montante, tige horizontale à sa base, qui se recourbe insensiblement pour gagner la direction verticale. || Pédoncule montant, celui qui est un peu arqué à sa base, mais qui regagne la tige verticale par son sommet. || Pétiole montant, celui qui suit une direction pareille. || 5° Robe montante, robe dont le corsage couvre la poitrine et les épaules. || Terme de blason. Pièces montantes, pièces qui sont tournées vers le chef de l'écu. || 6° Terme de guerre. Garde montante, celle qu'on place dans un poste, par opposition à celle qu'on relève, et qu'on appelle garde descendante. || 7° Commis montant, celui qui en relève un autre dans son service. || 8° Terme de musique. Gamme montante, tirade montante, gamme, tirade qui va du grave à l'aigu.

— HIST. XIIIe s. Un fil en ot [il en eut un fils] preu et montant [brave], PH. MOUSKES, ms. p. 85, dans LACURNE. || XVIe s. Les saules et les autres arbres qui ne sont point montans, *Nouv. coust. génér.* t. I, p. 596.

2. MONTANT (mon-tan), *s. m.* || 1° Terme d'académiste. Nom qu'on donnait autrefois à ceux qui apprennent à monter à cheval. Il y a cinquante montants chez un tel. || 2° Terme de fauconnerie. Le montant, l'ascension du faucon. || Prendre le montant, se dit de l'oiseau de proie qui s'élève au-dessus du gibier qu'il poursuit. L'oiseau a pris le montant sur le héron. C'était une ambition sans bornes, et, quand il pouvait prendre le montant, une hauteur, un mépris des autres insupportable, ST-SIM. 116, 16. Surville, ne se sentant pas le plus fort, voulut capituler; mais il trouva un homme [Villars] aisé à prendre le montant et qui ne pardonnait point, ID. 215, 12. || 3° Un montant, fonctionnaire, magistrat, militaire, ecclésiastique, à qui il appartient par droit d'ancienneté de monter à quelque emploi en cas de vacance (acception vieillie). Ce lieutenant est le premier montant. || 4° Temps pendant lequel la marée monte. Il y a encore une heure de montant. || 5° Pièce de bois, de pierre ou de fer qui est posée verticalement et à plomb dans certains ouvrages de menuiserie, de serrurerie. || Terme de menuiserie. Petit montant, petit bâti de remplissage dans une feuille de parquet. || *S. m. pl.* Terme de maçonnerie. Montants, corps ou saillies aux côtés des chambranles, qui servent à terminer les corniches et les frontons qui les couronnent. || 6° Les montants d'une échelle, les deux grandes pièces qui en font les côtés. || 7° Montant de la bride, partie de la bride qui s'élève des côtés de la bouche au sommet de la tête. || 8° Montants d'une presse, les jumelles. || 9° Montant, nom des cordes longitudinales, dans une raquette. || 10° Terme d'horlogerie. Barres de fer ou de cuivre qui font partie de la cage des horloges à poids. || 11° Terme de métallurgie. Montant de l'ordon, pierre qui en soutient la partie supérieure. || 12° Tige des plantes. Ils répètent que, pour avoir une futaie, il faut se garder de couper le sommet des jeunes plants, et qu'il faut conserver avec grand soin le montant, c'est-à-dire le jet principal, BUFF. *Expos. sur les végét.* 2e mém. || 13° Total d'un compte. Le montant de la note est de 100 francs. || 14° Goût relevé de certaines choses, de la vapeur qui sort de certaines substances. Ce vin a du montant, n'a pas de montant. Le montant de la moutarde. On ajoute à la bière différentes substances pour augmenter l'agrément et la force de cette boisson, la colorer et lui donner du montant, GENLIS. *Maison rust.* t. III, p. 336, dans POUGENS. || Fig. Si tu voulais de moi faire un petit essai, J'ai du montant de reste, et le vin assez gai, REGNARD, *le Bal*, sc. 4. || 15° Ortolan des roseaux.

— HIST. XIIIe s. Et chil [ceux] qui laiens estoient ne lor daignerent respondre, fors que.... il ne prisoient l'empereour le montant d'un denier, H. DE VALENC. XXVII. || XVe s. Ung quartier [de pension] montant neuf mil francs, COMM. I, 1. || XVIe s. La pecune et deniers que la femme auroit apportez en mariage, leur [aux heritiers] sera rendue avec les autres biens par elle apportées, simplement sans aucun montant (addition), *Coust. génér.* t. II, p. 609. Le seigneur prend pour son droit de lods le tiers deniers en montant, qui est la moitié de la chose totale, *ib.* t. II, p. 404.

— ETYM. *Montant* 1.

MONTE (mon-t'), *s. f.* || 1° [illegible] des vers à soie le long des rameaux du [illegible]. || 2° Accouplement des chevaux et des cavales. || Temps de cet accouplement. || S'emploie aussi en parlant des autres quadrupèdes domestiques. || 3° A Genève, grand filet avec lequel on pêche dans le lac Léman.

— HIST. XIIIe s. [Ils] Ne donroient [donneraient] de moi la monte [la valeur] d'un festu, *Berte*, LI. || XIVe s. Le principal et les montes [intérêts], BOUTELLIER, *Somme rural*, titre 43, p. 320, dans LACURNE. || XVe s. Trouverent une haulte montaigne qui avoit bien une lieue de monte, *Perceforest*, t. I, f° 45. || XVIe s. Au temps de la monte, quand on faict saillir les juments, BOUCHET, *Serées*, liv. I, p. 105, dans LACURNE.

— ETYM. Substantif abstrait formé de *monter*. Berry, *monte*, pousse, *la monte des blés*; provenç. et espagn. *monta*.

MONTÉ, ÉE (mon-té, tée), *part. passé* de monter. || 1° Parvenu au haut de quelque chose. Monté sur un clocher. || Fig. Et, monté sur le faîte, il aspire à descendre, CORN. *Cinna*, II, 1. Rodogune, par elle en esclave traitée, Par elle se va voir sur le trône montée, ID. *Rodog.* I, 1. || Parvenu à une certaine hauteur. Son astre haut monté soulève moins de brume, V. HUGO, *Feuilles d'automne*, 36. || 2° Porté sur quelque chose de haut. Monté sur une échelle, sur des échasses. || Fig. .... ses vers [de Chapelain] et sans force et sans grâces, Montés sur deux grands mots comme sur deux échasses, BOIL. *Sat.* IV. || 3° Fig. Porté à un degré plus élevé. Autrefois.... toutes les grandes charges de la maison du roi étaient aux seigneurs; présentement tout est duc, tout est maréchal de France, tout est monté, SÉV. 10 janv. 1680. || 4° Assis sur un cheval ou toute autre bête de somme. Le roi d'Égypte arriva le premier, monté sur le bœuf Apis, et tenant en main le sistre d'Isis, VOLT. *Princ. de Babylone*, 1. Il prend le chemin de Cachemire avec ses domestiques, qui suivent les uns à pied, les autres montés sur un éléphant, ID. *Le blanc et le noir.* || Monté comme un saint Georges, monté sur un bon et beau cheval. || Être bien, être mal monté, être monté sur un bon, sur un mauvais cheval. Soyez le mieux monté et le plus mal couché des capitaines du régiment, MAINTENON, *Lett. à d'Aubigné*, t. I, p. 90, dans POUGENS. Si vous n'êtes pas bien monté, je vous conseille de [illegible] le camp, HAMILT. *Gramm.* 5. || Être bien, être mal monté en chevaux, ou, absolument, être bien, être mal monté, avoir de bons, de mauvais chevaux. || Par extension, être bien ou mal monté en linge, en robes, etc. avoir beaucoup ou peu de linge, de robes, etc. J'y trouvai son ménage à peu près monté comme auparavant, J. J. ROUSS. *Confess.* V. || 5° Terme de marine. Un vaisseau monté par Jean Bart, commandé par Jean Bart. || Ce vaisseau est percé pour cinquante canons et monté de trente, il peut porter cinquante canons, mais il n'en a que trente effectifs. || Vaisseau monté de tant d'hommes, vaisseau qui porte tant d'hommes. || 6° Terme de manége. Cheval monté haut, haut monté, cheval dont les jambes sont trop hautes et disproportionnées. || Il se dit aussi, par extension, des autres animaux. [illegible] plus petite que celles d'Afrique et d'Arabie, mais elle est encore plus menue à proportion, et plus haut montée [illegible], BUFF. *Ois.* t. III, p. [illegible] || 7° [illegible] tourne-broche dont on a monté le poids de manière qu'il marche. || Par analogie, pendule montée, montre [illegible] de manière qu'il soit tendu et que les aiguilles marchent. || Fig. Je passe ma vie dans mon lit; j'y griffonne, j'y dirige cent horlogers dont les têtes sont quelquefois plus mal montées que leurs montres, VOLT. *Lett. d'Argental*, 4 janv. 1772. || 8° Machine montée, machine dont les différentes pièces sont disposées pour fonctionner. || On dit de même : Un bonnet monté avec goût. Vos coiffures sont toujours montées pour plus de quinze jours, et vous n'êtes pas plus de temps à les mettre que si c'était une perruque, DANCOURT, *les Fonds perdus*, I, 5. || Squelette monté, squelette dont tous les os sont attachés les uns aux autres dans leurs rapports naturels. On a beau rassembler à grands frais des suites nombreuses de ces animaux [dans les muséums], conserver avec soin leur dépouille extérieure, y joindre leurs squelettes artistement montés, BUFF. *Ois.* t. III, p. 4. || Fig. Coup monté, se dit d'une chose préparée à l'avance. Je vis que toutes ses façons étaient un coup monté. Il se dit aussi d'une chose concertée entre plusieurs. || 9° Monté [illegible]

pierres précieuses placées dans ce qui doit les porter et les faire valoir. Vous avez là un diamant qui me paraît beau et merveilleusement bien monté, PIRON [illegible], *François à Londres*, sc. 16. || Fig. Je vous demande en grâce que vous soyez heureux; je ne veux pas qu'un beau diamant soit mal monté, VOLT. *Lett. Villette*, 20 sept. 1760. || 10° Monté sur, réglé d'après. L'artère peut être considérée.... comme un ressort ou un muscle monté, pour ainsi parler, sur le [illegible] du cœur et qui doit battre en même [illegible], BUFF. *Conn.* II, 8. || Instrument monté à un certain ton, instrument accordé à ce ton. Si bien assortis que, lorsqu'ils étaient là, ils s'y trouvaient en harmonie comme les cordes d'un instrument monté par une habile main, MARMONTEL, *Mém.* VII. || Fig. Je m'imagine qu'il y aura une philosophie dans votre poëme [sur le czar Pierre]; le siècle est monté à ce ton-là, et vous n'y avez pas peu contribué, VOLT. *Lett. Thomas*, 22 sept. 1766. Une fois monté à ce ton, il m'était aisé de continuer, P. L. COUR. *Pamphlet des pamphlets*. || Fig. et familièrement. Il est monté sur un ton plaisant, sur un ton singulier, etc. se dit d'un homme qui plaisante ou qui affecte de dire des choses extraordinaires, etc. Son esprit est monté sur un ton raisonnable qui m'ennuie beaucoup, SAINT-FOIX, *Oracle*, sc. 5. J'ai trouvé votre imagination bien montée à la gaîté, et vous m'avez fait rire aux éclats au sujet de Christine, *Corresp. du général Klinglin*, I, 377. || Vous êtes aujourd'hui bien monté, mal monté, singulièrement monté, vous êtes bien, mal, singulièrement disposé. || Être monté sur le ton de dire, de faire, avoir l'habitude de dire, de faire. Cette société n'est pas montée sur le ton de médire, *Dictionnaire de l'Académie*. || Être monté, être irrité. Je ne sais ce que vous lui avez fait, il est monté contre vous. || 11° Monté en couleur, dont la coloration est prononcée. Visage monté en couleur. || 12° Vin monté, vin affecté de la pousse.

† **MONTE-À-REGRET** (mon-ta-re-grè). Terme d'argot. Abbaye de Monte-à-Regret, la potence, et aujourd'hui la guillotine.

† **MONTE-AU-CIEL** (mon-tô-sièl'), *s. m.* Nom vulgaire de la renouée d'Orient (*polygonum orientale*, L.).

† **MONTE-CHARGE** (mon-te-char-j'), *s. m.* Édifice, endroit où, dans une usine, l'on monte, à l'aide de chaînes à contre-poids, le minerai et la castine qui doivent être jetés dans les fourneaux pour alimenter la fonte.

— ÉTYM. *Monter*, et *charge*.

MONTÉE (montée), *s. f.* || 1° L'action de monter. La descente et la montée. || Terme de fauconnerie. Montée d'oiseau, le vol par lequel il s'élève. La montée d'essor est lorsque l'oiseau s'élève à perte de vue; montée par fuite, lorsque la crainte de quelque oiseau plus fort le fait fuir. || Se dit des vers à soie qui, dans les magnaneries, montent dans les branchages où ils doivent faire leur cocon. || Terme de métallurgie. Montée de la fonte, phénomène dans lequel la fonte monte dans le fourneau, et qui est produit par un dégagement d'oxyde de carbone. || La montée, nom donné à de petites anguilles qui montent par troupes considérables de la mer dans nos eaux douces. || 2° Endroit par où l'on monte à une éminence, à une montagne, etc. Le mot de montée n'est guère bon que pour signifier un chemin qui monte à une montagne, à une colline ou à quelque lieu élevé; cette montée est rude, difficile, douce, aisée, CAILLIÈRES, *Bon et mauv. usage*, *Convers.* II, p. 162, dans POUGENS. La montée est d'une bonne demi-heure; en la faisant on traverse les forêts que les Valaisans ont brûlées pour y semer des avoines, SAUSSURE, *Voy. Alpes*, t. III, p. 135, dans POUGENS. || 3° Rampe douce au devant d'un édifice. La montée du Capitole, à Rome. || 4° [illegible] [illegible] COURT, *Chev. à la mode*, v, 3. Je mis, un certain soir, à travers la montée Une corde aux deux bouts [illegible] arrêtée [illegible] les deux jambes à faux dans la corde arrêtées Lui font avec [illegible] *Fol. am.* I, 2. [illegible]

Bon et mauvais usage, *Convers.* II, p. 171, dans POUGENS. || Populairement. Faire sauter les montées à quelqu'un, le chasser honteusement de chez soi et avec violence. || 5° Terme d'architecture. La montée d'une colonne, d'un escalier, d'une voûte, leur hauteur. || Montée d'un pont, la hauteur d'un pont considérée depuis le rez-de-chaussée de sa culée, jusqu'au couronnement de la maîtresse arche ou est la plus grande élévation. || 6° Le mouvement organique par lequel le lait se produit dans les mamelles. La formation et, comme on dit, la montée du lait, ont de grands rapports avec les fonctions de la matrice, FOURCROY, *Conn. chim.* t. IX, p. 284, dans POUGENS.

— HIST. XIII° s. Une harpe il tint en ses mains, Et harpe le lai d'Orphéy : Onques nus hom plus n'en oï Et la montée et l'avalée, *Fl. et Bl.* 862. Trois montées de muire [l'action de tirer trois fois une certaine quantité d'eau salée d'un puits salin], DU CANGE, *montea*. || XIV° s. Le hairon prent il [le faucon] de montée, C'est une chose assez prouvée, *Modus*, f° CIX. Il [les tisserands] firent mauveses montées et enchierissemens à leurs volentez de leurs euvres, DU CANGE, *montare*. || XV° s. Plus firent les ennemis; car pour empescher aux nostres la montée.... *Bouciq.* I, 14. || XVI° s. Ce que prevoiant de bonne heure, ferez preparer les rameaux necessaires à la montée des vers, pour y vomir leur soie, s'y agrafans, O. DE SERRES, 456. ....Et le reste dont le feuillage et l'herbage fait le total de ses commodités, en sa montée [doit être semé quand la lune monte], ID. 508. La montée, qui duroit environ un quart de lieue, n'estoit pas fort roide ny couppée, AMYOT, *Lucul.* 63.

— ÉTYM. *Monté*; wallon, *montêie*; Berry, *montée*, le printemps; provenç. *montada*.

† **MONTE-JUS** (mon-te-jû), *s. m.* Terme de raffinerie. Sorte de pompe.

— ÉTYM. *Monter*, *jus*.

MONTER (mon-té), *v. n.* || 1° Aller en un lieu plus haut que celui où l'on était. || 2° Monter chez quelqu'un, aller dans son logis situé au premier étage ou plus haut. || 3° Monter à cheval. || 4° Monter à l'assaut. || 5° Monter en voiture, monter sur un vaisseau. || 6° Monter sur un trône, monter au trône. || 7° Monter dans la chaire, en chaire. || 8° Monter sur le Parnasse, sur le théâtre. || 9° Monter à un tribunal. || 10° S'élever dans l'air; voler, en termes de fauconnerie. || 11° La mer monte, le vent monte; un navire monte sur la lame. || 12° Il se dit de l'ascension d'un liquide. || 13° Grandir et s'élever, en parlant des végétaux. || 14° Monter sur l'horizon, en parlant des astres. || 15° Avoir trop d'élévation. || 16° Passer à un poste, à un grade plus élevé. || 17° Obtenir quelque chose d'élevé. || 18° Faire impression sur la tête, en parlant de ce qui est capiteux. || 19° Prendre l'essor vers le ciel, en parlant de certaines choses abstraites ou morales. || 20° Atteindre un degré élevé, en parlant des choses morales. || 21° Aller du grave à l'aigu. || 22° Hausser de prix, croître en valeur. || 23° Faire un total. || 24° *V. a.* Parcourir, en s'élevant, en passant d'un lieu bas à un lieu haut. || 25° Porter, transporter quelque chose en haut, l'y élever. || 26° Monter un cheval. || 27° Synonyme de s'allier, s'accoupler. || 28° Monter un navire, y être embarqué. || 29° Monter la garde, la tranchée. || 30° Monter un cavalier, lui fournir un cheval; fournir de ce qui est nécessaire. || 31° Monter une horloge. || 32° Disposer les pièces d'une machine; et fig. monter une cabale, un coup. || 33° Mettre en place, en parlant des pièces d'un navire. || 34° Monter un théâtre, une pièce. || 35° Monter un instrument de musique. || 36° Accroître, élever. || 37° En peinture, monter sa couleur. || 38° Monter la tête à quelqu'un. || 39° V. réfl. Se monter, être gravi. || 40° Recevoir un cavalier, en parlant du cheval. || 41° Se procurer un cheval. || 42° Être mis en place, en parlant des pièces d'un appareil; et fig. se [illegible]. || 43° S'élever, se hausser. || 44° Il se dit des choses qui croissent, s'augmentent. || 45° Former un certain total. || Proverbe.

1° Aller en un lieu plus haut que celui où l'on était. Monter à une échelle. Monter à un arbre, sur un arbre. Les écureuils montent au haut des arbres. En allant du bord de la mer vers l'intérieur on monte toujours. Allons donc les voir faire, et montons à la [illegible] *Pomp.* I, 4. Où est le Seigneur, qui nous a fait monter de la terre d'Égypte, qui nous a conduits par le désert au travers d'une terre inhabitée [illegible] *Bible*, *Jérémie*, II, 6. [illegible] [illegible] avec bien du courage, SÉV. 17 juill. 1676. Ils montèrent au [illegible]

de la fatale église, BOIL. *Lutr.* III. La [illegible] beauté monta sur des patins, La coquette [illegible] ses [illegible] tous les matins, ID. *Ép.* IX. Et [illegible] je suis montée en haut de la muraille, RAC. *Théb.* III, 3. || [Démosthène] vint à bout de vaincre tous ces obstacles [difficultés à parler], en mettant dans sa bouche de petits cailloux et prononçant à sa plusieurs vers de suite à haute voix sans s'interrompre; et cela même en marchant et en montant par des endroits fort roides et fort escarpés, ROLLIN, *Hist. anc.* *Œuvr.* t. V, p. 534, dans POUGENS. [illegible] avait monté dans sa chambre, J. J. ROUSS. *Conf.* [illegible] Non, je me livrerai tout seul à ma fortune, J[illegible] sans pâlir monter dans la tribune, M. J. CHÉN. *Gracq.* I, 5. Une espèce de rampe en terrasse [à Sparte].... c'était peut-être le chemin par où l'on montait à la citadelle, qui ne devint très-forte que sous les tyrans de Lacédémone, CHATEAUBR. *Itin.* 1re part. Sortez de vos débris antiques, Temples que pleurait Israël; Relevez-vous, sacrés portiques; Lévites, montez à l'autel, LAMART. *Méd.* I, [illegible] monte, et l'horizon grandit à chaque instant; il monte, et devant lui l'immensité s'étend Jusqu'au sommet suprême où son œil enchanté s'empare de l'espace et plane en liberté, ID. *ib.* [illegible] || Populairement et fig. Monter sur ses grands chevaux, s'emporter, parler audacieusement, [illegible]. || Fig. Monter sur des échasses, se guinder. || Fig. Monter au ciel, passer de cette vie à celle des bienheureux. Fils de saint Louis, montez au ciel, *Paroles attribuées au confess. de Louis XVI sur l'échafaud*. || Fig. et populairement. Monter aux nues, se mettre en colère. || Terme de marine. Monter, c'est, au moyen des enfléchures qui [illegible] les haubans, comme les échelons traversent une échelle, s'élever à la hune, aux barres de perroquet, etc. || 2° Monter chez quelqu'un, aller dans son logis, situé au premier étage ou plus haut. J'entends monter quelqu'un; viens, ne nous montrons pas, HAUTEROCHE, *Espr. follet*, II, 5. Montez chez Éliante, attendant sa venue, MOL. *Mis.* [illegible]

Familièrement, on dit en un sens analogue par pléonasme : montez en haut. Il monte en haut, et fait à la donzelle Son compliment, comme homme bien appris, LA FONT. *Orais.* || 3° Monter à cheval, se mettre sur un cheval. Il monta à cheval et partit. || Par extension. Monter à cheval, manier un cheval, lui faire faire le manége. || Monter en croupe, se placer à cheval derrière quelqu'un. Un fou [illegible] En vain monte à cheval pour tromper son ennui; Le chagrin monte en croupe, et galope avec lui, BOIL. *Ép.* V. || Fig. Monter sur ses grands chevaux, prendre les choses avec hauteur; locution tirée de l'usage des chevaliers, qui, allant en guerre, avaient deux chevaux, l'un plus petit sur lequel ils faisaient la marche, l'autre plus grand et plus fort sur lequel ils montaient pour le combat. || Fig. Il se fait faire monter sur l'ours, se dit d'un enfant qui a peur. || Populairement et fig. monter à l'arbre, par métaphore prise des ours du Jardin des Plantes, se laisser exciter à la colère, à l'espérance, etc. par quelqu'un qui se moque de vous. On dit en ce sens d'une manière absolue : je vais le faire monter. || 4° Monter à l'assaut, attaquer une place afin de l'emporter de vive force. || Monter à la brèche, assaillir la brèche. || 5° Monter en voiture, entrer dans une voiture. || Monter dans les carrosses du roi, ou simplement, monter dans les carrosses, être admis à l'honneur de monter dans les carrosses du roi. || Monter sur un vaisseau, sur un bateau, se mettre dans un vaisseau, dans un bateau. Nous sommes montés dans le bateau à six heures par le plus beau temps du monde, SÉV. 426. On se présentait en foule pour monter sur les nouveaux [illegible] aux voyages des Indes, RAYNAL, *Hist. phil.* I, 9. Monter sur mer, s'embarquer. || 6° Monter sur un trône, aller se mettre en marche [illegible]. Aussitôt sur un trône éclatant de rubis L'imposteur monte, orné de superbes habits, BOIL. *Sat.* [illegible] || Fig. Monter au trône, sur le trône, devenir roi [illegible] Seigneur, montez au trône et commandez [illegible] *Pomp.* III, 2. Néron monta sur le trône à [illegible] ans [illegible], *Claude et Nér.* II, 50. || 7° Monter dans la chaire [illegible] à la chaire d'une église. || Fig. Monter en chaire, prêcher. On [illegible] monter en chaire; et là, comme un docteur, Allez de vos sermons endormir l'auditeur, BOIL. *Sat.* I. || 8° Fig. Monter sur le Parnasse [illegible] sur les planches, se faire comédien [illegible] abhorré Fut longtemps de la France un plaisir ignoré; De pèlerins, dit-on, une troupe grossière En public à Paris y monta la première, BOIL.

[illegible] Voilà un bel honneur pour un empereur romain que de monter sur le théâtre comme un histrion, FÉN. *Dial. des morts anc. Dial.* 16. || Monter sur les tréteaux, se faire bateleur. || 9° Monter à un tribunal, monter les degrés de l'estrade où un tribunal est placé. || Fig. Le premier tribunal où il monta fut celui de sa conscience, FLÉCH. *Lamoign.* || Fig. Monter aux tribunaux, devenir juge. Cette impatience téméraire de la plupart des jeunes gens... qui se dispensent de l'ordre du temps et de la raison, pour monter précipitamment aux premiers tribunaux du royaume, FLÉCH. *le Tellier.* || Très-familièrement et ironiquement. Monter, comparaître comme accusé devant le tribunal correctionnel ou la cour d'assises. Il a eu des malheurs, il a monté. || 10° S'élever dans l'air. Il n'y a point d'oiseau qui monte plus haut que l'aigle. Le ballon monta lentement. La flamme montait plus haut que les maisons. ... L'encens qui monte et s'évapore Jusqu'au trône du Dieu que la nature adore, LAMART. *Méd.* I, 16. L'épervier a blessé l'aigle des Asturies.... Blessé, l'oiseau part, et fait pleuvoir le sang, Monte aussi vite au ciel que l'éclair en descend, A. DE VIGNY, *É*[illegible], III. || Terme de fauconnerie. Voler. Monter sur l'aile, se dit de l'oiseau, quand il s'incline sur une des ailes, et s'élève principalement par le mouvement de l'autre. Monter à l'essor, se dit des jeunes oiseaux qui s'essayent à voler, et qui commencent à tenter de hauts vols. || 11° Terme de marine. La mer monte pendant le flux. La superstition et l'orgueil, qui persuadent aux grands qu'indépendamment de l'ordre général, ils sont l'objet d'une attention particulière de la Providence, firent publier que la mer n'était pas montée si haut qu'à l'ordinaire pour laisser les princes approcher du port, DUCLOS, *Œuv.* t. II, p. 392. || Activement. Ô flots, que vous savez de lugubres histoires!... Vous vous les racontez en montant les marées, V. HUGO, *Rayons et ombres*, XLII. || On dit que le vent monte ou remonte, quand il se rapproche du nord. || Un navire monte bien sur la lame, quand il se comporte bien par une grosse mer debout. || 12° Monter se dit de l'ascension d'un liquide dans des tuyaux, dans un bassin, etc. Le mercure qui monte dans un thermomètre. La sève monte aux arbres. Dans un réservoir, dans un bassin qui n'a point d'écoulement, l'eau monte de manière à se trouver de niveau, soit avec sa source, soit avec le point où l'on en a détourné le cours. || Le baromètre monte, c'est-à-dire le mercure qui est dans le baromètre s'élève. On dit de même : le thermomètre monte. || Monter se dit aussi d'un liquide que la chaleur ou une autre cause gonfle et élève. Le lait chauffé monte. Cette solution se gonflait, montait comme le lait, et se serait répandue, si le feu avait été un peu trop poussé, DIDER. *Peint. en cire, Œuv.* t. XV, p. 356, dans POUGENS. À mesure que la crème monte, lever ce qui est monté avec une écumoire, GENLIS, *Maison rust.* t. II, p. 404, dans POUGENS. Vous fouettez les blancs [d'œufs], jusqu'à ce qu'ils soient bien montés, ID. *ib.* t. II, p. 91. || Il se dit d'un cours d'eau dont le volume s'accroît et le niveau s'exhausse. La rivière a monté d'un pied. || 13° Monter se dit des végétaux qui grandissent et s'élèvent. Cet arbre monte trop, on le laisse trop croître. || Cette plante monte en graine, dans peu elle produira de la graine ; locution provenant de ce que, dans beaucoup de plantes herbacées, la laitue, par exemple, la tige ne commence à s'élever qu'au moment de la floraison, et n'achève son évolution que concurremment avec la formation des graines. Ces laitues ont monté, elles ne sont plus bonnes à manger. || Fig. et familièrement. Monter en graine, prendre des années, en parlant des filles pour qui se passent le temps et les chances de se marier. || 14° Les astres, le soleil montent sur l'horizon, ils s'élèvent, se rapprochent du zénith. Et le char vaporeux de la reine des ombres Monte et blanchit déjà les bords de l'horizon, LAMART. *Médit.* I, 1. || Le soleil monte tous les jours, se dit lorsque le soleil s'approche tous les jours de plus en plus de notre zénith. || 15° Ce mur monte trop haut, il a trop d'élévation. || Ce mur, ce collet d'habit, cette robe, etc. montent trop haut, ils ont trop de hauteur. || On dit dans le sens contraire : ce mur, ce collet, etc. ne montent pas assez haut. || 16° Fig. Passer à un poste, à un degré au-dessus de celui qu'on occupait. Il était sergent, il est monté à la sous-lieutenance. Il était lieutenant et il est monté au grade de capitaine. Cet officier a monté en grade. Cet écolier était en troisième, il est monté en seconde. [illegible] il se fit secrétaire, Après, montant d'état, il fut clerc d'un notaire, CORN. *l'Illus. com.* I, 3. Il [M. Hunauld] était monté à la place d'associé dans le mois d'août 1741, MAIRAN, *Éloges, Hunauld.* C'est de cette manière laborieuse et tardive que M. Petit vint à bout d'apprendre assez de latin et de belles-lettres pour pouvoir monter en philosophie, ID. *Éloges, Petit.* || 17° Fig. Obtenir quelque chose d'élevé. Que trouvez-vous, madame, ou d'amer ou de rude À voir qu'un tel bonheur n'ait plus d'incertitude ; Et, quand dans quatre jours vous devez y monter, Quel importun chagrin pouvez-vous écouter? CORN. *Tite et Bérén.* I, 1. Le fidèle.... Fuyant des vanités la dangereuse amorce, Aux honneurs appelé, n'y montait que par force, BOIL. *Lutr.* VI. C'est encore beaucoup tirer de notre ami, si, ayant monté à une grande faveur, il est encore un homme de notre connaissance, LA BRUY. VIII. La lumière a quelque chose de si divin qu'on serait tenté d'en faire un degré pour monter à des substances encore plus pures, VOLT. *Dict. phil. Feu.* Mais, pour monter à lui [Dieu], notre esprit abattu Doit emprunter d'en haut sa force et sa vertu, LAMART. *Méd.* I, 28. Oui, mon âme se plaît à secouer ses chaînes : Déposant le fardeau des misères humaines, Laissant errer mes sens dans ce monde des corps, Au monde des esprits je monte sans efforts, ID. *ib.* I, 28. || Monter au faîte des honneurs, parvenir aux plus grandes dignités. || Absolument. Quiconque est ébloui de ce degré éminent où la naissance et la fortune l'ont placé, c'est dire qu'il n'était pas fait pour monter si haut, MASS. *Pet. car. Human.* Avec nos passions formant sa vaste trame, Celui-là fonde un trône, et monte pour tomber, LAMART. *Méd.* II, 19. La dernière campagne A fait monter bien haut le roi François premier, V. HUGO, *Hernani*, I, 3. || 18° Monter se dit des substances capiteuses qui font impression sur le cerveau. Le vin pur monte à la tête, MOL. *l'Avare*, III, 2. Le péril est comme le vin, il monte à la tête, STAEL, *Corinne*, XII, 2. || On dit de même : le feu, le sang, la rougeur me montent au visage. Ces mots ont fait monter la rougeur sur son front, RAC. *Athal.* III, 3. || Par extension. Il se dit des passions en un sens analogue. Ce fut alors, dame! ne vous déplaise, Que, le courroux lui montant au cerveau, Il s'en allait, enfonçant son chapeau, Mettre l'alarme en tout le voisinage, LA FONT. *Rémois.* Certes je ne sais pas quelle chaleur vous monte ; Mais à convoiter, moi, je ne suis pas si prompte, MOL. *Tart.* III, 2. Un établissement si manifeste du fanatisme où l'on veut que chacun juge de sa foi par son goût, c'est-à-dire qu'il prenne pour inspiration toutes les pensées qui lui montent dans le cœur, en un mot qu'il appelle Dieu tout ce qu'il songe, BOSS. 3° *avert.* § 26. La jalousie lui monte d'abord à la tête comme une vapeur maligne, HAMILT. *Gramm.* 8. || 19° Il se dit de choses morales ou abstraites que l'on suppose prendre leur essor vers le ciel. Ses péchés sont montés jusqu'au ciel, et Dieu s'est ressouvenu de ses iniquités, SACI, *Bible, Saint Jean, Apocal.* XVIII, 5. Et le cri de son peuple est monté jusqu'à lui, RAC. *Esth.* I, 4. Puissent jusques au ciel vos soupirs innocents Monter comme l'odeur d'un agréable encens! ID. *ib.* I, 2. Quelle fut la première voix que votre cœur fit monter vers le Seigneur? MASS. *Carême, Prière* 2. Que leurs vœux jusqu'à toi montent avec les miens! VOLT. *Œd.* I, 1. Montez donc vers le ciel, montez, encens qu'il aime, Soupirs, gémissements, larmes, sanglots, blasphème.... Montez, allez frapper les voûtes insensibles Du palais des destins, LAMART. *Méd.* I, 7. || 20° Fig. Atteindre un degré élevé, au sens moral, avec un nom de chose pour sujet. Le luxe monte tous les jours. Il verra, le perfide, à quel comble d'horreur De mes ressentiments peut monter la fureur, CORN. *Médée*, I, 5. Ne vous offensez pas d'ouïr parler en maître, Grande reine : ce n'est que pour punir un traître, Criminel envers vous d'avoir trop écouté L'insolence où montait sa noire lâcheté, ID. *Sert.* V, 7. Vois leur constance au milieu de leurs gênes, Monter plus haut, plus on les fait languir, ID. *Imit.* III, 19. Le perfide! à quel point son insolence monte! RAC. *Théb.* I, 6. || 21° Terme de musique. Aller du grave à l'aigu, par intervalles conjoints ou disjoints. Ce chanteur monte jusqu'à l'ut. Leur voix [des grands pluviers], qui s'entend de très-loin, est un son plaintif semblable à celui d'une flûte tierce et prolongé sur trois ou quatre tons en montant du grave à l'aigu, BUFFON, *Ois.* t. XV, p. 149. Monter par quintes ou ajouter un dièse, GERBET, *Méth. pour prélud.* p. 91, dans POUGENS. || 22° Fig. Hausser de prix, croître en valeur. Le blé a monté jusqu'à trente francs l'hectolitre. La rente monte, toutes les valeurs ont monté. Quand le prix du blé montera progressivement, disait Necker, sans doute il renchérira le prix de l'industrie et de tous les salaires, MARMONTEL, *Mém.* XII. || 23° Monter, faire un total. À ce Turnus dont le bien monte À dix mille écus, à bon compte, SCARR. *Virg.* VII. Les préparatifs de cette guerre durèrent trois ans ; l'armée de terre ne montait pas à moins de trois cent mille hommes, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. I, p. 251, dans POUGENS. Mille familles peut-être sont à l'aumône par cette banqueroute, qu'on fait monter à près de 40 millions, D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 13 déc. 1782. On fait monter à deux cent mille le nombre des sauvages encore errants dans le Brésil, RAYNAL, *Hist. phil.* IX, 28. || Dans la supputation d'un compte : le tout montant à tant. Toutes les sommes montant à celle de tant. || Ce mémoire monte bien haut, il en coûtera beaucoup pour l'acquitter. || Cette dépense n'a pas monté bien haut, elle a peu coûté. || 24° V. *a.* Parcourir en s'élevant, en passant d'un lieu bas à un lieu haut. Monter une côte. Montez, le fer en main, les rochers du Tyrnole, ROTR. *Antig.* II, 4. De l'auguste chapelle ils montent les degrés, BOIL. *Lutr.* [illegible] || Monter, remonter un fleuve, une rivière, se rapprocher de leur source. || 25° Porter, transporter quelque chose en haut, l'y élever. Monter le blé au grenier. On monte les gros fardeaux avec des grues. || Fig.... Après un tel bonheur, Deux ans les ont montés au haut degré d'honneur, CORN. *l'Illus. com.* IV, 10. Est-ce là cette gloire et ce haut rang d'honneur Où le devait monter l'excès de son bonheur? ID. *ib.* V, 5. || Fixer à un point plus élevé. Il faut monter un peu ce cadre. || Ce jupon, ce pantalon ne sont pas assez montés, ils ne sont pas attachés assez haut. || 26° Monter un cheval, être monté sur un cheval. Bucéphale ne souffrait point qu'aucun qu'Alexandre le montât ; et, quand il le sentait approcher, il se mettait à genoux, VAUGEL. *Q. C.* VI, 5. Elle monte un cheval écumant, FÉN. *Tél.* XXIII. || Fig. Les Français, abattus, bistournés par Napoléon, se laissent ferrer et monter à tous venants, P. L. COUR. *Lett.* X. || Monter un cheval à nu, le monter sans selle, sans éperon et sans couverture. On dit aussi monter à poil ou à cru. || Monter un cheval, s'en servir habituellement et aussi l'instruire, le dresser. || Monter entre les piliers, se dit de l'élève qui monte le sauteur. || Monter par haut, se dit de la manière de faire travailler les sauteurs, qui, s'élevant plus haut que terre à terre, manient à courbettes, à croupades, etc. || 27° Synonyme de saillir, se dit surtout de l'accouplement du cheval et de la jument. De vieux chevaux qui n'avaient plus la force de monter la jument sans l'aide du palefrenier, BUFF. *Quadrup.* t. VII, p. 243. || 28° Monter un navire, y être embarqué. Avec moins de cent hommes qui restaient de deux mille sept cents dont la flotte était montée, VOLT. *Louis XV*, 27. || Particulièrement, monter un vaisseau, le commander. || 29° Monter la garde, faire la garde en quelque endroit. || Monter sa garde, passer au poste le temps voulu par le service. || Fig. Monter la garde autour de, surveiller activement. || Monter la tranchée, faire la garde dans la tranchée. Il a monté la tranchée, il rend compte du siége à son oncle comme un vieil officier, SÉV. 169. || 30° Monter un cavalier, lui fournir un cheval et l'équipement. || Par extension et par similitude avec la fourniture qu'on fait d'un cheval, fournir un établissement ou une personne de tout ce qui lui est nécessaire. Monter une imprimerie de ses presses. Monter une personne en linge. La manière dont son ménage était monté était précisément celle que j'aurais choisie, J. J. ROUSS. *Confess.* III. Il faut que je songe à monter ma maison, PICARD, *Ricochets*, I, 21. || 31° Monter une horloge, une montre, un réveille-matin, un tournebroche, etc. en rehausser les contre-poids ; ce qui a été cause qu'on s'est servi du mot monter, par extension, pour dire : bander les ressorts sans plus songer à l'ancien mécanisme qui consistait à hausser les poids. Une montre lorsqu'elle est montée, DESC. *Pass.* I, 6. || Fig. On disait d'elle que son mari la montait à la cour tous les matins comme une horloge, SÉVIG. 243, 236. || 32° Disposer les pièces d'une machine, d'un appareil de manière qu'ils puissent fonctionner, servir. Un miroir de douze pieds de largeur sur six pieds de hauteur ne laisse pas d'être une grande machine embarrassante et difficile à mouvoir, à monter et à maintenir, BUFF. *Hist. min. Introd. part. Expér. Œuv.* t. VII, p. 233. L'ouvrier qui monte la machine et la fait marcher, J. J. ROUSS. *Contr.* II, 7. || Fig. Monter une cabale, préparer une cabale. Monter un coup, une affaire. || Fig. et familièrement. Monter une garde à quelqu'un, lui faire une vive réprimande ; locution qui paraît se rattacher à garde d'épée (voy. GARDE 1, n° 14).

|| On dit dans le même sens populairement : monter une gamme à quelqu'un; mais cela n'est pas bon ; c'est chanter une gamme qu'il faut, voy. GAMME. || Populairement, monter une scie, [illegible] contre quelqu'un un thème que chacun répète. || Monter une partie, prendre des dispositions pour une partie, faire des invitations. || Monter un métier, [illegible] et tendre sur le métier l'étoffe, la toile, le canevas, la chaîne, le fil, etc. pour travailler. || Monter un diamant, le mettre en œuvre. || Monter une estampe, la mettre sous verre, dans un cadre. || Monter un bouquet, disposer les fleurs d'une manière régulière et agréable à l'œil. || Monter un bonnet de femme, en [illegible] les parties, les ornements. Puisque je monte vos bonnets, vous pouvez bien faire mes robes, COMTE DE CAYLUS (GROSLEY), *Hist. de M Guillaume*, *Œuv.* t. X, p. 24, dans POUGENS. || On dit de même : monter un habit, une chemise. || Monter une perruque, coudre les mèches de cheveux par rangées symétriques. || Monter une pièce d'étain, la battre sur l'enclume nue, en faisant tourner à mesure la pièce sur elle-même. || Monter un squelette, attacher l'un avec l'autre les différents os dans l'ordre et la position naturelle. || Monter un ouvrage d'orfévrerie, de serrurerie, de menuiserie, etc. en assembler les pièces les unes avec les autres. Monter des pendants d'oreille. Monter un buffet. Monter une balustrade. Monter une charpente. Monter un lit. Ce collier [de porcelaine] était monté sur un fil de la racine du tremble, CHATEAUBRIAND, *Natchez*, liv. II. || Terme d'imprimerie. Monter une casse, la dresser sur le rang. || Terme militaire. Monter le bivac, arranger un bivac pour passer la nuit. || Monter une batterie, mettre tous les canons d'une batterie sur leurs affûts, et les ranger de manière à pouvoir s'en servir. || Terme de jeux. Monter une impériale, réunir les points nécessaires pour former et marquer une impériale. || 33° Mettre en place, quand il s'agit des pièces d'un navire. Monter le gouvernail, les pompes, etc. Lorsque toutes les pièces de ce vaisseau [un certain modèle] seront entièrement achevées, il faudra que vous le fassiez monter deux, trois ou quatre fois en votre présence, et que vous ne vous étonniez pas si, dans les premières fois, les charpentiers sont longtemps, parce que, dans l'usage, ils s'apprendront à le monter dans le temps nécessaire, *Colbert à Arnoul*, 1678, dans JAL. || Terme de pêche. Monter un filet, le garnir de cordes, de flottes, de plombées, le mettre en état de servir. || 34° Monter un théâtre, le dresser pour qu'on puisse y jouer. Pour tromper leur douleur mortelle, Soudain un théâtre est monté, BÉRANG. *Nègres*. || Monter une pièce, faire les répétitions et les préparatifs nécessaires pour la mise en scène et la représentation. Nous vous attendions pour la répétition : don Japhet d'Arménie, que nous montons avec tous ses agréments, PICARD, *Vieux comédien*, sc. 7. || 35° Monter un violon, une harpe, une guitare, un piano, y mettre de nouvelles cordes au ton qu'elles doivent avoir. || Ce violon est bien, est mal monté, les cordes en sont bonnes, en sont mauvaises. || Poétiquement et fig. Monter sa lyre, se disposer à faire des vers. L'amour en sa faveur avait monté ma lyre, VOLT. *Epître* 4. || Monter un instrument de musique, en hausser le ton. Monter un instrument au ton d'un autre. || On dit dans le même sens : monter une corde de violon, de harpe, etc. || Fig. Monter [illegible] au ton que demande [illegible], *Mercure*, 1757, dans DESFONTAINES. À monter aisément ma lyre sur ce ton, PIRON, *Métrom.* III, 9. || 36° Accroître, élever. Monter son train et sa dépense. || 37° [illegible] Monter en [illegible] la [illegible] plus [illegible] qu'on n'avait fait d'abord. || 38° Fig. et familièrement. Monter la tête à quelqu'un, ou, simplement, le monter, lui inspirer quelque idée qui s'empare de [illegible] ma mère que ne découvrit que sur le point de l'exécution que j'avais monté mon père à ne se laisser point entamer, ST-SIM. I, 32. Un voyageur qui s'est bien monté la tête, [illegible] trouve, en arrivant dans la rue des Tripoteaux, les tracasseries de [illegible] CHATEAUBR. *Itin.* 1re part. || Il faut bien [illegible] monter la tête qui signifie exciter, inspirer, et monter à la tête qui se dit d'une liqueur [illegible] || 39° [illegible] || 40° [illegible] || 41° [illegible]

donna [à Poltrot] vingt écus à une fois, et cent écus à une autre pour se bien monter, D'AUB. *Fæn.* X, § 54. || Par extension. Se monter en, se fournir de. Se monter en argenterie, en meubles, en linge. || 42° Il se dit des pièces d'un appareil qu'on dispose. Cette machine se montera quand on voudra. || Fig. Se modeler, se régler. Rebours s'était sûrement monté sur le marquis de Mascarille ; il l'outrait encore, ST-SIM. 124, 240. Je me monte aisément à un train de vie quand il est volontaire, J. J. ROUSS. *Conf.* VI. || 43° Fig. S'élever, se hausser. Il s'est monté à un ton qu'il ne soutiendra pas. Les hommes se montent naturellement au niveau de leurs espérances, MIRABEAU, *Collection*, t. III, p. 27. || Absolument. S'exciter, prendre des sentiments de colère, d'opiniâtreté, etc. Quand son imagination se monte. Mais cet autre à la fin se monte de parole, RÉGNIER, *Sat.* VIII. Quand la tête se monte, l'imagination la mieux réglée devient folle comme un rêve, BEAUMARCH. *Mar. de Figaro*, III, 5. L'esprit de l'armée se monte à tel point que.... *Corresp. du gén. Klinglin*, I, 182. || 44° Il se dit aussi des choses qui croissent, s'augmentent. Vos frères sont vainqueurs quand nous sommes trahis; Et, voyant le haut point où leur gloire se monte, Vous regardez fort peu ce qui nous vient de honte, CORN. *Hor.* III, 6. À moi? mes vanités jusque-là ne se montent, ID. *la Suiv.* III, 6. || 45° Former un certain total. Son armée se montait à vingt mille hommes. Mon bien se monte à tant : tenez, voilà le vôtre, BOIL. *Sat.* X. ....À quoi vont les revenus du comte? — Je ne saurais vous dire à quoi cela se monte, DESTOUCHES, *Glorieux*, IV, 8. Les rentes sur l'hôtel de ville ne se montaient qu'à près d'onze millions, VOLT. *Louis XIV*, 4. || Proverbe. Qui monte la mule, la ferre.

— REM. 1. Monter se conjugue avec l'auxiliaire *être*, quand il marque l'état : il est monté dans sa chambre depuis une heure; avec l'auxiliaire *avoir*, quand il exprime l'acte : il a monté quatre fois à sa chambre dans la journée. La rivière a monté de 10 centimètres depuis hier. || 2. Monter à un arbre, monter sur un arbre. On monte à un arbre pour dénicher des oiseaux. On monte sur un arbre pour se placer parmi les branches, à dessein soit de cueillir des fruits, soit de se cacher, soit de mieux voir. || 3. On monte en chaire pour prêcher; on monte dans une chaire pour l'examiner. On monte en voiture pour partir : on monte dans une voiture pour y examiner quelque chose.

— HIST. XIe s. Conseil d'orguil n'est dreiz que à plus munt, *Ch. de Rol.* XV. Cil sont muntez [à cheval], qui le message firent, *ib.* VII. En som [au sommet de] la tour muntée est Bramimonde, *ib.* CCLXVI. || XIIe s. Aprés ces moz [il] a son cheval monté, *Ronc.* 66. Lors est montez li rois sor un cheval, *ib.* 135. Tost les degrés de marbre est montez au donjon, *Sax.* XIV. De grant outrage faire nuls hom ne monteplie; Ainz [mais] se monte et essauce qui son cuer umelie, *ib.* XXXII. Car li reis est vers mei munté en si grant ire.... *Th. le mart.* 36. Ultre mesure [il] en est orguilluz e muntez *ib.* 74. Or [que] me lait [laisse] Diex en tel honor monter, *Couci*, VI. || XIIIe s. [Ils] Orent Berte montée sur un palefroy bai, *Berte*, VII. Ha Diex! je cuidoie estre montée en si haut pris, *ib.* XXX. Il est propre nature des aigues [eaux], que eles montent tout comme eles avaient, BRUN. LATINI, *Tresor*, p. 116. Et atendirent tant que li vens devers els monta mout durement, VILLEH. XCV. Lignages se pot diviser en quatre parties : la premiere partie en montant si comme mes pere et mere.... BEAUM. XIX, 2. Et tant monterent les paroles que li hons de poesté dona au forestier une bafe [soufflet], ID. XXX, 89. Or avint ainsi que tout li meuble que l'en apporta à l'ostel du legat ne monterent que à six mille livres, JOINV. 216. Vile orde garce, à vous que monte, [illegible] de mon [illegible]? *la Rose*, 20033. Car de nule riens ge n'ai honte, Se tel [illegible] qu'à pechié monte, *ib.* 6994. Et quant [illegible] à honor monte Par son sens ou par sa [illegible], *ib.* 344. Ains vous dirai que tout ce monte [illegible] cela signifie], Ainçois que je fine mon conte, *ib.* 944. Sire Ysengrin, de vostre honte, Par le cuer bieu, à [illegible] *Ren.* [illegible] [illegible] *Ass. de Jerus.* [illegible] || XIVe s. Si vint tout [illegible] jusques à Abbeville ; là se monterent [illegible] si travaillé qu'il ne [illegible] I, I,

244. Si monterent ledit roi et ses gens au port de [illegible] et vinrent sur une [illegible] à Calais, ID. I, I, 237. Et estoit toujours bien monté de bons coursiers, de doubles roncins et de gros palefrois, ID. I, I, 234. À tout qu'en monte, si je lui baaille ses [illegible]? .. — À mon qu'en monte? dit l'archer, il en monte assez ; car il est compaing à mon maistre, ID. II, II, 235. Quarante des mieux courants et plus experts de leur ost, et les mieux montés, MONSTREL. II, 19. Tant lui fus gracieux Que s'elle eust dit : donne-moy de la lune, J'eusse entrepris de monter jusqu'aux cieux, VILLON, *Ballade*. [illegible] voit par tout son corps ne sur ses [illegible] entiere, mais estoit tout son corps [illegible] pée, ensorte que la plus grant piece ne [illegible] la paulme [n'était aussi grande que la paume de la main], *Perceforest*, t. V, f° 42. || XVIe s. La [illegible] reure seulement monta à plus de sept [illegible] deux cent mille escus, AMYOT, *Publ.* 29. Il n'y avoit ny aucuns passans, ny batteaux [illegible] ou avallans, ID. *ib.* 35. [illegible] à monter, ID. *Cam.* 44. Cela le faisoit [illegible] arrogamment monter en gloire et en présomptueuse opinion de soy mesme, ID. *Fab.* 12. Au commencement il ne feit que se rire de [illegible] monstrances; mais puis après il monta en [illegible], et se courrouça à bon escient à eux, ID. *T.* [illegible] Monter un chameau, MONT. I, 366. La [illegible] sera montée à tel poinct, que de non [illegible] mespriser la douleur.... ID. II, 118. Le [illegible] soutien monté et clos, ID. III, 120. [illegible] de la place, nous montons le prix et le [illegible] de la conqueste, ID. III, 50. Il sembiera peut-estre que ceste foule [taxe] soit petite; mais [illegible] se monte plus de douze cent mille livres par [illegible] LANOUE, 105. Et afin que ces nobles et [illegible] eussent moyen de se monter et entretenir, [illegible] La mer montoit et remplissoit le canal, [illegible] *Hist.* II, 298. Ung coche doublé de [illegible] moisy, et monté de quatre grandes cavalles de Turquie, CARLOIX, VIII, 28. Plusieurs plantes se [illegible] par hastiveté, s'en montans trop tost en [illegible] pour faire graine, O. DE SERRES, 509. Monter au grenier sans chandelle, COTGRAVE. Qui plus haut monte [illegible] ne doit, de plus haut chet [tombe] [illegible] ID. Il faudra.... que je monte, par manière de dire, les bestes brutes en chaire, pour [illegible] voire nature et condition, LA BOÉTIE, *Servit.* [illegible]

— ETYM. *Mont* : provenç. *montar*, catal. *montar*, espagn. et ital. *montar*.

† **MONTE-RESSORT** (mon-te-re-sor), *s. m.* Instrument propre à démonter et à remonter un fusil.

— ETYM. *Monter*, *ressort*.

MONTEUR (mon-teur), *s. m.* || 1° Ouvrier qui monte des pierres fines, des pièces d'orfévrerie, etc. || *S. f.* Monteuse de bouquets et fleurs artificielles, ouvrière qui monte, dispose les bouquets et fleurs artificielles. || Monteuse, ouvrière qui monte les bonnets. || 2° Fig. et populairement. C'est un monteur de coups, c'est un homme qui cherche à tromper, à en imposer, et aussi un faiseur d'entreprises équivoques. || 3° Ouvrier qui fabrique les boîtes de montre. || 4° Monteur en blanc, celui qui dispose le bois du fusil à recevoir le canon.

— ETYM. *Monter*.

† 1. **MONTFAUCON** (mon-fô-kon), *s. m.* Nom d'une localité près Paris où l'on pendait les condamnés à mort. Mener à Montfaucon, mener au supplice du gibet.

— HIST. XVIe s. Lorsque Maillart, juge d'enfer, menoit à Montfaucon Semblançay l'ame rendre, MAROT, *Épigr. sur la mort de Semblançay*.

† 2. **MONTFAUCON** (mon-fô-kon), *s. m.* Format d'une espèce de papier.

MONTGOLFIÈRE (mon-gol-fiè-r'), *s. f.* Nom donné aux premiers aérostats, qui n'étaient autre chose qu'une enveloppe de papier remplie d'air dilaté par un réchaud placé au-dessous du ballon et emporté par lui.

— ETYM. *Montgolfier*, inventeur de l'aérostat.

† **MONTICOLE** (mon-ti-ko-l'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui vit dans les montagnes.

— ETYM. Lat. *monticola*, de *mons*, mont, et *colere*, habiter.

MONTICULE (mon-ti-ku-l'), *s. m.* || 1° Petit mont. Je trouve tout simple que les éruptions des volcans produisent des monticules; ceux que les fourmis [illegible] dans mon jardin sont bien plus [illegible], VOLT. *Lett. Hamilt.* 17 juin 1773. || 2° Terme d'anatomie. [illegible] de la face supérieure du cervelet, qui [illegible] en [illegible].

— HIST. XVIe s. Les [illegible] au-dessus de la monticule du [illegible], [illegible] d'hu-

meur, en temps de secheresse defaillent, O. DE SERRES, 798 : Ce qui nous advertit de semer bien sagement, de pour d'interesser le dit monticule [le verd montagnard], PARÉ, I, 29.

— ÉTYM. Lat. *monticulus*, diminutif de *mons*, mont.

MONT-JOIE (mon-joi), *s. f.* || 1° Monceau de pierres placées confusément, en signe de victoire, ou pour marquer les chemins. || S'est dit aussi des croix ou indications mises sur les monts-joies pour reconnaître les chemins. || Ordre de chevalerie, institué dans le douzième siècle, par le pape Alexandre III, pour combattre les infidèles dans la terre sainte. || 2° Se disait, par extension, d'un amas de choses quelconques. || Fig. Je prie Dieu qu'il vous envoie brusquements une mont-joie, SCARR. *Poés.* dans RICHELET. || 3° Mont-joie Saint-Denis, ou, simplement, mont-joie, cri de guerre usité parmi les Français dans les batailles, durant le moyen âge. *Liberty and property* [liberté et propriété], c'est le cri anglais; il vaut mieux que Saint-George et mon droit, Saint-Denis et mont-joie; c'est le cri de la nature, VOLT. *Dict. phil. Propriété.* || Bannière qui précédait la marche de l'armée. || S. m. Titre affecté autrefois au premier roi d'armes de France. Le roi d'armes Mont-joie (avec une majuscule).

— HIST. XII° s. Franceiz crient : monjoie, et Normans : Dex aie, WACE, *Rou*, v. 4666. || XIII° s. Tant de pierres aportées, Qu'une monjoie i fut fondée, DU CANGE, *mons gaudii.* Mort sont Ogier et Charlemaine, L'autre est morte et perie; C'estoit sa monjoie et s'ensaigne, C'estoit sa dame de compaigne, RUTEB. 106. || XV° s. Merciez Dieu, pensez de le servir, Il vous garde de tous biens grant montjoye, Et vous fera avoir vostre desir, CH. D'ORL. *Bal.* 126. France qui a longtemps souffert meschief, Qui se plaignoit et regrettoit montjoye, E. DESCH. *Poés.* mss. f° 131. || XVI° s. Les passans pelerins Alloient semans roses et romarins, Faisans de fleurs mainte belle montjoye, MAROT, I, 164. Nous voyons de grandes monjoies d'arene mouvante qui marchent d'une demie lieue devant la mer et gaignent païs, MONT. I, 232. Un de ses predecesseurs avoit autrefois esté deffait en Grenade, comme il paroissoit par une grande monjoie d'os gardez ensemble pour la memoire, D'AUB. *Hist.* I, 363.

— ÉTYM. *Mont*, et *joie*. La *Mont-joie Saint-Denis*, ou simplement *la Mont-joie*, était le nom de la colline près Paris où saint Denis subit le martyre; ainsi dite, parce qu'un lieu de martyre était un lieu de joie pour le saint qui recevait sa récompense. La *Mont-joie Saint-Denis* signifie la *Mont-joie de saint Denis*, selon l'ancienne règle qui rendait le génitif latin par le cas oblique. Le nom de *mont-joie* s'étendit à tous les monceaux, et se prit même figurément. D'un autre côté les Français prirent pour cri de guerre *Mont-joie Saint-Denis* ou, simplement, *Mont-joie;* enfin ce cri de guerre devint le nom du roi d'armes en France. C'est par erreur qu'on a dit quelquefois de notre temps, par forme d'archaïsme, Montjoie et Saint-Denis! ce qui ne signifie rien; par exemple, Casimir Delavigne (*Louis XI*, III, 12) : Montjoie et Saint-Denis! Dunois, à nous les chances!

† **MONT-JOLI** (mon-jo-li), *s. m.* Sauge des montagnes.

† **MONTMARTRITE** (mon-mar-tri-t'), *s. f.* Terme de minéralogie. Variété de gypse calcarifère que l'on trouve à Montmartre, près de Paris, et qui résiste à des intempéries de saison que le gypse commun ne pourrait supporter.

† **MONTMORENCY** (mon-mo-ran-si), *s. f.* Nom d'une cerise acide et à courte queue, que l'on cultive beaucoup à Montmorency près Paris. Aimez-vous la montmorency? || Au plur. Des montmorency.

MONTOIR (mon-toir), *s. m.* || 1° Grosse pierre ou gros billot dont on se sert pour monter plus aisément à cheval; dans l'ancienne langue le montoir se nomme souvent perron. || Ce cheval est difficile, est rude au montoir, il se tourmente, il est inquiet, quand on veut monter dessus. || Dans un sens opposé : ce cheval est aisé, est doux au montoir. || 2° Le côté du montoir, le côté gauche du cheval, ainsi appelé parce que c'est de ce côté-là qu'on monte d'ordinaire à cheval. || Le pied du montoir, le pied gauche du cheval. || Le côté droit se nomme hors montoir ou hors du montoir. || 3° Appui du pied gauche du cavalier sur l'étrier du côté gauche.

— HIST. XIII° s. Et que fors de la nef issiez, Et si venez par ça entor Où il a moult bon monteor, Par où vos porrez bien monter, *Ren.* 23908. || XIV° s. En la court de nostre palais royal à Paris, entre la pierre de marbre, nostre montouer et nostre audience.... DU CANGE, *montorium.* Entre lesquels murs [du Louvre, dans les environs de la rue Froidmantel et de Champfleuri] est le montoir du roi et de la reine, DE LABORDE, *Émaux*, p. 406. || XVI° s. Les crins bien fournis de poil, pendans du costé du montoir, O. DE SERRES, 301.

— ÉTYM. *Monter.*

† **MONTRABLE** (mon-tra-bl'), *adj.* Qui peut être montré. Si vous aviez des yeux, vous ririez bien de ma figure de quatre-vingts ans, qui n'est ni transportable, ni montrable, VOLT. *Lett. à Mme du Deffant* (qui était aveugle), dans LAVEAUX.

MONTRE (mon-tr'), *s. f.* || 1° Action de montrer; sens qui n'est guère usité que dans la locution : faire montre, montrer avec une sorte d'étalage. Elle ..... Étale ses beautés, fait montre de ses charmes, MALH. V, 23. Quand un discours naturel peint une passion, ou un effet, on trouve dans soi-même la vérité de ce qu'on entend, laquelle on ne savait pas qu'elle y fût, en sorte qu'on est porté à aimer celui qui nous le fait sentir; car il ne nous a pas fait montre de son bien, mais du nôtre, PASC. *Pens.* VII, 26, éd. HAVET. Vous avez beau faire montre d'une vaine intrépidité, MASS. *Carême, Évid. de la loi.* Autant pour faire montre de leur crédit que pour obtenir quelque nouveau privilége, ANQUET. *Ligue*, I, 240. || 2° Ce qu'on montre pour faire juger du reste, échantillon. Une montre de blé, d'avoine. Le corps de la pièce sera semblable à l'endroit vulgairement appelé la montre, et, au cas qu'il se trouve d'une qualité inférieure, la pièce d'étoffe sera confisquée, *Arrêt du C.* 16 août 1724. || Acheter du blé sur montre, l'acheter d'après l'échantillon que le vendeur a apporté au marché. || Fig. Voilà une petite montre de ce grand commerce de friperie que l'on exerce à la cour, BALZ. *De la cour*, 5° *disc.* Conserve à nos neveux une montre fidèle Des exquises beautés que tu tiens de son zèle, MOL. *Val-de-Grâce.* || 3° Ce qu'un marchand étale devant sa boutique, pour montrer quelle sorte de marchandise il vend. Tout cela n'est mis que pour servir de montre. Le brodeur et le confiseur seraient superflus, et ne feraient qu'une montre inutile, si l'on était modeste et sobre, LA BRUY. VIII. || Faire des montres, étaler des marchandises de moindre qualité. Le marchand fait des montres pour donner de sa marchandise ce qu'il y a de pire, LA BRUY. VI. || Ne point faire de montre, c'est-à-dire faire voir d'abord ce qu'on a de plus beau, de meilleur. || 4° Boîte vitrée dans laquelle les orfèvres, bijoutiers, etc. mettent leurs marchandises, afin qu'on les voie sans pouvoir y toucher. || 5° Ce qui sert d'enseigne, d'annonce. Semblables à ces figures de carton qui servent de montre à une fête publique, ils [certains grands] jettent feu et flamme tonnent et foudroient, LA BRUY. IX. || Fig. Hypocrites qui, outrageant la vertu dans leurs cœurs, abusent de son image qui leur sert de montre pour se concilier la faveur des hommes, BOSS. *Sermons, Honneur* (fragm. sur le même sujet). || 6° Montre d'orgues, devanture qui simule les tuyaux d'orgues, et qui cache les véritables tuyaux. || 7° Endroit d'une salle d'armes où sont placés, dans une espèce de râtelier, les fleurets des élèves. || 8° Lieu où les marchands de chevaux font voir leurs chevaux à vendre. || La manière dont ils essayent et conduisent ces mêmes chevaux. Prenez-y garde, la montre est trompeuse. || 9° Nom que les fabricants de porcelaine donnent aux pyroscopes. || 10° Apparence. Il est des choses qui ont une montre douteuse, et qu'on ne peut tenir pour honnêtes, que premièrement on n'en fasse l'interprétation, MALH. *le Traité des bienf. de Sénèque*, IV, 16. Quand sur une si belle montre on a essayé du personnage, LA BRUY. XV. C'est une question agitée si la réalité nous importe plus que la montre, LE P. COURBEVILLE, dans DESFONTAINES. || La montre des blés est belle, ils annoncent une bonne récolte. || N'être que pour la montre, se dit de certaines choses qui ne sont que pour l'apparence et dont on ne se sert point. || Ce sont les vignes de la Courtille, belle montre, peu de rapport, ou, simplement, belle montre, peu de rapport, se dit pour exprimer que la personne ou la chose dont on parle, a de belles apparences auxquelles ne répond nullement la réalité. Le proverbe de la Courtille : belle montre, peu de rapport, CYRANO DE BERG. *Pédant joué*, II, 3. || 11° Fig. Parade, étalage. Si les médecins n'avaient les soutanes et des mules, et que les docteurs n'eussent des bonnets carrés..., jamais ils n'auraient dupé le monde, qui ne peut résister à cette montre si authentique, PASC. *Pens.* III, 3, éd. HAVET. Malheur à vous, hypocrites.... qui n'avez qu'une vaine montre et une fausse apparence de probité, BOURDAL. *Avent*, 58. On dirait qu'il a du zèle pour moi, mais ce n'est qu'une idole et qu'une vaine montre de zèle, ID. 6° *dimanche après la Pentecôte, Dominic.* t. II, p. 742. || 12° Autrefois, revue de gens de guerre. Ce qu'il y eut en cette montre [le spectacle, le défilé du triomphe du consul Cornélius] de plus regardé, fut une troupe de Crémonais et de Plaisantins, qui, en habit d'affranchis, voulurent marcher après son charriot, MALH. *Tite Live*, l. XXXIII°, ch. 23. Et comme en une montre où les passe-volants ... sont les plus insolents, RÉGNIER, *Sat.* X. Il avait quatre cents hommes d'armes qui étaient payés à la montre, sans avoir ni contrôleur, ni inspecteur, DUCLOS, *Œuv.* t. II, p. 402. || Fig. et familièrement. Passer à la montre, être acceptable, en parlant soit des personnes soit des choses. Chez les provinciaux on prend ce qu'on rencontre, Et là, faute de mieux, un sot passe à la montre, CORN. *Ment.* I, 1. Ainsi Richard.... Vécut longtemps, et fit force bon tours, Dont celui-ci peut passer à la montre, LA FONT. *Richard Minutolo.* || Revue passée pour le payement de la solde. || Par extension, un mois, un quartier de solde. Cette compagnie a touché sa montre. || Montre sèche, revue où on ne donnait point d'argent. || 13° Ancien terme de guerre. Manœuvre pour cacher son vrai dessein à l'ennemi. Après diverses montres de différents côtés et avoir menacé plusieurs de nos places, le prince d'Orange tourna tout à coup sur Namur, ST-SIM. 30, 92. || On dit aujourd'hui démonstration. || 14° La platine qui indique les heures dans une horloge ou une montre. Les horloges dans les églises avaient des montres dedans et dehors. || On dit aujourd'hui cadran. || 15° Petite horloge qui se porte ordinairement dans une poche destinée à cet usage. Montre d'or, d'argent. Monter sa montre. Ma montre va bien, va mal. Mettre une montre à l'heure. Ceux qui jugent d'un ouvrage par règle sont, à l'égard des autres, comme ceux qui ont une montre à l'égard des autres; l'un dit : il y a deux heures; l'autre dit : il n'y a que trois quarts d'heure; je regarde ma montre; je dis à l'un : vous vous ennuyez; et à l'autre : le temps ne vous dure guère; car il y a une heure et demie, PASC. *Pens.* VII, 5. En ouvrage de goût, en musique, en poésie, en peinture, c'est le goût qui tient lieu de montre; et celui qui n'en juge que par règle en juge mal, VOLT. *Rem. Pens. Pasc.* 18. || Montre à répétition, voy. RÉPÉTITION. || Montre en bague, montre qui se porte au doigt à l'aide d'une bague où elle est enchâssée. Si jamais vous voulez orner le doigt de quelque illustre dame espagnole d'une montre en bague.... cela ne se fait que dans mon village, et on y sera à vos ordres, VOLT. *Lett. Aranda*, 20 déc. 1771. || Montre marine, montre faite avec beaucoup de précision, en sorte qu'elle conserve toujours l'heure, soit du premier méridien, soit de tout autre lieu dont le méridien est connu. En comparant cette heure avec celle que le calcul donne à bord dans le moment d'une observation, on en déduit le méridien sur lequel on se trouve, c'est-à-dire la longitude du lieu qu'on occupe; c'est ainsi qu'une montre marine donne les longitudes. L'Académie avait proposé, en 1767, pour sujet d'un prix la construction d'une montre marine, CONDORCET, *Courtanvaux.* La difficulté était de faire une horloge qui pût marcher régulièrement sur un vaisseau sans cesse agité par les flots; Sully, artiste anglais établi à Paris, construisit une montre marine en 1726; cette horloge n'était qu'un essai, BAILLY, *Hist. de l'astr. mod.* t. III, p. 111. Une montre bien réglée dans un port dont la position est connue, et qui, transportée sur un vaisseau, conserverait la même marche, indiquerait, à chaque instant, l'heure que l'on compte dans ce port, LAPLACE, *Expos.* I, 12. || Montre d'ivrogne, celle qu'on peut monter en tournant à droite ou à gauche. || Terme de marine. Montres à dérive, à sillage, appareils dont le but est d'indiquer à tout moment le nombre des degrés de la dérive, le nombre des nœuds du sillage.

— HIST. XII° s. Venez et veiez [voyez] les ovres del seignur, lesqueles il posat monstres sur terre, *Liber psalm.* p. 63. Remembrera des merveilles de lui [Dieu], ses monstres e les jugemenz de la buche [bouche] de lui, *ib.* p. 164. || XIII° s. Et le requerant li doit faire la monstre, mais non mie de toutes choses, *As. de J.* 82. || XIV° s. L'exposant print et mist en son saing une tasse d'argent appelée monstre [ainsi dite parce qu'on y dégustait le vin], DU CANGE, *monstra.* || XV° s. Et fit le sire de Percy toute maniere de gens armer et appareiller et traire sur les champs et faire leur monstre, FROISS. II, II, 15. Un chascun d'eulx [les trois ordres] son droit estat maintiengne, Car l'exceder est monstre et droicte

[illegible] pas avoir pour le peuple et l'eglise, [illegible] du peuple [illegible] les gens de guerre [illegible] monstre tous les moys sur les lieux et [illegible] argent, COMM. III, 1. Quiconque [illegible] les bleds, farines, ou autres grains [illegible] mesure, c'est à sçavoir, qui ne [illegible] aussy [illegible] et aussy bons dessous comme [illegible] la monstre, il perdera les [illegible], *Ordonn. des rois*, t. II, p. 354. || XVIᵉ s. Mais tout ainsi que qui gaste ou tourmente Le mouvement et secret d'une monstre, L'aiguille faut, et l'heure ne rencontre, ST-GELAIS, 177. Et d'autres lettres, pour le masque et la montre, MONT. I, 38. Faire montre d'une chose en public, ID. I, 119. Aussi devons nous, au siecle où nous sommes, si depravé, regarder de près aux choses qui ont belle montre, LANOUE, 61.... La premiere place que je mettray en monstre [que je citerai] sera la citadelle d'Anvers, LANOUE, 338. L'assemblée de la Rochelle s'engageoit de leur faire toucher deux montres, en attendant le reste de leur payement, D'AUB. *Hist.* III, 505. Toutes œuvres qui procedent des hommes que Dieu n'a point sanctifiez par son esprit, quelque belle monstre qu'elles ayent.... CALV. *Instit.* 609. Quand il en venoit quelques uns qui en apportoient des monstres et des [illegible] seulement [des poésies d'Euripide], AMYOT, *Nicias*, 33. La monstre de tout le triumphe fut departie en trois jours, ID. *P. Æm.* 55. Vos courtisans, qui entendent mieux à monter une montre qu'à affuster ou pointer un canon ou mesme tirer une arquebuzade, MONTLUC, *Mém.* t. II, p. 521, dans LACURNE.

— ÉTYM. Substantif verbal formé de *montrer*, wallon, *mose*; Hainaut, *monte*; provenç. *mostra*; espagn. *muestra*; ital. *mostra*. Le cadran qui *montre* les heures se nommait *montre* : puis on a donné au tout le nom de la partie, et dit *une montre* pour une horloge portative; c'est au XVIᵉ siècle que l'objet et le nom viennent en usage.

MONTRÉ, ÉE (mon-tré, trée), *part. passé* de montrer. || 1° Qu'on fait voir. La lanterne magique montrée aux enfants. || 2° Qu'on enseigne. La lecture montrée aux enfants. || 3° Avoir été bien montré, mal montré, avoir eu un bon ou un mauvais maître.

— REM. Bien qu'on emploie le verbe montrer pour enseigner au passif avec le nom de personne pour sujet, toutefois il veut, à l'actif, ce nom pour régime indirect. On ne dit pas en ce sens montrer quelqu'un, mais montrer à quelqu'un. Une anomalie analogue se voit pour le verbe obéir.

† **MONTRÉE** (mon-trée), *s. f.* Ancien terme de palais. Descente sur les lieux pour vérifier ce qui est contentieux.

— ÉTYM. *Montré*.

MONTRER (mon-tré), *v. a.* || 1° Faire voir. Il m'a montré sa maison, sa bibliothèque, ses tableaux. C'a été dans notre siècle un grand spectacle de voir dans le même temps et dans les mêmes campagnes ces deux hommes [Condé et Turenne].... comme si Dieu, dont souvent, selon l'Écriture, la sagesse se joue dans l'univers, eût voulu nous les montrer en toutes les formes, et nous montrer ensemble tout ce qu'il peut faire des hommes, BOSS. *Louis de Bourbon*. Pendant que la magnanime et intrépide régente était obligée à montrer le roi enfant aux provinces, ID. *le Tellier*. En remerciant ses médecins : voilà, dit-il [Condé mourant], mes vrais médecins; il montrait les ecclésiastiques dont il écoutait les avis, ID. *Louis de Bourbon*. C'est depuis que l'Évangile a montré à la terre des [illegible] justes, qui offrent au Seigneur des prières ferventes pour les princes et pour les rois, que les Césars sont plus heureux, l'empire plus florissant, MASS. *Carême, Mélange*. Feu M. le cardinal de Fleuri me montra l'endroit où Louis XIV avait épousé Mme de Maintenon, VOLT. *Lett. Roques*, 1752. || Fig. et populairement. Montrer son nez quelque part, se faire voir en quelque endroit; cela se dit plus souvent avec l'idée qu'on ne fera qu'y paraître et qu'on y restera peu de temps. Je n'ai garde d'aller [illegible] là mon nez. || On dit dans un sens analogue, [illegible] montrer son visage. Ce duc ne nous a point trompés; il [illegible] que les choses avaient changé.... qu'il fallait un peu venir montrer son visage à la cour, [illegible] || Montrer son nez, se dit aussi de ceux qui sont [illegible] à propos en quelque endroit. Qu'avait-il à faire d'aller montrer là son nez? || Montrer les dents, voy. [illegible], n° 6. || Fig. Montrer des talons, voy. [illegible]. || Cet habit montre la corde, c'est-à-dire il est si usé qu'on en voit la trame. || Fig. Cet homme montre la corde, il fait voir qu'il en est aux expédients, à ses [illegible], et aussi qu'il n'avait qu'un esprit d'emprunt. C'est un homme qui est de mise un quart d'heure de suite, qui le moment d'après baisse, dégénère, perd le peu de lustre qu'un peu de mémoire lui donnait, et montre la corde, LA BRUY. II. || Cela montre la corde, c'est une finesse grossière et facile à découvrir. || Montrer à quelqu'un son béjaune, voy. BÉJAUNE. || Il montre tout ce qu'il porte, se dit d'un homme qui se découvre d'une manière déshonnête. || 2° Montrer à la terre, se dit de quelque personne remarquable que la destinée n'a pas laissée vivre longtemps. Le prince pieux.... que vous n'avez fait que montrer à la terre, MASS. *Pet. carême, Humanité*. || 3° Indiquer par quelque signe ou geste ou de toute autre façon. Montrer quelque chose du doigt. Il n'est pas fort poli de montrer quelqu'un du doigt. Montrer le chemin à quelqu'un. Ces poteaux montrent le chemin. Un cadran qui montre l'heure. Dans son hypothèse [de Leibnitz], l'âme n'a aucun commerce avec son corps; ce sont deux horloges que Dieu a faites, qui ont chacune un ressort, et qui vont un certain temps dans une correspondance parfaite; l'une montre les heures, l'autre sonne, VOLT. *Newt.* I, 6. || Fig. Montrer quelqu'un au doigt, s'en moquer publiquement. Je voudrais déjà être à Burgos, où, n'étant connu de personne, je ne courrai pas le risque de rencontrer quelqu'un qui me montre au doigt, LESAGE, *Est. Gonz.* ch. 44. || Montrer la porte à quelqu'un, faire signe à quelqu'un dont on est mécontent, qu'il ait à sortir de la chambre, de la maison. || Fig. Montrer le chemin aux autres, faire quelque chose pour engager les autres à faire de même, servir d'exemple. Marot.... Tourna des triolets.... Et montra pour rimer des chemins tout nouveaux, BOIL. *Art p.* I. || 4° Montrer une lettre, un écrit, les faire lire. Heureux qui, d'une femme adorant les appas, Reçoit de tels billets et ne les montre pas! VOLT. *Indiscret*, I, 4. Mon projet était d'envoyer cette lettre sans vous la montrer, dans la crainte que vous ne l'approuvassiez point, GENLIS, *Adèle et Théod.* t. III, p. 467, dans POUGENS. || 5° Faire paraître. Tout son visage montre une fierté si haute.... CORN. *Sertor.* IV, 3. Il fallait montrer partout, et à l'Allemagne comme à la France, le défenseur intrépide que Dieu nous donnait, BOSS. *Louis de Bourb.* Par les soins d'un si grand roi, la France n'est plus qu'une forteresse qui montre de tous côtés un front redoutable, ID. *Mar.-Thér.* L'eucharistie, nom composé de biens et de grâces, qui nous montre dans cet adorable sacrement une source de miséricorde, un miracle d'amour.... ID. *ib.* Toutefois épargnez votre tête sacrée; Vous-même n'allez point de contrée en contrée Montrer aux nations Mithridate détruit, RAC. *Mithr.* III, 1. Dieux, éclairez mon trouble et daignez à mes yeux Montrer la vérité que je cherche en ces lieux, ID. *Phèdre*, V, 2. Et que vous montrent-ils [ces lieux] qui ne vous avertisse Qu'il faut qu'on me respecte et que l'on m'obéisse? ID. *Brit.* III, 8. Athènes me montra mon superbe ennemi, ID. *Phèdre*, I, 3. Montrez-nous, héros magnanimes, Votre vertu dans tout son jour; Voyons comment vos cœurs sublimes Du sort soutiendront le retour, J. B. ROUSS. *Ode à la fortune*. Le témoin le plus vil et les moindres clartés Nous montrent quelquefois de grandes vérités, VOLT. *Mérope*, II, 1. || Faire paraître une affection, un sentiment réel ou simulé. Montrer de la douleur, de la joie, de la tristesse. || On dit dans un sens analogue : montrer un visage gai, un visage triste. L'affabilité ne serait plus qu'une insulte et une dérision pour les malheureux, si, en leur montrant un visage doux et ouvert, elle leur fermait nos entrailles, MASS. *Pet. car. Human.* || Montrer, construit avec un adjectif qui le suit. L'effet montra soudain ce conseil salutaire [montra que ce conseil était salutaire], CORN. *Rod.* I, 1. J'entretins la sultane et, cachant mon dessein, Lui montrai d'Amurat le retour incertain, RAC. *Baj.* I, 1. || Voltaire a blâmé cette tournure : mais elle est brève, correcte, et peut être employée. || Montrer avec la préposition de et un verbe à l'infinitif. Vous [illegible] et montrez d'affecter Le côté qu'à sa bouche elle avait su porter, MOL. *l'Ét.* IV, 5. Tenant par deux frères à la cour de Vienne, il montre d'être [illegible] de ses échecs, [illegible]. *Correspondance*, 16 [illegible] Montrer avec un verbe à l'infinitif, sans préposition. M. de Beauvillier devait mettre en garde le roi, par des vérités fortes et bien assurées, [illegible] pas [illegible] frapper sans montrer le [illegible] [illegible] à [illegible], la [illegible] du Maine [illegible] faire [illegible], ID. 336. 337. || 6° Faire [illegible] de [illegible] du sang-froid en ce point. Montrer un faux, un mauvais cœur. Ne [illegible] donc plus par quelle humeur sauvage Tout l'été, loin de toi, demeurant au village, J'y passe obstinément les ardeurs du Lion, Et montre pour Paris si peu de passion, BOIL. *Ép.* [illegible] montrer ici ton zèle et ta prudence, RAC. *Iphig.* I, 4. || 7° Faire connaître, prouver. Je lui ai montré que la proposition est fausse. Ce qu'a fait le sénat [illegible] tre ce qu'il faut faire, CORN. *Nicom.* V, 3. Il faut bien que je me fasse à moi cette violence [de parler des outrages faits à la majesté royale], [illegible] je ne puis montrer qu'à ce prix la constance de la reine, BOSS. *Reine d'Anglet.* Montrons dans un prince admiré de tout l'univers que ce qui fait les héros [illegible] ID. *Louis de Bourbon*. Le valeureux comte de Fontaines, qu'on voyait porté dans sa chaise [à Rocroy], et, malgré ses infirmités, montrer qu'une âme guerrière est maîtresse du corps qu'elle anime, ID. *ib.* Il [Charles Iᵉʳ] a montré qu'il n'est pas permis aux rebelles de faire perdre la majesté à un roi qui sait se connaître, ID. *ib.* Les [illegible] trent point que sa vertu les touche, RAC. *B.* [illegible] || 8° Enseigner. Montrer les langues, la grammaire, les mathématiques. Montrer à écrire. Et ce qui vous était plus important, on vous a montré avec soin l'histoire de ce grand royaume que vous [illegible] de rendre heureux, BOSS. *Hist. Dessein général*. Il vaut mieux me laisser montrer à lire à Mlle de la Tour, MAINTENON, *Lett. à Mlle de Caylus*, 6 [illegible] 1717. || Par extension. Je vous ai montré [illegible] faiblir son empire, CORN. *Sert.* III, 2. Il montre aux plus hardis à braver le danger, RAC. *Thé*[illegible] || Absolument, dans le même sens, et [illegible] montrer à quelqu'un. Outre le maître d'armes qui me montre, j'ai arrêté encore un maître de philosophie, MOL. *Bourg. gent.* I, 2. Votre maître de musique est allé aux champs, et voilà une personne qu'il envoie à sa place pour vous montrer, ID. *Mal. imag.* II, 4. Ils sont charmés de cet h[illegible] [précepteur]; c'est lui qui montre à cette [illegible] quise, SÉV. 26 juin 1680. L'occupation de montrer en ville n'est guère moins opposée à l'étude que la dissipation des plaisirs, FONTEN. *Carré*. || [illegible] Souvent les bêtes montrent à vivre aux hommes, c'est-à-dire elles n'ont pas de si grands dés[illegible] || Par menace, je lui montrerai bien [illegible] tierai, je me vengerai de lui. || 9° Se montrer, *v. réfl.* Paraître, se faire voir. Le soleil ne s'est pas montré aujourd'hui. Montrez-vous pour [illegible] héros du trépas, Mais montrez-vous en [illegible] ne vous perdez pas, CORN. *Héracl.* IV, 1. À quoi bon se montrer, et, comme un étourdi, Me venir démentir de tout ce que je di? MOL. *l'Ét.* I, 5. Qu'[illegible] donc que ma substance, ô grand Dieu? [illegible] la vie pour en sortir bientôt; je viens me montrer comme les autres; après il faudra disparaître, BOSS. *Sermons, Mort*, 1. Que s'il [l'esprit d'[illegible] et d'hérésie] s'est montré tout entier à l'Angleterre, et si sa malignité s'y est [illegible] serve, ID. *Reine d'Anglet.* Avec [illegible] descendu, Il a vu le Cocyte et les [illegible] Et s'est montré vivant aux [illegible] RAC. *Phèdre*, II, 1. Ma mère Jézabel devant moi s'est montrée, Comme au jour de sa mort [illegible] parée, ID. *Ath.* II, 5. S'il pouvait se [illegible] [illegible], VOLT. *Tancr.* I, 6. Les prophètes des Cévennes qui allèrent à Londres [illegible] citer des morts en 1707, avaient vu [illegible] avaient parié, il devait se montrer au [illegible] *Mœurs*, 181. Les mâles sortent plus souvent des cavernes que les femelles, qui ne se [illegible] rement, BUFF. *Ois.* t. VIII, p. 185. Le pavillon [illegible] montra dans tous les parages de l'Europe, [illegible] *Hist. phil.* V, 7. || Se montrer, aller dans le monde, dans les visites, dans les soirées, etc. Mon fils est à Paris; il y sera peu : la cour est de retour, et il ne faut pas qu'il se montre, SÉV. 68. Le désir de se montrer, d'être mieux mise qu'une autre, GENLIS, *Théât. d'éduc. Dangers du monde*, I, 2. || Se montrer, se dit de celui qui ne se tient pas caché. Il est bien hardi de se montrer après cela. [illegible] II, 1. Perfide, oses-tu bien te montrer devant moi? RAC. *Phèdre*, IV, 2. Lucile en est outrée et ne se montre plus [illegible], *le Méchant*, III, 9. || N'oser se montrer, se dit de celui qui se tient caché pour quelque crainte ou pour quelque honte. Les [illegible] [illegible] qui s'attendaient à être [illegible] bafoués, n'osaient se montrer, [illegible] 1767, *Œuvres*, t. XV, p. 187, dans [illegible] || N'avoir qu'à se montrer, se dit d'une personne qui ayant de la puissance, de l'habileté, n'a besoin que de paraître pour tout emporter. Le roi d'[illegible] [illegible] de combattre dans les troupes [illegible] [illegible] avait cru qu'il n'avait qu'à se montrer

pour mettre en fuite les Assyriens, ROLLIN, *Traité des Ét.* v, ch. 3, 2° part. note 3. || 10° Fig. Se faire connaître. J'aime un esprit aisé qui se montre, qui s'ouvre, BOIL. *Ép.* II. || L'homme du monde a besoin de toutes les raisons tirées de l'usage et de son devoir, pour se résoudre à se montrer, LA BRUY. II. || La feinte [quand sa source dans la malignité], ou n'est plus qu'une ruse qui la cache, c'est une preuve certaine qu'on pourrait en se montrant de trop près, MASS. *Pet. car. Human.* || 11° Se montrer tel, faire voir par les effets qu'on est tel. Tu t'es en m'offensant montré digne de moi, Je me dois par ta mort montrer digne de toi, CORN. *Cid*, III, 4. Montrez-vous bon ami, montrez-vous bon valet, SCARR. *Jodelet ou le maît. valet*, IV, 6. La reine se montre le ferme soutien de l'État, BOSS. *Reine d'Anglet.* D'un nouveau [illegible] inventer vous l'idée? Qu'en tout avec [illegible] il se montre d'accord, BOIL. *Art p.* III. Ah! seigneur, qu'éloigné du malheur qui m'opprime Votre cœur aisément se montre magnanime! RAC. *Iph.* I, 3. Cicéron se montra plutôt péripatéticien que platonicien, FÉNEL. *Opin. des anc. phil.* [romains]. || Se montrer tel qu'on est, ne rien affecter, ne rien dissimuler. || Fig. Se bien montrer, se montrer mal, faire bonne, mauvaise contenance dans les occasions qui exigent de la résolution et de la fermeté. || Il faut se montrer, il faut faire acte de [illegible], payer de sa personne. || 12° Devenir visible, apparent. La lune se montrait entre les nuages. || Fig. Il se dit des choses dont l'épreuve se fait, dont la preuve se donne. Ta foi dans mon malheur s'est montrée à mes yeux, RAC. *Andr.* IV, 1.

— HIST. X° s. Cest fructum que mostret nos habemus, *Frag. de Valenc.* p. 469. || XI° s. Et il li ad com chevalier mustrée [son épée], *Ch. de Rol.* CV. || XII° s. Cel jour [il] mostra mout bien son vasselage [vaillance], *Ronc.* 64. Anuist [aujourd'hui] verrons nostre grant droit mostré, *ib.* 180. Et nous lui monstrerons tant espié et tant dart... *Sax.* XXIX. Lors fut m'amors descouverte et monstrée, *Couci*, VI. Grant pechié fait qui son homme veut prendre Par biau semblant monstrer, tant que bien tient, *ib.* XXI. En grant devotion cele messe ad chantée, E à Deu sun seigneur ad sa cause mustrée, E pria qu'il le guart de male destinée, *Th. le mart.* 36. || XIII° s. Joffrois li mareschaus de Champaigne monstra la parole et l'offre qu'il avoient faite au duc de Bourgogne et au comte de Bar le Duc, VILLEH. XXV. Lors parlerent li evesque et li clergiés au peuple, et lour monstrerent qu'il fussent confès et feist chascun d'aus [eux] sa devise [ce qu'il avait à faire], ID. LXX. Qui [à] si bele pucele monstreroit laide chere [figure, mine], *Berte*, XX. Car je n'i sai la voie, s'ele ne m'est monstrée, *ib.* XLVI. Mal lui monstrons semblant que soions si ami, *ib.* LXXI. Senechal, ore nous a monstré Dieu une partie de son pooir, JOINV. 196. ....Grant deshoneur à qui mal voudront fere; car on les monterra au doi, ID. 303. Il [le lynx] voit tout quanque l'en li moustre, Et dehors et dedans tout outre, *la Rose*, 8993. Cels pris [je prise ceux-ci], cels aim, et si je doi : Cels doit l'en bien monstrer au doi; Qu'il sont el siecle cler-semé, RUTEB. 240. || XIV° s. Pierre Labbé qui en sa vie estoit homme assez monstrant [arrogant] et de diverse cole [humeur], LE CANAR, *monstrare.* || XV° s. Et ne font nul semblant qu'ils doivent fuir, mais nous attendent, à ce qu'ils monstrent, FROISS. I, I, 286. Le roy et la cour monstroient, en tout et partout, de luy vouloir aider, COMM. VII, 1. || XVI° s. Si duisoit à ceulx qui monstroient de s'esmerveiller de sa diligence et promptitude en telles choses.... AMYOT, *P. Ém.* 47.

— ETYM. Berry, *bontrer*; wallon, *mostrer*; Hainaut, *moustrer*, *moutrer*; provenç. et espagn. *mostrar*; ital. *mostrare*; du lat. *monstrare*, qui est le dénominatif de *monstrum* (voy. MONSTRE).

† **MONTREUR, EUSE** (mon-treur, treû-z') s. m. et f. Celui, celle qui montre. Un montreur de lanterne magique, de bêtes féroces, de marionnettes. Sur le montreur d'appas tomba toute la haine [le roi Candaule qui avait montré à Gygès sa femme au bain], LA FONT. *Cand.* J'étais si ennuyé de salons, de jets d'eau, de bosquets, de parterres, et des plus ennuyeux montreurs de tout cela, J. J. ROUSS. *Confess.* IX.

— HIST. XVI° s. Monstreur, COTGRAVE.

— ETYM. *Montrer*; provenç. *mostraire*, *mostrador*; espagn. *mostrador*; ital. *mostratore*.

MONTUEUX, EUSE (mon-tu-eû, eû-z'), *adj.* Qui est coupé de monts, de hauteurs. La lune nulle part n'a sa surface unie, Montueuse en des lieux, en d'autres aplanie, LA FONT. *Fabl.* VII, 18. Ce continent, qui ne tient au reste de la terre que par la chaîne étroite et montueuse de l'isthme de Panama, BUFF. *Suppl. à l'hist. nat. Œuv.* t. XI, p. 66. On sait que le Valais est un pays montueux, divisé suivant sa longueur par une grande vallée dans laquelle roule le Rhône, SAUSSURE, *Voy. Alp.* t. VIII, p. 7, dans POUGENS.

— HIST. XVI° s. Grenade, grande ville distinguée comme Rome en quartiers montueux et bas, D'AUB. *Hist.* I, 347. Et est le pays montueux en partie, en partie plainier, PALSGR. p. 883. Le chemin qui est montueux et malaysé, MONT. II, 57.

— ETYM. *Mont*; provenç. *montuos*; espagn. et ital. *montuoso*. Sur l'*u* de *montueux*, voy. MONSTRUEUX.

† **MONTUOSITÉ** (mon-tu-ô-zi-té), *s. f.* Nature d'un pays montueux. Les anciennes laves les plus impraticables par leurs montuosités, leurs coupures et leurs pointes, furent, en un clin d'œil, converties par ce torrent en une vaste plaine de sable, BUFF. *Addit. théor. ter. Œuv.* t. XIII, p. 86.

— ETYM. *Montueux*.

MONTURE (mon-tu-r'), *s. f.* || 1° Bête sur laquelle on monte pour aller d'un lieu à un autre. J'ai néanmoins encore une prière à vous faire, que vous preniez des montures et l'équipage nécessaire, et que vous alliez trouver Gabelus, SACI, *Bible, Tobie*, IX, 3. Les ânes firent toujours sa monture ordinaire, VOLT. *Mœurs*, 52. Sa monture était un tigre superbe qu'il avait dompté, et qui était aussi haut que les plus beaux chevaux de Perse, ID. *la Princ. de Babyl.* 1. || 2° Travail d'un ouvrier qui a monté quelque ouvrage. Vous payerez tant pour la monture. || 3° Ce qui sert à assembler, à supporter, à fixer la partie ou les parties principales d'un objet, d'un outil, etc. La monture d'un thermomètre. || La monture d'un fusil, d'un pistolet, le bois sur lequel le canon et la platine sont montés. || La monture d'un éventail, l'assemblage des morceaux de bois ou d'autre matière qui servent à soutenir le papier ou l'étoffe d'un éventail. || Monture d'un violon, d'une basse, d'une guitare, l'ensemble des cordes qui les garnissent, considérées surtout une fois qu'elles sont ou peuvent être montées au ton convenable. || Monture de bride, ce qui porte et soutient la partie du mors qui entre dans la bouche du cheval. || 4° Le métal employé pour monter un bijou, un objet précieux. Une monture d'or, d'argent. || 5° Terme de commerce. Équipement d'un vaisseau. || Marchandises qu'on doit transporter. || Proverbe. Qui veut aller loin ménage sa monture, c'est-à-dire il faut éviter les excès si l'on veut prolonger ses jours; ou bien il faut ménager les choses dont on veut se servir longtemps. Je lui disais parfois : monsieur Perrin Dandin, Tout franc, vous vous levez chaque jour trop matin ; Qui veut voyager loin ménage sa monture, RAC. *Plaid.* I, 1.

— HIST. XV° s. Sans monture et sans armure, FROISS. II, II, 238. Portant harnois rouillé de nonchaloir Sus monteure foulée de foiblesse, CH. D'ORL. *Bal.* 81. || XVI° s. Il alloit faisant sa visitation par les villes à pied, sans monture quelconque, AMYOT, *Cat.* 13.

— ETYM. *Monter*; provenç. et espagn. *montadura*.

MONUMENT (mo-nu-man), *s. m.* || 1° Construction faite pour transmettre à la postérité la mémoire de quelque personnage illustre, ou de quelque événement considérable. Moïse parle des choses arrivées dans les premiers siècles comme de choses constantes, dont même on voyait encore dans les peuples voisins et dans la terre de Chanaan des monuments remarquables, BOSS. *Hist.* II, 3. Ils y avaient érigé des monuments des choses qui leur étaient arrivées, ID. *ib.* Dresser des monuments pour la postérité, ID. *ib.* III, 3. Les monuments les plus superbes, les ouvrages de marbre et de bronze qu'on élève à la gloire des grands, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. III, p. 394, dans POUGENS. Ils [les descendants des races illustres] ne portent point sur leur front l'orgueil de leur naissance; ils vous la laisseraient ignorer, si elle pouvait être ignorée; les monuments publics en parlent assez, sans qu'ils en parlent eux-mêmes, MASS. *Pet. car. Human.* La plupart des monuments, quand ils sont érigés longtemps après l'action, ne prouvent que des erreurs consacrées, VOLT. *Mœurs*, 197. Qu'un monument pompeux consacrant leur mémoire De ces martyrs de Rome éternise la gloire, LEMIERRE, *Épich. et Nér.* V, 2. || Absolument. Le Monument, colonne élevée à Londres, en mémoire de l'incendie qui détruisit une partie de cette ville en 1666 et dont on accusa les catholiques. || 2° En général, édifices imposants par leur grandeur, leur beauté, leur ancienneté. Les monuments d'une ville. D'anciens monuments. J'ai cherché le repos dans ces grands monuments, D'une âme qui se fuit trompeurs amusements, VOLT. *Sémiram.* III, 1. Laissez de toucher tous ces grands monuments, Les ouvrages des arts consacrés par les temps, ID. *Orphel.* II, 5. Mais une terre est détruite, mais le château, les souvenirs, les monuments, l'histoire.... les monuments se conservent où les hommes ont péri, à Balbek, à Palmyre et sous la cendre du Vésuve, P. L. COUR. *Lett.* V. Monument croulé, que l'écho seul habite! LAMART. *Pèlerinage de Child-Harold.* || Par extension, statues, bas-reliefs, colonnes, etc. qui proviennent de l'antiquité. Une autre salle renferme les monuments tristes et sévères des Égyptiens, de ce peuple chez lequel les statues ressemblent plus aux momies qu'aux hommes, STAEL, *Corinne*, VIII, 3. || 3° Dans le style élevé, Tombeau. Ces rêveurs .... veulent déterrer les Grecs du monument, RÉGNIER, *Sat.* IX. S'il arrivait qu'Auguste entrât au monument, TRISTAN, *Mariane*, IV, 1. Qu'on le fasse sans bruit porter au monument, ID. *M. de Chrispe*, V, 10. Mais la dame voulait paître encore ses yeux Du trésor qu'enfermait la bière, Froide dépouille et pourtant chère; C'était là le seul aliment Qu'elle prît en ce monument, LA FONT. *Matrone.* Enfin, seule et toute à moi-même, Je puis envisager cet affreux changement Qui du haut d'une gloire extrême Me précipite au monument, MOL. *Psyché*, II, 3. Et vous, ne viendrez-vous pas à ce triste monument, vous, dis-je, qu'il a bien voulu mettre au rang de ses amis? tous ensemble.... environnez ce tombeau, BOSS. *Louis de Bourbon.* Quel sujet, dira l'un, peut donc si fréquemment Mettre ainsi cette belle aux bords du monument? BOIL. *Sat.* X. Les mânes effrayés quittent leurs monuments, J. B. ROUSS. *Cantate, Circé.* Cette lyre au monument Avec moi voudra descendre; Mais qui de vous sur ma cendre Viendra rêver un moment? MILLEVOYE, *Élég.* liv. I. || On dit aussi monument funéraire, qui peut être employé dans le langage ordinaire. || 4° Fig. Certains grands objets de la nature. Les montagnes sont des monuments des révolutions du globe. Mais comment à ces monts.... Ose-t-on comparer les vains efforts de l'art? Ce sont les monuments qu'a laissés la nature, D'un monde qui n'est plus décombres orgueilleux, MASSON, *Helv.* II. || 5° Fig. Ouvrages durables de la littérature, des sciences et des arts. Cette statue est un des plus beaux monuments de l'art. Je ne doute pas qu'une édition de Machiavel, avec ce contre-poison à la fin de chaque chapitre, ne soit un des plus précieux monuments de la littérature, VOLT. *Lett. Pr. roy. de Prusse*, 28 déc. 1739. Il [Homère] écrivait la guerre la plus mémorable du premier peuple de l'Europe contre la plus florissante nation qui fût encore connue dans l'Asie; son poëme fut presque le seul monument de cette grande époque, ID. *Dict. phil. Épopée.* || 6° Fig. Tout ce qui consacre et manifeste, tout ce qui garde les souvenirs. Qui pourrait assez exprimer le zèle dont elle brûlait pour le rétablissement de cette foi [catholicisme] dans le royaume d'Angleterre, où l'on en conserve encore tant de précieux monuments? BOSS. *Duch. d'Orl.* Il dit en scellant la révocation du fameux édit de Nantes, qu'après ce triomphe de la foi et un si beau monument de la piété du roi, il ne se soucie plus.... BOSS. *le Tellier.* Babel, premier monument de l'orgueil et de la faiblesse des hommes, ID. *Hist.* I, 2. Il s'est fait apporter ces annales célèbres.... On y conserve écrits le service et l'offense, Monuments éternels d'amour et de vengeance, RAC. *Esth.* II, 1. || Par extension. Ces dépouilles seront mises sur mon tombeau, comme un monument de la victoire due à mes flèches, FÉN. *Tél.* XV. Et s'il [le Seigneur] laisse encore traîner sur la terre des restes infortunés de leur race [des oppresseurs], c'est pour les faire servir de monument éternel à ses vengeances, MASS. *Pet. carême, Human.* Peut-être, oui, pardonne, ô maître de la lyre, Peut-être j'oserais, et que n'ose un amant? Égaler mon audace à l'amour qui m'inspire, Et, dans des chants rivaux célébrant mon délire, De notre amour aussi laisser un monument, LA MART. *Méd.* I, 8.

— HIST. XII° s. Ço est li monumenz que fist Symon en Modin, jusques en cest jor, *Machab.* I, 13. E les urent es monumenz de lor peres, *ib.* II, 12. || XIII° s. L'ont enfoui [un mort] à grant honour; Li cors fu mis el monument, GUI DE CAMBRAI, *Barl. et Jos.* p. 247. || XV° s. O Bretaigne, ploure ton esperance! Normandie, fai son enterrement, Guyenne aussi et Auvergne, or t'avance, Et Languedoc, quier lui son monument, E. DESCH. *Mort de du Guesclin.*

— ETYM. Provenç. *monumen*, *monimen*, cat. mo-

numentum, esp. et ital. *monumento*; du lat. *monumentum* ou *monimentum*, de *monere*, avertir : ce qui avertit, indique.

MONUMENTAL, ALE (mo-nu-man-tal, ta-l'), *adj.* Qui a rapport aux monuments. Une gare monumentale. Des édifices monumentaux. || Fig. Il y a là [dans la vie de Chateaubriand] une destinée littéraire et plus que littéraire, une destinée vraiment historique et monumentale, à laquelle se rattache de loin aux yeux de la postérité toute une période accomplie, STE-BEUVE, *Chateaubr. et son groupe*, t. I, p. 40.

— ÉTYM. *Monument.*

† MOQUABLE (mo-ka-bl'), *adj.* Digne de moquerie, dont on doit se moquer. [Beaumarchais] amusant et infatigable plaideur; doué du talent de rendre l'arbitraire non-seulement odieux mais moquable, et de mettre le ridicule du parti des gens de bien, VILLEMAIN, *Cours de litt.* du XVIII^e s. 3^e part. p. 304.

— HIST. XVI^e s. Au lieu de se monstrer bon moqueur, il se rent moquable à tout le monde, J. TAHUREAU, *Poésies*, p. 60, dans LACURNE.

† 1. MOQUE (mo-k'), *s. f.* Terme de marine. Bloc de bois qui ressemble à une sphère aplatie dans son contour, ou qui a la forme d'un cœur, et qui est évidé dans son milieu. || Moque de civadière, celle où passe l'écoute de civadière. || Moques du grand étai, gros corps de mouton que l'on met l'un au bout de l'étai, l'autre au collier, et qui sont réunis ensemble par une ride.

† 2. MOQUE (mo-k'), *s. f.* Gobelet de fer-blanc. Une moque de bière. || Petit pot de terre, en forme de tasse avec une anse, qui sert de verre aux paysans de Saintonge. || On se sert de ce terme, pour désigner une certaine mesure d'une tasse, du côté d'Avranches. Une moque de cidre.

MOQUÉ, ÉE (mo-ké, kée), *part. passé* de moquer. Tourné en ridicule. Et peut-être pressé [le roi] des guerres d'Arménie, Vous laissera moquée, et la reine impunie, CORN. *Rodog.* III, 2. Quelqu'un le reconnut [le geai], il se vit bafoué, Berné, sifflé, moqué, joué, Et par messieurs les paons plumé d'étrange sorte, LA FONT. *Fabl.* IV, 9. || Il se dit des choses. Sous un prince aussi grand que religieux [Louis XIV], la vertu, autrefois étrangère et moquée à la cour, y est devenue la voie la plus sûre des grâces et des récompenses, MASS. *Carême, Injust.* Plaisir cherché par mes vœux superflus, Plaisir moqué des mortels corrompus, MALFIL. *Narcis.* I.

MOQUER (SE) (mo-ké), *v. réfl.* || 1° Tourner en ridicule quelqu'un. On ne rit point du ridicule des gens qu'on ne connaît point; voilà pourquoi M. de Maurepas disait qu'il ne se moquait jamais que de ses parents et de ses amis, VOLT. *Lett. Mme du Deffand*, 10 févr. 1760. || Tourner en ridicule quelque chose. Les mystères sacrés hautement se moquent, CORN. *Poly.* III, 2. Pour se moquer de leur religion [des Égyptiens], il [Cambyse] avait fait tuer le dieu Apis, c'est-à-dire le taureau sacré qu'ils adoraient sous ce nom, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. V, p. [illegible], dans POUGENS. On commence à respecter très-peu l'aventure de Curtius, qui referma un gouffre en se précipitant au fond lui et son cheval; on se moque des boucliers descendus du ciel, VOLT. *Mél. hist. Fragm. s. l'hist.* art. XIII. On se plaignait de l'envie en Grèce, on s'en plaignait à Rome, et je m'en moque quelquefois en France, ID. *Lett. Chabanon*, 1 juill. 1768. La malignité saisit un ridicule et s'en moque, [illegible], GENLIS, *Ad. et Théod.* t. III, p. 237, dans POUGENS. || 2° Témoigner par des paroles ou par des actes qu'on ne fait nul cas de quelqu'un ou de quelque chose. Faisons nos sûretés et moquons-nous du reste, CORN. *Othon*, II, 4. Ce héros voit la foudre et s'en moque dans l'âme, ID. *Pomp.* II, 2. Je me moque de ces auteurs-là, s'ils sont contraires à la tradition, PASC. *Prov.* IV. Si vous dites [illegible] avez raison, SÉV. 9. Je me moque de ces moments d'amitié qui ne laissent aucun crédit à ceux que l'on aime, ID. 530. Il se moque des lois, se rit des [illegible], *Agrippa*, I, 5. A peine Mme du Maine [illegible] qu'elle se moqua de tout ce que M. le Prince lui put dire, M^{me} DE CAYLUS, *Souvenirs*, p. 217, dans POUGENS. Antoine, qui se voyait aux portes de Rome à la tête d'un puissant corps de troupes, se moqua du décret, VERTOT, *Révol. rom.* XIV, 314. Pie II envoya au roi une épée bénite, mais il se moqua de lui, et [illegible] à son cousin le royaume de Naples, VOLT. *Hist. parlem.* ch. XI. || Je m'en moque comme de l'an quarante, sous-entendu de la république, dicton employé par les royalistes pour exprimer qu'on

ne verrait jamais l'an quarante de la république. || Se moquer du monde, se moquer des gens, ne pas parler d'une manière sérieuse, ne pas mériter l'attention. N'est-ce pas se moquer des gens? SÉV. 78. On ne peut se moquer du monde d'une façon plus grossière, BOSS. *Var.* 11. Voilà une drôle de façon d'honorer un honnête homme, que de mettre une troupe de coquins après lui, c'est se moquer du monde, MARIVAUX, *Double inconst.* I, 10. L'auteur [illegible] se moque du monde, de vouloir détruire une ville si charmante, VOLT. *Babouc.* Allez, monsieur, vous vous moquez des gens, BOISSY, *Français à Londres*, 16. || C'est se moquer de Dieu et du monde d'agir ainsi, c'est-à-dire c'est fouler aux pieds toutes sortes de lois. || 3° Se moquer de, suivi d'un infinitif, n'agir pas raisonnablement. Il se moque de soutenir une chose si absurde. Elle se moque de se piquer de jeunesse, LA BRUY. III. || 4° Refuser en ridiculisant, ne pas tenir à. Je me moquerais fort de prendre un tel époux, MOL. *Tart.* II, 2. Je veux ce soir lui donner pour époux un homme aussi riche que sage; et la coquine me dit au nez qu'elle se moque de le prendre, ID. *l'Av.* I, 7. || 5° Absolument. Ne pas parler, ne pas agir sérieusement. En nous flattant il semble qu'il se moque, MAIRET, *Soliman*, V, 3. On crut qu'il se moquât; on sourit, mais à tort, LA FONT. *Fabl.* IV, 18. Votre père se moque; et ce sont des chansons, MOL. *Tart.* II, 4. Ah, monsieur Fleurant, c'est se moquer, il faut vivre avec les malades, ID. *Mal. imag.* I, 1. Nous ne songeons plus qu'il y ait eu un comte de Guiche au monde; vous vous moquez avec vos longues douleurs, SÉV. 28 déc. 1672. || Par civilité. Vous vous moquez de moi, vous vous moquez, c'est-à-dire vous me traitez avec trop de cérémonie, vous poussez trop loin la politesse. Éraste : Je vous prie de m'excuser de l'incivilité que je commets. — M. de Pourceaugnac : Vous vous moquez, MOL. *Pourc.* I, 10. Il me dit que je me moquais; que ces compliments ne se faisaient pas entre amis, HAMILT. *Gramm.* 9. Vous moquez-vous? de grâce, ne prenez pas garde à moi; entre amis et voisins les compliments doivent être bannis, GENLIS, *Théâtre d'éduc. le Fraisage*, II, 6. || 6° Être moqué, être tourné en ridicule. Les esprits forts qui s'étaient moqués de la fée furent moqués à leur tour, J. J. ROUSS. *Reine Fantasque.* Qui n'a pas été opprimé par les puissants, moqué par les faibles, fui et abandonné par tous les hommes! YAUVEN. *Orat. chagrin.* || 7° Se faire moquer, être tourné en ridicule. Il s'est fait moquer pour sa conduite étourdie. Il s'est fait moquer de tout le monde. || Proverbes. La pelle se moque du fourgon, se dit lorsqu'une personne se moque d'une autre qui aurait autant de sujet de se moquer d'elle. L'abbé Testu dit rudement à notre voisine : Mais, madame, si elle vous avait répondu que la pelle se moque du fourgon, qu'auriez-vous dit? Monsieur, dit-elle, je ne suis point une pelle, et elle est un fourgon, SÉV. 387. || Il ne faut pas se moquer des chiens qu'on ne soit hors du village, c'est-à-dire il ne faut pas choquer un homme tant qu'on est dans un lieu où il peut vous nuire. || Donner à plus riche que soi, le diable s'en moque, signifie que, les largesses faites à des riches étant rarement désintéressées, le diable ne doit pas en tenir compte, ou bien qu'il est ridicule de donner à plus riche que soi.

— REM. 1. On notera que moquer a une forme passive, bien qu'il n'ait pas de forme active. On ne dit pas moquer quelqu'un; mais on dit être moqué par quelqu'un. L'ancienne langue employait régulièrement l'actif. || 2. A côté de se faire moquer, tournure qui est la tournure régulière, il s'en est introduit une autre qui est complétement inconciliable avec la syntaxe; c'est : vous vous ferez moquer de vous, il s'est fait moquer de lui, etc. De vous, de lui, etc. ne peuvent se construire : faire moquer de soi, ne signifie rien. Cependant il faut avouer que cette locution, tout opposée à la grammaire et même toute barbare qu'elle est, a pour elle l'usage, l'autorité de l'Académie et celle des exemples. Ne vaut-il pas mieux porter son mal en patience, que de se faire moquer de soi par des regrets inutiles? D'ABLANCOURT, *Lucien, Dial. des morts, Achille et Antiloque.* Il se fait moquer de lui en public à cause de sa timidité, ID. *Lucien, Jupiter le tragique.* Xanthus avait une femme de goût assez délicat, et à qui toutes sortes de gens ne plaisaient pas; si bien que de lui aller présenter sérieusement son nouvel esclave [Ésope], il n'y avait pas d'apparence, à moins qu'il ne la voulût mettre en colère et se faire moquer de lui, LA FONT. *Vie d'Ésope.* C'est un orgueil indiscipliné qui se vante, qui va à la chaire avec un emportement

trop visible; il se fait moquer de lui, BOSS. *Pensées chrét.* 24. Je me ferais moquer de moi, SAINTFOIX, *les Bourgeoises à la mode*, IV, 6. Certains particuliers qui.... excitent par une dépense excessive et par un faste ridicule les traits et la raillerie de toute une ville qu'ils croient éblouir, et se ruinent ainsi à se faire moquer de soi, LA BRUY. VII. Alleggotti s'évanouit chez Mme de Maintenon, et, tout à la mode qu'il fût, se fit moquer de lui, ST-SIM. 12, 143. Je crus que je me ferais moquer de moi, si je m'expliquais d'une manière bien claire, MONTESQ. *Lett. pers.* 130. Un étranger qui croirait les français croirait bien faire que d'emprunter beaucoup de phrases à Molière, et se ferait moquer de lui, D'ALEMB. *Mél.* t. V, *Sur la latinité des modernes.* Tu te fais moquer de toi par les voyageurs qui descendent dans cette auberge, PICARD, *la Petite ville*, II, 4. Malgré ces exemples, et quoique cette tournure se trouve dans Charron dès le XVI^e siècle, on fera bien de l'éviter soit en parlant soit en écrivant.

— HIST. XIII^e s. Teus [tel] me tient ore en grant honneur et en grant reverence qui adont se moqueroit de moi, *Hist. litt. de la France*, t. XXIII, p. 240. Vostre orguel ne vaut une coque ; Sachiés que fortune vous moque, *la Rose*, 6542. De joste son signor se sist Au mangier, et maintenant rist De Renart qui les a moquiez, *Ren.* 22137. Le bon conte de Soissons, en ce point là où nous estions, se moquoit à moy [plaisantait avec moi] et me disoit : Seneschal, lessons huer ceste chiennaille, JOINV. 228. Sa fame et si enfant vraiement s'en [illegible]. Li estrange le moquent, et li sien le [illegible], J. DE MEUNG, *Test.* 126. || XIV^e s. Quant l'escuier vist l'escript, il fut tout esmerveillé, et dit que le clerc s'estoit moqué de luy, *Modus*, f° CXII. Narillier, frotter la narine ou mouquer [*subsannare*], DU CANGE, *narire.* || XV^e s. Ainsi de moy fort [illegible] se mocquoit, CH. D'ORL. I. || XVI^e s. Et que le moqueur soit à mocquer si adestre, Que le mocqué vse rie, et ne pense pas l'estre, RONS. 669. Ils s'accoustumoient à s'entremoquer plaisamment, et à ne se courroucer point pour estre semblablement moquez, AMYOT, *Lyc.* 19. Les tribuns ne se feirent que rire et moquer de ceste advertissement, ID. *Rom.* 23. Diogenes, à un qui luy disoit, « Ceux là se mocquent de toy, » « Je ne m'en tiens, dit-il, point pour mocqué. » Voulant dire qu'il reputoit ceux là seuls estre moquez, qui se passionnent et se troublent pour des moqueries, ID. *Fab.* 22. Et ce je [illegible] moque Dieu, non oraison, RAB. *Garg.* I, 40. Qui de nous ne se mocque de veoir.... MONT. I, 85. Le fourgon se moque de la paele, ID. III, 388. Elle [la vieillesse] se faict mocquer d'elle, CHARRON, *Sagesse*, [illegible].

— ÉTYM. Provenç. *mochar*; angl. *to mock.* Diez rapproche l'espagnol *mueco*, grimace, de moquer et en tire, comme la plupart des étymologistes, du grec μωκᾶσθαι, railler. Cette étymologie paraît [illegible], cependant on ne voit pas comment un verbe grec serait entré, sans intermédiaire latin, dans le provençal et le français, et y serait entré sans pénétrer simultanément dans l'espagnol et l'italien; car l'assimilation de *mueco* et de μωκᾶν est très-problématique. Le celtique a : kimry, *moc*, moquerie, *mocoaw*, se moquer; gael. *mag*, se moquer; on pourrait y voir l'origine de notre mot. Enfin Scheler, rapportant aussi le verbe grec, croit que *moquer* est la forme picarde de *moucher* (ce qui pourrait être en effet), et que *moquer* ou *moucher* est une locution figurée pour railler, duper : se moucher de quelqu'un, à peu près comme les latins disaient *emungere*, qui signifiait à la fois se moucher, et duper, railler. Cette étymologie est fortement appuyée par l'exemple du XIV^e siècle qui rend *subsannare*, railler, par *mouquer*; elle l'est aussi par le sens populaire de *moucher*, qui veut dire corriger un homme, le battre : je l'ai mouché; tu vas te faire moucher.

MOQUERIE (mo-ke-rie), *s. f.* || 1° Action de se moquer. C'est une chose bien remarquable sur ce sujet, que, dans les premières paroles que Dieu a dites à l'homme depuis sa chute, on trouve un discours de moquerie et une ironie piquante, selon les Pères, PASC. *Prov.* XI. Cette belle intrépidité naturelle et cette disposition aux larmes qui ont été l'objet de la moquerie de votre fermeté et de votre philosophie, SÉV. 25 mai 1680. De peur d'exposer une si grande vérité à la moquerie, BOSS. *Hist.* II, 6. Nos [illegible] pour notre âme, nos honneurs sont passés; [illegible] vous allez voir vos [illegible] à vos justes moqueries, MASS. *Pp.* [illegible]. La moquerie est souvent indigence d'esprit, LA BRUY. V. La moquerie est, de toutes les injures, celle qui se pardonne le moins.... elle attaque l'homme dans son dernier retranchement, ID. XI. La

moquerie a cela de particulier, qu'elle nuit essentiellement à ce qui est bon, mais point à ce qui est fort, STAEL, *Allem.* III, 21. La raillerie, la fine moquerie de Pascal a fait ce que n'avaient pu les arrêts, les édits, a chassé de partout les jésuites, P. L. COUR. *Pamphlet des pamphlets.* || 2° Chose absurde, impertinente. C'est une moquerie que de vouloir soutenir une telle proposition.

— SYN. MOQUERIE, PLAISANTERIE. Par la moquerie on tourne en ridicule, elle est donc toujours plus ou moins offensante. La plaisanterie n'a point nécessairement ce caractère; sans doute elle peut être outrageante, mais elle peut aussi être innocente, [illegible], piquante.

— HIST. XIII° s. Et mens Philippe dit que je dirois vous [illegible], car il ne le disoit que par moquerie, JOINV. 290. || XIV° s. Plusieurs se exposoient.... [illegible] que il n'appartient en [illegible] et escouter.... moqueries des autres, ORESME, *Eth.* 136. Quant au bout du [illegible] vint li dux chiere lie, Et tout les assaillans [illegible] grant entaie, Or voit bien et congnoist que [illegible] sans moquerie, *Guesclin*, V. 19997. Car qui est povres homs, vous ves que Dieu l'abiro; Et li mondes en fait aussi se [sa] moquerie, *Baud. de Seb.* I, 580. Elle l'a prié que il ne la vueille pas laissier estre à moquerie et à derision de leur anemis, [illegible]HEURE, f° 20, *verso.* || XV° s. Je rompiz la paresse et la convertiz en moquerie, COMM. IV, 11. || XVI° s. Un traict de moquerie, AMYOT, *Lyc.* 79. Moqueries, folatreries et menteries joyeuses, RAB. *Garg.* I, *prologue.* C'est une espece de mocquerie et d'injure de vouloir faire valoir un homme par des qualitez mesadvenantes à son rang, MONT. I, 388.

— ÉTYM. *Moquer*; bourguig. *môque.*

1. MOQUETTE (mo-kè-t'), *s. f.* Étoffe à chaîne et à trame de fil, veloutée en laine, dont on fait des tapis ou dont on couvre les siéges. Une chauffeuse à moquette. ...Une superbe jaquette Faite d'une riche moquette, SCARRON, *Virg.* I.

— ÉTYM. Origine inconnue.

† 2. MOQUETTE (mo-kè-t'), *s. f.* Oiseau vivant qu'on attache près d'un piége, pour en attirer d'autres.

— ÉTYM. *Moquette*, qui s'est dit au XVI° siècle pour raillerie, attrape, de *moquer.*

† MOQUETTES (mo-kè-t'), *s. f. pl.* Terme de vénerie. Fumées du chevreuil.

MOQUEUR, EUSE (mo-keur, keû-z'), *adj.* || 1° Qui se moque. Le Français quelquefois est léger et moqueur; Mais toujours le mérite eut des droits sur son cœur, VOLT. *Événements de* 1744. On s'est moqué de ce système ainsi que des anguilles nées de blé ergoté; car on est moqueur en Gaule aussi bien qu'en Grèce, ID. *Dial.* XXIX, 9. Les gens moqueurs ne savent rien approfondir; ils sont toujours superficiels, GENLIS, *Maison rust.* t. II, p. 180, dans POUGENS. || 2° Qui a le caractère de la moquerie. Il y a encore des vers moqueurs que fit le poëte Claudien contre l'eunuque Eutropius, consul et patrice de l'empire, BALZ. *De la cour*, 1er *disc.* Jamais un généreux vainqueur N'affligea les vaincus d'un langage moqueur, MAIRET, *Sophon.* III, 4. Tandis que mon faquin, qui se voyait priser, Avec un ris moqueur les priait d'excuser, BOIL. *Sat.* III. Remarquez qu'ils se saluent avec un ris moqueur: ils se méprisent mutuellement, et ils ont raison, LESAGE, *Diable boit.* ch. 17, dans POUGENS. L'œil moqueur de la critique, MARMONTEL, *Mém.* VII. || 3° *S. m.* et *f.* Moqueur, moqueuse, celui, celle qui se moque. Ne reprenez point le moqueur, de peur qu'il ne vous haïsse; reprenez le sage, et il vous aimera, SACI, *Bible, Prov. de Salom.* IX, 8. Peu s'en faut qu'elle ne s'emporte jusqu'à la dérision, qui est le dernier excès et comme le triomphe de l'orgueil, et qu'elle ne se trouve parmi ces moqueurs dont le jugement est si proche, selon la parole du sage, BOSS. *Anne de Gonz.* Les moqueurs sont moqués; cela se voit souvent, LEGRAND, *Roi de Cocagne*, II, 1. || 4° *S. m.* Oiseau d'Amérique, qui imite aisément le chant des autres oiseaux. L'oiseau moqueur (*turdus polyglottus*) habite la Louisiane, c'est le roi du chant, un musicien accompli, sans rival; Audubon n'excepte pas même le rossignol, CAP, *Audubon*, p. 20. Le moqueur est quelquefois attaqué par le faucon; mais il se défend bien, si le faucon manque son coup, le moqueur l'attaque à son tour, et, s'il ne peut en triompher, il appelle à son secours les moqueurs d'alentour, qui ne tardent pas à l'en délivrer, ID. *ib.* p. 21.

— HIST. XIV° s. Avecques le moqueur n'aies compaignie, mais la fuy et ses paroles comme venin, *Ménagier*, I, 9. || XV° s. A grant moqueur fault grande moqueresse, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 526. || XVI° s. Nous avons un grand rieur et un grand mocqueur de cestuy [parole de Caton à propos de Cicéron], AMYOT, *Cicér. et Démosth.* 3.

— ÉTYM. *Moquer*; Berry, *moquard*, *moquarde.*

† MOQUILIER (mo-ki-lié), *s. m.* Arbre de la [illegible].

† MOQUOISEAU (mo-koi-zô), *s. m.* Espèce de [illegible].

— ÉTYM. *Moquer*, et *oiseau.*

† MORAILLER (mo-râ-llé, *ll* mouillées), *v. a.* Pincer, saisir avec des morailles.

MORAILLES (mo-râ-ll', *ll* mouillées, et non mo-râ-ye), *s. f. pl.* || 1° Sorte de tenailles pour serrer le nez d'un cheval, afin de le contenir dans une opération, ou de le punir. Les morailles sont en fer ou en bois; elles se composent de deux branches disposées en forme de compas et jointes à charnière. || Fig. Votre poitrine [le mal que vous avez à la poitrine] est comme des morailles qui m'empêchent de sentir le mal de ne vous avoir plus; je tiens de vous cette comparaison, SÉV. 24 nov. 1679. Le premier plan sur lequel il [Tellier] avait travaillé n'avait été que pour donner des morailles au pape, et lui donner des affaires en France, ST-SIM. 345, 24. || 2° Espèce de tenailles pour allonger le cylindre de verre avant de l'ouvrir.

— REM. Legoarant observe, à bon droit, qu'il n'y a pas de raison pour ne pas donner un singulier à ce mot, et pour ne pas dire: voilà une forte moraille. Il a acheté trois morailles.

— ÉTYM. Provenç. *moralla.* On a dit que c'était un dérivé irrégulier de *mordre;* mais le provençal ne permet pas cette supposition. L'origine reste incertaine. Voyez cependant MORAILLON.

MORAILLON (mo-râ-llon, *ll* mouillées, et non mo-râ-yon), *s. m.* Pièce de fer qui sert à la fermeture d'une malle, d'une porte, etc. en laissant passer, dans une lunette qui s'y trouve formée, un anneau destiné à recevoir un cadenas.

— HIST. XIII° s. Primaut qui plus vesiez [adroit, fin] fu, Prist la buche, et à quelque paine En a brisée la moraine, *Ren.* 3144. || XIV° s. Un coffre duquel le morillon fu rompu, DU CANGE, *moralla.* || XV° s. Le suppliant, d'une serpe qu'il tenoit, rompit le morreul d'un coffre, ID. *ib.* Ung morillon pour fermer la sorrure, *Bibl. des chartes*, 3° série, t. IV, p. 290. || XVI° s. Appliquans des morillons et cadenats jusqu'aux boutiques et fenestres pour les empescher de courir à l'allarme, D'AUB. *Hist.* I, 376. Le mareschal demi yvre leur presta des marteaux, et leur aida à rompre le mourillon de la barre, ID. *ib.* II, 114.

— ÉTYM. Origine inconnue. Les formes sont *moraine, morreul*, bas-latin *moralla*, et les dérivés *morillon, mourillon.* Cela semble indiquer un radical *mor*, qui se trouve probablement dans le provençal *mor, morre, morr*, museau, le catalan *morro*, mais qui reste indéterminé.

† 1. MORAINE (mo-rê-n'), *s. f.* Terme de géologie. Falaise, terres escarpées au bord d'un torrent, d'une rivière, d'un lac. Cette moraine, haute de 100 à 150 pieds, borde au nord-est le petit lac que nous côtoyions, SAUSSURE, *Voy. Alpes*, t. III, p. 413, dans POUGENS. || Amas de pierres que les glaciers déposent ou ont déposé anciennement sur leurs bords et à leur extrémité inférieure, et qui provient de la descente de la masse glacée rejetant à droite et à gauche terre, roches et bois. On va descendre au bord du glacier, et l'on suit pendant quelque temps sa moraine ou l'encaissement de pierres et de gravier qui l'accompagne, SAUSSURE, *Voy. Alpes*, t. III, p. 16. La moraine ou le rempart du glacier traverse obliquement le fond de la vallée en s'élevant beaucoup au-dessus d'elle, ID. *ib.* p. 417. || Moraines terminales, alignements de débris qui occupent la limite inférieure du glacier. || Moraines latérales, longs alignements de débris que l'on remarque sur les côtés du glacier.

— ÉTYM. Origine inconnue. *Moraine* tient sans doute au bas-latin *morena*, digue de pieux; ital. *mora*, tas de pierres.

† 2. MORAINE (mo-rê-n'), *s. f.* Terme de construction. Cordon de mortier que le maçon forme autour d'un ouvrage en [illegible].

— ÉTYM. Ce *moraine* est probablement le même que le précédent.

† 3. MORAINE (mo-rê-n'), *s. f.* Laine qu'on enlève de dessus la peau d'un animal mort de maladie. || *Adj.* Laine moraine.

— ÉTYM. Anc. franç. *morine*, mortalité, dérivé du latin *mori*, mourir.

MORAL, ALE (mo-ral, ra-l'), *adj.* || 1° Qui concerne les mœurs. Préceptes moraux. Reflexions morales. Les œuvres morales de Plutarque. Sens, instinct moral. || Contes moraux, contes où l'auteur a l'intention de faire ressortir une leçon de morale. Tu fais grand cas des contes moraux.... Oui assurément; cependant ils ne me paraissent pas tous moraux, à beaucoup près, GENLIS, *Veill. du chât.* t. III, p. 37, dans POUGENS. || Vertus morales, celles qui ont pour principes les seules lumières de la raison. Un homme doux qui a su tempérer l'austérité des lois et de la justice...; un chrétien qui a [illegible] ses vertus morales et [illegible] et sincère, FLÉCH. *Lamoignon.* || Théologie morale, partie de la théologie qui traite des cas et de tout ce qui appartient à la conscience. || Folie morale, voy. FOLIE. || 2° Qui est conforme aux bonnes mœurs. Ce livre, ce discours est fort moral. Il n'y a rien de si facile que de se donner l'air très-moral, en condamnant tout ce qui tient à une âme élevée; le devoir... peut être dénaturé, STAEL, *Corinne*, XIV, 1. || 3° En parlant des personnes, qui a des mœurs, une conduite conformes à la morale. Un homme moral. Un écrivain moral. || Substantivement. [illegible], tantôt le débauché, tantôt le moral, a dit.... VOLT. *Dict. phil. Tonnerre.* || 4° Qui, dans l'être humain, est du ressort de l'âme, par opposition à ce qui est du ressort du physique. Les facultés morales. Le mal moral. Le monde moral. Sciences morales. Ce mot s'emploie au sens moral dans beaucoup d'acceptions. Pour connaître l'homme qu'on appelle moral, il faut surtout avoir vécu et réfléchi, VOLT. *Dictionn. phil. Homme.* Nos maux moraux sont tous dans l'opinion, hors un seul, qui est le crime, et celui-là dépend de nous; nos maux physiques se détruisent ou nous détruisent, J. J. ROUSS. *Ém.* II. Les choses qu'on nomme morales ne sauraient être ramenées au calcul, BONNET, *Paling.* XI, 8. || Dans l'interprétation de l'Écriture sainte, on distingue le sens littéral, le sens moral, le sens allégorique, etc. || Action morale, l'action d'un agent capable de choisir et de refuser librement, au lieu que l'action physique n'est qu'une action aveugle de la nature. || Terme de philosophie. Certitude morale, certitude fondée sur des témoignages ordinaires, tels que le récit d'autrui, l'expérience et les règles ordinaires de la sagesse. Il est opposé à certitude physique. || On dit, dans un sens analogue, impossibilité morale. Les marchands faisant leur déclaration d'un grand nombre de vaisseaux de différentes espèces, il se trouvera toujours dans une impossibilité morale de faire une réduction juste, *Arrêt du conseil d'État*, 25 *sept.* 1688. || 5° *S. m.* Le moral, l'ensemble de nos facultés morales. Le physique influe sur le moral, et le moral sur le physique. Nous ne sommes donc jamais trop vieux si notre moral n'est pas trop jeune, BUFF. *Probabilités de vie.* Si le physique va trop bien, le moral se corrompt, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || 6° Fermeté à supporter les périls, les fatigues, les difficultés. Son moral s'est relevé. Remonter le moral d'une armée. || 7° Ce qu'il y a de moral en quelque chose. Qu'est-ce en effet que le moral de l'amour? la vanité, BUFF. *Disc. nat. anim. Œuvres*, t. V, p. 353.

— HIST. XIV° s. Nous disons que des vertuz les unes sont intellectuelles, les autres sont morales, ORESME, *Éth.* 28. En françois, ces mos meur et moral ne sont pas en usage commun, ID. *ib.* 33. || XV° s. De philosophie morele, Et celle qui est naturele, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 410.

— ÉTYM. Provenç. et esp. *moral*; ital. *morale*; du lat. *moralis*, qui vient de *mos*, *moris* (voy. MŒURS).

MORALE (mo-ra-l'), *s. f.* || 1° Ensemble des règles qui doivent diriger l'activité libre de l'homme [illegible] a des devoirs, des obligations, et faire connaître ces devoirs, ces obligations. Voulez-vous apprendre la morale? — La morale? — Oui. — Qu'est-ce qu'elle dit cette morale? — Elle traite de la félicité, enseigne aux hommes à modérer leurs passions, et.... — Non, laissons cela: je suis bilieux comme tous les diables, et il n'y a morale qui tienne; je me veux mettre en colère tout mon soûl, quand il m'en prend envie, MOL. *Bourg. gent.* II, 6. Hé! doucement, ma sœur; où donc est la morale Qui sait si bien régir la partie animale? ID. *Femmes sav.* I, 2. Toute notre dignité consiste en la pensée.... travaillons donc à bien penser; voilà le principe de la morale, PASC. *Pens.* I, 6, éd. HAVET. Morale et langage sont des sciences particulières, mais universelles, ID. *ib.* XXV, 77. Il est indubitable que, que l'âme soit mortelle ou immortelle, cela doit mettre une différence entière dans la morale, et cependant les philosophes ont conduit la morale indépendamment de cela, ID. *ib.* XXIV, 67 *ter.* Toute la foi consiste en Jésus-Christ et en Adam, et toute la

[illegible] morale en la concupiscence et en la grâce, PASC. *Pens.* XXIV, 4. La vraie éloquence se moque de l'éloquence; la vraie [illegible] se moque de la morale; c'est-à-dire que la [illegible] du jugement se moque de la morale de l'esprit qui est sans [illegible], car le jugement est celui à qui appartient le sentiment, comme les [illegible] appartiennent à l'esprit, ID. *ib.* VII, 34. Ceux qui sont dans le dérèglement disent à ceux qui sont dans l'ordre que ce sont eux qui s'éloignent de la nature.... comme ceux qui sont dans un vaisseau croient que ceux qui sont au bord fuient.... Il faut avoir un point fixe pour en juger; le port juge ceux qui sont dans le vaisseau; mais où prendrons-nous un point dans la morale? ID. *ib.* VI, 4. Le temps où nous sommes, où la corruption de la morale est aux maisons de sainteté et dans les livres des religieux et des religieuses, ID. *Lett. à Mlle de Roannez*, 9. Il eût voulu pouvoir attaquer sans nuire; se défendre sans attaquer.... enfin il s'était fait une espèce de morale militaire qui lui était propre, FLÉCH. *Turenne*. La morale douce et relâchée tombe avec celui qui la prêche, LA BRUY. XV. La morale des États se résout, pour de si grands intérêts, à hasarder le sacrifice de quelques particuliers, FONTEN. *Marsigli*. La morale, qui se propose pour objet de régler les mœurs, est, à proprement parler, la science de l'homme, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. XII, p. 564, dans POUGENS. Que sa loi [du Christ], sa morale et consolante et pure De mes sens désolés guérirait la blessure, VOLT. *Alz.* I, 4. Le jeune prince plein d'honneur ne pensait pas qu'il y eût une morale différente pour les rois et pour les particuliers, ID. *Charles XII*, II. Ne pensons pas qu'en effet il y ait une morale pour les citoyens, et une autre pour les souverains, et que le prétexte du bien de l'État justifie l'ambition du monarque, ID. *Panég. St Louis.* Voyez combien d'excellents traités nous possédons en matière de physique, d'histoire naturelle, d'économie, d'arts, etc.; et nous n'avons point encore de système tant soit peu complet de morale, BONNET, *Palingén.* XIII, 5. Je conviens avec votre Majesté que la morale est encore plus intéressante [que la géométrie], et qu'elle mérite surtout l'étude des philosophes, D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 29 janv. 1768. La morale est peut-être la plus complète de toutes les sciences quant aux vérités qui en sont les principes et quant à l'enchaînement des vérités, D'ALEMB. *Mél.* t. V, § 4. La morale est la science des lois naturelles, ou des choses qui sont bonnes ou mauvaises dans la société des hommes, DIDER. *Opin. des anc. philos.* (*hobbisme*). Ils espéraient tout de cette morale publique qui semble avoir soumis jusqu'au gouvernement, MIRABEAU, *Collection*, t. I, p. 71. La morale est le sentiment du juste et de l'injuste, du bien et du mal, de l'honnête et du déshonnête, CAMBACÉRÈS, *Inst. Mém. sc. mor. et pol.* t. III, p. 8. Soit que vous considériez la morale comme l'expression des devoirs, soit que vous la considériez comme la science des caractères; que le moraliste devienne un prédicateur de vertu, ou seulement un observateur du cœur humain, VILLEMAIN, *Litt. franç. 18e siècle*, 3e part. 1re leç. || Terme de droit. Offense à la morale publique, sorte de délit qui se commet par la voie de la presse et qui consiste en [illegible] jugées dangereuses pour les mœurs. Je fus en prison deux mois à Sainte-Pélagie, par l'indulgence des magistrats, pour avoir outragé la morale publique, crime de Socrate comme vous savez; sur la morale particulière, un peu différente de l'autre, je n'ai eu de démêlés avec qui que ce soit, et même n'entends point dire qu'on me reproche rien, P. L. COUR. *Au rédact. de la Quotidienne.* || 2° Morale avec une [illegible] défavorable désigne des doctrines plus ou [illegible] aux mœurs. Et tous ces lieux communs de morale lubrique Que Lully réchauffa des [illegible] musique, BOIL. *Sat.* X. || 3° Traité de morale. Je lisais ces jours passés la Morale d'Épictète [illegible], D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 3 [illegible] 1782. Toute l'antiquité a regardé la Morale d'Aristote comme le plus parfait de ses ouvrages, [illegible], *Instit. Mém. sc. mor. et polit.* t. III, p. 81. || On dit aussi: les Morales d'Aristote, parce qu'il a fait plusieurs traités sous ce titre. || Les Morales, titre d'un ouvrage de saint Grégoire le Grand. [illegible] Grégoire ... [illegible] *Car.* 21, *Parfaite* [illegible] 185. || 4° Morale, leçon de morale. [illegible] apporte de l'ennui; Le conte fait passer le précepte avec lui, LA FONT. *Fabl.* VI, 1. Cette [illegible] de fatigant pour vous, et elle me [illegible] d'entrer dans les morales les plus [illegible], [illegible] *après la Pentecôte*, *Dominic.* t. III, p. 143. On fait apprendre les fables de la Fontaine à tous les enfants, et il n'y en a pas un seul qui les entende, quand ils les entendraient, ce serait encore pis, car la morale en est tellement mêlée et disproportionnée à leur âge, qu'elle les porterait plus au vice qu'à la vertu, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || La morale d'un ouvrage, la leçon de morale qui en résulte. || Dans le langage familier, il se dit souvent pour conséquence simplement. La morale de la chose fut que... || 5° Réprimande. Son père lui a fait la morale, une morale. Excédés de vos fades leçons, de vos longues morales, J. J. ROUSS. *Ém.* IV.

— ÉTYM. *Moral.*

MORALEMENT (mo-ra-le-man), *adv.* || 1° Conformément à la morale. Se conduire moralement. [Auteurs] qui maintiennent qu'aucun infidèle ne doit être appelé vertueux, parce que son infidélité l'empêche de pouvoir produire des actions moralement bonnes et vertueuses, LA MOTHE LE VAYER, *Vertu des payens*, I, *Avant-propos.* || 2° Moralement parlant, ou, tout court, moralement, selon la méthode morale, selon toutes les vraisemblances. Il était moralement impossible que de tels hôtes [les croisés] n'exigeassent des vivres avec dureté, et que les Grecs n'en refusassent avec malice, VOLT. *Mœurs*, 54. Il ne me suivit pas jusqu'à Chambéri où il était moralement sûr de m'atteindre, J. J. ROUSS. *Conf.* II.

— ÉTYM. *Morale*, et le suffixe *ment*; provenç. *moralmen*; catal. *moralment*; espagn. et ital. *moralmente.*

† **MORALISATEUR, TRICE** (mo-ra-li-za-teur, tri-s'), *adj.* Néologisme. Qui est propre à moraliser. Un enseignement moralisateur.

† **MORALISATION** (mo-ra-li-za-sion), *s. f.* Néologisme. Action de moraliser, de rendre moral, de donner des principes moraux. La moralisation des masses par l'instruction. Autrefois on disait le théâtre est une école de mœurs, un néologue dirait une école de moralisation.

MORALISÉ, ÉE (mo-ra-li-zé, zée), *part. passé* de moraliser. Rendre moral. Un peuple moralisé.

MORALISER (mo-ra-li-zé). || 1° *V. n.* Faire des réflexions morales. Les deux belles sœurs moralisèrent longtemps sur les priviléges avantageux qu'avaient les hommes, SCARR. *Rom. com.* II, 19. Le sujet de moraliser est grand quand on se souvient.... SÉV. 2 déc. 1671. Je m'égare et je moralise Peut-être un peu hors de saison; Qu'y faire? malgré la raison, Dans tout ce qu'on écrit, on se caractérise, DESHOULIÈRES, *à M. l'abbé de Lavau.* La Fare t'attendra tranquille dans sa chaise; Et, pour moraliser tous ensemble à votre aise, Sonning nous versera d'un vin délicieux, CHAUL. *Ép. de l'abbé C.* en 1703. J'ai fait moraliser tous mes morts, FONTEN. *à Lucien.* || Fig. Tout est matière à nos réflexions; Tout événement moralise, LAMOTTE, *Fabl.* IV, 19. || Au passif et impersonnellement. C'est assez moralisé. || 2° *V. a.* Terme familier. Moraliser quelqu'un, lui faire de la morale ou une morale. Sénèque y moralise sans cesse Néron, comme s'il était le plus patient des hommes, et lui, Sénèque, le plus courageux de tous, STAEL, *Corinne*, VII, 2. || 3° Néologisme. Rendre moral, perfectionner l'homme au point de vue moral. || 4° Se moraliser, *v. réfl.* Devenir moral.

— HIST. XIVe s. Il veut moraliser les bestes, *Modus*, dans le *Dict.* de DOCHEZ. || XVe s. Fiction moralisée, [illegible]. *ib.*

— ÉTYM. *Moral.*

MORALISEUR (mo-ra-li-zeur), *s. m.* Celui qui affecte de parler morale. Je n'aime pas les moraliseurs, MARMONTEL, *les Hommes à la mode*, 1, 3.

— HIST. XVIe s. Moraliseur, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Moraliser.*

MORALISTE (mo-ra-li-st'), *s. m.* || 1° Écrivain qui traite des mœurs. La Rochefoucauld, la Bruyère, Vauvenargues sont nos plus grands moralistes. Toujours moralistes pédants, J. J. ROUSS. *Ém.* II. [illegible] une autre extrémité, [illegible] une autre corde du cœur; voyons non plus le moraliste pathétique et touchant, mais le moraliste [illegible] et accusateur, VILLEMAIN, *Litt. franç. 18e siècle*, 3e part. 1re leçon. || 2° Nom que l'on a donné en [illegible] aux [illegible].

— ÉTYM. *Moral.*

MORALITÉ (mo-ra-li-té), *s. f.* || 1° Réflexion morale. Nous sommes tous d'Athène en ce point; et moi-même, Au moment que je fais cette moralité, [illegible] LA FONT. *Fabl.* VIII, 4. ... Si vous n'aviez lu que ces [illegible]. Vous sauriez un peu mieux faire mes [illegible], MOL. *Sgan.* 1. Votre Provence vous dira [illegible] des [illegible], le beau temps ne vous est de rien; vous y êtes trop accoutumée; pour nous, nous voyons si peu le soleil, qu'il nous fait une joie particulière, il y a de belles moralités à faire là-dessus, SÉV. 10 nov. 1675. J'aime les moralités, [illegible], BARON, *Homme à bonn. fort.* I, [illegible]. Massillon montre, dans son petit Carême, des moralités écrites avec une élégance qui ne laisse [illegible] la simplicité, CHATEAUBR. *Génie*, III, IV, 3. || Moralité chrétienne, réflexions conformes aux principes et à l'esprit de la religion chrétienne. || 2° [illegible] moral qui est renfermé sous une fable, un récit. La moralité d'un apologue n'est pas toujours exprimée. || 3° Ancien poëme dramatique français qui représentait une action sérieuse ou morale, à l'aide de personnages allégoriques. Le duc, le cardinal de Bourbon leur donna une fête magnifique, [illegible] d'une comédie de ce temps [sous Louis XI], c'est-à-dire une moralité ou sotie, DUCLOS, *Œuv.* t. [illegible] p. 32. || 4° Discernement moral. Les actions des fous sont dénuées de moralité. || Rapport des actions humaines avec les principes qui en sont la règle. La moralité des actions humaines suppose la liberté de l'être humain. || 5° Qualité de ce qui est moral. Tous les rites chrétiens sont de la plus haute moralité, CHATEAUBR. *Génie*, I, 1, 7. || [illegible] des personnes, caractère moral. Prendre des renseignements sur la moralité de quelqu'un. Des certificats de moralité.

— HIST. XIIIe s. Si comme la cire reçoit la forme dou seel, tout autressi la moralité des [illegible] est formée par exemples, BRUN. LATINI, *Trés.* p. [illegible]. Deux manieres sont de vertuz: l'une est de l'entendement de l'home, ce est sapience, science et sens; l'autre est moralité, ce est chastée et largesse, et autres semblables, ID. *ib.* p. 355. || [illegible] toute ceste doctrine la meilleur, la plus [illegible] et la plus proffitable, c'est la science de [illegible] contenue par especial en ung livre, ORESME, *Eth.* [illegible] || XVe s. Une moult belle moralité, sotie et [illegible], *Chron. scand. de Louis XI*, p. 330, dans L[illegible]. || XVIe s. Nos moralitez tiennent lieu de tragedies et comedies indifferemment, [illegible], *Art poetique*, livre II, p. 124, dans LACURNE. Formellement la moralité bonne ou mauvaise, vertu et vice (qui ne peut estre sans le franc arbitre et est matiere de [illegible] et demerite) ne peut estre en la [illegible], CHARRON, *Sagesse*, I, 35.

— ÉTYM. Provenç. *moralitat*; esp. *moralidad*; ital. *moralità*; du lat. *moralitatem*, de *moralis*, moral.

† **MORATE** (mo-ra-t'), *s. m.* Terme de chimie. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide morique avec les bases.

† **MORATOIRE** (mo-ra-toi-r'), *adj.* Terme de jurisprudence. Intérêts moratoires, intérêts qui courent par l'effet d'une demande en justice, [illegible] dus à raison du retard apporté au payement d'une créance [illegible].

— ÉTYM. Lat. *morari*, retarder.

† **MORAVES** (mo-ra-v'), *s. m. pl.* Voy. [illegible].

† **MORBEUX, EUSE** (mor-beû, beû-z'), *adj.* Terme de médecine. Synonyme peu usité de morbide.

— ÉTYM. Lat. *morbosus*, de *morbus*, [illegible].

MORBIDE (mor-bi-d'), *adj.* || 1° Terme de médecine. Qui a rapport à la maladie. État morbide. Phénomènes morbides. || 2° Terme de peinture et de sculpture. Qui a de la morbidesse.

— ÉTYM. Lat. *morbidus*, de *morbus*, maladie.

† **MORBIDEMENT** (mor-bi-de-man), *adv.* D'une manière morbide. On ne peut [illegible] deux viscères, du cœur ou du [illegible] a été [illegible] ment affecté, pour agir [illegible], PORTAL, *Instit. Mém. scienc.* t. [illegible], p. 519.

MORBIDESSE (mor-bi-dè-s'), *s. f.* Terme de peinture et de sculpture. Mollesse et délicatesse des chairs dans une figure. || Dans le langage [illegible], souplesse dans les attitudes, la [illegible] des manières, mêlée d'une sorte de [illegible]. || Fig. Cette mélodie [une barcarolle de la Muette de Portici], limpide et doucement émue, a [illegible] le monde depuis trente ans qu'elle est [illegible] rien perdu de sa fraîcheur et de sa [illegible] printanière, SCUDO, *Revue des Deux-Mondes*, 1er févr. 1863, p. 757.

— ÉTYM. Ital. *morbidezza*, de *morbido*, de *morbus*. Il y a transition du sens de malade à celui de [illegible], comme d'un [illegible]. Au XVIIe siècle, [illegible] ne s'employait encore que sous la forme italienne. En se regardant dans un miroir qui était dans la ruelle, elle [Mme de Retz] montra tout ce que la morbidezza des Italiens a de plus tendre, de plus animé, de plus touchant, RETZ, I, [illegible].

MORBIFIQUE (mor-bi-fi-k'), *adj.* Terme de méde-

fique. Qui cause la maladie. Principe morbifique. Miasmes morbifiques. L'enterrement des cadavres dans les maisons, les cours et les jardins [à Smolensk], et leurs exhalaisons morbifiques empestaient l'air; les morts tuaient les vivants, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IX, 14.

— HIST. XVIe s. Mangeant lors, le malade augmente la matiere morbifique, PARÉ, *Introd.* 22.

— ÉTYM. Lat. *morbus*, maladie, et *facere*, faire.

† MORBILLEUX, EUSE (mor-bil-leû, leû-z'), *adj.* Terme de médecine. Qui a rapport à la rougeole. Une éruption morbilleuse.

— ÉTYM. *Morbilli*, qui, dans le latin moderne de médecine, signifie la rougeole; diminutif pluriel du lat. *morbus*, maladie.

† MORBLEU (mor-bleu), *interj.* Sorte de jurement en usage même parmi les gens de bon ton. Ci-gît, oui gît par la morbleu Le cardinal de Richelieu, Et ce qui cause mon ennui, Ma pension avecque lui, BENSERADE, dans RICHELET. Il faut que le reproche à madame s'adresse. — Non, morbleu! c'est à vous; et vos ris complaisants Tirent de son esprit tous ces traits médisants, MOL. *Mis.* II, 5. Despréaux soutint les anciens, à la réserve d'un seul moderne qui surpassait à son goût et les vieux et les nouveaux ... le jésuite reprend et presse Despréaux de nommer cet auteur si merveilleux.... enfin Despréaux le prend par le bras, et, le serrant bien fort, lui dit : mon Père, vous le voulez : eh bien! c'est Pascal, morbleu, SÉV. 15 janv. 1690.

— ÉTYM. *Morbleu*, *morbieu*, euphémisme de prononciation pour *mort Dieu*, la mort de Dieu; comparez CORBLEU.

MORCEAU (mor-sô), *s. m.* ‖ 1° Portion séparée d'une chose solide, bonne à manger (ce sens est le premier, puisque, étymologiquement, un morceau est une chose mordue, une bouchée). Morceau délicat, friand. Couper un morceau. On vous met le premier à table; C'est pour vous la place d'honneur, Pour vous le morceau du seigneur, LA FONT. *Coupe.* Les bons morceaux de tout, il faut qu'on les lui cède, MOL. *Tart.* I, 2. Qu'avez-vous donc, dit-il, que vous ne mangez point? Je vous trouve aujourd'hui l'âme tout inquiète, Et les morceaux entiers restent sur votre assiette, BOIL. *Sat.* III. Les morceaux trop hâtés se pressent dans sa bouche, ID. *Lutrin*, I. ‖ Familièrement. Manger un morceau, faire un repas léger. Cependant arrivé, vous sortez bien et beau, Sans prendre de repos ni manger un morceau, MOL. *Sgan.* 7. A peine ai-je eu seulement le loisir de manger un morceau chez une de mes amies, DANCOURT, *Femme d'intrigues*, I, 3. ‖ Que ce soit mon dernier morceau, si..., sorte de protestation pour affirmer ou nier fortement quelque chose. Et je prie Dieu que ce soit là mon dernier morceau, si j'ai non plus pensé à père ni à mère que s'il n'y en avait jamais eu pour personne, MARIV. *Marianne*, 2e part. ‖ Fig. Ne plus manger morceau qui profite, être exposé à toute sorte de vexations, de désastres. Tu ne mangeras plus morceau qui te profite, ayant fâché le maire, P. L. COUR. *Pierre Clavier, dit Blondeau.* ‖ Familièrement. Doubler les morceaux, ses morceaux, mettre les morceaux doubles, mettre les morceaux en double, se hâter de manger. ‖ Fig. Je serai bien charmé de pouvoir digérer un peu à mon aise ce que j'ai été obligé d'avaler gloutonnement, en mettant, comme on dit, les morceaux en double, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 29 août 1764. ‖ Le morceau honteux, le morceau qui reste le dernier sur le plat. ‖ Fig. Prendre le morceau, se laisser attraper, par métaphore des piéges et des appâts d'hameçons. Minutolo.... Comme en passant mit dessus le tapis Certain mari.... Et fit si bien que madame Catelle Entre en soupçon, prend le morceau pour elle, LA FONT. *Minut.* .... Je ne suis pas homme à gober le morceau, Et laisser le champ libre aux yeux d'un damoiseau, MOL. *Éc. des f.* II, 1. ‖ Fig. Ne faire qu'un morceau de quelqu'un, en triompher sans peine et complétement. Qui d'Énée et de son troupeau Ne pensaient faire qu'un morceau, SCARR. *Virg.* VII. ‖ Fig. S'ôter le morceau, les morceaux de la bouche, se priver du nécessaire pour secourir ou obliger quelqu'un. ‖ Fig. Tailler les morceaux à quelqu'un, régler, prescrire la dépense qu'il doit faire. ‖ Fig. Tailler les morceaux bien courts à quelqu'un, lui faire sa part bien petite. ‖ Fig. Il a ses morceaux bien taillés, ses morceaux sont taillés, c'est-à-dire il vit de son revenu, et n'a juste que ce qu'il lui faut. ‖ Fig. Il a ses morceaux taillés, on lui a prescrit ce qu'il avait à faire, il ne peut s'écarter de ses instructions. ‖ Fig. Rogner les morceaux à quelqu'un, diminuer ses profits, ses revenus. ‖ On lui compte ses morceaux, on ne lui donne que tout juste ce qu'il faut pour vivre. ‖ 2° Par extension, partie séparée d'un corps solide. Antoine et Manlius déchirés par morceaux, CORN. *Sertor.* V, 5. Ils les ramassèrent, et emplirent douze paniers des morceaux des cinq pains d'orge, qui étaient restés, SACI, *Bible, Évang. St Jean*, VI, 13. Comme un morceau de cire entre les mains elle [une fille] est, MOL. *Éc. des f.* III, 3. Il me semble qu'elle vous est quelque chose du côté paternel de M. Descartes, et dès là je tiens un petit morceau de ma chère fille, SÉV. 15 mai 1689. L'ivoire trop hâté deux fois rompt sur sa tête, Et deux fois de sa main le buis tombe en morceaux, BOIL. *Lutr.* V. Nous avons, au cabinet de Sa Majesté, de très-bons morceaux de mine d'argent, que le roi de Danemark, actuellement régnant, a eu la bonté de nous envoyer, BUFF. *Min.* t. V, p. 37. ‖ Fait de pièces et de morceaux, qui n'est pas fait d'une seule pièce. Un vêtement fait de pièces et de morceaux. ‖ Fig. Fait de pièces et de morceaux, qui n'est point coordonné, point fait d'une manière systématique. La législation de Pologne a été faite de pièces et de morceaux, J. J. ROUSS. *Pologne*, 7. ‖ Fig. Les morceaux en sont bons, se dit d'une chose qui, même partagée ou brisée, reste encore de valeur. *Des trônes renversés en sont la récompense* [vers de Mahomet]; ils sont alors, dites-vous, de peu de valeur; non, non, les morceaux en sont bons, VOLT. *Lett. Cideville*, 19 juill. 1741. ‖ Fig. Un morceau d'homme, un petit homme, un homme de peu d'apparence. Voilà auprès de vous un beau petit morceau de prince! MOL. *Am. magn.* I, 6. ‖ 3° En général, portion, partie séparée ou non d'un tout, mais distincte et considérée à part. Morceau de terre. Morceau d'héritage. Je crois de votre province toutes les merveilles que vous m'en dites.... comment ferez-vous pour me faire voir un petit morceau de vos pays enchantés? SÉV. 27 mai 1672. ‖ Il a attrapé un bon morceau de cette succession, il en a eu une bonne partie. ‖ 4° Partie, fragment d'un ouvrage d'esprit. Je suis déjà charmé de ce petit morceau [commencement d'un sonnet], MOL. *Mis.* I, 2. Il me pria de lui montrer un morceau de votre style, SÉV. 141. Je sais à qui je montre ces petits morceaux de vos grandes lettres, ID. 127. En face on vous dira que les vôtres [ouvrages] sont beaux, Et l'on poussera l'imprudence Jusques à vous presser d'en dire des morceaux, DESHOULIÈRES, *Épître chagrine à Mlle* **. Mettez ensemble tout ce que les anciens poëtes ont dit des dieux, ce sont des discours d'enfants en comparaison de ce morceau de Lucain, VOLT. *Dict. phil. Épopée.* Les beaux morceaux de Corneille m'ont paru au-dessus de tout ce qui s'est jamais fait dans ce genre chez aucun peuple de la terre, ID. *Comm. Corn. Rép. à un acad.* Je fus le premier qui fis connaître aux Français quelques morceaux de Milton et de Shakspeare, ID. *Ess. poés. épiq.* ch. 9. Ceux qui craignent de perdre des pensées isolées, fugitives, et qui écrivent en différents temps des morceaux détachés, ne les réunissent jamais sans transitions forcées, BUFFON, *Disc. de réception.* Ces deux petits morceaux sont écrits il y a longtemps, et, tout médiocres qu'ils sont, je ne serais pas en ce moment en état de les faire, D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 28 avr. 1777. Les morceaux de littérature que j'y lisais n'avaient rien de brillant, mais n'avaient rien d'ambitieux, MARMONTEL, *Mém.* XI. ‖ Morceaux choisis, se dit de quelques recueils qui contiennent des morceaux de différents ouvrages et de différents auteurs. ‖ 5° Par extension, objet bon à manger considéré dans sa totalité. Un faisan est un morceau délicat. ‖ Les bons morceaux, les mets recherchés. Apicius n'avait jamais fait d'autre étude que celle des bons morceaux, FONTEN. *Jugem. de Pluton*, 2e part. ‖ Aimer les bons morceaux, aimer la bonne chère. ‖ Fig. et familièrement. C'est un morceau trop cher, c'est un morceau de prince, se dit d'une chose qui est d'un prix trop élevé, et, par extension, de tout ce qui, personne ou chose, est haut prisé. Je sais que la vengeance Est un morceau de roi, car vous [rois] vivez en dieux, LA FONT. *Fabl.* X, 12. M. de la Trousse demeure sur la frontière et prend soin des places conquises; cet emploi est un morceau de favori, SÉV. 370. C'était un morceau unique [la coadjutorerie de Reims] qu'il convoitait pour son neveu, ST-SIM. 55, 228. ‖ On dit dans le même sens : il ne tâtera pas, vous ne tâterez pas de ce morceau-là. ‖ Fig. C'est un friand morceau, c'est un morceau de roi, se dit d'une jolie personne. Morbleu! j'entre en furie En songeant qu'un morceau si tendre et si friand Doit tomber sous la main d'un maudit bas Normand, REGNARD, *le Bal*, 4. Le bonhomme Tournehem s'écriait souvent : Il faut avouer que la fille de Mme Poisson [celle qui fut Mme de Pompadour] est un morceau de roi, VOLT. *Comm. Œuv. aut. Henr.* ‖ 6° Fig. Objet de littérature ou d'art considéré dans sa totalité. La colonnade du Louvre est un beau morceau. Voilà un beau morceau de sculpture, d'orfévrerie. Ce ravissant morceau [de peinture], quoique d'un moindre rang, N'a pas moins que la Flore et l'auguste et le grand, DANIEL, *le Cabinet de Quinault*, p. 58. De tous ses ouvrages [de Longin], le temps ne nous a conservé que son traité du Sublime, qui est un des plus beaux morceaux qui nous restent de l'antiquité, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. XI, 2e part. p. 663, dans POUGENS. Le plus beau morceau de Loutherbourg est sa nuit; je l'ai comparée à celle de Vernet, DIDEROT, *Salon de 1765*, *Œuv.* t. XIII, p. 261, dans POUGENS. Vous a-t-il lu son morceau sur les mœurs et l'état politique des Anglais? GENLIS, *Veill. du chât.* t. III, p. 170, dans POUGENS. ‖ Morceau de réception. Les peintres et les sculpteurs faisaient autrefois, pour entrer à l'Académie, des tableaux ou des groupes en marbre de petite dimension d'après lesquels ils étaient reçus; il y en a plusieurs au Louvre dans les salles de sculpture moderne qui portent ce titre : Morceau de réception. Morceau de réception, morceau d'exclusion, DIDER. *Salon de 1767*, *Œuv.* t. XV, p. 130. ‖ 7° En musique, un morceau, une pièce de musique. Cette ouverture est un beau morceau. ‖ Morceau d'ensemble, morceau à diverses parties, chanté par plusieurs voix. ‖ 8° Fig. Fragment, partie d'une chose qui n'est divisible qu'en idée. C'est ainsi qu'ils [les frères de Bohême] se séparèrent des calixtins, c'est-à-dire les seuls hussites qui fussent alors, voilà comme ils sont disciples de Jean Huss : morceau rompu d'un morceau, schisme séparé d'un schisme, hussites divisés des hussites, et qui n'en avaient presque retenu que la désobéissance et la rupture avec l'Église romaine, BOSS. *Variat.* XI, § 174. Mme de Vins a gagné un grand morceau de son procès, SÉV. 8 mai 1676. Votre relation est admirable.... je prends intérêt à toutes ces aventures.... ce morceau de votre vie est si extraordinaire et si nouveau.... ID. 16 mai 1672. Nous ne finissons pas.... vous regrettant, ne trouvant rien qui vous vaille, chacun de nous redisant quelque morceau de votre esprit, ID. *à Bussy*, 24 avr. 1672. Que dites-vous de trouver à Grignan un si bon morceau de la Bretagne, ma mère et mon frère? Mme DE GRIGNAN, dans SÉV. *à Coulanges*, 10 avr. 1691. ‖ Il se dit dans le même sens d'un tout. On croit qu'on va assiéger Cambrai : c'est un si étrange morceau, qu'on espère que nous y avons de l'intelligence, SÉV. 15 avr. 1676. La première chose que le roi fait avec le nouveau pape, qui est entièrement selon son cœur, c'est de lui rendre ce beau morceau [le comtat d'Avignon] qui était si fort à votre bienséance, ID. 26 oct. 1689. ‖ 9° Morceau d'Adam, la petite proéminence qu'on voit au gosier des hommes. On dit plus souvent pomme d'Adam. ‖ Proverbes. Double jeûne, double morceau, se dit à ceux qui, les jours de jeûne, mangent plus qu'à l'ordinaire. ‖ Morceau avalé n'a plus de goût, c'est-à-dire on fait peu de cas des plaisirs passés. ‖ Les premiers morceaux nuisent aux derniers, c'est-à-dire on ne peut pas manger autant des derniers plats que des premiers, dans un dîner.

— HIST. XIIe s. Ki del morsel fu estranglez, WACE, *Rou*, v. 10723. ‖ XIIIe s. Chansonnettes, [illegible], fableaux, Pour gaigner les bons morceaux [un bon repas], *Hist. litt. de la Fr.* t. XXIV, p. 440. Nes [même] un tout seul morsel n'en a ele avalé, *Berte*, XLV. Du bout des dois le morsel touche, Qu'el devra moillier en la sauce, *la Rose*, 13610. Et ne porquant il li demande Un seul morsel de sa viande, *Ren.* 1029. Chevauche as les grans chevaus, Et devore les cras morsiaus, *Les vers du monde.* ‖ XIVe s. ....Que j'eüsse un hanap de vin tant seulement Et trois morceaux sans plus de bon pain de froment, *Guescl.* 11840. Et quelque gros morcel qui y soit, il convient qu'il passe oultre le neu de la gorge, *Ménagier*, I, 3. ‖ XVe s. Perrete la Baudoyne empoisonna le suppliant, et lui bailla ung mauvais morceau, DU CANGE, *morsellum*. ‖ XVIe s. L'enter à escusson, appelé aussi emplastration, morceau et bouton, O. DE SERRES, 466. Le larynx ou nœud de la gorge, qu'on appelle vulgairement le morceau d'Adam, PARÉ, IV, 16. A morceau restif esperon de vin, COTGRAVE. Cestuy-ci [le vicomte d'Orthez] ne la fit pas longue après ce refus de massacrer les protestants;... avec soupçon d'un morceau mal digeré, D'AUBIGNÉ, *Hist.* II, 29.

— ÉTYM. Pic. *mourcheu*; wall. *moirsai*, trognon; prov. *morsel*, *morseus*; ital. *morsello*; bas-lat. *morsellus*, diminutif de *morsus*, morsure (voy. MORDRE).

MORCELÉ, ÉE (mor-se-lé, lée) part. passé de morceler. Adieu bosquets, parterres, gazons, [illegible] d'arbrisseaux et de fleurs ; tout cela morcelé entre des paysans, P. L. COUR. *Lett.* v. || Fig. Son discours, assez accueilli à la séance publique, mais à la faveur d'une lecture morcelée, n'a pu se soutenir en entier dans le cabinet, LAHARPE, *Correspond.* t. IV, p. 207, dans POUGENS. Le caractère germanique sur lequel devrait se fonder la force de tous, est morcelé comme la terre même qui a tant de différents maîtres, STAEL, *Allem.* I, 2.

MORCELER (mor-se-lé. L'*l* se double quand la syllabe qui suit est muette : je morcelle, je morcellerai ; c'est du moins ce qu'on induit de morcellement, l'Académie ne conjuguant pas morceler), *v. a.* Séparer en morceaux. Dans la formation et composition des lots, on doit éviter autant que possible de morceler les héritages et de diviser les exploitations, *Code Nap.* art. 832. || Absolument. Et tenant le pied à demi levé, il [la poule sultane ou porphyrion] mange en morcelant, BUFF. *Ois.* XV, p. 311. || Se morceler, *v. réfl.* Être partagé entre. La propriété s'est beaucoup morcelée depuis la Révolution.

— ÉTYM. *Morceau*, par l'intermédiaire de *morcel*.

MORCELLEMENT (mor-sè-le-man), *s. m.* L'action de diviser par morceaux. || Morcellement des terres, division du domaine agricole en petites propriétés.

— ÉTYM. *Morceler*.

† MORD (mor), *s. m.* Terme de relieur. Faire des mords, serrer la presse le plus fortement possible, et, par quelques petits coups de marteau, forcer les premiers et derniers cahiers de se replier sur les membrures, LESNÉ, *la Reliure*, p. 168. || Quand toutes ces opérations sont terminées, il faut rogner le carton du côté qui doit se loger dans le mord du livre ; ce côté du rogné se nomme aussi le mord, ID. *la Reliure*, p. 161.

— ÉTYM. Le même que *mords*.

† MORDACHE (mor-da-ch'), *s. f.* || 1° Espèce de tenailles de bois qu'on place entre les mâchoires d'un étau. || 2° Extrémités de quelques instruments qui ont du rapport avec des tenailles. Les mordaches d'une tenette. || 3° Instrument de fer qui sert à saisir sans peine de grosses bûches et à les arranger dans une cheminée. || 4° Nom que les capucins donnent à un petit bâton ou mords, que leurs novices se mettent dans la bouche, pour avoir rompu le silence.

— ÉTYM. *Mordre*.

MORDACITÉ (mor-da-si-té) *s. f.* || 1° Terme didactique. Qualité corrosive. La mordacité de l'eau-forte. || 2° Fig. Penchant à mordre, à médire, à relever les défauts d'autrui.

— HIST. XVI° s. La cholere [bile], par son acrimonie et mordacité, le racle et nettoye [l'intestin], PARÉ, I, 15.

— ÉTYM. Lat. *mordacitatem*, de *mordax*, mordant, de *mordere*, mordre.

† MORDAMMENT (mor-da-man), *adv.* D'une manière mordante.

— HIST. XV° s. Ung soir tout mordanment luy dit : Croy, Croy, on peut mal servir deux maistres à gré, G. CHASTEL. *Chron. des ducs de Bourg.* II, 61.

— ÉTYM. *Mordant*, 1, et le suffixe *ment*.

† MORDANÇAGE (mor-dan-sa-j'), *s. m.* Action d'appliquer un mordant pour faire prendre la teinture sur les étoffes.

† MORDANCER (mor-dan-sé. Le *c* prend une cédille devant *a* et *o*), *v. a.* Appliquer un mordant sur une étoffe.

— ÉTYM. *Mordant* 2.

1. MORDANT, ANTE (mor-dan, dan-t'), *adj.* || 1° Qui mord, qui entame. J'entends crier la dent de la lime mordante, DELILLE, *Géorg.* I. || Terme de chasse. Bête mordante, nom donné à certaines bêtes qui se défendent avec les dents, telles que le sanglier, le renard, le blaireau, le loup, la loutre, etc. || 2° [illegible] l'eau-forte est mordante. [illegible] Chaleur mordante, [illegible] qui semble mordre la main du [illegible] || 3° Fig. [illegible] en quelque sorte. [illegible] plus [illegible] mordant qu'une femme en [illegible] NOD. *Sat.* [illegible] que des avocats, et plus emportés que [illegible] *Lett. au P. Ponte.* Le [illegible] les mémoires ont été écrits par Antoine Hamilton, [illegible] était un rosé de pro[illegible] et très-mordant, [illegible] t. I, p. 330. Le [illegible] est [illegible] un des [illegible] et des plus beaux esprits du siècle de Trajan et de Marc-Aurèle, BONNET, *Paling.* XII, 4. || Il se dit aussi des [illegible] ... Quand Juvénal, de sa mordante plume, Faisait couler des flots de fiel et d'amertume, BOIL. *Sat.* VII.

Juvénal, élevé dans les cris de l'école, Poussa jusqu'à l'excès sa mordante hyperbole, ID. *Art p.* II. Le génie déclamateur et mordant de Juvénal, ROLL. *Hist. anc.* liv. XXV°, ch. 1, art. 2, § 3. Le poëte, qui a la réputation d'avoir eu quelquefois de tristes salaires pour ses vers mordants, LESAGE, *Diable boit.* ch. 8, dans POUGENS. On ne peut pas calomnier ; mais la médisance la plus mordante en dédommage, GENLIS, *Veill. du chât.* t. III, p. 385, dans POUGENS. Mme de Montespan, dans tous ses entretiens particuliers avec Louis, lançait les traits les plus mordants sur le caractère de Mme de Maintenon, ID. *Mme de Maintenon*, t. I, p. 239, dans POUGENS. || 4° Qui fait sur l'ouïe une impression forte et comparée à quelque chose qui mord. Le son de sa voix était net, plein, bien timbré ; une belle voix de basse, étoffée et mordante, qui remplissait l'oreille et sonnait au cœur, J. J. ROUSS. *Confess.* V.

— HIST. XII° s. Car veez cum li peres chastie sun enfant Par mult dulce parole e par aspre e mordant, E mainte feiz le bat de la verge trenchant, *Th. le mart.* 74. || XIII° s....... Se moz i trovés ja mis, Qui semblent mordans ou chenins Encontre les meurs femenins, Que ne m'en voilliés pas blasmer, *la Rose*, 15402. || XVI° s. Je ne me suis pas feinct à leur donner des advis paternels et mordants, et à les pincer là où il leur cuisoit, MONT. III, 377.

2. MORDANT (mor-dan), *s. m.* || 1° Agent à l'aide duquel on attaque, décape ou corrode les surfaces métalliques. || Se dit des substances qui mordent sur les bois, etc. || 2° En teinture, nom de tous les corps qui ont la propriété de s'unir avec ceux que l'on veut teindre, et d'en augmenter l'affinité pour les matières colorantes. Le degré de perfection auquel l'art de teindre les laines et les étoffes était parvenu dès les temps les plus reculés, ne permet pas de douter que les anciens ne connussent aussi l'usage des mordants, sans lesquels il ne peut y avoir de vraie teinture, AMEILHON, *Instit. Mém. litt. et beaux-arts*, t. III, p. 358. On donne le nom de mordant à toutes les substances qui servent d'intermédiaires entre les principes colorants et les matières à teindre, GIRARDIN, *Leçons de chim. élém.* 27° leçon, Paris, 1846. || Composition pour fixer la laine hachée sur la toile ou sur le papier de tenture. || 3° Vernis qui sert à retenir l'or en feuilles sur le cuivre. Autre usage de l'eau de cire : c'est un bon mordant pour la dorure, DIDEROT, *Peint. en cire, Œuv.* t. XV, p. 393, dans POUGENS. || 3° Fig. Ce qui agit sur l'esprit des autres comme la substance qui mord un métal, un tissu. Il a du mordant dans l'esprit. || 4° Fig. Il se dit de la voix qui fait sur l'ouïe une impression comparée à quelque chose qui mord, qui pénètre. Cette voix a du mordant. || Terme de musique. Trille qui n'est pas achevé ; agrément qui consiste en deux ou plusieurs petites notes placées immédiatement avant une note quelconque. || 5° Sorte de pince courte et sans branches à l'usage du fabricant de clous d'épingle. || Espèce de mâchoire de bois dont se sert le parcheminier. || Tringle de bois avec laquelle le compositeur d'imprimerie retient la copie sur le visorium. || Instrument destiné à mordre, à saisir, à pincer certains objets. || Nom qu'on a donné aux deux grandes pinces d'une écrevisse, d'un homard. || Anciennement, pièce de métal qui s'appliquait à l'extrémité de cette partie de la ceinture qu'on laissait pendre, après le nœud formé autour de la boucle, d'à peu près trente centimètres de longueur chez les hommes, chez les femmes jusqu'à terre, DE LABORDE, *Émaux*, p. 397. || 6° Manière de couper le bout d'une pièce de bois pour l'assembler avec une autre, en faisant un tenon à mi-bois, et coupant l'épaulement à onglet.

— HIST. XIV° s. Pour faire et forgier la garnison toute blanche d'une ceinture dont l'[illegible] estoit à [illegible], c'est assavoir faire la croix, le pommeil, la boucle et le mordant et un coipel, DE LABORDE, *Émaux*, p. 387. || XV° s. Neuf garnitures d'espées, d'or, avec leurs morgans et cloux, ID. *ib.* p. 398.

— ÉTYM. *Mordant*.

† MORDÉHI (mor-dé-i), *s. m.* Terme de médecine. Maladie à laquelle sont sujets les habitants des Indes orientales ; elle consiste dans un dérangement des fonctions digestives causé par la chaleur continuelle du climat, par les sueurs qu'elle excite, le froid qui lui succède.

† MORDELLE (mor-dè-l'), *s. f.* Genre de coléoptères [illegible] à [illegible].

† MORDETTE (mor-dè-t'), *s. f.* Larve du hanneton, [illegible] ver blanc.

— ÉTYM. *Mordre*, à cause des ravages que fait cette larve.

† MORDEUR (mor-deur), *s. m.* Celui qui mord. || Mordeur de pierres, nom que les pêcheurs de [illegible] donnent au loup de mer. || *Adj.* Mordeur, mordeuse, qui a l'habitude de mordre. [illegible] mordeur. Jument mordeuse.

— HIST. XVI° s. Mordeur, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Mordre*; esp. *mordedor*; ital. *morda*[illegible]

MORDICANT, ANTE (mor-di-kan, kan-t'), *adj.* || 1° Terme didactique. Qui exerce une [illegible] morsure par son âcreté. L'humeur mord[illegible] fait naître la goutte ou la colique, BOSS. [illegible] III, 6. Ils [les lamas] crachent à la face de ceux qui les insultent, et l'on prétend que cette salive qu'ils lancent dans la colère est âcre et mordicante, au point de faire lever des ampoules sur la peau, BUFF. *Quadrup.* t. VI, p. 66, dans POUGENS. Il [illegible] une armée de grosses fourmis qui les environnent [les pucerons] de toutes parts, et qui couvrent le visage des gouttes d'une eau mordicante qui y fait la même impression qu'y feraient de très-petites aiguilles, BONNET, *Observ. pucerons*, Œuvr. t. I, p. 95, dans POUGENS. || Terme de médecine. [illegible] leur mordicante, modification de la chaleur cutanée, qui cause une sensation de picotement désagréable au doigt qui touche la peau : c'est la même chose que la chaleur âcre. || 2° Fig. et familièrement. Qui aime à mordre, à railler. Oui, madame [illegible] est toujours mordicante, HAUTEROCHE, *Crispin mus.* dans LE ROUX, *Dict. comique*. On ne doit pas être surpris si la critique la plus mordicante se déchaîne pour le décrier ; mais je suis d'avis de les laisser dire et de ne s'en point mettre en peine, VAUB. *Dîme*, p. 199. Mais avec des discours et des traits mordicants... DANCOURT, *Mme Artus*, [illegible] Les pinces mordicantes de l'esprit de [illegible] HERAULT DE SECHELLES, *De la conversation* [illegible] suite du *Voyage à Montbar*). || 3° *S. f. pl.* Terme de zoologie. Les mordicantes, mouches à [illegible] telées qui sucent le sang des animaux.

— HIST. XVI° s. Aux parties ulcérées le [illegible] mordicant, PARÉ, VIII, 41. Nous avons besoin [illegible] soit citez et chatouillez par quelque agitation mordicante, MONT. III, 280.

— ÉTYM. Lat. *mordicantem*, de *mordicare*, fréquentatif de *mordere*, mordre.

† MORDICATION (mor-di-ka-sion), *s. f.* Terme de médecine. Irritation âcre.

— HIST. XIV° s. Medecines dessiccatives [illegible] cune mordication, H. DE MONDEVILLE, f° [illegible]

— ÉTYM. Provenç. *mordicacio*; esp. *mordicacion*; ital. *mordicazione*; du lat. [illegible], qui vient de *mordicare* (voy. MORDICANT).

MORDICUS (mor-di-kus'), *adv.* Terme familier. Avec ténacité, opiniâtreté. Je vous [illegible] mordicus, jusqu'à mon dernier [illegible] siècle-là [de Louis XIV] est en tout supérieur au vôtre, P. L. COUR. *Lett.* II, 240.

— ÉTYM. Lat. *mordicus*, en mordant, et fig. avec ténacité, de *mordere*, mordre. *Mordicus* [illegible] avec simple substitution de *c* à *t*, à cette [illegible] d'adverbes en *tus*, *cœlitus*, *funditus*, en grec [illegible] οὐρανόθεν, du ciel, en sanscrit *tas*, *anyatas*. [illegible] autre côté, qui sont d'anciens noms avec un [illegible] pronominal *tas*, *tus*, faisant fonction d[illegible]

† MORDIÉ (mor-dié), *interj.* qui [illegible] dans le même sens que mordieu, et qui en [illegible] altération.

MORDIENNE (mor-diè-n'), *s. f.* Sorte de jurement. Mordienne de vous ! c'est-à-dire la peste soit de vous ! || À la grosse mordienne, sans façon, franchement. Nous nous contenterons d'apprêter tout à la grosse mordienne, *Francion*, VII, dans LE ROUX, *Dict. comique*. || On dit de même morguenne.

— HIST. XVI° s.. Par la mort diene, dirent aucuns des dyables... RAB. *Pant.* IV, 13.

— ÉTYM. Dérivé de *mordié*.

† MORDIEU (mor-dieu), *interj.* Sorte de jurement. Le maréchal de Gramont était l'autre jour si transporté de la beauté d'un sermon de Bourdaloue, qu'il s'écria tout haut en un endroit : Mordieu, il a raison. Madame s'éclata de rire, et le sermon en fut tellement interrompu... SÉV. 13 avril [illegible] Savez-vous ce que dit Astruc ? ce ne sont point les jansénistes qui tuent les jésuites, c'est l'Encyclopédie, mordieu, D'ALEMB. *Lett. à Volt.* 4 mai 1762.

— ÉTYM. *Mort*, *Dieu* : par la mort de Dieu (voy. MORBLEU).

† MORDILLAGE (mor-di-lla-j', *ll* mouillées), *s. m.* Action de mordiller, de mordre légèrement.

MORDILLÉ, ÉE (mor-di-llé, llé, *ll* mouillées), part. passé de mordiller. Le hochet mordillé par l'enfant qui a mal aux gencives.

MORDILLER (mor-di-llé, *ll* mouillées, et non mor-di-yé), *v. a.* Mordre légèrement et fréquemment.

ment. Il y a huit jours que M^me de Ludre, Coetlogon.... furent mordues d'une petite chienne..., de sorte que Ludre, Coetlogon...., sont parties ce matin pour aller à Dieppe et se faire jeter trois fois dans la mer.... Théobon n'a pas voulu y aller, quoiqu'elle ait été mordillée, SÉV. 13 mars 1671. || Absolument. Nous jouons les uns avec les autres comme de jeunes chiens qui mordillent, ou de jolis chats dont les coups de griffes ne sont jamais mortels, MARQUIS D'ARGENSON, Mém. p. 393, dans POUGENS.

— HIST. XVI^e s. Ha Dieu, qu'il fait bon mordiller Ces belles roses, et piller Un million de mignardises, J. TAHUREAU, Poésies, p. 174, dans LACURNE.

— ETYM. Fréquentatif et diminutif de *mordre*.

MORDORÉ, ÉE (mor-do-ré, rée), *adj.* || 1° Qui est d'une couleur brune, mêlée de rouge, avec un reflet brillant. Des souliers mordorés. || 2° *S. m.* Le mordoré est une couleur sérieuse. Le fond de cette couleur est un mordoré brun, la gorge est aussi revêtue de plumes veloutées; mais celles-ci sont noires, avec des reflets vert dorés, BUFF. *Ois.* t. V, p. 330. || 3° Espèce de pigeon. || Espèce de bruant.

— ETYM. *More doré*, doré en more, doré noir, ainsi qu'on le voit par l'orthographe de ce passage : Les more doré et feuilles mortes seront guédés et passés en cuve, *Réglem. sur les manuf.* août 1669, *Teint. en soie, fil et laine*, art. 45.

† **MORDORURE** (mor-do-ru-r'), *s. f.* Couleur mordorée.

MORDRE (mor-dr'), je mords, tu mords, il mord, nous mordons, vous mordez, ils mordent; je mordais; je mordis; je mordrai; je mordrais; mords, qu'il morde, mordons, mordez, qu'ils mordent; que je morde, que nous mordions, que vous mordiez; que je mordisse; mordant, mordu, *v. a.* || 1° Entamer avec les dents. Un chien enragé l'a mordu. Il a été mordu d'une vipère. Dans le premier transport de ma douleur, je me jetai sur le glacis et je mordis la terre, J. J. ROUSS. *Confess.* I. Qui leur eût dit que.... Les chevaux de Crimée un jour mordraient l'écorce Des vieux arbres du grand Louis? V. HUGO, *Voix*, 3. || Fig. Rien que la médiocrité n'est bon; c'est la pluralité qui a établi cela, et qui mord quiconque s'en échappe par quelque bout que ce soit, PASC. *Pens.* VI, 14, éd. HAVET. Un pâle pamphlétaire.... S'en vient, tout grelottant d'envie et d'impuissance, Sur le front du génie insulter l'espérance, Et mordre le laurier que son souffle a sali, A. DE MUSSET, *Nuit de mai.* || Fig. Mordre le sein de sa nourrice, se montrer ingrat. Ne mordez jamais le sein de vos nourrices, VOLT. *Disc. aux Velches.* || Fig. Se mordre la langue, voy. LANGUE. || Se mordre les lèvres de dépit, de rage, etc. De rage, sans parler, je m'en mordais la lèvre, RÉGNIER, *Sat.* X. Mordant ses lèvres de dépit, LA FONT. *Nic.* Si quelqu'un disait un bon mot, les autres baissaient les yeux et se mordaient les lèvres de douleur de ne l'avoir pas dit, VOLT. *Babouc.* || Fig. Se mordre les lèvres, signifie aussi se montrer étonné, surpris. Il [Télémaque] parle ainsi, et tous ces princes se mordent les lèvres et ne peuvent assez s'étonner de la vigueur avec laquelle il vient de parler, FÉN. *T.* XXI, p. 316. || S'en mordre les doigts, s'en mordre les pouces, se repentir d'une chose qu'on a faite. Car on tient que, deux jours après son mariage, Il s'en mordit les doigts, TH. CORN. *Baron d'Albikrac*, II, 9. Je crois que Lambert se mordra les pouces de m'avoir réimprimé; dix volumes sont durs à la vente; Dieu le bénisse et ceux qui liront mes sottises; pour moi je voudrais les oublier, VOLT. *Lett. Thiriot*, 10 sept. 1766. || Se mordre les doigts, ses doigts, ronger ses doigts avec les dents, pendant qu'on est plongé dans la méditation et le travail. Dès que j'y veux rêver [à louer], ma veine est aux abois; J'ai beau frotter mon front, j'ai beau mordre mes doigts, BOIL. *Sat.* VII. || Mordre ses ongles, se ronger les ongles avec les dents; et fig. se travailler l'esprit pour faire quelque composition en vers ou en prose. || Fig. et familièrement. Je ne sais quel chien l'a mordu, je ne sais quel caprice le prend. Quelque chien enragé l'a mordu, je m'assure, MOL. *Éc. des f.* II, 2. || 2° Par extension, entamer avec le bec ou les suçoirs, se dit en parlant des oiseaux, des insectes. Le perroquet le mordit. Cet enfant est tout mordu de puces. || 3° Absolument. Ce chien est dangereux, il mord. Mordre dans un morceau de pain. Nos dogues mordent par instinct de courage, et lui par instinct de bassesse, VOLT. *Écossaise*, II, 4. Il [l'agouti] mord cruellement, BUFF. *Quadrup.* t. III, p. 88. || Fig. Il [J. B. Rousseau] a fait une épigramme sanglante contre vous; elle commence ainsi.... Ce malheureux veut toujours mordre et n'a plus de dents, VOLT. *Lett. d'Argens*, 18 oct. 1736. || Mordre jusqu'au sang, serrer entre les dents jusqu'à ce que le sang vienne. Il mord jusqu'au sang, en faisant semblant de baiser la main; il sera mordu de même, VOLT. *Lett. d'Alembert*, 8 déc. 1776. || Mordre à l'hameçon, se dit du poisson qui saisit l'appât et l'hameçon. S'il était des poissons dont la pêche réussissait lorsque la lumière du jour avait disparu, d'autres aussi ne mordaient jamais à l'hameçon ou n'approchaient jamais des filets dans les ténèbres, AMEILHON, *Instit. Mém. litt. et beaux-arts*, t. V, p. 382. || Fig. Mordre à l'hameçon, se laisser séduire par une proposition qui a été faite pour tromper, pour surprendre. Charmé de ce qu'il mordait si bien à l'hameçon, LESAGE, *Guzm. d'Alf.* V, 5. || Fig. Il mord à la grappe, il trouve agréable ce qu'on lui dit, ce qu'on lui propose. Elle s'aperçut que nous mordions à la grappe, LESAGE, *Bachel. de Salam.* ch. 10. || Fig. Mordre à quelque chose, y prendre goût, y faire des progrès. Ce jeune homme mord aux mathématiques. Comme elle [Pauline, la nièce de M. de Sévigné] a, ainsi que son oncle, la grossièreté de ne pouvoir mordre aux subtilités de la métaphysique, CH. DE SÉVIGNÉ, dans SÉV. 15 janv. 1690. || Il n'y saurait mordre, il ne peut comprendre, il ne peut réussir, et aussi il aspire à une chose à laquelle il ne saurait parvenir. || 4° Poétiquement. Mordre la poudre, la poussière, la terre, être tué dans un combat. ....Dont la main.... Met Égée en prison et son orgueil à bas, Et fait mordre la terre à ses meilleurs soldats, CORN. *Méd.* IV, 2. J'ai fait mordre la poudre à ces audacieux, RAC. *Théb.* I, 3. || 5° Ronger, creuser, percer, en parlant de certaines choses qui exercent ces actions. Les flots du lac, poussés par le vent, mordaient leurs rivages, CHATEAUBR. *Natch.* 2° part. 1^re moitié. L'onde incendiaire [l'océan de flamme qui dévore Sodome] Mord l'îlot de pierre Qui fume et décroît, V. HUGO, *Orient.* 1. || Terme de gravure. Mordre une planche, ou faire mordre une planche, lui faire éprouver l'effet de l'eau-forte. || Terme de teinturier. L'étoffe mord la teinture, prend la couleur. || 6° *V. n.* Exercer une action corrosive, entamer. L'eau-forte mord sur les métaux. L'eau-forte n'a pas assez mordu sur cette planche. La lime ne mord pas dans l'acier trempé. La rouille y mord [sur les fers] avec mille fois plus d'avantage que sur ceux dont la surface est garantie par la trempe, BUFF. *Hist. min. Introd. part. exp. Œuv.* t. VIII, p. 128. Un chemin de glace où les pieds des chevaux, couverts d'un fer usé et poli, ne pouvaient pas mordre, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IX, 9. || 7° Terme de marine. Se dit de l'ancre dont la patte inférieure s'enfonce dans le sol. || Le vent mord au nord, il tend à passer vers le nord. || 8° Faire impression sur. La Parque et ses ciseaux Avec peine y mordaient [sur le sanglier]; la déesse infernale Reprit à plusieurs fois l'heure au monstre fatale, LA FONT. *Fabl.* VIII, 27. || Absolument. Terme de peinture. Se dit des couleurs qui s'attachent à la toile. || 9° Empiéter. || Mordre dans un mur, avancer dans un mur. Cette pièce de bois ne mord pas assez avant dans le mur pour y tenir ferme. || Terme de couturière et de tailleur. Il faut mordre plus avant dans l'étoffe, il faut faire la couture un peu plus loin du bord de l'étoffe, pour qu'elle ne se défasse pas. || En termes d'imprimerie, la frisquette mord, les bords de la frisquette empêchent quelques portions de papier de recevoir l'impression. || Les dents de cette roue ne mordent pas assez sur les ailes du pignon, elles n'engrènent pas assez. || 10° Fig. Faire une critique de quelqu'un ou de quelque chose comparée à une morsure. Elle va d'un pas et d'un ordre Où la censure n'a que mordre, MALH. III, 8. Ainsi sur chaque auteur il trouve de quoi mordre, RÉGNIER, *Sat.* X. Leurs louanges mordent, leurs caresses égratignent, BALZ. *De la cour*, 6° *disc.* Esprits du dernier ordre, Qui, n'étant bons à rien, cherchez sur tout à mordre.... LA FONT. *Fabl.* V, 16. Que dites-vous de la beauté de cette retraite [du cardinal de Retz]? le monde, par rage de ne pouvoir mordre sur un si beau dessein, dit qu'il en sortira, SÉV. 9 oct. 1675. Votre peinture du cardinal Grimaldi est excellente; cela mord, ID. 16 avr. 1671. Belle conclusion et digne de l'exorde. — On l'entend bien toujours : qui voudra mordre y morde, RAC. *Plaid.* III, 3. Pour ne pas donner à la médisance le moindre sujet de mordre, on convint que des dames respectables et les plus graves de la cour seraient présentes à cette entrevue, M^me DE CAYLUS, *Souvenirs*, p. 68, dans POUGENS. L'envie veut mordre, l'intérêt veut gagner, VOLT. *Lett. Albergati*, 23 déc. 1760. Dira-t-on qu'en des vers à mordre disposés Ma muse prête aux grands des vices supposés? GILB. *XVIII^e siècle.* Chacun, vous dénonçant à la haine publique, Se dit : fuyez cet homme, il mord, c'est un critique, ID. *Mon apologie.* || Fig. Mordre en riant, faire, tout en plaisantant, quelque reproche incisif. || 11° Se mordre, *v. réfl.* Se faire une morsure à soi-même. Il s'est mordu en mâchant. || Se faire des morsures l'un à l'autre. Ces chiens se sont mordus cruellement. || Fig. Ils ne se mordent pas, se dit de gens fort éloignés l'un de l'autre. || Fig. Se déchirer, se faire du mal. Très-sots enfants de Dieu.... Ne vous mordez donc plus pour d'absurdes chimères, VOLT. *Ép.* 96. || Proverbe. Cela ne mord ni ne rue, se dit d'une chose indifférente. || S'il t'égratigne, mords-le, se dit à quelqu'un pour l'exciter à se battre, à se venger. || C'est un beau mâtin s'il voulait mordre, se dit d'un homme qui paraît avoir tout ce qu'il faut pour faire une chose, sauf la volonté, le courage, etc. || Tous les chiens qui aboient ne mordent pas, se dit, en méprisant, des menaces. || Chien qui aboie ne mord pas, c'est-à-dire ceux qui font le plus de bruit ne sont pas les plus à craindre. || Mordu de chien ou de chat, c'est toujours bête à quatre pattes, c'est-à-dire : que le mal nous arrive par celui-ci ou par celui-là, c'est toujours la même chose.

— HIST. XI^e s. Al destre bras lui morst uns vers [verrat] si mals, *Ch. de Rol.* LVI. Et porc et chien le mordent et defoulent, *ib.* CLXXXIII. || XIII^e s. Et povreté fait pis que mort, Car ame et cors tormente et mort, Tant cum l'ung o [avec] l'autre demore, *la Rose*, 8194. Briement les nommerai sans targe, Por plustost à ma rime mordre, *ib.* 10488. Pensons que, quant li homs est ou travail de mort, Ses biens ne ses richesces n'i valent un chat mort, Ne li pueent oster l'angoisse qui le mort, Ne ce dont conscience le reprent et remort, J. DE MEUNG, *Test.* 316. || XIV^e s. Tenailles à ce porpocionées, à ce que il [elles] puissent mordre la chose qui est fichée ens, H. DE MONDEVILLE, f° 37, *verso*. Philotectes qui avoit esté mors d'un serpent appellé vipere, ORESME, *Eth.* 210. || XV^e s. [A la bataille de Montlhéry] du costé du roy fust un homme d'estat, qui s'enfuit jusques à Luzignan, sans repaistre; et du costé du comte [de Charolois], un autre homme de bien jusques au Quesnoy-le-Comte; ces deux n'avoient garde de se mordre l'un l'autre, COMM. *Mém.* I, 4. || XVI^e s. Lequel en son epitaphe se complainct estre mort pour estre mords d'une chatte au petit doigt, RAB. *Pant.* IV, 17. A present, quand on void quelcun à la cour avec l'habillement de l'an precedent, on lui dit : nous le conoissons bien; il ne nous mordra pas, LANOUE, 148. Quand quelqu'un estoit noté d'estre querelleux, on le fuyoit comme un cheval qui mord ou qui rue, ID. 246. Comme ceste avant garde faisoit bonne mine, ceulx de la religion ne l'osoyent aller mordre, ID. 593. M. le mareschal d'Anville estoit alors mordu des calomniateurs qui l'accusoyent d'avoir intelligence avec son cousin l'admiral, ID. 699. Mordre en riant, CALV. *Instit.* *Ép.* 309. Douleur poignante et mordante, PARÉ, VIII, 10. Piqués ou mordus des bestes venimeuses, ID. XXIII, 1. Je fus mords d'une vipere au bout du doigt index, ID. XXIII, 23. Lorsque la partie morse devient purpurée, noire ou verdoyante, ID. XIII, 30. Si j'oyois faire quelque conte où je ne peusse pas mordre.... MONT. I, 200. Socrates avoit seul mordu à certes au precepte de se cognoistre, ID. II, 82. Il faut leur faire baisser la teste et mordre la terre soubs l'auctorité, ID. II, 180. Une volupté cuisante et mordante, ID. II, 218. Il adjouxta à son dire ce traict de risée : Un homme mort ne mord point, AMYOT, *Pomp.* 108. Bien souvent les sages et vrayes remonstrances mordent et irritent ceulx qui sont en malheur, ID. *Phoc.* 2. On ne sçait qui mord ni qui rue, COTGRAVE. Tel rit qui mord, ID.

— ETYM. Provenç. *mordre*; espagn. et portug. *morder*; ital. *mordere*; du latin *mordēre*. Le français et le provençal ont rendu brève la syllabe *de*, dit *mordĕre*, et reculé l'accent; d'ailleurs le supin *morsum* et le parfait *momordi* se rapportent à un *mordĕre* plutôt qu'à un *mordēre*; et il est possible que les langues romanes représentent une forme archaïque conservée populairement. *Mordere* se rattache au radical sanscrit *mard*, broyer.

† **MORDS** (mor), *s. m.* Nom donné par les fabricants à la partie de la tenaille qui en se refermant saisit l'objet qu'on veut serrer, tenir ou arracher. Le mords de cette tenaille est usé. || Chacune des deux mâchoires de l'étau du serrurier, du forgeron, etc.

— ETYM. *Mordre*.

MORDU, UE (mor-du, due), *part. passé* de mordre. || 1° Qui a été entamé par les dents. Une pêche mordue à belles dents. || Fig. Mordu du chien de la métromanie, Le mal me prit, je fus auteur aussi, VOLT. *le Pauvre diable.* || 2° Fig. Qui a subi quelque

[illegible] comparée à une [illegible] par la critique. || 3° Terme de [illegible] qui sont comme [illegible] irrégulièrement. || 4° Terme de marine. Se dit du garant d'une poulie, quand il se trouve pris entre le rès et la caisse de la poulie. || 5° Une couture trop [illegible], une couture dont les bords empiètent trop l'un sur l'autre.

MORE ou **MAURE** (mo-r'), *s. m.* || 1° Nom ancien des habitants du nord de l'Afrique. Les Romains subjuguèrent les Maures. Du levant au couchant, du More jusqu'au Scythe Les peuples vanteront et Bérénice et Tite, CORN. *Tite et Bérén.* V, 5. || Nom donné aux habitants des pays du nord de l'Afrique où les musulmans ont implanté leur religion. Un plaisant de ce temps-là lui fit accroire [à un chancelier ignorant] que la Morée était le pays des Mores, BALZ. *De la cour*, 2ᵉ disc. J'envoie demain des cartels aux Mores de Maroc et de Fez, où je m'offre à soutenir que l'Afrique n'a jamais rien produit de plus rare ni de plus cruel que vous, VOIT. *Lett.* 40. En ce temps-là les débauches du roi Roderic ou Rodrigue firent livrer l'Espagne aux Maures : c'est ainsi qu'on appelait les Sarrasins d'Afrique, BOSS. *Hist.* I, 11. Les Maures sont assez petits, maigres et de mauvaise mine, avec de l'esprit, de la finesse; les nègres au contraire sont grands, gros, bien faits, mais niais et sans génie, BUFF. *Hist. nat. Homme, Œuvr.* t. V, p. 127. || Maures d'Espagne, les Sarrasins qui habitèrent l'Espagne depuis la conquête musulmane jusqu'à leur expulsion par un décret de Philippe III. Après avoir vu à Grenade tout ce qui y reste de la magnificence des rois mores, VOIT. *Lett.* 39. L'expulsion des Maures fit bien plus de tort à la monarchie [espagnole]; Philippe III ne pouvait venir à bout d'un petit nombre de Hollandais, et il put malheureusement chasser six ou sept cent mille Maures de ses États, VOLT. *Mœurs*, 177. || 2° Nom des populations qui, dans l'Afrique, sont ou étaient soumises aux Turcs. Les Mores d'Alger. || Fig. Traiter quelqu'un de Turc à More, en user avec lui de Turc à More, le traiter avec une extrême dureté; locution qui provient de ce que les Turcs souverains des régences barbaresques traitaient fort durement les Mores habitants de ces régences. Je vois ici deux yeux qui ont la mine d'être de fort mauvais garçons, de faire insulte aux libertés, et de traiter une âme de Turc à Maure, MOL. *Préc.* 10. Si quelques-uns d'eux [du parlement] faisaient les insolents, [le duc d'Orléans n'avait qu'à] les traiter de Turc à More, ST-SIM. 399, 198. || 3° Abusivement, nom donné aux populations musulmanes de la côte orientale d'Afrique et même de l'Inde. Nos marchands d'Europe très-mal instruits appelèrent indistinctement Maures tous ces peuples mahométans [de l'Inde]; cette méprise vient de ce que les premiers que nous avions autrefois connus étaient ceux qui vinrent de Mauritanie conquérir l'Espagne, VOLT. *Fol. et lég. Fragm. hist. sur l'Inde*, V. Les Espagnols les ont appelés Mores [les peuples de la côte orientale d'Afrique] et leurs souverains sultans, à cause de l'identité de leur religion avec celle des peuples d'Afrique de ce nom, ennemis de l'Espagne depuis tant de siècles, LA PÉROUSE, *Voyag.* t. II, p. 357, dans POUGENS. || 4° Nom donné aux nègres mêmes. Elle eut d'abord un More; dès qu'elle vit qu'ils devenaient trop communs et que la variété d'en avoir avait passé jusques aux bourgeoises, elle n'en voulut plus et prit un petit Turc, HAUTEROCHE, *Noct.* II, 3. || Une More, une femme du pays des Mores (on dit aujourd'hui plutôt une Moresque). Je ne laisserais pas de vous montrer quelque jour des poulets [billets doux] en castillan et en portugais; et, si une More qui demeure devant mes fenêtres savait écrire, je vous en pourrais faire voir encore en [illegible] langage du pays de Guinée], VOIT. *Lett.* [illegible] || Fig. À laver la tête d'un More on perd son temps et sa lessive, [illegible] on se donne beaucoup de peine [illegible] à un homme [illegible] pour corriger [illegible] le vent, blanchir un More, [illegible], t. I, p. 137, dans POUGENS. [illegible] mon cher maître, [illegible] mais bien vrai, qu'à laver la tête d'un [illegible] Maure, on y perd sa [illegible] *Lett. à [illegible]*, 6 avr. 1773. || Cheval [illegible] de More, [illegible] d'un [illegible] et les [illegible] || [illegible] More, [illegible] les [illegible] de More [illegible] de Maure. [illegible] 1660, [illegible] || [illegible] une [illegible] de more (ce mot [illegible] de More [illegible])

— HIST. XIIIᵉ s. Par [illegible] lieu qui ne ment, Se vous james pastes à li, Vous en aurés le vis [illegible] Vostres costes plus noir que more, *la Rose*, 8279. || XVIᵉ s. Il se mit sur ses vieux jours à aimer une more, qu'il aima et tint en ses delices, de telle sorte qu'il [illegible] toutes sortes de beautez et toutes autres dames honnestes, BRANT. *Cap. franç.* t. IV, p. 349, dans LACURNE.

— ÉTYM. Prov. *mor*; esp. *moro*; du lat. *Maurus*, habitant de la Mauritanie (voy. SALLUSTE, *Jug.* 18).

1. **MOREAU** (mo-rô), *adj. m.* Qui a le poil d'un noir foncé, vif et luisant, en parlant d'un cheval. Des chevaux moreaux. || Substantivement. Les moreaux figurent souvent dans les chansons de gestes comme montures des chevaliers un jour de combat. Sans dégainer et sans monter moreau, Mettez à fin périlleuse aventure, DESHOUL. *Rondeau redoublé, au duc de Saint-Aignan.*

— REM. Cet adjectif n'a point de féminin; mais il conviendrait de reprendre l'ancien féminin et de dire : une jument morelle.

— HIST. XIIᵉ s. Li cons [le comte] Gerins sist au cheval morel, *Ronc.* 67. || XIIIᵉ s. Il monta sor un sien cheval moriel, et le heurta des esperons, H. DE VALENC. III. Et verriés [l'étalon] contre li [la jument] corre, S'il n'iert qui l'en peüst rescorre, Non pas morel contre morele Solement, mes contre fauvele, Contre grise, contre liarde, *la Rose*, 14263. || XVᵉ s. Jean Lyon tout premier monté sur un cheval morel, FROISS. II, II, 56. || XVIᵉ s. Sire, vois-tu point ce barbare là, qui est monté sur un cheval moreau aux pieds blancs? AMYOT, *Pyrrh.* 35.

— ÉTYM. Diminutif de *more*; ital. *morello*.

† 2. **MOREAU** (mo-rô), *s. m.* Nom d'une espèce de sac, ou de panier de corde, dans lequel les bâtiers donnent du foin à leurs mulets, en marchant.

† **MORÉES** (mo-rée), *s. f. pl.* Famille de plantes voisines des ulmacées, cannabinées et euphorbiacées, toutes détachées de la famille des urticées de Jussieu.

— ÉTYM. Lat. *morus*, mûrier.

† **MORÉINE** (mo-ré-i-n'), *s. f.* Terme de chimie. Principe qui accompagne la morine et se forme par l'oxydation de celle-ci (voy. MORINE).

1. **MORELLE** (mo-rè-l'), *s. f.* Genre de la famille des solanées. || La morelle noire (*solanum nigrum*, *L.*), plante vénéneuse. || La morelle tubéreuse (*solanum tuberosum*), la pomme de terre. || Morelle grimpante, vigne de Judée. || Morelle des Indes, herbe de la laque, vermillon.

— HIST. XIVᵉ s. Jus de morelle ou de semblable, H. DE MONDEVILLE, f° 96.

— ÉTYM. Féminin de *moreau*, c'est-à-dire la noire; bas-latin, *morella* et *maurellum*.

† 2. **MORELLE** (mo-rè-l'), *s. f.* Douce morelle, variété de pomme à cidre de la haute Normandie. || On dit aussi dure peau. || Douce morelle d'Aumale, autre variété de pomme à cidre, précoce, ronde et douceâtre. Ces deux pommes sont une variété de première saison, à fruits amers. || On dit aussi grand-vallée et blanc-mollet.

MORESQUE (mo-rè-sk'), *adj.* || 1° Qui a rapport aux coutumes, aux usages, au goût des Mores. Fête moresque. Édifice moresque. Costume moresque. Les moresques balcons en trèfles découpés, V. HUGO, *Orientales*, III. || Danse moresque, ou, substantivement, la moresque, danse à la manière des Mores. || Peinture moresque, à la moresque, ou, substantivement, moresque, sorte de peinture et de gravure à la manière des anciens Mores d'Espagne, qui consiste en rameaux accompagnés de feuillages, sans ordre et sans aucun assujettissement à l'imitation de la nature. || *Au fém.* Moresque se dit aussi d'ornements de caprice, feuillages de fantaisie, qu'on emploie dans la damasquinerie. || 2° *S. f.* Une moresque, une femme du pays more.

— HIST. XVᵉ s. Or allez, dit sire Cosme au herault, et faites bien la besoigne, et nous vous donnerons vingt moresques [monnaie d'Espagne], [illegible] II, III, 12. Les Suysses dansent leurs moresques, À tout leurs tabourins sonnans, COQUILLART, *Blason des armes et des dames*. Qui est celui qui d'amer se tendroit, Quant beauté fait de moresque l'entrée, CH. D'ORL. *Rondeau*.

— ÉTYM. *More*.

† **MORET** (mo-rè) ou **MOURET** (mou-rè), *s. m.* Nom normand de l'airelle.

— ÉTYM. Diminutif de *more*, à cause de la couleur noire du fruit.

† **MORFER** (mor-fé), *v. n.* Terme hors d'usage. Manger goulûment. Il ne faut pas s'enquérir comment il fut morfé, *Francion*, V, p. 191.

— ÉTYM. Ital. *morfia*, bouche, *morfire*, manger [illegible].

1. **MORFIL** (mor-fil), *s. m.* Barbes ou aspérités métalliques, irrégulières et extérieures au [illegible] tranchant fait de dentelures microscopiques, aspérités qui proviennent d'un premier repassage sur des pierres trop vives et disparaissent par un second repassage de deux faces sur des matières plus fines, plus onctueuses. On ôte le morfil au [illegible] en le passant à l'huile, sur la pierre.

— HIST. XVIᵉ s. Morfil, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. *Mort*, *fil* : tranchant mort, émoussé; namur. *moirt-fil*.

2. **MORFIL** (mor-fil), *s. m.* Nom donné à l'ivoire qui n'a pas encore été travaillé, aux dents [illegible] séparées de l'animal. Morfil ou ivoire, le cent pesant, 30 livres, *Décl. du roi*, nov. 1640, *tarif*. || On dit aussi marfil.

— HIST. XVIᵉ s. Morfil, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. Arc. esp. *almafi* (tête de l'ar [illegible]), esp. *marfil*; port. *marfim*. On reconnaît dans la [illegible] l'arabe *fil*, éléphant; mais le premier [illegible] y voit l'arabe *nab*, dent; mais le mot devrait être *nafil*, ou *alnafil*. Pihan croit qu'il est pour *mal* [illegible] *mâl*, richesse : la richesse en ivoire. [illegible] voit, il reste du doute sur la première partie du mot.

MORFONDRE (mor-fon-dr'), *v. a.* Se [illegible] comme fondre. || 1° Ancien terme de [illegible] Causer un coryza, un catarrhe nasal, chez le cheval. || 2° Causer un froid qui pénètre. L'air [illegible] de la nuit l'a morfondu. || 3° Se morfondre, [illegible] Prendre froid. Il pleure souvent les victoires de ce prince, et se morfond auprès de leurs feux de [illegible] BALZ. *Disc. à la régente.* Pendant que sa peur [illegible] fuir jusque dans le jardin de l'hôtellerie, où [illegible] sarde de se morfondre, SCARR. *Rom. com.* II, 7. [illegible] J'aime mieux Bergerac et sa burlesque audace, Que ces vers où Motin se morfond et nous glace, BOIL. *Art p.* IV. || 4° Perdre du temps à attendre. La vogue [d'une devineresse] était passée au [illegible] avait le crédit; L'autre femme se morfondait, LA FONT. *Fabl.* VII, 15. Un amant qui sans lui se serait morfondu, ID. *Coupe*. Et, bravant des sergents la timide cohorte, [le noble] Laissa le créancier se morfondre à sa porte, BOIL. *Sat.* V. On peut vous reprocher de vous être venu morfondre plus d'une [illegible] devant une bicoque, J. SAULX, *Lucern en belle* [illegible] *meur*, t. I, p. 279, dans POUGENS. J'avais cru [illegible] ne s'agissait que de diminuer le ressort du parlement de Paris, et de ne plus obliger les pauvres provinciaux de courir deux cents lieues pour [illegible] se ruiner et se morfondre dans l'antichambre d'un conseiller au parlement, VOLT. *Lett. Mme de St-Julien*, 6 avril 1777. Pendant les [illegible] que les équipages des navires européens se morfondent ou périssent à Hoang-pou, les agents du commerce font leurs ventes et leurs achats [illegible] RAYNAL, *Hist. phil.* V, 35. || Fig. Au lieu de [illegible] fondre tristement dans cette vue, [illegible] plus grand essor, VAUVEN. *Conseils*, X. || [illegible] du pronom se. Clarice : Je prendrai du [illegible] du moins à le confondre. — Isabelle : J'en [illegible] drais davantage à le laisser morfondre, [illegible] *Ment.* III, 3. || En termes de boulangerie, [illegible] se morfond, elle perd la force de fermentation.

— HIST. XIVᵉ s. [illegible] cheval est [illegible] le convient tantost faire saignier des [illegible] au plus bas, et au haut du pal des cuisses, et [illegible] cueillir le sang, et [illegible] entre les [illegible] [illegible] de [illegible] ..., *Ménagier*, II, [illegible] [illegible] et leurs chevaux, après la grand chaleur du soleil que ils auront eue le jour, morfondront [illegible] ne s'en sauront garder, FROISS. II, III, [illegible] S'il tempeste, il pourra vous morfondre [illegible] et se desfaire [illegible] chaud du jour les [illegible], et le froid de la nuit les morfondoit, PARÉ, XXIV, 53.

— ÉTYM. [illegible] mort et fondre : fondre [illegible] la mort. Mais, comme ce mot est [illegible] l'art vétérinaire, il faut y voir, avec Ménage, morve et fondre.

MORFONDU, UE (mor-fon-du, due), part. passé de morfondre. || 1° Pénétré d'[illegible] de froid. Pour se sauver de la pluie, [illegible] passant morfondu, LA FONT. *Fabl.* V, 7. [illegible] devenu serein, il part tout morfondu, [illegible] du mieux qu'il peut son corps chargé de pluie, ID. IX, 2. || Substantivement. Ouvrez, dit-il, je suis nu; Moi, charitable et bonhomme, J'ouvre au pauvre morfondu, ID. *Autre imit. d'Anacr.* || 2° Fig. Qui perd son temps à attendre. Courtisan morfondu, [illegible] et rêveur, [illegible] de la [illegible] de la défaveur, RÉGNIER, *Sat.* III. || 3° Fig. Qui a souffert quelque dommage, quelque perte comparée à l'état de celui qui est morfondu. Elle [Catherine de Mé-

diens] avait souvent voulu l'esprit du roi sur cela, et tâché de lui persuader que le sang était bien morfondu au deuxième degré, que les Bourbons ne lui étaient plus parents que d'Adam et d'Ève, et qu'il était plus naturel de laisser sa succession à ses neveux qu'à des gens si éloignés, MÉZERAY, *Abrégé chronol.* Depuis la guerre on ne fait rien ici de nouveau ; les libraires sont trop morfondus, et depuis quatre mois les presses n'ont roulé que sur des paperasses mazarines, GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. 616. Tous nos marchands sont ici merveilleusement morfondus de cette guerre trop longue, ID. *ib.* p. 352. Ne trouvez-vous pas cette plaisanterie d'un esprit morfondu? Mme DU DEFFANT, *Corresp.* t. II, p. 47, dans POUGENS. Les économistes sont les plus étonnés et les plus morfondus de tous les êtres, GALIANI, *Corresp.* t. I, p. 231, dans POUGENS. ‖ 4° Graine morfondue, graine des vers à soie quand le germe a péri. ‖ 5° *S. m.* Terme de marine. Un morfondu, cordage fait avec de vieux câbles qu'on a préalablement détordus.

MORFONDURE (mor-fon-du-r'), *s. f.* Ancien terme de vétérinaire. Le catarrhe nasal ou coryza du cheval.

— HIST. XVe s. Et porra estre que l'un de ses chevaulx se recroira, ou demourra par aucun accident de morfonture, de releveure, ou d'aultre chose, *Les 15 joyes de mariage*, p. 82. ‖ XVIe s. La poulaille d'Inde craint la morfondure et les gouttes, O. DE SERRES 363. La roigne leur avient [aux brebis] au dos, par pluies et morfondures, se donne et prend comme peste, ID. 987.

— ÉTYM. *Morfondu.* Au XVIe siècle, on disait aussi *morfondement.*

† **MORGANATIQUE** (mor-ga-na-ti-k'), *adj.* Terme de droit germanique. Mariage morganatique, mariage de la main gauche, mariage dans lequel un homme épousant une femme d'un rang inférieur lui donne la main gauche dans la cérémonie nuptiale.

— ÉTYM. Bas-lat. *matrimonium ad morganaticam contractum.* Origine incertaine. On a indiqué *Morgengabe*, le don du matin ; à quoi Scheler objecte qu'on ne voit pas comment *Morgengabe* donnerait *morganaticus*, et que le *don du matin* n'est pas essentiel au mariage morganatique; il suggère, avec doute, le gothique *maurgjan*, restreindre : un mariage avec restriction. Legoarant propose : *à la Morgane*, à la manière de la fée Morgane; mais, pour autoriser cette étymologie, il faudrait quelque texte. Pourquoi ne serait-ce pas *Morgen*, matin : mariage célébré le matin, subrepticement, sans la grande pompe du mariage de midi?

† **MORGANATIQUEMENT** (mor-ga-na-ti-ke-man), *adv.* À la morganatique.

† **MORGANE** (mor-ga-n'), *s. f.* Sœur d'Artus et élève de Merlin, enchanteresse fameuse dans les romans de chevalerie. Que ce soit Urgèle ou Morgane, J'aime, en un rêve sans effroi, Qu'une fée au corps diaphane, Ainsi qu'une fleur qui se fane, Vienne pencher son front sur moi, V. HUGO, *Ball.* I. ‖ Fée Morgane, château de la fée Morgane, nom donné au mirage qui, sur la côte d'Italie, fait voir au-dessus de la mer des châteaux, des palais, des villes, etc. ‖ On dit aussi Morgain.

— ÉTYM. Nom celtique que M. de la Villemarqué propose d'interpréter par le bas-breton *mor*, très, fort, et *gan*, pour *can*, brillant : la très-brillante ; ital. *fata morgana*, le mirage.

† **MORGANT, ANTE** (mor-gan, gan-t'), *adj.* Terme vieilli. Qui morgue ; qui témoigne de la morgue. Pourvu qu'on soit morgant, qu'on bride sa moustache, Qu'on frise ses cheveux, qu'on porte un grand panache.... En ce temps d'aujourd'hui l'on n'est que trop savant, RÉGNIER, *Sat.* III. ‖ Le *Morgante*, héros d'un poëme de Pulci, au XVe siècle, doit être notre mot *morgant.*

† **MORGATE** (mor-ga-t'), *s. f.* Nom de la sèche dans le Finistère et le Morbihan, corrompu en margate dans les Côtes-du-Nord et la Normandie.

— ÉTYM. Bas-breton, *mor*, mer, et *gat*, lièvre : lièvre de mer.

MORGELINE (mor-je-li-n'), *s. f.* Plante à petites fleurs et à feuilles pointues, que l'on nomme autrement alsine (genre de caryophyllées). ‖ Morgeline d'été, le mouron des champs.

— ÉTYM. *Mors*, ancien mot signifiant morsure, et *geline*, poule : la morsure de la geline, plante ainsi nommée parce que les poules l'aiment (ital. *mordigallina*).

† **MORGOULE** (mor-gou-l'), *s. f.* Mollusque marin, en forme de moitié d'orange.

1. **MORGUE** (mor-gh'), *s. f.* ‖ 1° Contenance sérieuse et fière. Morgue de magistrat rébarbatif, sévère, Qui ne dément jamais son grave caractère, REGNARD, *Mar. fait et rompu*, I, 2. ‖ 2° Orgueil et suffisance. T'ai-je tracé la vieille à morgue dominante? BOIL. *Sat.* X. [Le maréchal de Villeroy] esprit borné et sans culture, de la vieille galanterie, un jargon de cour, de la morgue, haut ou plutôt glorieux et plus bas que respectueux auprès du feu roi et de Mme de Maintenon, DUCLOS, *Œuvres*, t. V, p. 217. La fausse dignité ou la morgue, DIDEROT, *Salon de* 1767, *Œuv.* t. XV, p. 147 dans POUGENS. Nous sommes loin de confondre la morgue sophistique avec les saines connaissances de l'esprit et du cœur, CHATEAUBR. *Génie*, III, II, 1.

— HIST. XVIe s. Ces paroles achevées, Juppiter, contournant la teste comme un singe qui avalle pillules, feit une morgue tant espouvantable que tout le grand Olympe trembla, RAB. *Pant.* IV, *Nouv. prol.* Loyre et sa femme se vestirent de leurs beaux habillemens, comparurent en la salle, faisans bonne morgue, ID. *ib.* IV, 12. Vous trouvez de ces morgues de vent coustumierement aux Espagnols, D'AUB. *Fæn.* IV, 5. C'est injustice et folie de priver les enfants qui sont en aage, de la familiarité des peres, et vouloir maintenir en leur endroict une morgue austere et desdaigneuse, MONT. II, 79.

— ÉTYM. Origine inconnue. Cependant Grandgagnage, au mot *mouron*, cite le languedocien *morga*, museau; ce serait le même mot. *Morgue* ne paraît pas dans la langue avant le XVIe siècle.

2. **MORGUE** (mor-gh'), *s. f.* ‖ 1° Petite chambre à l'entrée des prisons, où l'on met d'abord les prisonniers, pour donner le temps aux guichetiers de bien les reconnaître. On me conduit au petit Châtelet, où, du guichet étant passé dans la morgue, un homme gros, court et carré vint à moi, *la Prison de M. Dassoucy*, etc. Paris, 1674, in-12, p. 35. ‖ 2° Par assimilation. Entrée de la manche de certains filets. ‖ 3° Endroit où l'on expose les corps des personnes mortes hors de leur domicile, afin qu'elles puissent être reconnues. La morgue est un endroit situé dans l'enceinte du grand Châtelet, où les corps morts dont la justice se saisit, sont exposés à la vue du public, afin qu'on puisse les reconnaître, SAINT-FOIX, *Ess. Paris*, *Œuvr.* t. III, p 221, dans POUGENS. Il extermine en effet ma pauvre Irène; il prétend qu'elle sera traînée à la morgue, et pendue par les pieds, parce qu'elle s'est tuée étant chrétienne, VOLT. *Lett. Thibouville*, 10 nov. 1777.

— REM. Mercier dit morne et non pas morgue : C'est à l'Hôtel-Dieu, c'est à la morne, que l'on aperçoit les nombreuses et déplorables victimes des travaux publics et d'une trop nombreuse population, *Tabl. de Paris. Lieutenant de police.*

— ÉTYM. D'après Ménage, *morgue* signifie visage, et est le même que *morgue* 1 : le lieu où l'on reconnaît la *morgue*, le visage des morts. L'étymologie est bonne, mais à condition que *morne* de Mercier soit une faute.

1. **MORGUÉ, ÉE** (mor-ghé, ghée) *part. passé* de morguer 1. ‖ 1° À qui on fait la morgue. Morgué par un fat. ‖ 2° Qui fait la morgue. Monseigneur paraissait rêveur et morgué, ST-SIM. 271, 156. Je vis mettre le roi à table, il me sembla plus morgué qu'à l'ordinaire, et regardant fort à droite et à gauche, ID. 350, 243.

† 2. **MORGUÉ** (mor-ghé), *interj.* Sorte de juron de paysan. Morgué! queu mal te fais-je? MOL. *Festin*, II, 1.

— ÉTYM. Altération de *mordié.*

1. **MORGUER** (mor-ghé), je morguais, nous morguions, vous morguiez; que je morgue, que nous morguions, que vous morguiez, *v. a.* ‖ 1° Faire la morgue à quelqu'un. Je pris vengeance de ceux qui m'avaient morgué autrefois, en les morguant tout de même, *Francion*, liv. VI, p. 232. Et, de son large dos morguant les spectateurs, Aux trois quarts du parterre [il] a caché les acteurs, MOL. *Fâch.* I, 1. La comédienne [une maîtresse de Charles II] est aussi fière que la duchesse de Portsmouth : elle la morgue, elle lui fait la grimace, elle l'attaque et lui dérobe souvent le roi, SÉV. 216. Guitaut m'écrit de Fontainebleau, où il est allé morguer la cour, ID. 437. Il faut s'y attendre, en prévenir les acteurs, ne se pas décourager, jouer la pièce avec un majestueux enthousiasme, bien morguer le public, et le traiter avec la dernière insolence, VOLT. *Lett. d'Argental*, 21 oct. 1772. ‖ Fig. Morguant la destinée et gourmandant la mort, RÉGNIER, *Sat.* VI. ‖ 2° Se morguer, *v. réfl.* Se faire la morgue l'un à l'autre. Là ils [les deux Simon] commencèrent tous deux à se morguer, VOLT. *Philos. Ép. aux Rom.* 7e *imp.*

— HIST. XVe s. Cet escuyer breton les alla morguer luy tout seul, *Mém. s. D. G.* ch. 28. ‖ XVIe s. Un homme si desdaigneux, si morguant, doibt estre plus habile, MONT. IV, 47.

— ÉTYM. *Morgue* 1.

† **MORGUER** (mor-ghé), *v. a.* Ancien terme de pratique. Examiner les prisonniers à leur entrée dans la geôle, afin de les reconnaître.

— ÉTYM. *Morgue* 2.

† **MORGUEUR** (mor-gheur), *s. m.* Celui qui regarde avec morgue.

— HIST. XVIe s. Hardi, d'un nouveau cœur, maintenant je m'adresse à ce geant morgueur, par qui chacun trompé Soufflé à ses pieds languir tout le monde usurpé, D'AUB. *Tragiques, Princes.*

† **MORGUIENNE** (mor-ghi-è-n'), *interj.* Sorte de jurement de paysan. Morguienne! si j'avais su ça tantôt, MOL. *Festin*, II, 3.

— ÉTYM. Altération de *morgué* 2.

MORIBOND, ONDE (mo-ri-bon, bon-d'), *adj.* Qui est près de mourir. ...comme un pauvre malade moribond qui ne sait plus que faire ; il s'imagine qu'en se levant il sera un peu allégé; il achève de perdre son peu de force par un travail qu'il ne peut supporter... BOSS. 1er *sermon, Pentec.* 1. Que diantre voulez-vous que l'amour aille faire Dans un corps moribond à ses feux si contraire? REGNARD, *le Légat.* II, 5. ‖ Être tout moribond, être dans un état de langueur, comme si l'on allait mourir. N'est-il pas cruel, me dit-il, que mon oncle, tout moribond qu'il est, épouse demain mademoiselle de Tavirè pour la laisser veuve au bout de six mois? MARIVAUX, *Marianne*, 9e part. ‖ *S. m.* et *f.* Un moribond, une moribonde. Que voit-on dans le tableau d'Ambamdas? le moribond sur la couche, à côté le médecin qui lui tâte le pouls, DIDER. *Pensées sur la peint.* *Œuv.* t. XV, p. 206, dans POUGENS.

— HIST. XVIe s. Je le trouvai avec un visage moribonde et jaunastre, PARÉ, t. III, p. 726.

— ÉTYM. Lat. *moribundus*, de *mori*, mourir.

MORICAUD, AUDE (mo-ri-kô, kô-d'), *adj.* Terme familier. Qui a le teint de couleur brune. Il est moricaud. ‖ *S. m.* et *f.* Moricaud, moricaude, homme ou femme dont le teint est brun. Mlle de la Garde et Mlle Bardou, toutes deux Françaises, avaient été placées par la reine mère ; la première était une petite moricaude... HAMILT. *Gramm.* 9. ‖ Il se dit familièrement aussi des nègres.

— HIST. XVIe s. Il [Henri II] estoit beau, encore qu'il fust un peu mauricaut ; mais ce teint brun en effaçoit bien d'autres plus blancs, BRANT. *Cap. franç.* t. II, p. 59, dans LACURNE.

— ÉTYM. Dérivé de *more*, par l'intermédiaire de *morisque.*

MORIGÉNÉ, ÉE (mo-ri-jé-né, née), *part. passé* de morigéner. ‖ 1° Dont les mœurs se sont améliorées. Et chacun sait que maître Énée, Personne bien morigénée, Était sans faste et vanité, Adoré pour sa charité, SCARR. *Virg.* VI. Vous avez-là un grand garçon bien mal morigéné, monsieur, REGNARD, *Sérén.* sc. 8. ‖ 2° Qui a reçu une réprimande. Ce jeune homme morigéné par son père. ‖ Par plaisanterie. Le sanglier mal morigéné s'est impertinemment détourné contre nous, MOL. *Am. magn.* V, 1.

MORIGÉNER (mo-ri-gé-né. La syllabe *gé* prend un accent grave quand la syllabe qui suit est muette : je morigène, excepté au futur et au conditionnel : je morigénerai, je morigénerais), *v. a.* ‖ 1° Former les mœurs de quelqu'un (vieilli en ce sens). Si vous aviez, en brave père, morigéné votre fils, il ne vous aurait pas joué le tour qu'il vous a fait, MOL. *Scap.* II, 1. ‖ 2° Réprimander, remettre dans l'ordre et dans le devoir (il est familier en ce sens). C'est un étourdi qui mérite que vous le morigéniez sévèrement.

— REM. C'est une faute de dire moriginer.

— HIST. XVe s. .....D'autres assez, lesquels le service d'amour a fait devenir vaillans et bien morigenés, *Boucig.* I, 7. Vaillant aux armes et bien moriginé, *ib.* III, 1. ‖ XVIe s. Il faut que la nourrice soit sage et bien morigenée, PARÉ, XVIII, 24. Sans cette hemorragie il n'auroit pu se morigener, à cause du sang bouillant qui le dominoit naturellement, D'AUB. *Vie*, XXVII.

— ÉTYM. Provenç. *morigenar* ; du latin *morigerari*, être docile, par le changement de l'*r* en *n*, changement très-rare, tandis que le changement de l'*n* en *r* ne l'est pas. *Morigerari* vient de *mos, moris*, mœurs, et *gerere*, porter.

MORILLE (mo-ri-ll', *ll* mouillées, et non mo-ri-ye), *s. f.* ‖ 1° Espèce de champignon comestible vanté autrefois comme aphrodisiaque et percé de petits trous, *morchella esculenta*, famille des pezizes. ‖ 2° Morilles de mer, polypiers de la famille des éponges.

— ÉTYM. Picard, *meroule*, *merouille* ; holland.

[illegible]*morilhe*; angl. *morel*; anc. h. allem. *morhala*; allem. mod. *Morchel*; suéd. *murkla*, ainsi dite, d'après Saumaise, suivi par Diez, de *more*, parce qu'en cuisant la morille devient noire.

MORILLON (mo-ri-llon, *ll* mouillées, et non mo-ri-yon), *s. m.* || 1° Sorte de raisin noir et doux. || Il y en a aussi une variété de blanc. || 2° Sorte de petit canard de couleur noire. Le morillon est un joli petit canard, qui pour toutes couleurs n'offre, lorsqu'on le voit en repos, qu'un large bec bleu, BUFF. *Ois.* t. XVII, p. 328.

— HIST. XIII° s. Et li vins de moreillons, cascuns muis, neuf sous de rente cascun an, BEAUM. XXVII, 25.

— ÉTYM. Dérivé de *more*, noir.

MORILLONS (mo-ri-llon, *ll* mouillées), *s. m. pl.* Terme de joaillier. Émeraudes brutes qui se vendent à la livre.

— ÉTYM. Le même que *morion* 2.

† **MORIN** (mo-rin), *s. m.* Principe colorant du bois jaune. Sous les noms de morin jaune et de morin blanc, on connaît, dans l'art de la teinture, deux couleurs fournies par le mûrier des teinturiers, dit bois jaune, qui est devenu le *broussonetia tinctoria*, LEGOARANT.

— ÉTYM. Lat. *morus*, mûrier.

† **MORINDE** (mo-rin-d'), *s. f.* Genre de plantes équatoriales de la famille des rubiacées. La morinde à feuilles de citronnier. La morinde royoc, dite vulgairement royoc.

† **MORINE** (mo-ri-n'), *s. f.* Principe cristallisable, blanc jaunâtre, qui existe dans le bois du mûrier à teinture (*morus tinctoria*, *L.*).

— ÉTYM. Voy. MORIN.

† **MORINELLE** (mo-ri-nè-l'), *s. f.* Espèce de pluvier.

† **MORINGE** (mo-rin-j'), *s. m.* Genre de plantes : le moringe ptérigosperme de Gærtner, qui était le moringa oléifère de Lamarck et la guilandine moringa de Linné ; le moringe aptère (Indes orientales) de Gærtner, nommé dans les officines been-album ou ben-album, c'est-à-dire been-blanc ou ben-blanc, mais qu'il ne faut pas confondre avec le behen blanc, LEGOARANT.

† **MORINGÉES** (mo-rin-jée), *s. f. pl.* Terme de botanique. Nom d'une tribu des légumineuses.

† **MORINGIQUE** (mo-rin-ji-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide moringique, acide gras retiré de l'huile de ben.

1. **MORION** (mo-ri-on), *s. m.* Ancienne armure de tête plus légère que le casque. Adieu tessette, adieu mon morion antique, *Crève-cœur du vieux soldat*, pièce de 1623. Une épée à gaîne d'ivoire, Outre un fort joli morion, Fera le prix du champion, SCARR. *Virg.* V. || Donner sur le morion, espèce de punition qu'on appliquait aux soldats convaincus de quelque faute, et qui consistait en coups de hallebarde donnés dans le corps de garde. Digne du morion ou bien de la prison, *Crève-cœur du vieux soldat*. Que sur peine de morion, Autant chevalier que pion, Personne ne mît pied à terre, SCARR. *Virg.* I.

— HIST. XVI° s. Deux [illegible] d'harquebusiers portans morions, chacun 10 livres ; [illegible] chacun 12 livres, *Ordonn.* 12 déc. 1553.

— ÉTYM. Esp. *morrion* ; portug. *morrião* ; ital. *morione*. D'après M. [illegible], le mot serait espagnol, et viendrait de *morra*, la partie supérieure et ronde de la tête, le même que *morro* (comparez MORNE 2).

† 2. **MORION** (mo-ri-on), *s. m.* || 1° Pierre précieuse qui est une espèce d'onyx, d'un noir rougeâtre, transparente et brillante. || 2° Genre de coléoptères [illegible]. || 3° Genre de coquilles univalves. || 4° La [illegible].

— ÉTYM. [illegible] de *more*, noir.

† **MORIOPLASTIE** (mo-ri-o-pla-stie), *s. f.* Terme de chirurgie. Art de réparer chirurgicalement les parties [illegible] de nos organes.

— ÉTYM. [illegible], partie, et [illegible], former.

† **MORIQUE** (mo-ri-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide [illegible], acide trouvé dans l'écorce du mûrier [illegible]. On le nomme aussi moroxylique.

— ÉTYM. Lat. *morus*, mûrier.

† **MORISQUE** ou **MAURISQUE** (mo-ri-sk'), *s. m.* [illegible] aux Mores d'Espagne après la ruine de [illegible]. Cejourd'hui, 23 décembre 1610, est arrivé un courrier de Séville où est le marquis de [illegible], qui est après à faire trousser [illegible] pour [illegible] Morisques d'[illegible] qui [illegible] passés en France, [illegible] de M. de [illegible] au roi, dans DE LABORDE, *Émaux*, p. 200. Votre Majesté aura su comme tous les Morisques du royaume de Valence sont passés, le nombre s'est trouvé de cent trente mille, *Lett. de M. de Fourquevaux au roi*, déc. 1609, ib.

— HIST. XV° s. [Au festin des ambassadeurs de Bohême] il y eut des entremets de morisques, [illegible], J. CHARTIER, *Hist. de Ch. VII*, p. 298, dans LACURNE, au mot *mystère*.

— ÉTYM. Autre forme de *moresque*.

† **MORLETTE** (mor-lè-t'), *s. f.* Nom vulgaire, dans le Midi, d'une fauvette dite aussi becfigue qui s'attache à becqueter les figues, *alauda pratensis*, *L.*

† **MORME** (mor-m'), *s. m.* Poisson de la Méditerranée, du genre spare.

† **MORMIROT** (mor-mi-ro), *s. m.* Espèce de spare, poisson.

† **MORMON** (mor-mon), *s. m.* Nom d'une secte religieuse, moitié judaïque, moitié chrétienne, qui admet la polygamie et la théocratie, et qui s'est établie dans l'Amérique du Nord. || *Adj.* L'église mormonne.

— ÉTYM. *Mormon*, personnage imaginaire qui, selon Joseph Smith, fondateur de la religion mormonne, sortit de populations juives qui auraient pénétré jadis en Amérique.

† **MORMONISME** (mor-mo-ni-sm'), *s. m.* Religion des mormons.

1. **MORNE** (mor-n'), *adj.* || 1° Qui a la tristesse peinte sur le visage, dans la contenance. Le malheureux lion, languissant, triste et morne, LA FONT. *Fabl.* III, 14. .... À ce discours je te trouve un peu morne, BOIL. *Sat.* X. Tout un peuple suivait, morne, glacé d'horreur, VOLT. *Oreste*, V, 7. || 2° Il se dit aussi des choses. Ce morne et froid accueil me surprend à mon tour, CORN. *Hor.* II, 2. [Des coursiers] L'œil morne maintenant, et la tête baissée, RAC. *Phèdre*, V, 6. Le morne et triste silence de l'ingénu, ses yeux sombres, ses lèvres tremblantes, les frémissements de son corps.... VOLT. *l'Ingénu*, 20. Morne clarté, M. J. CHÉN. *Charles IX*, V, 2. Morne effroi, ID. *Fénel.* I, 1. || Temps morne, temps obscur et couvert. || Couleur morne, couleur sombre, qui manque d'éclat.

— HIST. XII° s. À l'ostel s'en ala li huem [l'homme de] nostre seignur ; Si clerc furent vers li e murne e en irur, *Th. le mart.* 109. || XIII° s. Et au pauvre [la dame] se fait et chiche et morne, QUESNES, *Romancero*, p. 86. [La femme] Une hore rit, autre hore est morne, *la Rose*, 3995. À joie et à déduit t'atorne ; Amors n'a cure d'omme morne, *ib.* 2188. || XVI° s. Quand on peint un tableau, on cache dessoubs les couleurs brusques et mornes, et met on au-dessus les guayes et claires, AMYOT. *De la tranq. d'âme*, 31. Un visage morne et contristé, MONT. I, 270. Son œil morne et transi, D'AUB. *Tragiques, la Chambre dorée* (édit. LALANNE, p. 142).

— ÉTYM. Picard, *mourme* ; provenç. *morn* ; portug. *morno* ; du germanique : goth. *maurnan*, être triste ; anc. h. allem. *mornan* ; angl. *to mourn*.

2. **MORNE** (mor-n'), *s. m.* Nom donné aux petites montagnes dans les Antilles, et, en général, dans les colonies françaises. De cette ouverture, on apercevait, sur la gauche, la montagne appelée le morne de la découverte, d'où l'on signale les vaisseaux qui abordent dans l'île, BERN. DE ST-P. *Paul et Virg.* Quelques pins rougeâtres sur la nudité d'un morne, c'est tout ce qui s'offre aux regards, CHATEAUB. *Génie*, III, V, 6.

— ÉTYM. Espagn. *morro*, et son augmentatif *morron*, monticule, qui s'est altéré dans la bouche des créoles français.

† 3. **MORNE** (mor-n'), *s. f.* || 1° Sorte d'anneau, dit aussi frette, qu'on mettait au bout de la lance courtoise. || 2° Terme de blason. Le cercle que forme une trompette, ou un huchet, à son extrémité.

— HIST. XVI° s. Mont-Gommeri rompit en la visiere [du roi Henri II] si rudement que la morne descrocha de la haute-piece ; la visiere levee en haut, le contre-coup donna en l'œil, D'AUB. *Hist.* I, 85.

— ÉTYM. On disait *lance morne* pour une lance garnie de l'anneau qui la rendait inoffensive : Partant prindrent ung chascun la picque morne en [illegible], RAB. *Sciomachie*. La *lance morne* était ainsi appelée parce qu'elle semblait *morne*, triste, par opposition à la lance émoulue dont le fer était brillant. Puis le nom de la lance passa à l'anneau qui fut dit *morne* (voy. MORNE 1).

MORNÉ, ÉE (mor-né, née), *adj.* || 1° Lances mornées, lances garnies d'une morne, et dites aussi armes courtoises. Sa Majesté se montra [illegible] sous le dais.... portant un bâton de bresil [illegible] d'argent (1622), FRANCISQUE MICHEL, *Argot*, p. 281. || 2° Terme de blason. Il se dit des animaux sans dents, sans bec, langue, griffes et queue. Lion morné. Aigle morné.

— HIST. XVI° s. [Subtilité] mornée pour un autre, [illegible], MONT. I, 48.

— ÉTYM. *Morne* 3.

† **MORNEMENT** (mor-ne-man), *adv.* D'une manière morne.

— HIST. XVI° s. Mornement, OUDIN, *Dict.*

† **MORNET** (mor-né), *s. m.* Petit morne.

— ÉTYM. Diminutif de *morne* 2.

† **MORNETTE** (mor-nè-t'), *s. f.* Terme de blason. Petite morne.

— ÉTYM. Diminutif de *morne* 3.

MORNIFLE (mor-ni-fl'), *s. f.* || 1° Terme familier. Coup de la main sur le visage. || 2° [illegible] jeu de cartes.

— HIST. XVI° s. Donner mornifle, OUDIN, *Curios. franç.* Bailler mornifle sur les levres du roy, [illegible].

— ÉTYM. Picard, *bornifle*, soufflet dans les [illegible]. Origine inconnue.

† **MORON** (mo-ron), *s. m.* Sorte de [illegible].

— ÉTYM. Autre forme de *mouron*.

MOROSE (mo-rô-z'), *adj.* Qui est d'humeur chagrine. Amis, hier, j'étais faible et morose, [illegible] fée apparaît à mes yeux, BÉRANG. *Tailleur.* || Il se dit des choses. Humeur, caractère morose. [illegible], chargé du poids des ans moroses, Pour songer à la mort se comparait aux roses qui mouraient sur ses cheveux blancs, V. HUGO, *Odes*, III, 1.

— REM. Morose n'est dans le Dictionnaire de l'Académie que depuis l'édition de 1762.

— ÉTYM. Lat. *morosus*, de *mos*, *moris*, habitude, manière d'être, caprice (voy. MŒURS).

† **MOROSIF, IVE** (mo-rô-zif, zi-v'), *adj.* Synonyme inusité de morose. Le prince de Conti, [illegible]sif, distrait.... ST-SIM. 512, 40. || Terme d'ancienne jurisprudence. Négligent, tardif. Créancier morosif.

— ÉTYM. *Morose*.

MOROSITÉ (mo-rô-zi-té), *s. f.* Caractère morose. Avouons que c'est une chose véritablement [illegible], que notre ridicule ou morosité ou anxiété, appelez-la comme il vous plaira, BALZ. *Entretiens, Dissert.* [illegible]. Une autre espèce d'aliénation marquée par un état de stupeur, avec une morosité sombre, avec un délire exclusif sur certains objets et le libre usage de la raison sur tous les autres, c'est ce qu'on appelle mélancolie, PINEL, *Instit. Mém. scienc.* 1807, 1er sem. p. 175.

— HIST. XVI° s. Morosité, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *morositatem*, de *morosus*, morose.

† **MOROSOPHIE** (mo-ro-so-fie), *s. f.* Terme didactique. Espèce de folie grave.

— ÉTYM. Μωρός, fou, et σοφία, sagesse.

† **MOROXYLIQUE** (mo-ro-ksi-li-k'), *adj.* Voy. MORIQUE.

— ÉTYM. Lat. *morus*, mûrier, ξύλον, qui vient du bois.

† 1. **MORPHÉE** (mor-fée), *s. m.* Terme de mythologie. Le fils du Sommeil, et le dieu des songes. Être dans les bras de Morphée. Les pavots de Morphée. Morphée avait versé sur lui tous ses pavots. Mais je dors moins que ne fait un proscrit, Mes[illegible], dont l'Orphée était le dieu Morphée, LA FONT. *Lett.* XIX, *à St-Evremond.* || Fig. Voici toutes les [illegible] du roi [Louis XV] et tout le ressort du gouvernement : laissez-moi dormir.... que j'aie la paix à la cour, dans le royaume et avec mes voisins.... [illegible] ancien et accoutumé sans examen, la [illegible] du pays ; c'est Morphée qui règne, D'ARGENSON, [illegible], dans *Revue des Deux-Mondes*, 15 janv. 1867, p. [illegible].

— ÉTYM. Μορφεύς, de μορφόω, donner des formes variées, à cause des formes diverses des songes, de μορφή, forme (voy. MORPHO... préfixe).

† 2. **MORPHÉE** (mor-fée), *s. f.* Terme de médecine. Nom ancien d'une affection cutanée, mal déterminée, qui paraît consister en des taches [illegible] les unes près des autres. || Maladie de l'oranger et de l'olivier.

— HIST. XVI° s. Lors il advient rongne et grande crouteuse, morphée noire, chancre.... PARÉ, *Introd.* 6.

— ÉTYM. [illegible] *morfea*. Origine inconnue.

† **MORPHÉTINE** (mor-fé-ti-n'), *adj.* Terme de chimie. Produit obtenu en traitant la morphine par le peroxyde de cuivre et l'acide [illegible].

MORPHINE (mor-fi-n'), *s. f.* Terme de chimie. Alcali végétal qui existe dans l'opium du commerce et dans le pavot indigène, et qui lui donne sa vertu soporifique. De l'acétate de morphine, un grain dans une once se perd, en une [illegible] tue, P. L. COUR. *Pamphl. des pamphl.*

— ÉTYM. *Morphée*, à cause de la vertu soporifique de cette substance.

† **MORPHIQUE** (mor-fi-k'), *adj.* Terme de chimie. Se dit des sels dont la morphine fait la base.

† **MORPHO....** préfixe qui signifie forme, et qui vient de μορφή, forme.

† **MORPHOGÉNIE** (mor-fo-jé-nie), *s. f.* Production de la forme. Morphogénie moléculaire, dispositions qu'affectent les molécules dans un [illegible].

— ÉTYM. *Morpho....*, et le suffixe *génie*.

† **MORPHOLOGIE** (mor-fo-lo-jie), *s. f.* Histoire

des formes que peut revêtir la matière. || Traité de la conformation extérieure des animaux et des végétaux et des changements que cette conformation subit. La morphologie.... c'est-à-dire l'organographie expliquée par les transformations auxquelles sont soumises les parties des végétaux, AUG. ST-HILAIRE, *Morphologie végétale*, p. 17, Paris, 1841. || Morphologie des langues, doctrine de la forme des mots et de leurs transformations.

— ÉTYM. *Morpho*..., et λόγος, traité, doctrine.

† **MORPHOLOGIQUE** (mor-fo-lo-ji-k'), *adj.* Qui a rapport à la morphologie. || Classification morphologique des langues, classification des langues d'après la forme que prennent les racines, suivant que les langues les tiennent isolées, ou qu'elles les agglutinent ou qu'elles les infléchissent.

† **MORPHOLOGIQUEMENT** (mor-fo-lo-ji-ke-man), *adv.* Relativement à la forme. Les profondeurs des océans recèlent encore des animalcules morphologiquement identiques à ceux qui peuplaient l'universalité de la planète à l'époque où les trilobites trônaient seuls au sommet de la série des organismes vivants, FONVIELLE, *Presse scientif.* 1863, t. I, p. 456.

† **MORPHON** (mor-fon), *s. m.* Genre d'insectes lépidoptères, de l'ordre des diurnes : le morphon ménélas qu'on trouve dans toute l'Amérique méridionale ; le morphon achille, appelé vulgairement achille, LEGOARANT.

† **MORPHOSE** (mor-fô-z'), *s. f.* Terme d'histoire naturelle. Action de prendre une forme, de donner une forme. Je viens arrêter un moment l'attention sur une chétive mais curieuse larve, jusqu'à présent inconnue à la science ; c'est le premier âge, la première morphose d'un petit coléoptère habitant des fleuves, le *potamophilus acuminatus*, DUFOUR, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LIV, p. 260.

— ÉTYM. Μόρφωσις, de μορφόω, donner une forme, de μορφή, forme.

† **MORPHOZOAIRE** (mor-fo-zo-è-r'), *adj.* Se dit d'un animal qui a une forme bien déterminée.

— ÉTYM. *Morpho*..., et ζωάριον, petit animal.

MORPION (mor-pi-on) *s. m.* Terme grossier et qui ne doit pas être prononcé. Sorte de pou qui s'attache aux endroits poilus du corps : pou du pubis, *pediculus pubis*, *L.* || Fig. et populairement, se dit par injure aux petits garçons pour leur reprocher leur petitesse ou leur importunité.

— HIST. XVIe s. Des animaux qui se procreent en nos corps, à sçavoir pouls, punaises et morpions, PARÉ, XIV, 16. Un petit morpion, OUDIN, *Curios. franç.*

— ÉTYM. *Mor*, qui mord, et *pion*, ital. *pedione*, du latin *pedis*, pou (voy. POU) : pou qui mord.

MORS (mor ; l's ne se prononce et ne se lie jamais : le mor aux dents ; des mor en fer ; quelques-uns au pluriel, lient l's : des mor-z en fer), *s. m.* || 1° Proprement, morsure ; absolument inusité en ce sens. || Mors du diable, scabieuse des bois, *scabiosa succisa*, *L.*, ainsi nommée à cause de sa souche tronquée comme par une morsure. || Dans les verreries, extrémité de la canne que l'on plonge dans le creuset, et à laquelle le verre s'attache comme par une morsure. || 2° L'ensemble des pièces qui servent à brider un cheval ; ce sont l'embouchure, les branches, les anneaux, l'esse et le crochet. Le mors et l'éperon sont deux moyens qu'on a imaginés pour les obliger [les chevaux] à recevoir le commandement : le mors pour la précision, et l'éperon pour la promptitude des mouvements, BUFF. *Cheval.* || Mors à la turque, mors dont les branches sont droites, sans sous-barbe. || Dans l'usage le plus ordinaire, il se dit de la seule partie qui porte autrement le nom d'embouchure du mors, pour la distinguer des autres pièces dont chacune a un nom particulier. Ils rougissent le mors d'une sanglante écume, RAC. *Phèdre*, V, 6. Le voyez-vous... Abandonner le mors à son fougueux coursier ? LAMART. *Harold*, 32. || Fig. L'homme, en ses passions toujours errant sans guide, A besoin qu'on lui mette et le mors et la bride, BOIL. *Sat.* X. || Prendre le mors aux dents, se dit proprement du cheval qui saisit les branches du frein avec les incisives, et qui, dès lors, lutte avec avantage contre son conducteur. || Mais, dans l'usage ordinaire, on dit qu'un cheval prend le mors aux dents quand il s'emporte, quoique le frein ait conservé sa position normale. Dès la première charge, le cheval de mon gouverneur prit le mors aux dents, ST-SIM. 12, 140. || Fig. Prendre le mors aux dents, se livrer tout entier à ses passions ; et aussi s'emporter, se livrer à une colère subite ; et encore, faire succéder une grande activité à l'indolence. Non, morbleu, j'ai pris le mors aux dents, et il n'y a plus moyen de me retenir, LEGRAND, *Galant coureur*, sc. 20. || Fig. Hocher le mors à quelqu'un, le contrarier, s'opposer à ses désirs. Pas un [du conseil] n'osait hocher le mors au prince qui représentait le feu roi, ST-SIM. 418, 25. || Fig. Ronger le mors, n'oser faire éclater son dépit ; on dit plutôt ronger le frein. Les uns [peuples] indomptés et farouches, Les autres rongeant dans leurs bouches Les mors des tyrans et des dieux, LAMART. *Harm.* IV, 13. || 3° Mors d'Allemagne, instrument employé pour punir le cheval, ou pour détourner sa sensibilité pendant une opération chirurgicale.

— HIST. XIIIe s. Adam par grant impacience Et par fole outrecuidance Mordi le mors [morceau] qui mort engendre, J. DE MEUNG, *Trés.* 316. || XVIe s. Heureuse la nef arrestée Par le mors de l'ancre jettée Dedans le sein d'un si beau port ! DU BELLAY, II, 63, *recto.* Le cheval furieux, aiant le mors pour guide, Tousjours en sa fureur ne dedaigne la bride, ID. III, 62, *verso.*

— ÉTYM. Provenç. *mors*, morsure ; anc. espagn. *muerso* ; ital. *morso* ; du lat. *morsus*, morsure.

† **MORSE** (mor-s'), *s. m.* Mammifère marin, *trichechus rosmarus*, Linné, famille des pinnigrades, ordre des carnassiers, qui vit dans toutes les mers du pôle nord, dit aussi cheval marin, vache marine, animal à la grande dent. Le morse a, comme l'éléphant, deux grandes défenses d'ivoire qui sortent de la mâchoire supérieure, et il a la tête conformée, ou plutôt déformée de la même manière que l'éléphant, auquel il ressemblerait en entier par cette partie capitale, s'il avait une trompe, BUFF. *Quadrup.* t. VI, p. 308.

— ÉTYM. Danois, *mar*, mer, et *ros*, cheval : cheval de mer.

MORSURE (mor-su-r'), *s. f.* || 1° Action de mordre. Leur morsure [des surmulots] est non-seulement cruelle, mais dangereuse, elle est promptement suivie d'une enflure assez considérable, et la plaie, quoique petite, est longtemps à se fermer, BUFF. *Quadrup.* t. III, p. 3. || 2° Plaie avec contusion ou déchirure, que les animaux font en mordant. Morsure de cheval. La morsure d'un chien enragé. || 3° Fig. Il se dit quelquefois de l'action de substances corrosives. On remarque que l'or résiste aux impressions et aux morsures du sel et du vinaigre, qui résolvent et qui domptent toutes les autres matières, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. X, p. 622, dans POUGENS. || 4° Fig. Effets de la médisance, de la calomnie. Les morsures de la calomnie. Tout gonflé de poison il attend les morsures, V. HUGO, *Voix intérieures*, 13. || 5° Morsure de puces, le cône pulicaire, coquille ainsi nommée de la forme et de la couleur de ses taches.

— HIST. XIIIe s. Maufèz [diable], com m'avez mors de mauvèse morsure ! RUTEB. II, 96. || XVIe s. De la morsure ou picqueure de la vipere, PARÉ, XXIII, 23. Telle dent, telle morsure, COTGRAVE.

— ÉTYM. Dérivé du lat. *morsum*, supin de *mordere*, mordre ; provenç. et ital. *morsura*.

1. **MORT, ORTE** (mor, mor-t' ; au masculin, le t ne se lie pas, excepté dans la locution mor-t ou vif), *part. passé* de mourir. || 1° Qui a cessé de vivre. Après mon père mort, je n'ai point à choisir, CORN. *Cid*, IV, 2. De votre cheval mort je vous mis sur le mien, ROTR. *Bélis.* V, 4. S'il [votre fils] est bien fort, l'éducation rustaude est fort bonne ; mais, s'il est délicat, j'ai ouï dire à Brayer et à Bourdelot qu'en voulant les faire robustes, on les fait morts, SÉV. 14 juill. 1677. Les pères mourants envoient leurs fils pleurer sur leur général mort [Turenne], FLÉCH. *Tur.* Dans Florence jadis vivait un médecin.... De tous ses amis morts un seul ami resté.... BOIL. *Art p.* IV. Tout le peuple.... Du prince déjà mort demandait la santé, RAC. *Brit.* IV, 2. Les vivants, quand ils sont bien fâchés, disent : je voudrais être mort ; et moi, je dirais volontiers au contraire : je voudrais me porter bien, FÉN. *Dial. des morts anc.* 18. || Mort ou vif, c'est-à-dire soit mort, soit vivant. Mort ou vif, lui dit-il, montre-nous ton moineau, LA FONT. *Fabl.* IV, 19. || Fig. et plaisamment. Mort ou vif, en quelque état que ce soit. || C'est un homme mort, se dit d'un homme qui est ou qui paraît être dans un grand danger. || Chair morte, chair frappée de mortification, qui a cessé de vivre, et qui se séparera du reste du corps. || Frapper sur quelqu'un comme sur bête morte, le frapper violemment. || À demi mort, à qui il ne reste que peu de vie. Des voleurs le laissent à demi mort, PASC. *Prov.* II. Je la vois entre son mari mourant, son fils à demi mort, sa belle-fille frappée d'un mal incurable, MAINTENON, *Lett. à Mme de Caylus*, 28 mai 1717. || Mort ivre, ivre au point d'avoir perdu tout sentiment. On dit aussi ivre mort. || Au plur. Morts ivres. || Cotte morte, voy. COTTE 1. || Terme de féodalité. Se faire mort d'un fief, délaisser à son plus proche héritier apparent un fief en avancement d'hoirie. || 2° Il se dit aussi des végétaux ; avec raison, puisqu'en effet ils ont la vie. Un arbre mort. || Terme d'eaux et forêts. Bois mort, bois qui est abattu ou qui, étant debout, est sec et ne peut servir qu'à brûler. || Mort bois, les épines, les ronces et le bois blanc, qui ne peuvent servir à aucun ouvrage. || Feuille morte, feuille sèche qui tombe de l'arbre en automne. || Feuille-morte, voy. FEUILLE-MORTE. || Terme de peinture. Nature morte, voy. NATURE, n° 22. || 3° Plus mort que..... se dit par exagération pour exprimer un vif sentiment de douleur, de terreur. À cet objet d'horreur, l'œil troublé, le teint blême, J'ai demeuré longtemps plus morte que lui-même, ROTROU, *Antig.* I, 3. Il [Démétrius] se montra à cette multitude, qui était plus morte que vive, et qui attendait dans un tremblement qui ne peut s'exprimer l'arrêt de sa condamnation, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. VII, p. 278, dans POUGENS. || 4° Qui a l'apparence de la mort. Une morte pâleur s'empare de son front, CORN. *Soph.* V, 8. || Avoir le teint mort, les yeux morts, les lèvres mortes, avoir le teint décoloré, les lèvres pâles, les yeux éteints. || Couleur morte, couleur sombre et sans éclat. || 5° Qui est comme glacé par la mort. Je n'osais me remuer, je ne tenais presque point de place, et j'avais le cœur mort, MARIVAUX, *Marianne*, part. 1re. || Fig. Il a la gueule morte, voy. GUEULE. || Avoir la langue morte, se taire. || N'y pas aller de main morte, voy. MAIN, n° 4. || Main-morte, voy. MAINMORTE. || 6° Mort se dit quelquefois pour damné, comme la mort se dit pour la damnation. Justes, pécheurs ; mort, vivant ; vivant, mort ; élu, réprouvé, PASC. *Pens.* XXIV, 12, éd. HAVET. || 7° Privé de chaleur, de mouvement, en parlant de parties du corps. Il est paralysé ; la partie inférieure du corps est morte. Parlons un peu de votre santé : n'êtes-vous point effrayée de ces jambes froides et mortes ? SÉV. 22 sept. 1680. || 8° Fig. Mort à, mort pour, qui n'existe plus pour certaines choses. Je n'en ai point vu qui fût véritablement morte au monde, SÉV. 268. Sa vie, tout ecclésiastique, annonçait un pasteur entièrement mort aux choses du siècle, BOSS. *Panég. St Sulp.* 2. Je ne suis point à moi ; tous mes amis doivent me regarder comme morte pour eux, MAINTENON, *Lett. à Mme de Brinon*, t. II, p. 232, dans POUGENS. Mais croiras-tu qu'au sein de la souffrance, Mort au plaisir et mort à l'espérance.... VOLT. *Enfant prod.* III, 4. Mort au plaisir, insensible à la gloire, Dans le désert je traîne un long ennui, MILLEV. *Chants élégiaques*, l'*Arabe.* || Mort de, qui éprouve une vive impression de. Toute morte de jalousie, SÉV. 5 janv. 1676. Je crois que vous ne savez pas que mon fils est allé en Candie.... j'en vois tous les périls, j'en suis morte, ID. 28 août 1668. J'arriverai à Chanteloup morte de fatigue, Mme DU DEFFANT, *Lett. à Walpole*, t. II, p. 168, dans POUGENS. || Familièrement. Tomber mort, perdre soudainement l'entrain qu'on avait. Comme nous étions le plus en train, nous avons vu apparaître monsieur le Premier avec son grand deuil : nous sommes tous tombés morts ; pour moi, c'était de honte que j'étais morte, SÉV. 3 juill. 1676. || 9° Fig. en parlant des choses, qui est sans force, sans activité, éteint, par comparaison avec la mort qui éteint la vie. Qui fuit croit lâchement et n'a qu'une foi morte, CORN. *Poly.* II, 6. Mais, la reconnaissance morte, L'amour doit courir grand hasard, ID. *Agésil.* I, 1. Ceux-là sont vraiment malheureux et n'ont que des espérances mortes, qui ont donné le nom de dieux aux ouvrages de la main des hommes, SACI, *Bible, Sagesse*, XIII, 10. M. de Grignan m'est bien nécessaire ; car j'ai un coin de folie qui n'est pas encore bien mort, SÉV. 6 mai 1680. Vous avez grand'raison de ne pouvoir vous représenter Mme de Coulanges à l'agonie, et M. de Coulanges dans la douleur : je ne le croirais pas, si je ne l'avais vu : une vivacité morte, une gaieté pleurante, ce sont des prodiges, ID. 21 oct. 1676. Les sociétés d'où on les ôte [les vérités fondamentales du christianisme] sont des sociétés mortes qui ne peuvent donner à leurs enfants, MASS. Car. XV. § 79. Messieurs, l'éloquence est morte, toutes ses couleurs s'effacent, ID. *Disc. Acad.* Le parti de M. de Cambrai est mort, ID. *Lett. quiét.* 448. Ce discours d'un guerrier que la colère enflamme Ressuscite l'honneur déjà mort en leur âme, BOIL. *Ép.* IV. Sans tous ces ornements le vers tombe en langueur, La poésie est morte, ou rampe sans vigueur, ID. *Art p.* III. Les devoirs ne sont plus que des pratiques mortes et inanimées, MASS. *Carême*, *Tiéd.* 2. Une terre morte et pour ainsi dire écorchée par les vents, laquelle ne présente que des ossements, des cailloux jonchés, des rochers debout ou renversés, BUFF. *Quadrup.* t. V, p. 14 || Œuvres mortes, voy. ŒUVRE, n° 12. || 10° Langue morte, voy. LANGUE, n° 4. Mon père re-

garde comme mal employé le temps que je donne aux [illegible], P. L. [illegible], *Lett.* I, 47. || 11° Balle morte, balle qui a perdu la plus grande partie de l'impulsion qu'elle avait reçue. Aux premières décharges de la mousqueterie ennemie, le roi [Charles XII] reçut une balle à la gorge, mais c'était une balle morte qui s'arrêta dans les plis de sa cravate noire et qui ne lui fit aucun mal, VOLT. *Charles XII*, I. || 12° Eau morte, eau qui ne coule point, stagnante. || Bras mort, dans une rivière, partie de rivière interceptée et où l'eau n'est plus courante. Dans certaines provinces, ces bras morts sont dits les morts. || Mer Morte, nom d'un grand lac salé dans la Palestine. || Morte eau, les petites marées au temps du premier et du dernier quartier de lune. À Audierne, la hauteur d'eau est de 4m,60 en vive eau, et 3m,30 en morte eau, GRANGEZ, *Voies navig. de France*, p. 264. || Le temps des plus petites marées. Nous sommes en morte eau. || Morte eau se dit aussi du plus bas de l'eau, en parlant de la marée. || 13° Fig. Où il n'y a pas d'action, sans action. [illegible], il y a des temps dans la vie où l'on ne peut rien faire, des temps morts, et je me trouve dans cette situation, VOLT. *Lett.* d'*Argental*, 26 sept. 1773. || Argent mort, argent qui ne porte ni intérêt ni profit. || Papier mort, se dit par opposition à papier timbré. Aujourd'hui on dit plutôt papier libre, papier non timbré. || Lettre morte, écrit sans autorité. Cette loi n'est plus qu'une lettre morte. || Pays mort, pays où il n'y a ni commerce, ni industrie. J'ai animé un pays entièrement mort, j'ai fait naître le travail et l'opulence dans le séjour de la misère, VOLT. *Lett. d'Argental*, 11 oct. 1771. || Saison morte, ou morte saison, voy. SAISON. || Chardon mort, chardon [illegible] dont les pointes sont émoussées par le travail. || Terme de fortification. Angle mort, se dit de l'angle que fait un flanc inutile pour la défense. || 14° Ancien terme de physique. Force morte, force aussitôt détruite qu'engendrée. Vous appelez cela une force morte; or ces mots de force morte ne sont-ils pas un peu contradictoires? ne vaudrait-il pas autant dire mort vivant, oui et non? VOLT. *Dict. phil. Force physique.* || Chaleur morte. Pour reconnaître ce que cette chaleur morte, c'est-à-dire cette chaleur dénuée de tout aliment, pouvait produire.... BUFF. *Hist. min. Introd. part. exp.* Œuv. t. VII, p. 120. || 15° Terme de chimie. Tête morte, voy. TÊTE. || 16° Terme de marine. Tour mort, tour simple d'un cordage quelconque sur un appui. || À morte charge, jusqu'aux écoutilles. Un bâtiment est à morte charge, quand on l'a chargé autant qu'il est possible. || Eaux mortes, celles qui enveloppent et qui semblent accompagner la partie supérieure de l'arrière de la carène, lorsque le navire est en marche. || Proverbe. Morte la bête, mort le venin, c'est-à-dire un méchant qui est mort ne peut plus nuire.

— ETYM. Lat. *mortuus*, irrégulièrement formé de *mort* (la forme régulière serait *mortus*); *mortuus* est une formation de *mort* avec le suffixe *tuus*, *tua*, comme dans *mutuus*, *statua*, etc.

2. **MORT, MORTE** (mor, mor-t'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui a cessé de vivre. Ah! c'est trop m'outrager. — N'outragez plus les morts, CORN. *Nicom.* II, 3. Les morts les mieux vengés ne ressuscitent point, ID. *Suréna*, V, 3. J'ai appris d'un saint homme dans notre affliction qu'une des plus solides et plus [illegible] charités envers les morts est de faire les choses qu'ils nous ordonneraient s'ils étaient encore au monde, PASC. *Lett. sur la mort de son père.* C'est [illegible] Saint-Esprit résidant dans les [illegible] jusqu'à la résurrection] que nous [illegible] des morts, et c'est sur ce vrai [illegible] que l'on donnait autrefois l'eucharistie dans la bouche des morts, ID. *ib.* Il [le comte de [illegible]] fut trouvé parmi ces milliers de morts [illegible] la porte, BOSS. *Louis de Bourbon.* [illegible] que [illegible] des [illegible]? Il n'est point [illegible] que les morts reviennent ni que quelqu'un sorte du tombeau; ce qui entre aujourd'hui dans le tombeau doit suffire pour nous convertir, ID. *Duch. d'Orl.* De tout temps dans le christianisme on a prié pour les morts, [illegible] des morts, [illegible] t. II, p. 631. [illegible] morte, [illegible] qui la pleurent, FLÉCH. *Aiguillon.* [illegible] morts après [illegible]? RAC. *Athal.* I, 1. Il n'y avait de sûreté qu'en le faisant mourir.... car, dit-il en se servant du proverbe, [illegible] Œuv. t. X, p. 600, dans POUGENS. D'un éternel oubli ne tirez point les morts, VOLT. *Sémiramis*, II, 7. Les [illegible] les morts, ID. *Préface de* [illegible] Le nombre des morts est plus grand à Paris qu'à Londres depuis deux ans jusqu'à vingt ans; ensuite plus petit à Paris qu'à Londres depuis vingt ans jusqu'à cinquante ans; à peu près égal depuis cinquante jusqu'à soixante ans, et enfin beaucoup plus grand à Paris qu'à Londres depuis soixante ans jusqu'à la fin de la vie, BUFFON, *Probab. de la vie*, Œuv. t. X, p. 484. Les volontés des morts sont des lois souveraines, DUCIS, *Osc.* III, 4. Les morts durent bien peu; laissons-les sous la pierre; Hélas! dans le cercueil ils tombent en poussière Moins vite qu'en nos cœurs, V. HUGO, *F. d'automne*, 6. || Un mort, une personne qu'on va enterrer. Monsieur le mort, laissez-nous faire, On vous en donnera de toutes les façons, Il ne s'agit que du salaire; Messire Jean Chouart couvait des yeux son mort, LA FONT. *Fabl.* VII, 11. Le curé de sa paroisse ayant su que c'était un bon mort, et qu'il avait le moyen de payer grassement ses funérailles, BOURSAULT, *Lett. nouv.* t. I, p. 353, dans POUGENS. || Dans le langage poétique, le rivage des morts, la demeure des morts, se dit des lieux où séjournent les morts. On ne voit pas deux fois le rivage des morts, RAC. *Phèdre*, II, 5. Croirai-je qu'un mortel, avant sa dernière heure, Peut pénétrer des morts la profonde demeure? ID. *ib.* II, 1. || Chez les morts, se dit dans le même sens. Mon âme chez les morts descendra la première, RAC. *Phèdre*, I, 3. || Tête de mort, tête dont il ne reste que la partie osseuse. || Faire le mort, retenir ses mouvements et sa respiration de manière à faire croire qu'on est mort. Se couche sur le nez, fait le mort, tient son vent, LA FONT. *Fabl.* V, 20. || Fig. Faire le mort, ne pas répondre aux personnes par lesquelles on est questionné, interpellé par écrit. || Terme de jurisprudence. Le mort saisit le vif, une personne en mourant transmet son bien à son héritier, sans qu'il soit besoin d'un acte de mise en possession. || Danse des morts, voy. MACABRE. || 2° *S. m.* Mort se dit, à la tontine, d'un joueur auquel il ne reste rien de sa mise. || Terme de whist. Jouer le mort, faire un mort, jouer le whist à trois personnes, en mettant sur table et découvrant le jeu d'un quatrième partenaire imaginaire. || 3° *S. m.* Terme de marine. Le mort de l'eau ou le mort d'eau, les marées les plus basses. On dit plutôt morte eau. || 4° Le mort, eau de chaux dans laquelle le tanneur a plongé plusieurs fois les peaux et qui a perdu sa force. || Proverbes. Plus de morts, moins d'ennemis. || Qui court après les souliers d'un mort, risque souvent d'aller nu-pieds. || Les morts ont toujours tort, c'est-à-dire on excuse toujours les vivants aux dépens des morts.

— HIST. XIIIe s. Par iceste signifiance Poons entendre quel creance Doivent avoir li mort es vis [aux vivants], MARIE, *Fable* 33. Si fu.... La mort de Guion pardonée; Car c'est coustume par devis, Les mors as mors, les vis [vivants] as vis, PH. MOUSKES, ms. p. 627, dans LACURNE. || XIVe s. Sachez que les trespassés de ce siecle, après qu'ils sont morts, sçavent ce que d'eux en ce siecle est faict de ce que ordonné ils ont; et ce savent ils par les bons anges qui habitent entre les vivans en l'air, BOUTEILLER, *Somme rural*, livre II, tit. 9, p. 341, dans LACURNE. || XVIe s. La personne, soit homme ou femme.... peut se faire mort par devant bailly [fiction légale par laquelle une personne se supposait morte et disposait en conséquence], *Coust. génér.* t. II, p. 848. La guerre est la feste des morts, COTGRAVE.

— ETYM. *Mort* 1; bourguig. *mô*; wallon, *moirt.*

3. **MORT** (mor; le *t* ne se prononce pas et ne se lie pas: la mor a des rigueurs; excepté dans les locutions: la mor-t aux rats, et il a souffert mor-t et passion; au pluriel, l'*s* ne se lie pas: des mor affreuses; cependant plusieurs la lient: des mor-z affreuses), *s. f.* || 1° Fin de la vie. On distingue la mort naturelle et la mort accidentelle. Le peuple offre le sceptre [à qui délivrerait Thèbes du Sphinx].... De cent cruelles morts cette offre est tôt suivie, CORN. *Œd.* I, 4. Faites du bien à votre ami avant la mort, et donnez l'aumône au pauvre selon que vous pourrez, SACI, *Bible, Ecclésiastiq.* XIV, 13. Les hommes n'ayant pu guérir la mort, la misère, l'ignorance, se sont avisés, pour se rendre heureux, de n'y point penser, PASC. *Pens.* IV, 5, éd. HAVET. La mort est plus aisée à supporter sans y penser, que la pensée de la mort sans péril, ID. *ib.* VI, 53. Le présent ne nous satisfaisant jamais, l'espérance nous pipe, et, de malheur en malheur, nous mène jusqu'à la mort qui en est un [illegible], ID. *ib.* VIII, 1. Mort [illegible] à craindre, et c'est pourquoi les confesseurs [illegible] XXV, 60. [illegible] la vie, et la vie des chrétiens, est un [illegible] qui ne peut être [illegible] que par la mort, ID. *Lett. sur la mort de son père.* De sorte que la mort est le couronnement de la béatitude de l'âme et le commencement de la béatitude du corps, ID. *ib.* Je suis toujours surprise de la mort des jeunes personnes, SÉV. 399. La mort est affreuse quand on est dénué de tout ce qui peut nous consoler en cet état, ID. 27 déc. 1684. La mort, qui est la plus importante action de notre vie, a été aussi le plus bel endroit de la sienne, ID. 5 janv. 1687. [La reine d'Espagne, fille de Madame, et mourant très-rapidement] mandant au roi qu'elle n'a point de regret à la vie, et qu'elle meurt de sa mort naturelle, [illegible] d'abord elle eût dit comme feu Madame, et se reprochant, comme elle, de l'avoir dit, ID. 22 févr. 1689. [illegible] est notre aveuglement, si, toujours avançant vers notre fin, et plutôt mourants que vivants, nous attendons les derniers soupirs, pour prendre des sentiments que la seule pensée de la mort devrait nous inspirer à tous les moments de la vie! BOSS. *Duch. d'Or.* Au lieu de déplorer la mort des autres, grand prince, dorénavant je veux apprendre de vous à rendre la mienne sainte, ID. *Louis de Bourbon.* Il doit mourir de mort violente, ID. *Hist.* II, 4. La mort se déclare; on ne tente plus de remèdes contre ses funestes attaques, ID. *le Tellier.* Au lieu de l'histoire d'une belle vie, nous sommes réduits à faire l'histoire d'une admirable mais triste mort, ID. *Duch. d'Orl.* Et dans les tourments [illegible] de sa dernière maladie.... elle n'a eu à se repentir que d'avoir une seule fois souhaité une mort plus douce, ID. *Anne de Gonz.* Qu'il [l'homme] se multiplie tant qu'il lui plaira, il ne faut toujours pour l'abattre qu'une seule mort, ID. *Sermon sur l'honneur*, 1. Alors [après la résurrection] l'homme sera rétabli dans son premier état, la mort mourra, ID. *Méd. sur l'Év. Dern. sem. du Sauv.* 41e *jour.* Si jamais [illegible] plutôt la mort), si j'allais vous enseigner quelque erreur, je verrais tout mon auditoire se révolter contre moi, ID. *la Vallière.* Ces langueurs, ces [illegible] ments, ces diminutions, que Tertullien appelle des portions de la mort, ne la lui faisaient-ils pas éprouver par avance? FLÉCH. *Mme de Mont.* La mort de madame la Dauphine est une de ces morts précieuses qui couronnent une belle vie, ID. *Dauphine.* Je ne suis point fort triste, nous n'en avons point de nouveaux sujets; mais la mort est préférable à la vie, MAINTENON, *Lett. au duc de Noailles*, t. V, p. 97, dans POUGENS. Ces histoires de morts lamentables, tragiques, BOIL. *Sat.* X. Les [illegible] et si opiniâtres que le plus grand signe de mort dans un homme malade, c'est la [illegible], LA BRUY. XI. Qui ne craint point la mort est sûr de la donner, VOLT. *Oreste*, III, 8. Je crois, toutes réflexions faites, qu'il ne faut jamais penser à la mort; cette pensée n'est bonne qu'à empoisonner la vie; la grande affaire est de ne point souffrir, ID. *Lett. Mme du Deffant*, 13 nov. 1761. Le corps meurt peu à peu et par parties; son mouvement diminue par degrés, la vie s'éteint par nuances successives, et la mort n'est que le dernier terme de cette suite de degrés, la dernière nuance de la vie, BUFF. *Hist. nat. hom.* Œuv. t. IV, p. 351. La mort, ce changement d'état si marqué, si redouté, n'est dans la nature que la dernière nuance d'un état précédent, ID. *ib.* p. 367. La mort n'est pas une chose aussi terrible que nous nous l'imaginons; nous la jugeons mal de loin, c'est un spectre qui nous épouvante à une certaine distance, et qui disparaît lorsqu'on vient à en approcher de près, ID. *ib.* p. [illegible] Enfin la joie [illegible] sujet de cette mort [de Voltaire], D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 29 juin 1778. La mort, mon fils, est un bien pour tous les hommes, elle est la nuit de ce jour inquiet qu'on appelle la vie, BERN. DE ST-P. *Paul et Virg.* || Fig. Ne sont-ce pas des morts, et des morts effroyables, Que tant de changements d'êtres si variables, Qui se disent toujours fatigués d'espérer? A. DE MUSSET, *Poésies nouv. Lett. à Lamartine.* || Belle mort, mort glorieuse. Mourir pour son pays est un si digne sort, Qu'on briguerait en foule une si belle mort, CORN. *Hor.* II, 3. || Une bonne mort, une mort au milieu des sentiments religieux et en s'acquittant de tous les devoirs de la religion. Nous espérons obtenir par elle [la Vierge] une bonne mort après une vie [illegible], BOURDAL. *Assompt. de la Vierge, Myst.* t. II, p. 362. || Mort subite, mort qui survient instantanément. Les morts subites sont causées d'ordinaire par des ruptures du cœur ou des gros vaisseaux. [illegible] que, loin de craindre une mort subite, c'était celle qu'il choisirait, [illegible], Œuv. t. VI, p. [illegible] || Donner la mort, voy. DONNER, n° 8. || Mettre à mort, voy. METTRE. || Dans le langage élevé et poétique,

porter la mort, voy. PORTER. || Familièrement. Souffrir mort et passion, voy. PASSION. || Familièrement. Mourir de sa belle mort, mourir de mort naturelle. Il serait plus honnête de me laisser mourir de ma belle mort, VOLT. *Lett. d'Argental*, 30 janv. 1778. || Fig. Tu dis qu'il faut brûler mon livre; Les tiens auront un meilleur sort, Ils mourront de leur belle mort, J. B. ROUSS. *Ép.* III, 16. || Être à l'article de la mort, être à l'agonie. || Être malade à la mort, être fort malade, être près de mourir. Gens du monde, vous ne pensez pas à ces horribles profanations [de la messe]; à la mort, vous y penserez avec confusion et saisissement, BOSS. *Louis de Bourbon*. Il est plaisant que je sois si politique, en étant continuellement à la mort, VOLT. *Lett. d'Argental*, 6 déc. 1777. Au milieu de ce premier triomphe, le roi tomba malade à Calais; il fut plusieurs jours à la mort, ID. *Louis XIV*, 6. Dès qu'on a le genre nerveux véritablement attaqué, on est porté à se croire continuellement à la mort, GENLIS, *Maison rust.* t. II, p. 201, dans POUGENS. || Entre la vie et la mort, dans un fort grand péril par maladie ou par accident. Alors qu'entre la vie et la mort incertaine, Comme un fruit par son poids détaché du rameau, Notre âme est suspendue et tremble à chaque haleine.... LAMART. *Méd.* II, 22. || Être au lit de la mort, au lit de mort, être à l'extrémité. Un pécheur qui, étendu dans le lit de la mort, commence à ne plus compter sur sa vie, MASS. *Avent*, *Mort du pécheur*. || À son lit de mort, avant de mourir, en mourant. || Fig. Avoir la mort entre les dents, être fort vieux ou fort malade. Je vois tout l'excès du ridicule où je me jette à mon âge [en faisant une tragédie à 84 ans], la syndérèse dans le cœur, et la mort entre les dents, ou du moins entre les gencives, car de dents je n'en ai plus, VOLT. *Lett. d'Argental*, 30 janv. 1778. || Avoir la mort sur les lèvres, être près de mourir, avoir la figure d'un mourant. || Mille morts, se dit, par exagération, pour les plus grands supplices ou les plus grandes douleurs, ou les plus grands périls. La goutte lui a fait souffrir mille morts. Xipharès... À travers mille morts, ardent, victorieux, S'était fait vers son père un chemin glorieux, RAC. *Mithr.* V, 4. Plutôt de mille morts dussiez-vous me punir.... ID. *ib.* III, 6. || Vouloir mal de mort, vouloir beaucoup de mal à quelqu'un. Je me veux mal de mort d'être de votre race, MOL. *Femmes sav.* II, 7. || La mort exécute le vif, les héritiers du créancier mort peuvent faire exécuter l'obligé qui vit. || Pères de la Mort, s'est dit d'hommes religieux ou de moines qui se vouaient à l'assistance des moribonds. À Paris, on appelait particulièrement ainsi les augustins déchaussés ou Petits pères. || Hussards de la mort, nom donné à certains régiments de hussards qui portaient pour insignes une tête et des os de mort, et qui, disait-on, ne faisaient aucun quartier à l'ennemi. || 2° Dans le style soutenu, la mort est souvent personnifiée. La mort a des rigueurs à nulle autre pareilles; On a beau la prier, La cruelle qu'elle est se bouche les oreilles, Et nous laisse crier, MALH. VI, 19. La mort ne surprend point le sage, Il est toujours prêt à partir, LA FONT. *Fabl.* VIII, 1. Défendez-vous par la grandeur; Alléguez la beauté, la vertu, la jeunesse; La mort ravit tout sans pudeur, ID. *ib.* Ce que vous dites sur la liberté que prend la mort d'interrompre la fortune est incomparable, SÉV. 9 juin 1676. Un tel homme voyant approcher la mort... lui montre lui-même l'endroit où elle doit frapper : ô mort, lui dit-il d'un visage ferme, tu ne me feras aucun mal.... achève donc, ô mort favorable, et rends-moi bientôt à mon maître, BOSS. *le Tellier*. Sans menacer, sans avertir, la mort se fait sentir tout entière dès le premier coup, ID. *Duch. d'Orl.* Laissons donc au sage mépriser tous les états de cette vie, puisqu'enfin, de quelque côté qu'on s'y tourne, on voit toujours la mort en face qui couvre de ténèbres nos plus beaux jours, ID. *ib.* Il s'affaiblissait, ce grand prince, mais la mort cachait ses approches, ID. *Louis de Bourbon*. La grandeur et la gloire! pourrons-nous encore entendre ces noms dans ce triomphe de la mort? ID. *Duch. d'Orl.* Madame fut douce envers la mort, comme elle l'était envers tout le monde, ID. *ib.* [Les princes] dégradés à jamais par les mains de la mort, ID. *ib.* Elle se trouve toute vive et tout entière entre les bras de la mort, sans l'avoir presque envisagée, ID. *Mar.-Thér.* La voilà, malgré ce grand cœur, cette princesse si admirée et si chérie! la voilà telle que la mort nous l'a faite! ID. *Duch. d'Orl.* La mort a rejoint ce qu'elle avait séparé, FLÉCH. *Duc de Mont.* O mort, cruelle mort, que ne lui laissais-tu plus longtemps le plaisir de voir le fruit de ses travaux? ID. *Mme de Mont.* || Il serait bon à aller quérir, à aller chercher la mort, se dit d'un homme lent en tout ce qu'il fait. || 3° La Mort, personnification de la mort, personnage mythologique que l'on représente le plus souvent sous la forme d'un squelette armé d'une faux (on met une majuscule). Un malheureux appelait tous les jours La Mort à son secours : Ô Mort, lui disait-il, que tu me sembles belle! Viens vite, viens finir ma fortune cruelle. La Mort crut, en venant, l'obliger en effet, LA FONT. *Fabl.* I, 16. Un mourant qui comptait plus de cent ans de vie, Se plaignait à la Mort que précipitamment Elle le contraignait de partir tout à l'heure, ID. *ib.* VIII, 1. Un fantôme s'élance sur le seuil des portes inexorables, c'est la Mort; elle se montre comme une tache obscure sur les cachots qui brûlent derrière elle; son squelette laisse passer des rayons livides de la lumière infernale, CHATEAUBR. *Mart.* VIII. || 4° Dans le langage de l'Écriture, les ombres de la mort, la mort (voy. OMBRE). || 5° Mort d'homme, se dit des accidents, des rixes où quelqu'un est tué. En ces occasions l'on frappe, l'on assomme, Et pour moins, bien souvent, il arrive mort d'homme, HAUTEROCHE, *le Soup. mal apprêté*, sc. 6. Il y a ici mort d'homme et supposition, DANCOURT, *Mari retrouvé*, sc. 22. Et si je n'avais pas apaisé la querelle, Il serait arrivé mort d'homme ou de femelle, REGNARD, *Ménechm.* III, 1. || Crime de mort, crime emportant la peine de mort; coupable de mort, coupable méritant la mort (locutions qui ne se disent plus beaucoup). C'était un crime de mort de paraître en la présence du roi [sans être appelé], L. RACINE, *Rem. Esth.* I, 3. Quand Assuérus y était [dans la chambre du trône], quiconque y entrait sans être appelé était coupable de mort, ID. *ib.* II, 1. || 6° La peine capitale. Il vota la mort. Abolir la peine de mort. Toutes les voix allaient à la mort, ont été à la mort. || Cette affaire va à la mort, elle doit finir par un arrêt de mort. || Sentence, arrêt de mort, condamnation qui porte la peine de mort. || Testament de mort, déclaration que fait un condamné avant son supplice. || Par extension. Testament de mort, écrit qui atteste les derniers sentiments d'une personne. || 7° Terme de droit. Mort civile, cessation de toute participation aux droits civils. || 8° La mort éternelle, la mort de l'âme, la seconde mort, la condamnation des pécheurs aux peines de l'enfer. Quand il [le livre de l'Apocalypse] les condamne tous [les timides] à la seconde mort, à cette mort si terrible et si étrange, à ce lac ardent de feu et de soufre, BALZ. *De la cour*, 6° *disc.* Craignez les occasions prochaines; car qui aime son péril, il aime sa mort, BOSS. *Sermons*, *Intégrité de la pénitence*, 3. Des infidélités légères qui ne donnent pas la mort à l'âme, MASS. *Carême*, *Tiédeur*, 1. Tous les péchés ne sont pas des péchés à la mort, ID. *ib.* || Mort de l'âme, la perte de la grâce sanctifiante par le péché mortel. || Mort morale, état de l'âme où tout sentiment moral est éteint. Pour garantir le jeune infortuné de cette mort morale dont il était si près, il commença par réveiller en lui l'amour-propre et l'estime de soi-même, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || 9° La mort au monde, la retraite loin du monde, soit dans une maison religieuse, soit chez soi et dans la demeure privée. Faites bien comprendre à nos sœurs en quoi consiste la mort au monde, MAINTENON, *Lettre à Mme de Glapion*, t. III, p. 194, dans POUGENS. || Par extension. Je ne connais personne qui ait autant de besoin que vous, monseigneur, d'une mort continuelle à tout intérêt et à toute passion, MAINTEN. *Lett. au cardinal de Noailles*, 30 avril 1697. || Mort mystique de l'âme, détachement général du péché. || 10° Fig. Extinction, destruction, ruine. Le monopole est la mort de l'industrie. Je veux, dans un seul malheur, déplorer toutes les calamités du genre humain, et, dans une seule mort, faire voir la mort et le néant de toutes les grandeurs humaines, BOSS. *Duch. d'Orl.* ...Ce marquis... qui sans cesse au jeu... Voit la vie ou la mort sortir de son cornet, BOIL. *Sat.* IV. On a ri à la mort du jansénisme et du molinisme, VOLT. *Mél. litt. Avert. d'une éd. des pensées de Pascal*. Les moralités sont la mort de toute bonne éducation, J. J. ROUSS. *Ém.* V. Les jeunes gens quelquefois se passionnent pour l'étude; c'est la mort à tout avancement, P. L. COUR. *Lett. à l'Acad. des inscr.* || Familièrement. La mort au beurre, se dit de mets dont la préparation demande beaucoup de beurre. Les épinards sont la mort au beurre. || 11° Fig. Un grand chagrin. Ce fils dénaturé lui donne la mort. Et le coup qui surprend un espoir légitime, Porte plus d'une mort au cœur de la victime, CRÉB. *Androm.* II, 4. || Avoir la mort dans l'âme, dans le cœur, être très-affligé. Mme de Chaulnes m'a fort conté les affaires des états... elle me paraît la mort au cœur de toutes les troupes [envoyées en Bretagne], SÉV. 22 déc. 1675. Vous voyez devant vous une reine éperdue Qui, la mort dans le sein, vous demande deux mois, RAC. *Bérén.* III, 3. Elle a ... la fièvre, la migraine, Tout ce qu'on peut avoir.... la mort au fond du cœur, LANOUE, *Coquette corr.* V, 1. || Familièrement. C'est une mort que d'avoir affaire à un pareil homme, que de poursuivre une telle affaire, c'est-à-dire c'est une grande peine, c'est une grande misère que de.... C'est une mort que d'attendre si longtemps. || C'est une mort, signifie aussi : il y a de quoi rendre malade, de quoi tuer. Vous savez ce que c'est pour moi que la santé de votre chère femme; mais vous l'avez laissée trop écrire; c'est une mort que cet excès [Mme de Grignan venait d'accoucher], SÉV. 23 févr. 1676. || C'est ma mort, c'est la chose la plus désagréable pour moi. || 12° En termes de jeu, jouer à la mort de telle somme, jouer jusqu'à ce que telle somme soit perdue. || 13° Mort aux rats, drogue dont on se sert pour faire mourir les rats; c'est d'ordinaire une substance arsenicale. Le sulfate de baryte est employé en Angleterre comme mort aux rats, THENARD, *Traité de chimie*, t. II, p. 425, dans POUGENS. || Mort aux mouches, cobalt ou arsenic délayé dans l'eau. || Mort aux chiens, colchique d'automne. || Mort de safran, petite truffe parasite, *rhizoctonia crocorum*, DC. || Mort au chanvre, orobanche rameuse. || Mort aux poules, jusquiame noire. || Mort aux vaches, renoncule scélérate. || Mort aux poux, staphysaigre. || 14° Populairement. La petite mort, le frisson. J'ai la petite mort dans le dos. || 15° Mort noire ou peste noire, nom donné à la grande peste qui dévasta le monde au milieu du XIVe siècle. || 16° À mort, *loc. adv.* De manière qu'on en meure. Il fut blessé à mort. || Fig. Être frappé à mort, être attaqué d'une maladie dont les symptômes annoncent une mort certaine. || Condamner, juger à mort, condamner quelqu'un à la peine de mort. || Combat à mort, combat qui ne doit se terminer que par la mort d'un des combattants. C'est un duel? — À mort : ou ma vie, ou la vôtre! C. DELAVIGNE, *Marino Faliero*, II, 13. || Populairement. À mort, excessivement. Boire à mort. || À mort! exclamation pour menacer de mort. À mort les traîtres! || On dit dans le même sens et dans le même emploi exclamatif : mort à! Mort aux traîtres! || 17° À la mort, *loc. adv.* Extrêmement, excessivement, en parlant de la haine, de l'ennui et d'autres sentiments analogues. Je suis ennuyée à la mort d'en entendre parler, SÉV. 36. Elle soutint que c'était obstination pure, que je m'ennuyais à la mort dans ma retraite, J. J. ROUSS. *Conf.* X. Brutal, avare, amoureux et jaloux à l'excès de sa pupille, qui le hait à la mort, BEAUMARCH. *Barb. de Sév.* I, 4. Je hais la toilette à la mort, GENLIS, *Théât. d'éduc. l'Enfant gâté*, I, 3. || 18° À la vie et à la mort, *loc. adv.* Pour toujours. Je suis votre ami à la vie et à la mort. || Entre nous, c'est à la vie et à la mort, notre amitié durera toujours. || Il ne me pardonnera ni à la vie ni à la mort, il ne me pardonnera jamais. Vous voyez bien ces vingt sols-là, Marianne, je ne vous les pardonnerai jamais, ni à la vie, ni à la mort, MARIVAUX, *Marianne*, part. 2. || Terme de vénerie. À la mort, chiens! cri que les chasseurs emploient pour appeler les chiens quand le cerf est pris. || 19° Par la mort! sorte de serment et de menace. Par la mort! par la tête! si je le trouve, je le veux échiner, MOL. *Scapin*, II, 9. Quiconque remuera, par la mort, je l'assomme! ID. *Éc. des f.* II, 2. || Mort de ma vie, autre serment qui sert à affirmer avec une sorte d'impatience. Et mort de ma vie, la grâce saura bien vous préparer les chemins! SÉV. 460. Mort de ma vie, que les gens sont sots quand ils sont amoureux! BRUEYS, *Grondeur*, III, 5. || Proverbes. De tant de douleur on ne saurait faire qu'une mort. || Dieu ne veut pas la mort du pécheur, c'est-à-dire il faut être indulgent pour la faiblesse humaine. || Après la mort le médecin, voy. MÉDECIN. || Il y a remède à tout, hors à la mort.

— HIST. XIe s. Si me gardez et de mort et de honte, *Ch. de Rol.* II. Ne lui chaut, sire, de quel mort nous mourions, *ib.* XV. Si chalengez [défendez] et vos morz et vos vies, *ib.* CXLI. Oliviers sent que à mort est ferut, *ib.* CXLIV. || XIIe s. De mort à vie suscitas Lazaron, *Ronc.* 10. Jà de plus aspre mort nel pourrez justicier, *ib.* 200. E tu, bels sires, en cel lieu à tu seras, u à mort u à vie, jo i serai, *Rois*, p. 178. En vostre amor, qui donra [donnera] mort ou vie, *Couci*, XXI. || XIIIe s. Sa fille [elle] i a trouvée, que la male mort fiere [puisse frapper], *Berte*, XII. Se je n'ai d'une cose [chose] que je desire à mort, *Chron. de Rains*, 108. Li uns des sers sunt

[illegible] à lor seigneurs, que lor [illegible] quanqu'il ont, à mort et à vie, et lor est tenir en [illegible] toutes les fois qu'il lor plest, [illegible] à tort, soit à droit, qu'il n'en est tenus à respondre fors à Dieu, BEAUM. XLV, [illegible]. S'il i a mort d'homme, tout cil qui sont au fet [illegible] en la merci du comte, de cors et d'avoir, ID. [illegible]. || XIVe s. Et ainsi celui est [illegible] dit [illegible] qui se met en perils de [illegible] mort, ORESME, Eth. 79. Qui plus desjeud qu'à lui n'affiert, Sans coup ferir, à mort se fiert [blesse], J. DE VIGNAY, *Esches moralisés*, f. 74. Il me fera morir, bien sai, sans nul detri [retard]; Car il me het à mort, et aussi fois-je lui, *Guescl.* v. 16116. Mais mettez tout à mort, celle soudoierie! Avant à ces ribaus! lor puissance est faillie, *ib.* v. 17480. Mieux vaut prison que mort; car adès en yst-on [sort-on]; Mais li homs qui est mors, jamais ne revoist-on, *ib.* v. 12260. || XVe s. Mort de moy! vous y jouez vous Avec dame merencolie? Mon cueur, vous faictes grant folye, C'est la nourrisse de courroux, CH. D'ORL. *Rond.* Rien n'est d'armes, quand la mort assaut, LEROUX DE LINCY, t. II, p. 413. Le marechal a le jour du vendredi en grande reverence; il n'y mange chose qui prenne mort, ne vest couleur fors noire, *Boucic.* IV, 3. Qui croit de leger les rapports De ses yeulx sans autre esperance, Pourroit mourir de mille morts Ainçois qu'ataindre à sa plaisance, AL. CHARTIER, *la Belle dame sans merci.* Mourir de mort acquise [violente], *Perceforest,* t. IV, f° 85. Or entendez, chere cousine, qu'il est ici malade avecques un sien compaignon; si vous prie pour Dieu, que je puisse parler à luy, car c'est ma mort et ma vie, *ib.* t. I, f° 43. || XVIe s. Elle en faisoit l'essai sur les criminels de mort qui estoient detenus es prisons, AMYOT, *Anton.* 93. Le jeudi consequent, [illegible] grand tempeste, de canonner à mort l'Anglois sur nous tempeste, MORIN, *Siége de Boulogne,* p. 34. Ceux qui voyent comment ce mal me met au bas, Comme il revient soudain, n'attendent qu'un trespas Qui ces petites morts d'heure à autre finisse, DESPORTES, *Dione,* II, 60. Beze est mort de mort civile, à sçavoir par bannissement, et de mort spirituelle, à sçavoir par l'excommunication, D'AUB. *Conf.* II, 6. Ils crioient, Nouvelles, nouvelles, comme on crie la mort aux rats et aux souris, *Sat. Mén.* p. 197. Syncope ou petite mort, PARÉ VII, 16. J'apperceu une vigne plus chargée de fruits que toutes les autres, et m'enquerant de la raison, on me respondit qu'elle estoit chargée à la mort, PALISSY, 30. Et ne voyant moyen de se desvelopper, voulut vendre sa mort, M. DU BELLAY, 6. Le semblable se fera pour toutes mises outre des plaintes, significations et recours à mort de la chandelle [extinction des feux], *Nouv. coust. génér.* t. II, p. 189. On dit en commun [illegible] que [illegible] vie, [illegible] mort, PASQUIER, *Recherches,* livre VI, p. 531, dans LACURNE. La mort [illegible] point d'ami, le [illegible] rien à qu'un demi, COTGRAVE. Bonne la mort qui nous donne la vie [qui ouvre le paradis], ID. Contre la mort n'y a point d'appel, ID. A longue corde tire qui la mort d'autrui desire, ID. Haine de prince signifie mort d'homme, ID. A toute heure la mort est preste, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 231. Le capitaine Bayard, se sentant blecé à mort d'une arquebusade dans le [illegible] MONT. I, 16. ... ceux qui [illegible], vivants et respirants, jouyr de l'ordre et honneur de leur sepulture, et qui se plaisent de veoir en [illegible] leur morte contenance; heureux qui [illegible] jouyr et gratifier leur sens par l'insensibilité, et vivre de leur mort, ID. I, 19. Jamais homme ne se prepara à quitter le monde plus purement et pleinement, et ne s'en desprint plus universellement que [illegible] de faire. [illegible] les plus saines, ID. I, 79. Moy qu'il [la Boëtie] laissa d'une si amoureuse recommandation, la mort entre les dents, par son testament, heritier de sa bibliotheque et de ses papiers, ID. I, [illegible].

— ÉTYM. [illegible] mort, [illegible]

† 2. MORT (mor), s. m. [illegible]

MORTADELLE [illegible] s. f. Gros [illegible] qui [illegible] et [illegible] par les buveurs, parce qu'il est de haut goût. N'estil pas vrai que vous prendriez chez vous la petite fille du Tasse, s'il y en avait une? elle mangerait de vos mortadelles, et [illegible] de votre vin noir, VOLT. [illegible]

— ÉTYM. [illegible]

MORTAILLABLE [illegible] (mor-ta-ya-bl'), adj. Terme de [illegible] féodale. Gens mortaillables, ceux dont l'héritage revient à leur seigneur, parce qu'ils sont serfs de condition. || Il se dit aussi de ceux qui sont taillables à la discrétion du seigneur.

— HIST. [illegible] *Mortaille.*

† MORTAILLE (mor-tâ-ll', ll mouillées), s. f. Terme de féodalité. Droit que le seigneur avait, dans quelques coutumes, de succéder à son serf décédé sans héritiers naturels.

— ÉTYM. *Mort,* et *taille :* taille sur ou pour la mort.

† MORTAISAGE (mor-tè-za-j'), s. m. Action de pratiquer une mortaise.

— ÉTYM. *Mortaiser.*

MORTAISE (mor-tè-z'), s. f. || 1° Entaillure dans une pièce de bois ou de métal pour recevoir un tenon. Émile, un ciseau d'une main et le maillet de l'autre, achève une mortaise, J. J. ROUSS. *Ém.* V. || 2° Terme de serrurier. Ouverture que l'on fait dans une gâche pour recevoir un pêne. || L'ouverture qu'il y a en tête du madrier des plombiers, et sur laquelle ils suspendent leurs moules à tuyaux. || 3° Petite pièce de bois percée de trous, par lesquels passent les sautereaux des clavecins et des épinettes. || 4° Terme de marine. Vide d'un moufle où l'on met le rouet. || Trou dans lequel passe la tête du mât de hune.

— HIST. XVIe s. Et nud à nud (pour mieux leurs corps ayser) Les vy tous deux par ung trou de mortaise, VILLON, *Ballade, Contredit de Franc-Gontier.*

— ÉTYM. Origine inconnue. *Mordre* ne peut donner *mortaise*. L'anglais *mortise* vient du français. On cite le kimry *mortais*, irl. *mortis*, mortaise; mais sont-ils indigènes?

† MORTAISER (mor-tè-zé), v. a. Faire une mortaise; tailler à mortaise.

† MORTAISEUSE (mor-tè-zeu-z'), s. f. Machine à faire des mortaises.

MORTALITÉ (mor-ta-li-té), s. f. || 1° Condition des êtres vivants qui les rend sujets à la mort. Tous ses principes [d'Aristote] semblent favoriser la pernicieuse créance de la mortalité de l'âme, LA MOTHE LE VAYER, *Vertu des païens,* II, *Aristote.* Il [Jésus-Christ] ne ressuscite pas, comme le Lazare, pour mourir encore une fois; il ne dompte pas seulement la mort, mais il va jusqu'au principe, et il dompte encore la mortalité, BOSS. 3e *serm. Pâques,* 2. || 2° Condition humaine. Il ne faut point imputer à ses fautes [d'Alexandre], quoiqu'il en ait fait de [illegible], la chute de sa famille, mais à la seule [illegible], BOSS. *Hist.* III, 5. Voici enfin le juste juge qui vient briser les liens de votre mortalité, MASS. *Avent, Mort du péch.* Elle ne recevait point dans ce lieu saint les dépouilles de leur mortalité, ID. *Carême, Temples.* Éloignée [l'âme fidèle] de son Époux, que les nuages de la mortalité lui dérobent encore, ID. *Mystères, Assompt.* Elles [certaines âmes] voudraient bien à la vérité être revêtues de l'immortalité, mais sans être dépouillées de la mortalité qu'elles aiment encore, ID. *ib.* || 3° Condition de ce qui doit causer la mort. La mortalité d'une blessure. || 4° Mot collectif par lequel on désigne la quantité d'hommes ou d'animaux qui succombent à la même maladie. La mortalité fut grande dans le choléra. La mortalité s'est mise sur les bestiaux. En 1680, une affreuse mortalité moissonna la moitié de cette heureuse peuplade, RAYNAL, *Hist. phil.* XIV, 13. || Fig. On dit que la mortalité est fort grande sur les ouvrages nouveaux, VOLT. *Lett. en vers et en prose,* 168. || 5° La quantité d'individus de l'espèce humaine qui meurent annuellement sur un certain nombre de vivants. Quand on considère la mortalité collectivement, elle se mesure par le rapport entre le nombre des décédés et le nombre des vivants qui les ont fournis dans l'unité de temps ou année moyenne. En sorte qu'il me paraît qu'on peut, sans se tromper, établir la mortalité de Paris, pour chaque année, à [illegible], avec d'autant plus de raison que les [illegible] années, depuis 1707 jusqu'en 1766, ne donnent que [illegible] pour cette moyenne mortalité, BUFF. *Prob. de la vie,* [illegible] *de mortalité,* tableaux dressés pour faire connaître la quantité [illegible] de décès dans un temps donné. En examinant les nouvelles tables qu'on a faites à Londres sur les degrés de la mortalité du genre humain dans les différents âges, il paraît que d'un certain nombre d'enfants nés en même temps il en meurt [illegible] dans la première année, [illegible] dans les [illegible] années, VOLT. *Hist.* [illegible] [illegible] tables de mortalité [illegible] par exemple de M. Deparcieux en France et de M. Wargentin en Suède, ont appris que les femmes mariées vivent en général plus que les célibataires, PINEL, *Inst. Mém. scienc.* 1807, 1er sem. p. [illegible].

— HIST. XIIe s. La fragiliteit de nostre mortaliteit, *Job,* p. 449. || XIIIe s. Là ot si grant mortalité de gent, que ce fu une grande merveille, VILLEH. [illegible] fisent escrire unes lettres esquelles lor [illegible] toient escrites et lor mortalités, et que par [illegible] il les secourust, *Chr. de Rains,* 94. || XVe s. [illegible] grand mortalité se bouta en l'ost, que des [illegible] mouroient les trois, FROISS. II, II, 25. || XVIe s. [illegible] opinion si rare et incivile de la mortalité des [illegible] MONT. I, 413. En prenant nostre mortalité, il [Jésus-Christ] a fait son immortalité nostre, CALV. *Instit.* [illegible]

— ÉTYM. Provenç. *mortaldat, mortaudat;* [illegible] *mortandad;* ital. *mortalità;* du lat. *mortalitatem,* de *mortalis,* mortel.

MORT-BOIS, s. m. Voy. MORT, n° 2.

† MORT-CHIEN (mor-chiin), s. m. Colchique, ainsi dit parce que l'oignon de cette plante fait, dit-on, mourir les chiens.

† MORT-DIEU (mor-dieu), interj. qui [illegible] par la mort de Dieu. Si je pense réussir à [illegible] Cicéron, mort-Dieu, je vengerai [illegible] *Lett. d'Argental,* 28 août 1749 (voy. [illegible]).

MORTE-EAU (mor-to), s. f. Terme de [illegible] Voy. MORT 1, n° 12. || Fig. Personne [illegible] lancolique qui parle peu.

— REM. L'Académie écrit morte eau, sans [illegible] MORT 1.

MORTEL, ELLE (mor-tèl, tè-l'; d'après [illegible] grave, p. 60, au XVIe siècle, mortel se [illegible] morté devant une consonne), adj. || 1° [illegible] mort. Tous les hommes sont mortels. La [illegible] point changé, si ce n'est qu'une [illegible] a pris la place d'une beauté changeante et [illegible] BOSS. *Mar.-Thér.* Tout est vain en l'homme [illegible] regardons le cours de sa vie mortelle [illegible] précieux si nous contemplons le terme où elle [illegible] tit, BOSS. *Duch. d'Orl.* Tout ce qui est mortel [illegible] ajoute par le dehors pour le faire paraître [illegible] par son fond, incapable d'élévation, ID. [illegible] rapport que nous avons du côté du corps avec la nature changeante et mortelle, nous avons [illegible] côté un rapport intime et une secrète [illegible] Dieu, ID. *ib.* Encore que notre esprit [illegible] à vivre toujours, il [illegible] à la mort [illegible] [illegible] Où [illegible] tu donne, ô corps mortel, fardeau [illegible] *Bourgoing.* Les Parques à ma [illegible] l'ont promis, Lorsqu'un époux mortel [illegible] [illegible] dépouille mortelle, ce qui reste de [illegible] une urne contenant sa dépouille [illegible] VOLT. *Olymp.* v, 2. [illegible] mourir. || N. m. et f. Un mortel, une mortelle, un homme, une femme. Descartes, ce mortel dont on eût fait un dieu, LA FONT. *Fabl.* X, 1. On n'entend dans les funérailles que des [illegible] ce que ce mortel est mort; chacun rappelle [illegible] souvenir depuis quel temps il lui a parlé, et de quoi le défunt l'a entretenu, BOSS. *Sermons, Mort* [illegible] Sur l'ais qui le soutient, auprès d'un [illegible] Deux des plus forts mortels [illegible] [un infortiat], BOIL. *Lutr.* V. Mais je ne trouve point de fatigue si rude Que l'ennuyeux loisir d'un mortel sans étude, ID. *Ép.* XI. Je n'ai pas cru que [illegible] quelque mortel qui [illegible] yeux [illegible] BAC. *Bérén.* I, 4. [illegible] il me semblait qu'une flamme [illegible] dessus du sort d'une mortelle, ID. *Iphig.* III, 6. [illegible] tête, suivissez le sort d'une [illegible] IV, 6. Tout mortel est [illegible] *Oreste,* II, 1. Les mortels [illegible] sort, ID. *Orphel.* V, 3. Le [illegible] maître de son cœur, M. J. CHÉN. *Charles IX* [illegible] Familièrement. Un heureux mortel, un [illegible] qui il arrive quelque chose d'heureux, d'agréable [illegible] vous êtes un heureux mortel [illegible] *la Loterie,* sc. 23. || Absolument. Les mortels, l'espèce humaine. [illegible] la pensée dont vous vous flattez, qu'après une longue vie la mort vous sera plus douce et plus facile, BOSS. *le Tellier.* O vanité, ô néant, ô mortels ignorants de leurs destinées, ID. *Duch. d'Orl.* Les mortels sont égaux, ce n'est point la naissance, c'est la seule vertu qui fait leur différence, VOLT. *Fanat.* I, 4. || S. m. Ce qui est mortel. [illegible] ce corps, et [illegible] [illegible] *Bourgoing.* || 2° Qui appartient aux hommes [illegible] tels. Le poëte... Tout d'un coup [illegible] d'un seul [illegible] sierté. Le chanoine surpris de la foudre mor-

telle, BOIL. *Lutr.* v. || 3° Qui cause la mort, ou semble devoir la causer. Une maladie mortelle. Cette substance est mortelle aux poissons. Ah ! cesse de courir à ce mortel danger, Te perdre en me vengeant ce n'est pas me venger, CORN. *Cinna*, I, 4. Il ne voulait assister ce fléau menaçant [de la peste], sans connaître ces souffles mortels qui portent le poison dans les cœurs, FLÉCH. *Mme de Mont.* [Par une exacte police qui coupait les communications des quartiers en temps de peste].... il sauva ce peuple..., ID. *Duc de Mont.* D'abord il a tenté les atteintes mortelles Des poisons que lui-même a crus les plus fidèles, RAC. *Mithr.* V, 4. J'ai su, par une longue et pénible industrie, Des plus mortels venins prévenir la furie, ID. *ib.* IV, 3. C'est peu de vous voir, sous un couteau mortel, Me montrer votre cœur fumant sur un autel, ID. *Iphig.* III, 6. || Fig. La chair et le sang de Jésus-Christ, non-seulement ne nous seraient pas salutaires, mais deviendraient pour nous le poison le plus mortel, BOURDAL. *Myst. Très-St Sacrem.* t. I, p. 442. || Le coup mortel, le coup qui donne ou paraît devoir donner la mort. De mille coups mortels son audace est punie, RAC. *Brit.* V, 6. || Fig. Coup mortel, ruine, perte. La plus puissante de toutes [les monarchies formées de l'empire d'Alexandre], après avoir été ébranlée par la mollesse et le luxe de la nation, reçut enfin le coup mortel par la division de ses princes, BOSS. *Hist.* III, 5. || Péché mortel, péché qui fait perdre la grâce de Dieu et qui donne une espèce de mort à l'âme. Chrétien, tu sais trop la distinction des péchés véniels d'avec les mortels, ID. *Mar.-Thér.* Ce n'est pas que je veuille ici confondre les fautes vénielles avec les fautes mortelles, MASS. *Carême, Fautes légères.* || Mortel ennemi, ennemi mortel, ennemi jusqu'à vouloir la mort. Être l'ennemi mortel de quelqu'un. Comme il vous traitait en mortel adversaire, CORN. *Pomp.* III, 2. Et plus vous la pouvez accabler d'infamie, Et plus elle vous traite en mortelle ennemie, ID. *Nicom.* III, 4. || 4° Fig. Fatal, funeste. Rechercher un trépas si mortel à ma gloire, CORN. *Cid*, I, 9. Cette mode [une sorte de coiffure] durera peu; elle est mortelle pour les dents, SÉV. 4 avr. 1671. La guerre, qu'y a-t-il pour les chrétiens de plus pernicieux ou de plus mortel? BOSS. *Duch. d'Orl.* Jamais jour n'a paru si mortel à la Grèce, RAC. *Iph.* V, 6. [illegible] des remèdes contre les maladies de l'âme, non moins funestes et non moins mortelles [que celles du corps], VOLT. *Dict. phil. Ana, anecdotes.* || 5° Excessif dans son genre; il ne se dit jamais qu'en mal. Crois-tu donc que je sois insensible à l'outrage, Que je souffre en mon sang ce mortel déshonneur? CORN. *Hor.* IV, 5. Un si mortel affront, ID. *Théod.* IV, 6. Haine mortelle, ROTR. *Bélis.* IV, 1. Guerre, guerre mortelle à ce larron d'honneur Qui sans miséricorde a souillé notre honneur! MOL. *Sgan.* sc. 21. D'où vient que, leur [aux vices du temps] portant une haine mortelle, Vous pouvez bien souffrir ce qu'en tient cette belle? ID. *Mis.* I, 1. Vous croyez donc que les déplaisirs et les plus mortelles douleurs ne se cachent pas sous la pourpre? BOSS. *Mar.-Thér.* En quel trouble mortel son intérêt nous jette! RAC. *Andr.* III, 4. Dans le doute mortel dont je suis agité, ID. *Phèdre*, I, 1. Je suis dans des peines mortelles, MASS. *Carême, Impén.* || 6° Dans le style familier, mortel se dit de ce qui fatigue par sa longueur, de ce qui paraît excessivement long, ennuyeux; alors il se met devant son substantif. On nous dit qu'il y avait deux mortelles lieues, SÉV. 363. En moins de rien, il eut fait cinquante mortelles lieues, HAMILT. *Gramm.* 9. Quinze mortels jours se passèrent de la sorte, GENLIS, *Mlle de Clermont*, p. 61, dans POUGENS.

— REM. À propos de ces vers de Racine : Plus qu'à mes ennemis la guerre m'est mortelle, *Théb.* III, 4; L. Racine dit : Mortelle pour funeste, expression qui n'est pas exacte. L. Racine se trompe, la locution est bonne et employée avant son père.

— HIST. XIe s. Par moi.... son mortel enemi, *Ch. de Rol.* XXXIV. Liverai lui une mortel bataille, *ib.* LI. || XIIe s. [Charles] Mande par moi [à] ses mortex enemis, *Ronc.* 24. S'or y laissons [en la terre sainte] nos ennemis mortieus, À tousjours mais est [sera] nostre vie honteuse, QUESNES, *Romanc.* p. 95. Qui puis refist à Saisnes maint mortel encombrier, *Sax.* IV. [Il] A veü et trové moult mortel aversaire, *ib.* XXXI. Droiz est que li mortiel soient sogeit à Deu, *Machab.* II, 8. Toute lor painne ont mise en moi trahir; Mais ne lor vaut lor morteux traïsons, *Couci*, XIII. || XIIIe s. Cum est la mescine [médecine] du cel [ciel], Quant ele descent sur mortel. *Edouard le conf.* v. 4423. Traistres seroie mortiex, Se servoie por decevoir, *la Rose*, 7842. || XVe s. Et pour ce que le roi de France savoit le roi Robert d'Escosse avoir grand guerre et tout le royaume d'Escosse avoir mortelle haine aux Anglois, FROISS. II, II, 68. || XVIe s. L'inimitié mortelle qu'il nous porte.... CARL. IV, 18. Nos viandes leur estoient mortelles et venimeuses, MONT. I, 106. Une telle prudence est mortelle ennemie de haultes executions, ID. I, 134. Des statues, non ouvrées de mortelle main, ID. II, 148. Prest à recevoir le coup mortel de la main de son ennemy, AMYOT, *Marius et Pyrrhus*, 15. Un mortel poison, ID. *Pompée*, 80.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *mortal;* ital. *mortale;* du latin *mortalis*, de *mors, mortis*, la mort.

MORTELLEMENT (mor-tè-le-man), *adv.* || 1° D'une manière qui cause la mort. Et le monstre aussitôt blessé mortellement, ROTR. *Herc. mour.* II, 2. Mortellement atteint d'une flèche empennée, Un oiseau déplorait sa triste destinée, LA FONT. *Fabl.* II, 6. || 2° Pécher mortellement, commettre un péché mortel. Le malade et son confesseur pécheraient mortellement, PASC. *Prov.* X. || 3° Douloureusement. Du bruit de son trépas mortellement frappés, VOLT. *Œdipe*, I, 1. || 4° Excessivement, en parlant des sentiments de haine, de jalousie, ainsi que des offenses. Les Pharisiens se tenaient mortellement offensés de ce qu'il découvrait leur hypocrisie, BOURD. *Myst. Passion de J. C.* t. I, p. 205. Cette aventure commence à réconcilier les jansénistes avec l'inquisition, qu'ils haïssaient jusqu'ici mortellement, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 31 oct. 1761.

— HIST. XIIe s. Et quant m'aurez mortelment deguerpi [abandonné], *Couci*, VII. || XIIIe s. Tant [elle] fist que mortelment partout se fist haïr, *Berte*, LXIII. || XVIe s. L'embusche fut descouverte, dont ce roy fut depuis haï mortellement, AMYOT, *Philop.* 19. Des desseings qu'il projecte contre ceste couronne qu'il a mortellement odieuse, CARLOIX, IV, 7.

— ÉTYM. *Mortelle*, et le suffixe *ment;* prov. *mortelmen;* cat. *mortalment;* esp. et ital. *mortalmente.*

† **MORTELLERIE** (mor-tè-le-rie), *s. f.* Art ou travail du mortellier. La rue de la Mortellerie à Paris, ainsi nommée des mortelliers, bien qu'on ait dit (à tort) que le nom en était venu d'une *mortalité*, qui y avait sévi plus qu'ailleurs.

† **MORTELLIER** (mor-tè-lié), *s. m.* Celui qui brise certaines pierres dures pour en faire du ciment. Le mortellier et le plâtrier, *Dict. des arts et mét. Maçon.*

— HIST. XIIIe s. Li mortelier et li plastrier sont de la mesme condition et du mesme establissement des maçons en toutes choses, DU CANGE, *mortarium.*

— ÉTYM. Bas-lat. *mortella*, qui s'est dit pour *mortarium*, mortier, et qui en est une corruption.

MORTE-PAYE (mor-te-pê; plusieurs disent morte-pè-ye), *s. f.* Voy. PAYE.

MORTE-SAISON (mor-te-sè-zon), *s. f.* Voy. SAISON. || *Au plur.* Des mortes-saisons.

— REM. L'Académie écrit morte saison sans tiret, à MORT, participe passé de mourir.

— HIST. XVe s. En icelle morte saison, les gentils hommes se seulent [ont coutume de] esbatre à chasser, *Bouciq.* I, 12.

MORT-GAGE (mor-ga-j'), *s. m.* Gage dont on laisse recueillir les fruits à l'engagiste, sans qu'ils soient comptés sur la dette. || *Au plur.* Des morts-gages.

— HIST. XIIIe s. Encore est-il une autre maniere d'usure, de quoi nox n'avons pas parlé, que li aucun apelent morgage, BEAUM. LXVIII, 11.

— ÉTYM. *Mort* 1, et *gage.*

MORTIER (mor-tié; l'r ne se lie jamais; au pluriel, l's se lie : des mortié-z épais), *s. m.* || 1° Vase à parois épaisses, en fer, en marbre ou autre substance, creusé d'une cavité hémisphérique évasée par le haut, et dans lequel on concasse, pulvérise ou écrase, à l'aide d'un pilon, des substances pour l'usage de la chimie ou de la pharmacie ou de la cuisine, etc. Je ne voudrais pas avoir à faire à un prince athée qui trouverait son intérêt à me faire piler dans un mortier; je suis bien sûr que je serais pilé, VOLT. *Dict. phil. Athéisme.* || 2° Ancien terme de la maison du roi. Mortier de veille, petit vaisseau d'argent, qui a quelque ressemblance avec un mortier à piler, et qu'on remplit d'eau, sur laquelle surnage un morceau de cire jaune d'une demi-livre avec un petit lumignon au milieu, qu'on allume aussitôt que le roi est couché, et qui brûle toute la nuit dans sa chambre. || 3° Par assimilation de forme avec un mortier, sorte de bonnet que le chancelier de France et les grands présidents, qu'on appelait présidents à mortier ou au mortier, portaient pour marque de leur dignité, et qui est encore aujourd'hui la coiffure des présidents de cours de justice. C'est là leur diadème [des fleurs]; ils en font plus de compte Que d'un cercle à fleurons de marquis ou de comte, Et des larges mortiers à grands bords [illegible], VOLT. *Ép.* 78. Les barons en robe de soie, Avec leurs mortiers de velours, V. HUGO, *Ballades*, VI. || 4° Fig. Le président lui-même. Il [illegible] contre le mortier, LA BRUY. VII. Il traite les mortiers de bourgeoisie, ID. XI. Tel ou tel corps se contestent l'un à l'autre la préséance; le mortier et la pairie se disputent le pas, ID. XIV. Le premier président donna un grand dîner; quelque magistrature avide du sac, d'Antin, nul autre duc ni autres gens de marque, quelque peu de mortiers, ST-SIM. 362, 30. || On dit président à mortier. Cependant Bouhours (*Nouv. Rem.*) voulait qu'on dît : président au mortier : « Lamoignon, remarque-t-il, disait toujours président au mortier, et il savait son nom apparemment. Patru, Ménage, Mlle de Scudéry, sont également pour président au mortier. Notre langue veut que les mots qui marquent une distinction retiennent l'article : huissier à la chaîne, chambre aux deniers. » || 5° Par une autre assimilation de forme, nom donné à une pièce d'artillerie pour lancer des bombes. Que cette armée était d'environ 20 000 hommes, que M. de Munster avait soixante-dix mortiers, avec lesquels il prétendait désoler cette place, PELLISSON, *Lett. hist.* t. I, p. 121, dans POUGENS. Jusque-là il n'était tombé dans l'esprit de personne que des mortiers pussent n'être pas placés à terre et se passer d'une assiette solide, FONTEN. *Renau.* M. Renau avait encore inventé de nouveaux mortiers qui chassaient les bombes plus loin et jusqu'à 1700 toises, ID. *ib.* Longtemps après sa chute [de la bombe], on voit fumer encore La bouche du mortier, large, noire et sonore, V. HUGO, *Odes*, III, 4. || 6° Terme de maçonnerie qui provient de ce que le *mortier* se pilait dans un *mortier*. Sable et chaux mélangés dont on se sert pour lier les pierres d'un mur. Faire du mortier. Mortier à chaux et à sable. Le mortier est un mélange intime de chaux, d'eau et d'un corps dur réduit en petits fragments, THENARD, *Traité de chimie*, t. II, p. 219, dans POUGENS. C'est à tort que certains maçons donnent le nom de ciment au mortier de chaux, pour le distinguer du mortier de terre qu'ils appellent absolument mortier, [illegible]RANT. || Bâti à chaux et à mortier, bâti solidement. || Mortier gras, mortier dans lequel il y a beaucoup de chaux. Mortier maigre, mortier dans lequel la chaux manque et qui n'est pas liant. Mortier blanc, mortier fait avec une chaux de bonne qualité. Mortier bâtard, mortier fait avec de bonne et de mauvaise chaux. || Mortier liant, mortier qui se manie facilement. || Fig. et par plaisanterie. Il dit que son évêque d'Annecy, qui s'intitule prince de Genève, est cousin germain de son maçon, et que c'est un prélat qui n'a pas le mortier liant, D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 7 août 1769. || Fig. et familièrement. Cette soupe est du mortier, elle est trop épaisse. || 7° Mélange d'argile et de sable avec lequel on construit les fourneaux. || Mélange d'argile, de sable et de foin ou de bourre servant à construire des murs dans les pays où la pierre à bâtir est rare. || Terme de peinture. Composition de chaux et de sable dont on fait des enduits pour peindre à fresque. || 8° Bassin creux fait en terre où l'on éteint la chaux.

— HIST. XIIe s. Phieles [fioles] e mortiers, e encensiers, tut de fin or, *Rois*, p. 247. || XIIIe s. Mortiers ouvrés, desquex la charretée.... *Liv. des mét.* 277. Li mortelier doivent jurer.... qu'il ne feront nul mortier fors que de bon liois, et se il le fet d'autre pierre.... il doit estre despeciez, *ib.* 110. Li murs.... Tot entor est faist à compas, Et est fais trestous d'un mortier Qui ne doute pikois d'acier, *Fl. et Bl.* 1789. Peivere [poivre] soudout [il broyait] en un morier, *Lai del desiré.* Et lor fist commencer la tor de pierre fort à chaux et à mortier, *Merlin*, f. 31, verso. Gloutonie.... Refet sovent le mortier [cornet à dés] bruire Et chiés [chez] Hasart le tavernier, RUTEB. II, 38. || XIVe s. Un mortier de plon o [avec] pestel [pilon] de plon, E. DE HONDEVILLE, f° 96. On dist que mortiers est adès les aux florans [sent toujours l'ail], *Baud. de Seb.* II, 388. Et ama mieux estre pilé en un mortier, qu'il revelast à un tirant le secret de sa cité, ORESME, *Eth.* 49. || XVe s. Toujours veult mortier qu'on besongne, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 333. Abusé m'a et faict entendre Tousjours d'ung que ce fust ung aultre, De farine que ce fust cendre, D'ung mortier, Un chapeau de feautre, VILLON, *Grand testam. Double ballade.* Chargerent un mortier, puis mirent le feu dedans, et vint choir tout droit sur la nef de l'eglise, et rompit la dite nef, ANDRÉ DE LA VIGNE, *Voy. de Charles VIII*, p. 134, dans LACURNE. || XVIe s. Les Mores assiegés tiroient certaines [illegible] avec des mortiers de fer, PARÉ, IX, *Préf.* [illegible]

[illegible], et [illegible] le mortier de cire qui [illegible] [illegible] le [illegible] ... *D. Flores de Grece*, f° 63, dans [illegible].

— ETYM. Bourg. *moicy*; wallon, *moirtei*; [illegible] *morti*; provenç. *mortier*; cat. *morter*; esp. *mortero*; port. *morteiro*; ital. *mortaio*, le mortier à piler; du lat. *mortarium*, qui signifie à la fois le mortier à construire, et le *mortier* où l'on pile, parce que le mortier à construire se pilait. *Mortarium* paraît avoir des affinités avec *mare*, *mortuus*, *mortuus*; radical sanscr. *mar*, broyer, *a* changé en *o*, comme dans *mors*, radical *mar*.

MORTIFÈRE (mor-ti-fè-r'), *adj.* Latinisme qui se dit quelquefois dans le langage médical. Qui cause la mort. Substance mortifère. De sorte que le roi ne doit du tout rien de sa santé à ce remède mortifère [l'émétique], GUI PATIN, *Lettres*, t. II, p. 416. || Il se dit aussi dans le langage général, mais comme terme marotique ou de plaisanterie. De plusieurs [illegible] mortifères Elle parsema le [illegible], SCARRON, *Virg.* IV. Leurs arcs, mortifères machines, ID. *ib.* V.

— ETYM. Lat. *mortiferus*, de *mors*, *mortis*, la mort, et *ferre*, porter.

MORTIFIANT, ANTE (mor-ti-fi-an, an-t'), *adj.* || 1° Qui mortifie la chair. Des pratiques mortifiantes. || 2° Qui humilie l'amour-propre. Ces vérités [illegible], si mortifiantes en elles-mêmes peuvent se compenser par des considérations morales, BUFF. *De la vieillesse et de la mort.*

MORTIFICATION (mor-ti-fi-ka-sion; en vers, de six syllabes), *s. f.* || 1° Terme de médecine. État des chairs mortes, gangrenées. Un bandage trop serré produisit la mortification de la peau. || 2° Terme de cuisine. Action de garder la viande et particulièrement celle du gibier, pour qu'elle devienne tendre et gagne du fumet. || 3° Dans le style ascétique, action par laquelle on donne une sorte de mort au corps, aux passions. L'âme délivrée par ses réflexions de la captivité des sens, et détachée de son corps par la mortification, BOSS. *la Vallière.* Saint Bernard et ses disciples, pour avoir porté cette pauvreté et la mortification chrétienne à sa dernière perfection.... ID. *Var.* XI, § 145. Si vous ne portez pas la mortification de Jésus-Christ sur votre corps, MASS. *Avent. Disp.* Pour parvenir à la mortification des passions, ID. *Carême, Tiéd.* 1. Clément se prépara au parricide, comme un bon chrétien ferait au martyre, par les mortifications et par la prière, VOLT. *Henr.* V (note). || 4° Humiliation qu'on éprouve par quelques refus, par quelques mépris, par quelques réprimandes. Ce fut une cruelle mortification pour cinq ou six religieuses, PATRU, *Plaid.* 1, dans [illegible]. Ce qu'il y a à faire, c'est de l'en remercier tout bonnement, et ne lui pas donner la mortification de croire que l'on n'est pas charmé de son présent, SÉV. 197. Je trouve bien honnête et bien noble de n'avoir pas paru fâché de son dîner perdu [Louvois, invité, n'était pas venu]; je ne sais comme on peut donner de ces sortes de mortifications à des gens qui jettent de l'argent et qui se mettent en peine pour vous faire honneur, ID. 31 mai 1680. Un accident qui arrive, une mortification qu'on vous donne, FLÉCH. *Serm.* II, 65. Une des mortifications du premier ministre était que, lorsqu'il travaillait avec le roi aux affaires d'État, Fleury y assistait toujours, et que, lorsque Fleury faisait signer au roi des ordres pour l'Église, le prince n'y était point admis, VOLT. *Louis XV*, 3. Il est plus facile de souffrir une grande peine que de souffrir toute sa vie de petites mortifications qui se succèdent sans fin, [illegible], *Mém.* t. I, p. 431, dans POUGENS. || 5° Dans le style de la chaire, accidents qui arrivent dans la vie. Ce sont des mortifications que Dieu nous envoie.

— HIST. XV° s. Ung livre de la mortificacion de [illegible], *Bibl. des ch.* 6° série, t. I, p. 388. || XVI° s. [illegible] ou gangrene — [illegible] est une [illegible] qui tend à mortification de la partie, PARÉ, X, 11.

— ETYM. Provenç. *mortificatio*; esp. *mortificacion*; ital. *mortificazione*; du lat. *mortificare*, mortifier. [illegible], *mortifiement*.

MORTIFIÉ, ÉE (mor-ti-fi-é, ée), *part. passé* de mortifier. || 1° Frappé de gangrène. On trouva dans [illegible] fié. || [illegible] de [illegible] à [illegible] tendre et à [illegible], en partant [illegible] de la [illegible] de cheval, de [illegible] sous la selle de [illegible] [illegible], *Hom. Œuv.* t. V, p. 14. || 3° [illegible] par [illegible] prêche la [illegible] tien n'est jamais vivant sur la terre, [illegible] qu'il y

est toujours mortifié, et que la mortification est un essai, un apprentissage, un commencement de la mort, BOSS. *Mar.-Thér.* Une vie exacte et extérieurement mortifiée, BOURDAL. *Sainteté évang.* 2° *avent*, p. 425. Vous croyez que nos désirs, si [illegible] mortifiés, seront irrités à votre vue, [illegible] *Lett. pers.* 7. || 4° Qui a reçu une mortification. Ces rois [d'Asie], toujours vainement mortifiés par leurs défaites, ID. *Esp.* X, 13.

MORTIFIER (mor-ti-fi-é), je mortifiais, nous mortifiions, vous mortifiiez; que je mortifie, que nous mortifiions, que vous mortifiiez, *v. a.* || 1° Terme de médecine. Causer la mort, la gangrène d'une partie. Un bandage trop serré peut mortifier la peau et les muscles. || Fig. La mort est nécessaire pour mortifier cette malheureuse racine [du péché], et c'est ce qui la rend souhaitable, PASC. *Lett. à Mlle de Roannez*, 9. || 2° Faire que la viande devienne plus tendre. Le grand air mortifie la viande. || 3° Fig. Affliger son corps par des austérités, par des privations. Il faut être mortifiée sur toutes choses, SÉV. 343. Plût à Dieu que, touché d'un si saint exemple, je mortifie mes membres mortels! BOSS. *Bourgoing.* || Mortifier ses sens, ses passions, les réprimer dans la vue de plaire à Dieu. || 4° Humilier par une mortification. Que je souffre en dedans! et qu'il me mortifie! REGNARD, *Démocrite*, I, 4. Nous sommes si mortifiés de n'avoir pas réussi dans notre entreprise, que nous renonçons à toutes les fourberies, LE SAGE, *Crisp. riv. de son maître*, sc. 23. Son refus me mortifie plus que je ne puis l'exprimer, MARIVAUX, *Préj. vaincu*, sc. 6. Il [Charles XII] arriva en un quart d'heure à l'autre bord, et fut mortifié de ne sauter à terre que le quatrième, VOLT. *Charles XII*, 2. || Absolument. On a bien de l'obligation à ceux qui avertissent des défauts; car ils mortifient, PASC. *Pens.* XXV, 38, éd. HAVET. || 5° Terme de l'ancienne chimie. Détruire la forme d'un corps mixte. On mortifiait le mercure en lui ôtant sa fluidité. || 6° Se mortifier, *v. réfl.* Être frappé de gangrène. Les parties trop serrées se mortifièrent. || 7° Fig. S'infliger à soi-même des austérités ascétiques. Elle se mortifie de ce plaisir, mais c'est sans affectation, SÉV. 183. Voilà cette pauvre Vibraye submergée dans les plaisirs; il faudra bien qu'elle se mortifie comme notre ami Tartufe, ID. 3 janv. 1680. On se retranche, on s'abstient, on se mortifie en secret; mais on fait si bien que ce secret cesse bientôt d'être secret, BOURDAL. *Sévérité, Évang.* 2° *avent*, p. 444.

— REM. Je suis mortifié pour je suis fâché.... mortifié veut dire humilié; il est très-ridicule de dire qu'on est humilié de n'avoir pas trouvé quelqu'un chez lui, GENLIS, *Mém.* t. V, p. 93, dans POUGENS.

— HIST. XII° s. Esguarde li pechere le juste [le pécheur regarde le juste], et quiert mortifier lui, *Liber psalm.* p. 48. Li sires mortifie e vivifie, e en enfer meine e remeine, *Rois*, p. 7. Vos vos mortifiez chascun jor, chier frere, en maintes geünes et en labors sovent, ST BERN. 572. || XIII° s. Et il porsuit [poursuivit] les soufreteus por mortefier l'umilité, *Psautier*, f° 136. || XV° s. Puis le tout bien unifié, Quant Mercure est mortifié Par nature, ne peut jamais Se vivifier.... *Traité d'alch.* 266. || XVI° s. Il n'y en a aucun [moine], tant contemplatif et mortifié qu'il s'estime estre.... LANOUE, 141. Resolu pourtant de n'accepter aucunement le combat en gros, mais laisser mortifier cette armée de pieces rapportées, par les seditions, D'AUB. I, 339. J'ay appris de vous, monsieur, qu'il faut manger les viandes quand elles sont mortifiées, et profiter sur les hommes, quand ils sont attendris par leurs miseres, ID. *Conf.* II, IX. L'extremité du nez se mortifia sans y avoir aucune pourriture, PARÉ, X, 14. Je les aime peu cuites [les viandes], et les aime fort mortifiées, MONT. IV, 256.

— ETYM. Provenç. *mortificar*, *mortifiar*; espagn. *mortificar*; ital. *mortificare*; du lat. *mortificare*, de *mors*, *mortis*, la mort, et *facere*, faire.

† **MORTIFIEUR** (mor-ti-fi-eur), *s. m.* Celui qui mortifie.

— HIST. XVI° s. Mortifieur, COTGRAVE.

— ETYM. *Mortifier*; ital. *mortificatore*.

† **MORTINE** (mor-ti-n'), *s. f.* Feuille de myrte et de diverses autres plantes pour la tannerie.

— ETYM. *Myrte*, dit quelquefois *murte* ou *morte*.

MORT-NÉ (mor-né), *adj.* Voy. NÉ.

† **MORTODES** (mor-to-d'), *s. f. pl.* Perles fausses, [illegible] et [illegible] employée dans le commerce d'Afrique, avec les nègres du Sénégal et de Guinée.

† **MORTON** [illegible], *s. m.* Agaric meurtrier.

† **MORT-PLAIN** (mor-plin), *s. m.* Terme de médecine. On dit aussi plein mort (voy. PLAIN).

† **MORTS-FLATS** (mor-fla), *s. m. pl.* Sorte de maladie qui fait de grands ravages parmi les vers à soie.

MORTUAIRE (mor-tu-è-r'), *adj.* || 1° Concernant les morts. Et ce cœur qui n'a jamais vécu que pour lui, se réveille, tout poudre qu'il est, et devient sensible, même sous ce drap mortuaire, au nom d'un époux si cher, BOSS. *Reine d'Anglet.* Accoutumez l'imagination des enfants à entendre parler de la mort, à voir, sans se troubler, un drap mortuaire, un tombeau ouvert, des malades même qui expirent, et des personnes mortes, FÉN. *Éduc. filles*, ch. 7. Après avoir fait des prières à Jupiter et à Mercure terrestres, il [Léonidas] invite ces vaillants hommes à ce festin funèbre et à ces effusions mortuaires, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. III, p. 273, dans POUGENS. Tu peux, quand tu voudras, apporter tes prières; Me voilà maintenant en habits mortuaires, REGNARD, *Légat.* IV, 4. Ils jetaient des bouquets sur le lit mortuaire, LE P. CATROU, dans [illegible]. Prophète à son jour mortuaire [le poëte], La prison est son sanctuaire, Et l'échafaud est son trépied, V. HUGO, *Odes*, I, 1. || 2° Registre mortuaire, registre où l'on inscrit les noms des personnes décédées. François I^{er} ordonna en 1539 que les curés tiendraient des registres mortuaires de toutes les personnes qui mourraient dans l'étendue de leurs paroisses, LE MAITRE, *Plaid.* 7, dans RICHELET. Il [le docteur Sangrado] me chargea du soin de tenir ce livre [le registre de ses malades], qu'on pouvait justement appeler un registre mortuaire, puisque les gens dont je prenais les noms mouraient presque tous, LESAGE, *Gil Blas*, II, 3. || Extrait mortuaire, extrait qu'on tire de ce registre. || Fig. [illegible] l'Encyclopédie ange conservateur, Dans [illegible] chargé d'inhumer ses confrères, Grand [illegible], car il fait leurs extraits mortuaires, GILB. *Apologie.* || 3° Domicile mortuaire, lieu où une personne avait son domicile légal, au moment de son décès. || Maison mortuaire, celle où est le défunt, et où l'on se réunit pour lui rendre les derniers devoirs. || 4° Droits mortuaires, droits perçus pour les cérémonies funèbres. || Droit mortuaire, [illegible] l'état ou des meubles que l'église paroissiale [illegible] vait en quelques endroits sur les successions. || 5° S. m. Le mortuaire se dit, dans l'ordre de Malte, [illegible] venu d'une commanderie, depuis la mort du titulaire jusqu'au premier mai suivant. || 6° S. m. Un mortuaire, un cas de mort. Comme il naît à peu près vingt-sept mâles pour vingt-six femelles, le nombre des mortuaires pour les femmes devrait être [illegible], BUFF. *Probab. de la vie, Œuvr.* t. X, p. 516. || 7° S. f. En démographie, la mortuaire, tableau [illegible] des décès dans un pays, dans une localité donnée, *Revue scientifique*, 1861, t. I, p. 339.

— HIST. XIII° s. Au moustier vint, et le [illegible] Fist mortuore haut et rice Pour le roi [illegible] de France, PH. MOUSKES, *Chronique*, v. [illegible] || XV° s. Et là lui vinrent nouvelles, que [illegible] glois avoit eu trop grand [illegible] de [illegible], FROISS. II, II, 87. Selon les ordonnances et constitutions [de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem], [illegible] mortuaires et vaccans des prieurés, [illegible] et commanderies appartiennent au commun [illegible] du couvent de Rodes, *Ordonn. des rois*, t. VII, p. [illegible]. Après le mortuaire [la mortalité] fu le temps [illegible] chier, Que poures gens n'avoient pas [illegible] à mengier, DU CANGE, *mortuarium*. || XVI° s. [illegible] ditte coustume les biens meubles d'un [illegible] sievent [suivent] le corps, et se [illegible] coustume du lieu de la maison mortuaire, *Coust. génér.* t. I, p. 764. Les debtes mortuaires, [illegible] la sepulture, l'enterrement, le convoy.... *Nouv. coust. génér.* t. I, p. 495. Un cyprès mortuaire, [illegible] Rodomont. Chant mortuaire, ID. *Lamentation et complainte de Bradamont.* [illegible] qu'on fait aux mortuaires pour aider à la [illegible] du deuil, MONT. III, [illegible].

— ETYM. Lat. *mortuarius*, de *mortuus*, mort. L'ancien français disait aussi *mortuel*, de *mortalis*: Les [illegible] mortuaux, *Roman.* p. 169.

† **MORUAU** (mo-ru-ô), *s. m.* Petite morue, à Terre-Neuve.

MORUE (mo-rue), *s. f.* || 1° Poisson [illegible] dont la chair est [illegible], et dont le foie fournit une huile [illegible] morrhua vulgaris, Cuvier. La France ne [illegible] beaucoup de [illegible] le droit de pêche vers Terre-Neuve, et une petite île [illegible] Miquelon, pour y faire sécher la morue, [illegible] ix [illegible] quand on vient à apprendre de [illegible] [illegible] qu'une seule morue peut pondre environ dix millions d'œufs, on n'est plus surpris que la [illegible]

dité de ce poisson puisse fournir aux besoins de tant de peuples, BONNET, *Contempl. nat.* XII, 37. || Une paignée de morue, deux morues jointes ensemble. || Morue franche, la morue fraîche, le cabillaud. || Morue verte, la morue simplement salée, par opposition à la morue sèche qui a été de plus séchée au soleil, et au stockfish qui a été séché sans être salé. || Fig. Être las d'un homme comme de la vieille morue, en être très-las. [Elle] en était lasse comme de vieille morue, GENLIS, *Parvenus*, t. III, p. 67, dans POUGENS. || 2° Nom qu'on a donné jadis, parmi les libraires, à des ouvrages manuscrits. Ils ont des ouvrages manuscrits qu'ils mettent en société pour l'impression, et qu'ils appellent de la morue, CATHERINOT, *Œuvres badines*, t. X, p. 175, dans FR. MICHEL, *Argot*. || 3° Queue de morue, se dit des pans de l'habit ou du frac, lorsqu'ils sont étroits vers l'extrémité. Habit en queue de morue ou à queue de morue.

— REM. La prononciation a longtemps balancé entre molue et morue qui a prévalu. Il se fait ordinairement plusieurs distinctions des molues; la plus parfaite est qualifiée molue marchande, et celle qui lui est inférieure en qualité est appelée trie, ... rebut et poisson vicié, *Arrêt du Conseil d'État*, 24 fév. 1690.

— HIST. XIII° s. Quiconque achate morues baconnees [fumées] et maquereaux salés, *Liv. des mét.* 271. || XV° s. Œufs durs, molue, viandes froides ... PARÉ, I, 44. Les morues et autres poissons, ayans esté prins avec les ails, ils sentent si fort que plusieurs n'en peuvent manger, ID. XXIII, 4.

— ÉTYM. Wallon, *molowe*; namur. *moleuwe*; Hainaut, *molue*; bas-lat. *moruta*, dans un texte du XII° siècle; angl. *melwel*, merluche. Diez le tire de l'espagnol *morros*, qui signifie petits corps arrondis, et qui s'applique particulièrement aux intestins de la morue salés et mis dans le commerce. À quoi Scheler objecte avec raison qu'on ne voit pas comment le français aurait emprunté, pour dénommer la morue, un mot à l'espagnol qui la dénomme tout autrement. Suivant M. Baudry, *molue* est la forme dégénérée de *merlus*; cela est vraisemblable.

† MORULE (mo-ru-l'), *s. f.* Terme didactique inusité présentement. Petit retard. On sait que le même corps peut parcourir le même espace, tantôt plus lentement, tantôt plus vite; si le mouvement est continu, comment y peut-on comprendre cette différence; et, s'il est interrompu de morules, quelle est la cause qui suspend le cours d'un corps une fois agité? BOSS. *Libre arb.* 4.

— ÉTYM. Lat. *morula*, diminutif de *mora*, retard.

† MORUYER (mo-ru-ié), *adj. m.* Vaisseau moruyer, vaisseau qui va à la pêche de la morue.

MORVE (mor-v'), *s. f.* || 1° Terme de vétérinaire. Redoutable maladie, particulière aux chevaux, qui débute par une inflammation de la membrane pituitaire accompagnée d'un jetage par les narines, qui est tantôt aiguë tantôt chronique, et qui est éminemment contagieuse soit de cheval à cheval, soit du cheval à l'homme. || 2° Par extension, humeur visqueuse qui découle des narines. Cet enfant a la morve au nez. || 3° Mucilage qui forme la substance des fruits huileux, avant leur maturité. || 4° Pourriture qui attaque les laitues et la chicorée.

— HIST. XVI° s. Un vendeur de chevaux n'est tenu de leurs vices, fors de morve, courbes et courbatures, LOYSEL, 418.

— ÉTYM. Génev. *mourve*; provenç. *corma*; anc. cat. *vorm*; esp. *muermo*; port. *mormo*; sicil. *morvu*. Comme la morve est la maladie par excellence du cheval, ce mot vient du latin *morbus*, qui d'ailleurs a pu donner toutes les formes ci-dessus inscrites. Il n'y a de difficulté que pour le provençal *corma*, dans lequel on peut voir ou une métathèse ou un mot congénère de *gourme*. Comme dans la morve du cheval, il y a un flux par les narines, le mot a pris le sens de mucosité nasale.

MORVEAU (mor-vô), *s. m.* Mot grossier et à éviter. Morve épaisse et recuite. || Fig. Lécher le morveau, flatter, servir. .... Quelque godelureau Qui méthodiquement vous lèche le morveau, SCARR. *Jodel. maître et valet*, dans LE ROUX, *Dict. comique*.

— ÉTYM. Dérivé de *morve*.

† MORVER (mor-vé), *v. n.* Terme d'horticulture. Se pourrir.

— ÉTYM. *Morve*.

MORVEUX, EUSE (mor-veû, veû-z'), *adj.* || 1° Terme de vétérinaire. Cheval morveux, cheval qui a la morve. || 2° Qui a la morve au bout du nez. Nez morveux. Quand d'enfants la troupe morveuse À coups de lanières de cuir Par-ci, par-là le font fuir [un sabot], SCARR. *Virg.* VII. || *S. m.* et *f.* Familièrement et par mépris. Enfant, garçon ou fille, ou même jeune homme. Et quitte ce morveux et l'amour qu'il te donne, MOL. *Éc. des f.* V, 4. Ce sont de beaux morveux, de beaux godelureaux, pour donner envie de leur peau, ID. *l'Avare*, II, 6. Elle [Mme de Montespan] se sent au-dessus de toutes choses, et ne craint non plus ses petites morveuses de nièces que si elles étaient chartonnées, SÉV. 7 août 1676. Un morveux d'officier m'outrage; Je lui fends !... Il vient d'en guérir, BÉRANG. *Vieux caporal*. || Traiter quelqu'un comme un morveux, le traiter avec un mépris humiliant. || 3° Omelette morveuse, omelette peu cuite; on dit plutôt omelette baveuse. || 4° Amande morveuse, amande changée en eau visqueuse. || 5° Salade, chicorée morveuse, salade, chicorée qui se pourrit. || Proverbes. Il vaut mieux laisser son enfant morveux que de lui arracher le nez, c'est-à-dire il vaut mieux souffrir un petit mal que de l'augmenter par le remède. || Qui se sent morveux se mouche, celui qui se sent coupable des choses qu'on blâme en général, doit prendre pour lui la censure. Qui se sent morveux, qu'il se mouche, MOL. *l'Avare*, I, 3. || Les morveux veulent moucher les autres, se dit de ceux qui reprennent en autrui les défauts qu'ils ont eux-mêmes.

— HIST. XIII° s. Or s'en iront cil vaillant bacheler, Ki aiment Dieu et l'onour de cest mont [monde], Ki sagement voelent à Dieu aler; Et li morveux, li cendreux demourront [demeureront], ROI DE NAVARRE, *Poésies*, t. II, p. 133. || XV° s. Morfonduz sont vos chevaulx et morveux, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 227. N'y avoit si meschante morveuse qui ne les face faire [des habits] plus excessifs, *Aresta amorum*, p. 287, dans POUGENS. Qui sera morveux si se mouche; Je ne crains que Dieu et le roy, COQUILLART, *Poés.* p. 174, dans POUGENS. Sire morveux que vous estes, et faictes l'amoureux, *Jehan de Saintré*, ch. 11. || XVI° s. Ces trous donnent issue aux vapeurs en esternuant, et aux humeurs morveux, PARÉ, III, 4.

— ÉTYM. *Morve*; Berry, *morvoux*; gén. *mourveux*.

† MORVOLANT (mor-vo-lan), *s. m.* Soie mêlée, qui tombe dans le déchet, lors du dévidage des cocons.

1. MOSAÏQUE (mo-za-i-k'), *adj.* Qui vient de Moïse. La loi mosaïque.

— HIST. XVI° s. Il est là question des observations mosaiques, ausquelles les seducteurs vouloyent contraindre le peuple chrestien, CALV. *Instit.* 269.

— ÉTYM. Lat. *mosaicus*, de *Moses*, Moïse.

2. MOSAÏQUE (mo-za-i-k'), *s. f.* || 1° Ouvrage fait de pièces rapportées, cubes de pierre ou d'émail, ou de verre, ou de bois, colorés, appliqués sur un fond solide, et combinés de manière à reproduire toute sorte de dessins. Une belle mosaïque. Pavé de mosaïque. || 2° L'art dont ces objets sont le produit. || 3° Fig. Mosaïque, ouvrage d'esprit composé de morceaux séparés, dont les sujets sont différents. Cet ouvrage est une mosaïque. || 4° Terme de serrurerie. Panneau en mosaïque, tringles assemblées obliquement et par entailles, formant des mailles, que l'on pose dans le haut d'une porte cochère, en place d'un panneau de bois. || Terme de charpente. Certains assemblages de bois en grume. || 5° Espèce de cône, coquillage.

— HIST. XV° s. La chapelle de Saint Marc [de Venise], qui est la plus belle et riche chapelle, toute faite de musaicq en tous endroits, COMM. VII, 18. || XVI° s. Marqueterie, qu'est une sorte d'ouvrage que les Latins appellent *tesselata opera*, nos François pieces rapportées, et l'ancien vulgaire mosaïque, ST-JULIEN, *Mesl. hist. Avant-propos*, f° XIII, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *musec*, *mozaic*; espagn. et portug. *mosaico*; ital. *musaico*; bas-lat. *mosaicum*, *musaicum*, *mositum*, *musium*; du lat. *musivum*, mosaïque, qui vient du grec μουσεῖον, mosaïque, proprement musée (voy. MUSÉE). La forme régulière serait *musif*; mais on a dérivé *musicum*, qui reproduit μουσεῖον, en *musique* et *musaïque* ou *mosaïque*.

† MOSAÏSME (mo-za-i-sm'), *s. m.* Loi de Moïse.

— ÉTYM. Lat. *Moses*, Moïse.

† MOSAÏSTE (mo-za-i-st'), *s. m.* Artiste en mosaïque. || *Adj.* Les maîtres mosaïstes.

— ÉTYM. Voy. MOSAÏQUE 2.

MOSARABE (mo-za-ra-b'), *adj.* Voy. MOZARABE.

† MOSARABIQUE (mo-za-ra-bi-k'), *adj.* Voy. MOZARABIQUE.

† MOSCATELLE (mo-ska-tè-l') ou MOSCATELLINE (mo-ska-tèl-li-n'), *s. f.* Nom spécifique et autrefois nom officinal de l'*adoxa moschatellina*, Linné (caprifoliacées), dite aussi petite musquée.

— ÉTYM. Dérivé du bas-latin *muscatus*, qui a le goût, l'odeur du musc; comparez MUSCAT.

† MOSCHIFÈRE (mo-ski-fè-r'), *adj.* Terme de zoologie. Qui porte ou produit du musc.

— ÉTYM. Μόσχος (voy. MUSC), et le lat. *ferre*, porter.

MOSCOUADE (mo-skou-a-d'), *s. f.* Sucre brut coloré par de la mélasse et autres substances étrangères.

— REM. Les formes ont varié : mascorades, *tarif* du 18 avril 1667; mascounades, *Arrêt du cons. d'État*, 15 janv. 1671; mascouades, *ib.* 26 oct. 1673; moscouade, ... *Maison rust.* t. III, p. 556, dans POUGENS.

— ÉTYM. Origine inconnue.

MOSQUÉE (mo-skée), *s. f.* Temple des mahométans; on n'y voit ni autel, ni décoration, ni image. Omar enrichit Jérusalem d'une magnifique mosquée de marbre, couverte de plomb, ornée en dedans d'un nombre prodigieux de lampes d'argent, VOLT. *Mœurs*, 83. Barberousse était le maître absolu dans Toulon, il y fit changer une grande maison en mosquée, ID. *ib.* 125.

— HIST. XVI° s. Et [le Turc] sage les consacre comme graves prophetes, Pour contenir son peuple et garder les mosquetes, RONS. 698.

— ÉTYM. Espagn. *mesquita*; ital. *moschea*; de l'arabe *mesgid*, qui vient du verbe *sagad*, adorer : lieu d'adoration.

† MOSQUILLON (mo-ski-llon, *ll* mouillées), *s. m.* Bergeronnette grise.

MOT (mo; on prononçait mò au XVI° siècle, PALSGRAVE, p. 26, et non pas mot'; le *t* se lie dans la prononciation soutenue : un mo-t ambigu; dans la conversation, on ne le lie pas, excepté dans la locution : mot à mot; quelques personnes font sentir le *t*, mot', quand mot finit une phrase; cela n'est pas aujourd'hui de bon usage, bien qu'anciennement Régnier-Desmarais en ait fait une règle; au pluriel, l'*s* se lie : des mo-z ambigus; mots rime, outre les terminaisons en *ots*, avec *faux*, *repos*, *eaux*, etc.), *s. m.* || 1° Son monosyllabique ou polysyllabique, composé de plusieurs articulations, qui a un sens. || 2° Mot nouveau, mot propre, mot faible. || 3° Mots consacrés, sacramentels, factices, forgés. || 4° Gros mots, mots gras. || 5° Grands mots. || 6° Paroles. || 7° Ce qu'on écrit brièvement à quelqu'un. || 8° Les mots, par opposition aux choses. || 9° Sentence, apophthegme, dit notable, parole mémorable. || 10° Un bon mot. || 11° Mot fin. || 12° Fin mot. || 13° Mot trouvé. || 14° Mot pour rire. || 15° Prix que l'on demande ou que l'on offre d'une chose; le dernier mot; au bas mot; prendre au mot. || 16° Le mot d'une énigme, d'une charade, d'un logogriphe. || 17° Le mot dans une devise. || 18° Mot d'ordre. || 19° En un mot; en deux mots; en peu de mots. || 20° Mot à mot; le mot à mot. || 21° De mot à mot. || 22° À ces mots. || 23° À demi-mot; le demi-mot. || 24° À mots couverts. || 25° Dans l'ancienne poésie française, vers qui se répétait dans toutes les stances d'un poëme. || 26° En vénerie, sonner un ou deux mots.

1° Son monosyllabique ou polysyllabique, composé de plusieurs articulations, qui a un sens. Vous vous souvenez du vieux pédagogue de la cour, et qu'on appelait autrefois le tyran des mots et des syllabes [Malherbe], BALZAC, *Socrate chrétien*, X. Cependant leur savoir ne s'étend seulement Qu'à regratter un mot douteux au jugement, RÉGNIER, *Sat.* IX. J'ai une certaine tendresse pour tous ces beaux mots que je vois ainsi mourir, opprimés par la tyrannie de l'usage qui ne nous en donne point d'autres en leur place, VAUGEL. *Rem.* t. I, p. 206, dans POUGENS. Je me souviens de cette belle différence qu'il y a entre les personnes et les mots, qui est que, quand une personne est accusée et que l'on doute de son innocence, on doit aller à l'absolution; mais, quand on doute de la bonté d'un mot, il faut au contraire le condamner et se porter à la rigueur, ID. *ib.* t. II, p. 917. Une oreille un peu délicate pâtit furieusement à entendre prononcer ces mots-là, MOL. *Préc.* 8. Et Malherbe et Balzac, si savants en beaux mots, ID. *F. sav.* II, 7. Quand, dans un discours, se trouvent des mots répétés, et qu'essayant de les corriger, on les trouve si propres, qu'on gâterait le discours, il les faut laisser, PASC. *Pens.* VII, 21, éd. HAVET. Il y en a qui vont jusqu'à cette absurdité d'expliquer un mot par le mot même; j'en sais qui ont défini la lumière en cette façon : la lumière est un mouvement luminaire.... on voit assez de là qu'il y a des mots incapables d'être définis, PASC. *Géom.* I. Ces mots primitifs, espace, temps, mouvement... ID. *ib.*... L'imagination que l'on prend que les bonnes choses [des sciences] sont inaccessibles, en leur donnant le nom de grandes, hautes, élevées, sublimes.... je voudrais les nommer basses, communes, familières; ces noms-là leur conviennent mieux, je hais les mots d'enflure, ID. *ib.* II. Quelle facilité, quelle éloquence [dans une lettre]!

[illegible] tous les mots viennent [illegible] à [illegible], 21 mai 1690. Il ne faut [illegible] des mots, mais tâcher de les entendre, BOSS. *Ét. d'orais.* II, 2. On vit redoubler sa valeur; n'entendez pas par ce mot une hardiesse vaine, indiscrète, emportée, FLÉCH. *Turenne.* Quand la Toute-Puissance D'un mot forma le ciel, l'air, la terre et les flots, BOIL. *Sat.* XII. Ce n'est pas quelquefois qu'une muse un peu fine Sur un mot en passant ne joue et ne badine, ID. *Art poét.* II. Ainsi recommençant un ouvrage [illegible] quatre mots, j'en effacerai trois, ID. *Sat.* II. Il est un heureux choix de mots [illegible]; Fuyez des mauvais sons le concours [illegible], ID. *Art poét.* I. Mais mon esprit, tremblant sur le choix de ses mots, N'en dira jamais un s'il ne tombe à propos, ID. *Sat.* II. Et sur le ton grondeur lorsqu'elle les harangue [ses domestiques], Il faut [illegible] mots [illegible] la langue, ID. *ib.* X. [illegible] Malherbe vint.... D'un mot mis en sa place [illegible] le pouvoir, ID. *Art poét.* I. Tantôt, cherchant la fin d'un vers que je construi, Je trouve au coin d'un bois le mot qui m'avait fui, ID. *Ép.* VI. [illegible], sans dire un seul mot, j'avalais au hasard Quelque aile de poulet.... ID. *Sat.* III. Ils me font dire aussi des mots longs d'une toise, RAC. *Plaid.* III, 3. Josabet livrerait même sa propre vie, S'il fallait que sa vie, à sa sincérité, Coûtât le moindre mot contre la vérité, ID. *Ath.* III, 4. D'un mot ou d'un regard je puis le secourir, ID. *Bajaz.* I, 4. Marot, par son tour et par son style, semble avoir écrit depuis Ronsard; il n'y a guère entre ce premier et nous que la différence de quelques mots, LA BRUY. I. Combien de ces mots aventuriers qui paraissent subitement, durent un temps, et que bientôt on ne revoit plus! ID. V. Il n'appartient qu'à elles [les femmes] de faire lire dans un mot tout un sentiment, et de rendre délicatement une pensée qui est délicate, ID. I. Chaque mot dans mon cœur enfonce le poignard, VOLT. *Alz.* III, 4. Citer les meilleurs auteurs qui ont fait usage de ce mot, faire voir le plus ou moins d'étendue qu'ils lui ont donné, remarquer s'il est plus propre à la poésie qu'à la prose, ID. *Dict. phil. Dictionnaire.* Quelle perte pour ceux d'entre nos écrivains qui ont l'imagination forte, que celle de tant de mots que nous revoyons avec plaisir dans Amyot et dans Montaigne! DIDEROT, *Lett. sur les sourds-muets, Œuv.* t. II, p. 343, dans POUGENS. Un seul mot renferme souvent une collection d'idées : tels sont les termes d'esprit et de [illegible], DUCLOS, *Consid. mœurs*, ch. 11. Les mots sont des termes moyens entre les idées et les objets; l'idée doit produire le mot, et le mot doit rappeler l'idée; mais le sens des mots n'est pas toujours tellement déterminé qu'il amène cet effet, SENNEBIER, *Ess. sur l'art d'observ.* t. II, p. 44, dans POUGENS. Mais l'abus.... sottise que ce mot; ceux qui l'ont inventé, ce sont eux qui vraiment abusent de la presse, P. L. COUR. *Pamphlet des pamphlets.* Ce pamphlétaire [P. L. Courier], qui ne se gênait d'aucune vérité périlleuse à dire, hésitait sur un mot, sur une tournure, se montrait timide à toute façon de parler qui n'était pas de la langue de ses auteurs, CARREL, *Œuvr.* t. V, p. 211. || Fig. Là [sur la falaise], tout est comme un rêve, Chaque voix a des mots, Tout parle.... V. HUGO, *Odes*, V, 23. || Familièrement. Traîner ses mots, parler très-lentement. || [illegible] ses mots, parler avec lenteur et [illegible]. || Manger ses mots, voy. MANGER. || Absolument. Pas un mot, c'est-à-dire silence [illegible] que Mérard avait oublié, je lui en parle avant de nous mettre à table; pas un mot [illegible] *Conf.* VII. || Fig. N'entendre pas un mot de quelque chose, y être tout à fait ignorant, étranger. Il n'entend pas un mot de finance [illegible] *Lett.* 150. || On dit dans le même sens : Il n'en sait pas un mot, il n'en sait pas le plus petit mot. [illegible] ne sait pas le plus petit mot [illegible]. [illegible] ses mots et les pensées [illegible] une [illegible] par l'expres[illegible] à deux [illegible] à double [illegible] à [illegible] mot [illegible] de deux [illegible] [illegible] d'un mot [illegible] peut avoir [illegible], MOL. *Mis.* III, 4. || Il n'y a pas le mot de vrai, un mot de vrai dans ce qu'on vous a rapporté, c'est-à-dire tout y est faux, controuvé. Il n'y a pas le mot de vrai de tout ce que vous [illegible]. || [illegible] mot pour l'autre, [illegible] ce qu'on [illegible] à [illegible] de vingt [illegible] — [illegible] folie! — Oh! c'est un mot pour l'autre, et puisqu'il faut choisir, [illegible], mais [illegible] de ne plus revenir, GRESSET, *le Méchant*, II, 4. || 2° Mot nouveau, mot qui n'existait pas dans la langue, et que l'on crée pour une raison quelconque. Si est-ce que, lorsqu'il est question de faire un mot nouveau dont il semble que l'on ne peut se passer, comme est celui d'exactitude, la première chose à quoi il faut prendre garde, est qu'il ne soit point équivoque; car dès là faites état qu'il ne sera jamais bien reçu, VAUGEL. *Rem.* t. I, p. 408. L'on écrit régulièrement depuis vingt années; l'on est esclave de la construction; l'on a enrichi la langue de nouveaux mots, LA BRUY. I. Il ne s'y trouve pas [dans Racine] un mot nouveau, c'est-à-dire pas un de ces mots qui se faisaient de son temps, comme il s'en est toujours fait et comme il s'en fera toujours, D'OLIVET, *Rem. Racine*, § 13. N'employez jamais un mot nouveau, à moins qu'il n'ait ces trois qualités : être nécessaire, intelligible et sonore, VOLT. *Conseils à un journ.* || Mot propre, mot qui exprime avec plus de justesse et d'exactitude que tout autre l'idée qu'on veut faire entendre. La haine, qui s'efforce de paraître impartiale, n'a jamais pour la louange le mot propre, parce qu'elle ne cherche que des termes qui puissent affaiblir la vérité qu'elle exprime à regret, GENLIS, *Mme de Maintenon*, t. I, p. 237, dans POUGENS. || On dit par opposition : mot impropre. || Mot faible, celui qui n'exprime l'idée qu'imparfaitement. || 3° Mots consacrés, mots qui sont tellement propres et usités pour signifier certaines choses, qu'on ne peut se servir d'un autre mot sans parler improprement. || Mots sacramentels ou sacramentaux, mots qui appartiennent à un sacrement. || Par extension, mots sacramentels, ceux qui sont essentiels à la validité d'un acte, d'une convention. || Mot factice ou fictif, mot qui n'existe pas réellement, mais qui est fait suivant les analogies de la langue. || Mot forgé, mot créé par plaisanterie, d'après quelque circonstance ou quelque nom. Tartufiée est un mot forgé. || Mot hybride, voy. HYBRIDE. || Mot artificiel, mot sans signification, mais composé de telles lettres ou syllabes qu'il sert à rappeler certains objets et à aider la mémoire. *Barbara* dans la logique est un mot artificiel qui désigne un syllogisme dont les trois propositions sont universelles affirmatives. || 4° Familièrement. Gros mots, jurements. Sortez, m'a-t-il dit, petit.... je n'ose pas prononcer devant une femme le gros mot qu'il a dit, BEAUMARCH. *Mar. de Figaro*, I, 7. || Gros mots, menaces, paroles offensantes. L'évêque de Rouen essuya les plus gros mots, dont la reine est prodigue dans sa colère, VOYER D'ARGENSON, *Mém.* p. 390, dans POUGENS. || Voy. aussi GROS, au n° 12. || L'Académie donne : il a dit de gros mots et des gros mots; c'est la même observation que pour de bons mots ou des bons mots, voy. BON, Rem. 4. || Populairement. Avoir des mots, échanger des reproches. || Mots gras, mots qui contiennent quelque impureté, et qu'on ne doit point dire en honnête compagnie et surtout devant des femmes. || Mots de gueule, voy. GUEULE, au n° 3. || 5° Grands mots, paroles ampoulées. Il [Ronsard] vit... Tomber de ses grands mots le faste pédantesque, BOIL. *Art poét.* I. Tout beau, dira quelqu'un, vous entrez en furie : À quoi bon ces grands mots?.... ID. *Sat.* I. Les pédants.... ne la distinguent pas [l'éloquence] de l'entassement des figures, de l'usage des grands mots et de la rondeur des périodes, LA BRUYÈRE, I. || Grands mots, expressions scientifiques employées hors de propos (voy. GRAND, n° 8).... La métaphore et la métonymie, Grands mots que Pradon croit des termes de chimie, BOIL. *Ép.* X. || Un grand mot, une parole de grande importance. Ô l'heureuse nouvelle, Le grand mot qu'on m'a dit! [illegible], peuple aimé, Nous entrerons, troupe fidèle Dans la maison du Dieu qui seul a tout formé, CORN. *Trad. du psaume* CXXI. || Familièrement. Le grand mot est lâché, le mot qu'on retenait est enfin prononcé. || 6° Paroles, et, particulièrement, peu de paroles. Dites-lui un mot en ma faveur. Il n'a pas pu placer un mot dans la conversation. Un mot ne fait pas voir jusques au fond d'une âme, CORN. *Rodog.* IV, 4. Faute d'un mot d'aveu dont il n'ose douter, ID. *Sophon.* IV, 3. Ils ne m'ont jamais dit un mot de leur amour, MOL. *Femm. sav.* II, 3. Mais disons donc un pauvre mot de ma fille, SÉV. 13. Il n'a pas trouvé le moment de dire un mot en faveur de mon fils, ID. 563. J'ai dit aussi que je croyais qu'il faudrait, quand il sera tout à fait résolu, en dire un petit mot au roi; je [illegible] que ce [illegible], MAINTENON, *Lett. au card. de Noailles*, 27 janvier 1698. Le prélat.... Leur confie en ces mots sa trop juste douleur, BOIL. *Lutr.* I. Dès le premier mot ma langue embarrassée Dans ma bouche vingt fois a demeuré glacée, RAC. *Bérén.* II, 2. [illegible] d'un grand dessein un mot nous fait juger, ID. *Athal.* II, 6. Seigneur, dites un mot, et vous nous sauvez tous, ID. *Bajaz.* II, 3. Une audience destinée à rendre sommaire justice au peuple, aux artisans et aux petites affaires qui n'ont qu'un mot, ST-SIM. 47, 196. Léonor, qui était à la porte de sa chambre, ne perdait pas un mot de ce que l'on disait, LESAGE, *Diable boit.* ch. 6, dans POUGENS. Jamais un mot d'amour n'est sorti de sa bouche, LAMOTTE, *Inès de Castro*, I, 3. Si M. le maréchal de Richelieu était à Versailles, il pourrait lui en dire quelques mots, c'est-à-dire, en faire quelques plaisanteries, tourner mon entreprise en ridicule, se bien moquer de moi et de ma colonie, VOLT. *Lett. d'Argental*, 11 oct. 1771. Ces raisons seront bien moins fortes qu'un mot de votre bouche, et je vous supplie d'avoir la bonté de dire ce mot à un prince qui ne se fait pas prier quand il s'agit de faire des heureux, ID. *Lett. M. de la Touraille*, 24 fév. 1768. Et de son [illegible] savoir, si je réplique un mot, Pour prouver que j'ai tort, il me déclare un sot, GILB. *le XVIIIe siècle.* C'est un mérite non commun, ni facile, de [illegible] peu de mots beaucoup de sens, P. L. COUR. *Pamphl. des pamphl.* || Toucher un mot de, recommander une affaire, une personne. || Elliptiquement, un mot, se dit pour touchez un mot, recommandez. Cependant, s'il est vrai que mon service plaise, [illegible] un bon mot de grâce au père de la Chaise [qui avait la feuille des bénéfices], P. CORN. *Au roi*, 1676. || Si je n'en disais mot, je n'en pensais pas moins, c'est-à-dire tout en me taisant je n'en gardais pas moins ma pensée (voy. DIRE, n° 28). Si je n'en disais mot, je n'en pensais pas moins, RÉGNIER, *Sat.* X. || N'avoir pas le mot à dire, le plus petit mot à dire, être sans aucun droit pour élever des objections. Elle est, je vous assure, bien mortifiée et bien décontenancée; je la vis l'autre jour, elle n'a pas le mot à dire, SÉV. 23. Je n'ai pas le mot à dire à le premier article de votre lettre, ID. 27 juin 1670. Tout cela fut traité avec une justesse, une [illegible], une vérité, que les plus grands critiques n'auraient pas eu le mot à dire, ID. 6 mars 1680. Il n'y a pas le plus petit mot à dire à cela, MARIV. [illegible] *discr.* I, 5. || N'être pas à un mot, ne pas se laisser imposer silence. M. de Rohan n'était pas à un mot, ni aisé à persuader, ST-SIM. 64, 58. || Avoir le dernier mot, l'emporter dans une discussion, [illegible] taire son adversaire. Oh! puisque vous le prenez par là, vous n'aurez pas le dernier mot, [illegible] t. [illegible] p. 341. || Au premier mot, à la première parole qui se dit de quelque chose, dès qu'on peut comprendre ce dont il s'agit. Un noble cœur au premier mot doit prendre son parti, MOL. *Festin*, [illegible] J'ai lu votre lettre au roi, qui l'a entendue au premier mot, MAINTENON, *Lett. à Mme de Dangeau*, t. VII, p. 81, dans POUGENS. || Il faut que [illegible] passe à son mot, il faut que tout se fasse comme il l'entend. Mais que peut-on espérer, quand [illegible] et encore un homme qui n'a pas plus d'autorité et peut-être plus de savoir que les autres, ne veut [illegible] entendre, et qu'il faut que tout passe à son mot, BOSS. *Variat.* V. || Dire deux mots, tenir quelque discours très-court. Mais, de grâce [illegible] deux mots en sa défense, CORN. *Cid*, II, 7. Et j'ai deux mots à vous dire De la part de Jupiter, MOL. *Amph. Prol.* || Dire deux mots de, s'occuper de l'affaire dont il s'agit. L'autre reprit : Il vous faut un remède [illegible] matin, nous en dirons deux mots, LA FONT. *Remède.* Il est là dedans qui lui en dit deux mots, HAMILT. *Gramm.* 8. || Par forme de menace. Nous en dirons deux mots quand vous voudrez, nous videront notre querelle quand il vous plaira. || On dit dans le même sens : J'ai à me plaindre de lui, je lui en dirai deux mots. || Par forme de provocation, quand on veut avoir une explication avec quelqu'un. À moi, comte, deux mots, CORN. *Cid*, II, 2. || Par extension et par plaisanterie. Disons deux mots à cette bouteille de bourgogne, à ce pâté, entamons cette bouteille, ce pâté. || Dire son mot, parler à propos, donner son avis, prendre part à la conversation. Chacun lui dit son mot cette fois-là, LA FONT. *Papef.* Vous faites des dialogues, chacun y dit son mot très-plaisamment, SÉV. 97. S'il faut absolument que je dise mon mot, je commencerai par la douceur, MAINTENON, *Lett. à Mme de Dangeau*, 16 mai 1708. Sur l'Œdipe nouveau de cette [illegible] chacun a dit son mot, VOLT. *Disc.* 6. || Vous m'en direz quelques mots, c'est-à-dire vous apprécierez combien cela est bon, utile, etc. Tu m'en diras quelques mots dans deux jours, LA FONT. *Troq.* || Ne dire mot, ne [illegible] mot, ne point parler, ne point répondre. [illegible]

n'a dit mot, Monsieur, c'est la plus belle où je ne suis qu'un sot, CORN. *le Ment.* I, 4. Et vous ne dites mot à ces indignités, MOL. *le Dép.* III, 9. Comme il ne répondait mot, je dis.... PASC. *Prov.* IV. Le bruit est pour le fat, les plaintes pour le sot ; L'honnête homme trompé s'éloigne et ne dit mot, LANOUE, *la Coquette corrigée*, I, 3. Il écoutait tout et ne disait mot, BERN. DE ST-P. *Café de Surate.* || On dit dans un sens analogue : ne sonner mot, ne souffler mot. Ne soufflez mot, retenez votre haleine ; Tremblez, enfants, vous qui jurez parfois, BÉRANG. *Préf.* || Trancher le mot, dire tout net, ne point pallier son discours, s'exprimer sans feinte, donner une réponse décisive. Avoir prédit, tranchant le mot, Qu'il ne serait jamais qu'un sot, SCARR. *Virg.* VI. || Un mot, deux mots, s'il vous plaît, se dit familièrement pour appeler quelqu'un quand on a à lui parler. De grâce, un mot, mon frère, MOL. *Tart.* I, 6. || 7° Ce qu'on écrit brièvement à quelqu'un. Je lui en écrirai un mot. Dites-moi quelque petit mot de ma tante, SÉV. 114. Un mot de notre voyage, ma chère enfant, ID. 548. Il serait à désirer que tous ceux qui prennent le parti de sortir de la vie laissassent par écrit leurs raisons, avec un petit mot de leur philosophie ; cela ne serait pas inutile aux vivants et à l'histoire de l'esprit humain, VOLT. *Olympie, Note.* Il n'y avait pas un mot de tout cela dans votre livre, mon cher oncle, ID. *l'Ingénu*, 6. Garder dans son cœur de jeune homme Un nom mystérieux que jamais on ne nomme, Glisser un mot furtif dans une tendre main, V. HUGO, *F. d'aut.* 18. || 8° Les mots, par opposition aux choses. Si quelqu'un, plein de pensées plus hautes, prétend ici plus superbement mépriser toute cette étude des mots et du langage.... PELLISSON, *Hist. de l'Acad.* III. Un jeune Grec employait à l'étude des choses les précieuses années qu'un jeune Français consacre à l'étude des mots, D'OLIVET, *Hist. Acad.* t. II, p. 163, dans POUGENS. || Ce sont des mots, ce ne sont que des mots, c'est-à-dire ces paroles sont vides de sens ; et aussi ces paroles ne seront suivies d'aucun effet. || Un mot d'écrit, un billet court. N'ayant reçu des recommandations que de deux ou trois personnes, je me plaignais en général de toutes les autres, de qui je n'avais pas ouï un mot depuis que je suis ici, VOIT. *Lett.* 25. Celui qui l'a fait [un sonnet] devait bien connaître l'humeur de la personne [une dame] à qui il écrivait, puisqu'ayant perdu un amant, il ne lui en dit pas un mot de consolation, ID. *ib.* Que dites-vous du tour, et de ce mot d'écrit? MOL. *Éc. des femmes*, III, 4. || On dit dans le même sens : un mot, deux mots. Donnez-moi un mot, donnez-moi deux mots de votre main. Tenez, voyez ce mot, et sortez hors de doute ; Lisez-le donc tout haut, MOL. *le Dép.* I, 2. || 9° Sentence, apophthegme, dit notable, parole mémorable. Le docte saint Jean Chrysostome a renfermé en un petit mot une sentence remarquable, quand il a dit.... BOSS. *Sermons, Véritable conversion*, 1. Saint Grégoire de Nazianze a dit ce beau mot du grand saint Basile : Il était prêtre, dit-il, avant même que d'être prêtre, ID. *Bourgoing.* Ces mots heureux qu'une approbation universelle transmet à la postérité, HAMILT. *Gramm.* 1. Après avoir supputé longtemps sa dépense et ses forces, selon le mot de l'Évangile, elle en demeure là et ne jette pas même les premiers fondements de l'édifice, MASS. *Carême, Enf. prod.* Savez-vous bien que Pythagore, qui n'était pas un sot, et qui a mis toute sa philosophie en logogriphes, dit dans un de ses préceptes : Ne mangez pas votre cœur. C'est un grand mot, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 31 déc. 1774. || Il se dit aussi de pensées moins importantes. Il lui échappe des mots fort heureux. Et tel mot, pour avoir réjoui le lecteur, A coûté bien souvent des larmes à l'auteur, BOIL. *Sat.* VII. Et dès qu'un mot plaisant vient luire à mon esprit, Je n'ai point de repos qu'il ne soit en écrit, ID. *ib.* || Mot d'Évangile, voy. ÉVANGILE. || 10° Un bon mot, une parole pleine de sens, de force (sens peu usité). [Montaigne] s'arrête à faire entendre qu'il ne faut pas juger de la capacité d'un homme par l'excellence d'un bon mot qu'on lui entend dire, PASC. *Géom.* II. || Plus ordinairement, chose dite avec esprit. Un jeune frisé.... Me vint prendre et me dit, pensant dire un bon mot : Pour un poëte du temps, vous êtes trop dévot, RÉGNIER, *Sat.* VIII. Dieu ne créa que pour les sots Les méchants diseurs de bons mots, LA FONT. *Fabl.* VIII, 8. Et dans tous ses propos On voit qu'il se travaille à dire de bons mots, MOL. *Mis.* II, 6. Diseur de bons mots, mauvais caractère, PASC. *Pens.* VI, 19, éd. HAVET. Diseur de bons mots, mauvais caractère : je le dirais, s'il n'avait été dit, LA BRUY. VIII. M. de Pompone m'a mandé qu'il me priait d'écrire tous les bons mots de Mme Cornuel, SÉV. 371. Les uns.... d'autres.... j'en vois qui sont sans cesse à étudier de bons mots, pour avoir l'applaudissement du beau monde, BOSS. *Sermons, Loi de Dieu, Préambule.* Un jeune fou qui se croit tout permis, Et qui pour un bon mot va perdre vingt amis, BOIL. *Sat.* IX. Ils blanchissent auprès d'eux [les rois] dans la pratique des bons mots, qui leur tiennent lieu d'exploits ; mais ils s'attirent, à force d'être plaisants, des emplois graves, ID. *ib.* XI. Personne, après Mme Cornuel, n'a plus dit de bons mots que Mme de Coulanges, M^{me} DE CAYLUS, *Souvenirs*, p. 127, dans POUGENS. Les bons mots sont des hasards, et les agréments sont des titres, VOISENON, *Sultan Misapouf, Œuv.* t. V, p. 68, dans POUGENS. Cacambo expliquait les bons mots du roi à Candide, et, quoique traduits, ils paraissaient toujours des bons mots ; de tout ce qui étonnait Candide, ce n'était pas ce qui l'étonnait le moins, VOLT. *Candide*, 18. Par des bons mots, qui piquent et qu'on aime, Si naturels que l'on croirait soi-même Les avoir dits, ID. *Ce qui plaît*, etc. Je vous réponds que, si le roi a autant de millions que l'abbé de Voisenon dit de bons mots, il est plus riche que les empereurs de la Chine et des Indes, ID. *Lett. Dupont*, 16 août 1763. J'ai rencontré souvent de ces gens à bons mots, De ces hommes charmants qui n'étaient que des sots, GRESSET, *Méchant*, IV, 4. Et faisait jaillir à propos Le feu de la saillie et l'éclair des bons mots, DELILLE, *Convers. Prolog.* ....Un flacon délectable Verse avec son nectar les aimables propos, Et, comme son bouchon, fait partir les bons mots, ID. *Homme des champs*, I. || Absolument. Des mots, de bons mots, des traits d'esprit Est-ce bien là l'emploi qu'un bon esprit doit prendre? L'orateur des foyers et des mauvais propos? Quels titres sont les siens? l'insolence et des mots, GRESSET, *le Méch.* IV, 4. Né avec le talent de la plaisanterie, ses mots étaient souvent répétés, CONDORCET, *Vie de Volt.* || On dit maintenant en ce sens : faire des mots. || 11° Mot fin, expression dont la force ou l'esprit ne paraît qu'après qu'on y a réfléchi. || 12° Fig. Le fin mot, ce qu'il y a de secret, d'important dans une affaire. || Je n'entends pas le fin mot de tout cela, je ne comprends pas ce qu'on veut, à quoi tendent tous ces discours et cette conduite singulière. || Dire le fin mot, manifester entièrement son projet, ses vues. || 13° Mot trouvé, mot si heureux ou si heureusement placé, qu'il semble le résultat d'une trouvaille, non d'un effort de l'esprit. Qui pense finement et s'exprime avec grâce Fait tout passer ; car tout passe ; Je l'ai cent fois éprouvé, Quand le mot est bien trouvé, LA FONT. *Tabl.* Voilà ce que Boileau appelle des mots trouvés, VOLT. *Dict. phil. Dictionnaire.* || 14° Familièrement. Mot pour rire, ce que l'on dit en plaisantant pour amuser les autres. Eh bien, il parle livre ; il a le mot pour rire, RÉGNIER, *Sat.* XIII. Le bon Picard a donc le petit mot pour rire! COLLIN D'HARLEVILLE, *Optimiste*, I, 9. || Il n'y a pas le mot pour rire, se dit lorsqu'un homme, voulant être plaisant, ne l'est pas du tout. Il n'y a pas le mot pour rire à ce qu'il dit. Où est là le mot pour rire? || Je ne sais où est le mot pour rire dans cette affaire, se dit d'une affaire qui a mal réussi, qui est fort désagréable. || Il n'y a pas là le mot pour rire, le plus petit mot pour rire, la chose dont on parle ne doit pas être tournée en plaisanterie. || 15° Prix que l'on demande ou que l'on offre d'une chose. Je n'en rabattrai rien ; je n'ai pas deux mots. Je priai Joliet de faire le marché au mot du père [au prix que le père avait marqué], et que je donnerais le surplus, ST-SIM. 427, 166. || Le premier mot, le premier prix, celui sur lequel il est possible que l'on fasse quelque diminution ou quelque augmentation. || Le dernier mot, le dernier prix que l'on offre ou que l'on accepte. Allons, ton dernier mot, bonhomme, et prends-y garde. — Faut-il vous parler clair? — Oui. — C'est que je le garde [mon moulin] ; Voilà mon dernier mot, ANDRIEUX, *le Meunier de Sans-Souci.* || Fig. Il se dit, dans toute discussion, de ce qui est la détermination dernière. Fort bien! C'est votre dernier mot? et moi voici le mien, COLLIN D'HARLEVILLE, *Vieux célib.* IV, 5. || Au bas mot, en évaluant la chose au plus petit prix. || Prendre au mot, accepter sur-le-champ les offres, les propositions qui sont faites, et, en général, les dires de quelqu'un. Un prend soudain au mot les hommes de sa sorte, CORN. *Mél.* II, 4. Maître Æneas au mot le prit, Et fit compliment au poëte, SCARR. *Virg.* VI. Vous êtes bientôt prise au mot, ma fille, BOSS. *Lett. Cornuau*, 77. Sans s'imaginer qu'elle dût le prendre au mot, HAMILT. *Gramm.* 7. J'aurais été le plus puni, si l'on m'eût pris au mot, MARIVAUX, *Pays. parv.* part. 6. Quelque permission qu'ils [les grands] semblent nous donner d'oublier leur rang, il ne faut jamais les prendre au mot, DIDER. *Principes de polit.* 32. || Lâcher le mot, voy. LÂCHER, n° 10. || 16° Le mot d'une énigme, d'une charade, d'un logogriphe, le mot qu'on propose à deviner dans une énigme, dans un logogriphe, etc. || Fig. C'est une énigme dont chacun a cherché le mot depuis Pythagore, VOLT. *Âme*, 14. Il est nécessaire de vous expliquer cette énigme ; en voici le mot.... GENLIS, *Adèle et Théod.* t. I, p. 273, dans POUGENS. || Fig. Le mot de la situation, ce qui l'explique. || Fig. Chercher le mot, avoir le mot d'une chose, en chercher, en avoir trouvé l'explication. J'ai vainement cherché le mot de l'univers, LAMART. *Méd.* I, 2. || Vous dites là le mot, ce que vous dites éclaircit la difficulté, est décisif. Le gouvernement deviendra toujours corrupteur, quand, par sa nature, il sera corrompu ; voilà le mot, RAYNAL, *Hist. phil.* XIX, 14. || 17° Mot, dans une devise, signifie les paroles de la devise. || Il se dit également d'un mot ou d'une phrase courte que quelques maisons illustres placent dans leurs armoiries. || 18° Terme de guerre. Mot d'ordre, signe de reconnaissance donnée par un chef à ceux qui sont sous ses ordres pour qu'ils puissent se reconnaître, et qui est composée de deux mots : l'un, mot d'ordre proprement dit, est celui de la demande ; l'autre, mot de ralliement, est celui de la réponse. Donner le mot, prendre le mot, porter le mot. Quand un poste reconnaît une patrouille, il en reçoit le mot d'ordre, et donne celui de ralliement. Quand une patrouille rencontre une ronde, elle lui donne les deux mots d'ordre. Il est arrivé à Brest une contestation entre le sieur chevalier de Chasteaurenault et le sieur comte de Sourdis, chefs d'escadre, sur le commandement dans ledit port, ce dernier ayant prétendu donner le mot, quoique moins ancien.... *Seignelay à Demuin*, 1681, dans JAL. Les mots de ralliement! — Dieu, Charle et Médicis, M. J. CHÉN. *Charles IX*, II, 4. || On disait autrefois dans le même sens : le mot du guet. Son fils avait donné pour mot du guet : la meilleure des mères, DIDER. *Claude et Nér.* I, 38. || Le mot de passe, le mot qu'il faut dire pour qu'on vous laisse passer par un endroit gardé. || Fig. Prendre le mot de, subir les ordres de... Il dit, et croit bien dire, parlant de moi, *le loustic du parti national*, et fait là une faute, sans s'en douter, le bonhomme ; le mot est étranger ; lorsque l'on prend le mot des puissances étrangères, il ne faut pas le changer, P. L. COUR. *Lettres particulières*, II. || Fig. Avoir le mot, être averti de ce qu'il convient de faire ou de dire dans certaines circonstances. Elle aura beau s'en plaindre ; Le concierge a le mot, vous n'avez rien à craindre, TH. CORN. *Galant doublé*, IV, 9. Le roi, qui avait le mot, avait étalé tous ses trésors, VOLT. *Zadig*, 14. M. d'Orbe a le mot pour entamer une savante dissertation, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 36. || Dans un sens analogue, donner le mot, indiquer ce qu'il faut dire ou faire. Janot, A qui Richard avait donné le mot, LA FONT. *Rich.* La vertu qui donne le mot à toute cette société de gens de bien, afin qu'ils concourent avec elle au succès de son entreprise, MARIV. *Marianne*, 9^e part. || Fig. Se donner le mot du guet, se dire le mot, se donner le mot, c'est-à-dire être de concert, d'intelligence ensemble. Comme si toutes deux s'étaient donné le mot, LA FONT. *Tabl.* Si nous pouvions nous donner le mot de devenir sages, LA BRUY. XII. Toutes les nations ont dansé autrefois à la nouvelle lune ; s'étaient-elles donné le mot? non, pas plus que pour se réjouir à la naissance de son fils, VOLT. *Dict. phil. Antiquité.* Aucun n'est parti, et ils se sont tous donné le mot de ne pas quitter, *Correspond. de Klinglin*, t. I, p. 127. || 19° En un mot, bref, enfin. En un mot, il faut vivre de manière que nous mourions à l'usage même de la vie, BOSS. *Sermons, Véritable convers.* 3. Elle flotte, elle hésite, en un mot elle est femme, RAC. *Athal.* III, 3. || En un mot, en une seule parole, en quelques paroles. En un mot, je n'en ferai rien. Pour répondre en un mot à toutes vos raisons, je vous dis que je n'y irai pas. || En deux mots, en trois mots, même sens. Voilà précisément une histoire en trois mots, DESTOUCHES, *le Philosophe marié*, I, 4. Nicomède, en deux mots, ce désordre me fâche, CORN. *Nicom.* IV, 3. Admirable portrait des gens du siècle, exprimé en deux mots par ce saint docteur, BOURDAL. 4^e *dim. après Pâq. Dominic.* t. II, p. 146. || En peu de mots, brièvement. ... Qu'il n'est point de coupable en repos ; C'est ce qu'il faut ici montrer en peu de mots, BOIL. *Épître* XI. || Familièrement. Autant en un mot qu'en cent, qu'en mille, en un mot comme en cent, comme en mille, façons de parler par lesquelles on exprime sa dernière résolution. En un mot comme en cent, je ne puis faire

[illegible], *Fables d'Ésope*, v, 1. En un mot [illegible] Marianne, [illegible] mot pour mot, sans [illegible] Pope, [illegible] mot à mot [illegible] une conversation qu'elle avait eue avec le roi, [illegible] Gramm. [illegible] montrer mot à mot comme à un enfant, MARMONTEL, *Mém.* III. || Cela est mot pour mot, mot à mot dans [illegible] Bossuet, cela s'y trouve entièrement [illegible]. Pour savoir si elles [ces propositions] étaient mot à mot dans Jansénius ou non, PASC. *Prov.* XVII. Croirait-on que le jugement de Sancho dans l'île de Barataria est tiré presque mot à mot d'un recueil de légendes écrites en latin par un Espagnol du XII[e] siècle, et dont la bibliothèque du roi conserve le manuscrit? SAINT-FOIX, *Ess. Paris*, t. IV, dans POUGENS. Cet homme [Bolingbroke], qui avait sans doute un beau génie, [illegible] son plan du Tout est bien, [illegible] mot pour mot dans les [illegible], VOLT. *Dict. phil.* Bien, tout est bien. || Dicter mot à mot, dicter [illegible] après l'autre, ne dicter qu'un mot à la fois. || Traduire mot à mot, traduire un mot d'une langue [illegible] d'un mot d'une autre langue, sans rien [illegible]. Homère, ce poëte si sensé, si [illegible], devient puéril, insipide et d'une bassesse insupportable quand on entreprend de le traduire en latin mot à mot, comme saint Jérôme l'a sagement remarqué, ROLLIN, *Traité des Ét.* I, I. || S. m. Le mot à mot, une traduction littérale. Faire le mot à mot. || 21° De mot à mot, même sens. Voici donc de mot à mot comme on parla, BOSS. *Var.* XII, § 3. Qui voudra faire un tissu de toute la doctrine de saint Augustin, n'a qu'à ramasser, de mot à mot seulement, ce qu'on trouve dans les endroits que ce Père a cités de saint Ambroise, ID. *Déf. de la trad. et des saints Pères*, VIII, 23. || 22° À ces mots, *loc. adv.* usitée dans la narration, et signifiant après qu'il a été parlé ainsi. À ces mots.... reconnaissant ma faute, BOIL. *Sat.* [illegible] || On dit dans un sens analogue : à ce mot. Dis-lui qu'avec douceur il traite sa captive ; Qu'il lui rende.... À ce mot, ce héros expiré...., RAC. *Phèdre*, V, 6. || 23° À demi-mot, sans dire tout. S'expliquer à demi-mot. [illegible] à demi-mot, [illegible] ce qu'une personne veut dire, dès qu'elle a commencé de parler. J'entends à demi-mot où va la [illegible] Nous étions bien propres à [illegible] à demi-mot, SÉV. à Bussy, 10 déc. 1670. On dirait que les cœurs qui s'aiment s'entendent à [illegible], CHATEAUB. *Génie* I, I, 2. || S. m. Le demi-mot, [illegible] par lequel on fait entendre [illegible] sans l'exprimer nettement, le demi-mot [illegible] Entre amants sont jeux pour la plupart; Vous les trouverez tous [illegible]; Un mot les met au champ, [illegible], LA FONT. *Eunuque*, V, 2. [illegible]

[illegible] || 24° À mots couverts, en employant des expressions qui voilent le sens de ce qu'on dit. D'après ce que tu m'en dis à mots couverts, MIRAB. *Lett. orig.* t. III, p. 149 dans POUGENS. || 25° [illegible] || 26° [illegible]

[illegible] ne dit mot [illegible] mot qui serve, il faut garder franc et sans déguisement, et dire une parole sur quoi on puisse faire quelque fond. [illegible]; il n'y a qu'un mot qui serve; [illegible]

Préc. 5. || Quand les mots sont dits, l'eau bénite est faite, quand on a conclu un marché, il faut l'exécuter.

— REM. 1. Après *mot* employé pour annoncer un substantif, adjectif, verbe, adverbe, préposition que l'on cite, on joint ce substantif, etc. à *mot* sans préposition : Dans le mot tempête la pénultième syllabe est longue, *Dict. de l'Acad.* au mot *pénultième*. On peut aussi intercaler la préposition *de* : Le mot de vertu emporte presque toujours l'idée d'effort fait sur soi-même, *Dict. de l'Acad. emporter*. User des mots de tu et de toi en parlant à quelqu'un, *ib. tutoyer*. || 2. D'après Pautex, il vaut mieux mettre *de* en trois cas : 1° quand *mot* peut être remplacé par *épithète* : Le mot de gredin est injurieux ; 2° quand *mot* peut être remplacé par *nom* : Le mot de gazetier a été remplacé par le mot de journaliste; 3° quand *mot* est équivalent à idée ou à quelque autre terme semblable : Le mot de mort est pénible à certaines personnes.

— SYN. 1. MOT, TERME. À l'idée de mot, terme ajoute l'idée de convenance au sujet dont on parle : La pureté du langage dépend des mots; la précision du langage dépend des termes. || 2. MOT, PAROLE. Les paroles sont le son émis comme exprimant une idée, tandis que les mots représentent non-seulement le son, mais aussi l'écriture; mais, dans quelques cas, mot se prend pour paroles, et il en devient synonyme: S'exprimer en peu de mots ou en peu de paroles.

— HIST. XI[e] s. N'i ad paien qui un sul mot respondet, *Ch. de Rol.* II. N'i a celui qui mot sont [sonne] ne mot tint [tinte], *ib.* XXX. Il lur a dit un mot curteisement, *ib.* LXXXIX. Il n'en sait mot, n'i a coulpe li bers, *ib.* XC. De nos franceis [il] va disant si mais moz, *ib.* XCI. || XII[e] s. Après ces moz [il] a son cheval monté, *Ronc.* 56. À icest mot chet Gautiers pasmés, *ib.* 94. Que mot [ils] n'en savent par homme qui soit né, *ib.* 166. Li cuiverz [le misérable] ne dit mot, l'ame s'en est alée, *ib.* 196. Et je, qui sui au morir, Ne sai qu'un mot, tant [je] le desir : Merci, *Couci*, IV. Jà de mon cuer n'istra [ne sortira] mais la semblance Dont [ma dame] me conquist as moz pleins de douçor, *id.* XVI. Et quant recort [je me rappelle] la simple courtoisie Et les douz mos que [elle] seut [a coutume] à moi parler, ID. XXII. Enuit [ce soir] l'en advendra [ce] dont encor [il] ne sait mot, *Sax.* XVII. E li sainz comença mot à mot à prover, Û li reis par ces leis [lois] voleit tendre et aler, *Th. le mart.* 67. || XIII[e] s. Par moz couvers et par cointes semblans, *Hist. litt. de la France*, t. XXIII, p. 791. Ne cil [ceux-là] ne sont bien apris ne courtois, Qui m'ont repris, si j'ai dit mot d'Artois, QUESNES, *Romanc.* p. 85. [Que] nul mal mot ne issent de vostre bouche, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 356. ....Ai hardiement [hardiesse] pris, Por mot à mot mettre en escrit Le tornoiement Antecrist, HUON DE MERI, *Tornoiement Antecrist*, dans HOLLAND, *Chrestien von Troies*, p. 13. Et puis s'escria à plain mot : Traï vos a cil ki vos ot [celui qui vous eut] À guier [guider] et à maintenir, PH. MOUSKES, *ms.* p. 189, dans LACURNE. Il en fuiant un court mot sonne Du cor que il avoit au col, *Bl. et Jehan*, v. 4091. Vilain mot [paroles qui attaquent la réputation d'une femme], AUD. LE BASTARD, *Romancero*, p. 22. [Il] Lui conta mot et mot toute l'entention De bele Beatris.... *ib.* p. 33. À peine [elle] put mot dire, tant li cuers lui failli, *Berte*, CXXVII. Sire, tel née [nie] et defent mout à mout le murtre et les cas que tel li mot sus, *As. de J.* 148. Tout oiroie qui mot ne dit, *la Rose*, 13188. Por ce est-il fous qui donc à perte Bone aventure quant il [l'a] [entendi] : Estraire en doit aucun bon mot, Dont il [illegible] Qui son conte veent oir, *Ren.* 19774. Li lai [les laïques] qui ont à plaidier contre aus [eux] en cort laie, n'entendent pas bien les mos meismes qu'il dient en françois, BEAUM. VI, 1. Il doit requerre à le [la] cort que se [sa] procuration soit [illegible] mot à mot, [illegible] seelée du seel de le [la] cort, ID. IV, 28. Mult i a [illegible] et destrece, Quant l'en chiet en autrui dangier [l'on [illegible] l'autorité d'autrui] Por son boivre et por son mangier; Trop i covient [illegible], RUTEB. II, 81. || XIV[e] s. On rit, on joue, on rigole; Et qui scet bon mot, si le dict, De ce n'est on mie escondit, *Modus*, f° CX. verso. Quand tu auras trouvé le cerf du limier, tu dois corner pour les chiens long mot, *ib.* f° XX. Sacha [tira] le empoignant un petit coutel à un mot [poignard meurtrier qui ne laisse dire qu'un mot], qu'il avoit à [illegible] *cultellus*. || XV[e] s. Ils [les [illegible] FROISS. II, II, 67. Si s'en [illegible] et en commencerent à [illegible] leurs gros mots, [illegible] [illegible] avoir fait tailler et graver les armes

de monseigneur et son mot sur vieilles verrières, [illegible], p. 400. À nous te [illegible] rendre ; Ren toy, car tu es desconfis ; [illegible] plus ne puez [tu ne peux] attendre, [illegible] *Poésies mss.* f° 451. Elles [les femmes] devront [illegible] citez. Les doulx mos à euix [elles] usitez, [illegible] marchiez et le theatre, ID. *ib.* f° 538 Armez et [illegible] brez des armes et timbres des chevaliers, de [illegible] motz, de leurs noms et de leurs devises, [illegible] LA MARCHE, *Mém.* livre I, p. 219, dans LACURNE. [illegible] hardiement le conseil; [illegible] gnent personne, *Perceforest*, t. I, f. 122. Et [illegible] veuillez tenir vostre mot, ID. [illegible] f° 162. Il fut contraint de leur accorder toutes [illegible] demandes; et après qu'il leur eut dit le mot [illegible] plusieurs allées et venues... COMM. II, 4. Et [illegible] que bon mot à chascun de ses gens [illegible] aimable], ID. IV, 10. — Monseigneur — [illegible] — Seulement ung mot. — Il est tard, [illegible] *Plaidoyer de la simple et de la rusée*. || XVI[e] s. [illegible] flamand, foullé et assailly de tous costez, se [illegible] doit à tous efforts, mais tant estoit jà battu et [illegible] qu'il estoit prest à dire le mot et pris, J. D'AUTON, *Annales de Louis XII*, p. 351, dans LACURNE. Tu pourras en trois mots luy dire mes [illegible] 284. Puis j'ai congneu que la tienne [illegible] ne sont pas motz d'evangile ne messe, J. MAROT, [illegible] Contens n'avoir rien dict qui vaille aux neuf [illegible] vers, pourveu qu'au dixieme il y ait le [illegible] pour rire, DUBELLAY, I, 24, *verso*. Souvent [illegible] bon mot on perd un bon amy, ID. VI, 37, *verso*. Luy avoit grandement despleu, quoi qu'il n'en [illegible] nast mot, RAB. *Pant.* IV, *au card. de Chastillon*. Des mots de gueule.... des mots dorés, [illegible] Pleust à Dieu.... que j'eusse le mot de la [illegible] tille, *ib.* Sur le mot de Solon que.... MONT. I, 44. Courir après un bon mot, ID. I, 191. Il fut si misérable de se voir prins au mot, ID. I, 404. Mon ami, je t'en prie, depeche les moi, je te paierai à tes mots [ce que tu me demanderas], DESPER. *Contes*, XXV. [illegible] de mots qui remplissoient la bouche, afin de se faire estimer un grand docteur, ID. *ib.* XLII.

ÉTYM. Bourg. *mô*; prov. et catal. *mot*; esp. et port. *mote*; ital. *motto*; napol. *mutto*; du bas-lat. *muttum*, mot (*ne muttum quidem audet dicere*); du lat. *muttum*, mot, grognement, *muttire*, grogner, murmurer.

† **MOTACILLE** (mo-ta-si-l') *s. f.* Bergeronnette, dite aussi hochequeue, battemare, etc. Le nom de genre est *motacilla*, famille des turdidés.

— ÉTYM. Lat. *motacilla*.

† **MOTECALLEMIN** (mo-té-kal-lé-min), *s. m.* Nom d'une secte de philosophes arabes qui, pour combattre le péripatétisme, l'idée d'éternité de la matière et la négation de la création, [illegible] talent de l'atomisme d'Épicure, modifié [illegible] point de vue, et s'efforçaient d'établir un [illegible] absolu devant tourner au profit de la foi [illegible]

— ÉTYM. Arabe, *motecallem*, participe [illegible] radical *kalam*, raison, philosophie; [illegible] théologien.

† **MOTELLE** (mo-tè-l') *s. f.* La lotte de [illegible], dans quelques contrées.

— ÉTYM. Genev. *montaile* ou *moutelle*; [illegible] ment du lat. *mustela*, nom d'un [illegible] poissons d'eau douce.

† **MOTERELLE** (mo-te-rè-l') *s. f.* Le [illegible] (Bexaure).

MOTET (mo-tè; le *t* ne se prononce pas [illegible] pas; au pluriel, l's se lie : des mo-tè-z agréables [illegible] rime avec traits, succès, paix, etc.), *s. m.* 1° [illegible] XII[e] siècle, composition harmonique à deux, [illegible] quatre parties, le plus souvent à trois, ayant [illegible] tuellement pour ténor un fragment de [illegible] quelquefois un air populaire, avec lequel [illegible] s'harmonisaient les autres parties, selon que [illegible] l'une des parties [illegible] [illegible] avoir été une composition dans laquelle on [illegible] prétention de donner un [illegible] à chacune des parties dont la réunion devait créer [illegible] harmonique analogue à celui que les artistes modernes sont quelquefois parvenus à produire [illegible] ou chœurs d'opéras, [illegible] *l'Art harmonique*, p. 60. || 2° Aujourd'hui, [illegible] de musique sur des paroles religieuses latines [illegible] à être exécuté à l'église, sans [illegible] partie [illegible] divin. Laurenzani fait de beaux motets, [illegible] On a [illegible] peu un motet à grands chœurs qui a fait beaucoup de bruit, du moins dans la salle où l'on chantait, [illegible]

— HIST. XIII[e] s. .... [illegible] se bon seroit Qu'il [illegible] Qu'il vueille à s'amie envoier Por li chevir et apaier,

la Rose, 8380. Et nequedent se Rustebues, Qui nous conseut bien a dix ans, Volt dire deux motés tous nouveaux petits mots neufs]. Mès qu'au dire fust voir [illegible], RUTEB. 316. || XVI° s. Lors sont ouyz aus motets divines, Maints beaux versets et chansons [illegible], J. MAROT, V, 55. La Barre s'en va avec ce motet [petit mot], DESPER. VIII, 14.

— ÉTYM. Diminutif de *mot*; ital. *mottetto*. On trouve aussi le diminutif *motel*.

MOTEUR, TRICE (mo-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* || 1° Terme, ce qui donne le mouvement. Il [Dieu] est infiniment au-dessus de cette cause première et de ce premier moteur que les philosophes ont connu sans toutefois l'adorer, BOSS. *Hist.* II, 1. De la terre et des mers les moteurs éternels, VOLT. *Henr.* VII. Le premier moteur est Dieu, être vivant, éternel, DIDER. *Opin. des anc. philos.* (*péripatéticiens*). || Il se dit aussi de ce qui donne le mouvement. Le moteur d'une machine. || Moteurs animés, nom donné à l'homme et aux animaux considérés dans leur emploi à porter ou à traîner des fardeaux. || 2° Fig. Il se dit de celui ou de celle qui produit des efforts comparés au mouvement physique. Et toi, puissant moteur du destin qui m'outrage, Termine ce combat sans aucun avantage, Sans faire aucun des deux ni vaincu ni vainqueur, CORN. *Cid*, V, 4. Auguste le grand moteur des belles destinées, Pour prolonger vos jours, retrancher nos années! ID. *Cinna*, V, 3. Il y a uniformité d'esprit entre le moteur qui inspire nos passions et celui qui prescrit la résistance à nos passions, PASC. dans COUSIN. Vous avez voulu, ô mon Dieu, qu'il [le libre arbitre] concourût à votre grande œuvre, qui est notre sanctification, sans songer que c'est vous, ô moteur secret, qui lui inspirez le bon choix qu'il fait, BOSS. *Connaiss.* 33. On peut concevoir que le corps meurt, si les esprits qui sont le moteur s'éloignent ou si.... ID. *Connaiss.* II, 12. Adressez-vous à Dieu en qualité de moteur des cœurs, ID. *Lett. abb.* 59. Tous [tout le monde] ne considèrent que vous [régent] comme convocateur et moteur de l'assemblée [des états généraux], SAINT-SIM. 465, 70. Ce sont les femmes qui furent motrices de toute cette révolte, MONTESQ. *Lett. pers.* 24. Un brasseur de bière de la ville de Gand fut le grand moteur de cette guerre fameuse et celui qui détermina Édouard à prendre le titre de roi de France, VOLT. *Mœurs*, 75. || Il se dit aussi des choses. Qu'est devenu ce sentiment intime Qui, sous les noms d'amour et d'amitié, De l'univers est le moteur sublime? MALFILÂTRE, *Narcisse*, IV. || 3° Moteur, trice, *adj.* Qui produit un mouvement. Ainsi l'esprit moteur, dont la vertu féconde Par de puissants ressorts anime tout le monde, BARIER, *le Cabinet de Quinault*, p. 66. La force motrice des corps n'est pas un être composé de parties, VOLT. *Dict. phil. Ame.* Cette attraction [gravitation], diminuée par la distance, est précisément la vertu motrice de Kepler, laquelle, comme la lumière, est affaiblie quand le corps est plus éloigné, BAILLY, *Hist. astron. mod.* t. II, p. 466. La connaissance de ce centre [de tous les mouvements planétaires] est indispensable pour avancer dans la recherche des causes motrices, LAPLACE, *Expos.* II, *préface.* || En anatomie, moteur se dit des muscles. Les muscles moteurs de la jambe, du bras, etc. || Nerf moteur, se dit de quelques nerfs de mouvement qui se rendent à certains muscles. Le nerf moteur externe de l'œil.

— HIST. XV° s. Du premier ciel et grand moteur Est nom savoir gubernateur, *Nat. à l'alch. err.* 380. || XVI° s. Le connestable en fut moteur [de cet accord], D'AUB. *Hist.* I, 107. S'il est, comme chantent tes vers, L'esprit moteur de l'univers, DU BELLAY, VII, 35 verso.

— ÉTYM. Lat. *motorem*, de *motum*, supin de *movere* (voy. MOUVOIR).

MOTIF (mo-tif), *s. m.* || 1° Ce qui pousse à faire quelque chose. Je sais par quel motif vous m'êtes si contraire, CORN. *Nicom.* V, 10. Phèdre enchérit souvent [sur Ésope] par un motif de gloire, LA FONT. *Fabl.* IV, 18. Le motif seul fait le mérite des actions des hommes, LA BRUY. II. Prenez dans vos misères un nouveau motif de confiance, MASS. *Carême, Lazare.* Les motifs d'honneur et de justice l'emportèrent ici sur ceux de l'intérêt et de la politique, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. I, p. 307, dans POUGENS. C'est bien peu connaître les passions que de les faire raisonner; elles ont des motifs et jamais des principes, DUCLOS, *Consid. mœurs*, ch. 5. || Motif à, avec un verbe à l'infinitif. Où prenez-vous, monsieur, que j'aie dit que mon motif à professer la religion chrétienne est le pouvoir qu'ont les esprits de ma sorte d'édifier et de scandaliser? J. J. ROUSS. *Lett. à M. Petit-Pierre*, *Motiers*.... 1763. || En psychologie, motifs d'action, les motifs qui déterminent la volonté. || Motif de crédibilité, ce qui peut raisonnablement porter à croire une chose indépendamment des preuves démonstratives. || Terme de jurisprudence. Les motifs, les raisons de juger que les jugements doivent contenir. Les arrêts.... qui n'ont pas été rendus publiquement, ou qui ne contiennent pas les motifs, sont déclarés nuls, *Loi 20 avril 1810*, art. 7. || 2° Terme de musique. Phrase mélodique. || Motif principal, la phrase de chant qui domine dans tout le morceau. || 3° Terme d'architecture. Se dit de certains sujets de sculpture. Près du cercle international se trouve le parc anglais, dont le motif principal est une pagode de l'Inde, *Le journal le Siècle*, 1er avr. 1867.

— HIST. XIV° s. Ceux [les nerfs] de la nuche sont diz motis [moteurs], H. DE MONDEVILLE, f° 9, verso. Norf est ung instrument sensible et motif, LANFRANC, f° 9. L'un aime pour une raison ou pour un motif, et l'autre aime pour l'autre, ORESME, *Eth.* 241. Et les choses desquelles le principe et la cause motive est en nous meisme quant à les faire ou non, telles choses sont voluntaires, ID. *ib.* 48. || XVI° s. Les seigneurs persiens luy demanderent s'ilz venoient de leur privé motif, ou s'ilz estoient envoyez par le public, AMYOT, *Lyc.* 54. La faculté motive consiste principalement es nerfs et muscles, PARÉ, *Introd.* 8. Faisant estat de trouver les causes de chasque accident, et de veoir dans les secrets de la volonté divine les motifs incomprehensibles de ses œuvres, MONT. I, 246.

— ÉTYM. Prov. et catal. *motiu*; esp. et ital. *motivo*; du latin *motum*, supin de *movere* (voy. MOUVOIR). *Motif* est proprement un adjectif qui dans l'ancienne langue et dans les autres langues romanes signifie : qui a la propriété de mouvoir. De là, transformé en substantif, il a pris le sens de cause d'action.

† MOTILITÉ (mo-ti-li-té), *s. f.* Terme de physiologie. Faculté de se mouvoir. La motilité ou faculté de nous mouvoir, à laquelle nous devons la perception de mouvement et celle de résistance, DESTUTT-TRACY, *Instit. Mém. sc. mor. et pol.* t. I, p. 333.

— ÉTYM. Dérivé du latin *motum*, supin de *movere*, mouvoir (voy. MOUVOIR).

MOTION (mo-sion; en vers, de trois syllabes), *s. f.* || 1° Terme didactique. Action de mouvoir. On ne sait si les bêtes sont gouvernées par les lois générales du mouvement ou par une motion particulière, MONTESQ. *Esp.* I, 1. Quand même il serait nécessaire que la matière fût en motion, comme il est nécessaire qu'elle soit figurée.... VOLT. *Phil. Homél. sur l'athéisme.* || 2° En termes militaires, se disait généralement, avant le XVIII° siècle, au lieu des mots évolution, manœuvre. || 3° Motion, nom donné aux voyelles dans la langue hébraïque, parce que ce sont elles qui donnent aux consonnes le mouvement, c'est-à-dire la prononciation. || 4° Fig. Proposition faite dans une assemblée délibérante par un de ses membres. Ma motion du 30 janvier devait nous conduire à la paix, et faire céder avec quelque gloire par les deux premiers ordres ce que l'impérieuse voix du temps et de la justice va leur arracher, MIRABEAU, *Collection*, t. I, p. 54. || Motion d'ordre, motion qui a pour objet l'ordre de la discussion. || 5° Terme théologique. Synonyme de grâce efficace. De là s'ensuit que l'oraison passive [des mystiques] ne consiste pas dans la motion ou grâce efficace, par laquelle Dieu persuade aux hommes tout ce qu'il lui plaît, parce que cette motion se trouve dans tous ceux qui pratiquent la vertu, et se trouve persévéramment dans tous ceux qui persévèrent, BOSS. *Ét. d'oraison*, VII, 4.

— HIST. XIV° s. Les mocions, est à dire les operacions et les generacions, ORESME, *Eth.* 220. Toute motion est hastive ou tardive, ID. *Thèse de* MEUNIER. || XV° s. De cette motion [proposition] furent tous les cardinaux esbahis et courroucés, FROISS. II, II, 30. || XVI° s. Quelconque motion [sollicitation] qui lui pouvoit estre faite au contraire, *Lettres de Louis XII*, t. IV, p. 255, dans LACURNE. A fin que les poulmons eussent l'aliment qui les suivist en toutes leurs motions, PARÉ, II, 14.

— ÉTYM. Provenç. *mocio*; espagn. *mocion*; ital. *mozione*; du latin *motionem*, qui vient du supin *motum*, de *movere* (voy. MOUVOIR).

† MOTIVAL, ALE (mo-ti-val, va-l'), *adj.* Terme de jurisprudence. Qui concerne les motifs d'un arrêt. Clause motivale.

— ÉTYM. *Motif.*

MOTIVÉ, ÉE (mo-ti-vé, vée), *part. passé* de motiver. La France est le seul pays où les arrêts ne soient pas motivés, comme c'est aussi le seul où l'on achète le droit de juger les hommes, VOLT. *Lett. Damilaville*, 13 juin 1764. || Terme de jurisprudence. Conclusions motivées, conclusions que les avoués se signifient dans le cours d'une instance, et qui précèdent le jugement des causes contradictoires.

MOTIVER (mo-ti-vé), *v. a.* || 1° Munir des motifs nécessaires. Il motiva son refus. Aujourd'hui les juges sont obligés de motiver leurs jugements. Il voulait dire apparemment qu'il ne convenait pas à un roi de rendre raison à son peuple, et qu'il fallait en user comme le parlement qui ne motive jamais ses arrêts, VOLT. *Lett. d'Argental*, 30 mars 1776. J'en vais corriger un second [abus] en vous motivant mon arrêt; tout juge qui s'y refuse est un grand ennemi des lois, BEAUMARCH. *Mar. de Fig.* III, 15. || 2° Servir de motif. Voilà ce qui a motivé cette mesure. Ces doutes étaient assez motivés peut-être par la nature des objections qu'on nous a faites, MIRABEAU, *Collection*, t. II, p. 37. || Motiver les entrées et les sorties dans une pièce de théâtre, faire que les entrées et les sorties des personnages paraissent commandées chaque fois par les circonstances. || 3° Se motiver, *v. réfl.* Être motivé. Cette opinion se motive par plusieurs raisons.

— REM. Motiver n'est dans le Dictionnaire de l'Académie que depuis l'édition de 1740.

— ÉTYM. *Motif.*

† MOTO (mô-to), *s. m.* Terme de musique. Mot italien qui veut dire mouvement, et qu'on emploie quelquefois dans les partitions. Con moto, avec mouvement, d'une manière animée.

— ÉTYM. Ital. *moto*, mouvement, du lat. *motus*, mouvement, de *motum*, supin de *movere*, mouvoir.

† MOTRICITÉ (mo-tri-si-té), *s. f.* Terme de physiologie. Faculté de mouvoir, mode d'innervation par lequel la contraction des tissus musculaires est déterminée. On dit aussi quelquefois incito-motricité.

— ÉTYM. *Moteur.*

MOTTE (mo-t'), *s. f.* || 1° Petit morceau de terre détaché avec la charrue, la bêche, ou autrement. Rompre, casser, briser les mottes d'un champ. || Terme de fauconnerie. Prendre motte, se dit d'un oiseau qui se pose à terre au lieu de se percher. || 2° Terme de jardinier. Une certaine quantité de terre qui tient aux racines. Lever un arbre en motte. Replanter un arbre avec sa motte. || 3° Butte, éminence faite de main d'homme ou par la nature. Aplanir une motte. || Butte sur laquelle s'élève un moulin à vent. || Massif de pierre qui fait partie de la machine à pilons d'un moulin à poudre. || Terme du moyen âge. Principal lieu d'une seigneurie; place de la forteresse ou du château. || 4° Motte à brûler, ou, simplement, motte, tan qui ne peut plus servir à tanner, et dont on fait de petites masses rondes pour brûler. || Tourbe séchée et réduite en parallélipipèdes. || 5° Motte de beurre, une certaine masse de beurre que les marchands détaillent. || 6° Nom qu'on donne en Provence à la quantité d'olives qui doit former une mouture.

— HIST. XIII° s. Tuit chaplerent [tous frappèrent] sur Aristote, Qui fu lier com chastel sur mote, *Bataille des sept arts.* Et les Sarrasins à pié leur getoient les motes de terre enmi les visages, JOINV. 236. Des yex dou cuer ne veons gote, Ne que la taupe soz la mote, RUTEB. 246. || XIV° s. Gautier recevant une mote appellée atterissement en l'yaue de Seine, DU CANGE, *atterissamentum.* || XV° s. Ils envoyerent un chevalier de leur conroy devers le roi d'Angleterre, qui se tenoit plus à mont sur la motte d'un moulin à vent pour avoir aide, FROISS. I, I, 290. Et passerent par force outre les fossés, et vinrent jusques à la motte de terre et au pied de la tour à pics et à hoyaux, ID. I, I, 317. Le lieu n'est pas defensable, car la motte est de main d'homme faite et petite, COMM. VII, 12. || XVI° s. Les attaquans, aidez de vos canons eslevez sur une motte, résolvez dans deux jours [à la contr'escarpe] les enfermez, D'AUB. *Hist.* II, 203. En Frase et en Hollande, les mottes qu'ils appellent torf, PALISSY, 784. Le fils a et luy appartient pour son droit d'ainesse le principal chastel ou maison forte, mothe ou place de maison seigneuriale tenue en fief, si aucune en y a, à son choix, *Coust. génér.* t. I, p. 443.

— ÉTYM. Berry, *moutte*; espagn. et port. *mota*, levée de terre pour clore un étang; ital. *motta*, terre éboulée. Les langues germaniques ont : holl. *moet*, *mot*, petite élévation ; bavar. *mott*, monceau de terre marécageuse; ce qui peut avoir donné motte de terre. D'autre part le gaélique a *mota*, mont; ce qui conviendrait aussi. On cite encore l'anc. hautallem. *molta*, terre, motte; goth. *mulda*. devenu en plat deutsch *möltwurf*; allem. mod. *Maulwurf*, l'animal qui jette la terre, qui fait la motte (la taupe). D'après Fr. Michel, c'est l'isl. *motte*, assemblée, donnant son nom à la motte où elle se tenait.

[illegible] (mo-té, tée), part. passé de motter. Perdrix [illegible].

† [illegible] s. f. Se dit, dans la Vendée, d'une [illegible] de [illegible] la [illegible] profonde [illegible] la [illegible] sur la place même.

— ÉTYM. Motte.

MOTTER [illegible] v. a. ‖ 1° Terme rural. Jeter des [illegible] de terre avec la houlette pour faire [illegible] les [illegible]. ‖ 2° Terme de chasse. Se motter, v. réfl. Se cacher derrière des mottes de terre, en parlant de perdrix.

— REM. L'Académie n'a motter que comme verbe réfléchi.

— HIST. XVIe s. [Le chien] Se tient ferme planté, tant qu'il [illegible] la place Et le gibier motté couvert de [illegible], RONS. 930.

— ÉTYM. Motte.

† MOTTEREAU (mo-te-rô), s. m. Hirondelle de rivage, hirundo riparia, L.

† MOTTEUR (mo-teur), s. m. Ouvrier qui fait des mottes à brûler. Le motteur nus pieds presse la tannée dans le moule [de cuivre] et la frappe pour la durcir, Dict. des arts et m. Tanneur.

— ÉTYM. Motte.

† MOTTEUX (mo-teû), s. m. Oiseau commun en Europe (famille des turdidés, genre traquet). Le motteux ou cul blanc, motacilla œnanthe, Linné; le [illegible], motacilla stapazina, Linné.

— ÉTYM. Motte, parce qu'il a l'habitude de se [illegible] sur les mottes des terres labourées.

† MOTTOIS [illegible] s. m. Nom d'une race de bœufs [illegible] sur les montagnes du Cantal, dite aussi [illegible].

— ÉTYM. Motte, dans le sens de hauteur.

† MOTTONS [illegible], s. m. pl. Petites boules [illegible] par la farine au moment où on l'incorpore dans du lait ou un liquide quelconque lorsqu'elle n'est pas bien délayée préalablement.

— ÉTYM. C'est probablement un augmentatif de motte.

† MOTU PROPRIO (DE) (dé-mo-tu-pro-pri-o), loc. adv. Expression latine qui signifie : de propre mouvement, et qui appartient au style des bulles des papes. Ce qui la met [une bulle] le plus hors d'état d'être reçue au parlement est qu'ayant été faite par le pape seul, sans concile et même sans l'avis du collége des cardinaux, elle ne peut être considérée que comme ayant été faite par le propre mouvement du pape, motu proprio, que l'on ne reconnaît point [illegible]. ‖ Il se dit aussi dans le langage général. Je le ferai de motu proprio. ‖ Substantivement. C'est un motu proprio. ‖ Au lieu des [illegible] motu proprio et de motu proprio, on dit [illegible].

— HIST. XVIe s. Demain nous parlerons d'aller aux stations, De motu proprio, de reformations, D'or[illegible] de [illegible], de [illegible] et [illegible], [illegible] p. 411, [illegible], dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. de, de, motu, mouvement, proprio [illegible].

MOTUS (mo-tus), expression familière par laquelle on avertit quelqu'un de ne rien dire. Mais, motus, je saurai cacher la vérité, HAUTEROCHE, les Appar. tromp. II, 8. Motus, il ne faut pas dire que [illegible]

— ÉTYM. [illegible] par [illegible] [illegible] fait un [illegible] au sens de motus (voy. mot). Scheler est disposé à y voir une altération du latin mutus, muet.

1. MOU [illegible] (mou, mo-l'), adj. ‖ 1° Qui cède facilement au toucher, à la pression, tout en conservant [illegible]. Un fromage mou. De même que le feu terrestre partage tellement sa vertu, qu'il y a des choses qu'il fait plus fermes, et qu'il y en a d'autres qu'il rend plus molles, Boss. 2e serm. Passion. 2. On apporte à l'instant ses somptueux habits, Où sur l'ouate molle éclate le tabis, [illegible] ble tempe, Et son corps, ramassé dans sa courte grosseur, [illegible] [illegible] qui, sur la molle arène, Dans un pré plein de fleurs lentement se promène, [illegible] p. [illegible] Mangez sur ma parole; j'aime à [illegible] [illegible] [illegible] ce qui est sec; [illegible] qui est [illegible] mou, BUFF. [illegible] Le canon [illegible] [illegible] rien, VOLT. Charl. XII, 6. ‖ Pâtes molles, voy. PÂTE. ‖ Terme de physique. Corps mous, ceux qui ne tendent pas à reprendre la figure que le choc ou la [illegible] leur a fait perdre. ‖ Terme d'anatomie. Parties molles du corps, ensemble des chairs et des organes qui recouvrent le squelette. ‖ S. m. Ce qui est mou, chose molle. .... L'une voudra du mou, L'autre du dur.... LA FONTAINE, Mazet. .... L'un demande du mou, L'autre du dur, MOL. Dép. amoureux, IV, 2. ‖ S. m. pl. Nom qu'on donne quelquefois aux mollusques. ‖ 2° Par extension. Le temps est mou, le vent est mou, le temps est relâché, le vent est chaud et humide. ‖ 3° Fig. Qui a peu de vigueur. Ce cheval est mou. Homme mou au travail. ‖ Qui a peu de suite, de ténacité. Cet homme est mou à servir ses amis. M. de la Popliniére, qui a du pouvoir sur cette âme molle [Thiriot], et qui a quelque intérêt que la mollesse n'aille pas jusqu'à l'ingratitude, VOLT. Lett. Helvétius, janvier 1739. ‖ Il se dit aussi des choses. Et tous mes vœux pour vous seront mols et timides, CORN. Héracl. III, 1. ‖ Style mou, style qui manque de vigueur. ‖ Terme de peinture. Touche molle, manière molle, faiblesse d'expression dans le mécanisme de l'art. Pauvre, sale, mou de touche, DIDEROT, Salon de 1767, Œuvres, t. XIV, p. 47, dans POUGENS. ‖ On dit dans le même sens : un pinceau mou. ‖ 4° Qui perd sa vigueur dans les plaisirs, dans une vie énervante. Les hommes sont lâches dans les petites tentations; ils sont mous dans les plaisirs, FÉN. t. XVII, p. 281. Savez-vous, leur dit-il, à quels ennemis vous aurez affaire? à des hommes mous, lâches, efféminés, déjà à demi vaincus par les délices, ROLLIN, Hist. anc. Œuv. t. II, p. 147, dans POUGENS. La Grèce entière est libre, et la molle Ionie Sous un joug odieux languit assujettie, VOLT. Brutus, I, 2. Ce peuple mou, volage et facile à fléchir, ID. M. de Cés. II, 4. ‖ 5° Qui appartient à une âme sans vigueur. Qu'à tant de violence il oppose, non plus une molle prudence, Mais un courage mâle, CORN. Théod. V, 6. L'amour que j'ai pour vous hait ces molles bassesses, ID. Perthar. IV, 5. Et dont, à tous propos, les molles complaisances Donneraient de l'encens à mes extravagances, MOL. Mis. II, 5. N'est-ce pas ainsi qu'une molle complaisance a perdu tant de femmes, et tous les jours en perd tant d'autres? BOURDAL. 2e dim. après l'Épiphan. Dominic. t. I, p. 106. Je craignais beaucoup plus sa molle résistance, RAC. Alex. II, 5. Les molles faiblesses d'un cœur fragile, MASS. Carême, Mélange. Je suis persuadé que ceux qui ont dit que je m'étais emporté dans cette dernière réponse sont les mêmes qui ont dit que mes précédentes réponses étaient molles et marquaient un ménagement trop timide, BAYLE, Lett. à des Maizeaux, 23 juill. 1706. Nos mœurs sont trop molles; j'aurais dû peindre avec des traits plus caractérisés la fierté sauvage des Tartares et la morale des Chinois, VOLT. Lett. d'Argental, 17 septembre 1755. ‖ Qui éteint la vigueur de l'âme. Qui s'apprête à mourir, qui court à ses supplices, N'abaisse pas son âme à ces molles délices, CORNEILLE, Théod. IV, 4. Ils [les grands] livrent leurs cœurs aux vaines douceurs d'une vie molle et oisive, FLÉCH. Aiguillon. Vous avez eu une éducation molle, ID. I, 220. ....Bajazet dédaigna de tout temps La molle oisiveté des enfants des sultans, RAC. Baj. I, 1. La molle volupté, sur un lit de gazons, Satisfaite et tranquille, écoute leurs chansons, VOLT. Henr. IX. Par la molle douceur de ses impressions [de l'amour], ID. Addit. du Gueset. II, 1. Et dont la danse molle aiguillonne aux plaisirs, A. CHÉN. Élég. XXIX. ‖ 6° Terme de marine. Se dit d'un navire qui tient mal le vent, qui va mal. ‖ Molle mer, mer étale, intervalle entre le flux et le reflux. ‖ Cordage mou, cordage lâche qui n'est pas roidi. ‖ S. m. Le mou d'un cordage, la partie d'un cordage qui n'est pas roidie. ‖ Donner du mou à une manœuvre, à un câble, en diminuer la tension. Embraquer le mou, roidir un cordage. ‖ 7° Bronze mou, bronze chauffé au rouge et trempé dans l'eau fraîche. ‖ 8° Terme de pêche. Molle salle, morue à laquelle on n'a pas donné assez de sel.

— REM. Dans le style soutenu et surtout en poésie, on dit quelquefois mol au masculin quand le [illegible] par une voyelle : un mol abandon. Qui le souffre a le cœur lâche, mol, abattu, [illegible], II, 1. Cependant, même quand le mot [illegible] peut préférer mol à mou : L'affront que m'eût fait ce mol con[illegible] [illegible] était aussi utile que mou. S'il pardonne, il est mol, s'il se venge, barbare, ROTR. Venceslas, I, 4. On n'en voudrait pas [de l'argent gagné au jeu], s'il était [illegible] ce n'est pas cet usage mol et [illegible] [illegible]

— HIST. [illegible] [illegible] p. 162. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. Se ies [sois] morans, mais non pas mos, BRUN. LATINI, Trésor, p. 388. Et quant li airs iert [illegible] apaisiés, Et li tans cler et aesiés, Et li vens [illegible] delitables, la Rose, 8442. Se ge disoie d'eus [illegible] Qui ne lor fust plaisante et mole, ib. 11002. A[illegible] vindrent dui [deux] vilain, Chascun un baston en sa main, Qui tant me donerent de cous Que [illegible] costez en ai mous, Ren. 18823. ‖ XVe s. Par estre [illegible] mol, les franchises de Gand se pourroient perdre, qui estoient si très nobles, FROISS. II, II, [illegible] tendres et mols comme un petit oison, E. D[illegible] Poésies mss. f° 207. Est bon avoir grant [illegible] de poiz plains de mol savon, le Jouvencel, f° [illegible] dans LACURNE. ‖ XVIe s. Nostre corps sera cendre [illegible] et l'esprit sera espars comme le mol air, et nostre nom sera oublié avec le temps, LA NOUE, [illegible] autre but qu'un mol et vain plaisir [illegible] 205. Croupir en mols plaisirs et paresse, [illegible] Ses gents faisans plus molle garde, [illegible] J'admire de les veoir si doulces et molles [illegible] civiles], ID. I, 170. Une beauté molle, affettée, [illegible] artificielle, ID. I, 177. Pour arracher de leur [illegible] quelque parole molle et rabaissée, ID. I, 241. O [illegible] bles esprits, o consciences molles, Temer[illegible] des vents et des paroles, D'AUB. Tragiques, [illegible]

— ÉTYM. Picard, mou; Berry, mou, [illegible] moule, mouillée; wallon, mô, au fém. mol[illegible] mur. mol; Hainaut, mo; provenç. molh; cat. [illegible] esp. mole, muele; port. et ital. molle; du lat. mollis, pour molvis, comme l'indiquent les formes [illegible] persan et du sanscrit; pers. mordu; [illegible] Palsgrave écrit au pluriel mols, prononcé mo[illegible]

2. MOU (mou), s. m. Nom vulgaire du poumon de certains animaux, et particulièrement du veau. ‖ Morceau de mou. Le chat a-t-il eu son mou?

— HIST. XIVe s. Pour faire boudins de foie prenez deux morceaulx de foie, deux morceaulx de mol.... Ménagier, II, 5. Le mol ou poumon, car c'est tout un, ib. II, 5.

— ÉTYM. Mou 1.

† MOUCET (mou-sè), s. m. Fauvette d'hiver.

† MOUCHACHE (mou-cha-ch'), s. f. Voy. [illegible]

MOUCHARD (mou-char; le d ne se lie pas : un mou-char adroit; au pluriel, l's ne se lie pas : des mou-char adroits; cependant quelques-uns la lient : des mou-char-z adroits), s. m. ‖ 1° Terme de dénigrement. Espion de police. Mouchards [illegible] dangereux, Anti-Ménagiana, p. 187. Mais [illegible] de maints brocards Poursuivons jusqu'aux mouchards, BÉRANG. Judas. ‖ 2° Il se dit aussi de ceux qui, dans la vie privée, jouent le rôle des mouchards de police. Ne voilà pas de mes mouchards qui prennent garde à ce qu'on fait? MOL. [illegible] Chemin faisant, on observe avec soin S'il [illegible] là de mouchard qui regarde, DU CERCEAU, [illegible] la Nouvelle Ève. ‖ Au fém. Dans le style familier. C'est une petite moucharde. ‖ 3° Sans [illegible] Un curieux. C'est sur ce fameux [illegible] tre des Tuileries, dit un écrivain de [illegible] qu'une beauté naissante fait sa première [illegible] monde; [illegible] les mouchards de la grande [illegible] en campagne au bout d'un [illegible] [illegible] court en repaître ses yeux, les [illegible] sc. de Colombine et Isabelle; dans le Théâtre italien de Gherardi, t. V, p. 65, 66. [illegible] ‖ 4° [illegible] de guerre [illegible] Les mouches de cour [illegible] [illegible] [illegible] de [illegible], de [illegible]. Quand [illegible] sur un [illegible]

— HIST. XVIe s. La [illegible] [illegible] [illegible] et [illegible] [illegible] dessus [illegible] le retour du [illegible] Pologne, [illegible] Mém. t. I, p. 60, dans LACURNE.

— ÉTYM. Mouchard paraît venir de mouche [illegible] s'est dit pour espion. Cependant Mezeray [illegible] François II, dit, en parlant de Démocharès [illegible] [illegible] de Paris et inquisiteur pour la foi [illegible] [illegible] de Mouchy, et que ses espions [illegible] mouchards; étymologie adoptée par Voltaire, [illegible] [illegible] ch. 34.

† MOUCHARDAGE (mou-char-da-j'), s. m. Action de moucharder. Le mouchardage [illegible] [illegible] [illegible] Mémoires [illegible] [illegible] [illegible]

† MOUCHARDER (mou-char-dé), v. a. [illegible] [illegible]. Moucharder [illegible]

— HIST. XVIe s. Moucharder, COTGRAVE.

— ÉTYM. Mouchard.

MOUCHE (mou-ch'), s. f. ‖ 1° Genre d'insectes

[illegible]ptères. Mouche guêpe. La mouche domestique, musca domestica, Linné, c'est la mouche ordinaire; la mouche des bœufs, musca bovina, Rob. espèce très-voisine de la mouche domestique; la mouche bourreau, musca carnifex, Rob. se trouve sur le bœuf. L'obscurité dans les écuries est le meilleur moyen d'éloigner les mouches qui tourmentent les animaux. J'ai envoyé devant vous des mouches piquantes, et je les ai chassés [illegible] de leur pays, SACI. Bible, Josué, XXIV, 12. Et la dernière main que met à sa beauté Une femme allant en conquête, C'est un ajustement des mouches emprunté, LA FONT. Fabl. IV, 3. Dame mouche s'en va chanter à leurs oreilles, Et fait cent sottises pareilles, ID. ib. VII, 9. Aux traces de son sang un vieux hôte des bois, Renard fin, subtil et matois, Blessé par des chasseurs et tombé dans la fange, Au[illegible] ce parasite ailé Que nous avons mouche appelé, ID. ib. XII, 13. Ne vous étonnez pas s'il ne raisonne pas bien à présent; une mouche bourdonne à ses oreilles : c'en est assez pour le rendre incapable de bon conseil, PASC. Pens. III, 9, éd. HAVET. La puissance des mouches : elles gagnent des batailles, empêchent notre âme d'agir, mangent notre corps, ID. ib. XXV, 120. Je suis un peu incommodé des mouches dont mon appartement est plein, vis-à-vis des glaces éternelles des Alpes; il y a toujours dans ce monde quelque mouche qui vous pique, mais cela ne m'empêchera pas de vous servir, VOLT. Lett. d'Alemb. 16. Une mouche va déposer ses œufs dans le nez du mouton; une autre mouche plus hardie encore va pondre dans le gosier du cerf, BONNET, Consid. corps org. Œuvr. t. V, p. 141, dans POUGENS. || Mouche charpentière, mouche de l'Inde, qui, à l'état de larve, détruit [illegible], xylocopa. || Cheval tendre aux mouches, cheval qui supporte mal les piqûres des mouches. || Fig. Être tendre, être sensible aux mouches, avoir le cœur facile aux moindres émotions, ressentir vivement les moindres désagréments. En vérité, la vie est triste quand on est aussi tendre aux mouches que je la [il faut le] suis, SÉV. 21 sept. 1676. Avec cela il est délicat à l'excès, sensible aux mouches, VOYER D'ARGENSON, Mém. p. 447, dans [illegible]. || Fig. et populairement. Gober des mouches, perdre le temps à attendre, à ne rien faire. || Fig. Prendre la mouche, se fâcher, se piquer sans juste raison. J'ai voulu le dire, monsieur; mais, quand vous avez une fois pris la mouche, y a-t-il moyen de vous parler? BRUEYS, Muet, IV, 6. Le mal était qu'il prenait souvent la mouche sur rien, J. J. ROUSS. Confess. III. || Prendre la mouche c'est [illegible] piqué, comme prendre une maladie, GÉNIN, [illegible] t. I, p. 272. || Quelle mouche le pique? quelle mouche l'a piqué? se dit en parlant d'un homme qui s'emporte, sans qu'on sache qu'il en ait [illegible], dis-moi donc quelle mouche [illegible], MOL. le Dép. I, 6. [illegible] quelle mouche les [illegible] tous deux? ID. Bourg. gent. III, 8. On ne sait [illegible] quelle mouche le pique, BOIL. Sat. IX. || On [illegible] dans un sens analogue : la mouche monte à la [illegible]. Ah! que vous êtes prompte! La mouche tout [illegible] à la tête vous monte, MOL. l'Ét. I, 10. [illegible] dit encore dans un sens analogue : quelle mouche [illegible] a passé devant les yeux? Mais quelle mouche [illegible] a passé de nouveau devant les yeux, et [illegible] donc fait [illegible]? [illegible]. Vert galant, [illegible] || Fig. Une mouche qui passe devant les yeux, [illegible] personne qui attire les regards. On nomme la [illegible] de Grammont pour une des mouches qui [illegible] devant les yeux [du roi], SÉV. 15 oct. 1677. || Il ne faut qu'une mouche pour l'amuser, se dit d'un enfant qu'un rien distrait de l'étude. || Dans le langage des soldats. Abreuvoir à mouches, plaie [illegible] et allongée faite par un instrument tranchant. Quand Hercule, après mainte touche, Lui fit un abreuvoir à mouche De son ceste.... SCARR. Virg. [illegible] || Faire la mouche du coche, faire l'empressé, s'attribuer le succès des choses auxquelles on a le moins contribué, locution prise de la fable de la Fontaine où la mouche s'imagine qu'elle fait marcher le coche. Laisse bourdonner toutes ces mouches du coche, MIRABEAU, Lett. orig. t. IV, p. 43, dans POUGENS. || Faire querelle sur un pied de mouche, faire une chicane, un procès sur une chose de néant. || Fig. Être mangé des mouches, être en butte aux insultes. Mon père trouva que la chute de Desmarets était [illegible] assez profonde, sans se trouver encore mangé des mouches dans le lieu de son exil, ST-SIM. 77, 157. || Faire d'une mouche un éléphant, user d'hyperboles, d'exagérations. || Dru comme mouches, en très-grande abondance. Les balles pleuvaient sur le bataillon dru comme mouches. || Tuer les mouches au vol, avoir une haleine infecte. || Terme d'escrime. Chasser les mouches se dit d'un tireur qui pare à l'aventure, et par des mouvements irréguliers. || 2° Nom donné à quelques insectes coléoptères, c'est-à-dire dont les ailes extérieures ne sont pas transparentes. || Mouche à miel, ou, simplement, mouche, abeille. Élever des mouches. Que la mouche des Grecs leurs lèvres emmielle, RÉGNIER, Sat. IX. || Ordre de la mouche à miel, ordre honorifique fondé à Sceaux par la duchesse du Maine parmi ses courtisans. La duchesse du Maine avait institué un ordre de la mouche à miel, qui avait ses lois, ses statuts, un nombre fixe de chevaliers et de chevalières, qui s'élisaient en chapitre avec grande cérémonie, STAAL, Mém. t. I, p. 220. || Mouche à feu ou mouche luisante, sorte de mouche qui brille comme le ver luisant. Nous vîmes une multitude de mouches luisantes, dont les arbres qui bordaient la rivière étaient si couverts qu'ils paraissaient comme des lustres, TACHARD, Voyage de Siam, livre III. || Mouche bretonne, mouche à chien, l'hippobosque des chevaux. || Mouche des rivières, les éphémères et autres insectes. || 3° Nom donné quelquefois aux cantharides. || L'emplâtre vésicatoire préparé avec les cantharides. Appliquer une mouche. || Mouche de Saint-Jean, mouche d'Espagne, la cantharide. || 4° Pieds de mouches, écriture fine et mal formée. La petite Saint-Géran m'écrit des pieds de mouches, SÉV. 68. L'écriture de Pauline visait sans vous aux pieds de mouche; ce ne sera pas le seul bien que vous lui ferez, ID. 18 mai 1680. Le latin qui est imprimé en pieds de mouche, VOLT. Lett. en vers et en prose, 167. || 5° Des mouches d'hiver, de la neige qui tombe. || 6° Terme de médecine. Mouches volantes, nom donné à des taches, à des filaments ou à des points brillants et colorés qui passent quelquefois devant les yeux quand on a regardé un objet vivement éclairé, ou qui constituent un trouble spontané de la vision. || 7° Petit morceau de taffetas noir, de la grandeur d'environ l'aile d'une mouche, que les dames se mettent sur le visage. Une boîte à mouches. La première mention des mouches se trouve dans une pièce galante imprimée en 1655, DE LABORDE, Palais Mazarin, p. 318. De miroir en miroir.... Elle ôte et puis remet dix fois la même mouche, TH. CORN. Baron d'Albikrac, II, 4. Voilà le meilleur choix du monde pour apprendre à la princesse à bien mettre du rouge et des mouches, ST-SIM. 39, 190. Au masque succédèrent les mouches; on prétend qu'elles en mettaient une si grande quantité qu'on avait peine à les reconnaître, SAINT-FOIX, Ess. Paris, Œuv. t. IV, p. 146, dans POUGENS. Ôte cette mouche galante que tu as là, MARIVAUX, Double inconst. I, 3. || Fig. Vous mîtes du rouge à Virgile, Mettez des mouches à Milton, J. CHÉNIER, Petite épître à J. Delille. || Mouche se dit aussi de toute application semblable à une mouche. Il avait une cicatrice que couvrait une large mouche, HAMILT. Gramm. 7. || Tache de la grandeur d'une mouche sur le visage. || 8° Très-petit dessin qu'on figure sur les étoffes. || 9° Éclaboussure de crotte sur le linge ou sur les habits. || 10° Morceau de peau placé au bout d'un fleuret. || 11° Petit bouquet de barbe qu'on laisse croître à la lèvre inférieure et qui est plus souvent appelée impériale. || 12° Le point noir que l'on vise dans un tir avec le pistolet ou le fusil. || Faire mouche, tirer le pistolet ou le fusil avec une justesse telle que la balle vienne s'aplatir sur le point noir placé au centre de la cible. Appeler sur le terrain un adversaire dont on connaît les habitudes pacifiques, lorsqu'on a dix ans de salle et qu'à trente pas on fait mouche un coup sur deux, cela n'exige pas un héroïsme extraordinaire, CH. DE BERNARD, le Gendre, § 8. || 13° Au plur. Douleurs courtes et légères, assez éloignées les unes des autres, qui annoncent le commencement du travail de l'accouchement. Cette femme commence à sentir des mouches, les mouches. || 14° Terme de pêche. Appât pour prendre le poisson. || Mouche artificielle, appât pour certaines espèces de poissons. || 15° Fig. Espion, mouchard. Frauder les droits de perception en ayant du vin chez un voisin et n'allant en chercher que la nuit pour n'être vus des mouches de ce pays qui valent pires que guêpes d'Orléans, Texte de 1636, dans Excentricités du langage. Les mouches de cour sont chassées, LA FONT. Fabl. IV, 3. Il me paraît être une de ces mouches que l'on tient sans cesse à mes trousses, J. J. ROUSS. Prom. 9. || Familièrement. Fine mouche, personne très-fine et très-rusée. Défie-toi de Marin; car tu sais que c'est une fine mouche, HAUTEROCHE, Crispin méd. I, 8. Pour attraper les gens il est de fines mouches, TH. CORN. D. César d'Avalos, I, 3. .... Toi, fine mouche, Va conter [illegible] à [illegible] qui me touche, REGNARD, le Distr. I, 7. || On dit aussi [illegible] au sens de fine [illegible]. Ne voilà pas une belle description de nos maîtres mouches et passefins [les jésuites]? GUI PATIN, Lett. t. II, p. 214. || 16° [illegible] jadis aux parasites. Nomme-t-on pas aussi mouches les parasites? LA FONT. Fabl. IV, 3. || 17° Terme de marine. Petit navire qui va à la découverte, porte des ordres, ou épie les mouvements de l'ennemi. Une frégate accompagnée de sa mouche. || 18° Terme de musique. On appelle mouche et grosse mouche certaines cordes de la vielle, qui forment une sorte de pédale (voy. ce mot); on dit plutôt bourdon. || 19° Espèce de jeu de cartes, dit aussi pamphile ou mistigri. Les pertes de chaque coup, [illegible] pour être payées successivement comme enjeux des coups suivants, se nomment des mouches. [illegible] ces peintres qui jouent à la mouche pour savoir qui payera la collation, PICARD, Provincial à Paris, II, 1. || Se dit, au jeu de ce nom, de la réunion de cinq cartes d'une même couleur dans une seule main. || Se dit aussi, à d'autres jeux de cartes, de la punition du joueur qui, ayant proposé le coup, n'a fait aucune levée ou bien a renoncé. || Être mouche, ne pas faire de levée. || Jeu d'écoliers, où l'un d'eux choisi au sort fait la mouche, sur qui tous les autres frappent comme s'ils la voulaient chasser. || 20° Terme d'astronomie, la Mouche, ou mieux l'Abeille, constellation de l'hémisphère austral, qui n'est point visible dans nos climats. || 21° Terme rural. L'épi se tourne en mouche, il ne devient pas plus gros qu'une mouche, et n'a que quelques mauvais grains. || 22° Terme d'ardoisier. [illegible], synonyme de lamproies. || 23° Nom [illegible] proposé pour désigner les oiseaux-mouches. || 24° Double mouche, espèce de saumon. || 25° Engrenage qui, dans quelques machines à vapeur, communique le mouvement du balancier au [illegible]. || Petit crampon qu'on met au fer de derrière des chevaux pour relever le talon. || Couteau à mouche, couteau qui ne peut se fermer qu'en soulevant le ressort. || 26° Pièce avec laquelle on bouche les trous du parchemin. || Proverbes. À chevaux maigres vont les mouches, c'est-à-dire les pauvres, les affligés sont plus exposés que d'autres aux mauvaises chances. || Les vieilles mouches ne se laissent pas engluer ni prendre aisément. || On prend plus de mouches avec une cuillerée de miel qu'avec une tonne de vinaigre, on réussit mieux dans les affaires par la douceur que par la dureté et la rigueur. La jeunessse répugne à des airs trop farouches, Et c'est avec du miel qu'on attrape les mouches, FABRE D'ÉGLANT. Intrigue épist. I, 4. || Il en discourt à faire rire les mouches et à dormir debout, GARASSE, la Recherche des rech. p. 168, dans LACURNE.

— HIST. XII° s. Il [Dieu] dict, e vint musche et wibez [moustique] en tuz les fins [pays] d'els [Égyptiens], Liber psalm. p. 160. || XIII° s. Diex mefait le tens si à point : Noire mousche en esté me point, En yver blanche, RUTEB. 26. || XIV° s. Et se quouvrent [couvrent] au miex qu'il pevent Pour les mouches [flèches, traits] qui entre eus saillent, GUIART, t. II, p. 333, v. 8657 (17638). || XV° s. On viendroit tous armés courir sur ces meschantes gens.... et on en tueroit autant que de mouches, FROISS. II, II, 111. [Ils] scevent bien là les noms nommer Des estoilles, de pluseurs vens, Et sçavoir en leurs nefs dedens Par la mouche [boussole] à la transmontaine Où le patron la nave maine, E. DESCH. Poésies mss. f° 550. Je cognoy bien mousches en laict, VILLON, Ballade. || XVI° s. Est-il police reglée avecques plus d'ordre que celle des mouches à miel? MONT. II, 160. Il n'y a rien qui rende tant odieux les tyrans que les mouches, c'est à dire les espions qui vont partout espiant ce qui se fait et qui se dit, AMYOT, De la curiosité, 27. En bouche close n'entre mouche, LEROUX DE LINCY, Prov. t. I, p. 168. La mouche va si souvent au laict qu'elle y demeure, ID. ib. p. 186. Qui son nez mouche ne peut prendre mouche, ID. ib. Case ou maison de terre, cheval d'herbes, amy de bouche ne valent pas une mouche, ID. ib. t. II, p. 266. Charon luy jura que.... il luy feroit un abreuvoir à mouches de [illegible] avec son aviron, dans FR. MICHEL, Argot, au mot abreuvoir. Se jettant au beau milieu de la [illegible] comme une mousche sans teste, [illegible], liv. III, p. 6, dans LACURNE. Laisse la mouche quand elle est saoule, GÉNIN, Récréat. t. II, p. 241. [illegible] mousches, RAB. I, 12.

— ÉTYM. Wallon, mohe; namur. moche; Hainaut, mouque; picard, mouke; bourguig. mousque; [illegible] mosque; provenç. espagn. et ital. mosca; du lat. musca; grec, μυῖσκα, diminutif de μυῖα, mouche.

1. MOUCHÉ, ÉE (mou-ché, chée), *part. passé* de moucher 1. A qui on a ôté l'humeur qui est dans le nez. [illegible] ... Des chandelles mal mouchées [illegible] exclamation populaire pour [illegible]

2. MOUCHÉ, ÉE (mou-ché, chée), *part. passé* de moucher 2. [illegible] Mouché par un [illegible]

1. MOUCHER (mou-ché), *v. a.* || 1° Presser le nez pour en faire sortir les mucosités. Il [Diogène] vit un jour un homme qui se faisait chausser par un esclave ; tu ne seras pas content, dit-il, jusqu'à ce qu'il te mouche ; de quoi te serviront tes mains? ROLLIN, *Hist. anc.* t. [illegible] p. 400, dans POUGENS. || Absolument. Si cet enfant pouvait moucher [illegible] Le tabac fait moucher. || *S. m.* Action de moucher, de se moucher. Tous les mouchers, [illegible] PASC. *Pens.* XXV, 63, éd. HAVET. Le fréquent [illegible] [de la duchesse de Bourgogne] répondait aux cris du prince son beau-père, SAINT-SIM. 339, 243. || 2° Moucher du sang, rendre du sang par le nez en se mouchant. || 3° Par extension, ôter le [illegible] qui empêche une chandelle de bien éclairer. Vous ferez encore des mouchettes et des vases destinés pour y éteindre ce qui aura été mouché des lampes, SACI, *Bible, Exode,* XXV, 38. En feignant de la moucher, Qu'on éteigne la lumière, [illegible] || Moucher une chandelle avec le pistolet, tirer si juste que la balle coupe la mèche. Vous aurez le plus grand plaisir du monde à voir moucher des chandelles à coups de pistolets, toutes les fois que vous en voudrez avoir le passe-temps, [illegible] *Lettres, Œuv.* t. I, p. 188. || Populairement. Moucher quelqu'un, remettre quelqu'un à sa place, [illegible] une correction, le battre. Tu vas te faire moucher, tu vas recevoir une correction, te faire rosser. || 4° Terme de marine. Couper l'extrémité d'un cordage qui s'effile, d'une pièce de bois qui ne se termine pas par une surface unie. || 5° Se moucher, *v. réfl.* Faire sortir ce qui est dans le nez. Moi, je leur soutiens qu'un homme qui n'a pas l'air que nous avons en France, est un homme qui fait tout de mauvaise grâce, qui ne sait ni marcher, ni s'asseoir, ni se lever, ni tousser, ni [illegible], ni éternuer, ni se moucher ; qu'il est par [illegible] un homme sans manières, BOISSY, *François à Lond.* sc. 1. Mais quand on voit arriver [illegible], Qu'avant la fin le parterre à grand [illegible] se mouche, tousse, Tout est dit, PANARD, [illegible] t. III, p. 370, dans POUGENS. On voit, dans [illegible], un mari demander le divorce, parce que sa femme se mouchait souvent, [illegible] *Instit.* [illegible] *anc.* t. IV, p. 308. || Il n'a pas le [illegible] se moucher, se dit d'un homme fort occupé. || [illegible] Qui se sent [illegible] se mouche [illegible] MONTEUX). || Il ne se mouche pas du pied, c'est un homme habile, intelligent, résolu. Certes, monsieur Tartufe, à bien prendre la chose, N'est pas un homme, non, qui se mouche du pied, MOL. *Tart.* II, 2. || Un des tours d'agilité familiers aux anciens [illegible] à [illegible] le pied à deux mains et à se le passer vivement sous le nez. De là, [illegible] de parler triviale pour dire un homme [illegible] : c'est un homme qui ne se mouche pas du pied. || Il ne se mouche pas du pied, il y paraît sur sa manche, se dit quand, ne [illegible] pas à l'habileté du personnage dont il est [illegible] le proverbe à son [illegible] ; car, qu'il y paraisse sur la manche, c'est signe de malpropreté. || Cela était bon du temps qu'on se mouchait sur la manche, se dit pour mé[illegible]

[illegible]

petits enfans, ID. *Pant. préf.* Un temps fut que [illegible] respect, On lachoit à table le pet.... Et qu'on se mouchoit à la nappe, SAINT-GEL. (76). .... Par là il se poussa, Et aux plus hauts honneurs du palais s'avança, Ayant mouché [abusé] les rois avec telle pratique, DU BELLAY, IV, 62, *verso.* Pour ung syfiaux à moucher la chandelle, DE LABORDE, *Émaux,* p. 400.

— ÉTYM. Wallon, *mokî,* moucher une chandelle ; picard, *mouker* ; du lat. fictif *mucare,* de *mucus,* [illegible] moucher, ont le même radical ; [illegible] *muc, muncum,* rejeter, répandre, grec, ἀπο-μύσσω, se moucher, μυκ-τήρ, nez.

2. MOUCHER (mou-ché), *v. a.* Espionner. On l'a fait moucher par la police. || On dit plutôt aujourd'hui moucharder.

— HIST. XV° s. Et qui plus est, mouscher par les provinces, Pour mieux ouyr et rapporter aux princes, *Faifeu,* p. 6.

— ÉTYM. *Mouche.*

† 3. MOUCHER (mou-ché), *v. n.* Aller comme des mouches, aller et venir, en parlant de lettres, de billets, de chansons, etc. (terme inusité). L'héritière de Ventadour avait eu le temps de se faire connaître par tant de galanteries publiques, qu'aucune femme ne la voyait, et que les chansons qui avaient mouché s'étaient chantées en Flandre, dans l'armée, ST-SIM. 21, 250. ....Et par des subalternes affidés de ses troupes, les avis mouchaient à Commercy et à son fils, ID. 96, 20. Elles convinrent de ne se voir jamais sans une nécessité à laquelle rien ne pourrait suppléer, et les billets mouchaient entre elles comme avec le roi, ID. 177, 108.

— HIST. XVI° s. [Le taon].... qui, au retour de l'an, Parmi les prez fait moucher [courir comme les mouches] les genices, RONS. 614. Or nottez, amiables freres, et dressez les oreilles comme la queue d'une vache qui mouche [chasse les mouches], *Moyen de parvenir* [illegible] 126, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Mouche* ; bourguig. *mousquai,* se fâcher, prendre la mouche.

MOUCHEROLLE (mou-che-ro-l'), *s. m.* Petit oiseau de la grosseur à peu près d'un moineau, qui habite ordinairement près des bois et qui se nourrit de mouches (genre *muscipeta,* de Cuvier, famille des turdidés). Nous sommes convenus d'appeler moucherolles ceux qui, étant plus grands que les gobe-mouches ordinaires, le sont moins que les tyrans, et forment entre ces deux familles une famille intermédiaire où s'observent les nuances et le passage de l'une et de l'autre, BUFF. *Ois.* t. VIII, p. 363.

— ÉTYM. Dérivé de *mouche.*

1. MOUCHERON (mou-che-ron), *s. m.* Nom vulgaire de petits diptères, et particulièrement des espèces du genre cousin. C'est ce vent [avec la pluie] qui est cause que, lorsque les hirondelles volent bas, elles nous avertissent de la pluie ; car il fait descendre certains moucherons dont elles vivent, qui ont coutume de prendre l'essor et de s'égayer au haut de l'air quand il fait beau, DESC. *Météor.* 7. Aaron, tenant sa verge, étendit la main, et frappa la poussière de la terre, et les hommes et les bêtes furent tout couverts de moucherons, SACI, *Bible, Exode,* VIII, 17. Va-t'en, chétif insecte, excrément de la terre ; C'est en ces mots que le lion Parlait un jour au moucheron, LA FONT. *Fabl.* II, 9. Où la guêpe a passé, le moucheron demeure, ID. *ib.* II, 16. La piqûre des moucherons, plus abondants peut-être dans ce climat glacé [la Laponie] qu'ils ne le sont dans les pays les plus chauds, [illegible] *Fareéles* Il ne regardera point comme une action [illegible] d'écraser un moucheron qui ne lui fait et ne peut lui faire aucun mal, BONNET, *Palingén.* [illegible] || Populairement. Un moucheron, un petit garçon.

— HIST. XVI° s. Avoir des moucherons en teste, [illegible]

— ÉTYM. Dérivé de *mouche* ; picard, *moucheron* ; [illegible]

2. MOUCHERON (mou-che-ron), *s. m.* Le bout de la mèche d'une chandelle qui brûle.

— HIST. XV° s. [illegible]

— ÉTYM. *Moucher* 1.

† MOUCHET [illegible], *s. m.* Nom donné par les [illegible]

— HIST. XII° s. De treis fleches et d'un [illegible] Deit assez [assez] avoir teu vaslet [tel jeune garçon], BENOIT, t. I, p. 503.

— ÉTYM. Diminutif de *mouche,* par assimilation, à cause de sa petitesse.

1. MOUCHETÉ, ÉE (mou-che-té, tée), *part. passé* de moucheter 1. || 1° Garni de mouchetures. [illegible] taffetas moucheté. || 2° Tacheté, en parlant de certains animaux. Il [le roi] veut avoir Un manchon de sa peau, tant elle est bigarrée, Pleine de taches, marquetée, Et vergetée et mouchetée, LA FONT. *Fabl.* IX, 3. Le dessus de l'aile est moucheté de [illegible] blancs, sur un fond brun nuancé de vert [illegible] BUFFON, *Ois.* t. XIV, p. 144. || Chez le cheval, [illegible] mouchetées, robes blanches et gris clair, [illegible] sont parsemées de petites taches noires de [illegible] petite dimension. || 3° Blé moucheté, [illegible] blé charbonné ou niellé, blé malade qui a une poussière noire dans les poils placés à l'une des extrémités du grain. C'est une bonne [illegible] laver dans plusieurs eaux les grains mouchetés, GENLIS, *Maison rust.* t. III, p. 26, dans [illegible] || 4° *S. m.* Espèce de serpent, ou de [illegible] de deux champignons et de la fausse oronge.

2. MOUCHETÉ, ÉE (mou-che-té, tée), *part. passé* de moucheter 2. Épée mouchetée.

MOUCHETER (mou-che-té. Le *t* se double quand la syllabe qui suit est muette : je mouchette, je moucheterai. L'Académie ne conjugue pas ce verbe, mais, comme elle écrit mouchettes avec deux *t*, il est probable qu'elle écrirait je mouchette avec [illegible] *tt* aussi), *v. a.* || 1° Orner de mouchetures, c'est-à-dire de petites taches rondes disposées [illegible] ment. Moucheter une étoffe. || 2° Moucheter de l'hermine, y coudre de distance en distance de petits morceaux de fourrure noire. || 3° *V. n.* Terme d'horticulture. Se couvrir de plusieurs petites taches de différentes couleurs.

— HIST. XV° s. Armines [hermines] mouchetées, *Bibl. des ch.* 6° série, t. I, p. 349. || XVI° s. Après avoir mis en pieces l'infanterie [illegible] quels quelques uns essaierent de gagner un [illegible] Suisses, tous se mirent à moucheter ces [illegible] premierement à mousquetades, et puis à coups d'escoupettes et de pistolets, D'AUB. *Hist.* II, 130.

— ÉTYM. *Mouchette* (qui a signifié autrefois petite mouche), diminutif de *mouche.* La moucheture est, [illegible] assimilation, une petite marque, une petite [illegible]

2. MOUCHETER (mou-che-té), *v. a.* Il se conjugue comme le précédent. Garnir d'une mouche [illegible] arme pour la rendre inoffensive, et s'en servir dans l'escrime. Moucheter un sabre, une épée. || L'Académie n'a pas le verbe, elle ne donne que le participe.

— ÉTYM. *Mouche.*

† 1. MOUCHETTE (mou-chè-t'), *s. f.* || 1° Terme d'architecture. Larmier d'une corniche, [illegible] le petit rebord qui pend au larmier, et qui empêche que l'eau ne coule en dessous. || Mouchettes [illegible] la plinthe, ou le listel, qui est au-dessus d[illegible] de rond, dans les ornements. || 3° Coquille [illegible]

— ÉTYM. *Moucher* 1.

† 2. MOUCHETTE (mou-chè-t'), *s. f.* || 1° [illegible] de menuiserie. Sorte de rabot pour former et [illegible] || 2° Terme de [illegible] restent dans le tamis après le plâtre passé.

— ÉTYM. *Moucher* 1.

MOUCHETTES (mou-chè-t'), *s. f. pl.* Instrument pour moucher les chandelles.

— REM. Ce mot n'a point de singulier. On dit des *mouchettes* et non pas *la mouchette.*

— ÉTYM. *Moucher* 1.

MOUCHETURE (mou-che-tu-r'), *s. f.* || 1° [illegible] ment qu'on donne à une étoffe en y [illegible] méthodiquement de petites taches. Le [illegible] manteau du prince de Conti était d'un satin [illegible] piqué de diamants, comme de la moucheture [illegible] || Moucheture d'hermine, les petits morceaux de fourrure noire qu'on met çà et là sur de l'hermine. || Terme d'architecture. Ornements de [illegible] dont on remplit les espaces vides des [illegible] de sculpture. || Terme de blason. Se dit particulièrement des queues d'hermines, lorsqu'elles [illegible] par l'écu, et qu'elles s'y trouvent en nombre [illegible] || 2° Taches naturelles qui se trouvent sur la peau de certains animaux. Le plumage [illegible] des mouchetures d'un beau [illegible] BUFF. *Ois.* t. III, p. [illegible] || 3° Terme [illegible] de chirurgie. Scarifications très-superficielles, [illegible] qu'on pratique pour faire écouler de la sérosité ou pour dégager une partie.

— HIST. XVI° s. Faisant auparavant, sur la partie, petites scarifications ou mouchetures, PARÉ, [illegible]

Quand on tailloit ledit porphyre, les grains de sable qui estoyent plus blancs servoyent de moucheture, PALISSY, 192.

— ÉTYM. *Moucheter*.

MOUCHEUR (mou-cheur). ‖ 1° *S. m.* et *f.* Moucheur, moucheuse, celui, celle qui mouche ou se mouche souvent. C'est un grand moucheur. ‖ 2° *S. m.* Celui qui, dans un théâtre, était chargé de moucher les chandelles.

— HIST. XVIe s. Aujourd'hui monsieur, demain moucheur, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Moucher* 1.

MOUCHOIR (mou-choir), *s. m.* ‖ 1° Linge pour se moucher. Mais que veut cette esclave avecque ce mouchoir? MAIRET, *Soliman*, III, 2. Vous pouvez essuyer vos mouchoirs, je ne vous ferai plus pleurer par mes récits, SÉV. 319. Picrochole, saignant du nez, croyant que son âme allait sortir dans son mouchoir, RAB. t. VII, p. 121. J'ai beau vous dire des choses touchantes; elles ne vous feront point tirer votre mouchoir de votre poche, FONTEN. *Lett. galantes*, Œuv. t. I, p. 552, dans POUGENS. Et vous êtes colin-maillard, monsieur; tiens, Mathurin, voilà un mouchoir blanc; bouche-lui bien les yeux, DANCOURT, *Colin-maillard*, sc. 23. Quelques larmes, pressées du spectacle [la mort du Dauphin] et soutenues avec soin, fournissaient à l'art du mouchoir pour rougir et grossir les yeux [de la duchesse de Bourgogne], ST-SIM. 393, ... ‖ Mouchoir à tabac, mouchoir d'une couleur ordinairement rembrunie, où le tabac paraît moins. En se mouchant ... dans leurs vilains mouchoirs à tabac de couleur de suie de cheminée, CAILLIÈRES, *Mots à la mode*, *Convers.* 1re. ‖ Le mouchoir se dit aussi mouchoir de poche, pour le distinguer du mouchoir de cou. Du temps de Ménage, les dames disaient mouchoir à moucher. ‖ Jeter le mouchoir, donner la préférence à une femme; locution prise de la Turquie, où les sultans, lorsqu'ils vont à leur sérail voir leurs femmes, jettent un mouchoir à celle à qui ils donnent la préférence. ‖ On dit dans un sens analogue : briguer, refuser le mouchoir. Les dames de la cour.... Attendent ses regards et briguent son mouchoir, VOLT. *Éd. d'un prince.* ‖ 2° Mouchoir de cou, morceau d'étoffe dont les femmes se couvrent le cou. Son mouchoir, par le vent soulevé dans la rue, M'a laissé voir le haut de son épaule nue, HAUTEROCHE, *Espr. foll.* I, 4. Lui il enveloppe son enfant dans son mouchoir de col, et le fit partir avec grande précipitation, SCARR. *Rom. com.* I, 13. [Le seigneur] Auprès de lui la fait asseoir [la fille du jardinier], Prend une main, un bras, lève un coin de mouchoir, Toutes sottises dont la belle se défend avec grand respect, LA FONT. *Fabl.* IV, 4. Le nombre excessif des manufactures de toiles rayées et à carreaux, siamoises, siamoises, mouchoirs, fichus ... *Arrêt du conseil*, 28 juin 1723. ‖ Mouchoir, en ce sens, n'est plus guère employé que par les paysannes; on dit fichu. ‖ 3° Terme de marine. Morceau de madrier à peu près triangulaire, qui sert à remplir des vides de même forme dans le bordage d'un navire. ‖ 4° Terme de maçonnerie. En mouchoir, obliquement. Refaire un vieux mur en mouchoir, c'est-à-dire en conservant ce qui, restant de bon, fait une ligne oblique du pied au sommet.

— HIST. XVe s. Oudit coffre a [il] y a[ ] troys mouchoeurs brodez d'or et de soye, *Bibl. des ch.* 4e sér. t. I, p. 354. ‖ XVIe s. Voicy ung mouchouer, essuiez vostre visage, car vous suez fort, PALSGR. p. 763.

— ÉTYM. *Moucher* 1; Berry, *mouchouer*, *mouchoué*; bourguig. *moucheu*; picard, *mouketr*. Rabelais, I, 13, dit un *mouchenez*, usité encore en Saintonge, au rapport de Burgaud des Marets.

MOUCHURE (mou-chu-r'), *s. f.* ‖ 1° Ce qu'on ôte du nez en se mouchant. ‖ 2° Mouchure de chandelle, bout du lumignon d'une chandelle, lorsqu'on l'a mouchée. ‖ 3° Terme de marine. Parties roides et trop dures qu'on retire du chanvre. ‖ Morceau de bois coupé sur le bout d'une pièce.

— ÉTYM. *Moucher* 1.

† **MOUCIEU** (mou-sieu), *s. m.* Vessie de mer, nom donné à la physale aréthuse de Browne.

— ÉTYM. Altération du portugais brésilien *moocieu*, LEGOARANT.

† **MOUCLE** (mou-kl'), *s. f.* ‖ 1° Mot employé en Bretagne et dans le midi de la France pour désigner la moule commune, LEGOARANT. ‖ 2° Espèce de moule qui altère les schistes ardoisiers.

— ÉTYM. Autre forme (et plus près de l'origine) de *moule*, 2 f, coquillage.

† **MOUCLIER** (mou-kli-é), *s. m.* Un des noms vulgaires du canard morillon.

— ÉTYM. Probablement *moucle*, moule; parce qu'il mange des moules.

MOUÇON (mou-son), *s. f.* Voy. MOUSSON.

MOUDRE (mou-dr'), je mouds, tu mouds, il moud, nous moulons, vous moulez, ils moulent; je moulais; je moudrai; je moudrais; je moulus; mouds, qu'il moule, moulons, moulez, qu'ils moulent; que je moule, que nous moulions, que vous mouliez; que je moulusse; moulant; moulu, *v. a.* ‖ 1° Mettre en poudre par le moyen du moulin. Les Grecs et nous autres Siciliens, les Romains même n'ont pas encore l'usage de ces maisons ailées [les moulins à vent]; nous ne savons que fatiguer les mains de nos esclaves à moudre grossièrement ce blé que nous arrachons à la terre avec tant de peine, VOLT. *Dial.* 29, 12. ‖ Moudre en grosse, moudre avec des meules serrées et en fabriquant la farine dans une seule opération. ‖ Moudre à façon, par parcelles, moudre avec un système où la trémie n'est pas alimentée d'une manière continue. ‖ Absolument. Ce moulin moud trop gros. ‖ Terme de marine. L'horloge moud, le sable passe. ‖ 2° Il se dit du café qu'on réduit en poudre grossière à l'aide d'un petit moulin portatif. Il ne faut jamais moudre le café avant son entier refroidissement, GENLIS, *Maison rust.* t. III, p. 365, dans POUGENS. ‖ 3° Terme de métallurgie. Concasser, à l'aide d'un moulin, le minéral, avant de le soumettre aux opérations ultérieures. La nécessité d'aller moudre le minerai à une distance très-considérable, RAYNAL, *Hist. phil.* VII, 30. ‖ 4° Fig. Moudre un homme de coups, le battre violemment. ‖ 5° Se moudre, *v. réfl.* Être moulu. Une graine qui ne se moud pas facilement. ‖ Proverbe. Il n'est que d'être à son blé moudre, il n'y a rien de tel pour qu'une affaire réussisse, que de la suivre soi-même.

— HIST. XIIe s. Droites les astes, aus bons espiés moluz [émoulus], *Ronc.* p. 45. ‖ XIIIe s. Jehans propose contre Pierre, et dist à Pierre qu'il li devoit un quartier de blé, quant il moloit dix mines à son molin, BEAUM. XXVI, 2. Et li uns des parchonniers [partenaires] ne fit pas envers son segnour ce qu'il doit, par quoi ses sires oste les fers du molin, si que il ne puist mourre, ID. XXII, 8. Cui blez ne faut, sovent puet maudre, RUTEB. 74. Et se li siens curez est tel que Diex le vueille.... Fol sera, s'il guerpist tel molin, puis qu'il mueille, J. DE MEUNG, *Test.* 712. ‖ XVe s. Molin... à moire braie, grain à brasser cervoise, DU CANGE, *molendinum*. ‖ XVIe s. [Des fanatiques dans l'Inde] se prosternants emmy la place, ils se font mouldre et briser sous les roues, MONT. II, 39. Ayant les membres tous moulus et froissez de ma chute, ID. II, 58.

— ÉTYM. Picard, *morre*, *meuler*; wallon, *moûre*; Berry, *meûdre*, *meûde*; provenç. *molre*; catal. *moldrer*; espagn. *moler*; portug. *moer*; du lat. *molere*; comparez le grec μύλη, meule, le goth. *malan*, l'allem. *mahlen*, le slave *mla*. Dans *moudre*, qui représente *molre*, du lat. *molere*, le *d* n'est pas organique; il a été appelé, comme dans *moindre*, *gendre*, pour le besoin de la prononciation; d'où *mouldre*, transformé en *moudre*; le *d*, qui tombe devant les voyelles (*moulant*, *moulu*), a l'air de se substituer l'*l*, et, réellement, il ne fait que la mettre à nu. Il y avait dans l'ancienne langue un autre *moudre* qui signifiait traire : Quant une femme entre au matin en son estable pour moudre ses vaches, *les Évang. des quenouilles*, p. 53. Ce *moudre* vient du lat. *mulgere*, prononcé incorrectement *mulgére*, si toutefois *mulsi*, *mulsum* n'indiquent pas un archaïque *mulgére*, conservé populairement.

MOUE (moue), *s. f.* Grimace que l'on fait en allongeant les deux lèvres. Elle fait la moue pour montrer une petite bouche, et roule les yeux pour les faire paraître grands, MOL. *Critique*, 2. En prononçant la voyelle u] vos deux lèvres s'allongent comme si vous faisiez la moue, ID. *Bourg. gent.* II, 6. Et puis il fait une moue d'une aune, Mme DE RENNAY, *Mém.* t. II, p. 300, dans POUGENS. ‖ Fig. Faire la moue, témoigner sa mauvaise humeur. Eusses-tu plus de feu, plus de soin et plus d'art.... que Jodelle.... L'on te fera la moue, RÉGNIER, *Sat.* IV. Chaque navire en un moment Devers la mer tourna sa proue, Comme pour lui faire la moue, SCARR. *Virg.* VI.

— HIST. XIIIe s. Et cil qui s'entremet de grans choses, aussi com se il en fust dignes et non est, et por ce fait il bèles chiés et autres choses apparissans, et de grans moes, par quoi il cuide estre a... ciez; li sage le tiennent por fol et por vain homme, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 398. Que il [le magistrat] soit fors et estables et de bon corage, non pas de moe ne de vaine gloire, ID. *ib.* p. 579. Tuit cil ami si s'enfuirent, Et me firent trestuit la moe, Quant il me virent sous la roe De fortune envers abatu, *la Rose*, 8077. Ne par ris n'enfle trop ses joes, Ne ne restraigne pas ses moes, *ib.* 13560. ‖ XVIe s. Le prisonnier [chez les peuplades sauvages de l'Amérique du nord] crache au visage de ceulx qui le tuent et leur faict la moue, MONT. I, 244. Onques vieil singe ne fit belle moue, COTGRAVE.

— ÉTYM. Picard, *mouse*, et *mouser*, faire la moue; wallon, *mowe*; namur. *mowe*; génev. *mougne*; Chambéry, *mogne*; angl. *mow*. L'anglais dit *to make mouth*, faire la moue; mais *mouth* n'a pu donner *moue*; et quant à *mow*, il vient du français *moue*, comme *vow* vient de *vouer*. Le français paraît tenir à un radical germanique qui se trouve dans le hollandais *mouwe* (*mouwe maken*, faire la moue); suisse, *mauel*, visage de mauvaise humeur, et *mauwen*, mâcher. Mais le picard *mouse* et le génevois *mougne* restent des formes singulières.

MOUÉE (mou-ée), *s. f.* Terme de vénerie. Soupe de chiens courants, composée de pain et de potage, ou de lait, dans laquelle on mêle du sang de la bête qu'ils ont forcée.

— ÉTYM. Ce paraît être une application particulière du bas-latin *modiata* (de *modius*, boisseau) : une *mouée* se disait d'une certaine mesure de terre, qui, pour l'ensemencement, exigeait une boisselée de grain, *modiata*.

† **MOUET** (mou-è), *s. m.* Mesure dans les salines, qui contient dix quartauts.

— ÉTYM. Dérivé du lat. *modius* (voy. MOUÉE).

1. **MOUETTE** (mou-è-t'), *s. f.* Oiseau de mer de l'ordre des palmipèdes, et à longues ailes, genre *gavia* de Bresson; nom donné à plusieurs espèces du genre *larus* de Linné, lequel comprend les goëlands et les mouettes, qui se distinguent par le bec grêle et une taille plus petite : espèce principale, mouette, mauve, pigeon de mer, *larus canus*, Linné, *gavia cinerea*, Bresson (famille des laridés, ordre des palmipèdes). Pour établir un terme de comparaison dans cette échelle de grandeur, nous prendrons pour goëlands tous ceux de ces oiseaux dont la taille surpasse celle du canard, et qui ont dix-huit ou vingt pouces de la pointe du bec à l'extrémité de la queue, et nous appellerons mouettes tous ceux qui sont au-dessous de ces dimensions, BUFF. *Ois.* t. XVI, p. 176. Hans Sloane assure qu'à la Barbade les mouettes vont se promener en troupes à plus de deux cents milles de distance, et qu'elles reviennent le même jour, ID. *ib.* t. I, p. 45.

— HIST. XVe s. Si estoit la voix du peuple comme les mouetes, qui par leur cry denoncent le flot de la mer, A. CHARTIER, *Quadriloge invectif*, p. 431. ‖ XVIe s. ....Quand dessus le sec ou les moites sablons En foulle de la mer retourne la mouette.... Puis se reporte en mer, c'est un signe de voir Tost après sur les eaux un grand vent esmouvoir, R. BELLEAU, *Bergeries*, t. I, p. 120, dans LACURNE.

— ÉTYM. Diminutif de l'anc. franç. *miauce* (MARIE DE FRANCE, t. I, p. 342); picard, *mauve*; Saint-Valery, *miau*; de l'allemand *Mewe*, *Mewe*; anc. angl. *mow*; angl. mod. *mew*.

† 2. **MOUETTE** (mou-è-t'), *s. f.* Voy. MOFETTE.

† **MOUEZZIN** (mou-è-zin), voy. MUEZZIN.

MOUFETTE (mou-fè-t'), *s. f.* Voy. MOFETTE.

MOUFLARD, ARDE (mou-flar, flar-d'), *s. m.* et *f.* Terme familier. Celui, celle qui a le visage plein et rebondi. Voyez ce mouflard, cette mouflarde. ‖ Nom de chien. Ainsi criait Mouflard, jeune dogue, LA FONT. *Fabl.* X, 9.

— ÉTYM. Bourguig. *môflô*, rebondi, joufflu; wallon, *moufler*, enfler ses joues; Hainaut, *mofiue*, grasse, potelée; en Normandie, on dit d'un tissu de laine qu'il est *mouflu*, pour signifier qu'il est à la fois épais, velu et léger; de *moufle*, qui s'est dit pour *mufle* (voy. MOUFLE 1).

1. **MOUFLE** (mou-fl'), *s. f.* ‖ 1° Partie de l'habillement qui couvre la main et les quatre doigts sans qu'il y ait de séparation, excepté pour le pouce, à la différence du gant et de la mitaine. ‖ 2° Espèce d'ornement qui était placé au bas de la manche d'un habit. ‖ 3° Moufle des vitriers, morceau de bois fendu, avec lequel ils prennent leur fer à souder.

— HIST. XIIIe s. Li roi et li prince des peuples mescreans seront en la prison d'enfer, où deables les lera en buies et en moufles (MOUFLET, *Psautier*, f° 179. Sorcot ou cote, ou gans ou mofles, *la Rose*, 12919. ‖ XVe s. Et estoit monté sur ung petit cheval à courts crains, et en ses mains avoit unes mouffles fort velues, JEAN DE TROYES, *Chron.* 1476. Et l'autre dit que je sois bien rentes, Qui maintes fois n'a vaillant une moufle, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 222. ‖ XVIe s. Et puis fortune en l'oreille me soufle, Qu'on ne prend point en court tels chats sans moufle,

[illegible] Vieille langue, vieille ridée, Vieille [illegible] *Récréation de devis amoureux*, p. [illegible]

— [illegible] *mufle*, *gener* [illegible], du bas-latin [illegible], *mulfola*, dans des textes du IXe siècle, et aussi *manufolia*, *musfula*, *muffula*. Diez le tire [illegible] Moll. manche; moy. haut-allem. mou, *mouwe*, manche, [illegible]. Mais le mot bas-latin est bien ancien pour [illegible] aux formes *mulfola*, *manufollia*, qui [illegible] un bas-latin *manupola* ou *manipulus*, [illegible] le [illegible] ce [illegible] C'est sans doute par assi[illegible] ou *moffle* a signifié mon[illegible] point un [illegible] de fer et de l'estain, et ala bouter le feu en un mofle de [illegible]

2. **MOUFLE** (mou-fle), *s. f.* || 1° Système de poulies assemblées dans une même chape et sur des axes particuliers, au moyen duquel on parvient à vaincre facilement de très-fortes résistances. La moufle est composée de deux pièces de bois percées en façon de mortaises, dans lesquelles il y a des poulies de cuivre, PERRAULT, *Vitruve*, dans RICHELET. Il est démontré que la force nécessaire pour soutenir un poids par le moyen d'une moufle est au poids lui-même comme l'unité est au double du nombre des [illegible], lorsque les directions des cordes sont [illegible] les entre elles, BRISSON, *Traité de phys.* t. I, p. [illegible], dans POUGENS. || 2° Terme de ser[illegible] Assemblage qui sert à rallonger une barre de fer. || Se dit aussi de parties qui entrent l'une dans l'autre de la même manière, comme les deux branches d'un pivot à équerre. || 3° Nom donné à des barres de fer pour empêcher l'écart des murs.

— REM. Les mécaniciens font généralement ce mot du masculin; c'est aussi le genre que portait la 4e édition du Dictionnaire de l'Académie.

— ÉTYM. Origine inconnue, à moins qu'on ne suppose, à cause de la chape commune, que la moufle à poulies ait été comparée à la *moufle*, gant.

3. **MOUFLE** (mou-fl'), *s. m.* Terme de chimie. Vaisseau de terre, dont on se sert pour exposer des corps à l'action du feu, sans que la flamme y touche immédiatement. || Terme d'essayeur. Petit four en forme de voûte allongée, qu'on place transversalement dans un plus grand fourneau, et qui reçoit les matières destinées à la coupellation. || Moufle des [illegible], petit arc de terre sous le[illegible] ils fondent leurs émaux. || Espèce de four pour cuire la porcelaine.

— REM. Les chimistes font d'ordinaire ce mot du [illegible]. On introduit la coupelle dans la moufle, [illegible] *Traité de chimie*, t. IV, dans POUGENS.

— ÉTYM. Esp. *mufla*; allem. *Muffel*; angl. *muffle*. Ce mot paraît tenir au radical qui se trouve dans l'anglais *to muffle*, envelopper, et dans le hollandais *moffel*, [illegible]

† 4. **MOUFLE**, s'est dit au féminin pour mufle 4 (voy. MUFLE, à la remarque).

MOUFLÉ, ÉE (mou-flé, flée), *adj.* Poulie mouflée, poulie qui agit [illegible] avec une ou [illegible]

— ÉTYM. *Moufle* 2.

† 1. **MOUFLER** (mou-flé), *v. a.* Prendre le nez et [illegible] à quelqu'un, en sorte qu'on lui [illegible] les joues. On l'a mouflé. Vos [illegible] à moufler avec leur [illegible] 2 juin 1676.

— ÉTYM. [illegible] MOUFLARD et MUFLE.

† 2. **MOUFLER** (mou-flé), *v. a.* Moufler un mur, [illegible] une barre de fer à l'extrémité de laquelle [illegible]

— ÉTYM. *Moufle* 2.

† **MOUFLETTES** (mou-flè-t'), *s. f. pl.* Nom donné par les ferblantiers à deux demi-cylindres creux, qui [illegible] le [illegible] de fer à souder quand [illegible]

— ÉTYM. [illegible] de *moufle* 1.

[illegible]

— ÉTYM. [illegible]

† **MOUFTI** [illegible], *s. m.* Voy. [illegible]

† **MOUILLADE** [illegible], *s. f.* Action d'humecter les feuilles sèches du tabac, pour les rendre plus souples. Mouillades des râpés secs, *Instruct.* 30 juin, 1832, art. 219.

— ÉTYM. *Mouiller.*

MOUILLAGE (mou-lla-j', *ll* mouillées, et non mou-ya-j'), *s. m.* || 1° Action de mouiller. Nous les autorisons à les faire mouiller [des étoffes], après en avoir constaté l'aunage, et à les faire auner de nouveau lorsqu'elles seront sèches... pourront néanmoins les fabricants s'opposer au mouillage desdites étoffes, *Lett. pat.* 4 juin 1780, art. 10 || 2° Action de mouiller l'orge pour le faire germer. || 3° Façon qu'on donne aux cuirs. || 4° Action de mettre de l'eau dans le vin, l'eau-de-vie, etc. || 5° Terme de marine. Lieu, ou fond où l'on mouille les ancres d'un navire. L'armée, retenue durant plusieurs jours au mouillage par des vents contraires, put enfin sortir de la rade, et faire voile pour Alger, A. DE VAULABELLE, *Hist. de la Restauration*, t. VII, ch. 4. || Mauvais mouillage, fond de l'eau qui coupe les câbles, ou sur lequel les ancres ne mordent pas. || Action d'ancrer ou mouiller un bâtiment. || Une ancre est au mouillage lorsqu'elle est disposée pour être prête à tomber au fond au moment où l'ordre en est donné. || 6° Par extension, profondeur d'une eau quelconque. De Briare à Nantes, le mouillage naturel, pendant la saison des basses eaux, est réduit, en raison des bancs de sable mobiles, de telle sorte que, quel que soit le tirant d'eau des bateaux, leur marche est impossible; on ouvre des passes à travers les grèves, de manière à permettre de naviguer avec une immersion proportionnelle aux mouillages artificiels que l'on crée, E. GRANGEZ, *Voies navig. de France*, p. 317.

— ÉTYM. *Mouiller.*

† **MOUILLE** (mou-ll', *ll* mouillées), *s. f.* || 1° Terme rural, particulièrement du canton de Genève. Source qui ne fait que suinter dans une prairie, et qui y produit une herbe précoce et excellente. || 2° Endroit d'une rivière où l'eau a quelque profondeur. Le tirant d'eau, à l'étiage également, se réduit, dans la partie supérieure du fleuve, au-dessous de Digoin, à 0m,15 et 0m,20 sur les rapides ou jarres; mais, dans les mouilles, il est souvent de 0m,80, E. GRANGEZ, *Voies navigables en France*, p. 317.

— ÉTYM. Voy. MOUILLER.

MOUILLÉ, ÉE (mou-llé, llée, *ll* mouillées), *part. passé* de mouiller. || 1° Qui est devenu humide. Un terrain mouillé. Une surface n'est mouillée que parce que le fluide qui la mouille tend, en quelque sorte à se combiner avec elle, GIRARD, *Institut, Mém. scienc.* (années 1813, 1814, 1815), p. 316. || Fig. C'est du papier mouillé, se dit d'une mauvaise étoffe qui ne durera pas. || Se couvrir d'un drap mouillé, d'un sac mouillé, se dit d'une sorte de pénitence. Après avoir pillé la France, Et tout le peuple dépouillé, N'est-ce pas belle pénitence De se couvrir d'un sac mouillé? *Épigramme contre Henri III* [Journal du règne du roi Henri III, t. I, 1re part., p. 19). || Fig. Se couvrir d'un drap mouillé, alléguer une méchante excuse. || 2° Absolument. Mouillé, se dit du temps quand il a plu. Quand il fait mouillé, quand il fait brouillard, je ne sors point, SÉV. 16 oct. 1689. || *S. m.* L'opposé du sec. Le sec et le mouillé. Qu'il eût du chaud, du froid, du beau temps, de la bise, Enfin du sec et du mouillé, LA FONT. *Fabl.* VI, 4. || 3° Il se dit aussi des personnes qui ont reçu de l'eau, de la pluie. Ne vous représentez point votre bonne [Mme de Sévigné elle-même] avec sa casaque et son bonnet de paille, mouillée jusqu'au fond, SÉV. 15 nov. 1684. J'étais mouillé comme un canard lorsque.... LESAGE, *Guzm. d'Alf.* III, 11. || Yeux mouillés de larmes, yeux desquels coulent des larmes. Triste, levant au ciel ses yeux mouillés de larmes, RAC. *Brit.* II, 2. Fixant ses yeux mouillés sur les miens, J. J. ROUSS. *Hél.* III, 18. || Fig. Poule mouillée, voyez POULE. || 4° Doigt mouillé, voy. DOIGT, n° 3. || 5° Terme de sculpture. Draperie mouillée, draperie qui semble adhérente au nu. || 6° Populairement. Être mouillé, avoir beaucoup bu. || 7° Terme de grammaire. Lettre mouillée, se dit de la lettre *l*, simple ou double, qui se prononce comme dans ailleurs, bail, etc. L'*l* ou les *ll* mouillées ne sont pas le même son que l'y devant une voyelle, avec lequel on les confond par abus dans la prononciation, à Paris particulièrement. || *S. m.* Le mouillé, le caractère d'une lettre mouillée. || On donne aussi le nom de mouillée à l'articulation du digramme *gn* dans *ignorant*, [illegible], etc. [illegible] faits et un [illegible] [illegible] p. 16. Le mouillé [illegible] par ce caractère *y*, et dont [illegible] une voyelle, parce qu'il est consonne vocale, est la plus délicate de toutes ses articulations, MARMONTEL, *Élém. litt. Œuv.* t. VIII, p. 38, dans POUGENS. || Proverbe. Du pavé sec et bois mouillé Libera nos, domine; le pavé sec est glissant, le bois mouillé ne brûle pas.

MOUILLE-BOUCHE (mou-lle-bou-ch', *ll* mouillées), *s. f.* Poire fondante qui mûrit dans les mois de juillet et d'août; c'est la même que l'épargne ou cueillette; mouille-bouche est le nom parisien. || *Au plur.* Des mouille-bouche ou mouille-bouches.

— ÉTYM. *Mouiller*, *bouche*.

† **MOUILLÉE** (mou-llée, *ll* mouillées), *s. f.* Masse de chiffons que le fabricant de papier fait pourrir à la fois. || Poignée de chiffons trempés dans l'eau.

— ÉTYM. *Mouillé.*

† **MOUILLEMENT** (mou-lle-man, *ll* mouillées), *s. m.* Action de mouiller. || Terme de cuisine. Léger arrosement.

— HIST. XVIe s. Mouillement, COTGRAVE.

MOUILLER (mou-llé, *ll* mouillées, [illegible]), *v. a.* || 1° Rendre humide. Mouiller des [illegible] avait mouillé les chemins. || Absolument. Le [illegible]lard mouille beaucoup. || Terme de marine. M[illegible] les voiles, les arroser par un temps sec. || 2° [illegible] de jardinage. Arroser les plantes d'un jardin. Il faut mouiller ce nouveau plant. || 3° Mouiller quelqu'un, quelque chose de larmes, pleurer a[illegible]ment sur quelqu'un, sur quelque chose. [illegible] pela, m'embrassa et mouilla toute de [illegible] SÉV. 12. Je mouille devant lui [Dieu] de [illegible] minelles Ces lieux où tu m'as dit qu'il [illegible] séjour, VOLT. *Zaïre*, IV, 1. || Mouiller les yeux, se dit des larmes qui coulent des yeux. Amis, je vois les pleurs qui mouillent vos visages, VOLT. *M. de César*, III, 8. || Mouiller les yeux de larmes, faire pleurer. Tu t'arrêtes, et ma souffrance Semble mouiller tes yeux de pleurs, BÉRANG. *Prisonnier.* || Mouiller les lèvres, tremper légèrement ses lèvres dans un liquide. Cette coupe [l'espérance] où tant de misérables s'estimeraient heureux de mouiller un instant leurs lèvres, CHATEAUBRIAND, *Génie*, I, II, 2. || 4° En termes de cuisine, ajouter un liquide à une sauce, à un plat. Mouiller une fricassée avec du bouillon. || 5° Terme de marine. Mouiller l'ancre, ou, par ellipse, mouiller, jeter l'ancre ou les ancres. Trente-trois galères qui ont mouillé l'ancre et qui sont rangées sous la grande forteresse, *Lett.* [illegible] *du Quesne*, 1681, dans JAL. Des îles Canaries [illegible] (Colomb) mouilla, il ne mit que [illegible] pour découvrir la première île de l'Amérique, VOLT. *Mœurs*, 145. À six heures et demie, les vents [illegible]sant de plus en plus et la marée contraire [illegible] [illegible] nous mouillâmes une ancre [illegible] *Voyage*, t. II, p. 258, dans POUGENS. Vers [illegible] heures du matin, Villeneuve, qui venait [illegible] mouiller une ancre, profita du vent, et reprit sa direction vers l'ouest, THIERS, *Hist. du consulat*, l. XXI. || Par métonymie. Mouiller un vaisseau, [illegible] l'ancre ou les ancres d'un vaisseau. Être mouillé, avoir jeté l'ancre. Ils étaient mouillés en [illegible] portée de terre, les Espagnols au [illegible] *Villette*, 1676, dans JAL. || Mouille, [illegible] que l'on fait lorsqu'on veut que l'ancre [illegible] se fixer au fond de la mer. || Mouiller sur la [illegible] d'un navire, mouiller très-près de lui. || Mouiller en affourchant, jeter deux ancres, l'une à bâbord, l'autre à tribord. || Mouiller en patte d'oie, [illegible] avec trois ancres [illegible] de telle [illegible] que leurs câbles [illegible] forment comme trois [illegible] patte d'une oie. || Mouiller en barbe de chat, mouiller un navire sur deux ancres, dont les câbles font avec le nez du navire des angles [illegible] à ceux que font les barbes avec le nez du chat, [illegible]

[illegible] || 6° Terme de grammaire. Mouiller les *ll*, les deux *ll*, les prononcer comme dans paille, seuil, piller, etc. || [illegible] comme dans agneau. || 7° Se [illegible] Être mouillé. Il se mouilla et [illegible] plonger dans l'eau de peur qu'on ne le mouillât, LA FONTE, *Fabl.* II, 14. Mes yeux se mouillèrent [illegible] MARIVAUX, *Marianne*, 9e part. || Terme de grammaire. Être prononcé mouillé. Les [illegible] [illegible]

— HIST. XIe s. Tut l'escarnissent [le raillent] [illegible] tenent par bricun [un misérable], L'ewe [illegible] si moilent sun lincol [linceul, linge], *St. Alexis* [illegible]. || XIIe s. En haute tour se siet bele Isabel; De lai[illegible] [elle] moille le las [lé] de [illegible] [illegible] La terre [illegible]

mouille, Et oublie la povreté Ou ele a tot l'yver esté, *la Rose*, 64. Il avoient sorti que chil qui passeroit cest fleuve sans mouiller seroit trente ans serf de la terre, E. DE VALENC. XIV. || XIVe s. Et s'il est que descendis soies, Et que tes gros mors et piés voies, Ja soit ce que li cuer t'en duelle, Garde que ton oel ne s'en mouille, MODUS, p. 140. || XVIe s. On dit qu'elle vient du marché, on dit qu'elle a partout couché. On dit que trop souvent se mouille Pour le proufit de sa maison, G. ALEXIS, *Mirroir de mariage*, p. 70. Quiconque veut travailler, Faut tenir la gorge nette, Et bien souvent la mouiller, BASSEL. LXVIII. || XVIe s. Ne serons pas au doigt mouillé Pour jouer à cligne-musette, BAIF, *Passe-temps* II, *Aventures*. S'il avient une année fort mouillée, le dit fruit sera faite, PALISSY, 20. Qui se garre dessous la feuille, deux fois se mouille, COTGRAVE. Se couvroit d'un sac mouillé, RAB. I, 11.

— ÉTYM. Berry, *moillier*; provenç. *mulhar*, *molhar*, *moillar*, *mular*; cat. *muelar*; esp. *mojar*; port. *molhar*; du lat. fictif *molliare*, dérivé de *mollis* (voy. MOU 1) : ce qui mouille rendant mou.

† MOUILLÈRES (mou-llè-r', *ll* mouillées), *s. f. pl.* Terme rural. Nom des places habituellement humides dans les champs ou les prés.

MOUILLETTE (mou-llè-t', *ll* mouillées, et non mou-ye-t'), *s. f.* Petit morceau de pain long et mince qu'on trempe dans les œufs à la coque.

— ÉTYM. *Mouiller*.

† MOUILLEUR (mou-lleur, *ll* mouillées), *s. m.* Terme de marine. Instrument destiné à faciliter le mouillage des ancres.

— ÉTYM. *Mouiller*.

MOUILLOIR (mou-lloir, *ll* mouillées, et non mou-yoir), *s. m.* || 1° Petit vase dont les fileuses se servent pour y mouiller le bout de leurs doigts. || On se sert aussi d'un mouilloir pour retordre le fil. || 2° Sébile pour mouiller les tenailles avec lesquelles on sépare les dragées blanches. || 3° Cuve de papetier pour tremper le chiffon.

— HIST. XVIe s. Mouilloir, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Mouiller*.

MOUILLURE (mou-llu-r', *ll* mouillées, et non mou-yu-r'), *s. f.* || 1° Action de mouiller. La mouillure du papier avant l'impression. || État de ce qui est mouillé. || 2° Arrosement léger. || 3° Terme de grammaire fort peu usité. Intercalation, dans une syllabe, soit d'une l mouillée, soit d'un i.

— HIST. XIIIe s. C'est à savoir qu'il n'achatera de larron et de larronesse à son escient, ne en bordel ne en taverne, se il ne set de qui, ne chose moillée ne sanglante, se il ne set dont le sanc et la moilleure vient, *Liv. des mét.* 196. || XVe s. Ung peu du jour demoura le chevalier en tel point, tant qu'il fut essuyé de sa mouillure, *Perceforest*, t. V, f° 86.

— ÉTYM. *Mouiller*; provenç. *moylladura*; cat. *mulladura*; esp. *mojadura*; port. *molhadura*.

† MOUJIK (mou-jik), *s. m.* Nom des paysans russes.

1. MOULAGE (mou-la-j'), *s. m.* || 1° Action de jeter en moule, de faire au moule, de fondre, de couler. Manière de moulage. || 2° Action de mouler du bois, c'est-à-dire de le mesurer à la mesure qu'on appelait moule. Droit dû au mouleur de bois. || Vieux en ces deux sens. || 3° Se dit, chez les artificiers, des rouleaux destinés aux cartouches. Moulage n° 1, n° 2, etc. || 4° Façon que le potier donne à la terre glaise.

— ÉTYM. *Mouler*.

† 2. MOULAGE (mou-la-j'), *s. m.* || 1° Action de moudre. Je ne puis pas comprendre que ce moulin, qui est à une grande demi-lieue de La Fère, n'ait pas l'eau nécessaire pour son moulage, *Lettres de Colbert*, V, 172. || Mécanisme qui, dans un moulin, fait tourner les meules. || 2° Terme de droit coutumier. Droit que les vassaux payaient au seigneur pour faire moudre leur grain au moulin banal. || Portion de farine prélevée par le meunier.

— HIST. XIVe s. Le sault du moulin, l'estanchement qui porte le moulage, l'arche du moulin..., BOUTEILLER, *Somme rural*, titre 76, p. 431, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Moudre*, par les formes où l'l se substitue au d.

† MOULANT (mou-lan), *s. m.* Moulant d'eau, ou, simplement, moulant, le volume d'eau nécessaire pour faire tourner un moulin à blé de la grandeur et de la chute la plus ordinaire, dépensant dans les vingt-quatre heures environ 3000 toises cubes, déterminé aussi quelquefois par les dimensions des pertuis qui donnent passage à l'eau. ... Autorise les procureurs du pays à vendre aux différentes communautés riveraines les moulants d'eau dont elles auront besoin, *Arrêt du conseil d'État* du 3 avril 1772, dans COFFEAU, *De la compagnie des Alpines*, etc. p. 3. Le calibre du moulant est 7 pieds 3/4 d'eau cubes, qui passera par un orifice quelconque dans l'espace d'une seconde, *Acte notarié* du 30 janv. 1780, dans COFFEAU, ib. p. 7.

— ÉTYM. *Moulant*, part. présent de *moudre*.

† MOULARD (mou-lard), *s. m.* ou MOULARDE (mou-lar-d'), *s. f.* Terre produite sur une meule par le frottement du fer, synonyme de moulée. Terre de moulard, le baril payera 3 sols, *Tarif*, 18 sept. 1664.

— ÉTYM. *Meule* de moulin.

1. MOULE (mou-l'), *s. m.* || 1° Matière creusée de manière à donner une forme précise à la cire, au métal, etc. qu'on y verse liquide. Jeter en moule. Cela est fait au moule. Un moule à faire des balles de plomb, ou, simplement, un moule à balles. On admire avec raison la beauté et l'artifice d'un moule où, la matière étant jetée, il s'en forme un visage fait au naturel ou quelque autre figure régulière, BOSS. *Conn.* IV, 3. Vitruve parle d'une espèce de pierres qui se trouvaient aux environs du lac de Volsène et en d'autres endroits d'Italie, lesquelles résistaient à la violence du feu et dont l'on faisait des moules pour jeter diverses sortes d'ouvrages, ROLLIN, *Hist. anc.* t. XI, p. 77, dans POUGENS. || Par extension. Le corps d'un animal est une espèce de moule intérieur, dans lequel la matière qui sert à son accroissement se modèle et s'assimile au total, BUFF. *Hist. anim.* ch. 3, *Œuv.* t. III, p. 60. || Fig. Quand une époque est finie, le moule est brisé, et il suffit à la Providence qu'il ne se puisse refaire ; mais des débris restés à terre, il en est quelquefois de beaux à contempler, A. CARREL, *Œuvres*, t. V, p. 127. || Fig. Cela ne se jette pas au moule, se dit d'un ouvrage qui ne peut se faire qu'avec soin et temps. || Le moule en est rompu, en est perdu, se dit d'une chose rare, d'un homme excellent, qu'on craint de ne pas retrouver. Le moule est-il cassé de ceux qui aimaient la vertu pour elle-même, un Confucius, un Pythagore, un Thalès, un Socrate? VOLT. *Dict. phil. Socrate.* Si la nature a bien fait de briser le moule dans lequel elle m'a jeté, J. J. ROUSS. *Conf.* I. || Le moule n'en est pas rompu, se dit d'une chose dont on ne devrait pas trop regretter la perte. || On dit d'une personne belle et bien faite, qu'elle est faite au moule. Taille, jambes, etc. faites au moule. || Jetés dans le même moule, se dit de personnes ou de choses qui sont semblables. Notre enfant [le jeune marquis de Grignan] fut transporté.... de voir cette belle compagnie à cheval.... ces chevaux jetés dans le même moule, SÉV. 802. Je suis d'accord de ce que vous dites de *la Princesse de Clèves* ; votre critique et la mienne étaient jetées dans le même moule, ID. 9 août 1678. Tous les esprits semblent avoir été jetés dans un même moule, J. J. ROUSS. *Science.* || 2° Fig. Modèle. Formons nos ouvrages Aux moules si parfaits de ces grands personnages, RÉGNIER, *Sat.* IX. M. de Grignan aurait été amoureux de cette femme ; elle est sur le moule de celle qu'il a vue à Paris, SÉV. 434. Jamais il n'y en aura sur ce moule-là [il s'agit de Mme de la Vallière], ID. 463. Les sensations qu'il aura prises par le toucher seront, pour ainsi dire, le moule de toutes ses idées, DIDER. *Lett. sur les aveug.* Sa morale [du christianisme] offre des formes nobles à l'artiste, et des moules parfaits à l'écrivain, CHATEAUB. *Génie*, I, I, I. || 3° Par plaisanterie. Le moule du pourpoint, le corps. De plus huppés que vous.... Y laissent bien souvent le moule du pourpoint, DU CERCEAU, *Incommod. de la grandeur*, I, I. || Moule de gant, la main, un coup de la main. Si je lui déchargeais un bon moule de gant, BOURSAULT, *Les deux Nicand.* II, 9. || 4° Terme de géologie. Moule externe, le moule qu'a laissé dans une pierre un corps fossile qui a disparu après son enfouissement. || Moule interne, l'empreinte intérieure d'un corps fossile, par exemple d'une coquille. || 5° Vase dans lequel on met le lait caillé destiné à être transformé en fromage. || Moules des six, des huit, etc. se dit des moules qui, pour une certaine masse de matière, servent à fabriquer six, huit, etc. chandelles ou bougies. || 6° Instrument dans lequel on donne une forme déterminée à certaines substances qui ne sont pas liquides. Moule à faire des pâtés. Moule à faire des biscuits de Savoie. || 7° Moule de bouton, petit morceau de bois ou d'os, plat, rond et percé au centre, qu'on recouvre d'étoffe pour en faire un bouton d'habit. Patenôtres de bois, moule de boutons... et autres ouvrages de bois, *Tarif*, 18 sept. 1664. || Moule de bouton, petit agaric des environs de Paris. || Moule perçoir, outil qui sert à percer les moules de boutons. || 8° Bout de fil de laiton sur lequel on fait la tête de l'épingle. || 9° Moule de filet, morceau de bois de la grosseur et de la figure dont on veut les mailles d'un filet de chasse ou de pêche. || 10° Terme de tailleur de pierre. Moule, forme de bois ou de métal, suivant laquelle il trace, sur les pierres, les profils des corniches et autres pièces d'architecture, pour les tailler. || 11° Ancienne mesure de bois à brûler, faite de deux traverses entre lesquelles on rangeait les bûches. || Bois de moule, ou moulée, se dit de bois à brûler de moyenne grosseur et d'une longueur déterminée. Le bois qu'emportent les trains des rivières de l'Yonne et de la Seine est du bois de moule. || 12° Planche de bois où sont gravés les modèles des cartes à jouer. || 13° Mandrin pour faire des cartouches. || Morceau de bois, de linge ou de carton servant d'âme à un gland de tapisserie. || 14° Certain nombre de feuilles de vélin ou de parchemin entre lesquelles on met les feuilles d'or et d'argent.

— HIST. XIIe s. E volt par ço li reis que ses humes fussent od [avec] les charpentiers le rey Yram, pur duner les modles o les mesures del merrein que cil abatireient, *Rois*, p. 244. || XIIIe s. ... chose emprainte ou empastée, quant aucune fet euvre par molles, de quelque mole que ce soit..., *Livre des mét.* 209. || XIVe s. Nous voulons [engins de pêche] estre faiz à notre mole, c'est assavoir à la largeur d'un gros tournois, chacune maille, *Ordonn. des rois*, t. VII, p. 779. || XVe s. Le bourreau lequel luy osta le moule de son chaperon, c'est à sçavoir la teste, et puis fut escartelé, MONSTRELET, t. III, f° 61, dans LACURNE. Et à ceste cause ne vint point de bois à Paris par la riviere de Seine, et fut bien chier comme de sept à huict sols pour le moule, J. DE TROYES, 1480. || XVIe s. Les grosses busches et bois de fente et de moule, O. DE SERRES, 808. Decretales avons prou veu en velin, et imprimées en moulle, RAB. *Pant.* IV, 49. Toutes furent servyes de grosses chandelles de moulle, ID. *Pant.* V, 33. Ces deux personnages cy monstrent tout un mesme traict, un mesme moule, un mesme tainct et mesme couleur emprainte en leurs meurs, AMYOT, *Phoc.* 8. Ceux qui estoient à sa suite [du prince d'Aumale] Ne s'y endormirent point, Sauvants par heureuse fuitte Le moule de leur pourpoinct, *Sat. Ménippée*, *les Tapisseries*.

— ÉTYM. Provenç. *molle*; espagn. et portug. *molde*; angl. *mould*; du latin *modulus*, module, diminutif de *modus*, manière, mode, comme l'indique l'ancienne forme *modle* (voy. MODE).

2. MOULE (mou-l'), *s. f.* Mollusque bivalve, acéphale, lamellibranche, dont l'espèce marine est alimentaire. || Moule à perles, un des noms vulgaires de l'avicule aux perles, dite aussi huître perlière et huître à perles.

— HIST. XIVe s. Moules soient cuites en grant feu et hastivement en très petit d'eaue et de vin sans sel, *Ménagier*, II, 5.

— ÉTYM. Languedocien, *muscle*; catal. *musclo*; anglo-sax. *muscel*; allem. mod. *Muschel*; anc. haut allem. *muscla*; du latin *musculus*, moule, qui signifie aussi petite souris, de *mus*, rat.

MOULÉ, ÉE (mou-lé, lée), *part. passé* de mouler 1. || 1° Jeté en moule. Un buste moulé. Chandelle moulée. || Fig. Le Saint-Esprit.... formant en nous les traits naturels et une vive image de Notre-Seigneur Jésus-Christ, sur lequel nous devons être moulés, BOSS. 2e *panég. Saint-François de Paule*, I. || Colonne moulée, colonne faite par impastation de gravier et de cailloux de diverses couleurs. || Terme de médecine. Matières moulées, excréments assez consistants pour conserver, après l'excrétion, la forme du rectum. || 2° Lettre moulée, lettre imprimée ou qui imite l'imprimé. Il [d'Hacqueville] croit que son écriture est moulée ; mais vous qui parlez, mandez-moi comment vous vous en accommodez, SÉV. 65. C'est l'imprimerie qui met le monde à mal ; c'est la lettre moulée qui fait qu'on assassine depuis la création ; et Caïn lisait les journaux dans le paradis terrestre, P. L. COUR. *Lettre* IX. L'emploi de garde des manuscrits, d'habiles gens le demandaient ; on le donne à Gail, qui ne lit pas même la lettre moulée [les imprimés], ID. *Lettre à MM. de l'Académie*. || Il croit tout ce qui est moulé, se dit d'un homme simple qui défère à l'autorité de quelque livre que ce soit. || Il faut croire que cela est vrai, car il est moulé, c'est-à-dire imprimé. Le moyen de contester ce qui est moulé? MOL. *les Am. magn.* III, I. || On dit d'un érudit : il lit les hiéroglyphes, les écritures cunéiformes, etc. comme lettre moulée. || S. m. Le moulé, les caractères imprimés. On a ouvert et supprimé tous les paquets qui contenaient du moulé, de quelque nature qu'il fût

[illegible]; ainsi on a coupé les vivres à l'âme, VOLT. [illegible] et il [illegible] à M. [illegible] que du [illegible] *Conf.* [illegible] leur [illegible] dans l'espoir de voir leur nom [illegible], [illegible] *Mém.* [illegible] || 3° Terme d'architecture. [illegible], ce qui ont une [illegible] au bord de leur [illegible] || 4° Ancien [illegible] Qui a une [illegible]. Les [illegible] travaillées à trame [illegible], et [illegible], *Lett. [illegible]*, 21 août 1718.

† MOULÉE [illegible] s. f. Poudre qui se rassemble [illegible] des taillandiers et qui est mêlée de [illegible] de fer et de pierre, synonyme de [illegible] [illegible], on s'en sert dans la teinture. Moulée pour teindre, le baril estimé 80 sous, *Décl. du roi*, [illegible] *tarif* [illegible] à tous teinturiers d'employer de la moulée des taillandiers et émouleurs, limaille de fer ou de cuivre, vieil sommail [sumac] qui a servi à passer les maroquins, *Régl. sur les manuf.* août 1669, *teinturiers en laine*, art. 8.

— HIST. XIVe s. Aucun ne pourra vendre draps [illegible] en [illegible], pour ce que c'est une teinture [illegible], mauvaise et ardente de soy, DU CANGE, *moleya*.

— ÉTYM. *Meule* à repasser, parce que la *moulée* était la poudre de pierre et de fer qui tombe de ces [illegible].

1. MOULER (mou-lé), v. a. || 1° Jeter en moule, faire au moule. [illegible] une figure. Mouler des ornements en plâtre, en terre pour les frises. On ne saurait douter que, depuis l'époque où les anciens ont commencé à fabriquer des [illegible], jusqu'au siècle de Constantin, on n'ait moulé les médailles sans les [illegible], [illegible] ne les ait moulées et ensuite [illegible], sauf quelques exceptions peu nombreuses, [illegible], *Instit. Mém. Acad. inscr.* t. IX, p. 201. (Quand il s'agit de métaux, on dit plutôt fondre ou couler). || Par extension. La nature n'a pas craint de mouler la croix sur une [illegible] de ses ouvrages, CHATEAUBR. *Génie*, IV, I, 2. || Terme de sculpture. [illegible] à [illegible] perdu, couler du plâtre dans un [illegible] par une garniture intérieure; il se dit par [illegible] à mouler à bon fond. || Mettre de la terre dans le moule à potier. || Pot à mouler, [illegible] verser le suif fondu dans les moules à chandelle. || Terme de fausse monnaie. Jeter des [illegible] dans du sable bien préparé et mis [illegible] entre deux châssis ou moules. || 2° Mouler un bas-relief, une statue, etc. y appliquer une matière propre à en recevoir l'empreinte [illegible] et à servir de moule pour les reproduire [illegible]. || Mouler la figure d'une personne, appliquer sur son visage des couches de plâtre pour [illegible]; opération qui se pratique [illegible] et même sur les vivants. || 3° Il se dit [illegible] qui expriment la forme du corps. Elle [une robe de chambre] moulait tous les plis de mon corps sans le gêner; [illegible] pittoresque et beau, [illegible]. L'Antique [illegible] que les longs plis d'une tunique qui moulerait [illegible] jusqu'à ses pieds, auraient infiniment plus de grâce, ID. *Salon de 1767*, Œuv. t. [illegible] || 4° Chez les cartiers [illegible] la feuille sur le [illegible] || 5° Terme de [illegible] [illegible]

[illegible]

LA SOUY. XIV. Certains particuliers, qui.... se moulent sur les princes pour leur garde-robe et pour leur équipage, ID. VII.

— HIST. XIe s. Gros a le piz [la poitrine], belement est mollet, *Ch. de Rol.* CCXXVII. || XIIe s. Sur ce les dis bases furent dis vaissels posez, e d'une entailles e à une furme furent moilez, *Rois*, p. 256. || XIIIe s. ...Cil qui a le cuer dolent, Sachiés de voir [vrai], Il n'a talent De doneier [servir des dames], ne karoler, Ne nus [nul] ne se porroit moiler, Qui duel [deuil] eüst, à joie faire; Car duel et joie sont contraire, *la Rose*, 236. || XIVe s. Il [Clodomir] tourna envers ses anemis, puis se moula en armes, et s'acesma [se disposa] à combattre, DU CANGE, *molare* 4. || XVIe s. Il defendit que l'on ne feist ny poindre ny mouler aucune image de son corps, AMYOT, *Agésil.* 2. Il avoit son esprit moulé au patron d'aultres siecles que ceulx-cy, MONT. I, 221.

— ÉTYM. *Moule* 1.

† 2. MOULER (mou-lé), v. a. Repasser sur la meule. Mouler une faucille, la passer sur la meule pour faire paraître les dents.

— ÉTYM. *Meule* à repasser.

† MOULERIE (mou-le-rie) s. f. Dans les grosses forges, atelier où l'on jette en moule tous les ouvrages en fonte. Il faudrait s'attacher à perfectionner la moulerie; cette opération est difficile, mais elle n'est pas impossible à quelqu'un d'intelligent, BUFF. *Hist. nat. Introd. part. exp.* Œuv. t. VIII, p. 149.

— HIST. XVIe s. J'ai veu un tel mespris en la sculpture à cause de la dite moulerie, que tout le pays estoit plein de figures moulées de terre cuite, lesquelles.... PALISSY, 308.

— ÉTYM. *Mouler* 1.

† MOULET (mou-lè), s. m. Terme de menuiserie. Calibre de bois pour régler des épaisseurs.

— ÉTYM. *Moule* 1.

† MOULETTE (mou-lè-t'), s. m. Nom vulgaire d'une anodonte.

— ÉTYM. Diminutif de *moule* 2.

† MOULEUR (mou-leur), s. m. || 1° Celui qui moule des ouvrages de sculpture. || Chez les briquetiers, ouvrier qui donne la forme à la terre. || Mouleurs en terre, en sable, nom qu'on donnait aux fondeurs. || 2° Celui dont la charge était de visiter le bois qui se vendait au moule et de le mesurer. Et encore certain nombre d'officiers de police, comme de jurés, mouleurs, visiteurs et compteurs de bois.... *Édit*, juill. 1681. Je me nomme Jacques Rondin, fils de Christophe Rondin, de son vivant mouleur de bois.... LEGRAND, *le Philanthr.* sc. 14.

— HIST. XIIIe s. Quiconque veut estre fonderes et moleres à Paris, c'est à savoir de boucles, et de mordans, de fremaus.... estre le puet franchement, *Liv. des mét.* 94. || XVIe s. Cephisodotus mouleur d'images, AMYOT, *Phocion*, 28.

— ÉTYM. *Mouler* 1.

† MOULIER (mou-lié), s. m. Celui qui fabrique des moules à bouton. La communauté des boutonniers-mouliers, faiseurs de cordon à chapeau, et autres communautés, *Arrêt du cons.* 30 juill. 1738.

— ÉTYM. *Moule* 1.

† MOULIÈRE (mou-liè-r'), s. f. Lieu où l'on pêche les moules. Défenses.... de draiger dans des moulières, d'en racler le fond avec couteaux et autres [illegible] ferrements, d'arracher le frai des moules, et d'enlever celles qui ne sont pas encore en état d'être pêchées, *Ordonn.* août 1681.

— ÉTYM. *Moule* 2.

MOULIN (mou-lin; l'n ne se lie jamais : un moulin à vent; au pluriel, l's se lie : des mou-lin-z à vent), s. m. || 1° Machine composée de diverses pièces, pour faire tourner des meules, et qui est employée pour réduire les grains en farine. Il [le mulet] eût cru s'abaisser servant un médecin; Étant devenu vieux, on le mit au moulin, LA FONT. *Fabl.* VI, 7. [illegible], il vante sa noblesse; Quoique fils de meunier, encor blanc du moulin, Il est prêt à fournir ses titres en vélin, BOIL. *Ép.* V. || Moulins à bl[illegible], [illegible] qui fabriquent des farines [illegible]. [illegible] Moulins à blanc, [illegible] qui fabriquent des farines blanches. || [illegible] Moulin banal, [illegible] un seigneur avait le droit d'[illegible] les habitants de sa seigneurie à venir moudre leurs grains. || Fig. Faire venir l'eau au moulin, procurer à [illegible] || Fig. [illegible] || Fig. Jeter son bonnet par-dessus les moulins, voy. bonnet. || Fig. [illegible] || Fig. La langue, [illegible] qui moud des paroles. Mme de [illegible]

lieu me parut abattue.... les fat[illegible] de la cour ont rabaissé son caquet, son moulin me parut en chômage, SÉV. 110. La Bury fait fort joliment tourner son moulin à paroles, ID. 24 janv. 1680. || Fig. Moulin à sophismes, celui qui débite beaucoup de sophismes. Celui qui connaîtra l'esprit du stoïcisme, ne sera point étonné qu'un amalgame de philosophie et de théologie ait fait des [illegible] Zénon des moulins à sophismes, [illegible] *Nér.* II, 8. || 2° Moulin à vent, sorte de moulin qui est mû par le vent. Dans la [illegible] mortiers où l'on pilait le grain], ils [les R[illegible]] firent usage de meules, c'est-à-dire de moulins à bras, auxquels ils occupaient leurs esclaves, surtout pour les punir.... quant aux moulins à eau, il n'en est parlé nulle part avant le règne d'Auguste.... les moulins à vent sont une invention tout à fait moderne, BOUCHAUD, *Instit. Mém. [illegible] et pol.* t. V, p. 130. Mabillon a publié une charte de 1105 par laquelle Guillaume, comte de [illegible], permet à Vital, abbé de Savigny, d'établir, dans les diocèses de Bayeux, d'Évreux et de [illegible], des moulins à eau et des moulins à vent, [illegible], *Instit. Mém. hist. et litt. anc.* t. III, p. 447. || Vêtir un moulin à vent, mettre les voiles aux volants. || Fig. [illegible] vêtu comme un moulin, il est habillé en toile [illegible] personne, cette chose ressemble à telle autre comme à un moulin à vent, elle ne lui ressemble pas du tout. || Cela lui ressemble comme à un moulin à vent, se dit d'une mauvaise comparaison. Il y a une constellation dans le ciel qu'il a plu à quelques personnes de nommer Balance, et qui ressemble à une balance comme à un moulin à vent, [illegible], *Logique de Port-Royal*, 1er *discours*. || Fig. Se battre contre des moulins à vent, se forger des chimères, locution prise du combat effectif de Don Quichotte contre des moulins à vent. Ce serait là un moulin à vent digne de leur faire tirer l'épée, SÉV. 4 août 1680. || 3° Toute autre machine du même genre qui sert à divers usages. Moulin à foulon, à [illegible], à poudre, à tabac, à sucre, à tan, à papier. [illegible] moulins à scier leur sont [aux Hollandais] [illegible] utilité fort grande, *Corresp. de Colbert*, III, [illegible]. Il est dit dans cet arrêt [du 7 nov. 1641] que [illegible] acceptait les offres de Briot et de Racle, et leur ordonnait de faire porter à la monnaie au [illegible] leur moulin et machines pour fabriquer les nouvelles espèces, sous les poinçons et matrices du sieur Varin, conducteur des engins de la monnaie au moulin, J. CAILLET, *l'Administration en France sous Richelieu*, II, 169. || Moulin à café, à poivre, petit ustensile où l'on moud le café, le poivre. || Moulin à beurre, baratte rotative. || Proverbe. [illegible] envoie les ânes au moulin.

— HIST. XIIe s. As hom[illegible] saint Thomas [illegible] ruz [le roi] pardona, La surur [à la sœur de] [illegible] Thomas merci quist e cria, E en adresement [illegible] molin li dona, *Th. le mart.* 162. || XIIIe s. Le [illegible] à vent [illegible] saint A[illegible] .. *Liv. des mét.* [illegible] || XIVe s. Et trop va foloiant Li [illegible] en femme tant ne quant; De pensées de [illegible] vont li molin molant, *Baud. de Seb.* [illegible] || XVe s. Un chevalier qui porte un [illegible] un fer de [illegible] guerres, [illegible] II, II, 18. Un molin à [illegible] autrement dit à guedes, [illegible] || XVIe s. Par le moyen de la grande despense [illegible] est venue à leur moulin, [illegible] crié qu'il avoit derrier le bataillon quelque harbe ou cheval visle pour jouer à la fausse compagnie et gaigner le moulin, D'AUB. *Hist.* IV, 1. Moulins portatifs, ID. *Hist.* I, 330. [illegible] sans celle que les moulins faisoient, ID. ib. [illegible] Moulins à bras, ID. ib. II, 151. Un moulin à [illegible], ib. II, 151. En moulins banaux, qui [illegible] premier engraine, LOYSEL, 259. Il y en a eu [illegible] part [illegible] pour [illegible] la ferme au moulin, [illegible] Pour la construction et edifice d'un moulin qui doit estre assis et porté sur basteaulx en la rivière de Seine, près la poincte du palais de Paris, pour servir à pollir dyamans, aymeraudes, agattes et autres especes de pierres, *Bibl. des ch.* 6e série, t. I, p. 491. Assez va au moulin qui son asne y envoie, GENIN, *Récréat.* t. II, p. 235. L'eauve [illegible] lin, ID. ib. p. 243. Qui veut ouïr des nouvelles, [illegible] et au moulin on en dit de belles, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 176. Chacun ira au moulin avec son propre sac, ID. ib. p. 200. Chascun moulin trait à lui l'eau, ID. ib. Le four appelle le moulin brulé [illegible] a un [illegible] autre], SAZOT, *Dict.* On ne peut estre ensemble [illegible], COTGRAVE. [illegible]

moulin, il convient de nécessité qu'il s'enfarine, COTGRAVE. Nous entre d'asne entre chien au moulin, ID.

— ÉTYM. Berry et wallon, mouin; picard, moulin, molin, meulin, bourguig. meum; provenç. molin, mol; catal. molí; espagn. molino; portug. moinho; ital. molino; du bas-lat. molinum, qui vient du latin molinum saxum, pierre à moudre, de mola, meule à moudre.

MOULINAGE (mou-li-na-j'), *s. m.* || 1° Action de moudre au moulin. || 2° Opérations par lesquelles on dévide, tord et double la soie grège. || 3° *Fig.* Amusement de vulgaire (inusité aujourd'hui). Comment ne pas perdre la tête, quand on voit s'oublier un prince d'une illustre maison.... jusqu'à courir avec elles le bal, déguisés, le premier en gille, le second en paysan, et le troisième en bourgeois gentilhomme, pour nous faire voir qu'ils ne méprisent pas notre moulinage? BARBIER, *Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV*, t. II, p. 96.

— ÉTYM. *Mouliner.*

MOULINÉ, ÉE (mou-li-né, née), *part. passé* de mouliner. || 1° Qui a subi le moulinage. Soie moulinée. || 2° Bois mouliné, bois attaqué par les vers. || Cire moulinée, cire en parcelles.

MOULINER (mou-li-né), *v. a.* || 1° Faire subir à la soie les opérations du moulinage. Les marchands et maîtres dudit état pourront tenir moulin à soie, mouliner, appareiller, acheter et vendre toute sorte de soie, *Ordonn. etc. des march. de draps d'or, etc.* 9 juillet 1667. || 2° Frotter l'épaisseur ou le parement d'une tranche de marbre sur une plaque de fonte, ou sur un autre morceau de marbre avec du grès et de l'eau. || 3° En parlant des vers, ronger le bois et le mettre en menue poussière.

— ÉTYM. *Moulin.* Dans le 2° et le 3° sens, mouliner a un sens diminutif de *moudre*.

MOULINET (mou-li-nè; le *t* ne se lie pas; au pluriel, l's se lie: des mou-li-nè-z adroits; moulinets rime avec traits, paix, succès, etc.), *s. m.* || 1° Petit moulin (vieilli en ce sens). Elle a seulement une idée confuse d'avoir vu, le soir du procès-verbal, de l'argent blanc dans une boîte ou moulinet à poivre, *Mémoire pour l'affaire de Coespelier, Arrêt du conseil d'État*, 14 févr. 1730. || 2° Moulinet à vent, machine tournante qu'on place dans la hotte d'une cheminée, pour agiter l'air et entraîner la fumée. || 3° Petite roue d'un moulin à vent. || 4° Tour traversé par des leviers, qui s'applique aux engins, aux cabestans, etc. pour tirer les cordages et élever les fardeaux. || Faire le moulinet, se dit d'une manière de se défendre avec le sabre, ou avec le bâton à deux bouts, qu'on manie autour de soi avec une vitesse extraordinaire. Si ta fureur t'a coûté la vie, lorsque tu faisais le moulinet sur un troupeau de moutons, comme si c'eussent été des hommes.... D'ABLANC. *Lucien, Dial. Ajax et Agamemnon.* Il se mit à jouer des mains, et fit un moulinet de ses deux bras, SCARR. *Rom. com.* I, 12. Le voilà à mettre l'épée à la main et à vouloir faire le moulinet sur les comédiens et la compagnie, SAINT-SIM. 216, 216. Voyant à mes trousses chiens et gens, j'ai fait le moulinet avec mon bâton, sans trop regarder où je frappais, P. L. COUR. *Lett.* II, 40. || Terme d'imprimerie. Faire le moulinet, abattre du même coup la frisquette et le tympan. || 5° Se dit des pièces de bois qui se placent à côté des barrières pour laisser passer les gens de pied. || 6° Sorte de bâton pour serrer une corde. || Anciennement. Instrument avec lequel le bourreau étranglait le patient exposé sur la roue, quand il n'était point condamné à y expirer entièrement. || 7° Croix de fer au moyen de laquelle on met le cric en mouvement pour faire entrer ou sortir le boulon dans le moule à tuyaux. || Sorte de vis qui fait mouvoir une barre servant de point d'appui à la tête des ondes, dans un métier à bas. || 8° Petit bâton pour remuer le chocolat. Comme on roule un moulinet pour faire mousser le chocolat, BERN. DE ST-P. *Paul et Virgin.* || 9° Morceaux de bois en croix qui donnent le mouvement à la presse en taille douce. || Chez les tireurs d'or, espèce de broche pour empêcher que l'or ne se coupe. || 10° Machine dont on se servait pour travailler à la monnaie (voy. MOULIN). || 11° Terme de danse. Figure dans laquelle toutes les danseuses d'un quadrille, réunies par la main droite et donnant la gauche à leur cavalier, tournent ou balancent en même temps. Les hommes font aussi le moulinet à leur tour. Moulinet sur place, tour de main que fait chaque couple, à la place qu'il occupe dans le quadrille. Le moulinet, chez les danseuses de corde, consiste à aller en avant et en arrière pour se donner le branle. Ils ont formé des figures dont le dessin se borne à des ronds, des carrés, des lignes droites, des moulinets et des chaînes, NOVERRE, *Lett. sur la danse*, p. 130, dans POUGENS. || Demi-moulinet, par figure dans lequel les quatre dames se portent vers le centre, chacune donnant la main à la dame vis-à-vis. Les mains jointes sont ainsi au centre de la danse, et les dames décrivent un demi-cercle autour de ce centre; c'est la moitié du moulinet des dames. || *Au plur.* Les moulinets, troisième figure du quadrille des lanciers, qui se compose ainsi: 1° en avant deux et en arrière; 2° en avant deux et salutations; 3° demi-moulinet des dames et tour de main avec le cavalier vis-à-vis; 4° second demi-moulinet qui ramène la dame à sa place et à son cavalier, avec lequel elle fait un tour de main. Cette figure s'exécute quatre fois. || 12° Petit ornement de soie ou de ruban que portaient autrefois les dames. || 13° Moulinet électrique, sorte d'appareil rotatoire que l'électricité met en mouvement et qu'on montre dans les cabinets de physique.

— HIST. XIV° s. A Jehan du Vivier, orfèvre et varlet de chambre du roy, pour avoir rappareillié et mis à point un petit moulinet d'or, garni de perles et de balais petis, pour l'eshatement de madame Ysabel de France, DE LABORDE, *Émaux*, p. 398. || XV° s. Un baston nommé molinet de poignée, DU CANGE, *molinellum.* Il y avoit une image de Notre Dame qui tenoit par figures un petit enfant, lequel enfant s'esbattoit par soi à un moulinet fait d'une grosse noix, FROISS. III, IV, 1. || XVI° s. Il se faisoit faire place avec une espée à deux mains, et le faisoit bon voir sur un pied faisant le moulinet devant les dames, *Sat. Mén.* 13.

— ÉTYM. Diminutif de *moulin*.

MOULINEUR (mou-li-neur) ou **MOULINIER** (mou-li-nié), *s. m.* || 1° Ouvrier employé au moulinage de la soie. || 2° Synonyme de foulon.

— ÉTYM. *Mouliner.*

† **MOULINIÈRE** (mou-li-niè-r'), *s. f.* Ouvrière qui fait le moulinage de la soie.

† **MOULON** (mou-lon), *s. m.* Tas en forme de meule de foin. En cas de.... pénurie de sel vieil en nos salins, nous permettons audit fermier de débiter le sel nouveau six semaines après qu'il sera levé et mis en moulon et canelles, *Bail Gautier*, 6 mars 1660.

— ÉTYM. Dérivé de *meule* (de foin). C'est une forme de *meulon*.

MOULT (la prononciation de ce mot est oubliée: cependant il est probable qu'il se prononçait mou; du moins c'est ainsi qu'il se prononce dans les localités où il est conservé, par exemple à Metz; mais aujourd'hui, quand nous le rencontrons, nous faisons sentir l'*l* et le *t*), *adv.* Vieux mot qui signifie beaucoup. Moult, quoique latin, était dans son temps d'un même mérite, et je ne vois pas par où beaucoup l'emporte sur lui, LA BRUY. XIV. || Ce mot ne s'emploie guères que quand on veut imiter le style très-ancien. Franc chevalier dont j'ai vu le courage, M'avez honni, m'avez désolé moult, Quand en champ clos occîtes le Morhoult [un autre chevalier tué par Tristan], CREUZÉ DE LESSER, *la Table ronde*, ch. VI.

— REM. Il est malheureux qu'on ait perdu ce mot, qui est si préférable à beaucoup.

— HIST. X° s. Si fut Jonas propheta mult correcious, *Fragm. de Valenc.* p. 468. || XI° s. Escuz [ils] ont gens de multes conoissances, *Ch. de Rol.* CCXXIII. || XII° s. [Je] N'en ot [entends] nului parler qui molt de bien n'en die, *Sax.* VII. || XIII° s. En icel jor en i avoit il moult poi de croisiés, VILLEH. XLI. Et de moult de sa gent fu li rois [qui s'était égaré] retrouvés, *Berte*, CXXI. Se tu as la voiz clere et saine, Tu ne dois mie querre essoine [excuse] de chanter, se l'on t'en semont; Car bel chanter abelist mont, *la Rose*, 2246. Moult feton se drecent contre moi, *Psautier*, f° 9. || XV° s. Il avoit affaire à moult de lieux, COMM. VI, 13.

— ÉTYM. Provenç. *molt, mout, mot, mots*; cat. *molt*; esp. *mucho*; port. *mui, muito*; ital. *molto*; du lat. *multum*. La plus vraisemblable des étymologies est celle de Freund, qui regarde *multum* (archaïque) comme le participe d'un *molere*, augmenter, accumuler, qu'on retrouverait dans *moles*.

MOULU, UE (mou-lu, lue), *part. passé* de moudre. || 1° Réduit en poudre par la meule. Du blé moulu. || 2° *Fig.* Moulu, ou moulu de coups, qui a été battu. Ah! monsieur, je suis tout moulu, et les épaules me font un mal épouvantable, MOL. *Scapin*, III, 2. Termes reçut une fois une grêle de bastonnade de quatre ou cinq Suisses; il en fut moulu et plusieurs jours au lit, ST-SIM. 129, 177. || Avoir le corps tout moulu, sentir des douleurs par tout le corps. Sans doute appelez-les! fatigués, harrassés, moulus de votre façon, n'a-t-il pas fallu les faire coucher? BEAUMARCH. *Barb. de Sév.* III, 6. || 3° Or moulu, or réduit en très petites parcelles, et dont on se servait pour dorer les métaux. || Aujourd'hui, or moulu, or en feuilles ou en poudre, qui trituré avec le mercure coulant, donne, même à froid, un amalgame, masse molle comme de la pâte; c'est avec cet amalgame qu'on exécute la dorure dite en or moulu. || A présent l'or moulu paraît être une des couleurs particulières de l'or appliqué sur les métaux; cette couleur est orangée, LEGOARANT. || On dit, dans le même sens, de l'argent moulu, du cuivre moulu. || 4° Terme de chasse. Fumées mal moulues, mal digérées (moulu pour moulé).

MOULURE (mou-lu-r'), *s. f.* || 1° Terme d'architecture. Nom donné à toutes les parties éminentes de sculpture, qui ne servent que pour l'ornement. Si notre vue avait été plus faible et plus confuse, il aurait fallu moins de moulures et plus d'uniformité dans les membres de l'architecture, MONTESQ. *Sur le goût, plaisirs de l'âme.* || Moulure lisse, celle qui n'est pas travaillée, et qui ne sert d'ornement que par son contour. Moulure ornée, celle qui est taillée de sculpture, de relief, ou en creux. || Moulure couronnée, moulure accompagnée d'un filet. || 2° Ornement analogue des ouvrages de menuiserie et autres semblables. Les jointures du lambris étaient faites avec grand art, et ornées de sculptures et de moulures, SACI, *Bible, Rois*, III, VI, 18.

— HIST. XVI° s. Je veux un arc eslever Sur deux colonnes doriques, Pour vostre gloire y graver En cent moulures antiques, DU BELLAY, II, 46, *recto.* Les petites images, lions, gargouilles et autres ouvrages de mousiures, *Ordonn.* 22 nov. 1506. Moulleures, lozenges, frize et cornise, *Bibl. des chartes*, 4° série, t. III, p. 63.

— ÉTYM. *Mouler.*

† **MOULURIER** (mou-lu-rié), *s. m.* Menuisier-moulurier, menuisier qui fait des moulures.

† **MOUMOUTE** (mou-mou-t'), *s. m.* et *f.* Terme du langage enfantin. Nom d'amitié que les enfants donnent à leur chat ou à leur chatte. || *Fig.* et dans le langage très-familier et même ridicule, nom d'amitié que les maris donnent à leur femme. Allons, moumoute, ne te fâche pas. || Par extension et par assimilation du poil des chats, faux toupet. Il a perdu son moumoute.

† **MOUNIER** (mou-nié), *s. m.* Un des noms vulgaires du martin-pêcheur d'Europe.

† **MOUPHTI** (mou-fti), *s. m.* Voy. MUFTI. Mais du beau nom de chien ce mouphti nous honore, VOLT. *Loi natur.* III.

† **MOUQUETTE** (mou-kè-t'), *s. f.* Terme de tourneur. Cylindre en os d'une roue.

† **MOUR** (mour'), *s. m.* Terme de métallurgie. Museau de la tuyère, partie qui s'avance dans le fourneau.

— ÉTYM. Espagn. *morro*, museau.

MOURANT, ANTE (mou-ran, ran-t'), *adj.* || 1° Qui se meurt. Adieu, je vais traîner une mourante vie, Tant que par ta poursuite elle me soit ravie, CORN. *Cid*, III, 4. Il était aussi vivant par l'esprit que mourant par le corps, BOSS. *le Tellier.* Quel est notre aveuglement, si, toujours avançant vers notre fin et plutôt mourants que vivants.... ID. *Duch. d'Orl.* Presse, pleure, gémis, plains-lui Phèdre mourante, RAC. *Phèdre*, III, 1. Je demeurai mourante sur un tas de morts, VOLT. *Candide*, 11. [La veuve de Calas] dépouillée de tout son bien, était seule dans le monde, sans pain, sans espérance, et mourante de l'excès de son malheur, ID. *Pol. et lég. Tolérance. Hist. abr. de Calas.* L'image de ce grand homme mourant [Voltaire] m'affecta si profondément, et m'est restée si vivement dans la tête qu'elle ne s'en effacera jamais, D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 1er juillet 1778. Et sur un lit pompeux la portent loin du jour Mourante de douleur, et de rage, et d'amour, DELILLE, *Énéide*, IV. || Terme de jurisprudence féodale. Homme vivant et mourant, homme que les gens de mainmorte étaient obligés de désigner au seigneur du fief, et à la mort duquel ils devaient certains droits seigneuriaux. || 2° Qui a la marque d'une mort prochaine. Quel plaisir.... De cacher ma rivale à ses regards mourants! RAC. *Andr.* IV, 4. Il veut en ceil mourant qu'il referme soudain, ID. *Phèdre*, V, 6. || *Fig.* Des yeux mourants, des yeux languissants et pleins de passion. Ai-je écouté quelqu'un de tous ces soupirants Qui m'accablaient partout de leurs regards mourants? CORN. *Tite et Bérén.* I, 3. Depuis le jour fatal que pour vous je soupire, Mes yeux se sont cent fois chargés de vous le dire, Et cent fois, si mon mal vous pouvait émouvoir, Leur mourante langueur vous l'aurait

[illegible] *Élège* [illegible] et traitresse. [illegible] Mourant à [illegible] retrouvé notre [illegible] je l'avais laissé, un peu plus [illegible], et [illegible] à quelque chose, [illegible] || 4° Fig. Qui s'éteint, qui cesse, qui finit. [illegible] de Pompée [illegible] fait un dernier effort Pour reprocher aux [illegible] sa défaite et sa mort, CORN. *Pomp.* III, 4. Qu'elle soit avec lui; c'est tout ce que veut d'elle [illegible] mourant d'une flamme si belle, ID. [illegible] au milieu d'une [illegible] torture, Et qu'il y soutient mal sa mourante vigueur, ID. *Imit.* III, 29. Avant qu'il [Antipater] y entrât [illegible] et tous ceux de son parti, qu'on pouvait regarder comme les derniers [illegible] et comme les défenseurs d'une liberté mourante, sortirent de la ville, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. VII, p. 58, dans POUGENS. Et ce reste important de la sédition N'est qu'un bruit passager de flots après l'orage Dont le courroux mourant frappe [illegible] le rivage, VOLT. *Mahom.* V, 1. || 5° Qui va en pente douce, qui s'abaisse insensiblement. Une plage mourante. || 6° Se dit de certaines couleurs pâles. [illegible] sur la citadelle Laurent [illegible] de bleu mourant, SCARR. *Virg.* VIII. Il n'en resta qu'un très-petit nombre dont les feuilles étaient d'un vert pâle et mourant, VOLT. *Princ. de Bab.* 13. || Terme de peinture. Tons mourants, couleurs [illegible] couleurs affaiblies et dégradées. || Terme de musique. En mourant, en passant du son fort à un son tellement faible qu'on l'entend à peine. || 7° *S. m.* et *f.* Un mourant, une mourante, celui, celle dont la vie s'éteint. Un mourant qui comptait plus de cent ans de vie Se plaignait à la Mort que précipitamment Elle le contraignait de partir tout à l'heure Sans avoir fait son testament, LA FONT. *Fabl.* VIII, 1. Madame.... demande d'elle-même [illegible] la sainte onction des mourants avec un pieux empressement, BOSS. *Duch. d'Orl.* Vous savez l'horreur qu'on a de recueillir ces soupirs contagieux qui sortent du sein d'un mourant pour faire mourir ceux qui vivent, FLÉCH. *Mme de Mont.* Et [illegible] aux champs de Mars couché sur la poussière [illegible] percé de coups, sur un tas de mourants [illegible] aux oiseaux dévorants, VOLT. [illegible] || Fig. Faire le mourant, du mourant, faire le langoureux. Et faisant des mourants et de l'âme saisie, Ils croient.... RÉGNIER, *Sat.* XIII. || Dans le langage précieux du XVIIe siècle, le mourant d'une dame, son amoureux. Pour M. de Montausier, ç'a été un mourant d'une constance qui a duré plus de treize ans, TALLEM. DES RÉAUX, *Historiette de Mme de Montausier.*

† MOURÉAU (mou-rô), *s. m.* Un des noms vulgaires [illegible] || Moureau des languedociens, [illegible]

† MOURELLIER (mou-rè-llé, *ll* mouillées), *s. m.* [illegible] de toutes les espèces [illegible]

† MOURET [illegible] *s. m.* [illegible]

† MOURETTIER [illegible] *s. m.* Nom vulgaire des [illegible] myrtille, [illegible] à cause de la couleur [illegible] fruit, appelé mouret et mourel [illegible]

† MOURIER [illegible] *s. m.* Mésange à longue queue [illegible]

† MOURINE (mou-ri-n'), *s. f.* Espèce de raie [illegible]

MOURIR [illegible], je meurs, tu meurs, il meurt, nous mourons, vous mourez, ils meurent; je mourais; je mourus; je mourrai; je mourrais; meurs, [illegible] qu'il meure, [illegible] que tu meures, qu'il meure, que nous mourions, que vous mouriez, qu'ils meurent; que je mourusse; mourant; mort [illegible] [illegible] || 1° Cesser de vivre [illegible] de maladie, de mort [illegible] Il est mort [illegible] il est toujours [illegible] [illegible] le pays [illegible] belle mort, ID. *Hor.* II, 3. Voir le dernier [illegible] [illegible] quelle sera la mort! ID. *Polyeu.* IV, 3. Quoi! vous causez sa perte, et n'avez point de [illegible] [illegible] V, 5. [illegible] et leurs filles meurent de faim, SACI, *Bible, Jérémie,* II, 22. Nous [illegible] et peu, que [illegible] pensent aimer mourir quand ils se portent bien, et pensent se porter bien quand ils sont proche de mourir, PASC. *Pens.* XXV, 9, éd. HAVET. Je ne suis [illegible] la fin de personne, et n'ai pas de quoi le satisfaire; ne suis-je pas prêt à mourir? ID. *ib.* XXIV, 30 *ter.* On mourra seul, il faut donc faire comme si on était seul, ID. *ib.* XXV, 1. Ce qui me fâche, c'est qu'en ne faisant rien les jours se passent, et notre pauvre vie est composée de ces jours, et l'on vieillit, et l'on meurt, SÉV. 6 août 1675. Si on m'avait demandé mon avis, j'aurais bien aimé à mourir entre les bras de ma nourrice; cela m'aurait ôté bien des ennuis, et m'aurait donné le ciel bien sûrement et bien aisément, ID. 16 mars 1672. Tant il est vrai que tout meurt en lui [l'homme], jusqu'aux termes funèbres par lesquels on exprimait ses malheureux restes, BOSS. *Duch. d'Orl.* Nous mourons tous, a dit cette femme dont l'Écriture a loué la prudence, et nous allons sans cesse au tombeau ainsi que des eaux qui se perdent sans retour, ID. *ib.* Cette admirable parole, qu'elle aimait mieux vivre et mourir sans consolation, que d'en chercher hors de Dieu, ID. *Anne de Gonz.* Turenne meurt, tout se confond, la fortune chancelle, la victoire se lasse, la paix s'éloigne, FLÉCH. *Turenne.* Je plains Mlles de Barneval, si elles perdent leur mère : je ne puis plaindre ceux qui meurent, MAINTENON, *Lett. à Mme de Caylus*, t. VI, p. 172, dans POUGENS. En mourrai-je moins, me direz-vous? vous mourrez plus tard : chaque instant de votre vie m'est précieux, ID. *Lettre à Mme de Glapion*, 27 déc. 1716. M. de Barbezieux meurt à la fleur de son âge, dans une très-grande fortune, et à la veille d'une fortune encore plus grande, ID. *Lett. au D. de Noailles*, 7 janv. 1701. L'imbécile Ibrahim, sans craindre sa naissance, Traîne dans le sérail une éternelle enfance; Indigne également de vivre et de mourir.... RAC. *Baj.* I, 1. Ne tardons plus, marchons; et, s'il faut que je meure, Mourons, moi, cher Osmin, comme un vizir, et toi Comme le favori d'un homme tel que moi, ID. *Baj.* IV, 7. Ariane, ma sœur, de quel amour blessée, Vous mourûtes aux bords où vous fûtes laissée! ID. *Phèdre*, I, 3. Mourez donc, et gardez un silence inhumain, ID. *ib.* I, 3. Virgile mourut à Brunduse l'année de Rome 735, âgé de cinquante-deux ans, ROLLIN, *Hist. anc.* t. XII, p. 93, dans POUGENS. M. Cassini mourut le 14 septembre 1712, âgé de 87 ans et demi, sans maladie, sans douleur, par la seule nécessité de mourir, FONTEN. *Cassini.* Un peu avant qu'il [l'argent] finît, je tombai assez malade pour espérer de mourir : on ne meurt jamais à propos; je fus trompée dans mon attente, STAAL, *Mém.* t. I, p. 130. Quand il faut rendre son corps aux éléments, et ranimer la nature sous une autre forme, ce qui s'appelle mourir; quand ce moment de métamorphose est venu, avoir vécu une éternité, ou avoir vécu un jour, c'est précisément la même chose, VOLT. *Micromégas*, 3. On meurt en détail, ma chère amie; puissiez-vous jouir d'une meilleure santé que la mienne! ID. *Lett. Mme de Champbonin*, 17 nov. 1764. On sait bien qu'il faut mourir; mais, en conscience, il ne faudrait pas aller à la mort par de si vilains chemins, ID. *Lett. Vasselier*, mai 1773. Mourir est un instant, vivre est un long supplice, SAURIN, *Rêveries*, V, 6. Nous commençons de vivre par degrés, et nous finissons de mourir comme nous commençons de vivre, BUFF. *Hist. nat. Hom. Œuv.* t. IV, p. 348. Je meurs, et sur la tombe où lentement j'arrive, Nul ne viendra verser des pleurs, GILBERT, *Ode imitée de plusieurs psaumes.* Prends ton vol, ô mon âme, et dépouille tes chaînes; Déposer le fardeau des misères humaines, Est-ce donc là mourir? LAMART. *Médit.* I, 37. || Mourir roi, prince, etc. mourir avec la dignité de roi, de prince, etc. Traître, songe, en mourant, que tu meurs mon sujet, RAC. *Théb.* V, 3. Il a [illegible] et quatorze ans. C'est mourir pape et non pas [illegible] VOLT. *Lett. en vers et en prose*, [illegible] || Il se dit dans un sens analogue avec un adjectif. Il est mort repentant. Quand tu sauras mon crime et le sort qui m'accable, Je n'en mourrai pas moins, j'en mourrai plus coupable, RAC. *Phèdre*, I, 3. || Mourir dans une croyance, y persister jusqu'à la fin de sa vie. Le bon religieux [illegible] que le [illegible] de mourir dans la religion de son pays, VOLT. *Opin. des anciens philos.* [illegible] || [illegible] sens analogue, mourir dans son péché, ne pas se corriger. Ce n'est pas parce que j'ai quatre-vingts ans que je pense ainsi; car j'avais le même goût à quinze, et probablement je mourrai dans mon péché, VOLT. *Lett. Touraille*, 6 juill. 1774. || Il mourra en sa peau, ou en sa peau mourra le renard, c'est-à-dire on ne se corrige point. || On dit de même : il mourra dans la peau d'un [illegible] Le drôle est toujours le même, et, à moins qu'on ne l'écorche vif, je prédis qu'il mourra dans la peau du plus fier insolent !... BEAUMARCHAIS, *le Mariage de Figaro*, I, 3. || Mourir dans son lit, voy. LIT, n° 1. || Mourir au champ d'honneur, au lit d'honneur, être tué à la guerre, en faisant son devoir, voy. HONNEUR, n° 1. || Familièrement. Mourir de sa belle mort, mourir de sa mort naturelle. || Ironiquement. Mourir dans les formes, mourir traité en règle par la médecine. Ce n'est pas qu'avec tout cela votre fille ne puisse mourir; mais au moins vous aurez fait quelque chose, et vous aurez la consolation qu'elle sera morte dans les formes, MOL. *Am. méd.* II, 5. || Mourir martyr, mourir en souffrant de grandes douleurs. || Bien mourir, mourir chrétiennement, dans des sentiments de pénitence et de foi. C'est peu de reconnaître la nécessité de mourir, si l'on n'en tire des motifs et des conséquences pour bien vivre, FLÉCH. *Lamoignon.* || On dit dans un sens analogue, mais familièrement : mourir décemment. Louis XV.... éloigna la du Barry, communia, mourut fort décemment, MICHELET, *Louis XV et Louis XVI.* || Populairement. Mourir comme un chien, mourir sans vouloir témoigner le moindre repentir de ses fautes. || Mourir tout en vie, mourir d'une maladie vive et prompte, être emporté dans la pleine vigueur du corps et de l'esprit. || Mourir tout entier, ne laisser aucun renom après sa mort. Ne laisser aucun nom et mourir tout entier, RAC. *Iph.* I, 2. || Mourir à la peine, mourir sans avoir aucun relâche d'occupations pénibles, sans prendre une retraite. Je sens bien qu'il faut mourir; mais, pendant qu'on attend, tout change, et on meurt à la peine, VOLT. *Lett. d'Argental*, 24 oct. 1774. || Fig. Mourir à la peine, ne vouloir point démordre de ce qu'on a entrepris. Je viendrai à bout de mon dessein, ou je mourrai à la peine. || Il ne mourra que de ma main, se dit par menace contre quelqu'un. Si c'était encore le même chevalier sur le même cheval, il ne mourrait que de ma main, SÉV. 13 sept. 1676. || Fig. Mourir d'une belle épée, succomber sous un ennemi à qui il est glorieux de céder, mourir honorablement. Quoi qu'il en soit, je me porte bien; et, si je meurs de cette maladie, ce sera d'une belle épée [honorablement], et je vous laisse le soin de mon épitaphe, SÉV. *à Bussy*, 6 sept. 1674. || Fig. Mourir sur le coffre, mourir au service d'un roi, d'un grand; locution prise des coffres sur lesquels on avait autrefois coutume dans les [illegible] de coucher les domestiques. Ébloui de l'éclat de la splendeur mondaine, Je me flattais toujours d'une espérance vaine; Faisant le chien couchant auprès d'un grand seigneur, Je me vis toujours pauvre, et tâchai de paraître; Je vécus dans la peine, attendant le bonheur, Et mourus sur un coffre en attendant mon maître, TRISTAN, *Son épitaphe* (1655). Monsieur, je vous prie de croire [paroles de Turenne au cardinal de Retz] que, sans ces affaires-ci où peut-être on a besoin de moi, je me retirerais comme vous, et je vous donne ma parole que, si j'en reviens, je ne mourrai pas sur le coffre, et je mettrai, à votre exemple, quelque temps entre la vie et la mort, SÉV. 3 août 1675. || 2° Impersonnellement. Il meurt, année moyenne, tant de personnes à Paris. Il est mort beaucoup de monde du choléra. Les mois pendant lesquels il meurt le plus de monde sont mars, avril et mai, et ceux pendant lesquels il en meurt le moins sont août, juillet et septembre, BUFF. *Prob. de la vie, Œuv.* t. X, p. 512. || 3° Il est mort [illegible] quelque la force du futur il mourra [illegible] une fois met le pied dans l'Aulide, Elle est morte; Calchas, qui l'attend en ces lieux, Fera taire nos pleurs.... RAC. *Iphig.* I, 1. || 4° Par forme de serment, je veux mourir, que je meure à l'instant, que je meure, sans que, si ce que je vous dis n'est pas vrai. Je meure, mon enfant, si tu n'es admirable, [illegible] *Veuve*, III, 4. Je meure, en vos discours si je puis rien comprendre, ID. *le Ment.* II, 3. Si [illegible] un quart d'heure [illegible] c'est [illegible] coup où je meure, [illegible] M. de Fortis [illegible] meure Si j'y manque, monsieur, [illegible] *Jodelet souffleté*, IV, 2. Je veux mourir si je comprends rien à tout ce galimatias, [illegible] *Théât. à rime le Rimeur*[illegible] *chant par air*, I, 1. || On dit aussi : Que je meure. Je n'ai, que je ne meure, point de [illegible], que lorsque je pense que la fortune [illegible] moyen quelque jour de passer le reste de notre vie l'un avec l'autre, VOIT. *Lett.* [illegible]

|| 6° Faire mourir quelqu'un, le mettre à mort. Ce tyran [Néron] fait mourir saint Pierre, BOSS. *Hist.* II, 7. Quelques esclaves qu'on avait fait mourir pour honorer ses funérailles, FÉN. *Tél.* XVIII. Faire mourir, causer la mort. Le chagrin l'a fait mourir. La duchesse de Bouillon alla demander à la Voisin du poison pour faire mourir un vieux mari qu'elle avait qui la faisait mourir d'ennui, SÉV. 31 janv. 1680. Ce n'est pas que je croie à votre ancienne prédiction, que le roi de Prusse me ferait mourir de chagrin ; je ne me sens pas d'humeur à mourir d'une si sotte mort, VOLT. *Lett. Mme Denis*, 18 déc. 1753. || Par exagération, faire mourir, mettre dans un état très voisin de la mort. Il tombe tout à coup dans ces ennuyeuses douleurs où l'on souffre sans mesure et sans intervalle ; la respiration, qui nous fait vivre, le fait mourir à tous moments, FLÉCH. *Duc de Mont.* || Vous me faites mourir, vous m'affligez beaucoup, ou bien, vous m'impatientez beaucoup. Tu veux que je t'écoute, et tu me fais mourir! CORN. *Cid*, III, 4. La crainte de sa mort me fait déjà mourir, ID. *Cinna*, I, 2. Il [le cardinal de Bouillon] m'a conté mille choses de M. de Turenne, qui font mourir, SÉV. 12 août 1675. Le moyen de se représenter que vous êtes au lit, affligé de toutes les parties et les jointures de votre petit corps.... c'est pour nous faire mourir, ID. *à Coulanges*, 24 juill. 1691. || Faire mourir quelqu'un à petit feu, lui causer des peines continuelles qui le rongent. || 6° Se laisser mourir, ne rien faire pour soutenir sa vie. Elle prit une poignée de terre qu'elle répandit en croix sur le corps de son fils qu'elle avait étendu à ses pieds; son mari comprit le signe et se laissa mourir de faim, DIDER. *Lettre sur les sourds et muets* || 7° Éprouver une mortelle affliction. Je mourrai plus que vous du coup qui vous tuera, ROTR. *Vencesl.* V, 4. Je meurs si je vous perds ; mais je meurs si j'attends, RAC. *Andr.* III, 7. Du coup qui vous attend vous mourrez moins que moi, ID. *Iphig.* IV, 4. || Familièrement. Pour mourir, c'est-à-dire au point d'éprouver un très-vif sentiment déterminé par le sens de la phrase, ou bien une peine, une fatigue. Je vous prie fort que vous ne reconduisiez point, c'était pour mourir, SÉV. 44. || À mourir, au point de souffrir beaucoup. Une tout me tourmente à mourir, MOL. *le Dép.* V, 2. Je suis lasse à mourir de la fadeur des nouvelles, SÉV. 236. J'avais grande envie de me jeter dans le Bourdaloue [aller à un sermon]; mais.... la presse était à mourir, ID. 24 mars 1671. Je ne suis presque plus en colère contre vous ; mais je suis triste à mourir, GENLIS, *Adèle et Th.* t. I, p. 13, dans POUGENS. || 8° Mourir sur, se fatiguer excessivement sur. Ô chétifs, qui, mourant sur un livre, Pensez, seconds phénix, en vos cendres revivre, RÉGN. *Sat.* I. || 9° Par exagération, supporter les dernières extrémités. Je pensais qu'il fallait mourir plutôt que d'en ouvrir la bouche ; mais, voyant mon fils si sincère, je le suis aussi, SÉV. 9 oct. 1680. || 10° Mourir se dit, par exagération, de quelque sensation, de quelque passion ou sentiment qui s'empare de nous. Mourir de chaud, de froid. Mourir de faim, de soif. Laissons-le discourir, Dire cent et cent fois : il en faudrait mourir! RÉGNIER, *Sat.* VIII. Tous ceux qui les voient meurent d'envie de les trouver belles, MOL. *Impr.* 3. Ah! que voilà un air qui est passionné! est-ce qu'on n'en meurt point? ID. *Préc.* 10. M. le chevalier lui fit voir ce que vous lui écriviez ; cela fait mourir de tendresse et de reconnaissance, SÉV. 31 janv. 1689. Vous avez peur que je ne meure de joie; mais ne craignez-vous point aussi que je ne meure du déplaisir de croire voir le contraire? ID. 19. Quel moyen de revoir ces allées, ces devises, ce petit cabinet, ces livres, cette chambre sans mourir de tristesse? ID. 57. Le comte d'Estrées meurt de peur que ce ne soit une grossesse, MAINTENON, *Lett. au D. de Noailles*, 14 déc. 1700. Mlle d'Aumale meurt d'ennui de tout ce qu'elle voit ici ; toute la maison est en larmes, ID. *Lett. à Mme de Caylus*, 28 nov. 1716. Un bon repas l'attendait ; il mourait de faim, HAMILT. *Gramm.* 4. Pour mourir à ses pieds d'amour et de fureur, VOLT. *Scythes*, II, 5. || Corneille a dit mourir, absolument, pour mourir d'envie. Lui, quand il a promis, il meurt qu'il n'effectue, CORN. *la Veuve*, III, 2. Voulez-vous me servir? — Si je le veux, j'y cours, Madame, et meurs déjà d'y consacrer mes jours, ID. *Sert.* II, 4. Et l'on ne voit que trop quel droit j'ai de haïr Un empereur sans foi qui meurt de me trahir, ID. *Tite et Bérén.* IV, 3. || Mourir de rire, se livrer à un rire excessif. Il nous a lu aussi des chapitres de Rabelais à mourir de rire, SÉV. 5 juillet 1671. Il mourait de rire toutes les fois qu'il voyait sa mine, HAMILT. *Gramm.* 8. || Mourir de, avec un verbe à l'infinitif, éprouver un mortel ennui à. Je mourrais de faire longtemps la vie de Rennes, SÉV. 28 avr. 1689. || Mourir de faim, n'avoir pas les moyens d'exister. Non que je croie qu'il faut laisser mourir de faim le vice, mais parce qu'il est juste de ne le nourrir qu'après avoir bien engraissé la vertu, MAINTENON, *Lett. au duc de Noailles*, t. V, p. 62, dans POUGENS. || Substantivement. Un meurt-de-faim, un homme qui n'a pas ou qui ne gagne pas de quoi vivre. Des meurt-de-faim. || 11° Fig. Mourir, être passionnément amoureux. Je meurs pour Isabelle, RAC. *Plaid.* I, 6. || 12° Être mort civilement, se dit des religieux et des religieuses, qui, en cette qualité, renoncent pour toujours à certains droits, à certains avantages de la société. || En termes de jurisprudence, être mort civilement, être privé à jamais, par un jugement, des droits et des avantages de la société. || 13° Dans le langage de la dévotion, avoir fait le complet sacrifice de tout ce qui est nature dans l'homme. Un chrétien toujours attentif à combattre ses passions meurt tous les jours avec l'apôtre; un chrétien n'est jamais vivant sur la terre.... BOSS. *Mar.-Thér.* || Être mort tout vif, être en état de péché mortel. La veuve qui passe sa vie dans les plaisirs est morte toute vive, BOSS. *Anne de Gonz.* || 14° Mourir à, renoncer pour jamais à. Comme Jésus-Christ a souffert durant la vie mortelle, est mort à cette vie mortelle.... PASC. *Lett. sur la mort de son père.* L'âme souffre et meurt au péché dans la pénitence et le baptême, ID. *ib.* Elle mourut longuement à ses passions, avant que de perdre la vie du corps, FLÉCH. *Aiguillon.* Saint Bernard résolut de porter le joug du Seigneur et de mourir à l'affection et au souvenir de tous les hommes, ID. II, 61. Qu'elles vivent comme des anges! qu'elles ne songent qu'à mourir à elles-mêmes! MAINTENON, *Lett. à Mme de Fontaines*, t. III, p. 140, dans POUGENS. Mourez au monde : ne le reprenez pas au parloir après l'avoir renoncé à la grille, ID. *Lett. à Mlle de Champlebon*, 4 mars 1706. Le monde meurt pour lui ; mais lui-même en mourant ne meurt pas encore au monde, MASS. *Avent, Mort du péch.* Heureuse de mourir à tout, avant que tout meure pour vous, ID. *Prof. relig.* 1. Elle a vécu.... Je meurs au reste des humains, VOLT. *Olymp.* V, 2. || Être mort pour quelqu'un, ne pouvoir plus lui être d'aucune utilité, ne conserver aucune relation avec lui. Pour accabler César d'un éternel ennui, Madame, sans mourir, elle [Junie] est morte pour lui, RAC. *Brit.* V, 8. || Dans un sens analogue, être mort pour quelque chose, ne pouvoir plus y être sensible, en être privé pour toujours. J'étais mort pour la gloire, et je n'ai pas vécu, ROTR. *Vencesl.* II, 2. || 15° Mourir, en parlant des arbres, des plantes. Ce pêcher est mort d'un coup de soleil. || 16° Fig. Cesser d'exister, en parlant des institutions, des établissements, des États. Le sort des empires est entre les mains de Dieu ; ils meurent en leur temps comme le reste des choses humaines, BOSS. *Médit. sur l'Évangile, Dern. sem. du Sauveur*, 81° jour. Si les hommes apprennent à se modérer en voyant mourir les rois, combien plus seront-ils frappés en voyant mourir les royaumes mêmes! ID. *Hist.* III, 1. Notre religion réelle, le déisme, a vu naître et mourir mille cultes fantastiques, ceux de Zoroastre, d'Osiris, de Zalmoxis, d'Orphée, de Numa, d'Odin et de tant d'autres, VOLT. *Facéties, Épît. aux frères.* || Ne pas mourir, continuer à exister comme corps, en parlant des compagnies, des communautés. Les communautés ne meurent point. || En France, le roi ne meurt pas, un roi de France qui meurt a immédiatement pour successeur son héritier présomptif. || 17° Fig. Cesser, finir peu à peu, en parlant de l'activité, du mouvement de certaines choses. Ce feu mourra si l'on n'y met du bois. Ne laissez pas mourir le feu. Le sabot va mourir, si tu ne lui donnes un coup de fouet. Le boulet de canon vint mourir là. Approchez-vous de ce banc de terre glaise où le flot va mourir, BONNET, *Contempl. nat.* XII, 20. Les vagues ... battaient la grève, venaient mourir à mes pieds, CHATEAUBR. *Itin.* 1re part. Vois-tu comme le flot paisible Sur le rivage vient mourir? LAMART. *Médit.* *Baie.* || 18° Cesser, s'éteindre, en parlant des choses morales, des passions. Si l'étrange accident que vous allez entendre N'eût ranimé mon feu qui mourait sous la cendre, MAIRET, *Sophon.* IV, 1. Ma haine va mourir que j'ai crue immortelle ; Elle est morte, et ce cœur devient sujet fidèle, CORN. *Cinna*, V, 3. Je vous ... Que la vertu du fils soutient celle du père, Qu'elle ranime en lui la raison qui mourait, ID. *Théod.* III, 2. Que toute sa vertu meure en un grand forfait, ID. *Perthar.* III, 3. Ne nous obstinons point à des vœux superflus, Laissons mourir l'amour où l'espoir ne vit plus, ROTR. *Vencesl.* II, 2. Le chantre désolé, lamentant son malheur, Fait mourir l'appétit et naître la douleur, BOIL. *Lutrin*, IV. || Il se dit aussi des souvenirs, de la gloire, des productions de l'esprit, des ouvrages de l'art. Un souvenir qui ne meurt point. Vos bienfaits ne mourront point dans mon cœur. Les œuvres de ce poëte, de ce peintre, ne mourront pas. Mais, soutenu du tien, mon nom ne mourra plus, VOLT. *Brutus*, IV, 6. || 19° Ne pas s'achever. À ces mots, la parole meurt dans sa bouche, FÉN. *Tél.* IX. || Les paroles lui meurent dans la bouche, il laisse tomber sa voix et traîne ses paroles. || 20° Il se dit d'un son qui s'éteint peu à peu, et de la dégradation des couleurs. Les tintements de la cloche allaient mourir au loin. Dans ce tableau, les couleurs se perdent en mourant les unes dans les autres. Tremble qu'une pensée, une maxime, un mot N'aille mourir dans l'oreille d'un sot! DELILLE, *Convers.* II. || Terme de peinture. Faire mourir les couleurs, en adoucir l'éclat, la vivacité, ménager avec art le passage des clairs aux bruns. || 21° Exprimer la défaillance, la mort prochaine. Ses yeux [de Jésus] déjà éteints vont mourir sur elle [Marie], MASS. *Carême, Passion.* || Exprimer la langueur. Mademoiselle de Retz avait les plus beaux yeux du monde, mais ils n'étaient jamais si beaux que quand ils mouraient, RETZ, I, 7. || 22° Scier ou couper un morceau de bois en mourant, le scier ou le couper de sorte que l'épaisseur diminue insensiblement et vienne à rien. || 23° Se dit à la poule, au billard et à plusieurs autres jeux, pour être mis hors du jeu comme perdant. On meurt en tant de points. || 24° Se mourir, v. réfl. Être sur le point de mourir. Ici l'enfant se meurt d'une mort triste et lente, DU RYER, *Scévole*, I, 2. Ô nuit désastreuse, ô nuit effroyable, où retentit tout à coup comme un coup de tonnerre cette étonnante nouvelle : Madame se meurt, Madame est morte, BOSS. *Duch. d'Orl.* Mes filles, soutenez votre reine éperdue; Je me meurs, RAC. *Esth.* III, 7. Il y avait à Orléans un vieux chanoine janséniste qui se mourait et à qui ses confrères refusaient la communion, VOLT. *Louis XV*, 36. || Par exagération. Il se meurt d'amour, de peur, d'impatience, d'envie de dormir, etc. Le pauvre enfant se meurt de douleur, SÉV. 204. Qui, toujours se signant, et disant ses rosaires, Leur prêchait la constance, et se mourait de peur, VOLT. *Éduc. d'un prince.* || Fig. Finir, cesser. En ses propos mourants ses complaintes se meurent, MALH. I, 4. || S'éteindre. Votre feu se mourait. Votre lampe se meurt. || Il ne se dit qu'au présent et à l'imparfait de l'indicatif et à l'infinitif. || 25° S. m. Le mourir. ....Ce mal qui m'afflige au mourir, RÉGNIER, *Sat.* XV. Ô douce volupté, sans qui dès notre enfance Le vivre et le mourir nous deviendraient égaux, LA FONT. *Psyché*, II, p. 218. || Proverbes. Un lièvre, un bon lièvre vient toujours mourir au gîte, c'est-à-dire après avoir beaucoup voyagé, on est bien aise de retourner en son pays. || Les envieux mourront, mais non jamais l'envie, MOL. *Tart.* V, 3. || Nous mourons tous les jours, c'est-à-dire il n'y a pas de jour que nous ne fassions un pas vers la mort. || On ne sait qui meurt ni qui vit, l'heure de la mort est incertaine, il faut prendre des assurances par écrit. || Autant meurt veau que vache, les jeunes meurent comme les vieux. || Il faut vieillir ou jeune mourir. || Il n'en mourra que les plus malades, c'est-à-dire le danger n'est pas si grand qu'on le croit. || Mourir se conjugue avec l'auxiliaire *être*.

— REM. 1. Faire mourir n'a point de passif. On ne dit pas : Ce criminel fut fait mourir. || 2. Faire mourir n'a pas non plus de mode réfléchi; et l'on ne dit pas se faire mourir; cela se disait autrefois : Ma main l'a fait périr En lui donnant le fer dont il s'est fait mourir, DESMARETS, *Mirame*, IV, 1. Toutefois, dans le langage familier, on s'en sert souvent quand il n'est pas question d'une mort violente : Vous vous faites mourir à force de pleurer; il travaille trop, il s'en fera mourir. || 3. Voltaire a employé *ayant été mort* dans un cas où il serait difficile de se servir d'une autre tournure. Théophile d'Antioche prouve que, le Lazare ayant été mort pendant quatre jours, on ne pouvait admettre.... *Philos. Exam. Bolingbr.* XII. || 4. Dans ces vers de Racine : Mes soins, en apparence épargnant ses douleurs [de Claude], De son fils, en mourant, lui cachèrent les pleurs, *Brit.* IV, 2, *en mourant* est construit irrégulièrement, se rapportant non au sujet, mais à un régime direct. Cependant, quand le sens n'en souffre pas, cette construction n'est pas à rejeter. || 5. Racine a dit : Et du même poignard dont est morte la reine, *Théb.* V, 5. Sur quoi Racine le fils observe qu'on ne dit pas mourir d'un poignard.

[illegible] Ne dit-on pas, dans une locution, [illegible] d'une telle épée? [illegible] bien que neutre, peut devenir [illegible] au présent et à l'imparfait, [illegible] voy. le [illegible] de cette tournure). || 7. L'expression *je meure si*, etc. doit être conservée telle qu'elle est, avec le verbe au subjonctif. Lanoue dans la *Coquette corrigée* (II, 9) a dit par l'indicatif: Je meurs si j'entends rien à tout ce jargon-là. C'est une faute grossière. Il est absurde de dire qu'on *meurt si on entend*; tandis qu'il est très-raisonnable de dire *je veux mourir* ou *que je meure* si je vous comprends.

— HIST. XIe s. Por o s' furet morte [elle serait morte pour cela] à grant honestet, *Eulalie*. || XIe s. Si [illegible] [meurt] sans devise [testament], si [illegible] ses enfans l'erité [l'héritage], *Lois de Guill.* 34. Ne lui [illegible] sire, de quel mort nous murions, *Ch. de Rol.* XV. Mielz est sul moerge [que je meure seul] que tant bon chevalier, *ib.* XXVI. Là murrez vous à honte et à viltet, *ib.* XXXII. [Il] Mort [tué] m'a mes homes, ma terre degastée, *ib.* CXCIV. || XIIe s. Là fu mors Oliviers et ses compainz Rolanz, *Sax.* v. Car cil qui pert honor vaurroit mieux mors que vis [vif, vivant], *ib.* XXVI. Et mi desconfort greignor [plus grands], Dont je morrai sans retor, *Couci*, I. ....Car à trop grant dolor Muir [je meurs] et languis; vostre pitié le sache, ID. XI. Se nuls morist [mourut] pour avoir cuer dolent, ID. XXII. Ce est la mort dont mieux morir devroie, ID. 126. Et je, qui sui au morir, Ne sai qu'un mot, tant [je] le desir: Merci, ID. IV. ....Et jà de sa prison [je] Ne quier issir se mors ou amés non, ID. XIX. Nus ne vus demandums ne or ne argent; ne ne volum pas que huem de Israel i murged, *Rois*, p. 201. || XIIIe s. Et après quant il vit ce, si l'estrangla et fist dire partout qu'il estoit mort de sa mort, VILLEH. XCVIII. Se bien ne vous prouvez [si vous ne vous comportez pas bien], de la douleur morrai, *Berte*, VII. Et dirent que cil qui morut dist: il m'a mort, BEAUM. XXXIX, 12. Encore se li lai [laïques] ne les ozoient penre [prendre] ou mors ou vis.... ID. XI, 46. Ici desus Se mori li biaus Narcisus, *la Rose*, 1446. [illegible] à [illegible], f° 31, [illegible] ....On scet proprement C'une fois fault mourir, [illegible] scet-on comment, *Guescl.* v. 16897. || XVe s. [illegible] sauve soit votre grace; nous ne voulons pas [illegible] muire; c'est vostre heritier, et plus n'en [illegible] II, III, 13. La riviere qui queurt parmi la ville de Caen, qui porte grosse navire, estoit si basse et si morte qu'ils la passoient et repassoient à leur aise, sans danger du pont, ID. I, 2, 272. Son neveu, le duc de Milan, se mourut, COMM. VII, 6. Si fut tant esbahi qu'il devint mort [illegible], *Perceforest*, t. III, f° 145. Seigneurs, dit le roy, j'ay ouy dire communement: va où tu veulx, meurs où tu dois, *ib.* t. I, f° 31. Le quel [illegible] tant aymoit Dido, qu'il en mourut, *J. de* [illegible], ch. 3. A bien mourir chascun doit tendre, [illegible], *Prov.* t. II, p. 223. La punition et la peine devoit [illegible] grande contre la dite dame, qui avoit [illegible] avant sa mort, [illegible], p. 211, dans [illegible] || XVIe s. [illegible] par le [illegible] [illegible] [illegible]

RABL. *Garg.* I, 27. Et un bon mourir vaut mieux [illegible] mal vivre, CHARRON, *Sagesse*, I, 36. On ne peut mourir que d'une mort, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 362. Il n'en tastoit point, tellement qu'il mouroit tout en vie auprès d'elle, [illegible] *Contes*, t. II, p. 47, dans LACURNE. C'est trop aimer, quand on en meurt, COTGRAVE. Le loup mourra en sa peau, qui ne l'escorchera, ID. Envieux meurent, mais envie ne mourra jamais, ID. Il commence bien à mourir qui abandonne son desir, ID. Qui bien veut mourir, bien vive, ID.

— ÉTYM. Bourguig. *meuri*; wallon, *mori*, *je moûr*, je meurs, *moron*, mourant; Berry, *mourer*, *mousir*; picard, *morir*; provenç. *morir*, *murir*; espagn. *morir*; portug. *morrer*; ital. *morire*; du latin fictif *morīri*, tiré du latin *mori*, mourir.

1. **MOURON** (mou-ron), *s. m.* || 1° Plante de la famille des primulacées, annuelle, très-commune, longtemps préconisée contre la morsure des animaux enragés (*anagallis arvensis*, L.). || 2° Mouron des oiseaux, dit aussi morgeline (*alsine media*, L.), de la famille des caryophyllées, plante inoffensive. || 3° Mouron d'alouette, le céraiste commun, *cerastium vulgatum*, Linné, caryophyllées. || Grand mouron, le seneçon. || Le mouron d'eau, ou samole, *samolus Valerandi*, primulacées.

— HIST. XIVe s. L'on donne aux petis oiseaulx mouron ou lasseron, *Ménagier*, II, 5. || XVIe s. Mourron desire bonne et grasse terre, humide, non seche, O. DE SERRES, 613.

— ÉTYM. Wallon, *moron*; provenç. moderne, *mourroun*, *mourel*; portug. *morrião*. Origine incertaine. On a indiqué le vieux flamand *muer*, *muerkruyd*, *muyr*, herbe croissant sur les murs; ce qui ne convient ni pour le sens ni pour la forme.

† 2. **MOURON** (mou-ron), *s. m.* Nom de la salamandre terrestre, en Normandie.

— HIST. XIVe s. Les leisardes et les moronnes lessent leur dens en leur morsure, H. DE MONDEVILLE, f° 86.

— ÉTYM. Dérivé de *more*, à cause de la couleur foncée de l'animal.

† **MOURONNET** (mou-ro-nè), *s. m.* Variété de pomme.

— ÉTYM. Diminutif de *mouron* 2, exprimant une nuance foncée.

MOURRE (mou-r'), *s. f.* Jeu d'Italie, qui consiste à montrer rapidement une partie des doigts levée et l'autre fermée, afin de donner à deviner le nombre de ceux qui sont élevés. S'être amusé par les chemins, comme ces laquais qu'on envoie au vin et qui s'amusent à jouer à la mourre, MALH. *Lettres*, II, 10.

— HIST. XVIe s. Les paiges jouoient à la mourre à belles chiquenaudes, RAB. *Pant.* IV, 14.

— ÉTYM. Ital. *morra*, que Ménage fait venir de *micatura*, parce que les Latins nommaient le jeu *micare digitis*. Mais *morra* est bien loin de *micatura*, et [illegible] manque.

† **MOURROY** (mou-roi), *s. m.* Mourroy rouge, synonyme de la maladie dite sang de rate (voy. SANG).

† **MOURVÈDE** (mour-vè-d'), *s. m.* Voy. MATARO.

† **MOUSART** (mou-zar), *s. m.* Nom donné en Anjou et en Vendée aux chênes étêtés que l'on conserve dans les haies, et qui servent partout de clôtures aux champs.

1. **MOUSQUET** (mou-skè; le *t* ne se lie pas; au pluriel, l's se lie: des mou-skè-z armés; mousquets [illegible] succès, etc.), *s. m.* Arme à feu qui était en usage avant le fusil, et qu'on faisait partir au moyen d'une mèche allumée. M. le duc de Villeroy eut avant hier deux [illegible] de mousquet à la tranchée, [illegible] *Lett. hist.* t. III, p. 3[illegible], dans [illegible] Laissez-là ces mousquets trop pesants pour vos bras, BOIL. *Ép.* IV. || Porter le mousquet, être soldat dans l'infanterie. Oh! par ma foi, monsieur le docteur, vous aurez la bonté de porter le [illegible] dans le régiment de Champagne, [illegible] la *Gazette*, [illegible] M. de [illegible] avait porté le mousquet en Hollande [illegible] [illegible]

— HIST. XVIe s. [illegible] [illegible]

LANOUE, 683. Il fit incontinent armer de mousquets de fonte trois pattaches, D'AUB. *Hist.* II, 418.

— ÉTYM. Bourguig. *mosquat*; wallon, *mousket*, *muskete*; espagn. *mosquete*; ital. *moschetto*. Ce n'est pas autre chose que le *mousquet*, *mosquet*, *émouchet*, sorte d'épervier (voy. ÉMOUCHET). On sait comme il est commun de donner des noms d'animaux aux armes, par exemple les fauconneaux, les couleuvrines.

† 2. **MOUSQUET** (mou-skè), *s. m.* Nom de [illegible] de Turquie et de Perse, achetés à Smyrne, et entrant en France par Marseille.

MOUSQUETADE (mou-ske-ta-d'), *s. f.* || 1° Coup de mousquet, ou, par abus, de fusil. Charles XII, impatient de ne pas aborder assez près, ni assez tôt, se jette de sa chaloupe dans la mer, l'épée à la main, ayant de l'eau par de là la ceinture; ses ministres, l'ambassadeur de France, les officiers, les soldats suivent aussitôt son exemple et marchent au rivage, malgré une grêle de mousquetades, VOLT. *Charles XII*, 2. || 2° Plusieurs coups de mousquet tirés à la fois ou continûment par des gens [illegible] Nous avons entendu une vive mousquetade. || [illegible] dans les deux sens.

— HIST. XVIe s. En marchant, ceste cavalerie viendroit [illegible] les nostres, mais on lui [illegible] tant de mousquetades, que [illegible] LANOUE, 446. Non contens de les arrester, mais à toutes les fois les remenoient battans à une mousquetade de leurs barricades, D'AUB. *Hist.* I, 45[illegible].

— ÉTYM. *Mousquet* 1.

MOUSQUETAIRE (mou-ske-tè-r'), *s. m.* || 1° Autrefois, soldat à pied qui portait le mousquet, [illegible] aujourd'hui fusilier. || 2° Plus tard, deux compagnies de jeune noblesse, qui étaient distinguées par les noms de mousquetaires gris ou blancs et de mousquetaires noirs, à cause de la couleur de leurs chevaux, et qui faisaient partie des troupes de la maison du roi. Les mousquetaires donnèrent des preuves d'une valeur extrême; on n'en vit jamais reculer un seul; il en fut tué un grand nombre, et ceux qui restèrent avaient leurs épées faussées des coups qu'ils avaient donnés, et sanglantes [illegible] gardes, PELLISSON, *Lett. hist.* t. I, p. 328, dans [illegible] Bientôt après, le roi distingua fort bien [illegible] mousquetaires avec leurs habits rouges étaient [illegible] la demi-lune, ID. *ib.* t. III, p. 176. Ayant [illegible] la Barre, maréchal des logis des mousquetaires blancs, et de l'autre Reuillas, maréchal des logis des mousquetaires noirs, ID. *ib.* p. 187. Il [illegible] marchait alors avec un faste royal, ayant, [illegible] gardes, une compagnie de [illegible] depuis la seconde compagnie des mousquetaires du roi, VOLT. *Louis XIV*, 6. Ainsi donc, dit le roi, vous me croyez étourdi et léger comme un mousquetaire, GENLIS, *Mme de Maintenon*, t. I, p. 211, dans [illegible] || 3° Par [illegible] Mousquetaire à genoux, apothicaire, parce que, anciennement, les apothicaires administraient les lavements. Feu mon [illegible] père était mousquetaire à genoux, [illegible] *Mercure gal.* I, 2. Il périssait faute de rendre, [illegible] mousquetaire à genoux, seringue en main, [illegible] par derrière, *Ode attribuée à Piron et composée en 1744, à l'époque de la convalescence du roi Louis XV, à Metz.* Voilà tout bien appareillé, Le mousquetaire agenouillé, Et le malin corps en posture [illegible] *le Nez et les pincettes, conte.* || 4° Se dit, [illegible] XVIIIe siècle, d'une partie de la coiffure des femmes [illegible] aussi fripon. Voilà la culebute, et [illegible] mousquetaire, BOURSAULT, *les Mots à la mode*, sc. 15. La troisième [espèce de dorure] est un galon uni d'une largeur médiocre, sans lames ni festons, à peu près comme nos mousquetaires, [illegible] *Traité sur le commerce de la mer Noire*, t. [illegible] || 5° S'est dit aussi des pièces de six blancs ou trente deniers.

— HIST. XVIe s. Lors Jarnac [illegible] la teste, fit avancer [illegible] [illegible] [illegible] *Hist.* II, 68. Cette infanterie [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] 179.

— ÉTYM. *Mousquet* 1.

MOUSQUETERIE (mou-ske-te-rie), [illegible] [illegible] || 1° [illegible] || 2° [illegible] [illegible] [illegible] la cuirasse, VOLT. *Commerce*, 8.

— REM. L'Académie devrait doubler le *t*, et écrire mousquetterie, ou mieux accentuer l'*e*.

— HIST. XVI^e s. Medelin, connoissant sa resolution, faict affuster sa mousqueterie, qui deschargea à portée de vingt pas dans l'esquif, D'AUB. *Mémoires*, éd. LALANNE, p. 74.

— ETYM. *Mousquet* 1.

MOUSQUETON (mou-ske-ton), *s. m.* ‖ 1° Espèce de fusil dont le calibre est celui d'un mousquet, mais dont le canon a moins de longueur. Le Crapaud avait le mousqueton haut, HAMILT. *Gramm.* 6. Les cavaliers à pied [de l'armée qui revint de Prague] n'ont pu porter leurs plastrons, selles, bottes, mousquetons, etc.; ils ont même laissé leurs mousquetons pour prendre des fusils, afin d'être mieux en état de se défendre (1743), *Corresp. de Louis XV et de Noailles*, t. I, p. 35. ‖ 2° Se dit aujourd'hui du fusil de la cavalerie et de l'artillerie.

— HIST. XVI^e s. Plus de cent soldats avec des mousquetons, D'AUB. *Hist.* III, 409.

— ETYM. Diminutif de *mousquet* 1.

† **MOUSSACHE** (mou-sa-ch'), *s. f.* Farine du manioc, dite aussi cipipa; on s'en sert pour faire des gâteaux. ‖ Nom donné quelquefois à l'arrow-root.

— ETYM. D'après Nemnich, *moussache* ou *mouchache* est un mot des sauvages de la Guyane. Mais le P. Raymond Breton, dans son Dictionnaire caraïbe-français, le donne comme français; de sorte que M. Roulin est porté à croire que le mot n'est pas américain, et qu'il peut-être il représente l'espagnol *muchacho*, petit enfant : la bouillie *para los muchachos*.

† **MOUSSANT, ANTE** (mou-san, san-t'), *adj.* Qui mousse. De la bière moussante et du vin d'Espagne, HAMILT. *Gramm.* 11.

1. **MOUSSE** (mou-s'), *adj.* ‖ 1° Qui n'est pas aigu ou tranchant. Certains ciseaux sont faits exprès avec une branche pointue et l'autre mousse. L'on peut connaître l'âge du chien par les dents, qui dans la jeunesse sont blanches, tranchantes et pointues, et qui, à mesure qu'il vieillit, deviennent noires, mousses et inégales, BUFF. *Chien*. La cime de la montagne est une pointe mousse, coupée en pic du côté de la vallée de Chamouni, SAUSSURE, *Voy. Alpes*, t. III, p. 56, dans POUGENS. ‖ Terme rural. Chèvre mousse, celle qui n'a point de cornes. ‖ 2° Fig. Qui n'a pas de finesse. Quoique ma pénétration, naturellement très-mousse, mais aiguisée à force de s'exercer dans les ténèbres, me fasse deviner assez juste des multitudes de choses, J. J. ROUSS. *Lett. à St-Germain*, 26 févr. 1770.

— HIST. XVI^e s. Chascun de vous en son affaire à part Est advisé et fin comme un renard; Et tous ensemble estes grossiers et mousses D'entendement, AMYOT, *Solon*, 63. Yeux pleurans, moites ou mousses, PARÉ, XV, 6. Les playes faites de choses lourdes, pesantes, obtuses ou mouces sont dites contusions, ID. VIII, 2. J'ay l'esprit tardif et mousse, MONT. II, 27. Nos humeurs sont mousses et plustost fades que aspres, ID. III, 10.

— ETYM. Berry, *mosse*; provenç. *mos*; ital. *mozzo*; du germanique : rhétique, *mutt*, *mutsch*, émoussé; moy. haut-all. *mutzen*, mutiler; holl. *mots*, émoussé. Le radical germanique paraît être le même que dans le latin *mut-ilus*, mutilé.

2. **MOUSSE** (mou-s'), *s. m.* ‖ 1° Jeune garçon qui fait son apprentissage du métier de la mer; il est en même temps marin et domestique. Mousse de proue. Mousse de poupe. Il [Ruyter] avait commencé par être valet et mousse de vaisseau; il n'en fut que plus respectable, VOLT. *Louis XIV*, 13. ‖ S'emploie comme injure, en parlant d'un marin d'un âge plus fait dont on veut dénigrer la capacité. ‖ 2° Employé du bagne, qui fouille les forçats à leur entrée et à leur sortie.

— HIST. XVI^e s. Pantagruel demandoit cependant à ung mousse de leur esquif.... RAB. *Pant.* IV, 66.

— ETYM. Esp. *mozo*; ital. *mozzo*, jeune garçon : du lat. *mustus*, jeune, frais.

3. **MOUSSE** (mou-s'), *s. f.* ‖ 1° Nom des plantes cryptogames cellulaires, à fructification apparente et à tiges distinctes, à folioles vertes ou autrement colorées, disposées régulièrement sur la tige, et offrant un rhizome d'où partent des radicules celluleuses. On les eût vus sur la mousse, Lui, sa femme et maint petit; Ils n'avaient tapis ni housse, Mais tous fort bon appétit, LA FONT. *Fabl.* V, 7. Un rossignol veut faire son nid, et le construit quand il a trouvé de la mousse, VOLT. *Princ. d'action*, ch. 12. À des parterres émaillés de fleurs succèdent de grands tapis de mousse et des gazons dont cent ruisseaux entretiennent la verdure, DIDEROT, *Mém.* t. IV, p. 243, dans POUGENS. Une des qualités de la mousse est de retenir longtemps l'humidité, et de n'en retenir que ce qui est nécessaire pour la végétation; c'est apparemment la raison pourquoi les plantes qui y croissent poussent de plus longues tiges que celles qui croissent dans la terre, BONNET, *Hist. nat. Mém. Œuvr.* t. III, p. 214, dans POUGENS. C'avait été le célèbre M. Gleditsch, de l'académie de Prusse, qui avait tenté le premier d'élever des plantes dans la mousse; je l'ignorais lorsque je tentai mes premières expériences, ID. *ib.* p. 261. Dans les forêts prochaines La mousse épaisse et verte Abonde au pied des chênes, V. HUGO, *les Voix intérieures*, VIII. ‖ Un lit de mousse, la mousse prête à recevoir ceux qui veulent s'étendre dessus. Le désir cherche un lit de mousse, Le monde est loin, l'herbe est si douce, BÉRANG. *Champs*. ‖ 2° Mousse de Corse, nom donné à un mélange d'ulves, de coralline, de diverses conferves et d'un grand nombre de fucus; elle est anthelminthique. ‖ La véritable mousse de Corse est la *gigartine helminthocorton* (floridées), appelée aussi coralline de Corse. ‖ Mousse d'Islande, nom vulgaire du lichen d'Islande. ‖ Mousse du Nord, le lichen des rennes. ‖ 3° Mousse verte, mousse qui, pendant l'hiver et dans les temps humides, couvre les troncs d'arbre et les murs exposés au nord. ‖ Mousse aquatique, substance verte qui couvre les eaux croupissantes. La petite mousse produite par la moisissure est peut-être la seule plante microscopique dont on ait parlé, BUFF. *Hist. anim.* ch. I, t. III, p. 21. ‖ Mousse, l'espèce de moisissure qui vient sur la tête des vieilles carpes, où il s'amasse parfois assez de limon pour que des plantes de la famille des conferves s'y développent. ‖ 4° Mousse terrestre, nom vulgaire du lycopode. ‖ 5° Écume qui se forme sur l'eau et sur quelques liqueurs quand on les bat ou qu'on les verse de haut. La mousse du vin de champagne. On vous sert un pot de bière en bel étain, la mousse aux bords, BEAUMARCH. *Mar. de Figaro*, III, 6. Lorsque la liqueur est visqueuse, comme la bière, les bulles d'air, ne pouvant crever leurs enveloppes, emportent, en s'élevant, la liqueur en forme de mousse, BRISSON, *Traité de physique*, t. II, p. 139, dans POUGENS. ‖ Fig. Esprit petillant. C'est de l'aimable secousse De nos esprits enflammés Que naît la brillante mousse Par qui nos sens sont charmés, CHAUL. *à Mme D.* ‖ 6° Chez les pâtissiers, espèce de crème fouettée dans laquelle on mêle du chocolat, de la vanille, etc. ‖ Fig. On n'oublia rien pour réaliser les soupçons [de jansénisme] sur le curé, mais on ne trouva que de la mousse qui ne put prendre, ST-SIM. 274, 203. ‖ 7° Mousse pierreuse, espèce de polypier. ‖ 8° Mousse en haie, la fauvette babillarde. ‖ Proverbe. Pierre qui roule n'amasse pas de mousse, c'est-à-dire il ne faut pas changer constamment, il faut se fixer, si l'on veut profiter.

— HIST. XIII^e s. Et la mesenge a empoignié Plain son poing de mouse et de foille, *Ren.* 1771. ‖ XVI^e s. Les gens de guerre estoient contraints de prendre de la mousse et de l'algue qui croist en la mer, AMYOT, *Cés.* 56. Voyez ici frere Jan des Entommeures; la mousse luy est creue on gousier par faulte de remuer et exercer les badigoinces et mandibules, RAB. *Pant.* IV, 49.

— ETYM. Wallon, *mosai*; nam. *mosê*, *moria*; provenç. *mossa*; esp. *musco*, *musgo*; port. *musgo*; ital. *musco*, *muschio*; du lat. *muscus*. L'italien et l'espagnol viennent du latin *muscus*. Le wallon vient d'un diminutif *muscellus*. Restent le français et le provençal, qui se rattachent plus directement à l'ancien haut-allemand *mos*, mousse. Mais là sans doute il y a eu confusion entre le radical germanique et le radical latin. On pourrait être tenté de séparer *mousse*, plante, de *mousse*, écume, et tirer celui-ci de l'allemand *Mos*; mais *Mos* signifie seulement la plante et non l'écume, on peut donc penser que la *mousse* écume a été dite ainsi par une assimilation de mollesse, de boursouflure avec la *mousse*, plante.

MOUSSÉ, ÉE (mou-sé, sée), *part. passé* de mousser. Qu'on fait mousser. La terre s'entr'ouvrait toutes les nuits pour vomir des ruisseaux bouillants de chocolat moussé, FÉN. t. XIX, p. 29.

† **MOUSSEAU** (mou-sô), *adj. m.* Pain mousseau, pain fait avec de la farine de gruau.

MOUSSELINE (mou-se-li-n'), *s. f.* ‖ 1° Étoffe claire faite avec des fils de coton très-fins entrecroisés qui séparent des jours. Celle qui est d'un usage plus universel et qui est plus particulière au Bengale, c'est la mousseline unie rayée ou brodée, RAYNAL, *Hist. phil.* III, 30. C'est ainsi qu'encore aujourd'hui les mousselines des Indes conservent l'odeur des épiceries avec lesquelles on les embarque, MONGEZ, *Instit. Mém. hist. et litt. anc.* t. IV, p. 256. ‖ 2° Par abus. Mousseline de laine, étoffe de laine mince et imprimée. ‖ Mousseline de soie, étoffe de soie très-légère. ‖ 3° Terme de cuisine. Sorte de pâte composée de gomme adragante fondue et mêlée au jus de citron, qu'on dresse en rocher, en dôme, etc., et qu'on fait sécher à l'étuve. ‖ 4° Chanterelle, espèce de champignon. ‖ 5° Il s'emploie adjectivement, en parlant de porcelaines à pâtes très-fines ou de verres très-fins. Un service en verre mousseline.

— ETYM. *Mosul*, nom d'une ville considérable bâtie sur la rive droite du Tigre, où il se fait un grand commerce de cette sorte de toiles. Cependant le *Dictionnaire des arts et métiers*, en 1767, dit que les ouvrages faits avec le coton sont mousseux, parce que les bouts des filaments du coton paraissent sur les toiles qui en sont faites; c'est cette espèce de *mousse* qui a fait donner le nom de *mousseline* à toutes les toiles de coton fines, qui viennent des Indes; mais cette étymologie ne rend pas compte de l'*i* dans *mousseline*. Ital. *mussolina*; angl. *muslin*.

† **MOUSSELINETTE** (mou-se-li-nè-t'), *s. f.* Mousseline légère.

† **MOUSSELINIER, IÈRE** (mou-se-li-nié, niè-r'), *s. m.* et *f.* Ouvrier, ouvrière qui fabrique de la mousseline. ‖ Marchand, marchande de mousseline.

MOUSSER (mou-sé), *v. n.* ‖ 1° S'élever en mousse. Faire mousser le chocolat. L'eau de savon mousse. Vin.... Tu disparais, et sous nos yeux Mousse un nectar digne des dieux, BÉRANG. *les Cor.* ‖ Fig. et familièrement. Faire mousser, exagérer, faire valoir une chose au delà de sa valeur. Faire mousser un succès, un avantage. Faire mousser un sentiment si l'on peut parler ainsi, STAËL, *Corinne*, VII, 1. Saint-Just s'écria : Je demande que Barère ne fasse plus tant mousser toutes ces victoires, BARÈRE, *Mémoires*, t. II, p. 149. ‖ 2° Populairement. Écumer de rage. Ne moussez donc pas comme ça. ‖ Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— ETYM. *Mousse* 3, n° 5.

MOUSSERON (mou-se-ron), *s. m.* Nom donné à plusieurs agarics comestibles, et principalement à l'agaric mousseron; il ressemble au champignon de couche par la couleur et la taille, mais il n'a pas de collier. Deux dindonneaux au coulis de mousserons et de morilles, VOLT. *Taureau*, 6.

— HIST. XIV^e s. Jehan et Perrin alerent ensemble par esbatement aux champs pour cuillir des mousserons, DU CANGE, *massa*. ‖ XVI^e s. Aux truffes, nous accouplerons les mousserons, potirons ou boulets, pour cueillir en nostre jardin ces fruits passagers et volontaires, O. DE SERRES, 563.

— ETYM. Dérivé de *mousse* 3; ainsi nommé parce que ce champignon se trouve souvent sous la *mousse*.

† **MOUSSERONNE** (mou-se-ro-n'), *s. f.* Variété de laitue.

— ETYM. *Mousse* 3.

† **MOUSSERONNIÈRE** (mou-se-ro-niè-r'), *s. f.* Couche à champignons, à mousserons.

— ETYM. *Mousseron*.

† **MOUSSETTE** (mou-sè-t'), *s. f.* Variété de pomme.

MOUSSEUX, EUSE (mou-seû, seû-z'), *adj.* ‖ 1° Terme d'histoire naturelle. Plantes mousseuses, plantes qui croissent en gazons touffus, ou qui ressemblent à des mousses. ‖ Rose mousseuse, se dit abusivement pour rose moussue, rose dont le calice et la tige sont garnis d'une espèce de mousse, et qui est portée par une variété du rosier à cent feuilles. ‖ Agates mousseuses, agates qui renferment des arborisations en forme de mousses. ‖ 2° Qui mousse. De la bière mousseuse. Pour que cette liqueur [le vin] soit la plus forte et la plus alcoolifère possible, il faut laisser entièrement dégager ce gaz [l'acide carbonique]; quand on tire le vin avant son dégagement complet, on a ce qu'on nomme du vin mousseux, et qui n'est pas terminé dans sa fermentation, FOURCROY, *Connaiss. chim.* t. VIII, p. 125, dans POUGENS.

— ETYM. *Mousse* 3.

† **MOUSSIER** (mou-sié), *s. m.* ‖ 1° Herbier à mousses. L'on herborise inutilement dans un herbier et surtout dans un moussier, si l'on n'a commencé par herboriser sur la terre, J. J. ROUSS. *Deux lettres à M. de M* sur les herbiers.* ‖ 2° *Adj.* Carnillet moussier, *silene acaulis*, L.

— ETYM. *Mousse* 3.

MOUSSOIR (mou-soir), *s. m.* Ustensile pour faire mousser. On agite le mélange [chocolat] avec un moussoir, en le faisant tourner rapidement entre les mains en sens contraires, et on le verse dans une tasse lorsqu'il est bien mousseux, *Dict. des arts et mét. Limonadier*. Il donna le moyen de préparer facilement de l'eau acidulée, en agitant, à l'aide de moussoirs, de l'eau au dessus des cuves

[illegible] la [illegible] [illegible], POUGENS, [illegible] t. I, p. 33 [illegible] les [illegible] pour la fabrication du [illegible] papier pour délayer la pâte.

— ÉTYM. [illegible]

MOUSSON [illegible], s. f. || 1° Vents réglés et périodiques de la mer des Indes, qui soufflent six mois du même côté, et les autres six mois du côté opposé. Ils [les Arabes] franchirent les montagnes qui séparent la région de Coromandel de celle du Malabar, et qui sont la cause des moussons; c'est une chaîne de montagnes habitées aujourd'hui par les Marattes, VOLT. *Polit. et législ. État de l'Inde*, V. [illegible] qu'avec des moussons, il faut prévoir de très-loin les secours dont on peut avoir besoin, LAPÉROUSE, [illegible] IV, p. [illegible] dans POUGENS. || [illegible] entre l'Afrique et l'Inde, et jusqu'aux [illegible] en occident depuis janvier jusqu'au commencement de juin, BUFF. *Hist. nat. Preuv. terr. Œuv.* t. II, p. 231. || 2° La saison de ces vents. La mousson d'été. La mousson d'hiver. Le temps des maladies, qui commence ici ordinairement à la fin de la mousson de l'est, et les approches de la mousson pluvieuse de l'ouest, nous avertissaient de ne rester à Batavia que le moins qu'il nous serait possible, [illegible], *Voyage*, t. II, p. 339, dans POUGENS. || 3° [illegible] de courant d'eau formé par des vents qui [illegible] du même côté.

— ÉTYM. Port. [illegible], *monção*, *monsão*; ital. [illegible]; angl. *monsoon*; de l'arabe *mausim*, saison. Cependant on a dit, mais sans fondement, que mousson était le nom d'un ancien pilote, qui, ayant traversé la mer des Indes, dans le temps où le vent y souffle pendant six mois du même côté, a donné [illegible] cette espèce de vent périodique.

MOUSSU, UE (mou-su, sue), *adj.* Qui est couvert de mousse. Un arbre moussu. Le peuple de Saint-[illegible] ces basiliques toutes moussues, CHATEAUB. *Génie*, III, I, 8. Que me font ces châteaux, ruines féodales, Si leur donjon moussu n'entend point sur ses dalles Un pas léger courir à côté de mes pas? V. HUGO, *Odes*, V, 19. || Rose moussue, [illegible]

— HIST. XIII° s. L'orde vieille, puant, mossue, *la Rose*, 1120. Les oreilles avoit mossues, Et trestotes [illegible] perdues, *ib.* 355. || XV° s. Oreilles pendens [illegible], *Regrets de la belle Heaulmyere*.

— ÉTYM. Mousse 3; Berry, *moussé*. On trouve, dans le XVI° siècle, moussu pour mousse, émoussé. [illegible] mousse, s. f. et mousse, adj.

† MOUSSURE (mou-su-r'), *s. f.* Barbe autour des trous des pots de terre.

— ÉTYM. Mousse 2.

MOUSTACHE (mou-sta-ch'), *s. f.* || 1° Partie de la barbe [illegible] sur la lèvre supérieure. [illegible] qu'on frise sa moustache [illegible] d'un jeune [illegible] d'avoir une belle moustache; [illegible] à l'ajuster et à la [illegible] n'est point du tout un temps perdu; plus il l'a regardée, plus son esprit doit s'être nourri et entretenu d'idées mâles et courageuses, *Éléments de* [illegible] (1646), cité dans SAINT-FOIX, *Ess. Paris*, [illegible] Un nez fort épaté [illegible], LE SAGE, *Gil Blas*, [illegible] Louis XIV jusques vers l'an 1672, VOLT. *Dict. phil. Barbe*. Un Polaque à moustache, à la [illegible] [illegible] au visage. || On dit souvent par abus moustaches au pluriel, pour signifier seulement la moustache. || 2° Il s'est dit même de la barbe de la lèvre inférieure. La royale devint et fut assez longtemps la moustache à la mode, sous le règne de Louis XIV, SAINT-FOIX, *Ess. Paris*, *Œuv.* t. IV, p. 132, dans POUGENS. || 3° Fig. Des moustaches, des soldats. Comme je n'ai pas dans ce monde-ci cent cinquante mille moustaches à mon service, je ne prétends point du tout faire la guerre, VOLT. *Lett. Mme Denis*, 10 déc. 1752. || Vieille moustache, soldat qui a longtemps fait la guerre. || 4° Nom donné aux poils longs et raides qui se trouvent implantés sur les lèvres de beaucoup d'animaux et notamment du chat. || Réunion de plumes ou de poils raides qui partent de la base du bec. || 5° Anciennement, nom donné à une grande mèche de cheveux qu'on faisait pendre d'un côté. || 6° Espèce de mésange, *parus biarmicus*, Linné; on en fait aujourd'hui un genre moustache, *mystacinus*, Boié. Il y a aussi un roitelet moustache, *regulus ignicapillus*, Naumann. || 7° Nom d'une manivelle dont les tireurs d'or se servent pour tirer et dévider le fil d'or et de soie. || 8° *S. f. pl.* Terme de marine. Suspentes de la vergue de civadière et de la vergue barrée.

— HIST. XVI° s. Il [Roland] en hume le sang [des sangliers] dont sa face est tachée: Sa moustache en degoute.... DESPORTES, *Roland furieux*. Pour les charges de la cavalerie et à chaque moustache du front [il y avait] quatre canons, que deux troupes de cavalerie descouvroient à propos pour en saler ceux qui presentoient le combat, D'AUB. *Hist* III, 302. Il se retire en arriere soudainement, et luy baille une rude moustache, et, redoublant, luy donne un si fort revers qu'il lui fait tomber deux dents de la bouche, MERLIN COCCAIE, t. II, p. 86, dans LACURNE. Les moustaches que j'ay pleines, MONT. I, 392. Ce seroit pour lui bien hausser ses moustaches COTGRAVE. Vous voulez frapper sur le babil des femmes; gardez qu'elles ne vous donnent sur votre moustache, CHOLIÈRES, *Contes*, t. II, *Après-dîn.* V, p. 158, dans POUGENS.

— ÉTYM. Espagn. *mostacho*; ital. *mostaccio*; albanais, *mustakes*; du grec μύσταξ, même sens.

† MOUSTAPHA (mou-sta-fa), *s. m.* Mot populaire pour dire un gros homme barbu, tiré sans doute d'un général turc de ce nom, dont de Thou parle souvent dans son histoire, liv. LXXIII, et aussi d'une confusion avec moustache.

† MOUSTILLE (mou-sti-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Terme de marchand de vin. Montant d'un vin légèrement gazeux et pétillant. Ce vin a de la moustille.

— ÉTYM. Lat. *mustum*, moût.

† MOUSTILLIER (mou-sti-llé, *ll* mouillées, et non mou-sti-yé), *s. m.* Synonyme de moustiquaire.

MOUSTIQUAIRE (mou-sti-kè-r'), *s. f.* Morceau de gaze ou de mousseline claire dont on enveloppe son lit pour se préserver de la piqûre des moustiques.

— ÉTYM. Moustique.

MOUSTIQUE (mou-sti-k'), *s. m.* Insecte voltigeant des pays chauds, dont la piqûre est douloureuse; les moustiques sont des cousins, ordre des diptères.

— ÉTYM. Tiré, par inversion de lettres, de l'espagnol *mosquito*, diminutif du lat. *musca*, mouche.

MOÛT (mou; le *t* ne se lie pas en conversation; au pluriel, l'*s* se lie: des mou-z en fermentation), *s. m.* || 1° Jus de raisin qui vient d'être exprimé et qui n'a point encore subi la fermentation. Le moût surtout, lorsque le bon Silène Bouillant encor le puise à tasse pleine.... LA FONT. *Quinquina*, II. On dispose du moût cuit, du miel ou de la réglisse dans le vin où l'acidité se manifeste; par ce moyen non-seulement on corrige le goût aigre.... GENLIS. *Maison rust.* t. III, p. 309, dans POUGENS. || Cela n'a ni goût ni moût, se dit d'un potage ou d'un mets mal assaisonné; et, figurément, d'une narration, d'un livre. || 2° Par extension, suc sucré extrait de [illegible] et destiné ordinairement à la fermentation [illegible]

— HIST. XIII° s. Quant [illegible] sont cuit u [au] vin [illegible] quant il sont demouré en moust, ALEBRANT, f° 52. || XIV° s. Ainsi que un moust qui boust en tonnel et par faulte de vent rompt la barre et le [illegible], A. CHART. *l'Espérance des trois vertus* [illegible] Comme le moust [illegible] dans un vaisseau pousse à mont tout ce qu'il y a dans le fond, [illegible]

— ÉTYM. Provenç. et catal. *most*; espagn. et ital. [illegible], du lat. *mustum*; [illegible]

† MOUTAN [illegible] *s. m.* [illegible] de la Chine, [illegible] [illegible] en arbre, [illegible]

† MOUTARD (mou-tar), *s. m.* Terme populaire. Très-jeune garçon, quelquefois malpropre et bruyant. Moi qui n'avais que des filles! [illegible] il va nous arriver des moutards, [illegible] VARNER, *Jeanne et Jeanneton*, II, 2. || Se dit aussi par plaisanterie, des enfants en général [illegible] faite de leur sexe et de leur caractère. || Quelques-uns disent au féminin moutarde.

— ÉTYM. Ce mot, qui paraît récent, n'en est pas moins d'origine inconnue. Ampère dit qu'il y a dans le Tyrol un mot *mut* qui signifie enfant. [illegible] aussi l'espagnol *muchacho*, enfant, que nos [illegible] pourraient avoir rapporté en le corrompant.

MOUTARDE (mou-tar-d'), *s. f.* || 1° Composition faite de graine de sénevé broyée avec du moût, du vinaigre, ou quelque autre liquide. [illegible] Dieu vous garde, Du bœuf salé sans moutarde, [illegible] valet qui se regarde, D'une femme qui se [illegible], *Dicton* dans RICHELET. Pour faire les moutardes [illegible] dont la saveur est sucrée, on emploie [illegible] de vinaigre, du vin muté fait avec du moût [illegible] a empêché la fermentation par le moyen du [illegible] frage, et qui par ce moyen reste toujours [illegible] sucré, *Dict. des arts et mét. Vinaigrier*. || Fig. [illegible] crer la moutarde, adoucir une réprimande, [illegible] chose de fâcheux. Cependant il vaut mieux [illegible] notre moutarde: L'homme pour un caprice est [illegible] qui se hasarde, RÉGNIER, *Sat.* II. || Fig. S'amuser à la moutarde, s'occuper à des bagatelles, perdre son temps, attendu que la moutarde n'est dans un [illegible] pas qu'un accessoire, un assaisonnement. [illegible] fin comme moutarde, plus fin que moutarde, se dit d'un homme rusé. || La moutarde monte au nez, se dit au propre d'une sensation particulière qu'on éprouve dans le nez quand on prend un peu trop de moutarde; et fig. la moutarde lui monte au nez, [illegible] commence à s'impatienter de ce qu'on lui dit ou de ce qu'on lui fait. || Fig. C'est de la moutarde après dîner, cela vient lorsqu'on n'en a plus besoin. [illegible] ai envoyé le Cri du sang innocent, et cette [illegible] dont vous me parlez; tout cela est un peu de la moutarde après dîner; le jeune homme qui [illegible] crier le sang innocent [condamné par les juges d'Arras] n'a plus à crier; le roi [de Prusse] [illegible] auprès de sa personne.... VOLT. *Lett. La*[illegible], [illegible] août 1776. || Fig. Le reste en moutarde, se dit quand un homme ne peut justifier à quoi il a employé de l'argent qu'il a reçu. || Les enfants en vont à la moutarde, se dit de quelque affaire qui est [illegible] ébruitée. Mais on ne laissa pas de publier ceci par tout ce pays, car mon compère ne fut pas secret, tellement que les enfants en vont aujourd'hui à la moutarde, *Francion*, liv. VIII, p. 321. Avec son [illegible] riage qu'elle dit qui sera secret, et tout le monde va à la moutarde, DANCOURT, *le Charivari*, [illegible] une plaisanterie grossière, le baril de moutarde [illegible] derrière. En le lançant, il dit: prends garde [illegible] vise au baril de moutarde, *la Suite du Virgile travesti*, liv. X. || 2° La graine de sénevé (*sinapis nigra*, L.). || Farine de moutarde, graine de moutarde pulvérisée, avec laquelle on fait les sinapismes. [illegible] Moutarde blanche, la graine ou semence du *sinapis alba*, qui est le double en grosseur de la noire et n'en a pas la saveur âcre et piquante. || [illegible] quelquefois à la plante même. Il y a des plantes comme la moutarde, les choux, etc. qui [illegible] du sel ammoniac, BUFF. *Min.* t. III, p. 446.

— HIST. XIII° s. Car aquerre, s'il n'i a garde, [illegible] vaut pas un grain de moutarde, *la Rose*, [illegible] || XV° s. En icelluy temps chantoient les petits enfans au soir, en allant au vin ou à la moutarde, *Journ. d'un bourgeois de Paris*, an 1413. [illegible] quant ce vint au fait de la despence, Il [illegible] [illegible] chandelle et moustarde, Et [illegible] char et finance: Tout se detruit et par [illegible] garde, E. DESCH. *Administration de l'hôtel* [illegible] La damoiselle estoit [illegible] moustarde [illegible] [illegible] elle avoit [illegible] et [illegible] que du monde ne savoit que trop, LOUIS XI, *Nouv.* LXXVI. || XVI° s. Et en fault faicte une chanson, [illegible] les petits enfans alloyent à la moustarde, RABELAIS, II, 11. Baveur comme un pot à moustarde, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 308. Moi qui [illegible] [illegible] facilement à quelqu'un qui [illegible], ce que j'apprends de prudence pour le commerce du monde [illegible] moutarde après disner; je n'ay que faire de la [illegible] je ne puis rien faire, MONT. IV, 156.

— ÉTYM. [illegible]; [illegible], [illegible]; [illegible] moutarda; [illegible] mostaza; [illegible] mostarda, de [illegible] lat. *mustum*, moût et [illegible] [illegible] est fait avec du moût.

† MOUTARDELLE (mou-tar-dè-l'), *s. f.* [illegible]

[illegible] que l'on mange [illegible], avec la viande.

— ÉTYM. *Moutarde.*

MOUTARDIER (mou-tar-dié; l'r ne se lie jamais; au pluriel, l's se lie : des mou-tar-dié-z en faïence), *s. m.* ‖ 1° Petit pot servant à mettre la moutarde. Les [illegible] seront marqués et [illegible] au [illegible], pied, anse et couvercle seront marqués du [illegible] du maître, *Regl. orfèv.* 30 déc. 1679. ‖ 2° Celui qui fait et qui vend de la moutarde. ‖ Fig. et familièrement. Il se croit le premier moutardier du pape, se dit d'un homme médiocre qui [illegible] de l'importance. ‖ 3° Martinet noir, oiseau. [illegible], le [illegible] des murailles.

— HIST. XVe s. [illegible], le tout d'estaing, [illegible]. [illegible], p. [illegible] ‖ XVIe s. Aucun ne [illegible] de maistre [illegible], vinaigrier et [illegible] à Paris qui… *Ordonn.* sept. 1618.

— ÉTYM. *Moutarde.*

† **MOUTARDIN** (mou-tar-din), *s. m.* Moutarde [illegible].

† **MOUTELLE** (mou-tè-l'), *s. f.* Un des noms vulgaires de la lotte et loche franche.

— ÉTYM. Lat. *mustela*, nom d'un poisson et de la belette.

MOÛTIER (mou-tié; l'r ne se lie jamais; au pluriel, l's se lie : des mou-tié-z antiques), *s. m.* Vieux mot qui signifie monastère et qui ne s'emploie plus que dans le style plaisant ou familier ou archaïque. [illegible] au moûtier le couple s'alla rendre, LA FONT. [illegible] ‖ Fig. Il faut laisser le moûtier où il est, c'est-à-dire il ne faut rien changer aux usages reçus.

— REM. L'Académie écrit *moutier* sans circonflexe.

— HIST. XIe s. [illegible] Enfouiront nous en aitres de [illegible], *Ch. de Rol.* CXXX. ‖ XIIe s. Ansèys l'is couronèrent a Saint Denis mostier, *Sax.* IV. ‖ XIIIe s. Et s'ils [illegible] excommenié et il veulent entrer el moustier [illegible] [illegible] prestre… BEAUM. I, 38. ‖ XIVe s. Dieu commande [illegible] au moustier et matin lever; et la gloutonie [illegible] il me fault dormir, je fus hier yvre; le moustier n'est pas lievre, il me attendra bien, *Ménagier*, I, 3.

— ÉTYM. Prov. *mostier, monestier*; portug. *mosteiro*; du lat. *monasterium*. Dans l'ancienne langue, *moutier* avait aussi l'acception d'église.

MOUTON (mou-ton; l'n ne se lie pas : un mouton en chair; au pluriel, l's se lie : des mou-ton-z en chair), *s. m.* ‖ 1° Bélier châtré que l'on engraisse. [illegible] à l'entour du troupeau, Marque entre cent moutons le plus gras, le plus beau, LA FONT. [illegible] II, 16. Eh bien! manger moutons, canaille, sotte espèce, Est-ce un péché? ID. *Fabl.* VII, 1. La [illegible] y avait répandu [sur le visage d'une fille d'honneur] certain air d'incertitude qui lui donnait la physionomie d'un mouton qui rêve, HAMILT. *Gramm.* [illegible] Dans les terrains secs, dans les lieux élevés, où le serpolet et les autres herbes odoriférantes abondent, la chair du mouton est de bien meilleure qualité que dans les plaines basses et dans les vallées humides, BUFF. *Quadrup.* t. I, p. 241. Quand [illegible] mouton bêlant la sombre boucherie Ouvre ses cavernes de mort, Pauvres chiens et moutons, [illegible] la bergerie Ne s'informe plus de son sort; Les [illegible] qui suivaient ses ébats dans la plaine… [illegible] penser à lui le mangent s'il est tendre, CHÉN. *Iambe* II. On évalue à peu près à huit livres l'herbe qu'un mouton peut manger, GENLIS, *Maison rust.* t. I, p. 250, dans POUGENS. On sait que les moutons nourris de luzerne ont la graisse d'une couleur jaunâtre et d'un goût désagréable, et que ceux qui mangent du trèfle ont aussi la graisse jaunâtre, mais de bon goût, D'AUBENTON, *Instit. [illegible]* t. I, p. 201. Partout où j'ai, comme un mouton, Qui laisse sa laine au buisson, Senti [illegible] mon âme, A. DE MUSSET, *Poésies nouv.* *[illegible] de décembre.* ‖ Populairement. Mouton de [illegible], homme qui a quelque marque sur le nez. ‖ Fig. Il cherche cinq pieds à un mouton, se dit d'un homme qui veut tirer d'une chose plus qu'elle ne peut fournir. ‖ Se laisser égorger comme des moutons, n'opposer aucune résistance contre les gens qui tuent. On se disait les uns aux autres [entre protestants durant les premières persécutions] que se laisser égorger comme des moutons sans se défendre, ce n'était pas le métier de gens de cœur, [illegible] *Var.* X. ‖ 2° La viande de mouton. Le mouton est une viande noire. Les Égyptiens de Thèbes ne [illegible] point de mouton, parce qu'ils adoraient Ammon sous la figure d'un bélier, FLEURY, *Mœurs des Israél.* tit. VIII, 2e part. p. 134, dans POUGENS. ‖ Sentir l'épaule de mouton, se dit de ceux dont les aisselles sentent mauvais; locution tirée de ce que les épaules de mouton, et, en général, la viande de mouton a une odeur de bouc, quand les béliers ont été châtrés trop tard. ‖ Il ne jette pas les épaules de mouton toutes rôties par les fenêtres, se dit d'un avare. ‖ 3° En un sens plus général, béliers, brebis, et agneaux, réunis en troupeau. Troupeau de moutons. Hélas! petits moutons que vous êtes heureux! Vous paissez dans nos champs, sans souci, sans alarmes, DESHOULIÈRES, *les Moutons.* Qu'est-ce donc que ce drôle de fou qui traite le public comme Ajax traitait ses moutons, et qui tombe sur lui en furieux? VOLT. *Lett. Damilaville*, 6 déc. 1762. Les moutons vivent en société fort douce, leur caractère passe pour très-débonnaire.... la république des moutons est l'image fidèle de l'âge d'or, ID. *Dict. phil. Lois*, 2. Robert, enfant de mon village, Retourne garder tes moutons, BÉRANG. *Vieux caporal.* ‖ Fig. Revenons à nos moutons, revenons à notre sujet; locution tirée de la farce de Patelin, où M. Guillaume embrouille sans cesse son drap et ses moutons. Or, laissant tout ceci, [je] retourne à mes moutons, RÉGNIER, *Sat.* II. Laissez-là ce drap et cet homme, et revenez à vos moutons, BRUEYS, *Avoc. Pat.* III, 2. Il ne s'agit pas, monsieur, des idylles et des moutons de Mme Deshoulières; revenons aux nôtres, s'il vous plaît, GENLIS, *Ad. et Théod.* t. I, p. 282, dans POUGENS. ‖ Sauter comme les moutons de Panurge, se dit des gens qui font une chose par esprit d'imitation; locution tirée de Rabelais, représentant Panurge, qui, pour se venger de Dindenault, lui achète un mouton et le fait sauter par-dessus bord dans la mer : tous les autres moutons sautent après lui et le marchand de moutons se trouve ruiné. ‖ Fig. En vrais moutons, comme des moutons, en imitant niaisement ce que font les autres. Quelques imitateurs, sot bétail, je l'avoue, Suivent en vrais moutons le pasteur de Mantoue, LA FONT. *Poés. mél.* LXX. On fut sans ordre et comme des moutons, chez les princes et princesses du sang, ST-SIM. 324, 242. ‖ 4° Terme de zoologie. Genre de mammifères ruminants à cornes creuses. ‖ 5° Peau de mouton préparée. Reliure en mouton. ‖ 6° Fig. Personne douce, traitable. Les commissaires d'aujourd'hui Sont des moutons auprès de lui [Rhadamante], SCARR. *Virg.* VI. Par lui [l'amour] les loups deviennent des moutons, LA FONT. *Court.* Angélique : Il est fâcheux d'être contrainte d'oublier de telles injures; mais, quelque violence que je me fasse, c'est à moi de vous obéir. — Claudine : Pauvre mouton! MOL. *Georg. Dandin*, III, 14. J'ai trouvé le moyen d'apprivoiser le diable; j'en ai fait un mouton, DESTOUCHES, *Homm. sing.* II, 2. Je veux croire que ton docteur est un homme de bien; mais l'Éternel nous permet de nous défier de ces étrangers; s'ils sont moutons à Bénarès, on dit qu'ils sont tigres dans les contrées où les Européens se sont établis, VOLT. *Amabed, Réponse de Shastasid.* ‖ 7° Fig. Homme aposté par la police près d'un prisonnier, pour gagner sa confiance et découvrir son secret. On mit près de lui un mouton pour le faire parler. Cet éloquent tribun n'était autre chose qu'un mouchard, ce qu'on nomme en langage d'argot un mouton, chargé de faire jaser les détenus, CH. DE BERNARD, *un Homme sérieux*, § XV. ‖ 8° Masse de fer, ou gros billot de bois armé de fer, qui se lève à bras ou à machine, et qui, retombant, sert à enfoncer des pilotis, des pieux; ainsi dit parce que le mouton donne des coups avec sa tête; c'est l'analogue du bélier. ‖ Terme d'architecture hydraulique. Eau qui tombe rapidement par une rigole et qui, trouvant tout à coup un obstacle, se relève en bouillonnant. ‖ 9° Pièce de bois dans laquelle on fait entrer les anses d'une cloche, pour la suspendre. ‖ Moutons d'un carrosse, se disait, avant l'usage des ressorts, des pièces de bois, posées d'aplomb sur l'essieu, auxquelles on suspendait la caisse de la voiture. Bois de charronnage.... pour une voie composée de 75 moutons de trois pieds et demi de long entrant par eau, est dû 40th 12s 1d, *Déclar.* 22 oct. 1718, *tarif.* ‖ Pièce qui descend avec la vis de la presse à papier. ‖ Terme de marine. Arbre en fer qui supporte la cloche du bord. ‖ Ancien terme de marine. Nom d'un cordage servant à manier l'antenne. ‖ 10° *S. m. plur.* Vagues écumantes, ainsi dites à cause de la blancheur de l'écume, comparée à une toison blanche. ‖ 11° Terme de pêche. Petit tas de morues qui ont reçu 4 ou 5 soleils. ‖ 12° Mouton du Pérou, nom donné autrefois au lama. ‖ Mouton du Cap, ou, simplement, mouton, nom vulgaire donné aux albatros parce que, aux environs du Cap de Bonne-Espérance, à la surface de la mer, leur plumage blanc les fait ressembler à la frisure de la laine (*diomedea exulans*, Linné, palmipèdes). ‖ Mouton marin, espèce de poisson. ‖ 13° Terme d'architecture. Queue de mouton, ornement en forme de grosse guirlande autour des médaillons. ‖ 14° Nom donné par les ouvriers à des [illegible] locales qui se forment quand des hommes font, sans y être habitués, pendant longtemps de grands efforts musculaires, et qui dessinent les muscles les plus fatigués; par exemple, quand un apprenti forgeron cogne toute une journée sur son enclume, le mouton survient à l'épaule; quand un apprenti terrassier se courbe et se redresse successivement toute une journée, le mouton survient au dos. ‖ 15° Nom d'une ancienne monnaie d'or de France, qui portait d'un côté l'image de saint Jean-Baptiste, et de l'autre celle d'un agneau, avec *Ecce Agnus Dei* pour légende; dans le courant du XVe siècle, elle valait 7 fr. 98. ‖ 16° Pain de mouton, très-petit pain dont la surface était couverte de grains de blé, et que l'on donnait aux enfants comme une friandise. ‖ 17° *Adj.* Mouton, moutonne, qui appartient aux moutons. Caractère mouton. Elle a l'air doux, je crois qu'elle n'a pas de malice, elle a une figure moutonne, GENLIS, *Théât. d'éduc. le Bal d'enfants*, II, 3. ‖ La gent moutonne, les moutons. ‖ *S. f.* Moutonne, se dit comme terme familier de caresse à une jeune femme. Me voilà de retour, moutonne; et tu seras mariée dès ce soir, comme tu le souhaites, DANCOURT, *Colin-maillard*, sc. 23. ‖ *S. f.* Moutonne, coiffure de femmes qui a été longtemps en usage, et qui consistait dans une tresse de cheveux frisés et fort touffus, qu'elles se mettaient sur le front.

— HIST. XIIe s. Li mont s'esledecerent [se réjouirent] sicume multun [*arietes*], et li tertre sicume li aignel des oeilles [ouailles, brebis], *Liber psalm.* p. 176. Le multon qu'il volt tuer, *Rois*, p. 50. As set pas que cil firent qui l'arche porterent, l'um sacrifiout un buef e un multuin en l'onurance nostre Seignour, *ib.* 141. ‖ XIIIe s. Il ont les greigneurs [les plus grands] moutons du monde, MARC POL, p. 631. Je voel mangier char de mouton, *Chr. de Rains*, p. 140. ‖ XIVe s. Que la lune ne soit pas en signe rungant [ruminant], si cum mouton [*aries*], torel, capricorne, H. DE MONDEVILLE, f° 100. Et sachiez qu'il a empruntez pour nous [Jean, roi de France, prisonnier] à Londres la somme de mil et XLIIII moutons, *Lett. de Jean*, dans *Hist. litt. de Fr.* t. XXIV, p. 475. ‖ XVe s. L'en cognoist bien le mouton à la laine, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 218. Il avoit, en eux prenant, une belle journée et une belle aventure de bons prisonniers, pour avoir cent mille moutons [monnaie], FROISS. I, I, 272. De tels engins de canons, de bombardes, de truies e de moutons se mettoient en peine ceux de Gand de adommager ceux de Oudenarde, ID. II, II, 161. Sus, revenons à ces moutons? Qu'en fut-il? *Patelin.* Or revenons à nos moutons: Ma personne fust descendue; Et, pour faire les comptes rons, Je veys ma dame emmy la rue, COQUILLART, *le Monologue de la botte de foin.* ‖ XVIe s. À peine de l'amende de trois livres parisis pour chacune beste, dix moutons n'estant pris que pour une vache, *Nouv. coust. génér.* t. I, p. 647. Chair de mouton, manger de glouton, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 180. Vous avez nom Robin Mouton; voyez ce mouton-là, il a nom Robin comme vous, RAB. IV, 6.

— ÉTYM. Bourg. *mouton*; provenç. *moito, multo, moto*; cat. *moltó*; ital. *montone* et *muttone*; bas-lat. *multonem, moltonem, multonem*. La forme primitive a une *l* : *molt*.... On a dans le celtique : gaël. *mult*; kimry, *mollt*; irl. *molt*; bas-breton, *maoud*, bélier; Cornouailles (texte du IXe siècle), *molt*. On objecte à cette étymologie que *molt* paraît isolé dans les langues celtiques, et n'a rien qui l'explique. Diez cherche une étymologie latine : le dialecte des Grisons a *mutt*, châtré, qu'on tire, par inversion des lettres, du latin *mutilus*, mutilé; il rapproche le provençal moderne *cabro mouto*, chèvre à laquelle on a enlevé les cornes (toutefois, pour ce mot, voy. MUTE). À cela on objecte que *multon* s'est dit constamment pour *bélier*, avant l'introduction de *bélier*, laquelle est assez récente; ce qui va mal avec le sens de *mutilé*. De plus toutes les langues celtiques ont le même mot pour bélier; c'est un indice pour croire que le mot y est indigène. Ainsi l'étymologie incline vers le celtique.

† **MOUTONNAILLE** (mou-to-nâ-ll', *ll* mouillées), *s. f.* S'est dit, par plaisanterie, de ceux qui se laissent toujours conduire par l'exemple.

— HIST. XVIe s. Moutonnaille, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Mouton*, et la finale péjorative *aille*.

MOUTONNÉ, ÉE (mou-to-né, née), *part. passé* de moutonner. ‖ 1° Frisé comme la laine du mouton. M. de Turenne, qui était vêtu fort simplement, [illegible] railla devant le cardinal, et me dit que j'étais [illegible]

[illegible] t. II, p. [illegible] ... le champ des [illegible] ... après la journée ... le sommeil des hameaux, [illegible] Harm. III, 10. || 2° Se dit quelquefois de l'aspect du ciel et des nuages, quand ceux-ci sont [illegible] et forment des flocons pressés. || 3° Terme de géologie. Roches moutonnées, roches [illegible] en forme de [illegible] après le passage d'un glacier. || 4° Se dit de la tête du cheval, quand, vue de côté, elle forme une ligne convexe depuis les yeux jusqu'au bout du nez comme la tête du mouton. Les chevaux barbes ont la tête belle, petite et assez ordinairement moutonnée, BUFF. Cheval.

MOUTONNER (mou-to-né), v. a. || 1° V. a. Rendre frisé et annelé comme la laine d'un mouton. Moutonner la tête d'un enfant. || 2° Fig. Moutonner un [illegible], tâcher de gagner sa confiance pour découvrir son secret afin de le révéler. || 3° V. n. S'agiter en écume blanchissante, en parlant des eaux de la mer, d'un lac, d'une rivière. Tantôt les lames, en faisant moutonner leurs cimes, imitaient des [illegible] blancs, CHATEAUBR. Génie, I, V, 12. || 4° Par plaisanterie, se moutonner, v. réfl. Se faire mouton, doux, traitable. Il faut que l'un des deux se moutonne, ce doit être le plus faible, Mme DE GRAFFIGNY, dans le Dict. de BESCHERELLE.

— HIST. XVe s. Je fai par mes gens [illegible] les chevaux, les [illegible], [illegible], donner quartiere, arrester court, caroler, moutonner, soutzlever.... [illegible], p. 67, dans LACURNE.

— ÉTYM. Mouton.

† MOUTONNERIE (mou-to-ne-rie), s. f. || 1° Terme familier. Simplicité, bêtise. || 2° Penchant à imiter autrui. Les hommes savent compter, très-peu savent apprécier ; de là cette moutonnerie qu'on appelle si souvent dans le monde bon sens, et qui se réduit à penser d'une manière que le grand nombre ne désapprouve pas, TURGOT, dans le Dict. de BESCHERELLE. || 3° Fade poésie pastorale. Dans ton beau roman pastoral, Avec tes moutons pêle-mêle, Sur un ton bien doux, bien moral, Berger, bergère, auteur, tout bêle ; Puis bergers, auteur, lecteur, chien, [illegible] de moutonnerie ; Pour réveiller la bergerie, Oh ! qu'un petit loup viendrait bien ! LE BRUN, Épigr. sur les bergeries de Florian.

— ÉTYM. Mouton.

† MOUTONNET (mou-to-né), s. m. Monnaie que l'on frappa sous Charles VI, la même que le mouton.

— ÉTYM. Diminutif de mouton.

† MOUTONNEUX, EUSE (mou-to-neû, neû-z'), adj. [illegible] Mer moutonneuse.

MOUTONNIER, IÈRE (mou-to-nié, niè-r'), adj. || 1° Qui a la nature des moutons. La moutonnière créature Pesait plus qu'un fromage, LA FONT. Fabl. II, 16. || 2° Fig. Qui fait ce qu'il voit faire. Qu'un seul mouton se jette à la rivière, Vous ne verrez nulle âme moutonnière Rester au bord : toutes feront le saut, LA FONT. Abb. mal. Quand on a le [illegible] dans un pays de persécution et de [illegible], au milieu d'une nation esclave et moutonnière, on est bien heureux qu'il y ait, dans un [illegible], des philosophes qui puissent élever la [illegible] Lett. à Voltaire, 10 avr. 1760. Les [illegible] un tableau de la multitude ignorante et moutonnière [illegible] Mém. [illegible] [illegible]

— HIST. XVIe s. [illegible] Petit testament. || XVIe s. [illegible] une ame moutonniere ? RAB. [illegible]

— ÉTYM. Mouton.

† MOUTONNIÈREMENT [illegible] adv. [illegible]

† MOUTONNIQUE [illegible], adj. Voy. MOUTONNIER.

MOUTURE [illegible], s. f. || 1° Action de moudre [illegible]

qui sépare les sons. || Mouture en son gros, celle qui laisse au boulanger le soin de séparer, après la première opération, le son du gruau. || Mouture à la grosse, mouture qui livre au boulanger la farine brute. || 2° Appareil pour moudre. Pour des masses comme celles-ci [l'armée française en Russie], si les précautions ne sont pas prises, les moutures d'aucun pays ne pourront suffire, SÉGUR, Hist. de Nap. III, 2. || 3° Salaire du meunier. Ce meunier a pris double mouture. || Fig. Tirer d'un sac deux moutures, prendre double profit dans une même affaire, et, en général, faire servir une même chose à deux fins. Il ramasse et réunit en soi tout ce dont on peut faire un revenu dans le royaume, qui étant une fois dîmé à la rigueur, on ne peut plus y retoucher sans s'exposer à tirer d'un sac plusieurs moutures, VAUB. Dîme, p. 235. Si vous croyez que, quand l'homme peut légitimement tirer deux moutures d'un sac, il n'y manque jamais, DIDER. Mém. t. III, p. 304, dans POUGENS. || 4° Mélange de froment, de seigle et d'orge, par tiers.

— HIST. XVe s. Ostant ung petit picotin, Je pris, de soir et de matin, Tousjours d'un sac doubles moustures, Rec. de farces, etc. p. 261. || XVIe s. Tiroit d'un sac deux moultures, RAB. I, 11.

— ÉTYM. Berry, modure, moudure ; provenç. moldura, moltura, moudura ; portug. mordura ; du lat. molitura, de molere, moudre. Palsgrave, p. 23, écrit moulcture, et prononce mouture.

† MOUVAGE (mou-va-j'), s. m. Opération dont le but est de répartir la masse que contient une forme à sucre.

— ÉTYM. Mouvoir, par le participe présent mouvant.

MOUVANCE (mou-van-s'), s. f. Terme de jurisprudence féodale. Dépendance d'un fief à l'égard d'un autre. Un marchand, possesseur d'un ancien fief, reçoit foi et hommage d'un pair de France qui aura acheté un arrière-fief dans sa mouvance, VOLT. Mœurs, 38. Les publicistes allemands prétendent encore que le Dauphiné doit être une mouvance de l'Empire, ID. ib. 75. || Mouvance passive, mouvance d'après laquelle un fief relevait d'un autre fief supérieur. || Mouvance active, celle d'après laquelle un fief en avait d'autres qui relevaient de lui. || Mouvance noble ou féodale, celle dans laquelle le possesseur du fief devait foi et hommage ou du moins fidélité au possesseur du fief dominant. || Mouvance roturière, celle dans laquelle le fief servant n'était tenu qu'à certaines redevances. || Par extension. La soumission de la Grèce à l'empire romain, même sous les empereurs, fut plutôt une mouvance qui assurait la tranquillité publique, qu'un assujettissement à charge aux particuliers et préjudiciable à la société, ROLLIN, Hist. anc. Œuv. t. IX, p. 432, dans POUGENS.

— ÉTYM. Mouvant.

MOUVANT, ANTE (mou-van, van-t'), adj. || 1° Qui a la puissance de mouvoir. C'est en vain qu'on voudrait s'imaginer que le mouvement soit une action dans la pierre plutôt que dans la feuille [emportée par la pierre], puisqu'il est partout de même nature, et que la pierre, qui est ici considérée comme mouvante, en effet est elle-même [illegible], BOSS. Libre arb. 9. C'est la même loi du mouvement qui s'exécute dans l'homme, dans tous les animaux, dans tous les êtres ; partout les leviers agissent suivant la règle qui veut que les poids à soulever soient en raison inverse de la distance du pouvoir mouvant, VOLT. De l'âme, ch. [illegible] || Force mouvante, force qui produit un mouvement actuel. || Fig. Il veut que la foi soit la cause mouvante qui fasse agir en nous toutes les vertus, [illegible] || 2° Qui se meut. [illegible] combien de divers automates ou machines mouvantes l'industrie des hommes peut faire, sans y employer que fort peu de pièces... [illegible] v, [illegible] Ce n'est qu'une idole mouvante ; Ses yeux sont sans vigueur, sa bouche sans appas, CORN. [illegible] L'Océan lui-même est couvert et [illegible] de milliers de barques dont les [illegible] de loin à des [illegible] mouvantes, RAYNAL, Hist. phil. [illegible] || Tableau mouvant, tableau à ressorts, qui présente successivement diverses figures, et quelquefois même des figures mouvantes. Son tableau mouvant eût été un des ornements de [illegible]... le premier, que le roi appela son petit opéra, changeait [illegible] à un [illegible] ... une petite toile qui était au bas de la bordure et que l'on tirait un peu donnant le coup de sifflet et mettant tout en mouvement, parce que tout était réduit à un seul principe ; les cinq actes de [illegible] représentés par des figures qu'on

pouvait regarder comme les vrais pantomimes des anciens ; elles ne jouaient que par leurs mouvements ou leurs gestes, qui exprimaient les sujets dont il s'agissait ; cet opéra recommençait quatre fois de suite, sans qu'il fût besoin de remonter les ressorts ; et, si on voulait arrêter le cours d'une représentation à quelque instant que ce fût, on le pouvait par le moyen d'une petite détente [illegible] dans la bordure : on avait aussitôt un tableau ordinaire et fixe ; et, si on retouchait la petite [illegible], tout reprenait où il avait fini ; ce tableau, [illegible] seize pouces six lignes sans la bordure, et [illegible] treize pouces quatre lignes, n'avait qu'un [illegible] trois lignes d'épaisseur pour renfermer toutes ces machines, FONTEN. le P. Sébastien. || Fig. Tableau mouvant, point de vue animé par un passage fréquent d'hommes, de chevaux, de voitures. || Se dit aussi fig. des images littéraires. Si l'on peut former de chaque suite d'idées un tableau harmonieux et mouvant, BUFF. Disc. de réception. || En un autre sens. Tableau mouvant, nom donné autrefois à un grand tableau exposé dans la [illegible] bureaux des communautés, qui contenait, par ordre de réception, les noms et surnoms de tous ceux qui avaient passé par les charges de gardes ou de jurés et dans lequel on remplaçait à fur et à mesure les noms de ceux qui mouraient par les noms de ceux qui suivaient. || Terme de zoologie. Pattes mouvantes, pattes qui, pendant le repos de l'animal, sont dans un perpétuel mouvement vibratoire, comme dans la tipule. || Terme de blason. Il s'emploie pour indiquer de quel côté naît ou sort une figure. Il porte [illegible] à trois rais d'or mouvants du chef de l'écu. || 3° Non solide, où l'on enfonce quand on marche. Terrain mouvant. Les beaux contes que vous avez faits du roi du sable mouvant, HAMILT. Gramm. [illegible] porté mon courroux, ma honte et mes regrets Dans les sables mouvants, dans le fond des forêts, VOLT. Alz. II, 1. || Fig. Tout mon dessein ne tendait qu'à m'assurer et à rejeter la terre mouvante et le sable pour trouver le roc ou l'argile, DESC. Méthode, [illegible] Pour élever un monument durable, il faut [illegible] ser les fondements dans un sol moins mouvant que la poussière de ce monde, CHATEAUB. Génie, [illegible] 5. || Fig. La cour est un terrain mouvant, il est difficile de s'y tenir longtemps dans la même situation. || 4° Terme de jurisprudence féodale. [illegible] La terre de [illegible], mouvante de l'abbaye de Saint-Denis, et peut-être [illegible] la baronnie de ce district, ST-SIM. 28, 66. || 5° S. m. Terme de chasse. Oiseau qu'on emploie pour attirer dans le piége d'autres oiseaux de même espèce.

— HIST. XIVe s. Et estoient les Brabançons [illegible] Pont à Riele, mouvant de l'abbaye de [illegible] las, FROISS. I, I, 127. || XVIe s. Le feu est la substance la plus mouvante qui soit en toute la nature, [illegible] Com. 36. Des montjoies d'arene mouvante, [illegible] 232. Ce n'est aucunement vertu, il y a une autre fin proposée, autre cause mouvante, ID. I, 263. [illegible] la ditte coustume n'est loisible ne permis à aucun de faire ne de tenir et avoir garenne, fuye, [illegible] mouvant de pied, Coust. gener. t. II, p. [illegible]

— ÉTYM. Mouvoir.

† MOUVE-CHAUX (mou-ve-chô), s. m. [illegible] de [illegible].

— ÉTYM. Mouver, et chaux.

MOUVÉ, ÉE (mou-vé, vée), part. passé de mouver. La terre mouvée dans une caisse.

MOUVEMENT (mou-ve-man), s. m. || 1° [illegible] par laquelle un corps ou quelqu'une de ses parties passe d'un lieu à un autre, d'une place à une autre. Accélérer, ralentir le mouvement. [illegible] le mouvement. Mettre une chose en mouvement. Pour se bien porter, il faut se donner du mouvement. Sa force [de l'homme] est fort [illegible] sorte que, pour ses ouvrages un peu [illegible] est obligé de se servir des grands mouvements [illegible] trouve dans la nature, qui sont ceux de l'eau, de l'air et du feu, NICOLE, Ess. de mor. 1er traité, [illegible] Notre nature est dans le mouvement, le repos entier est la mort, PASC. Pens. XXV, 7, éd. [illegible] moyen d'imaginer qu'un état [la langueur [illegible] reuse]... puisse s'accommoder du mouvement [illegible] déré de cette voiture [la diligence] ? SÉV. 20 juin 1677. C'est le ressort qui donne le mouvement à tout le corps, MASS. Carême, Prosp. Conformer ses mouvements à la prononciation même et à l'action de [illegible], ROLLIN, Traité des Ét. VI, 2e part. [illegible] [illegible] mais un peu [illegible] et à peu [illegible] [illegible] p. 368. La nature est plus belle que l'art [illegible] dans un être animé, la liberté des mouvements [illegible]

la belle nature, ID. *ib.* t. I, p. 11. Nous réduirons à trois causes tous les mouvements convulsifs de la terre : la première et la plus simple est l'affaissement subit des cavernes, la seconde, les orages et les coups de foudre souterraine ; et la troisième, l'action et les efforts des feux allumés dans l'intérieur du globe, ID. *Addit. théor. terr. Œuv.* t. XIII, p. 51. Nous avons attribué exclusivement à Roemer la découverte du mouvement progressif de la lumière, ce n'est pas que ce mouvement n'eût été soupçonné par Dominique Cassini ; il avait une vue à laquelle [illegible], BAILLY, *Hist. astr. mod.* t. II, p. 610, dans POUGENS. Les premiers hommes ont attribué une vie et une âme à tout ce qui avait du mouvement, ID. *Hist. astr. anc.* p. 187, dans POUGENS. || Fig. Il se dit de la marche des siècles. Ces deux choses [la suite du peuple de Dieu et celle des empires] roulent ensemble dans ce grand mouvement des siècles où elles ont, pour ainsi dire, même cours, BOSS. *Hist.* II, 1. || Faire un mouvement, se dit d'un homme, d'un animal qui change de place, ou seulement qui remue un de ses membres. Elle se tourmente comme dans un songe : on veut parler, la voix ne se suit pas ; on veut faire de grands mouvements, on sent ses membres engourdis, BOSS. *la Vallière.* Au mouvement que fit Tirésias, L'enfant roulant s'en va sur l'herbe épaisse Tomber près d'eux et ne s'éveille pas, MALFIL. *Narcisse,* ch. II. || En mouvement, en action de se mouvoir, de changer de place. La côte était couverte d'hommes, de chariots en mouvement, FÉN. *Tél.* XX. || Être toujours en mouvement, ne pas se reposer, s'agiter sans cesse. Quoiqu'il fût toujours en mouvement, dès que sa sœur paraissait, il devenait tranquille, BERN. DE ST-P. *Paul et Virginie.* || Se donner bien du mouvement, des mouvements, s'agiter beaucoup, courir beaucoup. M. le comte de Kalkenstein, que nous n'avons plus depuis la fin de mai, s'est donné de son côté bien du mouvement pour voir la France, D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 28 juill. 1777. || Fig. Se donner bien du mouvement, bien des mouvements, agir avec beaucoup d'ardeur, avec beaucoup d'activité, être dans des occupations incessantes. Ces effroyables mouvements que s'est donnés la [illegible], BOSS. *Lett. quiet.* 433. Un homme.... qui regarde les mouvements éternels qu'il faut se donner pour parvenir, comme des soins sérieux et solides et seuls dignes de sa naissance et de son nom, MASS. *Carême, Évidence de la loi.* Neuf mois se passèrent sans qu'il entendît parler de rien, et sans que, de son côté, il se donnât aucun mouvement, ROLL. *Hist. anc.* t. XII, p. 101, dans POUGENS. Umbrenus offre ses services et le crédit de ses amis, se donne quelques mouvements, et sollicite en apparence pour leur soulagement [des Allobroges], VERTOT, *Révol. rom.* XII, 206. Non-seulement elle [la santé] résiste au mouvement prodigieux que Votre Majesté se donne, mais elle en est même affermie et fortifiée, D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 28 juill. 1777. Je ne pus obtenir la permission de me promener dans les environs [de Acro-Corinthe], malgré les mouvements que se donna pour cela mon janissaire, CHATEAUBR. *Itin.* 1re part. || Mouvement a une nouvelle signification qui est de la cour et du beau monde : on dit en parlant d'un homme d'intrigues : Il s'est donné bien du mouvement là-dessus ; ou au contraire : Il n'a eu aucun mouvement pour cela. Ces façons de parler sont nées durant les dernières campagnes, BOUHOURS, *Nouvelles remarques.* || Fig. Mettre en mouvement, faire agir activement. L'envie de plaire vous met en mouvement, MASS. *Panég. St Jean-Baptiste.* || 2° Terme d'astronomie. La marche réelle ou apparente des corps célestes. Le mouvement de la terre autour du soleil, de la lune autour de la terre. Le mouvement du soleil dans l'espace vers quelque astre ou quelque région encore indéterminée. Le mouvement d'orient en occident. Ptolémée confirma la découverte qu'Hipparque avait faite du mouvement des étoiles en longitude, ou plutôt de la rétrogradation des points équinoxiaux ; il paraît que ce fut lui qui évalua ce mouvement à raison d'un degré en cent ans, BAILLY, *Hist. astr. mod.* t. I, p. 198, dans POUGENS. L'hypothèse du mouvement de la terre laisse en repos des milliards d'étoiles, qui, sans ce mouvement, seraient forcées de circuler toutes les vingt-quatre heures autour de la terre avec des vitesses qui étonnent l'imagination, DELAMBRE, *Abr. astron.* p. 246, dans POUGENS. || 3° Terme de mécanique. Changement par lequel un corps est successivement présent en différentes parties de l'espace ; état d'un corps dont la distance par rapport à un point fixe change continuellement. Combien y a-t-il de personnes qui croient avoir défini le temps quand ils ont dit que c'est la mesure du mouvement, en lui laissant cependant son sens ordinaire ! et néanmoins ils ont fait une proposition, et non pas une définition, PASC. *Geometr.* 1. Elle [la géométrie] ne peut définir ni le mouvement, ni les nombres, ni l'espace ; et cependant ces trois choses sont celles qu'elle considère particulièrement, ID. *ib.* Cet Épicure était un grand homme pour son temps ; il vit ce que Descartes a nié, ce que Gassendi a affirmé, ce que Newton a démontré, qu'il n'y a point de mouvement sans vide, VOLT. *Dict. phil. Causes finales.* Le mouvement d'une boule n'est que la boule changeant de place, ID. *Dial.* XXIV, 3. Le mouvement ne se perd dans un corps que parce qu'il se communique à un autre, BAILLY, *Hist. astr. mod.* t. II, p. 500. Copernic ne savait pas que le mouvement ne s'exécute jamais qu'en ligne droite ; que celui qui a lieu dans une courbe est le résultat de plusieurs mouvements, ID. *ib.* t. I, p. 354. C'est une idée sublime d'avoir tenté de ramener les lois du mouvement général de l'univers aux lois du mouvement des corps terrestres, ID. *ib. Disc. prélim.* p. 9. Le mouvement devient insensible à la vue lorsqu'il n'excède pas 20 secondes de degré par seconde de temps [le centre étant à l'œil, et le rayon étant la distance de l'œil à l'objet], BRISSON, *Traité de phys.* t. II, p. 250, dans POUGENS. On sait que tout mouvement se fait en ligne droite, s'il n'est dérangé par aucune action étrangère, DESTUTT TRACY, *Instit. Mém. sc. mor. et pol.* t. I, p. 367. Elles [les lois de la mécanique] ont été ignorées jusqu'au commencement de l'avant-dernier siècle, époque à laquelle Galilée jeta les premiers fondements de la science du mouvement par ses belles découvertes sur la chute des corps, LA PLACE, *Expos.* III, *Préface.* || Mouvement uniforme, celui qui s'effectue avec une vitesse invariable, c'est-à-dire dans lequel des espaces égaux sont décrits dans des temps égaux. || Mouvement varié, celui dont la vitesse varie ou dans lequel des espaces inégaux sont décrits dans des temps égaux. || Mouvement accéléré, celui qui reçoit continuellement de nouveaux accroissements de vitesse. || Mouvement uniformément accéléré, celui dans lequel les accroissements de vitesse sont égaux dans des temps égaux. || Mouvement retardé, celui dont la vitesse diminue continuellement. || Mouvement uniformément retardé, celui dont la vitesse décroît proportionnellement au temps. || Mouvement rectiligne, celui qui s'effectue en ligne droite. || Mouvement curviligne, celui qui s'effectue en ligne courbe. || Mouvement simple, mouvement produit par une seule force. || Mouvement composé, mouvement produit par plusieurs forces. || Mouvement relatif, mouvement d'un corps considéré relativement à d'autres corps qui ont aussi leur mouvement. || Quantité du mouvement d'un corps, le produit de sa masse par sa vitesse actuelle. La quantité de mouvement dont la mesure est le produit de la masse par la vitesse, FONTEN. *Leibnitz.* || Mouvement perpétuel, chimère mécanique cherchée par quelques-uns, tout mouvement ayant des frottements et s'usant ainsi de lui-même. || Fig. Chercher le mouvement perpétuel, chercher la solution d'une question insoluble. Qui aurait trouvé le secret de se réjouir du bien sans se fâcher du mal contraire, aurait trouvé le point ; c'est le mouvement perpétuel, PASC. *Pens.* VI, 63. || Fig. et familièrement. Mouvement perpétuel, personne qui a une excessive activité de corps. || 4° Terme de métaphysique. Le mouvement abstraitement considéré, indépendamment des causes qui le produisent, et sur lequel on disputa beaucoup pour savoir s'il est essentiel à la matière. Nous savons les lois du mouvement ; mais la cause du mouvement, étant le premier principe, sera éternellement cachée, VOLT. *Lett. à M. L. C.* 23 déc. 1768. Le mouvement est essentiel à la matière ; toutes les combinaisons sont possibles avec le mouvement ; donc, dans ce mouvement éternel, il fallait absolument que la combinaison de l'univers actuel eût sa place... Il n'y a nulle preuve que le mouvement soit essentiel à la matière, au contraire, tous les sages conviennent qu'elle est indifférente au mouvement et au repos, VOLT. *Philos.* 1re *hom. ath.* || 5° Mouvement de terre, transport de terres d'un lieu dans un autre. Les fouilles et les mouvements de terre que nécessite l'ouverture d'un canal présentent ordinairement moins de difficultés que les ouvrages de maçonnerie et de charpente, GIRARD, *Instit. Mém. scienc.* t. VIII, p. 167. || 6° Terme de physiologie. Toute fonction animale qui change la situation, la figure, la grandeur de quelque partie intérieure ou extérieure du corps. Le mouvement du sang dans les artères. Le mouvement péristaltique des intestins. Les mouvements volontaires, autrement dits musculaires. Les mouvements involontaires, mouvements appartenant à la vie organique. Il demeura sans pouls et sans mouvement. || Terme de médecine. Avoir un mouvement de fièvre, avoir un léger accès de fièvre. || Le mouvement des humeurs, ancien terme de médecine par lequel on désignait des éruptions à la peau, des hémorrhagies, des diarrhées, les attribuant à un trouble des humeurs. Mettre les humeurs en mouvement. || On dit dans le même sens : mettre le sang en mouvement. Le café est tout à fait disgracié ; le chevalier croit qu'il l'échauffe, et qu'il met son sang en mouvement, SÉV. *Lett. du jour de la Toussaint* 1688. || 7° Terme militaire. Marche, évolution d'une armée, d'une troupe. Rien n'est si périlleux que de faire de grands mouvements devant un ennemi puissant sur le point d'en venir aux mains, LA CHAPELLE, *Relation des campagnes de Rocroi,* dans RICHELET. L'archiduc, tiré d'un poste invincible par l'appât d'un succès trompeur, par un soudain mouvement du prince qui lui oppose des troupes fraîches à la place des troupes fatiguées, est contraint à prendre la fuite, BOSS. *Louis de Bourbon.* Merci, que le prince de Condé et le vigilant Turenne n'ont jamais surpris dans un mouvement irrégulier, ID. *ib.* Le résultat de tous mes mouvements réunira quatre cent mille hommes sur un seul point ; il n'y aura rien alors à espérer du pays, et il faudra tout avoir avec soi, SÉGUR, *Hist. de Nap.* III, 3. || Mouvement en avant, en arrière, celui qu'on fait en avant ou en arrière de la première ligne de bataille. || Mouvement en avant, signifie aussi le mouvement qu'on fait pour se rapprocher de l'ennemi. Mouvement rétrograde, celui qu'on fait pour s'en éloigner. || *S. m. plur.* Terme de marine. Évolutions d'une flotte ; manœuvres d'un navire ; oscillations que lui fait éprouver la mer. || 8° Terme de chemin de fer. Disposition, suivant les heures, des différents trains montants et descendants. Le chef du mouvement. || 9° Le mouvement d'un port, l'ensemble des navires qui y entrent et qui en sortent. || Direction des mouvements d'un port, service relatif à l'armement, à l'entretien des navires dans un port militaire. || On dit dans le même sens : le mouvement de la navigation sur une rivière. On a supposé que le mouvement de la navigation montante et descendante serait de trois bateaux par jour sur le canal de Saint-Denis, GIRARD, *Instit. Mém. scienc.* t. VIII, p. 202. || 10° Variations qui arrivent dans certaines quantités. Mouvement de la population. Mouvement des prix du grain, des valeurs de la bourse. || Mouvement d'un hôpital, d'une prison, variation du nombre des individus qui y sont. || Mouvement d'une place de commerce, la quantité des affaires qui s'y font. Tout ce qu'elle [une ville] peut consommer de marchandises étrangères y entretient un mouvement rapide, et y a successivement élevé des fortunes fort considérables, RAYNAL, *Hist. phil.* XVIII, 17. || 11° Avancement dans les corps civils ou militaires. Il y a du mouvement dans cette administration par la mise à la retraite de plusieurs employés. || 12° Terme de musique. Manière de battre la mesure pour hâter ou retarder le jeu des instruments ou la prononciation des paroles. || Presser, ralentir le mouvement, battre la mesure plus ou moins vite, sans toutefois la changer ni l'altérer. || Air de mouvement, air dont la mesure est très-marquée. || Chanter, jouer de mouvement, bien observer, bien marquer la mesure en chantant ou en jouant de quelque instrument. || Mouvement direct ou semblable, se dit de la marche des intervalles dans les différentes parties d'un morceau, quand tous procèdent en même temps du grave à l'aigu ou de l'aigu au grave. Mouvement contraire, marche des intervalles qui procèdent de l'aigu au grave dans la basse, tandis qu'ils vont du grave à l'aigu dans le chant, ou réciproquement. Mouvement oblique, marche que suit l'harmonie, quand une des deux parties monte ou descend, et que l'autre reste au même degré. || Se dit, en termes d'organiste, du fil de fer qui sert à presser la languette des tuyaux d'anche pour les accorder. || 13° Terme de peinture et de sculpture. Pose propre à l'individu agissant ou sentant. Si vous vous souvenez de la première lettre que je vous écrivis touchant le mouvement des figures que je vous promettais d'y faire, et que tout ensemble vous considériez ce tableau, je crois que facilement vous reconnaîtrez quelles sont celles qui languissent, qui admirent, celles qui ont pitié..., POUSSIN, *Lett.* 28 avril 1639. Ils disent d'une figure en repos qu'elle a du mouvement, c'est-à-dire qu'elle est [illegible]

prête à se mouvoir, [illegible] *Prendre sur le point.* Œuv. [illegible] Mouvement des arbres, la direction dans laquelle chaque arbre [illegible] sa tige et pousse ses branches; ou bien encore, la manière [illegible] dont sa tige et ses branches se courbent ou se tordent sous l'effet du vent. || On dit qu'il y a du mouvement dans un tableau, pour indiquer que la scène qu'il représente est animée, et que cette animation est fidèlement reproduite; [illegible] s'agit de paysages, mouvement signifie variété, diversité agréable. || Terme de dessin. Le mouvement de toute ligne de dessin est la succession des inflexions par lesquelles elle trace un contour. || Mouvement d'une draperie, la succession des [illegible] suivant lesquelles elle s'étend sur le [illegible] qu'elle enveloppe. || 14° Terme d'architecture. Variété dans les lignes du plan, de l'élévation et de la décoration d'un édifice. || 15° Le mouvement, les mouvements du terrain, la succession et la diversité des plans d'un terrain, soit dans la nature, soit dans un tableau. Des jardins délicieux, un grand mouvement de terrain, point de ces allées droites qui glacent l'imagination, GENLIS, *Vœux téméraires*, t. III, p. 121, dans POUGENS. || 16° Fig. En termes de littérature, ce qui anime le style. Les mouvements oratoires. Son style est sans mouvement. Le style n'est que l'ordre et le mouvement qu'on met dans ses pensées, BUFF. *Disc. de réception.* || 17° Fig. Impulsion qui s'élève dans l'âme, ou qu'on fait naître dans l'esprit. .... Par un mouvement commun à la nature Quelque maligne joie en son cœur s'élevait, CORN. *Mort de Pomp.* III, 4. Un homme à qui la lecture de vos observations n'a donné aucun mouvement que de compassion, ID. *Lett. apolog.* ....pour l'amour [illegible] qu'aux mouvements secrets D'un zèle qui m'attache à tous vos intérêts, MOL. *Mis.* III, 4. Qui pourra croire que les épicuriens eussent des mouvements de prier Dieu? PASC. *Prov.* IV. Ces mouvements de l'horreur qui sont si naturels à l'homme [pour la mort], ID. *Lett. sur la mort de son père.* Les mouvements de grâce, la dureté de cœur, les circonstances extérieures, ID. *Pens.* XXV, 667. Observez chez l'homme tous les mouvements de grandeur et de gloire que l'épreuve de tant de misères ne peut étouffer, ID. *ib.* XII, 1. Trouvez-vous que ma fortune ait été fort heureuse? j'en suis contente, et, si j'ai des mouvements de murmure, ce n'est pas par rapport à moi, SÉV. 31 mai 1680. Mais je sais que vous avez toujours quelque mouvement pour le jour du Seigneur [Mme de Grignan se [illegible] pour aller prier], ID. 9 mars 1689. Quel changement, ma fille, d'un moment à l'autre, et quel mouvement de passer de l'excès du trouble et de la douleur à une juste et [illegible] tranquillité! ID. 1er mars 1676. L'amour peut bien remuer le cœur des héros du monde; il peut bien y soulever des tempêtes et y exciter des mouvements qui fassent trembler les [illegible], MASS. *Mor.-Théor.* [illegible] on dit qu'on ne saurait plus rien demander à Dieu, ni rien désirer de lui, qu'il n'en donne le mouvement, ID. *Et. d'orais.* III, 9. Je ne me sens aucun mouvement de changer, ID. *Lett. abb.* 126. Ils [les [illegible]] [illegible] [illegible]. Le [illegible] *Hist. de Turenne*, [illegible] [illegible] *Bajaz.* I, 4. Il [Mithridate] [illegible] [illegible], dès l'enfance, élevé dans son sein. De tous ses [illegible] [illegible] *Suppl. au Siècle de Louis XIV*, [illegible] [illegible] [illegible] Louis XIV qui, de son propre mouvement, [illegible]

donné à des arrêts du conseil qui étaient rendus sans que les parties eussent été entendues. || Le premier mouvement, la première impulsion que l'on éprouve pour faire ou ne pas faire quelque chose. Un premier mouvement ne fut jamais un crime, Et la louange est due au lieu du châtiment Quand la vertu produit ce premier mouvement, CORN. *Hor.* V, 3. Suivez le premier mouvement de votre conscience, MASS. *Carême, Évid. de la loi.* On n'est pas maître enfin d'un premier mouvement, BOISSY, *Impatient*, V, 4. De premier mouvement, ils [les princes] regardent toujours la moindre résistance comme une espèce de rébellion, GENLIS, *Mlle de la Fayette*, p. 290, dans POUGENS. J'ai cédé au premier mouvement d'impatience, ID. *Théât. d'éduc. les Dangers du monde*, I, 3. Il n'admet pas d'excuse, Le bon seigneur Tristan, quand il veut qu'on s'amuse : Aussi vous concevez qu'on est venu gaiement, Et nous nous amusons de premier mouvement, C. DELAVIGNE, *Louis XI*, III, 2. || Le second mouvement, celui qui suit le premier mouvement, et qui lui est souvent opposé. || 18° Agitation suscitée dans des personnes, ou dans un pays, ou dans des peuples. Tout se remue parce que vous faites entendre que tout est menacé; c'est la cause secrète qui donne le branle à tous ces grands mouvements, qui cesseraient aussitôt qu'on aurait su le véritable état de vos disputes, PASC. *Prov.* XVIII. Quel diantre d'homme que ce prince d'Orange, qui met lui seul toute l'Europe en mouvement? SÉV. 629. Mandez-moi.... si votre esprit ne se rétrécit point, comme dit M. Nicole, par l'éloignement des objets qui le mettent en mouvement, SÉV. *à Bussy*, 24 janv. 1692. Cette nouvelle [le départ d'une armée] est grande et fait un grand mouvement partout; on ne sait où donner de la tête pour de l'argent, ID. 29 déc. 1673. Je veux commencer par entrer dans le mouvement où vous êtes tous.... de savoir vitement si le compliment de Mme de Maisons est bien fondé, ID. 16 nov. 1689. Je suis dans le mouvement d'un commerce fort vif avec le mien [fils], qui est en Bretagne et sur le point d'épouser une fille de bonne maison, ID. 4 déc. 1683. Le billard, et l'appartement, et la messe du roi.... mon cher enfant, je vous fais mes compliments sur tous ces grands mouvements, ID. *au jeune de Grignan*, 26 févr. 1686. Votre fils est occupé d'une mascarade pour dimanche au Palais-Royal.... vous connaissez le mouvement de ces grandes affaires, ID. 21 janv. 1689. L'Allemagne était toute en mouvement pour résister au Turc, BOSS. *Var.* I. Cette ville où tout était en mouvement, FÉN. *Tél.* III. La grandeur de l'entreprise, l'agitation de l'Europe.... l'appareil imposant d'une armée.... tant de bruits de guerre.... exaltaient jusqu'aux vétérans; les plus froids ne pouvaient échapper à ce mouvement général, à cet entraînement universel, SÉGUR, *Hist. de Nap.* III, 3. || Fermentation dans les esprits, disposition au trouble, à la révolte. Pacifier les mouvements d'une province. Je serais en Bretagne où j'ai mille affaires, sans les mouvements de cette province qui la rendent peu sûre, SÉV. *Lett.* du 6 août 1675. Le détail des intrigues [religieuses en France] ne me regarde pas; et je n'aurais même point parlé de ces mouvements, si.... BOSS. *Var.* X. Saint Grégoire de Nazianze lui avait appris que les troubles ne naissent pas dans l'Église par des âmes communes et faibles : ce sont, dit-il, de grands esprits, mais ardents et chauds qui causent ces mouvements et ces tumultes, ID. *Cornet.* || 19° Sorte d'agitation des corps et des esprits. Il y a dans Paris un mouvement qui étonne, qui étourdit les étrangers. || 20° Néologisme. Le parti du mouvement, [illegible] || 21° Terme d'équitation. Se dit de l'action de plier les jambes de devant, ainsi que de la liberté de l'avant-main. || 22° Terme d'horlogerie. La machine qui fait mouvoir l'aiguille d'une horloge, d'une pendule, d'une montre. || Mouvement en blanc, le mouvement d'une montre lorsqu'il n'est pas complété. || 23° Levier coudé et tournant sur un [illegible], qui sert à changer la direction du fil [illegible] d'une sonnette. || Proverbe. Il faut se défier de son premier mouvement. || Le premier mouvement est toujours le meilleur.

— HIST. XIIe s. Des dans [illegible] mouvement [illegible] *Image du monde*, [illegible] mouvement du ciel. || XIVe s. Pour cause que l'en veoit les principaulx de la cité, l'en pensoit bien que ce [illegible] [illegible] [illegible] est que nous devons [illegible] le mouvement corporel et le mouvement de l'ame, [illegible] [illegible], f° 23, [illegible] mouvement est passé et refroidi, ORESME, *Éth.* 62. || XVe s. Le Barrois fut trop resjoui de ce mouvement, car trop lui ennuyoit à tant sejourner, FROISS. II, III, 55. Affin qu'il ne soit pas celé, mais sceu de tous ceulx qui ce present livre verront et orront, par quel mouvement il a esté faict et mis sus, *Louis XI, Nouv. cinq.* I, 1. Et quand de son mouvement se prent à parler, tousjours est son devis de Dieu, [illegible] saincts, *ib.* IV, 7. Et est trop perilleuse chose à un roy de user de ses premiers mouvements, et de par chaleur soudainement juger, *Bibl. des ch.* 4e série, t. II, p. 162. L'ung des chevaliers [illegible] à la passion de Jesus dist : nous gardans le monument, merveilleux mouvement de terre [tremblement] fut fait, et [illegible] de Dieu, *Perceforest*, t. VI, f° 126. || XVIe s. Ta puissance [de Dieu] est seule asseurée: Et, quand [illegible] de durée Du ciel l'assidu mouvement, [illegible] demeurera ferme, DESPORTES, *Œuvres chrest.* [illegible] *Ode.* Mais tout ainsi que qui gaste ou [illegible] le mouvement et secret d'une monstre, L'aiguille [illegible] et l'heure ne rencontre, ST-GELAIS, 177. [illegible] regard et mouvement des yeux [illegible], AMYOT, [illegible] II. Car changeans les ressorts, il faut [illegible] mouvements aussi changent, CHARRON, *Sagesse*, [illegible]

— ÉTYM. Provenç. *movemen*; catal. *moviment*; espagn. *movimiento*; ital. *movimento*; du lat. *movimentum*, de *movere*, mouvoir.

† **MOUVEMENTÉ, ÉE** (mou-ve-man-té, tée), *adj.* Néologisme. Qui offre une variété, une diversité comparée à une sorte de mouvement. Terrain mouvementé. Paysage mouvementé. Au nord, la ligne mouvementée des rivages est défendue par une barrière d'îles, et présente une succession continuelle de baies et de péninsules, [illegible], *Revue des Deux-Mondes*, 1862, déc. p. 901. || On l'applique aussi aux compositions littéraires. Une scène mouvementée.

— ÉTYM. *Mouvement.*

MOUVER (mou-vé), *v. a.* || 1° Terme de jardinage. Remuer la terre d'un pot, d'une caisse, à la surface, y donner une espèce de labour. On mouve la terre des pots ou des caisses avec un petit outil de fer ou de bois, et cette sorte de [illegible] très-utile, LA QUINTINYE, dans RICHELET. || 2° Terme de raffinerie. Détacher avec un couteau [illegible] qui tient aux parois de la forme. || 3° [illegible] en cuisine. Mouver la sauce sur le feu. || 4° Absolument. Terme de navigation. Mouver du fond, se dit d'une rivière dans laquelle l'eau du fond coule plus vite qu'à l'ordinaire.

— HIST. XVIe s. Les racines, cerclées [illegible] mouvée et engraissée, se logent en la [illegible] O. DE SERRES, 705.

— ÉTYM. Autre forme de *mouvoir*.

† **MOUVERON** (mou-ve-ron), *s. m.* [illegible] avec laquelle on agite le sirop, [illegible] sucre, pour briser les cristaux. || [illegible] laire, mouveron pour brasser le [illegible] || Mouveron du bac à chaux, [illegible] de fer pour brasser la chaux lorsqu'elle est éteinte.

— ÉTYM. *Mouver.*

† **MOUVET** (mou-vè), *s. m.* ou **MOUVETTE** (mou-vè-t'), *s. f.* ou **MOUVOIR** (mou-voir), *s. m.* [illegible] tons dont les chandeliers se servent pour remuer le suif liquide dont est rempli le moule à [illegible] || Nom donné en cuisine à une spatule creuse, cuillère de bois.

— ÉTYM. *Mouver*, *mouvoir*.

MOUVOIR (mou-voir), je meus, tu meus, il meut, nous mouvons, vous mouvez, ils meuvent; je mouvais; je mus; je mouvrai; je mouvrais; que je meuve, qu'il meuve, mouvons, mouvez, qu'ils meuvent; que je meuve, que tu meuves, qu'il meuve, que nous mouvions, que vous mouviez, qu'ils meuvent; que je musse, qu'il mût; mû; mouvant [illegible] changeant en eu, là où il porte l'accent [illegible] *v. a.* || 1° Déplacer par un mouvement [illegible] meut la roue d'un moulin. Mouvoir une [illegible] place. Par ce droit souverain [de créateur], il [illegible] la tourne [la matière], il la façonne, il la meut [illegible], BOSS. *Hist.* II, 1. || 2° Fig. [illegible] mouvement moral. Nous sommes [illegible] les divers objets qui nous meuvent, [illegible] 1. Quoiqu'il y ait des causes dans [illegible] trouve rien qui excite et meuve mes sens, [illegible] VI, 14. Mais on le considère, avec les grands [illegible] Comme l'âme qui meut ce [illegible] ATER, *Science*, IV, 6. L'or mouvait ce [illegible] pour perdre Dircé, Vos présents lui [illegible] à [illegible], CORN. *Œdipe*, V, 1. Votre [illegible] [illegible] que ma gloire, ROTR. [illegible] Si son art [d'une femme], redoutable aux [illegible] les plus forts, Pour produire un dessein [illegible] puissants ressorts, ID. *Bélis.* V, 6. Quand la [illegible] [illegible] meut le [illegible], [illegible]

biement, PASC. Prov. XVIII. Saint Augustin, celui qui a le mieux entendu que le libre arbitre est mû de Dieu, BOSS. Nouv. myst. X, 1. Sentiez-vous, dites-moi, ces violents transports Qui d'un esprit divin font mouvoir les ressorts? BOIL. Sat. IX. Ce corps vil et mortel est-il donc si sacré Que l'esprit qui le meut ne le quitte à son gré? VOLT. Alz. V, 3. || Proverbe. L'objet meut la puissance, la présence de l'objet détermine à l'action; locution prise de la philosophie d'Aristote où la puissance signifie la simple disposition à faire une chose; quand cette puissance était mue, elle passait à l'acte. || Absolument. Et mon bras n'est du sien qu'un chétif instrument Qui ne meut et n'agit que par son mouvement, ROTROU, Bélisaire, I, 4. Sur un corps qui ne vit, ne meut ni ne respire, LA FONT. Fabl. V, 20. || À ces causes et autres considérations à ce mouvant, c'est-à-dire nous portant, nous excitant; formule qui s'employait dans les édits du roi. || 3° Mouvoir une querelle, une question, susciter une querelle, une question.... J'ai vu les gens Mouvoir deux questions.... LA FONT. Quiproq. || Mouvoir guerre, faire la guerre (locution vieillie). Cette parole fut cause à Cambyse grandement courroucé de mouvoir guerre à l'Égypte, P. L. COUR. Trad. d'Hérodote. || En termes de palais, tous procès mus et à mouvoir. || 4° V. n. Terme de féodalité. Se dit d'une terre qui relève d'une autre. || 5° Se mouvoir, v. réfl. Être déplacé par un mouvement. Aux accords d'Amphion les pierres se mouvaient, BOIL. Art poét. IV. Que Rohault vainement sèche pour concevoir, Comment, tout étant plein, tout a pu se mouvoir, ID. Épître V. La cause déterminante de son mouvement étant contre-balancée, l'animal ne se mouvra pas pour atteindre à l'objet de son appétit, BUFF. Nature des anim. Tout se passe, se suit, se succède, se renouvelle et se meut par une puissance irrésistible, ID. Quadrup. t. I, p. 5. || Avec ellipse du pronom se, faire mouvoir, mettre en mouvement. On brûla dans le marché de Londres plusieurs statues de bois que des moines faisaient mouvoir par des ressorts, VOLT. Mœurs, 135. || Fig. Qu'est-ce qu'une armée? C'est un corps animé d'une infinité de passions différentes qu'un homme habile fait mouvoir pour la défense de la patrie, FLÉCH. Turenne. Les ressorts secrets qui font mouvoir les cours et les empires, MASS. Carême, Immut.

— REM. L'Académie dit que plusieurs des temps de ce verbe ne sont usités que dans le style didactique, mais les exemples classiques rapportés ci-dessus permettent d'en user partout.

— HIST. XIe s. Je t'en muvrai un tel si grant contraire [opposition], Ch. de Rol. XX. Après lui dist : ... [à malheur y vintes], ib. CII. || XIIe s. Seigner, par tel maniere, jà nus [nul] n'en ... la guerre entre Saisnes et Frans, Sax. V. Ne la meussent [une pierre] li buef d'une charrue, Ronc. p. 105. || XIIIe s. Avant que vous moves de ci avant que vous partiez d'ici], la Rose, 2054. Li puepies.... Qui fu tous de pitié meûs, ib. 4460. Li quens Baudoins leur mande, par le conseil le duc de Venise et des autres barons, qu'il meussent [se missent en mouvement] à l'issue de mars, VILLEH. LIV. Si en fu merveilles [singulièrement] meûs en pitiet, Chr. de Rains, 80. À mouvoir vertueuse guerre Pour nostre adversaire conquerre, J. DE MEUNG, Tr. 27. Se c'est heritages, li ples [le procès] demorra par devant le seigneur de qui il muet, BEAUM. II, 29. Du prael [pré] mouvoit une aiue ... au flum, JOINV. 244. N'aiez paour, je ne di pas que meviez isnel le pas, Pour la sainte terre ..., RUTEB. 118. || XIVe s. Les utilités pour quoi les ... [mâchoires] desous se meuvent sans celes desus, H. DE MONDEVILLE, f° 10, verso. Ce qui les meut à telles opinions, c'est pour ce que ils veulent fuir le mal et la misere où ils sont, ORESME, Eth. IV. || XVe s. Adonc commencerent à parler ces dames et ces seigneurs ensemble, et la jeune dame en estant se tenoit toute coie, et ne mouvoit ... ni bouche, FROISS. II, II, 230. Incontinent que ung discord se mouvoit en Angleterre, COMM. VI, ... qui pout avoir meu le conte de prendre cette ... ID. I, 1. Vous devez avoir entendu au long dont mouvoit ceste guerre, ID. III, 3. S'il y met grand merrien, tel que le mur peust empirer, il doit faire pillier de pierre de taille, mouvant de terre, suffisant pour le soustenir, et, s'il ne meut de terre, il doit il estre fondé sur fondement ou mur de pierre de taille, Ordonnance, 1485. || XVIe s. Le chancelier Duprat, de longtemps mal meu contre ledit seigneur de Semblançay, M. DU BELLAY, 72. Dieu s'esjouit grandement apres qu'il eut achevé le monde, quand il le veit tourner et mouvoir son premier mouvement, AMYOT, Lyc. 60. Quand les Grecs mouvoyent armes les ungs contre les aultres, RAB. Garg. I, 46. Estans sur la riviere de Loyre, nous semblayent les arbres prochains se mouvoir, toutefoys ilz ne se mouvent, mais nous, par le decours du basteau, ID. Pant. V, 36. Les muscles se retirans vers leurs origines mouvent l'os fracturé, PARÉ, XIII, 4. Quels ressorts nous meuvent, MONT. I, 172.

— ÉTYM. Berry et Normandie, mouver; wallon, mouver; provenç. mover, movre; cat. mourer; esp. et port. mover; ital. movere; du lat. movere. Le radical sanscrit mî paraît être dans movere, movere. Le participe meû, devenu mû, par contraction, suppose un participe barbare movutus.

† MOVIBILITÉ (mo-vi-bi-li-té), s. f. Synonyme aujourd'hui inusité d'amovibilité. Les maires n'eurent garde de retablir la movibilité des charges, MONTESQ. Esp. XXXI, 7.

— ÉTYM. Dérivé de mouvoir.

MOXA (mo-ksa), s. m. Terme de chirurgie. Mot par lequel les Chinois et les Japonais désignent un tissu cotonneux qu'ils préparent avec les feuilles desséchées de l'artemisia chinensis, L. pour brûler sur les téguments d'une personne malade. || En Europe, petit cylindre fait avec diverses matières, mais le plus ordinairement avec du coton cardé, entouré d'une bandelette de toile, et que l'on brûle comme font les Chinois.

† MOXIBUSTION (mo-ksi-bu-stion), s. f. Terme de chirurgie. Mode de cautérisation ou d'ustion propre aux diverses substances avec lesquelles on peut faire des moxas.

— ÉTYM. Moxa, et le radical latin bustio qui est dans com-bustio (voy. COMBUSTION).

† MOYAU (mo-iô), s. m. Poutre qu'on met sur le marc pour le soumettre à l'action du pressoir.

MOYE (moi), s. f. Terme de maçonnerie. Nom qu'on donne au tendre d'une pierre dure, c'est-à-dire à la partie de la pierre par laquelle elle suit son lit de carrière, et qui la fait déliter.

— ÉTYM. L'ancien franç. avait moie, tas, monceau, qui ne convient pas ici. Le vrai sens est donné à moyé ; pierre moyée, pierre sciée en deux, dont le tendre est abattu; moye est donc le latin media, et signifie moitié.

† MOYÉ, ÉE (mo-ié, iée), adj. Pierre moyée, pierre qui est altérée par sa partie tendre. || Se dit aussi d'une pierre de taille sciée en deux; d'une pierre dont le tendre est abattu. Pierre moyée.

1. MOYEN, ENNE (mo-iin, iè-n'; plusieurs disent moi-iien; d'après Bèze, XVIe siècle, on doit prononcer moi-ien; d'autres prononçaient moi-en, d'autres mo-ien, à tort suivant lui), adj. || 1° Qui occupe une situation intermédiaire. Le ventre [du rhinocéros] était gros et pendait presque à terre, surtout à la partie moyenne, BUFF. Quadrup. t. IV, p. 330, dans POUGENS. || La moyenne région de l'air, la région de l'air qui est entre la haute et la basse. || 2° Qui tient le milieu entre deux extrémités. Une taille moyenne. || Des médailles de moyen bronze, ou, absolument, du moyen bronze, des médailles d'une médiocre grandeur. || Être de moyen âge, n'être ni jeune ni vieux. Les souvenirs de l'âge moyen sont toujours moins vifs que ceux de la première jeunesse, J. J. ROUSS. Confess. IV. || Moyen âge, le temps qui s'est écoulé depuis la chute de l'empire romain en 476 jusqu'à la prise de Constantinople par Mahomet II, en 1453; d'autres le font commencer en 395, à cause du partage de l'empire romain en empire d'occident et empire d'orient. || Dans les arts, moyen âge est souvent pris comme adjectif. Costume moyen âge. Il devait m'exécuter une habitation dans le goût du moyen âge avec fenêtres à ogives, décoration extérieure à dentelles, clochetons, sculptures gothiques, goules, salamandres et gargouilles.... la maison moyen âge fut commandée, REYBAUD, Jérôme Paturot, II, 7. || La moyenne latinité, auteurs qui ont écrit depuis le temps de Sévère ou environ, jusqu'à la décadence de l'empire. || 3° Fig. Qui n'est ni bon ni mauvais. On veut qu'il [saint Augustin] n'ait point admis d'actions moyennes dans la morale, et qui ne fussent bonnes ou mauvaises, contre ce qu'enseigne l'école, qui en reconnaît d'indifférentes, LA MOTHE LE VAYER, Vertu des païens, I, avant propos. || Familièrement. Femme de moyenne vertu, femme d'une conduite suspecte, d'une vertu équivoque. [Les roues étaient] Nesle, Beauvau, Biron, Carillac, et quelques dames de moyenne vertu, mais du monde, ST-SIM. 426, 61. || 4° Moyenne justice, voy. JUSTICE. || Moyen justicier, seigneur qui était placé entre le haut et le bas justicier. || 5° Qui sert d'intermédiaire dans l'ordre intellectuel. Plus un entendement a d'étendue ou de perspicacité, moins il multiplie les idées moyennes, BONNET, Ess. anal. âme, ch. 16. || Terme de logique. Moyen terme, et, substantivement, le moyen, le terme d'un syllogisme qui sert à unir les deux autres. || Fig. et familièrement. Moyen terme, parti moyen qu'on prend pour terminer une affaire embarrassante. || 6° Terme de mathématique. Termes moyens, ou, substantivement, les moyens, les deux termes du milieu, dans une proportion. Dans toute proportion géométrique, le produit des extrêmes est égal à celui des moyens. || Moyens proportionnels dans une progression arithmétique ou géométrique, tous les termes placés entre les deux termes extrêmes. Insérer entre deux termes quatre moyens proportionnels, arithmétiques ou géométriques. || On dit aussi pour abréger moyens arithmétiques, moyens géométriques. || S. f. Moyenne proportionnelle arithmétique, ou, simplement, moyenne, quantité moyenne entre deux autres, qui excède autant la plus petite qu'elle est surpassée par la plus grande. Moyenne proportionnelle géométrique, ou, simplement, moyenne, quantité moyenne entre deux autres, en ce sens qu'elle a avec la première le même rapport géométrique que la seconde a avec elle. || 7° Terme d'astronomie. Temps moyen, le temps marqué par un soleil fictif qui marcherait toujours du même pas. || Longitude moyenne du soleil, le lieu de l'écliptique où il se trouverait à chaque instant, si, à partir de son passage par l'apogée, il marchait d'un mouvement uniforme. || Lieu moyen d'une planète, lieu où devrait se trouver cette planète, si elle n'éprouvait pas de perturbations dans son mouvement. || Distance moyenne d'une planète, le demi grand axe de l'orbite. || Mouvement moyen, celui que l'on considère indépendamment des inégalités qui le rendent plus ou moins prompt. La constance des moyens mouvements des planètes et des grands axes de leurs orbites est un des phénomènes les plus remarquables du système du monde, LAPLACE, Exposé, IV, 3. || 8° Terme de marine. Moyen parallèle, petit cercle parallèle à l'équateur et qui passe par la latitude d'un point du méridien qui tient le milieu entre deux points donnés de ce même méridien. || 9° Terme de physique. Température moyenne d'un jour, celle qu'on obtient en ajoutant entre elles les observations faites à tous les instants de la journée, et divisant cette somme par le nombre de ces instants. || 10° Terme de statistique. Vie moyenne, voy. VIE. || 11° Terme de bourse. Cours moyen, voy. COURS, n° 11. || 12° Terme de grammaire. Verbe moyen, verbe qui, dans quelques langues, participe de l'actif et du passif, soit pour le sens, soit pour les terminaisons, et qui, en particulier, dans le grec, implique toujours une idée de réflexion, de retour indirect de l'action sur son auteur, sur le sujet. || On dit de même : voix moyenne, aoriste moyen, parfait moyen. || Parfait moyen se dit, improprement, d'une forme de parfait qui a la terminaison active en a, et la signification également active. Le prétendu parfait moyen est un parfait second. || 13° Écrire en moyen, employer une écriture qui n'est ni grosse ni fine, qui est entre les deux. || 14° Moyen duc, espèce de chouette. || 15° Terme d'ancienne coutume. Succéder par moyen, succéder par la médiation d'une personne interposée qui est morte, comme un petit-fils à un aïeul, un petit-neveu à son grand-oncle. || 16° S. f. Terme de mathématique. Moyenne, demi-somme de deux quantités, et, en général, la somme de plusieurs quantités divisée par leur nombre. Prendre la moyenne. || 17° En physique, en statistique, etc. Grandeur qui tient le milieu entre des quantités plus grandes et plus petites, de même nature, et qui est une valeur abstraite créée de manière à constituer la résultante unique d'un grand nombre de résultats observés. La moyenne d'une masse d'observations de même ordre s'obtient en divisant la somme des grandeurs observées par le nombre des observations. || 18° S. f. Moyennes, nom de deux petits canons que l'on plaçait sur le pont d'une galère.

— HIST. XIIIe s. Si en ot [eut] plaintes des moiennes gens de la ville, Chr. de Rains, p. 226. || XIVe s. [Un juge] Entre misericorde et droit aucune fois, Fist sovent droit moyen.... Girart de Ross. v. 2940. Et porte honneur à toutes femmes, Soient damoiselles ou dames, Grandes, moiennes ou petites, MACHAUT, p. 117. Les tenailles sont petites, moianes, grans, agues.... H. DE MONDEVILLE, f° ... Entre deux nombres dont l'un est trop grant et l'autre trop petit, pluseurs nombres sont moiens, ORESME, Eth. 287. || XVe s. Et ce que ces parties ordonneroient, les deux rois le tiendroient et le

[illegible] sans nul moyen, [illegible] 1, 2, 144. La bonne dame [illegible] ... elle seroit moyenne de tous les traités, ID. II, B, 390. [illegible] Le moyen [illegible] *Bell.* 168. Tant regna Thorax qu'il eut plusieurs fils, dont le moyen [illegible] *Per-ceforest*, t. VI, [illegible] la trouverent sur une moult [illegible], et avoit en la moyenne [au milieu] un [illegible] de moult suffisant ouvrage, *ib.* t. I, f° 36. || XVI° s. Descendans qui ont esté, sans moyen, prochains du temps mesme de Hercules, AMYOT, *Lyc.* 1. Craignant qu'il ne gastat tout, par ce qu'il ne sçauroit [illegible] moyen en son courroux, ID. *Sertor.* 6. Il n'est enfant des classes moyennes qui ne se puisse dire plus sçavant que moi, MONT. I, 164. [illegible] temperées et moyennes, ID. I, 325. Je suis d'une taille au dessoubs de la moyenne, ID. III, 61. Ce grand effroi advint aux lanskenets [illegible] des quatre moyennes [sorte de canons] que Sipierre fit tirer, D'AUB. *Hist.* I, 173. Les grans et les moyens du pais, ID. *ib.* I, 283. Entre le [illegible] moyen et [illegible], PARÉ, IV, 22.

— ÉTYM. Provenç. *meias, meian, mejan*; cat. *media*; esp. et port. *mediano*; ital. *mezzano*; du lat. *medianus*, dérivé de *medius* (voy. MI).

2. **MOYEN** (mo-iin; plusieurs prononcent moi-[illegible]; au pluriel, l's se lie : des mo-iin-z odieux), *s. m.* || 1° Entremise qui est comme moyenne, intermédiaire pour ce qui est à faire. || Construit avec *par* et formant une locution prépositive. Il a réussi par le moyen d'un tel. Il s'est avancé par le moyen de l'intrigue. J'ai de la joie de vous voir en bonne [illegible]ence, et que ce soit par mon moyen, HAUTEROCHE, *le Coch.* sc. 18. Par ce moyen les mutins virent Que celui qu'ils croyaient oisif et paresseux A l'intérêt commun contribuait plus qu'eux, LA FONT. *Fabl.* III, 2. || Construit avec la préposition *à*. Au moyen de, *loc. prép.* En conséquence de, avec, par. Le prisonnier s'est évadé au moyen d'intelligences qu'il avait au dehors. || 2° Ce qui sert pour parvenir à quelque fin. Être allié de Rome et s'en faire un appui, C'est l'unique moyen de régner aujourd'hui, CORN. *Nicom.* III, 2. Le passé et le présent sont nos moyens; le seul avenir est notre fin, PASC. *Pens.* III, 5, éd. HAVET. On me mande que le pape a assemblé ses amis... et une autre congrégation [illegible] les moyens de faire la paix générale [illegible], SÉV. 6 nov. 1689. Une foi [illegible], les pratiques extérieures de la [illegible] les saintes observances de l'église, et la [illegible] des sacrements, trois moyens de con[illegible] *Mar.-Thér.* Charles Ier... [illegible] de ses alliances et des moyens de régner, ID. *Reine d'Anglet.* [illegible] deux puissants royaumes [l'Angleterre et la France] par des [illegible] son crédit n'y aurait jamais été odieux, ID. *Duch. d'Orl.* [illegible] trouve dans nos passions les moyens [illegible] de notre pénitence, MASS. *Panégyr. Ste Mad.* [illegible] qu'on s'abaisse à ces honteux [illegible] VOLT. *Zaïre*, II, 1. Le premier caractère [illegible] moyen, c'est d'être suffisant, [illegible] *Suffis. de la relig. nat.* n° 16. Mais vous [illegible], avant de rien oser, Vos forces, vos moyens, je vais les exposer, LEMOINE, *Epich. et Nér.* IV, 4. || Les petits moyens, les moyens au-dessous de ce qu'il faudrait pour réussir. Le cardinal de Fleury, qui l'entreprit malgré lui, et dont le caractère était de croire soutenir de grandes choses par [illegible] *Louis XV*, 10. || Petits moyens, se dit [illegible]

[illegible]

[illegible] *Domin.* t. IV, p. 312. J'ai vu évidemment des fins et des moyens : ceux qui disent que ni l'œil n'est fait pour voir, ni l'oreille pour entendre, ni l'estomac pour digérer, m'ont paru des fous ridicules, VOLT. *Memmius*, 2° *lettre*. || La fin justifie les moyens, maxime à l'aide de laquelle on se permet une action mauvaise en vue d'un résultat honnête. || 3° Le pouvoir, la faculté de faire quelque chose. Avez-vous le moyen de faire cela? Il n'est moyen qu'un homme à chacun puisse plaire, RÉGNIER, *Sat.* IV. Vous recevrez des marques de mon affection, quand j'aurai moyen de vous témoigner que je suis, etc. BALZ. liv. I, lettre 1. Rome que tu [Annibal] tenais t'échappe; et le destin ennemi t'a ôté tantôt le moyen, tantôt la pensée de la prendre, BOSS. *Reine d'Anglet.* S'il y avait le moyen de retrouver cet enfant, ce serait faire le bonheur de sa tendre mère, J. J. ROUSS. *Lett. à Mme de Luxembourg*, 12 juin 1761. || Il n'y a pas moyen de faire cela, il n'y a pas moyen, la chose dont il s'agit ne se peut faire. Il n'y avait plus moyen de se sauver, BOSS. *Hist.* II, 9. Il n'y a pas moyen, l'époux est trop sot, HAMILT. *Gramm.* 4. Je souhaite à Votre Majesté impériale pour l'année 1772, non pas augmentation de gloire, car il n'y a plus moyen..., VOLT. *Lett. Cather.* 1er janv. 1772. || Dans le même sens, le moyen, ou quel moyen? Hé! seigneur, le moyen que l'on vous satisfasse? TRISTAN, *Mariane*, V, 3. Seigneur, et le moyen que je vous obéisse? CORN. *Othon*, I, 4. On les fera passer eux-mêmes [les parlements] pour hérétiques; car le moyen de faire croire qu'une autorité infaillible se soit trompée? PASC. *Prov.* XIX. J'aurais cent choses à vous dire; mais le moyen quand on a le cœur pressé? SÉV. 25 août 1679. Monsieur le Prince [Condé] fut voir l'autre jour Mme de la Fayette.... le moyen de n'être pas flattée d'une telle estime, et d'autant plus qu'il ne la jette pas à la tête des dames? ID. 29 juill. 1676. Mais le moyen de sauver des gens si obstinés à se perdre? BOSS. *Hist.* II, 8. Hélas! de tant d'amour et de tant de bienfaits, Mon père, quel moyen de m'acquitter jamais? RAC. *Ath.* IV, 3. || 4° *Au plur.* Moyens, richesses, facultés pécuniaires. [Servius Tullius] mettant les riches, mais en plus petit nombre, dans les premières centuries.... il jeta toute la foule des indigents dans la dernière; et, chaque centurie n'ayant qu'une voix, c'étaient les moyens et les richesses qui donnaient le suffrage, MONTESQ. *Esp.* II, 2. || Il se dit dans le même sens au singulier. Il a le moyen de faire cette dépense. Elle n'avait pas le moyen de la mener à Paris pour la faire voir à des chirurgiens, GENLIS, *Veill. du chât.* t. II, p. 479, dans POUGENS. || Terme de législation et de finance. Voies et moyens, façon d'obtenir les revenus de tout genre que l'État applique à ses dépenses. || Moyens de guerre, toutes les ressources dont un État, une armée disposent pour faire la guerre. L'effort qu'il venait de faire pour atteindre Moscou avait usé tous ses moyens de guerre; Moscou avait été le terme de ses projets, le but de toutes ses espérances, et Moscou s'évanouissait, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VIII, 7. || 5° *Au plur.* Facultés naturelles, morales ou physiques. Cet enfant a des moyens. C'est un homme sans moyens. Je crois qu'il fait une sottise; il n'a pas assez de moyens pour jouer la tragédie, et il était si bien dans les petits-maîtres, PICARD, *Vieux coméd.* sc. 7. || 6° Terme de palais. Raisons qu'on apporte pour établir les conclusions que l'on a prises. Produire ses moyens dans une requête. Moyens de nullité. Moyens de cassation. || 7° Se dit, au trictrac, des différents coups qui servent à obtenir un avantage déterminé. Moyen pour remplir. Moyen pour compter.

— HIST. XIV° s. Bonne fin et moiens utiles à la fin, ORESME, *Thèse de MEUNIER*. || XV° s. Il leur sembloit qu'ils trouveroient moyen de tout appaiser, tant envers le roi que [illegible], JUV. DES URSINS, *Charles VI*, 1383. Et s'en alla vers Paris, cuidant avoir moien vers le roy Charles et le daulphin, P. DE FENIN, 1417. Par le moyen desquels il a tousjours [illegible] le gouvernement de [illegible], ID. 1414. [illegible] Puisque j'ay entrée [illegible] fit faire par subtils moyens Que je puisse parler à luy, *Mystère des actes des apôtres*, dans [illegible] || XVI° s. Les dieux envoyent aux hommes l'heur et la prosperité par le moyen de [illegible], AMYOT, *Fab.* 11. [illegible]

[illegible]

de nos forces et de nos moyens, MONT. I, 20. Cette piece a servy de moyen à nostre premiere [illegible], ID. I, 204.

— ÉTYM. *Moyen* 1; Berry, *moyan*. L'idée d'intermédiaire unit *moyen* adjectif à *moyen* substantif.

† **MOYEN ÂGISTE** (mo-iin-na-ji-st'), *s. m.* Néologisme. Amateur du moyen âge; celui qui s'occupe d'études sur le moyen âge.

MOYENNANT (mo-iè-nan; plusieurs disent moi-iè-nan), *prép.* || 1° Au moyen de, par le moyen de. Nous y donnerons ordre moyennant que [illegible] gent que nous contribuerons pour cela, VOIT. *Lett.* 15. Et sans s'incommoder, moyennant ce partage, LA FONT. *Fabl.* III, 6. Moyennant quoi, votre salaire Sera force reliefs de toutes les façons, ID. *ib.* I, 5. On dit que nos mutins demandent pardon; je crois qu'on leur pardonnera moyennant quelques pendus, SÉV. 16 août 1675. Pourvu qu'on croie en Dieu [dans l'Amérique anglaise], toute religion est bien reçue; moyennant quoi, le commerce fleurit et la population augmente, VOLT. *Dict. phil. Tolérance.* || Du temps de Bouhours, quelques-uns repoussaient ce mot. || 2° Moyennant que, *conj.* Pourvu que, à la condition que. On aura ses services moyennant qu'on le payera.

— HIST. XV° s. Moyennant qu'il eust la grace de son pere, COMM. I, 1. || XVI° s. Moyennant qu'il promettoit de.... MONT. I, 30.

— ÉTYM. *Moyennant*, participe présent de *moyenner*, pris pour préposition.

MOYENNÉ, ÉE (mo-iè-né, née), *part. passé* de moyenner. Une réconciliation moyennée par des amis communs.

MOYENNEMENT (mo-iè-ne-man; plusieurs disent moi-iè-ne-man), *adv.* D'une manière moyenne. Pendant qu'elles [les parties d'eau] ne s'y mesurent [dans les grains de sel] que moyennement [illegible] *Météor.* 3. || En prenant un terme moyen.

— HIST. XIV° s. Celi qui est attrempé, il se a et contient en delettacion et tristesces moyennement, ORESME, *Eth.* 97. || XVI° s. La memoire des grands maux que sa presence [le cardinal de Bourbon] nourrissoit en la France, et qui, en sa mort, semblent approcher de leur fin, me fait porter patiemment sa mort, et vestir un deuil moyennement triste, *Lettres de Catherine de Navarre*, *Bibl. des chartes*, 4° série, t. III, p. 138.

— ÉTYM. *Moyenne*, et le suffixe *ment*.

MOYENNER (mo-iè-né; plusieurs disent moi-iè-né), *v. a.* Procurer par entremise, par secours. Si Clarice une fois est en notre puissance, Crois que c'est un bon gage à moyenner l'accord, Et rendre en le faisant ton parti le plus fort, CORN. *la Veuve*, III, 1. Que le prêtre approche de l'autel comme Jésus-Christ, par sa puissance; qu'il y assiste comme un ange, par son respect; qu'il y serve comme un saint, par la pureté de sa vie; qu'il y offre les vœux du peuple comme un pontife, par sa charité envers le prochain; qu'il y moyenne la paix comme médiateur, par son zèle pour la gloire de Dieu, [illegible] *Exhort. sur la dignité et les dev. du prêtre*. [illegible] dant la guerre de Lamia, Antipater fit prisonniers plusieurs Athéniens; Xénocrate fut député de la république pour moyenner leur délivrance auprès d'Antipater, FÉN. *Xénocrate*. L'empereur avait moyenné la paix entre la Suède et le Danemark, ST-SIM. 85, 400. || Populairement. Il n'y a pas moyen de moyenner, c'est-à-dire la chose est impossible.

— HIST. XIII° s. Et pourra ledit dean [illegible] [illegible] sur ledit descort, DU CANGE, *mediare*. || XV° s. [illegible] et envoya le comte [illegible] pour moyenner et pacifier, COMM. VII, 3. || XVI° s. Ceste heresia depuis fut cause de moyenner et traitter appointement entre les Sabins et [illegible] AMYOT, *Rom.* 20. Le plaisir parfait et [illegible] que la vertu nous moyenne, MONT. I, 20.

— ÉTYM. *Moyen* 1 et 2. On a dit *moyenneur* dans le sens de médiateur : [illegible] disoit que Jésus-Christ estoit nostre moyenneur seulement en sa nature humaine, sans aucun regard de la divinité, BÈZE, *Vie de Calvin*, p. 140.

† **MOYER** (mo-ié), *v. a.* Scier une pierre de taille en deux, à la fenêtre selon la moye de son lit.

— ÉTYM. *Moye*.

† **MOYETTE** (mo-iè-t'), *s. f.* Terme rural. Faisceau de gerbes qu'on dresse dans les champs, pour garantir les blés de la pluie.

— ÉTYM. [illegible] du wallon *moie*, moule; qui est l'anc. franç. *moie*, monceau, tas, qui vient du latin *meta*, borne (voy. MEULE de foin).

1. **MOYEU** (mo-ieu; plusieurs disent moi-ieu), *s. m.* || 1° Partie centrale de la roue où [illegible]

es rais, et par où passe l'essieu. Mais de ce que les moyeux des roues de votre carrosse auront pris feu, s'ensuit-il que votre carrosse n'ait pas été fait expressément pour vous porter d'un lieu à un autre ? VOLT. *Dict. phil. Causes finales.* || 3° Terme de fleuriste. Morceau de bois dans lequel sont placées les tiges des fleurs. || Au plur. Des moyeux.

— HIST. XII° s. ... Fiert en un fanc [bourbier] entrer, Trusqu'as moieus i est li chars entrez, *Li charrois de Nymes*, v. 1008. Assez i out e rais e jantes e moieus, *Rou*, p. 2?? || XVI° s. Moi qui suis assis dans le moyeu de tout le trouble des guerres civiles de France, MONT. II, 52. Moiau, COTGRAVE.

— ÉTYM. Prov. *moiol*, *muiol*; du lat. *modiolus*, moyeu, diminutif de *modius*, qui a donné l'italien *mozzo*, moyeu. *Modiolus* est un diminutif de *modius*, boisseau, par assimilation de forme, et *modius* tient au radical sanscrit *mâ*, mesurer (voy. MODE 1).

2. MOYEU (mo-ieu, plusieurs disent moi-ieu), s. m. Terme qui vieillit. Le jaune d'un œuf. Prenez quatre moyeux.

— HIST. XIII° s. Cele vitrine ki est samblans à moieuet d'oes [œufs], ALEBRANT, f° 16. Li mioel sont caut [chauds] et moiste tempréement, ID. f° 63. || XIV° s. Moieuf de euf, DU CANGE, *modiolus*. || XV° s. Neant plus que le my-œuf de l'œuf ne pout sans la glere ni la glaire sans le mi-œuf, neant plus ne peuvent les seigneurs et le clergé l'un sans l'autre, JUVEN. II, III, 27. || XVI° s. Fouaces faictes à beau beurre, beaulx moyeux d'oeufz, RAB. *Garg.* I, 25.

— ÉTYM. Berry, *moyette d'un œuf*; provenç. *moiol*, *muiol*, *mugol*. La forme ancienne est *mioel*, semblable à la forme provençale. Diez y voit le latin *mytilus*, corrompu en *mutulus*, ou, d'une façon plus romane, *mutolus*, la moule jaune et renfermée dans une écaille ayant donné son nom au jaune d'œuf renfermé dans une coquille; c'est ainsi que les Latins le nomment *vitellus*, le petit veau. Scheler le croit dénommé de sa situation intérieure, et rattache *moyeu* au latin fictif *mediolus*, dérivé de *medius*, qui est au milieu. Mais il ne faut pas sortir du mot tel qu'il est donné; en la forme, il est identique avec le *moyeu* de roue, aussi bien dans l'ancien français que dans le provençal, et il aura été ainsi nommé par assimilation de figure arrondie et de situation centrale. Toutefois, au XIV° siècle et au XV°, il se créa, soit par altération et fausse interprétation du mot ancien, soit par formation nouvelle, le mot *moieuf*, *mi-œuf*, qui évidemment veut dire œuf du milieu, partie centrale de l'œuf.

3. MOYEU (mo-ieu), s. m. Sorte de prune confite. Un pot de moyeux. Songez à vos moyeux pour Provence, SÉV. 22 déc. 1675.

— ÉTYM. Origine inconnue.

† MOZAMBRUN (mo-zan-brun), s. m. Nom de l'extrait sec d'aloès venant de l'Inde, où il est fort estimé.

MOZARABE (mo-za-ra-b'), s. m. || 1° Nom donné aux chrétiens d'Espagne soumis aux musulmans. || 2° Adj. Qui appartient à leur culte. Le cardinal Ximenès rétablit, de son temps, dans la cathédrale de Tolède l'ancien usage des messes mozarabes, pendant lesquelles on danse dans le chœur et dans la nef avec autant d'ordre que de dévotion, VOLT. *Dict. phil. Messe.*

— ÉTYM. Arabe, *arabi mustarabo*, les Arabes étrangers, par opposition à *arabi araba*, les Arabes purement arabes.

† MOZARABIQUE (mo-za-ra-bi-k'), adj. Qui a rapport aux mozarabes. Dom Ruis de Martanza, chevalier du missel mozarabique, fit perdre les arçons à son adversaire, et le renversa mourant; mais la reine, qui avait beaucoup d'inclination pour le missel romain, voulut qu'on tentât l'épreuve du feu, VOLT. *Mœurs*, 45. || Liturgie mozarabique, liturgie usitée en Espagne parmi les chrétiens soumis aux musulmans, et qui avait cela de particulier, qu'avec un caractère en grande partie grec, elle était en langue latine; que, contrairement à toutes les anciennes liturgies des Gaules, elle n'avait rien admis du chant grégorien ou ambrosien; qu'elle supposait l'usage quotidien de la communion et de la dispensation du calice par le diacre, et qu'elle prescrivait de montrer au peuple, en l'élevant, l'hostie qui devait être ensuite partagée d'après les neufs mystères du Christ, l'incarnation, la nativité, la circoncision, etc. en autant de parcelles. C'est à tort qu'on attribue la liturgie mozarabique à saint Isidore.

† MOZÉRIEN, ENNE (mo-zé-riin, riè-n'), adj. Terme de physique. Qui a rapport à Mozer, physicien allemand contemporain. Image de Mozer ou image mozérienne, celle qui se forme au bout d'un certain temps à la surface des verres placés devant une gravure ou une médaille.

† MOZETTE (mo-zè-t'), s. f. Voy. MOSETTE au supplément.

† MU (mu), s. m. Nom de la douzième lettre de l'alphabet grec, qui est notre *m*, et qui provient du *mim* sémitique; les Grecs prononcent *mi*.

MÛ, UE (mu, mue), *part. passé* de mouvoir. || 1° Mis en mouvement. Entre un corps mû et un autre corps mû, c'est suivant les rapports de la masse que les mouvements sont reçus, MONTESQ. *Esp.* I, 1. || 2° Fig. Qui a reçu une impulsion morale. Là-dessus, mû de zèle et de fidélité, j'en viens donner avis à Votre Majesté, TRISTAN, *Mariamne*, II, 4. La volonté mue par la grâce n'a pas le pouvoir d'y résister, PASC. *Prov.* XVIII.

— REM. L'accent circonflexe indique une contraction de *meü*, l'ancien participe.

† MUABILITÉ (mu-a-bi-li-té), s. f. Qualité de ce qui est muable.

— HIST. XIII° s. Et lor promet estableté [stabilité] En estat de muableté, Et tous les past [les repaît] de gloire vaine En la beneürté mundaine, *la Rose*, 4874.

— ÉTYM. *Muable*; provenç. *mutabilitat*; espagn. *mutabilidad*; ital. *mutabilità*.

MUABLE (mu-a-bl'), adj. Sujet au changement. Tant que le jugement peut vaciller et que la volonté est muable, la réflexion leur est nécessaire, BOSS. *États d'orais.* V, 5. Remarquer dans l'univers un esprit d'uniformité et d'égalité, qui se soutient de soi-même au milieu des agitations et des variétés infinies de la nature muable, ID. *Sermons, Justice*, 1. [Les Français] peuple charmant, volage, muable, variable, mais toujours payant, P. L. COUR. *Lettre* VI.

— HIST. XI° s. Set cenz chameils et mil autours muables, *Ch. de Rol.* XIII. || XIV° s. Et il cuident bien que felicité fust chose permanente et non pas muable ou variable de legier.... ORESME, *Éth.* 23. || XVI° s. La plus muable et desloyale nation qui soit au monde, AMYOT, *Cat. d'Ut.* 80. Une ingrate, muable aussi tost que le vent, DESPORTES, *Angélique*, I.

— ÉTYM. Provenç. *mutable*, *mudable*; espagn. *mudable*; portug. *mudavel*; ital. *mutabile*; du lat. *mutabilis*, qui vient de *mutare*, changer (voy. MUER).

† MUABLEMENT (mu-a-ble-man), adv. D'une manière muable, changeante.

— HIST. XVI° s. Muablement, MONET, *Dict.*

MUANCE (mu-an-s'), s. f. || 1° Action de muer. Usité seulement quelquefois en cette locution : La voix des enfants est en muance, c'est-à-dire elle mue, elle commence à prendre un ton plus grave. || 2° Terme de musique. Le changement d'une note en une autre, pour aller au delà des six anciennes notes de musique, soit en montant, soit en descendant. || Système des muances, se disait, dans l'ancienne musique, de la manière d'appliquer aux notes du clavier les noms ou les différentes syllabes en usage depuis Guido, de manière à faire toujours tomber les syllabes mi, fa, sur les deux degrés formant un demi-ton. || Table des muances, table dans laquelle étaient rangés tous les changements de nom que subissaient les notes suivant les muances de B mol en B naturel, etc. Cette table s'appelait aussi main harmonique. || Fig. Muance s'est dit pour nuance, en peinture.

— HIST. XIII° s. Car honors ne font pas muance, Mès il font signe et demontrance Quex mours [quelles mœurs] en eus avant avoient, *la Rose*, 6303. || XVI° s. A mue de seigneur, changement de loix, CARLOIX, VI, 6. Es muances de la gamme, telle note qui est la plus basse en une octave, est la plus haute en regard d'une autre, AMYOT, *Comment refr. la colère*, 3. Cette pie exprimoit parfaictement les reprinses, les poses et les muances des trompettes, MONT. II, 175. Toutes choses sont en fluxion, muance et variation perpetuelle, ID. II, 376.

— ÉTYM. *Muer*, changer. Dans l'ancienne langue, *muance* avait un emploi général, non technique.

† MUANT (mu-an), s. m. Bassin qui fait partie d'un marais salant.

† MUCATE (mu-ka-t'), s. m. Terme de chimie. Genre de sels qui sont produits par l'acide mucique.

† MUCÉDINÉES (mu-sé-di-née) ou MUCORINÉES (mu-ko-ri-née), s. f. pl. Nom d'une famille de champignons de l'ordre des thécasporées, comprenant le plus grand nombre des petites espèces connues sous le nom de moisissures.

— ÉTYM. Lat. *mucedo*, moisissure, de *mucus*, morve (voy. MUCUS).

MUCHE-POT (À) (à-mu-che-po), loc. adv. En cachant le pot pour vendre du vin et frauder le droit; et fig. en cachette. La veuve l'Honoré, et le sieur de Boulanville, contre lesquels il avait été rendu un procès-verbal de vente à muche-pot le 11 juin 1702, *Arrêt du cons. d'État*, 20 déc. 1702. || On dit aussi à musse-pot.

— ÉTYM. *Mucher*, forme picarde de *musser*, et *pot*. En Picardie et en Normandie on dit encore aujourd'hui : *à la muche-ten* [ton]-*pot*, en cachette.

MUCILAGE (mu-si-la-j'), s. m. || 1° Substance végétale de nature visqueuse, coagulable en gelée par l'alcool, qui se rapproche beaucoup de la gomme, et qui se trouve en grande quantité dans les racines de guimauve et de grande consoude, dans la graine de lin et les semences de coing. || Liquide épais et visqueux formé par la solution ou la division d'une gomme dans l'eau. || 2° Mucilage animal, mucus.

— HIST. XIV° s. Oing les [cheveux] o [avec] muscilaige de semence de lin, LANFRANC, f° 38. [Cavité] plaine de aucuns muscelages, ID. f° 107, *verso*. || XVI° s. En y appliquant les remedes susdits et tels mucilages.... PARÉ VIII, 25.

— ÉTYM. Mot dérivé du lat. *mucus*, sur le modèle de *cartilage*; prov. *mucellage*; espagn. *mucilago*; ital. *mucilagine*.

MUCILAGINEUX, EUSE (mu-si-la-ji-neû, neû-z'), adj. || 1° Ancien terme d'anatomie. Qui contient du mucilage. Glandes mucilagineuses, glandes destinées à filtrer des humeurs muqueuses. || On dit aujourd'hui glandes ou cryptes mucipares. || 2° Qui tient de la nature du mucilage. Périsperme mucilagineux.

— HIST. XIV° s. Humeur muscilagineuse, LANFRANC, f° 46, *verso*. || XVI° s. Les mucilages faits de deux drachmes de semences mucilagineuses, PARÉ, XXV, 37.

— ÉTYM. *Mucilage*.

† MUCINE (mu-si-n'), s. f. Terme de chimie. Substance analogue à la mucosine.

— ÉTYM. *Mucus*.

† MUCIPARE (mu-si-pa-r'), adj. Terme d'anatomie. Qui produit le mucus. Glandes mucipares.

— ÉTYM. Lat. *mucus*, et *parere*, produire.

† MUCIQUE (mu-si-k'), adj. Terme de chimie. Acide mucique, acide produit par l'action de l'acide azotique sur la gomme, ou sur la manne grasse.

— ÉTYM. *Mucus*.

† MUCO (mu-ko), s. m. Espèce d'arbre de la famille des malvacées, à fruits comestibles.

† MUCO-PUS (mu-ko-pû), s. m. Terme de pathologie. Nom donné aux mucus qui, par leur mélange avec du pus, ont pris une teinte jaunâtre plus ou moins prononcée.

— ÉTYM. *Mucus*, et *pus*.

† MUCORINÉES (mu-ko-ri-née), s. f. pl. Voy. MUCÉDINÉES.

— ÉTYM. Lat. *mucor*, moisissure.

† MUCOSINE (mu-kô-zi-n'), s. f. Terme de chimie. Nom donné, d'après de Blainville, à plusieurs substances organiques coagulables, différentes l'une de l'autre, qui se trouvent dans le mucus utérin, nasal, bronchique, etc. et qui donnent à ces mucus leur viscosité.

MUCOSITÉ (mu-kô-zi-té), s. f. || 1° Fluide visqueux que les membranes muqueuses sécrètent. || 2° Suc qui n'est ni tout à fait fluide, ni tout à fait visqueux, que contiennent certaines plantes. Le bois le plus dur n'a d'abord été qu'une gelée, et le cèdre majestueux du Liban qu'une goutte de mucosité, BONNET, *Contempl. nat.* X, 33. || 3° s. f. pl. Groupe de champignons.

— HIST. XVI° s. Les jointures aux hommes qui deviennent maigres se remplissent de mucosités, PARÉ, XIV, 5.

— ÉTYM. Dérivé du latin *mucosus*, muqueux.

† MUCOSO-SUCRÉ, ÉE (mu-kô-zo-su-kré, krée), adj. Terme de chimie. Qui tient de la nature du mucilage et de celle du sucre. La manne est une matière mucoso-sucrée. || S. m. Le mucoso-sucré, sorte de sucre imparfait, plus généralement appelé aujourd'hui sucre incristallisable.

† MUCRONÉ, ÉE (mu-kro-né, née), adj. Terme de botanique. Qui se termine par une petite pointe droite et raide. Feuilles mucronées. || Terme de zoologie. Qui est muni d'aiguillons.

— ÉTYM. Lat. *mucronatus*, de *mucro*, pointe.

† MUCUS (mu-kus'), s. m. Terme de physiologie. Nom collectif de toutes les sécrétions qui proviennent de la surface des membranes muqueuses et des glandes ouvertes à cette surface.

— ÉTYM. Lat. *mucus*, rattaché au latin *mungere*, moucher; sanscrit, *muc*, chasser en soufflant, cracher.

† MUDAR (mu-dar) s. m. Nom indien du *calotropis gigantea*, R. Brown (*asclepias gigantea*, L.), plante de la famille des asclépiadées.

† MUDARINE (mu-da-ri-n'), s. f. Terme de chimie. Principe amer du *calotropis gigantea*, R. Br.

† MUDER (mu-dé), *v. a.* Terme de marine. Faire passer la vergue ou l'antenne d'une voile d'un côté à l'autre du mât.

— ÉTYM. Autre forme de muer, changer.

1. MUE (mue), *s. f.* || 1° Opération par laquelle un animal se dépouille de son épiderme ou des appendices de la surface de son corps, plumes, poils, cornes, etc. pour reparaître ensuite avec des parties nouvelles. La desquamation continuelle que l'épiderme et l'épithélium éprouvent chez l'homme est une véritable mue insensible. La mue du cerf, du serpent. La mue est un état maladif commun à tous les oiseaux, [illegible], Maison rust. t. I, p. 314, dans [illegible]. || 2° Le temps où ces changements se font. La mue est passée. Autour de trois mues, autour de trois ans. || 3° Changement de peau du ver à soie : il y en a quatre. L'espace qui s'étend d'une mue à l'autre se nomme âge. || 4° Dépouille d'un animal qui a mué. || Mue du cerf, le bois que le cerf a mis bas. || Mue du serpent, la peau que le serpent a quittée. || 5° Grande cage où l'on met un oiseau quand il mue. Une mue de faucon. Comme poussins ou comme oisons hors de la mue, RÉGNIER, *Mac.* || 6° Endroit obscur et serré où l'on enferme les oiseaux, soit pour les faire chanter dans la saison où ils se taisent ordinairement, soit pour les engraisser. Nous sommes dans ce monde sous la direction d'une puissance aussi invisible que forte, à peu près comme les poulets qu'on a mis en mue pour un certain temps pour les mettre à la broche ensuite, VOLT. *Lett. prince roy. Prusse,* juin 1738. || Par extension, la Fontaine l'a dit d'un hibou qui coupait les pattes des souris pour les garder. Puisque un cartésien s'obstine À traiter ce hibou de montre, de machine, Quel ressort lui pouvait donner Le conseil de tronquer un peuple mis en mue? LA FONT. *Fabl.* XI, 9. || 7° Sorte de cloche à claire-voie sous laquelle on retient en plein air une poule qui a de petits poulets. || Fig. Se tenir en mue, se tenir chez soi. C'est donc cela que tu te tiens en mue, Fais le malade, et te plains tous les jours, Te réservant sans doute à tes amours? LA FONT. *Richard.* || 8° Changement qui s'opère dans la voix des individus des deux sexes, à l'époque où ils passent de l'enfance à la puberté. || 9° Terme de vénerie. Mettre les chiens à la mue, cesser de les faire chasser.

— HIST. XII° s. Muer puet en ceste mue Ma plume [illegible], dans HOLLAND, p. 230. || XIII° s. Amis, vous m'avez perdue; Li jalous m'a mis en mue [prison], *Poes. franç. Vatic.* n° 1490, f° 109, dans LACURNE. Moult lonc tens fu renart en mue, Ne va, ne vient, ne se remue, *Ren.* 13231. || XV° s. Deux esperviers de tierce mue, *Perceforest,* t. II, f° 35. Neige et gresil sont en terre foulé; On oit chanter chascun parmi la rue; Arme toy lors; tien toi l'iver en mue, [illegible]. || XVI° s. La [illegible] mue, [illegible] au [illegible] ou dixieme jour de la naissance des vers à soie, O. DE SERRES, 451.

— ÉTYM. Voy. MUER; wallon, [illegible], namur. [illegible].

2. MUE (mue), *adj. f.* [illegible]. || Fig. M. le duc d'Orléans fut fâché à sa manière, et n'eut pas grand'peine à ne rien montrer, [illegible]

— REM. [illegible] n'a pas l'adjectif mue; mais [illegible].

— HIST. XIII° s. [illegible] *la Rose,* [illegible]. || XV° s. [illegible] *Perceforest,* t. V, f° 94. || XVI° s. [illegible] MAROT, V, 237.

— ÉTYM. [illegible].

MUÉ, ÉE [illegible]

MUER [illegible]

muer. || 1° *V. a.* Changer. Qui de Méduse eût vu jadis la tête Était en roc mué soudainement, VOLT. dans le *Dict. de* RICHELET [?]. || Usité en ce sens dans le style marotique seulement. || 2° Terme de vénerie. Muer sa tête, se dit d'un cerf qui quitte son bois. || 3° *V. n.* Être dans le temps de la mue. Un paon muait; un geai prit son plumage, Puis après se l'accommoda, LA FONT. *Fabl.* IV, 9. Voyant muer quelquefois sa peau [du serpent], ils [les hommes] durent croire qu'il rajeunissait, VOLT. *Mœurs, Us. et sent.* Communément, c'est vers la fin de l'été et en automne que les oiseaux muent, BUFF. *Ois.* t. I, p. 61. Il y a des chevaux qui muent de corne, cela arrive surtout à ceux qui ont été élevés dans des pays humides et marécageux comme en Hollande, ID. *Quadrup.* t. I, p. 133. || Muer se conjugue avec l'auxiliaire *avoir* quand on veut exprimer l'acte : l'oiseau a mué hier; avec l'auxiliaire *être* quand on veut exprimer l'état : l'oiseau est mué depuis quelques jours. || 4° Prendre un certain timbre rauque, en parlant de la voix des jeunes gens qui atteignent la puberté. Sa voix mue, ou plutôt il la perd, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || 5° Terme d'ancienne musique. Exécuter une muance; changer de ton, et, par suite, de manière de solfier.

— HIST. XI° s. Set cenz chameaux et mil hosturs [autours] muez, *Ch. de R.* III. Li reis Marsile ad la color muée, *ib.* XXXIII. || XII° s. Et de cors et de membres [elle] par fu si avenanz, Qu'onques Dex ne fist homme, tant soit vielz ne croianz, Se l'osast esgarder, ne li muast talans [désir], *Sax.* V. || XIII° s. Car ele n'ot nouvele qui en mal ne se mue, *Berte,* LXXX. Note que fort chose est mouer consentement, *Liv. de just.* 184. [Il] plus avoit d'orguel en lui que n'ot Nobugodosor, qui par son orguel fu mués VII ans en bieste, *Ch. de Rains,* p. 98. Li tens qui tote chose mue, Qui tout fait croistre et tout norist, Et qui tout use et tout porrist, *la Rose,* 380. || XV° s. Quand le roi Philippe vit les Anglois, le sang lui mua, car il les heoit, FROISS. I, I, 287. Les dieux et les deesses à leur plaisance muoient les hommes en bestes et en oiseaux, ID. II, III, 44. Et ceulx là sont incontinent muez d'amour en hayne et de hayne en amour, COMM. I, 16. || XVI° s. La voix se mue et grossist si tost que le garçon se rue au jeu d'amour, PARÉ, VI, 18. La maladie des magneaux [vers à soie] se recognoist à la teste, qui s'enfle lorsqu'ils veulent muer, O. DE SERRES, 484. Cueur feminin se mue, et prend son cours, Comme la lune estant en son decours, J. MAROT, V, 250. Je fourvoye, je ruse muant de lieu, d'occupation, MONT. III, 299. Quand ils [les cerfs] cherchent à se donner du bon temps pour se defaire du mauvais qu'ils ont eu durant l'hiver, la premiere chose qu'ils font, c'est de muer leur teste, CHARLES IX, *Chasse royale,* ch. IV. Muons de chance, RAB. III, 26.

— ÉTYM. Wallon, *mouver*; namur. *muver*; prov. et esp. *mudar*; ital. *mutare*; du lat. *mutare*, changer. *Mutare* est *moitare,* voy. le grec μοῖτος, mutuel, et est de même radical que *mutuus* (voy. MUTUEL).

MUET, ETTE (mu-è, è-t'), *adj.* || 1° Privé de l'usage de la parole. Sourd et muet de naissance. Il est muet comme un poisson. On lui présenta un homme muet possédé du démon; le démon ayant été chassé, le muet parla, SACI, *Bible, Évang. St Math.* IX, 33. Qu'est-ce que notre être! dites-le-nous, ô mort; car les hommes trop superbes ne m'en croiraient pas; mais, ô mort, vous êtes muette, et vous ne parlez qu'aux yeux, BOSS. *Sermons, Mort,* 1. || Familièrement. N'être pas muet, parler hardiment, en parler beaucoup. || Fig. Carte muette, carte géographique où il n'y a rien d'écrit. || Personnages muets, se dit des figures qui, dans des dessins, des cartes à jouer, etc. ne portent pas d'inscription. || 2° Que des causes morales ou autres empêchent [illegible] de parler. Je demeure à vos yeux muet d'étonnement, CORN. *Hérach.* II, 6. Ils furent quelque temps [illegible], muets, immobiles, FLÉCH. *Turenne.* Le [illegible] muet [illegible] des paroles, [illegible] le [illegible] orateur [illegible] muet aux yeux du spectateur, ID. *Luir.* VI. Vous [illegible] muette; et, loin de me parler, je vois, malgré vos soins, vos pleurs prêts à couler, RAC. *Mithrid.* II, 4. Les oracles ont duré plus de quatre cents ans après Jésus-Christ, et ils ne sont devenus [illegible] *Dict. phil.* Oracles [illegible] muets [illegible] *Bérén.* III, 4 [illegible] VOLT. *Oreste,* III, 4. [illegible] demeurés muets, BOSS. *Hist.* II, 13. || Muet à, qui garde le silence en voyant ou entendant.... Muet à mes soupirs, tranquille à mes alarmes, Semblait-il seulement qu'il eût part à mes larmes? RAC. *Andr.* V, 1. || Terme de vénerie. Chien muet, chien qui guette et suit la bête sans aboyer. || 3° Fig. Il se dit des choses morales que l'on compare à un être humain qui se tait. Mon honneur est muet, mon devoir impuissant! CORN. *Cid,* IV, 1. La nature est aveugle et la vertu muette, ID. *Nicom.* II, 1. J'entendrai des regards que vous croirez muets, RAC. *Brit.* II, 3. L'amour est-il muet, ou n'a-t-il qu'un langage? ID. *ib.* III, 7. Il ne pouvait ignorer qu'une assiduité muette mène à la fortune, mais il ne voulait pas de fortune à ce prix-là, FONTEN. *Leibn.* Ils ont rendu muette la vaine philosophie des [illegible], MASS. *Carême, Doutes.* Mais le dessus écrit [illegible] pour te confondre; À ce témoin muet que [illegible] tu répondre? REGNARD, *Distr.* V, 7. Vous affectez sur elle un odieux silence, Interprète muet de votre intelligence, VOLT. *Adél. du Guescl.* II, 7. Ma passion muette, étonnée et timide, LEMERC. *Agamemn.* III, 7. || 4° Il se dit semblablement des choses inanimées. ....n'osant vous écrire la présente, aussi [illegible] polie et rude comme elle est; mais, à la fin, j'ai pensé que ce n'est pas ce que vous attendez de moi, qui fais profession de choses muettes, POUSSIN, *Lett* 20 févr. 1639. Il me rend tout à vous par ce muet refus, CORN. *Sertor.* III, 4. La terre à son pouvoir rend un muet hommage, ROTR. *St Genest,* [illegible], 2. Voyant sur un tombeau ces muettes [illegible], [illegible] *Herc. mour.* IV, 3. En voyant l'aveuglement et la misère de l'homme, en regardant tout l'univers muet et l'homme sans lumière.... PASC. *Pens.* XI, 8, éd. HAVET. L'arche sainte est muette et ne rend plus d'oracles, RAC. *Athal.* I, 1. Jésus! qu'est-il devenu? je le demande à toute la nature, et toute la nature est muette, FÉN. t. XVIII, p. 148. Et je ne pense point Que le ciel de mon sort à ce point s'inquiète, Qu'il anime pour moi la nature muette, VOLT. *M. de César,* III, 6. Oui, dans ces noirs cachots, dans ces muets abîmes, Où Venise engloutit le coupable et ses crimes, DUCIS, *Othello,* V, 4. Voyez [illegible] les bois dont la muette horreur Aujourd'hui [illegible] encore inspire la terreur, DELILLE, *Én.* VIII. Ô lac! rochers muets! grottes! forêt obscure! LAMART. *Médit. le Lac.* Pour eux [les poëtes] rien n'est muet, rien n'est froid, rien n'est mort, V. HUGO, *Voix intérieures,* 18. || 5° Se dit des choses qui ne font pas le bruit qui leur est ordinaire. || Fontaines muettes, fontaines qui n'ont pas d'eau. Le comte de [illegible] avait su mon arrivée, et qui me donna un [illegible] souper; et toutes les fontaines muettes, et sans une goutte d'eau, parce qu'on les raccommodait; ce [illegible] mécompte me fit rire, SÉV. 291. || Armes muettes, armes incapables de faire feu. On voit, d'un côté, quatre-vingt-mille hommes...; de l'autre côté, [illegible] mille soldats, une colonne traînante, morcelée, une marche incertaine, languissante, des armes incomplètes, sales, la plupart muettes et chancelantes dans des mains affaiblies, SEGUR, *Hist. de Nap.* [illegible] || [illegible] muet, moût préparé de manière à ne pas fermenter. || 6° Au théâtre, jeu muet, la partie du jeu d'un acteur, par laquelle il exprime, sans parler, les sentiments dont il doit paraître affecté, ou par laquelle il feint certaines choses. || Scène muette, [illegible] ou plusieurs personnages qui, sans parler, expriment leurs sentiments par des gestes [illegible] ou feignent certaines actions. || Par extension, [illegible] sorte qu'il se passa alors entre nous deux une petite scène muette qui fut la plus plaisante chose du monde, MARIV. *Pays. parv.* [illegible] || Personnages muets, personnages qui dans une pièce ne [illegible] rien, et ne sont là que pour figurer, [illegible] [illegible] c'est que je ne lui donnais aucun rôle à jouer dans cette comédie, il s'en plaignit à moi, et me demanda s'il n'y ferait qu'un personnage muet, [illegible] *Gil Blas* [illegible] V, 1. || Un muet langage, manière de se faire comprendre d'une manière expressive sans parler. Le muet langage des yeux. || 7° Terme de grammaire. Lettre muette, toute lettre qui ne se prononce pas. La lettre *p* est muette dans [illegible], [illegible]. *H* muette, celle qui n'est point aspirée, comme dans le mot honneur. || *E* muet, [illegible], [illegible] se prononce dans les mots [illegible] [illegible] aussi le nom de muet à l'e [illegible] qui se prononce [illegible] dans les monosyllabes [illegible] que. || S. f. Une muette, une lettre muette. || Terme de grammaire grecque, les muettes, nom donné à neuf consonnes (β, γ, δ, κ, π, τ, φ, χ, θ), [illegible] peuvent être articulées sans voyelle; aujourd'hui, dans la grammaire comparée, ces lettres se nomment

ment plutôt explosives. || 8° Semaine muette, la semaine sainte, ainsi dite parce qu'on ne sonne pas les cloches. || 9° S. m. et f. Un muet, une muette. L'institution des muets et muets. Les poissons... forment un peuple de muets chez qui le langage des signes est peu abondant, BONNET, Contempl. nat. X, 30. || Par antiphrase. Une muette des halles, une harengère, une femme qui n'épargne pas les injures. Les femmes de la halle, qui sont les muettes de Paris, mais qui ne laissent pas de babiller plus que le reste du monde, GUI PATIN, Lettres, t. II, p. 601. || 10° Au plur. Muets, gens attachés au service des sultans, et qui, sans être privés de l'usage de la parole, ne s'expriment jamais que par signes. Le sultan lui envoya ses muets, qui l'étranglèrent. Cette foule de chefs, d'esclaves, de muets, Peuple que dans ses murs renferme ce palais, RAC. Bajaz. II, 1. Que la main des muets s'arme pour son supplice, ID. ib. IV, 5. Les muets bigarrés armés du noir cordon, V. HUGO, Orientales, la Douleur du pacha. || 11° Le muet, espèce de serpent à sonnettes. || 12° À la muette, loc. adv. Sans faire de bruit. Celui-ci [l'épeiche] arrive toujours à la muette, c'est-à-dire, sans faire du bruit, et jamais d'un seul vol, BUFF. Ois. t. XIII, p. 90.

— REM. Appliqué aux personnes, muet suit toujours le substantif : un homme muet, une femme muette. Appliqué aux choses, il peut le précéder : une muette horreur.

— HIST. XII° s. Tant puet [peut] et tant set et tant vaut Mes sire Kex en totes corz [cours], Qu'il n'i est ja muez ne sorz, CRESTIEN DE TROIES, Chev. au Lyon, v. 630. || XIII° s. Mais l'en ne puet muet servir, Qui pert sovent par soi trop taire, Roman de la poire. Quant li bourgois oirent çou, si furent tout esbahi, et li rois les regarda, si les vit tous mues, Chr. de Reims, p.229. || XV° s. Aveugle fault estre, muet et sourt; Trop de perilz sont à suir [suivre] la court, E. DESCH. Douleur advenant à ceux qui suivent la cour. || XVI° s. Et n'est si grand douleur, qu'une douleur muette, DU BELLAY, VI, 16, recto. Ne monstre que tu sois trop ennemi du vice, Et sois souvent encor muet, aveugle et sourd, ID. VI, 36, verso. Muet comme un francolin pris, COTGRAVE. O supplice muet [taire son amour], que la force est terrible! DESPORTES, Amours d'Hippolyte, 1.

— ÉTYM. Diminutif de l'anc. franç. mu (voy. MUE 3); wallon, moueai; namur. moia; Hainaut, muau; ces formes sont parallèles à l'anc. français muel, muiaux, autre diminutif de mu, qui, à beaucoup près, était le plus usité.

† MUÉTISME (mu-é-ti-sm'), s. m. S'est dit de l'état du muet avant que le mot mutisme eût été reçu dans la langue. La surdité et le muétisme de naissance, PORTAL, Inst. Mem. scienc. 1807, 2° semestre, p. 161.

1. MUETTE (mu-è-t'), s. f. Maison destinée soit à garder les mues de cerfs, soit à mettre les oiseaux de fauconnerie, au temps de la mue.

— ÉTYM. Muer. Malgré la définition donnée par l'Académie, laquelle indique muer, il n'est nullement sûr que ce mot ne doive être rangé sous muette 2, et que ce ne soit qu'un sens dérivé de cette muette-là.

2. MUETTE (mu-è-t'), s. f. Maison bâtie dans les parcs où l'on tient des relais de chasse, où sont les chenils, les équipages, et où logent les officiers de vénerie, les piqueurs, etc. || Lieu auprès de Paris, dans le bois de Boulogne, qui servait de rendez-vous de chasse. || Terme de chasse. Se dit du gîte où le lièvre a fait ses petits.

— HIST. XV° s. Euls estant à la muette du chastel, tirerent deux viretons.... DU CANGE, mueta.

— ÉTYM. Des étymologistes ont dit : « De mue s'est formé le nom de muette, qu'on donne aux maisons des capitaineries et des juridictions de chasse; parce qu'on y apporte ordinairement les mues des cerfs, c'est-à-dire les têtes qu'ils ont posées et qu'on trouve dans les bois. » Mais rien ne justifie cette étymologie; ce mot est l'ancienne orthographe de meute (voy. ce mot) comme on le voit par ces exemples : Je suis obligé d'aller demain à la Meute faire ma cour, Lettre du duc de Richelieu (le correspondant de Voltaire), dans Journ. des Débats, 19 janv. 1863. Au bois de Boulogne, à la Meutte, ce 23 déc. 1743, Corresp. de Louis XV et de Noailles, t. II, p. 69. Le jour de l'expérience a été indiqué la semaine dernière au bois de Boulogne, au château de la Meute, BACHAUMONT, 30 oct. 1771, édit. de 1780. À cette époque on savait par la tradition que ce mot, bien que écrit muette, se prononçait meute; puis cela s'oublia, et l'on prononça muette, suivant l'écriture. C'est à Génin, Récréat. philol. I, 66, que revient le mérite du redressement de cette étymologie.

† MUETTEMENT (mu-è-te-man), adv. D'une façon muette. Le roi parut étonné, et, à ce qui lui échappa muettement, piqué du secret de l'entrée d'Harcourt au conseil découvert, ST-SIM. 321, 139.

— ÉTYM. Muette, et le suffixe ment.

† MUEZZIN (mu-è-zin'), s. m. Crieur qui du haut des minarets appelle les musulmans à la prière. || On dit aussi mouezzin.

— ÉTYM. Arabe, mouddzdsin, crieur public.

MUFLE (mu-fl'), s. m. || 1° Partie nue et recouverte d'une membrane muqueuse qui termine le museau de certains mammifères. Mufle de taureau, de lion. || 2° Terme de peinture et de sculpture. Masque ou ornement qui représente la tête de quelque animal, particulièrement celle du lion. || 3° Fig. et par dérision, visage d'un homme qu'on veut injurier. Du meilleur de mon cœur je donnerais sur l'heure Les vingt plus beaux louis de ce qui me demeure, Et pouvoir à loisir sur ce mufle assener Le plus grand coup de poing que je puisse donner, MOL. Tart. V, 4. Chien d'homme! ho! que je suis tenté d'étrange sorte De faire sur ce mufle une application, ID. le Dép. II, 7. Lui [cet abbé], dont l'œil louche et le mufle effronté Font frissonner la tendre volupté, VOLT. Antigiton. || Donner sur le mufle à quelqu'un, le frapper au visage. || 4° Populairement. Personne laide et désagréable. || 5° Mufle de veau, mufle de bœuf, mufle de chien, le muflier des jardins. || 6° Terme de métallurgie. Orifice de la buse d'un soufflet. || 7° Bande de fer sur le bout d'un ressort.

— HIST. XVI° s. Ils avoient en leurs testes des armets faits en forme de gueules de bestes sauvages, et de meufles estranges, sur lesquels ilz portoient de grands et haults pennaches, AMYOT, Marius, 44.

— ÉTYM. Berry, moufle; de l'allemand Muffel, Moffel, chien à grosses lèvres pendantes, et, par extension, mufle, qui vient de l'ancien haut-allemand mupfen, contracter la bouche. On a dit moufle, au féminin, pour mufle : Morbleu, si plus tu m'interromps, Je pourrais à la fin te donner sur la moufle, HAUTEROCHE, l'Amant qui ne flatte point.

† MUFLEAU (mu-flô), s. m. Muflier des jardins.

MUFLIER (mu-fli-é : l'r ne se lie jamais; au pluriel, l's se lie : des mu-fli-é-z élégants), s. m. Genre antirrhinum, famille des scrofularinées.

— ÉTYM. Mufle, à cause de la forme de la fleur.

† MUFLIÈRE (mu-fli-è-r'), s. f. Terme rural. Garniture de toile destinée à empêcher les veaux ou les vaches elles-mêmes de teter les autres vaches.

— ÉTYM. Mufle.

MUFTI (mu-fti), s. m. Le chef de la religion mahométane, dont les fonctions, supérieures à celles du cadi, consistent à résoudre en dernier ressort les points de controverse en matière de droit civil et religieux : la sentence rendue par lui s'appelle fetfa. || On trouve muphti, qui n'est pas une bonne orthographe. Les appointements attachés aux plus grandes dignités sont très-médiocres, on en peut juger par la place du muphti : il n'a que deux mille aspres par jour, ce qui fait environ cent cinquante mille livres par année, VOLT. Mœurs, 189.

— ÉTYM. Arabe, moufti, qui donne une réponse décisive, venant du verbe fatâ, qui, à la 4° forme áftâ, signifie juger, faire connaître la vérité par une réponse juridique.

MUGE (mu-j'), s. m. Poisson de mer, dit aussi mulet de mer, à tête obtuse et à deux petites nageoires sur le dos (ordre des acanthoptérygiens, famille des mugiloïdes). || Muge volant, ou exocet, dit aussi poisson volant, poisson approchant de la forme d'un muge, mais à très-longues nageoires pectorales qui le soutiennent en l'air comme des ailes.

— ÉTYM. Lat. mugil.

† MUGHO (mu-go), s. m. Espèce alpestre naine de pin qui croît sur les montagnes élevées d'Europe, pinus mughus, Scopoli, pinus pumilio, Hænke.

† MUGILOÏDES (mu-ji-lo-i-d'), s. m. pl. Famille de poissons acanthoptérygiens dont le muge est le type.

— ÉTYM. Lat. mugil, et εἶδος, forme.

MUGIR (mu-jir), v. n. || 1° Il se dit proprement du cri du taureau, des bœufs, des vaches et d'animaux analogues. Le monstre bondissant Vient aux pieds des chevaux tomber en mugissant, RAC. Phèd. V, 6. Le taureau ne mugit que d'amour; la vache mugit plus souvent de peur et d'horreur que d'amour, BUFF. Quadrup. t. I, p. 199. || 2° Fig. Il se dit de la voix humaine quand on la force d'une façon excessive. Il mugissait de fureur. Lorsqu'il entend de loin d'une gueule infernale La chicane en fureur mugir dans la grand'salle, BOIL. Sat. VIII. Ils [les acteurs] vous jouent, ils vous défigurent.... un autre mugit, un autre fait les beaux bras, et la pièce va au diable, VOLT. Lett. Chabanon, 23 déc. 1766. || Activement. Et je mugis des vers en étouffant ma voix, FAVART, Acajou, I, 4. || 3° Produire un bruit formidable. Sitôt que la pointe première Se discerna de la lumière, La terre se mit à mugir, Et fit pâlir et non rougir, SCARR. Virg. VI. Les murs en sont émus, les voûtes en mugissent, BOIL. Lutr. III. Les vents déchaînés mugissent avec fureur dans ses voiles, FÉN. Tél. IV. La mer, mugissant, ressemblait à une personne qui, ayant été longtemps irritée, n'a plus qu'un reste de trouble et d'émotion, étant lasse de se mettre en fureur, ID. ib. L'onde turbulente Mugit de fureur, J. B. ROUSS. Cantate, Circé. L'astre brillant du jour à l'instant s'obscurcit; L'air siffle, le ciel gronde, et l'onde au loin mugit, VOLT. Henr. I. Quand le Vésuve commence à mugir et à rejeter les matières dont il est embrasé, BUFF. Hist. nat. Preuv. théor. terre, Œuv. t. I, p. 303. L'enfer mugit d'un effroyable rire, BÉRANG. Ange exilé. Fit asseoir l'espérance où mugit la tempête [le cap de Bonne-Espérance], C. DELAV. Paria, I, 1. Tu mugissais ainsi sous ces roches profondes, LAMART. Médit. le Lac. Quand l'ouragan mugit, quand des monts brûlants s'ouvrent, V. HUGO, Odes, I, 11. || Il se conjugue avec l'auxiliaire avoir.

— HIST. XIII° s. Cele beste me veut destruire, Que je voi là crier et muire, Unicorne et Serpent. || XIV° s. Quand il les amenoit, aucunes des vaches du farat [troupeau] commencierent à muir, BERCHEURE, f° 9. Je sui trestouz certains, les gens nous maudiront, Et contre nous à Dieu les bestes muiront, Girart de Ross. V. 4076. || XVI° s. Alors la voix est empeschée, tellement que si peu qui leur en demeure, c'est en mugiant et balbutiant, et requerant aide et secours, s'ils pouvoient parler, PARÉ, XIX, 33. Quand le bœuf hausse le muffle vers le ciel et mugit, ID. Animaux, 1, 3.

— ÉTYM. Provenç. et esp. mugir; ital. muggire; du lat. mugire, qui est une onomatopée, comme le grec μυκάομαι, mugir, et le sanscr. muj, sonner.

MUGISSANT, ANTE (mu-gi-san, san-t'), adj. || 1° Qui mugit. Comme de vils troupeaux mugissants sous nos mains, VOLT. Scythes, IV, 2. || Fig. Une écluse, par où sortaient pêle-mêle, avec les eaux mugissantes, les terres, les arbres et les rochers, BERN. DE ST-P. Paul et Virginie, p. 84. Entends-tu l'aquilon mugissant? DUCIS, Abufar, II, 2. || Terme de grammaire. Lettre mugissante, nom par lequel Quintilien désigne la lettre M, le mu des Grecs.

MUGISSEMENT (mu-ji-se-man), s. m. || 1° Cri des animaux qui mugissent. Ses longs mugissements [d'un monstre marin] font trembler le rivage, RAC. Phèdre, V, 6. On entendait retentir jusque dans les montagnes voisines les mugissements affreux des victimes qui tombaient sous le couteau sacré, FÉN. Tél. XI. || 2° Fig. Cris, bruits qu'on a comparés aux mugissements des bœufs. Les premières pièces offraient les mugissements continus des valets, désespérés de la perte d'un maître si fait exprès pour eux, ST-SIMON, 293, 241. Les vents agitent l'air d'heureux frémissements, Et la mer leur répond par des mugissements, RAC. Iphig. V, 6. Les habitants de l'île d'Islande croient que les mugissements de leur volcan sont les cris des damnés, BUFF. Hist. nat. Preuv. théor. terre, Œuvr. t. II, p. 293. Voyant de temps en temps cette écume et cette eau bleue dont j'entendais le mugissement à travers les cris des corbeaux et des oiseaux de proie, J. J. ROUSS. Confess. IV. La multitude des oiseaux rassemblés sur ce rocher était si grande, que souvent nous distinguions leurs cris pendant le mugissement de la tempête, CHATEAUB. Génie, I, V, 8. Nous marchions en silence prêtant l'oreille au sourd mugissement de l'automne, ID. René. À chaque instant [dans l'incendie de Moscou] croissait autour de nous le mugissement des flammes, SÉGUR, Hist. de Napol. VIII, 7.

— ÉTYM. Mugir.

† MUGOT (mu-go), s. m. Synonyme vieilli de magot, somme d'argent. Le malheureux n'osant presque répondre Court au mugot, et dit : c'est tout mon fait, LA FONT. Paysan, éd. de Lyon, 1670 (l'édition de 1669, Amsterd. a au magots, sic).

— HIST. XVI° s. Nous decouvrimes à peu de frais le beau et ample muguot de Molan [trésorier de l'épargne], Sat. Mén. Harangue de M. le lieutenant.

— ÉTYM. Origine inconnue.

MUGUET (mu-ghè; le t ne se lie pas; au pluriel, l's se lie : des mu-ghè-z élégants), s. m. || 1° Plante qui fleurit au printemps, et qui porte de petites fleurs blanches d'une odeur agréable. || Le convallaria majalis, L., muguet des bois, lilium convallium des pharmaciens, qui est employé comme sternutatoire. || L'asperula odorata, L., muguet des bois

des bois, sarcule [illegible], qui est légèrement anti-[illegible], famille des rubiacées. || Muguet du Japon, nom vulgaire de l'ophiopogon japonique [illegible], qui a été la [illegible] japonique. || Le [illegible], famille des asparaginées. || [illegible] du muguet, [illegible] du muguet. [illegible] le muguet. || 2° Fig. Nom donné aux jeunes gens faisant profession d'élégance et de galanterie, parce qu'ils se parfumaient avec des essences de muguet. Muguet, mot de satire ou de comédie, MALH. Comment. sur Desportes, t. IV, p. 358. Dis-moi un peu, quel est ce muguet qui se rencontre à toutes les promenades que fait ma nièce? HAUTEROCHE, Cocher supposé, sc. 3. La bonne dame et le jeune muguet, LA FONT. Gag. Ne voudriez-vous point, [illegible] de vos jeunes muguets m'inspirer les manières? MOL. Éc. des mar. I, 4. J'entends..... Qu'aux discours des muguets elle ferme l'oreille, ID. ib. I, 2. Mon père, dit-elle au président, j'éprouve le besoin de répondre à ce muguet; je demande la parole, L. REYBAUD, Jér. Paturot, I, 2. || Adj. Qui appartient aux muguets, qui est de leur ressort. Et vous verrez ces visites muguettes D'un œil à témoigner de n'en être point soûl? MOL. Éc. des maris, I, 2. || 3° Terme de médecine. Inflammation avec production pseudo-membraneuse, par petites plaques, assez fréquente chez les nouveau-nés, et le plus ordinairement contagieuse; ainsi dite parce qu'elle est blanche comme la fleur du muguet; les plaques en sont formées en grande partie par un végétal parasite.

— HIST. XIIIe s. La nuit, quant me doi endormir, En vision si vic [je vis] venir Un home sor un blanc keval Trestot couvert jusqu'à aval De floretes et de mugeit, Bibl. des ch. 6e série, t. III, p. 441. Robin cueilloit le musguet, Quant oï [il entendit] son compaignon Un sien petit aignelet Ferir de son croceron, Théât. franç. au moy. âge, p. 36. Si dirent.... Dedens nostre loge manjons Sur le muguet et sur le jons, Bl. et Jehan, 3637. || XIVe s. S'ot un chappelet de rosettes, De muguet et de violettes, MACHAUT, p. 15. Canelle, graine de paradis, noix muguettes, Ménagier, II, 5. || XVIe s. C'est une espece de violier que les muguets.... de parfaite blancheur, et de très bonne senteur, la rendans très suave et douce, mais foible. Il s'en treuve de deux sortes, de grands et de petits, O. DE SERRES, 573. Une petite muguette de la rue Saint Martin entra dans le logis, Caquets de l'accouchée, p. 185, dans LACURNE. Fuyez aussi toute accointance De ces muguets pleins d'apparance, Qui se paissent de vanité, Et qui tendent leur recompanse Plus au bruit qu'en la verité, DESPORTES, Amours d'Hippolyte, LXXXVIII, Chanson. Ainsi ton pouvoir decevant Tous les jours s'estend plus avant, De nouveaux muguets caressée, ID. Diverses amours, XXXII, Ode. Et au lieu de l'espoir à estre [illegible] renommez, Ils [les bons serviteurs de l'État] donnent passetemps aux muguets parfumés, D'AUB. Tragiques, II.

— ÉTYM. Wallon, murgué; génev. murguet, meurguet; diminutif de l'anc. franç. muge, qui s'est dit [illegible] (Que plus que muge ne que [illegible] renomée, DU CANGE, muscus). Muguet, outre la plante, a signifié musqué : noix muguette, c'est-à-dire noix muscade. Il faut donc voir dans muge une forme dérivée du latin muscus, [illegible] ce cas, l'r des formes de patois, [illegible] [illegible].

MUGUETÉ, ÉE (mu-ghe-té, tée), part. passé de mugueter. Une jeune fille muguetée.

MUGUETER (mu-ghe-té. Le t se double, quand la syllabe qui suit est muette : il muguette, il muguettera), v. a. || 1° Courtiser, comme fait le muguet. Vous muguetez sa fille, elle a de quoi vous plaire, TH. CORN. Comtesse d'Orgueil, I, 3. Ce petit [illegible] que j'ai [illegible] depuis longtemps, et que je vous ai défendu de voir, DANCOURT, Eaux de Bourbon, [illegible]. || Absolument. Il ne fait que mugueter. || 2° Fig. Rechercher, désirer d'obtenir. Outre la liaison qui avait toujours été entre elle et Monsieur, [illegible] tous les temps, il muguetait sa [illegible], ST-SIM. 5, 71. Le duc de Noailles en eut [illegible] [de] gré que lui sut le régent de son [illegible] avec [illegible] et la capita[illegible] [illegible] qu'il avait toute sa vie mu[illegible], [illegible].

— HIST. XVe s. [illegible] et mugueté [ayant dit des] [illegible], Arresta amorum, p. 463, dans LACURNE. || XVIe s. Car autrement il vous grattera. Et avec la petite [illegible] les [illegible], DU BELLAY, VII, 63, recto. Et [illegible] [illegible] qu'on [illegible] [illegible], LARIVEY, [illegible] p. 471, dans LACURNE. [illegible]

vant la coustume des jeunes gens, muguettant l'une, tantost l'autre, et les trouvant à son plaisir, Nuits de Straparole, t. I, p. 412, dans LACURNE.

— ÉTYM. Muguet.

† MUGUETTERIE (mu-ghè-te-rie), s. f. Action de mugueter.

— HIST. XVIe s. Muguetterie, OUDIN, Dict.

— ÉTYM. Mugueter.

† MUHARREM (mu-a-rrèm'), s. m. Le premier mois de l'année turque.

MUID (mui; le d ne se lie pas; au pluriel, l's se lie; des mui-z emplis), s. m. || 1° Ancienne mesure de capacité, qui variait suivant les provinces. || Muid de Roussillon, contenant 472 litres. || Muid de Languedoc, contenant 442 litres. || Muid de Montpellier, contenant 730 litres. || Les muids gros, contenant 340 litres. || Muid de Cahors, contenant 296 litres. || Dans la basse Bourgogne, le muid n'est plus qu'une mesure de compte valant 270 litres; on ne se sert que du demi-muid ou feuillette, contenant 136 litres. || Quart-muid, petite barrique contenant 70 litres. || Le muid de blé valait 18 hectolitres 73 litres; celui d'avoine, 37 hectolitres 46 litres; celui de sel, 24 hectolitres 98 litres; celui de charbon, 44 hectolitres, 63 litres; le muid de Paris, pour les liquides, contenait deux feuillettes, soit 268 litres, LEGOARANT. Si un malheureux, pour la subsistance de sa famille, d'un muid de cidre ou de poiré, en fait trois, en y ajoutant deux tiers d'eau comme il se pratique très-souvent.... VAUB. Dîme, p. 62. Les droits d'entrées, gros et huitième seront levés à raison du muid, jauge de Paris, contenant trente-six septiers, Arrêt du conseil, 18 sept. 1677. || 2° La futaille qui contient la mesure d'un muid. Vingt muids rangés chez moi font ma bibliothèque, BOIL. Lutr. IV. || Fig. Si de continuer le ciel lui fait la grâce, Il mesurera l'or au muid, DANCOURT, Enf. de Paris, I, 2. || Il est gros comme un muid, se dit d'un homme très-corpulent. L'hôte de ce palais [une auberge] était gros comme un muid; il s'appelait Cerise, HAMILT. Gramm. 3. M. de Monaco n'était pas fait pour les affaires; avec cela gros comme un muid, ST-SIM. 86, 111. || 3° Se dit d'une mesure de terre que l'on ensemence avec un muid de grain. || 4° Muid de chaux, la valeur de six futailles. || Muid de plâtre, trente-six sacs à deux boisseaux et demi.

— HIST. XIIe s. Un mui de sel auroit mangié Cest chevaliers, si com je croi, Ainçois qu'il vous defraist vers moi, la Charrette, v. 1584. || XIIIe s. S'on me preste un mui de forment, liquix [lequel] vaut quarante sous, BEAUM. XXXIV, 15. Car tex [tel] n'a pas vaillant deus miches, Qui est plus aese et plus riches Que tex à cent muis de froment, la Rose, 4997. Se tu veis [veux] trover la contenance du mui, se tu mesures le dyametre du fons et le dyametre deseure.... Comput, f° 20.

— ÉTYM. Wallon, moie; namur. mou; bourguig. meu; prov. muei, muey, mug, muog; port. modio; ital. moggio; du lat. modius (voy. MOYEU 1).

† MUIRE (mui-r'), s. f. || 1° Eau salée qu'on tire des puits pour en faire le sel. ....ensemble des quartiers et portions de muires qui nous appartiennent aux puits à muire du bourg dessous Salins.... et de toutes muires provenantes des sources et fontaines salées étant auxdits puits..., Bail Boutet, Lett. pat. 27 juin 1680. || 2° Nom qu'on donne, dans les salines, à l'eau saturée de sel, après qu'on lui a fait subir l'évaporation nécessaire.

— ÉTYM. Lat. muria, saumure, qui se retrouve dans le grec ἁλμυρίς.

† MULAR (mu-lar), s. m. Cachalot des mers glaciales (physeter tursio, cétacés).

† MULARD (mu-lar), s. m. Bâtard du canard commun et du canard musqué.

† MULASSE (mu-là-s'), s. f. Jeune mulet ou jeune mule.

— ÉTYM. Diminutif de mule.

† MULASSERIE (mu-la-se-rie), s. f. Industrie qui a pour objet la production du mulet.

— ÉTYM. Mulassier.

† MULASSIER, IÈRE (mu-la-sié, siè-r'), adj. Relatif à la production des mulets. Pays mulassier. Industrie mulassière. La race asine du Poitou est [illegible] la race mulassière par excellence. Le Poitou n'a plus de race chevaline mulassière. || Jument mulassière, ou substantivement une mulassière, jument employée à la production du mulet et de la mule.

— ÉTYM. Mulasse.

† MULAT (mu-la), s. m. Poisson du Japon (acanthurus [illegible], acanthoptérygiens).

MULÂTRE (mu-lâ-tr'), adj. || 1° Qui est né d'un nègre et d'une blanche, ou d'un blanc et d'une négresse. Un domestique mulâtre. || 2° S. m. Un mulâtre. Le blanc avec la noire, ou le noir avec la blanche produisent également un mulâtre dont la couleur est brune, c'est-à-dire mêlée de blanc et de noir; ce mulâtre avec un blanc produit un second mulâtre moins brun que le premier; et, si ce second mulâtre s'unit de même à un individu de race blanche, le troisième mulâtre n'aura plus qu'une nuance légère de brun qui disparaîtra tout à fait dans les générations suivantes, BUFF. Quadrup. t. VII, p. 185. || Au fém. Une mulâtre, ou une mulâtresse.

— ÉTYM. Corruption de l'espagn. mulato, dérivé de mulo, mulet. Aux colonies on dit aussi mulâtre et mulâtresse, à l'imitation de l'espagnol mulato et mulata.

MULCTÉ, ÉE (mul-kté, ktée), part. passé de mulcter. Ne trouvant pas l'abbé trop mulcté de 1800 livres, GRIMM, Correspond. t. I, p. 213, dans POUGENS.

MULCTER (mul-kté), v. a. || 1° Terme de jurisprudence. Condamner à quelque peine. || 2° Par extension, maltraiter, vexer. || Peu usité.

— HIST. XVIe s. Agesilaus fut mulcté par les ephores, pour avoir.... MONT. III, 164.

— ÉTYM. Lat. mulctare.

1. MULE (mu-l'), s. f. || 1° Sorte de pantoufle pour les hommes, et de chaussure sans quartier pour les femmes. Ses mules d'un côté, de l'autre son toquet, RÉGNIER, Sat. XI. Elle avait perdu une de ses mules de chambre, SÉV. 20. Elle parait.... en simple cornette, habillé sans corps et avec des mules, LA BRUY. III. Hélas! lui criaient-ils [les pauvres à Mme de Cagnon, protestante condamnée à mort pour religion], nous ne recevrons plus d'aumônes de vous. — Eh bien, dit-elle, vous en recevrez encore, et elle leur jeta ses mules de velours que ses bourreaux lui avaient laissées, VOLT. Philos. Cons. rac. à Berger, ch. 23. || 2° Espèce de chaussure de dessus que l'on mettait pour se garantir de la crotte. C'est à peu près ce que l'on appelle aujourd'hui galoche. || 3° Il ne se dit plus guère que de la pantoufle du pape, sur laquelle il y a une croix. Baiser la mule du pape. Parlons du pape; en voilà donc un; si j'avais été à Paris, j'aurais été lui baiser la mule dans la chambre de l'abbé Bigorre : il y est peint en perfection, SÉV. 591. || En province, il se dit encore pour pantoufle. Cherchez-moi mes mules.

— ÉTYM. Wallon, mole; espagn. muleta, ital. mula; anc. flam. muyle, du lat. mulleus calceus, ou, simplement, mulleus, sorte de brodequins, ainsi dits, à cause de leur couleur, de mullus, rouget, poisson qui est rouge. D'après Festus, d'autres pensent que mulleus venait de mullare, coudre; mais la forme adjective de mulleus indique bien plutôt mullus.

2. MULE (mu-l'), s. f. Produit femelle de l'accouplement de l'âne et de la jument, ou du cheval et de l'ânesse. Il est plus difficile à ferrer qu'une mule, TH. CORN. D. Bertr. de Cigarral, I, 2. La mule produit quelquefois, surtout dans les pays chauds, BUFF. Quadrup. t. XII, p. 202. || Il n'a ni cheval ni mule, se dit d'un homme qui n'a pas d'équipage. || Il est quinteux comme la mule du pape, qui ne boit et ne mange qu'à ses heures. || Être fantasque, être têtu comme une mule, avoir des caprices, de l'obstination. Cette personne est opiniâtre comme une mule sur certaines petites choses, quoiqu'elle se laisse aller à tout vent sur d'autres, VOLT. Lett. d'Argental, 4 janv. 1773. || Fig. Ferrer la mule, voy. FERRER. || Proverbe. À vieille mule, frein doré, se dit d'une vieille femme qui aime à se parer, ou de tout ce qu'on pare afin de le mieux vendre.

— HIST. XIe s. De [illegible] mules fait [illegible] Marsile, Ch. de Rol. VII. || XIIe s. Prenez ma gent od vus, si faites Salemun mun fiz munter sur ma mule, et sil menez en Gyon, Rois, p. 226. || XIIIe s. Il fu très bien montés sur une mule noire, Berte, LXVI. || XVIe s. De bonne mule, mauvaise beste, O. DE SERRES, 312. Petit mulet et grande mule, ID. [illegible]. Je ne boy que à mes heures, comme la mule du pape, RAB. Garg. I, 5. À vieille mule frein doré; riche habit fait fol honorer, LEROUX DE LINCY, Prov. t. I, p. 187. Elle ne faisoit grand cas du dit prince, et plusieurs fois luy a fait tenir la mule, cela s'entend qu'il entroit [illegible] dans la chambre de la royne, et le dit prince demeuroit en l'antichambre, et non sans estre brocardé d'elle, comme elle sçavoit bien faire, BRANT. Cap. franç. t. III, p. 69, dans LACURNE. Ferrer la mule aux despens d'autruy, COTGRAVE. Qui ne s'adventure, n'a cheval ni mule, a dit Salomon : Qui trop s'adventure perd cheval et mule, respondit Malcon, RAB. I, 33.

— ÉTYM. Provenç. espagn. et ital. mula; du lat. mula.

† MULE-JENNY (mu-le-jè-nni), s. f. Jenny perfectionnée. || Au plur. Des mule-jennys.

— ÉTYM. D'après Poncelet (*Rapport sur les mach. et outils*, t. I, p. 168), de *mule* 2 et *jenny*: jenny [illegible]. D'après d'autres, cette machine fut ainsi [illegible] parce que les premières [illegible] à [illegible], en 17[illegible], étaient mises en mouvement par une *mule*. En tout cas, il faut écrire *mule-jenny*, et non [illegible].

MULES (mu-l'), *s. f. pl.* || 1° Nom qu'on donne vulgairement aux engelures qui ont leur siége aux talons. Avoir les mules aux talons, *Dict. de l'Acad.* || 2° Terme de vétérinaire. Mules traversines ou traversières, [illegible] qui surviennent à la peau du paturon et du boulet, et qui précèdent ou accompagnent souvent les eaux aux jambes.

— REM. [illegible], pourquoi ce mot n'a-t-il pas un [illegible]? Et pourquoi encore dit-on les mules plutôt que des mules, puisqu'on dit avoir des engelures et non les engelures?

— HIST. XIV° s. [illegible] cheval ha les mules traversaines, Qui ne sont pas en yver saines, [illegible], p. 90. || XVI° s. Les mules au talon. Le petit [illegible] au menton, La mule tout au poulmon, RAB. IV, *Prologue de l'auteur*. Vos males mules! [illegible], *ib.*

— ÉTYM. Probablement *mule* 1, à cause de l'assimilation avec une chaussure qui blesse, ou bien parce que les engelures rendent le talon aussi [illegible] que la *mule*, pantoufle; wallon, *mule*; génev. *mule* au singulier, avoir la mule au talon; anc. [illegible], *muyl*.

1. MULET (mu-lè; le *t* ne se lie pas; au pluriel, l's se lie: des mu-lè-z agiles), *s. m.* || 1° Quadrupède engendré d'un âne et d'une jument, ou d'un cheval et d'une ânesse, et qui n'engendre point, ou du moins qui, lors même qu'il engendre, ne peut faire race: on accuse le mulet d'être fort têtu. Mulet de bât. Mulet de selle. Et vous qui de grand matin Galoppez tout hors d'haleine Comme mulets au moulin, Puis après à la fontaine.... *Pièce de* 1649, dans FR. MICHEL, *Argot*. Le mulet d'un prélat se piquait de noblesse, Et ne parlait incessamment Que de sa mère la jument, Dont il contait [illegible] prouesse, LA FONT. *Fabl.* VI, 7. Scapin: Il me faut encore, a-t-il dit, un mulet pour porter...., — Argante: Oh! qu'il aille au diable avec son mulet. — Scapin: Monsieur, un petit mulet! — Argante: Je ne lui donnerais pas seulement un âne, MOL. *Scapin*, II, 8. On sait que les mulets ont souvent produit dans les pays chauds, l'on en a même quelques exemples dans nos climats tempérés, BUFF. *Quadrup.* t. IX, p. 228. || Fig. Cyrus était le mulet dont l'oracle avait voulu parler, parce qu'il tirait sa naissance de deux différents peuples, étant persan par son père et mède par sa mère, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. II, p. 228, dans [illegible]. || Grand mulet, ou mulet proprement dit, celui qui provient de l'accouplement de l'âne avec la jument; petit mulet ou bardeau, celui qui provient de l'accouplement du cheval avec l'ânesse. || Chargé comme un mulet, se dit de quelqu'un qui porte de lourds fardeaux, ou fig. qui essuie de grandes fatigues. || Être têtu comme un mulet, être fort opiniâtre. || Fig. Garder le mulet, attendre longtemps quelqu'un avec ennui et impatience. On aurait grand tort, si on vous reprochait que vous avez gardé le mulet au camp de Thionville; [illegible] le mulet que vous avez gardé, VOIT. *Lett.* [illegible]. Nous nous sommes lassés de garder le mulet, TH. CORN. *Baron d'Albikrac*, IV, 5. || Fig. Faire garder le mulet, faire attendre quelqu'un, pendant que l'on est en quelque partie de plaisir. || [illegible] comme un bât de mulet, se dit d'un homme qui a beaucoup d'habits les uns sur les autres. || 2° Nom générique donné au produit d'accouplement de deux individus d'espèce et de race différentes; il est synonyme de métis et d'hybride. || 3° En botanique, toute plante qui est le produit d'une semence fécondée par la poussière d'une plante d'une autre espèce. J'ai indiqué quelques expériences qui ont été tentées sur les mulets végétaux.... BONNET, *Idées féc. plant. Œuv.* t. X, p. 83, dans POUGENS. || 4° Terme de vénerie. Se dit d'un cerf qui a mis bas son bois et qui n'a pas encore de refait. || 5° Se dit quelquefois des abeilles et des guêpes de la classe des ouvrières, qui sont stériles. [illegible] trente ou quarante mille mouches que la mère abeille produit, il n'y en a qu'un très-petit nombre de femelles, quinze cents ou deux mille mâles, et tout le reste ne sont que des mulets... incapables de [illegible], BUFF. *Hist. anim.* ch. 1. || 6° Mulet fécond [illegible], [illegible] du genre cheval. || 7° Mulet à [illegible], ancienne pièce d'artillerie.

— HIST. XI° s. Les dix mulez fait Charles establer, *Ch. de Rol.* XI. || XII° s. Li cuens i vient sur un mulet amblant, *Ronc.* 163. || XIII° s. Asnes, mulez, chamel por homme Jamès ne porteroient somme, *la Rose*, 18007. || XVI° s. Quelque chose qu'en disent les moines de Sainte Genevieve, auxquels il joua un tour de mulet, YVER, 602. Courteaux, mulets de coffres, et autres chevaux de somme et de bagaige, CARL. V, 1. Le mulet garde longuement coup de pied à son maistre, O. DE SERRES, 312. Il m'avoit donné le coup de pied de mulet, et fait le tour d'un ami ingratissime, BRANT. *Capit. franç.* t. IV, p. 311, dans LACURNE.

— ÉTYM. Diminutif de l'anc. franç. *mul*, qui vient du lat. *mulus*, mulet; provenç. *mulet*; espagn. *muleto*; ital. *muletto*.

2. MULET (mu-lè), *s. m.* Sorte de poisson de la Méditerranée et autres mers, dit aussi muge, *mugil cephalus*, L. Les mulets, poursuivis par les loups marins, se creusent des trous dans des terres vaseuses qui bordent les ruisseaux où ils se réfugient, BOUGAINVILLE, *Voyage*, t. I, p. 127, dans POUGENS. || Mulet barbé, surmulet. || Mulet rayé, le mullo rayé.

— HIST. XVI° s. Sardines, mulets, merlans, esperlans, PARÉ, XXIV, 32.

— ÉTYM. Diminutif de *mulle* 2.

MULETIER (mu-le-tié; l'r ne se lie jamais; au pluriel, l's se lie: des mu-le-tié-z actifs), *s. m.* Conducteur de mulets.

— HIST. XVI° s. Laisser un si honneste gentilhomme pour un si vilain muletier, MARG. *Nouv.* XX.

— ÉTYM. *Mulet* 1.

† MULETIÈRE (mu-le-tiè-r') *s. m.* Femme d'un muletier.

† MULETIÈRES (mu-le-tiè-r'), *s. f. pl.* Terme de pêche. Sorte de filet.

† MULETON (mu-le-ton), *s. m.* Jeune mulet. Je ne connais aucune observation qui prouve qu'un mulet ait engendré; mais il est des observations bien attestées qui prouvent que des mules ont engendré un muleton, BONNET, *Contempl. natur. Œuv.* t. VIII, p. 90, dans POUGENS.

— ÉTYM. Diminutif de *mulet* 1.

† MULETTE (mu-lè-t'), *s. f.* Terme rural. Petite meule de blé.

— ÉTYM. Diminutif de *meule* 2.

† MULIER (mu-lié), *s. m.* Terme de pêche. Filet qui ressemble aux folles et qui est principalement employé pour prendre les poissons nommés mulets.

† MULION (mu-li-on), *s. m.* Genre de diptères des environs de Paris.

† 1. MULLE (mu-l'), *s. f.* Franche mulle, nom vieilli de la caillette, un des estomacs des ruminants.

— ÉTYM. *Franche*, et *mule*, qui avait anciennement le sens de poche.

† 2. MULLE (mu-l'), *s. m.* Genre de poissons (acanthoptérygiens) remarquables par leurs belles couleurs et la délicatesse de leur chair. Le rouget en fait partie.

— ÉTYM. Lat. *mullus*, rouget.

† 3. MULLE (mu-l'), *adj.* Se dit de la garance de qualité inférieure.

— ÉTYM. Lat. *mulleus*, qui est de couleur rouge, de *mullus*, mulle 2.

† MULLEQUIN (mu-le-kin), *s. m.* Ancienne espèce d'étoffe.

— HIST. XIII° s. Et molechins moult avenant, DU CANGE, *melocineus*.

— ÉTYM. Μολόχη, mauve; dit ainsi, d'après du Cange, à cause de la couleur de l'étoffe (voy. MOLEQUIN).

† MULLETTE (mu-lè-t'), *s. f.* || 1° Terme de fauconnerie. Gésier des oiseaux de proie qui vient après le jabot. || Avoir la mullette, se dit des oiseaux de proie chez lesquels cette partie est embarrassée par une humeur gluante et visqueuse. || 2° Se dit quelquefois de l'estomac du veau où se trouve la présure. || 3° Genre de coquilles bivalves.

— ÉTYM. Diminutif de *mulle* 1.

† MULON (mu-lon), *s. m.* Terme de pêche. Tas de morues qu'on fait avec celles qui ont reçu dix à douze soleils. || Un tas quelconque en forme de mule. Un petit mulon formé de tronçons d'arbres, revêtu d'écorce de bouleau, LA PÉROUSE, *Voyage*, t. III, p. 20, dans POUGENS.

— ÉTYM. Diminutif normand de *meule* 2.

MULOT (mu-lo; le *t* ne se lie pas; au pluriel, l's se lie: des mu-lo-z endormis; mulots rime avec repos, faux, etc.), *s. m.* || 1° Espèce de souris des champs. Il y a de certaines conjurations superstitieuses dont on se sert pour chasser les mulots et les serpents, THIERS, *Superstitions*, ch. 34, dans RICHELET. Le mulot est plus petit que le rat, et plus gros que la souris; il n'habite jamais les maisons, et ne se trouve que dans les champs et dans les bois, BUFF. *Quadrup.* t. II, p. 289. Les mulots n'entendent pas moins bien que les hamsters à faire de grands amas de graines et d'autres provisions, mais leurs terriers ne sont ni aussi profonds ni aussi spacieux que ceux des hamsters, BONNET, *Contempl. natur.* XII, 30. Les mulots font beaucoup de mal dans les prairies, dans les terres où ils creusent une multitude de souterrains, GENLIS, *Maison rust.* t. I, p. 324, dans POUGENS. || Fig. Endormeur de mulots, voy. ENDORMEUR. || Le mulot est le *mus sylvaticus* de Linné. || 2° Grand mulot, le surmulot, *mus decumanus*, Pall. || 3° Mulot volant, espèce de chauve-souris, myoptère, rat volant, Geoffroy St-Hilaire.

— HIST. XVI° s. Me courrouçant contre la taupe et mulots qui me font tant de mal, NOEL DU FAIL, *Contes*, ch. 34.

— ÉTYM. Hollandais, *mol*, taupe; angl. *mole*. Lehéricher le croit dit pour *murot*, dérivé du lat. *mus muris*, rat; mais il ne cite pas d'exemple de *murot*.

† MULOTER (mu-lo-té), *v. n.* Terme de vénerie. Se dit du sanglier qui fouille les caveaux du mulot, pour se repaître du grain qu'il y trouve amassé. || Un limier mulote lorsqu'il s'arrête sur tout ce qu'il rencontre, lorsqu'il gratte la terre sur les trous de taupe ou de mulot.

— ÉTYM. *Mulot*.

† MULQUINIER (mul-ki-nié), *s. m.* Ancien terme de commerce. Celui qui fabrique des toiles fines. Défendons à tous fabricans, tisserands et mulquiniers, de se servir d'aucun ingrédient pour plaquer, cirer ou gommer les pièces de batiste et linons, *Lett. patent.* du 9 août 1781, *Flandre et Hainaut*.

— HIST. XIV° s. Jehan Ratel telier de toiles..... Mathieu Wiet meulequinier, DU CANGE, *melocineus*.

— ÉTYM. *Mullequin*.

† MULSION (mul-sion), *s. f.* Action de traire les femelles laitières. Au nombre des ustensiles appropriés au service des bêtes bovines, on doit trouver ceux qui sont nécessaires pour opérer la mulsion.

— ÉTYM. Lat. *mulsionem*.

† MULTANGULAIRE (mul-tan-gu-lè-r') ou MULTANGULÉ, ÉE (mul-tan-gu-lé, lée), *adj.* Terme didactique. Qui a beaucoup d'angles. Figure multangulaire.

— ÉTYM. Lat. *multangulus*, de *multi*..., et *angulus*, angle.

† MULTI.... Préfixe qui signifie beaucoup, et vient du latin *multus* (voy. MOULT).

† MULTIARTICULÉ, ÉE (mul-ti-ar-ti-ku-lé, lée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est composé d'un grand nombre d'articles.

— ÉTYM. *Multi*..., et *article*.

† MULTIAXIFÈRE (mul-ti-a-ksi-fè-r'), *adj.* Terme de botanique. Inflorescence multiaxifère, inflorescence qui présente plus de trois axes de végétation, comme le thyrse du lilas.

— ÉTYM. *Multi*..., *axe*, et le lat. *ferre*, porter.

† MULTICAPSULAIRE (mul-ti-ka-psu-lè-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui porte beaucoup de capsules.

— ÉTYM. *Multi*..., et *capsule*.

† MULTICAULE (mul-ti-kô-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui a de nombreuses tiges. Le mûrier multicaule.

— ÉTYM. *Multi*..., et le lat. *caulis*, tige.

† MULTICOLORE (mul-ti-ko-lo-r'), *adj.* Terme didactique. Qui est d'un grand nombre de couleurs.

— ÉTYM. Lat. *multicolorus*, de *multi*..., et *color*, couleur.

† MULTICORNE (multi-kor-n'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a un grand nombre de cornes ou de tentacules.

— ÉTYM. *Multi*..., et *corne*.

† MULTICUSPIDÉ, ÉE (mul-ti-ku-spi-dé, dée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a beaucoup de pointes. Dents multicuspidées.

— ÉTYM. *Multi*..., et le lat. *cuspis*, pointe.

† MULTIDIGITÉ, ÉE (mul-ti-di-ji-té, tée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a beaucoup de doigts ou de divisions en forme de doigts.

— ÉTYM. *Multi*..., et le lat. *digitus*, doigt.

† MULTIEMBRYONNÉ, ÉE (mul-ti-an-bri-o-né, née), *adj.* Terme de botanique. Se dit d'une graine qui renferme plusieurs embryons.

— ÉTYM. *Multi*..., et *embryon*.

† MULTIFASCIÉ, ÉE (mul-ti-fa-ssi-é, ée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui porte un grand nombre de bandes colorées.

— ÉTYM. *Multi*..., et le lat. *fascia*, bande.

† MULTIFIDE (mul-ti-fi-d'), *adj.* Terme de botanique. Qui est partagé en nombreuses lanières. || Terme de botanique. Qui est divisé à peu près jusqu'à la moitié par plusieurs incisions aiguës dont on ne détermine point le nombre.

— ÉTYM. Lat. *multifidus*, de *multi*..., et *findere*, fendre.

MULTIFLORE [illegible], *adj.* Qui porte des fleurs nombreuses. [illegible] multiflore.

— ÉTYM. Lat. *multiflorus*, de multi..., et *flos*, fleur.

† **MULTIFORÉ, ÉE** (mul-ti-fo-ré, rée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est percé d'un grand nombre de trous.

— ÉTYM. *Multi*..., et *forer*.

MULTIFORME (mul-ti-for-m'), *adj.* Qui a plusieurs formes. Aristote a eu raison de dire que le genre du grand vautour était multiforme, puisque ce genre est en effet composé de trois espèces : du griffon, du grand vautour, et du vautour à aigrette, BUFF. *Ois.* t. I, p. 239. || Terme d'anatomie. Os multiforme, le cunéiforme.

— HIST. XVI° s. La vie est un mouvement inegal, irregulier et multiforme, MONT. III, 276.

— ÉTYM. Lat. *multiformis*, de *multi*..., et *forma*, forme.

† **MULTIJUGUÉ, ÉE** (mul-ti-ju-ghé, ghée), *adj.* Terme de botanique. Se dit d'une feuille composée d'un grand nombre de paires de folioles.

— ÉTYM. *Multi*..., et le lat. *jugum*, couple, paire.

† **MULTILABRE** (mul-ti-la-br'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a plusieurs lèvres, ou des lèvres très-plissées.

— ÉTYM. *Multi*..., et le lat. *labrum*, lèvre.

† **MULTILATÈRE** (mul-ti-la-tè-r'), *adj.* Terme didactique. Qui a beaucoup de côtés.

— ÉTYM. *Multi*..., et le lat. *latus*, *lateris*, côté.

† **MULTILOBÉ, ÉE** (mul-ti-lo-bé, bée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est partagé en plusieurs lobes. || Terme de botanique. Divisé par plusieurs incisions obtuses ; ce qui le distingue de multifide.

— ÉTYM. *Multi*..., et *lobe*.

† **MULTILOCULAIRE** (mul-ti-lo-ku-lè-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est partagé en plusieurs loges.

— ÉTYM. *Multi* ..., et le lat. *loculus*, loge.

† **MULTIMAMME** (mul-ti-ma-m'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a plus de deux mamelles.

— ÉTYM. *Multi*..., et le lat. *mamma*, mamelle.

† **MULTINERVÉ, ÉE** (mul-ti-nèr-vé, vée) ou **MULTINERVIÉ, ÉE** (mul-ti-nèr-vi-é, ée), *adj.* Terme de botanique. Qui est marqué de nervures nombreuses.

— ÉTYM. *Multi* ..., et *nerf*.

MULTINOME (mul-ti-nô-m'), *s. m.* Mot hybride et mauvais synonyme de polynome (voy. ce mot).

† **MULTIPARE** (mul-ti-pa-r'), *adj.* Terme de zoologie. Se dit des femelles qui font plusieurs petits à la fois.

— ÉTYM. *Multi*..., et le lat. *parĕre*, enfanter.

† **MULTIPARITÉ** (mul-ti-pa-ri-té), *s. f.* État d'une espèce dans laquelle la femelle est multipare.

† **MULTIPARTITE** (mul-ti-par-ti-t'), *adj.* Terme didactique. Qui est partagé en un grand nombre de parties. || Terme de botanique. Divisé très-profondément en un nombre indéterminé de lanières.

— ÉTYM. *Multi*..., et le lat. *partitus*, partagé.

† **MULTIPÈDE** (mul-ti-pè-d'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a un grand nombre de pattes. || *S. m.* Les multipèdes.

— ÉTYM. *Multi*..., et le latin *pes*, *pedis*, pied.

† **MULTIPÉTALÉ, ÉE** (mul-ti-pé-ta-lé, lée), *adj.* Dont la corolle est composée d'un grand nombre de pétales, par exemple le nymphæa.

— ÉTYM. *Multi*..., et *pétale*.

MULTIPLE (mul-ti-pl'), *adj.* || 1° Qui contient plusieurs choses, composé, divers, par opposition à simple, unique. [illegible] Le sentiment est un, le corps est multiple, BONNET, *Ess. anal. âme*, [illegible] || 2° Terme d'arithmétique. Qui contient un nombre quelconque un certain nombre de fois exactement. [illegible] est multiple de [illegible] || *S. m.* Un multiple. Neuf est un multiple de trois. || Terme de géométrie. Point multiple, point commun par lequel passent plusieurs branches d'une même courbe. || 3° Terme de grammaire. Sujet [illegible] || 4° Terme de botanique. [illegible] || 5° Terme de mécanique. [illegible] || 6° [illegible]

— ÉTYM. Lat. *multiplex*, de *multus*, beaucoup [illegible]

MULTIPLIABLE (mul-ti-pli-a-bl'), *adj.* Qui peut être multiplié. [illegible]

— HIST. XVI° s. Multipliable, [illegible]

— ÉTYM. *Multiplier* ; provenç. *multiplicable*, esp. *multiplicable*.

† **MULTIPLIANT, ANTE** (mul-ti-pli-an, an-t'), *adj.* || 1° Qui multiplie. || Verre multipliant, ou, substantivement, un multipliant, verre à facettes qui fait voir les objets répétés plusieurs fois. || 2° *S. m.* Multipliant, nom vulgaire du figuier religieux (urticées).

MULTIPLICANDE (mul-ti-pli-kan-d'), *s. m.* Terme de mathématique. Nombre à multiplier par un autre. Le multiplicande et le multiplicateur sont les deux facteurs du produit.

— ÉTYM. Lat. *multiplicandus*, devant être multiplié, de *multiplicare*.

MULTIPLICATEUR (mul-ti-pli-ka-teur), *s. m.* || 1° Terme de mathématique. Nombre par lequel on en multiplie un autre. || 2° Terme de physique. Nom d'un galvanomètre.

— ÉTYM. Lat. *multiplicatorem*, de *multiplicare*.

† **MULTIPLICATIF, IVE** (mul-ti-pli-ka-tif, ti-v'), *adj.* Qui concourt à multiplier. Cause multiplicative.

— ÉTYM. *Multiplier* ; provenç. *multiplicatiu*.

MULTIPLICATION (mul-ti-pli-ka-sion ; en vers, de six syllabes), *s. f.* || 1° Opération d'arithmétique, qui consiste à répéter un nombre autant de fois qu'il y a d'unités ou de parties d'unité dans un autre nombre donné. La multiplication de 100 par 10, de 4 par 3/5. || 2° En général, toute augmentation qui représente un nombre multiplié par un autre. La multiplication des crimes. Un de vos prophètes.... en a vu un millier [d'anges] qui exécutaient vos ordres, et dix mille fois cent mille qui demeuraient en votre présence.... cette prodigieuse multiplication qu'il en a faite par les plus grands nombres.... BOSS. *Élévations sur myst.* IV, 1. || La multiplication des pains, le miracle que fit Jésus-Christ en nourrissant une multitude avec cinq pains. || Fig. et par plaisanterie, multiplication des espèces, action de faire de la fausse monnaie. || 3° Il se dit de l'augmentation en nombre des espèces vivantes, par voie de génération. Depuis la multiplication du genre humain, il n'y avait point d'exemple que Dieu eût permis le mariage de frère à sœur, BOSS. *Var.* VII, 43. Je n'ai plus douté après cela de la vérité des expériences d'Agricola sur la multiplication des plantes par leurs feuilles, BONNET, *Us. feuill. plant.* 4° *mém.* Les causes de destruction, d'anéantissement et de stérilité suivent immédiatement celles de la trop grande multiplication, BUFF. *Quadrup.* t. II, p. 103. || 4° Monstruosité végétale consistant dans l'augmentation du nombre de certains organes, par l'apparition d'organes surnuméraires.

— HIST. XIII° s. Quant tu averas tot divisé que li nombres deseure sera menres [moindre] de celi desous, tu garderas ce nombre dehors et le proveras après par multiplication, *Comput*, f. 16. || XIV° s. Multiplication excessive d'enfans, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVI° s. La multiplication de nos inventions, MONT. IV, 330.

— ÉTYM. Prov. *multiplicatio* ; espagn. *multiplicacion* ; ital. *multiplicazione*, de *multiplicationem*, de *multiplicare*. On a dit *multepliement*, au XII° siècle : Le multepliement del pople Deu, *Rois*, p. 2.

MULTIPLICITÉ (mul-ti-pli-si-té), *s. f.* Grand nombre. La multiplicité des lois, des emplois. Tous ceux qui, s'apercevant de l'impertinence des fausses religions qui avaient cours, refusaient d'adorer la multiplicité des dieux du paganisme, n'en pouvant admettre qu'un, LAMOTHE LE VAYER, *Vertu des païens*, I, *Observations sur les trois états*. Il n'y a rien de plus opposé au principal but des substitutions que la multiplicité des possesseurs, PATRU, *Plaidoyer* 12, dans RICHELET. Cet avis du sage qui nous doit servir de règle en une infinité d'occasions : [illegible], ne vous engagez pas dans une multiplicité d'actions, NICOLE, *Ess. mor.* 3° traité, ch. 8. On devait partir aujourd'hui pour Fontainebleau, où les plaisirs devaient devenir des peines par leur multiplicité, SÉV. 100.

— HIST. XIV° s. [illegible]

— ÉTYM. [illegible] *multiplicidad* ; ital. [illegible], du lat. *multiplex*, multiple.

MULTIPLIÉ, ÉE (mul-ti-pli-é, ée), *part. passé* de multiplier. || 1° [illegible] arithmétique de la multiplication. Un nombre multiplié par un autre. || 2° Augmenté en nombre. [illegible] || Par extension, [illegible] || [illegible] Terme de botanique. Fleurs multipliées, [illegible]

MULTIPLIER (mul-ti-pli-é), je multipliais, nous multiplions, vous multipliiez ; que je multiplie, que nous multipliions, que vous multipliiez. || 1° Terme d'arithmétique. Répéter un nombre autant de fois qu'il y a d'unités dans un autre nombre donné, ou, plus généralement, trouver un nombre dit produit qui soit avec le multiplicande dans le même rapport que le multiplicateur est avec l'unité (cette dernière définition est faite en vue des multiplicateurs fractionnaires). Multiplier un nombre entier par trois, par quatre, par une fraction. || Fig. et absolument. Ce chef de parti [Conti] était un zéro qui ne multipliait que parce qu'il était prince du sang, RETZ, II, [illegible]. || 2° Augmenter le nombre, la quantité. Vous avez promis que vous multiplieriez leur race comme les étoiles du ciel et comme le sable qui est sur le rivage de la mer, SACI, *Bible*, *Daniel*, III, 36. J'aime à vous écrire : je parle à vous, je cause avec vous ; il me serait impossible de m'en passer, mais je ne multiplie pas ce goût, SÉV. 9 oct. 1675. Tu as multiplié tes idolâtries, BOSS. *Hist.* II, 10. Un [illegible] qu'elle retira du duché de Rethelois lui servit à multiplier ses bonnes œuvres, ID. *Anne de Gonz.* [illegible] [la reine Anne, malade] multiplie ses aumônes toujours abondantes, elle redouble ses dévotions toujours assidues, ID. *Mar.-Thér.* Multipliez vos jours, comme les cerfs et les corbeaux, que la fable ou l'histoire fait vivre durant tant de siècles, [illegible] *Sermons*, *Mort*, I. Il [Jésus-Christ] multiplia tellement les pains, que de ce qui resta l'on put encore remplir jusqu'à sept paniers, [illegible] 6° *dim. après la Pentec. Dominic.* t. III, p. 43. [illegible] il recueillait tous les bienfaits du roi dans son cœur pour multiplier sa reconnaissance, FLÉCH. *Duc de Mont.* Tous les philosophes conviennent qu'il ne faut pas multiplier les êtres sans nécessité : ils conviennent donc tous malgré eux qu'il n'y a qu'un Dieu, VOLT. *Memmius*, 3° *lett.* Il ne faut pas plus multiplier les importunités que les êtres, ID. *Lett. inéd.* (éd. RENOUARD), p. 252, dans POUGENS. Sa beauté si brillante [de Mlle de Lafayette], que multipliaient tant de grâces, allait se revêtir pour jamais d'un habit grossier de bure, GENLIS, *Mlle de Lafayette*, p. 330, dans POUGENS. || Fig. et par plaisanterie, multiplier les armes du roi, faire de la fausse monnaie. || 3° *V. n.* Augmenter en nombre. Les [illegible] multiplient [illegible], PASC. *Préface* [illegible]. || 4° Augmenter en nombre par la génération. Les hommes ne multiplient pas aussi aisément qu'on le pense ; le tiers des enfants est mort au bout de dix ans, VOLT. *Mœurs*, ch. 1. Chez les insectes, les espèces qui multiplient le plus sont pour l'ordinaire celles qui ont le plus d'ennemis, BONNET, *Contempl. nat. Œuv.* t. VIII, p. 269, dans POUGENS. Dieu dit : multipliez et croissez à l'envi : Nul précepte jamais n'a mieux été suivi ; Et l'on continuera sûrement de le suivre, COLLIN D'HARLEV. *Vieux célib.* III, 2. || 5° Se multiplier, *v. réfl.* Devenir plus nombreux. Prévoyant que les sectes se multiplieraient à l'infini, BOSS. *Reine d'Anglet.* Le nombre des gens qui pensent raisonnablement se multiplie tous les jours ; si cela continue, la raison rentrera un jour dans ses droits, VOLT. *Lett. Thiriot*, 13 avril 1736. [illegible] souvent dans la chimie le nombre des substances regardées comme simples se multiplier, [illegible] qu'une meilleure philosophie ou des observations plus exactes détruisent des hypothèses d'après lesquelles on s'était permis de confondre des substances séparées, CONDORCET, *Margraaf*. || Par exagération. Il se multiplie, il a le don de se multiplier, se dit d'un homme qui semble être en plusieurs endroits à la fois. Il semble qu'il se multiplie dans une action, BOSS. *Louis de Bourbon*. || 6° Augmenter en nombre par la génération. Il les bénit en disant : croissez et multipliez-vous, et remplissez les eaux de la mer ; et que les oiseaux se multiplient sur la terre, SACI, *Bible*, *Genèse*, I, 22. Ce peuple se multiplie à l'infini, FÉN. *Tél.* V. Les martinets [illegible] se sont prodigieusement multipliés et ont entièrement détruit les sauterelles, BUFF. [illegible]

— HIST. XII° s. De grant oultrage [illegible] montepliée ; Ainz se monte et creisse [illegible] humme, *Sermons*, XXXIII. Tuz les [illegible] fait ne porreit nuls numbrer, Nis [illegible] en cent multiplier, Ne dei je les [illegible] par ço laissier, *Th. le mart.* [illegible] Symons se voit si d'honor montepliez, *Berte*, [illegible] Ains que cis [illegible] fust amassés, Ne ne cesse de multiplier li accreissire et de [illegible] [illegible] nombre par [illegible], *Compot*, f. [illegible] [illegible] du vin multiplié [illegible] plus grant esperance, ORESME, *Eth.* [illegible]

compagnie des seigneurs de France estoit grandement multipliée et accroissoit tous les jours, FROISS. I, I, 123. Tous les jours montepliont l'ost au duc d'Anjou et lui venoit gens de tous costes, ID. II, II, 10. Tant les deux le superfluité et la sumptuosité s'alloient multipliant en peu de temps à Rome, AMYOT, Marius, 60. Cette once de vraisemblance qui vous mettez, multipliez la de cent, de mille [illegible]. Il en adviendra que.... MONT. II, 318. Nostre [illegible] a beau se multiplier et diversifier en nouveaux [illegible], ID. III, 9. Et ils en chasserent ces nouveaux [illegible], craignants que par succession de temps [illegible] ne vinssent à multiplier tellement.... ID. I, 334.

— ÉTYM. Wall. mompli, mopli, croître, fructifier; provenç. multiplicar, multiplier; espagn. multiplicar; ital. multiplicare; du lat. multiplicare, de multiplex, multiple.

† MULTIPLIEUR (mul-ti-pli-eur), *s. m.* Celui qui multiplie.

— HIST. XVI^e s. C'est un enchanteur et un multiplieur de paroles, *Lancelot du lac*, t. III, f° 85, dans LACURNE.

† MULTIPOLAIRE (mul-ti-po-lê-r'), *adj.* Terme didactique. Qui a plusieurs pôles.

— ÉTYM. *Multi...*, et *pôle*.

† MULTIPONCTUÉ, ÉE (mul-ti-pon-ktu-é, ée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est marqué d'un grand nombre de points enfoncés ou colorés.

— ÉTYM. *Multi...*, et *ponctué*.

† MULTISÉCULAIRE (mul-ti-sé-ku-lê-r'), *adj.* Âgé de plusieurs siècles; durant depuis plusieurs siècles. Les pentes du Liban, où se développe depuis des temps très-anciens la végétation multiséculaire des cèdres, LARTET, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LX, p. 799.

— ÉTYM. *Multi...*, et *séculaire*.

† MULTISÉQUÉ, ÉE (mul-ti-sé-ké, kée), *adj.* Terme didactique. Partagé en plusieurs parties. Feuilles multiséquées, feuilles partagées en beaucoup de segments allant jusqu'à la base ou jusqu'à la côte moyenne.

— ÉTYM. *Multi...*, et le lat. *secare*, couper.

† MULTISÉRIÉ, ÉE (mul-ti-sé-ri-é, ée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Se dit de parties qui sont disposées sur plusieurs rangs.

— ÉTYM. *Multi...*, et *série*.

† MULTISILIQUÉ, ÉE (mul-ti-si-li-ké, kée), *adj.* Terme de botanique. Qui porte de nombreuses siliques. ‖ *S. f. plur.* Les multisiliquées.

† MULTISILIQUEUX, EUSE (mul-ti-si-li-keû, keû-z'), *adj.* Synonyme de multisiliqué. Fruits multisiliqueux.

— ÉTYM. *Multi...*, et *silique*.

MULTITUDE (mul-ti-tu-d'), *s. f.* ‖ 1° Grand nombre. [illegible] multitude : en considérant l'Église comme unité, le pape quelconque est le chef, est comme tout; en la considérant comme multitude, le pape n'en est qu'une partie.... la multitude qui ne se réduit pas à l'unité est confusion, l'unité qui ne dépend pas de la multitude est tyrannie, PASC. *Pens.* XXIV, 84, éd. HAVET. L'Égypte, dans une étendue assez bornée, renfermait autrefois un grand nombre de villes et une multitude incroyable d'habitants, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. I, p. 10, dans POUGENS. Il ne faut pas plus se plaindre de la multitude des livres que de celle des citoyens, VOLT. *Dict. phil.* [illegible] Je dois des multitudes de lettres, surtout à M. Moulton.... J. J. ROUSS. *Lett. à du Peyrou*, 18 sept. 1765. Des multitudes innombrables de têtes et d'yeux noirs sont tournés vers la barrière d'où les chevaux doivent s'élancer, STAEL, *Corinne*, IX, 1. ‖ 2° Absolument. Un grand nombre d'hommes. Les [illegible] de la multitude. Ces multitudes [de soldats] [illegible] les unes contre les autres, non-seulement sans avoir aucun intérêt au procès, mais sans savoir de quoi il s'agit, VOLT. *Dict. phil. Guerre.* ‖ 3° Le peuple, le vulgaire. Comme, en un grand dessein et qui veut promptitude, On ne s'explique pas avec la multitude, CORN. *Sertor.* V, 6. Quand une fois on a trouvé le moyen de prendre la multitude par l'appât de la liberté, elle suit en aveugle, pourvu qu'elle en entende seulement le nom, BOSS. *Reine d'Anglet.* Mon Sauveur, vous êtes trop incompatible, on ne peut s'accommoder avec vous; la multitude ne sera pas de votre côté; aussi, mes frères, ne la vent-il pas; c'est la multitude qu'il a noyée par les eaux du déluge; c'est la multitude qu'il a consumée par les feux du ciel; c'est la multitude qu'il a abîmée dans les flots de la mer Rouge, ID. 1^er^ *sermon, Nativité*, 3. Tel est le caractère de la multitude : ou elle se livre bassement à l'esclavage, ou elle domine avec insolence, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. X, p. 57, dans POUGENS. Tant il est vrai que, de tous les biens humains, il n'en est point de plus agréable à la multitude que la liberté, ID. *ib.* p. 289. La multitude est généralement sacrifiée aux passions de quelques oppresseurs privilégiés, RAYNAL, *Histoire philos.* XI, 24.

— REM. Multitude est un de ces noms collectifs avec lesquels on peut mettre au pluriel le verbe dont il est le sujet : Une multitude de sauterelles ont infesté ou a infesté ces campagnes.

— HIST. XII^e s. Cum grande est la multitudine de la tue dulceur, sire! *Liber psalm.* p. 37. Ço dist nostre sires : ceste merveilleuse multitudine de pople que tu as veue, te livrerai à cest jur de ui, *Rois*, 324. ‖ XIII^e s. En toutes batailles multitude ne vault pas tant comme vertuz, J. DE MEUNG, *Végèce*, I, 8. ‖ XVI^e s. S'en va mettre pied à terre dans la cour de Yemau, où tant de gens arrivoient... cette troupe, entrée dans la multitude du chasteau, commence à jouer des mains, D'AUB. *Hist.* II, 116.

— ÉTYM. Prov. *multitut*; espag. *multitud*; ital. *multitudine*; du lat. *multitudinem*, qui vient de *multus* (voy. MOULT). Palsgrave, p. 23, au XVI^e siècle, prononçait *moultitude*.

MULTIVALVE (mul-ti-val-v'), *adj.* ‖ 1° Terme d'histoire naturelle. Qui est composé de plusieurs pièces ou valves, en parlant des coquilles. ‖ *S. f. pl.* De belles multivalves. ‖ 2° Terme de botanique. Se dit des capsules qui sont formées d'un nombre indéfini de valves. Péricarpes multivalves.

— ÉTYM. *Multi...*, et *valve*.

† MULTONGULÉ, ÉE (mul-ton-gu-lé, lée), *adj.* Terme de zoologie. Se dit d'un mammifère qui porte plus de deux sabots à chaque pied. ‖ *S. m. pl.* Les multongulés.

— ÉTYM. *Multi...*, et le lat. *ungula*, ongle.

† MUMIE (mu-mie), *s. f.* voy. MOMIE.

† MUNCOS (mun-kos'), *s. m.* Nom spécifique donné par Lesson à un ichneumon (digitigrades), la mangouste de l'Inde.

† MUNDICK (mon-dik), *s. m.* Les mineurs ont appelé mundick, cette poussière qu'ils rejettent comme trop appauvrie, et dont en effet on ne peut tirer, avec beaucoup de travail, qu'une très-petite quantité d'étain; la substance de ce mundick n'est, pour la plus grande partie, que de l'arsenic décomposé, BUFF. *Min.* t. V, p. 179, dans POUGENS.

† MUNGO (mon-go), *s. m.* Étoffe faite avec des morceaux de laine neufs, mais trop petits pour être employés par le tailleur.

— ÉTYM. On dit que ce mot vient de l'anglais *must go*, cela doit aller.

† MUNGOS (mon-gos'), *s. m.* Nom donné dans l'Inde aux semences de l'*ophiorrhiza mungos* (rubiacées), laquelle est appelée mungo par Garcias.

MUNI, IE (mu-ni, nie), *part. passé* de munir. Pourvu de choses nécessaires à la défense ou à la subsistance. Une ville munie de provisions de guerre. ‖ Fig. Et, l'oreille effrayée, il faut depuis l'Issel, Pour trouver un beau mot courir jusqu'au Tessel; Oui, partout de son nom chaque place munie Tient bon contre le vers, en détruit l'harmonie, ID. *Ép.* IV. ‖ En général, pourvu de. C'est là que le prélat, muni d'un déjeuner, Dormant d'un léger somme, attendait le dîner, BOIL. *Lut.* I. Au point du jour elle vole à Paris, Munie de l'ordre du ministre, VOLT. *Ingénu*, 18.

MUNICIPAL, ALE (mu-ni-si-pal, pa-l'), *adj.* ‖ 1° Dans l'antiquité romaine, qui appartient à un municipe. Cicéron était d'origine municipale. ‖ Par extension. Cet homme [à Athènes] par son testament, Selon les lois municipales, Leur laissa tout son bien, LA FONT. *Fabl.* II, 20. ‖ 2° Aujourd'hui, qui appartient à la municipalité. Les règlements municipaux. Des familles riches qui, satisfaites d'une illustration municipale, préféraient l'honneur paisible d'occuper dans leur ville les premières places à l'ambition de briller au second rang dans la cour ou dans la capitale, CONDORCET, *Maurepas.* ‖ Billet municipal, s'est dit d'une espèce de bons destinée à rembourser les créanciers de la commune, jusqu'à ce que les municipalités eussent les fonds nécessaires pour les retirer. ‖ Garde municipale, se dit d'une garde soldée en partie par la ville de Paris et en partie par l'État, pour veiller au maintien de l'ordre dans la capitale. Garde municipale à pied. Garde municipale à cheval. ‖ *S. m.* Garde municipal, ou, populairement, un municipal, chaque membre de la garde municipale. ‖ 3° Il se dit des magistrats, des fonctionnaires qui administrent une municipalité. Le corps municipal. Le gouvernement municipal, qui est le meilleur, parce qu'il est le plus naturel, fut conservé dans toutes les villes, VOLT. *Hist. parl. Avant-prop.* ‖ Le conseil municipal, conseil formé du maire, des adjoints du maire, et des conseillers, et devant lequel sont portées les affaires de la commune. ‖ *S. m. pl.* Les municipaux, les magistrats qui administrent une commune. ‖ Agent municipal, se disait, sous la république, des administrateurs d'une commune de plus de 5000 âmes.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *municipal*; ital. *municipale*; du lat. *municipalis*, de *municipium*, municipe.

† MUNICIPALEMENT (mu-ni-si-pa-le-man), *adv.* Selon les formes municipales. Il ne faut que des yeux pour voir que les villes gouvernées municipalement sont riches, VOLT. *Lett. d'Argenson*, 21 juin 1739.

MUNICIPALITÉ (mu-ni-si-pa-li-té), *s. f.* ‖ 1° Le corps des officiers qui administrent une commune. Assembler la municipalité. ‖ 2° La commune, le territoire administré par des magistrats municipaux. Il est de telle municipalité. ‖ 3° La maison où les officiers municipaux tiennent leurs séances et ont leurs bureaux. Son acte de naissance est à telle municipalité. On dit plutôt mairie.

— ÉTYM. *Municipal*.

1. MUNICIPE (mu-ni-si-p'), *s. m.* Ville du Latium et de l'Italie qui vivait d'après ses propres lois et coutumes, et qui participait au droit de bourgeoisie romaine. Le municipe différait de la colonie, en ce que la colonie avait les lois de la mère patrie. Il y avait aussi des municipes hors de l'Italie. Dans les municipes d'Italie, le droit de rendre la justice aux citoyens, au moins en matière civile et en première instance, appartenait à certains magistrats municipaux, *duumviri*, *quatuorviri*, etc. GUIZOT, *Hist. de la civilis.* 2^e leçon.

— ÉTYM. Lat. *municipium*; anc. lat. *moinicipium*; de *munia*, équivalent de *munera*, fonctions, et *capere*, prendre, tenir.

† 2. MUNICIPE (mu-ni-si-p'), *s. m.* Habitant d'un municipe. Les municipes étaient premièrement citoyens romains; conséquemment ils jouissaient de beaucoup de droits et de privilèges qui n'appartenaient qu'aux seuls citoyens romains; cependant.... BOUCHAUD, *Instit. Mém. scienc. mor. et pol.* t. III, p. 141.

— ÉTYM. Lat. *municeps* (voy. MUNICIPE 1).

MUNIFICENCE (mu-ni-fi-san-s'), *s. f.* Qualité qui porte à faire de grandes libéralités. À la munificence divine, il ne lui faut point de raison, si l'on peut parler de la sorte; c'est la propre nature de Dieu, BOSS. *Sermons, Bonté*, 1. Forme, exprime un désir, et ma reconnaissance Ne mettra point de borne à ma munificence, LEMERC. *Frédégonde et Br.* V, 1.

— HIST. XV^e s. La voix de pitié se nomme autrement munificence, GERSON, dans le *Dict.* de DOCHEZ. ‖ XVI^e s. Munifiance, MONET, *Dict.* Chascun de ses amis [de Crésus] n'estimant pas que ce feust assez faire de luy en offrir seulement autant [d'argent] qu'il en avoit receu de sa munificence, MONT. IV, 11.

— ÉTYM. Lat. *munificentia*, de *munus*, proprement charge, fonction, et, par dérivation, don, et aussi œuvre utile, édifice (voy. MUNIR), et *facere* faire.

MUNIR (mu-nir), *v. a.* ‖ 1° Pourvoir, garnir de ce qui est nécessaire à la défense ou à l'approvisionnement de lieux de guerre. Vous pouvez cependant faire munir ces places, CORN. *Nicom.* II, 3. Gand tombe avant qu'on pense à le munir, BOSSUET, *Marie-Thérèse.* D'une première vue il découvre un passage assuré pour le secours [d'une ville assiégée] aux endroits qu'un ennemi vigilant n'a pu encore assez munir, ID. *Louis de Bourbon.* ‖ Par extension. On le munit d'un passe-port, de recommandations. Saint Charles Borromée examinait lui-même les pièces qu'on jouait à Milan; il les munissait de son approbation et de son seing, VOLT. *Dict phil. Police des spectacles.* ‖ 2° Se munir, *v. réfl.* Se pourvoir, être pourvu. Ne se pouvant munir encontre tant de maux, RÉGNIER, *Sat.* XIV. Borée et le soleil virent un voyageur Qui s'était muni par bonheur Contre le mauvais temps, LA FONT. *Fabl.* VI, 3. Ils [les conquérants, les politiques] se seront munis de tous côtés par des précautions infinies.... BOSS. *Duch. d'Orl.* Trouvez-vous ce soir devant les Chartreux, et munissez-vous de deux [illegible], GENLIS, *Veill. du chât.* t. I, p. 311, dans POUGENS. ‖ Se munir de patience, se préparer à supporter avec résolution, avec courage. Dans les maux violents, le cœur se munit de toute sa constance, FLÉCH. *Mme de Mont.*

— HIST. Un roy ne peult avoir forteresse plus forte ne plus munie que l'amour, la foy et la bienveillance des hommes, AMYOT, *Arat.* 60. Sans la-

[illegible], naturo [illegible] avoit [illegible] à planté de tout ce qu'il [illegible], MONT. I, 163. Alors l'ichneumon [illegible] son corps, l'enduit et le crouste tout à l'entour de limon, ID. II, 166.

— ÉTYM. Lat. *munire*, pourvoir, fortifier ; d'un radical *moen* qui appartient à la langue de l'ancienne Italie, *moenia*, murailles, coque, *moenicus*, commun. [illegible], anc. lat. *munerus*, même sens, radical qui se trouve aussi dans *com-munis*, commun. La racine de *moenia*, *munera*, *munire*, est le sanscrit *mû*, lier. *Munire* est le dénominatif de *munus*.

MUNITION (mu-ni-sion ; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* ‖ 1° *Au pluriel.* Chose dont on munit. Munitions de guerre et de bouche. Elle abandonne pour avoir des armes et des munitions, non-seulement ses joyaux, mais.... BOSS. *Reine d'Anglet.* ‖ Fig. Les munitions de gueule, des provisions pour faire bonne chère. ‖ Munitions d'amour, le fard, les mouches, les pommades, etc. Elle se coula dans un petit cabinet, suivie de sa suivante morisque, qui lui apporta toutes ses munitions d'amour, SCARRON, *Rom. com.* dans LE ROUX, *Dict. com.* ‖ 2° Spécialement, poudres et projectiles. Les munitions commençaient à manquer. ‖ 3° *Au sing.* Pain de munition, le pain que l'on distribue aux soldats pour leur nourriture. ‖ Fusil de munition, fusil de gros calibre, qui est l'arme ordinaire des soldats d'infanterie.

— HIST. XVIe s. S'ensuit la façon de faire la munition et composition de feu gregeois, *Livre de canonerie*, dans REINAUD et FAVÉ, *Du feu grégeois*, p. 142. On luy pourra [au précepteur] joindre quelque homme de lettres qui à chasque besoing fournisse les munitions [les instructions pour l'élève] qu'il fauldra, MONT. I, 174. Avec cette munition [de bons préceptes] il l'envoya [Alexandre] à subjuguer le monde à tout seulement 30000 hommes, ID. I, 180. Des gelées si aspres que le vin de la munition se coupoit à coups de hache, ID. I, 261. Ce livret contenoit l'estat de la munition dont il avoit fait faire provision pour la guerre, de bledz, d'armes... AMYOT, *C. d'Utiq.* 77. L'armée n'avoit qu'un très petit equipage pour les munitions, LANOUE, 627. Vingt mille pains de munition, CARL. VI, 22. Il avoit fait faire une munition de pain pour dix jours, M. DU BELLAY, 618. Les [illegible] champions.... consommerent leurs munitions à force de tirer aux moineaux, RAB. IV, *Prol. de l'autheur.*

— ÉTYM. Lat. *munitionem*, de *munire*, munir. Le peuple dit d'ordinaire *amunition*, *amonition*, c'est un archaïsme : *amunition* se trouve dans Carloix, IV, 14, et dans Paré, t. III, p. 705.

MUNITIONNAIRE (mu-ni-sio-nè-r'), *s. m.* Celui qui est chargé de fournir les munitions nécessaires à la subsistance des troupes. Les munitionnaires des places frontières et armées du roi, avec les huit vivandiers ordinaires vendant vin en gros à la suite de la cour, *Arrêt de la Cour des aides*, 14 oct. 1615. Le meilleur moyen de pouvoir avoir toujours de bonnes victuailles est d'établir un munitionnaire général, *Corresp. de Colbert*, III, 443. Antipater quitta le service des Arabes pour celui des Romains; il devint leur munitionnaire et fit une grande fortune dans les vivres, VOLT. *Philos. Nouv. Test. Hérode.* On entendit ses cris de fureur [de Napoléon] contre l'un des hommes chargés de cet approvisionnement [de Smolensk] ; le munitionnaire n'obtint la vie qu'en se traînant longtemps sur ses genoux aux pieds de Napoléon, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IX, 14.

— HIST. XVIe s. Les [illegible] prises, on les [illegible] pour les munitionnaires, et [illegible] on [illegible] où il n'y avoit point de garnison, de [illegible] une lieue à la ronde d'icelle, si elles n'en-[illegible] munitions, [illegible], 628.

— ÉTYM. [illegible]

† **MUNITIONNER** (mu-ni-sio-né), *v. a.* Pourvoir de [illegible]. [illegible]

— HIST. XVIe s. [illegible] au gré de [illegible] *Hist.* [illegible] pièces de [illegible] ID. 43 [illegible]

† **MUNSTÉRIEN** [illegible], *s. m.* Sectateur de Jean de Leyde, chef des premiers anabaptistes au XVIe siècle, ainsi dit parce que leur [illegible] Munster.

† **MUNYCHION** [illegible], *s. m.* [illegible] à partir [illegible]

[illegible], *s. m.* Voy. [illegible]

[illegible] ‖ 1° Terme [illegible] qui a le caractère de la [illegible], qui est en [illegible] aussi bien chez les végétaux que chez les animaux. Ligaments muqueux. Quand la surabondance du suc muqueux distend fortement les vaisseaux des arbres, FOURCROY, *Connaiss. chim.* t. VII, p. 140, dans POUGENS. ‖ Réseau muqueux, nom donné autrefois à la couche qui produit la coloration de la peau. Vossius attribuait la couleur des nègres à une maladie ; Ruysch a mieux rencontré en les disséquant, et en enlevant avec une adresse singulière le corps muqueux réticulaire qui est noir ; et malgré cela il se trouve encore des physiciens qui croient les noirs originairement blancs, VOLT. *Dict. phil. Anatomie.* La membrane muqueuse est blanche chez nous, ID. *Mœurs*, 141. ‖ On dit maintenant couche pigmentaire de la peau. ‖ 2° Aujourd'hui, particulièrement, qui a ou qui produit de la mucosité animale. Glandes muqueuses. ‖ Membrane muqueuse, ou, substantivement, une muqueuse, nom des membranes qui tapissent les cavités du corps humain ouvertes au dehors, et dont la surface libre est habituellement humectée d'un fluide muqueux. ‖ 3° Râle muqueux, voy. RÂLE. ‖ 4° Fièvre muqueuse, fièvre mal définie et qui est tantôt une dothiénentérie légère, tantôt une irritation des membranes muqueuses digestive et pulmonaire avec fièvre.

— HIST. XVIe s. Quelques fois, par une grande contusion, la chair contuse devient mucqueuse et boursouflée, comme si on l'avoit enflée de vent, PARÉ, X, 6.

— ÉTYM. Lat. *mucosus*, de *mucus*, morve, mucus.

MUR (mur), *s. m.* ‖ 1° Ouvrage de maçonnerie dressé et portant en terre sur des fondements, ou sur un plancher artificiel. Un mur solide. Le mur s'écroula. Ainsi tel autrefois qu'on vit avec Faret Charbonner de ses vers les murs d'un cabaret.... BOIL. *Art poét.* I. Vous êtes en des lieux soumis à sa puissance [de Néron] ; Ces murs mêmes, seigneur, peuvent avoir des yeux, RAC. *Brit.* II, 6. Des murs de ce palais ouvrez-lui la barrière, ID. *Bajaz.* I, 2. Et jusqu'au pied des murs que la mer vient laver, ID. *ib.* V, 11. Déjà leurs mains [des Cosaques] avides de pillage s'étendaient, quand tout à coup tous sont détruits, écrasés, lancés dans les airs avec ces murs [du Kremlin] qu'ils venaient dépouiller, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IX, 6. ‖ Ne laisser que les murs, se dit de celui qui emporte tout ce qui est dans une maison, dans un appartement. .... La nuit passée, un nombre de bandits N'a laissé que les murs dans le prochain logis, REGNARD, *Fol. amour.* I, 3. ‖ Entre quatre murs, dans un logis non meublé. Elle vit sous un toit entre quatre murs tout dépouillés, DIDER. *Père de famille*, I, 7. ‖ Entre quatre murs, se dit aussi pour en prison. On l'a mis entre quatre murs. ‖ Fig. Être au pied d'un mur sans échelle, manquer une affaire, une entreprise pour ne s'être pas pourvu de ce qui était nécessaire. ‖ Fig. Mettre un homme au pied du mur, le forcer à prendre un parti, ou bien le réduire à ne pouvoir rien répondre. Ils sont au pied du mur par notre concert, BOSS. *Lett. quiét.* 288. Le procureur général continuait ses difficultés, et, lorsqu'on croyait l'avoir mis au pied du mur, il en inventait de nouvelles, ST-SIM. 250, 58. ‖ Par plaisanterie, on dit qu'un mur crève de rire, pour exprimer qu'il est crevassé, ruineux. ‖ Il vaudrait autant se battre la tête contre un mur, c'est se donner la tête contre un mur, c'est donner de la tête contre un mur, se dit pour exprimer qu'on s'efforce inutilement. ‖ Vous tirerez aussitôt, vous tirerez plutôt de l'huile d'un mur, se dit à celui qui veut avoir de l'argent d'un avare, ou obtenir quelque chose d'un homme dur. ‖ Cet homme tirerait de l'huile d'un mur, par son adresse et par son industrie il tirerait de l'argent, des secours, d'où les autres n'en pourraient jamais tirer. ‖ 2° Gros mur, un des principaux murs sur lesquels porte tout le bâtiment. ‖ Mur de face, gros mur qui est à la face du bâtiment. ‖ Mur latéral, celui qui forme l'un des côtés. ‖ Mur de pignon, mur qui s'élève jusqu'au-dessus du toit, le supporte et en a la forme. ‖ Mur de refend, voy. REFEND. ‖ Mur de parpaing, mur formé de pierres qui en traversent l'épaisseur. ‖ Mur de clôture, mur qui enferme les cours, les jardins, les parcs, etc. ‖ Mur d'appui, celui qui n'est qu'à la hauteur d'un mètre ou environ. ‖ Murs d'un parc, d'un jardin, les murs qui enferment un parc, un jardin. ‖ Mur de terrasse, mur qui retient les terres d'une terrasse, d'une [illegible], d'un boulevard. ‖ Mur de dossier, celui qui s'élève au-dessus d'un toit et auquel sont adossés des tuyaux de cheminée. ‖ Aile de mur, partie d'un mur de dossier qui excède l'emplacement qu'occupent les tuyaux de cheminée, et qui a ordinairement la forme d'un trapèze. ‖ Mur bouclé ou [illegible], celui dans lequel le parement est [illegible] de la masse. ‖ Mur en ailes, mur qui sert à [illegible] un mur de face ou un pignon. ‖ Mur en [illegible], mur qui porte à faux. ‖ Mur en décharge, mur dont le poids est allégé par des arcades. ‖ Mur de [illegible], mur intérieur d'un réservoir. ‖ Mur [illegible] fondé sur pilotis ou sur une grille de charpente. ‖ Mur mitoyen, voy. MITOYEN. ‖ 3° Murs d'une ville, ou, absolument, les murs, les murs qui entourent une ville. Il est doux de revoir les murs de la patrie, CORN. *Sertor.* III, 2. Dans les murs, hors des murs, tout parle de sa gloire, ID. *Hor.* V, 3. En Jérusalem l'herbe cache les murs! RAC. *Ath.* [illegible] Quelle gloire il acquit dans ces [illegible] Perdus par les chrétiens sous les murs de Damas! VOLT. *Zaïre*, I, 1. Que tous les protestants, à la fois accablés, Dans les murs, hors des murs, [illegible] en foule immolés, M. J. CHÉN. *Charles IX*, [illegible]. Diodore de Sicile rapporte que des écrivains postérieurs à Ctésias bornaient la hauteur de ces murs [de Babylone] à cinquante coudées, et c'est l'opinion suivie par Strabon ; or cinquante coudées du grand stade de Babylone vaudraient environ [illegible] mètres ou 71 de nos pieds, GOSSELIN, *Instit. Mém. inscr. et belles-lett.* t. VI, p. 127. ‖ 4° Murs, au pluriel, se dit quelquefois pour ville. Depuis combien de temps êtes-vous dans nos murs? Du fleuve [illegible] dompté [le Rhin] la déroute éclatante À [illegible] jusqu'en son camp va porter l'épouvante; [illegible] l'espoir du pays et l'appui de ses murs, BOIL. [illegible] Attaquons dans leurs murs ces conquérants [illegible] RAC. *Mithr.* III, 1. ‖ 5° Se dit de diverses [illegible] struites pour arrêter des invasions. Le mur [illegible] de Sévère. Après trois jours de marche, on [illegible] au mur de la Médie, qui a cent pieds de haut, [illegible] de large, et vingt lieues d'étendue, ROLLIN, *Hist.* [illegible] *Œuvr.* t. IV, p. 179, dans POUGENS. ‖ 6° Fig. [illegible] protection. Je vais citer un prince aimé [illegible] toire : Son nom seul est un mur à l'en[illegible] man [contre l'empire ottoman], LA FONT. [illegible] Sparte avait subsisté longtemps, [illegible] murs ni d'autre défense que le courage de ses citoyens, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. [illegible], p. 453, dans POUGENS. ‖ On s'en sert [illegible] pour exprimer que des soldats [illegible] ferait une muraille. Ces [illegible] ‖ Un mur d'airain, une défense [illegible] triompher. Cet homme que [illegible] d'Israël comme un mur d'airain où se [illegible] tant de fois toutes les forces de l'Asie, [illegible] *Turenne.* ‖ 7° Fig. Mur de séparation, mur [illegible] dit des causes qui séparent deux personnes. [illegible] un mur d'airain entre ces deux hommes. [illegible] Christ] a détruit ce mur de séparation [illegible] de l'homme, MASS. *Carême, Tentation.* [illegible] passion [le goût des voluptés] seule éleva un mur de séparation entre Dieu et le pécheur, ID. *Carême, Prod.* ‖ 8° Dans les mines, mur se dit de la partie inférieure, par opposition à la partie supérieure qui se nomme le toit. ‖ 9° Terme d'escrime. [illegible] mur, pousser de tierce ou de quarte à [illegible] qui ne fait que parer. Parer au mur, parer [illegible] de celui qui tire au mur. ‖ 10° Grand [illegible] à la paume, du mur contre lequel [illegible] toit. ‖ 11° Terme de manège. Gratter le mur, [illegible] dit d'un écolier qui s'appuie [illegible] ‖ 12° Morts murs, [illegible] verbialement. Les murs ont des oreilles, [illegible] quand on s'entretient de quelque chose [illegible] il faut parler avec beaucoup de circonspection, [illegible] peur d'être écouté.

— SYN. MUR, MURAILLE. Muraille, [illegible] le pluriel neutre latin *muralia*, [illegible] tiellement une idée collective, ou, ce qui [illegible] une idée de grandeur et d'étendue, et se [illegible] par là de mur qui n'indique qu'un mur [illegible] lier, ou en général un mur quelconque, grand [illegible] petit.

— HIST. XIe s. Mur ne citet n'i est remés [illegible] freindre, *Ch. de Rol.* I. ‖ XIIe s. Et li mur [illegible] chent [s'écroulent], *Sax.* IX. Ne mur tant [illegible] la terre n'enfreigne, *Ronc.* V, p. 31. ‖ XIIIe s. [illegible] un [illegible] *Rom.* [illegible] y avoit trois paires de murs sis [sont] à [illegible] 273. ‖ XVIe s. Il luy [illegible] ou un mur [illegible] pied du mur sans eschelle, [illegible]

— ÉTYM. Wallon, *mur* ; provenç. *mur*, a [illegible] *muro*, s. f. ; esp. et port. *muro* ; du lat. *murus* [illegible]

MÛR, ÛRE (mûr, mû-r'), *adj.* ‖ 1° Qui est [illegible] au point de se détacher [illegible]

cueilli, en parlant des fruits. Ces pêches ne sont pas mûres. Des raisins, mûrs apparemment Et couverts d'une peau vermeille, LA FONT. *Fabl.* III, 11. || 2° Fig. Il se dit des personnes qui ont atteint un certain point de développement. Le seul fait qui ne semble douteux, c'est que, dans un climat aussi froid, les femmes soient mûres d'aussi bonne heure, BUFF. *Suppl. à l'hist. nat. Œuvres*, t. XI, p. 235, dans POUGENS. || Par ironie. Une fille mûre, une fille qui a passé la jeunesse, et qu'il serait grand temps de marier. || Dans un sens analogue. Déjà un peu âgé. Deux veuves sur son cœur eurent le plus de part, L'une encor verte, et l'autre un peu bien mûre, LA FONT. *Fabl.* I, 17. Un amant fait et mûr..., REGNARD, *le Joueur*, I, 2. || Mûr pour le ciel, en langage mystique, se dit d'une personne morte jeune, et, absolument, dont la vie a été bien remplie. J'ai vu tendre aux enfants une gorge assurée À la sanglante mort qu'ils voyaient préparée, Et tomber sous le coup d'un trépas glorieux Ces fruits à peine éclos, déjà mûrs pour les cieux, ROTROU, *Saint Genest*, II, 7. Si les autres affaires ont leur temps particulier, l'affaire du salut est de tous les temps, et tout âge est mûr pour le ciel, BOURDAL. *Pensées*, t. I, p. 144. Pleine de bonnes œuvres, mûre pour le ciel, MASS. *Myst. Assomp.* || On dit de même : mûr pour l'éternité. || 3° Fig. Il se dit des choses qui sont arrivées à un certain point. Ô cité mûre pour la ruine, CHATEAUBR. *Itin.* 7e partie. || Vin mûr, vin qui n'a plus de verdeur et qui est bon à boire. || Cet abcès est mûr, il est près de crever, de percer, ou il est temps de l'ouvrir. || Cet habit est mûr, est bien mûr, il est vieux, usé, facile à déchirer. Voyez cet homme dont l'habit est un peu mûr, c'est un dîneur en ville, PICARD, *Provinc. à Paris*, II, 1. || Cette affaire est mûre, il est temps de s'en occuper, de la terminer. Ce projet n'est pas mûr encore, et je vous en rendrai compte dans quelques mois, si, comme je l'espère, il vient à bien, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 4 déc. 1770. || 4° Âge mûr, âge qui suit la jeunesse. L'âge viril plus mûr inspire un air plus sage, BOIL. *Art p.* III. Vers un âge plus mûr moi-même parvenu, RAC. *Phèdre*, I, 1. || Homme mûr, esprit mûr, homme, esprit sage, posé, réfléchi. La raison n'est pas mûre en si verte saison, ROTR. *Antig.* IV, 6. La troisième espèce [des dialogues de Platon] est de ceux qui sont propres aux personnes déjà mûres, FÉN. *Platon*. La lecture de ses ouvrages [de Hobbes] demande un homme mûr et circonspect ; personne ne marche plus fermement et n'est plus conséquent, DIDER. *Opin. des anc. philos. Hobbisme.* || Courage mûr, courage éprouvé. Votre courage mûr en sa verte saison, MALH. II, 9. || Mûre délibération, délibération où tout a été examiné avec beaucoup d'attention. || Proverbes. Entre deux vertes une mûre, se dit de quelque chose de bon qu'on trouve entre plusieurs choses mauvaises. || Il faut attendre à cueillir la poire qu'elle soit mûre, il ne faut point précipiter une affaire. || La poire est mûre, la poire n'est pas mûre, l'affaire est arrivée, n'est pas arrivée au point précis où il convient de s'en occuper.

— HIST. XIIIe s. De foi et de creance enterine et meüre, *Berte*, XLII. Car jà fame.... si ferme cuer n'aura, Ne si loial, ne si meür, Que jà puist estre bien asseür De li tenir par nule paine, *la Rose*, 9937. ... Car tous sommes seür De morir ; mais du terme, nul n'en est asseür ; Plus tost meurent li jone souvent que li meür, J. DE MEUNG, *Test.* 19. || XVe s. D'entre deux meures une verte Vous fault servir pour vos labours, CH. D'ORL. *Rondeau*. Aussi dit-on que qui ne cueult (cueille) des vertes, il ne mangera ja des meures, *le Jouvencel*, dans LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 493. Et si elle est aultre [libertine], qui avient souvent, pensez qu'il [le mari] a assez à souffrir, et si elle lui en baille de belles, de vertes et de meures, *Les 15 joyes de mariage*, p. 106. || XVIe s. Mais la mort le ravit en sa jeunesse meure ; À maint homme qui vit, grand regret en demeure, MAROT, III, 255. L'empereur tousjours les entretenoit, mettant entre deux vertes une meure, aujourd'hui doute, demain esperance, M. DU BELLAY, 251. Devenu avec le temps plus pesant et plus meur, MONT. I, 32. Apres meure deliberation de conseil, ID. III, 326.

— ÉTYM. Wallon, *maweur* ; namur, *meûr* ; Hainaut, *meur*, fém. *meurte, murte* ; Berry, *meûr*, et aussi *meus*, fém. *meuse*, des *poires meuses* ; génev. *meur*, fém. *meure* ; bourg. *meur, meu* ; picard, *meur* ; provenç. *madur* ; espagn. *maduro* ; ital. *maturo* ; du lat. *maturus*. On lit dans Bèze : « *meur* ; l'usage s'est introduit de prononcer *mur*. »

† **MURAGE** (mu-ra-j'), *s. m.* || 1° État de ce qui est muré, action de murer. || Terme d'ancienne jurisprudence. Droit qu'on levait pour l'entretien d'une ville et des monuments publics.

— HIST. XVe s.... Car lors chiet [tombe] le muraige [la muraille], E. DESCH. *Poésies mss.* f° 314.

— ÉTYM. *Murer*.

MURAILLE (mu-râ-ll', *ll* mouillées, et non mu-râ-ye), *s. f.* || 1° Ensemble de murs épais et d'une certaine élévation. Saper une muraille. Escalader la muraille. Le comble s'est abattu sur les murailles, et les murailles sur le fondement, BOSS. *la Vallière*. Représentez-vous un homme né dans les richesses, mais qu'il a dissipées par ses profusions ; il ne peut souffrir la pauvreté, ces murailles nues, cette table dégarnie, ID. *ib.* || Se ranger contre la muraille, se dit, dans une ville, d'une personne qui se serre contre les murs des maisons pour éviter les voitures. || Fig. Toute mon attention est de me ranger promptement contre la muraille pour laisser passer quelques lettres de change à Beaulieu, qui aura soin de contenter les plus altérés, SÉV. 25 mai 1680. || 2° Particulièrement, il se dit des murs qui entourent une ville, une forteresse, etc. Tu céderas ou tu tomberas sous ce vainqueur, Alger.... tu te verras attaqué dans tes murailles, comme un oiseau ravissant qu'on irait chercher parmi les rochers, BOSS. *Mar.-Thér.* Cet époux, dans une ardeur de gloire qui transporte les jeunes courages, trouve bientôt une honorable mais triste mort sous les murailles d'une ville rebelle, FLÉCH. *Aiguill.* J'attends tout de nous seuls, et rien de nos murailles, VOLT. *Henr.* X. Des milliers d'hommes, la plupart sans armes, ont couvert les deux rives escarpées du Borysthène ; ils se sont pressés en masse contre les hautes murailles et les portes de la ville [Smolensk], SÉGUR, *Hist. de Nap.* IX, 14. || Fig. Ils nous servaient comme de muraille tant de nuit que de jour, pendant le temps que nous avons demeuré au milieu d'eux, SACI, *Bible, Rois*, I, XXV, 16. || 3° Il se prend dans le style soutenu pour la ville même. Du gain de six batailles, Des glorieux assauts de plus de cent murailles, CORN. *Nicomède*, III, 6. Vous portâtes la mort jusque sur leurs murailles [des Juifs], RAC. *Bérén.* I, 3. || 4° Un mur, en particulier. Il fut écrasé par la chute d'une muraille. Ils [des gens opiniâtres] sont faits tout d'une pièce ; et, s'il est question de passer par quelque ouverture difficile, au lieu qu'ils doivent baisser la tête, il leur faudrait hausser la muraille, BALZ. *De la cour*, 6e *disc.* || Cette muraille pousse, elle tombe et menace ruine. || Familièrement. Enfermer quelqu'un entre quatre murailles, le mettre en prison. L'abbé de Prades doit être condamné en parlement comme en Sorbonne, et passer sa vie entre quatre murailles, VOLT. *Mél. litt. Tomb. Sorbon.* || Entre quatre murailles, dans un logement dénué de tout. Épousez des femmes de chambre et vous aurez des rouleaux d'argent ; prenez une honnête fille, et vous voilà niché entre quatre murailles, MARIVAUX, *Paysan parv.* 1re part. || Entre quatre murailles, se dit aussi de la clôture d'un couvent. Nous étonnerons-nous que ceux à qui Dieu a voulu faire voir en cette vie quelque petite partie de ce spectacle [les joies célestes], se soient portés à des résolutions extraordinaires, jusqu'à s'enfermer tout le reste de leur vie entre quatre murailles ? NICOLE, *Essais*, t. IV, p. 117, dans POUGENS. || Il n'y a que les quatre murailles, se dit d'une maison, d'un appartement où il n'y a point de meubles. Il ne restait que les quatre murailles, LESAGE, *Guzm. d'Alf.* I, 3. || Fig. Être comme une muraille devant l'ennemi, se dit d'une troupe en bataille que l'ennemi ne peut faire reculer. || Se casser la tête contre la muraille, se tuer de désespoir en se heurtant la tête contre un mur. Ce pauvre Lauzun.... ne croyez-vous pas bien qu'il se cassera la tête contre la muraille ? SÉV. 257. || Fig. Se casser la tête contre la muraille, se donner une peine inutile. || Couleur de muraille, se dit d'une couleur qui se confond avec celle des murailles. Tu prendras ce manteau fait pour bonne fortune, De couleur de muraille, REGNARD, *Joueur*, II, 7. || À moi la muraille ! cri des ivrognes qui perdent l'équilibre. || 5° Muraille se dit de très-longs murs que certains peuples ont fait pour empêcher des incursions. Les Vénitiens avaient cru mettre en sûreté ce territoire [le Péloponnèse] et défendre la Grèce par une muraille de huit milles de long, selon cet ancien usage que les Romains eux-mêmes avaient pratiqué au nord de l'Angleterre, VOLT. *Mœurs*, 89. || Muraille de la Chine, ou, absolument, grande muraille, muraille construite pour arrêter les incursions des Tartares. La grande muraille fut admirable et inutile ; le courage et la discipline militaire eussent été des remparts plus assurés, VOLT. *Fragm. sur l'hist.* art. 11. C'est pour arrêter les irruptions que ces brigands faisaient à la Chine, que fut élevée, environ trois siècles avant l'ère chrétienne, cette fameuse muraille qui s'étend depuis le fleuve Jaune jusqu'à la mer de Kamschatka, RAYNAL, *Hist. phil.* V, 17. || 6° Terme de manége. Les murs du manége, dits aussi les dehors. || Passager la tête à la muraille, mener son cheval de côté, la tête vis-à-vis et près de la muraille. || 7° Terme d'escrime. Tirer à la muraille, synonyme de tirer au mur. Après trois mois de leçons [d'armes], je tirais encore à la muraille, J. J. ROUSS. *Conf.* V. || 8° Terme de marine. Enveloppe intérieure du navire. || 9° Se dit quelquefois du sol d'une mine. || 10° Terme de vétérinaire. L'épaisse couche cornée qui enveloppe le pied du cheval. || Proverbes. Les murailles ont des oreilles, voy. MUR. || La muraille blanche est le papier des fous ; locution qui vient du penchant qu'ont certaines gens à écrire sur les murailles.

— HIST. XIIe s. Dunt li murail erent [étaient] versé, BENOIT, dans RAYNOUARD, *Lexique*. || XIVe s. Trestourner les ennemis des mesons de la cité et des temples et des murailx de Rome, BERCHEURE, f° 103, *verso*. || XVIe s. Panurge consideroit les murailles de la ville de Paris, RAB. II, 15. Ce mot te soit comme une muraille d'airain, COTGRAVE.

— ÉTYM. Dérivé de *mur* ; provenç. *muralh*, s. m. et *muralha*, s. f. ; esp. *muralla* ; ital. *muraglia*.

† **MURAILLEMENT** (mu-râ-lle-man, *ll* mouillées), *s. m.* Maçonnerie en briques dont on revêt les puits d'une mine. || Travail qui a pour but de fortifier les ouvrages par la construction de murs. Nous avons voulu savoir quel avait été l'avancement maximum d'un chantier avec muraillement dans le tunnel de Blaisy, BURAT, *Constitutionnel*, 4 sept. 1858. || Terme de métallurgie. Double muraillement, murs extérieurs d'un haut fourneau.

— ÉTYM. *Murailler*.

† **MURAILLER** (mu-râ-llé, *ll* mouillées), *v. a.* || 1° Recouvrir d'une muraille. Ces murs [de l'Escurial] sont fort épais ; on y fait des creux et on met un corps dans chacun, qu'on muraille par-dessus, en sorte qu'il n'en paraît rien, ST-SIM. 331, 84. || 2° Soutenir par un mur. Murailler un puits de mine, un souterrain, un remblai. Tranchée muraillée. Les roches marneuses et délitables durent être muraillées, BURAT, *Constit.* 4 sept. 1858.

— HIST. XVIe s. Le fossé sera pavé, orné, enrichi et muraillé des dites pierres et cailloux estranges, PALISSY, 73.

— ÉTYM. *Muraille*.

MURAL, ALE (mu-ral, ra-l'), *adj.* || 1° De mur, qui a rapport aux murs. On a donné le nom de sel mural au natron qui se forme contre les vieux murs ; il est ordinairement mêlé d'une grande quantité de substance calcaire, BUFF. *Min.* t. III, p. 331, note *a*. || Cartes murales, cartes qui s'appliquent aux murs. || Peintures murales, peintures qu'on applique sur les murs. || Plantes murales, plantes qui croissent sur les murs. || Terme de zoologie. Insectes muraux, insectes qui déposent leurs œufs dans les murs. || Oiseaux muraux, oiseaux qui grimpent sur les rochers. || 2° Terme d'astronomie. Cercle mural, ou, substantivement, un mural, instrument astronomique qui est fixé à un mur. L'astronome observe à son mural, au solstice d'été, la plus grande hauteur du soleil, BAILLY, *Hist. astr. mod.* t. II, p. 290, dans POUGENS. || Quart de cercle mural, ou, substantivement, un mural, quart de cercle fixé sur un mur, et qui remplace souvent le cercle mural. Cet instrument a remplacé le gnomon des anciens. || Au pluriel, des cercles muraux, des muraux. || 3° Terme d'antiquité. Couronne murale, chez les Romains, couronne d'or crénelée qu'on donnait à ceux qui étaient montés les premiers sur les murs d'une place assiégée, et qui en avaient chassé l'ennemi. || Machines murales, celles qui servaient à défendre ou à renverser les murs.

— ÉTYM. Lat. *muralis*, de *murus*, mur.

† **MURAL, ALE** (mu-ral, ra-l'), *adj.* Terme de médecine. Calculs muraux, calculs vésicaux, dont la surface est hérissée de tubercules qui leur donnent quelque ressemblance avec une mûre.

MÛRE (mû-r' ; Ménage dit que, de son temps, on prononçait meure en Anjou ; cette prononciation est encore conservée dans plusieurs provinces, elle est d'ailleurs archaïque ; mais il faut s'en garder, car elle n'est plus du bon usage), *s. f.* || 1° Le fruit du mûrier. || Autant en dit le renard des mûres, se dit à celui qui méprise une chose parce qu'il ne peut l'avoir, par allusion à un récit où le renard dédaigne des mûres qu'il ne peut atteindre, dans la

fable de la Fontaine, il s'agit de raisins. Cette délicatesse [du maréchal] d'Huxelles] ne fut que pour [illegible] et pour [illegible] : le renard [illegible], si on ne [illegible] point à lui ; se faire [illegible], SAINT-SIM. 150, 270. || 2° Mûre sauvage, mûre de haie, le fruit de diverses espèces de ronces. || Fig. Aller aux mûres sans crochet, entreprendre quelque chose sans s'être pourvu de ce qu'il faut pour réussir. || Les ronces mêmes qui [illegible] cette mûre [illegible] creusés sur les [illegible] par les bœufs du village, Tout [illegible] et de mûre sauvage, LAMART. Joc. IV, 137.

— REM. On ne voit pas pourquoi l'Académie met un accent circonflexe à mûre. Le mot n'est point contracté, puisqu'il vient du latin morum ; dans l'ancienne langue il s'écrit, il est vrai, meure ; mais il est de deux syllabes, et non de trois.

— HIST. XII° s. Femo a la loi d'enfant qui pleure; Ce qu'avoir puet [peut], n'aime une meure, GAUTIER D'ARRAS, Ille et Galeron. || XIII° s. Lors se lieve sanz atendue, Queut [ramasse] des pierres plain son giron, Si en aroche le boisson [buisson], Qu'il voloit les meures abatre, Ren. 24670. Aussi n'ot des meures renars; Quant failli ot de toutes pars, Et il vit nule n'en auroit, Donc dist que cure n'en avoit, Bl. et Jeh. 4486. Encor viendra tout à tens l'heure, Que li maufé [les diables], noir comme meure, Les tendront [tiendront] en lor despenses, RUTEB. 109. || XVI° s. Et de se presenter au page sans latin, c'estoit aller aux mures sans crochet, DESPER. Contes, VII.

— ETYM. Génev. meure; Berry, medse, meûre, molle, môse ; wallon, meule; namur. meûre ; Hainaut, meure, meurie, moure ; prov. et esp. mora ; port. amora; ital. mora; du lat. mora; grec, μορον ou μωρον.

MURÉ, ÉE (mu-ré, rée), part. passé de murer. || 1° Entouré de murs. Chambre murée, étroite pièce, Quelque peu d'air pour toute grâce [prison de Fouquet à Amboise], LA FONT. Lett. à sa femme, 5 sept. 1663. On sait que ce n'est que sous Henri l'Oiseleur, vers l'an 930, que la Germanie eut des villes murées et fortifiées, VOLT. Mœurs, introd. premiers peuples. || Fig. La vie privée doit être murée, c'est-à-dire on ne doit pas livrer à la publicité ce qui se passe dans la vie privée d'une personne. || 2° Se dit de religieux enfermés dans un couvent. || 3° Bouché par un mur. Une porte murée.

† **MUREAU** (mu-rô), s. m. Maçonnerie de la tuyère d'un fourneau de forges.

— HIST. XIII° s. Bien pert [paraît] as granz mureax Les paines, les travax Qu'orent li ancien, Prov. du vilain, Ms. de St-Germ. f° 74, dans LACURNE.

— ETYM. Dérivé de mur.

MÛREMENT (mu-re-man), adv. Avec beaucoup de réflexion. Madame, encore un coup, pensez-y [illegible], CORN. Nicom. III, 2. J'ai pesé mûrement toutes choses, MOL. Tart. II, 3. Quand on a délibéré mûrement sur une affaire, quoi qu'en soit le succès, on n'a rien à se reprocher, ROLLIN, Hist. anc. Œuv. t. III, p. 170, dans POUGENS.

— HIST. XVI° s. L'on doit conseiller meurement et [illegible], OUDIN, [illegible] 181.

— ETYM. Mûre, et le suffixe ment.

MURÈNE (mu-rè-n'), s. f. Genre de poissons de la [illegible], dans lequel on distingue : la murène [illegible], ou murène des anciens, appelée [illegible] dans une partie de l'Europe, c'est la [illegible] de certains auteurs, et la [illegible], LEGOARANT. Ce Lucullus [illegible] par Plutarque et Macrobe pouvait-il [illegible] que cette murène dont il avait fait sa favorite [illegible] ce [illegible], lorsqu'il la voyait [illegible] sur le [illegible] de la [illegible] toutes les fois [illegible], AMBROISE, Instit. Hom. ill. et [illegible], t. v, p. 379. Je fais jeter par jour un [illegible], V. HUGO, [illegible] IV, 6. || La murène [illegible], qui se [illegible] et dans les eaux [illegible].

— HIST. XIII° s. Murene est [illegible] ce que [illegible] on [illegible], de [illegible] que [illegible] et que [illegible] de serpent, BRUN. LATINI, Trésor, p. 181.

— ETYM. Lat. muræna, grec [illegible].

† **MURÉNOPHIS** [illegible], s. m. Genre de poissons de la [illegible] dans lequel on distingue le [illegible], appelé [illegible] dans [illegible] LEGOARANT.

— ETYM. Murène, et ὄφις, serpent.

† **1. MURER** [illegible], v. a. || 1° Entourer de murs. Murer une ville. || 2° Boucher par un mur. Murer une fenêtre. Pour passer les nuits d'été dans le jardin du Luxembourg, avec une liberté qui avait plus besoin de complices que de témoins, elle [une fille du régent] en fit murer toutes les portes, à l'exception de la principale, dont l'entrée se fermait ou s'ouvrait suivant les occasions, DUCLOS, Œuv. t. v, p. 240. || Fig. L'inclination rend le vice aimable, l'habitude le rend nécessaire.... l'inclination nous enchaîne et nous jette dans une prison ; l'habitude nous y enferme, et mure la porte sur nous pour ne nous laisser aucune sortie, BOSS. 4° serm. 1er dim. de carême, 2.

— HIST. XIII° s. Il [un palais] est si grant qu'il a x milles de tour, et est tous murés entour de hauiz murs, MARC POL, p. 506. Li sages hom se doit murer Et garnir por crieme [crainte] d'assaut, RUTEB. II, 62. || XVI° s. On fait condamner et murer la porte de l'estuve, AMYOT, Cimon, 3.

— ETYM. Mur ; provenç. et espagn. murar ; ital. murare.

† **2. MURER** (mu-ré), s. m. Giroflée de muraille.

— ETYM. Mur.

† **3. MURER** (mu-ré), v. a. S'est dit anciennement, dans la marine, pour amurer. Nous avons été obligés deserrer nos huniers, et, étant murés aux basses voiles.... Journal de route, 1688, dans JAL.

† **MÛRERAIE** (mu-re-rè), s. f. Terrain planté de mûriers.

— HIST. XVI° s. Dresser la mureraie sert à recouvrer de la soie et à s'accommoder de bois pour le chauffage, O. DE SERRES, 36.

— ETYM. Mûrier.

MUREX (mu-rèks'), s. m. Genre de coquillages où l'on distingue : 1° le murex pervers, dont la coquille est appelée par les marchands l'unique, le buccin unique, la guitare, la trompette de dragon ; 2° le murex calcitrape, dit aussi chausse-trape et cheval de frise ; 3° le murex crassispine ou murex forte épine, qu'il ne faut pas confondre avec l'espèce précédente ; 4° le murex aruanien, dont la coquille est appelée par les marchands trompette d'Aru, sans doute parce qu'elle vient du royaume d'Aru, dans l'île de Sumatra ; 5° le murex strigille, dit perçoir ; 6° le murex lambis, appelé pomme d'acajou; 7° le murex brandaris de Linné, dit massue d'Hercule ; c'est le rocher droite épine de certains auteurs, et l'on croit qu'il produisait la pourpre des anciens, LEGOARANT.

— ETYM. Lat. murex, le coquillage à pourpre.

† **MUREXANE** (mu-rè-ksa-n'), s. f. Terme de chimie. Poudre légère, d'un brillant satiné, insoluble dans l'eau et les acides étendus.

— ETYM. Lat. murex, pourpre.

† **MUREXIDE** (mu-rè-ksi-d'), s. m. Terme de chimie. Purpurate d'ammoniaque.

— ETYM. Lat. murex, pourpre.

† **MURGER** (mur-jé), s. m. Terme provincial. Monceau de pierres de toute nature. || En Brie et en basse Bourgogne on dit merger.

MÛRI, IE (mu-ri, rie), part. passé de mûrir. || 1° Devenu mûr. Des fruits mûris dans une serre. || 2° Fig. Devenu mûr, sage, en parlant des personnes. Il arrivait de là que les Indiens mûris par l'âge ne pouvaient s'empêcher de haïr, de mépriser du moins des instituteurs si corrompus, RAYNAL, Hist. phil. II, 19.

MURIATE (mu-ri-a-t'), s. m. Terme de chimie. Ancien nom des chlorhydrates ou hydrochlorates. Le muriate d'étain sert à préparer la belle couleur pourpre nommée précipité de Cassius, FOURCROY, Connaiss. chim. t. VI, p. 48, dans POUGENS.

— ETYM. Lat. muria, saumure (voy. MUIRE), parce qu'on retire du sel commun le muriate de soude.

† **MURIATÉ, ÉE** (mu-ri-a-té, tée), adj. Terme de minéralogie. S'est dit d'une base combinée avec l'acide muriatique. On dit aujourd'hui chlorhydraté.

MURIATIQUE (mu-ri-a-ti-k'), adj. || 1° Terme de chimie. Ancien synonyme d'hydrochlorique ou chlorhydrique. || Acide muriatique oxygéné, ancien synonyme de chlore. || Acide muriatique suroxygéné, ancien synonyme d'acide chlorique. || 2° Terme de zoologie. Se dit d'une paludine qui vit dans les eaux saumâtres.

† **MURICIER** (mu-ri-sié), s. m. Animal qui habite les murex.

† **MURICITE** (mu-ri-si-t'), s. f. Murex fossile.

† **MURICULÉ, ÉE** (mu-ri-ku-lé, lée), adj. Terme d'histoire naturelle. Qui est garni de petites pointes [illegible]. || On trouve aussi muriqué.

— ETYM. Lat. murex, pointe, chausse-trape.

† **MURIDE** (mu-ri-d'), s. m. Terme de chimie. Nom donné d'abord au brome.

MÛRIER (mu-rié ; l'r ne se lie jamais, au pluriel, l's se lie : des mu-rié-z en fleurs), s. m. || 1° Arbre de la famille des morées. || Mûrier noir (morus nigra, L.), dont l'écorce, ainsi que la racine, est âcre, amère, purgative, vermifuge ; ses fruits sont noirs. Les nymphes d'alentour lui donnèrent des larmes, Et du sang des amants teignirent par des charmes Le fruit d'un mûrier proche, et blanc jusqu'à ce jour, LA FONT. Filles de Minée. || Mûrier blanc ou de la Chine (morus alba, L.), dont les fruits de couleur blanche sont alimentaires comme ceux du précédent, mais qu'on cultive surtout pour ses feuilles, dont se nourrissent les vers à soie. || Mûrier à papier (morus papyrifera, L. ; broussonetia papyrifera, Ventenat), dont le liber battu sert en Chine à faire du papier et des étoffes. || Mûrier des teinturiers (morus tinctoria, L.), arbre des Antilles et du Mexique, où il devient très-gros. || 2° Mûrier, oiseau, voy. MÛRIER BLANC.

— REM. Voy. MÛRE, pour l'accent circonflexe.

— HIST. XII° s. E [il] ocist en grisille les lur vignes, et les moriers d'els engelede, Liber psalm. p. 109. || XVI° s. Deux races de meuriers y a [illegible], discernées par ces mots, noir et blanc, et discordantes en bois, feuille et fruit, O. DE SERRES, 443.

— ETYM. Mûre ; génev. meurier.

† **MÛRIFORME** (mu-ri-for-m'), adj. Terme didactique. Qui est en forme de mûre. Calcul vésical mûriforme.

— ETYM. Mûre, et forme.

† **MURIOSULFATE** (mu-ri-o-sul-fa-t'), s. m. Terme de chimie. Sel produit par la dissolution de l'étain dans l'acide sulfurique et l'acide chlorhydrique. || On dit aujourd'hui chlorosulfate.

† **MURIOSULFURIQUE** (mu-ri-o-sul-fu-ri-k'), adj. Terme de chimie. Ancien synonyme de chlorosulfurique. || Se dit d'une solution d'étain dans l'acide sulfurique et l'acide muriatique, qui sert pour la teinture écarlate.

† **MURIQUÉ, ÉE** (mu-ri-ké, kée), adj. Voy. MURICULÉ.

MÛRIR (mu-rir; au XVII° siècle, on écrivait et on prononçait meurir, CHIFFLET, Gramm. p. 202), v. n. || 1° Devenir mûr. Les raisins n'ont pas mûri cette année. Il fait naître et mûrir les fruits, RAC. Athal. I, 4. Le ciel nous redonne la paix ; Nos vins et nos moissons mûriront désormais, DANCOURT, Impr. de Surêne, Prol. J'ignore encore si l'homme aux cinquante-trois ans ne ressemble pas aux nèfles qui ne mûrissent que sur la paille, VOLT. Lett. Beaumont, 23 janv. 1770. || Fig. Choisissez, autant que vous pourrez, vos amis dans un âge un peu au-dessus du vôtre ; vous en mûrirez plus [illegible], dans Recueil de FRICOTEAU, p. 45. Tout mûrit par le temps et s'accroît par l'usage, VOLT. Loi nat. part. 2. Il faut du temps pour que les réputations mûrissent, ID. Louis XIV, 32. Un pape l'avait [prêchée (la croisade)] inutilement malgré sa toute-puissance ; il la voulut, sans pouvoir la faire, quoiqu'il fût Grégoire VII ; mais que cette idée fermente et mûrisse, vingt ans plus tard un simple ermite l'exécute, VILLEM. Littér. franç. 18° siècle, 2° part. 1° leç. Ou avec crainte et docilité Ta parole en mon cœur mûrisse, LAMART. Harm. I, 7. Ma harpe fut souvent de larmes arrosée, Mais les pleurs sont pour nous la céleste rosée ; Sous un ciel toujours pur le cœur ne mûrit pas, ID. Médit. II, 4. || Fig. Laisser mûrir, donner le temps nécessaire pour qu'une chose vienne à point. Laissez entre mes mains mûrir vos destinées, Et ne hasardez point le fruit de vingt années, CORN. Héracl. II, 2. J'avance cette opinion, mais, parce qu'elle est nouvelle, je la laisse mûrir au temps, PASC. Prov. VI. Laissons mûrir le dessein de ce voyage de traverse comme une opinion probable dans Pascal, SÉV. 23 avr. 1690. Il n'est jamais homme plus sage et plus prévoyant [illegible] laissât mûrir ses entreprises avec tant de patience, FLÉCH. Turenne. Laissez mûrir l'enfance dans les enfants, J. J. ROUSS. Ém. II. || 2° V. a. Rendre mûr. Le soleil mûrit nos moissons. || Terme rural. Mûrir la terre, en exposer, par un labour profond, les parties inférieures à l'action fécondante des gaz atmosphériques. || 3° Par extension, produire un effet comparé à la maturité d'un fruit. Cet emplâtre mûrira l'abcès. La chaleur mûrit les rhumes. || 4° Fig. Donner de la maturité, de la réflexion. Après tout, l'âge peut le mûrir ; tout ce que vous avez daigné faire pour lui peut parler à son cœur, VOLT. Lett. Richelieu, 6 janv. 1768. || Il se dit dans un sens analogue des choses qu'on amène à point. D'abord le docteur grave qui l'a inventée [une opinion] [illegible] en casuistique] l'expose au monde, et la jette comme une semence pour prendre racine ; elle est encore faible en cet état, mais il faut que le temps la mûrisse peu à peu, PASC. Prov. V. [illegible]

que le temps a mûri mes désirs, Que mon âge, amoureux de plus sages plaisirs, Bientôt s'en va frapper à son neuvième lustre.... BOIL. *Épître* v. L'âge mûrira les passions, MASS. *Carême, F. conf.* La foi qui mûrit de bonne heure la raison, ID. *Panégyr. St Benoît.* Vingt ans d'étude et de méditation dans le silence et la retraite ont amassé, mûri et fécondé ses connaissances, et moi je répands mes idées lorsqu'à peine elles sont écloses, MARMONTEL, *Mém.* IV. Ah! ne vous hâtez pas de mûrir vos pensées! Jouissez du matin, jouissez du printemps, V. HUGO, *Odes*, V, 17.

— HIST. XIII° s. Il [les fruits] ne puent [peuvent] es rains [rameaux] durer, Tant qu'il se puissent meurer, *la Rose*, 18118. || XIV° s. Les vices se veillisseroient et vertu se mourroit, BERCHEURE, f° 66, recto. Mere, ce dist Bertran, ne vueillez effreer; Car le fruit ne vaut riens qui ne se puet murer, *Guescl.* 153-174. || XV° s. Les blés commençoient à murir, FROISS. I, I, 137.

— ÉTYM. *Mûr*; wallon, *matouri, materi*; namur. *mûri*; Hainaut, *meurir*; pic. *meurir*; Berry, *meûrer, meûrer, meûrir*; provenç. et espag. *madurar*; ital. *maturare*. Du latin *maturare* on avait fait *meûrer*; mais *mûr* avait aussi fourni *mûrir*, selon la règle générale chez nous qui forme en *ir* les verbes qui signifient *devenir*: *grossir*, devenir gros; *grandir*, devenir grand; *verdir*, devenir vert; *mûrir*, devenir mûr, etc.

† **MÛRISSANT, ANTE** (mu-ri-san, san-t'), *adj.* || 1° Qui est dans un état de maturation. Grappe mûrissante. || 2° Qui est propre à rendre mûr. Chaleur mûrissante.

† **MURITY** (mu-ri-ti) *s. m.* Plante du Brésil qui fournit des fibres textiles.

† **MURMURANT, ANTE** (mur-mu-ran, ran-t'), *adj.* Qui rend un murmure. Source limpide et murmurante, Qui de la fente du rocher Jaillis en nappe transparente Sur l'herbe que tu vas coucher, LAMART. *Harm.* II, 6. ....Je veux aujourd'hui folâtrer avec vous Au sein des vagues murmurantes, V. HUGO, *Odes*, IV, 3.

— HIST. XVI° s. Le matin et le soir, en faisant mes regrets, J'apprendray vostre gloire aux murmurans ruisseaux, DESPORTES, *Élégies*, I, 6.

† **MURMURATEUR** (mur-mu-ra-teur), *s. m.* Celui qui murmure. Ceux dont l'esprit était égaré seront éclairés, et les murmurateurs apprendront la loi de Dieu, SACI, *Bible, Isaïe*, XXIX, 24. Moïse, vengeant la gloire du Seigneur sur ses frères mêmes, en exterminant les murmurateurs, MASS. *Carême, Resp. hum.* C'est un état dont les soins sont infinis et ingrats.... dont toute l'autorité et les plus sages ménagements du zèle se bornent à faire des murmurateurs et des mécontents, ID. *Confér. Ambit. des clercs.* || *Adj.* Bernard frappe les rois et les royaumes, réforme le tabernacle sur le modèle de celui que vous lui aviez montré sur la montagne, confond les ministres murmurateurs.... MASS. *Panég. St Bernard.* Voilà ce que ces Juifs murmurateurs.... auraient pu dire à Moïse, VOLT. *Dict. phil. Moïse.* Peuple murmurateur, race ingrate et perfide, CHATEAUB. *Moïse*, I, 6.

— HIST. XVI° s. Pour fermer la bouche aux murmurateurs, CALV. *Instit.* 1078.

— ÉTYM. Lat. *murmuratorem*, de *murmurare*, murmurer.

† **MURMURATION** (mur-mu-ra-sion), *s. f.* Action de murmurer.

— HIST. XV° s. De quoi grant murmuration sourdit entre les Anglois, FROISS. I, I, 40.

— ÉTYM. Provenç. *murmuratio*; espagn. *murmuracion*; ital. *mormorazione*; du lat. *murmurationem*, de *murmurare*, murmurer.

MURMURE (mur-mu-r'), *s. m.* || 1° Bruit léger des eaux, des vents, etc. À peine parlions-nous qu'un murmure confus, Sortant du fond de l'antre, expliquait leur refus, CORN. *Œdipe*, I, 6. Une fontaine y faisait un doux murmure, FÉN. *Tél.* IV. Le cri des oiseaux nocturnes, celui des bêtes féroces, en hiver, pendant la nuit, surtout s'il se mêle au murmure des vents... DIDER. *Salon de 1767, Œuvr.* t. XIV, p. 261, dans POUGENS. ....Tout resta mort, muet dans la nature, Le vent sans bruit, le ruisseau sans murmure, DUCIS, *Othello*, V, 2. Voilà donc le séjour d'un peuple et le murmure De ces innombrables essaims Que la terre produit et dévore à mesure, LAMART. *Harm.* I, 10. L'onde n'a plus le murmure Dont elle enchantait les bois; Sous des rameaux sans verdure Les oiseaux n'ont plus de voix, ID. *ib.* II, 1. || 2° Bruissement que font entendre certains animaux. Les oiseaux par leur chant, le taureau par son mugissement, le cheval par son hennissement, l'ours par son gros murmure..., annoncent tous un même désir, BUFF. *Ois.* t. VII, p. 56. || Nom donné quelquefois au colibri. || 3° Terme de médecine. Murmure respiratoire, bruit léger qu'on entend lorsqu'on applique l'oreille sur la poitrine, le poumon et les plèvres étant sains. || 4° Bruit confus de plusieurs personnes qui parlent et s'agitent en même temps. Murmure d'approbation, d'improbation. Quand la Champmeslé arrive, on entend un murmure; tout le monde est ravi, SÉV. 129. Nous [avons vu, frappé de ces murmures importuns qui interrompent les oraisons des fidèles, et troublent dans la maison de Dieu le vénérable silence des saints mystères, se lever avec indignation.... FLÉCH. *Duc de Mont.* Vingt carrosses bientôt, arrivant à la file, Y sont en moins de rien suivis de plus de mille [dans les embarras de Paris].... Chacun prétend passer.... Des mulets en sonnant augmentent le murmure, BOIL. *Sat.* VI. Un doux murmure marquait les sentiments de toute l'assemblée, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. VIII, p. 324, dans POUGENS. Il se fit un petit murmure qui m'était favorable, MARIVAUX, *Marianne*, 7° part. Un murmure plaintif, un mélange de voix gémissantes se fait entendre, MARMONTEL, *Mém.* I. || 5° Le bruit et les plaintes que font des personnes mécontentes. Apaiser les murmures du peuple. Ils [les chrétiens] souffrent sans murmure et meurent avec joie, CORN. *Poly.* I, 2. Cette femme [Mme de Boulay] est si peu digne des faveurs qu'elle reçoit, que c'est un murmure, SÉV. 22 oct. 1677. Les murmures et les libelles des mécontents, BOSS. *Déf. Var.* 1er *disc.* § 36. Toute la Grèce éclate en murmures confus, RAC. *Andr.* I, 4. Votre absence est pour eux un sujet de murmure, ID. *Baj.* I, 4. Malgré de secrètes jalousies, malgré les murmures qu'excitaient sa conduite et ses dettes, elle n'a jamais perdu sa pension, J. J. ROUSS. *Confess.* III. || Plainte sourde d'une seule personne. Sa disgrâce ne lui arracha aucun murmure. Trouvez-vous que ma fortune soit heureuse? j'en suis contente, et, si j'ai des mouvements de murmure, ce n'est pas par rapport à moi, SÉV. 31 mai 1680. || 6° Fig. Le murmure du cœur, le murmure des passions, etc. le mouvement secret des passions contraintes ou contrariées. J'en ressens dans mon âme un murmure secret, CORN. *Pomp.* V, 4. || On dit de même: les murmures du sang, les murmures de la vanité. Du sang qui se révolte est-ce quelque murmure? RAC. *Iphig.* I, 3. Écoutez-vous du sang le dangereux murmure? VOLT. *Oreste*, I, 5.

— HIST. XIII° s. Cist sont bien mesnie de roi; Il n'aiment noise ne desroi Ne grant murmure, RUTEB. 200. || XIV° s. Occasion de murmure ou de rebellion, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XV° s. Là furent en murmure ensemble moult longuement, pour savoir si ils lui demanderoient ou si ils s'en tairoient, FROISS. II, III, 19. De là tyra le dit duc devant la cité de Lyege, lesquelz estoient en grant murmure, COMM. II, 3. || XVI° s. Il ne faut que deux jours de pluye et vingt quatre heures de disette, pour mettre en murmure un regiment, LANOUE, 203.

— ÉTYM. Provenç. *murmur* et *murmuri*; espagn. *murmurio*; ital. *mormorio*; du bas-latin *murmurium*, dérivé de *murmur*, onomatopée qui se trouve dans toutes les langues aryennes: sanscr. *marmara*; grec, μορμυρω; anc. haut allem. *murmulôn*; lithuanien, *murmu*.

MURMURÉ, ÉE (mur-mu-ré, rée), *part. passé* de murmurer. Dit à voix basse. Des paroles murmurées dans l'oreille.

† **MURMUREMENT** (mur-mu-re-man), *s. m.* Action de murmurer.

— HIST. XII° s. Ici sorstrent [sourdirent] murmurament, BENOIT, dans RAYNOUARD, *Lexique*. || XIV° s. Sur le murmurement d'iceles paroles, DU CANGE, *murmurium*. || XVI° s. Le murmurement de l'eau, PALISSY, 78.

— ÉTYM. *Murmurer*; provenç. *murmurament*; ital. *mormoramento*.

MURMURER (mur-mu-ré), *v. n.* || 1° Faire un bruit léger, en parlant des eaux, des vents, etc. Le vent murmurait dans la forêt. || 2° Faire entendre un murmure, en parlant des personnes. Jeanne, non moins que Circe, entre ses dents murmure, REGNIER, *Sat.* XI. || 3° Fig. Faire entendre une plainte sourdement sans éclater. On a dans les deux camps entendu murmurer, CORN. *Hor.* III, 2. Les enfants d'Israël murmurèrent contre Moïse et Aaron, SACI, *Bible, Nombr.* XIV, 2. Chrétiens, ne murmurez pas si Madame a été choisie pour vous donner une telle instruction, BOSS. *Duch. d'Orl.* Du rouge qu'on vous voit, on s'étonne, on murmure, BOIL. *Sat.* X. Malgré tout mon amour si je n'ai pu vous plaire, Je n'en murmure point.... RAC. *Bajaz.* V, 4. Orgueilleuse rivale, on t'aime et tu murmures! Souffrirai-je à la fois ta gloire et tes injures? ID. *Iph.* II, 7. Vous murmurez contre la bonté de Dieu, MASS. *Avent, Afflict.* Despréaux, du royaume sombre Il me semble entendre ton ombre Murmurer déjà contre moi, LAMOTTE, *Odes*, t. I, p. 502, dans POUGENS. Ils peuvent murmurer, mais c'est dans la poussière, VOLT. *Sémir.* II, 3. Les peuples, qui avaient idolâtré leur roi dans ses prospérités, murmuraient contre Louis XIV malheureux, ID. *Louis XIV*, 21. Le peuple n'a pas sans doute le droit de murmurer, mais sans doute aussi il a le droit de se taire, et son silence est la leçon des rois, L'ABBÉ DE BEAUVAIS, *Oraison funèbre de Louis XV.* || Il se dit aussi des choses qui, personnifiées, se plaignent, résistent. Je ne sais quoi pourtant dans mon cœur en murmure, CORN. *Héracl.* V, 8. Mais dans votre cœur même un autre amour murmure, ID. *Attila*, V, 4. La chair murmurera, mais de tout son murmure La ferveur de l'esprit convaincra l'imposture, ID. *Imit.* III, 12. La bouche obéit mal lorsque le cœur murmure, VOLT. *Tancr.* I, 4. || 4° Murmurer de, s'entretenir mystérieusement de. Cela n'est pas bien assuré, mais on en murmure. On murmure de quelque rhume extraordinaire de Quanto [Mme de Montespan], comme l'année dernière, SÉV. 13 oct. 1677. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*. || 5° *V. a.* Dire à voix basse. Quelquefois nous murmurions des vers que nous inspirait le spectacle de la nature, CHATEAUBR. *René.* Mon cœur à ce réveil du jour que Dieu renvoie.... Murmure en s'éveillant son hymne intérieur, Demande un jour de paix, de bonheur, d'innocence, LAMART. *Harm.* I, 5. || Fig. Savez-vous son nom [du Seigneur]? la nature Réunit en vain ses cent voix; L'étoile à l'étoile murmure: Quel Dieu nous imposa nos lois? LAMART. *Harm.* I, 2. || 6° Se murmurer, *v. réfl.* Être dit à voix basse. Cette nouvelle se murmure.

— HIST. XII° s. Il vit que tuit murmuroient contre Domitre, *Machab.* I, 11. Ne creirent [ils ne crurent pas] à la parole de lui, e murmurerent en lur tabernacles, *Liber psalm.* p. 160. || XIII° s. Charité ne murmure point, Se je doins ma pecune toute, J. DE MEUNG, *Tr.* 1876. || XVI° s. Et y en eut mesme qui murmurerent entre leurs dents, qu'il falloit retenir en la ville les senateurs, AMYOT, *C. d'Utiq.* 80. Tous ceulx de la cour en murmuroient, ID. *Artax.* 5. Au son des vers que tu murmures, RONS. 413.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *murmurar*; ital. *mormorare*; du lat. *murmurare*, qui vient de *murmur*.

† **MÛRON** (mu-ron), *s. m.* || 1° Fruit des ronces. || 2° Framboisier sauvage.

— ÉTYM. Dérivé de *mûre*; génev. *meuron*.

† **MUROS** (EXTRA ou INTRA) (in-tra, ek-stra-mu-rôs'), locutions latines qui signifient, hors des murs, dans les murs d'une ville. Les débitants de boissons intra muros ne sont pas soumis à l'exercice par les employés des contributions indirectes, tandis que les débitants extra muros le sont.

MURRHIN, INE (mu-rrin, rri-n'), *adj.* Terme d'antiquité. Vases murrhins, vases fort estimés des anciens, et dont la matière est encore pour les savants un objet de discussion. La matière des célèbres vases murrhins, dont parle Pline, était, suivant l'opinion de nos plus savants minéralogistes, de la fluorine [fluorure de calcium], qui présente l'aspect d'un beau verre cristallisé, de couleurs variées, LEGOARANT.

— ÉTYM. Lat. *murrhinus*, de *murrha* ou *myrrha*, substance dont on faisait ces vases.

† **MUSACÉES** (mu-za-sée), *s. f. pl.* Terme de botanique. Famille de plantes monocotylédonées dont le bananier est le type.

— ÉTYM. On dit que ce nom est dédié à *Musa* médecin de l'empereur Auguste.

MUSAGÈTE (mu-za-jè-t'), *adj. m.* Terme de mythologie. Apollon musagète, c'est-à-dire Apollon conducteur des muses.

— ÉTYM. Μουσαγέτης, de μοῦσα, muse, et ἄγειν, conduire.

† **MUSANGÈRE** (mu-zan-jè-r'), *s. f.* Grosse mésange.

MUSARAIGNE (mu-za-rè-gn'), *s. f.* Nom d'un genre de mammifères carnassiers insectivores, où l'on distingue la musaraigne commune, dite vulgairement musaraigne, musette, et au masculin, muset, *sorex araneus*, Linné; musaraigne d'eau, *sorex fodiens*, Gmelin.

— ÉTYM. Lat. *musaraneus*, de *mus*, rat (comparez l'all. *Maus*, souris, et le sanscr. *mush*, dérober), et *aranea*, araignée; wallon, *musette*; norm. *musette* ou *muserette*.

MUSARD, ARDE (mu-zar, zar-d'), *adj.* Qui a l'habitude de muser. Le cadet paraissait presque

[illegible], musard, têtu, J. J. ROUSS. *Conf.* VI. ‖ Substantivement, Un musard. Une musarde. C'est un vrai musard. Monsieur Musard, pièce de Picard.

— HIST. XIII^e s. Li baron de Herupe ne sont mie musard, [illegible] XIII^e s. Si que par le doute [la crainte] des prisons li musard se castient de fere lor folies, BEAUM. XXX, 10. Ce sevent bien sage et musart, [illegible] plus est près du feu, plus art [illegible], la Rose, 3960. [illegible] et dire [il entend dire] que [illegible] et quidiers furent doi [deux] musard, [illegible] p. [illegible]

— ÉTYM. *Muser*; provenç. *musart*, *musard*.

† MUSARDER (mu-zar-dé), v. n. Terme populaire. Faire le musard. Telles étaient les réflexions que je faisais l'autre jour, en musardant avec un de mes amis, COMTE DE SÉGUR, *Galer. mor.* t. III, p. 96, dans [illegible].

† MUSARDERIE (mu-zar-de-rie) ou MUSARDISE (mu-zar-di-z'), s. f. Conduite ou caractère du musard.

— ÉTYM. *Musard*. L'ancienne langue employait beaucoup musardie.

MUSC (musk'), s. m. ‖ 1° Animal ruminant qui produit le musc, dit aujourd'hui porte-musc ou chevrotain porte-musc (*moschus moschiferus*, L.). ‖ 2° Substance odorante que l'on trouve dans une poche située entre l'ombilic et les parties de la génération de cet animal. Pour achever l'histoire des chèvres, des gazelles, des chevrotains et des autres animaux de ce genre, il ne nous manque que celle de l'animal aussi célèbre que peu connu duquel on tire le vrai musc, BUFF. *Quadrup.* t. V, p. 612. La plus grosse vessie ne produit qu'une demi-once de musc; son odeur est naturellement si forte, que, dans l'usage ordinaire, il faut la tempérer en y mêlant des parfums plus doux, RAYNAL, *Hist. phil.* III, 30. Le paradis de Mahomet est une terre de musc et de la plus pure farine de froment, CHATEAUBR. *Génie*, I, VI, 6. T'ai-je imprégné [mon habit] des flots de musc et d'ambre Qu'un fat exhale en se mirant? BÉRANG. *Mon habit.* ‖ Fig. Je vous dirai, et il est aisé à tout le monde de le connaître, que mes écrits sentent beaucoup plus l'ambre et le musc, que l'huile ni la sueur, BALZ. *Lett.* 17, liv. I. ‖ Musc kabardin, musc venant du Bengale ou plutôt du Thibet. ‖ 3° Couleur de musc, espèce de couleur brune. Le poil est ondé ou jaspé de noir, sur un fond couleur de musc foncé avec [illegible] distinctement marquées sur la [illegible], BUFF. *Quadrup.* t. XI, p. 2. ‖ Drap musc, ou, simplement, musc, sorte d'étoffe qui était de cette couleur brune. Les muscs minimes, gris de Maure, couleur de roi et de prince, noisettes et autres de couleur semblable, *Règl. sur les manuf.* août 1669, *teintures en soie, laine et fil*, art. 30. Règlement pour la fabrique des draps musc fins, établis dans la ville de [illegible], *Arrêt du conseil*, [illegible] mai 17[illegible]. Un appartement tapissé de drap musc, LESAGE, *Diable boit.* ch. VI, dans POUGENS. ‖ 4° Peau de musc, peau parfumée de musc. ‖ 5° Musc végétal, nom donné à l'huile essentielle de la muscatelline, de la mauve musquée (*malva moschata*, L. malvacées) et du *mimulus moschatus*, Dougl. (scrophularinées). ‖ 6° Musc artificiel, espèce de résine jaune. ‖ 7° Musc [illegible], [illegible] de vache [illegible] au soleil. ‖ 8° Herbe au musc, plante qu'on appelle aussi ambrette. ‖ 9° Gros musc d'hiver, poire d'hiver, longue et verte, qui a beaucoup de parfum, mais qui est fort pierreuse. ‖ *Au plur.* Des gros muscs.

— REM. Du temps de Ménage on disait musque; [illegible] le [illegible] Je n'ai senti ni le musque ni [illegible], 662.

— HIST. XIV^e s. Une pomme d'or pleine de musque, à une [illegible] d'un gros bouton de [illegible] et un [illegible], DE LABORDE, *Émaux*, p. 169. ‖ XV^e s. Une [illegible] pomme de musc, qui se [illegible] par le milieu, ID. ib. Leurs habits sentoyent le cyprès [illegible] le musc si abondamment, Que [illegible] [illegible] au plus près sans [illegible] [illegible], *Arrêts d'amour*, dans DE LABORDE, *Émaux*, p. [illegible]

— ÉTYM. [illegible] musc, esp. [illegible] musco, ital. [illegible]; arabe [illegible]; [illegible] [illegible] pas dans la langue [illegible] du persan [illegible]. [illegible]

MUSCADE [illegible] ‖ 1° Noix de muscade [illegible] [illegible] [illegible] la muscade [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], RAYNAL, *Hist. phil.* II, 6 ‖ [illegible]

[illegible] muscade ‖ Beurre de muscade, substance grasse qu'on retire de la muscade broyée, ramollie avec de l'eau et soumise à la presse. ‖ 3° Rose muscade, espèce de rose, ainsi nommée à cause de son odeur particulière, dite aussi rose muscade rouge de Hollande; elle est la fleur du rosier musqué. ‖ 3° Petite boule de la grosseur d'une muscade dont les escamoteurs se servent dans leurs tours de gibecière. Passez, muscade.

— HIST. XIII^e s. Itel fruit cum sont nois mugades, *la Rose*, 1343. ‖ XVI^e s. Huile de nard, de noix muscade, PARÉ, XX, 27. Du poivre, de la muscade, de la graine de paradis, O. DE SERRES, 336. Noix muscade, ID. 900.

— ÉTYM. Bas-lat. *muschatus*, du lat. *muscus*, musc; génev. *muscate*.

† MUSCADELLE (mu-ska-dè-l'), s. f. Espèce de poire qui sent un peu le musc.

— ÉTYM. Diminutif de *muscade*.

MUSCADET (mu-ska-dè; le t ne se prononce pas et ne se lie pas), s. m. ‖ 1° Sorte de vin qui a quelque goût de vin muscat. ‖ 2° Nom d'un plant qui, dans la Loire-Inférieure, donne le meilleur vin. ‖ 3° Petite pomme douce dont on fait d'excellent cidre.

— HIST. XV^e s. Il vaut mieux près beau feu boire la muscadelle Qu'aller sur un rempart faire la sentinelle, BASSEL. XIX. Vin bastart, muscadet, ou autres semblables vins, DU CANGE, *muscatellum*.

— ÉTYM. Diminutif de *muscat*.

MUSCADIER (mu-ska-dié; l'r ne se prononce et ne se lie jamais; au pluriel, l's se lie : des mu-ska-dié-z en fleur), s. m. ‖ 1° Nom d'un genre de végétaux qui sert de type à la petite famille des myristicées, et dans lequel on distingue le muscadier aromatique, dit vulgairement muscadier, qui porte la muscade. Un fait certain et aujourd'hui généralement connu, c'est que les Français ont réussi en 1771 et en 1772 à tirer des Moluques des muscadiers et des girofliers qu'ils ont transplantés sur leur territoire, RAYNAL, *Hist. phil.* II, 26. ‖ 2° Le muscadier sébifère ou muscadier porte-suif.

— ÉTYM. *Muscade*.

MUSCADIN (mu-ska-din), s. m. ‖ 1° Petite pastille à manger où il entre du musc. Cette plaisante contestation, née à l'hôtel de Rambouillet, s'il fallait dire muscardins ou muscadins, qui fut jugée par l'Académie en faveur du premier, PELLISSON, *Hist. de l'Acad.* III. ‖ 2° Fig. Petit-maître, homme qui affecte une grande recherche dans son costume; ainsi dit du parfum des muscadins (dénomination qui est née durant la Révolution et que Mme de Genlis condamne dans ses Mémoires, t. v, p. 92). Afin de vivre à ma guise en faisant la fortune d'un joli muscadin de bonne volonté, GENLIS, *Parvenus*, t. III, p. 48, dans POUGENS. Dans une autre lettre, il [Bonaparte] montrait beaucoup de jalousie sur la société de Joséphine, et surtout des jeunes muscadins qu'elle recevait journellement, ID. *Mém.* t. v, p. 300, dans POUGENS. ‖ S'est dit, en particulier, des élégants à l'époque de la république, qui se joignirent au parti thermidorien et plus tard au parti royaliste. Déclara que les nobles, les prêtres et les muscadins étaient prêts à égorger les citoyens, MOBELLET, *Mém.* t. I, p. 94, dans POUGENS. Du linge blanc, un habit fin; Oh! cet homme est un muscadin, AL. DUVAL, *les Suspects*, sc. 16.

— HIST. XVI^e s. Garnir et bas et haut de roses et de nœuds, Les dents de muscadins, de poudre les cheveux, D'AUB. *Tragiques*, *Princes*.

— ÉTYM. *Muscade*.

† MUSCARDIN (mu-skar-din), s. m. Nom vulgaire et spécifique du loir muscardin (mammifères rongeurs), dit aussi rat d'or, taupe muscardine, et, par corruption, muscadin; dit aussi croque-noix et croque-noisette, *mus avellanarius*, L. Le muscardin est le moins laid de tous les rats; il a les yeux brillants, la queue touffue et le poil d'une couleur [illegible], BUFF. *Quadrup.* t. II, p. 366. ‖ Muscardin volant, espèce de chauve-souris.

— ÉTYM. *Muscadin*, écrit aussi *muscardin*, comme on peut voir à l'article précédent. L'animal a été dit ainsi à cause de son odeur.

† MUSCARDINE (mu-skar-di-n'), s. f. Maladie des vers à soie, contagieuse et produite par la végétation d'un cryptogame du groupe des [illegible].

† MUSCARDINIQUE (mu-skar-di-ni-k'), adj. Qui appartient à la muscardine, ou qui est affecté de muscardine. Les vers muscardiniques.

† MUSCARI (mu-ska-ri), s. m. Genre de plantes de la famille des liliacées, où l'on distingue : 1° le muscari chevelu, dit vaciet, herbe aux serpents, jacinthe à toupet, dont une variété porte les noms vulgaires de jacinthe de Sienne, lilas de terre et muscari monstrueux, *muscari comosum*, DC; *hyacinthus comosus*, Linné; 2° le muscari en grappe, appelé ail de chien, *muscari racemosum*, Mill. *hyacinthus racemosus*, L.

MUSCAT (mu-ska; le t ne se prononce pas et ne se lie pas), adj. m. ‖ 1° Qui a une odeur parfumée tenant légèrement de celle du musc. ....Ce [illegible] muscat Dont le pourpre est plus délicat Que le teint uni de Caliste, THÉOPH. *Œuv.* t. II, p. 158, dans LACURNE. ‖ 2° Raisin muscat, et, substantivement, muscat, nom de diverses espèces de raisin, qui ont une certaine odeur de musc. Des muscats que je mange, il en sortirait de quoi enivrer la moitié de l'Angleterre, BALZ. liv. III, let. 7. Les muscats comme des grains d'ambre que l'on peut croquer, et qui vous feraient fort bien tourner la tête, si vous en mangiez sans mesure, parce que c'est comme si l'on buvait à petits traits du plus exquis vin de Saint-Laurent, SÉV. 9 sept. 1694. ‖ Fig. Elle [une sage éducation] ne cherche point la pêche fondante sur l'épine, le muscat parfumé sur la ronce, [illegible], *Ess. psychol.* ch. 71. ‖ 3° Vin muscat, et, substantivement, muscat, vin qu'on tire de ces raisins. Muscat de Frontignan. Il se lève, [illegible] de muscat et de bile, BOIL. *Sat.* V. J'ai commandé.... que l'on portât chez vous [illegible] quartaut de vin. — Eh! je n'en ai que faire. — C'[illegible] très-bon muscat. — Redites votre affaire, RAC. *Plaid.* II, 11. ‖ 4° S. m. Muscat, nom de [illegible] espèces de poires. Muscat royal. Muscat vert. ‖ Petit muscat, sorte de très-petite poire.

— REM. Plusieurs grammairiens disent que *muscat* adjectif a pour féminin *muscade* : [illegible] muscade, rose muscade. Il est certain que c'est le même mot; mais on peut les tenir séparés, le [illegible] régulier des mots en *at* ne se formant pas en *ade*.

— HIST. XV^e s. Vin grec et du vin muscadet, DESCH. *Poésies mss.* f° 616. ‖ XVI^e s. Sur tous les vins paroissent les musquats et blanquetes de Frontignan et Miravaux en Languedoc, O. DE SERRES, 145. Touchant la taille des vignes, particulierement la musquate sera taillée long, ID. 164.

— ÉTYM. *Musc*.

† MUSCATELLINE (mu-ska-tèl-li-n'), s. f. Plante qui donne le musc végétal (*adoxa moschatellina*, L.), famille des araliacées.

— ÉTYM. *Muscat*.

† MUSCHELKALK (mou-chèl-kalk'), s. m. Terme de géologie. Calcaire coquillier, nom donné à une série de couches, tantôt calcaires et tantôt [illegible]neuses, formant un étage supérieur au grès [illegible].

— ÉTYM. Allem. *Muschel*, coquille, et *Kalk*, chaux calcaire.

† MUSCICAPE (mu-ssi-ka-p'), s. f. Nom [illegible] du genre gobe-mouche (oiseaux [illegible]), dans lequel on distingue : la muscicape [illegible], [illegible] absolument gobe-mouche; la muscicape [illegible], [illegible] et dominicain; la muscicape [illegible] commune en Europe, et qui est le [illegible] [illegible] de certains auteurs, la muscicape [illegible], dite vulgairement [illegible], et nommée par certains auteurs le gobe-mouche [illegible].

— ÉTYM. Lat. *musca*, mouche, et *capere*, prendre.

† MUSCICOLE (mu-ssi-ko-l'), adj. Terme d'histoire naturelle. Qui vit ou végète dans les mousses.

— ÉTYM. Lat. *muscus*, mousse, et *colere*, habiter.

† MUSCIDES (mu-ssi-d'), s. f. pl. Terme de zoologie. Tribu d'insectes de l'ordre des diptères.

— ÉTYM. Lat. *musca*, mouche.

† MUSCINÉES (mu-ssi-née), s. f. pl. [illegible] les cryptogames acrogènes, comprenant les mousses et les hépatiques.

— ÉTYM. Lat. *muscus*, mousse.

† MUSCIPULE (mu-ssi-pu-l'), adj. Terme de botanique. Plantes muscipules, plantes qui prennent les mouches, dites vulgairement attrape-mouches; telles sont la [illegible] muscipule caryophyllée, et la dionée muscipule (droséracées).

— ÉTYM. Le latin *muscipula* signifie non pas attrape-mouche, mais attrape-rat, souricière, et ne peut signifier autre chose; car il vient non pas de *musca*, mouche, et d'une finale barbare pula, mais de *mus*, rat, et *cipula*, dérivé de *capere*, prendre. Linné a comparé les plantes attrape-mouches à une souricière.

† MUSCIVORE (mu-ssi-vo-r'), adj. Terme de zoologie. Qui dévore les mouches. Nous ferons trois classes de ces oiseaux muscivores, BUFF. *Ois.* t. VIII, p. 303.

— ÉTYM. Lat. *musca*, mouche, et *vorare*, dévorer.

MUSCLE (mu-skl'), s. m. Terme d'anatomie. Organe charnu, composé de fibres irritables, dont les

contractions déterminées soit par la volonté soit par certaines irritations, produisent tous les mouvements des animaux. Le muscle se contracte sous l'influence de la volonté, et cette volonté lui est transmise du cerveau par le nerf. La tête, la queue, le ventre d'un muscle. Ce sculpteur rend bien les muscles. La langue est un tissu de petits muscles, FÉN. *Exist.* 40.

— HIST. XIVe s. La corde [tendon], les muscles, la main, H. DE MONDEVILLE, f° 8. || XVIe s. Muscle est l'instrument du mouvement volontaire, PARÉ, I, 8. Quelle est l'insertion et la teste du muscle, telle est la situation de son ventre et de sa queue, ID. XIII, 18.

— ÉTYM. Provenç. *muscle*, *moscle*; esp. *musculo*; ital. *muscolo*, du lat. *musculus*, muscle et aussi petit rat; grec, μῦς, muscle et aussi rat; sanscr. *mûshas*, rat, du radical *mush*, dérober. On peut rapprocher de *musculus*, petite souris, ceci, que dans le gigot de mouton le muscle de la jambe se nomme souris.

MUSCLÉ, ÉE (mu-sklé, sklée), *adj.* || 1° Qui est pourvu de muscles. Tous les sapajous ont la queue prenante, c'est-à-dire musclée de manière qu'ils peuvent s'en servir comme d'un doigt pour saisir et prendre ce qui leur plaît, BUFF. *Quadrup.* t. VII, p. 288. || 2° Qui a les muscles marqués et puissants. Ils sont d'une forte complexion et d'une taille carrée, ils ne sont ni trop grands ni trop petits, mais bien musclés, ID. *Hist. nat. hom.* t. V, p. 39. || En termes de peinture et de sculpture. Cette figure, cette statue est bien musclée, trop musclée.

† MUSCLER (mu-sklé), *v. a.* Terme de physiologie. Développer les muscles. L'exercice muscle les membres.

— ÉTYM. *Muscle.*

† MUSCOLOGIE (mu-sko-lo-jie), *s. f.* Partie de la botanique qui traite de l'histoire des mousses.

— ÉTYM. Lat. *muscus*, mousse, et λόγος, discours.

MUSCULAIRE (mu-sku-lê-r'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport aux muscles. Tissu musculaire. Contractions musculaires. Chair musculaire. Quelle que soit la matière qui sert de véhicule au sentiment, et qui produit le mouvement musculaire, il est sûr qu'elle se propage par les nerfs, et se communique dans un instant indivisible d'une extrémité à l'autre du système sensible, BUFF. *Quadrup.* t. II, p. 147. || Force musculaire, puissance développée par la contraction des muscles. || Système musculaire, l'ensemble des parties musculaires du corps de l'animal.

— ÉTYM. Lat. *muscularis*, de *musculus*, muscle.

† MUSCULATION (mu-sku-la-sion), *s. f.* Terme de physiologie. L'ensemble des actions musculaires. Histoire de la musculation irrésistible ou de la chorée anomale, *Titre d'un livre.* || Ensemble des mouvements musculaires d'un organe. Des troubles dans la musculation volontaire de la langue.

— ÉTYM. *Muscle.*

† MUSCULATURE (mu-sku-la-tu-r'), *s. f.* Terme de beaux-arts. L'ensemble des muscles du corps humain, d'une statue, etc.

— ÉTYM. *Muscle.*

MUSCULE (mu-sku-l'), *s. m.* Terme d'antiquité. Nom d'une machine de guerre des anciens qui servait à couvrir les assiégeants.

— ÉTYM. Lat. *musculus*, proprement petit rat, ainsi dit par l'habitude de donner des noms d'animaux aux engins de guerre (voy. MUSCLE).

MUSCULEUX, EUSE (mu-sku-leu, leû-z'), *adj.* || 1° Où il y a beaucoup de muscles. Partie musculeuse. || S. *f.* La musculeuse, la couche de fibres musculaires de l'intestin, de l'utérus, etc. || 2° Qui a les muscles très-apparents, très-forts. Les Finnois ont le corps musculeux et charnu, les cheveux blonds jaunes et longs, l'iris de l'œil jaune foncé, BUFF. *Hist. nat. hom.* Œuv. t. V, p. 108.

— HIST. XIVe s. Une char [chair] sutile musculeuse, H. DE MONDEVILLE, f° 31. || XVIe s. L'homme bien charnu et musculeux, PARÉ, *Introd.* 6. Les crurales artères de la cuisse se divisent premierement en musculeuses, ainsi nommées pourcequ'elles vont aux muscles obliques ascendans et transversaux...., ID. I, 35.

— ÉTYM. Lat. *musculosus*, de *musculus*, muscle.

† MUSCULINE (mu-sku-li-n'), *s. f.* Terme de chimie. Substance naturellement demi-solide, qui n'existe que dans le tissu musculaire.

† MUSCULO-CUTANÉ, ÉE (mu-sku-lo-ku-ta-né, née), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient à des muscles et à la peau.

† MUSCULOSITÉ (mu-sku-lo-zi-té), *s. f.* Qualité de ce qui est musculeux.

— HIST. XVIe s. Musculosité, COTGRAVE.

1. MUSE (mu-z'), *s. f.* || 1° Chacune des neuf déesses qui présidaient, suivant les anciens, aux arts libéraux (en ce sens on met une majuscule). Clio, Muse de l'histoire; Calliope, Muse de l'éloquence et de la poésie héroïque; Melpomène, Muse de la tragédie; Thalie, Muse de la comédie; Euterpe, Muse de la musique; Érato, Muse de la poésie amoureuse; Terpsichore, Muse de la danse; Polymnie, Muse de la poésie lyrique; Uranie, Muse de l'astronomie. Muse, redis-moi donc quelle ardeur de vengeance De ces hommes sacrés rompit l'intelligence, BOIL. *Lutr.* I. Le loisir fut certainement le père des Muses, les affaires en sont les ennemis, et l'embarras les tue, VOLT. *Lett. d'Argental*, 21 juin 1761. Ô Muses, accourez, solitaires divines, Amantes des ruisseaux, des grottes, des collines, A. CHÉN. *Id.* XIV. Ah! je les reconnais, et mon cœur se réveille; Ô sons, ô douces voix chères à mon oreille, Ô mes Muses, c'est vous; vous, mon premier amour, Vous qui m'avez aimé dès que j'ai vu le jour, ID. *ib.* IV. On a appris par l'examen des Muses dont nous avons les statues, et de celles qui se trouvent sur les médailles et dans des bas-reliefs, que les sculpteurs anciens les ont ordinairement représentées vêtues et la gorge couverte, MONGEZ, *Instit. Mém. litt. et beaux-arts*, t. V, p. 166. || Dixième Muse, se dit, par flatterie ou par admiration, de toute femme qui cultive la poésie avec succès. Les anciens ont dit que Sapho était une dixième Muse. Les modernes ont appliqué ce nom à diverses femmes. || Voltaire a nommé dixième Muse la critique. Nous eûmes longtemps neuf Muses; la saine critique est la dixième qui est venue bien tard; elle n'existait point du temps de Cécrops, du premier Bacchus, de Sanchoniaton, de Thaut, de Brama, VOLT. *Dict. phil. Pierre le Grand et J. J. Rousseau.* || Fig. Les nourrissons, les favoris, les amants des Muses, les poëtes. || 2° Fig. Les belles-lettres, et, particulièrement, la poésie (dans ce sens et dans tous les suivants on met une minuscule). Cultiver les muses. Molin, la muse est morte, ou la faveur pour elle; En vain dessus Parnasse Apollon on appelle; En vain par le veiller on acquiert du savoir, Si fortune s'en moque...., RÉGNIER, *Sat.* IV. || L'art de la poésie. Enfin Malherbe vint.... Et réduisit la muse aux règles du devoir, BOIL. *Art poét.* I. || Les muses grecques, latines, françaises, etc. la poésie grecque, latine, etc. Il est certain, et vous le savez aussi bien que moi, vous qui connaissez les bonnes choses, et qui les faites, qu'il n'y a point de muses si sévères que les françaises, ni de langue qui souffre moins le fard et l'apparence du bien que la nôtre, BALZ. liv. X, lett. 3. || En ce sens, on le dit aussi au singulier. La muse latine. La muse française. || 3° Absolument. L'inspiration poétique en général. Il est de ceux à qui la muse accorde aisément ses faveurs, *Dict. de l'Académie.* || 4° Particulièrement, le génie de chaque poëte, le caractère de sa poésie. Le mal est qu'en rimant ma muse un peu légère Nomme tout par son nom et ne saurait rien taire, BOIL. *Disc. au roi.* Ce n'est pas quelquefois qu'une muse un peu fine Sur un mot en passant ne joue et ne badine, Et d'un sens détourné n'abuse avec succès, ID. *Art p.* II. Je hais ces vains auteurs dont la muse forcée M'entretient de ses feux, toujours froide et glacée, ID. *ib.* II. Mais tout ce beau discours dont il vient vous flatter N'est rien qu'un piége adroit pour vous les réciter [ses vers]; Aussitôt il vous quitte, et, content de sa muse, S'en va chercher ailleurs quelque fat qu'il abuse, ID. *ib.* I. Ma muse en l'attaquant, charitable et discrète, Sait de l'homme d'honneur distinguer le poëte, ID. *Sat.* IX. Mais sa muse [de Ronsard] en français parlant grec et latin, ID. *Art p.* I. Damon, ce grand auteur, dont la muse fertile Amusa si longtemps et la cour et la ville, ID. *Sat.* I. Dût ma muse par là choquer tout l'univers, Riche, gueux, triste ou gai, je veux faire des vers, ID. *ib.* VII. J'ai pris pour passagère La muse des chansons, BÉRANG. *Nacelle.* Jouy déjà gronde ma muse, Dont il soutint les premiers pas, ID. *Cord.* Quittez la lyre, ô ma muse, Et déchiffrez ce mandat; Vous voyez qu'on vous accuse De plusieurs crimes d'État, ID. *Muse.* Oh! la muse se doit aux peuples sans défense, V. HUGO, *Feuilles d'automne.* XL. Oh! muse, contiens-toi! muse aux hymnes d'airain, Muse de la loi juste et du droit souverain, Toi dont la bouche abonde en mots trempés de flamme, ID. *Voix intérieures*, XXXII. Muse, sois donc sans crainte; au souffle qui t'inspire Nous pourrons sans péril tous deux nous confier; Il est doux de pleurer, il est doux de sourire Au souvenir des maux qu'on pourrait oublier, A. DE MUSSET, *Nuit d'octobre.* Est-ce toi dont la voix m'appelle, Ô ma pauvre muse! est-ce toi? Ô ma fleur, ô mon immortelle, Seul être pudique et fidèle Où vive encor l'amour de moi, ID. *Nuit de mai.* || 5° Muse se prend quelquefois pour les poëtes, pour un poëte. Dans la disette, une muse affamée Ne peut pas, dira-t-on, subsister de fumée, BOIL. *Art p.* IV. On vit avec horreur une muse effrénée Dormir chez un greffier la grasse matinée, ID. *Ep.* V. || 6° La personne ou le sentiment qui inspire le poëte. L'indignation est sa muse. La brillante marquise de la Sablière, la femme du monde qui a inspiré le plus de jolis vers, puisqu'elle était à la fois la muse de son mari, celle de la Fare son amant, et de la Fontaine son ami, GENLIS, *Mme de Mainten.* t. I, p. 102, dans POUGENS. Camille, où tu n'es point, moi, je n'ai pas de muse, A. CHÉN. *Élég.* III.

— ÉTYM. Provenç. espagn. et ital. *musa*; du lat. *musa*; grec, μοῦσα; dorique, μῶσα; éol. μοῖσα. Μοῦσα est un participe présent de μάω, forme primitive de μαίω, penser, s'exalter, désirer; οισα est une forme éolique fréquente aux participes présents.

2. MUSE (mu-z'), *s. f.* Terme de vénerie. Le commencement du rut des cerfs. La muse dure cinq ou six jours.

— ÉTYM. *Mus*, radical de *museau* (voy. MUSEAU, à l'étym.), comme le prouve ce passage: Ils [les cerfs] entrent dans le fort de leur rut, et ne demeurent en aucune place, ains ne font que cheminer et *musser* c'est-à-dire mettre le nez en terre, et sentent par où les biches ont passé, et les poussent et chassent de cette maniere devant eux, CHARLES IX, *De la chasse*, p. 6.

† 3. MUSE (mu-z'), *s. f.* Nom donné à quelques figues d'Égypte plus douces que les autres.

† 4. MUSE (mu-z'), *s. f.* Ancienne locution, inusitée aujourd'hui. Donner la muse à quelqu'un, tromper, amuser quelqu'un de belles promesses.

— HIST. XVIe s. Prince qui sçavoit par belles promesses donner la muse à ses ennemis, et rompre tout d'une suite et leurs choleres et leurs desseins, PASQUIER, *Lett.* t. I, p. 164.

— ÉTYM. Voy. MUSER.

MUSEAU (mu-zô), *s. m.* || 1° Nom donné vulgairement à la face des mammifères quand elle avance beaucoup en avant du front, de manière à rendre les mâchoires saillantes. Le museau d'un chien, d'un loup, d'un renard. || Il se dit aussi des poissons. On connaît que l'eau commence à être viciée, c'est-à-dire privée de l'air propre à la respiration, lorsque le poisson monte à la surface et sort le museau de l'eau, GENLIS, *Maison rust.* t. III, p. 407, dans POUGENS. || 2° Populairement, par mépris et par plaisanterie. Le visage. Qui casse le museau, qui son rival éborgne, RÉGNIER, *Sat.* X. Montrez de loin votre chapeau, Ou bien montez sur quelque chose Pour faire voir votre museau, MOL. *Remerc. au roi.* Il est bien nécessaire, vraiment, de faire tant de dépense pour vous graisser le museau, ID. *Préc.* 5. Quand elle approchait de mon visage son museau sec et noir, barbouillé de tabac d'Espagne j'avais peine à m'abstenir d'y cracher, J. J. ROUSS. *Confess.* IV. || Ironiquement. Voilà encore un beau museau, un plaisant museau, se dit d'un homme qui fait l'agréable. Orgon: Sans être damoiseau, Tartuffe est fait de sorte.... — Dorine: Oui, c'est un beau museau, MOL. *Tart.* II, 2. Ardez le beau museau, Pour nous donner envie encore de sa peau, ID. *Dép. amour.* IV, 4. || 3° Terme de vétérinaire. Museau noir, ou noir museau, ou faux museau, synonyme de barbuquet. || 4° Accoudoir d'une stalle. || 5° Partie du panneton d'une clef, dans laquelle sont faites les entailles pour le passage des dents du râteau. || 6° Terme d'anatomie. Museau de tanche, orifice vaginal de l'utérus. || 7° Museau long, poisson du genre gymnote. || Museau pointu, espèce du genre raie. || Museau de brochet, espèce de crocodile. || Demi-museau, un des noms vulgaires de l'espadon (poisson).

— HIST. XIIIe s. Rainsant le pié a destendu, Et Ysengrin a si feru Entre le pis et le musel, Tout coi le jeta el prael, *Ren.* 7699. Moult s'en faut poi, par saint Marcel, Que je ne vous oing le musel, *Fabliaux.* t. III, p. 290. || XVe s. Et [la truie] avoit un musel long et tout affamé, FROISS. II, III, 22. || XVIe s. Petit museau, petites dens [d'un chien], DU BELLAY, VII, 20, verso.

— ÉTYM. Picard. *musé*; wallon, *muzai*; namur. *muzia*; Hainaut, *muziau*; provenç. *mus*, et les diminutifs *mursel*, *mursol*, espagn. et ital. *muso*; anc. franç. *muse*, s. f. (Tot maintenant la porte ouvrirent Au borgois qui tendoit la muse, MÉON, *Nouv. rec. de fabl. le prêtre et la dame*), et *mouse* (Tous les jours une talemouse Pour bouter et fourrer sa

[illegible] VILLON, *Grand test.* [illegible]; bas-latin, *musus*, dans un texte du VIII[e] siècle. Origine incertaine [illegible] l'apparition de l'*r* dans le provençal *mursel* indique que cette lettre est radicale, et a disparu comme dans *dos* de *dorsum*, et dans *giuso* de *deorsum*; de sorte que *mus* représenterait le latin *morsus*, ce avec quoi l'on mord. Cette étymologie [illegible] a pour soi l'autorité de Diez.

MUSÉE (mu-zée), *s. m.* || 1° Anciennement et proprement, temple des Muses (sens inusité). || Par extension, édifice où l'on se livre à l'art, à la poésie, à l'érudition, etc. *Les harangues qui se tenaient dans les musées d'Athènes.* || Particulièrement, le grand établissement fondé par les Ptolémées à Alexandrie pour la culture des lettres et des sciences. || 2° Aujourd'hui, lieu destiné soit à l'étude, soit à rassembler les monuments des beaux-arts et des sciences, les objets antiques, etc. Le musée du Louvre. Le musée britannique. Le musée d'artillerie. Ils allèrent d'abord au musée du Vatican, ce palais des statues où l'on voit la figure humaine divinisée par le paganisme, STAEL, *Corinne*, VIII, 2. || 3° Titre des ouvrages qui renferment la gravure et la description des objets d'art rassemblés dans un musée. Le Museo Pio-Clementino de Visconti. Le Musée Landon.

— ÉTYM. Μουσεῖον, de μοῦσα, muse.

MUSELÉ, ÉE (mu-ze-lé, lée), *part. passé* de museler. Un chien muselé.

† MUSELLEMENT (mu-zè-le-man), *s. m.* Action de museler. Je signalais parmi les moyens qui semblent les plus efficaces pour prévenir la rage, le musellement permanent de tous les chiens qui ne sont pas tenus à l'attache ou enfermés, RENAULT, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LVI, p. 72.

MUSELER (mu-ze-lé. L'Académie ne conjugue pas ce verbe; mais on peut le conjuguer comme appeler, c'est-à-dire doubler l'*l* quand la syllabe qui suit est muette : je muselle, je musellerai), *v. a.* || 1° Serrer par une muselière la gueule d'un animal. Museler un ours, un cheval. || Fig. Est-ce notre faute à nous, si, voulant museler un renard, nous en attrapons deux? BEAUMARCH. *Mar. de Fig.* V, 8. || 2° Fig. Empêcher de parler, d'agir. Museler la presse. Il ne fallait donc pas se laisser museler par les dispositions que ferait le roi, ST-SIM. 396, 189. Le peuple se plaint de ce qu'on le muselle, BABOUF, *Pièces*, I, 109.

— HIST. XVI[e] s. Sous ces chapeaux d'oliviers, les lions et les ours de la France enchaisnez et enmuselez, D'AUB. *Hist.* III, 325.

— ÉTYM. *Musel* (voy. MUSEAU); Berry, *murseler*.

MUSELIÈRE (mu-ze-liè-r'), *s. f.* || 1° Lien qu'on met au museau de quelques animaux pour les empêcher de mordre, de paître. Si on laisse aller le furet sans muselière, on court risque de le perdre, parce qu'après avoir sucé le sang du lapin, il s'endort, BUFF. *Quadrup.* t. II, p. 264. || 2° Morceau de cuir avec de petits clous qu'on met sur le nez des jeunes poulains et sur le mufle des jeunes veaux qu'on veut sevrer.

— HIST. XVI[e] s. Les vaches se sentans piquées par l'approche des pointes aigues de ces muselières ou frontaux [illegible] d'estre tettées, O. DE SERRES, 282.

— ÉTYM. *Museler*; Berry, *murselière*; Hainaut, *musière*; génev. *muslière*.

† MUSÉOGRAPHE (mu-zé-o-gra-f'), *s. m.* Auteur de la description d'un musée.

— ÉTYM. *Musée*, et γράφειν, décrire.

† MUSÉON (mu-zé-on), *s. m.* Voy. MUSÉUM.

1. MUSER (mu-zé), *v. n.* S'amuser, perdre son temps à des riens. Cet [illegible], qui devenait [illegible] l'œuvre de [illegible], me donnait le plaisir de muser quelques moments, J. J. ROUSS. *Confess.* XII. Avec lui tu pourras, sans te compromettre, faire de la musique, te promener, t'égarer, enfin [illegible] tout à ton aise, PICARD, *M. Musard*, sc. 12. Je [illegible] jusqu'à Naples [illegible] [illegible] Il [illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible] temps. || Il se conjugue avec l'auxiliaire avoir.

— HIST. XIII[e] s. Tout ce li dimes nous pour li faire muser, Pour avoir plus d'espace de leur chose aviser, *Berte*, [illegible] Qu'il ama son umbre demaine, *la Rose*, 1501. Qu'il ne m'i convient plus muser, Ne mon tems en [illegible], ib. 7341. Qui en sa conscience voudroit souvent muser, Assez y troveroit de quoi soi accuser, J. DE MEUNG, *Test.* 269. Dame, gardez-vous de la bée [l'attente, l'action d'être béant après], Qui en maint leu par la contrée S'arest et fet la gent muser, *Lai du conseil.* || XV[e] s. Elle s'en revint devers le roi, qui encore pensoit et musoit fortement, FROISS. I, I, 166. Je ne veul plus, dame, sur vous muser; Vous povez bien querir autre musart; Car m'aperçoy qu'on m'a fait amuser, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 182. || XVI[e] s. Tel refuse qui après muse, MARO. *Nouv.* XLIV. Pendant le parlement [capitulation] et qu'ils musoient sur leur seuretez, MONT. I, 27.

— ÉTYM. Wallon, *mûzer*, être triste, *mus'*, morne, taciturne; provenç. *musar*, *muzar*; anc. espagn. *musar*; ital. *musare*. Origine incertaine. Diez y voit un dérivé du radical *mus*, museau; de sorte que *muser* serait tenir le museau béant, la bouche béante. D'autres y voient le latin *mussare*, parler entre les dents, hésiter; mais les lettres et même le sens concordent mal. Huet alléguait le latin *musa*, muse; *muser* serait se livrer aux muses, à l'étude, à la contemplation, etc. Les patois suisses ont *musen*, être triste, *mus*, mélancolie, qu'on peut rapprocher des significations wallonnes. Enfin l'allemand offre *Musse*, loisir, anc. haut-all. *muozôn*, être oisif; ce qui est la dérivation la plus probable.

2. MUSER (mu-zé), *v. n.* Terme de vénerie. Être près d'entrer en rut, en parlant du cerf.

— ÉTYM. *Muse* 2.

MUSEROLLE (mu-ze-ro-l'), *s. f.* La partie de la bride d'un cheval qui se place au-dessus du nez.

— ÉTYM. Dérivé de *mus*, radical de *museau*.

MUSETTE (mu-zè-t'), *s. f.* || 1° Synonyme poétique de cornemuse (voy. ce mot). On y vit des lambeaux, L'habit d'un gardeur de troupeaux.... Et, je pense, aussi sa musette, LA FONT. *Fabl.* X, 10. Le bal et la grand bande, à savoir deux musettes, MOL. *Tart.* II, 3. || 2° Air fait pour la musette. Jouer, chanter, danser une musette. Des musettes, parce que Mlle Sallé et M. Dumoulin les dansaient avec autant de grâce que de volupté, NOVERRE. *Lett. sur la danse*, p. 464, dans POUGENS. || 3° Par extension, musette se prend pour tout instrument joyeux. Unissez vos joyeux sons, Musettes Et chansons, BÉRANG. *Louis XI.* || Par une autre extension, la poésie champêtre et joyeuse. Je ne célèbre point d'héroïques exploits; Je vais chanter sur ma musette Les naïfs amours de nos bois, ÉTIENNE, *Joconde*, I, 3. || 4° Terme militaire. Petit sac en toile forte, qui sert au cavalier pour renfermer ses effets de pansage; ainsi dit par assimilation de forme. || 5° Petit sac, dit aussi sachet, rempli d'avoine qu'on attache au cou des chevaux, et dans lequel ils mangent l'avoine en route ou en travaillant. || 6° Défaut du papier, produit par une bulle d'air comprimée entre la feuille et le feutre, dans la fabrication. || 7° Sorte de poire, ainsi dite de sa forme.

— HIST. XIII[e] s. Volez oïr muse musette: En mai fut faite un matinet, *Poésies avant* 1300, t. II, p. 709, dans LACURNE.

— ÉTYM. Diminutif de l'anc. franç. *muse*. Il est vraisemblable que ce *muse* est le substantif de *musare*, faire de la musique, qui se trouve dans le bas-latin et qui vient de *musa*, muse, chanson.

MUSÉUM (mu-zé-om'), *s. m.* || 1° Synonyme de musée, en quelques acceptions particulières. Le muséum d'histoire naturelle, à Paris. Son seul luxe était un muséum immense, monument glorieux pour la Suède, puisqu'il était la collection des tributs que les naturalistes du Nord avaient consacrés à celui qu'ils nommaient leur chef et leur maître, CONDORCET, *Linné.* || 2° Il se dit quelquefois du musée d'Alexandrie. || On a écrit aussi muséon, qui n'est que la prononciation ancienne de muséum. C'est sans doute à ce muséon qu'Alexandrie est redevable de l'avantage dont elle a joui pendant plusieurs siècles, d'être une des plus grandes écoles du monde, et d'avoir formé un grand nombre d'excellents hommes dans la littérature, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. VII, p. 304, dans POUGENS.

— SYN. MUSÉE, MUSÉUM. Le premier est le terme général, le second est devenu le nom de certains établissements [illegible] par quelques [illegible] le muséum d'histoire naturelle, mais on ne dit pas le muséum du Louvre.

— ÉTYM. Voy. MUSÉE.

MUSICAL, ALE (mu-zi-kal, ka-l'), *adj.* Qui a rapport à la musique. Il a l'oreille musicale. Soirée [illegible] L'art musical. Caractères [illegible] [illegible] musicale. Art musical [illegible] de musique. || Terme de médecine. Bruits musicaux, degré le plus élevé des bruits de soufflet, perçus en auscultation.

— HIST. XV[e] s. Dix paires de menestriers sonnans d'instrumens musicaulx, MONSTRELET, ch. 62, p. [illegible], dans LACURNE, au mot *paire*.

— ÉTYM. *Musique*; provenç. *musical*; esp. *musical*; ital. *musicale*.

MUSICALEMENT (mu-zi-ka-le-man), *adv.* Conformément aux règles de la musique.

— HIST. XVI[e] s. Les François s'en aydent mieulx [de la flûte traversière] et plus musicalement que toute autre nation, CARLOIX, VI, 11.

— ÉTYM. *Musicale*, et le suffixe *ment*.

† MUSICASTRE (mu-zi-ka-str') et MUSICÂTRE (mu-zi-kâ-tr'), *s. m.* Terme de mépris. Mauvais musicien, musicien qui veut faire ce dont il n'est pas capable. De puissantes mains [celles de Napoléon] renversaient des barrières que des musicastres imprudents opposaient à l'homme d'invention et de génie [Spontini], C. BLAZE, *Académie de musique*, § XX, t. II, p. 121. Les moindres musicâtres [illegible] hardiment [en 1740] s'intituler professeurs de composition, ADAM, *Souven. d'un musicien*, [illegible]

— ÉTYM. *Musique*, et la finale péjorative *astre* ou *âtre*.

MUSICIEN, IENNE (mu-zi-ziin, [illegible]), *s. m. et f.* || 1° Celui, celle qui sait l'art de la musique. [illegible] excellent musicien. Si le grammairien sait peu de musique, le musicien sait encore moins de grammaire, D'OLIVET, *Prosodie franç.* art. II, § 2. [illegible] Toutes les fois qu'on entend un son, est-il bien vrai qu'on entend trois sons différents? personne avant M. Rameau ne s'en était aperçu; c'est donc un phénomène qui tout au plus n'existe dans la nature que pour des oreilles musiciennes, BUFF. *De l'ouïe.* Les peuples naturellement musiciens reçoivent, par l'harmonie, des sensations et des idées que leur situation rétrécie et leurs occupations vulgaires ne leur permettraient pas de connaître autrement, STAEL, *Allem.* I, 2. || 2° Particulièrement, celui, celle qui fait profession de composer ou d'exécuter de la musique. J'ai eu des musiciens et des musiciennes, et tout ce qui fait les délices des enfants des hommes, SACI, *Bible, Ecclésiaste*, II, 8. Philidas trouva ensuite quelques musiciens qui se réjouissaient de savoir que Mme la Dauphine a une belle voix, et qu'elle aime fort la musique et la [illegible], M[lle] DE SCUDÉRY, *les Conversations, Dialogue.* [illegible] le butin que Cyrus fit mettre à part pour Cyaxare son oncle, il est fait mention de deux musiciennes très-habiles qui accompagnaient une dame de Suse, et qu'on avait fait prisonnières avec elle, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. II, p. 420, dans POUGENS. [illegible] cet homme-là? Un musicien de l'opéra, REGN. [illegible] || Musicien de la Samaritaine, se disait autrefois pour chanteur du pont Neuf, mauvais musicien. || Fig. Les musiciens des bois, les oiseaux chanteurs.

— HIST. XIV[e] s. Le musicien se delitte en bonnes melodies, et a tristece as malveses, ORESME, [illegible] 284. || XVI[e] s. Les mauvais musiciens ne sont jamais ennuyeux à eux mesmes, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Musique*, et le suffixe *ien*, signifiant qui s'applique à, qui s'occupe de; provenç. [illegible]

MUSICO (mu-zi-ko), *s. m.* Lieu public dans les Pays-Bas où le peuple va boire, fumer, entendre de la musique, etc. Il faut avouer qu'une île enchantée, dont Vénus est la déesse, et où des nymphes caressent des matelots après un voyage de long cours, ressemble plus à un musico d'Amsterdam qu'à quelque chose d'honnête, VOLT. *Ess. poés. épiq.* ch. [illegible] || Au plur. Des musicos.

— HIST. XVI[e] s. S'estant desgousté de l'estude, il acheva de se perdre dans les musicaux de la Hollande parmi les filles de joie, D'AUB. [illegible]

— ÉTYM. *Musique*.

† MUSICOGRAPHE (mu-zi-ko-gra-f'), *s. m.* || 1° Auteur qui écrit sur la musique. || 2° Instrument au moyen duquel on peut écrire la musique.

— ÉTYM. *Musique*, et γράφειν, écrire.

† MUSICOMANIE (mu-zi-ko-ma-nie), *s. f.* Sorte d'aliénation mentale caractérisée par une passion effrénée pour la musique. || Fig. Goût effréné de la musique. On dit mieux mélomanie.

— ÉTYM. *Musique*, et *manie*.

† MUSIF, IVE (mu-zif, zi-v'), *adj.* Or musif, combinaison de soufre et d'étain [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

musc.f, FOURCROY, *Connaiss. chim.* t. VI, p. 33, dans POUGENS.

— HIST. XIII° s. Li estage del palais tuit [tous] Devers la rue sont torné, Et sont d'or musique ouvré, *Partonop.* v. 847.

— ETYM. Voy. MOSAÏQUE.

MUSIQUE (mu-zi-k'), *s. f.* || 1° Dans le sens ancien et primitif, la musique n'était pas une science particulière, c'était tout ce qui appartenait aux Muses ou en dépendait ; c'était donc toute science et tout art qui apportait à l'esprit l'idée d'une chose agréable et bien ordonnée. Chez les Égyptiens, suivant Platon, la musique consistait dans le règlement des mœurs et l'établissement des bonnes coutumes. Selon Pythagore, les astres dans leurs mouvements forment une musique céleste. Il nous reste de saint Augustin un traité de la *Musique* où il n'est question que des principes et des conditions des vers. Polybe nous dit que la musique était nécessaire pour adoucir les mœurs des Arcades, qui habitaient un pays où l'air est triste et froid... Platon ne craint point de dire que l'on ne peut faire de changement dans la musique qui n'en soit un dans l'État. Aristote, qui semble n'avoir fait sa Politique que pour opposer ses sentiments à ceux de Platon, est pourtant d'accord avec lui touchant la puissance de la musique sur les mœurs, MONTESQ. *Esp.* IV, 8. Il semble assez prouvé que les Grecs entendirent d'abord par ce mot musique, tous les beaux-arts ; la preuve en est que plus d'une Muse présidait à un art qui n'a aucun rapport avec la musique proprement dite, comme Clio à l'histoire, VOLT. *Pol. et législ. Comm. sur l'Esp. des lois*, XX. Vous pouvez juger de notre goût pour la musique par la multitude des acceptions que nous donnons à ce mot : nous l'appliquons indifféremment à la mélodie, à la mesure, à la poésie, à la danse, au geste, à la réunion de toutes les sciences, à la connaissance de presque tous les arts, BARTHÉL. *Voy. d'Anach.* ch. XXVII. || Ce sens a presque entièrement disparu chez nous ; il ne se retrouve que dans quelques phrases d'une signification très-vague. On avait alors à l'Opéra l'esprit d'applaudir à la beauté ; la beauté n'est-ce pas de la musique? A. HOUSSAYE, *Galer. du XVIII° siècle, Mlle Clairon*, § IV. || 2° Science ou emploi des sons qu'on nomme rationnels, c'est-à-dire qui entrent dans une échelle dite gamme ; ce sens paraît s'être décidé nettement dans l'école d'Aristote, mais sans avoir jamais chez les anciens exclu absolument les autres sens. Avoir du goût pour la musique. La musique est un des beaux-arts. Et votre danse et ma musique auraient à souhaiter que tout le monde lui ressemblât [à M. Jourdain qui payait bien], MOL. *Bourg. gent.* I, 1. Ignorer la musique passait dans ces temps [l'antiquité] pour un défaut d'éducation, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. XI, 1re part. p. 213, dans POUGENS. La musique ne fut bien cultivée qu'après le seizième siècle ; mais les plus fortes présomptions font penser qu'elle est très-supérieure à celle des Grecs, qui n'ont laissé aucun monument par lequel on pût soupçonner qu'ils chantassent en parties, VOLT. *Mœurs*, 121. Pythagore trouva les principes de la musique dans l'inégalité des sons produits par plusieurs forgerons frappant ensemble sur une enclume, SENNEBIER, *Ess. sur l'art d'observ.* t. I, p. 198, dans POUGENS. Écartons ces objets étrangers, il ne s'agit ici que de la musique proprement dite, BARTHÉL. *Voy. d'Anacharsis*, ch. XXVII. Autrefois les législateurs regardaient la musique comme une partie essentielle de l'éducation ; les philosophes ne la regardent presque plus aujourd'hui que comme un amusement honnête, ID. *ib.* Rien ne retrace le passé comme la musique, STAËL, *Cor.* XIV, 3. || Apprendre la musique, apprendre, soit à composer soit à exécuter de la musique. Est-ce que les gens de qualité apprennent aussi la musique? MOL. *Bourg. gent.* I, 2. || On dit dans la même signification : savoir la musique ; enseigner, montrer la musique ; classe de musique, etc. || Maître de musique, celui qui enseigne la musique. Votre maître de musique est allé aux champs, MOL. *Mal. imag.* II, 6. || Écrire la musique, représenter les sons qui la forment par des signes qui en indiquent la hauteur, la durée et l'intensité. || Lire la musique, reproduire par la voix ou par les instruments, avec leur hauteur, leur durée et leur intensité, les sons représentés par des signes écrits. || 3° Production de cet art. Composer de la musique. Musique instrumentale, vocale. Messe, Te Deum en musique. Le milan alors lui réplique : Vraiment, nous voici bien ; lorsque je suis à jeun, Tu me viens parler de musique, LA FONT. *Fabl.* IX, 18. Où sont donc les paroles que vous dites? il n'y a là que de la musique écrite, MOL. *Mal. imag.* II, 6. Et tous ces lieux communs de morale lubrique, Que Lulli réchauffa des sons de sa musique, BOIL. *Sat.* X. Musique italienne, française, je suis un homme à deux mains, REGNARD, *Sérénade*, 7. Il écoutait cette musique de danse, qui, comme toutes les musiques, fait rêver, bien qu'elle ne semble destinée qu'à la joie, STAËL, *Corinne*, VI, 1. || Mettre en musique, faire de la musique sur des paroles. Lulli était plein d'esprit et de goût ; plus il en avait, plus il lui était impossible de mettre en musique de telles paroles [de la Fontaine] ; Lulli même lui pardonna [la satire du Florentin], et très-plaisamment, en disant qu'il aimerait mieux mettre en musique la satire de la Fontaine que ses opéras, VOLT. *Mél. litt. Lett. de la Visclède.* Beuvron, qui, causant et chantant avec un égal agrément, mettait en musique les chansons de Coulanges, GENLIS, *Mme de Maintenon*, t. I, p. 164, dans POUGENS. || Musique grise, musique faite par des instruments qui ne donnent qu'un son fondamental, des membranes, des diapasons, des cordes gênées en leurs mouvements, des tuyaux d'orgue larges et fermés ; par opposition à musique colorée, celle qui est faite avec des cordes largement vibrantes ou des tuyaux d'orgue renforcés. || 4° L'exécution de la musique, soit avec la voix, soit avec les instruments. Une musique de voix et d'instruments. Nous avons entendu de bonne musique. Il faut qu'une personne comme vous.... ait un concert de musique chez soi tous les mercredis ou tous les jeudis, MOL. *Bourg. gent.* II, 1. Tous mes sots.... Détonnant de concert, se mettent à chanter ; La musique sans doute était rare et charmante, BOIL. *Sat.* III. On faisait chez elle une fois la semaine de la musique, J. J. ROUSS. *Conf.* III. La musique qu'on entendait avait quelque chose de fier et de doux tout à la fois, qui conseillait noblement le sacrifice de la vie, STAËL, *Corinne*, XVII, 6. || Musique enragée, ou musique de chiens et de chats, ou musique d'enfer, détestable musique. Concert extravagant de musique d'enfer, RÉGNIER, *Sat.* I. Pour ma consolation, j'entendais les assistants se dire à leur oreille, ou plutôt à la mienne, l'un : il n'y a rien là de supportable ; un autre : quelle musique enragée! J. J. ROUSS. *Confess.* II. || Ces locutions se disent, figurément aussi, du bruit confus de plusieurs personnes qui se querellent. || 5° Instrument de musique, instrument avec lequel on exécute de la musique. || 6° Notes de musique, VOY. NOTE. || 7° Livre de musique, cahier de musique, livre, cahier dans lequel de la musique est écrite. || Musique se dit aussi pour ces livres, ces cahiers. Avez-vous apporté votre musique? || 8° Papier de musique, voy. PAPIER. || 9° Concert, sérénade ; sens qui a vieilli. On dit qu'on a donné musique à quelque dame, CORN. *le Ment.* I, 5. Tel à un sermon, à une musique a entendu des sentiments opposés sur.... LA BRUY. XII. A une musique où le roi était, à Versailles, ST-SIM. 69, 247. || 10° Musique, compagnie de musiciens qui ont coutume de jouer ensemble. Une musique de régiment. La musique de cette église est très-bonne. Toute la musique de l'opéra y fait rage, SÉV. 113. Si vous m'en croyez, allez-vous-en un peu prendre garde que la musique ne s'enivre ; elle est sujette à cela ordinairement, DANCOURT, *Opéra de village*, sc. 7. || 11° Fig. Certains sons agréables ou désagréables. La voix de cette personne est une musique délicieuse. Le roi [Charles XII] demanda au major général Stuart ce que c'était que ce petit sifflement qu'il entendait à ses oreilles. — C'est le bruit que font les balles de fusil qu'on vous tire, lui dit le major. — Bon, dit le roi ; ce sera là dorénavant ma musique, VOLT. *Charles XII*, 2. Ô lyre, ô mon génie, Musique intérieure, ineffable harmonie, LAMART. *Médit.* 16. || Ironiquement. Quelle musique nous fait cet enfant avec ses cris! || Paroles qui flattent le cœur. Ils sont devenus muets ceux qui semblaient si joyeux en célébrant vos louanges, et dont les continuelles acclamations faisaient résonner à vos oreilles une musique si agréable, MASS. *Serm. Honn. du monde*, 2. || 12° Musique mécanique, mouvements au moyen desquels des pendules, des tabatières jouent un certain nombre d'airs. || 13° Terme d'ouvrier maçon. Faire de la musique, mêler du poussier avec du plâtre. || 14° Espèce de coquille du genre volute, réglée comme un papier de musique.

—HIST. XVI° s. Tous les fredons de la papisterie, et tout ce qu'ils appellent musique rompue et chose faite, et chants à quatre parties, ne conviennent nullement à la majesté de l'Église, CALVIN, *Instit.* 711. Un asne n'entend rien en musique, COTGRAVE.

— ETYM. Bourg. *musicle* ; provenç. *musica* ; esp. et ital. *musica* ; du latin *musica* ; grec, μουσική, dérivé de μοῦσα, Muse. Μουσική est d'abord un adjectif au féminin en sous-entendant τέχνη, c'est donc l'art des Muses, comme la rhythmique est la science des rhythmes, comme la métrique est la science des mètres. Cela explique le sens général que ce mot avait dans le principe.

† MUSIQUER (mu-zi-ké). || 1° *V. n.* Terme familier. Faire de la musique. Après dîner on fit apporter de la musique, nous musiquâmes tout le jour au clavecin du prince, J. J. ROUSS. *Conf.* VIII. || 2° *V. a.* Mettre en musique. Il n'y a pas six vers de suite qu'on puisse musiquer, DIDEROT, cité par CASTIL BLAZE, *l'Art des vers lyriques*, p. 143. Presque tous les maîtres ont musiqué le *Demofonte*, l'*Artaserse*, la *Didone*, CASTIL BLAZE, *l'Opéra italien*, *Introduction*.

† MUSOIR (mu-zoir), *s. m.* Pointe d'une digue. || Tête d'une écluse.

— ETYM. Ce pourrait être une forme irrégulière de museau.

† MUSOPHAGE (mu-zo-fa-j'), *s. m.* Genre de passereaux amphidactyles, voisin des gallinacés, se nourrissant de bananes d'où leur nom (*musa*, bananier, et φαγεῖν, manger). Le musophage varié paraît être l'oiseau appelé faisan d'Afrique dans l'édition de Buffon par Sonnini.

MUSQUÉ, ÉE (mu-ské, skée), *part. passé* de musquer. || 1° Imprégné de musc. Un vêtement musqué. Un homme musqué. Quand un galant musqué lui offre ce service, J. J. ROUSS. *Ém.* V. || Papier musqué, papier qui sent le musc. Voici le papier musqué pour le premier acte [papier où étaient des vers corrigés] ; il n'y aura qu'à l'ajuster avec quatre petits pains, VOLT. *Lett. d'Argental*, 21 déc. 1768. || Fig. et familièrement. Messe musquée, la dernière messe, où assistent ordinairement les gens du grand monde. || 2° Il se dit aussi de certaines choses dont l'odeur a quelque rapport avec celle du musc. Les bisons ou bœufs à bosse du nord de l'Amérique ont une si forte odeur, qu'ils ont été appelés bœufs musqués par la plupart des voyageurs, BUFF. *Quadrup.* t. V, p. 107. || Rosier musqué, rosier qui porte la rose muscade. || 3° Qui a la saveur du musc. Poire musquée. Canard musqué. || 4° Fig. et familièrement. Qui a trop d'apprêt, de manières, qui affecte les ornements futiles. Écrivain, orateur, poëte musqué. Style musqué. Phrases musquées. Père Ver-Vert cher à plus d'une Hébé, Gras comme un moine et non moins vénérable, Civilisé, musqué, pincé, rangé, GRESSET, *Ver-Vert*, ch. II. || Comédie musquée, comédie dont le dialogue, manquant de naturel, est semé de petits traits maniérés. || Paroles musquées, paroles obligeantes et flatteuses, maniérées. || 5° Fantaisies musquées, toutes sortes de petits bijoux inutiles qui ne servent qu'à la propreté, ou à la curiosité, qui sont entre les mains des gens élégants, des curieux, FURETIÈRE, *Dict.* || Fig. On ne saurait avoir trop de fantaisies musquées, ou point musquées, il n'importe [il s'agit d'attachements], SÉV. 113. Cette Bible et cet Évangile ne répondent pas à toutes les fantaisies musquées des gens, MARIV. *Pays. parv.* 3° part. || L'Académie dit que fantaisies musquées signifie fantaisies singulières, bizarres ; cette locution, qui d'ailleurs a vieilli, n'a que le sens indiqué par Furetière ; seulement elle pourrait se prendre figurément.

MUSQUER (mu-ské), je musquais, nous musquions, vous musquiez ; que je musque, que nous musquions, que vous musquiez, *v. a.* || 1° Parfumer avec du musc. Musquer des gants. || 2° Se musquer, *v. réfl.* Se parfumer de musc.

— HIST. XVI° s. Cent fleurs lui musquent le sein, TYRD, 127. Rejettant pour employer en breuvage les petites poires musquées qui se corrompent aussi tost que cerises, O. DE SERRES, 267. Coucher dans des matelas musquez, MONT. I, 177.

— ETYM. *Musc.*

† MUSQUINIER (mu-ski-nié), *s. m.* Le tisserand est un artisan dont la profession est de faire de la toile sur le métier avec la navette ; en quelques lieux on le nomme toilier, télier ou tisser ; en Artois et en Picardie, son nom est musquinier, *Dict. des arts et mét. Tisserand.*

† MUSSE (mu-s') *s. f.* Terme de vénerie. Passage étroit d'un fort ou d'une haie, pour les lièvres, les lapins et autres gibiers. || Habitation des oies, des canards, dans quelques lieux.

— ETYM. Voy. MUSSER.

MUSSÉ, ÉE (mu-sé, sée), *part. passé* de musser. Mussé derrière un buisson.

MUSSER (SE) (mu-sé), *v. réfl.* Se cacher (vieilli). Et dessous une aumusse, l'ambition, l'amour, l'avarice se musse, RÉGNIER, *Sat.* XII. || Familièrement. A musse-pot, et, avec une autre prononciation,

qui est celle de la Picardie et de la haute Normandie, à [illegible] pot, en [illegible], c'est-à-dire en cachant le pot.

— HIST. XII[e] s. Deus, quel duel [deuil] des preles que lur mestier ne faut [illegible] est la lumiere qui esclaire le munt [le monde], *Th. le mart.* 69. Tute la nuit [illegible] entresqu'à l'ajurner, E le jur [illegible] d'ici qu'à l'avesprer, ID. 69. || XIII[e] s. [illegible] se muce au buisson, si lait [laisse] le [illegible], *Berte,* XLIII. Cil en usent malvesement [illegible] et sevent bien qu'eles ne sunt pas lor; ains le [la] muechent ou il l'aproprient à eus, BEAUMAN. XXV, 19. || XV[e] s. Femme, [illegible], je suis ton sire le comte de Flandre; [illegible] me faut mussier, FROISS. II, II, 157. Tel cuyde estre bien mussé, qui de tous lez [côtés] est veu, [illegible], t. V, f° 88. || XVI[e] s. Il faut musser [illegible] ces grands credits, MONT. II, 98.

— ETYM. [illegible] *se meussei*, se cacher, se [illegible], picard, *mucher*; norm. *mucher*, *muchier*; wallon, *muchî*; dans la Puisaye (qui tient au Berry par la langue populaire) on dit *musser* pour glisser: *se musser par un petit trou; musse ton bras dans la manche*; sicilien, *ammucciari*; pays de Coire, [illegible]. Origine inconnue. [illegible] propose le germanique *muchen*, *musken*, agir d'une manière cachée; Diez, l'ancien haut-allem. *sich muzen*, se retirer dans l'obscurité.

† **MUSSIF, IVE** (mu-sif, si-v'), *adj.* Autre forme de musif (voy. MUSIF).

† **MUSSITATION** (mu-ssi-ta-sion), *s. f.* Terme de médecine. Mouvement des lèvres qu'un malade exécute, comme s'il parlait à voix basse.

— ETYM. Lat. *mussitationem*, action de parler à voix basse.

† **MUSTAFA** (mu-sta-fa), *s. m.* Voy. MOUSTAPHA. || Mustapha violet, variété d'œillet.

† **MUSTEC** (mu-stèk), *s. m.* Genre de poissons qui se rapprochent du merlan.

† **MUSTÉLINS** (mu-sté-lin), *s. m. pl.* Terme de zoologie. Famille de mammifères qui a pour type le genre belette.

— ETYM. Lat. *mustelinus*, de *mustela*, belette.

† **MUSTELLE** (mu-stè-l'), *s. f.* Sous-genre de poissons démembré du genre gade.

— ETYM. Lat. *mustela*, qui signifie belette et un poisson de mer.

MUSULMAN, ANE (mu-zul-man, ma-n'), *s. m.* et *f.* Nom que les mahométans se donnent. Les musulmans ont fait autant de prosélytes par la parole que par l'épée; ils ont converti à leur religion les Indiens et jusqu'aux nègres, VOLT. *Dict. phil. Alcoran.* || *Adj.* La religion musulmane. Les peuples musulmans. Aaron-al-Raschid, cet illustre contemporain de Charlemagne, dominateur de l'Afrique, de la Syrie, de la Perse et d'une partie de l'Inde, envoya des missionnaires musulmans des rives du Gange aux îles de l'océan Indien, et jusque chez des peuplades de nègres, VOLT. *Mœurs,* 3.

— [illegible] à Dieu et à [illegible] de la forme persane du [illegible].

† **MUSULMANISME** (mu-zul-ma-ni-sm'), *s. m.* La [illegible]. Ce prince l'ayant un jour extrêmement pressé d'embrasser le musulmanisme ... [illegible], *Traité sur le commerce de la mer Noire,* II, 210. || On dit plus ordinairement [illegible].

MUSURGIE (mu-zur-jie), *s. f.* Terme de musique [illegible]. Art d'employer à propos [illegible] et les dissonances, *Dict. de l'Acad.*

— ETYM. Μουσουργία, qui signifie uniquement art de la poésie, et qui vient de μοῦσα, muse, [illegible].

MUTABILITÉ [illegible], *s. f.* Qualité de ce [illegible] aucun [illegible] de la grâce, que nous ne [illegible] aprè par la [illegible] de nos désirs, BOSS. *Duch. d'Orl.* Pour la [illegible] (de Dieu), la chose est claire [illegible], ID. [illegible]. Tout change sur la terre, [illegible] de la mutabilité de son origine [illegible]

[illegible]

— ETYM. Provenç. *mutabilitat*; espagn. *mutabilidad*; ital. *mutabilità*, du lat. *mutabilitatem*; de *mutabilis* (voy. MUABLE).

† **MUTACISME** (mu-ta-si-sm'), fausse orthographe pour MYTACISME, *s. m.* Répétition abusive de la lettre *m* dans plusieurs mots de la même phrase.

— ETYM. La lettre grecque *mu*.

† **MUTAGE** (mu-ta-j'), *s. m.* Opération qui a pour but d'arrêter la fermentation du moût, en le mettant en contact avec un sulfite ou avec de l'acide sulfureux.

— ETYM. *Muter.*

MUTATION (mu-ta-sion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Changement. Des mutations de matière et de forme, BUFF. *Époque nat. Œuv.* t. XII, p. 4. La plus décisive des vicissitudes que puisse éprouver un peuple, la mutation du pouvoir fondamental et souverain, avait passé sur l'Angleterre, VILLEMAIN, *Litt. fr.* XVIII[e] *siècle,* 3[e] partie, 2[e] leçon. || 2° Remplacement d'une personne par une autre. Il y a eu de nombreuses mutations dans ce régiment, dans cette administration. || Terme de jurisprudence. Transmission de la propriété d'un bien par vente, échange, donation, succession, testament, etc. Payer un droit de mutation. À chaque mutation de propriétaire foncier, l'État perçoit un droit d'enregistrement. || 3° Particulièrement. Changement qui arrive dans les sociétés humaines. Les mutations des empires. Quelque haut qu'on puisse remonter pour rechercher dans les histoires les exemples des grandes mutations, on trouve que jusqu'ici elles sont causées ou par la mollesse ou par la violence des princes, BOSS. *Reine d'Anglet.* || Terme de musique. Jeux de mutation, se dit, dans l'orgue, de ceux qui ne sont pas au ton de l'octave des fonds de l'orgue, mais qui en sonnent la quinte ou la tierce.

— SYN. MUTATION, RÉVOLUTION. Mutation a un sens plus général que révolution; il implique seulement qu'il y a eu changement; révolution implique qu'il y a eu renversement.

— HIST. XIII[e] s. Jonesce met homme es folies, Es boules et es ribaudies, Es luxures et es outrages, Es mutacions de corages, *la Rose,* 4482. || XV[e] s. Ces nouvelles en resjouirent plusieurs qui desiroient à partir pour recouvrer santé et mutation de nouvel air, FROISS. II, III, 81. Jà tiroit vers le temps que la mer souvent s'engrosse pour cause de la mutation des vents, *Boucîq.* II, 24. Après le decès de si grands et puissans princes les mutations sont grandes, COMM. *Prol.* || XVI[e] s. À minuict la roine, qui craignoit au roi quelque mutation [pour le dessein de la Saint-Barthélemy], descend en la chambre de son fils, D'AUB. *Hist.* II, 16. Il le tansa de la soubdaine mutation de sa contenance, MONT. I, 271.

— ETYM. Provenç. *mudaso*, *mutacio*; espagn. *mutacion*; ital. *mutazione*; du lat. *mutationem*, de *mutare*, changer (voy. MUER).

† **MUTEL** (mu-tèl), *s. m.* Belle espèce de coquille du genre anodonte.

† **MUTELLINE** (mu-tèl-li-n'), *s. f.* Espèce de plante ombellifère, *meum mutellina*, Gærtner.

— ETYM. Espèce dédiée au botaniste *Mutel*.

† **MUTER** (mu-té), *v. a.* Pratiquer l'opération du mutage. Le moût que l'on mute, c'est-à-dire que l'on imprègne de gaz sulfureux ou de sulfite de chaux, n'est plus susceptible de fermenter, THENARD, *Traité de chimie,* t. III, p. 418, dans POUGENS.

— ETYM. *Mut* (voy. MUR 2), du lat. *mutus*: rendre muet, inerte.

† **MUTILATEUR, TRICE** (mu-ti-la-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* Néologisme. Celui, celle qui mutile. La terreur de l'invasion, l'irruption horrible de ces bandes de mutilateurs [les troupes irrégulières de l'armée autrichienne], l'effroyable récit de ce qu'ils faisaient en Alsace, MICHELET, *Louis XV, Hist. de France,* t. XVI, p. 231. || *Adj.* Je demandais ... que ... chaque branche en dépit des vieux décorateurs, Et des ciseaux mutilateurs, Put rendre un libre essor à son [illegible] sauvage, DELILLE, cité dans BOISTE, *Crit. des dict.*

MUTILATION (mu-ti-la-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action de mutiler. Toute mutilation énerve le corps et le défigure, VOLT. *Lett. d'Argental,* 3 nov. 1766. || Terme de chirurgie. Retranchement d'un membre. || 2° Par extension, destruction partielle de statues, de monuments, de [illegible]. Réparer les mutilations d'une statue, d'un [illegible]. || 3° Fig. [illegible] passages dans une œuvre littéraire. Votre Majesté n'a pas d'idée de la détestable inquisition qu'on exerce sur tous les ouvrages, et des mutilations intolérables qu'on fait essuyer à tous ceux qu'on croit capables de dire quelques vérités, D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 9 avr. 1773.

— HIST. XIV[e] s. Agait et de fait appensé, desquelles coses plusieurs occisions, mutilations et plusieurs autres injures souventes fois avenoient.... *Ordonn. des rois,* t. I, p. 67. || XVI[e] s. La peine du [illegible] estoit la mort, ou mutilation de membres, [illegible], 819. Le tronçonnement et la mutilation des hermes de Mercure, AMYOT, *Nic.* 23.

— ETYM. Provenç. *mutilacio*; espagn. *mutilacion*; ital. *mutilazione*; du lat. *mutilationem*, de *mutilare*, mutiler.

MUTILÉ, ÉE (mu-ti-lé, lée), *part. passé* de mutiler. || 1° À qui on a retranché quelque membre. Qu'ai-je fait pour me voir ainsi Mutilé par mon propre maître? LA FONT. *Fabl.* X, 9. Cette dame fut saisie par les gardes du roi et livrée à Amestris, [illegible] lui fit couper les mamelles, la langue, le nez, les oreilles et les lèvres, et la renvoya ainsi mutilée à la maison de son mari, ROLLIN, *Hist. anc.* Œuv. t. III, p. 281, dans POUGENS. || Substantivement. Personne mutilée. Un mutilé. Des mutilés. || Terme d'entomologie. Se dit des élytres, quand ils sont courts et qu'ils ont l'air d'avoir été coupés. || 2° Se dit des monuments d'art ou de lettres qui ont subi quelque dommage. Et ce n'est pas un dieu comme vos dieux frivoles, Insensibles et sourds, impuissants, mutilés, CORN. *Poly.* IV, 3. Toutes les statues de Mercure qu'on voyait de forme carrée à l'entrée des maisons et des temples [à Athènes], se trouvèrent mutilées en une nuit, et particulièrement au visage, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. III, p. [illegible], dans POUGENS. Le 1[er] livre [de Longus], que tout le monde sait être mutilé dans les éditions, me paraît entier dans ce manuscrit, P. L. COUR. *Lett. à M. Renouard.* || 3° Qui a subi des retranchements, en parlant d'une œuvre littéraire. Comédie mutilée par la censure.

MUTILER (mu-ti-lé), *v. a.* || 1° Priver de quelque membre. Après qu'il l'eut fait ainsi mutiler [illegible] le corps, il commanda qu'on l'approchât du [illegible] et qu'on le fit rôtir dans la poêle pendant qu'il respirait encore, SACI, *Bible, Machab.* II, VII, 5. Je [illegible] dis quelquefois que tout est le mieux du monde, mais ceux qui ont été ruinés et mutilés à la guerre n'en croient rien, ni moi non plus, VOLT. *Hist. d'un bon bramine.* Il [l'homme] mutile son chien, son cheval, son esclave, J. J. ROUSS. *Ém.* I. Achille mutile son ennemi, et l'insulte après l'avoir abattu, CHATEAUB. *Génie,* II, II, 7. || Par extension. Mutiler un arbre, en retrancher les branches nécessaires. Mutilait sans pitié les tiges inégales Dont la tête orgueilleuse ombrageait leurs rivales, DELILLE, *Conversat.* ch. III. || Fig. Comme nous la touchons [la vérité inhérente en nous] de plus près [que la vérité en Dieu], et que nous pouvons, pour ainsi dire, mettre nos mains dessus, nous [illegible] notre malheur la mutiler et la corrompre, la farder et l'obscurcir, BOSS. *Sermons, Haine de la vérité.* || 2° Absolument. Châtrer. Plautien, en mariant sa fille au fils aîné de l'empereur, fit mutiler cent Romains libres, CHATEAUB. *Génie,* [illegible]. || 3° Par extension, détruire partiellement un ouvrage d'art. On a mutilé ce tableau à force de [illegible]. Mutiler une statue. Cessez de mutiler tous ces grands monuments, VOLT. *Orphel.* [illegible]. || Faire éprouver à une œuvre littéraire des retranchements ou des déformations comparées à la mutilation des corps. Je vous demanderai qu'il ne soit pas permis aux comédiens de mutiler mes pièces. Vous savez qu'il y a des gens qui croient en savoir beaucoup plus que moi et qui substituent leurs vers aux miens, ID. *Lett. Richelieu,* 22 juin 1767. J'[illegible] dont M. de Malesherbes [illegible] de voir [illegible] mutilé [illegible] et empêcher le débit de la bonne édition, jusqu'à ce que la mauvaise fût écoulée, J. J. ROUSS. *Confess.* X. || 5° Se mutiler, *v. réfl.* Se couper quelque membre, et aussi se châtrer.

— HIST. XIV[e] s. [illegible] ainsi fu li[illegible] [illegible] et mutilés, *Bibl. des chartes,* 4[e] série, t. II, p. 68. Ung [illegible] ou ung mutilé [illegible] *du vergier,* I, 103. [illegible] mutilé de ses ennemis, ID. || XVI[e] s. [illegible] mourir et mutiler en faisant [illegible], tant pour la pudeur [illegible], comme pour les autres perils, qui sont d'aller sous la terre [illegible], *Lett. patent.* du 30 mai 1512. [illegible] de tous membres [illegible] par [illegible]. [illegible] *Miroir de mariage,* p. [illegible]. [illegible] qu'[illegible] et autres [illegible] transporté et mutilé [illegible] images, AMYOT, *Alc.* 33. Les mutilés [illegible] aveugles, [illegible].

ou ayant six doigts à la main ou aux pieds, ou moins de cinq, ou joints ensemble, PARÉ, XIX, *Préf.*

— ÉTYM. Lat. *mutilare*, de *mutilus*; grec, μίτυλος et μύτιλος, μιτύλλω, couper, mutiler, qu'on rapporte au radical sanscrit *mî*, détruire, périr.

† **MUTILEUR** (mu-ti-leur), *s. m.* Celui qui mutile. Attendez quelques jours, alors votre juste douleur aura perdu de sa véhémence, vous ne serez pas fâché de voir de l'œil qui vous reste une grosse somme d'argent que je vous ferai donner par le mutileur, VOLT. *Polit. et législ. Prix de la just. et de l'hum.* III. || On dit aussi et mieux, mutilateur.

MUTIN, INE (mu-tin, ti-n'), *adj.* || 1° Qui se révolte. Enfant mutin. Elle est mutine. Peuple séditieux et mutin. Et la ville captive.... N'a plus à redouter le divorce intestin Du soldat insolent et du peuple mutin, CORN. *Pomp.* IV, 3. Vas-tu, grand défenseur des droits de ton église, De tes moines mutins réprimer l'entreprise? BOIL. *Épître* II. || S. m. et f. Un mutin, une mutine. Oui, par votre secours, Rome, cette mutine, Par ses murs entr'ouverts, voit déjà sa ruine, DU RYER, *Scévole*, I, 1. Les a-t-on vus [les chrétiens] mutins? les a-t-on vus rebelles? CORN. *Poly.* IV, 6. Tant que j'ai fait le mutin contre la persécution, j'ai souffert comme un damné, et j'ai tellement agrandi mes maux par l'impatience.... BUSSY, dans SÉVIGNÉ, t. V, p. 403, édit. RÉGNIER. Votre plus court sera, madame la mutine, D'accepter sans façon l'époux qu'on vous destine, MOL. *Sgan.* 1. Le vrai intérêt de ceux qui gouvernent est d'intéresser à leur conservation les peuples soumis; ainsi l'étranger est repoussé avec zèle, le mutin et le séditieux n'est pas écouté, BOSS. *5e avert.* § 56. Malgré leur insolence Les mutins n'oseraient soutenir ma présence, RAC. *Mithr.* IV, 6. || Fig. Régnez sur votre cœur avant que sur Byzance, Et, domptant comme moi ce dangereux mutin.... CORN. *Héracl.* III, 1. || Faire le mutin, se fâcher, s'emporter. On vient civilement pour s'éclaircir d'un doute, Et monsieur prend la chèvre: Il met tout en déroute, Fait le petit mutin, REGNARD, *le Joueur*, III, 13. || 2° Il se dit aussi des choses. Caractère mutin. Calme les flots mutins, dissipe les tempêtes, CORN. *Inscriptions mises sous des estampes*, VIII, *Défaite dans l'île de Rhé.* Et lui-même à toute heure il se fait violence Pour vaincre de ses sens la mutine insolence, ID. *Imit.* I, 24. Tel est le cœur humain, surtout celui des femmes: Un ascendant mutin fait naître dans nos âmes, Pour ce qu'on nous permet, un dégoût triomphant, Et le goût le plus vif pour ce qu'on nous defend, PIRON, *Métrom.* II, 6. || Un visage, un air mutin, un œil mutin, un visage, un air, un œil vif, éveillé, piquant. J'ai le pied leste et l'œil mutin, Soldats, voilà Catin, BÉRANG. *Vivand.*

— HIST. XVIe s. Il n'y a remede, je tremble, De dueil ha je suis mutin, P. GRINGOIRE, *Farce à la suite du jeu du prince des sots.* Les plus seditieux et plus mutins, AMYOT, *Cor.* 17. Homme mutin, homme roussin, flascon de vin prennent tost fin, COTGRAVE. Il retenoit du badaudage, Et faisoit un peu le mutin, Quand on le sangloit trop matin, *Sat. Ménippée, l'Asne ligueur.*

— ÉTYM. Français du XVIe s. *mutin*, mutinerie (Pour ce que à leur mutin s'estoit monstré tousjours pour la querelle populaire, JEAN D'AUTON, *Ann. de Louis XII*, p. 64, dans LACURNE); espagn. *motin*, mutinerie; ital. *ammutinarse*. Diez le tire de l'anc. franç. *meute* ou *muete*, trouble, insurrection. Le sens est bon; mais la voyelle fait difficulté; et comment l'espagnol et l'italien ont-ils ce mot?

MUTINÉ, ÉE (mu-ti-né, née), *part. passé* de mutiner. || Qui s'est révolté. La fuite et les clameurs d'un peuple mutiné, CORN. *Poly.* III, 2. || Fig. Tu sens une révolte en ton cœur mutiné Contre la patience où tu l'as condamné, CORN. *Imit.* III, 12. Enchaîner un captif étonné, Contre un joug qui lui plaît vainement mutiné, RAC. *Phèdre*, II, 1. || Fig. Les flots, les vents mutinés, les flots agités, les vents impétueux. Qu'Éole.... Ouvre aux vents mutinés les prisons d'Éolie, BOIL. *Art p.* III. Du tribut que la mer reçoit de nos fontaines Indignés et jaloux, leur souffle [des aquilons] mutiné Tient les fleuves chargés de chaînes, Et soulève contre eux l'océan déchaîné, J. B. ROUSS. *Cantate* XII, *contre l'hiver.*

MUTINER (mu-ti-né), *v. a.* || 1° Jeter dans la révolte, soulever, irriter. Je ne vous dirai point qu'il commande au tonnerre, Qu'il fait enfler les mers, qu'il fait trembler la terre, Que de l'air qu'il mutine en mille tourbillons, Contre ses ennemis il fait des bataillons, CORN. *Illus. comique*, I, 1. Un peu de jalousie et de confusion Mutinait mes désirs et me soulevait l'âme, ID. *Agés.* II, 7. Bénissez-le, foudres, orages, Frimas, neiges, glaçons, grêles, vents indomptés, Qui ne mutinez l'air et n'ouvrez les nuages Que pour faire ses volontés, ID. *Trad. du ps.* CXLVIII. Vous ne feriez que mutiner son amour-propre, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || 2° Se mutiner, *v. réfl.* Faire le mutin, se porter à la révolte. Mais d'ailleurs les deux camps se mutinent, CORN. *Hor.* III, 2. Quel était donc ce gouvernement si sage et si vanté de Philippe II, lorsqu'on voit dans ce temps-là même ses troupes se mutiner en Flandre, faute de payement, et saccager la ville d'Anvers? VOLT. *Mœurs*, 164. || Avec ellipse du pronom *se*. Acaste nourrit sa rage et fait mutiner la ville, CORN. *Médée*, I, 1. || 3° Se dépiter, s'irriter. J'avais commencé à me mutiner de ce que vous ne m'aviez point fait de réponse, VOLT. *Œuv.* t. II, p. 61, dans POUGENS. Cinna seul dans sa rage s'obstine, Et contre vos bontés d'autant plus se mutine, CORN. *Cinna*, IV, 1. Je l'ai fait votre égal; et, quoiqu'on s'en mutine, Sachez qu'à plus encor ma faveur le destine, ID. *D. Sanche*, I, 3. On ne se mutine guère contre la nécessité, J. J. ROUSS. *Ém.* II. Je m'en affligeais et je ne m'en mutinais pas, ID. *Conf.* I.

— REM. Voltaire dit: « On ne se mutine point de; mutiner est un verbe qui n'a point de régime, *Comm. Corn. Rem. Rodogune*, IV, 1. » Cette observation ne se fonde ni sur la grammaire qui ne repousse pas se mutiner de, ni sur l'usage; car les exemples ci-dessus le montrent employé par plusieurs auteurs.

— HIST. XVIe s. Son cœur enflé de rage au dedans se mutine, DESPORTES, *Angélique*, I. Craignant que les reitres ne se mutinassent par faute de payement, LANOUE, 687. Quant au menu populaire, il le mutinoit aussi, en lui donnant à entendre que ce n'estoit qu'un songe que la liberté qu'on leur avoit promise, AMYOT, *Thésée*, 40. Les Gaulois en furent si mutinez et si courroucez qu'ils ne voulurent plus aucunement dilayer, ains marcherent en toute diligence devers Rome, ID. *Cam.* 29. On traitte des moyens pour mutiner les villes, Pour nourrir les flambeaux de nos guerres civiles, D'AUB. *Tragiques, Princes.*

— ÉTYM. *Mutin.*

MUTINERIE (mu-ti-ne-rie), *s. f.* || 1° Action de celui qui se mutine. Son ordre excitait seul cette mutinerie, CORN. *Héracl.* V, 7. Dans les séditions populaires, un homme adroit qui saura manier et menager avec art les esprits de la populace lui fera quelquefois tourner sa fureur contre ceux auxquels on pensait le moins; ce qui rend ces sortes de mutinerie extrêmement dangereuses, BOSS. *2e sermon, Compass. de la sainte Vierge*, 2. Par le refus formel desdits habitants qui n'agissaient que par un esprit de mutinerie qui tendrait à rebellion, *Arrêt du Cons. d'État*, 1er déc. 1722. || 2° Obstination d'une personne qui se dépite. C'est qu'un enfant qui joue dans un chemin et qui ne veut pas interrompre son jeu pour laisser passer une charrette, fait par dépit et par mutinerie ce qu'un homme ne fait point par raison, FÉNEL. *Dial. des morts, dial.* 19.

— HIST. XVIe s. Par la mutinerie des gens de guerre, D'AUB. *Hist.* I, 313. Faisant ce que possible luy fut pour appaiser la mutinerie, M. DU BELLAY, 403.

— ÉTYM. *Mutiner.* On trouve dans le XVIe siècle *mutination* et *mutinement.*

† **MUTIQUE** (mu-ti-k'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui n'a ni pointes ni piquants, par opposition à mucroné, aristé.

— ÉTYM. Même radical que *muter.*

1. **MUTISME** (mu-ti-sm'), *s. m.* Impuissance d'articuler les sons. Mutisme de naissance. Mutisme accidentel. || Fig. Le mutisme imposé à la presse.

— ÉTYM. Lat. *mutus*, muet (voy. MUE 2).

† 2. **MUTISME** (mu-ti-sm'), *s. m.* S'est dit pour mutage, THENARD, *Traité de chim.* t. III, p. 176, dans POUGENS.

† **MUTITÉ** (mu-ti-té), *s. f.* Terme de médecine. Privation de la parole, de la voix articulée.

— ÉTYM. Lat. *mutus*, muet.

† **MUTUALISTE** (mu-tu-a-li-st'), *s. m.* Actionnaire d'une société d'assurance mutuelle.

† **MUTUALITÉ** (mu-tu-a-li-té), *s. f.* Néologisme. État de ce qui est mutuel. Le système de la mutualité pour l'enseignement primaire. || Système des sociétés d'assurance mutuelle, de coopération mutuelle.

— ÉTYM. *Mutuel.*

MUTUEL, ELLE (mu-tu-èl, è-l'), *adj.* || 1° Qui s'échange entre deux ou plusieurs personnes, entre deux ou plusieurs choses. Tu le sais, tu l'as vu, quand ces fils de la terre Par leurs coups mutuels terminèrent leur guerre, CORN. *Médée*, III, 3. Leur flamme est mutuelle; Il adore Émilie, il est adoré d'elle, ID. *Cinna*, III, 1. Que la probité pouvait souffrir ces complaisances mutuelles qui, étant devenues volontaires, ne blessent presque plus la bonne foi et maintiennent la paix et la politesse du monde, FLÉCH. *Duc de Mont.* Le bonheur des amants est d'être mutuel, QUIN. *Agrippa*, IV, 6. Nous ne sommes pas faits, je le vois, l'un pour l'autre; Mon bien se monte à tant; tenez, voilà le vôtre; Partez; délivrons-nous d'un mutuel souci, BOIL. *Sat.* X. Allons donc assurer cette foi mutuelle, RAC. *Mithr.* II, 6. Je plains mille vertus, une amour mutuelle, ID. *Iphig.* I, 1. || 2° Enseignement mutuel, voy. ENSEIGNEMENT, n° 3. || 3° Assurance mutuelle, contrat de société par lequel les assurés s'engagent mutuellement à payer les dommages éprouvés par un d'eux dans une circonstance prévue, telle qu'incendie, etc. Les assurés y sont assureurs les uns des autres; elle diffère de l'assurance à prime fixe dans laquelle les assurés payent à l'assureur une prime fixe à forfait, et l'assureur les indemnise, sans qu'ils contribuent plus ou moins selon les sinistres arrivés dans l'année. L'aléatoire des sinistres annuels incombe aux assurés dans l'assurance mutuelle, à l'assureur dans l'assurance à prime. || Populairement. La mutuelle, l'assurance mutuelle. Je suis assuré à la mutuelle.

— SYN. MUTUEL, RÉCIPROQUE. Mutuel désigne l'échange; réciproque, le retour. Le premier exprime l'action de donner et de recevoir de part et d'autre; le second, l'action de rendre selon qu'on reçoit. On dit que l'affection est mutuelle, pour signifier qu'on s'aime l'un l'autre; on dit qu'elle est réciproque, pour marquer qu'on se rend sentiment pour sentiment. Le don est surtout mutuel quand il est le même ou du même genre de part et d'autre; il n'est que réciproque s'il s'agit d'objets differents cédés en compensation. Un mari et une femme s'engagent mutuellement leur foi, et ils s'engagent réciproquement à des devoirs différents, LAVEAUX. L'enseignement mutuel est mutuel et non pas réciproque: car si A instruit B, B n'instruit pas A réciproquement; mais il rendra à C ce qu'il a reçu de A, et C à son tour rendra à D et ainsi de suite; la mutualité a donc un sens plus étendu que la réciprocité.

— HIST. XIVe s. Action mutuelle, si comme quand aucun a faict autre convenir devant le juge, et le convenu faict devant le mesme juge convenir celuy qui l'a premierement faict convenir pour respondre à luy, BOUTEILLER, *Somme rural*, titre 27, p. 157, dans LACURNE. || XVIe s. Confession mutuelle, CALV. *Instit.* 490.

— ÉTYM. Dérivé du lat. *mutuus*; sicilien, μοῖτος, μοῖτον ἀντὶ μοίτου, *par pari*; on le rattache au radical sanscrit *mê*, changer.

MUTUELLEMENT (mu-tu-è-le-man), *adv.* D'une manière mutuelle. L'ordre qui montre le plus naturellement de tous en quelle sorte elles [les lignes, dans un problème de géométrie] dépendent mutuellement les unes des autres, DESC. *Géom.* I. Hé! mutuellement croyons-nous gens de bien; Je risque plus du mien que tu ne fais du tien: Accepte sans façon le marché qu'on propose, MOL. *Sgan.* 22. Ces deux puissances [le saint-siége et la royauté] d'un ordre si different ne s'unissent pas, mais s'embarrassent mutuellement, quand on les confond ensemble, BOSS. *Reine d'Anglet.* C'est ainsi qu'ils [Condé et Turenne dans la bataille de Nordlingen] se donnaient mutuellement un repos qui les appliquait chacun tout entier à son action, ID. *Louis de Bourbon.* Les poètes et ceux qu'on nomme littérateurs sont presque les seuls artistes auxquels on puisse reprocher ce ridicule de se déchirer mutuellement sans raison, VOLT. *Mél. litt. Mém. sur la satire, Critique permise.*

— HIST. XVIe s. Un chacun se doit tenir sobrement avec sa femme, et la femme mutuellement avec son mari, CALV. *Instit.* 365. Quand le Seigneur nous offre remission de nos pechez, il a accoustumé de requerir mutuellement de nous amendement de vie, ID. *ib.* 477. Mari et femme n'ayant enfans se peuvent entre-donner mutuellement, pourvu qu'ils soient egaux en santé, age et chevance, LOYSEL, 128.

— ÉTYM. *Mutuelle*, et le suffixe *ment.*

† **MUTUELLISME** (mu-tu-è-li-sm'), *s. m.* Système des mutuellistes. || Leur association.

† **MUTUELLISTE** (mu-tu-è-li-st'), *s. m.* Membre d'une corporation des maîtres ou chefs d'atelier à Lyon.

— ÉTYM. *Mutuel.*

MUTULE (mu-tu-l'), *s. f.* Terme d'architecture. Ornement propre à la corniche de l'ordre dorique; c'est ce qu'on appelle modillon dans les autres ordres.

— ÉTYM. Lat. *mutulus*, le même que *mytulus*, μύτιλος, une moule, une coquille.

† **MYALGIE** (mi-al-jie), *s. f.* Terme de médecine. Douleur des muscles.

— ÉTYM. Μῦς, muscle, et ἄλγος, douleur.

† MYCÉLIUM [illegible], *s. m.* Terme de botanique. [illegible] appareil de filaments produits de la [illegible] des spores et [illegible] aux champignons. [illegible], la partie végétative dont le champignon proprement dit n'est que la fructification.

— ÉTYM. Formation irrégulière de μύκης, champignon [illegible] radical que le lat. *mucus* et *mucor*, le [illegible] comme une mucosité.

† MYCÉTOGRAPHIE (mi-sé-to-gra-fie), *s. f.* Description, histoire des champignons.

— ÉTYM. Μύκης, champignon, et γράφειν [illegible], traité.

† MYCÉTOLOGIE (mi-sé-to-lo-jie), *s. f.* Partie de la botanique qui s'occupe spécialement de l'étude des champignons.

— ÉTYM. Μύκης, μύκητος, champignon, et λόγος, traité.

† MYCOGÉNIE (mi-ko-jé-nie), *s. f.* Terme d'histoire naturelle. Production de mucédinées.

— ÉTYM. Μύκος, mucédinée, et le suffixe *génie*, production.

† MYCOGÉNIQUE (mi-ko-jé-ni-k'), *adj.* Qui produit des mucédinées.

† MYCOGLYCOSE (mi-ko-gly-kô-z'), *s. f.* Terme de chimie. Glycose qui se forme aux dépens de la lactine, au contact de l'acide sulfurique.

— ÉTYM. Μύκος, mucus, et *glycose*.

† MYCOLOGIE (mi-ko-lo-jie), *s. f.* Histoire des mucédinées.

— ÉTYM. Μύκος, mucédinée, et λόγος, traité.

† MYCTÉRIE (mi-kté-rie), *s. f.* Genre d'oiseaux de l'ordre des échassiers, dans lequel on distingue la myctérie américaine, dite vulgairement jabiru et collier rouge.

— ÉTYM. Μυκτήρ, trompe d'éléphant.

† MYDRIASE (mi-dri-a-z'), *s. f.* Terme de médecine. Paralysie de l'iris caractérisée par la dilatation permanente de la pupille.

— ÉTYM. Μυδρίασις.

† MYDRIATIQUE (mi-dri-a-ti-k'), *adj.* Terme de médecine. Qui a rapport à la mydriase. Substances mydriatiques, substances qui la produisent.

† MYE (mie), *s. f.* Genre de coquilles bivalves.

† MYÉLENCÉPHALE (mi-é-lan-se-fa-l'), *s. m.* Terme d'anatomie. Nom donné aux parties centrales du système nerveux, la moelle épinière et l'encéphale.

— ÉTYM. Μυελός, moelle, et *encéphale*.

† MYÉLINE (mi-é-li-n'), *s. f.* La substance médullaire contenue dans les tubes nerveux.

— ÉTYM. Μυελός, moelle.

† MYÉLITE (mi-é-li-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation de la moelle épinière.

— ÉTYM. Μυελός, moelle, et la finale médicale *ite* [illegible] inflammation.

† MYÉLOCYTE (mi-é-lo-si-t'), *s. m.* Terme d'anatomie. Éléments de la substance grise du système encéphalo-rachidien.

— ÉTYM. Μυελός, moelle, et κύτος, cellule, loge.

† MYÉLOÏDE [illegible], *adj.* Terme de pathologie. Qui ressemble à la moelle [illegible]. Tumeur myéloïde.

— ÉTYM. Μυελός, moelle, et εἶδος, forme.

† MYÉLOMALACIE [illegible], *s. f.* Terme de médecine. Ramollissement de la moelle épinière.

— ÉTYM. Μυελός, moelle, et μαλακία, ramollissement.

† MYÉLOME (mi-é-lô-m'), *s. m.* Tumeur de la [illegible] du cerveau.

— ÉTYM. Μυελός, moelle.

† MYÉLOPLAXE (mi-é-lo-pla-ks'), *s. f.* Terme d'anatomie [illegible]. Nom donné aux plaques ou lamelles à noyaux multiples de la moelle des os.

— ÉTYM. Μυελός, moelle, et πλάξ, plaque, lamelle.

† MYÉLOSARCOME (mi-é-lo-sar-kô-m'), *s. m.* Terme de pathologie. Sarcome de la moelle des os.

— ÉTYM. Μυελός, moelle, et *sarcome*.

† MYGALE (mi-ga-l'), *s. f.* Genre d'arachnides [illegible] dans le midi de l'Europe et [illegible] sous terre, dont la piqûre ne détermine [illegible] conséquences fâcheuses.

— ÉTYM. Μυγαλῆ, musaraigne, de μῦς, rat, souris, et γαλῆ, belette.

† MYIOCÉPHALE (mi-i-o-sé-fa-l'), *s. f.* Terme de [illegible]

— ÉTYM. Μυῖα, mouche, et κεφαλή, tête [illegible]

† MYIODOPSIE [illegible], *s. f.* Terme de [illegible]

— ÉTYM. Μυιώδης, qui a l'apparence de mouche, et ὄψις, vue.

† MYIOLOGIE (mi-i-o-lo-jie), *s. f.* Traité ou description des mouches.

— ÉTYM. Μυῖα, mouche, et λόγος, traité.

† MYITIS (mi-i-tis'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation des muscles.

— ÉTYM. Μῦς, muscle, et la finale ιτις, en français *ite*, qui indique inflammation.

† MYLACÉPHALE (mi-la-sé-fa-l') *s. m.* Terme de tératologie. Monstre acéphale dont le corps, non symétrique, est très-irrégulier, et informe.

— ÉTYM. Μύλη, une môle, et *acéphale*.

† MYLIOBATE (mi-li-o-ba-t'), *s. f.* La myliobate aigle, qui était la raie aigle de Linné, et qui porte les noms vulgaires de glorieuse, mourine, rattepenade, aigle poisson, poisson aigle, faucon de mer, crapaud de mer, LEGOARANT.

— ÉTYM. Μύλη, meule, et βατίς, raie. Le mot devrait être *mylobate*.

† MYLO-GLOSSE (mi-lo-glo-s'), *s. m.* Terme d'anatomie. Fibres musculaires qui de la ligne oblique interne de la mâchoire inférieure, au-dessous des dents molaires et des côtés de la langue, se portent au pharynx.

— ÉTYM. Μύλοι, dents molaires, et γλῶσσα, langue.

† MYLO-HYOÏDIEN (mi-lo-i-o-diin), *s. m.* Terme d'anatomie. Nom de deux muscles qui naissent de la ligne oblique interne du maxillaire inférieur, au-dessous de la racine des dents molaires, et se rendent au bas de la face antérieure du corps de l'os hyoïde.

— ÉTYM. Μύλοι, dents molaires, et *hyoïde*.

† MYO.... préfixe qui signifie muscle, et qui vient du grec μῦς, μυός (voy. MUSCLE).

† MYOCARDITE (mi-o-kar-di-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation de la substance musculaire du cœur.

— ÉTYM. *Myo...*, καρδία, cœur, et la finale médicale *ite* indiquant inflammation.

† MYOCÈLE (mi-o-sè-l'), *s. f.* Terme de pathologie. Tumeur musculaire.

— ÉTYM. *Myo...*, et κήλη, tumeur.

† MYODYNIE (mi-o-di-nie), *s. f.* Terme de médecine. Douleur des muscles; rhumatisme musculaire.

— ÉTYM. *Myo...*, et ὀδύνη, douleur.

† MYOGNATHE (mi-o-gna-t'), *s. m.* Terme de tératologie. Monstre double dans lequel la tête surnuméraire est adhérente non par les os maxillaires, mais seulement par des muscles et la peau.

— ÉTYM. *Myo...*, et γνάθος, mâchoire.

† MYOGRAPHE (mi-o-gra-f'), *s. m.* Terme de physiologie. Instrument propre à représenter graphiquement la contraction musculaire.

— ÉTYM. Μῦς, μυός, muscle, et γράφειν, décrire.

MYOGRAPHIE (mi-o-gra-fie), *s. f.* Description, représentation des muscles.

— ÉTYM. *Myographe*.

† MYOGRAPHIQUE (mi-o-gra-fi-k'), *adj.* Qui a rapport au myographe. || Pince myographique, appareil qui, appliqué à un muscle superficiel, transmet à un enregistreur tous les mouvements que le muscle produit.

† MYOÏDE (mi-o-i-d'), *adj.* Terme de pathologie. Tumeurs myoïdes, tumeurs composées de fibres-cellules ou fibres musculaires de la vie organique.

— ÉTYM. *Myo...*, et εἶδος, forme.

† MYOLEMME (mi-o-lè-m'), *s. m.* Terme d'anatomie. Tube transparent qui contient les fibrilles musculaires.

— ÉTYM. *Myo...*, et λέμμα, pelure, enveloppe.

MYOLOGIE (mi-o-lo-jie), *s. f.* Partie de l'anatomie qui traite des muscles.

— ÉTYM. *Myo...*, et λόγος, traité.

† MYOMALACIE (mi-o-ma-la-sie), *s. f.* Terme de médecine. Ramollissement des muscles.

— ÉTYM. *Myo...*, et μαλακία, ramollissement.

MYOPE (mi-o-p'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui a la vue fort courte; c'est l'opposé de presbyte. L'on a vu des personnes devenir tout d'un coup myopes, par accident, comme le jeune homme dont parle M. Smith dans son Optique, qui devint myope tout à coup en sortant d'un bain froid, dans lequel cependant il ne s'était pas entièrement plongé, BUFF. *Hist. nat. hom. Œuv.* t. IV, p. 182. || Fig. Aucun de nos myopes économiques ne se serait jamais douté [illegible] correspond. t. I, p. 7, [illegible]. L'in-32 trompait l'œil du myope, Mais vos défauts vont être tous sentis, BÉRANG. *In-8°*. || Adj. Une personne myope. Un œil myope. || Fig. Le [illegible] myope et sourd, qui, fait de jour et d'ombre, Montre et cache à la fois toute chose à demi, V. HUGO, *Crép.* 35. || 2° Terme d'entomologie. Genre d'insectes à [illegible] qui vivent sur les fleurs.

— ÉTYM. Μύωψ, de μύειν, serrer, et ὤψ, œil, (voy. OPTIQUE) : celui qui serre les yeux, expression prise de l'habitude qu'ont les myopes de rapprocher à demi les paupières pour voir un peu moins mal.

MYOPIE (mi-o-pie), *s. f.* Imperfection de la vue, qui ne permet de voir les objets que très-rapprochés de l'œil ; elle reconnaît pour causes la trop grande proéminence de la cornée, la surabondance des humeurs de l'œil, l'excès de densité du cristallin ou sa trop grande convexité, et en général tout vice ou accident de conformation qui fait converger les rayons lumineux de manière qu'ils se réunissent avant d'arriver à la rétine. On corrige la myopie au moyen de verres bi-concaves. || Myopie artificielle, essai de voir un objet en deçà de l'accommodation naturelle de l'œil ou distance de la vision distincte ordinaire. || Fig. La myopie du cœur, les sentiments d'une âme étroite.

— ÉTYM. Μυωπία, de μύωψ, myope.

† MYOPORINÉES (mi-o-po-ri-née), *s. f. plur.* Nom d'une famille de plantes monopétales dicotylédones voisines des verbénacées et des sélaginées ; le genre *myoporum*, Banks, en est le type.

— ÉTYM. Μυῖα, mouche, et πόρος, trou, pore, à cause des glandes pellucides des feuilles.

† MYOPTÈRE (mi-o-ptè-r'), *s. m.* Voy. MOLOT.

— ÉTYM. Μῦς, rat, et πτερόν, aile.

† MYOSE (mi-ô-z'), *s. f.* Terme de pathologie. Contraction permanente de la pupille.

— ÉTYM. Μύειν, serrer, contracter; sanscr. [illegible].

MYOSOTIS (mi-o-zo-tis'), *s. m.* Genre de borraginées, dont les espèces sont appelées vulgairement grémillet, scorpione, et oreille de souris. Le myosotis palustre est connu sous les noms emblématiques de Ne m'oubliez pas ; Souvenez-vous de moi ; Plus je vous vois, plus je vous aime ; Pensez à moi, etc. C'est le *vergiss mein nicht* des Allemands ; littéralement, ne m'oubliez pas (voy. VERGISS MEIN NICHT).

— ÉTYM. Lat. *myosota*, *myosotis*; du grec μυοσωτίς, μυοσωτίς, de μῦς, μυός, rat, et οὖς, ὠτός, oreille; nom donné à cause de l'apparence des feuilles.

† MYOTOME (mi-o-to-m'), *s. m.* Terme de chirurgie. Myotome sous-conjonctival, couteau destiné à inciser un muscle sous la conjonctive.

— ÉTYM. *Myo...*, et τέμνειν, couper.

MYOTOMIE (mi-o-to-mie), *s. f.* || 1° Terme d'anatomie. Partie de l'anatomie, qui a pour objet la dissection des muscles. || 2° Terme de chirurgie. Section des muscles à l'effet de guérir certaines déviations d'organes extérieurs. Myotomie caudale, opération de la queue, à l'anglaise, sur le cheval.

— ÉTYM. *Myo...*, et τομή, section.

† MYOTOMIQUE (mi-o-to-mi-k'), *adj.* Qui appartient à la myotomie. || Procédés myotomiques, ceux qui sont employés dans la section chirurgicale des muscles, particulièrement en ce qui concerne la méthode sous-cutanée.

† MYRIA..., préfixe barbare qu'on emploie pour myrio.... voy. ce mot.

† MYRIACANTHE (mi-ri-a-kan-t'), *adj.* Qui a un grand nombre d'épines. La *bonyiée* myriacanthe.

— ÉTYM. *Myrio...*, et ἄκανθα, épine.

MYRIADE (mi-ri-a-d'), *s. f.* || 1° Terme d'antiquité. Nombre de dix mille. Athènes fait monter ses trésors à mille myriades de talents d'or, et [illegible] fois autant de talents d'argent ; ce qui, sans compter tout le reste, monterait à des sommes [illegible], ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. II, p. 81, [illegible]. || 2° Dans le langage ordinaire, quantité [illegible] et innombrable. Une myriade de [illegible] non moindre importance, [illegible]. [illegible] l'on voit sortir du désert des myriades de [illegible], BUFF. *Morc. choisis*, p. 206.

— ÉTYM. Μυριάς, dizaine de mille, de μυρίος, dix mille.

† MYRIAGRAMME (mi-ri-a-gra-m'), *s. m.* Poids de dix mille grammes.

— ÉTYM. *Myrio...*, et *gramme*.

MYRIAMÈTRE (mi-ri-a-mè-tr'), *s. m.* Mesure itinéraire, qui vaut dix mille mètres. La lieue de poste valant 4000 mètres, le myriamètre vaut environ deux lieues et demie.

— REM. Le mot est mal fait, il devrait être myriomètre.

— ÉTYM. *Myrio...*, et *mètre*.

† MYRIANTHE (mi-ri-an-t'), *s. m.* Genre de la famille des cucurbitacées, [illegible] d'Afrique.

— ÉTYM. *Myrio...*, et ἄνθος, fleur : qui a un grand nombre de fleurs.

MYRIAPODE (mi-ri-a-po-d'), *s. m.* Voy. MYRIOPODE. Myriapode est mal fait, le grec dit μυριόπους.

† **MYRIARE** (mi-ri-a-r'), *s. m.* Étendue de dix mille ares ou d'un kilomètre carré.

— ÉTYM. *Myrio...*, et *are*.

† **MYRICA** (mi-ri-ka), *s. m.* Le myrica galé, dit vulgairement galé, piment royal et myrte bâtard. Le myrica cérifère, appelé cirier de la Louisiane, et simplement cirier, dont le petit fruit globuleux est couvert d'une matière blanche, comme onctueuse, laquelle a beaucoup d'analogie avec la cire des abeilles, LEGOARANT.

— ÉTYM. Μυρίκη, tamarix, de μύρον, parfum qui découle, [illegible].

† **MYRICACÉES** (mi-ri-ka-sée) ou **MYRICÉES** (mi-ri-sée), *s. f.* Famille de plantes voisines des cupulifères et des bétulacées; le myrica galé en est le type.

† **MYRICINE** (mi-ri-si-n'), *s. f.* Espèce de cire qui tire son nom du myrica cérifère.

† **MYRIO...** préfixe qui signifie dix mille et qui vient du grec μυρίος (voy. MYRIA).

† **MYRIOBIBLON** (mi-ri-o-bi-blon), *s. m.* Titre d'un ouvrage de Photius, composé des extraits de 280 ouvrages anciens.

— ÉTYM. *Myrio...*, et βίβλος, livre.

† **MYRIOGONE** (mi-ri-o-go-n'), *s. m.* Polygone de dix mille côtés. Si je pensais à un myriogone ou à quelque autre figure de beaucoup de côtés, DESC. *Medit.* VI, 2.

— ÉTYM. *Myrio...*, et γῶνος, coin, angle.

† **MYRIONYME** (mi-ri-o-ni-m'), *adj.* Qui a dix mille noms. Divinités myrionymes, divinités qui étaient adorées sous quantité de noms différents.

— ÉTYM. *Myrio...*, et ὄνομα ou ὄνυμα, nom.

† **MYRIOPHTHALME** (mi-ri-o-ftal-m'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a une multitude d'yeux. || L'astrée myriophthalme, ainsi dite parce qu'elle a un très-grand nombre de cellules comparées à des yeux.

— ÉTYM. *Myrio...*, et ὀφθαλμός, œil.

† **MYRIOPHYLLE** (mi-ri-o-fi-l'), *s. m.* Genre de la famille des onagraires, renfermant huit espèces aquatiques; ces plantes remplissent souvent les mares.

— ÉTYM. *Myrio...*, et φύλλον, feuille.

† **MYRIOPODE** (mi-ri-o-po-d'), *s. m.* Terme de zoologie. Nom d'une classe d'annelés articulés, séparée des insectes, dont elle se distingue par un corps allongé privé d'ailes, formé d'une grande quantité d'anneaux dont le nombre augmente pendant un certain temps avec l'âge, et dont chacun porte une paire de pattes (scolopendres) ou deux (iules). || *Adj.* Qui porte un grand nombre de pattes.

— ÉTYM. Μυριόπους, de μύριοι, dix mille, et πους, ποδός, pied.

† **MYRISTICACÉES** (mi-ri-sti-ka-sée) ou **MYRISTICÉES** (mi-ri-sti-sée), *s. f. pl.* Nom d'une famille de plantes séparée des laurinées et comprenant le genre muscadier (*myristica*).

— ÉTYM. Μυριστικός, propre à parfumer, de μύρον, parfum.

† **MYRISTICATION** (mi-ri-sti-ka-sion), *s. f.* Terme d'anatomie pathologique. Aspect de noix muscade que prend la coupe du foie, quand les conduits hépatiques sont remplis de bile jaune, avec congestion rouge des capillaires.

— ÉTYM. *Myristica*, muscadier.

† **MYRISTICINE** (mi-ri-sti-si-n'), *s. f.* Terme de chimie. Stéaroptène de l'huile d'œillet et de l'essence de macis. On l'appelle aussi camphre des fleurs de muscade.

— ÉTYM. *Myristica*, muscadier.

† **MYRISTINE** (mi-ri-sti-n'), *s. f.* Terme de chimie. Graisse restant après le traitement du beurre de muscade par l'alcool.

— ÉTYM. *Myristica*, muscadier.

† **MYRISTIQUE** (mi-ri-sti-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide myristique ou séricique (à cause de l'aspect soyeux de ses cristaux), acide obtenu en traitant la myristine par la potasse.

† **MYRMÉCIE** (mir-mé-sie), *s. f.* Terme de médecine. Espèce de verrue qui se développe principalement à la paume des mains et à la plante des pieds.

— ÉTYM. Μυρμηκία, de μύρμηξ, fourmi.

† **MYRMÉCOPHAGE** (mir-mé-ko-fa-j'), *adj.* Terme de zoologie. Qui vit de fourmis.

— ÉTYM. Μύρμηξ, fourmi, et φαγεῖν, manger.

† **MYRMÉLÉON** (mir-mé-lé-on), *s. m.* Genre d'insectes névroptères auquel appartient le fourmi-lion.

— ÉTYM. Μύρμηξ, fourmi, et λέων, lion.

MYRMIDON (mir-mi-don), *s. m.* || 1° Nom d'un ancien peuple de la Thessalie (avec une majuscule). Les Myrmidons marchant sous la conduite de Patrocle. || 2° Fig. et par raillerie, un jeune homme de petite taille (avec une minuscule). Voilà un plaisant myrmidon. || Par extension, individu de peu de force, de crédit. C'est bien à vous, petit ver de terre, petit myrmidon que vous êtes...., MOL. *le Festin*, I, 2. Hé quoi! ce myrmidon passe pour un grand homme, Je ne peux revenir de mon étonnement, BOURSAULT, *Ésope*, dans RICHELET. Myrmidons, Enfin nous commandons; Jupiter livre le monde Aux myrmidons, BÉRANG. *Myrmidons*. Guerre des myrmidons, conspiration, en 1737, qui avait pour but de remettre M. de Chauvelin en place, et d'évincer le cardinal de Fleury. || Le sens de petitesse qu'on attache à ce mot en français vient de ce que les Myrmidons avaient été changés de fourmis en hommes à la prière d'Éaque. || 3° Nom [illegible] fait, en Angleterre, pour les sergents, les huissiers et autres gens de ce genre.

— REM. L'Académie écrit mirmidons et note l'orthographe myrmidons, qui est la seule correcte.

— ÉTYM. Μυρμιδόνες, peuple du midi de la Thessalie, dont Achille était le roi.

MYROBOLAN (mi-ro-bo-lan), *s. m.* || 1° Nom de plusieurs fruits desséchés, venant des deux Indes, et ayant la forme d'une prune; ils n'entrent plus que dans quelques préparations officinales anciennes. || Myrobolans citrins, les drupes du *terminalia citrina*, Roxburgh. || Myrobolans chébules, fournis par le *terminalia chebula*, Roxburgh. || Myrobolans indiens ou indiques, chébules cueillis avant maturité. || Myrobolans bellerics ou bellirics, les fruits du *terminalia bellerica*, Roxburgh. || Myrobolans emblics originaires de l'Inde, les drupes du *phyllanthus emblica*, L. || Le myrobolan d'Amérique est le fruit du *chrysobalanus icaco*, L. || Le myrobolan monbin ou mombin est produit par le *spondias lutea*, ou *myrobolanus*, L. || Les myrobolans d'Égypte sont les drupes du *balanites ægyptiaca*, Delile. || On a dit mirabolan. Mirabolans ainbliques et citrons confits, le cent pesant estimé 150 livres, *Décl. du roi*, nov. 1640, *Tarif*. || 2° Le langage populaire en a fait un adjectif signifiant merveilleux, émerveillant. Voilà qui est myrobolan. || On en fait même un féminin myrobolante. Une toilette myrobolante.

— REM. La forme régulière est *myrobalan*; et le langage scientifique devrait ne se servir que de cette forme.

— HIST. XVI° s. La rhubarbe, les myrobolans, PARÉ, XVIII, 66. Mirabolans citrins, ID. XX, 21.

— ÉTYM. Μυροβάλανος, de μύρον, parfum, et βάλανος, gland. Hauteroche a fait de *myrobolan* le nom d'un médecin qui guérissait tout par des pilules, et, comme cela semblait miraculeux, on a pris en ce sens le terme myrobolan, LEGOARANT.

† **MYRONATE** (mi-ro-na-t'), *s. m.* Terme de chimie. Genre de sels formés par l'acide myronique avec les bases.

† **MYRONIQUE** (mi-ro-ni-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide myronique, acide du myronate de potasse, sel cristallisable qui est un des principes de la moutarde.

— ÉTYM. Μύρον, baume, parfum.

† **MYROSINE** (mi-ro-zi-n'), *s. f.* Terme de chimie. Matière albuminoïde, analogue à l'émulsine des amandes amères, et qui produit l'essence de moutarde noire.

† **MYROSPERME** (mi-ro-spèr-m'), *s. m.* Genre de la famille des légumineuses papilionacées, tribu des sophorées, dont le type est le *myrospermum peruiferum*, arbre qui produit le baume du Pérou.

— ÉTYM. Μύρον, baume, et σπέρμα, graine.

† **MYROSPERMINE** (mi-ro-spèr-mi-n'), *s. f.* Terme de chimie. Essence soluble dans l'alcool, retirée de l'essence du baume du Pérou.

† **MYROTÉ** (mi-ro-té), *s. m.* Terme de pharmacie. Médicament qui a une huile volatile pour excipient.

— ÉTYM. Μύρον, parfum.

† **MYROXYLE** (mi-ro-ksi-l'), *s. m.* Genre de légumineuses renfermant, entre autres espèces, les arbres qui fournissent les baumes du Pérou et de Tolu. Autre nom du myrosperme.

— ÉTYM. Μύρον, parfum, et ξύλον, bois.

† **MYROXYLINE** (mi-ro-ksi-li-n'), *s. f.* Terme de chimie. Essence insoluble dans l'alcool, existant dans l'essence du baume du Pérou.

† **MYROXYLIQUE** (mi-ro-ksi-li-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide myroxylique, corps obtenu par l'action d'une solution de potasse sur la cinnaméine.

MYRRHE (mi-r'), *s. f.* Gomme résine du *balsamodendron myrrha*, Nees, plante térébinthacée, voisine des amyris kataf et kafal de Forskal; elle est apportée de l'Arabie heureuse et de l'Abyssinie. Ils [les mages] lui offrirent [à l'enfant Jésus] pour présents de l'or, de l'encens et de la myrrhe, SACI, *Bible, Évang. St Matth.* II, 11. On [les mages] lui donne [à l'enfant Jésus] de l'or comme à un roi; l'encens honore sa divinité; et la myrrhe, son humanité et sa sépulture, parce que c'était le parfum dont on embaumait les morts, BOSS. *Élévat. sur myst.* XVII, 9. || Fig. Jusqu'à ce que les ombres se dissipent, et que le jour de la bienheureuse éternité paraisse, j'irai dans la solitude, sur la montagne de la myrrhe et sur la colline de l'encens, pour contempler les vérités éternelles, BOSS. *Réfl. sur l'état des péch.* Elle fit de tous ces maux, comme l'épouse des Cantiques, un faisceau de myrrhe qu'elle reçut des mains de son bien-aimé et qu'elle mit dans son sein comme une marque précieuse de son amour, FLÉCH. *Dauphine*.

— HIST. XI° s. Mirre et timoine [ils] i firent alumer, *Ch. de Rol.* CCIX. || XII° s. Fum [fumée] des especes de myrre et d'encens et de tote purriere [poussière] de pigment, *Job*, p. 447. || XVI° s. De bonne myrrhe playe puante, proverbe par corruption de : debonnaire mire [médecin] fait playe puante, H. EST. *Précell.* p. 200.

— ÉTYM. Provenç. esp. et ital. *mirra*; du lat. *myrrha*; grec, μύῤῥα; comparez μύρον, et voy. MYRICA.

† **MYRRHÉ, ÉE** (mi-ré, rée), *adj.* Terme d'antiquité romaine. Vin myrrhé, vin parfumé avec de la myrrhe. || Se dit aussi d'un vin que l'on faisait boire aux suppliciés chez les Juifs.

MYRRHIS (mi-rris'), *s. m.* Plante ombellifère et médicinale, dite aussi cerfeuil musqué et cicutaire odorante, *scandix odorata*, L.

— ÉTYM. Μυῤῥίς, de μύῤῥα, myrrhe.

† **MYRRHITE** (mi-rri-t'), *s. m.* Terme de minéralogie. Agate jaune.

— ÉTYM. *Myrrhe*, à cause de la couleur.

† **MYRRHOÏDE** (mi-rro-i-d'), *s. f.* Terme de chimie. Gomme-résine qu'on trouve quelquefois dans la myrrhe.

— ÉTYM. *Myrrhe*, et εἶδος, forme.

† **MYRRHOÏDINE** (mi-rro-i-di-n'), *s. f.* Terme de chimie. Principe dont on trouve 10 pour 100 dans la myrrhoïde.

† **MYRSINÉES** (mir-si-née), *s. f. pl.* Nom d'une famille de plantes dicotylédones, voisine des sapotées.

— ÉTYM. Μυρσίνη, myrte.

† **MYRTACÉES** (mir-ta-sée), *s. f. pl.* Terme de botanique. Famille de plantes dicotylédones, dont le myrte est le type.

MYRTE (mir-t'), *s. m.* || 1° Arbrisseau toujours vert, dont les feuilles sont menues, et qui porte de petites fleurs blanches d'une odeur agréable. Virgile ne place pas Phèdre aux enfers, mais dans ces bocages de myrtes où vont errant ces amantes qui même dans la mort n'ont pas perdu leurs soucis, CHATEAUBR. *Génie*, II, III, 3. || 2° Fig. et poétiquement, l'amour, à cause que le myrte, chez les anciens, était consacré à Vénus. Votre époux à son myrte ajoute ce laurier, CORN. *Médée*, IV, 2. Va du myrte amoureux ceindre sa tête altière, VOLT. *Henr.* IX. || Myrte des marais, ou myrte bâtard, ou myrte du Brabant, voy. GALÉ. || Myrte épineux, ou myrte sauvage, le fragon piquant. || Myrte juif, variété de myrte commun. || Myrte piment, espèce du genre myrte qui produit le piment de la Jamaïque. || Myrte d'Australie, *eugenia* ou *jambosa australis*, arbre qui porte des fruits semblables à notre cerise.

— HIST. XVI° s. En pais chaud, le murte ou myrte vient gaiement sans nulle culture.... de deux principales sortes de murte y a il, distinguées par ces mots, noir et blanc, l'un aiant le fueillage d'un vert brun, et l'autre de vert gay.... l'un produit la fleur blanche, l'autre jaune, O. DE SERRES, 653. Le fruit du murte appelé myrtil sont des baies enfermant la graine, ID. 654.

— ÉTYM. Génev. *myrtre*; prov. *mirt*; espagn. et ital. *mirto*; du lat. *myrtus*; grec, μύρτος, dont le radical est μύρον, parfum.

† **MYRTIFÈRE** (mir-ti-fè-r'), *adj.* Terme de zoologie. Se dit d'une annélide (l'euphrosine myrtifère) à cause de la forme de ses branchies.

— ÉTYM. *Myrte*, et le lat. *ferre*, porter.

† **MYRTIFOLIÉ, ÉE** (mir-ti-fo-li-é, ée), *adj.* Terme de botanique. Qui est à feuilles de myrte.

— ÉTYM. *Myrte*, et le lat. *folium*, feuille.

MYRTIFORME (mir-ti-for-m'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a la forme d'une feuille de myrte. Caroncules myrtiformes.

— ÉTYM. *Myrte*, et *forme*.

† **MYRTIL** (mir-til), *s. m.* ou **MYRTILLE** (mir-

[illegible] s. f. Nom spécifique d'une airelle, vaccinium myrtillus, L.

— ÉTYM. Myrtille, diminutif de myrte, petit myrte.

† MYSTAGOGIE (mi-sta-go-jie), s. f. || 1° Terme d'antiquité. Initiation aux mystères. || 2° Action d'initier aux choses mystérieuses de la religion, ou explication de ses mystères. Il leur semble à quelques-uns; .....qu'il faut envoyer ces subtilités [nouvelle vie, seconde naissance, etc.] dans les cloîtres.... [illegible] nous avons peine à goûter toute cette mystagogie, BOSS. 1er sermon, Pâques, préambule. Molinos, très-artificieux, a paru avoir de la peine à venir à ces explications, qui rendaient sa mystagogie [illegible], et il se contente ordinairement d'exclure la pensée distincte et particulière de Jésus-Christ, ID. États d'oraison, II, 8.

— ÉTYM. Μυσταγωγία (voy. MYSTAGOGUE).

MYSTAGOGUE (mi-sta-go-gh'), s. m. Terme d'antiquité grecque. Prêtre qui initiait aux mystères de la religion. || Par extension, nom donné à ceux qui entreprennent d'expliquer ce qu'il y a de merveilleux dans chaque religion, et de donner un sens pratique et moral aux choses mystérieuses.

— ÉTYM. Μυσταγωγός, de μύστης, initié, et ἄγειν, conduire.

† MYSTE (mi-st'), s. m. Terme d'antiquité. Initié aux mystères.

— ÉTYM. Μύστης (voy. MYSTÈRE).

MYSTÈRE (mi-stè-r'), s. m. || 1° Terme d'antiquité. Culte secret dans le polythéisme, auquel on n'était admis qu'après des initiations successives. Plutarque dit qu'il n'y avait personne à Delphes ni dans ce pays qui ne fût initié aux mystères, FONT. Oracles, I, 13. Sous Érechthée, l'on marque l'arrivée de Cérès en Attique après l'enlèvement de sa fille et l'établissement des mystères à Éleusis, ROLLIN, Hist. ancienne, Œuvr. t. II, p. 197, dans POUGENS. || Petits mystères, mystères qui se célébraient à Agra, près d'Athènes, au mois d'anthestérion, et qui étaient de moindre importance que les grands mystères, qui se célébraient à Éleusis au mois de boédromion. || Par extension, ce que la religion païenne avait de plus caché. À l'envi l'un et l'autre étalait sa manie, Des mystères sacrés hautement se moquait, CORN. Poly. III, 2. Ou même s'empressant aux autels de Baal, Se fait initier à ses honteux mystères, RAC. Athal. I, 1. On menace le temple, et les divins mystères Sont bientôt profanés par des mains téméraires, VOLT. Olymp. II, 6. || 2° Dans la religion chrétienne, tout ce qui est proposé pour être l'objet de la foi des fidèles, et qui paraît contraire à la raison humaine ou être au-dessus de cette raison. Le mystère de l'incarnation. On les tient [les chrétiens] pour sorciers dont l'enfer est le maître. Et, sur cette croyance, on punit du trépas Des mystères secrets que nous n'entendons pas, CORN. Poly. IV, 6. Le mot de Galilée, que la foule des Juifs prononça comme par hasard, en accusant Jésus-Christ devant Pilate, donna sujet à Pilate d'envoyer Jésus-Christ à Hérode, en quoi fut accompli le mystère qu'il devait être jugé par les Juifs et les gentils, le hasard en apparence fut la cause de l'accomplissement du mystère, PASC. Pens. XXIV, 19, éd. HAVET. Le mystère le plus éloigné de notre connaissance, qui est celui de la transmission du péché, ID. ib. VIII, 1. Tant qu'on ne voudra point fonder sur une promesse certaine une autorité [illegible] qui arrête la pente des esprits.... la [illegible] y aura le moins de mystères sera nécessairement la plus [illegible], BOSS. 6e avertissement, [illegible] 33. Je n'ai jamais douté des mystères de notre religion, ID. Louis de Bourbon. C'était [la messe] de tous les mystères celui qui lui paraissait le plus incroyable, ID. Anne de Gonz. Alors il se souvint des irrévérences dont hélas! on déshonore ce divin mystère [la messe], ID. Louis de Bourbon. Les ab[illegible] [illegible] en ayant la re[illegible] [illegible] que ses vérités [illegible], et, pour ne vouloir pas [illegible] des mystères incompréhensibles, ils suivent, l'une après l'autre, d'incompréhensibles erreurs, ID. Anne de Gonz. Ceux qui se disent que ce mystère [illegible] [illegible]

saints mystères, les sacrés mystères, le sacrifice de la messe. Lorsqu'ils [les fidèles] participent aux saints mystères, BOSS. Euchar. IV, 1. Pour assister aux sacrés mystères, FLÉCH. Dauph. Vous approchez des mystères saints, mais c'est sans ferveur, MASS. Carême, Salut. || 3° Quelque chose qui est caché avec un certain caractère religieux. Le respect que l'on porte à l'antiquité est aujourd'hui à tel point dans les matières où il doit avoir moins de force, que l'on se fait des oracles de toutes ses pensées et des mystères même de ses absurdités, PASC. Frag. d'un traité du vide. Nos magistrats ont bien connu ce mystère [l'effet que la pompe fait sur la foule], ID. Pens. III, 3. Je ne comprends pas ce grand mystère que vous faites de la providence de Dieu : je ne trouve rien au monde de si aisé à comprendre dès qu'on veut bien le regarder comme le créateur de toutes choses et le maître absolu de ses créatures et de son univers; il fait agir nos volontés selon les fins qu'il a réglées.... SÉV. t. X, p. 443, édit. RÉGNIER. C'est l'ordinaire de mêler du mystère dans l'origine des villes et des États pour les rendre plus célèbres, FLÉCH. Hist. de Théodose, II, 37. || 4° En général, secret. Les mystères de la politique. Mystère d'État. Les mystères de cour sont souvent si cachés, Que les plus clairvoyants y sont bien empêchés, CORN. Nicom. III, 4. Mais d'un sujet au roi, c'est crime qu'un mystère, ID. Suréna, IV, 3. Quel mystère est caché dessous cette menace? ROTR. Bélis. IV, 10. Tout cela se conduit avec mystère, PASC. Prov. XVII. Incapable de mystère, ID. Pens. XIX, 8. Saint Hilaire explique plus amplement ce mystère d'iniquité [le langage trompeur des Ariens], BOSS. 2° instruc. pastor. § 114. Ce n'est pas en ces lieux Qu'il faut développer ce mystère à vos yeux, RAC. Brit. III, 6. Ce dessein [l'empoisonnement de Britannicus] s'est conduit avec plus de mystère, ID. Brit. V, 5. Seigneur, de ce départ quel est donc le mystère? ID. Bérén. I, 4. De ses feux innocents j'ai trahi le mystère, ID. Mithrid. IV, 4. Qui sait même, qui sait si le roi votre père Veut que de son absence on sache le mystère? ID. Phèdre, I, 1. Vous seule avez percé ce mystère odieux, ID. ib. V, 1. Il sait les bruits communs, les historiettes de la ville; il ne fait rien, il dit ou il écoute ce que les autres font; il est nouvelliste, il sait même le secret des familles; il entre dans de plus hauts mystères il vous dit pourquoi celui-ci est exilé, et pourquoi on rappelle cet autre, LA BRUY. II. Le grand événement qui vous remplit d'effroi, Palmire, est un mystère entre le ciel et moi, VOLT. Fanat. V, 2. Quel est ce vieillard téméraire Qu'on dérobe à ma vue avec tant de mystère? ID. Mérope, IV, 1. Les bruyants états de Cythère S'y tenaient sur la fin du jour : De tous les frères de l'amour, Il n'y manquait que le mystère, DESMAHIS, Poés. p. 116, dans POUGENS. Descends-tu pour me révéler Des mondes le divin mystère? LAMART. Médit. le Soir. || Faire mystère, un mystère d'une chose, la tenir secrète, la cacher avec soin. Mais par quelle raison lui faire un mystère de votre amour? MOL. l'Avare, II, 1. Nous ne prétendons point en faire de mystère, ID. Psyché, I, 3. Le roi m'ordonne de vous dire de ne point faire de mystère de cette lettre s'il y a quelque utilité à parler, MAINTENON, Lett. au card. de Noailles, 13 mai 1697. || Dans le même sens, mettre du mystère à quelque chose. J'exige que la chose soit secrète [la lecture d'une tragédie de Voltaire], et que vos amis aient au moins le plaisir d'y mettre du mystère, si le mystère est un plaisir, VOLT. Lett. Mme du Deffant, 23 oct. 1773. Le premier pas vers le vice est de mettre du mystère à quelque chose, J. J. ROUSS. Hél. IV, 6. || Familièrement. Il est tout cousu de petits mystères, il est tout mystère de la tête aux pieds, il cache les choses simples, innocentes, visibles, avec autant de soin qu'il ferait les choses compliquées, coupables, mystérieuses. C'est de la tête aux pieds un homme tout mystère, MOL. Mis. II, 6. || 5° Difficulté que l'on fait touchant quelque chose, importance que l'on y attache (assez souvent en mauvaise part). Du nom de philosophe elle fait grand mystère, Mais elle n'en est pas pour cela moins colère, MOL. Femm. sav. II, 9. Sachons ce qu'il a fait; et, sans plus de mystère, Concluons son hymen, et finissons l'affaire, REGNARD, le Joueur, I, 11. [illegible] être heureux faut-il tant de mystères? FAVART, Ninette, II, 10. [illegible] de garder le secret, je vous [illegible] tout le mystère [illegible] Hist. IV, 6 [illegible] j'ai sans [illegible] [illegible] || Voilà tout le mystère, il n'y a pas plus de [illegible] que cela. Voilà tout le mystère de ces [illegible] et de ces choses, BOSS. Sever. myst. 6. Ma

diligence vient de ce que je me corrige, voilà tout le mystère, MARIVAUX, Marianne, 11° part. || Ne pas [illegible] mystère à une chose, n'y pas entendre finesse, n'y voir rien que d'innocent. Il n'entendait aux façons du pasteur Mystère aucun... LA FONT. Jum. || 6° Certaines précautions que l'on prend pour n'être pas observé, entendu. Ils sont sortis tous deux en grand mystère. Ils parlent jargon et mystère sur certaines femmes, LA BRUY. VII. || 7° Fig. Opérations secrètes de la nature, du cœur, des arts, des lettres. Les mystères du cœur humain. Les mystères de la nature. Tous les arts ont leurs mystères. Tout est mystère dans l'amour, Ses flèches, son carquois, son bandeau, son enfance, LA FONT. Fabl. XII, 14. Nous n'avons rien à faire qu'à tâcher de nous rendre avantageux le développement futur des mystères de notre existence, MARIVAUX, dans DESFONTAINES. Juvénal admet ces [illegible] très efféminés dans les mystères de la toilette, Hist. des Vestales, dans DESFONTAINES. Je crois que, si j'eusse dévoilé tous les mystères de la nature, je me serais senti dans une situation moins délicieuse, J. J. ROUSS. 3° lettre à M. de Malesherbes. || 8° Nom, au moyen âge, de certaines pièces de théâtre où l'on représentait quelqu'un des mystères de la religion. Le mystère de la passion de Notre-Seigneur. Les mystères en langue vulgaire ont commencé dès le XII° siècle. On joua des mystères à l'entrée de Charles VI à Paris, l'an 1380, VOLT. Mél. litt. Chang. arrivés à l'art trag.

— HIST. XIII° s. Un jour en la chambre son père fist une estoile et ung mistere [ouvrage] De soie et d'or moult subtilment, DU CANGE, misterium. || XIV° s. Veut que les accusés respondent par leurs bouches, sans conseil ne mystere d'aucune personne, BOUTEILLER, Somme rural, tit. 34, notes, p. 242, dans LACURNE. || XV° s. [Au festin des ambassadeurs de Bohême] il y eut des entremets de morisques, momeries, et un autre mystere d'enfants sauvages saillant d'une roche fort bien faite et representée, J. CHARTIER, Hist. de Charles VII, p. [illegible], dans LACURNE. Tous ceulx qui pour lors [illegible] au franc palais avoient esté comme ravis pour les hauts mysteres qu'ilz avoient veus, Perceforest, t. X, f° 2. Le dit Jazon se mit en defense fort bien en bonne maniere, et faisoient le serpent et l'homme si bon devoir que ce sembloit aigre bataille, sans mystere, MATH. DE COUCY, Hist. de Charles VII, p. 671, dans LACURNE. De là s'en alla au disner, et estoit environ l'heure de douze heures, et quand le dit mystere [cérémonie] fut commencé, il estoit entre cinq et six heures du matin, MONSTREL. ch. [illegible], t. I, p. 97, dans LACURNE. Devant la Trinité estoit la passion, c'est à sçavoir comment nostre Seigneur fut prins, battu, mis en croix, et Judas qui s'estoit pendu, et ne parloient riens ceux qui ce faisoient, mais le monstrerent par jeu de mystere, et furent les manieres bonnes et bien jouées, et vivement compassionnées et moult piteuses, ID. t. II, p. 1[illegible]. Au carrefour de la grande eglise y avoit un cerf volant bien vivement pourtrait, le quel portoit à son col une couronne, et s'agenouilla devant le roy par mystere, quand il passa par là pour aller à l'eglise, BERRY, Chron. de 1402 à 1461, p. 447, dans LACURNE. Les dames de Romme firent couper leurs [illegible] cheveulx.... et consentirent leur plus cher et naturel ornement estre converti en rude mystere [emploi, engin], ALAIN CHART. Quadril. [illegible] || XVI° s. Y a il quelque si grand mystere en la coiffure d'une femme, que ce soit un grand crime de sortir en la rue nue teste? CALV. Instit. [illegible] Tout mystere d'amour merite estre caché, [illegible], Élégies, II, 1. La saisie cessera, et jouyra des choses acquises comme il faisoit par avant, sans autre mystere de justice, Coustum. génér. t. II, p. [illegible]. Nous mena dans le trou du fossé pour en estre à couvert, et n'y fusmes pas plus tost que la mine jouë son violent mystere contre les nostres, BRANT. Capit. franç. t. IV, p. 33, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. mysterium, de μυστήριον, de μύστης, initié, [illegible], de μύειν, [illegible], fermer. Au sens de représentation [illegible] [illegible]. Max Müller prétend que mystère n'a rien à faire avec μυστήριον, et qu'il représente ministerium, office ou service religieux; [illegible] ministerium a donné mestier, et non mystère; cependant il [illegible] eu tendance à confondre ministerium et mysterium, cela est [illegible] par l'historique.

MYSTÉRIEUSEMENT (mi-stè-ri-eû-ze-man), adv. || 1° Avec mystère. Les prophéties ont parlé mystérieusement. || 2° Avec secret, en se cachant. Il se conduit mystérieusement en tout.

— HIST. XVI° s. C'est double: goust et apparence [illegible]

time aux choses que les traiter mystérieusement, retenuement, avec respect et pudeur, CHARRON, *Sagesse*, I, 33.

— ETYM. *Mystérieuse*, et le suffixe *ment*.

MYSTÉRIEUX, EUSE (mi-sté-ri-eû, eû-z'), *adj.* || 1° Relatif aux mystères religieux. Et vous, ma sœur, allez à l'autel.... le sacré pontife vous attend avec ce voile mystérieux que vous demandez, BOSS. *la Vallière*. Au milieu d'un songe mystérieux, elle fit l'application de la belle comparaison de l'avenir aux vérités de la religion et de l'autre vie, ID. *Anne de Gonz.* L'Église a tellement disposé l'antienne qu'on y trouve.... un mystérieux abrégé de l'Ancien et du Nouveau Testament, ID. *Mar.-Thér.* On a bien voulu que, dans le service, les prêtres eussent des habits mystérieux, symbole de la pureté et des autres dispositions que demande le culte divin, ID. *Var.* VII, § 90. || 2° Qui contient quelque mystère, quelque chose de caché. Voilà ce grand secret et si mystérieux. Que n'en pouvait tirer votre amour curieux, CORN. *Poly.* III, 2. D'une commune voix Thèbe a fait son empire À l'heureux interprète inspiré par les dieux, Qui nous développerait ce sens mystérieux, VOLT. *Œdipe*, I, 4. || 3° Qui a le caractère du mystère. Leur doigt mystérieux se posait sur leur bouche, DUCIS, *Macb.* II, 6. Maison mystérieuse et propre aux tragédies! V. HUGO, *Ruy Blas*, IV, 3. || Terme de beaux-arts. Qui porte à la méditation, qui touche et émeut secrètement. || 4° En parlant des personnes, qui fait mystère, sans qu'il y en ait besoin. Ayant assez montré qu'il est capable d'être mystérieux, PASC. *Pens.* XIX, 8, éd. HAVET. Il est fin, cauteleux, doucereux, mystérieux, LA BRUY. Quoiqu'elle eût une discrétion parfaite, elle ne fut jamais mystérieuse, GENLIS, *Mme de Maintenon*, t. II, p. 34, dans POUGENS. || 5° *S. m.* Ce qu'il y a de mystérieux dans une chose. Toute institution religieuse possède les conditions essentielles à l'harmonie : le beau et le mystérieux, CHATEAUB. *Génie*, III, I, 4.

— HIST. XVI° s. Mots mysterieux, RABEL. p. 63, dans LACURNE.

— ETYM. *Mystère*. On a dit *misterial*; C'est la misterial sepmaine [la semaine sainte], J. DE MEUNG, *Tr.* 97.

† **MYSTICISME** (mi-sti-si-sm'), *s. m.* Néologisme. Croyance religieuse ou philosophique, qui admet des communications secrètes entre l'homme et la divinité. Le mysticisme, dans sa signification la plus générale, est cette prétention de connaître Dieu sans intermédiaire, et en quelque sorte face à face, COUSIN, dans le *Dict. de* DOCHEZ. || Doctrine qui prête un sens caché aux livres saints, aux choses de ce monde. Le mysticisme littéraire.

— ETYM. *Mystique*.

MYSTICITÉ (mi-sti-si-té), *s. f.* Qualité de ce qui est mystique. Il [Poiret] fit connaissance étroite à Hambourg avec la fameuse Antoinette Bourignon, qui l'entraîna dans ses sentiments de mysticité, DIDER. *Opin. des anc. phil.* (*théosophes*). Des cœurs [des Allemands] brûlant d'une haine patriotique [en 1813, contre les Français], exaltée jusqu'au fanatisme par la mysticité, SÉGUR, *Hist. de Nap.* XII, 7. || On dit de certains dévots raffinés et spirituels, qu'ils sont dans la haute mysticité.

— ETYM. *Mystique*.

MYSTIFICATEUR (mi-sti-fi-ka-teur), *s. m.* Celui qui mystifie. Les mystificateurs sont rarement amusants. Mystificateur du public. Mystificateur littéraire. Qu'est-ce qu'on mystifie encore à Paris? je croyais que M. l'abbé Terray était le seul mystificateur actuel, GALIANI, *Correspond.* t. I, p. 36. J'ai vu mystifier un de ces mystificateurs qui mettait dans ce métier la plus grande emphase, et je m'en suis réjoui, MERCIER, *Tabl. de Paris*, CLXIV.

— ETYM. *Mystifier*.

MYSTIFICATION (mi-sti-fi-ka-sion ; en vers, de six syllabes), *s. f.* Action de mystifier. Ces mauvais railleurs.... ont mis une espèce de gloire à publier leurs fades turlupinades sur l'imbécillité native du pauvre auteur [Poinsinet]; et ne tombaient-ils pas eux-mêmes, en se targuant de pareils faits, en les narrant avec orgueil, dans une sorte de mystification assez plaisante, puisqu'ils ont cru que ces espiègleries devaient leur faire beaucoup d'honneur et constater leur renommée? MERCIER, *Tabl. de Paris*, CLXIV. Ce jeu, je crois, s'appelle.... Attendez donc.... eh! oui, mystification, COLLIN D'HARLEVILLE, *Malice pour malice*, I, 13.

— ETYM. *Mystifier*.

MYSTIFIÉ, ÉE (mi-sti-fi-é, ée), *part. passé* de mystifier. Mystifié par de mauvais plaisants.

MYSTIFIER (mi-sti-fi-é), je mystifiais, nous mystifiions, vous mystifiiez ; que je mystifie, que nous mystifiions, que vous mystifiiez, *v. a.* Abuser de la crédulité de quelqu'un, pour s'amuser à ses dépens [mot inventé à l'occasion de Poinsinet, auteur et homme d'esprit, mais d'une singulière crédulité], et, en général, se jouer de lui. Cette comédie [faire croire à Poinsinet que le roi de Prusse voulait lui confier l'éducation du prince de Prusse] dura plusieurs mois et eut plusieurs actes, sans que Poinsinet doutât un instant de la réalité de tous ces faits ; ses amis appelaient cela mystifier un homme, et lui donnèrent le surnom de mystifié, terme qui n'est pas français, qui n'a point de sens, et qui, inventé et employé par certaines gens, ne mériterait pas d'être remarqué, si M. Déon ne l'avait employé en dernier lieu dans sa fameuse et étrange apologie, GRIMM, *Corresp.* 15 sept. 1764. C'est le Poinsinet de la cour, on le mystifie comme l'on veut, BACHAUMONT, *Mém. secrets*, t. XXXIV, p. 181. Les gagnants remettent une seconde, une troisième, une quatrième fois; ils vantent leur première bonne fortune à des amis qui s'empressent de faire connaissance avec cet habile calculateur, qui les mystifie d'autant mieux, qu'il leur montre des tableaux hérissés de chiffres et de calculs, *Étrennes financières*, 1789, p. 219. Oh! bien, dans ce jeu-là je puis vous défier; Et c'est moi qui prétends vous bien mystifier, COLLIN D'HARLEVILLE, *Malice pour malice*, I, 13. Comme ma chère tante s'entend à mystifier les gens! PICARD, *Vieille tante*, V, 10.

— REM. Mystifier et ses dérivés ne sont dans le Dictionnaire de l'Académie que depuis l'édition de 1835.

— ETYM. On trouve dans le XVI° siècle *mistigouri*, *mystigorfier*, qui a un sens à peu près analogue, et dont la composition est du reste inconnue. Il est probable qu'on s'est souvenu de ces mots quand on a créé pour Poinsinet *mystifier*. Il ne faut pas songer au latin *mœstificare*, attrister; en effet un mot fait au milieu du XVIII° siècle aurait conservé la forme latine et serait *mestifier*.

MYSTIQUE (mi-sti-k'), *adj.* || 1° Qui a un caractère de spiritualité allégorique, en parlant des choses de la religion. L'Église est le corps mystique de Jésus-Christ. Le secret de l'Esprit de Dieu caché dans l'Écriture ; car il y a deux sens parfaits, le littéral et le mystique, PASC. *Lett. à Mlle de Roannez*, 2. De peur qu'il [M. Périer] donne bien plus de soin et de peine au bâtiment d'une maison qu'il n'est pas obligé de faire, qu'à celui de cette tour mystique dont tu sais que saint Augustin parle dans une de ses lettres, ID. *Lett. à Mme Périer*, 5 nov. 1648. Le saint travail de l'Église pour enfanter de nouveau en Notre-Seigneur ceux qu'elle a perdus dans le schisme du dernier siècle, est l'effort commun de tout le corps mystique de Jésus-Christ, BOSS. *1re instr. sur les prom. de l'Église*, 1. Et Jésus-Christ même se voyait contraint [dans des persécutions], au grand malheur des hommes ingrats, de chercher d'autres voiles et d'autres ténèbres que ces voiles et ces ténèbres mystiques dont il se couvre volontairement dans l'eucharistie, ID. *Reine d'Anglet.* Il [Tertullien] dit dans le livre du Baptême que, nous autres chrétiens, nous sommes des poissons mystiques, qui ne pouvons naître que dans l'eau, ni conserver notre vie qu'en y demeurant, ID. *Sermons, Rechutes*, 2. Les fidèles, qui sont les membres du corps mystique de Jésus-Christ, BOURDAL. *2e dim. après l'Épiphan. Dominic.* t. I, p. 64. || Substantivement. Le mystique, ce qu'il y a de raffiné dans la spiritualité. Corbinelli est tout pétri dans le mystique, il y a plus d'un an ; je suis dans cette confidence : tous les dehors de la place sont tellement pris, qu'il ne peut souffrir d'autres lectures, SÉV. 11 sept. 1689. || 2° Qui a un caractère comme mystique. La coutume fait toute l'équité, par cette seule raison qu'elle est reçue; c'est le fondement mystique de son autorité, PASC. *Pens.* III, 8, édit. HAVET. || 3° Qui raffine sur les matières de dévotion et sur la spiritualité. Auteur mystique. Livre mystique. Je vous dirai que Corbinelli est plus mystique que jamais; il est au delà de sainte Thérèse, SÉV. 613. || 4° *S. m. et f.* Un mystique, une mystique, celui, celle qui est livrée au mysticisme. Bien informés que ces dangereuses manières de prier [les états d'oraison], introduites par quelques mystiques de nos jours, se répandaient insensiblement, même dans notre diocèse, BOSS. *Ordonn. sur les états d'oraison.* Quand on vient avec nos mystiques à faire un dogme formel de l'indifférence du salut, jusqu'à ne le plus désirer ni demander, ID. *États d'orais.* IX, 7. C'est ainsi que j'étais qu'un indévot mystique, Au milieu des péchés tranquille fanatique, Du plus parfait amour pensé avoir l'heureux don, Et croit posséder Dieu, dans les bras du démon, BOIL. *Ép.* XII. L'histoire ne nous a rien raconté de nos mystiques, que nous ne retrouvions dans Jamblique, DIDER. *Opin. des anc. philos.* (*éclectisme*). || 5° *S. f.* Science de la spiritualité. Attaché aux saints pères et aux principes de la théologie, dont la mystique est une branche, BOSS. *Rem. Rép. à la relat. sur le quiétisme*, VII, 4. La nouvelle mystique, les doctrines des nouveaux mystiques, ID. *Instr. sur les états d'orais.* III, 20.

— HIST. XVI° s. La theologie, mesme la mystique, nous enseigne que, pour bien preparer notre ame à Dieu et à l'impression du Saint Esprit, il faut la vuider, nettoyer.... CHARRON, *Sagesse*, II, 2.

— ETYM. Lat. *mysticus*, de μυστικός, qui vient de μύστης, initié (voy. MYSTE, MYSTÈRE).

MYSTIQUEMENT (mi-sti-ke-man), *adv.* Selon le sens mystique. Interpréter l'Écriture mystiquement. Encore que Jésus-Christ ait séparé son corps et son sang ou réellement sur la croix, ou mystiquement sur les autels, BOSS. *Comm. sous les deux esp.* II, 3.

— ETYM. *Mystique*, et le suffixe *ment*.

MYSTRE (mi-str'), *s. m.* Terme d'antiquité. Une des mesures dont les Grecs se servaient pour les liqueurs; c'était le quart d'un cyathe.

— ETYM. Μύστρον.

† **MYTACISME** (mi-ta-si-sm'), *s. m.* Vice du discours qui résulte de la répétition de la lettre *m* dans plusieurs mots de la même phrase.

— ETYM. Grec, μῦ, m.

MYTHE (mi-t'), *s. m.* || 1° Trait, particularité de la Fable, de l'histoire héroïque ou des temps fabuleux. || 2° Particulièrement, récit relatif à des temps ou à des faits que l'histoire n'éclaire pas, et contenant soit un fait réel transformé en notion religieuse, soit l'invention d'un fait à l'aide d'une idée. Le mythe est un trait fabuleux qui concerne les divinités ou des personnages qui ne sont que des divinités défigurées ; si les divinités n'y sont pour rien, ce n'est plus mythe, c'est légende ; Roland à Roncevaux, Romulus et Numa, sont des légendes ; l'histoire d'Hercule est une suite de mythes. Il n'est pas nécessaire que le mythe soit un récit d'apparence historique, bien que c'en soit la forme la plus ordinaire. || 3° Fig. et familièrement. Ce qui n'a pas d'existence réelle. On dit qu'en politique la justice et la bonne foi sont des mythes.

— ETYM. Μῦθος, récit, légende.

† **MYTHIQUE** (mi-ti-k'), *adj.* Néologisme. Qui appartient à un mythe ; qui est fondé sur un mythe. Explication mythique. Ces héros mythiques, ces Hercules dont le bras sépare les montagnes, MICHELET, *Histoire romaine*, t. I, p. 6.

† **MYTHISME** (mi-ti-sm'), *s. m.* Néologisme. Abus des explications mythiques.

† **MYTHOGRAPHE** (mi-to-gra-f'), *s. m.* Auteur qui a écrit sur les mythes.

† **MYTHOGRAPHIE** (mi-to-gra-fie), *s. f.* Traité sur les mythes.

MYTHOLOGIE (mi-to-lo-jie), *s. f.* || 1° Histoire des personnages divins du polythéisme. La mythologie des Grecs est un chaos d'idées et non pas un système, DIDER. *Opin. des anc. philos.* (*Grecs*). || 2° Connaissance, explication des mystères et des récits du paganisme. || 3° Récit fabuleux émanant des temps et des idées du polythéisme. Cette intéressante mythologie [le chant du cygne] dont les poëtes, trop blâmées par les esprits froids, répandaient au gré des âmes sensibles tant de grâce, de vie et de charme dans la nature, BUFF. *Ois.* XVII, p. 166.

— HIST. XVI° s. Je suis journellement stipulé, requis et importuné pour la continuation des mythologies pantagruelicques, RAB. *Au cardinal de Chastillon, en tête du livre IV de Pantagruel.*

— ETYM. Μυθολογία, de μῦθος, mythe, et λόγος, doctrine.

MYTHOLOGIQUE (mi-to-lo-ji-k'), *adj.* Qui appartient à la mythologie. || Religions mythologiques, religions dans lesquelles les êtres divins ne sont pas immuables et ont des accidents et une histoire.

— ETYM. Μυθολογικός, de μυθολογία, mythologie.

† **MYTHOLOGIQUEMENT** (mi-to-lo-ji-ke-man), *adv.* D'une manière mythologique.

† **MYTHOLOGISER** (mi-to-lo-ji-zé), *v. a.* Prendre dans le sens mythologique.

— HIST. XVI° s. Mythologiser, COTGRAVE.

† **MYTHOLOGISTE** (mi-to-lo-ji-st'), *s. m.* Synonyme de mythologue. Lycaon et Tantale, servant aux dieux leurs enfants en ragoût, étaient deux pères superstitieux, qui commettaient un parricide par piété; il est beau que les mythologistes aient imaginé que les dieux punirent ce crime, au lieu d'agréer cette offrande, VOLT. *Lois de Minos*, Notes.

MYTHOLOGUE (mi-to-lo-gh'), s. m. Celui qui traite de la science appelée mythologie.

— ÉTYM. [illegible] (voy. MYTHOLOGIE).

† MYTILOIDES (mi-ti-lo-i-d'), s. m. pl. Famille de coquilles fossiles qui se rapproche des moules.

— ÉTYM. [illegible], la moule, et εἶδος, forme.

MYURE [illegible], adj. Terme de médecine. [illegible] successivement plus [illegible] jusqu'à ce qu'elles manquent. || Pouls myure réciproque, celui dont les pulsations remontent progressivement comme elles ont descendu.

— ÉTYM. Μύουρος, de μῦς, rat, et οὐρά queue : en queue de rat.

† MYXA (mi-ksa), s. f. Terme de zoologie. Partie du sommet de la mandibule des oiseaux, qui est produite par la réunion des branches ou gnathidies.

— ÉTYM. Μύξα, narine.

† MYXINOIDES (mi-ksi-no-i-d'), s. m. pl. Nom d'un genre de poissons cyclostomes voisin des lamproies.

† MYZOCÉPHALES (mi-zo-sé-fa-l'), adj. Terme de zoologie. Qui a la tête en forme de ventouse ou de suçoir.

— ÉTYM. Μύζειν, sucer, et κεφαλή, tête.

† MYZOXYLES (mi-zo-ksi-l'), s. m. pl. Genre d'insectes dont le type est le puceron lanigère.

— ÉTYM. Μύζειν, sucer, et ξύλον, bois ; [illegible] de la manière dont ce puceron attaque le [illegible] particulièrement les pommiers, auxquels il fait beaucoup de mal.

N

N (ne'. Il est masculin dans la nouvelle épellation, et alors il se prononce ne), s. f. || 1° Consonne, la quatorzième lettre de l'alphabet. Une grande N. || 2° N majuscule, avec un point, s'emploie, dans des actes, des récits, pour tenir la place du nom d'une personne qui est inconnue ou que l'on ne veut pas désigner, ou bien d'un nom que le lecteur devra remplacer. || N. S. signifie Notre-Seigneur (Jésus-Christ). N. D. signifie Notre-Dame (la sainte Vierge). || 3° En astronomie et marine, N marque le nord, ou signifie : qui est au nord ; N. E. nord-est ; N. O. nord-ouest ; N. N. E. nord-nord-est, etc. || 4° En chimie, N désigne le nitrogène ou azote. || 5° N° indique, dans les formules médicales, la quantité numérique de la substance prescrite. Ainsi : éther, gouttes n° xx, signifie vingt gouttes d'éther. || 6° N. ou N. B., abréviation des mots latins nota ou nota benè [remarquez, remarquez bien], s'écrit en tête d'une remarque, d'une note. || 7° N simple ou surmontée d'une couronne, sur les monnaies et les monuments de l'empire français, signifie Napoléon. || 8° En termes d'imprimerie, on met n pour lettre, parce qu'on se sert de l'n pour mesure moyenne. Il y a 1200 nà la page de ce volume. || 9° N est la marque de l'ancienne monnaie de Montpellier. || 10° Les jurisconsultes romains usaient de cette abréviation, N. L. pour signifier *non liquet*, c'est-à-dire que la chose en question ne leur paraissait pas évidente.

— HIST. XIII° s. Vous savez bien que grant devis A d'emme à N par un trait, *Senefiance de l'ABC*, JUBINAL, t. II, p. 281. || XVI° s. De cest entrelas d'i et n avec le g, vous en avez fait l'n mignarde, PASQUIER, [illegible]

— ÉTYM. Latin, n ; grec, ν : du noun phénicien.

NABAB (na-bab), s. m. || 1° Titre des princes de l'Inde musulmane. Je souhaite... que nous ne nous mêlions de faire des nababs que quand nous aurons assez de troupes pour conquérir l'Inde, VOLT. *Lett. Gill.* 1764. || 2° Fig. Il se dit des Anglais qui, ayant [illegible] dans l'Inde, en sont revenus avec des richesses considérables. || En général, tout richard, avec une pointe d'ironie pour l'étalage du luxe.

— ÉTYM. Arabe, *nabâb*, pluriel de *nabib*, lieutenant.

NABABIE (na-ba-bie), s. f. || 1° Dignité de nabab. || 2° Le territoire soumis à la puissance d'un nabab. Plus loin est le petit fort de Pallacato, appartenant aux Hollandais ; c'est de là qu'ils vont acheter des diamants dans la nababie de Golconde, VOLT. *Poll.* [illegible]

† NABATÉEN, ENNE (na-ba-té-in, è-n'), adj. Nom donné par les Arabes à la langue et à la littérature [illegible]

† NABISOP [illegible], s. m. Nom vulgaire de [illegible]

† NABLE (na-bl'), s. m. Terme de marine. Trou de tarière percé dans un canot et fermé par un bouchon. || C- bouchon même.

— ÉTYM. [illegible] dans l'allemand Nabel, nombril.

NABOT, OTE (na-bo, bo-t'), s. m. et f. || 1° [illegible]

— SYN. NABOT, RAGOT. Le nabot est beaucoup trop petit. Le ragot, s'il n'est pas plus petit ou plus court, est au moins plus vilain, plus difforme, plus ridicule, c'est ce que Scarron a fort bien observé dans le portrait de son Ragotin.

— HIST. XVI° s. Nabot, NICOT, *Dict.* Nous ne sommes que nambots et avortons eu esgard à la grandeur de ceux du vieil temps, BOUCHET, *Serées*, livre II, p. 211, dans LACURNE.

— ÉTYM. Genev. *naimbot*, *naimbote*. Ménage a indiqué *navot*, gros navet, par assimilation ; mais *navot*, au sens de navet, est seulement normand. Diez propose le scandinave *nabbi*, grosseur, bosse. On remarquera le sens de hotte qu'a eu le mot.

† NACAIRE (na-kê-r'), s. f. Ancien instrument de musique militaire, sorte de timbale.

— HIST. XIII° s. Et sembloit que foudre cheïst [tombât] des ciex au bruit que les nacaires, les tabours et les cors sarrazinois menoient, JOINV. 216.

— ÉTYM. Bas-lat. *nacara* ; bas-grec, ἀνάκαρα ; du pers. *nakâret*, petite timbale ; venant de l'arabe *nakar*, qui signifie battre le tambour et sonner la trompette.

NACARAT (na-ka-ra ; le t ne se prononce pas et ne se lie pas), s. m. || 1° La couleur entre le rouge et l'orangé. Les nacarats appelés de bourre seront teints de gaude et de bourre de poil de chèvre, fondue avec cendre gravelée, *Règl. sur les manuf.* août 1669, *teinturiers en laine*, art. 29. La cochenille est la plus précieuse et la plus belle des matières colorantes rouges qu'on emploie dans la teinture ; on en fabrique les rouges, les cramoisis, les ponceaux, les nacarats, les violets, les écarlates, FOURCROY, *Connaiss. chim.* t. X, p. 254, dans POUGENS. || 2° *Adj. invar.* Qui est d'une couleur de nacarat. Des rubans nacarat. Une étoffe nacarat. D'abord superbe et triomphante, Elle vint en grand apparat, Traînant avec des airs d'infante Un flot de velours nacarat, TH. GAUTIER, *Émaux et camées*, *le Poëme de la femme*.

— HIST. XVI° s. Nacarat, *specie di colore come rancio* [espèce de couleur comme l'orange], OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. Esp. et portug. *nacarado* (voy. NACRE).

NACELLE (na-sè-l'), s. f. || 1° Petit bateau qui n'a ni mât ni voile. Il passa la rivière dans une nacelle. || 2° Petit bateau qu'on suspend à un ballon. C'est un ballon : voici la banderole, Et la nacelle et le navigateur, BÉRANG. *Fou du prisonn.* || 3° Fig. La vie, le sort, comparé à une nacelle qui vogue. Sur une onde tranquille, Voguant soir et matin, Ma nacelle est docile Au souffle du destin, BÉRANG. *Nacelle.* Qui vient encor saluer la nacelle ? C'est le malheur [illegible] la vertu, ID. *Comm. du voyage.* || La nacelle de saint Pierre, l'Église catholique romaine. || 4° Terme d'architecture. Moulure ayant pour profil un demi-cercle ou le double du quart de rond [illegible], ainsi dite parce qu'elle a l'apparence d'un petit bateau. || 5° Terme de botanique. Partie de la corolle des fleurs papilionacées [illegible] || Terme de [illegible] espèce de patelle.

— HIST. XI° s. Dreit à Lalice, ço fut cités mult bele, [illegible] la nacele, *St Alexis*, XVII. || XIII° s. Il ont guerpi la grant nef ; mais il [illegible] une petite [illegible], H. DE VALENC. XXVII. || XIV° s. C'est l'estoile qui par mer [illegible]. C'est la naxelle Forte, seüre et plaine de [illegible], MACHAUT, p. 116. || XVI° s. La nacelle de saint Pierre et ses successeurs ont [illegible] de [illegible], D'ATTR. *Conf.* I, 6.

— ÉTYM. Wallon, *nèsse* ; [illegible] le [illegible] du bas-lat. [illegible] nacelle, [illegible] Diez le tire du latin *naviscella*, diminutif de *navis* ; avec raison, car on a, dans la géographie du moyen âge, *Navicellæ*, nom de lieu dit aujourd'hui *Naxelles*, près d'Amboise.

† NACHE (na-ch'), s. f. Nom, en Normandie, chez les bouchers, de la fesse du bœuf, à Paris la tranche au petit os.

— ÉTYM. *Nache* est, dans l'ancien français, le nom de la fesse, et vient du bas-lat. *natica*, dérivé du latin *nates*.

NACRE (na-kr'), s. f. Matière blanche et brillante qui forme l'intérieur de plusieurs coquilles et qui a la propriété de réfracter la lumière d'une manière variée et agréable à l'œil ; elle est produite par une secrétion du mollusque nommé avicule. Un écrin de nacre. Sur cet amas brillant de nacre et de corail, CORN. *Tois. d'or*, II, 3. Mon bonheur s'éleva comme un château de fées, Avec des murs de nacre aux mobiles couleurs, V. HUGO, *Odes*, V, 10. || Nacre de perles, expression qui se dit, mais qui ne signifie rien de plus que le seul mot nacre, la matière de la nacre et de la perle étant la même.

— HIST. XV° s. Une nacle de perle aveques [illegible] grosses perles, *Bibl. des ch.* 6° série, t. I, p. [illegible] || XVI° s. La pine qui est cette espèce de grandes coquilles qu'on appelle nacre, PARÉ, *Monstres*, [illegible]

— ÉTYM. Espagn. *nacara*, s. f. et *nacar*, s. m. ; ital. *nacchera*, *gnacchera*, et masc. *naccaro* ; du persan *nakar*, ornement de diverses couleurs.

NACRÉ, ÉE (na-kré, krée), adj. || 1° [illegible] une lumière irisée comme la nacre. Éclat nacré. La rose, vierge encor, se referme jalouse [illegible] frelon nacré qu'elle enivre en mourant, A. DE MUSSET, *la Nuit de mai.* || 2° Se dit des coquilles qui [illegible] de la nacre. || 3° *S. m.* Deux espèces de papillons.

† NACRER (na-kré), v. a. Donner le [illegible] de la nacre.

† NACRIER, ÈRE (na-kri-é, è-r'), s. m. et s. f. Celui, celle qui travaille la nacre.

† NACRITE (na-kri-t'), s. f. Terme de minéralogie. Variété de talc qui a l'éclat de la nacre.

† NADELLE (na-dè-l'), s. f. Nom de l'[illegible] *Boyer* (poissons acanthoptérygiens) et de l'[illegible]

NADIR (na-dir), s. m. Terme d'astronomie. Le point du ciel qui est directement sous nos pieds et auquel aboutirait une ligne verticale tirée du point que nous habitons et passant par le centre de la terre.

— HIST. XIV° s. Celui point opposite du [illegible] est appellé le nador, ORESME, [illegible]

— ÉTYM. Arabe, *nathir*, placé vis-à-vis.

† NADIRAL, ALE (na-di-ral, ra-l'), adj. Qui a rapport au nadir. Les observations [illegible] impossibles pendant le jour, dans la salle méridienne de l'observatoire de Paris, V. VILLARCEAU, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LXV, p. 1064.

† NÆVUS (né-vus'), s. m. Terme de médecine. Tache naturelle à la peau. || Nævus materni, [illegible] sur la peau des enfants [illegible]

— ÉTYM. Lat. *nævus*, tache.

† NAFÉ (na-fé), s. m. Fruit de la ketmie, malvacée, *hibiscus esculentus*, Linné, dit aussi gombaud ; plante cultivée en Syrie et en Égypte ; on en compose une pâte et un sirop.

— ÉTYM. Arabe, *nâfaha*, salutaire.

NAFFE (na-f'), s. f. Usité seulement dans cette locution : eau de naffe, ancien nom de l'eau distillée de fleurs d'oranger. [illegible] de nafe et naphe, [illegible] pesant paterra [illegible]

— HIST. XVI° s. Des roses de damas, [illegible] de

fort jaune et [illegible] eau : aussi des fleurs d'orange, de l'eau nafe, [illegible], 690.

— ÉTYM. Ital. nanfa, lanfa, de l'arabe nafah, odeur [illegible], souffle [illegible].

NAGE (na-j'), s. f. ‖ 1° Action de nager. La nage est un exercice salutaire. La quantité de graisse dont l'ours est chargé le rend très-léger à la nage, aussi traverse-t-il sans fatigue des fleuves et des lacs, BUFF. Quadrup. t. III, p. 36. ‖ On dit plus habituellement natation, et même l'Académie ne donne nage que dans les locutions à la nage, en nage. ‖ À la nage, loc. adv. En nageant. Un potage, [illegible] les [illegible] à jeun se sauvaient à la nage, REGNIER, Sat. X. Il a fait passer le Rhin à la nage par cent maîtres, leur donnant ordre de charger les ennemis en queue, PELLISSON, Lett. hist. t. I, p. 149, dans [illegible]. Le petit la Troche a passé des premiers à la nage, on l'a distingué, SÉV. 149. Vieux bâtiment usé par tous les flots, Il [le monde] s'engloutit, sauvons-nous à la nage, BÉRANG. Suicide. ‖ Se jeter à la nage, se jeter à l'eau pour nager. ‖ On a dit aussi à nage. De vos ponts commencés abandonnez l'ouvrage ; Français, ce n'est qu'un fleuve, il faut passer à nage, CORN. les Vict. du roi en 1672. Les autres se jetèrent à nage dans la rivière, CHARPENTIER, [illegible] d'Agésilas. Je ne comprends point le passage du Rhin à nage, SÉV. 19 juin 1672. C'est là qu'on le voit à nage Fendre les flots écumeux, CHAULIEU, Ode au duc de Vend. 1716. Je l'ai laissé sauvant à nage Sur le rocher du château d'If Sa muse et tout son équipage, ID. Sur Chapelle. ‖ Par extension. On voit de temps en temps de grandes campagnes où le riz tout vert est à nage, CHOISY, Voy. de Siam, p. 384, dans GODEFROY, Lex. de Corn. t. II, p. 67. ‖ 2° Terme de marine. Action de ramer, jeu des rames. ‖ Donner la nage, diriger le canot, ou régler la vitesse de sa marche. ‖ Bancs de nage, bancs qui servent aux canotiers. ‖ Tente de nage, toile tendue sur une chaloupe pour abriter les rameurs. ‖ Bonne de nage, se dit d'une chaloupe facile à manier. ‖ 3° Partie d'un train de bois de flottage. ‖ 4° Morceau de bois du bachot où pose la platine de l'aviron, quand l'aviron est au touret. ‖ 5° Familièrement. Être en nage, tout en nage, être tout trempé, tout mouillé de sueur. Harpagème revint essoufflé, tout en nage, LA FONT. Florentin, 9. Nous sommes venus comme un trait : Émile est tout en nage; une main chérie daigne lui passer un mouchoir sur les joues, J. J. ROUSS. Ém. V.

— HIST. XII° s. Venir à Luque par haute mer à nage, Raoul de C. 172. ‖ XIII° s. Que tout par tout passt sans nage [sans passer l'eau] Errer deseur son palefroi, Lai du conseil. Et d'autre part, se vin par nage Ne venoit, ce seroit la rage, Nouv. rec. de fabl. t. I, p. 309. ‖ XVI° s. Se sauver à nage hors d'un esquif qui faict eau, MONT. II, 222. Que l'homme se deust pourveoir de munitions qui flottassent sur l'eau et poussent à nage eschapper avecques luy du naufrage, ID. I, 277. Le desespoir tiroit ces plaintes de ma bouche : En mes larmes desjà à nage estoit ma couche, DESPORTES, Tombeau de Desportes.

— ÉTYM. Voy. NAGER. Quant à la locution être en nage (wallon, ête en nange; Hainaut, ête en nache, nanger, nager), qui est singulière, Rochefort, Delâtre, Mahn l'ont expliquée par être en age, c'est-à-dire être en eau, age étant une des anciennes formes de eau. Que age ait été dit pour aigue ou aige, cela n'est pas douteux ; mais on ne voit dans aucun texte que age se soit assez conservé dans le parler vulgaire pour qu'il ait donné lieu à la locution et à la confusion. Il vaut mieux y voir le mot nage. Quelques-uns disent non pas être en nage mais être à nage (voy. à l'historique l'exemple de Desportes); locution qui ne comporte plus age, eau. De plus le wallon dit ête en nange, là il n'y a plus de confusion entre nange et age, eau ne s'étant jamais dit ange ; et nager se dit nanger dans les patois du nord. Être à nage ou en nage, c'est proprement nager dans l'eau, et fig. être tout mouillé de sueur.

† NAGEANT, ANTE (na-jan, jan-t'), adj. ‖ 1° Terme de botanique. Se dit des plantes qui nagent à la surface de l'eau, sans tenir au sol par des racines. ‖ Feuilles nageantes, feuilles qui se soutiennent sur l'eau. ‖ 2° Terme de blason. Se dit d'un poisson couché horizontalement ou en travers de l'écusson. ‖ 3° Terme de métier. Carde nageante, carde dont les dents cèdent aisément. ‖ 4° S. m. pl. Terme de zoologie. Ordre comprenant tous les mammifères privés d'extrémités postérieures, par exemple le phoque.

NAGÉE (na-jée), s. f. Espace qu'on parcourt en nageant, à chaque impulsion donnée au corps par les membres. L'autre bête.... Dans un trou se précipita, Revint sur l'eau, puis échappa ; Car au bout de quelques nagées Tout son sel se fondit, LA FONT. Fabl. II, 10.

— REM. Ce mot, bien que fourni par la Fontaine, n'est dans le Dictionnaire de l'Académie que depuis l'édition de 1835.

— ÉTYM. Nager.

† NAGEMENT (na-je-man), s. m. Action de nager. Le vol des oiseaux, le nagement des poissons, la course des quadrupèdes sont des effets démontrés des règles de mouvement connues, VOLT. Dict. phil. Idée, lois de la nat.

— HIST. XVI° s. Nagement, ROB. EST. Dict.

NAGEOIRE (na-joi-r'), s. f. ‖ 1° Organe membraneux, mince et plus ou moins large, soutenu ou non par des rayons osseux, qui sert d'agent de locomotion aux poissons. Les hommes [dans l'île des Plaisirs] avaient des ailes pour fendre les airs, et des nageoires pour passer les mers, FÉN. t. XIX, p. 39. Les nageoires, qui sont les ailes des poissons, ne sont pas moins propres à manœuvrer dans l'eau, que les ailes des oiseaux à manœuvrer dans l'air, BONNET, Contempl. nat. XII, 27. J'ai vu, ce qu'on ne saurait croire, Des tritons, animaux marins, Pour danser troquer leur nageoire Contre une paire d'escarpins, PANARD, Description de l'opéra. ‖ 2° Calebasse ou vessie pleine de vent, ou tout autre appareil qu'on se met sous les bras pour se soutenir sur l'eau. ‖ 3° Caisse placée devant la cuve du papetier. ‖ 4° Morceau de bois plat qu'on place sur les seaux pleins, pour empêcher l'eau de jaillir. ‖ 5° Populairement. Barbe qui garnit le côté des joues, favori.

— HIST. XVI° s. Nageoir, lieu où l'on nage, OUDIN, Dict. Nageoire, appareil pour apprendre à nager, ID. ib.

— ÉTYM. Nager.

† NAGEOTER (na-jo-té), v. n. Nager un peu, nager avec difficulté.

— ÉTYM. Diminutif familier de nager.

NAGER (na-jé. Le g prend e devant a et o : je nageais, nageons), v. n. ‖ 1° Se soutenir et avancer sur l'eau par le mouvement de certaines parties du corps. Nager comme un poisson. Nager sur le dos. Nager entre deux eaux. Tantôt on les eût vus côte à côte nager [deux oiseaux d'eau], Tantôt courir sur l'onde et tantôt se plonger, LA FONT. Fabl. III, 12. Il nageait quelque peu, mais il fallait de l'aide, ID. ib. IV, 11. Lorsque vous suivez en nageant le cours de la rivière qui vous conduit, il vous semble qu'il n'y a rien de si doux ni de si paisible; mais, si vous remontez contre l'eau, c'est alors que vous éprouvez la rapidité de son mouvement, BOSS. 1er sermon, Pentec. 1. ‖ Il nage comme une meule de moulin, comme un chien de plomb, se dit d'un homme qui ne sait pas du tout nager. ‖ Fig. Nager en grande eau, être dans l'opulence, ou être dans les emplois, dans les positions où l'on s'enrichit. Rien n'est tel, comme on dit, que nager en grande eau, DU CERCEAU, les Deux cousins, I, 16. Quand j'ai nagé en grande eau, j'ai toujours eu le malheur de m'y noyer, LE SAGE, Guzm. d'Alfarache, VI, 6. ‖ Fig. Nager entre deux eaux, se ménager entre deux partis, ne s'attacher à aucun. ‖ On dit dans le même sens : nager entre deux partis. Ceux qui songent à contenter tout le monde, et nagent comme incertains entre deux partis, BOSS. Polit. X, IV, 1. La situation de Sedan dans les Ardennes et sur un bord jaloux de frontière mit ces seigneurs en état de nager entre la France et la maison d'Autriche, ST-SIM. 167, 227. ‖ Fig. Nager entre les extrémités, être également éloigné des extrêmes. L'on voit peu d'esprits entièrement lourds et stupides; l'on en voit encore moins qui soient sublimes et transcendants; le commun des hommes nage entre les deux extrémités, LA BRUY. XI. ‖ Fig. Nager contre le courant, contre le torrent, résister à l'opinion commune. Il a, je l'avoue, la réputation d'un honnête homme; mais je vois trop qu'il n'y a point de juge qui le soit assez pour nager contre le torrent et se roidir tout seul contre une cabale puissante, J. B. ROUSS. Lett. à Boutet, 20 juillet 1712. ‖ 2° Terme de marine, seulement usité en parlant du maniement des avirons. Ramer pour voguer sur l'eau. Il força, l'épée à la main, l'équipage de sa chaloupe à nager, il vint à la galiote...., FONTEN. Renau. ‖ Nager à caler, synonyme de scier. ‖ Nager sec, remuer les avirons de manière à ne pas faire jaillir l'eau. ‖ Nager à sec, prendre appui avec ses avirons sur un quai ou un rivage. ‖ Nager de long, faire parcourir le plus grand espace possible à la pelle de l'aviron. ‖ Nager sur le fer, empêcher une embarcation de chasser. ‖ Au sens de ramer, il est actif aussi : nager la chaloupe à bord. ‖ 3° Flotter sur l'eau, ne point aller au fond, surnager. Le liége nage sur l'eau. L'huile nage sur l'eau. ‖ 4° Par extension, être dans un fluide quelconque. Poisson qui nage dans le beurre. ‖ 5° Flotter d'une façon quelconque. Ces grands corps de lumière.... qui nagent, pour ainsi dire, dans ces espaces, MASS. Carême, Vérité de la religion. Au delà de leurs cours [des astres] et loin dans cet espace, Où la matière nage et que Dieu seul embrasse, Sont des soleils sans nombre et des mondes sans fin, VOLT. Henr. VII. ‖ 6° Fig. Nager dans..., être au milieu de.... Les douceurs où je nage ont une violence Qui ne se peut céler, MALH. V, 24. Je nage dans la joie, et je tremble de crainte, CORN. Cid, III, 6. Son cœur nage dans la mollesse, RAC. Esth. II, 9. Elles nagent dans la prospérité, LA BRUY. VI. Nageant dans le [illegible] des contrariétés, VOLT. Fanat. IV, 3. Nous nageons dans l'incertitude ; nous avons très-peu d'idées claires, ID. Lett. à M***, 1776. Je n'entends parler que de millions [lors du système de Law] : on dit que tout ce qui était à son aise est dans la misère, et que tout ce qui était dans la mendicité nage dans l'opulence, ID. Lett. en vers et en prose, 9. Couronné de rayons, nageant dans la lumière, ID. Henr. X. Sûre qu'en présentant le mérite à ta vue, Ce monde où tu nageais, qui t'a longtemps déçue, Te paraîtrait bientôt ce qu'il est en effet, Du plus parfait mépris le méprisable objet, LANOUE, Coquette corr. V, 6. ‖ 7° Par exagération, nager dans le sang, en être couvert. Le bûcher, par mes soins détruit et renversé, Dans le sang des bourreaux nagera dispersé, RAC. Iph. V, 2. Je me souviendrai toute ma vie d'avoir vu cette tête qui nageait dans le sang, FÉN. Tél. II. ‖ Nager dans son sang, être tout couvert de son sang. Ils n'y auront trouvé qu'un corps sans tête nageant dans son sang, SACI, Judith, XIV, 4. ‖ Par extension, être rempli de carnage. Tout nage dans le sang, et on ne tombe que sur des corps morts, BOSS. Anne de Gonz. Déjà l'armée hollandaise avec ses superbes étendards ne lui échappera pas; tout nage dans le sang, tout est en proie, ID. Louis de Bourbon. Le pays des Velches, dont je suis natif, nagea dans le sang ; mais, dès que ces exécutions étaient faites, la nation se mettait à danser, à chanter, à faire l'amour, à boire et à rire, VOLT. Dial. 10. Maroc nageait dans le sang quand nous arrivâmes, ID. Candide, 11. ‖ 8° Il se dit de l'œil, du regard qui devient vague et comme noyé. ... Elle fait un effort, Étend les bras, me cherche, ouvre avec peine Des yeux nageant dans l'ombre de la mort, MALFIL. Narcisse, ch. III. Adieu, déjà je sens dans un nuage épais Nager mes yeux éteints et fermés pour jamais, DELILLE, Géorg. IV. ‖ 9° Terme de manége. Il se dit du cheval qui jette les pieds en dehors. ‖ Nager à sec, se dit d'un animal qu'on force, pour le guérir, à marcher sur trois jambes, en lui en liant une. ‖ Terme de fauconnerie. Nager entre les nuées, se dit du faucon qui plane. ‖ Proverbe. Le monde est rond ; qui ne sait nager va au fond, LEROUX DE LINCY, Prov. t. II, p. 330. ‖ Il se conjugue avec l'auxiliaire avoir.

— HIST. XI° s. Siglent à fort et nagent et gouvernent, Ch. de Rol. CLXXXVI. ‖ XIII° s. Outre la mer les en ferai nagier, Raoul de Cambrai, 66. ‖ [illegible] s. [Un cul de jatte] Purpensez s'est de un engin. Par quel s'en va par le chemin. Un [illegible] u il s'est asis, Se trait [illegible] [illegible] sans flot, Édouard le confesseur, V. 2607. [illegible] est moult parfont [un fleuve], que grans nes [illegible] y porroient nagier dedens, [illegible], p. [illegible] [illegible] teaus moult tost s'en revait, Ne [illegible] nage, ne quil trait, Partonop. V. [illegible]. Li [illegible] qui par mer nage, Cerchant mainte terre sauvage, Tout regarde il à une estoile, la Rose, 7607. [illegible] elles [les dames] portent leurs mantiaux [illegible], Vous comme telles [illegible] [illegible] comme [illegible] [illegible] avec [illegible], J. DE MEUNG, Test. 1263. ‖ XV° s. Ils furent onze jours tout [illegible] en ce [illegible] et s'efforçoient de nager tant qu'ils pouvoient, mais ils ne pouvoient si loin nager, que tous les jours le vent, qui leur estoit contraire, les ramenoit une fois ou deux, FROISS. I, I, 22. Jean de la Faucille... nageant entre deux eaux, et se faisant, à son pouvoir, neutre, ID. II, II, 63. Nageant entre les deux, COMM. IV, 6. J'entends de ceulx qui estoient ses subjects et en son royaulme, car tous les autres ne nageoient que soubz le vent de cestuy, ID. V, 1. Il faut que tout paye gabelle à Venise, si on veult nager par leur golfe, ID. VIII, 14. ‖ XVI° s. Qui ne sçait nager, il n'est pas en peril pour son ennemi seulement, mais pour le peril de l'eaue ; et pour tout il est convenable d'aprendre soy et son cheval à nager, [illegible]. Rozier histor. I, 6. Il fault bien qu'il [illegible] est soutenu par le menton, RASSON. p. [illegible] [illegible] na-

ger [illegible] eau courante. Il ne faut appren-dre [illegible] à nager. ID.

— ÉTYM. [illegible] plcard, nonger, lan-ger, [illegible] navigare, navigner. Il est certain qu'un des sens primitifs de nager est naviguer; cela doit faire passer sur la difficulté de [illegible] de navigare, le provençal dit [illegible] devrait avoir une forme analo-gue [illegible] du sens d'un vaisseau qui navigue, [illegible] sur l'eau, à celui d'un homme qui nage, le [illegible] Le vieux français avait aussi noer, [illegible] vait par haute mer noant, Grég. le Grand, p. 26. Neer vient de natare. Il avait aussi nouer, qui vient également de natare, mais par une forte altération de la voyelle.

† NAGERET (na-je-rè), s. m. Terme de chasse. Petit bateau pour chasser le gibier d'eau.

— ÉTYM. Nager.

NAGEUR, EUSE (na-jeur, jeû-z'), s. m. et f. ‖ 1° Celui, celle qui nage. ‖ 2° Terme de marine. Rameur. ‖ 3° Adj. Oiseau nageur, se dit des palmipèdes qui ont des pieds dont les doigts sont unis par une membrane. ‖ S. m. pl. Les nageurs, famille de quadrupèdes rongeurs dont les doigts des pattes de derrière sont réunis par une membrane. ‖ Serpent nageur, la couleuvre à collier, tropidonotus natrix, Kuhl.

— HIST. XIIIe s. Il avoit bien CCC. nageurs en sa galie, et à chascun de ses nageurs avoit une targe [écu] de ses armes, JOINV. 215. ‖ XVIe s. Un soldat de Niort, grand naieur, m'a conté.... D'AUB. Hist. II, 463. Comme un nageur venant du profond de son plonge, Tous sortent de la mort comme l'on sort d'un songe, ID. Tragiques, Jugement. Bon nageur de n'estre noyé n'est pas seur, LEROUX DE LINCY, Prov. t. II, p. 282. Crates disoit des escripts de Heraclitus, qu'ils avoient besoing d'un lecteur bon nageur, afin que la profondeur et poids de sa doctrine ne l'engloutist et suffoquast, MONT. IV, 236.

— ÉTYM. Nager. On trouve aussi noueur, au XIIIe siècle, pour rameur.

† NAGOR (na-gor), s. m. Nom vulgaire et spécifique de l'antilope nagor, qui est l'antilope cruchue de certains auteurs.

NAGUÈRE ou NAGUÈRES (na-ghè-r'), adv. Il y a peu de temps. Est-ce lui qui naguère aux dépens de sa vie Sauva des ennemis votre empereur Décie? CORN. Poly. I, 3. L'ombre avec la lumière y peut tracer souvent [dans une lunette astronomique] Un homme, un bœuf, un éléphant : Naguère l'Angleterre y vit chose pareille, LA FONT. Fabl. VII, 18. Le grand désir de vous voir un enfant Vous transportait naguère d'allégresse, ID. Mandrag. Un roi qui naguère, avec quelque apparence, De l'aurore au couchant portait son espérance.... RAC. Mithr. III, 1. Ceux qui naguère étaient de petits tyrans dans leurs provinces ou dans les places frontières, n'en étaient plus que les gouverneurs, HAMILT. Gramm. 5.

— REM. Naguère, d'après Marguerite Buffet, Observ. p. 52, en 1668, était un mot suranné; il fallait dire depuis peu. Purisme sans raison; car les meilleurs auteurs employaient le mot qui est resté en usage, surtout en poésie et dans le style relevé.

— HIST. XIIIe s. N'a encor gueres qu'il cuida Tel engingnier qui l'engingna, Ren. 2165. ‖ XVe s. Gens [illegible] COMM. V, 9. Comme n'a guieres [illegible] Esposit sur vérité mal prise. Il devint [illegible] à une jeune [illegible], qui naguieres estoit mariée, LOUIS XI, Nouv. XLVIII. ‖ XVIe s. Elle avoit de [illegible] fait divorce avec son mary, AMYOT, Sylla, 72.

— ÉTYM. Adverbe composé de trois mots : ne, a, guère, c'est-à-dire il n'y a guère [de temps].

NAÏADE (na-ia-d'), s. f. ‖ 1° Divinité inférieure qui, suivant le polythéisme, présidait aux fontaines et aux rivières. Je ne me déclare [illegible] que de l'histoire du fleuve en colère [le Rhin], que j'ai apprise d'une de ses naïades qui s'est réfugiée dans la Seine, BOIL. Ép. IV, Passage du Rhin, au lecteur. Il [le dieu du Rhin] se trouble, il regarde, et partout sur ses rives Il voit fuir à grands pas ses [illegible] Ép. IV. [illegible] quand le [illegible] leur fait désirer l'ombre, Heurter à pas muets [illegible] le roc frais et sombre, D'où surgit le cresson et l'humide gravier. La naïade se fraie un oblique [illegible] écus de rente, [illegible] grand ouvrage [illegible] l'Yvette [illegible] des sureaux les ébrais, [illegible] filles de l'espèce l'em-portent sur les [illegible] de l'Yvette, VOLT. Lett. de Parcieux, 17 juin 1768. ‖ 2° Terme de botanique. Genre de plantes aquatiques, monocotylédones, fa-mille des [illegible] ‖ 3° S. f. pl. Terme de zoologie. Famille de mollusques comprenant les conchifères des eaux douces. ‖ Se dit aussi de certaines araignées qui plongent dans l'eau. ‖ Genre de vers aquatiques. Il a vu de ces vers d'eau douce apodes, qu'il nomme assez improprement des naïades, qui multipliaient sous ses yeux par division naturelle, BONNET, Œuv. t. XII, p. 141, dans POUGENS.

— ÉTYM. Lat. naias, du grec ναϊάς, νηϊάς, de νάειν, couler. Au contraire, Kuhn, Zschr. f. vergl Sprachf. t. I, p. 536, rattache ναϊάς au sanscrit nâvyâs, les eaux des nuées, c'est-à-dire les navigantes, les nuages étant nommés dans le Véda nâvas, vaisseaux.

† NAÏADÉES (na-ia-dée), s. f. pl. Terme de botanique. Nom d'une famille de plantes monocotylédones qui croissent dans l'eau ou nagent à sa surface; elles ont des feuilles alternes, souvent embrassantes à leur base.

— ÉTYM. Naïade.

NAÏF, IVE (na-if, i-v'. Au pluriel, qu'il écrivait naïfz, le XVIe siècle prononçait na-ï, sans f, J. PELLETIER, dans LIVET, la Gramm. franç. p. 148), adj. 1° Natif (vieilli en ce sens). Une couleur de roses... avait... Rehaussé de son teint la naïve blancheur, LA FONT. Climène, Comédie. ‖ En termes de lapidaire, pointe naïve, diamant qui, naturellement et sans taille, offre une forme pyramidale. ‖ 2° Fig. Qui retrace simplement la vérité, la nature, sans artifice et sans effort. Faire une description, une peinture, une relation naïve. L'attitude, la pose de cette statue est naïve. Jacques Amyot, plus connu par sa naïve traduction de Plutarque que par cette ambassade, VOLT. Mœurs, 172. ‖ 3° Fig. Qui est gracieusement inspiré par le sentiment. Une beauté naïve. Les grâces naïves de l'enfance.... À cet air si naïf croirait-on qu'elle y touche? REGNARD, le Distr. I, 4. La nature naïve anime ses discours, VOLT. Zaïre, IV, 3. J'estime ta valeur Et de ton cœur ouvert la naïve candeur, ID. Scythes, II, 2. Tout ce qui est vrai n'est pas naïf; mais tout ce qui est naïf est vrai, d'une vérité piquante, originale et rare, DIDER. Pensées sur la peint. Œuv. t. XV, p. 232, dans POUGENS. Soit que j'eusse perdu la naïve confiance du premier âge, MARMONTEL, Mém. VII. Dans un long entretien, à sa pitié naïve J'offris tout le tableau des maux que j'ai soufferts, DUCIS, Othello, I, 5. Ciel! de faibles sanglots! un cri naïf et tendre! M. J. CHÉN. Œdipe roi, V, 3. ‖ 4° En parlant des personnes, qui obéit gracieusement à ses sentiments. Une personne franche et naïve. Elle [Mme de Bouillon sortant de l'interrogatoire pour l'affaire des poisons] fut reçue de tous ses amis, parents et amies avec adoration; tant elle était jolie, naïve, naturelle, hardie, et d'un bon air et d'un esprit tranquille, SÉV. 31 janv. 1680. ‖ 5° Qui dit sa pensée sans détour, ingénument. Vous dites donc que Diderot est un bon homme; je le crois, car il est naïf, VOLT. Lett. d'Argental, 12 mars 1758. ‖ En mauvaise part. Qui dit par un excès de simplicité ce qu'il aurait intérêt à cacher. C'est un homme naïf dont on tire tout ce qu'on veut. Vous êtes bien naïf. Il lui dit qu'il était un peu naïf, HAMILT. Gramm. IV. ‖ En ce sens, il se dit des choses. Une réponse naïve. Un amour-propre naïf. Une vanité naïve. ‖ 6° Il se prend encore en mauvaise part et s'applique à ceux qui ne sont pas pénétrants, qui ne comprennent pas ce que tout le monde comprend. Ah! vous comptiez qu'arrivé au pouvoir, il tiendrait ses promesses; vous êtes naïf. ‖ 7° S. m. Ce qui est naïf. L'école flamande offre des modèles du naïf en peinture. La cour désabusée Dédaigna de ces vers [burlesques] l'extravagance aisée, Distingua le naïf du plat et du bouffon, BOIL. Art poét. I. Brancas parlait bien et de source, avec un air naturel, souvent un naïf [illegible], ST-SIM. 447, 277.

— SYN. NAÏF, NATUREL. Le naturel est opposé au recherché et au forcé; le naïf est opposé au réfléchi, et appartient au sentiment. En littérature, le naïf est le naturel dans les petites choses.

— HIST. XIIe s. Il a un fiz nez de nos gens, Qui devers sa mère est naïs De nos [nous], del regne et du païs, Chron. de Normand. t. I, p. 362, v 8186. [Les seigneurs] Qui de nostre franchise [immunité] sont prudhome naïf [nés instruits], Sax. XXIV. ‖ XIIIe s. La pierre est de roche naïve, De quoi l'en fist le fondement, la Rose, 3852.... Si fame, jor qu'ele vive, N'aura fors sa biauté naïve, ID. 8912. Moult est chetis et fox [fou] naïs, Qui croit que ce est son païs, ID. 5059. ‖ XIVe s. ....Alloit à pied, par la forest naïe, Baud. de Seb. VIII, 89. ‖ XVe s. De tel façon, que ce qui tant me nuit, Corromp du tout le naïf de ma muse, MAROT, III, 274. L'un grave en bronze, et dans le marbre à force Veut le naïf de nature imiter, RONS. Odes, III, 16. Cela faict [des coups de bâtons reçus] [illegible] Chicquanous riche pour quatre moys; comme si coups de baston feussent ses naïfves moissons, RAB. Pant. IV, 12. L'histoire du siege de Jerusalem [illegible] represente au naïf celuy de nostre ville [Paris] [illegible] Mén. p. 166. Il avoit la langue un peu grasse [illegible] ne luy seoit pas mal, ains donnoit une certaine [illegible] naïfve et attrayante a son parler, AMYOT, Alc. [illegible] Puis, tout ravy de leur grace naïve. Dormez au frais d'une source d'eau vive, Dont le [illegible] semble parler d'amour, DESPORTES, Bergeries. [illegible] font une mine de duc et d'empereur; mais [illegible] tost après les voyez devenus valets et crocheteurs miserables, qui est leur naïfve et originelle condition, MONT. I, 327. Mes deffauts s'y liront au vif, mes imperfections et ma forme naïfve, autant que la reverence publique me l'a permis, ID. Essais, l'auteur au lecteur.

— ÉTYM. Provenç. natiu; espagn. et ital. nativo; du lat. nativus, qui vient de natus, né.

NAIN, AINE (nin, nè-n'), s. m. et f. ‖ 1° Celui, celle qui est d'une taille beaucoup plus petite que la taille ordinaire. La naine, un abrégé des merveilles des cieux, MOL. Mis. II, 5. Il y avait [illegible] dans la chambre du roi un petit nain qui était muet, mais qui n'était pas sourd, VOLT. Zadig, 8. Je viens de voir un véritable nain chez Mme la comtesse Humieska; il est Polonais, fils d'un gentilhomme, il a vingt-deux ans et n'est haut que de vingt-huit pouces, SAINT-FOIX, Ess. Paris, Œuv. t. IV, p. [illegible] Les citoyens de ce pays-là [Saturne] sont des nains qui n'ont que mille toises de haut ou environ, VOLT. Microm. 1. On a des exemples de nains qui n'avaient que deux pieds, vingt-un et dix-huit pouces, et même d'un qui, à l'âge de trente-sept ans, n'avait que seize pouces, BUFF. Suppl. à l'hist. nat. Œuv. t. XI, p. 125. En prenant cinq pieds pour la mesure commune de la taille des hommes, sept pieds pour celle des géants, et trois pieds pour celle des nains, on trouvera encore des géants plus grands et des nains plus petits, ID. ib. p. 127. D'[illegible] châteaux s'offraient-ils à mes yeux, Point [illegible] quais, à la porte fermée, Pour m'introduire, un nain mystérieux, BÉRANG. Fille du peuple. ‖ Fig. ....Il faut... À tout petit esprit des dignités, des places; Le nain monte sur des échasses! Que de nains couronnés paraissent des géants! VOLT. Lett. pr. roy. de Pr. 1740. Ô [illegible] tu [illegible] dormes? On vend ton [illegible] de nains difformes Se taillent des [illegible] ton manteau de roi, V. HUGO, Ruy Blas, III, 2. [illegible] nous sommes des nains à côté de nos pères, BARBIER, Iambes, Quatre-vingt-treize. ‖ 2° Terme de jeu. Nain jaune, sorte de jeu de cartes pour lequel on emploie un tableau au milieu duquel est représenté un nain tenant à la main un sept de carreau. ‖ 3° Terme de commerce. Nain londrin, drap fin qui se fabrique à Londres avec des laines d'Espagne. ‖ 4° Adj. Qui a une taille de nain. Sa [illegible] visage de travers, elle est bossue, naine et boiteuse, DANCOURT, Vend. Surêne, sc. 17. ‖ Fig. Que [illegible] avec ses outrages, À toi, géant, un peuple nain? V. HUGO, Odes, IV, 6. ‖ 5° Végétaux nains, végétaux dont la taille est beaucoup au-dessous de celle des individus de même espèce. On dit que telle plante s'élève beaucoup dans un terrain aqueux, mais qu'elle reste naine dans un terrain sec. ‖ Arbres nains, arbres qu'on élève en buissons. Le [illegible] diges nouveaux! [illegible] gueillie, Et sur des arbres nains la pomme [illegible] [illegible] Homme des champs, [illegible] mais ne devient jamais aussi grand que le buis ordinaire. ‖ On le dit, dans le même sens, des animaux. Cheval nain. [illegible] nain, œuf de poule qui ne contient point de jaune.

— HIST. XIIIe s. .... Ung si très petit homme, que chascun à nain le renomme, la Rose, [illegible] [illegible] vaint deux chars courant, Qui tuit sont de [illegible] plein; Et dui escuiers et un nein Les conduisent sanz plus de gent, Ren. 22580. Un neim [illegible] sulement Vestu de paile estreitement, Lai de Gr-[illegible]. ‖ XVIe s. Tous arbres dont la branche est coercinable, se convertissent et nains [illegible] tenir [illegible] des [illegible] O. DE SERRES 674. [illegible]

— ÉTYM. Picard, [illegible], nain, [illegible] naine; Berry, nine, naine; provenç. nan, nana; [illegible] enano, portug. anão; ital. nano, du lat. nanus, grec, νάνος.

NAÏRE (na-i-r'), s. m. Nom que les Indiens donnent [illegible]

Mazular donnen à leurs nobles, surtout aux militaires.

† NAISSAIN (nè-sin), *s. m.* Nom donné aux jeunes huîtres dans les huîtrières.

— ÉTYM. *Naître*.

NAISSANCE (nè-san-s'), *s. f.* || 1° Qualité, condition de l'être qui vient à la vie. La naissance d'un fils. On a fêté le jour de sa naissance. Le registre des décès et des naissances. Au milieu de leur camp tu reçus la naissance, CORN. *Cinna*, V, 1. Je crains de le savoir si j'en tiens la naissance, ID. *Héracl.* V, 2. Vous ne vous trouvez au monde que par une infinité de hasards, votre naissance dépend d'un mariage, ou plutôt de tous les mariages de ceux dont vous descendez, PASC. *Disc. sur la cond. des grands.* || La naissance a des marques indubitables de notre commune faiblesse : nous commençons tous notre vie par les mêmes infirmités de l'enfance, MASS. *Gornay* Délaissée de toute la terre dès sa naissance, ID. *Duch. d'Orl.* On sait qu'Érostrate, pour immortaliser son nom, mit le feu à ce fameux temple [d'Éphèse] qui en fut entièrement consumé ; c'est le jour même de la naissance d'Alexandre le Grand, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. XI, p. 30, dans POUGENS. Voilà ce qui m'amène, et non l'inquiétude D'apprendre à qui je dois une triste naissance, RAC. *Iphig.* II, 1. Dans quel soin vertueux avez-vous pris naissance? ID. *Esther*, III, 4. Et l'instant de notre naissance Fut pour nous un arrêt de mort, LAMOTTE, *Odes*, t. I, p. 197, dans POUGENS. Le nombre des naissances [en une année commune], multiplié par 34, donne toujours à peu près la somme des habitants, VOLT. *Mœurs*, 185. Le total des naissances à Paris étant, pendant ces cinquante-huit années, de 1 074 367, et le total des morts 1 087 995, BUFF. *Probab. de la vie*, *Œuv.* t. X, p. 216. Je coûtai la vie à ma mère, et ma naissance fut le premier de mes malheurs, J. J. ROUSS. *Confess.* I. La nature n'est qu'une succession de naissances et de morts, DIDER. *Claude et Nér.* II, 23. Les déclarations de naissance seront faites dans les trois jours de l'accouchement à l'officier de l'état civil du lieu, *Code Nap.* art. 55. || Naissances masculines, le nombre de garçons nés; naissances féminines, le nombre de filles nées. || Donner la naissance, donner naissance à un enfant, le mettre au monde. Savez-vous seulement qui vous donna naissance? M. J. CHÉN. *Œdipe roi*, II, 2. || Il se dit aussi des animaux. La naissance d'un poulain, d'un veau. || 2° Naissance se dit, en physiologie, d'une manière générale pour indiquer l'apparition d'un corps organisé qui n'existait pas. La naissance des rudiments du poulet dans l'œuf fécondé. La naissance du tubercule dans le poumon. || 3° Origine par le sang, par la famille. Je vous ai vu pour elle [Albe] autant d'indifférence Que si d'un sang romain vous aviez pris naissance, CORN. *Hor.* I, 1. Plus la haute naissance approche des couronnes, Plus cette grandeur même asservit nos personnes, ID. *Rodog.* III, 3. Ma naissance suffit pour régner après vous, ID. *Héracl.* I, 2. Un pur hasard sans nous règle notre naissance, ID. *Othon*, II, 2. Ne rougissez-vous point de mériter si peu votre naissance?... non, non, la naissance n'est rien où la vertu n'est pas, MOL. *Don Juan*, IV, 6. Le mal à craindre d'un sot, qui succède par droit de naissance, PASC. *Pens.* V, 3, édit. HAVET. Il est vrai qu'il faut honorer les gentilshommes, mais non pas parce que la naissance est un avantage effectif, ID. *ib.* V, 2 ter. Issue de cette race, fille de Henri le Grand et de tant de rois, son grand cœur a surpassé sa naissance, ID. *Reine d'Anglet.* Sous prétexte de quelque défaut de moindre naissance, ID. *Lett. abb.* 240. Justin, de bonne naissance, ID. *Hist.* I, 14. L'on a trouvé [par les ancêtres] le moyen de distinguer les naissances illustres d'avec les naissances viles et vulgaires, et de mettre une différence infinie entre le sang noble et le roturier, ID. *Gornay*. N'allait-elle pas gagner tous les cœurs, c'est-à-dire la seule chose qu'ont à gagner ceux à qui la naissance et la fortune semblent tout donner? ID. *Duch. d'Orl.* Je n'ai pas besoin de vous dire que c'est Dieu qui donne les grandes naissances, les grands mariages, les enfants, la postérité, ID. *Mar.-Thér.* L'avantage d'une haute naissance, ID. *Louis de Bourbon.* Oui, quoi que le vulgaire en pense, Rousseau, la plus vile naissance Donne du lustre à la vertu, LAMOTTE, *Odes*, t. I, p. 525, dans POUGENS. Les mortels sont égaux, ce n'est point la naissance, C'est la seule vertu qui fait la différence, VOLT. *Fanat.* I, 4. Et Séide et Palmyre ignorent leur naissance, ID. *ib.* III, 11. || 4° Absolument. Noblesse. C'est un homme de naissance, qui a de la naissance. Songez... Que Rome vous permet cette haute alliance, Dont vous aurait exclus le défaut de naissance, CORN. *Nicom.* I, 2. ....J'entends et je vois D'où vient que tu t'es fait secrétaire du roi; Il fallait de ce titre appuyer ta naissance, BOIL. *Sat.* X. S'il est heureux d'avoir de la naissance, il ne l'est pas moins d'être tel que l'on ne s'informe plus si vous en avez, LA BRUY. II. Son exemple encourageait quiconque avait du mérite sans naissance, VOLT. *Russie*, I, 12. Qu'y a-t-il de plus ridicule qu'un grand seigneur devenu gueux, qui porte dans sa misère les préjugés de sa naissance? J. J. ROUSS. *Ém.* III. J'avais des ressources, et votre mère avait de la naissance, DIDER. *Père de famille*, II, 6. Le défaut de naissance vous ferme en France le chemin aux grands emplois, BERN. DE ST-P. *Paul et Virginie.* || 5° Les bonnes et les mauvaises qualités avec lesquelles on est né. Quoique une heureuse naissance eût apporté de si grands dons à notre prince, il ne cessait de l'enrichir par ses réflexions, BOSS. *Louis de Bourbon.* Une si heureuse naissance la rendit d'abord la passion de tout ce qu'il y avait de vertueux, FLÉCH. *Mme de Mont.* || En ce sens, il vieillit. On dit plutôt aujourd'hui naturel. || 6° Dans le langage théologique, la seconde naissance, la régénération par le baptême. La grâce sera toujours dans le monde, et aussi la nature.... et ainsi il y aura toujours des pélagiens et toujours des catholiques, et toujours combat, parce que la première naissance fait les uns, et la grâce de la seconde naissance fait les autres, PASC. *Pens.* XXIV, 12 ter. || 7° Fig. Origine, commencement. La naissance d'un État, d'une ville. Séjanus, dans la naissance de sa fortune, ne se voulait pas faire connaître par des cruautés, D'ABLANCOURT, *Tacite*, dans RICHELET. Impatients désirs d'une illustre vengeance Dont la mort de mon père a formé la naissance, CORN. *Cinna*, I, 1. Et ne savez-vous pas, avec toute la France, D'où ce titre d'honneur a tiré sa naissance, Et que la vertu seule a mis en ce haut rang Ceux qui l'ont jusqu'à moi fait passer dans leur sang? ID. *Menteur*, V, 3. Je sais que ton État, encore en sa naissance, Ne saurait sans la guerre affermir sa puissance, ID. *Hor.* I, 1. La république faible encore et dans sa naissance, BOSS. *Hist.* III, 6. Telle a été la naissance des Frères de Bohême, ID. *Var.* XI, § 173. Désigner chaque secte par celui dont elle tirait sa naissance, ID. *Hist.* II, 12. Vous redoutez un mal faible dans sa naissance, RAC. *Brit.* III, 4. Faites, dans sa naissance, admirer votre empire, ID. *Alex.* V, 3. ....Avant donc La naissance du monde et la création, ID. *Plaid.* III, 3. Son empire [de Dieu] a des temps précédé la naissance, ID. *Ath.* I, 4. Une naissance de passion trop faiblement rejetée, une occasion de périls trop fréquentée, MASS. *Carême*, *Tiéd.* 2. || Donner naissance, causer, produire. Le désir si vif et si inutile de connaître l'avenir donna naissance aux oracles des païens, D'ALEMB. *Éloges*, *Dumarsais.* || Prendre naissance, prendre sa naissance, avoir naissance, commencer à apparaître, à être produit, à se former. Tes desseins n'ont pas naissance Qu'on en voit déjà le bout, MALH. II, 2. Ces sentiments [supprimer tous les actes de demande à Dieu], en général, prennent leur naissance de l'orgueil naturel, BOSS. *Ét. d'orais.* I, 13. La Jérusalem visible avait fait ce qui lui restait à faire, puisque l'Église y avait pris sa naissance, ID. *Hist.* II, 7. L'idolâtrie, si nous l'entendons, prenait sa naissance de ce profond attachement que nous avons à nous-mêmes, ID. *ib.* 11. Ce fut là que prit naissance cette amitié durable qui a vieilli avec nous, MARMONTEL, *Mém.* III. || Naissance de la verdure, des fleurs, le moment où la verdure, les fleurs commencent à pousser. || Naissance du jour, le moment où le jour commence à paraître. Et n'a point respecté la naissance du jour, ROTR. *Antig.* V, 5. || 8° Le point, l'endroit où commence une chose qui se prolonge ensuite en une certaine direction. La naissance d'une branche. La naissance d'une feuille. Ce fleuve porte bateau tout près de sa naissance. La naissance de la gorge dénuée de plumes, BUFF. *Ois.* t. XII, p. 279. || Terme d'anatomie. La naissance d'une artère, le point d'où elle se détache du cœur ou d'une autre artère. || 9° Terme de construction. L'endroit où commence à paraître une voûte, une poutre, un corbeau, etc. || Synonyme de pierre d'attente ou harpe. || La naissance d'une colonne, le commencement du fût. || Terme de maçonnerie. Naissance, bande d'enduit ou de plâtre faite en raccordement. Naissance d'enduit, certaines plates-bandes au circuit des croisées ou ailleurs. || 10° De naissance, *loc. adv.* En naissant, en venant au monde. Elle lui demanda s'il était aveugle de naissance, ID. *Anne de Gonz.* On ne tombe pas dans les vices qu'il [le peuple romain] fit éclater sous ses maîtres, sans quelque défaut de naissance dans le cœur, CHATEAUBR. *Génie*, IV, VI, 13.

— HIST. XIIIe s. Il semerent chans, et planterent vignes, et firent fruiz de neissance, *Psautier*, f° 124. || XVIe s. Depuis le triste point de ma fresle naissance, Et que dans le berceau, pleurant, je fus posé, DESPORTES, *Œuvres chrétiennes*, *Sonnets*, 1. Si la fin d'un travail d'un autre est la naissance, ID. *ib.* 12.

— ÉTYM. Provenç. *naissensa*, *naysensa*, *naisquensa* ; catal. *naxensa* ; anc. espagn. *nascencia* ; ital. *nascenza* ; du lat. *nascentia*, qui vient de *nascens*, naissant. L'ancienne langue disait aussi *nation* au sens de *naissance*.

NAISSANT, ANTE (nè-san, san-t'), *adj.* || 1° Qui naît, qui commence à vivre. Enfant naissant. Poulain naissant. Plantes naissantes. La grêle Qui.... À coups impétueux Abat l'honneur naissant des rameaux fructueux, MALH. *Lutr.* V. Quelque monstre naissant dans ce temple s'élève, RAC. *Athal.* II, 5. || 2° Fig. Qui commence à se former, à se développer, en parlant des personnes. La famille en pâlit et vit en frémissant Dans la poudre du greffe un poëte naissant, BOIL. *Épît.* V. Tout un peuple naissant est formé par mes mains, RAC. *Esth. Prologue.* Enfin Néron naissant A toutes les vertus d'Auguste vieillissant, ID. *Brit.* I, 1. Avant cela, un autre homme devenu fort célèbre, mais alors naissant, avait songé à se faire par M. de Dangeau une entrée à la cour, c'est M. Despréaux qui.... FONTEN. *Dangeau.* Les peuples naissants se multiplient et croissent beaucoup, MONTESQ. *Esp.* XXIII, 10. Le théologien naissant ne traita pas avec assez de justice et de lumières une science qui n'est pas aussi inutile qu'il le pensait au théologien même, D'ALEMB. *Éloges*, *Bossuet.* || Il se dit aussi des choses. Quoi! se pourrait-il faire.... Que ma grandeur naissante y fît quelque jaloux? CORN. *Nicom.* IV, 5. Ô présage fatal pour un règne naissant, De l'arroser de sang, et de sang innocent! ROTR. *Antig.* V, 4. Les inclinations naissantes ont des charmes inexplicables, et tout le plaisir de l'amour est dans le changement, MOL. *D. Juan*, I, 2. Caïn, le premier enfant d'Adam et d'Ève, fait voir au monde naissant la première action tragique, BOSS. *Hist.* I, 1. Soit que son cœur, jaloux d'une austère fierté, Enviât à nos yeux sa naissante beauté, RAC. *Brit.* II, 2. Ils me reprocheraient, non des cris impuissants, Des desseins étouffés aussitôt que naissants... ID. *ib.* IV, 2. Quand vos charmes naissants, inconnus à mon père, N'avaient encor paru qu'aux yeux de votre mère, ID. *Mithr.* I, 2. L'aimable simplicité du monde naissant, FÉN. *Lettres à Lamotte sur les anciens*, 4 mai 1714. Denis n'avait conclu la paix avec les Carthaginois que pour se donner le temps d'affermir son autorité naissante, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. I, p. 261, dans POUGENS. Ce n'était pas un État qui fût dans sa décadence qu'il [Charles XII] entreprit de renverser, mais un empire naissant, MONTESQ. *Esp.* X, 13. D'une ville naissante, encor mal assurée, Au peuple américain nous défendons l'entrée, VOLT. *Alz.* I, 1. Il y avait encore dans l'Asie Mineure un grand nombre de manichéens qui vivaient paisibles, parce que la fureur d'enthousiasme qui n'est guère que dans les sectes naissantes était passée, ID. *Mœurs*, 29. Ce goût naissant ne s'éteignit plus depuis ce temps-là, J. J. ROUSS. *Confess.* V. Son lit [de l'aurore] du jour naissant est nommé le berceau, DELILLE, *Trois règnes*, I. || 3° Cheveux naissants, cheveux qui flottent en liberté comme ceux des enfants, ou qui sont frisés en long, comme l'étaient autrefois ceux des magistrats. || Perruque naissante, perruque qui imite les cheveux naissants. Puisqu'on veut bien placer ma maigre figure sous le visage rebondi de M. le cardinal de Bernis, j'aurai l'honneur de vous envoyer incessamment ma petite tête en perruque naissante, VOLT. *Lett. Duclos*, 10 avril 1761. || Tête naissante, tête nouvellement rasée dont les cheveux commencent à repousser. || 4° Terme de physique. Rouge naissant, teinte rouge qui commence à prendre un corps que l'on chauffe. || Terme de chimie. Un gaz est à l'état naissant ou de gaz naissant au moment où il abandonne une combinaison; et l'on a remarqué qu'à l'état naissant les corps ont plus de tendance à se combiner avec les autres que quand ils sont à l'état libre. || 5° Terme de blason. Se dit des animaux dont on ne voit que le haut du corps, les pieds de devant et le bout de la queue.

— HIST. XVIe s. Au regard des heritages vulgairement dits et appelez propres ou naissans venus de peres ou meres ou d'autres parens, [illegible]

[illegible] retourner au plus prochain parent dudit [illegible] [illegible], t. II, p. [illegible]

NAÎTRE [illegible], je [illegible], tu [illegible], il [illegible], nous [illegible], vous [illegible], ils [illegible], je [illegible], je naquis; je naîtrai; je naîtrais; que je [illegible], que nous naissions; que je naquisse; [illegible], né, [illegible] || 1° Sortir du sein de la mère, venir au monde. J'ai dit dans notre généalogie, en parlant de vous [illegible] que vous étiez de ces gens qui ne devraient jamais mourir, comme il y en avait qui ne devaient jamais naître, BUSSY, dans SÉV. t. V, p. 514, éd. RÉGNIER. Il savait que les grands naissent avec certaines délicatesses qui retiennent dans un timide respect les courtisans qui les approchent, FLÉCH. *Duc de Mont.* Il naquit avec ces inclinations libres et généreuses qui affranchissent l'âme de toute autre loi que de celle de ses devoirs, ID. *ib.* Nous naissons, nous vivons pour la société, BOIL. *Sat.* X. Sous quel astre ennemi faut-il que je sois née? RAC. *Mithr.* I, 2. Le cruel Amurat, Avant qu'un fils naissant eût rassuré l'État, N'osait sacrifier ce frère à sa vengeance, ID. *Baj.* I, 1. Je suis né à Dinan, en Bretagne, le 12 février 1704, d'une famille honnête et ancienne, DUCLOS, *Œuvr.* t. X, p. 1. Bayle naquit dans l'année 1647; la nature lui donna l'imagination, la force, la subtilité, la mémoire, DIDEROT, *Opin. des anc. philos. (pyrrhonienne philos.).* Qu'avez-vous fait [vous, comte] pour tant de biens? vous vous êtes donné la peine de naître et rien de plus, BEAUMARCH. *Mar. de Figaro,* V, 3. Hérodote naquit à [illegible], Hippocrate à Cos, Thalès à Milet, [illegible] à [illegible], [illegible] à Éphèse, Xénophane à [illegible], Anacréon à Téos, Anaxagore à [illegible], Homère partout, BARTHEL. *Anach.* ch. 72. Jésus-Christ naquit d'une vierge pour ne pas participer à la faute originelle, CHATEAUBR. *Génie,* I, I, 4. || Impersonnellement. Il naît tous les ans tant d'enfants à Paris. Il lui est né une fille. Il lui est né deux jumeaux. La qualité de grand-père est belle à la considérer d'un certain côté : il naît une troupe d'enfants qui nous honorent, et qui souvent nous aiment mieux que nos propres enfants, CORBINELLI, dans SÉV. t. VIII, p. 4, éd. RÉGNIER. Les mois dans lesquels il naît le plus d'enfants sont les mois de mars, janvier et février, et ceux pendant lesquels il en naît le moins sont juin, décembre et novembre, BUFF. *Œuvr.* t. X, p. 512. || En naissant, au moment de la naissance. En naissant on contracte envers elle [la patrie] une dette immense dont on ne peut jamais s'acquitter, MONTESQ. *Esp.* V, 3. || La correction veut que *en naissant* se rapporte, comme dans l'exemple précédent, au sujet de la [illegible]; cependant il peut, quand la clarté n'en [illegible] point, ne pas s'y rapporter. Les peuples sont [illegible] que ce Dieu [illegible] l'homme [illegible] De sa lumière intérieure, RACAN, *Psaume* XXXIII. Si mon père en naissant m'avait pu faire don De son esprit poétique ainsi que de son nom, ID. *Épigr. madrigal à Anne d'Autriche.* Si son astre en naissant ne l'a formé poëte, BOIL. *Art p.* Pour adoucir en moi cette âpre dureté Des climats où le sort en naissant m'a jeté, VOLT. *Orphel.* IV, 4. || Naître se construit avec des adjectifs ou des noms. Naître riche. Être né riche. Naître aveugle, boiteux. Qu'y a-t-il de plus flatteur que d'être né un si grand prince, et cependant de ne devoir les hommages du [illegible] à sa [illegible] et à ses talents, [illegible] FÉN. *Lett.* au duc de Bourgogne [illegible] a voulu pendant toute sa vie [illegible], avare, rampant [illegible] qui était [illegible] [illegible] d'un courage fier et [illegible] LA BRUY. XI. Un bon [illegible] à un homme qui est né [illegible] d'en soutenir longtemps le personnage [illegible] Nous naissons faibles, [illegible] de forces, nous naissons dépourvus de tout, nous avons besoin d'assistance; nous naissons stupides, nous avons besoin de jugement [illegible]

[illegible]

l'enfant qui est à naître, j'en suis innocent comme l'enfant qui est à naître, qui vient de naître, c'est-à-dire j'en suis tout à fait innocent, je n'y ai aucune part. || Familièrement. Son pareil est à naître, c'est-à-dire il n'y a point d'homme semblable à lui, d'homme qui agisse, qui parle comme lui.

|| 2° Naître se dit, en théologie, du Fils de Dieu. Le Verbe naît éternellement du Père d'une manière ineffable. || 3° Naître se dit aussi des animaux, des végétaux. Un agneau qui vient de naître. Un oiseau, un serpent, une tortue naissent d'un œuf. Je connais un vieillard dont les secrets divers Ont fait naître des fleurs au milieu des hivers, ROTR. *Herc. mourant,* II, 2. Qu'il soit comme le fruit en naissant arraché, RAC. *Athal.* I, 2. || Par exagération et poétiquement. Les fleurs naissent sous les pas de cette jeune beauté, c'est-à-dire elle est si belle qu'on suppose que la terre, pour exprimer son admiration, fait naître des fleurs devant elle à mesure qu'elle marche. || Fig. et familièrement. Naître sous les pas, se produire en grande quantité. On le croit, et vraiment tu n'en manqueras pas, D'amis de cette sorte ; ils naîtront sous tes pas, PICARD, *Entrée dans le monde,* III, 6. || 4° Être issu, tirer son extraction. Qu'il ait plu à notre Sauveur de naître d'une race illustre.... BOSS. *Gornay.* Il fallait qu'il [Jésus] naquît des rois de Juda pour conserver à David la perpétuité de son trône, que tant d'oracles divins lui avaient promise, ID. *ib.* Il naquit d'une des plus nobles et plus anciennes maisons du Nivernais, FLÉCH. *Lamoignon.* Montrez en expirant de qui vous êtes née, RAC. *Iphig.* IV, 4. || Être né dans, appartenir à une famille qui est dans. Être né dans la robe. Être né dans la pourpre, appartenir à une famille de souverains. On sent, je crois, qu'avoir de la religion pour un enfant et même pour un homme, c'est suivre celle où il est né, J. J. ROUSS. *Conf.* II. || 5° Fig. Prendre son origine, être produit. Ce ruisseau naît à quelques lieues d'ici. Beaucoup de maladies naissent d'intempérance. Un mot qui vient de naître. Quoique Rome fût née sous un gouvernement royal, elle avait même sous ses rois une liberté qui ne convient guère à une monarchie réglée, BOSS. *Hist.* III, 6. Des succès fortunés du spectacle tragique Dans Athènes naquit la tragédie antique, BOIL. *Art p.* III. De là sont nés ces bruits reçus dans l'univers, Qu'aux accents dont Orphée.... ID. *ib.* IV. Mais d'où naissent les pleurs que je te vois répandre? ID. *Phèdre,* V, 6. Les guerres naissaient toujours des guerres, MONTESQ. *Rom.* 4. L'histoire ne célèbre pas de plus grand homme de guerre [qu'Alexandre Farnèse]; mais il ne put empêcher ni la fondation des sept Provinces-unies, ni les progrès de cette république qui naquit sous ses yeux, VOLT. *Mœurs,* 164. C'est un beau spectacle de voir Pétersbourg naître au milieu d'une guerre ruineuse, ID. *Lett. d'Argental,* 19 août 1767. D'une foule de brigands ou d'esclaves fugitifs à qui Romulus avait ouvert un asile, vous voyez naître les maîtres du monde, CONDILLAC, *Étud. hist.* I, 1. Ces mots profonds ou sublimes qui naissent subitement du fond des situations, ou qui peignent d'un trait de grands caractères, CONDORCET, *Vie de Voltaire.* || 6° Fig. Avoir sa cause dans, en parlant de choses abstraites. Dans le feu, dans le choc, dans l'ébranlement [de la bataille], on voit naître tout à coup [chez le prince de Condé] je ne sais quoi de si net, de si posé, de si vif, de si ardent.... BOSS. *Louis de Bourbon.* De là [des grandes prospérités] naissent des monstres de crimes, des raffinements de plaisirs, des délicatesses d'orgueil.... ID. *Reine d'Anglet.* De ce même principe de religion et de sagesse naquit cette bonté si connue et si éprouvée, FLÉCH. *Dauphine.* En sa faveur d'où naît cette tristesse? RAC. *Bérén.* II, 1. D'où naît dans ses conseils cette confusion? ID. *Athal.* III, 3. Le bien public est né de l'excès de ses crimes, VOLT. *Brutus,* I, 2. Le bonheur de l'État va donc naître du [illegible] ID. *ib.* III, 4. Ces dangers me sont chers, ils naissent de l'amour, ID. *Tancr.* I, 6. Il n'y a point de mal dont il ne naisse un bien, ID. *Zadig,* 20. La liberté est née, en Angleterre, des querelles des tyrans, ID. *Dict. phil.* *Gouvernement anglais.* [illegible] peu de personnes savent, c'est que [illegible] était encore un des premiers poëtes d'un siècle où la [illegible] poésie commençait à naître, ID. *Rome sauvée, préface.* La prospérité de la [illegible] fut arrêtée ou traversée par des [illegible] qui [illegible] de la [illegible], RAYNAL, *Hist. phil.* XIII, 10. || 7° Fig. [illegible] Au malheureux moment que naissent leur querelle, CORN. *Cid,* II, 3. Ces flammes dans nos cœurs sans votre ordre étaient nées, ID. *Cinna,* V,

2. N'est-ce pas lui qui te l'a fait connaître? — [illegible] voudrait que le jour en fût encore à naître, ID. *[illegible]lite,* IV, 4. Et cette loi [ensevelir les morts] [illegible] avecque la nature, ROTROU, *Antig.* IV, [illegible] règne naît encore, et cette impunité [illegible] conséquence à mon autorité, ID. *ib.* V, 4. La [illegible]die informe et grossière en naissant, BOIL. *Art p.* III. Un pouvoir qui ne fait que de naître, RAC. *[illegible]* II, 3. Les arts dans nos cités naissant à [illegible] VOLT. *Sémiram.* I, 5. Où je vois naître la [illegible] Là, content, j'en attends la fin, GRESSET, *Chartreuse.* L'idée en naissant cherche le mot qui [illegible] dre, et, s'il lui manque, elle s'éteint, MARMONTEL, *Œuvres,* t. X, p. 282, dans POUGENS. || [illegible] Je l'ai vu naître, j'ai vu le commencement de sa fortune. || Il est à naître que, il n'est jamais arrivé que [illegible] Cette locution a vieilli. || 8° Faire naître, donner la naissance. Le prince, quelque grand qu'il soit, ne connaît sa force qu'à demi, s'il ne connaît les [illegible] hommes que la Providence fait naître en son temps pour le seconder, BOSS. *le Tellier.* Le ciel [illegible] jamais permis de me connaître? Ne m'a-t-il [illegible] ché le sang qui m'a fait naître? VOLT. *Zaïre,* [illegible] || Faire naître, prétendre, assurer que tel personnage est né à. Les anciens poëtes font naître Bacchus en Égypte, VOLT. *Dict. phil.* *Bacchus.* || Fig. Faire naître, être cause de. Cela me fit naître l'idée de voyager. [Déguisements des [illegible]] Si d'un péril pressant la terreur vous [illegible] CORN. *Rodog.* II, 4. J'ai déjà fait naître à Mme de Maintenon une grande envie de voir de quoi [illegible] nière vous parlez de Saint-Cyr, RAC. *Lett.* 67 à *Boileau.* Cette lumière [des Champs-Élysées] fait naître en eux [les bienheureux] une source intarissable de paix et de joie, FÉN. *Tél.* XIX. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *être*.

— HIST. XI° S. Fud la pulcele nethe de halt [illegible] noncez d'halt, ainsi que l'exige la mesure [illegible] parented, *St Alexis,* IX. Si ço avient [illegible] alquent [aucun] colpe le poin à [illegible] demi were [dédommagement] suluc [selon] [illegible] que il est nez, *Lois de Guill.* 13. [Des pechés] [illegible] je ai fait dès l'hore que nez [je] fu, *Ch.* [illegible] CLXXII. || XII° s. Por quoi sui-je nez à [illegible] truement de mon pople? *Machab.* I, [illegible] sera] vaincuz par home qui soit nez, *Ronc.* [illegible] fu de Chartres, si avoit nom Reiner, *ib.* 129 [illegible] saux [vaillant] doit estre qui de vassans est [illegible] 143. Quant pour ma mort [vous] nasquites [illegible] merci, *Couci,* IX. [Au temps] Que [illegible] et le lis, Et la rousée ou vert pré, [illegible] Com se il fussent né au bour [illegible] Et s' [si] est née et estraite de si [illegible] LXXII. Aucun plet qui nasquesist d'aucune [illegible] cozes [bail, tutelle], BEAUM. LXII, 18. Et [illegible] les despueilles [dépouilles, récoltes] el tens de sa grossesse ; et se li enfes est mornes, voirs est que li heritages du mort esquiet [échoit] à ses plus [illegible] chins parens, ID. XX, 7. Cil qui naissent contre nature, *Liv. de jost.* 53. Le Danaon [Danube] est un grans fluns qui naist es granz mons d'Alemaigne, BRUN. LATINI, *Trésor,* p. 166. Et quant Diex [illegible] honte nestre, *la Rose,* 2857. Tantost com li homs naist, il commence à morir, J. DU MEUNG, [illegible] 166. || XV° s. Ils veirent naistre et apparoir [illegible] route [troupe] d'Anglois, où il y avoit [illegible] semblant, quatre vingts hommes [illegible] FROISS. livre I, p. 444, dans LACURNE. [illegible] meschant, com je peu prise Mon bon [illegible] mon bon maistre! Je voudroie bien estre à [illegible] *Passion de N. S. Jésus-Christ.* Ainsi que [illegible] nay pour soy seulement, sans fructifier à [illegible] mune utilité, ALAIN CHARTIER, *Quadrilogue invectif.* Et envoyez ung plaisant souvenir [illegible] cueur, de la plus belle née Dont aujourd'hui [illegible] la renommée, CH. D'ORL. *Bal.* 23. Le perdant [illegible] a frapez.... Maudissoit le jour qu'il fut nez ; [illegible] sant : mal suy fortunez, E. DESCH. *le Dit du* [illegible] *dés.* Et estoit encore à naistre qui abatu l'eust [un chevalier], *Perceforest,* t. IV, f° 58. || XVI° s. [illegible] nostre langage vulgaire nous ne doutons point de dire, que l'un est bien nay, et l'autre mal nay, [illegible] de bonne nature, et l'autre de mauvaise, [illegible]

[illegible]

corne. [Tel Dieu] Qui preveus les effets dès la naistre des choses, D'AUB. *Trag.* I. Son fils estoit de ceux qu'on appelle mal nez [punais], ne se purgeant ni par le nez ni par la bouche, laquelle il portoit ouverte pour prendre son vent, ID. *Hist.* I, ...

— ÉTYM. Bourg. *nâitre*; provenç. *naisser*, *naisser*; cat. *naixer*; esp. *nacer*; port. *nascer*, *nacer*; ital. *nascere*, du bas-lat. *nascere*, dérivé de *nasci*. La forme ancienne est *gnasci*, comme témoignent l'archaïque *gnatus* et *cognatus*. *Gnasci* se rapproche tout naturellement de *γίγνομαι* et de *γένος*, formes de redoublement, sanscrit *jan*, engendrer. *Gnascor* veut donc dire je suis engendré. *Gnatus* appartient autant à *gigno* qu'à *gnascor*.

NAÏVEMENT (na-i-ve-man), *adv.* ‖ 1° D'une manière naïve. Son génie [de Voiture] et le caractère de son esprit est, à ce qu'on dit, très-naïvement représenté dans le troisième volume ... en la personne de Callicrate, PELLISSON, *Hist. Acad.* IV, *Voiture*. Au lieu qu'un autre eût ... prendre un air imposant de divination, il expliquait naïvement les principes de son art, et se privait de toute apparence de merveilleux, FONTEN. ... Il [Montaigne] est énergique et familier; il exprime naïvement de grandes choses, VOLT. ... Représenter naïvement et nettement les choses, sans les changer ni les diminuer, et sans y rien ajouter de son imagination, BUFF. *Œuvr.* ... p. 36. ‖ 2° Sans détour, sans artifice. Si vous ... de bonne foi et que vous voulussiez nous exposer naïvement tous les désagréments qui accompagnent la vie du siècle, MASS. *Myst. Visitation.*

— HIST. XVI° s. On l'invitoit à aller ouyr un qui contrefaisoit naifvement le rossignol : j'ai, dit-il, ouy le rossignol mesme, AMYOT, *Lycurg.* 43. Chascun maistre en son mestier Ont besongné si naifvement, Que l'edifice proprement S'est parfait en moins de ... an, ..., dans *Bulletin de la Société de l'industrie de la Mayenne*, t. III, p. 59.

— ÉTYM. *Naïve*, et le suffixe *ment*.

NAÏVETÉ (na-i-ve-té), *s. f.* ‖ 1° Qualité des personnes naïves. Mais la naïveté Dont mêmes au berceau les enfants te confessent, MALH. I, 4. Le financier tint de sa naïveté, LA FONT. *Fabl.* VIII, 2. J'ai voulu vous parler à cœur ouvert, je l'ai fait, je suis contente; il semble que vous aimez assez ma naïveté, SÉV. *à Guitaut*, 7 oct. 1679. C'est [Mlle Corneille] la naïveté, l'enfance, la vérité, la vertu même, VOLT. *Lett. Voisenon*, 28 févr. 1763. Ne voit-on pas des gens dont la naïveté et la candeur empêchent qu'on ne rende justice à leur esprit? cependant la naïveté n'est que l'expression la plus simple et la plus naturelle d'une idée dont le fonds peut être fin et délicat, DUCLOS, *Consid. mœurs*, ch. 13. La naïveté peut montrer des défauts, mais jamais de vices, et c'est pour cela qu'on dit une grossièreté naïve, et qu'on ne dit point une méchanceté naïve, D'ALEMB. *Synon. Œuvres*, t. III, p. 332, dans POUGENS. L'ignorance où il était de la plupart des usages de la vie lui donnait cette naïveté qui est ... quand elle n'est pas ridicule, ID. *Éloges*, ... ‖ 2° Simplicité naturelle et gracieuse ... une chose est exprimée ou représentée. Il y a une grande naïveté dans la pose, dans l'expression de cette figure. Naïveté de pinceau. La naïveté, à qui j'oserais donner la première place parmi toutes les perfections de style, VAUGEL. *Rem.* t. I, p. 143, dans POUGENS. Tout poëme est brillant de sa propre beauté; Le rondeau, né gaulois, a la naïveté, BOIL. *Art p.* II. Une naïveté d'expression et de caractère tout à fait piquante, DIDER. *Salon de 1765*, *Œuvr.* t. XIII, p. 161, dans POUGENS. ‖ 3° Simplicité trop grande ou défaut de retenue dans l'expression de sentiments qu'on aurait intérêt à cacher. Son ... est d'une naïveté risible. Si l'ingénuité se caractérise par des traits qu'on aurait eu ... intérêt à déguiser et qui nous donne quelque avantage sur celui auquel ils échappent, on a ... une naïveté ou ingénuité naïve, MARMONTEL, *Éléments litt. Œuvres*, t. VII, p. 272, dans POUGENS. ‖ Propos, expressions qui échappent par ignorance. La même chose souvent est dans la bouche d'un homme d'esprit une naïveté ou un bon mot, et dans celle d'un sot, une sottise, LA BRUY. XII. ... Mme Geoffrin ... au moment de cet aveu, comme je n'ai ... elle-même avec elle des naïvetés qui, de temps en temps, lui échappaient; car elle avait jusqu'à ce moment ..., D'ALEMB. *Lett. à Condorcet sur Mme Geoffrin.*

— SYN. 1. UNE NAÏVETÉ, LA NAÏVETÉ. La naïveté est la qualité par laquelle on est naïf. Une naïveté est une parole dite par naïveté. ‖ 2. NAÏVETÉ, INGÉNUITÉ. Étymologiquement, ces mots ont une grande analogie, puisque dans *naïveté* il y a *natif*, et dans *ingénuité*, il y a *génération* (latin *gignere*). Ingénuité se dit de celui qui parle sans déguisement et en obéissant à sa franchise naturelle. Naïveté a un sens plus étendu; il se dit non-seulement du discours, mais aussi de toute la manière d'être.

— HIST. XII° s. Riches muit à nos naitez [lieux de notre naissance], Dont nos erium [étions] fors jetez, BENOIT, *Chr. de Norm.* V. 1423. ‖ XVI° s. Vous savez bien que je ne vous dis oncques ny ne diray que verité, et vous congnoissez la neifveté de mon cœur et de mon affection, MARG. *Lett.* CVIII.

— ÉTYM. *Naïf.*

† **NAM-NAM** (nam'-nam'), *s. m.* Nom que porte, dans les Moluques, le *cynometra cauliflora* (légumineuses).

NANAN (na-nan), *s. m.* ‖ 1° Mot dont les enfants se servent, et dont on se sert en leur parlant, et qui signifie des friandises, des sucreries; et aussi tout ce qui, agréable au goût, fait manger autre chose. C'est du nanan. Il faut manger du pain avec son nanan. Il vendit en cour Par un bon tour De gibecière Deux fois en un an De l'opium pour du nanan, PIRON, *Chanson.* ‖ 2° Fig. et dans le style très-familier et même trivial. Tout ce qui est fort agréable, qui a un grand mérite, dont on veut faire valoir le prix. Lisez cela; c'est du nanan.

— ÉTYM. Sans doute une onomatopée du langage des enfants.

† **NANCÉATE** (nan-sé-a-t'), *s. m.* Terme de chimie. Ancien nom des lactates.

† **NANCÉIQUE** (nan-sé-i-k'), *adj. m.* Terme de chimie. Ancien nom de l'acide lactique.

† **NANDHIROBÉES** (nan-di-ro-bée), *s. f. pl.* Terme de botanique. Section de la famille des cucurbitacées.

† **NANDU** (nan-du) ou **NANDOU** (nan-dou), *s. m.* Espèce d'Autruche d'Amérique, *struthio rhea*, *L.*

† **NANGUER** (nan-ghèr) ou **NANGUEUR** (nan-gheur), *s. m.* Noms vulgaires de *l'antilope lama* (ruminants).

† **NANISME** (na-ni-sm'), *s. m.* Genre d'anomalie qui caractérise les nains.

— ÉTYM. Lat. *nanus*, nain.

NANKIN (nan-kin), *s. m.* Toile de coton ordinairement (non toujours, car il y a du nankin blanc) d'un jaune particulier. Des nankins blancs et jaunes et jusqu'à des pagnes de Madagascar, BERNARD. DE ST-PIERRE, *Paul et Virg.* ‖ *Adj. invar.* Couleur nankin, couleur d'un jaune particulier.

— ÉTYM. *Nankin*, ville de Chine, dont le nom *nan-king* signifie capitale (*king*) du sud (*nan*).

† **NANOCÉPHALIE** (na-no-sé-fa-lie), *s. m.* Terme de médecine. Petitesse anomale de la tête, que l'imbécillité accompagne toujours.

— ÉTYM. Νάνος, nain, et κεφαλή, tête.

† **NANOCORMIE** (na-no-kor-mie), *s. f.* Terme de tératologie. Petitesse anomale du tronc.

— ÉTYM. Νάνος, nain, et κόρμος, tronc du corps.

† **NANOMÉLIE** (na-no-mé-lie), *s. f.* Terme de tératologie. Petitesse anomale des membres.

— ÉTYM. Νάνος, nain, et μέλος, membre.

† **NANQUINETTE** (nan-ki-nè-t'), *s. m.* Toile plus fine et plus légère que le nankin, dont elle a la couleur.

NANTI, IE (nanti, tie), *part. passé* de nantir. ‖ 1° Qui a reçu des gages. Il prêta, mais nanti. ‖ 2° Par extension, qui est en possession de. De l'objet qu'on poursuit je suis encor nanti, MOL. *Éc. des femm.* IV, 7. Nanti de ces papiers en qualité d'acquéreur, GRIMM, *Correspond.* t. I, p. 301, dans POUGENS. ‖ Par une autre extension, dans le style familier, qui a du bien, de la fortune. Du latin d'un vieux proverbe L'homme adroit fait son parti. — Figaro : Je le sais; *gaudeant bene nati.* — Bazile : Non, *gaudeat bene nantis*, BEAUMARCH. *Mariage de Figaro, Vaudeville final.*

NANTIR (nan-tir), *v. a.* ‖ 1° Donner une chose à quelqu'un pour assurance d'une dette. Pour qu'il consente à prêter, il faut le nantir. ‖ 2° Par extension, pourvoir de, procurer. Je ferai tous mes efforts pour vous nantir de ces papiers qui vous importent. ‖ 3° Se nantir, *v. réfl.* Se saisir de quelque bien pour assurance d'une chose due. Il ne perdra rien dans cette affaire, car il s'est nanti. ‖ Terme de palais. Se nantir des effets d'une succession, s'en saisir comme y ayant droit. Nantissez-vous de tout, sans rien mettre au hasard; Après à votre gré vous ferez votre part, REGNARD, *Ménechmes*, II, 1. La Feuillade jugea à propos de se nantir, et demanda la clef de son cabinet [de son oncle] et de ses coffres, ST-SIM. 37, 171. ‖ 4° Familièrement, se garnir, se pourvoir. Il s'est nanti d'un bon manteau. ‖ Faire des profits, mettre en réserve. Pendant qu'il était en place, il s'est nanti. ‖ On dit dans le même sens : il a perdu sa place, mais il est bien nanti.

— HIST. XIII° s. Eles [les lettres] seront nanties en le [la] main du sovrain de tant que elesparsient, et adont li sovrains connistra du paiement de la cuitance ou du respit, BEAUM. XXXV, 6. ‖ XVI° s. Nostre intention est de traitter de la vertu morale.... à sçavoir si la partie de l'ame qui la reçoit, est nantie et ornée de raison qui luy soit propre à elle, ou si elle en emprunte l'usage et la participation d'ailleurs, AMYOT, *De la vertu morale*, 2. Douaires prefix et coustumiers sont preferez à toutes debtes ... depuis la celebration du mariage et ... nuptiale, *Coust. génér.* t. I, p. 476.

— ÉTYM. Anc. franç. *nam*, *namp*, gage; bas-lat. *namium*, du germanique, scandinave, *nam*, prise, goth. *niman*, prendre, anc. haut-allem. *nâma*, rapine, proie; tous mots qui sont en rapport étroit avec le grec νέμω, qui, au moyen νέμομαι, signifie se faire donner en partage, posséder.

NANTISSEMENT (nan-ti-se-man), *s. m.* Ce qui nantit. Pour des nantissements qui valent bien leur prix, De la vieille vaisselle au poinçon de Paris, Des diamants usés et qu'on ne saurait vendre, Sans risquer mon honneur, je crois que j'en puis prendre, REGNARD, *le Joueur*, II, 14. Voilà un diamant de trois cents pistoles qu'on vous donnerait pour nantissement, DANCOURT, *Bourg. à la mode*, I, 12. Le prêt sur nantissement n'est pas un commerce libre, *Impressions du Conseil d'État*, n° 355, 12 brumaire, an X, *Rapp. Regnaud.* Le nantissement est un contrat par lequel un débiteur remet une chose à son créancier pour sûreté de la dette, *Code Nap.* art. 2071. ‖ Pays de nantissement, ceux où l'usage voulait qu'on se fît inscrire sur le registre public, quand on constituait une rente; ce qui se faisait pour obtenir une sûreté privilégiée sur les biens du débiteur, en vertu de laquelle on était préféré à ceux qui n'étaient pas déjà inscrits ou qui ne l'étaient qu'après; c'est ce que nous nommons aujourd'hui hypothèque.

— HIST. XVI° s. De dessaisine, saisine et hypotecque, vulgairement appellé devest, vest et nantissement, *Coust. génér.* t. I, p. 616.

— ÉTYM. *Nantir.*

† **NAOPHORE** (na-o-fo-r'), *adj.* Terme d'antiquité égyptienne. Qui porte une figure de temple. Statuette naophore.

— ÉTYM. Ναοφόρος, de ναός, temple, et φορός, qui porte.

NAPÉE (na-pée), *s. f.* Nymphe qui, suivant le polythéisme, présidait aux forêts et aux montagnes. S'il plonge, il baise une napée; S'il se renverse, il est baisé, BRAXIS, *Quat. part. du jour, nuit.*

— ÉTYM. Ναπαῖος, qui appartient aux vallées boisées, de νάπη.

NAPEL (na-pèl), *s. m.* Nom vulgaire et spécifique de l'aconit napel (renonculacées), dit plus particulièrement aconit. Dans les environs de la Dôle, on trouve le véritable napel, *aconitum napellus*, bien différent de cet aconit que M. Stork a employé comme un nouveau remède, et auquel il a donné mal à propos le nom de napel, SAUSSURE, *Voy. Alpes*, t. II, p. 48, dans POUGENS.

— HIST. XVI° s. Comme la fille qui fut envoyée à Alexandre le Grand, laquelle avait esté nourrie de napel et autres venins, PARÉ, XXV, 1.

— ÉTYM. Diminutif latin *napellus*, de *napus*, navet, la racine étant tuberculeuse en forme de navet.

† **NAPHE** (na-f'), *s. f.* Voy. NAFFE.

† **NAPHTAGIL** (na-fta-jil), *s. m.* Sorte de bitume naturel.

† **NAPHTALINE** (na-fta-li-n'), *s. f.* Terme de chimie. Substance qui existe dans le produit de la distillation du charbon de terre, du goudron.

— ÉTYM. *Naphte.*

NAPHTE (na-ft'), *s. m.* ‖ 1° Bitume liquide, incolore, de la même origine que le pétrole, très-inflammable, volatil, d'une odeur vive et pénétrante qui lui est propre, c'est un carbure d'hydrogène. On rencontre du naphte en Calabre, en Sicile, en Amérique, etc. et on en a découvert en 1802, près du village d'Amiano, dans le duché de Parme, une source si abondante, qu'elle fournit à l'éclairage de la ville de Gênes, THÉNARD, *Traité de chim.* t. III, p. 445, dans POUGENS. Le naphte était employé autrefois comme vermifuge, AL. BRONGNIART, *Traité de minér.* t. II, p. 21, dans POUGENS. ‖ 2° Huile de naphte, synonyme de naphte. — 3° Terme de chimie. Nom donné par L. Gmelin aux éthers qui contiennent en totalité ou en partie l'acide qui a déterminé leur formation.

— REM. Jusqu'à son édition de 1835 l'Académie avait donné à ce mot le genre féminin.

— ÉTYM. Lat. *naphta*, *naphthas*, mot qu'on a dit égyptien.

† NAPHTÉINE (na-fté-i-n'), *s. f.* Terme de chimie. Substance minérale, [illegible], trouvée dans le département de Maine-et-Loire.

† NAPIFORME (na-pi-for-m'), *adj.* Terme de botanique. Qui a la forme d'un navet.

— ÉTYM. Lat. *napus*, navet, et *forme*.

† NAPISTE (na-pi-st'), *s. m.* Nom qu'on donne aux [illegible] de la Russie.

† NAPLES (na-pl'), *s. f.* || 1° Nom d'une très grande ville de l'Italie méridionale. || Fig. Voir Naples et mourir, locution pour indiquer un vif désir à satisfaire, même au péril de sa vie. [illegible] de Naples, [illegible]. Bijoux en or de Naples. || 2° Mal de Naples, maladie vénérienne, ainsi nommée parce que les Français disent qu'ils avaient rapporté cette maladie de l'expédition faite dans le royaume de Naples sous Charles VIII, à la fin du XV^e siècle. Tu pourras lui dire que, sans ma maladie de Naples (qui n'était point le mal de Naples), j'aurais fait, il y a six mois, cette demande, P. L. COURIER, *Lett. à M. Haxo*, 1808. || Aller à Naples sans passer les monts, contracter une maladie vénérienne.

— HIST. XVI^e s. Au voyage que fit Charles huictiesme en Italie, la pluspart de ses soldats, pour avoir mal couché avecques des femmes impudiques, rapporterent une maladie contagieuse que nous appelasmes mal de Naples, parce que ce fut le lieu où il commença; et les Italiens, mal françois, d'autant que les François en furent les premiers partis, PASQUIER, *Recherches*, liv. IV, p. 374, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *Neapolis*; du grec Νεάπολις, de νέος, nouveau, et πόλις, ville : la nouvelle ville, [illegible].

NAPOLÉON (na-po-lé-on), *s. m.* Nom donné à une pièce d'or de vingt ou de quarante francs à l'effigie de Napoléon. Donnez-moi deux napoléons. || Ce nom n'est pas très-usité; il ne l'était que quand les louis valaient 24 ou 48 francs; maintenant qu'il n'y en a plus, on préfère *louis* comme plus court.

† NAPOLÉONE (na-po-lé-o-n'), *s. f.* Belle plante d'Afrique, *napoleona africana*, Pal. Beauv. famille des [illegible].

† NAPOLÉONIEN, IENNE (na-po-lé-o-niin, niè-n'), *adj.* Qui appartient à Napoléon, à son système politique et militaire. || Substantivement. Un partisan du napoléonisme; synonyme de bonapartiste.

† NAPOLÉONISME (na-po-lé-o-ni-sm'), *s. m.* Attachement au gouvernement ou à la personne de Napoléon, ou d'un prince de sa famille.

† NAPOLÉONITE (na-po-lé-o-ni-t'), *s. f.* Terme de [illegible]. Roche de Corse.

† NAPOLITAIN (na-po-li-tin), *adj. m.* Terme de [illegible]. Onguent napolitain, onguent dont l'ingrédient actif est le mercure, ainsi dit parce qu'on s'en sert pour guérir le mal de Naples.

— ÉTYM. Voy. NAPLES.

† NAPOLITAINE (na-po-li-tè-n'), *s. f.* || 1° Étoffe de laine non croisée et sans lustre. || 2° Se dit, au [illegible], de la réunion du trois, du deux et de [illegible].

NAPPE (na-p'), *s. f.* || 1° Linge dont on couvre la table pour prendre ses repas. La déesse, en entrant, qui voit la nappe mise, Admire un si bel ordre, BOILEAU, *Lutrin*, I. On dessert, et soudain, la nappe étant levée, Le prélat, d'une voix conforme à son malheur, [illegible], *ib.* II. L'usage des nappes n'était point encore connu, on avait grand soin de laver les tables et de [illegible] avant et après le repas, [illegible], *Traité des Ét.* II, 2. Chez les [illegible], il n'y avait point de nappe sur la table; il n'y avait point aussi de serviettes, chaque convié [illegible]. Que [illegible] on peut bien manger [illegible] sur la paille en [illegible]. || Fig. Mettre la nappe, donner à dîner. [illegible] qu'il ne fasse pas [illegible] à celui qui met la nappe? [illegible] || La nappe est toujours mise [illegible], on y trouve à manger à quelque heure qu'on y vienne. || Trouver la nappe mise, dîner chez les autres. Le parasite n'a point tous ces embarras [du dîner]; car il trouve toujours la nappe [illegible], *Lettres, le Parasite*. || Fig. Il a trouvé la nappe mise, il a fait un mariage riche. || Fig. Servir la nappe, [illegible]. Car vous avez à vos présents [illegible], sans y penser, [illegible] servi la nappe, VOLT. *Lett. roi de Prusse*, 18 oct. 1770. || Trancher

la nappe, se disait de l'action d'un héraut qui, pendant un banquet solennel, venait couper la nappe devant un des convives, pour lui reprocher un acte déloyal, ou le faire rougir de son oisiveté. || 2° Nappe d'autel, linge bénit dont on couvre un autel. || Nappe de communion, linge fin et blanc qu'on met autour de la balustrade de l'autel devant les communiants. || 3° Terme de vénerie. La peau des bêtes fauves qu'on étend quand on veut donner la curée aux chiens. Cette nappe de cerf est petite. || 4° Morceau de toile blanche que les bouchers attachent à la tringle où ils suspendent les pièces de viande. || 5° Ce qui a la forme ou l'apparence d'une nappe. || Terme de chasse. Toute pièce de filet dont le tissu est uni, quelle qu'en soit la dimension. || Terme de pêche. Nappe de filet, se dit d'une certaine étendue de filet simple que l'on tend à plat. || 6° Nom donné à toute large table de plomb que l'on emploie sur des terrasses, larges chenaux, etc. || 7° Terme d'hydraulique. Nappe d'eau, cascade dont l'eau tombe et s'étend en forme de nappe. Une fontaine qui faisait une nappe d'eau en tombant d'un rocher, FÉN. *Tél.* XIV. Ces fleuves s'épancher en nappes transparentes, DELILLE, *Homme des ch.* IV. || Nappe d'eau, grande étendue d'eau tranquille, comme celle d'un étang, d'un lac, etc. Leur terrain est une grande nappe d'eau pendant les huit ou neuf mois de pluie, BUFF. *Œuv.* t. XII, p. 297. Les vapeurs blanches du soir couvriront quelquefois les vallées des apparences d'une nappe d'eau, CHATEAUB. *Génie*, I, IV, 4. || Nappe d'eau, le niveau général des eaux d'un canton. || Nappe se dit aussi de la masse d'eau étendue sous des couches de terrain plus ou moins épaisses, et à laquelle on donne issue par les puits artésiens ou autres. C'est entre ce banc de gravier et ces couches de glaise ou de marne, que s'établit ce niveau de la nappe ordinaire des puits, nappe que les eaux pluviales ne peuvent atteindre qu'après avoir traversé la couche superficielle de terre végétale, et ensuite les bancs plus ou moins épais de sable ou de gravier que cette terre végétale recouvre, GIRARD, *Instit. Mém. acad. scienc.* t. III, p. 98. || Nappes d'infiltration, nappes souterraines qui communiquent avec les cours d'eau. || 8° Nappe de feu, vaste surface enflammée, ainsi dite par comparaison à une nappe d'eau. L'aspect si étrange de ces trous noirs dans une nappe de feu, qu'on appelle les taches du soleil, FAYE, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LX, p. 91. || 9° Terme rural. Nappe de blé, ou, simplement, nappe, se dit des blés sur pied, quand ils couvrent également la campagne. || 10° Terme de mathématique. Nom donné aux surfaces embrassées par les branches de certaines sections coniques. Les nappes d'une hyperbole. La surface qui correspond à la question est terminée par une nappe infinie qui est la surface particulière que nous venons de considérer, FOURIER, *Instit. Mém. scienc.* 1819 et 1820, t. IV, p. 258. || 11° Nom, que dans la filature du coton par mécanique, on donne au coton sortant de la première carde. || Proverbe. Celui qui met la nappe est toujours le plus foulé, c'est-à-dire celui qui donne à manger est celui qui a le plus de frais et le plus de peines.

— HIST. XIII^e s. Les nappes sont ostées; quand vint après manger..., *Berte*, XI. Mès alez, ci metez la nappe; Si nos asserrons au mangier, *Ren.* [illegible]. || XIV^e s. Six grosses nappes pour cuisine, *Ménagier*, II, 4. Au disner sont assiz en mi le pré joli, Qu'il n'i ot nappe mise, chascun dine sur lui, *Guescl.* 15216. || XV^e s. Nappe, DU CANGE, *mappa*. || XVI^e s. On porte son diner et son souper, tellement que l'hoste n'est point foulé, sinon qu'il met la nappe, DESPER. *Contes*, XVI. Celuy qui met la nappe tombe [illegible], [illegible] I, 344.

— ÉTYM. Bourg. *naippe*; wallon, *mape*; Berry, *nappillous*, déguenillé; du lat. *mappa*, par un changement de l'm en n, comme dans *nèfle* de *mespilus*.

† NAPPERIE (na-pe-rie), *s. f.* Lieu où l'on serre le linge de table, soit dans une communauté, soit dans la maison d'un prince ou d'un riche particulier. || On dit [illegible].

— HIST. XV^e s. Servant de naperie, DU CANGE, *naperia*.

— ÉTYM. *Nappe*.

NAPPERON (na-pe-ron), *s. m.* Petite nappe qu'on met sur la grande, et que d'ordinaire on ôte au dessert.

— XIV^e s. Posez en l'autel de [illegible], DU CANGE, *mappula*.

— ÉTYM. [illegible] *nappe*.

† NAPPISTE (na-pi-st'), *s. m.* Celui qui chasse [illegible].

† NAQUE-MOUCHE (na-ke-mou-ch'), *s. m.* [illegible].

† NAQUET (na-kè), *s. m.* Proprement garçon de jeu de paume, et, par suite, homme de peu d'importance (mot vieilli). Car se trouver parmi [illegible] naquets, Quand chacun d'eux à votre bonne [illegible] prête à rimailler bien ou mal leurs caquets, [illegible] convient à tout homme de tête, CHAUL. *Bouquets* [illegible].

— HIST. XV^e s. ....M. Tousjours quelque [illegible] Selon la saison de l'année. — B. Et de palme [illegible] Quelque naquet, VILLON, *Baillevent et Malepaie*. || XVI^e s. Les autres poetes latins ne sont que [illegible] quets de ce brave Virgile, ROSS. 664.

— ÉTYM. Origine inconnue. Bourg. *naiquet*, enfant qui veut faire l'important; champ. *naquet*, *gueux*, railleur. Il y avait un verbe *naquer* qui signifiait attraper (*naque-mouche*), et [illegible] dents. Ce *naquer* tiendrait à l'allemand *nagen*, ronger, ou à *necken*, taquiner, railler.

† NAQUETER (na-ke-té), *v. n.* Attendre [illegible] ment à la porte de quelqu'un (terme [illegible]) [illegible] naqueté longtemps. || Faire naqueter quelqu'un, le faire attendre longtemps.

— HIST. XVI^e s. Ils naquettent le tyran pour faire leurs besongnes de sa tyrannie et de la servitude du peuple, LA BOETIE, *Servit. volont.*

— ÉTYM. *Naquet*; wallon, *nagueler*, [illegible].

† NARBONNE (nar-bo-n'), *s. f.* Espèce de [illegible].

† NARCÉINE (nar-sé-i-n'), *s. f.* Terme de [illegible]. Un des principes immédiats découverts dans l'opium par Pelletier, en 1832.

— ÉTYM. Νάρκη, assoupissement.

† NARCINE (nar-si-n'), *s. f.* Genre de raie électrique.

— ÉTYM. Νάρκη, assoupissement.

1. NARCISSE (nar-si-s'), *s. m.* || 1° Genre de plantes de la famille des amaryllidées, qui contient entre autres : || L'espèce dite vulgairement narcisse, appelée narcisse des poëtes ou narcisse poétique, [illegible] que c'est elle, suppose-t-on, dont il est [illegible] dans la Fable, *narcissus poeticus*, L.; on la [illegible] aussi œillet de Pâques, jeannette, claudinette [illegible] à la Vierge. Mais la Suze, la Sablière [illegible] les plus belles fleurs, Et n'ont laissé [illegible] carrière Que des narcisses sans couleurs, [illegible] *Épît.* 10, *Paresse*. Les fleurs pâles et languissantes, penchées des narcisses ont peut-être suffi [illegible] rer à l'imagination créatrice des Grecs l'[illegible] génieuse que raconte Ovide, [illegible] CHAMPS, *Instit. Mém. scienc. phys. et math.* [illegible] t. II, p. 594. || Le narcisse pseudo-narcisse, [illegible] *pseudo-narcissus*, L., dit vulgairement cou[illegible] cou des prés, faux narcisse, fleur de cou[illegible] cisse des bois, narcisse des prés, porillon, [illegible] aiault ou aio, chaudron, godet, bonhomme, [illegible] sauvage et trompette de Méduse, il n'est [illegible] rant. || Le narcisse tazette (France méridionale [illegible]) [illegible] de [illegible], vulgairement narcisse [illegible] et qui fournit les variétés [illegible] narcisse de Constantinople, narcisse de Chypre, grand [illegible] d'or, narcisse tout blanc, *narcissus* [illegible]. || Le narcisse jonquille, dit vulgairement jonquille, *narcissus jonquilla*, L. || Narcisse d'automne, le colchique d'automne. || Narcisse [illegible] *narcissus aureus*, Lois. soleil d'or. || Narcisse [illegible] triflore, ou tout blanc, *narcissus* [illegible]. || *Narcissus odorus*, [illegible] || 2° Se dit aussi de la fleur de cette plante. Narcisse odoriférant.

— HIST. XIV^e s. Un bel chasuble de narcis [illegible] [sorte de couleur], DU CANGE, *narcissus*.

— ÉTYM. Lat. *narcissus*, du grec [illegible], vient de ναρκᾶν, assoupir, ainsi dit à cause [illegible] de ses fleurs porte à la tête. [illegible] *petit narcisse*.

2. NARCISSE (nar-si-s'), *s. m.* || 1° [illegible] la Fable qui, s'étant vu dans une fontaine, [illegible] amoureux de lui-même et mourut en [illegible]; il fut changé en la fleur narcisse. [illegible] qui jadis Écho [illegible], *Guirlande de Julie*, le Narcisse. || 2° Fig. Homme amoureux de sa figure. L'amour-propre fait bien des Narcisses, [illegible] ce beau garçon des poëtes n'ait jamais [illegible] race n'en est pas éteinte, GUI PATIN, *Lettres*, [illegible] p. 186. Que fait notre Narcisse? [illegible] Aux lieux les plus cachés qu'il peut [illegible] FONT. *Fabl.* I, 11. Ce tourbillon de [illegible] Qu'on a nommés coquettes, petits-maîtres; Narcisses, [illegible] seuls prévenus, Paons orgueilleux qui se [illegible] hommage, MALFIL. *Narcisse*.

— HIST. XVI^e s. Telle erreur si long[illegible] [illegible] l'ombrage, [illegible] *Œuvres du* [illegible], *Narcisse*, 14.

— ÉTYM. Νάρκισσος, le même que le nom de la fleur.

† NARCISSINE (nar-si-si-n'), *s. f.* Terme de chimie. Substance blanche, qu'on retire des narcisses.

† NARCISSOÏDE (nar-si-so-i-d'), *adj.* Terme de botanique. Qui ressemble au narcisse. || *S. f. pl.* Les différentes espèces de narcisses. À l'élégance des formes, à la beauté des couleurs, un grand nombre de narcissoïdes joignent le charme, peut-être encore plus séduisant, du parfum, LOISELEUR DESLONGCHAMPS, *Instit. Mém. scienc. phys. et math. Sav. étrang.* t. II, p. 593.

— ÉTYM. Narcisse, et εἶδος, forme.

† NARCOTICO-ÂCRE (nar-ko-ti-ko-â-kr'), *adj.* Terme de toxicologie. Nom donné aux poisons qui, comme l'aconit, l'ellébore, etc. produisent à la fois le narcotisme et des accidents inflammatoires de l'intestin.

— ÉTYM. *Narcotique*, et *âcre*.

NARCOTINE (nar-ko-ti-n'), *s. f.* Terme de chimie. Alcaloïde qui a été découvert par Derosne dans l'opium, en 1803, dit aussi autrefois sel de Derosne, sel d'opium, principe cristallisable de Derosne.

— ÉTYM. Voy. NARCOTIQUE.

† NARCOTINIQUE (nar-ko-ti-ni-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide narcotinique, corps qu'on ne peut isoler de la potasse, laquelle sert à le préparer par coction de la narcotine dans une solution concentrée de cet alcali.

NARCOTIQUE (nar-ko-ti-k'), *adj.* || 1° Terme de médecine. Qui a la propriété d'assoupir, comme font l'opium, la jusquiame, la belladone, etc. La volupté naît à côté de la vertu, comme le pavot au pied de l'épi; mais ce n'est point pour la fleur narcotique qu'on a labouré, DIDER. *Claude et Nér.* II, 69. || *S. m.* Un narcotique. Les narcotiques. Et nous ordonne la raison, Comme il ferait un narcotique, DESMAHIS, *Poésies*, p. 122, dans POUGENS. || 2° Fig. et familièrement. Qui endort, qui ennuie. Style narcotique. On ne peut soupçonner personne en France d'avoir lu cette histoire narcotique, GRIMM, *Corresp.* t. I, p. 125, dans POUGENS. || Substantivement. Ce livre est un vrai narcotique.

— HIST. XIVe s. Narcotiques si comme opion, H. DE MONDEVILLE, f° 97. || XVIe s. Si la douleur persevere, faut avoir recours aux plus forts mitigatifs, et mesmes jusques aux narcotiques, PARÉ, V, 9.

— ÉTYM. Ναρκωτικός, de νάρκη, assoupissement.

† NARCOTISME (nar-ko-ti-sm'), *s. m.* Ensemble des effets causés par les substances narcotiques.

— ÉTYM. Voy. NARCOTIQUE.

NARD (nar; le d ne se prononce et ne se lie jamais), *s. m.* || 1° Rhizome ou racine aromatique dont les anciens se servaient à titre de parfum, et qu'on croit être le spicanard. Une femme qui portait un vase d'albâtre plein d'un parfum de nard d'épi de grand prix, entra lorsqu'il était à table, SACI, *Bible, Évang. St Marc*, XIV, 3. Ô myrrhe! ô cinname! Nard cher aux époux! V. HUGO, *F. d'aut.* 37. || 2° Terme de botanique. Plante aromatique, genre de graminées. Le nard indien ou indique (spicanard) est l'*andropogon nardus*, L. (graminées), dont on nous apporte la racine des Indes orientales. || Nard celtique, la valériane celtique, dont la racine nous est envoyée de la Suisse et du Tyrol en paquets ronds et plats, encore garnie de feuilles et mêlée de terre [illegible]. || Nard de Crète ou de montagne, la grande valériane. || Nard sauvage, le cabaret.

— HIST. XVIe s. Huile d'aneth, de nard, de noix muscade.... PARÉ, XX, 27.

— ÉTYM. Lat. *nardus*, du grec νάρδος; hébreu, *nerd*; persan, *nard*.

† NARDET (nar-dè), *s. m.* Chiendent à chaume très-menu, qu'on appelle aussi nard bâtard.

— ÉTYM. Diminutif de *nard*.

† NAREL (na-rèl), *s. m.* Espèce du genre marginelle (coquilles).

† NARGHILEH ou NARGUILÉ (nar-ghi-lé), *s. m.* Pipe turque, indienne et persane, composée d'un long tuyau, d'un fourneau où brûle le tabac, et d'un vase rempli d'eau parfumée à travers lequel on aspire la fumée. Quand, ta main approchant de tes lèvres mi-closes Le tuyau de jasmin vêtu d'or effilé, Ta bouche, en aspirant le doux parfum des roses, Fait murmurer l'eau tiède au fond du narguilé, LAMART. *Harm. Pièces div. à une jeune Arabe.*

— ÉTYM. Persan, *nârguîleh*, venant, d'après Quatremère, *Journ. des sav.* janv. 1848, p. 42, de *nârgîl*, cocotier ou noix de coco, parce que la capsule qui renferme l'eau est faite d'une noix de coco ou en a la figure.

NARGUE (nar-gh'), *s. f.* Peu de cas, dédain témoigné. Les commissaires [qui jugèrent Charles Ier] se saisissent d'Ingoldsby; Cromwell lui met de force la plume entre les doigts avec de grands éclats de rire.... au surplus, cette nargue abominable se retrouve souvent dans l'histoire; les plus grands révolutionnaires de France étaient bavards, indiscrets.... CHATEAUB. *Stuarts, Captiv. du roi.* || Faire nargue d'une chose, exprimer le peu de cas qu'on en fait. || Faire nargue à quelqu'un, à quelque chose, le braver avec mépris. Impénétrables à leurs traits, Nous ferons nargue à leurs attraits [des femmes], CORN. *Mélanges poét.* Et sans qui les bergers, dans une paix profonde, Feraient nargue au bonheur des plus grands rois du monde, TH. CORN. *Berger extravag.* I, 3. Je fais nargue au babil, et, qui plus est, ma foi, Je me moque de ceux qui se moquent de moi, ID. *D. Bertrand de Cigarral*, IV, 1. || Nos vins font nargue aux vôtres, nos vins sont très-supérieurs aux vôtres. || En forme d'interjection, dans un sens analogue. Et nargue pour tous ceux qui n'en sont pas contents, SCARRON, *Jodelet*, IV, 3. Nargue de ceux qui me faisaient la guerre, LA FONT. *Mandr.* Tiens-toi gai, buvons frais, et nargue du vieillard, DESTOUCHES, *Dissip.* I, 9. Connaissez-vous sur l'Hélicon L'une et l'autre Thalie [la comédie franchement gaie, et la comédie larmoyante, cultivée par la Chaussée]? L'une est chaussée et l'autre non; Mais c'est la plus jolie; L'une a le rire de Vénus, L'autre est froide et pincée; Honneur à la belle aux pieds nus; Nargue de la chaussée, PIRON, *Épigr. contre la Chaussée.* L'amour, l'amitié, le vin Vont égayer ce festin; Nargue de toute étiquette, BÉRANG. *B. vin et fillette.* || V. Hugo a dit nargue à : Barons, nargue au saint-père, et nargue à l'empereur! *Burgraves*, II, 1.

— HIST. XVIe s. Nargue des huguenots, SULLY, *Mém.* t. I, p. 128, dans LACURNE.

— ÉTYM. Voy. NARGUER; génev. *niargue*.

NARGUÉ, ÉE (nar-ghé, ghée), *part. passé* de narguer. Nargué par ses ennemis.

NARGUER (nar-ghé), je narguais, nous narguions, vous narguiez; que je nargue, que nous narguions, que vous narguiez, *v. a.* Faire nargue. Narguer les mécontents, Eh gai! c'est la devise Du gros Roger Bontemps, BÉRANG. *Roger B.*

— ÉTYM. Bas-lat. *naricus*, qui fronce le nez; ce qui fait supposer un verbe *naricare*, froncer le nez, se moquer; de *naris*, narine (voy. NARINE). Le nez a souvent servi à exprimer la raillerie : bas-lat. *nario*, moqueur, *narire*, se moquer; vieux franç. *faire des nares*; et enfin, dans la latinité, le *suspendens omnia naso* d'Horace, *Sat.* II, VIII, v. 64.

NARINE (na-ri-n'), *s. f.* || 1° L'une des deux fosses nasales. Cet enfant a mal à la narine droite. Les narines d'un cheval, d'un taureau. .... L'ours boucha sa narine; Il se fût bien passé de faire cette mine; Sa grimace déplut; le monarque irrité L'envoya chez Pluton faire le dégoûté, LA FONT. *Fabl.* VII, 7. Les immenses baleines et tous les monstres marins faisant avec leurs narines un flux et un reflux de l'onde amère, FÉN. *Tél.* IV. Les narines de cet ara [l'ara vert] ne sont point visibles comme celles de la plupart des perroquets, BUFF. *Ois.* t. XI, p. 379. || Fig. C'est pourquoi je te mettrai un cercle aux narines et un mords à la bouche, SACI, *Bible, Isaïe*, XXXVII, 29. || Terme de vétérinaire. Fausse narine, espèce de cul-de-sac formé par la peau amincie, existant chez les solipèdes, à l'entrée de la narine, entre l'épine nasale et le biseau du petit sus-maxillaire. || 2° Narine dans le style élevé se dit des ailes du nez. Et là-dessus ses narines s'enflent, il cache avec peine sa joie et sa vanité par quelques dehors de modestie, LA BRUY. XIII. || Les romantiques s'en sont moqués : V. Hugo a dit dans ses *Contempl. Réponse à un acte d'accusation*: J'ai dit à la narine : eh mais! tu n'es qu'un nez! Cela n'empêche point que narine en ce sens ne soit fort bon. V. Hugo lui-même a dit : Et lui, l'orgueil gonflant sa puissante narine, *Chants du crépuscule, Napoléon II.*

— HIST. XIIe s. Oreilles unt, et ne orrunt; narilles unt, e ne odererunt, *Liber psalm.* p. 170. Devant le nes [il] me copa le nasel, Tres qu'es [jusqu'aux] narilles me fist son brant coler, *li Charrois de Nymes*, v. 143. Cel anel metteit as narines celi ki par deables fud traveilliez, e fist si les deables par les narines eissir, *Rois*, p. 261. || XIIIe s. Crupe et grosse et quarrée, piés copés et vautis, Narines grans et amples, les iex bruns esclarcis; El regne d'Antioche n'ert chevaus si eslis, *Ch. d'Antioche*, IV, 185. || XIVe s. Et dit Homerus que Hector monstroit la forte et aspre vertu de lui par chascune de ses deux narines, par lesquelles l'en voit le sanc esboulir, ORESME, *Eth.* 86. || XVIe s. Les malades ont les narilles escarquillées, PARÉ, VI, 3.

— ÉTYM. Wallon, *narène*; bourg. *nairaigne*. La forme régulière est *narille*, du diminutif *naricula*, dérivé du latin *naris*, narine, qui est pour *nasis*, par changement normal de *s* en *r* entre deux voyelles (voy. NEZ). *Narine* est venu d'une substitution de l'*n* à l'*l*, comme dans l'italien *malinconia*, de *melancholia*.

NARQUOIS, OISE (nar-koî, koî-z'), *adj.* || 1° Qui se plaît à tromper et à railler. Un paysan narquois. Maint vieux chat, fin, subtil et narquois, Et d'ailleurs en voulant à toute cette race, Les guetta, les prit, fit main basse, LA FONT. *Fabl.* XII, 8. || Substantivement. C'est un narquois, une narquoise. || 2° Narquois a signifié autrefois voleur, filou. Quoi, ma bonne dame, quand non-seulement tous vos charlatans, coupeurs de bourses, narquois, matois, brelandiers, affronteurs, tirelaines, magiciens, faux jouailliers, usuriers.... seraient pour telle cause réduits à l'aumône, etc.... *Lettre de la ville de Tours à celle de Paris*, 1620, dans FR. MICHEL, *Argot.* || 3° Parler narquois, parler un jargon qui n'est entendu que de ceux qui sont d'intelligence ensemble pour tromper quelqu'un. En narquois de Bigot, on appelle ce que je viens de vous dire en vers... SCARRON, *Lettres, Œuv.* t. I, p. 230. Un jour qu'on disait à feu Armentières que M. d'Angoulême savait je ne sais combien de langues : Ma foi, dit-il, je croyais qu'il ne savait que le narquois, TALLEMANT DES RÉAUX, *Historiettes*, édit. in-12, t. I, p. 220 (par allusion aux habitudes d'escroquerie qu'avait M. d'Angoulême). Dans un autre lieu.... est un noble édifice qui sert de bibliothèque aux coquets; elle est.... fournie de plusieurs manuscrits.... tant en la langue vulgaire que narquoise, L'ABBÉ D'AUBIGNAC, *Nouvelle histoire du temps*, etc. 1656, in-12, p. 48.

— HIST. XVIe s. Ce bon homme fut aperceu par un grand desgouté narquois, qui le congnoissoit à sa physionomie propre à estre denyaisé, DES ACCORDS, *Escraignes dijonnoises*, p. 27, dans LACURNE.

— ÉTYM. Même radical que *narguer*.

† NARQUOISEMENT (nar-koi-ze-man), *adv.* D'une manière narquoise.

NARRATEUR, TRICE (na-rra-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* Celui qui fait une narration.

— REM. L'Académie n'a pas le féminin narratrice; mais rien n'empêche de le former.

— ÉTYM. Lat. *narratorem*, de *narrare*, narrer.

NARRATIF, IVE (na-rra-tif, ti-v'), *adj.* || 1° Qui appartient à la narration. Le genre narratif. La poésie épique, le madrigal, l'épigramme sont ordinairement de la poésie narrative, D'ALEMBERT, *Explic. syst. conn. hum. Œuvres*, t. I, p. 313, dans POUGENS. || 2° Qui fait connaître, qui expose en détail. Procès-verbal narratif du fait.

— HIST. XVe s. Pour respondre au narratif De vostre briefve expositive, CH. D'ORL. *Rondel* 69.

— ÉTYM. Lat. *narrativus*, de *narrare*, narrer.

NARRATION (na-rra-sion : en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Récit historique oratoire ou poétique. Le compte que Cinna lui rend de la conspiration justifie ce que j'ai dit ailleurs que, pour faire souffrir une narration ornée, il faut que celui qui la fait et celui qui l'écoute aient l'esprit assez tranquille et s'y plaisent assez pour en prêter toute la patience qui lui est nécessaire, CORN. *Cinna, Examen.* Je n'ai point fait de narration de la mort de Polyeucte, parce que je n'avais personne pour la faire ni pour l'écouter que des païens qui ne la pouvaient ni écouter ni faire, ID. *Poly. Examen.* Quelque aversion que je vous aie toujours vue pour les narrations, j'ai cru que vous aviez trop d'esprit pour ne pas voir qu'elles sont quelquefois agréables et nécessaires, SÉV. 24 mars 1671. Soyez vif et pressé dans vos narrations, BOIL. *Art poétique*, III. || 2° Terme de rhétorique. Partie d'un discours qui contient l'exposé des faits et qui précède la confirmation. || 3° Terme de collége. Narration latine, française, récit dont on dicte l'esquisse et que l'on donne à faire aux écoliers en latin ou en français. || 4° Simple récit fait en conversation. Abrégez votre narration. Idoménée commença cette narration.... FÉNEL. *Tél.* XIII.

— HIST. XIVe s. La narration de celui qui presche à ceulx qui ne le veulent oïr est ennuyeuse, *Ménagier*, I, 9. Les narracions que l'en fait en tex [tels] romans ou ditiés, ORESME, *Eth.* 27. || XVe s. Je, sire Jehan Froissart, fais narracion de ces besognes, FROISS. III, III, 6. || XVIe s. Lors Caton le racompta de bout en bout, et, à la fin de sa narration, provoqua L. Quintius à jurer, AMYOT, *Flamin.* 37.

— ÉTYM. Prov. *narratio*; esp. *narracion*; ital. *narrazione*; du lat. *narrationem*, de *narrare*, narrer.

1. NARRÉ, ÉE (na-ré, ée), *part. passé* de narrer. Un fait narré avec simplicité.

† NARRÉ (na-ré), s. m. Discours par lequel on narre quelque chose. Quand par le discours suivant vous aurez reconnu leurs inepties [des frères de la Rosecroix], le narré desquelles je vous donne, NAUDÉ, Rosecroix, IV, 1. Notre galant n'étale un long narré, LA FONT. Magn. Tel est le narré fidèle de ma demeure à l'Ermitage et des raisons qui m'en ont fait sortir, J. J. ROUSS. Conf. IX.

— HIST. XVI^e s. Ils firent un long narré de la grande multitude des combattans qui estoient en l'armée de leur maistre, AMYOT, Flamin. 36.

— ÉTYM. Narré 1.

NARRER (na-ré), v. a. Exposer avec soin et détail, faire connaître par une narration. Je vous remercie de la peine que vous avez prise de narrer cette folie; c'est un style que vous n'aimez pas, mais il m'a bien réjouie, SÉV. 218. || Absolument. Elle [cette lettre] narre sans narrer; elle éclaircit les affaires du monde les plus embrouillées, PASC. Réponses aux deux premières lettres. Je suis fâchée de vous le dire, car vous n'aimez point cela, mais vous narrez très-agréablement, SÉV. 52. Faites-vous envoyer promptement les Fables de la Fontaine; elles sont divines.... c'est une manière de narrer et un style à quoi on ne s'accoutume point [dont on ne se lasse pas], ID. à Bussy, 20 juillet 1679. [illegible] narrer que M. Pellisson? quelle [illegible] à un art infini! D'OLIVET, Hist. Acad. t. II, p. 3[illegible], dans POUGENS. Me voici dans un de ces [illegible] de ma vie où il est difficile de ne faire que narrer, parce qu'il est presque impossible que la narration même ne porte empreinte de censure ou d'apologie, J. J. ROUSS. Confess. VIII.

— SYN. NARRER, RACONTER. Raconter, c'est rendre compte et il ne signifie faire un récit que par un [illegible] de sens. Au contraire narrer est l'expression directe. La nuance que l'usage a mise est que narrer se rapporte plus que raconter à l'habileté et au détail avec lequel le fait est exposé.

— HIST. XVI^e s. L'empereur les en reprit par une affiche publique, en laquelle estoit narré, que Ti[illegible] ne verroit plus guerre, à cause qu'il estoit [illegible], AMYOT, Galba, 31. Matiere forte et [illegible] à discourir et à narrer, MONT. IV, 61.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. narrar; du lat. narrare. Paul Diacre nous apprend que l'ancienne forme de narrare est gnarigare, de gnarus et agere, rendre connaissant; le g est tombé comme dans narus pour gnarus.

† NARTHEX (nar-tèks'), s. m. Dans les anciennes basiliques, portique élevé en avant de la nef. [illegible], le narthex était destiné à [illegible] les catéchumènes, les énergumènes, et au [illegible] de la porte de la nef, les pénitents au[illegible], c'est-à-dire auxquels il était permis d'assister au service divin en dehors du temple. Pendant le moyen âge, le mot narthex n'a pas été [illegible] aux porches ouverts ou fermés de nos églises, et ce n'est que depuis le réveil des études ar[illegible] a donné cette dénomination, par [illegible] aux porches de Cluny, de Vézelay, de Tour[illegible] Le véritable narthex n'était qu'un portique [illegible], au moins sur sa face intérieure, dans les premières basiliques chrétiennes, VIOLLET LE DUC, Dict. de l'architect.

— ÉTYM. Νάρθηξ, férule.

NARVAL [illegible], s. m. Genre de cétacés appartenant à la famille des dauphiniens où l'on distingue le [illegible] de mer, qui porte à l'extrémité de [illegible] en forme de corne, [illegible] de quinze ou seize [illegible] qui ont depuis vingt jusqu'à [illegible] pieds de longueur, BONNET, Contempl. [illegible]

— ÉTYM. [illegible] Narwal, de nar, pour Nase, [illegible]

† NARVALINE [illegible], s. f. Genre de [illegible], tribu des [illegible]

NASAL, ALE [illegible] adj. || 1° Terme d'a[illegible]

[illegible]

tions qui se réunissent sur le dos du nez, et que l'on distingue en cartilage de la cloison et cartilages latéraux. || Bosse nasale, saillie située sur la face antérieure du coronal, entre les arcades sourcilières. || [illegible] nasale, [illegible] formé, chez les solipèdes, par l'extrémité inférieure des deux sus-naseaux réunis. || 2° En parlant des sons, qui est modifié par le nez. Sons nasaux. Prononciation nasale. Le son nasal, de sa nature, ressemble au retentissement du métal, MARMONTEL, Élém. littér. Œuv. t. VIII, p. 402, dans POUGENS. D'une voix creuse, lente et même un peu nasale, J. J. ROUSS. Hél. IV, 2. || Voyelles nasales, ou, substantivement, les nasales, les sons *an*, *in*, *on*, *un*. Quelle est donc la nature de ces voyelles nasales? je les reconnais pour des sons vraiment simples et indivisibles, D'OLIVET, Pros. franç. III, 6. Ces terminaisons nasales qu'on nous donne pour de simples voyelles, conservent tellement la consonne N, que c'est de la position qu'il dépend que cette consonne soit muette ou sonore: on arriva hier, la voilà sonore; arriva-t-on hier? la voilà muette, ID. ib. Les nasales n'ayant point de caractères simples qui en soient les signes, on a eu recours à la combinaison d'une voyelle avec *m* ou *n*, DUCLOS, Œuv. t. IX, p. 46. || Consonnes nasales, et, substantivement, les nasales, les consonnes *m* et *n*. || 3° S. m. Le nasal, partie d'un casque qui servait à garantir le nez.

— REM. Des grammairiens veulent qu'on dise des sons nasals; mais l'usage admet le pluriel en *aux*.

— HIST. XI^e s. Tres qu'au [jusqu'au] nasel tut le helme [il] li fent, Ch. de Rol. CXXVIII. || XII^e s. Au nasel a [le heaume] un escarboucle assis, Roncisv. p. 30.

— ÉTYM. Prov. et esp. *nasal*, partie du casque; ital. *nasale*; du lat. *nasalis*, qui vient de *nasus*, nez.

NASALEMENT (na-za-le-man), adv. Terme de grammaire. Avec un son nasal. *An* dans année ne doit pas être prononcé nasalement, comme il l'est dans plusieurs provinces.

— ÉTYM. Nasale, et le suffixe *ment*.

† NASALISATION (na-za-li-za-sion), s. m. Terme de grammaire. Adjonction après la voyelle d'une consonne nasale qui lui donne un son approchant du français *an*, *in*, *on*, *un*.

† NASALISER (na-za-li-zé), v. a. Terme de grammaire. Prononcer avec un son nasal. Nasaliser une voyelle.

— ÉTYM. Nasal.

NASALITÉ (na-za-li-té), s. f. Terme de grammaire. Qualité du son nasal. Pour caractériser les premières [voyelles aspirées], nous avons le terme d'aspiration; et, puisqu'il n'y en a point encore d'établi pour les secondes [voyelles nasales], on me permettra celui de nasalité, D'OLIVET, Pros. franç. III, 6.

— REM. Nasalité n'est dans le Dictionnaire de l'Académie que depuis l'édition de 1835; il est dû à d'Olivet.

— ÉTYM. Nasal.

NASARD (na-zar; le *d* ne se prononce et ne se lie jamais). || 1° Adj. Qui a le caractère du parler par le nez. Lire d'un ton nasard, SAINT-AMANT, dans RICHELET. || 2° S. m. Un des jeux de mutation de l'orgue. C'est un jeu des plus doux, des plus flûtés et des plus agréables de l'orgue, et l'on ne concevrait pas qu'on lui eût donné le nom qu'il porte, si l'on ne considérait pas le rôle qu'il joue dans la composition du cornet dont il est une des parties les plus caractéristiques: on sait que la voix, pour être pure et d'une belle qualité, doit s'échapper en partie par les fosses nasales, et au contraire, qu'elle a un timbre [illegible] lorsqu'elle n'y passe point; c'est donc [illegible] proprement que pour la caractériser dans ce dernier cas, on se sert de l'expression *chanter du nez*. Ce qui se passe à l'égard de la voix, a lieu quant à l'effet produit par le jeu du cornet: si on le joue sans le nasard, il rend un son analogue à celui d'une personne qui chanterait en se pinçant le nez; mais, lorsqu'on l'ajoute, le son prend un autre caractère et [illegible] comme la voix, lorsqu'on lui donne un libre passage par les fosses nasales; il y a donc lieu de croire que c'est par analogie avec ce phénomène qu'on a donné le nom de nasard au jeu de quinte dans la composition du cornet, et non parce qu'il aurait un timbre nasillard, [illegible], Manuel du fact. d'orgue, [illegible], p. 460.

— ÉTYM. Lat. *nasus*, nez.

NASARDE (na-zar-d'), s. f. Chiquenaude sur le nez. [illegible] jeta par [illegible] Qu'il voulait [illegible] des nasardes Au beau [illegible] de [illegible] [illegible], VOIT. Poésies, Œuv. t. II, p. 10[illegible]. Je recevrais vingt nasardes, [illegible], Carmente et [illegible] [illegible], III, 6. Et berné par les [illegible] [illegible] pour [illegible], payé que de nasardes, [illegible] CHAU, Incomm. de la grand. III, 7. Je ne m'accommoderai jamais à cet original-là.... ce qu'il vient de faire mériterait cent nasardes, DESTOUCHES, Tambour nocturne, II, 10. || Fig. et familièrement. Donner une nasarde, des nasardes à quelqu'un, se moquer de lui. Chacun pourra lui [à un auteur] donner sa nasarde, L'appeler buffle et [illegible] achevé, J. B. ROUSS. Ép. I, 1. Votre indig[illegible] mon cher philosophe, est des plus plaisantes; [illegible] vous voir rire au nez des polichinelles, à qui [illegible] donnez tant de nasardes, VOLT. Lett. d'Alemb. 1^{er} [illegible] 1766. || Recevoir, essuyer des nasardes, être [illegible] insulté. Je voudrais bien savoir quel plaisir [illegible] les puissances chrétiennes à recevoir tous les [illegible] des nasardes sur le nez de leurs ambassadeurs [illegible] le divan de Stamboul, VOLT. Lett. Cte de For[illegible] 24 fév. 1769. Il est dur de se déplacer à [illegible] ans; mais il ne l'est pas moins de rester [illegible] pour y essuyer des nasardes, D'ALEMB. Lett. à V[illegible] 30 juin 1765. || Homme à nasardes, homme fait [illegible] être méprisé et moqué impunément. Ils traitent les savants de faquins à nasardes, MOL. Fâch. III, [illegible] Moi, monsieur! — Il me craint.... vous [illegible] plongeon, Petit noble à nasarde enté sur [illegible]geon, REGNARD, le Joueur, III, 11. [illegible] terjection. Et la gloire a crié.... Victoire à [illegible]rine, Nasarde à Mahomet! VOLT. Lett. à Cath. [illegible]

— HIST. XVI^e s. Je veulx qu'ils [illegible] à Plutarque sur mon nez, et qu'ils [illegible] à injurier Seneque en moy, MONT. II, 93.

— ÉTYM. Lat. *nasus*, par l'intermédiaire de *nasard*, qui a rapport au nez.

NASARDÉ, ÉE (na-zar-dé, dée), part. passé de nasarder. Car me devant respect, et l'ayant [illegible] gardé, Le moindre châtiment c'est d'être nasardé, TH. CORN. le Geôlier de soi-même, V, 7.

NASARDER (na-zar-dé), v. a. Donner des nasardes. Je suis là cependant comme un que l'on nasarde, RÉGNIER, Sat. XI. || Fig. et familièrement. Se moquer de quelqu'un avec des marques de [illegible] ....Le ciel affrontant, je nasarde la lune, RÉGNIER, Sat. XI. Car l'Espagnol il nasarda, Tant il est fier [illegible] grand d'Avaux, VOIT. Poés. Œuv. t. II, p. 167. Les cours étrangères sont charmées de nasarder un peu notre ministère, et n'en perdent pas la moindre occasion, DIDER. Mém. t. II, p. 421, dans POU[illegible]

— HIST. XVI^e s. Çà ce nez, que je le nasarde, [illegible] t'apprendre avec deux doigts Porter honneur à [illegible] tu dois, MAROT, Contre Sagon. Cette corde nasarde [a un son nasard], COTGRAVE.

— ÉTYM. Nasarde.

† NASE (na-z'), s. m. Poisson du genre cyp[illegible] trouve dans les grands fleuves de l'Europe mér[illegible] (leuciscus nasus, malacoptérygiens abdomi[illegible]

NASEAU (na-zô), s. m. Orifice externe des narines de l'animal et surtout du cheval. Ce cheval jette par le naseau du côté droit. Les hussards et les Hongrois leur fendent les naseaux [aux chevaux] dans la vue, dit-on, de leur donner plus d'haleine et aussi pour les empêcher de hennir à la guerre, BUFF. Quadrup. t. I, p. 99. De ses naseaux [illegible] il [le cheval] respire la guerre, DELILLE, Géorg. [illegible] ....Ces monstres des mers dont la puissante hal[illegible] Avec un bruit horrible élance en gerbes d'eau L'océan revomi par leurs larges naseaux, ID. Trois règnes, VII. Deux esclaves arrêtaient par le frein un cheval arabe dont les naseaux fumants et les crins épars annonçaient son naturel ardent et la [illegible] que lui inspirait le bruit des vagues, CHA[illegible] D. Abenc. || Fig. et familièrement. Fendeur de naseaux, bravache, fanfaron. Qu'alors qu'[illegible] vaisseaux, il fit le fendeur de naseaux, [illegible]

— HIST. XVI^e s. En ses naseaux lui monta la [illegible] [illegible] de sa [illegible], [illegible] 231. Le feu luy ayant faict fendre la [illegible] à un condamné au bûcher, et descendre par les naseaux. Il l'essuya de ses deux mains liées, et [illegible] au peuple après, D'AUB. Hist. I, 73. Le [illegible] telegrammum du nez, devisant le nez en [illegible] [illegible] PARÉ, IV, 1. Quatre [illegible] fendeurs de naseaux, et mangeurs de charrettes ferrées, Sat. Mén. édit. LABITTE, p. 17.

— ÉTYM. Lat. fictif *nasellus*, diminutif de *nasus*, nez; picard *nasero*.

NASI (na-zi), s. m. Président du sanhédrin chez les Juifs.

† NASICORNE (na-si-kor-n') || 1° Adj. Terme de [illegible] qui a une corne sur le nez. || 2° S. m. [illegible] le [illegible]. || Tortue de mer.

— ÉTYM. Lat. *nasus*, nez, et *cornu*.

† NASIÈRE (na-zié-r'), s. f. Espèce de [illegible] pour guider les bœufs par le nez.

— ÉTYM. Lat. *nasus*, nez.

NASILLARD, ARDE (na-zi-llar, llar-d', ll mouillées, et non na-zi-yar), *adj.* Qui nasille. Plus déchaîné sur ces vierges gémissantes, Il lui fallait leur sermon nasillard, GRESSET, *Ver-Vert*, ch. IV. L'un veut garder le cordeliard, Et l'autre d'un ton nasillard Me psalmodie une prière, SÉNANT. *Mon enterrement.* ‖ *S. m.* et *f.* Un nasillard, une nasillarde, personne qui nasille.

— ÉTYM. *Nasiller.*

† **NASILLARDEMENT** (na-zi-llar-de-man, ll mouillées), *adv.* D'une manière nasillarde.... Sa voix est équivoque, quoiqu'elle soit petit, plus souvent que cassée, Mais quant à la parole, il a grand agrément, Et débite son fait fort nasillardement, [illegible] *D. Bertran de Cigarral*, I, 3.

† **NASILLARDISE** (na-zi-llar-di-z', ll mouillées), *s. f.* Synonyme peu usité de nasillement. Son poil déjà grison et sa nasillardise, TH. CORN. *l'Amour à la mode*, IV, 7.

— ÉTYM. *Nasillard.*

† **NASILLEMENT** (na-zi-lle-man, ll mouillées), *s. m.* Action de nasiller. Oh! très-curieuses, et qui vous feront grand plaisir, répondit Thiriot avec son rire sardonique et son nasillement de capucin, MARMONTEL, *Mém.* IV.

NASILLER (na-zi-llé), ll mouillées, et non na-zi-yé), *v. n.* ‖ 1° Parler du nez. M. de Châlons, qui, en affaires du monde, n'était pas grand clerc, alla nasiller coup sur coup au régent, ST-SIM. 460, 38. ‖ Activement. Quatre-vingt-dix mille cloîtrés qui braillent ou qui nasillent du latin, VOLT. *l'H. aux quarante écus, sur les moines.* ‖ 2° Terme de vénerie. Se dit de l'action du sanglier qui enfonce ses naseaux dans la fange. ‖ Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— HIST. XIVe s. Nazillier des nazilles [se moquer], DU CANGE, *narire*.

— ÉTYM. *Nazille*, ancienne forme de *narine* (voyez NARINE).

NASILLEUR, EUSE (na-zi-lleur, leû-z', ll mouillées, et non na-zi-yeur), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui parle du nez.

— ÉTYM. *Nasiller.*

† **NASILLONNEMENT** (na-zi-llo-ne-man, ll mouillées), *s. m.* Action de nasillonner. Sa secte était nommée celle des trembleurs, dénomination ridicule, mais qu'ils méritaient par les tremblements de corps qu'ils affectaient en prêchant, et par un nasillonnement qui ne fut dans l'Église romaine le partage que d'une espèce de moines appelés capucins, VOLT. *Dict. phil. Église.*

NASILLONNER (na-zi-llo-né, ll mouillées, et non na-zi-yo-né), *v. n.* Diminutif de naziller. ‖ Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

† **NASILLONNEUR, EUSE** (na-zi-llo-neur, neû-z', ll mouillées), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui nasillonne. Ce nasillonneur de Brosses, président, veut être de l'Académie, VOLT. *Lett. d'Argental*, 19 déc. 1770.

† **NASIQUE** (na-zi-k'). ‖ 1° *Adj.* Terme de zoologie. Qui a le nez ou le museau allongé; qui porte une élévation conique sur le front. ‖ 2° *S. f.* Espèce de guenon. ‖ Espèce de couleuvre.

— ÉTYM. Lat. *nasus*, nez.

† **NASITORT** (na-zi-tor), *s. m.* Cresson alénois.

— ÉTYM. Lat. *nasus*, nez, et *tordre*; *nasturtium* a le même sens, ainsi dit parce que, selon Pline, l'odeur ou le goût en monte au nez et le fait détourner.

† **NASO-LOBAIRE** (na-zo-lo-bê-r'), *adj.* Terme d'anatomie. Nerf naso-lobaire, rameau du nerf nasal qui descend sur la face postérieure de l'os du nez et se ramifie dans les téguments du lobe.

† **NASO-OCULAIRE** (na-zo-o-ku-lê-r'), *adj.* Terme d'anatomie. Nerf naso-oculaire, nom donné par Sömmering au nerf nasal.

† **NASO-PALATIN, INE** (na-zo-pa-la-tin, ti-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient au nez et au voile du palais. Ganglion naso-palatin.

† **NASO-PALPÉBRAL, ALE** (na-zo-pal-pé-bral, bra-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Muscle naso-palpébral, le muscle orbiculaire des paupières.

† **NASO-SOURCILIER, ÈRE** (na-zo-sour-si-lié, liè-r'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport au nez et au sourcil.

† **NASO-TRANSVERSAL, ALE** (na-zo-tran-svèr-sal, sa-l'), *adj.* Muscle naso-transversal, muscle impair, placé sur la partie élargie des cartilages des ailes du nez et dilatant les naseaux, en soulevant l'aile interne de chacun d'eux.

† **NASSAT** (na-sa), *s. m.* Jeu d'orgues qui est moitié moins ouvert par le haut que par le bas. On l'appelle aussi quinte couverte.

NASSE (na-s'. Quelques personnes prononcent nâ-s'), *s. f.* ‖ 1° Terme de pêche. Espèce de panier d'osier, de figure oblongue, rond par l'ouverture et terminé en pointe, qui sert à prendre du poisson. Se dit aussi d'une des trois parties principales dont se compose le filet nommé aissaugue. ‖ 2° Terme de chasse. Sorte de filet, rond à son ouverture, terminé en pointe, et soutenu par plusieurs cerceaux allant toujours en diminuant, avec lequel on prend les petits oiseaux. ‖ 3° Fig. Tout moyen par lequel on saisit quelqu'un comme on saisit le poisson. Maintenant que l'hymen me tenait dans la nasse, Il n'était plus saison de songer au Parnasse, SARRASIN, dans LE ROUX, *Dict. comique*. Je prétends l'observer autour de cette place; Le poisson, de lui-même, entre dans notre nasse, REGNARD, *Ménechmes*, III, 13. Il ne songea plus qu'à me faire tomber finement dans la nasse, LE SAGE, *Guzman d'Alfar.* VI, 2. Je sais bien que nous sommes enveloppés des fils imperceptibles d'une nasse qu'on appelle police, DIDER. *Lett. à Volt.* ‖ Familièrement. Être dans la nasse, être dans des embarras dont on ne sait comment se tirer. Les fils se pourraient bien raccommoder avec les pères; et toi, tu demeureras dans la nasse, MOL. *Scapin*, III, 9. ‖ 4° Terme de chimie. Espèce de fourneau. ‖ Terme de métallurgie. Petit berceau pratiqué dans le fond d'un fourneau de fonderie. ‖ 5° Espèces de petits polypes ainsi dits parce qu'ils imitent assez la forme d'une nasse de poisson. ‖ Genre de mollusques gastéropodes pectinibranches, de la famille des purpurifères, ainsi dit de la forme de la coquille.

— HIST. XIIIe s. Quant li paysant virent qu'il estoit en lor nasse, si allerent celle part, *Chr. de Rains*, 219. Blanc poisson qu'on prend as buisons et as nasses, DU CANGE, *anguilla*. C'est li fox [le fou] poisson qui s'en passe Parmi la gorge de la nasse, Qui, quant il s'en vuet retorner, Maugré sien l'estuet sejorner, *la Rose*, 14184. ‖ XIVe s. Quant aux nasses chausses de quoy l'en puet peschier, elles seront faittes telles que l'en y puisse bouter ses trois ou quatre doiz, *Ordonn. des rois*, t. VII, p. 779. ‖ XVIe s. Une nasse d'argent doré, garnie de son couvercle, pesant trente-quatre marcs, DE LABORDE, *Émaux*, p. 403.

— ÉTYM. Berry, *nanse, lance*; génev. *nanse*; wallon, *nèse*; namur. *nase*; du lat. *nassa*.

† **NASSIER** (na-sié), *s. m.* Terme de zoologie. Mollusque qui habite les nasses.

† **NASSONE** (na-so-n'), *s. f.* Terme de pêche. Espèce de nasse avec laquelle on prend des écrevisses, des langoustes, etc.

† **NASTURCE** (na-stur-s'), *s. m.* Genre de plantes de la famille des crucifères. Nasturce officinal, vulgairement cresson, cresson de fontaine, *nasturtium officinale*, Rob. Br.; nasturce amphibie, vulgairement raifort d'eau, *nasturtium amphibium*, Rob. Br.

— ÉTYM. Lat. *nasturtium* (voy. NASITORT).

NATAL, ALE (na-tal, ta-l'), *adj.* Qui a rapport à la naissance. Le jour natal. Et leur pays natal leur imprime un amour Qui partout les rappelle et presse leur retour, CORN. *Toison d'or*, I, 2. Une bise qui prend le nom d'air natal pour ne le point effrayer, SÉV. 17 juil. 1789. Le lieu natal de ma pauvre maman avait encore pour moi un attrait de prédilection, J. J. ROUSS. *Confess.* IX. Vaisseaux heurtant vaisseaux, soldats contre soldats, Épuisant leurs haines natales, GILBERT, *Ode sur la guerre*. Sol natal, DUCIS, *Abufar*, II, 7. C'est l'air natal qui séchera tes larmes, SÉRANO. *Nostalgie*. ‖ Maison natale, se disait, chez quelques religieux, de la maison dans laquelle ils avaient fait leurs vœux. ‖ Fig. Étant sorti [par le péché] de notre eau natale, si je puis parler de la sorte, c'est-à-dire de l'eau du baptême, rentrons dans l'eau de la pénitence, BOSS. *Sermons, Rechutes*, 3.

— REM. Natal n'a point de pluriel masculin, grâce à une bizarrerie de l'usage. Cependant Trévoux parle de jeux nataux que l'on célébrait au jour natal de certains personnages. Pourquoi ne le reprendrait-on pas?

— HIST. XVe s. Quatre fois l'an, c'est à savoir aux quatre nataux (Noël, Pâques, Pentecôte et Toussaint) vous vous devez bien confesser, LOUIS XI, *Nouv.* XXXII. ‖ XVIe s. À la moitié du XVIe siecle, au natal [l'an de la naissance] du livre et de l'auteur, D'AUB. dans BAYLE, art. *Jeanne d'Albret*, *note*. Pour la celebration de son jour natal, MONT. III, 12.

— ÉTYM. Lat. *natalis*, de *natus*, né. *Natal* est le même que *noël* (voy. ce mot); ital. *santo natale*, d'où le nom propre *Natalie*.

† **NATALITÉ** (na-ta-li-té), *s. f.* ‖ 1° Ce qui appartient à la naissance. ‖ 2° Particulièrement, en démographie, rapport des naissances à la population qui les a fournies, dans l'unité de temps, qui est l'année moyenne. La natalité se détermine en divisant le nombre moyen annuel des naissances vivantes par la population moyenne de la même période.

— ÉTYM. *Natal.*

† **NATANT, ANTE** (na-tan, tan-t'), *adj.* Terme de botanique. Qui nage sur l'eau. Feuille natante. ‖ Peu usité; on dit nageant.

— ÉTYM. Lat. *natantem*, nageant.

NATATION (na-ta-sion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* ‖ 1° Genre de locomotion propre aux animaux qui habitent l'eau. Les muscles nécessaires à la natation [chez les canards sauvages], BUFF. *Ois.* t. XVII, p. 201. ‖ 2° L'action de nager, en parlant des hommes. La natation est un exercice salutaire. ‖ L'art de nager.

— ÉTYM. Lat. *natationem*, de *natare*, nager.

† **NATATOIRE** (na-ta-toi-r'), *adj.* Terme didactique. Qui concerne la natation; qui sert à la natation. ‖ Vessie natatoire, vessie dont le gonflement aide certains poissons à s'élever dans l'eau. C'est avec la vessie natatoire du grand esturgeon qu'on prépare l'ichthyocolle appelée vulgairement colle de poisson.

— ÉTYM. Lat. *natatorius*, de *natare*, nager.

† **NATES** (na-tès'), *s. m. pl.* Terme d'anatomie. Nom donné à la paire supérieure des tubercules quadrijumeaux.

— ÉTYM. Lat. *nates*, fesses (voy. NACHE).

† **NATICE** (na-ti-s'), *s. f.* Genre de mollusques gastéropodes pectinibranches.

† **NATICIER** (na-ti-sié), *s. m.* Mollusque qui vit dans les natices.

† **NATICOÏDES** (na-ti-ko-i-d'), *s. m. pl.* Famille de gastéropodes pectinibranches sans siphon ou manteau, dont le genre natice est le type.

NATIF, IVE (na-tif, ti-v'), *adj.* ‖ 1° Qui naît, qui reçoit la naissance, par rapport au lieu où cette naissance est reçue. Natif de Paris. ‖ *S. m.* Nom donné aux habitants originaires d'un pays. La bile du natif de Saint-Malo en fut encore plus exaltée.... VOLT. *Facéties, Diatr. doct. Akakia*. La bourgeoisie de Genève représente exactement le patriciat vénitien; nos natifs et habitants représentent les citadins et le peuple de Venise; nos paysans représentent les sujets de Terre-ferme, J. J. ROUSS. *Contr.* IV, 3. ‖ 2° Se dit des métaux qu'on trouve dans le sein de la terre à l'état de pureté, ou à peu près. Or natif. Fer natif. ‖ 3° Apporté en naissant. Qualité native. Ses yeux, que le feu du sentiment n'anime point encore, ont au moins toute leur sérénité native, J. J. ROUSS. *Ém.* II. ‖ État natif de l'homme, l'homme à l'état sauvage. ‖ Originel. Tout ouvrage étranger perd infiniment de sa couleur native dans une traduction française, avec quelque précision et quelque énergie qu'on en puisse rendre les idées, les images et les sentiments, MERCIER, dans LAVEAUX. ‖ 4° Fig. Qui appartient d'origine à un objet. Sirius luit à nos yeux par sa lumière native; il ne tient rien du soleil, et, s'il se manifeste à nous, c'est par sa propre puissance, BAILLY, *Hist. astron. mod.* t. II, p. 684. ‖ 5° Populairement. Né natif, synonyme de natif. ‖ Né natif est une locution pléonastique, qui est restée, comme du temps de Bouhours, commune et basse, excepté dans la poésie badine, où elle s'emploie quelquefois. Je suis né natif de Ferrare, BEAUMARCH. *Tarare*.

— SYN. NATIF, NÉ. Natif suppose le domicile fixe des parents, au lieu que né suppose seulement la naissance. Celui qui naît dans un endroit par accident, est né dans cet endroit; celui qui y naît parce que son père et sa mère y ont leur séjour, en est natif, LAVEAUX.

— HIST. XIe s. Les naifs [serfs natifs] qui departent de lur terre, *Lois de Guill.* 33. ‖ XIIIe s. [Énée] fuitis du biau pais De Troie, dont il fu naïs, *la Rose*, 13384. ‖ XVe s. En la ville de Valenciennes dont je suis natif, FROISS. II, III, 12. Regrettant la doulceur nayve du naturel pays, qui toujours demeure emprainte ou courage, AL. CHART. *Espér.* ou *consolation des trois vertus*. Il fut natif en tant mauvaise constellation, que toute chevalerie deffaudra en son temps, *Perceforest*, t. IV, f° 60.

— ÉTYM. Provenç. *natiu, nadiu*; esp. et ital. *nativo*; du lat. *nativus*, de *natus*, né. *Naïf* est la forme ancienne de *natif*.

NATION (na-sion; en vers, de trois syllabes), *s. f.* ‖ 1° Réunion d'hommes habitant un même territoire, soumis ou non à un même gouvernement, ayant depuis longtemps des intérêts assez communs pour qu'on les regarde comme appartenant à la même race. Auguste journée où deux fières nations, l'espagnole et la française, longtemps ennemies et alors réconciliées par Marie-Thérèse, s'avancent sur leurs confins, leurs rois à leur tête, non plus pour se combattre, mais pour s'embrasser, BOSS.

[illegible] *Thér.* Dieu a préparé dans son conseil éternel les premières familles qui sont la source des nations, et, dans toutes les nations, les qualités dominantes qui devaient en faire la fortune; il a aussi ordonné dans les nations les familles particulières dont elles sont composées, mais principalement celles qui devaient gouverner ces nations, et, en particulier, dans ces familles, tous les hommes par lesquels elles devaient ou s'élever, ou se soutenir, ou s'abattre, ID. *ib.* Alger, tu disais dans ton cœur avare : les nations sont ma proie, ID. *ib.* Quand on regarde la facilité incroyable avec laquelle la religion a été renversée ou rétablie par Henri, par Marie et par Élisabeth, on ne trouve ni la nation si rebelle, ni ses parlements si fiers et si factieux, ID. *Reine d'Anglet.* La France, seule nation de l'univers qui depuis douze siècles presque accomplis n'a jamais vu sur le trône que des princes enfants de l'Église, ID. *ib.* Les rois d'Angleterre qui ont régné depuis tant de siècles sur une des plus belliqueuses nations de l'univers, plus encore par leur courage que par l'autorité de leur sceptre, ID. *Duch. d'Orl.* Si elle eut de la joie de régner sur une grande nation, ID. *Reine d'Angl.* Ceux qui sont instruits des affaires, étant obligés d'avouer que le roi [Charles Ier d'Angleterre] n'avait point donné d'ouverture ni de prétexte aux excès sacriléges dont nous abhorrons la mémoire, en accusent la fierté indomptable de la nation, ID. *ib.* Vous serez de sa vue [de Mardochée] affranchi dans dix jours; La nation entière est promise aux vautours, RAC. *Esth.* II, 1. Le czar acheta le cabinet [d'anatomie de Ruysch], et l'envoya à Pétersbourg, présent des plus utiles qu'il pût faire à la Moscovie, qui se trouvait tout d'un coup et sans peine en possession de ce qui avait coûté tant de travaux à un des plus habiles hommes des nations savantes, FONTEN. *Ruysch.* Sous les deux premières races, on assembla souvent la nation, c'est-à-dire les seigneurs et les évêques; il n'était point encore question des communes, MONTESQ. *Esp.* XXVIII, 9. Comme les nations destructives font des maux qui durent plus qu'elles, il y a des nations industrieuses qui font des biens qui ne finissent pas même avec elles, ID. *ib.* XVIII, 7. Je suis sévère pour les nations, répondit Oswald : je crois toujours qu'elles méritent leur sort, quel qu'il soit, STAEL, *Corinne*, IV, 2. Les nations, reines par nos conquêtes, Ceignaient de fleurs le front de nos soldats, BÉRANGER, *Vieux sergent.* || La grande nation, nom donné d'abord à la France républicaine, et dont l'empereur Napoléon Ier se servit pour désigner après ses victoires la nation française. La grande nation à vaincre accoutumée, M. J. CHÉNIER, *la Mort du général Hoche*, 1798. Depuis dix ans, leurs routes [des départements de l'Est] étaient couvertes de voyageurs de tous les pays, qui venaient admirer la grande nation, sa capitale chaque jour embellie, les chefs-d'œuvre de tous les arts et de tous les siècles que la victoire y avait rassemblés, SÉGUR, *Hist. de Nap.* III, 1. || Une nation de soldats, une nation dont tous les hommes sont ou soldats, ou propres à la guerre. Une nation de soldats va combattre contre des peuples qui ne sont que citoyens, MONTESQ. *Rom.* V. || 2° Tous ceux d'une même nation qui vivent en pays étranger. Aucun ne pourra se dire consul de la nation française dans les pays étrangers sans avoir [illegible] de nous.... [illegible] au nom de la nation, aucunes [illegible] des Turcs, Mores, Juifs ou autres, [illegible], août 1681. || 3° Il se dit, dans le langage des [illegible] [illegible]. La nation des [illegible], Non plus que celle [illegible] LA FONT. *Fabl.* [illegible] || 4° Dans le langage de l'Écriture, les [illegible] les nations. [illegible] || 5° Fig. [illegible] ...la nation dévote? BOIL. *Sat.* X. Je savais que la nation [illegible]

nouvellistes, MONTESQ. *Lett. pers.* 130. Henri VIII, voulant réformer l'Église d'Angleterre, détruisit les moines, nation paresseuse elle-même et qui entretenait la paresse des autres, ID. *Esp.* XXIII, 29. || 6° Dans l'ancienne université de Paris, nom donné à certaines provinces qui la composaient. L'université était formée de quatre nations, qui avaient leurs titres particuliers : l'honorable nation de France, la fidèle nation de Picardie, la vénérable nation de Normandie, la constante nation de Germanie ; c'étaient les procureurs de ces nations, avec les doyens des trois facultés supérieures, qui formaient le tribunal du recteur. || 7° L'ordre de Malte était également divisé par nations, qu'on désignait plus communément sous le nom de langues. || 8° Collége des quatre nations, collége fondé par Mazarin, pour recevoir les élèves appartenant aux provinces espagnoles, italiennes, allemandes et flamandes nouvellement réunies à la France.

— SYN. NATION, PEUPLE. Dans le sens étymologique, nation marque un rapport commun de naissance, d'origine, et peuple un rapport de nombre et d'ensemble. De là résulte que l'usage considère surtout nation comme représentant le corps des habitants d'un même pays, et peuple comme représentant ce même corps dans ses rapports politiques. Mais l'usage confond souvent ces deux mots ; et, sous la constitution de 1791, on avait adopté la formule : la nation, la loi, le roi.

— HIST. XIIIe s. En tel cas deit un homme estre creus de l'essoine de celui qui par lui l'a contremandé, de quelque nassion que il seit, *Ass. de Jér.* 98. || XVe s. Là fut fait un cri et un ban de par le roi.... que tantost toutes manieres de gens qui n'estoient de la nation de Londres.... partissent, FROISS. II, II, 116. Les marchands d'estrange pays, qui ont accoustumé, depuis si longtemps qu'il n'est memoire du contraire, de communiquer et marchander en la ville de Bruges, lesquels on appelloit les nations, MATHIEU DE COUCY, *Hist. de Charles VII*, p. 628, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *natio, naision*; espagn. *nacion*; portug. *nação*; ital. *nazione*; du lat. *nationem*, qui vient de *natus*, né. *Nation* dans l'ancienne langue signifiait aussi, comme en latin, naissance, nature.

NATIONAL, ALE (na-sio-nal, na-l' ; en vers, de quatre syllabes), *adj.* || 1° Qui concerne la nation, qui est de la nation. L'honneur national. Fête nationale. Les intérêts nationaux. Laine fine nationale peignée, *Tabl. ann. aux lett. pat. du 1er mars 1781, Rouen.* Un plomb ou empreinte.... portant d'un côté ces mots, étoffes nationales ; et de l'autre, le millésime, *Lett. patent.* 19 mars 1781, art. 2. || Troupes nationales, voy. TROUPE. || Assemblée nationale, nom que prirent, lors de la première révolution, les états généraux, et qui fut donné à l'assemblée constituante de la république de 1848. On cherchait un nom à cette assemblée [la Constituante de 1789], qui n'était encore qu'un fantôme; Sieyès proposa de l'appeler l'Assemblée nationale, QUINET, *la Révolut.* liv. II, ch. 2. || Les haines nationales, les haines qui sont entre nations. || Garde nationale, voy. GARDE 1, n° 12. || Garde national, voy. GARDE 2, n° 3. || Bien national, biens nationaux, propriétés foncières confisquées pendant la révolution et vendues au profit de la nation. || 2° Concile national, assemblée des évêques de toutes les métropoles d'une nation. Cardinaux nationaux, ceux qui sont attachés à une couronne non-seulement par la naissance, mais aussi par quelque autre engagement. || 3° *S. m. pl.* Les nationaux, la totalité de ceux qui composent une nation ; par opposition à étrangers, ceux qui appartiennent aux autres nations. Cet établissement n'est peut-être pas assez connu des étrangers et même des nationaux. Une cavalerie, dont la discipline et les armes étaient préférables à celles des nationaux.

— HIST. XVIe s. La justice en soy, naturelle et universelle, est autrement reglée, et plus noblement, que n'est cette autre justice, speciale, nationale, contrainte au besoing de nos polices, MONT. III, 266.

— ÉTYM. *Nation.*

NATIONALEMENT (na-sio-na-le-man ; en vers, de six syllabes), *adv.* D'une manière nationale. || Par ordre de la nation. Les biens des émigrés vendus nationalement.

— ÉTYM. *National*, et le suffixe *ment.*

† **NATIONALISER** (na-sio-na-li-zé), *v. a.* || 1° Néologisme. Rendre national, faire adopter par une nation. || 2° Se nationaliser, *v. réfl.* Prendre les mœurs d'une nation. || En parlant des choses, passer dans les mœurs d'un peuple.

— ÉTYM. *National.*

NATIONALITÉ (na-sio-na-li-té, en vers, de six syllabes), *s. f.* || 1° Qualité de ce qui est national. On a contesté la nationalité de Benjamin Constant. La nationalité polonaise. La nationalité d'un peuple survit souvent à son indépendance. || Terme de marine. Constatation de l'origine d'un navire, établie par la légalité de son armement. || 2° Par extension, les réunions d'hommes qui ont même nationalité. La main de Napoléon n'y put rien; il avait soumis les nationalités, les nationalités l'engloutissaient, LAMARTINE, dans le *Dict. de* DOCHEZ. || Le principe des nationalités, principe d'après lequel des portions d'une race d'hommes tendent à se constituer en un seul corps politique. C'est le principe des nationalités qui transforme aujourd'hui l'Allemagne.

— REM. Nationalité n'est dans le Dictionnaire de l'Académie que depuis l'édition de 1835 : il fut admis vers 1823 dans Boiste avec cette citation : Les Français n'ont point de nationalité, BONAPARTE. Il est à croire qu'en cet exemple le mot est employé comme synonyme de race.

— ÉTYM. *National.*

† **NATIVEMENT** (na-ti-ve-man), *adv.* D'une façon native. Suivant certains métaphysiciens, l'âme possède nativement les idées nécessaires.

† **NATIVITAIRE** (na-ti-vi-tê-r'), *s. m.* Membre d'une secte arienne qui pensait que le Verbe avait pris naissance et n'était pas éternel.

— ÉTYM. Voy. NATIVITÉ.

NATIVITÉ (na-ti-vi-té), *s. f.* || 1° Époque de la naissance. L'ingrate, pour le jour de sa nativité, Joignait aux fleurs de sa beauté Les trésors des jardins et des vertes campagnes, LA FONT. *Fabl.* XII, 26. || Peu usité aujourd'hui en cette acception. || 2° En un sens restreint, naissance de Jésus-Christ, de la Vierge et de quelques saints. C'est donc ici, mes chers auditeurs, qui, par sa sainte nativité et par toutes les circonstances qui l'accompagnent, nous procure aujourd'hui la paix avec Dieu, BOURDAL. *Nativité de Jésus-Christ*, 1er *avent*, p. 230. [illegible] tableaux Homère et Virgile ne nous auraient-ils pas laissés de la nativité d'un Dieu dans une crèche? CHATEAUB. *Génie*, I, I, 6. || Absolument. La naissance de Jésus-Christ, la fête de Noël. || An de la nativité, se dit d'une manière de compter les années en commençant au 25 décembre. || Une nativité, tableau représentant la naissance de Jésus-Christ. Qui n'a cent fois admiré les nativités, les vierges et l'enfant, les fuites dans le désert? CHATEAUB. *Génie*, III, I, 4. || 3° Terme d'astrologie. Disposition du ciel, des astres, au moment de la naissance de quelqu'un. || Thème de nativité, un horoscope dressé à l'heure de la naissance, par les règles de l'astrologie.

— HIST. XIIe s. L'em [l'on] les menat à grant force, el jor de la nativité le rei, as sacrefises, *Machab.* II, 6. Venu sunt al quint jur de la nativité.... En l'endemain que furent innocent decolé, *Th. le mart.* 137. || XIIIe s. Et out la gent de cette contrée une telle coustume que, sitost comme uns enfes est nes, ilz escripvent le jour, l'eure, et quelle planette et soubz quel signe il est nez, si que chascuns d'eulz scet le jour de sa nativité, MARC POL, p. 502. || XIVe s. Jaçoit ce qu'il soit enclin selon sa constellacion de sa nativité à aucun vice.... *le Songe du vergier*, I, 56. Estre justes, estre attrempés, estre fers [ferme], et autres choses semblables, nous les avon de nostre nativité, ORESME, *Eth.* 189. || XVe s. Et ceux qui n'estoient pas gentilz hommes de nativité, FROISS. III, IV, 27.

— ÉTYM. Provenç. *nativitat*; esp. *natividad*; ital. *natività*; du lat. *nativitatem*, de *nativus*, natif.

† **NATRIUM** (na-tri-om'), *s. m.* Terme de chimie. Ancien nom du sodium.

— ÉTYM. Voy. NATRON.

† **NATROMÈTRE** (na-tro-mè-tr'), *s. m.* Terme de chimie. Instrument destiné à mesurer la quantité de soude contenue dans la soude de commerce.

— ÉTYM. *Natron*, [illegible] et *mètre*, mesure.

NATRON (na-tron) ou **NATRUM** (na-trom'), *s. m.* Carbonate de soude cristallisé, que certaines eaux contenant de la soude carbonatée en dissolution laissent déposer en s'évaporant ; on le trouve en grande quantité en Égypte et en Hongrie. Les circonstances qui sont nécessaires à la formation du natron sont : 1° un calcaire qui contient beaucoup de carbonate de chaux, 2° l'humidité, 3° la présence du muriate de soude, [illegible], *Instit. Mémoires* t. III, p. 70. Les sources alcalines qui alimentent les lacs et les terrains à natron communiquent avec la mer, [illegible], *Acad. des sc. Comptes rend.* t. [illegible], p. 200.

— ÉTYM. Arabe, *nathroun*, nom du carbonate de soude natif.

NATTE (na-t'), *s. f.* || 1° Tissu de paille ou de

-sée fait de trois brins ou cordons entrelacés et servant à couvrir les planchers ou à revêtir les murailles des chambres. Le pain et l'eau pour se nourrir, le sac et le cilice pour se vêtir, une simple natte ou la terre nue pour se reposer, BOURDAL. *Pensées*, t. I, p. 346. Aussi bons politiques que les Romains, ils [les Iroquois] avaient adopté quelques-uns de ces peuples vaincus, et leur avaient, pour ainsi dire, donné sur leur natte le droit de bourgeoisie iroquoise, BOUGAINVILLE, *Instit. Mém. scienc. mor. et pol.* t. III, p. 328. On feint [pour échapper au pacha] d'être mourant sur sa natte, ou l'on fuit dans la montagne, CHATEAUBR. *Itin.* 6ᵉ part. || 2ᵉ Fil, soie, etc. tressés en natte. Une natte d'or et d'argent. || Natte de cheveux, cheveux tressés en natte. Isménie, qui, durant ce temps, contemplait les deux plus longues nattes et les plus beaux cheveux du monde, GENLIS, *Adèle et Théod.* t. III, p. 348, dans POUGENS. || Natte à trois, à quatre, à cinq, à six, etc. natte à trois brins, à quatre brins, à cinq brins, à six brins, etc. Se dit des cheveux surtout. || 3ᵉ Terme de conchyliologie. Natte d'Italie, variété de cône lustre. || Natte de jonc, espèce de telline, la telline vierge et quelquefois la Vénus écrite. || Natte de jonc sans tache, autre espèce de telline. || 4ᵉ Bois de nattes, voy. NATTIER.

— HIST. XIᵉ s. Sos le degret, où il gist sur sa nate, Illuec paist l'um [on le nourrit] del relef de la table, *St Alexis*, I. || XIIIᵉ s. Le soudanc venoit touz jours jouer aus eschez sus les nates qui estoient au piez de son lit, JOINV. 213.

— ÉTYM. Ital. *matta*; du lat. *matta*, par changement d'*m* en *n*, comme dans *nappe*, de *mappa*, *nèfle*, de *mespilus*, etc.

NATTÉ, ÉE (na-té, tée), *part. passé* de natter. Garni de nattes. Murailles nattées. || Tressé en natte. Cheveux nattés. || Terme de zoologie. Se dit d'une surface qui est marquée de lignes obliques entrecroisées. || Terme de pêche. Morue nattée, morue qui a été endommagée par les nattes sur lesquelles on établit les piles.

NATTER (na-té), *v. a.* || 1ᵉ Revêtir de nattes. Natter un mur, un plancher ; ce qui se faisait avant que les tapisseries fussent communes. || 2ᵉ Tresser en natte. Natter de la soie, les crins d'un cheval. C'est la méthode de nos élégants ; ils nattent et retroussent leurs cheveux, comme une petite maîtresse, CARACCIOLI, *Lett. récréat. et mor.* t. II, p. 129, dans POUGENS. || 3ᵉ Se natter, *v. réfl.* Être tressé en natte. Ces cheveux se nattent facilement.

— HIST. XVᵉ s. Il estoit plus aise que ceux qui ont leurs belles chambres verrées, nattées et pavées, LOUIS XI, *Nouv.* LVII.

— ÉTYM. *Natte.*

NATTIER (na-tié; l'r ne se lie jamais; au pluriel, l's se lie : des na-tié-z habiles), *s. m.* || 1ᵉ Celui qui fait et vend de la natte, des nattes. || 2ᵉ Un des noms vulgaires de l'imbricaire à gros fruits (sapotées), dite aussi bois de nattes et bardottier.

— ÉTYM. *Natte.*

† NATU-MAJORITÉ (na-tu-ma-jo-ri-té), *s. f.* Qualité d'aîné. Junius Gallion qu'il [Sénèque, frère cadet] appelait son maître; un titre accordé soit à la reconnaissance.... soit à la simple natu-majorité, si souvent représentative de l'autorité paternelle, DIDER. *Claude et Nér.* I, 7.

— ÉTYM. Lat. *natu*, supin de *nasci*, naître, et *majorité*.

NATURALIBUS (IN) (in'-na-tu-ra-li-bus'), *loc. adv.* Dans l'état de nudité. Voudrais-tu voir mon maître in naturalibus? REGNARD, *le Joueur*, I, 3. || On dit quelquefois : in puris naturalibus.

— ÉTYM. Lat. *in*, dans, *naturalibus*, les choses naturelles.

NATURALISATION (na-tu-ra-li-za-sion ; en vers, de sept syllabes), *s. f.* || 1ᵉ Action de naturaliser. Obtenir des lettres de naturalisation. || Effet des lettres de naturalisation. || 2ᵉ Action de naturaliser une race d'animaux dans un pays où cette race est étrangère. || Naturalisation d'une plante, état d'une plante qui, importée d'une autre flore, vit à elle seule comme dans une nouvelle patrie, et devient sauvage sans être étouffée par les plantes indigènes. Le robinier faux acacia est un exemple de naturalisation végétale. || 3ᵉ Fig. Action de transporter un mot, une phrase d'une langue dans une autre.

— SYN. NATURALISATION, ACCLIMATATION. La naturalisation diffère de l'acclimatation, en ce que celle-ci, se rapportant aux individus, leur permet de vivre dans le nouveau climat sans leur permettre de s'y reproduire d'une manière régulière et naturelle, tandis que la naturalisation est toujours accompagnée de la faculté de se reproduire régulièrement.

— ÉTYM. *Naturaliser.*

NATURALISÉ, ÉE (na-tu-ra-li-zé, zée), *part. passé* de naturaliser. Qui a reçu des lettres de naturalisation. Un Allemand naturalisé Français. || Fig. Dans les monarchies la politesse est naturalisée à la cour, MONTESQ. *Esp.* IV, 2. Dans la partie du monde où le despotisme est naturalisé, qui est l'Asie, ID. *ib.* V, 14.

NATURALISER (na-tu-ra-li-zé), *v. a.* || 1ᵉ Accorder à un étranger les droits dont jouissent les naturels du pays. Rome, épuisée par tant de guerres civiles et étrangères, se fit tant de nouveaux citoyens, qu'à peine pouvait-elle se reconnaître parmi tant d'étrangers qu'elle avait naturalisés, BOSS. *Hist.* III, 7. || Fig. C'est pour l'amour de ses enfants [les pauvres] qu'il [Dieu] permet l'entrée à ces étrangers [les riches]; voyez le miracle de la pauvreté! oui, les riches étaient étrangers; mais le service des pauvres les naturalise, et leur sert à expier la contagion qu'ils contractent parmi leurs richesses, BOSS. *Sermons*, *Septuag.* 2. || 2ᵉ En parlant des animaux et des plantes, procurer la naturalisation. Nous sommes très-portés à croire qu'on pourrait naturaliser cette espèce [le paca] en France; et, comme la chair en est très-bonne à manger et que l'animal est peu difficile à nourrir, ce serait une acquisition utile, BUFF. *Quadrup.* t. IX, p. 17. Des mémoires sur la culture des plantes qu'il a tenté avec succès de naturaliser en France, CONDORCET, *Duhamel.* || 3ᵉ Fig. Introduire dans un pays et y faire prospérer...... en parlant des sciences, des arts, des inventions, des choses d'esprit et des choses morales. Est-ce une mode étrangère apportée de dehors, qui depuis peu a été naturalisée en ce royaume? BALZ. *Remarque sur les deux sonnets*, 10ᵉ chap. || 4ᵉ Fig. Naturaliser un mot, une tournure, faire adopter dans une langue un mot, une tournure qui appartiennent à une autre. || 5ᵉ Se naturaliser, *v. réfl.* Recevoir des lettres de naturalisation. Ces étrangers se sont naturalisés en France. || Fig. Ce qu'elle [l'Église] appréhende le plus, c'est que ses enfants s'y naturalisent [sur la terre], et qu'ils ne fassent leur principal établissement où ils ne doivent avoir qu'un lieu de passage, BOSS. *Panég. St Thomas de Cantorb.* 1. || 6ᵉ Il se dit des animaux et des plantes. Ces plantes se sont naturalisées facilement. || Fig. Et qu'est-ce, à votre avis.... d'avoir arraché des erreurs, qui avaient pris racine dans les esprits, qui s'étaient naturalisées avec eux? BALZ. 1ᵉʳ *disc.* Tant il est vrai que, la lumière de Dieu étant une fois éteinte...., tous les crimes l'un après l'autre se naturalisent, pour ainsi parler, dans notre cœur! BOSS. 2ᵉ *sermon, Circoncision*, 2. || 7ᵉ Fig. Se naturaliser, se dit des personnes qui contractent certaines habitudes ou dispositions. Quand il se sera, pour ainsi dire, vendu au péché, asservi au péché, naturalisé avec le péché, BOURDAL. *Pensées*, t. III, p. 79. Saurez-vous.... vous naturaliser avec le sérieux de vos occupations.... et parvenir jusqu'à vous faire un délassement même de vos fatigues? MASS. *Confér. Ambit. des clercs.*

— HIST. XVIᵉ s. Estant le marquis fait et naturalisé françois par cette alliance, CARLOIX, I, 26. Les poulailles d'inde appellées meleagrides sont les plus cogneues, naturalisées en ce royaume depuis quelque temps, O. DE SERRES, 346. Si j'estois du mestier, je naturaliserois [rendrais naturel] l'art autant comme ils artialisent la nature, MONT. III, 366.

— ÉTYM. Lat. *naturalis*, naturel.

NATURALISME (na-tu-ra-li-sm'), *s. m.* || 1ᵉ Terme didactique. Qualité de ce qui est produit par une cause naturelle. Le naturalisme des convulsions de Saint-Médard. Phénix, sirènes, sphinx sont de notre domaine; Ce naturalisme menteur Sied bien dans une fable, LAMOTTE, *Fabl.* II, 14. || 2ᵉ Système de ceux qui attribuent tout à la nature comme premier principe. || 3ᵉ Religion de la nature. Musulmans, quel culte embrasseriez-vous si vous abjuriez Mahomet? le naturalisme, DIDER. *Suffis. de la rel. nat.* nᵒ 9.

— ÉTYM. *Naturel*, par le latin *naturalis*.

NATURALISTE (na-tu-ra-li-st'), *s. m.* || 1ᵉ Celui qui s'occupe spécialement de l'étude des productions de la nature. Il était bon naturaliste, *le Songe, Stance de* 1616. Plus d'un naturaliste a cru Que les esprits nitreux d'un ferment prétendu Faisaient croître le Nil.... LA FONT. *Quinquina*, II. Il est aisé, je l'avoue, d'aller ramassant des sables et des pierres, d'en remplir ses poches et son cabinet, et de se donner avec cela des airs d'un naturaliste, J. J. ROUSS. *Promen.* 7. Le naturaliste philosophe doit surtout insister sur les exceptions aux règles qu'on estime générales, BONNET, *Contempl. nat.* Œuvr. t. VIII, p. 197, dans POUGENS. La vraie philosophie des naturalistes est de bien observer la nature, DAUBENTON, *Instit. Mém. scienc.* t. I, p. 359. || 2ᵉ Abusivement. Homme qui empaille des animaux et qui vend des objets d'histoire naturelle. || 3ᵉ Celui qui adopte les principes du naturalisme, qui ne reconnaît que la puissance de la nature. On donne le nom de naturalistes à ceux qui n'admettent point de Dieu, mais qui croient qu'il n'y a qu'une substance matérielle revêtue de diverses qualités, DIDER. *Opin. des anc. philos.* (*naturalistes*).

— HIST. XVIᵉ s. Les naturalistes, epicuriens et atheistes, qui sont sans Dieu, PARÉ, *Animaux*, 22.

— ÉTYM. *Natural* ou *naturel*, représentant le latin *naturalis*, et la finale *iste* signifiant qui s'adonne à, qui s'occupe de.

NATURALITÉ (na-tu-ra-li-té), *s. f.* || 1ᵉ Terme didactique. L'état naturel ou spontané, par rapport à l'état civilisé ou réfléchi. L'esprit humain, dans sa naturalité, aime les formes symboliques. || 2ᵉ État de celui qui est naturel d'un pays, ou qui s'y est fait naturaliser. || Droit de naturalité, le droit dont jouissent les habitants naturels d'un pays à l'exclusion des étrangers. || Lettres de naturalité, les lettres par lesquelles le gouvernement accorde le droit de naturalité aux étrangers. Ce sont mes vraies lettres de naturalité, et de barbare me voici devenu citoyen romain, BALZ. liv. V, lett. 2. M. Colbert n'avait pas moins de chaleur que le pape et Bologne à leur disputer M. Cassini, et enfin il eut le plaisir de vaincre et de lui faire expédier des lettres de naturalité en 1673, FONTEN. *Cassini.* Il [Louis XI] offrit des lettres de naturalité, avec des exemptions et des priviléges, aux étrangers qui viendraient s'établir pour travailler aux mines qu'on devait ouvrir en Dauphiné et en Roussillon, DUCLOS, *Œuv.* t. II, p. 296. || On dit aujourd'hui lettres de naturalisation.

— HIST. XIVᵉ s. Melancolie non vraie, qui ne remaint [reste] pas sous sa naturalité, H. DE MONDEVILLE, fᵒ 97, *verso*. || XVIᵉ s. Nul, en ce royaume, s'il n'est natif, ou s'il n'a lettres de naturalité.... P. PITHOU, 39.

— ÉTYM. Lat. *naturalitatem*, de *naturalis*, naturel.

† NATURANT, ANTE (na-tu-ran, ran-t'), *adj.* Terme de la philosophie de Spinosa. Nature naturante, la nature considérée à l'état actif. Les expressions nature naturée et nature naturante sont si heureuses et si énergiques qu'il eût été dommage que Spinosa ne les eût pas employées, CONDILLAC, *Traité des syst.* ch. 10.

NATURE (na-tu-r'), *s. f.* || 1ᵉ Ensemble de tous les êtres qui composent l'univers. || 2ᵉ Ordre établi dans l'univers, ou système des lois qui président à l'existence des choses et à la succession des êtres. || 3ᵉ Sorte de personnification de l'ensemble des lois naturelles, puissance des choses naturelles, force active qui établit et conserve l'ordre naturel. || 4ᵉ Dans un sens très-lâche, l'ensemble des choses qui sont sous les yeux, sous la main de l'homme. || 5ᵉ Ce qui constitue tout être en général, soit incréé, soit créé. || 6ᵉ L'essence, les attributs, la condition propre d'un être ou d'une chose. || 7ᵉ La nature des choses, en général, la nécessité qui résulte de la constitution des choses. || 8ᵉ Ensemble des propriétés qu'un être vivant tient de sa naissance, de son organisation, de sa conformation primitive, par opposition à celles qu'il peut devoir à l'art. || 9ᵉ Il se dit, par extension, de ce qui est comparé à une espèce d'être vivant. || 10ᵉ Nature humaine. || 11ᵉ La condition de l'homme telle qu'on la suppose antérieurement à toute civilisation. || 12ᵉ Ce qui appartient d'origine à l'être humain, par opposition à coutume. || 13ᵉ En théologie, l'état naturel de l'homme, par opposition à l'état de grâce. || 14ᵉ La constitution du corps vivant, le principe qui le soutient. || 15ᵉ La complexion, le tempérament de chaque individu. || 16ᵉ L'ensemble des sentiments innés. || 17ᵉ Une certaine disposition ou inclination de l'âme. || 18ᵉ L'ensemble des affections du sang, de la famille. || 19ᵉ Sorte, espèce. || 20ᵉ Nature se dit des opérations, des productions de la nature, par opposition à celles de l'art. || 21ᵉ La nature soit physique, soit morale, considérée comme modèle des arts d'imitation. || 22ᵉ Particulièrement, en peinture et en sculpture, l'objet réel qu'on se propose de représenter. || 23ᵉ Les parties qui servent à la génération. || 24ᵉ État matériel de certaines choses, par opposition à l'argent qu'elles peuvent valoir. || 25ᵉ En métallurgie, prendre nature. || 26ᵉ La

rustique, chanter par nature. || 27° Bœufs de nature. || 28° En cuisine, [illegible], côtelette nature. || 29° [illegible] || [illegible]

1° Ensemble de tous les êtres qui composent l'univers. Au lieu de cette [illegible] spéculative qu'on enseigne dans les écoles, on en peut trouver une pratique, par laquelle, connaissant la force et les actions du feu, de l'eau, de l'air, des astres, des cieux et de tous les autres corps qui nous environnent aussi distinctement que nous connaissons les divers métiers de nos artisans, nous les pourrions employer en même façon à tous les usages auxquels ils sont propres, et ainsi nous rendre comme maîtres et possesseurs de la nature, DESC. *Méth.* VI, 2. Que l'homme contemple la nature entière dans sa haute et pleine majesté.... que la terre lui apparaisse comme un point.... si notre vue s'arrête là, que l'imagination passe outre : elle se lassera plutôt de concevoir que la nature de fournir; tout ce monde visible n'est qu'un trait imperceptible dans l'ample sein de la nature, PASC. *Pens.* I, 1, éd. HAVET. Qu'est-ce que l'homme dans la nature? un néant à l'égard de l'infini, un tout à l'égard du néant; un milieu entre rien et tout, ID. *ib.* I, 1. Je regarde de toutes parts, et ne vois partout qu'obscurité; la nature ne m'offre rien qui ne soit matière de doute et d'inquiétude, ID. *ib.* XIV, 2. Non-seulement parce que je ne me sentirais pas assez fort pour trouver dans la nature de quoi convaincre des athées endurcis, mais encore parce que cette connaissance, sans Jésus-Christ, est inutile et stérile, ID. *ib.* X, 5. C'est une chose étrange qu'ils [les hommes] aient voulu comprendre les principes des choses, et de là arriver jusqu'à connaître tout par une présomption aussi infinie que leur objet; car il est sans doute qu'on ne peut former ce dessein sans une présomption ou sans une capacité infinie comme la nature, ID. *ib.* I, 1. Il savait parler à chacun selon ses talents.... aux voyageurs curieux de ce qu'ils avaient découvert ou dans la nature, ou dans le gouvernement, ou dans le commerce, BOSS. *Louis de Bourbon.* Multipliez vos jours, comme les cerfs et les corbeaux, que la fable ou l'histoire de la nature fait vivre durant tant de siècles, ID. *Sermons, Mort,* 1. L'homme de la nature est le chef et le roi, BOIL. *Sat.* VIII. Votre nature n'est qu'un mot inventé pour signifier l'universalité des choses, VOLT. *Dialog.* XXIX, 2. La nature est le trône extérieur de la magnificence divine, BUFF. *Quadrup.* t. IV, p. 12. Virgile en de riants vallons A célébré l'agriculture; Vous, l'abbé, c'est dans les salons Que vous observez la nature, M. J. CHÉNIER, *Épître à Delille.* On ne rencontre point le nom de ses ancêtres [de l'homme sauvage d'Amérique] dans les fastes des empires; les [illegible] de ses aïeux sont de vieux chênes [illegible]; monuments de la nature et non de l'histoire, les tombeaux de ses pères s'élèvent inconnus dans des forêts ignorées, CHATEAUBR. *Itin.* 2° part. Ah! c'est là qu'entouré d'un rempart de verdure, D'un horizon borné qui suffit à mes vœux, J'aime à fixer mes pas, et, seul dans la nature, A n'entendre que l'onde, à ne voir que les cieux, LAMART. *Méd.* I, 6. Mais la nature est là qui t'invite et qui t'aime; Plonge-toi dans son sein qu'elle t'ouvre toujours; Quand tout change pour toi, la nature est la même, Et le même soleil se lève sur tes jours, ID. *ib.* I, 6. Dieu, pour le concevoir, a fait [illegible]; Sous la nature enfin découvre son auteur, ID. *ib.* I, 6. L'impassible nature a déjà tout repris, V. HUGO, *Rayons et ombres,* XXXIV. || Il n'y a rien de meilleur, de plus mauvais, de plus beau, de plus laid dans la nature, dans toute la nature, se dit d'une personne très-bonne, très-mauvaise, etc. || La nature [illegible], l'ensemble des substances qui n'ont ni organisation ni vie. || La nature végétale, l'ensemble des végétaux. Tout ce que vous voyez, c'est la nature végétale et inanimée; et, quoi qu'on puisse faire, elle laisse toujours une idée de [illegible], I, 2, BOSS. *Hist.* IV, 11. || La nature [illegible]. || Système de la nature, [illegible] de Linné, où [illegible], végétaux et [illegible] || Le [illegible] de la nature de [illegible] || Il y avait là [dans le système] [illegible] je suis forcé de dire que je n'en trouve aucune dans le Système de la nature, VOLT. *Dict. philos. Dieu,* 4. || 2° Ordre établi dans l'univers, ou système des lois qui président à [illegible] des êtres [illegible]. Les [illegible] de la nature. Les lois de la nature. Il ne faut pas juger la nature selon nous, mais selon elle, PASC. *Pens.* XXV, 19. La nature a des perfections pour montrer qu'elle est l'image de Dieu, et des défauts pour montrer qu'elle n'en est que l'image, ID. *ib.* XXIV, 70. Notre âme est jetée dans le corps, où elle trouve nombre, temps, dimension; elle raisonne là-dessus, et appelle cela nature, nécessité, et ne peut croire autre chose, ID. *ib.* X, 1. Réaumur, dont la main si savante et si sûre A percé tant de fois la nuit de la nature, VOLT. 4° *disc.* La nature est le système des lois établies par le créateur pour l'existence des choses et pour la succession des êtres; la nature n'est point une chose, car cette [illegible] tout, la nature n'est point un être, car cet être [illegible]; mais on peut la considérer comme une puissance vive, immense, qui embrasse tout, qui anime tout, et qui, subordonnée à celle du premier être, n'a commencé d'agir que par son ordre, BUFF. *Quadrup.* t. IV, p. 1. Il faut traduire la nature, comme elle s'offre aux sens; et son interprète ne doit jamais être son commentateur, J. SENNEBIER, *Ess. sur l'art d'observer,* t. II, p. 35, dans POUGENS. || 3° Sorte de personnification de l'ensemble des lois naturelles, puissance des choses naturelles, force active qui établit et conserve l'ordre naturel. C'est une œuvre où nature a fait tous ses efforts, MALH. V, 2. Je dois définir ce que j'entends proprement, lorsque je dis que la nature m'enseigne quelque chose : car je prends ici la nature en une signification plus resserrée que lorsque je l'appelle un assemblage ou une complexion de toutes les choses que Dieu m'a données, DESC. *Médit.* VI, 14. Souvent la nature nous dément, et ne s'assujettit pas à ses propres règles, PASC. *Pens.* III, 16. La nature recommence toujours les mêmes choses, les ans, les jours, les heures.... ainsi se fait une espèce d'infini et d'éternel, ID. *ib.* XXV, 9. Pourquoi ma durée à cent ans plutôt qu'à mille? quelle raison a eue la nature de me la donner telle, et de choisir ce nombre plutôt qu'un autre dans l'infinité? ID. *ib.* XXV, 16 *bis.* La nature s'imite : une graine jetée en bonne terre produit, ID. *ib.* XXV, 88. Sous le nom de nature, nous entendons une sagesse profonde qui développe avec ordre et selon de justes règles tous les mouvements que nous voyons, BOSS. *Conn.* IV, 1. Quoique Dieu et la nature aient fait tous les hommes égaux, en les formant d'une même boue, ID. *Gornay.* La simplicité d'une vie particulière qui goûte doucement et innocemment ce peu de biens que la nature nous donne, ID. *Duch. d'Orl.* La nature, cruelle usurière, nous ôte tantôt un sens et tantôt un autre, ID. *Bourgoing.* Toute la nature s'épuise pour la parer [une femme], ID. *la Vallière.* Tel en un secret vallon.... Croît à l'abri de l'aquilon Un jeune lis, l'amour de la nature, RAC. *Ath.* II, 9. Il n'est pas surprenant que les effets de la nature donnent bien de la peine aux philosophes, FONTEN. *Oracles,* 1, *Avant-propos.* Non que la nature ait été aussi soigneuse qu'on le dit quelquefois de mettre dans chaque pays les plantes qui devaient convenir aux maladies des habitants.... ID. *Tournefort.* Ce sont [les goûts et dégoûts] des avis secrets de la nature, si cependant la nature a un soin de nous si exact et auquel on puisse tant se fier, ID. *Tschirnhaus.* J'ai pris la nature sur le fait, *mot de Fonten.* dans VOLT. *Micromégas,* 6. La nature agit toujours avec lenteur et, pour ainsi dire, avec épargne, MONTESQ. *Lett. pers.* 114. Et si je vous disais qu'il n'y a point de nature, que tout est art dans l'univers, et que l'art annonce un ouvrier, VOLT. *Dial.* XXIX, 2. La nature, à un philosophe : Mon pauvre enfant, veux-tu que je te dise la vérité? c'est qu'on m'a donné un nom qui ne me convient pas; on m'appelle nature, et je suis tout art, ID. *Dict. phil. Nature.* Tant la nature même en toute nation Grava l'être suprême et la religion, ID. *Orphel.* I, 1. La nature est comme ces grands princes qui comptent pour rien la perte de quatre cent mille hommes, pourvu qu'ils viennent à bout de leurs augustes desseins, VOLT. *l'Homme aux quarante écus, Entretien avec un géomètre.* La nature, [illegible] des [illegible] que nous pensons lui prescrire, est plus riche que nos idées et plus vaste que nos systèmes, BUFF. *Ois.* t. XIV, p. 30. Lorsqu'on nomme la nature purement et simplement, on en fait une espèce d'être idéal, auquel on a coutume de rapporter, comme cause, tous les effets constants, tous les phénomènes de l'univers, ID. *ib.* t. I, p. 3. Tout doit finir sans doute; mais les grands ouvrages de la nature ont une vie si longue que nous vieillissons, nous mourons sans voir leurs progrès vers la décrépitude, BAILLY, *Hist. de l'astr. mod.* t. III, p. 292, dans POUGENS. Le mot de nature est un de ces mots dont on se sert d'autant plus souvent que ceux qui les entendent ou qui les prononcent y attachent plus rarement une idée précise, CONDORCET, *Tronchin.* La nature n'est point avare, la nature n'est point prodigue, la nature ne s'épuise [illegible]; ce sont des mots vides de sens, [illegible] *litt. Œuv.* t. II, p. 298, dans POUGENS. [illegible] rameau durant la nuit obscure Philomèle [illegible] attendrit la nature, DELILLE, *Géorg.* IV. [illegible] nature est féconde En plaisirs [illegible], BÉRANG. *la Nature.* || Payer le tribut ou le tribut à la nature, mourir. Tous deux [les médecins] s'étant trouvés différents pour la cure, Leur malade paya le tribut à nature, LA FONT. *Fabl.* V, 12. || Philosophie de la nature, sorte de panthéisme de quelques philosophes allemands. || Terme de physique. Jeux de la nature, phénomènes qui, présentant quelque singularité, sont considérés comme des caprices de la nature. || 4° Dans un sens très-[illegible], l'ensemble des choses qui sont sous les yeux [illegible] la main de l'homme. Rien n'est plus commun que les bonnes choses, il n'est question que de les discerner.... la nature, qui seule est bonne, est toute familière et commune. PASC. *Géométr.* II. La nature se perpétue par des reproductions; [illegible] se détruit par les jouissances, MIRABEAU, *Collection,* t. V, p. 410. || 5° Ce qui constitue tout être en général, soit incréé, soit créé. La nature de Dieu. La nature angélique. La nature humaine. Comme l'homme n'est pas une nature purement intelligente [illegible] est, ainsi qu'il a été dit, une nature [illegible] unie à un corps, BOSS. *Connaiss.* IV, 1. Il [illegible] être de la nature des anges, pour se maintenir dans le monde et pour se sauver de la contagion, [illegible] 14° *dim. après la Pentec. Dominic.* t. III, p. 446. || Terme de théologie. Les deux natures de Jésus-Christ, la nature divine et la nature humaine. La foi embrasse plusieurs vérités qui semblent se contredire.... la source en est dans l'union des deux natures en Jésus-Christ, PASC. *Pens.* XXIV, 12. Le mystère du Rédempteur, qui, unissant en lui les deux natures, humaine et divine, a retiré les hommes de la corruption du péché pour les réconcilier à Dieu, en la personne divine, ID. *ib.* XI, 10 bis. L'hérésie des monothélites, qui, par une bizarrerie presque inconcevable, en reconnaissant deux natures en Notre-Seigneur, n'y voulaient reconnaître qu'une seule volonté, BOSS. *Hist.* I, [illegible]. || 6° L'essence, les attributs, la condition propre d'un être ou d'une chose. La nature du feu est de brûler. Ô vraiment divine aventure, Que ton respect fasse marcher Les astres contre leur nature, MALH. VI, 2. S'ils [les philosophes] vous ont donné Dieu pour objet, ce n'a été que pour exercer votre superbe : ils vous ont fait penser que vous lui étiez semblables et conformes par votre nature; et ceux qui ont vu la vanité de cette prétention vous ont jetés dans l'autre précipice, en vous faisant entendre que votre nature était pareille à celle des bêtes, PASC. *Pens.* XII, 2. La vraie nature de l'homme, son vrai bien, et la vraie vertu, et la vraie religion, sont choses dont la connaissance est inséparable, ID. *ib.* XI, 3. Notre nature est dans le mouvement; le repos entier est la mort, ID. *ib.* XXV, 7. La nature de l'amour-propre et de ce moi humain est de n'aimer que soi, ID. *ib.* II, 8. Nous connaissons l'existence et la nature du fini, parce que nous sommes finis et étendus comme lui; nous connaissons l'existence de l'infini, parce qu'il a étendue comme nous, mais non des bornes comme nous, ID. *ib.* X, 1. Le temps, dont la nature est de n'être jamais que dans un [illegible] d'une course précipitée et irrévocable, [illegible] *de Montcrby.* Encore que notre esprit soit de nature à vivre toujours, ID. *Duch. d'Orl.* [illegible] vous savoir en un mot ce que c'est que [illegible]? tout son devoir, tout son objet, toute sa nature, c'est de craindre Dieu, ID. *ib.* La mort ne nous laisse pas assez de corps pour occuper quelque place.... notre chair change bientôt de nature, notre corps prend un autre nom.... ID. *ib.* Il est impossible que nous ne rencontrions des objets qui ont des natures ou des qualités [illegible] [illegible], [illegible] *Sermons,* I, 134. Ne nous emportons point contre les hommes, en voyant leur dureté, leur ingratitude, leur injustice.... ils sont ainsi faits, c'est leur nature, LA BRUY. [illegible]. C'est une grande querelle que celle de l'Angleterre avec ses colonies : savez-vous, mon ami, par où nature veut qu'elle finisse? Par une rupture, [illegible]. *Sur les misères d'un fermier.* || 7° La nature des choses, en général, la nécessité qui résulte de la constitution des choses. Les lois, dans la signification la plus étendue, sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses, MONTESQ.

Espr. I, 4. || De la nature des choses, titre d'un poëme latin de Lucrèce, qui est une exposition du système d'Épicure. || Il est dans la nature des choses, il arrive naturellement, inévitablement. Il est dans la nature des choses que la faveur l'emporte souvent sur le mérite. || 9° Ensemble des propriétés qu'un être vivant tient de sa naissance, de son organisation, de sa conformation primitive, par opposition à celles qu'il peut devoir à l'art. Chaque animal obéit à sa nature. Mais on ne voit qu'à Rome une vertu si pure ; Le reste de la terre est d'une autre nature, CORN. *Nic.* II, 3. Bocchoris comptait pour rien les hommes, croyant qu'ils n'étaient faits que pour lui, et qu'il était d'une autre nature qu'eux, FÉN. *Tél.* II. Sa nation farouche est d'une autre nature Que les tristes humains qu'enferment nos remparts, VOLT. *Orphel.* I, 3. || Passer en nature, devenir le propre de. Le parfait parmi les parfaits ... celui à qui la vertu a passé en nature, BOSS. *[illegible] d'orais.* VI, 10. La contagion du premier péché par lequel la source des hommes étant infectée, la corruption nous est passée en nature, ID. *1er sermon, Pentec.* 1. || 9° Il se dit, par extension, de ce qui est comparé à une espèce d'être vivant, tel qu'un peuple, un gouvernement, etc. Chaque peuple a le sien [gouvernement] conforme à sa nature, CORN. *Cinna,* II, 1. Polybe a très-bien conclu que Carthage devait à la fin obéir à Rome par la seule nature des deux républiques, BOSS. *Hist.* III, 6. Il y a cette différence entre la nature d'un gouvernement et son principe, que sa nature est ce qui le fait être tel ; et son principe, ce qui le fait agir, MONTESQ. *Espr.* III, 1. Les circonstances et la nature du gouvernement font les vices et les vertus des nations, D'ALEMBERT, *Éloges, Montesquieu.* || 10° Nature humaine, ou, simplement, nature, la totalité des conditions physiques et morales de l'être humain. La nature pâtit à la vue d'un grand péril. Les besoins de la nature. Ceux qui sont dans le dérèglement disent à ceux qui sont dans l'ordre que ce sont eux qui s'éloignent de la nature, et ils la croient suivre, PASC. *Pens.* VI, 1, éd. HAVET. Il pourrait sembler au premier abord que la voix commune de la nature, qui désire toujours ardemment la vie, devrait décider cette question [si une longue vie est désirable], BOSS. *Yol. de Monterby.* Que la fortune ne tente donc pas de nous tirer du néant, ni de forcer la bassesse de notre nature, BOSS. *Duch. d'Orl.* Mais je crois bien en vérité Qu'en lui, tout comme en moi, souffrit dame nature, DANCOURT, *Céphale et Procris,* I, 8. Nature, tu frémis... terreur d'un autre monde, Abîme de l'éternité, SAURIN, *Beverlei,* V, 5. || Alphabet de nature, alphabet considéré et distribué d'après les mouvements des organes de la parole, glotte, voile du palais, langue, dents, lèvres. || Fig. Les cinq sens de nature, toutes les forces dont on dispose. M. le duc d'Orléans lui avait dit franchement [à Mme de Saint-Simon] qu'il y faisait [à sa nomination de dame d'honneur] tous ses cinq sens de nature, ST-SIM. 273, 188. (On dit d'ordinaire mettre et non faire les cinq sens de nature.) || On dit qu'un homme est ennemi de nature, quand il se plaît à faire du mal à soi et à autrui, ou quand il condamne toute sorte de divertissements. || Forcer nature, vouloir faire plus qu'on ne peut. || La nature humaine, signifie aussi le genre humain. Vous voulez un grand mal à la nature humaine ? — Oui, j'ai conçu pour elle une effroyable haine, MOL. *Mis.* I, 1. || La nature raisonnable, l'espèce humaine considérée en tant que douée de raison. C'était la véritable grandeur de la nature raisonnable, lorsque, sans avoir besoin des choses extérieures.... elle faisait sa félicité par la seule innocence de ses désirs, BOSS. *Sermons, Honneur,* 1. || 11° La condition de l'homme telle qu'on la suppose antérieurement à toute civilisation. L'homme dans l'état de nature. Ah ! que dirait maître Pangloss, s'il voyait comme la pure nature est faite ? Tout est bien, soit ; mais j'avoue qu'il est bien cruel d'être mis à la broche par des Oreillons, VOLT. *Candide,* 16. Enfant de la nature, Il est libre, bon et rude comme elle, AL. DUVAL, *[illegible] de Lyonne,* II, 6. Le frère d'Amélie s'était endormi l'homme de la société, il se réveillait l'homme de la nature, CHATEAUBR. *Natch.* livre II. Dans l'état de nature.... l'homme exempt de tout vice et de la corruption des temps où nous vivons, ne parlait point, mais criait, murmurait ou grognait selon ses affections du moment, P. L. COUR. *9e lettre au censeur.* || Familièrement. Être dans l'état de pure nature, être tout nu. || 12° Ce qui appartient d'origine à l'être humain, par opposition à coutume. Elle [la coutume] contraint la nature, et quelquefois la nature la surmonte, et retient l'homme dans son instinct, malgré toute coutume, bonne ou mauvaise, PASC. *Pens.* III, 4. J'ai bien peur que cette nature ne soit elle-même qu'une première coutume, comme la coutume est une seconde nature, ID. *ib.* III, 13. || 13° Terme de théologie. Nature, l'état naturel de l'homme par opposition à l'état de grâce. Le baptême fait passer l'homme de l'état de nature à l'état de grâce. La foi chrétienne ne va principalement qu'à établir ces deux choses : la corruption de la nature et la rédemption de Jésus-Christ, PASC. *Pens.* IX, 1. Qui ne confesserait pas devant Dieu, dans l'humiliation de son âme, que vraiment notre maladie est extrême, et que les plaies de notre nature sont bien profondes ? BOSS. *1er sermon, Pentec.* 1. La nature, quoique impuissante, n'a jamais été sans flatteurs, qui l'ont enflée par de vains éloges, parce qu'en effet ils ont vu en elle quelque chose de fort excellent ; mais ils ne se sont point aperçus qu'il en était comme des restes d'un édifice autrefois très-régulier et très-magnifique, ID. *ib.* Dompter par la pénitence la délicatesse des sens et de la nature, ID. *Bourgoing.* Si, depuis la chute de la nature, tout ce qui est en nous ou autour de nous est pour nous un nouveau péril, MASS. *Carême, prière* 1. || La loi de nature, se dit par opposition à l'ancienne loi et à la loi de grâce. || 14° La constitution du corps vivant, le principe qui le soutient. La nature commence à s'affaiblir en lui. Une nature défaillante. La médecine tantôt aide la nature, tantôt la laisse agir. Des douleurs vives et longues tout ensemble.... les forces de la nature usées par le soin même qu'on prend de la soutenir, FLÉCH. *Dauphine.* Il [Hercule] conserva, par l'ordre de Jupiter, cette nature subtile et immortelle, cette flamme céleste qui est le vrai principe de vie et qu'il avait reçue du père des dieux, FÉN. *Tél.* XV. Ceux qui parlent de médecine font souvent de la nature une espèce d'être moral qui a des volontés, qui supporte impatiemment la contradiction, qui a quelquefois assez de sagacité pour sauver le malade et bien diriger ses efforts, mais qui, malgré les bonnes intentions qu'on lui suppose, est sujet à se tromper presque aussi souvent que les médecins, CONDORCET, *Tronchin.* || Nature médicatrice, ensemble des actions dérivant des propriétés inhérentes aux tissus et aux humeurs, qui font qu'un organe lésé dans de certaines limites revient peu à peu à son état naturel. || 15° La complexion, le tempérament de chaque individu. Il est de nature bilieuse, sanguine. Sa nature est sèche, robuste. || 16° L'ensemble des sentiments innés. Avant que la raison, s'expliquant par la voix, Eût instruit les humains, eût enseigné des lois, Tous les hommes suivaient la grossière nature, BOIL. *Art p.* IV. Pour moi, loin des cités, sur les bords du Permesse, Je suivais la nature, et cherchais la sagesse, VOLT. *6e disc.* Jamais la nature ne nous trompe ; c'est toujours nous qui nous trompons, J. J. ROUSS. *Ém.* III. || Sorte de constitution morale qui nous fait discerner plus par sentiment que par raison le bien et le mal. La nature nous donne les premières notions du juste et de l'injuste. Crime qui fait frémir la nature. Il se faut entr'aider ; c'est la loi de nature, LA FONT. *Fabl.* VIII, 17. Rois, vous foulez aux pieds les droits de la nature ! GILB. *Au prince de Salm.* Nous avons oublié la nature et ses lois ; Les cris des préjugés ont fait taire sa voix, M. J. CHÉN. *Fén.* III, 2. || 17° Une certaine disposition ou inclination de l'âme. Une nature heureuse. Il est enclin de sa nature à tel vice. Il y a des coups de miséricorde et de grâce qui renversent la nature la plus fière, FLÉCH. *Serm.* t. I, p. 291. Vos inégalités ne viennent que d'une légèreté de nature, MASS. *Carême, Inconst.* Malgré les frémissements secrets de votre nature, accoutumez votre délicatesse à ces œuvres de religion, ID. *Panégyr. Ste Magdeleine.* || La partie morale chez les animaux. La nature fidèle du chien. || De nature, par une condition essentielle à l'être. Le singe est malicieux de nature. Il est bien âne de nature, qui ne sait lire son écriture. || Par nature, même sens. Envieux par nature, et brigands par métier, Ils vendent l'infamie à qui la veut payer, M. J. CHÉN. *la Calomnie.* || 18° L'ensemble des affections du sang, de la famille. Pour aimer un mari l'on ne hait pas ses frères ; La nature en tout temps garde ses premiers droits, CORN. *Hor.* III, 4. La nature est trop forte, et ses aimables traits, Imprimés dans le sang, ne s'effacent jamais, ID. *Poly.* V, 3. La nature et l'amour ont leurs droits séparés ; L'un n'ôte point à l'autre une âme qu'il possède, ID. *Rodog.* IV, 3. Qu'un père vous ait aimé, c'est un sentiment que la nature inspire, BOSS. *Louis de Bourbon.* La nature pour lui n'est plus qu'une chimère, RAC. *Théb.* II, 3. La nature à mes yeux n'est rien que l'habitude, VOLT. *Fanat.* IV, 1. Ce n'est pas aux tyrans à sentir la nature, ID. *Mérope,* IV, 2. La nature en mon cœur est bien mieux entendue, ID. *Oreste,* I, 3. || 19° Sorte, espèce. Considérez, quand on plante, la nature du terrain. ....Une grande offense est de cette nature Que toujours l'offenseur impute à l'offensé Un vil ressentiment dont il le croit blessé, CORN. *Rodog.* I, 7. Car enfin cet effet est de telle nature Que sa source en doit être à nos yeux toute pure, ID. *Perthar.* II, 5. Un prêtre de Tyane alla demander à ce faux prophète Alexandre si les oracles qui se rendaient alors à Claros, à Delphes, étaient véritablement des réponses d'Apollon ; Alexandre eut des égards pour ces oracles qui étaient de la nature du sien, FONTEN. *Oracl.* II, 3. La chaîne du couchant appartient aux montagnes de Judée, [illegible] que la chaîne de l'est, elle en diffère encore par sa nature, CHATEAUBR. *Itin.* 3e part. || Terme d'alchimie. Nature fuyante au feu, le mercure. || 20° Nature se dit des opérations, des productions de la nature, par opposition à celles de l'art. L'art perfectionne la nature. Ô maison d'Aristippe, ô jardins d'Épicure, Vous qui me présentez, dans vos enclos divers, Ce qui souvent manque à mes vers, Le mérite de l'art soumis à la nature, VOLT. *Ép.* 76. J'avais vu les grands fleuves de l'Amérique avec ce plaisir qu'inspirent la solitude et la nature, CHATEAUBR. *Itin.* 3e part. || 21° La nature soit physique soit morale considérée comme modèle des arts d'imitation. Que la nature donc soit votre étude unique, BOIL. *Art p.* III. La nature, féconde en bizarres portraits, Dans chaque âme est marquée à de différents traits, ID. *ib.* Racine est presque toujours dans la nature, et Corneille n'y est presque jamais, VOLT. *Lett. Laharpe,* 22 janv. 1773. Démontrez-leur qu'il est faux, ainsi qu'ils le prétendent, que toute nature soit belle, et qu'il n'y ait de laide nature que celle qui n'est pas à sa place, DIDER. *Lett. sur les sourds et muets.* || 22° Particulièrement, en peinture et en sculpture, l'objet réel qu'on se propose de représenter. Quelqu'un n'a-t-il point vu comme on dessine sur nature ? LA FONT. *Cas.* Que dirait-on d'un peintre qui ne représenterait les hommes que comme ils sont faits communément, petits, mal tournés, mal proportionnés, de mauvais air ? Ce serait là pourtant la nature, FONTEN. *Réfl. poét. Œuv.* t. V, p. 144, dans POUGENS. Si vous prenez des natures énormes, que votre scène soit presque immobile ; si vous prenez des natures petites, que votre scène soit tumultueuse et troublée, DIDER. *Salon de* 1767, *Œuv.* t. XIV, p. 63, dans POUGENS. || Peindre d'après nature, peindre d'après les objets mêmes qu'on veut représenter. D'un côté du tableau c'est Madame Royale peinte en miniature...., vis-à-vis de la princesse est le jeune prince, beau comme un ange, d'après nature aussi, SÉV. 272. || Fig. D'après nature, conformément à la réalité. Mais lorsque vous peignez les hommes, il faut peindre d'après nature, MOL. *Critique,* 7. Voilà ce qui s'appelle un ris d'après nature, REGNARD, *le Distr.* I, 4. || Belle nature, en termes d'art et de poésie, la nature imitée seulement dans les objets agréables à l'œil, à l'imagination, à l'oreille. || Nature idéale, celle dont le modèle absolument parfait n'existe que dans l'imagination de l'artiste. || Figures plus grandes, plus petites que nature, figures qui sont au-dessus, au-dessous des proportions naturelles. Les dieux d'Homère sont des hommes plus grands et plus forts que nature, soit au physique, soit au moral, MARMONTEL, *Élém. litt. Œuv.* t. VIII, p. 371, dans POUGENS. || Figures de demi-nature, ou figures demi-nature, figures qui n'ont que la moitié des proportions naturelles. || Nature morte, se dit des animaux tués et, particulièrement, du gibier, dont l'imitation exclusive forme un genre particulier de peinture. Ce sont des natures mortes. Peintre de nature morte. || Nature s'emploie quelquefois adjectivement dans le langage familier. Comme cela est nature ! c'est-à-dire comme cela est naturel ! || 23° Les parties qui servent à la génération, surtout dans les femelles des animaux. La nature d'une jument. || Nature de baleine, nom donné quelquefois au sperma ceti. || 24° État matériel de certaines choses, par opposition à l'argent qu'elles peuvent valoir. Une dîme qui se lèverait en nature sur la récolte, J. J. ROUSS. *Pologne,* 11. || Payer en nature, payer avec les productions naturelles du sol. || 25° Terme de métallurgie. Première nature, se dit de la fonte qui, dans les fours à puddler, est [illegible] et à l'état naissant, *Comptes rendus, Acad. des sc.* t. LII, p. 632. || 26° Terme de musique.

Chanter par nature, se disait pour passer de bémol en bécarre, parce que l'on quitte le bémol pour la note naturelle. || 27° Bœufs de nature, expression impropre dont on se sert pour caractériser les animaux de l'espèce bovine plus aptes à être soumis à l'engraissement qu'au travail. || Diamant de nature, voy. DIAMANT. || 28° En cuisine, bœuf nature, côtelettes nature, c'est-à-dire sans sauce, sans apprêt. || 29° Contre nature, *loc. adv.* D'une manière contraire à l'ordre moral, aux sentiments. Il est contre nature qu'un père persécute ses enfants. || Vice contre nature, la pédérastie. || Proverbes. L'habitude est une seconde nature. || L'accoutumance est une autre nature. || Nature passe nourriture, ou, inversement, nourriture passe nature, c'est-à-dire que tantôt la nature prévaut sur l'éducation, tantôt l'éducation sur la nature.

— HIST. XII° s. N'i [en une belle femme] perdi pas nature ses uevres [œuvres] ne son tans, *Sax.* V. || XIII° s. Aristotes dit que nature est cele par cui totes choses se muevent ou se reposent par eles meismes, BRUN. LATINI, *Trés.* p. 168. Il vont tousjours touz nuz; mais il cuevrent leur nature d'un pou de drap, MARC POL, p. 608. Et ma dame truis [je trouve] de merci si dure, Qu'a peu je di qu'en son cuer faut nature, HIST. LEPEINTRE, dans *Couci.* Quant la saison du douz temps s'asseüre, Que toute rien à sa douce nature Vient et retrait, se trop n'est de malaire, *ib.* p. 125. Mais ele par estoit de si fine nature... *Berte,* XLII. || XIV° s. Regardez ces banieres en ce champ venteler; Veez la fleur de lis qui vous vient visiter; À vo droite nature pensez de retourner, *Guescl.* 21104. Toutes choses ont en elles par nature une chose divine, ORESME, *Eth.* 223. À les considerer [les vices] en tant comme il ont nature de mal, et vertu en tant comme elle a nature et raison de bien, ID. *ib.* 52. Et pour ce que telz habiz [habitudes] sont vers choses singulieres et sensibles, il semble que l'en les ait de nature, ID. *ib.* 181. Dieu et nature ne font riens pour nient, H. DE MONDEVILLE, f° 13. || XV° s. Et tu me veux maintenant murdrir: il te vient de mauvaise nature, FROISS. II, III, 13. Un grand tyran, et meneur de compagnies de gens d'armes, ennemy de Dieu et de nature humaine, *Boucic.* III, 22. Et parleray premierement des bestes doulces qui viandent, pour ce que elles sont plus gentilz et plus nobles, et premierement du cerf et de toute sa nature, GASTON PHEBUS, *Livre de chasse,* prol. || XVI° s. Mais c'est l'erreur des œuvres de nature: Longtemps le beau sur la terre ne dure, DESPORTES, *Epitaphes, Diane.* Comparaison, on luy fera boire une drachme de nature de baleine dissoute en eau de buglosse, PARÉ, X, 2. Ce sont natures belles et fortes qui se maintiennent au travers d'une mauvaise institution, MONT. I, 167. Nostre mere nature, ID. I, 200. Si tout le papier que j'ay autrefois barbouillé pour les dames estoit en nature, ID. I, 293. Homme de bonne et douce nature, AMYOT, *Lyc.* 8. Voilà comment les grandes natures ambitieuses, ne pouvant tenir moyen et se garder d'exceder en trop de gouvernemens des choses publiques, sont maintesfois plus cause de mal que de bien, ID. *Agis.* 11. À chascun plaist le sort de sa nature, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 330. Nature a produit à toute beste son ennemi, ID. *ib.* p. 332. Nature fait chien tourner, ID. *ib.* Nature ne peut mentir, ID. *ib.*

— ÉTYM. Provenç. espagn. et ital. *natura*; du lat. *natura*, qui vient du radical *na*, pour *gna*, comme [illegible], lat. *gignere*, grec [illegible], et du suffixe *turus, tri, tor*, qui fait des noms d'agent; *natura* signifie donc l'engendreuse, la force qui engendre.

† NATURÉ, ÉE (na-tu-ré, rée), *adj.* Terme de la philosophie de Spinoza. Nature naturée, la nature considérée dans son état passif, par opposition à nature naturante.

NATUREL, ELLE (na-tu-rèl, rè-l'), *adj.* || 1° Qui fait partie de la nature, qui est conforme à la nature, à l'ordre des corps naturels. Les effets naturels. Les phénomènes naturels. On ne sait pas en quoi consiste l'agrément, qui est l'objet de la poésie; on ne sait ce que c'est que ce modèle naturel qu'il faut imiter, PASC. *Pens.* VII, 18, édit. HAVET. [illegible] [illegible] || [illegible] les [illegible] [illegible] [illegible] ont [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. Si quelque chose pouvait élever les hommes au-dessus de leur [illegible] naturelle, [illegible] d'Am. La douceur du gouvernement peut aider peu à détruire les sentiments naturels par les [illegible] [illegible] [illegible], MONTESQ. *Esp.* XXIII, 11. || [illegible], [illegible] qui vient par le progrès de l'âge ou par maladie. || La loi naturelle, voy. LOI, n° 3. || La Loi naturelle, titre d'un poëme de Voltaire. L'objet du poëme sur la loi naturelle est d'établir l'existence d'une morale universelle et indépendante, non-seulement de toute religion révélée, mais de tout système particulier sur la nature de l'Être suprême, VOLT. *Loi natur. Avertiss.* || Terme de mythologie. Dieux naturels, se disait de toutes les parties de l'univers que l'on avait personnifiées, comme le soleil, l'air, le ciel, etc. || Sciences naturelles, la réunion de toutes les sciences qui s'occupent de la nature, de ses productions. C'est Dieu même qui éclaire les philosophes dans les connaissances que les hommes ingrats appellent naturelles, quoiqu'elles ne leur viennent que du ciel, MALEB. *Rech. vér.* III, II, 6. || Philosophie naturelle, se dit, chez les Anglais, de l'ensemble des sciences naturelles, et particulièrement de l'étude de la physique. || Histoire naturelle, science qui a pour objet la description et la classification des animaux, des végétaux et des minéraux. || Titre de certains ouvrages qui traitent de cette science. L'Histoire naturelle de Buffon. || 2° Enfant naturel, celui qui est né hors mariage. || On dit de même: fils naturel, fille naturelle. || Enfant légitime et naturel, celui qui est né d'un mariage légitime, par opposition à l'enfant illégitime et à l'enfant adoptif. || 3° Parties naturelles, organes de la génération dans les deux sexes. || 4° Qui vient de la nature seule, par opposition à acquis. Des qualités naturelles. Il a de l'esprit naturel. Il a une éloquence naturelle. Une gaieté naturelle et qui n'a rien de forcé. Je l'aime et l'embrasse de tout mon cœur [Pauline, fille de Mme de Grignan]; rejouissez-vous de son joli esprit naturel, SÉV. 12 janv. 1680. || Il se dit dans un sens analogue, par opposition à factice, artificiel. Cette perruque imite très-bien les cheveux naturels. Les eaux minérales naturelles. Une cascade naturelle plus belle que toutes les chutes d'eau artificielles. || Vin naturel, vin qui n'a pas été frelaté, où l'on n'a rien mêlé d'étranger. || 5° Qui est conforme à la nature particulière de chaque espèce. Il est naturel à l'oiseau de voler. La raison est un attribut naturel de l'homme. Il n'y a rien qu'on ne rende naturel; il n'y a naturel qu'on ne fasse perdre, PASC. *Pens.* XXV, 83. Elle [la duchesse de Chaulnes] ne sera quasi point à Chaulnes; et, quand elle y serait, cette retraite ne m'est point naturelle comme celle-ci [les Rochers], où je suis avec mon fils, SÉV. 4 sept. 1689. La faiblesse aux humains n'est que trop naturelle, RAC. *Phèdre,* IV, 6. L'auteur du poëme prétend que les remords nous sont aussi naturels que les autres affections de notre âme, VOLT. *Loi natur. préface.* || Il se dit dans le même sens, en parlant des choses. La mer est sortie de ses bornes naturelles. La mutabilité naturelle de nos désirs, BOSS. *Duch. d'Orl.* || Terme d'histoire naturelle. Caractère naturel, celui qui est pris dans un des attributs essentiels et constants d'un corps brut ou organisé, et qui le distingue des autres espèces de corps. || Classification naturelle, celle qui est établie d'après la considération des caractères naturels. || 6° Terme de grammaire. Ordre naturel des mots, celui dans lequel ils sont rangés conformément à la suite et à la dépendance de nos idées, par opposition à inversion. On dit mieux l'ordre analytique. || 7° Terme de musique. Tons naturels, tons qui se forment de la gamme ordinaire, sans aucune altération, sans dièse et sans bémol à la clef: il n'y a que deux tons naturels, qui sont ut majeur et la mineur. || Note naturelle, note qui n'est affectée ni d'un dièse ni d'un bémol. Ut naturel. Si naturel. || Échelle naturelle, l'échelle diatonique. || Harmonie naturelle, celle dans laquelle on ne recherche pas trop les dissonances et les transitions hasardées. || Naturel se dit aussi de ce qui n'est point forcé, qui ne va ni trop haut ni trop bas, ni trop vite ni trop lentement. || 8° Terme d'arithmétique. Nombres naturels, se dit, dans les tables de logarithmes, des nombres consécutifs 1, 2, 3, 4, etc. par opposition à leurs logarithmes. || Logarithmes naturels, les logarithmes dont la génération est donnée d'une manière indépendante de leur base. || 9° Terme de marine. Ordre naturel ou direct, celui dans lequel les vaisseaux font route en suivant celui d'entre eux qui est désigné par l'amiral pour se précéder, dans l'ordre [illegible] [illegible] [illegible] par ce dernier vaisseau. || 10° Qui est conforme aux lois de la nature, par opposition à surnaturel. Événement naturel. Les miracles sont des effets produits par la volonté de Dieu, et non par des causes naturelles, *Dict. de l'Acad.* Selon les physiciens, ce qui est naturel, c'est ce qui se fait sans le ministère de l'art, par un enchaînement qui nous est inconnu de causes et d'effets, et qui dépend de cette force supérieure, de ce mécanisme inflexible qui ne prend conseil ni de notre volonté ni de nos intérêts, DUMARSAIS, *Œuvr.* t. III, p. [illegible]. || Dans le langage mystique, qui est conforme à l'ordre de la nature, par opposition à l'ordre de la grâce. La mortification consiste à rompre sa volonté, à modérer ses vivacités, à réprimer ses désirs les plus naturels... BOURD. *Pensées,* t. I, p. 353. Il serait fort étrange qu'on cherchât hors du monde ce qu'on a prétendu fuir en sortant du monde, c'est-à-dire des avantages purement temporels et des douceurs toutes naturelles, ID. *Pensées.* t. II, p. 361. || 11° Qui est conforme à la raison ou à l'usage commun. En cette circonstance, sa conduite est toute naturelle. Il n'est pas naturel de s'exposer à un si grand péril. Il est si naturel d'estimer ce qu'on aime, Qu'on voudrait que partout on l'estimât de même, CORN. *Suréna,* II, 2. Il est naturel à l'homme d'aimer la vie des bienheureux, qui n'est rien autre chose qu'une joie intérieure de la vérité connue, BOURDAL. *4° dim. après Pâq. Dominic.* t. II, p. [illegible]. || Cela n'est pas naturel, ce n'est pas une chose naturelle, se dit d'une chose où l'on soupçonne quelque tromperie. Il faut qu'il y ait quelque manigancherie là-dessous, car cela n'est pas naturel. || 12° Sujets naturels d'un souverain, ceux qui sont nés dans ses États. Les sujets naturels, c'est-à-dire les Perses, étaient exempts de toute imposition, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. III, p. 51. || Juges naturels, ceux que la loi assigne aux accusés, aux parties, suivant leur qualité et l'espèce de leur cause. || Par extension. Les gens de goût sont les juges naturels des productions de l'esprit. || 13° Qui se fait en conséquence d'habitudes. Il lui est naturel de marcher très-vite. || 14° Qui s'offre de soi-même à l'esprit. Le sens que vous donnez à ce passage n'est pas le sens naturel. Il faut prendre cette phrase dans son sens naturel. Ce n'est pas donner une explication naturelle de son procédé que de s'en offenser. || 15° Qui est sans affectation dans ses sentiments, dans ses manières. Rien n'empêche tant d'être naturel que l'envie de le paraître, LA ROCHEF. *Max.* 431. Les jeunes gens se croient naturels lorsqu'ils sont grossiers, ID. dans RICHELET. Elle [la Dauphine] entend et comprend facilement toutes choses, elle est naturelle, et non plus embarrassée ni étonnée que si elle était née au milieu du Louvre, SÉV. 13 mars 1680. Je l'ai vu, simple et naturel, changer de visage au récit de leurs infortunes [de ses amis], entrer avec eux dans les moindres choses comme dans les plus importantes.... BOSS. *Louis de Bourbon.* Je suis tout naturel et j'aime la franchise, Ma bouche ne dit rien que mon cœur n'autorise, REGNARD, *le Joueur,* II, 4. On m'a fait entendre, par exemple, qu'elle est fausse, et il n'existe peut-être pas au monde une femme plus franche et plus naturelle, GENLIS, *Théât. d'éduc. le Méchant par air,* II, 4. || Il se dit des choses dans le même sens. Tous ses mouvements sont faciles et naturels. Elle a des grâces naturelles. Une démarche naturelle et gracieuse. Jamais on ne vit de joie si vive ni si naturelle que celle qu'il ressentait à faire plaisir, BOSS. *Louis de Bourbon.* || 16° Qui est sans affectation quant à l'esprit. Thompson, ce poëte naturel et vrai, ce premier chantre des montagnes d'Écosse, VILLEMAIN, *Litt. fr.* XVIII° *siècle,* 2° part. 2° *leçon.* || Il se dit, dans le même sens, de l'esprit et de ses productions. Il a l'esprit naturel. Quand un discours naturel peint une passion ou un effet, on trouve dans soi-même la vérité de ce qu'on entend, laquelle on ne savait pas qu'elle y fût, en sorte qu'on est porté à aimer celui qui nous le fait sentir, PASC. *Pens.* VII, 26, éd. HAVET. Oh! si l'Esprit divin, Esprit de force et de vérité, avait enrichi mon discours de ces images vives et naturelles qui représentent la vertu et qui la persuadent tout ensemble, FLÉCH. *Turenne.* Quel est donc le pouvoir naturel des vers naturels, puisque, par ce seul charme, la Fontaine, avec de grandes négligences, a une réputation si universelle et si méritée, sans avoir jamais rien inventé? VOLT. *Louis XIV,* écrivains. Le langage d'un esprit cultivé est naturel, quoique bien différent du langage d'un esprit sans culture, CONDILLAC, *Art d'écr.* IV, 6. || Terme de beaux-arts. Couleur naturelle, celle que le peintre se propose d'imiter. || 17° *S. m.* Naturel, un habitant originaire d'un pays. On ne reçoit dans cette milice que les naturels de ce pays, PATRU, *Plaidoyer* 4, dans RICHELET. Un prince enfant serait plus agréable qu'un autre, parce que, y étant envoyé

[à Messine] pour y être élevé, les peuples le regarderaient comme un naturel sicilien, PELLISSON, *Lett. hist.* t. II, p. 360, dans POUGENS. La Nouvelle Hollande est une terre basse, sans eau, sans montagnes, peu habitée, dont les naturels sont sauvages et sans industrie, BUFF. *Œuv.* t. I, p. 330. || 18° Le naturel, l'état de santé, par comparaison avec l'état de maladie. Vos habits si bien faits, cette taille si bien rompue dans son naturel [quand vous n'êtes ni malade ni enceinte], ô mon Dieu! conservez-la donc pour mon voyage de Provence, SÉV. 8 avr. 1671. La [illegible] santé est tout à fait remise, je dors mieux, ma langue n'est plus une méchante langue; elle est toute rendue à son naturel, ID. 1er nov. 1688. Nous avons enfin réussi, par un bon gouvernement, à le remettre [Ch. de Sévigné] dans son naturel: peu de fièvre, plus de douleurs, assez de forces, ID. 30 oct. 1689. Ma jambe redevient entièrement dans son naturel, sans douleurs, sans contrainte, ID. 17 juin 1685. || 19° Manière d'être que l'être animé ou inanimé dont on parle tient de la nature. Comme son naturel [du sort] est toujours inconstant, CORN. *Poly.* IV, 6. Voilà bien le monde en son naturel [les avis divers sur un même fait], SÉV. 20 nov. 1664. Quand elle [une dame] a son naturel, elle est incapable d'aucune bonne résolution, ID. 21 août 1675. Il déclara qu'il préférait à ces avantages et à tout ce qu'on pouvait jamais lui accorder: quoi? son devoir et les bonnes grâces du roi...: le voilà dans son naturel, BOSS. *Louis de Bourbon.* Comme c'est le naturel du genre humain d'être plus sensible au mal qu'au bien, ID. *Sermons, Ambition, Fragm. sur le même sujet.* Si nous savons entendre le naturel de l'esprit humain, ID. *Sermon sur l'honneur, préambule.* À la veille d'un si grand jour [Rocroy] et dès la première bataille, il est tranquille, tant il se trouve dans son naturel! ID. *Louis de Bourbon.* Le voyez-vous comme il compte la cavalerie et l'infanterie des ennemis par le naturel des pays ou des princes confédérés? ID. *ib.* Quelques jeunes personnes ne connaissent point assez les avantages d'une heureuse nature, et combien il leur serait utile de s'y abandonner.... leur son de voix et leur démarche sont empruntés; elles se composent, elles se recherchent, regardent dans un miroir si elles s'éloignent assez de leur naturel, LA BRUY. III. Elle voulait enchaîner par le bonheur et par la crainte, et transformait ainsi toujours son naturel en moyens, STAËL, *Corinne*, XII, 2. || 20° Manière d'être morale telle qu'on la tient de la nature. N'ayant pas moins d'admiration de votre courage et de votre bon naturel [il s'agit d'un dévouement pour un frère mort de la peste] que de ressentiment de votre douleur, VOIT. *Lett.* 13. Deviens en leur faveur d'un naturel plus doux, CORN. *Médée*, III, 3. Mais tel est d'un tyran le naturel infâme, ID. *Héracl.* V, 2. Mon père était assez hardi de son naturel, SCARR. *Rom. com.* I, 13. Les malheureux comme je suis, sont souvent importuns contre leur naturel, ID. *Lettres, Œuv.* t. I, p. 228. Tu ressembles aux naturels malheureux, grossiers et stupides; On n'en peut tirer rien qu'avecque le bâton; Plus je te remplissais, plus mes mains étaient vides, LA FONT. *Fabl.* IV, 8. Tant le naturel a de force! il se moque de tout.... Qu'on lui ferme la porte au nez, il reviendra par les fenêtres, ID. *ib.* II, 18. N'accusons pas aveuglément le naturel des habitants de l'île la plus célèbre du monde [l'Angleterre], qui, selon les plus fidèles historiens, tirent leur origine des Gaules, BOSS. *Reine d'Anglet.* Est-il rien de plus haïssable que la médisance...? mais, parce qu'on l'appelle franchise de naturel et liberté qui dit ce qu'elle pense.... on ne regarde plus combien les traits sont envenimés, ID. *Sermons, Honneur*, 2. Le naturel toujours sort et sait se montrer. Vainement on l'arrête, on le force à rentrer; Il rompt tout, perce tout, et trouve enfin passage, BOIL. *Sat.* XI. Vous devez à Dieu une reconnaissance toute particulière, car il vous a donné un excellent naturel, MAINTENON, *Lett. à Mme de Bouju*, t. V, p. 366, dans POUGENS. La mollesse et l'oisiveté qui corrompent les plus beaux naturels, FÉN. *Tél.* XIV. Son naturel vif et hardi était selon mon goût, ID. *ib.* XIII. Que cette dame était aimable! le bon petit naturel! le ciel lui fasse paix! LESAGE, *Gil Blas*, II, 7. Chassez le naturel, il revient au galop, DESTOUCHES, *le Glorieux*, III, 5. Le naturel modifie à son tour l'éducation; et c'est à bien connaître la force du naturel que consiste principalement le grand art de diriger l'homme, BONNET, *Ess. psych.* ch. 69. La physionomie ne se montre pas dans les grands traits, ni le caractère dans les grandes actions, c'est dans les bagatelles que le naturel se découvre, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Oh le bon petit naturel de femme! BEAUM. *Barb. de Sév.* III, 4. || 21° Amour entre les pères et mères et leurs enfants. L'honneur qu'on porte aux siens devient illégitime, Et trop de naturel passe aujourd'hui pour crime, ROTR. *Antig.* V, 2. La princesse palatine trouvait dans la duchesse sa chère fille un naturel tel qu'il le fallait à un cœur comme le sien, BOSS. *Anne de Gonz.* Des enfants ingrats et sans naturel, BOURSAULT, *Dominicales*, I, *État du mariage*, 74. Une mère qu'il aimait autant par reconnaissance et par raison que par tendresse de naturel, FLÉCH. *Duc de Mont.* Il y a quelquefois des mères lionnes qui emportent leurs petits dans leur gueule; d'autres qui ont assez de naturel pour ne les point abandonner, et qui se font même assommer sur la place en cherchant à les défendre, BUFF. *Quadrup.* t. XI, p. 237. || En général, sentiment d'humanité et de compassion, sensibilité. Il faut être sans naturel pour ne pas soulager les malheureux quand on le peut. Si le principe de sa constance [d'un homme durant l'adversité] n'est pas dans sa foi.... c'est un imposteur qui se trahit et qui nous trompe, ou un barbare qui n'a pas même assez de naturel pour s'affliger, MASS. *Panég. St-Louis.* || 22° Manière d'être telle que la nature nous l'a donnée, par opposition à l'art, à l'affectation. Elle avait tant de naturel, de franchise et d'esprit, GENLIS, *Veill. du chât.* t. III, p. 414, dans POUGENS. Le naturel a tant de charmes, qu'il plaît même à ceux qui n'en ont point, ID. *Mme de Maintenon*, t. I, p. 101. Il est bien bruyant et bien impoli; voilà ce que vous appelez du naturel, et voilà précisément le naturel dont il faudrait se défaire, ID. *Théât. d'éduc. les Faux amis*, I, 4. || Il se dit des choses dans le même sens. Vous écrivez extrêmement bien, personne n'écrit mieux: ne quittez jamais le naturel, votre tour s'y est formé, et cela compose un style parfait, SÉV. 18 fév. 1671. Combien de siècles se sont écoulés, avant que les hommes dans les sciences et dans les arts aient pu revenir au goût des anciens, et reprendre enfin le simple et le naturel! LA BRUY. I. La Marianne de Tristan, jouée la même année que le Cid, conserva cent ans sa réputation et l'a perdue sans retour; comment une mauvaise pièce peut-elle durer cent ans? c'est qu'il y a du naturel, VOLT. *Comm. Corn. Cid, Rem. sur les obs. Scudéry.* Le propre du naturel, quand il ne déplaît pas, est au moins d'obtenir grâce, D'ALEMB. *Réfl. Élog. acad.* t. VI, p. 439, dans POUGENS. En général, il suffit d'observer qu'il y a dans la poésie autant de naturels que de genres, CONDILL. *Art d'écr.* IV, 5. L'art entre plus ou moins dans ce que nous nommons naturel; tantôt il ne craint pas de paraître, tantôt il semble se cacher; il se montre plus dans une ode que dans une épître, dans un poëme épique que dans une fable, ID. *ib.* || Terme de beaux-arts et de littérature. Sentiment de la belle nature joint à une grande facilité pour la peindre. || 23° La forme naturelle de chaque chose. Cela est point, tiré sur le naturel. Que ce miroir [l'entendement] est souvent terni, et que rarement il arrive que les objets y paraissent en leur naturel! BOSS. *1er serm. Quinquagés.* 1. || Terme de peinture et de sculpture. Le modèle qu'on a sous les yeux pour l'imiter. Dessiner d'après le naturel. Statue plus grande que le naturel. || On dit présentement: dessiner d'après nature, plus grand que nature. || 24° AU NATUREL, *loc. adv.* D'après nature, selon la nature. Attends qu'au naturel je figure ces lis Dont elle a ton beau sein et ton front embellis, ROTR. *Herc. mour.* I, 4. Vraiment, vous me le dépeignez si fort au naturel, que je crois encore l'entendre, SÉV. 243. L'indifférence est jouée si fort au naturel, ID. 337. La vieille Sanguin est morte comme une héroïne, promenant sa carcasse par la chambre, se mirant pour voir la mort au naturel, ID. 24 janv. 1689. Je voudrais bien vous pouvoir dépeindre au naturel un écran que M. le cardinal d'Estrées a donné à Mme de Savoie, ID. 13 déc. 1679. Vous entendez ces tons-là; et, pour les paroles, elles sont au naturel, ID. 22 avr. 1671. || Fig. Rien ne représente plus au naturel l'état d'une âme tiède, MASS. *Carême, Tiéd.* 1. S'il pouvait se voir au naturel et se connaître...., ID. *Carême, Lazare.* || Terme de blason. Au naturel, se dit lorsque les animaux ou les fleurs qui meublent l'écu sont représentés avec leurs couleurs naturelles, et non avec les émaux ordinaires du blason. || 25° Terme de musique. Solfier au naturel, transposer les sons affectés de dièses et de bémols, et les solfier par les noms des sons de la gamme ordinaire. En général, ce qu'on appelle chanter et exécuter au naturel, est peut-être ce qu'il y a de plus mal imaginé dans la musique, J. J. ROUSS. *Dissert. sur la mus. mod.* || 26° Au naturel, de la manière la plus simple, en parlant de l'apprêt de certaines viandes. Du bœuf au naturel. || On dit aussi du bœuf naturel.

— REM. 1. Naturel, dans le sens de natif, ne s'emploie pas en parlant des nations civilisées; on ne dit pas: les naturels de France, d'Espagne. Mais on s'en sert pour désigner, par plaisanterie, à propos de quelques singularités, des gens d'une province, d'une localité: les naturels de cette province, de ce village. || 2. Il a l'esprit naturel, et il a de l'esprit naturel sont très-différents. Le premier signifie que son esprit est sans affectation; le second, que la nature lui a départi de l'esprit.

— HIST. XIe s. L'enseigne Charle mon seignor natural, *Ronc.* 40. || XIIIe s. Phisique [la médecine] est faite por conduire l'ome jusque la mort naturel, et sachiés que mors natureus il est en LEX ABR. ALEBRANT, f° 2. Volenté de profit à trestous, et de non ennuier à nului, ce sont li commandement de la loi naturel, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 406. Il puet estre cristalier à Paris qui veut, c'est à savoir ouvriers de pierres de cristal et de toutes manieres de pieres natureus, qui veut, se il set le mestier, *Liv. des mét.* 72. || XVe s. ....Riens n'y font en ce cas Povres habiz, fors science aprouvée, Sens naturel et le bien faire, E. DESCH. *l'Habit ne fait pas l'homme.* S'il est homme naturel et tel qu'il doibt estre, c'est à dire raisonnable, *Boucic.* I, 37. Chariot de cuir bouilly, dans lequel estoit le corps naturel [le cadavre] dudit feu roy bien enoint et embausmé, MATH. DE COUCY, *Hist. de Ch. VII*, p. 723, dans LACURNE. Icele Marote mettoit sus au suppliant [son mari], qu'il n'estoit pas homme naturel ne capable de mariage, DU CANGE, *natura.* Affin que, durant le procès, ledit de Coetigny ayt mieux de quoy vivre et entretenir honorablement l'estat de luy et de nostre dicte sœur naturelle [Marie de Valois, fille d'Agnès Sorel], *Lett. pat. de Louis XI*, *Bibl. des ch.* 4e série, t. I, p. 7. L'eau est à mon naturel Un element tout contraire, Et ce medecin cruel Me vient conseiller d'en boire, BASSEL. XLVIII. || XVIe s. Nous autres nous n'avons que la loy naturelle Escrite dans nos cœurs par une encre eternelle, RONS. 675. Offrant aux estrangers mesmes privileges de bourgeoisie, que les naturelz citoyens avoient, AMYOT, *Thésée*, 29. Il commencea à cognoistre et gouster la bonté de son naturel, ID. *Lyc.* 16. Des autres quatre [rois de Rome] nul n'est decedé de sa mort naturelle, ID. *Numa*, 36. Hercules entre les dieux n'estoit pas luy mesme naturel, ains tenoit de bastardise, à cause de sa mere qui estoit femme mortelle, ID. *Thés.* 4. Faire un portrait au naturel ou après le naturel, ID. *Péric.* 59. Et conjecturoit on à leur bonne ordonnance que c'estoient naturels Carthaginois, ID. *Timol.* 26. Le second Scipion, filz naturel et legitime de Paulus Æmilius, ID. *Caton*, 31. Il le blecea par dessoubz sa cuirasse à l'endroit où elle joint aux parties naturelles, ID. *Eumènes*, 13. Selon l'opinion des bons philosophes naturels, PARÉ, *Introd.* Mes mœurs sont naturelles, MONT. II, 294. Les plus naturelles allures de nostre ame sont les plus belles, ID. III, 277. Quand les loix ont peu de vigueur, et que les mauvais conseillers ou ignorans conseillent le prince, et quand les estrangers ont plus de faveur et autorité que les naturels, LANOUE, 24. Un jour naturel, qui sont vingt-quatre heures, *Coust. génér.* t. I, p. 1006. Bastards ne succedent à leurs parens; mais toutes fois leurs enfans naturels et legitimes leur succedent, *ib.* t. II, p. 368. Combien que ce soit ce que l'homme doibt avoir plus cher que de se remettre en droict naturel, et, par maniere de dire, de beste revenir à homme, LA BOÉTIE, *Servitude volontaire.*

— ETYM. Provenç. *naturel*, *naturau*; espagn. *natural*; ital. *naturale*; du lat. *naturalis*, qui vient de *natura*, nature. Dans la langue ancienne, *enfant naturel* signifiait enfant légitime et enfant né hors mariage.

NATURELLEMENT (na-tu-rè-le-man), *adv.* || 1° Par une propriété naturelle. Le lièvre est naturellement timide. L'esprit croit naturellement, et la volonté aime naturellement, PASC. *Pensées*, t. I, p. 287, édit. LAHURE. Comme une source envoie ses eaux naturellement, comme le soleil naturellement répand ses rayons, ainsi Dieu naturellement fait du bien, BOSS. *Sermons, Bonté*, 1. Il est évident que les sons et des paroles n'ont point et ne peuvent avoir naturellement de rapport aux choses qu'elles signifient, quoi qu'en disent le divin Platon et le mystérieux Pythagore, MALEBR. *Rech. vér. Éclairciss.* liv. I, t. IV, p. 101, dans POUGENS. Dieu avait natu-

[illegible] beaucoup de [illegible] d'[illegible] et de [illegible] d'âme, [illegible] I, v, p. 401, dans [illegible]. Naturellement l'homme ne pense [illegible]; penser est un art qu'il apprend comme tous les autres [illegible] même plus difficilement, [illegible] v. || 3° Par le seul secours, par les seules forces de la nature, par opposition à surnaturellement. [illegible] jamais, un mort ne peut revivre. || Cela ne se fait pas naturellement, cela n'arrive pas d'ordinaire. || Cela ne se fait pas naturellement, [illegible] que [illegible] superficie [illegible] il a [illegible] toutes les parties, cela ne se fait pas naturellement. || 3° Comme on doit s'y attendre par [illegible] naturelle. On l'attaqua; naturellement il se défendit. Je me suis trouvée naturellement dans cette affaire par le plaisir que je pris de lui dire [au maréchal d'Estrées] ce que vous me mandiez de lui sur sa nouvelle dignité, SÉV. à *Bussy*, 24 juin 1681. || 4° De famille, de naissance. Il [le chancelier Pierre Séguier] ne laisse que soixante et dix mille livres de rente : est-ce du bien pour un homme qui a été quarante ans chancelier, et qui était riche naturellement? SÉV. 3 fév. 1672. || 5° D'une manière naturelle, simple, facile. Voilà le sens qui s'offre naturellement à l'esprit. Cela s'explique naturellement. Une espèce de fatalité veut qu'en tout genre les méthodes ou les idées les plus naturelles ne soient pas celles qui se présentent le plus naturellement, FONTEN. *l'Hôpital*. || 6° D'une manière naïve et propre à imiter la nature. Il contrefait les gens très-naturellement. || 7° Sans affectation ni recherche. Parler, écrire naturellement. [illegible] le héros, qui, toujours égal à lui-[illegible], sans se hausser pour paraître grand, sans s'abaisser pour être civil et obligeant, se trouve naturellement tout ce qu'il doit être envers tous les hommes, BOSS. *Louis de Bourbon*. Le comble de ma bonne fortune, c'est que vous écrivez naturellement, et que votre esprit n'a pas besoin d'art : on dit que votre figure est comme votre esprit, VOLT. *Lett. Mme de Beauharnais*, 1772. Lorsque nous disons que Racine, Despréaux, Bossuet et Mme de Sévigné écrivent naturellement, nous sommes portés à prendre ce mot dans un sens absolu, comme si le naturel était le même dans tous les genres, CONDILLAC, *Art d'écr.* IV, 6. Comment faire parler naturellement un villageois, un homme du peuple, sans blesser la délicatesse d'un homme poli, cultivé? MARMONTEL, *Élém. litt. Œuv.* t. VII, p. 91, dans POUGENS. || 8° Sans déguisement, avec franchise. Cet homme ne va pas naturellement, il [illegible] naturellement. Pourquoi me faire des excuses de me parler naturellement? [illegible], *Lett. à Mme de H.* 11 oct. 1693. Dites-[illegible] naturellement comment vous la trouvez, GENLIS, *Théât. d'éduc. Zélie*, II, 4. || Naturellement parlant, en parlant sans figure.

— HIST. XIII° s. Naturaument, BRUN. LAT. *Trés.* p. 359. Naturelment, ID. *ib.* p. 280. || XV° s. Et aujourd'hui [les enfants] se seulent encliner Naturellement à vie doloreuse, E. DESCH. *Femme et enfants*. || XVI° s. Naturellement il avoit le cueur [illegible] d'honneur, AMYOT, *Fabius*, 8. Le naturel de l'homme est bien d'estre franc et de le vouloir estre; mais aussi sa nature est telle que [illegible]ment il tient le ply que la nourriture luy [illegible].

— ÉTYM. [illegible] *ment*, prov. *naturalment* [illegible], esp. et ital. *naturalmente*.

† NATURISME [illegible], s. m. Synonyme de [illegible]. Terme de philosophie. Système [illegible] la nature est [illegible] comme auteur [illegible]. Terme de médecine. Système ou opinion de ceux qui attribuent tout à la nature médicatrice [illegible] universellement sage et prévoyante.

— ÉTYM. Nature.

† NATURISTE (na-tu-ri-st'), s. m. Médecin qui [illegible] la médecine expectante, c'est-à-dire qui [illegible] le sort du malade à la nature supposée toujours [illegible].

† NAUCLÉE (nô-klée), s. f. Genre de la famille des [illegible]

[illegible]

[illegible] ou la [illegible] et du naufrage, VOLT. *Lett.* 50. Il vendit son troupeau, Trafiqua de l'argent, le mit entier sur l'eau; Cet argent périt par naufrage, LA FONT. *Fabl.* IV, 2. Ceux qui sont échappés du naufrage disent un éternel adieu à la mer et aux vaisseaux, BOSS. *Reine d'Anglet.* Un navire qui venait de faire naufrage, FÉN. *Tél.* I. Les Romains, qui faisaient des lois pour tout l'univers, en avaient de très-humaines sur les naufrages, MONTESQ. *Esp.* XXI, 17. Échappée au naufrage, [une urne] elle est près de ces lieux, VOLT. *Oreste*, II, 4. || Faire naufrage au port, échouer quand on est hors de péril et qu'on est arrivé; et fig. réussir mal sur la fin de quelque affaire. Vous qui l'estimez tant, allez lui rendre hommage; Mais songez qu'au port même il peut faire naufrage, CORN. *Pomp.* I, 2. || 2° Il se dit aussi des bâtiments et barques qui naviguent sur les lacs et les rivières. La gabare heurta contre une pile du pont et fit naufrage. || 3° Fig. Perte, malheur, chute morale. Ô beauté, qui de mes amours Êtes le port et le naufrage, MALH. V, 16. Pour suivre Cléopâtre, il quitta son bonheur, Et, s'embarquant ainsi, fit naufrage d'honneur, TRISTAN, *Mariane*, I, 3. Me voici rembarqué sur la mer amoureuse, Moi pour qui tant de fois elle fut malheureuse, Qui ne suis pas encor du naufrage essuyé, LA FONT. *Poésies mêlées*, XXXVI. Vos réflexions sont tristes et justes sur la déroute de la maison de Créquy.... mais il y a un petit Blanchefort, resté du naufrage.... affligé, sans être abattu, des malheurs de sa maison, SÉV. 26 avr. 1687. Faut-il vous représenter et le péril de ce sexe [les femmes], et les suites dangereuses de sa pauvreté, l'écueil le plus ordinaire où sa pudeur fait naufrage? BOSS. *Sermons, Septuag.* 2. Lorsque le juge veut s'agrandir et qu'il change en une souplesse de cœur le rigide et inexorable ministère de la justice, il fait naufrage contre ces écueils [déchirer la loi], ID. *le Tellier*. Siècle vainement subtil, où tant d'âmes insensées cherchent leur repos dans le naufrage de la foi, ID. *Anne de Gonz.* Cette mer où tu cours est célèbre en naufrages, BOIL. *Épître* I. Aussi bien, que ferais-je en ce commun naufrage? RAC. *Théb.* II, 2. Leur cœur était corrompu, avant que leur foi fit naufrage, MASS. *Carême, Avenir*. La vocation vient échouer et faire un triste naufrage, ID. *Profess. relig.* 2. Dans le grand naufrage des systèmes, VOLT. *Dict. phil. Dieu, dieux*. Ce peu de nos amis qui, dans un tel orage, Pourraient encor sauver les débris du naufrage, ID. *Mérope*, II, 3. Dans nos discords j'ai fait plus d'un naufrage, Sans jamais fuir la France et son doux ciel, BÉRANG. *le Bon vieillard*. Qu'elle [la patrie] se relève à jamais Du grand naufrage de la Loire, ID. *Ch. d'asile*. || Le naufrage du temps, l'oubli que le temps amène dans la mémoire des hommes. Garantissez du naufrage du temps Les noms fameux et les faits éclatants, J. B. ROUSS. *Ép.* I[illegible].

— HIST. XVI° s. Eussé je, o souverain, comme le second pere, Au naufrage du monde une arche à me sauver! DESPORTES, *Œuvres chrestiennes, Sonnets*, 9. Cest estranger, pauvre, chetif, et nu, Un vif naufrage à ma rive venu, RONS. 837. Les costes et rivages d'alenviron par plusieurs jours furent pleins et semez de corps morts et de naufrages que les vagues de la mer y jetterent, AMYOT, *Lucul.* 24. Il n'avoit à gouverner que les reliques du naufrage de son païs. — À dire la verité, Demades estoit luymesme le naufrage [la perte] de sa ville, ID. *Phoc.* 1. Demetrius se retira en la Grece, en intention de recueillir et ramasser encore les pieces et reliques de son naufrage, ID. *Demet.* 63. Leur chef assasiné; et (qui arrachoit plus l'esperance que tout) un grand naufrage des courages et volontez, D'AUB. *Hist.* II, 484.

— ÉTYM. Lat. *naufragium*, de *navis*, nef, et *frangere*, briser (voy. FRAGILE). *Naufrage* s'est dit pour *naufragé* : Je semble dépiter [braver], naufrage audacieux, L'infortune.... REGNIER, *Sat.* VII.

NAUFRAGÉ, ÉE (nô-fra-jé, jée), adj. Qui a essuyé un naufrage, soit personne, soit chose. Des marins naufragés. Un navire naufragé. Qu'auraient dit de nous ces [illegible], s'ils eussent fait naufrage sur nos côtes [illegible] dans le temps où les lois des nations de l'Europe [illegible] les effets naufragés, et que la coutume permettait qu'on égorgeât les propriétaires? VOLT. *Mœurs*, [illegible] || S. m. Un naufragé. Les malheureux naufragés.

— ÉTYM. Naufrage.

† 1. NAUFRAGER (nô-fra-jé. Le *g* prend un *e* devant *a* et *o* : [illegible] naufrageons), v. n. Faire naufrage.

— REM. Ce mot, qui s'entend de soi et qui est [illegible] par *naufrage*, à [illegible], mais il mériterait d'être repris.

— HIST. XVI° s. Comme les vents enflans ou voile et tref [mât] Font naufragier souvent la povre nef... J. MAROT, V, 200.

— ÉTYM. *Naufrage*; ital. *naufragar*.

† 2. NAUFRAGER, ÈRE (nô-fra-jé, jè-r'), adj. Sujet à faire naufrage. Une barque naufragère.

— REM. Ce mot élégant et poétique mériterait d'être repris.

— HIST. XVI° s. Voilà du bois et des [illegible] Pour tes carreaux rudement compassés, Dont tu bastis ta barque naufragere, RONS. 947.

NAULAGE (nô-la-j'), s. m. Terme de marine. Synonyme de fret, dans la Méditerranée. || On dit aussi nolis, anciennement naulis : Vous êtes quitte à lui quand vous lui avez payé son naulis, MALH. dans VAUGEL. *Nouv. rem.* p. 263, dans POUGENS.

— HIST. XVI° s. Je perdrois le naulage que je paye aux mariniers, AMYOT, *Que la vertu se peut apprendre*, 6. En vain tendons les [illegible] tonner sourd; Nous n'avons un quatrin pour payer le naulage, DU BELLAY, V, 8, *recto*.

— ÉTYM. Dérivé de l'ancien français *naule* qui vient du latin *naulum*; grec, ναῦλον, fret, de ναῦς, nef; provenç. *naulage*.

† NAULIS (nô-li), s. m. Voy. NAULAGE.

NAUMACHIE (nô-ma-chie), s. f. || 1° Spectacle d'un combat naval chez les anciens Romains. || 2° Lieu où se donnait ce spectacle.

— ÉTYM. Lat. *naumachia*, de ναυμαχία, de ναῦς, nef, et μάχεσθαι, combattre.

† NAUSCOPE (nô-sko-p'), s. m. Terme de marine. Instrument pour découvrir les vaisseaux à une très-grande distance.

— ÉTYM. Ναῦς, nef, et σκοπεῖν, voir.

NAUSÉABOND, ONDE (nô-zé-a-bon, bon-d'), adj. Qui cause des nausées. Une odeur nauséabonde. La saveur n'était plus acide, elle était au contraire nauséabonde et fade, FOURCROY et VAUQUELIN, *Instit. Mém. scienc.* t. VI, p. 339. || Fig. Qui dégoûte en excitant le dégoût. Ces détails sont nauséabonds.

— REM. Nauséabond n'est dans le Dictionnaire de l'Académie que depuis l'édition de 1835.

— ÉTYM. Lat. *nauseabundus*, de *nausea*, nausée.

NAUSÉE (nô-zée), s. f. || 1° Sensation éprouvée par ceux qui, n'ayant pas l'habitude de la navigation, sont tourmentés d'envie de vomir. || 2° Envie de vomir en général. Les nausées précèdent le vomissement. || 3° Fig. Dégoût qu'inspirent dans l'ordre intellectuel ou moral les choses [illegible] ou honteuses. Il ne nous est pas libre d'ép[illegible] des nausées à son aspect, [illegible] *sur le beau*, *Œuv.* t. II, p. 472, dans POUGENS. Voilà je ne sais combien de fois que je prends la plume pour faire l'article *Marin*, et la remets dans l'encrier : à quoi bon ces délais? malgré la nausée, il faut toujours y venir, BEAUMARCH. 4° mémoire.

— HIST. XVI° s. À cause d'ung estouffement, qui luy estoit ordinaire, que les medecins appellent nausee; car il ne trouvoit goust en viande quelconque, CARLOIX, VI, 50.

— ÉTYM. Lat. *nausea*, de ναυσία, mal de mer, de ναῦς, nef.

† NAUSÉEUX, EUSE (nô-zé-eû, eû-z'), adj. Terme de médecine. Qui a rapport aux nausées. [illegible] nauséeux, ceux qui accompagnent la sensation de nausée sans amener le vomissement.

† NAUTIER (nô-tié), s. m. Terme de pêche. Sorte de couteau dont les pêcheurs de morue se servent pour ôter les noues.

— ÉTYM. Noue, 3.

NAUTILE (nô-ti-l'), s. m. || 1° Mollusque testacé à coquille divisée en plusieurs cellules, appartenant à l'ordre des céphalopodes. On y distingue le nautile flambé, très-belle coquille nacrée, de 18 à 20 centimètres, commune dans la mer des Indes, surtout aux Moluques, et le nautile ombiliqué, plus rare que le précédent. Le nautile ressemble si fort à une gondole, et il sait si bien gouverner son petit vaisseau, qu'on a cru qu'il avait enseigné à l'homme l'art de naviguer, BONNET, *Contempl. nat.* [illegible] On sait que les nautiles, remplissant ou vidant une partie de leurs coquilles, ont la faculté de se tenir à la profondeur d'eau qu'ils désirent, LA PÉROUSE, *Voy.* t. IV, p. 136, dans POUGENS. || 2° Nautile papyracé, nom donné abusivement à l'argonaute, dont la coquille est monothalame, c'est-à-dire à une seule cavité, tandis que celle des nautiles est polythalame, c'est-à-dire divisée en plusieurs cellules. || Nautile à carène, nom impropre donné à l'argonaute [illegible]. || Nautile à grains de riz, nom improprement donné à l'argonaute tuberculée, LAMARCK. || 3° [illegible] ceinture en tissu imperméable, [illegible] et maintenue gonflée à l'aide d'[illegible].

— ÉTYM. *Nautilus*, dérivé de ναῦς, nef.

† **NAUTILIER** (nô-ti-lié), *s. m.* Mollusque qui habite les nautiles.

† **NAUTILITE** (nô-ti-li-t'), *s. f.* Nautile fossile.

— ÉTYM. *Nautile*, et la finale minéralogique *ite*.

NAUTIQUE (nô-ti-k'), *adj.* Qui appartient à la navigation. Cartes nautiques. L'immortel Cook a plus donné seul à la géographie nautique que tous ceux qui l'avaient précédé dans la carrière, BOUGAINVILLE, *Instit. Mém. scienc. mor. et polit.* t. III, p. 56, dans POUGENS. || Qualités nautiques d'un vaisseau, celles qui font qu'il se comporte bien à la mer. || Légion nautique, légion qu'on forma en Égypte des matelots tirés de la flotte française, lors de l'expédition sous le général Bonaparte.

— ÉTYM. Ναυτικός, de ναύτης, matelot, dérivé de ναῦς, nef.

† **NAUTOMÈTRE** (nô-to-mè-tr'), *s. m.* Appareil destiné à déterminer en mer la distance à un certain but.

— ÉTYM. Ναύτης, marin, et μέτρον, mesure.

NAUTONIER, IÈRE (nô-to-nié, niè-r'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui conduit un navire. Dans les horreurs de l'orage, le nautonier effrayé dit un adieu éternel aux flots; mais, aussitôt que la mer est un peu apaisée, il se rembarque, BOSS. 4e *sermon pour le 1er dim. de carême*, 1. Comme Alexandre envoya cinq cents talents en Phénicie et en Syrie pour en faire venir des nautoniers qu'il voulait placer dans les colonies qu'il répandait sur les côtes, MONTESQ. *Esp.* XXI, 8. Tel à peine échappé des fureurs de l'orage, Le nautonier pâlit en contant son naufrage, DELILLE, *Imagin.* II. || Le nautonier des sombres bords, Caron. || Nautonier est usité surtout en poésie, ou en parlant de la marine des peuples anciens, ou dans le style élevé.

— HIST. XIIIe s. Nos devon entendre notonier cil qui moine [mène] nef, jà seit ce que l'en apele notoniers toz ceis qui sunt en nés [nefs], *Liv. de jost.* 130. Bien sot tenir li notonier À la cité le droit sentier, *Fl. et Bl.* v. 1397. Quant notonier par la mer vont, Qui as estoiles lor cors [course] font, GUI DE CAMBRAI, *Barl. et Jos.* p. 346.

— ÉTYM. Dérivé de l'ancien franç. *noton* (Parmi la mer salée, sans sigle et sans noton, *Ch. d'Ant.* VII, 760), qui vient du latin *nauta*, contraction de *navita*, marinier, de *navis*, nef (voy. NEF).

NAVAL, ALE (na-val, va-l'), *adj.* Qui concerne les vaisseaux. L'architecture navale. || Science navale, l'art de construire et de conduire les vaisseaux. La science navale ne peut avoir de principes certains qu'autant qu'on lui donne pour base la théorie des sciences mathématiques, CONDORCET, *Maurepas.* || Forces navales, l'armée de mer. || Bataille navale, bataille livrée sur mer. Jamais combat naval ne fut plus funeste aux ennemis de l'Empire, FLÉCH. *Théod.* III, 66. || École navale, école instituée pour former les jeunes gens qui se destinent au corps des officiers de la marine de l'État. || Couronne navale, se disait, chez les anciens Romains, d'une couronne qu'on donnait à ceux qui s'étaient distingués dans un combat naval.

— REM. L'Académie dit que naval n'a point de pluriel masculin; mais plusieurs grammairiens pensent qu'on pourrait dire des combats navals. Il faut dire fatals et navals, c'est la règle, BOURSAULT, *Mercure galant*, IV, 7. Néanmoins ces pluriels paraîtront toujours durs à une oreille française, JULLIEN. D'un autre côté Mme de Sévigné n'a pas hésité à dire *navaux.* Notre flotte est toute revenue paisiblement à Belle-Île.... vous voyez bien que cet homme ne disait pas mal : il n'y a plus de combats navaux, ni de batailles qui décident depuis celle d'Actium, 7 sept. 1689.

— HIST. XIVe s. Compaignons navals estoient ceux que nous apelons notonniers, qui menoient les nefs et les galées, BERCHEURE, f. 1, *verso.* Le fleuve qui court à Fidenes n'est pas assez large pour faire assault naval, ID. f° 87. || XVIe s. La flotte de l'armée navale des Grecs, AMYOT, *Thém.* 39. C'est une belle bataille navale qui s'est gaignée ces mois passez contre les Turcs, sous la conduicte de dom Joan d'Austria [à Lépante], MONT. I, 249.

— ÉTYM. Lat. *navalis*, de *navis*, nef (voy. NEF).

† **NAVARCHIE** (na-var-chie), *s. f.* Terme d'antiquité. Titre, charge de navarque.

— ÉTYM. Ναυαρχία, de ναύαρχος, navarque.

† **NAVARQUE** (na-var-k'), *s. m.* Terme d'antiquité. Commandant d'une flotte ou d'un vaisseau.

— ÉTYM. Ναύαρχος, de ναῦς, nef, et ἄρχειν, commander.

† **NAVARRINE** (na-va-rri-n'), *adj. f.* Race navarrine, nom de l'ancienne race de chevaux de la Navarre, du Béarn et du Roussillon.

NAVÉE (na-vée), *s. f.* Charge d'un bateau. Déclarons bateau maire dans les grandes rivières celui qui est chargé aux embouchures, et dans les moindres rivières qui ne pourront porter les bateaux chargés aux embouchures; déclarons bateau maire celui qui est à la tête de l'équipe ou navée; en sorte que tous les bateaux dans lesquels aura été versé le sel du bateau maire chargé à l'embouchure, ne soient réputés qu'un seul et même bateau, *Ordonn.* mai 1680. || Terme de pêche. Se dit, particulièrement en Normandie, des bateaux chargés de poisson salé.

— HIST. XIIIe s. La navée de charbon, la navée de buche, *Livre des mét.* 302. || XVe s. Sur chacune navée ou vessel chargié de sel, DU CANGE, *navata.*

— ÉTYM. Ital. *navata*; du bas-lat. *navata*, qui vient de *navis*, nef.

NAVET (na-vè; le *t* ne se prononce et ne se lie jamais; au pluriel, l'*s* se lie : des na-vè-z excellents; navets rime avec traits, succès, etc.), *s. m.* || 1° Plante crucifère dont la racine, fusiforme, charnue, d'une saveur douce et sucrée, est employée comme aliment, et recommandée comme pectorale et adoucissante, dans les irritations pulmonaires; *varietas esculenta* du *brassica napus*, L. || La racine de cette plante. Manger des navets. Un canard aux navets. || 2° Navet du diable, navet à longue queue, navet galant, noms vulgaires de la bryone. || 3° Nom marchand de plusieurs coquilles univalves.

— HIST. XIIIe s. Iluec copa le chief Torbant le fil Pharel.... com se fust d'un naviet, *Ch. d'Ant.* II, 564. Se dist l'en que ce font deables; Mais tex [tels] diz ne vaut deus navez, *la Rose*, 18407. || XIVe s. Mettre parcuire en boullon de char et des navès, *Ménagier*, II, 4.

— ÉTYM. Lat. *napus*, par l'intermédiaire d'un diminutif *napetus.* La tendance à changer le *p* en *b* ou *v* se trouve de très-bonne heure : *nabinam*, *navinam*, dans la *loi salique*, LASPEYRES, p. 40. Le simple existait dans l'ancienne langue : E les grasses viandes, chous e nes à user, *Th. le mart.* 93. Il y avait aussi un autre diminutif : Li ewe où li naviel seront cuit assouage moult le pis [adoucit la poitrine], ALEBRANT, f° 59. C'est de ce diminutif que viennent : Berry, *navraux*, *naviaux*; picard, *naviau*; wallon, *navai*; namur. *navia.*

† **NAVETIER** (na-ve-tié), *s. m.* || 1° Ouvrier qui fait des navettes. || 2° Animal qui vit dans la navette, coquille.

— ÉTYM. *Navette* 2.

† **NAVETIÈRE** (na-ve-tiè-r'), *s. f.* Terrain planté de navets.

— HIST. XVIe s. Romuans les rusches dans les navetieres et milleraies, O. DE SERRES, 437.

— ÉTYM. *Navet.*

1. **NAVETTE** (na-vè-t'), *s. f.* || 1° Nom donné à la variété oléifère du chou navet, appelé vulgairement navet; la graine fournit l'huile grasse connue sous le nom d'huile de navette. Légumes de toutes sortes, où sont compris pois, fèves, graines de lin, pois chiches, vesces, lentilles, chenevis, navettes, sené, mil ou millet, panis, piley, blé de Turquie et autres semblables grains et légumes.... *Tarif*, 18 sept. 1664. L'huile tirée de la navette, qui est une espèce de navet sauvage.... se nomme rabette ou huile de navette, *Dict. des arts et mét. huilier.* Comme le colza, la navette appartient à la famille des crucifères; elle diffère par ses feuilles radicales d'un vert prononcé, rudes au toucher, et par ses siliques dressées contre les tiges.... on distingue trois sortes de navettes : la navette d'hiver (*brassica napus oleifera*, DC.); la navette d'été quarantaine (*brassica præcox*, DC.); la navette dauphinoise, ravette ou rabette (*brassica rapa oleifera*, DC.), GIRARDIN et DUBREUIL, *Traité élémentaire d'agriculture*, t. II, p. 407. || 2° Huile qu'on tire de la navette. || 3° Navette d'été, nom vulgaire du chou précoce, appelé aussi quarantaine || 4° Grosse navette, le colza.

— REM. Quoiqu'on dise huile de navette, la graine ne porte pas le nom de navette; c'est ainsi qu'on appelle huile de lin l'huile tirée de la graine de lin, LEGOARANT.

— HIST. XVIe s. Plus grands sont les naveaux que les navets.... s'en voient de grands, de petits, de blancs, de noirs, de gris, de jaunes.... de la semence de toutes sortes de naveaux se tire de l'huile, mais plus facilement et plus abondamment d'une particuliere espece dite navete que d'aucune autre. Le menage de ceste huile de navete est très profitable, O. DE SERRES, 579.

— ÉTYM. *Navet*; Berry, *nabette*, *nabin.*

2. **NAVETTE** (na-vè-t'), *s. f.* || 1° Terme d'église. Sorte de petit vase de métal qui est en forme de navire, où l'on conserve l'encens et d'où on le prend avec une petite cuiller pour le mettre dans l'encensoir. Les navettes seront marquées et contremarquées au corps et couvercle, le vase du pied et la cuiller seront marqués du poinçon du maître, *Stat. orfèv.* 30 déc. 1679. || 2° Nom de certains vases de table, dans les ménages du moyen âge. La navette destinée au service de l'Église conserva une forme hiératique; mais la navette à sel, à épices, à encre, etc. se rapprochait naturellement du véritable navire, DE LABORDE, *Émaux*, p. 403. || 3° Instrument où les tisserands mettent leur trame, pour la passer au travers de la chaîne, en faisant des étoffes de chanvre, de lin, de laine, de soie, de coton. Faire courir la navette. Thomas et Bonaventure ont des autels, et ceux qui ont inventé la charrue, la navette, le rabot et la scie sont inconnus, VOLT. *Dial.* 24. .... Ou d'une agile main promener la navette errante sur le lin, DELILLE, *Géorg.* I. || Navettes volantes, navettes qui ont un mouvement continu et auxquelles l'ouvrier ne touche pas. || Autrefois, la grande navette, l'industrie de ceux qui tissaient les grandes étoffes; petites navettes, l'industrie des rubaniers. Defenses auxdits ouvriers [en draps d'or, etc.] de faire fabriquer aucuns rubans ou autres étoffes, de largeur au-dessus du tiers d'aune, même de tenir chez eux aucuns métiers des étoffes qui se travaillent à la petite navette.... défenses auxdits maîtres tisserands et rubaniers, de faire.... aucunes étoffes excédant ladite largeur, et de tenir.... aucuns métiers des étoffes de la grande navette, *Arrêt du conseil d'État*, 8 avril 1666. || La langue lui va comme la navette d'un tisserand, se dit d'une personne qui parle beaucoup. || Fig. et familièrement. Faire la navette, faire faire la navette, aller et venir, faire aller et venir. Tessé fit la navette avec la Feuillade en Dauphiné et en Savoie, pour le laisser en chef quelque part et y accoutumer le roi, ST-SIM. 133, 226. || Faire la navette, se dit des choses, en un sens analogue. Cette somme, envoyée de Paris à Lyon, a été renvoyée de Lyon à Paris; elle a fait la navette. Elle s'endettait, elle payait : l'argent faisait la navette et tout allait, J. J. ROUSS. *Confess.* III. || Terme de jeu. Faire la navette, se dit au whist, quand, de deux partenaires, chacun coupe une couleur et joue alternativement celle que l'autre coupe de son côté. || 4° Il s'est dit autrefois de petits instruments d'or, de laque, d'écaille, dont les femmes élégantes se servaient pour faire des nœuds ou du filet. || 5° Terme de marine. Poulie allongée, dont le corps n'est pas entièrement estropé. || Espèce de pirogue des Indes. || 6° Terme de plombier. Morceau de plomb en forme de navette. On l'appelle ordinairement saumon. || 7° Nom marchand de plusieurs coquilles.

— HIST. XIVe s. Une navette de cristal, garnie d'argent, dorée et esmeillée, à faire saliere.... Une autre navette de cristal à mettre encens, DE LABORDE, *Émaux*, p. 403. || XVIe s. Ces femmes ne sont point comme nos femmelettes, Qui font par le mestier promener les navettes, En ourdissant la toile.... RONS. *Hymnes*, I, 2.

— ÉTYM. Bas-latin, *naveta*, petite barque (proveng. *naveta*; ital. *navetta*, petite barque), diminutif du latin *navis*, nef. La *navette* d'église est ainsi dite à cause de sa forme comparée à celle d'une barque; et la *navette* du tisserand, à cause de sa forme comparée à celle de la navette d'église. C'est à tort que Chateaubriand dit que la *navette* d'église a été dénommée d'après la *navette* de tisserand. L'urne qui renfermait les parfums imitait la forme d'une navette, *Génie*, IV, I, 2.

† **NAVICELLE** (na-vi-sè-l'), *s. f.* Genre de coquilles univalves.

— ÉTYM. Lat. *navicella*, diminutif de *navis*, nef.

NAVICULAIRE (na-vi-ku-lè-r'), *adj.* || 1° Terme d'anatomie et de botanique. Qui est creusé en nacelle, c'est-à-dire concave et plus ou moins comprimé latéralement. Os naviculaire. Fosse naviculaire. || 2° Terme de conchyliologie. Qui ressemble à un bateau. || 3° Terme de vétérinaire. Maladie naviculaire, inflammation de la gaîne sésamoïdienne du cheval.

— HIST. XVIe s. Le tiers [os] est appelé scaphoïde, c'est à dire naviculaire, à raison de la similitude qu'il a avec une petite nacelle, PARÉ, IV, 40.

— ÉTYM. Lat. *navicularis*, de *navicula*, nacelle, diminutif de *navis*, nef.

† **NAVICULE** (na-vi-ku-l'), *s. f.* Prises autrefois pour des infusoires animaux, les navicules sont reconnues aujourd'hui pour des cellules articulées et frustules d'algues de la tribu des diatomées. || Terme de conchyliologie. Nom de coquilles dont la forme rappelle un peu celle d'un navire.

— ÉTYM. Lat. *navicula* (voy. NAVICULAIRE).

† NAVILLE (na-vi-è-l'), *s. f.* Nom vulgaire d'une espèce de [illegible].

† NAVIFORME (na-vi-for-m'), *adj.* Terme didactique. Qui a la forme d'un petit bateau. || Os naviforme, ancien synonyme d'os scaphoïde.

— ÉTYM. Lat. *navis*, nef, et *forme*.

† NAVIGABILITÉ (na-vi-ga-bi-li-té), *s. f.* Qualité, état d'un cours d'eau où l'on peut naviguer. La navigabilité de cette rivière. || État d'un bâtiment qui peut naviguer. Tout ce qui est indispensable pour entretenir un navire en bon état de navigabilité, *Moniteur*, 4 sept. 1863.

NAVIGABLE (na-vi-ga-bl'), *adj.* Où l'on peut naviguer. M. Chardin dit qu'il n'y a point de fleuve navigable en Perse, si ce n'est le fleuve Kur, qui est aux extrémités de l'empire, MONTESQ. *Esp.* XXIV, 24.

— HIST. XIVe s. L'iver fut si plains de noifs [neiges] et de gelées, que le Tibre, closes ses voies, fut fet non naviable, BERCHEURE, f° 101, *verso*. || XVIe s. Le fleuve de Thais, un des plus navigables de toute l'Europe, BEAUGUÉ, *Guerre d'Écosse*, II, 27. Ce lac est navigable d'assez grands bateaux, AMYOT, *Lucul.* 30.

— ÉTYM. Lat. *navigabilis*, de *navigare*, naviguer.

† NAVIGANT (na-vi-gan), *s. m.* Celui qui navigue. Je vous puis assurer, monseigneur, que.... j'ai agi avec beaucoup de retenue avec les habitants de ces îles [de la Grèce] et avec tous les navigants dans ce passage qui est fort fréquenté, *Duquesne à Seignelay*, 1681, dans JAL.

NAVIGATEUR (na-vi-ga-teur), *s. m.* || 1° Celui qui navigue, qui fait des voyages de long cours sur mer. Les plus fameux navigateurs, au nombre desquels on peut hardiment mettre M. Halley, même dans ce qui regarde purement l'art et la manœuvre de la navigation, MAIRAN, *Éloges, Halley*. On a de M. Duhamel un traité sur la conservation de la santé des navigateurs, CONDORCET, *Duhamel*. Il [le capitaine Cook] sera toujours à mes yeux le premier des navigateurs, LA PÉROUSE, *Voyage*, t. II, p. 108, dans POUGENS. Entraînés par un mouvement commun à tout ce qui nous environne, nous ressemblons au navigateur que les vents emportent avec son vaisseau sur les mers, LAPLACE, *Expos.* II, 1. || *Adj.* Les Phéniciens n'étaient qu'une nation très-bornée dans son territoire et dans sa puissance; et c'est la première dans l'histoire des nations; il n'en est aucune qui ne parle de ce peuple; il fut connu partout, il vit encore par la renommée : c'est qu'il était navigateur, RAYNAL, *Hist. phil.* I, 1, *Introd.* Plusieurs [coquilles] furent taillées en nacelle, en gondole; Sur les champs de Thétis les caprices d'Éole Promènent à leur gré ces fruits navigateurs, DELILLE, *les Trois règnes*, VI. Tous les flots sont peuplés d'oiseaux navigateurs, ID. *Parad. perdu*, VII. || Peuple navigateur, peuple adonné particulièrement à la navigation. || 2° Homme qui entend la conduite d'un vaisseau. C'est un excellent navigateur. || 3° Poétiquement et fig. Homme qui vogue dans un ballon. Ici, que vois-je? est-ce un aigle qui vole, Et du soleil mesure la hauteur? C'est un ballon; voici la banderole, Et la nacelle et le navigateur, BÉRANGER, *Peu de peu*.

— HIST. XVe s. Le comte [de Flandres] ....le fit [Jean Lyon] doyen des navieurs [commerçants par eau], FROISS. II, II, 53.

— ÉTYM. Lat. *navigatorem*, de *navigare*, naviguer.

NAVIGATION (na-vi-ga-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action de naviguer sur la mer, sur les lacs, sur les fleuves. Alger.... nous verrons la fin de tes brigandages.... et la navigation va être assurée par les armes de Louis, BOSS. *Mar.-Thér.* On construit par ses conseils et presque à ses dépens un vaisseau qui doit porter dans la Chine les [illegible] [illegible]; le ciel, la mer, les vents [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] l'art de la [illegible] [illegible] [illegible] rapport à la route [illegible] qu'on peut tirer [illegible] l'art de la [illegible] à un si haut point de perfection, qu'on peut [illegible] espérer d'avoir un [illegible] de la [illegible] [illegible] trainent-ils pas dans la mer! le nombre de ces arbres est si prodigieux qu'il empêche dans certaines saisons la navigation de ce large fleuve, ID. 3° *Ép. nat. Œuvr.* t. XII, p. 168. || Navigation intérieure, celle qui a lieu sur les lacs, les fleuves, les rivières et les canaux. Un système de navigation intérieure susceptible d'étendre ses ramifications dans des contrées que la nature ne semblait pas avoir destinées à profiter des avantages de ce mode de communication, GIRARD, *Instit. Mém. sciences*, t. VII, p. 2. || Canal de navigation, canal qui porte des bateaux, par opposition à canal d'irrigation, lequel ne sert qu'à distribuer des eaux. || 2° La navigation, l'art de la navigation. La situation de Tyr est heureuse pour le commerce; c'est notre patrie qui a la gloire d'avoir inventé la navigation, FÉN. *Tél.* III. Les Romains n'avaient aucune connaissance de la navigation, MONTESQ. *Rom.* IV. || Écoles de navigation, écoles établies dans tous les ports, pour enseigner gratuitement aux navigateurs de toutes les classes qui se présentent, les mathématiques, la navigation et l'usage des instruments nautiques. || 3° Voyage sur la mer, sur un lac, sur un fleuve. Ils ont fait de longues navigations sur la mer Rouge, FÉN. *Tél.* III. Sous Néchao, des Phéniciens avaient fait une navigation encore plus étonnante; car, après s'être embarqués sur la mer Rouge, ils avaient fait le tour de l'Afrique, et ils étaient revenus dans la Méditerranée par le détroit de Gibraltar, CONDILLAC, *Hist. anc.* I, 18. L'Europe a depuis deux siècles beaucoup augmenté sa navigation, MONTESQ. *Esp.* XXIII, 24. Pline nous apprend qu'on prit successivement trois routes pour faire la navigation des Indes, ID. *ib.* XXI, 9. || Fig. Alors nous le vîmes s'oublier lui-même, et, comme un sage pilote, sans s'étonner ni des vagues ni des orages ni de son propre péril, aller droit, comme au terme unique d'une si périlleuse navigation, à la conservation du corps de l'État et au rétablissement de l'autorité royale, BOSS. *le Tellier*. || 4° Circulation des marchandises par les fleuves, les canaux. || 5° Acte de navigation, acte du parlement anglais, promulgué par Cromwell, à la suite du refus que firent les Provinces-Unies de s'allier à la république d'Angleterre. || 6° Navigation aérienne, nom donné aux voyages qu'on fait en ballon.

— HIST. XIVe s. L'en doit faire comme font les mariniers, lesquiex, après la premiere navigacion.... quant vient à la seconde, il se traient vers le mendre [moindre] peril, ORESME, *Eth.* 54. || XVIe s. Elle [Carthage] n'est distante de Rome que de trois journées de navigation, AMYOT, *Arist. et Cat. comp.* 64.

— ÉTYM. Lat. *navigationem*, de *navigare*, naviguer. On disait anciennement *navigage*, et plus anciennement encore *navíage*.

NAVIGUER (na-vi-ghé), je naviguais, nous naviguions, vous naviguiez ; que je navigue, que nous naviguions, que vous naviguiez, *v. n.* || 1° Aller sur mer ou sur les grandes rivières. Que ceux qui naviguent sur la mer racontent les périls que l'on y court, et en les écoutant nous serons ravis d'admiration, SACI, *Bible, Ecclésiast.* XLIII, 26. Ses citoyens [d'Athènes] excellaient dans l'art de naviguer; et la mer, où elle régnait, l'avait enrichie, BOSS. *Hist.* III, 5. || On dit d'un matelot qui n'a pas fait de voyage sur mer, qu'il n'a pas navigué. || Naviguer à part, servir à bord d'un bâtiment de commerce moyennant une part dans les bénéfices. || Naviguer au voyage ou à la traversée, s'engager à bord moyennant salaire. || 2° Il se dit de la manière dont un pilote conduit un navire. Ce pilote navigue bien. || 3° En parlant du vaisseau même, se comporter à la mer. Ce bâtiment navigue bien, navigue mal. Un navire qui entre beaucoup dans l'eau navigue vers le même côté à presque tous les vents, MONTESQ. *Esp.* XXI, 6. || Naviguer dans les terres, se dit lorsque, la carte marine se trouvant fausse, le vaisseau navigue dans un espace marqué sur cette carte comme terre. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*. || 4° Activement, en termes de marine, naviguer une chaloupe, la faire avancer avec des rames. || On dit quelquefois naviguer l'un et l'autre océan.

— REM. On disait de préférence, dans le XVIIe siècle, *naviger*, forme qui a duré jusque dans le [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] que [illegible]

— HIST. XIIe s. Il cuidoit, par son grant [illegible] [illegible] nagier par la terre, et aler par la mer, *Machab.* II, 5. Il se navient le travers de la mer, *Roncisv.* p. [illegible] || XVIe s. Oultre ces pays icy n'y a plus que de vase que l'on ne peut naviger, AMYOT, *Thésée*, [illegible] navigua en Sicile, ID. *Thém.* 47.

— ÉTYM. Wallon, *naivi*; provenç. *navegar*, *navejar*, espagn. et portug. *navegar*; ital. *navigare*; du lat. *navigare*, de *navis*, nef, et le suffixe *igare*, dérivé de *agere*, conduire.

NAVILLE (na-vi-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Nom que nous donnons en français aux canaux d'irrigation de la Lombardie.

— ÉTYM. Ital. *naviglio*, flotte et aussi canal pour bateaux, de *nave*, nef, navire (voy. NEF). *Navilie* dans l'ancien français signifiait flotte : Tut son navilie il a fait aprester, *Ch. de Rol.* CLXXXV. Du temps de Saint-Simon, on ne francisait pas le mot italien : Le prince d'Elbeuf, posté avec cinq cents chevaux derrière un naviglio, avec défense de le passer, ST-SIM. 149, 177.

NAVIRE (na-vi-r'), *s. m.* || 1° Bâtiment qui sert à naviguer sur mer. Tout nous rit, et notre navire A la bonace qu'il désire, MALH. III, 2. Du lieu où mon navire au rivage amassé, RÉGNIER, *Élég.* [illegible] On voit comme une forêt de mâts de navires, et ces navires sont si nombreux qu'à peine peut-on découvrir la mer qui les porte, FÉN. *Tél.* [illegible] La mer gémissait sous le nombre et sous le gr[illegible] énorme de nos navires, MASS. *Louis le Grand.* Les navires longs à un rang de rames [chez les anciens] s'appelaient *aphractes*, c'est-à-dire qu'ils n'étaient pas couverts, et n'avaient pas de pont; on les distinguait par là des *cataphractes* qui en avaient, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. IV, p. 571, dans POUGENS. Pline et Strabon nous disent que le chemin qu'un navire des Indes et de la mer Rouge faisait en vingt jours, un navire grec ou latin le faisait en sept, MONTESQ. *Esp.* XXI, 6. Plus un navire est petit, plus il est en danger dans les gros temps; telle tempête submerge un navire, qui ne ferait que le tourmenter s'il était plus grand, ID. *ib.* On lui accorda [à Colomb] trois petits navires et quatre-vingt-dix hommes; avec cette faible escadre, dont l'armement ne coûtait pas cent mille francs, il mit à la voile le 3 août 1492, RAYNAL, *Hist. phil.* [illegible] Qu'il va lentement le navire À qui j'ai confié mon sort! BÉRANG. *le Retour*. || Fig. Il est, Chateaubriand, de glorieux navires Qui veulent l'ouragan plutôt que les zéphires, V. HUGO, *Odes*, III, 2. || Navire! [illegible] l'homme en vigie, pour avertir quand il [illegible] un bâtiment au large. || 2° Petit navire, [illegible] anciennement au loch. || 3° Navire de registre, [illegible] qu'on donnait en Espagne à un navire marchand auquel le conseil des Indes avait accordé la permission d'y aller trafiquer, moyennant une certaine somme et sous certaines conditions. || 4° Terme d'astronomie. Le Navire Argo, constellation de l'hémisphère austral.

— REM. Ce mot a été longtemps d'un genre incertain, tantôt masculin, tantôt féminin, comme on peut voir à l'historique. Malherbe l'a fait féminin dans ce vers : Car aux flots de la peur sa navire qui tremble, I, 4 ; Ménage, dans sa remarque sur ce vers, dit que navire féminin est particulièrement usité en poésie où il fait mieux. Bossuet a dit : De même que l'ancre empêche que la navire ne soit emportée... BOSS. dans GANDAR, *Choix de sermons de la jeunesse de Bossuet*, p. 131. Aujourd'hui navire n'est plus que masculin.

— SYN. BÂTIMENT, VAISSEAU, NAVIRE. Bâtiment est le terme général. Vaisseau se dit plutôt des bâtiments de guerre, et navire de ce qui n'est pas bâtiment de guerre. Ces distinctions, qui sont techniques, n'empêchent pas que V. Hugo ait bien dit : Le navire à trois ponts qui tonne avec l'orage, *Feuilles d'automne*, I. Le langage commun confond navire et vaisseau; étymologiquement, bâtiment se rapporte à la construction, vaisseau à la contenance, à la capacité; et navire, qui est le plus précis, à l'acte d'aller sur mer.

— HIST. XIe s. Par Sebre amont tut lur navire [illegible] [illegible], *Ch. de Rol.* CLXXXVII. || [illegible] [illegible] [illegible] navire en [illegible], *Rou*, p. [illegible] || XIVe s. Il [illegible] navire de deux cent [illegible], *Chron. de Saint-Denis*, t. I, f° 121, dans [illegible] Celui qui est maistre de navire, [illegible], *Eth.* [illegible] || XVe s. Lesquels Anglois ont [illegible] et [illegible] [illegible] navires, [illegible] [illegible] S'il en estoient seigneurs [d'Audenarde], ils auroient la bonne riviere de l'Escaut et le navire [navigation] à leur aise et à leur volonté, FROISS. II, II, 68. Et à tout ledict navire [avec ladite flotte] vint à Rhodes devers le mareschal, *Bouciq.* II, 11. Dedans la

navire, COMM. VII, 13. Je suis d'avis que hastivement les deux navires [barques] soient mises es fleuves.... *Perceforest*, t. I, f° 53. || XVI° s. Aussi facilement que le timon faict retourner la navire.... MONT. II, 196. Tous les navires qui relaschoient du port de Pyrée, ID. II, 320.

— ÉTYM. Bourg. *naivire*, *s. f.*; du bas-latin *navirium*, dérivé du latin *navis* (voy. NEF). *Navire* signifie proprement flotte, puis, par restriction, vaisseau. La forme *navirie* est [illegible], et ne compte que pour trois syllabes. À côté de *navire*, il y avait une forme en *l* : bas-latin, *navilium*; provenç. *navili*, *navei*; ital. *naviglio*, *navilio*.

NAVRANT, ANTE (na-vran, vran-t'), *adj.* Qui navre. Une scène navrante. Des maux navrants.

— REM. On a proposé de former le substantif navrement. Il serait utile; mais jusqu'à présent il n'a pas été adopté.

NAVRÉ, ÉE (na-vré, vrée), *part. passé* de navrer. || 1° Blessé. Je suis résolu de vous écrire des lettres toutes pleines d'amour, pleines de feux, de flèches et de cœurs navrés, VOIT. *Lett.* 28. Quand ces bergers navrés, tout couverts de leur sang...., REGNIER, *Dial.* || 2° Fig. Navré de douleur, blessé d'une profonde douleur. Père et mère, navrés de douleur sur la dépense..., maudissant l'heure et le jour de son mariage, SÉV. 25 oct. 1679. || Absolument. Très-affligé. On passe sa vie à espérer, et on meurt en espérant; adieu, monsieur, vous m'avez instruit, mais j'ai le cœur navré, VOLT. *l'H. aux 40 écus*, *Entretien avec un géomètre*. Mais du temple voisin quand la cloche sacrée Annonça qu'un mortel avait quitté le jour, Chaque son retentit dans mon âme navrée, MILLEV. *Élég.* I, 2.

NAVRER (na-vré), *v. a.* || 1° Blesser (peu usité en ce sens qui est le sens propre). Cette manière de s'armer jusqu'aux dents avec ses amis me paraît si cruelle, que j'aime cent fois mieux me présenter nu et être navré, J. J. ROUSS. *Lett. à du Peyrou*, 8 juin 1767. || 2° Ancien terme de jardinier. Donner un coup de serpe à l'endroit d'un échalas ou d'une perche qui ne sont pas assez droits. Si vous voulez bien planter cet échalas, il le faut un peu navrer, LA QUINTINYE, *Jard.* I, dans RICHELET. || 3° Fig. Causer une souffrance morale comparée à une blessure. Les lumières.... Qui, me navrant le cœur, me [illegible] la paix, REGNIER, *Élég.* II. C'est assez, ce me semble, de déplorer les pertes publiques; c'est peu pour moi d'en être navrée, MAINTENON, *Lett. à Mme de Dangeau*, 4 sept. 1704. Vous navrâtes mon âme des plus amères douleurs que j'aie jamais senties, J. J. ROUSS. 1er *dial.* Je suis navré que vous soyez dupe à ce point, et que vous le soyez d'un homme si vil, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 13 mai 1773.

— HIST. XI° s. Oliviers sent qu'il est à mort nafrés, *Ch. de Rol.* CXLV. || XIII° s. Tous les navrés ne font les mors, ne quanques s'en issit, ne sai je mie deviser, VILLEH. LXXV. Lors fu il [Ninus] navrez d'une saiete dont il morut en la fin, BRUN. LAT. *Tres.* p. 32. C'est [illegible] de Troies dit miex [mieux] Du cuer navré de dart des iex, Que je ne vos porroie dire, HUON LE ROI, dans HOLLAND, p. 257. || XVI° s. Tant feut grand le cry des navrez que le prieur de l'abbaye sortit, RAB. *Garg.* I, 27. Cæsar, couvrant son visage avec sa robbe, abandonna son corps à qui le voulut navrer, AMYOT, *Brut.* 20.

— ÉTYM. Norm. *nafre*, coup, blessure; provenç. *nafrar*, *naffrar*; ital. *naverare*, dans le composé *innaverare*; de l'anc. h. allem. *nabagêr*; holland. *nebiger*, *neffiger*; scandin. *nafar*, tous mots qui signifient instrument pour percer.

† **NAZARÉEN** (na-za-ré-in), *s. m.* Habitant de Nazareth, ville de Galilée. Sur la croix, l'inscription désigne Jésus comme Nazaréen (*Évang. de St Jean*, XIX, 19). Tu as vaincu, Nazaréen, mot attribué à l'empereur Julien blessé à mort dans son expédition contre les Perses. || Nom donné anciennement aux chrétiens.

† **NAZIRÉAT** (na-zi-ré-a), *s. m.* Condition du naziréen.

† **NAZIRÉEN** (na-zi-ré-in), *s. m.* Hébreu qui faisait vœu de laisser croître ses cheveux, et de ne point boire de vin (Fl. Josèphe).

— ÉTYM. Hébreu, *nazir*, séparé, parce que ces hommes se séparaient de la vie commune.

† **NAZORÉENS** (na-zo-ré-in), *s. m. pl.* Secte chrétienne (voy. SABÉISME).

NE (ne). || 1° Mot qui rend une proposition négative et qui précède toujours le verbe; seul et isolé de *pas* ou *point*, il n'a plus son ancienne vertu négative que dans certains emplois déterminés. *Ne* s'emploie seul avec les verbes *cesser*, *oser*, *savoir*, *avoir garde*, *pouvoir* et *importer* (impersonnel). Il n'a cessé de gronder. On n'ose l'aborder. Il n'a garde d'y manquer. Je ne puis me taire. L'un dit : je n'y vais point, je ne suis pas si sot; L'autre : je ne saurais, LA FONT. *Fabl.* II, 2. Il n'importe d'avoir payé Le Vacher ou non, SÉV. 1er août 1685. || Toutefois, en ces cas, on peut mettre aussi *pas* ou *point*. Il ne cesse pas de gronder. Chacun demeure d'accord qu'il ne pouvait pas mieux jouer, MOL. *Crit.* sc. 6. || Il se dit seul avec d'autres verbes, mais dans le style familier et un peu archaïque. L'âne appelle aussitôt le chien à son secours : Le chien ne bouge et dit.... LA FONT. *Fabl.* VIII, 17. Le jeu n'est sûr avec cette ribaude, BOIL. *Épigr.* III. || On le met seul aussi avec l'impératif, mais dans la conversation et dans le style familier. Ne bougez d'ici. Tiens cette bague, et ne la lâche, LA FONT. *Ann.* || Cela se fait encore quelquefois à l'impératif, dans la poésie élevée. Henri.... Ne refuse à mes vœux un favorable appui, MALH. I, 4. || 2° Dans des phrases négatives ou interrogatives, *ne* se dit seul au second membre, quand ce second membre est négatif. Y a-t-il un homme dont elle ne médise? Avez-vous un ami qui ne soit des miens? Je ne vois personne qui ne vous loue. Don Rodrigue, surtout, n'a trait en son visage Qui d'un homme de cœur ne soit la haute image, CORN. *Cid*, I, 1. || 3° *Ne* se dit seul quand l'étendue de la négation est restreinte par quelque terme. Il ne lit guère. Je ne sortirai de trois jours. Tout fut mis en morceaux; un seul n'en échappa, LA FONT. *Fabl.* III, 13. Il n'est demeure plus secrète, ID. *ib.* X, 4. Chose n'est ici plus commune : Le bien nous le faisons, le mal, c'est la fortune, ID. *ib.* VII, 14. || 4° *Ne* se dit seul avec *autre* et *que*. Je n'ai d'autre désir que celui de vous être utile. || Mais on peut dire aussi : je n'ai pas d'autre désir.... || 5° *Ne* se dit seul, quand le mot *que* signifie pourquoi, au commencement d'une phrase, ou quand il sert à exprimer un désir, à former une imprécation. Que n'êtes-vous arrivé plus tôt! Que ne m'est-il permis.... Que n'est-il encore vivant! || 6° Après *depuis que* ou *il y a*, suivi d'un mot qui indique une certaine quantité de temps, on se sert de *ne* seul, quand le verbe est au parfait. Depuis que je ne l'ai vu. Il y a six mois que je ne lui ai parlé. || Mais il faut *pas* ou *point*, si le verbe est au présent; ce qui forme un sens tout différent. Depuis que nous ne nous voyons pas. Il y a six mois que nous ne nous voyons plus. || 7° *Ne* se dit seul dans un membre de phrase gouverné par *si*, au sens de à moins que. Je ne sortirai point, si vous ne me venez prendre en voiture. || Cependant on dit aussi, quoique moins bien : je ne sortirai pas si vous ne venez pas me prendre en voiture. || 8° On se sert de *ne* seul, lorsque deux négations sont jointes par *ni*. Je ne l'estime ni ne l'aime. Heureux qui n'a ni dettes, ni procès! || On s'en sert aussi quand *ni* est redoublé, soit dans le sujet : Ni les biens ni les honneurs ne valent la santé; soit dans l'attribut : Il est avantageux de n'être ni trop pauvre ni trop riche. || 9° C'est *ne* seul qu'on emploie dans la tournure *n'était*, *n'eût été*, qui se dit pour si ce n'était, si ce n'eût été. Et je suivrais encore un si noble exercice, N'était que l'autre hiver, faisant ici ma cour, Je vous vis et je fus retenu par l'amour, CORN. *le Ment.* I, 3. Confessez-le, ma sœur, vous sauriez vous en taire, N'était le testament du feu roi notre père, ID. *Pomp.* I, 3. Et n'eût été Léonce, en la dernière guerre, Ce dessein avec lui serait tombé par terre, ID. *Hérac.* I, 1. Je le trouvais en vous, n'eût été la bassesse Qui pour ce cher rival contre moi s'intéresse, ID. *Sertor.* IV, 2. Je me soucierais peu de ce qu'ils peuvent dire, n'était l'artifice..... MOL. *Tart. Préface.* || 10° Le plus ordinairement, *ne*, jugé insuffisant par l'usage, est accompagné de *pas* ou *point*, ce qui fait la négation complète; toutefois il ne faut pas oublier que le sens négatif appartient à *ne* seulement, et que *pas* et *point* sont des mots essentiellement affirmatifs. Il ne veut pas. Ne viendra-t-il pas avec nous? Ne vendez point votre maison. || On peut mettre indifféremment *pas* et *point* devant ou après le verbe, s'il est à l'infinitif : pour ne pas souffrir, pour ne souffrir pas. Toutefois la première façon de parler est la plus usitée. || Dans les temps simples du verbe, *pas* et *point* doivent toujours suivre le verbe. Il ne souffre point. Il ne souffrit pas. || Au contraire, dans les temps composés, ils se mettent entre l'auxiliaire et le participe. Il n'a point souffert. Il n'a pas chanté. || Pour la distinction entre *pas* et *point*, voy. PAS. || Lorsque *ne* n'est suivi ni de *pas* ni de *point* ni d'aucun autre mot équivalent, le sens de la proposition est moins négatif. Je ne sais marque une ignorance moins absolue que je ne sais pas. || Quant aux différents emplois de *savoir* avec *ne*, voy. SAVOIR. || 11° Les mots *personne*, *rien*, *goutte*, *jamais*, *mot*, jouent avec *ne* le même rôle que *pas* ou *point*. Je n'y connais personne. Je ne le verrai jamais. Je n'y vois goutte. Je ne demande rien. Je ne dis mot. || 12° Nul, qui est essentiellement négatif, est toujours accompagné de *ne*, quand il n'est pas attribut (autrement on ne met pas *ne* : ses moyens sont nuls). Je n'ai nul souci. Je vous porterai tous, L'un après l'autre, en ma retraite; Nul que Dieu seul et moi n'en connaît les chemins, LA FONT. *Fabl.* X, 4. || 13° *Ne.... pas.... ne.... pas*, double négation qui affirme. Je ne puis pas ne pas croire qu'il en est ainsi, c'est-à-dire je suis forcé de croire qu'il en est ainsi. Ces archers aux casaques peintes Ne peuvent pas n'être surpris, Ayant à combattre les feintes De tant d'infidèles esprits, MALH. II, 4. || 14° *Ne* est dubitatif après les verbes *craindre*, *trembler*, *appréhender*, *avoir peur* et expressions analogues. Je crains qu'il ne pleuve. Je tremble qu'il ne s'aperçoive de ma faute, etc. Dans ces phrases, il n'y a aucune négation, et *ne* n'exprime que le caractère dubitatif. || Quand le verbe *douter* est négatif ou simplement interrogatif, on emploie le *ne* dubitatif dans la seconde proposition, à moins qu'on ne veuille exprimer une chose positive et en quelque sorte incontestable, comme : Je ne doute pas que César ait été assassiné dans le sénat. Doutez-vous que je sois votre ami? || De même, lorsque le verbe de la proposition primordiale est *nier* ou l'un de ses équivalents *disconvenir*, *désespérer*, employés négativement, on se sert de la dubitative *ne* dans la proposition complétive, à moins que cette proposition ne renferme aucune idée de doute, n'exprime un fait incontestable comme : Je ne nie pas qu'il y ait un Dieu. Je ne nie pas que vous soyez heureux, [illegible]. || 15° *Ne* explétif après un comparatif d'inégalité suivi de *que* et d'une proposition complétive. Vous écrivez mieux que vous ne parlez. Il est plus riche qu'il ne l'était. Elle est plus belle que vous ne croyez. Je pars plus amoureux que je ne fus jamais, RAC. *Bérén.* I, 4. Je vous entends ici mieux que vous ne pensez, ID. *Mithr.* II, 4. Depuis l'invention de la poudre, les batailles sont beaucoup moins sanglantes qu'elles n'étaient, parce qu'il n'y a presque plus de mêlée, MONTESQ. *Lett. pers.* 106. Le caractère explétif de ce *ne* est prouvé par le latin qui ne met point de négation : *ditior est quam erat*, il est plus riche qu'il n'était. || Après les mêmes comparatifs d'inégalité, si le premier membre est négatif, le second d'ordinaire ne prend point le *ne* explétif. Il n'est pas plus riche qu'il était. Vous n'écrivez pas mieux que vous parlez. Ils n'ont point coutume d'en désirer plus qu'ils en ont, DESC. *Méth.* I, 1. Je ne crois pas qu'on puisse mieux danser qu'ils dansent, MOL. *Am. magn.* II, 1. On n'en peut pas user mieux que je fais, je pense, ID. *Tart.* V, 6. On n'est pas plus maître de toujours aimer qu'on l'a été de ne pas aimer, LA BRUY. IV. Les rochers de Thessalie ne sont pas plus sourds ni plus insensibles aux plaintes des amants désespérés que Télémaque l'était à toutes ces offres, FÉN. dans GIRAULT-DUVIVIER. || Cependant des écrivains ont mis ce *ne*, et, quelque des grammairiens aient noté cela comme une faute, le caractère explétif de ce *ne* ne permet pas, grammaticalement, de souscrire à leur décision. Cependant vous m'aviez fait une réponse, et on ne peut avoir été mieux perdue qu'elle ne l'a été, SÉV. dans GIRAULT-DUVIVIER. L'animal que l'on appelle cujuacu-apara ne diffère pas plus de notre chevreuil que le cerf du Canada ne diffère de notre cerf, BUFF. dans GIRAULT-DUVIVIER. || Quand, avec des comparatifs d'inégalité, la phrase exprime une vraie égalité, il faut mettre le *ne* explétif. Vous n'écrivez pas mieux que vous ne parlez, c'est-à-dire vous écrivez aussi mal que vous parlez. L'existence de Scipion ne sera pas plus douteuse dans dix siècles qu'elle ne l'est aujourd'hui, D'ALEMB. dans GIRAULT-DUVIVIER. || Avec une phrase interrogative, sans négation, on supprime le *ne* explétif, parce que c'est une vraie inégalité qu'on veut exprimer. Puis-je mieux servir un maître que j'ai servi don Garcie? *le Roman de Zaïde*, dans GIRAULT-DUVIVIER. Croyez-vous qu'un homme puisse être plus heureux que vous l'êtes depuis trois mois? J. J. ROUSS. dans GIRAULT-DUVIVIER. Quel mortel fut jamais plus heureux que vous l'êtes! VOLT. *Zaïre*, I, 2. || Si la phrase exprime sous forme interrogative ce qui aurait été exprimé sous forme négative, on met *ne*. L'existence de Scipion sera-t-elle plus douteuse

[illegible] siècles, qu'elle ne l'est aujourd'hui ? || Si la phrase est négative et interrogative, on met *ne*. Ne peut-on pas mieux servir un maître que vous n'avez servi don Garcie ? || Avec *autre*, *autrement*, on met le *ne* explétif. On se voit d'un autre œil qu'on ne voit son prochain, LA FONT. *Fabl.* I, 7. || Le *ne* se supprime quand la phrase est négative, comme avec les comparatifs d'inégalité. Vous ne pensez pas autrement que vous dites. Un glorieux est incapable de s'imaginer que les grands dont il est vu pensent autrement de sa personne qu'il fait lui-même, LA BRUY. II. || Avec *avant que* on met, si l'on veut, un *ne*, qui est toujours explétif. Sortez avant qu'il ne pleuve. || 16° *Ne... que, ne... pas... que*, voy. QUE. || 17° *N'avoir pour un seul*, ou *n'avoir pas pour un seul...*, n'avoir pas uniquement un seul.... Les autres n'ont pour un seul adversaire, LA FONT. *Mazet.* || Cette tournure est l'équivalent correct du barbarisme vulgaire d'aujourd'hui, *ne.... pas que*, qui dirait : *Les autres n'ont pas qu'un seul adversaire* (voy. QUE). || 18° *Ne* est quelquefois supprimé dans une formule interrogative. Le ciel permet-il pas d'aimer ou de haïr ? LA FONT. *Daphné*, II, 6. De quoi te peux-tu plaindre ? ai-je pas réussi ? MOL. *l'Ét.* IV, 5. Les querelles, procès, faim, soif et maladie, Troublent-ils pas assez le repos de la vie ? ID. *Sgan.* 17. T'ai-je pas là-dessus ouvert cent fois mon cœur ? Et sais-tu pas pour lui jusqu'où va mon ardeur ? ID. *Tart.* II, 3. Mais quels chants ! loin de moi, fuis, pensée odieuse ; Sur de plus beaux objets promenons mes regards ; Vois-je pas de buveurs une troupe joyeuse ? GILB. *le Printemps.* || Cela ne se fait guère qu'en poésie, cependant en voici des exemples en prose. Y a-t-il pas plus de distance de l'infidélité à la vertu ? PASC. *Pens.* XXV, 55, dans HAVET. || 19° *Ne* a été employé pour *ni* ; c'est un archaïsme. Il ne saura qui, quoi, n'en quelle part, N'en quel logis.... LA FONT. *Mandr.* On n'avait vu, ne lu, n'ouï conter.... ID. *le Diable de Papefig.* Et je veux, si jamais on engage ma foi, Un mari qui n'ait pas d'autre livre que moi, Qui ne sache A ne B, n'en déplaise à madame, MOL. *F. sav.* V, 3. Mademoiselle, ne plus ne moins que la statue de Memnon rendait un son harmonieux lorsqu'elle venait à être éclairée des rayons du soleil, tout de même me sens-je animé d'un doux transport à l'apparition du soleil de vos beautés, ID. *Mal. imag.* II, 6.

— REM. 1. L'*e* de *ne* s'élide devant une voyelle ou une *h* muette : Il n'a pas ; Il n'habite pas ici. || 2. Avec *ne.... pas*, un verbe et un complément, on met *de* sans article, que le complément soit au singulier ou au pluriel : Je n'ai pas d'argent ; Je n'ai point vu de loups. || 3. Avec *ne.... jamais*, un verbe et un complément, on met la préposition *de* sans article, que le complément soit au singulier ou au pluriel : Je n'ai jamais vu de loups ; Il n'y a jamais de boue en cet endroit. || 4. Avec *ne*, un verbe et un complément, si le complément est au singulier, on met *de* et l'article défini : Il n'a versé de l'eau à personne ; Il n'a donné du pain à nul autre qu'à vous ; mais on dirait aussi : Il n'a répandu d'eau nulle part ; Il n'a donné de vin à personne. Si le complément est au pluriel, on met *de* sans article : Il n'a dit d'injures à personne ; mais on dirait aussi : Il n'a dit des injures à personne. Bref la négation *ne* n'empêche pas l'emploi rationnel ou le rejet de l'article.

— HIST. IXe s. Si io returnar non l'int pois [si je ne l'en puis détourner], *Serment.* || Xe s. E io ne dolreie [je ne serais pas chagrin].... *Fragm. de Valenc.* [illegible] non poer, ib. Ne por or neil argent ne paramenz, *Eulalie.* || XIe s. Altre home qui ceste franchise non ad.... *Lois de Guill.* 3. Nen ai tel gent qui la sue desrumpe, *Ch. de Rol.* II. Sa hanste est fraite, [il] n'en a que un tronçon, ib. CIV. || XIIe s. Ainz [avant] qu'il soit vespre ne le soleil couchant, *Ronc.* [illegible]. Tu [illegible] ne [illegible] ib. 74. [illegible] que ne [illegible], ib. 82. Por [illegible] ne por pre, Ne por fouille ne por flor, Nulle chan[illegible] ib. IV. [illegible] qu'en [illegible], tant [je] le desir : Merci, ib. IV. Mais nul partir, sachez, quoi que nus [nul] die, N'est dolereus que d'ami et d'amie, ib. XXIV. || XIIIe s. Cil qui chantent de [illegible] ne [illegible] pas [illegible] [illegible] Merci [illegible] [illegible] que ne [illegible] [illegible] N'i [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] une part à part] [illegible] et ne furent que trois, ib. CV. Et li [illegible] plus de sept vint, chevaliers, [illegible] [illegible]

ne quort mès [n'a plus cours], le [la] quele soloit corre el roiame de France, BEAUM. XXXIX, 69. ....Ge n'ai, fors à grant dangier, Ne que boivre, ne que mangier, Ne que chaucier, ne que vestir, *la Rose*, 8052. Ne nulz ne s'acorda onques puis à moy, ne mès que [si ce n'est] le sire de Chatenay, JOINV. 246. Le roy ne requist ne ne prist onques aide des siens barons, n'à ses chevaliers, n'à ses hommes, ne à ses bones villes, ID. 207. Les saintes escriptures nous dient que le moinne ne peut vivre hors de son cloistre sans peché mortel, ne que le poisson peut vivre sanz yaue, ID. 288. L'autre point si est tel, que il croient que nulz ne peut mourir que jusques au jour que il li est jugé, ID. 260. || XIVe s. Puis que il a jà fait les excès et se est mal gouverné, il ne est mais en sa volenté ou poesté non estre malade, ORESME, *Eth.* 74. || XVe s. Car vieilles n'ont ne cours ne estre, Ne que [pas plus que] monnoie qu'on descrie, VILLON, *Ballade de la belle Heaulmière.* Dictes-moy où, n'en quel pays Est Flora, la belle romaine, ID. *Ball. des dames du temps jadis.* || XVIe s. Si Pierre n'avoit pas plus de puissance sur les autres, qu'iceux avoyent sur lui, CALV. *Instit.* 888. Nous ne reprouvons point le vœu de s'abstenir de mariage, que [si ce n'est] pour ces deux causes, ID. *Inst.* 1024. Nous ne mettons point aucune vertu aux creatures, ID. 1035. Ceulx qui n'auront leu la prodigieuse force et vaillance de ce prince, MONT. I, 2. Je ne l'aime ny l'estime, ID. I, 6. La plus belle royne vient elle pas de mourir par main du bourreau ? ID. I, 66. Ils firent deffense que nul n'eust plus à aller là, ID. I, 233. Sans empeschement ne destourbier, ID. II, 447. Quand nous songeons, nostre ame vit, ne plus ne moins que.... ID. II, 368. Je ne veux point de trop volage amie, Ny ne la veux aussi trop endormie, ST-GELAIS, 230. Nul, s'il n'est vrayement du tout ignare, voire privé de sens commun, ne doute point que les choses n'ayent premierement esté, puis après, les mots.... DU BELLAY, I, 28, *recto.* As-tu point veu une nymphe craintive.... ID. II, 28, *recto.* Et qui sait si les derniers Se feront point les premiers ? ID. III, 50, *recto.* Les flots courroussez qui baignent Leurs rivages qui se plaignent, Ne sont plus sourds que je suis, III, 78, *recto.* Quelque fois je m'esmerveille comment ne pourquoy un homme si aspre eut onques le surnom de bon, AMYOT, *Phoc.* 16. Et l'eust toute devorée, n'eust esté que elle crioyt horriblement, RAB. *Pant.* II, 4. Il vint en Avignon, où il ne feut troys jours que il ne devint amoureux, ID. *ib.* II, 5. Il n'est vol que de pigeon, quand il ha ceulx ou petitz, ID. *ib.* IV, 3. Combien l'erreur est grand de ne trancher pas le chemin aux confusions ! LANOUE, 38. Je ne perdoye point esperance que nous ne peussions un jour y parvenir, ID. 60. Avecques deffenses de ne s'entr'offenser, ID. 259. Il [l'amour] ne fait que de naistre et m'a desja perdu, RONS. 289. Sitost le gouvernal ne tourne la navire Errante au gré du vent, que le peuple se vire Vers les mœurs de son prince, ID. 862. Les deux n'avoient qu'un cœur.... ID. 401. Quand de mon chaud esté je ne sors qu'à grand peine, Je n'entre qu'en automne, et ne peux arriver De vingt ans pour le moins aux jours de mon hyver, ID. 658. Je disois à par moy : Ce n'est rien que des rois [les rois ne sont rien], ID. 694. Je n'avois pas quinze ans que les monts et les bois Et les eaux me plaisoient plus que la cour des rois, ID. 891.

— ETYM. Forme affaiblie du latin *non*. D'anciens textes conservent le *non* latin, en normand *nen* ; mais de très-bonne heure aussi, *non* ou *nen* s'altéra en *ne*. *Ne* dans les textes rapportés à l'historique a souvent le sens de *ni* ; en cette acception il vient du latin *nec*. Dans l'ancienne langue, on trouve souvent *ne* employé sans aucune idée de négation pour *et* et *ou*.

NÉ, NÉE (né, née), *part. passé* de naître. || 1° Qui est venu au monde. Les enfants nés en ce jour. || 2° Bien né, né d'une famille honnête, honorable. || Né ce que..., qui est d'une certaine extraction. Étant né ce qu'il est, souffrir un tel outrage ! CORN. *Cid*, II, 3. Je ne puis jeter l'œil sur ce que je suis née, Sans voir que de périls suivront cet hyménée, ID. *Tite et Bér.* IV, 1. || 3° Né à, né pour, qui a des dispositions innées pour. Tout de bon, il semble qu'elle ait eu celui [l'esprit] de tout le monde, à voir comme elle est née à toute chose, VOIT. *Lett.* 30. Les esprits nés à la tyrannie, [illegible] II, 6. Son génie né pour l'action, [illegible] *le Trésor.* Je suis née pour [illegible] des maux d'autrui, [illegible], *Lett. à Mme de* [illegible], 30 août 17[illegible]. Esprit né pour la cour, et maître en l'art de plaire, [illegible] qui sait et [illegible] et se taire, [illegible] *Ép.* V. [illegible] en effet et né pour l'esclavage, RAC. *Ath.* III, 7. Néron, [illegible] en sont crus, n'est point né pour l'empire, ID. *Brit.* IV, 4. Les hommes, nés pour vivre ensemble, sont nés aussi pour se plaire, MONTESQ. *Esp.* IV, 2. Tandis qu'elle [la ville de Lille] fut assiégée par le duc de Marlborough, on y joua la comédie tous les jours, et les comédiens y gagnaient cent mille francs ; avouez, sire, que voilà une nation née pour le plaisir et pour la guerre, VOLT. *Lett. roi de Prusse*, 16 nov. 1743. Il [Charles XII] croyait que tous ses sujets n'étaient nés que pour le suivre à la guerre, et il les avait accoutumés à le croire aussi, ID. *Charles XII*, 8. || Fig. Tu sais bien que mon style est né pour la satire, BOIL. *Ép.* VIII. || 4° Qui tient de sa naissance certaine qualité, dignité, [illegible]. Vous êtes né ce que nous tâchons de devenir, BALZ. *Liv.* IV, lett. 31. Né ministre du Dieu qu'en ce temple on adore, RAC. *Ath.* III, 3. Nés juges de l'État, nés les vengeurs du crime, C'est souffrir trop longtemps la main qui nous opprime, VOLT. *M. de César*, II, 4. Né dépourvu, dans la foule jeté, ID. *le Pauvre diable.* Il [Carle Vanloo] ne savait ni lire ni écrire, il était né peintre, comme on naît apôtre, DIDER. *Salon de* 1765, *Œuv.* t. XIII, p. 40, dans [illegible]. Mais pour lui rien n'émeut son âme [illegible], [illegible] soyez pas surpris, il est né fatigué, DELILLE, *Convers.* II. || Né dans.... né sur.... se dit pour exprimer qu'on possède en naissant telle ou telle chose. Un homme né dans les richesses, BOSS. *la Vallière.* Cette princesse, née sur le trône, avait l'esprit et le cœur plus haut que sa naissance, ID. *Duch. d'Orl.* || 5° Bien né, mal né, qui a apporte en naissant de bonnes, de mauvaises dispositions.... Aux âmes bien nées La valeur n'attend pas le nombre des années, CORN. *Cid*, II, 2. Ce prince est trop bien né pour vivre mon sujet, ID. *Nicom.* II, 3. Cette digne vertu de l'âme la mieux née, ID. *Héracl.* V, 2. [illegible] laissent ces impiétés à ceux qui sont assez mal nés pour en être véritablement capables, PASC. *Pens.* IX, 1, éd. HAVET. Jamais un homme n'a été mieux né [que le chevalier de Grignan], ni avec des sentiments plus droits et plus souhaitables, SÉV. 19 févr. 1672. À tous les cœurs bien nés que la patrie est chère ! VOLT. *Tancr.* III, 1. Il choisit Azéma, la plus sage et la mieux née de la ville, ID. *Zadig*, 1. || Fig. Sans ce terrible nom mal né pour les oreilles, BOIL. *Ép.* IV. || 6° Fig. Produit, en parlant des choses. Née [la comédie] vers la cinquantième olympiade, dans les bourgs de l'Attique, assortie aux mœurs grossières des habitants de la campagne, elle n'osait approcher de la capitale, BARTHÉL. *Anach.* ch. 69. || Né de, produit par, [illegible] de. Goûtez des jours sereins, nés du sein des orages, VOLT. *Mérope*, I, 4. Un feu né d'un instant qu'un autre instant détruit, ID. *Tancr.* I, 2. || 7° Né se joint par un trait d'union à quelques adjectifs pour signifier que la qualité exprimée est de naissance. Aveugle-né. || Mort-né, mort-née, mort avant que de naître. Enfant mort-né. Une fille mort-née. || Fig. en parlant des ouvrages d'esprit, des lois, etc. [illegible] n'ont aucun succès, aucune efficacité. Une tragédie mort-née. Louis XIV fut poussé à remettre en vigueur l'édit mort-né de Henri IV [sur les bâtards], ST-SIM. 243, 12. || Au plur. Des mort-nés, suivant l'Académie. Laveaux veut qu'on écrive morts-nés, disant qu'il s'agit d'enfants nés morts : mais, comme l'usage a prévalu de dire au féminin mort-née, il faut considérer ici mort comme un préfixe invariable. || Nouveau-né, ée, qui est né depuis peu de temps, qui vient de naître (dans cette locution, nouveau est adverbe et invariable). Un enfant nouveau-né. Une fille nouveau-née. Chez un [illegible], mon [illegible]vre et vieux grand-père, Mon nouveau-né, [illegible] ce qui m'advient, BÉRANG. *Le tailleur et la fée.* || Fig. En parlant des choses qui viennent de naître. Philaminte : À notre [illegible] offrez votre épigramme. — Trissotin : Hélas ! c'est un enfant tout nouveau-né, madame, MOL. *Femm. sav.* III, 1. Dès le temps nouveau-né, quand la Toute-Puissance D'un mot forma le ciel, l'air, la terre et les flots, BOIL. *Sat.* XII. Où Cologne et Strasbourg, Notre-Dame et Saint-Pierre, S'agenouillant au loin dans leurs robes de pierre, Sur l'orgue universel des peuples prosternés Entonnaient l'hosanna des siècles nouveau-nés, A. DE MUSSET, *Rolla.* [illegible] nouveau-né. Enfin l'ange de mort fond sur les nouveau-nés ; Tous dans la même nuit meurent exterminés, DELILLE, *Parad. perdu*, XII. || Au plur. [illegible] nouveau-nés. Des enfants nouveau-nés. || Premier-né, [illegible] premier est adjectif et s'accorde ; mais dans l'usage il n'y a point de féminin, et l'on ne trouve ni ne dit une première-née ; le premier enfant mâle. Les enfants premiers-nés. || S. m. Un pre-

mier-né. J'ai perdu mon premier-né. Sur le milieu de la nuit, le Seigneur frappa tous les premiers-nés de l'Égypte, SACI, *Bible, Exode*, XII, 29. || Il se dit aussi, en parlant des animaux. Les premiers-nés des animaux étaient offerts à Dieu. || Fig. Dans le royaume de Jésus-Christ la prééminence appartient aux pauvres, qui sont les premiers-nés de l'Église et ses véritables enfants, BOSS. *Sermons, Septuag.* préambule. || Dernier-né, enfant mâle né le dernier de tous. Dernier-né des enfants du triste Ochosias, Vous le savez, sous le nom de Joas, RAC. *Ath.* IV, 3. || S. m. Elle a voulu être la nourrice de son dernier-né. || Au plur. Derniers-nés. || 3° Né se joint par un trait d'union à certains noms qu'il qualifie, pour exprimer que la qualification dont il s'agit est acquise comme par droit de naissance. Légat-né. Président-né. Les princes du sang, magistrats-nés dans cette affaire, BOSS. *Var.* X. Il [Romulus] fut reconnu en même temps pour le chef de la religion, le souverain magistrat de la ville, et le général-né de l'État, VERTOT, *Révol. rom.* I, 10. Les rois sont les pères-nés de leurs peuples, J. J. ROUSS. *Pologne*, VII. || Fig. Il se dit de tout ce que l'on compare à une condition de naissance. Dès que l'impression fait éclore un poëte, Il est esclave-né de quiconque l'achète, BOIL. *Sat.* IX. Les veuves et les orphelins étaient les clients-nés de l'évêque, NAUDET, *Instit. Mém. inscr. et belles-lettres*, t. VIII, p. 447. || Il est l'ennemi-né de..., c'est-à-dire il a une tendance naturelle à combattre.... || Il est le protecteur-né des sciences et des arts, signifie qu'en toute occasion il les protége, ou que, par sa position, il a le devoir de les protéger. || Le trait d'union ne se met pas quand né est séparé de son nom par quelque mot interposé. L'archevêque de Paris et l'abbé de Cluny étaient conseillers d'honneur nés du parlement de Paris, *Dict. de l'Acad.*

NÉANMOINS (né-an-moin; au XVII^e siècle, quelques-uns prononçaient neanmoins (e muet), contre quoi Marguerite Buffet, *Observat.* p. 136, met en garde. Il y a aujourd'hui une tendance mauvaise à prononcer ne-a-moin), *adv.* Non moins, toutefois, pourtant. Néanmoins je lui parlerai. Si néanmoins vous voulez faire le voyage. Les Machabées étaient vaillants, et néanmoins il est écrit qu'ils combattaient par leurs prières plus que par leurs armes, BOSS. *Mar.-Thér.* Le pauvre, qui n'a rien, aura néanmoins de quoi subsister, parce que le riche le lui fournira, BOURDAL. *8° dim. après la Pentecôte, Dominic.* t. III, p. 100. || 2° On l'employait autrefois avec *ce*. Ce néanmoins, madame, bon droit a besoin d'aide, M^e L. *Comtesse*, 16.

— HIST. XIII^e s. Nenmains, quant le vens se fiert ens... dans RUTEB. II, 402. || XIV^e s. Et niantmoins il fait tousjours son devoir, ORESME, *Éth.* 26. || XV^e s. Beau sire Dieu, qui a si hault lieu comme à l'ordre de chevalerie me laissastes monter et m'eleustes à vostre serviteur, neantmoins que je n'en fusse pas digne, *Lancelot du Lac*, t. III, f° 83, dans LACURNE. || XVI^e s. Et neanmoins qu'il menast la vie que je vous dis, si estoit il prince craignant et aimant Dieu, MARG. *Nouv.* XXV. Il fault maintenir ce neantmoins l'ame en bonne trempe, MONT. I, 303.

— ÉTYM. *Néant*, et *moins* : c'est-à-dire rien moins; bourg. *n'ômoin*.

NÉANT (né-an), *s. m.* || 1° Le non-être. C'est lui qui du néant a tiré l'univers, ROTR. *St Genest*, III, 2. Quelque mouvement, quelque nombre, quelque espace, quelque temps que ce soit, il y en a toujours un plus grand et un moindre; de sorte qu'ils se soutiennent tous entre le néant et l'infini, PASC. *Géométr.* 1. Le monde n'a d'autre cause que la seule volonté de Dieu, qui, ne trouvant hors de lui-même que le seul néant, n'y voit rien par conséquent qui l'attire à faire et ne fait rien que ce qu'il veut et parce qu'il veut, BOSS. *Libre arb.* 4. Elle [l'âme] voit toujours au-dessous d'elle deux gouffres profonds, le néant d'où elle a été tirée, et un autre néant encore plus affreux, c'est le péché où elle peut tomber sans cesse, ID. *la Vallière.* L'impossible, qui, par manière de parler, a deux degrés de néant, puisque ni il n'est ni il ne peut être, ID. *Ét. d'orais.* IX, 3. Que j'occupe peu d'espace dans cet abîme immense du temps! je ne suis rien; un si petit intervalle n'est pas capable de me distinguer du néant, ID. *Sermons, Mort*, 1. Le néant absolu n'est pas plus aisé à concevoir que l'infini, BAILLY, *Hist. astron. mod.* t. III, p. 236, dans POUGENS. Quoique le néant ne soit rien en lui-même, cependant ce mot marque une affection réelle de l'esprit : c'est une idée abstraite que nous acquérons par l'usage de la vie, à l'occasion de l'absence des objets et de tant de privations qui nous font plaisir ou qui nous affligent, DU MARSAIS, *Tropes*, t. III, p. 246. || 2° Destruction, anéantissement de l'être vivant. Je sais seulement qu'en sortant de ce monde je tombe pour jamais ou dans le néant, ou dans les mains d'un Dieu irrité, PASC. *Pens.* IX, 1, éd. HAVET. Enfin, après avoir fait, ainsi que des fleuves, un peu plus de bruit les uns que les autres, ils [les hommes] vont tous se confondre dans ce gouffre infini du néant, où l'on ne trouve plus ni rois, ni princes...., BOSS. *Gornay.* Les impies n'ont pas même de quoi établir le néant auquel ils espèrent, ID. *Anne de Gonz.* Le néant ne peut dormir, ni rêver, ni se tromper, ni ignorer, ni se douter, ni dire peut-être, FÉN. *Dial. des morts anc. dial.* 28. Quand tout finirait avec cette vie, ce serait là le seul secret de la passer heureuse et tranquille.... je n'y vois pas de plus grand malheur : il retombe dans le néant, et son erreur n'a point d'autre suite, MASS. *Carême, Avenir.* Et plus que le néant ils craignent l'infamie, VOLT. *Orphel.* V, 5. Du néant tout semble sortir, Dans le néant tout se replonge, ID. *Lett. en vers et en prose*, 162. Tous ces rois fainéants qui sous ces voûtes sombres Ont changé de sommeil et qu'a jetés le sort Du néant de leur vie au néant de la mort, DELILLE, *Imagin.* VII. Triste comme la mort? et la mort souffre-t-elle? Le néant se plaint-il à la nuit éternelle? LAMART. *Harmon.* IV, 11. || 3° Terme de palais. Mettre une appellation au néant, à néant, refuser de l'admettre. Sa Majesté leur a ordonné [aux gens du parlement] de mettre leur décret à néant, et leur a défendu de dénoncer des livres, VOLT. *Lett. Audibert*, 28 févr. 1776. || Mettre l'appellation et ce dont est appel au néant, annuler et l'appel, et la sentence dont il a été appelé. || Mettre néant sur une requête, sur un article de compte, mettre le mot néant au bas d'une requête, à côté d'un article de compte, pour marquer qu'on rejette cette demande, cet article. Ils veulent qu'on mette néant sur la requête, qu'on la mette au greffe, et que cela tienne lieu d'un arrêt qui décide tout, SÉV. 531. || Cette locution vieillit, ainsi que l'usage auquel elle se rapporte. || Fig. et familièrement. Mettre néant à la requête de quelqu'un, refuser ce qu'il demande. || On dit dans un sens analogue : réduire à néant, annuler, compter pour rien. Cet argument [les variations des premiers siècles de l'Église] est un coup de foudre qui réduit à néant l'argument tiré contre nous [de nos variations], JURIEU, dans BOSS. *6° avert.* 2. Des sacrifices qui réduisent à néant celui de la croix, ID. VI, *Vêture*, 1. || 4° Par exagération, peu de valeur, infinie petitesse d'une chose. Épargnez-moi, Seigneur; car mes jours ne sont qu'un néant, SACI, *Bible, Job*, VII, 16. Elle [l'âme convertie] commence à considérer comme un néant tout ce qui doit retourner dans le néant, le ciel, la terre, son esprit, son corps, ses parents, ses amis, ses ennemis.... PASC. *Convers. du pécheur.* Qu'est-ce que l'homme dans la nature? un néant à l'égard de l'infini, un tout à l'égard du néant, PASC. *Pens.* I, 1, édit. HAVET. Comptons donc comme très-court, chrétiens, ou plutôt comptons comme un pur néant tout ce qui finit, BOSS. *le Tellier.* Au milieu des grandeurs humaines il en découvrit le néant, FLÉCH. *le Tell.* Il [Dieu] voit comme un néant tout l'univers ensemble, RAC. *Esth.* I, 3. Les grandeurs de la terre ne lui paraissaient plus qu'un abîme et un néant, MASS. *Or. fun. Madame.* J'ai connu son néant [de ma religion], j'ai quitté ses chimères, VOLT. *Alz.* II, 4. Ces maux dont vous vous plaignez sont de purs néants, CHATEAUBR. *René.* || Il se dit aussi des personnes pour exprimer leur infinie petitesse à l'égard de Dieu. Il [un pécheur] ne trouve aucune apparence qu'un Dieu si grand et si bon veuille tyranniser sa créature.... longtemps il s'est flatté de cette pensée qu'il n'était pas digne de Dieu de se tenir offensé de ce que faisait un néant, ni de s'élever contre un néant, BOSS. *4° serm. pour le 1^er dim. de carême*, 1. Ô vanité, ô néant, ô mortels ignorants de leurs destinées! ID. *Duch. d'Orl.* Je ne puis pas soutenir ces grandes paroles [la grandeur et la gloire] par lesquelles l'arrogance humaine tâche de s'étourdir elle-même, pour ne pas apercevoir son néant, ID. *ib.* Dans tout le cours de sa vie, elle a exprimé ce parfait original.... par la connaissance de son néant et de la grandeur de Dieu, FLÉCH. *Mme de Mont.* L'humilité ne voit que son propre néant, MASS. *Prière* 2. Je m'anéantis avec vous devant la Providence divine, sachant qu'on n'apporte devant Dieu que trois choses qui ne peuvent entrer dans son immensité, notre néant, nos fautes et notre repentir, VOLT. *Lett. l'évêq. d'Annecy*, 29 avr. 1769. Voici Babel déserte et sombre, Du néant des mortels prodigieux témoin, V. HUGO, *Orient.* I, 6. || 5° Néant se dit aussi de l'état d'une âme vide de sentiments et d'affections. Si l'état le pire est le néant, je ne sais point De néant plus complet qu'un cœur froid à ce point, LA FONT. *Filles de Minée.* Rien n'est si insupportable à l'homme que d'être dans un plein repos, sans passion, sans affaire.... il sent alors son néant.... son vide, PASC. *Pens.* XXV, 26. || Terme mystique. Sentiment de nullité, d'anéantissement qui s'empare de l'âme. Ô néant, ô vrai rien, mais pesanteur extrême, Mais charge insupportable à qui veut s'élever, Mer sans rive où partout chacun se peut trouver, Mais sans trouver partout qu'un néant en soi-même, CORN. *Imit.* III, 14. On trouve à toutes les pages des livres de nos faux mystiques, que le néant ne pèche plus; que qui n'a point de volonté ne pèche plus, et cent autres propositions de cette force, BOSS. *États d'oraison*, X, 4. || 6° Nullité, obscurité d'une personne. Ces destins merveilleux Qui tiraient du néant les héros fabuleux, CORN. *D. Sanche*, IV, 3. Retourne en ton néant, et rends-moi la toison, ID. *Tois. d'or*, V, 4. Les apôtres et leurs disciples, le rebut du monde, et le néant même, à les regarder par les yeux humains, ont prévalu à tous les empereurs et à tout l'empire, BOSS. *Hist.* II, 11. Rentre dans le néant d'où je t'ai fait sortir, RAC. *Bajaz.* II, 1. Chamambault et Mme du Plessis vécurent dans une grande avarice et fort dans le néant, ST-SIM. 33, 127. En précipitant de sa place un secrétaire d'État ou un autre ministre de la même espèce, il [Louis XIV] le replongeait lui et tous les siens dans la profondeur du néant d'où cette place l'avait tiré, sans que les richesses qui lui pourraient rester, le pussent relever de ce non-être, ID. 406, 80. La souplesse, la bassesse, l'air admirant, dépendant, rampant, plus que tout, l'air de néant sinon par lui [Louis XIV], étaient les uniques voies de lui plaire, ID. 406, 75. Un pays [l'Angleterre] où les bâtards du roi sont ce qu'ils ont été partout, c'est-à-dire des néants sans état et sans nom, ID. 69, 200. Cet ex-bacha [Pontchartrain] si rude et si superbe occupe son néant à compter son argent, ID. 428, 206. Colin sentit son néant et pleura, VOLT. *Jeannot et Colin.* Vos guerriers, vos équipages, leur suite, leurs tambours, leurs trompettes font tout leur être, et, pendant cela, qu'ils vivent ou qu'ils meurent, les voilà néant, P. L. COUR. *Convers. chez Mme d'Albany.* || Homme de néant, et, plus rarement, homme du néant, homme obscur, qui n'est rien ni par sa position ni par sa fortune. Quand vous entendez dire de quelqu'un que c'est un homme de néant, ne jugez-vous pas incontinent qu'on parle d'un pauvre? BOSS. *Sermon pour une profession*, 1. Louis le Débonnaire, ayant perdu toute sorte de confiance pour sa noblesse, éleva des gens de néant, MONTESQ. *Esp.* XXXI, 21. Quand le peuple éleva aux honneurs quelque homme du néant, comme Varron et Marius, ID. *Rom.* VIII. On reproche à Louis XI d'avoir employé dans ses affaires des hommes de néant, préférablement à ceux que leur naissance semblait intéresser davantage au bien de l'État, DUCLOS, *Œuv.* t. III, p. 250. || 7° Pour néant, *loc. adv.* Inutilement. ....J'ai maints chapitres vus, Qui pour néant se sont ainsi tenus; Chapitres, non de rats, mais chapitres de moines, Voire chapitres de chanoines, LA FONT. *Fabl.* II, 2. || Pour rien (vieilli en ce sens). On n'a pas mis cet homme en prison pour néant. || 8° Néant s'emploie familièrement dans un sens négatif pour exprimer que la chose dont on parle n'est pas. Quant à l'argent, néant; il n'a pas pris la peine jusqu'ici de paraître, et je doute qu'il vienne, GRESSET, *Méchant*, II, 7. || Il se met aussi pour non. Si c'est une vierge, néant, je suis loué, DANCOURT, *Cur. Compiègne*, sc. 6. Notre maire, un peu mécréant, À mainte oraison répond : néant, BÉRANG. *Mon curé.*

— HIST. XI^e Et dit al comte : je ne vous aim nient, *Ch. de Rol.* XXII. Ce dist li quens [le comte]: je n'en ferai nient, *ib.* LXI. Guenes respont : de bataille est nient, *ib.* CXXXII. || XII^e s. Encor ne savoit Karles du domage neant, *Sax.* XII. [L'amour inconstant] Roi en fait [de celui qu'il trompe] et puis neant, *Couci*, IV. Ne me vout [voulut] pas Diex pour neant donner Tous les soulas qu'ai eûs en ma vie, *ib.* XXII. Totes les richesses et tote li gloire del munde, et tot ceu [ce] c'un puet encuvir [souhaiter] el munde, est as cuns uns nianz envers ceste gloire, ST BERN. 526. || XIII^e s. Pour ce dis-je qu'amours ne vaut nient, De nient vient et à nient retourne, GUESNES, *Romancero*, p. 88. S'on prent, par droit, d'un larron la justice, Doit-on desplaire as boens, de neant? *ib.* 89. Bele, ce dist Simons, or ne pensez noient, *Berte*, XLVII. Et en la fin fu li parlemens

[illegible], VILLEH. [illegible] On doit oser des [illegible] prestées [illegible] le [illegible] qu'ele fu prestée, et nient [illegible] [illegible] n'est tenue à servir autre pour noient, ID. IV, 21. || XIV° s. Or est venu de nient; à nient l'en fault r'aler, *Guesel.* 13180. || XV° s. Tout ainsi l'avoient en leur [illegible] et presque jeté les Anglois; mais tout tourna au neant, FROISS. II, II, 227. Combien qu'elle eust volontiers de cette mesprise excusé son frere le roi de France; mais neant, car le comte n'y [illegible] rien entendre, ID. I, I, 100. || XVI° s. Et jure comme un vieil sergent, Qu'on n'embrasse point [illegible] gent pour neant, MAROT, III, 177. À ceste heure une parole de neant, ou dite en jeu, attirera un dementir, LANOUE, 247. Le prince eut bien de la [illegible] les magasins de vivres, pour ce que les [illegible] avoient mis le pais à neant, D'AUB. *Hist.* II, [illegible]. Les escrivains indiscrets de nostre siecle.... [illegible] leurs ouvrages de neant, MONT. I, 156. Pour neant demande conseil qui ne le veut croire, COTGRAVE. Pour neant recule qui malheur attend, ID. Pour neant va au bois qui marrein ne cognoist, ID. Qui voit enfant, il voit neant, ID. À la verité, c'est bien pour neant de debatre si la liberté est naturelle, puisqu'on ne peut tenir aucun en servitude sans luy faire tort, LA BOÉTIE, *Servitude volontaire.* Les [illegible] enfants mourir à la mammelle de leurs meres [illegible], tirants pour neant, et ne trouvants que succer, *Sat. Mén. Harangue de M. d'Aubray.*

— ÉTYM. Provenç. *nien, nein, nient;* ital. *niente:* du lat. *ne* ou *nec,* et *ens, entis,* l'être (voy. ENTITÉ). *Nient* a été un monosyllabe au XIV° siècle.

† **NÉARTHROSE** (né-ar-trô-z'), *s. f.* Terme d'anatomie pathologique. Articulation de nouvelle formation, dans les cas de résections.

— ÉTYM. Νέος, nouveau, et ἄρθρον, articulation.

† **NÈBLE** (nè-bl'), *s. m.* Terme rural. Brouillard qui passe pour faire beaucoup de mal au blé, au commencement de l'été. || Terme de vétérinaire. La pourriture des moutons; on l'appelle aussi nébladure.

— HIST. XVI° s. Neble [nuage], COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *nebula;* provenç. *nebla, neble;* ital. *nebbia.* *Nebula* se rapporte au grec νεφέλη.

† **NÉBRIDE** (né-bri-d'), *s. f.* Terme d'antiquité. Peau de cerf que l'on donne à Bacchus comme attribut, ainsi que la peau du lion est donnée à Hercule.

— ÉTYM. Νεβρίς, peau de cerf, de νεβρὸς, faon de biche. Selon Curtius, νεβρὸς est pour νεϝαρὸς, νεαρὸς, jeune, de νέος, pour νέϝος, latin *novus.*

† **NÉBULÉ, ÉE** (né-bu-lé, lée), *adj.* Terme de blason. Qui est en forme de nuages. Fasce nébulée.

— ÉTYM. Lat. *nebula,* nuage.

NÉBULEUX, EUSE (né-bu-leû, leû-z'), *adj.* || 1° Obscurci par les nuages. Un ciel nébuleux. Le soleil n'en est pas plus nébuleux dans les pays où Dieu n'est pas connu; la pluie n'en arrose pas moins abondamment les champs et les pâturages, BOSS. *Médit. sur l'Évang. Sermon sur la montagne,* 8° *jour.* On dit que l'air y était si pur et si net, qu'il n'y avait pas de jour dans l'année, quelque [illegible] qu'il fût, où le soleil n'y parût, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. III, p. 616. || Fig. Quand [illegible], quand passerai-je avec vous le [illegible] de ce jour nébuleux qu'on nomme la vie? VOLT. *Lettres en vers et en prose,* 61. Il voit [illegible] ses pas, seul pour se soutenir, Aux rayons [illegible] de sa funèbre aurore, Le grand désert de [illegible], V. HUGO, *Odes,* V, 3. || Fig. L'horizon est [illegible], est menacé de troubles, d'événements tristes, funestes. || Fig. Visage, front nébuleux, visage, front sur lequel se peint le [illegible], l'inquiétude. Il [illegible] un [illegible] deux. Mais [illegible] triste et [illegible], [illegible] *Virg.* VI. Qu'as-tu mon ami? dit ce dernier à mon maître; je te trouve l'air nébuleux, je vois sur ton visage une impression de [illegible] [illegible], III, 3. || 2° Vaporeux, semblable à de la vapeur. Là même dans [illegible], l'horizon le plus sûr, D'un rideau nébuleux voile encor son azur, DELILLE, *Jardins,* III. Dors, ô fils d'Apollon; ses lauriers te couronnent; [illegible] [illegible] [illegible] Odes, IV, 3. [illegible] [illegible] nébuleuses [illegible] [illegible] [illegible] en est [illegible]; M. de la [illegible] [illegible] dans le ciel austral qu'il a décrit en [illegible], BAILLY, *Hist. astr. mod.* t. III, p. 338, dans POUGENS. Il est vraisemblable que les nébuleuses sont, pour la plupart, des groupes d'étoiles vus de très-loin, et dont il suffirait de s'approcher pour qu'ils présentassent des apparences semblables à la voie lactée, LAPLACE, *Exp.* V, 6. || 4° Terme didactique. Dont la surface offre des taches irrégulières d'un brun jaunâtre. Les couches nébuleuses ont reparu, BONNET, *Consid. corps organ. Œuvr.* t. VI, p. 264, dans POUGENS. || Cristal nébuleux, celui qui a des nuages blancs. Pierres nébuleuses, celles qui ne sont pas parfaitement claires. || 5° *S. f.* Nébuleuse, espèce de couleuvre. || Espèce de chouette.

— HIST. XII° s. Alsi com la fumeie obscuret par la nullouse assembleie le jor az enfers oes [aux yeux malades], *Job,* p. 469. || XIV° s. Es contrées nubleuses, CHR. DE PIS. *Ch. V,* II, 4. || XVI° s. L'aultan leur fait l'air grossier et nebuleux, PARÉ, IX, 2° *disc.*

— ÉTYM. Lat. *nebulosus,* de *nebula,* nuage.

† **NÉBULOSITÉ** (né-bu-lô-zi-té), *s. f.* || 1° Substance qui a l'apparence d'une vapeur, d'un nuage. Au milieu de la nébulosité de la chevelure, qui est le caractère distinctif des comètes, BAILLY, *Hist. astron. mod.* t. II, p. 121, dans POUGENS. Les nébulosités qui les environnent [les comètes] et les longues queues qu'elles traînent après elles sont le résultat de la vaporisation des fluides à leur surface, LAPLACE, *Expos.* I, 14. || 2° Fig. Caractère de ce qui ne se comprend qu'imparfaitement et comme à travers un nuage. La nébulosité des idées. || 3° Fig. Apparence soucieuse, nébuleuse. Puisque vous me voyez tâcher de mettre à l'ombre. La nébulosité de ce visage sombre, TH. CORNEILLE, *D. Cés. d'Avalos,* I, 4.

— ÉTYM. Lat. *nebulositatem,* de *nebulosus,* nébuleux.

NÉCESSAIRE (né-sè-sê-r'), *adj.* || 1° Qui doit être pour que quelque chose soit ou se fasse. La respiration est nécessaire à la vie. Voir naître en nous l'un pour l'autre cette inclination si nécessaire à composer une union parfaite, MOL. *le Mal. im.* II, 7. Les refus que l'intérêt de l'État rendait nécessaires, BOSS. *le Tellier.* Monseigneur [le frère de Louis XIV]..., en exposant au milieu des plus grands hasards de la guerre une vie aussi précieuse et aussi nécessaire que la vôtre, ID. *Reine d'Anglet.* Vous me direz peut-être que, sous le nom de pain quotidien, vous lui demandez [à Dieu] les biens temporels qu'il a voulu être nécessaires pour soutenir cette vie mortelle, ID. *Sermons, Nécessités de la vie.* Votre présence, Abner, est ici nécessaire, RAC. *Athal.* II, 4. Les guerres doivent être justes; ce n'est pas assez, il faut qu'elles soient nécessaires pour le bien public, FÉNEL. *Tél.* XVII. Le superflu, chose très-nécessaire, A réuni l'un et l'autre hémisphère, VOLT. *le Mondain.* || Terme de botanique. Polygamie nécessaire, se dit, dans le système de Linné, des synanthérées dont les calathides offrent des fleurs mâles au disque et des fleurs femelles à la circonférence, ce qui rend la polygamie nécessaire pour la conservation de l'espèce. || Cela n'est pas nécessaire au salut, se dit ironiquement d'une chose qui n'a guère d'importance. || C'est un mal nécessaire, se dit de certaines choses qui ont de grands inconvénients, mais qui sont ou utiles, ou inévitables. J'ai cru sa mort pour vous un malheur nécessaire, CORN. *Pomp.* III, 2. Les maux nécessaires que la guerre traîne après soi, FLÉCH. *Turenne.* || Il est nécessaire, avec *de* et l'infinitif, ou *que* et le subjonctif, signifie il faut. Tant qu'il n'était point nécessaire de parler, la sage princesse gardait le silence, BOSS. *Anne de Gonz.* Il est nécessaire de donner tout ensemble à un Dauphin les vertus d'un roi et celles d'un particulier, FLÉCH. *Duc de Mont.* Il n'est pas nécessaire de passer deux fois la ligne pour voir observer religieusement des lois et des coutumes déraisonnables, MALEBR. *Rech. vér.* II, III, 2. Il est nécessaire, vu la prodigieuse distance des étoiles fixes, que, depuis Saturne jusqu'aux extrémités de notre tourbillon, il y ait un grand espace vide et sans planètes, FONTEN. *Mondes,* 5° *soir.* || Il est nécessaire de, avec un substantif, il est besoin de (tournure usitée dans le XVII° siècle et même le XVIII°, et qui vieillit). Pour rendre cette matière et cette substance immatérielle, il est nécessaire d'un lien, FÉN. *Dial. Arist. et Descartes.* Il n'était point nécessaire de préambule, J. J. ROUSS. *Lett.* 1732, édit. MUSSET-PATHAY. [illegible] et sans qu'il fût nécessaire d'une longue observation, SÉGUR, *Mém.* t. II, p. 237 (édit. in-8° [illegible] 3 vol.). || 2° Il se dit aussi des personnes. Malle [illegible] M. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de ses services, mais encore par ses conseils, BOSS. *le Tellier.* Tout ce qui suit ordinairement la faveur et la reconnaissance d'un roi juste et puissant, [illegible] qu'elles tombent sur un sujet capable, fidèle et nécessaire, FLÉCH. *Mme d'Aiguillon.* Leur frugalité [des Phéniciens], leur habileté, leur industrie, leurs périls, leurs fatigues les rendaient nécessaires à toutes les nations du monde, MONTESQ. *Esp.* XXI, [illegible]. Richelieu, malade à Tarascon, avait perdu toute sa faveur, et ne conservait que l'avantage d'être nécessaire, VOLT. *Mœurs,* 176. || Se rendre nécessaire, se dit de celui qui se rend si utile qu'on ne peut guère s'en passer. Des hommes qui ont l'art de se rendre nécessaires, FÉN. *Tél.* XIII. || On dit dans le même sens: Cette personne m'est devenue nécessaire, m'est nécessaire. Prince, plus que jamais vous m'êtes nécessaire, RAC. *Bérén.* III, 1. || Faire le nécessaire, faire l'empressé, se mêler de tout. Ainsi certaines gens, faisant les empressés, S'introduisent dans les affaires; Ils font partout les nécessaires, Et, partout importuns, devraient être chassés, LA FONT. *Fabl.* VII, 9. ....Au diantre tout valet.... Qui fatigue son maître et ne fait que déplaire, À force de vouloir trancher du nécessaire! MOL. *les Fâch.* I, 1. || Un nécessaire s'est dit pour un homme qui fait le nécessaire. Le nécessaire: M[illegible], commencez donc, MOL. *Impromptu,* sc. [illegible] || 3° Dans le langage de la philosophie, il se dit de ce dont la négation est impossible, de ce qui ne peut pas ne pas être, par opposition à ce qui est contingent. [illegible] sens que je peux n'avoir pas été.... donc je ne suis pas un être nécessaire, PASC. *Pens.* I, [illegible], éd. HAVET. || L'être nécessaire, Dieu. || Lois nécessaires, lois sans lesquelles l'univers ne saurait subsister. || Causes nécessaires, agents nécessaires, les causes, les agents qui, n'agissant pas librement, produisent infailliblement leur effet. || Effet nécessaire, effet qui suit infailliblement la cause destinée à le produire. || Vérité nécessaire, vérité qui ne peut pas ne pas être. Les lois de l'équilibre et du mouvement, telles que l'observation les fait connaître, sont de vérité nécessaire, D'ALEMB. *Traité de dynam. Œuvres,* t. IV, p. 330, dans POUGENS. || 4° Par extension de la signification précédente, il se dit de ce qui est considéré comme logiquement, naturellement lié à. Tirer une conséquence nécessaire. C'est la suite nécessaire de ce principe. Le temps.... cette vapeur [illegible] et [illegible], [illegible] forme qu'en se dissipant, et qui entraîne perpétuellement mon être avec elle d'une manière si étrange et si nécessaire, MASS. [illegible] Philippe le Bon, nouveau duc de [illegible], successeur de son père [Jean assassiné à Montereau], devenu un ennemi nécessaire du Dauphin par devoir et par politique, VOLT. *Mœurs,* 79. || 5° *S. m.* sans pluriel. Ce qui est indispensable. Ce nécessaire qu'il faut préférer au vraisemblable [dans une pièce de théâtre], ou, pour parler plus juste, qu'il faut ajouter au vraisemblable dans la liaison des actions et leur dépendance l'une de l'autre, CORN. 2° *disc. tragéd.* La conférence n'alla pas au delà, pour mieux en conserver le secret dans le pur nécessaire au [illegible], ST-SIM. [illegible], 125. || Faire le nécessaire, [illegible] de ce qu'il y a de plus important, quand on ne peut pas faire le tout. || En termes de l'Écriture, l'affaire du salut est l'unique nécessaire. C'est là [dans la virginité] qu'on ne vaque qu'à l'unique nécessaire, c'est là que l'on n'a d'époux que Jésus tout seul, MASS. *Sermon pour une profession,* [illegible] 2. || 6° Tout ce qui est essentiel pour les besoins de la vie. Le strict nécessaire. Il n'est pas bon d'[illegible] trop libre; il n'est pas bon d'avoir tout le nécessaire, PASC. *Pens.* XXV, 72, éd. HAVET. Il prendra pour payer sur son nécessaire, SÉV. 606. Nous serions tous assez riches, si nous ne voulions que le nécessaire, MAINTENON, *Lett. à Mme de Caylus,* t. VI, p. 107, dans POUGENS. Si je compare.... les grands avec le peuple, ce dernier me paraît content du nécessaire, et les autres sont inquiets et pauvres avec le superflu, LA BRUY. 13. Les besoins du clerc [illegible] les mêmes que ceux du pontife? la règle du [illegible] ne souffre-t-elle pas autant de [illegible] qu'il y a de rangs dans l'Église et de [illegible] dans l'État? MASS. *Confér.* [illegible] La veuve de Henri le Grand, la mère d'un roi de France, la belle-mère de trois souveraines, [illegible] [illegible] du nécessaire, VOLT. *Mœurs,* 176. [illegible] par le nécessaire la dépense qu'on est obligé de faire pour vivre comme l'on a toujours vécu, [illegible] *Homme. Arithm. morale.* Les sujets ne sont assurés du nécessaire que lorsque les princes s'interdisent le superflu, DUCLOS, *Œuvr.* t. V, p. 62. Comment fixer les limites du nécessaire? RAYNAL, *Hist.* [illegible] V, 33. [illegible] au plus étroit nécessaire,

[illegible] *Hist.* [illegible] || 2° S. m. [illegible] tout ce qui est [illegible] les nécessaires de voyage [illegible] dans cet état. || Petit [illegible] || 3° Nécessaire s'est dit [illegible] au sens de serviteur [illegible] au [illegible] et dit que son maître vous veut venir voir. — Mascarille : A[illegible] dites : Voilà un nécessaire qui demande si vous êtes en commodité d'être visibles, MOL. *Préc.* 7.

— HIST. XIII° s. Quant vous trovés Deux choses qui sont convenables, Necessaires et profitables, [illegible] qui est plus necessaire Vaut miex..., *la Rose*, [illegible] || XIV° s. Cinq necessaires [chaises percées] environnées de cuir et couvertes de drap par dessus, DU CANGE, *necessaria*. Il est aucunes choses qui sont necessaires, et sont en tout temps et partout en une maniere, et de celles choses sont les sciences [illegible] ORESME, *Eth.* 444. || XV° s.... Necessaire à ou jardin [il y a un privé au jardin], où l'on pourra chascun matin Aler une fois par licence, [illegible] *Poesies mss.* f° 444. Quel [illegible] devroit avoir [illegible] Certes nul, qu'il ne pourroit faire Fors que bien et par necessaire; [illegible] ne seroit [illegible] Ne bien ne seroit [illegible] f° 470. || XVI° s. La mort est l'object necessaire de nostre visée, MONT. I, 72. Les choses necessaires aux enterrements, ID. I, 104.

— ETYM. Bourguig. *necessaire*; provenç. *necessari*; [illegible] *necessario*; ital. *necessario*; du lat. *necessarius* [illegible]

NÉCESSAIREMENT (né-sè-ssè-re-man), *adv.* || 1° D'une façon nécessaire, par un besoin absolu. Il faut nécessairement manger pour vivre. || 2° Infailliblement. L'effet suit nécessairement la cause. Si je ne suis le temps, je me perds, parce que ma vie demeure arrêtée; et d'autre part, si je suis le temps, qui se perd et coule toujours, je me perds nécessairement avec lui, BOSS. *Yolande de Monterby.* Ce secret principe de toutes nos actions qui, étant capable de s'unir à Dieu, doit nécessairement y retourner, ID. *Duch. d'Orl.* Je m'en vais voir si je serai éternellement ou parmi les dons ou sous les coups de ses mains puissantes [de Dieu]; voilà ce qu'il faudra dire nécessairement avec la princesse [illegible], ID. *Anne de Gonz.* || 3° En théologie et en philosophie, il s'emploie par opposition à librement.

— HIST. XVI° s. Le priant de luy donner quelque [illegible] dont il avoit necessairement affaire, AMYOT, [illegible] Ce sont deux choses relatives, necessairement [illegible] l'une avec l'autre, ID. *Arist.* et [illegible]

— ETYM. *Nécessaire*, et le suffixe *ment*.

† NÉCESSARIEN (né-sè-ssa-riin), *s. m.* Membre d'une secte [illegible] qui affirmait que les êtres [illegible] par une véritable nécessité.

† NÉCESSARIO [illegible], *adj.* Terme de musique. [illegible] dont on ne [illegible] en musique dans [illegible] dont on ne peut se passer. On emploie [illegible] (voy. OBLIGÉ).

— ETYM. Ital. *necessario*, du lat. *necessarius.*

NÉCESSITANTE (né-sè-ssi-tan-t'), *adj. f.* || 1° Qui nécessite. Terme de théologie. Grâce nécessitante, grâce qui contraint et qui ôte la liberté [illegible] une grâce nécessitante que de dire qu'on ne peut pas résister à la volonté de Dieu, BOSS. *Avert. sur le livre Réflex. mor.* v. || Familièrement. De nécessité nécessitante, de nécessité absolue, indispensable. || 2° Dans le sens de [illegible] à vous seule qu'on voit avoir [illegible] nécessitantes, MOL. *Am. magn.* I, 6. [illegible]

† NÉCESSITATION (né-sè-ssi-ta-sion), *s. f.* Terme de philosophie. Se dit des circonstances qui nécessitent l'action de la volonté.

NÉCESSITÉ (né-sè-ssi-té), *s. f.* || 1° Ce qui est absolument nécessaire, condition nécessaire. Une dure nécessité. Faire une chose par nécessité. Afin que ces hommes, [illegible] de votre conduite et accoutumés à vous suivre, se trouvent réduits à l'heureuse nécessité de faire le mal, et à la nécessité [illegible] de faire le bien, BOURDAL. *Sur le* [illegible] || 2° Dans un sens [illegible] la nécessité. Le monde [illegible] *Lett.* M***, [illegible] *Collections,* [illegible] à la nécessité, ID. *ib.* || 3° Terme de philosophie. Ce qui fait qu'une chose ne peut pas ne pas être. Il ne faut point [illegible] nécessité qui [illegible] le [illegible] est impossible; [illegible] nécessité [illegible] est telle que le contraire en est impossible, exemple : deux et deux font quatre. || Nécessité [illegible], celle qui oblige les êtres [illegible]. La distinction de perfection et de [illegible], et du lien de nécessité et d'obligation, BOSS. 5° *avert.* 13. Cette nécessité de faire toujours le meilleur ne peut jamais être qu'une nécessité morale; or une nécessité morale n'est pas une nécessité absolue, VOLT. *Lett. Prince royal de Prusse sur la liberté,* 1737. || Terme de théologie. Nécessité de moyen, se dit pour nécessité absolue, par opposition à nécessité de précepte. Le baptême est nécessaire d'une nécessité de moyen; l'eucharistie n'est, à la rigueur, que d'une nécessité de précepte. || 4° Ce qui est logiquement nécessaire. Je ne vois pas la nécessité de cette conséquence. Si vous voulez qu'on vous pardonne, c'est une nécessité que vous pardonniez. Vous ne trouvez point que tout cela soit si bon ni vrai; je cède à la nécessité et à la force de vos raisons, SÉV. 28 déc. 1673. || 5° Ce qui contraint, oblige, en une circonstance donnée. La nécessité était venue de s'expliquer. S'assure-t-on sur l'alliance Qu'a faite la nécessité? LA FONT. *Fabl.* VII, 21. Nécessité l'ingénieuse leur fournit une invention, ID. *ib.* X, 4. Cette recherche marque en lui une furieuse nécessité à vous aimer, BUSSY. *Hist. amour.* t. 1, p. 73. Ne serait-ce pas une tyrannie de les mettre dans cette nécessité ou de.... ou de.... PASC. *Prov.* XVII. Mettre les peuples dans l'affreuse nécessité ou de ne pouvoir respirer librement, [illegible] le joug de votre tyrannique domination, est-ce là le vrai moyen de régner sans trouble? FÉN. *Tél.* XII. On est souvent dans la nécessité de s'en servir [des méchants], ID. *ib.* XXIV. Il est d'une nécessité indispensable que M. le duc de Duras, M. de Chauvelin.... [illegible] leurs forces à l'imposture, VOLT. *Lett. d'Argental,* 4 mai 1773. Nécessité tire parti de tout, [illegible] d'industrie est la mère, GRESSET, *l'Abbé vivant.* Nécessité l'ingénieuse me conseilla de me ménager cette occasion d'être connu des Sulpiciens et de mon évêque, MARMONTEL, *Mém.* II. Ô nécessité dure, ô pesant esclavage! A. CHÉN. *Élég.* XXXVI. || Faire de nécessité vertu, faire de bonne grâce une chose qui déplait, mais qu'on est obligé de faire. D'une nécessité faites une vertu, MAIRET, *Sophon.* V, 3. Afin qu'après.... il fasse de nécessité vertu de meilleure grâce, CORN. *Examen du Menteur.* || Une chose de première nécessité, une chose dont il est impossible ou très-difficile qu'on se passe pour exister. Les fruits tels que la terre les produit par sa seule fécondité, sont de première nécessité pour un sauvage, CONDILLAC, *Comm. gouv.* I, 7. || Par analogie, les choses de seconde nécessité, les choses qui sont fort utiles, mais dont à la rigueur on pourrait se passer. Les arts multiplient les choses de seconde nécessité, ils les perfectionnent, CONDILLAC, *Comm. gouv.* I, 2. || 6° Besoin pressant. Quelle nécessité y avait-il de faire ce que vous avez fait? Dans une nécessité de toutes choses, VAUGEL. *Q. C.* 240. Pourquoi le perdez-vous dans la nécessité la plus pressante, au milieu de ses grands exploits...? FLÉCH. *Turenne.* S'il se trouvait dans une pressante nécessité, FÉN. *Tél.* VIII. Elle [Antiope] ne parle que pour la nécessité, et, si elle ouvre la bouche, la douce persuasion et les grâces naïves coulent de ses lèvres, ID. *ib.* XXII. Il me semble que nous avons un besoin extrême de vous et de M. de Condorcet; il ne faut pas que vous abandonniez vos amis dans leurs nécessités urgentes, VOLT. *Lett. Morellet,* 22 févr. 1776. || 7° Besoin d'argent, indigence. Il est tombé dans la nécessité. [illegible] pour le [illegible] desquels nos [illegible] qu'il est [illegible] extrême nécessité, [illegible] dans une nécessité grave quoique non extrême, PASC. *Prov.* VIII. Mon [illegible] s'en va.... on ne voit à Paris que des équipages [illegible] partent; les cris sur la nécessité sont encore plus grands qu'à l'ordinaire; mais il n'en demeurera [illegible], non plus que les années passées, SÉV. 10 avr. 1776. Il n'est pas possible que, dans un si grand nombre de branches de commerce, il n'y en ait toujours quelqu'une qui souffre, et dont par conséquent les ouvriers ne soient dans une nécessité momentanée, MONTESQ. *Esp.* XXIII, 29. || 8° Au plur. Tout ce qui est exigé par des besoins physiques ou moraux. De s'offenser pour avoir reçu un [illegible], ou de tant désirer la gloire; mais cela est [illegible] à cause des autres biens essentiels [illegible], et un homme qui a reçu un soufflet [illegible] est accablé d'injures et de [illegible], PASC. *Prov.* V, 14. C'est lui [un ministre] [illegible], qui [illegible], qui pèse les services.... [illegible]. S'il m'était libre d'alléguer [illegible] et nobles dont il s'est servi [illegible] nécessités des peuples, vous verriez [illegible] sensible à toutes leurs peines, ID. *Lamoignon.* Les besoins et les nécessités de l'Église, ID. I, 336. Dans les plus grandes nécessités de son peuple, il se contenta d'envoyer un de ses disciples, FLÉCH. *Panégyr.* I, 382. La vue des nécessités humaines que tu peux soulager par les aumônes, ID. *ib.* I, 379. La Providence suscita, pour subvenir à ces nécessités pressantes, Ignace comme un autre Esdras, pour rétablir la loi, ID. *ib.* II, 314. Plût au ciel que, dans cet aveuglement où nous vivons aujourd'hui, chacun de nous eût son prophète qui l'avertît des nécessités de son âme, ID. *ib. Franç. de Paule.* || 9° En un sens plus restreint. Les nécessités, les besoins de la vie, les choses nécessaires à la vie. Alexandre fit savoir les nécessités de ses troupes aux gouverneurs des autres provinces, VAUGEL. *Q. C.* 520. Ceux qui le plaignaient [l'homme qui criait malheur à Jérusalem], ceux qui le maudissaient, ceux qui lui donnaient ses nécessités n'entendirent jamais de lui que cette terrible parole, BOSS. *Hist.* II, 8. Nous parlons pour l'intérêt des pauvres, nous exposons leurs pressantes nécessités, [illegible] *Exhort. char. env. les pauvr.* t. I, p. [illegible]. Il prenait sur les nécessités absolues de la vie de quoi acheter des livres de cette espèce, ou plutôt il les mettait au nombre des nécessités absolues, FONT. *Varignon.* À l'égard de l'or et de l'argent du Pérou et du Mexique, le public n'y gagna rien, puisqu'il est égal de se procurer les mêmes nécessités avec cent marcs, ou avec un marc, VOLT. *Polit. et législ. Fragm. hist. Inde,* I. || Menues nécessités des tribunaux [illegible] buvettes, du chauffage, etc. || Par [illegible] les exigences d'un amant auprès de sa maîtresse. Il y a apparence que, si Roquebrune fut habile homme, il profita de l'occasion et représenta ses nécessités à l'agréable Inezilla, SCARR. *Roman com.* I, 22. || 10° Besoins d'argent qu'éprouve un pays, un gouvernement, une corporation, une grande maison. Le premier argent qu'il reçut d'Espagne, malgré les nécessités de sa maison, fut donné à ses amis, BOSS. *Louis de Bourbon.* L'argent destiné pour les frais du théâtre d'Athènes était un argent sacré; il n'était pas même permis d'y toucher dans les plus grandes nécessités et dans les plus grands dangers de la guerre, VOLT. *Lett. Mlle Clairon,* 1765. || 11° Les nécessités de la nature, les besoins auxquels la nature de l'homme est assujettie, comme boire, manger, etc. Assujettis aux mêmes nécessités naturelles, exposés aux mêmes périls, livrés en proie aux mêmes maladies, BOSS. *Gornay.* C'est en effet la vraie grâce de l'aumône, en soulageant les besoins des pauvres, de diminuer en nous d'autres besoins, c'est-à-dire ces besoins honteux qu'y fait [illegible] accablée de nécessités, BOSS. *Anne de Gonz.* || Aller à ses nécessités, faire ses nécessités, satisfaire les besoins d'évacuation. || Il se dit au singulier. Il se trouva là une caverne, où il entra pour une nécessité naturelle, SACI, *Bible, Rois,* I, XXIV, 4. || 12° De nécessité, *loc. adv.* Nécessairement. Quand il faut [illegible] nécessité finir la pièce, CORN. *Examen de* [illegible] || 13° Par nécessité, [illegible] à cause d'un besoin pressant. Il vend sa bibliothèque par nécessité. || Proverbe. Nécessité n'a point de

[illegible] c'est-à-dire un extrême péril ou extrême besoin, [illegible] rendre excusables des actions [illegible] en [illegible].

— HIST. XII° s. De lur necessitet delivra els [eux] *Psaultier*, dans RAYNOUARD, *Lexique roman*. || XIII° s. Neccè, *Poésies du Vatican*, n° 1490, f° 120, dans LACURNE. Et chemina tant qu'il vint à Lions, où il [illegible] le pape, et li [illegible] sa necessité, *Chr. de Rains*, 234. S'il ne fait de necessité Vertu, par [illegible], *la Rose*, 14217. || XIV° s. La conclusion [illegible] de necessité, ORESME, *Eth.* 198. Et [illegible] ont necessité ou indigence, il appotent [illegible] utilité l'un de l'autre, ID. *ib.* 238. Il se firent vertu de leur necessité, Et tout prenoient en gré par vraie humilité, *Girart de Ross.* v. 2327. || XV° s. Necessité n'a loy, *Boucic.* I, 27. Il avoit esté de necessité que.... COMM. II, 4. Et que en sa necessité il n'avoit jamais trouvé si bon amy, ID. IV, 10. Necessité faict gens mesprendre, Et faim saillir le loup des boys, VILLON, *Grand testament*. || XVI° s. Jean d'Austrie promettant à Sarbellon lui [illegible] plusieurs necessitez, que ce capitaine avisé [illegible] cause de sa perte par leur manquement, [illegible] *Hist.* II, 55. Ils se firent prendre dans le gros du mareschal de [illegible] qu'ils trouverent venant de [illegible] sa necessité [de faire ses besoins], comme il [illegible] presque en tous les combats, ID. *ib.* II, 181. Ils furent contraincts de demander publiquement [illegible] par necessité, AMYOT, *Arist. et Caton*, 7. Et feut un crapaud vendu six escus en une necessité de vivres, MONT. I, 106. Je pensois faire honneur à un seigneur aussi esloigné de ces debordements [l'ivrognerie] qu'il en soit en France, de m'enquerir à luy combien de fois il s'estoit enyvré pour la necessité des affaires du roy, en Allemagne, ID. I, 188. Ils en acquirent à suffisance pour s'en servir à la necessité, ID. I, 194. Tous avoient de necessité à y demourer, ID. I, 242. La meilleure reigle est de bien s'employer au beau temps, et au fascheux prendre un peu de repos, n'estoit qu'une forte necessité contraignist au contraire, LANOUE, 698. Necessité est la moitié de raison, COTGRAVE. Tel a necessité, qui ne s'en vante pas, ID. Necessité abaisse gentillesse, necessité n'a loy, foy ne roy, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 365. Necessité apprend les gens, ID. *ib.* De cette façon magnifique, En la necessité publique, O rigueur estrange du sort, Vostre asne, ma commere, est mort, *Sat. Mén.* *l'Asne ligueur*.

— ÉTYM. Provenç. *necessitat*; esp. *necesidad*; ital. [illegible]; du lat. *necessitatem*, de *necessus*, [illegible]. D'après Corssen, *Nachträge*, p. 272, *necessus*, qui est fait comme *nefarius*, *nefastus*, se composerait du préfixe négatif *ne* et de *cessus*, participe de *cedere*, pris activement, comme dans *circumspectus*, qui est pour *circumspiciens*; les inscriptions [illegible] de même *successus* pour *successor*; *necessus* [illegible] *non cedens*, ne cédant pas. On remarquera la [illegible], qui est la formation la plus régulière, [illegible].

2. NÉCESSITÉ, ÉE (né-sè-si-té, tée), *part. passé* de nécessiter. || 1° Réduit à la nécessité de, obligé de, forcé à. Les pharisiens et les scribes font grand état de ses miracles [de Jésus].... étant nécessités d'être con[illegible] qu'ils sont de Dieu, PASC. *Pens.* XXIII, 26, éd. HAVET. Les pauvres sont [illegible] à un État, ils en font la base; il faut des [illegible] nécessités au travail, VOLT. *Fragm. sur l'hist.* XVII. || 2° [illegible] fatale. Ils croient [illegible] que nous n'avons d'autre liberté que celle de porter [illegible] de bon gré les fers auxquels la fatalité [illegible], VOLT. *Phil. Newt.* I, 4. || 3° Rendu nécessaire [illegible].

[illegible]

[illegible] pour mériter d'être admis à la table de Jésus-Christ, [illegible] de lui déclarer qu'il se trouvait dans l'[illegible], ST-SIM. 31, 251. Je [illegible] je serais un Caton, de [illegible]

pensé d'une vertu à laquelle ils étaient nécessités, VOLT. *Dial.* XXIX, 6. || 3° En parlant d'une chose, rendre nécessaire. Cela nécessite une démarche de votre part. Et certes c'est un effort digne d'estime dans un corps dont le régime a presque nécessité cette formule servile.... MIRABEAU, *Collection*, t. I, p. 94.

— HIST. XVI° s. Après plusieurs delais, ils furent necessités de flechir sous ceste aspre servitude, SULLY, dans le *Dict.* de DOCHEZ.

— ÉTYM. Voy. NÉCESSITÉ.

NÉCESSITEUX, EUSE (né-sè-si-teû, teû-z'), *adj.* || 1° Qui manque des choses nécessaires à la vie. Ses charités s'étendaient bien loin sur les personnes malades et nécessiteuses, BOSS. *Yolande de Monterby*. || Fig. Vous ne me parlez point assez de vous; j'en suis nécessiteuse, comme vous l'êtes de folies; je vous souhaite toutes celles que j'entends, SÉV. 24 avr. 1671. || Substantivement. La charité.... s'afflige avec l'affligé, et, soulageant le nécessiteux, elle-même se sent allégée, BOSS. 2° *serm. Pentec.* 2. Souvent ils se refusèrent le pain pour nourrir le nécessiteux, CHATEAUB. *Génie*, IV, III, 2. || 2° Il se dit des choses, dans le même sens. L'intrigue, l'ambition, l'envie, et toutes les passions qu'engendrent l'intérêt servile et le luxe nécessiteux, MARMONTEL, *Mém.* V.

— HIST. XVI° s. Un [homme] desert, necessiteux et indigent, sans heritage ne maison, AMYOT, *Arist. et Caton*, 5. Les Italiens, quand ils veulent reprocher cette hardiesse temeraire qui se voit aux jeunes gens, les nomment necessiteux d'honneur, *bisognosi d'onore*, MONT. t. II, p. 740, dans LACURNE.

— ÉTYM. Voy. NÉCESSITÉ.

NEC PLUS ULTRA (nèk-plu-zul-tra), voy. NON PLUS ULTRA.

† **NÉCRO....** préfixe, signifiant mort et venant du grec νεκρὸς, mort, qui se rapporte au sanscrit *naç*, périr; comparez le lat. *nex*, *necare*, *nocere*.

† **NÉCROBIOSE** (né-kro-bi-ô-z'), *s. f.* Terme de pathologie. Transformation régressive des éléments organiques vivants, par opposition à gangrène qui en est la mort complète.

— ÉTYM. *Nécro....*, et βίος, vie.

† **NÉCROBIOTIQUE** (né-kro-bi-o-ti-k'), *adj.* Qui a rapport à la nécrobiose.

† **NÉCROGÈNE** (né-kro-jè-n'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui naît sur un végétal mourant ou mort. Parasites nécrogènes.

— ÉTYM. *Nécro....*, et γενής, né.

NÉCROLOGE (né-kro-lo-j'), *s. m.* || 1° Livre, monument où l'on inscrit les noms des morts. Je ne pus découvrir aucune inscription; je cherchai pourtant avec soin le fameux nécrologe des prêtresses d'Amyclée que l'abbé Fourmont copia en 1731 ou 1732, et qui donne une série de près de mille années avant Jésus-Christ, CHATEAUBR. *Itin.* 1re *part.* || 2° Registre gardé dans les églises et les monastères, et contenant les noms des morts appartenant à l'église ou au monastère, le jour de leur décès, etc. || 3° Ouvrage consacré à la mémoire des hommes célèbres. || 4° Il se dit quelquefois pour liste de morts, et surtout de morts malheureuses. La liste de tant de voyageurs qui ont péri en explorant l'Afrique est un vrai nécrologe.

— ÉTYM. *Nécro....*, et λόγιον, mémoire, registre.

NÉCROLOGIE (né-kro-lo-jie), *s. f.* Notice sur un mort. Une nécrologie bien faite.

— ÉTYM. Voy. NÉCROLOGE.

NÉCROLOGIQUE (né-kro-lo-ji-k'), *adj.* Qui appartient à la nécrologie. Notice nécrologique.

† **NÉCROLOGUE** (né-kro-lo-gh'), *s. m.* Auteur de nécrologies.

— ÉTYM. *Nécro....*, et λόγος, discours.

NÉCROMANCE (né-kro-man-s') ou **NÉCROMANCIE** (né-kro-man-sie), *s. f.* Art prétendu d'évoquer les morts pour deviner l'avenir ou les choses cachées. Les [illegible], la nécromancie ne [illegible] le peuple que l'instinct de la religion, CHATEAUBR. *Génie*, III, V, 6. || Il se prend quelquefois pour magie en général.

— HIST. XII° s. Astronomie [il] sut bien et nigromance, *Rom.* 165. || XIII° s. [Les deux statues] Si [illegible] par nigromance De tout leur bon, de leur [illegible], *Romancero*, p. 69. || XV° s. Ne cuidez par [illegible] CH. D'ORL. [illegible] || XVI° s. [illegible] plus [illegible] la verité.... par [illegible] je [illegible] ray soudain ressusciter quelque mort..., [illegible] en dira le totaige, RAB. III, 25.

— ÉTYM. [illegible]

[illegible] ou **NÉCROMANCIEN, ENNE** [illegible], *s. m.* et *f.* Celui, celle qui se mêle de nécromancie. || En général, magicien. Alvare, répondit [illegible], les nécromanciens surpris de [illegible] audace .. CAZOTTE, *le Diable amoureux*, ch. [illegible]

— HIST. XV° s. Et avoit le roy Henry [illegible] lui un negromantien, FROISS. II, II, 28. || XVI° s. [illegible] cuns font venir à eux les diables, et [illegible] les morts, lesquels sont nommés [illegible], PARÉ, XIX, 31.

— ÉTYM. *Nécromancie*; wallon, *égrimancien*, [illegible] tin, loup-garou.

NÉCROMANT (né-kro-man) ou **NÉGROMANT** (né-gro-man), *s. m.* Forme ancienne de nécromancien. On vit, dans les romans, des [illegible] nigromants, des fées, MONTESQ. *Esp.* [illegible] au vainqueur sans gloire, Qui doit sa tâche [illegible] À de hideux nécromants! V. HUGO, *Odes*, IV, [illegible]

— ÉTYM. Lat. *necromanticus* (voy. [illegible]).

† **NÉCROPHAGE** (né-kro-fa-j'), *adj.* Terme de zoologie. Qui vit d'animaux morts.

— ÉTYM. *Nécro....*, et φαγεῖν, manger.

† **NÉCROPHOBIE** (né-kro-fo-bie), *s. f.* Mot qu'on trouve dans les dictionnaires de médecine comme signifiant crainte exagérée de la mort (*nécro....*, et φόβος, crainte). Il est mauvais; il faut dire thanatophobie; nécrophobie voudrait dire crainte des morts.

— ÉTYM. *Nécro....*, et φόβος, crainte.

† **NÉCROPOLE** (né-kro-po-l'), *s. f.* Terme d'antiquité. Partie des villes destinée aux sépultures, cimetière antique. || Vaste souterrain [illegible] aux sépultures. Les nécropoles de l'Égypte.

— ÉTYM. Νεκρόπολις, la ville des morts, nom d'un quartier d'Alexandrie, de νεκρὸς, mort, et πόλις, ville.

† **NÉCROPSIE** (né-kro-psie), *s. f.* Synonyme de nécroscopie.

— ÉTYM. *Nécro....*, et ὄψις, vue.

† **NÉCROSCOPIE** (né-kro-sko-pie), *s. f.* Terme de médecine. Examen d'un cadavre que l'on ouvre et dissèque.

— REM. On a proposé, avec raison, de substituer nécropsie ou nécroscopie à autopsie, qui ne présente pas un sens déterminé, et qui est cependant beaucoup plus usité.

— ÉTYM. *Nécro....*, et σκοπεῖν, examiner.

NÉCROSE (né-krô-z'), *s. f.* || 1° Terme de médecine. État d'un os ou d'une portion d'os privée de la vie. La nécrose des os maxillaires. || Nécrose céréale, nom donné à la perte de sensibilité et à la gangrène sèche plus ou moins étendue qui survient par l'effet du seigle ergoté. || 2° Terme d'agriculture. Maladie des grains qu'on nomme aussi nielle.

— ÉTYM. Νέκρωσις, mortification, de νεκρὸς, mort.

† **NÉCROSER** (né-krô-zé), *v. a.* Produire la nécrose. [illegible] le phosphore nécrose les os de la mâchoire. || Se nécroser, *v. réfl.* Être frappé de nécrose. Les os s'étaient nécrosés.

† **NÉCROTOMIE** (né-kro-to-mie), *s. f.* Dissection d'un cadavre.

— ÉTYM. *Nécro....*, et τομή, section.

NECTAIRE (nè-ktè-r'), *s. m.* Terme de botanique. Tout organe glanduleux situé dans la fleur, [illegible] nant du réceptacle et ne remplissant le rôle ni d'aucune enveloppe, ni du pistil, ni de l'étamine. Le nectaire est un appendice ou une partie de la [illegible] qui contient un suc sucré et aromatique, [illegible] dont les insectes, et spécialement les abeilles, sont très-avides et qu'elles façonnent en miel, [illegible] CROY, *Connaiss. chim.* t. VII, p. 12, dans [illegible].

— ÉTYM. Dérivé de *nectar*. Buffon le nommait *nectarium*.

NECTAR (nè-ktar), *s. m.* || 1° Le breuvage des dieux, suivant la Fable, et qui, communiqué aux mortels, leur aurait donné l'immortalité. [illegible] hommes s'en alla boire Le nectar [illegible] dieux, MALH. III, 2. On a été réduit à dire que les dieux étaient ivres de nectar, lorsqu'ils firent les hommes, et, quand ils vinrent à regarder leur ouvrage de sens froid, ils ne purent s'empêcher d'en rire, FONTEN. *Mondes*, 2° *soir*. Les rois sont comme les dieux, les peuples en font [illegible], et les dieux [illegible] leur nectar sans se mettre en peine de la [illegible] des chétifs mortels, VOLT. *Lett.* [illegible] || 2° Par extension, toute sorte de liqueur agréable, et, en particulier, les vins excellents. [illegible] en leur place [illegible] au [illegible] le vrai nectar, LA FONT. *Filles de Minée*. [illegible] nectar la trompe est [illegible] *Lett.* [illegible] *Champs*. || 3° Fig. Ce qui flatte [illegible] le cœur, comme le nectar flatte le palais. Ce breuvage vanté par le peuple [illegible]. Le nectar que l'on sert au maître du tonnerre. Et dont [illegible]

[illegible] les fleurs de la terre. C'est à louange... [illegible] *Poés.* [illegible] Vous le savez, lieux [illegible] Mon style n'est point [illegible] des [illegible]. Ni par le nectar apprêté Des longs et [illegible], *Ép.* VII, à nos [illegible] pensées, le nectar idéal [illegible] qu'elle a goûté, La [illegible] à la [illegible], LAMART. *Méd.* I, 2. [illegible] 4° Terme de botanique. Suc [illegible] que sécrètent diverses parties de la fleur, dans certaines plantes. Le nectar est la nourriture exclusive de presque tous les lépidoptères, de plusieurs hyménoptères, [illegible], et, en général, de tous les insectes suceurs, c'est-à-dire pourvus d'une trompe, LEMAIRE [illegible].

— HIST. XVI^e s. [illegible] aussi de ce nectar [illegible] famment, [illegible] ... [illegible] d'esprit, Vrai nectar qui rend [illegible] les [illegible] abreuve, [illegible], *Tombeau de Desportes.*

— ÉTYM. Lat. *nectar*, *nectareus*, venu de [illegible], [illegible], d'après les étymologistes grecs, de νε, particule négative, et [illegible], tuer, c'est-à-dire moyen d'immortalité, mais le sens ne vaut rien, ce qui ne tue pas ne signifiant pas ce qui donne l'immortalité. M. Benfey pense que [illegible] est formé du radical [illegible] de [illegible], avec [illegible] des noms d'agent [illegible] à [illegible], et voici comment il l'a expliqué d'après Kuhn, dans ses *Mythes du feu* (*Ger.* [illegible] t. XIV, p. [illegible]) : « Le nectar est le breuvage qu'on verse aux morts dans l'autre monde pour leur faire oublier celui-ci, le même que l'eau du Léthé et que [illegible] des poèmes scandinaves, ce philtre merveilleux que [illegible] fit boire à Sigurd pour lui faire oublier Brynhild. »

† NECTARADÈNE (nè-kta-ra-dè-n'), *s. f.* Terme de botanique. Glande qui sécrète le suc mielllé des fleurs.

— ÉTYM. *Nectar*, et ἀδήν, glande.

† NECTARÉ, ÉE (nè-kta-ré, rée) ou NECTARÉEN, ENNE (nè-kta-ré-in, è-n'), *adj.* Terme didactique. Qui ressemble au nectar, qui produit du nectar, doux comme le nectar. Il trouve sa vie dans des fleurs rouges, semblables à celles de la digitale, dont il [illegible] les glandes nectarées, BERN. DE ST-P. *Étud.* I.

— HIST. XVI^e s. Nectaré, OUDIN, *Dict.*

† NECTARIFÈRE (nè-kta-ri-fè-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui sécrète une liqueur sucrée. Le nectaire est formé par un amas de glandes dites nectarifères.

— ÉTYM. *Nectar*, et le lat. *ferre*, porter.

† NECTARIFIQUE (nè-kta-ri-fi-k'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Il se dit d'animaux qui fabriquent, qui sécrètent une liqueur sucrée. Des pucerons nectarifiques.

— ÉTYM. *Nectar*, et le lat. *facere*, faire.

† NECTAROTHÈQUE (nè-kta-ro-tè-k'), *s. f.* Terme de botanique. Partie quelconque d'une fleur qui enveloppe le nectar. Dans la capucine la nectarothèque est constituée par la cavité de l'éperon.

— ÉTYM. *Nectaire*, et θήκη, loge.

† NECTIQUE (nè-kti-k'), *adj.* Terme de minéralogie. Qui a la propriété de surnager pendant quelque temps. Silex nectique, variété de silex remarquable par sa légèreté.

— ÉTYM. Νηκτικός, qui nage, de νήχειν, nager.

NEF (nèf), *s. f.* || 1° Synonyme poétique de navire. [illegible] mieux remplir nos vœux et notre attente, [illegible] voir sur ses nefs la victoire flottante, CORN. *Pomp.* I, 1. [Gens] A qui la demeure des villes Plaisait [illegible] que celle des nefs, SCAR. *Virg.* VI. Peut-être [illegible] promenés par les flots Sont-ils ceux de la [illegible] ce héros! DUCIS, *Oscar*, I, 2. La nef [illegible] et disparaît aux yeux, DELILLE, [illegible] Sa nef avait franchi les colonnes d'Alcide, [illegible] *Trois règnes*, VI. [illegible] qu'on signale une nef vagabonde, [illegible] [Napoléon]? disent les potentats [illegible] *Cinq mai* [illegible] sur le flot sombre et [illegible] Je [illegible] ma nef insensée, Moi je cherchais [illegible], V. HUGO, *Feuilles d'automne*, IX. || 2° Moulin à nef, moulin à eau construit sur un bateau. || Nef ou bateau de [illegible], sorte de bateau naviguant sur les rivières du Nord et assez semblable aux [illegible] de la Seine. || 3° La partie d'une église qui est depuis le portail jusqu'au chœur et entre les deux rangées de piliers qui soutiennent la voûte; ainsi dite par assimilation de forme avec un navire. Ils passent de la nef la vaste solitude, BOIL. *Lutr.* III.... || Nef centrale, la nef, par opposition aux collatéraux. || Nefs latérales, les bas côtés d'une église. || Aujourd'hui, on ne donne plus le nom de nef qu'à la nef centrale, et pour les nefs latérales on dit les bas côtés, les collatéraux. || 4° Petite machine en forme de navire où l'on enfermait le couvert du roi, et qui se servait sur un bout de la table. Il y eut un grand couvert chez Madame la Dauphine, où Monsieur le Dauphin dîna; Villacerf, son premier maître d'hôtel, la servit avec le bâton : la nef était sur la table du prêt [le dîner servi tout prêt], DANGEAU, *Journal*, t. XIII, p. 452. François I^er fut très-offensé par les billets qu'ils [les protestants] firent couler dans la nef dont on le servait à table, VARILLAS, dans BAYLE, *Dict. Melanchthon*, note N. || 5° Dans la vie privée du moyen âge, on appelait nef un vase allongé et de vaste capacité, qu'on plaçait sur la table en face du seigneur. Cette nef contenait tout ce que la cuisine ne fournissait pas; j'entends les épices, les vins, les vases à boire, les cuillers, DE LABORDE, *Émaux*, p. 403.

— HIST. XI^e s. Jo jettai voz choses de la nef par poür [peur] de mort, *Lois de Guill.* 38. || XII^e s. Si com [illegible] nes que vers [illegible], *Couci*, III. || XIII^e s. Nous ferons, dist li dus, vaissiaus pour passer quatre mille et cinq cens chevaux, et nes pour passer quatre mille cinq cens chevaliers, VILLEH. XIV. Nous apelons nef qui cort par mer ou par flueve ou par estanc, jà soit ce que ele soit petite, *Dig.* f° 168. || XIV^e s. En la maniere que l'en fait en medecine et en l'art de gouverner une naif, ORESME, *Eth.* 36. La grant nef d'or, à deux angres [anges] sur les deux bouts, à iij escuçons esmailliez de France, dont les deux sont à iij fleurs de lys et les autres semez de fleurs de lys à vi lyons d'or qui la soustiennent, DE LABORDE, *Émaux*, p. 404. || XV^e s. Ceux qui dient la messe et l'escripture De l'evangile, Si sont dehors et les gens de la ville; Et en la nef sont les dames sans guile, Qui respondent de haulte voix habile A ceulx de hors, CHRIST. DE PISAN, *Dit de Poissy*. A Johan Tarenne, changeur, pour avoir fait faire et forgier une grant nef d'argent doré, assise sur VI tigres, et est laditte nef esmaillée tout autour à oisçaux enlevez des armes de France, et aux deux bouts d'icelle nef sur deux terrasses a deux paons qui font la roue, esmaillées de leur couleur, DE LABORDE, *Émaux*, p. 404. || XVI^e s. L'artillerie au champ sembloit tonnerre, Les grosses naux de Pregent respondoyent, J. MAROT, V, 29. Chascun se retira en sa nauf, et, en bonne heure, feirent voille on vent grec levant, RAB. *Pant.* IV, 1. Comme une nave attachée au rivage, Venu le vent, rompt tout chable et cordage, AMYOT, *De la vertu morale*, 13. Qui entre en nef n'a pas vent à gré, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 447.

— ÉTYM. Wallon, *nâve*, bateau; provenç. *nau*; esp. *nave*; port. *nao*; ital. *nave*; du lat. *navem*; grec, ναῦς; sanscr. *nâu*; la racine est *snu*, couler, qui a fait νέω, nager : *nâu*, ναῦς, *navis*, signifie donc la nageante.

NÉFASTE (né-fa-st'), *adj.* || 1° Terme d'antiquité romaine. Jours néfastes, jours auxquels il n'était pas permis au magistrat de prononcer les paroles solennelles de procédure, et jours où il était défendu par la religion de vaquer aux affaires publiques. || Jours néfastes se disait aussi des jours de fêtes solennelles qui étaient accompagnées de sacrifices ou de spectacles. || Jours de deuil et de tristesse regardés comme funestes, en mémoire de quelque disgrâce éclatante du peuple romain. || 2° Aujourd'hui, jour néfaste, jour signalé par quelque événement sinistre. || Par extension, il se dit des choses illicites et funestes. Action néfaste. Guerre néfaste.

— ÉTYM. Lat. *nefastus*, de *nefas*, toute violation de la loi divine, qui vient de *ne*, non, et *fas*, droit, de *fari*, prononcer (voy. FABLE).

† NÈFE (nè-f'), *s. f.* Terme de fauconnerie. Le gros du bec d'un oiseau de proie.

— ÉTYM. Provenç. *nefa*; ital. *niffa*; du germanique : holl. *neb*; scandinave, *nebbi*, bec.

NÈFLE (nè-fl'), *s. f.* Sorte de fruit qui a plusieurs noyaux, dont la peau est de couleur grisâtre, et qui n'est bon à manger que quand il est amolli par le temps. La nèfle est une nuculaine. On étend les nèfles sur de la paille pour les faire mûrir. || Cela me coûte de bon argent, je ne l'ai pas eu pour des nèfles. || Proverbe. Avec le temps et la paille les nèfles mûrissent, c'est-à-dire il faut exécuter les choses avec constance et patience. Cet hiver, je travaillerai à la composition du sujet de saint Paul ; et, comme dit le proverbe italien, avec le temps et la paille se mûriront les nèfles, POUSSIN, *Lett.* 8 oct. 1649.

— HIST. XIII^e s. De le [la] navée de neples, [on payera] une coupe [une certaine mesure], TAILLIAR, *Recueil*, p. 475. Comment sera la cure d'un grant peuple seüre En ton jone parent tout plain d'envoiseüre, Qui garderoit à peine une nefle meüre Qu'il n'i meist les dens tantost grant aleüre? J. DE MEUNG. *Test.* 584. || XVI^e s. Contraindre, par l'enter, un coignier, de produire des mesles, O. DE SERRES, 656.

— ÉTYM. Wallon, *mèse*; namur. *mespe*; Hainaut, *nèpe*, *nèfe*; norm. *meille*, *mêle* : *avec du temps et du feurre blanc on fait blettir les mêles*; picard, *meille*, *merle*, *mesle*; Berry, *mêle*; génev. *nèfe*, *neife*; limous. *nèple*; provenç. *nespla*; espagn. et port. *nespera*; ital. *nespola*, du lat. *mespilum*; grec, μέσπιλον. L'*m* étymologique s'est conservée dans plusieurs patois.

NÉFLIER (nè-fli-é; l'r ne se prononce et ne se lie jamais; l's se lie : des nè-fli-é-z en fleurs), *s. m.* Arbre de la famille des rosacées qui porte les nèfles (*mespilus germanica*, L.). || Voltaire a employé une des formes archaïques. Les bourgeois des villes de Flandre jouissaient du droit de prouver leurs prétentions avec la massue de mesplier, *Mœurs*, 100. || Néflier buisson ardent, néflier [illegible], arbre d'ornement.

— HIST. XIII^e s. Escorce de pruniers et de nespliers, ALEBRANT, f° 19. Et quant il orent ce [illegible], il prisirent un baston de mellier et y [illegible] [coches] d'une espée, BEAUM. LXIX, 16. Ses [illegible] est vermeuls trestoz, Et la cole roge desoz [illegible] et de neflier bien fet; Bien fu [illegible], *Ren.* 14587. || XVI^e s. Dans l'hyver se plante le mesplier ou neflier, O. DE SERRES, 604. Le houx ou mesplier sauvage, ID. 795.

— ÉTYM. *Nèfle*; norm. *mêlier*; Berry, *mêlier*, *méplier*; picard, *merlier*; wallon, *mespli*; Hainaut, *népier*.

† NEGA (ne-ga), *s. m.* Voy. MINEL.

† NÉGATEUR, TRICE (né-ga-teur, tri-s'), *adj.* Qui nie habituellement. Esprit négateur. En disant que la loi était athée, on ne voulait pas dire que la loi fût l'œuvre de philosophes négateurs d'un être suprême.... CARREL, *Œuv.* t. IV, p. 331. || Celui qui nie. Les négateurs de la philosophie.

— ÉTYM. Lat. *negatorem*, de *negare*, nier.

NÉGATIF, IVE (né-ga-tif, ti-v'), *adj.* || 1° Terme didactique. Qui exprime une négation. Proposition négative. Terme négatif. Il ne se présente pas seulement à ma pensée une réelle et positive idée de Dieu, mais aussi, pour ainsi parler, une certaine idée négative du néant; et je suis placé comme un milieu entre Dieu et le néant, DESC. *Médit.* IV, 3. La loi des Ripuaires et celle des autres peuples barbares, qui admettaient l'usage des preuves négatives, furent forcées d'établir la preuve par le combat, MONTESQ. *Esp.* XXVIII, 14. || Terme de grammaire. Particule négative, la négation. *Ne* est une particule négative. || Argument négatif, preuves négatives, argument, preuves qu'on tire du défaut, de l'absence, du silence, par opposition à argument positif, preuves positives. || Voix négative, dans une assemblée, droit de s'opposer à une résolution, et d'empêcher qu'elle ne passe. Avoir voix négative. || Terme de théologie. Commandement négatif, commandement qui défend de faire une chose. || Schisme négatif, schisme dans lequel on se contente de rejeter les erreurs d'une Église, sans s'en séparer. || Peines négatives, lois par lesquelles on exclut certaines personnes des honneurs, des dignités, sans leur infliger aucune peine directe. || Hérétique négatif, nom donné par l'inquisition à ceux qui refusaient d'avouer les croyances qu'on leur supposait. || Droit négatif, droit que le petit conseil de Genève s'attribuait de rejeter les représentations que faisaient les citoyens soit pour interpréter des lois obscures, soit pour maintenir des lois enfreintes (VOLT. *Lett. d'Argental*, 12 févr. 1766). || Un négatif, un partisan du droit du petit conseil à Genève. Il [M. André] aurait fait souper gaiement ensemble un Corse et un Génois, un représentant de Genève et un négatif, le muphti et un archevêque, VOLT. *l'H. aux 40 écus, grande querelle.* || 2° Qui refuse, qui a l'habitude de refuser. Cet homme est négatif. C'est quelque chose d'extraordinaire que le mérite de ce garçon-là [le chevalier de Grignan]; il est aimé de tout le monde; voilà de quoi son humeur négative et sa qualité de *petit glorieux* m'ont fait douter, SÉV. 17 nov. 1675. || On dit de même : air négatif. Souvent nous n'accordons les grâces qu'on nous demande qu'avec un visage négatif où on lit encore les restes d'une longue résolution de refuser, TOURREIL, dans RICHELET. || 3° Dépourvu de qualités positives, réelles, présentes. Il est pis que nul, il est négatif, J. J. ROUSS. *Ém.* I. La félicité de l'homme ici-bas n'est qu'un état négatif, ID. *ib.* II. Les plus sublimes vertus sont négatives; elles sont aussi les plus difficiles, parce qu'elles sont sans ostentation.... ô quel bien fait nécessairement à ses semblables celui d'entre eux, s'il en est un, qui ne leur fait jamais de mal! ID. *ib.* II. L'éducation négative n'est pas oisive, tant s'en faut; elle ne donne pas les

[illegible] l'auteur de Paris. Par la comparaison que je fais de leur sort au mien, ils me font jouir d'un bonheur négatif, BERNARD. DE ST P. Paul et Virginie. La force [illegible] c'est-à-dire consister principalement dans ce qu'on ne croit pas, dans ce qu'on ne comprend pas, dans ce qu'on dédaigne, STAËL, Allem. III, 6. || 4° Terme d'algèbre. Grandeurs ou quantités négatives, celles [illegible] qui ne peut se faire, sont marquées du signe moins et sont l'opposé des quantités positives. || Dans le langage ordinaire, avoir négatif, ce qu'un homme [illegible] au delà de ce qu'il possède. || 5° Terme de physique [illegible] corps résineux, par opposition à l'électricité positive, celle qui est développée sur le verre. || Pôle négatif, le pôle d'une pile galvanique opposé au pôle positif. Dans la pile galvanique, les disques de cuivre sont les éléments négatifs. || État négatif, état d'un corps qui ne manifeste que de l'électricité négative. || Terme d'optique. Foyer négatif [illegible] loupe, foyer pris de l'autre côté de la loupe. S[illegible] approché jusqu'au point qu'on appelle le foyer négatif de la loupe, c'est-à-dire un foyer pris de l'autre côté de la loupe, MALEBR. Rech. vér. éclairciss. sur l'optique, t. IV, p. 439, dans POUGENS. || 6° Terme de chimie. Se dit d'une substance simple [illegible] le rôle négatif ou d'acide, c'est-à-dire se rendant au pôle positif de la pile électrique quand le composé est soumis à l'action de cet instrument; ce terme a pour opposé positif. On dit aussi électro-négatif [illegible] le corps le plus électro-négatif. [illegible] fermentation avec absorption de chaleur. || 7° Terme de photographie. Épreuve négative, voy. ÉPREUVE. || 8° S. f. Négative, proposition qui nie. M. Foucquet a parlé aujourd'hui deux heures entières sur les six millions.... Pussort faisait des mines d'improbation et de négative qui scandalisaient les gens de bien, SÉV. 1er déc. 1664. Vous me demandez les symptômes de l'amour [de d'Hacqueville pour une des filles du maréchal de Grammont]; c'est premièrement une négative vive et prévenante, c'est un air outré d'indifférence qui prouve le contraire, ID. 9 mars 1762. Elle [la jeune femme de Ch. de Sévigné] a de très-bonnes qualités, du moins je le crois; mais, dans ce commencement, je ne me trouve disposée à louer que par les négatives : elle n'est point ceci, elle n'est point cela ; avec le temps je dirai peut-être : elle est cela, ID. 1er oct. 1684. [illegible] interrompait, faisait des négatives [illegible] 316, 113. || 9° Terme de grammaire. Mot qui sert à nier, et pour lequel on dit aujourd'hui plutôt négation. Non, ni, ne, sont des négatives. De pas mis avec rien tu fais la récidive, Et c'est, comme on t'a dit, trop d'une négative, MOL. Femmes sav. II, 6. || 10° Refus. Cette humeur aduste imprime sur leur front une négative perpétuelle, avec laquelle ils vont étouffer les prières jusque dans le cœur des suppliants, BALZ. De la cour, 6e disc. Et là néanmoins ils rencontrent quelque esprit de fer ... qui ... par une ferme [illegible] tous leurs filets et [illegible] de négatives, SÉV. 17 nov. 1675. Les négatives se jettent sur les payements d'argent.... nous ne voyons que des gens qui [illegible] quand nous leur demandons notre pauvre argent, ID. 17 nov. 1675. On apprend [par la neni-[illegible] Testt. [illegible] 1. || Il est fort sur la négative, il est accoutumé à refuser ce qu'on lui demande. || Se tenir sur la négative, refuser [illegible]

— HIST. XIIIe s. Li clerc si dient, et il dient [illegible] y gaaist, porce qu'on le [lui] pot et [illegible] que un homme soit chrestien, qu'il ne [illegible] à toutes leurs determinations [illegible] Le roi de [illegible], à ses coulisses, ne travaille point à la ne-[illegible]

— ÉTYM. Provenç. negatiu; espagn. [illegible] negativo; du lat. negativus, de negare, nier.

NÉGATION (né-ga-sion; en [illegible] syllabes), s. f. || 1° Action de nier. [illegible]

[illegible] || 2° Terme de grammaire. Mot qui sert à nier [illegible] affirmation, par exemple en [illegible] non [illegible]

— HIST. XIIIe s. [illegible] XIIIe s. [illegible] qui nie n'enseigne pas nule [illegible] BRUN. LATINI, Trésor, p. 480. [illegible] voille nul, se je ay [illegible] gations pour une; car [illegible] de parler en françois : si comme [illegible] homme ne dort, [illegible]

— ÉTYM. Provenç. negatio; espagn. negacion; ital. [illegible] de negare, nier.

NÉGATIVEMENT [illegible], adv. D'une façon négative. [illegible]

— ÉTYM. Négative, et le suffixe ment.

† NÉGATIVITÉ [illegible], s. f. Terme de physique. État d'un corps qui manifeste les phénomènes de l'électricité négative.

† NÉGATOIRE [illegible], adj. Terme didactique. Qui sert à [illegible] Terme de jurisprudence. Action négatoire, action par laquelle on veut faire déclarer que [illegible] n'a pas tel ou tel droit.

— HIST. XVIe s. [illegible], COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. [illegible], de negare, nier.

NÉGLIGÉ, ÉE (né-gli-jé, jée), part. passé de négliger. || 1° Fait avec moins de soin qu'il ne faut. Un [illegible] par le propriétaire. Un sage ami, toujours rigoureux, inflexible, Sur vos fautes jamais ne vous laisse paisible; Il ne pardonne pas les endroits négligés, BOIL. Art p. I. Ils avaient la barbe longue et négligée, FÉN. Tél. X. Rien n'est plus négligé que [illegible] filles, I. Louis XIV, [illegible] à la [illegible] toutes ses bonnes qualités et à sa seule éducation tous ses défauts, ne sentait que trop combien cette éducation avait été négligée, pour ne rien dire de plus, D'ALEMB. Éloges, Valon. || Maladie négligée, maladie qu'on a laissée s'invétérer faute de soin. Un rhume négligé. De vos maux négligés vous guérirez sans doute; Tâchons à réparer les forces, quoi qu'il coûte, REGNARD, Légat. I, 4. || 2° Il se dit des ouvrages d'esprit où il n'a pas été apporté un soin suffisant. Mon style est si négligé qu'il faut avoir un esprit naturel et du monde pour pouvoir s'en accommoder, SÉV. 23 déc. 1671. Ces mémoires [de l'abbé de Choisy], quoique fort négligés pour le style, sont peut-être le plus agréable de ses ouvrages, D'ALEMB. Él. Choisy. || Style négligé, celui où manquent souvent quelques-unes des qualités habituelles du style. Le défaut contraire à l'affectation est le style négligé, lâche et rampant, VOLT. Dict. phil. Français. || Écrivain négligé, écrivain qui ne soigne pas suffisamment son style. Il avertissait Chaulieu de ne se croire que le premier des poëtes négligés et non pas le premier des bons poëtes, VOLT. Temple du Goût. || 3° Qui a un air de négligence, en parlant des personnes. La malpropre sur soi, de peu d'attraits chargée, Est mise sous le nom de beauté négligée, MOL. Mis. II, 5. Elle vous trouve bien négligée, ma fille, de laisser voir la couleur des petites veines et la chair, qui composent le vrai teint; elle trouve bien plus honnête d'habiller son visage, SÉV. 555. M. Corneille était assez grand et assez plein, l'air fort simple et fort commun, toujours négligé et peu curieux de son extérieur, FONTEN. Vie de Corneille. Quoi qu'il [Louis XI] fût toujours fort négligé dans ses habits, DUCLOS, Œuvr. t. II, p. 179. || Il se dit des choses, dans le même sens. Il y a des grâces négligées qui plaisent plus que des beautés régulières, ST-ÉVREMOND, dans RICHELET. Vos travers, vos écarts, vos [illegible] Établissent les droits de leur im-[illegible] FAVART, Soliman II, II, 14. J'aime beaucoup votre coiffure, elle est simple, négligée, mais elle a beaucoup de grâce, GENLIS, Théâtre d'éduc. la Bonne mère, I, 3. || Absolument. Il se dit d'une femme quand elle n'est point parée. Zélide, toute négligée, brillait davantage, VOLT. Hist. Alcidalis, Œuvr. t. II, p. 289. Vous qui voyez tout, [illegible] vous point comme je suis belle les [illegible] les jours [illegible] avec une considération [illegible], en parlant des personnes. Trouvait-elle des gens de bien inconnus ou négligés, elle leur procurait des emplois selon leurs tal[illegible] Aiguillon. Vous ne me parlez plus de [illegible] il dans votre [illegible] VOLT. Lett. [illegible] Choisy] est le [illegible]

[illegible] et de [illegible] négligé comme [illegible] Choisy. Le [illegible] Que j'étais restée [illegible] négligé, je dis dans le négligé où je m'étais [illegible] en me levant, MARIVAUX, Marianne, 4e part. [illegible] ment. Cela n'est point toilette; c'est né[illegible] costume du matin des hommes [illegible] que des femmes. Lucile fut un peu surprise de voir paraître en négligé un homme qu'elle connaissait à peine, MARMONTEL, Contes moraux, Heur[illegible] Les bons esprits ne s'intéressent gu[illegible] au naturel et comme en négligé [illegible] leurs contemporains que ceux [illegible] bien ou mal, D'ALEMB. Éloge [illegible] Perrault. || [illegible] négligé, négligé un peu [illegible] Le [illegible] négligé du style. || 5° Terme de [illegible] ce aimable qui plaît à l'œil. Le beau négligé est souvent un artifice du peintre.

† NÉGLIGEABLE (né-gli-ja-bl'), adj. Qui [illegible] être [illegible] dans le langage mathématique [illegible] négligeables.

NÉGLIGEMENT (né-gli-je-man), s. m. [illegible] négliger, surtout en parlant de choses d'art. [illegible] cluons-nous qu'un ouvrage de peinture est fait par le hasard, quand on y remarque des ombres ou [illegible] quelque négligement du pinceau? FÉN. Exist. I, [illegible]

— ÉTYM. Négliger.

NÉGLIGEMMENT (né-gli-ja-man), adv. Avec négligence. On dit qu'il [M. de Pomponne] fais[illegible] négligemment sa charge, que les courriers [illegible] daient, SÉV. 357. Pendant que l'empereur C[illegible], occupé des affaires de l'arianisme, faisait [illegible] ment celles de l'empire, les Perses [illegible] grands avantages, BOSS. Hist. I, 11. [illegible] noués par derrière négligemment, FÉN. Tél. [illegible] expérience que je proposerais à un homme de soixante-cinq ou soixante-six ans.... ce ser[illegible] porter avec lui dans la retraite Tacite, Su[illegible] nèque, de jeter négligemment sur le papier les c[illegible] ses qui l'intéresseraient.... DIDER. Claude et Néron, à M. Naigeon. || D'un ton de négligence qu[illegible] peu d'intérêt. Je lui répondrai négligemment [illegible] crois que c'est pour supplier Sa Majesté de [illegible] rer les dépenses infinies que M. de Grigna[illegible] 26 nov. 1684. Puis elle ajouta négligemment : [illegible] ne viendrez-vous pas aussi? J. J. [illegible]

— HIST. XIIIe s. Ce que on don[illegible] don par autretel corage come il est [illegible] ne doit om pas doner negligemment, [illegible] Trésor, p. 410. || XIVe s. Come pluseurs [illegible] néral romain] ainsi espandument et [illegible] ment, BERCHEURE, f° 107, verso. || XVIe s. [illegible] fait negligemment là où l'un à l'autre [illegible], COTGRAVE.

— ÉTYM. Négligent, et le suffixe ment. [illegible] lement a été refait quand le féminin des [illegible] en ent devint ente.

NÉGLIGENCE (né-gli-jan-s'), s. f. || 1° [illegible] soin, d'exactitude, d'application. Il est [illegible] dame, que vous ne me sauriez pendre, [illegible] gligence que vous ayez pour moi, VOIT. [illegible] m'accuse déjà de trop de négligence, [illegible] vengeance, CORN. Cid, II, 9. Le fou[illegible] négligence et sans penser à rien, [illegible] VIII. Je vous conjure, ma chère fille, [illegible] de votre santé.... ne vous [illegible] dont il me [illegible] SÉV. 8 fév. 1671. [illegible] gligence à l'égard des plus petites [illegible] promptement à la négligence [illegible] BOURDAL. 6e dim. après la Pentecôte, Dominic[illegible] p. 222. M. Leibnitz laissait aller le déta[illegible] son comme il plaisait à ses domesti[illegible] pensait beaucoup en négligence, FON[illegible] à son ami sur-le-champ, c'est le trahir; négligence est crime, VOLT. Lett. Thiriot, 15 janv. 1739. || Négligence de, avec l'infinitif. La négligence de purger ces fautes [vénielles] pouvant mener à [illegible] qui.... BOSS. Méditat. Cène, 1re part. [illegible] Négligence à, avec l'infinitif. Votre négligence à répondre, VOLT. Thiriot, 15 janv. 1739. || 2° En un sens restreint, il se dit du peu de soin apporté au vêtement, à l'extérieur. La négligence à [illegible] si requise, Pour cette fois fut sa devise [illegible] LA FONT. Orais. Je vous [illegible]

[illegible]; cette négligence, que nous vous avons tant reprochée, était d'une honnête femme; votre [illegible] vous en remercier, mais elle était bien [illegible] pour les spectateurs, SÉV. 60. Hé! ma [illegible] demain pour l'amour de moi: [illegible] de la négligence étouffe la beauté, ID. 6 mars 1672. Je suis toute réjouie.... que vous conserviez sous votre négligence une beauté si merveilleuse, ID. 23 mars 1672. .... Je ne sais si cette [illegible] [dans le vêtement], Les ombres, les [illegible], le [illegible] silence, Et le farouche aspect [illegible] Relevaient de ses yeux les [illegible], RAC. Brit. II, 2. Une trop grande [illegible] une excessive parure dans les [illegible] leurs rides et font mieux voir [illegible], LA BRUY. XI. || 3° Vice du style négligé. Une petite négligence de style. Relever la moindre négligence dans un ouvrage. Le père Bouhours est derrière eux [les grands écrivains], marquant sur des tablettes toutes les fautes de langage et les négligences qui leur échappent, VOLT. Temple du Goût. || Il se dit souvent des défauts de [illegible] pour dé[illegible] qu'on se [illegible] et pour donner une [illegible] au discours, D'OLIVET, Rem. Racine, § 45. .... La négligence aimable Et des Courtin et [illegible] Chaulieu, DESMAHIS, Poésies, p. 32, dans POUGENS. Il lui échappe même [à Massillon] quelquefois, soit dans les expressions, soit dans les tours, soit dans la [illegible] de son style, des négligences qu'on peut appeler heureuses, parce [illegible] paraître non-seulement [illegible], mais jusqu'au soupçon du travail, [illegible] Éloges, Massillon. || 4° Action de négliger [illegible]. Il ne faut point mentir, ma juste impatience Vous accusait déjà de quelque négligence, RAC. [illegible] I, 4. Mais le dédain, la tiède négligence, Et d'un cœur froid le calme injurieux, DELILLE, [illegible] ch. III.

— HIST. XII° s. Proz [preux] est e sages e corteis; Par negligence e par envie En aviom ler dit folie; [illegible] qui il estoit, BENOIT, II, 10602. || XIII° s. [illegible] doit estre tele que ele ne soit [illegible] par trop d'aornement, mais tant que tu ostes la [illegible] negligence, BRUN. LATINI, Tresor, p. 372. [illegible] negligence d'aucun ou le [illegible] maivese garde [illegible] pas contre autrui damache, BEAUM. XXX, 67. || XIV° s. La justice du dit lieu avoit esté en negligence et en deffaut de punir le dit murtre, Bibl. des chartes, 4° série, t. II, p. 59. En negligence son [illegible] [celui] qui son sens ne fait apiert [illegible], J. DE CONDET, p. 101. La tierce maniere de [illegible] advient par negligence de garde des [illegible] et du cuir, LANFRANC, f° 44. Negligence [illegible] quand l'en aime et craint si peu Dieu que l'en [illegible] nul bien pour lui, Ménagier, I, 3. || XV° s. [illegible] tout perdre fault [en justice], Pour [illegible] un tres povre default, Ou une povre negligence Qui est faitte par indigence, E. DESCH. Miroir de mariage, p. 85.

— ETYM. Provenç. negligencia, negligensa; esp. negligencia; ital. negligenzia, negligenza; du lat. negligentia, de negligens, négligent.

NÉGLIGENT, ENTE (né-gli-jan, jan-t'), adj. || 1° Qui a de la négligence. Un intendant négligent. Tandis [illegible] [en Judée] ont été pour maintenir la [illegible], le peuple a été négligent; mais, depuis qu'il n'y a plus eu de prophètes, le zèle a succédé, PASC. Pens. XV, 43 bis, éd. HAVET. Comme je suis fort négligent, je ne lui fis pas de réponse, VOLT. Lett. d'Argental, 20 oct. 1764. || Substantivement. Un négligent. Une négligente. || 2° Il se dit aussi des choses. Mon amitié n'est point du tout négligente, VOLT. [illegible]

— HIST. XII° s. Tes repos ne soit pas [illegible], BRUN. LATINI, Tresor, p. 383. [Le [illegible] est [illegible] en petits despens, mais es autres grans choses et honorables n'est il mie perecous [paresseux], ID. ib. p. 288. Et par ce est-il bon que li [illegible] ne soit pas negligens de nommer le [la] [illegible] par quoi il [illegible], BEAUM. X, 4. On doit moult [illegible] les negligens qui ne sevent pas les coustumes, ID. XXX, 94. || XIV° s. Fus-tu onques de Dieu servir point negligent? Girard de Ross. v. 2091.

— ETYM. Berry, [illegible], ingligent; provenç. negligent; espagn. et ital. negligente; du lat. [illegible], de negligere, négliger.

NÉGLIGER (né-gli-jé. Le g prend un e devant a et o: je négligeais, négligeons), v. a. || 1° Traiter [illegible] avec moins de soin qu'il ne faut. Elle [illegible] ses parfums [illegible] ses vains ornements, elle néglige ses cheveux, BOSS. Sermons, Intégrité de la pénit. 3. On l'entendit [Lamoignon], selon les temps, parler des grandes choses comme s'il eût négligé les petites, et des petites comme s'il eût ignoré les grandes, FLÉCH. Lamoignon. Un magistrat qui n'a rien ignoré ni rien négligé dans son ministère, ID. ib. Mais lorsqu'on la néglige [la rime], elle devient rebelle, BOIL. Art p. I. Tu négliges les sentiments, Pour faire briller la pensée, CHAULIEU, Ode contre l'esprit. Gardez-vous bien de négliger votre santé, HAMILT. Gramm. 8. L'histoire des mœurs et de l'esprit humain a toujours été négligée, VOLT. Lett. Formont, 13 juin 1756. Votre Majesté impériale paraît aujourd'hui forcée de cultiver l'art de la guerre, mais vous ne négligez point les autres, VOLT. Lett. Cather. 137. || Négliger veut de devant un infinitif. Quand les princes négligent de connaître leurs affaires et leurs armées, BOSS. Reine d'Anglet. Un auteur n'est jamais parfait, Quand il néglige d'être aimable, DENNIS, Épître à Fonten. || Terme de peinture. Négliger une partie, la laisser imparfaite. || Terme de manége. Négliger son corps, ne pas se maintenir en bonne position à cheval. || 2° Négliger quelqu'un, n'avoir pas pour lui la considération, l'attention qu'il faudrait. Dans ces jours de confusion et de trouble où les grâces tombaient sur ceux qui savaient à propos se faire soupçonner ou se faire craindre, on le négligea comme un serviteur qu'on ne pouvait perdre, FLÉCH. Duc de Mont. Du même fond dont on néglige un homme de mérite, l'on sait encore admirer un sot, LA BRUY. XII. Le duc d'Épernon s'était presque ruiné pour secourir la reine mère, et se plaignait d'avoir été négligé par elle, après l'avoir si bien servie, VOLT. Mœurs, 176. On payait un astrologue, et on négligeait un géomètre, VOLT. Fragm. sur l'hist. 1. Il [Louis XIV] négligea le seul la Fontaine, et paya par cet oubli le tribut à la royauté, D'ALEMB. Éloges, Dangeau. || Absolument. On néglige aisément un homme qui néglige, CORN. la Suiv. I, 6. || Négliger une femme, se refroidir à son égard et ne plus lui témoigner la même assiduité. Je ne respire pas dans cette incertitude; Moi, je vivrais, Phénice, et je pourrais penser Qu'il me néglige, ou bien que j'ai pu l'offenser! RAC. Bérén. II, 5. Il m'aimait à sa manière, comme les hommes savent aimer, en me négligeant, en se livrant à toutes les vaines dissipations qui l'arrachaient d'auprès de moi, GENLIS, Théât. d'éduc. l'Amant anonyme, I, 6. Vous aux pieds d'un cruel qui a pu vous négliger, qui fait couler vos pleurs, qui doit seul en verser! Mme RICCOBONI, Marg. de Pressy, Œuvr. t. II, p. 86, dans POUGENS. || Cet homme néglige sa femme, il ne lui donne pas les marques d'affection qu'elle a droit d'attendre de lui. || Négliger quelqu'un, le voir rarement. Je lui dis un jour: Grimm, vous me négligez, je vous le pardonne, J. J. ROUSSEAU, Confess. VIII. J'ai demeuré longtemps à Pétersbourg, et je l'ai vu comme je vous vois; mais, depuis ce temps, je l'ai négligé beaucoup, ALEX. DUVAL, Menuis. de Livonie, II, 7. || 3° Ne pas mettre en usage. Il n'a négligé aucun des moyens qui pouvaient la faire réussir. Il n'était pas homme à négliger la moindre précaution, HAMILT. Gramm. 5. Mon cœur a tout à craindre, et rien à négliger, VOLT. Mér. II, 1. || Négliger une occasion, la laisser échapper, ne pas en profiter. || 4° Ne pas tenir compte. Comme rien n'est égal à sa grandeur suprême [de Dieu], Il faut ne rien aimer qu'après lui, qu'on lui-même, Négliger, pour lui plaire, et femme et biens et rang.... CORN. Poly. I, 1. La [illegible] n'était pas à négliger, HAMILT. Gramm. 9. Je négligerai, si l'on veut, l'autorité de Barbeyrac, qui déclare nettement que.... J. J. ROUSS. Inégal. 4e part. || 5° Terme d'algèbre. Omettre dans le calcul des quantités fort petites qui ne peuvent pas en affecter le résultat. Négliger les dernières décimales. Une valeur très-sensible qu'il aurait été impossible de négliger dans des observations aussi [illegible], BIOT, Instit. Mém. acad. scienc. t. III, p. 317. || 6° Se négliger, v. réfl. N'avoir pas soin de sa personne pour la propreté, l'ajustement, etc. Ce vieillard se néglige. || S'occuper moins exactement qu'à l'ordinaire de son devoir, de sa profession, de son travail, etc. Pompée croit que son nom soutiendra tout et se néglige, BOSS. Hist. III, 7. Cette manière de presser les draps en cache les inégalités et les défauts, ce qui pourrait donner occasion aux ouvriers et fabricants de se négliger, Arrêt du conseil, 3 déc. 1697. Dans le cours de tant de prospérités où l'on se néglige pour l'ordinaire, le sénat agissait toujours avec profondeur, MONTESQ. Rom. 6.

— HIST. XIV° s. Que nulle chose appartenans au droit divin ne fust troublée en negligent les coustumes du pays, BERCHEURE, f° 13, verso. || XVI° s. Il estoit bien mal aisé de leur faire le procès, en [illegible], attendu leur conspiration, AMYOT, Agés. 54. Ne sçachant que ce chien fust enragé, il negligea sa morsure, et quatre mois après mourut furieux et enragé, PARÉ, XXIII, 30.

— ETYM. Berry, ingliger; du lat. negligere, qui vient de nec, ni, ne, faisant fonction de préfixe négatif, et legere, prendre, cueillir: proprement, ne pas [illegible].

† NEGO (né-go). Mot latin qui signifie je nie et dont on se sert quelquefois dans le discours familier. Distinguo, mademoiselle; dans ce qui ne regarde point sa possession, concedo; mais dans ce qui la regarde, nego, MOL. Mal. imag. II, 7.

— ETYM. Voy. NIER.

NÉGOCE (né-go-s'), s. m. || 1° Proprement et étymologiquement, il se dit de toute affaire, de toute entremise d'affaires. || En mauvaise part, il se dit de certaines industries suspectes, soit à cause du péril, soit à cause de la [illegible], de la honte qui y est attachée. La contrebande est un périlleux négoce. || Faire un vilain négoce, se mêler de quelque chose de honteux. || Ironiquement. Vous faites là, monsieur, un fort joli négoce, DANCOURT, Enf. de Paris, V, 9. || Fig. Alors [chez les premiers chrétiens] la piété était véritable, parce qu'elle n'était pas encore devenue un art; elle n'avait pas encore appris à s'accommoder au monde, ni à servir au négoce des ténèbres, BOSS. Sermons, Honneur, 3. || 2° Particulièrement, synonyme moins usité de commerce. Se mettre dans le négoce. Faire le négoce. Si c'est quelque chose, messieurs, qui dépende de mon petit négoce, je suis tout prêt à vous rendre service, MOL. Médecin malgré lui, I, 6. Certains particuliers qui, riches du négoce de leurs pères.... LA BRUY. VII. Son négoce [d'Athènes] fut presque borné à la Grèce et au Pont-Euxin d'où elle tira sa subsistance, MONTESQ. Esp. XXI, 7. || Fig. Si votre corps est une hostie qu'il faut immoler à Dieu, conservez-lui une hostie vivante; si c'est un talent précieux qui doive profiter entre ses mains, mettez-le de bonne heure dans le négoce, n'attendez pas, pour le lui donner, qu'il faille l'enfouir en terre, BOSS. 4e sermon pour le 1er dim. de carême, 3. || Aujourd'hui on ne dirait plus, comme Montesquieu, le négoce d'Athènes, mais le commerce d'Athènes; commerce est réservé pour un État, une nation, un peuple.

— HIST. XII° s. Nus [nul] ki servet à Deu ne soi emploiet oz seculiers negoces, Job, p. 481. || XIV° s. Guillaume.... gouvernant les negoces et besongnes d'icelle Marguerite, DU CANGE, negotium. || XVI° s. Il l'avoyt en si grande privaulté receu, que rien ne lui celoyt des menues negoces de sa maison, RAB. Pant. IV, 67. Ainsi sont ils serfs toute leur vie les uns des voluptez, et les autres des negoces et du gaing, AMYOT, Pélop. 4. Serf de mes negoces, ou, encore pis, de ceulx d'autruy, MONT. IV, 70. Le negoce de la paix, qui n'avoit jamais esté intermis, fut repris plus que de coustume, D'AUB. Hist. I, 231.

— ETYM. Provenç. negoci; espagn. negocio; ital. negozio; du lat. negotium, de nec, ni, ne, faisant fonction de préfixe négatif, et otium, loisir.

† NÉGOCIABILITÉ (né-go-si-a-bi-li-té), s. f. Terme de commerce. Qualité de ce qui est négociable.

NÉGOCIABLE (né-go-si-a-bl'), adj. Qui peut se négocier, surtout en parlant des effets publics, des lettres de change, des billets, etc. Du papier négociable.

— ETYM. Négocier.

NÉGOCIANT (né-go-si-an), s. m. || 1° Celui qui fait le négoce en grand. [Dans la ville commerçante de Tyr] les hommes sont occupés à décharger leurs vaisseaux, à transporter leurs marchandises ou à les vendre, ou à ranger leurs magasins, et à tenir un compte exact de ce qui leur est dû par les négociants étrangers, FÉN. Tél. III. Le négociant, ayant l'œil sur toutes les nations de la terre, porte à l'une ce qu'il tient de l'autre, MONTESQ. Esp. XX, 4. Les compagnies de négociants qui s'associent pour un certain commerce, conviennent rarement au gouvernement d'un [illegible] est de donner aux richesses particulières la force des [illegible], ID. ib. XX, 10. Un négociant [illegible] obligations, et se conduire à chaque instant suivant l'état de sa fortune, ID. ib. XX, 17. Je m'appelle Freeport, loyal négociant, riche; informez-vous de moi à la bourse, VOLT. Écoss. II, 5. Isaac Lemaire, un de ces négociants riches et entreprenants qu'on devrait regarder partout comme les bienfaiteurs de leur patrie, forma le projet de pénétrer [illegible] Sud par les terres australes, RAYNAL, Hist. phil. II, 19. Chaque citoyen peut et [illegible]

[illegible] *Collection*, t. I, p. 86. || 2° On emploie le féminin [illegible] risques des étoffes dans l'Orient; ces belles négo- [illegible]

— ÉTYM. [illegible] présent de *négocier*.

† NÉGOCIANTISME [illegible], *s. m.* [illegible]

NÉGOCIATEUR, TRICE (né-go-si-a-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* || 1° Personne qui négocie quelque affaire. Cette dame est la négociatrice du mariage. Il se porta négociateur entre la majorité et la minorité de la chambre. C'est à ce Démétrius [philosophe stoïcien] que Caligula, qui désirait se l'attacher, fit offrir deux cents talents ; c'est ce personnage qui répondit au négociateur.... DIDER. *Claude et Nér.* I, 12. || 2° *S. m.* Celui qui négocie quelque affaire considérable auprès d'un prince, d'un État. Le roi ne [illegible] M. de Chaulnes sera le négociateur, SÉV. 574. Il ajouta que, plus le choix du négociateur serait marquant, plus il annoncerait d'inquiétude, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VIII, 9.

— HIST. XIV° s. Guillaume Corault varlet et negociateur de Marguerite de Montagu, DU CANGE, *negotium*. [illegible] augmenta son bien, LANOUE, 676. M. le prince de Condé ayant sceu par ses negociateurs d'Allemagne que les reitres.... ID. 626. En donnant la plus part de mon labeur aux gens de guerre, il faut quelque chose pour les negociateurs, D'AUB. *Hist.* II, 270.

— ÉTYM. Lat. *negotiatorem*, de *negotiari*, négocier.

NÉGOCIATION (né-go-si-a-sion; en vers, de six syllabes), *s. f.* || 1° L'action d'arranger les différends [illegible] l'on est souvent mécontent de ceux qui négocient, est qu'ils abandonnent presque toujours l'intérêt de leurs amis pour l'intérêt du succès de la négociation, [illegible] ce qu'ils avaient entrepris, LA ROCHEFOUC. *Réfl. mor.* [illegible] lui glisse la beauté de la négociation qu'il va faire, SÉV. 574. Jules Mazarin, dont le nom devait être si grand dans notre histoire, employé par la cour de Rome en diverses négociations, s'était donné à la France, BOSS. *le Tellier*. Il entama ses négociations avec Luther, ID. *Var.* 4. Néanmoins, dit-il [Jésus-Christ], je ne suis pas envoyé pour juger le monde [illegible] consiste qu'en une négociation de paix, ID. *Sermons*, [illegible] *Œuvres*, t. III, p. 318, dans POUGENS. Ces traversées royales appelées négociations, J. J. ROUSS. *Ém.* V. Le roi de Prusse, qui croyait la probité bonne à tout, même aux négociations, où tant d'au- [illegible]

[illegible]

NÉGOCIER [illegible]

[illegible] je négocie, que nous [illegible] 1° *V. n.* Faire négoce, faire trafic. Négocier en épicerie, en [illegible]. Ce Jean Rothe [un [illegible]], après quelque temps de prison, fut mis en liberté, et il s'en alla comme un autre à Amsterdam, où il est marié et négocie, BAYLE, *Lett.* à *Marais*, 12 oct. 1701. Les peuples qui ont négocié aux Indes y ont toujours porté des métaux, et en ont apporté des marchandises, MONTESQ. *Esp.* XXI, 1. Je puis vous assurer que les Treize cantons ont au delà de 720 mille âmes, en comptant les natifs qui servent ou qui négocient en pays étranger, VOLT. *l'H. aux 40 écus, Un bon souper.* || 2° *V. a.* Traiter une affaire avec quelqu'un. Un homme qui négocie la plus importante affaire, SÉV. 577. Il négociait une rétractation de M. de Cambrai, BOSS. *Lett. quiét.* 448. En vain mes soins t'ont su délivrer d'un soldat Qui, ministre insolent des fureurs du sénat, Muni de ton arrêt, négociait ta perte, LAFOSSE, *Marius à Mint.* II, 4. || Absolument. Ensuite il va négocier pour faire [illegible] amoureux, FONTEN. *Jug. de Pluton.* || 3° Traiter de la paix et de la guerre, ou autres affaires internationales. Négocier une ligue offensive et défensive. || Absolument. M. le cardinal eut peur: et, comme ses peurs allaient toujours à négocier, il négocia, RETZ, *Mém.* t. III, liv. IV, p. 134, dans POUGENS. Vous savez que, quand deux ministres négocient ensemble, ils ne disent jamais la moitié de leur secret, VOLT. *Lett. d'Argenson*, 6 nov. 1770. Il [Albéroni] négociait à la fois avec la Porte Ottomane, avec le czar Pierre le Grand et avec Charles XII, ID. *Louis XV*, 1. || 4° Transmettre à un tiers, en parlant des effets publics, des papiers de commerce, etc. Négocier un billet. || 5° Se négocier, *v. réfl.* Être transmis à un tiers, en parlant de papiers de commerce. Mon papier, quelque bon qu'il soit, ne se négocie pas aisément, à moins que je ne m'en mêle, DANCOURT, *les Agiot.* III, 6. Les billets de banques s'étaient toujours négociés, VOLT. *Louis XIV*, 9.

— HIST. XIV° s. Occasion de negocier et marcheander, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVI° s. Il te faudra necessairement negocier et traitter avec luy par personnes interposées, AMYOT, *Thém.* 49. On eust là parlé et negotié à cheval, LANOUE, 553.

— ÉTYM. Lat. *negotiari*, de *negotium* (VOY. NÉGOCE).

NÈGRE (nè-gr'), *s. m.* || 1° Nom qu'on donne en général aux habitants noirs de l'Afrique. Louis XIII se fit une peine extrême de la loi qui rendait esclaves les nègres de ses colonies; mais, quand on lui eut bien mis dans l'esprit que c'était la voie la plus sûre pour les convertir, il y consentit, MONTESQ. *Esp.* XV, 4. Depuis qu'on transporte des nègres en Amérique, c'est-à-dire depuis environ 250 ans, l'on ne s'est pas aperçu que les familles noires qui se sont soutenues sans mélange aient perdu quelques nuances de leur teinte originelle, BUFF. *Quadrup.* t. VII, p. 194. On ne trouve des nègres que dans les climats de la terre où toutes les circonstances sont réunies pour produire une chaleur constante et excessive, ID. *Hist. nat. Homme*, *Œuvr.* t. V, p. 225. || Il se dit aussi de populations noires qui habitent l'Australie; on les nomme encore nègres mélanésiens, OCÉANIENS. || 2° Esclave noir. Je voudrais bien, dit-il [Sénèque], que Caton rencontrât un de nos élégants, précédé de ses coureurs, de ses postillons, de ses nègres, tous enveloppés dans le même tourbillon de poussière.... on se croirait presque sur la route de Versailles, DIDER. *Claude et Nér.* II, 31. || Particulièrement, esclave noir employé aux travaux des colonies. La première concession [en France] pour la traite des nègres est du 11 novembre 1673, VOLT. *Dict. phil. Lois (Esprit des).* Les nègres sont bornés, parce que l'esclavage brise tous les ressorts de l'âme, ils sont méchants, pas assez avec vous, RAYNAL, *Hist. phil.* XI, 24. || Familièrement, traiter quelqu'un comme un nègre, le traiter avec beaucoup de dureté et de mépris. Il [le duc de Gesvres] l'a traité [le marquis de Gesvres] lui et sa femme comme des nègres toute sa vie, ST-SIM. 73, 196. La duchesse de Berry traitait son père comme un nègre, [illegible] ID. [illegible] || Faire travailler quelqu'un comme un nègre [illegible] travailler comme un nègre. || 3° *Adj.* [illegible] à la race des nègres. Nation, race nègre. [illegible] CHATEAUBR. *Génie*, IV, VI, 2. || 4° *S. m.* Nègre blanc, nom qu'on a donné aux albinos, à cause qu'on a cru

d'abord que l'albinisme était particulier aux nègres, et formait parmi eux une race distincte. || Nègres [illegible] produits par le croisement d'une personne blanche avec un nègre [illegible] *Hist. nat. Œuvr.* t. XI, p. [illegible] || 5° [illegible] genre scombre. || Papillon du genre satyre.

— SYN. NÈGRE, NOIR. [illegible] vivrent la côte occidentale de l'Afrique [illegible] rent aux peuples noirs qui l'habitent le nom de *negro*, qui signifie noir. De là vient notre mot nègre. L'usage a gardé quelque chose de cette origine. Tandis que noir se rapporte à la couleur, nègre se rapporte aussi au pays, et l'on dit [illegible] en parlant des habitants de la côte occidentale d'Afrique que les noirs.

— ÉTYM. Esp. et ital. *negro*, du latin *niger*, noir (VOY. NOIR).

NÉGRERIE (nè-gre-rie), *s. f.* Lieu où ceux qui font la traite renferment les nègres. [illegible] nègres travaillent.

— REM. On devrait écrire nègrerie avec un è grave, comme espièglerie, mièvrerie, etc. [illegible]

— ÉTYM. *Nègre*.

† **NÈGRES-CARTES** (nè-gre-kar-t'), *s. f. pl.* Émeraudes de rebut et de peu de valeur qu'on [illegible] au profit des nègres qui font, dans la Nouvelle-Grenade, la recherche de ces pierres précieuses.

NÉGRESSE (nè-grè-s'), *s. f.* || 1° Femme nègre. Il a été allaité par une négresse. Nous exigeons des négresses des travaux si durs, avant et après leur grossesse, que leur fruit n'arrive pas à terme, ou survit peu après l'accouchement, RAYNAL, *Hist.* [illegible] XI, 23. || 2° Nom marchand d'une coquille univalve, le cône cordelier.

— ÉTYM. *Nègre*.

† **NÉGRET** (nè-grè), *s. m.* Variété de raisin.

NÉGRIER (nè-gri-é. L'r ne se prononce et ne se lie jamais; au pluriel, l's se lie: des né-gri-é-z inhumains), *adj. m.* usité dans ces locutions : vaisseau ou bâtiment négrier, ou, simplement, négrier, bâtiment qui sert à la traite des nègres. Les esclaves entassés à bord d'un négrier. || Capitaine négrier, capitaine d'un bâtiment qui a cette destination [illegible] négrier, un marchand de nègres. Comme il chantait sa chanson d'esclavage, Le négrier sur ces bords descendit Un habitant de son lointain rivage, [illegible] *le Pauvre nègre.* || *Adj. f.* Littérature négrière, celle qui s'occupe du sort des nègres.

— ÉTYM. *Nègre*.

NÉGRILLON, ONNE (nè-gri-llon, llo-n', *ll* mouillées, et non nè-gri-yon), *s. m.* et *f.* || 1° Petit nègre, petite négresse. Les négrillons sont sujets au tétanos. Le nègre a sur le soldat l'avantage de ne point risquer sa vie et de la passer avec sa négresse et ses négrillons, VOLT. *Dial.* XXVI, 8. || 2° Négrillon, négrillonne, se dit, abusivement, d'une personne d'un teint noir. Cette femme est une négrillonne. || [illegible] fant barbouillé de noir. || 3° *S. m.* Négrillon se dit d'une altération particulière de l'argent rouge et du cuivre gris argentifère du Pérou et du Mexique, altération dans laquelle ces métaux se réduisent à une poussière noire.

— ÉTYM. Diminutif de *nègre*.

† **NÉGRITE** (nè-gri-t'), *s. f.* Insecte qui ravage les plantations de [illegible].

NÉGROMANCIEN [illegible] ou **NÉGROMANT** (nè-gro-man), *s. m.* Voy. NÉCROMANCIEN, NÉCROMANT.

† **NÉGRONE** (nè-gro-n'), *s. f.* || 1° Variété de figue. || 2° Maladie du ver à soie qui le rend tout noir.

— ÉTYM. Ital. *negro*, noir.

† **NÉGROPHILE** (nè-gro-fi-l'). || 1° *Adj.* Qui aime les nègres. || 2° *S. m.* Partisan de l'abolition de l'esclavage.

— ÉTYM. *Nègre*, et φίλος, ami.

† **NÈGUE-CHIEN** (nè-ghe-chiin) ou **NÈGUE-FOL** (nè-gue-fol), *s. m.* Petit bateau pour [illegible] les [illegible]

— ÉTYM. *Néguer*, forme provinciale de *noyer*, et *chien* ou *fol*, à cause du danger de se noyer que l'on court dans ces embarcations.

† **NÉGUNDO** (né-gon-do), *s. m.* || 1° Nom d'un genre d'acérinées, dans lequel on distingue le négundo fraxinifolié, dit négundo, dont la sève donne du sucre, *acer negundo*, L. || 2° [illegible]

— ÉTYM. *Negundo* est le nom donné dans l'Inde au n° 2.

† **NÉGUS** [illegible], *s. m.* On appelle l'empereur des Abyssins, grand négus, ou Prêtre-Jean. *Instr. de l'Acad.* 1762.

† NÉGUS [illegible], s. m. Sorte de limonade au vin en usage en Angleterre.

— ÉTYM. Ainsi dite du nom de l'inventeur.

NEIGE (nè-j'), s. f. || 1° Eau congelée qui tombe de l'atmosphère en flocons légers, d'un blanc éclatant. Une belle plaine de neige d'environ quatre vingts lieues de tour forme notre horizon, VOLT. Lett. à d'Argental, 4 janv. 1767. Les petits flocons qui en [illegible] des petites d'eau atmosphériques], [illegible] et ne se touchent que par quelques points de leur surface, ne composent que des flocons très légers ; c'est là ce que nous appelons neige, [illegible], Traité de phys. t. II, p. 134, dans POUGENS. Aux flancs des monts altiers, à leurs cimes glacées, L'hiver a suspendu les neiges entassées, ST-LAMB. Saisons, IV. Rien n'est plus triste que la neige en Italie, STAËL, Corinne, XIX, 6. L'armée marche enveloppée de vapeurs froides, ces vapeurs s'épaississent ; bientôt c'est un nuage immense qui s'abaisse et fond sur elle en gros flocons de neige, SÉGUR, Hist. de Nap. IX, 11. Là ils gémissent en vain, bientôt la neige les couvre ; de légères éminences les font reconnaître ; voilà leur sépulture, ID. ib. De la neige les flocons sont les papillons de la [illegible], A. DE SOLAND, Proverbes et dictons rimés de l'Anjou, p. 3. Quand la neige à minuit, lente, silencieuse, Tombe aux toits endormis, STE-BEUVE, Poésies, à David. Après ma mort, une avalanche De son linceul me couvrira, Et sur mon corps la neige blanche, Tombeau d'argent, s'élèvera, THÉOPHILE GAUTIER, le Chasseur. || Neiges perpétuelles, celles qui ne fondent jamais. Pour moi, j'arrivai dans des déserts affreux ; on y voit des sables brûlants au milieu des plaines, des neiges qui ne fondent jamais et qui font un hiver perpétuel sur le sommet des montagnes, FÉN. Tél. [illegible] || Devenir blanc comme neige, pâlir extrêmement. || Fig. Blanc comme neige, parfaitement innocent. Pennautier sortira de l'affaire des poisons, un peu plus blanc que de la neige, SÉV. 23 juin 1676. || Je ne fais non plus de cas de cela que des neiges d'antan, c'est-à-dire je n'en fais aucun cas. || Cela grossit comme une boule de neige, c'est une pelote de neige qui grossit, cela fait la pelote, la boule de neige, se dit de tout ce qui s'augmente par la durée et l'accumulation. Pour empêcher ce tumulte qui peut, comme une boule de neige, s'accroître merveilleusement, GUI PATIN, Nouv. lett. t. II, p. 377, dans POUGENS. C'est la suite du dépit amoureux, quand on ne le demande [le congé] que par le désespoir de n'être pas bien avec la princesse, et puis il se fait une pelote de neige ; le congé accordé est une douleur qui confirme la première, SÉV. Jour de Noël, 1674. || Par exagération et par plaisanterie. Tout ce qui est froid au moral. Notre ami l'a quitté [Ch. de Sévigné]... elle n'en passe pas avec beaucoup d'estime : c'est une âme de bouillie, dit-elle, c'est un corps de papier mouillé, c'est un cœur de citrouille fricassé dans de la neige, SÉV. 43. Vous avez lu la Nouvelle Héloïse ; oh bien ! ma parole d'honneur, c'est de la neige fondue à côté de mon style de ce temps-là, CH. DE BERNARD, la Femme de 40 ans, § IV. || 2° Neige, saison des neiges. Les Ostiaks comptent par neiges et non par la marche apparente du soleil, VOLT. Russie, I, 1. À la prochaine lune des fleurs, il y aura sept fois dix neiges et trois neiges de plus, que ma mère me mit au monde, CHATEAUB. Atala, le Récit, les Chasseurs. || 3° Fig. Toute chose blanche comparée à la neige. Il faut qu'avril jaloux brûle de ses gelées Le beau pommier, trop fier de ses fleurs étoilées, Neige odorante du printemps, V. HUGO, Orient. 33. || Neige, barbe blanche. En vain une neige glacée D'une épaisse crinière ombrageait le menton, LAMART. Médit. II, 26. || Il a de la neige sur la tête, se dit d'un vieillard dont les cheveux ont blanchi. || 4° Glace de fruits faite avec du sucre et le jus de certains fruits. La neige avec art préparée A [illegible] nos sens émoussés ; On dirait que ces fruits glacés Sortent des jardins de Borée, BERNIS, Quatre saisons, Été. || 5° Œufs à la neige, plat sucré composé de blancs d'œufs battus en neige ferme et joints quelques minutes dans du lait bouillant. Avec le reste du lait, les jaunes d'œufs, quelques aromates, on fait une crème qui se sert autour des blancs en neige. || 6° Dentelle de peu de valeur. || 7° Terme d'ancienne chimie. Neige d'antimoine, oxyde d'antimoine blanc sublimé. || 8° Neige rouge, hydrophyte de la famille des phycées qui, en certaines circonstances, se développe en grande quantité sur la neige : c'est le protococcus nivalis, appelé aussi terre rouge de la neige, LEGOARANT. Quand j'examinais de près cette neige rouge, je voyais que la couleur dépendait d'une poudre fine mêlée avec elle, et qui pénétrait jusqu'à deux ou trois pouces de profondeur, mais pas plus avant, SAUSSURE, Voy. Alpes, t. III, p. 65, dans POUGENS. || 9° Familièrement et fig. De neige, sans valeur, digne de mépris. Voyez le beau héros de neige. Pour avoir un tel privilège, SCARRON, Virg. VI. Tions, tiens, sans y chercher tant de façons, voilà ton beau galant de neige, avec la nonpareille, MOL. Dépit, IV, 4. Ah ! le beau médecin de neige avec ses remèdes, DESTOUCHES, Tambour noct. I, 6. || Proverbes. Des neiges et un bon hiver mettent bien des biens à couvert. || La neige qui tombe engraisse la terre. || Neige au blé est tel bénéfice Comme au vieillard la bonne pelisse. || On ne voit cygne noir ni nulle neige noire. || Il en faut autant qu'il faut de pelotes de neige à chauffer un four, se dit d'une chose qui ne sert aucunement à ce qu'on veut faire.

— HIST. XI[e] s. Autresi blanche come noif sur gelée, Ch. de Rol. CCXI. || XII[e] s. Gorge blanche plus que n'est nois ne lis, Couci, p. 126. || XIII[e] s. Gesir as chans sour la gielée et sor la noif, sans loge et sans pavillon, HENRI DE VALENC. XXVII. Li autres principaus [vent] qui vient de la tramontane done nues et froidure, et qui li est encoste, vers couchant, donne noif et gresle, BRUN. LAT. Trés. p. 122. || XIV[e] s. Et de nege chei tant et si longuement, Que l'endemain au jour, ains prime vraiement, Fu de nege cinq piez et plus.... Guescl. 19584. || XV[e] s. Un gresil et une neige va commencer si fort que merveilles fut, FROISS. II, II, 41. Neige et gresil sont en terre bouté ; On oit chanter chascun parmi la rue, E. DESC. Saison de guerre. Dictes moy où n'en quel pays Est Flora la belle romaine.... Mais où sont les neiges d'antan ? VILLON, Ball. des dames du temps jadis. || XVI[e] s. Un seul trait de ses yeux, tous mes sens enchantant, Ne suffisoit que trop pour me forcer à croire Que la neige estoit noire, DESPORTES, Diverses amours, Plainte. Laissans rouler sans nul empeschement ceste petite pelote de neige, en peu de temps elle se fit grosse comme une maison, LANOUE, 697.

— ÉTYM. Wallon, nivaie ; namur. nive ; Hainaut, nive ; bourg. noge ; provenç. nieu, neu, nieu ; cat. neu ; esp. nieve, port. et ital. neve, du lat. nix, nivem, anc. lat. ninguis, dans Lucrèce, grec, νίφα, il neige. Comparez le goth. snaivs, l'anc. h. all. sneo, l'all. Schnee, l'angl. snow, l'anc. irl. snechta. Les formes germaniques et celtiques annoncent qu'en latin et en grec une s initiale est tombée ; tout cela conduit au sanscrit snih, être humide. Le français a deux formes : neif, noif, qui vient de nix, nivem, et neige, qui vient de nivea, pris substantivement. Quant au wallon nivaie, il vient de nivalia.

† NEIGÉ, ÉE, (nè-jé, jée), adj. || 1° Couvert de neige. Derrière Corne-rousse et les Trois-dents on voit une longue suite de cimes neigées qui se prolonge.... SAUSSURE, 2[e] voy. Alpes, t. V, p. 126, dans POUGENS. La crête du Mont-Blanc ne se découvre pas de cet endroit [Servoz] ; mais on en a une vue distincte de sa croupe neigée, appelée le dôme, CHATEAUB. Mont-Blanc. || 2° Terme de vétérinaire. Nom donné aux robes sur lesquelles se remarquent des taches blanches, peu étendues, ressemblant à des flocons de neige. || 3° S. m. Petit neigé, l'agaric blanc.

NEIGER (nè-je. Le g prend un e devant a : il neigeait), v. n. impers. || 1° Tomber, en parlant de la neige. Il a neigé toute la journée. Nous avons vu neiger dans le mois de mai. Il neigeait, il neigeait toujours : la froide bise Sifflait... V. HUGO, l'Expiation. || Cela est vrai comme il neige, se dit d'une assertion fausse. || 2° Par extension, tomber comme de la neige. Quand novembre de brume inonde le ciel bleu, Que le bois tourbillonne et qu'il neige des feuilles, V. HUGO, Orient. 41. || 3° Fig. et familièrement. Il a neigé sur sa tête, il a les cheveux blancs. Les ans font-ils neiger sur nous, À nos yeux tout se décolore, NÉRAND. Bonne maman. || Il se conjugue avec l'auxiliaire avoir. || Proverbe. Quand il neige sur la montagne, il fait bien froid aux vallées.

— REM. Chateaubriand a fait un verbe actif de neiger : La lune neige sa lumière, CHATEAUB. Mémoires, vol. XI, p. 37.

— HIST. XII[e] s. E Trifon aparailla chevalerie por venir cele nuit, e il avoit moult neigé, e ne vint mie, Machab. I, 13. || XIII[e] s. Ele est simple et molt bien polie, Et plus blanche que nois [neige] negie, Loi d'Ignaurés. Et sachiés que il negoit et gieloit à celui point que il se parti de la ville, H. DE VALENC. 14. || XV[e] s. Femme n'est qui plus m'ait chier, Pour ce que mon corps est vain ; Bien scay quant il doit negier Ou plouvoir, tout de certain, E. DESCH. Poés. mss. f° 221. || XVI[e] s. Or.... d'adventure.... negeoit, de maniere que la plus part du monde s'estoit retiré au dedans des maisons, AMYOT, Péric. 13. Il commande et dit que tu ne vas [illegible], il est temps de laisser les vers et les amours, RONS. 301.

— ÉTYM. Neige ; Hainaut, niver ; [illegible] niver, provenç. et catal. nevar, ital. nevare.

NEIGEUX, EUSE (nè-jeû, jeû-z'), adj. || 1° Chargé de neige ; où il y a beaucoup de neige. Temps neigeux. [illegible], au Pérou, les montagnes des Cordillères séparent deux saisons de la nature, et portent leurs sommets neigeux dans l'atmosphère, ayant l'été ou le printemps d'un côté, et l'hiver de l'autre, BAILLY, Atlantide, p. 321, dans POUGENS. Au nord, s'étendent les plaines neigeuses et tristes de la Tartarie, VOLN. les Ruines, 4. || 2° Terme d'histoire naturelle. Qui a des taches blanches sur un fond obscur. || S. f. Nom marchand d'une coquille univalve du genre porcelaine. || Neigeuse à [illegible], la voluta hispidule.

— HIST. XVI[e] s. En beau jour, non pluvieux, neigeux, bruineux, non trop froid ne venteux, O. DE SERRES, 161. Tel qu'un torrent enflé d'eaux neigeuses, AM. JAMIN, Poésies, p. 28, dans LACURNE.

— ÉTYM. Neige.

† NEILLE (nè-ll', ll mouillées), s. f. Chanvre pris dans une grosse ficelle décordée ; on s'en sert pour boucher les fentes d'un tonneau.

† NÉLUMBIACÉES (né-lon-bi-a-sée), s. f. pl. Tribu de la famille des nymphéacées.

† NÉLUMBO (né-lon-bo), s. m. Fève d'Égypte.

† NÉMATOCÈRE (né-ma-to-sè-r'), adj. Terme de zoologie. Qui a des antennes filiformes.

— ÉTYM. Νῆμα, fil, et κέρας, corne, antenne. Νῆμα vient de νέω, filer ; sanscrit, nah ; lat. nectere.

† NÉMATOÏDE (né-ma-to-i-d'), adj. Terme de zoologie. Qui a la forme d'un fil. || S. m. Nom d'un ordre de la classe des helminthes, comprenant ceux dont le corps est cylindrique, filamenteux, vermiforme ou filiforme (filaires, strongles, ascarides, trichines).

— ÉTYM. Νῆμα, fil, et εἶδος, forme.

NÉMÉENS (né-mé-in), adj. m. pl. Terme d'antiquité. Jeux Néméens, jeux solennels qui se faisaient en l'honneur d'Hercule, à cause de sa victoire sur le lion de Némée. Aux jeux Néméens, la couronne était de branches d'olivier. || Les Néméennes de Pindare, odes composées pour les jeux Néméens.

† NÉMÉSIS (né-me-zis'), s. f. || 1° Terme de mythologie. Déesse, dite aussi Adrastée, chargée de punir les outrages, les violences, l'orgueil, les crimes des mortels. Il est assez commun de [illegible] que la déesse Némésis compense nos prospérités par quelques légères disgrâces, BAYLE, Lett. à Minutoli, 27 fév. 1673. Et des chœurs sur la tombe, en une sainte ivresse, Chanteraient Némésis, la tardive déesse, Qui frappe le méchant sur son trône endormi, A. CHÉN. à Charlotte Corday. || 2° Titre d'un recueil de poésies satiriques composées sous le règne de Louis-Philippe par Barthélemy.

— ÉTYM. Νέμεσις, νέμειν, proprement partage au sort, puis, dans la mythologie, la déesse du sort, et particulièrement la déesse du sort [illegible] que les dieux envoient à l'homme par vengeance ou même par jalousie ; de là le sens de colère des dieux, et, en général, indignation, colère.

† NEMINE CONTRADICENTE (né-mi-né-kon-tra-di-sin-té), expression latine qui signifie sans aucune contradiction, et qui est familière dans les cours de justice, pour signifier l'accord unanime de tous les suffrages pour ou contre.

— ÉTYM. Lat. nemo, personne, contradicens, contredisant.

† NÉMOBLASTE (né-mo-bla-st'), s. m. Terme de botanique. Embryon filiforme, comme ceux des mousses.

— ÉTYM. Νῆμα, fil, et βλαστός.

† NÉMOPHILE (né-mo-fi-l'), s. m. Genre de plantes d'Amérique qui sert à l'ornement, famille des hydrophyllées.

— ÉTYM. Νέμος, pré, et φίλος, ami.

† NÉMORAL, ALE (né-mo-ral, ra-l'), adj. Terme d'histoire naturelle. Qui habite ou croît dans les forêts.

— ÉTYM. Lat. nemoralis, de nemus, forêt.

† NE M'OUBLIEZ PAS (ne-mou-bli-é-pâ), s. m. Voy. MYOSOTIS.

— HIST. XV[e] s. Et à elle presenteray Des fleurs de ne m'oubliez mie, CH. D'ORL. Rondel. || XVI[e] s. Un diamant taillé en fleur de ne m'oblie mie, Bibl. des ch. 6[e] série, t. I, p. 473.

† NEMS (nèms'), s. m. Nom imposé à l'ichneumon gris (mammifères digitigrades) de Lesson, par Buffon, qui le place en Afrique, tandis que Geoffroy Saint-Hilaire dit qu'il habite l'Inde, LEGOARANT.

[illegible] l'ichneumon de Pharaon [illegible].

NÉNIES [illegible], s. f. pl. Terme d'antiquité. [illegible] qui se faisaient [illegible] des femmes [illegible] pour cet office et qui se [illegible].

— ÉTYM. Lat. nenia, du grec [illegible].

NENNI [illegible], on [illegible] comme dans on ; ce n'est plus la [illegible] partic. négat. Est-ce assez? dites-moi, n'y suis-je point encore? — Nenni. — M'y [illegible] LA FONT. [illegible] Tu te moques de moi. — Nicole : [illegible] gent. III, 2. || Il se joint quelquefois avec da. Nenni da, non ; je prétends... LA FONT. Nouv. Mascarille, [illegible] III, 12. || On dit aussi : oh ou ah! que nenni. Oh que [illegible] parrain, je devine mieux que vous, DANCOURT, les Trois cousines, I, 4. || Il n'y a point de [illegible] || Dites toujours nenni, vous ne serez jamais marié. || 2° S. m. Un doux nenni, [illegible]. Retenez bien surtout cet heureux mot, Ce doux nenni qui plait tant à Marot, BERNARD, Art d'aimer, I.

— HIST. XII° s. Coment! fait saint Thomas, avez me desfié? Nenal, fait Jocelins, mais co vus ad mandé Li reis.... Th. le mart. 130. Nenil, pour voir ; il ne puet [peut] estre ainsi, Couci, IX. || XIII° s. Se doivent-il charrester? Nennil, mes voisent [qu'ils aillent] visiter Le saintuaire precieus.... la Rose, 2318. || XV° s. Et l'eussent bien avoir voulu plus bref, s'ils eussent pu ; mais nennin, FROISS. I, I, 247. || XVI° s. Quoy donc? la vraye penitence peut-elle consister sans foy? nenni pas, CALV. Instit. 462. Dieu, auquel il n'y a point d'ouy et nenin : c'est à dire qui ne se change ne contredit point, ID. ib. 1147. Qu'elles ayent plusieurs ouys aux yeulx, et force nennys en la bouche, DESPER. Cymbal. 127. Un doux nenny avec un doux sourire, MAROT, [illegible] et nenny.

— ÉTYM. Lat. non illud, non cela, opposé à hoc illud, oil, oui ; bourguig. nend, nennain, nainin ; [illegible] Normandie, ah vère nannin, négation très-[illegible], Berry, nanni. La forme nennin n'est qu'une [illegible] de la [illegible]. Il faut sans doute en dire autant de nenal ; cependant la finale al est singulière.

NÉNUFAR ou, d'après l'usage des botanistes, NÉNUPHAR (né-nu-far), s. m. Genre de plantes [illegible] servant de type à la famille des nymphéacées, où l'on distingue : le nénuphar blanc ([illegible] alba, L.), dit aussi lis d'eau, le nénuphar jaune (nymphæa lutea, L. ou nuphar luteum, Smith). Le printemps déploie les feuilles du nénuphar sur les ondes, CHATEAUBR. Génie, I, V, 4.

— HIST. XVI° s. Le blanc neufart à la longue racine, [illegible] 740. Huile de nenuphar, PARÉ, V, 29.

— ÉTYM. [illegible] que c'est un dérivé [illegible], nom latin et grec [illegible] ; mais il faut y voir le persan [illegible].

† NÉO... préfixe qui veut dire nouveau, et qui vient du grec νέος (comparez NEUF, adj.).

† NÉO-CATHOLICISME (né-o-ka-to-li-si-sm'), [illegible] des idées de la société moderne.

† NÉO-CATHOLIQUE (né-o-ka-to-li-k'), adj. Qui [illegible] || S. m. et f. Adhérent, adhérente au néo-catholicisme.

— ÉTYM. Néo..., et catholique.

† NÉO-CHRÉTIEN, IENNE [illegible], adj. Conforme à la doctrine du néo-christianisme. || S. m. et f. Il se dit des adhérents à cette doctrine. [illegible]

[illegible]

— ÉTYM. Néo..., et [illegible].

[illegible]

la décoration et à la propreté des lieux saints, et de jeter de l'eau lustrale sur ceux qui entrent dans le temple, BARTHÉL. Anach. ch. 21. || 2° Nom que prirent les villes qui avaient fait bâtir des temples en l'honneur des empereurs. Smyrne était néocore d'Auguste.

— ÉTYM. Νεωκόρος, de ναός, temple, et κορεῖν, nettoyer.

† NÉOCYCLIQUE (né-o-si-kli-k'), adj. Terme de chronologie. Qui a lieu au commencement d'une certaine période de temps. || Fête néocyclique, fête qui ouvre un nouveau cycle.

— ÉTYM. Néo..., et cycle.

† NÉOGALA (né-o-ga-la), s. m. Terme de médecine. Lait sécrété par les mamelles immédiatement après le colostrum.

— ÉTYM. Néo..., et γάλα, lait.

NÉOGRAPHE (né-o-gra-f'), adj. Qui admet une orthographe nouvelle. Écrivain néographe. || S. m. Un néographe.

— ÉTYM. Néo..., et γράφειν, écrire.

† NÉOGRAPHIE (né-o-gra-fie), s. f. Nouvelle orthographe.

† NÉOGRAPHIQUE (né-o-gra-fi-k'), adj. Qui concerne la néographie. Systèmes néographiques.

NÉOGRAPHISME (né-o-gra-fi-sm'), s. m. Ensemble des règles et des principes des néographes.

† NÉO-GREC, ECQUE (né-o-grèk, grè-k'), adj. Se dit quelquefois pour grec moderne. Langue, littérature néo-grecque.

— ÉTYM. Néo..., et grec.

† NÉO-LATIN, INE (né-o-la-tin, ti-n'), adj. Se dit des langues modernes dérivées du latin. L'espagnol, le français, l'italien sont des langues néo-latines.

— ÉTYM. Néo..., et latin.

NÉOLOGIE (né-o-lo-jie), s. f. Emploi de mots nouveaux ou d'anciens mots en un sens nouveau.

— ÉTYM. Néo..., et λόγος, discours.

NÉOLOGIQUE (né-o-lo-ji-k'), adj. Qui appartient à la néologie ou au néologisme. L'on peut dire que chaque siècle a pu avoir ses critiques et son dictionnaire néologique, DUMARSAIS, Tropes, 2° part. art. 3. On y trouve plusieurs expressions impropres ou recherchées ; ces expressions furent relevées avec l'affectation la plus maligne dans le dictionnaire néologique de l'abbé Desfontaines, D'ALEMB. Éloges, [illegible].

† NÉOLOGIQUEMENT (né-o-lo-ji-ke-man), adv. Par néologisme. Ce mot se dit figurément et néologiquement.

NÉOLOGISME (né-o-lo-ji-sm'), s. m. || 1° Habitude et affectation de néologie. La lecture fut précédée de grands éclats de rire sur le néologisme de cette pièce, J. J. ROUSS. Prom. 9. Ils ne nous pardonnent pas de nous exprimer froidement sur l'étrange néologisme qui dépare même ses meilleures productions [de Marivaux], D'ALEMB. Éloges, Marivaux. N'allez pas étaler l'effronté barbarisme Ni l'absurde jargon du froid néologisme, MILLEY, Invent. poétique. || 2° Par abus, synonyme de néologie. Il y a un néologisme [illegible] qui provient des nouvelles créations dans les idées et dans les choses. || 3° Mot nouveau, ou mot existant employé dans un sens nouveau.

— ÉTYM. Voy. NÉOLOGIE.

† NÉOLOGISTE (né-o-lo-ji-st'), s. m. Synonyme de néologue.

NÉOLOGUE (né-o-lo-gh'), s. m. Celui qui invente ou aime à employer soit des termes nouveaux, soit des termes détournés de leur sens ancien. Il n'y a plus que les drames bourgeois du néologue Marivaux où l'on puisse aller pleurer en sûreté de [illegible], VOLT. Lett. Villette, juin 1765.

— ÉTYM. Voy. NÉOLOGIE.

† NÉOMÉLIE (né-o-mé-lie), s. f. Terme de physiologie. L'ensemble des actes accomplis par les êtres produisant des œufs ou des germes, actes qui ont pour résultat d'amener les jeunes à pouvoir se reproduire eux-mêmes.

— ÉTYM. Νέος, le jeune, le petit, et μέλειν, avoir soin.

† NÉOMEMBRANE (né-o-man-bra-n'), s. f. Terme d'anatomie pathologique. Nom donné aux membranes de nouvelle formation, qui sont vasculaires et ont pour éléments fondamentaux des fibres semblables à celles des [illegible].

— ÉTYM. Néo..., et membrane.

NÉOMÉNIE [illegible], s. f. || 1° Terme d'astronomie [illegible]

[illegible]

curiosité, BUFF. Ois. t. IV, p. 14. La néoménie ou la fête qui se célébrait chez presque tous les [illegible] au temps de la nouvelle lune, est une preuve qu'ils étaient attentifs à saisir son retour, [illegible] Hist. astron. anc. p. 33.

— ÉTYM. Νεομηνία, de νέος, nouveau, et [illegible] lune, mois.

† NÉOPHRON (né-o-fron), s. m. Nom [illegible] d'oiseaux rapaces, dans lequel on distingue [illegible] phron percnoptère, qui est le vautour [illegible] de Linné ; dit aussi poule de Pharaon, [illegible] Pharaon, alimoche, vautour à tête blanche, [illegible] tour d'Égypte. Le jeune a été appelé [illegible] Malte, et l'adulte vautour de Norwége, [illegible].

NÉOPHYTE (né-o-fi-t'), s. m. et f. || 1° [illegible] donné anciennement, dans l'Église, aux [illegible] chrétiens, c'est-à-dire aux païens qui avaient embrassé depuis peu le christianisme, et à ceux qui étaient entrés nouvellement dans les ordres ecclésiastiques. Saint Paul ne voulait pas qu'un néophyte fût tout d'un coup élevé à certaines dignités, BOURDAL. Serm. 16° dim. après la Pentecôt. [illegible] t. IV, p. 30. Il [Nectaire] fut baptisé ; et, comme il était encore revêtu de la robe de néophyte, il fut fait évêque, sans avoir apporté autre [illegible] à l'épiscopat que celle de ne l'avoir pas [illegible] Hist. de Théod. II, 62. Les néophytes [illegible] airs, comme des oiseaux privés [illegible] dans les rets de l'oiseleur les oiseaux [illegible], CHATEAUB. Génie, IV, IV, 4. || Il se dit aujourd'hui des personnes nouvellement converties et baptisées. || 2° Adj. Le blâme formel de [illegible] contre le fanatisme néophyte des rois [illegible] [devenus d'ariens catholiques], MONTALEMBERT, Moines d'Occident, t. II, p. 247.

— ÉTYM. Νεόφυτος, de νέος, nouveau, et φυτός, né (voy. PHYSIQUE) : nouvellement né.

† NÉOPLASME (né-o-pla-sm'), s. m. Terme d'anatomie. Tissu accidentel, de nouvelle formation.

— ÉTYM. Néo..., et πλάσμα, formation.

† NÉOPLASTIE (né-o-pla-stie), s. f. Terme de médecine. Restauration des parties par [illegible] autoplastie.

— ÉTYM. Néo..., et πλάσσειν, former.

† NÉO-PLATONICIEN, IENNE (né-o-pla-to-ni-siin, siè-n'), adj. Qui appartient au néo-platonisme. || La philosophie néo-platonicienne. || S. m. Adhérent du néo-platonisme.

† NÉO-PLATONISME (né-o-pla-to-ni-sm'), s. m. Doctrine des théosophes et mystiques, disciples d'Ammonius Saccas et de Plotin, qui mêlaient l'ancien platonisme à la théologie et à la [illegible] logie orientale. || Se dit quelquefois [illegible] l'école philosophique d'Alexandrie.

— ÉTYM. Néo..., et platonisme.

† NÉORAMA (né-o-ra-ma), s. m. Sorte de panorama tracé sur une surface cylindrique, et représentant l'intérieur d'un temple, d'un grand édifice.

— ÉTYM. Νεὼς attique pour ναός, temple, et ὅραμα, vue.

† NÉOSSINE (né-o-ssi-n'), s. f. [illegible] nique qui se trouve dans les nids d'[illegible] de la Chine (hirundo esculenta, L.).

— ÉTYM. Νεοσσιά, nid, de νέος, jeune, petit (voy. NEUF).

† NÉOZOÏQUE (né-o-zo-i-k'), adj. Terme de géologie. Qui a rapport aux êtres vivants les plus récents sur la terre. Les espèces néozoïques. || Terrains [illegible] du trias jusqu'aux plus modernes inclusivement.

— ÉTYM. Néo..., et ζῷον, être vivant.

† NÉPENTHACÉES (né-pin-ta-sée) ou NÉPENTHÉES [illegible], s. f. pl. [illegible]

† NÉPENTHE (né-pin-t') ou NÉPENTHÈS (népin-tès'), s. m. Genre [illegible] de l'Afrique et de l'Asie tropicale.

— ÉTYM. Voy. NÉPENTHÈS.

† NÉPENTHÈS (né-pin-tès'), s. m. Remède vanté par Homère contre la tristesse et la [illegible]

[illegible]

† NÉPÉRIEN, IENNE [illegible]

[illegible]

† NÉPÈTE [illegible], s. f. [illegible] la famille des labiées, où l'on distingue [illegible] la népète cataire, dite vulgairement cataire, chataire et

herbe aux chats. 3° la népète tubéreuse, dont les racines, crues ou cuites, sont, dit-on, un aliment assez agréable. Adanson en avait fait son genre Oestera. 4° la népète réticulée, originaire de Barbarie, et qui, cultivée en France, y forme de jolies touffes, LEGOARANT.

— ÉTYM. Lat. *nepeta*. On croit que ce nom est tiré de la ville étrusque de *Nepete*, d'où provenait la plante.

† NÉPHÉLION (né-fé-li-on), *s. m.* Terme de chirurgie. Petite tache qui a son siége dans la couche externe de la cornée, et qui laisse passer les rayons lumineux comme à travers un nuage.

— ÉTYM. Νεφέλιον, diminutif de νεφέλη, nuée.

† NÉPHÉLIS (né-fé-lis'), *s. f.* Nom d'un genre de petites sangsues communes dans les ruisseaux d'Europe, mais qui ne peuvent attaquer que les mollusques.

† NÉPHÉLOMANCIE (né-fé-lo-man-sie), *s. f.* Divination par l'inspection des nuages.

— ÉTYM. Νεφέλη, nuage, et *mancie*.

† NÉPHRALGIE (né-fral-jie), *s. f.* Terme de médecine. Douleur des reins.

— ÉTYM. Νεφρός, rein, et ἄλγος, douleur.

NÉPHRÉTIQUE (né-fré-ti-k'), *adj.* ‖ 1° Terme de médecine. Qui appartient aux reins, en parlant des douleurs, des maladies. Douleur néphrétique. Affection néphrétique. ‖ 2° Colique néphrétique, ou, simplement, néphrétique, néphralgie, et, plus ordinairement, douleur très-vive causée par des graviers qui s'engagent dans l'uretère. Il n'y a point de meilleur remède pour les douleurs néphrétiques que de boire de l'eau froide et de se faire saigner, GUI PATIN, *Lett.* dans RICHELET. Âgé de près de 70 ans, après de longues douleurs de néphrétique, il crut avoir la pierre, et se résolut sans peine à l'opération, FONTEN. *Dodart.* Malgré ma néphrétique et mes [illegible] soixante-quatre ans, D'ALEMB. *Lett. au* [illegible] *de Pr.* 14 [illegible] 1764. ‖ *S. m.* Un néphrétique, [illegible] qui est affligé de la colique néphrétique. ‖ 3° Qui est bon contre la colique néphrétique. Remèdes néphrétiques. ‖ *S. m.* Un néphrétique. Les substances [illegible] sont de bons néphrétiques. ‖ 4° *S. f.* La néphrétique, pierre où l'on découvre, en la polissant, un mélange de blanc, de jaune, de bleu et de noir.

— HIST. XVI° s. La douleur de la colique tant venteuse que nephretique, PARÉ, XV, 33.

— ÉTYM. Νεφριτικός, de νεφρός, rein. *Néphrétique* est incorrect, il faudrait *néphritique*; il est né de [illegible] par [illegible] pour [illegible].

† 1. NÉPHRITE (né-fri-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation des reins.

— ÉTYM. Νεφρός, rein, et la finale médicale *ite*, indiquant inflammation.

† 2. NÉPHRITE (né-fri-t'), *s. f.* Terme de minéralogie. Néphrite d'Orient, variété du jade oriental. ‖ Néphrite, nom donné, par assimilation avec la néphrite d'Orient, à une pierre très-dure qui a servi à faire des instruments en pierre qu'on trouve dans les stations lacustres de la Suisse.

— ÉTYM. Νεφρίτης, en forme de rein.

† NÉPHRO.... Mot qui signifie rein, et qui vient de νεφρός.

† NÉPHROCÈLE (né-fro-sè-l'), *s. f.* Terme de médecine. Hernie du rein.

— ÉTYM. *Néphro*..., et κήλη, tumeur.

† NÉPHRO-GASTRIQUE (né-fro-ga-stri-k'), *adj.* Terme de médecine. Qui se rapporte au rein et à l'estomac à la fois.

— ÉTYM. *Néphro*..., et *gastrique*.

† NÉPHROGRAPHIE (né-fro-gra-fie), *s. f.* Description des reins.

— ÉTYM. *Néphro*..., et γράφειν, décrire.

† NÉPHROÏDE (né-fro-i-d'), *adj.* Terme didactique. Qui a la forme d'un rein.

— ÉTYM. *Néphro*..., et εἶδος, forme.

† NÉPHROLITHE (né-fro-li-t'), *s. f.* Terme de médecine. Pierre ou calcul formé dans les reins.

— ÉTYM. *Néphro*..., et λίθος, pierre.

† NÉPHROLITHIASE (né-fro-li-ti-a-z'), *s. f.* Terme de médecine. Synonyme de gravelle.

— ÉTYM. *Néphro*..., et λίθιασις, formation de calculs.

† NÉPHROLITHIQUE (né-fro-li-ti-k'), *adj.* Terme de médecine. Qui dépend des calculs rénaux. Ischurie néphrolithique.

— ÉTYM. *Néphrolithe*.

† NÉPHROLOGIE (né-fro-lo-jie), *s. f.* Traité sur les reins.

— ÉTYM. *Néphro*..., et λόγος, traité.

† NÉPHROPYIQUE (né-fro-pi-i-k'), *adj.* Terme de médecine. Qui a rapport à la suppuration des reins.

— ÉTYM. *Néphro*..., et πύον, pus.

† NÉPHROPYOSE (né-fro-pi-ô-z'), *s. f.* Terme de médecine. Suppuration du rein.

† NÉPHRORRHAGIE (né-fro-rra-jie), *s. f.* Terme de médecine. Hémorrhagie rénale.

— ÉTYM. *Néphro*..., et ῥαγή, éruption.

† NÉPHROSPASTIQUE (né-fro-spa-sti-k'), *adj.* Terme de médecine. Qui dépend du spasme des reins.

— ÉTYM. *Néphro*..., et σπαστικός, qui a le caractère du spasme.

† NÉPHROTOMIE (né-fro-to-mie), *s. f.* Terme de chirurgie. Opération qui consiste à pratiquer, par la région lombaire, une incision au rein pour donner issue à des calculs urinaires ou à une collection purulente.

— ÉTYM. *Néphro*..., et τομή, incision.

† NÉPHROZYMASE (né-fro-zi-ma-z'), *s. f.* Terme de chimie. Ferment albuminoïde que contient l'urine.

— ÉTYM. *Néphro*..., et ζύμη, ferment.

† NÉPOTIEN (né-po-siin), *s. m.* Sectateur de Népos, évêque égyptien, du III° siècle, qui partageait les opinions des millénaires.

NÉPOTISME (né-po-ti-sm'), *s. m.* ‖ 1° Autorité excessive que les neveux ou les autres parents des papes ont eue autrefois dans l'administration des affaires de Rome. Je ne changerais pas cette amitié pour la faveur du plus grand prince du monde, pour le népotisme du cardinal Pamphilio, pour le ministère de D. Luis de Haro, BALZ. *Lett. à Conrart*, 28 avril 1652. ‖ 2° Par extension, désir chez un homme en place d'avancer ses parents.

— ÉTYM. Lat. *nepos*, neveu.

† NEPTUNALES (nè-ptu-na-l'), *s. m. pl.* Terme d'antiquité romaine. Fêtes de Neptune.

— ÉTYM. Lat. *neptunalia*, de *Neptunus*, Neptune.

† NEPTUNE (nè-ptu-n'), *s. m.* ‖ 1° Terme du polythéisme latin. Divinité présidant à la mer, et l'un des douze grands dieux. Amour a cela de Neptune, Que toujours à quelque infortune Il se faut tenir préparé, MALH. V, 23. Un orage terrible aux yeux des matelots, C'est Neptune en courroux qui gourmande les flots, BOIL. *Art poét.* III. ‖ Poétiquement. La mer. Quand je vois.... La France sous tes lois maîtriser la fortune, Et nos vaisseaux domptant l'un et l'autre Neptune, BOIL. *Disc. au roi.* ‖ 2° Terme de marine. Atlas maritime contenant des cartes réduites. ‖ 3° Nom donné à la planète découverte par M. Galle, astronome de l'Observatoire de Berlin, le 20 septembre 1846, d'après des indications que M. Le Verrier avait fondées sur les perturbations d'Uranus; elle est placée au delà d'Uranus. ‖ 4° Petit Neptune, espèce de champignon. ‖ Terme de zoologie. Char de Neptune, voy. VOLUTE.

— HIST. XVI° s. Un Vulcan, un Mars, un Neptune, Et tout le bien au ciel commun, AM. JAMIN, *Poésies*, p. 57, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *Neptunus*.

† NEPTUNIEN, IENNE (nè-ptu-niin, niè-n'). ‖ 1° *Adj.* Terme de géologie. Se dit de dépôts ou de terrains qui doivent leur origine à l'eau. ‖ Théorie neptunienne, théorie du géologue Werner qui admettait que le globe avait été primitivement enveloppé d'un océan chaotique, universel, tenant tous les éléments des roches en dissolution. ‖ 2° *S. m.* Synonyme de neptuniste.

† NEPTUNISME (nè-ptu-ni-sm'), *s. m.* Terme de géologie. Hypothèse attribuant à l'action de l'eau la formation des roches qui constituent la croûte du globe. ‖ On l'emploie par opposition à vulcanisme et plutonisme.

† NEPTUNISTE (nè-ptu-ni-st'), *s. m.* Terme de géologie. Partisan de la théorie neptunienne.

† NÉRÉE (né-rée), *s. m.* Terme du polythéisme. Nom d'une divinité marine qui symbolisait l'antiquité de la mer, comme Neptune en symbolisait la puissance. ‖ Fig. La mer. Seul et loin de tout bord, intrépide et flottant, Aller sonder les flancs du plus lointain Nérée, A. CHÉNIER, *l'Invention*.

— ÉTYM. Νηρεύς; comparez νηρός, ναρός, coulant, de νάω couler, autre forme de νέω.

NÉRÉIDE (né-ré-i-d'), *s. f.* ‖ 1° Terme du polythéisme. Chacune des nymphes présidant à la mer, [illegible] Doris, fille de l'Océan, eut de Nérée cinquante filles nommées Néréides, toutes distinguées par des agréments divers, BARTHÉL. *Anach.* ch. 72.... Les belles Néréides S'élevant au-dessus des [illegible], Le poussent au rivage [le corps d'une jeune fille], et [illegible] L'ont au cap du Zéphir déposé mollement, A. CHÉN. *Élég.* XX. Le Dieu de Paphos et de Gnide Anime seul tout l'univers; Au haut des airs il atteint l'oiseau rapide; Il embrase la Néréide Jusque dans le sein des mers, *Chœur dans l'opéra d'Écho et Narcisse.* ‖ 2° Terme de zoologie. Genre d'annélides.

— ÉTYM. Νηρηΐς, fille de *Nérée*.

† NÉRÉOCYSTE (né-ré-o-si-st'), *s. m.* Sorte de liane de l'Inde. Du milieu des basses tiges des buissons et des hautes futaies, s'élève, comme le palmier dans la forêt, le [illegible], dont l'immense tige d'abord filiforme se renfle graduellement en massue, puis se couronne d'un véritable panache de feuilles rubanées, sorte de lanière flottante dont on ne saurait se lasser d'admirer les [illegible], ED. GRIMARD, *Rev. des Deux Mondes*, 1er avr. [illegible], p. [illegible]

NERF (nèrf, d'après l'Académie, qui dit qu'au singulier l'*f* se fait sentir; cependant plusieurs disent ner sans *f*, et dans tous les cas l'*f* est toujours muette dans nerf de bœuf; au pluriel, l'*f* ne se fait jamais sentir : des nèr; l's ne se lie pas : des nèr affaiblis; cependant quelques-uns lient l's : des nèr-z affaiblis), *s. m.* ‖ 1° Nom donné dans une très-ancienne anatomie, et alors que l'on n'avait pas fait la distinction des nerfs proprement dits, aux ligaments et aux tendons, acception qui s'est conservée dans le langage vulgaire. Un nerf foulé. Quand l'âge dans mes nerfs a fait couler sa glace, CORN. *Cid*, I, 6. C'est pour cette raison que jusqu'aujourd'hui les enfants d'Israël ne mangent point du nerf des bêtes, se souvenant de celui qui fut touché en la cuisse de Jacob, SACI, *Bible, Genèse*, XXXII, 32. Ils ont été tellement frappés de la frayeur que leur a donnée notre canon, que les nerfs du dos qui servent à se tourner, et ceux qui font remuer les jambes pour s'enfuir, n'ont pu être arrêtés par la volonté d'acquérir de la gloire, SÉV. 5 août 1676. Tous les nerfs tendus et les bras entrelacés [de deux lutteurs] comme des serpents, chacun s'efforçant d'enlever de terre son ennemi, FÉN. *Tél.* V. ‖ 2° Proprement. Petits filaments qui mettent en communication le cerveau et la moelle épinière avec la circonférence du corps, et qui transmettent les sensations au centre et les volontés à la circonférence (nerfs blancs, ou cérébro-rachidiens, ou de la vie animale), et aussi petits filaments qui partent des ganglions et qui se rendent aux organes de la vie végétative, présidant aux fonctions de ces organes (nerfs gris, ou mous, ou sympathiques, ou végétatifs, ou de la vie organique). Les nerfs de la sensibilité. Les nerfs du mouvement. Les uns font des nerfs un canal par lequel passe un fluide invisible; les autres en font un violon dont les cordes sont pincées par un archet qu'on ne voit pas davantage, VOLT. *Dict. phil. Anatomie.* S'il est un caractère qui paraisse propre à l'homme, c'est d'être pourvu de nerfs, BONNET, *Contempl. nat.* III, 6. La découverte de l'origine des nerfs a conduit à placer l'âme dans le cerveau, ID. *Ess. anal. Ame*, ch. 5. Mais comment de ces nerfs le mobile faisceau De notre âme à nos sens, de nos sens à notre âme Va-t-il du sentiment communiquer la flamme? DELILLE, *Trois règnes*, VII. ‖ Nerf intercostal, voy. INTERCOSTAL. ‖ Nerf grand sympathique, voy. SYMPATHIQUE. ‖ Avoir mal aux nerfs, éprouver des sensations mal définies, pénibles, qui portent à la tristesse. ‖ Donner sur les nerfs, causer de l'impatience. ‖ Attaque de nerfs, voy. ATTAQUE. ‖ Avoir ses nerfs, avoir des nerfs, être agacé, facile à agacer. ‖ 3° Nerf de bœuf, nom vulgaire de la partie épaisse du bord supérieur libre du ligament jaune élastique cervical postérieur du bœuf ou du cheval, desséchée et disposée artificiellement en forme de cylindre; c'est par suite d'une erreur populaire que cette partie est prise pour le membre génital du bœuf, arraché et desséché. [illegible] avec des nerfs de bœuf les panneaux d'une porte. Je vais appeler quelqu'un, demander un nerf de bœuf, te faire tenir par trois ou quatre, et te rouer de mille coups, MOL. *D. Juan*, IV, 1. Et, si dans la province Il se donnait en tout vingt coups de nerf de bœuf, Mon père pour sa part en emboursait dix-neuf, RAC. *Plaid.* I, 5. ‖ Nerf de bœuf, [illegible] dont étaient armés les surveillants de la chiourme dans les galères. Tout nu, las! en chemise Me faut ramer Nuit et jour sans [illegible] Sur cette mer; Du nerf de bœuf sans cesse Battu je suis; Je n'ai plus de caresse De mes amis, *Chanson de* 1671, dans JAL. Il ramera sous le nerf de bœuf dans les galères d'Alger, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. ‖ 4° Terme de relieur. Ficelle qui est sur le dos d'un livre qu'on relie, et qui est recouverte par la peau ou le parchemin. Presser, pincer les nerfs d'un livre. Coudre sur quatre nerfs ou sur six tout au plus. Les nerfs multipliés sont au moins superflus, [illegible], *la Reliure*, p. 82, 1830. ‖ Couture à nerfs [illegible], cette couture est la plus ancienne et la [illegible] de toutes; les deux nerfs se [illegible], les [illegible] de

[illegible] recevront un cahier, les nerfs de gauche en reçoivent un autre [illegible] [illegible] cahier est cousu sur toute sa longueur et à [illegible] [illegible] nerf, [illegible] || Nerf [illegible] ou faux nerf, ce qui simule un nerf. Quand vous [illegible] [illegible] nerfs [illegible] [illegible] que l'on tient [illegible] que les livres communs, comme les livres riches, soient faits à des brisses, on met des nerfs postiches, ID. *ib.* p. 88. || 5° Cordes de différents instruments. Et bande de tes mains les nerfs de ton rebec, RÉGNIER, *Sat.* I. ... Les nerfs brisés de la lyre expirante Sont foulés sous les pieds de la jeune bacchante, LAMART. *Mort de Socrate.* || 6° Fig. Force, vigueur, comparée à la force que donnent les nerfs ou tendons. La visite des Églises, qui est le nerf du gouvernement ecclésiastique, BOSS. *Méd. sur l'Év. la Cène,* 70e *jour.* Le serment fut toujours le nerf de leur discipline militaire [aux Romains], MONTESQ. *Rom.* I. Le tribun se vanta d'avoir coupé les nerfs de l'ordre des sénateurs, ID. *Espr.* II, 18. Quand un gouvernement n'a plus d'autre nerf que l'argent, J. J. ROUSS. *Contr.* [illegible] [illegible] d'intercepter le commerce de ses ennemis, de leur couper le double nerf qu'ils [illegible] de leurs capitaux, et de [illegible] de la grandeur anglaise, RAYNAL, *Hist. phil.* XVIII, 40. Cicéron, à qui on reprochait d'être flatteur et de manquer de nerf, n'était que ce qu'il fallait être pour persuader les Romains, MARMONTEL, *Élém. de litt.* t. VI, p. 384, dans [illegible] || Le nerf des affaires, de la guerre, etc. [illegible] Un bâtiment [que l'on construisait]... [illegible] du nerf de la guerre, SÉV. 26 oct. 1688. J'aurais pour le succès quelque bonne espérance, Si de quelque argent frais nous avions le secours! C'est le nerf de la guerre ainsi que des amours, REGNARD, *Fol. amour.* I, 7. Parce qu'on ne s'égorge qu'à prix d'argent, et que ce nerf de la guerre [illegible] à tous ceux qui la font aujourd'hui, D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 14 oct. 1762. De l'or, mon [illegible] de l'or; c'est le nerf de l'intrigue, BEAUMARCH. *Barb. de Sév.* I, 6. || 7° Nerfs, *au plur.* Se dit quelquefois en architecture pour nervures. || Nerfs d'ogives, corps saillants qui soutiennent les pendentifs. || 8° Terme de pêche. Se dit des cordes qui sont attachées au bout de l'épervier, et qui servent à le serrer quand le poisson est pris. || 9° Terme de métallurgie. [illegible] qui déterminent et [illegible] la ténacité et la malléabilité d'un métal. Le bon fer, c'est-à-dire le fer qui est presque tout nerf, est au moins cinq fois aussi tenace que le fer sans nerf et à gros chaînons, BUFF. *Hist. min. Introd. Œuvr.* t. VII, p. 66.

— HIST. XIe s. Trestuit si nerf mult lui sont estendant [tous ses nerfs sont distendus par les chevaux qui le mettent en pièces], *Ch. de Rol.* CCXXI. || XIIIe s. Il en porroit venir apostumes, et porroit les niers [illegible], ALEBRANT, f° 41. Et [illegible] vraiement; car les ners de ladite jambe estoient [illegible] le nerf est de complexion froide et seiche, très sensible, H. DE MONDEVILLE, f° 9. || XVIe s. La poesie d'Antimachus et la peinture de Dionysius sont bien pleines de nerfs et vigueur, mais... AMYOT, *Timol.* 47. [illegible] la defiance est un des principaux nerfs de la sagesse en temps si dangereux, LANOUE, 60. Le [illegible] du roi, ID. 93. Pour y altérer les nerfs [forces] des [illegible] II, 57. Ils ne [illegible] [illegible] nerf est [illegible] [illegible], PARÉ, I, 6.

[illegible]

† NERFFÉRURE [illegible]

[illegible]

† NÉRION (né-ri-on), *s. m.* Genre de plantes de la famille des apocynées.

— ÉTYM. Νήριον.

NÉRITE (né-ri-t'), *s. f.* Testacé univalve.

— ÉTYM. Νηρίτης, de νηρός, ναρός, humide.

† NÉRITIER (né-ri-tié), *s. m.* Mollusque qui vit dans les nérites.

NÉROLI (né-ro-li), *s. m.* Terme de pharmacie et de droguerie. Huile volatile de la fleur d'orange.

— ÉTYM. On fait venir ce nom d'une princesse *Neroli*, italienne, à laquelle on en attribue l'invention.

† NÉRON (né-ron), *s. m.* Nom d'un empereur romain célèbre par ses cruautés. || Par extension. C'est un Néron, c'est un homme très-cruel.

— ÉTYM. Sabellien, *Nero*, homme de guerre; sanscrit, *nara*, homme; grec, ἀ-νήρ.

† NÉRONIEN, IENNE (né-ro-niin, niè-n'), *adj.* || 1° Aussi cruel que Néron. Un prince [Constantin]... qui s'est déshonoré par tant de meurtres, que le consul Ablavius appelait ces temps-là néroniens, VOLT. *Dict. phil. Vision de Constantin.* || 2° Fig. Se disait autrefois de la saignée faite plusieurs fois en un même jour. Saignées néroniennes.

NERPRUN (nèr-prun), *s. m.* Genre de la famille des rhamnées, composé d'arbrisseaux et de petits arbres originaires des régions tempérées de l'hémisphère boréal. || Nerprun cathartique (*rhamnus catharticus*, L.), dit aussi nerprun purgatif et noirprun, dont les baies noires fournissent une substance purgative, et dont l'écorce teint en jaune.

— ÉTYM. *Noir*, et *prune*; wallon, *merprun*; Hainaut, *noirprun*; langued. *negreput*.

† NERVAL, ALE (nèr-val, va-l'), *adj.* || 1° Terme de médecine. Qui est bon pour les nerfs. Remèdes nervaux. || 2° Terme de botanique. Qui est en rapport avec les nervures des feuilles ou qui en provient. Vrilles nervales. || Se dit aussi de quelques champignons qui croissent le long des nervures des feuilles. || 3° Terme d'anatomie. Os nervaux, s'est dit des os pariétaux, et, par d'autres, des os temporaux. || Suture nervale s'est dit aussi pour suture frontale.

— HIST. XVIe s. Les herbes nervales, comme sauge, rosmarin..., PARÉ, XVI, 10.

— ÉTYM. Lat. *nervalis*, de *nervus*, nerf.

† NERVATION (nèr-va-sion), *s. f.* || 1° Terme de botanique. Ensemble des nervures d'une feuille. || 2° Terme de vétérinaire. Synonyme de nevrotomie.

— ÉTYM. Voy. NERVURE.

NERVÉ, ÉE (nèr-vé, vée), *part. passé* de nerver. || 1° Panneaux nervés. || 2° Terme de botanique. Qui est muni de nervures, ou qui en a de très-saillantes. || Terme de blason. Se dit des feuilles dont les nervures sont d'un émail différent.

NERVER (nèr-vé), *v. a.* || 1° Couvrir du bois avec des nerfs qu'on colle dessus. || Nerver les panneaux, soutenir en dessous par des barres, de la filasse ou de grands nerfs de bœuf, les panneaux très-larges des grandes portes. || 2° Terme de relieur. Nerver un livre, dresser les nerfs ou les cordelettes sur le dos d'un livre, et les fortifier avec de la colle forte et de la toile ou du parchemin.

— HIST. XIVe s. Mès un escu nervé, ce dit, avoir voudra Et lance de moison [de mesure]; ne plus ne demanda, *Guesel. Variante du vers* 1732. || XVe s. Se l'escu de Lyonnel ne fust bien nervé, il n'eust eu povoir de recevoir l'ung des coups, *Perceforest*, t. II, f° 61.

— ÉTYM. *Nerf.*

† NERVEUSEMENT (nèr-veû-ze-man), *adv.* || 1° Avec nerf, avec vigueur. On ne peut donner trop d'adresse, de délicatesse et de soins pour dignement et nerveusement dresser ce canevas, ST-SIM. 287, 166. || 2° Sous l'influence d'une affection des nerfs. Elle sanglotait nerveusement.

— HIST. XVIe s. Nerveusement, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Nerveuse*, et le suffixe *ment*.

NERVEUX, EUSE (nèr-veû, veû-z'), *adj.* || 1° Qui a le caractère des ligaments, des tendons et des aponévroses, d'après la [illegible] qui assimilait les nerfs aux tendons et aux ligaments. [illegible] || 2° Qui a de bons nerfs, [illegible] a beaucoup de force dans les muscles. [illegible] dans ses bras nerveux et dans ses [illegible] larges [illegible] des morts anc. [illegible] bras nerveux [illegible] || 3° Qui appartient aux nerfs proprement dits, qui a rapport aux nerfs, et aussi à la substance formant l'encéphale, la moelle épinière et les ganglions. Le tissu nerveux. La substance nerveuse. [illegible] nerveux [illegible] à des nerfs, mais [illegible] découverts par aucun anatomiste. *Dict. phil. Anatomie.* || Système nerveux, ensemble de tous les nerfs et de tous les centres nerveux avec lesquels ils communiquent. || [illegible] nerveux, les parties nerveuses du corps humain, prises collectivement, synonyme [illegible] usité de système nerveux. || Fluide nerveux, fluide imaginaire que l'on supposait en circulation dans les nerfs, et que l'on regardait comme l'agent de la sensibilité et du mouvement. || Maladies nerveuses, celles qui ont leur siége dans le système nerveux. || Être nerveux, avoir les nerfs irritables. Je suis nerveuse aujourd'hui. || 4° Qui contient des nerfs. Le pied et la main sont les parties les plus nerveuses du corps humain. || 5° Fig. Fort de sens, en parlant du style, des pensées. Je terminai un discours si nerveux par des excuses et des louanges, ST-SIM. 262, 148. J'ai fait venir les lettres [illegible] à Brutus, et surtout celles de Brutus, qui me paraissent bien plus nerveuses que celles de Marc-Tulle, VOLT. *Lett. Thiriot,* 8 mai 1744. Qui écrit comme [illegible] d'un style mâle et nerveux? qui sait [illegible] la raison? ID. *Lett. d'Alembert,* 1er mars 1764. || [Démosthène] fréquente l'école d'Isée plutôt que celle d'Isocrate, parce que l'éloquence du premier lui paraît plus nerveuse que celle du second, BARTHÉL. *Anach.* ch. 7. || 6° Qui offre, à la main, de la [illegible] de la résistance. Fil nerveux. Soie nerveuse. La [illegible] sera débouillie dans le savon... doublée [illegible] adoucie, plate et nerveuse, en sorte qu'elle emplisse entièrement la maille, *Lett. pat.* fév. 1672. || Se dit du fer qui a de la ténacité. Le fer en bandes [illegible] est toujours plus nerveux que le fer en barreaux, BUFF. *Hist. min. Introd. Œuv.* t. VII, p. 74. || 7° Terme de botanique. Dont les feuilles sont garnies de nervures très-saillantes. || Terme de zoologie. Dont les ailes portent des nervures colorées.

— HIST. XIIIe s. Qui a le col gros et fort et [illegible] nerveux, si se courouce volentiers, [illegible] [Elle] Le col ot lonc, nervu et gresle, Noirs cheveus, dont l'un l'autre mesle, dans RUTEB. II, [illegible] || XIVe s. Choses qui sont requises à la cure des plaies des ners et des liex [lieux] nerveux, H. DE MONDEVILLE, f° 36. Spasme est une maladie nerveuse, ouquel spasme les nerfs sont [illegible], f° 20. || XVIe s. Quant à la force nerveuse et [illegible] de quoy ceux de la religion faisoient estat, elle consistoit en 300 gentils-hommes, [illegible] Une membrane nerveuse de l'espaisseur d'un parchemin, PARÉ, XVIII, 40.

— ÉTYM. Prov. *nervios*; catal. *nirvios*; esp. *nervoso*; ital. *nervoso*; du lat. *nervosus*, de *nervus*, nerf.

† NERVIEN, IENNE (nèr-viin, viè-n'), *adj.* Terme de géologie qui se dit d'une certaine couche. La craie glauconieuse, souvent phosphatée, placée à la partie supérieure de l'étage nervien, [illegible], *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LVI, p. 771.

— ÉTYM. Terrain du pays des *Nerviens*, qui est le Hainaut actuel.

† NERVIFOLIÉ, ÉE (nèr-vi-fo-li-é, ée), *adj.* Terme de botanique. Qui a des feuilles garnies de nervures bien saillantes.

— ÉTYM. *Nerf*, et le lat. *folium*, feuille.

NERVIN (nèr-vin), *adj. m.* Terme de médecine. Qui s'emploie à l'intérieur pour fortifier les nerfs ou pour faire disparaître les douleurs dont ils sont le siége. [illegible]

— ÉTYM. Lat. *nervinus*, de *nervus*, nerf.

† NERVOIR (nèr-voir), *s. m.* Outil avec lequel le relieur détache les nerfs de l'encollage sur le dos d'un livre. || Instrument dont le confiseur se sert pour imiter les nervures des feuilles.

— ÉTYM. *Nerver.*

† NERVOSISME (nèr-vô-zi-sm'), *s. m.* || 1° Terme de médecine. Nom de systèmes de médecine dans lesquels tous les phénomènes [illegible] sont attribués aux [illegible] || 2 [illegible] troubles du système nerveux, ayant pour siége la sensibilité, l'intelligence et le mouvement, maladie dite aussi état nerveux, [illegible].

† NERVOSITÉ (nèr-vô-zi-té), *s. f.* [illegible], état de ce qui est nerveux.

— HIST. XVIe s. Nervosité, COTGRAVE.

— ÉTYM. Provenç. *nervositat*; espagn. *nervosidad*, *nervosidad*; ital. *nervosità*; du lat. *nervositatem*, de *nervosus*, nerveux.

† NERVULE (nèr-vu-l'), *s. m.* Terme de botanique. Faisceau de vaisseaux qui parcourent le placentaire d'un fruit. || Terme de zoologie. Petite nervure de l'aile des insectes.

— ÉTYM. Diminutif de *nerf*.

NERVURE (nèr-vu-r'), *s. f.* || 1° Terme de relieur. Nom donné aux petites parties saillantes qui divisent le dos des livres, et qui sont formées par les nerfs.

aux cordes qu'on emploie pour les relier. || 2° Terme d'architecture. Partie saillante d'une moulure. || On le dit aussi des côtes élevées des feuilles dans les ornements des feuillages. || Terme de menuiserie. Espèce de moulure triangulaire dans un panneau de compartiment, qu'on nomme aussi [illegible]. || 3° Terme de botanique. Filets saillants qui parcourent la surface des feuilles de certaines plantes et des pétales de certaines fleurs, et qui en forment, pour ainsi dire, le squelette. Le pétiole est composé de toutes les fibres qui, par leur épanouissement, doivent former la feuille ; ces fibres se divisent d'abord en faisceaux qu'on nomme nervures, DE CANDOLLE, *Instit. Mém. des sc. phys. et math. sav. étrang.* t. I, p. 354. || Terme de zoologie. Les tubes cornés qui se ramifient diversement dans l'aile des insectes. || 4° Se dit aussi des embranchements de chaînes de montagnes. J'ai été tenté, à plusieurs reprises, de considérer les nervures comme n'étant que les résultats d'expansion des secousses [de soulèvement] dont les traces existent dans leurs alentours, FOURNET, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LV, p. 859. || 5° Passe-poil sur la couture d'un habit.

— HIST. XVe s. Il se redressa, et frappa le chevalier amont sur l'escu si rudement, qu'il luy alla fendre d'oultre en oultre, si que il fust cheu en deux pieces, si ne fust la nerveure dont il estoit ouvré, *Perceforest*, t. II, f° 128. || XVIe s. Jesus-Christ, auquel tout le corps estant conjoinct par ses nerveures et liaisons, prend accroissement en charité, CALV. *Instit.* 846.

— ÉTYM. Latin fictif, *nervatura*, de *nervare*, nerver.

NESCIO VOS (nè-ssi-o-vôs'), formule familière de refus, empruntée du latin, qui signifie : je ne vous connais pas, allez vous promener. Il me dit qu'il voulait vous parler un moment : Je dis nescio vos, SCARRON, *Jod. maître et val.* I, 1. Quelque autre.... Aurait ouvert l'oreille à la tentation ; Mais moi nescio vos, MOL. *le Dép.* II, 4.

— HIST. XVe s. Les Anglois.... Se trouverent fort esbahis, Quand on leur dit : nescio vos, MARTIAL DE PARIS, dans le *Dict.* de DOCHEZ.

— ÉTYM. Lat. *nescio*, je ne sais, je ne connais pas, *vos*, vous.

† **NESKHY** (nè-ski), *s. m.* Genre d'écriture arabe le plus facile à lire.

— ÉTYM. Arabe, *neskhy*, écriture des copies.

NESTOR (nè-stor), *s. m.* Nom d'un vieux guerrier qui avait vu trois âges d'hommes, et qui assista à la guerre de Troie. || Par extension, le vieillard le plus âgé et le plus respectable. C'est le Nestor de la compagnie.

— HIST. XVIe s. Aussi l'appelloit on dès lors le vieil, sage et fin Nestor des François, comme l'autre dans Homere l'estoit des Grecs, BRANT. *Capit. franç.* t. II, p. 148, dans LACURNE.

NESTORIANISME (nè-sto-ri-a-ni-sm'), *s. m.* Hérésie des sectateurs de Nestorius, qui consistait dans une séparation entre la nature divine et la nature humaine de Jésus-Christ (au Ve siècle).

NESTORIEN, IENNE (nè-sto-ri-in, riè-n'), *adj.* Qui est relatif au nestorianisme. || *S. m.* Partisan de la doctrine de Nestorius.

— HIST. XIIIe s. Et si y a une eglise tant seulement en la cité, des crestiens nestoriens, MARC POL, p. 808.

— ÉTYM. *Nestorius*, célèbre hérésiarque.

NET, ETTE (nèt, nè-t'. L'Académie s'est beaucoup hâtée de faire sentir le *t* au masculin *net* même au pluriel ; cependant plusieurs gardent la prononciation dans laquelle le *t* est muet), *adj.* || 1° Clair, sans impureté (ce qui est le sens étymologique). Et verse sur ses mains une onde pure et nette, DELILLE, *Géorg.* IV. || 2° Uni, poli, sans tache. Teint net. Glace nette. Ce diamant n'est pas net. || 3° Qui est sans saleté, sans souillure. De la vaisselle bien nette. Avoir les dents nettes. Vertubleu ! petit compère, que vous êtes habile à donner des assiettes nettes ! MOL. *Festin de Pierre*, IV, 11. Le bec du perroquet qu'il [le perroquet] essuie quoiqu'il soit net, PASC. *Pens.* XXV, 75, éd. HAVET. Un valet manque-t-il de rendre un verre net ? RAC. *Plaid.* II, 13. Aussi a-t-il [l'âne] la jambe plus sèche et plus nette que le cheval, BUFF. *Quadrup.* t. I, p. 151. || Avoir les mains nettes, avoir les mains bien lavées. || Fig. Avoir les mains nettes de quelque chose, n'avoir pas de reproche à se faire relativement à cette chose, n'y avoir pris aucune part. || Absolument. Il a les mains nettes, il est probe, il ne se permet aucun profit illégitime. [Chamillard] était un bon et très-honnête homme à mains parfaitement nettes, ST-SIMON, 86, 106. Assurément, répondit Zadig, je sais une façon infaillible de vous donner un homme qui ait les mains nettes, VOLT. *Zadig*, 14. || Net comme une perle, très-net. || On dit dans le même sens : net comme un denier. Claire comme un bassin, nette comme un denier, RÉGNIER, *Sat.* XI. || Un enfant net, un enfant qui ne laisse point rien aller sous lui. || Terme de maçon. Pierre nette, pierre équarrie et atteinte jusqu'au vif. || Patente nette, voy. PATENTE. || 4° Qui est pur, sans mélange. Après cette première préparation, qui est tout ce qu'on peut faire par le moyen du lavoir et des cribles, la mine était assez nette pour pouvoir être mise en fourneau, BUFF. *Hist. min. Introd.* Œuv. t. VIII, p. 81. || Fig. Nous estimons pur et net ce qui, étant vrai en lui-même, n'est gâté ni corrompu par aucun mélange, BOSS. *Sermon pour une profession, Virginité, Préambule.* || Du froment net, froment où il n'y a ni orge, ni seigle, ni autre grain. || Du vin net, du vin dans lequel on n'a rien mélangé. || Du riz, du poivre net, riz, poivre débarrassé de tout ce qui peut s'y trouver d'étranger. || 5° Fig. Purgé de, débarrassé de. Que d'être pur et net de tout péché.... LA FONT. *Mazet.* Votre frère n'est pas bien net de sa petite émotion, SÉV. 12 août 1685. On déclarait le texte net de toute faute de copiste, BOSS. *Var.* 14. || Il a voulu en avoir le cœur net, il a voulu s'éclaircir d'une chose qui le préoccupait. Elle fit vœu d'en avoir le cœur net à la première occasion, HAMILT. *Gramm.* 10. || 6° Qui est distinct, facile à discerner. Cette écriture est très nette. Nous vivons au jour le jour, sans rien voir de net dans l'avenir, SÉV. 4 juill. 1679. Accoutumez-les à faire leurs lignes droites, à rendre leur caractère net et lisible, FÉNEL. *Éduc. filles*, ch. 12. || Voix nette, voix qui a un son clair et égal. || Dans le même sens : Cette corde rend un son fort net. || Avoir la vue nette, avoir des yeux qui distinguent bien les objets. || Familièrement, dans le même sens, avoir la visière nette, rendre la visière nette. || 7° Dont on a retiré ce qui garnit, remplit. Faire place nette. Faire les plats nets. Ils ont, en le prenant, pillé jusqu'à son ombre, Et, n'était que le ciel a su le soulager, Vous le verriez encor fort net et fort léger, CORN. *Suite du Ment.* III, 1. En fort peu de temps chaque assiette, Comme chaque écuelle, fut nette, SCARR. *Virg.* I. Si ma conscience est nette, Ma bourse l'est encor plus, BÉRANG. *Homme rangé.* || Fig. Préparez au Fils de Dieu un cœur net, par un détachement général, et il le remplira de lui-même par ses chastes embrassements, BOSS. *Sermon pour une profession, Virginité*, 1. || Faire tapis net, c'est, au jeu, gagner tout l'argent qui est sur le tapis. || Fig. et familièrement. Il a fait maison nette, il a chassé en même temps tous ses domestiques. J'apprends dans le moment que cet agent de la société [des jésuites] vient d'être chassé de Rome, et, ce qui ne vous fera pas moins de plaisir, que l'agent des jansénistes en a été chassé le même jour ; cela s'appelle faire maison nette et bonne justice, D'ALEMB. *Destruct. des jés.* Œuvres, t. V, p. 228, dans POUGENS. || Non garni. Elle eût du buvetier emporté les serviettes Plutôt que de rentrer au logis les mains nettes, RAC. *Plaid.* I, 4. || 8° Fig. En parlant du bien, du revenu, quitte de dettes. Ses rentes sont claires et nettes. Je lui ai payé la somme quitte et nette. Il m'est resté telles valeurs quittes et nettes. Ses dettes payées, il lui reste de quitte et de net cent mille francs. || Quitte et net, s'emploie quelquefois d'une façon adverbiale. Il possède quitte et net cent mille francs. || Produit net, ce qu'on retire d'un bien, tous frais faits. || Bénéfice net, le bénéfice qui reste, tous frais déduits. || En parlant d'un reliquat de compte, il reste tant de net. Le royaume [de Judée] aurait valu 700 talents, 4,100,000 livres de net, après avoir payé le tribut à l'empereur, VOLT. *Philos. Nouv. Test. autres sectes, Samar.* || Terme de commerce. Prix net, prix qui ne saurait supporter aucune réduction ; s'emploie surtout dans la librairie musicale, par opposition à prix fort, qui est ordinairement le double du prix net. || Poids net, le poids d'une chose, sans ce qui la contient et l'enveloppe. || En ce sens, net est souvent invariable. Ce colis a 50 kilogrammes net. La charge était de 300 kilogrammes net. (C'est comme s'il y avait poids net.) || En boucherie, poids net, ce qui reste après que l'animal abattu a été débarrassé de toutes les parties non utilisables, par opposition à poids vif qui est le poids de l'animal vivant. || 9° Fig. En parlant des personnes et de l'esprit, qui a des idées claires, des conceptions claires. Desportes n'est pas net, Du Bellay trop facile, RÉGNIER, *Sat.* IX. .... M'accuse Que je ne suis pas net, que trop simple est ma muse, ID. *ib.* XII. J'ai souvent souhaité d'avoir la pensée aussi prompte, ou l'imagination aussi nette et distincte, ou la mémoire aussi ample et aussi présente que quelques autres, DESC. *Méth.* I, 3. Aux esprits les plus nets et les plus éclairés, CORN. *Hor.* V, 4. Un esprit grand et net aime avec ardeur, et il voit distinctement ce qu'il aime, PASC. *Amour.* Vous avez un sens si net et si fort au-dessus des autres, qu'on laisse le soin de parler de votre personne pour louer votre esprit, SÉV. 53. En s'éveillant au point du jour, lorsque l'esprit est le plus net et les pensées les plus pures, ils [les rois d'Égypte] lisaient leurs lettres, BOSS. *Hist.* III, 3. Dès sa première jeunesse, tout cédait aux lumières de son esprit aussi pénétrant et aussi net qu'il était grave et sérieux, ID. *le Tellier.* || Avoir la conception nette, l'esprit net, concevoir clairement, avoir de la clarté dans l'esprit. || Il se dit, dans le même sens, de ce qui appartient à l'esprit. Notion nette. Un langage pur est ce que Quintilien appelle *emendata oratio*, et un langage net ce qu'il appelle *dilucida oratio*, VAUGEL. *Rem.* t. II, p. 1018, dans POUGENS. Polybe nous donne en peu de mots une idée fort nette de l'espace des lieux que devait traverser Annibal pour arriver en Italie, ROLLIN, *Hist. anc.* Œuv. t. I, p. 382, dans POUGENS. La réflexion jointe à l'usage donne des idées nettes, J. J. ROUSS. *Confess.* V. || Style net, celui qui unit la clarté à la précision. || 10° Qui est sans ambiguïté. Alors on peut la reprendre [une pomme], et même tuer, si cela est nécessaire, pour la ravoir, parce que ce n'est pas tant défendre son bien que son honneur ; cela est net, mes pères, PASC. *Prov.* XIV. Non-seulement il [Jésus-Christ] ne désabuse pas les hommes par des expressions nettes et précises sur son origine purement humaine.... MASS. *Avent. Divin. de J. C.* || Qui est sans embarras, sans difficulté. Je veux boire à votre santé, Quand mes affaires seront nettes, SCARR. *Virg.* VIII. Je me suis fié, dit Charles, sur ma bonne fortune ; j'ai vu cependant un moment qui n'était pas bien net ; Flemming n'avait nulle envie que je sortisse de Dresde sitôt, VOLT. *Charles XII*, 3. || 11° Qui est sans supercherie, sur qui l'on peut compter. M. de Fuensaldagne était un homme net, de qui dans le fond il n'y avait rien à craindre, RETZ, II, 349. Et j'avouerai tout haut d'une âme franche et nette.... MOL. *Femm. sav.* I, 2. Soyez ponctuelle, je vous prie, nette et précise en affaires : adressez-vous directement à moi, MAINTENON, *Lettre à Mme de la Viefville*, 6 déc. 1708. || Qui est dicté par la franchise. Valère : C'est elle, dites-vous, qui de sa part vous fait.... — Sganarelle : Oui, vous venir donner cet avis franc et net, MOL. *Éc. des mar.* II, 3. || 12° Qui n'est pas entaché matériellement dans son corps. Par le vrai Dieu ! que Jeanne était et claire et nette ! RÉGNIER, *Sat.* XI. || Un cheval sain et net, un cheval qui n'a aucun des défauts, aucune des maladies qu'il est d'usage de garantir. || Fig. Qui n'est pas entaché moralement. Je suis net là-dessus. Cette Provençale est bien nette aussi de ce côté-là [l'avarice], SÉV. 15 janv. 1687. Ceux d'entre les gens de bien qui condamnent tant les spectacles l'auraient trouvé bien net sur cet article : jamais il n'en avait vu aucun, FONTEN. *Littre.* Le premier président, qui ne se sentait pas net et désirait fort s'éclaircir de ce que le régent pouvait en savoir, lui fit demander une audience secrète, DUCLOS, *Œuvr.* t. VI, p. 7. || Il a l'âme nette, la conscience nette, c'est-à-dire sa conscience ne lui reproche rien. On a si peu d'assurance quand on n'a pas la conscience bien nette, MARIVAUX, *Mariane*, 2e part. || Qui ne donne lieu à aucun doute, à aucun soupçon, en parlant des choses. Une conduite nette. C'est dans les [illegible] d'une réputation bien nette et bien établie, qu'elle ne soit pas même effleurée par la familiarité de quelques-unes qui ne leur ressemblent point, LA BRUY. III. Alors on ne choisissait que des hommes d'ancienne famille et d'une réputation bien nette, espèce de noblesse qui devrait bien valoir celle dont la preuve ne consiste que dans la filiation, FONTEN. *Geoffroy.* Il faut avoir un style net et un procédé net, VOLT. *Lett. d'Alembert*, 13 févr. 1756. || Familièrement. Son cas n'est pas net, il n'est pas sans reproche dans cette affaire. || Bouhours, *Nouv. Remarques*, dit qu'en ce sens net est fort en usage depuis quelques années. || 13° Substantivement. Mettre au net un écrit, un dessin, un plan, etc. en faire une copie correcte sur l'original ou brouillon. Son écrit, mis au net par son secrétaire, tomba entre les mains d'un ennemi de Cranmer, BOSS. *Variat.* VII, § 41. Il met tous les matins six impromptus au net, MOL. *Crit.* p. II. Des projets à rédiger, des mémoires à mettre au net, J. J. ROUSS. *Conf.* III. || Fig. Il [le P. Brumoy] aime Rousseau [Jean-Baptiste], mais il aime plus la vérité et la paix.... mettez au net en sa présence les procédés de Rousseau et les miens, VOLT. *Lett. Berger*, 9 janv. 1739. || 14° Il se prend d'une façon

[illegible] et [illegible] et tout d'un coup. Cela [illegible] cassé net comme un verre. [illegible] de Chambéry [illegible] le chemin passe au pied de la plus belle cascade que je vis de mes jours, la montagne est [illegible] que l'eau se détache net et tombe en arcade assez loin pour qu'on puisse passer entre la cascade et la roche, J. J. ROUSS. *Conf.* IV. || Fig. Un quart voleur survient, qui les accorde net, LA FONT. *Fabl.* I, 13. Le seigneur dit : payez donc cent écus Net et comptant.... ID. *Pays.* Il faut qu'il [Charles de Sévigné] aille à l'armée.... on a encore cassé tout net un M. D*** pour des absences, SÉV. 14 juill. 1677. Voyez-vous toujours Mme du [illegible]? elle m'abandonne net, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 34. Ah! mon ami, vous m'avez oublié net, ID. *ib.* 149. || Le trancher net, dire une chose sans ménagement. Il ne fait pas bien sûr, à vous le trancher net, D'épouser une fille en dépit qu'elle en ait, MOL. *F. sav.* V, 1. Et, pour le trancher net, L'ami du genre humain n'est pas du tout mon fait, ID. *Mis.* I, 1. || D'une façon claire, non ambiguë. Parlons net sur le choix d'un époux, CORN. *Sertor.* II, 2. Je n'en avais nul droit, puisqu'il faut parler net, LA FONT. *Fabl.* VII, 1. Je refusai net le ministre, J. J. ROUSS. *Confess.* XII. Oui, chanson, muse, ma fille, J'ai déclaré net Qu'avec Charle et sa famille, On le détrônait, BÉRANG. *Restaur.* || Tout net, franchement, sans détour. Dire tout net sa pensée. ....Taisez-vous, vous; parlez à votre écot; Je vous défends tout net d'oser dire un seul mot, MOL. *Tart.* IV, 3. Une admiration qu'on lui refusait tout net, HAMILT. *Gramm.* 9. || Terme d'écurie. Faire net, nettoyer la mangeoire du cheval.

— SYN. NET, PROPRE. Ces deux adjectifs sont opposés à sale. Mais propre n'est arrivé à ce sens que par un long détour, puisque, primitivement, il se dit de ce qui appartient à, de ce qui est bien disposé. Aussi leur opposition à sale est différente : net est tout ce que la propreté rend brillant ; propre est tout ce qui, brillant ou non, n'a rien qui soulève ce [illegible] dégoût laissé par la saleté.

— HIST. XII^e s. Beneüré li net en la veie, chi vunt en la lei nostre segnur, *Liber psalm.* p. 163. La nuvele vint al rei, e il en fu [illegible] marriz, e si dist : Je sui netz e mis regnes ores e [illegible] de la mort Abner le fiz Ner, *Rois*, p. 132. || XIII^e s. Li airs est clers, nes et seris, *Fl. et Bl.* 1586. Li net de cuer [cœur], DU CANGE, *Gloss. français.* Que tes [illegible] netes de tout gaaing outre le loier [illegible] [le salaire alloué par la commune], BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 612. Il perdroit l'usage tout à net, BEAUM. XXIV, 16. || XIV^e s. S'en dist-on un parler en un commun langage, Que qui nette maison voit tenir par usage, Ne prestre ne coulon ne tiegne en se manage, *Baud. de Seb.* XII, 593. La maniere de faire hommage si est telle : [illegible] l'homme mis au net, c'est à dire [illegible] et sans [illegible], et en par le corps, BOUTEILLIER, *Somme rural*, titre 82, dans LACURNE. L'autre lui dist que elle n'estoit pas nette du corps, dont celle parole alla tant qu'elle en perdit son mariage, LE CHEV. DE LA TOUR, *Instruct. à ses filles*, f° 47, dans LACURNE. || XV^e s. J'en vueil avoir le cueur net ; Versez donc dans ce godet ; Sur ce [illegible] d'excellence J'en vay faire experience, BASSEL. VII. Icelle requeste fut très-fort debattue, et [illegible] qu'enfin la [illegible] au net, et [illegible] de l'Eglise paisibles quant à ce, MONSTRELET, II, 61. || XVI^e s. Aymant à boire net, RAB. *Garg.* I, 3. Le grand dieu fait les planetes, et nous faisons les plats nets, ID. *ib.* I, 5. [illegible] [Grandgousier] beut d'au[illegible] [illegible]

NETTEMENT [illegible]

[illegible] propose, SACI, *Bible, Deutéron.* XXVII, 8. L'un [Descartes] part de ce qu'il entend nettement pour trouver la cause de ce qu'il voit ; l'autre [Newton] part de ce qu'il voit pour en trouver la cause soit claire, soit obscure, FONT. *Newton.* || 2° Sans saleté. Tenir nettement un enfant. || 3° Fig. Franchement, sans déguisement. Parlez et nettement sur ce qu'il me propose, CORN. *Nicom.* II, 3. Il faut vous expliquer nettement là-dessus, MOL. *Mis.* V, 2. Et quand j'allai chez M. [illegible] le conjurer instamment.... vous savez comme il me refusa nettement, SÉV. 24 déc. 1673. Serait-il [le monde] rempli de gens qui demandent froidement ce qui ne leur est pas dû, ou qui refusent nettement de rendre ce qu'ils doivent? LA BRUY. XI. M. Renau, après y avoir été trompé une fois ou deux, apprit nettement au roi d'où venait un si prodigieux mécompte; sa sincérité n'épargna rien.... FONT. *Renau.* Il jugea plus à propos d'avoir un éclaircissement avec le roi, et de s'expliquer nettement avec lui, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. I, p. 496, dans POUGENS. || 4° Sans ménagement. Il est bien aisé de vous répondre sur ce point ; car il n'y a qu'à vous dire nettement que cela est faux, et qu'il a dit tout le contraire, PASC. *Réfut. de la réponse à la 12^e lettre.* C'est démentir le P. Pintereau bien nettement, ID. *Prov.* XV. Vous ne sauriez vous représenter le triomphe où elle est [Mme de Montespan].... elle passe nettement devant toutes les duchesses, SÉV. 3 juill. 1676. || 5° Sans quelque marque, quelque impression. La pauvre femme [Mme de Coulanges] avait encore hier la fièvre, on ne sort point nettement de ces grands maux, SÉV. 21 oct. 1676.

— HIST. XIII^e s. Que toute nostre vie puissons Dieu servir netement et de bonne volenté, *Psautier*, f° 193. Li ewe [l'eau] de pluie qui est netement gardée et recueillie, ALEBRANT, f° 6. Et les rues jonchées d'erbe très-nettement, *Berte*, IX. Que chevaliers doit adès tendre A sa car [chair] netement tenir. Se il à Dieu veit parvenir, *Fabliaux*, BARBAZAN, t. I, p. 65. || XV^e s. Chevaliers et escuyers armés si très nettement que rien n'y avoit à ramender, FROISS. I, I, 93. La ville fut si nettement arse [brûlée], qu'il n'y demoura onc[illegible] pour establ[illegible] ne loger un cheval, ID. liv. III, p. 209, dans LACURNE. || XVI^e s. Nicias perdit l'advantage qu'il avoit nettement gaigné sur.... MONT. I, 15.

— ÉTYM. *Nette*, et le suffixe *ment*; provenç. *netamen*, *netamens*; ital. *nettamente*.

NETTETÉ (nè-te-té), *s. f.* || 1° Qualité de ce qui a clarté et brillant. Il ne tombe jamais de torrent qui trouble la netteté de son eau, VAUG. *Q. C.* III, 4. Que si par l'impétuosité de son cours elle [une fontaine] agite trop violemment la terre sur laquelle elle passe.... aussitôt vous lui voyez perdre sa netteté naturelle, BOSS. *Sermon pour une profession, Virginité, Préambule.* || 2° Qualité de ce qui est sans saleté. La netteté du corps. || Fig. La netteté des mains, probité de celui qui ne s'attribue aucun profit illicite. Guerchois mourut avec les regrets de tous les généraux, de tout le pays pour la netteté de ses mains et son exacte discipline, ST-SIM. 153, 238. || 3° Qualité de celui qui a les conceptions claires. Il me semble qu'elles [les femmes] s'expliquent avec plus de netteté, et qu'elles donnent un tour plus agréable aux choses qu'elles disent, LA ROCHEFOUC. *Portrait.* M. d'Ormesson a continué la récapitulation du procès, il a fait des merveilles, c'est-à-dire il a parlé avec une netteté, une intelligence et une capacité extraordinaire, SÉV. 9 déc. 1664. Avec quelle incomparable netteté d'esprit leur faisait-il voir la vérité et l'antiquité de la religion! FLÉCH. *Duc de Mont.* Avec quelle netteté [illegible] les raisons de vos adversaires! [illegible] leur force, pour ne leur laisser [illegible] lorsqu'ensuite vous les détruisez, VOLT. *Lett. Maupertuis*, 9 nov. 1738. || Il se dit aussi de ce qui émane de l'esprit. La netteté des [illegible]. La netteté du style, laquelle consiste [illegible] et en tout ce qui rend l'expression claire et nette, VAUGEL. *Rem.* t. II, p. 1011, dans POUGENS. Il y avait beaucoup de netteté [illegible] pour l'esprit, FONTEN. *l'Hôpital.* Quelle élévation! quelle netteté dans ces mémoires qu'on a trouvés après sa mort! MASS. *Or. fun. Conty.* La netteté du travail, et l'excellence du goût, DIDEROT, *Salon de 1765*, *Œuv.* t. XIII, p. 256, dans POUGENS. Une netteté dans les [illegible] *Hom.* V.

— HIST. XII^e s. Un [illegible] e en [illegible], p. 2. || XIII^e s. [La Sainte Vierge] La nete [illegible] rose, La netteez de tout le monde, [illegible], p. 146. A grant honte seroit tornée La [illegible] pensée, GUI DE CAMBRAI, *Barl. et Jos.* p. 3[illegible] de ceste vertu descendent deus autres.... [illegible] cortoisie et neeté, BEAUM. I, 7. En Egypte [illegible] miels [peut mieux] apercevoir ces coses [illegible] neteé de l'air, *Comput*, f° 12. || XV^e s. Neté de [illegible] vous soit contribuée, E. DESCH. *Poésies mss.* f° [illegible] || XVI^e s. Les eaux courantes servent à la [illegible] vans les immondices du mesnage, O. DE SERRES, [illegible]

— ÉTYM. *Net.*

NETTOIEMENT (nè-toi-man), *s. m.* Action de nettoyer. || Terme rural. Nettoiement des grains, séparation de toutes les matières étrangères. || Nettoiement des terres, des bois, enlèvement des plantes nuisibles, des arbres qui nuisent aux autres.

— HIST. XIV^e s. Le mire [médecin], devant [illegible] fait nettoiement du panicle [périoste], [illegible] plaie dehors, LANFRANC, f° 20. || XVI^e s. [illegible] incontinent, ce baptesme n'estre pas le nettoiement des ordures du corps, mais estre bonne conscience envers Dieu, CALV. *Instit.* 1080.

— ÉTYM. *Nettoyer.*

† NETTOYABLE (nè-to-ia-bl'; plusieurs disent nè-toi-ia-bl'), *adj.* Qu'on peut, qu'on doit nettoyer.

— HIST. XVI^e s. Nettoyable, OUDIN, *Dict.*

NETTOYAGE (nè-to-ia-j'; plusieurs disent nè-toi-ia-j'), *s. m.* Synonyme de nettoiement. Le nettoyage des rues. || Terme rural. Action d'enlever les pousses trop multipliées des arbres.

— ÉTYM. *Nettoyer.*

NETTOYÉ, ÉE (nè-to-ié, iée ; plusieurs disent nè-toi-ié), *part. passé* de nettoyer. Rendu net. Un habit nettoyé. || Fig. Les vers en sont assez forts et assez nettoyés, CORN. *Lett. à l'abbé de Pure*, 3 nov. [illegible]

NETTOYER (nè-to-ié; plusieurs disent nè-to[illegible]; au XVII^e siècle, quelques-uns prononçaient nett[illegible], CHIFFLET, *Gramm.* p. 220; Richelet, de son [illegible], dit que le grand usage est pour nettéier, et que nettoyer ne se dit guère que par les poëtes. L'y avec se change en *i* toutes les fois qu'il est suivi d'un *e* muet : je nettoie, je nettoierai), *v. a.* || 1° Rendre net, débarrasser de ce qui est sale. Nettoyer les rues. Se nettoyer les dents. Nettoyer du blé. [illegible] d'exactitude qui sait ranger sait aussi [illegible] les murailles, FÉN. *Éduc. filles*, ch. 11. Il l'amena chez lui, le nettoya, lui donna du pain et de [illegible], VOLT. *Candide*, 3. Servi par vingt domestiques, et nettoyant tous les matins mes souliers, J. J. [illegible] *Lett. à Grimm, Corresp.* t. IV, p. 302, dans [illegible] [illegible]. Je vous commets au soin de nettoyer partout, MOL. *l'Avare*, III, 1. || Fig. Nettoyer un homme sans vergettes, le battre, le rosser. || 2° Fig. et familièrement. Nettoyer une maison, une chambre, prendre et emporter tout ce qui s'y trouve. || Nettoyer les brocs, vider les pots, bien boire. || Nettoyer les plats, bien manger. || Nettoyer un tas d'écus, le faire disparaître en s'en emparant. Échevins, prévôt des marchands, Tout fait sa main; le plus habile Donne aux autres l'exemple, [illegible] un passe-temps De leur voir nettoyer un monceau de pistoles, LA FONT. *Fabl.* VIII, 7. || Nettoyer le tapis, gagner tout l'argent qui est sur jeu. || Nettoyer une personne, lui gagner tout son argent. [illegible] dans le même sens : nettoyer le [illegible]. || 3° Fig. Débarrasser de. Si jamais mon courage [illegible] assassins nettoya ton rivage, RAC. *Phèdre*, [illegible]. Les escadres [de Louis XIV] nettoyaient [illegible] infestées par les corsaires, VOLT. *Louis XIV*, [illegible] Il y a plusieurs Européens au Cap qui gardent des chouettes apprivoisées qu'on [illegible] de leurs demeures et qui servent à nettoyer leurs chambres de souris, BUFFON, *Oiseaux*, t. II, p. [illegible] || 4° Terme militaire. Chasser l'ennemi de quelque poste. Elle [la flotte] était composée de [illegible] galères à cinq rangs de rames, qui étaient pleines d'hommes armés d'arcs, de frondes et de dards, pour nettoyer les murailles, ROLLIN, *Histoire anc. Œuvr.* t. X, p. 69, dans POUGENS. [Les Suédois] poursuivent les Turcs de chambre en chambre, tuent ou blessent ceux qui ne fuient point, et en un quart d'heure nettoient la maison d'ennemis, VOLTAIRE, *Charles XII*, 6. || On dit dans le même sens : nettoyer des places. M. de Munster a nettoyé beaucoup de petites places sur [illegible] *Lett.* [illegible] p. 152, dans POUGENS. || Nettoyer la tranchée, en chasser les assiégeants. Ce maréchal [Créqui assiégé] fait des miracles : il nettoie tous les deux ou trois jours la tranchée avec une propreté extraordinaire, SÉV. 9 septembre 1675. Une sortie qui nettoyait la [illegible], HAMILT. *Gramm.* 8. || Nettoyer un mail, [illegible] tirer sur toute la longueur d'une ligne directe.

6° Nettoyer son banc, le débrouiller, le débarrasser [illegible]. [illegible] j'en avais fait [illegible] pour nettoyer le [illegible] [illegible] 13, 168. J'avais jeté les yeux sur une petite [illegible], parce que je trouvais une somme d'argent pour nettoyer de gros biens que j'ai en [illegible] [illegible] [illegible]. || On dit [illegible] le même sens : nettoyer les affaires de quelqu'un. || 6° En peinture, nettoyer des contours, les [illegible] [illegible] corrects. || 7° Fig. Purifier, [illegible] [illegible] des académiciens]. [illegible] de nettoyer la langue des ordures qu'elle avait contractées, ou dans la bouche du [illegible] ou dans la foule du palais et dans les impuretés de la chicane, ou par les mauvais usages des courtisans ignorants, PELLISSON, *Histoire de* [illegible] [illegible] qui nettoient nos lois de [illegible] de la barbarie, VOLT. *Frag. sur* [illegible] 11. Il faut avoir l'esprit net pour faire une [illegible], laissez-moi nettoyer ma tête, ID. *Lett. d'Argental*, mai 1761. || Absolument. La pénitence [illegible] de [illegible] (pécheur) : j'ai, dit-elle, deux qualités ; je guéris et je préserve, je nettoie et je fortifie, [illegible] *Sermons*, *Rechutes*, 3. || 8° Se nettoyer, v. réfl. Se débarrasser de saletés. Il prit un bain et [illegible]. || Fig. Et qui s'est nettoyé de vices Ne lui [illegible] de vœux qui ne soient exaucés, MALH. VI, [illegible] faut d'aucuns péchés Te nettoyer en ce saint [illegible], LA FONT. *Fér.* || 9° Être débarrassé de [illegible]. Cette étoffe se nettoie facilement. || Terme [illegible] floriculture. On dit qu'une fleur panachée se nettoie, pour exprimer que les couleurs deviennent [illegible] brouillées, plus détachées les unes des autres.

— HIST. XIII° s. Les maisons [elles] firent baloier, [illegible] et dessous netoier, *Bl. et Jehan*, 4680. [illegible] doit chascun espargnier et netoyer sa conscience, et bien garder que par lui ne soit bleçée la [illegible] ne empirée, *Ass. de Jérus.* 103. Lors fist crier li [illegible] Philippes, que la cités fust netoiie des cors as [illegible], *Chr. de Rains*, 39. || XIV° s. Les deux [illegible] netoient le cervel des superfluités, H. DE [illegible], f° 15, *verso*. || XV° s. L'armée du duc de [illegible] avoit nettoyé tous les havres de Normandie des François, FROISS. II, II, 29. Et outre, dit [illegible] Guillaume Helmen, pour moi nettoyer et [illegible] de tout blasme, ID. II, III, 73. Si vous conseille [illegible] vous fassiez traiter devers le dit Berthaut, que volontiers vous prendrez sa fille à femme, à la fin [illegible] vous oste et nettoye de toutes dettes, ID. II, [illegible], 91. Et luy dy [à Charles VII] que partir volons, Pour aller droit à Beaugenci Et à Meung où les Anglois sont.... Dy luy que nostre intension Est nettoyer ce pays ci, Et les mectre à confusion, *Myst. du siege d'Orleans*, p. 668. Bien nectié du moisy de tristesse, CH. D'ORLÉANS, *Bal.* 122. || XVI° s. Hercules alloit partout le monde, cherchant les meschans pour en nestoyer la mer et la terre, AMYOT, *Thésée*, 9. Ils resusciterent les morts, chasserent les diables, nettoyerent les ladres, gairirent les malades, CALV. *Instit.* 1176.

— ÉTYM. *Net*, et le suffixe *oyer*, qui répond à la finale italienne *eggiare*; bourg. *nettoué*; Berry, *nettoyer*, *netteger*, *nettir*; normand, *nater*, *netier*, *néquier*; wallon, *nètî*; Hainaut, *nétier*; génev. *nettayer*; provenç. *netejar*, *neteyar*, *nedejar*, *nedeyar*; cat. *netejar*. Le latin *nitidare*, de *nitidus*, net, avait donné *nier* : Puis ont le cors lavé et très-bien fait nier, *Ch. d'Ant.* VIII, 1091. La forme normande *nater* vient de l'ancienne forme *nat* (voy. l'historique de NET).

† NETTOYEUR (nè-to-ieur; plusieurs prononcent [illegible]), *s. m.* Celui qui nettoie. Joanne devint [illegible] de Chambord, et, par succession, concierge, mais concierge nettoyeur et balayeur, ST-SIM. 240, 78.

† NETTOYURE (nè-to-iu-r'; plusieurs prononcent nè-tou-iu-r'), *s. f.* Les ordures dont on nettoie quelque chose; ce qu'on enlève d'un lieu sale en le nettoyant.

— HIST. XIV° s. En la quele place l'en porte communement les netaieures et ordures, DU CANGE, *nettoiare*. || XV° s. Pour vuider grant foison de [illegible], ID. *ib.*

— ÉTYM. *Nettoyer*.

† NEUBLE (neu-bl'), *s. f.* Terme provincial d'agriculture. Le même que nèble.

1. NEUF (neuf'; quand neuf est devant une consonne ou une *h* aspirée, l'*f* ne se prononce pas : neu chevaux, neu haches ; quand il est devant une voyelle ou une *h* muette, l'*f* se prononce comme un *v* : neu-v ans, neu-v hommes; enfin, quand neuf n'est suivi d'aucun mot ou qu'il n'est suivi ni d'un adjectif ni d'un substantif, l'*f* se prononce : ils étaient neuf, neuf et demi, tous les neuf arrivèrent à la fois), *nom de nombre des deux genres*. || 1° Nombre impair qui suit immédiatement huit. Neuf cents. Neuf mille. Trente-neuf. Je vous avoue que je serais fort aise d'avoir courtisé avec succès, une fois en ma vie, la Muse de l'opéra ; je les aime toutes neuf, et il faut avoir le plus de bonnes fortunes qu'on peut, sans être pourtant trop coquet, VOLT. *Lett. d'Argental*, 12 mars 1740. Le sexe en [illegible] nous surpasse, Et l'on compte sur le Parnasse Neuf Muses contre un Apollon, PANARD, *Chans. et Vaudev. Œuv.* t. III, p. 309, dans POUGENS. La toile [d'un tableau], comme la salle à manger de Varron : jamais plus de neuf convives, DIDEROT, *Pensées sur la peinture*, *Œuv.* t. XV, p. 207, dans POUGENS. || On dit de même : le nombre neuf. Numéro neuf. Le chiffre neuf. || Terme de musique. Neuf-huit, mesure contenant neuf croches divisées en trois temps. Neuf-quatre, mesure de neuf noires en trois temps. || 2° Il s'emploie quelquefois comme nombre ordinal. Le roi Louis neuf (qu'on écrit presque toujours Louis IX). Chapitre neuf. Page neuf. Si vous voulez avoir quelque repos avec moi, ne lisez point Virgile : je ne vous pardonnerais jamais les injures que vous lui pourriez dire ; cependant si vous pouviez vous faire expliquer le sixième livre et le neuf où est l'aventure de Nisus et d'Euryale...., CH. DE SÉVIGNÉ, à *Mme de Grignan*, dans SÉV. 23 juill. 1677. || Substantivement. Le neuf, le neuvième jour du mois. Nous sommes le neuf. || Le neuf de janvier, de mai, etc. ou le neuf janvier, le neuf mai, etc. le neuvième jour de janvier, de mai (voy. la remarque à DEUX, n° 4). || Familièrement. Le neuf d'une femme, son neuvième mois de grossesse. Cette femme est entrée dans le neuf, dans son neuf. Elle est demeurée pour un procès, et ce procès l'a jetée si avant dans son neuf, qu'elle a fait venir la sage-femme d'ici...., SÉV. 18 août 1677. Monseigneur alla faire collation au bout de la ménagerie avec madame la Dauphine, qui est entrée dans son neuf, DANGEAU, I, 364. || Le neuf se dit aussi du neuvième jour d'une maladie. Il est, il entre dans le neuf, dans son neuf. || 3° *S. m.* Neuf se dit pour le nombre neuf. Le produit de neuf multiplié par trois est vingt-sept. || Il se dit aussi pour le chiffre neuf. Un neuf de chiffre. Faire un neuf, deux neuf (sans *s*). || 4° Au jeu de cartes, un neuf de cœur, un neuf de carreau, etc. une carte qui est marquée de neuf points de carreau, de cœur, etc. || Il a un pluriel, et il n'y prend pas l'*s*. J'ai tous les neuf dans mon jeu.

— HIST. XII° s. Le dicsme [dixième] en fesoient turner, E les testes as nof colper, *Rou*, 9860. De Joseph li sovint, qui si altre noef frere Vendirent pur deniers...., *Th. le mart.* 66. || XIII° s. Avec Constance [elle] fu bien neuf ans et demi, *Berte*, LIX. || XVI° s. En la ville de Paris, il y avoit un avocat plus estimé que neuf hommes de son estat, MARG. *Nouv.* XXV.

— ÉTYM. Wallon, *nouf*; namur. *noûve*; Hainaut, *nuef*, *nueve*; provenç. *nov*; anc. esp. *nuef*; esp. mod. *nueve*; port. et ital. *nove*; du lat. *novem*; grec, ἐννέα; allem. *neun*; angl. *nine*; persan, *nuh*; sanscr. *navan*. Les étymologistes disent que ce radical *nov* ou *nav*, qui signifie le nombre neuf, est le même que le radical *nav* ou *nov* qui signifie nouveau (latin *novus*, grec νέος, sanscrit *navas*, allem. *neu*), et que, quand on comptait par tétrades, on commençait par *neuf* la 3° tétrade, ce qui était une espèce de renouvellement. On a donné d'autres explications aussi plausibles et aussi incertaines que celle-là.

2. NEUF, EUVE (neuf, neu-v' ; au pluriel masculin, l'*s* ne se lie pas : des habits neuf et beaux ; cependant quelques-uns la lient : des habits neuf-z et beaux ; en Normandie, neufs se prononce neû, ce qui est la prononciation ancienne : des habits neû; Chifflet, *Gramm.* p. 36, la note comme la bonne ; il ajoute qu'au singulier, devant une consonne, l'*f* ne sonne pas, p. 208), *adj.* || 1° Qui est fait depuis peu. Une maison neuve. Un meuble neuf. Tous les jours un visage neuf [par le fard] ; Certes c'est en visage un peu trop de dépense, BRÉBEUF, dans le *Dict. de* RICHELET. || En parlant des sentiments qui ont conservé toute leur vivacité. Pour tous les siens ma haine est encor toute neuve, V. HUGO, *Hernani*, I, 2. || Fig. Faire corps neuf, se rétablir après une grave maladie, en sorte qu'il semble que le corps soit renouvelé. || Fig. Faire maison neuve, renvoyer tous ses domestiques, et en prendre d'autres. || 2° Qui n'a point encore servi. Habit neuf. || Cela arrivera plutôt que robe neuve, se dit d'une chose que l'on redoute. || Populairement. Tout battant neuf, tout neuf. || Cheval neuf, cheval qui n'a point encore servi. || Terme de service sanitaire. Homme neuf, homme qui n'a pas voyagé aux lieux d'outre-mer où règnent parfois des maladies contagieuses. || Fig. Ce valet fait balai neuf, se dit quand il sert bien les premiers jours de son entrée dans une maison, et qu'après il se relâche. || On dit dans le même sens : C'est un balai neuf, et : Il n'est rien tel que balai neuf. || 3° Qui a peu servi. Cet habit n'est pas usé, il est encore tout neuf. || 4° Terre neuve, terre qui n'est mise en valeur que depuis peu, et aussi terre rapportée qui n'a point encore servi à la végétation. || Bois neuf, bois venu par voiture ou bateau, par opposition à bois flotté. || 5° Moins ancien. Dans cette ville-là il y a deux châteaux, le château vieux et le château neuf. La vieille ville et la ville neuve. || 6° Qui vient d'arriver, d'être fait. Voilà [un récit] qui est tout neuf d'hier au matin, SÉV. 27 mai 1672. Il y a un opéra tout neuf qui est fort beau, ID. 20 janv. 1676. || Familièrement. Voilà qui est tout neuf pour moi, voilà une chose toute neuve pour moi, c'est-à-dire voilà une chose dont je n'avais pas entendu parler, dont je n'avais pas d'idée. || 7° En parlant des personnes, qui n'a point encore d'expérience en quelque chose. Il est neuf aux affaires. Il est tout neuf dans ce métier-là. [Un œuf] Frais et nouveau pondu : gardez bien de le dire, On m'appellerait poule.... La femme neuve sur ce cas, Ainsi que sur mainte autre affaire, Crut la chose...., LA FONT. *Fabl.* VIII, 6. Renaud n'était si neuf qu'il ne vît bien...., ID. *Orais.* Garçon très-neuf, hors sa boutique, ID. *Nic.* Comme je sais que vous n'êtes jamais venu en ce pays, et que vous y êtes tout neuf, je suis bien aise de vous avoir trouvé, pour vous offrir mon service à cette arrivée, MOL. *Pourc.* I, 5. C'était un plaisir de l'entendre causer [le comte d'Estrées] avec mon fils.... il sait tout, il n'est neuf sur rien, SÉV. 20 nov. 1689. Il n'y a personne qui n'entre tout neuf dans la vie, FONTEN. *Montaigne*, *Socrate.* Moi, je suis assez neuf sur ces demarches-là, DESTOUCH. *Glorieux*, IV, 9. Je trouvais impossible qu'il résistât : hélas ! que j'étais neuf! il n'en fut pas seulement ému, MARIVAUX, *Pays. parv.* part. IV. J'imagine un homme tel qu'on peut croire qu'était le premier homme au moment de la création.... tout neuf pour lui-même et tout ce qui l'environnait, BUFF. *Des sens.* || 8° Qui n'a pas été encore agité par les passions. Avoir un cœur tout neuf. Une âme neuve, ingénue et sensible, MARMONTEL, *Mém.* XII. Mais jusqu'ici votre âme encor neuve et docile A respiré l'air pur qui règne en cet asile, M. J. CHÉN. *Fénel.* I, 2. || Il se dit d'une jeune fille dont le cœur n'a pas encore connu l'amour. Elle était fraîche [Mlle Wels] et paraissait neuve, HAMILT. *Gramm.* 9. Un page Dénichant enfin à son tour Fille de vingt ans neuve et sage, BÉRANG. *M. de Charlem.* || On dit dans un sens analogue : avoir des sens tout neufs. || 9° Novice, naturel, franc. Ç'a été un grand jeu pour Son Éminence [le cardinal de Retz] qu'un esprit neuf comme celui de notre ami [illegible], SÉV. 30 juin 1677. Ah ! que je comprends bien les sincères admirations de l'aimable [illegible] Mme de Grignan] ! que cela est naïf, que cela est vrai, que toutes ses surprises sont neuves ! ID. 23 févr. 1689. Tous ses sentiments [du jeune marquis de Grignan] sont tout neufs, toutes ses paroles ont leur force, la vérité règne dans tout ce qu'il dit, ID. 4 janv. 1690. || 10° En parlant des pensées et des ouvrages d'esprit, qui n'a pas encore été dit, traité, pensé, employé. Mon sujet étant tout neuf après le livre de Locke, et je crains fort qu'on ne le soit guère après le mien, J. J. ROUSS. *Ém. Préf.* Il n'y a personne qui ne tire quelquefois de son propre fonds des pensées qu'il ne doit qu'à lui, quoique peut-être elles ne soient pas neuves, CONDIL. *Conn. hum.* II, 2, 3. C'était bien le plan le plus original, le plus beau, le plus neuf! MEISSNER, *la Guzla*, *avertissem.* || 11° *S. m.* Ce qui n'a pas encore servi, ce qui vient d'être fait. Coudre le neuf avec le vieux. || Fig. Ce qui a le caractère de la nouveauté, de l'innovation, du rajeunissement. Je croyais qu'on allait faire Du grand et du neuf, BÉRANG. *Restauration de la chanson.* || À neuf, *loc. adv.* qui se dit en parlant de choses qu'on raccommode, et qu'on renouvelle en quelque sorte. Refaire un bâtiment à neuf. Les armées françaises vont être organisées à nouveau, et les bataillons entièrement et habillés à neuf, *Corresp. du général Klinglin*, I, 169. || 12° De neuf, *loc. adv.* qui s'emploie surtout dans cette phrase : habiller de neuf, tout de neuf, c'est-à-dire avec des habits neufs. Il a fait habiller ses gens de neuf.

— SYN. NEUF, NOUVEAU. Neuf signifie une chose faite par art et qui n'est pas encore mise en usage, comme un livre neuf qui n'a pas encore été usé au

[illegible] peut être il sont imprimé et telle de [illegible] Nouveau est ce qui est fait [illegible] en existence depuis peu de temps, comme [illegible] livre, qui a été nouvellement composé, [illegible] feuillets et sali la [illegible]. Une chose peut être neuve sans être [illegible] et nouvelle sans être neuve.

[illegible] son neuf ostel entrer, *Nouv. rec. de fabl. et contes anc.* t. I, p. 267. Ou se li serjans veut conter d'aucun ouvrage noef, fet por le profit de son segneur, BEAUM. XXIX, 18. La matiere est [illegible] [Rose], 20 [illegible] N ot une vestu [illegible] car il l'avoit nueve achetée. *Hi et Jehan* [illegible] Veez-vous ce [illegible] [illegible] le dites-vous? — Je [illegible], dit le chevalier, que vous veez bien que il est plus neuf que les autres, FROISS, II, III, 7. Ung cueur loyal de fine espreuve A plus de joye, [illegible] qu'il tarde. Que n'ont ceulx qui font dame neuve, AL. CHART. *le Débat du reveille-matin*. Monsieur de Baillevant, quoy de neuf? VILLON, *Dialogue de messieurs de Malepaye et Baillevant*. Ils [illegible] ceulx qui bien auront servy leurs predecesseurs, pour faire gens neufs, COMM. V, 18. || XVI^e s. Ung collier n'est jamais si neuf que le premier jour qu'on le met; car le temps envieillit toutes [illegible]. *Cymbal.* 165. Ce vous sera une [illegible], et vous espargnera les frais de bastir des logis à neuf, O. DE SERRES, 471. On appelloit [illegible] homme neuf; et quant à luy, il confessoit [illegible] vrayement homme neuf quant aux honneurs; mais, quant aux bienfaits et bons services de ses predecesseurs, il maintenoit qu'il estoit très ancien, AMYOT, *Cat.* 1. Il se tira avec trois mille hommes dedans la ville de Carthage la neufve, ID. *Sertor.* 10. Cette narration n'a non plus d'accord avec nos terres neufves [le nouveau monde], MONT. I, 233. Il est bien neuf, il durera longtemps, OUDIN, *Curios. franç.*

— ÉTYM. [illegible] et picard, *neu*; [illegible] *neu*; wallon, *nof*, *noûce*; Hainaut, *nué*, *nuéfe*; prov. *nou*, [illegible] catal. *nou*; espagn. *nuevo*; portug. *novo*; ital. *nuovo*; du lat. *novus*; grec, *νέος*; allem. *neu*; [illegible]; persan, *nau*; sanscr. *nava*; tous mots [illegible] pour racine la particule [illegible] sanscr. *nu*, *nû*; grec, *νῦ*, *νῦν*; lat. [illegible].

† NEUFCHÂTEL (neu-châ-tel'), *s. m.* Fromage de Neufchâtel-en-Bray, sous-préfecture du département de la Seine-Inférieure. Mangez de ce neufchâtel. || Au plur. [illegible].

† [NEUMATIQUE] (neu-ma-ti-k'), *adj.* Terme d'ancienne musique. Qui a rapport aux neumes. Notation [illegible].

† [NEUME] [illegible], *s. f.* || 1° Terme de plain-chant. Courte mélodie, qui est une sorte de récapitulation du mode dans lequel on vient de chanter, et qui se vocalise, sans paroles ou sur la dernière syllabe du dernier mot, à la fin des antiennes. Dans les églises où il y a des orgues, on [illegible] de cet [illegible] aux fêtes annuelles et [illegible], [illegible], au lieu de la neume, [illegible]. *Traité sur le chant ecclés.* p. 242. À Sens on a des neumes, non-seulement pour les antiennes, [illegible] pour les répons, POISSON, *Traité du* [illegible], p. 259. || 2° *S. m. pl.* On désigne ainsi [illegible] les signes qui servaient au commencement du moyen âge à noter le plain-chant, et qu'on a employés, d'abord seuls, puis échafaudés sur et entre les lignes de la portée. Les [illegible] [illegible] par un [illegible] en quelque [illegible] suivant sa [illegible] les sons et de lier les [illegible] 1847. || Le mot neume est [illegible] dans le sens [illegible].

[illegible]

— ÉTYM. [illegible]

† NEUME [illegible] Terme de [illegible]

† NEURILITÉ [illegible], *s. f.* Terme de physiologie [illegible]

— ÉTYM. [illegible] nerf.

† NEURINE (neu-ri-n'), *s. f.* Terme d'anatomie générale. Synonyme de névrine.

— ÉTYM. *Νεῦρον*, nerf.

NEUTRALEMENT (neu-tra-le-man), *adv.* Terme de grammaire. D'une manière neutre. Un verbe employé neutralement.

— HIST. XVI^e s. Neutralement, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. *Neutral*, ancien adjectif, et le suffixe *ment*.

† NEUTRALISANT, ANTE (neu-tra-li-zan, zan-t'), *adj.* Propre à neutraliser. || *S. m.* Les neutralisants, agents qui, comme la magnésie, l'oxyde de fer hydraté, le fer réduit par l'hydrogène, etc. annulent ou diminuent l'action des acides ingérés dans l'estomac.

NEUTRALISATION (neu-tra-li-za-sion; en vers, de six syllabes), *s. f.* || 1° Action de rendre neutre un territoire, une ville, un vaisseau. La neutralisation de la Suisse, de la Belgique. || 2° Terme de chimie. Extinction des propriétés particulières aux acides et aux bases, par l'action réciproque de ces corps les uns sur les autres. || Par extension, il se dit des actions physiques. La neutralisation de l'électricité positive par l'électricité négative. S'il est évident qu'en plaçant le bord du soleil rouge sur le bord du soleil verdâtre on doit obtenir un segment blanc, il n'est pas moins certain que cette neutralisation des couleurs aura lieu, quand.... ARAGO, *Instit. Mém. scienc.* 1811, 1^er semestre, p. 118.

— ÉTYM. *Neutraliser*.

NEUTRALISÉ, ÉE (neu-tra-li-zé, zée), *part. passé* de neutraliser. Rendu neutre. Pays neutralisé. Acides neutralisés par des alcalis.

NEUTRALISER (neu-tra-li-zé), *v. a.* || 1° Rendre neutre, en parlant d'un pays, d'une ville, d'un vaisseau. Les traités de 1815 ont neutralisé la Suisse. || 2° Terme de chimie. Rendre neutre une base, un acide, un sel, par une opération chimique. Il était difficile d'expliquer comment la vapeur de l'alcali volatil pouvait aller neutraliser l'air gazeux [l'acide carbonique] dans le poumon d'un animal.... CONDORCET, *Bucquet*. 100 parties de potasse ont été neutralisées par 158,815 d'acide sulfurique, à 147,70 de pesanteur spécifique, BERTHOLLET, *Instit. Mém. scienc.* 1806, 1^er semestre. || Il se dit, par extension, de certaines actions physiques. L'électricité positive neutralise la négative. || 3° Diminuer, réduire à rien, à presque rien. Par d'actives démarches il a neutralisé les mauvais desseins de ses ennemis. Ses efforts ont été neutralisés par l'inertie d'hommes mal disposés. || 4° Se neutraliser, *v. réfl.* Devenir neutre en parlant de bases, d'acides. Lorsqu'un acide et un oxyde se combinent, ils se neutralisent en totalité ou en partie, suivant la quantité respective de l'un et de l'autre, THENARD, *Traité de chimie*, t. II, p. 280, dans POUGENS. || S'annuler réciproquement. Ces deux effets se sont neutralisés.

— HIST. XVI^e s. Neutralizer, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Neutral*, ancien adjectif, signifiant qui est de la nature du *neutre*.

NEUTRALITÉ (neu-tra-li-té), *s. f.* || 1° État d'une puissance neutre entre deux ou plusieurs autres puissances qui sont en guerre. La ville de Cologne, sur le fondement de sa neutralité, a donné entrée à plusieurs personnes de l'armée du prince d'Orange, PELLISSON, *Lett. hist.* t. II, p. 80, dans POUGENS. Cette garnison [de Vénuse] est toujours à la solde des Lucaniens; elle n'a point refusé de leur obéir : elle a gardé, du moins en apparence, la neutralité, FÉN. *Tél.* XX. Vers ce temps-là même, le roi de Naples embrassait la neutralité, quoiqu'il s'agît de la cause de son père et de son frère, VOLT. *Louis XV*, 8. || Neutralité armée, neutralité dans laquelle la puissance qui reste neutre tient sur pied des troupes suffisantes pour faire respecter son territoire, son commerce, ses droits. || 2° Par extension, abstention de ceux qui ne prennent point de parti dans des questions, dans des différends. Qui pensera demeurer neutre [entre le [illegible] et le dogmatisme] sera pyrrhonien par excellence; cette neutralité est l'essence de la cabale, qui n'est pas contre eux est excellemment pour eux, PASC. *Pens.* VIII, 1, éd. HAVET. Gardez-vous bien de pencher ni pour Saint-Remi, ni [illegible], faites comme moi, [illegible] dans l'exacte neutralité, SÉV. 27 déc. 1684. [illegible] neutralité qui forme tant de fausses consciences, BOURDAL. *Pensées*, t. II, p. 340. Nous en avons l'histoire [illegible] de la découverte du calcul [illegible] M. Leibnitz; et, quoique ce fût l'éloge de M. Leibnitz, nous y avons si exactement gardé la neutralité d'historien, que nous n'avons presque rien de nouveau à dire pour M. Newton,

FONTEN. *Newton*. Au lieu de leur représenter [à ces] jeunes gens] avec neutralité le siècle et la retraite, on les place dans des situations où tout leur fait entendre ce qu'on n'ose leur dire, MASS. *Pensées*, [illegible] d'un état. Les premiers [aristotéliciens [illegible] et épicuriens] étaient des gens [illegible], [illegible] fuyaient la neutralité et l'équilibre entre deux opinions probables, et ne manquaient jamais de prendre parti, BAYLE, *Lett.* à [illegible], 21 [illegible] 1674. || 3° Terme de chimie. Qualité que possède un corps de n'avoir ni les caractères de l'acidité ni ceux de l'alcalinité. La neutralité de certains sels. || Abolition réciproque des propriétés caractéristiques de l'acide et de la base qui constituent un sel neutre. || Par extension, état d'un corps où certaines actions physiques sont neutralisées. La neutralité électrique de la terre.

— HIST. XV^e s. Du fait de l'Église, pour le plus sur et pour ma conscience apaiser, j'ai toujours tenu la neutralité, FROISS. II, III, 50. || XVI^e s. [illegible] la neutralité on ne se deffait de ses ennemis et n'acquiert-on point d'amis, CASTELNAU, 102. [illegible] près et en quelque sens l'ataraxie des [illegible], la neutralité et indifference des [illegible], CHARRON, *Sagesse*, II, 2.

— ÉTYM. *Neutral*, ancien adjectif, du [lat. neu]*tralis*, qui vient de *neuter*, ni l'un ni l'autre (voy. NEUTRE).

NEUTRE (neu-tr'), *adj.* qui signifie littéralement ni l'un ni l'autre, et qui prend selon les cas les significations particulières qui suivent. || 1° Terme de grammaire. Qui n'est ni masculin, ni féminin. Le genre neutre. Un mot neutre. *Ce* est [illegible] substantif, c'est le *hoc* des Latins; alors, quoi qu'en disent nos grammairiens, *ce* est du genre [illegible], DUMARS. *Œuv.* t. IV, p. 296. || *S. m.* Le neutre, le genre neutre. Un adjectif au neutre. Le [illegible] *seculum* est du neutre. Le neutre existe en grec et en latin, il n'existe ni en français, ni en [illegible], ni en espagnol. || 2° Verbes neutres, en grammaire latine, ceux qui n'étaient ni actifs, ni passifs. Neutre, transporté dans notre grammaire, s'applique aux verbes qui expriment une action en elle-même, sans aucun régime, comme marcher, [illegible], et auxquels il est impossible de donner un régime direct (on dit mieux aujourd'hui *verbe intransitif*). Il y a des mots qui marquent de [illegible] propriétés ou manières d'être, de simples [illegible], et même des actions, mais qui n'ont point de patient ou d'objet qui en soit le terme. C'est ce qu'on appelle le sens neutre; neutre veut dire l'un ni l'autre, c'est-à-dire ni actif, ni passif, [illegible] *Œuv.* t. III, p. 202. || Verbe neutre passif, nom donné en grammaire latine aux verbes tels que *audeo*, *soleo*, qui au parfait et aux temps dérivés du parfait prennent la forme passive, *ausus sum*, *solitus* [illegible]; chez nous, ancien nom des verbes neutres qui se conjuguent avec le verbe *être* ou avec le pronom personnel. Un verbe neutre passif n'est autre chose qu'un verbe neutre qui, pour former ses [illegible], se sert de l'auxiliaire *être*, *Opusc. lang.* [illegible] p. 229, dans POUGENS. De ces verbes neutres passifs il y en a qui sont toujours joints avec le pronom personnel *me*, *te*, *se*, comme se repentir, se [illegible], ID. p. 228. || 3° Fig. Qui ne prend point parti entre des contendants, soit États, soit particuliers. [illegible] mande que, neutre en ces dissensions, Je [illegible] le sort de vos deux nations, CORN. *Sophon.* I, [illegible] [les pyrrhoniens] ne sont pas pour eux-mêmes, [illegible] sont neutres, indifférents, suspendus à tout, [illegible] s'excepter, PASC. *Pens.* VIII, 1, éd. HAVET. Un de ceux qui furent neutres dans la première question, [illegible] *Prov.* V. Les colonnes [illegible] [illegible] neutres entre [illegible] et les [illegible] FÉN. *Tél.* V. Heureux les hommes qui [illegible] neutres entre leur pensée et celle d'autrui! [illegible] p. 176. Dans le mouvement général de la Grèce [illegible] en faveur des Phocéens ou des Thébains, Philippe avait cru devoir demeurer neutre, ROLLIN, *Hist. anc.* *Œuv.* t. VI, p. 37, dans POUGENS. Annibal [illegible] qu'on renouvelât la guerre et [illegible] et qu'on gagnât Philippe, ou qu'on le rendît neutre, MONTESQ. *Rom.* V. Quand il s'agit d'attaquer la France, [illegible] ment les Anglais ont été neutres, VOLT. [illegible] Les puissances neutres qui, sans changer d'état, se fortifient, par rapport à nous, de tout notre affaiblissement, [illegible] *Pens.* [illegible] [illegible] fait au terme, [illegible] [l'Angleterre] [illegible] indépendant, [illegible] il se [illegible] [illegible] ses [illegible] à toutes les [illegible] *Hist. de Nap.* I, 6. || *S. m. pl.* Les neutres, les États qui ne prennent point parti dans une guerre entre deux ou plusieurs puissances. La navigation des neutres.

tres. || Droit des neutres, droit reconnu par les puissances belligérantes aux États qui ne prennent point de part à la guerre. Le cabinet russe.... se montra disposé à terminer la querelle maritime par une transaction qui assurât jusqu'à un certain point les droits des neutres, THIERS, *Hist. du Consul.* liv. II. || 4° Lieu, territoire neutre, lieu, territoire appartenant à un État neutre, ou dans lequel on convient d'établir la neutralité. Sans trouver de lieu neutre à cette conférence, CORN. *Nicom.* I, 2. Après la paix de 1660, il était naturel que les deux nations convinssent d'un lieu neutre où les marchandises seraient portées, VOLT. *Russie*, II, 12. || Pavillon neutre, pavillon d'une puissance qui ne prend point part à la guerre. || 5° Terme de botanique. Fleur neutre, fleur chez laquelle les organes sexuels avortent constamment. || Terme de zoologie. Il se dit d'insectes [illegible] ouvrières, par exemple, qui n'ont pas de sexe, qui ne peuvent s'accoupler, ni se reproduire ; ce sont des femelles dont les organes sexuels n'ont reçu aucun développement, en raison du mode particulier de nourriture auquel elles ont été soumises à l'état de larves. Swammerdam, ce grand anatomiste qui avait disséqué avec tant de dextérité et de patience les trois sortes d'abeilles, regardait les ouvrières comme de vrais neutres, parce qu'elles lui avaient toujours paru totalement privées des organes relatifs à la génération, BONNET, *Contempl. nat.* XI, 27. || 6° Terme de physique. Corps neutres, ceux qui ne présentent aucun signe d'électricité. Les quantités égales des deux fluides [électriques] qui sont contenues dans chaque corps à l'état neutre, sont pour nous illimitées, POISSON, *Instit. Mém. scienc.* 1821 et 1822, t. V, p. 253. || Ligne neutre, la partie d'un aimant ou d'un conducteur isolé qui ne manifeste pas le magnétisme ou l'électricité. || 7° Terme de chimie. Sel neutre, sel dont les deux principes immédiats, l'acide et l'alcali, qui, à l'état de liberté, agissent chacun d'une manière différente sur un corps coloré appelé réactif, n'agissent plus, après leur union mutuelle, sur ce réactif, du moins pour en changer la couleur. Tous les acides sont susceptibles de se combiner avec l'ammoniaque, et presque tous forment avec elle des sels neutres, c'est-à-dire des sels qui n'altèrent ni la couleur de la violette ni celle du tournesol, THÉNARD, *Traité de chimie*, t. II, p. 168, dans POUGENS. || Aujourd'hui, sels neutres, ceux, quelle qu'en soit d'ailleurs l'action sur les couleurs végétales, dans lesquels le rapport entre l'oxygène de la base et celui de l'acide est le même que le rapport qu'on observe dans les sels du même genre, qui, formés d'acide et de base énergiques, sont neutres aux papiers colorés ; par exemple, les sels à base de potasse et de soude. On appelle, en effet, sulfate neutre celui, quel qu'il soit, dans lequel la quantité d'oxygène de l'acide est triple de celle de la base, quelle que soit d'ailleurs sa réaction sur les couleurs végétales. Pour le dire des sulfites et des carbonates, il suffit que la quantité soit double ; pour le dire des azotates, il faut qu'elle soit quintuple, et ainsi des autres.

— HIST. XIV° s. Se l'une ou l'autre [action] estoit neutre, c'est à dire ne bonne ne male, ORESME, *Eth.* 207. || XV° s. Ceux de Hainaut, les Eglises et le tiers contents avecques eux, demeurerent neutres, FROISS. II, II, 48. || XVI° s. Qu'ilz n'avoient que veoir sur la ville d'Argos, et qu'ilz la laissassent neutre et amie de tous les deux, AMYOT, *Pyrrh.* 74.

— ÉTYM. Provenç. *neutri*; cat. *neutre*; esp. et ital. *neutro*; du lat. *neuter*, ni l'un ni l'autre, formé de *ne*, ni, et *uter*, l'un des deux.

† **NEUTRIFLORE** (neu-tri-flo-r'), *adj.* Terme de botanique. Dont les fleurs sont neutres. La calathide, la couronne sont neutriflores quand elles sont composées de fleurs neutres.

— ÉTYM. *Neutre*, et le lat. *flos*, *floris*, fleur.

NEUVAINE (neu-vè-n'), *s. f.* || 1° L'espace de neuf jours consécutifs, pendant lesquels on fait quelque acte de dévotion. S'il nous arrive quelque maladie ou quelque affaire fâcheuse, c'est alors que nous commençons à faire des neuvaines à tous les autels, et à fatiguer véritablement le ciel par nos vœux, BOSS. *Sermons, Culte dû à Dieu*, 2. || 2° Réunion de neuf personnes. En ce malheureux siècle où chacun vous [les Muses] méprise, Et quiconque vous sert n'en a que de l'ennui, Misérable neuvaine, où sera votre appui, S'il ne vous tend les mains et ne vous favorise? MALH. IV, 4. || Il s'est dit pour assemblage de neuf choses.

— HIST. XVI° s. Adieu, troupe sçavante, adieu, belle neuvaine, ROMS. 679. ...admirant la belle Calliope, Je devins amoureux de sa neuvaine troupe, *Id. la Forêt de Gastine*.

— ÉTYM. Provenç. esp. et ital. *novena*; du lat. *novenus*, dérivé de *novem*, neuf (voy. NEUF 1).

NEUVIÈME (neu-viè-m'), *adj. ordin.* || 1° Qui suit immédiatement le huitième. Il a eu le neuvième rang. C'est la neuvième maison à droite. Nous ne pourrons nous lasser d'admirer la diligence et la fidélité de la poste ; enfin je reçois le 18° la lettre du 9° [écrite de la Provence] ; c'est le neuvième jour, c'est tout ce qui se peut souhaiter, SÉV. 20 oct. 1675. Il disposa tout, et marcha le lendemain, neuvième d'août, dès la pointe du jour, FLÉCH. *Hist. de Théodose*, I, 66. || Substantivement. Le neuvième, le neuvième jour du mois, de la lune, d'un malade. Il est arrivé le neuvième du mois. Nous sommes dans le neuvième de la lune. Il est dans le neuvième de sa fièvre. || En cet emploi, on se sert plutôt du nombre cardinal, le neuf. || Le neuvième, le neuvième mois d'une grossesse. Cette femme accouchera bientôt, elle est dans son neuvième. || Le neuvième, la neuvième, celui, celle qui occupe le neuvième rang. Il est le neuvième, elle est la neuvième de sa classe. || 2° *S. m.* Le neuvième, la neuvième partie d'un tout. Il a touché le neuvième de sa créance. Plus l'air est pesant, plus les corps acquièrent de chaleur à feu égal ; trois onces de plus de pesanteur dans la colonne de l'atmosphère rendent l'eau bouillante plus chaude d'un neuvième, VOLT. *Phil. Newt.* II, 3. || 3° *S. f.* Terme de musique. Intervalle d'une note tel que de ut à la neuvième note en montant, savoir le ré de l'octave supérieure. La neuvième ne se frappe sans préparation que sur la dominante ; dans ce dernier cas, elle peut être majeure ou mineure.

— HIST. XI° s. La noefme eschele [escadron] [ils] ont faite de prud'homes, *Ch. de Rol.* CCXXII. || XIII° s. Li noefvismes [commandement de la loi] dit : ne convoitier mie la chose de ton proime, BRUN. LAT. *Trés.* p. 78.

— ÉTYM. *Neuf*, et la finale *ième*, qui répond à la finale latine numérale *esimus*. L'anc. franç. *noefme*, *nueme*, ou *noe*, *nue* est un monosyllabe, vient d'une forme fictive *novimus*, *nocimus*.

NEUVIÈMEMENT (neu-viè-me-man), *adv.* En neuvième lieu.

— ÉTYM. *Neuvième*, et le suffixe *ment*.

† **NÉVÉ** (né-vé), *s. m.* Nom donné à cet état particulier de la neige qui n'est pas encore arrivée, par la compression et par d'autres causes, à être la glace du glacier. Le névé est situé immédiatement au-dessus de la ligne où commence le glacier ; c'est la couche de neige où il prend naissance. Un certain degré de chaleur est nécessaire [pour la formation des névés] ; il faut que pendant l'été le thermomètre s'élève au-dessus de zéro, sans quoi la neige resterait à l'état pulvérulent, et ne passerait point à celui de névé en fondant et en regelant ensuite, CH. MARTINS, *Rev. des Deux-Mondes*, 1er mars 1867, p. 218.

— ÉTYM. *Névé* représente une forme fictive *nivatus*, de *nix*, *nivis*, neige.

NEVEU (ne-veu), *s. m.* || 1° Dans le sens latin, qui n'est plus guère usité, petit-fils. Avant que d'y périr, s'il faut qu'il y périsse, Qu'il vous laisse un neveu qui le soit de Maurice, CORN. *Héracl.* I, 1. Jusques à souhaiter des fils et des neveux, ID. *Pulch.* V, 3. À la postérité vous devez des neveux, ID. *Suréna*, I, 3. Rome, dans ton palais [d'Auguste], vient de voir immoler Le seul de tes neveux qui te pût ressembler, RAC. *Brit.* V, 8. Et la terre humecta But à regret le sang des neveux d'Érechthée, ID. *Phèdre*, II, 1. || *Au plur.* Dans le style soutenu, les neveux, la postérité, ceux qui viendront après nous. Pourquoi n'ont pas péri ces tristes monuments? Faut-il qu'à nos neveux j'en raconte l'histoire? LA FONT. *Adonis*. Je m'en réjouis par avance pour l'intérêt de nos neveux, qui trouveront un grand goût à ces mémoires, SÉV. *à Bussy*, 17 mai 1671. Votre règne aux neveux doit servir de modèle, RAC. *Esth.* II, 5. Ô Richardson, si tu n'as pas joui, de ton vivant, de toute la réputation que tu méritais, combien tu seras grand chez nos neveux, lorsqu'ils te verront à la distance d'où nous voyons Homère! DIDEROT, *Éloge de Richardson*. || On dit dans le même sens : derniers neveux, arrière-neveux. Mes arrière-neveux me devront cet ombrage, Eh bien! défendez-vous au sage De se donner des soins pour le plaisir d'autrui? LA FONT. *Fabl.* XI, 8. Et qu'enfin votre livre aille au gré de vos vœux Faire siffler Cotin chez nos derniers neveux, BOIL. *Sat.* IX. Que ses derniers neveux s'arment contre les miens! Que mes derniers neveux s'acharnent sur les siens! DELILLE, *Én.* IV. Là régneront Énée et ses derniers neveux, Et les fils de ses fils, et ceux qui naîtront d'eux, ID. *ib.* III. || 2° Fils du frère ou de la sœur. Je vieillis, et ne puis regarder sans effroi Ces neveux affamés dont l'importun visage De mes biens à mes yeux fait déjà le partage, BOIL. *Sat.* X. Mon père la [Ariciе] réprouve, et, par des lois sévères, Lui défend de donner des neveux à ses frères, RAC. *Phèdre*, I, 1. Guillaume Dubois, né en 1656, était fils ou neveu, car on n'est pas d'accord sur sa généalogie, d'un pauvre apothicaire de Brives-la-Gaillarde, en Limosin, D'ALEMB. *Art. du card. Dubois*, Œuv. t. X, p. 54, dans POUGENS. || Petit-neveu, le fils du neveu ou de la nièce. || Neveu à la mode de Bretagne, le fils du cousin germain ou de la cousine germaine. J'ai un maître neveu, qui est mon neveu à la mode de Bretagne, LE SAGE, *Turcar.* III, 12. Mon cher neveu à la mode de Bretagne, car vous l'êtes, et non pas mon cousin, apprenez, s'il vous plaît, à prendre les titres qui vous conviennent, VOLT. *Lett. à M. de la Houlière*, 27 oct. 1770. || Neveu à la mode du Marais, bâtard ; locution qui vient d'un fils naturel que M. de Tresmes avait eu d'une sœur de Scarron, logée au Marais, à Paris. || Cardinal neveu, cardinal qui est le neveu d'un pape vivant.

— HIST. XI° s. Vint i ses niés, et vestue sa broine [cuirasse], *Ch. de Rol.* XXVIII. [Ils] Plorent lur filz, lur freres, lur nevolz, *ib.* CLXXIV. Pur mon nebd, que [je] voudreie trouver, *ib.* CCI. || XII° s. Qui son neveu vendi à la gent Herupois, *Sax.* XVIII. Fai nus livrer set de ses fiz e des nevoz Saül, *Rois*, p. 202. Cil qui esteit niez, fis devint, Et por mere l'ante [la tante] se tint ; Au nero fu l'ante livrée, WACE, *Vierge Marie*, p. 62. || XIII° s. Cil dut conte estoient cousin germain et neveu le roi de France, VILLEH. LI. Joffrois de Villehardoin, qui niés estoit Joffroi le mareschal de Champaigne, ID. CXXXIII. Li fix de mon frere m'est el secont degré du lignage de costé en avalant, et l'apele on neveu, BEAUM. XIX, 2. || XIV° s. Se ses filz ou nevouz ont prosperités ou adversités, ORESME, *Eth.* 32. || XV° s. [Nathieu de Gournay] reçut son neveu liement et tous les autres.... l'intention de messire Thomas Bridet estoit telle que d'aller tout droit son chemin.... mais messire Mathieu de Gournay lui dit : beau nieps, il faut delivrer le pays d'aucuns Bretons, FROISS. II, II, 29. || XVI° s. Item doresnavant ayeul ou ayeule ne pourront prendre la garde noble de leurs nepveux en ligne directe, *Coust. génér.* t. I, 395. Fut à nos anciens fort familier et frequent, pour la proximité de parentage, le mot de nepveu, non pour le regard de l'oncle, ains de l'ayeul, c'est à dire pour ce que nous disons, par un contour de langage, petit-fils, PASQUIER, *Rech.* VIII, 50.

— ÉTYM. Provenç. *neps*, *nebs*, *nebot*; esp. *nieto*; port. *neto*; ital. *nepote*, *nipote*; du lat. *nepos*, *nepotem*, petit-fils, et plus tard neveu. Le vieux français *niés*, le provençal *neps*, *nebs*, est le nominatif, répondant au latin *nepos*, avec l'accent sur *nep*; *nevou*, *neveu*, *nebot*, est le régime et répond à *nepotem*, avec l'accent sur *po*. *Nepos* est parallèle à l'allemand *Neffe*; inscription persane, *napa*; zend, *naptar*; sanscr. *naptri*, tous mots qu'Eugène Burnouf rattache au sanscrit *nâbhi*, nombril et race.

† **NÉVRAGMIE** (né-vra-gmie), *s. f.* Terme de physiologie. Brisure ou section d'un cordon nerveux d'après la méthode névragmique.

— ÉTYM. *Névro...*, ἀγμή, cassure, et la finale française *ie*.

† **NÉVRAGMIQUE** (né-vra-gmi-k'), *adj.* Terme de physiologie. Méthode névragmique, méthode qui, ayant pour but d'expérimenter les fonctions de certains nerfs, consiste à couper ou à lier jusqu'à écrasement un nerf soit au-dessus soit au-dessous du ganglion ; ou à l'arracher, soit de l'axe nerveux où est son origine, soit du ganglion dont il se détache.

NÉVRALGIE (né-vral-jie), *s. f.* Terme de médecine. Maladie dont le principal symptôme est une douleur vive qui suit le trajet d'une branche nerveuse et de ses ramifications, sans rougeur, chaleur, tension, ni gonflement.

— ÉTYM. *Névro...*, et ἄλγος, douleur.

† **NÉVRALGIQUE** (né-vral-ji-k') *adj.* Terme de médecine. Qui a rapport à la névralgie.

† **NÉVRAXE** (né-vra-ks'), *s. m.* Terme d'anatomie. L'axe nerveux, c'est-à-dire l'encéphale et la moelle épinière, ou système cérébro-spinal.

— ÉTYM. *Névro...*, et *axe*.

† **NÉVRILÉMATIQUE** (né-vri-lé-ma-ti-k'), *adj.* Qui a rapport au névrilème.

† **NÉVRILÈME** (né-vri-lè-m'), *s. m.* Terme d'anatomie. Tissu lamineux peu résistant qui forme autour de chaque nerf une sorte d'enveloppe dans laquelle sont logés les faisceaux primitifs des tubes nerveux.

— ÉTYM. *Névro...*, et εἴλημα, enveloppe.

† NÉVRINE [illegible], s. f. Terme de chimie. Base qui résulte du [illegible] du protagon sous l'action de l'eau de baryte concentrée; l'autre corps [illegible].

† NÉVRITE [illegible], s. f. Terme de médecine. Inflammation d'un nerf.

— ÉTYM. [illegible], nerf, et la finale médicale *ite*, [illegible].

NÉVRITIQUE [illegible], adj. Terme de médecine. [illegible] des nerfs. || Peu usité; [illegible].

— ÉTYM. [illegible].

† NÉVRO... élément de composition qui vient de νεῦρον, et qui signifie nerf, corde, nervure.

† NÉVROBALISTIQUE (né-vro-ba-li-sti-k'), s. f. Se dit des armes de jet, agissant au moyen de l'élasticité d'une corde, d'une courroie, etc. telles que l'arc, l'arbalète, etc.

— ÉTYM. *Névro*..., et *balistique*.

† NÉVROGRAPHE (né-vro-gra-f'), s. m. Celui qui s'occupe de névrographie.

NÉVROGRAPHIE (né-vro-gra-fie), s. f. Terme d'anatomie. Description des nerfs.

— ÉTYM. *Névro*..., et γράφειν, décrire.

† NÉVROHYPNOLOGIE (né-vro-i-pno-lo-jie), s. f. Nom qui a été donné par le docteur Braid à sa théorie sur l'hypnotisme.

— ÉTYM. *Névro*..., ὕπνος, sommeil, et λόγος, traité.

NÉVROLOGIE (né-vro-lo-jie), s. f. Partie de l'anatomie qui traite des nerfs.

— ÉTYM. *Névro*..., et λόγος, traité.

† NÉVROLOGIQUE (né-vro-lo-ji-k'), adj. Qui appartient à la névrologie.

† NÉVROME (né-vrô-m'), s. m. Terme de chirurgie. Tumeur sous-cutanée, très-douloureuse, qui se développe dans l'épaisseur du tissu des nerfs ou entre les filets qui les constituent.

— ÉTYM. Νεῦρον, nerf.

† NÉVROMIMOSIE (né-vro-mi-mô-zie), s. f. Terme de médecine. Sorte de névrose rare, caractérisée par des accès où le malade joue, comme malgré lui, des scènes variées, et fait ainsi assister à un spectacle tantôt sérieux, tantôt burlesque.

— ÉTYM. *Névro*..., et μιμεῖν, imiter.

† NÉVROPATHIE (né-vro-pa-tie), s. f. Terme de médecine. Synonyme de névrose.

— ÉTYM. *Névro*..., et πάθος, maladie.

† NÉVROPATHIQUE (né-vro-pa-ti-k'), adj. Qui a rapport à la névropathie.

NÉVROPTÈRE (né-vro-ptè-r'), adj. Terme d'histoire naturelle. Nom donné à un ordre de la classe des insectes comprenant ceux dont les nervures ou lignes saillantes des ailes sont disposées de manière à former un réseau à mailles plus ou moins régu[illegible].

— ÉTYM. *Névro*..., et πτερόν, aile.

NÉVROSE (né-vrô-z'), s. f. Terme de médecine. Maladie qu'on suppose avoir son siége dans le système nerveux, et qui consiste en un trouble fonctionnel [illegible] dans la structure des [illegible]. Les névroses portent aussi le nom de maux de nerfs, d'état nerveux, de vapeurs et de névro[illegible].

— ÉTYM. Νεῦρον, nerf.

† NÉVROSTHÉNIE (né-vro-sté-nie), s. f. Terme de médecine. [illegible] d'excitation nerveuse, irritation [illegible].

— ÉTYM. *Névro*..., et σθένος, force.

† NÉVROTHÈLE (né-vro-tè-l'), adj. Terme d'anatomie. [illegible] par li cachet à l'ensemble des papilles de la peau.

— ÉTYM. *Névro*..., et θηλή, papille, mamelon.

† NÉVROTOME (né-vro-to-m'), s. m. Terme d'a[illegible] à deux tranchants, long et étroit, [illegible] les nerfs.

— ÉTYM. [illegible].

NÉVROTOMIE [illegible], s. f. || 1° Terme d'[illegible] les nerfs. || 2° Terme de [illegible]

— ÉTYM. *Névro*..., et τομή, [illegible].

NEWTONIANISME (neu-to-ni-a-ni-sm'), s. m. La philosophie naturelle de Newton, [illegible] à la matière, exemple la [illegible] à la [illegible] tout par le mécanisme, exemple les [illegible] pour les [illegible] le newtonianisme est la vérité qui a écrasé les fa[illegible] du cartésianisme, VOLT. *Lett. Jeune de la Croix*, 28 juin 1772.

— ÉTYM. *Newtonien*.

NEWTONIEN, IENNE (neu-to-ni-in, et, plus ordinairement, neu-to-niin, niè-n'), adj. || 1° Qui a rapport à la doctrine de Newton. Les calculs analytiques des mouvements de la lune ont sans doute été portés à un assez grand degré de précision pour nous convaincre que l'attraction newtonienne est en effet la vraie cause des inégalités qu'on observe dans le mouvement de cette planète, D'ALEMB. *Disc. prélim. Syst. monde, Œuvr.* t. XIV, p. 137, dans POUGENS. On ne pourra disconvenir, ce me semble, que le système newtonien ne doive principalement à l'Académie des sciences de Paris les fondements nombreux et inébranlables sur lesquels il va être appuyé désormais, ID. *ib.* p. 134. || 2° Qui a adopté cette philosophie. Un philosophe newtonien. || Substantivement. Un newtonien. La lutte des newtoniens et des cartésiens. Croiriez-vous qu'à son âge elle est physicienne, Et, pour dire encor plus, grande newtonienne? Newton, à son avis, est un divin esprit, Et Descartes chez elle a perdu tout crédit, DESTOUCHES, *Homme sing.* I, 4. Je suis fâché que vous désigniez par le nom de newtoniens ceux qui ont reconnu la vérité des découvertes de Newton; c'est comme si on appelait les géomètres *euclidiens*; la vérité n'a point de nom de parti, VOLT. *Lett. Clairaut*, 19 août 1769.

— ÉTYM. *Newton*, célèbre mathématicien anglais de la fin du XVIIe siècle. En anglais ce nom se prononce *niou-ton'*.

† NEWTONISME (neu-to-ni-sm'), s. m. Synonyme inusité de newtonianisme. Vous êtes si persuasif que vous me faites trembler pour le newtonisme si vous le combattez, VOLT. *Lett. Mairan*, 11 sept. 1738.

NEZ (né; le *z* ne se prononce et ne se lie jamais: un né aquilin; au pluriel, le *z* se lie: des né-z aquilins), s. m. || 1° Partie saillante, pyramidale et triangulaire du visage qui est l'organe de l'odorat. Le bout du nez, l'extrémité libre du nez. La racine du nez, l'endroit par où le nez se continue supérieurement avec la partie moyenne et inférieure du front. Je serais fort empêché de dire de quelle sorte j'ai le nez fait: car il n'est ni camus, ni aquilin, ni gros, ni pointu, au moins à ce que je crois, LAROCHEFOUC. *Portrait*. Toutes [les femmes qui se font peindre] demandent les mêmes choses: un teint tout de lis et de roses, un nez bien fait, une petite bouche et de grands yeux vifs et bien fendus, MOL. *le Sicilien*, sc. 11. Le nez de Cléopatre: s'il eût été plus court, toute la face de la terre aurait changé, PASC. *Pens.* IV, 43, édit. HAVET. Votre fille est plaisante, elle n'a pas osé aspirer à la perfection du nez de sa mère, elle n'a pas voulu aussi.... je n'en dirai pas davantage; elle a pris un troisième parti, et s'avise d'avoir un petit nez carré, SÉV. 60. Une quintessence de la Chine qui fait sortir le nez à celles qui n'en ont guère, et le fait rentrer à celles qui en ont trop, DANCOURT, *l'Opérateur Barry*, *Prol.* sc. 4. Elle [Mme de Thianges] n'avait que de la blancheur, d'assez beaux yeux, et un nez tombant dans une bouche fort vermeille, qui fit dire à M. de Vendôme qu'elle ressemblait à un perroquet qui mange une cerise, Mme DE CAYLUS, *Mémoires*, édit. de 1805, p. 103. Ah! qui jamais aurait pu dire Que ce petit nez retroussé Changerait les loix d'un empire? FAVART, *Soliman II*, III, 13. Il avait le visage long, avec un nez de perroquet, et, quoiqu'il n'eût pas mauvaise mine, il ne laissait pas d'avoir l'air d'un franc fripon, LE SAGE, *Gil Bl.* III, 3. Son nez pointu touche à son court menton, VOLT. *Ce qui plaît*, etc. Un jeune libertin se promène au Palais-Royal; il voit là un petit nez retroussé, des lèvres riantes, un œil éveillé, une démarche délibérée, et il s'écrie: oh! qu'elle est charmante! DIDER. *Mém.* t. II, p. 169, [illegible]. Il n'y a pas d'homme dont les passions se [illegible] plus vivement sur son visage; c'est peut-être le seul qui ait le nez expressif; il loue du nez, il blâme du nez, il décide du nez, ID. *ib.* t. I, p. 295, dans POUGENS. Le nez est la partie la plus avancée et le trait le plus apparent du visage; mais, comme il n'a que très-peu de mouvement, et qu'il n'en [illegible] que dans les plus fortes passions, il fait plus à la beauté qu'à la physionomie, [illegible]. || Par [illegible] nez qui a [illegible] à mettre en [illegible] || Nez fleuri, nez bourgeonné, plein de boutons causés par le vin. || Nez enluminé, nez rouge comme chez les ivrognes. || Par plaisanterie, nez de betterave, gros nez enluminé. || Voilà un beau nez à porter lunettes, se dit pour se moquer d'un grand nez. || Parler, chanter du nez, parler, chanter d'une manière désagréable, comme si le nez était bouché. Il est vrai qu'elle a appris à parler du nez, à rire sans en avoir envie, MAINTENON, *Lett. à M. d'Aubigné*, t. I, p. 163, dans POUGENS. Un ermite... Parlant du nez à Dieu, chante au dos d'un lutrin, VOLT. *Disc.* 7. || On dit de même: un ton de nez. Tant mieux, monseigneur, repart le père d'un ton de nez fort dévot, ST-ÉVREMOND, *Conversation du père Canaye*. || Fig. et populairement. Vouloir manger le nez de quelqu'un, se dit de quelqu'un qu'on hait et qu'on veut écraser. || Tâte voir si le nez te branle, se dit dérisoirement et populairement à une personne qui se flatte d'un succès qu'elle n'a aucune chance d'obtenir. || Ils viennent regarder qui a le plus long nez, se dit de gens oisifs qui se promènent [illegible]gner au nez, du nez, voy. SAIGNER. || [illegible] la longueur de son nez, être dans un lieu obscur où l'on voit très-peu. En ces lieux mal [illegible], on [illegible] la longueur de son nez, SCARR. *Virg.* [illegible] || Ne pas voir plus loin que son nez, que le bout de son nez, avoir peu de lumières, peu de prévoyance. À moins que d'être [illegible]. Les [illegible] leur nez Ne peuvent jamais voir les causes, [illegible] loin d'en connaître les causes, SCARR. *Virg.* [illegible] Celui-ci ne voyait pas plus loin que son nez, L'autre était passé maître en fait de tromperie, LA FONT. *Fabl.* III, 5. || Fig. Tirer les vers du nez à quelqu'un, tirer de lui un secret en le questionnant adroitement. Vous avez envie de me tirer les vers du nez, MOL. *G. Dand.* II, 7. Il m'a voulu tirer les vers du nez, mais je lui ai donné son reste comme il faut, ALAIN, *l'Épreuve réciproque*, sc. 6. [illegible] locution singulière vient probablement de ce que, en serrant fortement le nez, on fait sortir de la peau du nez de petits morceaux d'une matière [illegible]lide qu'on a comparée à des vers, et qui est [illegible]duit des follicules cutanés.) || Pincer le nez à quelqu'un, lui serrer le nez. Il faut pincer le nez à cet enfant, pour lui faire ouvrir la bouche. || Fig. [illegible] le nez, faire faire quelque chose à quelqu'un [illegible] lui. Après il faut l'histoire [il faut que l'[illegible] de Mme de Grignan lise l'histoire]; si on a [illegible] lui pincer le nez pour lui faire avaler, je la [illegible], SÉV. 15 janv. 1690. || Venir frotter son nez [illegible] de se faire recevoir par quelqu'un, en [illegible]. Viens, viens frotter ton nez auprès de ma [illegible], MOL. *Dép. amour.* IV, 4. || Fig. Mettre son nez, mettre le nez, fourrer son nez où l'on n'a que faire, se mêler [illegible] de quelque chose. Je me fusse plutôt laissé crucifier, Que de mettre le nez où je n'ai rien à faire, RÉGNIER, *Sat.* XI. [illegible], il ne faut jamais qu'un serviteur mette le nez dans les affaires de ceux dont il mange le pain, [illegible] *Coch. supposé*, sc. 3. Et songez à vous taire. [illegible] mettre votre nez où vous n'avez que faire, [illegible] II, 2. || Mettre le nez dans, se mêler de. [illegible] à vous d'y mettre le nez? MOL. *Méd.* [illegible] père aura mis son nez mal à propos dans cette [illegible]lié, SÉV. 243. M. Boucherat a trouvé que, [illegible] dettes et ses legs payés, il ne lui restait [à [illegible]] que dix mille livres de rente; c'est deux cent mille francs pour tous ses héritiers, pourvu que la [illegible] n'y mette pas le nez: voilà comme il s'est [illegible] cinquante années de service, ID. 28 août 16[illegible]. [illegible] suis à une [illegible] pour mettre mon nez dans tout cela [les affaires de Provence], ID. 18 déc. 16[illegible]. Il ferait beau voir que chacun mît le nez dans mes affaires, MARIVAUX, *Pays. parv.* part. 4. || Fig. Mettre le nez dans une affaire, commencer à [illegible]. || Fig. Mettre le nez dans les livres, commencer à étudier. Mais une bonne fois, ma très-chère, [illegible] un peu votre nez dans le livre de la Prédestination des saints de saint Augustin, SÉV. 438. Je [illegible] que l'étude est le parfait moyen De gâter la jeunesse, et n'est utile à rien; Aussi je n'ai jamais mis le nez dans un livre, REGNARD, *Ménechmes*, III, 8. || [illegible] à quelqu'un le nez sur, lui faire voir, [illegible] qui lui échappait. Je lui mis, comme on dit, le nez sur ce [illegible] de [illegible] P. L. COUR. *Lettre à M. Renouard* [illegible] Avoir toujours le nez sur quelque chose, [illegible] pas lever le nez de dessus quelque chose, y être constamment appliqué. Elle a toujours le nez sur son ouvrage. || Fig. Mener quelqu'un par le nez, par le bout du nez, voy. MENER, n° 12. || Se [illegible] le nez, se heurter le nez contre quelque chose. [illegible] qui vont trop vite sont sujets à se casser le nez, GUI PATIN. *Lett.* t. II, p. 291, dans POUGENS. || Fig.

se casser le nez, ne pas trouver chez lui quelqu'un qu'on allait voir. Vous étiez sorti, et je me suis cassé le nez. || En un autre sens, se casser le nez, ne pas réussir, avoir un échec. Elle tint bon, Frédéric échoua près de ce roc, et le nez s'y cassa, LA FONT. *Poésies.* Les troupes de Paris auraient le nez cassé, TH. CORN. *l'Inconnu*, v, 6. Que je traite avec vous, par lettres, des choses où Aristote, Platon, saint Thomas et saint Bonaventure se sont cassé le nez, c'est ce que assurément je ne ferai pas, VOLT. *Lett.* d'Argenson, 14 déc. 1770. || Donner du nez en terre, tomber la face contre terre. Près de donner du nez en terre, SCARR. *Virg.* v. || Fig. Donner du nez en terre, échouer dans quelque entreprise, avoir du dessous. Et fait au plus matois donner du nez en terre, RÉGNIER, *Sat.* XIV. Il y en a trois ou quatre de suites [d'apothicaires] qui ressemblent bien mieux à des gens qui vont donner du nez en terre faute d'emploi qu'à de bons marchands, GUI PATIN, *Nouv. lett.* t. I, p. 111, dans POUGENS. || Fig. Avoir toujours quelqu'un sur le nez, à cheval sur le nez, en être perpétuellement occupé d'une manière désagréable. Vous avez toujours l'auteur sur le bout du nez, et vous croyez l'ouvrage hardi, parce que cet auteur a une fort méchante réputation, VOLT. *Lett. d'Argent.* 24 déc. 1768. || Fig. Il lui en pend autant au nez, il est menacé de pareille déconvenue. On dit plus souvent : autant lui en pend à l'œil, voy. PENDRE, v. n. || Fig. Se couper, s'arracher le nez pour faire dépit à son visage, faire par dépit contre quelqu'un une chose dont on souffre le premier. || Prenez-vous-en par le bout du nez, c'est-à-dire vous êtes vous-même coupable d'un crime dont vous voulez noircir les autres; locution venue, dit de Brieux, d'une ancienne coutume qui obligeait celui qui avait accusé quelqu'un à faux à lui faire réparation publique en se prenant le nez. || Allonger le nez, s'approcher pour voir, flairer, goûter. Dès qu'on parle de cela, il faut le voir allonger son nez. Tu as beau allonger ton nez, ça ne te regarde pas, ce n'est pas pour toi. Attends, attends, je vas te faire allonger le nez! || Allonger le nez, faire la moue. Il allonge le nez sur tout ce qu'on lui donne. On lui sert ce qu'on a de meilleur, et il allonge le nez. || Faire un pied de nez à quelqu'un, se moquer de lui; c'est un geste que l'on fait en mettant le pouce d'une main sur le nez et le pouce de l'autre main sur le petit doigt de la première main. Et quand ils sont enchaînés, Vous leur faites un pied de nez, SCAR. dans LE ROUX, *Dict. comique.* || Il a un pied de nez, se dit de quelqu'un d'attrapé, qui n'a pas réussi; par allusion au geste du pied de nez. Avant jour dans la rue avec un pied de nez, RÉGNIER, *Sat.* XI. En sortant du palais, je l'abordai en lui disant : M. Renaudot, vous pouvez vous consoler, car vous avez gagné en perdant. Comment donc? me répondit-il. C'est, lui dis-je, que vous étiez camus lorsque vous êtes entré ici, et que vous en sortez avec un pied de nez, GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. 42. Il aura un pied de nez avec sa jalousie, MOL. *G. Dand.* I, 2. || Populairement. Ce n'est pas pour son nez, c'est-à-dire la chose dont il s'agit ne lui est pas destinée. || On dit ironiquement dans le même sens : c'est pour son nez; vraiment c'est pour son nez. Que c'est pour leurs beaux nez que se font les ballets, Qu'elles sont le sujet des vers et des poulets, RÉGNIER, *Sat.* III. Ils croient qu'on leur doit pour rien la courtoisie, Mais c'est pour leur beau nez, ID. *Sat.* XIII. Hé bien! tu vois, Cléanthis, ce ménage; Veux-tu qu'à leur exemple ici, Nous fassions entre nous un peu de paix aussi, Quelque petit rapatriage? — C'est pour ton nez, vraiment, cela se fait ainsi, MOL. *Amph.* II, 7. || Ce n'est pas pour ton nez que le four chauffe, signifie cela ne sera pas pour toi. || 2° Terme de peinture et de sculpture. Mesure proportionnelle. Le nez est le tiers de la face. || 3° Nez se dit en parlant de quelques animaux. Le nez d'un chien. Les chiens qui se portent bien ont le nez frais et humide. || Nez au vent, se dit du chien qui, le nez levé, flaire le vent et les odeurs qu'il apporte. Et chien couchant chassant devant, Branlant la queue et nez au vent, SCARR. *Virg.* I. || Fig. Rangez-vous donc sous ma bannière, Vous, messieurs, qui, le nez au vent, Nobles par votre boutonnière, Encensez tout soleil levant, BÉRANG. *le Vilain.* || Nez de renard, présence de marques de feu au nez et aux lèvres du cheval. || Terme de manège. Porter le nez au vent, se dit en parlant des chevaux qui lèvent fort la tête. || Se dit, par extension, des personnes qui marchent le nez en l'air, des gens à la mine éventée, à l'air important. Il ne faut pas qu'une dame ait l'air ni le ton trop hardi, qu'elle ait le regard trop élevé ni le nez au vent, VOYER D'ARGENSON, *Mém.* p. 412, dans POUGENS. Déployez-moi cette figure, ce nez un peu au vent, SEDAINE, *Faut sur le point* ch. 3. || On dit dans le même sens : nez en l'air, nez haut. Son nez en l'air semble narguer l'amour, FAVART, *Soliman II*, I, 4. M. de Stairs, au nez haut, arrive ici [Bruxelles] dans ce moment, VOLT. *Lett. d'Argental*, 2 fév. 1744. || 4° Nez se dit pour tout le visage. Il me regarde au nez, et riant me reproche... RÉGNIER, *Sat.* XI. Mettant son manteau sur son nez, Il avait regagné bien vite, De peur d'être mouillé, son gîte, SCARR. *Virg.* I. La belette avait mis le nez à la fenêtre : Ô dieux hospitaliers, que vois-je ici paraître? Dit l'animal chassé du paternel logis, LA FONT. *Fabl.* VII, 16. [Les souris] Mettent le nez à l'air, montrent un peu la tête, Puis rentrent dans leurs nids à rats, ID. *ib.* III, 18. Mouillé, fangeux, ayant au nez la bise, ID. *Orais.* La fille enfin met le nez hors des draps, ID. *Herm.* Et jure, que la première fois qu'elle viendra lui parler dans le nez, comme elle fait toujours, elle vous imitera, et lui donnera sur sa vilaine joue, SÉV. 70. Je reviens mettre mon nez au bout de l'allée, ID. 343. Je partis en fuyant, le nez dans mon manteau, RAIM. POISSON, *Bar. de la Crasse*, sc. 3. || Mettre le nez dehors, s'aventurer à sortir. C'était un temps à ne pas mettre le nez dehors, SÉV. 660. Sans oser mettre le nez dehors, ID. 86. À peine notre flotte a-t-elle mis le nez hors de Brest qu'elle a été battue par les Anglais, VOLT. *Mém. Volt.* || Nez à nez, face à face, l'un vis-à-vis de l'autre. ....Et vous vous souvenez Que vous vous trouvez, vous et ce fils, nez à nez, PIR. *Métrom.* III, 7. || On dit dans le même sens : nez pour nez. J'ai trouvé nez pour nez, Comme un grand revenant, Géronte sur ses pieds, REGNARD, *Légat.* IV, 8. || Mettre son nez quelque part, s'y montrer. Votre frère veut aller mettre son nez à l'armée, SÉV. 344. || Montrer son nez, se faire voir. Il a bien à faire de venir montrer là son nez. À peine le vert veut-il montrer le nez; pas un rossignol encore, enfin l'hiver le 17 d'avril, SÉV. 17 avr. 1689. || On dit dans le même sens : montrer le bout de son nez. Du Plessis m'a écrit que sa chimère n'avait montré que le bout de son nez, SÉV. 18 sept. 1689. || Donner sur le nez à quelqu'un, le frapper au visage; et fig. le tancer. Mon fils s'en pâme de rire; je lui donnerai sur le nez tout aussitôt que je le pourrai, SÉV. 244. || Fig. Donner d'une chose par le nez, dire quelque chose à tort et à travers. Et sur les jours caniculaires, Ils [les médecins] nous donnent encore, avec leurs lois sévères, De cent sots contes par le nez, MOL. *Amph.* II, 3. Vous me donnez par le nez de l'historiographe; vraiment le roi m'ôta cette charge quand le roi de Prusse me prit à force, VOLT. *Lett. Mme Lutzelbourg*, 14 sept. 1753. J'aurais pu lui donner comme un autre de l'héroïque par le nez, ID. *Lett. en vers et en prose*, 169. || Fig. Planter au nez, dire quelque chose de grossier, de désagréable. Sur cela, il sort une voix terrible de ce joli visage, qui nous plante au nez d'un air ridicule, que mauvaise herbe croît toujours, SÉV. 17 nov. 1675. || Regarder quelqu'un sous le nez, s'approcher de lui de très-près pour le regarder, comme pour le braver, pour le choquer. Comme cette action ne lui parut pas naturelle, il la regarda sous le nez, HAMILT. *Gramm.* 10. || Fermer la porte au nez, fermer la porte au moment où quelqu'un s'y présente pour entrer; et fig. ne pas vouloir le recevoir. Vous me deviez fermer la porte au nez, RAC. *Plaid.* II, 2. Peu s'en est fallu que son portier ne vous ait fermé la porte au nez, DANCOURT, *Chev. à la mode*, IV, 1. || Familièrement. Au nez de quelqu'un, en sa présence, et aussi en le bravant. Et leur dire à leur nez qu'ils n'ont rien fait qui vaille, RÉGN. *Sat.* IX. Oui, me railler, vous dis-je, et de plus à mon nez, HAUTER. *App. tromp.* I, 12. Vous voulez encore lui parler de votre mariage, après que sa femme vous a dit à votre nez qu'il n'en sera jamais rien, ID. *Crisp. médec.* III, 3. Elle écoute un amant, elle en fait un mari; Le tout au nez du mort qu'elle avait tant chéri, LA FONT. *Matrone d'Éph.* Je vous trouve plaisant d'user de cet empire, Et de me dire au nez ce que vous m'osez dire, MOL. *Mis.* IV, 3. Il ne sera pas dit que l'on cachète une lettre à mon nez, sans que je vous donne quelque légère signifiance, CH. DE SÉV. dans SÉV. 1er sept. 1680. || Rire au nez de quelqu'un, se moquer de lui en face. Les verrous ne faisaient aucun bruit; On me riait au nez, RÉGNIER, *Sat.* X. À votre nez, mon frère, elle se rit de vous, MOL. *Tart.* I, 6. A-t-on jamais vu une pendarde comme celle-là, qui me vient rire insolemment au nez? ID. *Bourg. gent.* III, 2. Elle ne peut s'empêcher de lui faire un éclat de rire au nez, HAMILT. *Gramm.* 7. || Fig. Jeter à quelqu'un une chose au nez, la lui reprocher. C'est un étrange fait du soin que vous prenez À me venir toujours jeter mon âge au nez, MOL. *Éc. des mar.* I, 1. Faut-il... qu'en tous lieux on te rencontre.... On te rejette au nez le scandaleux affront Qu'une femme mal née imprime sur ton front! ID. *Sgan.* 9. || Fig. Avoir le nez de, avoir l'apparence, la réputation de.... Moi qui n'ai pas le nez d'être Jean qui ne peut, RÉGNIER, *Sat.* XI. || Avoir le nez tourné vers, se disposer à aller, à faire. J'ai le nez tourné vers Paris; mon fils y est déjà, SÉV. 1er mars 1676. || Fig. Avoir le nez tourné à..., être en chance de.... Il mourut un des hommes de la cour qui avait le nez le plus tourné à une grande fortune : ce fut le comte de Mailly, ST-SIM. 86, 96. Comment peut-on imaginer que j'aie persécuté Jean-Jacques?.... en vérité, ai-je le nez tourné à la persécution? VOLT. *Lett. d'Alembert*, 15 sept. 1762. || Nez s'est dit familièrement en termes d'amitié. Hai, hai! mon petit nez, pauvre petit bouchon, MOL. *Éc. des maris*, II, 14. || 5° Le sens de l'odorat. Ce chien a bon nez. Et des chiens attroupés l'instinct intelligent Déjà d'un nez avide interroge le vent, DELILLE, *Én.* IV. || Fig. C'est une des belles chasses qu'il est possible de voir, que celle que nous faisons après M. de Bellièvre et M. de Mirepoix; ils courent, ils se relaissent, ils se forlongent, ils rusent, mais nous sommes toujours sur la voie, nous avons le nez bon, et nous les poursuivons toujours, SÉV. 106. || Terme de chasse. Avoir le nez fin, se dit d'un chien qui chasse avec succès dans la poussière et pendant la chaleur. Avoir le nez dur, se dit d'un chien qui entre difficilement dans la voie. Chien de haut nez, celui qui chasse le nez haut. || 6° Fig. Sagacité, prévoyance. Marinette eut bon nez, quoi qu'on en puisse dire, De ne permettre rien un soir qu'on voulait rire, MOL. *le Dép.* II, 4. J'avais bon nez, sans doute, et son voisinage déjà m'avait donné quelque soupçon, ID. *G. Dand.* I, 3. Comme il a bon nez, il n'est pas longtemps la dupe, SÉV. 64. Je ne crois pas que le marquis [de Villeroi] prenne le personnage d'amant; il est observé par gens qui ont bon nez, et qui n'entendraient pas raillerie, ID. 13 avr. 1672. Il y a là de quoi faire rire les gens qui ont le nez fin, VOLT. *Lett. roi de Prusse*, août 1759. || Avoir du nez, flairer, deviner. Pour qui avait du nez, l'odeur de la ligue leur sortait par tous les pores, ST-SIM. 177, 104. || Familièrement. Mettre le nez dessus, deviner ce dont il s'agit. Nous inventâmes des supplices pour le premier qui mettrait le nez sur l'attachement qu'il aurait pour vous, SÉV. 133. J'ai mis le nez dessus, n'est-ce pas? DANCOURT, *les Agioteurs*, I, 4. || 7° Bout du nez, portion de la lèvre supérieure du cheval, située entre les deux naseaux, et servant d'organe de toucher aux solipèdes, en raison de la grande sensibilité que développent dans cette partie les cordons nerveux considérables qui viennent y aboutir. || Dans le bœuf, le bout du nez est formé par le mufle; dans le porc, il porte le nom de groin ou boutoir. || 8° Partie des insectes appelée aussi chaperon ou épistome. || 9° Terme de marine. Avant, proue du navire, employé seulement dans cette locution : être sur son nez, enfoncer sa proue dans l'eau plus qu'il ne convient. || 10° En terme rural, on dit qu'une charrue est sur son nez quand elle s'enfonce trop dans la terre. || 11° Terme de relieur. Le nez, l'obliquité des cahiers que la couseuse n'a pas tenus verticalement. Le volume présente une pointe, soit vers le commencement, soit vers la fin; cette pointe se désigne sous le nom de nez; la rognure ne peut corriger ce défaut qu'aux dépens de la régularité des marges, *Extrait du Manuel du relieur*, p. 344, Roret, 1837. Autrement la rognure n'est jamais unie, et faisant successivement plusieurs sauts, le livre finit par être plus haut d'un côté que de l'autre, ce que l'on nomme, en termes de l'art, faire du nez, LESNÉ, *la Reliure*, p. 174. || 12° En termes de fondeur, on nomme nez une croûte de scories qui se forme, par la fraîcheur du vent, au devant de la tuyère par laquelle le vent est introduit dans le fourneau. || Dans la fonte des cloches, morceau de planche taillé en forme de couteau qui, en tournant le compas, dispose sur le modèle du moule la figure des anses. || 13° Petite éminence de terre cuite qu'on ménage aux tuiles plates pour les accrocher à la latte. || 14° Nez de busque, partie du bois d'un fusil de munition qui forme un ressaut près de la poignée. || 15° Partie d'un soufflet qui se termine en pointe; se dit surtout des soufflets d'orgue. || 16° Poisson du genre des squales, la lamie cornubique (*selachus*), appelé aussi long-nez et squale long-nez. || Nez de patience, espèce de serpent. || 17° Nez,

[illegible] Calais. Le cap d'Antifer, près du [illegible], a [illegible] de sa partie [illegible] le Nez d'Antifer [illegible] la Courtine d'Antifer, le [illegible] d'Antifer et le Nez d'Antifer (l'étymologie [illegible] est le scandin. ness, angl. ness, cap, qui se rapporte [illegible] au nez du visage). || Proverbes. Un grand nez ne gâta jamais beau visage. Sur tous les autres nez son nez a l'avantage. [illegible] un grand nez [illegible] un visage, [illegible] Portr. de Linières. || Il vaut mieux laisser son [illegible] que de lui arracher le nez, c'est-à-dire il est de la sagesse de tolérer un petit mal, lorsqu'on risque, en voulant y remédier, d'en causer un plus grand. || Si on lui tordait le nez, il en sortirait du lait, voy. TORDRE. || Cela paraît comme le nez au milieu du visage, se dit d'une chose très-apparente. || On dit dans le même sens par ironie : Cela ne paraît pas plus que le nez au milieu du visage.

— REM. Béranger a, pour la rime, écrit né : Turpin [illegible] trouve lui-même [illegible] de vingt ans non profané; Mais un bon moine de Thélème Le croque à l'instant sous son né, Mort de Charlem. Laharpe avait fait la même chose dans son poëme de Tangu et Félime, ch. IV : L'infortuné Ouvre une figue et [illegible] né Grandit d'un pied.

— HIST. XI[e] s. [Il] Tranche le nes et la bouche et les dens, Ch. de Rol. CXXIII. || XII[e] s. Le nes moult très bien fait, les dens menus et blans, Sax. V. || XIII[e] s. Quant li archevesques oi la lettre lire, si li chei le nés, et fu li plus esbahis homme del monde et li et tout li sien, Chr. de Rains, p. 242. || XIV[e] s. Pou [li] arois d'honeur, se le vostre perdez ; Car trop a laide face cil qui n'a point de nez, Guesel. 6805. Se une partie du nez estoit deperdue, et incisions fussent faites es parties adjacentes, à ce que les parties [illegible] et peussent estre traites et somées [réunies] ensemble, H. DE MONDEVILLE, f[o] 89, verso. || XV[e] s. Et ce qui plus estoit, c'estoit le dangier des principales personnes à qui de heure en heure il en pendoit autant au nez, G. CHASTEL. Chron. des ducs de Bourg. 3[e] partie, ch. 20. || XVI[e] s. Quand [illegible] ensemble, vous vous laissez mener par le nez à tels, de qui chacun de vous à part ne vouldroit pas prendre le conseil en ses privez affaires, AMYOT, Caton, 16. Le comte d'Ostrate, qui estoit [illegible], eut meilleur nez, et se sauva, D'AUB. Hist. I, 336. On fit une petite breche, les pieces ayans le nez levé et tirans de mille pas, ID. ib. I, 260. D'abord l'evesque et sept de meilleure marque donnerent du nez à terre [tombèrent morts], ID. I, 344. Il avoit l'oeil louche, le nez troussé, les nazeaux ouverts, ID. ib. II, 430. Au temps qui court, qui a beau nez, il boit à la bouteille, PALSGR. p. 811. Epigramme que je vous estale tout de son long, non que j'y trouve aucun nez [finesse, esprit], PASQUIER, Rech. IX, p. 794, dans LACURNE. Chaque legislateur se met une justice en teste, et chacun d'eux luy fait, si ainsi voulez que je le die, un nez de cire, et la diversifie sus le moule de ses conceptions particulieres, ID. Lettres, t. II, p. 125. Voulez vous en françois braver [illegible], vous [illegible] que vous le ferez bien camus. [illegible] une [illegible] VIII. p. 632. Mener les hommes par le nez [illegible], H. EST. Apol. pour Herod. p. [illegible], dans LACURNE. Spinelle voyant ce conseil [illegible] à son mari, auquel si auparavant elle [illegible] le nez d'un doigt, elle luy allongea depuis [illegible] p. 166, [illegible] avec un nez de honte; car par ce moyen tout l'Estat de Milan se perdit, BRANT. Capit. franç. t. II, p. 173, dans LACURNE. Quand ce vient au fait et au prendre, [illegible] Pros. t. II, p. 313. Qui coupe son nez desgarne son visage, ID. ib. p. 39. Le defendeur se retira chez luy, ou demeura sur les chemins s'il vouloit, avec un pied de nez, [illegible] Conf. d'Estrep. ch. VII.

[illegible]

[illegible]

les particuliers, ni le public n'avaient plus rien à demander, BOSS. le Tellier. Les enfants n'ont ni passé, ni avenir, et, ce qui ne nous arrive guère, ils jouissent du présent, LA BRUY. XI. La boussole n'a point été trouvée par un marin, ni le télescope par un astronome, ni le microscope par un physicien, ni l'imprimerie par un homme de lettres, ni la poudre à canon par un militaire, L. RACINE, la Religion, ch. V, note 173. Je n'ai l'avantage d'être, pour ma consolation, ni le plus grand capitaine, ni le plus grand roi, ni le plus grand et le plus vrai philosophe de ce siècle, ni le protecteur de l'Allemagne, ni le réformateur de la justice, ni enfin l'exemple des souverains et des gens de lettres, D'ALEMB. Lett. au roi de Pr. 15 sept. 1780. Ni le jour, ni les ténèbres, ni le bruit, ni le silence, rien ne peut mettre obstacle à l'esprit d'un homme qui sait penser, CONDILLAC, Art de penser, 2[e] part. ch. 3. || L'usage est de répéter ni à chaque terme, et les grammairiens en font une règle. Cependant cette règle n'est fondée sur aucune raison péremptoire; et voici des exemples où elle n'a pas été observée. Que ferais-je à la cour, moi qui ne suis, seigneur, Hypocrite, jaloux, médisant, ni flatteur? BOURSAULT, Ésope à la cour, V, 3. Je ne veux l'un ni l'autre, il n'est pas temps de feindre, VOLT. Rome sauv. II, 3. (Ces exemples sont des vers; mais on pourrait les imiter en prose.) || 2° Ni l'un ni l'autre, voy. UN. || 3° Ni mis une seule fois; en cet emploi on ne s'en sert guère qu'avec des substantifs sans article ou avec des noms propres. Honneurs ni richesses ne font le bonheur. Ils n'avaient tapis ni housse, Mais tous fort bon appétit, LA FONT. Fabl. V, 7. Dans ses meubles, dût-elle en avoir de l'ennui, Il ne faut écritoire, encre, papier, ni plumes, MOL. Éc. des f. III, 2. Quand je plaisais à tes yeux, J'étais content de ma vie, Et ne voyais rois ni dieux Dont le sort me fît envie, ID. Am. magn. intermède III, sc. 7. Je ne connais Priam, Hélène ni Pâris : Je voulais votre fille, et ne pars qu'à ce prix, RAC. Iphig. IV, 6. Qui n'est bourgeois, abbé, robin ni militaire, PIR. Métr. I, 1. || 4° Ni est quelquefois suivi immédiatement de ne, lorsqu'il joint deux propositions négatives ; dans ce cas la proposition liée rejette la particule pas ou point. Jamais pécheur ne demanda un pardon plus humble, ni ne s'en crut plus indigne, BOSS. le Tellier. Le prince n'a point d'autre but, ni n'en veut connaître, MONTESQ. Lett. pers. 127. || 5° Ni joint quelquefois deux propositions négatives, comme fait et. Si on n'aimait pas les justes, ni on ne les protégeait pas pour eux-mêmes, il les faudrait protéger pour le bien public, BOSS. Méd. sur l'Évang. dern. serm. du Sauveur, 83[e] jour. || 6° Quand ni n'est pas répété, il peut se construire avec pas ou point. Est-il possible que ce même Sostrate qui n'a pas craint Brennus ni tous les Gaulois.... MOL. Am. magn. I, 1. Que la fortune ne tente donc pas de nous tirer du néant, ni de forcer la bassesse de notre nature, BOSS. Duch. d'Orl. Ma maison ni mon lit ne sont point faits pour vous, BOIL. Sat. X. Mon esprit n'admet point un pompeux barbarisme, Ni d'un vers ampoulé l'orgueilleux solécisme, ID. Art p. I. Personne ne souhaitera jamais [illegible] que vous goûtiez des plaisirs, mais des plaisirs qui ne vous passionnent ni ne vous amollissent point, FÉN. Tél. VIII. || 7° Quand ni est répété, on ne met pas la particule point ou pas. On ne dit pas : Il ne faut pas être ni prodigue ni avare ; mais : Il ne faut être ni prodigue, ni avare. On ne dit pas : Ni la prudence ni l'humanité ne permettent pas [illegible] ; mais : Ni la prudence ni l'humanité ne permettent une telle conduite. || Toutefois les meilleurs écrivains se sont affranchis de cette règle ou plutôt de cet usage. Madame, mon amour n'emploiera pas pour moi Ni la loi du combat ni le vouloir du roi, CORN. Cid, V, 7. Ce n'est pas tout encore, et tu ne conçois pas Ni tout ce qu'est l'amour ni ce qu'il a d'appas, ID. Imit. III, 5. Je ne décrirai point ni leur douleur amère, Ni les pleurs de Psyché, ni les cris de sa mère Qui du fond des rochers renvoyés dans les airs.... LA FONT. Psyché, I, p. 34. Cela n'est pas capable ni de convaincre mon esprit, ni d'ébranler mon âme, MOL. D. Juan, V, 2. Ni la prudence, ni la piété, ni la bonne théologie ne permettent pas de décrier un concile qui a été universellement reçu, aussitôt que la doctrine en a été bien entendue, BOSS. Mém. sur la bibl. ecclés. de Dupin. Ce n'est point ni un ennemi ni un étranger, c'est Judas, ce cher disciple, cet intime ami qui le trahit, ID. 3[e] serm. pour le vendr. saint, II. La réponse ne pouvait pas être [illegible] sur les prom. de J. C. à l'É[illegible]

ne considérons pas ni de quoi ni par qui nous nous laissons troubler, BOURD. 2[e] serm. pour le 3[e] dim. de l'avent. Je n'ai point exigé ni serments, ni promesses, BOIL. Lutr. II. Des pièces que je ne voudrais point pour rien au monde ni avouer ni avoir faites, VOLT. Lett. Damilaville, 10 avril 1766. [illegible] qui n'a jamais réfléchi ne peut pas être ni clément ni juste, ni pitoyable, J. J. ROUSS. De l'origine des langues, IX. || 8° Avec jamais on omet un des ni, mais aussi on le répète très-bien. Je ne l'ai jamais vu, ni son frère. La justice ne fut jamais [illegible] ni si secourable, BOSS. le Tellier. [illegible] substantif personne comme de l'adverbe jamais. La nature n'avait donné à personne ni une âme plus élevée, ni un génie plus heureux, qu'à la fille de Théon, DIDER. Opin. des anc. phil. (éclectisme). || 9° Lorsqu'il y a plusieurs verbes qui se suivent, le premier n'est point précédé de ni. Je ne veux, ni ne [illegible] ni ne puis obéir. || Cependant cet usage n'est pas absolu. Un sot ni n'entre, ni ne sort, ni ne s'assied, ni ne se lève, ni ne se tait, ni n'est sur ses jambes, comme un homme d'esprit, LA BRUY. II. || 10° Ni liant non des mots, mais des propositions, peut se mettre en tête des propositions, surtout dans le style élevé. Ni sa main n'est point raccourcie, ni ses trésors ne sont point épuisés, BOSS. Panég. de St Franç. d'Assise, I. Ni l'édifice n'est plus [illegible] que le fondement, ni l'accident attaché à l'être plus réel que l'être même, ID. Duch. d'Orl. || 11° Ni s'est construit avec sans. Elle [la Brinvilliers] écouta son arrêt, dès le matin, sans frayeur ni sans faiblesse, SÉV. 22 juill. 1676. Mon équipage est venu jusqu'ici sans aucun malheur, ni sans aucune incommodité, ID. 27 juillet 1672. || Aujourd'hui on mettrait et au lieu de ni. || 12° Après un que [illegible] négatif que précède un verbe accompagné d'une négation, le membre de phrase qui suit doit toujours commencer par ni. Ne pense pas qu'au moment que je t'aime, Innocente à mes yeux, je m'approuve moi-même, Ni que du fol amour qui trouble ma raison Ma lâche complaisance ait nourri le poison, RAC. Phèdre, II, 5. || Cet usage est souvent violé, sans aucune faute. || 13° Ni suivi de la préposition de et d'un nom pris partitivement. Elle ne peut [illegible] ni d'enflure ni d'enfoncement, PASC. Équil. des liqueurs, VII. Qu'il lui coûtait moins d'exposer sa vie que de dissimuler ses sentiments, et qu'il n'achèterait jamais ni de faveur ni de fortune aux dépens de sa probité, FLÉCH. Duc de Mont. || 14° Ni se dit quelquefois sans ne et sans verbe, et par la vertu d'une proposition sous-entendue. Comment la trouvez-vous? Ni belle ni laide. Ayant pour [illegible] inviolable avec mes amis de me montrer à leurs yeux exactement tel que je suis, ni meilleur, ni pire, J. J. ROUSS. Confess. XI. || 15° Ni se dit quelquefois pour et en des phrases qui ont un sens négatif implicite. J'ai grande peine à croire ce que vous me dites de madame ***, ni qu'elle ait pris votre parti contre moi, VOIT. Lett. 58. Désespérant de réduire Babylone ni par force ni par famine, [illegible] Hist. III, 4. J'ai peine à croire que MM. de [illegible] traduisent ni impriment mon livre, ID. Lett. [illegible] fendit qu'un vers faible y pût jamais entrer, Ni qu'un mot déjà mis osât s'y remontrer, BOIL. Art p. II. Bientôt ils défendront de peindre la prudence, De donner à Thémis ni bandeau ni balance, [illegible] III. Gardez donc de donner, ainsi que dans [illegible], L'air ni l'esprit français à l'antique Italie, ID. ib. III. Pelletier écrit mieux qu'Ablancourt ni [illegible] Sat. IX. || C'est cet emploi de ni qui rend correcte cette phrase : Il n'est pas possible ou il est [illegible] ble que ni le temps ni l'art apportent quelque [illegible] à l'état de sa vue. || 16° Ni [illegible] archaïsme [illegible] et qui est aujourd'hui considéré comme une faute [illegible] un ni donne d'espérance, CORN. Cid, I, [illegible] chanson). Une douceur que rien n'émeut ni [illegible] Pensées, t. I, p. [illegible] ni exhérédait son fils, [illegible] || 17° Ni pris [illegible] ni avec point ne sont pas permis, VOLT. Comm. Corn. [illegible] s'agit de ces vers de N[illegible] : Je vous avais [illegible] de l'attaquer [illegible], Et de [illegible] point, [illegible] dans vos desseins, Ni le secours du roi, [illegible] des Romains, III, 6.

— REM. 1. Ni la douceur ni la force n'y peut rien, ou n'y peuvent rien : [illegible] suivant qu'on a dans l'esprit la [illegible] disposition des sujets. Ni mon [illegible] mémoire Ne se remplit à habiller, LA FONT. Fabl. IV, [illegible] Ni l'or ni la grandeur ne nous rendent heureux, [illegible] Phil. et Baucis. || 2. Ni fait hiatus dans les vers, et on ne le met pas devant une voyelle. Cependant [illegible]

[illegible] a dit. Ci-dessous gît monsieur l'abbé, Qui ne savait ni A ni B, MAIN. Édit de MÉNAGE, p. 276.

— HIST. XIe s. Mais ne cstet n'i est remes [resté] à paindre ne sec, Ch. de Rol. I. Ne n'ai tel gent qui [illegible] derumpe, ib. II. || XII° s. Il n'en a à avant, ne [illegible] ne quoi, Th. le mart. 46. || XIII° s. Ne [illegible] ne sure jaisrai ne amere, [illegible] IV. Par un jour si très bel qu'il ne pleut ne [illegible], ib. X. Que ceens entre fame n'en hiver [illegible], ib. XIV. || XV° s. Adonc fut la dame moult [illegible], et [illegible] tout en plourant conseil à monseigneur Robert d'Artois quelle chose elle en pourroit faire, ni ou se traire à garant ni à conseil, [illegible] I, I, 42. Ne suis roy ni prince aussy, Je suis sire de Coucy, Devise des Coucy. Dictes-moy où [ne en] quel pays Est Flora... VILLON, Ballade des dames du temps jadis. Prince, n'enquerez de sepmaine, Où elles sont, ne de cest an, ID. ib. Envoi. || XVI° s. [illegible] resteroit innocence aucune n'en dits n'en faits, [illegible] d'accuser, CALV. Instit. Dedic. Il ne reçoit ni advoue pour son œuvre les hommes vicieux et abastardis, ID. ib. 49. Tu ne te feras point image taillée, ne semblance aucune des choses qui sont en haut au ciel, ne çà bas en la terre, ni es eaux dessous la terre; tu ne les adoreras ni honoreras, ID. ib. 284. Il n'y a ni industrie ni labour qui.... [illegible] ib. 723. Où sont vos forces, ni apprets, pour [illegible] faire teste? CARL. IV, 9. Il n'y gaigna rien ny [illegible] ny pour les aultres, MONT. I, 4. Ny n'en[illegible] les stoiciens que.... ID. I, 60. Il n'y a ny statues ny trophées de marbre, ny arcs de triomphe, ny [illegible], ny sepultures magnifiques, qui puissent [illegible] la durée d'une histoire eloquente, AMYOT, Péricl. III, 28. Celuy devant qui rien n'est ne futur ne passé, ID. ib. XII, 40. Les Atheniens les recueurent à [illegible] joye, ny plus ny moins que si c'eust esté [illegible] luy mesme vivant, ID. Thésée, 45. Venus n'a point ny myrte ny laurier Digne de toy ny digne de ma teste, RONS. 48. Je ne sçay ny moyen, remede ny maniere De sortir de vos rets, où je vis en langueur, ID. 240. Je ne puis ny toucher, gouster, [illegible], ny voir, ID. 281. Mon appuy, mon Odet, [illegible] j'aime Mille fois plus ny que moy-mesme, Ny que mon cœur, ny que mes yeux, ID. 472.

— ÉTYM. Provenç. *ne*, *ni*; anc. esp. *ne*; esp. mod. *ni*; port. *nem*; ital. *ne*; du lat. *nec*. L'ancien français est toujours *ne*; on voit apparaître *ni* dans les écrits de Froissart; puis dans le XVI° siècle *ni* [illegible] et entre en lutte avec *ne*, et souvent dans la même phrase on trouve les deux. Enfin dans le XVII° siècle *ne* n'est plus qu'un archaïsme, aujourd'hui complétement tombé en désuétude, excepté [quand] on répète en plaisantant le *ne plus ne moins* du Malade imaginaire.

NIABLE (ni-a-bl'), *adj.* Qui peut être nié. Tout [illegible] est niable.

— ÉTYM. *Nier*.

NIAIS, AISE (ni-è, è-z'), *adj.* || 1° Terme de fauconnerie. Qui n'est pas encore sorti du nid, et qui [illegible] pris au nid, en parlant des oiseaux de vol. [illegible] || 2° Fig. Qui est simple et encore sans usage du monde. Un garçon niais. Une fille niaise. || 3° Il se dit des manières, du ton, etc. Tournure niaise. Cette mine entre douce et niaise [s'est] passée en une autre toute contraire, et il ne [m'est] plus rien resté qui ne soit changé, VOIT. Lett. 42. J'ai la tête assez belle, avec beaucoup de cheveux gris, les yeux doux, mais un peu égarés, et le visage assez niais, ID. ib. 78. Elle affecte toujours un ton de voix languissant et niais, MOL. Critique, 2. || 4° Qui annonce la sottise ou l'inexpérience. Une démarche niaise. Ces soupirs ridicules et ces larmes niaises qui font rire tout le monde, MOL. Critique, 7. Ces sortes de pléonasmes [Trois sceptres, [illegible] attachés par mon bras, Parleront au lieu d'elles et ne se tairont pas, Nicom. I, 1] sont les plus vicieux; ils retombent quelquefois dans ce qu'on appelle le style niais: Hélas! s'il n'était pas mort, il serait encore en vie, VOLT. Comm. Corn. || 5° S. m. et f. Un niais, une niaise. || Faire, contrefaire le niais, faire semblant d'être simple. || C'est un niais de Sologne, il est de ces niais de Sologne qui ne se trompent qu'à leur profit, il est adroit et alerte sur ce qui regarde son intérêt et il contrefait le simple. || La place des niais, la meilleure place. Des niais, sans prier, je me mets en la place, RÉGNIER, Sat. X. || Populairement. C'est de la [illegible] de niais, c'est une chose qui ne peut tromper que les plus simples. || 6° Adv. Parler niais, parler niaisement. || Rire niais, rire niaisement. La femme de Montchevreuil était une grande créature maigre, jaune, qui riait niais, ST-SIMON, 4, 64.

— HIST. XIII° s. Niais est cil [oiseau de chasse] que on a trait dou nif, et que on norrit en son ostel de sa juvente, BRUN. LAT. Très. p. 201. || XIV° s. Autres faucons y a qui ont esté prins au nid et sont appelés nyais, Modus, f° LXXVII. || XV° s. Coquins, niays, sots... COQUILLART, *Monologue des perruques*. || XVI° s. Si le sage n'erroit, le niais creveroit, LEROUX DE LINCY, Prov. t. II, p. 446. Que s'il bastit au lieu qui au pauvre appartienne, Jamais n'en partira le malheur, t'en souvienne; Car d'un bien mal acquis sur le pauvre niais Le troisieme heritier ne jouyra jamais, *Plaisir des champs*, p. 75. Parmi ses faveurs vaines [de la fortune], je n'en ay point qui plaise tant à cette niaise humeur qui s'en paist chez moi, qu'une bulle authentique de bourgeoisie romaine qui me feut octroyée, dernierement que j'y estois, pompeuse en sceaux et lettres dorées, MONT. IV, 143. Les freres ou pour le moins cousins germains de sot sont niais, fat, badaut, nigaud, badin et plusieurs autres, H. EST. *Apol. pour Hérod.* p. 19, dans LACURNE. Entre tant de François qui usent tous les jours de ces mots, *niais* ou *niez*, *hagard*, *debonnaire*, *leurré*, bien peu prennent garde à leur premier usage et s'apperçoivent qu'ils disent des hommes ce qui se dit proprement des oiseaux de proye... ceux-là sçauront que *niais* ou *niez* se dit proprement du faucon ou autre oiseau de proye qui est pris au nid et n'ayant encore volé, ID. *Précellence du langage françois*, éd. FEUGÈRE, p. 128. Se met au beau milieu de la table, et pensant estre là en un bon lieu et en la place des niais [la bonne place], BOUCHET, *Serées*, liv. II, p. 67, dans LACURNE.

— ÉTYM. Ital. *nidiace*; d'une forme latine *nidacem* ou *nidiacem*, qui vient de *nidus*, nid. Le provençal *niaic*, *niaic* suppose une autre formation.

NIAISEMENT (ni-è-ze-man), *adv.* D'une manière niaise. Si vous m'eussiez permis dès le commencement de vous en envoyer [des poulets, des billets-doux], j'en saurais faire à cette heure de forts jolis, et je ne finirais pas niaisement comme je fais, en disant, mademoiselle, que je suis votre très-humble et très-obéissant serviteur, VOIT. *Lett.* 40. Il n'ira pas niaisement interrogeant les autres sur tout ce qu'il voit, J. J. ROUSS. *Émile*, II.

— HIST. XVI° s. Il n'y a ligne, endroit ou passage, affin de parler niaisement aussi bien que les doctes, qui ne soit tout farcy de science mistigorique, *Moyen de parvenir*, p. 47, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Niaise*, et le suffixe *ment*.

NIAISER (ni-è-zé), *v. n.* S'amuser à des choses niaises. Il est fâcheux de s'arrêter à ces bagatelles [sophismes sur l'indivisibilité], mais il y a des temps de niaiser, PASC. *Esp. géom.* I. Avant qu'il ait niaisé tout son soûl dans un fauteuil et à sa toilette, BARON, *l'Homme à bonnes fort.* I, 5. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— HIST. XVI° s. Si philosopher, c'est doubter, comme ils disent, à plus forte raison niaiser et fantastiquer comme je foys, doit estre doubter, MONT. II, 23.

— ÉTYM. *Niais*.

NIAISERIE (ni-è-ze-rie), *s. f.* || 1° Chose niaise. Vous croyez donc...... que les pièces comiques sont des niaiseries qui ne méritent aucune louange? MOL. *Critique*, 7. Cependant, comme si le christianisme et la croix de Jésus étaient une fable, nous n'avons d'ambition que pour la gloire du siècle; l'humilité chrétienne nous paraît une niaiserie, BOSS. *Sermons*, *Vertu de la croix*, 2. Un monde qui n'est lui-même tout entier qu'un amas de niaiseries et d'extravagances, MASS. *Carême*, *Injust. du monde*. Préférer l'œuvre de Dieu, cet ouvrage si grand, si sublime, si honorable, aux niaiseries et aux inutilités des enfants du siècle, ID. *Confér. Fuite du monde*. Il [Voltaire] vous certifie pour la vingtième fois qu'il n'a point fait la plupart des niaiseries, c'est-à-dire des livres que vous lui imputez, VOLT. *Mél. hist. Un chrét. contre six juifs*, 12° *niaiserie*. Quand toute une nation ne sait plus s'occuper que de niaiseries, quelle attention peut-elle donner aux grandes choses? J. J. ROUSS. *Polysyn. jugem.* || Niaiseries emphatiques, choses sans valeur émises avec la prétention de dire des vérités très-profondes. L'approbation expresse ou tacite que donnèrent à ces niaiseries emphatiques [le système de Mably] des hommes tels que MM. de Bréquigny, du Theil, Gaillard, Dacier, montre à quel point la véritable science était alors timide et indécise, AUG. THIERRY, *Consid. sur l'hist. de France*, ch. III. || 2° Le caractère de celui qui est niais. La niaiserie de ce jeune homme est incroyable. L'esprit du monde n'est qu'un esprit de niaiserie qui nous fait voir les choses niaises comme importantes, FLÉCH. *Serm.* I, 193.

— HIST. XVI° s. Le plus communement nous nous sentons plus esmeus des trepignements, jeux et niaiseries pueriles de nos enfants, que nous ne faisons apres de leurs actions toutes formées, MONT. II, 74.

— ÉTYM. *Niaiser*.

† **NICAISE** (ni-kè-z'), *s. m.* Nom propre qui s'emploie pour désigner un jeune homme simple, crédule et même niais. Un apprenti marchand était, Qu'avec droit Nicaise on nommait; Garçon très-neuf hors sa boutique Et quelque peu d'arithmétique; Garçon novice dans les tours Qui se pratiquent en amours, LA FONT. *Nicaise*.

— ÉTYM. Lat. *Nicasius*, nom d'un saint, signifiant victorieux, de νίκη, victoire. Le langage populaire a souvent attribué à des noms propres un sens général, que peut-être *niais* a ici déterminé.

† **NICCOLATE** (ni-ko-la-t'), *s. m.* Terme de chimie. Sel produit par la combinaison de l'oxyde niccolique avec une base salifiable.

† **NICCOLIQUE** (ni-ko-li-k'), *adj.* Terme de chimie. Se dit d'un des oxydes du nickel.

— ÉTYM. Voy. NICKEL.

NICE (ni-s'), *adj.* Terme vieilli. Qui ne sait pas, simple par ignorance. Tant ne fut nice, encor que nice fût, Madame Alix, que le jeu ne lui plût, LA FONT. *Fais.* || Terme d'une ancienne coutume. Promesse nice, simple promesse, faite sans gage ni sûreté. Action nice, action fondée sur une promesse nice.

— HIST. XIII° s. Nus hons [nul homme] ne puet [peut] bone amor maintenir, Tant soit nices, qu'amor non face saige, *Ms. de poés. franç. avant* 1300, t. I, p. 347, dans LACURNE. Et ele ert [était] haute dame et riche; S'avoit baron mauvés et niche, *Lai du conseil*. Par mon chief, tu es fox et nices, *la Rose*, 6776. || XV° s. L'herbe qui reveille les niches maris, j'en donroie jusques à ma chemise, et dousse aler pour mon pain, *les Évang. des quenouilles*, p. 66. Moult nice est celuy qui ne scet son nom nommer, *Percefor.* t. II, f° 26. || XVI° s. L'oyselleur des champs, Qui doucement fait chanter son sublet, Pour prendre au brie l'oyseau nyce et foiblet, MAROT, I, 364.

— ÉTYM. Picard, *niche*; Lunéville, *nice*, fou; prov. *nec*, *nesci*; anc. cat. *neci*; anc. esp. *nescio*; esp. mod. *necio*; port. *nescio*, *necio*; ital. *nescio*; du lat. *nescius*, qui ne sait pas, de *ne*, ne, non, et de *scire*, savoir (voy. SCIENCE). Il y avait, du moins au XVI° siècle, un *nice* qui signifiait joli: Elle en mourut, la noble Badebec, Du mal d'enfant, qui tant me sembloit nice, Car elle avoit visaige de rebec, Corps d'espaignole et ventre de souisse, RAB. II, 3. C'est l'angl. *nice*, joli, délicat, de l'anglo-sax. *nesc*, même sens.

† **NICET, ETTE** (ni-sè, sè-t'), *adj.* Terme vieilli. Qui est un peu nice. .... Une simple maîtresse, Qui soit douce et nicette, et qui ne sache pas, Apprentive au métier, que valent les appas, RÉGNIER, *Épît.* II.

— HIST. XVI° s. La nicette [Léda] en son giron Reçoit les flammes secrettes, Faisant, tout à l'environ Du cygne, un lit de fleurettes, RONS. 467.

— ÉTYM. Diminutif de *nice*.

† **NICÉPHORE** (ni-sé-fo-r'), *adj.* Terme d'antiquité. Qui porte une statue de la Victoire. La Minerve du Panthéon était une statue nicéphore.

— ÉTYM. Νικηφόρος, de νίκη, victoire, et φορός, qui porte.

1. **NICHE** (ni-ch'), *s. f.* || 1° Enfoncement pratiqué dans l'épaisseur de quelque corps solide, pour y placer quelque chose, une statue, un vase, etc. Mettre une statue dans une niche. Le chœur de cette église est orné de saints placés dans des niches. Une niche de poêle. || Terme d'architecture. Niche à cru, niche qui prend naissance au rez-de-chaussée et ne s'élève sur aucun socle massif. || Niche feinte, renfoncement peu profond qui ne contient que des figures peintes ou en bas-relief. || Niche rustique, niche dont les bandeaux sont décorés de refends et de feuillages. || Niche en tour ronde, niche prise dans le dehors d'un mur circulaire. || On fait des niches de rocaille, des niches de treillage. Nous découvrîmes, dans une niche qui était dans une palissade, une Diane à l'âge de onze ou douze ans et plus belle que les forêts de Grèce et de Thessalie ne l'avaient jamais vue, VOIT. *Lett.* 10. || Par extension. Les abeilles qui ajustent avec tant de symétrie leurs petites niches, BOSS. *Connaiss.* V, 2. || Fig. Tant que la niche du premier ministre sera vide, M. le Prince en prendra une grande force, RETZ, III, 238. Dont les noms... placés comme en leurs niches, Vont de vos vers malins remplir les hémistiches, BOIL. *Sat.* IX. || 2° Petit réduit pratiqué dans un appartement pour mettre un lit, etc. Lit en

[illegible] pratiqué dans un jardin pour s'y [illegible] en particulier. Il y a une petite [illegible] au bout du jardin. || 3° Petit meuble [illegible] dans lequel se retire et couche un chien, un chat. Je destinai à M. le bout sur une niche à chien que j'avais [illegible] [illegible] de taille [illegible], [illegible] 613, 26. || 6° Petit [illegible] dressé sur lequel on expose le saint Sacrement. || 5° Fig. Demeure, retraite. Heureusement, je me suis fait une niche dans laquelle on peut vivre et mourir à sa fantaisie, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 19 févr. 1760. Un jeune homme sortant de sa niche, qui n'avait jamais vu de capitale, J. J. ROUSS. [illegible]

— HIST. XVI° s. On fit sortir de derriere un rideau une grande niche argentée, qui contenoit 16 niches en chascune desquelles estoit logée une nymphe portant le nom d'une province de France, D'AUB. *Hist.* II, 104. À ce stratageme faut adjouster celui d'une [illegible] bruslée par un bout, dans laquelle on avoit logé des niches de poudre, ID. *ib.* III, 444.

— ÉTYM. Ital. *nicchia*, niche, *nicchio*, coquille, que Diez, vu que la finale italienne ne permet aucune dérivation de *nidus*, tire de *mytilus*, la moule; la finale *ytilus* a pu donner *icchio*, comme *vetulus*, donna *vecchio*, et *situla*, *secchia*; reste le changement de *m* en *n*, qui serait justifié par des exemples pris en français, *mappa*, nappe, *mespilum*, nèfle.

2. NICHE (ni-ch'), *s. f.* Malice que l'on fait à quelqu'un. Puisque la niche qu'il m'a faite est sans [illegible], n'en parlons plus, BALZ. *Lett. à Conrart*, 13 juill. 1653. Nous lui jouerons tant de pièces, nous lui ferons tant de niches sur niches, que nous renvoyerons à Limoges M. de Pourceaugnac, MOL. *Pourc.* I, 3. Ce qu'il [Barbezieux] fit encore de plus mal, ce furent les niches de toutes les sortes qu'il s'appliqua depuis à faire à M. d'Aligre, ST-SIM. 63, 84. Mon héros passe sa vie à m'accabler de bontés et de niches, VOLT. *Lett. Richelieu*, 4 févr. 1771.

— ÉTYM. Autre forme de *nique*.

NICHÉ, ÉE (ni-ché, chée), *part. passé* de nicher. Logé dans un nid. Un faucon niché au haut d'un arbre. || Par extension. Lors je lui dis : te voilà mal niché, Petit larron; cherche une autre retraite : Celle du cœur sera bien plus secrète, J. B. ROUSS. *Épigr.* I, 3. Une bonne Notre-Dame des bois nichée dans le tronc d'un chêne ou dans le feuillage d'une aubépine, BERN. DE ST-P. *Études*, 3° *réponse aux object.* || Fig. Mon nom, niché dans cent couplets malins, VOLT. *Prude*, III, 10.

NICHÉE (ni-chée), *s. f.* || 1° Les petits oiseaux d'une même couvée qui sont encore dans le nid. Une nichée de fauvettes. Votre idée d'élever différemment des quadrupèdes de la même portée ou des oiseaux de la même nichée est excellente, BONNET, *Lett. divers. Œuv.* t. XII, p. 449, dans POUGENS. || Fig. Qu'a-t-il fait de ces nichées d'amours qui se cachent aux deux coins de ta bouche? J. J. ROUSS. *Hél.* II, 26. || On dit aussi : une nichée de souris. || 2° Familièrement et fig. Les enfants d'une famille. Je ferai à peu près pour la cadette [de mes nièces] ce que je fais pour l'aînée; leur frère, correcteur des comptes, est bien pourvu.... voilà toute la nichée établie d'un trait de plume, VOLT. *Lett. Thiriot*, 7 févr. 1738. || 3° Familièrement et par mépris, il se dit de plusieurs personnes de mauvaise vie, de mauvaise conduite, rassemblées en un même lieu. Une nichée de petits voleurs.

— HIST. XIV° s. ....Pour sa douche niche Qu'il [illegible] de son [illegible], *Baud. de Seb.* V, 148. Le quel suppliant avoit une nyée de grans [illegible] bons à manger, DU CANGE, *nidaile*. || XV° s. [illegible] *Quadril.* [illegible] p. 663. || XVI° s. [illegible] et tout la nyée des connetables [illegible] du connetable de Montmorency]. [illegible]

— ÉTYM. [illegible] *nidée*; Berry, *nigée*; wal. [illegible]

NICHER [illegible]. || 1° *V. n.* Faire son nid. Si le [illegible] à ces docteurs [illegible] la liberté d'indifférence] : je suis [illegible] à nicher, je vous [illegible] *PHILos. Princ. Gest.* 12. Il [le vautour] niche [illegible] *Ois.* t. I, p. 224. || Fig. [illegible] l'honneur, LA FONT. *Fabl.* [illegible] *Quadrup.* t. III, p. 33. || 2° *V. a.* Familièrement. Placer en quelque endroit, enfermer. La voici; dans ma chambre allez me la nicher [Agnès], MOL. *Éc. des femmes*, V, 6. || Nicher quelqu'un en prison, ou, absolument, le nicher, le mettre en prison. || Fig. Quand on veut rendre les gens ridicules et méprisables, il faut les nicher dans quelque ouvrage qui aille à la postérité, VOLT. *Lett. d'Alembert*, 6 janv. 1761. || 3° Fig. Se nicher, *v. réfl.* Se poster, comme dans un nid, en quelque coin écarté. Les jésuites de Compiègne qui ne se sont nichés là que depuis un an, GUI PATIN, *Nouv. lett.* t. II, p. 195, dans POUGENS. Notre maître Mitis.... Blanchit sa robe et s'enfarine, Et, de la sorte déguisé, Se niche et se blottit dans une huche ouverte, LA FONT. *Fabl.* III, 18. Se fait petit, se serre, au bord [du lit] se va nicher, ID. *Gascon puni.* || Cet homme s'est niché dans une bonne maison, il a trouvé une bonne retraite, un bon établissement. || Il se dit aussi des sentiments, des passions, des idées, etc. qui prennent pied dans l'esprit, dans le cœur. Le pauvre court après lui [Molière qui lui avait fait l'aumône], et lui dit : Monsieur, vous n'aviez peut-être pas dessein de me donner un louis d'or, je viens vous le rendre.— Tiens, mon ami, dit Molière, en voilà un autre, et il s'écria : où la vertu va-t-elle se nicher! VOLT. *Mél. litt. Vie de Molière.*

— HIST. XII° s. Cilz aloient la nuit jonchier Là où se souloient nichier Es tas de blez et muelons, *Brut, ms.* f° 103, dans LACURNE. || XV° s. Et li oiselet ne sont lent, Chascun an, de leur nid niser, Et, par nature, eulx aviser De pondre, couver et esclore, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 487. Les Anglois se nichoient dans les chasteaux voisins, *Mém. s. du Guesc.* ch. 7.

— ÉTYM. Berry, *niger;* de *nid*, par l'intermédiaire d'un thème fictif *nidicare*, justifié par le latin *nidicus*, de *nidus*, nid. *Nidifier* se trouve dans un texte du XII° siècle : Jamais en altre liu ne nidifiera, *Th. le mart.* 163.

NICHET (ni-chè; le *t* ne se prononce et ne se lie jamais; au pluriel, l'*s* se lie : les ni-chè-z et les nids), *s. m.* Œuf qu'on met dans un nid pour que les poules y aillent pondre.

— ÉTYM. *Nicher;* Berry et génev. *niau.*

† NICHEUR, EUSE (ni-cheur, cheû-z'), *adj.* Se dit des oiseaux qui se construisent des nids.

† NICHEUX (ni-cheû), *s. m.* Terme de la campagne. Sorte de nid où l'on met le nichet.

— ÉTYM. *Nicher.*

NICHOIR (ni-choir; Richelet dit : prononcez nichoi), *s. m.* Cage propre à mettre couver des serins. || Panier à claires-voies pour faire couver des poules et autres oiseaux de basse-cour.

— ÉTYM. *Nicher.*

NICKEL (ni-kèl), *s. m.* Métal d'un blanc qui tient le milieu entre la couleur de l'argent et celle de l'étain, et qui a la propriété magnétique, mais à un moindre degré que le fer. Il se trouve assez souvent dans les mines de cobalt un minéral qui ne ressemble à aucun autre, et qui n'a été reconnu que dans ces derniers temps; c'est le nickel, BUFF. *Min.* t. VI, p. 25.

— ÉTYM. Les mineurs suédois, qui avaient d'abord pris ce métal pour un minerai précieux, détrompés plus tard et vexés de la présence de cette substance qui se comportait fort mal à la fusion, lui ont donné le nom de *nickel*, un des génies nains des mines.

† NICKELIFÈRE (ni-kè-li-fè-r'), *adj.* Qui contient du nickel. || Fer nickelifère, substance ferrugineuse particulière qui se trouve dans certains aérolithes.

— ÉTYM. *Nickel*, et le lat. *ferre*, porter.

NICODÈME (ni-ko-dè-m'), *s. m.* Nom propre devenu nom commun pour signifier, dans le langage populaire, un homme simple et borné, un niais. C'est un grand nicodème (on met une *n* minuscule).

— ÉTYM. Nom propre grec, Νικόδημος, de νικᾶν, vaincre, et δῆμος, peuple. Peut-être est-ce nigaud, qui a déterminé le sens défavorable.

† NICOLAÏTE (ni-ko-la-i-t'), *s. m.* Nom donné à une secte qui n'a jamais existé que dans l'imagination des anciens docteurs chrétiens, et qui est née d'un terme de l'Apocalypse mal entendu. Les nicolaïtes dont il est question dans l'Apocalypse (II, 15) et dont les Pères de l'Église ont fait les disciples d'un hérétique appelé Nicolas, sont, comme l'explique l'auteur lui-même de l'Apocalypse, ceux qui, à l'exemple de Balaam, cherchent à surprendre les chrétiens et à les faire tomber dans le péché, afin d'attirer sur eux la colère de Dieu.... Nicolaïtes est en grec ce que Balaam est en hébreu, [illegible] *Revue Germanique*, 1er avr. 1863, p. 304.

NICOTIANE [illegible], *s. f.* Nom de tabac, [illegible] sous le nom de tabac [illegible] || Nicotiane [illegible], faux tabac.

— HIST. XVI° s. Nicotiane.... on tient que c'est le petun des Americains.... les vertus de cette herbe sont si grandes, et en si grand nombre, qu'à bon droit l'a on appelée l'herbe de tous maux, O. DE SERRES, 626.

— ÉTYM. Premier nom que la plante du tabac a porté en France, et qu'elle tirait du président *Jean Nicot*, ambassadeur en Portugal, qui l'envoya de Lisbonne à Catherine de Médicis, en 1560. Ensuite, cette princesse ayant voulu lui faire porter son nom, on l'appela quelque temps l'herbe à la reine.

† NICOTIANINE (ni-ko-si-a-ni-n'), *s. f.* Terme de chimie. Substance organique particulière fournie par les feuilles fraîches de tabac, d'une odeur qui rappelle celle de la fumée de tabac, et nommée parfois huile volatile de tabac ou simplement huile de tabac.

— ÉTYM. *Nicotiane.*

† NICOTINE (ni-ko-ti-n'), *s. f.* Terme de chimie. Alcaloïde organique très-vénéneux, qu'on extrait du tabac. On y trouve les produits chimiques [illegible] extraits des feuilles de tabac, et parmi eux figure un flacon de nicotine qui suffirait, bien utilisé, pour foudroyer instantanément les 60 000 visiteurs de l'Exposition universelle, MARQFOY, *Moniteur univ.* 14 juin 1867, p. 742, 3° col.

— ÉTYM. *Nicotiane.*

† NICOTIQUE (ni-ko-ti-k'), *adj.* Qui appartient au tabac. Les accidents nicotiques.

† NICOTISÉ, ÉE (ni-ko-ti-zé, zée), *adj.* Chargé de vapeurs de tabac, de nicotine. Les milieux nicotisés ne sont pas sains.

† NICTATION (ni-kta-sion) ou NICTITATION (ni-kti-ta-sion), *s. f.* Terme didactique synonyme de clignotement.

— ÉTYM. Lat. *nictare*, clignoter.

† NICTITANT, ANTE (ni-kti-tan, tan-t'), *adj.* Qui éprouve la nictitation. || Paupière nictitante, troisième paupière chez les oiseaux nocturnes, destinée à modérer pour eux l'éclat de la lumière.

NID (ni; le *d* ne se prononce et ne se lie jamais; au pluriel, l'*s* se lie : des ni-z en mousse), *s. m.* || 1° Petit logement que se fait l'oiseau pour pondre, faire éclore ses petits et les élever. Si, marchant dans un chemin, vous trouvez sur un arbre ou à terre le nid d'un oiseau, et la mère qui est sur ses petits ou sur ses œufs, vous ne retiendrez point la mère avec ses petits, SACI, *Bible, Deutéron.* XXII, 6. Elle bâtit un nid, pond, couve et fait éclore À la hâte; le tout alla du mieux qu'il put, LA FONT. *Fabl.* III, 20. Tu [illegible] verras attaque dans ses murailles, comme un oiseau ravissant qu'on irait chercher parmi ses roches et dans son nid, où il partage son butin à ses petits, BOSS. *Mar.-Thér.* On assure que le même nid sert à l'aigle pendant toute sa vie; c'est réellement un ouvrage assez considérable pour n'être fait qu'une fois, et assez solide pour durer longtemps, BUFF. *Ois.* t. I, p. 115. Je vis des nids de chardonneret construits sur les plus petites proportions, dont les contours étaient si exactement circulaires qu'ils semblaient tracés au compas, et dont l'intérieur et l'extérieur étaient formés de matériaux si proprement et si artistement arrangés que je ne pouvais me lasser de les admirer, BONNET, *Contempl. nat.* XII, 28. À l'égard de la construction du nid, elle a peut-être une liaison secrète et physique avec le besoin de pondre, en vertu de laquelle la femelle est excitée à travailler, ID. *ib.* VI, 8. Déjà l'oiseau butine pour son nid, PERRAUD. *le Malade.* La vie a dispersé, comme l'épi sur l'aire, Loin du champ paternel les enfants et la mère; Et ce foyer chéri ressemble aux nids déserts D'où l'hirondelle a fui pendant de longs hivers, LAMART. *Harm.* III, 2. L'oiseau [illegible] son nid, nous cachons nos amours, V. HUGO, *Contemplations.* II, 10. || Fig. Trouver la pie au nid, faire une trouvaille, avoir bonne chance. [illegible] trouver la pie au nid, REGNIER. [illegible] Tu crois trouver la pie au nid, HAUTEF. *General* [illegible] || Il n'y a plus que le nid, on n'a pas trouvé que le nid, se dit lorsqu'on est allé chercher quelqu'un ou quelque chose en quelque endroit, et qu'on ne l'a pas trouvé. Il y fit tant de tours [au lieu où son trésor était enfoui] qu'un fossoyeur le vit, se douta du dépôt, l'enleva sans rien dire; Notre avare un beau jour ne trouva que le nid, LA FONT. *Fabl.* [illegible] || Prendre au nid, prendre une chose où on [illegible] [illegible]. Je prends au nid le vent d'autan, [illegible] [illegible] || Aller prendre la mère au nid, [illegible] a pas de [illegible] pour surprendre quelqu'un; [illegible] [illegible] des [illegible] qui se [illegible] [illegible] une mère sur ses œufs. || [illegible] [illegible], avoir un commerce illicite avec la femme [illegible] [illegible]. || 2° La nichée. Emportant à son bec son [illegible]

belle, De son nid habitant revient calmer la faim, DELILLE, *Ém.* XII. || 3° Nid à rat, petit trou où les rats se logent. Toutes... [les souris] rentront dans leurs nids à rats, LA FONT. *Fabl.* III, 18. || Fig. Un nid à rats, un vrai nid à rats, une méchante petite chambre. Être logé dans un nid à rats. À Madrid, on couche dans des nids à rats, J. J. ROUSS. *Contr.* III, 6. || 4° Fig. et familièrement. Un nid, un lieu où l'on s'établit. Il est dans son nid; qu'il s'y tienne. Pour qu'un jour, mignonne, j'aille Où les anges font leurs nids, BÉRANG. *Mon curé.* || Un bon nid, un bon établissement. Il a épousé une veuve fort riche, il a trouvé là un bon nid. || Cela s'en est allé en nid de chien, se dit d'une chose qui a un mauvais succès. || Le nid paternel, la maison paternelle. Les hommes, à un certain jour, font leur métier d'hommes, ils sortent du nid paternel, ils se prennent à tous les chemins, la poussière du chemin les ternit, SAINTE-BEUVE, *Chateaubr. et son groupe*, t. I, p. 95. || 5° Fig. Origine, source de choses morales. Mais aucun de ces maux n'égale les rigueurs Que la mauvaise honte exerça dans les cœurs; De ce nid à l'instant sortirent tous les vices, BOIL. *Ép.* III. || 6° Nid d'oiseau, nom donné à des nids comestibles qui sont faits par une espèce d'hirondelle, et qu'on mange en Chine et dans les Indes. L'opinion la plus probable sur la matière de ces nids, c'est qu'elle est constituée, pour la plus grande partie, par un mucus très-concrescible que sécrètent abondamment, au temps de la ponte, les follicules muqueux du jabot.... il paraît pourtant que l'oiseau emploie aussi à la construction de ce nid des thalassiphytes (du genre *gelidie*), mais en petite quantité, et peut-être encore d'autres substances, LEGOARANT. || 7° Terme militaire. Nid de pie, genre de logement d'où l'on peut tirer sans se découvrir, et que l'assiégeant construit dans un ouvrage dont il s'est rendu maître. || 8° Terme de géologie. Petit amas de matières meubles et très-friables, qui sont enveloppées dans l'épaisseur des couches du globe. || Terme de métallurgie. Amas peu considérable de substances métalliques que l'on trouve isolées hors des filons. || 9° Terme d'anatomie. Nid de pigeon (Vicq d'Azyr), nid d'hirondelle (Reil), enfoncement hémisphérique situé de chaque côté de la face inférieure du cervelet. || 10° Nid de fourmis, sorte d'arbrisseau grimpant de Cayenne. || Nid d'oiseau, espèce de la famille des orchidées, *nidus avis*, L., *neottia nidus avis*, Richard. || 11° Terme d'alchimie. Nid, l'œuf philosophal. || Nid du poulet, l'œuf où le mercure est enfermé. || Proverbes. Petit à petit l'oiseau fait son nid, c'est-à-dire on fait peu à peu sa fortune, sa maison. || À chaque oiseau son nid est beau, c'est-à-dire chacun trouve sa maison, sa propriété belle.

— HIST. XII° s. Mais quand li reis Henris vit bien et entendi, Qu'il [Thomas] purreit remaneir tuz dis à Punteigni, Al plus tost qu'il porra l'ostera de cel ni, *Th. le mart.* 95. || XIII° s. Com li oisel qui conchie son ni, GRANNES, *Romancero*, p. 98. La turtre [tourterelle] trueve ni où ele repoigne [mette] ses poucins, *Psautier*, f° 102. || XIV° s. Plus que faire n'avons de ce liepart felon; Voit [qu'il aille] faire ailleurs son ni, plus de lui ne voulons, *Guescl.* v. 21192. || XV° s. Au petit ru [ruisseau] boit tourterelle Plus aise qu'en riviere isnelle; Son nif en lieu moien enserre, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 286. || XVI° s. Tel oiseau tel nid, COTGRAVE. Il croit avoir pris la mere au nid, OUDIN, *Dict.* Au nid des aquilons, en la froide Scythie, Où jamais le soleil ne se daigne lever, [illegible], *Amours d'Hippolyte*, LXXXVII. En son nid l'escurieu, en son aire l'oiseau, D'AUB. *Tragiques*, *Princes*.

— ÉTYM. Wallon, *ni*; provenç. *nis*, *niu*, *nis*, *ni*; esp. *nido*; port. *ninho*; ital. *nido*, *nidio*; du lat. *nidus*, sanscr. *nîda*, qui est, dit Benfey, pour *nisada*, couvaison, proprement acte de s'asseoir.

† NIDIFICATION (ni-di-fi-ka-sion), *s. f.* Terme didactique. Construction d'un nid par les oiseaux. Le but de la nidification, qui est de recueillir et de concentrer la chaleur, BUFF. *Ois.* t. IX, p. 213.

— ÉTYM. Lat. *nidificationem*, de *nidificare*, de *nidus*, nid, et *facere*, faire.

† NIDIFORME (ni-di-for-m'), *adj.* Terme d'anatomie. Masses nidiformes, substances homogènes qui, comme le frai, enveloppent certains œufs.

— ÉTYM. Lat. *nidus*, nid, et *forme*.

NIDOREUX, EUSE (ni-do-reû, reû-z'), *adj.* Terme de médecine. Qui a une odeur et un goût de pourri, de brûlé, d'œufs couvés. Des rapports nidoreux.

— HIST. XVI° s. Nidoreux, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *nidorosus*, de *nidor*, odeur de brûlé; *nidor*, pour *cnidor*: comparez le grec κνίσσα, odeur de brûlé.

† NIDULANT, ANTE (ni-du-lan, lan-t'), *adj.* Terme de zoologie. Qui construit des nids. || Terme d'anatomie. Membranes nidulantes, membranes vesiculeuses dans lesquelles certains animaux, tels que les crapauds, renferment leurs œufs.

— ÉTYM. Lat. *nidulus*, diminutif de *nidus*, nid.

NIÉ, ÉE (ni-é, ée), *part. passé* de nier. Repoussé par une dénégation. Un fait nié par les témoins. Un dépôt nié par un dépositaire.

† NIEBELUNGEN (ni-be-loun'-ghèn'), *s. m. pl.* Titre d'un ancien poëme héroïque écrit en vieil allemand, et dont le sujet est la lutte des Burgundes contre Attila.

— ÉTYM. *Nifl-heims*, en norrois, le château des nuées (comp. *nebula*), où est enfermé le trésor des *niflungr*; all. *niebelungen*.

NIÈCE (niè-s'), *s. f.* || 1° Fille du frère ou de la sœur. Je sais qu'une favorite ou nièce d'abbesse est la plus mauvaise de toutes les éducations, MAINTENON, *Lett. à Mme de la Viefville*, 3 avril 1707. Isaac Newton avait une nièce assez aimable nommée Mme Conduit; elle plut beaucoup au grand trésorier Halifax: le calcul infinitésimal et la gravitation ne lui auraient servi de rien sans une jolie nièce, VOLT. *Dict. phil. Newton.* || 2° Petite-nièce, la fille du neveu ou de la nièce. Il me vint l'autre jour trois jolies femmes, ce sont les petites-nièces de M. Descartes, SÉV. 567. M. Titon du Tillet, ancien maître d'hôtel ordinaire de la reine, âgé de 85 ans, lui recommanda [à Voltaire] la petite-nièce du grand Corneille, qui, étant absolument sans fortune, était abandonnée de tout le monde, VOLT. *Comm. Œuvr. aut. Henr.* || 3° Nièce à la mode de Bretagne, la fille du cousin germain ou de la cousine germaine.

— HIST. XII° s. Belle niece Aude, or vous croist seigneurie, *Roncisv.* 160. Helissant [ils] emmenerent, niece Lohot de Frise, *Sax.* XXIII. || XIII° s. Symons en [de Berte] fait sa niece, et Constance s'amie, *Berte*, LX.

— ÉTYM. Picard, *ennette*; provenç. *nepta*, *netsa*, catal. *neta*; espagn. *nieta*; du lat. *neptis* (voy. NEVEU).

1. NIELLE (ni-è-l'), *s. f.* Plante qui croît dans les blés, et dont la semence est noire. || Sous le nom de nielle des blés on a confondu le *nigella arvensis*, L., renonculacées, et l'*agrostemma githago*, L., caryophyllées, toutes deux à graines noires. || Nielle a encore été employé comme synonyme de nigelle, genre de renonculacées, et l'on a appelé nielle de Virginie, le mélanthe de Virginie, LEGOARANT.

— HIST. XVI° s. La mesnagere envoiera le bled au moulin, après l'avoir fait nettoier de toutes ordures, de nielle, de vesce, d'yvroie, de pierres de gravois, de poussiere, O. DE SERRES, 28.... Prendre par le nez de la niele, dite poivrete, trempée en vinaigre, et poudre de pirete pour faire esternuer, ID. 896.

— ÉTYM. Picard, *nelle*, *nèle*; génev. *niolle*; provenç. *niela*; catal. *niella*; espagn. *neguilla*; ital. *nigella*; du lat. *nigella planta*, plante noire, diminutif de *niger*, noir.

2. NIELLE (ni-è-l'), *s. m.* || 1° Terme d'orfévrerie. Ornements ou figures que l'on grave en creux sur un ouvrage d'orfévrerie, et dont les traits sont remplis d'une sorte d'émail noir, fait d'un mélange d'argent, de plomb et de soufre liquéfiés. || 2° Se dit de l'émail noir dont on se servait pour faire ressortir la gravure appelée nielle, et qui est un mélange de soufre, de plomb et d'argent. || 3° Se dit aussi de l'empreinte en soufre, ou de l'épreuve sur papier, tirée de la planche de métal.

— HIST. XIII° s. D'or avoit [la coupe] deseure un cisel À trifoire et à noel, *Fl. et Bl.* 497. Fors qu'en le [la] coupe al damoisel N'a or, ne argent, ne noel, *Partonop.* v. 1017. || XVI° s. Au fond du vieux palais, autres fois le sejour Des demi dieux de France, est un temple d'amour; À nuaut argentée la voute est toute peinte, [illegible], *Élégies*, II. 4, *Adventure premiere*.

— ÉTYM. Provenç. *niel*, *nieli*; espagn. *niel*; ital. *niello*; du bas-lat. *nigellum*, dessin en émail noir sur un fond d'or ou d'argent; du lat. *nigellus*, diminutif de *niger*, noir. C'est *niel*, masculin, qui a donné au pluriel *nieaus*.

3. NIELLE (niè-l'), *s. f.* || 1° Maladie des grains qui convertit l'épi en une poussière noirâtre, et qui est produite par deux espèces de champignons parasites, *uredo carbo*, DC. et *uredo caries*, DC. On l'appelle aussi charbon, carie. Lorsqu'il viendra sur la terre, ou famine, ou peste, ou corruption de l'air, ou que la nielle, la sauterelle, ou quelque mauvaise humeur gâtera les blés, SACI, *Bible, Rois*, III, VIII, 37. || 2° Nielle des arbres, nom que l'on a, à tort, donné à la rouille et au blanc des arbres. La nielle se met aussi sur le pied et sur les feuilles de melon, sur la chicorée et sur les concombres et elle les fait périr, LA QUINTINYE, dans RICHELET. || 3° Terme de marine. Sorte de fermentation qui détériore les toiles à voile.

— REM. Il ne faut pas décomposer nielle qui vient de *nebula*, en *ni-è-l'*, comme on fait pour nielle, plante, qui vient de *nigella*; dans le premier, *niel* est une diphthongue; dans l'autre il y a deux voyelles distinctes. Toutefois Saint-Lambert a dit ni-elle: Achève tes bienfaits; que la nielle impure, Les insectes, l'orage et les vents ennemis Respectent les présents que tu nous as promis, *Saisons*, II.

— HIST. XIV° s. Comme par bruellaz ou par niele, G. GUIART, dans DU CANGE, *ninguidus*. En France entour la Saint Jehan cheut sur les blez une rousée qu'on appelle nielle, dont ils furent si enniellés que, quant on mettoit l'espi en sa bouche, il sentoit le miel tout proprement, *Chr. de St-Denis*, t. II, f° 25, dans LACURNE. Ce ne vault grain ars [brûlé] de niele, *l'Alch. à nat.* 524. || XVI° s. Satan, afin de priver l'eglise de ce thresor inestimable, l'a desia de longtemps obscurci, premierement par nieles et brouées, et puis apres par tenebres fort espesses, CALVIN, *Instit.* 109, 2.

— ÉTYM. Normand, *nuile*, *nieule*, *nielle*; génev. *niolle*, petite pluie froide. On a rattaché *nielle*, maladie des blés, à *nielle*, plante; mais il paraît y avoir seulement confusion par assimilation entre *nielle*, plante, et *niele* ou *niolle*, brouée, brouillard qui cause la maladie des plantes; en ce sens *nielle* vient du latin *nebula*, nuage, brouillard (voy. NÈBLE et NEUBLE). Le normand a conservé la forme la plus voisine du latin. D'ailleurs le texte des *Chroniques de St-Denis* prouve que la *nielle* était une rosée. Oudin connaissait le sens précis de ce mot, puisque, dans son Dictionnaire, il traduit *niellé* par *annebbiato*.

1. NIELLÉ, ÉE (niè-lé, lée), *part. passé* de nieller 1. Gâté par la nielle. Le blé niellé paraît renflé ou plus rempli que le blé sain; cependant, si on le met dans l'eau, il surnagera, BONNET, *Hist. nat. Mém. Œuv.* t. III, p. 226, dans POUGENS. || Se dit des fruits qui prennent difficilement leur accroissement et dont la surface est tachée.

2. NIELLÉ, ÉE (ni-è-lé, lée), *part. passé* de nieller 2. Poignée niellée.

1. NIELLER (niè-lé), *v. a.* Gâter par la nielle. || Se nieller, *v. réfl.* Être gâté par la nielle. Les blés se niellent par le mauvais temps.

— HIST. XVI° s. Elles mettent les grains au soleil pour les faire seicher, lorsqu'ils sentent qu'ils se nyellent ou flestrissent ou pourrissent, PARÉ, *Anim.* 8.

— ÉTYM. *Nielle* 3.

2. NIELLER (ni-è-lé), *v. a.* Orner de nielles. Nieller une tabatière.

— HIST. XII° s. Il trait l'espée au poing d'or [poignée d'or] noilet, *Raoul de C.* 259. || XIII° s. Sor un faudestuef d'or à boutons noelé, *Ch. d'Ant.* II, 263.

— ÉTYM. *Nielle* 2; provenç. et espagn. *nielar*; ital. *niellare*.

† NIELLEUR (ni-è-leur), *s. m.* Graveur de nielles. || Adjectivement. Les orfèvres nielleurs.

— ÉTYM. *Nieller* 2.

† 1. NIELLURE (niè-lu-r'), *s. f.* Action funeste de la nielle sur les céréales. Nous sommes à la merci du ciel inconstant, qui fait pleuvoir sur le tendre épi, non-seulement les eaux nourrissantes de la pluie, mais encore la rouille inhérente et consumante de la niellure, BOSS. *Élév. sur myst.* VI, 12.

— ÉTYM. *Nieller* 1.

† 2. NIELLURE (ni-è-lu-r'), *s. f.* Travail en nielle. || L'art de nieller.

— HIST. XIII° s. À grant merveille [une coupe] fu bien faite, Et moult soutiument portraite Par neeleure menue, *Fl. et Bl.* 447.

— ÉTYM. *Nieller* 2.

NIER (ni-é), je niais, nous nions, vous niez; que je nie, que nous niions, que vous niiez, *v. a.* || 1° Dire qu'une chose n'est pas vraie ou n'est pas. Il me nia le fait, mais d'une manière qui me le fit croire, parce qu'il me conjura de ne le pas publier, RETZ, *Mém.* t. II, liv. III, p. 245, dans POUGENS. Les sadducéens, qui nient la résurrection, le vinrent trouver, et ils lui proposèrent cette question..., SACI, *Bible, Évang. St Marc*, XII, 18. Vous étiez aussi avec Jésus de Nazareth? mais lui le nia, en disant: Je ne le connais point, et je ne sais ce que vous dites, ID. *ib.* XIV, 67. C'est une maladie naturelle à l'homme de croire qu'il possède la vérité directement; et de là vient qu'il est toujours disposé à nier tout ce qui lui est incompréhensible, PASC. *Espr. géom.* I. Souvenez-vous que nous avons vu nier dans Paris les expériences de Newton sur la lumière, et lui faire des objections plus frivoles, VOLT. *Pol. et législ. Fragm. hist. Inde*, XXVI. Vous laissez les taupes, enterrées sous vos gazons, nier, si elles

[illegible] du soleil, VOLT. [illegible] pour le Pr. royal, II. Des avantages qui ne puissent [illegible], et c'est ce qu'on trouve dans la naissance et dans la fortune, D'ALEMB. Ess. sur la soc. des g. de lett. Œuvr. t. III, p. 62, dans [illegible]. Quand on [illegible] pouvoir qu'il est le culte le plus divin et le plus pur, CHATEAUBR. Génie, IV, VI, 13. || Absolument. C'est un des abus de ce tribunal [l'inquisition], que, de deux [illegible] accusées du même crime, celle qui nie est condamnée à la mort, et celle qui avoue évite le supplice; ceci est tiré des idées monastiques, MONTESQ. Esp. XXVI, 12. || Nier Dieu, prétendre que Dieu n'existe pas. Dieu fait part, au besoin, de sa force infinie; Qui craint de le nier, dans son âme le nie, CORN. Poly. II, 6. Son désespoir à la mort de ses enfants, porté jusqu'à nier la Providence, ROLLIN, Hist. anc. Œuvr. t. XI, 2ᵉ part, p. 735, dans [illegible]. Vous craignez qu'en adorant Dieu on ne [illegible] bientôt superstitieux et fanatique; mais n'est-il pas à craindre qu'en le niant on ne s'abandonne aux [illegible] les plus atroces et aux crimes les plus affreux? VOLT. Dict. phil. Dieu. || 2° Nier suivi d'un autre verbe, régit de et l'infinitif, lorsque le verbe régi se rapporte au sujet de la phrase. Il nie d'avoir rien touché, pour se mettre dans le rang des créanciers, SÉV. 10 nov. 1675. Il a nié d'avoir prétendu deux fois dans le consistoire.... J. J. ROUSS. dans GIRAULT-DUVIVIER. || Si le verbe régi ne se rapporte pas au sujet de la phrase, on [illegible] que et le subjonctif. Si cette vie est le champ [illegible] dans lequel nous devons semer pour la glorieuse immortalité.... l'on ne peut nier que la longue vie ne soit souhaitable, BOSS. Vol. de Monterby. || On peut employer la même tournure quand les deux verbes ont le même sujet. Il nie qu'il se soit trouvé dans cette maison. || 3° Nier un dépôt, une dette, nier qu'on ait une dette à payer, un dépôt à rendre. Doutez-vous de ma probité, monsieur? vos cent écus! j'aimerais mieux vous les devoir toute ma vie, que de les nier un seul instant, BEAUMARCH. Barb. de Sév. III, 5. || 4° En termes d'argumentation, ne pas demeurer d'accord d'une proposition. Nier un principe. Il a accordé la majeure et nié la mineure. Il ne faut point imputer les conséquences à qui les nie, BOSS. 3ᵉ avert. 3. || 5° Refuser, ne pas accorder. Et je n'ai pu nier au tourment qui le tue Quelques [illegible] d'un [illegible] vue, MOL. D. Garc. III, 3. Et tâcher par des soins d'une très-longue suite D'obtenir ce qu'on nie à leur peu de mérite, ID. Mis. III, 1. Il demeure libre d'octroyer la [illegible] ou de la nier, PASC. Prov. VIII. || 6° Se nier, v. réfl. Être [illegible] là des choses qui se nient facilement.

— REM. 1. [illegible] employé avec une négation est [illegible] de la négative ne: Je ne puis [illegible] des Pères de l'Église qui [illegible], on ne peut pas me nier aussi qu'il n'y en ait eu quelques-uns qui l'ont traitée un peu plus doucement, MOL. Tart. Préface. Vous ne sauriez nier qu'un homme n'apprenne bien des choses quand il voyage, FÉN. Dial. des morts, n° 17. Je ne nie pas que je ne sois infiniment flatté.... VOLT. Lett. Mme du Boccage, 19 sept. 1764. || 2. On peut aussi supprimer ce ne: Je ne nie pas qu'il ait fait cela, Dict. de l'Académie. Je ne nie pas qu'il ait raison, J. J. ROUSS. dans GIRAULT-DUVIVIER. || 3. On [illegible] le [illegible] forme interrogative: Peut-on nier qu'il n'ait avancé cette proposition? Mais [illegible] Niez-vous qu'il en soit ainsi?

— HIST. XIIᵉ s. Puisqu'il le nie, sire, vez-ci mon [illegible]

[illegible] Mais plus en est de fois qui en [illegible] Mais ce ne sui-je pas [illegible] je vous le noi, Berte, [illegible] tous [j'] en soi [illegible]

[illegible] que cela n'est esté fait par aucuns peuples [illegible]? CALV. Instit. 10. Il faut qu'il nie quasi et quant, que la transgression de la loy n'est point [illegible], ID. ib. [illegible] Il nie qu'il n'a point esté créé [illegible] par Jesus-Christ, ID. ib. [illegible]. Il ne nioit point qu'il n'eust [illegible] qu'il la tient pour sa femme, AMYOT, Anton. 38. Il nia qu'il l'eust prise, mais il en fut trouvé saisy, ID. ib. [illegible].

— ETYM. Wallon, [illegible] negar, [illegible] négar; espagn. et portug. negar; ital. negare; du lat. negare, que les étymologistes latins dérivent de nec et du radical du verbe ajo, aio, je dis; mais à tort: car c'est le dénominatif de la négation nec, où le c s'est changé en g, comme dans neg-otium. La régularité de la conjugaison exclut la [illegible] avec aio.

† NIFE (ni-f'), s. f. Surface supérieure d'un banc d'ardoise.

NIGAUD, AUDE (ni-gô, gô-d'), adj. || 1° Qui est sans finesse d'esprit. Il est bien nigaud. || Substantivement, un nigaud, une nigaude. Ne pouvoir faire un pas sans trouver des nigauds qui vous regardent et se mettent à rire, MOL. Pourc. I, 5. Et de tout votre bien revêtir un nigaud Pour six mots de latin qu'il leur fait sonner haut, ID. F. sav. II, 9. Ah! monsieur, je m'en souviens, Margot avait si bonne grâce à faire comme cela la nigaude, MARIVAUX, Surprise de l'amour, I, 2. Le bailli présenta à Mlle Saint-Yves un grand nigaud de fils qui sortait du collége, VOLT. Ingénu, 2. || 2° Le nigaud, espèce de petit cormoran, ainsi nommé parce qu'il est encore plus paresseux et plus lourd que les autres cormorans. || 3° Jeu de cartes qu'on nomme aussi patience russe. || Au jeu de la loterie, le nigaud, la carte qui n'a pas de lot.

— HIST. XVᵉ s. Et qui pis vaut, S'aucun briffaut Vient en leur gaine, Tantost il faut Qu'il soit nigaut, En brief espace, le Blason des faulses amours, p. 274, dans LACURNE. || XVIᵉ s. Nigaud, badin et plusieurs autres noms, H. EST. Apol. pour Hérod. p. 19, dans LACURNE.

— ETYM. Origine inconnue. Diez, arguant de la finale aud, ald, qui indique d'ordinaire une provenance germanique, forme un type niwald, qu'il rapporte à l'anc. haut-all. niuwi, niwi, neuf, novice. Faut-il le rapprocher du normand nichot, nijot, nigeou, vétilleux, lambin, nijoter, faire le paresseux, d'origine d'ailleurs inconnue, à moins qu'on n'y voie un dérivé de nice? Le mot populaire niguedouille, qui a à peu près le même sens, paraît de même radical. Enfin on doit citer comme très-singulier mais voisin nigosseurement qui se trouve dans un texte du XVᵉ siècle: Icellui Petit au suppliant: veez cy une lettre bien nigosseurement faicte. Et lors le dit suppliant demanda pourquoy; et le dit Petit lui dist qu'il y avoit beaucoup plus de terres declarées dedans qu'il n'en estoit contenu au nombre d'icelles, DU CANGE, nativitas. On trouve aussi dans le XVIᵉ siècle niquenoquer: Quant je ne voudroie si sotement niquenocquer, Quintilien censeur, p. 184, dans LACURNE. Enfin l'anglais a niggard, avare, ladre, et to niggle, se moquer.

† NIGAUDEMENT (ni-gô-de-man), adv. D'une manière nigaude. Notre cher intendant d'Auvergne, qui s'en va nigaudement lire une de mes lettres, MADAME D'ÉPINAY, Mém. t. III, p. 366, dans POUGENS.

NIGAUDER (ni-gô-dé), v. n. Faire le nigaud, s'amuser à des riens. Les historiettes vont à merveille dans la bouche.... d'un homme qui semble.... marcher en dandinant et nigaudant, DIDER. Réflex. s. l'esprit. J'ai lu, j'ai écrit, j'ai rêvé, j'ai nigaudé en famille, c'est un plaisir que j'ai trouvé fort doux, ID. Mém. t. II, p. 299, dans POUGENS. || Il se conjugue avec l'auxiliaire avoir.

— ETYM. Nigaud.

NIGAUDERIE (ni-gô-de-rie), s. f. || 1° Action de nigaud. Il y a longtemps que nous le connaissons pour la plus pauvre espèce d'Angleterre, avec sa guitare et ses autres nigauderies, HAMILT. Gramm. 8. || 2° Le caractère du nigaud. La description que vous y faites avec des couleurs d'une vérité étonnante de la nigauderie d'un homme que je vous avais prôné, GALIANI, Corresp. t. I, p. 139, dans POUGENS. Tancez [illegible] l'auteur de cet article; il parle d'un serin, d'un petit chien, imaginés par la nigauderie allemande, mais qui sont déplacés en France, Corresp. de Napoléon Iᵉʳ, t. XXI, lett. du 28 nov. 1810.

— ETYM. Nigauder.

† NIGELLE (ni-jè-l'), s. f. Genre de renonculacées, [illegible] que vulgairement nigelle, poivrette, toute-épice, patte d'araignée, araignée, nielle, dont les semences sont appelées cumin noir et faux cumin; c'est la nigelle de Crète de [illegible]

[illegible] la [illegible] patte d'araignée; 3° la nigelle arvine, nommée vulgairement nielle, mot employé parfois pour dé[illegible]

— ETYM. C'est la forme latine de nielle.

† NIGELLINE (ni-jel-li-n'), s. f. Terme de chimie. Matière amère, retirée de la graine de nigelle.

— ETYM. Nigelle, et la finale chimique ine.

† NIGOTEAU (ni-go-tô), s. m. Terme de [illegible]. Quart de tuile placé le long d'un solin ou d'une [illegible].

† NIGRESCENT, ENTE (ni-grè-ssan, ssan-t'), adj. Terme didactique. Dont la teinte tourne un peu au noir.

— ETYM. Lat. nigrescere, devenir noir, de niger, noir.

† NIGRETTE (ni-grè-t'), s. f. Un des noms du [illegible].

— ETYM. Lat. niger, noir.

† NIGRI... élément de composition qui signifie noir, et qui vient du latin niger, noir.

† NIGRICORNE (ni-gri-kor-n'), adj. Terme de zoologie. Qui a les antennes noires.

— ETYM. Nigri..., et corne.

† NIGRIFIANT, ANTE (ni-gri-fi-an, an-t'), adj. Terme didactique. Qui [illegible] disait-on, que l'action [illegible] évidente, BROCA, J. de la physiol. t. [illegible]

— ETYM. Lat. fictif, nigrificare, de niger, [illegible], et facere, faire.

† NIGRINE (ni-gri-n'), s. f. Terme de minéralogie. Variété de titane.

† NIGRIPENNE (ni-gri-pè-n'), adj. Terme de zoologie. Qui a les ailes ou les élytres noirs.

— ETYM. Nigri..., et le lat. penna, [illegible].

† NIGRIROSTRE (ni-gri-ro-str'), adj. Terme de zoologie. Qui a le bec ou la trompe de couleur noire.

— ETYM. Nigri..., et le lat. rostrum, bec.

† NIGROIL (ni-gro-il, ll mouillées), s. m. [illegible] son du genre des spares.

— ETYM. Nigri..., et œil.

† NIGUEDOUILLE (ni-ghe-dou-ll', ll mouillées), s. m. et f. Synonyme populaire de nigaud, [illegible]. Fuyons le triste breuvage Dont les [illegible] usage, Des dieux ce fatal fléau N'est [illegible] niguedouilles, Eh pourquoi boire de l'eau? PANARD, Chans. caud. Œuvr. t. III, p. 363, dans POUGENS.

† NIHIL-ALBUM (ni-il-al-bom'), s. m. Terme de chimie. Vieux nom de l'oxyde de zinc [illegible]. || Excrément du rat, autrefois en usage en [illegible].

— ETYM. Lat. nihil, rien, et albus, blanc: un rien blanc.

† NIHILISME (ni-i-li-sm'), s. m. || 1° Terme de philosophie. Anéantissement, réduction à rien. || La théorie du nihilisme attribuée à Bouddha. || 2° Absence de toute croyance. || 3° Se dit quelquefois aussi de l'idéalisme absolu.

— ETYM. Lat. nihil, rien, nulle chose, qui est composé de la négation ne et de hilum, point [illegible] qui sert d'attache à la fève dans la cosse. On trouve dans le XVIᵉ siècle nihilité.

† NIHILISTE (ni-i-li-st'), s. m. Celui, celle qui admet le nihilisme. || Adj. Une philosophie [illegible].

† NILGAUT (nil-gô), s. m. Espèce d'antilope, antilope picta, Gmelin.

† NILLE (ni-ll', ll mouillées), s. f. || 1° Terme de blason. Se dit d'une espèce de croix ancrée, [illegible] étroite et plus menue que les croix [illegible]. || 2° Filament vert et rond, qui sort de la vigne [illegible] qu'elle est en fleur. || 3° Bois qui entoure le [illegible] d'une manivelle, pour empêcher que le fer en tournant dans la main ne la blesse. || [illegible] || 4° Nom donné à de petits [illegible] rés, où l'on fait passer des clavettes pour [illegible] panneaux de vitre, surtout dans les vitraux d'[illegible].

— ETYM. Le même que conille.

† NILLÉ, ÉE (ni-llé, llée, ll [illegible]), adj. Terme de blason. Qui est en forme de [illegible] nommée [illegible] croix de moulin.

NILOMÈTRE (ni-lo-mè-tr'), s. m. Pilier sur lequel sont marqués les degrés d'accroissement et de décroissement du Nil. Les mêmes [illegible] fait [illegible] de certains membres de [illegible] cardinal, et qui en interdisaient l'accès au [illegible] ferment encore l'entrée du mogyds de R[illegible] où est le nilomètre] au peuple actuel de [illegible] Instit. Mém. [illegible] t. [illegible], p. [illegible]

— ETYM. [illegible], de [illegible], Nil, et [illegible].

† NILOMÉTRIQUE (ni-lo-mé-tri-k'), adj. Qui a rapport au nilomètre. La coudée nilométrique.

NIMBE (nin-b'), s. m. || 1° Terme [illegible] cercle de lumière que les peintres mettent autour de la tête des personnages divins et des saints [illegible]. || 2° Terme de numismatique. Cercle qu'on voit, sur les médailles, autour de la tête de [illegible].

— ETYM. Lat. nimbus, nuage, le même, avec [illegible] d'une m, que le grec [illegible], nuée.

* NIMBUS (nin-bus'), s. m. Terme de météorolo-

gie. . . nuages pluvieux, d'un gris uniforme, qui se confondent entre eux.

— ETYM. Voy. NIMBE.

† NINIADE (ni-ni-a-d'), *s. m.* Descendant de Ninus. || Nom de la dynastie assyrienne fondée par Ninus.

— ETYM. *Ninus*, et la finale patronymique *ας, ade*.

† NIOBÉ (ni-o-bé), *s. f.* || 1° Dans la mythologie, mère de six fils et de six filles, qui, ayant irrité Apollon et Diane, vit tous ses enfants percés de leurs flèches, et fut changée en une statue qui pleure toujours. [illegible] ma fille, vous êtes à [illegible], et rien n'est [illegible] depuis Niobé, jamais une mère n'a parlé comme je fais, SÉV. 11 mars 1671. || 2° Terme de zoologie. Espèce de papillon.

† NIOBIQUE (ni-o-bi-k'), *adj.* Terme de chimie. Qui a rapport au niobium. Les composés niobiques. || Acide niobique.

† NIOBIUM (ni-o-bi-om'), *s. m.* Terme de chimie. Nouveau métal découvert par Henri Rose en 1844.

† NIORT (ni-or), ville de France, qui entre dans cette façon burlesque de parler : prendre le chemin de Niort, c'est-à-dire nier, ne point dire la vérité; par un calembour entre nier et Niort.

NIPPE (ni-p'), *s. f.* || 1° Tout ce qui sert à l'ajustement, surtout en linge. Valère : Je me mettrais en gage en mon besoin urgent. — Hector : Sur cette nippe-là vous aurez peu d'argent, REGNARD, *le Joueur*, II, 14. Cette nippe est quelque nippe à leur usage, J. J. ROUSS. *Hél.* IV, 10. || Il se dit surtout au pluriel. La garde-robe de la reine fut volée, et toutes ses robes emportées.... il en est encore demeuré deux avec toutes les nippes et force sachets de poudre, MALH. dans LAFAYE, *Synon.* Elle eut encore de bonnes nippes, qu'à l'aide de son bon ami elle avait détournées pendant la maladie du licencié, LE SAGE, *Gil Bl.* II, 3. Je convins avec le messager de ce que je lui donnerais pour le port de mes hardes.... Bentivoglio, chef des voleurs qui me les enlevèrent, se contenta de donner à chacun d'eux trente pistoles et les plus mauvaises nippes, ID. dans LAFAYE, *Synon.* Outre cet argent-là, mes meubles et mes nippes, j'ai de revenu clair trois cents bons mille francs, DESTOUCHES, dans LAFAYE, *ib.* Laissez-moi seulement quelques nippes pour mes sûretés, et ne m'ôtez point le profit que je puis retirer de ma chambre, MARIV. *Marianne*, 11° part. Tout d'un coup, au milieu de l'entretien, j'eus la vile et indigne pensée, que j'héritais de ses nippes, et surtout d'un bel habit noir qui m'avait donné dans la vue, J. J. ROUSS. *Conf.* V. || Fig. et familièrement. Il en a eu, il en a tiré de bonnes nippes, se dit d'un homme qui a tiré beaucoup d'utilité, beaucoup d'avantage de quelque commerce, de quelque emploi. || 2° Nippes se dit populairement, au pluriel, pour des vêtements en mauvais état, du vieux linge usé. Ce ne sont que des nippes. || 3° Nippe s'est dit anciennement pour chose bonne à manger. Il tira de la poche quelques reliquats de la noce, dont je lui avais [illegible] goulument de bonnes nippes, et les allant manger auprès de la fenêtre.... *Francion*, liv. VII, p. 267.

— SYN. HARDES, NIPPES. Hardes comprend tout, et [illegible] les habits principaux et de première nécessité, les gros vêtements ; au lieu que nippes [illegible] les habits et ne désigne que le linge, surtout [illegible] n'est destiné qu'à l'ajustement.... Les nippes, n'étant pas de première nécessité, supposent [illegible], une sorte de luxe, ce que ne fait pas entendre le mot hardes.... Une autre différence très-remarquable consiste en ce que les nippes se considèrent par rapport à leur valeur, comme plus ou moins précieuses, comme constituant une plus ou moins grande valeur mobilière, comme faisant qu'on est plus ou moins bien nippé.... La seule nuance propre à hardes est celle de former un paquet ou un fardeau qu'on porte.... Enfin les hardes se prennent plutôt collectivement en gros, et les nippes distributivement en détail, LAFAYE.

— ETYM. Frisch le rattache au hollandais *nijpen*, pincer, parce que les petits colifichets de parure s'attachent avec des agrafes. À quoi Scheler objecte que les *nippes* ne comprennent pas seulement les petits ornements d'ajustement; il y voit un synonyme de hardes, qui a, comme hardes, le sens de faisceau, de nœud ; et ce sens, il le trouve dans le vieux scandinave *hneppa*, d'où procède l'islandais *hneppe*, hardes, trousseau, nippes.

NIPPÉ, ÉE (ni-pé, pée), *part. passé* de nipper. Savary était à son aise, bien nippé, sans emploi, et vivait en épicurien, ST-SIM. 67, 111.

— ETYM. Nippe.

NIPPER (ni-pé), *v. a.* || 1° Fournir de nippes. Vous êtes très-digne de bien nipper deux maîtresses à la fois, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 106. || 2° Se nipper, *v. réfl.* Se garnir de nippes. Quelque simplement que Thérèse se mette, jamais la pension de Rey ne lui a suffi pour se nipper, que je n'y aie encore suppléé du mien chaque année, J. J. ROUSS. *Conf.* XI.

— ETYM. *Nippe*.

NIQUE (ni-k'), *s. f.* || 1° Usité seulement dans cette locution : faire la nique à quelqu'un, lui témoigner moquerie et mépris par un certain signe de tête. Son nez haut relevé semblait faire la nique À l'Ovide Nason...., RÉGNIER, *Sat.* X. Et dans la forêt se cachants, Firent la nique à ces méchants, SCARR. *Typh.* III. || Fig. Son esprit ulcéré gage, en sa passion, Que son teint fait la nique à la perfection, RÉGNIER, *Sat.* IX. Ici le sujet héroïque Aux vers burlesques fait la nique, SCARR. *Virg.* VII. || 2° La mère Nique, sorte de démon, d'après une superstition populaire (Normandie, Laigle). || Proverbe. Les mots terminés en ique (paralytique, hydropique etc.) font aux médecins la nique.

— HIST. XV° s. Car quant vieulx est, chascun lui fait la nique; Chacun le veut arguer et reprendre, E. DESCH. *Son éducation*. Perrin Cohen fist au suppliant, en soi mocquant de lui, le niquet, DU CANGE, *niquetus*. || XVI° s. En la dixiesme [tapisserie] estoit depeinct le miracle d'Arques, où cinq ou six cents desconfortez... faisoyent la nique, et mettoyent en route par les charmes du Biarnois douze ou quinze mille rodomonts, *Sat. Mén. les Tapisseries*.

— ETYM. On le rapporte d'ordinaire à l'allemand *nicken*, faire un signe de tête; mais Scheler recommande de préférence le hollandais *nuk*, suéd. *nyck*, danois *nykke*, malice, méchanceté. Toutefois ce qui paraît donner l'avantage à la première étymologie, c'est qu'on trouve le verbe *niquer* avec le sens de branler la tête : Grignoit les dents, et maschoit ses levres, niquoit de la teste souvent, G. CHASTEL. *Expos. sur verité mal prise*.

† NIQUÉE (ni-kée), *s. f.* Héroïne du roman d'Amadis de Gaule; d'où la gloire de Niquée était passée en proverbe, VOY. GLOIRE, n° 9.

— HIST. XVI° s. On n'y vit rien que tout beau, tout éclatant, tout brave, et jamais la gloire de Niquée n'en approcha, BRANT. *Dames ill.* p. 106, dans LACURNE.

† NIQUER (ni-ké), *v. n.* Gagner du premier jet de dés, en amenant le point qu'on a nommé. Ce terme s'emploie au jeu de krabs.

† NIQUETAGE (ni-ke-ta-j'), *s. m.* Action de niqueter.

† NIQUETER (ni-ke-té), *v. a.* Couper certains muscles de la queue d'un cheval, sans amputer le tronçon, et de manière à la faire tenir relevée.

† NISAN (ni-zan), *s. m.* Le septième mois de l'année civile des Hébreux et le premier de leur année sacrée.

† NISANNE (ni-za-n'), NINSIN (nin-sin) ou NINSI (nin-si), *s. m.* Nom chinois du *panax quinquéfolié* (araliacées), dit encore genseng, aussi bien que le *sium chinois* (ombellifères) et plusieurs autres plantes ou racines, LEGOARANT.

† NISE (ni-z'), *s. f.* Le même que nife.

† NISON (ni-zon), *s. m.* Oiseau de mer du genre des aigles.

† NISUS FORMATIVUS (ni-zus'-for-ma-ti-vus'), *s. m.* Terme de physiologie. Synonyme, soit de force vitale, soit de plasticité, par lequel on désigne plus ou moins vaguement la propriété de naître et de se régénérer que possèdent les éléments anatomiques et les tissus.

— ETYM. Lat. *nisus*, effort, et *formativus*, formatif.

NITÉE (ni-tée), *s. f.* Synonyme de nichée. Les lièvres d'alentour mêmes avant que la nitée Se trouvât assez forte encor, LA FONT. *Fabl.* IV, 22.

— ETYM. *Nid*.

† NITÈLE (ni-tè-l'), *s. f.* Insecte hyménoptère du midi de la France.

— ETYM. Lat. *nitela*, qui brille.

NITOUCHE (ni-tou-ch'), *s. f.* Usité seulement dans cette locution familière, sainte nitouche, personne hypocrite, doucereuse, affectant la simplicité et l'innocence. Timide en son respect semblait sainte nitouche, RÉGNIER, *Sat.* XIII. Est-ce que par hasard vous seriez un finaud avec votre air de sainte nitouche ? CH. DE BERNARD, *le Gendre*, § IX.

— HIST. XVI° s. Nitouche, COTGRAVE.

— ETYM. *Sainte n'y touche*, c'est-à-dire une sainte qui n'y touche pas ; wallon et bourguig. *mitouche*. On disait autrefois *sainte n'y touche*, et on disait bien; on voit aisément que c'est une femme qui a l'air de n'y pas toucher; c'est par corruption qu'on dit *sainte nitouche*.... j'aurais souhaité que l'auteur eût eu le courage de dire *sainte n'y touche*, comme nos pères, VOLT. *Note sur le vers cité au mot* NITOUCHE.

† NITRANILATE (ni-tra-ni-la-t'), *s. m.* Terme de chimie. Sel produit par la combinaison de l'acide nitranilique avec une base.

† NITRANILIQUE (ni-tra-ni-li-k'), *adj.* Terme de chimie. Se dit d'un acide qui est produit par l'action de l'acide nitrique sur l'indigo.

† NITRATATION (ni-tra-ta-sion), *s. f.* Terme de chimie. Conversion en nitrate.

NITRATE (ni-tra-t'), *s. m.* Terme de chimie. Sel formé par la combinaison de l'acide nitrique et des bases salifiables. Les nitrates.... on les nommait autrefois simplement nitres ou salpêtres terreux et calcaires, parce que la plus importante espèce de ce genre, celle qui sert aux plus grands usages, portait primordialement le nom de nitre ou de salpêtre, FOURCROY, *Conn. chim.* t. III, p. 94, dans POUGENS. || Nitrate d'argent, la pierre infernale. Le nitrate d'argent est l'agent principal de la photographie, servant à sensibiliser la couche de collodion, ainsi que le papier albuminé. || Nitrate de potasse, le salpêtre.

— ETYM. *Nitre*.

† NITRATÉ, ÉE (ni-tra-té, tée), *adj.* Qui est converti à l'état de nitrate.

NITRE (ni-tr'), *s. m.* || 1° Nom vulgaire du nitrate de potasse et du salpêtre (azotate de potasse) ou nitre prismatique. Du corps de ce dragon plein de soufre et de nitre, BOIL. *Lutr.* I. || Nitre cubique, azotate de soude. || Nitre fixé par le charbon, carbonate de potasse. || Nitre lunaire, azotate d'argent. || Nitre inflammable, nom donné autrefois au protoxyde d'azote. || Nitre de houssage, nitre formé par efflorescence à la surface de certains sols et qu'on enlève avec des balais. || 2° Il se dit, quelquefois, en place de salpêtre, en poésie, pour la poudre à canon. Et le nitre irascible, irrité par les feux, Ébranle au loin les airs, et la terre, et les cieux, DELIL. *Trois règn.* I. || 3° Ancien terme de pathologie. Sorte de substance nuisible qu'on supposait se former dans les humeurs et que l'on comparait au nitre. || Par extension. Ce qui était supposé agir semblablement dans la nature. Si l'on croit cet auteur, certain bouillonnement Par le nitre causé fait ce débordement [du Nil], LA FONT. *Quinquina*, II.

— HIST. XVI° s. Les eaux naturellement salées, nitreuses et sulphurées, ou preparées par artifice en y mettant du sel nitre et soulphre fondus, PARÉ, VI, 12.

— ETYM. Provenç. *nitre* ; espagn. et ital. *nitro* ; du lat. *nitrum*; grec, νίτρον, qui vient de l'hébreu *neter*, nitre, natron, du verbe *netar*, faire effervescence.

† NITRÉ, ÉE (ni-tré, trée), *adj.* Où l'on a mis du nitre. Tisane nitrée.

— HIST. XVI° s. Eau nitrée, O. DE SERRES, 46.

NITREUX, EUSE (ni-treû, treû-z'), *adj.* || 1° Terme de chimie. Qui tient du nitre. Une terre nitreuse. || Fermentation nitreuse, fermentation qui, dans les sucreries de betteraves, développe du gaz nitreux. Les praticiens qui s'occupent de la distillation des betteraves redoutent comme un accident très-grave la production du gaz nitreux pendant la fermentation des jus sucrés, REISET, *Acad. des sc. comptes rendus*, t. LXVI, p. 177. || 2° Acide nitreux, nom primitif de l'acide azoteux. || Gaz nitreux, ancien nom du bioxyde d'azote, lequel a été encore appelé oxyde nitreux, oxyde nitrique, oxyde d'azote. || Gaz nitreux déphlogistiqué, un des anciens noms du protoxyde d'azote, nommé aussi oxyde nitreux, oxyde d'azote, oxydule d'azote et gaz hilarant. || 3° Terme d'ancienne chimie. Les esprits nitreux, sorte de ferment dont on comparait l'action à celle du nitre. Plus d'un naturaliste a cru Que les esprits nitreux d'un ferment prétendu Faisaient croître le Nil.... LA FONT. *Quinquina*, II.

— HIST. XIII° s. Moit se doivent il garder d'aigue salée et nitreuse, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 174.

— ETYM. Provenç. *nitros* ; espagn. et ital. *nitroso*; du lat. *nitrosus*, dérivé de *nitrum*, nitre.

NITRIÈRE (ni-tri-è-r'), *s. f.* Lieu où se forme le nitre. Les nitrières naturelles, quoique fort nombreuses, ne produisent pas assez de nitre pour les usages multipliés que l'on fait de ce sel, BRONGNIART, *Traité de min.* t. I, p. 116, dans POUGENS. || Nitrière artificielle, endroit où l'on dispose les éléments de la formation du nitre. Prix annoncé par l'Académie des sciences sur les nitrières artificielles, BUFF. *Hist.* t. III, p. 428. L'emploi de l'urine pour les nitrières artificielles.... elle contient assez de matières animales pour favoriser la production de l'acide nitrique dans la putréfaction, FOURCROY, *Connaiss. chim.* t. X, p. 203, dans POUGENS. On peut évaluer à quatre

[illegible] par pied cube de terre le produit d'une bonne [illegible], *Instr. sur la fabric. du salpêtre*, p. 26. ‖ Nitrières bergeries, nitrières artificielles établies dans des [illegible].

— HIST. XVIe s. [illegible], COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. [illegible], de [illegible], nitre.

† **NITRIFICATION** (ni-tri-fi-ka-sion), *s. f.* Terme de [illegible]. Opération naturelle par laquelle il se forme des nitrates ou du nitre. L'air est indispensable dans la nitrification, *Instr. sur la fabric. du salpêtre*, p. 30.

† **NITRIFIER (SE)** (ni-tri-fi-é), *v. réfl.* Se couvrir de [illegible]. Tous les matériaux ne sont pas également propres à la nitrification; ceux qui se nitrifient le mieux sont les pierres calcaires et surtout celles qui sont tendres et poreuses, THENARD, *Traité de chim.* t. II, p. 472, dans POUGENS.

— ÉTYM. *Nitre*, et le lat. *facere*, faire.

† **NITRINIQUE** (ni-tri-ni-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide nitrinique, produit de l'action de la potasse ou de la soude sur l'éther oxalique.

NITRIQUE (ni-tri-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide nitrique, acide formé de deux équivalents d'azote et de cinq d'oxygène, dit aujourd'hui acide azotique, le tout dissous dans l'eau, car cet acide n'existe pas à l'état anhydre. On l'appelle vulgairement eau-forte.

— ÉTYM. *Nitre*.

† **NITRITE** (ni-tri-t'), *s. m.* Terme de chimie. Sel produit par la combinaison de l'acide nitreux avec une base; dit aujourd'hui azotite.

† **NITRIUM** (ni-tri-om'), *s. m.* Terme de chimie. Radical hypothétique de l'azote, que Berzelius proposait de regarder comme formé d'un radical et d'oxygène.

† **NITROBENZIDE** (ni-tro-bin-zi-d') ou **NITROBENZINE** (ni-tro-bin-zi-n'), *s. f.* Terme de chimie. Combinaison d'acide nitrique et de benzide ou benzine.

† **NITROFORME** (ni-tro-for-m'), *s. m.* Terme de chimie. Corps incolore, solide à une température inférieure à 15°, cristallisable en cubes solubles dans l'eau, lui donnant une teinte jaune très-foncée.

— ÉTYM. *Nitre*, et forme dérivé de *formique*.

† **NITROGÈNE** (ni-tro-jè-n'), *s. m.* Terme de chimie. Nom proposé pour désigner l'azote.

— ÉTYM. *Nitre*..., et le suffixe *gène*.

† **NITROGÉNÉ, ÉE** (ni-tro-jé-né, née), *adj.* Terme de chimie. Composés nitrogénés, composés produits par l'action de l'acide nitrique sur d'autres corps, comme l'acide nitrohippurique, etc.

† **NITROGLYCÉRINE** (ni-tro-gli-sé-ri-n'), *s. f.* Terme de chimie. Substance liquide qui, enflammée, produit une explosion beaucoup plus forte que celle de la poudre à canon.

— ÉTYM. *Nitre* et *glycérine*.

† **NITRO-HYDROCHLORIQUE** (ni-tro-i-dro-klo-ri-k'), *adj.* Terme de chimie. Se dit d'un acide vulgairement appelé eau régale, qui est un mélange d'acide nitrique et d'acide chlorhydrique, et qui dissout l'or et le platine.

— ÉTYM. *Nitre*, et *hydrochlorique*.

† **NITROMÈTRE** (ni-tro-mè-tr'), *s. m.* Terme de [illegible] propre à essayer les salpêtres du commerce.

— ÉTYM. *Nitre*, et μέτρον, mesure.

† **NITROMURIATIQUE** (ni-tro-mu-ri-a-ti-k'), *adj.* Ancien synonyme de nitro-hydrochlorique.

† **NITROSITÉ** (ni-trô-zi-té), *s. f.* Qualité de ce qui contient du nitre.

— HIST. XVIe s. La sanie, par sa trop longue demeure, acquiert une chaleur et nitrosité qui.... [illegible]

— ÉTYM. [illegible]

† **NITRURE** [illegible], *s. m.* Terme de chimie. [illegible]

† **NIVÉAL, ALE** (ni-vé-al, a-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui fleurit pendant l'hiver, ou qui habite dans la neige [illegible]

— ÉTYM. Lat. [illegible], neige.

NIVEAU (ni-vô), *s. m.* ‖ 1° Instrument qui sert à [illegible]

lequel on fait entrer une bulle d'air. Ce tube est supporté par une base ou espèce de socle, que l'on place sur deux directions à peu près perpendiculaires d'un même plan qu'on veut rendre horizontal, puis l'on fait mouvoir de telle sorte que la bulle reste stationnaire au milieu de la longueur du tube, LEGOARANT. ‖ 2° État d'un plan horizontal, ou de plusieurs points qui sont dans le même plan horizontal. Prendre le niveau d'un terrain. ‖ Niveau de pente, surface d'un terrain qui a une pente réglée par le niveau. ‖ Dresser une allée suivant son niveau de pente, la dresser de manière que la pente soit égale dans toute la longueur. ‖ Fig. Comment ce désordre pourrait-il avoir lieu dans un pays où le commerce, seul moyen de se procurer de l'aisance, baisse et se relève alternativement d'une province à l'autre, et entretient partout les richesses à peu près au même niveau, ou tend continuellement à les y ramener? CONDILLAC, *Comm. gouv.* II, 3. ‖ Fig. Le niveau démocratique, l'égalité que produit la démocratie. ‖ 3° Terme de marine. Niveau de l'eau, de la mer, la surface de la mer. Comment l'océan, par son flux et par ses courants, aurait-il élevé le mont Saint-Gothard de 16 000 pieds au-dessus du niveau de la mer, telle qu'elle est aujourd'hui? VOLT. *Phys. Colimaç* 3e *lettre*. ‖ Niveau de la mer, la ligne de flottaison d'un navire; on dit aussi niveau d'eau. ‖ 4° Tube en verre qui communique avec la chaudière d'une machine à vapeur. ‖ 5° Terme de géologie. Nom donné à des nappes d'eau souterraines coulant entre deux couches de terrains imperméables. ‖ 6° Niveau d'eau, un crustacé. ‖ Niveau de mer, le squale-marteau ‖ 7° De niveau et au niveau, selon le niveau. Mettre de niveau. Cette terrasse n'est pas au niveau du jardin, de niveau avec le jardin. Vous vous souviendrez bien et beau Qu'à chaque bout est une place Grande, carrée et de niveau..., LA FONT. *Lettres*, VIII. Tu dirais, reprenant ta pelle et ton rateau : J'aime mieux mettre encor cent arpents au niveau, Que d'aller follement, égaré dans les nues, Me lasser à chercher des visions cornues, BOIL. *Épître* XI. ‖ Fig. De niveau, au niveau, de pair, à la même hauteur. Je ne pouvais mieux faire que d'entreprendre une bonne fois de les [opinions reçues] en ôter [de mon esprit], afin d'y en remettre par après ou d'autres meilleures, ou bien les mêmes, lorsque je les aurais ajustées au niveau de la raison, DESC. *Méth.* II, 2. S'ils [les grands hommes] sont plus grands que nous, c'est qu'ils ont la tête plus élevée; mais ils ont les pieds aussi bas que les nôtres; ils y sont tous à même niveau, et s'appuient sur la même terre, PASC. *Pens.* VI, 30. Quelle horrible peine à un homme qui est sans prôneurs et sans cabale.... et qui n'a que beaucoup de mérite pour toute recommandation, de se faire jour à travers l'obscurité où il se trouve, et de venir au niveau d'un fat qui est en crédit! LA BRUY. II. Il était simple, affable, toujours de niveau avec tout le monde, FONTEN. *Newton*. Ce poëme [Paradis perdu] est mis par les Anglais au niveau de l'Iliade, et beaucoup de personnes le préfèrent à Homère, avec quelque apparence de raison, VOLT. *Ess. poét. ép.* I. Le ciel a-t-il rangé les mortels au niveau? ID. *Disc.* I. La nature nous a tous mis au niveau par un lien moral, et c'est être tyrans que de rompre cette chaîne par la force, GILB. *le Carnaval des auteurs*. Avec les gens de lettres, elle était au pair des plus ingénieux et au niveau des plus instruits, MARMONTEL, *Mém.* V. ‖ À son niveau, à leur niveau, à votre niveau, etc. de pair avec lui, avec eux, avec vous. Je ne te reprocherai jamais cette facilité cordiale et naïve que t'a donnée la nature, et qui te porte à mettre, soit dans la conversation soit dans les procédés, tout le monde à ton niveau, MIRABEAU, *Lett. orig.* t. II, p. 290, dans POUGENS.

— HIST. XVe s. Qui ne commence son œuvre sur affection vertueuse, et ne la conduit au niveau et sous la mesure de raison, semble à celuy qui edifie sur faulx fondement, A. CHARTIER, *l'Espérance*, p. 298. ‖ XVIe s. Le chemin que vostre eau a à tenir sera finement nivelé avec le grand niveau.... et [illegible] que le [illegible] du niveau [illegible] tant soit peu, [illegible] que l'eau n'aille par le canal ainsi [illegible], O. DE SERRES, 748.

— ÉTYM. Normand (Guernesey), *liveu*; wallon, [illegible]; provenç. *livell*, *nivel*; espagn. [illegible] *livel* et *nivel*; ital. *livello*; [illegible]

NIVELÉ, ÉE (ni-ve-lé, lée), *part. passé* de niveler. [illegible]

1. **NIVELER** [illegible] L'l se double quand la [illegible] qui suit est muette : je nivelle, je nivellerai, *v. a.* ‖ 1° Mesurer avec le niveau, au niveau. Niveler une route. Niveler une rivière, pour savoir combien elle a de pente. Il [Pierre le Grand] nivela lui-même le terrain : on conserve encore les instruments dont il se servit pour ouvrir la terre et la voiturer, VOLT. *Russie*, II, 11. ‖ 2° Rendre plan et horizontal. Niveler une route. Ma main nivellera comme une vaste plaine Ses murs et ses palais [du peuple], LAMART. *Méd.* I, 20. ‖ 3° Fig. Rendre égal. Révolution qui nivelle les rangs, les conditions. Partout la Providence Veut, en nous protégeant [nous contrebandiers], Niveler l'abondance, Éparpiller l'argent, BÉRANG. *Contreb.* ‖ 4° Se niveler, *v. réfl.* Être mis de niveau. Les fleuves des pays plats deviennent surtout méandriques, lorsque, approchant des embouchures, leurs lits alluviaux se nivellent avec la mer, FOURNET, *Acad. des sc. Compt. rendus*, t. LII, p. 1117. ‖ Fig. Les fortunes tendent à se niveler par les partages.

— ÉTYM. *Niveau*, par l'intermédiaire de *nivel*.

† 2. **NIVELER** (ni-ve-lé), *v. n.* Terme vieilli. Vétiller, s'amuser à des bagatelles. Je passerai sous silence les raretés de ces deux chapelles, et je m'arrêterai seulement à un Saint-Jérôme tout de pièces rapportées, la plupart grandes comme des têtes d'épingles.... j'admirai non-seulement l'artifice, mais la patience de l'ouvrier : Et dans l'art de niveler L'auteur de Saint-Jérôme Devait sans doute exceller Sur tous les gens du royaume, LA FONT. *Lett. à sa femme*, 12 sept. 1663.

— ÉTYM. Origine inconnue. On trouve aussi *niveter*, qui peut-être se rattache à *nivet*.

† **NIVÈLERIE** (ni-vè-le-rie), *s. f.* Badauderie. Je voudrais pour comble de nivèlerie, qu'un autre entreprît de compter les pièces qui le composent [un Saint-Jérôme en mosaïque]; mais ne passerais-je pas moi-même pour un nivelier de tant m'arrêter à ce Saint-Jérôme? LA FONT. *Lett. à sa femme*, 12 sept. 1663.

— HIST. XVIe s. Voicy le vrai enfant prodigue qui s'est imaginé de belles folies; mais, comme pleines d'enfance et de nivelleries, je lui pardonne, SULLY, *Mém.* t. V, p. 244, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Niveler* 2. On trouve aussi *nivelterie*.

† **NIVELETTE** (ni-ve-lè-t'), *s. f.* Terme de chemin de fer. Petit voyant servant à régler la pente d'une chaussée entre des points rapprochés.

— ÉTYM. Diminutif de *niveau*.

NIVELEUR (ni-ve-leur), *s. m.* ‖ 1° Celui qui nivelle. ‖ 2° Fig. En politique, celui qui veut effacer les rangs sociaux. ‖ Nom des membres les plus exaltés du parti des indépendants pendant la révolution d'Angleterre. Avec leur fanatisme, les niveleurs établirent la liberté, CHATEAUBR. *Mél.* p. 4[illegible], dans POUGENS. ‖ On a donné le même nom à certains révolutionnaires français. Charle avait dit que juillet qui s'écoule Venge mon trône en battant les niveleurs, BÉRANG. *Tomb. de juillet*. ‖ 3° *Adj.* Niveleur, niveleuse, qui a le caractère de niveleur politique. Dans les légistes conseillers de Philippe le Bel, il y avait contre les nobles, les hommes d'armes, les chevaliers, un fonds commun de malveillance, un levain de haine niveleuse, MICHELET, dans le *Dict. de* POCHEZ.

— ÉTYM. *Niveler* 1.

NIVELLEMENT (ni-vè-le-man), *s. m.* ‖ 1° Branche de la géométrie pratique qui a pour objet de mesurer la différence des niveaux des points terrestres, ou de faire connaître combien un point de la surface du globe est plus près ou plus loin du centre qu'un autre point. M. de Louvois appliqua les [illegible] de l'Académie à de grands nivellements nécessaires pour les aqueducs et les conduites d'eaux que voulait faire le roi, FONTEN. *Lahire*. Il fit plusieurs nivellements par les ordres du [illegible]; car alors il était fort question de conduire des eaux, et l'on a obligation à ceux de Versailles d'avoir porté à un haut point la science du nivellement et de l'hydraulique, ID. *ib.* ‖ Nivellement barométrique, nivellement exécuté à l'aide d'un baromètre. ‖ Nivellement par rayonnement, celui qu'on obtient sans changer de place. ‖ Terme d'architecture. Opération par laquelle on [illegible], ou bien l'on établit une ligne horizontale sur le terrain, soit pour y asseoir des constructions, soit pour en faire dériver des pentes ou plans inclinés. ‖ 2° Action de rendre un plan uni et horizontal. Telle est l'action des eaux sur la terre ferme; et l'on voit qu'elle [illegible] nivellements, et en [illegible] qui ne sont pas indéfinis, CUV. *Révol.* p. 38. ‖ 3° Fig. Action de rendre égal. Le nivellement des fortunes, des conditions, des rangs. Les auteurs classiques du siècle de Louis XIV se sont élevés à un rang que toutes les révolutions du globe et tous les nivelle-

ments faits de nos jours n'ont pu leur ôter, GENLIS, *Mém.* t. VIII, p. 134, dans POUGENS.

— ÉTYM. *Niveler* 1.

† NIVÉOLE (ni-vé-o-l'), *s. f.* Genre de la famille des amaryllidées ; la nivéole d'hiver, *galanthus nivalis*, Linné, ainsi appelée parce qu'elle [illegible] à cause de sa floraison précoce ; la nivéole d'été, fleurissant de bonne heure, mais moins précoce que la précédente, *leucoium æstivum*, Linné, la nivéole printanière, *leucoium vernum*, L.

— ÉTYM. Lat. *nix*, *nivis*, neige.

† NIVEREAU (ni-ve-rô), *s. m.* ou NIVEROLLE (ni-ve-ro-l'), *s. f.* Pinson de neige.

— ÉTYM. Lat. *nix*, *nivis*, neige.

† NIVERNAISE (ni-vèr-nè-z'), *s. f.* Terme de cuisine. Sorte de ragoût de carottes qu'on emploie pour des garnitures.

NIVET (ni-vè), *s. m.* Terme populaire. Remise que l'on fait par-dessous main à celui qui achète par commission.

— ÉTYM. Origine inconnue.

† NIVETTE (ni-vè-t'), *s. f.* Variété de pêche.

† NIVIFORME (ni-vi-for-m'), *adj.* Terme de minéralogie. Qui ressemble à de la neige.

— ÉTYM. Lat. *nix*, *nivis*, neige, et *forme*.

NIVOSE (ni-vô-z'), *s. m.* Le quatrième mois du calendrier républicain.

— ÉTYM. Lat. *nivosus*, de *nix*, *nivis*, neige.

† NIZAM (ni-zam'), *s. m.* Nouveau système militaire créé par le sultan Sélim III à l'effet d'exercer des troupes turques à l'européenne, pour remplacer les janissaires.

— ÉTYM. Arabe, *nizâm*, règlement.

† NOACHIDE (no-a-chi-d'), *s. m.* Descendant de Noé.

— ÉTYM. *Noé*, dont le nom hébreu est représenté par les lettres *noach*.

† NOAILLES (no-â-ll', *ll* mouillées), *s. m.* Nom qu'on a donné à une espèce de louis d'or, de vingt au marc, frappés en 1716, pendant que le duc de Noailles était président du conseil des finances.

NOBILIAIRE (no-bi-li-è-r'), *adj.* || 1° Qui appartient à la noblesse. La caste nobiliaire. L'orgueil nobiliaire. (Ce mot se prend le plus souvent avec un sens de blâme.) || Particule nobiliaire, préposition qui précède le nom des nobles. En France, c'est *de*, en Allemagne *von*, en Danemark *af*, etc. La particule *de* ne se place jamais seule devant le nom : on signe non de Montmorency, de Biron, de Noailles, mais Charles de Montmorency, duc de Biron, Paul de Noailles. En signant un billet à un ami ou un acte, on met sans *de :* Grammont, Richelieu, Mortemart. Quand on ne met pas le titre de noblesse ou le titre de monsieur ou monseigneur, on ne met pas non plus la particule *de :* j'ai rencontré le comte de Ségur, et non j'ai rencontré de Ségur ; mon cher Grignan, et non de Grignan, dit Mme de Sévigné. Il y a deux exceptions : on laisse le *de*, même sans prénom, qualification ou titre : 1° devant les noms d'une syllabe ou de deux avec un *e* muet : de Thou a bien écrit ; j'ai vu de Sèze ; 2° devant les noms qui commencent par une voyelle ou une *h* muette : l'Armorial de d'Hozier ; à moi d'Auvergne ; le fils de d'Orléans (VIAN, *la Particule nobiliaire*, 1868, p. 52). || 2° *S. m.* Le nobiliaire, registre qui contient les noms de toutes les races nobles d'une province, d'un pays.

— ÉTYM. Dérivé du lat. *nobilis*, noble.

NOBILISSIME (no-bi-li-ssi-m'), *adj.* || 1° Terme d'antiquité. Titre qu'on donnait dans le bas empire aux Césars et à leurs femmes. || 2° *S. m.* Dignité créée par Constantin, laquelle donnait le droit de porter la pourpre. || 3° Celui qui, dans le cours des études théologiques en Sorbonne, était le premier, non par sa science, mais par sa naissance.

— ÉTYM. Lat. *nobilissimus*, superlatif de *nobilis*, noble.

† NOBILITÉ (no-bi-li-té), *s. f.* Terme d'ancienne jurisprudence. Qualité d'un fonds noble. Les seigneurs de fiefs assuraient que les propriétés classaient les citoyens en Provence ; que, seuls propriétaires des terres franches ou nobles, ils représentaient la noblesse, puisque, selon eux, il y avait en Provence une nobilité de biens plutôt qu'une noblesse de personnes, MIRABEAU, *Collection*, t. I, p. 162.

— HIST. XII° s. Par grant nobilité, *Ronc.* p. 19. || XIII° s. Bien voient qu'il est hom de grant nobilité, *Berte*, CXIV.

— ÉTYM. Provenç. *nobilitat*, *nobletat ;* ital. *nobiltà ;* du lat. *nobilitatem*, de *nobilis*, noble.

NOBLE (no-bl'), *adj.* || 1° Qui appartient à une classe distinguée ou privilégiée dans l'État par droit de naissance. Il est noble par sa naissance, noble de naissance, noble d'extraction. Des plus nobles d'entre eux et des plus grands courages N'avez-vous pas les fils dans vos plus grands otages? CORN. *Sertor.* I, 2. Je n'ai pas fait difficulté de rappeler son origine [de Voiture, fils d'un marchand de vin], parce que, suivant mon sentiment, si ceux qui naissent nobles sont plus heureux, ceux qui mériteraient d'être nobles sont plus louables, PELLISSON, *Hist. Acad.* IV, *Voiture*. Croyez-vous.... que ce nous soit une gloire d'être sortis d'un sang noble, lorsque nous vivons en infâmes? MOL. *D. Juan*, IV, 6. Voulant dérober leur vie aux cruelles persécutions qui ont accompagné les désordres de Naples, et qui en firent exiler plusieurs nobles familles, ID. *l'Avare*, V, 5. L'on a trouvé le moyen de distinguer les naissances illustres d'avec les naissances viles et vulgaires, et de mettre une différence infinie entre le sang noble et le roturier, comme s'il n'avait pas les mêmes qualités, BOSS. *Gornay*. La noble maison de Wignerod, originaire d'Angleterre, établie en France sous le règne de Charles VII, FLÉCH. *Aiguill.* Il y a des gens qui n'ont pas le moyen d'être nobles, LA BRUY. XIV. Il n'y a rien à perdre à être noble : franchises, immunités, exemptions, priviléges, que manque-t-il à ceux qui ont un titre? ID. *ib.* || Familièrement. Être noble comme le roi, être d'une extraction fort noble, que personne ne conteste. D'après mon blason Je crois ma maison Plus noble, ma foi, Que celle du roi, BÉRANG. *Carabas.* || Il est feu, ou le roi n'est pas noble, il est feu incontestablement. || Se dit de ce qui appartient à un noble, à une famille noble. Un fief est une terre noble. Garde noble. || Terme de jurisprudence féodale. Biens nobles, les biens qui étaient tenus en fief. || Noble abbaye, abbaye où l'on ne pouvait être reçu sans être noble. || 2° Noble homme, qualité que prenaient quelquefois, non-seulement ceux qui étaient nobles, mais aussi quelques bourgeois, dans les actes qu'ils passaient. Veut-on d'ailleurs qu'il fasse de son père un noble homme, et peut-être un honorable homme, lui qui est messire? LA BRUY. VI. Quoi ! parce que, dans nos temps modernes, quelques bourgeois ont pris la qualité de nobles hommes un passage de la vie de Louis le Débonnaire s'appliquera à ces sortes de gens? MONTESQ. *Esp.* XXX, 25. Ayant toujours pris et porté le titre de noble homme, c'est aux généalogistes à nous apprendre le sens précis de cette expression, surtout dans certaines provinces, D'ALEMB. *Éloges, Fléchier.* || 3° Noble, se dit d'un cheval qui a de la beauté dans les formes et surtout dans l'avant-main. || Terme de fauconnerie. Se dit des oiseaux de proie susceptibles d'être dressés pour la chasse. || 4° Terme de grammaire. La personne la plus noble, celle dont la relation est plus proche avec celui qui parle. La 1^re personne est plus noble que la 2°, et la 2° plus noble que la 3°. || Le genre le plus noble, se dit du masculin comparé au féminin, et du féminin comparé au neutre. || 5° Fig. Distingué, relevé au-dessus des autres. L'Écriture sainte nous apprend qu'il [Dieu] a des soins particuliers de ceux qu'il porte sur le trône et qu'il met à la tête de son peuple ; ce sont ses créatures les plus nobles, revêtues de sa puissance et de sa grandeur, et faites proprement à sa ressemblance et à son image, FLÉCH. *Mar.-Thér.* L'étude qu'il fit de cette noble et savante antiquité qu'il regardait comme la source de la raison et de la politesse de nos siècles, ID. *Duc de Mont.* La plus noble conquête que l'homme ait jamais faite est celle de ce fier et fougueux animal qui partage avec lui les fatigues de la guerre et la gloire des combats, BUFF. *Cheval.* || Auguste, grand. Il appartenait au roi de garder une si noble partie de son sang [les princes de Condé et de Conti arrêtés], BOSS. *le Tellier.* Une longue et paisible jouissance d'une des plus nobles couronnes de l'univers, ID. *Reine d'Anglet.* En bannissant ses rois, Rome à ce nom, si noble et si saint autrefois, Attache pour jamais une haine puissante, RAC. *Bérén.* II, 2. Sait-il déjà son nom et son noble destin? ID. *Athal.* I, 2. Je songe avec respect de combien je suis née Au-dessous des grandeurs d'un si noble hyménée, ID. *Mithr.* IV, 4. || Plein de gloire, plein de dignité. Lorsqu'après un long et pénible travail, loin du bruit de la ville et du tumulte des affaires, il allait jouir d'un noble repos dans sa retraite de Bâville, FLÉCH. *Lamoignon.* Mais par de vrais combats, par de nobles dangers, RAC. *Bajaz.* III, 4. Une pauvreté noble est tout ce qui me reste, VOLT. *Zaïre*, I, 4. || Plein de grandeur morale, en parlant des affections, des sentiments. Mais pensez-vous que les passions plus nobles et plus généreuses seront plus capables de la remplir [l'âme], BOSS. *la Vallière.* Un cœur noble ne peut soupçonner en autrui La bassesse et la malice Qu'il ne sent point en lui, RAC. *Esth.* III, 9. À l'aspect de ce front dont la noble fureur Tant de fois dans leurs rangs répandit la terreur, ID. *Mithr.* V, 4. Ses superbes coursiers, qu'on voyait autrefois Pleins d'une ardeur si noble obéir à sa voix, ID. *Phèdre*, V, 6. Une noble pudeur à tout ce que vous faites Donne un prix que n'ont point ni la pourpre ni l'or, ID. *Esth.* III, 4. Que vous inspire une si noble audace? ID. *Bajaz.* IV, 7. Son âme est noble au moins ; car elle est sans orgueil, VOLT. *Scythes*, I, 1. || Ironiquement. Vous [Andromaque] me haïssez plus que tous les Grecs ensemble, Vous jouissez à loisir d'un si noble courroux, RAC. *Androm.* III, 6. || Il se dit des personnes, dans le même sens que pour les choses. Fontenelle et Lamotte, toujours mesurés, et par conséquent toujours nobles avec les grands, toujours sur leurs gardes avec eux sans jamais le paraître, D'ALEMB. *Éloges, Lamotte.* || 6° Libéral, généreux. Quoiqu'il n'y ait jamais eu de roi plus noble, saint Louis ne sut-il pas régler ses dépenses? FLÉCH. *Panég. St Louis.* || 7° Terme de littérature. Qui est élevé au-dessus du langage vulgaire. Le genre noble. Quelle est donc la marque infaillible pour savoir si, dans les anciens, un tour, une image, une comparaison, un mot est noble ou ne l'est pas? MARMONTEL, *Élém. litt. Œuv.* t. VIII, p. 506, dans POUGENS. Il [un traducteur d'Hérodote] ne nommera pas le boulanger de Crésus, le palefrenier de Cyrus, le chaudronnier Macistos ; il dit grand panetier, écuyer, armurier, avertissant en note que cela est plus noble, P. L. COUR. *Traduction d'Hérod. Préface.* || Style noble, style qui choisit des expressions en parfait rapport avec le sujet qu'on traite, ou qui même s'élève au-dessus du sujet, si celui-ci descend trop bas pour que le langage le suive. Le style le moins noble a pourtant sa noblesse, BOIL. *Art p.* I. Ils croient que le style noble est celui du blason, P. L. COUR. *Procès.* || Terme de beaux-arts. Se dit de tout ce qui se distingue par la sagesse de l'ordonnance, l'élégance des formes, la gravité tempérée et l'élévation du style. || Architecture noble, celle qui impose par la justesse des proportions, la simplicité du plan, le choix sans profusion des ornements et une juste mesure entre des dimensions trop petites ou trop grandes. || En termes de théâtre, père noble, se dit du rôle des pères et des hommes qui ont âge et autorité. || 8° En physiologie, les parties nobles, le cœur, le foie, le cerveau, etc. Je ne m'étonne pas, ma chère fille, si vos parties nobles ont été si culbutées, SÉV. 21. || 9° Terme de minéralogie. Se dit des filons riches en minerai, et des métaux qui ne s'oxydent point au feu. En général, c'est dans les montagnes de schiste ou d'ardoise que se trouvent en Hongrie les plus nobles veines de cuivre, BUFF. *Min.* t. V, p. 130. || 10° *S. m.* Celui qui, par sa naissance ou par les lettres du prince, fait partie d'une classe privilégiée. En Angleterre on n'appelle proprement nobles que ceux qui ont le titre de duc, de marquis, de comte, de vicomte ou de baron. Lui [Jésus] qui a méprisé toutes les grandeurs, qui n'a appelé ni beaucoup de sages, ni beaucoup de nobles, BOSS. *Gornay.* Un noble, s'il vit chez lui dans sa province, il vit libre, mais sans appui, LA BRUY. VIII. Le noble de province, inutile à sa patrie, à sa famille et à soi-même, souvent sans toit, sans habits et sans aucun mérite, répète dix fois le jour qu'il est gentilhomme, ID. XI. Il faut qu'il y ait, pour un temps ou pour toujours, un magistrat qui fasse trembler les nobles, comme les éphores à Lacédémone, et les inquisiteurs d'État à Venise, MONTESQ. *Esp.* V, 8. À Venise, les lois forcent les nobles à la modestie, ID. *ib.* VII, 3. Un noble vénitien avait plus d'or dans son coffre et plus de vaisselle d'argent sur sa table, que [illegible] Mat [illegible] *Pochi Danari*, VOLT. *Dict. phil.* Argent. Tous ces nobles sans gloire ou connus par leurs vices, DUCIS, *Othello*, II, 1. L'abandon total de Moscou ne coûta guère plus à obtenir que celui du moindre village ; là, comme à Vienne, Berlin et Madrid, les principaux nobles n'hésitèrent point à se retirer à notre approche ; car il semble que pour ceux-là rester serait trahir, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VIII, 2. || En France, sous l'ancien régime, on appelle noble celui qui, étant anobli, [illegible] la noblesse de sa famille ; ceux qui naissent [illegible] le titre de gentilhomme. Un ancien gentilhomme se nomme un homme de condition ; et un [illegible] homme d'une famille illustrée, homme de qualité. Tout gentilhomme est noble, mais tout noble n'est pas gentilhomme ; le prince fait des nobles, mais le sang fait des gentilshommes, [illegible]. Combien de nobles, dont le père et les [illegible]

[illegible] ... chose, dicton tiré du noble à la rose, et qui signifie que la noblesse sans la richesse a peu de valeur.

— HIST. XIe s. Noble vassal vous i seult hom clamer [on a coutume de vous nommer], *Ch. de Rol.* XXVI. Il veit gesir le noble baron, *ib.* CLXIII. Et Olivier son noble compaignon, *ib.* CCLXIX. || XIIe s. Mulliers out dous [il eut deux femmes] : la plus noble fud clamée Anna, et l'altre Phenenna, *Rois*, p. 1. || XIIIe s. La roïne qui puis porta le noble fruict [enfant], *Berte*. XXXVI. Je vuil qu'o vous s'en voist [aille] noble chevalerie, *ib.* LXXII. O moi venrez [vous viendrez] en France la terre noble et gent, *ib.* CXI. Tel se fait noble par tençon, Et veult menacier et parler, Qui moult petit est à douter [craindre], MARIE, *Fable* 22. Noble [nom du roi des animaux, le lion, dans le roman du Renart] a crolé un poi la teste, Quant la parole a entendue, *Ren.* 6098. || XIVe s. Fistule qui est en membre noble, H. DE MONDEVILLE, f° 80, verso. Cy commence le premier [illegible] d'ethiques, et traicte le premier chapitre de la fin et du fruict de ceste noble science, ORESME, *Eth.* II. Et acheta.... [plusieurs prisonniers], et en paya vingt mille nobles tous appareillés, FROISS. I, I, 272. Le bon doit amer et affecter le bon; le noble, le noble; le vertueux, le vertueux, E. CHASTELAIN, *Exposition sur vérité mal prise*. N[illegible] chairs, c'est à sçavoir cerfs, biches, dains, sangliers, porcs et autre venayson [donnée aux gentilshommes, dames et damoiselles, par opposition aux bœufs et moutons donnés à tout le monde], *Perceforest*, t. I, f° 115. Ce fol langage court aujourd'hui entre les [illegible] [gens de cour], que le noble homme ne doit [illegible] les lettres, et tiennent à reprouche de gen[illegible] bien lire ou bien escrire, A. CHART. *l'Esperance*, p. 318. || XVIe s. Ceux des plus nobles maisons avoient despendu tous leurs patrimoines en jeux et en festins, AMYOT, *Cicér.* 13. Il estoit les biens à des nobles hommes et à des gens d'honneur, [illegible] les bailler à des pendards, ID. *Anton.* 37. [illegible] le pria, les larmes aux yeux, de vouloir par[illegible] à un si noble chef d'œuvre, ID. *Arat.* 15. [illegible]

[illegible] qui noblesse ne blasme et n'oublie, [illegible] *Vrai*, t. II, p. 67. Nul noble sans [illegible], ID. *ib.*

— ETYM. Provenç. et esp. *noble*; port. *nobre*, ital. *nobile*; du lat. *nobilis*, pour *gnobilis* (comparez *i-gnobilis*), digne d'être connu; il vient du radical [illegible]

NOBLEMENT [illegible] || 1° A la manière [illegible] que les enfants de [illegible] le Maître devaient [illegible] VOLT. *Mœurs*, [illegible]. || Vivre [illegible] Un tel [illegible] noblement, il mange son bien avec honneur, [illegible] *Caractères*, *Ruraux riche*. || Terme de jurisprudence [illegible]

[illegible] qui s'accordait au discours et le soutenait, ce fu[illegible] les talents qu'il apporta à la prédication, [illegible] Sorbonne. Il y a une fameuse lettre de Pétrarque qui reproche à l'empereur sa faiblesse; Pétrarque était digne d'apprendre à Charles IV à penser noblement, VOLT. *Ann. Emp. Charles IV*, 1356. Arts trop pernicieux dont l'éclat les captive, A nos vrais chevaliers noblement inconnus, ID. *Tancr.* I, 1. Il est trop difficile de penser noblement, quand on ne pense que pour vivre, J. J. ROUSS. *Conf.* IX. || 3° Fig. Oui a, dans le style et dans les beaux-arts, un caractère élevé. Il faut dire noblement les plus petites [choses]; elles ne se soutiennent que par l'expression, le ton et la manière, LA BRUY. V. Ces lions du capitole sont noblement paisibles, STAËL, *Cor.* IV, 4.

— HIST. XIIIe s. Couronnes fu si noblement et si richement come l'en couronnoit, à celui tans, les empereors grieus, VILLEH. LXXXVIII. Un très riche chastel qui siet très noblement [entre deux rivières], *Berte*, IX. Mout a li rois Pepins noblement receü Le bon roi de Hongrie, *ib.* CXXIII. Faites vous bien à blasmer, quant vous estes plus noblement vestu que le roy, JOINV. 196. || XIVe s. Justin en raconte l'istoire moult noblement, ORESME, *Eth.* V, 9. || XVIe s. On dit que sa mere estoit née noblement, et qu'elle a toujours vescu honorablement, AMYOT, *Cicér.* 1. Si le pere est noble, vivant noblement, et la mere roturiere, les enfants procreez d'eux seront nobles, et suivront la condition du pere, *Coust. gén.* t. II, p. 1035.

— ETYM. *Noble*, et le suffixe *ment*; provenç. *noblament*; catal. *noblement*; espag. *noblemente*; portug. *nobremente*; ital. *nobilmente*.

NOBLESSE (no-blè-s'), *s. f.* || 1° Rang et qualité de ceux qui sont élevés au-dessus des roturiers, soit par leur naissance, soit par des lettres du prince. Rome n'attache pas le grade à la noblesse, CORN. *Sertor.* II, 2. La noblesse, de soi, est bonne; c'est une chose considérable assurément, MOL. *G. Dand.* I, 1. Apprenez qu'un gentilhomme qui vit mal est un monstre dans la nature; que la vertu est le premier titre de noblesse; que je regarde bien moins au nom qu'on signe, qu'aux actions qu'on fait, ID. *D. Juan*, IV, 6. Le peuple.... croit que la noblesse est une grandeur réelle, et il considère presque les grands comme étant d'une autre nature que les autres, PASC. *Disc. cond. des grands*, 1. La noblesse n'est souvent qu'une pauvreté vaine, ignorante et grossière; oisive, qui se pique de mépriser tout ce qui lui manque; est-ce là de quoi avoir le cœur si enflé? BOSS. *Oblig. de l'état relig.* 3. Le grand saint Paulin, en faisant le panégyrique de sa parente sainte Mélanie, a commencé les louanges de cette veuve si renommée par la noblesse de son extraction, ID. *Gornay*. Si, pour votre noblesse, il vous manque des titres, Il faudra recourir à quelques vieilles vitres, Où nous ferons entrer d'une adroite façon Une devise antique avec votre écusson, BOURS. *F. d'Ésope*, III, 4. La noblesse, Dangeau, n'est pas une chimère, Quand, sous l'étroite loi d'une vertu sévère, Un homme issu d'un sang fécond en demi-dieux Suit comme toi la trace où marchaient ses aïeux, BOIL. *Sat.* V. Savez-vous si.... Et si leur sang tout pur, ainsi que leur noblesse, Est passé jusqu'à vous de Lucrèce en Lucrèce? ID. *ib.* Le ciel a sur son front imprimé sa noblesse, RAC. *Iphig.* III, 4. Cette disposition de cœur et d'esprit qui passe des aïeux par les pères dans leurs descendants, est cette bravoure si familière aux personnes nobles, et peut-être la noblesse même, LA BRUY. IX. Si la noblesse est vertu, elle se perd par tout ce qui n'est pas vertueux; et, si elle n'est pas vertu, c'est peu de chose, ID. XIV. Le roi Jean anoblit son chancelier Guillaume de Dormant; car alors aucun office de clerc, d'homme de loi, d'homme de robe longue, ne donnait rang parmi la noblesse, malgré le titre de chevalier ès lois et de bachelier ès lois que prenaient les clercs, VOLT. *Mœurs*, 98. Un marchand nommé Maître Jean, séduit par les bontés du roi [Louis XI], qui le faisait souvent manger avec [illegible] des lettres de noblesse [illegible] lorsque le [illegible] parut devant lui, il affecta de ne le pas regarder, DUCLOS, *Œuv.* t. III, p. 241. || Noblesse [illegible], celle dont l'origine est inconnue. || Noblesse d'épée, celle qui était regardée comme originairement acquise l'épée à la main, mais à une [illegible] à cer[illegible] || Noblesse de robe [illegible] certains offices de judicature [illegible] les cours de judica[illegible] et la maison

ne les a pas contestés à ceux qui jugent la nation, VOLT. *Mœurs*, 98. || Noblesse de finances, titre de noblesse que l'on acquérait en achetant des titres. L'acquisition qu'on peut faire de la noblesse à prix d'argent encourage beaucoup les négociants à se mettre en état d'y parvenir, MONTESQ. *Esp.* XX, [illegible] || Noblesse de la cloche, celle qui venait de mairie ou d'échevinage. || Noblesse dormante, noblesse suspendue à cause de quelque acte dérogeant, [illegible] *Dict. de la France*. || Noblesse présentée, les [illegible] qui vont à la cour. Il n'y a de bon que les [illegible] la noblesse présentée.... P. L. COUR. *Lettre* [illegible] || Fausse noblesse, se disait de l'a[illegible] fiefs ou terres nobles par les non-nobles, la posses[illegible]sion d'un marquisat ou d'un comté ne faisant ni un marquis ni un comte. || Soutenir [illegible] une dépense convenable à la [illegible] sance. || Fig. Et l'italien, l'oubliez-vous? j'en lis toujours un peu pour entretenir noblesse, SÉV. 7 [illegible] 1671. || 2° Terme d'ancienne [illegible] dépendait immédiatement du souverain, et dont la possession anoblissait. || 3° *Au plur.* Joyaux de la couronne. Le roi promet aussi [lors de son sacre] de conserver la souveraineté, les droits et [illegible] la couronne de France, sans les aliéner ou [illegible]ter à personne, BOSS. *Polit.* XVII, V, 18. || *Au* [illegible] Se disait, dans les tournois et les cours plénières, des livrées, des insignes, des décorations qu'on [illegible]nait comme marques d'honneur. || 4° Noblesse personnelle, illustration qui dépend de la personne même et non des aïeux. Vous verrez le pere Bourgoing, illustre d'une autre manière [que par ses ancêtres], et noble de cette noblesse que saint Grégoire de Nazianze appelle si élégamment la noblesse personnelle, BOSS. *Bourgoing*. || 5° Tout le corps des hommes qualifiés nobles. Les trois états du royaume étaient le clergé, la noblesse et le tiers état. [illegible] avez voulu tâter de la noblesse, et il [illegible] d'être le maître chez vous, MOL. *G. Dand.* I, 3. [illegible] notre Bretagne est toute pleine de noblesse qui [illegible] pas à sortir de son pays, et de beaucoup d'[illegible] hommes à proportion, il [le duc de Chaulnes] a [illegible] en un moment un régiment de dragons le plus [illegible] du monde.... le corps de la noblesse [illegible] ban est d'une grandeur et d'une [illegible]nante, SÉV. 16 mars 1689. Il gagna la [illegible] presque demi-séduite, FLÉCH. *Duc de Mont.* Bie[illegible] pour subsister, la noblesse sans bien Trouva [illegible] d'emprunter et de ne rendre rien, BOIL. *Sat.* V. S[illegible] Pison, Crassus, les chefs de la noblesse, RAC. [illegible] III, 6. La noblesse expose sa vie pour [illegible] l'État et pour la gloire du souverain, LA [illegible] La cérémonie, partout employée jusqu'à [illegible] est le cheval de bataille de la [illegible] HAMILT. *Gramm.* 10. Il faut que je [illegible] dans des abîmes les anciennes prérogatives [illegible] noblesse qui, depuis onze siècles, est [illegible] poussière, de sang et de sueur, MONTESQ. [illegible] 8. Il est contre l'esprit du commerce que [illegible] blesse le fasse dans la monarchie, ID. *ib.* [illegible] n'aime point ces distinctions de colléges [illegible] démies qui font que la noblesse riche et la [illegible] pauvre sont élevées différemment et [illegible] J. J. ROUSS. *Gouvern. de Pologne*, ch. 4. Si [illegible] naissez la noblesse d'Angleterre, vous [illegible] est la plus éclairée, la mieux instruite, [illegible] et la plus brave de l'Europe, ID. *Hél.* [illegible] Linné obtint, quelques années après, un [illegible] la noblesse suédoise, CONDORCET, *Linné*. || [illegible] blesse, la partie de la noblesse qui a le [illegible] ciennété ou d'illustration. S'il y a du fab[illegible] l'origine des grandes noblesses, du moins [illegible] sorte de fabuleux qui n'appartient qu'à [illegible] devient lui-même un titre, FONTEN. *Arg*[illegible] tite noblesse, celle qui en a le moins. || [illegible] noblesse, celle qui existait en France avant la révolution de 1789; et, nouvelle [illegible] été créée depuis l'Assemblée de [illegible] [illegible] titre de noblesse [illegible] par N[illegible] certaines [illegible] à [illegible] || 6° Fig. [illegible] blesse de son maintien, de sa [illegible] marquait, dans les deux princes [illegible] dans les sentiments, le même [illegible] permettez de parler ainsi, les [illegible] dans les caractères [illegible] *Anne de Gonz.* [illegible] de ces expressions [de Louis XIV] [illegible] ses sentiments, et ses paroles [illegible] de la noblesse qui régnait dans ses pensées [illegible] *Thér.* [illegible] qu'il y a une pureté de mœurs [illegible] que celle du sang, et une noblesse [illegible]

consiste à être conforme à l'image de Jésus-Christ, PORT-ROY. Logique. Mais enfin, l'indigence amenant la bassesse, Le Parnasse oublia sa première noblesse, BOIL. Art p. IV. La noblesse d'une science se tire de la noblesse de son objet : c'est un grand principe, MALEBR. Rech. ver. IV, 7. || 7° Terme de littérature. Qualité du style noble. La noblesse du style est une des variétés de l'élégance. Le génie de Corneille, malgré ses négligences fréquentes, a tout créé en France; avant lui presque personne ne pensait avec force, et ne s'exprimait avec noblesse, VOLT. Comm. Corn. Hercl. IV, 6. A cette première règle.... si l'on joint de la délicatesse et du goût, du scrupule sur le choix des expressions, de l'attention à ne nommer les choses que par les termes les plus généraux, le style aura de la noblesse, BUFF. Disc. de récept. La noblesse des termes est indépendante de l'idée, c'est l'usage qui la donne ou qui la refuse à son gré, MARMONTEL, Œuvr. t. V, p. 188. || En peinture et en sculpture, le caractère élevé de la composition. || Proverbes. Noblesse vient de vertu, c'est-à-dire un homme n'est proprement au-dessus d'un autre que par la vertu et par le mérite. On dit que la noblesse a la vertu pour mère; S'il est vrai, ses enfants ne lui ressemblent guère, BOURSAULT, Ésope à la cour, IV, 4. || Noblesse oblige, c'est-à-dire quiconque prétend être noble, doit se bien conduire.

— HIST. XIII[e] s. Jeromes dit : soveraínne noblesce est la clarté de vertu, BRUN. LATINI, Trésor, p. 344. [Constance].... en qui fu courtoisie Et noblesse et valeur sans nule vilonie, Berte, CXLIV. Deus damoiselles moult mignotes, Qui estoient en pures cotes Et trecies à une tresce, Faisoient Deduit, par noblesse, Emmi la carole [danse] baler, la Rose, 766. Noblece vient de bon corage; Car gentillece de lignage N'est pas gentillece qui vaille, ib. 18819. || XIV[e] s. Les uns [membres] sont principaus en noblece, si cum le cuer [cœur], H. DE MONDEVILLE, f° 16. || XV[e] s. Et entra le jeune roi en la cité de Reims, bien accompagné de noblesses, de hauts menestriers et de menestrandies, FROISS. II, II, 74. Vous acquestez maintes richesces, Vous usez de toutes noblesces, E. DESCH. Poésies mss. f° 427. Grant debat fut de veoir porter les jolivetez et noblesses que dames et damoiselles envoyent aux jeunes chevaliers leurs amoureux, pour eulx parer pour l'amour d'elles, Perceforest, t. I, f° 24. || XVI[e] s. Le plus souvent nous logeons par honnesteté en quelque monastère, et puis aux noblesses [maisons des nobles], D'AUB. Fœn. III, 4. Jamais vilain n'aima noblesse, LEROUX DE LINCY, Prov. t. II, p. 90. Le temps estoit est le seminaire de noblesse, ID. ib. Nul n'est noble de paresse, ID. ib. Vraye noblesse nul ne fllétrit, ID. ib. Longueur du temps n'esteint noblesse ni franchise, LOYSEL, Inst. cout. 36.

— ÉTYM. Provenç. nobleza, noblessa; espagn. nobleza; portug. nobreza; anc. ital. nobilezza; d'un thème fictif nobilitia (comme paresse, de pigritia), qui vient de nobilis, noble. On a dit aussi nobleté, de nobilitatem.

† NOC (nok), s. m. Canal en bois ou autre substance, servant à conduire un ruisseau, par exemple à lui faire franchir un fossé sans y tomber.

— ÉTYM. Voy. NOUE 2, à l'étymologie.

NOCE (no-s'), s. f. || 1° Au plur. Les noces, le mariage. Il épousa une telle en premières noces. Le jour de ses noces. Aux noces d'un tyran tout le peuple en liesse Noyait son souci dans les pots, LA FONT. Fabl. VI, 12. Et même ses bienfaits dans toutes ses provinces Invitèrent le peuple aux noces de leurs princes, RAC. Esth. I, 1. La société sacrée des noces n'est plus qu'une union brutale, MASS. Carême, Avenir. Ma sœur est-elle mariée? Avez-vous vu de nos garçons La foule aux noces conviée La célébrer dans leurs chansons? BÉRANG. Hirondelles. || Il se dit quelquefois au singulier, en ce sens. Noce, à vous dire ici ce que j'en pense, Aux uns est joie, aux autres peine et croix, BENSERADE, dans RICHELET. || Secondes noces, troisièmes noces, mariage qui a été précédé d'un ou de deux autres. Épouser en secondes noces Les secondes noces qui ont paru illicites et honteuses à beaucoup de chrétiens, DIDEROT, Opin. des anc. philos. (Juifs). || Noces d'argent, fête pour la célébration de la vingt-cinquième année de mariage. Le 26 mai, les noces d'argent du roi et de la reine de Danemark ont été célébrées avec éclat à Copenhague, Moniteur universel, 4 juin 1867, p. 673, 4° col. || Populairement et fig. Il ne fut jamais, il n'a jamais été à telles noces, à pareilles noces, il n'a jamais reçu un pareil traitement (en mauvaise part), il n'a jamais couru un tel danger. || Faites cela, je vous servirai le jour de vos noces, se dit à celui à qui on demande civilement quelque petit service. || 2° Réjouissances qui accompagnent le mariage (en ce sens il se dit tant au singulier qu'au pluriel). Une noce de village. Je suis de noces. Salle à faire noces. Mon maître marie Sa fille unique, et vous jugez Qu'étant de noce, il faut malgré moi que j'engraisse, LA FONT. Fabl. IX, 10. Je voulais Corbinelli, il est demeuré à Paris pour être à la noce d'un des fils de M. Mandat, SÉV. 410. Mme de Lavardin est dans la noce par-dessus les yeux, ID. 9 juin 1680. Ils croyaient en lui, surpris du changement de l'eau en vin qu'il avait fait aux noces de Cana, BOURDAL. Serm. 4° dim. après la Pentecôte, Domin. t. IV, p. 124. || Garçon de la noce, ou garçon de noce, voy. GARÇON, n° 2. || Qui est-ce qui fera la noce, c'est-à-dire qui fera la dépense du festin (en cet emploi noce ne se dit qu'au singulier)? || Familièrement et fig. Faire noce, se réjouir. Vous faites noce et vous chantez Sur votre lyre enchanteresse, VOLT. Ép. 55. || Populairement et fig. Faire la noce, faire des parties de table, de campagne, etc. || Populairement. Faire noce de chien, se livrer à la débauche. Les centaures.... Voulurent, chauds de reins, faire noces de chien, RÉGNIER, Sat. X. || Être aux noces, se régaler, bien manger. Nous étions aux noces, lorsque le principal.... festoyoit quelques-uns de ses amis, Francion, liv. III, Rouen, 1635, p. 103. || Fig. et populairement. N'être pas à la noce, être dans une position critique. || Il y va comme aux noces, comme à des noces, comme à la noce, se dit d'un homme de guerre qui va gaiement et hardiment au combat. || Autrefois, plat de noces, dîner en argent ou en nature qu'on donnait au curé qui bénissait le lit des nouveaux mariés. || Populairement. Tant qu'à des noces, abondamment, c'est-à-dire autant qu'à un repas de noces. Ils mangèrent tant qu'à des noces. || 3° L'assemblée qui s'est trouvée au mariage. Toute la noce est à la promenade. Les deux noces se rencontrèrent. Le lendemain l'époux cent fois Raconte à la noce égayée.... BÉRANG. Ch. de la mariée. || 4° Terme mystique. Les noces de l'Agneau, la béatitude éternelle; expression de l'Apocalypse. || 5° Terme d'antiquité. Noces aldobrandines, ainsi dites parce qu'elles étaient à Rome dans le palais Abdobrandini sur le Quirinal; ces célèbres fresques, datant vraisemblablement d'Auguste, ont été trouvées dans les Thermes de Titus, et sont maintenant placées au Vatican. || Proverbes. Voyage de maître, noces de valets, c'est quand les maîtres sont absents que les domestiques s'amusent. || Il est arrivé comme Tabourin à noces, il est arrivé fort à propos. || Jamais noce sans réveillon. || Allez-vous-en, gens de la noce, refrain d'une vieille chanson qui se dit aux gens quand on n'a plus besoin d'eux et qu'il est temps qu'ils partent.

— HIST. XII[e] s. Guiteclins fist ses noces moult riches et moult grans, Sax. V. ....Et parent et ami Noces en firent tex [telles] com poés oïr, Dedens la cort au fort roy Loeÿs, Raoul de C. IV. || XIII[e] s. Et furent les noces hautes et plenieres el grant palais de Bouche du Lion, VILLEH. CLXVIII. Me gart l'heure que chien fassent de vous leur noce [ne vous dévorent; il s'agit d'un cheval], Renart et Vairon. || XIV[e] s. Et est aucune foys magnificence en choses propres à soy et qui ne adviennent à une personne que une foiz en sa vie, si come noces ou aucune tele chose, ORESME, Eth. 116. Et sy ay veu ailleurs escript Un proverbe qui sur ce dit Que les grans noces font li sot, Et li saige homme sans escot, E. DESCH. Poésies mss. f° 498. Icelle femme dist au suppliant qu'il estoit garçon [homme méprisable], et que aucuneffois on faisoit les noces à sa femme entretant qu'il aloit au vin, DU CANGE, nubere. || XVI[e] s. Vrai li proverbe qui dit que le diable fait des nopces, quand on trompe un avocat, D'AUB. Fœn. III, 6. L'on ne doit point aller aux noces qui n'y est convoyé, LEROUX DE LINCY, Prov. t. II, p. 336. Tous jours ne sont pas nopces, ID. ib. p. 127.

— ÉTYM. Provenç. nossas; espagn. et portug. nupcias; ital. nozze; du lat. nuptiæ, de nuptum, supin de nubere, se marier (voy. NUBILE).

† **NOCEUR, EUSE** (no-seur, seû-z'), s. m. et f. Terme populaire. Celui, celle qui aime à faire la noce, à se divertir.

NOCHER (no-ché; l'r ne se prononce et ne se lie jamais; au pluriel, l's se lie : des no-ché-z habiles), s. m. || 1° Anciennement, dans le langage des gens de mer, le contre-maître des navires d'une certaine importance, et le maître ou patron de quelques petits bâtiments, JAL. Le contre-maître ou nocher aura soin de faire agréer le vaisseau; et, avant que de faire voile, il verra s'il est suffisamment garni.... de tous les apparaux nécessaires.... Ordonn. août 1681. Le roi a permis au sieur Mauvalet d'envoyer un bâtiment qui lui appartient aux îles, et de revenir par le détroit, s'il ose en risquer le passage; vous lui donnerez un maître [capitaine], un nocher et un pilote, et il formera le reste de l'équipage de volontaires étrangers ou invalides, Ordres du roi, 1698, dans JAL. || 2° Dans le langage poétique ou élevé, synonyme de pilote. Nocher, ployez la voile, et redoublez vos vœux, DELIL. Géorg. I. Quand le nocher battu par les flots irrités Voit son fragile esquif menacé du naufrage, LAMART. Méd. II, 14. || Le nocher du Styx, le vieux nocher des morts, Caron. Je vois déjà la rame et la barque fatale, J'entends le vieux nocher sur la rive infernale, RAC. Iph. Préface. Le vieux nocher des morts à sa voix accourut, VOLT. Épît. 12.

— SYN. NOCHER, NAUTONIER. Ces deux mots, qui sont tous deux du style poétique et relevé, ont cette différence que le nocher conduit, dirige le vaisseau, tandis que le nautonier travaille à la manœuvre.

— HIST. XVI[e] s. Le vent, la tempeste et l'orage Montrent du nocher le courage, COTGRAVE. Comme le nocher gouverne son navire, MONT. II, 205.

— ÉTYM. Prov. nauchier, naucler; catal. nauxer; anc. esp. naucher, nauchel; ital. nocchiero, nocchiere; du lat. nauclerus, qui vient du grec ναύκληρος, de ναῦς, navire, et κλῆρος, condition, profession.

† **NOCIÈRE** (no-siè-r'), adj. Inusité. Qui appartient, préside aux noces. La torche nocière, ondoyante, Lançait mille divins éclairs Dessus la terre et dans les airs, VOIT. Poés. Œuv. t. II, p. 177. On dit que Junon la nocière Et dame Tellus nourricière S'entredonnèrent le signal, SCARR. Virg. IV.

— ÉTYM. Noce.

NOCTAMBULE (no-ktan-bu-l'), s. m. et f. || 1° Celui, celle qui marche la nuit en dormant, somnambule. Voilà précisément ce qui vous est arrivé dans votre rôle de noctambule, VOLT. Dict. phil. Somnambule, 1. || 2° Adj. Qui marche la nuit; se dit de certains animaux. La punaise est noctambule.

— ÉTYM. Lat. nox, noctis, nuit, et ambulare, marcher.

NOCTAMBULISME (no-ktan-bu-li-sm'), s. m. État de ceux qui sont noctambules.

† **NOCTIFLORE** (no-kti-flo-r'), adj. Terme de botanique. Qui épanouit ses fleurs le soir et les ferme le matin.

— ÉTYM. Lat. nox, nuit, et fleur.

† **NOCTILUQUE** (no-kti-lu-k'), adj. || 1° Terme d'histoire naturelle. Se dit des fleurs qui ne s'ouvrent que la nuit, et des animaux qui répandent une lueur phosphorique dans l'obscurité. Fleurs noctiluques. || Substantivement. Les vers luisants sont des noctiluques, Dict. de l'Acad. 1762. || 2° Se dit également des corps organiques ou inorganiques qui répandent de la lumière dans l'obscurité, comme le phosphore, le bois pourri, le poisson mort.

— ÉTYM. Lat. noctilucus, de nox, nuit, et lucere, luire.

† **NOCTIVAGUE** (no-kti-va-gh'), adj. Terme de zoologie. Qui ne se promène que la nuit.

— ÉTYM. Lat. noctivagus, de nox, nuit, et vagari, errer.

† **NOCTUELLE** (no-ktu-è-l'), s. f. || 1° Variété de hulotte. || 2° Insecte qui fait du mal au blé dans la tige, agrostis segetum, papillon de nuit.

— ÉTYM. Diminutif du lat. noctua, chouette, de nox, nuit.

† **NOCTURNAL** (no-ktur-nal), s. m. Terme de liturgie. Office de nuit, matines.

— HIST. XV[e] s. Item ung breviaire contenant seulement le nocturnal, DU CANGE, nocturnalis.

— ÉTYM. Lat. nocturnalis, dérivé de nocturnus.

NOCTURNE (no-ktur-n'), adj. || 1° Qui arrive pendant la nuit. Auguste défendit aux jeunes gens de l'un et l'autre sexe d'assister à aucune cérémonie nocturne, s'ils n'étaient accompagnés d'un parent plus âgé, MONTESQ. Esp. XXV, 15. Amants heureux! dans la nature entière Tout vous invite aux tendres voluptés : Les yeux sur vous, la nocturne courrière, D'un pas plus lent, marche dans sa carrière, MALFIL. Narcisse, ch. I. La terre suit; Mars moins rapide D'un air sombre s'avance et guide Les pas tardifs de Jupiter; Et son père, le vieux Saturne Roule à peine son char nocturne Sur les bords glacés de l'éther, ID. le Soleil fixe au milieu des planètes. Et toi, lampe nocturne, astre cher à l'amour, A. CHÉN. Élég. la Lampe. Il ne crut pas devoir placer toute sa division dans la ville haute, au delà d'une rivière, d'un défilé et sur la crête d'un précipice dans lequel une attaque nocturne aurait pu le jeter, SÉGUR, Napol. IX, 3. Un rayon de l'astre nocturne, Glissant sur mon front taciturne, Vient mollement

[illegible] mes yeux, LAMART. *Médit.* I, 4. ... [illegible] Hetzer. [illegible] || Douleurs nocturnes, douleurs qui se font plus [illegible] la nuit que le jour [illegible] || Terme d'astronomie. Arc nocturne, arc que le soleil décrit [illegible] qu'il est au-dessous de l'horizon. Arc semi-nocturne, la moitié de cet arc. || [illegible] pendant la nuit. Si, tremblant à ces bruits [illegible]. Quelque nocturne [illegible] aux anges Sur qui sévit ce [illegible] || Terme de botanique. Fleurs nocturnes, fleurs qui [illegible] de la nuit et se ferment le [illegible]. || Se dit aussi des plantes qui [illegible] agréable la nuit et sont [illegible] le jour. || Terme de zoologie. Oiseaux nocturnes, et, substantivement, les nocturnes, nom d'une [illegible] rapaces qui ne chassent que la nuit. Il ne faut pas s'imaginer que les oiseaux qu'on nomme nocturnes chassent dans les ténèbres les plus profondes; [illegible] toujours besoin d'un certain degré de lumière pour diriger leur vol, BONNET, *Contempl. nat.* XII, 38. La plupart de ces oiseaux aquatiques paraissent être demi-nocturnes: les hérons rôdent la nuit, la bécasse ne commence à voler que le soir, le butor crie encore après la chute du jour, BUFF. *Ois.* t. XIII, p. 351. || 3° S. m. Partie de l'office de la nuit composée d'un certain nombre de psaumes et de leçons. Le [illegible], le troisième nocturne. || 4° Terme de musique. Romance à deux voix; ce mot a d'abord été synonyme de sérénade. Mme Pauline [illegible] fort harmonieux. || Morceau de piano d'un caractère un peu rêveur. *Le Retour* d'Henri Barbara est un agréable nocturne.

— HIST. XIV° s. Li Sabin estoient las tant pour la voie come pour le notturne labeur, BERCHEURE, f° 36, verso. || XVI° s. Di-moy l'amant qui, nouant [nageant] en la mer, Alloit, de nuist, les nopces consommer, Et le nocturne embrassement receu.... MAROT, IV, 102. A [illegible] à la teste, espaules, jointures et autres parties, PARÉ, XVI, 1.

— ETYM. Provenç. *nocturn*; esp. *nocturno*; ital. *notturno*; du lat. *nocturnus*, de *nox*, nuit. On a dit *nocturnel*: XII° s. De ce est ke ceste visions est apelée nocturnels, *Job*, 479.

† NOCTURNEMENT (no-ktur-ne-man), *adv.* De nuit, pendant la nuit. Que dites-vous de M. d'Albret qui allait voir amoureusement et nocturnement Mme de Lameth à la campagne? on l'a pris pour un voleur, et on l'a tué sur place, SÉV. à *Bussy*, 9 août 1672. Le parlement [sous Mazarin] avait pris le dessus jusqu'à faire la guerre au roi et le chasser [illegible] de Paris, ST-SIM. 446, 211.

† NODAL, ALE (no-dal, da-l'), *adj.* Terme de [illegible] rapport aux nœuds d'une surface [illegible]. Figures nodales. || Lignes nodales, ou, [illegible] lignes qui se forment sur une plaque recouverte de sable qu'on fait vibrer.

— ETYM. [illegible]

† NODICORNE (no-di-kor-n'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les antennes noueuses.

— ETYM. Lat. *nodus*, nœud, et *cornu*.

† NODIFLORE (no-di-flo-r'), *adj.* Terme de botanique. Dont les fleurs naissent aux nœuds ou articulations.

— ETYM. Lat. *nodus*, nœud, et *flos*.

NODOSITÉ (no-dô-zi-té), *s. f.* || 1° Terme de botanique. [illegible] des nœuds. La [illegible] végétal. || [illegible] || 2° Terme de [illegible]. État de ce qui a des nodus. || Les nodus [illegible]. Les nodosités [illegible]

— HIST. XVI° s. Il y a des tumeurs ou nodosités au dedans et au dehors, PARÉ, XIV, 17.

— ETYM. [illegible]

† NODULE (no-du-l'), *s. m.* Terme didactique. Petit nœud, nœud. || Terme de minéralogie. Petit noyau formé de quelque substance minérale. [illegible] Petits nœuds [illegible]. Un lit de nodules siliceux [illegible]

[illegible]

NODUS [illegible]

autour des articulations affectées de rhumatisme ou de goutte. || 2° Il s'est dit, par extension, de la partie renflée de certains os. J'aurais couvert les os du squelette d'une peau sèche qui en aurait laissé voir les nodus ... DIDER. *Corresp.*

— HIST. XVI° s. Nodus est tumeur ronde, dure et immobile, ainsi dite par similitude qu'il a d'un nœud de corde, PARÉ, V, 17.

— ETYM. Lat. *nodus*, nœud.

† NOE (nô), *s. f.* Flaque d'eau laissée par la mer, dans laquelle on peut nager; terme usité sur la côte entre Caen et le Havre.

— HIST. XIII° s. Nos mariniers perdirent le cours du flum et se mistrent en une noe dont il nous convint retourner arieres vers les Sarrazins, JOINV. 239.

— ETYM. Voy. NOUE.

† NOÉ (no-é), *s. m.* || 1° Personnage biblique qui, averti du déluge, se sauva lui et sa famille dans l'arche. || 2° Bois de Noé, bois fossile qu'on trouve en Sibérie.

NOËL (no-èl. Gresset a fait noël monosyllabe: Tous les noëls anciens et nouveaux, *Ver-vert*, II), *s. m.* || 1° Fête de la nativité de Jésus-Christ (on met une majuscule); c'est une fête qui tombe toujours le 25 décembre. Quand Noël sera venu. Les Anglais font à Noël ce que nous faisons au jour de l'an. Noël est plus beau aux champs qu'à la ville, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 143. || À la fête de Noël, ou, elliptiquement, à la Noël, à Noël. || Bûche de Noël, grosse bûche qu'on met au feu la nuit où commence Noël, pour entretenir le feu pendant toute la nuit. || Arbre de Noël, se dit, dans quelques pays, d'une grosse branche de sapin ou de houx diversement ornée, garnie surtout de bonbons ou de joujoux pour donner aux enfants, qui s'en font une fête. || Fig. On a tant chanté, tant crié Noël, qu'à la fin il est venu, se dit en parlant d'une chose longtemps attendue. || 2° Cantique en langue vulgaire, ayant ordinairement pour sujet la naissance de Jésus-Christ, que l'on chante à l'approche de la Noël (on met une minuscule à ce noël). Bientôt, malgré les cris de l'imbécile superstition, on réimprima les noëls [de la Monnoye], D'ALEMBERT, *Éloges*, *la Monn.* || Les airs sur lesquels ces cantiques ont été faits. Exécuter des noëls sur l'orgue. || 3° Chansons satiriques, sur les airs des noëls (vieux en ce sens). Tout le monde fait aisément des noëls malins, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 181. || 4° Cri que le peuple poussait autrefois à l'occasion de quelque événement public, tel que la naissance d'un prince, l'arrivée d'un souverain, etc. Ceux qui étaient présents firent éclater leur joie en criant noël, qui était alors le cri de réjouissance, DUCLOS, *Œuv.* t. I, p. 391. || Proverbe. Quand Noël a son pignon, Pâques a son tison, c'est-à-dire quand il fait assez doux à Noël pour qu'on soit à sa fenêtre, on se chauffe à Pâques. || On dit dans le même sens: quand on voit à Noël les moucherons, à Pâques on voit les glaçons.

— ETYM. Dans la première édition de son Dictionnaire, l'Académie n'a point mis de tréma, et elle avait raison. Il est impossible de confondre l'*oe* avec l'*oe*, et conséquemment le tréma devient inutile, FAUTEX.

— HIST. XIII° s. Se on tressailoit [passait] le bysexte, après mult d'ans noeus eskarroit [arriverait] entor le [la] feste St Jehan, et le [la] feste St Jehan [illegible], Comput, f° 7. [illegible] preste, au nouel, vingt livres, par vingt cinq livres à rendre à le [la] St Jehan ou à le [la] St Remy, BEAUM. LXVIII, 2. C'est cil qui nasqui sanz pechié; C'est cil qui soufri atachié Son cors en la crois et cloé; C'est cil qui nasqui au noé, RUTEB. II, 142. || XIV° s. Auxi dit-on à caeient: Tant crie l'en noël qu'il vient, *Le livre du bon Jehan*, 1301. || XV° s. [Dames] lesquelles en eurent moult grand joie, et [illegible] noel, FROISSART, liv. II, p. 257, dans LACURNE. Tant crie l'on Noël qu'il vient, VILLON, *Ballade.* || XVI° s. La belle Pucelle A un fils du ciel [illegible] noé, noé, noé, MAROT, II, 324. Dans ma jeunesse, c'estoit une coustume que l'on avoit tournée en ceremonie, de chanter tous les soirs, presque en chaque famille, des nouels qui estoient [illegible] que l'on celebre la grand [illegible] le prestre reçoit les [illegible] *Rech. de la France*, IV, 16.

— ETYM. Wallon, *noé*; Hainaut, *noé*; bourg. *nau*; Bresse, *nayé*; picard, *noué*; Berry, *nau*, *nö*; provenç. *nadal*, *nodau*; esp. et port. *natal*; ital. *natale*; du lat. *natalis*, de naissance (voy. NATAL).

† NOÉMIE (no-è-mi), *s. m.* Terme de [illegible]. Une idée en [illegible] de l'intelligence.

— ETYM. Νόημα, pensée.

† NOERGIE (no-èr-jie), *s. f.* Terme de philosophie. Activité de l'intelligence.

— ETYM. Νόος, intelligence, et ἔργον, œuvre.

† NOÉTIEN (no-é-siin), *s. m.* Membre d'une secte fondée au III° siècle par Noétus, qui se disait un second Moïse et ne reconnaissait qu'une personne en Dieu. Les noétiens et les [illegible] faire croire que Dieu agissait par son Verbe, comme un architecte agit par son art, BOSS. 6° avert. 20.

NOEUD (neu; le *d* ne se prononce et ne se lie jamais: un neu indissoluble; au pluriel, l'*s* se lie: des neû-z indissolubles), *s. m.* || 1° Enlacement d'une corde. || 2° Il se dit des nœuds de la [illegible] du [illegible]. || 3° Entrelacement de cordes avec lesquels on fermait les portes. || 4° Divisions des charnières. || 5° Ornement qui représente un nœud. || 6° Liens qui attachent les membres de quelqu'un. || 7° Enlacement d'un serpent. || 8° Fig. Le point essentiel d'une affaire, d'une question. || 9° Lien moral entre des personnes. || 10° Ce qui unit, rapproche. || 11° Ce qui forme l'intrigue d'une pièce de théâtre, d'un roman, etc. || 12° Point où une courbe, une orbite revient sur elle-même et se coupe. || 13° Point fixe où une corde vibrante reste immobile et se divise en parties aliquotes. || 14° Assemblage de quatre lattes d'entrecroisement. || 15° Point où des chaînes de montagnes se réunissent en un système. || 16° En botanique et en anatomie, nœud vital. || 17° Nœud de l'[illegible], le fruit au moment où il noue. || 18° Protubérance plus ou moins saillante produite à l'extérieur d'un végétal. || 19° Jointures des doigts. || 20° Le nœud de la gorge. || 21° Nœud de l'[illegible]. || 22° Partie dure dans la substance du bois, du marbre, de la pierre qu'on travaille. || 23° Morceaux de chair qui se lèvent aux quatre flancs du cerf. || 24° Terme de construction. || 25° Nœud de soudure. || 26° Ancien terme de verrerie.

1° Enlacement d'une corde ou de quelque chose de semblable, dont on passe les bouts l'un dans l'autre en les serrant. Nœud de ruban, [illegible] nœuds. Faire, défaire un nœud. Quelle importune main, en formant tous ces nœuds, A pris soin sur mon front d'assembler mes cheveux? RAC. *Phèd.* I, 3. Les Péruviens transmettaient les principaux faits à la postérité par des nœuds qu'ils faisaient à des cordes, VOLT. *Mœurs*, 148. En refaisant des nœuds à ses [illegible] [Grippeminaud] me poursuit encor d'un [illegible] nois, BÉRANG. *Gohier.* || [illegible] à étrangler. Son amante en [illegible] fatal abandonné sa vie [illegible] 11. || Avoir un nœud à la gorge, avoir une corde autour du cou pour la pendaison; et fig. avoir quelque chose qui déplaît, qu'on ne peut avaler. Mais que faire, quand on a un nœud à la gorge? SÉV. 144. Il me semble que la mort de [illegible] terre [Charles II] devient plus philosophe et moins que chrétienne et catholique: « adieu, [illegible] » fait quasi un nœud à la gorge, ID. 7 mars 1685. || Nœud coulant, nœud qui glisse et serre d'autant plus qu'on tire davantage. || Nœud gordien, nœud qui attachait le joug au char de [illegible] roi de Phrygie, consacré par Midas son fils dans le temple de Jupiter à Gordium; l'oracle avait promis l'empire de l'Asie à celui qui déferait ce nœud. Alexandre, n'en pouvant venir à bout, le trancha avec son épée. Ayant pris sa ville, il [Alexandre] eut envie de voir le fameux chariot où était attaché le nœud gordien; ce nœud, qui attachait le joug au timon, était fait si adroitement, et le lien faisait tant de tours et de détours, qu'on ne pouvait découvrir ni le commencement, ni où il finissait, [illegible] t. VI, p. 213, dans POUGENS. || Fig. Nœud gordien, difficulté qu'on ne peut résoudre. Faire ce qui est bon et honnête, ne [illegible] pas de nœuds gordiens de prévoyance et de [illegible] indissolubles par leur nature, laisser dire, [illegible] en s'abandonnant à la Providence, c'est un avis qui m'a toujours paru d'un grand usage à la cour, ST-SIM. 254, 105. || Couper le nœud gordien, trancher une difficulté, [illegible] || Nœud de chirurgien, ou du chirurgien, nœud fait en passant deux fois le bout du fil ou de la ligature dans la même anse. Ce nœud a l'inconvénient de ne pas serrer suffisamment [illegible] se relâcher, [illegible] || Nœud d'[illegible], nom donné à un [illegible] || Nœud de [illegible] c'est un nœud qui ne peut [illegible] || Nœud de charrue, espèce de nœud composé à plusieurs [illegible], que l'on fait [illegible] pièce de bois pour la tirer ou la [illegible] à des nœuds ou les côtés des nœuds, se dit, à [illegible]

des cordes de la raquette. || Nœud d'artificier, suite de trois ou quatre boucles de ficelle croisées lâche, pour lier la fusée; principalement pendant qu'on lie les jets de cartouche. || 3° Terme de marine. Se dit des nœuds de la ligne du loch, par le moyen desquels on estime la marche du bâtiment. Le nœud est en longueur la 120° partie du mille nautique (soit 15 mètres environ), et en temps la 120° partie de l'heure, c'est-à-dire 30 secondes; de là autant de nœuds filés en 30 secondes, autant de milles parcourus en une heure; c'est pour cela que les marins disent : nous filons six nœuds à l'heure, au lieu de dire nous filons six milles. || Fig. et populairement. Filer son nœud, partir. Viens-tu? ou je file mon nœud. || 3° Terme d'archéologie. Sorte d'entrelacement de cordes, avec lequel on fermait les portes, avant que les serrures fussent en usage. || 4° Se dit, chez les ouvriers en métal, de diverses divisions qui se font dans les charnières des compas, fiches ou couplets des portes ou fenêtres par où passe la broche de la fiche. || 5° Ornement qui représente un nœud. Un nœud de diamants. Elle aime à dépenser en habits, linge et nœuds, MOL. Éc. des maris, I, 2. Cinq fort gros diamants en nœud proprement mis, Dont le chef se parait comme d'un rare ouvrage, ID. Amphit. I, 2. Son nœud d'épaule et son parement d'or ne le font plus respecter, J. J. ROUSS. Ém. II. Faire ses nœuds de manche, son fichu.... ID. ib. V. L'or autour de tes bras n'a point serré de nœuds, A. CHÉN. Élég. la jeune Tarentine. || Faire des nœuds, former au moyen d'une navette, sur un cordon de fil ou de soie, des nœuds serrés les uns contre les autres. Faire des nœuds c'est ne rien faire, et il faut tout autant de soin pour amuser une femme qui fait des nœuds que celle qui tient les bras croisés, J. J. ROUSS. Confess. V. || Nœud d'épée, rosette de ruban dont on orne la poignée d'une épée. || Ornement qu'on voit entre le corps et le pied d'une aiguière ou autre ouvrage de cette nature. || Chez les charcutiers, nœud d'épée, petit paquet de couennes de lard qu'ils vendent cru ou grillé. || 6° Liens qui attachent les membres de quelqu'un. Il détacha vos nœuds, vous remit en mes mains, M. J. CHÉN. Œdipe roi, IV, 8. || Fig. M. Jurieu fait un dernier effort pour se tirer de cet embarras [la nouveauté de l'Église réformée]; mais vous avez vu que tous ses efforts ne servent qu'à l'embarrasser et à serrer de plus près le nœud où il est pris, BOSS. 3° avert. 32. || Fig. Piége. [Cela ne saurait être] Que quelque invention du valet que je di, Que quelque nœud subtil qu'il doit avoir ourdi, MOL. l'Ét. V, 6. || 7° Enlacement d'un serpent. Aussitôt d'un serpent il revêt la figure, Il siffle, il s'enfle, il roule, il déroule ses nœuds, Et de ses vastes plis bat ses bords sablonneux, DELILLE, Hom. des ch. II. Si nul reptile impur, sur vos chastes guirlandes, N'eût traîné ses nœuds flétrissants, V. HUGO, Odes, II, 1. || 8° Fig. Le point essentiel d'une affaire, d'une question. Ayant suffisamment accordé les choses qu'il a jugées être suffisamment démontrées, il est venu au nœud de la difficulté, qui est de savoir ce qu'il faut ici entendre par le nom d'idée, DESCART. Rép. aux 1res obj. 2. Dieu, pour se réserver à lui seul le droit de nous instruire, et pour nous rendre la difficulté de notre être inintelligible, nous en a caché le nœud si haut.... PASC. Pens. XXIV, 15 ter, éd. HAVET. Le nœud de notre condition prend ses replis et ses tours dans cet abîme [le péché originel], ID. ib. VIII, 1. Bien glorieux de savoir le nœud de l'affaire, ID. Prov. I. Qu'on démêle ce nœud [de la grâce], et qu'on cesse d'excuser les lubériens [du semi-pélagianisme], BOSS. 2° avert. 12. De là dépend le nœud de leur salut éternel, MASS. Carême, Voc. Voici le nœud secret de cet événement, VOLT. Charles XII, 3. Ne puis-je pas m'appliquer ce que disait Cicéron, ayant proposé aux antiquaires de son temps quelque nœud qu'ils ne pouvaient résoudre? P. L. COUR. Lett. I, 34. || 9° Fig. Lien moral entre des personnes. Serre d'une étreinte si ferme Le nœud de leurs chastes amours, Que la seule mort soit le terme Qui puisse en arrêter le cours, MALH. II, 4. Moi, sans considérer aucun nœud domestique, J'ai fait ce choix comme eux, mais dans la république, CORN. Othon, III, 3. L'argent seul aujourd'hui forme les plus beaux nœuds, LA FONT. Contr. Et que, si vous voulez satisfaire mes vœux, Un saint nœud dès demain nous unira tous deux, MOL. Éc. des mar. III, 9. Vous me paraissez affamée de vos madames de Montmor.... ce sont des nœuds mal assortis que ceux d'une telle société, SÉV. 15 août 1671. Il [Jésus sur la croix] lui donne [à la sainte Vierge] un autre fils, comme si désormais il cessait de l'être, et comme s'il rompait le nœud d'une si sainte alliance, BOSS. 1er sermon, Assompt. 3. Déjà se formaient dans le ciel ces nœuds sacrés qui devaient unir éternellement son cœur [de M. de Montausier] à celui de l'incomparable Julie d'Angennes, FLÉCH. Mme de Mont. Mme la Dauphine ménagea ce qui lui restait de moments précieux pour délier les nœuds qui l'attachaient encore au monde, ID. Dauphine. [Agrippine] Atteste les saints droits d'un nœud [mariage] qu'elle a formé, RAC. Brit. II, 2. L'amour serra les nœuds par le sang commencés, ID. Bajaz. I, 1. Et je romps tous les nœuds qui m'attachaient à vous, ID. Iphig. IV, 6. Rendez grâce au seul nœud qui retient ma colère, ID. ib. Des hommes auxquels aucun nœud commun de culte ou d'espérance ne nous lie, MASS. Carême, Aumône. Par les nœuds des serments as-tu lié son cœur? VOLT. Fanat. III, 6. Notre liaison s'est fortifiée, et la disgrâce en a resserré les nœuds, DUCLOS, Œuv. t. X, p. 63. Que de goguettes! Que d'amourettes! Jamais de dettes; Point de nœuds constants, BÉRANG. Cocag. || 10° Fig. Ce qui unit, rapproche. C'est celui [le fils de Dieu] qui réconcilie toutes choses en sa personne, il est le nœud des affections du ciel et de la terre, BOSS. 2° serm. Compass. de la Ste Vierge, 1. Le caractère particulier de la princesse Anne était de concilier les intérêts opposés, et, en s'élevant au-dessus, de trouver le secret endroit et comme le nœud par où on les peut réunir, ID. Anne de Gonz. Cet esprit de paix sera le nœud de votre concorde, ID. 2° serm. Pentec. 2. Tel est le nœud de presque toutes les alliances; c'est l'argent qui les forme, BOURDAL. 2° dim. après l'Épiphan. Dominic. t. I, p. 68. Votre hymen est le nœud qui joindra les deux mondes, VOLT. Alzire, I, 1. La cour pensa que la crainte serait le seul nœud qui le retiendrait [le duc de Savoie], ID. Louis XIV, 18. || 11° Fig. Terme de littérature. Ce qui forme l'intrigue d'une pièce de théâtre, d'un roman, etc. J'ai rendu la réponse de Laïus évoqué par Tirésie assez obscure dans sa clarté pour faire un nouveau nœud, et qui peut-être n'est pas moins beau que celui de nos anciens, CORN. Œdipe, Préf. Le nœud des pièces de théâtre étant un accident imprévu qui arrête le cours de l'action représentée, et le dénoûment un autre accident imprévu qui en facilite l'accomplissement, nous trouvons que ces deux parties du poëme dramatique sont manifestes en celui du Cid, Acad. Sentim. Cid. Il faut que ses acteurs [de la comédie] badinent noblement, Que son nœud bien formé se dénoue aisément, BOIL. Art p. III. Il n'y a qu'un seul nœud dans le Dépit amoureux, VOLT. Vie de Molière. || 12° Terme de géométrie. Se dit du point où une courbe revient sur elle-même et se coupe en formant une espèce de boucle. || Terme d'astronomie. Les points opposés où le plan de l'écliptique est coupé par l'orbite d'un corps céleste. Il [M. Halley] nous met sous les yeux, dans une table d'une seule page, les nœuds, les périhélies, les distances et les mouvements de vingt-quatre comètes des plus considérables, MAIRAN, Éloge de Halley. Elle [la lune] a ses nœuds, c'est-à-dire les points où l'orbite qu'elle parcourt rencontre précisément l'orbite de la terre, VOLT. Phil. Newt. III, 6. Hipparque vérifia ce qu'Eudoxe avait avancé, savoir que les nœuds sont mobiles et répondent successivement à différents points de l'écliptique, BAILLY, Hist. astron. mod. t. I, p. 94. || Nœud ascendant ou boréal, le point où le plan de l'écliptique est rencontré par l'orbite d'une planète dans son passage du sud au nord; nœud descendant ou austral, le point où l'orbite de cette même planète rencontre le plan de l'écliptique, en allant du nord au sud. || 13° Terme de physique et d'acoustique. Point fixe où une corde vibrante reste immobile et se divise en aliquotes qui rendent un son en relation harmonique avec celui de la corde entière. || 14° Terme de musique. Assemblage de quatre notes d'agrément que l'on appelle plus souvent groupe ou gruppetto. || 15° Terme de géologie. Point où des chaînes de montagnes se réunissent en un système, ou des cours d'eau prennent des directions différentes. L'étroit intervalle que laissent entre eux ces deux fleuves [la Düna et le Borysthène], avant de prendre une direction si opposée, semble être l'entrée et comme la porte de la Moscovie; c'est le nœud des routes qui conduisent aux deux capitales de cet empire, SÉGUR, Hist. de Nap. IV, 8. || 16° Terme de botanique. Nœud vital, la ligne moyenne qui se trouve au collet de la plante entre la racine et la tige. || Terme d'anatomie. Nœud vital, point qui gouverne tous les mouvements respiratoires et dont la simple division les anéantit tous. || 17° Terme de botanique. Le connectif est appelé par Virbel nœud de l'anthère. || Le fruit au moment où il noue. Dieu voit le fruit commencé dans le nœud, et la prière dans l'intention de prier, BOSS. Ét. d'orais. V, 24. || Renflement d'une tige d'où naît une feuille. Il faut tailler la vigne au second nœud, au troisième nœud. || L'intervalle compris entre deux nœuds est appelé entre-nœud. || 18° Nom donné aux protubérances plus ou moins saillantes, produites à l'extérieur et à l'intérieur d'un végétal par l'entrecroisement des fibres et la tuméfaction du tissu cellulaire; ce qui rend les nœuds plus solides que le reste de la tige. On sait qu'un nœud est une espèce de cheville adhérente à l'intérieur du bois; on peut même connaître à peu près, par le nombre des cercles annuels qu'il contient, la profondeur à laquelle il pénètre, BUFF. Hist. nat. part. exp. Œuvr. t. VIII, p. 183, dans POUGENS. J'ai reconnu par là combien les nœuds ôtent de force au bois, ce qui est beaucoup au delà de ce qu'on pourrait imaginer, ID. ib. Son sommet revêtu d'un plus rare feuillage, Et sa mousse et ses nœuds décèlent son grand âge, DELILLE, Imagin. III. || 19° Jointures des doigts de la main. Le nœud du petit doigt, du doigt du milieu. || Os de la queue du cheval, du chien, du chat, etc. On a coupé à ce cheval deux nœuds de la queue. || 20° Le nœud de la gorge, la partie de la gorge qui fait saillie à la partie antérieure du cou. || C'est un rire qui ne passe pas le nœud de la gorge, se dit d'un rire forcé. Je ne me réjouis pas bien sans vous; et si je ris, cela ne passe pas le nœud de la gorge, SÉV. à Bussy, 19 déc. 1670. || 21° Terme d'anatomie. Nœud de l'encéphale, nom donné par quelques anatomistes au pont de Varole, en raison de sa forme. || Terme de chirurgie. Tumeur dure qu'on nomme aussi nodosité, nodus. || 22° Il se dit des parties dures dans la substance du bois, du marbre, de la pierre, que l'on travaille; on dit aussi clou. J'ai vu, dans plusieurs blocs d'un grès très-blanc, de ces petits nœuds ou clous ferrugineux, qui sont d'une si grande dureté qu'ils résistaient à la lime, BUFF. Min. t. I, p. 211. || Fig. J'ai ici à ma disposition une bonne bibliothèque, et ce m'est un grand secours pour la petite bagatelle que je vous destine; cependant il me manque encore des outils pour enlever certains nœuds, P. L. COUR. Lettre à M. de Sainte-Croix, 27 nov. 1807. || 23° Terme de chasse. Se dit de certains morceaux de chair qui se lèvent aux quatre flancs du cerf. || 24° Terme de construction. Se dit des parties saillantes entre lesquelles passe la branche ou l'axe de l'espèce de charnière qui porte le nom de fiche à nœuds. || 25° Nœud de soudure, renflement que forme la soudure employée à réunir deux tuyaux de métal. || Se dit des endroits où les branches d'une trompette sont soudées. || 26° Dans l'ancienne verrerie, gros bouton qui demeurait au milieu des plats de verre soufflé; dit aussi nombril, boudine ou œil-de-bœuf.

—SYN. NŒUD, ARTICULATION (en parlant des végétaux). Dans l'articulation, il y a naturellement une solution de continuité, une séparation des fibres qui ne sont qu'apposées; dans le nœud, les éléments organiques sont confondus et se font continuité.

— HIST. XII° s. Por seul itant que m'en voux airier, Me feri il d'un baston de poumier; Tous sui sanglans des qu'al neu del braier, Raoul de C. 73. || XIII° s. Et se il i a un nuef fust [bois neuf] où il i ait neu fort, il i puet ferir une cheville sanz meffet, Liv. des mét. 107. Et vos vos estes par trois nous Loiez as cordes par la gole, Ren. 21631. || XIV° s. Car combien que beau semblant moustre, Le ris ne doit point passer oultre Le neu de la gorge, à nul fuer [à aucun prix], BRUYANT, dans Ménagier, t. II, p. 28. || XV° s. Le neu de cette matière ne m'y fut jamais descouvert, COMM. I, 2. || XVI° s. Lorsque les nœuds ou nodosités sont aux jointures, ils ne se peuvent parfaitement curer, PARÉ, XXI, 12. Des cordes à gros nouds, Pour lui lier jambes, pieds et genoux, MAROT, II, 283. Maulgré leurs dens le neu est desnoué, ID. II, 475. Puis print en main son baston plein de nouds, ID. IV, 96. Qu'eussé-je faict? l'archer estoit si doux, Si doux son feu, si doux l'or de ses nouds, RONS. 2. ....Frizant en autant de nœux Ses cheveux, ID. 188. Il lui bailla de son fouet à travers les jambes, si rudement que les nouds y apparaissoyent, RAB. Garg. I, 25.

— ETYM. Berry, noud; picard, nou; wallon, nouk; namur. nuk; prov. not, no; cat. nu; esp. nudo; port. no, nodo; ital. nodo et nocchio; du lat. nodus pour gnodus, comme le montrent les langues germaniques: angl. knot; all. Knoten; anc. haut-all. chnodo. Noiel, qui se trouve dans d'anciens textes, vient de nodellus, diminutif de nodus.

† NOGUET (no-ghè), s. m. Grand panier d'osier très-plat, arrondi et soutenu par une seule anse

[illegible], qu'on porte ordinairement sur la [illegible].

† NOIR-CIRIN [illegible], *s. m.* Synonyme de [illegible] (voy. ce mot).

[illegible].

NOIR, OIRE (noir, noi-r'), *adj.* || 1° Qui est de la couleur la plus obscure, la plus privée de lumière. || 2° Qui tire sur le noir, qui approche de la couleur noire. || 3° Livide, meurtri. || 4° Obscur, où il n'y a pas de lumière. || 5° Sale, crasseux. || 6° Triste, morne, mélancolique. || 7° Se dit de la noirceur morale, en parlant des personnes. || 8° Méchant, avec mélange de trahison, de perfidie, en parlant des choses. || 9° Qui mérite la dernière réprobation. || 10° Funeste. || 11° Se dit de la magie. || 12° Bande noire. || 13° S. m. Le noir, la couleur noire. || 14° La couleur du deuil. || 15° Tirer au noir, en parlant d'un tableau. || 16° Noir d'ivoire, noir animal, etc. || 17° Noir de nickel. || 18° Noir animalisé. || 19° Ce qui fait frissonner, ce qui excite une sorte de terreur. || 20° Ce qui attriste, rend mélancolique. || 21° Une meurtrissure. || 22° Centre d'une cible. || 23° Nom donné à des champignons parasites. || 24° Les noirs, sortes d'ouvrages de serrurerie. || 25° Homme de race noire. || 26° Il se dit d'une personne au teint brun. || 27° Nom de partis politiques. || 28° Nom de différents animaux. || 29° Noir pris adverbialement.

1° Qui est de la couleur la plus obscure, la plus privée de lumière. Une robe noire. Du drap noir. Une barbe noire. Noir comme de l'encre. Les corps qu'on nomme noirs, lesquels n'ont point d'autre couleur que les ténèbres, DESC. *Dioptr.* I. Je suis noire, mais je suis belle, ô filles de Jérusalem, comme les tentes de Cédar, comme les pavillons de Salomon, SACI, *Bible, Cant. des cant.* I, 4. Quand mes cheveux plus noirs ombrageaient mon visage, BOIL. *Ép.* V. On a découvert un continent entier, un nouveau monde dont la plus grande partie des terres habitées se trouve dans la zone torride, et où cependant il ne se trouve pas un homme noir, tous les habitants de cette partie de la terre étant plus ou moins rouges, plus au moins basanés ou couleur de cuivre, BUFF. *Hist. nat. homme, Œuvr.* t. V, p. 189. Les corps noirs sont les plus propres à intercepter la lumière; c'est pourquoi les astronomes font usage de verres enfumés, ou de verres noirs pour observer le soleil, BRISSON, *Traité de phys.* t. II, p. 412, dans POUGENS. || Le prince Noir, fils d'Édouard III, roi d'Angleterre, ainsi dit à cause de sa cuirasse brune et de l'aigrette noire de son casque, et célèbre par la bataille de Poitiers qu'il gagna. || Chez le cheval, robe noire; elle présente trois espèces : le noir jais ou jayet, qui offre un reflet brillant; le noir franc ou noir proprement dit, et le noir mal teint, tirant un peu sur le brun. || Terme de graveur. Manière noire, voy. MANIÈRE. || Terme de jeux. La couleur noire ou la noire, se dit des cartes ou des numéros qui portent cette couleur. || Fig. Il rentre de piques noires, voy. PIQUES. || Procession noire, celle que les prêtres d'une paroisse font quelquefois revêtus d'ornement noirs. || Moines noirs, les bénédictins, ainsi nommés de la couleur de leur robe. || Point noir, petit nuage noir qui annonce l'orage. || Fig. Point noir, menace de malheur, de trouble, etc. || Fig. Il n'est pas si diable qu'il est noir, c'est-à-dire il n'est pas si méchant qu'il en a l'air, ou qu'on ne le puisse mettre à la raison. || Terme de marine. Synonyme de goudronné, en parlant d'un cordage. || 2° Qui tire sur le noir, qui approche de la couleur noire. Pain noir. Teint [illegible] Au [illegible] de Rutland [illegible] [illegible] le cerf [illegible] [illegible] Viandes noires, certains animaux dont la chair tire un peu sur le noir, comme le lièvre, par opposition à viandes blanches, comme le veau, le poulet, etc. || Blé noir, dit aussi blé sarrasin, *polygonum fagopyrum*, L. || Terme de pêche. [illegible] || 3° Livide, meurtri. Il a l'œil tout noir d'un coup qu'il a reçu. || Yeux pochés au beurre noir, [illegible] avec œufs pochés). || 4° Obscur, où il n'y a pas de lumière. Une nuit noire. [illegible]

et rapide et la nuit assez noire M'ont dérobé la fin de la tragique histoire, CORN. *Cinna*, IV, 2. Il fait noir comme dans un four; le ciel s'est habillé ce soir en scaramouche, MOL. *le Sicilien*, 4. La nuit roule en silence autour de nos demeures Sur les vagues du ciel la plus noire des heures, LAMART. *Harm.* IV, 11. || La nuit noire, le moment où la nuit est devenue tout à fait obscure. Il n'est rentré qu'à la nuit noire. || Le temps est bien noir, il pleuvra des prêtres, locution plaisante tirée des vêtements noirs des prêtres. || Froid noir, le froid qu'il fait quand le temps est fort couvert. || Poétiquement. L'onde noire, le Styx, la mort. Il entre [dans une rivière], et son cheval le met à couvert des voleurs, mais non de l'onde noire; Tous deux au Styx allèrent boire, LA FONT. *Fabl.* VIII, 23. || Chambre noire ou obscure, lieu où la lumière ne peut entrer que par un trou d'un pouce de diamètre, auquel on applique un verre qui, laissant passer les rayons des objets extérieurs sur le mur opposé, ou sur un drap qu'on y tend, fait voir parfaitement en dedans tout ce qui se présente en dehors. La chambre noire sert dans la photographie. || Chambre noire ou chapelle noire, s'est dit, dans quelques couvents, d'un endroit obscur où les moines se donnaient la discipline. Gagnez Janot, donnez-lui cent ducats; Il vous mettra dedans la chambre noire; Non pour jeûner, comme vous pouvez croire, LA FONT. *Richard Minutolo*. || 5° Sale, crasseux. Des mains noires. Du linge noir. De chiffons ramassés dans la plus noire ordure, BOIL. *Sat.* X. || 6° Fig. Triste, morne, mélancolique. Une paix sanglante et cruelle, noire de deuil et de funérailles, BALZ. *De la cour*, 7° *disc.* Fais-m'en haïr, peins-moi d'une humeur noire et fière, CORN. *Attila*, III, 1. Et l'honneur qui charmait ses plus noirs déplaisirs, ID. *Œdipe*, II, 4. Je crois que le coadjuteur a été noyé sous le pont d'Avignon! ah! mon Dieu! cet endroit est encore bien noir dans ma tête, SÉV. 26. Il y avait des heures où mon chagrin était noir, quoique ma raison tâchât de l'éclaircir, ID. 17 AVR. 1680. Je reçois toujours les lettres fort noires de mon fils, appelant ses chaînes et son esclavage ce qu'un autre appellerait sa joie et sa fortune, ID. 3 juill. 1680. Les réveils de la nuit ont été noirs, et le matin je n'étais point avancée d'un pas pour le repos de mon esprit, ID. 6 févr. 1671. Comme les pensées noires voltigent assez dans ces bois ici, ID. 8 déc. 1675. D'où vient ce noir chagrin qu'on lit sur son visage? BOIL. *Épigr.* XXXIV. D'un noir pressentiment malgré moi prévenue, RAC. *Brit.* V, 1. Et pourquoi vous en faire une image si noire? L'hymen de Soliman ternit-il sa mémoire? ID. *Bajaz.* II, 3. Sous un nom emprunté sa noire destinée Et ses propres fureurs ici l'ont amenée, ID. *Iph.* V, 6. Mille soupçons plus noirs que l'encre s'emparèrent de son imagination, HAMILT. *Gramm.* VIII. À de noires terreurs mon esprit s'abandonne, DELAV. *Vêpres sicil.* I, 4. || Vapeurs noires, ainsi dites parce qu'on les supposait provenant de la bile noire, accès d'égarement d'esprit, de mélancolie. Certains insensés dont le cerveau est tellement troublé et offusqué par les noires vapeurs de la bile.... DESC. *Médit.* I, 3. J'avais [moi Louis XI] des faiblesses, des visions noires, des emportements furieux, FÉNEL. t. XIX, p. 361. || Il voit tout en noir, il est sujet à prendre les choses du côté fâcheux. Vous voyez, vous peignez tout si noir, que, si j'aimais la solitude, vous me la feriez haïr, MAINTENON, *Lett. à l'abbé*, t. I, p. 87, dans POUGENS. || Familièrement. Il se dit dans le même sens des personnes.... Un mot du *Laurier* [Condé] qui me paraît bien noir et bien inquiet de tout ce qui [illegible] *Baptiste* [Pichegru] et par conséquent le [illegible] [projet], *Corresp. du général Klinglin*, I, 310. || Œil noir, regard noir, œil, regard où se peint la colère, le soupçon, etc. Que vous me divertissez tous deux! vous vous taisez, vous me regardez d'un œil noir, MARIVAUX, *Serm. indiscr.* V, 8. Que son regard est noir! [illegible] vers la porte, BOURSY. *Impatient*, II, 9. || 7° Fig. Noir, par opposition à blanc, se dit, en parlant des personnes, de la noirceur morale. Le mal est qu'en [illegible] ma muse trop légère Nomme tout par son nom et ne saurait rien taire; C'est là ce qui fait peur aux esprits de ce temps, Qui, tout blancs au dehors, sont tout noirs au dedans, BOIL. *Disc. au roi*. Quand la Discorde encor toute noire de crimes, ID. *Lutr.* I. Ce censeur [Boileau] qu'ils ont peint si noir et si terrible, Fut un esprit doux, simple, ami de l'équité, ID. *Ép.* X. Tantôt j'étais un homme noir, et tantôt un ange de lumière; je [illegible] à la cour; puis [illegible] t. I. BOURS. *Lett. à l'archevêque de*

Paris. C'était un fou noir et dangereux, RAYNAL, *Hist. phil.* IV, 23. || Blanc ou noir, innocent ou coupable, acquitté ou condamné. Selon que vous serez puissant ou misérable, Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir, LA FONT. *Fabl.* VII, 1. || Il se dit, dans le même sens, de l'âme, du cœur. Le chevalier de la Valette, esprit noir mais déterminé, et d'une valeur propre à entreprendre, avait formé le dessein de nous tuer, M. de Beaufort et moi, sur les degrés du palais, RETZ, *Mém.* t. I, liv. II, p. 3[illegible], dans POUGENS. Doit-on quelque croyance à des âmes si noires? CORN. *Nicom.* III, 8. La maligne aux yeux faux, au cœur noir, BOIL. *Sat.* X. Il y a tant d'esprits noirs et mauvais qui ne trouvent de plaisir qu'à mettre le mal où il n'est pas, MASS. *Carême, Pardon des offenses*. Vous ne trouvez pas le monde si noir et si pernicieux que nous le disons, ID. *Carême, Élus*. Il [Dieu] a horreur d'un cœur noir à qui ses bienfaits sont à charge, ID. *Carême, P*[illegible]. Ce petit nombre d'esprits noirs et désespérés que l'incrédulité a produits, ID. *Carême, Vérité de la religion*. Son âme noire, inquiète et turbulente de Charles le Mauvais] n'enfantait que des projets de désordre et de bouleversement, SAINT-FOIX, *Ess. Paris*, *Œuvr.* t. V, p. 119, dans POUGENS. Il n'y avait, selon eux, qu'une âme noire qui pût s'attacher de préférence aux sujets qu'il [Crébillon] avait choisis, D'ALEMB. *Éloges, Créb.* || 8° Fig. Méchant, avec mélange de trahison, de perfidie, en parlant des choses. Après le châtiment d'une action si noire, CORN. *Pomp.* IV, 4. Peignez mes actions plus noires que la nuit, ID. *Médée*, II, 2. Les deux accusateurs.... N'ont pu bien soutenir un si noir stratagème, ID. *Nicom.* III, 8. En vain l'ambition.... D'un faux brillant d'honneur pare son noir ouvrage, ID. *Sertor.* I, 1. Je veux croire un peu, mais seulement pour voir Quelle est sa contenance après un trait si noir, MOL. *Éc. des femmes*, III, 5. Voyez si l'auteur d'une si noire supposition ne doit pas passer désormais pour le truchement du père des mensonges, PASC. *Prov.* XV. Tous ceux qui voulaient louer cette noire satire, SÉV. 14 mai 1686. Il n'y paraît pas jusqu'ici qu'il y ait rien de noir à leurs sottises [des personnes compromises par la Voisin, empoisonneuse]; il n'y a pas même de gris brun, ID. 31 janv. 1680. Après l'indigne éclat d'un procédé si noir, TH. CORN. *Ariane*, V, 6. L'auteur d'un si noir attentat, BOSS. *Reine d'Angl.* Lorsqu'on est averti d'un complot de cette nature, en est-on quitte pour le [illegible] tremont en peine d'empêcher le progrès d'un crime si noir? ID. *Var.* X, 33. Tout ce qu'il a de plus noir et la haine et l'amour, RAC. *Théb.* IV, 1. Son cœur n'enferme point une malice noire, ID. *Brit.* V, [illegible]. D'un mensonge si noir justement irrité, ID. *Phèdre*, IV, 2. On me défend, monsieur, de plaider de ma vie. — De plaider? — De plaider. — [illegible] trait est noir, ID. *les Plaid.* I, 7. Une vengeance déclarée, une calomnie noire, MASS. *Carême, T*[illegible] 1. Incapable de rien de noir, d'inique, ID. *Carême, Mélange*. Il n'y a point eu dans l'univers de vengeance noire depuis le sang d'Abel répandu.... [illegible] ne se découvre à cette âme innocente, ID. *Carême, Passion*. Il nous vient d'avouer ses noires impostures, DUCIS, *Oth.* V, 6. Un noir poison, [illegible] *Ninus II*, I, 1. || 9° Qui mérite la dernière réprobation. Et je veux que la voix de la plus noire envie Élève au ciel ma gloire et plaigne mes ennuis, CORN. *Cid*, III, 4. L'insolence où montait sa [illegible] lâcheté, ID. *Sertor.* V, 7. Et quelque noir [illegible] qui te puisse aveugler, ID. *ib.* V, 4. Ô [illegible] puis-je croire Qu'on ose des fureurs avouer la plus noire? RAC. *Iph.* IV, 6. Non, je ne crois pas, [illegible] ciel, que ta justice Approuve la fureur de ce noir sacrifice, ID. *ib.* I, 1. Peut-on faire au [illegible] une injure plus noire? ID. *Théb.* I, 5. Tout [illegible] sang doit laver une tache si noire, ID. *Mithr.* III, 1. Pour les Romains les lâches complaisances N'étaient pas à mes yeux d'assez noires offenses, ID. *ib.* III, 1. Hélas! mes frères, vous trouvez si noir et si indigne lorsque ceux dont l'élévation était votre ouvrage vous oublient, vous méconnaissent, se déclarent contre vous.... MASS. *Pet. car. Vices et vert. des gr.* Plus le bienfait dont on vous avait favorisé était grand, plus l'ingratitude qui le fait oublier est noire, ID. *Carême, Rechute*, 1. Bailli était fort suspect de jansénisme, la plus noire des taches aux yeux du roi [Louis XIV], DUCLOS, *Œuv.* t. V, p. 86. || Couleurs noires, paroles où l'on représente comme méchante, perverse, une personne ou une action. Mais je ne trouve pas de couleurs assez noires pour représenter les tragiques histoires, CORN. *Cinna*, I, 3. Autant que sont noires les couleurs dont i[illegible]

nous dépeint, BOSS. *Var.* VII, 2. Si je pouvais trouver d'assez noires couleurs, Que j'aimerais à faire une fidèle image Du fond de leurs perfides cœurs! DESHOULIÈRES, *Épître chagrine au T. R. P. de la Chaise.* || Rendre noir, diffamer, calomnier. Souvenez-vous, en parlant à la pupille, de les rendre tous plus noirs que l'enfer, BEAUMARCHAIS, *Barb. de Sév.* IV, 1. || 10° Funeste. Jamais hymen formé sous le plus noir auspice, De l'hymen que je crains n'égala le supplice, RAC. *Mithr.* I, 2. À mon noir ascendant tu n'as pu résister, VOLT. *Œdipe*, V, 4. || 11° Noir se dit de la magie, à cause de la couleur attribuée au démon. Cela [l'existence des démons] se confirme par cette noire science de la magie à laquelle plusieurs personnes trop curieuses.... BOSS. 1er *sermon, Démons, préambule.* Médée, enseigne-moi l'usage De tes plus noirs enchantements; Formons pour lui quelque breuvage Égal aux poisons des amants, BERNARD, *Odes*, 11. || Livres noirs, livres de magie. || 12° Bande noire, voy. BANDE 2. || 13° *S. m.* Le noir, la couleur noire. Un beau noir. Noir de jais. Que d'une serge honnête elle ait son vêtement, Et ne porte le noir qu'aux beaux jours seulement, MOL. *Éc. des mar.* I, 2. Rien ne m'épouvanta jamais au grand jour; mais tout m'effarouche dans les ténèbres qui m'environnent; et je ne vois que du noir dans l'obscurité, J. J. ROUSS. *Lett. à M. du Belloy, Corresp.* t. II, p. 171, dans POUGENS. Lorsque ces rayons primitifs [les sept rayons du spectre] sont unis, le rayon total n'imprime aux objets qu'une couleur blanche; c'est le caractère propre de la lumière, dont le noir n'est que la privation, BAILLY, *Hist. astron. mod.* t. II, p. 663, dans POUGENS. Une femme aux traits réguliers, aux cheveux d'un noir d'enfer, comme dit Alfred de Musset, TH. GAUTIER, *Monit. univ.* 3 juin 1867. || Fig. Aller, passer du blanc au noir, aller d'une extrémité à l'autre, dire ou faire des choses opposées. Voilà l'homme en effet, il va du blanc au noir, BOIL. *Sat.* VIII. Mais, reprit-elle, il serait peu convenable que le roi parût d'un jour à l'autre passer du noir au blanc, MARMONTEL, *Mém.* VI. || On dit de même : changer du blanc au noir. Enfin, tout d'un coup, tout a changé du blanc au noir, on a eu horreur de ce qu'on estimait, SÉV. 23 oct. 1680. M. Fléchier, disait un jour Bâville à l'occasion d'un démêlé qu'ils avaient eu, m'a fait changer du blanc au noir. Dites, répondit Fléchier, du noir au blanc, D'ALEMB. *Éloges, Fléch.* || Familièrement. Par exagération. Si vous lui dites blanc, il vous répondra noir, c'est-à-dire il se plaît à contredire. Quand je veux dire blanc, la quinteuse [la rime] dit noir, BOIL. *Sat.* II. || Familièrement. Mettre du noir sur du blanc, écrire, composer. || Il ne connaît que le blanc et le noir, se dit d'un homme qui ne sait pas lire. || Le pot au noir, voy. POT. || Fig. et familièrement. Faire du noir, broyer du noir, se livrer à des réflexions tristes, à des pensées mélancoliques. Vous m'avez écrit quelquefois que je faisais du noir, l'expression n'est pas juste, ce n'est pas moi, monsieur, qui fais du noir; mais c'est moi qu'on en barbouille, J. J. ROUSS. *Lett. à M. Laliaud, Corresp.* t. VII, p. 160, dans POUGENS. || Fig. Vendre du noir à quelqu'un, le desservir, le perdre dans l'esprit d'un autre. Pour Fontanieu, il se trouvait tiers, et on dit qu'il a trop intrigué parmi les valets de chambre du roi, mais autres que Bachelier, ou bien celui-ci lui vend du noir, D'ARGENSON, *Mém.* t. II, p. 432 (éd. de 1860). || 14° Le noir, la couleur du deuil. Florice, quittons le noir, je vous en prie, ou, s'il faut que nous soyons en deuil, que ce ne soit que pour votre absence, VOIT. *Œuvr.* t. II, p. 1. C'est un charmant objet qu'un nouvel héritier, Et le noir est pour moi la couleur favorite, REGNARD, *Distr.* II, 7. Devant ma table vint s'asseoir Un pauvre enfant vêtu de noir, A. DE MUSSET, *Nuit de décembre.* || 15° Terme de beaux-arts. Tirer au noir ou pousser au noir, se dit d'un tableau dans lequel les ombres et les demi-teintes noircissent par l'action du temps. || Il y a trop de noir dans ce tableau, dans cette gravure, les ombres y sont exagérées, ou les transitions ne sont pas assez ménagées. || Noir aigre et poché, tailles ou hachures que l'eau-forte a fait crevasser et confondre les unes avec les autres. || Terme de sculpture. Les noirs, nom donné aux parties les plus renfoncées d'une statue, à cause de l'obscurité où elles se trouvent fort souvent. || 16° Noir d'ivoire, charbon d'ivoire calciné dans un creuset fermé et employé en peinture. || Noir animal ou charbon animal, charbon d'os obtenu comme le noir d'ivoire ; il est usité dans la peinture commune et pour décolorer les solutions sucrées et autres. || Noir en grain, poudre grossière de noir animal. || Noir végétal, charbon de bois broyé qu'on emploie pour diverses épurations. || Noir d'Espagne, noir fait avec du liége brûlé. || Noir d'os, charbon d'os. Le cultivateur voulait du noir d'os, on allait lui vendre du noir de tourbe, *Livre de la ferme*, 2e éd. t. I, p. 61. || Noir de fumée, suie très-noire et légère que donne la poix-résine, et que l'on recueille pour l'employer dans les arts. || Noir de lampe, beau noir de fumée. || Noir de pêche, noir qui se fait avec les noyaux de ce fruit. || Noir de vigne, noir qui s'obtient des sarments brûlés. || 17° Terme de minéralogie. Noir de nickel, oxyde de nickel. || 18° Noir animalisé, engrais désinfecté, composé d'excréments humains desséchés et réduits en poudre, ou de matières animales brûlées, mêlées avec de la terre carbonisée. || 19° Fig. Ce qui fait frissonner, ce qui excite une sorte de terreur. [Dans Milton] L'origine de la mort, la manière dont les échos de l'enfer répètent le nom redoutable, tout cela est une sorte de noir sublime inconnu de l'antiquité, CHATEAUB. *Génie*, II, V, 11. Voici un petit échantillon de mon histoire ; mais c'est du noir, prenez-y garde, P. L. COUR. *Lett.* I, 211. || 20° Fig. Ce qui attriste, rend mélancolique. La distance qu'il y a entre nous met un noir et un ennui dans ma vie, MADAME DU DEFFANT, *Corresp.* t. I, p. 6, dans POUGENS. || S'enfoncer dans le noir, dans son noir, se livrer à des pensées tristes. || 21° Un noir, une meurtrissure. Le coup lui a laissé un noir. Il a des noirs sur tout le corps. || 22° Centre d'une carte, d'une cible où il y a un cercle noir dans lequel les tireurs cherchent à mettre le coup. || 23° Le noir, nom donné par les agriculteurs à des champignons qui recouvrent, sous la forme de croûtes noires, les faces des feuilles et quelquefois les rameaux de certains arbres. Le meilleur moyen de détruire le noir est d'enlever les branches et les feuilles qu'il attaque. || Noir des céréales, maladie des céréales et spécialement du froment, produite par un champignon (*puccinie des graminées, uredo frumenti*). || Maladie des orangers produite par une espèce de champignon microscopique. || 24° *S. m. pl.* Noirs, ouvrages de serrurerie qui n'ont point été polis et blanchis à la lime. || 25° Homme de race noire, nègre. L'affranchissement des noirs a été proclamé par la première république française, et, en 1848, par la seconde. Les noirs de la côte d'Afrique ont un signe des valeurs, sans monnaie, MONTESQ. *Esp.* XXII, 8. L'origine des noirs a, dans tous les temps, fait une grande question ; les anciens, qui ne connaissaient que ceux de Nubie, les regardaient comme faisant la dernière nuance des peuples basanés, et ils les confondaient avec les Éthiopiens et les autres nations de cette partie de l'Afrique, qui, quoique extrêmement bruns, tiennent plus de la race blanche que de la race noire, BUFF. *Hist. nat. homme, Œuv.* V, p. 165. Rien n'est plus affreux que la condition du noir dans tout l'archipel américain ; on commence par le flétrir du sceau ineffaçable de l'esclavage, en imprimant, avec un fer chaud, sur ses bras ou sur ses mamelles le nom ou la marque de son oppresseur ; une cabane étroite, malsaine, sans commodités, lui sert de demeure, RAYNAL, *Hist. phil.* XI, 22. En supposant qu'il a été acheté quatre-vingt mille noirs en 1777, ID. *ib.* XI, 19. Sur son navire un capitaine Transportait des noirs au marché, BÉRANG. *Nègres.* || Ami des noirs, membre d'une société fondée à Paris en 1790, à l'effet d'appliquer aux colonies françaises les principes consacrés dans la Déclaration des droits de l'homme. || 26° Noir se prend aussi au sens d'homme de race blanche au teint brun. La pâle est aux jasmins en blancheur comparable ; La noire à faire peur, une brune adorable, MOL. *Mis.* II, 5. || 27° Les noirs, s'est dit des membres du côté droit de l'assemblée constituante, pendant qu'elle siégea au manége. Les membres du côté gauche furent appelés les blancs. Les modérés étaient appelés impartiaux noirs ou impartiaux blancs, selon le côté vers lequel ils penchaient. || Les noirs et les blancs, noms de factions, à Florence, du temps de Dante. || 28° Noir-aurore, gobe-mouches d'Amérique. || Noir-bleu, espèce d'oiseau-mouche. || Noir-brouillard, chevalier brun ou barge. || Noir-manteau, espèce de goëland. || Noir-brun, poisson du genre gobie. || Noir veiné, espèce d'agaric. || 29° Adverbialement. D'une façon triste, mélancolique. Vous ne vous amusez point à des bagatelles; vous rêvez noir, ou il vous faut de la conversation, SÉV. 27 sept. 1671. || Il voit noir, il voit bien noir, il est sujet à prévoir des événements tristes et funestes. || Regarder noir, regarder d'un œil irrité. Harlay qui regardait noir le duc de Coislin, ST-SIM. t. VIII, p. 163, édit. CHÉRUEL. La comtesse se contenta de me regarder fort noir, COMTE DE CAYLUS, *Mém. des colporteurs, Œuv.* t. X, p. 240, dans POUGENS.

— HIST. XIe s. La neire gent il ad en sa baillie, *Ch. de Rol.* CXLI. || XIIIe s. Encore font il leur diex noirs et leur deables blans, et font paindre leur ymages de leur sains trestouz noirs, MARC POL, p. 627. Berte chaÿ pasmée sur un drap noir com saie, *Berte*, VIII. Jusqu'à tant que noir fist [qu'il fit noir], [elle] ne s'osa redresser, *ib.* XXXVIII. [Le pain] Noirs ert [était] et pleins de pailles, [il] ne l'ot pas beluté, *ib.* XLV. Delez lui Blancheflours, qui cuer [cœur] ot triste et noir, *ib.* LXV. Nus ne puet [nul ne peut] à Paris metre en œuvre laine ne fil taint en noir de chaudiere, se il n'i a autre colour desus, *Liv. des mét.* 120. Il [Dieu] fait pondre un blanc œuf une geline noire, *Chantepleure*, ms de St-Germ. f° 104, dans LACURNE. || XIVe s. Et li tonnoires va durement enforsant, Et faisoit si très noir, ce trouvons nous lisant ; Ne scevent où il vont, trop se vont esmaiant, *Guescl.* 9629. || XVe s. Mauros, une grosse abbaye de noirs moines, FROISS. II, II, 16. Et feurent exposées les doleances que faisoit le roy, c'est à sçavoir de la monnoie qu'il faisoit d'or et d'argent, et toutes fois il ne la debvoit faire que noire, JUV. DES URS. *Charles VI*, 1391. [Que] Nul ne porte pour moi le noir, On vent meilleur marchié drap gris, CH. D'ORL. *Ball.* 124. Vint le noir de la nuit, O. DE LA MARCHE, *Mém.* liv. II, p. 634, dans LACURNE. Je ne donneroye de toy ne de ton escu un noir denier, *Perceforest*, t. VI, f° 48. Le bon plant se destruit et mue ; Dont le blanc lis devendra noir Par le faulx plant qui tout remue ; Bonne herbe est mise en non chaloir, E. DESCH. *Poésies mss*, f° 7. || XVIe s. Alcibiades, luy donnant la bataille, le rompit, et le chassa jusques à la nuict toute noire, AMYOT, *Alc.* 59. O nuict heureuse, o douce noire nuict ! Ta noireté aux amants point ne nuict, MAROT, I, 253. Et, qui pis est, mon peché se presente, Incessamment noir et laid devant moi, ID. IV, 294. La cour porta le noir et toute marque de deuil, D'AUB. *Hist.* II, 8.

— ÉTYM. Wallon, *neûr* ; provenç. *negre, nier, ner* ; espagn. et ital. *negro, nero* ; du lat. *niger.*

NOIRÂTRE (noi-râ-tr'), *adj.* Qui tire sur le noir. Quelques-uns à travers leurs noirâtres portiques Du ciel dans le lointain laissant percer l'azur, DELILLE, *Jard.* III.

— ÉTYM. *Noir*, avec la finale péjorative *âtre.*

NOIRAUD, AUDE (noi-rô, rô-d'), *adj.* Qui a les cheveux noirs et le teint brun. || Substantivement. Un noiraud. Une noiraude.

— HIST. XVIe s. S'il est noirault, il l'appellera viril ; s'il est blanc, enfant des dieux, AMYOT, *Comm. discerner le flatteur de l'ami*, 23.

— ÉTYM. Dérivé de *noir.*

NOIRCEUR (noir-seur), *s. f.* || 1° Qualité qui fait qu'un corps est noir. La noirceur d'une étoffe. Quoi ! s'ensuit-il qu'on soit un démon, parce qu'on n'est pas un ange, ou que l'embrasement dure encore, parce que l'on voit quelque fumée ou quelque noirceur? BOSS. *Sermons, Jugem. hum.* 1. Cette couleur des Hottentots, dont la noirceur ne peut avoir été affaiblie que par la température du climat, BUFF. *Hist. nat. homm. Œuv.* t. V, p. 222. || 2° Obscurité. La noirceur des bois sombres. Laissez-moi ; de la nuit je chéris la noirceur ; Je voudrais en pouvoir redoubler les ténèbres, SAURIN, *Beverlei*, IV, 6. || Fig. Je disais bien au fils d'un malheureux [le comte de Vaux, fils de Fouquet] que, si avec son mérite et sa valeur, qui perce même la noirceur de sa misère.... SÉV. 21 oct. 1676. || 3° Tache noire. Il a des noirceurs au visage. || 4° Fig. Tristesse noire. Rien n'est si insupportable à l'homme que d'être dans un plein repos ... incontinent il sortira du fond de son âme l'ennui, la noirceur, la tristesse, le chagrin, le dépit, le désespoir, PASC. *Pens.* XXV, 26. En vérité la noirceur de mes pensées m'a rendue quelquefois insupportable, SÉV. 80. Mme de Marans vint hier chez Mme de la Fayette ; elle nous parut d'une noirceur, comme quand on a fait un pacte avec le diable, et que l'heure approche de se livrer, ID. 139. J'ai quelquefois des rêveries dans ce bois d'une telle noirceur que j'en reviens plus changée que d'un accès de fièvre, ID. 57. Il m'est doux de penser à vous ; mais l'absence jette une certaine amertume qui serre le cœur ; ce sera pour ce soir la noirceur des pensées, ID. 21 août 1675. Pardonnez-moi d'égayer un peu la noirceur que ma transplantation [à Berlin] répand dans mon âme, VOLT. *Lett. Mme Denis*, 24 août 1750. || Pensées sombres. Je suis trop heureuse de l'espérer [le jour où elle reverra Mme de Grignan], et je ne veux point gâter cette joie par des noirceurs et des prévoyances ingrates envers Dieu, SÉV. 23 sept. 1680. Les noirceurs dans l'esprit, avec des peines si aiguës dans le corps, ah ! mon Dieu, c'en est trop, arrêtez votre

[illegible] vos consolations, BOSS. *Lett.* 456. [illegible] seriez dans les noirceurs de la mort, ID. *ib.* 69. || 5° Fig. Caractère [illegible] et perfide d'une action, d'une personne. Un [illegible] de [illegible] de cœur Qui de son action [illegible] la noirceur, [illegible]. *Éc. des f.* V, 4. Qu'il y a de noirceur et [illegible] d'aigreur à conserver longtemps ces [illegible] avec les affaires [illegible], SÉV. 20 oct. 1679. De ces [illegible] l'hypocrite noirceur Au moins [illegible] un faux garde quelque douceur, BOIL. *Sat.* X. [illegible] vous craignez la noirceur? [illegible] IV, 4. Et, par là de son fiel colorant la [illegible], ID. *Athal.* I, 1. Dans toute leur noirceur [illegible], ID. *Phèdre*, IV, 4. La colère du roi [Alexandre] étant comme éteinte tout à coup dans le sang de Clitus, son crime se montra alors à lui, avec toute son énormité et toute sa noirceur, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. VI, p. 462, dans POUGENS. Méchant [Dubois] avec réflexion, et par nature, et par raisonnement, traître et ingrat, maître expert aux compositions des plus grandes noirceurs, ST-SIM. 390, 14. Quel excès de noirceur! VOLT. *Zaïre*, IV, 6. J'ai démêlé son âme, et j'en vois la noirceur, ID. *Sémiram.* II, 1. || 6° Action ou parole qui a pour but de nuire. Il y a bien des noirceurs dans ce que dit la Voisin, SÉV. 26 janv. 1680. Fausses [illegible], noirceurs, billets sacrifiés, flatterie, [illegible], *Homme à bon. fort.* I, 10. C'est un [illegible] de tours, d'horreurs secrètes, De gens qu'il a brouillés, de noirceurs qu'il a faites, GRESSET, *Méch.* I, 2. Le manège, l'intrigue, les piéges et ce qu'on appelle la noirceur, ne s'emploient qu'entre les rivaux d'ambition, DUCLOS, *Consid. mœurs*, ch. 11. Je sus qu'ils m'imputaient des noirceurs atroces, sans jamais pouvoir apprendre en quoi ils les faisaient consister, J. J. ROUSS. *Confess.* X. Les noirceurs secrètes, tous les petits moyens que l'ignorance et l'envie savent si bien mettre en usage contre ce qui leur nuit ou leur déplaît, sont employés pour perdre ce dangereux novateur [Rameau], D'ALEMB. *Lib. de la mus. Œuv.* t. III, p. 341, dans POUGENS. Soyez sûr que Mme du Deffand, qui vous a écrit cette noirceur, est bien moins votre amie que nous, ID. *Lett. à Volt.* 2 juill. 1770.

— HIST. XII° s. Après vient l'oscurité si granz, E les tenebres, la nercors, BENOIT, II, 2074. || XIV° s. La nerceur [de la dure-mère] apert [apparaît] as eus [yeux], H. DE MONDEVILLE, f° 56. || XVI° s. Au lieu de peler les noix, l'on les perce en trois ou quatre endroits, afin de leur faire vuider la liqueur [illegible] la noirceur, O. DE SERRES, 859.

— ÉTYM. Dérivation irrégulière de *noir* (voy. NOIRCIR). À côté de *noirceur*, il y avait *neror*, tiré directement du latin *nigrorem*, et *noireté*.

NOIRCI, IE (noir-si, sie), *part. passé* de noircir. || 1° Rendu noir. Là les blessés expirent, ou [illegible] par la fumée, ou dévorés par des charbons ardents; bientôt leurs [illegible], sont d'un [illegible] l'œil y démêle un reste de [illegible], *Hist. de Nap.* IX, 2. || Obscurci. Tous les arcs sont tendus, les traits fendent les airs, Les cieux en sont noircis, les champs en sont couverts, DELILLE, *Én.* IX. || 2° Fig. Assombri, en parlant des idées, de l'âme, etc. Il [le roi à la mort du duc de Berry] avait l'âme fort noircie; mais il était d'ailleurs peu touché, et il ne cherchait pas à s'af[illegible]

NOIRCIR (noir-sir). || 1° V. n. Devenir noir. Ces [illegible]. Dans ces riches [illegible], *Géorg.* I. || 2° V. a. [illegible] Se noircir [illegible] un [illegible] enveloppe les airs, Et, roulant et [illegible] et la nuit sur leurs têtes, Noircit l'onde en [illegible], *Én.* V. [illegible] des pièces d'ouvrage et les frotter avec de la corne de bœuf pour les [illegible]. || 3° [illegible] de papier, écrire. L'honneur.... Quel est-il?... [illegible] à [illegible] papiers, BOIL. *Sat.* XI. || 4° Fig. Faire naître de sombres idées, attrister. La vie se passe [illegible] d'une présence si chère, [illegible] SÉV. 13 nov. 1675. [illegible] l'imagination, ID. *à Mme de Grignan*, 3 juill. 1680. Les sujets de chagrin qui ont noirci votre joie naturelle, et la gaieté et la vivacité de votre belle jeunesse, ID. *à du Plessis*, 20 août 1690. Voilà un des chagrins de l'absence; c'est qu'elle noircit toutes choses, ID. 11 oct. 1679. Mais quoi! ma goutte est passée, Mes chagrins sont écartés : Pourquoi noircir ma pensée De ces tristes vérités? CHAULIEU, *Sur la goutte.* Ce spectacle tout seul soulève tous les sens, trouble la raison, noircit l'imagination, MASS. *Carême, Mort.* || 5° Fig. Rendre noir, faire passer pour méchant, infâme. Et ce lâche attentat n'est qu'un trait de l'envie Qui s'efforce à noircir une si belle vie, CORN. *Nicom.* III 8. S'il m'a voulu noircir d'un opprobre éternel, ID. *ib.* IV, 2. Si vous pouviez savoir avec quel déplaisir Je vois qu'envers mon frère on tâche à me noircir, MOL. *Tart.* III, 7. Et même selon notre célèbre père Lamy, il est permis aux prêtres et aux religieux de prévenir ceux qui les veulent noircir par des médisances, en les tuant pour les en empêcher, PASC. *Prov.* VII. De ce même pinceau dont j'ai noirci les vices.... BOIL. *Sat.* IX. J'ignore de quel crime on a pu me noircir, RAC. *Brit.* IV, 2. Moi, que j'ose opprimer et noircir l'innocence! ID. *Phèdre*, III, 3. De quoi te chargeais-tu? pourquoi ta bouche impie A-t-elle, en l'accusant, osé noircir sa vie? ID. *ib.* IV, 5. C'est une mauvaise action de noircir dans l'esprit du prince le dernier de ses sujets, MONTESQ. *Lett. pers.* 127. Souvent d'affreux soupçons l'innocent est noirci, BRIFFAUT, *Ninus*, III, 2. || Il se dit, dans le même sens, de choses auxquelles on donne une fâcheuse apparence. .... Ses scrupules, ses relâchements, ses oppositions, en augmentant et noircissant les doses, on en ferait fort bien votre ami le scélérat, SÉV. 22 janv. 1674. On tenta tous les moyens de noircir sa conduite, ce qui n'était pas facile. MAIRAN, *Éloges, Petit.* C'est moi dont on blâmera la violence, dont on noircira le caractère, STAEL, *Delph.* part. V, lett. 6. || 6° Se noircir, *v. réfl.* Devenir noir. Cela s'est noirci à la fumée. Un fleuve y serpentait, et ses flots divisés Baignaient, dans cent canaux, les champs fertilisés; Je le voyais briller à travers les campagnes, Se noircir quelquefois de l'ombre des montagnes, SAINT-LAMBERT, *Saisons*, II. || Le temps se noircit, le ciel se noircit, c'est-à-dire le temps devient obscur, le ciel se couvre de nuages. || 7° Fig. Se faire tort, se rendre odieux, infâme. Mais que, sans se noircir, il [Auguste] ne puisse quitter Le fardeau que sa main est lasse de porter, CORN. *Cinna*, II, 1. Après l'indigne amour dont son cœur s'est noirci! Je cherche à m'en venger, c'est tout ce que j'espère, QUIN. *Mère coq.* IV, 7. Je ne me noircis pas pour le justifier, RAC. *Bajaz.* V, 6. || Se diffamer l'un l'autre. Les calomnies atroces dont les chrétiens se noircissaient réciproquement, VOLT. *Dict. phil. Zèle.*

— SYN. NOIRCIR, DÉNIGRER. Quoique ces deux mots aient le même radical (*niger*, noir), cependant le sens en est différent : noircir, c'est imputer des actions noires; dénigrer, c'est détracter. De là résulte que noircir ne peut se dire que des personnes ou de leurs actes, tandis que dénigrer se dit et des personnes et des choses : on dénigre un homme, mais aussi on dénigre un tableau, une œuvre, etc. Noircir se dit surtout des actions ou des sentiments que l'on attribue à quelqu'un; et dénigrer, du jugement qu'on en porte : je dénigre un tel, en disant que j'en ai mauvaise opinion, ce qui est mon jugement; je le noircis, en lui attribuant des actes ou des pensées cruelles, envieuses, etc.

— HIST. XII° s. Dunc commença mer à mesler, Undes à croistre, à reverser; Nercist li ciel, nercist la nue, WACE, *Vierge Marie*, p. 4. || XIII° s. Et sachiez que à sa color [de la grue] poez vos connoistre son aage; car eles nercissent par vieillesce, BRUN. LATINI, *Trés.* p. 216. Quant l'entent la comtesse, s'a la coulor noircie, *Ch. d'Ant.* I, 906. Et li lerres [le larron] entre en la place, Qui de traison ot la face Blanche dehors, dedens nercie, *la Rose*, 12208. Moult aura bien de lui merci Sathan et li autre nerci, RUTEB. II, 86. || XVI° s. Ne sçay lequel de toi ou de ta mere Me rend le plus de tristesse noirci, MAROT, III, 293.... Que la colombe en rien ne noircira, Et le corbeau de rien ne blanchira, ID. II, 18. La lune se [illegible] et noircir, AMYOT, *P. Æm.* 20. Ils decouvrirent tout à coup le rivage noirci de gens de guerre, D'AUB. *Hist.* II, 233. Il est des nations qui noircissent [illegible] grand soin, et ont à mespris de les voir blanches, MONT. II, 201.

— ÉTYM. Dérivation irrégulière de *noir*, semblable à celle qui de *clair* a fait le terme technique [illegible]; [illegible] Le [illegible] est [illegible] fait, et répond au latin *nigrere*. [illegible] ne peut venir de *nigrescere*, qui ferait *neraistre*, comme *naître*, de *nascere*, *paroître*, de *parescere*, etc.

† NOIRCISSEMENT (noir-si-se-man), *s. m.* || Action de noircir. || Terme de métallurgie. Action de graisser l'intérieur des moules, dans les fonderies.

— HIST. XVI° s. Noircissement, COTGRAVE.

† NOIRCISSEUR (noir-si-seur), *s. m.* Ouvrier teinturier qui achève les noirs. Le corps des teinturiers de la ville de Rouen.... divisés en [illegible], garanceurs, etc. noircisseurs, *Instruct. gén. pour la teinture*, 18 mars 1671, art. 93. || Fig. [illegible] de papier, écrivassier, celui qui écrit beaucoup.

— HIST. XVI° s. Noircisseur, OUDIN, *Dict.*

NOIRCISSURE (noir-si-su-r'), *s. f.* || 1° Tache de noir. || 2° Altération des vins qui prennent une teinte noire.

— HIST. XVI° s. À mesure que pelerés les cerises, les jetterés dans l'eau fresche, pour les preserver de noircisseure, O. DE SERRES, 865.

— ÉTYM. *Noircir.*

1. NOIRE (noi-r'), *s. f.* || 1° Terme de musique. Figure moderne représentant la durée relative égale à celle de la moitié de la blanche ou du quart de la ronde; la noire vaut elle-même deux croches, et quatre doubles croches, ou huit triples croches. Dans nos anciennes musiques on se servait de plusieurs sortes de noires : noire à queue, noire carrée, noire en losange; ces deux dernières espèces sont [illegible] dans le plain-chant; mais, dans la musique, on ne se sert plus que de la noire à queue, J. J. ROUSS. *Dict. de musique, noire.* || 2° Terme de jeu. La rouge et la noire, se dit, à certains jeux de hasard, d'une boule rouge et d'une boule noire.

— ÉTYM. *Noir*; note ainsi dite, parce que la tête en est complétement noire.

† 2. NOIRE (noi-r'), *s. f.* Espèce de persèque.

— HIST. XVI° s. Peches et noirs, O. DE SERRES, 674.

† NOIREMENT (noi-re-man), *adv.* D'une façon noire, méchante. Le duc du Maine, par la [illegible] si noirement pourpensée du bonnet, s'était [illegible] de la crainte de l'union des ducs et du parlement, ST-SIM. 427, 177.

† NOIR-MUSEAU (noir-mu-zô), *s. m.* Voy. [illegible].

† NOIRON (noi-ron), *s. m.* Variété de tulipe.

— ÉTYM. Dérivé de *noir*.

† NOIROT (noi-ro), *s. m.* Espèce de blatte.

— ÉTYM. Dérivé de *noir*.

† NOIR-PLOYANT (noir-plo-ian; plusieurs disent noir-ploi-ian), *s. m.* Taches qui indiquent la ductilité dans un métal.

NOISE (noi-z'), *s. f.* Discorde accompagnée de bruit. Impudents boute-feux de noise et de [illegible], MALH. V, 23. Ceux qui se trouvèrent assez [illegible] pour n'être point obligés à se battre, n'estimèrent pas qu'il fût à propos de venir chercher [illegible], et, sans tirer l'épée, s'en retournèrent de bonne heure en leurs maisons, ID. *Le XXXIII° livre de T. Live*, [illegible]. Destin prêta l'oreille quelque temps; mais le bruit et la noise, au lieu de cesser, augmentèrent, SCARR. *Rom. com.* I, 12. Sur le que si, que non, tous deux [chat et renard] étant ainsi, Une meute apaisa la noise, LA FONT. *Fabl.* IX, 14. Parmi certains coqs incivils, peu galants, Toujours en noise et turbulents, Une perdrix était nourrie, ID. *ib.* X, 8. Les si, les car, les contrats sont la porte Par où la noise entra dans l'univers : N'espérons pas que jamais elle en sorte, ID. *Belph.* Nous prendrons la [illegible], et, quand nous aurons commencé la noise, [illegible] l'apaiserons peut-être pas aisément, SÉV. 22 janv. 1672. Phénix dans le pays des noises, des [illegible] [Falaise], Où l'on vous constitue arbitre des [illegible], DUFRESNY, *Réconcil. norm.* I, 8. Je doute fort que le roi permette la convocation des pairs au parlement de Paris; il apaise toutes les noises en [illegible]sant, VOLT. *Lett. Damilaville*, 22 déc. 1766. || Chercher noise à quelqu'un, commencer une querelle avec lui. Il [un sanglier] passant son chemin, il était bon de ne lui rien dire, de ne point chercher de noise avec lui, MOL. *les Am. magn.* V, 1.

— SYN. NOISE, QUERELLE. Noise est un mot qui tend à sortir de l'usage général, de sorte qu'il est surtout employé dans certaines locutions : chercher noise, être en noise. Cela le différencie de querelle. Ainsi on ne dit pas : il y a une noise dans la rue; mais : il y a une querelle. De plus noise est plus voisin de discorde que n'en est querelle. Enfin il y a sous noise une idée de bruit qui n'est pas dans querelle; ainsi on ne dit pas une noise littéraire, mais une querelle littéraire.

— HIST. XI° s. Seignor, que faites? ço dist li apostolie, Que valt cist crit, cist dol en ceste noise? *St Alexis*, CI. Granz est la noise, si l'oïrent Franceis, *Ch. de Rol.* LXXXVII. Grant est la noise de [illegible], *ib.* CLVIII. || XIII° s. Là ot si grant bruit et

si grant noise qu'il sambloit vraiement que toute terre tremblast, VILLEH. XVII. Li rossignos lores s'efforce De chanter et de faire noise, *la Rose*, 75. Par petis tuiaus.... S'en aloit l'iaue aval, fesant Une noise douce et plesant, *ib.* 1308. Dès or comencerai l'estoire Et de la noise et del content, *Ren.* 19. Il [le feu grégeois] fesoit tele noise au venir, que il sembloit que ce feust la foudre du ciel, JOINV. 223. || XV[e] s. Là fit-on un ban de par la bonne ville de Gand.... que chascun.... se desarmast et ne fist noise ni tutin, sur la teste à perdre, FROISS. II, II, 56. Les dits privileges ne leur servoient que de noyse avec leur prince, COMM. V, 16. || XVI[e] s. Ils nous objectent les anciens peres, par l'authorité desquels, si la noise estoit à demesler entre nous, la meilleure partie de la victoire viendroit à nostre part, CALV. *Instit. Dedic.* Ilz ont emply par noyses et debatz, le ciel de bruit, et la terre de paz, RAB. *Garg.* I, 58. Chercher noise pour noisettes, COTGRAVE. Qui femme a noise a, ID. De petite chose vient souvent grande noise, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 286.

— ÉTYM. Provenç. *nosa, noysa, nausa, nauza*; anc. catal. et anc. espagn. *noza*; angl. (tiré du français) *noise*, bruit. Origine incertaine. Historiquement, la série des sens est bruit, puis querelle. Quant à la forme, le mot s'écrit par *o* et par *au*. Aucun mot latin ne satisfait à ces deux conditions. Diez, ne considérant que le sens de fâcherie, querelle, le tire du latin *nausea*, nausée; cela est bon pour l'orthographe; mais le sens de bruit? Raynouard a proposé *noxia*, méfait, délit; ce sens est assez voisin de querelle et de bruit, et la forme noise répond assez bien à *noxia*, pour qu'on puisse accepter cette étymologie, regardant, en provençal, *au* comme une variante de *o*, qui ici prédomine.

† **NOISERAIE** (noi-ze-rê), *s. f.* Lieu planté de noyers.

— ÉTYM. *Noix*, par l'intermédiaire d'un mot fictif *noisier* pour *noyer*.

NOISETIER (noi-ze-tié; l'*r* ne se prononce et ne se lie jamais; au pluriel, l'*s* se lie : des noi-ze-tié-z en fleurs), *s. m.* Arbrisseau de la famille des cupulifères (*corylus avellana, L.*), dit aussi coudrier. || Noisetier franc, variété, selon de Candolle, du *corylus avellana*, ou espèce particulière selon d'autres, *corylus tubulosa*, Wildenow, *corylus maxima*, Miller; elle se caractérise par la grosseur du fruit longuement dépassé par la cupule, laquelle, au contraire, ne le dépasse pas dans le type commun. || Noisetier de Saint-Domingue, l'omphalier.

— ÉTYM. *Noisette*; picard, *neigetier*; wallon, *neûhi*; namur. *neuji*; Hainaut, *neusié, nosier, nosetier*. On trouve, au XVI[e] siècle, *noiselier*.

NOISETTE (noi-zè-t'), *s. f.* || 1° Fruit du noisetier. || Noisette franche, fruit du noisetier franc. || Fig. Présenter des noisettes à ceux qui n'ont plus de dents, offrir une chose à une personne qui n'en peut faire usage. || Terme de piqueur. Casser des noisettes, se dit du sanglier furieux qui fait claquer ses défenses. || 2° Terme de botanique. Fruit à enveloppe osseuse, uniloculaire, qui ne s'ouvre point à maturité, dont le péricarpe est peu ou point distant de la graine, et qui est souvent enchâssé dans un involucre. || 3° Couleur de noisette, ou couleur noisette, gris fauve approchant de la couleur de la noisette. || Il est aussi en ce sens adjectif invariable. Un drap noisette. Des étoffes noisette. [Oiseau] ayant l'iris noisette, quelquefois jaune, la paupière interne fort transparente, BUFF. *Ois.* t. XI, p. 482. || 4° Terme de teinture. Synonyme de racine. || 5° Noisette purgative, nom donné au fruit du médicinier (*curcas multifida, L.*), qui est un purgatif violent et dangereux. || 6° Noisette d'Inde, l'arec. || Noisette noire, petit agaric. || Noisette de terre, l'arachide. || 7° Coquille du genre bulime.

— HIST. XIV[e] s. Buvrage de noisettes : pourboulez et pelez, puis mettez en eaue froide.... *Ménagier*, II, 5. Noisettes confites, *ib.* II, 4.

— ÉTYM. Diminutif de *noix* : picard, *neusette, nesette*; wall. *neûhe*; namur. *neûje*; Hain. *neusète, nosète, nogete*. La langue avait aussi un autre diminutif qui était *nosille*, et qui dure dans plusieurs patois : Berry, *noisille, nousille*; bourguig. *neusille*.

NOIX (noi; l'*x* se lie : une noi-z encore verte), *s. f.* || 1° Sorte de fruit ayant une coque dure et ligneuse, couverte d'une écale verte. Noix verte. Une cuisse de noix. Huile de noix. || Fig. Le goût de la noix, l'amorce qui sert à persuader, à attraper quelqu'un. || Noix de mésange, variété de la noix ordinaire dont la coque est très-fragile. || Noix confites, noix vertes cuites et accommodées avec du sucre. || Fig. Puis les baisers, et puis la noix confite, LAFONT. *Orais.* || 2° Terme de botanique. Enveloppe ligneuse, testacée ou osseuse, d'une ou de plusieurs graines, revêtues outre cela de leur tégument propre. || 3° Il se dit aussi d'autres fruits qui ont quelques ressemblances avec la noix. || Noix d'Amérique, nom vulgaire, en France, des graines du *bertholletia excelsa* (myrtacées), Humb. et Bonpl. || Noix d'arec, la graine de l'aréquier. || Noix du Bengale, le mirobolan citrin. || Noix du Congo, nom commercial des graines du *bassia Parkii*, DC., famille des sapotées, ou d'une espèce très-voisine. || Noix d'eau, fruit de la macre flottante. || Noix de girofle, ou noix de Ravensara, et quatre épices, noms vulgaires donnés aux fruits de l'*agathophylle aromatique* (laurinées), dit Ravensara. || Noix d'Inde, ou noix de coco, le fruit du cocotier; l'endroit de l'Europe où se travaillent mieux ces sortes de fruits aussi bien que l'ivoire, est à Dieppe, POMET, *Hist. des drogues*, dans DE LABORDE, *Émaux*, p. 406. || Noix muscade, nom donné au noyau contenu dans le fruit du muscadier aromatique (myristicées). || Noix de palmier ou de palme, nom commercial de l'*elæis guineensis, L.*, ou d'une espèce très-voisine. || Noix du Soudan, un des noms donnés aux graines de la sterculie acuminée, appelées aussi noix de Cola ou noix de Kola et noix de Gourou. || Noix vomique, fruit du vomiquier. || 4° Noix de galle, voy. GALLE 1. || Noix de frêne, espèce de bolet. || 5° Noix, nom donné par les bouchers et les cuisiniers aux ganglions lymphatiques axillaires du veau, lesquels sont voisins de l'articulation scapulo-humérale, et sont attenants au morceau appelé épaule. || Noix d'un gigot, morceau constitué par les ganglions lymphatiques poplités, situés dans le creux du jarret. || Ce creux du jarret est appelé gîte à la noix, ou mieux gîte de la noix, quand il appartient au bœuf. || Noix de cerf, morceau levé de l'épaule. || 6° Noix, nœud ou partie centrale d'un œilleton d'artichaut. || 7° Terme de relieur. Noix, nom donné aux bosses que, par maladresse, le batteur laisse sur les cahiers en battant le volume. || 8° Noix du genou, désignation populaire de la rotule. || 9° La partie du ressort d'une arbalète, où la corde est arrêtée quand elle est tendue. Une clef.... Qui tire à sa cordelle une noix d'arbalète, RÉGNIER. *Sat.* X. || 10° Pièce de la platine, soit d'un fusil, soit d'un pistolet, où le marteau (autrefois le chien) est fixé, et sur laquelle agit le grand ressort; elle a deux crans, l'un dit du repos, l'autre du bandé, LEGOARANT. || 11° Roue dentelée qui fait partie d'un moulin à café, à poivre, etc. et qui sert à broyer la graine. || Sorte de roue de cuivre fixée au bout d'un parapluie pour retenir les baleines. || Axe de la roue du potier. || Clef d'un robinet. || Petite poulie à travers laquelle passe l'axe d'un dévidoir ou d'un fuseau. || 12° Terme de construction. Rainure dont le fond est arrondi en demi-cercle; languette qui entre dans cette rainure. || Fermeture à noix, celle dans laquelle les battants opposés d'une porte ou d'une croisée s'assemblent par le genre de rainure appelé noix. || 13° Terme de marine. Partie d'un mât de hune ou de perroquet, qui est plus forte que le mât lui-même et qu'on laisse en renfort, au-dessous du capelage, pour soutenir les barres. || On donne aussi quelquefois ce nom à la partie d'un cabestan qui reçoit les barres ou leviers. || 14° Noix de mer, le pétoncle velu. || Proverbe. Vous avez rangé tout cela comme des noix sur un bâton, se dit d'un plan, d'une combinaison inexécutable.

— HIST. XII[e] s. Onques d'els [il] n'ot treü [tribut] vaillissant une nois, *Sax.* XVIII. || XIII[e] s. Il respondent à une vouiz [voix] Que tout ce ne vaut une nouiz, *Saint Graal*, v. 1929. Il ont moult grant quantité de nois d'Inde [cocos] moult grosses, qui sont bonnes à mangier fresches, MARC POL, p. 574. Quiconques est huiliers à Paris, il puet [peut] faire huile de olives, de amandes, de nois, de chenevis et de pavot, *Liv. des mét.* 159. || XV[e] s. Une noix d'Inde sur un pié d'argent, prisie VI lib. DE LABORDE, *Émaux*, p. 406. || XVI[e] s. L'astragale tourne entre les chevilles et la susdite cavité, comme une noix dedans l'arbalete, PARÉ, V, 36. Quelquesfois la fracture est faite en noix : c'est en plusieurs petites pieces separées l'une de l'autre, ID. XIII, 4. Nulle noix sans coque, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 80. Qui a des noix il en casse; qui n'en a, il s'en passe, ID. *ib.* p. 380. Il [Coligny] prit si grand goust à ceste noix [le changement de la France], qu'il ne s'en degousta jamais, BRANT. *Cap. franç.* t. III, p. 168, dans LACURNE.

— ÉTYM. Bourg. *noei*; Berry, *noue*; picard, *nos*; wallon, *lemoscade, nemoscade*, noix muscade; provenç. *notz*; catal. *nou*; espagn. *nuez*; portug. *noz*; ital. *noce*; du lat. *nucem*. L'anglo-saxon *hnut*; anc. haut-allem. *hnus* font penser qu'ici, comme dans *nosco, natus*, le latin a perdu une initiale gutturale; ce serait donc *gnucem*. Le latin et les formes germaniques rapprocheraient ce nom de *nodus, gnodus*; et ce rapprochement s'applique bien à tous les fruits à coque ligneuse.

† **NOLANACÉES** (no-la-na-sée) ou **NOLANÉES** (no-la-née), *s. f. pl.* Famille de plantes dicotylédones exotiques, formée aux dépens des convolvulacées; genres : *nolana, falkia*, etc.

— ÉTYM. Le genre *nolana*, de *nola*, clochette, à cause de la forme de la fleur.

NOLI ME TANGERE (no-li-mè-tan-jè-rè), *s. m.* || 1° Balsamine noli me tangere, ou, simplement, le noli me tangere (balsaminées), plante dont les capsules, à l'époque de la maturité, s'ouvrent au moindre contact, et alors les graines s'élancent avec raideur, à la grande surprise de celui qui ignore ce phénomène; on l'appelle aussi balsamine des bois et herbe de Sainte-Catherine (*impatiens noli me tangere, L.*), LEGOARANT. || 2° Terme de chirurgie. Ulcère que les divers moyens thérapeutiques employés ne font qu'irriter.

— HIST. XVI[e] s. Combien qu'elles [les fautes] desservent clerement pugnition et correction, pour riens ils ne veullent estre pugnis ne corrigez; et ceste maladie chiet [tombe] souvent sur les puissans princes; pour ce l'appelle on noli me tangere, *Hist. de la toison d'or*, t. II, f° 169, dans LACURNE. || XVI[e] s. Aucuns ont appelé tels chancres noli me tangere, c'est à dire... PARÉ, V, 27.

— ÉTYM. Lat. *noli*, ne veuille pas (impératif de *nolle*, contraction de *non velle*), *me*, moi, et *tangere*, toucher : ne me touche pas.

NOLIS (no-li), *s. m.* Terme de marine qui n'est guère usité que dans la Méditerranée. Action de noliser. Les jugements donnés en matière de ventes et achats de vaisseaux, fret ou nolis, engagement ou loyers de matelots.... grosses aventures ou autres contrats.... seront exécutoires par corps, *Ordonn. marine*, août 1681. Il écrira...: le nom des passagers, le fret ou nolis par eux dû, *ib.* Le loyer des vaisseaux, appelé fret ou nolis, sera réglé par la charte-partie, ou par le connaissement, *ib.* || On dit aussi naulage.

— ÉTYM. Voy. *noliser*. On trouve, même dans le XVII[e] siècle, *nole*, qui est le simple (ital. *nolo*) : Et jugeant de tous ceux-là ce que je dois, je fais le même que ceux qui nous survivront feront de nous après avoir payé le nole, MALH. *Lett. à M. de la Garde*.

† **NOLISATEUR** (no-li-za-teur), *s. m.* Affréteur, fréteur, JAL.

NOLISÉ, ÉE (no-li-zé, zée), *part. passé* de noliser. Un bâtiment nolisé.

NOLISER (no-li-zé), *v. a.* Terme de marine. Affréter. La princesse de Babylone loua ou nolisa deux vaisseaux pour se transporter, avec tout son monde, dans cette bienheureuse île.... VOLT. *Babyl.* 7.

— ÉTYM. Bas-latin, *naulisare*, du lat. *naulum* fret; grec, ναῦλον, de ναῦς, navire.

NOLISSEMENT (no-li-se-man), *s. m.* Action de noliser.

— REM. Pautex dit : « Encore une bizarrerie; de nolis on forme le verbe noliser en ajoutant simplement *er*; pour nolissement il faut doubler l'*s*. » Cette bizarrerie ou plutôt ce barbarisme n'existe pas dans l'ancienne ordonnance de marine : Toute convention pour le louage d'un vaisseau, appelée charte-partie, affrètement ou nolisement, sera rédigée par écrit, *Ordonn. marine*, août 1681.

— ÉTYM. *Noliser*.

† **NOLITION** (no-li-sion), *s. f.* Terme didactique. Acte contraire à la volition; action de ne pas vouloir.

— ÉTYM. Lat. *nolle*, ne pas vouloir, de *non*, non, et *velle*, vouloir, comme s'il avait eu un supin *nolitum*.

NOM (non), *s. m.* || 1° Mot qui désigne une personne. || 2° Personnage, homme. || 3° Petit nom. || 4° Nom chez les Romains, dans le moyen âge et de nos jours. || 5° Le nom de Dieu. || 6° Nom propre que l'on impose aux animaux. || 7° Nom qui désigne un être, un objet, une chose. || 8° Le nom chrétien, le nom romain, etc. tout ce qui porte le nom de chrétien, de romain. || 9° Qualité, titre, en style de pratique. || 10° Nom social. || 11° Réputation. || 12° Noblesse, qualité. || 13° Personnes du même nom. || 14° Dénomination, qualité. || 15° Qualification morale, appliquée soit aux personnes, soit aux choses. || 16° En termes de grammaire, mot qui sert à qualifier les personnes ou les choses. || 17° Ce qui n'est pas effectif, par opposition à ce qui est réel. || 18° Ancien terme d'algèbre. || 19° Nom de Jésus. || 20° Au nom de. || 21° De nom. || Proverbes.

1° Mot qui désigne une personne. Un nom de famille. Un nom de baptême. Quel abus de quitter

le vrai nom de ses pères. Pour en vouloir prendre un bâti sur des chimères! MOL. *Éc. des femm.* I, 1. Les noms de femmes que les Latins terminent en o, il n'y a guère que *Dido* qui prenne l'n pour faire *Didon*; on dit *Calypso, Ino, Io* et [illegible], et non pas [illegible], [illegible], [illegible] et [illegible], *Acad. Observ. sur Vaugelas*, p. [illegible], dans [illegible]. Que dites-vous du nom de M. [illegible] [illegible] qui leur a fait lever le siége d'Haguenau, comme il fit fuir les ennemis l'année passée à Oudenarde? SÉV. 313. Voilà votre fils [vous madame de [illegible]] dans le nom naturel de sa maison [Langeac], il en a les terres, ID. 11 juin 1690. De telles vengeances rudes et basses [contre Fouquet] ne sauraient partir d'une âme comme celle de notre maître [Louis XIV]; on se sert de son nom et on le profane comme vous voyez, ID. 21 déc. 1664. Vous l'avez cherché [Pierre Corneille] en moi [Th. Corneille], et, n'y pouvant trouver son mérite, vous vous êtes contentés d'y trouver son nom, TH. CORN. *Disc. de réc. à l'Acad. franç.* Comme les rois d'Orient prenaient plusieurs noms, ou, si vous voulez, plusieurs titres, qui ensuite leur tenaient lieu de nom propre, et que les peuples les traduisaient ou les prononçaient différemment, selon les divers idiomes de chaque langue, des histoires si anciennes dont il reste si peu de bons mémoires ont dû être par là fort confuses, BOSS. *Hist.* I, 1. On y voit un autre Gustave, non moins fier ni moins hardi ou moins belliqueux que celui dont le nom fait encore trembler l'Allemagne, ID. *Anne de Gonz.* On dit tout, quand on prononce seulement le nom de Louis de Bourbon, prince de Condé, ID. *ib.* Pour ne voir pas votre nom terni, votre mémoire aîné, ID. *le Tellier.* Jules Mazarin, dont le nom devait être si grand dans notre histoire, ID. *le Tellier.* Justice.... qui tombe et disparaît tout à coup, quand on allègue, sans ordre même et mal à propos, le nom de César [l'empereur, le souverain], ID. *ib.* Tu n'es pas encore, lui disait-il [le Seigneur], mais je te vois, et je t'ai nommé par ton nom : tu t'appelleras Cyrus, ID. *Louis de Bourbon.* D'un seul nom quelquefois le son dur ou bizarre Rend un poëme entier ou burlesque ou barbare, BOIL. *Art p.* III. Et, sur le nom de son ambassadeur [de la Grèce], J'avais dans ses projets conçu plus de grandeur, RAC. *Andr.* I, 2. Elle m'a fatigué de ce nom ennemi, ID. *Brit.* IV, 3. On ne voit point le peuple à mon nom s'alarmer, ID. *ib.* IV, 3. Et ton nom [Néron] paraîtra dans la race future Aux plus cruels tyrans une cruelle injure, ID. *ib.* V, 6. Il ne répond encor qu'au nom d'Éliacin, ID. *Athal.* I, 2. Votre nom est comme un parfum délicieux qui s'exhale de pays en pays chez les peuples les plus reculés, FÉN. *Tél.* XIV. Ils avaient pris des noms de terres; et du véritable, je crois qu'ils ne s'en souvenaient plus eux-mêmes, MARIV. *Pays. parv.* 1re part. Les noms, qui donnent aux hommes l'idée d'une chose qui semble ne devoir pas périr, sont très-propres à inspirer à chaque famille le désir d'étendre sa durée. Il y a des peuples chez lesquels les noms distinguent les familles : il y en a où ils ne distinguent que les personnes; ce qui n'est pas si bien, MONTESQ. *Esp.* XXIII, 4. Les païens portaient la superstition jusqu'à croire qu'il y avait des termes plus agréables aux dieux les uns que les autres, et leurs noms ne auraient jamais être [illegible], [illegible] [illegible] t. I, p. 66. J'apprends que [illegible] est revenu de chez Denys de Syracuse; ce n'est pas que je ne vous croie au-dessus de Platon, et l'autre au-dessus de Denys; mais les vieux noms font un merveilleux effet, VOLT. *Lett. d'Alemb.* 18 sept. 1763. Votre nom seul ici manquait à ces grands noms, ID. *Tancr.* III, 1. La Vénus de Lemnos fut le seul ouvrage auquel Phidias osa mettre son nom, [illegible] *Observ. sur la sculpt.* Œuv. t. XV, p. 310, dans POUGENS. M. de Thury, fils de Jacques [illegible] [illegible] t. III, p. 6, dans POUGENS. [illegible] [illegible] ID. *Alemb. lett.* 11. Tu [illegible] cependant que sur un cénotaphe la [illegible] [illegible] des noms de mémoire et d'immortalité, LAMART. *Harm.* II, 12. Tu [illegible] [illegible] d'âge en âge, A peine un nom par [illegible] sauvage, ID. *ib.* II, 12. || Avoir nom, porter le nom. Elle avait nom Paule, son [illegible] Eurytus, LA FONT. *Gascon.* Je veux qu'il [en ce] [illegible] [illegible] — J'ai

nom Éliacin, RAC. *Athal.* II, 7. || Simple nom, nom que l'on n'accompagne pas de monsieur ou de quelque autre désignation. Je me suis toujours révolté contre cette coutume impolie qu'ont prise plusieurs jeunes gens d'appeler par leur simple nom des auteurs illustres qui méritent des égards, VOLT. *Mél. litt. aux aut. nouv. Parnasse.* || Changer de nom, se dit d'une femme qui se marie et qui perd son nom pour prendre celui de son mari. || Mettre les noms sur les visages, savoir nommer les gens en les voyant. Je n'ai pas le don de placer si vite les noms sur les visages; au contraire, je fais tous les jours mille sottises là-dessus, SÉV. 18 mars 1671. || Sous le nom de quelqu'un, en prenant son nom. Quelque autre aura fait cette histoire sous leur nom, BOSS. *Hist.* II, 13. Et, sous des noms romains faisant notre portrait, Peindre Caton galant et Brutus dameret, BOIL. *Art p.* III. J'apprends que, pour ravir son enfance au supplice, Andromaque trompa l'ingénieux Ulysse, Tandis qu'un autre enfant arraché de ses bras Sous le nom de son fils fut conduit au trépas, RAC. *Andr.* I, 1. Ce qu'on se défend sous un nom, On se le permet sous un autre, LAMOTTE, *Fabl.* I, 8. Le cordelier Perreti, devenu pape sous le nom de Sixte V, envoyait un légat à Paris, et lui donnait une juridiction entière sur les laïques, VOLT. *Hist. parlem.* XXXII. Les tragédies de l'abbé Abeille étaient données sous le nom du comédien la Thuillerie, D'ALEMB. *Éloges, Gasp. Abeille.* || Prêter son nom, se dit de celui qui permet qu'une personne prenne son nom pour faire quelque chose. Atalide a prêté son nom à cet amour, RAC. *Bajaz.* I, 1. On se servait d'un Latin ou d'un allié qui prêtait son nom et paraissait être le créancier, MONTESQ. *Esp.* XXII, 22. || Familièrement. Décliner son nom, dire qui l'on est, afin de se faire connaître. J'aimerais mieux encor qu'il déclinât son nom, Et dit : je suis Oreste ou bien Agamemnon, Que d'aller par un tas de confuses merveilles, Sans rien dire à l'esprit, étourdir les oreilles, BOIL. *Art poét.* III. || Je réussirai, ou j'y perdrai mon nom, c'est-à-dire je suis décidé à tout sacrifier pour réussir dans cette affaire. || 2° Fig. Personnage, homme. Son nom figure souvent dans l'histoire. On a mêlé son nom à d'assez tristes aventures. Et j'ose me flatter qu'entre les noms fameux Qu'une pareille haine a signalés contre eux [les Romains], Nul ne leur a plus fait acheter la victoire, RAC. *Mithr.* V, 6. || Les grands noms, les personnes illustres par la noblesse et le rang. J'aperçus en ce temps-là que les grands noms, quoique peu remplis et même vides, sont toujours dangereux, RETZ, *Mém.* livre III, t. II, p. 216, dans POUGENS. Les grands noms sont toujours de grandes raisons aux petits génies, ID. *ib.* t. IV, liv. V, p. 22. || Fig. Vous savez, mon cher ami, que mes grands noms sont ceux de Newton, de Locke, de Corneille, de Racine, de la Fontaine, de Boileau, VOLT. *Lett. Thiriot*, 1768. || 3° Familièrement, petit nom se dit pour prénom, nom de baptême. Mon petit nom est Paul, est Alice. || Petit nom est aussi un nom d'amitié par lequel on désigne une personne avec qui on vit familièrement. Le petit nom est souvent un nom d'enfance. Elle lui dit publiquement mille choses tendres, et lui donne de petits noms, FONTEN. *Lett. galant.* II, 1. Le nom de cette aimable personne était Gaucher; son nom d'enfance et de caresse était Lolotte, MARMONTEL, *Mém.* IV. || Nom de guerre, voy. GUERRE, n° 9. || Nom de religion, voy. RELIGION. || 4° Les Romains avaient trois noms, le prénom (*prænomen*), qui désignait l'individu, le nom (*nomen*), qui distinguait la *gens* (voy. GENS 2), et le troisième nom (*cognomen*), qui marquait la branche, la famille, par exemple : Caïus Julius Cæsar; et quelquefois quatre, le quatrième (*agnomen*) étant un surnom, par exemple : Publius Cornelius Scipio Africanus. || Dans le monde moderne, l'origine des noms de famille remonte à l'établissement de la féodalité et aux croisades. Ce ne fut que vers la fin de la seconde race que, les fiefs, qui n'étaient auparavant qu'à vie, étant devenus héréditaires, on prit le nom du fief que l'on possédait, et ce nom devint aussi héréditaire dans les familles, SAINT-FOIX, *Ess. Paris*, Œuv. t. IV, p. 334, dans POUGENS. || Longtemps dans le moyen âge, on désigna les individus par le nom de baptême auquel on ajoutait le nom du père, de cette façon : *Johannes Petri*, Jean fils de Pierre, ce qui se disait en français, par l'effet de la règle des deux cas : *Jean Pierre*; beaucoup de noms ainsi faits sont devenus des noms de famille. || En France on a deux noms, le ou les prénoms et le nom. || Terme d'antiquité. Nom diacritique, celui par lequel une personne était généralement désignée, entre les noms qu'elle portait. || 5° Le nom

de Dieu, le mot par lequel on le désigne. J'ai fait à David un serment irrévocable par mon [illegible], et je ne lui mentirai point, SACI, *Bible, Psaume* LXXXVIII, 36. J'y écrirai, dit-il [le Sauveur], le nom de mon Dieu, la nouvelle Jérusalem, et mon nouveau nom, BOSS. *Mar.-Thér.* [Ô Dieu] Tu vois nos pressants dangers, Donne à ton nom la victoire, RAC. *Esth.* I, 5. Que son nom [du Seigneur] soit béni, que son nom soit chanté, Que l'on célèbre ses ouvrages, Au delà du temps et des âges, au delà de l'éternité! ID. *ib.* III, 9. Ce doux [illegible] du cœur qui suit un saint soupir, Ces troubles que d'un mot ton nom vient assoupir, Mon Dieu, [illegible] nent à l'âme ignorante et docile [illegible] un jour qu'il n'est besoin pour [illegible], LAMART. *Harm.* I, 5. Son nom [de Dieu] tel que la nature [illegible] roles le murmure, Tel que le savent les [illegible] nom que l'aurore voile, Et dont [illegible] Est l'écho mélodieux, ID. *ib.* II, 12. || 6° Il se dit aussi du nom propre que l'on impose aux animaux, soit pour leur parler soit pour les désigner. Les chiens entendent leur nom. || 7° Mot qui désigne un être, un objet, une chose. Le nom d'une ville, d'un pays, d'une rivière, d'une montagne, d'une plante. J'y consens, leur dis-je; car je ne dispute jamais du nom, pourvu qu'on m'avertisse du sens qu'on lui donne, PASC. *Prov.* I. On ne reconnaît en [illegible] que les seules définitions que les logiciens [illegible] définitions de nom, c'est-à-dire que les [illegible] positions de nom aux choses qu'on a clairement désignées en termes parfaitement connus, ID. *De l'esprit géom.* I. Nous ne pensons jamais ou [illegible] jamais à quelque objet que ce soit, que le nom dont nous l'appelons ne nous revienne; ce qui marque la liaison des choses qui frappent nos sens, telles que sont les noms, avec nos opérations intellectuelles, BOSS. *Connaiss.* III, 14. Quand une fois on a trouvé le moyen de prendre la multitude par l'appât de la liberté, elle suit en aveugle, pourvu qu'elle en entende seulement le nom, ID. *Reine d'Anglet.* De même que ces fleuves tant vantés demeurent sans nom et sans gloire, mêlés dans l'Océan avec les rivières les plus inconnues, ID. *Duch. d'Orl.* Sa Majesté veut qu'il fasse peindre [illegible] le nom à la poupe de chacun de ses vaisseaux; et, si les étrangers n'en usent ainsi, elle est bien aise de leur en donner l'exemple, [illegible] et plus parfaite qu'aucune de celles des [illegible] étrangères, *Ordre du roi*, 1673, dans JAL. Le [illegible] a pris le nom du fleuve, FÉN. *Tél.* VIII. Si l'[illegible] Canope avait donné son nom à la ville, ou si la ville avait donné le sien à l'étoile, VOLT. *Babyl.* [illegible] Toutes les villes avaient un nom mystérieux que l'on cachait soigneusement aux ennemis, de peur qu'ils ne mêlassent ce nom dans [illegible], et par là ne se rendissent les maîtres de la ville, ID. *Philos. Exam. milord Bolingbroke*, [illegible] noms composés de sons imitatifs de [illegible] chant, des cris des animaux sont, pour ainsi dire, les noms de la nature; ce sont aussi ceux que l'homme a imposés les premiers, [illegible] p. 28. Je pourrais ajouter que les [illegible] des animaux en imitèrent vraisemblablement le cri; remarque qui convient également à ceux qui furent donnés aux vents, aux rivières et à tout ce qui fait quelque bruit, CONDIL. *Conn. hum.* [illegible] 2. Il y a des philosophes qui ont pensé que les noms de la langue primitive exprimaient la nature même des choses; ils raisonnaient sans doute d'après des principes semblables à ceux que je viens d'exposer, et ils se trompaient, ID. [illegible] Pourquoi le prononcer ce nom de [illegible] [illegible] brillant exil mon cœur en a [illegible] *Harm.* III, 2. || [illegible] les choses par leur [illegible] [illegible] [illegible] les noms qu'elles méritent. Je ne puis rien nommer si ce n'est par son nom, J'appelle un chat un chat, et Rollet un fripon, BOIL. *Sat.* I. Mon [illegible] soin a été de vous accoutumer à entendre nommer les choses par leur nom, FÉN. *Tél.* XII. || Nommer les choses par leur nom, signifie aussi [illegible] dans la conversation des termes que la bienséance en a bannis. || N'avoir pas de nom, se dit d'une chose qui ne peut être qualifiée assez sévèrement. Sa conduite n'a pas de nom. C'est un excès qui n'a pas de nom, BOSS. 5e avert. 53. || 8° Le nom chrétien, le nom romain, le nom français, etc. tout ce qui porte le nom de chrétien, de Romain, de Français, etc. c'est-à-dire tous les chrétiens, le christianisme; tous les Romains, l'empire romain; tous les Français, la [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] à un prince qui [illegible] la maison de France, tout le nom français

ce siècle.... BOSS. *Louis de Bourbon*. C'est là [en Italie] qu'en arrivant, plus qu'en tout le chemin, Vous trouverez partout l'horreur du nom romain, CORN. *Nicom.* III, 1. Les Turcs, fiers de leurs conquêtes passées, menaçaient le nom chrétien, MASS. *Or. fun. Conty.* || 9° En style de pratique, qualité, titre en vertu duquel on agit, on prétend à quelque chose. Il procède au nom et comme tuteur. Ès noms qu'il procède. || Répondre d'une chose en son propre et privé nom, en être personnellement responsable. || Céder ses droits, noms, raisons et actions, transporter les droits et titres en vertu desquels on prétend quelque chose. || On dit aussi : être attaqué, poursuivi en son propre et privé nom, être attaqué, poursuivi directement et personnellement. || On dit : Mme B..., en son nom [de demoiselle] Mlle X.... || 10° Terme de commerce. Nom social, le nom que les associés doivent signer pour représenter la raison de leur commerce. Être en nom dans une affaire, dans une maison de commerce. Il fait partie de telle maison, de telle société commerciale, mais il n'est pas en nom, c'est-à-dire la maison de commerce ne porte pas son nom. || 11° Réputation. Il a laissé un nom détesté. Cet auteur a déjà quelque nom. Ma reine acquiert à ses mérites Un nom qui n'a point de limites, MALH. III, 3. Et ne prétends avoir ... Qu'un simple bénéfice et quelque peu de nom, RÉGNIER, *Sat.* III. Ce nom qu'il s'est acquis chez les peuples d'Espagne, CORN. *Sertor.* I, 1. Moi qui depuis dix ans ai gagné sept batailles, N'ai-je acquis tant de nom que pour prendre la loi De qui n'a commandé que sous Procope ou moi? ID. *Pulch.* I, 5. Mon crime véritable est d'avoir aujourd'hui Plus de nom que mon roi, plus de vertu que lui, ID. *Sur.* I, 2. Aucun législateur n'a jamais eu un si grand nom parmi les hommes [que Moïse], BOSS. *Hist.* II, 3. Ce sera de nos jours s'être fait un nom que d'avoir servi sous le prince de Condé, ID. *Louis de Bourbon*. Worms, Spire, Mayence, Landau, vingt autres places de nom ouvrent leurs portes, ID. *Louis de Bourbon*. Ne laisser aucun nom, et mourir tout entier, RAC. *Iphig.* I, 2. La sotte vanité semble être une passion inquiète de se faire valoir par les plus petites choses, et de chercher, dans les sujets les plus frivoles, du nom et de la distinction, LA BRUY. *Théophr.* XXI. Il n'est pas si aisé de se faire un nom par un ouvrage parfait, que d'en faire valoir un médiocre par le nom qu'on s'est déjà acquis, ID. I. Il n'y a point au monde un si pénible métier que celui de se faire un grand nom : la vie s'achève que l'on a à peine commencé son ouvrage, ID. II. Il [Philopémen] s'en retourna chez les Achéens avec un si grand nom, qu'à son arrivée il fut fait général de la cavalerie, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. VIII, p. 135, dans POUGENS. À quoi nous sert un nom stérile? Ce n'est plus qu'un bruit inutile, Qui n'est pas même un bruit pour nous, LAMOTTE, *Odes*, t. I, p. 341, dans POUGENS. Ô qu'un grand nom, dit-il, est un poids incommode! DELILLE, *Convers.* II. || La gloire de son nom, se dit de la gloire, de la réputation qu'une personne s'est acquise. La gloire de mon nom vaut bien qu'on le retienne, CORN. *Don Sanche*, V, 5. || Cet homme est sans nom, c'est un homme sans nom, c'est-à-dire on ne le connaît point dans le monde, il est sans crédit, sans autorité, sans réputation. || Par extension. Notre vie est semblable au fleuve de cristal Qui sort humble et sans nom de son rocher natal, LAMART. *Harm.* II, 12. || 12° Noblesse, qualité. Polyeucte a du nom et sort du sang des rois, CORN. *Poly.* II, 1. Vous avez tant de nom que tous les rois voisins Vous veulent comme Orode unir à leurs destins, ID. *Suréna*, III, 2. Les grands noms abaissent au lieu d'élever ceux qui ne les savent pas soutenir, LA ROCHEFOUC. *Max.* 94. Il n'y eut qu'un homme de quelque nom de tué, c'est Beauregard, qui avait été page du roi, PELLISSON, *Lett. hist.* t. III, p. 51, dans POUGENS. Toute mon ambition est de rendre service aux gens de nom et de mérite, MOL. *Sicil.* 11. Le monde aujourd'hui n'est plein que... de ces imposteurs qui.... s'habillent insolemment du premier nom illustre qu'ils s'avisent de prendre, ID. *l'Avare*, V, 5. Elle [la victoire] ne nous coûte que quelques soldats et pas un homme qui ait un nom, SÉV. 29 avril 1676. Avez-vous pu penser qu'au sang d'Agamemnon Achille préférât une fille sans nom? RAC. *Iphig.* II, 6. De bien des gens il n'y a que le nom qui vaille quelque chose; quand vous les voyez de fort près, c'est moins que rien, LA BRUY. II. Si vous portez un grand nom, on le dispute à vos ancêtres, MASS. *Avent, Bonh.* Il avait une figure noble et belle, beaucoup d'esprit, un grand nom, une fortune indépendante, STAEL, *Corinne*, I, 1. Ton nom? — Je n'en ai pas : mais tu vas m'en faire un, C. DELAVIGNE, *la Fille du Cid*, II, 11. || C'est un nom qui s'éteint, se dit d'une famille dont le nom ne peut plus se continuer, faute d'héritiers mâles. || 13° Personnes du même nom, famille. Je vous embrasse en pleurant [à cause de la mort d'un Grignan], comme si j'avais l'honneur d'être de votre nom, SÉV. *à M. de Grignan*, 18 mars 1689. Je suis persuadée que vous êtes aimée dans votre famille [de Grignan].... par votre conduite et vos actions vous avez acquis un droit sur tout ce nom, ID. *à Mme de Grignan*, 1er nov. 1688. Sa femme [de Charles de Sévigné], qui est d'un des bons noms de la province [Bretagne], ID. 22 juill. 1680. || 14° Dénomination, qualité. Si l'on doit le nom d'homme à qui n'a rien d'humain, À ce tigre altéré de tout le sang romain, CORN. *Cinna*, I, 3. Pompée : Elle paraît ma femme et n'en a que le nom. — Aristie : Et ce nom seul est tout pour celles de ma sorte, ID. *Sertor.* III, 4. Ils [les hommes] vont tous se confondre dans ce gouffre infini du néant, où l'on ne trouve plus ni rois, ni princes, ni capitaines, ni tous ces autres augustes noms qui nous séparent les uns des autres, BOSS. *Gornay*. Des extravagants qui prirent le nom de philosophes, ID. *Hist.* III, 6. Peut-être avant la nuit, l'heureuse Bérénice Change le nom de reine au nom d'impératrice, RAC. *Bérén.* I, 3. Fille d'Agamemnon, c'est moi qui la première, Seigneur, vous appelai de ce doux nom de père, ID. *Iphig.* IV, 4. De l'honneur ottoman ses successeurs jaloux Ont daigné rarement prendre le nom d'époux? ID. *Bajaz.* II, 1. Mais sous un autre nom n'est-il pas roi lui-même? VOLT. *Brutus*, IV, 3. Il faut un nouveau nom pour un nouvel empire, Un nom plus grand, plus saint, moins sujet aux revers, ID. *M. de César*, I, 3. On nomme ce tyran du nom de roi des rois, ID. *Orphel.* I, 1. || 15° Qualification morale, appliquée soit aux personnes, soit aux choses. Ce prince a mérité le nom de grand. La reine, sa belle-mère, malgré ce nom odieux, trouva en elle non-seulement un respect, mais encore une tendresse... BOSS. *Mar.-Thér.* La première [de ses bonnes œuvres] fut d'acquitter ce qu'elle devait avec une scrupuleuse régularité, sans se permettre ces compositions si adroitement colorées qui souvent ne sont qu'une injustice couverte d'un nom spécieux, ID. *Anne de Gonz.* Qui leur résoudra ces doutes, puisqu'ils [les esprits forts] veulent les appeler de ce nom? ID. *ib.* Je sais que vous leur donnez [à certaines liaisons] de beaux noms, et que, pour en étouffer tous les remords, vous les qualifiez sans scrupule d'amitiés honnêtes, BOURDAL. *Myst. Pentecôte*, t. I, p. 459. Il faut en France beaucoup de fermeté... pour se passer des charges et des emplois... il ne manque cependant à l'oisiveté du sage qu'un meilleur nom, et que méditer, parler, lire et être tranquille s'appelât travailler, LA BRUY. II. Vous me donnez des noms qui doivent me surprendre, Madame; on ne m'a pas instruite à les entendre, RAC. *Iphig.* II, 5. || 16° Terme de grammaire. Mot qui sert à désigner ou à qualifier une personne ou une chose, les personnes ou les choses. Nom substantif. Nom adjectif. Nom masculin. Nom féminin. Nom neutre. Et transportant cent fois et le nom et le verbe, Dans mes vers recousus mettre en pièces Malherbe, BOIL. *Sat.* II. Un nom, pour le définir philosophiquement, est un mot qui sert à exprimer ou le sujet ou l'attribut d'une proposition, et souvent aussi des circonstances qui tiennent à l'un ou à l'autre, D'OLIVET, *Ess. gramm.* I, 2. || Nom propre, nom qui sert à désigner les personnes. Tout nom propre est déterminé par lui-même; l'article lui est donc inutile, et on dira César, Alexandre, CONDILL. *Gramm.* II, 14. || Nom commun, nom qui convient à tous les êtres, à tous les objets de la même espèce. || Nom de nombre, nom qui sert à désigner les nombres. Trois, quatre, dix sont des noms de nombre. || 17° Le nom, ce qui n'est pas effectif, par opposition à ce qui est réel. Elle se défend du nom, mais non pas de la chose, MOL. *Critique*, 2. Non, après ce que nous venons de voir [la mort rapide de Madame], la santé n'est qu'un nom, la gloire n'est qu'une apparence.... BOSS. *Duch. d'Orl.* Saint Chrysostome a bien compris cette vérité quand il a dit : Gloire, richesse, noblesse, puissance pour les hommes du monde ne sont que des noms; pour nous, si nous servons Dieu, ce sont des choses ; au contraire la pauvreté, la honte, la mort sont des choses trop effectives et trop réelles pour eux; pour nous ce sont seulement des noms, ID. *ib.* Il est question de la chose et non pas du nom, FÉN. *Dial. des morts anc. Dial.* 39. Soyons justes, aimons le vrai, ne nous laissons pas séduire, jugeons par les choses et non par les noms, VOLT. *Dict. phil. Femme*. Les noms, en tout genre, font plus d'impression que les choses, ID. *Mél. hist. Mens. impr. doutes test. Richel.* || N'être qu'un nom, n'avoir point de réalité. Croire que les vertus les plus pures ne sont que des noms, MASS. *Avent, Bonh.* Nous les accoutumons à penser que la vertu n'est qu'un nom, ID. *Panégyr. St Louis*. Être Bonaparte, et se faire sire.... il croit monter en s'égalant aux rois, il aime mieux un titre qu'un nom, P. L. COURIER, *Corresp. mai* 1804. Un Brutus qui, mourant pour la vertu qu'il aime, Doute au dernier moment de cette vertu même, Et dit : tu n'es qu'un nom! LAMART. *Medit.* VII. || 18° Terme d'algèbre ancienne. S'est dit pour désigner une quantité qui a devant elle le signe + ou le signe —. || On dit aujourd'hui terme ou monôme. || Quantité de deux noms, un binôme. || 19° Nom de Jésus, petite peinture ou chiffre où ce nom est en abrégé || Nom de Jésus, sorte de papier fin. || 20° Au nom de, *loc. prép.* De la part de. Oui, mais je viens encore Vous saluer au nom du seigneur Polydore, MOL. *le Dép.* III, 2. Au nom de l'empereur j'allais vous informer D'un ordre qui d'abord a pu vous alarmer, RAC. *Brit.* I, 2. Le petit avertissement que j'ai reçu de la nature, d'aller trouver Horace, au nom de qui vous m'écrivîtes une si jolie lettre, VOLT. *Lett. la Harpe*, 8 avr. 1777. || On dit de même : en mon nom, en son nom, etc. || Fig. Notre religion, comme celle des anciens, anime les arts... la nôtre [le catholicisme] parle au nom de l'amour, la vôtre [le protestantisme] au nom du devoir, STAEL, *Corinne*, X, 5. || Il signifie aussi : en considération de. Au nom d'une amitié si constante et si belle, Employez le pouvoir que vous avez sur elle, RAC. *Bérén.* III, 1. Au nom de votre fils, cessons de nous haïr, ID. *Andr.* III, 7. Au nom du Pinde et de Cythère, Gentil Bernard, sois averti Que l'Art d'aimer doit samedi Venir souper chez l'Art de plaire, VOLT. *Billet à Bernard* (auteur de l'*Art d'aimer*) *pour l'inviter à souper chez Mme du Châtelet*. || Au nom de Dieu, en invoquant le nom de Dieu. Servez ce roi immortel et si plein de miséricorde [Dieu], qui vous comptera un soupir et un verre d'eau donné en son nom plus que tous les autres ne feront jamais tout votre sang répandu, BOSS. *Louis de Bourbon*. La formule de foi que nous prononçons en confessant la Trinité, et qui est conçue en ces termes : au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, BOURDAL. *Myst. Trinité*, t. I, p. 493. || Au nom de Dieu n'est quelquefois qu'une simple supplication. Mon frère, au nom de Dieu, ne vous emportez pas, MOL. *Tart.* III, 6. Je suis fort contente de ce que vous me dites de votre santé, mais au nom de Dieu, si vous m'aimez, conservez-vous, SÉV. 55. || Au nom des dieux, se met dans la bouche des païens. Phœdime, au nom des dieux, fais ce que je désire, RAC. *Mithr.* IV, 1. || 21° De nom, par le nom. Ces deux dames se connaissaient de nom, et par là savaient les égards qu'elles se devaient l'une à l'autre, MARIVAUX, *Marianne*, 7e part. || De nom, se dit aussi par opposition à réellement et de fait. Ils combattent sous lui, sous son ordre ils s'unissent, Et tous ces rois de nom en effet obéissent, CORN. *Sert.* II, 1. Votre grâce qui n'est suffisante que de nom, PASC. *Prov.* II. N'ose-t-il être Auguste et César que de nom? RAC. *Brit.* I, 2. Reine longtemps de nom, mais en effet captive, ID. *Mithr.* I, 3. La France était expirante sous le règne de Charles le Simple, roi de nom, et dont la monarchie était encore plus démembrée par les ducs, par les comtes et les barons ses sujets que par les Normands, VOLT. *Mœurs*, 25. || Proverbes. Je ne lui ai jamais dit pis que son nom, c'est-à-dire je ne lui ai jamais rien dit d'injurieux. || On ne saurait lui dire pis que son nom, se dit de quelqu'un qui est connu comme un malhonnête homme, comme un scélérat. || C'est un homme à qui il ne faut pas dire plus haut que son nom, c'est-à-dire c'est un homme qui s'offense aisément. || On ne lui a pas dit plus haut que son nom, c'est-à-dire on ne lui a fait ni observation ni reproche. Notez que le dit Caveirac est l'auteur de l'apologie de la Saint-Barthélemy, pour laquelle on ne lui a pas dit plus haut que son nom, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 12 janv. 1763. || Cette expression a aussi un sens tout différent : Vous ne lui direz pas plus haut que son nom, signifie que ce nom est si illustre qu'on n'en peut pas trouver de plus élevé.

— REM. 1. Le nom propre, étant destiné à distinguer une personne d'une autre, n'est susceptible ni de l'idée ni de la marque du pluriel. Mais il y a quatre exceptions à cette règle : 1° on le considère comme le nom propre de toute une classe d'hom-

mes et non plus seulement comme le nom propre [illegible] ; dans ce cas on dit au pluriel et avec l's : les [illegible] les Bourbons, les [illegible], les douze Césars, etc. La Seine a des Bourbons, le Tibre a des [illegible]. [illegible] ; 2° quand, par antonomase, c'est-à-dire comme un nom commun, pour désigner tous les individus semblables à celui dont ils empruntent le nom : alors les Corneilles se [illegible] pour les grands poëtes tragiques, les Mécènes pour les protecteurs des lettres, etc. ; 3° quelquefois les noms propres se mettent au pluriel, mais sans prendre l's, quand il s'agit, il est vrai, d'une seule personne, mais quand pourtant on veut citer ceux-là [illegible] et non d'une manière exclusive. Les expressions heureuses qui font l'âme de la poésie et le mérite des Homère, des Virgile, des Tasse, des Milton, des Pope, des Corneille, des Racine, des Boileau, VOLT. *Mél. litt. aux auteurs du nouv. Parnasse*; 4° quand on nomme des personnes qui ont porté le même nom, on emploie le pluriel, mais sans mettre l's : les deux Richelieu; quatre Mathusalem. || 2. Les noms propres ne prennent point d'article, excepté en trois cas : 1° on met l'article avec un nom de femme dans un parler très-familier : la Grand-Guillaume, la femme de Grand-Guillaume; ou par mépris : la Brinvilliers, Mme de Brinvilliers, célèbre empoisonneuse; on le met aussi devant les noms de chanteuses ou de danseuses en renom : la Taglioni, la Grisi, la Patti; 2° on met l'article quand le nom propre désigne le livre de la personne nommée : le Cicéron que vous m'avez envoyé; donner-moi un Tacite; on dit aussi: cela est du Bossuet, du Racine, c'est-à-dire cela est tiré de Bossuet, de Racine; 3° enfin l'article défini se joint à quelques noms italiens : l'Arioste, le Tasse. On remarquera que les Italiens ne joignent l'article qu'aux noms de famille et jamais aux prénoms: ce serait une faute de dire le Torquato, pour le Tasse; c'en est une de dire le Dante; Dante est un prénom; et, quand les Italiens mettent l'article au nom de leur grand poëte, ils disent *l'Alighieri*, qui était son nom de famille. On a pris l'habitude de dire également le Poussin (Nicolas Poussin ayant longtemps vécu en Italie). Au XVII° siècle, on a essayé d'introduire cet usage en France : À mon gré, le Corneille est joli quelquefois, BOIL. *Sat.* III.

— SYN. SUBSTANTIF, NOM. Le substantif désigne les êtres par l'idée de leur nature ; à cause de cela on l'appelle souvent nom, parce qu'il paraît nommer les personnes et les choses. On peut presque toujours employer sans inconvénient sensible ce mot de nom pour celui de substantif; toutefois, dans la rigueur des termes, le substantif n'est qu'une espèce du genre nom, lequel comprend, en outre, les adjectifs et les pronoms, JULLIEN.

— HIST. X° s. El [li] li enorte.... Qued elle fuiet le nom christien, *Eulalie*. || XI° s. Par num [à condition] d'ocire i enverrai le mien [fils], *Ch. de Rol.* III. Li niès [le neveu de] Marsile, il a num Astaroth, *ib.* XCI. Et de m'espée ancoi [aujourd'hui] sauras le nom, *ib.* CXL. Li nums Joyeuse à l'espée fut donet, *ib.* CLXXIX. || XII° s. Deus, dist li quens [comte], par ton saintisme nom.... *Ronc.* 67. Et se je truis [trouve] ma dame o [avec] le doux non, Plaine d'orgueil et dame sans guerdon, *Couci*, II. Las! pourquoi l'ai de mes eux [yeux] regardée, La douce rien qui fausse amie a non? *ib.* VI. [Le souvenir] me fait renouvelemens De toute joie sans non, *ib.* XV. Et la guerre dure tante mainte saison; Li uns [illegible] après l'autre la reprist en son nom, *Sax.* [illegible] Seigneur, dist li quens [comte] Hues, par le nom de Jhesu.... *ib.* XXVIII. || XIII° s. Pape Adriens et roi Carlon Se plaint de Desier par non [nominativement, en détail], Qui tenoit Puilles et Lombardie. Qui la guerre [illegible] dans LA[illegible] que bien seres venue? [illegible] [par le nom de [illegible] en la sainte [illegible] et roi de France, [illegible] de [illegible] et de son batesme de Criste estes appelez [illegible] de grant [illegible] et de grant valeur, *ib.* 218. || XV° s. Ceux de Karentan n'avoient point de capitaine de nom, FROISS. II, II, 27. Et en nom de recommendation je vous [illegible] le plus appert [illegible] pays.... *ib.* II, I, 222. Toute joye est descendue sur moy, Quant j'ai oy de ma dame nouvelle ; Car elle m'a appelé son d'amy, E. DESCH. *Poésies mss.* f° [illegible] La [illegible] fut plus grande que la perte des deux [illegible] ; car il ne se perdit nul homme de nom, [illegible] Moult furent [illegible]

selles et les chevaliers de la feste, pour ce que grant temps avoit que le roy ne avoit fait feste de nom, *Perceforest*, t. IV, f° 57. Moult nice est celuy qui ne scet son nom nommer, *ib.* t. II, f° 21. Et ce jour fut en l'hostel de la dicte ville pour les affaires du roy, et là lui fut baillé le nom de la nuit [le mot d'ordre pour la nuit] comme à provost de Paris, *Chron. scandal.* an 1465, p. 88, dans LACURNE. || XVI° s. Au temps que le destin en Gaule fera naistre Henry second du nom, des autres rois le maistre, RONS. 873.... Pour me tuer, deschirer et humer Mon sang, traby dessous le nom d'aimer, ID. 952. Tel a le nom qui l'effect non, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 419. Le creancier puet commencer son execution, si bon luy semble, sur les debtes, noms [titres] et actions de son debteur, *Coust. gén.* t. II, p. 458.

— ÉTYM. Wallon, *no*; provenç. *nom*; anc. esp. *nome*; esp. mod. *nombre*; ital. *nome*; du lat. *nomen*; sanscr. *nâman*; les étymologistes rapportent ce mot à *jna*, connaître, à cause du *g* initial qui se trouve dans *co-gnomen*.

† **NOMA** (no-ma), *s. m.* ou **NOME** (no-m'), *s. f.* Terme de médecine. Nom d'un ulcère qui attaque la peau.

— ÉTYM. Νόμη, de νέμεσθαι, paître, ronger.

NOMADE (no-ma-d'), *adj.* || 1° Qui n'a point d'habitation fixe, en parlant de peuples. Longtemps avant Solon, les Scythes nomades étaient en grande réputation pour leur simplicité, leur frugalité, leur tempérance et leur justice, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. II, p. 620, dans POUGENS. Il [Abraham] est représenté au sortir de l'Égypte comme un pasteur nomade, errant entre le mont Carmel et le lac Asphaltide, VOLT. *Mœurs, introd.* De grandes conquêtes, de grands renversements, voilà les œuvres des hommes nomades; de grands établissements, des travaux consacrés à l'immortalité, voilà les œuvres des hommes policés, LÉVESQUE, *Instit. Mém. sc. mor. et pol.* t. I, p. 246. || Par extension, une population nomade, certaine classe de gens qui n'ont pas de résidence et qui se déplacent suivant les besoins. || 2° *S. m. pl.* Les nomades, les peuples qui n'ont pas d'habitation fixe. Les nomades n'ont bergerie, Qu'il ne suffise à désoler, MALH. III, 3. || 3° Terme de zoologie. Genre d'hyménoptères communs aux environs de Paris.

— ÉTYM. Νομάς, de νομός, pâture (voy. NOME).

† **NOMARCHIE** (no-mar-chie), *s. f.* Gouvernement d'un nome; fonction d'un nomarque.

NOMARQUE (no-mar-k'), *s. m.* Terme d'antiquité. Gouverneur d'un nome dans l'ancienne Égypte.

— ÉTYM. Νομάρχης, de νομός, nome, et ἄρχειν, commander.

† **NOMBLES** (non-bl'), *s. m. pl.* Terme de vénerie. Se dit des deux muscles de l'intérieur des cuisses du cerf. || On le dit aussi des bœufs et des vaches.

— HIST. XIV° s. Nombles et queue de sanglier à la sausse chaude, *Ménagier*, II, 4. En un cerf sont les espaules, les cuisses, le foie, les nombles, ID. II, 5. Noubles, c'est une chair et une gresse avecques les rongnons qui est par dedans, en droit les longes, *Modus*, f° XXII, verso.

— ÉTYM. Bas-lat. *numbile*, *numbulus*, *nebulus*, dit, par altération, pour *lumbulus* (*n* pour *l*, comme dans *niveau*, de *libella*), diminutif de *lumbi*, les lombes.

† **NOMBRABLE** (non-bra-bl'), *adj.* Terme didactique. Qui peut être nombré, compté. La quantité abstraite, objet des mathématiques pures, est ou nombrable ou étendue, D'ALEMB. *Explic. syst. conn. hum. Œuv.* t. I, p. 337, dans POUGENS.

NOMBRANT (non-bran), *adj. m.* Usité seulement dans cette locution : nombre nombrant, nombre abstrait.

NOMBRE (non-br'), *s. m.* || 1° L'unité, une collection d'unités, les parties de l'unité. Les chiffres servent à écrire les nombres. Nom de nombre. La géométrie ne peut définir ni le mouvement, ni les nombres, ni l'espace ; et cependant ces trois choses sont celles qu'elle considère particulièrement, PASC. *Géom.* I. Les nombres imitent l'espace, qui sont de nature si différente, ID. *Pens.* XXV, 65, éd. HAVET. Le nombre infini, ID. *ib.* XII, 20. Plus [illegible] craindre le nombre impair, [illegible] Newton dit que le nombre est un rapport abstrait d'une quantité à une autre de même espèce, n'a-t-il pas entendu par là l'usage des nombres en arithmétique, en géométrie? VOLT. *Dict. philosop. Nombre.* Euclide avait-il raison de définir le nombre, collection d'unités de même espèce? ID. *ib.* Wolf dit : le nombre est ce qui a le même rapport avec l'unité qu'une ligne droite avec une ligne droite ; n'est-ce pas plutôt une propriété attribuée au nombre qu'une définition? ID. *ib.* Si j'osais, je définirais simplement le nombre, l'idée de plusieurs unités, ID. *ib.* Point de nombre, point d'extension à laquelle je ne puisse ajouter, ID. *Princ. d'action*, 6. Il n'y a, si je puis m'exprimer ainsi, que des un, un, un, et les nombres ne sont que dans des noms que nous avons faits pour notre usage, CONDILLAC, *Langue calc.* I, 4. || Les grands nombres, les nombres composés de beaucoup de chiffres. Dans le calcul des grands nombres, la multiplication est bien longue, la division l'est plus encore, et il serait commode de n'avoir à faire que des additions et des soustractions, ID. *ib.* II, 19. || Nombre abstrait, tout nombre considéré en lui-même, sans application à rien de déterminé, dit aussi, bien que rarement aujourd'hui, nombre nombrant. Considérer les nombres d'une manière générale ou comme applicables à tous les objets de l'univers, c'est la même chose que de ne les appliquer à aucun de ces objets en particulier; c'est la même chose que les abstraire ou les séparer de ces objets pour les considérer à part, CONDILLAC, *Langue calc.* I, 4. Il ne faut pas se faire illusion en s'imaginant que les idées des nombres séparés de leurs signes soient quelque chose de clair et de déterminé, ID. *Art de penser*, I, 6. || Nombre cardinal, tout nombre qui sert à marquer la quantité, comme un, deux, etc. || Nombre d'ordre ou ordinal, tout nombre qui sert à marquer l'ordre, comme premier, second, etc. || Nombre collectif, tout nombre qui exprime l'assemblage de plusieurs unités, comme une dizaine, une vingtaine, etc. || Nombre concret, celui qui exprime l'espèce de l'unité, comme vingt ans, cent écus, dit aussi, bien que rarement aujourd'hui, nombre nombré. Dans quatre arbres, quatre a une signification concrète. Multiplier 4 mètres 39 par 3 francs 80, pour former un certain produit, est faire une multiplication de nombres concrets. || Nombre entier, celui qui contient l'unité un certain nombre de fois exactement. Un, deux, trois, quatre sont des nombres entiers. || Nombres naturels, les nombres entiers. || Nombre rompu, ancien synonyme de fraction. || Nombre rond, se dit, dans le langage vulgaire, d'un de ces nombres auxquels on rapporte le plus souvent les comptes, comme *dix*, *vingt*, *cinquante*, *cent*, etc. Cent francs est un nombre rond par rapport à 97 ou 98 fr. ou à 101 ou à 102 fr. || Nombre carré, synonyme de seconde puissance. Quatre est un nombre carré par rapport à deux. || Nombre cube ou cubique, synonyme de troisième puissance. Vingt-sept est un nombre cubique, par rapport à trois. || Nombre décimal, nombre de parties de l'unité divisée en dix. || 2° Théorie des nombres, partie des mathématiques qui s'occupe des propriétés des nombres. || Nombre premier, celui qui n'est divisible que par lui-même et par l'unité, comme 3, 5, 7. || Nombres premiers entre eux, nombres qui n'ont aucun diviseur commun, comme 14, qui n'est divisible que par 2 et 7, et 15, qui ne l'est que par 3 et 5. || Nombre parfait, celui qui est égal à la somme de tous ses diviseurs, comme 6 qui est divisible par 1, 2 et 3, et qui est leur somme. || Nombre imparfait, par défaut ou par surabondance, se dit par opposition à nombre parfait. || Nombres homogènes, nombres composés des mêmes facteurs premiers. || Nombre plan, nombre formé par la multiplication de deux nombres et représentant une surface rectangulaire. || Nombre solide, nombre qui se forme en multipliant un nombre plan par un troisième facteur et qui représente un parallélipipède rectangle. || Nombre polygone, se dit des nombres formés par l'addition d'une certaine quantité des premiers termes d'une série de nombres commençant par l'unité et ayant une différence constante. || Nombre pyramidal, se dit des nombres formés par l'addition d'une certaine quantité des premiers termes d'une série de nombres polygones. || Nombre triangulaire, se dit des nombres formés par l'addition d'une certaine quantité des premiers termes de la série des nombres naturels 1, 2, 3, 4, etc. || 3° Doctrine des nombres, système d'anciens philosophes grecs qui supposaient l'univers réglé par les nombres, et qui attachaient à certains nombres des propriétés mystérieuses. Le jurisconsulte Paul dit que l'enfant naît parfait au septième mois, et que la raison des nombres de Pythagore semble le prouver, MONTESQ. *Esp.* XXIX, 16. Le pouvoir des nombres fut d'autant plus respecté parmi nous qu'on n'y comprenait rien, VOLT. *Dict. philos. Nombre.* La doctrine des nombres est si obscure, si profonde et si attrayante pour des esprits [illegible] qu'elle a fait éclore une foule d'opinions, BARTHÉL. *Anacharsis*, ch. [illegible] Observons ici que Pythagore ne disait point que tout avait été fait par la vertu des

nombres, mais suivant les proportions des nombres, ID. ib. 36. || 4° Dans la numération, nombre, dizaine, centaine, etc. unité, dizaine, centaine, etc. || 5° Terme de chimie. Nombres proportionnels, les équivalents. || 6° *S. m.* Les Nombres, livre de l'Ancien Testament où Moïse fait le dénombrement du peuple de Dieu par tribus, et qui est le cinquième du Pentateuque. || 7° Nombre d'or, période de dix-neuf ans, trouvée par Méton d'Athènes, au bout de laquelle la lune recommençait son cours avec le soleil, à une heure près et quelques minutes; ainsi dit parce qu'il s'écrivait avec la couleur or. || 8° Quantité indéterminée. Un petit nombre. Un grand nombre. Poursuivons donc, Romains, achevons la victoire; Qu'un nombre de captifs augmente votre gloire, MAIRET, *M. d'Asdrubal*, I, 1. Un nombre de corbeaux aussi funeste qu'elles A quelque temps après redoublé mon effroi, ROTR. *Antig.* V, 5. Je veux jouir, s'il vous plaît, de quelque nombre de beaux jours que m'offre la jeunesse, MOL. *G. Dand.* II, 4. Hélas! et croyez-vous que l'on se mette en peine De ce nombre d'amants dont vous faites la vaine? ID. *Mis.* III, 6. Ils étaient les plus forts en nombre, PASC. *Prov.* II. Pour des casuistes et des nouveaux scolastiques, il vous en apportera un beau nombre, ID. *Prov.* IV. Le nombre de ses serviteurs pouvait être à charge à sa dépense, mais non pas à sa générosité, FLÉCH. *Duc de Mont.* Ma fuite arrêtera vos discordes fatales; Seigneur, j'irai remplir le nombre des vestales, RAC. *Brit.* III, 8. || Faire nombre, compter, figurer. Un carpeau, qui n'était encore que fretin, Fut pris par un pêcheur au bord d'une rivière: Tout fait nombre, dit l'homme, en voyant son butin, LA FONT. *Fabl.* V, 3. Que si toutes ses années [du vieillard blanchi dans les vanités de la terre] sont perdues, elles ne sont pas capables de faire nombre, BOSS. *Yol. de Monterby.* Peut-être n'est-il pas fâché de tenir une place, de faire nombre, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || Ne pas faire de nombre, n'avoir point d'importance. Comme les sociniens ne font point de nombre dans le monde, qu'ils y sont dispersés sans y faire figure, JURIEU, dans BOSS. 1er *avert.* 48. || N'être là que pour faire nombre, ne pas compter comme personnage actif. Je ne suis rien; un si petit intervalle n'est pas capable de me distinguer du néant; on ne m'a envoyé [dans la vie] que pour faire nombre, BOSS. *Sermons, Mort*, 1. Partout ailleurs [que dans leur monde] ils [les soleils] ne servent qu'à faire nombre, FONTEN. *les Mondes*, 6e *soir.* M. d'Elbeuf ne fit que nombre, et ne se mêla jamais de rien, ST-SIMON, 19, 210. || Après *un grand nombre*, suivi d'un nom au pluriel, on met à volonté le verbe qui suit au singulier ou au pluriel. Un grand nombre de soldats fut tué dans ce combat. Un grand nombre de personnes avaient été conviées à la cérémonie, *Dict. de l'Académie, à* CONVIER. Acclamation se dit des cris par lesquels un nombre plus ou moins grand de personnes marquent la joie qu'elles ont de quelque chose, *ib. à* ACCLAMATION. Un nombre infini d'oiseaux faisaient résonner ces bocages de leurs doux chants, FÉN. *Tél.* XIX. || Quand *grand nombre* n'a pas de complément au pluriel, on met le verbe au singulier. Le plus grand nombre m'a assuré qu'il [Charles XII] voulut.... VOLT. *Charles XII*, 8. || En ce sens, on peut dire *nombre* sans article. Nombre de couvents furent supprimés. J'ai pourtant vu nombre de sots qui n'avaient et ne connaissaient point d'autres mérites dans le monde, que celui d'être nés nobles, ou dans un rang distingué, MARIV. *Pays. parv.* 4e part. Nombre de dissertateurs qui raisonnent à l'infini, VAUVEN. *Du goût.* || En ce sens, le verbe se met toujours au pluriel. || Petit nombre, petite quantité. Le petit nombre des Juifs qui avait reçu l'Évangile, BOSS. *Hist.* II, 7. D'adorateurs zélés à peine un petit nombre Ose des premiers temps nous retracer quelque ombre, RAC. *Athal.* I, 1. Je suis charmé du progrès qu'un petit nombre d'auteurs ont donné à notre poésie, FÉN. *Lettre à Lamotte.* Le petit nombre de ceux qui courent après lui ne peut l'atteindre, LA BRUY. I. Cette bataille [de Vienne, contre les Turcs] peut être comptée parmi celles qui font voir que le petit nombre l'a presque toujours emporté sur le grand, peut-être parce qu'il y a trop de confusion dans les armées immenses et plus d'ordre dans les autres, VOLT. *Ann. Emp. Léopold*, 1683. || En cet emploi, le verbe se met à volonté au singulier ou au pluriel. || Particulièrement, le petit nombre, un petit nombre d'hommes, par opposition à la foule, au vulgaire. Le petit nombre qui pense conduit le grand nombre avec le temps, VOLT. *Pol. et lég. Paix perpét.* 32. || 9° Supériorité numérique. Excusez la vertu sous le nombre accablée, CORN. *Hor.* IV, 1. Tandis que sa vertu succombe sous le nombre, ID. *Poly.* I, 4. Enfin il a cédé au nombre, et il est tombé à nos pieds, MONTESQ. *Lett. pers.* 159. Consolons par ce mot-là [tout est perdu, fors l'honneur] Ceux que le nombre accabla, SÉRANE. *Bon français.* || 10° Terme de grammaire. Forme indiquant qu'un nom ou verbe appartient à un seul objet ou à plusieurs. Nombre singulier. Nombre pluriel. Nombre, en termes de grammaire, se dit de la propriété qu'ont les terminaisons des noms et celles des verbes, de marquer si le mot doit être entendu d'une seule personne, ou si l'on doit l'entendre de plusieurs, DUMARS. *Œuv.* t. IV, p. 343. || 11° Harmonie qui résulte d'un certain arrangement de mots dans la prose et dans les vers. La rime au bout des mots assemblés sans mesure Tenait lieu d'ornement, de nombre et de césure, BOIL. *Art* p. I. Balzac fut le premier auteur de ce changement, en donnant à notre langue un tour et un nombre qu'elle n'avait pas auparavant, BOUHOURS, *Entretiens d'Ariste*, 2. Il y a dans l'homme un goût naturel qui le rend sensible au nombre et à la cadence; et, pour introduire dans les langues cette espèce d'harmonie et de concert, il n'a fallu que consulter la nature, ROLLIN, *Traité des Ét.* III, 3. Les mêmes nombres et les mêmes chutes mettent de l'ennui dans un long poëme, MONTESQ. *Goût, Variété.* Deux choses charment l'oreille dans le discours, le son et le nombre: le son consiste dans la qualité des mots; et le nombre dans leur arrangement, D'ALEMB. *Mél. litt. Œuv.* t. III, p. 262, dans POUGENS. Dans l'éloquence du barreau, cette recherche curieuse et continuelle du nombre serait nuisible à l'éloquence; il ne doit ni en être exclus, ni trop y dominer, surtout dans les endroits pathétiques, MARMONTEL, *Élém. litt. Œuv.* t. VIII, p. 526, dans POUGENS. Nous répétons les vers de ces hommes divins Qui dérobent des sons aux luths des séraphins, Ornent la vérité de nombre et de mesure, Et parlent par image ainsi que la nature, LAMART. *Harm.* I, 6. || Le nombre oratoire, le rhythme plus ou moins large de la phrase éloquente. || 12° Il se dit aussi dans le sens de régularité en général. Qui dispose de tout avec poids, avec nombre, avec mesure, MASS. *Carême, Vocation.* || 13° Terme d'horloger. Se dit de la quantité de dents donnée à chaque roue d'une horloge, pour qu'elle fasse les révolutions qu'on demande. Nombre rentrant, se dit pour exprimer que le nombre du pignon est partie aliquote du nombre de la roue dans laquelle il engrène. || 14° Dans le nombre, *locution adverb.* qui signifie parmi plusieurs, entre plusieurs, et qui s'emploie relativement à des personnes ou à des choses dont on vient de parler. Je voudrais bien que vous ne me missiez point dans le nombre de ceux que vous trouvez qui souhaitaient votre départ, SÉV. 12 mai 1680. L'espèce de folie dont vous parlez manquait absolument dans le nombre de toutes celles qu'on a connues jusques ici, ID. 18 janv. 1694. || 15° Au nombre de, du nombre de, *loc. prép.* Parmi, au rang de. Ils l'avaient mis au nombre des magiciens, BOSS. *Hist.* II, 12. || Du nombre, s'emploie aussi adverbialement. Vous serez peut-être du nombre, SÉV. 490. Votre enfant est de ce nombre, ID. 565. || 16° En nombre, nombreux. Ils viennent en nombre. La gelinotte ne se trouve en nombre que dans les climats froids, BUFF. *Ois.* t. III, p. 362. || En termes de librairie, livres de fonds et en nombre, par opposition aux livres de hasard acquis dans les ventes, etc. dont la librairie ne possède qu'un ou quelques exemplaires. || 17° Sans nombre, *loc. adverb.* En multitude, en quantité si grande qu'on la suppose innombrable. Aussi bien en un seul voici des maux sans nombre, CORN. *Rodog.* II, 3. Les derniers malheurs étaient sans nombre, SÉV. 316. De figures sans nombre égayez votre ouvrage, BOIL. *Art p.* III. Vos invincibles mains Ont de monstres sans nombre affranchi les humains, RAC. *Phèdre*, V, 3.

— HIST. XIIe s. E li nombres de son host [armée] si fu cent et vingt mile homes, *Machab.* I, 6. || XIIIe s. On escrit de vermeillon le nombre d'or en tous kalendriers, *Comput*, f° 1. Et fu si grans li gaaings, que nus ne vos en sauroit dire le nombre, VILLEH. CVII. Tel cheval qu'il me demande, il le me vendi tel nombre d'argent, et l'offre à prouver, BEAUM. VII, 22. || XVe s. Tant en y vint d'un costé et d'un autre qu'ils furent bien en nombre, FROISS. I, I, 160. Aussi de ducs, de comtes et de barons tant que sans nombre, ID. I, I, 90. A Sainct Mor des fossez se logerent les ducs de Berry et Bretaigne avec ung nombre de leurs gens, et tout le demourant envoyerent loger à.... COMM. I, 6. Il y avoit largement gens d'armes et grant nombre d'artillerie, ID. V, 16. || XVIe s. Des meurtres sans fin et sans nombre, AMYOT, *Sylla*, 65. Sur l'autre rive de la riviere paissoient quelque nombre de vaches consacrées à la deesse Diane, ID. *Lucul.* 44. A vous ouyr desirez merveilleusement les armes nombre contre nombre, *Hist. du chev. Bayard*, p. 107, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *nombre*; espagn. portug. et ital. *numero*; du lat. *numerus*, qui se rattache au grec νέμω, partager.

NOMBRÉ, ÉE (non-bré, brée), *part. passé* de nombrer. || Formule ancienne de pratique. Cet argent lui a été compté et nombré en présence des notaires. [Défense aux notaires en Alsace de passer des obligations en faveur des juifs] à moins que les deniers ne fussent réels, à découvert, nombrés et délivrés en leur présence, *Édit*, dans DESQUIRON, *Comment. sur le décret*, p. 9. || Nombre nombré, voy. NOMBRE, n° 1.

NOMBRER (non-bré), *v. a.* || 1° Trouver le nombre de. Toutes les fois que je fais l'addition de deux et de trois, ou je nombre les côtés d'un carré, DESC. *Médit.* I, 8. Voir deux objets à la fois, ce n'est pas voir leurs rapports, ni juger de leur différence; apercevoir plusieurs objets les uns hors des autres, n'est pas les nombrer, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || Absolument. De cela seul que j'aperçois que je ne puis jamais, en nombrant, arriver au plus grand de tous les nombres, et que de là je connais qu'il y a quelque chose, en matière de nombrer, qui surpasse mes forces, DESC. *Rép. aux* 2es *obj.* 19. || 2° Dans le langage général, compter, relater, énumérer. [Il] Peut à peine nombrer ses États et ses villes, ROTR. *Hypermn.* I, 3. Je ne viendrais jamais à bout De nombrer les faveurs que l'amour leur envoie, LA FONT. *Joc.* Je ne puis vous nombrer les louanges et les tendresses de Barillon, SÉV. 12 juin 1675. Si vous nombrez les poids, les roues, les cordages, LA BRUY. VI. Qui voudrait nombrer tous les gens de loi qui poursuivent le revenu de quelque mosquée, aurait aussitôt compté les sables de la mer et les esclaves de notre monarque, MONTESQ. *Lett. pers.* 58.

— HIST. XIe s. Geste Francor [des Francs] trente escheles [escadrons] i nombre, *Ch. de Rol.* CCXXXVI. || XIIe Ne soit [une nuit] mie numbreie es jors del an ne conteie es mois. *Job.* p. 461. || XIIIe s. Il sembloit que toute la mer, tant comme l'en pooit veoir à l'ueil, feust couverte de touailles des voilles des vessiaus, qui furent nombrez à dix-huit cens vessiaus que granz que petiz, JOINV. 213. De divers arbres i ot tant, Que moult en seroie encombrez, Ains que les eüsse nombrés, *la Rose*, 1374. En monnoie boine, bien contée et bien nombrée, TAILLIAR, *Recueil*, p. 337. || XVe s. Et conquirent si fier et si grand avoir que merveilles seroit à penser et à nombrer, FROISS. I, I, 267. ....Que si tous les bons jours qu'il a euz en sa vie estoient nombrez, il s'en trouveroit bien peu, COMM. VI, 13. || XVIe s. Exception d'argent non nombré n'a point de lieu, LOYSEL, 707. Il [Polybe] a depuis, par le moyen de l'estude qu'il feit en sa prison, esté nombré entre les plus sçavans historiographes des Grecs, AMYOT, *César*, 71. Nombrer si est le nombre en l'entendement conceu par figures communes artificiellement representer, DE LA ROCHE, *Arismetique*, f° 7.

— ÉTYM. Provenç. *numerar, numbrar, nombrar*; espagn. *numerar*; ital. *numerare*; du lat. *numerare*.

† **NOMBREUSEMENT** (non-breû-ze-man), *adj.* En nombre, d'une manière nombreuse. L'espèce humaine, au lieu d'avoir souffert une diminution considérable depuis le temps des Romains, comme bien des gens le prétendent, s'est au contraire augmentée, étendue et plus nombreusement répandue, BUFF. *Quadrup.* t. III, p. 97.

— HIST. XVIe s. Nombreusement, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. *Nombreuse*, et le suffixe *ment*; ital. *numerosamente*.

NOMBREUX, EUSE (non-breû, breû-z'), *adj.* || 1° Qui est en grand nombre. Ciel, quel nombreux essaim d'innocentes beautés S'offre à mes yeux en foule et sort de tous côtés! RAC. *Esth.* I, 2. Que tout leur camp nombreux soit devant tes soldats Comme d'enfants une troupe inutile, ID. *ib.* III, 3. Quoi! ne voyez-vous pas quelle nombreuse escorte.... ID. *Athal.* V, 4. Et mes nombreux forfaits ont surpassé le nombre Des sables de la mer, J. B. ROUSS. *Épodes*, I. Ma famille est pauvre et nombreuse; je lui ai déjà trop coûté, MARMONTEL, *Mém.* I. De nombreuses et brillantes armées que la fertile Allemagne attirait et qui croyaient marcher à une gloire prompte et certaine, traversaient fièrement ces contrées, y répandaient de l'argent, en consommaient les produits, SÉGUR, *Hist. de Nap.* III, 1. || Terme de peinture. Composition nombreuse, celle dans laquelle il entre un grand nombre de figures. || 2° En parlant du style, qui a de l'harmonie, du nombre. D'un vers nombreux.... Tu te fais un che-

[illegible] à l'immortalité, [illegible], *Sat.* IX. La riche expression, [illegible], BOIL. *Ép.* XI. Quoique notre langue ait plus d'égard au sons qu'à la cadence, elle ne laisse pas d'être aussi nombreuse que [illegible], *Entret. d'Ariste*, [illegible] vos vers, FÉN. *Dial. des morts anc. Dial.* 48 (Horace, Virgile). La gloire qui lui appartient en prose [à Balzac].... consiste en ce qu'il nous a fait sentir que notre langue, sans le secours du vers, [illegible] susceptible d'un tour nombreux, D'OLIVET, *Hist. Acad.* t. II, p. 83, dans POUGENS. À la pureté de la diction, l'orateur joint une harmonie douce et facile, [illegible] et nombreuse, D'ALEMB. *Éloges, Fléch.* ‖ Période nombreuse, période bien cadencée. La période nombreuse de Massillon. ‖ 3° Par comparaison avec le style, il se dit de ce qui offre une certaine cadence. Il n'est pas jusqu'aux rameurs dont le pénible travail ne trouve une sorte de soulagement dans cette espèce de concert que forme leur mouvement nombreux et uniforme, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. XI, 1re part. p. 311, dans POUGENS.

— HIST. XVIe s. Nombreux, COTGRAVE.

— ÉTYM. Provenç. *numeros*; du lat. *numerosus*, dérivé de *numerus*, nombre. Au XVIe siècle, on trouve le latinisme *numereus*.

NOMBRIL (non-bri ; l'l ne se prononce et ne se lie jamais), *s. m.* ‖ 1° Cicatrice arrondie, déprimée ou [illegible] selon les espèces, située vers le milieu de la ligne médiane de l'abdomen chez les mammifères [illegible], où elle remplace le trou par lequel passaient, dans le fœtus, l'ouraque et le cordon ombilical. Lier le nombril aux enfants nouveau-nés. Quand Mahomet II prit Constantinople, les moines défendaient beaucoup plus l'éternité de la lumière du Thabor qu'ils voyaient à leur nombril, qu'ils ne défendaient la ville contre les Turcs, VOLT. *Homme aux 40 écus, Un bon souper.* ‖ 2° Cavité qu'on aperçoit à la partie des fruits qui est opposée à la queue, et à laquelle les jardiniers donnent le nom d'œil. ‖ 3° Enfoncement au milieu de la base d'une coquille. ‖ Nombril marin, nom marchand des opercules de certaines coquilles. ‖ 4° Terme de blason. Nombril de l'écu, point qui est au milieu du dessous de la fasce, et qui la sépare de la pointe. Il porte d'or à un écusson de gueule mis au nombril. ‖ 5° Centre d'un plateau de verre. ‖ 6° Nombril de Vénus, cotylet, *cotyledon umbilicus*, Linné, crassulacées. ‖ Nombril blanc, espèce d'agaric.

— HIST. XIIIe s. E teus [tels] i out [enfoncés] de si qu'as piz [aux poitrines], E teus i a desk'as numbris, Teus as quisses, teus as genuz, MARIE, *Purgat.* v. 1135. ‖ XVIe s. Le nombril de l'enfant n'est autre chose qu'un corps blanc, fait comme un cordon de cordelier, PARÉ, I, 36. Elles rongent le nombril du grain, qui est la partie par laquelle il jette le germe, le chastrant longtemps devant, ID. *Animaux*, 8. Et nos dames, ainsi molles et delicates qu'elles sont, elles s'en vont tantost entr'ouvertes jusques au nombril, MONT. IV, 162.

— ÉTYM. Berry, *lambouri*; génev. *lambouret*, [illegible] (par agglutination de l'article, pour *ambouret*); bourg. *ambreuille, barullô, bunillô*; provenç. [illegible], cat. [illegible], esp. ombligo, port. umbigo, embigo; ital *ombelico, bellico*, [illegible]. Les formes qui commencent par om, um, em, viennent du latin *umbilicus* ou *umbiliculus*. Celles qui commencent par *b*, proviennent des précédentes par aphérèse. Reste *nombril*; on a dit que nombril était pour *lombril*, dit, par agglutination de l'article, pour *l'ombril*. Mais alors il faut admettre que cette agglutination, avec transformation de l'l, s'est faite dès le XIIIe siècle; ce qui est [illegible]. Peut-être y a-t-il lieu de supposer que l'allemand *Nabel*, [illegible], est devenu nombril sous l'influence de [illegible] qui était dans les [illegible] de la langue et dans les dialectes. Au reste, [illegible] allemand *Nabel*.

[illegible] **NOME** [illegible], *s. m.* Terme d'antiquité. [illegible]

— ÉTYM. [illegible] partage [illegible].

† 2. **NOME** (no-m'), *s. m.* Terme d'antiquité. Gouvernement, préfecture, on parlant des divisions administratives de l'Égypte. Il [Sésostris] divisa tout le pays en trente-six gouvernements; on les appelait des nomes, et il les donna à des personnes du mérite et de la fidélité desquelles il était assuré, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. I, p. 129, dans POUGENS.

— ÉTYM. Νομός, préfecture, qui, différant par l'accent de νόμος, loi, se rapporte à νομός, pâturage, [illegible].

† 3. **NOME** (nô-m'), *s. m.* Terme d'algèbre ancienne. Quantité jointe à une autre par un signe + ou un signe − ; $a+b$ est un binôme dont les deux nômes sont *a* et *b*.

— ÉTYM. Lat. *nomen*, nom.

NOMENCLATEUR (no-man-kla-teur), *s. m.* ‖ 1° Terme d'antiquité. Esclave romain qui nommait les citoyens à ceux qui avaient intérêt à les connaître. Alors se présentaient ceux qui aspiraient aux charges, accompagnés de leurs amis qui les recommandaient, et ayant à leur gauche des nomenclateurs qui leur disaient le nom et le surnom des passants, CONDIL. *Hist. anc.* XI, 3. Un contemporain de Caton, Cicéron, annonce expressément que cet homme si austère avait un nomenclateur, PASTORET, *Instit. Mém. hist. et litt. anc.* t. III, p. 394. ‖ Par extension. À mesure que ces seigneurs passaient auprès d'eux, le diable faisait le nomenclateur : voilà, disait-il.... LESAGE, *Diable boit.* ch. 7, éd. 1737. ‖ 2° Celui qui impose des noms. Dieu par sa bonté profonde, Un beau jour mit dans le monde Apollon son serviteur, Et l'y mit justement comme Adam le nomenclateur, Lui disant : te voilà, nomme, LA FONT. *Cas de consc.* Un de nos fantassins, très-bon nomenclateur, Du titre de hardi baptisant Monseigneur [le fils de Louis XIV], Le fera sous ce nom distinguer dans l'histoire, ID. *Poésies mêlées*, LXIV. ‖ 3° Celui qui s'applique à la nomenclature en chimie, en histoire naturelle, etc. L'âne et le cheval sont-ils, comme le disent les nomenclateurs, de la même famille? BUFF. *Ane.* Ceux qui n'ont vu dans M. de Linné qu'un simple nomenclateur, CONDORCET, *Linné*. Les faiseurs de collections et les nomenclateurs proprement dits n'aiment point ces espèces douteuses qu'il est trop difficile de rapporter à des genres décidés, SAUSSURE, *Voy. Alpes*, t. IV, p. 469, dans POUGENS. ‖ 4° Recueil de mots destiné à enseigner l'orthographe. Nomenclateur orthographique. ‖ Recueil des noms d'hommes ou de lieux qui sont dans un auteur. Le nomenclateur cicéronien.

— ÉTYM. Lat. *nomenclatorem*, de *nomen*, nom, et *calare*, appeler (voy. CALENDES). L'*a* est tombé, après s'être affaibli en *u* dans *nomenculator*, qu'on trouve chez Martial.

NOMENCLATURE (no-man-kla-tu-r'), *s. f.* ‖ 1° Ensemble des mots d'un dictionnaire. ‖ Catalogue de plusieurs mots les plus ordinaires d'une langue, pour en faciliter l'usage à ceux à qui on l'enseigne. ‖ 2° Collection des mots employés pour désigner les différents objets d'une science ou d'un art. Il ne manqua pas de perfectionner les méthodes déjà établies pour les distributions et la nomenclature des plantes, FONTEN. *Boerhaave.* Les nomenclatures sont indispensables malgré leurs imperfections; comment se reconnaître au milieu de cette foule d'êtres différents? SENNEBIER, *Ess. sur l'art d'observer*, t. II, p. 49, dans POUGENS. Que devons-nous penser de ces nomenclatures fastueuses qu'on ose nous donner pour le système de la nature? BONNET, *Contempl. nat. Œuv.* t. VIII, p. 140, dans POUGENS. Si l'homme s'était borné à recueillir des faits, les sciences ne seraient qu'une nomenclature stérile, et jamais il n'eût connu les grandes lois de la nature, LAPLACE, *Exp.* I, 11. ‖ Particulièrement, la totalité des différents noms sous lesquels est connu un minéral, un animal, un végétal. La première chose que l'on doit se proposer lorsqu'on entreprend d'éclaircir l'histoire d'un animal, c'est de faire une critique de sa nomenclature, de démêler exactement les différents noms qui lui ont été donnés dans toutes les langues et dans tous les temps, BUFF. *Ois.* t. III, p. 1. ‖ Nomenclature chimique, langage dont se servent les chimistes pour désigner les corps, ou l'ensemble des principes et des règles d'après lesquels on dénomme les corps composés qui sont du domaine de la chimie. C'est à M. Guyton de Morveau qu'est due [illegible] de la nouvelle nomenclature chimique; ce fut lui qui en posa les premières bases [illegible] l'année 1782, et qui le premier s'en servit dans [illegible] à Dijon, THÉNARD, *Traité de chim.* [illegible], dans POUGENS. ‖ 3° Méthode pour classer les différents objets d'une science, d'un art, et qui consiste essentiellement à désigner les objets par des termes ou des signes qui aient le plus grand rapport possible avec leur nature réelle, simple ou composée, organisée ou inorganique.

— HIST. XVIe s. La nomenclature seule des aucteurs eust plus monté que la narration entiere, M. DU BELLAY, *Prolog.*

— ÉTYM. Lat. *nomenclatura* (voy. NOMENCLATEUR).

NOMINAL, ALE (no-mi-nal, na-l'), *adj.* ‖ 1° Qui est relatif au nom. Il arrive si souvent, et surtout en histoire naturelle, qu'une erreur nominale entraîne une erreur réelle.... BUFF. *Ois.* t. III, p. 363. ‖ Terme de logique. Définition nominale, sens donné, arbitrairement ou non, aux termes techniques dont on fait usage. La définition nominale est opposée à la définition réelle. ‖ 2° Appel nominal, action d'appeler successivement par leur nom les membres d'une assemblée. ‖ Droit aux prières nominales, droit d'être nommé aux prières du prône. On m'a assuré, mon révérend père, que, dans les services que vous faites pour ceux de notre maison, on ne m'y donnait pas les prières nominales, ce qui m'est dû incontestablement par la fondation, CH. DE SÉV. dans SÉV. t. VII, p. 383, éd. [illegible]. ‖ 3° Adjectifs nominaux, nom donné quelquefois aux adjectifs qualificatifs. Les adjectifs nominaux sont ceux qui qualifient par un attribut d'essence, c'est-à-dire par une qualité inhérente et permanente, soit qu'elle naisse de la nature de la chose, de sa forme, de sa situation ou de son état, tels que bon, [illegible], simple, beau, rond, DUMARS. *Œuv.* t. IV, p. 1[illegible]. ‖ 4° Qui est seulement de nom. Cela est purement nominal. Cette multiplication arbitraire, cette stérile abondance d'espèces nominales, créées par le caprice des méthodes et la fantaisie des systèmes, BUFF. *Ois.* t. XIII, p. 301. ‖ Valeur nominale, valeur exprimée sur un papier monnaie, sur un effet de commerce, etc. et qui est ordinairement au-dessus de la valeur réelle. ‖ 5° Terme de scolastique. Qui appartient à la philosophie nominaliste. La dispute entre ces deux sectes [les nominaux et les réalistes] fut si vive qu'on en vint aux mains en Allemagne, et qu'en France Louis XI crut devoir défendre la lecture des livres nominaux; ainsi l'autorité sévit contre ceux qui avaient raison : l'autorité ne raisonne pas, CONDIL. *Art de pens.* [illegible]. ‖ Substantivement. Les nominaux, les partisans de la philosophie nominaliste. Le roi [Louis XI], qui à la persuasion de son confesseur, s'était d'abord déclaré pour les réalistes, avait fait clouer et enchaîner dans les bibliothèques les livres des nominaux, DUCLOS, *Œuv.* t. III, p. 281.

— HIST. XVIe s. Budée, pour la plus part antiquaire ou, comme parloyent les anciens, nominal, addonné aux mots et vocables, en faisant de nouveaux et remettant ou resuscitant des vieux, lesquels quelques fois demeureroyent aussi bien ensevelis qu'en lumiere, DU VERDIER, *Biblioth.* p. [illegible], dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *nominalis*, de *nomen*, nom.

† **NOMINALEMENT** (no-mi-na-le-man), *adv.* De nom; avec une valeur nominale. Cela n'existe que nominalement.

† **NOMINALISME** (no-mi-na-li-sm'), *s. m.* Terme de philosophie scolastique. Système dans lequel on prétendait que les espèces, les genres, les entités n'étaient point des êtres réels et étaient seulement des êtres de raison, et, comme on disait, des souffles de voix, par opposition aux réalistes qui leur attribuaient une existence réelle.

— ÉTYM. Nominal.

† **NOMINALISTE** (no-mi-na-li-st'). ‖ 1° *S. m.* Partisan du nominalisme. ‖ 2° *Adj.* Se dit de tout ce qui appartient au nominalisme. La philosophie nominaliste.

NOMINATAIRE (no-mi-na-tê-r'), *s. m.* Terme de matière bénéficiale. Celui qui était nommé par le roi à un bénéfice. ‖ *S. f.* Fille que le roi nommait à quelque abbaye religieuse. Il résout que la nominataire qui a pour elle les suffrages de la communauté.... PATRU, *Urbanistes*, p. 104, dans [illegible].

— ÉTYM. Lat. *nominare*, nommer.

NOMINATEUR (no-mi-na-teur), *s. m.* ‖ 1° Terme de matière bénéficiale. Le roi était le nominateur des bénéfices qui vaquaient en régale. ‖ 2° Celui qui nomme, qui élit. Le nombre des citoyens éligibles ne sera plus borné aux seuls nominateurs, [illegible]REAU, *Collection*, t. IV, p. 98.

— ÉTYM. Lat. *nominatorem*, de *nominare*, nommer.

NOMINATIF, IVE (no-mi-na-tif, ti-v'), *adj.* ‖ 1° Qui dénomme, qui contient des noms. État nominatif des employés d'un ministère. ‖ Titre nominatif, action nominative, titre ou action qui porte le nom du propriétaire, par opposition aux titres ou actions

au porteur. || 2° *S. m.* Terme de grammaire. Dans les langues qui ont des cas, le cas qui ne peut être employé que comme sujet du verbe, et qui, en quelque sorte, dénomme la proposition. Telle est, ce me semble, la raison métaphysique pour laquelle, la construction et la syntaxe des langues étant supposées, le nominatif doit être placé avant le verbe, et le verbe avant son régime; les mots doivent être placés dans un tel ordre, qu'en finissant la phrase où l'on voudra, elle présente autant qu'il est possible un sens ou du moins une idée complète qui n'en suppose point nécessairement d'autre, D'ALEMB. *Élém. de philos. Œuv.* t. II, p. 274, dans POUGENS. || 3° Par extension, le sujet de la phrase, dans les langues qui n'ont pas de cas, comme le français. Quand un verbe a deux nominatifs, doit-il toujours être mis au pluriel? D'OLIVET, *Rem. Racine*, § 87.

— HIST. XIII° s. Et genres et nominatifs, *Bat. des 7 arts.*

— ÉTYM. Lat. *nominativus*, de *nominare*, nommer.

NOMINATION (no-mi-na-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action de nommer à quelque emploi. La nomination d'un directeur général. Les conférences se pensèrent rompre sur la nomination que fit la reine du cardinal pour député, LA ROCHEFOUCAULD, *Mém.* dans RICHELET. || 2° Effet de cette nomination. Sa nomination à un emploi lucratif. || 3° Droit de nommer à un emploi, à une dignité. Il n'y a point de royaume dans lequel il n'y ait beaucoup de bénéfices à sa nomination [du pape], VOLT. *Louis XIV*, 2. Maintenant tout le sénat est à la nomination du roi, J. J. ROUSS. *Pologne*, 7.

— HIST. XIV° s. S'il estoit aucun peuple qui ne recongneust souverain en la temporalité, comme il soit de necessité que chascun peuple ait ung chief par lequel il soit gouverné, le pape pourroit, en tel cas, de sa pleine puissance, sans nominacion, eleccion et consentement du peuple, leur donner roi ou autre seigneur, *le Songe du vergier*, I, 127.

— ÉTYM. Provenç. *nominatio*; esp. *nominacion*; ital. *nominazione*; du lat. *nominationem*, de *nominare*, nommer.

NOMINATIVEMENT (no-mi-na-ti-ve-man), *adv.* Par le nom de.... Sommé nominativement de répondre.

— ÉTYM. *Nominative*, et le suffixe *ment*.

NOMINAUX (no-mi-nô), *s. m. pl.* Voy. NOMINAL.

NOMMÉ, ÉE (no-mé, mée), *part. passé* de nommer. || 1° Distingué par un nom. Par une bizarrerie dont on ne sait point l'origine, Sardanapale se trouve nommé par les Grecs Tonos Concoleros, BOSS. *Hist.* I, 7. Peu d'années après, Luther épousa une religieuse nommée Catherine Bore, VOLT. *Mœurs*, 128. || Familièrement. Être bien nommé, mal nommé, se dit d'une personne dont le nom propre est un nom significatif qui lui convient ou qui ne lui convient pas. || Faussement nommé, se dit d'une chose qui porte une dénomination qu'elle ne mérite pas. Les catholiques évitent par leur soumission ces sciences faussement nommées [les interprétations arbitraires de l'Écriture], BOSS. 2° *instr. pastor.* 129. || Substantivement. Le nommé Pierre. Un nommé Churchill, capitaine des gardes du roi [Jacques II], son favori, et qu'il avait élevé d'une très-petite noblesse à de très-hautes dignités, LA FAYETTE, *Mém. cour franç. Œuv.* t. II, p. 382, dans POUGENS. Il vient de se marier à une nommée mademoiselle Hubert, qui est de son pays, MARIVAUX, *Pays. parv.* 6° part. Cette pièce [le Cocu imaginaire] eut le sort des bons ouvrages qui ont et de mauvais censeurs et de mauvais copistes : un nommé Donneau fit jouer à l'hôtel de Bourgogne la Cocue imaginaire, à la fin de 1661, VOLT. *Vie de Molière.* || Cette manière de parler emporte l'idée d'infériorité dans celui qu'on désigne. || 2° Indiqué par nom. Les individus nommés dans l'acte. || À point nommé, en nommant le point de dés ou de cartes, en le désignant par avance; et fig. précisément, au temps qu'il faut, fort à propos. C'est qu'en fait d'aventure il est très-ordinaire De voir gens pris sur mer par quelque Turc corsaire, Puis être à leur famille à point nommé rendus, MOL. *l'Ét.* IV, 1. Vous serez servie à point nommé, SÉV. 332. Vous êtes au milieu de mille choses qui empêchent fort qu'on ne puisse trouver sa tendresse à point nommé; mais il est vrai, ma bonne, que trois jours après vous réparez bien cette suspension, ID. 15 déc. 1675. Quoi, si je vous faisais voir quelque envie d'être aimée...? — Vous le seriez à point nommé, MARMONTEL, *Cont. mor. Quatre flacons.* || À jour nommé, au jour qui avait été indiqué. Mme de Chaulnes est venue ce matin me demander.... ou bien qu'à jour nommé nous nous trouvions à Rouen, SÉV. 13 avr. 1689. Abrége ton récit, et sache désormais Qu'à jour nommé je n'arrive jamais, DESMAHIS, *l'Impertinent*, sc. 2. || 3° Choisi pour un emploi. Un tel nommé chef de bureau. || Évêque nommé, évêque qui a été nommé par le prince, mais qui n'a pas encore reçu ses bulles du pape.

NOMMÉMENT (no-mé-man), *adv.* || 1° Avec désignation par le nom. Déshériter nommément un fils, PATRU, *Plaid.* 12, dans RICHELET. Je sais qu'il faut oublier le monde, mais j'ai mis dans mon marché que vous seriez excepté nommément, VOLT. *Lett. Tressan*, 16 août 1760. || 2° Spécialement. L'influence du climat et nommément celle de l'humidité.

— HIST. XII° s. E pur ço que cist lignages numeement dout [dut] si le servise Deu celebrer, *Rois*, p. 2. || XIII° s. Sachiés, se la lettre ne ment, Que Diex la fist noméement à sa semblance et à s'ymage, *la Rose*, 2002. || XV° s. Et y estoient comprins tous les alliez d'ung costé et d'autre, et nomméement de la part du roy d'Angleterre, COMM. IV, 8. || XVI° s. Il dit nomméement que.... AMYOT, *Sert.* 35. Ses amis, et nomméement une vieille dame sa parente, MONT. I, 95. Vous en usez [de l'accent aigu] en diverses sortes, comme en ces mots *nommément, privément, obstinément*, dont les syllabes sont longues, et ailleurs vous le mettez sur les brèves, J. PELLETIER, dans LIVET, *la Gramm. franç.* p. 168.

— ÉTYM. *Nommée*, et le suffixe *ment*.

NOMMER (no-mé), *v. a.* || 1° Distinguer par un nom une personne ou une chose. La chimie a nommé de noms systématiques toutes les substances composées. La famille des malpighiacées a été nommée d'après Malpighi, célèbre naturaliste italien. Puisse cette grandeur qui vous est destinée, Qu'on nomme si souvent du faux nom de bonheur, Ne point laisser de trouble au fond de votre cœur! VOLT. *Zaïre*, I, 1. Lorsqu'il s'agit de nommer un animal, ou, ce qui revient presque au même, de lui choisir un nom parmi tous les noms qui lui ont été donnés, BUFF. *Ois.* t. XII, p. 216. || 2° Être parrain ou marraine. La jolie chose d'accoucher d'un garçon et de l'avoir fait nommer par la Provence! SÉV. 100. Mme la princesse nommait une des filles de M. le Duc avec le prince, ID. 401. Et toi, tu aurais cent enfants que je n'en nommerais pas un, DIDER. *Père de famille*, V, 12. || 3° Dire le nom d'une personne ou d'une chose. Le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé, CORN. *Cinna*, V, 1. Nommez-moi par mon nom, puisque vous le savez, ID. *Héracl.* III, 2. Elle [Mme de Chaulnes] vous fait mille amitiés, et vous nomme à tous moments, SÉV. 22 sept. 1687. Je veux nommer ici par honneur le sage, le docte, le pieux Lamoignon, BOSS. *le Tellier*. De votre nom, Joas, je puis donc vous nommer, RAC. *Athal.* IV, 4. Œnone : Hippolyte? grands dieux! — Phèdre : C'est toi qui l'as nommé, ID. *Phèdre*, I, 3. Sénèque : Comment vous nommerai-je à eux? — Scarron : Scarron, FONT. *Dial. des morts anc. et mod.* 2° part. 1. || Prononcer le nom de, dire comment une personne, une chose s'appelle. Vous l'accusiez pourtant quand votre âme alarmée Craignait qu'en expirant ce fils vous eût nommée, CORN. *Rodog.* V, 4. Le mot de peste, que vous nommez dans votre lettre, me fait frémir; je la craindrais fort en Provence, SÉV. 19 mai 1676. Une personne si sensible, si délicate, qui ne pouvait seulement entendre nommer les maux, BOSS. *Anne de Gonz.* On vous nomme, et ce nom la rappelle à la vie, RAC. *Bérén.* IV, 7. Le ciel dans tous leurs pleurs ne m'entend point nommer, ID. *Brit.* IV, 3. Un nuage enfermait le souverain du monde, Il s'ouvre et laisse voir son front éblouissant; Un archange est nommé.... l'archange obéissant.... Se prosterne attentif aux ordres du Seigneur, GILBERT, *Mort d'Abel*, VIII. Et comment s'y prend-on, sire, pour vous faire douter de l'attachement et de l'amour de vos sujets? le peuple vous impute-t-il ses malheurs? vous nomme-t-il dans ses calamités? MIRABEAU, *Collect.* t. I, p. 312. || Nommer ses complices, les déclarer, les faire connaître. Ah! si vous ne voulez voir finir nos destins, Nommez d'autres vengeurs ou d'autres assassins, P. CORN. *Rod.* IV, 1. || Nommer un nom, le prononcer, le faire entendre, parler de la personne. Elle [Mme Scarron] n'a, m'a-t-elle dit, jamais ouï nommer votre nom en mauvaise part, SÉV. *à Bussy*, 18 déc. 1673. Je vous ai déjà dit que votre nom n'a jamais été nommé sur le sujet de M. de Coetlogon, ID. 8 juin 1680. || 4° Désigner les gens par leur nom, faire des personnalités. Vous nommez les auteurs, et c'est là votre crime, GILBERT, *Mon apologie.* || Absolument. Il a tort, dira l'un; pourquoi faut-il qu'il nomme? Attaquer Chapelain! ah! c'est un si bon homme! BOIL. *Sat.* IX. || 5° Qualifier. Louis XII a été nommé le Père du peuple. Ah! que c'est un grand bien [la santé]! et que vous le nommez précisément par son nom quand vous dites que c'est celui sans lequel tous les autres sont insensibles! SÉV. 15 juin 1688. Saintes filles, ses chères amies, car elle voulait bien vous nommer ainsi, BOSS. *Reine d'Anglet.* Souvent il s'entretient avec la mort.... et, aussi vivant par l'esprit qu'il était mourant par le corps, il semble lui demander d'où vient qu'on la nomme cruelle, ID. *le Tellier.* Il [Zozime] nomme ses libéralités profusions, sa modération fainéantise, ses festins d'amitié des dissolutions, FLÉCH. *Hist. de Théodose*, IV, 75. O mon fils, de ce nom j'ose encor vous nommer, RAC. *Athal.* IV, 3. Nommer un roi père du peuple, est moins faire son éloge, que l'appeler par son nom, ou faire sa définition, LA BRUY. X. Ils nommaient nécessité l'injustice et la perfidie, MONTESQ. *Lett. pers.* 146. || Nommer quelqu'un son protecteur, son libérateur, son bienfaiteur, l'appeler ainsi. Vous que je dois nommer l'ange de mon bonheur, MOL. *l'Ét.* V, 3. || Absolument. Il n'y a nuls vices extérieurs et nuls défauts de corps, qui ne soient aperçus par les enfants : ils les saisissent d'une première vue, et ils savent les exprimer par des mots convenables : on ne nomme point plus heureusement, LA BRUY. XI. || 6° Désigner. La mort entre nous deux nommera le vainqueur, DELILLE, *Én.* XI. || Terme de jeux. Nommer la couleur, dire en quelle couleur on joue. || 7° Nommer quelqu'un à un emploi, à une charge, le choisir, le désigner pour cet emploi, pour cette charge. Il fut nommé maire de sa commune. L'empereur l'a nommé ministre des affaires étrangères. Il a été nommé à l'évêché de Lodève, SÉV. 14. Voyez comme il est bon de se tourmenter un peu pour avoir des places : il est certain que celles qui avaient été nommées pour dames d'honneur de cette princesse avaient fait leurs diligences, ID. 17 janv. 1680. Un jeune abbé de la Broue, qui n'a prêché qu'une seule fois devant le roi, est nommé pour l'évêché de Mirepoix, ID. 27 fév. 1679. Il [Dieu] l'appelle son serviteur, quoiqu'infidèle, à cause qu'il l'a nommé pour exécuter ses décrets, BOSS. *Reine d'Anglet.* Le peuple au champ de Mars nomme ses magistrats; César nomme les chefs sur la foi des soldats, RAC. *Brit.* I, 2. Je vous nommai son gendre et vous donnai sa fille, ID. *ib.* IV, 2. Le roi de France nomme à tous les bénéfices consistoriaux de son royaume, c'est-à-dire aux bénéfices qui sont de fondation royale et qui étaient électifs avant le concordat, FEVRET, *De l'abus*, I, 6, dans RICHELET. || Nommer quelqu'un son héritier, l'instituer son héritier. || Nommer d'office, se dit du juge qui, d'après la loi, choisit et nomme des experts, des arbitres, des défenseurs, etc. || 8° Se nommer, *v. réfl.* Déclarer son nom. Vous serez obligé de vous nommer. || Avoir pour nom. Et quand je vous demande après quel est cet homme, À peine pouvez-vous dire comme il se nomme, MOL. *Mis.* I, 1. Je me nomme Pécaudière, ma maison n'est qu'à deux lieues de Landernau, SÉV. 82. || Il se dit aussi des choses. Par toi l'humilité devint une bassesse; La candeur se nomma grossièreté, rudesse, BOIL. *Sat.* XII.

— HIST. XII° s. Nomer un terme [fixer un terme], *Ronc.* p. 3. Si faisons assembler nostre chevalerie, Si qu'au jour nomé soit aprestée et garnie, *Sax.* XXXII. Quatorze rois i ot à heure de souper, Evesques et abbés que je ne sai nommer, *ib.* XIII. || XIII° s. À un moine courtois qu'on nommoit Savari, *Berte*, 1. Et nous li nommiens, et il les faisoit envoier querre, JOINV. 199. || XIV° s. Car, voir [vraiment], je sui au roi et toute ma maisnie; Et Bertran du Guesclin me nomme on sans celise, *Guesc.* 17434. || XV° s. Et dit au clerc : escry moy ce que je te nommeray [dicterai]. Le clerc s'ordonna à escrire; et puis le duc luy nomma mot à mot tout ainsi qu'il vouloit qu'il escrivist, FROISS. liv. IV, p. 216, dans LACURNE. Le roy nomma [adressa] une lettre audit connestable et luy mandoit ce que.... COMM. IV, 11. Cent mille francs [empruntés] cousterent en quatre mois quatorze mille francs d'interests; mais chascuns disoient que des nommez [certaines gens] avoient part à cest argent et au profit, ID. VII, 4. || XVI° s. La fortune guette à point nommé le dernier jour de nostre vie, MONT. I, 68. Avoir peur de nommer la mort, ID. I, 72. Il mourut en un certain lieu qui se nomme la forest fossoyée, AMYOT, *Cimon*, 7. Si fut Cimon es premiers ans de sa jeunesse fort mal nommé, et eut un très mauvais bruit par la ville, ID. *ib.* Il y eut un nommé Sicharès natif du bourg de Decelie, qui... ID. *ib.* 13. Ilz commencerent à descocher de loing tous ensemble de

[illegible] contes, sans viser à point nommé, ID. *Crass.* 22. La vefve se peut nommer, durant sa viduité, dame douairiere du lieu et seigneurie qui appartenait à son mary, sujet au dit douaire, *Coust. génér.* t. I, [illegible]

— ÉTYM. Berry, *noumer*; wallon, *loumer*; Hainaut, *lomer*; provenç. *nomnar*; anc. catal. *nomenar*; espagn. *nombrar*; portug. *nomear*; ital. *nominare*; du lat. *nominare*, dénominatif de *nomen*, nom.

† **NOMOCANON** (no-mo-ka-non), *s. m.* Recueil des canons ou des lois impériales qui y ont du rapport ou qui y sont conformes.

— ÉTYM. Νομόκανον, de νόμος, loi, et κάνων, canon.

† **NOMOGRAPHIE** (no-mo-gra-fie), *s. f.* Traité sur les lois; science des lois et de leur interprétation.

— ÉTYM. Νόμος, loi, et γράφειν, écrire.

† **NOMOLOGIE** (no-mo-lo-jie), *s. f.* Terme didactique. L'étude des lois qui président aux phénomènes naturels.

— ÉTYM. Νόμος, loi, et λόγος, traité.

† **NOMOTHÈTE** (no-mo-tè-t'), *s. m.* Nom donné, dans Athènes, aux membres d'une commission législative, composée de 501, 1001 et 1501 hommes, choisis parmi ceux qui avaient été juges; leur fonction était de reviser les lois existantes.

— ÉTYM. Νομοθέτης, de νόμος, loi, et τίθημι, poser.

NON (non; l'*n* ne se lie jamais : non ici, mais là). || 1° Particule négative opposée à oui, particule affirmative. L'avez-vous fait? — Non. Répondez par oui ou par non. Si vous répondez que non, PASC. *Prov.* XII. Les langues sont des chiffres où non les lettres sont changées en lettres, mais les mots en mots; de sorte qu'une langue inconnue est indéchiffrable, ID. *Pens.* VII, 23, éd. HAVET. Hippocrate dit oui, mais Galien dit non, REGNARD, *Folies amour.* III, 7. Pour moi, j'aime les gens dont l'âme se peut lire, Qui disent bonnement oui pour oui, non pour non, GRESSET, *le Méch.* I, 6. Non, en métaphysique, ne me paraît guère plus sage que oui; *non liquet* [la chose n'est pas claire] est la réponse raisonnable à presque tout, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 4 août 1770. || Familièrement. Je ne dis pas non, je ne refuse pas. || Dans quelques cas, la phrase interrogative est telle, qu'il y peut être répondu par non ou par oui, sans que le sens soit changé. Dorante : Vous n'avez seulement qu'à dire une parole. — Philiste : Qu'une? — Dorante : Non; cette nuit j'ai promis de la voir, CORN. *Suite du Ment.* III, 4. || 2° Non s'emploie pour nier une proposition entière qui est sous-entendue. Je mourrai par vos feux, éteignez-les ou non, MALH. V, 30. Je parle de Néarque et non de votre époux, CORN. *Poly.* III, 2. Et que m'importe à moi si Rome souffre ou non? ID. *Sert.* IV, 11. Valère a votre foi, la tiendrez-vous ou non? MOL. *Tart.* I, 6. On délibérait en plein sénat s'il fallait admettre un dieu dans le Capitole ou non, BOURDAL. *Dim. de la Quinquagésime*, t. I, p. 440. Si de tous les hommes les uns mouraient, les autres non..., LA BRUY. XI. Que l'on approuve ou non ma fermeté sévère, VOLT. *M. de César*, III, 2. On croirait, à voir les dernières entreprises d'Innocent IV, que c'était un guerrier; non, il passait pour un profond théologien, ID. *Ann. Emp. Conrad IV*, 1253, 1254. || 3° Il peut remplacer un substantif, un adjectif. Malice, ou non, le mal est fait. Sage ou non. Enfin les uns sont contents, les autres non, c'est le monde; il n'y a rien de nouveau à cela, SÉV. 27 févr. 1679. On te propose pair ou non; tu choisis pair et tu n'en sais pas le motif, VOLT. *Newt.* I, 4. || 4° Il se met dans le cours du discours pour nier quelque chose, très souvent avec une reprise par mais. Il a fait cela non par méchanceté, mais pour jouer. Certes, monsieur Tartuffe, à bien prendre la chose, N'est pas un homme, non, qui se mouche du pied, MOL. *Tart.* II, 2. Je regrette dans le sénat, dit le baron, non ce qu'il a été, mais ce qu'il pouvait être, MARMONTEL, *Bélis.* ch. 13. || 5° Il se joint souvent avec pas, mais non avec point (du moins ce n'est pas l'usage, car il n'y aurait pas de faute). Prendrai-je cela? non pas, s'il vous plaît. Le mérite n'y a point de part, non pas même le mérite de la race, BOSS. 3° *Sermon. De la cour.* Et mon cœur, qui sans cesse en sa faveur se flatte, Cherche qui le soulage et non pas qui l'abatte, CORN. *Héracl.* V, 3. J'estime ici non pas sa fortune, mais sa vertu; les services qu'il a rendus, non pas les places qu'il a remplies; les dons qu'il a reçus, non pas les honneurs qu'on lui a rendus sur la terre, FLÉCH. *le Tellier.* Je crains votre silence et non pas vos injures, RAC. *Andr.* IV, 5. Je ne puis que vous plaindre et non pas vous guérir, VOLT. *Œdipe*, II, 1. ... commandez que je meure, et non pas que je fuie, ID. *ib.* III, 2. || Après le que qui suit un comparatif, les anciens ajoutaient souvent *non pas*; tournure qui tombe en désuétude. Mes jours Devaient plutôt finir que non pas son discours, RÉGNIER, *Sat.* VIII. Quand il a fallu qu'il [Dieu] ait paru [dans l'incarnation], il s'est encore plus caché en se couvrant de l'humanité; il était bien plus reconnaissable quand il était invisible, que non pas quand il s'est rendu visible, PASC. *Lett. à Mlle de Roannez*, 2. || Quand, dans une tournure semblable, la phrase finale a un verbe, la construction demanderait deux *que* qui seraient intolérables, par exemple : il vaut mieux que vous y alliez, *que que* j'y aille. Aujourd'hui on tourne autrement la phrase pour les éviter; autrefois entre les deux *que* on intercalait *non pas*; tournure fort recommandable et à reprendre. Ils [les apôtres] jugent plus sûr que Dieu approuve ceux qu'il remplit de son esprit, que non pas qu'il faille observer la loi, PASC. *Pens.* XXIV, 14. || 6° Il s'emploie devant *sans*, *loin*, etc. pour en changer le sens restrictif. Les puissantes faveurs dont Parnasse m'honore, Non loin de mon berceau commencèrent leur cours, MALH. II, 12. Beau parc et beaux jardins qui dans votre clôture Avez toujours des fleurs et des ombrages verts, Non sans quelque démon qui défend aux hivers D'en effacer jamais l'agréable peinture, ID. V, 14. Il vécut non sans gloire et meurt en homme libre, SAURIN, *Spartac.* V, 13. Non sans rougeur, les deux sexes découvrent Que l'amitié qui les unit longtemps, S'est transformée en d'autres sentiments, MALFIL. *Narcisse*, I. Que vos heureux destins, les délices du ciel, Coulent toujours trempés d'ambroisie et de miel, Et non sans quelque amour paisible et mutuelle, A. CHÉN. *Élég.* VII. || 7° Il se met au commencement d'une phrase négative pour en annoncer le caractère. Non, je n'en ferai rien. Non, je ne puis, dit-il, égorger Marius, DELILLE, *Imag.* III. || Il peut se redoubler. Non, non, je n'y consentirai jamais. Non, cent fois non. Non, non, je le connais, mon désespoir le flatte, RAC. *Andr.* III, 1. || 8° Il se joint aux adverbes *certes*, *certainement*, *vraiment*, qui rendent la négation plus formelle. Non certes, non vraiment, je ne le ferai pas. || 9° Il se joint à des adjectifs, à des substantifs, à des verbes. Non solvable. Non-activité. Fin de non-recevoir. (Pour le tiret, voy. la Rem. 2.) || 10° Non-seulement, *loc. adv.* qui est ordinairement suivie de la conjonction adversative *mais* (on met un tiret à *non-seulement*, mais non à *mais encore*). L'Église traite non-seulement de criminels, mais d'hérétiques tous ceux qui emploient de l'argent pour obtenir les ministères ecclésiastiques, PASC. *Réfutation de la réponse à la 12e lettre.* Toujours prêts à donner à leur troupeau non-seulement leurs veilles et leurs travaux, mais leur propre vie, BOSS. *Hist.* II, 7. Ainsi l'art de se détruire est non-seulement tout autre de ce qu'il était avant l'invention de la poudre, mais de ce qu'il était il y a cent ans, VOLT. *Louis XIV*, 18. Ayant déclaré non-seulement hérétique mais absurde le mouvement de la terre, ID. *ib.* 31. On disait que cela me faisait du mal; je crois, moi, que cela me fit du bien, et non-seulement à mon âme, mais à mon corps, J. J. ROUSS. *Conf.* VI. || 11° Non plus que, *loc. adv.* Ne... pas plus que. Quel malheur, si l'amour de sa femme Ne peut non plus sur lui que le mien sur ton âme! CORN. *Hor.* II, 6. Ah! si non plus que vous je n'ai point le cœur bas, ID. *Attila*, III, 4. Cette impiété de Luther.... que nous ne coopérons en aucune sorte à notre salut, non plus que des choses inanimées, PASC. *Prov.* XVIII. On ne serait non plus en peine de son salut [d'un homme mort subitement] que de celui de M. de Turenne, SÉV. 220. Je suis assurée qu'elle [Mme de Guitaut qui venait d'accoucher] a reçu des visites.... et ne s'est non plus ménagée sur le bruit que si elle était reine ou dauphine, ID. 28 mai 1681. On ne doute non plus de sa volonté que de son être, BOSS. *Libre arb.* 1. Il y sera décidé qu'on ne tient non plus devant les Français en Allemagne qu'en Flandre, ID. *Louis de Bourbon.* Il [Maximien] ne voulait non plus pour compagnons de l'empire ses enfants que les étrangers, ID. *Hist.* I, 10. Un être éternel incréé aussi bien qu'incorruptible, et qui n'avait non plus de commencement que de fin, ID. *ib.* II, 9. L'humilité non plus que la foi n'est ni timide, ni rampante, FLÉCH. *Panég.* I, 301. Chassez un chien du fauteuil du roi, il grimpe à la chaire du prédicateur, il regarde le monde indifféremment, sans embarras, sans pudeur; il n'a pas, non plus que le sot, de quoi rougir, LA BRUY. II. Ils [les criminels du Tartare] sont horreur d'eux-mêmes, et ils ne peuvent non plus se délivrer de cette horreur que de leur propre nature, FÉN. *Tél.* XVIII. || Non plus signifie quelquefois pareillement, mais seulement dans une phrase négative. Vous ne le voulez pas, ni moi non plus. Le secret n'en est su ni de lui, ni de lui [en montrant les deux princes], Tu n'en sauras non plus les véritables causes, CORN. *Héracl.* IV, 5. Comme les successions sont réciproques, la perte du droit de succession est commune [pour les mainmortables], parce que ceux à qui on ne peut succéder ne peuvent succéder non plus, VOLT. *Polit. et lég. Cout. de Franche-Comté.* || 12° Non que, avec le subjonctif, ce n'est pas que. Non qu'il ne soit fâcheux de le mécontenter. Considérez le prix que vous avez coûté, Non pas qu'elle vous croie avoir trop acheté, CORN. *Cinna*, II, 1. Non que votre colère ou la mort m'intimide, ID. *ib.* V, 1. Non que je veuille à Rome imputer quelque crime, ID. *Nicom.* V, 10. Il me semble qu'en les joignant ensemble [la lecture d'Épictète et de Montaigne], elles ne pourraient réussir fort mal, parce que l'une s'oppose au mal de l'autre; non qu'elles puissent donner la vertu, mais seulement troubler dans les vices, PASC. *Entret. avec Saci.* || 13° *S. m.* Un non. Des non. Que le non prononcé soit un mur d'airain, contre lequel l'enfant n'aura pas épuisé cinq ou six fois ses forces, qu'il ne tentera plus de le renverser, J. J. ROUSS. *Ém.* II. Ma fierté naturelle est assez satisfaite de quelques non bien fermes que j'ai prononcés dans ma vie, DUCIS, *Correspondance*, 7 novembre 1806. || Pour un oui ou pour un non, pour peu de chose. Il se fâche pour un oui ou pour un non.

— REM. 1. Dans cet exemple : Non-seulement tous ses honneurs et toutes ses richesses, mais encore toute sa vertu s'évanouit, on met *s'évanouit* au singulier, à cause de *mais* qui interrompt la phrase. C'est là l'usage le plus ordinaire. Cependant, si quelque chose l'exigeait, rien n'empêcherait de mettre *s'évanouirent*. || 2. Le tiret se met après non quand il s'agit d'un substantif composé : non-sens, non-usage, etc.; il ne se met pas, en tout autre cas : les artisans non maîtres pouvaient travailler....

— HIST. X° s. Ne ule cose non la pouret [avait pu] omque pleier [ployer], *Eulalie.* || XI° s. Nun ferez certes, dist li quens [le comte] Oliviers, *Ch. de Rol.* XVIII. Par lui orrez [entendrez] si aurez pais u non, *ib.* XXXI. Mais ce [il] ne sait li quels vaint [triomphe] ne quels nun, *ib.* CLXXXII. || XII° s. Ne dist ne o ne non, *Ronc.* 11. Non mie à ceste fois, *ib.* 27. Au camp estez que non soiez vaincus, *ib.* 45. Je ne sui ne liés [joyeux] ne dolens, Ne ne sai se vif [illegible] ou non, *Couci*, XV. Ou voil ou non, servir la [à servir] me convient, *ib.* XXI. || XIII° s. Chanter m'estuet [il me faut chanter], que m'en est pris corage, Non pas pour ce que d'amours me soit rien, QUESNES, *Romanc.* p. 85. Raison : Congnois le tu point? — l'Amant : Oïl, dame. — Raison : Non fais. — l'Amant : Si fais... *la Rose*, 4267. || XV° s. Je crois que non, car ainsi le me semble, CH. D'ORLÉANS, p. 6. Adonc il se mist à escouter s'il orroit par leans personne parler, ce que non; pourquoy il se print à heurter, et lors il ouyt une voix qui dist : qui es tu qui heurtes à celle heure? *Perceforest*, t. V, f° 78. || XVI° s. J'ay plus estudié à rendre ce que l'autheur a voulu dire, que non pas à orner ou polir le langage, AMYOT, *Épît.* Jusques icy les historiens sont bien d'accord, mais au demeurant, non, ID. *Thésée*, 17. Quant à luy, il estimoit plus honorable commander à ceux qui avoient de l'or, que non pas en avoir, ID. *Caton*, 4. Je commenceray à parler, quand je sçauray dire choses dignes de non estre teues, ID. *C. d'Utiq.* 8. Et ne se remuoit non plus qu'une souche, LA BOÉTIE, 53. Non pas un seul, dit on, du camp de Cire, ne se rendit du costé du roy, ID. 130. Aux uns les dieux donnent le bonheur de la vie, aux autres non, ID. 198. .... Qui sont de naturel pour aymer le proufit, mais non que seulement bien à poinct, ID. 213. Je ne feray bonne chiere de deux, voire [illegible] de quatre jours, RAB. *Pant.* III, 24. Creu[illegible] ou non, ce m'est tout ung, ID. *ib.* III, 52. Non les palays, maisons, eschaffaults ... seulement estoyent pleins de gens, mais aussi les toicts, ID. *la Sciomachie.* Je voudrois bien que tous nos dedans disent à leurs subjects, de non mettre en lumiere œuvre aucun, si premierement il n'avoit enduré la lime de quelque sçavant homme, DU BELLAY, I, 36, *verso.* ... Ville que jamais l'empereur n'a assez regardé, non que [loin de] l'assaillir, CARLOIX, II, 6. L'estimation, non plus que l'affection, nous ne la debvons qu'à leur vertu, MONT. I, 13. Ne jamais dire une verité, non pas [même] quand elle est utile, ID. I, 37. On ne me pouvoit arracher de l'oisiveté, non pas pour me faire jouer, ID. I, 198. L'honneur de la vertu consiste à combattre non à brider, ID. I, 244. Sert aussi beaucoup à la conservation de

la vue le tenir des pieds secs, le non dormir sur le jour, le non encliner par trop la face en bas, O. DE SERRES, 891. Ce prince est tant obeissant aux volontés du roy d'Espagne, qu'il ne sçauroit dire de non à chose qu'il lui commande, *Mém. de Bellièvre et de Sillery*, p. 440, dans LACURNE.

— ÉTYM. Bourguig. *nain daime* [non dame]; picard, *nein*, *nate*, *na*; provenç. *non*, *no*; espagn. *no*; portug. *não*; ital. *no*, *non*; du lat. *non*, anciennement *nœnu*, *nœnum*, que les étymologistes tirent de *ne*, non, et *œnum*, ancienne forme de *unus*, un.

† NON-ACTIVITÉ (no-na-kti-vi-té), *s. f.* Position d'un officier, d'un employé qui, momentanément, n'exerce aucune fonction. On a mis cet officier, cet employé en non-activité.

— SYN. NON-ACTIVITÉ, DISPONIBILITÉ, CONGÉ. Dans l'armée on met un officier en non-activité, lorsque, par raison d'âge ou de santé, il ne peut plus remplir de fonctions actives. La disponibilité est la situation spéciale de l'officier général ou d'état-major qui, appartenant au cadre constitutif de l'armée, se trouve momentanément sans emploi. Mais, dans les autres administrations, l'université par exemple, la disponibilité est une peine infligée au professeur à qui on retire sa fonction. Dans le congé, on est toujours titulaire de son titre; ce n'est qu'une autorisation temporaire de ne pas remplir la fonction [illegible].

† NON-ÂGE (no-nâ-j'), *s. m.* Terme dont on s'est servi longtemps pour signifier l'impuberté.

NONAGÉNAIRE (no-na-jé-nê-r'), *adj.* Qui a quatre-vingt-dix ans, en parlant d'un homme, d'une femme. C'est une chose très-singulière que les plus jolis vers qu'on ait de lui aient été faits lorsqu'il était plus que nonagénaire, VOLT. *Louis XIV*, *Écrivains*, *Saint-Aulaire*. || Substantivement. Un nonagénaire. Une nonagénaire.

— ÉTYM. Lat. *nonagenarius*, ordinal dérivé de *nonaginta*, quatre-vingt-dix.

† NONAGÉSIMAL, (no-na-jé-zi-mal), *adj. m.* Synonyme de nonagésime.

NONAGÉSIME (no-na-jé-zi-m'), *adj. m.* || 1° Terme d'astronomie. Le nonagésime degré, ou, simplement, le nonagésime, le plus haut point de l'écliptique, le point qui est éloigné de quatre-vingt-dix degrés des points où l'écliptique coupe l'horizon. || 2° *S. f.* Fête du quatre-vingt-dixième jour avant Pâques.

— ÉTYM. Lat. *nonagesimus*, ordinal de *nonaginta*, quatre-vingt-dix.

† NONAGESIMO (no-na-jé-zi-mo), *adv.* Il s'emploie pour marquer le quatre-vingt-dixième rang, et s'écrit 90°, quand on a commencé à marquer une série d'articles par primo, secundo, etc. On dit ensuite, nonagesimo primo, 91°, nonagesimo secundo, 92°, etc.

— ÉTYM. Lat. *nonagesimo*, sous-entendu *loco*, en au lieu quatre-vingt-dixième.

† NONANE (no-na-n'), *adj. f.* Terme de médecine. Fièvre nonane, fièvre intermittente qui revient tous les neuf jours.

— HIST. XVI° s. Fievres intermittentes quintaines, septaines, octaines, nonaines, PARÉ, XX, 28.

— ÉTYM. Lat. *nonanus*, dérivé de *nonus*, neuvième.

NONANTE (no-nan-t'), *adj.* Nom de nombre cardinal composé de neuf dizaines. Il [Fleury] porta le sceptre des rois, Et le garda jusqu'à nonante ans, VOLT. *Ép.* 88. || Terme d'astronomie. Quart de nonante, instrument représentant un quart de cercle divisé en quatre-vingt-dix degrés.

— REM. Nonante a vieilli, et c'est dommage; il est resté très-usité en Suisse, en Savoie et dans le midi de la France.

— HIST. XIII° s. Mil ans a et nonante et cinq que la Mere Fu nez Jhesu Crist en ceste mortel vie, *R. d'Antioche*, I, 805.

— ÉTYM. Provenç. *nonanta*; du lat. *nonaginta*.

† NONANTER (no-nan-té), *v. a.* Terme de jeux. Il se dit, au piquet, quand on a en main trente points, et que l'on compte quatre-vingt-dix ou nonante. On dit aussi, [illegible]: faire quatre-vingt-dix.

NONANTIÈME (no-nan-tiè-m'), *adj.* Nombre ordinal qui répond à l'adjectif numéral nonante. || Il vieillit; on dit quatre-vingt-dixième.

— ÉTYM. Nonante.

† NONANTIÈMEMENT (no-nan-tiè-me-man), *adv.* En nonantième lieu.

— HIST. XVI° s. Nonantiemement, MONET, *Dict.*

† NON BIS IN IDEM (non'-bis'-in'-i-dèm'), locution latine que l'on cite souvent comme maxime de droit, pour rappeler qu'un individu, jugé sur un fait dont il était accusé, ne peut plus être poursuivi en raison du même fait.

— ÉTYM. Lat. *non*, non, *bis*, deux fois, *in*, pour, *idem*, la même chose.

NONCE (non-s'), *s. m.* || 1° Prélat que le pape envoie en ambassade. Le nonce du pape en France. || 2° Autrefois, en Pologne, nom donné aux députés de la noblesse des petites diètes à la grande diète, pour composer la chambre de la noblesse.

— HIST. XVI° s. L'ambassadeur du pape qui souloit estre nommé legat, est par aucuns appellé le nonce, en italianisant, H. EST. dans le *Dict.* de DOCHEZ, au mot *italianiser*. J'ay usé de ce mot de nonce puis qu'il s'use aujourd'huy; mais j'ay veu à mon avenement à la cour que l'on n'en usoit, sinon d'ambassadeur du pape; et quand ce nom de nonce fut introduit, par derision on disoit: voilà l'once du pape, BRANT. *Cap. franç.* t. III, p. 157, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *nuncius*, messager. Corssen (*Aussprache*, I, 23) montre dans *nuntius*, archaïque *nountius*, une contraction de *noventius*; comparez *nundinæ* de *novendinæ*: c'est celui qui apporte nouvelle, de *novus*, d'où un verbe *novere*, donnant *noventius*, comme *florere* donne *florentia*.

† NONCHAIN (non-chin), *s. m.* Espèce de poire d'automne.

NONCHALAMMENT (non-cha-la-man), *adv.* || 1° D'une manière nonchalante. Lorsqu'on entend les prédicateurs, je ne sais quelle accoutumance malheureuse de recevoir par leur entremise la parole de l'Évangile fait qu'on l'écoute de leur bouche plus nonchalamment, BOSS. *Panég. Ste Cather.* 2. || 2° Mollement, avec abandon. Celle-ci s'exprime nonchalamment et d'un air distrait, afin qu'on croie qu'elle n'a presque pas besoin de prendre la peine de penser, et que tout ce qu'elle dit lui échappe, MARIVAUX, *Marianne*, 4° part. Pour premier mot et pour toute réponse, Nonchalamment, et d un air de dédain, Mon gars répond avec un ton faquin.... GRESSET, *Vert-vert*, III. Errer nonchalamment dans les bois et dans la campagne, prendre machinalement çà et là, tantôt une fleur, tantôt un rameau, J. J. ROUSS. *Conf.* XII.

— REM. Au XVII° siècle, les puristes déclaraient *nonchalamment* un mot qui vieillissait et dont *négligemment* devait prendre la place. Depuis, il s'est complétement rétabli dans l'usage, et déjà l'Académie, dans ses Remarques sur Vaugelas, avait dit: Nonchalamment est un fort bon mot que la langue conserve, et qui s'emploie avec grâce en beaucoup d'endroits.

— ÉTYM. *Nonchalant*, et le suffixe *ment*.

NONCHALANCE (non-cha-lan-s'), *s. f.* || 1° Disposition de celui qui ne se soucie de rien; manque de soin. Contre ceux qui, sur la confiance de la miséricorde de Dieu, demeurent dans la nonchalance sans faire de bonnes œuvres, PASC. *Pens.* XXIV, 32, note 1, éd. HAVET. Les défauts de Montaigne sont grands.... il inspire une nonchalance du salut, sans crainte et sans repentir, ID. *ib.* XXIV, 24. De telles nonchalances pour ce qui vous regarde, SÉV. 17 mars 1680. Allant à la mort avec la même nonchalance qu'il aurait continué de vivre, DIDER. *Claude et Nér.* II, 66. À la seconde, au plus tard à la troisième génération, les Tartares, les Turcs, les Persans, les Européens mêmes prennent la nonchalance indienne, RAYNAL, *Hist. phil.* V, 34. || 2° Mollesse, abandon. Les nonchalances sont ses plus grands artifices [de la beauté], RÉGNIER. *Sat.* IX. La nonchalance embellit une petite chose, et en gâte toujours une grande, DIDEROT, *Pensées sur la peint. Œuv.* t. XV, p. 231, dans POUGENS.

— HIST. XIII° s. Pour quoi l'on pert aucune fois sa querelle par nonchalance, *As. de Jérus.* 103. Li un les lessent perdre [les femmes] par droite nonchalance, Li autre par bobant, li autre par enfance, J. DE MEUNG, *Test.* 469. || XVI° s. Afin qu'ils ne se flattent point en leurs pechez par nonchalance de son jugement [de Dieu], CALVIN, *Instit.* 238. Entre ce bas et vil soing et cette profonde nonchalance laissant tout aller à l'abandon, MONT. I, 283. Le vice contraire à la curiosité, c'est la nonchalance, ID. II, 42.

— ÉTYM. *Nonchalant*; provenç. [illegible].

NONCHALANT, ANTE (non-cha-lan, lan-t'), *adj.* || 1° Qui a de la nonchalance. Et pour moi si nonchalant que, quand mon règne serait de ce monde, je n'importunerais jamais personne de mes [illegible], SCARR. *Lettres*, *Œuvr.* t. 1, p. 241, dans [illegible]. À votre aise vous en parlez, Et vous avez, la [illegible], une chaise roulante Où par deux bons chevaux, en dame nonchalante, Vous vous faites traîner partout où vous voulez, MOL. *Amph. Prologue.* Les plaisirs nonchalants folâtrent à l'entour, BOIL. *Lutrin*, II. || Nonchalant de, avec un substantif. Si l'autre est au rebours des lettres nonchalante.... RÉGNIER, *Sat.* VII. Là, j'irai respirer.... en silence Et nonchalant du terme où finiront mes jours, La santé, le repos, les arts et les amours, A. CHÉNIER. *Élég.* XXVII. || Substantivement. Un nonchalant. Une nonchalante. Je vous l'ai dit cent fois, c'est une nonchalante Qui s'abandonne au cours d'une vie indolente, PIRON, *Métrom.* I, 2. || 2° Il se dit des choses dans le même sens. Une démarche, une parole nonchalante. Une humeur nonchalante. Une vie nonchalante.

— HIST. XIV° s. Il n'est pas nonchalant, mes curieux de ses propres possessions procurer diligentment et deuement, ORESME, *Eth.* 105. || XVI° s. Je veux que la mort me trouve nonchalant d'elle, MONT. I, 80. Une fierté nonchalante de l'art, ID. I, 192. Je m'en rendois plus nonchalant à l'estude de mes aultres leçons prescriptes, ID. I, 196. Soigneux de sa conservation et nonchalant de la nostre, ID. III, 98.

— ÉTYM. *Non*, et *chalant*, participe du verbe *chaloir*, se soucier; Berry, *nonchaleux*; prov. *nonchalen*. Il y a en normand *caleux*, paresseux; serait-ce une aphérèse de *nonchaleux*, et faut-il y joindre le populaire *caler*, reculer, avoir peur?

† NONCHALOIR (non-cha-loir), *s. m.* S'est dit pour nonchalance, paresse, inaction. Depuis deux jours, hélas! je l'ai perdu, Du nonchaloir ce héros admirable, CHAULIEU, *Lett. à Rousseau*, *Œuv.* t. I, p. 155, dans POUGENS.

— HIST. XII° s. Por l'ame de moi miex [mieux] valoir Ai mis mon cors en nonchaloir, RUTEB. II, 127.

— ÉTYM. *Non*, et *chaloir*; provenç. *noncaler*.

NONCIATURE (non-si-a-tu-r'), *s. f.* || 1° L'emploi, la charge de nonce du pape. Aldovrandi était pressé de retourner jouir des grands émoluments de la nonciature d'Espagne, ST-SIM. 448, 6. La crainte de perdre le chapeau, récompense ordinaire de la nonciature de France, DUCLOS, *Œuv.* t. V, p. 247. || Temps pendant lequel on exerce cet emploi. On fut fort content de lui pendant sa nonciature, ST-SIM. 74, 211. || Palais qu'habite le nonce. Philippe V fit défendre au nonce de se présenter devant lui, fit fermer la nonciature et rompit tout commerce avec Rome, ST-SIM. 224, 1. || Pays dépendant du pape, où un nonce exerçait une juridiction. || 2° Charge de nonce à la diète polonaise.

— ÉTYM. Ital. *nunziatura*, de *nunzio*, nonce.

† NON-COACTION (non-ko-a-ksion), *s. f.* Terme didactique. État de la volonté qui n'est pas contrainte. M. Jaquelot réfutera plus amplement cet impie [Spinosa], sur ce qu'il réduit notre liberté à la simple ou illusoire spontanéité ou non-coaction, qui accompagne ce que nous nommons actions libres, BAYLE, *Lett. à l'abbé Dubos*, 13 déc. 1696.

† NON-COMBATTANT (non-kon-ba-tan), *s. m.* Terme d'administration militaire. Se dit d'une personne suivant l'armée à titre d'administrateur, d'aumônier, etc.

† NON CONCILIATION (non-kon-si-li-a-si-on), *s. f.* Terme de jurisprudence. Défaut de conciliation. Procès-verbal de non-conciliation.

NON-CONFORMISTE (non-kon-for-mi-st'), *s. m.* et *f.* || 1° Nom donné primitivement, en Angleterre, à ceux qui refusèrent d'acquiescer à une déclaration de Charles I[er] qui ordonnait à toutes les Églises d'Angleterre et d'Écosse d'adopter une liturgie et une discipline uniformes. || Aujourd'hui, nom donné à ceux qui s'écartent de l'Église anglicane. L'Église anglicane met les calvinistes puritains au nombre des non-conformistes, BOSS. *Var.* 13. Quoiqu'il fût attaché à l'Église anglicane, il n'eût pas persécuté les non-conformistes pour les y ramener; il jugeait les hommes par les mœurs, et les vrais non-conformistes étaient pour lui les vicieux et les méchants, FONTEN. *Newton.* || *Adj.* Les Églises non-conformistes. || 2° Fig. Nom qu'on donne, par euphémisme, à ceux qui ont des goûts de plaisirs contraires à la nature.

— ÉTYM. *Non*, et *conforme*.

† NON-CONFORMITÉ (non-kon-for-mi-té), *s. f.* Défaut de conformité.

† NON-CONTAGIEUX (non-kon-ta-ji-eû), *adj.* Terme de médecine. Celui qui est affecté d'une maladie ne se communiquant pas par contagion. Les fiévreux, les blessés, les contagieux, les non-contagieux, les fous susceptibles de traitement, les femmes et les filles enceintes y sont admis [dans l'Hôtel-Dieu], TENON, *Mém. sur les hôp. Préface*, p. I.

† NON-DÉLICATESSE (non-dé-li-ka-tè-s'), *s. f.* Qualité de ce qui n'est pas délicat, facile à altérer.

— HIST. XVI° s. La beauté de la verdure du bouis est, maugré le temps, glaces et neiges, toujours une, telle sienne non-delicatesse lui causant grande durée avec facile entretien.... O. DE SERRES, 560.

NONE (no-n'), s. f. || 1° Terme d'antiquité romaine. La [illegible] partie du jour, qui commençait à la fin de la neuvième heure, ou, selon notre [illegible] à [illegible] heures [illegible]. || 2° Terme de liturgie catholique. L'une des sept heures canoniales qui se chante ou qui se récite après sexte. Regardons saint Pierre qui monte au temple avec saint Jean à l'heure de la prière de none, BOSS. *Méd. sur l'Év. la cène*, 71° *jour*. Au milieu de tout ce trouble, il arriva une chose qui fit bien voir l'amour que ces filles [les religieuses de Port-Royal] avaient pour la régularité; elles [illegible] sonner none, et, en un instant, comme si leur maison eût été dans le plus grand calme, disparurent toutes du chapitre, et elles allèrent à l'église, où elles prirent chacune leur place, et chantèrent l'office à leur ordinaire, RAC. *Hist. Port-Royal*, 2° part.

— HIST. XII° s. Quant il fu descenduz, al mustier s'en alad ; S'il esteit de chanter none tens demanda, *Th. le mart.* 47. || XIII° s. Et ceste chasce fu entre none et vespres, VILLEH. CXLIV. || XV° s. Environ petite nonne, un lievre s'en vint trespassant parmi les champs, FROISS. I, I, 93. L'usage du comte de Foix est tel ou estoit alors, et l'avoit tousjours tenu [illegible], qu'il se descouchoit à haute nonne et [illegible] à minuict, ID. L. III, ch. 8, p. 28, dans LACURNE. Et tout querant lievre, passerent le temps joyeusement jusqu'à basses-nones sans boire et sans [illegible], LOUIS XI, *Nouv.* LXXXI.

— ÉTYM. Lat. *nona hora*, la neuvième heure.

NONES (no-n'), s. f. pl. Terme d'antiquité romaine. Le septième jour des mois de mars, mai, juillet et octobre, et le cinquième des autres mois, et toujours le huitième avant les ides.

— HIST. XIII° s. Li quint jor u li septime ki sont el chief du mois sont apelé nones de cel meisme mois dont il sont, *Comput*, f. 2.

— ÉTYM. Lat. *nonæ*, de *nonus*, neuvième; provenç. et espagn. *nonas*; ital. *none*. Les Romains comptaient les jours des mois en remontant d'une date postérieure; les nones tombaient toujours le neuvième jour avant les ides, en comptant le jour du départ et celui de l'arrivée, ce qui faisait huit jours pleins.

† NON-ÊTRE (no-nê-tr'), s. m. || 1° Terme de philosophie. Absence, négation de l'être. L'être et le non-être. Et l'un et l'autre [Dieu le Père et Dieu le Fils] seraient-ils le Dieu tout-puissant et créateur, s'ils ne pouvaient rien créer ni changer le non-être en être, sans se changer et s'altérer eux-mêmes? BOSS. 6° *avert.* 18. Être immuable c'est être, et changer c'est n'être pas; or l'être est, et il est connu devant la privation, qui est non-être, ID. *Élévat. sur myst.* I, 3. || Cessation d'existence. L'horreur que témoigne toute la nature de la mort et du non-être, BOSS. *Sermons, Honneur, Fragm. sur le même sujet.* || 2° Dans le langage général, nullité. Pour peu qu'on examine ce groupe immense d'empiétements [illegible] non-être des [illegible] les porte [les bâtards de Louis XIV] à la couronne, [illegible] 361, 18.

† NON-EXISTENCE (no-nè-gzi-stan-s'), s. f. Terme de [illegible]. [illegible] d'existence, néant.

† NONGENTÉSIMO (non-jin-té-zi-mo), adv. Il s'emploie pour désigner le neuf-centième rang, et s'écrit 900°, quand on a commencé à compter une série d'articles par primo, secundo, etc. On dit ensuite [illegible], 901°, [illegible], etc.

— ÉTYM. Lat. *nongentesimo loco*, au neuf-centième lieu.

NONIDI (no-ni-di), s. m. Le neuvième jour de la décade, dans le calendrier républicain.

— ÉTYM. Lat. *nonus*, neuvième, et *dies*, jour.

† NONILLION [illegible], s. m. Terme d'arithmétique. [illegible] par [illegible].

— HIST. XVI° s. [illegible] vaut mille [illegible] de [illegible], DE LA ROCHE, *Arismetique*, f° [illegible].

— ÉTYM. Lat. *nonus*, neuvième. Voy. BILLION pour l'explication de l'ancienne manière de compter [illegible].

† NON-INTERVENTION [illegible], s. f. [illegible] système de politique internationale, qui consiste à ne pas intervenir dans les affaires des peuples voisins, et [illegible] à ne pas permettre que les autres nations y interviennent.

NONIUS ou plutôt NONNIUS [illegible], s. m. [illegible] de [illegible] et donnant [illegible] par la méthode de transversales, à la différence du vernier, qui les donne par la comparaison de deux systèmes de divisions dont l'une a des parties plus petites que l'autre d'un dixième.

— ÉTYM. *Nonnius*, nom latinisé de Nuñez, mathématicien portugais du XVI° siècle.

NON-JOUISSANCE (non-jou-i-san-s'), s. f. || 1° Terme de palais. Privation de jouissance. || 2° Dans le langage général, état de celui qui ne jouit pas. C'est une grande maladie que la non-jouissance d'une vie qui est si courte en elle-même, GALIANI, *Lett.* I, p. 181.

† NON-LIEU (non-lieu), s. m. Terme de jurisprudence. Déclaration d'un tribunal pour constater qu'il n'y a pas matière suffisante pour poursuivre. Ordonnance de non-lieu.

† NON LIQUET (non'-li-kuèt'), mots latins qui signifient : cela n'est pas clair, et qu'on emploie quelquefois pour dire qu'une chose reste obscure, incomprise.

† NON-MOI (non-moi), s. m. Voy. MOI, n° 27.

NONNAIN (no-nin), s. f. || 1° Synonyme, qui ne se dit plus que par plaisanterie, de nonne. La rue des Nonnains d'Hyères, nom d'une rue de Paris. Tel fut l'adieu d'une nonnain poupine, GRESSET, *Ver-vert*, II. || Œuvre de nonnain, un de ces ouvrages de patience tels qu'on n'en pouvait faire que dans la tranquillité du cloître, puis un genre de broderie qui en avait pris le nom, DE LABORDE, *Émaux*, p. 406. || 2° Variété de pigeon.

— HIST. Voy. NONNE. *Nonnain* est le cas oblique de *nonne*, comme l'a montré M. Jules Quicherat, qui a trouvé des preuves de formes directes en *a* et obliques en *ana* dans les noms propres mérovingiens; cela a été amené par l'influence de la déclinaison faible germanique.

† NONNAT (no-na), s. m. Terme de pêche. Très-petits poissons ou menuise. Défendons de faire la pêche du ganguy et du bregin, et celle du marqueseque ou du nonnat, pendant les mois de mars, avril et mai, *Ord. de la marine*, août 1681.

— ÉTYM. Lat. *non natus*, non encore né.

NONNE (no-n'), s. f. Religieuse. Nonnes, souffrez pour la dernière fois Qu'en ce recueil malgré moi je vous place, LA FONT. *Psautier*. Tant il trouva la langue à la dragonne Plus du bel air que les termes de nonne, GRESSET, *Ver-vert*, III. Désir de fille est un feu qui dévore; Désir de nonne est cent fois pis encore, ID. *ib.* II. Aux bons cœurs, ajoute la nonne, Quand mes prières s'adressaient, Du riche je portais l'aumône Aux pauvres qui me bénissaient, BÉRANG. *Deux sœurs de char.* || Pets de nonne, voy. PET.

— REM. Ce terme, qui autrefois, comme on peut voir à l'historique, était la qualification propre des religieuses, ne se dit plus guère que dans le style léger.

— HIST. XI° s. A un moustier de nunains [elle] est portée, *Ch. de Rol.* CCLXX. || XII° s. Tute la nuit erreient entresqu'à l'ajurner, E le jur se mucowent [cachaient] d'ici qu'à l'avespres, Od muines, od noneins, en bois pur els celer, *Th. le mart.* 49. || XIII° s. Là [je] pourrai estre nonne, bien sai lire et chanter, *Berte*, XCVII. Onc, foi que doi sainte Marie, Ne fis de mon cors puterie, Ne meffet ne malvez afere, Ou'une none ne poist fere, *Ren.* 8830. La piours [pire] amors c'est de nonains, LEROUX DE LINCY, *Prov*, t. II, p. 327. Les blanches et les grises et les noires nonains Sont sovent pelerines as saintes et as sains; Se Dix leur en set gret, je ne sui mie certains, RUTEB. 242. || XIV° s. Un escrinot de broderie de nonains, DE LABORDE, *Émaux*, p. 406. || XV° s. Je congnois au voyle la nonne, VILLON, *Ballade*. Et pour la [illegible] de celle qu'il aymoit par amours, le chevalier avoit sis au dessus [près du lieu où étoit sa maîtresse, plus tôt que dans un bon lit]; et pour ce dit on : pour la pitié de la nonnain baise le moyne l'oreiller, *Perceforest*, t. V, f° 66.

— ÉTYM. Provenç. *nona*; du latin ecclésiastique *nonnus*, *nonna*, qui était un terme de révérence, équivalent à père, à mère, et dont l'origine n'est pas encore établie. En italien *nonno*, *nonna* signifient grand-père, grand'mère.

† NONNERIE (no-ne-rie), s. f. Se dit, par plaisanterie, d'un couvent de nonnes.

— ÉTYM. *Nonne*; angl. *nunnery*.

NONNETTE (no-nè-t'), s. f. || 1° Jeune nonne. A son réveil, de la fraîche nonnette, Libre témoin, il [le perroquet] voyait la toilette, GRESSET, *Ver-vert*, I. Il partageait dans ce paisible lieu Tous les [illegible] aux [illegible] des [illegible] ses contes [illegible] || 2° Nom donné à de petits pains d'épice de forme ronde et d'un goût délicat, que les religieuses ont fabriqués les premières. Nonnettes de Dijon. || 3° Variété de froment. || 4° Nonnette ou religieuse, nom donné par Belon à la bernache. || Nonnette cendrée, mésange nonnette, *parus palustris*, L.

— HIST. XV° s. Oez [écoutez] de la nonnette Comme a le cuer joly, E. DESCH. *Poésies mss.* f° [illegible].

— ÉTYM. Diminutif de *nonne*.

† NON NOBLE (non-no-bl'), s. m. Celui qui n'est pas noble. Dans les cas où il s'agit de peines pécuniaires, les non-nobles sont moins punis que les nobles; c'est tout le contraire dans les crimes, MONTESQ. *Esp.* VI, 10.

— HIST. XIV° s. Li dus Gaufrois a fait par [illegible] Frise mander, Que tout noble et non noble, sergant et bacheler Venissent à Paris, sans point de l'arester, *Baud. de Seb.* X, 64.

† NONO (no-no), adv. Au neuvième rang, quand on a commencé à compter une série d'articles par primo, secundo, etc. et s'écrit ordinairement 9°.

— ÉTYM. Lat. *nono loco*, au neuvième lieu.

† NONOBSTANCE (no-nob-stan-s'), s. f. Terme de droit canonique. La troisième partie des [illegible] sions de la cour de Rome, où, nonobstant [illegible] sortes d'obstacles, on est mis en droit de [illegible] du bénéfice obtenu.

— HIST. XV° s. Pour cuider estancher la [illegible] leuse evacuation des pecunes, furent faits [illegible] concordats avec le pape Martin; mais l'on [illegible] si bien lier la playe par concordats, que la [illegible] romaine n'ouvrist la playe et cicatrices par [illegible] stances et antefertis, tellement qu'infinie [illegible] d'or et d'argent alla en la cour de Rome, GODEFROY, *Observ. sur Charles VIII*, p. 408, dans LACURNE, au mot *prévention*.

— ÉTYM. *Nonobstant*.

NONOBSTANT (no-nob-stan), *prép.* || 1° Sans avoir égard à, sans que la chose empêche. L'aigle [illegible] dant sur lui nonobstant cet asile, LA FONT. [illegible] 8. Chez ces gens pour toujours il [illegible] arrêté, Nonobstant la légèreté A ses par[illegible] turelle, ID. *ib.* VII, 6. Il faut nonobstant [illegible] avoir pitié de vous, MOL. *Tart.* II, 3. Tout ce qu'il y a de grand sur la terre s'unit contre [illegible] tianisme], les savants, les sages, les rois [illegible] nobstant toutes ces oppositions, ces gens [illegible] sans force [les apôtres] résistent à toutes ces puissances.... et ôtent l'idolâtrie de toute la terre, PASC. *Pens.* XVIII, 12, éd. HAVET. || Ce nonobstant [illegible] stant ce, malgré cela. Le duc de Toscane [illegible] gnito, mais ce nonobstant le roi voulut le [illegible] et qu'il baisât Mme la duchesse de Bourgogne, SAINT-SIM. 54, 162. || Au palais, nonobstant op[illegible] appellation quelconque. || 2° Adverbialement. Malgré cela. Juger que Dieu ne prend plaisir à [illegible] laquelle on s'occupe, qu'il la défend, et [illegible] faire franchir le saut et passer outre, PASC. [illegible] || 3° Nonobstant que, *conj.* Quoique. Ainsi [illegible] que les têtes, un peu après être coupées, se remuent encore et mordent la terre, [illegible] qu'elles ne soient plus animées, DESC. [illegible] || *Adj.* Nonobstant, ante. Clause nonobstante [illegible] imaginée par Innocent III, et dont Henri III [illegible] d'Angleterre, se servit le premier dans ses [illegible]

— HIST. XIV° s. Celui qui est vertueux et [illegible] est touz jours droit et bien, non obstant les [illegible] nes, ORESME, *Éth.* 28. || XVI° s. Ce nonobstant [illegible] jà les besognes si menées avant, que...., [illegible] II, 200. Il n'y mena pas tant de gens qu'il [illegible] nonobstant qu'il alla bien accompagné, *Hist. [illegible] tus III, connestable*, p. 790, dans [illegible] || XVI° s. Vrai est que ces os lui croquoient [illegible] sous les dents; mais ils passoient [illegible] PER. *Contes*, LXXV. Il avoit mis en avant [illegible] contre lequel il y eut plusieurs oppositions et contradictions [illegible], mais non obstant il l'emporta, AMYOT, *Arist.* 8.

— ÉTYM. Lat. *non*, et *obstare*, s'opposer (voy. OBSTACLE); Berry, *nostant*; bourg. *nonostan*.

NON-PAIR, AIRE (non-pèr, pè-r'), *adj.* [illegible] pas pair, qui est impair. || Pair ou non-pair, [illegible] dans une espèce de jeu où il faut deviner [illegible] versaire a dans la main les choses qu'il [illegible] nombre pair ou impair.

— ÉTYM. *Non*, et *pair*. On trouve dans les [illegible] textes *nonpair*, *nonper*, avec le sens de [illegible]

NONPAREIL, EILLE (non-pa-rèll, rè-ll', ll [illegible] lées), *adj.* || 1° Qui est sans pareil. Pour la [illegible] reille Bourignon, elle était la plus [illegible] de celles qui ait jamais été, SCARR. *Rom. com.* [illegible] [illegible] dans [illegible] LA FONT. *le Berceau*. Bien est-il vrai qu'aucun [illegible] Parques ont des vertus nonpareilles, ID. *Orais. à* [illegible]

souhaité un fils avec des ardeurs nonpareilles, MOL. *le Fest.* IV, 6. Le maréchal de la Ferté dit ici des choses nonpareilles, SÉV. 65. Je suis dans le train de mes amies, je vais, je viens; mais, quand je puis parler de vous, je suis contente, et quelques larmes me font un soulagement nonpareil, ID. 6 juin 1675. M. de Pompone fut aise de nous voir, et m'a su un gré nonpareil de cette petite équipée, ID. 24 juil. 1675. Si je voulais vanter un objet nonpareil, Je mettrais à l'instant plus beau que le soleil, BOIL. *Sat.* II. || 2° *S. m.* Le nonpareil, oiseau, voy. NONPAREILLE. || Nonpareil royal, variété d'œillet.

— REM. On écrivait dans le XVII^e siècle nompareil, par attraction du *p* pour l'*m*.

— HIST. XV° s. Au dieu d'amour et à vous je me rens; Mon povre cueur à mort feru je sens; Vueillez avoir pitié de ma tristesse, Jeune, gente, nompareille princesse, CH. D'ORL. p. 9. || XVI° s. Entre les excellences se trouverent mille corcelets de beaulté et de manufacture nompareille, AMYOT, *Timol.* 39. Couleur nompareille, D'AUB. *Hist.* I, 69.

— ÉTYM. *Non*, et *pareil*.

NONPAREILLE (non-pa-rè-ll', *ll* mouillées), *s. f.* 1° Dans plusieurs arts, ce qu'il y a de plus petit. En mercerie, sorte de ruban fort étroit. Ton beau galant de neige, avec ta nonpareille, MOL. *le Dép.* IV, 4. Leurs cheveux qu'elles [les femmes] tressaient avec de la nonpareille de différentes couleurs, SAINT-FOIX, *Ess. Paris, Œuvr.* t. V, p. 378, dans POUGENS. Employant pour cela le plus beau papier doré, de la poudre d'azur et d'argent pour sécher l'écriture, de la nonpareille bleue pour coudre mes cahiers, J. J. ROUSS. *Confess.* IX. || Sorte de dragée fort menue. || Le caractère d'imprimerie le plus petit qu'il y avait autrefois. Ce caractère porte six points de hauteur; aujourd'hui, on possède des caractères ayant cinq, quatre et même trois points. Toutefois ce nom désigne le corps six. La grosse nonpareille est une vieille dénomination qui servait à désigner le plus gros des caractères d'affiches; elle n'est plus usitée aujourd'hui. || 2° Très-petite espèce de coquille des environs de Paris. || 3° Nonpareille des Florides, sorte d'oiseau (*imberixe ciris*, le Latham) (granivores), dite aussi le pape, le nonpareil, le gros-bec nonpareil, la passerine nonpareille. || 4° Nonpareille de Compiègne, nonpareille de Rhodes, deux variétés d'œillets. || 5° Pomme d'automne.

NON-PAYEMENT (non-pê-man; quelques-uns prononcent non-pè-ye-man), *s. m.* Défaut de payement.

— HIST. XV° s. Les quels sujets du dit duc de Namur, voyant que par le non payer auroient plus grand dommage.... MONSTREL. I, 27.

† **NON-PENSANT** (non-pan-san), *s. m.* Celui qui ne pense pas, qui ne réfléchit pas. Les francs-pensants auxquels les non-pensants répondent par l'authenticité du Pentateuque, VOLT. *Déf. de Milord Bolingbroke*, XXVII.

† **NON-PERMANENCE** (non-pèr-ma-nan-s'), *s. f.* Qualité de ce qui n'est pas permanent. La non-permanence est le changement, FÉN. *Exist.* II, 2, *Éternité*.

NON-PLUS-ULTRA (non'-plu-zul-tra) ou **NEC-PLUS-ULTRA** (nek'-plu-zul-tra), *s. m.* Le terme qu'on ne saurait passer. Quoique par malheur, plutôt que faute de mérite, elles n'eussent jamais eu le bonheur de monter sur le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne ou du Marais, qui sont l'un et l'autre le non-plus-ultra des comédiens, SCARR. *Rom. com.* I, 12. Ce cas n'arrive pas quelquefois en cent ans; C'est le non-plus-ultra de la fauconnerie, LA FONT. *Fabl.* XII, 12. Et je prétends aller jusqu'au non plus ultra, Être fermier ... BOURSAULT, *Ésope à la cour*, IV, 5. Arias était monté à ce haut degré de conseiller d'État, le non-plus-ultra d'Espagne pour le [illegible] par son esprit vaste, juste, net, ST-SIM. 81, 48. || Au XVII° siècle, on disait aussi *non plus*, sans ajouter *ultra*. En vérité, voilà ce qui me manquait pour me crucifier entièrement.... j'aimerais mieux être condamné à avoir le fouet de la main du bourreau que d'accepter cet emploi... en vérité, cela m'a mis à non plus, et j'attends cette heure comme celle de la mort, *Lettre de M. de Ciron*, dans SAINTE-BEUVE, *Port-Royal*, t. V, p. 29, 3° édit.

— ÉTYM. Mots latins : *non* ou *nec*, non, *plus*, plus, et *ultra*, outre.

NON-PRIX (non-pri), *s. m.* Voy. PRIX.

† **NON-RECEVOIR** (non-re-se-voir), *s. m.* Voy. RECEVOIR.

NON-RÉSIDENCE (non-ré-zi-dan-s'), *s. f.* Absence du lieu où l'on devrait résider. M. Talon s'égaya à ce propos sur la non-résidence des évêques, RETZ, IV, 60.

† **NON-RÉUSSITE** (non-ré-u-si-t'), *s. f.* Manque de réussite. || État de ce qui n'a pas réussi.

NON-SENS (non-san), *s. m.* Défaut de sens, de jugement. Discours plein de non-sens. || Absurdité. Cette phrase est un non-sens.

— HIST. XV° s. On lieve ce qui ne vaut; Et ainsi tout perdre faut Par non sens et par folyo, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 175.

† **NON-SUCCÈS** (non-suk-sè), *s. m.* Manque de succès.

† **NON TROPPO** (non'-tro-ppo). Terme de musique. Mots qui, joints à celui qui indique le mouvement, signifient que l'on doit en diminuer la lenteur ou la vitesse. Ainsi largo non troppo est un peu moins lent que le largo, et presto non troppo est moins rapide que le presto. On trouve aussi le plus souvent : ma non troppo.

— ÉTYM. Ital. *non*, non, et *troppo*, trop.

† **NON-TOLÉRANT** (non-to-lé-ran), *s. m.* Voy. TOLÉRANT.

NONUPLE (no-nu-pl'), *adj.* || 1° Qui contient neuf fois. 81 est nonuple de 9. || 2° *S. f.* Terme de musique. S'est dit autrefois d'une mesure à neuf temps.

— ÉTYM. Lat. *nonus*, neuvième, et la finale *plus* ou *plex*, qui marque réduplication.

NONUPLÉ, ÉE (no-nu-plé, plée) *part. passé* de nonupler. Un nombre nonuplé.

NONUPLER (no-nu-plé), *v. a.* Répéter neuf fois.

— ÉTYM. *Nonuple*.

NON-USAGE (no-nu-za-j'), *s. m.* Cessation d'usage. Les servitudes s'éteignent par le non-usage pendant trente ans. Il y a des expressions qui tombent par le non-usage.

NON-VALEUR (non-va-leur), *s. f.* || 1° Manque de valeur. Une terre en non-valeur. Du revenu que produit une maison, il faut déduire tant pour les non-valeurs. || Fig. Je ne sais si je pourrai faire valoir toutes mes prétentions légitimes, et si je ne trouverai pas bien des non-valeurs, FONTEN. *Lett. gal. Œuvr.* t. I, p. 491, dans POUGENS. || Dans le commerce, non-valeur se dit de marchandises qui ne se vendent pas, d'articles qui ne doivent pas être portés en recette. || 2° Terme de finances et de commerce. Certaines créances qu'on n'a pu recouvrer. C'est celui [dîme ecclésiastique] de tous les revenus qui fait le moins de non-valeur, ou, pour mieux dire, qui n'en fait point du tout, VAUB. *Dîme*, p. 12. || Terme de finances. Fonds de non-valeur, fonds composés de centimes additionnels payés par les départements au prorata de leurs facultés contributives, et servant au dédommagement du contribuable qui justifie d'une perte de revenu. || En termes militaires, non-valeurs, les musiciens et les soldats faisant près des officiers le service d'ordonnances.

— HIST. XVI° s. Les terres presentement en ries [friche] et non-valeur, DU CANGE, *auca*.

† **NON-VENTE** (non-van-t'), *s. f.* État, position d'un marchand qui ne vend pas. Voilà trois jours de non-vente.

† **NON VIABILITÉ** (non-vi-a-bi-li-té), *s. f.* Terme de médecine légale et de jurisprudence. État de l'enfant né dans un degré de développement incomplet ou anomal qui ne lui permet pas de vivre.

— ÉTYM. *Non*, *viable*.

† **NON-VOULANT, ANTE** (non-vou-lan, lan-t'), *adj.* Voy. VOULANT.

NON-VUE (non-vue), *s. f.* Terme de marine vieilli. Il se dit des temps où la brume est fort épaisse. Il y a non-vue, c'est-à-dire que l'épaisseur du brouillard empêche qu'on ne voie.

† **NOOCRATIE** (no-o-cra-sie), *s. f.* Terme de philosophie. [illegible] de la raison pure en tant que [illegible] toutes les autres.

— ÉTYM. Νόος, entendement, et κρατεῖν, commander.

† **NOOLOGIE** (no-o-lo-jie), *s. f.* Terme de philosophie. Synonyme peu usité de psychologie.

— ÉTYM. Νόος, forme primitive de νοῦς, entendement, et λόγος, traité.

† **NOOLOGIQUE** (no-o-lo-ji-k'), *adj.* Terme de philosophie. Qui est relatif à la pensée, à l'esprit humain.

† **NOPAGE** (no-pa-j'), *s. m.* Action de noper les draps.

NOPAL (no-pal), *s. m.* Nom donné vulgairement à tous les cactiers employés à l'éducation de la cochenille, *cactus opuntia*, *L.* Des nopals épineux.

† **NOPALERIE** (no-pa-le-rie), ou **NOPALIÈRE** (no-pa-liè-r'), *s. f.* Terre dans laquelle on plante des nopals.

† **NOPE** (no-p'), *s. f.* Nœud qu'on enlève du drap, lorsqu'il vient d'être fabriqué.

— ÉTYM. Vieux flamand, *noppe*, nœud; holl. *nop*, qui est une variété de l'all. *Knopf*, nœud, bouton.

† **NOPER** (no-pé), *v. a.* Terme de manufacture. Synonyme de énouer.

— ÉTYM. Voyez NOPE.

† **NOPEUSE** (no-peû-z'), *s. f.* Ouvrière qui fait le nopage.

† **NOQUET** (no-kè), *s. m.* Nom des petites bandes de plomb qu'on met dans les angles enfoncés des couvertures d'ardoise.

† **NORBERTE** (nor-bèr-t'), *s. f.* Espèce de petite prune noire.

NORD (nor; le *d* ne se prononce pas et ne se lie pas : le nor et le midi), *s. m.* || 1° La partie du monde qui répond à l'étoile polaire. Du bout de l'horizon accourt avec furie Le plus terrible des enfants Que le nord eût portés jusque là dans ses flancs, LA FONT. *Fabl.* I, 22. Nous lûmes le traité de la sphère de M. de Maupertuis, son voyage au nord, tout ce qu'il a écrit sur le système du monde, CONDIL. *Gramm. Motif des étud. Œuv.* t. V, p. CXL, dans POUGENS. La victoire en chantant nous ouvre la barrière; La liberté guide nos pas; Et du nord au midi la trompette guerrière A sonné l'heure des combats, M. J. CHÉN. *Chant du départ.* Vous représentez-vous cette ville bouleversée [Malo-Iaroslavetz].... d'un côté, les Français venant du nord qu'ils évitent; de l'autre, à l'entrée des bois, les Russes gardant le sud et cherchant à nous repousser sur leur puissant hiver, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IX, 4. || 2° Particulièrement, celui des deux pôles qui est du côté de l'étoile polaire. L'aiguille aimantée se tourne vers le nord. || Étoile du nord, dernière étoile de la queue de la Petite Ourse; on l'appelle plus souvent étoile polaire. || Fig. Quoi! faut-il, ne s'armant que de timides voiles, N'avoir que ces grands noms [Homère, Virgile] pour nord et pour étoile? A. CHÉN. *l'Invention.* || En géographie, degrés de latitude nord, ceux qui vont de l'équateur au pôle septentrional. || *Adj.* Le pôle nord. || 3° Terme de marine. Faire le nord, faire route au nord. Perdre le nord, s'égarer en mer. || Les courants portent nord, c'est-à-dire vers le nord. || Quelquefois on désigne un coup de vent du nord en disant : un nord. || 4° Absolument. Le nord, le vent du nord. Le nord a soufflé avec violence. Le soleil en naissant la regarde d'abord, Et le mont la défend des outrages du nord, BOIL. *Épît.* VI. || On dit plus ordinairement : le vent du nord. || *Adj.* Le vent est nord. || 5° La partie d'un pays qui est au nord. Le nord de la France. Tout le nord de leur empire [des Moscovites] consistait dans de vastes déserts et dans quelques habitations de sauvages; ils ignoraient même que la vaste Sibérie existât, VOLT. *Mœurs*, 119. || 6° Les pays septentrionaux (on met une majuscule). L'Empire et la Hollande se remuent contre un conquérant [Charles Gustave de Suède] qui menaçait tout le Nord de la servitude, BOSS. *Anne de Gonz.* Le Danemark a eu une reine qu'on a nommée la Sémiramis du Nord, FONTEN. *Czar Pierre.* Le Nord décoloré languit dans un long deuil, DELILLE, *Trois règnes*, I. Bientôt après, Napoléon proposa une alliance entre la Suède, Copenhague et Varsovie, confédération du Nord, dont il se serait fait chef comme de celle du Rhin, SÉGUR, *Hist. de Nap.* I, 4. || Les peuples septentrionaux. ....Enfin la tyrannie Fait signe au Nord de déborder sur nous, BÉRANG. *Malade.*

— HIST. XII° s. Pur l'eglise del nort e en l'ele del nort, Envers le nort, suffri li bons sainz Thomas mort, *Th. le mart.* 161. Tresque sur les degrés del nort l'unt fait aler, *ib.* 147. Li uns rochiers muntout [montait] al north, encuntre Magmas, e li altres al sud, encuntre Gabaa, *Rois*, 46. Oïr devez dont Normanz furent, E dont Normanz cest non reçurent : Kankesa vers setentrion, Ke nos char el ciel apelon, Cest air, cest ciel, u terre, u mer, Tuit solent gent north apeler, Por north un vent ki sort et vient, De là û li ciel li char tient; Engleiz dient en lor language, A la guise de lor usage, En north alom, de north venom, En north fum naiz, en north manom, WACE, *Rou*, v. 95.

— ÉTYM. Allem. *Nord*; angl. *north*.

† **NORDALTAÏQUE** (nor-dal-ta-i-k'), *adj.* Terme de géographie. Race nordaltaïque, race comprenant les populations sœurs qui sont sorties de l'Altaï, notamment les Finnois, les Samoyèdes, les Turcs et les Mongols, moins proprement dite touranienne;

[illegible] par la langue, mais non par les caractères anthropologiques.

† **NORDCAPER** (nord'-ka-pèr), *s. m.* Un des noms [illegible], dite aussi sarde ; c'est la baleine franche ou baleiné [illegible].

NORD-EST (nor-dèst' ; c'est la prononciation de ce mot dans l'intérieur des terres ; mais les marins et les gens de la côte disent : no-rè), *s. m.* || 1° La partie du monde qui est entre le nord et l'est. || 2° Le vent qui souffle du nord-est. || *Adj.* Le vent est nord-est. || Fig. et familièrement. Il est sec comme le nord-est, c'est-à-dire c'est un homme sec.

— HIST. XII° s. Enmi se colent [se coulent] par Tamise ; Ne lor nut [nuit] tant nord est ne bise, Qu'en Danemarche n arrivassent, BENOIT, v. 27630.

† **NORDESTER** (nor-dè-sté), *v. n.* Ancien terme de marine. Décliner du nord vers le nord-est.

† **NORD-EST-QUART-EST** (nor-dèst'-kar-èst'), *s. m.* Point de l'horizon situé entre le nord-est et l'est-nord-est. || Vent qui souffle de cette plage.

† **NORD-EST-QUART-NORD** (nor-dèst'-kar-nor), *s. m.* Point de l'horizon situé entre le nord-est et le nord-nord-est. || Vent qui souffle de cette plage.

† **NORDIR** (nor-dir), *v. n.* Terme de marine. Tourner au nord. Le vent nordit.

† **NORD-NORD-EST** (nor-nor-dèst'), *s. m.* Point de l'horizon qui est situé entre le nord et le nord-est. || Vent qui souffle de cette plage.

† **NORD-NORD-OUEST** (nor-nor-douèst'), *s. m.* Point de l'horizon qui est situé entre le nord et le nord-ouest. || Vent qui souffle de cette plage.

NORD-OUEST (nor-douèst' ; c'est la prononciation de l'intérieur des terres ; mais les marins et les gens de la côte disent : no-roué), *s. m.* || 1° La partie du monde qui est entre le nord et l'ouest. Le vent vient du nord-ouest. || 2° Le vent qui souffle du nord-ouest. Le nord-ouest nous poussa vivement. || *Adj.* Le vent est nord-ouest. || 3° Nom donné par les marins à une espèce de grosse capote, de vêtement propre à abriter contre le vent de nord-ouest ou tout autre très-fort. Il mit son nord-ouest.

† **NORDOUESTER** (nor-douè-sté), *v. n.* Ancien terme de marine. Décliner du nord vers le nord-ouest.

† **NORD-OUEST-QUART-NORD** (nord-ouèst'-kar-nor), *s. m.* Point de l'horizon situé entre le nord-ouest et le nord-nord-ouest. || Vent qui souffle de cette plage.

† **NORD-OUEST-QUART-OUEST** (nor-douèst'-kar-ouèst'), *s. m.* Point de l'horizon situé entre le nord-ouest et l'ouest nord-ouest. || Vent qui souffle de cette plage.

† **NORD-QUART-NORD-EST** (nor-kar-nor-dèst'), Point de l'horizon situé entre le nord et le nord-est. || Vent qui souffle de cette plage.

† **NORD-QUART-NORD-OUEST** (nor-kar-nor-douèst'), *s. m.* Point de l'horizon situé entre le nord et le nord-nord-ouest. || Vent qui souffle de cette plage.

† **NORIA** (no-ri-a), *s. f.* Machine d'irrigation composée d'un tambour autour duquel s'enroule une chaîne sans fin, qui soutient des seaux ou réservoirs [illegible], depuis le fond où ils vont puiser l'eau jusqu'à la partie supérieure où le liquide est élevé ; par suite du mouvement de rotation du tambour, une partie des seaux [illegible] l'eau, pendant que l'autre partie, après avoir vidé l'eau qu'elle contenait, [illegible] [illegible]. || La noria est [illegible] [illegible] aux classes supérieures.

— ÉTYM. [illegible]; portug. nora ; de l'arabe [illegible], na'oûra, roue hydraulique à irrigation, [illegible].

† **NORINE** (no-ri-n'), *s. f.* Terme de chimie. [illegible].

† **NORITE** (no-ri-t'), *s. f.* Terme de minéralogie. [illegible].

† **NORIUM** (no-ri-om'), *s. m.* Terme de chimie. Métal peu connu extrait de l'un des oxydes [illegible].

NORMAL, ALE [illegible], *adj.* || 1° Terme de [illegible] [illegible], droite [illegible] point de [illegible] et perpendiculaire [illegible]. || 2° Fig. Qui est conforme à sa règle, régulier. État normal [illegible] normal. [illegible] d'autres de même genre. || École normale, école destinée à former des professeurs. || École normale primaire ou départementale, école destinée à former des instituteurs primaires. || 4° La pensée [illegible] normale est ainsi nommée, parce que ses feuilles portent à la base deux lobes qui s'écartent à angle droit. || Se dit des poissons qui ont le squelette osseux, les mâchoires complètes, les branchies en forme de peigne. || Se dit des oiseaux dont le sternum n'est pas pourvu d'une carène.

— HIST. XV° s. Je meurs de soif auprès de la fontaine, Verbo normal, sans conjugacion, CH. D'ORL. *Bal.* 111.

— ÉTYM. Lat. *normalis*, de *norma*, équerre (voy. NORME).

† **NORMALEMENT** (nor-ma-le-man), *adv.* D'une manière normale, régulière.

† **NORMALIEN** (nor-ma-liin), *s. m.* Se dit quelquefois, dans le parler familier, pour élève de l'école normale.

† **NORMALITÉ** (nor-ma-li-té), *s. f.* Terme didactique. Qualité de ce qui est normal.

NORMAND, ANDE (nor-man, man-d'), *adj.* || 1° Qui est de Normandie, province occidentale de la France. Les populations normandes. Cheval normand. Certain renard gascon, d'autres disent normand, Mourant presque de faim, vit au haut d'une treille Des raisins mûrs apparemment, LA FONT. *Fabl.* III, 11. || Cheval normand, race de chevaux estimés. || Fig. Qui est rusé et auquel on ne peut se fier. Le plus normand de tous les hommes Jure qu'il ne veut plus vous voir, FONTEN. *Poés. div. Œuv.* t. X, p. 395, dans POUGENS. || Réponse normande, réponse ambiguë. Que cela peut être vrai, et peut être faux ; la réponse est un peu normande, HAUTEROCHE, *le Cocher*, sc. 23. [Les oracles] Et sans crainte rendant leurs réponses normandes, BOIL. *Sat.* XII. || Réconciliation normande, réconciliation simulée. || Adroit comme un prêtre normand, maladroit, gauche, locution dite de saint Gaucher, prêtre de Normandie, dont on fait mémoire dans le bréviaire de Rouen ; elle porte sur l'équivoque du mot gaucher. || Rime normande, rime dans laquelle se trouve un infinitif en *er*, rimant avec air, Jupiter, fer, etc. || 2° *S. m.* et *f.* Un Normand. Une Normande. Soutenons bien nos droits, sot est celui qui donne ; C'est ainsi devers Caen que tout Normand raisonne, BOIL. *Épît.* II. || Fig. C'est un Normand, c'est un fin Normand, c'est un homme adroit et à qui il ne faut pas se fier. Pour attirer plus de monde à lui et faire un trait de Normand, il [Saint-Hélène, un des rapporteurs dans le procès de Foucquet] dit qu'il fallait croire que le roi donnerait grâce, que c'était lui seul qui le pouvait faire, SÉV. 17 déc. 1664. Discours de Normand que tout cela, MARIVAUX, *Surprise de l'amour*, III, 4. || Répondre en Normand, ne répondre ni oui ni non. Ne soyez à la cour, si vous voulez y plaire, Ni fade adulateur, ni parleur trop sincère ; Et tâchez quelquefois de répondre en Normand, LA FONT. *Fabl.* VII, 7. || Un Normand a son dit et son dédit, proverbe qui vient de l'ancienne coutume de Normandie par laquelle un contrat n'était valable que vingt-quatre heures après la signature. || Le Normand tourne autour du bâton, le Gascon saute par dessus, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 610. || Quatre-vingt-dix-neuf pigeons et un Normand font cent voleurs. || 3° *S. m.* Sorte de monnaie ancienne. Il fallait un normand et demi pour faire un mansais ou manceau. || Un Normand et demi pour dire un Manceau, par allusion à cette valeur relative des deux monnaies. Le Normand et demi [un chapon du Mans] laissait les gens crier, LA FONT. *Fabl.* VIII, 21.

— HIST. XII° s. Man en engleiz et en noreix Senefie home en franceis ; Justez ensemble north et man ; Ensemble dites donc normant ; Ço est hom de north en roman, *Rou*, v. 106. || XV° s. Boire à chascunh comme font les Normans, Ce fait adonc fievre et mal concevoir, E. DESCH. *Poés. mss.* f° 325. || XVI° s. Gars normand, fille champenoise, Dans la maison toujours noise, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 368. Rousseau François, noir Anglois, blanc Italien, ce sont trois, Et le Normand de tout age, A qui ne se fie le sage, ID. *ib.* p. 370. Si le Normand n'exerce la pyratique en mer, il l'exerce en terre, ID. *ib.* p. 371. Et croy que pour cette mesme raison le simple peuple ait esté induit de dire au desavantage des Normands : qui fit normand, il fit truand, parce que sur tous les [illegible] de la France ceux-cy ont esté chargés de [illegible] *Rech.* VIII, p. 718, dans LACURNE. [illegible] truand ne vient pas de [illegible]. [illegible] est fausse.

— ÉTYM. Angl. *north*, nord, et *man*, homme.

† **NORMANDE** [illegible], *s. f.* Espèce de [illegible] en Flandre.

† **NORMANDER** [illegible], *v. a.* Terme rural. Nettoyer le grain [illegible].

† **NORMANDIE** (nor-man-die), *s. f.* Province de France située à l'ouest. || Fig. Cadet de Normandie, homme qui a peu de ressources ; locution qui venait de ce que la coutume de Caux en Normandie donnait tout à l'aîné et laissait une petite légitime aux cadets. Ah ! mon pauvre Thomas [Corneille], continuait M. Despréaux, tes vers comparés à ceux de ton frère aîné font bien voir que tu n'es qu'un cadet de Normandie, *Bolœana*, éd. de 1742, p. 130.

† **NORMANDISME** (nor-man-dis-sm') ou **NORMANISME** (nor-ma-ni-sm'), *s. m.* Terme de grammaire. Façon de parler particulière aux habitants de la Normandie.

† **NORMANNIQUE** (nor-ma-nni-k'), *adj.* Se dit d'un des cinq rameaux de la famille des langues germaniques ; c'est l'idiome de la Scandinavie, employé dans l'Edda. On a repris aujourd'hui le mot du roman de Rou, et l'on dit le *norois* ou *norrois*.

† **NORMATIF, IVE** (nor-ma-tif, ti-v'), *adj.* Terme didactique. Qui a force de règle. Les écrits canoniques ont une autorité normative dans l'Église.

— ÉTYM. Lat. *norma*, règle (voy. NORME).

† **NORME** (nor-m'), *s. f.* Se dit quelquefois pour règle, loi, d'après laquelle on doit se diriger.

— HIST. XV° s. Sans regle ni sans norme, COQUILLART, p. 119, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *norma*, équerre, et fig. règle, modèle. *Norma* est rapporté par Benfey à une contraction du mot fictif *gnorima*, règle, chose faisant connaître, de γνωρίζω, connaître.

† **NORMELLE** (nor-mè-l'), *s. f.* Un des noms vulgaires du merle.

† **NORNE** (nor-n'), *s. f.* Terme de mythologie germanique. Nom des trois vierges (Urdhr, le passé, Verdhandi, le présent, Skul, l'avenir) qui donnent la loi au monde, créent la vie et décident du sort des mortels.

† **NORSE** (nor-s'), *s. m.* Idiome des habitants des îles Feroë, Orcades et Shetland ; c'est un dialecte normannique.

NOS (nô), pluriel de NOTRE.

† **NOSENCÉPHALE** (no-zan-sé-fa-l'), *s. m.* Terme de tératologie. Monstres nosencéphales, et, substantivement, les nosencéphales, monstres chez lesquels l'encéphale est remplacé par une tumeur vasculaire.

— ÉTYM. *Noso...*, et *encéphale*.

† **NOSK** (nosk), *s. m.* Une des divisions du Zend, la seule (la 21°) qui soit parvenue jusqu'à nous.

— ÉTYM. Zend, *naçka*, division.

† **NOSO....** mot de composition qui signifie maladie et qui vient du grec νόσος, rapporté par les étymologistes au radical sanscrit *naç*, périr ; comparez le lat. *necem*, *noxa*.

† **NOSOCOMIAL, ALE** (no-zo-ko-mi-al, a-l'), *adj.* Qui est relatif aux hôpitaux. Typhus nosocomial. Fièvre nosocomiale. Les édifices nosocomiaux.

— ÉTYM. Νοσοκομεῖον, hôpital, de νόσος, maladie, et κομεῖν, soigner.

† **NOSOCRATIQUE** (no-zo-kra-ti-k'), *adj.* Terme de médecine. Qui triomphe de la maladie. Médicaments nosocratiques, ceux qui sont vulgairement connus sous le nom de spécifiques.

— ÉTYM. *Noso...*, et κρατεῖν, triompher.

† **NOSOGÉNIE** (no-zo-jé-nie), *s. f.* Développement des maladies ; théorie de ce développement.

— ÉTYM. *Noso...*, et γένεσις, naissance.

NOSOGRAPHIE (no-zo-gra-fie), *s. f.* Distribution méthodique dans laquelle les maladies sont groupées par classes, ordres, genres et espèces. || Livre où les maladies sont ainsi classées.

— ÉTYM. *Noso...*, et γράφειν, écrire.

† **NOSOGRAPHIQUE** (no-zo-gra-fi-k'), *adj.* Qui a rapport à la nosographie. Un plan nosographique.

NOSOLOGIE (no-zo-lo-jie), *s. f.* Branche de la médecine qui s'occupe d'imposer des noms aux maladies, de les définir et de les étudier dans toutes leurs circonstances.

— ÉTYM. *Noso...*, et λόγος, traité.

† **NOSOLOGIQUE** (no-zo-lo-ji-k'), *adj.* Qui a rapport à la nosologie.

† **NOSOLOGISTE** (no-zo-lo-ji-st'), *s. m.* Celui qui s'occupe de nosologie.

† **NOSOPHORE** (no-zo-fo-r'), *s. m.* Appareil de fer composé de [illegible] par des [illegible] de [illegible] et [illegible] à [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] que [illegible] les différents cas qui se présentent.

— ÉTYM. *Noso...*, et φορός, qui porte.

NOSSEIGNEURS (nô-sè-gneur), *s. m. pl.* [illegible].

NOSTALGIE (no-stal-jie), *s. f.* Terme de méde-

cine. Mal du pays, dépérissement causé par un désir violent de retourner dans sa patrie.

— ÉTYM. Νόστος, retour, et ἄλγος, douleur, mal.

† NOSTALGIQUE (no-stal-ji-k'), *adj.* || 1° Qui a rapport à la nostalgie. || 2° Qui éprouve la nostalgie. Devenir nostalgique. || *Subst.* Les nostalgiques. Un nostalgique.

NOSTOC (no-stok), *s. m.* Algues, dites aussi crachat de la lune, vitriol végétal, fleur du ciel, filamenteuses, enveloppées d'un mucus globuleux, de l'ordre des confervoïdées; le *nostoc commune*, Vaucher, en est le type. Le nostoc n'apparaît que dans les jours pluvieux; on le trouve en toute saison dans les prairies, le long des chemins et dans les allées sablées des jardins, BONNET, *Contempl. nat.* Œuvr. t. VIII, p. 394, dans POUGENS. || On écrit aussi nostoch. Le nostoch de Paracelse, qu'il nomme aussi quelquefois *cœrefolium*, *cœli flos*, *cœli folium*.... les paysans en Allemagne s'en servent pour faire croître les cheveux; on le croit très-bon pour les cancers et les fistules.... les chimistes s'imaginent que le nostoch contient l'esprit universel; ils en tirent un esprit doux..., qu'ils croient être le dissolvant général de l'or, GEOFFROY, *Mém. de l'Acad.* pour 1708, p. 228.

— ÉTYM. Origine inconnue. On trouve dans Paracelse (p. 503) : Sic etiam quidquid aer gignit et ex aere est vivitque et oritur, ut tereniabin, *nostoch*, manna et melissa.... id etiam in se virtutes cœlicas et aerias continet.

† NOSTOCHINÉES (no-sto-ki-née), *s. f. pl.* Famille d'algues à laquelle appartient le nostoc.

† NOSTOMANIE (no-sto-ma-nie), *s. f.* Terme de médecine. Synonyme de nostalgie.

— ÉTYM. Νόστος, retour, et *manie*.

† NOSTRADAMUS (no-stra-da-mus'), *s. m.* Sorcier, magicien, astrologue (ce mot ne s'emploie guère que par moquerie). Apprends de moi, vieux Nostradamus, que la science ne se mesure pas à la barbe, DESTOUCHES, *Tambour nocturne*, III, 6.

— ÉTYM. Michel de Nostredame, dit *Nostradamus*, qui a fait un recueil de prédictions en vers où l'on peut entendre tout ce qu'on veut, et qui a eu une grande réputation dans le XVIe siècle.

NOTA (no-ta) ou NOTA BENÉ (no-ta-bé-né). || 1° Locution qui signifie : remarquez, remarquez bien. Il veut acheter une terre, nota qu'il n'a point d'argent. Je n'examinerai point si feu M. Creech eut raison d'écrire à la marge de son Lucrèce : nota benè que, quand j'aurai fini mon livre sur Lucrèce, il faut que je me tue, VOLT. *Dict. phil. Suicide.* || 2° *S. m.* Un nota, une remarque, note mise en marge d'un écrit. Mettez-là un nota. || *Au plur.* Nota, ou nota benè est invariable. Des nota, des nota benè.

— HIST. XVe s. Je fais ici un nota : il n'est nul si bon chevalier au monde qu'il ne puisse bien faire une faute, MONSTRELET, I, 39. || XVIe s. Retenez ce nota, *les Marguer. de la marguer.* f° 92, dans LACURNE.

— ÉTYM. Impératif latin *nota*, note, de *notare*, noter, et *bene*, bien.

† NOTABILITÉ (no-ta-bi-li-té), *s. f.* || 1° Qualité de ce qui est notable. || 2° Qualité des personnes notables. Il [Bonaparte] vit du premier coup tout le parti qu'il pourrait tirer, pour son omnipotence, de ces listes de notabilité qui anéantissaient la volonté nationale, LANFREY, *Hist. de Napoléon Ier*, t. II, p. 31. || Droit que possédaient les notables d'élire les officiers municipaux. || 3° Personne notable (ce mot n'a guère commencé à être employé en ce sens qu'à l'époque de la constitution de l'an VIII). || Dans la constitution de l'an VIII, listes des notabilités. A l'élection on avait substitué le système des listes de notabilités : tous les Français âgés de vingt et un ans et inscrits sur les registres publics étaient électeurs; dans chaque arrondissement, ils choisissaient un dixième d'entre eux (en tout 600 000 environ), qui formaient la liste de notabilités communales, dans laquelle le premier consul prenait les fonctionnaires de l'ordre inférieur. Les citoyens de la liste communale choisissaient le dixième d'entre eux (60 000), pour former la liste de notabilités départementales, dans laquelle le gouvernement prenait les fonctionnaires du département. Enfin, les élus de la liste départementale formaient la liste de notabilités nationales (6000), dans laquelle on choisissait les membres du tribunat, du corps législatif, du conseil d'État et tous les agents des fonctions publiques nationales. Ainsi les grands corps de l'État étaient le produit, indirect encore, d'une élection à quatre degrés (Extrait de *l'Hist. contemp.* ch. V, par DAUBAN).

— ÉTYM. *Notable.*

NOTABLE (no-ta-bl'), *adj.* || 1° Digne d'être noté, considérable. Il faut bien que le monde y prenne un notable intérêt, BALZ. liv. II, lett. 3. Quand vous parlez, c'est dit notable, LA FONT. *Coupe.* || Arrêts notables, ceux qui fixent un point de jurisprudence. || 2° Qui occupe un rang considérable dans une ville, dans une province. Plus d'un personnage notable Là souvent devient délateur, BÉRANG. *Agent prov.* || Listes des notables commerçants, listes destinées à former les assemblées qui élisent les membres des tribunaux de commerce et des chambres de commerce. || Notables bourgeois, ceux qui exerçaient des professions libérales, les avocats, les notaires, les procureurs, les médecins, les principaux commerçants et propriétaires. || *S. m.* Un notable, un personnage des plus considérables d'une ville, d'une province. Il demanda au roi une assemblée de notables, où il exposerait la situation des finances, afin d'aviser avec elle aux moyens de remplir le vide qu'il y avait trouvé, MARMONTEL, *Mém.* XII. Les notables étaient au nombre de ceux qu'allaient frapper les nouvelles impositions; et c'est à quoi, bien malheureusement pour eux et pour l'État, ils n'avaient jamais pu consentir, ID. *ib.* || Assemblée des notables, se dit particulièrement de l'assemblée qui fut convoquée en 1787 par Louis XVI.

— HIST. XIIIe s. Et tant publicrent la fable, Qu'el fu par tout le ciel notable, *la Rose*, 14376. || XIVe s. Deux nottables exemples, BERCHEURE, f° 107. Ce sont les personnes notaubles qui furent presens à Dijon.... DU CANGE, *notabilis.* || XVe s. Et devoient les deux rois, chascun pour lui et au nom de lui, envoyer quatre ou cinq personnes notables, et le pape deux cardinaux, FROISS. I, I, 144. Vous avez trop de fois ouy dire et reciter un notable [proverbe, sentence], que, quand on a maladie ou chef [à la tête], tous les membres s'en sentent, ID. III, p. 225, dans LACURNE. Il les volt [voulut] pourveoir d'enseignemens et sciences introduisibles à toutes vertus; dont, pour cette cause, fist translater de latin en françois tous les plus notables livres, CHR. DE PISAN, *Hist. de Ch. V*, III, 12. || XVIe s. Homme de notable vertu, MONT. I, 19. Le bailly, les eschevins et gens de la loi sont encore dans la coustume de choisir et creer certain nombre de notables, lesquels sont tenus, comme toutes autres personnes habitantes, de comparoistre estant mandez par la loi, à peine de l'amende de trois livres parisis, *Nouv. coust. génér.* t. I, p. 552. Port d'armes notables et invasibles, qui s'entendent des armes deffendues et prohibées de porter, *Grand. coust. de France*, livre I, ch. 3, *notes*, p. 24.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *notable;* portug. *notavel;* ital. *notabile;* du lat. *notabilis*, de *notare*, noter.

NOTABLEMENT (no-ta-ble-man), *adv.* D'une manière notable. Cette action contribua notablement à sa gloire, PATRU, *Plaidoyer* 3, dans RICHELET.

— HIST. XIVe s. Les grans fortunes qui adviennent à noz amis nous doivent notablement mouvoir à joie ou à tristesce, ORESME, *Eth.* 27. || XVe s. Afin que honorables emprises et nobles aventures.... lesquelles sont avenues par les guerres de France et d'Angleterre, soient notablement registrées.... FROISS. *Prol.*

— ÉTYM. *Notable*, et le suffixe *ment*; provenç. *notablamen;* catal. *notablement;* ital. *notabilmente.*

† NOTAGE (no-ta-j'), *s. m.* Opération qui consiste à noter des airs sur le cylindre des serinettes.

— ÉTYM. *Noter.*

NOTAIRE (no-tê-r'), *s. m.* || 1° Terme d'antiquité romaine. Esclave chargé de prendre des notes en abréviations pour son maître. || Nom de ceux qui, ayant l'art d'écrire en caractères abrégés qu'on appelait notes, étaient gagés par le public pour rédiger par écrit toutes sortes d'actes et de conventions. || Notaire impérial, secrétaire de l'empereur dans le bas-empire. || Officier qui, dans la primitive Église, était chargé de recueillir et de conserver, en notes ou abréviations, les actes des martyrs. || 2° Terme féodal. Personnage qui était souvent un clerc, attaché auprès des souverains, des seigneurs, des communautés, et chargé de rédiger des chartes. || 3° Aujourd'hui, officier public qui reçoit et rédige les actes volontaires. Les notaires, en France, ont été par les ordonnances des rois, établis officiers publics, avec le titre de conseillers du roi et garde-notes, pour recevoir et passer les contrats, les obligations et toutes sortes d'actes, dans l'étendue seulement de la juridiction où ils sont reçus. S'obliger par-devant notaire. Une étude de notaire. Clerc de notaire. Oui, notaire royal — De plus homme d'honneur. — Cela s'en va sans dire, MOL. *Éc. des maris*, III, 6. Que maudit soit le bec cornu de notaire qui me fit signer ma ruine! ID. *Méd. m. lui*, I, 1. Je prétends que l'hymen soit le but de l'affaire, Et ne donne mon cœur que par-devant notaire, REGNARD, *le Joueur*, IV, 9. Henri VII protesta par-devant notaire que le serment par lui prêté n'était point serment de fidélité, VOLT. *Mœurs*, 88. || Notaire en second, celui des deux notaires qui ne retient pas la minute de l'acte qu'ils signent tous deux. || Il y a trois classes de notaires : les notaires de première classe sont ceux qui résident au chef-lieu de cour impériale, et qui peuvent instrumenter dans tout le ressort de la cour; les notaires de seconde classe sont ceux qui résident au chef-lieu d'arrondissement, et qui peuvent instrumenter dans tout le ressort de l'arrondissement; les notaires de troisième classe sont ceux qui résident au chef-lieu de canton ou dans une commune n'étant ni chef-lieu de canton, ni chef-lieu d'arrondissement, et qui peuvent instrumenter dans tout le canton. || Style de notaire, les manières de dire traditionnelles qui sont employées dans la rédaction des différents actes. Géronte: Comment! moi! des bâtards! — Crispin : C'est style de notaire, REGNARD, *Légat.* V, 7. || Le notaire y a passé, on ne peut plus s'en dédire. || C'est autant que si tous les notaires y avaient passé, c'est comme si le notaire y avait passé, se dit quand un homme est en réputation de garder sa parole. || 4° Notaire apostolique, officier établi pour les expéditions en cour de Rome et affaires ecclésiastiques.

— HIST. XIIe s. Al dise uitme an le rei Josie, enveiad li reis Saphan le fiz Aslia...; ki ert [qui était] uns maistres notaries del temple, *Rois*, p. 422. || XIIIe s. Ypocrisie..., Qui trop durement se desut; Car ces secroiz et ces afaires, Por ce que je fui ses notaires, Sou [je sus] touz et quanqu'ele pensoit, RUTEB. II, 75. || XVe s. Le prince des notoires [des scribes], et les anciens, et les dyacres, *Perceforest*, t. VI, f° 124. Mesme força son cœur, et ses yeux fit estre notaires de plusieurs et maintes entretenances, à son très grand et mortel prejudice, LOUIS XI, *Nouv.* XXVI. Un tel cardinal m'a chargé expressement que je lui trouve un serviteur pour estre son notaire, qui soit de notre marche [pays], ID. *ib.* XLII. || XVIe s. Les notaires apostoliques ne peuvent recevoir contracts des choses temporelles et profanes, P. PITHOU, 20. L'on n'usoit point encore de notaires, c'est à dire d'escrivains qui par notes de lettres abbregées figurent toute une sentence, AMYOT, *C. d'Utiq.* 35. De trois choses Dieu nous gart, D'et cætera de notaires, De quiproquos d'apothicaires.... LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 142.

— ÉTYM. Provenç. *notari;* espagn. *notario;* ital. *notaro*, *notaio:* du lat. *notarius*, de *notare*, noter.

† NOTALGIE (no-tal-jie), *s. f.* Terme de médecine. Douleur à la région dorsale, sans phénomènes inflammatoires.

— ÉTYM. Νῶτος, dos, et ἄλγος, douleur.

NOTAMMENT (no-ta-man), *adv.* D'une manière qui doit être notée. Il y a certains endroits où notamment peut être employé pour marquer une chose plus particulièrement : il a cité plusieurs lois et notamment celle-ci; ce mot notamment désigne mieux la loi dont il s'agit que si l'on disait : et principalement celle-ci, *Acad. Observ. sur Vaugelas*, p. 368, dans POUGENS.

— REM. Ni Vaugelas ni Th. Corneille n'approuvaient cet adverbe, qui pourtant est resté dans l'usage; ils voulaient qu'on dît principalement.

— HIST. XVe s. Les inhabitans des dictz pays, notamment de Flandres, O. DE LA MARCHE, *Mém. Acte aux lecteurs.*

— ÉTYM. *Notant*, participe présent de *noter*, et le suffixe *ment.*

† NOTARIAL, ALE (no-ta-ri-al, a-l'), *adj.* Terme de pratique. Qui appartient au notariat; qui concerne les notaires. Fonctions notariales. Jurisprudence notariale. Actes notariaux. Le sieur Guiot, principal clerc de notaire à Blois, expose le plan d'un enseignement notarial, et demande la création d'examens de divers degrés.... BONJEAN, au sénat, *Moniteur du 21 mars 1867*, p. 336, 1re col.

— HIST. XVIe s. Notairial, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Notaire.*

NOTARIAT (no-ta-ri-a ; le *t* ne se prononce pas et ne se lie pas), *s. m.* Charge, fonction de notaire.

— ÉTYM. *Notaire.*

NOTARIÉ, ÉE (no-ta-ri-é, ée), *adj.* Fait par un notaire, passé devant notaire. Acte notarié. Quittance notariée.

— HIST. XVe s. Lettres corroborées par un acte public et notarié, MONSTREL. I, 49.

— ÉTYM. *Notaire.*

NOTATION (no-ta-sion; en vers, de quatre syl-

tation), s. f. Action de noter, de représenter à l'aide de signes. Dans la notation ordinaire [de l'arithmétique], la valeur des places de droite à gauche.... [illegible] Ess. arith. mor. Œuvr. t. X, p. 103. || Notation musicale, système au moyen duquel on marque l'intonation des notes, leur durée, la mesure, les différences de fort et de faible, les renflements et affaiblissements des sons, et enfin l'expression des phrases de musique. || Notation musicale par chiffres, système proposé par J. J. Rousseau et renouvelé de nos jours. || Terme de commerce. Système de marques secrètes que se créent les marchands. || Terme d'algèbre. Représentation ou signe extérieur qu'on emploie pour désigner les quantités numériques. La manière d'écrire l'exposant au-dessus de la base, dans a^n, pour désigner la puissance de cette base, est une notation. || Notation chimique, langage conventionnel introduit dans la chimie par Berzelius, dans lequel les éléments d'un composé sont représentés par la première lettre majuscule de leur nom latin, appelée leur symbole, et où figurent des coefficients exprimant les proportions. Exemple : KO, formule de la potasse ou oxyde de potassium. Quand plusieurs noms commencent par la même lettre, on ajoute à chacun une autre lettre plus petite, prise dans le mot, exemple : C, Cl, Ca, carbone, chlore, calcium. Le symbole de l'élément électro-positif doit toujours précéder celui de l'élément électro-négatif dans les composés binaires. Les proportions des éléments d'un composé sont indiquées par un chiffre placé en haut et à droite des symboles, en forme d'exposant, exemple : SO^3, acide sulfurique. Les chiffres placés à gauche en forme de coefficient multiplient les lettres et les chiffres qui suivent jusqu'à la rencontre des signes algébriques +, — ; exemple : $2SO^3 + KO$, deux équivalents d'acide sulfurique et un de potasse. Dans la formule d'un sel, les signes de l'acide doivent être séparés de ceux de l'oxyde par une virgule, exemple : AzO^5,KO, azotate de potasse.

— HIST. XIVᵉ s. Et pour ce que l'appellacion et notacion est faite selonc le plus, ORESME, *Eth.* 278

— ETYM. Provenç. *notatio*; anc. espagn. *notacion*; du lat. *notationem*, de *notare*, noter.

NOTE (no-t'), *s. f.* || 1° Marque qu'on fait en quelque endroit d'un livre, d'un écrit, etc. pour s'en souvenir. Mettre des notes à la marge d'un compte. Je chargerai de notes mon exemplaire [de *la Félicité publique*, par Chastellux]; et c'est ce que je ne fais que quand le livre me charme et m'instruit, VOLT. *Lett. Chastellux*, 7 déc. 1772. || Fig. Homme de note, un homme au-dessus du commun, soit par sa naissance, soit par le rang ou par les qualités personnelles. || 2° Observation, commentaire sur quelque endroit d'un écrit, etc. Vos notes sur Racine sont si judicieuses, si pleines de goût, de finesse.... VOLT. *Lett. la Harpe*, 23 janv. 1773. C'est contre ces Lois [les Lois de Minos, tragédie de Voltaire] qu'il y aura une forte cabale, et je m'en moque; j'ai fait cette pièce pour avoir occasion d'y mettre des notes qui vous répondront, ID. *Lett. Marmontel*, 23 oct. 1772. Il est certain que, dans une de ses notes sur Longin, Despréaux semble préférer assez ouvertement Racine à Corneille, D'ALEMB. *Éloges, Segrais*. Les notes de Voltaire sur les tragédies de Corneille sont les oracles du bon goût et les plus précieuses leçons de l'art pour les poëtes dramatiques, MARMONTEL, *Élém. litt. Œuv.* t. IX, p. 435, dans POUGENS. || Observation qu'on fait sur un mot, sur une phrase. Le mot porte dans le dictionnaire la note : *Il est du langage technique*. || 3° Éclaircissement que dans un livre on met au bas des pages, ou en marge, ou à la fin du volume, en un caractère différent de celui du reste de l'ouvrage. Mettre une chose en note. Les notes sont renvoyées à la fin de l'ouvrage. Notes marginales. || Fig. D'après l'abbé [illegible], la nature est un livre où la vérité se trouve [illegible] dans la note et [illegible] dans le texte, CHATEAUBR. *Génie* I, VI, 6. || Notes à l'usage des classes, notes en latin ou en français mises au bas des pages des éditions d'auteurs expliqués ou appris dans les classes pour expliquer des difficultés de sens ou d'histoire, etc. || 4° Extrait sommaire, exposé succinct. Remettez-moi une note de votre affaire, afin que je ne l'oublie pas. J'ai pris note de ce qu'il y avait à faire. || Prendre des notes, écrire sommairement ce qui se dit, ce qui se fait. Quand sur son registre de [illegible] crayonné des notes, [illegible] *Acajou*. || Prendre des notes à un cours, écrire très-succinctement à fur et à mesure de l'exposition, ce qui est essentiel dans le cours. || Au plur. Indications plus ou moins succinctes dont se servent les avocats, les orateurs, les professeurs, [illegible] parle sans notes. Il commençait [illegible]

cessamment ces notes. || 5° Mémoire à solder. La note d'un marchand. || Payer sur note, payer sur le vu d'une note contenant en détail les travaux faits ou les avances fournies. || 6° En diplomatie, communication entre des agents diplomatiques. Échanger des notes. La France et l'Italie échangèrent des notes. Alors se rompirent nos liens avec la Russie; aussitôt Napoléon s'adresse au prince de Suède [Bernadotte]; ses notes furent d'un suzerain qui croit parler dans l'intérêt de son vassal, qui sent ses droits à sa reconnaissance ou à sa soumission, et qui y compte, SÉGUR, *Histoire de Napoléon*, I, 4. || Se dit de certaines déclarations officielles ou semi-officielles que le gouvernement fait insérer au *Moniteur*. || 7° Observations d'un professeur sur la conduite et le travail des élèves. Ce jeune homme a de bonnes notes, de mauvaises notes. Notes hebdomadaires. Notes de quinzaine. Notes trimestrielles. || Renseignements transmis à un chef concernant des subordonnés. || Notes d'un fonctionnaire, appréciation qu'un supérieur fait de ce fonctionnaire. Cet officier, ce professeur a de bonnes notes. || 8° Ce qui fait une marque déshonorante. Sa conduite déloyale en cette occasion est une note dans sa vie. C'est une note qu'il portera toujours. Même dans les confréries qui sont formées par pure élection, le pouvoir de retrancher les confrères n'appartient qu'aux magistrats, parce qu'il y a de l'honneur dans l'admission et de la note dans la destitution, FURETIÈRE, *Factums*, t. I, p. 202. Chose étrange! on ose attribuer à Jésus-Christ même toutes ces notes flétrissantes [les caractères de nouveauté et de schisme], BOSS. 2ᵉ *instruct. past.* 42. || Note d'infamie, ou note infamante, note imprimée juridiquement pour quelque cause grave. Le blâme en justice était une note infamante. || 9° Signe qui, en musique, représente à la fois la durée et l'intonation d'un son ; la durée par sa forme ou figure; l'intonation, par sa position sur la portée. On s'est servi des caractères inventés par les anciens pour écrire les chants musicaux, jusque dans le onzième siècle, que Gui d'Arezzo trouva l'invention de les écrire, comme on fait aujourd'hui, avec des notes placées sur différentes lignes, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. XI, 1ʳᵉ part. p. 252, dans POUGENS. Ces notes ne furent d'abord que des points où il n'y avait rien qui en marquât la durée : mais Jean de Meurs, né à Paris, et qui vivait sous le règne du roi Jean, trouva le moyen de donner à ces points une valeur inégale par les différentes figures de rondes, de doubles croches et autres qu'il inventa, et qui ont été adoptées par les musiciens de toute l'Europe, ID. *ib.* Le premier monument incontestable de l'impression des notes musicales avec des types mobiles est sorti des presses d'Erhard Œglin (Ocellus), imprimeur à Augsbourg, ... CAMUS, *Instit. Mém. litt. et beaux-arts*, t. V, p. 299. Vous verrez, me dit-il à l'oreille, qu'il ne sait pas une note de musique, J. J. ROUSS. *Confess.* III. || Notes accidentées, notes accompagnées d'un des signes que l'on nomme accidents. || Chanter la note, solfier. || Ce musicien chante la note. Il chante juste mais sans expression. || 10° Par extension, l'intonation même du son représenté par le signe. Les sept notes de la gamme. || Fig. La nature a deux chants, de bonheur, de tristesse, Qu'elle rend tour à tour ainsi que notre cœur ; De l'une à l'autre note elle passe sans cesse; Homme, l'une est ta joie, et l'autre ta douleur, LAMART. *Harm.* II, 6. || Note fausse, fausse note, voy. FAUX 1. || Note tonique, la note principale ou fondamentale d'un ton ou d'un mode. || Note sensible, la note qui est d'un demi-ton au-dessous de la tonique. || Notes de goût, celles qui, appartenant à la mélodie et non à l'harmonie, entrent dans la mesure et n'entrent pas dans l'accord. || Notes d'agrément, ou petites notes, notes qui n'entrent ni dans la mélodie ni dans l'harmonie, et dont la durée très-rapide se prend sur la note qui précède ou sur celle qui suit. || Notes surabondantes, nom que quelques auteurs donnent aux triolets, aux sextolets et aux notes marquées 6 pour 4, 7 pour 4, 9 pour 8, etc. || Bien attaquer la note, faire une intonation juste et nette. || Suivre la note, chanter un morceau de musique avec d'autres personnes. D'un gai refrain, à ce lutrin, Pour qu'on suive la note, De main en main, jusqu'à demain, Passons [illegible] *Marotte*. || Fig. [illegible] la note, [illegible] LA FONT. [illegible] || Fig. Ne savoir qu'une note, chanter toujours sur la même note, dire toujours la même chose.

C'est toujours même note et pareil entretien, LA FONT. *Fabl.* VI, 21. || Il ne sait qu'une note, il n'aura qu'un double, se dit d'une personne qui ne sait qu'une chose et qui sera payée en conséquence. || Fig. Changer de note, quitter un discours pour en commencer un autre, parler d'autre chose. Lors rechangeant de note, il montre.... RÉGNIER, *Sat.* VIII. || Changer de note, chanter sur une autre note, changer de façon d'agir ou de parler. La peste du bourreau! je te ferai changer de note, chien de philosophe enragé, MOL. *Mariage forcé*, 8. [Les écrivains de Port-Royal] ne changent pas d'avis pour changer de note, SÉV. 25 mai 1680. || Fig. [illegible] change la note, cela change l'état des choses. || A basse note, en basse note, sans élever la voix. Dire à Dieu à basse note. Dire à quelqu'un des [illegible] à basse note. Hier vendredi il nous donna [illegible] poisson.... on fit brûler le vin de Saint-[illegible] et en basse note, entre M. et Mme de C[illegible], l'évêque de Vannes et moi, votre santé [illegible], SÉV. 569. Voilà M. de la Rochefoucauld à s'[illegible] M. de Bouillon, le duc de Tresmes à répéter à basse note, ST-SIM. 195, 100. Mlle Clairon va jouer à [illegible] note Aménaïde et Électre sur mon petit théâtre de Ferney.... c'est contre les ordres exprès de Fréchin, VOLT. *Lett. d'Argental*, 12 août 1765. || 11° Notes tironiennes, voy. TIRONIEN. || 12° Note [illegible] des minutes et des actes. Ce sens du mot ne se trouve plus que dans l'expression garde-note.

— SYN. NOTE, REMARQUE. La note a un sens plus général que la remarque. Une remarque est toujours une note ; mais une note n'est pas toujours une remarque.

— HIST. XIIᵉ s. Si sot [il sut] de toute chanterie, Moult sot de lais, moult sot de note, *Brut*, fᵒ [illegible], dans LACURNE. || XIIIᵉ s. Amis, riens ne m'i vaut, [illegible] note ne estive [instrument de musique]; Quant [je] ne vous puis veoir, [je] n'ai talent que plus vive, AUDEFROY LE BASTARD, *Romancero*, p. 11. Li gouvernement de sa terre fut tel, que touz les jours il ooit [entendait] à note [musique] ses heures, et une messe de requiem sans note, JOINV. 198. Compaignons, entendés ceste note, Que je vous amoneste et note, *la Rose*, 8286. || XVᵉ s. Les notes, [illegible] ou registres que iceulx tabellions ont [illegible] et [illegible]gistrées, *Ord. des rois*, t. V, p. 352. Là les [illegible] soient les povres gens.... et leur chantoient une note entre leurs dents tout bas, FROISS. II, III, 44. En intention qu'il n'eust la note et le reproche, qu'à luy eust tenu le rapaisement du royaume, O. DE LA MARCHE, *Mém.* liv. I, p. 122, dans LACURNE. Et comme [illegible] convenable, Chanta ainsi à haulte notte : Il [illegible] payer son hoste, VILLON, *La repue franche du souffreteux*. || XVIᵉ s. Ses filles et sa race eussent à jamais porté cette note, MARG. *Nouv.* XXXVI. Notes d'infamie, AMYOT, *Agés.* 49. Un prieur est dict conventuel, quand il a avecques luy trois ou quatre freres qui chantent toutes les heures à note, comme grand messe, matines, *Grand coust. de France*, livre III, [illegible] p. 289. Il y faisoit beau voir monsieur le [illegible] prendre Mantes par le guichet, et dire aux [illegible]tants en note basse et courte haleine : « Mes amis, sauvez-moi et mes gens ; tout est perdu, mais le Biarnois est mort, » *Sat. Mén.* édit. LABITTE, p. [illegible]

— ETYM. Provenç. *nota*, *noda*; esp. et ital. *nota*; du lat. *nota*.

NOTÉ, ÉE (no-té, tée), *part. passé* de noter. || 1° Qui a été l'objet d'une note. Article noté dans un [illegible] || 2° Qui est l'objet de quelque observation défavorable. Si quelque évêque rompt la chaîne de la tradition, le reste de l'Église réclamera contre ; le novateur sera noté éternellement, BOSS. 2ᵉ *instr. past.* § 128. Le pape avait chargé son nonce [en [illegible]] d'obtenir l'éloignement de quelques personnes notées à la cour de Rome, ST-SIM. 169, 204. || Homme noté, homme de mauvaise réputation. || 3° Écrit en notes de musique. Un air noté. Il n'y a non plus de différence entre l'Évangile et la vie des saints, qu'entre une musique notée et une musique chantée, ST FRANÇOIS DE SALES, *Traité de la prédication*.

† **NOTENCÉPHALE** (no-tan-sé-fa-l'), *adj.* Terme de tératologie. Monstre notencéphale, et, substantivement, un notencéphale, monstre dont le cerveau fait hernie et s'appuie sur les vertèbres dorsales, ouvertes postérieurement.

— ETYM. Νῶτος, dos, et *encéphale*.

NOTER (no-té), *v. a.* || 1° Faire une note sur quelque chose. Vous ne savez point ce qu'en mon manuscrit j'ai noté sur ce point, RÉGNIER, *Sat.* X. Je noterai cela, madame, dans mon livre, MOL. *Femm. sav.* II, 6. || 2° Fig. Remarquer. [illegible], me dit-elle, avez-vous point remarqué [illegible], notez l'endroit, RÉGNIER, *Sat.* XI. [illegible]

fille un peu trop fière Prétendait trouver un mari.... Point froid et point jaloux ; notez ces deux points, LA FONT. *Fabl.* VII, 5. Pour faire naître une occasion de noter ses fautes passées, BOSS. *Lett.* 273. Voici un échantillon des lettres que je lui ai quelquefois écrites, et dont il est à noter que jamais, dans aucune de ses réponses, elle n'a paru piquée en aucune façon, J. J. ROUSS. *Confess.* X. || 3° Fig. Marquer d'une manière défavorable. Sans parler de ce qu'on a dit de la Chemène du théâtre, celui qui a composé l'histoire d'Espagne en français l'a notée dans son livre, de s'être tôt et aisément consolée de la mort de son père, CORN. *Cid, Avertissement.* Je ne finirais jamais, si je voulais rapporter tous les titres dont il [saint Charles] les note [les comédiens], BOSS. *Comed.* 35. Arius est noté dans les écrits des saints Pères comme l'auteur d'une hérésie, ID. *Hist.* I, 11. Les Juifs eux-mêmes, à la poursuite desquels il [Jésus] a été crucifié, n'ont conservé dans leurs anciens livres la mémoire d'aucune action qui notât sa vie, ID. *ib.* II, 12. L'iniquité est entrée comme un torrent ; on ne peut plus noter les impies, on ne peut plus les fuir, on ne peut plus les retrancher, tant ils sont forts, ID. *Sermons, Sur l'Église,* 2. Le roi eut la bonté de représenter à M. de Sens l'intérêt de sa famille, aux dépens de laquelle il ne devait pas faire une action, belle pour lui, mais qui la noterait pour toujours [de n'être pas noble], ST-SIMON, 92, 210. Ennuyé d'être toujours noté pour avoir fait le moins d'ouvrage, J. J. ROUS. *Hél.* V, 7. || Par antiphrase. Vous êtes noté d'amitié pour moi, et c'est à Genève un crime irrémissible, ID. *Lett. à M. Moultou, Corresp.* t. V, p. 221, dans POUGENS. || Noter d'infamie, couvrir de honte. Parmi les sœurs.... on ne recevra aucune fille dont la race soit notée d'infamie, BOSS. *Règl. filles propag. foi,* 1, 7. || 4° Écrire de la musique avec les notes. Ils [les Chinois] ont de la musique, et ils ne savent pas noter un air, encore moins chanter en parties, VOLT. *Lett. Chine,* 5. On peut bavarder tant qu'on veut sur cet art sans y rien entendre ; et tel qui se mêle d'écrire fort doctement sur la musique, serait bien embarrassé de faire une bonne basse sous un menuet et même de la noter, J. J. ROUSS. *1er dial.* Il est constant que les Grecs et les Romains notaient leur déclamation, et qu'ils l'accompagnaient d'un instrument, CONDIL. *Conn. hum.* II, 1, 3. C'est sans doute pour ces sortes de sons que Molière avait imaginé des notes, mais le projet de noter le reste de la déclamation est impossible, ID. *ib.* II, 1, 6. La musique nota ses chants [de la religion], la peinture la représenta dans ses douloureux triomphes, CHATEAUBR. *Génie,* III, 1, 1. || Absolument. L'ennui d'un long travail me donne des distractions si grandes, que je passe plus de temps à gratter qu'à noter, J. J. ROUSS. *Confess.* IV. || 5° Se noter, *v. réfl.* Être noté, remarqué. Il y a des choses qui se notent. || Être écrit en notes de musique. Quoique notre déclamation ne puisse pas se noter, il me semble qu'on pourrait en quelque sorte la fixer ; il suffirait qu'un musicien ait assez de goût pour observer, dans le chant, à peu près les mêmes proportions que la voix suit dans la déclamation, CONDIL. *Conn. hum.* II, 1, 6.

— HIST. XIIe s. Bien unt e clerc e lai sa parole escritee, E l'apostolies l'out par tuz les puinz notée, *Th. le mart.* 58. De pluisurs altres choses unt entr'els desputé, Dunt um ne m'a encore acointié n'acerté, Ne tut ne puet pas estre en mun livre noté, *ib.* 114. Tant com je vive, n'en ma vertu serai, Au branc d'acier vos noterai [chanterai] tel lai Dont ja n'arez a ten jor le cuer gai, *Raoul de C.* 197. || XIIIe s. En tix marchies [tels marchés] ne pot on noter nule loiaté, BEAUM. XXXIV, 47. Et poi [peu] voit-on de compaignie Que on n'i note vilonie, *Lai du conseil.* Ne t'accompaigne pas avec tes anemis ; car, se tu fais mal, il le noteront ; et, se tu fais bien, il le dampneront, BRUN. LATINI, *Trésor,* p. 380. || XVe s. Il faut noter que tous les hommes qui jamais ont esté grans.... ont commencé fort jeunes, COMM. I, 10. Il n'est ja mestier de vous si encoulper [inculper] du fait que ceste prophetie notte, *Perceforest,* t. IV, f° 33.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *notar* ; ital. *notare;* du lat. *notare.*

NOTEUR (no-teur), *s. m.* Copiste de notes de musique. Le noteur de l'Opéra. || On dit plus ordinairement copiste.

— ÉTYM. *Noter.*

† NOTI (no-ti), *s. m.* Indigo de la première pousse.

NOTICE (no-ti-s'), *s. f.* || 1° Connaissance (sens primitif qui n'existe plus). || 2° Extrait raisonné, compte rendu succinct. Cet homme [Photius] nous a conservé, dans sa Bibliothèque, des notices d'un grand nombre d'ouvrages qui n'existent plus, DIDER. *Op. des anc. philos* (*Jésus-Christ*). || 3° *S. f. pl.* Se dit des documents et tableaux de statistique ou de toute autre nature que les parquets sont tenus de fournir périodiquement. || 3° Morceau écrit sur la vie de quelque homme célèbre. Notice académique. Notice historique. Notice biographique. || Notice nécrologique, celle qui a pour sujet un personnage mort depuis peu de temps. || 4° En librairie, la liste imprimée des livres d'un cabinet, quand elle n'est pas assez étendue pour former un catalogue. On vient de distribuer la notice des livres du cabinet de monsieur un tel, *Dict. de l'Académie.* || 5° Terme d'antiquité. Titre de quelques livres anciens donnant une connaissance détaillée des charges, des dignités, des lieux, des chemins d'un pays. La Notice des Gaules. || Notice de l'Empire, titre d'un ouvrage géographique, publié après Constantin.

— HIST. XIVe s. Selon qu'il vint à la notice du suppliant, DU CANGE, *notinus.* || XVIe s. Le soing de ramasser tout ce qui vient à leur notice, MONT. II, 110. Les Epicuriens logent aux sens tout jugement, et en la notice des choses, et en la volupté, ID. II, 355.

— ÉTYM. Provenç. et esp. *noticia;* ital. *notizia;* du lat. *notitia,* de *notus,* connu (voy. NOTION).

† NOTIER (no-tié), *s. m.* Terme de pêche. Mousse qui détache les noues ou les nauts de la grosse arête dans la préparation des morues.

— ÉTYM. *Naut* ou *noue* (voy. NOUE 2). C'est le même que *nautier,* couteau à noues.

† NOTIFICATIF, IVE (no-ti-fi-ka-tif, ti-v'), *adj.* Qui sert à notifier.

— ÉTYM. Voy. NOTIFIER ; provenç. *notificatiu.*

NOTIFICATION (no-ti-fi-ka-sion ; en vers, de six syllabes), *s. f.* || 1° Action de notifier. || 2° Acte par lequel on notifie. || Terme de palais. Exploit par lequel on donne à une partie connaissance d'un acte qui l'intéresse. || Greffe des notifications, greffe que l'on avait établi pour y enregistrer tous les contrats.

— HIST. XIVe s. Notification de la quele quatre choses sont à entendre selonc ce que ulceration puet [peut] estre notifiée [connue], H. DE MONDEVILLE, f° 71, *verso.*

— ÉTYM. Voy. NOTIFIER.

NOTIFIÉ, ÉE (no-ti-fi-é, ée), *part. passé* de notifier. Un ordre notifié.

NOTIFIER (no-ti-fi-é), je notifiais, nous notifiions, vous notifiiez ; que je notifie, que nous notifiions, que vous notifiiez), *v. a.* Donner connaissance dans les formes légales, dans les formes usitées. Faire notifier un acte. On lui notifia qu'il eût à se retirer dans les vingt-quatre heures. Le lendemain vous avez notifié l'interdiction à l'abbesse, PATRU, *Plaidoyer* 5, dans RICHELET.

— HIST. XIVe s. Notefier les lieus et les distances des planetes. — Par elles sont notefiées ces qualitez, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. Mais au faict je te notifie, Que j'ay honte de ta folie, *Nat. à l'alch. err.* 23. || XVe s. Ces nouvelles furent tantost sçues en France et notifiées au roi et à ses oncles, FROISS. II, II, 222. || XVIe s. Des coucons de couleur orangée ou jaune doré, notifiant la grossesse de la soie, O. DE SERRES, 474.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *notificar* ; ital. *notificare;* du lat. *notificare,* de *notus,* connu, et *facere,* faire.

† NOTIODE (no-ti-o-d'), *adj. f.* Terme de médecine. Fièvre notiode, nom ancien d'une fièvre grave avec déjections alvines et sueur.

— ÉTYM. Νοτιώδης, humide, de νοτίς, humidité.

NOTION (no-sion ; en vers, de trois syllabes), *s. f.* || 1° Connaissance acquise de quelque chose. Je n'ai qu'une faible notion de ce que vous me dites. Il vous donnera des notions sur cette matière. Un second voyage de l'aventurier donne de cette sauvage région quelques notions moins superficielles, RAYN. *Hist. phil.* XVII, 23. En mathématique et en physique, les notions ont cet avantage, qu'ayant une fois été déterminées, elles ne varient plus ; mais, en morale, elles se transforment de tant de manières, qu'il est rare que les hommes rachent les saisir avec précision, CONDILLAC, *Art de pens.* II, 2. || Notions, au pluriel, est quelquefois le titre d'un ouvrage élémentaire et à l'usage des classes. Notions de chimie. || 2° Particulièrement. L'idée d'une chose. Tout honneur qui renferme dans sa notion la condition essentielle à la créature, ne peut par sa nature être un honneur divin, BOSS. *4e avert.* 2. || Absolument. Idée qui se forme dans l'esprit. Ces mots vertus et vices sont des notions collectives qui ne naissent que de la fréquentation des hommes, J. J. ROUSS. *Narc. Préf. note h.* Les notions les plus abstraites, celles que le commun des hommes regarde comme les plus inaccessibles, sont souvent celles qui portent avec elles une plus grande lumière, D'ALEMB. *Disc. encycl. Œuv.* t. I, p. 209, dans POUGENS. Quelle notion précise peut-on avoir du bien et du mal, du beau et du laid, du bon et du mauvais, du vrai et du faux, sans une notion préliminaire de l'homme? DIDER. *Salon de* 1767, *Œuv.* t. XIV, p. 218, dans POUGENS. Les notions judaïques et cabalistiques s'y introduisirent sous les Ptolémées, ID. *Opin. des anc. philos.* (*Égyptiens*). Qu'il n'y a point de notions innées ; que nous ne pouvons avoir l'idée ni d'un espace infini, ni d'un nombre infini, VOLT. *Phil. Ignor. Quest.* 29. Si les notions que nous sommes capables d'acquérir, ne sont, comme je l'ai fait voir, que différentes collections d'idées simples que l'expérience nous a fait rassembler, CONDILL. *Art de penser,* II, 5. La notion n'est pas une perception ; elle ne résulte pas simplement de l'action de l'objet sur les sens ; elle suppose encore une opération de l'esprit sur cette action, BONNET, *Ess. anal. âme,* ch. 15. De pures sensations ne sont pas des notions, ID. *Œuv. mél.* t. XVIII, p. 328, dans POUGENS. || Notions communes, certaines vérités qui sont reconnues de tout le monde. J'ai toujours été étonné que le sage Locke, dans le commencement de son traité de l'entendement humain, en réfutant si bien les idées innées, ait prétendu qu'il n'y a aucune notion du bien et du mal qui soit commune à tous les hommes, VOLT. *Phil. Newt.* I, 6. Un philosophe serait bien savant, s'il voyait tout ce qui est dans les notions communes, CONDIL. *Lang. calc.* I, 15. || Se dit, dans le kantisme, d'un concept donné à priori.

— ÉTYM. Provenç. *nocio* ; espagn. *nocion ;* ital. *nozione;* du lat. *notionem,* de *notum,* supin de *noscere,* connaître.

† NOTOBRANCHE (no-to-bran-ch'), *adj.* Terme de zoologie. Qui porte des branchies sur le dos.

— ÉTYM. Νῶτος, dos, et *branchies.*

† NOTOCORDE (no-to-kor-d'), *s. f.* Terme d'anatomie. Corde de substance molle que les vertèbres entourent comme des anneaux chez l'esturgeon, la lamproie, etc. et qui, existant aussi chez les mammifères, n'y est que rudimentaire et destinée à disparaître.

— ÉTYM. Νῶτος, dos, et *corde.*

NOTOIRE (no-toi-r'), *adj.* Qui est à la connaissance publique. Ce n'est point un fait qu'on avance en l'air [que Tibère ait proposé d'accorder à Jésus les honneurs divins], et Tertullien le rapporte comme public et notoire, BOSS. *Hist.* II, 12. Tout cela n'est-il pas notoire au public? J. J. ROUSS. *Lett. à du Peyrou,* 8 août 1766. J'ai dit la vérité, et une vérité notoire et publique, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire,* 20 janv. 1768. La méchanceté notoire et la probité reconnue pèseraient également dans les balances de la justice et dans les nôtres? DIDEROT, *Claude et Nér.* I, 60. || Autrefois, en style d'ordonnance et de palais : Soit notoire à tous que..., etc.

— HIST. XIIIe s. Et est li fes [le fait] si clers et si notoires.... BEAUM. VI, 12. || XIVe s. Principes qui sont notoires et congneus par eulx meismes, ORESME, *Eth.* 68. || XVe s. C'est une chose toute claire et notoire que il n'estoit nul besoin au comte de Foix de engager sa terre, FROISS. III, IV, 23. Sa foy [de Dieu] est assez ample et estendue et toute notoire à ceulx qui la veulent entendre, COMM. V, 18. Adam, c'est chose très notoire, Ne nous eust mis en tel dangier, Se, au lieu du fatal mangier, Il se fust plus tost mis à boire, BASSELIN, II. || XVIe s. Le seigneur denonce que tout ce que nous machinons et meditons lui est notoire, CALV. *Instit.* 284.

— ÉTYM. Provenç. *notori* ; espagn. et ital. *notorio* ; du lat. *notorius;* de *notum,* supin de *noscere,* connaître.

NOTOIREMENT (no-toi-re-man), *adv.* D'une manière notoire. Il a notoirement du bien pour porter cette dépense, PATRU, *Plaidoyer* 9, dans RICHELET. Le susdit livre est notoirement rempli de maximes impies tirées du droit naturel, du droit des gens.... VOLT. *Facéties, Extrait du décret, etc.*

— HIST. XIIIe s. Quant cil qui apele est atains notoirement du cas par quoi il apele, BEAUM. LXIII, 6. || XIVe s. Lié se sont apertement et notoyrement encontre les Romains, BERCHEURE, f° 16. || XVIe s. Là où ilz ont eu loy et authorité de commander, ilz ont notoirement toujours fait prosperer les affaires de ceulx de leur party, AMYOT, *Cor. et Alcib. compar.* 1. Avant qu'il fust notoirement descouvert pour traistre, ID. *Crass.* 43.

— ÉTYM. *Notoire,* et le suffixe *ment.*

† NOTOMÈLE (no-to-mè-l'), *adj.* Terme de tératologie. Monstres notomèles, et, substantivement, les notomèles, monstres qui présentent un ou deux membres accessoires insérés sur le dos.

— ÉTYM. Νῶτος, dos, et μέλος, membre

† NOTONECTE (no-to-nè-kt'), s. m. Insecte hémiptère, à corps aplati, nageant sur le dos dans les eaux stagnantes.

— ÉTYM. Νῶτος, dos, et νήκτης, nageur.

† NOTOPHORE (no-to-fo-r'), adj. Terme de zoologie. Mammifères notophores, et, substantivement, les notophores, mammifères avec poche dorsale, provenant d'un [illegible] très-prononcé.

— ÉTYM. Νῶτος, dos, et φορός, qui porte.

† NOTOPTÈRE (no-to-ptè-r'), adj. Terme de zoologie. Qui a une ou plusieurs nageoires sur le dos.

— ÉTYM. Νῶτος, dos, et πτερόν, aile.

NOTORIÉTÉ (no-to-ri-é-té), s. f. État de ce qui est notoire. La notoriété publique l'accuse. Cela est de notoriété dans la maison, PATRU, *Plaidoyer* 16, dans RICHELET. Il est de notoriété que vous n'avez quitté l'Espagne que pour dénaturer vos biens, par la vente ou par des échanges, BEAUMARCH. *Mère coupable*, IV, 13. || Actes de notoriété, actes passés devant notaire et où des témoins suppléent à des preuves par écrit. || Acte de notoriété publique, acte par lequel les officiers d'un tribunal attestaient un usage établi dans ce tribunal et faisant jurisprudence.

— ÉTYM. *Notoire*.

† NOTORRHIZE (no-to-rri-z'), adj. Terme de botanique. Se dit des crucifères dont les cotylédons sont appliqués à la partie dorsale ou convexe de la radicule.

— ÉTYM. Νῶτος, dos, et ῥίζα, racine.

† NOTORRHIZÉ, ÉE (no-to-rri-zé, zée), adj. Synonyme de notorrhize. || *S. f. pl.* Les notorrhizées, section de la famille des crucifères.

† NOTOZÉPHYR (no-to-zé-fir), s. m. Nom sous lequel les anciens désignaient le sud-ouest et le vent qui souffle de cette partie de l'horizon.

— ÉTYM. Νότος, vent du midi, et ζέφυρος, zéphire.

NOTRE (no-tr'), au pluriel NOS (nô ; l's se lie : nô-z hommes), *adj. poss.* qui précède toujours son substantif. || 1° Qui est à nous. Notre père. Notre fille. Nos deux amis. Notre excellente mère. Notre hôte cependant s'adressant à la troupe : Que vous semble, a-t-il dit, du goût de cette soupe? BOIL. *Sat.* III. || 2° Notre, parmi le peuple, est quelquefois synonyme de mon. Ainsi un artisan dit : notre femme, notre ménagère, notre servante, notre maître, etc. || 3° Employé au lieu de mon par le souverain, les évêques, etc. dans les mêmes cas où ils emploient *nous* pour *je* ou *moi*. Notre ordonnance. Notre mandement. || 4° Notre, avec un sens indéterminé, se dit des gens dont nous parlons. Toutes deux firent tant, que notre tête grise.... LA FONT. *Fabl.* I, 17. Nos deux époux suivaient, ne marchant qu'avec peine, ID. *Philém. et Baucis*. Voilà comment s'y prit notre amoureux, ID. *Nogu.* C'est un air pour une sérénade, que je lui ai fait composer ici, en attendant que notre homme fût éveillé, MOL. *Bourg. gent.* I, 1. M. le baron de Sercour (c'était le nom de notre dévot), MARIVAUX, *Marianne*, 9e part. M. Swift est Rabelais dans son bon sens et vivant en bonne compagnie ; il n'a pas, à la vérité, la gaieté du premier, mais il a toute la finesse, la raison, le choix, le bon goût qui manque à notre curé de Meudon, VOLT. *Dict. phil. Prior*, etc. Si notre Alexandre avait connu cette invention [la poudre à canon], il n'aurait pas eu besoin de sa valeur pour conquérir le monde, ID. *Dial. d'Évhémère*, XXIX, 12. Il n'est point ordinaire que la chair d'un oiseau de [illegible] soit bonne à manger, comme l'est celle de notre [illegible], BUFF. *Ois.* t. IV, p. 150. || 5° Notre, placé devant les adjectifs ou adverbes comparatifs, fait un superlatif relatif. Notre meilleur ami. Nos plus beaux arts. Nos moindres ennuis.

— HIST. IXe s. Pro Deo amur et nostro commun salvament, *Serment*. || XIe s. Charles li reis nostre emperere magne, *Ch. de Rol.* I. Envoions ! les fils de [illegible], ID. III. Se li serves [illegible] [illegible] nostre, ID. [illegible] [illegible] nostre [illegible], ID. [illegible] || XIIe s. [illegible] *François* [illegible], *Ronc.* 69. Legerement [illegible] les nos [illegible], ID. 70. Or vont li nostre à grant destruction, ID. 76. Car [illegible], le nostre [illegible].... ID. 77. Pour un des [illegible] cinq des paiens prenez, ID. 101. || XIIIe s. A [illegible], ID. [illegible] Ha ! [illegible], fait-ele, ce bien ne sont pas no [nôtres], ID. XXX, 11. Ainsi est ce [illegible] [illegible], ID. [illegible] [illegible] terre et [illegible] nostre [illegible], ID. [illegible] || [illegible] nostre, [illegible] nostre, [illegible] *Louis* 64. [illegible] de nostre, [illegible] et la [illegible], [illegible] II, 126.

— ÉTYM. Berry, [illegible] notre, *le* [illegible], *le nôtre*, picard, *no*; provenç. *nostre*; esp. *nuestro*; port. *nosso*; ital. *nostro*; du lat. *noster*, de *nos*, nous. L'ancienne langue avait, de cet adjectif, deux formes qui se suppléaient : *nostre* au singulier et *nostre* au pluriel ; et *nos* qui était à la fois la forme du singulier et celle du pluriel.

NÔTRE (nô-tr'), || 1° *Adj. poss.* qui a le même sens que le précédent, mais s'emploie sans substantif et avec l'article défini *le, la, les*. Pour votre bien et pour le nôtre, VOIT. *Poés. Œuvr.* t. II, p. 200. Si..... Je n'aimais mieux juger sa vertu par la nôtre, CORN. *Pomp.* V, 1. Ses intérêts sont-ils plus sacrés que les nôtres? RAC. *Bérén.* IV, 5. Nous ne concevons pas qu'on puisse avoir d'autres idées que les nôtres, parce que nous n'en avons jamais eu d'autres nous-mêmes, CONDILLAC, *Art de pens.* II, 1. || 2° Il s'emploie aussi sans article, mais alors il ne se place qu'après le substantif, et le plus souvent après le verbe. Ces effets sont nôtres. Vous serez toute nôtre, CORN. *Hor.* I, 3. Et n'appréhendez plus l'interruption nôtre, MOL. *le Dép.* II, 7. Le concile de Trente reconnaissait bien que les mérites de Jésus-Christ et de sa passion étaient rendus nôtres par la justification, BOSS. *Variat.* III, § 34. || 3° *S. m.* Le nôtre, ce qui est à nous. Nous défendons le nôtre. || Il n'y va rien du nôtre, nous ne courons aucun risque. Quand je ferai, disait-elle, ce tour, Qui l'ira dire? il n'y va rien du nôtre, LA FONT. *Orais.* En tout ceci, madame, il ne va rien du nôtre ; Quoi qu'il puisse arriver, nous aurons l'un ou l'autre, REGNARD, *les Ménechmes*, V, 6. || 4° Ce qui vient de nous. Ne mettons rien du nôtre dans le compte que nous avons à rendre. Il m'a conté en détail toute l'histoire de cette province.... en récompense, je lui ai donné du nôtre, et cet échange a fait de grandes conversations, SÉV. 20 sept. 1675. Si vous ne me parliez de vous et de vos occupations, je ne vous donnerais rien du nôtre, et ce serait une belle chose que notre commerce, ID. 5 janv. 1676. Vous avez reçu la grâce au baptême.... nous n'y avons rien contribué du nôtre, et Dieu s'est montré si facile qu'il a même accepté pour nous les promesses de nos parents, BOSS. *Sermons, Rechutes*, 2. Pour moi, je ne sais rien ; n'attendez rien du nôtre, RAC. *Plaid.* II, 14. || 5° *S. m. pl.* Les nôtres, ceux qui sont de notre famille, nos parents. Nous et les nôtres. || Ceux qui sont de notre pays, de notre parti, de notre compagnie. Il y avait eu une sortie des ennemis, qui d'abord firent reculer les nôtres, PELLISSON, *Lett. hist.* t. III, p. 382, dans POUGENS. Tout est déjà commandé pour cela ; il faut que tu sois des nôtres, et Finette aussi, BOISSY, *le Français à Londres*, 6. Quoi ! mon oncle, c'est vous? mon cher oncle est des nôtres ! PIRON, *Métrom.* III, 9. || 6° *S. f. pl.* Les nôtres, nos folies, nos farces ; usité seulement dans cette locution familière : Nous avons bien fait des nôtres, c'est-à-dire nous avons fait beaucoup de folies.

— HIST. Voy. NOTRE.

— ÉTYM. *Notre*. Quant à la différence entre *notre* et *nôtre*, celui-ci représente exactement *nostre*, tandis que *notre* s'est abrégé, parce qu'il est enclitique.

NOTRE-DAME (no-tre-da-m'), s. f. || 1° Nom donné à la sainte Vierge et qui correspond à Notre-Seigneur, nom donné à Jésus-Christ. || 2° Fête de la sainte Vierge. Nous sommes à la Notre-Dame. || 3° Image de la sainte Vierge qui est l'objet d'un culte particulier. Vous avez fait mention de ma petite Notre-Dame de plomb, que je baisais dès que je voulais faire un mauvais coup, FÉN. *Dial. des morts mod. dial.* VI (*Louis XI, Philippe de Commines*). || *Au plur.* Des Notre-Dame, c'est-à-dire des images de Notre-Dame. || 4° Église consacrée à la sainte Vierge. Aller à Notre-Dame. Entendre la messe à Notre-Dame. L'église Notre-Dame. || 5° Notre-Dame désigne un grand nombre de corporations religieuses. Les Sœurs de Notre-Dame. Notre-Dame de la Charité. Notre-Dame de la Miséricorde, etc.

— HIST. XVIe s. La nourrice boira en vin ou bouillon, de la poudre desseichée de chardon Notre-Dame, avec poivre et fenouil, O. DE SERRES, 910.

† NOTULE (no-tu-l'), s. f. Petite note ; ne se dit qu'en parlant de courtes annotations mises à un texte ancien.

— ÉTYM. Diminutif de *note*.

1. NOUE (noue), s. f. Terre grasse et humide qui est une espèce de pré servant à la pâture des bestiaux || [illegible] de [illegible] ou de lieu bas où se jettent les eaux des rivières lors de leurs débordements. || Les Noues, nom, à Montereau, d'une promenade sur la rive gauche de l'Yonne.

— HIST. XIVe s. Une noe contenant journée à deux hommes, faucheurs de pré ; laquelle noe est joignant à la riviere d'Arve, DU CANGE, *noa*. || XVIe s. L'arpent de pré sur riviere et à deux herbes, dix sols ; l'arpent d'autre pré et à une herbe, cinq sols ; l'arpent de noe, deux sols six deniers tournois, *Coust. gén.* t. II, p. 227.

— ÉTYM. Norm. *noe*, prairie marécageuse ; bas-lat. *noa* et *novium*. Ce mot paraît être le même que l'ancien français *noue*, qui signifiait *nage*, et qui vient de *natare*, par l'intermédiaire d'une forme latine *notare*, qui se trouve dans l'italien.

2. NOUE (noue), s. f. || 1° Endroit où se rencontrent les surfaces inclinées de deux combles. La noue cornière est celle où les couvertures de deux corps de logis se joignent. || Terme de charpente. Pièce de bois qui reçoit les empanons de deux combles qui se joignent en angle rentrant. || 2° Noue de plomb, table de plomb qui est de toute la longueur de la noue d'un comble d'ardoise. || 3° Espèce de tuile en demi-canal, qui sert à égoutter les eaux. || 4° Terme de paveur. Partie de pavé de forme triangulaire au droit d'un angle rentrant, composée de deux revers au milieu desquels est un ruisseau.

— HIST. XIVe s. Despense pour reffere la noe dessus la chappelle, qui estoit pourie, *Bibl. des chartes*, 5e série, t. III, p. 240. Item à mestre Pierre le couvreur, pour ressauder le nock de Nostre Dame, DU CANGE, *noccus*. Elle getta [un enfant nouveau-né] par un noc estant en la dite chambre, en un jardin d'une sienne voisine, ID. *ib.* || XVe s. Un noiz ou auge de pierre de maubre, ID. *ib.* Guillotin Barbes avoit getté et mis certaines pierres au no du moulin à fouler draps, ID. *noa*.

— ÉTYM. Bas-lat. *noccus*, d'une origine germanique : anc. h. allem. *nôch*, conduit.

† 3. NOUE (noue), s. f. Terme de pêche. Se dit des entrailles, du foie et de la langue d'une morue. || Vessie à air de morue, qui fait un mets délicat ; elle se trouve le long de l'arête du poisson en dedans. || On dit aussi noves (voy. ce mot).

— ÉTYM. Sans doute l'ancien français *noue*, nage (voy. NOUE, 1).

NOUÉ, ÉE (noué, ée), *part. passé* de nouer. || 1° A quoi on a fait un nœud. Une corde nouée. Ne pouvant voir son visage, il regardait ses beaux cheveux noués, ses habits flottants et sa noble démarche, FÉN. *Tél.* VII. || Dans la fabrication du velours, point noué, voy. POINT. || Terme de blason. Se dit d'un objet qui est entouré d'un nœud d'un autre émail. Se dit aussi de la queue du lion, quand elle est terminée par une houppe. || 2° Fig. Uni par une sorte de nœud. Une amitié nouée entre deux jeunes gens. || Une pièce bien nouée, mal nouée, pièce de théâtre dont l'intrigue est bien faite, mal faite. || 3° Synonyme vulgaire de rachitique, le gonflement des extrémités articulaires étant un des symptômes du rachitisme. Cet enfant est noué. || Substantivement. Qui fourmillent de cagneux, de noués, J. J. ROUSS. *Ém.* I. || Cet homme est noué de goutte, l'humeur de la goutte s'est arrêtée, s'est fixée dans les jointures de ses membres. || Fig. Il se dit au moral. Esprit noué. Intelligence nouée. || 4° Fécondé, en parlant des fleurs des arbres à fruit. Ils [ces oiseaux] se nourrissent de jeunes fruits à peine noués, BUFF. *Ois.* t. VII, p. 394. || Terme de chasse. Se dit d'une chienne qui est pleine.

† NOUÉES (nou-ée), s. f. pl. Terme de vénerie. Fientes que les cerfs jettent depuis la mi-mai jusqu'à la fin d'août.

— ÉTYM. *Noué*.

NOUEMENT (nou-man), s. m. Action de nouer. Nouement de l'aiguillette.

— HIST. XVIe s. Nouement, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. *Nouer*.

NOUER (nou-é), v. a. || 1° Faire un nœud à quelque chose. Nouer une ficelle. La Parque [illegible] un fuseau d'or Noua le beau fil de sa vie, [illegible], *Od.* 12. || Fig. Nouer l'aiguillette, voy. AIGUILLETTE. || Terme de manége. Ce cheval noue l'aiguillette, il détache vivement la [illegible]. || Terme de fauconnerie. Nouer la [illegible], mettre l'oiseau en mue et lui faire quitter pour quelque temps la volerie. || 2° Fig. Engager, comme [illegible] comme par un nœud. Nouer une partie. Nouer amitié. La partie entre eux deux serait bientôt nouée, CORN. *Attila*, IV, 5. Et, avec la puissance [illegible], il [Louis XI] ne pouvait si bien nouer ses intrigues, que souvent, un petit ressort venant à manquer, toute l'entreprise ne fût renversée, BOSS. 2e *panég. St Franç. de Paule*, 1. || 3° En parlant des pièces de théâtre, former le nœud, [illegible] qui donne lieu à l'intrigue. Il a noué fortement l'action de sa

pièce. S'il [Voltaire] n'avait pas, disait-il, une action dramatique à nouer et à dénouer, il avait dans le cœur un très-grand caractère à peindre, MARMONTEL, *Mém.* VI. || En termes de peinture, on dit que des couleurs ou des figures sont bien nouées lorsqu'elles ont ensemble une belle liaison. || 4° Rejoindre les fils de la chaîne ou de la trame quand ils se cassent. || Fig. Nouer des chœurs, unir l'un à l'autre les chœurs de danse. [Et vous, étoiles] Qui, cadençant vos pas à la lyre des cieux, Nouez et dénouez vos chœurs harmonieux, LAMART. *Méd.* II, 8.

|| 5° Envelopper quelque chose en faisant un nœud. Nouer une pièce de monnaie dans le coin d'un mouchoir. || 6° On dit qu'un arbre noue son fruit, lorsque, l'ovaire ayant été fécondé, le fruit commence à grossir. Les fleurs du palmier femelle qui n'ont point été fécondées, nouent bien leur fruit; mais ce fruit reste toujours très-petit, et le germe ne parvient point à s'y développer, BONNET, *Contempl. nat.* VI, 7. Ces arbres [auxquels on a enlevé un anneau d'écorce en pénétrant jusqu'au bois] seront constamment plus hâtifs, ils fleuriront et noueront plus tôt leur fruit, ID. *ib.* X, 27 || 7° *V. n.* Être fécondé, en parlant des fleurs des arbres à fruit. Les fruits ont noué. Les fruits sont noués. Quantité de fleurs tombent tout entières et sans nouer; d'autres, après être nouées, se détachent de l'arbre, BUFF. *Exp. sur les végét.* 4° *mém.* On sait que ce qui empêche souvent les fruits de nouer, est la trop grande abondance de la sève, BONNET, *Us. feuil. plant.* 1° *mém.* Le poivrier fleurit un mois ou deux après les premières pluies qui succèdent à la saison sèche; il est noué en ventôse ou en germinal [entre le 20 février et le 20 avril], LEBLOND, *Instit. Mém. scienc. phys. et math. sav. étrang.* t. I, p. 659.

|| 8° Se nouer, *v. réfl.* Être noué. Cette corde s'est nouée autour du pied du cheval. || Les intestins se nouent dans l'iléus, ils s'invaginent, ils entrent l'un dans l'autre. || 9° Fig. Être rattaché ....Le pré vert, le sentier qui se noue aux villages, Et le ravin profond.... V. HUGO, *Crép.* 24. || 10° En parlant des arbres à fruit, passer de l'état de fleur à celui de fruit. Les pommes commencent à se nouer. || Fig. Ne vous contentez pas de ces affections stériles et infructueuses qui ne se tournent jamais en résolutions déterminées; de ces fleurs.... qui ne se nouent jamais pour donner des fruits, BOSS. *Sermons, Parole de Dieu,* 3. || 11° Cet enfant se noue, il devient rachitique. || La goutte se noue, se dit lorsque l'humeur qui cause la goutte se durcit dans les jointures.

— HIST. XII° s. Et à queue d'un roncin estachier et noer [un condamné], *Roncisv.* 187. || XIII° s. Or vos a noé le droit neu, *Partonop.* v. 2660. Estroit li ont la corde en la bouche nouée, *Berte,* XVI. Avarice en sa main tenoit Une borse qu'el repronoit [cachait], Et la nooit si durement, Que demorast moult longuement, Ainçois qu'el en peüst riens traire, *la Rose,* 229. Renart le prent et si li noe Entor la queue au miex qu'il puet, *Ren.* 1152. || XVI° s. La liaison n'est pas nouée en maniere qu'on n'ait aulcunement à s'en desfier, MONT. I, 216. Bleds et autres grains après la Saint Jean, où qu'ils sont noués, sont reputés meubles, LOYSEL, 216. Il ne peut nouer au bout de l'an les deux bouts de sa serviette ensemble, COTGRAVE. Aiguillette nouée, ID. Nouer la partie avec quelqu'un, OUDIN, *Curios. franç.* Le seigneur de fief peut faire estang en son fief, pourveu que la chaussée en soit nouée par les deux bouts en son domaine, *Coust. gener.* t. II, p. 124.

— ÉTYM. Picard, *neuer;* wallon, *noki, noukî;* namur. *nuker;* provenç. *nozar, nosar, noar;* cat. *nuar;* du lat. *nodare,* qui vient de *nodus,* nœud.

NOUET (nou-è; le *t* ne se prononce pas et ne se lie pas; au pluriel, l'*s* se lie : des nou-è-z étroitement serrés), *s. m.* Linge dans lequel, au moyen de quelques tours de fil, on enferme une substance médicamenteuse qu'on veut faire bouillir ou infuser et ensuite retirer à volonté. || Terme de vétérinaire. Synonyme de mastigadour.

— HIST. XV° s. En ung petit noet de papier a esté trouvé huit pastenostres d'or, *Bibl. des ch.* 6° série, t. I, p. 365. || XVI° s. Il prendra un orge mondé, avec lequel aura cuit un petit nouet plein de quatre semences froides concassées, PARÉ, XVI, 21.

— ÉTYM. Diminutif de *nou, nœud;* ital. *nodetto.*

† NOUETTE (nou-è-t'), *s. f.* Sorte de tuile bordée d'une arête.

— ÉTYM. Diminutif de *noue* 2.

† NOUEUR (nou-eur), *s. m.* Celui qui noue. || S'est dit des officiers qui étaient chargés d'attacher aux actes publics les fils ou les rubans qui les tenaient fermés, et ceux auxquels on suspendait les sceaux. || Noueur d'aiguillette, prétendu sorcier qui noue l'aiguillette.

— HIST. XVI° s. Des noueurs d'aiguillette : nouer l'esguillette, et les paroles ne font rien, mais c'est l'astuce du diable, et ceux qui la nouent ne le peuvent faire sans avoir eu convention avec le diable, PARÉ, XIX, 34.

— ÉTYM. *Nouer.*

NOUEUX, EUSE (nou-eû, eû-z'), *adj.* || 1° Qui a beaucoup de nœuds. Une pesante et noueuse massue, VAUGEL. *Q. C.* IX, 7. Autour d'un vieux tronc noueux et d'une grosseur prodigieuse, les nymphes vinrent raconter leur douleur, FÉN. t. XIX, p. 68. || 2° Qui offre une ou plusieurs nodosités. Des doigts noueux.

— HIST. XVI° s. Le phlegme gros et gypseux fait les tumeurs noueuses et phlegmatiques, PARÉ, V, 14.

— ÉTYM. Wallon, *noukieûs;* namur. *nukieûs;* Hainaut, *nœuquieux;* provenç. *nodos;* port. et ital. *nodoso;* du lat. *nodosus,* de *nodus,* nœud. On disait, dans l'ancienne langue, *noailleux;* le Berry dit *nouailleux;* mais cet adjectif vient non de *nœud,* mais de l'ancien substantif *noial,* qui est équivalent à *noyau.*

NOUGAT (nou-ga; le *t* ne se prononce pas et ne se lie pas), *s. m.* Gâteau d'amandes ou de noix au caramel. || Terme rural. Marc de l'huile de noix, réduit en tourteaux et employé à la nourriture des bestiaux.

— ÉTYM. Génev. *nogat;* esp. *nogada,* sauce pour poisson faite de noix et d'épices, *nogado,* gâteau d'amandes au caramel; d'une forme fictive *nucatum,* préparation à la noix, qui vient de *nux,* noix.

NOUILLES (nou-ll', *ll* mouillées, et non nou-ye), *s. f. pl.* Espèce de pâte d'Allemagne faite avec de la farine et des œufs, et qui, par la manière dont elle est coupée, ressemble au vermicelle; mais le goût est fort différent ainsi que l'accommodement; les nouilles se mangent frites, et non pas, comme le vermicelle, en potage. || Dans les livres de cuisine on écrit ordinairement noules.

— ÉTYM. Allem. *Nudel.*

NOULET (nou-lè; le *t* ne se prononce pas et ne se lie pas), *s. m.* Lorsque deux combles qui se coupent n'ont pas la même hauteur, le faîte le moins élevé détermine la longueur de la noue, et à ce point de rencontre on place une espèce de ferme couchée le long de la pente du grand comble; c'est ce qu'on appelle un noulet, LEGOARANT.

— ÉTYM. Diminutif de *noue* 2.

† NOUMÈNE (nou-mè-n'), *s. m.* Terme de philosophie. Se dit, dans le kantisme, des faits qui se passent dans notre âme elle-même, et qui nous sont révélés par la conscience. On l'oppose à phénomène.

— ÉTYM. Νούμενον, chose pensée, de νοεῖν penser.

† NOURET (nou-rè), *s. m.* Pâte épilatoire employée par les Arabes comme le rusma.

NOURRAIN (nou-rin), *s. m.* Le petit poisson qu'on met dans un étang pour le peupler.

— HIST. XIV° s. Li aucun laissoient à labourer leurs terres, et à faire norrin de bestes et de chevaulx, DU CANGE, *nutricatio.* || XVI° s. Nourrin, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. Wallon, *noûrin,* jeune porc à l'engrais; provenç. *noirim,* nourrain; du lat. *nutrimen,* de *nutrire,* nourrir.

NOURRI, IE (nou-ri, rie), *part. passé* de nourrir. || 1° Allaité. Un enfant nourri par sa mère. || 2° Alimenté. Un homme nourri de viande. Qu'est devenu ce teint dont la couleur fleurie Semblait d'ortolans seuls et de bisques nourrie? BOIL. *Sat.* III. || Bien nourri, qui a les chairs bien développées. Qu'il paraît bien nourri! quel vermillon! quel teint! Le printemps dans sa fleur sur son visage est peint, ID. *Sat.* X. Ses bras étaient nerveux et bien nourris, FÉN. *Tél.* V. || Par plaisanterie, cet homme est bien nourri, il a beaucoup d'embonpoint. || Ce grain, ce blé est bien nourri, il est bien plein, bien rempli. || Terme de peinture. On dit des membres qu'ils sont nourris et mâles, c'est-à-dire plutôt gros que petits, et plutôt gras que maigres. || 3° Qu'on entretient d'aliments. Un vieillard nourri par charité. || Fig. Il se dit de l'esprit qui reçoit des aliments intellectuels. Un esprit nourri de la méditation de la loi de Dieu, MASS. *Carême, Tiéd.* 2. Quoi! cet esprit nourri de la sagesse antique.... DESTOUCHES, *Phil. marié,* V, 1. Malherbe nourri de la lecture des excellents poëtes de l'antiquité, et prenant comme eux la nature pour modèle, D'ALEMB. *Disc. prélim. Encycl. Œuv.* t. I, p. 256, dans POUGENS. || Un ouvrage nourri de pensées, de réflexions, un ouvrage où les pensées justes, où les réflexions judicieuses abondent. || 4° Élevé, mené au terme de la croissance. Un enfant nourri dans la maison paternelle. Vincent Voiture, né à Amiens, mais nourri à Paris et à la cour, PELLISSON, *Hist. Acad.* IV, *Voiture.* Ma jeunesse nourrie à la cour de Néron, RAC. *Bérén.* II, 2. Nourri dans la Scythie, aux plaines d'Arbazan, VOLT. *Sémir.* I, 4. || Formé, habitué. Commandez que son bras nourri dans les alarmes Répare cette injure à la pointe des armes, CORN. *Cid,* II, 7. Nourri dans les compagnies, il connaissait les ordres du royaume, BOSS. *le Tellier.* Ces hommes nourris aux alarmes, ID. 2° *serm. Pentec.* 2. Parmi de si bonnes lois, ce qu'il y avait de meilleur [chez les Égyptiens], c'est que tout le monde était nourri dans l'esprit de les observer, ID. *Hist.* III, 3. Ce guerrier dans l'Église aux querelles nourri, BOIL. *Lutr.* V. Son cœur toujours nourri dans la dévotion, ID. *Sat.* X. Vous, nourri dans la fourbe et dans la trahison, RAC. *Athal.* III, 4. Moi, nourri dans la guerre aux horreurs du carnage, ID. *ib.* II, 5. Des hommes nourris dans la lumière du plus grand monde, FLEURY, *Mœurs des Israël.* tit. XXII, 2° part. p. 287, dans POUGENS. Une populace élevée et nourrie dans l'obscurité, VERTOT, *Rév. rom.* II, p. 186. || 5° Entretenu, en parlant de choses qui se consument. L'incendie nourri par des matières inflammables. La chaleur la plus violente, dès qu'elle n'est pas nourrie, produit moins d'effet que la plus petite chaleur qui trouve de l'aliment, BUFF. *Hist. min. Introd. Œuv.* t. VII, p. 120. || Fig. Il se dit des personnes chez qui certains sentiments sont entretenus. Un cœur toujours nourri d'amertume et de pleurs, RAC. *Phèdre,* II, 4. Crains des cœurs ulcérés, nourris de désespoir, VOLT. *M. de César,* I, 4. || Il se dit aussi des sentiments qu'on entretient. Les haines longtemps nourries. || 6° En termes de guerre, il se dit du feu de l'artillerie, de la mousqueterie qui se suit sans interruption. Une décharge mieux nourrie ralentit aussitôt leur attaque, BOUGAINVILLE, *Voyage,* t. II, p. 141, dans POUGENS. || 7° Dont la teinte est fortement marquée, en parlant de couleurs. Je n'ai jamais obtenu qu'un vert sale, terreux, très-nuancé et mal nourri, CHAPTAL, *Instit. Mém. scienc.* t. III, p. 101. || En peinture, une couleur nourrie, une couleur bien empâtée. || Un trait nourri, un trait qui n'est pas trop fin. || En calligraphie, cette lettre est bien nourrie, elle a beaucoup de corps: elle n'est pas bien nourrie, elle est plus déliée qu'il ne faut. || 8° Un style nourri, un style riche, plein, abondant. || 9° Terme de cuisine. Assaisonné. Ragoût nourri de bon jus. Pâté bien nourri. || 10° Terme de marine. Le temps est nourri, lorsque le ciel et l'horizon sont garnis de nuages détachés qui s'élèvent et passent sans opposition. || 11° Terme de blason. Se dit des arbres et des plantes dont on ne voit pas les racines. || Fleur de lis au pied nourri, lis dont la partie inférieure se termine carrément.

NOURRICE (nou-ri-s'), *s. f.* || 1° Femme qui allaite l'enfant d'une autre. Je ne sais qui fut ta nourrice, Mais ton corps me paraît en merveilleux état, LA FONT. *Fabl.* II, 16. C'est une fille de ma mère nourrice que j'ai mise à la chambre, et elle est toute neuve encore, MOL. *Comtesse,* I, 4. Je trouve par hasard une femme de Sucy qui me dit qu'elle connaissait une nourrice admirable, SÉV. *Lett. du 8 avril* 1671. Je ne vois que trois nourrices dont il soit parlé dans l'Écriture, celle de Rébecca, celle de Miphiboset, et celle de Joas, roi de Juda, FLEURY, *Mœurs des Israël.* tit. XIV, 2° part. p. 168, dans POUGENS. Des mères qui.... ont laissé le soin de la première enfance de leurs filles à des nourrices étrangères, VOLT. *Dial.* 12. Ah! ma pauvre nourrice, vous qui avez eu tant de soin de mon enfance, qui m'avez mieux aimé que vos propres enfants, vous avec qui j'ai passé vingt-cinq années les plus douces de ma vie, D'ALEMB. *Aux mânes de Mlle de l'Espinasse.* || Mettre un enfant en nourrice, le donner à une nourrice hors de chez soi. || Retirer un enfant de nourrice, le retirer de chez la nourrice. || Changer un enfant en nourrice, substituer un autre enfant en place de celui qui a été remis à la nourrice. Y a-t-il au monde un honnête homme qui n'eût horreur de changer l'enfant d'un autre en nourrice? J. J. ROUSS. *Hél.* III, 18. || Un enfant a été changé en nourrice, la nourrice l'a substitué à celui qu'elle avait reçu des parents. || Son enfant a été changé en nourrice, la nourrice a remplacé l'enfant de cette mère par un enfant étranger. || Fig. Il faut qu'il ait été changé en nourrice, se dit d'un enfant qui ne ressemble point à ses parents pour les traits, pour le caractère. || On dit dans le sens opposé : il n'a pas été changé en nourrice. Il y a ici une petite Mme de N***, qui n'y entend pas tant de finesse; elle est belle et jeune; elle est de la maison de M*** et n'a point été changée en nourrice, SÉV. 27 nov. 1675. || Mois

de nourrice, le temps pendant lequel un enfant est en nourrice, et qui se compte par mois, parce que c'est par mois que la nourriture se paye ordinairement. Cette expression est surtout employée par [illegible] quand une personne veut se rajeunir : J'ai vingt-deux ans à peine..... — Sans compter les [illegible] de nourrice. || Fig. Battre sa nourrice, attaquer les choses ou les personnes auxquelles on est redevable de son éducation, de sa fortune. Quand l'on est auteur, et que l'on croit marcher tout seul, on s'élève contre eux [les anciens], on les maltraite, semblable à ces enfants drus et forts d'un bon lait qu'ils ont sucé, qui battent leur nourrice, LA BRUY. I. Dans une critique qu'on a faite à Londres du discours de M. de Fontenelle, on a osé avancer que Descartes n'était pas un grand géomètre ; ceux qui parlent ainsi peuvent se reprocher de battre leur nourrice, VOLT. *Dict. phil. Newton et Descartes.* || On dit dans le même sens : mordre le sein de sa nourrice. Il [le prince d'Orange] a montré de bonne heure ce qu'il savait faire, il a mordu le sein de sa nourrice : elle en est morte, la pauvre femme; je m'entends, il suffit, LA BRUY. XII. || 2° Nourrice sur lieu, femme qui allaite un enfant dans la maison de la mère. || 3° Mère qui allaite son propre enfant. Malheur à celles qui sont enceintes ou nourrices en ce temps-là [lors de la désolation de Jérusalem] ! PASC. *Lett. à Mlle de Roannes*, 9. Comme la véritable nourrice est la mère, le véritable précepteur est le père; qu'ils s'accordent dans l'ordre de leurs fonctions ainsi que dans leur système, J. J. ROUSS. *Ém.* I. || 4° Fig. Ce qui entretient, alimente. La mémoire est la nourrice du génie ; pour peindre le malheur, il n'est pas besoin d'être malheureux, mais il est bon de l'avoir été, MARMONTEL, *Élém. litt. Œuvr.* t. VII, p. 116, dans POUGENS. || Il se dit d'une province qui fournit à une ou plusieurs villes de quoi se nourrir. La Normandie est la nourrice de Paris. || 5° Fig. Ce qui, dans certaines professions, procure le plus de gain (sens qui vieillit). Les maladies chroniques sont les nourrices des médecins. || 6° Jument qui allaite. || Se dit des abeilles qui ont pour emploi de soigner les œufs et les larves.

— HIST. XII° s. Terre norrice, par tanz, De chevaliers pruz e vaillanz, BENOIT, I, V. 1073. E sa norrice prist l'enfand, si s'en fuid, *Rois*, p. 136. Une [illegible] [il] a demandée Por l'enfant norir, e louée, *Grégoire le Grand*, p. 39. Roy voudrent [ils voulurent] faire, sy doubterent, Le quel des vallez [jeunes enfants] roy feroient; Petit erent [ils étaient petits], et poy savoient, Encore estoient à nourrice, *Brut*, ms. f° 50, dans LACURNE. || XIII° s. Nourrices poi curieuses [soigneuses] ont mis maint enfant à mort, BEAUM. LXIX, 6. Il li avoit convent [fait promesse] qu'il metroit l'enfant à norrice et en bon liu, ID. LXIII, 7. || XV° s. Et luy sembloit que le connestable estoit cause et vraye nourrice de ceste guerre, COMM. III, 11. Sachez que l'on dist que amour de mere est plus grande que amour de nourrice, *Perceforest*, t. III, f° 130. || XVI° s. Par la louange nourrice de vertu, sont les cueurs nobles aiguillonnez et resveillez, N. DUBELLAY, *Prolog.* Si vous estiez mort en nourrice, MONT. I, 87. Cette communication, nourrice de l'amitie, ID. I, 240. De grosses nourrices aulcunes fois moins de lait, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 177. Les nourrices peuvent bien dormir, les enfants s'esbatent, ID. *ib.* p. 233. Un en [illegible] point de nourrice, COTGRAVE. Peut-estre vous [illegible] que vous avez depucelé une nourrice, [illegible] f° 91, dans LACURNE.

— ETYM. [illegible], nutrice, [illegible], norrissa ; du lat. nutritia, de nutrire, nourrir. On serait tenté de le tirer de *nutricem*; mais les noms en *icem* donnent *is*, et non pas *ice* : *imperatricem*, *emperëis*; la forme en *ice* dans les mots qui dérivent de [illegible].

† NOURRICERIE (nou-ri-se-rie), *s. f.* || 1° Mot plaisant forgé par Molière. Qualité de nourrice. [illegible] || 2° Établissement où l'on engraisse les bestiaux. || 3° Lieu où l'on élève des vers à soie.

— ETYM. *Nourricier.*

NOURRICIER, ÈRE (nou-ri-sié, siè-r'), *adj.* || 1° Qui nourrit. Un lait qui rafraîchit votre sang [illegible] la tâche nourricière est-elle donc assez [illegible] *Pétit*, t. || Terme de physiologie. Qui [illegible] la nutrition, qui sert à la nutrition. Suc nourricier [illegible] n'ont mis à portée de [illegible] grande partie de son corps, BUFFET. [illegible] *Œuvr.* t. XV, p. 13, dans POUGENS. L'incorporation des molécules nourricières, ID. *Contempl. nat. Œuvr.* t. VIII, p. 48, dans POUGENS. || Terme d'anatomie. Trous nourriciers, petits pertuis dont sont percés les os pour l'entrée des artères qui leur apportent le sang. Artères nourricières, les rameaux artériels qui s'engagent dans les trous nourriciers des os longs, et qui pénètrent par ces conduits jusque dans la moelle des os. || 2° *S. m.* Celui qui nourrit. Les rois seront vos nourriciers, et les reines vos nourrices, SACI, *Bible, Isaïe*, XLIX, 23. Quand vous lisez si souvent dans leurs écrits [des prophètes] que les rois entreront en foule dans l'Église, qu'ils en seront les protecteurs et les nourriciers, vous reconnaissez à ces paroles les empereurs et les autres princes chrétiens, BOSS. *Hist.* III, 1. Après ce spectacle de trois cents ans [les chrétiens persécutés], Dieu se souvint enfin de ses anciennes promesses ; il daigna faire aux maîtres du monde [les empereurs] la grâce de les admettre aux pieds de son épouse ; ils en devinrent les nourriciers, et il leur fut donné de baiser la poussière de ses pieds, FÉN. *Sacre de l'Élect. de Cologne*, 1. || En un sens plus restreint, laboureur, celui qui produit les récoltes. La simplicité des funérailles était réservée au nourricier comme au défenseur de la patrie, CHATEAUBR. *Génie*, IV, I, 11. || 3° Le mari d'une nourrice. Que veux-tu, mon pauvre nourricier ? il faut bien obéir à notre maître, MOL. *Méd. m. lui*, I, 5. || *Adj.* Le père nourricier, le mari de la nourrice par rapport au nourrisson. || Fig. C'est son père nourricier, se dit d'un homme qui en fait subsister un autre. Il est le père nourricier des pauvres. || Par plaisanterie. Père nourricier, celui qui fournit de l'argent à un autre.

— HIST. XVI° s. Les bienfaits nourrissiers des aultres amitiés [ne sont rien pour celle-là], MONT. I, 215. Cela croy je aysement, dist le roy, il estoit filz de l'un des plus preudhommes de la terre, feu Baudesmon, premier maistre et nourrissier [gouverneur], *D. Flores de Grèce*, f° CLXIII, dans LACURNE. Le plus fort, orgueilleux, empoigne les deux bouts Des tetins nourriciers, D'AUB. *Tragiques, Misères.*

— ETYM. *Nourrice.*

NOURRIR (nou-rir), *v. a.* || 1° Allaiter un enfant (ce qui est le premier sens de *nutrire* en latin). Et qui [une fille] sous de feints noms, pour ne rien découvrir, Par son époux aux champs fut donnée à nourrir, MOL. *Éc. des f.* V, 9. Au sein qui m'a nourri cette main s'est plongée, VOLT. *Sémiram.* V, 8. Le fils que j'ai nourri périrait à son tour, ID. *Oreste*, I, 5. Jeune femme, voulez-vous travailler à vous rendre heureuse, commencez d'abord par nourrir votre enfant, J. J. ROUSS. *Lett. à Mme B. Corresp.* t. II, p. 206, dans POUGENS. || Cette femme ne saurait nourrir d'enfants, c'est-à-dire elle a le malheur de perdre tous ses enfants dès le bas âge. || Absolument. Cette femme nourrit. || 2° Entretenir la vie par ce qui en répare les déperditions, alimenter. Les aliments les plus propres à nourrir l'homme. Les fruits de la terre nourrissent l'homme et les animaux. Trois lapins.... qui.... Sentaient encor le chou dont ils furent nourris, BOIL. *Sat.* III. || N'être pas nourri, n'avoir pas des aliments en qualité ou quantité suffisante. || Absolument. Il y a des aliments qui nourrissent trop. Le vin nourrit. || 3° Entretenir d'aliments, fournir des aliments. Il ne nourrit pas ses domestiques, il leur donne leurs vivres en argent. On est bien nourri, on est mal nourri dans cette pension. Il nourrit tant de chiens, de chevaux. Que Siba le [David] nourrissait, BOSS. *Reine d'Anglet.* Tous les jours je l'invoque [le Seigneur] ; et d'un soin paternel Il me nourrit des dons offerts sur son autel, RAC. *Ath.* II, 7. Les chevaux que sa main a nourris, ID. *Phèdre*, V, 6. On l'abandonne aux mains qui daignent le nourrir, ID. *Bajaz.* I, 1. La loi naturelle ordonne aux pères de nourrir leurs enfants, mais elle n'oblige pas de les faire héritiers, MONTESQ. *Esp.* XXVI, 6. Il a poussé si loin l'ardeur philanthropique, Qu'il nourrit tous ses gens de soupe économique, ÉTIENNE, *les Deux gendres*, I, 1. || 4° Par extension, élever, mener au terme de la croissance. Attale qu'en otage ont nourri les Romains, CORN. *Nicom.* I, 1. Rome, qui m'a nourri, vous parlera pour moi, ID. *ib.* I, 2. Dieu lui nourrissait un vengeur, BOSS. *Hist.* I, 6. Il fut nourri par les ministres mêmes de l'erreur [le protestantisme], FLÉCH. *Duc de Mont.* O cher enfant que j'ai nourri, et qui m'as coûté tant de soins, je ne te verrai plus ; mais je verrai ta mère qui mourra de tristesse en me reprochant ta mort, FÉN. *Tél.* XVII. || Nourrir à, élever dans. J'ai été nourri [illegible] des mes enfants, [illegible] I, 6. || Nourrir dans, donner, par l'éducation, certaines [illegible], certaines [illegible], etc. Les pères nourrissaient leurs enfants dans cet espoir, BOSS. *Hist.* III [illegible] Idoménée a été nourri dans des idées de faste, FÉN. *Tél.* XII. Il avait été nourri dans la mollesse, ID. [illegible] II. Il est vrai, ma cruelle prudence, Dans une erreur coupable a nourri son enfance, BRIFFAUT, *Ninus II*, III, 7. || Fig. Il nourrit un serpent dans son sein, il protége, il assiste un ingrat, un méchant qui le perdra. || Dans un sens analogue. Votre [illegible] téméraire Nourrit un ennemi dont il faut se défaire, VOLT. *Orph.* I, 4. || 5° Élever des bestiaux, en trafiquer. Nourrir des moutons, des bœufs, des chevaux. || Nourrir des vers à soie, les élever jusqu'à ce qu'ils soient en cocons et en soie. || 6° Il se dit de ce qui donne, fournit de quoi vivre. La Sicile nourrissait Rome. Ces provinces nourrissaient la capitale. Cette terre le nourrit, lui et toute sa famille. Je vous [illegible] métier qui me nourrisse. Entends ce jeune [illegible] sophiste bel esprit : Monsieur fait le procès au [illegible] qui le nourrit, GILB. *Le 18° s.* || 7° Produire, porter. Ce pays nourrit une nombreuse population. Et [illegible] ce que l'Espagne a nourri de vaillants, CORN. *Cid*, V, 1. Son menton nourrissait une barbe touffue ; Toute sa personne velue Représentait un ours, [illegible] un ours mal léché, LA FONT. *Fabl.* XI, 7. || 8° [illegible] se dit des aliments intellectuels et moraux. [illegible] plus grand soin, notre première instance [illegible] à le nourrir [l'esprit] du suc de la science, MOL. *Femmes sav.* II, 7. Quand je veux nourrir mon esprit et ma pauvre âme, SÉV. 14 juin [illegible] Vous dites que l'espérance est si jolie, [illegible] il faut qu'elle le soit encore au delà de ce que vous dites, pour nourrir plus de la moitié du monde comme elle fait, ID. 11 sept. 1676. Vos [illegible] toute la semaine ; le lundi au matin je les [illegible] [vos lettres], je les lis.... le jeudi [illegible] vendredi matin ; en voilà encore [illegible] de la même sorte jusqu'au dimanche, ID. 12 juin [illegible] Le troupeau que je dois nourrir de la parole de [illegible] BOSS. *Louis de Bourbon.* Aimez donc la vertu, nourrissez-en votre âme, BOIL. *Art p.* IV. [illegible] défavorable. Nourrir son imagination de [illegible] || 9° Entretenir, faire profiter. La bonne terre nourrit les plantes, les arbres. Mettre du fumier au pied d'un arbre pour le nourrir. La pommade nourrit les cheveux. Je vous souhaite souvent à l'air de ces bois [aux Rochers], qui nourrit le teint comme à Livry, SÉV. 11 déc. 1675. Assur, dit le saint prophète, s'est élevé comme un grand arbre ; le ciel l'a nourri de sa rosée, la terre l'a engraissé de sa substance, [illegible] *Serm. Ambition*, 2. || 10° Particulièrement, entretenir, faire durer, en parlant de choses [illegible] consument ou se consument. Ils lancent des torches ardentes et telles autres choses propres à nourrir le feu, VAUGEL. *Q. C.* IV, 3. Il est probable [illegible] des comètes tombent dans le soleil ; les newtoniens conjecturent même que cela arrive, et ils le croient nécessaire pour nourrir cet astre, qui s'épuiserait insensiblement, puisqu'en répandant la lumière [illegible] perd continuellement de sa substance, [illegible] *de rais.* III, 6. || Nourrir le feu, entretenir une canonnade, une fusillade non interrompue. [À Fontenoy] la masse anglaise, faisant face de tout côté [illegible] nourrissait ce feu continu quand elle était attaquée, VOLT. *Louis XV*, 15. || 11° Fig. Faire durer, entretenir des sentiments, des passions, etc. Et [son esprit] [illegible] sait ainsi d'éternelles douleurs, [illegible] *Hor.* I, 1. [illegible] l'accueil gracieux qu'il recevait de vous [illegible] de nourrir un espoir assez doux, ID. *ib.* I, 2. Souvenez-vous de votre dernière fin, et cessez de nourrir de l'inimitié contre personne, SACI, *Bible, Ecclésiastiq.* XXVIII, 6. Tu nourrissais dans ton cœur [illegible] secrète estime de toi-même, BOURD. *Serm.* [illegible] *après la Pentecôte, Domin.* t. IV, p. 470. Cette [illegible] et constante tendresse qu'elle nourrissait pour [illegible] [le roi] dans son cœur, FLÉCH. *Mar. Thér.* [illegible] nourrissez-vous le venin qui vous tue ? RAC. [illegible] I, 4. Qui, dans l'obscurité nourrissant sa [illegible] ID. *ib.* II, 3. Je nourrissais encore un malheureux amour, ID. *Mithr.* I, 2. Vous nourrissez un feu [illegible] vous faudrait éteindre, ID. *Phèdre*, II, 1. La haine qu'il avait nourrie dans son cœur contre [illegible] FÉN. *Tél.* XV. Nourrir des envies, des [illegible] MASS. *Avent, Disp.* Des passions que vous nourrissez dès l'enfance, ID. *Carême, Impén.* J'ai nourri des chagrins sans les manifester, VOLT. *Sémir.* I, 5. [illegible] nourris dans mon cœur le mépris des richesses, [illegible] LAMB. *Sous* II. || Il se dit des personnes ou des choses qui entretiennent, font durer un sentiment, une [illegible] [illegible] en quelqu'un. Toujours pour nourrir mon [illegible] S'offrira-t-il à ma pensée ? [illegible] *Ode* [illegible] meur satirique est sans cesse nourrie Par le coupable encens de votre flatterie, MOL. *Mis.* II, [illegible] [Issy] un lieu où je vous ai vue, cela nourrissait

fort la tendresse, SÉV. 13 mai 1671. Perte de temps et lettres inutiles, qui ne sont bonnes qu'à nourrir la lenteur et la nonchalance de mes yeux, ID. 30 juillet 1694. Je connais les manières des provinces, et je sais le plaisir qu'on y prend à nourrir les divisions, ID. 28 nov. 1670. Ma douceur a nourri son criminel espoir, TH. CORN. Cte d'Ess. II, 3. Il faut qu'on n'omette rien pour nourrir en eux [les protestants réunis], ces sentiments qui les poussent à la révolte, BOSS. 5e avert. § 11. Puisse le juste ciel dignement te payer, Et puisse ton supplice à jamais effrayer Tous ceux qui, comme toi, par de lâches adresses, Des princes malheureux nourrissent les faiblesses! RAC. *Phèdre*, IV, 6. C'est ma mère, et je veux ignorer ses caprices; Mais je ne prétends plus ignorer et souffrir Le ministre insolent qui les ose nourrir, ID. *Brit.* II, 4. Ces lits où la mollesse S'unit avec les maux, Nourrissent la paresse, Sans donner le repos, FAVART, *Annette et Lubin.* sc. 8. Ses périls nourrissaient ma tendresse inquiète, VOLT. *Mérope*, I, 1. Et qu'elle serait assez heureuse pour se guérir d'un amour que rien ne nourrirait plus, ID. *Constancia.* Ici votre indulgence et le nom de son père Nourrissent son orgueil au sein de la misère, ID. *Oreste*, II, 4. Mme de Maintenon, qui blâmait Louis XIV, le laissait faire et l'a même excité plus d'une fois à être sévère; elle nourrissait donc en lui des défauts qu'elle condamnait, CONDILLAC, *Art d'écrire*, II, 5. Sa passion préparerait votre malheur et le sien, si vous la nourrissiez, DIDEROT, *Père de famille*, II, 4. || 12° Nourrir une action, fournir un supplément de finance au capital d'une action. Soit humeur, soit raison, soit impuissance, un grand nombre de personnes ne nourrissaient pas leurs actions, qui perdaient alors les trois quarts de leur prix ordinaire, RAYNAL, *Hist. phil.* IV, 16. || Nourrir un numéro à la loterie, mettre sur le même numéro à chaque tirage, en augmentant toujours la mise. || 13° Terme de peinture. Nourrir un tableau de couleurs, mettre les couleurs assez abondamment pour qu'on puisse les mêler aisément et les empâter. || Nourrir le trait, éviter la maigreur, la sécheresse. || Terme de calligraphie. Nourrir ses lettres, faire que les traits soient suffisamment chargés d'encre, pour qu'ils ne soient pas trop maigres. || En termes de musique, nourrir les sons, faire qu'ils soient pleins et retentissants, et les soutenir exactement pendant leur durée. || 14° Nourrir le style, le fortifier soit par des expressions abondantes, soit par les citations, etc. || 15° Nourrir ses grades, en matière bénéficiale, c'était renouveler l'insinuation dans le temps prescrit pendant le carême (voy. INSINUATION, n° 2). || 16° Se nourrir, *v. réfl.* Prendre pour aliment. Se nourrir de pain. Maintenant, pour nous nourrir, il faut répandre du sang malgré l'horreur qu'il nous cause naturellement, BOSS. *Hist.* II, 1. C'est un personnage illustre dans son genre, et qui a porté le talent de se bien nourrir jusques où il pouvait aller; on ne reverra plus un homme qui mange tant et qui mange si bien, LA BRUY. XI. Les hommes qui ne se nourrissent que de chair crue ou de poisson sec, de sagou ou de riz, vivent aussi longtemps que ceux qui se nourrissent de pain ou de mets préparés, BUFF. *Hist. nat. Homme, Œuvr.* t. IV, p. 357. || Cet enfant, cet animal se nourrit bien, se nourrit mal, les aliments lui profitent bien, ne lui profitent pas. || Cet arbre n'a pas de quoi se nourrir, il est planté dans une mauvaise terre. || 17° Fig. Il se dit des aliments intellectuels et moraux. Votre frère est tout à fait tourné du côté de la dévotion.... il viendra un jour [la mort] où l'on sera bien heureux de s'être nourri dans ces sortes de pensées chrétiennes, SÉV. 27 déc. 1684. Il fait un carême éternel; et durant ce carême, il semble qu'il ne se nourrisse que d'oraisons et de jeûnes, BOSS. 2e *panég. St Franç. de Paule*, 1. Me nourrissant de fiel, de larmes abreuvée, RAC. *Phèdre*, IV, 6. Il apprit à se nourrir de la vérité, FÉN. *Tél.* XXI. Cet édifice et le terrain qui l'entoure appartenait jadis au célèbre Lebrun, qui se plut à le bâtir et le décorer avec ce goût exquis d'ornement et d'architecture dont le grand peintre s'était nourri, J. J. ROUSS. *Confess.* X. || 18° Terme de marine. Se nourrir, se dit de l'état du ciel qui annonce quelque tempête. Le ciel commence à se nourrir. || Proverbes. Il n'y a point de petit métier, il n'y a si petit métier qui ne nourrisse son maître, c'est-à-dire le travail, quelque peu lucratif qu'il soit, donne de quoi vivre. || Une besace bien promenée nourrit son maître.

— SYN. NOURRIR, ALIMENTER. Nourrir, c'est proprement fournir l'aliment à l'enfant, au petit qui vient de naître. Alimenter est plus général; il se dit de toute espèce de choses qui entretiennent la vie. Mais, quand nourrir passe à son sens plus général, il devient alors tout à fait synonyme d'alimenter; seulement, alimenter en ce sens a toujours quelque chose de technique.

— HIST. XIe s. Li mien baron, nurrit [je] vous ai long temps, *Ch. de Rol.* CCXLV. || XIIe s. Pese moi [je suis fâché] quant [je] fui onques en son ostel norris. Puisqu'estre me convient [il me faut] ses mortex enemis [son ennemi mortel], *Sax.* XXVI. Qui molt fu ses norriz [de ses familiers], *Ronc.* p. 9. || XIIIe s. Car je ne fu pas norriz à Pontoise, QUESNES, *Romancero*, p. 83. Ai-ge paour que Diex me faille, Qui norrist les oiseaux aux chans? *Nouv. rec. de fabl. et contes anc.* t. II, p. 152. Leans out un lion nourri d'ancesserie [depuis longtemps], *Berte*, II. Jà fu Berte ma fille en si bon lieu nourrie [élevée en si bonne famille], *ib.* LXXII. [Symon et Constance] Qui l'ont [Berte] avec leur fille mout doucement nourrie, *ib.* CIX. Car li rois de Hongrie fu en France nourris, *ib.* V. || XVe s. Or vous vueil je recorder par quel moyen la paix y a esté mise et nourrie, FROISS. II, III, 12. Ces haines couvertes estoient de longtemps nourries entre celles deux parties, ID. II, II, 52. Adonc amour et ses nourris [élèves] Auront de Dangier moins doubtance, CH. D'ORL. *Ball.* 25. Mais passent temps en esbas et en ris, Et s'en tournent gras, gros et bien nourris, AL. CHARTIER, *le Débat des deux fortunes.* Dissimuler toutes ces desobeissances, affin de ne nourrir guerres à ses subjectz, COMM. II, 4. Le mariage du roy qui est aujourd'huy avec la fille aisnée du roy Edouard.... et la duché de Guyenne pour le nourrir, ID. IV, 6. Il fait mal nourrir autruy enfant; Car il s'en va quand il est grand, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 309. || XVIe s. Les malfaiteurs jadis avoyent de coustume de se vestir de noir, nourrir leurs barbes, et user d'autres signes de dueil pour fleschir leurs juges à misericorde, CALV. *Instit.* 997.... De ne nourrir leurs cheveux, mais de les raser en rond, ID. *ib.* 1182. Il fut nourri à Thebes en la maison de Pammenes, AMYOT, *Pélop.* 48. Sylla se partit du païs de l'Attique, qui estoit maigre, et qui en pleine paix ne l'eust sceu nourrir, ID. *Sylla*, 34. Il apparut un esprit à sa nourrice, lequel luy predit qu'elle nourrissoit un enfant qui seroit un jour cause d'un grand bien à tous les Romains. ID. *Cicér.* 2. Gargantua, depuis les troys jusques à cinq ans, feut nourry et institué en toute discipline convenante, RAB. I, 11. Nos souhaits interieurs pour la pluspart naissent et se nourrissent aux despens d'aultruy, MONT. I, 105. S'il estoit adonné d'une application trop indiscrete à l'estude des livres, je ne vouldrois qu'on la luy nourrist, ID. I, 181. Je nourrissois des imaginations hardies, ID. I, 195. Je veulx seulement faire luicter ensemble les traicts de cinq poëtes latins.... or debvra l'enfant bien nourry [instruit] trouver, au prix des aultres, les deux premiers traisnants, ID. II, 265. Un grain d'orge bien nourri, PARÉ, XXV, 21. La litharge doit estre nourrie avec deux onces d'huile, ID. XXV, 26. Il a été nourri en un tonneau, il n'a rien vu que par le bondon, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 204. Celui-là est bon pere qui nourrit, COTGRAVE. Qui veut avoir bon chien, il faut qu'il le nourrisse, ID. Tel le chien nourrit, qui puis mange la courroie de son soulier, ID. M. Cossains estoit vieux soldat et capitaine, gentilhomme nourry en Piedmont de M. de la Mothe Gondrin, BRANT. *Cap. franc.* t. IV, p. 254. Le capitaine Bequin, aussi sage et bon capitaine, qui fut blessé et mourut à la Rochelle, nourry laquais de M. de Nemours, ID. *ib.* p. 126. Nourri aux pieds de mon roi, desquels je faisois mon chevet en toutes les saisons de ses travaux, D'AUB. *Hist. Préface.*

— ETYM. Bourg. *norri*; picard, *norir*; wallon, *noûri*; Hainaut, *norir*; provenç. *nurir*, *noirir*; cat. *nudrir*; esp. *nutrir*; ital. *nutrire*; du lat. *nutrire*, nourrir. Selon la conjecture de Corssen (*Nachtræge*, p. 293), *nutrire* est le verbe dénominatif de *nutrix*, comme *pistrire* de *pistor*; il explique *nutrix* par chute de l'*s* initiale, comme étant *snutrix*, du radical sanscrit *snu*, couler, goutter: celle qui fait couler [le lait], la nourrice. *Snu* a déjà perdu son *s* dans *νέω*, *nare*, etc.

† **NOURRISSABLE** (nou-ri-sa-bl'), *adj.* Qui peut être nourri.

— HIST. XVIe s. Nourrissable, COTGRAVE.

NOURRISSAGE (nou-ri-saj') *s. m.* || 1° Terme d'économie rurale. Le soin et la manière d'élever les bestiaux. || 2° À Genève, nourrissage signifie le temps pendant lequel la mère ou la nourrice allaitent l'enfant. Mme N. s'est mieux portée pendant son nourrissage que jamais auparavant, HUMBERT. À Paris, on dit en ce sens nourriture.

— HIST. XVIe s. Nourrissages [élève de bestiaux], SULLY, *Mém.* t. XII, p. 44, dans LACURNE.

— ETYM. *Nourrissant*, part. prés. de *nourrir*.

NOURRISSANT, ANTE (nou-ri-san, san-t'), *adj.* Qui nourrit beaucoup. Des aliments nourrissants. Muses, jadis mes premières nourrices, De qui le sein me fit, presque en naissant, Téter un lait plus doux que nourrissant, J. B. ROUSS. *Épît.* I, 1.

— SYN. NOURRISSANT, NOURRICIER, NUTRITIF. Nourrissant signifie qui nourrit beaucoup; nourricier, qui fournit de la nourriture, peu ou beaucoup; nutritif, qui sert à la nutrition. Le pain de froment est plus nourrissant que le pain de seigle. Les sucs nourriciers proviennent de la digestion des aliments. Il y a peu de parties nutritives dans le navet.

† **NOURRISSEMENT** (nou-ri-se-man), *s. m.* Action de nourrir.

— REM. Ce mot, abandonné à tort, ne peut être remplacé ni par nourriture ni par nutrition.

— HIST. XIIIe s. Et quant l'olivete petite Sent la fontaine que j'ai dite Qui li atrempe ses racines..., Si en prent tel norrissement Qu'el en reçoit accroissement, *la Rose*, 20701. || XIVe s. Trop grant repos est le nourrissement des vices, *Ménagier*, I, 9. || XVIe s. La naissance, nourrissement et augmentation de chasque chose est l'alteration et corruption d'une aultre, MONT. I, 105.

— ETYM. *Nourrissant*, part. prés. de *nourrir*; provenç. *nuirissement.*

NOURRISSEUR (nou-ri-seur), *s. m.* Celui qui se livre à l'industrie d'engraisser les bestiaux. || Celui qui, dans les grandes villes ou dans les faubourgs, nourrit des vaches, des ânesses à l'étable, pour faire commerce de leur lait. || Celui qui élève de jeunes poulains.

— HIST. XVIe s. Nourrisseur, COTGRAVE.

— ETYM. *Nourrissant*, part. prés. de *nourrir*.

NOURRISSON (nou-ri-son), *s. m.* || 1° Enfant qui est en nourrice. Clitus aimait Alexandre non-seulement comme son roi, mais encore comme son nourrisson, VAUGELAS, *Q. C.* III, 6. Et, sans s'incommoder, moyennant ce partage, Mères et nourrissons faisaient leur tripotage, LA FONT. *Fabl.* III, 6. De jeunes femmes apportent leurs nourrissons devant son image [de Marie], CHATEAUB. *Génie*, I, I, 5. Les nourrissons de Paris, c'est-à-dire les enfants placés par les familles de toutes les classes de Paris dans les environs de la capitale, *Moniteur du 27 mars 1867*, p. 364, 2e col. || Il se dit aussi au féminin, nourrissonne. Que pouvait Mambrès dans des circonstances si épineuses? il va trouver sa chère nourrissonne au sortir du conseil, VOLT. *Taureau blanc*, 4. || Fig. De là toutes ces plantes, Nourrissons exilés des régions ardentes, DELILLE, *Trois règnes*, IV. || 2° Dans le style soutenu, élève, en le rapportant à quelque divinité, et, particulièrement, aux Muses. J'ai rang parmi les nourrissons Qui sont chers aux doctes pucelles, Et souvent j'ose, en mes chansons, Célébrer des rois et des belles, LA FONT. *Lett.* XVI. Muses, dictez sa gloire à tous vos nourrissons, BOIL. *Art p.* IV. Elle couvrit le jeune nourrisson de Minerve de l'égide que la sage déesse lui avait confiée, FÉN. *Tél.* XVI. Le nourrisson du Pinde, ainsi que le guerrier, À tout l'or du Pérou préfère un beau laurier, PIRON, *Métrom.* III, 7. || 3° Poulain ou pouliche qu'on élève.

— HIST. XIIIe s. Je cuidai qu'il fust uns hermites, Et il est uns faus ypocrites. Ahi! ahi! quel norriçon! Il est de piau de heriçon Envelopez desous la robe, RUTEB. 312. || XVIe s. Et à l'issue de leur repas, entreprenoient mille gaillardises, où toute la jeunesse de la cour abordoit pour y participer, qui estoit le premier nourrisson de cette amitié, CARLOIX, I, 24. Son fils mesme [d'Agrippine], son nourrisson, son empereur faict de sa main.... luy osta la vie, LA BOETIE, *Servit. volont.*

— ETYM. *Nourrisson* avait, outre la signification de celui qu'on nourrit, la signification de gouverneur, éleveur, et, au féminin, celle de nourriture, éducation. Au fond, c'est toujours le même mot; le sens abstrait d'action de nourrir a tourné, avec changement de genre, au sens de celui qu'on élève ou de celui qui élève. Un exemple tout semblable se trouve dans *prison*, auquel l'ancienne langue donnait, au féminin, l'acception de prise, et, au masculin, l'acception de celui qui est pris. *Nourrisson*, substantif féminin, vient du latin *nutritionem*, de *nutrire*, nourrir.

† **NOURRISSONNE** (nou-ri-so-n'), *s. f.* Voy. NOURRISSON.

NOURRITURE (nou-ri-tu-r'), *s. f.* || 1° Allaitement, action de nourrir un enfant de son lait. Sa nourriture l'a fatiguée. Ces sortes de créatures [les nour-

[illegible] sont des oiseaux de passage que l'on souffre à cause des pauvres enfants qui se sentent toute leur vie d'une si terrible nourriture, SÉV. 21 août 1675. [illegible] J. J. ROUSS. Ém. I. || Faire des nourritures, allaiter les enfants pendant le temps nécessaire. Cette [illegible] avec le même lait. || Par extension. Faire des nourritures, élever du bétail, de la volaille dans une terre, dans une maison de campagne. || 2° Temps durant lequel une femme allaite un enfant. Quand sa nourriture sera finie. || 3° Terme de sériciculture. La quantité de vers à nourrir. Avez-vous une forte nourriture? Je n'en fais que deux onces, c'est-à-dire je ne fais éclore que deux onces d'œufs de vers à soie. || 4° Celui qu'on a nourri, élève, enfant (vieilli en ce sens). Cléontine, qui jugea ce parti avantageux pour sa nourriture, me remercia de la volonté que j'avais pour Célidée, D'URFÉ, l'Astrée, II, 1. Comme il est votre fils, il est ma nourriture, TRISTAN, M. de Chrispe, III, 1. Et quel que soit ce fils que Rome vous envoie, Seigneur, je lui rendrais son présent avec joie; S'il est si bien instruit en l'art de commander, C'est un rare trésor qu'elle devrait garder, Et conserver chez soi sa chère nourriture, Ou pour le consulat ou pour la dictature, CORN. Nic. II, 3. || Ironiquement. Vous avez fait là une belle nourriture. || On dit d'un poulain bien fait : C'est une belle nourriture. || 5° Ancien synonyme d'éducation. Alcippe, ayant été nourri par son père avec la simplicité de berger, eut toujours un esprit si éloigné de sa nourriture, que toute autre chose lui plaisait plus que tout ce qui sentait le village, D'URFÉ, l'Astrée, I, 2. C'est du fils d'un tyran que j'ai fait ce héros, Tant ce qu'il a reçu d'heureuse nourriture Dompte ce mauvais sang qu'il eut de la nature, CORN. Héracl. IV, 5. Elle [Rome] a nourri vingt ans un prince votre fils.... Si vous faites état de cette nourriture, ID. Nic. II, 3. La nourriture qu'il [le maréchal de la Meilleraie] avait prise à celle [la maison] de M. le cardinal de Richelieu, avait fait de si fortes impressions dans son esprit, que, bien qu'il eût beaucoup d'aversion pour le cardinal Mazarin, il tremblait dès qu'il entendait nommer son nom, RETZ, Mém. t. III, liv. IV, p. 448. Mais la diverse nourriture Fortifiant en l'un [chien] cette heureuse nature, En l'autre l'altérant.... LA FONT. Fabl. VIII, 24. || Ce terme a continué de vieillir malgré cette recommandation de Voltaire : Il mérite d'être conservé en usage; il est très-supérieur à éducation, qui, étant trop long et composé de syllabes sourdes, ne doit pas entrer dans un vers, VOLT. Comm. Corn. Héracl. IV, 5. || 6° Ce qui nourrit, ensemble des aliments destinés à nourrir l'homme et les animaux, à réparer leurs forces, entretenir leur existence. Être condamné au payement des nourritures d'un cheval, PATRU, Plaidoyer 10, dans RICHELET. Vous êtes devenus comme des personnes à qui on ne devrait donner que du lait, et non une nourriture solide, SACI, St Paul, Épît. aux Héb. V, 12. La nourriture que [illegible] BOSS. Hist. II, 4. Montrez-moi ce qu'il faut pour la nourriture et les ustensiles de cinq pauvres femmes, ID. Anne de Gonz. [illegible] [illegible] Mar. Thér. Et la [illegible] Depuis que [illegible] RAC. Phèdre, I, 3. [illegible] seulement à cause qu'ils [illegible] d'avaler en un seul [illegible] de cent familles, LA BRUY. VI. [illegible] sa nourriture et son logement chez le duc de Medina Celi; il ne fait point de dépense; il doit être fort bien dans ses affaires, LE SAGE, Gil Blas, II, 7. C'est une chose admirable que la nourriture, [illegible]

[illegible]

J. J. ROUSS. Lett. à l'archev. de Paris. || 7° Sucs qui servent à l'entretien des êtres vivants. Cet arbre prend nourriture, ne prend pas de nourriture. Après la consolidation d'une fracture, le membre, débarrassé du bandage, commence à prendre de la nourriture. || 8° Au plur. Stipulation par laquelle des parents s'engageaient à nourrir les jeunes mariés pendant un temps déterminé. La demoiselle a deux cent mille francs, bien des nourritures, SÉV. 25 sept. 1689. Ce mariage est fort bon.... une alliance agréable, tous les Lamoignons, deux cent mille francs, des nourritures à l'infini, ID. 14 sept. 1689. L'on peut compter sûrement sur la dot, le douaire et les conventions, mais faiblement sur les nourritures : elles dépendent d'une union fragile de la belle-mère et de la bru, LA BRUY. V. Toutes les difficultés [de mon mariage] s'aplanirent moyennant 400 000 livres comptant, sans renoncer à rien, et des nourritures indéfinies à la cour et à l'armée, ST-SIM. 28, 66. || Stipuler par contrat de mariage tant d'années de nourriture, faire insérer dans le contrat que les conjoints seront nourris durant tant d'années par les parents de l'un d'eux. || 9° Par extension, ce qui entretient et fait durer. C'est un feu qui s'éteint faute de nourriture, CORN. Cid, I, 3. Et son feu [d'un poëte], dépourvu de sens et de lecture, S'éteint à chaque pas faute de nourriture, BOIL. Art p. III. Ce flambeau sans nourriture N'a qu'une lueur obscure Plus affreuse que la nuit, VOLT. Ode XII. || 10° Fig. Ce qui sert d'aliment intellectuel ou moral. L'honneur est la nourriture et le plus ardent désir des âmes bien nées, PATRU, Plaidoyer I, dans RICHELET. Enfin, ma fille, voilà trois de vos lettres.... c'est la vie, c'est une agitation, une occupation, c'est une nourriture; sans cela on est en faiblesse, SÉV. 27 sept. 1684. J'aime cent fois mieux cette vie que celle de Rennes; ce sera assez tôt d'y aller passer le carême pour la nourriture de l'âme et du corps, ID. 18 sept. 1689. Dieu, qu'il invoquait avec foi, lui donna le goût de son Écriture, et, dans ce livre divin, la solide nourriture de la piété, BOSS. Louis de Bourbon. C'était de leurs mains [des prêtres] qu'elle recevait le corps et le sang du Fils de Dieu; voilà la source de son respect; comme c'est de cette nourriture céleste que l'âme chrétienne tire sa force, sa consolation et sa charité.... FLÉCH. Mar.-Thér. Je fais [mon Dieu] tout ce qu'il vous plaît; ma nourriture est de faire votre volonté, FÉN. t. III, p. 189. De même que le corps, l'âme a sa nourriture, DELILLE, Parad. perdu, VII. Élise s'est gâté l'esprit par sa lecture; Elle en est aux romans pour toute nourriture, COLIN D'HARLEVILLE, Malice pour malice, I, 8. || 11° Se dit du tan et des autres substances que les peaux absorbent dans leur préparation. || 12° Terme de marine. Se dit, parmi les matelots, des grains ou nuages orageux qui couvrent le ciel. || 13° Terme d'alchimie. Nourriture de la pierre, continuation du feu. || Proverbe. Nourriture passe nature, c'est-à-dire une bonne éducation peut corriger les mauvaises inclinations naturelles.

— HIST. XIe s. Et s'il pot prover que ceo [cela, le bétail] soit de sa nurture, Lois de Guil. 25. || XIIIe s..... Estranges païs, Lointains de ma norreture [pays natal], Ms. de poésies franç. avant 1300, t. I, p. 374, dans LACURNE. Riches homs est à desmesure De bestes et de noureture.... Si a guerpie [abandonné] la pasture Les bestes, et la nourreture, [illegible] Ne peust vers tel poine avoir nule durée, Selon la nourreture dont elle ert [était] [illegible] Berte, XLVI. || XIVe s. Et pour ce pourroit aucun diviser et separer d'ensemble amisté de lignage et amisté de nourreture ou de ceulx qui sont [illegible] ensemble, ORESME, Eth. 250. Le quel Thevenon avoit fait mengier grant partie de leur avoine à ses bestes et norretures, DU CANGE, nutricatus. || XVe s. Les princes sont plus enclins en toutes choses voluntaires que autres hommes, pour la nourriture et petit chastoye que ilz ont eu en leurs jeunesses, COMM. Prol. Et s'il n'eust eu la nourriture autre que les seigneurs que j'ay veu nourrir en ce royaulme.... car ils ne les nourrissent seulement que à faire les sotz en habillement et en parolles, de nulle lettre ilz n'ont congnoissance, ID. I, 10. Et combien que je n'aye demouré sur le lieu, si fuz-je informé comme les affaires passerent, et le povez bien aysement entendre pour la congnoissance et nourriture que j'avoye eu de l'ung costé et de l'autre, ID. V, 13. Alors je seroye eschappée des mains de Salphar, et si au cueur [illegible] fortune me rapporteroit en la terre de ma nourriture [où j'ai été élevée], Perceforest, t. VI, f° 84. || XVIe s. Non seulement humaines creatures [illegible] bestes et autres nourritures, MAROT,

IV, 40. Nous sommes toutesfois en la tutele du Seigneur, nous les brebis de sa nourriture, [illegible] Instit. 548. Parquoy l'enfant qui est au ventre, si la nourrice ne prend suffisante nourriture, et l'enfant qui est au dehors en prend de mauvaise, [illegible] XVIII, 24. Ils estoient encore en aage de [illegible] ply de telle nourriture qu'il leur vouloit bailler, AMYOT, Caton, 43. O vous, morts, qui [illegible] riture des vers, Laissez les monumens, [illegible] lumiere, DESP. Œuvres chrestiennes, [illegible] sur le Libera me. La princesse devisa [illegible] avecque sa nourriture [celui qu'elle avait élevé], PASQUIER, Rech. liv. VI, p. 525, dans LACURNE. [illegible] vivez de venin, sanglante geniture; Je n'ai plus que du sang pour vostre nourriture, D'AUB. Tragiques, Misères.

— ÉTYM. Berry, nourreture; provenç. noyritura, noiridura; ital. nutritura; du lat. nutritura, qui vient de nutritum, supin de nutrire, nourrir.

NOUS (noû; l's se lie : noû-z avons), pronom de la première personne au pluriel, qui est des deux genres, et qui sert soit de sujet, soit de régime. || 1° Nous sujet se place avant le verbe, excepté dans les phrases interrogatives. Nous partirons demain. Partirons-nous demain? Soit que nous nous élevions, pour parler métaphoriquement, jusque dans les cieux; soit que nous descendions dans les abîmes, nous ne sortons point de nous-mêmes, et ce n'est jamais que notre propre pensée que nous apercevons, CONDIL. Conn. hum. I, 1. [illegible] des bras et des mains, s'en sert comme nous, sans songer à nous, BUFF. Quadrup. t. VI, p. [illegible] || 2° Quelquefois, par une répétition qui donne de l'énergie à la phrase, on place nous, sujet, avant et après le verbe. Nous voulons, nous, que cela se fasse. || 3° Nous, régime direct ou indirect, se place avant le verbe. Il nous conduit. Il nous a conduits. Il nous parlera. Il nous a parlé. Ne nous parlez pas. Ne nous reconduisez pas. Tout est en feu jusque sur les bords de la rivière de l'Oise; nous pouvons voir de nos faubourgs [de Paris] les fumées des villages qu'ils [les ennemis] nous brûlent, VOIT. Lett. 74. || Il faut en excepter les phrases impératives sans négation. Parlez-nous. Regardez-nous. || 4° Quand le verbe est réfléchi, nous régime se met avant le verbe. Nous nous convenons. Nous ne nous convenons pas. Ne nous fatiguons pas. || Il faut excepter les phrases impératives sans négation. Aimons-nous. || 5° Nous est aussi régime des prépositions. On est injuste envers nous. Une averse est tombée sur nous. Tout tourne contre nous. Entre nous soit dit. Nous plaignons le sort de l'enfance, et c'est le nôtre qu'il faudrait plaindre, nos plus grands maux nous viennent de nous, J. J. ROUSS. Émile, I. || 6° Nous se dit collectivement pour exprimer nos compatriotes dans le présent et dans le passé. Plus d'un écrivain.... ne fait point de difficulté de dire nous, nos aïeux, nos pères, quand il parle des Francs qui vinrent des marais du Rhin et de la Meuse piller les Gaules et s'en emparer.... l'abbé Vély dit nous; hé! mon ami, est-il bien sûr que tu descendes d'un Franc? pourquoi ne serais-tu pas d'une pauvre famille gauloise? VOLT. Pol. et législ. Comm. Espr. des lois, XXXII. Rome [illegible] nous [les habitants de la Gaule], trompa, nous désunit, nous massacra, nous enchaîna, ID. Dict. phil. César. || 7° Familièrement. Nous autres, ce que nous sommes de personnes du même côté, du même avis, du même rang. Vous allez jouer; nous autres nous allons à la promenade. || Nous deux, vous et moi, lui et moi. De nous deux à l'instant que le coupable expire, VOLT. Mahomet, V, 4. || 8° Il s'emploie par répétition, avec deux pronoms dont l'un est de la première personne et l'autre de la deuxième ou de la troisième personne ou un substantif. Vous et moi nous partirons ensemble. Lui et moi nous partirons pour vous. Mon ami et moi nous restons à la campagne. Il nous cherche vous et moi. Ma gloire loin d'ici vous et moi nous appelle, RAC. Mithr. [illegible] Songez-vous quel serment vous et moi nous engage? ID. Iphig. V, 2. || 9° Lorsque nous, employé comme sujet ou comme régime, est joint à un autre nom qui concourt avec ce pronom à former le sujet ou le régime, il faut d'abord mettre nous avant le verbe, puis le répéter après ce verbe, sans préposition s'il est sujet ou régime direct, avec une préposition s'il est régime indirect, afin de le lier avec le nom qui concourt à former le sujet ou le régime. Nous partirons demain, nous et nos domestiques. Il nous a trouvés, nous et nos amis. Il nous a donné de l'argent à nous et à nos compagnons. || 10° Quand nous est suivi de qui, on accorde avec nous le verbe dont qui est le sujet. Quand nous, qui vivons sous des lois civiles,

sommes contraints à faire quelque contrat que la loi n'exige pas, nous pouvons, à la faveur de la loi, revenir contre la violence, MONTESQ. *Espr.* XXVI, 20. || 11° Il se prend dans un sens indéterminé. Il faut laisser ici des gens honnêtes, doux, Par nous-même choisis, qui dépendent de nous. Qui soient à nous, de nous qui lui parlent sans cesse, COLLIN D'HARLEVILLE, *Vieux célib.* II, 6. || Dans ce sens, il peut se construire avec on. Au moins en pareil cas est-ce un bonheur bien doux, Quand on sait qu'on n'a point d'avantage sur nous, MOL. *le Dép.* II, 4. Et qu'on s'aille former un monstre plein d'effroi De l'affront que nous fait son manquement de foi, ID. *Éc. des f.* IV, 8. || 12° Familièrement. Ce que c'est que de nous! c'est-à-dire voyez quelle est la chétive condition de l'humanité. Il [un cheval] s'est jeté comme un furieux par-dessus les barres, et s'est crevé le cœur; j'ai dit en le voyant mort, comme M de Montbazon : voyez ce que c'est de nous, SÉV. 460. Ce que c'est que de nous! moi, cela me confond, REGNARD, *le Légat.* V, 7. Avez-vous vu comme il parlait tout seul? ce que c'est que de nous! BEAUMARCH. *Barb. de Sév.* III, 12. || 13° Il s'emploie au lieu de *je* ou *moi* par les personnes qui ont caractère et autorité. Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit. Dire nous, quoiqu'on ne soit qu'un, lorsque celui qui parle est un souverain ou une personne constituée en dignité, et qu'elle fait un acte solennel de sa volonté ou de son autorité : usage qui, je crois, prit naissance chez les empereurs romains, lorsqu'ils faisaient semblant de prendre conseil du sénat, et d'exprimer dans leurs édits une volonté collective, MARMONTEL, *Elém. litt. Œuv.* t. X, p. 365, dans POUGENS. || Alors l'adjectif ou le participe qui y a rapport se met au singulier : Nous, juge de paix soussigné, sommes convaincu, etc. || Il se dit aussi pour *je* ou *moi* par une sorte d'emphase, et sans qu'il s'y attache aucune idée d'autorité. De notre grandeur seule ayons des cœurs jaloux, Ne vivons que pour nous, et ne pensons qu'à nous, CORN. *Oth.* II, 4. ....Taisez-vous; Je vous apprendrai bien s'il faut sortir sans nous, MOL. *Éc. des mar.* I, 2. Pyrrhus revient à nous; eh bien, chère Cléone, Conçois-tu les transports de l'heureuse Hermione? RAC. *Andr.* III, 3. C'est vous qu'on demande. — Eh bien, que nous veut-on? MONTFLEURY, *Femme juge et part.* III, 8. Je demande pourquoi, dans un écrit qui est l'ouvrage d'un seul homme, l'auteur, en parlant de lui-même, se croit obligé de dire nous, MARMONTEL, *Élém. litt. Œuv.* t. X, p. 371. || 14° Familièrement, il s'emploie au lieu de *il* ou *elle*. On l'a fait apercevoir de sa faute, mais nous ne voulons pas nous corriger, nous sommes opiniâtre. || 15° Interrogativement, il se dit pour consulter la ou les personnes avec qui l'on est. Célimène : Voulons-nous nous asseoir? — Arsinoé : Il n'est pas nécessaire, MOL. *Misanthr.* III, 4. || 16° Nous-mêmes, voy. MÊME. || Substantivement, d'autres nous-mêmes, voy. MÊME. || 17° Dans les phrases où se trouvent *en* ou *y*, *nous* se met avant ces particules et le verbe. Il nous en donnera. Il nous y a conduits. Ne nous en donnez pas. Ne nous y conduisez pas. || Si la phrase est impérative sans négation, *nous* se met après le verbe. Menez-nous-y. Donnez-nous-y une place. Donnez-nous-en. || 18° Chez nous, dans notre maison, dans notre société, dans notre pays. Il est vrai, mon ami; peut-être que chez vous Vous trouvez des sujets de craindre pour chez nous, MOL. *Éc. des femmes*, I, 1. Mon cher philosophe militaire, vous m'avez mandé, il y a deux mois, que vous passeriez chez nous, et je vous attendais, VOLT. *Lett. d'Argence*, 3 août 1770. || 19° *S. m.* Le nous. Calliope : Tu devrais l'obliger, pour l'honneur de ton temple, D'aimer ainsi que nous — Uranie : Les Muses n'aiment pas. — Calliope: Et qui les en soupçonne? Ce nous n'est pas pour nous; je parle, en la personne Du sexe en général, des dévotes d'amour, LA FONT. *Climène, comédie.* Ils commençaient à dire nous; ah! qu'il est touchant ce nous prononcé par l'amour! STAEL, *Corinne*, IV, 1. || *Nous* s'emploie quelquefois dans le même sens que l'on dit le moi. Cet être appelé nous est formé de deux principes de différente nature, tellement unis, qu'il règne entre les mouvements et les affections de l'un et de l'autre une correspondance que nous ne saurions ni surprendre ni altérer, et qui les tient dans un assujettissement réciproque, D'ALEMB. *Disc. prélim. Encycl. Œuv.* t. I, p. 192, dans POUGENS.

— REM. Nous se joint par un trait d'union au verbe et aux particules *en* et *y* dans les phrases impératives.

— HIST. X° s. Tuit oram [prions tous] que por nos [elle] degnet preier, *Eulalie.* || XI° s. Seignor, que faites? ço dist li apostolie [le pape], Que valt cist crit, cist doi [deuil] en ceste noise? Chi chi se doilet, à nos otros [à nous autres] est il goie [joie], *St Alexis*, CI. Nus [à nous] ne semble pas raison que.... *Lois de Guill.* 44. || XVI° s. Les reproches que nous faisons les uns aux aultres, MONT. IV, 46. Voilà la huguenotaille à gronder, chacun à part, sans pouvoir dire nous, D'AUB. *Conf.* II, 144.

— ÉTYM. Bourguig. *no*; picard, *nos*; wallon, *noisses*; provenç. *nos*; espagn. et portug. *nos*; ital. *noi*; du latin *nos*; grec au duel, νῶϊ; sanscr. *nas*.

NOUURE (nou-u-r'), *s. f.* || 1° Action de nouer en général. || 2° État d'un enfant noué. || 3° État des fruits, lorsqu'ils commencent à se former après que les fleurs sont tombées. Dans l'horticulture, on lie les branches des arbres à la fin de l'hiver ou au milieu de l'été, pour provoquer la nouure ou développement des fruits.

— ÉTYM. *Nouer.*

NOUVEAU (nou-vô) ou, devant une voyelle ou une *h* muette, **NOUVEL** (nou-vèl), **NOUVELLE** (nou-vè-l'), *adj.* || 1° Qui est ou apparaît pour la première fois. Qu'y a-t-il de nouveau? Votre vertu est si connue que, si je n'en publie que ce que j'en sais, je n'y annoncerai rien de nouveau, BALZ. liv. VI, *lett.* 4. Amants, heureux amants, voulez-vous voyager? Que ce soit aux rives prochaines; Soyez-vous l'un à l'autre un monde toujours beau, Toujours divers, toujours nouveau, LA FONT. *Fabl.* IX, 2. Qu'on ne dise pas que je n'ai rien dit de nouveau; la disposition des matières est nouvelle, PASC. *Pens.* VII, 9, éd. HAVET. De là viennent toutes les disputes des hommes, qui se reprochent ou de suivre leurs fausses impressions de l'enfance, ou de courir témérairement après les nouvelles, ID. *ib.* III, 3. Tu mandes que nous t'avons écrit ce que tu nous écris; je ne me souviens pas de t'en avoir parlé, et si peu que cela m'a été très-nouveau, ID. *Lett. à Mme Périer*, 5 nov. 1648. Je suis accoutumé à son zèle : mais le vôtre m'est tout nouveau, ID. *Lett. à Mlle de Roannez*, 3. Goûtez tout le plaisir d'une grandeur nouvelle, RAC. *Théb.* V, 3. Et c'est cette vertu, si nouvelle à la cour, Dont la persévérance irrite mon amour, ID. *Brit.* II, 2. Cette offense en son cœur sera longtemps nouvelle, ID. *ib.* IV, 4. La pompe de ces lieux, je le vois bien, Arsace, est nouvelle à tes yeux, ID. *Bérén.* I, 1. Nouvel objet, nouveau désir, FAVART, *Soliman II.* I, 7. Ces nouveaux objets, ces mœurs nouvelles auraient amusé Formosante, si elle avait pu être occupée d'autre chose que d'Amazan, VOLT. *Princ. de Babyl.* 6. Combien la rage de dire des choses nouvelles a-t-elle fait dire de choses extravagantes! ID. *Dict. phil. Homme.* Un poison tout nouveau me surprit en ces lieux, ID. *Orphel.* II, 6. De quel trouble nouveau tous mes sens sont atteints! ID. *Zaïre*, II, 3. Un nouveau sang m'anime, un nouveau jour m'éclaire, ID. *Mérope*, V, 1. Quand un nouvel abus s'introduit, ce n'est point innover que d'y proposer un nouveau remède, J. J. ROUSS. *Lett. de la mont.* 7. Sur des pensers nouveaux faisons des vers antiques, A. CHÉN. *l'Invention.* Aussi pensait-il [Napoléon] souvent à ne plus souffrir de puissance ancienne en Europe, et voulait-il seul faire époque, être une ère nouvelle pour les trônes, et qu'enfin tout datât de lui, SÉGUR, *Hist. de Nap.* I, 3. || Fig. C'est du fruit nouveau, se dit de quelque chose de rare, d'inattendu. C'est du fruit nouveau que de vous voir. Voilà du fruit nouveau dont son fils le régale, REGNARD, *le Joueur*, I, 7. || 2° Qui existe ou est connu depuis peu de temps. La Grèce et Rome sont des républiques nouvelles, en comparaison des Chaldéens, des Indiens, des Chinois, des Égyptiens, VOLT. *Pyrrh. hist.* XI. || Qui est contraire à la tradition. Nouvelle doctrine. Nouvelle religion. || L'esprit nouveau, l'esprit qui porte les hommes à l'innovation, à la rénovation. || 3° Se dit de celui qui prend un caractère, une doctrine, une fonction qu'il n'avait pas. Les nouveaux chrétiens. Ayant parlé de cette sorte, Le nouveau saint ferma sa porte, LA FONT. *Fabl.* VII, 3. Partout du nouveau prince on vantait la clémence, RAC. *Esth.* III, 4. Ô cher Moulton! nouveau Genevois, vous montrez pour la patrie toute la ferveur que les nouveaux chrétiens avaient pour la foi, J. J. ROUSS. *Lett. à M. le doct. Tronchin*, *Corr.* t. V, p. 4, dans POUGENS. || Nouveau chrétien, nom qu'on donnait, en Espagne et en Portugal, aux Maures et aux Juifs convertis, et même à leurs enfants et à toute leur postérité. || 4° Mots nouveaux, mots qui commencent à se répandre, mais que l'usage n'a pas encore autorisés. Ce mot [pouvoir prochain] me fut nouveau et inconnu, PASC. *Prov.* I. || 5° Un habit nouveau, un habit d'une nouvelle mode; un nouvel habit, un habit différent de celui qu'on avait auparavant. || Nouveaux livres, d'autres livres que ceux que l'on a ou que l'on a lus; livres nouveaux, livres qui ont paru depuis peu. Philaminte : Le brutal! — Armande : Et vingt fois, comme ouvrages nouveaux, J'ai lu des vers de vous qu'il n'a point trouvés beaux, MOL. *Femmes sav.* IV, 3. || Docteurs nouveaux, docteurs qui prêchent une doctrine nouvelle, une doctrine hétérodoxe, non avouée; nouveaux docteurs, ceux qui ont reçu nouvellement le doctorat. || Chose nouvelle, chose nouvellement faite, arrivée, mise à la mode; nouvelle chose, chose autre que celle qu'on tenait, dont on s'occupait. || Le nouveau vin est le vin nouvellement mis en perce, ou du vin différent de celui qu'on buvait; le vin nouveau, c'est le vin nouvellement fait. Était-ce un vin à faire fête?.... Était-il vieux ou nouveau?... Le nouveau donne fort dans la tête, Quand on le veut boire sans eau, MOL. *Amph.* III, 2. || Pommes de terre nouvelles, pommes de terre de la nouvelle récolte, au moment où elles viennent en concurrence avec celles de l'année précédente encore conservées. || 6° Autre, qui a changé. Et mon esprit, jetant de nouveaux yeux sur elle, M'en refit une image et si noble et si belle.... MOL. *Princ. d'Él.* I, 1. || 7° Autre, qui se renouvelle. Quand Bacchus comblera de ses nouveaux bienfaits Le vendangeur ravi de ployer sous le faix, BOIL. *Épître* VI. Quoi! vous en attendez quelque injure nouvelle! RAC. *Andr.* II, 1. Ces vengeurs trouveront de nouveaux défenseurs, ID. *Brit.* IV, 3. Il est vrai, dans l'horreur de ce péril nouveau ... VOLT. *Zaïre*, II, 3. La traduction qu'il [l'abbé Delille] a entreprise de l'Énéide, prépare un nouveau tourment à l'envie, et de nouvelles sottises aux mauvais critiques, D'ALEMB. *Éloges, Segrais.* || 8° Le nouvel an et l'an nouveau, le commencement de l'année. || La saison nouvelle, le printemps. La priant de lui prêter Quelque grain pour subsister Jusqu'à la saison nouvelle, LA FONT. *Fabl.* I, 1. || 9° La nouvelle lune, le commencement du mois lunaire, qui a lieu lorsque la lune se trouve en conjonction avec le soleil et est invisible pour nous. La lune est nouvelle. || Nouvelle lune moyenne, celle qui est calculée d'après les mouvements moyens. || Nouvelle lune véritable, temps précis de la conjonction pour un observateur qui serait placé au centre de la terre. || 10° Le nouveau monde, voyez MONDE. || 11° Terme de chronologie. Le nouveau style, voy. STYLE. || 12° Nouveau Testament, voyez TESTAMENT. || 13° En termes de pratique, passer titre nouvel. (Nouvel ne s'emploie après le substantif que dans ce seul exemple.) || On dit aussi dans le même style : articuler faits nouveaux. || Terme d'ancienne jurisprudence. Nouveaux acquêts, héritage pour lequel les gens de mainmorte n'avaient point payé les amortissements. || 14° Un homme nouveau, celui qui commence à se distinguer, et qui n'a pas de naissance. Chrysippe, homme nouveau et le premier noble de sa race, LA BRUY. VI. || 15° Nouvel homme et homme nouveau, le chrétien régénéré par la grâce. « Notre vieil homme périt, dit saint Paul, et se renouvelle de jour en jour, » et ne sera parfaitement nouveau que dans l'éternité, PASC. *Lett. à Mlle de Roannez*, 3. On devenait des hommes nouveaux, MASS. *Avent, Disp.* || Terme de théologie. Nouvel Adam, Jésus-Christ. || Il se dit des choses dans le même sens. Ce langage nouveau que produit ordinairement le cœur nouveau, PASC. *Lett. à Mlle de Roannez*, 3. Quoi! attendre à commencer une vie nouvelle, lorsqu'entre les mains de la mort, glacés sous ses froides mains, vous ne saurez si vous êtes avec les morts ou encore avec les vivants! BOSS. *Louis de Bourbon.* || 16° Un nouveau visage, une personne qu'on n'a pas encore vue. Je change de domestiques le moins que je peux, je n'aime pas les nouveaux visages. || 17° Autre, qui vient après. Son père Icare l'aura contrainte [Pénélope] d'accepter un nouvel époux, FÉN. *Tél.* VII. Les Romains eurent à peine dompté les Carthaginois, qu'ils attaquèrent de nouveaux peuples, MONTESQ. *Rom.* 6. || Autre, second, qui a de la ressemblance ou de la conformité avec. Un nouvel Alexandre. La terre semblait menacée d'un nouveau déluge. Poussons jusqu'au ciel nos acclamations [pour Louis XIV révoquant l'édit de Nantes], et disons à ce nouveau Théodose, à ce nouveau Marcien, à ce nouveau Charlemagne.... BOSS. *le Tellier.* Ce nouvel Ixion n'embrasse que de l'air, DESHOUL. *Poés. Réflexions morales.* Florence était alors une nouvelle Athènes, et, parmi les orateurs qui vinrent de la part des villes d'Italie haranguer Boniface VIII sur son exaltation, on compte dix-huit Florentins, VOLT. *Mœurs*, 82. Il y avait déjà un comédien appelé Molière, auteur de la tragédie de Polyxène; le nouveau Molière fut ignoré pendant

tout le temps que durèrent les guerres civiles en France, VOLT. *Vie de Molière*. || 18° Qui sort de la règle, qui est singulier, extraordinaire. J'ai vu une lettre du pape, un peu sèche, à son fils aîné; c'est un style si nouveau à nous autres Français, que nous croyons que c'est à un autre qu'il parle, SÉV. 17 juillet 1680. Vous êtes frappée comme moi de cette disposition de la Providence [qui sépare Mme de Sévigné et Mme de Grignan]; mais vous l'envisagez avec plus de courage que moi; car cette dureté m'est toujours nouvelle, ID. 11 déc. 1676. Cela m'est tout à fait nouveau; vous dites qu'il y a un secret pour changer les métaux en or, FONTEN. *Artémise, Raimond Lulle*. || Il est nouveau de, avec l'infinitif, ou il est nouveau que, avec le subjonctif, c'est-à-dire c'est une chose nouvelle, rare. Il est assez nouveau qu'un homme de son âge ait des charmes si forts pour un jeune courage, CORN. *Sert.* II, 1. Il fut nouveau de voir des maréchaux de France obéir à d'autres, ST-SIM. 6, 76. || 19° En parlant des personnes, novice, inexpérimenté. Nous arrivons tout nouveaux aux divers âges de la vie, et nous y manquons souvent d'expérience malgré le nombre des années, LA ROCHEFOUC. *Max.* 405. Êtes-vous si nouveau que de ne savoir pas Que c'est pour Alcidor qu'elle tend ses appas? RACAN, *Bergeries*, II, 3, *Arténice*. Comme je suis encore fort nouveau dans mes affaires, CHARLES DE SÉV. dans SÉV. t. VII, p. 382, édit. REGNIER. || 20° *S. m.* Ce qui n'a pas été vu, dit, fait. Voilà du nouveau. Vous aimez le nouveau. Qu'y a-t-il de nouveau? Mais surtout évitez Les traits que tant de fois l'églogue a répétés; Il me faut du nouveau, n'en fût-il plus au monde, LA FONT. *Climène, comédie*. Quoique les hommes soient plus frappés du nouveau que de l'excellent, RAYNAL, *Hist. phil.* V, 28. || Familièrement. Voilà du nouveau, voilà une conduite étrange, blâmable, inattendue. || 21° *S. f.* Nouvelle de Hollande, variété de tulipe. || 22° *Adv.* Nouvellement. Du beurre nouveau battu. Des vins nouveau percés. Les nouveau-nés. Une fille nouveau-née. || Avec d'autres participes que *né* et qui sont pris substantivement, il est adjectif et s'accorde. Les nouveaux venus. Une nouvelle venue. Une nouvelle convertie. Une voix est sortie contre les nouveaux mariés, BOSS. *Hist.* II, 8. || Nouveau converti, nouvelle convertie, nom que l'on donnait, sous Louis XIV, aux réformés qu'on avait forcés de quitter leur religion. || *S. f. pl.* Les Nouvelles Converties, nom d'une communauté de filles catholiques. || 23° De nouveau, *loc. adv.* De rechef, encore une fois. De nouveau l'on combat et nous sommes surpris, CORN. *Poly.* I, 4. Je viens tout de nouveau vous apporter ma tête, ID. *Cid*, V, 8. || 24° À nouveau, *loc. adv.* De rechef, une seconde fois. C'est un travail à refaire à nouveau. || Terme de banque et de commerce. À nouveau, sur un nouveau compte. || Proverbes. Tout ce qui est nouveau paraît beau, ou, plus brièvement, tout nouveau tout beau. || À nouvelles affaires, nouveaux conseils.

— REM. Nouveau mis immédiatement devant un substantif commençant par une voyelle, ou par une *h* muette, se change en nouvel : un nouvel hôte; mais, quand le substantif ne suit pas tout près, on n'y change rien : un nouveau et rare moyen.

— HIST. XII° s. Novele mort [il] lor convient assentir [il faut qu'ils se résignent à une nouvelle mort], *Roncisv.* 60. Novele amor où j'ai mis mon penser, *Couci*, II. Li noviaus tems et mais et violete, ID. VI. Tous jours m'est plus s'amours fresche et novele...., ID. XVIII. || XIII° s. Et par le commun assens des François et des Grieus fu devisé, que li noviaus empereres seroit coronnés à la feste Saint Pierre, à l'entrant d'aoust, VILLEH. LXXXVII. Le tans qu'il fu bastars ne li doit pas estre conté, si que el tans qu'il ist [sort] de bastardie, il est noviax nés comme à estre hoirs, BEAUM. XVIII, 31. De novel tot [illegible], *Fran.* [illegible], ms. de [illegible], f° 75, dans LACURNE. || XIV° s. En maint lieu disoit-on aux [illegible] : Taisiez vous, taisiez vous, ou je le compererez [vous le payerez] : Bertran de Claquin est de ça arrivez, *Guesclin*, 44. || XV° s. En eux [illegible] pour estre plus frais et plus nouveaux [illegible] vaillamment, FROISS. I, I, 306. [illegible] laissez les choses en leur estat ancien, et ne faites rien de nouvel, ID. II, II, 58. Les [illegible] font les nouvelles, [illegible] Et [illegible] joyeuse, CH. D'ORL. [illegible] beau cousin, luy dist le roy, vous soyez le bien venu, [illegible] rien? y ha il aucune chose de nouveau? JUV. DES URSINS, *Charles VI*, 1416. Se vous y voyez aucune chose de nouveau, à nouveau fait fault nouveau conseil, *le Jouvencel*, f° 91, dans LACURNE. Messire Jehan seigneur de Lannoy, chevalier de l'ordre de la toison, homme sçachant et nouvel [ingénieux, inventif], O. DE LA MARCHE, *Mém.* liv. I, p. 411, dans LACURNE. || XVI° s. Il ne se fait rien de nouveau sous le soleil, MARG. *Nouv.* IV. Comme douleurs de nouvel amassées Font souvenir des liesses passées...., MAROT, I, 244. Quant un nouveau empereur venait à estre receu au senat, on luy crioit...., AMYOT, *Préf.* XXIII, 51. Et ne doit-on point trouver nouveau que le peuple d'Athenes ait eu si grand soing d'exercer la charité envers ces femmes? ID. *Arist.* 67. Ilz appelloient hommes nouveaux ceulx qui n'estoient point nobles de race, ains commençoient à s'ennoblir eulx mesmes, ID. *Caton*, 1. Il passa en Asie avec une seule legion qu'il leva de nouveau [pour la 1re fois] à Rome, ID. *Lucul.* 13. Il n'y est pas nouveau [il a de l'expérience en cela], H. EST. *Précell.* p. 79. De nouveau seigneur nouvelle mesgnie, COTGRAVE. Vieux peché fait nouvelle honte, ID. Voyant sur nostre sejour La belle aulbe retournée, Pour serener d'un beau jour La lumiere nouveau née, DU BELLAY, *Œuvres*, p. 454, dans LACURNE. Encores qu'il ne soit pas nouveau de veoir.... MONT. I, 92. Intenter libel d'interdict de possession, que l'on appelle vulgairement de nouvel trouble et empeschement de saisine, *Gr. coust. de France*, liv. II, ch. 21, p. 138, dans LACURNE.

— ÉTYM. Picard, *nouviau*; bourguig. *nôved*; provenç. *novell*, *novelh*, *noel*; catal. *novell*; espagn. et portug. *novel*; ital. *novello*; du lat. *novellus*, diminutif de *novus*, neuf (voy. NEUF 2).

NOUVEAUTÉ (nou-vô-té), *s. f.* || 1° Qualité de ce qui est nouveau. En quelle nouveauté d'orage Ne fut éprouvé ton courage? MALH. III, 3. Je fus d'abord confus de la nouveauté de ce compliment, BALZAC, liv. VI, lett. 8. Surpris des nouveautés d'un tel événement, CORN. *Héracl.* II, 6. La grâce de la nouveauté est à l'amour ce que la fleur est sur les fruits; elle y donne un lustre qui s'efface aisément et qui ne revient jamais, LA ROCHEFOUCAULD, *Max.* 274. La grâce de la nouveauté et de la longue habitude, quelque opposées qu'elles soient, nous empêchent également de sentir les défauts de nos amis, ID. *Réfl. mor.* n° 426. Les impressions anciennes ne sont pas seules capables de nous abuser : les charmes de la nouveauté ont le même pouvoir, PASC. *Pens.* III, 3, éd. HAVET. Les réformés, affligés de leur nouveauté qu'on ne cessait de leur reprocher, BOSS. *Variat.* XI, § 6. Tout commence : il n'y a point d'histoire ancienne où il ne paraisse non-seulement dans ces premiers temps, mais longtemps après, des vestiges manifestes de la nouveauté du monde, ID. *Hist.* I, 2. Toutes ces affectations, si basses et si puériles, ne viennent que d'une seule cause, c'est à savoir de ce qu'on cherche la nouveauté dans les pensées, qui est la manie surtout des écrivains d'aujourd'hui, BOIL. *Longin, Subl.* ch. 4. Les lois humaines tirent avantage de leur nouveauté, qui annonce une attention particulière et actuelle du législateur pour les faire observer, MONTESQ. *Esp.* XXVI, 2. La nouveauté des arts parmi nous ne prouve point la nouveauté du globe, comme le prétendait Épicure, l'un de nos prédécesseurs en rêveries, VOLT. *Dict. phil. Arts, beaux-arts*. La nouveauté paraît, et son brillant pinceau Vient du vieil univers rajeunir le tableau, DELILLE, *Imag.* III. || 2° Chose nouvelle. Ce sont des nouveautés dont j'ai lieu d'être en peine, CORN. *Attila*, III, 2. Seigneur, ces nouveautés ont droit de me confondre, MOL. *D. Garcie*, V, 5. Quand on aime fortement, c'est toujours une nouveauté de voir la personne aimée, PASC. *Passions de l'amour*. Quelle chimère est-ce donc que l'homme! quelle nouveauté, quel monstre, quel chaos, quel sujet de contradiction, quel prodige! ID. *Pens.* VIII, 1, éd. HAVET. Ils pratiquent des nouveautés dans les confessions, ID. *Prov.* XI. Ma fille, pour être si opposées dans nos lectures, nous n'en sommes pas moins bien ensemble; au contraire, nous sommes une nouveauté l'une pour l'autre, SÉV. 9 juin 1680. Ils avaient un dessein formé de se servir de mon amitié, de ma crédulité, de mon crédit pour établir cette nouveauté à la cour, MAINTENON, *Lett. au card. de Noailles*, 29 mai 1697. Je vais vous régaler de grandes nouveautés, LA BRUY. *Théophraste*, VIII. Être chrétien et n'être pas pénitent était un monstre et une nouveauté sans exemple, MASS. *Carême, Jeûne*. || C'est nouveauté, c'est une nouveauté de vous voir, se dit à quelqu'un qu'on n'a pas vu depuis longtemps. || 3° En religion, en politique, et en tout genre d'opinions, innovation. En toute opinion je fuis la nouveauté, RÉGNIER, *Sat.* III. On ne peut plus avancer de nouveautés sans péril, PASC. *Préf. Vide*. La source de tout mal est que ceux qui n'ont pas craint de tenter au siècle passé la réformation par le schisme, ne trouvant point de plus fort rempart contre toutes leurs nouveautés que la sainte autorité de l'Église, ils ont été obligés de la renverser, BOSS. *Reine d'Anglet.* L'erreur et la nouveauté se faisaient entendre dans toutes les chaires; et la doctrine ancienne.... pouvait à peine parler à l'oreille, ID. *Reine d'Anglet.* Dans cette belle délibération où il s'agissait de réformer les abus du gouvernement, un des principaux règlements que Mécénas proposa à Auguste fut d'empêcher les nouveautés dans la religion, qui ne manquaient pas de causer de dangereux mouvements dans les États, ID. *Hist.* II, 12. Il écarte les erreurs et les profanes nouveautés qui allaient s'introduire dans sa province, FLÉCH. *Panég.* t. II, p. 303. Votre faction a fait naître de nouvelles prétentions; le peuple a voulu avoir ses magistrats particuliers; vous savez avec quelle force je m'opposai à ces nouveautés, VERTOT, *Rév. rom.* II, 160. Le peuple, toujours avide de la nouveauté, voyait avec plaisir s'élever un parti qui semblait n'en vouloir qu'à l'autorité du sénat, ID. *ib.* XII, 170. L'amour des nouveautés, le faux zèle, la crainte, De la Mecque alarmée ont désolé l'enceinte, VOLT. *Mahomet*, I, 1. Cela tient à l'incertitude sociale de tout le dix-huitième siècle partagé entre d'anciennes habitudes et de puissantes nouveautés, VILLEMAIN, *Littérature fr.* 18° siècle, 2° partie, 3° leçon. || 4° Caractère du nouvel homme, en style mystique. Cette nouveauté, qui ne peut déplaire à Dieu, comme le vieil homme ne peut lui plaire, est différente des nouveautés de la terre, en ce que les choses du monde, quelque nouvelles qu'elles soient, vieillissent en durant, au lieu que cet esprit nouveau se renouvelle d'autant plus qu'il dure davantage, PASC. *Lett. à Mlle de Roannez*, 3. Et toute la nouveauté que j'y trouve [dans l'âme du fidèle converti] n'est que le renouvellement de l'homme intérieur, MASS. *Carême, Jeûne*. || 5° Chose nouvelle en fait de mode, de livre, etc. La nouveauté qui suit, vieillit la nouveauté, DELIL. *Imag.* III. || Les nouveautés, les étoffes les plus nouvelles et les plus à la mode. || Article de haute nouveauté, article de la dernière mode. || Livres qui viennent de paraître. Il m'envoie toutes les nouveautés. J'aime à lire les nouveautés. Nous déjeunions, nous causions, nous lisions quelques nouveautés, J. J. ROUSS. *Conf.* V. Ces nouveautés éphémères qui courent on ne sait pourquoi, qui meurent on ne sait comment, ID. *ib.* || Marchand de nouveautés, celui qui fait particulièrement métier de vendre des étoffes pour femmes, la mercerie, les rubans, la lingerie et tout ce qui concerne la toilette des femmes. On dit de même : magasin de nouveautés. || Pour les livres, on dit libraire, librairie de nouveautés. || Au sing. La nouveauté se dit pour le commerce de nouveautés. Il est dans la nouveauté. || En style de fabrique de drap (à Elbeuf, à Louviers), on appelle nouveautés, les draps à dispositions variées ou à couleurs bizarres, par opposition aux draps unis et à couleurs acceptées, parce que ces nouveautés changent et n'ont qu'un temps. || 6° Spectacle, pièce nouvelle qui a une certaine vogue. Les nouveautés ont ce désavantage qu'on y va moins en spectateur qu'en critique, MARMONTEL, *Élém. litt. Œuv.* t. X, p. 42, dans POUGENS. || 7° Temps pendant lequel une chose est nouvelle. Cette [illegible] est encore dans sa nouveauté. || 8° Terme de jardinier. Fruits et légumes venus avant le temps par le soin du jardinier. Un bon jardinier doit avoir de la passion pour les nouveautés. || On dit aujourd'hui primeurs.

— HIST. XIII° s. Ses drois offices [du baili], c'est de garder les drois et les coustumes du païs et [illegible] de la terre son segneur, sans fere novellé [illegible] nable, BEAUM. I, 12. || XV° s. Dont vient cette nouvelleté? FROISS. II, II, 118. Il n'avoit mie commission de la seigneurie de Venise, sans laquelle il n'oseroit entreprendre aucune nouveauté, *Bouciq.* [illegible] commencer à faire cas de nouvelleté, [illegible] hors de prison le duc de [illegible], COMM. V, 17. [illegible] veult souvent avoir nouveautés selon le temps, tant en robes, sainctures que autres choses, *Les 15 joyes de mariage*, p. 41. || XVI° s. Mais que vous [illegible] ceste fleur de beauté, De jeunesse et d'amour [illegible] ment couronnée, [illegible] sans estre cueillie, elle devient fennée Et perd sa desirable et chere nouveauté? DESPORTES, *Diane*, II, 24. Les choses, à l'adventure, plairont plus aux lecteurs pour la nouveauté et curiosité, qu'elles ne les offenseront pour leur fausseté, AMYOT, *Rom.* 18. Haïssant ceulx qui machinent [illegible] quelques nouvelletez, ID. *Solon*, 61. Les [illegible] et les livres que je revoy me rient toujours d'une fresche

nouvelleté, MONT. I, 38. La fuyte de la nouvelleté et de l'estrangeté, ID. II, 313.

— ETYM. Bourg. nôvetai; provenç. novelstat, noeletat; du lat. novellitatem, qui vient de novellus (voy. NOUVEAU).

NOUVEL, voy. NOUVEAU.

NOUVELLE (nou-vè-l'), s. f. || 1° Le premier avis qu'on reçoit d'une chose, renseignement sur quelque chose de lointain, de caché, d'ignoré. Ma sœur, que je vous die une bonne nouvelle, CORN. Hor. III, 5. Allez à la princesse en porter la nouvelle, ID. Rod. IV, 3. L'autre grille déjà de conter la nouvelle ; Elle va la répandre en plus de dix endroits, LA FONT. Fabl. VIII, 6. Il brûle de parler, bien plus que nous d'entendre; Sa nouvelle lui pèse, il veut s'en décharger; Et ne l'écouter pas est le faire enrager, MOL. Mélicerte, I, 3. Puisque cela vous incommode, je rengaine ma nouvelle, et m'en retourne droit comme je suis venu, ID. Am. magn. V, 1. Il doit bien vous mander des nouvelles, car il a vu Dangeau qui en sait beaucoup, SÉV. 510. Qu'ils [les hommes qui cherchent Dieu] se consolent, je leur annonce une heureuse nouvelle : il y a un libérateur pour eux, PASC. Pens. XVI, 16, édit. HAVET. Il n'est pas si difficile d'avoir des nouvelles de Valladolid, ID. Prov. XII. Je souhaitais en entendre un mot de lui ou de vous, non point par manière de nouvelle, mais pour me confirmer une chose que je souhaite avec tant de passion, SÉV. 27 mars 1671. Ô nuit désastreuse, ô nuit effroyable où retentit tout à coup comme un éclat de tonnerre cette étonnante nouvelle : Madame se meurt, Madame est morte! BOSS. Duch. d'Orl. Une heure après, on apporta la nouvelle d'une grande bataille gagnée, ID. Reine d'Anglet. Le Rhin tremble et frémit à ces tristes nouvelles, BOIL. Ép. IV. Peut-être il te souvient qu'un récit peu fidèle De la mort d'Amurat fit courir la nouvelle, RAC. Bajaz. I, 4. Trop heureux d'avoir pu par un récit fidèle De leur paix en passant vous conter la nouvelle, ID. ib. III, 2. Il sort; quelle nouvelle a frappé mon oreille? ID. Phèdre, IV, 5. Pour tâcher d'en savoir des nouvelles, FÉN. Tél. II. Quelques-uns consentiraient à voir une autre fois les ennemis aux portes de Dijon et de Corbie, à voir tendre des chaînes et faire des barricades, pour le seul plaisir d'en dire ou d'en apprendre la nouvelle, LA BRUY. X. Depuis qu'une troupe de petits-maîtres s'est mêlée parmi nous [nouvellistes], nous ne savons plus où nous en sommes; à peine ouvrons-nous la bouche pour dire une nouvelle, qu'un de ces jeunes gens propose de parier contre, MONTESQ. Lett. pers. 130. Les bonnes nouvelles sont toujours retardées, et les mauvaises ont des ailes, VOLT. Lett. Mme Denis, 16 mars 1752. Il [Gui Patin] sert à faire voir combien les auteurs contemporains qui écrivent précipitamment les nouvelles du jour, sont des guides infidèles pour l'histoire, ID. Louis XIV, Écrivains, Patin. || Faire la nouvelle, être dit et occuper l'attention en qualité de nouvelle. À la veille d'une guerre qui fait présentement la nouvelle publique, SÉVIGNÉ, 26 août 1688. Voici une querelle qui faisait la nouvelle de Saint-Germain, ID. 11 déc. 1673. Il m'a dit que la contusion du marquis [le jeune Grignan] avait fait une nouvelle de Versailles, et le plus agréablement du monde, ID. 19 nov. 1688. || Faire nouvelle, n'être pas su, connu. Après cela, vous apprenez dans le public que j'ai été très-mal, et que je le suis encore; cela fait nouvelle pour vous, J. J. ROUSS. Corresp. t. I, p. 181, dans POUGENS. || Être à la source des nouvelles, être au lieu où se passent les choses les plus importantes. || Nouvelles de basse-cour, d'antichambre, des nouvelles sans fondement, telles que celles qui se débitent parmi les domestiques de la basse-cour ou de l'antichambre. || On dit dans le même sens : nouvelles de l'arbre de Cracovie; locution prise du nom d'un arbre antique du jardin du Palais-Royal, qui y existait avant la construction des arcades en 1783, et autour duquel les nouvellistes tenaient leurs séances. || Familièrement. Vous m'en direz des nouvelles, c'est-à-dire vous verrez que j'ai raison. Dans un ménage il faut de petites querelles : Tu m'en diras bientôt toi-même des nouvelles, COLLIN D'HARLEVILLE, Optimiste, III, 6. || Vous m'en direz des nouvelles, vous verrez combien la chose est bonne, mauvaise, etc. selon ce dont il est question. Qu'un autre étranger y tienne, s'il peut, trois ans, comme je l'ai fait, et puis qu'il m'en dise des nouvelles, J. J. ROUSS. Lett. à Panckoucke, 2 mai 1765. Notre vigne n'est point si chétive qu'on voudrait bien le faire croire.... un jeune plant s'élève... laissez-le croître cinq ou six ans encore, et vous m'en direz des nouvelles, P. L. COUR. 2e lett. particul. || Vous en pouvez dire des nouvelles, vous êtes mieux instruit de cela que personne. Vous pouvez mieux qu'une autre en dire des nouvelles, CORN. Othon, IV, 4. || Je puis en dire, en savoir des nouvelles, je le sais pertinemment. Qui peut en savoir plus de nouvelles que vous? PASC. Prov. IV. || On n'en a eu ni vent ni nouvelle, se dit d'une chose perdue, d'une personne dont on ne sait où elle est. || Avoir nouvelle, entendre parler. J'ai nouvelle de tous côtés que les ennemis s'assemblent pour venir attaquer mes lignes, PELLISSON, Conversat. de Louis XIV devant Lille, p. 57. Avaient-ils [les anciens astronomes] nouvelle d'un autre mouvement [des corps célestes], c'était aussitôt un autre ciel de cristal, FONT. les Mondes, 1er soir. || Fig. Il y a bien des nouvelles, voici bien des nouvelles, on dit de grandes nouvelles, c'est-à-dire la face des choses, des affaires est bien changée, il est survenu quelque chose de surprenant, d'important. || Fig. En voici la première nouvelle, se dit d'une chose dont on n'avait aucune connaissance et qui surprend. || Fig. Point de nouvelles, n'y comptez pas, cela est inutile, il n'en sera rien, il n'en est rien. Mais de l'argent, point de nouvelles, RÉGNIER, Épît. III. Je vous rends, leur dit-il, mille grâces, les belles, Qui m'avez si bien tondu ; J'ai plus gagné que perdu : Car d'hymen point de nouvelles, LA FONT. Fabl. I, 17. Vos hirondelles auront beau m'appeler, point de nouvelles, SÉV. 92. Par combien de circonstances on voit la destinée [dans la mort de l'évêque d'Évreux] : s'opiniâtrer à vouloir premièrement qu'il se remette en équipage à quatre-vingts ans, des chevaux neufs, point de postillon, les avertissements de tout le monde; point de nouvelles, il faut qu'il périsse, ID. 11 sept. 1680. Ma main droite ne veut entendre encore à nulle autre proposition qu'à celle de vous écrire ; je l'en aime mieux; on lui présente une cuiller, point de nouvelles; elle tremblote et renverse tout, ID. 17 av. 1676. On la voulut faire confesser [la Voisin, empoisonneuse], point de nouvelles, ID. 23 fév. 1680. Il devait tout arranger pour que mon mariage se fît secrètement demain, et point de nouvelles! BEAUMARCHAIS, Barb. de Sév. I, 6. || Terme de guerre. Envoyer aux nouvelles, détacher quelques cavaliers pour battre l'estrade et découvrir ce que font les ennemis. Le roi ayant envoyé Cavois aux nouvelles, il revint bientôt après, et apprit le véritable état des choses, PELLISSON, Lett. hist. t. I, p. 339, dans POUGENS. || On ne sait point de nouvelles, on est sans nouvelles de ce pays, de cette armée, on n'en a point reçu de lettres, on ignore ce qui s'y passe. || 2° Nouvelle se dit aussi de ce que l'on apprend sur le compte des personnes. Pour aller demander des nouvelles de mon père, FÉN. Tél. I. Pourquoi faut-il que j'apprenne de tes nouvelles par d'autres que par toi? MONTESQ. Lett. pers. 51. || Demander des nouvelles de quelqu'un, demander quel est l'état de sa santé. Tout le monde fut surpris lorsqu'il entra, et il n'y eut personne qui ne lui demandât de ses nouvelles, excepté madame de Clèves, qui demeura auprès de la cheminée sans faire semblant de le voir, LA FAYETTE, Princ. de Clèves, Œuv. compl. t. II, p. 115, dans POUGENS. Vous démêlerez, s'il vous plaît, cette grande affaire ; cependant, je vous demande de vos nouvelles, SÉV. 30 juillet 1677. Je vis M. le Duc chez Mme de La Fayette; il me demanda de vos nouvelles avec empressement, ID. 3 avril 1671. || Avoir des nouvelles de quelqu'un, être informé de l'état de sa santé. Je sens par ce petit chagrin, quelle consolation c'est d'avoir des nouvelles d'une personne que l'on aime beaucoup ; cela rapproche ; on est occupé des pensées que cela jette dans l'esprit, SÉV. 231. Elle m'a demandé si j'avais de vos nouvelles, ID. 261. || Envoyer savoir des nouvelles de quelqu'un, envoyer demander quel est l'état de sa santé. Dès le lendemain que je serai à Meaux.... j'enverrai apprendre des nouvelles de Madame [l'abbesse de Jouarre], BOSS. Lett. abb. 161. || Mandez-moi de vos nouvelles, écrivez-moi, faites-moi savoir l'état où vous êtes, ce que vous faites. || Recevoir des nouvelles de quelqu'un, recevoir de ses lettres. Il est en Amérique, je reçois de loin en loin de ses nouvelles. || Vous aurez, vous entendrez de mes nouvelles, se dit par menace à quelqu'un à qui on veut infliger quelque punition, ou dont on prétend se venger ; ou simplement, sans menace : je vous répondrai. Il est bien vrai que l'on m'annonce Les lettres de maître Clément; Il a beau m'écrire souvent, Il n'obtiendra point de réponse ; Je ne serai pas assez sot Pour m'embarquer dans ces querelles; Si c'eût été Clément Marot, Il aurait eu de mes nouvelles, VOLT. Poésies mêlées, 206. || Fig. Je sais de vos nouvelles, je sais de vos aventures secrètes. J'ai appris de vos nouvelles, déloyale j'ai appris de vos nouvelles; on vient de me rendre compte de vos perfidies, LESAGE, Turcaret, II, 3. Le monde sait de mes nouvelles, Mais on y rit de tout cela, BÉRANG. Éduc. || Ne faites rien que vous n'ayez de mes nouvelles, que je ne vous aie donné, que vous n'ayez reçu de mes nouvelles, c'est-à-dire n'agissez pas sans que je vous aie fait savoir quelque chose de nouveau sur l'affaire dont il s'agit. || 3° Écrit qui raconte ce qui se passe de nouveau. Nouvelles politiques, littéraires, etc. || Nouvelles ecclésiastiques, gazette qui s'imprimait furtivement et qui était rédigée en faveur des jansénistes. || S. m. pl. Se dit souvent des journaux, surtout en province. Aimer à lire les nouvelles. || 4° Nouvelles à la main, nouvelles qu'on distribue non imprimées. Ces mémoires de Dangeau n'étaient que des nouvelles à la main, VOLT. Louis XIV, 26. Gazettes étrangères, nouvelles à la main, à la bouche, à la presse, journaux.... tout est à son usage, BEAUMARCHAIS, 4e mémoire. || 5° Sorte de roman très-court, récit d'aventures intéressantes ou amusantes. Les Espagnols avaient le secret de faire de petites histoires qu'ils appellent nouvelles, qui sont plus à notre usage et plus à la portée de l'humanité, que ces héros imaginaires de l'antiquité, SCAR. Rom. com. I, 21. Il conclut que, si l'on faisait des nouvelles en français aussi bien faites que quelques-unes de celles de Michel de Cervantès, elles auraient cours autant que les romans héroïques, ID. ib. Vous avez conçu le plan d'un roman héroïque, cela est fâcheux, vos méditations sont perdues; ceci ne formera qu'une nouvelle dans laquelle nos rôles ne seront pas fort brillants, GENLIS, Vœux téméraires, t. I, p. 117, dans POUGENS. || Les Cent nouvelles nouvelles, titre d'un recueil de contes fort libres qu'on dit (mais cela est contesté) avoir été composés par Louis XI, lorsqu'il était encore Dauphin, et par quelques seigneurs de son intimité. || Proverbes. Personne n'en est revenu dire des nouvelles, se dit de l'autre monde, de l'autre côté du tombeau. || Point de nouvelles, bonnes nouvelles, quand on ne reçoit point de nouvelles d'une personne, on doit présumer qu'il ne lui est point arrivé de mal. || Il ne faut pas dire les nouvelles de l'école, c'est-à-dire il ne faut pas divulguer ce qui se passe de particulier dans une société dont on est.

— HIST. XIe s. Jo atendeie de te [toi] bones noveles; Mais or les vei [je les vois] si dures et si pesmes [mauvaises], St Alexis, XCVI. N'orrat [n'entendra] de vus paroles ne nueles, Ch. de Rol. IV. [Il] N'en descendrat pour mauvaises nueles, ib. LXII. Males nueles [il] lui aportat et dit, ib. CCLV. || XIIe s. Il lui enquiert noveles dont il sait à foison De duel [deuil] et de domage et de confusion, Sax. XIV. Tant [elle] fu sage et courtoise et de belle façon, Que noveles en vinrent au saisne [saxon] Brunamont, ib. III. || XIIIe s. Par toute la cité la nouvele en ala, Berte, LXXVIII. Par trestout le royaume la nouvele s'estent, ib. CXXXIII. Cil jour, leur vindrent les novelles, que moult des pelerins s'en aloient par autres chemins à autre part, VILLEH. XXXII. Fai, se tu pues [peux], chose qui plaise As dames et as damoiseles, Si que els oient bonnes noveles Dire de toi et raconter, la Rose, 2132. Et li tuerent les Tartarins tant de sa gent, que l'en n'oy puis nouvelles de li, JOINV. 212. || XIVe s. En celle année apparurent maintes nouvelles : à Rosay en Brie le vin fut mué en sang, et le pain en chair sensiblement ou sacrement de l'autel, Chr. de St-Denis, f° 35, dans LACURNE. || XVe s. Ceux de la partie messire Olivier de Cliçon disoient que ces nouvelles estoient faites à la main, et tout pour briser la chevauchée du roi, FROISS. III, IV, 29. Plusieurs grands barons s'en vinrent en France pour savoir des nouvelles, ID. II, II, 72. Et les vins les meilleurs dont se peult adviser.... d'eaux n'estoit nouvelle, COMM. IV, 9. Martin Freschet et Jaquet Petit eurent nouvelles [débat] ensemble, pour ce que les bestes dudit Martin vindrent en une tope ou pasquier, DU CANGE, novellitas. Assez tost vient à l'hostel qui mauvaise nouvelle apporte, LEROUX DE LINCY, Prov. t. II, p. 343. || XVIe s. À nouvelles ouyr, oreilles ouvrir, ID. ib. t. II, p. 238. Beaucoup de nouvelles ne sont sans bourdes belles, ID. ib. p. 246. Bonnes nouvelles se peuvent dire en tout temps, mais les mauvaises seulement au levant, ID. ib. p. 253. Hardiment heurte à la porte qui bonne nouvelle apporte, ID. ib. p. 304. Telle nouvelle telle oreille, ID. ib. p. 436. Assez en dit qui apporte bonnes nouvelles, COTGRAVE. C'est au four et au moulin où l'on sçait des nouvelles, ID. Il emporta quand et soy des arondelles, et les relaschoit vers leurs nids quand il vouloit renvoyer de ses nouvelles, MONT. III, 96.

— ÉTYM. Le féminin de l'adjectif *nouveau*, pris substantivement; [illegible] *novelle*; provenç. *novela*, *novelha* [illegible]; espagn. *novela*; ital. *novella*.

NOUVELLEMENT (nou-vè-le-man), *adv.* Depuis peu de temps. Un jardin nouvellement planté. Elles s'attendrissaient surtout à la vue de la mère Agnès de Saint-Paul, qu'on enlevait ainsi à l'âge de soixante-treize ans, accablée d'infirmités, et qui avait eu tout nouvellement trois attaques d'apoplexie, RAC. *Hist. Port-Royal*, 2ᵉ part.

— HIST. XIIIᵉ s. Ceste dame voit noçoier [je veux épouser]: Ses sires [son mari] est mors novelment, *Rom.* 12896. ‖ XVᵉ s. Un berger joua d'une musette fort nouvellement [habilement], MATH. DE COUCY, *Hist. de Charles VII*, p. 660, dans LACURNE. ‖ XVIᵉ s. Qui est ce duc venu nouvellement, En si bel ordre, et riche à l'advantage? MAROT, II, 287.

— ÉTYM. *Nouvelle*, et le suffixe *ment*: provenç. *novelhamen*, *novelamen*, *noelamen*; catal. *novellament*; ital. *novellamente*.

NOUVELLETÉ (nou-vè-le-té), *s. f.* Terme de jurisprudence. Entreprise faite sur le possesseur d'un héritage. Je m'en vais former complainte pour ce trouble, et le faire appeler en cas de saisine et de nouvelleté, *Francion*, liv. VIII, p. 344.

— HIST. XVIᵉ s. En cas de nouvelleté, se faut bien garder de dire qu'on ait esté spolié, mais simplement troublé, ou dejetté de sa possession par force, LOYSEL, 750. Je dy donc que tout cet œuvre est à moy, et n'en puis estre fraudé, comme attentant nouvelleté, puisque j'ay basti en mon propre fond, et que l'edifice et les materiaux m'appartiennent, PARÉ, *Au lecteur*.

— ÉTYM. Lat. *novellitatem* (voy. NOUVEAUTÉ), l'entreprise sur un possesseur étant considérée comme une nouveauté.

† **NOUVELLIER** (nou-vè-lié), *s. m.* Nom qu'on donne aux auteurs de nouvelles, particulièrement ceux du XVIᵉ siècle. Les nouvelliers français et italiens.

† **NOUVELLISME** (nou-ve-li-sm'), *s. m.* Mot forgé par Bayle. Les habitudes du nouvelliste.

NOUVELLISTE (nou-vè-li-st'), *s. m.* ‖ 1° Celui qui cherche ou débite des nouvelles. C'est là, comme vous savez, le fléau des petites villes, que ces grands nouvellistes qui cherchent partout à répandre des contes qu'ils ramassent, [illegible] *Comtesse*, 1. Les gens graves s'attroupaient aux allées les plus solitaires [des Tuileries], comme font ceux qu'on appelle les nouvellistes à (sic) Luxembourg, Mˡˡᵉ DE SCUDÉRY, *les Conversations, Dialogue*. C'est une plaisante chose que les provinces: tout le monde y est nouvelliste dès le berceau, et vous n'y rencontrez que gens qui débitent gravement et affirmativement les plus sottes choses du monde, RAC. *Lett. à son fils*, 9 juin 1695. Le devoir du nouvelliste est de dire: il y a un tel livre qui court, LA BRUY. I. Le nouvelliste se couche le soir sur une nouvelle qui se corrompt la nuit, et qu'il est obligé d'abandonner le matin à son réveil, ID. I. En nous donnant le caractère d'une femme nouvelliste, il [Juvénal] nous la représente débitant dans les compagnies, qu'il paraissait des comètes, BAYLE, *Pens. div.* LXXXI. Je te parlerai, dans cette lettre, d'une certaine nation qu'on appelle les nouvellistes, qui s'assemblent dans un jardin magnifique, où leur oisiveté est toujours occupée; ils sont très-inutiles à l'État, et leurs discours de cinquante ans n'ont pas un effet différent de celui qu'aurait pu produire un silence aussi long; cependant ils se croient considérables, parce qu'ils s'entretiennent de projets [illegible] et traitent de grands intérêts, MONTESQ. *Lett. pers.* 130. Et le vieux nouvelliste, une canne à la main, Trace au Palais-Royal Ypre, [illegible] *Étrenn. de* 1744. ‖ 2° Nouvelliste à la main, [illegible] de nouvelles à la main.

— ÉTYM. *Nouvelle*. Dans l'ancienne langue on disait *novelier*, aimant la nouveauté, *Lai du conseil*.

† **NOVACULAIRE** (no-va-ku-lè-r'), *adj.* Terme didactique. Qui sert à faire des pierres à rasoir ou des [illegible]. [illegible]

— ÉTYM. Lat. *novacula*, rasoir, qui tient de *novare*, [illegible]

† **NOVACULITE** (no-va-ku-li-t'), *s. f.* Terme de [illegible] dont on fait des pierres à rasoir.

— ÉTYM. Lat. *novacula*, rasoir.

NOVALE (no-va-l'), *s. f.* ‖ 1° Terre nouvellement défrichée. [illegible] un bois, et en faire une novale. ‖ 2° *S. f. pl.* Dîme que les curés levaient sur les novales. Comme la dîme des terres réduites à nouvelle culture depuis la mémoire des hommes, que l'on appelle novales, appartient, suivant le droit, aux curés, *Édit*, févr. 1657. ‖ 3° *Adj.* Terres novales. Dîmes novales.

— HIST. XVIᵉ s. Le premier lieu [pour planter la vigne] est donné à la terre novale, n'aiant jamais esté defrichée, O. DE SERRES, 167.

— ÉTYM. Lat. *novalis terra*, de *novus*, neuf.

NOVATEUR, TRICE (no-va-teur, tri-s'). ‖ 1° *S. m.* et *f.* Celui, celle qui innove. En général, tout novateur est artificieux, BOSS. 3ᵉ *instruct. past.* § 111. Il y a longtemps qu'on a dit que les disciples des novateurs se croient en droit d'innover, à l'exemple de leurs maîtres, ID. *Variat.* II, § 6. Et encore qu'il semble que les novateurs aient voulu retenir les esprits en les renfermant dans les limites de l'Écriture sainte, ID. *Reine d'Anglet.* Toutes ces sortes de gens déclamèrent avec beaucoup d'emportement contre les religieuses de Port-Royal, les traitant de folles, d'embéguinées, de novatrices, de schismatiques même, RAC. *Port-Royal.* Ils appellent indifféremment du nom odieux de novateur les hérétiques et les nouveaux philosophes, MALEBR. *Rech. vér.* II, II, 3. Ces hérétiques se disaient enfants de la primitive Église, et on les appelait novateurs; ainsi on ne pouvait convenir des qualités, VOLT. *Fragm. sur l'hist.* art. XXII. Au tort d'être étranger, d'être novateur et d'avoir des succès et de la vogue, il joignait celui d'avoir établi l'inoculation, contre laquelle toutes les espèces de préjugés semblaient s'être réunis, CONDORCET, *Tronchin.* Dangereux novateur, par son cruel système, Il veut du ciel désert chasser l'Être suprême, GILB. *Le* 18ᵉ *s.* Que ceux qui croient toujours l'État ébranlé, si l'on touche à leurs priviléges, me traitent de novateur dangereux.... MIRABEAU, *Collection*, t. I, p. 70. Plus d'un Mathieu Garo s'érige en novateur, DELILLE, *Pitié*, I. ‖ 2° *Adj.* Un esprit novateur. Des opinions novatrices. Encouragés par l'ardeur d'un ministère novateur à courir après les changements, BACHAUMONT, *Mém. secr.* t. XXXVI, p. 161. En France le pouvoir était souverain, illimité; mais l'opinion était singulièrement libre et novatrice, VILLEMAIN, *Litt. fr.* 18ᵉ *siècle*, 2ᵉ part. 2ᵉ leçon.

— HIST. XVIᵉ s. Grand cas, si tout ce qui ne revient pas au goust de ces novateurs doit estre tenu pour fable, SAINT-FRANÇOIS DE SALES, dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— ÉTYM. Lat. *novatorem*, de *novare*, rendre nouveau, qui vient de *novus* (voy. NEUF). On disait, dans l'ancienne langue, *noveleur*.

† **NOVATIEN** (no-va-siin), *s. m.* Membre d'une secte fort rigide du 3ᵉ siècle, qui condamnait les secondes noces, et qui ne voulait pas admettre à la pénitence ceux qui péchaient après le baptême.

— ÉTYM. *Novatus*, évêque africain, et *Novatianus*, prêtre de Rome.

NOVATION (no-va-sion), *s. f.* Terme de jurisprudence. Mode d'éteindre une ancienne obligation en changeant le titre, le créancier ou le débiteur. La novation s'opère de trois manières: 1° lorsque le débiteur contracte envers son créancier une nouvelle dette qui est substituée à l'ancienne, laquelle est éteinte; 2° lorsqu'un nouveau débiteur est substitué à l'ancien, qui est déchargé par le créancier; 3° lorsque, par l'effet d'un nouvel engagement, un nouveau créancier est substitué à l'ancien, envers lequel le débiteur se trouve dégagé, *Code Nap.* art. 1271.

— HIST. XVᵉ s. Novation de dettes est le renouvellement que aucun faict en sa demande, quand il se prend d'aucun detteur à autre, BOUTEILLER, *Somme rural*, tit. XLVIII, p. 343, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *novationem*, de *novare*, rendre nouveau, de *novus* (voy. NEUF).

† **NOVELETTE** (no-ve-lè-t'), *s. f.* Terme rural. Jeune brebis qui n'a point encore porté.

— ÉTYM. Diminutif de *novele* ou *nouvelle*, féminin de *nouveau*. On voit souvent *nouvelet* dans Ronsard et dans les autres poëtes du XVIᵉ siècle: Le bel esmail de l'herbe nouvelette, *Am. de Cassandre*, XIII.

NOVELLES (no-vè-l'), *s. f.* ‖ 1° Terme de jurisprudence. Constitutions impériales promulguées par Théodose et ses successeurs, après la rédaction du code Théodosien. ‖ 2° Constitutions de l'empereur Justinien, qui forment la quatrième et dernière partie du corps du droit romain. Après cette révision, Justinien publia 168 constitutions et 13 édits, qu'on appelle les novelles, ou parce qu'elles changèrent beaucoup l'ancien droit, ou, selon Cujas, parce qu'elles furent faites sur de nouveaux cas et après la révision du code composé par les ordres de cet empereur, [illegible], *Hist. anc.* t. [illegible], Œuvr. p. 666, dans [illegible]. ‖ On dit au singulier: une novelle. La novelle 118ᵉ.

— ÉTYM. Lat. *novellæ*, féminin pluriel de *novellus*, nouveau, ainsi dites parce que ces constitutions de [illegible] sont postérieures à la rédaction [illegible].

NOVEMBRE (no-van-br'), *s. m.* Le onzième mois selon notre manière actuelle de compter. La Toussaint est toujours le 1ᵉʳ novembre.

— ÉTYM. Bourg. *novambe*; provenç. *novembre*; espagn. *noviembre*; portug. *novembro*; ital. *novembre*; du lat. *november*, de *novem*, neuf, ainsi dit parce que, dans l'ancienne année romaine, qui commençait par le mois de mars, il était le 9ᵉ mois.

† **NOVEMFOLIÉ, ÉE** (no-vèm'-fo-li-é, ée), *adj.* Terme de botanique. Se dit d'une feuille dont le pétiole se termine par neuf folioles.

— ÉTYM. Lat. *novem*, neuf, et *feuille*.

† **NOVEMVIR** (no-vèm'-vir), *s. m.* Terme d'antiquité romaine. Nom de certains magistrats chargés de veiller à la santé publique.

— ÉTYM. Lat. *novem*, neuf, et *vir*, homme.

† **NOVÉNAIRE** (no-vé-nè-r'), *adj.* Terme didactique. Qui procède par le nombre neuf. Série novénaire.

— ÉTYM. Lat. *novenarius*, de *novem*, neuf.

† **NOVER** (no-vé), *v. a.* Terme de droit. Renouveler une obligation; substituer une obligation nouvelle à une précédente. Prétendrait-on appuyer la demande des droits [d'enregistrement] sur cette considération qu'une obligation peut être novée par le contrat même qui la constitue? — Plus tard, nous déclarons vouloir nover cette obligation, et pour cela nous la faisons constater par un acte notarié, sans d'ailleurs la modifier en rien. — Il y aura novation malgré notre volonté formellement exprimée de ne pas nover, *Répertoire général de l'enregistrement*, au mot *novation*.

— ÉTYM. Lat. *novare*, renouveler, de *novus* (voy. NEUF).

† **NOVES** (no-v'), *s. f. pl.* Le même que NOUE 3.

— HIST. XVIᵉ s. Pour baril de nos de morus, huit deniers, *Coutume de la vicomté de l'eau de Rouen*, dans LE HÉRICHER, *Hist. et gl.* t. II, p. 446.

NOVICE (no-vi-s'), *s. m.* et *f.* ‖ 1° Celui, celle qui a pris nouvellement l'habit religieux, et s'éprouve pendant un certain temps avant de faire profession. L'une de ces novices était cette mademoiselle Perrier, nièce de Pascal, qui avait été guérie par la sainte épine, RAC. *Hist. Port-Royal*, 2ᵉ part. Ferveur de novice, l'ardeur qu'on met à remplir les obligations d'un nouvel état. Il n'est ferveur que de novice, SÉV. 338. ‖ Fig. Celui, celle qui a peu d'expérience. Je crois que ma simplicité de novice ne fit qu'irriter sa fantaisie, J. J. ROUSS. *Conf.* VI. ‖ 2° *S. m.* Se disait des jeunes gens qui faisaient leur apprentissage avant d'être reçus chevaliers. ‖ 3° *S. m.* Il se dit aussi quelquefois en parlant des mystères de la religion païenne. Les novices étaient couronnés de myrte, BARTHÉL. *Anach.* ch. 68. ‖ 4° Terme de marine. Jeune homme, et aussi apprenti marin, qui n'a encore acquis que peu d'expérience dans les choses de la mer; il est entre le matelot et le mousse. ‖ 5° *Adj.* Qui est nouveau, peu habile, peu exercé. Une chanteuse novice. Novice au métier de la guerre. Il y aurait du danger pour un écrivain novice, à trouver ces sortes d'expressions hors du lieu où elles ont été mises originairement; ce serait l'exposer à s'en servir mal à propos, D'OLIVET, *Hist. Acad.* t. II, p. 49, dans [illegible]. ‖ Substantivement. Il [Louis XIV] croyait toujours apprendre quelque chose à ceux qui, en ces genres-là [construction, armement, etc.] savaient le plus, et qui, de sa part, recevaient en novices des leçons qu'ils savaient par cœur il y avait longtemps, ST-SIM. 404, 7. ‖ Novice à. Les vieux soldats de Philippe, novices aux voluptés, VAUGEL. *Q. C.* VI, 6. ....Ton cœur, novice à l'infidélité, Par le commerce humain n'est pas encor gâté, BERNARD, *Democrite*, I, 5. ‖ 6° Qui n'a point la connaissance du monde. À nous laisser duper nous sommes bien novices, CORN. *le Ment.* III, 2. Il n'y a rien sur la terre où nous mettions appui... qui... ne puisse nous tourner en une amertume infinie; et nous serions trop novices dans l'histoire de la vie humaine, si nous avions encore besoin qu'on nous prouvât cette vérité, BOSS. 3ᵉ *sermon, Fête de tous les saints*, 3. Ce sont là les leçons dont un père [illegible] instruit [illegible] novice au sortir du berceau, BOIL. *Épître* II. Jeune et novice encore, l'âme de bonne foi, FAVART, *Annette et Lubin*, 7. D'un courtisan novice [illegible] l'ignorance, M. J. CHÉN. *Tibère*, IV, 2. ‖ Par extension, en parlant des choses. Plume novice. [illegible], enfant de chœur, prête sa main novice, MILLEVOYE, *Lutr.* I. D'une aile moins novice alors le jeune [illegible] [le jeune oiseau] S'enhardit, prend l'essor, s'élance et se relève, DELILLE, *Trois règnes*, VIII. ‖ N'être pas novice, avoir une habileté, une expérience [illegible] trop grande. Il n'était si novice qu'il ne connût [illegible]

gens à la façon, LA FONT. *Court.* N'était novice en semblables affaires, ID. ib.

— HIST. XV^e s. Ces paroles apaiserent grandement ce menu peuple, voire les simples et les novices et les bonnes gens qui là estoient venus et ne savoient qu'ils demandoient, FROISS. II, II, 113. || XVI^e s. Qui ne sait, en son eschole [de la femme], combien on procede au rebours de tout ordre ?... les novices y regentent, MONT. III, 386.

— ÉTYM. Lat. *novicius*, dérivé de *novus* (voy. NEUF).

NOVICIAT (no-vi-sia ; le *t* ne se prononce pas et ne se lie pas), *s. m.* || 1° État des novices avant leur profession. Mais nous n'avons, hélas ! que trop d'expérience, Qu'ayant traîné vingt ans l'habit de pénitence, Souvent ce lâche cœur a moins de pureté Qu'à son noviciat il n'avait apporté, CORN. *Imit.* I, 11. Ce premier noviciat par où, selon l'ordre et la sage discipline de l'Église, il faut passer avant que de prendre avec la religion un engagement fixe et immuable, BOURDAL. *Pensées*, t. II, p. 383. || 2° Temps de l'épreuve des novices. Un long noviciat. || 3° La demeure des novices. S'il arrivait en effet que ce jeune homme fût sage, serviable, instruit, et qu'allant en ambassade vous eussiez par hasard besoin de lui, souvenez-vous-en au noviciat des jésuites; il a été deux ans novice, VOLT. *Lett. d'Argenson*, 7 mars 1739. || 4° Fig. Apprentissage quelconque. Le temps que j'ai employé à votre service n'a pas tant été la saison de ma débauche que le noviciat de la vie régulière que je veux mener, BALZ. liv. VII, lett. 20.

— ÉTYM. Novice.

NOVISSIMÉ (no-vi-ssi-mé), *adv.* Terme familier. Tout nouvellement, depuis très-peu de temps. Cela est arrivé novissime, tout novissimé.

— REM. L'Académie écrit novissimé avec un accent aigu, et optimè avec un accent grave; il n'y a pas de raison pour que l'accent soit différent entre ces deux mots; voy. donc la remarque à OPTIMÈ.

— ÉTYM. Lat. *novissime*, adverbe qui est au superlatif, et qui vient de *novus*, nouveau (voy. NEUF 2).

† **NOXAL, ALE** (no-ksal, ksa-l'), *adj.* En droit romain, abandon noxal, abandon d'une personne ou d'une chose qui a causé un dommage.

— ÉTYM. Lat. *noxalis*, de *noxa*, dommage.

† **NOYADE** (no-ia-d' ; plusieurs prononcent noi-ia-d'), *s. f.* || 1° Action de noyer plusieurs personnes à la fois. || Se dit particulièrement des meurtres politiques commis à Nantes par le représentant Carrier en 1794. Les noyades de Nantes. || 2° Fig. Action de perdre un homme, de ruiner son crédit, sa fortune. Il [Maurepas] crut Fleury fini, et Chauvelin possible ; il avait vaillamment aidé à la noyade de celui-ci, profité de sa chute, MICHELET, *Hist. de France*, t. XVI, p. 161.

— ÉTYM. *Noyer* 2.

NOYALE ou **NOYALLE** (no-ia-l' ; plusieurs prononcent noi-ia-l'), *s. f.* Toile de noyale, ou, simplement, noyale, nom de la toile dont on se sert pour faire les grandes voiles d'un navire. Toiles à voiles à deux fils, noyales simples, mélis, prélats à sacs; noyales à quatre fils, noyales triples à un fil, *Tabl. ann. sur le t. pot. du* 16 *déc.* 1780.

— ÉTYM. *Noyal* (Ille-et-Vilaine), centre de fabricat.

† **NOYALIÈRE** (no-ia-liè-r' ; plusieurs prononcent noi-ia-liè-r'), *s. f.* Terme rural. Terre où l'on sème des noyaux pour obtenir des arbres à fruits.

— ÉTYM. *Noyal*, ancienne forme de *noyau*.

NOYAU (no-iô; plusieurs prononcent noi-iô), *s. m.* || 1° Partie dure et solide, tantôt unique, tantôt multiple, que certains fruits renferment, et qui contient la semence ou l'amande. Casser le noyau pour en avoir l'amande. Je fus surpris à mon arrivée en Grèce, de voir fumer et émonder les arbres ; mais ma surprise fut extrême, lorsque je vis des fruits dont on avait trouvé le secret de diminuer le noyau, pour augmenter le volume de la chair, BARTHÉL. *Anach.* ch. 59. On obtient aussi des fruits sans noyau en privant un arbre d'une partie de sa moelle, GENLIS, *Maison rust.* t. II, p. 369, dans POUGENS. || Fruits à noyau, fruits qui ont un noyau comme la pêche, la prune, etc. par opposition à fruits à pepin. || Eau de noyau, liqueur dans la préparation de laquelle entrent des noyaux de pêches. || Les noyaux, se dit d'un jeu pour lequel on se sert de huit noyaux noirs d'un côté et blancs de l'autre, que l'on jette en l'air. Jouer aux noyaux. Le jeu des noyaux. || 2° Fig. et populairement, au plur. des noyaux, des espèces monnayées. Il a amassé bien des noyaux. Je vas chez M. Evrard pour toucher mes noyaux, COMTE DE CAYLUS (GROSLEY), *Hist. de M. Guillaume*, Œuvr. t. X, p. 64, dans POUGENS. || 3° Fig. Premier et petit groupe d'une compagnie, d'un établissement, d'un rassemblement, etc. Le noyau d'une colonie. Le noyau d'un rassemblement. || 4° Terme d'anatomie. Partie qui entre dans la structure des éléments anatomiques ayant forme de cellule. Le noyau d'une cellule. || 5° Masses pierreuses, solides et moulées dans le creux des coquilles pétrifiées. || 6° La partie la plus dure qui se trouve au centre de certains cailloux. || Se dit aussi d'une montagne ou de tout autre corps considérable. Le noyau d'une montagne est composé de différents lits de pierres, dont les supérieurs sont de pierre tendre, BUFF. *Hist. nat. Preuv. théor. terr.* Œuvr. t. II, p. 373. Le bonhomme [Maupertuis] proposait sérieusement.... de creuser un trou jusqu'au noyau de la terre, VOLT. *Maupertuis.* || 7° La partie centrale d'un cristal qui diffère souvent beaucoup du cristal lui-même. Cet octaèdre, retiré si aisément du cube de chaux fluatée, et qui est divisible parallèlement à ses propres faces, se nomme le noyau ou la forme primitive de la chaux fluatée, AL. BRONGNIART, *Traité de min.* t. I, p. 13, dans POUGENS. || 8° Terme de chimie. Théorie des noyaux, nom donné à la théorie des radicaux fondamentaux, dans les composés organiques, soit que le noyau résiste aux réactifs et reste seul, soit que, perdant du carbone ou un autre élément constituant, il se transforme en un autre noyau. || 9° Terme d'astronomie. Partie qui paraît la plus dense, dans une comète. Elles [les comètes] présentent aux yeux des observateurs un noyau vif et solide, qui réfléchit fortement la lumière du soleil à travers l'atmosphère immense de la comète, BUFF. *Hist. nat. Preuv. théor. ter.* Œuvr. t. I, p. 199. Au milieu de la nébulosité de la chevelure, qui est la caractère distinctif des comètes, Jean-Baptiste Cysatus remarqua un espace plus lumineux et d'une clarté plus dense et plus serrée ; c'est proprement le disque et le corps de la comète ; il l'appela le noyau, BAILLY, *Hist. astron. mod.* t. II, p. 121. || Partie lumineuse au milieu des taches du soleil. || 10° Terme de fonderie. La masse de terre à potier, ou autre matière, remplissant l'intérieur d'un moule et destinée à soutenir la cire que doit remplacer le métal en fusion. Le noyau d'une statue, d'une cloche, d'un canon. || Terme de fontainier. Cylindre que l'on place au centre du moule dans lequel on coule les tuyaux de plomb. || Terme de plombier. Masse de terre composée que l'on met dans un châssis, pour mouler le creux d'un mascaron ou d'une autre figure en plomb. || La partie intérieure d'une médaille fourrée. J'ai cité les deux médaillons de plomb du cabinet de Vienne qu'il croit avoir été les noyaux de deux semblables médailles [fourrées], et qui auraient perdu les feuilles de métal précieux dont les faussaires les avaient revêtues, MONGEZ, *Instit. Mém. acad. inscript.* t. IX, p. 248. || 11° Terme de sculpture. Ébauche grossière d'une figure de plâtre, de stuc, etc. || 12° Terme d'architecture. Toute partie plus ou moins brute et massive, qui est enveloppée d'un revêtement. || Toute saillie brute sur laquelle des moulures lisses doivent être poussées au calibre. || Massif de pierre dont l'usage principal est de soutenir l'espèce de voûte rampante formée par les marches d'un escalier. || Noyau d'escalier, pièce de bois où toutes les marches sont emmortaisées et tournent autour en lignes spirales. Noyau de fond, celui qui, du rez-de-chaussée, monte au dernier étage. Noyau suspendu, celui qui est coupé au-dessous des paliers et rampes de chaque étage. Noyau à corde, celui qui est taillé d'une grosse moulure en forme de corde pour conduire la main. || 13° Partie d'un tuyau d'orgue, où l'on place l'anche. || 14° Terme de gravure. Sorte de bouterolle concave. || 15° Noyau d'olive, volute rustique, sorte de coquille. || Proverbe. Il faut casser le noyau pour en avoir l'amande, c'est-à-dire il faut prendre de la peine avant de retirer de l'utilité de quelque chose.

— HIST. XII^e s. E ço iert [c'était] li nualz de tuz les mals que te sunt avenu dès l'ure [heure] que fus bacheler jusqu'à cest jur, *Rois*, p. 191. Par devers nous est li noiaus [le gros, le fort de l'armée ennemie] tournés, *Roncisv.* 81. || XIII^e s. Vos despendeiz [dépensez] et sens raison Vostre tens et vostre saison, Et le vostre et l'autrui en tasche ; Le noiel laissiez por l'escraffe, Et paradix pour vainne gloire, RUTEB. 144. || XIV^e s. Le noyau du beuf est la piece après le col et les espaules, *Ménagier*, II, 5. || XVI^e s. Arbres à pepin, à noiau et à fruit, O. DE SERRES, 631.

— ÉTYM. Berry, noyau ; provenç. *nogalh*, *nogailh*; du lat. *nucalis*, amande, datte, dérivé de *nux*, *nucis*, noix. Il y avait aussi, dans l'ancienne langue, un *noiel*, noiau tout différent, qui signifiait un nœud, et venait du latin *nodellus*, diminutif de *nodus*, nœud.

NOYÉ, ÉE (no-ié, iée; plusieurs prononcent noi-ié), *part. passé* de noyer. || 1° Qui a perdu la vie par immersion. Noyé dans la Seine. Comme on voit un homme à demi noyé qui se prend de toute sa force à une branche qu'on lui tend dessus le rivage, BOSS. *Réfut. cat. Ferry*, I, 1, 6. || Substantivement. Un noyé. Une noyée. Rappeler un noyé à la vie. Secours pour les noyés. Entre l'état d'un noyé qui revient à la vie, et l'état de celui dont la mort est irrévocable, la différence sera difficile à bien établir, CABANIS, *Instit. Mém. scienc. mor. et pol.* t. I, p. 101. || 2° Fig. Noyé de dettes, qui est accablé de dettes. Cette mort, le laissant noyé de dettes, sans ressources et sans espérance, il prit, je crois, la résolution de se délivrer de la vie, MARMONTEL, *Mém.* IX. || 3° Fig. Perdu, ruiné. Et le monde effrayé Vous regarde déjà comme un homme noyé, BOIL. *Sat.* IX. Chamilly, illustré par bien des siéges, mais noyé par Louvois et par Barbézieux, ST-SIM. 95, 4. Si votre amour l'emporte, adieu, plus d'amitié, D'estime ni d'égard pour un homme noyé, BOISSY, *Deh. tromp.* V, 3. || 4° Inondé. Toutes les rivières sont débordées; tous les grands chemins sont noyés ; toutes les ornières cachées ; on peut fort bien verser dans tous les gués, SÉV. 13. Les mangliers qui couvrent un sol noyé rendent les lagons plus impénétrables, RAYNAL, *Hist. phil.* XIII, 49. || Très-mouillé par la pluie. Le mauvais temps continue, il n'y a d'intervalle que pour nous faire mouiller.... on prend le moment d'entre deux nuages.... et l'on se trouve noyé, SÉV. 21 juin 1680. || Papier noyé, papier qu'on a trop trempé. || Teinte noyée, se dit, dans la peinture en émail, d'une teinte affaiblie ou devenue livide. || 5° Se dit des larmes coulant en abondance. Jamais une joie [le rappel du prince de Conti à la cour] n'a été noyée de tant de larmes [à cause de la mort du prince de Condé], SÉV. 13 déc. 1686. Mon désespoir, mes yeux de pleurs toujours noyés, RAC. *Andr.* IV, 3. Ciel ! vos yeux noyés de larmes et votre visage défait m'annoncent quelque grand malheur, BEAUMARCHAIS, *Mère coupable*, II, 14. || 6° Fig. Noyé dans, adonné tout entier à. Cette âme malheureuse toute noyée et tout abîmée dans les affections sensuelles, BOSS. *Sermons, Impénit. fin.* *Variantes* 2, dans GANDAR, *Choix de sermons*. Un jeune Lydien noyé dans les plaisirs, FÉN. *Tél.* III. Dans les temps de sa vie où il était le plus dissipé et noyé dans le commerce des dames, je l'ai toujours vu droit, sincère et même sévère sur la religion, MAINTENON, *Lett. au card. de Noailles*, 16 oct. 1696. Noyé dans les plaisirs, mais capable d'affaire, CHAULIEU, *Épît. à Lafare.* || 7° Perdu comme dans une grande étendue d'eau. Mlle de Scudéry vient de m'envoyer deux petits tomes de *Conversations*; il est impossible que cela ne soit bon, quand cela n'est point noyé dans son grand roman, SÉV. 25 sept. 1680. Comment vous serez-vous tirée de ses pattes [une fournisseuse qui demandait ce qui lui était dû] et de ces inondations de paroles où l'on se trouve noyée, abîmée ? ID. 27 oct. 1689. M'étant, pour ainsi dire, assuré de moi-même, je commence à regarder hors de moi, et je me considère avec une sorte de frémissement, jeté, perdu dans ce vaste univers et comme noyé dans l'immensité des êtres, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Voilà le début d'Hécatée dans son histoire : .... ce n'étaient guère que des légendes fabuleuses ... peu de faits noyés dans des contes à dormir debout, P. L. COUR. *Trad. d'Hérod. Préface du trad.* || 8° Se dit du sang versé par torrents. Rome entière noyée au sang de ses enfants, CORN. *Cinna*, I, 3. Songe aux fleuves de sang où ton bras s'est baigné, De combien ont rougi les champs de Macédoine, Combien en a versé la défaite d'Antoine, Combien celle de Sexte, et revois tout d'un temps Pérouse au sien noyée et tous ses habitants, ID. *ib.* IV, 1. || Terme de marine. Se dit de la batterie d'un navire quand elle se trouve trop près de la ligne d'eau, par l'effet d'une mauvaise construction ou d'une surcharge. || Se dit aussi, familièrement, d'un objet qui disparaît à l'horizon. || Être noyé, se dit du pilote qui, voulant prendre hauteur, ne découvre point assez d'horizon. || Proverbe. De cent noyés, pas un de sauvé; de cent pendus, pas un de perdu, qui veut dire que sur cent pendus il n'y en a pas un à regretter, tandis que les noyés sont une vraie perte.

† **NOYÉ-D'EAU** (no-yé-do ; plusieurs prononcent noi-ié-do), *s. m.* Nébulosité sur le papier.

1. **NOYER** (no-ié ; plusieurs prononcent noi-ié ; l'r ne se lie jamais ; au pluriel, l'*s* se lie : des no-ié-z en fleur), *s. m.* || 1° Genre de la famille des juglandées.

[illegible] le noyer commun, qui a plusieurs variétés, telles que le noyer à coque dure, le noyer à coque tendre, [illegible] noyer [illegible], le noyer de jauge, le noyer à gros fruit long. [illegible] que l'on dise que ceux-ci de [illegible] des ânes et des noyers, [illegible] qu'en les battant fort [illegible], *Francion*, liv. VII, p. 265. Tous ses bords [illegible] couverts de eau et non plantés [illegible] de noyers [illegible] BOIL. *Épît.* VI. || Par abréviation, une table de noyer, un lit de noyer, une table, un lit de bois de noyer. || 2° Noyer à feuilles de frêne, ancien nom de la ptérocarpe *fraxinifoliée*, qui a fait partie du genre noyer. || Noyer du Japon, nom vulgaire de la *gingko bilobée* (conifères). || Noyer de Ceylan ou des Indes, nom vulgaire de la [illegible] (anthacées) de Linné (Inde); c'est la carmentine en arbre de certains auteurs. || Noyer de la Jamaïque, un des noms vulgaires de la *hure crépitante* (euphorbiacées) de Linné, dite vulgairement sablier, LEGOARANT. || Noyer vénéneux, le [illegible] (euphorbiacées).

— HIST. XIII° s. Peskiers, ne periers, ne noiers, Autre cier arbre qui fruit port, *Fl. et Bl.* 2026. || XVI° s. Pour les chasteneraies et nojeraies, c'est à dire pour les lieux emplantés universellement de chastaniers et noiers, O. DE SERRES, 611. Un noyer en une vigne, un porceau en un blé, c'est assez pour tout gaster, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 431. Le pauvre ressemble au noyer [il est en proie à chacun], OEXIN, *Récréat.* t. II, p. 244.

— ETYM. Berry, *noyer*, *nougier*, *nouere*; prov. *noguier*, *nogier*; cat. *noguer*; d'une forme fictive, *nucarius*, dérivée du latin *nux*, noix.

2. NOYER (no-ié; plusieurs prononcent noi-ié; quelques-uns prononcent neyer, dit Chifflet, *Gramm.* p. 200; cette prononciation s'entend encore quelquefois. L'y se change en i devant l'e muet : je noie, je noierai. Je noyais, nous noyions, vous noyiez; que je noie, que nous noyions, que vous noyiez), *v. a.* || 1° Faire mourir d'asphyxie par immersion. Dieu, qui a tout fait et par qui tout subsiste, va noyer [par le déluge] tous les animaux avec tous les hommes, BOSS. *Hist.* II, 1. À la noyer [ma femme] cent fois je m'étais attendu; Mais je n'en ai rien fait de peur d'être pendu, REGNARD, *Démocrite*, IV, 7. Carthage avait un singulier droit des gens : elle faisait noyer tous les étrangers qui trafiquaient en Sardaigne et vers les colonnes d'Hercule, MONTESQ. *Esp.* XXI, 10. || Fig. L'intérêt de la tendresse est noyé dans celui de l'orgueil, SÉV. 368. || Il n'est bon qu'à noyer, se dit d'une méchante personne ou d'une personne, d'un animal qui n'est bon à rien. Ah! maudit animal qui n'est bon qu'à noyer, LA FONT. *Fabl.* XI, 3. || 2° Fig. Causer la perte, la ruine d'une personne. Tout ce qui me fâche, c'est de faire du mal; mais, quand je joue à noyer, et que je me demande lequel je noie de M. de la Sarte ou de moi, je dis sans balancer que c'est M. de la Sarte, et cela me donne du courage, SÉV. 427. [illegible] tous les hommes noient leurs parents et [illegible] de plus au roi et pour [illegible] tout, MAINTENON, *Lett. au card. de Noailles*, 16 nov. 1695. Mme de [illegible] en [illegible], ST-SIM. 209, 139. Pour couronner [illegible] de brouiller et de noyer Valère, GRESSET, *Méchant*, IV, 9. || Il se dit, dans un sens analogue, de choses dont on veut détruire l'autorité. [illegible] de conserver les livres de la Sagesse et [illegible] noyer sans ressource [illegible] aux Hébreux et l'Apocalypse, BOSS. *Projet de réunion*, [illegible] *Lett.* [illegible] || 3° Perdre le souvenir [illegible] Noyer son chagrin dans le vin. Et [illegible] noyés Les [illegible] de tous ces dragons, MALH. III, 1. Et noyons dans l'oubli ces petits différends, CORN. *Hor.* I, 4. Aux noces d'un tyran tout le peuple en liesse Noyait son souci dans les pots, LA FONT. *Fabl.* VI, 12. Que fait un acteur lorsqu'il veut jouer naturellement une passion, que de rappeler autant qu'il peut celle qu'il a ressentie, et que, s'il [illegible] noyées dans les [illegible] jamais à son esprit? BOSS. *Comméd.* 4. Buvez un peu, c'est dans le vin qu'on noie L'ennui, l'humeur et les [illegible] || Noyer [illegible] || 4° Terme de [illegible] et noyé une partie [illegible] *Lett.* [illegible] t. I, p. 169, dans POUGENS. Il empêcha la perte d'un pays [illegible] noyer pour prévenir le siège de Dunkerque, [illegible] || Noyer les [illegible] de l'eau dans une [illegible], ou dans [illegible] pour [illegible] une explosion. || On noie un bâtiment, lorsqu'on le coule à marée haute, à l'effet de faire périr les animaux nuisibles. || Mouiller fortement, en parlant de la pluie. Une pluie traîtresse, qui, sans se faire craindre, se met d'abord à nous noyer, mais noyer à faire couler l'eau de partout nos habits, SÉV. 23 août 1671. || Noyer son vin d'eau, mettre trop d'eau dans son vin. || 5° Noyer de larmes, inonder de larmes. Artémise de pleurs se noya le visage, MALH. VI, 17. Il noya de pleurs l'une des mains de Psyché, LA FONT. *Psyché*, II, p. 206. Que j'ai d'envie de me mettre tout de bon à ma tragédie, et de noyer dans les larmes du parterre le souvenir des crimes de Desfontaines! VOLT. *Lett. d'Argental*, 20 févr. 1739. || 6° Fig. Inonder, en parlant de sentiments pénibles. Il faut aimer pendant la vie, la rendre douce et agréable, ne point noyer d'amertume ni combler de douleurs ceux qui nous aiment, SÉV. 27 avr. 1672. || 7° Fig. Exprimer avec une excessive diffusion. Noyer sa pensée dans un déluge de mots, de paroles. M. de Félibien, Qui noie éloquemment un rien Dans un fatras de beau langage.... VOLT. *Temple du Goût.* Les fausses idées qu'on donne de l'éloquence dans nos colléges en apprenant à nos jeunes gens à noyer une pensée commune dans un déluge de périodes insipides, D'ALEMB. *Réfl. sur l'éloc. orat.* Œuvr. t. I, p. 169, dans POUGENS. || 8° Terme de peinture. Mêler les extrémités des contours avec les contours voisins, de manière qu'ils se fondent insensiblement les uns dans les autres. || On dit de même : noyer les couleurs. || Par extension. Quelquefois le souffle du midi noie la perspective dans une atmosphère de poudre, CHATEAUBR. *Génie*, III, V, 2. || 9° Terme de marine. On dit qu'on noie une terre, un bâtiment, lorsqu'en s'en éloignant, la convexité du globe en fait successivement disparaître les parties à la vue. || 10° Terme de jeu de boule. Noyer une boule, la pousser ou la chasser de manière qu'elle passe une certaine ligne qui est au delà du but. || 11° Terme de maréchalerie. Noyer le rivet, l'enfoncer dans la corne. || 12° Se noyer, *v. réfl.* Se donner la mort en se jetant dans une eau profonde. Le désespoir le prit, il se noya. || Ne pas songer à une chose plus qu'à s'aller noyer, en être tout à fait éloigné. Je ne songe non plus à l'amour qu'à m'aller noyer, MARIV. *Surp. de l'amour*, II, 6. || Mourir suffoqué dans l'eau ou dans quelque liquide. Je ne suis pas de ceux qui disent : ce n'est rien; C'est une femme qui se noie; Je dis que c'est beaucoup, LA FONT. *Fabl.* III, 16. Il y a eu bien des gens de noyés dans ce vaisseau du chevalier de Tourville, qui s'est sauvé à la nage; je crois qu'un de nos chevaliers de Sévigné s'est noyé, SÉV. 8 nov. 1679. On plongeait les hommes tout entiers et on les ensevelissait sous les eaux [du baptême]; et, comme les fidèles les voyaient se noyer, pour ainsi dire, dans les ondes de ce bain salutaire.... BOSS. 2° *panég. St Franç. de Paule*, 1. || Il est si malheureux qu'il se noierait dans un crachat, ou, simplement, il se noierait dans un crachat, se dit d'un homme à qui tout tourne mal, ou qui est malhabile. || Fig. Se noyer dans une goutte d'eau, échouer devant le moindre obstacle, la moindre difficulté. Vous voyez très-bien le faible de celui [raisonnement] du pauvre M. de Cambrai, qui s'égare dans le grand chemin, et qui a voulu se noyer dans une goutte d'eau, BOSS. *Lett. quiét.* 370. || Malheureux comme un chien qui se noie, se dit d'un homme très-malheureux. || Il se prend à tout comme un homme qui se noie, se dit d'un homme qui se sert de toute sorte de moyens pour sortir d'une mauvaise affaire. || 13° Être plongé dans un liquide trop abondant. Des pois verts qui se noyaient dans l'eau, BOIL. *Sat.* III. || 14° Fig. Se ruiner, se perdre. On se noie en amour aussi bien qu'en une rivière, MALH. *Lett.* I, 30. La raison pour marcher n'a souvent qu'une voie; Pour peu qu'on s'en écarte, aussitôt on se noie, BOIL. *Art p.* I. || C'est un homme qui se noie, c'est-à-dire c'est un homme qui se ruine, qui se perd. || Se noyer de dettes, contracter des dettes qui dépassent beaucoup l'avoir qu'on a. Il s'est noyé de dettes, LA BRUY. VI. || 15° Se noyer dans les larmes, pleurer excessivement. Tandis que dans les pleurs moi seule je me noie, RAC. *Bérén.* V, 5. Me nourrissant de fiel, de larmes abreuvée, [illegible] dans mon malheur de trop près observée, Je n'osais dans mes pleurs me noyer à loisir, ID. *Phèdre*, IV, 6. || Se noyer dans le sang, tuer, commettre des cruautés. Dans leur sang, dans le mien il faut que je me noie, RAC. *Andr.* V, 5. || 16° Fig. Se plonger, être plongé dans certaines jouissances ou dans certaines souffrances. Ô vous, tristes plaisirs, où leur âme se noie, Vains et derniers efforts d'une imparfaite joie, Moments pour qui le sort rend leurs vœux superflus, Délicieux moments, vous ne reviendrez plus, LA FONT. *Adonis.* Parmi les déplaisirs où son âme se noie, Il s'élève en la mienne une secrète joie, RAC. *Andr.* I, 1. Ah! dans le désespoir où mon âme se noie, VOLT. *Oreste*, IV, 6. Dans les bons vins que votre âme se noie, ID. *Cant. des cantiques.* || Se noyer dans la débauche, dans les plaisirs, dans le vin, faire excès de débauche, de plaisirs, de vin. || 17° Se noyer, au jeu de boules, pousser sa boule plus loin que la ligne qui est marquée au delà du but. || Proverbe. Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage, ou dit qu'il a la gale, c'est-à-dire on ne manque pas de prétexte pour perdre les gens.

— HIST. X° s. Eus noieds, *Fragm. de Valenc.* p. 467. || XI° s. Tuit sunt neiez par merveilleus [illegible] [souffrance], *Ch. de Rol.* CLXXVI. || XII° s. [illegible] lasse, malvenue, Que ma char et mon sanc [illegible] [propre] [je] Voil metre à dolor e à peine, Ne sai à vivre ou à neier, *Grégoire le Grand*, p. 24. [illegible] Et en une nef s'en embla une fois bien [illegible] qui tuit furent noié, VILLEH. LIV. Une [illegible] trouvée noiée en un puis, BEAUM. LXIX, 11. Et puis reclost l'en la porte et l'en boucha l'en [illegible] comme l'en naye un tonnel, JOINV. 210. Por riens qu'il doint ja point n'en ait, Miex s'arde, ou se pende ou se nait, *la Rose*, 13250. Mut en est [était] l'iave blanche et bele; Fui, Graelent, n'i entre pas; Se tu t'i mes, tu noieras, MARIE, *Graelent.* || XIV° s. Les pugneses [punaises] dites cimices... il sont naiés [tués] o [avec] fume de paille ou o estront de vache, H. DE MONDEV. f° 88. [illegible] jeun [à jeun] naie [tue] le basil que, ID. f° 88, verso. N'ay que d'une mort à mourir; Noyer ne peut cil qui doit pendre, J. BRUANT, dans *Ménagier*, t. II, p. 7. Prenez-moi ce glouton [ce misérable], il le nous faut noier, *Guescl.* 15132. || XV° s. Noyons notre soulcy En ce doux dagorie [espèce de cidre], BASSELIN, XLII. || XVI° s. La plaine, estant au dessous de plusieurs fonceaux, vallées et cavains, fut incontinent toute noyée et remplie de force ruisseaux et torrents, AMYOT, *Timol.* 38. Ce fut Icetes qui feit noyer dedans la mer la femme de Dion, ID. ib. 44. Je me naye, je me perdz, je m'esguare, quand j'entre on profond abyme de ce monde, RAB. *Pant.* [illegible] Si sommes nayez, ne nayera il pas comme [illegible] ID. IV, 24. Au milieu de la muraille posera on les tuiaux, et là, noiés dans le bon mortier bien [illegible] seront environnés de bonne maçonnerie, O. DE SERRES, 766. Et que tout le passé soit [illegible] perdu; Noyons-en la memoire et l'amour [illegible] ensemble, DESPORTES, *Élégies*, II, 2. Et si ledit [illegible] noye les prez ou autres de ses sujets par [illegible] estang, il les peut contenter par eschange [illegible] *Coust. génér.* t. II, p. 121. Quand un [illegible] se noye, chascun luy offre à boire, COTGRAVE.

— ETYM. Wallon, *nèi*; Hainaut, *neier*; picard et Berry, *neyer*; norm. *neucher*; génev. *noyer*; provenç. *negar*; ital. *negare*; du lat. *necare*, [illegible] ment tuer, sens qui se trouve dans quelques-uns de nos textes; quant à faire mourir dans l'eau, ce sens se trouve dès les lois barbares; et une [illegible] latine donne : *Eufronia.... naufragio necatus*, *Journ. des sav.* fév. 1858, p. 91.

NOYON (no-ion; plusieurs prononcent [illegible] ou, populairement, nè-ion), *s. m.* Terme de jeu de boule. Ligne au delà de laquelle la boule est noyée. Souvent un joueur très-expert, En voulant [illegible] son homme, Dans le noyon tombe et se perd, REGNARD, *Chans. vaudev.* Œuv. t. III, p. 347, dans POUGENS. || Terme d'horloger. Petit creux [illegible]

— ETYM. *Noyer* 2.

† NOYURE (no-iu-r'; plusieurs prononcent noi-iu-r'), *s. f.* Trou en entonnoir dans lequel on noie la tête d'une vis. || Creux dans une platine pour loger une roue. || Creux au devant d'un pignon, pour retenir l'attache d'une roue au centre de laquelle il est rivé.

— ETYM. *Noyer* 2.

1. NU, NUE (nu, nue), *adj.* || 1° Qui n'est point vêtu. Les cheveux flottants, le bras et le pied nu, CORN. *Médée*, IV, 2. Et je vous verrais nu du haut jusques en bas, Que toute votre peau ne me tenterait pas, MOL. *Tart.* III, 2. Mes soldats presque nus dans l'ombre intimidés, RAC. *Mithr.* II, 3. On peut, avec un art extrême, Offrir à la sagesse même l'amour qui rougit d'être nu, BERNIS, *Épît.* [illegible] premiers hommes étaient nus, et c'est chose très-claire Que qui n'a rien n'a nul partage à faire [illegible] étaient, VOLT. *Mondain.* Les auteurs [illegible] prétendent que Tamerlan se faisait verser à boire par l'épouse de Bajazet à demi nue, et c'est ce qui a donné lieu à la fable reçue, que les [illegible]

ne se marièrent plus depuis cet outrage fait à une de leurs femmes, ID. *Mœurs*, 88. Ils [les Moscovites prisonniers au nombre de 30 000] marchèrent tête nue, soldats et officiers, à travers moins de sept mille Suédois, ID. *Charles XII*, 2. L'être que Dieu fit nu dut inventer les arts, Il file ses habits, il bâtit des remparts, DELIL. *Trois règnes*, VIII. || Fig. Adieu, ma très-chère; je me trouve toute nue, toute seule, de ne vous avoir plus, SÉV. 11 juin 1677. || Nu est invariable, lorsqu'il précède le substantif, et alors on met le trait d'union. Il était nu-tête et nu-jambes, les pieds chaussés de petites sandales, VOLT. *l'Ingénu*. 1. Éveillés à minuit au cœur de l'hiver par l'ennemi dans leur ville, les Génevois trouvèrent plutôt leurs fusils que leurs souliers; si nul d'eux n'avait su marcher nu-pieds, qui sait si Genève n'eût point été prise? J. J. ROUSS. *Ém.* II. || Les nu-pieds, nom donné à des hommes qui se révoltèrent en 1639 dans la Normandie contre le gouvernement. Les nu-pieds s'étaient barricadés dans les faubourgs d'Avranches, et s'y défendirent avec fureur, H. MARTIN, *Hist. de France*, t. XI, p. 506. || Il est accoutumé à cela comme un chien d'aller nu-tête, se dit d'une chose à laquelle un homme est tout à fait accoutumé. || Fig. et familièrement. Un va-nu-pieds, un gueux, un misérable. || S'enfuir un pied chaussé, l'autre nu, se dit de celui qui s'enfuit en grande hâte. || Demi-nu, à moitié vêtu. Près du temple sacré les Grâces demi-nues, VOLT. *Henr.* IX. || Nu comme la main, nu comme un ver, ou comme il est sorti du ventre de sa mère, se dit de quelqu'un qui n'a aucun vêtement. Il [Job] se jeta par terre, et adora Dieu, et dit: je suis sorti nu du ventre de ma mère, SACI, *Bible, Job*, I, XX, 21. Jamais aucuns profits, et souvent en hiver il me laissait aller presque aussi nu qu'un ver, DESTOUCHES, *Glorieux*, I, 3. || On dit dans le même sens: nu comme un singe. Il [un fakir] était nu comme un singe, et avait au cou une grosse chaîne qui pesait plus de soixante livres, VOLT. *Babouc*. || Mettre quelqu'un nu comme la main, le dépouiller de ses habits; et fig. le priver de ce qu'il possède. L'intérêt de l'humanité demanderait que la puissance spirituelle fût mise nue comme la main, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 6 avril 1773. || Être nu en chemise, n'avoir sur soi qu'une chemise. Guitaut était nu en chemise, avec des chausses, SÉV. 20. || 2° Par exagération. Être tout nu, avoir de méchants habits, ou n'être pas vêtu comme l'exigeraient la saison ou la bienséance. || Fig. Il est arrivé tout nu, se dit d'un homme qui était dans le dénûment, et à qui l'on a prodigué les bienfaits. || 3° Cheval nu, cheval vendu ou acheté sans selle ni bride. Ce cheval-là tout nu me coûte mille francs. || 4° Fig. Nu de, qui n'est pas pourvu de. Un homme qui tout nu de glaive et de courage, MALH. I, 4. Dieu, notre Dieu n'est pas un Dieu nu de puissance, DU BARTAS, *Semaine*, 7e *jour*. Mes ouvrages sont trop vulgaires Et trop nus de science et d'art, MÉNARD, *Épigramme à Henri IV*. Les ports sont comblés, les villes sont détruites, et la terre, nue d'habitants, n'est plus qu'un lieu désolé, VOLNEY, *Ruines*, 2. || 5° Terme de jurisprudence. Nue propriété, propriété d'un fonds dont un autre a l'usufruit. || Fig. et par plaisanterie. J'ai la nue propriété d'un des plus jolis objets qui soient sortis des mains de la nature, P. L. COUR. *Lett.* I, 135. || Nu propriétaire, celui qui a une nue propriété. || Titre nu, charge, par exemple de commissaire, achetée sans clientèle qui y soit jointe. || 6° Terme d'astronomie ou de physique. Œil nu, œil qui n'est pas armé de verres grossissants. Observer à l'œil nu. || 7° Terme de chimie. Feu nu, celui dont l'action se dirige immédiatement sur une substance. || 8° Terme de botanique. Se dit d'une partie quelconque, lorsqu'elle est privée des appendices qui l'accompagnent souvent ou ordinairement. Le réceptacle est nu quand il ne porte pas de paillettes, d'écailles. Les fleurs sont nues quand elles n'ont ni bractées, ni involucres. L'amande est nue quand ses enveloppes propres se sont soudées aux parois de la loge. || Se dit des ailes des insectes, quand on ne voit à leur surface ni poussière farineuse, ni poils. || Se dit aussi de quelques poissons privés d'écailles. || Enfin il se dit de la peau des quadrupèdes, là où elle est découverte de poils. Il a les oreilles courtes et non pas nues comme le rat domestique, BUFF. *Quadrup.* t. III, p. 376. Le dessous est en peau nue, ID. *ib.* p. 185. || Métal nu, métal dégagé de toute substance étrangère. || 9° Qui n'a pas l'enveloppe, la couverture, l'ornement ordinaire. Les arbres sont nus en hiver. Représentez-vous un homme né dans les richesses, mais qui les a dissipées par ses profusions.... ces murailles nues, cette table dégarnie, cette maison presque abandonnée.... BOSS. *la Vallière*. Et je tremble de peur quand une épée est nue, REGNARD, *Joueur*, II, 11. || Une maison nue, une maison dégarnie de meubles. || Pays nu, pays sans arbres, sans verdure. || Qui manque des ornements convenables. La façade de ce bâtiment est trop nue. Sans dentelles ni rubans une robe est nue. Une reliure nue. || 10° Fig. Il se dit de ce qui est sans ornement intellectuel ou moral. Un style nu. Une composition trop nue. Ah! regret qui me tue De n'avoir pas aimé la vertu toute nue! CORN. *Poly.* I, 4. Une bonne action se produit toute nue, ROTR. *Bélis.* II, 19. Une morale nue apporte de l'ennui, LA FONT. *Fabl.* VI, 1. Je vois bien qu'on n'aime ici que la vaine apparence, et qu'on n'y considère point la vertu toute nue, MOL. *Préc.* 18. L'un n'est point trop fardé, mais sa muse est trop nue, BOIL. *Art p.* I. Quelques métaphysiciens modestes ont dit que le même pouvoir qui a fait croître l'herbe dans les campagnes de l'Amérique y a pu mettre aussi des hommes; mais ce système nu et simple n'a pas été écouté, VOLT. *Dict. phil. Population*. || Terme de peinture. Tableau nu, tableau dont la composition est pauvre, qui a besoin d'être garni de figures, de meubles, etc. || 11° Fig. Qui est sans déguisement, sans fard. C'est la vérité toute nue. Voilà, pour vous montrer mon âme toute nue, Ce qui m'a fait bannir Didyme de ma vue, CORN. *Théodore*, II, 2. Mais je t'expose ici mon âme toute nue, RAC. *Brit.* II, 2. || 12° Substantivement, au pluriel, en langage de dévotion. Les nus, les pauvres qui n'ont pas de vêtements. Vêtir les nus. || 13° *S. m.* Le nu, les parties nues du corps. Le nu des bras et des jambes montre un homme fort et nerveux, FÉN. t. XIX, p. 333. Le pied et le nu de la jambe sont couverts d'une peau noire, dure et écailleuse, BUFF. *Ois.* t. XIV, p. 208. || Terme de sculpture et de peinture. Les figures et les parties des figures non drapées. On dessine les figures sur le nu avant que de les draper. Le nu de cette figure n'est pas correct. Peignez-vous d'après le nu, madame, et avez-vous des modèles? quand vous voudrez peindre un vieux malade emmitouflé, avec une plume dans une main et de la rhubarbe dans l'autre.... VOLT. *Lett. Mme de Fontaine*, 23 nov. 1758. Grand Dieu! que ses formes sont belles [de l'Apollon du Belvédère]! Surtout les beaux nus que voilà! BÉRANG. *Éduc.* || Le nu ne se dit pas du visage et des mains que l'usage veut qui soient découverts. || Par extension. Le paysage doit être dessiné sur le nu, si on le veut faire ressemblant, CHATEAUBR. *Dessin*. || Fig. C'est peu d'avoir étudié dans l'homme moral ce que les peintres appellent le nu; il faut s'instruire des différents modes que l'institution a pu donner à la nature, selon les lieux et les temps, MARMONTEL, *Œuv.* t. VIII, p. 385. || On dit en parlant des parties des figures que les draperies recouvrent, mais sans empêcher de voir les formes: Ces figures sont bien dessinées, la draperie suit bien le nu. La draperie de cette maussade figure est bien jetée et dessine le nu, DIDEROT, *Salon de* 1767, *Œuvr.* t. XIV, p. 300, dans POUGENS. || 14° Il se dit, en architecture, de l'absence d'ornements. Il y a trop de nu dans cette décoration. || Le nu du mur, la partie du mur qui est plane, où il n'y a point de ressaut, d'ornements qui excèdent. Le nu du mur extérieur. Un pilastre excède le nu d'un mur. || Terme de menuiserie. Le devant d'une partie quelconque. || 15° À nu, *loc. adv.* À découvert. Et, laissant voir à nu deux têtes sans cheveux, Ont rendu le combat risiblement affreux, MOL. *l'Ét.* V, 14. || Monter un cheval à nu, ou à dos nu, monter dessus sans selle. || Fig. Librement te montrer à nu mes passions, RÉGNIER, *Sat.* VI. || 16° En chimie, à nu se dit d'un corps qui se montre hors de toute composition. Sa découverte [de Berthollet] de l'acide phosphorique à nu dans l'urine humaine, FOURCROY et VAUQUELIN, *Inst. Mém. scienc.* t. II, p. 461. Il se forme très-peu de sulfure de potassium.... et du charbon est mis à nu, SÉRULLAS, *Inst. Mém. acad. scienc.* t. XI, p. 227.

— REM. 1. Nu est invariable quand il précède le substantif, sans être lui-même précédé d'un article, et alors il se joint au substantif par un trait d'union: nu-pieds, nu-jambes, nu-tête. Il s'accorde, au contraire, quand il les suit: aller pieds nus; je me promène tête nue. || 2. Quelques grammairiens croient que nu-pieds est pour nu par les pieds; et ils expliquent ainsi le non-accord de ces mots; mais cette explication n'est pas bonne; car alors il faudrait dire qu'une fille est nue-pieds, nue-tête; et l'on n'écrit pas ainsi. Nu est ici simplement un adjectif pris à la forme absolue, comme cela arrive souvent en français dans des locutions de même genre, JULLIEN. Autrefois cet usage, car ce n'est qu'un usage, n'était nullement observé. Vous n'alliez pas nus pieds pour faire moins de bruit? SCARRON, *Jodelet ou le maître val.* II, 1. Madame de Guitaut était nues jambes, et avait perdu une de ses mules de chambre, SÉV. 20. Elle monta seule et nus pieds sur l'échelle, ID. 287. Je ne songe seulement pas à en tirer une de ma cassette pour me recoiffer, et je suis nue tête, MARIVAUX, *Marianne*, 3e part. || 3. On écrit souvent, avec un trait d'union, nu-propriétaire, et on fait alors nu invariable: des nu-propriétaires; mais ni l'un ni l'autre de ces usages ne doit être suivi. Il faut écrire nu propriétaire sans trait d'union, puisqu'on écrit nue propriété; et dès lors nu doit s'accorder: les nus propriétaires; une nue propriétaire.

— HIST. XIe s. [Il] Trait [tire] Durandal sa bone espée nue, *Ch. de Rol.* CII. Puis ferent il [ils frappent] nud à nud sur lur broines [cuirasses], *ib.* CCLXI. || XIIe s. La char [il] lui tranche, li os sont remés [restés] nu, *Ronc.* 148. Touz nuz soit despouillez ses cors et sa façons, *ib.* p. 200. S'il eüssent sun cors tut nu à nu cergié [visité], Des curgies [escourgées, discipline] l'eüssent trové tut depescié, *Th. le mart.* 156. Espines que l'um ne pot nue main esracier [arracher], *Rois*, p. 211. || XIIIe s. Diex! est-ce ja que [je] la tienne à colée Entre mes bras nu à nu à loisir? VID. DE CHARTRES, *Romanc.* p. 114. Et homage qui sont tenu en arriere fief ne font nule relevance, fors à lor segneurs de qui ils tienent nu à nu, BEAUM. XXVII, 23. En son poing [il] tenoit nu le brant fourbi d'acier, *Berte*, XIV. À nus genous sur terre souvent [elle] s'agenoilloit, *ib.* XXVIII. Li rois Pepins la prent par la blanche main nue, *ib.* LXXX. Povreté qui ung seul denier N'eüst pas, s'el se deüst pendre, Tant seüst bien sa robe vendre; Qu'ele iere [était] nue comme vers, *la Rose*, 447. Ez-vous la joie; N'i a si nu qui ne s'esjoie; Plus sont seignor que ras sus moie [huche], RUTEB. 34. || XVe s. [Le comte de Flandre] veut que tout homme de la ville de Gand.... soient tous nuds en leurs linges robes, nuds chefs et nuds pieds, FROISS. II, II, 153. || XVIe s. Marcher à pied nu, CALV. *Instit.* 954. Sortir en la rue nue teste, ID. *ib.* 969. Ayant honte de veoir Agesilaus ainsi couché par terre dessus l'herbe nue, il s'y coucha aussi auprès de luy, AMYOT, *Agés.* 19. Estant nud non seulement d'armes defensives, mais aussi de tous vestemens, ID. *ib.* 59. La premiere loy, que Dieu donna jamais à l'homme, ce feust une loy de pure obeissance; ce feut un commandement nud et simple, MONT. II, 208. On ne peut despouiller un homme nud, COTGRAVE. Tu me vois nu de tout, sinon de vitupere; Je suis l'enfant prodigue: embrasse-moy, mon pere, DESPORTES, *Œuvres chrest.* XVIII, *Plainte*. [Lui] Les pieds et les bras nuds, nud teste et sans ceinture, ID. *Élegies*, II, 5, *Pyromance*.

— ÉTYM. Wallon, *nou*, *nowe* au féminin; namur. *nu*, *neure* au féminin; provenç. *nud*, *nut*; catal. *nu*; anc. espagn. *nudo*; portug. *nu*; ital. *nudo*: du lat. *nudus*; comparez le sanscrit *nagda*, nu; anglo-saxon, *nacod*; angl. *naked*; le latin serait pour *nágdus*, *a* affaibli en *u*.

† 2. NU (nu), *s. m.* La treizième lettre de l'alphabet grec; elle répond à notre N; c'est le *noun* phénicien.

NUAGE (nu-a-j'), *s. m.* || 1° Amas de vapeurs vésiculaires suspendues dans l'air, qui troublent le bleu du ciel sous forme de masses blanches, grises ou noires. On se hasarde sous l'espérance de la Saint-Jean, on prend le moment d'entre deux nuages ... SÉV. 425. Comme la terre qui, élevant des nuages contre le soleil qui l'éclaire, ne lui ôte rien de la lumière et se couvre facilement elle-même de ténèbres, ainsi le pécheur.... BOSS. *Serm.* 3e *dim. de l'avent*, 1. D'un souffle l'aquilon écarte les nuages, Et chasse au loin la foudre et les orages, RAC. *Esth.* III, 3. Le soleil élève de la terre et des eaux des exhalaisons et des vapeurs, qui, montant en l'air jusqu'à quelque hauteur, s'y assemblent et forment les nuages, FONTEN. *Mondes*, 3e *soir*. Les nuages sont généralement plus élevés en été, et constamment encore plus élevés dans les climats chauds, BUFF. *Add. et corr. théor. terr. Œuvr.* t. XIII, p. 23. Un grand nuage suspendu à la voûte du ciel formait un immense rideau qui nous dérobait presque toute cette vue, SAUSSURE, *Voy. Alpes*, t. VIII, p. 60, dans POUGENS. On connaît ces nuages que l'on a nommés parasites, qui s'attachent à la cime des montagnes, et qui souvent, comme ceux de la montagne de la Table au cap de Bonne-Espérance, sont les précurseurs de grains ou d'orages, ID. *ib.* t. VII, p. 162. Un nuage éclatant d'or, de pourpre et d'azur, DELILLE, *Én.* VII. Il est vrai que cet orage [l'orage qui assaillit l'armée française à son entrée en Russie]

[illegible] grand comme l'entreprise ; pendant plusieurs heures, ces [illegible] et noirs nuages s'épaissiront et [illegible] sur toute l'armée, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IV, 2. Le 6 novembre le ciel se déclare ; son azur disparaît. L'armée marche enveloppée de vapeurs froides ; ces vapeurs s'épaississent ; bientôt c'est un nuage immense qui s'abaisse et fond sur elle en gros flocons de neige, ID. IX, 11. || Un ciel sans nuage, un ciel parfaitement pur. || Fig. Venez.... princes et princesses, nobles rejetons de tant de rois, lumières de la France, mais aujourd'hui obscurcies et couvertes de votre douleur comme d'un nuage, BOSS. *Louis de Bourbon.* || 2° Fig. Ce qui est chargé de quelque chose de menaçant, comme un nuage l'est de pluie. Je vois se former de loin un nuage de coups de bâton qui crèvera sur mes épaules, VOLT. *Scapin*, I, 4. Il faut voir ce que tout cela deviendra [les troubles d'Angleterre]; il me semble que c'était un gros nuage épais, noir, qui commence à s'éclaircir, SÉV. 1er avr. 1689. Que de sacrifices à faire à Dieu !... nous sommes tous bien faibles et bien tremblants sous la main toute-puissante qui remue l'Europe d'une telle manière présentement, qu'on serait bien empêché de dire ce qui arrivera de ce nuage répandu partout, ID. 22 avr. 1689. Pour moi, je suis persuadée que le roi, c'est-à-dire Dieu par lui, surmontera tous ses ennemis, et débrouillera tous ces nuages qui paraissent si noirs et si prêts à fondre sur nous, ID. 30 mars 1689. Ce coup du ciel qui vient de dissiper ce gros nuage, FLÉCH. *Mar.-Thér.* Comment s'est calmé l'orage ? Quelle main salutaire a chassé le nuage ? RAC. *Esth.* III, 9. || 3° Par extension, tout ce qui offusque la vue, et qui empêche de voir distinctement les objets. Semblables à un nuage de sauterelles, ils remplissaient tout et gâtaient tout par où ils passaient, SACI, *Bible, Juges*, VI, 5. Déjà de traits en l'air s'élevait un nuage, RAC. *Iph.* V, 6. Dans un nuage épais le Seigneur enfermé, ID. *Athal.* I, 4. Déjà s'élevait un nuage de poussière, FÉN. *Tél.* XX. Elles étaient venues à cheval, couvertes du sombre nuage de leurs voiles et de leurs habits, MONTESQ. *Lett. pers.* 47. Un nuage de pleurs et d'éternelles craintes, VOLT. *Orphel.* III, 4. Aux deux pôles nagent les baleines avec les innombrables colonies de morues et de harengs, avec les nuages d'insectes, avec les peuplades infinies et [illegible] de la mer, RAYNAL, *Hist. phil.* XVII, 3. || Fig. Je ne sais, ma fille, comment vous pouvez dire que votre humeur est un nuage qui cache l'amitié que vous avez pour moi, SÉV. 26 oct. 1688. || 4° Fig. Il se dit aussi de l'obscurité qui se répand dans la vue, pour quelque cause physique ou morale. Et ses yeux, comme morts, de nuages se couvrent, RÉGNIER, *Dial.* Déjà je ne vois plus qu'à travers un nuage Et le ciel et l'époux que ma présence outrage, RAC. *Phèdre*, V, 7. Le Samien me donna dans la tête et puis dans l'estomac des coups qui me firent vomir le sang et répandirent sur mes yeux un épais nuage, FÉNELON, *Télémaque*, V. || 5° Fig. Ce qui voile, dérobe à la vue de l'intelligence. Et j'ai devant les yeux toujours quelque nuage Qui m'offusque la vue et m'y jette un ombrage, CORN. *Nicom.* III, 6. La foi véritable qui.... ne cherche plus qu'à se développer de ses ténèbres, et, en dissipant le nuage, se changer en pure lumière et en claire vision, BOSS. *le Tellier.* Quelle fut la pénétration de M. le Tellier, quand il fallut percer les nuages de la dissimulation et de l'artifice ? FLÉCH. *le Tellier.* Des lumières successives dissipèrent une partie des nuages dont M. de Montausier [calviniste, puis converti] était environné, ID. *Duc de Mont.* Ah ! que je crains, mes sœurs, les [illegible] de ce prince obscurcissent les yeux ! Comme il est aveuglé du culte de ses dieux ! [illegible] II, 9. Faut-il qu'à vos yeux seuls un [illegible], qui brille à tous les yeux ? ID. *Phèdre*, V, 3. Je craignais que la vérité ne perçât le nuage, FÉN. *Tél.* XIII. Elle perce déjà, avec des yeux mourants, le nuage de la mortalité qui l'environne encore, MASS. *Avent, Mort du péch.* Le démon répand mille nuages sur l'esprit, ID. *Carême, Enf. prod.* Les pratiques extérieures.... [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

ou dans les liaisons, les amitiés, le commerce du monde. Jamais nous n'avions eu le moindre nuage dans notre amitié [avec Mme de la Fayette], SÉV. 3 juin 1693. Comme elle possédait son affection [de Charles Ier], car les nuages qui avaient paru au commencement furent bientôt dissipés, BOSS. *Reine d'Anglet.* Nous jetons un nuage sur leur mérite, MASS. *Avent, Épiph.* Les cours sont orageuses.... tout y forme des nuages, ID. *Orais. fun. Madame.* Un fort mécontentement avait fait quitter au baron de Bressé le service d'Espagne, non sans laisser quelques nuages sur sa réputation, ST-SIM. 4, 25. Un amas de blé dont il [Caumartin] fut fort accusé dans un temps de cherté, et diverses autres choses avaient laissé un nuage dans l'esprit du roi, ID. 69, 135. Vous dissiperez facilement tous les nuages qui se sont élevés entre vous et lui depuis quelque temps, COLLÉ, *l'art. de chasse de Henri IV*, I, 6. Si jamais d'un soupçon le plus léger nuage Affligeait sa vertu par quelque indigne outrage, DUCIS, *Othello*, IV, 3. || 7° Chagrins, ennuis. De toutes parts sont éclaircis Les nuages de nos soucis, MALH. VI, 3. On ne me verrait pas détruit comme je suis, Ni l'esprit aveuglé d'un nuage d'ennuis, MAIRET, *Sophon.* I, 4. Ton bonheur n'est couvert que d'un peu de nuage, CORN. *Cid.* II, 3. D'où vient qu'un triste nuage Semble offusquer l'éclat de ces beaux yeux ? MOL. *Psyché*, IV, 3. Il n'y en a guère [de vie] qui soit exempte de nuage, SÉV. 8 déc. 1677. Il n'y a plus de chagrin présentement [entre le roi et Mme de Montespan]; mais tout est si peu stable, qu'avant que vous ayez cette lettre, il y aura eu et des nuages et des rayons de soleil, ID. 20 oct. 1677. Puis-je savoir quel trouble a formé ce nuage ? RAC. *Brit.* V, 3. Puis-je vous demander quel funeste nuage, Seigneur, a pu troubler votre auguste visage ? ID. *Phèdre*, IV, 2. Ce sont des nuages passagers qui n'occupent que la surface de l'âme, MASS. *Avent, Bonh.* Ce nuage d'ennui, cette sombre langueur.... DUCIS, *Abufar*, I, 1. || 8° Idées vagues, obscures, peu intelligibles. Un sommeil inquiet sur de confus nuages Élève incessamment de flatteuses images, Et sur le vain rapport fait naître des souhaits Que le réveil admire et ne dédit jamais, CORN. *la Gal. du Palais*, I, 8. Les esprits des hommes sont pleins de nuages et de faux jours, *Port-Royal, Logique*, 1, 19. Il est certains esprits dont les sombres pensées Sont d'un nuage épais toujours embarrassées, BOIL. *Art p.* I. Du romantisme jeune appui, Descends de tes nuages, BÉRANG. *Troubadours.* || Se perdre dans les nuages, parler, écrire avec emphase et obscurité. || 9° Terme d'astronomie. Nébulosité ou blancheur du ciel, située près du pôle austral. Le petit nuage. Le grand nuage. || 10° Terme de médecine. Flocons que l'on observe quelquefois un peu au-dessous de la surface de l'urine qu'on a laissée reposer dans un vase. || 11° Un nuage de lait, une très-petite quantité de lait qu'on verse dans le thé, et qui s'y développe d'abord avec des contours de nuage. Je veux dans mon thé seulement un nuage de lait. || 12° Terme de blason. Il se dit des pièces qui sont représentées avec des sinuosités et des ondes. || 13° Nuage, un des noms marchands du cône tulipe (mers de l'Inde et de l'Amérique), dit encore nuée et nébuleuse (voy. NUÉE D'OR).

— ÉTYM. *Nue* ; bourg. *nueige*.

† **NUAGÉ, ÉE** (nu-a-jé, jée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui offre des dessins représentant des nuages. || Terme de blason. Se dit des pièces qui sont représentées avec des ondes ou sinuosités.

— ÉTYM. *Nuage.*

NUAGEUX, EUSE (nu-a-jeû, jeû-z'), *adj.* || 1° Où il y des nuages. Un ciel nuageux. De Leucate bientôt les sommets nuageux.... de loin nous apparaissent, DELILLE, *Én.* III. || Qui ressemble à des nuages. Les eaux qui s'élancent en gerbes de ces fontaines sont si légères et si nuageuses.... STAËL, *Corinne*, IV, 3. || 2° Fig. Qui n'est pas clair. Des pensées nuageuses. Un style nuageux. || Il se dit aussi des écrivains. L'auteur a trop d'imagination pour n'être pas quelquefois sombre et nuageux, CARACCIOLI, *Lett. récréat. et mor.* t. II, p. 67, dans POUGENS. || 3° Terme d'histoire naturelle. Qui est marqué de taches irrégulières, peu foncées, sur un fond blanc. Des taches bleuâtres et brunes, sur un fond nuageux, blanchâtre, BUFF. *Ois.* t. III, p. 164. || 4° Terme de joaillerie. Pierre nuageuse, pierre précieuse dont la transparence est terne en quelques endroits. Nos cristaux d'Europe dans lesquels la transparence n'est pas assez limpide et qui souvent sont nuageux, BUFF. *Min.* t. VI, p. 132.

— HIST. XVIe s. Nuageux, [illegible]

— ÉTYM. *Nuage* [illegible], trouve dans le XVIe siècle

nuager ; Ainsi qu'Iris la nuagere.... AM. JAMIN, *Poésies*, p. 204, dans LACURNE.

NUAISON (nu-è-zon), *s. f.* Terme de marine. Durée d'un même vent, d'un même état de l'atmosphère. Chaque jour, un peu avant ou après midi, nous avions à essuyer des grains accompagnés de tonnerre ; d'où nous venait cette étrange nuaison, sous le tropique et dans cet océan renommé plus que toutes les autres mers par l'uniformité et la fraîcheur des vents alizés de l'est au sud-est ? BOUGAINVILLE, *Voyage*, t. II, p. 6, dans POUGENS. On attend que le vent du nord-ouest ait amené un froid sec pour commencer la chasse du castor, pendant les jours qui précèdent cette nuaison, on s'occupe de quelques chasses intermédiaires, CHATEAUBR. *Amér. Chasse.*

— ÉTYM. Probablement de *nuer*, sous l'influence de *nue*, qui est dans ce verbe.

NUANCE (nu-an-s'), *s. f.* || 1° Degré d'augmentation ou de diminution que présente une même couleur ; différence ou changement des couleurs, surtout dans leur passage d'un ton à un autre. L'azur et l'incarnat qui parent le matin, Les couleurs d'un beau soir où son œil incertain Cherche, sans la trouver, la première nuance Du pourpre qui finit, de l'azur qui commence, ST-LAMB. *Sais.* III. Ainsi le peintre unit de nuance en nuance La teinte qui finit à celle qui commence, DELIL. *Imag.* III. || 2° Mélange et assortiment de plusieurs couleurs qui vont bien ensemble. Nuance douce, rude. Ces nuances sont mal entendues. Après le dîner, je vais dans une grande galerie pour y diriger l'ouvrage de plusieurs jeunes filles peu habiles à mêler leurs nuances, MADAME RICCOBONI, *Sophie de Vallière*, *Lett.* 19. || Terme de perruquier. Mélange des cheveux de différente couleur qui ont du rapport. Faire des nuances à une perruque. || 3° Fig. Différence délicate et presque insensible qui se trouve entre deux choses du même genre. Ce sont deux espèces extraordinaires [le pangolin et le phatagin], peu nombreuses, assez inutiles, et dont la forme bizarre ne paraît exister que pour faire la première nuance de la figure des quadrupèdes à celle des reptiles, BUFF. *Quadrup.* t. IV, p. 81. La nature marche toujours et agit en tout par degrés imperceptibles et par nuances, ID. *Hist. anim.* ch. XI. On a dit qu'il n'y avait point de grand génie sans une nuance de folie, DIDER. *Essai sur Claude et sur Néron.* Suivant les différences du rang, du mérite personnel, de la réputation, il donnait à sa politesse, à ses égards, les nuances que ces différences exigent, CONDORCET, *Maurepas.* Ces secrets du penchant retenus et trahis par la tendresse du sourire, par l'éclair échappé d'un timide regard, ces nuances fugitives dans l'expression des yeux et des traits du visage sont l'éloquence de la beauté, MARMONTEL, *Élém. de litt. Œuvres*, t. V, p. 339, dans POUGENS. De la peine au bonheur délicate nuance, Ce n'est point le plaisir, ce n'est plus la souffrance, DELIL. *Imag.* III. || 4° Fig. Il se dit des délicatesses du langage, comparées aux nuances des couleurs. L'extrême difficulté ne paraît qu'à penser sur chaque sujet ce qu'il y a de meilleur à dire, et à trouver dans le langage je ne sais quelles nuances qui dépendent de se connaître en ce qui sied le mieux en fait d'expressions, MÉRÉ, *Convers.* p. 20, dans RICHELET. Elle [la future Dauphine] a écrit à monsieur le Dauphin [le fils de Louis XIV] avec des nuances de style, selon qu'elle a été près d'être sa femme, qui ont marqué bien de l'esprit, SÉV. 26 fév. 1680. Dès qu'un homme comme notre conquérant tartare [dans l'Orphelin de la Chine] a dit : j'aime, il n'y a plus pour lui de nuances, VOLT. *Lett. d'Argental*, 4 sept. 1755. Les nuances les plus fines dans l'expression, MARMONTEL, *Mém.* V. || 5° Terme de musique. Se dit surtout des différences du forte et du piano. Cette pianiste joue sans nuance, et, comme la nuance donne l'expression, on dit à peu près avec le même sens : jouer sans nuance et sans expression.

— REM. On se sert préférablement en peinture des termes de teintes et demi-teintes, de tons. Nuance est particulièrement du langage des teinturiers, des tapissiers et du langage figuré.

— ÉTYM. *Nuer.*

NUANCÉ, ÉE (nu-an-sé, sée), *part. passé* de nuancer. Où les couleurs sont assorties. La description des couleurs sera courte, c'est un noir [illegible] nuancé de quelques reflets violets sur tout le corps, BUFF. *Oiseaux*, t. III, p. 90. Le [illegible] baisse son cou nuancé, entr'ouvre avec sa tête les herbes fines, CHATEAUBRIAND, *Génie*, I, II, 3. || Par extension. Une voix continue et nuancée, J. J.

sseau. *Essai sur l'origine des langues*, ch. v. Leur chant [des fauvettes] s'exprime par une suite de modulations peu étendues, mais agréables, flexibles et nuancées : ce chant semble tenir de la fraîcheur des lieux où il se fait entendre, BUFF. *Ois.* t. IX, p. 165. || Fig. La nature est comme cette image que présente le prisme : tout y est nuancé à l'infini, BONNET, *Palingén.* XV, 4. Dans l'École des femmes, l'imbécillité d'Alain et de Georgette, si bien nuancée avec l'ingénuité d'Agnès, MARMONTEL, *Élém. de litt.* t. VI, p. 180.

NUANCER (nu-an-sé. Le *c* prend une cédille devant *a* et *o* : nuançant, nuançons), *v. a.* || 1° Assortir les nuances. Nuancer les couleurs. || Terme de perruquier. Mêler habilement, dans une perruque, des cheveux de différente et d'assortissante couleur. || Nuancer les crayons de pastel, les faire de différents tons dans la couleur de même espèce. || 2° Fig. Ménager des gradations comparées à des nuances. Dans une comédie, nuancer les caractères des personnages. L'homme ne sait pas mieux dans ses nobles désirs Provoquer, varier, nuancer les plaisirs, Les hâter, les calmer, les quitter, les reprendre, DELILLE, *Trois règnes*, ch. 8. || 3° Se nuancer, *v. réfl.* Être nuancé. Ces couleurs se nuancent agréablement.

— ÉTYM. *Nuance.*

† **NUANÇOIR** (nu-an-soir), *s. m.* Outil dont se sert l'ouvrier en paille.

— ÉTYM. *Nuancer.*

NUBÉCULE (nu-bé-ku-l'), *s. f.* || 1° Terme de médecine. Petite tache qui siége dans les lames externes de la cornée, et qui fait voir les objets comme à travers un nuage. || 2° Nuage suspendu au milieu de l'urine. || 3° Coquille univalve.

— ÉTYM. Lat. *nubecula*, diminutif de *nubes*, nue.

NUBILE (nu-bi-l'), *adj.* Qui est devenu apte au mariage, en parlant des filles. La grande peine où je me voi, C'est d'avoir cinq filles chez moi Dont la moins âgée est nubile; Je dois les établir, je voudrais le pouvoir; Mais à suivre Apollon on ne s'enrichit guère ; C'est avec peu de bien un terrible devoir De se sentir pressé d'être cinq fois beau-père, QUINAULT, dans RICHELET. Une fille nubile, exposée au malheur, Qui veut faire une fin en tout bien, tout honneur, REGNARD, *le Légat.* V, 7. Un ancien usage des Romains défendait de faire mourir les filles qui n'étaient pas nubiles; Tibère trouva l'expédient de les faire violer par le bourreau avant de les envoyer au supplice, MONTESQ. *Esp.* XII, 14. || Âge nubile, l'âge auquel on est en état de se marier. || Fig. [Au printemps alors] Que la terre est nubile, et brûle d'être mère, A. CHÉN. *Hermès.*

— HIST XVI° s. Nubile, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. Lat. *nubilis*, de *nubere*, se marier, d'où nuptiæ (voy. NOCE).

† **NUBILEUX, EUSE** (nu-bi-leû, leû-z'), *adj.* Couvert de nuages. || Fig. Cependant je remarquai un air fort nubileux, SCARRON, dans LE ROUX, *Dict. com.*

— REM. Nubileux est dans les anciennes éditions du Dictionnaire de l'Académie.

— HIST. XVI° s. Le style nubileux et doubteux des oracles, MONT. II, 353.

— ÉTYM. Lat. *nubilosus*, dérivé de *nubilus*, qui vient de *nubes* (voy. NUE).

NUBILITÉ (nu-bi-li-té), *s. f.* Aptitude au mariage. On remarque dans les adolescents certaines affections nerveuses analogues à celles que produit si fréquemment dans les sujets de l'autre sexe le travail préparatoire de la nubilité, CABANIS, *Instit. scienc. mor. et polit.* t. II, p. 188.

— ÉTYM. *Nubile.*

† **NUCAL, ALE** (nu-kal, ka-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui tient à la nuque, qui appartient ou qui a rapport à la nuque. La plaque nucale de la carapace. Les os nucaux.

— ÉTYM. *Nuque.*

† **NUCELLE** (nu-sè-l'), *s. f.* Terme de botanique. Corps celluleux qui occupe le centre de l'ovule.

— ÉTYM. Diminutif du lat. *nux*, noix.

† **NUCIFORME** (nu-si-for-m'), *adj.* Terme de botanique. Qui ressemble à une noix.

— ÉTYM. Lat. *nux*, noix, et *forme.*

† **NUCIFRAGE** (nu-si-fra-j'), *adj.* Qui brise les noix. || *S. m.* Le nucifrage, le gros-bec, oiseau.

— ÉTYM. Lat. *nux*, noix, et *frangere*, briser.

† **NUCIVORE** (nu-si-vo-r'), *adj.* Terme de zoologie. Qui se nourrit de noix. Le perroquet nucivore n'a point les goûts d'un oiseau de proie.... BERN. DE ST-P. *Harm.* liv. V, *Harm. anim.*

— ÉTYM. Lat. *nux*, noix, et *vorare*, manger.

† **NUCLÉAIRE** (nu-klé-è-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui a rapport au noyau ou à son contenu

— ÉTYM. Lat. *nucleus*, noyau.

† **NUCLÉAL, ALE** (nu-klé-al, a-l'), *adj.* || 1° Terme de botanique. Qui a rapport au noyau. || 2° Terme d'astronomie. Qui a rapport au noyau d'une comète. Quand la comète est périodique, à chaque révolution, à chaque retour près du soleil, elle vient renouveler par son émission nucléale [les particules qu'elle dissémine sous forme de queue] cette trace persistante [celle de son passage], FAYE, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LXIV, p. 553.

† **NUCLÉÉ, ÉE** (nu-klé-é, ée), *adj.* Terme d'anatomie. Qui est pourvu de noyau. Cellule nucléée.

— ÉTYM. Lat. *nucleus*, noyau.

† **NUCLÉOLE** (nu-klé-o-l'), *s. m.* Terme d'anatomie. Partie du noyau de la cellule.

— ÉTYM. Diminutif du lat. *nucleus*, noyau.

† **NUCLEUS** (nu-klé-us'), *s. m.* Terme latin qui se dit quelquefois pour noyau. M. F. Lenormant a signalé la ressemblance d'une hache en pierre dure recueillie par lui à Lébadée [en Grèce] avec celles qu'on a recueillies à Java, et d'un nucleus en obsidienne retiré d'une antique sépulture de Santorin avec des nucleus de même matière apportés du Mexique, A. MAURY *l'Homme primitif*, *Rev. des Deux-Mondes*, 1er avr. 1867, p. 660.

† **NUCODE** (nu-ko-d'), *s. m.* Terme de botanique. Fruit composé de plusieurs noix dont les attaches partent du même point.

† **NUCULAINE** (nu-ku-lè-n'), *s. m.* Terme de botanique. Fruit charnu, libre, et renfermant plusieurs noyaux distincts appelés nucules.

— REM. De Candolle emploie le féminin, et je préférerais ce genre, LEGOARANT.

— ÉTYM. *Nucule.*

† **NUCULAIRE** (nu-ku-lè-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui renferme une amande. Enveloppe nuculaire.

— ÉTYM. *Nucule.*

† **NUCULE** (nu-ku-l'), *s. f.* || 1° Terme de botanique. Chacun des petits noyaux d'un ou d'une nuculaine. || 2° Terme de zoologie. Genre de coquilles bivalves.

— ÉTYM. Diminutif du lat. *nux*, noix.

† **NUDI....** mot de composition qui signifie nu, et vient du latin *nudus*.

† **NUDIBRANCHE** (nu-di-bran-ch'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les branchies à nu.

— ÉTYM. *Nudi...*, et *branchies.*

† **NUDICAUDE** (nu-di-kô-d'), *adj.* Terme de zoologie Qui a la queue nue, sans poil.

— ÉTYM. *Nudi...*, et le lat. *cauda*, queue.

† **NUDICAULE** (nu-di-kô-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui a la tige nue et sans feuilles.

— ÉTYM. *Nudi...*, et le lat. *caulis*, tige.

† **NUDICOLLE** (nu-di-ko-l'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a le cou nu.

— ÉTYM. *Nudi...*, et le lat. *collum*, col.

† **NUDIFLORE** (nu-di-flo-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui a des corolles sans aucun appendice.

— ÉTYM. *Nudi...*, et le lat. *flos*, fleur.

† **NUDILIMACES** (nu-di-li-ma-s'), *s. f. pl.* Famille de mollusques comprenant les limaces sans coquilles ou dont la coquille ne couvre qu'une partie du corps.

— ÉTYM. *Nudi...*, et *limace.*

† **NUDIPARE** (nu-di-pa-r'), *adj.* Terme de zoologie. Animaux nudipares, animaux ovipares chez lesquels les enveloppes sont percées par l'embryon pendant qu'il est enfermé dans le sein maternel où il reste encore quelque temps avant de naître.

— ÉTYM. *Nudi...*, et le lat. *parere*, enfanter.

† **NUDISEXE** (nu-di-sè-ks'), *adj.* Terme de botanique. Fleurs nudisexes, fleurs privées d'enveloppes florales, et, conséquemment, réduites à leurs organes sexuels.

— ÉTYM. *Nudi....*, et *sexe.*

† **NUDITARSE** (nu-di-tar-s'), *adj.* Terme de zoologie. Dont les tarses sont nus, sans poils ni plumes.

— ÉTYM. *Nudi...*, et *tarse.*

NUDITÉ (nu-di-té), *s. f.* || 1° État d'une personne nue. Souffrant la faim, la soif, la nudité dans ses membres, MASS. *Carême, Aumône.* Il a couvert la nudité des membres de Jésus-Christ, ID. *Or. fun. Villeroy.* || Fig. Elles [les indécences] n'ont pas la moindre enveloppe qui les couvre, et les yeux les plus hardis sont effrayés de leur nudité, MOL. *Crit.* 3. || 2° Parties que la décence ou la pudeur oblige de cacher. Triste et honteux de voir sa nudité, Il sut qu'il n'était plus, grâce à sa vanité, Qu'un chétif animal pétri d'un peu de terre, BOIL. *Sat.* XII. Ayez horreur des nudités de gorge et de toutes les autres immodesties, FÉNEL. *Éduc. des filles*, 10. Ce n'est point une nudité qu'un visage, quelque aimable qu'il soit; nos yeux ne l'entendent pas ainsi; mais une belle main commence à en devenir une, MARIVAUX, *Marianne*, part. 2. || 3° Figures nues. Les peintres, qui cherchent à faire voir leur art dans les nudités, ne manquent jamais à nous représenter Andromède nue au pied du rocher où elle est attachée, quoique Ovide n'en parle point, CORN. *Androm. Examen.* Elle fait des tableaux couvrir les nudités, Mais elle a de l'amour pour les réalités, MOL. *Mis.* III, 5. Où l'innocence puisse être à couvert de vos nudités profanes et lascives, MASS. *Carême, Temples.* || 4° Par extension, état de ce qui est dépouillé, par exemple de feuilles, de verdure, etc. La nudité des rochers arides. Quelle bourgeoise enfin, quelle actrice discrète, Plaignant la nudité de votre humble retraite, De ses dons clandestins meubla votre Apollon? GILB. *Apologie.* Un vêtement d'hiver est jeté sur les plaines, Et cache des forêts la triste nudité, LÉONARD, *Saisons*, IV. || 5° Fig. Privation de richesses, d'honneurs. Le prince de Conti était le seul de sa maison dont la pureté du sang ne fût point flétrie par le mélange de la bâtardise, et l'unique dont l'entière nudité excitait le murmure, ST-SIM. 48, 62. || Dans le langage des mystiques, parfaite nudité, état de l'âme qui se dépouille de tout sentiment. Sous un jargon de pur amour, d'anéantissement et de parfaite nudité, RAC. *Port-Royal*, I.

— HIST. XIV° s. Nuetez, *Gloss. du P. Labbe*, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *nudetat*; ital. *nudità*; du lat. *nuditatem*, de *nudus*, nu.

NUE (nue), *s. f.* || 1° Toute masse de vapeur d'eau répandue dans l'atmosphère. Le tonnerre gronde dans la nue. Les plus ardents transports d'une haine connue Ne sont qu'autant d'éclairs avortés dans la nue, CORN. *Médée*, I, 5. Le soldat, étonné, dit que dans une nue Jusque sur le bûcher Diane est descendue, RAC. *Iphig.* V, 6. || Il se dit quelquefois pour le haut des airs, c'est-à-dire pour la place où sont les nues, qu'il y en ait actuellement ou non. Nous avons percé la nue du cri de vive le roi! SÉV. 5 janv. 1674. Tandis que dans les airs mille cloches émues D'un funèbre concert font retentir les nues, BOIL. *Sat.* VI. Ses murs [de la tour de Montlhéri]... Sur la cime d'un roc s'allongent dans la nue, ID. *Lutr.* III. || 2° Fig. Porter, élever une personne, une chose aux nues, la louer jusqu'aux nues, la louer avec excès. Notre cardinal [Retz] élevait jusqu'aux nues cette maison de Langhac, SÉV. 9 oct. 1671. J'ai entendu louer jusqu'aux nues les charmes qu'on trouve dans votre amitié, ID. 22 sept. 1680. Et le peuple, élevant vos vertus jusqu'aux nues, Va partout de lauriers couronner vos statues, RAC. *Bérén.* IV, 6. || On dit dans un sens analogue : mettre aux nues. S'il lui arrive le moindre malheur [au duc de Choiseul], je le mettrai aux nues; je n'y mets pas tout le monde, il s'en faut beaucoup, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 6 janv. 1769. || Fig. Cette pièce a été aux nues, elle a obtenu un très-grand succès. J'ai demain, pour ma part, cent places retenues, Et veux, après demain, vous faire aller aux nues, PIRON, *Métrom.* V, 13. *Le Philosophe sans le savoir* chancelle à la première, à la seconde représentation, et j'en suis bien affligé; à la troisième il va aux nues, et j'en suis transporté de joie, DIDER. *Mém.* t. IV, p. 35, dans POUGENS. || 3° Par-dessus les nues, avec exagération. Si j'avais trouvé cette juste comparaison..., vous me loueriez par-dessus les nues, SÉV. 4 août 1680. || Il est au-dessus des nues, sur les nues, se dit de quelqu'un qui a surmonté quelque grand obstacle, qui est dans une grande fortune. Vous jugez très-bien de Quantova [Mme de Montespan]; si elle peut ne point reprendre ses vieilles brisées, elle poussera son autorité et sa grandeur au delà des nues, SÉV. 28 juin 1775. Elle profitera peu de ma faveur; une autre la porterait aux nues, mais vous connaissez mon humeur, MAINTENON, *Lett. à M. d'Aubigné*, 3 sept. 1684. Villars épouvanté, quoique sur les nues, ST-SIMON, t. V, p. 99, édit. CHÉRUEL. || 4° Fig. Monter, sauter aux nues, bondir dans les nues, être dans un violent transport. Cette pensée le fait sauter aux nues, SÉV. 158. Je vous prie de ne point monter aux nues, ni me contraindre sur certaines choses; laissez-moi la liberté de faire quelquefois ce que je veux, ID. t. III, p. 139, éd. REGNIER. Songez à Mme Caurison; ce fils, ce cher fils, dont les moindres intérêts la faisaient monter aux nues, marié contre son gré, ID. juillet 1690. Pour moi, je saute aux nues quand je pense à cette infamie, ID. 7 déc. 1664. M. de Bussy perdit hier son procès.... Bussy bondit dans la nue, sa fille est forcenée dans son lit, ID. 13 juin 1684. Cela ferait sauter aux nues; ils font une sottise, et pour la réparer ils en disent une au-

[illegible] Tomber des nues, arriver à l'improviste. Il semble à [illegible] qu'il [Héraclius cru mort] doit tomber des nues, CORN. *Hérací.* II, 1. Quand il faut de nécessité finir la pièce, un bon homme semble tomber des nues [illegible], CORN. *D. Sanche.* [illegible] Nous ne vous attendions point, je vous assure, et vous êtes tombé des nues pour nous, en vérité, REGNARD, *Ret. impr.* 11. || Il est tombé des nues, c'est-à-dire il n'est connu ni avoué de personne. || En parlant d'une pièce de théâtre, ce [illegible] tombe des nues, il n'est point amené, point préparé [illegible] on dit dans le même sens : ce personnage, cet incident tombe des nues. || En un autre sens, tomber des nues, n'être plus à soi (sens qu'on ne trouve que chez Mme de Sévigné et qui devait être de sa société). Ils [les employés de la poste] m'ont mandé qu'il n'y en avait pas pour moi [de lettres de Mme de Grignan]; me voilà tombée des nues ; je ne saurais vivre sans vos lettres, ID. 20 avr. 1672. Je vais dans la chambre du chevalier [de Grignan].... nous parlons de vous ; je suis encore bien plus tombée des nues, quand il n'y est pas, ID. 31 janv. 1689. Vous êtes chagrin, mon pauvre monsieur; vraiment je ne m'en étonne pas ; vous êtes tombé des nues; vous vous ôtez d'abord quatre petites personnes à la fois [il venait de mettre en pension dans un couvent quatre de ses filles], ID. *à Guitaut*, 20 mars 1683. Je crains que votre frère ne me quitte.... je fais venir en tous cas Hélène, pour ne pas tomber des nues, ID. 9 févr. 1676. || Tomber des nues, être tout étonné. Le jeune homme tombé des nues Demandait : qu'est-ce là? LA FONT. *Oies.* Richard, tombé des nues, Fut tout heureux de pouvoir s'en aller, ID. *Cal.* Je suis toute ébaubie, et je tombe des nues, MOL. *Tart.* V, 5. Ce qui s'appelle tomber du haut des nues, c'est ce qui arriva hier au soir aux Tuileries [la défense à Mademoiselle de se marier avec Lauzun], SÉV. 10. Je tombais des nues, j'étais ébahi, je ne savais que dire, J. J. ROUSS. *Confess.* IX. || Il semble tomber des nues, se dit d'un homme qui est embarrassé, décontenancé, qui ne sait à qui s'adresser dans la compagnie où il se trouve. || 6° Fig. Se perdre dans les nues, s'égarer dans l'emphase et dans l'obscurité. L'autre a peur de ramper, il se perd dans la nue, BOIL. *Art p.* I. On voit combien c'est un rôle insensé que de se perdre dans les nues, DIDER. *Claude et Nér.* II, 24. Une diction toujours dans les nues et des pensées qui rampent toujours, J. J. ROUSS. *Hél.* 2° *préf.* || 7° Fig. Être dans la nue, être obscur, n'avoir pas encore éclaté. Il était question lundi d'une nouvelle [d'une bataille livrée] qui était encore dans la nue, SÉV. 18 août 1677.

— SYN. NUE, NUAGE, NUÉE. La nue est le nom le plus général. Nuée et nuage ont, étymologiquement, le sens de réunion, masse de nues en vertu de leur finale; mais l'usage a mis ces nuances : on dit les nues quand on veut exprimer l'ensemble des nuages qui couvrent le ciel ; on dit nuages quand on les considère surtout dans leur mouvement et leur séparation ; enfin nuée désigne surtout une grosse nue.

— HIST. XII° s. Si cume la clarted del albe est bele e clere, quant li soleilz lieved par matin, quant [illegible] nue ne niule [brouillard] n'i ad, *Rois*, p. 211. || XIII° s. La fille au roy d'Hongrie, n'a [il n'y a] [illegible] sous la nue, *Berte*, LII. || XV° s. Et [Philippe d'[illegible]] [illegible] non plus ni or ni argent, [illegible] il lui pleut des nues, FROISS. II, II, [illegible] la nue de tristesse Par un long temps ait [illegible], CH. D'ORL. *Bal* 14. || XVI° s. [illegible] que les nues [illegible] d'[illegible], et [illegible], [illegible], 11. Rampant au [illegible] de la terre, je ne laisse pas de remarquer [illegible] dans les nues la hauteur [illegible] de quelques autres [illegible], [illegible] I, 302.

— ÉTYM. Ital. *nube*; du lat. *nubes*; comparez le [illegible], nuage, [illegible], brouillard, [illegible], nuage, ciel, atmosphère, etc.

NUÉ, ÉE (nu-é, ée), *part. passé* de nuer. Tu que l'on veut porter à l'entour de son cou [illegible] [illegible] de cent sortes de [illegible], LA FONT. *Fabl.* II, 17. [illegible] [illegible] [illegible] dans [illegible] [illegible] que l'or [illegible] comme le fond [illegible] || Se dit de certaines fleurs qui ont [illegible] [illegible]. L'espèce d'anémone [illegible] [illegible] est nuée d'[illegible], [illegible], *Traité des fleurs*, dans [illegible].

NUÉE (nu-ée), *s. f.* || 1° Grosse nue. Le [illegible] [illegible] dans une nuée d'or et d'azur, [illegible] *Let.* 10. La nuée du Seigneur se reposait sur le tabernacle pendant le jour, et une flamme y paraissait pendant la nuit, SACI, *Bible, Exode*, XL, 36. Nous [illegible] regarder la nuée qui porte le tonnerre comme un grand corps électrisé, BRISSON, *Traité de phys.* t. III, p. 400, dans POUGENS. Ce ciel menaçant, cette terre [la Russie au delà du Niémen] sans abri nous attrista ; quelques-uns même, naguère enthousiastes, en furent effrayés comme d'un funeste présage ; ils crurent que ces nuées enflammées s'amoncelaient sur nos têtes et s'abaissaient sur cette terre pour nous en défendre l'entrée, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IV, 2. Rois, peuples, couvrez-vous d'un sac souillé de cendre; Bientôt sur la nuée un juge doit descendre, V. HUGO, *Odes*, III, 1. || Les Nuées, titre d'une comédie d'Aristophane, dans laquelle Socrate est tourné en ridicule. On vit par le public un poëte avoué [Aristophane] S'enrichir aux dépens du mérite joué, Et Socrate par lui, dans un chœur de nuées, D'un vil amas de peuple attirer les huées, BOIL. *Art p.* III. || 2° Par extension, nuage formé d'une vapeur quelconque. Du fond de notre sacristie Une épaisse nuée à longs flots est sortie, Qui, s'ouvrant à mes yeux dans son bleuâtre éclat, M'a fait voir un serpent conduit par le prélat, BOIL. *Lutr.* IV. || 3° Fig. Multitude de personnes, d'oiseaux, d'animaux venus en troupe. Et il [Holopherne] partit lui et toutes ses troupes avec ses chariots, sa cavalerie et ses archers, qui couvrirent toute la face de la terre comme des nuées de sauterelles, SACI, *Bible, Judith*, II, 11. Une nuée de traits obscurcit l'air et couvrit tous les combattants, FÉN. *Tél.* XIX. Il n'est pas rare de voir, dans les mers d'Amérique, des nuées d'oiseaux attirés par des nuées de papillons si considérables que l'air en est obscurci, BUFF. *Ois.* t. XII, p. 314. Des nuées d'Arabes furent appelées en Égypte pour remplacer les habitants que la misère avait détruits, SILVESTRE DE SACY, *Instit. Mém. inscr. et belles-lett.* t. V, p. 40. || Par exagération. Un grand nombre. Ici quelle nuée de témoins ! MASS. *Carême, Vérité de la religion.* Les nuées de commis et d'employés si odieux au peuple, si incommodes au public, J. J. ROUSS. *Gouv. de Pologne*, 11. C'est le discours qui précède que les Dion Cassius, les Xiphilin, et la nuée des détracteurs de Sénèque depuis son siècle jusqu'au nôtre, ont successivement paraphrasé, DIDEROT, *Claude et Nér.* I, 59. A ce bruit répandu avec l'affectation d'une malveillance marquée, je m'aperçus que j'avais des ennemis; je fus même averti que j'en avais une nuée, MARMONTEL, *Mém.* IV. || Il se dit aussi des choses. Léon X publia la bulle de condamnation du 15 juin 1520.... dès lors il [Luther] n'eut plus que de la fureur; on vit voler des nuées d'écrits contre la bulle, BOSS. *Variat.* I. || 4° Fig. Menace, orage qui se prépare. L'ennemi menaçait plusieurs provinces; la nuée a crevé sur celle-ci. Il se forme de cela une armée de vingt-cinq mille chevaux, de quinze mille hommes de pied, et de quarante canons ; cette nuée grosse de foudres et d'éclairs vient fondre sur la Picardie, VOIT. *Lett.*74. || 5° Terme d'astronomie. Nuées de Magellan, se dit de deux blancheurs remarquables que l'on observe dans le ciel austral. || 6° Terme de lapidaire. Nom donné aux parties sombres qui se trouvent quelquefois dans les pierres précieuses, et qui en diminuent beaucoup la valeur. || 7° Nuée d'or, nuage, nom marchand d'une coquille univalve. || 8° Terme d'alchimie. La nuée dont Jupiter couvrit Io, la petite peau qui paraissait au commencement de la congélation de l'élixir.

— HIST. XV° s. Se Dieu plaist, briefment la nuée De ma tristesse passera, CH. D'ORL. p. 55. A celle heure le herault cria au chevalier à la nuée [vapeur qui sortait du cheval en sueur].... tout a vaincu le chevalier à la fumée, *Perceforest*, t. VI, f° 40. || XVI° s. Le ciel estoit clair sans nuée quelconque, AMYOT, *Arat.* 24.

— ÉTYM. *Nue.* Le wallon *noûlèie, nûlèie*, le namurois *nulée* supposent un thème latin fictif *nubilata*.

† NUELLE (nu-è-l'), *s. f.* Terme de météorologie. [illegible] [illegible] et [illegible] dont se compose un [illegible] entre [illegible] se forme le [illegible] [illegible] que la [illegible] se [illegible] entre les groupes de [illegible] bien distincts et d'un volume considérable.

— ÉTYM. [illegible] de *nue*.

NUEMENT (nu-man), *adv.* Voy. NÛMENT.

NUER (nu-é), *v. a.* Assortir des nuances. Cela est [illegible] nué. || Nuer un dessin, marquer sur les [illegible] les couleurs que l'ouvrier doit employer. || [illegible] Cet ouvrier sait bien nuer.

— SYN. NUER, NUANCER. La seule différence qu'on puisse apercevoir entre ces deux mots, c'est que [illegible] ne se dit jamais au figuré.

— HIST. XVI° s. Nuer [illegible] les couleurs], OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. *Nue*, par allusion aux reflets que présentent les nues. Le mot paraît trop récent pour qu'on y voie une forme de *muer*, *m* changé en *n*.

† NUESSE (nu-è-s'), *s. f.* Terme de [illegible]. Qualité de ce qui est immédiat. Tenir un fief en nuesse de tel seigneur.

— HIST. XVI° s. Le seigneur du fief peut faire estang en son fief et nuesse, pourveu que la chaussée en soit nouée par les deux bouts en son domaine, *Coust. génér.* t. II, p. 121.

— ÉTYM. *Nu*, à cause que tenir immédiatement, c'est une sorte de nudité ; provenç. *nuezа*, nudité.

NUIRE (nui-r'), je nuis, tu nuis, il nuit, nous nuisons, vous nuisez, ils nuisent; je nuisais; je nuisis (qui n'est pas indiqué par l'Académie, mais qui est dans l'usage); je nuirai ; je nuirais ; nuis, nuisons; que je nuise, que nous nuisions; que je nuisisse; nuisant, nui, *v. n.* || 1° Causer un tort, un dommage. Messieurs les courtisans, cessez de vous détruire; Faites, si vous pouvez, votre cour sans vous nuire, LA FONT. *Fabl.* VIII, 3. Une chose nuisit pourtant à ces cheveux, Ce fut la beauté du visage, ID. *Pysché*, I, p. 84. Ils ne sauraient servir, mais ils peuvent vous nuire, MOL. *Mis.* II, 3. L'erreur de saint Cyprien, qui rejetait ce baptême donné par les hérétiques, ne nuisit ni à lui ni à l'Église, BOSS. *Hist.* I, 10. J'abats ce qui me nuit partout où je le trouve, BOIL. *Lutr.* IV. Ceux qui nuisent à la réputation ou à la fortune des autres, plutôt que de perdre un bon mot, méritent une peine infamante, LA BRUY. VIII. Je n'ai point fait mettre Law en prison, parce que vous m'en avez dissuadé ; et je l'ai laissé partir, parce que je craignais que sa présence ne nuisît au crédit public, DUCLOS, *Œuvr.* t. VI, p. 65. Aussi faible qu'honnête, il nuit quelquefois aux gens pour lesquels il s'intéresse, à force de les vouloir préserver, J. J. ROUSS. *Confess.* X. Ce qui nous nuit, on le fuit; mais ce qui nous veut nuire, on le hait, ID. *Ém.* IV. On nuit plus aux progrès de l'esprit en plaçant mal les récompenses qu'en les supprimant, D'ALEMB. *Disc. prélim. Encycl. Œuvr.* t. I, p. 295, dans POUGENS. || Absolument. Parlez-moi d'élever et non pas de détruire; Je n'ai pas de pouvoir quand il s'agit de nuire, BOURSAULT, *Ésope à la cour*, IV, 2. Il eût voulu pouvoir attaquer sans nuire, se défendre sans offenser, et réduire au droit et à la justice ceux à qui il était obligé par devoir de faire violence, FLÉCH. *Turenne.* L'on désirerait de ceux qui ont un bon cœur, qu'ils fussent toujours pliants, faciles, complaisants, et qu'il fût moins vrai quelquefois que ce sont les méchants qui nuisent, et les bons qui font souffrir, LA BRUY. XI. Ce qui m'étonne, c'est qu'on [illegible] de ces horreurs sans aucun intérêt que celui de nuire, et sans y pouvoir rien gagner, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 20 sept. 1769. Il ne suffit pas de nuire, il faut surtout amuser ; sans quoi, le discours le plus méchant retombe plus sur son auteur que sur celui qui en est le sujet, DUCLOS, *Consid. mœurs*, ch. 8. Il n'est point de sujet où l'intention de nuire trouve plus de prétextes à s'exercer qu'en matière de religion, D'ALEMB. *Abus de la crit. Œuvr.* t. [illegible], p. 252. Allons, plats écoliers, maîtres dans l'art de nuire, Divisant pour régner, [illegible] pour détruire, M. J. CHÉN. *la Calomnie.* || Impersonnellement. [illegible] vous avais déjà dit tout ceci, il ne vous nuira de rien de l'entendre encore une fois, SÉV. [illegible]. || 2° Se nuire, faire du mal à soi, ou s'en faire l'un à l'autre. Il s'est nui à lui-même. Ils se sont nui l'un à l'autre. Ces arbres se nuisent. Ce commerce continuel de mensonges ingénieux pour se louer, injurieux pour se nuire, où c'est pour se [illegible], [illegible] *Duc de Mont.* L'expérience ne permet pas aux hommes d'ignorer combien ils se nuiraient, si chacun, voulant s'occuper de son bonheur aux dépens de celui des autres, pensait que toute action est [illegible] bonne dès qu'elle procure un bien [illegible] que à celui qui agit, CONDILLAC, *Trait. anim.* part. 2°, ch. 7. || 3° Ne pas nuire, signifie quelquefois aider, servir, être utile. Vos bons offices n'ont pas nui à mon succès. Je n'ai point nui à vous faire [illegible], SÉV. 516. Le joli portrait ! j'aime fort la [illegible] [illegible], mais je vous avoue que votre [illegible] ne nuit pas à me le faire aimer, ID. [illegible] 1675. J'ai une robe de chambre ouatée, [illegible] feu tous les soirs.... cela ne nuit pas à [illegible] trouver les jours aussi longs que ceux du mois de mai, ID. 19 juin 1680. Nous venons de [illegible] empereur, et pour ma part je n'y ai pas nui, [illegible] *Correspond.* mai 1804. || Proverbes. Abondance de bien ou de biens ne nuit pas. || Surabondance de droit ne nuit pas. || Ce qui nuit à l'un sert à l'autre. || Tel nuit qui ne peut aider. || Trop gratter cuit, trop parler nuit.

— HIST. XIIe s. Pou ai-je eü En la chambre [de ma dame] de joie; Trop m'a neü l'amor qui me guerroie, *Romanc.* p. 68. Quant nous lui voulons nuire, je ne voi nulle part Que il demourt en France ne la corone gart, *Sax.* XXIX. Grans fu l'ocise, grainder [plus grande] fust Se li presse ne lor neüst, WACE, *Brut*, 13539. Que l'endemain matin, quant devra Deu servir, Qu'il chant de saint Estiefne le premerain martyr; Ja puis ne li purrunt si enemi nuisir, *Th. le mart.* 38. || XIIIe s. Qui voit le peril ains qu'il nuise, C'est cil qui mieux prend garde en lui, JUBINAL, t. II, p. 273. J'ai bien sentu et conneu Qu'ei m'a aidié et m'a neü, *la Rose*, 1886. || XIVe s. Il sot [sut] bien au besoing le sien ami aidier, Nuire à son anemi, quant ne l'a mie chier [cher], *Baud. de Seb.* X, 442. || XVe s. Par Escosse c'estoit le pays par ou on pouvoit mieux nuire aux Anglois, FROISS. II, II, 46. || XVIe s. Qu'il soit homme de bon jugement, pour sçavoir discerner ce qui nuiroit plus a declarer, qu'il ne profiteroit à reprendre et à condamner, AMYOT, *Préf.* XII, 39. Il ne nuira de rien de donner quelques petits advertissements sur ce poinct, LANOUE, 61.

— ÉTYM. Provenç. *noxer*; anc. espagn. *nocir*; ital. *nuocere*; du lat. *nocere*. Au moment de la formation, il y avait pour *nocere* deux accentuations, l'une bonne, *nocère*, qui a donné le français *nuisir*, le provenç. *noxer* et l'anc. espagn. *nocir*; l'autre fautive, *nocère*, qui a donné le français *nuire*, et l'ital. *nuocere*.

† **NUISANCE** (nui-zan-s'), *s. f.* Qualité de ce qui nuit. Les nuisances politiques et sociales. Quand il a fallu [en Angleterre] créer une législation sur les établissements insalubres, définir les nuisances et régler les formes de l'autorisation.... REYBAUD, *Rev. des Deux-Mondes*, janv. 1863, p. 384.

— HIST. XIIe s. Sire, fait l'arcevesque, et de vostre fil quei, Que fesistes enuindre et coruner à rei, Tut par haste e senz preu, pur nuisance de mei? *Th. le mart.* 116. || XIIIe s. Que nus [nul], sor cors et sor avoir, ne face aide à nule des parties, ne nuisance à l'autre partie, BEAUM. LXIV, 11. || XIVe s. Se teles paroles portent grant deshonneur pour celui qui les dict, ou se elles li portent nuisance, ORESME, *Eth.* 132. || XVIe s. Ta langue brasse et fraudes et nuisances, MAROT, IV, 203. Quand ce vint à plaider la cause, la veue du Capitole fist grande nuisance aux accusateurs, AMYOT, *Cam.* 62. Nous sommes assiegez de tant de dangers, de tant de nuisances.... CALV. *Instit.* 110.

— ÉTYM. *Nuisant*; provenç. *noysensa*, *nozensa*; ital. *nocenza*. Ce mot très-anciennement français, nous le reprenons maintenant des Anglais, qui l'ont retenu des Normands.

† **NUISANT, ANTE** (nui-zan, zan-t'), *adj.* Qui nuit.

— HIST. XIIe s. Voir, dist Bernier, molt me faites dolant. Qui mes parens m'alez ci ociant; Molt ai en vos a tous jors mon nuisant, *R. de Cambrai*, 159. || XVIe s. On les dict avoir des yeux offensifs et nuisants, MONT. I, 101. Puisqu'on cognoist la medecine estre plus nuisante que la maladie, CALV. *Instit.* 870. Ils invoquent la mort.... Blasphement la fortune et les astres nuisans, DESPORTES, *Angelique*, I.

NUISIBLE (nui-zi-bl'), *adj.* Qui peut ou doit nuire. Un soin est nuisible Donné sans besoin, VADÉ, *Nicaise*, sc. 14. En général, on trouve les animaux nuisibles des continents dans toutes les îles qui en sont fort voisines, et jamais dans celles qui en sont fort éloignées, BUFF. *Hist. nat. Preuv. théor. terr. Œuvr.* t. II, p. 424. Combien de fois l'expérience nous a-t-elle appris que la maladie et la pauvreté ne sont pas nuisibles par elles-mêmes! BARTHÉL. *Anach.* 26.

— HIST. XIVe s. Aucunes delectations sont laides et reprouvables, et aucunes sont nuisibles, ORESME, *Eth.* 219. Et semblablement a il erreur es biens, et cuident aucuns que il leur soient profitables, et il leur sont nuisibles, ID. *ib.* 111. || XVIe s. De sa nature, elle [la guerre] est nuisible, LANOUE, 160.

— ÉTYM. Lat. *nocibilis*, nuisible, indiqué par *nocibilitas*, qui est dans Quicherat, *Addenda*. Dans l'ancienne langue, on disait aussi *nuisable* et *nuisif*.

† **NUISIBLEMENT** (nui-zi-ble-man), *adv.* D'une manière nuisible. L'Église ne condamne pas le culte parfait; elle ne décide point nuisiblement au salut, FÉN. t. II, p. 214. C'est [le duc de Bourgogne] un ouvrier qui doit se mettre sans délai à son ouvrage, et qui différerait vainement et nuisiblement de travailler, ST-SIM. 265, 52.

NUIT (nui; le *t* se lie : travailler nui-t et jour, une nui-t obscure; au pluriel, l's se lie : des nui-z obscures), *s. f.* || 1° L'espace de temps qui suit le crépuscule du soir, jusqu'au crépuscule du matin. Il fait nuit. Il se fait nuit. À nuit tombante. Tout obscure qu'elle est, la nuit a beaucoup d'yeux, Et n'a pas pu cacher votre forfait aux cieux, ROTR. *Vencesl.* v, 4. Sait lorsque le soleil rentre dans sa carrière, Et que, n'étant plus nuit, il n'est pas encor jour, LA FONT. *Fabl.* x, 14. Que vos chevaux [les chevaux de la Nuit], par vous au petit pas réduits, D'une nuit si délicieuse Fassent la plus longue des nuits, MOL. *Amph. Prol.* Cette nuit en longueur me semble sans pareille; Il faut, depuis le temps que je suis en chemin, Ou que mon maître ait pris le soir pour le matin, Ou que trop tard au lit le blond Phébus sommeille Pour avoir trop pris de son vin, ID. *ib.* I, 2. Ô nuit! ô trahison, dont la double noirceur Passe tout.... TH. CORN. *Ariane*, v, 3. Ô nuit désastreuse, ô nuit effroyable, où retentit tout à coup comme un éclat de tonnerre cette étonnante nouvelle : Madame se meurt, Madame est morte! BOSS. *Duch. d'Orl.* Ô gémissements, ô cris de la nuit, pénétrant les nues, perçant jusqu'à Dieu! ID. *Bourgoing.* Que l'on voit peu de ces veuves qui passent les jours et les nuits dans la prière! ID. *Anne de Gonz.* À la nuit qu'il fallut passer en présence de l'ennemi, le duc d'Enghien reposa le dernier, ID. *Louis de Bourbon.* Les nuits, plus tristes encore que les jours, ôtent à M. de Montausier la douceur de la compagnie, et ne lui donnent pas celle du repos, FLÉCH. *Duc de Mont.* Songe, songe, Céphise, à cette nuit cruelle Qui fut pour tout un peuple une nuit éternelle, RAC. *Andr.* III, 8. Ces flambeaux, ce bûcher, cette nuit enflammée, ID. *Bérén.* I, 5. Et ce vainqueur, suivant de près sa renommée, Hier avec la nuit arriva dans l'armée, ID. *Iphig.* I, 1. C'était pendant l'horreur d'une profonde nuit; Ma mère Jézabel devant moi s'est montrée, ID. *Ath.* II, 5. Et le jour a trois fois chassé la nuit obscure Depuis que votre corps languit sans nourriture, ID. *Phèdre*, I, 3. La beauté du jour est comme une beauté blonde qui a plus de brillant; mais la beauté de la nuit est une beauté brune qui est plus touchante, FONTEN. *Mondes*, 1er *soir.* J'étais las, attendant chez moi votre retour, Qu'on fit du jour la nuit et de la nuit le jour, REGNARD, *Joueur*, I, 7. On jouait [chez la duchesse du Maine] des comédies, ou l'on en répétait tous les jours : on songea aussi à mettre les nuits en œuvre par des divertissements qui leur fussent appropriés; c'est ce qu'on appela les grandes nuits, STAAL, *Mém.* t. I, p. 264. Déjà la nuit plus sombre Couvre ce grand dessein du secret de son ombre, VOLT. *Alz.* IV, 3. On comptait encore par nuits, et de là vient qu'en Angleterre on dit encore sept nuits pour signifier une semaine, et quatorze nuits pour deux semaines, ID. *Mœurs*, 19. La nuit effraye naturellement les hommes, et quelquefois les animaux; la raison, les connaissances, l'esprit, le courage délivrent peu de gens de ce tribut, J. J. ROUSS. *Ém.* II. La nuit dérobe les formes, donne de l'horreur aux bruits; ne fût-ce que celui d'une feuille, au fond d'une forêt, il met l'imagination en jeu, DIDEROT, *Salon de* 1767, *Œuv.* t. XIV, p. 260, dans POUGENS. Les nuits presque toujours belles entre les tropiques, BOUGAINVILLE, *Voy.* t. II, p. 107, dans POUGENS. C'est un beau spectacle que celui des nuits de Jupiter, où l'on peut voir à la fois quatre lunes sur un même horizon; mais ce spectacle n'est rien en comparaison de celui des nuits de Saturne.... BAILLY, *Hist. astr. mod.* t. II, p. 399. Il n'y a personne qui n'ait été frappé de la beauté du spectacle de la nuit; la vue, encore fatiguée de la lumière du jour, erre sur la voûte céleste, et s'y repose avec complaisance, ID. *Hist. astr. anc.* p. 23. Le magnifique spectacle qui rend les nuits des peuples septentrionaux plus ravissantes que nos beaux jours, SENNEBIER, *Ess. sur l'art d'observ.* t. II, p. 249 dans POUGENS. Tout se couvre à mes yeux d'un voile de langueur : Des jours amers, des nuits plus amères encore, A. CHÉN. *Élég.* XV. Et sur un lit oisif, consumé de langueur, D'une nuit solitaire accuser la longueur, ID. *ib.* XXXIV. Ces belles nuits des tropiques où l'on prend une si grande idée de la nature et de son auteur, STAËL, *Corinne*, XIX, 3. La nuit a ralenti les heures; Le sommeil s'étend sur Paris, BÉRANG. *Rossignols.* La nuit arrive alors, une nuit de seize heures; mais sur cette neige qui couvre tout, on ne sait où s'arrêter, où s'asseoir, où se reposer [dans la retraite de Russie], SÉGUR, *Hist. de Nap.* IX, 11. Cependant la nuit marche, et sur l'abîme immense Tous ces mondes flottants gravitent en silence, LAMART. *Méd.* II, 8. Alors ces globes d'or, ces îles de lumière, Que cherche par instinct la rêveuse paupière, Jaillissent par milliers.... sur les pas de la nuit, ID. *ib.* Pourquoi balancez-vous vos fronts que l'aube essuie, Forêts qui tressaillez avant l'heure du bruit? Pourquoi de vos rameaux répandez-vous en pluie Ces pleurs silencieux dont vous baigne la nuit? ID. *Harm.* I, 3. Poëte, prends ton luth; la nuit, sur la pelouse, Balance le zéphyr dans son voile odorant, A. DE MUSSET, *Nuit de mai.* Un an après, il était nuit, J'étais à genoux près du lit Où venait de mourir mon père, ID. *Nuit de décembre.* || La nuit, pendant la nuit; cette nuit, la nuit qui va venir ou qui vient de s'écouler. On reposait la nuit, on dormait tout le jour, BOIL. *Lutr.* II. Les vents nous auraient-ils exaucés cette nuit? RAC. *Iph.* I, 1. || Fig. Je ne m'en relèverai pas la nuit, c'est-à-dire c'est une chose dont je ne me soucie guère. || Nuit close, nuit fermée, le moment où la nuit est devenue complète. On la voit, à nuit fermée, entrer seule dans de petites rues, PATRU, *Plaidoyer* 14, dans RICHELET. || Oiseaux de nuit, les oiseaux de proie que le jour incommode et qui chassent à la tombée de la nuit. || La nuit tombe tout à coup, c'est-à-dire le crépuscule ne dure guère. || Se mettre à la nuit, s'exposer à être surpris par la nuit. || Bon soir et bonne nuit, ou je vous souhaite une bonne nuit, se dit en prenant congé, le soir, des personnes avec qui l'on vit en familiarité. || Nuit blanche, nuit passée dans l'insomnie. J'ai passé une nuit blanche, Mme DU DEFFANT, *Lettre à H. Walpole*, t. IV, p. 384, dans POUGENS. Êtes-vous reposé, mon cher Persée [Klinglin], de la nuit blanche que nous avons passée ensemble? *Correspondance du général Klinglin*, I, 162. || Une bonne nuit, une nuit pendant laquelle on dort bien dans son lit. Passer une bonne nuit. Son état est toujours bien fâcheux; depuis quelques jours cependant il a de meilleures nuits, D'ALEMBERT, *Lett. à Voltaire*, 22 octob. 1768. || Une mauvaise nuit, une nuit pendant laquelle on ne dort pas, en raison de souffrances physiques ou morales. Passer une mauvaise nuit. Il [Charles le Téméraire] m'a voulu du mal, et m'a fait à Péronne Passer trois de ces nuits qu'avec peine on pardonne, C. DELAVIGNE, *Louis XI*, III, 13. || On dit dans le même sens : bien passer, mal passer la nuit. || On dit d'un malade : Comment a-t-il passé la nuit? c'est-à-dire a-t-il eu une bonne, une mauvaise nuit? || Ce malade ne passera pas la nuit, c'est-à-dire il mourra dans la nuit. || Passer la nuit à étudier, à jouer, à danser, à boire, etc. étudier, jouer, etc. pendant toute la nuit. || Absolument. Passer la nuit, veiller hors de son lit. [Les paysans] forcés de passer les nuits dans leurs fèves et leurs pois avec des chaudrons, des tambours, des sonnettes pour écarter les sangliers, J. J. ROUSS. *Confess.* XI. || Il y a autant à dire que du jour à la nuit, c'est-à-dire la différence est extrême. || Il ne dort pas toute la nuit, se dit d'un homme qui a du souci, des affaires qui le font veiller. || Nuit sacrée, dans les dates des manuscrits, la veille de Pâques. || Fig. Faire un trou à la nuit, voy. TROU. || 2° Dans le langage poétique ou élevé. Les feux de la nuit, les étoiles. Figurez-vous une nuit tranquille et belle, qui dans un ciel net et pur étale tous ses feux, BOSS. *Élévat. sur myst.* XVII, 3. || L'astre des nuits, la reine des nuits, la lune. Le soleil a cédé l'empire À la pâle reine des nuits, LAMART. *Médit.* I, 24. || Les voiles de la nuit, l'obscurité de la nuit. || 3° Bonnet de nuit, coiffure de nuit, bonnet, linge dont on se couvre la tête pour dormir. Chez certaines femmes, les mœurs de parade et les mœurs négligées sont aussi différentes que la coiffure de jour et la coiffure de nuit, DUFRESNY, *Double veuvage*, I, 10. || Familièrement. Triste comme un bonnet de nuit, très-triste, très-sombre. || Chemise de nuit, chemise que l'on met le soir en se couchant, et que l'on quitte le jour. || Table de nuit, table que l'on place à côté de son lit pour divers besoins. || Pot de nuit, vase que l'on a près de soi pendant la nuit pour satisfaire aux besoins naturels. || Sac de nuit, sac dans lequel on emporte ce qui est nécessaire dans un voyage, surtout pour la nuit. || 4° Terme de peinture. Effet de nuit, scène où l'on ne voit point d'autres clairs ni d'autres reflets que ceux qui paraissent venir de la lueur de la lune, d'une bougie, d'une lampe, ou d'une lanterne. || Une nuit, un tableau qui représente un effet de nuit. Une nuit du Corrége. || 5° Terme de mythologie. Déesse qui préside à la nuit, et qui était figurée avec un voile semé d'étoiles, portée sur un char et traînée par des chevaux noirs (on met une majuscule). Tout beau! charmante Nuit, daignez vous arrêter; Il est certain secours que de vous on désire; Et j'ai deux mots à vous dire De la part de Jupiter, MOL. *Amphytr. Prologue.* Mais la Nuit aussitôt de ses ailes affreuses Couvre des Bourguignons les campagnes vineuses, BOIL. *Lutr.* III. Ah! Nuit, si tant de fois, dans les bras de l'amour, Je t'admis aux plaisirs que je ca-

chats au jour, [illegible] || 6° Fig. Les faveurs d'une femme. Ils achetèrent de leur vie une nuit de Cléopâtre, [illegible] || 7° Nuit d'un cheval, en termes d'auberge, le foin, la paille qu'on lui donne pendant la nuit. || Terme de pêche. Harengs d'une nuit, ceux qui ont été pris la nuit du jour où on les livre. || Terme de vénerie. Faire sa nuit dans un lieu, y [illegible], s'y reposer, en parlant d'un animal. || [illegible] la nuit d'une bête, la rencontrer dans l'endroit où elle a fait sa nuit. || On dit aussi que le faucon se perche pour faire sa nuit. || 8° Une obscurité quelconque. Mais jusque dans la nuit de mes [illegible] désertes.... BOIL. Lutr. VI. Mais quelle épaisse nuit tout à coup m'environne? RAC. Andr. V, 5. Nous fûmes enveloppés dans une nuit profonde, FÉN. Tél. I. || Fig. La nuit des temps, les temps reculés dont les traditions sont effacées. Tous les siècles à venir N'auront point de nuit assez noire Pour en cacher le souvenir, MALH. IV, 5. La communion se perd dans la nuit des temps, CHATEAUB. Génie, I, 1, 7. || 9° La nuit du tombeau, ou des tombeaux, la nuit du cercueil, la nuit éternelle, la nuit infernale, c'est-à-dire la mort, le séjour de la mort. Avant que je te suive en la nuit du tombeau, ROTR. Antig. V, 5. Et tomber avec moi dans la nuit du cercueil, ID. Vencesl. V, 2. Sans me plaindre du sort, je cesserai de vivre, Si ce doux espoir peut me suivre Dans l'affreuse nuit du tombeau, QUIN. Arm. I, 11. Fuyons dans la nuit infernale, RAC. Phèdre, IV, 6. Filles d'enfer.... Venez-vous m'enlever dans l'éternelle nuit? ID. Andr. V, 5. Qu'est-ce donc que des jours pour valoir qu'on les pleure? Un soleil, un soleil, une heure et puis une heure, Celle qui vient ressemble à celle qui s'enfuit; Ce qu'une nous apporte, une autre nous l'enlève : Travail, repos, douleur, et quelquefois un rêve, Voilà le jour, puis vient la nuit, LAMART. Méd. II, 5. || On dit dans le même sens : nuit sans matin, nuit sans réveil, nuit noire. Punis ces malheureux d'une nuit sans matin, RACAN, Psaume 3. Voyez la consolation Que vous auriez dans la nuit noire, Lorsque vous saurez la façon Dont vous aurait traité l'histoire, VOLT. Ép. 20. || L'éternelle nuit, se dit aussi de la damnation éternelle. Si la nuit de la mort m'eût privé de lumière, Je n'aurais pas la peur d'une éternelle nuit, MALH. I, 4. || 10° Fig. Obscurité qui, par une cause interne, physique ou morale, se répand sur la vue. D'une soudaine nuit ses beaux yeux sont couverts, VOLT. Henr. IX. || 11° Fig. Ténèbres de l'esprit ou du cœur. Mes beaux jours sont voilés d'une effroyable nuit, REGNIER, Plaintes. J'aime mieux croire que c'est qu'il ne peut y avoir de nuit dans votre esprit, et qu'étant, comme il est, une source de clarté, les ténèbres qui appesantissent les autres ne lui peuvent nuire, VOIT. Lett. 61. Ainsi loin du vrai jour par toi toujours conduit, L'homme ne sortit plus de son épaisse nuit, BOIL. Sat. XII. Dieu d'Israël, dissipe enfin cette ombre.... Quand sera le voile arraché Qui sur tout l'univers jette une nuit si sombre? RAC. Esth. II, 9. || La nuit de l'ignorance, se dit des époques ou des pays privés de connaissances, de lumières. || 12° Fig. Ce qui cache, enveloppe comme [illegible] la nuit. [illegible] qu'une fille.... Qui, dans [illegible], [illegible] sa douleur, S'est fait une vertu conforme à son [illegible], [illegible] subitement de cette nuit profonde Dans un rang qui l'expose aux yeux de tout le monde? RAC. Brit. II, 3. De la nuit du silence un secret peut sortir, VOLT. Mérope, I, 4. Réaumur, dont la main si savante et si sûre a percé tant de fois la nuit de la nature, ID. Disc. 6°. || 13° De nuit, loc. adv. Pendant la nuit. [illegible] fille à travailler de nuit? REGNARD, Sérénade, [illegible] || 14° Nuit et jour, ou jour et nuit, loc. adv. Sans cesse. Elle [la mort] lui fut [à le Tellier malade] nuit et jour toujours présente; car il ne connaissait plus le sommeil, BOSS. le Tellier. || Ni jour ni nuit, jamais. Tant de jets d'eau qui ne se taisaient ni jour ni nuit, BOSS. Louis de Bourbon. || Proverbes. La nuit tous les chats sont gris, c'est-à-dire il est aisé de se méprendre, de ne pas reconnaître ceux à qui l'on parle; et aussi on ne connaît, [illegible] est belle ou laide. || La nuit porte conseil, c'est-à-dire il est prudent de se donner le temps de réfléchir. Il sera demain jour, et la nuit porte avis, CORN. Ment. III, 6.

— HIST. XI° s. [illegible] nuit [illegible] n'est onques [illegible] [illegible] requiert [requiere] [illegible] trois fois, [illegible] Lois de Guill. 46. || XII° s. Va s'en li jors, si vient la [illegible], Ronc. 33. Grans fu li dels [deuil] la nuit en [illegible] et à l'orage, Sax. XXVI. Mais à dame de valor [illegible] en [illegible] nuit et jor, Couci, [illegible] et jor la mere al [illegible], Qu'ele [illegible] de sa dolur, Th. le mart. 94. Ainceis [avant] fu neire nuit que il eüst supé, ib. 48. || XIII° s. La nuit après souper, quand vint à l'enserir.... Berte, XIII. Et la nuis estoit mout et hideuse et oscure, ib. XLII. Dont se departirent à une avesprée de l'ost, et chevauchierent toute nuit, VILLEH. XCIX. Quant ce vendra [viendra] qu'il sera nuis, la Rose, 2433. ...li plusors songent de nuitz Maintes choses couvertement, Que l'en voit puis apertement, ib. 18. Les Sarrazins à pié entroient toutes les nuiz en l'ost, et occioient les gens là où ils les trouvoient dormans, JOINV. 218. || XIV° s. Le [la] nuit saint Phelippe et saint Jaqueme, c'on dist le nuit de may, DU CANGE, nox. || XV° s. Jacqueville et ses souldoiers.... viendrent un jour, de nuict, entre onze et douze heures au soir, JUV. DES URS. Charles VI, 1413. Vous qui tournez lumiere en obscurté, Et qui voulez du jour faire la nuit, E. DESCH. Ballade, Vie dissipée. Survint l'entrée de la nuyt, COMM. I, 4. Ung champ, jouste les terres du lieu de Vernet devers nuit [le couchant], les terres dudit Bonnel devers midi, DU CANGE, nox. || XVI° s. Di moy l'amant qui, nouant [nageant] en la mer, Alloit, de nuict, les nopces consommer: Et le nocturne embrassement receu, Qui d'Aurora ne fut onc apperceu, MAROT, IV, 103. On appelle ceste plante herbe de la nuict, parce que ses fleurs demeurent espanouies durant la nuict et la matinée, jusques à ce que le soleil ait frappé dessus quelque peu, O. DE SERRES, 576. Il estoit nuict fermée, et les hommes lassez Dessus la plume oisive avoient les yeux pressez, RONS. 794. La nuict n'a point de honte, et elle couvre beaucoup d'imperfections et poltronneries, BRANT. Marignan. Qui ne rent son cens à jour, il doit cinq sols d'amende; qui ne rent rente dedans les nuits [nuit était le terme auquel les rentes expiraient], il doit soixante sols d'amende, Anc. coust. d'Orléans, p. 468, dans LACURNE.

— ÉTYM. Wallon, nute, neit; bourg. neu; picard, neuit; angoumois, neut; provenç. noit, noich, nuoit, nuot, nuch, nuh; cat. nit; esp. noche; port. noite; ital. notte; du latin noctem; grec, νύξ; all. Nacht; goth. naths; angl. night; russe, notch; sanscr. naktâ. M. Ad. Regnier, Idiome des Védas, p. 120, pense que naktâ se rattache à la racine naj, avoir honte, et signifie, comme l'autre participe nagna, la nue, latin nuda; il fait remarquer l'analogie entre l'allemand Nacht, nuit, et nackt, nu.

NUITAMMENT (nui-ta-man), *adv.* De nuit. Il arriva nuitamment. Un vol commis nuitamment.

— HIST. XVI° s. Et nuictamment, le cardinal gaigna son abbaye, CARLOIX, VIII, 16.

— ÉTYM. Adj. fictif nuitant, de nuit, et le suffixe ment. L'ancienne langue disait nuitentre.

NUITÉE (nui-tée), *s. f.* L'espace d'une nuit. On a fait travailler les maçons pendant trois nuits, et on leur a payé tant par nuitée. On fait payer dans cette hôtellerie tant par nuitée. Dépitée D'avoir sans un baiser consommé la nuitée, REGNIER, Élég. IV. Le pauvret, s'il se fût tenu De sommeiller cette nuitée.... SCARR. Virg. I.

— HIST. XIII° s. As vilains doint Dex [Dieu] maujor [mauvais jour] et male nuitie, Ms. de poésies franç. avant 1300, t. IV, p. 1563, dans LACURNE. || XIV° s. Et aussi adveue [déclare] à avoir ou [au] molin de Cholet une nuytée [une nuit de travail], quand il lui plaira, une foiz tous les ans, DU CANGE, nox. || XV° s. Si ordonnerent cette nuitée leur besogne pour assaillir l'endemain, FROISS. I, I, 210. La nuitie meisme, comme je me trouvois à son couchier.... G. CHASTELAIN, Chron. des ducs de Bourg. III, 57.

— ÉTYM. Nuit; provenç. nuiteia; ital. nottata.

NUL, NULLE (nul, nu-l'), *adj.* || 1° Aucun avec négation. Nulle autre religion que la chrétienne n'a connu que l'homme est la plus excellente créature, et en même temps la plus misérable, PASC. Pens. part. II, art. 4. Nul mortel en ces lieux n'ignore un sort si triste, VOLT. Mérope, III, 2. Nul péril ne l'émeut, nul respect ne le touche, ID. Orph. IV, 2. Aussi nul chevalier ne cherche à la défendre, ID. Tancr. III, 4. || Il se dit aussi au pluriel. Nulles gens. Nuls frais. Nulles raisons d'État ne m'en ont fait de lois, CORN. Sur. II, 3. Un homme qui [illegible] pour un passage dont les [illegible], [illegible] Carême, Prep. à la mort. [illegible] ils ne reçoivent nuls avis.... ils n'entendent nulles remontrances, ID. Dominic. IV, Conf. 32. Il n'y a nuls vices [illegible] qui ne soient aperçus par les enfants, LA BRUY. XI. À tes devoirs par [illegible] N'ont [illegible], C. DELAV. Paria, III, 1. || Il se met avec sans. Déjà ce malheureux [illegible] État prêt à sortir de nos [illegible], MASS. Sophon. I, 4. C'est [illegible] messieurs, sans nulle vanité, MOLIÈRE, Misanthrope, V, 4. Sans nuls égards pour les petits, LA BRUY. XIV. || Nul.... que, c'est-à-dire nul.... si ce n'est.... La princesse palatine change en un moment tout entière : nulle parure que la simplicité, nul ornement que la modestie, BOSS. Anne de Gonz. J'ai rapporté environ quarante passages pour les comparer à quatorze ou quinze propositions condamnables.... et il ne s'est trouvé nulle ressemblance qu'informe et confuse entre les uns et les autres, ID. Passages éclaircis, [illegible] || 2° Au masc. et au sing. Nul, employé absolument, signifie nul homme. Ma retraite, Nul que Dieu seul et moi n'en connaît les chemins, LA FONT. Fabl. I, 4. Nul que moi ne s'y tient, et j'en garde la clef, [illegible] Ét. V, 2. Un sage religieux qu'il appelle exprès pour les affaires de sa conscience; il obéit, humble chrétien, à sa décision; et nul n'a jamais douté de sa bonne foi, BOSS. Louis de Bourbon. ....Vous [illegible] qu'entre tous vos aïeux Nul n'éleva si haut la grandeur ottomane, RAC. Baj. II, 1. Nul ne leur a plus fait [aux Romains] acheter la victoire, ID. Mith. [illegible] Nul n'est content de sa fortune, Ni mécontent de son esprit, DESHOUL. Réflex. 5. Nul de nous de sang-froid, avouons-le sans honte, N'envisage la mort, L. RACINE, Épître sur l'homme. Nul à Paris ne se tient dans sa sphère, VOLT. Étrennes aux sots. || Il se dit aussi au pluriel. Que nuls ne puissent être arrêtés dans la lecture de Théophraste, LA BRUY. Disc. sur Théoph. || 3° Qui est sans valeur, sans effet, qui se réduit à rien, en parlant des choses. [illegible] amour doit se taire, ou toute excuse est [illegible] Hor. V, 1. Nous vous déclarons que les lettres qu'il vous avait envoyées contre eux en notre nom, sont nulles et de nulle valeur, SACI, Bible, Esth. XVI, 17. Serons-nous fort contents d'une pénitence commencée à l'agonie.... d'une pénitence nulle, [illegible] si vous le voulez.... BOSS. Anne de Gonz. Je ne [illegible] voir qu'autant que je suis ému; les objets indifférents sont nuls à mes yeux, J. J. ROUSS. Corresp. t. IV, p. 24, dans POUGENS. Ainsi ses moyens de plaire sont nuls, BEAUMARCH. Barbier, I, 4. || Lettre nulle, lettre qui ne se prononce pas. L'l finale est nulle dans baril, chenil, coutil, etc. || Son crédit est nul, son talent est nul, il n'a point de crédit, de talent. || En parlant des personnes, qui, pour ainsi dire, n'a pas d'existence. J'avais la mortification d'être nul pour elle, J. J. ROUSS. Confess. III. Il ne me traitait pas précisément comme son inférieur, il me regardait comme nul, ID. ib. IX. Ayant tout usé jusqu'à la débauche, il [le régent] avouait quelquefois qu'il ne goûtait plus le vin, et qu'il était devenu nul pour les femmes, DUCLOS. Œuvr. t. VI, p. 128. || C'est un homme nul, c'est un homme sans valeur, sans mérite. Sachant que cet homme, nul par lui-même, ne pense et n'agit que par l'impulsion d'autrui, J. J. ROUSS. Confess. XI. Voilà comment, avec des sentiments quelquefois élevés et grands, il fut toujours petit et nul par sa conduite, ID. 2° dial. || [illegible] restreint. C'est un homme nul dans sa compagnie, c'est un homme qui n'a dans sa compagnie ni autorité ni considération. || 4° En termes de jurisprudence, nul se dit des actes qui, étant contraires aux lois pour le fond ou pour la forme, sont comme s'ils n'étaient pas. Faire déclarer nul un testament. Cette donation est nulle. Cela est nul, de toute nullité. Ce mariage est nul au jugement de tous, [illegible] Sophon. IV, 5. || 5° Terme de botanique. Qui manque entièrement. Calice nul. Graines nulles.

— REM. 1. Nul prend toujours la négation quand il est employé comme adjectif déterminatif, ou placé avant son substantif (exprimé ou sous-entendu); au contraire il ne la prend pas quand il est employé comme adjectif qualificatif : C'est un homme nul. || 2. Dans le sens de pas un, nul se met avant son substantif. || 3. On a critiqué ce vers-ci : Nulle paix pour l'impie, il la cherche, elle fuit, RAC. [illegible] En effet le pronom la représente non pas la paix, mais nulle paix; toutefois le vers est [illegible], et ici la clarte suffit pour justifier la locution. Cependant, en général, la remarque est juste, et il faudrait se garder, excepté en des cas [illegible] que celui de Racine, d'employer cette construction.

— SYN. NUL, AUCUN. La différence est que nul a, de soi, un sens négatif, et que aucun a, de soi, un sens positif; il ne prend, primitivement, le sens négatif qu'avec une négation; et c'est seulement par abus que, sans négation, il est employé quelquefois au sens de pas un.

— HIST. IX° s. Et ab Ludher nul plaid nunquam prendrai, Serment. Ne io [je] ne neuls cui eo [illegible] [illegible] int pois [que j'en puisse détourner], [illegible] ib. || X° s. Seit niuls, Frag. de V[illegible] p. 467. Ne aiet niuls male voluntatem [illegible]

peee [que nul n'ait mauvaise volonté contre son compagnon], *ib.* p. 469. || XIe s. Li naifs [le serf natif] qui departet de sa terre, nuls nel retenge [que nul ne le retienne], *Lois de Guill.* 33. Jà mar creanterez nul home à mon vivant, *Ch. de Rol.* LXI. [illegible] s. Jà [illegible] de vous n'i portera les piez, *Ronc.* p. 13. N'avoit si bele fame en nule region, *Saxons*, XV. Car onc ne lui rendimes chevage nule fois, *ib.* XXVIII. Nule chançon ne m'agree, *Couci*, I. Dame, nul mal que j'aie, [je] Ne tieng fors à leger, *ib.* VIII. [illegible] merci ne m'i daigne valoir, Ne sai [illegible] nul confort [illegible] pregne, *ib.* IX. A vous, amans, [illegible] qu'à nule autre gent Est bien raison que ma [illegible] compleigne, *ib.* XXII. Por li [Dieu] m'en [illegible] m'en vais souspirant en Surie; Car nus ne [illegible] faillir son creator, *ib.* XXIII. Un suen homme [illegible] out mis là pur le lit guarder; Et quant i venoit [illegible], si faiseit returner, E diseit qu'um lessast sun [illegible] reposer, *Th. le mart.* 48. || XIIIe s. [Votre [illegible]], Qui vous amoit de cuer sans nul point de [illegible], *Berte*, c. Car nus ne vient à vie [qui] ne [illegible] finer, *ib.* III. Se tu lui fais nul [aucun] [illegible], par l'apostre saint Pierre.... *ib.* XX. Et [illegible] ne nule demande Comment je voil [veux] [illegible] roumanz Soit appelez, que je commanz : [illegible] est li roumanz de la Rose, *la Rose*, 34. [illegible] s. Ne se merveille nul se je ay mis en plu[illegible] lieus deus negacions pour une, car c'est la [illegible] de parler en françois, si comme en disant : [illegible] homme ne dort, ORESME, *Eth.* 234. || XVe s. Les [illegible] vouloient, tout avant œuvre, que le ma[illegible] consentist, jurast et agreast cet accord, ou [illegible]rement marché nul, *Boucic.* III, 9. J'ay fait [illegible] continuelle residence avecques lui [Louis XI] [illegible] nul autre, COMM. *Prol.* Jure donc que jamais [illegible] entreras en eglise nulle que ce soit, LOUIS XI, [illegible] V. || XVIe s. Disant que nulle est sous la lune, [illegible] tant de valeur soit comprise, MAROT, III, 191. [illegible] que Dieu est pere de tous, ce n'est pas raison [illegible] en desherite nuls sinon.... CALV. *Instit.* 789. [illegible] appelle tant des juifs que des payens ceux [illegible] lui semble, sans estre obligé à nul, ID. *ib.* [illegible] Voix [témoignage] d'un, voix de nun, LOYSEL, [illegible] Son election [au tribunat] ayant esté faitte di[illegible] contre l'expresse prohibition des loix, [illegible] nulle, AMYOT, *C. d'Utiq.* 52. Exemple aussi [illegible] que nul des precedents, MONT. I, 16. [illegible] trempe de cuirasse vous couvre [ne vous ga[illegible]], ID. I, 76. Nul vent faict pour celuy qui n'a [illegible] de port destiné, ID. II, 9. Le dict cheval es[illegible] si effrené que nul ausoyt monter dessus, RAB. [illegible] I, 14. Nul ne le feit mieux que luy, ID. *ib.* [illegible] Les traictz passoyent par dessus sans nul fe[illegible], ID. *ib.* I, 47. Vous n'en avez jamais voulu par[illegible] à nul amy que vous ayiés, pour le luy faire [illegible], MARG. *Lett.* 124. Nul miel sans fiel, COT[illegible]. Ouvrage de commun, ouvrage de nul, ID.

— ÉTYM. Wallon, *nou*, *nol* devant une voyelle, [illegible] à la fin d'une phrase, *nole* au féminin ; bourg. [illegible] provenç. *nul*, *nulh*, *nuill*; portug. et ital. [illegible]; du lat. *nullus*, composé de *ne*, et *ullus*, [illegible], qu'on suppose être pour *unulus*, diminutif [illegible] *unus*, un. Dans l'ancienne langue, on disait *nu*[illegible], au régime, qui s'est conservé jusque dans le XVIe [illegible].

NULLE (nu-l'), *s. f.* Terme de cryptographie. [illegible] ou phrases insignifiantes entremêlées aux [illegible] significatifs dans une dépêche secrète [illegible] en rendre le déchiffrement plus difficile. Ne [illegible] arrêtez pas à ce caractère, c'est une nulle.

— ÉTYM. *Nulle* (sous-entendu *syllabe*).

NULLEMENT (nu-le-man), *adv.* De nulle ma[illegible]. Je ne le souffrirai nullement. Il n'est nulle[illegible] instruit de cette affaire. Prenez femme, abbaye, [illegible], gouvernement Le monde en parlera, n'en [illegible] nullement, LAFONT. *Fabl.* III, 1.

— REM. Quand *nullement* sert de réponse à une [illegible], il se met sans la négative : Voulez-vous [illegible] vos droits? Nullement.

— HIST. XIVe s. Doncques se ensuit il que celle [illegible] est simplement parfette, qui est eslisible [illegible] elle et nullement pour autre, ORESME, *Eth.* [illegible] || XVe s. Et sachez voirement que, si nous le [illegible] nullement faire par nostre honneur et [illegible], nous le ferions, FROISS. I, I, 95. || XVIe s. [illegible] y ne faut nullement s'excuser, Mais envers [illegible] ses delicts accuser, MAROT, I, 267.

— ÉTYM. *Nulle*, et le suffixe *ment*.

† **NULLIFICATEUR** (nul-li-fi-ka-teur), *s. m.* Se [illegible] en parlant des États-Unis, de ceux qui veulent [illegible]antir, nullifier une loi.

† **NULLIFICATION** (nul-li-fi-ka-sion), *s. f.* Terme politique. Décision par laquelle un des États de la république des États-Unis défend d'exécuter un acte du gouvernement fédéral.

— ÉTYM. *Nullifier.*

† **NULLIFIER** (nul-li-fi-é), je nullifiais, nous nullifiions ; que je nullifie, que nous nullifiions, *v. a.* Faire une nullification.

— ÉTYM. Lat. *nullus*, nul, et *facere*, faire.

NULLITÉ (nul-li-té), *s. f.* || 1° Terme de jurisprudence. Défaut qui rend un acte nul. Moyens de nullité. Nullité au fond. Nullité dans la forme. Quand il n'y aurait rien en cette bulle qui la rendît rejetable pour elle-même, au lieu qu'elle est toute pleine de nullités essentielles... PASC. *Prov.* XIX. Une autre nullité et qui nous touche de plus près, est que le pape y menace de peines ceux qui n'obéiront pas à sa bulle, ID. *ib.* Mais je n'y trouve, moi, qu'une difficulté, Le mariage est nul, de toute nullité, DESTOUCHES, *Phil. marié*, V, 7. Le roi de Prusse fit protester de nullité par ses ambassadeurs, VOLT. *Louis XV*, 17. || Terme de liturgie. Se dit de ce qui rend nul un sacrement. || 2° Fig. Défaut absolu de talent, de valeur. J'ai vu d'autres méchants d'un grave caractère, Gens laconiques, froids, à qui rien ne peut plaire; Examinez-les bien : un ton sentencieux Cache leur nullité sous un air dédaigneux, GRESSET, *le Méchant*, IV, 4. Vous opéreriez une révolution dans les habitudes d'une jeunesse qui passe de la frivolité à la corruption, et de la corruption à la nullité, MIRABEAU, *Collection*, t. III, p. 22. Les hommes avaient confessé leur nullité dans ces grandes rencontres de la vie, CHATEAUB. *Génie*, IV, III, 6. || Néologisme. Une nullité, un homme nul, dépourvu de facultés. Les nullités et les médiocrités. || 3° Terme de typographie. Espèce de guillemets qu'on pose dans les colonnes où il ne doit point y avoir de chiffres. Ce signe remplace les francs ou les centimes manquent.

— HIST. XVe s. Haa, terre très noble, de quelle nullité [anéantissement] et malheur estes vous maintenant tenue, comme de cheoir de si hault en bas! *Perceforest*, t. IV, f° 119. || XVIe s. En France, en cour laie, les voies de nullité n'ont point lieu, LAURIÈRE, *Gloss. du droit français.*

— ÉTYM. *Nul;* provenç. *nullitad;* espagn. *nulidad;* ital. *nullità*. On trouve aussi *nulece :* XIIe s. La nulece de la charneil corruption, *Job*, p. 497.

† **NULLITER** (nul-li-té), *v. n.* Ancien terme de droit. Opérer une nullité. Les baux rapportés par les opposants ne doivent nulliter contre tous ces règlements, ce sont des actes qui ont été concertés.... *Arrêt du conseil d'État*, 14 juillet 1722.

— ÉTYM. *Nul.*

NÛMENT ou **NUEMENT** (nu-man), *adv.* || 1° En état de nudité. Les animaux ne pouvant ni se vêtir, ni s'abriter, ni faire usage de l'élément du feu pour se réchauffer, ils demeurent nûment exposés, et pleinement livrés à l'action de l'air et à toutes les intempéries du climat, BUFF. *Quadrup.* t. VII, p. 200. || 2° Fig. D'une façon nue, sans rien d'ajouté. Souffrez, s'il vous plaît, monseigneur, que je ne vous flatte point, et qu'en fidèle historien je raconte nuement les choses comme elles sont, VOIT. *Lett.* 10. L'on ne souhaite pas nûment une beauté; mais l'on y désire mille circonstances.... PASC. *Passions de l'amour*. Les historiens de ce siècle-là.... se sont bien gardés d'écrire les faits nuement et sèchement, ils les ont accompagnés de motifs et y ont mêlé les portraits de leurs personnages, FONTEN. *Orig. fabl.* t. III, p. 281, dans POUGENS. Le président ne l'appelle [le lieutenant de police] ni maître, ni monsieur, mais nûment par son nom, ST-SIM. 450, 32. || 3° Fig. Sans déguisement. Je répondrai nuement à tous les chefs de son accusation, sans me servir de ses couleurs ni de ses artifices, D'ABLANCOURT, *Lucien, la Double accusation*. Je vais vous instruire nuement et sans détour des plus petites particularités, RETZ, I, 2. Pour développer devant moi ma conscience et pour être prêt à l'exposer dans la confession nûment et sans déguisement, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 317. Je n'aurai qu'à raconter nûment et simplement les faits, comme ils se sont passés, GRIMM, *Corresp.* t. I, p. 374, dans POUGENS. || 4° En jurisprudence féodale, immédiatement, sans intermédiaire. Ceux qui étaient autrefois nuement sous la puissance du roi, en qualité d'hommes libres sous le comte, devinrent insensiblement vassaux les uns des autres, MONTESQ. *Esp.* XXXI, 25.

— HIST. XIVe s. Qui lui depecheroit [dépècerait] sa robe tant que l'on veist son bras ou sa poitrine nuement, sa beauté naturel s'en montreroit mieulx, ORESME, *Eth.* 25. || XVe s. Adonc va dire messire Gabriel, qui là estoit, que dès lors dejà vouloit et se consentoit.... que le dict chastel de Ligourne fust nuement et absolument au mareschal, *Boucic.* III, 10. || XVIe s. Il faut se rapporter nuement aux formules de la foy establies par les anciens, MONT. I, 399. Ce meurtre, à l'ouïr nuement et simplement reciter, sembleroit encore plus cruel que celui de Philotas, AMYOT, *Alex.* 56. Or j'enten que nous cognoissons Dieu, non pas quand nous entendons nuement qu'il y a quelque Dieu, mais quand.... CALV. *Instit.* 4.

— ÉTYM. *Nue*, et le suffixe *ment;* provenç. *nudament;* espagn. et ital. *nudamente;* portug. *nuamente.*

NUMÉRAIRE (nu-mé-rê-r'), *adj.* || 1° Qui sert à compter. C'est le seul moyen de fixer quelques points dans l'immensité de l'espace, et de placer un certain nombre de pierres numéraires sur la route éternelle du temps, BUFF. *Époq. nat. Œuv.* t. XII, p. 2. || Terme de marine. Se dit des signaux qui indiquent un chiffre, un numéro d'ordre. || 2° Particulièrement. Ayant valeur légale, en parlant des espèces qui ont cours. 800 livres, ce qui revenait à près de 146 000 livres numéraires de nos jours, VOLT. *Mœurs*, 58. La paye du soldat est restée au même taux qu'elle était il y a deux cents ans : on donne cinq sous numéraires au fantassin, comme on les donnait du temps de Henri IV, ID. *Louis XIV*, 30. || 3° *S. m.* Argent monnayé. Il m'a payé moitié en numéraire, moitié en billets de banque. || Le numéraire fictif, les billets, le papier. L'expérience nous montre partout la nécessité du numéraire réel pour soutenir le numéraire fictif, MIRABEAU, *Collection*, t. II, p. 399. || 4° Terme d'antiquité romaine. Le numéraire, officier chargé de tenir les comptes, comptable.

— ÉTYM. Lat. *numerarius*, de *numerus*, nombre.

NUMÉRAL, ALE (nu-mé-ral, ra-l'), *adj.* Qui désigne un nombre. Les adjectifs numéraux sont, comme leur nom le déclare, ceux qui qualifient par un attribut d'ordre numéral, tels que le premier, dernier, second, DUMARS. *Œuv.* t. IV, p. 109. || Lettres numérales, lettres qui désignent un nombre, comme dans les chiffres romains. || Cartes numérales, celles des cartes à jouer qui comptent par les points. || Vers numéraux, vers chronologiques, dont les lettres numérales marquent le millésime, c'est-à-dire l'année d'un événement. || Arithmétique numérale, l'arithmétique proprement dite, par opposition à l'algèbre.

— SYN. NUMÉRAL, NUMÉRIQUE. Numéral signifie qui désigne un nombre ; et numérique, qui a rapport aux nombres. Une différence numérique est une différence de nombre; un caractère numéral appartient à des adjectifs, à des lettres, à des vers.

— HIST. XVIe s. Puisque nous sommes venus sur la matiere des noms numeraux, MEIGRET, dans LIVET, *la Gramm. franç.* p. 75.

— ÉTYM. Provenç. et esp. *numeral;* ital. *numerale;* du lat. *numeralis*, de *numerus*, nombre.

NUMÉRATEUR (nu-mé-ra-teur), *s. m.* Terme d'arithmétique. Le nombre qui indique, dans une fraction, combien elle contient de parties de l'unité. Tout numérateur est un dividende, et tout dénominateur est un diviseur, CONDIL. *Lang. calc.* I, 7.

— HIST. XVIe s. Deux nombres, l'ung dessus qui s'appelle numerateur, et l'autre dessoubz qui est nommé denominateur, DE LA ROCHE, *Arismetique*, f. 11, *verso*. Quand le partiteur ou denominateur est composé et le numerateur est nombre simple, ID. *ib.* f. 15.

— ÉTYM. Lat. *numeratorem*, celui qui compte, de *numerare*, nombrer.

† **NUMÉRATIF, IVE** (nu-mé-ra-tif, ti-v'), *adj.* Terme didactique. Qui sert à compter. || *S. m.* Terme de grammaire. Nom donné à des adjectifs, substantifs ou adverbes qui désignent un nombre. Numératif ordinal, cardinal, distributif, etc. || Numératif multiple, celui qui marque combien de fois une chose est plus grande qu'une autre, comme simple, double, triple, etc.

— ÉTYM. Lat. *numerare*, nombrer; provenç. *numeratiu*.

NUMÉRATION (nu-mé-ra-sion ; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action de nombrer. || En style de notaire, action de compter. Il n'y a pas numération de deniers. || 2° En arithmétique, génération de tous les nombres au moyen de certains nombres que l'on considère comme simples ou comme donnés immédiatement. Il [M. de Keralio] lui enseigna les mathématiques; après lui avoir fait observer comment se fait la numération, il lui fit comprendre que la manière dont on procède dans les quatre opérations de l'arithmétique, n'est qu'une conséquence de la manière dont se fait la numération même, CONDIL. *Gramm. Motif des étud. Œuv.* t. V,

p. [illegible], dans POUGENS. || Manière d'écrire en chiffres un nombre énoncé, et d'énoncer verbalement un nombre écrit en chiffres. Numération parlée. Numération écrite. || Numération décimale, celle qui emploie dix caractères, numération binaire, ternaire, etc. celle qui n'en emploie que deux, trois, etc.

— HIST. XVIe s. Plus pour obligation de deniers prestez escoulent aussi la ditte somme de quinze livres tournois pour une fois, soit que le contrat porte numeration actuelle, ou qu'il y ait seulement confession du receu, *Coust. génér.* t. I, p. 100.

— ÉTYM. Lat. *numerationem*, de *numerare*, nombrer.

NUMÉRIQUE (nu-mé-ri-k'), *adj.* || 1° Qui appartient aux nombres. L'unité numérique. || Calcul numérique, calcul qui se fait avec des nombres, et qu'on appelle calcul arithmétique, à la différence du calcul littéral, qui se fait avec des lettres, et qu'on appelle algèbre. || Tableaux numériques, tableaux contenant des séries de nombres relatifs à la statistique, à un phénomène, etc. || Terme de philosophie médicale. Méthode numérique, méthode qui consiste à établir par des chiffres les résultats de l'observation médicale; c'est la statistique appliquée à la pathologie et à la thérapeutique. || 2° Qui consiste en nombres. Force, supériorité numérique. Différence numérique. La valeur numérique de la conductibilité [de la chaleur] varie suivant la nature des liquides, FOURIER, *Instit. Mém. scienc.* 1819 et 1820, t. IV, p. 208. || 3° Terme de minéralogie. Se dit d'un cristal ayant un signe représentatif dont les exposants offrent quelques progressions de nombres.

— ÉTYM. Lat. *numerus*, nombre.

NUMÉRIQUEMENT (nu-mé-ri-ke-man), *adv.* || 1° Relativement au nombre. Des résultats numériquement rigoureux, BIOT, *Inst. Mém. scienc.* t. VIII, p. 31. || 2° En nombre. L'ennemi était numériquement supérieur.

— ÉTYM. *Numérique*, et le suffixe *ment*.

NUMÉRO (nu-mé-ro), *s. m.* || 1° Nombre, cote qui sert à reconnaître ce qui est étiqueté, ou marqué de chiffres. Le numéro de la page d'un livre. Les numéros pairs, impairs des maisons dans une rue. Le numéro d'une voiture de place. Tout pari fait après l'affichage, au poteau, des numéros des chevaux partants est nul, si le cheval contre lequel on a parié n'y est pas inscrit, PAZ, *Dict. des courses.* || Numéro d'ordre, numéro qui indique la place d'un objet dans un classement. || Livre de numéro, celui dont on se sert dans les manufactures pour constater l'entrée et la sortie des marchandises. || Populairement. Aller au numéro 100, aller aux lieux d'aisance : ainsi dit par un calembour entre cent et sent (on sent). || Terme de métallurgie. Instrument à numéroter les gueuses de métal, pendant que la fonte a conservé une partie de sa fluidité. || 2° La marque particulière qu'un marchand met sur ses marchandises et qui, connue de lui seul, lui sert à se rappeler le prix d'achat. || Fig. et familièrement. Connaître le numéro de quelqu'un, être fixé sur sa valeur [illegible] ou morale. || 3° Dans le commerce, la grosseur, la longueur, la largeur, la qualité de certaines marchandises. Des épingles de tel numéro. Du ruban numéro 3. || Numéro d'un verre de [illegible] LUNETTE. || Appliqué au coton filé, [illegible] la quantité d'écheveaux nécessaire pour peser un demi kilogramme, l'écheveau représentant une longueur de mille mètres. || Dans la filature du lin, il indique tant de kilomètres de [illegible] par kilogramme de matière. || Fig. et familièrement. Cette marchandise, cette denrée est du bon numéro, elle est de bonne qualité. || Fig. et populairement. Premier numéro, le plus haut degré. C'est de la folie du premier numéro. || 4° [illegible] Il a eu un bon numéro. || Fig. Un bon numéro, quelque chose d'heureux qui arrive par hasard. || 5° Numéro se dit des numéros que les jeunes gens tirent à la conscription. Il a eu le numéro 10. Un bon numéro, [illegible] || 6° S'est dit autrefois des numéros avec lesquels on jouait à [illegible] la blanque. || Fig. [illegible], savoir le numéro, son numéro, être expérimenté en [illegible] qu'il sait bien le numéro, LA FONT. *Noël*. C'est un homme qui sait parfaitement son numéro, [illegible] [illegible] t. II, p. 110, dans POUGENS. || On disait aussi [illegible] numéro, pour un homme [illegible] Il n'y a rien qui [illegible]

et surtout un homme de numéro, que quand on leur veut ôter ce qui leur appartient, TALLEMANT DES RÉAUX, *Historiettes*, édit. in-8°, t. V, p. 49. || 7° Partie d'un ouvrage publié par cahiers ou par feuilles numérotées. Un numéro de la Revue des Deux-Mondes. Le numéro du jour.

— REM. 1. Le mot étant étranger, on a hésité d'abord à lui donner le signe du pluriel. Je crois qu'on doit écrire au pluriel numéros et non pas numéro; ce dernier mot, quoique tout latin, étant devenu français par l'usage, D'ALEMB. *Éloges*, *la Motte*, note 4. || 2. On écrit en abrégé n° devant un nombre.

— HIST. XVIe s. ....De l'Italien introducteur de ce jeu [la blancque], nous usasmes du mot de numero au lieu de nombre, qui nous est naturel françois, et dismes celuy entendre le numero, qui n'avoit oublié le nombre sous lequel sa devise estoit enregistrée : et depuis accomodasmes cette maniere de parler en toute autre chose, disans qu'un homme entendoit le numero, quand il avoit certaine information et connoissance d'une chose, PASQUIER, *Recherches*, VIII, 49.

— ÉTYM. Ital. *numero*, du lat. *numerus* (voy. NOMBRE); génev. *mimero*.

NUMÉROTAGE (nu-mé-ro-ta-j'), *s. m.* Action de numéroter. Le numérotage des maisons, des voitures de place. || Ordre dans lequel on numérote. Numérotage vicieux. || Action de peser les écheveaux pour en déterminer le numéro.

— ÉTYM. *Numéroter*.

NUMÉROTÉ, ÉE (nu-mé-ro-té, tée), *part. passé* de numéroter. Les maisons numérotées. || Dans le style plaisant, un char numéroté, un fiacre. Visitez donc les grands durement cahoté Sur les nobles coussins d'un char numéroté! C. DELAVIGNE, *École des vieillards*, I, 6.

NUMÉROTER (nu-mé-ro-té), *v. a.* Marquer d'un numéro. Numéroter les pages d'un manuscrit.

— ÉTYM. *Numéro*; génev. *mimeroter*.

† NUMISMAL, ALE (nu-mi-smal, ma-l'), *adj.* || 1° Terme d'histoire naturelle. Qui ressemble à une pièce de monnaie. || 2° *S. f.* Numismale, ancien synonyme de nummulite (mollusques), d'où vient qu'on trouve aussi numismale [dans la minéralogie] parce qu'on prenait les nummulites pour des pierres (voy. NUMMULINE), LEGOARANT. Ces rocs sont calcaires et renferment beaucoup de pétrifications où je distingue des graphites et de petites numismales, SAUSSURE, 2° *Voy. Alpes*, t. VI, p. 60, dans POUGENS.

— ÉTYM. Voy. NUMISMATE.

NUMISMATE (nu-mi-sma-t'), *s. m.* Voy. NUMISMATISTE.

— ÉTYM. Lat. *numisma* ou *nomisma*, pièce de monnaie, du grec νόμισμα, de νομίζειν, régler par la loi, qui vient de νόμος, loi.

NUMISMATIQUE (nu-mi-sma-ti-k'), *adj.* || 1° Qui a rapport aux médailles antiques. Les recherches numismatiques. || 2° *S. f.* La numismatique, la science des médailles. Savant dans la numismatique.

— ÉTYM. *Numismate*.

† NUMISMATISTE (nu-mi-sma-ti-st'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui étudie la numismatique. Un grand numismatiste. Une jeune numismatiste.

— REM. Depuis quelque temps, les savants qui s'occupent de numismatique, se nomment numismatistes, de préférence à numismate.

† NUMISMATOGRAPHE (nu-mi-sma-to-gra-f'), *s. m.* Auteur d'une description de médailles.

— ÉTYM. Lat. *numisma*, monnaie, et γράφειν, décrire.

NUMISMATOGRAPHIE (nu-mi-sma-to-gra-fie), *s. f.* Description numismatique.

† NUMISMATOGRAPHIQUE (nu-mi-sma-to-gra-fi-k'), *adj.* Qui concerne la numismatographie.

† NUMMIFORME (nu-mmi-for-m'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la forme d'une pièce de monnaie.

— ÉTYM. Lat. *nummus*, pièce de monnaie, et *forme*.

NUMMULAIRE (nu-mmu-lè-r'; d'après Legoarant, on doit prononcer no-mmu-lè-r'), *s. m.* || 1° Nom vulgaire et spécifique de la lysimachie nummulaire (primulacées), dite aussi herbe aux écus et herbe aux deniers. || 2° Petite coquille pétrifiée, en forme de lentille qui compose souvent des roches entières.

— HIST. XVIe s. Numilaire, d'elle-mesme, s'engrance en lieux bas et aquatiques, sans aucune culture; ceste herbe est ainsi appelée à raison que ses feuilles ressemblent à deniers, en latin dits nummi, [illegible]

— ÉTYM. Lat. *nummularius*, qui est en forme de pièce de monnaie.

† NUMMULÉE (nu-mmu-lée), *s. f.* Voy. NUMMULINE.

† NUMMULINE (nu-mmu-li-n'; d'après Legoarant, on doit prononcer no-mmu-li-n'), *s. f.* Genre de mollusques de l'ordre des céphalopodes.

† NUMMULITE (nu-mmu-li-t'; d'après Legoarant, on doit prononcer no-mmu-li-t'), *s. f.* Nom donné aux espèces fossiles du genre nummuline. Les nummulites ont été d'abord appelées numismales et nummulées.

— ÉTYM. Voy. NUMMULAIRE.

NUNCUPATIF, IVE (non-ku-pa-tif, ti-v'), *adj.* Ancien terme de palais. Testament nuncupatif, testament fait de vive voix et devant témoins, lorsque les lois admettaient cette sorte de testament, qui serait nul à présent. || Terme de théologie. Qui n'est que de nom. F. d'Urgel soutenait que Jésus-Christ, comme homme, n'était qu'un Dieu nuncupatif.

— HIST. XVIe s. Testament nuncupatif, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *nuncupare*, dénommer, de *nomen*, nom, et *capere*, prendre.

† NUNCUPATION (non-ku-pa-sion), *s. f.* Terme de droit romain. Désignation, institution d'héritier faite de vive voix, en accomplissant les formalités du testament *per æs et libram*.

— ÉTYM. Lat. *nuncupationem* (voy. NUNCUPATIF).

† NUNCUPATIVEMENT (non-ku-pa-ti-ve-man), *adv.* D'une manière nuncupative. Thomas [illegible] que Dieu existe participativement et nuncupativement, VOLT. *Phil. ignorant*, 23.

— ÉTYM. *Nuncupative*, et le suffixe *ment*.

† NUNDINAIRE (non-di-nè-r'), *adj.* Voy. NUNDINAL.

— ÉTYM. Lat. *nundinarius* (voy. NUNDINAL).

NUNDINAL, ALE (non-di-nal, na-l'), *adj.* Terme d'antiquité romaine. Qui est relatif aux marchés. || Lettres nundinales, les huit premières lettres de l'alphabet; il y en avait tous les ans une qui marquait les jours de marché. || Jour nundinal, jour de marché indiqué par une de ces lettres. On dit aussi jour nundinaire.

— ÉTYM. Lat. *nundinalis*, de *nundinæ*, marché, qui vient de *novem*, neuf, et *dies*, jour, parce que le marché se tenait tous les neuf jours.

† NUNNATION (nu-nna-sion), *s. f.* Terme de grammaire. Son nasal. Les quatre voyelles nasales an, in, on, un, nunnation que les Latins représentaient à la fin des mots par un *m*, les Grecs par un *n*, et que les Portugais représentent encore aujourd'hui par ~, ancien *m* sténographique, [illegible] AYMOUR, *la Langue latine*, p. 48.

— ÉTYM. Dérivé de *nu*, *n*.

† NUPHAR (nu-far), *s. m.* Genre de la famille des nymphéacées, composé de plantes herbacées, croissant dans les eaux douces, et distraites par le botaniste Smith du genre nymphéa dont elles faisaient autrefois partie. On y distingue le nuphar jaune (*nymphæa lutea*, *L.*, *nuphar luteum* [illegible]) est appelé vulgairement nénuphar aussi bien que le nymphéa blanc.

— ÉTYM. Voy. NÉNUPHAR.

NUPTIAL, ALE (nu-psi-al, a-l'), *adj.* Qui concerne la cérémonie des noces, le mariage. [illegible] pour lit nuptial il te faut un tombeau, [illegible] dée, V, 4. Quand près d'être éclairés [illegible] flambeau.... ID. *Horace*, V, 2. Ils viennent [illegible] ici la coupe nuptiale, ID. *Rodog.* V, 3. Ayant [illegible] un homme qui n'était point revêtu de la robe nuptiale, il lui dit : Mon ami, comment êtes-vous entré en ce lieu sans avoir la robe nuptiale? [illegible] *Évang. St Math.* XXII, 11. Puisqu'on [illegible] [les défenseurs du théâtre] par l'h[illegible] [le mariage qui termine les comédies] [illegible] qu'elle est inutile en cette occasion, [illegible] 5. Fêtes sacrées, mariage fortuné, voile [illegible] nédiction, sacrifice, puis-je mêler [illegible] cérémonies et vos pompes avec les [illegible] bres...? ID. *Mar.-Thér.* Des dots et des avantages nuptiaux, dans les diverses constitutions, [illegible] *Esp.* VII, 16. || En jurisprudence, gains nuptiaux, voy. GAIN.

— HIST. XVIe s. Le past nuptial, [illegible] couche nuptiale, MONT. III, 336.

— ÉTYM. Lat. *nuptialis*, de *nuptiæ*, noces; [illegible] trouve nupcial, dans LA BOÉTIE.

NUQUE (nu-k'), *s. f.* Partie postérieure du cou. Il lui donna un coup sur la nuque. [illegible] à la nuque du cou [quand la douche arrive à la nuque], c'est une sorte de [illegible] et de surprise [illegible] ne peut se comprendre, SÉV. 380.

— HIST. XIVe s. Tous les ners si com il [illegible] de la nuche, H. DE MONDEVILLE, f° 8, verso. Spondille [vertèbre] est ung os percé au milieu, par lequel pertuis la nuque passe, LANFRANC, f° 33.

nuque qui vient de la cervelle ainsi comme le ruisseau de la fontaine, ID. *ib. verso.* || XVIe s. La nuque ou medulle spinale, PARÉ, III, 6. Je ne sçay lesquels je doy appeller plus couards, ou vous, ou vos ennemis : car eulx n'ont pas eu la hardiesse de vous regarder au dos, ny vous eulx à la nuque, AMYOT, *Marius*, 59.

— ÉTYM. Provenç. *nuca, nucha;* espagn. portug. ital. *nuca*. On a indiqué le germanique : ... nacke, nuque, angl. *neck*, cou ; allem. *tie-nick*, nuque. ... repousse cette étymologie, à cause que la forme ne concorde pas, et propose le hollandais ... qui signifie à la fois coche de flèche et ... L'origine de ce mot est arabe : ... *noukha'a*, qui signifie la moelle, indiqué jadis par Bochart, et rappelé par M. Defrémery. Et en effet on remarquera que *nuque* a signifié la moelle épinière chez Lanfranc et chez Paré.

† NURAGE (nu-ra-j') ou NURAGHE (nu-ra-gh'), s. m. Se dit de monuments coniques, de trente mètres de diamètre et de seize mètres de haut, qui sont très-nombreux en Sardaigne. Sans doute on lui avait élevé [à Porsenna] un monument construit dans le genre des nuraghes de Sardaigne, LETRONNE, *sur le monument d'Osymandias*, § IV

— ÉTYM. Origine inconnue.

† NURSIE (nur-sie), s. f. Genre de crustacés décapodes brachiures.

† NUSAR (nu-zar), s. m. Espèce de donace que l'on trouve dans les sables.

† NUTANT, ANTE (nu-tan, tan-t'), *adj.* Terme de botanique. Dont le sommet s'incline légèrement vers la terre.

— ÉTYM. Lat. *nutare*, avoir un mouvement de nutation, fréquentatif de *nuere;* grec, νεύειν, ...

NUTATION (nu-ta-sion; en vers, de quatre syllabes), s. f. || 1° Oscillation habituelle de la tête, autrement appelée branlement de tête. La nutation de tête d'un cheval qui chemine attristé, n'est-elle pas imitée dans une certaine nutation ... du vers? DIDEROT, *Lett. sur les sourds et muets.* || 2° Terme d'astronomie. Balancement de l'axe de la terre, qui s'éloigne et se rapproche alternativement quelque peu du plan de l'écliptique; il est dû à l'attraction de la lune sur le sphéroïde terrestre. La nutation de l'axe terrestre, confirmée par les observations et par la théorie, fournit, ce me semble, la démonstration la plus complète de la gravitation de la terre vers la lune, et par conséquent de la tendance des planètes principales vers leurs satellites, D'ALEMB. *Introd. precess. équin.* En 1745, Bradley reconnut par l'observation la nutation de l'axe terrestre, LAPLACE, *Exp.* V, 4. || Petit mouvement apparent des étoiles. || 3° Terme de botanique. Faculté qu'ont les fleurs et les feuilles de se pencher ou de se redresser suivant le mouvement apparent du soleil. Le soleil, par son action sur la surface supérieure des feuilles, change souvent leur direction, et les détermine à se tourner de son côté; cela était connu des physiciens, et ils ont nommé ce mouvement la nutation des plantes, BONNET, *Us. feuill. plant.* 2e *mémoire*.

— ÉTYM. Lat. *nutationem* (voy. NUTANT).

† NUTRICIER, IÈRE (nu-tri-sié, siè-r'), *adj.* Terme didactique. Synonyme de nourricier.

— ÉTYM. Lat. *nutritum*, supin de *nutrire*, nourrir.

† NUTRIMENT (nu-tri-man), s. m. Mot introduit récemment pour désigner les substances qui pourraient nourrir sans passer par l'estomac et en subir l'action digestive; tels seraient l'albumine, les bouillons, l'osmazôme.

— ÉTYM. Lat. *nutrimentum*, de *nutrire*, nourrir.

NUTRITIF, IVE (nu-tri-tif, ti-v'), *adj.* || 1° Qui nourrit. Substances nutritives. Ce qui, dans un petit volume, contient une grande quantité de parties nutritives, BUFF. *Quadrup.* t. I, p. 181. Comme la vapeur des mets porte dans le corps humain quelques particules nutritives, ils [les anciens hommes] crurent que l'odeur des victimes brûlées sur les autels contribuait à nourrir les dieux, LEVESQUE, *Instit. Mém. sc. mor. et pol.* t. II, p. 46. || 2° Qui a rapport à la nutrition. || Faculté nutritive, synonyme de nutrition. || Vie nutritive, la digestion, la respiration, la circulation et l'urination.

— HIST. XIVe s. L'anathomie du ventre et de la region nutritive, H. DE MONDEVILLE, f° 1. Chair de chevreul de ... est la chair de toutes les bestes qui soyent la plus saine à cors d'homme et la plus nutritive, *Modus*, f° XXIX, *verso*. || XVIe s. Les parties de nostre corps s'augmentent par le benefice de la faculté nutritive, PARÉ, *Introd.* 8. Il fut aucunement alimenté par clysteres nutritifs, ID. VIII, 31.

— ÉTYM. Provenç. *nutritiu;* esp. et ital. *nutritivo;* de *nutritum*, supin de *nutrire*, nourrir.

NUTRITION (nu-tri-sion; en vers, de quatre syllabes), s. f. Propriété élémentaire des corps organisés, caractérisée par le double mouvement continu de combinaison et de décombinaison que présentent, sans se détruire, les végétaux et les animaux. Il [l'être vivant] n'augmente pas par agrégation comme le minéral, mais par la nutrition, c'est-à-dire par la pénétration de la nourriture dans toutes les parties de son intérieur, BUFF. *Min.* t. I, p. 46. Je suis persuadé qu'on ne peut pas expliquer d'une manière satisfaisante la reproduction de l'animal et du végétal, si l'on n'a pas une idée claire de la façon dont peut s'opérer la nutrition, ID. *Hist. anim.* ch. 3.

— HIST. XIVe s. La nutrition ou digestion se fait mieux en dormant, ORESME, *Eth.* 30. || XVe s. Et alloient les Anglois, pour le temps que ce fust, cueillir les chardons aux champs, et les broyoient en un mortier, et la farine ils la destrempoient, et la donnoient à leurs chevaux, et de telle nourrisson ils les paissoient un grand temps, FROISS. II, III, 62. || XVIe s. Nutrition est parfaite assimilation de la chose qui doit nourrir, avec la partie qui doit estre nourrie, PARÉ, *Introd.* 9.

— ÉTYM. Provenç. *nutricio;* cat. *nutrició;* esp. *nutricion;* ital. *nutrizione;* du lat. *nutritionem*. *Nutrition* est fait sur le latin; la forme française est la *nourrisson*.

† NUTRITIVITÉ (nu-tri-ti-vi-té), s. f. Terme didactique. Qualité nutritive des aliments.

— ÉTYM. *Nutritif*.

† NUXIER (nu-ksié), s. f. Nom d'un genre de scrofularinées où l'on distingue le nuxier verticillé, que certains auteurs ont réuni à tort au genre égiphile (verbénacées); il est appelé vulgairement, à Maurice, bois d'écorce blanche, LEGOARANT.

† NYÂYA (ni-â-ia), s. m. Système de métaphysique déiste attribué dans l'Inde à Gotama, et procédant par une sorte de méthode logique (*niâya* signifie en sanscrit méthode logique, syllogisme).

† NYCHTHÉMÈRE (ni-kté-mè-r'), s. m. Espace de temps comprenant un jour et une nuit, ou un jour entier, c'est-à-dire vingt-quatre heures. Les heures du jour ou du nychthémère étaient consacrées aux planètes : la première au soleil, la seconde à Vénus, la troisième à Mercure, la quatrième à la lune, la cinquième à Saturne, la sixième à Jupiter, la septième à Mars, la huitième au soleil, et ainsi de suite, DELAMBRE, *Abr. astron.* leçon 26. || On a dit aussi nychthéméron.

— ÉTYM. Νυχθήμερον, de νύξ, νυκτὸς, nuit, et ἡμέρα, jour.

† NYCHTHÉMÉRIQUE (ni-kté-mé-ri-k'), *adj.* Terme d'astronomie. Qui appartient, partie au jour, partie à la nuit.

† NYCTAGE DU PÉROU (ni-kta-j'), s. f. La belle de nuit.

— ÉTYM. Dérivé du grec νύξ, νυκτὸς, nuit.

† NYCTAGINÉES (ni-kta-ji-née), s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dont la nyctage est le type.

NYCTALOPE (ni-kta-lo-p'), s. m. et f. Terme de médecine. Celui ou celle qui ne voit pas pendant le jour, et qui ne reprend la faculté de distinguer les objets que quand le jour tombe et que la nuit arrive.

— ÉTYM. Νυκτάλωψ, de νύξ, nuit, et ὄπτεσθαι, voir. La dérivation s'explique par une forme νυκτέλος, qu'on trouve au sens de dormeur.

NYCTALOPIE (ni-kta-lo-pie), s. f. Terme de médecine. Maladie du nyctalope.

— ÉTYM. Νυκταλωπία (voy. NYCTALOPE).

† NYCTALOPIQUE (ni-kta-lo-pi-k'), *adj.* Qui appartient à la nyctalopie. Un animal nyctalopique a la faculté de distinguer les corps qu'on lui présente dans l'obscurité; la forme elliptique de la pupille indique cette puissance de la vision. || *S. m.* Espèce d'agaric.

— ÉTYM. Voy. NYCTALOPE.

† NYCTANTHE (ni-ktan-t'), s. m. Arbuste grimpant nommé aussi jasmin d'Arabie et arbre triste, famille des jasminées.

— ÉTYM. *Nycto...*, et ἄνθος, fleur.

† NYCTÉRIBIES (ni-kté-ri-bie), s. f. pl. Genre de l'ordre des diptères, famille des pupipares.

— ÉTYM. Νυκτέριος, de nuit, et βίος, vie.

† NYCTÉRINS (ni-kté-rin), s. m. pl. Terme de zoologie. Famille d'oiseaux de l'ordre des rapaces, comprenant les oiseaux de nuit.

— ÉTYM. Νυκτερινός, de νύξ, nuit.

† NYCTICORAX (ni-kti-ko-raks'), s. m. Dans le style biblique, oiseau de nuit.

— ÉTYM. Νυκτικόραξ, de νύξ, nuit, et κόραξ, corbeau.

† NYCTO.... terme de composition qui signifie de nuit, et qui vient du grec νύξ, νυκτός, nuit.

† NYCTOBATE (ni-kto-ba-t'), s. m. et f. Somnambule. || *S. m. pl.* Les nyctobates, genre de coléoptères hétéromères.

— ÉTYM. *Nycto...*, et βαίνειν, marcher.

† NYCTOGRAPHE (ni-kto-gra-f'), s. m. Appareil qui permet d'écrire sans voir les traits qu'on forme.

— ÉTYM. *Nycto...*, et γράφειν, écrire.

† NYCTOTYPHLOSE (ni-kto-ti-flô-z'), s. f. Terme de médecine. Cécité nocturne.

— ÉTYM. *Nycto...*, et τύφλωσις, cécité.

† NYLGHAUT (nil-gô), s. m. Voy. NILGAUT.

† NYMPHACÉS (nin-fa-sé), s. m. pl. Famille de mollusques acéphales.

† NYMPHÆA ou NYMPHÉA (nin-fé-a), s. m. Nom grec du nénuphar (νυμφαία, probablement parce que l'on comparait la plante à une *nymphe* des eaux). || Le nymphéa blanc, dit vulgairement lis d'eau, nénuphar, blanc d'eau, lis des étangs et lune d'eau. || Le nymphéa lotus, appelé lotos, lotus, lotier odorant, fève d'Égypte, fève pontique.

† NYMPHALE (nin-fa-l'), s. m. Genre de papillons diurnes.

† NYMPHANTE (nin-fan-t'), s. f. Genre d'euphorbiacées dont plusieurs espèces se trouvent en Cochinchine; mais la nymphante chinoise croît aux environs de Canton, LEGOARANT.

NYMPHE (nin-f'), s. f. || 1° Dans le polythéisme gréco-latin, divinité des fleuves, des bois, des montagnes. Écho n'est plus un son qui dans l'air retentisse, C'est une nymphe en pleurs qui se plaint de Narcisse, BOIL. *Art* p. III. Une corneille, dit Hésiode, vit neuf fois autant qu'un homme; un cerf, quatre fois autant qu'une corneille; un corbeau, trois fois autant qu'un cerf; le phénix, neuf fois autant qu'un corbeau; et les nymphes enfin, dix fois autant que le phénix, FONTEN. *Oracl.* I, 6. Tantôt, quand d'un ruisseau, suivi dès sa naissance, La nymphe aux pieds d'argent a sous de longs berceaux Fait serpenter ensemble et mes pas et ses eaux, A. CHÉN. *Élég.* XVI. Et les nymphes des bois, des sources, des montagnes, Toutes, frappant leur sein et traînant un long deuil, Répétèrent hélas! autour de son cercueil, ID. *ib.* XX. || 2° En poésie, jeune fille belle et bien faite. C'est une nymphe. Une nymphe en habit de reine, Belle, majestueuse et d'un regard charmant, Vint s'offrir tout d'un coup aux yeux du pauvre amant Qui rêvait alors à sa peine, LA FONT. *Petit chien.* || Elle a une taille de nymphe, se dit d'une jeune personne dont la taille est élégante et légère. Madame la Dauphine avait une fille d'honneur jolie comme le jour, et faite comme une nymphe, ST-SIM. 39, 197. || 3° Fig. Courtisane, femme galante. Avouez le vrai, ce n'est pas ce qui vous tient; vous ne sauriez quitter vos nymphes, amenons l'innocente avec nous : je crois que vous ne vous souciez plus guère de l'autre, RETZ, *Mém.* t. II, liv. 3, p. 100, dans POUGENS. Car du métier de nymphe me couvrir, On n'en est plus dès le moment qu'on aime, LA FONT. *Courtis.* Quelques embrassades et autres menues licences qui furent si bien reçues de la nymphe.... DUCLOS, *Œuv.* t. X, p. 42. À la vérité, on le chicane [le ministre] sur l'emploi de ces neuf cents millions [du budget]; le meilleur usage qu'il en pût faire, ce serait, selon moi, de les jouer au biribi ou d'en entretenir des nymphes d'opéra, P. L. COUR. *Lett.* VI. || 4° Terme d'histoire naturelle. Insecte parvenu de l'état de larve à son second état, principalement lorsque, sous cette forme, il possède la faculté de se mouvoir; d'où il suit qu'une nymphe est une chrysalide mobile; chrysalide se dit seulement de la nymphe des lépidoptères; ainsi la chrysalide se change toujours en papillon, et jamais en mouche. Quand les vers des abeilles sont près de se transformer en nymphes, les ouvrières ont soin de fermer avec un couvercle de cire les cellules où ils sont logés, BONNET, 6e *mém. abeilles.* Lorsque l'insecte, après avoir rejeté la dépouille de ver, se montre avec toutes les parties extérieures revêtues seulement d'enveloppes particulières, molles et transparentes, qui ne les tiennent point assujetties au corps, on nomme cela une nymphe, ID. *Contempl. nat. Œuvr.* t. VIII, p. 276, dans POUGENS. || Fig. Nous devenons chrysalides, nymphes dans l'utérus, VOLT. *Newton*, I, 8. || Les nymphes des fourmis sont ce qu'on appelle vulgairement œufs de fourmis. || Genre d'insectes voisins des hémérobes. || 5° Terme d'anatomie. Nom de deux replis membraneux chez la femme, ainsi dits parce que, voisins du méat urinaire, ils servent à conduire l'urine. Les Arabes circoncirent leurs filles, en coupant une très-légère partie des nymphes, VOLT. *Mœurs*, *circoncision*.

‖ 6° Nymphe de Ternate, martin-pêcheur à longs brins.

— ÉTYM. Lat. *nympha*, du grec νύμφη, proprement [illegible] *nubere, nubilis*.

† NYMPHÉACÉES (nin-fé-a-sée), *s. f. pl.* Terme de botanique. Famille de plantes dicotylédones [illegible], à larges feuilles entières orbiculaires, dont le nymphéa est le type.

† NYMPHEAU (nin-fô), *s. m.* Espèce de trèfle d'eau, *menyanthes nymphoides*, L.

NYMPHÉE (nin-fée), *s. f.* ou NYMPHÉUM (nin-fé-om'), *s. m.* Dans l'antiquité, grotte naturelle ou artificielle, petit temple avec une fontaine qui était consacré aux nymphes. ‖ Lieu où il y a de l'eau, orné de statues, de bassins, etc. Les nymphées étaient des bains consacrés aux nymphes; on y recommandait particulièrement le silence, BOUCHAUD, *Instit. Mém. sc. mor. et pol.* t. V, p. 431.

REM. L'Académie fait ce mot du féminin, mais c'est contre l'étymologie et contre l'analogie de cette sorte de mots, par exemple *musée*, temple des Muses.

— ÉTYM. Lat. *nymphæum*, du grec νυμφαῖον, de νύμφη, nymphe.

† NYMPHÉEN, ENNE (nin-fé-in, è-n'), *adj.* Terme de minéralogie. Se dit des terrains et des roches dont la formation est due aux eaux douces.

— ÉTYM. *Nymphe*, divinité qui préside aux eaux douces.

NYMPHOMANIE (nin-fo-ma-nie), *s. f.* Terme de médecine. Fureur utérine. Les vaches sont sujettes à la nymphomanie.

— ÉTYM. *Nymphe*, et *manie*.

† NYMPHOTOMIE (nin-fo-to-mie), *s. f.* Terme de chirurgie. Résection des nymphes.

— ÉTYM. *Nymphe*, et τομή, section.

† NYSTAGME (ni-sta-gm'), *s. f.* Terme de médecine. Clignotement spasmodique qui ressemble à celui d'une personne accablée d'envie de dormir et faisant de vains efforts pour se tenir éveillée.

— ÉTYM. Νυσταγμός, de νυστάζειν, avoir envie de dormir.

† N'Y TOUCHE, voy. NITOUCHE.

O

1. O, *s. m.* ‖ 1° La quinzième lettre de l'alphabet et la quatrième voyelle. Un grand O. Un petit o. Il est vrai qu'on a fort longtemps prononcé en France l'o simple comme s'il y eût eu un u, comme *chouse* pour *chose*, *foussé* pour *fossé*, *arrouser* pour *arroser*, et ainsi plusieurs autres; mais, depuis dix ou douze ans, ceux qui parlent bien disent *arroser*, *fossé*, *chose*, VAUGEL. *Rem.* t. II, p. 536, dans POUGENS. Comment voulez-vous qu'une nation puisse subsister avec honneur, quand on imprime *je croyois*, *j'octroyois*, et qu'on prononce *je croyais*, *j'octroyais*; comment un étranger pourra-t-il deviner que le premier o se prononce comme un o, et le second comme un a? VOLT. *Disc. Velches*, *Suppl.* ‖ L'o bref, celui qui n'est marqué d'aucun signe et qui se prononce comme dans *hotte*; l'ô long, celui qui est marqué d'un accent circonflexe et qui se prononce dans *hôte*. ‖ 2° Dans les chiffres romains, lettre numérale qui signifiait onze. ‖ Avec un tiret dessus, dans cette forme, Ō signifiait onze mille. ‖ 3° Sur les anciennes monnaies de France, O indique celles qui ont été frappées à Riom. ‖ 4° Dans l'ancienne musique, signe qui marquait le temps parfait, c'est-à-dire la mesure en trois temps; la moitié de ce signe, ou un C indiquait le temps imparfait; cette dernière indication est seule restée en usage. ‖ 5° Dans le calendrier républicain, O marque le 8e jour de la décade, octidi. ‖ 6° O désignait l'alun dans l'ancienne chimie; OO désignait l'huile. ‖ O désigne maintenant l'oxygène. ‖ 7° En géographie, astronomie et marine, O signifie ouest. S. O., sud-ouest, N. O., nord-ouest. ‖ 8° Terme de commerce. Abréviation du mot *ouvert*: C/O, compte ouvert. ‖ 9° Parmi les anciens, la lettre O était le symbole de l'éternité, à cause qu'elle figure un cercle qui n'a pas de fin. ‖ 10° Se dit d'une ouverture ronde. Ainsi on appelle quelquefois O l'ouverture faite à la nef d'une église pour communiquer avec les combles. ‖ Il se dit plus fréquemment de la rose ou fenêtre circulaire qui se trouve au-dessus du portail des anciennes églises. ‖ 11° L'O du Giotto, se dit d'une figure parfaitement ronde, tracée, dit-on, par la main d'un seul coup de pinceau, pour donner au pape Benoît IX une preuve de son habileté; c'est le pendant de l'histoire d'Apelle et de Protogène.

— HIST. XIIIe s. O est [illegible] comme li mons [illegible] ‖ O est maniere d'arester, [illegible] [illegible], *Senefiance de l'A B C*, [illegible] t. II, p. 283.

— ÉTYM. Lat. o; grec, o et ω.

2. O, *s. m.* Caractère ou figure numérique qu'on appelle zéro. Il faut deux 0 [zéro] après 5 pour faire cinq cents. ‖ Fig. C'est un 0 [zéro] en chiffre, se dit d'un homme, d'une chose inutile. ‖ 2° Dans le commerce et la banque, deux 0, avec disposée °/₀, signifient cent: 5 pour °/₀, cinq pour cent. ‖ 3° Terme de musique. O désigne la corde à vide sur le violon et la guitare, et quelquefois le pouce. ‖ Dans la notation chiffrée [illegible] [illegible] [illegible] des exercices, dans ce sens [illegible] comme zéro. ‖ Dans l'art de lire l'harmonie représentée par des chiffres, on marque par O la note qui ne doit pas être accompagnée. ‖ 4° Un point ° après un chiffre et au-dessus de la ligne signifie degré, en parlant d'une échelle ou d'un cercle. 15°, quinze degrés.

— HIST. XVIe s. Que M. de Guyse se devoit saisir de sa personne [Henri III], et que de là en avant il ne serviroit plus que d'un o en chiffre, *Particularités concern. l'assass. du duc de Guyse*, Châlons, 1589, p. 44.

— ÉTYM. *O*, zéro.

† 3. O, ancienne préposition qui signifie avec et qui est encore usitée dans quelques provinces. Viens o moi.

— HIST. XIe s. Que jel suivrai od mil de mes fedelz, *Ch. de Rol.* VI. ‖ XIIe s. Guiteclins va par terre o sa grant baronie, *Sax.* VII.

— ÉTYM. *O* est une altération des formes romanes, *ob*, *od*, *ab*, qui proviennent du latin *apud*, chez; *apud* avait, dans la basse latinité, le sens de avec.

† O', espèce de particule nobiliaire qui indique la filiation, et qui se trouve devant un grand nombre de noms propres irlandais, tels que O' Connell, O' Neal, etc.

Ô (ô), *interj.* ‖ 1° Elle sert à marquer le vocatif. Ô Romains! ô vengeance! ô pouvoir absolu! Ô rigoureux combat d'un cœur irrésolu! CORN. *Cinna*, IV, 2. Que deviendrez-vous donc, ô homme, qui cherchez quelle est votre véritable condition par votre raison naturelle? PASC. *Pensées*, t. I, p. 293, éd. LAHURE. Ô ciel! ô terre! ô prodige nouveau! BOSS. *Anne de Gonzague*. Ô appât du plaisir sensible, et goût du fruit défendu, surmonté par la constance du P. Bourgoing! ô Jésus-Christ! ô sa mort, ô son anéantissement et sa croix honorés par sa pénitence! ID. *Bourgoing*. Ô des fleuves français brillante souveraine, Salut! ma longue course à tes bords me ramène, A. CHÉN. *Élég.* IX. Viens, ô divin Bacchus, ô jeune Thyonée, Viens tel que tu parus aux déserts de Naxos, Quand ta voix rassurait la fille de Minos, ID. *Bacchus*. ‖ 2° Elle exprime un sentiment d'admiration, d'étonnement, de surprise. Ô mère! ô femme! ô reine admirable! BOSS. *Reine d'Anglet.* Ô paroles qu'on voyait sortir de l'abondance d'un cœur.... ID. *Duch. d'Orl.* Ô membres tendres et délicats si souvent couchés sur la dure! ID. *Bourgoing*. ‖ 3° Ô exprimant la satisfaction, la joie. D'une âme généreuse ô volupté suprême! Un mortel bienfaisant approche de Dieu même! L. RACINE, *la Rel.* ch. VI. Ô délire! ô faiblesse humaine! le sentiment du bonheur écrase l'homme, il n'est pas assez fort pour le supporter, J. J. ROUSS. *Émile*, V. Ô lignes que sa main, que son cœur a tracées, Ô nom baisé cent fois, craintes [illegible] chassées, A. CHÉN. *Élég.* III. Ah! je les reconnais, et mon cœur se réveille, Ô sons, ô douces voix chères à mon oreille, Ô mes muses, c'est vous; vous mon premier amour! ID. *ib.* IV. ‖ 4° Ô exprimant un sentiment de douleur, de regret. Mais je dépens de vous, ô serment téméraire! Ô haine [illegible]! ô souvenir d'un père! CORN. *Cinna*, III, 2. Ô [illegible]! ô néant! ô mortels ignorants de leurs [illegible] BOSS. *Duch. d'Orl.* Mais, ô coup [illegible] pour la princesse Anne! la pieuse abbesse [illegible]... ID. *Anne de Gonz.* Ô fond de la boîte de Pandore! Ô [illegible] où [illegible]? VOLT. *Lett. Mme de Luxembourg*, 7 nov. 1764. ‖ 5° Ô exprimant la colère. Ô rage! ô désespoir! ô vieillesse ennemie, CORN. *Cid*, I, 7. ‖ 6° Ô exprimant un sentiment de crainte, d'effroi. Ô nuit désastreuse! nuit effroyable! BOSS. *Duch. d'Orl.* Où suis-je? ô [illegible] ô reine infortunée! RAC. *Ath.* V, 5. Ô haine de Vénus! ô fatale colère! ID. *Phèdre*, I, 3. ‖ 7° Ô exprimant le reproche. Ô crainte, a dit [illegible] père, indigne, injurieuse! RAC. *Ath.* V, 1. ‖ 8° Ô exprimant un désir, un vœu. Ô que n'est-il [illegible] jour! Ô! si la sagesse était visible, de quel amour les hommes s'enflammeraient pour elle! [illegible] *Trad. de Cic.* dans GIRAULT-DUVIVIER. ‖ 9° Ô donnant plus de force à *que* et à *combien*. Ô combien d'actions, combien d'exploits célèbres Sont demeurés sans gloire au milieu des ténèbres! CORN. *Cid*, IV, 3. On ne parle plus que de paix [illegible]; ô qu'elle soit véritable! ô qu'elle soit [illegible]! ô qu'elle soit éternelle! BOSS. *Cornet*. Ô [illegible] éloigné de ces prédicateurs infidèles qui... ID. *Bourgoing*. ‖ 10° Les *O* de Noël, nom donné à neuf antiennes qui commencent chacune par la particule latine o, et que l'Église chante successivement [illegible] les neuf jours qui précèdent Noël. ‖ 11° [illegible] marins font précéder certains commandements qu'ils répètent en chœur, pour mettre de l'ensemble dans leurs efforts: O! hisse! ô! [illegible] etc.

† OARISTYS (o-a-ri-stis'), *s. f.* Titre de la première idylle d'André Chénier, imitée de Théocrite.

— ÉTYM. Ὀαριστύς, commerce intime, de ὄαρ, épouse.

† OASIEN, ENNE (o-a-ziin, ziè-n'), *adj.* Qui a rapport aux oasis. ‖ *S. m. pl.* Les oasiens du Sahara, *Moniteur*, 10 juin 1866.

OASIS (o-a-zis'), *s. f.* Nom donné à des lieux qui, dans les déserts de sable de l'Afrique ou de l'Asie, offrent une belle végétation, et qui sont les sommets de montagnes dont les vallées ont été remplies de sable; de la sorte, les oasis se trouvent [illegible] dans les déserts de sable, comme le sont les îles dans la mer, LEGOARANT. L'oasis d'A[illegible] la grande oasis. ‖ Fig. Tout lieu où l'on se repose après quelque agitation violente, ou après de longs malheurs.

— REM. Oasis n'est pas dans les éditions du Dictionnaire de l'Académie antérieures à celle de [illegible]. On l'a fait quelquefois masculin. [illegible] une espèce d'oasis civilisé, une Palmyre au milieu des déserts, CHATEAUBR. *Itin.* 2e part. [illegible] est uniquement féminin.

— ÉTYM. Ὄασις ou αὔασις, qui paraît un mot égyptien.

† OASITE (o-a-zi-t'), *adj. m.* Nomes [illegible], nom donné à deux nomes égyptiens, [illegible] de la grande oasis, l'autre de l'oasis d'A[illegible].

† OB.... préfixe qui est la préposition latine *ob*, et qui ajoute au mot qu'elle sert à former une idée de position en face, et aussi de renversement [illegible] le sanscrit *abhi*, correspondant au goth. [illegible] angl. *up*; allem. *auf*; et aussi au goth. [illegible] *af*, [illegible] *ab*.

† OBA (o-ba), *s. m.* Nom d'un arbre du Gabon ([illegible] *fera gabonensis*, Aubry-Lecomte), [illegible] des [illegible]. Le fruit se [illegible] et est comestible.

† OBAN ou OBANG (o-ban), *s. m.* Lingot d'or d'un poids déterminé, servant de monnaie au Japon.

† **OBCLAVÉ, ÉE** (ob-kla-vé, vée), *adj.* Terme de botanique. Qui a la forme d'une massue renversée.

— ÉTYM. *Ob*..., et le lat. *clava*, massue.

† **OBCOMPRIMÉ, ÉE** (ob-kon-pri-mé, mée), *adj.* Terme de botanique. Dont le plus grand diamètre est de droite à gauche.

— ÉTYM. *Ob*..., et *comprimé*.

† **OBCONIQUE** (ob-ko-ni-k'), *adj.* Terme de botanique. Qui a la forme d'un cône renversé, c'est-à-dire dont le sommet se dirige vers le sol.

— ÉTYM. *Ob*..., et *conique*.

† **OBCORDÉ, ÉE** (ob-kor-dé, dée) ou **OBCORDIFORME** (ob-kor-di-for-m'), *adj.* Terme de botanique. Qui a la figure d'un cœur renversé.

— ÉTYM. *Ob*..., et lat. *cor*, *cordis*, cœur.

† **OBCRÉNELÉ, ÉE** (ob-kré-ne-lé, lée), *adj.* Terme de botanique. Qui est découpé en angles rentrants, séparés par des parties arrondies.

— ÉTYM. *Ob*..., et *crénelé*.

† **OBCURRENT, ENTE** (ob-ku-rran, rran-t'), *adj.* Terme de botanique. Se dit de parties qui se dirigent l'une vers l'autre.

— ÉTYM. *Ob*..., et le lat. *currens*, courant.

OBÉDIENCE (o-bé-di-an-s'), *s. f.* || 1° Action de celui qui obéit (il ne se dit qu'en parlant des religieux). La vie religieuse consiste en trois parties essentielles, pauvreté, obédience, chasteté, PATRU, *Plaidoyer* 16, dans RICHELET. || 2° Congé par écrit du supérieur, permettant à un religieux d'aller en quelque endroit, ordinairement pour changer de couvent. Vous aurez une obédience de moi pour aller avec madame votre sœur, BOSS. *Lett. abb.* 260. Je m'offre à demander votre obédience à M. l'archevêque, ID. *Lett. Corn.* 146. || 3° Emploi particulier qu'un religieux ou une religieuse a dans son couvent. Cette religieuse est cellérière, c'est son obédience. || 4° Nom donné à des maisons religieuses inférieures aux maisons principales, dont elles dépendaient, et qui en étaient éloignées. || 5° Ambassade d'obédience, ambassade qu'un roi ou un corps de fidèles envoie vers le pape, pour l'assurer de son obéissance filiale. Les derniers jours du pontificat de Grégoire XIII furent célébrés par cette ambassade d'obédience qu'il reçut du Japon, VOLT. *Mœurs*, 182. || Ambassadeur d'obédience, ambassadeur envoyé au pape à cet effet. || L'ambassadeur fut reçu à l'obédience; c'est-à-dire il fut reçu par le pape en plein consistoire, avec les cérémonies accoutumées. || On dit dans le même sens: serment, hommage d'obédience. Le roi [Charles VIII] vint prêter ce qu'on appelle hommage d'obédience, VOLT. *Mœurs*, 107. || 6° Pays d'obédience, nom qu'on donnait, en France, aux provinces qui n'étaient pas comprises dans le concordat, telles que la Bretagne, la Lorraine, etc. où, pendant huit mois de l'année, le pape conférait de plein droit les bénéfices vacants; il se dit aussi de tous les pays où le pape exerce le même droit. Son parti [d'Arnauld] fut toujours persécuté dans les Pays-Bas catholiques, pays qu'on nomme d'obédience, et où les bulles sont des lois souveraines, VOLT. *Louis XIV*, 37. || 7° Dans les temps de schisme, obédience a été le nom donné aux différents pays qui reconnaissaient l'un ou l'autre pape. Les papes et les autres évêques des obédiences d'Urbain et de Clément avaient aussi l'imposition des mains successive, FÉN. t. II, p. 66. || 8° Prêtres, frères d'obédience, membres de la 4° des cinq classes de l'ordre de Malte; ils prononçaient des vœux pour posséder des bénéfices. || 9° Lettres d'obédience, lettres qu'un supérieur donne à des religieux ou à des religieuses appartenant aux ordres enseignants, et que le gouvernement reçoit comme équivalent d'un certificat de capacité. Les lettres d'obédience sont évidemment un privilége.... la lettre d'obédience n'est point l'équivalent vrai du certificat de capacité; la lettre d'obédience est un acte purement potestatif, qui appartient en entier au supérieur qui le délivre, ROULAND, *au sénat*, *Moniteur*, 30 mars 1867, p. 383, 6° col.

— HIST. XII° s. A l'arcevesque en vunt li evesque parler, Dient que lur estut [convient] les leis le rei guarder; Car par obedience les lur fist graanter, *Th. le mart.* 40. || XIII° s. Il metra tout l'empire de Constantinoble à l'obedience de Rome, dont elle estoit departie piecà, VILLEH. LI. Desous la loi de Rome n'a nule region, Qui à Rome obeisse de cuer se France non, Et de s'obedienche a si bel guerredon Que on li tolt [enlève] souvent sa laine et sa toison, RUTEB. 236. || XV° s. Et luy fit le roy l'obedience filiale, en toute humilité, COMM. VII, 12. Je m'en voys presentement sans sejourner aucun petit, par une nostre obedience [couvent], que nous avons près d'icy, *Lancelot du lac*, t. I, f° 13, dans LACURNE. || XVI° s. L'intention du fondateur estoit qu'ils vequissent en humilité, chasteté et obedience, DESPÉR. *Contes*, XLIX.

— ÉTYM. Lat. *obedientia*, d'*obedire*, obéir.

OBÉDIENCIER (o-bé-di-an-sié ; l'r ne se prononce et ne se lie jamais), *s. m.* Se dit d'un religieux qui dessert, par l'ordre de son supérieur, un bénéfice dont il n'est pas titulaire. || Se dit aussi, en termes ecclésiastiques, de ceux qui sont soumis à l'autorité spirituelle de quelque supérieur.

— REM. OBÉDIENCIER, OBÉDIENTIEL. Ces deux mots dérivent d'obédience; il semblerait naturel que tous deux suivissent la même orthographe, c'est-à-dire que tous deux prissent *ci*, comme on écrit révérencieux et révérenciel, par analogie avec révérence, PAUTEX.

OBÉDIENTIEL, ELLE (o-bé-di-an-si-èl, è-l'), *adj.* || 1° Terme ecclésiastique. Qui appartient à l'obédience. || 2° Terme de philosophie. Puissance obédientielle, la disposition qui fait que le sujet obéit à la cause. L'imagination dure plus que la sensation; il faut donc qu'il y ait une cause de cette durée; mais, si cette cause subsiste dans le cerveau, où, et de quelle manière, ou si elle consiste dans la puissance obédientielle de l'âme une fois touchée de cette idée, et de l'institution de son Créateur tout-puissant, c'est ce qu'il serait inutile de chercher, puisqu'il paraît impossible de parvenir à cette connaissance, BOSS. *Conn.* III, 10. || 3° *S. m.* Officier chargé de faire des distributions aux chanoines.

— ÉTYM. *Obédience*.

OBÉI, IE (o-bé-i, ie), *part. passé* d'obéir. Dont on suit les commandements. Des lois exactement obéies. Elle que j'adorai dès le premier aspect, Qui s'est vue à toute heure et partout obéie, CORN. *Sophon.* III, 6.

OBÉIR (o-bé-ir), *v. n.* || 1° Faire ce que veut un autre, faire ce qui est commandé. Qui ne peut être aimé, se peut faire obéir, CORN. *Héracl.* I, 2. Comme Phorbas avait mal obéi.... ID. *Œdipe*, V, 6. Il est meilleur d'obéir à Dieu qu'aux hommes, PASC. *Pens.* XXIV, 66 bis, édit. HAVET. Il serait bon qu'on obéit aux lois et coutumes, parce qu'elles sont lois.... qu'ainsi il faut seulement suivre les reçues: par ce moyen on ne les quitterait jamais, ID. *ib.* VI, 40. Le prince obéit à la décision d'un sage religieux, BOSS. *Louis de Bourbon.* Madame la Dauphine, éloignée de toute curiosité et présomption, ne savait que deux choses: obéir et croire, FLÉCH. *Dauphine.* La rime est une esclave et ne doit qu'obéir, BOIL. *Art poét.* I. Et, l'amour seul alors se faisant obéir, Vous m'aimeriez, madame, en me voulant haïr, RAC. *Andr.* II, 2. La gloire d'obéir est tout ce qu'on nous laisse, ID. *ib.* III, 2. Vous avez entendu ce que je vous demande, Madame: je le veux et je vous le commande, Obéissez, ID. *Iph.* III, 4. Quoique je les [les femmes d'un sérail] garde pour un autre, le plaisir de me faire obéir me donne une joie secrète, MONTESQ. *Lett. pers.* 9. Un peuple libre obéit, mais il ne sert pas; il a des chefs, et non pas des maîtres; il obéit aux lois, mais il n'obéit qu'aux lois; et c'est par la force des lois qu'il n'obéit pas aux hommes, J. J. ROUSS. *Lett. de la mont.* 8. Eh! quel bien, dites-moi, vaut le charme suprême D'obéir à son âme et de plaire à soi-même? DELIL. *Imag.* VI. || 2° Être sujet d'un prince. Sans lui j'obéirais où je donne la loi, CORN. *Hor.* V, 3. Écoutez la suite de la prophétie: je veux que ces peuples lui obéissent, et qu'ils obéissent encore à son fils, jusqu'à ce que le temps des uns et des autres vienne, BOSS. *Reine d'Anglet.* Trézène m'obéit, RAC. *Phèdre*, II, 2. Ainsi par le destin nos vœux sont traversés, J'obéissais alors, et vous obéissez, ID. *Brit.* III, 8. Plus heureux d'obéir à une nation barbare qu'à un gouvernement corrompu, MONTESQ. *Esp.* XIII, 16. Pour qu'on vous obéisse, obéissez aux lois, VOLT. *Brutus*, III, 6. || 3° Il se dit des animaux. Le chien obéit à son maître. Le chat n'obéit pas. Ces superbes coursiers qu'on voyait autrefois Pleins d'une ardeur si noble obéir à sa voix, RAC. *Phèdre*, V, 6. || Ce cheval obéit bien à l'éperon, à la main, aux aides, il se laisse gouverner, manier aisément. || 4° Faire ce à quoi on est contraint par une certaine nécessité. Obéir à la force. Obéir à la nécessité. Il faut que les passions obéissent à la raison. || S'obéir à soi-même, suivre les conseils qu'on reçoit de sa propre raison. La volonté commande, et elle-même qui commande ne s'obéit pas; éternel obstacle à ses désirs propres, elle est toujours aux mains avec ses propres désirs, BOSS. 2° *serm. Jeudi de la sem. de la pass.* 1. || 5° Fig. En parlant des choses inanimées, céder, plier. L'osier obéit. Ce bois obéit sans se rompre. Tel qu'un ruisseau docile Obéit à la main qui détourne son cours, RAC. *Esth.* II, 9. Cette pierre n'est point schisteuse; elle obéit très-bien au ciseau, SAUSSURE, *Voy. Alpes*, t. V, p. 154, dans POUGENS. || Il se dit aussi des choses qui cèdent aux lois, aux forces naturelles. Les corps obéissent à la gravitation. C'est ainsi qu'obéissant aux deux forces combinées, ce corps descendra comme il est monté, c'est-à-dire de diagonale en diagonale, jusqu'au point le plus bas, CONDIL. *Art de rais.* III, 1. Ce levier obéissant à des contre-poids suspendus extérieurement au bras opposé, GIRARD, *Instit. Mém. scienc.* t. VII, p. 122. || Terme de marine. Obéir à la barre, au gouvernail, céder à l'effort que fait le gouvernail pour changer la direction de la route. || 6° Se dit, à plusieurs jeux de cartes, de l'action de celui qui fournit la couleur demandée. || 7° Obéir est un verbe neutre dont, par exception, le participe passé se prend au sens passif. A quoi la force doit-elle servir qu'à défendre la raison? et pourquoi commandent les hommes si ce n'est pour faire que Dieu soit obéi? BOSS. *Reine d'Anglet.* Il y a des hommes qui doivent être obéis par d'autres hommes et servis par d'autres hommes, BOURDAL. *Purif. de la Vierge*, *Myst.* t. II, p. 236. Il est dangereux de l'habituer [Louis XV enfant] à obéir aveuglément: car ou il serait gouverné, ou il voudrait être obéi de même, MAINTENON, *Lett. à Mme la duch. de Ventadour*, 14 juin 1716. Quand vous commanderez, vous serez obéi, RAC. *Iph.* IV, 4. Lorsque vous aviez cette passion furieuse, votre volonté n'était plus obéie par vos sens, VOLT. *Métaph.* 7. La nature a fait les enfants pour être aimés et secourus; mais les a-t-elle faits pour être obéis et craints? J. J. ROUSS. *Ém.* II.

— HIST. XII° s. Ço que reis voit [veut] est leis, ço dient li alquant: As terriens seignurs sunt tuit obeisant, *Th. le mart.* 38. Clerc ne deivent, fait-il, à voz leiz obeir, *ib.* 27. || XIII° s. Cil a le cuer et felon et salvage, Ki vers amours ne se veut obeir, *Ms. de poés. franç.* avant 1300, t. III, p. 1196, dans LACURNE. Et que en quelque lieu ou joustice que il se transporteront dedans la vicomté de Paris, oiberront aus mestres du mestier de Paris, *Liv. des mét.* 366. Il doivent obeir à le [la] requeste de lor sougès, BEAUM. X, 1. || XIV° s. Lesquels [ligaments de la tête et du col] se ilz fussent fors, ilz n'obeisissent pas legierement à mouvement, LANFRANC, f° 28. Ce sang [épanché sur la dure-mère dans les plaies de tête] n'est pas englué en la substance de la mere si comme en appostumes; pour quoy il obeit plus à l'expulsion de nature, et mieulx obeit à l'atraction de medecine, ID. f° 26. Il n'est nul si meschant mary qui ne veuille estre obei de sa femme, *Ménagier*, I, 6. Icellui Thibaut respondi que il obeissoit [s'engageait] à paier le dit Chiviere, s'il lui estoit en aucune chose tenuz, DU CANGE, *obedire*. || XVI° s. Comme un feutre ou balle de laine, qui obeit doucement aux choses qui l'attouchent, PARÉ, I, 10. Je suis fol, ma raison n'obeyt plus au frein, RONS. 239.

— ÉTYM. Bourguig. *oboître*: provenç. *obedir*, *obezir*; catal. *obeir*; ital. *ubbidire*; du lat. *obedire*; l'orthographe archaïque en est *oboedire*, de *ob*, et *audire*, écouter; *oe* se rattache à l'*u* de *audire*, comme dans *mœnia* et *munire*, *pœna* et *punire*.

† **OBÉISSAMMENT** (o-bé-i-sa-man), *adv.* D'une manière obéissante.

— HIST. XV° s. Icelle suppliante a serviz seulz pere et mere bien et honorablement et obeissemment, DU CANGE, *obedientialiter*.

— ÉTYM. *Obéissant*, et le suffixe *ment*.

OBÉISSANCE (o-bé-i-san-s'), *s. f.* || 1° Action de celui qui obéit. Nous vous rendrons, seigneur, entière obéissance, CORN. *Héracl.* II, 6. Nous demeurons dans l'obéissance à leurs décrets, PASC. *Prov.* XVIII. On me contait hier la comédie de ce Malade imaginaire que je n'ai point vue: il était dans l'obéissance exacte à ces messieurs [les médecins]; il comptait tout.... SÉV. 16 sept. 1676. Voilà par où commence l'esprit de révolte; on raisonne sur le précepte, et l'obéissance est mise en doute, BOSS. *Hist.* II, 4. Sans vous contenter de l'obéissance d'action, vous y ajouterez l'obéissance de volonté, BOURDAL. *Exhort. sur l'obéiss. relig.* t. I, p. 275. La puissance et l'autorité s'opposèrent à son dessein [de se faire religieuse].... mais.... combien de fois accusait-elle son obéissance quoique forcée? FLÉCH. *Aiguillon.* L'obéissance qu'elle rendait au plus grand et au plus sage de tous les rois, ID. *Mme de Mont.* Enfin des légions l'entière obéissance Ayant de votre empire affermi la puissance.... RAC. *Brit.* IV, 2. Leurs jours me répondront de votre obéissance, VOLT. *Orphel.* IV, 4. Les princes ne sont pas assez heureux pour avoir des amis; et, dans leurs derniers moments, ils ne trouvent pas toujours de l'obéissance, DUCLOS, *Œuvr.* t. II, p. 465. || Prêter

obéissance à un prince, se soumettre solennellement à sa domination. ‖ 2° La disposition à obéir, l'habitude d'obéir, la soumission d'esprit aux ordres des supérieurs. Au nom de cette aveugle et prompte obéissance Que j'ai toujours rendue aux lois de la naissance, CORN. *Poly.* III, 4. Quiconque se dérobe à l'humble obéissance, Bannit ma grâce en même temps, Et se livre lui-même à toute l'impuissance De ses désirs vains et flottants, ID. *Imit.* III, 13. [illegible] par une obéissance d'amour, [illegible] *Bible, St Pierre, 1re épître*, I, 22. L'obéissance qu'ils doivent à leurs supérieurs, PASC. *Prov.* VI. L'Espagne sur ce sujet [les observances de l'Église] a des coutumes que la France ne suit pas ; mais la reine se rangea bientôt à l'obéissance, BOSS. *Mar.-Thér.* La perfection de l'obéissance demande que tout l'homme soit soumis à Dieu, BOURDAL. *Exhort. sur l'obéiss. relig.* t. I, p. 288. Dans une cour..... Où les honneurs et les emplois Sont le prix d'une aveugle et lâche obéissance, RAC. *Esth.* III, 8. Vous seul, seigneur, vous seul, vous m'avez arrachée A cette obéissance où j'étais attachée, ID. *Mithr.* IV, 4. Je veux moins de valeur et plus d'obéissance, ID. *Iph.* IV, 6. L'extrême obéissance suppose de l'ignorance dans celui qui obéit ; elle en suppose même dans celui qui commande, MONTESQ. *Esp.* IV, 3. ‖ Terme de pratique. Passer obéissance, acquiescer à. ‖ Chez les religieux, obéissance s'est dit pour obédience. Les trois vœux des moines, chasteté, pauvreté, obéissance. ‖ 3° Il se dit des animaux. L'obéissance du chien. Il [le cheval dressé] sait aller le pas, il sait courir, non plus avec cette activité qui l'épuisait, par laquelle son obéissance était encore désobéissante, BOSS. *Méd. sur l'Év.* 2e *partie*, 4e *jour.* ‖ 4° L'obéissance de, l'autorité de. Pour votre Perpenna, que sa haute naissance N'affranchit point encor de votre obéissance, CORN. *Sertor.* II, 2. Si le corps de l'homme fût mort et ressuscité pour jamais dans le baptême, on ne fût entré dans l'obéissance de l'Évangile que par l'amour de la vie, PASC. *Lett. sur la mort de son père.* La foudre est dans mes mains, les dieux me font la cour, Je tiens tout l'univers sous mon obéissance, QUIN. *Isis*, II, 2. Je n'ai point oublié quelle reconnaissance, Seigneur, m'a dû ranger sous votre obéissance, RAC. *Mithr.* IV, 4. ‖ Être sous l'obéissance de père et de mère, être soumis à l'autorité légale de son père et de sa mère. ‖ 5° En parlant des princes, domination. Et si je puis jamais avec votre assistance Arriver jusqu'aux lieux de mon obéissance, CORN. *Médée*, IV, 7. Que, vu la déclaration de la reine, le cardinal Mazarin sortirait dans quinze jours du royaume et de toutes les terres de l'obéissance du roi, RETZ, *Mém.* t. II, liv. III, p. 214, dans POUGENS. Il tâchait de retenir les peuples dans l'obéissance, BOSS. *Hist.* I, 11. Il les invita à rentrer dans l'obéissance, ID. *ib.* II, 9. Mais sa triste puissance Ne voit que des mourants sous son obéissance, VOLT. *Œdipe*, I, 1. L'empereur [Joseph] avait ordonné qu'on reçût Charles [XII] dans toutes les villes de son obéissance avec magnificence, ID. *Charles XII*, 7. Darius s'empare de Babylone, et la remet sous l'obéissance des Perses, BARTHEL. *Anach.* t. VII, tabl. I. ‖ 6° Au plur. Assurer de ses obéissances, présenter ses obéissances, sorte de formule de politesse qui s'est dite autrefois. Je suis très-marri de n'avoir meilleure [illegible] avec mes faibles obéissances, [illegible] ROSE [familier de Mazarin], 18 juin 1659, dans [illegible], t. IV, p. 66. Parce qu'on dit assurer quelqu'un de ses respects, on a cru pouvoir dire également assurer quelqu'un de ses obéissances ; mais cette phrase n'est pas usitée parmi ceux qui se piquent de bien parler, *Acad. Observ. sur Vaugel.* p. 366 [illegible]. Notre ami [illegible] vous assure de ses obéissances et de sa [illegible] *à Bussy*, 31 janv. 1677. [illegible] mes obéissances à celui qui a soin [illegible] *Lett. en vers et en prose*, [illegible] que sacrifice, se dit par allusion à l'histoire d'Abraham, dont l'obéissance fut plus méritoire que n'aurait été le sacrifice de son fils. L'obéissance vaut mieux que tous les sacrifices, et tous les sacrifices sans l'obéissance ne peuvent être devant Dieu de nulle [illegible], *Exhort. [illegible] de J. C.* t. I, p. 208.

— HIST. XIIe s. [illegible] ne quenst ne bers [illegible] [illegible], [illegible] Cens, [illegible] [illegible] ses de bénéfices, hommages, hommages, vasseaux, vasselages, obeissances, honneurs, et quelconques autres rentes et appartenances, ID. *ib.* ‖ XVe s. Cy vous [je] rens toute obeissance, CH. D'ORL. *Ball.* 102. Furent festoyez en la ville de Paris et receus bien honnorablement, et menez par l'obeissance et par les subjects du roy jusques en Allemaigne, A. CHART. *Hist. de Ch. VI et VII*, p. 247. ‖ XVIe s. [Ces pays] Furent submis en mon obeissance, MAROT, IV, 128. Recommander l'obeissance du [au] magistrat, MONT. I, 123. Dieu ne se contente pas de demi-obeissance, ains la veut toute entiere, LANOUE, 76. Ces heritages que les bastards acquierent au cas qu'ils ont hoirs de leurs corps engendrez en loyal mariage, doivent estre au seigneur souz lequel l'acquisition a esté faite, pourveu qu'il ait obeissance et moyenne justice, combien qu'il n'ait haulte justice, *Coust. génér.* t. II, p. 782.

— ÉTYM. *Obéissant.*

OBÉISSANT, ANTE (o-bé-i-san, san-t'), *adj.* ‖ 1° Qui obéit. Un enfant obéissant. Vous irritez un roi dont vous voyez l'armée Nombreuse, obéissante, à vaincre accoutumée, CORN. *Nicom.* III, 2. Le Gange, dont le jour voit la source en naissant, Par l'heur de mes travaux vous est obéissant, ROTR. *Bélis.* V, 5. Et vous, sainte compagnie, qui avez désiré d'ouïr de ma bouche le panégyrique de votre père.... vous avez été, durant tout le cours de sa vie, obéissants à ses ordres, BOSS. *Bourgoing.* [Rome] Et quoiqu'à ses Césars fidèle, obéissante, RAC. *Bérén.* II, 2. ‖ On dit par formule de civilité en terminant une lettre : votre très-humble et très-obéissant serviteur. ‖ 2° Il se dit aussi des animaux. Un chien obéissant. Un cheval obéissant. ‖ 3° Fig. Soumis, docile. Rendre ses passions obéissantes à la raison. Je saurai, s'il le faut, victime obéissante, Tendre au fer de Calchas une tête innocente, RAC. *Iphig.* IV, 4. ‖ 4° Fig. Souple, maniable, qui cède facilement, en parlant d'objets inanimés. Un vaisseau qui fend la mer obéissante. Du cuir, du bois obéissant. ‖ Terme de marine. Navire obéissant, navire sensible à l'effet du gouvernail.

— HIST. XIIe s. Molt est, qui aimme, obeissanz, Et molt fet tost et volentiers Ce que s'amie doie plaire, CRESTIEN DE TROYES, dans *Guillaume d'Engleterre*, publié par FR. MICHEL, v. 2798. ‖ XIVe s. L'utilité de sa concavité [d'un os] fu que il fust plus legier et plus obeissant au mouvement des muscles, H. DE MONDEVILLE, f° 20, *verso.* ‖ XVIe s. Grande moisson l'obeissant recueille, COTGRAVE.

† **OBÈLE** (o-bè-l'), *s. m.* Terme d'antiquité. Marque dont les critiques anciens et, en particulier, les critiques alexandrins, notaient les vers d'Homère qui leur semblaient être supposés et ne pas appartenir au poëte.

— ÉTYM. Ὀβελός, proprement broche, et, par extension, signe de forme longitudinale.

† **OBÉLIA** (o-bé-li-a), *s. m.* Genre établi par Lamouroux pour un polypier calcaire (*obelia tubulifera*) qu'on trouve adhérent sur les fucus de la Méditerranée. ‖ Genre de méduses établi par Péron et Lesueur pour une espèce presque microscopique.

OBÉLISQUE (o-bé-li-sk'), *s. m.* ‖ 1° Monument quadrangulaire en forme d'aiguille, élevé sur un piédestal et ordinairement monolithe. L'Égypte semblait mettre toute sa gloire à dresser des monuments pour la postérité ; ses obélisques sont encore aujourd'hui, autant par leur beauté que par leur hauteur, le principal ornement de Rome [où César et Auguste en firent apporter], ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. I, p. 17. Une plante est un monument plus durable qu'une médaille ou qu'un obélisque, FONTEN. *Morin.* Ils [les Égyptiens] ont travaillé des blocs de granit de plus de vingt mille pieds cubes, pour en former des colonnes et des obélisques d'une seule pièce, BUFF. *Min.* t. I, p. 159. L'orgueilleux obélisque au loin couché sur l'herbe, DELILLE, *Jardins*, IV. Les obélisques gris s'élançaient d'un seul jet, V. HUGO, *Orientales*, 2. ‖ Absolument, à Paris, l'obélisque se dit de l'obélisque de Louqsor dressé sur la place de la Concorde. ‖ 2° Sorte de mollusque, voy. TROQUE 2.

— ÉTYM. Ὀβελίσκος, diminutif de ὀβελός, broche.

OBÉRÉ, ÉE (o-bé-ré, rée), *part. passé* d'obérer. Accablé de dettes. Tant de familles obérées, ruinées sans ressource et tombées dans la dernière nécessité, BOURDAL. 8e dim. *après la Pentecôte*, *Dominic.* t. III, p. 190. Cette compagnie, mal servie par les facteurs et très-obérée, allait se dissoudre, RAYNAL, *Hist. phil.* VIII, 22. ‖ On dit quelquefois par plaisanterie : obéré de dettes. Tous les gens de la cour, obérés de dettes, s'en étaient libérés avec du papier [de] Law, qui ne leur avait coûté que des bassesses, DUCLOS, *Œuv.* t. VI, p. 23.

OBÉRER (o-bé-ré. La syllabe *bé* prend un accent grave, quand la syllabe qui suit est muette : j'obère ; excepté au futur et au conditionnel : j'obérerai, j'obérerais), *v. a.* ‖ 1° Accabler de dettes. Cette entreprise l'obéra. Les guerres obèrent les nations. ‖ 2° S'obérer, *v. réfl.* S'endetter. A la fin la nation s'obère, le peuple est foulé, le gouvernement perd toute sa vigueur, et ne fait plus que peu de chose avec beaucoup d'argent, J. J. ROUSS. *Écon. polit.* Les besoins, les fantaisies, les déprédations augmentaient, et le fisc s'obérait toujours, RAYNAL, *Hist. phil.* IV, 18.

— ÉTYM. Lat. *obærare*, de *ob*, et *æs*, monnaie, proprement cuivre (VOY. AIRAIN).

† **OBERON** (o-be-ron), *s. m.* Dans la féerie et la cabale, le roi des génies de l'air.

— ÉTYM. L'origine et la vraie orthographe est *Auberon*, dans *Huon de Bordeaux*. Selon la [illegible] marqué, suivi par Guessard (*Préf. de Huon de Bordeaux*), c'est un personnage de la féerie celtique : *gwyn-Araun*, c'est-à-dire le blanc *Araun*. *Araun* voudrait dire vapeur. Selon J. Grimm, *Deut. Mythol.* p. 424, il est identique à un *Alberich* ou *Elberich*, roi des Elfes dans les *Niebelungen*, mythologie germanique. Selon Gaston Paris (*Rev. germ.* t. XVI, p. 384), ce serait un personnage légendaire des Francs mérovingiens, *Alberic* l'enchanteur, fils de Clodion « qui demeurait toujours dans les forêts, selon Hugues de Toul.... et renouvela la secte païenne.... » Cette opinion est la plus probable, car c'est dans le poëme français qu'*Oberon* apparaît d'abord. En tout cas l'origine est française, au moins sous la forme *Oberon*, et c'est au français que les Anglais et Shakespeare l'ont emprunté.

† **OBÈSE** (o-bè-z'), *adj.* Qui a un excès d'embonpoint. Un homme obèse.

— ÉTYM. Lat. *obesus*, proprement, bien nourri, de *ob* et *edere*, manger.

OBÉSITÉ (o-bé-zi-té), *s. f.* Excès d'embonpoint. L'obésité est pénible dans la vieillesse.

— ÉTYM. Lat. *obesitatem*, de *obesus*, obèse.

OBIER (o-bié), *s. m.* Nom vulgaire et spécifique de la viorne obier (*viburnum opulus, L.*), arbrisseau fort dur qui ressemble un peu au cornouiller et qui porte de petites baies rouges ; la variété cultivée dans les jardins en est connue sous le nom de boule de neige. ‖ Quelques-uns écrivent aubier.

— HIST. XVIe s. Ormes, chesnes, fresnes, charmes, obiers, cornouilliers, O. DE SERRES, 193.

— ÉTYM. Ital. *obbio*. Le latin *opulus*, avec accent sur *o*, aurait donné *obe* ; très-probablement *obier* est *obe*, affublé de *ier* qui appartient à une foule de noms d'arbres.

† **OBIMBRIQUÉ, ÉE** (o-bin-bri-ké, kée), *adj.* Terme de botanique. Qui est imbriqué à rebours, c'est-à-dire de telle sorte que les folioles les plus courtes sont les plus rapprochées du centre.

— ÉTYM. *Ob*..., et *imbriqué*.

OBIT (o-bit'), *s. m.* Terme de liturgie catholique. Nom donné, dans plusieurs églises, aux messes anniversaires qui se disent pour les morts. Fonder, dire, chanter un obit. ‖ L'émolument produit par l'obit. ‖ *Au plur.* Des obits.

— HIST. XIIIe s. Et puis ait en memoire sa [illegible] et son obit [sa mort] ; Netement tient son [illegible] ainsi le forbit, J. DE MEUNG, *Test.* 1363. ‖ XVe s. Ne demeura gueres longuement que on fit [illegible] du roi Ferrand de Portingal à Lussebonne, [illegible] III, 29. ‖ XVIe s. Hypocrisie en a taillé l'habit, [illegible] sous lequel tel pour sa mere pleure, [illegible] droit de son pere l'obit, MAROT, III, 2[illegible].

— ÉTYM. Lat. *obitus*, de *obire*, mourir, proprement passer, de *ob*, et *ire*, aller.

OBITUAIRE (o-bi-tu-è-r'), *adj. m.* ‖ 1° Registre obituaire, ou, substantivement, un obituaire, registre où l'on écrit les noms des morts, le jour de leur sépulture, la fondation des obits, etc. ‖ 2° [illegible] Obituaire, celui qui était pourvu, en cour de Rome, d'un bénéfice vacant par mort (en lat. per obitum).

— REM. L'expression de statistique obituaire, que quelques auteurs emploient, est très-défectueuse. A la place de celle de statistique mortuaire, [illegible] sens spécial, qu'il n'est pas permis de détourner.

— ÉTYM. Obit.

OBJECTÉ, ÉE (ob-jè-kté, ktée), *part. passé* d'objecter. Les raisons objectées par les cartésiens contre la gravitation.

OBJECTER (ob-jè-kté), *v. a.* ‖ 1° Opposer comme objection. Et s'étant objecté qu'il semble que la loi divine ne devait point [illegible] est des préceptes moraux, parce que sa faveur [illegible] pour cela, PASC. 3e et 4e *factum pour les curés de Paris*. [illegible] Calvin, s'objectant à [illegible] que, par la doctrine qu'il enseignait, tous [illegible]

gements de l'Église ... devenaient sujets à la révision, BOSS. 6° avert. III, 2. Ce ne sont pas tant les raisonnements que je crains, que ceux qui, sans se rendre aux preuves, n'y veulent rien objecter, J. J. ROUSS. Pers. perp. Ce sophiste manque du respect à la bienséance de la conversation, qui consiste à n'objecter que des choses auxquelles on accorde soi-même quelque solidité, DIDEROT. Opin. des anc. philos. (philos. pyrrhonienne). On objectait autrefois que, si la terre tournait sur son axe de l'ouest à l'est, un projectile poussé perpendiculairement à l'horizon ne tomberait pas au point d'où il se serait élevé, mais qu'il tomberait plus ou moins vers l'ouest.... CONDIL. Art de rais. III, 1. Il ne m'objecte plus dans un humble langage Ces timides raisons qui glacent le courage, DUCIS, Macbeth, III, 3. || 2° Reprocher. On lui a objecté la corruption de ses mœurs. || 3° S'objecter, v. réfl. Être objecté. Voilà ce qui s'objecte en pareille circonstance.

— REM. Régnier disait objetter : Or, pour moi, tout le mal que leur discours m'objette.... Sat. V.

— HIST. XIV° s. Et qui me objetteroit comme le sang et l'ordure se puet oster sans lever l'os, qui est entrée par la fente du test sur la dure mere, je respons.... LANFRANC, f° 26. || XVI° s. Quelcun objectera, que toutes choses desirent de persister en leur estre, CALV. Instit. 661. On pourroit objecter que.... ID. ib. 609. Comme un miroir qui represente indifferemment toutes figures et impressions, autant de temps que les corps lui sont opposés et objectés, TYER, p. 562.

— ÉTYM. Lat. objectare, de ob, et jactare, jeter (voy. JETER). Une plus ancienne forme est objicer, tiré directement d'objicere.

OBJECTIF, IVE (ob-jè-ktif, kti-v'), adj. || 1° Terme d'optique. Verre objectif, le verre d'une lunette destiné à être tourné du côté de l'objet qu'on veut voir. Tous les physiciens savent aujourd'hui qu'il y a trois causes qui empêchent la lumière de se réunir dans un point lorsque ses rayons ont traversé le verre objectif d'une lunette ordinaire, BUFF. Hist. nat. Introd. Œuv. t. VII, p. 234. || S. m. Nom donné au verre d'une lunette composée, ou aux lentilles simples ou composées du microscope qui sont tournées vers l'objet qu'on examine. Dans les télescopes, le foyer de l'objectif est plus long que celui de l'oculaire ; dans les microscopes composés, c'est le contraire. Pourquoi, jusqu'à ce jour, n'a-t-on pas fait des objectifs de deux ou trois pieds de diamètre? l'aberration des rayons causée par la sphéricité des verres en est la seule cause, BUFF. Hist. nat. Introd. Œuv. t. VII, p. 254. Plus le foyer de l'objectif est long, plus celui de l'oculaire peut être proportionnellement court, et par conséquent être contenu un grand nombre de fois dans celui de l'objectif, BRISSON, Traité de physique, t. II, p. 474, dans POUGENS. Il [le télescope de Galilée] est composé de deux verres, dont l'un, qui est convexe, est placé du côté de l'objet et porte le nom d'objectif, et l'autre, qui est concave, est placé du côté de l'œil et s'appelle oculaire, ID. ib. t. II, p. 469. Le premier objectif construit par Huyghens, celui avec lequel il a fait la découverte du satellite et de l'anneau de Saturne, vient d'être retrouvé dans le cabinet d'instruments de physique de l'université d'Utrecht, HARTING, Acad. des sc. Comptes rendus, t. LXV, p. 987. || On dit aussi, dans un sens analogue : l'objectif d'une chambre noire, l'objectif d'un daguerréotype, l'objectif photographique. || 2° Terme de chirurgie. Cautérisation objective, celle qui consiste à tenir, à quelque distance de la partie malade, un fer rouge ou un charbon ardent. || 3° Dans la langue de la scolastique et de Descartes. Qui est relatif à une entité intermédiaire entre le monde extérieur et la pensée ; l'entendement, dans cette vue, étant en communication non avec le monde extérieur, mais avec des représentations de ce monde que l'on supposait les seuls objets de la pensée, de sorte que, pour Descartes, le soleil par exemple est dans la pensée objectivement ou par représentation, et, dans la nature, actuellement ou en effet. Par la réalité objective d'une idée, j'entends l'entité ou l'être de la chose représentée par cette idée, en tant que cette entité est dans l'idée; car tout ce que nous concevons comme étant dans les objets des idées, tout cela est objectivement ou par représentation dans les idées mêmes, DESC. Rép. aux 2es object. 69. Les idées qui me représentent des substances sont sans doute quelque chose de plus [que des façons de penser], et contiennent en soi, pour ainsi parler, plus de réalité objective, ID. Médit. III, 10. Il est évident que ce qui est commun à tous et à toutes parties de tous convient à l'idée objective de tous, c'est-à-dire à l'idée qui est en Dieu de toutes les modalités de ses attributs, BOULLAINVILL. Réfut. de Spinosa, p. 149. || Aujourd'hui, objectif est opposé à subjectif, et se dit de toute idée qui vient des objets extérieurs à l'esprit; cette nouvelle acception, qui est seule maintenant en usage, est due à la philosophie de Kant. On appelle, dans la philosophie allemande, idées subjectives celles qui naissent de la nature de notre intelligence et de ses facultés, et idées objectives toutes celles qui sont excitées par les sensations, STAEL, Allem. III, 6. || 4° En termes de théologie, Dieu est notre béatitude objective, Dieu est le seul objet qui puisse faire notre bonheur. || 5° Terme de grammaire générale. Voix objective, s'est dit quelquefois pour voix passive. || Cas objectif, cas qui exprime le complément direct des verbes. || 6° Terme de stratégie. Ligne objective, celle qui tend militairement vers un point, un but, où l'on se propose d'arriver. || Substantivement. Avoir tel point pour objectif, diriger son attaque vers ce point.

— ÉTYM. Objet, écrit anciennement object.

OBJECTION (ob-jè-ksion ; en vers, de quatre syllabes), s. f. Difficulté qu'on soulève contre une proposition, contre une assertion. Enfin et voici le fort de l'objection : n'y a-t-il pas des choses ajoutées dans le texte de Moïse.... BOSS. Hist. II, 13. On n'aime point la piété véritable, parce que, contente des biens éternels, elle ne fait pas la fortune de ceux qui la suivent; c'est l'objection ordinaire que font à Dieu les hommes du monde, ID. la Vallière. Dès que je m'aperçois que l'on m'entend, j'aime mieux les objections que les applaudissements ; mais je demande, ou qu'on me laisse dans l'oubli, ou qu'on veuille bien prendre la peine de m'entendre, et de me représenter ensuite tel que je suis, DUMARS. Œuvr. t. I, p. 160. Je me sentirais assez de force pour oser lui faire respectueusement quelques objections, VOLT. Candide, 13. J'aurais de grandes objections à faire sur ce qu'il me propose; mais j'aime encore mieux une conclusion qu'une objection ; concluez donc, mon cher ami, ID. Lett. Moussinot, nov. 1737. Prévoir une objection, c'est la réfuter, sans être obligé d'y répondre, DUCLOS, Consid. mœurs, 4.

— HIST. XIV° s. Albert fait ici une objection.... ORESME, Eth. 47. || XVI° s. Pour repousser ces objections là et autres semblables, ils disent que.... AMYOT, De la vertu morale, 23.

— ÉTYM. Provenç. objectio; espagn. objeccion; ital. obbiezione; du lat. objectionem, de objectum, supin de objicere, objecter, proprement jeter en avant, de ob, et jacere, jeter (voy. JET).

† OBJECTIVATION (ob-jè-kti-va-sion), s. f. Terme de philosophie. Action de rendre objectif, d'objectiver.

† OBJECTIVEMENT (ob-jè-kti-ve-man), adv. || 1° Dans la philosophie scolastique et dans celle de Descartes, d'une manière objective, c'est-à-dire par représentation, à l'aide d'une entité objective. Pour imparfaite que soit cette façon d'être par laquelle une chose est objectivement ou par représentation dans l'entendement par son idée.... DESC. 3° Médit. 14. Je parle de l'idée qui n'est jamais hors de l'entendement, et au respect de laquelle être objectivement ne signifie autre chose qu'être dans l'entendement en la manière que les objets ont coutume d'y être, ID. Rép. aux prem. objections, 3. Tout ce qui est objectivement et par représentation dans les idées, ID. 6° médit. 9. || 2° Dans la philosophie moderne, d'une façon objective, relativement aux objets extérieurs. Ce qui est connu objectivement.

— ÉTYM. Objective, et le suffixe ment.

† OBJECTIVER (ob-jè-kti-vé), v. a. Terme de philosophie moderne. Rendre objectif; considérer comme objectif. || Objectiver le subjectif, examiner comme un objet d'étude notre propre moi et chacune de ses impressions ou de ses opérations; objectiver le subjectif signifie aussi prendre pour objectif ce qui est subjectif, confondre le subjectif avec l'objectif.

— ÉTYM. Objectif.

† OBJECTIVITÉ (ob-jè-kti-vi-té), s. f. || 1° Terme de philosophie moderne. Qualité de ce qui est objectif; existence des objets en dehors de nous. || 2° Terme nouveau de littérature et de beaux-arts. Perfection du style, du dessin, de l'exécution en général, qui fait qu'un objet d'art prend une existence individuelle et un caractère tout à fait indépendant des idées particulières de l'auteur. L'objectivité est très-puissante dans Shakespeare, dans Molière.

— ÉTYM. Objectif.

OBJET (ob-jè ; le t se lie : un ob-jè-t agréable; au pluriel, l's se lie : des ob-jè-z agréables ; objets rime avec traits, succès, paix, etc.), s. m. || 1° Tout ce qui se présente à la vue. Ils n'assurent quoi que ce soit, n'oseraient jurer qu'il soit jour en plein midi, ne sont point certains si les choses qu'ils voient sont objets ou illusions, PASC. De la cour. 6° disc. Les images des objets ne se forment pas seulement ainsi au fond de l'œil, mais elles passent encore au delà jusques au cerveau, DESC. Dioptr. V. Quel objet se présente à mes yeux? ce n'est pas seulement des hommes à combattre ; c'est des montagnes inaccessibles, c'est des ravines et des précipices, BOSS. Louis de Bourbon. Il n'est point de serpent ni de monstre odieux Qui, par l'art imité, ne puisse plaire aux yeux ; D'un pinceau délicat l'artifice agréable Du plus affreux objet fait un objet aimable, BOIL. Art p. III. Mais il est des objets que l'art judicieux Doit offrir à l'oreille et reculer des yeux, ID. ib. Elle voit (quel objet pour les yeux d'une amante !) Hippolyte étendu sans forme et sans couleur, RAC. Phèdre, V, 6. Tous les objets paraissent sombres et en confusion le matin aux premières lueurs de l'aurore; mais ensuite ils semblent sortir comme d'un chaos, quand la lumière, qui croît insensiblement, les distingue et leur rend, pour ainsi dire, leurs figures et leurs couleurs naturelles, FÉN. Tél. XXIV. || À cet objet, à cette vue. À cet objet d'horreur, l'œil troublé, le teint blême, J'ai demeuré longtemps plus morte que lui-même, ROTR. Antig. I, 2. Jugez à cet objet ce que j'ai dû sentir, RAC. Théb. V, 5. || 2° Tout ce qui affecte les sens. Les couleurs sont les objets de la vue, les odeurs de l'odorat, les saveurs du goût, les sons de l'ouïe. Elle [l'âme] n'est pas plus heureuse en jouissant des plaisirs que les sens lui offrent....ces sens, dont elle emprunte, empruntent eux-mêmes de tous côtés; ils tirent tout de leurs objets, et engagent par conséquent à tous ces objets extérieurs l'âme qui, espérant en ses sens, ne peut plus rien avoir que par eux, BOSS. la Vallière. || 3° Terme de philosophie. Tout ce qui est en dehors de l'âme; par opposition à sujet qui exprime ce qui est en dedans de l'âme. L'objet et le sujet. || Terme de scolastique. Objet matériel, la chose même qu'une science considère. || Objet formel, la manière dont l'objet matériel est considéré par la science. || Objet total ou adéquat, réunion de l'objet matériel et de l'objet formel. || 4° Chose, dans un sens indéterminé. C'est un objet de peu de valeur. Objets de première nécessité. || Un objet de dépense, quelque chose qui occasionne de la dépense. Ceuta, que les Portugais prirent en 1409, que les Espagnols eurent sous Philippe II, et qu'ils ont conservé toujours, n'a été qu'un objet de dépense, VOLT. Mœurs, 16?. || Un grand objet, quelque chose d'un grand intérêt. Rome, toujours un grand objet pour les nations, mais toujours à plaindre, VOLT. Mœurs, 31. Dans le trésor particulier du sultan, on compte les confiscations pour un grand objet, ID. ib. 189. || Fig. en général, chose abstraite, morale. Il y a deux choses importantes.... dont tous les citoyens doivent s'entretenir dans les pays libres : l'une est le gouvernement, l'autre la religion; le marchand, l'artisan doivent se mettre en état de n'être trompés ni sur l'un ni sur l'autre de ces objets, VOLT. Quest. mirac. Lett. 10. || 5° Fig. Tout ce qui se présente à l'esprit, tout ce qui l'occupe. Un objet important l'occupe présentement. Il ne saurait donner une attention suivie au même objet. La mienne [tristesse] n'est point du tout dissipée par la diversité des objets, SÉV. 4 oct. 1684. Quand une fois on a trouvé le moyen de prendre la multitude par l'appât de la liberté, elle suit en aveugle, pourvu qu'elle en entende seulement le nom; ceux-ci [les Anglais], occupés du premier objet qui les avait transportés, allaient toujours, sans regarder qu'ils allaient à la servitude, BOSS. Louis de Bourbon. À la vue du saint viatique qu'il avait tant désiré, voyez comme ce prince s'arrête sur ce doux objet, ID. ib. Toi [âme] qui étais née pour l'éternité et pour un objet immortel, tu deviens éprise et captive d'une fleur que le soleil dessèche, ID. la Vallière. L'éternité se présentait à ses yeux comme le digne objet du cœur de l'homme, ID. le Tellier. César de tant d'objets en même temps frappé, RAC. Brit. V, 8. Le plus charmant objet de la nature, le plus capable d'émouvoir un cœur sensible et de le porter au bien, est, je l'avoue, une femme aimable et vertueuse ; mais cet objet céleste où se cache-t-il? J. J. ROUSS. Lett. à d'Alemb. La passion a toujours un objet : on ne désire point ce qu'on ne connaît point, BONNET, Ess. anal. âme, 18. || Dans le langage philosophique, tout ce qui meut, occupe les facultés de l'âme. Le vrai est l'objet de l'entendement. Le bien

est l'objet de la volonté. || L'objet meut, émeut la [illegible], c'est-à-dire la présence de l'objet excite le désir. || 6° Fig. Tout ce qui sert de matière à une science, à un art, à une œuvre littéraire. Les corps naturels sont l'objet de la physique. Le sublime ne peut se trouver que dans les grands sujets ; la poésie, l'histoire et la philosophie ont toutes même objet, et un très-grand objet, l'homme et la nature, BUFF. *Disc. de récept.* Ses dialogues [de Fénelon] sur l'éloquence, et sa lettre à l'Académie française sur le même objet, renferment les principes les plus sains sur l'art d'émouvoir et de persuader, D'ALEMB. *Éloges, Fénelon.* La durée d'un ouvrage, quelque mérite qu'il ait d'ailleurs, est presque nécessairement liée à celle de son objet, ID. *Destruct. des jésuit.* Œuv. t. V, p. 67, dans POUGENS. Quel est l'objet de la philosophie? c'est de lier les hommes par un commerce d'idées et par l'exercice d'une bienfaisance mutuelle, DIDEROT, *Claude et Nér.* II, 2. Qu'on ne dise plus que les grands objets manquent à l'éloquence, mais bien plutôt que l'éloquence manque le plus souvent aux grands objets qui la demandent, qui l'appellent, qui l'invoquent de toutes parts, MARMONTEL, *Élém. litt.* Œuv. t. X, p. 107, dans POUGENS. || On dit dans un sens analogue : l'objet de la conversation. La conversation a changé d'objet. Vous êtes l'objet de notre entretien. || 7° Fig. Tout ce qui est la cause, le sujet, le motif d'un sentiment, d'une passion. Mais si vous connaissez l'amour et ses ardeurs, Jamais pour son objet il ne [illegible] les grandeurs, CORN. *Médée*, II, 6. Et je serais [illegible] roi qu'un objet de pitié, Si le bandeau royal m'ôtait votre amitié, ID. *Nicom.* IV, 5. Puis-je d'un tel chagrin savoir quel est l'objet? ID. *Cinna*, III, 2. Je te donne Émilie, Le digne objet des vœux de toute l'Italie, ID. *ib.* V, 1. Ce superbe.... se met au rang des gens desabusés ... et, devenu le seul objet de ses complaisances, il se fait lui-même son dieu, BOSS. *Anne de Gonz.* Princesse, le digne objet de l'admiration de deux grands royaumes, ID. *Duch. d'Orl.* Mes frères, je parle à vous; à vous, dis-je, qui faites l'objet de nos plus tendres inquiétudes, ID. 1re *instr.* 37. Sylla devint l'objet de la jalousie de Marius, ID. *Hist.* III, 7. Mme la duchesse d'Orléans est un objet de pitié, MAINTENON, *Lett. à Mme de Caylus*, 2 sept. 1717. Un esclave est pour elle un objet de courroux, RAC. *Alex.* I, 2. Lève-toi, triste objet d'horreur et de tendresse, VOLT. *Brutus*, V, 7. Ce même Sarmate objet de vos dédains, ID. *Sémiram.* II, 5. || 8° Fig. But, fin qu'on se propose. Elle [une âme pieuse] n'a d'autre objet que la voûte éthérée, RÉGNIER, *Sat.* XIII. L'unique objet de l'Écriture est la charité, PASC. *Pens.* part II, art. 9. On peut avoir trois principaux objets dans l'étude de la vérité, ID. *ib.* part. I, art. 3. Sachez que leur objet [des jésuites] n'est pas de corrompre les mœurs; ce n'est pas leur dessein, ID. *Prov.* V. La chronologie [illegible] n'est pas votre objet, BOSS. *Hist.* I, 12. Mon principal objet est de vous faire considérer, dans l'ordre des temps, la suite du peuple de Dieu et celle des grands empires, ID. *ib.* II, 1. [illegible] avait un objet plus haut que [illegible] paraît d'abord, ID. *ib.* II, 4. Jusqu'ici les traités de paix avaient la guerre pour véritable objet; [illegible] ou un repos de quelques années pour réparer ses forces, ou plus de force pour [illegible] un ennemi commun, FONTEN. *Rép. card.* [illegible] t. III, p. 320 dans POUGENS. C'est à eux d'amuser le peuple qui lit sans objet, sans pénétration et sans goût, VAUV. *Max.* CCXIII. On avait fait la guerre de la Fronde pour je ne sais quel [illegible] du tarif, qui ne devait pas être regardé comme un objet, VOLT. *Polit. et législ. Lett. à M. T****. Le grand objet du maréchal de Saxe était toujours de prendre Maestricht, ID. *Louis XV*, 26. Leurs arts [des sauvages], qui leur [illegible] pour objet que les moyens de se [illegible] une subsistance convenable à leur [illegible] (*Quadrup.* t. II, p. 174. Un [illegible] [illegible] Le premier objet de ceux qui [illegible] les hiéroglyphes, fut de conserver la mémoire des événements, et de faire connaître les lois, les règlements, et tout ce qui a rapport aux matières civiles, CONDILLAC, *Conn. hum.* II, I, 13. [illegible] le but proposé. Les Français furent vainqueurs, et [illegible] ne furent pas [illegible] complète pour que le grand objet du siége de Maestricht pût être rempli, VOLT. *Louis XV*, 18. L'objet du mariage est [illegible] des enfants, [illegible] cet objet ne se trouve pas [illegible] *Hom.* Œuv. t. IV, p. 282. || 9° Fig. et par [illegible], femme aimée. Non, non, ce cher objet [illegible]

avoir trop de colère, CORN. *Cid*, III, 4. Ô trop aimable objet qui m'avez trop charmé, ID. *Poly.* II, 2. Lorsqu'un digne objet a pu nous enflammer, Qui le cède est un lâche et ne sait pas aimer, ID. *Rodog.* I, 5. Adieu, trop vertueux objet et trop charmant, ID. *Poly.* II, 2. Mais quand d'un bel objet on est bien amoureux, Que ne ferait-on pas pour devenir heureux? MOL. *l'Ét.* II, 2. Et dans l'objet aimé tout leur devient aimable, ID. *Mis.* II, 5. L'objet s'appelle Mlle de la Coste; elle a plus de trente ans, elle n'a aucun bien, nulle beauté, SÉV. 284. Volage adorateur de mille objets divers, RAC. *Phèdre*, II, 6. Et pour tout autre objet ton âme indifférente Dédaignait de brûler d'une flamme innocente, ID. *ib.* IV, 2. Cet objet que ma rage a privé de la vie, VOLT. *Zaïre*, V, 10. || 10° Il s'est dit pour la personne d'un homme ou d'une femme, pour l'image d'un objet (ce qui n'est plus usité). Il fait tous ses efforts pour gagner mes parents, Et, s'il les peut fléchir, quant à moi, je me rends; Non, à dire le vrai, que son objet me tente; Mais, mon père content, je dois être contente, CORN. *la Place roy.*, V, 6. Prononcez donc, madame, et faites un monarque: Nous céderons sans honte à cette illustre marque; Et celui qui perdra votre divin objet Demeurera du moins votre premier sujet, ID. *Rodog.* III, 4. [Le cerf se mirant dans une fontaine].... ne pouvait qu'avecque peine Souffrir ses jambes de fuseaux, Dont il voyait l'objet se perdre dans les eaux, LA FONT. *Fabl.* VI, 9. Si ce parfait amour que vous prouvez si bien Se fait vers votre objet un grand crime de rien, MOL. *les Fâch.* I, 1. || 11° Terme de grammaire générale. Se dit quelquefois du complément ou régime direct, par opposition à sujet. L'objet est un accessoire du verbe; il doit le suivre immédiatement, ou du moins il n'en peut être séparé que par des modifications mêmes du verbe, CONDIL. *Gramm.* II, 26.

— SYN. OBJET, SUJET. Au mot *sujet*, l'Académie dit : Les corps naturels sont le sujet de la physique. Et au mot *objet*, elle dit : Les corps naturels sont l'objet de la physique. Quel est, dans cet emploi, le sens précis des deux mots sujet et objet? Ces deux mots ne diffèrent que par les prépositions : *ob* signifiant devant soi, et *sub*, sous soi : le sujet c'est sur quoi l'on travaille; l'objet c'est ce à quoi l'on vise. Il est plus usité de dire l'objet d'une science que le sujet d'une science; cependant cela se dit aussi, et le sens revient au même; mais on dit le sujet d'une comédie, d'une tragédie, d'un tableau, et non l'objet; ou du moins le sens serait tout différent : l'objet d'une comédie, d'un tableau, serait l'effet moral ou esthétique auquel viseraient cette comédie, ce tableau.

— HIST. XIVe s. Object est la chose vers laquele est la puissance active ou passive ou l'operation.— Coleur est object de voiement ou de vision, saveur est object de goust ou de gouster, et chaleur et froideur sont object de touchement, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVIe s. Les sacremens de la nouvelle loy justifient et conferent grace, si nous n'y mettons object [obstacle] ou empeschement de peché mortel, CALV. *Instit.* 1037. La veue d'un object agreable, MONT. I, 99. Est-il si simple entendement, lequel, ayant d'un costé l'object d'un de nos vicieux plaisirs, et de l'autre... ? ID. II, 144.

— ÉTYM. Ital. *obbietto* et *oggetto*; du lat. *objectum*, chose mise en avant, de *objicere* (voy. OBJECTION).

OBJURGATION (ob-jur-ga-sion), *s. f.* Figure de rhétorique par laquelle on adresse à quelqu'un des reproches. Le reproche, l'objurgation, la honte, la vue de l'opprobre.... MARMONTEL, *Élém. litt.* Œuv. t. IX, p. 205, dans POUGENS.

— HIST. XVIe s. S. Paul monstre que la doctrine et objurgation ne profitent gueres de soy à changer le cœur de l'homme, CALV. *Instit.* 233.

— ÉTYM. Lat. *objurgationem*, de *objurgare*, de *ob*, et *jurgium*, querelle.

† **OBJURGATOIRE** (ob-jur-ga-toi-r'), *adj.* Qui appartient à l'objurgation.

— ÉTYM. Lat. *objurgatorius* (voy. OBJURGATION).

† **OBLADE** (o-bla-d'), *s. m.* Poisson de la Méditerranée (genre [illegible]).

OBLAT (o-bla), *s. m.* || 1° Nom qu'on attribuait autrefois aux enfants qui étaient donnés par leurs parents à quelque monastère, et à ceux qui s'y donnaient eux-mêmes, avec leurs biens et [illegible] avec toute leur famille. Un décret de [illegible] d'Aix-la-Chapelle (en 817), par lequel il est défendu de [illegible] dans les monastères pour autres que pour les oblats, *Mém. de Trévoux*, 1728, t. I, p. 120. || Oblats de l'Église, oblats de la sainte Vierge, titre qui fut donné aux princes normands du midi de l'Italie, qui offrirent leurs possessions à l'Église. || 2° On a donné ensuite le nom d'oblat à une espèce de moine laïque, que le roi mettait dans chaque abbaye de sa nomination, et qui était ordinairement quelque vieux soldat. || 3° Oblat de l'Immaculée Conception, nom d'un ordre fondé au commencement de ce siècle par le P. Mazenod.

— HIST. XVIe s. Oblat est le soldat ou gendarme pauvre qui au service du roy est demeuré perclus et estropié de l'un de ses membres, en reconnoissance de quoy le roy luy peut assigner ses aliments sur quelques abbayes ou monasteres qui se trouvent de la nature, PASQUIER, *Rech.* III, 25.

— ÉTYM. Lat. *oblatus*, offert (part. passé de *offerre*), de *ob*, et *latus*, porté.

OBLATION (o-bla-sion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Action par laquelle on offre quelque chose à la Divinité. Le duc son père avait [illegible] dans ses terres de quoi marier tous les ans [illegible] filles : riche oblation, présent agréable, BOSS. *Anne de Gonz.* Aërius, prêtre arien, est noté dans les écrits des saints Pères comme l'auteur d'une nouvelle hérésie, pour avoir égalé la prêtrise à l'épiscopat, et avoir jugé inutiles les prières et les oblations que toute l'Église faisait pour les morts, ID. *Hist.* I, 11. Il [Jésus] fit à Dieu pour la première fois l'oblation solennelle de sa personne, BOURDAL. *Myst. Nativité de J. C.* t. I, p. 7. Elle porte à l'Agneau sans tache immolé sur l'autel, des vœux [illegible], des pensées pures, des affections spirituelles, l'oblation d'un cœur contrit et reconnaissant, et le sacrifice de ses passions détruites ou du moins humiliées, FLÉCH. *Dauphine.* || Par extension. Plusieurs philosophes, méditant sur la royauté, ont considéré la monarchie héréditaire comme [illegible] d'une famille à la liberté publique; tout doit être libre dans l'État, excepté cette famille, MIRABEAU, *Collection*, t. V, p. 467. || 2° Particulièrement. Action du prêtre qui, avant de consacrer le pain et le vin, les offre à Dieu. L'oblation et la sanctification qui précèdent le sacrifice de la messe, PASC. *Lett. sur la mort de son père.* Les anciennes liturgies qui contiennent la forme de cette oblation, tant en Orient qu'en Occident, sont entre les mains de tout le monde, BOSS. *Var.* XIV, § 122. || 3° Choses offertes à Dieu. Les intestins et les pieds ayant été auparavant lavés dans l'eau, le prêtre les brûlera sur l'autel pour être au Seigneur un holocauste et une oblation d'agréable odeur, SACI, *Bible, Lévit.* I, 9. Purifiez tous mes sens, afin que je vous sois présenté comme une oblation sainte et digne de vous, BOSS. *Prépar. à la mort*, 7. || 4° Ancien nom de l'hostie

— HIST. XIIe s. Lores receveras-tu oblatiuns e sacrifises, *Liber psalm.* p. 68. Si que jo n'ousse [illegible] ma oblatiun, *Rois*, p. 43. || XVe s. Et firent [les [illegible]] par les eglises plusieurs processions et oblations en louant Dieu, FROISS. II, II, 160. || XVIe s. Diane [illegible] demandoit le sacrifice et oblation de sa fille, AMYOT, *Pél.* 38.

— ÉTYM. Lat. *oblationem*, de *oblatum* (voy. OBLAT).

† **OBLATIONNAIRE** (o-bla-sio-nê-r'), *s. m.* [illegible] qui vivait d'offrandes. || Diacre chargé de recevoir les offrandes. || Officier qui apporte le pain et le vin dans l'endroit où le pape doit officier.

— ÉTYM. *Oblation.*

† **OBLIGATAIRE** (o-bli-ga-tê-r'), *s. m.* et *f.* Porteur, porteuse de titres d'obligations [illegible] par un gouvernement ou une compagnie. La [illegible] publique est engagée dans le débat, et c'est autant dans l'intérêt du gouvernement que dans celui des obligataires que je vous demande quelques [illegible]. *Extrait d'un discours prononcé au Corps législatif par M. Pouyer-Quertier* (séance du 22 juillet [illegible]).

— ÉTYM. *Obliger.*

OBLIGATION (o-bli-ga-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Ce qui oblige. Obligation de conscience. Obligation d'honneur. Vous [illegible] que je ressens, comme je dois, les solides obligations que j'ai d'être votre serviteur, VOIT. *Lett.* [illegible] L'obligation qu'il [Dieu] leur impose de faire [illegible] même, PASC. *Prov.* XII. Celui-là est un homme [illegible] et un véritable sage, qui ne se fait pas une [illegible] du soin de contenter ses désirs, mais qui [illegible] régler ses désirs suivant ses obligations, [illegible] 2e sermon, Pâques. 2. Les docteurs [illegible] l'obligation de demander à Dieu toutes ces [illegible] [contenues dans le *Pater*], ID. *Ré. d'orais.* [illegible] faut remarquer l'obligation si glorieuse que [illegible] pape [saint Grégoire] impose aux princes [illegible] les voies du ciel, ID. *Reine d'Anglet.* Cette [illegible] [illegible] *relig.* t. I, p. 260. Je compte sur quelque part dans

vos prières, à cette grande fête, et je n'oublierai pas mes obligations là-dessus, MAINTENON, *Lett. au card. de Noailles*, 22 déc. 1705. || D'obligation, imposé, nécessaire. M. Jurieu aurait bien fait d'autres sermons [aux premiers chrétiens patients dans la persécution], et leur aurait enseigné que la modestie n'est d'obligation que lorsqu'on est le plus faible, BOSS. *5e avert.* 19. On voit par cette doctrine [de saint Augustin] que l'oraison dominicale est supposée être l'oraison d'obligation de tous les fidèles, ID. *Et. d'orais.* VI, 7. Les femmes [à la cour de Turin] avaient chacune un amant d'obligation, HAMILT. *Gramm.* 4. La duchesse de Berry jeûnait très-exactement les jours d'obligation, ST-SIM. 435, 57. L'Église accepta bientôt cette solennité [fête des Morts], et en fit une fête d'obligation, VOLT. *Mœurs*, 46. || 2° Lien de reconnaissance pour quelque service, pour quelque plaisir. Je t'en ai, je te l'avoue, toutes les obligations du monde, MOL. *l'Avare*, II, 6. Je veux que vous m'ayez cette obligation, SÉV. 119. Vous ne m'avez aucune obligation de cette société [de ce que je tiens société à M. de Rennes].... c'est un homme admirable ... sa conversation est légère.... ID. 404. Vous lui avez des obligations infinies, ID. 531. L'obligation que je leur ai de m'accorder cette grâce, BOSS. *Lett.* 31. Il a fait semblant de m'avoir obligation de l'avoir éclairé, FÉN. *Tél.* III. Si les hommes savaient obliger, je crois qu'ils feraient tout ce qu'ils voudraient de ceux qui leur auraient obligation, MARIV. *Marian.* part. 1. J'ai, dans toutes mes passions, détesté le vice de l'ingratitude : et, si j'avais obligation au diable, je dirais du bien de ses cornes, VOLT. *Lett. Richel.* 3 juin 1771. Il [le duc de Choiseul] m'accordait sur-le-champ ce que je lui demandais; je ne lui ai jamais rien demandé que pour les autres; c'est ce qui augmente les obligations que je lui ai, ID. *Lett. Rochefort*, 27 mars 1771. Ce n'est que depuis un siècle environ qu'on a médité sur l'art de penser et de parler; nous en avons l'obligation aux Grecs d'Italie et de Sicile, BARTHÉL. *Anach.* ch. 57. Si l'on ne sent point du tout les petites obligations, l'on est incapable de ressentir fortement les grandes, GENLIS, *Ad. et Théod.* t. I, p. 136, dans POUGENS. || Fig. Avoir l'obligation de.... à une chose, devoir à cette chose ce dont il s'agit. Si les financiers ne sont plus grossiers, si les gens de cour ne sont plus de vains petits-maîtres, si les médecins ont abjuré la robe, le bonnet et les consultations en latin, si quelques pédants sont devenus hommes, à qui en a-t-on l'obligation? au théâtre, au seul théâtre, VOLT. *Lett. Albergati*, 23 déc. 1760. || Il se dit aussi, par politesse, en des occasions de peu d'importance. Prêtez-moi ce livre pour quelques jours, je vous en aurai bien de l'obligation. || 3° Action d'obliger, de rendre service. Puisque vous avez pris plaisir de m'obliger, je ne veux pas que vous ayez le regret d'avoir perdu votre obligation, BALZ. liv. V, lett. 25. || 4° Terme de droit. Lien de droit qui astreint une personne envers une autre à donner, à faire ou à ne pas faire quelque chose. Les obligations du vendeur, de l'acheteur. Le terme d'obligation a deux significations : dans une signification étendue, *lato sensu*, il est synonyme au terme de devoir, et il comprend les obligations imparfaites, aussi bien que les obligations parfaites; on appelle obligations imparfaites les obligations dont nous ne sommes comptables qu'à Dieu, et qui ne donnent aucun droit à personne d'en exiger l'accomplissement : tels sont les devoirs de charité, de reconnaissance.... le terme d'obligation dans un sens plus propre et moins étendu ne comprend que les obligations parfaites, qu'on appelle aussi engagements personnels, qui donnent à celui envers qui nous les avons contractés le droit d'en exiger de nous l'accomplissement ... les jurisconsultes définissent ces obligations ou engagements personnels un lien de droit qui nous astreint envers un autre à lui donner quelque chose, ou à faire ou à ne pas faire quelque chose.... ces termes.... ne conviennent qu'à l'obligation civile : l'obligation naturelle.... est aussi, quoique dans un sens moins propre, une obligation parfaite, car elle donne, sinon dans le for extérieur, au moins dans le for de la conscience, à celui envers qui elle est contractée, le droit d'en exiger l'accomplissement, au lieu que l'obligation imparfaite ne donne pas ce droit, POTHIER, *Traité des obligations*, 1re part. art. prélim. || Obligation générale, celle qui donne lieu à des reprises sur tous les biens présents et à venir du débiteur. || Obligation spéciale, celle dont le payement ne peut être poursuivi que sur certains biens. || Obligation principale, celle qui forme le principal objet de l'engagement. || Obligation naturelle, celle qui est fondée sur l'équité, mais qui ne produit point d'action, par opposition à l'obligation civile. || Obligation pure et simple, celle qui n'est soumise ni à une condition ni à un terme. || 5° Acte notarié par lequel on s'oblige à donner ou à faire telle chose dans un temps fixé. || Il se dit aussi de toute espèce d'engagement de payer. Le roi ne lui avait payé qu'une partie de cette somme, et pour le reste il lui avait donné une obligation, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. X, p. 313, dans POUGENS || Obligation causée, celle dont la cause est exprimée dans l'acte. || Faire honneur à ses obligations, payer ses dettes, acquitter ses engagements. || 6° Titre qui représente des capitaux prêtés, soit aux administrations publiques, soit à des compagnies de commerce, d'industrie, de chemins de fer : ils sont productifs d'intérêts et remboursables dans un temps limité. Obligation de la ville de Paris, des chemins de fer, etc.

— HIST. XIIIe s. La seconde [espèce de preuves] si est par lettres, si comme quant aucuns s'est obligiés par letres, et cil qui s'obliga nie l'obligacion, BEAUM. XXXIX, 3. || XIVe s. A lui obligiez fu li bers Bertram gentilz En obligacions à seeaux et escriz, *Guescl.* v. 19676. || XVe s. Pour ce que le roi anglois, comme roi de France, les avoit quittés de la somme et de l'obligation, ce que nullement il ne pouvoit faire, FROISS. I, I, 106. Ils allerent environ en quarante maisons de juifs, pillerent et roberent vaisselle d'argent, joyaux, robbes et les obligations, JUV. DES URSINS, *Charles VI*, 1380. Vieille obligation deffait nouveau marché, *Perceforest*, t. V, f° 77. || XVIe s. Nous sommes par naturelle obligation tenus d'obeir, CALV. *Instit.* 272. Obligations de bienfaits, AMYOT, *Démosth.* 26. À fin que sa mort l'affranchist de l'obligation qu'il avoit au dict comte, MONT. I, 30. Ennemi juré d'obligation, d'assiduité, de constance, ID. I, 103. Sans obligation de temps et de lieu, ID. I, 182. En recognoissance des obligations que je vous doibs, ID. IV, 344.

— ÉTYM. Prov. *obligatio*; espagn. *obligacion*; ital. *obligazione*; du lat. *obligationem*, de *obligare*, obliger.

† **OBLIGATIONNAIRE** (o-bli-ga-sio-nê-r'), *s. m.* Synonyme d'obligataire.

OBLIGATOIRE (o-bli-ga-toi-r'), *adv.* Qui a la force d'obliger. Une clause obligatoire. Loin d'envisager leur pouvoir par ce qu'il a de pénible et d'obligatoire, ils [les princes] n'y voient que le plaisir de commander, J. J. ROUSS. *Polysynodie*.

— HIST. XIVe s. Loy obligatoire, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVIe s. Papiers, schedules et lettres obligatoires, AMYOT, *Agis et Cléom.* 15.

— ÉTYM. Lat. *obligatorius*, de *obligare*, obliger.

† **OBLIGATOIREMENT** (o-bli-ga-toi-re-man), *adv.* D'une manière obligatoire.

OBLIGÉ, ÉE (o-bli-jé, jée), *part. passé* d'obliger. || 1° Lié par quelque chose dont on ne peut se dégager. Elle sera obligée à son vœu; et elle accomplira effectivement tout ce qu'elle aura promis et juré, SACI, *Bible, Nombr.* XXX, 46. Je me retire pour ne me voir point obligé à recevoir ses compliments, MOL. *G. Dand.* II, 11. Je me tiens obligé de vous désabuser, PASC. *Prov.* IV. Quoique personne n'ignore les grandes qualités d'une reine dont l'histoire a rempli l'univers, je me sens obligé d'abord à les rappeler à votre mémoire, BOSS. *Reine d'Angl.* Il avait créé des officiers obligés à porter du secours [en cas d'incendie], FONTEN. *Czar Pierre.* || 2° Qui est d'usage, qui est commandé par l'usage, dont on ne peut se dispenser. C'est le compliment obligé. || En musique, partie obligée, partie qu'on ne pourrait retrancher sans gâter l'harmonie et surtout sans détruire le chant. Ouverture pour piano et violon obligé. L'opposé d'obligé est ad libitum, par exemple : première symphonie de Beethoven arrangée pour le piano avec violon obligé et violoncelle ad libitum. Récitatif obligé, récitatif accompagné et coupé par les instruments, par opposition à celui qui n'est accompagné que de simples accords de piano et de basse. || 3° Attaché par un lien de reconnaissance; qui a une obligation. L'abbesse lui fait réponse qu'elle et ses filles se sentent infiniment obligées de ses bontés, PATRU, *Plaidoyer* 6, dans RICHELET. Il y a des âmes basses qui se tiennent obligées de tout, et il y a des âmes vaines qui ne se tiennent obligées de rien, ST-ÉVREM. dans GENIN, *Dict. de Molière*. Je vois bien que vous vous intéressez pour l'Église; vous lui êtes bien obligée; il y a seize cents ans qu'elle gémit pour vous, PASC. *Lett. à Mlle de Roannez*, 1. Elle [Mlle de Méri] me témoigna l'autre jour qu'elle savait en gros les malheurs de mon fils... je me tins obligée de cette curiosité, et je lui contai tout le détail de nos misères, SÉV. 6 nov. 1680. || Je vous suis fort obligé de votre attention, de la peine que vous avez prise, c'est-à-dire je vous suis fort redevable. Hé! mon Dieu! nous vous serons obligées de la dernière obligation, si vous nous faites cette amitié, MOL. *Préc.* 10. || On dit souvent par forme de remercîment : je vous suis bien obligé, et, par ellipse, bien obligé. || Bien obligé, se dit quelquefois ironiquement. Bien obligé; Mais moi, je veux sortir, voilà la différence, COLLIN D'HARLEVILLE, *Optimiste*, V, 2. || Substantivement. M'avoir rendue son obligée, ROTR. *Bélis.* IV, 1. Lorsqu'on lui demande une grâce, c'est lui qui paraît l'obligé, BOSS. *Louis de Bourbon*. De tous ses obligés l'ingratitude extrême, COLLÉ, *Dupuis et Desronais*, I, 3. || Je suis votre obligé, votre obligée, se dit à quelqu'un dont on a reçu un service. || 4° Qui est tenu par quelque engagement de payer ou de faire. On reçoit une certaine somme en demeurant obligé pour davantage, PASC. *Prov.* VIII. || Substantivement. Le principal obligé, le principal débiteur, pour le distinguer de la caution. || 5° *S. m.* Un obligé, un acte passé entre un maître et un apprenti, sous des conditions réciproques. || 6° *S. m.* Obligé, s'est dit de ceux qui, afin de payer leur passage aux îles, engageaient leurs services pour un certain temps.

OBLIGEAMMENT (o-bli-ja-man), *adv.* D'une manière obligeante. Il s'y est prêté obligeamment. Je perds le goût de la satire, L'art de louer malignement Cède au secret de pouvoir dire Des vérités obligeamment, ST-ÉVREM. *Œuv.* t. IV, p. 317. La grandeur dont elle se dépouillait si obligeamment, BOSS. *Duch. d'Orl.* Cléon parle peu obligeamment, ou peu juste; c'est l'un ou l'autre; mais il ajoute qu'il est fait ainsi, et qu'il dit ce qu'il pense, LA BRUY. V.

— ÉTYM. *Obligeant*, et le suffixe *ment*.

OBLIGEANCE (o-bli-jan-s') *s. f.* || 1° Disposition, penchant à obliger, à rendre service. Homme d'une grande obligeance. On ne parlait que des grâces de son accueil et des charmes de son langage [de M. de Calonne, avant son ministère]; ce fut pour peindre son caractère qu'on emprunta des arts l'expression des formes élégantes; et l'obligeance, ce mot nouveau, parut être inventé pour lui, MARMONTEL, *Mém.* XII. De ma longue obligeance enfin je me sens las; Pour y suffire il faudrait un Atlas, DELILLE, *Convers.* II. || 2° Abusivement. Acte d'obligeance. Ayez l'obligeance de me prêter un parapluie. Auriez-vous l'extrême obligeance de m'accompagner ce soir ?

— ÉTYM. *Obligeant*. On dit *obligeance* né dans le siècle dernier sous le ministère de M. de Calonne.

OBLIGEANT, ANTE, (o-bli-jan, jan-t'), *adj.* || 1° Qui aime à obliger, à faire plaisir. Il est presque impossible d'être obligeant comme vous êtes, et de n'être pas souvent importuné, SCARR. *Lettres, Œuv.* t. I, p. 224, dans POUGENS. ....Il fallait de l'argent; On en prit d'un prince obligeant, LA FONT. *Fabl.* IV, 12. Reconnaissez le héros qui, toujours égal à lui-même, sans s'abaisser pour être civil et obligeant.... BOSS. *Louis de Bourbon*. Là un homme obligeant vient, pour un peu d'argent, vous offrir le secret de faire de l'or, MONTESQ. *Lett. pers.* 58. Ainsi le grand Pathos, ce poëte penseur, De la philosophie obligeant défenseur, Conseille par pitié mon aveugle ignorance, GILBERT. *Le 18e s.* || 2° Qui a le caractère de l'obligeance, en parlant des choses. Et votre espoir trop prompt prend trop de vanité Des termes obligeants de ma civilité, CORN. *Rodog.* IV, 1. La remontrance est douce, obligeante, civile, ID. *Tois. d'or*, I, 1. Les valets.... étaient étonnés de le voir vivre avec nous de la manière la plus obligeante du monde, SCARR. *Rom. com.* II, 2. Le ministre, avec un mépris obligeant, les déchirait sans les regarder [les notes des dépenses faites par M. de la Hire], et il faisait expédier des ordonnances de sommes rondes où il n'y avait pas à perdre, FONTEN. *la Hire*. Vous ne répondez jamais rien que d'obligeant, MARIV. *l'Épreuve*, sc. 8. || Dire à quelqu'un des choses obligeantes, lui adresser des paroles qui sont agréables, flatteuses pour lui. Agathe avait quelquefois daigné lever les yeux sur lui, et ses yeux semblaient lui dire les choses du monde les plus obligeantes, MARMONTEL, *Contes moraux*, *Connaiss.*

— SYN. OBLIGEANT, SERVIABLE. Celui qui est serviable aime à rendre des services petits ou grands. Celui qui est obligeant, aime à obliger, c'est-à-dire non-seulement à rendre service, mais aussi à faire plaisir. Aussi obligeant se dit du ton, des manières, des paroles; à quoi serviable ne peut s'appliquer.

— HIST. XVIe s. Une personne obligeante, OUDIN, *Curios. franç.*

[illegible] (o-bli-jé. Le g [illegible] devant a et o: j'obligeais, obligeons), v. a. || 1° Imposer comme chose dont on ne peut se dégager. ....Garde que ce soit toi, Quand je vais chez les dieux, ne t'oblige à [illegible], LA FONT. Fabl. VIII, 14. Je crois que la charité oblige tout le monde à croire un prêtre et un docteur qui rend raison de ce qui est caché dans son esprit et qui n'est connu que de Dieu, PASC. Lett. de Nicole au P. Annat. Les confesseurs n'auront pas le pouvoir de se rendre juges de la disposition de leurs pénitents, puisqu'ils sont obligés de les en croire sur leur parole, ID. Prov. X. Il assure que Vasquez n'oblige point les riches de donner ce qui est nécessaire à leur condition, ID. Réfut. de la réponse à la 12e lett. Si ces honneurs ont quelque chose de solide, c'est qu'ils obligent de donner au monde un grand exemple, BOSS. la Vallière. La condition des princesses les oblige à se prêter quelquefois au monde, FLÉCH. Dauphine. Ils prétendaient obliger le jeune César, qui ne leur était pas moins suspect, de licencier ses légions, VERTOT, Rév. rom. XIV, 336. Les riches qu'elle [la foi] obligeait à la pauvreté et au dépouillement, MASS. Carême, Vérité de la relig. La même loi qui nous oblige de croire de cœur, nous ordonne de confesser de bouche, ID. Carême, Culte. Les cœurs que son devoir l'oblige d'éclairer, VOLT. Irène, V, 1. || Absolument. Il faut subir la loi de qui peut obliger, CORN. Toison d'or, IV, 4. || 2° Porter à, exciter à, engager à. L'envie de parvenir l'a obligé d'étudier. Cela est trop peu de chose pour vous obliger à quelque ressentiment [illegible], VOIT. Lett. 4. À quelques sentiments que son orgueil m'oblige, CORN. Cid, II, 8. Et si je vous oblige à quelque repartie, ID. Sertor. V, 6. Mais enfin, je l'ai vu, vu de mes yeux, vous dis-je; Et ne vois rien qui vous oblige D'en douter un moment après ce que je dis, LA FONT. Fabl. IX, 1. La pitié qu'elle a faite [Mme de Monaco morte d'une maladie cruelle] n'a jamais pu obliger personne de faire son éloge, SÉV. 20 juin 1678. Vous savez qu'une dame de vos amies vous obligea généreusement de le brûler [le portrait satirique de Mme de Sévigné], ID. à Bussy, 26 juill. 1668. Demandez à Juvénal ce qui l'oblige de prendre la plume, c'est qu'il est las d'entendre et la Théséide de Codrus et.... BOIL. Disc. sur la satire. || 3° Contraindre, forcer. La nécessité nous oblige à bien faire, VAUGEL. dans BOUHOURS, Nouv. rem. Ces pertes obligèrent Alexandre de séparer ses troupes, ID. ib. Dieu nous a caché le moment de notre mort pour nous obliger d'avoir attention à tous les moments de notre vie, LA ROCHEF. Pensées, Mort, 8. L'esprit dit à ses hôtes : On m'oblige de vous quitter, LA FONT. Fabl. VII, 6. Pour tuer une puce, il voulait obliger les dieux à lui prêter leur foudre et leur massue, ID. ib. VIII, 8. Que ces castors ne soient qu'un corps vide d'esprit, Jamais on ne pourra m'obliger à le croire, ID. ib. X, 1. Et j'avais lieu d'attendre.... Que du choix de Lélie où l'on veut m'obliger, Ton adresse et tes soins sauraient me dégager, MOL. l'Ét. I, 10. ....le bon père, qui souffre toujours mes visites, et dont je souffre toujours les discours, quoique avec bien de la peine ; mais je suis obligé à me contraindre ; car il ne les continuerait pas, s'il s'apercevait que j'en fusse si choqué, PASC. Prov. VIII. || 4° Lier par un devoir, mettre dans une certaine dépendance morale.... Qu'il [Quintius] faisait toutes choses de lui-même, et déjà cherchait de s'obliger Philippe en particulier, MALH. Tite Live, liv. XXXIII. Savez-vous un ennemi qui peut nous obliger? CORN. Hor. I, 3. Mes plus ardents respects n'ont pu vous obliger; Vous avez voulu rompre; il n'y faut plus penser, MOL. le Dép. IV, 3. || 5° Lier, engager par un acte qui donne recours en justice, si la chose convenue n'est pas exécutée. Il est obligé en [illegible] à faire [illegible]. [illegible] obliger le mari et la femme [illegible] il en est ainsi des [illegible], des biens que [illegible], Tibère ordonna que ceux qui voudraient de l'argent en [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] d'Égypte, ID. ib. XX, 18. || Obliger un apprenti, l'engager chez un maître pour y apprendre pendant un certain temps le métier de ce [illegible]. || 6° [illegible] [illegible] vous faire un puissant ennemi. Sans obliger par [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] même ceux qui [illegible] [illegible], Max. 14. Il faut autant qu'on peut obliger tout le monde. On a souvent besoin d'un plus petit que soi, LA FONT. Fabl. II, 11. || Vous n'obligerez pas un ingrat, se dit quand on demande quelque chose à quelqu'un. || Absolument. Et comme il y a certains maladroits qui choquent les visages qu'ils veulent baiser, eux de même ne sauraient obliger qu'en désobligeant, BALZ. De la cour, 6e disc. J'aime et je suis haï, j'oblige et l'on m'offense, MAIRET, Mort d'Asdrubal, III, 3. Vous avez doublé le bienfait de M. de Trudaine, en nous prouvant par les faits que qui oblige vite oblige deux fois, VOLT. Lett. Morellet, 31 août 1776. Il n'y a que l'intention qui oblige, et celui qui profite d'un bien que je ne veux faire qu'à moi ne me doit aucune reconnaissance, J. J. ROUSS. Hél. IV, 10. L'on oblige par l'intention, par un sourire, par des conseils, par des démarches, par des sollicitations, par la condescendance, par la conformité des sentiments, par des bienfaits, par des largesses, par la délicatesse d'ignorer que l'on oblige, COMTE DE CAYLUS (GROSLEY), Acad. de ces dames et de ces messieurs, Œuv. t. XII, p. 243, dans POUGENS. || Obliger de, avec un substantif. La vaine faveur dont il fut obligé, MALH. VI, 16. Alcidon, cet adieu me prend au dépourvu, Tu ne fais que d'entrer, à peine t'ai-je vu ; C'est m'envier trop tôt le bien de ta présence ; De grâce, oblige-moi d'un peu de complaisance, CORN. la Veuve, II, 6. || Obliger de, avec un verbe à l'infinitif. Je ferai mon possible pour vous en tirer au plus tôt; cependant obligez-moi de vous servir de ces cent pistoles que je vous envoie, CORN. Suite du Ment. I, 2. Vous m'obligerez fort d'en prendre le souci, ID. Théod. II, 1. Sortez d'inquiétude, et m'obligez de croire Que la gloire où j'aspire est tout une autre gloire. ID. Théod. II, 4. Obligez-moi de n'en rien dire, LA FONT. Fabl. III, 6. || 7° S'obliger, v. réfl. Contracter un engagement authentique. S'obliger par-devant notaire. Il s'obligea en son nom à des négociants pour les affaires publiques, et les soutint tant qu'il eut du bien et du crédit, FONTEN. Renau.

S'obliger pour quelqu'un, lui servir de caution. Condamné de payer pour un autre pour qui il s'est obligé, LA BRUY. Théophr. XII. || Se lier par une simple promesse. Je t'épouserai lors et m'y viens d'obliger, CORN. Perthar. III, 3. Vous obligerez-vous à faire tous les frais de ces deux mariages? MOL. l'Avare, V, 6. Il s'obligera, si vous voulez, que son père mourra avant qu'il soit huit mois, ID. ib. II, 3. Un fort honnête médecin veut s'obliger de me faire vivre encore trente années.... ID. 3e placet au roi. Je ne lui demandais pas tant, et je serais satisfait de lui, pourvu qu'il s'obligeât de ne me point tuer, ID. ib. Dieu s'oblige de le protéger, BOSS. Hist. II, 4. || 8° S'obliger, se rendre service à soi-même. Je m'oblige encor plus que je ne vous oblige, CORN. Pulchér. V, 3. Obliger ceux qu'on aime, Qu'on estime surtout, c'est s'obliger soi-même, COLLIN D'HARLEVILLE, Chât. en Espagne, IV, 8. || Proverbe. Noblesse oblige, voy. NOBLESSE.

— REM. 1. Des grammairiens ont voulu distinguer entre obliger à et obliger de suivis d'un infinitif. L'usage n'établit aucune distinction : obliger de faire ou obliger à faire ; l'oreille seule en décide. || 2. On a dit que s'obliger prenait de préférence à : s'obliger à. On trouve dans les bons auteurs s'obliger de faire. || 3. Au passif on préfère de : Ils furent obligés de finir la campagne. || 4. Obliger signifiant faire plaisir veut toujours de avec l'infinitif : Obligez-moi de croire. || 5. S'obliger peut se dire avec que : Il s'obligera que je payerai cette somme

— SYN. OBLIGER, CONTRAINDRE, FORCER. L'obligation lie, engage. La contrainte serre et ne permet pas qu'on s'échappe. La force nous surmonte et triomphe de nous. De plus dans contraindre et forcer, il y a une idée de nécessité physique qui n'est pas dans obliger.

— HIST. XIIIe s. Je en oblige à ladite [illegible] au couvent moi e mes hoirs, Bibl. des chartes, 4e série, t. IV, p. 80. Mes ne pot obligier ce qu'il tient en bail, en damace de l'oir ne de celi à qui li bax [le bail] pot venir, BEAUM. XV, 28. Le [la] premiere [dette] si est quant on s'est obligiés par [illegible], ID. XXIV, 24. ....Voirs est [il est vrai] par [illegible] que mes heritages est obligiés à mes [illegible], ID. XXXIV, 20. Dons donnent les as donneors, [illegible] les preneors, Quant il lor naturel franchise [illegible] à autrui servise, la [illegible]. || XVe s. Si en fit le roi [illegible] [illegible] Jean [illegible], et ledit messire Jean s'en [illegible] [de l'indemnité pour les frais de la guerre], FROISS. I, I, 44. [illegible] le faites, vous m'obligerez à [illegible] en votre service, LOUIS XI, Nouv. XLIV. Il [illegible] recevoir mort pour nous affranchir et rachapter de servage où Adam nostre premier pere nous avoit obligez, Perceforest, t. VI, f° 125. || XVIe s. Ces [illegible] freres qui avoient tant obligé de personnes par leurs bienfaits et prevoyances, CASTELNAU, 3 [illegible] assiegez furent obligez de porter les clefs, MONT. I, 14. Robert mourant obligea son fils, par serment, à ce qu'il feist.., ID. I, 15. Voir un peuple obligé à suivre des loix qu'il n'entendit oncques, ID. I, 116. Le devoir de conscience oblige [illegible] personne de servir, à son entier pouvoir, au bien public de son pays, AMYOT, Épit. Les [illegible] sont autant ou plus obligez aux historiens qu'[illegible] ne sont à nulle autre maniere de lettres, ID. Préf. I, 26. Qui bien veut payer, bien se doit obliger, COTGRAVE.

— ÉTYM. Provenç. et esp. obligar; port. obrigar; ital. obbligare; du lat. obligare, de ob, et ligare, lier.

† OBLIGULÉ, ÉE (o-bli-gu-lé, lée), adj. Terme de botanique. Dont le limbe se partage en deux languettes du côté interne.

— ÉTYM. Ob..., et ligula, diminutif de lingua, langue.

† OBLIQUANGLE (o-bli-kan-gl'), adj. Terme de géométrie. Qui a des angles obliques. Triangle obliquangle, celui qui n'a pas d'angle droit. [illegible] nométrie, on comprend sous le nom de [illegible] obliquangles les triangles acutangles et les triangles obtusangles, c'est-à-dire tous ceux où les [illegible] côtés sont obliques entre eux.

— ÉTYM. Oblique, et angle.

OBLIQUE (o-bli-k'), adj. || 1° Qui n'est pas droit ou perpendiculaire. Il [Salomon] fit au temple des fenêtres obliques, SACI, Bible, Rois, III, VI, 4. Par les détours étroits d'une barrière oblique, Ils gagnent les degrés et le perron antique, BOIL. Lutr. V. Sa démarche [du maki] est oblique, comme celle de tous les animaux qui ont quatre mains au lieu de quatre pieds, BUFF. Quadrup. t. VI, p. 154. Il est nécessaire qu'une impulsion, dès qu'elle est oblique à la surface d'un corps, donne à ce corps un mouvement de rotation, ID. Hist. nat. Preuv. théor. terre, Œuvr. t. I, p. 219. Et, déployant les voiles, D'un souffle plus oblique il fait enfler leurs [illegible], DELILLE, Én. V. Le roc frais et sombre. D'où [illegible] le cresson et l'humide gravier La [illegible] un oblique sentier, A. CHÉN. Fragments. || [illegible] Terme de géométrie. Une oblique, une [illegible] oblique, par opposition à perpendiculaire. || 2° Terme d'astronomie. Sphère oblique, celle dans laquelle l'un des pôles est élevé au-dessus de l'horizon, et l'autre abaissé au-dessous, de façon que l'équateur et tous les parallèles sont obliques à l'horizon. || Ascension oblique, le degré de l'équateur qui monte sur l'horizon de la sphère oblique en même [temps] qu'un degré du zodiaque. || En gnomonique, un plan qui incline sur l'horizon se nomme un plan oblique. || Cercle oblique (en parlant du soleil), l'écliptique. De son oblique cercle arracher le soleil, ROTR. Herc. mour. II, 2. || 3° Terme [illegible]. Ordre oblique, ordre de bataille dans lequel on présente à l'ennemi une aile en refusant l'autre. || [illegible] oblique, celui d'une troupe qui marche sur une ligne diagonale, supposée tirée du point d'où elle part à celui où elle tend, de manière que le front reste toujours parallèle à lui-même. || Feux obliques, [illegible] à droite ou à gauche, au lieu d'être directs. [illegible] Terme de commandement militaire. [illegible] à gauche ! Oblique à droite ! || 4° Terme de [illegible]. Se dit de la marche d'un vaisseau qui, courant sur quelque rumb intermédiaire entre les points cardinaux, fait un angle avec le méridien, et change à chaque instant de latitude et de longitude. [illegible] vaisseau fait des routes obliques, a le vent [illegible], lorsqu'il a le vent contraire pour suivre sa [illegible], et qu'il est obligé de courir des bordées. || [illegible] que, celui qui dépend d'un chef-lieu d'arrondissement, et où les ordres généraux sont transmis et donnés par le préfet maritime. || 5° Terme d'anatomie. Nom donné à différents muscles. || Oblique externe ou grand oblique de l'abdomen, muscle [illegible] sur les parties latérale et antérieure du ventre. || Oblique interne ou petit oblique de l'abdomen, muscle situé sous le précédent. || Oblique inférieur ou petit oblique de l'œil, muscle qui se porte au côté externe de l'œil. || Oblique supérieur ou grand [illegible] de l'œil, muscle qui va s'attacher vers la [illegible] du globe de l'œil. || Oblique inférieur ou grand oblique de la [illegible] étendu de l'apophyse [illegible] au sommet de l'apophyse transverse de l'atlas. || 6° Terme de botanique. Se dit d'une partie qui s'écarte [illegible] ou du plan de l'horizon, ou de l'axe de la plante

|| Racine oblique, racine qui s'écarte de la verticale. || Terme de jardinage. Arbre oblique, arbre formant sur le mur de l'espalier une seule tige palissée sur un angle de 45 degrés. || 7° Fig. Qui manque de droiture, de franchise, en parlant des personnes. Un homme oblique. || Il se dit aussi des choses. Conduite oblique. Quel homme est jamais moins entré dans les voies obliques des passions et des intérêts que celui que nous regrettons? FLÉCH. *Duc de Mont.* || 8° Indirect, détourné. Une louange oblique. Une accusation oblique. Tâchons pourtant [illegible] de quelque terme oblique Pour nous accommoder à cet homme des champs, SCARRON, *D. Japhet d'Arm.* I, 2. || 9° Terme de grammaire. Cas obliques, l'un quelconque des cas de la déclinaison latine ou grecque, excepté le nominatif, le vocatif et l'accusatif, qui sont dits cas directs, les premiers exprimant des rapports directs, les seconds exprimant des rapports indirects. || Modes obliques, ceux qui ne peuvent servir qu'à énoncer une proposition subordonnée, tels que le subjonctif et le conditionnel. || Propositions obliques, les propositions subordonnées qui sont énoncées par ces modes. || Harangue oblique, celle où l'on rapporte les pensées d'un orateur, au lieu de le faire parler lui-même. Je rends obliques des harangues directes, D'ABLANCOURT, *César, préface.*

— HIST. XIV° s. Elle fist tourner son char à dextre par une voie oblique, BERCHEURE, f° 23, *verso*. Leurs mots sont divers et obliques, Et sentences paraboliques, *l'Alch. à nat.* 177. || XV° s. Par aucune voie directe ni oblique, FROISS. II, II, 241. || XVI° s. Tous les poursuivans taschoient à y parvenir par moyens et voyes obliques, AMYOT, *Caton*, 33. Que sera-ce, si le cœur a esté pervers et oblique, et qu'il n'ait rien moins cherché que droiture? CALV. *Instit.* 210. Les muscles obliques ascendans et descendans, PARÉ, I, 11.

— ÉTYM. Provenç. *oblic*; esp. et ital. *obliquo*; du lat. *obliquus*, de *ob*, et *liquis*, vieux mot signifiant oblique. Comparez *licinus bos*, bœuf qui a les cornes courbées en avant, *luxus*, déjeté, *luscus*, louche, *lécher*, oblique.

OBLIQUEMENT (o-bli-ke-man), *adv.* || 1° D'une manière oblique. On sait qu'un rayon qui passe obliquement d'un milieu dans un autre, ne continue pas son chemin dans la même ligne droite, suivant laquelle il entre. D'ALEMB. *Éloges, Bernoulli.* Si l'obstacle n'est qu'obliquement opposé à la pesanteur, tel que serait par exemple un plan incliné, BRISSON, *Traité de physique*, t. I, p. 199, dans POUGENS. || 2° Fig. D'une manière qui n'est ni droite ni franche. Il agit obliquement. || 3° Fig. Indirectement. Louer quelqu'un obliquement.

— HIST. XVI° s. Nicias tascha obliquement à empescher et faire rompre l'entreprise, AMYOT, *Alc.* 31. Tatiles fut en danger de sa personne, pource qu'il contredisoit obliquement à la conclusion qui avoit esté prise au conseil de donner la bataille, ID. *Lucul.* 49.

— ÉTYM. *Oblique*, et le suffixe *ment*.

† OBLIQUER (o-bli-ké), *v. n.* Terme militaire. Aller en ligne oblique. Obliquer à droite.

OBLIQUITÉ (o-bli-kui-té), *s. f.* || 1° Qualité de ce qui est oblique. L'obliquité d'une ligne. L'obliquité de la sphère. || Terme d'astronomie. L'obliquité de l'écliptique, l'angle que l'écliptique fait avec l'équateur. Les astronomes ont observé que le changement de l'obliquité de l'écliptique est d'environ 45 secondes par siècle, BUFF. *Époq. nat. Œuv.* t. XII, p. 33. Cet astronome [Louville], en 1714, alla exprès à Marseille, pour observer si l'obliquité de l'écliptique était encore telle qu'elle y avait été fixée par Pythéas, environ deux mille ans auparavant; il la trouva moindre de vingt minutes, c'est-à-dire qu'en deux mille ans l'écliptique, selon lui, s'était approchée de l'équateur d'un tiers de degré, VOLT. *Physique, changem. dans notre globe.* L'observation de l'obliquité de l'écliptique par Ératosthène est précieuse, en ce qu'elle confirme sa diminution connue *à priori* par la théorie de la pesanteur, LA PLACE, *Expos.* V, 2. Quoi qu'en ait dit Bailly en s'appuyant sur des passages vagues ou mal interprétés, la variation de l'obliquité de l'écliptique a été inconnue aux anciens, LETRONNE, *Instit. Mém. inscr. et belles-lett.* t. VI, p. 293. || 2° Fig. Défaut de droiture. C'est presque toujours notre propre obliquité qui nous instruit à la défiance, MASS. *Pet. carême, Écueils piét. grands.* Il entra dans la tête des Lorrains de rendre équivoque la supériorité du rang de M. le duc de Chartres sur M. le duc de Lorraine; ces obliquités ont souvent réussi, ST-SIM. 62, 36. Je sais qu'on reproche à certains artistes de basses obliquités et les ressorts qu'ils font agir pour se faire payer plus que leurs confrères, FALCONET, *Œuv. div.* t. III, p. 168.

— HIST. XIV° s. Aucuns signes lievent droit, et les autres obliquement, tant pour l'obliquité ou pour le biez du zodiaque que l'obliquité de l'orizon, ORESME, *Thèse de MEUNIER*. || XVI° s. Tous moyens de s'enrichir qui se desvoyent à quelque obliquité d'astuce ou de toute autre nuisance, doivent estre tenues pour larrecins, CALV. *Inst.* 308.

— ÉTYM. Lat. *obliquitatem*, de *obliquus*, oblique.

OBLITÉRATION (o-bli-té-ra-sion; en vers, de six syllabes), *s. f.* || 1° Action d'oblitérer, d'effacer. L'oblitération d'une inscription. || Dans l'administration du timbre, griffe d'oblitération, instrument en métal servant à oblitérer les timbres mobiles. || À la poste, oblitération des timbres, action de marquer, avec un timbre pointillé à l'encre noire, les timbres apposés sur les lettres, afin qu'on ne puisse plus s'en servir. Le lavage se pratique [sur les timbres oblitérés]; on n'a pas trouvé d'encre qui donnât des résultats bien satisfaisants pour l'oblitération, *Commiss. internat. des postes*, Paris, 1863, p. 124. || 2° État d'un conduit qui a été obstrué par un corps solide ou dont les parois ont contracté adhérence ensemble. L'oblitération d'une artère, d'une veine.

— ÉTYM. Lat. *oblitterationem*, de *oblitterare*, oblitérer.

OBLITÉRÉ, ÉE (o-bli-té-ré, rée), *part. passé* d'oblitérer. || 1° Effacé. Des lettres oblitérées. || À la poste, timbre oblitéré, timbre qui a subi l'oblitération. Un seul genre de fraude préoccupe l'administration française, c'est le lavage des timbres oblitérés, *Commiss. intern. des postes*, Paris, 1863, p. 123. || 2° Obstrué. Un conduit oblitéré. Un cratère oblitéré et ébréché au nord, RAMOND, *Instit. Mém. scienc.* années 1813, 1814 et 1815, p. 101. || Terme de minéralogie. Se dit des formes régulières ou cristallines quand elles sont devenues méconnaissables.

OBLITÉRER (o-bli-té-ré. La syllabe *té* prend un accent grave, quand la syllabe qui suit est muette: j'oblitère, excepté au futur et au conditionnel: j'oblitérerai, j'oblitérerais), *v. a.* || 1° Effacer les lettres, les traits. Le temps a oblitéré cette inscription. Le frottement ainsi que la pression oblitèrent graduellement les traits de la gravure, CAMUS, *Instit. Mém. litt. et beaux-arts*, t. IV, p. 390. || À la poste, oblitérer un timbre, y opérer l'oblitération. || 2° Par extension, faire oublier. Le temps a oblitéré cette opinion. Plus ils avancent dans l'avenir, plus il leur est facile d'oblitérer le passé, ou de lui donner la tournure qui leur convient, J. J. ROUSS. 3° *dial.* || 3° Fermer la cavité d'un conduit. L'inflammation a oblitéré cette veine. || 4° Par extension. Oblitérer un organe, le faire disparaître. La nature n'a fait qu'allonger, raccourcir, transformer, multiplier, oblitérer certains organes, DIDEROT, *Interprét de la nat.* n° 12. || 5° S'oblitérer, *v. réfl.* Être effacé. Les lettres de cette inscription se sont oblitérées. || Être obstrué. Le canal nasal s'est oblitéré, et il y a larmoiement. Peu à peu ces fentes deviennent irrégulières, moins marquées, et s'oblitèrent enfin entièrement; le rocher même change absolument de physionomie, SAUSSURE, *Voy. Alpes*, t. IV, p. 300, dans POUGENS.

— SYN. BIFFER, OBLITÉRER. Biffer un timbre, c'est l'annuler absolument, lui ôter toute valeur en le couvrant de l'empreinte de la biffe. Oblitérer un timbre mobile, c'est l'annuler avec l'empreinte d'une griffe spéciale, de telle sorte qu'il conserve sa valeur pour la feuille sur laquelle il est apposé, et ne peut servir pour une autre feuille de papier.

— HIST. XVI° s. Il est tellement obliteré qu'on ne le peult point lire, PALSGR. p. 740.

— ÉTYM. Lat. *oblitterare*, de *ob*, sur, et *littera*, dans le sens de barre d'écriture.

OBLONG, ONGUE (o-blon, blon-gh'), *adj.* || 1° Qui est plus long que large. Une place oblongue. Périclès avait la tête singulièrement oblongue, P. L. COUR. *Lett.* II, 324. || 2° Il se dit, en librairie, des livres qui ont moins de hauteur que de largeur. Un in-folio, un in-quarto oblong. || En musique, le format oblong se dit format à l'italienne. Les livres de musique sont souvent oblongs.

— ÉTYM. Lat. *oblongus*, de *ob*, et *longus*, long.

† OBLONGIFOLIÉ, ÉE (o-blon-ji-fo-li-é, ée), *adj.* Terme de botanique. Qui a des feuilles oblongues.

— ÉTYM. *Oblong*, et *feuille*.

† OBNOXIATION (ob-no-ksi-a-sion), *s. f.* Terme des lois barbares et féodales. Acte par lequel on donne à un autre la propriété de sa personne ou de ses biens. La condition d'un colon pouvait différer de celle d'un colon, et l'état d'un lide de celui d'un autre lide.... par les clauses particulières de l'acte d'obnoxiation ou d'affranchissement, NAUDET, *Instit. Mém. inscr. et belles-lett.* t. VIII, p. 581.

— ÉTYM. Bas-lat. *obnoxiationem*, du lat. *obnoxiare*, asservir, rendre dépendant, de *ob*, et *noxius*, nuisible. La série des sens est: *noxa*, mal, dommage, délit; *noxæ deditus*, animal, esclave, ou même fils de famille abandonné au plaignant par le père de famille en compensation du dommage qu'il a causé. C'est ce qu'on nomme en droit romain l'abandon noxal, de là *obnoxius*, responsable et asservi.

† OBNUBILATION (ob-nu-bi-la-sion), *s. f.* Terme de médecine. Éblouissement, ténèbres, phénomène éprouvé dans les prodromes de certaines maladies ou à la suite de certaines autres.

— ÉTYM. Lat. *ob*, au-devant, et *nubilus*, nuageux.

† OBOÏSTE (o-bo-i-st'), *s. m.* Voy. HAUTBOÏSTE.

— ÉTYM. *Oboïste* vient directement de l'ital. *oboe*, hautbois, qui est le mot français défiguré.

OBOLE (o-bo-l'), *s. f.* || 1° Terme d'antiquité grecque. Poids qui, chez les Athéniens, valait 72 centigrammes. || 2° Petite monnaie d'Athènes, dont six faisaient la drachme attique, et qui valait 16 centimes de notre monnaie. Vous ne sortirez point de là, que vous n'ayez payé jusqu'à la dernière obole, SACI, *Bible, Évangile St Luc*, XII, 59. Pour engager les citoyens [d'Athènes] à s'y rendre [à l'assemblée], on y attacha une rétribution d'abord d'une obole, qui était la sixième partie d'une drachme, puis de trois oboles, qui faisaient cinq sols de notre monnaie, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. IV, p. 521. || On mettait une obole dans la bouche des morts, afin qu'ils payassent à Caron le prix du passage du Styx. Dans sa bouche, une pièce d'argent d'une ou deux oboles qu'il faut payer à Caron, BARTHÉL. *Anach.* ch. 8. Mais quel cœur ne pardonne aux consolants abus, Qui des vivants aux morts apportent les tributs, Le miel, le vin, l'encens, l'obole du voyage? DELILLE, *Imag.* VII. || 3° Anciennement, en France, petite monnaie de cuivre qui valait la moitié d'un denier tournois. L'obole valait 4/8 de denier; la pite, 2/8; la semi-pite, 1/8. Après avoir énoncé les livres, sols et deniers, on énonçait les fractions de denier en obole, pites, semi-pites. La somme de dix mille une livre, une obole, Pour l'avoir sans relâche, un an, sur sa parole, Habillé, voituré, coiffé, chaussé, ganté, Alimenté, rasé, désaltéré, porté, REGNARD, *Joueur*, III, 4. || Fig. Pas de pigeon pour une obole, se dit pour exprimer qu'une chose coûte de l'argent, des soins, des peines. La fourmi le pique au talon; Le vilain retourne la tête; La colombe l'entend, part, et tire de long; Le soupé du croquant avec elle s'envole; Point de pigeon pour une obole, LA FONT. *Fabl.* II, 12. || 4° Fig. Très-petite somme. En Normandie, un père ne peut ôter seulement une obole de son bien au fils le plus désobéissant, VOLT. *Traité de métaph.* 9. Dorval: Et vous ne voulez rien donner à votre neveu? — Géronte: Pas une obole, GOLDONI, *Bourru bienfais.* II, 1. || On dit qu'une chose, une personne ne vaut pas une obole, pour dire qu'elle n'a aucune valeur. Or, en ce fait, tout ce qui me console Et qui me doit excuser près de toi, C'est que du moins, si ne vaux une obole, Lafare encor certes vaut moins que moi, CHAULIEU, *Rép. à l'abbé Courtin.* || Très-petite partie. Tu te prends à plus dur que toi, Petit serpent à tête folle; Plutôt que d'emporter de moi Seulement le quart d'une obole, Tu te romprais toutes les dents, LA FONT. *Fabl.* V, 16.

— HIST. XIII° s. Chascun fes [faix] à home, soit petit ou grand, doit obole de rivage, *Liv. des mét.* 304. || XIV° s. [Il sera fabriqué] des petites oboles parisis et tournois de la valeur et de la loy de celles du temps de saint Louis, *Ordonn.* 6 sep. 1329. || XVI° s. De tels dix grains est fait un obole, ou demy scrupule, PARÉ, XXV, 12.

— ÉTYM. Lat. *obolus*, d'ὀβολὸς, qu'on regarde comme une autre forme de ὀβελὸς (voy. OBÉLE), ainsi dit parce que de petites barres d'airain servaient de monnaie à l'origine.

† OBOMBRATION (o-bon-bra-sion), *s. f.* Action d'obombrer.

— HIST. XVI° s. Obombration, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *obumbrationem*, de *obumbrare*, obombrer.

OBOMBRÉ, ÉE (o-bon-bré, brée), *part. passé* d'obombrer.

OBOMBRER (o-bon-bré), *v. a.* || 1° Terme mysti-

que [illegible] d'une ombre. Les anges l'obombraient de leurs ailes. Dieu m'a fait la grâce de m'[illegible]brer par le P. Lacombe, *Parole de Mme Guyon*, dans *Mém. de Mme de Maintenon*, par LA BEAUMELLE, t. IV, ch. 13. || Par extension. Les ailes de mes anges [Voltaire appelait M. et Mme d'Argental ses anges] m'ont obombré, mon cher et respectable ami ; j'ai le brevet pour Ferney plus favorable que je n'avais osé le demander et l'espérer, VOLT. *Lett. d'Argental*, 3 juin 1759. || 2° Fig. Éclipser, mettre dans l'ombre (peu usité en ce sens). M. de Vendôme ne disputa rien à M. du Maine, et il évita sagement d'en être obombré, ST-SIM. 126, 131.

— HIST. XVIe s. Obombrer, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *obumbrare*, de *ob*, et *umbra*, ombre.

† **OBOVAL, ALE** (o-bo-val, va-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui a la forme d'un ovale renversé ; qui est plus large à son extrémité qu'à son origine. || Feuille obovale, feuille dans laquelle la petite extrémité correspond au pétiole ; exemple : le *sa*[illegible].

— ÉTYM. *Ob*..., et *ovale* (voy. à ce mot l'anomalie de l'orthographe *ovale*).

† **OBOVÉ, ÉE** (o-bo-vé, vée), *adj.* Terme de botanique. Qui a la forme d'un œuf renversé, c'est-à-dire dont le gros bout est en haut.

— ÉTYM. *Ob*..., et le lat. *ovum*, œuf.

† **OBPYRAMIDAL, ALE** (ob-pi-ra-mi-dal, da-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui a la forme d'une pyramide dont la pointe vient en devant.

— ÉTYM. *Ob*..., et *pyramidal*.

OBREPTICE (o-brè-pti-s'), *adj.* Terme de chancellerie. Qui a été obtenu en taisant une vérité qui aurait dû être exprimée. Un privilége obreptice. Une grâce obreptice. ....Comme aussi déclarer obreptice et subreptice la déclaration du 4 avril 1707, *Arrêt du conseil*, 30 juill. 1738.

— HIST. XVe s. Pour deffendre laditte remission en tant qu'il luy touchoit, elle disoit qu'elle ne devoit estre enterrinée au dit amant : car elle estoit [illegible], obreptice et desraisonnable, *Aresta amorum*, p. 390.

— ÉTYM. Lat. *obrepticius*, de *ob*, et *repere*, ramper, se glisser.

OBREPTICEMENT (o-brè-pti-se-man), *adv.* D'une manière obreptice.

— ÉTYM. *Obreptice*, et le suffixe *ment*.

OBREPTION (o-brè-psion ; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* Terme de chancellerie. Réticence qui rend une lettre obreptice. Il y a obreption dans ces lettres.

— HIST. XVe s. Obreption, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *obreptionem* (voy. OBREPTICE).

† **OBRON** (o-bron), *s. m.* Voy. AUBERON.

† **OBRONNIÈRE** (o-bro-niè-r'), *s. f.* Voy. AUBERONNIÈRE. D'après Legoarant, cette orthographe est préférable à auberonnière.

OBSCÈNE (ob-sè-n'), *adj.* Qui blesse ouvertement la pudeur. Octave Auguste prit le prétexte du livre [illegible] de l'Art d'aimer, livre très-décemment [illegible] et dans lequel il n'y a pas un mot obscène, pour envoyer un chevalier romain sur la mer Noire, VOLT. *Dict. phil. Ovide.* Ne sait-on pas que les statues et les tableaux n'offensent les yeux que quand un mélange de vêtements rend les nudités obscènes? J. J. ROUSS. *Lett. à d'Alemb.* D'autres [illegible] en [illegible], d'autres qui portent des figures [illegible] suspendues à de longues perches, et qui chantent des hymnes dont la licence est extrême, BARTHÉL. *Anach.* ch. 11.

— HIST. XVIe s. Ils se torchoient le cul (il fault laisser aux femmes cette vaine superstition des paroles) avecques une esponge ; voilà pourquoi *spongia* est un mot obscœne en latin, MONT. I, 373.

— ÉTYM. Lat. *obscenus*. *Obscenus* est écrit aussi [illegible]. Le sens primitif est *de mauvais augure* ; [illegible] on trouve le verbe [illegible] (de *ob*, et [illegible]), [illegible] un mauvais [illegible], *Asin.* II, 1, v. 16), on peut croire, [illegible] est pour *ob-*[illegible].

OBSCÉNITÉ [illegible], *s. f.* [illegible] 1° Défaut de ce qui est obscène. [illegible]

nité était un néologisme. || 2° Chose obscène. Dire des obscénités. Ce tableau est une obscénité.

— ÉTYM. Lat. *obscenitatem*, de *obscenus*.

OBSCUR, URE (ob-skur', sku-r'. Au XVIe siècle, on prononçait oscur, d'après Bèze), *adj.* || 1° Où il n'y a point de lumière. Une nuit obscure. Cette obscure clarté qui tombe des étoiles, CORN. *Cid*, IV, 3. Fumée obscure, ROTR. *Herc. mour.* III, 4. Par un chemin obscur une esclave me guide, RAC. *Bajaz.* I, 1. || Il fait obscur, le jour a peu de lumière. || Il fait obscur en cet endroit, ce lieu n'est pas bien éclairé, on n'y voit pas bien clair. || Chaleur obscure, chaleur sans aucune lumière, comme celle qui est donnée par un boulet chauffé à deux ou trois cents degrés. Pour reconnaître les effets de la chaleur obscure, c'est-à-dire de la chaleur privée de lumière, de flamme, et du feu libre, autant qu'il est possible, j'ai fait quelques expériences en grand, dont les résultats m'ont paru très-intéressants, BUFF. *Hist. min. Introd. Œuv.* t. VII, p. 98. || Chambre obscure, voyez, au mot NOIR, CHAMBRE NOIRE. || *S. m.* L'obscur, ce qui est privé de clarté. C'est ainsi que la peinture divise en grandes masses ses clairs et ses obscurs, MONTESQ. *Goût, variété.* || Fig. Que le poëte se ménage avec soin des passages du clair à l'obscur, du gracieux au terrible ; mais que cette variété soit harmonieuse, et qu'elle ne prenne jamais rien sur l'analogie du lieu de la scène avec l'action qui doit s'y passer, MARMONTEL, *Élém. de litt.* t. VI, p. 467, dans POUGENS. || Clair-obscur, voy. CLAIR-OBSCUR. || 2° En parlant de couleurs, de teintes, foncé, plus brun, plus chargé. Couleur obscure. Le reste du dessous du corps est d'une couleur jaunâtre, variée de taches longitudinales d'un vert obscur, BUFF. *Ois.* t. XIII, p. 152. || Terme de peinture. Dont la couleur participe plus du brun que du clair. Tableau obscur. Ton obscur. || Fig. Il se dit de l'apparence, de la figure qui est sans vivacité. La tête mal faite, les oreilles placées bas, des yeux trop petits et couverts, l'air obscur, les mouvements gauches, toute la figure ignoble, informe, un cri qui paraît machinal, BUFF. *Quadrup.* t. II, p. 231. || 3° Fig. Qui n'est pas bien marqué. Et bien qu'on ses douceurs mon déplaisir se noie, Je ne passe de l'une à l'autre extrémité Qu'avec un reste obscur d'esprit inquiété, CORN. *Oth.* V, 7. || 4° Qui n'est pas bien intelligible, qui se fait difficilement comprendre. J'évite d'être long et je deviens obscur, BOIL. *Art p.* I. Selon que votre idée est plus ou moins obscure, L'expression la suit ou moins nette ou plus pure, ID. *ib.* I. ....Vous croyez dans vos rimes obscures Aux Saumaises futurs préparer des tortures, ID. *Sat.* IX. Il a fait assembler ceux qui savent le mieux Lire en un songe obscur les volontés des cieux, RAC. *Esth.* II, 1. Il n'y a point, dans toute l'antiquité, d'histoire plus obscure, ni plus incertaine que celle des premiers rois d'Égypte, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. I, p. 111, dans POUGENS. Les affaires n'eurent jamais rien d'obscur que M. de Villeroi n'éclaircît, MASS. *Orais. Villeroi.* Quand il [Malebranche] a voulu développer cette grande vérité, que tout est en Dieu, tous les lecteurs ont dit que le commentaire est plus obscur que le texte, VOLT. *Philos. tout est en Dieu.* Je n'aurais point percé les ténèbres frivoles D'un vain sens déguisé sous d'obscures paroles, ID. *Œdipe*, II, 3. Non, non : chercher ainsi l'obscure vérité, C'est usurper les droits de la divinité, ID. *ib.* IV, 1. Les remords de Cassandre et ses obscurs discours, ID. *Olympie*, I, 3. Le vrai moyen d'écrire d'une manière obscure, c'est de ne faire qu'une phrase où il en faut plusieurs, ou d'en faire plusieurs où il n'en faut qu'une, CONDIL. *Art d'écr.* III, 3. L'étude opiniâtre des obscurs livres de Rameau, J. J. ROUSS. *Conf.* V. || Glose d'Orléans, plus obscure que le texte, se dit d'une chose qu'on a rendue plus obscure, plus difficile, à force de la commenter, de l'expliquer (locution prise de l'ancienne école de droit d'Orléans et de ses disputes). || Obscur, qui ne comprend pas très-bien. Les esprits des hommes sont ordinairement faibles et obscurs, *Port-Royal, logiq.* III, 19. || 5° Qui appartient aux classes inférieures et sans renom de la société. Osmin : Ce palais est tout plein...— Acomat : Oui, d'esclaves obscurs Nourris loin de la guerre, à l'ombre de ses murs, RAC. *Bajaz.* IV, 7. Dans le vulgaire obscur si le sort l'a placé [un enfant], ID. *Athal.* II, 5. Je suis un homme de lettres, et je n'ai jamais rien prétendu ; ainsi je suis plus obscur que beaucoup de mes confrères qui ont écrit, VOLT. *Lett. écrite sous le nom de l'abbé Bigex*, 30 avril 1760. Mais c'est peu qu'il s'agisse d'un bonheur esclavage, Des [illegible] obscurs naient pour nous [illegible], CAS. DELAV. *Vêpr. sicil.* I, 1. || Cet homme est d'une naissance, d'une famille obscure, est né de parents obscurs, c'est-à-dire il n'est pas né dans une classe distinguée. Virgile naquit dans un village nommé Andes, près de Mantoue, de parents fort obscurs, sous le consulat de Cn. Pompeius Magnus et de M. Licinius Crassus, ROLLIN, *Hist. anc.* t. XII, p. 86, dans POUGENS. || Les obscurs, en italien gli *oscuri*, nom que prennent les membres d'une académie de Lucques. || Il se dit des choses, dans un sens analogue. Mon cœur libre d'ailleurs, sans craindre les murmures, Peut brûler à son choix dans des flammes obscures, RAC. *Bérén.* III, 1. Vous, dont j'ai pu laisser vieillir l'ambition Dans les honneurs obscurs de quelque légion, ID. *Brit.* I, 2. Heureux qui, satisfait de son humble fortune,... Vit dans l'état obscur où les dieux l'ont caché! ID. *Iph.* I, 1. Il n'y a point de vertu, quelque obscure qu'elle soit, qui ne soit utile et nécessaire au bonheur de la société, COND. *Et. hist.* III, 4. || 6° Qui est sans renom, sans gloire. Vivrai-je, de la terre inutile fardeau.... Attendre chez mon père une obscure vieillesse? RAC. *Iph.* I, 2. Montrez-moi seulement dans vos mœurs des traces légères de pénitence : quoi ! les lois de l'Église ? mais elles ne regardent plus les personnes d'un certain rang ; et l'usage en a presque fait des devoirs obscurs et populaires, MASS. *Carême, Élus.* Ni souffrir que l'amour, remplissant ce grand cœur, Enchaînât près de moi votre obscure valeur, VOLT. *Œdipe*, II, 2. À travers tant d'écueils les dieux qui m'ont sauvé, Au plus obscur trépas ne m'ont point réservé, LA FOSSE, *Marius à Mint.* II, 1. || 7° Inconnu, caché. L'obscur avenir. Et les siècles obscurs devant moi se découvrent, RAC. *Athal.* III, 7.

— SYN. OBSCUR, SOMBRE. Obscur dit plus que sombre : un jour est sombre, une nuit est obscure.

— HIST. XIIe s. Lieu oscur, *Ronc.* 147. La mesure m'est tant obscure Que je ne la puis veoir, COUCY, IV. E quant il s'en ala la nuit en l'oscur seir [soir], *Th. le mart.* 62. || XIIIe s. Et la nuis estoit moult et hideuse et oscure, *Berte*, XLII. El [Beauté] ne fu oscure ne brune, Ains fu clere comme la lune, *la Rose*, 999. || XIVe s. Ce n'est pas chose non manifeste ou obscure, que l'en ne doit pas rendre ou faire a tous unes meismes choses, ORESME, *Eth.* 261. [illegible], poure homme, sourt, malade de maladies obscures [épilepsie], desquelles il chiet [tombe] souvent soubdainement, DU CANGE, *morbus.* || XVIe s. Maistre et remettre, aussi cueurs et obscurs, Ce sont beaux mots : mais en rithme ils sont durs, MAROT, II, 200. Il ne faisoit pas si obscur que l'on ne veist du tout goutte, AMYOT, *Pompée*, 49. Ville obscure et de peu de renommée, ID. *Démosth.* 1. Appelle ne representa pas sa naïfve couleur, ains le feit brun et plus obscur qu'il n'estoit au visage, ID. *Alex.* 6. Eslever en haut d'un mouvement obscur [insensible], PARÉ, I, 28. Un son grave et obscur, ID. IV, 40. Au lieu d'enfer va pleurer tes ennuis, Parmy l'obscur des eternelles nuicts, DU BELLAY, II, 33, *verso*. L'obscur m'est jour ; le jour m'est une nuit, BONS. 60.

— ÉTYM. Picard, *oscur* ; du lat. *obscurus*, de *ob*, et *scurus*, qui n'existe pas, mais que l'on conjecture, comme nom d'agent, de la même racine qui a donné *scutum*, bouclier ; *ob-scu-rus* signifierait *recourrant tout autour* ; comparez le sanscrit *sku*, couvrir.

† **OBSCURANT** (ob-sku-ran), *s. m.* Néologisme. Celui qui est opposé aux progrès des lumières et de la civilisation.

† **OBSCURANTISME** (ob-sku-ran-ti-sm'), *s. m.* Opinion des obscurants.

† **OBSCURATION** (ob-sku-ra-sion), *s. f.* Terme d'astronomie. Action de rendre obscur, en parlant des éclipses.

— ÉTYM. Lat. *obscurationem*, de *obscurare*, qui vient de *obscurus*, obscur.

OBSCURCI, IE (ob-skur-si, sie), *part. passé* d'obscurcir. || 1° Qui a perdu de sa lumière. Un ciel obscurci par des nuages. || Par extension. Et vous, princes et princesses, nobles rejetons de tant de rois, lumières de la France, mais aujourd'hui obscurcies et couvertes de votre douleur comme d'un nuage, BOSS. *Louis de Bourb.* Le jour se refusait à ma vue obscurcie, VOLT. *Irène*, IV, 1. || 2° Caché comme dans les ténèbres. Combien était obscurcie la justice de la Providence, la bonté divine parmi tant d'erreurs! BOSS. *Hist.* II, 6.

OBSCURCIR (ob-skur-sir), *v. a.* || 1° Priver de clarté. Les ombres par trois fois ont obscurci les cieux, RAC. *Phèdre*, I, 3. Mille noires vapeurs obscurcissent le jour, J. B. ROUSS. *Cantate, Circé.* Les oiseaux [ces freux] vont par troupes très-nombreuses, et si nombreuses que l'air en est quelquefois obscurci, BUFF. *Ois.* t. V, p. 77. || Par extension.

Madame, ou je me trompe, ou durant vos adieux Quelques pleurs répandus ont obscurci vos yeux, RAC. *Brit.* v, 3. || 2° Fig. Rendre peu intelligible. Ces restes d'abstractions [notions abstraites réalisées] ont infiniment obscurci tout ce qu'on a écrit sur la liberté, question où bien des plumes ne paraissent s'être exercées que pour l'obscurcir davantage, CONDIL. *Conn. hum.* sect. 6. || 3° Fig. Ternir, ôter du lustre. Ce grand nom d'Hasdrubal n'est-il pas obscurci? Et de mes lâchetés ne l'ai-je point noirci? MAIRET, *Mort d'Asdrub.* III, 4. La splendeur de leurs noms en est-elle obscurcie? CORN. *Cinna*, I, 3. Voulez-vous de vos pleurs obscurcir le renom? ROTR. *Herc. mour.* V, 1. D'autant que les jansénistes n'obscurcissent non plus l'éclat de la Société [des jésuites] qu'un hibou celui du soleil, PASC. *Prov.* VII. Quintilien, en parlant de Ménandre, ne craint point de dire que, par l'éclat de son nom et la beauté de ses ouvrages, il a obscurci ou plutôt effacé la gloire de tous ceux qui ont écrit dans le même genre, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. V, p. 142, dans POUGENS. Leurs cruautés [des conquérants de l'Amérique], mon fils, ont obscurci leur gloire, VOLT. *Alz.* I, 1. || 4° Fig. Cacher, voiler comme d'un nuage. Jamais l'envie n'a obscurci dans mes écrits la justice et la vérité, MARMONTEL, *Mém.* X. || 5° Fig. Ôter la clarté aux lumières, la vivacité au sentiment. Je me console des inquiétudes qui viennent brouiller la joie de vous voir bientôt à Paris, par la crainte que j'aurais de quelque accident imprévu, si cette joie était toute pure et toute brillante; je me la laisse donc obscurcir, afin qu'à la faveur de quelques tribulations je puisse en approcher avec plus de sûreté, SÉV. 6 oct. 1680. Opposé non-seulement aux brigues et aux partialités qui corrompent l'intégrité de la justice et aux préventions qui en obscurcissent les lumières, mais encore aux voies irrégulières et extraordinaires, BOSS. *le Tellier*. Ah! que je crains les funestes nuages Qui de ce prince obscurcissent les yeux! RAC. *Esth.* II, 9. || 6° Fig. Rendre aveugle intellectuellement. Il y a [dans les prophéties et les miracles] de l'évidence et de l'obscurité, pour éclairer les uns et obscurcir les autres, PASC. *Pens.* XXIV, 18, éd. HAVET. || 7° S'obscurcir, v. réfl. Perdre de sa clarté. Le temps s'obscurcit. Le soleil s'obscurcira, la terre tremblera, tous les éléments seront dans la confusion, BOURDAL. *Myst. Passion de J. C.* t. I, p. 228. || Fig. Sachant combien sa connaissance [de l'homme] s'est obscurcie par les passions, PASC. *Pensées*, t. I, p. 260, édit. LAHURE. || 8° Perdre de la faculté de voir. La vue s'obscurcit. Les yeux d'Héli s'étaient obscurcis, et il ne pouvait voir, SACI, *Bible, Rois*, I, 3. || Fig. La raison s'obscurcit. || 9° Devenir plus foncé, plus brun, en parlant des couleurs. Les couvertures des ailes sont bordées de brun, et les grandes pennes vont toujours s'obscurcissant de plus en plus, de la base à la pointe où elles sont presque noires, BUFF. *Ois.* t. VIII, p. 210. || Fig. Il se dit de la physionomie, sous l'impression du mécontentement, de la tristesse, etc. À cette confidence le front du baron s'obscurcit, GENLIS, *Vœux téméraires*, t. I, p. 139, dans POUGENS.

— HIST. XIII° s. ....Que la veüe Li fust oscurcie et troblée, *la Rose*, 18323. || XIV° s. Pour chou ke li humaine conditions est oscurchie par l'empeechement de nostre premier pere, *Hist. littér. de la Fr.* t. XXV, p. 62. De plus n'aray rien triste n'oscurcy, Mais liez [joyeux] et gais me vorray demener, MACHAUT, p. 8. Et pour ce aussi la delettacion qui l'entent obscurcist et appetice et affiebie, ORESME, *Eth.* 303. Seigneurs, en icel temps dont je vous signifie, Estoit, ce dit le livre, la nuit moult obscurcie, *Guescl.* 16574. || XVI° s. Un air gros et trouble, qui obscurcissoit et couvroit de tenebres la campagne, AMYOT, *Flamin.* 12.

— ÉTYM. *Obscur.* L'ancienne langue avait aussi *obscurer*. Dans *obscurcir*, le *c* est inorganique et épenthétique.

OBSCURCISSEMENT (ob-skur-si-se-man), *s. m.* || 1° Action d'ôter la lumière. Ni l'obscurcissement du soleil, ni la chute des étoiles, ni tous les autres signes, avant-coureurs du jugement dernier, BOURDAL. *Jugem. dern.* 2° *avent*, p. 333. || 2° Fig. L'action de rendre peu intelligible. L'obscurcissement d'un passage par de fausses explications. || 3° Fig. Perte des lumières intellectuelles ou morales. L'obscurcissement de la raison. Si, dans ses obscurcissements, elle [l'âme] ne croit pas aussi fermement que deux et trois font six qu'elle sait ensuite que c'est cinq, PASC. *Entret. avec M. de Saci.* C'est dans le temps du plus grand obscurcissement et sous Achaz même qu'Isaïe a prophétisé, BOSS. 2° *instr. pastorale sur les prom. de J. C.* 24. On ne s'applique point à découvrir ce qui arrête certains esprits, en quoi consiste leur obscurcissement et leurs préoccupations, NICOLE, *Essais*, t. V, p. 165, dans POUGENS.

— HIST. XVI° s. L'eclipse et obscurcissement du soleil se fait tousjours en la conjonction de la lune, AMYOT, *Nicias*, 42.

— ÉTYM. *Obscurcir.*

OBSCURÉMENT (ob-sku-ré-man), *adv.* || 1° Sans clarté. La nuit approchait, on ne voyait les objets qu'obscurément, *Dict. de l'Acad.* || 2° D'une manière brune, foncée, en parlant de teintes. Le dessus du dos, de la tête et des ailes est d'un brun obscurément teint de verdâtre, BUFFON, *Oiseaux*, t. IX, p. 171. || 3° D'une manière à peine visible. À son origine, le cœur n'est qu'une vésicule obscurément contractile, CL. BERNARD, *Rev. des Deux-Mondes*, 1865, p. 242. || 4° Fig. D'une manière peu intelligible. Quoi! mon père tantôt parlait obscurément, CORN. *Œdipe*, III, 3. Si le temps [du Messie] eût été prédit obscurément, PASC. *Pensées*, XX, 11, éd. HAVET. Dans cette grammaire, dont l'objet ne paraissait pas devoir effrayer les âmes pieuses, les phrases citées par l'auteur pour exemples de ses préceptes étaient une suite d'assertions obscurément impies contre l'existence de Dieu, la spiritualité de l'âme, et les autres vérités que la religion nous oblige de croire, D'ALEMB. *Éloges, Girard.* Dois-je, au lieu de Laharpe, obscurément écrire : C'est ce petit rimeur, de tant de prix enflé, GILBERT, *Mon apologie.* || 5° Fig. Sans renom, sans éclat. Il dévore en secret ses sentiments d'humanité, il gémit obscurément sur la nature humaine, VOLT. *Lett. d'Argental*, 6 août 1766. Rien n'est si désagréable que d'être pendu obscurément, ID. *Voyage de la raison.* Le bonheur, cet objet de nos désirs, mais qui fuit et repousse la grandeur et les richesses, serait-il donc obscurément attaché à la médiocrité en tout genre? D'ALEMB. *Éloges, Segrais.* Soldat obscurément utile, Je ne partageais les lauriers Ni de Saxe, ni de Belle-Isle, ST-LAMB. *Pièc. fug. sur la paix de* 1748. Dans les bras d'une épouse chérie Je goûte obscurément les doux fruits de ma vie, LAMART. *Méd.* I, 20. || 6° Fig. D'une manière mal éclaircie, qui n'est pas bien certaine. Obscurément plongé dans ce doute cruel, Mes yeux, chargés de pleurs, se tournaient vers le ciel, VOLT. 2° *discours.* Il se répandit obscurément de tous côtés que les Malais, qui seuls avaient des relations avec ces contrées, avaient porté du girofle et de la muscade dans plusieurs marchés, RAYNAL, *Hist. phil.* II, 26. L'empereur flattait encore obscurément une espérance qu'il n'avait pas, VILLEMAIN, *Souv. cont. Cent-J.* ch. V.

— HIST. XIII° s. Se il a parlé folement En maint liu et oscurement, Ne vous en esmerveilliés mie, *Hist. litt. de la Fr.* t. XXIII, p. 522. Ou je ne parlerai mes [plus] devant lou pueple de choses qui à avenir soient, se si oscurement non, que il ne sauront que je dirai devant ce que avenir lo voient, *Merlin*, f° 49, *recto*. || XVI° s. Qui est-ce qui nous empeschera d'exposer par mots plus clairs les choses qui sont obscurement monstrées en l'Escriture? CALV. *Instit.* 74.

— ÉTYM. *Obscure*, et le suffixe *ment*; ital. *oscuramente*.

† **OBSCURIFIER** (ob-sku-ri-fi-é), *v. a.* Terme de plaisanterie. Rendre obscur. Et d'où vient que d'une nuée Sa tête est obscurifiée? SCARR. *Virg.* VI.

— ÉTYM. *Obscur*, et le lat. *facere*, faire.

OBSCURITÉ (ob-sku-ri-té), *s. f.* || 1° État de ce qui est privé de lumière. Percer, chasser, dissiper l'obscurité. Une grande obscurité couvrait toute la ville, VOIT. *Lett.* 10. ....Elle s'est quelque temps égarée Dans ces bois qui du camp semblent cacher l'entrée; À peine nous avons, dans leur obscurité, Retrouvé le chemin que nous avions quitté, RAC. *Iph.* I, 4. || L'obscurité, la nuit. Dès que l'obscurité régnera dans la ville, MOL. *Dép. am.* V, 1. || Fig. Malgré l'obscurité de son illusion, J'espère démêler cette confusion, CORN. *Héracl.* IV, 5. || 2° Fig. Ce qui est comparé, dans les choses intellectuelles ou morales, aux ténèbres physiques; état de ce qui est caché, voilé, inconnu. Dans cette obscurité tout me devient suspect, CORN. *Tois. d'or*, V, 3. De quoi sert une longue et subtile dispute Sur des obscurités où l'esprit est déçu? ID. *Imit.* I, 3. Messieurs, ces traits [écriture d'une lettre] pour vous n'ont point d'obscurité, MOL. *Mis.* V, 4. Je regarde de toutes parts, et ne vois partout qu'obscurité; la nature ne m'offre rien qui ne soit matière de doute et d'inquiétude, PASC. *Pens.* XII, 2, édit. HAVET. Sans l'Écriture, qui n'a que Jésus-Christ pour objet, nous ne connaissons rien, et ne voyons qu'obscurité et confusion dans la nature de Dieu et dans la propre nature, ID. *ib.* XXII, 8. Ce sont les clartés qui méritent, quand elles sont divines, qu'on révère les obscurités, ID. *ib.* XVI, 1. Il n'est pas juste de prendre ses obscurités [de Mahomet] pour des mystères, vu que ses clartés sont ridicules; il n'en est pas de même de l'Écriture : je veux qu'il y ait des obscurités qui soient aussi bizarres que celles de Mahomet; mais il y a des clartés admirables, et des prophéties manifestes accomplies, ID. *ib.* XIX, 9. Il y a assez de clarté pour éclairer les élus, et assez d'obscurité pour les humilier ; il y a assez d'obscurité pour aveugler les réprouvés, et assez de clarté pour les condamner et pour les rendre inexcusables, ID. *ib.* XX, 1. Je vous vois dans une pleine solitude.... je trouve qu'il est commode de connaître les lieux où sont les gens à qui l'on pense toujours : ne savoir où les prendre fait une obscurité qui blesse l'imagination, SÉV. 3 juill. 1675. Le ministre [Mazarin], au milieu de tant de conseils que l'obscurité des affaires et l'incertitude des événements et les différents intérêts faisaient hasarder.... BOSS. *le Tellier.* Des faits échappés laissent de l'obscurité dans l'histoire, ID. *Hist.* II, 13. La profonde obscurité du cœur de l'homme, qui ne sait jamais ce qu'il voudra, qui souvent ne sait pas bien ce qu'il veut, et qui n'est pas moins caché ni moins trompeur à lui-même qu'aux autres, ID. *Anne de Gonz.* Quel soudain rayon perçait la nue, et faisait comme s'évanouir en ce moment, avec toutes les ignorances des sens, les ténèbres mêmes, si je l'ose dire, et les saintes obscurités de la foi? ID. *Louis de Bourbon.* Elle passa tout d'un coup d'une profonde obscurité à une lumière manifeste; les nuages de son esprit sont dissipés, ID. *Anne de Gonz.* Il accompagnait de toutes les lumières de la raison la respectable obscurité de la foi, FONTEN. *Dodart.* Laisse, laisse à jamais dans son obscurité Ce secret malheureux qui pèse à ta bonté, VOLT. *Mort de César*, I, 4. Convenons plutôt que la conduite des hommes les plus sages et les plus vertueux présente quelquefois des obscurités impénétrables, BARTHÉL. *Anach.* ch. 67. || L'obscurité des temps, l'obscurité de l'avenir, le peu de connaissance que l'on a du temps passé ou du temps à venir. Ces rois antiques [d'Écosse], dont l'origine se cache si avant dans l'obscurité des premiers temps, BOSS. *Reine d'Anglet.* Son illustre maison, dont l'origine s'est perdue dans les obscurités du temps, lui fournissait, depuis sept cents ans, de grands exemples, FLÉCH. *M. de Montausier.* || 3° Fig. Défaut de lumières, de civilisation. Tout a des révolutions réglées, et l'obscurité se terminera par un nouveau siècle de lumières, D'ALEMB. *Disc. prélim. encycl. Œuv.* t. I, p. 294, dans POUGENS. || 4° Fig. Défaut de clarté dans les idées, dans les expressions. Ô de ses derniers mots fatale obscurité, CORN. *Rodog.* V, 4. [Montaigne] montrant que l'exclusion de toutes lois diminuerait plutôt le nombre des différends que cette multitude de lois qui ne sert qu'à l'augmenter, parce que les difficultés croissent à mesure qu'on les pèse, que les obscurités se multiplient par le commentaire.... PASC. *Entret. avec M. de Saci.* Ce qui cause ordinairement l'obscurité du discours, c'est de vouloir toujours s'expliquer avec brièveté : il vaut mieux pécher par trop d'étendue que par trop peu, ROLLIN, *Traité des Ét.* IV, 2. Ô d'un oracle faux obscurité trompeuse, VOLT. *Œdipe*, IV, 1. L'obscurité et la confusion des mots viennent de ce que nous leur donnons trop ou trop peu d'étendue, ou même de ce que nous nous en servons, sans leur avoir attaché d'idée, CONDIL. *Conn. hum.* II, II, 2. || Être dans l'obscurité, ne pas comprendre; jeter dans l'obscurité, empêcher de comprendre. Je dois demeurer dans l'obscurité, PASC. *Prov.* III. Ce terme me jeta dans l'obscurité, ID. *ib.* I. || Jeter de l'obscurité dans l'esprit, empêcher de comprendre. Plus ils font d'efforts pour s'expliquer, plus ils jettent l'obscurité dans les esprits, BOSS. *Var.* 12. || 5° Il se dit des personnes dont la conduite ne s'explique pas. C'était un homme plein d'artifice et d'obscurité dans sa conduite, VOLT. *Charles XII*, 2. || 6° Privation de célébrité, d'éclat; condition, sort obscur. Obscurité de la naissance, de la famille. L'obscurité vaut mieux que tant de renommée, CORN. *Hor.* II, 3. Je puis bien aimer l'obscurité totale; mais, si Dieu m'engage dans un état à demi obscur, ce peu d'obscurité qui y est me déplaît; et, parce que je n'y vois pas le mérite d'une entière obscurité, il ne me plaît pas, PASC. *Pens.* XXIV, 63 *ter*. Jésus-Christ dans une obscurité (selon ce que le monde appelle obscurité) telle, que les historiens, n'écrivant que les importantes choses des États, l'ont à peine aperçu, ID. *ib.* XVIII, 2. Il [Mardochée] me tira du sein de mon obscurité, Et, sur mes faibles mains fondant leur délivrance (des

[illegible]]. Il me fit d'un [illegible] accepter l'espérance, RAC. *Esth.* I, 1. [illegible] comme moi, Qu'en quelque obscurité que le sort l'eût fait naître, Le monde en le voyant eût reconnu son maître? ID. *Ber.* I, 5. Habdilla, tranquille sur le trône de Grenade, ne l'oublia pas; mais Rasis préféra l'obscurité du séjour de Fez à celui de la cour d'Espagne, DIDEROT, *Opin. des anc. philos.* (*Sarrasins*). La ville tombe dès lors dans une obscurité que les troubles intérieurs et des invasions étrangères [illegible], RAYNAL, *Hist. phil.* III, 14. || 7° Terme de jeux. Jouer à l'obscurité, se dit, à l'hombre, lorsque, ayant les deux as noirs, on ne réserve qu'eux, en écartant le reste.

— HIST. XII° s. Par les piliers s'en entrerent dedenz; Il n'erent cierges ne chandeilles ardanz, L'uns avant l'autre; l'oscurté i fu granz, *la Prise d'Orenge*, v. 1782. Nostre sires avalad les ciels et descendid, e desuz ses piez fud oscurted, *Rois*, p. 206. || XV° s. Les citoiens sont despourveus d'esperance et descoignoissans de seigneurie, par l'oscurté de ceste trouble nuée, A. CHART. *l'Espérance ou consolation des trois vertus*. Vous qui tournez lumiere en obscurté, Et qui voulez du jour faire la nuit, E. DESCH. *Vie dissipée*. || XVI° s. L'obscurité de la nuit, AMYOT, *Pyrrh.* 32. Ausquels toute obscurité de paroles eust esté comme cachette pour couvrir leurs erreurs, CALV. *Inst.* 72. Je souhaite le jour pendant l'obscurité, Et souhaite la nuit quand le soleil se leve, DESPORTES, *Diverses amours*, XXI, *Complainte*.

— ÉTYM. Lat. *obscuritatem*, de *obscurus*, obscur; ital. *oscurità*. L'ancienne langue avait aussi *oscuror* (*oskeror*, dans ST BERN. p. 526, avec le changement de o en e).

OBSÉCRATION (ob-sé-kra-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Terme de rhétorique. Figure par laquelle l'auteur implore l'assistance de Dieu ou de quelque personne. L'obsécration, par laquelle on conjure ses auditeurs au nom de leurs plus chers intérêts, DUMARS. *Œuv.* t. V, p. 287. || 2° *Au pl.* Chez les Romains, prières publiques pour apaiser les dieux.

— HIST. XVI° s. J'admoneste, dit saint Paul, que prieres, obsecrations, requestes, actions de graces soyent faites pour tous les hommes, pour les rois et ceux qui sont constituez en dignité, CALV. *Inst.* 1209.

— ÉTYM. Lat. *obsecrationem*, de *obsecrare*, qui vient de *ob*, et *sacer*, sacré.

OBSÉDÉ, ÉE (ob-sé-dé, dée), *part. passé* d'obséder. || 1° Auprès de qui on est assidu. Une femme obsédée par un amant. || 2° Tourmenté assidûment par des pensées déplaisantes. Obsédé de la pensée du suicide.

OBSÉDER (ob-sé-dé. La syllabe *sé* prend un accent grave quand la syllabe qui suit est muette : j'obsède, excepté au futur et au conditionnel : j'obséderai; j'obséderais), *v. a.* || 1° Être assidu auprès de [illegible], de manière à l'isoler des autres personnes [illegible] que Flaminius obsède encor le roi, CORN. *Nicom.* I, 1. Vous avez trop d'amants qu'on voit vous obséder, Et mon cœur de cela ne peut s'accommoder, MOL. *Mis.* II, 1. Quoi qu'on en puisse dire, les galants n'obsèdent jamais que quand on le veut bien, ID. *G. Dandin*, II, 4. Mme de Coulanges est toujours obsédée de notre cousin [M. de la Trousse]; il ne paraît plus qu'elle l'aime, et cependant c'est l'ombre et le corps; la marquise de la Trousse est toujours enragée, SÉV. 412. Elle [la Tingry] l'obsédait [le maréchal de Luxembourg] si entièrement qu'il ne connaissait qu'elle, et elle éloignait tout le monde de lui, ID. 31 janv. 1680. Plus les Français voyaient le roi d'Angleterre, moins on le plaignait de la perte de son royaume : ce prince n'était obsédé que des jésuites, LA FAYETTE, *Mém. cour de France*, Œuv. compl. t. II, p. 410. [illegible] *Lett. à Mme de Glapion*, 21 juillet 1712. Un vilain mari qui s'avisait de négliger son procès [illegible], HAMILT. *Gramm.* 9. [illegible] obsédé d'épicuriens qui lui avaient jeté beaucoup de doutes dans l'esprit, FONTEN. *Oracles*, I, 16. || 2° Importuner par des assiduités. Il est obsédé par la foule des solliciteurs. Ces gens, dis-je, qui, [illegible]

— ÉTYM. [illegible] obsédés ou ensorcelés, et qu'ils allaient effectivement au sabbat, parce qu'on leur disait qu'ils y allaient, VOLT. *Dict. phil. Imagination*. || 4° En parlant de certaines idées, tourmenter assidûment. Nous replongeant dans les images des sens qui nous environnent, et, pour ainsi dire, nous obsèdent..., BOSS. 6° *avert.* 44. De tant d'objets divers mon âme est obsédée, Qu'à force de penser elle n'a plus d'idée, DESTOUCHES, *Phil. marié*, IV, 1. Souvent de ses erreurs notre âme est obsédée, VOLT. *Sémiram.* I, 5. C'était un préjugé le plus déraisonnable et peut-être le plus universel qui ait jamais obsédé les gens de lettres, *le Merc.* 1717, dans DESFONTAINES. Réflexions tristes et sombres dont, avant moi, des malheureux avaient été sans doute obsédés dans cette prison [la Bastille], MARMONTEL, *Mém.* VI.

— ÉTYM. Lat. *obsidere*, de *ob*, et *sedere*, être assis (voy. SEOIR). *Obsidere*, s'asseoir autour, a le sens d'assiéger ; ce qui explique le sens figuré du français.

OBSÈQUES (ob-sè-k'), *s. f. pl.* Convoi pompeux. Il [le lion] fit avertir sa province Que les obsèques se feraient En tel jour, en tel lieu ; ses prévôts y seraient Pour régler la cérémonie Et pour placer la compagnie, LA FONT. *Fabl.* VIII, 14. Autrefois les païens, ne perdez pas cette remarque, gageaient des hommes pour pleurer aux obsèques de leurs parents, BOURDAL. *Commémorat. des morts. Myst.* t. II, p. 526. Celle dont nous célébrons aujourd'hui les obsèques, FLÉCH. *Aiguillon*. Chaque famille veut que son mort n'ait plus qu'à jouir de ses obsèques et ne souffre point qu'il soit sacrifié à l'instruction publique, FONTEN. *Littre*.

— HIST. XII° s. Tuit li covent i sunt venu, E li clergié communalment, Revestu bel et saintement, A l'obseque chanter e faire, BENOIT, I, v. 1672. || XIV° s. Donné au curé pour tel droit que il pooit avoir audit obsecque la somme de douze francs, *Bulletin du comité de la langue*, t. II, n° 1, p. 66. || XV° s. En ceste saison mourut son pere, auquel il fist tres grant et solennel obseque, et signifier la mort dudit seigneur au roy, COMM. II, 1. || XVI° s. Le bon Troyen, souspirant sans confort, Fait apprester les obseques du mort, RONS. 628. Estant laissé d'amour, peu me chaud de la muse ; Et rien d'elle à present ne me peut contenter Que les vers qui sçauroient mes obseques chanter, DESPORTES, *Élégies*, II, 5.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *obsequias*; du lat. *obsequiæ*, de *obsequi*, suivre, de *ob*, et *sequi* : proprement, acte d'assister aux funérailles, convoi.

OBSÉQUIEUSEMENT (ob-sé-ki-eû-ze-man), *adv.* D'une manière obséquieuse.

— ÉTYM. *Obséquieuse*, et le suffixe *ment*.

OBSÉQUIEUX, EUSE (ob-sé-ki-eû, eû-z'), *adj.* Excessif dans sa complaisance et ses égards. Homme obséquieux. Humeur obséquieuse.

— HIST. XVI° s. Obsequieux, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *obsequiosus*, de *obsequium*, condescendance, service, de même racine que *obsèques*.

† OBSÉQUIOSITÉ (ob-sé-ki-ô-zi-té), *s. f.* Néologisme. Défaut de l'homme obséquieux. Tamponnet : Je vous cherchais, monsieur. — Stéphane : Monsieur, j'en suis flatté. — Tamponnet : Pour jouer au piquet ou bien à l'écarté. — Stéphane : Je n'ai rien à vous refuser. — Tamponnet : Drôle! L'obséquiosité lui semble dans son rôle, EM. AUGIER, *Gabrielle*, II, 4.

— ÉTYM. *Obséquieux*.

OBSERVABLE (ob-sèr-va-bl'), *adj.* Qui peut être observé. Nous n'avons d'idées des objets que par les phénomènes observables qu'ils nous présentent, CABANIS, *Inst. Mém. scienc. mor. et pol.* t. I, p. 154. Ce qui suppose autour des comètes une atmosphère qui s'est étendue au delà du périhélie des comètes observables, LAPLACE, *Exposé*, V, 6.

— ÉTYM. *Observer*.

OBSERVANCE (ob-sèr-van-s'), *s. f.* || 1° Pratique d'une règle en matière religieuse. Les bons princes n'avaient qu'à faire observer la loi de Moïse, et se [illegible] d'en recommander l'observance à leurs [illegible], BOSS. *Hist.* II, 3. L'homme ne garde pas un [illegible] d'une si facile observance [illegible] à l'arbre du paradis, ID. *ib.* II, 1. [illegible] d'observances ou de pratiques, ID. *Lett. Corn.* 17. L'observance de la loi est le véritable bonheur de l'homme, MASS. *Carême, Excellence de la loi.* [illegible] sévères de l'Évangile, ID. *Carême, Immutabilité de la loi.* Qu'il est grand, encore une fois, d'avoir vécu dans l'observance de la loi du Seigneur et de mourir dans sa crainte! ID. *Avent, Mort du pécheur.* Les [illegible] ont toujours roulé sur deux pivots, observance et croyance ; l'observance tient en grande partie au climat : la croyance n'en dépend point, VOLT. *Dict. phil. Climat.* Pline, Élien, Solin, Plutarque et d'autres auteurs plus modernes n'ont pas craint de donner à ces animaux [les éléphants] des mœurs raisonnées, une religion naturelle et [illegible], l'observance d'un culte, BUFF. *Quadrup.* t. IV, p. [illegible]. || Dans un sens plus étendu, il se dit de la pratique des devoirs de la morale ou de la société. Il [illegible] impossible de pousser plus loin l'observance scrupuleuse de toutes les bienséances, GENLIS, *Vœux téméraires*, t. II, p. 33, dans POUGENS. || 2° La règle, la loi même. Être instruit de toutes les observances de la vie religieuse, PATRU, *Plaidoyer* 16, dans RICHELET. Quant à ce grand nombre d'observances dont il [Moïse] a chargé les Hébreux, encore que maintenant elles nous paraissent superflues, elles étaient alors nécessaires pour séparer le peuple de Dieu des autres peuples, BOSS. *Hist.* II, 3. [illegible] vraie fille de l'Église, non contente d'en embrasser la sainte doctrine, en aime les observances, ID. *Mar.-Thér.* Voilà celles à qui les moindres observances paraissent insoutenables, et qui s'[illegible] là-dessus en de si fréquents murmures! [illegible] *Exhort. sur l'observ. des règles*, t. I, p. [illegible]. || [illegible] observances légales, certaines pratiques ou cérémonies que prescrivait la loi de Moïse. Ne comptez pas, leur [aux Juifs] disaient-ils [les prophètes], sur les victimes..... ne vous confiez pas sur la [illegible] de vos œuvres et de vos observances légales, MASS. *Carême, Culte.* || 3° Il se dit des communautés religieuses où certaines règles s'observent. Observance relâchée. Observance mitigée. || Étroite observance, la partie d'un ordre religieux qui fait profession d'observer la règle plus littéralement que les autres religieux du même ordre. || Fig. On dit un [illegible], un platonicien, un hégélien d'étroite observance, celui qui ne se contente pas de prendre les grands principes, mais accepte dans tous ses détails le système du maître. || Religieux de l'ancienne observance, ceux qui, n'ayant été assujettis à aucune réforme, sont censés observer la première règle qu'ils ont reçue de leur fondateur. On donne particulièrement ce nom aux cordeliers, qui s'appellent aussi observantins. || Frère mineur de l'observance, voy. OBSERVANTIN.

— REM. M. de Malherbe dit : J'y apporterai cette observance; cela ne vaut rien; il faut dire : j'observerai cela, VAUGEL. *Nouv. rem.* p. 183, dans [illegible].

— HIST. XV° s. Plusieurs freres mineurs, [illegible] dit de l'observance, LOUIS XI, *Nouv.* XXXII. [illegible] Un college de religieux de l'observance de Saint-Dominique, J. D'AUTON, *Ann. de Louis XII*, p. 107, dans LACURNE. Un jour, alla avec sa [illegible] à l'observance [couvent de cordeliers] ouïr la grand messe, MARG. *Nouv.* XIX. Les constitutions et observances publiques, MONT. I, 126. Certains poincts de l'observance de nostre eglise, ID. I, 204.

— ÉTYM. Provenç. *observancia*, [illegible]; [illegible] *observancia*; ital. *osservanzia*; du lat. *observantia*, qui vient de *observare*, observer.

OBSERVANTIN (ob-sèr-van-tin). || 1° *S. m.* Religieux de l'observance de Saint-François [illegible] religieux observantin. || 2° Frère observantin, [illegible] dit, dans le style plaisant, pour [illegible] qui examine trop minutieusement [illegible] à ces rudes critiques, Par toi [illegible] vantins, Trouvant à mordre aux [illegible] belles, BOISROBERT, *Ép.* I, dans [illegible].

— HIST. XVI° s. Ces cordeliers [illegible] par l'ordre de St-François, car on les appelle, [illegible] il me semble, observantins, CARLOIX, VI, 33.

— ÉTYM. *Observance*.

† OBSERVANTINE (ob-sèr-van-ti-n'), *s. f.* Religieuse d'un ordre fondé en 1517 par [illegible] réunit sous ce nom les clarisses, les [illegible] urbanistes.

OBSERVATEUR, TRICE (ob-sèr-va-teur, [illegible]), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui observe quelque [illegible] ou quelque règle, qui en accomplit les prescriptions. On les appelait chanoines, comme qui dirait observateurs des canons, PATRU, *Plaidoyer* [illegible] [illegible] *Montausier*. Le [illegible] Émile, qui était fort [illegible] plutôt qui était fort superstitieux, [illegible] ler des bœufs à Hercule, ROLLIN, *Hist. anc.* [illegible]

[illegible], p. 121, dans POUGENS. Plus le monde vous trouvera observateur de ses maximes, plus il deviendra censeur de votre piété, MASS. *Avent. Conq.* [illegible] observateurs zélés de l'exacte justice, VOLT. [illegible] II, 6. Scrupuleuse observatrice de toutes les [illegible], [illegible], *Vœux téméraires*, t. I, p. 221, dans POUGENS. || 2° [illegible], celle qui épie, espionne. Et les observateurs que j'ai commis exprès, ROTR. [illegible] II, 3. Cet observateur [illegible] se dit [illegible], Et trahit [illegible], [illegible] *Judas*. 3° Celui qui s'applique à observer les phénomènes de la nature. Cette étrange nouveauté étonna l'observateur, et il n'en osa rien dire, FONTEN. [illegible] M. [illegible], le meilleur observateur [illegible], VOLT. *Lett.* [illegible], 26 août 1768. [illegible] ne [illegible] pas que cet ouvrage ne fera pas [illegible] d'observateurs que les [illegible] ne font de [illegible], mais il faut avouer pourtant qu'il montre ce [illegible] pratiquer pour réussir dans les observations et les expériences, SENNEBIER, *Ess. sur l'art d'observer*, t. I, p. 12, dans POUGENS. Zimmermann [illegible] que l'observateur lit la nature, et que [illegible] qui expérimente l'interroge, ID. *ib.* t. I, p. 25. [illegible], le père des observateurs philosophes, [illegible] que la vie était courte, et que l'art [illegible] long à apprendre qu'à pratiquer, ID. *ib.* [illegible], p. 297. Bradley, le modèle des observateurs et [illegible] à jamais par deux des plus belles découvertes [illegible] l'on ait faites en astronomie, LA PLACE, *Expos.* [illegible] 6. Dans les travaux d'un grand observateur, les [illegible] mêmes ne sont pas à mépriser; elles sont [illegible] fondées sur des faits que de nouvelles recherches mettent dans tout leur jour, MIRBEL, *Instit.* [illegible] *scienc.* 1808, p. 323. || Terme de marine. Officier chargé de faire des observations astronomiques. 4° Particulièrement, celui qui observe les mœurs [illegible] actions des hommes, les événements de la société. Observateur du cœur humain. Il n'agissait jamais d'une manière à faire soupçonner aux observateurs les plus malins le moindre sentiment de [illegible], FONTEN. *Newton*. On sentait qu'il était observateur, et l'on voyait qu'il cherchait à s'en cacher, [illegible], *Vœux téméraires*, t. I, p. 164, dans POUGENS. || 5° Celui qui regarde, par opposition à celui [illegible]. Je n'ai pris aucune part à ce qui se faisait; [illegible] là comme observateur. || 6° *Adj.* Qui observe, [illegible]. Médecin observateur. Esprit, génie observateur. Il demande un esprit juste et pénétrant, un œil observateur, une imagination vive, une [illegible] profonde, MARMONTEL, *Œuv.* t. VII, p. 33.

— HIST. XVI° s. Prometre remuneration aux observateurs de justice, CALV. *Instit.* 346. Personnes [illegible] observatrices des edicts, CARLOIX, X, 16.

— ETYM. Provenç. et esp. *observador*; ital. *osservatore*; du lat. *observatorem*, de *observare*, observer.

OBSERVATION (ob-sèr-va-sion; en vers, de cinq [illegible]), *s. f.* || 1° Action de se conformer à.... [illegible] observation de sa parole. L'observation des lois. [illegible] authentiquement établis, à la croyance et [illegible] toutes sortes de personnes sont [illegible], BOSS. *Expos. doctr. cath.* I. || Egard qu'on [illegible] à certaines croyances. Cette superstition, ainsi [illegible] l'observation des jours heureux ou malheureux, [illegible] du sort des projets les mieux concertés, RAYNAL, *Hist. phil.* V, 26. || 2° Être en observation, se tenir en observation, être, se tenir [illegible] un lieu d'où l'on observe, d'où l'on surveille. [illegible], corps d'observation, armée, corps d'armée [illegible] la destination est d'observer, de surveiller les [illegible] d'une armée ennemie. M. de Luxembourg, seul général de son armée, couvrait le siége [de Namur] et faisait l'observation, ST-SIM. I, 25. [illegible] d'observation, celui qui est détaché d'une [illegible] pour aller observer les mouvements de l'ennemi. || Quarantaine d'observation, petite quarantaine de quelques jours qui a seulement pour objet [illegible] s'assurer de la continuation du bon état sanitaire [illegible] navire. || 3° Action de considérer avec attention [illegible] choses physiques ou les choses morales. Des observations exactes. Ceux qui ont fait de profondes observations sur la société et sur le cœur de l'homme. Il reprit les observations du microscope [illegible] depuis deux ans, et revit ces animaux [illegible] lui avaient été suspects, FONTEN. *Hartsoeker.* [illegible] observation et l'étonnement sont les premiers pas [illegible] l'esprit vers la recherche des causes, DIDER. *Opin. [illegible] anc. philos.* (*Ethiopiens*). Nous vivons dans un [illegible] où, en matière d'observations, surtout lorsqu'elles ont pour objet des faits singuliers, on ne [illegible] cas que de celles qui sont détaillées jusqu'à un certain point, et qui ont été répétées plusieurs [illegible], BONNET, *Observ. pucerons. Œuv.* t. I, p. 37, dans POUGENS. Le nombre des précautions pour éviter l'erreur dans les observations est immense; il varie suivant les objets observés et leurs circonstances, SENNEBIER, *Essai sur l'art d'observer*, t. I, dans POUGENS. On perd le fruit de l'observation en généralisant trop les conséquences qu'on en a tirées, ID. *ib.* t. II, p. 191. || En astronomie, nom donné aux mesures, prises avec les instruments convenables, des distances angulaires des astres, de leurs hauteurs méridiennes, de leurs mouvements, etc. L'observation ayant montré bientôt après que les planètes étaient tantôt plus, tantôt moins éloignées du soleil, D'ALEMB. *Disc. prélim. Syst. monde*, *Œuv.* t. XIV, p. 181, dans POUGENS. || Avoir l'esprit d'observation, savoir remarquer les causes et les effets des phénomènes, des événements, des actions des hommes. Si le talent de porter rapidement son attention sur une foule d'objets, de les bien voir tout entiers, n'est pas le génie de l'observation, c'est du moins une qualité très-rare, très-précieuse et sans laquelle ce génie ne peut exister, CONDORCET, *Linné*. || 4° Procédé logique à l'aide duquel on constate toutes les particularités du phénomène en lui-même, sans le troubler par l'expérimentation. Le type scientifique de l'observation est l'astronomie, où l'homme est obligé de contempler seulement des phénomènes qui se passent à de très-grands éloignements. On se trompe souvent en mêlant l'opinion à l'observation, et en donnant celle-là pour celle-ci, SAUSSURE, *Voy. Alpes*, t. VIII, p. 336, dans POUGENS. L'observation est ce regard réfléchi que l'âme porte par le moyen des sens sur les objets qui l'occupent, pour acquérir une connaissance exacte de leurs qualités, de leurs effets, de leurs rapports et de leurs causes, SENNEBIER, *Essai sur l'art d'observer*, t. I, p. 24. C'est sans doute avec raison qu'on proscrit de l'étude de la nature tout autre moyen que ceux de l'observation et de l'expérience, ID. *ib.* t. I, p. 71. Dans ces temps d'ignorance on était loin de penser que le seul moyen de connaître la nature est de l'interroger par l'observation et le calcul, LA PLACE, *Exposé*, IV, 4. || 5° Résultat de l'observation. Observations astronomiques, météorologiques. Une bonne observation vaut mieux que cent théories, DIDER. *Claude et Nér.* II, 97. Ulug-beg, petit-fils du conquérant de l'Asie, n'est connu dans l'histoire que par ses observations astronomiques, CONDORCET, *Maurepas*. || 6° Terme de marine. Observation, étude de la position des astres pour la conduite d'un navire en mer. || 7° En termes de médecine, histoire d'une maladie, d'un fait. Rédiger une observation détaillée. Des observations de fièvre typhoïde. || 8° Remarque sur des écrits de quelque auteur (en ce sens il se dit surtout au pluriel). Faire des observations sur un passage. Les savantes observations de ce critique. || 9° Dans le langage de la conversation, de la discussion, réflexion, considération. Permettez que je fasse une observation. || 10° *Au plur.* En jurisprudence, exposé des faits et circonstances qu'il faut apprécier pour parvenir au règlement ou à la liquidation des droits et intérêts des parties. || Plaider par observation, débattre une affaire dans laquelle il ne s'agit que de statuer sur un incident de nature à entraîner peu de développement.

— REM. On dit fréquemment : Je vous ferai une observation; j'ai voulu faire quelques observations à notre jeune ami. Plusieurs grammairiens ont déclaré que cela n'est pas correct, et qu'il faut dire : Je vous ferai faire une observation. C'est un excès de rigueur. L'usage a admis observation au sens de remarque, voy. le n° 9; on dit couramment : Je vous soumettrai une observation. Dès lors il serait vétilleux de repousser : Je vous ferai une observation.

— SYN. OBSERVATION, OBSERVANCE. Observance se dit en matière religieuse, et quelquefois en matière morale; observation se dit, d'une façon plus générale, de l'accomplissement de toute prescription; de plus, observance se prend pour loi, précepte : les observances de la loi religieuse; observation ne reçoit pas cet emploi.

— HIST. XVI° s. Dieu ne veut point le droit honneur que nous lui devons estre profané par observations superstitieuses, CALV. *Instit.* 284. Observations de la foy qu'on a donnée, MONT. I, 27. Avant que les sciences fussent redigées en regle et observations certaines, ID. III, 168. Nos observations [observances] et usances, ID. I, 123.

— ETYM. Lat. *observationem*, de *observare*, observer.

OBSERVATOIRE (ob-sèr-va-toi-r'), *s. m.* Édifice fourni de toutes sortes d'instruments, pour les observations astronomiques. C'est sur ses dessins [de M. Perrault] qu'a été bâti l'observatoire de Paris avec toutes les commodités qui s'y trouvent pour observer, FONTEN. *Perrault*. Il n'y a guère dans Paris d'autre habitation que l'observatoire qui puisse parfaitement convenir à un astronome; il lui faut un grand horizon, ID. *Louville*. On voyait à Cnide, du temps de Strabon, l'observatoire d'Eudoxe, d'où il observait l'étoile Canope, BAILLY, *Hist. astron. anc.* p. 181. On s'occupa de construire un observatoire à Copenhague : les fondements en furent jetés le 7 juillet 1632; il ne fut totalement achevé qu'en 1656, et il a été détruit par l'incendie de 1728; la tour avait cent onze pieds de haut, et quarante-sept de diamètre; elle était meublée des instruments nécessaires, ID. *Hist. de l'astron. mod.* t. II, p. 141. Louis XIV et Charles II, qui fondèrent ensemble leurs académies, élevèrent presque en même temps des observatoires; l'un à l'extrémité du faubourg Saint-Jacques, commencé en 1667, fut achevé en 1671; l'autre, à deux lieues de Londres, à Greenwich, fut construit vers 1676, ID. *ib.* t. II, p. 278. Il [Ptolémée Philadelphe] leur donna [aux savants] pour demeure un vaste édifice qui renfermait un observatoire et cette fameuse bibliothèque que Démétrius de Phalère rassembla avec tant de soins et de dépenses, LA PLACE, *Expos.* V, 2. Holagu Ilecoukan, un de leurs souverains [des Perses], rassembla les astronomes les plus instruits à Maragha, où il fit construire un magnifique observatoire, ID. *ib.* V, [illegible]

— ETYM. Forme fictive *observatorium*, dérivée de *observator* (voy. OBSERVATEUR).

OBSERVÉ, ÉE (ob-sèr-vé, vée), *part. passé* d'observer. || 1° A quoi on s'est conformé. Dans tous pays il n'y a jamais de lois observées que celles qui tiennent à la nature du gouvernement, J. J. ROUSS. *Lett.* à *M. de Malesherbes*, *corresp.* t. V, p. 109, dans POUGENS. || 2° Considéré avec application. Des phénomènes observés attentivement. Il possédait le détail des arts, de ce prodigieux nombre d'industries singulières inconnues à tous ceux qui ne les exercent pas, nullement observées par ceux qui les exercent, négligées par les savants les plus universels.... FONTEN. *des Billettes*. || Terme de marine. Latitude ou longitude observée, et, par abréviation, l'observée, celle qu'on a reconnue à l'aide d'instruments, par opposition à estimée. || 3° Surveillé, épié. Me nourrissant de fiel, de larmes abreuvée, Encor dans mon malheur de trop près observée, RAC. *Phèdre*, IV, 6.

OBSERVER (ob-sèr-vé), *v. a.* || 1° Se conformer à ce qui est prescrit par quelque loi, par quelque règle (premier sens, puisque le latin *observare* signifie garder autour). J'observerai, seigneur, ces avis importants, CORN. *Nicom.* III, 1. Prends un siége, Cinna, prends, et sur toute chose Observe exactement la loi que je t'impose, ID. *Cinna*, V, 1. Nous n'avons point observé vos commandements, vos cérémonies et vos ordonnances, SACI, *Bible, Esdras*, II, I, 7. Quelque gloire que M. de Lamoignon ait acquise en faisant observer la discipline, je n'en parlerais qu'en tremblant, s'il ne l'avait lui-même observée, FLÉCH. *Lamoignon*. Je promets d'observer ce que la loi m'ordonne, RAC. *Ath.* IV, 3. || Fig. Observer les longues et les brèves, ou observer les points et les virgules, être extrêmement exact et scrupuleux, tant pour ce qu'on fait que pour ce qu'on a ordonné de faire. || Observer les distances, rester à la distance voulue entre les rangs, les pelotons, etc.; fig. et populairement, ne pas trop s'approcher d'une personne, ne pas se familiariser avec elle. || En termes de manége. Ce cheval observe parfaitement les hanches, sa ligne, etc. Ce cavalier observe bien son terrain. || 2° Considérer avec application les choses physiques et les choses morales. Observer la nature. Observer les symptômes d'une maladie. Observer les mœurs des différentes nations. Le philosophe consume sa vie à observer les hommes, LA BRUY. I. Les Phéniciens furent les premiers qui observèrent les astres loin de la terre, FÉN. *Tél.* III. Vénus est très-difficile à observer autant et de la manière qu'il le faudrait pour en apprendre tout ce que la curiosité astronomique demanderait, FONTEN. *Bianchini*. L'histoire naturelle aura toujours beaucoup d'incertitudes; il faudrait, pour les lui ôter, observer par soi-même; mais qui peut tout observer? BUFF. *Ois.* t. IV, p. 29. Je voudrais qu'un homme judicieux nous donnât un traité de l'art d'observer les enfants; cet art serait très-important à connaître, J. J. ROUSS. *Émile*, III. Ce Sénèque, que faisait-il entre les rochers de la Corse? il observait la nature, il écrivait ses Questions de physique, DIDER. *Claude et Nér.* II, 9. || Observer des distances, des azimuts, des amplitudes, déterminer, par l'observation, des distances, des azimuts, des amplitudes. || Absolument. Il a long-

femme observé. Du Danemark il alla à Hambourg, de Hambourg à Hanovre, toujours observant, VOLTAIRE. Czar Pierre. Si nous observons bien, nous découvrirons les phénomènes sous les rapports, comme une suite de causes et d'effets, former différents systèmes, et nous nous ferons des idées exactes de plusieurs parties du grand tout, CONDIL. *Log.* I, 5. La nature a indiqué aux premiers hommes l'unique moyen de les découvertes, puisqu'elle les a mis dans la nécessité d'observer, ID. *Gramm. Disc. prélim.* Un progrès de l'art d'observer, c'est le soin de vérifier l'instrument, BAILLY, *Hist. astron. mod.* t. I, p. 401. Les polypes sont d'excellents maîtres de logique qu'il faut consulter : ne cherchons point à deviner, et observons, BONNET, *Consid. corps organ. Œuv.* t. V, p. 387. L'art d'observer est moins l'art de penser que d'apercevoir, SENNEB. *Ess. sur l'art d'observer*, t. I, p. 6, dans POUGENS. || Plus particulièrement, faire des observations astronomiques. Nos astronomes voient sur la lune des visages de demoiselles; il pourrait être que des femmes qui observeraient y verraient de beaux visages d'hommes, FONTEN. *Mondes*, 6e soir. Jean Flamsteed naquit à Derby le 19 août 1646 ; il y observa depuis l'année 1668 jusqu'en l'année 1674, BAILLY, *Hist. astron. mod.* t. II, p. 426. || Terme de marine. Observer, prendre une latitude en mer par des moyens astronomiques. || 3° Examiner, regarder. Ils [les Romains] n'observaient pas seulement les démarches de leurs ennemis, mais encore tous les progrès de leurs voisins, BOSS. *Hist.* III, 6. Mais peut-être qu'aussi, trop prompte à m'affliger, J'observe de trop près un chagrin passager, RAC. *Bajaz.* III, 7. Je verrai le témoin de ma flamme adultère Observer de quel front j'ose aborder son père, ID. *Phèdre*, III, 3. Il m'observa longtemps dans un sombre silence, ID. *Esth.* I, 1. Je l'observais hier, et je voyais ses yeux Lancer sur le lieu saint des regards furieux, ID. *Ath.* I, 1. Tous ont les yeux sur lui, observent son maintien et son visage, LA BRUY. V. Mais parle ; tu pouvais observer son visage, VOLT. *Zaïre*, III, 7. Hélas! il m'observait d'un regard douloureux, ID. *Fanat.* IV, 4. || Absolument. Celui qui ne prétend qu'observer n'observe rien, parce qu'étant inutile dans les affaires et importun dans les plaisirs, il n'est admis nulle part, J. J. ROUSS. *Hél.* II, 17. Le baron observait malignement ; son ami rêvait, GENLIS, *Vœux téméraires*, t. III, p. 122, dans POUGENS. || Épier. Comment! un rustre comme cela? un homme qui vous observe toujours, et ne veut pas que personne vous parle! MOL. *Méd. m. lui*, III, 3. [Dans un couvent] toutes les actions réglées, tous les pas comptés, cent yeux qui nous observent, BOSS. *la Vallière.* Si mes accusateurs observent tous mes pas, RAC. *Brit.* IV, 2. Vous êtes observés ; la fuite est impossible, VOLT. *Orphel.* I, 3. || 4° Remarquer, faire attention. Observez bien toutes ces circonstances. La cour observera que.... J'ai observé qu'il lisait avec soin ce papier. Observez ces regards où la flamme étincelle, Cette marche, ce port et cet éclat divin, DELILLE, *Én.* V. || Faire observer, faire remarquer, appeler l'attention sur. Faites leur même observer que rien ne contribue plus à l'économie et à la propreté que de tenir chaque chose en sa place, FÉN. *Éduc. des filles*, XI. || 5° S'observer, *v. réfl.* Être observé, être obéi. Lois générales, immuables, éternelles qui s'observent sans aucune exception, avec un ordre, une régularité et une promptitude infinie, dans l'immensité des espaces, MONTESQ. *Lett. pers.* 97. || 6° S'observer, se regarder l'un l'autre avec attention. Ces deux adversaires s'observèrent longtemps avant d'en venir aux mains. L'un et l'autre rival, s'arrêtant au passage, Se menace des yeux, s'observe, s'envisage, BOIL. *Lutr.* V. Les maisons de France et d'Autriche se craignaient et s'observaient, et elles avaient l'Europe à craindre, VOLT. *Louis XIV*, 17. || 7° S'observer, être retenu, circonspect. Cet homme s'observe beaucoup en parlant, en mangeant.

— REM. Lorsque observer signifie épier, il est actif : je vous observe. Lorsqu'il signifie faire une remarque, remarquer, il est neutre, et comme on ne dit pas : je vous remarque que, je vous remarque que, de même on ne peut dire : je vous observe que. Il faut dire : je vous fais observer que. Louis Racine (*Discours préliminaire* placé en tête de ses *Remarques sur le théâtre de son père*) dit : « Je vous observe seulement son attention à le rendre utile, autant qu'il peut l'être. » C'est une faute. Même faute dans J. J. Rousseau (éd. MUSSET-PATHAY, t. XXIII, p. 127), écrivant à Duchesne, le 20 mars 1773 : « Je me souviendrai de vous observer qu'il n'est pas fait mention dans le contenu de votre carton du premier carton que vous m'aviez fait. »

— SYN. OBSERVER, GARDER. Celui qui observe les commandements, s'y conforme; celui qui garde les commandements, prend soin de ne les pas violer. Garder a donc quelque chose de plus effectif que observer, ou, pour mieux dire, quelque chose de plus intime : celui qui garde les préceptes y obéit parce qu'il y croit; celui qui les observe s'y conforme, qu'il y croie ou non.

— HIST. XVIe s. Nous lisons en Exode : Observez mon sabbath, CALV. *Instit.* 295. J'observe en mes voyages cette pratique de.... MONT. I, 56. Ces plaisirs sont reprouvez, si la moderation n'y est observée, ID. I, 226. Il n'estoit pas possible qu'un excellent ouvrier eust sceu mieux garder toutes les proportions des membres, qu'elles estoient observées en luy, AMYOT, *Eumènes*, 21.

— ÉTYM. Provenç. et esp. *observar ;* ital. *osservare;* du lat. *observare;* de *ob*, et *servare*, garder : proprement, garder autour; comparez *re-garder*.

† OBSESSEUR (ob-sè-seur), *s. m.* Celui qui obsède.

— HIST. XVIe s. Obsesseur, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *obsessorem* (voy. OBSESSION).

OBSESSION (ob-sè-sion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Action de celui qui obsède et, pour ainsi dire, assiége quelqu'un. Il est toujours auprès de lui, on n'a jamais vu pareille obsession. || État de celui qui est obsédé. Ces visites continuelles sont pour moi une véritable obsession. Le régent vit clairement par l'obsession où était le roi d'Espagne, qu'il n'y avait rien à en espérer, et ne pensa plus qu'à conclure avec l'Angleterre un traité, DUCLOS, *Œuv.* t. V, p. 267. || 2° Terme ecclésiastique. État d'une personne qu'on suppose troublée, assiégée par le diable ; ce qui est différent de la possession, qui signifie l'habitation actuelle du diable dans un corps. C'est un grand bonheur pour le genre humain que les tribunaux dans les pays éclairés n'admettent plus enfin les obsessions et la magie, VOLT. *Mœurs*, 128. || Par extension. Cette espèce d'obsession dont il a été tourmenté par le dieu des vers, LAHARPE, *Cours de littér.* t. VIII, p. 386, dans POUGENS.

— ÉTYM. Lat. *obsessionem*, de *obsessum*, supin de *obsidere* (voy. OBSÉDER).

OBSIDIANE (ob-si-di-a-n') ou **OBSIDIENNE** (ob-si-di-è-n'), *s. f.* Verre volcanique qui ressemble à du verre de bouteille; il raie le verre, se change en émail gris à la chaleur du chalumeau, et fait feu sous le briquet; la couleur en est verte foncée et noire; on l'emploie en parures de deuil, comme le jais, auquel il est supérieur en dureté, en ténacité, en poli, DE LABORDE, *Émaux*, p. 407. L'obsidiane a été dite aussi agate d'Islande, parce qu'elle venait principalement de ce pays, ID. *ib.* L'obsidienne vitreuse, et notamment la variété noire, est employée au Pérou et au Mexique, pour faire diverses sortes d'ornements et de miroirs, AL. BRONGNIART, *Traité de minéral.* t. I, p. 339, dans POUGENS. Hernandez vit des couteliers mexicains faire plus de cent couteaux d'obsidienne en une heure, ID. *ib.* Les formes d'un grand nombre de haches, de couteaux en silex, en obsidienne, en quartz compacte, extraits de tumulus de l'Attique, de la Béotie, de l'Achaïe, des Cyclades, sont identiques à celles des pareilles armes qu'on recueille çà et là dans notre sol, A. MAURY, *Rev. des Deux-Mondes* 1er avril 1867, p. 684.

— ÉTYM. Pierre nommée ainsi d'*Obsidius*, qui l'avait découverte en Éthiopie, dit Pline.

OBSIDIONAL, ALE (ob-si-di-o-nal, na-l'), *adj.* Qui concerne les siéges. || Couronne obsidionale, couronne dont les Romains honoraient un général qui avait fait lever le siége d'une ville, ou délivré une armée assiégée ; on la composait avec l'herbe venue sur place; d'où le nom de couronne graminée, qu'elle portait aussi. || Monnaie obsidionale, celle qu'on frappe quelquefois dans une ville assiégée où elle a cours pendant le siége. Le marquis d'Hérouville, qui commandait dans cette place [Égra], fit faire de ces monnaies obsidionales dont l'usage commença autrefois au siége de Pavie sous François Ier, VOLT. *Histoire de la guerre de* 1741, 1re *partie*, ch. VII.

— ÉTYM. Lat. *obsidionalis*, de *obsidio*, siége, de *obsidere*, assiéger (voy. OBSÉDER).

† **OBSOLÈTE** (ob-so-lè-t'), *adj.* || 1° Néologisme de quelques grammairiens. Qui est hors d'usage, en parlant d'un mot, d'une locution. || 2° Il se dit aussi en histoire naturelle, pour signifier peu apparent, presque effacé, [illegible].

— ÉTYM. Lat. *obsoletus*, de *obsolere*, tomber en désuétude, de *ob*, et *solere*, avoir coutume (voy. SOULOIR).

OBSTACLE (ob-sta-k'), *s. m.* || 1° Ce qui arrête, s'oppose. Tout fait à tes projets d'invincibles obstacles, CORN. *Oth.* I, 1. Je sais que vous pouvez forc[er] d'autres obstacles, ID. *Pompée*, IV, 3. La valeur [de] leur chef ne trouvait point d'obstacles, ID. [...] IV, 1. Mais comme à ce dessein la reine mit ob[sta]cle, ID. *Œdipe*, II, 3. Quand Crésus vit Ésope [...] s'étonna qu'une si chétive créature lui eût été [un] grand obstacle, LA FONT. *Vie d'Ésope.* Plus l'obsta[-]cle était grand, plus fort fut le désir, ID. *Fabl.* [...] 16. Loin d'être les premiers à prendre ma vengeance, Eux-mêmes font obstacle à mon ressentiment, [...] *Amph.* III, 6. Je vous estime autant qu'on [sau]rait estimer; Mais je trouve un obstacle à vous pouvoir aimer, ID. *Femm. sav.* V, 1. Les puissances [...] taient de trop grands obstacles à leurs [...] [des Romains], BOSS. *Hist.* III, 6. Si Dieu a [...] travail par lequel je tâche de vous enfanter en [Jé]sus-Christ et que, trop indigne ministre de ses [con]seils, je n'y aie pas été moi-même un obstacle, [...] *Anne de Gonz.* L'homme ne peut-il pas, selon [la] coutume, s'en imposer à lui-même? mais quel [sup]plice ne méritent pas les obstacles qu'il aura [...] par ses préventions, à des lumières plus pures? [...] *ib.* Comme un de ces hommes extraordinaires [qui] forcent tous les obstacles, ID. *Louis de Bourb.* Les soldats de M. de Turenne ne trouvent [pas] d'obstacles qu'ils ne surmontent, FLÉCH. *Turen.* Quel obstacle secret trouble notre bonheur? [...] *Bajaz.* II, 1. Ce barbare spectacle À leur [...]reur n'apporte point d'obstacle, ID. *Théb.* V, [...] obstacle en amour est un attrait de plus, [...] *Ninette*, II, 5. La résolution dont je vous ai [...] ci-devant, et à laquelle vous vous devez, [...] de ne plus porter obstacle, J. J. ROUSS. [...] *Mme Latour*, 24 juin 1772. Tant le voile et [l'obsta]cle ont un charme suprême, Par qui tout s'em[...] jusqu'à la beauté même, DELIL. *Imag.* IV. Dans [la] fuite déréglée où tout ce qui pourrait servir [...] cette colline et son défilé devinrent un obsta[cle in]surmontable, un mur de glace contre lequel [...] nos efforts se brisèrent, SÉGUR, *Hist. de Nap.* [...] || 2° Terme de physique. Tout ce qui résiste à [une] force. || 3° Se dit, au trictrac, des passages [inter]ceptés par l'adversaire.

— REM. J. J. Rousseau a dit : Votre entre[prise] est trop belle pour ne pas éprouver des obsta[cles], *Lett. au prince de Wurtemberg*, 12 déc. 1763. [...] cela n'est point élégant et est à peine correct.

— SYN. OBSTACLE, EMPÊCHEMENT. Étymologique[-]ment, l'obstacle est ce qui, étant devant nous, [s'op]pose à nous ; l'empêchement est ce qui emba[rrasse] les pieds comme fait un piége. Là est la nu[ance de] la différence.

— HIST. XVIe s. Pour entrer dedans sont [...] portes aux deux costez, et entre deux, venan[t de] l'une à l'autre, est un obstacle de marbre [...] ouvré à la turque, et percé à jour pour veoir [...] le dedans de la chappelle ; au dessus et joig[nant] cestuy obstacle sont dix imaiges angeliques [...] entre les mains chascune un chandelier, et [...] d'albastre, J. D'AUTON, *Annales de Louis* [...] p. 118, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *obstaculum*, de *ob*, en face, et [...] être debout : ce qui est debout en face, oppo[sé].

† **OBSTANCE** (ob-stan-s'), *s. f.* Terme de [droit] canonique. Difficulté qui empêche le pape de [faire] droit à une demande.

— ÉTYM. Bas-lat. *obstantia*, de *obstare*, [faire] obstacle (voy. OBSTACLE).

† **OBSTÉTRICAL, ALE** (ob-sté-tri-kal, ka-l'), [*adj.*] Terme de médecine. Qui a rapport aux accouche[-]ments. Les préceptes obstétricaux.

— ÉTYM. Voy. OBSTÉTRIQUE.

† **OBSTÉTRIQUE** (ob-sté-tri-k'), *s. f.* L'art [des ac]couchements.

— HIST. XVIe s. J'ay esté appellé quelque[fois pour] extraire hors le corps de la mere l'enfant m[ort, que] les obstetrices matrones, soy disans sages f[emmes,] s'estoient efforcées le vouloir tirer par l'un de[s ...] PARÉ, t. II, p. 629.

— ÉTYM. Lat. *obstetrix*, accoucheuse, de [ob, en] face, et *stare*, être debout : proprement, ass[istante].

OBSTINATION (ob-sti-na-sion; en vers, [de cinq] syllabes; au XVIe siècle, d'après Bèze, au XVIIe [d'après] Ménage, on prononçait ostination, ce qui [est au]jourd'hui la prononciation populaire), *s. f.* [Action] de s'obstiner; état de celui qui s'obstine. [...] quelle est l'humeur et l'esprit d'un [...] l'obstination jusqu'au bout il demeure, [...] *Poly.* III, 2. Mais, après les efforts de cette [...]rence, Si tu gardes encor la même [...] [...] saurons-nous apaiser autrement [...] [...] de ton emportement, ID. *la Veuv.* [...] Leur obstination s'irrite par les peines, [...]

St Genest, II, 2. Croyez-vous l'emporter par obstination? ID. *Fléch.* II, 4. J'essayai de lui faire connaître mon motif, mais ma justification accrut son courroux, et il prit mes excuses pour une obstination, ... *Lett. à Jacqueline*, 28 janv. 1648. L'ignorance présomptueuse, qui est la mère de l'obstination, ... *États d'oraison*, I, 44. Commendon avait trop d'obstination et d'aigreur, FLÉCH. *Commendon*, ..., 7. On voyait à Paris] des troupes de mendiants, sans religion et sans discipline, demander avec plus d'obstination que d'humilité, ID. *Aiguillon*. On a de la peine à comprendre l'obstination des anciens à croire que la mer Caspienne était une partie de l'océan, MONTESQ. *Esp.* XXI, 9. Touchés des maux qu'enduraient les Français par leur obstination aux guerres civiles, ANQUETIL, *Ligue*, III, 146.

— HIST. XIIIe s. Il layerent [laissèrent] lo parleir por la grant duresce et la grant obstination des cueurs k'il veoyent, ST BERN. 537. || XVe s. Et en toutes ses entreprises n'y avoit point d'effect, et ne faisoit que perdre temps, gens et pays, par ses folles obstinations, JEAN DE TROYES, 1476. || XVIe s. L'ambition et l'obstination qui estoit en Lysander luy procedoit de la discipline et nourriture laconique, AMYOT, *Lysand.* 2.

— ÉTYM. Provenç. *obstinatio*; esp. *obstinacion*; ital. *obstinazione*; du lat. *obstinationem*, de *obstinare*, obstiner.

OBSTINÉ, ÉE (ob-sti-né, née), *part. passé* d'obstiner. || 1° Attaché avec ténacité à quelque idée, opinion, sentiment, etc. Oui, seigneur, dans son mal ... est trop obstinée, CORN. *Cinna*, II, 1. Ce sexe ... vengeance est le plus obstiné, ROTR. *Bélis.* I, 2. ... tremble toujours qu'un obstiné coupable Lui-même contre moi ne soit inexorable, TH. CORN. *d'Essex*, III, 4. Mais le moyen de sauver des gens ... Juifs si obstinés à se perdre? BOSS. *Hist.* II, 8. ... ligueurs obstinés confonds les vains projets, ... *Henr.* 2. || Substantivement. Un obstiné, une obstinée. Et la mort d'Adrian, l'un de ces obstinés, ... *St Genest*, I, 7. On le vit persuader des obstinés, adoucir des barbares, FLÉCH. *Panég.* I, 309. ... Il se dit aussi des choses. Ton Dieu sait ta faiblesse, et n'exige de toi Que la sincérité d'une ... foi. Qu'une vie obstinée à la haine du crime, ... *Imit.* IV, 8. La sévérité des pharisiens était ... sévérité présomptueuse et obstinée dans ses jugements, BOURDAL. *3e dim. après la Pentecôte*, *Dominic.* t. II, p. 342. Depuis plus d'une année, ... lais tous les jours sa poursuite obstinée [une ... tation à dîner], BOIL. *Sat.* III. Avec quels yeux ... sa rigueur obstinée Vous laissait à ses pieds ... s'en faut prosternée! RAC. *Phèdre*, III, 1. Rien ... use à présent votre cœur obstiné, VOLT. *Orphel.* ... Il se dit d'un mal qu'on ne peut faire cesser. ... obstinée. C'est un rhume obstiné, sans ..., MOL. *Tart.* IV, 5.

— SYN. OBSTINÉ, OPINIÂTRE. Obstiné est, étymologiquement, celui qui se fixe, s'attache avec ténacité. ... tre vient d'*opinion*, avec la finale péjorative ... Ces deux mots, à moins de quelque modification, marquent un excès. Mais, comme obstiné est ... même temps le participe du verbe *obstiner*, ... marque plus particulièrement un acte, tandis ... opiniâtre marque plutôt un état habituel : obstiné dans cette résolution; opiniâtre dans ses résolutions.

OBSTINÉMENT (ob-sti-né-man), *adv.* Avec obstination. Et bien que tout mon cœur obstinément ... ne, Ma raison m'ose me donner, CORN. *Toison d'or*, IV, 2. Qu'une femme est à craindre et hait obstinément! ROTR. *Bélis.* III, 3. J'ai beau la conjurer de montrer son visage; Ma prière au refus obstinément l'engage, TH. CORN. *les Engagements du hasard*, II, 2. Après m'avoir obstinément refusé ... je l'en pressais devant sa maîtresse, BEAUMARCH. *Mar. de Figaro*, V, 3.

— HIST. XIVe s. Comme ainsi fust que il [les tribus] ne se flechissent point, et que il empeschassent le delet [levée de troupes] obstinement, BERCHEURE, f° 96. || XVIe s. Vous en usez [de l'accent ...] en diverses sortes, comme en ces mots nommément, privément, obstinement, dont les syllabes ... longues, et ailleurs vous le mettez sur les ..., J. PELLETIER, dans LIVET, *la Gramm. franç.* p. 68. Uses donques hardiment des noms pour les ..., comme, ils combatent obstinez, pour obstinement, DU BELLAY, I, 32, *verso*. La coustume ... le parler de soy vicieux, et le prohibe obstinement, en hayne de la ventance, MONT. II, 60.

— ÉTYM. *Obstinée*, et le suffixe *ment*.

OBSTINER (ob-sti-ner. D'après Ménage, au XVIIe siècle, on prononçait ostiner; ce qui est aujourd'hui la prononciation populaire), *v. a.* || 1° Faire qu'une personne s'attache avec ténacité à quelque chose. Mais ce flatteur espoir.... Me fait plaire en ma peine et m'obstine à souffrir, CORN. *Mél.* I, 1. ....Dis-moi quelle espérance Doit obstiner mon maître à la persévérance, ID. *le Ment.* IV, 7. Dompte sous une exacte et forte discipline Ces inséparables flatteurs Que l'amour de toi-même à te séduire obstine, ID. *Imit.* I, 24. Que le goût du bien souverain Déracine en mon cœur l'attachement humain, Et, faisant aux faux biens une immortelle guerre, M'obstine au généreux dédain De tout ce qu'on voit sur la terre, ID. *ib.* III, 23. || Absolument. Obstiner quelqu'un, le contredire et, par là, l'enfoncer davantage en son opinion. C'est une volonté dure et opiniâtre; et il suffit qu'on nous contredise, pour nous obstiner davantage, BOURDAL. *Pensées*, t. II, p. 453. Ne l'obstinez point; je connais son esprit, Il le ferait, monsieur, tout comme il vous le dit, REGNARD, *Légat.* IV, 6. || 2° S'obstiner, *v. réfl.* S'attacher avec ténacité à. Ne vous obstinez point en cette humeur étrange, CORN. *Cid*, III, 3. Cinna seul dans sa rage s'obstine, ID. *Cinna*, IV, 1. Que ferez-vous enfin si toujours il s'obstine? ID. *Poly.* III, 5. Puis, tout triste et pensif, il s'obstine au silence, ID. *Pomp.* III, 1. Je ne recherche plus la damnable origine De cette aveugle amour où Placide s'obstine, ID. *Théod.* II, 5. || Il prend *de*, avec un verbe à l'infinitif. L'affliction s'obstine à suivre qui l'évite, CORN. *Imit.* II, 12. Quiconque s'obstine à n'avoir point d'autre fin dans le mal que le mal même, nous rompons avec lui, PASC. *Prov.* VII. L'Académie en corps a beau le censurer [le Cid]; Le public révolté s'obstine à l'admirer, BOIL. *Sat.* IX. Je voulus m'obstiner à vous être fidèle, RAC. *Andr.* IV, 5. || Fig. Sa Chine [d'un géographe] et sa Tartarie s'obstinaient à demeurer mal placées et mal disposées contre le témoignage de relations indubitables, FONTEN. *Delisle.* || Il se dit aussi quelquefois avec *de* et un infinitif. Ne vous obstinez point d'aimer si hautement, TRISTAN, *Panthée*, I, 7. Si vous vous obstinez de vivre au milieu des périls, MASS. *Avent, Concept.* || Il se dit d'un mal qui résiste aux remèdes et au temps. Mon rhume s'obstinait, et ma bruyante haleine Par secousse, en sifflant, s'exhalait avec peine, C. DELAVIGNE, *Ép. à Lamartine.*

— REM. Cet imbécile de sir Thomas m'obstine que vous arriverez le dix, Mme RICCOBONI, *Lett. de Fanny Butler*, *lett.* 86. Cela signifie : me soutient obstinément que..., et est du langage populaire.

— HIST. XVe s. Et tant estoient obstinés l'un contre l'autre.... que nul n'y avoit pu mectre paix, *Boucic.* I, 23. Et luy eust mieulx valu [à Charles le Téméraire] n'estre jà obstiné en sa demeurée [lorsqu'il remit le siége devant Nancy], COMM. V, 5. || XVIe s. Les Romains s'obstinoient à continuer ce siege, AMYOT, *Anton.* 50. La grandeur de son courage faisoit qu'il s'obstinoit invinciblement en toutes choses, ID. *Alex.* 51. Une vigueur masle et obstinée, MONT. I, 3. Voyant son fier et obstiné silence, ID. I, 5. Il n'y a damnés que les obstinés, *Nuits de Straparole*, t. I, p. 380, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *obstinar*; ital. *ostinare*; du latin *obstinare*, de *ob*, en face, et d'un radical *stanare*, qui est aussi dans *destinare* (voy. DESTINER).

OBSTRUCTIF, IVE (ob-stru-ktif, kti-v'), *adj.* Terme de médecine. Qui cause des obstructions.

— ÉTYM. Lat. *obstructum*, supin de *obstruere*, obstruer.

OBSTRUCTION (ob-stru-ksion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* Terme de médecine. Engorgement, embarras qui se trouve dans les conduits du corps vivant. || Au plur. Engorgements chroniques du foie ou de la rate qui se développent, entre autres, dans le cours des fièvres intermittentes prolongées.

— HIST. XVIe s. En une paralysie, ou apoplexie, à raison de l'obstruction qui ferme la voie au dit esprit, PARÉ, *Introd.* 10.

— ÉTYM. Genev. *ostruction*; du lat. *obstructionem*, de *obstructum*, supin de *obstruere*, obstruer.

OBSTRUÉ, ÉE (ob-stru-é, ée), *part. passé* d'obstruer. Conduit obstrué. Une rue obstruée par la foule. || Terme de botanique. Corolle obstruée, corolle fermée par des poils ou autres appendices.

OBSTRUER (ob-stru-é), j'obstruais, nous obstruions, vous obstruiez; que j'obstrue, que nous obstruions, que vous obstruiez, *v. a.* Boucher par quelque obstacle interposé. Obstruer le passage. Ce détroit qui est aujourd'hui entièrement obstrué par les glaces, BUFF. *Expl. cartes géogr. Œuv.* t. XIII, p. 361. || Causer, former une obstruction, un engorgement. Obstruer un canal du corps vivant. Le dépôt de ces eaux obstrue les conduits. || S'obstruer, *v. réfl.* Être obstrué. Ces conduits s'obstruent facilement.

— HIST. XVIe s. La qualité des viandes est.... attenuante, incrassante, obstruente ou aperiente, PARÉ, *Introd.* 14.

— ÉTYM. Lat. *obstruere*, de *ob*, et *struere*, édifier (voy. STRUCTURE).

† OBSUBULÉ, ÉE (ob-su-bu-lé, lée), *adj.* Terme de botanique. Qui est arrondi et s'épaissit peu à peu de la base jusqu'au sommet.

— ÉTYM. *Ob...*, et *subulé*.

† OBSUTURAL, ALE (ob-su-tu-ral, ra-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui s'applique contre les sutures des valves, sans y être soudé. Cloisons obsuturales.

— ÉTYM. *Ob...*, et *suture*.

† OBTECTÉ, ÉE (ob-tè-kté, ktée), *adj.* Terme de zoologie. Se dit des chrysalides dont l'épiderme dessine toutes les parties de l'insecte.

— ÉTYM. Lat. *obtectus*, de *ob*, et *tectus*, couvert (voy. TOIT).

† OBTEMPÉRATION (ob-tan-pé-ra-sion), *s. f.* Action d'obtempérer.

— HIST. XVIe s. Obtemperation, COTGRAVE.

OBTEMPÉRER (ob-tan-pé-ré. La syllabe *pé* prend un accent grave quand la syllabe qui suit est muette : j'obtempère, excepté au futur et au conditionnel : j'obtempérerai, j'obtempérerais), *v. n.* Se soumettre, obéir. Oui, puisqu'amour l'ordonne, il faut que j'obtempère, CHAPUZEAU, *Cercle des femmes*, dans LE ROUX, *Dict. com.* || Il est principalement usité en style de palais. Obtempérer à justice. Le parlement répond au roi qu'il ne peut obtempérer; ce mot *obtempérer* fit à la cour un singulier effet; toutes les femmes demandaient ce que ce mot voulait dire, et, quand elles surent qu'il signifiait obéir, elles firent plus de bruit que les ministres et que les commis des ministres, VOLT. *Hist. parl.* ch. 66. Dites-moi enfin si messieurs obtempèrent et se tempèrent, ID. *Lett. d'Argental*, 1er janv. 1771. Si le coupable persiste, il faut l'appeler au consistoire; enfin, s'il ne veut obtempérer, il faut faire rapport à la seigneurie, J. J. ROUSS. *Lett. de la Mont.* 5. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— REM. Voltaire, on ne sait pourquoi, n'aimait pas ce mot. La langue s'embellit tous les jours : le parlement obtempère ou n'obtempère pas aux édits, VOLT. *Lett. Linguet*, 15 mars 1769.

— HIST. XVe s. Puisqu'il vous plaist, l'ordonneray [l'armée], Et à vos diz obtemperray [obtempérerai], *Myst. du siége d'Orléans*, p. 684. || XVIe s. De sorte que Perpenna par ce moyen fut contraint, voulust ou non, d'obtemperer à leur voulenté, AMYOT, *Sertor.* 21.

— ÉTYM. Lat. *obtemperare*, de *ob*, et *temperare*, tempérer, modérer.

OBTENIR (ob-te-nir), *v. a.* Il se conjugue comme tenir. || 1° Parvenir à se faire accorder ce qu'on demande..... Je ne vous quitte point, Seigneur, que mon amour n'ait obtenu ce point, CORN. *Cinna*, IV, 4. J'aime mieux m'exposer à perdre un bien si doux, Que de vous obtenir d'un autre que de vous, ID. *Andromède*, IV, 1. Je demande sa tête et crains de l'obtenir, ID. *Cid*, III, 3. La jeunesse se flatte et croit tout obtenir, LA FONT. *Fabl.* XII, 5. On obtient tout de moi, quand on s'y prend de la bonne façon, MOLIÈRE, *Précieuses*, 8. Tout ce qu'on put obtenir du prince, fut qu'il consentit de traiter d'égal avec l'archiduc, BOSSUET, *Louis de Bourbon*. Pour obtenir les vents que le ciel vous dénie, Sacrifiez Iphigénie, RAC. *Iph.* I, 1. ....Cet esclave est venu, Il a montré son ordre et n'a rien obtenu, RAC. *Baj.* I, 1. Il coûte moins à faire dire de soi, pourquoi a-t-il obtenu ce poste, qu'à faire demander pourquoi ne l'a-t-il pas obtenu, LA BRUY. VIII. Ce que la nature n'aurait pas obtenu de notre raison, elle l'obtient de notre folie, FONTEN. *Dial.* 6, *Morts anc mod.* Les Athéniens obtinrent le véritable empire de la mer, MONTESQ. *Esp.* XXI, 7. Ils députèrent à Lacédémone pour obtenir la paix, à quelque prix que ce fût, et ils ne l'obtinrent pas, CONDILLAC, *Hist. anc.* II, 5. Les dieux même adorés dans ces climats affreux, S'ils ne sont teints de sang, n'obtiennent point de vœux, VOLT. *Alz.* I, 1. N'obtiendrons-nous jamais la vengeance ou la mort? ID. *ib.* II, 1. Ordinairement on obtient très-sûrement et très-vite ce qu'on n'est pas pressé d'obtenir, J. J. ROUSS. *Émile*, II. Des seigneurs s'empressèrent d'y [à l'Académie française] obtenir et même d'y mériter des places, DUCLOS, *Œuv.* t. IX, p. 242. Au moyen de ce petit casuel et du prix de l'Académie que j'eus le bonheur d'obtenir, nous arrivâmes à l'automne, MARMONTEL,

Mém. [illegible] Qu'obtiendrez-vous de [illegible] l'attachement si vous payez ainsi la perfidie? BEAUMARCH. *Mère coupable*, [illegible], 4. || Obtenir une chose à quelqu'un, faire qu'il obtienne une chose. *Le crédit de la reine obtint aux catholiques ce bonheur singulier et presque incroyable, d'être gouvernés successivement par trois nonces apostoliques*, ID. *Reine d'Anglet.* || Obtenir de, avec un verbe à l'infinitif, recevoir la permission de. *J'ai obtenu de demeurer auprès de lui.* || Obtenir que, avec le verbe suivant au subjonctif ou au conditionnel, recevoir la faveur de. Le juste.... ne peut pas même obtenir que le monde le laisse en repos dans ce sentier solitaire et rude où il grimpe plutôt qu'il ne marche, BOSS. *Reine d'Anglet.* La belle Astrigilde obtint, en mourant, du roi Gontran son mari, qu'il ferait tuer et enterrer avec elle les deux médecins qui l'avaient soignée pendant sa maladie, SAINT-FOIX, *Ess. Paris*, *Œuv.* t. IV, p. 37, dans POUGENS. Obtenez qu'avec lui je puisse revenir, VOLT. *Zaïre*, III, 4. || Absolument. Pour obtenir du peuple, il vaut mieux exagérer ses prétentions que de les borner, DUCLOS, *Œuv.* t. II, p. 167. || 2° En termes de palais, obtenir un arrêt, parvenir à avoir un arrêt qu'on poursuivait. Obtenez un arrêt comme il faut que je dorme, RAC. *Plaid.* I, 4. || Obtenir ses fins et conclusions, obtenir en justice ce qu'on demande par sa requête, par ses conclusions. || 3° En termes d'art et de science, et particulièrement de chimie, parvenir à un effet, à un résultat. Par la greffe on obtient de beaux fruits. Il a obtenu de très-belles variétés d'œillet. Les corps qu'on faisait brûler dans cette toile [l'amiante], pour en obtenir la cendre pure et sans mélange, BUFF. *Min.* t. VII, p. 148. On obtient la santé par l'exercice et la sobriété, DIDER. *Lett. à la comtesse de Corbach.* Le gaz hydrogène telluré n'existe point dans la nature; on l'obtient en traitant successivement par l'eau et par l'acide hydrochlorique un alliage de potassium et de tellure, THENARD, *Traité de chimie*, t. I, p. 376, dans POUGENS. || 4° S'obtenir, *v. réfl.* Être obtenu. Cela ne s'obtient pas facilement. || En termes d'art et de science, il se dit d'un résultat auquel on parvient. Les variétés de plantes s'obtiennent par le semis. Le manganèse, le chrome, le cobalt, l'urane s'obtiennent tous de la même manière, THENARD, *Traité de ch.* t. II, p. 670.

— HIST. XIV[e] s. Il obteinrent partie par grace partie par leur autorité.... BERCHEURE, f. 43, *recto*. || XV[e] s. Finalement ceux de Cambray obtinrent la place et rebouterent leurs ennemis, FROISS. I, I, 99. Ne dura le debat gueres, car il [Édouard] retourna et obtint la victoire, COMM. VI, 13.

— ÉTYM. Lat. *obtinere*, de *ob*, et *tenere*, tenir.

† OBTENTEUR (ob-tan-teur), *s. m.* || 1° Celui qui obtient. L'obtenteur de cette grâce. || 2° Celui qui obtient une nouvelle variété végétale. Le véritable obtenteur de la rose du roi.

— ÉTYM. Voy. OBTENTION.

OBTENTION (ob-tan-sion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Action d'obtenir. Il ne se dit guère qu'en style de chancellerie et de palais. || 2° Il se dit de l'action de créer une nouvelle variété végétale. L'obtention de la rose du roi.

— ÉTYM. Lat. *obtentum*, supin de *obtinere*, obtenir.

OBTENU, UE (ob-te-nu, nue), *part. passé* d'obtenir. Qu'on est parvenu à se faire accorder. D'Alembert a toujours été plus jaloux de se montrer [illegible] des bienfaits obtenus, qu'empressé [illegible], D'ALEMBERT, *Mém.* *Œuv.* t. I, p. [illegible], [illegible].

† OBTURANT, ANTE (ob-tu-ran, ran-t'), *adj.* Terme de [illegible]. Qui bouche, qui obture. Pour [illegible] obturante, [illegible] *Poste* I, 10.

— ÉTYM. Lat. *obturare*, pour *obturare*, dénominatif de *obtus* (voy. OBTUS).

OBTURATEUR (ob-tu-ra-teur), *s. m.* || 1° Nom [illegible] ou appareils destinés à [illegible] des fissures. || 2° En chirurgie, plaque de terre qui sert à boucher. || En photographie, [illegible] || 3° Terme de [illegible] fois aux parois d'une cavité ou à une [illegible] à fermer un pertuis accidentel à la voûte du palais. || 4° Terme de botanique. Corps de forme et de couleurs variables, qui accompagne les masses polliniques des orchidées et des asclépiadées. || 5° *Adj.* Obturateur, obturatrice, se dit des parties qui bouchent le trou ovale de l'os des iles. || Trou obturateur, trou ovalaire ou sous-pubien de l'os iliaque. || Muscles obturateurs, deux muscles de la cuisse, qui bouchent le trou qui est entre l'os pubis et l'os de la hanche. || Ligament obturateur, membrane mince fixée à toute la circonférence du trou obturateur, excepté en haut.

— HIST. XVI[e] s. Les muscles obturateurs et autres internes, PARÉ, I, 25. Figure des instrumens dits obturateurs du palais, ID. XVII, 4.

— ÉTYM. Lat. fictif, *obturatorem*, de *obturare* (voy. OBTURANT).

OBTURATION (ob-tu-ra-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* Terme de chirurgie. Action de boucher les trous qui se font par maladie à la voûte du palais, aux os du crâne, etc. || Obturation des dents, opération qui consiste à en boucher les cavités cariées.

— ÉTYM. Lat. *obturationem* (voy. OBTURANT).

† OBTURBINÉ, ÉE (ob-tur-bi-né, née), *adj.* Terme de botanique. Qui a la forme d'une toupie renversée.

— ÉTYM. *Ob...*, et *turbiné*.

OBTUS, USE (ob-tû, tu-z'), *adj.* || 1° Terme d'histoire naturelle. Qui est comme émoussé, au lieu d'être anguleux et pointu. Les feuilles de cette plante sont obtuses. || 2° Terme de géométrie. Angle obtus, angle plus grand qu'un angle droit. || 3° Fig. Esprit obtus, esprit peu pénétrant. || Sens obtus, sens dont les perceptions manquent de vivacité, de netteté. Le toucher, si obtus, si incertain pour le commun des hommes, devient pour vous [aveugles] si exquis, si sûr, qu'il semble suppléer en quelque sorte au défaut de la vue, BONNET, *Contempl. nat.* V, 9.

— HIST. XVI[e] s. Telle ligature rend obtus, et oste grandement le sentiment de la partie, PARÉ, X, 21. Le patient sent un prurit obtus aux reins, ID. XV, 36. Et l'angle plus grant qu'un droict se nomme obtus, FORCADEL, *Éléments d'Euclide*, p. 3.

— ÉTYM. Lat. *obtusus*, de *ob*, et *tusus*, part. passif de *tundere*, frapper: proprement, qui est émoussé. Le radical sanscrit est *tud*, frapper, vexer.

OBTUSANGLE (ob-tu-zan-gl'), *adj.* Terme de géométrie. Triangle obtusangle, triangle qui a un angle obtus.

— ÉTYM. *Obtus*, et *angle*.

† OBTUSANGULÉ, ÉE (ob-tu-zan-gu-lé, lée), *adj.* Terme de botanique. Tige obtusangulée, tige dont les angles sont obtus; feuilles obtusangulées, feuilles pinnatifides dont les lobes le sont également.

† OBTUSÉMENT (ob-tu-ze-man), *adv.* D'une manière obtuse.

— HIST. XVI[e] s. Obtusement, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Obtuse*, et le suffixe *ment*.

† OBTUSIFOLIÉ, ÉE (ob-tu-zi-fo-li-é, ée), *adj.* Terme de botanique. Qui a des feuilles obtuses.

— ÉTYM. *Obtus*, et *feuille*.

† OBTUSILOBÉ, ÉE (ob-tu-zi-lo-bé, bée), *adj.* Terme de botanique. Qui est partagé en lobes obtus.

— ÉTYM. *Obtus*, et *lobe*.

† OBTUSION (ob-tu-zion), *s. f.* État obtus, en parlant des sens. L'obtusion du toucher.

— ÉTYM. *Obtus*.

† OBTUSIROSTRE (ob-tu-zi-ro-str'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a le bec, le devant de la tête obtus.

— ÉTYM. *Obtus*, et le lat. *rostrum*, bec.

OBUS (o-buz'), *s. m.* Terme d'artillerie. Sorte de petite bombe sans anse. Les bombes, dont Maltus [ingénieur anglais, 1637] introduisit alors l'usage en France, étaient à peine connues, et les obus ne le furent que plus d'un demi-siècle après, en 1693, à la bataille de Nerwinde, ANDRÉOSSY, *Instit. Mém. scient.* t. VII, p. 179. Des obus perfidement placés venaient d'éclater dans les poêles de plusieurs maisons [à Moscou]; ils avaient blessé les militaires qui se pressaient autour, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VIII, 6. || Obus tête de mort, obus incendiaire, percé de plusieurs trous, par lesquels ce projectile vomit des matières enflammées.

— ÉTYM. Esp. *obuz*; de l'all. *Haubitze*, pièce de grosse artillerie, au XV[e] siècle *haufnitz*, du bohémien *haufnice*, qui signifiait proprement un engin à lancer des pierres.

OBUSIER (o-bu-zié; l'r ne se prononce et ne se lie jamais; au pluriel, l's se lie: des o-bu-zié-z en batterie), *s. m.* Terme d'artillerie. Espèce de mortier monté sur un affût à roues, qui se tire sous un angle peu élevé, et avec lequel on lance les obus. || Terme de marine. Obusier de montagne, [illegible] aux embarcations [illegible], et à servir lors du débarquement [illegible].

† OBUSIÈRE (o-bu-ziè-r'), *s. f.* [illegible] destinée à porter les obusiers. Les embarcations de M. Vallier, qu'il appelle obusières, parce qu'elles sont armées d'un obusier destiné à lancer, sous de petits angles, des projectiles creux, ANDRÉOSSY, *Instit. Mém. scient.* t. VII, p. 182.

† OBVENIR (ob-ve-nir), *v. n.* Terme de jurisprudence. Échoir à l'État par succession ou autrement, en parlant de certains biens.

— ÉTYM. Lat. *obvenire*, de *ob*, et *venire*, venir.

OBVENTION (ob-van-sion), *s. f.* Terme de droit canonique. Impôt ecclésiastique.

— HIST. XIV[e] s. Les obvencions des prebendes, des prevostez et autres benefices, *Chr. franç.* ms. de *G. de Nangis*, an 1297, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *obventionem*, revenu casuel, de *ob*, et *venire*, venir.

† OBVERS (ob-vèr), *s. m.* Terme de numismatique. Côté de la médaille opposé au revers. Une médaille d'or de Pergame, ayant à l'obvers une tête d'Hercule enfant, et au revers Minerve vue de face. || On dit aussi l'obverse.

— ÉTYM. Lat. *obversus*, de *ob*, et *versus*, tourné.

OBVIER (ob-vi-é. Au XVI[e] siècle, d'après [illegible], on prononçait ovier), j'obviais, nous obviions, vous obviiez; que j'obvie, que nous obviions, que vous obviiez, *v. n.* Prévenir un mal, un inconvénient. Il y a douze jours que je suis enrhumée d'une manière à faire peur.... je voulus, pour obvier, passer un peu par les mains de notre beau [illegible], SÉV. 9 avr. 1683. Pour obvier à tout scandale, BOSS. *Expos. doctr. cath.* 17. Sa présentation [de l'empereur] sous le simple nom de gentilhomme et [illegible] cognito obvient à une foule de discussions interminables, GRIMM, *Correspond.* t. I, p. 169, dans POUGENS. || Il se conjugue avec l'auxiliaire avoir.

— HIST. XIV[e] s. Avoir obvié et resisté à la [illegible], BERCHEURE, f° 70, *verso*. Une chose... qui contrarie et obvie et resiste à raison, ORESME, *Eth.* [illegible] pour obvier as grans perilz qui pevent venir de telle erreur, ID. *ib.* 162. Il veulent bien l'un à l'autre, et secourent ou obvient as necessités l'un de l'autre, ID. *ib.* 239. || XV[e] s. Par cautelle [illegible] sutille, Soigneusement y ovier, *Myst. du siege d'Orléans*, p. 697. Je ne puis ni ne veuil obvier [illegible] ne tienne la treve, FROISS. III, IV, 14. || XVI[e] s. Qui bien prevoyt obvye à maint meschef, J. MAROT IV, 91.

— ÉTYM. Provenç. et esp. *obviar*; ital. *ovviare*; du lat. *obviare*, de *ob*, et *via*, chemin.

† OBVOLUTÉ, ÉE (ob-vo-lu-té, tée), *adj.* Terme de botanique. Se dit de parties enroulées l'une sur l'autre, avant l'épanouissement. Pétales obvolutés.

— ÉTYM. *Ob...*, et le latin *volutus*, roulé.

† OBVOLUTIF, IVE (ob-vo-lu-tif, ti-v'), *adj.* Terme de botanique. Qui est enroulé sur une autre partie, dans la préfoliation. Feuilles obvolutives.

— ÉTYM. Voy. OBVOLUTÉ.

† 1. OC (o-k), langue d'oc, voy. LANGUE.

— ÉTYM. Provenç. *oc*, et anc. franç. *o*, particules qui signifient oui, et qui viennent du latin *hoc* [illegible].

† 2. OC.... préfixe pour *ob* par assimilation; voy. OB....

OCA (o-ka), *s. m.* Nom que porte au Brésil [illegible] lide tubéreuse (oxalidées), dont on mange [illegible] connue sous le nom de cavi.

OCCASE (o-kka-z'), *adj. f.* Terme d'astronomie usité seulement en cette locution: amplitude occase, arc de l'horizon compris entre le point où se couche un astre et l'occident vrai. || S. f. [illegible] abréviation, chez les marins, pour amplitude occase.

— ÉTYM. Lat. *occasus*, le coucher, de *ob*, et *cadere*, tomber.

OCCASION (o-ka-zion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Rencontre d'affaires, de [illegible] temps, convenable pour quelque chose. Je n'aurais pas tant différé à vous remercier [illegible] si j'en eusse trouvé l'occasion, VOIT. *Lett.* [illegible] casion qui flatte notre espérance, CORN. [illegible] I, 4. L'occasion qui [illegible] ID. *Sophon.* III, 3. L'occasion est [illegible] faut chérir, ID. *Hor.* II, 3. Prenons l'occasion [illegible] dis qu'elle est propice, ID. *Cinna*, I, 3. [illegible] ID. *Pomp.* II, [illegible] e. Dans les grandes affaires, on doit [illegible] quer à faire naître des occasions, qu'à profiter de [illegible] 452. L'âne vint à son tour et dit: j'ai souvenance Qu'en un pré de moines passant, La faim, l'occasion, l'herbe tendre et, je pense, Quelque diable aussi me poussant, Je tondis de ce pré la largeur de ma langue, LA FONT. *Fabl.* VII, 1. Mais [illegible] l'occasion. Vous l'ignorez, allez l'apprendre [illegible] der.... PASC. *Prov.* V. Que pouvait penser [illegible] si ce n'est que, pour accomplir les plus grandes [illegible] à ce digne fils que les occasions? BOSS. *Louis de Bourbon.* Il fallait opp[illegible]

ser à tant d'ennemis un homme qui sût, selon les occasions, profiter de ses avantages, FLÉCH. *Turenne*. Comme elle connaissait ce que peuvent les occasions sur les résolutions les plus sages, LA FAYETTE, *Pr. Clèves*, *Œuv. compl.* t. II, p. 263, dans POUGENS. L'occasion est belle, il la faut embrasser, RAC. *Phèdre*, V, 1. Les occasions préviennent presque leurs desirs [des puissants], MASS. *Pet. carême*, *Tentat. des gr.* Le respect menait à sa cour ceux même qui n'y allaient plus que pour de véritables occasions, ST-SIM. 273, 185. Pélée, à ce discours, portant au loin sa vue, Voit paraître l'objet qui le tient sous ses lois ; Heureux que pour lui seul l'occasion perdue Renaisse une seconde fois, J. B. ROUSS. *Cantate* 6. *Thétis* L'occasion est un attrait, mais, si l'occasion ne venait pas au-devant de lui, il irait bientôt au-devant d'elle, MARMONTEL, *Apolog. théât. Œuv.* t. XVI, p. 180, dans POUGENS. || Occasion de, avec un verbe à l'infinitif. Je suis bien aise qu'il se soit présenté occasion d'en mettre mon sentiment par écrit, BALZ. liv. IV, lett. 9. Elle prend occasion de faire savoir sa passion, CORN. *D. Sanche*, *Examen*. Pourvu qu'on ne prenne pas de là occasion de demeurer.... PASC. *Prov.* X. Si l'occasion vous vient de rendre quelque service, SÉV. 1. Ils embrassèrent cette occasion de se relever, BOSS. *Hist.* I, 8. Il manqua l'occasion de prendre la ville, ID. *ib.* II, 6. Narbal prit cette occasion de me mettre en liberté, FÉN. *Tél.* III. Crois-moi, l'occasion de faire des heureux est plus rare qu'on ne pense, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 29. Si je me suis prêtée à l'occasion de devenir riche, c'est pour te rendre mille fois le bien que tu nous as fait, BERN. DE ST-P. *Paul et Virginie*. || Mettre en occasion de..., donner la facilité de. Plus on met le peuple en occasion de frauder, plus on enrichit celui-ci et on appauvrit celui-là, MONTESQ. *Espr.* XIII, 8. Je demeurais quelquefois une heure ou deux dans une compagnie sans qu'on m'eût regardé, et qu'on m'eût mis en occasion d'ouvrir la bouche, ID. *Lett. pers.* 30. || Faire l'occasion, procurer l'occasion. En faveur de mes feux parlez à cette belle, Et, comme mon amour a peu d'accès chez elle, Faites l'occasion quand je vous irai voir, CORN. *Suite du Ment.* V, 3. || 2° Terme de mythologie. Divinité qu'on représente sous la forme d'une femme nue, chauve par derrière, avec une longue tresse de cheveux par devant, un pied en l'air, et l'autre sur une roue, tenant un rasoir d'une main, et de l'autre une voile tendue au vent. || Prendre l'occasion aux cheveux, saisir rapidement le moment favorable de faire quelque chose. C'est une occasion qu'il faut prendre vite aux cheveux, MOL. *l'Avare*, I, 7. || L'occasion est chauve, elle est difficile à saisir, on n'a qu'un moment pour la saisir. || 3° Circonstance. J'étais alors en Allemagne, où l'occasion des guerres qui n'y sont pas encore finies m'avait appelé, DESC. *Méth.* II, 1. La fuite est glorieuse en cette occasion, CORN. *Hor.* IV, 2. À chaque occasion de la cérémonie, À l'envi l'un et l'autre étalait sa manie, ID. *Poly.* III, 2. Mais quelle occasion mène Évandre vers nous? ID. *Cinna*, I, 3. Cherchez le plus utile en cette occasion, ID. *ib.* IV, 4. Seigneur, l'occasion fait un cœur différent, ID. *Nicom.* IV, 5. Les occasions nous font connaître aux autres et encore plus à nous-mêmes, LA ROCHEFOUC. *Max.* 345. Votre naissance dépend d'un mariage, ou plutôt de tous les mariages de ceux dont vous descendez; mais ces mariages d'où dépendent-ils? d'une visite faite par rencontre, d'un discours en l'air, de mille occasions imprévues, PASC. *Cond. des grands*, 1er *disc.* En quelles occasions un religieux peut-il quitter son habit sans encourir l'excommunication? ID. *Prov.* VI. Il.... faut.... écrire...; les compliments ne suffisent pas en ces occasions, SÉV. 23 déc. 1671. Il accommodait ses dogmes à l'occasion, BOSS. *Var.* 6. Je ne m'étais chargé dans cette occasion Que d'excuser César d'une seule action, RAC. *Brit.* I, 2. Il le loue, il l'excuse en toute occasion, FÉN. *Tél.* XIII. || Les grandes occasions, les circonstances importantes, graves de la vie. Vous me mandiez l'autre jour, que c'était dans les petites choses que l'on témoignait son amitié.... dans les grandes occasions l'amour-propre y a trop de part, l'intérêt de la tendresse est noyé dans celui de l'orgueil, SÉV. 389. Vous dites que cela n'est arrivé que dans les grandes occasions, VOLT. *Dict. phil. Juifs*. L'âme se proportionne insensiblement aux objets qui l'occupent, et ce sont les grandes occasions qui font les grands hommes, J. J. ROUSS. *Disc. rétabl. des sc.* Périclès se réservait, comme la galère sacrée, pour les grandes occasions, P. L. COUR. *Lett.* II, 329. || 4° Raison, motif, sujet, ce qui donne lieu à quelque chose. Il me déplait seulement de penser, qu'avec toute cette tendresse que vous me témoignez, il y a quelque occasion pour laquelle vous voudriez que je fusse pendu, VOIT. *Lett.* 41. Dorise se feint être un gentilhomme contraint, pour quelque occasion, de se retirer de la cour, CORN. *Préf. de Clit.* Je sais tout, et de plus ma bonté paternelle M'a fait y consentir, et votre esprit discret N'a plus d'occasion de m'en faire un secret, ID. *Ment.* V, 1. Je voudrais, pour la perfection, que ces personnages servissent encore à quelqu'autre chose dans la pièce, et qu'ils y fussent introduits par quelqu'autre occasion que celle d'écouter ce récit, ID. *Premier disc.* D'autres personnes que vous traitez d'hérétiques; comme j'en suis l'occasion, je.. PASC. *Prov.* XVII. Interroge ton directeur, quand mes propres paroles te sont occasion de mal et de vanité ou curiosité, ID. *le Mystère de Jésus*, 2, édit. FAUGÈRE. Leur chute [des Juifs] a donné occasion au salut des gentils, BOSS. *Hist.* II, 7. Faire naître des occasions de guerre, ID. *ib.* III, 7. Ces victoires furent une occasion de proposer de nouveaux partages, ID. *ib.* I, 9. Celles qui ne nous épargnent nulles occasions de jalousie, LA BRUY. IV. Et d'un lieu de sûreté se font une occasion de chute, MASS. *Carême*, *Vocat.* La mort de Lucrèce ne fut que l'occasion de la révolution qui arriva, MONTESQ. *Rom.* 1. Je n'étais point la cause de cet accident [un incendie dans le château de Maisons], mais j'en étais l'occasion malheureuse, VOLT. *Lett. Breteuil*, janv. 1724. || Terme ecclésiastique. Occasions prochaines de péché, ou, simplement, occasions prochaines, ou même, plus simplement, occasions, celles qui sont présentes ou qui peuvent porter facilement au péché. Est-il permis de rechercher les occasions de pécher? PASC. *Prov.* V. Ils ont cru que, si l'excès n'y était pas toujours, au moins l'occasion prochaine de l'excès en était moralement inséparable, BOURDAL. 6e *dim. après la Pentec. Domin.* t. III, p. 25. L'occasion que ces exemples de dérèglement donnent aux âmes faibles, MASS. *Carême*, *Médis.* || Il se dit en un sens analogue dans le langage général. L'occasion prochaine de la pauvreté c'est de grandes richesses, LA BRUY. VI. || 5° Engagement de guerre, rencontre, combat (vieilli en ce sens). On comptait hier, au petit coucher, dix-huit batailles ou grandes occasions où il [Turenne] s'était trouvé, PELLISSON, *Lett. hist.* t. II, p. 381, dans POUGENS. Vous ne m'expliquez que trop bien les périls de votre voyage; je ne les comprends pas, c'est-à-dire je ne comprends pas comment on peut s'y exposer ; j'aimerais mieux aller à l'occasion, j'affronterais plus aisément la mort dans la chaleur du combat.... SÉV. 3 juin 1672. Songez au plaisir qu'aura votre fils de faire bien sa cour, et d'avoir été à la première occasion où Monseigneur a commencé le personnage de conquérant, ID. *à Mme de Grignan*, 3 nov. 1688. Il y a eu une sotte occasion dans l'armée du maréchal d'Humières, où Nogaret a été dangereusement blessé, ID. 2 août 1689. Il y en a une infinité qui ont péri en cette rude occasion [le passage du Rhin], ID. 17 juin 1672. Il [Charles de Sévigné] eut quarante de ses gendarmes tués derrière lui ; je ne comprends pas comme l'on peut revenir de ces occasions si chaudes et si longues.... ID. 23 août 1678. Il [le siége de Namur par les alliés] nous paraît d'une fureur digne du maréchal [Boufflers] qui le défend ; toutes les occasions sont des batailles, ID. *Lett. à Coulanges*, 6 août 1695. Vous ne sauriez vous empêcher d'être au milieu des ennemis un jour d'occasion, HAMILT. *Gramm.* 6. || 6° Par occasion, accidentellement. Ce n'est que par occasion que les rois ont des ennemis à vaincre ; c'est par institution qu'ils ont des sujets à gouverner, FLÉCH. *Lamoignon*. Aussi ne fut-ce que par occasion que les Juifs négocièrent dans la mer Rouge, MONTESQ. *Espr.* XXI, 6. || 7° À l'occasion de, au sujet de. La haine que pour vous elle a si naturelle, À mon occasion encor se renouvelle, CORN. *Nicom.* I, 1. Enfin tout n'est qu'horreur et que confusion, Et tout, Créon, et tout à votre occasion, ROTR. *Antig.* V, 6. À l'occasion de ces prétendus jours malheureux, il fut rendu à Alexandre un des plus jolis oracles qui ait jamais été, FONTEN. *Oracl.* I, 13. Tant de peuples qui ont souffert à votre occasion, les soulagez-vous? MASS. *Carême*, *Pâques*. Simonide, à l'occasion d'un lutteur qui avait remporté le prix à coups de poing aux jeux olympiques, chanta dans une belle ode les louanges de Castor et de Pollux, VOLT. *Dict. phil. Xénophane*. || Absolument. À l'occasion, c'est-à-dire si le moment favorable se présente, si le cas l'exige. À l'occasion il prendra la parole. || 8° À la première occasion, au premier moment favorable. Il ne manquerait pas de l'épouser à la première occasion, HAMILT. *Gramm.* 9. L'autre le remercia par un signe de tête, et lui promit de lui rendre cet argent à la première occasion, VOLT. *Candide*, 27. || À toute occasion, chaque fois que l'occasion se présente. L'amitié demande un peu plus de mystère, Et c'est assurément en profaner le nom, Que de vouloir le mettre à toute occasion, MOL. *Mis.* I, 1. || 9° Dans les occasions, aux occasions, c'est-à-dire quand l'occasion se présente. Je ne me tairai pas des merveilles que fait M. de Grignan pour le service de Sa Majesté; je l'avais déjà fait aux occasions, et le ferai encore, SÉV. 23 déc. 1671. L'espérance qu'elle [Mme Foucquet] avait que la Providence donnerait à Mme de Montespan, dans les occasions, quelque souvenir et quelque pitié de ses malheurs, ID. 17 mai 1676. Il faudrait quelquefois ménager ceux qui pourraient faire un bon personnage dans les occasions, ID. t. V, p. 521, éd. RÉGNIER. || 10° D'occasion, loc. adj. qui se dit d'objets que l'on achète à bon marché, soit parce qu'ils ont déjà servi, soit parce que le marchand veut s'en défaire. J'ai acheté ce livre d'occasion. || On dit de même : marchandise d'occasion, meuble d'occasion, magasin d'occasion. || Fig. et familièrement. D'occasion, de valeur très-secondaire. Une vertu d'occasion. Un héros d'occasion. || Proverbe. L'occasion fait le larron, c'est-à-dire l'occasion fait faire des choses auxquelles on n'aurait pas songé.

— SYN. 1. OCCASION, OCCURRENCE. Occasion vient du latin *cadere*, et indique ce qui échoit ; occurrence vient du latin *currere*, et indique ce qui se présente comme en accourant. Ces deux mots seraient donc extrêmement voisins, si l'usage n'avait attaché à occasion le sens d'occurrence favorable, bonne à saisir. || 2. OCCASION, CONJONCTURE. Conjoncture du latin *con-jungere*, joindre ensemble, indique un concours d'événements, tandis que dans occasion l'idée de concours n'existe pas.

— HIST. XIIe s. Je di que mort m'avez sans achoison [motif], *Couci*, VII. Moult [je] m'esmerveil que est li ochoisons, Qu'ele me fait si longuement languir, *ib.* XIII. Car je forfis, et moie est l'achesons [et mienne est la faute], *ib.* XX. D'aler à lui [elle] or ai pris l'achoison, *ib.* XXIV. Et maugré tout mon lignage [je] Ne quier ochoison trouver [je ne veux trouver occasion de me marier]; D'autre fasse mariage; Folz est cui j'en oi [ouïs] parler, *Dame de Faiel*, dans *Couci*. Vez ci bone achoison pour la voie laissier, *Sax.* XVI. || XIIIe s. Por ce que li dus eust droite ochoison de demorer s'il vosist [s'il voulût], VILLEH. XL. Lors te prendras à deraier, Et querras achoison d'aler De rechief encore en la rue, Où tu auras cele veüe Que tu n'osas metre à raison, *la Rose*, 2390. Tu dois garder porquoi tu paroles, ce est à dire l'achoison de tez diz; car Seneques commande que tu enquieres l'achoison de totes choses, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 363. Et quant si fil [ses petits] perdent la veue par aucune achoison, il [l'hirondelle] aporte une herbe que on apele celidoine, qui les garit et lor rent la veue, ID. *ib.* p. 217. || XIVe s. Hanin, portant lettres en celi ocquison à Mons.... CAFFIAUX, *Abattis de maisons*, p. 7. || XVe s. Et pour ravoir la verité des lointaines besognes.... je pris voie et achoison raisonnable d'aller devers haut prince.... monseigneur Gaston de Foix et de Bearn, FROISS. II, III, 1. Et pour très petite ocquoison Passoie devant sa maison, Et jettoie mes yeux vers elle, ID. *Espinette amour.* L'occasion de la venue dudit duc de Bourbon estoit pour gagner.... COMM. I, 2. Je ne lui veulx point du tout imputer l'occasion de la guerre, ID. IV, 13. Il estoit peu connu de gens, à l'occasion [à cause] que toujours avoit esté hors du pays, LOUIS XI, *Nouv.* XCVIII. || XVIe s. Puis le reprint [Dieu], quand par grefve achoison Un Ferrarois luy donna la poison, MAROT, III, 258. [Décision, appréciation] Par quoy à toy en laisse l'achoison. Qui sçais où sont les termes de raison, ID. IV, 133. Pour lui montrer le peu d'occasion [sujet] qu'elle avoit de l'aimer, MARG. *Nouv.* XV. C'estoit un homme plein de mauvais vouloir, vu que, pour si peu d'occasion [chance de succès], il faisoit une si meschante entreprise, ID. *ib.* XLI. L'occasion, la compaignie, le bransle mesme de ma voix, MONT. I, 42. Les occasions [circonstances] de la guerre, ID. I, 49. Donner occasion de.... ID. I, 91. Ils penserent qu'ils ne prenoient pas sans occasion [motif, connaissance de cause] cette sorte de vengeance, ID. I, 240. Dieu sourdre fait de la guerre achoison, Quand ruiner il veut une maison, AMYOT, *Comment lire les poëtes*, 6. Les Atheniens auparavant estoient espars en plusieurs bourgs et à ceste occasion mal aisez à assembler, quand il estoit question de donner ordre à une chose concer-

pant le bien public, ID. *Thésée*, 28. Soudain les chevaux, sans que l'on apperceust occasion quelconque pourquoy, s'effrayerent, ID. *Publ.* 34.

— ÉTYM. Provenç. *occasio*, *ocaiso*, *ochaiso*, *ochaisso*, espagn. *ocasion*; ital. *occasione*; du lat. *occasionem*, qui vient de *occasum*, supin de *occidere*, advenir, proprement tomber, de *ob*, et *cadere* (voy. CHOIR). L'ancienne langue avait, de *occasionem*, fait *ochoison*, *achoison*; c'est au XV° siècle que commence la forme purement latine *occasion*. Dans la suite *achoison* et *occasion* luttent ensemble, et le dernier finit par triompher.

† OCCASIONNAIRE (o-ka-zio-nê-r'), *s. m.* Mot inusité dont s'est servi Mézeray pour aventurier, DOCHEZ.

† OCCASIONNALISME (o-ka-zio-na-li-sm'), *s. m.* Terme de philosophie. Système des causes occasionnelles.

OCCASIONNÉ, ÉE (o-ka-zio-né, née), *part. passé* d'occasionner. Un accident occasionné par une imprudence.

OCCASIONNEL, ELLE (o-ka-zio-nèl, nè-l'), *adj.* Terme didactique. Qui sert d'occasion. La bulle *Unigenitus* et le livre de l'*Esprit des lois* ont été les causes occasionnelles qui ont fait faire au critique un raisonnement si puéril, MONTESQ. *Espr. Défense*, part. 1. Quoique cette sensibilité de cœur qui nous fait vraiment jouir de nous soit l'ouvrage de la nature et peut-être un produit de l'organisation, elle a besoin de situations qui la développent; sans ces causes occasionnelles, un homme, né très-sensible, ne sentirait rien, et mourrait sans avoir connu son être, J. J. ROUSS. *Conf.* III. ‖ En médecine, occasionnel se dit des causes à l'occasion desquelles une maladie vient à faire invasion dans l'économie. ‖ Terme de philosophie. Causes occasionnelles, hypothèse imaginée par l'école cartésienne pour expliquer les rapports de l'âme et du corps; Dieu lui-même excitant, à l'occasion des phénomènes de l'âme, dans notre corps les mouvements qui leur correspondent, et faisant naître, à l'occasion des mouvements de notre corps, les idées qui les représentent ou les passions dont ils sont l'objet; cette hypothèse provient de la difficulté que ces philosophes trouvaient à expliquer comment les deux substances, âme et corps, pouvaient agir l'une sur l'autre. Les causes naturelles ne sont point de véritables causes : ce ne sont que des causes occasionnelles, qui n'agissent que par la force et l'efficace de la volonté de Dieu, MALEBR. *Rech. vér.* VI, II, 3. Les causes secondes ne sont point des causes, ce ne sont que des occasions qui déterminent l'action de Dieu, des causes occasionnelles, FONTEN. *Malebranche.* Le système des causes occasionnelles, l'idée de tout réduire à la matière et au mouvement constituent l'esprit de ce vigoureux philosophe [Descartes], et supposent une analyse d'idées dont les anciens n'avaient point donné d'exemple, TURGOT, *Ébauche du 2° disc. Progrès de l'esprit humain*, p. 277.

— ÉTYM. *Occasion*.

OCCASIONNELLEMENT (o-ka-zio-nè-le-man), *adv.* Par occasion. Je ne le vois qu'occasionnellement.

— HIST. XIV° s. Il jureront ne feire, ne en repost [en cachette] ne en appert, malice ne fraude, principaument ne occasionaument, DU CANGE, *principaliter*. ‖ XVI° s. Occasionnellement, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Occasionnelle*, et le suffixe *ment*.

OCCASIONNER (o-ka-zio-né; en vers, de cinq syllabes), *v. a.* Donner occasion à. Les passions n'étant que des sentiments et des pensées qui appartiennent purement à l'esprit, quoiqu'elles soient occasionnées par le corps, PASC. *Passions de l'amour.* Il se fait possible que la faute qu'a faite la cour de Pétersbourg, en rapprochant le territoire prussien de ses possessions, occasionnât un jour des hostilités, RAYNAL, *Hist. phil.* V, 22.

— REM. D'après Chifflet, *Gramm.* p. 90, occasionner n'est pas un bon mot. Ce blâme n'est pas juste; occasionner est fait comme affectionner.

— HIST. XIV° s. Le comte de Flandres fut plus occasionné de cette chose [en fut plus accusé] que nul autre, *Chron. de St Denis*, t. I, f° 288, dans LACURNE. ‖ XVI° s. Les guerriers y reviennent en plus grand nombre, et les bontés qu'ils reçoivent occasionnèrent le prince d'y envoyer une juste armée, D'AUB. *Hist.* I, 66.

— ÉTYM. *Occasion*; provenç. *occasionar*, *ochaisonar*, *ocaisonar*; esp. *ocasionar*; ital. *occasionare*. L'ancien français *achoisonner*, le provençal *ochaisonar*, l'espagnol et l'italien signifient accuser; accuser de *occasion*, qui avait eu le sens de blâme, reproche, difficulté) : Cil qui la loi firent pugnissent l'ome de cete ignorance de quoi il est achoisonez par sa negligence, BRUN. LAT. *Trés.* p. 279.

OCCIDENT (o-ksi-dan), *s. m.* ‖ 1° Côté où le soleil se couche. Le voyez-vous, dit-il [le prophète Daniel], ce conquérant [Alexandre]? avec quelle rapidité il s'élève de l'occident comme par bonds, et ne touche pas à terre! BOSS. *Louis de Bourbon.* Qu'Ismaël en sa garde Prenne tout le côté que l'orient regarde, Vous le côté de l'Ourse, et vous de l'occident, RAC. *Athal.* IV, 5. A l'occident d'Archangel et dans son gouvernement est la Laponie russe, troisième partie de cette contrée; les deux autres appartiennent à la Suède et au Danemark, VOLT. *Russie*, I, 1. ‖ En un sens plus restreint, l'ouest, c'est-à-dire le point précis où le soleil se couche à l'équinoxe. ‖ Terme d'astronomie. Occident d'été, point de l'horizon où le soleil paraît se coucher quand il est dans le tropique du Cancer. Occident d'hiver, point où le soleil paraît se coucher quand il est dans le tropique du Capricorne. ‖ 2° Partie du globe qui est au couchant de notre hémisphère. Les régions d'Occident. Et si ce n'est assez de toute l'Italie, Que l'Orient contre elle à l'Occident s'allie, CORN. *Hor.* IV, 5. ‖ Terme d'ancienne finance. Domaine d'Occident, droit de trois pour cent qui se percevait sur toutes les marchandises venant d'Amérique. ‖ En un sens plus restreint. l'Europe occidentale. Tu m'as beaucoup parlé, dans une de tes lettres, des sciences et des arts cultivés en Occident, MONTESQ. *Lett. pers.* 106. ‖ Église d'Occident, l'Église romaine, par opposition à l'Église grecque qu'on appelle Église d'Orient. ‖ Empire d'Occident, partie de l'empire romain qui, à la mort de Théodose, fut donnée à Honorius (en 395). ‖ Deuxième empire d'Occident ou empire d'Occident ou empire romain d'Occident, celui qui fut fondé par Charlemagne. ‖ Dans tout l'emploi du n° 2, Occident s'écrit avec un O majuscule. ‖ 3° Terme d'alchimie. La noirceur, qui est la première teinte de l'œuvre.

— HIST. XII° s. Li parreins fu ocis e gist en orient; Cist fu ocis el nort e guarde l'occident, *Th. le mart.* 157. ‖ XIII° s. Sachiez que en chascun leu dou monde a son droit orient devers cele part ou li solaus lieve, et ses occidens est devers couchant, BRUN LATINI, *Trésor*, p. 134. ‖ XVI° s. L'espoir de mes travaux, la fin de mon desir, Par un cruel orage, helas! se va perdant, Et, dès le point du jour, je voy mon occident, DESPORTES, *Diverses amours*, XL, *Complainte pour le duc d'Anjou.* Occiant, COTGRAVE.

— ÉTYM. Provenç. *occident*; espagn. et ital. *occidente*; du lat. *occidentem*, de *occidere*, se coucher, tomber, de *ob*, et *cadere* (voy. CHOIR).

OCCIDENTAL, ALE (o-ksi-dan-tal, ta-l'), *adj.* ‖ 1° Qui est à l'occident. Peuples occidentaux. La plus occidentale de ces îles, RAYNAL, *Hist. phil.* IV, 20. ‖ Cadran occidental, celui qui est tracé sur un mur qui regarde l'occident. ‖ Les Indes occidentales, nom donné abusivement à l'Amérique, parce que Christophe Colomb crut n'avoir découvert qu'une nouvelle route pour se rendre aux Indes par l'occident : erreur qui a survécu dans cette dénomination. ‖ *S. m. pl.* Les Occidentaux (avec une majuscule), les peuples qui habitent les régions de l'occident. Jusqu'au temps très-récent où quelques Occidentaux lurent le nom de Gomer dans une mauvaise traduction des Septante, VOLT. *Dict. phil. Celtes.* ‖ 2° Se dit d'une étoile, quand elle se couche après le soleil : de la déclinaison de l'aiguille aimantée, lorsque le pôle de celle-ci passe à l'ouest de la méridienne. ‖ 3° Se dit, chez les joailliers, des pierres précieuses et des perles de moindre valeur, par opposition à oriental, épithète qu'ils donnent aux pierres de choix.

— HIST. XIV° s. La mer oriental ou meridionel, laquele ne croist ne ne retrait si com fait la mer occidentel, H. DE MONDEVILLE, f° 88, verso ‖ XVI° s. La science, auparavant Si longtemps orientale, Peu à peu marchant avant, S'apparoist occidentale, RONS. *Odes*, V, 2.

— ÉTYM. Provenç. et esp. *occidental*; ital. *occidentale*; du lat. *occidentalis*, de *occidens*, occident.

OCCIPITAL, ALE (o-ksi-pi-tal, ta-l'), *adj.* Qui appartient à l'occiput. Muscles occipitaux. ‖ L'os occipital, ou, substantivement, l'occipital, os symétrique formant la partie postérieure inférieure du crâne.

— HIST. XVI° s. L'os occipital, PARÉ, II, 16.

— ÉTYM. *Occiput*.

† OCCIPITO..., élément de composition qui veut dire occiput (voy. ce mot).

† **OCCIPITO-ATLOÏDIEN, IENNE** (ok-si-pi-to-a-tlo-i-diin, diè-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport à l'occipital et à l'atlas. Articulation occipito-atloïdienne.

† **OCCIPITO-AXOÏDIEN, IENNE** (o-ksi-pi-to-a-kso-i-diin, diè-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport à l'occipital et à l'axis. Articulation occipito-axoïdienne.

† **OCCIPITO-COTYLOÏDIEN, IENNE** (o-ksi-pi-to-ko-ti-lo-i-diin, diè-n'), *adj.* Terme d'obstétrique. Présentation occipito-cotyloïdienne, la présentation du sommet de la tête, quand l'occiput du fœtus répond à la cavité cotyloïdienne, soit gauche, soit droite, de la mère.

† **OCCIPITO-FRONTAL, ALE** (o-ksi-pi-to-fron-tal, ta-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient à l'occiput et au front.

† **OCCIPITO-LATÉRAL, ALE** (o-ksi-pi-to-la-té-ral, ra-l'), *adj.* Terme d'obstétrique. Présentation occipito-latérale, présentation du sommet de la tête, quand l'occiput de l'enfant répond au côté droit ou au côté gauche du bassin de la mère.

† **OCCIPITO-MÉNINGIEN, IENNE** (o-ksi-pi-to-mé-nin-jiin, jiè-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient à l'os occipital et à la méninge.

† **OCCIPITO-PARIÉTAL, ALE** (o-ksi-pi-to-pa-ri-é-tal, ta-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport aux os occipital et pariétal. Suture occipito-pariétale.

† **OCCIPITO-PÉTREUX, EUSE** (o-ksi-pi-to-pé-treû, treû-z'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui est formé par l'occipital et par l'apophyse pierreuse du temporal. Hiatus occipito-pétreux.

† **OCCIPITO-SACRÉ, ÉE** (o-ksi-pi-to-sa-kré, kré), *adj.* Terme d'obstétrique. Présentation occipito-sacrée, présentation du sommet de la tête, quand l'occiput du fœtus répond à l'angle sacro-vertébral de la mère.

† **OCCIPITO-SACRO-ILIAQUE** (o-ksi-pi-to-sa-kro-i-li-a-k'), *adj.* Terme d'obstétrique. Présentation occipito-sacro-iliaque, présentation du sommet de la tête quand l'occiput du fœtus répond à la symphyse sacro-iliaque, droite ou gauche, de la mère.

OCCIPUT (o-ksi-put'), *s. m.* Partie postérieure inférieure de la tête, depuis le milieu du vertex jusqu'au grand trou occipital. En ramenant habilement les cheveux de l'occiput, il lui composait [à son front dépouillé aux tempes] un encadrement sévère et pittoresque, CH. DE BERNARD, *Un homme sérieux*, § IV.

— HIST. XVI° s. Les ligamens qui lient l'occiput es vertebres, PARÉ, I, 10.

— ÉTYM. Lat. *occiput*, de *ob*, dans le sens de renversement, et *caput*, tête : le côté renversé, l'autre côté de la tête.

OCCIRE (o-ksi-r'), *v. a.* Terme vieilli et qui ne s'emploie plus guère que dans le langage très-familier ou par archaïsme. Tuer. Amadis de Gaule, lorsqu'il était appelé le damoisel de l'ardente épée, occit un grand lion, et délivra le roi Magadan, VOIT. *Lett.* 46. Mais ils craignirent sur toutes choses, Qu'occire elle ne les voulût, Après quoi plus point de salut, SCARR. *Virg.* V. Un jeune cavalier de noble race, qui, voulant montrer son audace et sa vigueur à sa dame un jour de combat de taureaux, fut cruellement occis par un de ces animaux-là, LESAGE, *Diable boit.* ch. 12. ‖ S'occire, *v. réfl.* Se tuer soi-même ou l'un l'autre. Lucrèce et Didon, comme on sait, S'occirent de mort volontaire, SCARRON, dans LE MAGASIN.

— HIST. XI° s. [Il n'y a aucun qui] Ne seit ocis ou ne devient chrestien, *Ch. de Rol.* VIII. ‖ XII° s. Je l'ocirai à mon espié tranchant, *Ronc.* p. 39. Mais or [je] sui siens, si [elle] m'ocit sans raison, *Couci*, VI. ‖ XIII° s. Et de bacons [jambons] avoient-il pou, et de fresche char n'avoient-il point, fors de chevaus que on ocioit, VILLEH. LXXIX. Nous ajoustons [illegible], coment que il soit tués, ou o glaive, ou o baston, ou o autre arme, ou as mains, si come il la estranglé, ou feru del pié, *Beaum.* [illegible] f. 113. Pechié mist à la mort Jhesu le roy celestre; Qui peche mortelment, il ocist Dieu son maistre, J. DE MEUNG, *Test.* 152. ‖ XIV° s. Par ce que mourir ou soy occire pour desesperance n'est pas œvre de fortitude, et n'est pas vertu, mes est vice, ORESME, *Eth.* 82. ‖ XV° s. Lequel temple vous detruisistes, Quant mauvaisement l'occisistes Jesus, *Mart. de St Étienne.* ‖ XVI° s. Ce fut la resolution de leur conseil, qu'ils occiroient les deux consuls, AMYOT, *Publ.* 6. Il vaut mieux les pieds combattre, En fendant l'air et le vent, Que se faire occire ou battre Pour n'avoir pris le devant, *Sat. Mén. les Tapisseries.*

— ÉTYM. Lat. *occidere*, de *ob*, et *cædere*, tuer.

OCCIS, ISE (o-ksi, ksi-z'), *part. passé* d'occire. Tué. S'il y avoit quelques mutins d'occis....

OCCISEUR (o-ksi-zeur), *s. m.* Terme vieilli, ou qui ne se dit que par plaisanterie. Celui qui tue. Faisons l'olibrius, l'occiseur d'innocents, MOL. *l'Ét.* III, 6.

— HIST. XII° s. Al consistorie od lui ne remist [ne resta] nuls hum vis (vivant); Ocisur felun il furent dunc tramis, *Th. le mart.* 94. || XV° s. Mais chier se vendoient aux occieurs, car maints en verserent le jour en la marine, *Boucic.* II, 26.

— ÉTYM. Lat. *occisorem*, de *occidere*, occire.

OCCISION (o-ksi-zion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* Terme vieilli ou de plaisanterie. Tuerie. Cette belle occision faite, SCARR. *Virg.* I. || Il se dit dans le style scientifique. L'occision immédiate de tous les chiens chez lesquels se manifesteraient les moindres symptômes de nature à laisser craindre la naissance de la rage et surtout de tous ceux qui auraient été mordus et seraient soupçonnés d'avoir été mordus par des chiens enragés, RENAULT, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LVI, p. 78.

— HIST. XI° s. Des or comence l'ocisium des altres, *Ch. de Rol.* CCLXXXIX. || XII° s. Mainte bataille [ils] en firent et mainte ocision, *Sax.* III. || XIII° s. D'occision nus [nulz] ne s'aprouche; Netes alés et mains et bouches, *la Rose*, 20847. || XV° s. Finablement elle fut prise [la ville], et y eut grant occision de ceux qui dedans furent trouvés, FROISS. I, I, 224. || XVI° s. Leur camp fut pris avec grande occision, AMYOT, *Cam.* 51.

— ÉTYM. Lat. *occisionem*, de *occidere*, occire.

† OCCLURE (o-kklu-r'), *v. a.* Terme de chirurgie. Pratiquer l'occlusion des paupières bien différente de l'action naturelle de fermer ou clore les paupières || *Au part. passé*, occlus. Paupières occluses.

— ÉTYM. Lat. *occludere*, de *ob*, et *claudere*, clore.

OCCLUSION (o-kklu-zion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Fermeture. L'occlusion d'un conduit. || Le rapprochement momentané des bords d'une ouverture naturelle. L'occlusion des paupières. || 2° Terme de médecine. Se dit particulièrement de l'état de fermeture d'une ouverture naturelle. L'occlusion de la pupille. || Terme de chirurgie. Occlusion des paupières, action de fermer les paupières à l'aide de bandelettes de taffetas gommé, dans les cas d'ophthalmie où il y a beaucoup de photophobie.

— ÉTYM. Lat. *occlusum*, supin de *occludere*, occlure.

† OCCULTANT, ANTE (o-kul-tan, tan-t'), *adj.* Terme de botanique. Se dit d'une feuille appliquée contre la tige, de manière à la soustraire entièrement aux regards.

— ÉTYM. Voy. OCCULTE.

OCCULTATION (o-kul-ta-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Terme d'astronomie. Passage d'une étoile ou d'une planète derrière la lune qui la cache; d'un satellite derrière sa planète. L'occultation des satellites de Jupiter. Il [Aristote] a vu une éclipse de Mars par la lune et l'occultation d'une étoile des Gémeaux par la planète de Jupiter, BAILLY, *Hist. astron. anc.* p. 244. Hevelius enseigna que les occultations des étoiles par la lune sont les phénomènes les plus propres à la recherche des longitudes, ID. *Hist. de l'astr. mod.* t. II, p. 232. Dans les occultations d'étoiles ou de planètes, il n'y a d'autre observation à faire que celle de l'entrée et de la sortie, DELAMBRE, *Abrégé astron.* leçon I. || 2° Action de se cacher; il se dit de quelques oiseaux qui disparaissent à certaines époques. Aristote ne caractérise l'oiseau *œnanthe* [le motteux] qu'en donnant à son apparition et à son départ les mêmes temps qu'à l'arrivée et à l'occultation du coucou, BUFF. *Ois.* t. IX, p. 250.

— HIST. XVI° s. Occultation, COTGRAVE. Action si necessairement obligée à l'occultation et à la vergongne, MONT. II, 251.

— ÉTYM. Lat. *occultationem*, de *occultare*, cacher (voy. OCCULTE).

OCCULTE (o-kul-t'), *adj.* || 1° Qui est caché sous une sorte de mystère. Sire, ajoutez du ciel l'occulte providence; Sur deux amants il verse une même influence, CORN. *Clit.* III, 1. Selon les occultes dispositions de la Providence, BOSS. *Panég. St Thomas*, 2. Quelle physique corpusculaire, quels atomes déterminent ainsi leur nature [des différents corps]? vous n'en savez rien; la cause sera éternellement occulte pour vous, VOLT. *Dict. phil. Occulte.* || Sciences occultes, la nécromancie, la cabale, la magie, l'alchimie, l'astrologie, etc. ainsi nommées parce que les adeptes en font mystère. Cet homme prétend être fort profond dans les sciences occultes, DESTOUCHES, *le Tambour nocturne*, II, 11. Voici les livres de science, ou plutôt d'ignorance occulte; tels sont ceux qui contiennent quelque espèce de diablerie : exécrables, selon la plupart des gens; pitoyables selon moi, MONTESQ. *Lett. pers.* 135. Nous allons exposer quelques-uns des principes de cette philosophie qu'Agrippa et d'autres ont professée sous le nom d'occulte, DIDEROT, *Opin. des anc. philos.* (*Pythagorisme*). C'est en encourageant la philosophie qu'on réussira à éteindre dans un État toute confiance dans les arts occultes, ID. *ib.* (*Pythagorisme*). || 2° Terme de philosophie. Qualités occultes, certaines propriétés que l'école considérait comme la cause cachée d'effets apparents et l'explication suffisante de ces effets. Descartes venait de substituer aux qualités occultes des péripatéticiens les idées intelligibles de mouvement, d'impulsion et de force centrifuge, LAPLACE, *Expos.* V, 6. || En un sens qui n'est plus scolastique, les causes premières considérées comme inaccessibles à l'esprit humain. Oui, monsieur, je l'ai dit, je le redis et je le redirai, malgré la certitude d'ennuyer, que la doctrine des qualités occultes est ce que l'antiquité a produit de plus sage et de plus vrai; la formation des éléments, l'émission de la lumière, animaux, végétaux, notre naissance, notre vie, notre mort, la veille, le sommeil, les sensations, la pensée, tout est qualité occulte, VOLT. *Lett. à M. L. C.* 23 déc. 1768. On s'est moqué fort longtemps des qualités occultes; on doit se moquer de ceux qui n'y croient pas; répétons cent fois que tout principe, tout premier ressort de quelque œuvre que ce puisse être du grand démiourgos est occulte et caché pour jamais aux mortels, VOLT. *Dict. phil. Occulte.* || 3° Terme d'ancienne géométrie. Ligne occulte, se disait des lignes auxiliaires que l'on trace sur un plan pour faire une construction quelconque, et que l'on efface ensuite.

— HIST. XII° s. Les occultes choses de la tue sapience, *Lib. psalm.* p. 67. || XIV° s. Aussi a il aultre chose plus occulte, que ainsi chascune herbe a sa propre vertu, LANFRANC, f° 110, *verso.* || XVI° s. Fault-il donc nier ce qui est manifeste, quand ce qui est occulte ne se peut comprendre? CALVIN, *Instit.* 769. Les medicaments hypercathartiques, c'est à dire qui font operation effrenée par propriété occulte.... PARÉ, XXIV, 26. Les choses mortes ont encore des relations occultes à la vie, MONT. I, 20.

— ÉTYM. Lat. *occultus*, participe passé de *occulere*, cacher, que les étymologistes latins tirent de *ob*, et *colere*; mais le sens ne s'en déduit pas facilement; il est plus probable qu'il s'agit d'une racine *cal* : *clam*, pour *calam*, καλ-ύπτω; racine où l'a s'est changé en *u*, comme dans *occupare*, de *capere*.

† OCCULTEMENT (o-kul-te-man), *adv.* D'une manière occulte.

— HIST. XII° s. Porpença sei qu'il s'enfuireit, Ocultement la guerpireit [l'abandonnerait], WACE, *Vierge Marie*, p. 49. || XVI° s. Ceste grace laquelle est occultement donnée aux cœurs des hommes, n'est point venue d'un cœur endurcy, CALV. *Instit.* 772.

— ÉTYM. *Occulte*, et le suffixe *ment*.

† OCCULTER (o-kul-té), *v. a.* Terme de physique. Cacher à la vue un rayon, une étoile, etc. || S'occulter, *v. réfl.* Être occulté. À cette distance [le point focal d'un télescope], on ajuste à demeure un réseau de fils d'araignée, tendus rectangulairement; et le rayon central venu de l'étoile, dans l'axe du cylindre, se définit presque mathématiquement par la condition que l'image focale s'occulte devant le point de croisement des fils, BIOT, *Précis hist. astr. planét.* p. 4.

— ÉTYM. *Occulte.*

OCCUPANT, ANTE (o-ku-pan, pan-t'), *adj.* || 1° Qui occupe, qui est en possession. Nous étions occupants, nous avons été dépossédés. || 2° Il se dit d'un avoué qui est chargé des intérêts d'une partie dans un procès. L'avoué occupant. || 3° Qui donne de l'occupation, de l'embarras. Nous avons eu, à la maison, des amis, des étrangers très-occupants. || 4° Substantivement. Premier occupant, celui qui s'empare, qui se saisit le premier. La dame au nez pointu répondit que la terre Était au premier occupant, LA FONT. *Fabl.* VII, 16. Le premier occupant, est-ce une loi plus sage [que l'hérédité]? ID. *ib.* Jules II excommunia Louis XII, donna son royaume au premier occupant, et lui-même, le casque en tête.... VOLT. *Polit. et législ. Tolérance, idée de la réforme du XVI° siècle.* L'idée de la propriété remonte au droit du premier occupant, J. J. ROUSS. *Ém.* II.

— HIST. XV° s. Il fault dire pour le plus seur, Qu'il soit au premier occupant, COQUILLART, *Enqueste entre la simple et la rusée.*

† OCCUPATEUR (o-ku-pa-teur), *s. m.* Celui qui occupe, s'empare.

— HIST. XVI° s. Cherchant non tant à recouvrer le sien, qu'à faire au moins que l'occupateur l'en servist, M. DU BELL. 369.

— ÉTYM. *Occuper.*

OCCUPATION (o-ku-pa-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action d'occuper, de s'emparer d'un lieu, d'un bien. L'occupation a précédé la propriété. || 2° Terme de guerre. Action de se rendre maître d'un pays, d'une place. || Armée d'occupation, armée destinée à contenir un pays vaincu. || On nomme aussi armée d'occupation, celle qui, agissant dans l'intérêt d'une puissance amie ou alliée, occupe militairement ses provinces pour les garantir d'une surprise, d'une invasion, d'une insurrection. On dit aussi, corps, brigade d'occupation. || 3° Terme de droit. Possession en fait d'une chose immobilière, avec ou sans droit. L'occupation ne constitue pas le droit de propriété. || 4° Terme de rhétorique. Figure par laquelle on prévient et réfute d'avance les objections de l'adversaire. On dit plus souvent prolepse. || 5° Affaire, pratique, emploi qui prend, occupe le temps. Je sortis ainsi avec mon rochet et mon camail en donnant des bénédictions à droite et à gauche, et vous croyez bien que cette occupation ne m'empêchait pas de faire toutes les réflexions convenables à l'embarras dans lequel je me trouvais, RETZ, *Mémoires*, II, *les Barricades.* Ils [les hommes] ne cherchent en cela [la chasse] qu'une occupation violente et impétueuse qui les détourne de penser à soi, PASC. *Pens.* IV, 1, édit. HAVET. Toutes les occupations des hommes sont à avoir du bien, ID. *ib.* III, 12. L'ennui qu'on a de quitter les occupations où l'on s'est attaché, ID. *ib.* XXV, 79. On va loin sans mourir d'ennui, pourvu qu'on se donne des occupations et qu'on ne perde point courage, SÉV. 62. Je regarde, j'admire cette belle vue [des bords de la Loire] qui fait l'occupation des peintres, ID. 9 mai 1680. J'essayerais mille petits remèdes inutiles pour en trouver un bon; et mon impatience et mon peu de vertu me feraient une occupation continuelle de l'espérance d'une guérison, ID. 21 août 1680. Les lettres et les réponses font de l'occupation, ID. 30 sept. 1671. Ils mangeaient, ils buvaient, ils se mariaient; c'était des occupations innocentes, BOSS. *Mar.-Thér.* Aussitôt qu'il fut permis à M. le Tellier de se reposer des occupations de sa charge sur un fils qu'il n'eût jamais donné au roi, s'il ne l'eût senti capable de le bien servir.... ID. *le Tellier.* Pendant qu'il [Condé] passait sa vie dans ces occupations [les pratiques de la vie chrétienne], et qu'il portait au-dessus de ses actions les plus renommées la gloire d'une si belle et si pieuse retraite, ID. *Louis de Bourbon.* Les premières occupations de Marie-Thérèse [arrivée à Paris] furent d'aller d'église en église reconnaître Dieu partout où il veut être adoré, FLÉCH. *Mar.-Thér.* Déjà l'activité de son génie, accoutumé aux soins de l'Europe entière, n'a plus pour aliment que l'administration de cent mille hommes; encore l'organisation de son armée est-elle si parfaite qu'à peine est-ce une occupation, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VIII, 9. || Fig. Votre souvenir fait toute mon occupation, SÉV. 257. Adieu, ma chère enfant.... vous êtes la chère occupation de mon cœur, ID. 13 nov. 1676. || Absolument. L'occupation, l'habitude de se livrer au travail. L'occupation fait paraître tous les jours courts et les années longues; les jours courts, parce que nous ne faisons pas attention au temps dont les révolutions solaires font la mesure; les années longues, parce que nous nous les rappelons par une suite de choses qui supposent une durée considérable, CONDIL. *Traité sens.* III, 7. || Donner de l'occupation à quelqu'un, l'employer à quelque travail. || Fig. Donner de l'occupation à quelqu'un, lui susciter des affaires, de l'embarras. || 6° Fig. Le soin le souci que l'on prend de quelque chose. Ces mines, cette occupation continuelle de sa parure, GENLIS, *Théât. d'éduc. les Faux amis*, I, 5. L'occupation où l'on est de son ressentiment, STAEL, *Influence des passions*, I, 6.

— HIST. XV° s. Ils avoient donné à Philippe comte de Charrolois son fils une moult precieuse espée, aornée de riches pierres et autres joyaux, laquelle estoyt au roy d'Angleterre; et avoit esté trouvée et prinse avec ses autres bagues par iceux, affin que, s'ils avoient aucune occupation [affaire criminelle] pour le cas dessus dit, iceluy comte les eust pour recommandez, MONSTRELET, ch. 147, p. 28, dans LACURNE. Aussi ne veult plus exercer l'office pour occupation d'aage et de fragileté, MENARD, *Hist. de du Guesclin*, p. 401 dans LACURNE. || XVI° s. Ils ne

cherchoient autre chose qu'à l'entretenir tousjours en quelques amourettes et autres vaines occupations, AMYOT, *Timon*, 10. S'amuser à des occupations sedentaires, MONT. I, 168.

— ÉTYM. Provenç. *occupacio*; espagn. *ocupacion*; ital. *occupazione*; du lat. *occupationem*, de *occupare*, occuper.

OCCUPÉ, ÉE (o-ku-pé, pée), *part. passé*. || 1° Dont on s'est emparé. Les passages occupés par l'ennemi. || 2° Qui est tenu, en parlant d'un espace, d'une place, etc. Le terrain occupé par le palais. || Fig. Pour garder votre cœur, je n'ai pas où le mettre; La place est occupée, CORN. *Nicom.* I, 2. || 3° Occupé à, qui travaille à. Occupé à cultiver son domaine. On n'en voyait point d'occupés à chercher le soutien d'une mourante vie, LAFONT. *Fabl.* VII, 1. Quand nous sommes assez malheureux pour n'être point uniquement occupés à Dieu, SÉV. 15 mars 1680. La France en deuil est occupée à lui rendre les derniers devoirs, FLÉCH. *Turenne*. Pouvait-on briguer des charges pour elle, quand on était assez occupé à lui conserver la vie? FLÉCH. *Duch. de Mont.* || Occupé de, qui songe à. Dès lors on le vit toujours sérieusement occupé du soin de se vaincre soi-même, BOSS. *Louis de Bourbon*. Mais que, de ces grandeurs comme une autre occupée, Vous m'en ayez paru si longtemps détrompée, RAC. *Brit.* III, 7. L'on juge en le voyant qu'il n'est occupé que de sa personne.... qu'il croit que tous les yeux sont ouverts sur lui et que les hommes se relayent pour le contempler, LABRUY. II. Tantôt chez les Césars occupé de nous nuire, VOLT. *Tancr.* I, 1. Ne songeant point à prolonger son existence, mais occupé de se rendre capable d'application tant qu'il existerait, CONDORCET, *Bucquet*. Taciturne, mon front appuyé sur ma main, D'elle seule occupé, mes jours coulent en vain; Si j'écris, son nom seul est tombé de ma plume, A. CHÉN. *Élég.* XXXV. Et Fanny [une mère qui a perdu un de ses enfants], que déjà les destins ont frappée, Soupçonneuse et longtemps de sa perte occupée, ID. *Aux premiers fruits de mon verger*. || Il est occupé d'elle, pour il lui fait la cour, phrase recommandée par Mme de Genlis, *Mém.* t. V, p. 91, éd. 1825. || 4° Qui a à travailler, qui a de l'occupation. J'ai voulu l'acheter, l'édit, expressément, Afin que d'Isabelle il soit lu hautement; Et ce sera tantôt, n'étant plus occupée, Le divertissement de notre après-soupée, MOL. *Éc. des maris*, II, 9. L'esprit se relâchait, pendant que les mains industrieusement occupées s'exerçaient dans des ouvrages dont la piété avait donné le dessin, BOSS. *Anne de Gonz.* Lorsqu'occupé d'un côté, il envoie reconnaître l'autre, le diligent officier qui porte ses ordres s'étonne d'être prévenu, ID. *Louis de Bourbon*. Je suis occupé, je ne veux voir personne, RAC. *Plaid.* III, 3. Quiconque tient le sceptre et l'encensoir a les deux mains fort occupées, VOLT. *Dict. phil. Puissance*. || Il se dit, dans le même sens, du temps, de la vie. Une vie occupée. Je mène ici une vie solitaire et occupée, qui convient à la fois à ma santé et à mes études, VOLT. *Lett. d'Argental*, 13 oct. 1759. Il passa des jours tranquilles, glorieux, occupés, au milieu de ses disciples qui étaient ses amis, CONDORCET, *Linné*. || 5° Dont l'esprit travaille. L'on est plus occupé aux pièces de Corneille; l'on est plus ébranlé et plus attendri à celles de Racine, LA BRUY. I.

OCCUPER (o-ku-pé), *v. a.* || 1° S'emparer d'un pays, d'une place forte, d'un poste, etc. en demeurer maître. La moitié de tes gens doit occuper la porte, CORN. *Cinna*, V, 1. Aétius les [les Gaules] avait défendues contre Pharamond et contre Clodion le chevelu; mais Mérovée fut plus heureux, et y fit un plus solide établissement, à peu près dans le même temps que les Anglais, peuples saxons, occupèrent la Grande-Bretagne, BOSS. *Hist.* I, 11. L'Asie Mineure était occupée par les colonies grecques, MONTESQ. *Esp.* XXI, [illegible]. Le marquis de Spinola occupait le Montferrat avec une armée espagnole, VOLT. *Mœurs*, 176. Le régiment occupa les avenues du palais, et les [illegible], avec des soldats d'élite, mais sans l'uniforme, se répandirent dans les salles, [illegible], *Napoléon*, t. V, p. [illegible]. Il [un général] est resté sur la rive basse de la Louja, et n'a fait occuper la [illegible] et observer la plaine haute que par deux bataillons, SÉGUR, *Hist. de Nap.* II, 2. || 2° Terme de jurisprudence. Se saisir d'un lieu. Occuper une terre. Il a occupé le premier cette situation. || Absolument. On peut occuper sans devenir propriétaire. || 3° Tenir un certain espace. Les eaux occupent toujours les parties les plus basses. Quand je dis qu'il n'est pas besoin de rendre compte de ce que font les acteurs pendant qu'ils n'occupent point la scène, CORN. 3° disc. La mort ne nous laisse pas assez de corps pour occuper quelque place, BOSS. *Duch. d'Orl.* Le noir occupe le haut du dos et la pointe des ailes, le gros bleu leur milieu, BUFF. *Ois.* t. XIII, p. 290. La citadelle occupe la pointe du promontoire, BARTHÉL. *Anach.* ch. 3. Les ruines ont des harmonies particulières avec leurs déserts, selon le style de leur architecture, les lieux où elles sont placées, et les règnes de la nature au méridien qu'elles occupent, CHATEAUBR. *Génie*, III, V, 4. || Terme de peinture. Tenir. Cet objet occupe le devant, occupe le centre, le fond du tableau. || 4° Tenir un certain espace de temps. Ce travail a occupé dix ans de sa vie. La lecture de son travail occupe deux heures entières. C'est la secte [le manichéisme] qui a le plus longtemps et le plus dangereusement infecté le christianisme; le plus longtemps, par tant de siècles qu'on lui a vu occuper; et le plus dangereusement, parce que sans rompre avec éclat comme les autres.... BOSS. *Variat.* XI, § 203. || 5° Habiter. Occuper une maison, une chambre. Il occupe le premier, le rez-de-chaussée. || 6° Fig. Remplir, posséder, en parlant d'emploi, de place, etc. Il occupe un rang distingué dans la société. Le poste qu'occupait M. le Tellier, BOSS. *le Tellier*. Peut-être on t'a conté la fameuse disgrâce De l'altière Vasthi dont j'occupe la place, RAC. *Esth.* I, 1. Là on ne cherche pas des hommes pour occuper des places utiles; mais on crée des places inutiles pour occuper des hommes, SAINT-FOIX, *Ess. Paris*, *Œuv.* t. III, p. 486, dans POUGENS. || 7° Employer, faire travailler. Il y a là de quoi occuper plusieurs ouvriers. || Fig. Personne n'avait mieux que lui [Vauban] rappelé du ciel les mathématiques, pour les occuper aux besoins des hommes, et elles avaient pris entre ses mains une utilité aussi glorieuse peut-être que leur plus grande sublimité, FONTEN. *Vauban*. || 8° Donner des affaires à faire, un emploi à remplir; faire que l'on ne soit pas dans l'oisiveté. Il faut occuper les jeunes gens. Ils [les hommes, s'ils n'avaient pas les affaires de la vie] se verraient, ils penseraient à ce qu'ils sont, d'où ils viennent, où ils vont; et ainsi on ne peut trop les occuper et les détourner, PASC. *Pens.* IV, 1, éd. HAVET. Plus on occupe son esprit, moins on sent le dangereux besoin d'occuper son cœur, Mme RICCOBONI, *Sophie de Vallière*, t. IV, p. 167, dans POUGENS. || Occuper la postérité, figurer dans l'histoire de manière que la postérité se souvienne de nous. De tous ceux qui donnèrent de l'éclat à cette secte [les quakers], le seul qui mérita d'occuper la postérité fut Guillaume Penn; il était fils d'un amiral de ce nom, RAYNAL, *Hist. phil.* XVIII, 4. || 9° Occuper de, faire que l'on songe à, que l'on ait présent à la pensée.... J'occupe ma raison d'utiles rêveries, BOIL. *Ép.* VI. ....Peut-être avant ce temps Je saurai l'occuper de soins plus importants, RAC. *Bajaz.* I, 1. Tu occupais l'assemblée de toi-même, et moi je ne l'occupais que des affaires dont je parlais, FÉN. *Dial. des morts anc. Démosthène, Cicéron*. Quand on éprouve une violente passion, et qu'on n'a plus l'espérance d'être aimé, on cherche et l'on saisit tous les moyens d'occuper de soi l'objet d'un sentiment si malheureux, GENLIS, *Vœux téméř.* t. I, p. 178, dans POUGENS. Sans plus occuper le public de moi, et sans plus m'occuper moi-même d'autre chose que d'achever paisiblement ma carrière, J. J. ROUSS. *Confess.* XI. || 10° Être, en parlant des choses, l'objet d'un travail, d'un soin de l'esprit, d'un souci de l'âme. Son métier l'occupe beaucoup. La peur de leur départ occupe fort votre âme, MOL. *Mis.* II, 4. Si quelque chose les empêche de régner sur nous, ces saintes et salutaires vérités, c'est que le monde nous occupe, c'est que les sens nous enchantent, c'est que le présent nous entraîne, BOSS. *Duch. d'Orl.* Les chagrins qu'il me cause M'occuperont assez tout le temps qu'il repose, RAC. *Brit.* I, 1. Et tandis que l'Asie occupera Pharnace, ID. *Mithr.* III, 1. Quels desseins maintenant occupent sa pensée? ID. *Bajaz.* V, 1. Qu'un sentiment plus juste occupait tout mon cœur! VOLT. *Zaïre*, III, 8. || En parlant des personnes, occuper le cœur, être l'objet d'un tendre sentiment. Que celui qui l'occupe [votre cœur] a de bonne fortune! CORN. *Nicom.* I, 3. || 11° V. n. Terme de palais. Il se dit d'un avoué chargé d'une affaire en justice. || Fig. et [illegible]. [illegible] a de son côté aussi un [illegible] qui est [illegible] [illegible] en procuration, elle occupe pour lui. Je parle pour eux, DANCOURT, *Foire de* [illegible], sc. 11. || Signifier un acte d'occuper, faire connaître par un acte qu'on occupe pour quelqu'un. || 12° S'occuper, *v. réfl.* Employer son temps, travailler. Vous vous ennuyez, il faut vous occuper. Souffrez que mon courage ose enfin s'occuper, RAC. *Phèdre*, III, 5. Occupez-vous beaucoup, mon cher ange; je ne connais que ce remède dans l'état où vous êtes; je suis malade dans mon lit, à quatre-vingts ans passés, au milieu des neiges; je m'occupe, et cela seul me fait vivre, VOLT. *Lett. d'Argental*, 23 déc. 1776. || Aimer à s'occuper, aimer le travail. || 13° S'occuper à une chose, y travailler. S'occuper à son jardin. Pendant qu'il s'occupe à relever le prince abattu, BOSS. *Louis de Bourbon*. On ne peut pas toujours travailler, prier, lire: Il vaut mieux s'occuper à jouer qu'à médire, BOIL. *Sat.* X. Tandis que tout s'occupe à me persécuter, RAC. *Mithr.* III, 1. || Par extension. Une nuit que chacun s'occupait au sommeil, LA FONT. *Fabl.* VIII, 11. || 14° S'occuper de quelqu'un, de quelque chose, y penser. Dans ces jours de trouble et de deuil, où l'on se sent comme frappé du spectacle sensible d'une mort récente et inopinée, on se renferme tout en soi-même, et l'on s'occupe de sa douleur, FLÉCH. *Lamoignon*. L'homme n'aime pas à s'occuper de son néant, de sa bassesse, MASS. dans GIRAULT-DUVIVIER. Il faut périr.... mourons, sans nous occuper d'elle, VOLT. *Tancr.* IV, 2. J'ai beau savoir qu'il va s'occuper de moi, je ne saurais m'occuper de lui, J. J. ROUSS. [illegible] *promenade*. Pourquoi Dieu ne pourrait-il pas s'occuper de la manière dont se doit plier l'aile d'un scarabée? comment se plierait cette aile si Dieu ne s'en occupait pas? CONDIL. *Trait. anim.* ch. 6.

— REM. OCCUPER À, OCCUPER DE. Occuper à, réveille une idée de travail; occuper de, une idée d'attention, par exemple: Il ne faut pas nourrir, par des aumônes, l'oisiveté du pauvre; il faut le secourir en l'occupant à des choses utiles, c'est-à-dire en le faisant travailler. Qui ne s'occupe à rien s'occupe du mal, c'est-à-dire qui ne travaille pas, pense au mal. S'occuper de, marque une opération intellectuelle; s'occuper à, désigne un acte extérieur.

— HIST. XIVe s. L'une [une humeur] occupe tout le cuir, H. DE MONDEV. f° 98. S'il estoit homme ou [illegible] monde, en tiere ne en mer, Qui de ceste [illegible] me vosist ocuper, *Hugues Capet*, v. 2233. [illegible] en queix de ma jeunesse je me suy occupé [illegible] plaire à Dieu et prouffiter au monde, [illegible], f° 1. À toy apartient, dit elle, o tu [illegible] le royaume, non pas à ceuls qui par [illegible] ont perpetré cestui cruel outrage, [illegible] f° [illegible]. Leurs pensées terriennes occupent les lumieres espirituelles, *Modus*, f° LXIV, verso. || XVe s. Si le deffendant a un bras affolé, on doit occuper un [illegible] à l'appellant, tellement qu'il ne s'en puisse aider, [illegible] DE LA MARCHE, *Gage de bat.* f° 26, dans LACURNE. Tantost que ses parens sceurent qu'elle avoit [illegible] Lancelot hors de prison, ils l'occuperent [illegible] rent] de la mort de Meleagant, et fut dit [illegible] ne trouvoit qui l'en deffendist, que l'en feroit [illegible] telle justice que l'en devoit faire de femme [illegible] frere avoit occis, *Lancelot du lac*, t. II, f° [illegible], dans LACURNE. || XVIe s. Le logys des dames [illegible] depuys.... les hommes occupoyent le reste, RAB. *Garg.* I, 55. Pour luy faire ung passion à [illegible] ouvrye, feurent occupez tous les pastiers de [illegible] dieu, ID. *Pant.* II, 4. Ilz avoyent tué son filz premier, par avarice de occuper le total heritaige, ID. ib. III, 41. Ils sont occupez d'une telle outrecuidance ou stupidité, qu'ils ne font nul scrupule de [illegible] à Dieu qu'il complaise à leurs cupiditez, CALVIN, *Inst.* 876. Il dechassa ceulx qui tenoient les passages pour le garder de passer en la Syrie, et les occupa luy mesme, AMYOT, *Démétr.* 69.

— ÉTYM. Provenç. *occupar*; espagn. *ocupar*; ital. *occupare*; du lat. *occupare*, de *ob*, et *capere*, prendre.

OCCURRENCE (o-ku-rran-s'), *s. f.* || 1° Événement qui se présente fortuitement. Mais en cette occurrence J'ai besoin avec vous d'un peu de conférence, CORN. *Pulch.* I, 4. J'y mets du mien [dans les contes] selon les occurrences, LA FONT. *la Servante* [illegible]. [illegible] bien qu'aux occurrences le [illegible] certaines tolérances, MOL. *Éc. des f.* I, 1. [illegible] occurrence Un roi tombait; que subito On le [illegible] en son château, BÉRANG. *Ste Alliance*. || 2° Terme de liturgie. Se dit du concours de deux fêtes qui tombent précisément le même jour.

— HIST. XVIe s. Les affaires et occurrences humaines ayans des contrequarres les unes avec les autres, AMYOT, *De la tranquillité d'âme*, [illegible] sement, selon l'occurrence de son mal, MONT. I, [illegible]. Si la varieté des occurences luy faict changer de pas, ID. II, 9.

— ÉTYM. *Occurrent*.

OCCURRENT, ENTE (o-ku-rran, ran-t'), *adj.*

‖ 1° Qui advient. Cas occurrent. Affaires occurrentes. ‖ 2° Terme de liturgie. Fêtes occurrentes, celles qui tombent le même jour. ‖ 3° Terme de botanique. Se dit des cloisons convergeant toutes vers un axe central fictif, et séparant ainsi la cavité du péricarpe.

— HIST. XVIe s. Tous les occurens qui peuvent advenir à un exercite, *le Prince de Machiavel*, p. 100, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *occurrentem*, de *occurrere*, de *ob*, et *currere*, courir.

OCÉAN (o-sé-an), *s. m.* ‖ 1° Dans le sens ancien et primitif, au temps d'Homère, grand fleuve que les Grecs croyaient couler autour du rond de la terre. La terre y est figurée [sur le bouclier d'Achille] comme un disque environné de tous les côtes par le fleuve Océan, MALTE-BRUN, *Précis de la géographie universelle*, liv. II. Hésiode décrit même les sources de l'Océan [le détroit de Gadès ou de Gibraltar] placées à l'extrémité occidentale du monde, ID. *ib.* Hérodote nous dit que la terre y était figurée [dans les mappemondes de son temps] comme un disque parfaitement arrondi et l'Océan comme une rivière qui la baignait de toutes parts, ID. *ib.* ‖ 2° L'étendue d'eau salée qui environne la terre. De même que ces fleuves tant vantés demeurent sans nom et sans gloire, mêlés dans l'Océan avec les rivières les plus inconnues, BOSS. *Duch. d'Orl.* Il ne faut pas s'imaginer qu'alors ni dans aucun temps l'Océan pût changer de place ; le mouvement de la terre ne peut s'opposer aux lois de la pesanteur ; en quelque sens que notre globe soit tourné, tout pressera également le centre, VOLT. *Physique*, *Changem. dans le globe*. Tout nous dit que l'Océan a franchi ses bornes naturelles, ou plutôt qu'il n'en a jamais eu d'insurmontables, et que, disposant du globe de la terre au gré de son inconstance, il l'a tour à tour enlevé ou rendu à ses habitants, RAYNAL, *Hist. phil.* X, 3. L'Océan réglera le destin de la terre, M. J. CHÉN. *Charles IX*, II, 3. Comme sur l'Océan la vague au doux roulis, Berçant du jour au soir une algue dans ses plis, LAMART. *Harm.* I, 6. Chaque ruisseau pourrait dire à l'Océan sans doute : moi je viens de ma montagne, je ne connais d'eaux que les miennes, toi, tu reçois les souillures du monde. — Oui, mais je suis l'Océan ! MICHELET, *Mémoires de Luther*. ‖ 3° Il se dit des parties de l'Océan. L'océan Pacifique. ‖ L'océan Atlantique, et, absolument, l'Océan. La Gaule s'étend depuis la Marne et la Seine jusqu'au Rhône et à la Garonne et depuis le Rhin jusqu'à l'Océan, D'ABLANCOURT, *César*, I. ‖ 4° La mer en général. La reine, à peine sortie d'une tourmente si épouvantable, pressée du désir de revoir le roi et de le secourir, ose encore se commettre à la furie de l'Océan et à la rigueur de l'hiver, BOSS. *Reine d'Anglet.* L'océan étonné de se voir traversé tant de fois en des appareils si divers et pour des causes si différentes, ID. *Reine d'Anglet.* ‖ 5° Terme de mythologie. l'Océan, la divinité présidant à l'immensité des mers. Une statue de l'Océan. Invoquons l'Océan, le vieux père du monde, DELILLE, *Géorg.* IV. ‖ 6° Fig. Immensité, grande quantité. Insensés, nous parlons en maîtres, Nous qui, dans l'océan des êtres, Nageons tristement confondus, MALFILÂTRE, *Ode*, *le Soleil fixe*. Un océan de blés, une mer de verdure, ST-LAMB. *Saisons*, II. Cet océan de feux [de l'enfer] Qui, brûlant tristement sous ces voûtes funèbres, Sans répandre le jour, laissent voir les ténèbres, DELIL. *Paradis perdu*, I. L'océan des airs, LEBRUN, *Odes*, II, 12. Nous étions assiégés par un océan de flammes [dans l'incendie de Moscou] : elles bloquaient toutes les portes de la citadelle [le Kremlin], et repoussèrent les premières sorties qui furent tentées, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VIII, 7. La lune est dans le ciel, et le ciel est sans voiles : Elle éclaire de loin la route des étoiles, Et leur sillage blanc dans l'océan d'azur, LAMART. *Harm.* I, 10 ‖ *Au plur.* Sur des océans de verdure, Le vent flotte pour s'embaumer, LAMART. *Épître à V. Hugo*. Parfois il [Napoléon] vient, porté sur l'ouragan numide, Prenant pour piédestal la grande pyramide, Contempler les déserts, sablonneux océans, V. HUGO, *Orient* 40. ‖ 7° Fig. et poétiquement Océan des âges, le temps. Dieu ! telle est ton essence ; oui, l'océan des âges Roule au-dessous de toi sur tes frêles ouvrages, Mais il n'approche pas de ton trône immortel, THOMAS, *Ode sur le temps*. Ainsi toujours poussés vers de nouveaux rivages, Dans la nuit éternelle emportés sans retour, Ne pourrons-nous jamais sur l'océan des âges Jeter l'ancre un seul jour ? LAMART. *Méd.* I, 13. ‖ 8° Par une autre figure, ce qui est orageux comme l'Océan. Je m'élançai seul sur cet orageux océan du monde dont je ne connaissais ni les ports ni les écueils, CHATEAUBR. *René*. ....Soulèverez-vous l'océan plébéien ? C. DELAV. *la Popularité*, IV, 4. Ah ! le peuple, océan, onde sans cesse émue, V. HUGO, *Hernani*, IV, 2. ‖ 9° Océan de lumière, forme sous laquelle la cabale juive représentait la matière première.

— REM. Océan prend un O majuscule quand il signifie la vaste étendue d'eau salée qui entoure le globe, ou quand il est dit absolument pour océan Atlantique, ou pour le dieu mythologique ; et un o minuscule quand on parle des parties de cet océan : l'océan Atlantique, ou quand il est pris figurément : un océan de feux. On observera que les adjectifs qui déterminent les parties de l'Océan prennent une majuscule : l'océan Atlantique, l'océan Pacifique, l'océan Indien.

— HIST. XIIe s. Entre icest flume [le Danube] e l'occean E la terre ù sunt li Alan, BENOÎT, I, 327. ‖ XVIe s. Si d'un monde inconstant l'on ne peut s'asseurer, Si c'est un ocean de misere et de peines, DESPORTES, *Œuvres chrestiennes, sonnets*, 13. Comme l'Ocean n'entre tout entier en la mer Mediterranée, CHARRON, *Sagesse*, I, 18.

— ÉTYM. Lat. *Oceanus*, du grec Ὠκεανός. L'étymologie très-probable de ὠκεανός est le védique *âçayâna*, épithète de Vritra, dans le sens de entourant, enserrant [les eaux du nuage]. Pour le changement de *â* en *ω*, comparez *âçu*, qui est ὠκύς, rapide.

OCÉANE (o-sé-a-n'), *adj. f.* La mer océane, l'Océan. Ces marées de la mer océane semblent être un effet des lois de la gravitation, VOLT. *Newt.* III, 11.

— REM. L'Académie écrit mer océane, par un o minuscule ; il faudrait un *o* majuscule, mer Océane, puisqu'on écrit avec une majuscule mer Méditerranée, mer Atlantique, mer Pacifique, etc.

— HIST. XIIIe s. La mer greignor, qui est apelée la mer Oceane, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 116.

† **OCÉANIDE** (o-sé-a-ni-d'), *s. f.* Nymphe de la mer, fille de l'Océan.

— ÉTYM. Ὠκεανίς, de Ὠκεανός, Océan.

† **OCÉANIE** (o-sé-a-nie), *s. f.* ‖ 1° Nom géographique désignant le groupe de la Nouvelle-Hollande et les îles disséminées dans l'océan Pacifique. ‖ 2° Genre de méduses. ‖ Synonyme de nautile.

† **OCÉANIEN, IENNE** (o-sé-a-niin, niè-n'), *adj.* Qui ressemble à un Océan. Les coups de vent océaniens. L'aspect de nos lacs océaniens [en Amérique], de nos fleuves puissants, de nos cataractes tonnantes, de nos montagnes gigantesques, CAP, *Audubon*, p. 36.

† **OCÉANIQUE** (o-sé-a-ni-k'), *adj.* Terme didactique. Qui vit dans l'Océan. ‖ Qui appartient à l'Océan. À partir de ce point, le cours de la Dordogne est tracé dans des lits de tufs.... jusqu'à Saint-Saure, où ce sont encore des brèches, mais d'un autre ordre et probablement de formation océanique, RAMOND, *Instit. Mém. scienc.* 1813, 1814, 1816, p. 76.

† **OCELLATION** (o-sel-la-sion), *s. f.* Terme de zoologie. Figure d'œil sur les ailes du paon, et sur le corps, les ailes ou les plumes de certains animaux.

— ÉTYM. *Ocelle*.

† **OCELLE** (o-sè-l'), *s. m.* ‖ 1° Petit œil ; tache arrondie dont le centre est d'une autre couleur que la circonférence. ‖ On donne aussi ce nom aux yeux lisses des insectes. ‖ 2° Sac maintenu ouvert par un cercle en osier et suspendu à la branche d'un mûrier dont on cueille la feuille, ainsi dit de sa forme ronde comparée à celle d'un œil.

— ÉTYM. Lat. *ocellus*, diminutif de *oculus*, œil.

† **OCELLÉ, ÉE** (o-sèl-lé, lée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est marqué de taches arrondies et simulant des yeux.

— ÉTYM. *Ocelle*.

† **OCELLINIENS** (o-sèl-li-niin), *s. m. plur.* Famille de polypes, remarquable par le fait de la division volontaire des polypes qui est tantôt complète et tantôt incomplète.

† **OCELOT** (o-se-lo), *s. m.* Nom vulgaire et spécifique du chat ocelot, appelé au Paraguay chibiguazou, c'est-à-dire chat grand, et connu vulgairement sous le nom de chat-tigre, LEGOARANT.

OCHLOCRATIE (o-klo-kra-sie), *s. f.* Gouvernement de la populace. La démocratie dégénère en ochlocratie, J. J. ROUSS. *Contr.* III, 10. Platon, témoin, dans Athènes, des désordres de l'ochlocratie, c'est-à-dire de l'aveugle autorité de la populace, LEVESQUE, *Instit. Mém. scienc. mor. et pol.* t. III, p. 347.

— ÉTYM. Ὀχλοκρατία, de ὄχλος, éolien ὄλχος, crétois κόλχος pour Fόλχος, qu'on rattache au latin *vulgus*, et κρατεῖν, dominer.

† **OCHLOCRATIQUE** (o-klo-kra-ti-k'), *adj.* Qui appartient à l'ochlocratie.

† **OCHNACÉES** (o-kna-sée), *s. f. plur.* Nom d'une famille d'arbres et d'arbrisseaux dicotylédones des tropiques, détachée des térébinthacées.

— ÉTYM. Genre *ochna*, Screber, de ὄχνη, poirier.

† **OCHRACÉ, ÉE** (o-kra-sé, sée), *adj.* Qui est d'un rouge pâle et mat.

— ÉTYM. *Ocre*.

† **OCHROPYRE** (o-kro-pi-r'), *s. f.* Nom donné par quelques médecins à la fièvre jaune.

— ÉTYM. Ὠχρός, jaune, et πῦρ, feu, fièvre.

† **OCHROSIE** (o-kro-zie), *s. f.* Terme de botanique. Maladie des végétaux, pendant laquelle ils jaunissent.

— ÉTYM. Ὠχρός, jaune.

† **OCIEUX, EUSE** (o-si-eû, eû-z'), *adj.* Terme vieilli. Oisif. Et ne tiens point ocieuses Ces âmes ambitieuses, MALH. II, 2. Oisif se disait de la personne, ocieux de la situation : pourquoi l'avoir abandonné ? MARMONTEL, *Œuv.* t. X, p. 432.

— ÉTYM. Autre forme d'*oiseux* (voy. ce mot) ; provenç. *ocios*, *ossios* ; esp. *ocioso* ; ital. *ozioso*.

OCRE (o-kr'), *s. f.* Terre argileuse colorée par du peroxyde de fer (ocre rouge), ou par du tritocarbonate de fer (ocre jaune). Les ocres brunes, auxquelles on donne le nom de terre d'ombre, et l'ocre légère et noire dont on se sert à la Chine pour écrire et dessiner, sont des décompositions ultérieures de la rouille du fer, BUFF. *Min.* t. VIII, p. 7. ‖ Ocre de bismuth, le bismuth oxydé. ‖ Ocre de cuivre rouge, le cuivre oxydulé terreux. ‖ Ocre martiale brune, le fer hydraté terreux. Les terres qu'on a nommées ocres martiales ne sont que les fragments pulvérisés ou agglutinés des mines précédentes [de fer], ou les débris de la décomposition lente des sulfures de fer exposés à l'action de l'air et de l'eau, FOURCROY, *Connaiss. chim.* t. VI, p. 134, dans POUGENS. ‖ Ocre martiale bleue, le fer phosphaté terreux. ‖ Ocre de nickel, le nickel arséniaté. ‖ Ocre de vitriol, le fer sous-sulfaté terreux.

— REM. Quelques-uns font *ocre* du masculin ; à tort. Ocre s'écrivait autrefois, étymologiquement, ochre.

— ÉTYM. Lat. *ochra*, de ὠχρά, terre jaune. D'après M. Baudry, ὠχρός viendrait de ὠόν et χροά, couleur d'œuf.

† **OCRÉA** (o-kré-a), *s. f.* Terme de botanique. Gaine complète existant à la base du pétiole des polygonées et autres plantes à feuilles alternes.

— ÉTYM. Lat. *ocrea*, bottine.

OCREUX, EUSE (o-kreû, kreû-z'), *adj.* Qui est de la nature de l'ocre. Terre ocreuse.

— ÉTYM. *Ocre*.

† **OCT..., OCTA..., OCTO...**, préfixe qui signifie huit ; du latin *octo* ; grec, ὀκτώ (voy. HUIT).

† **OCTACORDE** (o-kta-kor-d'), *s. m.* Terme de musique ancienne. Lyre à huit cordes. L'octave s'appelait alors harmonie, parce qu'elle renfermait la quarte et la quinte, c'est-à-dire toutes les consonnances ; et, comme ces intervalles se rencontrent plus souvent dans l'octacorde que dans les autres instruments, la lyre octacorde fut regardée, et l'est encore, comme le système le plus parfait pour le genre diatonique, BARTHÉL. *Anach.* ch. 27.

— ÉTYM. Ὀκτάχορδος, de ὀκτὼ, huit, et χορδὴ, corde.

OCTAÈDRE (o-kta-è-dr'), *s. m.* Terme de géométrie. Corps solide à huit faces. ‖ Octaèdre régulier, celui qui est formé de huit triangles équilatéraux, également inclinés l'un sur l'autre. ‖ Octaèdre symétrique à base carrée, octaèdre formé de huit triangles isoscèles égaux. ‖ *Adj.* Cette cristallisation de l'or primitif est en forme octaèdre régulière, BUFF. *Min.* t. VIII, p. 42.

— ÉTYM. Ὀκτάεδρος, de ὀκτὼ huit, et ἕδρα, face.

† **OCTAÉDRIQUE** (o-kta-é-dri-k') *adj.* Qui a rapport à l'octaèdre, qui en a les caractères.

OCTAÉTÉRIDE (o-kta-é-té-ri-d'), *s. f.* Terme d'astronomie. Période de huit ans.

— ÉTYM. Ὀκταετηρίς, de ὀκτὼ, huit, et ἔτος, année.

† **OCTANDRE** (o-ktan-dr'), *adj.* Terme de botanique. Qui a huit étamines dans chaque fleur. Plantes octandres.

— ÉTYM. *Oct...*, et ἀνήρ, mâle.

OCTANDRIE (o-ktan-drie), *s. f.* Terme de botanique. Nom donné, dans le système de Linné, à une classe et à trois ordres renfermant des plantes qui ont huit étamines libres, égales et non adhérentes au pistil.

† **OCTANDRIQUE** (o-ktan-dri-k'), *adj.* Qui appartient à l'octandrie.

† **OCTANE** (o-kta-n'), *adj. f.* Terme de médecine. Fièvre octane, fièvre intermittente qui revient tous les huit jours.

— HIST. XVIᵉ s. Fievres intermittentes quintaines, sextaines, octaines, nonaines, PARÉ, XX, 28.

— ÉTYM. Lat. *octo*, huit (voy. HUIT).

OCTANT (o-ktan), *s. m.* || 1° Terme d'astronomie. Instrument de réflexion, nommé aussi autrefois quart ou quartier de réflexion, inventé par l'astronome anglais John Halley en 1731, et servant à observer les hauteurs et les distances respectives des astres. || 2° Distance de quarante-cinq degrés entre deux astres. La lune est dans les octants, elle est à 45 degrés du soleil. || 3° Nom d'une constellation située au pôle austral.

— ÉTYM. Lat. *octantem*, la 8ᵉ partie d'une chose, de *octo*, huit (voy. HUIT).

OCTANTE (o-ktan-t'), *adj. numéral*. Quatre-vingts. || Terme vieilli, et c'est dommage, dans la langue littéraire ; il est resté en usage dans le parler du Midi.

— ÉTYM. Wallon, *utanti*; du lat. *octoginta*, de *octo*, huit.

† **OCTANTHÈRE** (o-ktan-tè-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui a huit anthères ou huit étamines fertiles.

— ÉTYM. *Oct...*, et *anthère*.

OCTANTIÈME (o-ktan-tiè-m'), *adj. numéral ordinal*. Quatre-vingtième. || Terme vieilli.

— ÉTYM. *Octante*.

† **OCTAPLES** (o-kta-pl'), *s. m. pl.* Bible polyglotte à huit colonnes dont Origène est l'auteur.

— ÉTYM. Ὀκταπλᾶ, de ὀκτώ, huit.

† **OCTASTYLE** (o-kta-sti-l'), *adj.* Terme d'architecture ancienne. Qui a huit colonnes de face. || *S. m.* Un octastyle.

— ÉTYM. Ὀκτάστυλος, de ὀκτώ, huit, et στῦλος, colonne.

† **OCTATEUQUE** (o-kta-teu-k'), *s. m.* Les huit premiers livres de l'Ancien Testament.

— ÉTYM. Ὀκτάτευχος de ὀκτώ, huit, et τεῦχος, instrument.

† **OCTAVAIRE** (o-kta-vê-r'), *s. m.* Terme de liturgie. Livre qui contient les offices qu'on doit dire pendant l'octave d'une fête.

OCTAVE (o-kta-v'), *s. f.* || 1° Huitaine consacrée, dans l'Église romaine, à solenniser les grandes fêtes. L'octave de Pâques. || Le dernier jour de cette huitaine. C'est aujourd'hui l'octave du Saint-Sacrement. Le jour de l'octave. Ainsi se célébrera l'octave de votre délivrance, BOSS. *Lett. Corn.* 64. || Station d'un prédicateur qui prêche plusieurs sermons pendant l'octave de la Fête-Dieu ; les huit sermons de ce prédicateur. Il a fait imprimer son octave. || 2° Stance de huit vers, employée dans la poésie espagnole, italienne et portugaise, et dont les six premiers sont sur deux rimes qui reviennent alternativement ; les deux derniers sont à rime plate ; les grands poëmes épiques italiens, les Rolands, la Jérusalem délivrée, etc. sont écrits en ces octaves. L'octave du Tasse n'est presque jamais pleine, et son vers ne peut être comparé au vers de Virgile, CHATEAUBR. *Génie*, II, 2. || 3° Terme de musique. L'intervalle formé par un même son répété à huit degrés d'intervalle, les extrêmes compris. Quand deux ondes d'une note entrent dans l'oreille dans le même temps qu'une onde d'une autre, l'intervalle entre les deux est une octave. || Les huit degrés pris ensemble. Parcourir toute l'octave. L'octave est la première de toutes les consonnances et celle qui, après l'unisson, est la plus aisément aperçue par l'oreille, DESC. *Musique, De l'octave.* || On donne aussi le nom d'octave à la note qui est la [illegible] soit en montant soit en [illegible] : ut, ré, mi, fa, sol, la, si, ut ; cette huitième note a une telle [illegible] avec la première, qu'elle frappe l'oreille comme si c'était la même qui resonât et qu'on a pu l'appeler en [illegible] sa réplique, et lui donner le même nom. Un son et son octave. || Double octave, [illegible] composé de deux octaves ; c'est la même chose qu'une quinzième. Pour avoir la double octave, il suffira de [illegible] par l'expression numérique de l'octave, qui est ½, et vous aurez ¼ : il me semble en effet que le quart de la corde entière sonne la double octave, [illegible] 17. || Faire des octaves, jouer en octave au piano. || Dans la musique gravée, on indique par les mots à l'octave, ou par 8ᵉ, abréviation de l'italien ottava, que l'on doit jouer les notes une octave au-dessus [illegible] || 4° Nom d'une petite flûte, [illegible] dans la [illegible] et les [illegible] ; c'est l'octave de la flûte ordinaire. || 5° Ancien terme de mesure chez les [illegible] Comme la longueur [illegible] un [illegible] ; un [illegible] de [illegible] octave, etc. celui qui est [illegible] || 6° Se dit, parmi les joailliers, de la huitième partie du marc, surtout en parlant des diamants.

— HIST. XIIIᵉ s. Come la dite Nicole eust ainsi esté jusques aus witieves de la resurrection, *Mir. de St Louis*, p. 163 (plus bas : oitieves). As witaves de cheste chandeleur prochaine à venir, DU CANGE, *octava*. Le lundi après les huitieves de la chandeleur, ID. *ib.* Disant soi avoir une oictiere en disme en la dismerie de Vi, ou [au] diocese de Chartres, *ib.* Et ce fu as huitaves de la Saint-Remi, en l'an de l'incarnation Nostre Seigneur mil dui cens et dui ans, VILLEH. XLIV. Et fist ses hommes semonre pour lestre à son coronement, ces octaves de la mi aoust, *Chr. de Rains*, 163. || XVIᵉ s. On ne celebre nulles nopces depuis la septuagesime jusques aux octaves de Pasques, CALV. *Inst.* 1189. Es muances de la gamme, telle note qui est la plus basse en une octave, est la plus haute au regard d'une autre, AMYOT, *Comment refréner la colère*, 3. La moitié de l'arpent contient 50 perches quarrées ; le quart, 25 ; l'octave, 12 et demie, O. DE SERRES, 11. De l'identité de cette huictieme voix avec celles dont on fait l'octave, s'ensuit une autre proprieté de la mesme octave qui est fort considerable à nostre sujet, c'est que l'octave est la voix qui est la plus aisée à discerner et qui se fait connoistre la premiere, JUMILLAC, *Science et pratique du plain-chant*, part. II, ch. 13.

— ÉTYM. Provenç. *octava*, *uctava* ; port. *uitava* ; ital. *ottava* ; du lat. *octavus*, de *octo*, huit. *Octavus*, comme le grec ὄγδοος pour ὄγδοϝος, se rattache par le suffixe à la terminaison du sanscrit *ashtâu*, qui, comme *dvâu*, comme δύω, ὀκτώ, et *duo*, *octo*, a une flexion de duel. C'est l'*u* de ce duel qui est devenu consonne en *v* à cause du suffixe *us*.

† **OCTAVIER** (o-kta-vi-é), j'octaviais, nous octaviions, vous octaviiez ; que j'octavie, que nous octaviions, que vous octaviiez, *v. n.* Terme de musique. Faire entendre, par accident, l'octave supérieure d'un son au lieu de ce son lui-même, lorsqu'en jouant d'un instrument à corde, la corde se divise en deux, ou lorsqu'en jouant d'un instrument à souffle, on introduit dans le tube le vent avec trop de force. Lorsque l'oiseau [le rossignol], par un effort du gosier, fait octavier sa voix, comme un flûteur fait octavier sa flûte, en forçant le vent, BUFF. *Ois.* t. IX, p. 138. Ce n'est que par un long exercice que les instrumentistes parviennent à ne pas octavier, FÉTIS, *la Musique*, *dict. Octavier*. || Par extension, il se dit de l'instrument lui-même. Les tuyaux à bouche sont sujets à octavier, BEDOS, *L'art du facteur d'orgue*. La clarinette n'octavie pas ; elle fait entendre la quinte au lieu de l'octave, lorsqu'on force le vent, FÉTIS, *la Musique*, *dict. octavier*. || *V. a.* Jouer à l'octave. Il faut octavier ce passage.

— ÉTYM. *Octave*.

OCTAVIN (o-kta-vin), *s. m.* Instrument de musique plus généralement appelé petite flûte, ou octave. L'octavin dont on fait usage dans les orchestres est diapasoné en ré comme la grande flûte, et il rend les notes une octave plus haut qu'elles ne sont écrites, LEGOARANT. || On se sert aussi, dans la musique militaire, de deux octavins ou petites flûtes, l'un en mi bémol, dont les notes sont une neuvième mineure, et l'autre en fa, qui les rend une dixième mineure plus haut qu'elles ne sont écrites, LEGOARANT.

— ÉTYM. Ainsi dit, parce qu'il sonne l'octave de la grande flûte, proprement dite flûte.

† **OCTAVO** (o-kta-vo), *adv.* Huitièmement. Il s'emploie pour indiquer le huitième objet d'une série, quand on a commencé à compter par primo, secundo, etc. et s'écrit par abréviation : 8°. || In-octavo, voy. IN-OCTAVO à son rang alphabétique.

— ÉTYM. Lat. *octavo loco*, en huitième lieu.

OCTAVON, ONNE (o-kta-von, vo-n'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui provient d'un quarteron et d'une blanche, ou d'un blanc et d'une quarteronne.

— ÉTYM. Lat. *octavus*, huitième.

OCTIDI (o-kti-di), *s. m.* Huitième jour de la décade dans le calendrier républicain.

— ÉTYM. Lat. *octo*, huit, et *dies*, jour.

OCTIL (o-ktil), *adj. m.* Usité seulement dans cette locution, en langage astronomique : aspect octil, position de deux planètes éloignées l'une de l'autre de quarante-cinq degrés.

— ÉTYM. Lat. *octo*, huit.

† **OCTILLION** (o-kti-li-on), *s. m.* Terme d'arithmétique. [illegible] par mille.

— HIST. XVIᵉ s. [illegible] vaut mille millions de [illegible], DE LA [illegible], *Arithmetique* [illegible]

— ÉTYM. Lat. *octo*, huit (voy. [illegible]), pour la manière de compter au XVIᵉ siècle.

† **OCTINGENTESIMO** (o-ktin-jin-té-zi-mo), *adv.* Huit-centièmement. Il s'emploie pour désigner le huit-centième objet d'une série, et s'écrit par abréviation : 800°, quand on a commencé à compter par primo, secundo, etc. On dit ensuite octingentesimo primo, etc.

— ÉTYM. Lat. *octingentesimo loco*, au lieu huit-centième.

† **OCTIPÈDE** (o-kti-pè-d'), *adj.* Qui a huit pattes.

— ÉTYM. Lat. *octo*, huit, et *pes*, *pedis*, pied.

† **OCTOBRACHIDÉ, ÉE** (o-kto-bra-ki-dé, dée), *adj.* Terme de zoologie. Qui a huit appendices en forme de bras.

— ÉTYM. Lat. *octo...*, et βραχίων, bras.

OCTOBRE (o-kto-br'), *s. m.* Le huitième mois de l'année quand elle commençait en mars, le dixième quand on commence par janvier, selon la manière de compter actuelle. Le mois d'octobre. Le deux d'octobre, ou le deux octobre. Ci-gît Jean qui baissait les yeux À la rencontre des gens sobres Et qui priait souvent les dieux Que l'année eût plusieurs octobres, MAINARD, dans RICHELET. || Le jus d'octobre, le vin.

— HIST. XIIIᵉ s. Al premier jor d'octembre, *Comput*, f. 19. Octoivre, DU CANGE, *octimber*. || XIVᵉ s. Ce fu escript en l'an de grace MCCC et IX ou mois d'octovre, JOINV. 304. Dame de Giblet qui trespassa l'an de MCCCIII à VI jours d'octobre.... qui trespassa à IIII jors d'uitouvre l'an de MCCCLII, *Bibl. des chartes*, 2ᵉ série, t. II, p. 507 et 527.

— ÉTYM. Bourg. *octobe* ; provenç. *octobre*, *octembre*, *octoyre* ; esp. *octubre* ; port. *outubro* ; [illegible] ; du lat. *october*, de *octo*, huit, parce que dans l'ancienne année romaine, qui commençait au mois de mars, ce mois était le huitième.

† **OCTOCARBURE** (o-kto-kar-bu-r'), *s. m.* Terme de chimie. Carbure d'hydrogène retiré du gaz de l'éclairage comprimé.

— ÉTYM. *Octo...* (voy. OCT....), et *carbure*.

† **OCTOCÈRE** (o-kto-sè-r'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a huit cornes ou tentacules.

— ÉTYM. *Octo...* (voy. OCT....), et κέρας, corne.

† **OCTOCULÉ, ÉE** (o-kto-ku-lé, lée), *adj.* Terme de zoologie. Qui a huit yeux.

— ÉTYM. *Octo....* (voy. OCT....), et *oculus*, œil.

† **OCTODACTYLE** (o-kto-da-kti-l'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a huit doigts.

— ÉTYM. *Octo...* (voy. OCT....), et δάκτυλος, doigt.

† **OCTODÉCIMAL, ALE** (o-kto-dé-si-mal, ma-l'), *adj.* Terme de minéralogie. Qui a dix-huit faces.

— ÉTYM. Lat. *octodecim*, dix-huit.

† **OCTOFIDE** (o-kto-fi-d'), *adj.* Terme de botanique. Qui est découpé en huit parties.

— ÉTYM. *Octo...* (voy. OCT....), et *findere*, fendre.

OCTOGÉNAIRE (o-kto-jé-nè-r'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui a quatre-vingts ans. Un octogénaire plantait. Passe encor de bâtir, mais planter à cet âge ! Disaient trois jouvenceaux, enfants du voisinage, Assurément il radotait, LA FONT. *Fabl.* XI, 8. Vous savez que j'approche plus de quatre-vingts ans que de soixante et dix, et vous n'ignorez pas [illegible] la réputation d'octogénaire me flatte et [illegible] nécessaire, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, [illegible] 1770. La mort fait-elle moins crier l'octogénaire que l'homme de vingt ans ? P. L. COUR. [illegible] || *Adj.* Après avoir été calomnié, persécuté pendant ces soixante ans, sans en faire que rire, je suis presque octogénaire, c'est-à-dire beaucoup trop tard, d'une carrière épineuse dans laquelle un goût irrésistible m'engagea trop longtemps, VOLT. [illegible] *de Minos*, *Épît.* Vous me direz qu'Anacréon, que Chaulieu même et Saint-Aulaire [illegible] quelque chanson De leur cervelle octogénaire, [illegible] *Épît.* 88.

— ÉTYM. Lat. *octogenarius*, de *octoginta*, quatre-vingts.

† **OCTOGESIMO** (o-kto-jé-zi-mo), *adv.* Quatre-vingtièmement. Il s'emploie pour indiquer le quatre-vingtième objet d'une série, lorsqu'on a commencé à compter par primo, secundo, etc. et s'écrit 80°. On dit ensuite octogesimo primo, etc.

— ÉTYM. Lat. *octogesimo loco*, au lieu quatre-vingtième.

† **OCTOGONAL, ALE** (o-kto-go-nal, na-l'), *adj.* Terme de géométrie. Qui a huit angles. Terrain octogonal. Figure octogonale. || Il se dit aussi d'un solide dont la base a huit angles. Pyramide octogonale. Prismes octogonaux.

— ÉTYM. *Octogone*.

OCTOGONE (o-kto-go-n'), *s. m.* || 1° Terme de géométrie. Polygone de huit côtés. Un octogone. || 2° Terme de fortification. Place qui a huit bastions. || 3° *Adj.* Synonyme d'octogonal. Je contemple longtemps vos créneaux meurtriers, Et la tour

octogone et ses briques rougies, V. HUGO, *Odes*, V, 10.

— ÉTYM. Ὀκτάγωνος, de ὀκτὼ, huit, et γῶνος, coin, angle.

† OCTOGYNE (o-kto-ji-n'), *adj.* Terme de botanique. Qui a huit pistils. Fleurs octogynes.

— ÉTYM. *Octo....* (voy. OCT....), et γυνὴ, femelle.

† OCTOGYNIE (o-kto-ji-nie), *s. f.* Terme de botanique. Ordre du système de Linné, qui renferme les plantes à huit pistils.

† OCTOGYNIQUE (o-kto-ji-ni-k'), *adj.* Qui appartient à l'octogynie.

† OCTONÉ, ÉE (o-kto-né, née), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est disposé huit par huit. Les feuilles sont octonées, quand elles forment autour de la tige un verticille composé de huit pièces ; par exemple : l'aspérule odorante.

— ÉTYM. Lat. *octonus*, rangé par huit.

† OCTOPÉTALE (o-kto-pe-ta-l'), *adj.* Qui a huit pétales. Corolle octopétale. || On dit aussi octopétalé.

— ÉTYM. *Octo....* (voy. OCT....), et *pétale*.

† OCTOPHYLLE (o-kto-fi-l'), *adj.* Qui est composé de huit folioles. Feuilles octophylles.

— ÉTYM. *Octo....* (voy. OCT....), et φύλλον, feuille.

† OCTOPODE (o-kto-po-d'), *adj.* Terme didactique. Qui a huit pieds. || *S. m. pl.* Famille de mollusques à huit tentacules.

— ÉTYM. *Octo....* (voy. OCT....), et ποῦς, ποδὸς, pied.

† OCTOPONCTUÉ, ÉE (o-kto-pon-ktu-é, ée), *adj.* Terme didactique. Qui offre huit points colorés.

— ÉTYM. *Octo....* (voy. OCT....), et le lat. *punctum*, point.

† OCTOSÉPALE (o-kto-sé-pa-l'), *adj.* Qui a huit sépales ou pièces au calice.

— ÉTYM. *Octo....* (voy. OCT....), et *sépale*.

† 1. OCTOSTYLE (o-kto-sti-l'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a huit styles ou huit appendices.

— ÉTYM. *Octo....* (voy. OCT....), et *style*.

2. OCTOSTYLE (o-kto-sty-l'), *adj.* Synonyme d'octastyle, seul correct, le grec disant ὀκτάστυλος, et non ὀκτωστυλος.

† OCTOSYLLABE (o-kto-sil-la-b'), *adj.* Qui est de huit syllabes. Les poëmes d'aventure, dans le moyen âge, sont en vers octosyllabes.

— ÉTYM. *Octo....* (voy. OCT....), et *syllabe*.

† OCTOVALVE (o-kto-val-v'), *adj.* Terme de botanique. Qui a huit valves.

— ÉTYM. *Octo....* (voy. OCT....), et *valve*.

OCTROI (o-ktroi), *s. m.* || 1° Concession. Lettres d'octroi. Quelle loi En [du terrier] a pour toujours fait l'octroi A Jean fils ou neveu de Pierre?... LA FONT. *Fabl.* VII, 16. Elle [une compagnie] obtint en 1602 son premier octroi pour 55 000 livres, RAYNAL, *Hist. phil.* II, 26. Il grelottait dans sa coquille, Quand d'un luth je lui fis l'octroi, BÉRANG. *Épitaphe.* || 2° Terme d'ancienne coutume. Subside accordé par le peuple au souverain. || Octroi de la ville de Lyon, permission que le roi avait donnée à la ville de Lyon de lever sur elle des deniers. || 3° Par extension du sens de subside accordé, droit qu'on lève sur certaines denrées à leur entrée dans une ville. L'octroi de Paris. || Bureau où l'on paye ce droit. || Administration qui perçoit l'octroi. Aller à l'octroi. Il est dans l'octroi.

— HIST. XIII° s. Liesce.... qui.... De s'amor li donna l'otroi, *la Rose*, 837. Il fist la meson Dieu de Pontoise ... l'abbaie des cordelieres de Saint Clou, que sa seur madame Isabiau fonda par son otroi, JOINV. 293. || XV° s. Si qu'à pechié nul ne vous puist attraire, Et que de ce puissiez avoir l'ottri : Soiez humble, courtoise et debonnaire, E. DESCH. *Bal. comment le père marie sa fille.* N'y a roy ne seigneur sur terre qui ait povoir, oultre son domaine, de mettre ung denier sur ses subgectz sans octroy et consentement de ceulx qui le doivent payer, sinon par tyrannie ou violence, COMM. V, 18. || XVI° s. Valerius luy feit donner non seulement liberté par ottroy du peuple, mais aussi droit de bourgeoisie, AMYOT, *Publ.* 12. Cet octroy des dames [leurs faveurs], MONT. III, 366.

— ÉTYM. Voy. OCTROYER ; provenç. *autrei*.

OCTROYÉ, ÉE (o-ktro-ié, iée, ou ok-troi-ié, iée), *part. passé* d'octroyer. Une permission octroyée.

OCTROYER (o-ktro-ié ; plusieurs disent o-ktroi-ié. L'y se change en i, quand un e suit : j'octroie, j'octroierai, j'octroyais, nous octroyions, vous octroyiez ; que j'octroie, que nous octroyions, que vous octroyiez), *v. a.* Concéder, accorder. Que cette âme de roche une grâce m'octroie, MALH. V, 6. Je ferais une faute indigne de pardon, Si je vous octroyais un si funeste don, MAIR. *Sophon.* IV, 5. Jean amoureux de la jeune Perrette, Ayant en vain auprès d'elle employé Soupirs, serments, doux jargon d'amourette, Sans que jamais rien lui fût octroyé, LA FONT. *Promettre.* C'est une liberté qu'il faut qu'elle m'octroie, MOL. *D. Garc.* IV, 6. Quelque demande que je lui fasse, il demeure toujours libre de l'octroyer ou de la nier, PASC. *Prov.* VIII. Quel est ce grand secours que son bras nous octroie? RAC. *Alex.* II, 2. L'aveu que ma bouche octroya Mit les droits de l'homme à quia, BÉRANG. *Prétint.*

— HIST. XI° s. Tutes vos ames otreit il [que Dieu octroie à toutes vos âmes] pareis [paradis], *Ch. de Rol.* CXXXVIII. || XII° s. Ainz me convient otroier et graer Les volentés de mon cuer sans defaire, *Couci*, II. Douce dame, car m'otroiez pour Dé [Dieu] Un douz regart.... ID. XIV. Bien vus otrei [je vous accorde] que seient li clerc desordené [privés de leur caractère], Tuit cil ki mais serunt à tel mesfait trové, *Th. le mart.* 27. || XIII° s. Et li marchis li otria que il i aloit, VILLEH. CXXXIII. Cestui veulent [les dames] et à cestui s'otroient, Cestui tienent, cestui laissent aler, QUESNES, *Romancero*, p. 87. Cil n'a pas sapience en soi, qui par desor toutes coses n'otrie son cuer à l'amour de Dieu, BEAUM. I, 3. || XIV° s. Chascun ottrée [accorde] que fortitude est bonne, ORESME, *Eth.* 81. || XV° s. Et octroya courtoisement [Jean de Hainaut à la reine Isabelle] le demeurer jusques à la volonté de madame la roine, FROISS. I, I, 25. Et très voulentiers et bien liberallement ilz les octroyent [les aides ou subsides], COMM. IV, 1. || XVI° s. Les dieux punirent griefvement les iniques vœux d'Œdipus, en les lui ottroyant, MONT. I, 404. Assez octroye qui mot ne dit, COTGRAVE.

— ÉTYM. Bourguig. *autroyai* ; provenç. *autreiar*, *auctorgar* ; anc. catal. *autreiar* ; espagn. *otorgar* ; portug. *outorgar* ; ital. *otriare* ; du lat. fictif *auctoricare*, dérivé de *auctorare*, autoriser (voy. ce mot).

OCTUPLE (o-ktu-pl'), *adj.* Qui contient huit fois une quantité, un nombre.

— HIST. XVI° s. Octuple, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *octuplus*, de *octo*, huit.

OCTUPLÉ, ÉE (o-ktu-plé, plée), *part. passé* d'octupler. Un nombre octuplé.

OCTUPLER (o-ktu-plé), *v. a.* Rendre huit fois aussi grand.

— ÉTYM. *Octuple*.

OCULAIRE (o-ku-lê-r'), *adj.* || 1° Terme d'anatomie. Qui appartient à l'œil. Nerf oculaire. Que de connaissances oculaires on peut acquérir par le toucher! J. J. ROUSS. *Ém.* II. || Diphthongue oculaire, diphthongue qui n'est que pour l'œil comme *ou*, par opposition à diphthongue auriculaire, celle qui est pour l'oreille, par exemple *ui*. || Substantivement. Ce qui est pour l'œil et non pour l'oreille. Mais, dira-t-on, pourquoi *David* et *avide*, *froc* et *croque*, ne riment-ils pas? Parce que nos poëtes, jaloux de l'oculaire, n'ont voulu compter pour rimes féminines que celles où l'*e* muet serait écrit, D'OLIVET, *Prosodie franç.* art. 2. || Clavecin oculaire, appareil faisant succéder des couleurs en manière de gammes. Après que Newton a découvert la nature de la lumière, arrive un Castel qui veut enchérir et qui propose un clavecin oculaire, VOLT. *Lett. Faugères*, 3 mai 1776. || 2° Témoin oculaire, témoin qui rend témoignage de ce qu'il a vu de ses propres yeux. N'importe, parlons-en [d'une bataille] et d'estoc et de taille Comme oculaire témoin, MOL. *Amph.* I, 1. Qui est-ce qui m'osera dire combien il faut de témoins oculaires pour rendre un prodige digne de foi? J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || 3° *S. m.* L'oculaire, le verre qui renvoie à l'œil les rayons partis de l'objet et rassemblés par l'objectif. En employant de l'eau pour remplir l'intervalle entre l'objectif et l'oculaire, on diminuera en partie l'effet de la différente réfrangibilité, BUFF. *Hist. min. Introd. Œuv.* t. VII, p. 241. Les télescopes grossissent d'autant plus qu'on y adapte un oculaire d'un foyer plus court ; c'est une loupe plus forte qu'on y applique, BAILLY, *Hist. de l'astron. mod.* t. II, p. 254.

— HIST. XVI° s. Choses oculaires et exterieures, *l'Amant ressuscité*, p. 177, dans LACURNE. Nous avons deux bons historiens tesmoings oculaires de ses actions [de l'empereur Julien], MONT. III, 81.

— ÉTYM. Lat. *ocularius*, de *oculus*, œil (voy. ŒIL).

OCULAIREMENT (o-ku-lê-re-man), *adv.* Par le secours des yeux. Je m'en suis convaincu oculairement.

— HIST. XVI° s. Tandis que le sang decouloit du bras de cette damoiselle, son mari, qui sentoit oculairement [à vue d'œil] les grillons [caprices] s'affaiblir.... DESPER. *Contes*, CXXVII. La pupille se dilate, et la cataracte se manifeste oculairement, PARÉ, XV, 22.

— ÉTYM. *Oculaire*, et le suffixe *ment*.

† OCULARISTE (o-ku-la-ri-st'), *s. m.* Celui qui prépare les pièces concernant la prothèse oculaire et la représentation des maladies de l'œil.

— ÉTYM. *Oculaire*.

† OCULATION (o-ku-la-sion), *s. f.* Greffe en écusson. || Peu usité.

— ÉTYM. Lat. *oculus*, œil.

† OCULÉ, ÉE (o-ku-lé, lée), *adj.* || 1° Qui a de bons yeux. Consolez-vous, bonne cousine, de n'avoir pas vu les glandes des crucifères ; de grands botanistes très-bien oculés ne les ont pas mieux vues, J. J. ROUSS. *Lett. élém. sur la bot. Mél.* t. VII, p. 136, dans POUGENS. || Terme inusité. || 2° Terme d'histoire naturelle. Qui a des taches ou des trous comparables à des yeux.

— ÉTYM. Lat. *oculatus*, qui a des yeux, de *oculus*, œil.

† OCULI (o-ku-li), *s. m.* Terme de liturgie. Le troisième dimanche de carême, dont l'introït commence par ce mot.

† OCULIFÈRE (o-ku-li-fè-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui porte un œil. La papille oculifère chez les invertébrés.

— ÉTYM. Lat. *oculus*, œil, et *ferre*, porter.

† OCULIFORME (o-ku-li-for-m'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la forme d'un œil.

— ÉTYM. Lat. *oculus*, œil, et *forme*.

OCULISTE (o-ku-li-st'), *s. m.* Médecin qui s'occupe spécialement de l'étude et du traitement des maladies des yeux. Un célèbre oculiste. || *Adj.* Médecin oculiste. Les médecins oculistes romains étaient le plus souvent des affranchis, SICHEL, *Nouv. rec. de pierres sigill.* Paris, 1866, p. 116.

— HIST. XVI° s. Le chirurgien oculiste, pour connoistre si les cataractes sont curables.... PARÉ, XV, 22.

— ÉTYM. Lat. *oculus*, œil.

† OCULISTIQUE (o-ku-li-sti-k'), *s. f.* Synonyme de ophthalmolatrie.

— ÉTYM. *Oculiste*.

† OCULO-MUSCULAIRE (o-ku-lo-mu-sku-lê-r'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport aux muscles de l'œil.

† OCULO-ZYGOMATIQUE (o-ku-lo-zi-go-ma-ti-k'), *adj.* Terme de médecine. Trait oculo-zygomatique, trait qui, du grand angle de l'œil, s'étend jusqu'au zygoma.

† OCYTOCIQUE (o-si-to-si-k'), *adj.* Terme d'obstétrique. Qui favorise l'accouchement. Potions et pilules ocytociques.

— ÉTYM. Ὠκὺς, prompt, et τόκος, accouchement.

ODALISQUE (o-da-li-sk'), *s. f.* Femme esclave du harem impérial attachée au service des femmes du sultan, PIHAN (qui ajoute qu'on se fait une idée trop avantageuse de leur condition et que ce ne sont que des chambrières).

— ÉTYM. Turc, *odalik*, de *oda*, chambre. Pihan remarque que l'on devrait écrire *odalique*.

ODE (o-d'), *s. f.* || 1° Chez les anciens, poëme destiné à être chanté. Il [Alexandre] battit les Grecs qui tentèrent vainement de secouer le joug, et ruina Thèbes où il n'épargna que la maison et les descendants de Pindare, dont la Grèce admirait les odes, BOSS. *Hist.* I, 8. Vos odes sont tendres, gracieuses, souvent véhémentes, rapides, sublimes, FÉN. *Dial. des morts anc. Horace, Virgile.* Une ode de Pindare fut anciennement inscrite en caractères d'or dans un temple de Minerve, BITAUBÉ, *Instit. Mém. litt. et beaux-arts*, t. IV, p. 441. || 2° Aujourd'hui, poëme divisé en strophes semblables par le nombre et la mesure des vers. L'ode avec plus d'éclat et non moins d'énergie, Élevant jusqu'au ciel son vol ambitieux, Entretient dans ses vers commerce avec les dieux ; Aux athlètes dans Pise elle ouvre la barrière, Chante un vainqueur poudreux au bout de la carrière, Mène Achille sanglant au bord du Simoïs, Ou fait fléchir l'Escaut sous le joug de Louis, BOIL. *Art p.* II. L'ode était assez oubliée depuis Malherbe ; l'élévation qu'elle demande, les contraintes particulières qu'elle impose avaient causé sa disgrace.... FONTEN. *Rép. évêq. Luç. Œuv.* t. III, p. 251, dans POUGENS. De toutes les odes modernes, celle où il règne le plus grand enthousiasme qui ne s'affaiblit jamais, et qui ne tombe ni dans le faux ni dans l'ampoulé, est le Timothée ou la fête d'Alexandre par Dryden ; elle est encore regardée en Angleterre comme un chef-d'œuvre inimitable, dont Pope n'a pu approcher quand il a voulu s'exercer dans le même genre, VOLT. *Dict. phil. Enthousiasme.* L'ode dont l'orgueil rejette encore plus ce qui est commun dans les expressions que dans les idées, D'ALEMB. *Éloges, Lamotte.* La faveur que l'ode semble avoir perdue, l'épître paraît l'avoir gagnée, ID. *Mél.* t. V, *Réflexions sur l'ode.* || Ode héroïque, celle dont le sujet et le style sont nobles élevés. || Ode anacréon-

tique, celle dont le sujet et le style sont légers, gracieux. || 3° S. f. pl. Les odes, recueil qui contient les odes d'un auteur. Les odes de Victor Hugo. || 4° Ode-symphonie, poëme musical mêlé de chant, de récitatif [illegible] et [illegible], et dans lequel l'orchestre joue un rôle très-important. Le Désert de Félicien David est une ode-symphonie.

— HIST. XVIe s. Et osay le premier des nostres enrichir ma langue de ce nom d'ode, RONS. Ép. au lecteur, Odes. Ce nom d'ode a esté introduit de nostre temps par Pierre de Ronsard, PELLETIER DU MANS, Art poétique, liv. II, Ode. Fameux harpeur et [illegible] de nos odes, DU BELLAY, II, 22, recto. Introduisismes entre autres deux nouvelles especes de poesie: les odes dont nous empruntasmes la façon des Grecs et Latins.... PASQUIER, Recherches, liv. VII, p. 611. Car depuis que Ronsard eut amené les modes Du tour et du retour et du repos des odes, Imitant la pavane ou du roi le grand bal, Le françois n'eut depuis en Europe d'egal, VAUQUELIN, Art poétique, dans RICHELET.

— ÉTYM. Ὠδή, chant, ode, contracté de ἀοιδή pour [illegible], [illegible], parler.

† ODELETTE (o-de-lè-t'), s. f. Petite ode. Voyez si vous êtes un peu content de la petite odelette pour votre souverain, VOLT. dans le Dict. de POITEVIN. Lorsqu'avec les sons Dont tu les complètes, Tu fais des chansons De mes odelettes, TH. DE BANVILLE, Odelettes, 8.

— HIST. XVIe s. Odelette, OUDIN, Dict.

— ÉTYM. Diminutif de ode.

ODÉON ou ODÉUM (o-dé-on), s. m. || 1° Chez les anciens, édifice destiné à la répétition de la musique qui devait être chantée sur le théâtre. L'Odéon fut brûlé au siége d'Athènes par Sylla, et réparé bientôt après par Ariobarzane, roi de Cappadoce, BARTHÉL. Anach. ch. 12. Chez les Grecs, nous disent M. Huyot et d'autres savants, les odéons étaient de forme ronde, GAIL, Inst. Mém. inscr. et belles-lett. t. VIII, p. 187. || 2° A Paris, nom d'un théâtre, qui est comme un second Théâtre-Français. Faire jouer une pièce à l'Odéon. Au Théâtre-Français, qui avait pris le nom d'Odéon, une des salles qui ont le plus satisfait le public, la distance de l'avant au fond de la salle était de 15 mètres, MONGEZ, Instit. Mém. litt. et beaux-arts, t. V, p. 128. L'Odéon qui ne peut ni vivre ni mourir, N'est jamais plus fermé que lorsqu'il vient d'ouvrir, TH. GAUTIER, Prologue d'ouverture pour l'Odéon.

— ÉTYM. Lat. odeum, du grec ᾠδεῖον, de ᾠδή, chant.

ODEUR (o-deur; la prononciation usuelle allonge l'o : ô-deur), s. f. || 1° Impression particulière que certains corps produisent sur l'organe de l'odorat par leurs émanations volatiles. Puissent jusques au ciel vos soupirs innocents Monter comme l'odeur d'un agréable encens! RAC. Esth. I, 2. Notre odorat fut saisi tout à coup d'une senteur agréable, nous nous tournâmes du côté de l'orient d'où nous venait cette odeur, LESAGE, Gil Blas, dans LAFAYE, Synonymes. Je ne sais s'il faut féliciter ou plaindre l'homme sage et peu sensible, que l'odeur des fleurs qu'a sa maîtresse ne fit jamais palpiter, J. J. ROUSS. Émile, [illegible]. Oh! laissez, laissez-moi m'enfuir sur le rivage! Laissez-moi respirer l'odeur du flot sauvage! V. HUGO, Éblouissements. || Impression que les corps laissent dans l'air et que flairent les animaux d'un odorat exquis. Le loup sent l'odeur de la poudre. Mon chien bondit, s'écarte et suit avec [illegible] [illegible] dont les [illegible] vont lui porter [illegible], ST-LAMB. Saisons III. || Odeur de menthe, odeur que la [illegible] par des [illegible]. || Odeur [illegible], odeur que l'on sent à l'approche d'un corps actuellement électrisé. || Odeur de sainteté, odeur agréable que l'on dit que répandent les [illegible] des saints. || Fig. En odeur de [illegible] [illegible] pour être [illegible], comme de saints personnages [illegible] qui est en odeur de sainteté a prédit, il y a deux ans, que la messe se dirait [illegible] cette année à [illegible], [illegible], Lett. hist. t. I, p. 131, dans [illegible]. || Mourir en odeur de sainteté, mourir en état de grâce. || Familièrement. Il n'est pas en odeur de sainteté auprès de moi, c'est-à-dire il n'est pas bien dans mon esprit. || 2° Fig. Impression faite sur l'âme, sur l'esprit, et [illegible] faite sur le [illegible] [illegible] à la réputation de la [illegible] [illegible] [illegible], DALE [illegible], [illegible] à [illegible] au P. Bourgoing [illegible] de tant de [illegible] [illegible] la bonne odeur de l'Évangile, BOSS. Bourgoing. Aussi était-ce du fond de ses sentiments que se répandait sur ses principaux écrits une certaine odeur de vertu délicieuse pour ceux qui en peuvent être frappés, FONTEN. Rép. év. Luç. Œuvr. t. III, p. 363, dans POUGENS. Vous répandez la bonne odeur de Jésus-Christ, MASS. Pet. carême, Vices. L'innocence de leurs mœurs répandait déjà une odeur de vie, ID. Panégyr. St Bern. Tout son extérieur [d'Harlay] était gêné, contraint, affecté, l'odeur hypocrite, le maintien faux et cynique, ST-SIM. 193, 47. Votre nom répandra toujours une odeur de suavité dans les nations, VOLT. Lett. à la Duch. de Choiseul, 13 mars 1771. Cela a une odeur d'antiquité qui plaît, DIDEROT, Salon de 1765, Œuv. t. XIII, p. 318, dans POUGENS. || Être en bonne, en mauvaise odeur, avoir une bonne, une mauvaise réputation. Vous nous avez mis en mauvaise odeur devant Pharaon et devant ses serviteurs, SACI, Bible, Exode, V, 21. || 3° Au pl. Parfums. Cet homme craint les odeurs. La chose du monde la plus malsaine c'est de dormir parmi les odeurs, SÉV. 142. L'usage des odeurs produit ces affections spasmodiques, BEAUMARCH. Barb. de Sév. II, 16.

— SYN. ODEUR, SENTEUR. Odeur est le terme général; elle est bonne ou mauvaise. La senteur est une odeur agréable. De plus l'odeur est dans les objets qui l'exhalent; la senteur est ce qui est senti par le sujet, l'impression qu'il reçoit.

— HIST. XIIIe s. Ce est cil [le basilic] qui de son odor ocist les oisiaus volans, BRUN. LATINI, Trésor, p. 192. || XVIe s. L'odeur du vin o combien plus est friant, riant, priant, plus celeste et delitieux que d'huyle! RAB. Garg. I, Prol. Ils leur font perdre leur mauvaise odeur par la mixtion des choses odorantes et parfums, PARÉ, XXIII, 7. L'odeur vineux des grands banquets, BOUCHET, Serées, livre I, p. 32, dans LACURNE. Son nom retint toujours quelque bonne odeur envers aucuns gentilhommes et la commune, Nuits de Straparole, t. II, p. 219, dans LACURNE. Il est dict d'aulcuns, comme Alexandre le grand, que leur sueur espandoit une odeur souefve, par quelque rare et extraordinaire complexion, MONT. I, 394.

— ÉTYM. Bourg. odou: prov. et portug. odor; ital. odore; du lat. odorem. Les latinistes du XVIe siècle tentèrent de faire odeur du masculin. Au reste Brunetto Latini, Italien écrivant en français, l'avait fait masculin au XIIIe siècle.

ODIEUSEMENT (o-di-eû-ze-man), adv. D'une manière odieuse. Il s'est comporté odieusement dans cette affaire. Il s'est odieusement comporté.

— HIST. XVIe s. L'apostre parle plus odieusement de la loy que le prophete, CALV. Instit. 346.

— ÉTYM. Odieuse, et le suffixe ment.

ODIEUX, EUSE (o-di-eû, eû-z'), adj. || 1° Qui excite la haine, en parlant des personnes. Quel est ici ton charme, odieuse princesse? CORN. Rodog. II, 7. Cruel à la princesse, odieux à moi-même, ID. Héracl. I, 4. Il n'est point de serpent, ni de monstre odieux. Qui, par l'art imité, ne puisse plaire aux yeux, BOIL. Art p. III. D'une odieuse cour j'ai traversé la presse, RAC. Brit. V, 6. Les passions qui nous éloignent de Dieu nous rendent toujours injustes et odieux aux hommes, MASS. Pet. carême, Resp. que les gr. doivent à la relig. || Par exagération. Extrêmement déplaisant. La mère de Valère est maussade, ennuyeuse, Sans usage du monde, une femme odieuse, GRESSET, le Méchant, I, 4. || 2° Qui excite la haine, en parlant des choses. Le marquis de Villeroi a eu ordre de se retirer de la cour pour sa mauvaise conduite.... c'est à Lyon qu'il est exilé; cette demeure n'est pas odieuse pour lui, pourvu qu'elle ne soit pas longue, SÉV. 10 fév. 1672. Il avait rendu la royauté odieuse, BOSS. Hist. I, 8. N'attendons pas toujours des miracles de la grâce, il n'est rien de plus odieux à la souveraine puissance que de la vouloir forcer par des exemples, et de lui faire une loi de ses grâces et de ses faveurs, ID. Duch. d'Orl. La reine, sa belle-mère, malgré ce nom odieux, trouva dans Marie-Thérèse une tendresse.... ID. Mar.-Thér. Le cardinal de Richelieu était mort peu regretté de son maître, qui craignit de lui devoir trop; le gouvernement cassé fut odieux, ID. le Tellier. Je sais que d'un conte odieux Vous avez comme moi sali votre mémoire, BOIL. Sat. X. Et l'ingrate en fuyant me laisse pour salaire Tous les noms odieux que j'ai pris pour lui plaire, RAC. Andr. V, 4. De [illegible] odieux [illegible] toute la Grèce est [illegible] par son père [illegible], ID. Iph. V, 4. J'ai vu [illegible] [illegible] le visage odieux, ID. [illegible] IV, 1. Charles IX mourut à l'âge de vingt-quatre ans et un mois; il avait rendu son nom odieux à toute la terre, dans un âge où les citoyens de sa capitale ne sont pas encore majeurs, VOLT. Mœurs, 173. Je ne suis persécuté que depuis que j'ai fait la Henriade; croiriez-vous qu'on m'a reproché plus d'une fois d'avoir peint la Saint-Barthélemy avec des couleurs trop odieuses? ID. Lett. au prince royal de Prusse, mars 1737. || 3° S. m. Ce qui mérite la haine. L'odieux de cette mesure est retombé sur lui. On verra qu'il est plus difficile de jeter de l'odieux sur une conduite irréprochable, que de [illegible] quelques applaudissements, MIRABEAU, Collection t. V, p. 237. || Proverbe. Toute comparaison est odieuse, c'est-à-dire quand on compare une personne à une autre, l'un d'elles et quelquefois toutes deux s'en trouvent blessées.

— SYN. ODIEUX, HAÏSSABLE. Odieux est beaucoup plus fort que haïssable. En effet, haïr a souvent un sens atténué qui s'est étendu à haïssable, et lorsqu'on dit: je hais la fatuité, on n'exprime pas une haine très-violente. Cette atténuation ne s'est pas opérée pour odieux, qui garde toute l'intensité de la haine.

— ÉTYM. Prov. odios; espagn. et ital. odioso; du latin odium, haine, qui est le substantif de odi, je hais.

† ODIN (o-din), s. m. Terme de mythologie scandinave. Le premier des dieux.

— ÉTYM. Vieux scandinave, Odhin; anc. haut allem. Wuotan; du verbe anc. haut allem. watan, parfait wuot; vieux scandinave, vadha, [illegible], aller impétueusement; comparez le lat. vadere.

† ODINIQUE (o-di-ni-k'), adj. Qui appartient à Odin, à la religion d'Odin. Antiquités odiniques, se dit pour antiquités scandinaves.

ODOMÈTRE (o-do-mè-tr'), s. m. Mauvaise orthographe pour hodomètre (voy. HODOMÈTRE).

† 1. ODONTAGRE (o-don-ta-gr'), s. f. Terme de médecine. Douleur des dents, accompagnée souvent d'un gonflement fluxionnaire de la joue.

— ÉTYM. Odonto..., et ἄγρα, prise.

† 2. ODONTAGRE (o-don-ta-gr'), s. m. Instrument pour arracher les dents.

— ÉTYM. Voy. le précédent.

ODONTALGIE (o-don-tal-jie), s. f. Terme de médecine. Douleur des dents, mal de dents.

— ÉTYM. Odonto..., et ἄλγος, douleur.

ODONTALGIQUE (o-don-tal-ji-k'), adj. || 1° Qui a rapport à l'odontalgie. Les accidents odontalgiques. || 2° Bon contre l'odontalgie. Élixir odontalgique. || S. m. Un bon odontalgique.

† ODONTIASE (o-don-ti-a-z'), s. f. Terme de médecine. Ensemble des phénomènes auxquels donnent lieu le développement des germes dentaires, la sortie des dents et leur destruction.

— ÉTYM. Ὀδοντίασις, de ὀδοὺς, dent.

† ODONTINE (o-don-ti-n'), s. f. Remède secret contre le mal de dents. || Opiat pour nettoyer les dents.

† ODONTO.... mot qui signifie dent, et qui vient du grec ὀδοὺς, ὀδόντος, dent (voy. ce mot).

† ODONTODERMES (o-don-to-dèr-m'), s. m. pl. Classe de champignons dont le chapeau est garni de dents au-dessous; c'est un ancien nom, aujourd'hui inusité, du genre hydna.

— ÉTYM. Odonto..., et derme.

† ODONTOGÉNIE (o-don-to-jé-nie), s. f. Génération des dents.

— ÉTYM. Odonto..., et γενής, qui engendre.

† ODONTOGNATHE (o-don-togh-na-t'), s. m. Nom d'un genre de poissons malacoptérygiens abdominaux, ayant une seule espèce, l'odontognathe aiguillonné, qui, à Cayenne, est appelé sardine.

— ÉTYM. Odonto..., et γνάθος, mâchoire.

† ODONTOGRAPHIE (o-don-to-gra-fie), s. f. Description des dents.

— ÉTYM. Odonto..., et γράφειν, décrire.

† ODONTOGRAPHIQUE (o-don-to-gra-fi-k'), adj. Qui appartient, qui a rapport à l'odontographie.

ODONTOÏDE (o-don-to-i-d'), adj. Terme d'anatomie. Qui a la forme d'une dent. Apophyse odontoïde.

— ÉTYM. Ὀδοντοειδής, de ὀδοὺς, ὀδόντος, dent, et εἶδος, forme.

† ODONTOÏDIEN, IENNE (o-don-to-i-diin, diè-n'), adj. Qui a rapport à l'apophyse odontoïde. Ligaments odontoïdiens.

† ODONTOLITHE (o-don-to-li-t'), s. f. Incrustations qui se forment à la base des dents, et que l'on appelle vulgairement tartre.

— ÉTYM. Odonto..., et λίθος, pierre.

ODONTOLOGIE (o-don-to-lo-jie), s. f. Traité sur les dents.

— ÉTYM. Odonto..., et λόγος, traité.

† ODONTOLOGIQUE (o-don-to-lo-ji-k'), adj. Qui a rapport à l'odontologie.

† ODONTOLOGISTE (o-don-to-lo-ji-st'), s. m. Celui qui écrit ou a écrit sur les dents.

† **ODONTOME** (o-don-tô-m'), *s. m.* Terme de chirurgie. Tumeur produite par la dentine, recouverte toujours d'une couche plus ou moins épaisse d'émail et se produisant généralement sur le côté d'une dent.

— ÉTYM. Ὀδούς, ὀδόντος, dent, et la finale ωμα.

† **ODONTOPHYIE** (o-don-to-fi-ie), *s. f.* Synonyme de dentition.

— ÉTYM. Ὀδοντοφυΐα, de ὀδούς, dent, et φύειν, produire.

† **ODONTORTHOSIE** (o-don-tor-to-zie), *s. f.* Partie de l'art du dentiste qui s'occupe des difformités congénitales ou accidentelles des dents pour les corriger.

— ÉTYM. *Odonto...*, et ὀρθοῦν, redresser.

† **ODONTOSE** (o-don-tô-z'), *s. f.* Synonyme inusité de dentition.

— ÉTYM. Ὀδούς, ὀδόντος, dent.

† **ODONTOSTYLE** (o-don-to-sti-l'), *adj.* Terme de zoologie. Se dit d'une coquille dont la columelle offre un pli dentiforme, faisant saillie en avant.

— ÉTYM. *Odonto...*, et στῦλος, columelle.

† **ODONTOTECHNIE** (o-don-to-tè-knie), *s. f.* L'art du dentiste.

— ÉTYM. *Odonto...*, et τέχνη, art.

† **ODONTOTHÈQUE** (o-don-to-tè-k'), *s. f.* Terme d'anatomie. Capsule ou follicule dentaire.

— ÉTYM. *Odonto...*, et θήκη, loge.

† **ODORABILITÉ** (o-do-ra-bi-li-té), *s. f.* Terme didactique. Qualité de ce qui affecte l'odorat.

† **ODORABLE** (o-do-ra-bl'), *adj.* Terme didactique. Que l'on peut sentir, apprécier par l'odorat.

— ÉTYM. *Odorer*; provenç. *odorable*; ital. *odorabile*.

ODORANT, ANTE (o-do-ran, ran-t'), *adj.* ‖ 1° Qui exhale une odeur bonne ou mauvaise. Les particules odorantes des corps. Les principes odorants. Une meute pressante... D'un agile chevreuil suit les pas odorants, A. CHÉN. *Hermès.* ‖ 2° Particulièrement. Qui a en soi, qui répand une odeur. Dieux! et quel lui parut ce brasier dévorant? — Ce que te paraîtrait un parterre odorant, ROTR. *Hercule mour.* V, 4. Ces fleurs odorantes, Ces eaux bondissantes, Ces ombrages frais Sont des dons de ses mains bienfaisantes, RAC. *Poes. div. Idylle sur la paix.* Elle dit et s'endort; vers la plaine odorante, Non moins prompt que le daim cherchant la biche errante, Voilà que, l'œil ardent, accourt le bien-aimé, MILLEV. *Chants élég. la Sulamite.* La Provence odorante, et de Zéphyre aimée, Respire sur les mers une haleine embaumée, A. CHÉN. *À la France.*

— HIST. XVI° s. Ils leur font perdre leur mauvaise odeur par la mixtion des choses odorantes et parfums, PARÉ, XXIII, 7. Les abeilles et les connins aiment fort la fleur du thym, aussi leur acquiert-elle bonté de miel et de chair, accompaignés d'odorante senteur, O. DE SERRES, 566.

— ÉTYM. *Odorer.* On a dit aussi *odoreux*, au XVI° siècle.

ODORAT (o-do-ra; le *t* ne se prononce pas et ne se lie pas), *s. m.* Le sens par lequel on perçoit les odeurs. À côté de ce plat paraissaient deux salades, Dont l'huile de fort loin saisissait l'odorat, BOIL. *Sat.* III. Son odorat [de l'éléphant] est exquis, et il aime avec passion les parfums de toute espèce et surtout les fleurs odorantes, BUFF. *Quadrup.* t. IV, p. 257. Le chien... ne perd pas l'objet de sa poursuite.... il suit de l'odorat tous les détours du labyrinthe [tracé par l'animal qui fuit], toutes les fausses routes où l'on a voulu l'engager, ID. *ib.* t. I, p. 316. Le sens de l'odorat est au goût ce que celui de la vue est au toucher : il le prévient, il l'avertit de la manière dont telle ou telle substance doit l'affecter, J. J. ROUSS. *Ém.* II. L'odorat sert le goût, et l'œil sert l'odorat, DELILLE, *Imagin.* I. On a remarqué que l'odorat avait peu de mémoire; la raison en est simple : en général, les impressions ne sont pas fortes, et elles ont peu de constance, CABANIS, *Instit. Mém. scienc. mor. et pol.* t. I, p. 200.

— HIST. XVI° s. Le flair ou odorat, PARÉ, *Introd.* 8.

— ÉTYM. Lat. *odoratus*, de *odorari*, odorer.

† **ODORATIF, IVE** (o-do-ra-tif, ti-v'), *adj.* Qui a la faculté d'odorer.

— HIST. XVI° s. La faculté sensitive est divisée en visive, auditive, odorative, PARÉ, I, 4.

— ÉTYM. Lat. *odoraticus*, de *odorari*, odorer.

† **ODORATION** (o-do-ra-sion), *s. m.* Terme didactique. Exercice actif du sens de l'odorat.

— HIST. XV° s. Le bon fruit d'operacion Qui par son odoracion Et par les fleurs de bonnes œuvres.... E. DESCH. *Poés. mss.* f° 344.

— ÉTYM. Lat. *odorationem*, de *odorari*, odorer. On a dit aussi *odorement*.

† **ODORER** (o-do-ré). ‖ 1° *V. n.* Avoir de l'odorat. Tous les animaux n'odorent pas, mais tous respirent, l'air est nécessaire à leur existence, BERN. DE ST-P. *Harm.* liv. II, *animaux.* ‖ 2° *V. a.* Flairer, sentir par l'odorat. Et Dieu a odoré et reçu l'odeur du sacrifice, PASC. *Lett. sur la mort de son père.*

— HIST. XII° s. Narilles unt, e ne odererunt, *Lib. psalm.* p. 176. ‖ XIV° s. La chose à odorer, H. DE MONDEVILLE, f° 40. Le cheval odore et sent la bataille de loing, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. ‖ XVI° s. Au semer des melons, aucuns ajoustent les bonnes senteurs et liqueurs pour en odorer (parfumer) et savourer le fruit, O. DE SERRES, 539. La fleur du sureau est utile en plusieurs choses, mesmes à odorer les nouveaux vins, ID. 564. Le sentir et odorer, PARÉ, *Introd.* 9.

— ÉTYM. Provenç. *odorar*; ital. *odorare*; du lat. *odorari*, de *odor*, odeur.

ODORIFÉRANT, ANTE (o-do-ri-fé-ran, ran-t'), *adj.* Qui répand son odeur au loin, comme les parfums et les aromates lorsqu'on les brûle. On les couvre [les victimes] de bandelettes de pourpre brodées d'or, leurs cornes sont dorées et ornées de bouquets de fleurs odoriférantes, FÉN. *Tél.* IV. ‖ Fig. L'agréable et odoriférant jardin de la philosophie, NAUDÉ, *Rosecroix*, III, 2.

— REM. Tandis que odorant peut se dire d'une odeur indifférente et même d'une odeur mauvaise, odoriférant ne se dit que d'une bonne odeur.

— HIST. XVI° s. Odeurs, tant fetides qu'odoriferantes, PARÉ, t. III, p. 624.

— ÉTYM. Lat. *odor*, odeur, et *ferre*, porter.

† **ODORIFIQUE** (o-do-ri-fi-k'), *adj.* Terme didactique. Qui produit une odeur. ‖ Organe odorifique, celui qui, dans les hémiptères, prépare l'odeur que l'insecte exhale à volonté.

— HIST. XVI° s. Autres eaux sont odorifiques, comme celles qui sont tirées des aromates, PARÉ, XXIV, 7.

— ÉTYM. *Odeur*, et le lat. *facere*, faire.

† **ODORINE** (o-do-ri-n'), *s. f.* Terme de chimie. Base salifiable, d'une odeur répugnante, qu'on trouve dans l'huile empyreumatique animale.

† **ODOROSCOPIE** (o-do-ro-sko-pie), *s. f.* Procédé par lequel on apprécie les émanations odorantes qui s'échappent de la plupart des corps.

— ÉTYM. Mot hybride formé du latin *odor*, odeur, et du grec σκοπεῖν, examiner.

ODYSSÉE (o-di-ssée), *s. f.* ‖ 1° Poëme d'Homère, qui contient le récit des aventures d'Ulysse (avec une majuscule). L'Odyssée est une suite de l'Iliade. ‖ 2° Fig. Tout récit d'aventures variées ou singulières (avec une minuscule). Le poëme du pèlerinage de saint Brandan, cette odyssée monacale si célèbre au moyen âge, ce préambule populaire de la *Divine Comédie*, nous montre les moines irlandais aux prises avec tous les rêves et toutes les merveilles de l'idéal celtique, MONTALEMBERT, *Moines de l'Occident*, t. II, p. 422. ‖ En style familier, les voyages, la vie, les aventures d'une personne. Racontez-moi votre odyssée.

— ÉTYM. Ὀδύσσεια, de Ὀδυσσεύς, Ulysse.

† **OË** ou **OHÉ** (o-é), *interj.* Cri du charretier pour arrêter les chevaux. ‖ Fig. et populairement. Cri trivial que les masques, pendant le carnaval, emploient pour s'interpeller.

† **OECIE** (è-sie), *s. f.* Terme de botanique. Nom commun que Linné donne à la 21° et 22° classe de son système, qu'il divise en monœcie et en diœcie, parce que les fleurs mâles et femelles y sont sur le même pied dans la première, et sur des pieds différents dans la seconde, LEGOARANT.

— ÉTYM. Οἰκία, maison, dérivé de οἶκος, le même que le latin *vicus* (d'où *vicinus*, voy. VOISIN); goth. *veihs*; sanscr. *veça*, du radical *viç*, entrer, s'asseoir.

OECUMÉNICITÉ (è-ku-mé-ni-si-té), *s. f.* Qualité de ce qui est œcuménique. L'œcuménicité d'un concile.

— ÉTYM. *Œcuménique.*

OECUMÉNIQUE (è-ku-mé-ni-k'), *adj.* ‖ 1° Qui appartient à toute la terre habitée, universel. Il devient un docteur œcuménique et universel, MASS. *Panég. St Thomas.* ‖ 2° Évêque œcuménique, titre donné par Phocas à Boniface III, évêque de Rome (en 607), et que prirent bientôt les évêques de Constantinople. Photius excommunia le pape à son tour, et le déclara déposé; il prit le titre de patriarche œcuménique, et accusa hautement d'hérésie les évêques d'Occident de la communion du pape, VOLT. *Mœurs*, 31. ‖ Concile œcuménique, concile où tous les évêques catholiques sont convoqués par le pape. La réflexion qu'il faut faire ici est que parler de concile œcuménique, c'était parmi les nouveaux réformés un reste de langage de l'Église, BOSS. *Var.* XIV, § 77. Que si nous croyons le concile œcuménique légitimement assemblé, entièrement infaillible, c'est à l'exemple de nos pères et des anciens conciles reconnus par les protestants, ID. *Projet de réunion, réfl. sur un écrit de Molanus*, I, IV, 4. Ainsi se termina sur la fin du mois de juillet ce concile [de Constantinople] que l'Orient reconnut comme œcuménique, et que le pape saint Grégoire mit depuis au nombre des quatre qu'il révérait comme les quatre Évangiles, FLÉCH. *Hist. de Théodose*, II, 63. Je suis fort éloigné de croire le pape infaillible, ni même égal aux conciles œcuméniques, ST-SIM. 305, 251. ‖ 3° L'académie œcuménique, ou, substantivement, l'œcuménique, l'école ou l'académie de Constantinople, fondée par Constantin. ‖ Les œcuméniques, les professeurs de cette école.

— ÉTYM. Οἰκουμενικός, de οἰκουμένη, la terre habitée, de οἰκεῖν, habiter, qui vient de οἶκος, maison (voy. ŒCIE).

OECUMÉNIQUEMENT (è-ku-mé-ni-ke-man), *adv.* D'une manière œcuménique.

— ÉTYM. *Œcuménique*, et le suffixe *ment.*

OEDÉMATEUX, EUSE (è-dé-ma-teû, teû-z'), *adj.* ‖ 1° Terme de médecine. Attaqué d'œdème. Un membre œdémateux. ‖ 2° Qui est de la nature de l'œdème. Un gonflement œdémateux. Une infiltration œdémateuse.

— HIST. XVI° s. Phlegmon œdemateux, PARÉ, V, 7.

— ÉTYM. Lat. fictif, *œdematosus*, de οἴδημα, œdème.

† **OEDÉMATIE** (è-dé-ma-sie), *s. f.* Synonyme d'œdème.

† **OEDÉMATIÉ, ÉE** (è-dé-ma-si-é, ée), *part. passé* d'œdématier. Affecté d'œdème. Un membre œdématié.

† **OEDÉMATIER** (è-dé-ma-si-é), *v. a.* Terme de médecine. Faire naître un œdème. Une compression trop forte a œdématié les parties situées au-dessous. ‖ S'œdématier, *v. réfl.* Être attaqué d'œdème. Les mains se sont œdématiées.

OEDÈME (è-dè-m'), *s. f.* Terme de médecine. Gonflement, sans rougeur, ni tension, ni douleur, cédant à la pression du doigt, et la conservant pendant quelque temps; formé par de la sérosité infiltrée dans le tissu cellulaire. ‖ Œdème arsenical, gonflement des paupières et de la face produit par l'usage prolongé des médicaments arsenicaux. ‖ Œdème de la glotte, gonflement œdémateux de la membrane muqueuse qui circonscrit l'ouverture supérieure du larynx; maladie très-grave qui cause souvent la mort par suffocation. ‖ Œdème du poumon, infiltration de sérosité dans le tissu pulmonaire, portée à un degré tel qu'elle en diminue la perméabilité à l'air. ‖ Œdème malin, maladie de nature charbonneuse.

— HIST. XVI° s. Nous disons qu'un œdeme est fait du sang phlegmatique, PARÉ, *Introd.* 6.

— ÉTYM. Οἴδημα, gonflement, de οἰδάω, gonfler.

OEDIPE (è-di-p'), *s. m.* ‖ 1° Nom d'un prince thébain qui devina l'énigme du Sphinx et força le monstre à se précipiter du haut d'un rocher. ‖ 2° Fig. Homme qui trouve facilement le mot des énigmes, la solution de questions obscures. Je ne suis pas un Œdipe.

— ÉTYM. Οἰδίπους.

OEIL (euil, *ll* mouillées), au plur. **YEUX** (ieû; l'*x* se lie : des ieû-x humides), *s. m.* ‖ 1° L'organe de la vue. ‖ 2° Œil nu, la vue simple. ‖ 3° Œil artificiel. ‖ 4° Organe de la vue considéré comme l'indice des qualités, des passions et des sentiments. ‖ 5° Action de la vue, regard, faculté de voir. ‖ 6° Œil, yeux, dans le sens de contemplation, de surveillance, de guet. ‖ 7° L'œil du maître. ‖ 8° Mauvais œil. ‖ 9° Voir de ses yeux, par ses yeux, emprunter les yeux; voir par les yeux de l'esprit, les yeux de la foi. ‖ 10° Faire des yeux; faire les gros yeux; faire de l'œil. ‖ 11° Œil se dit des lumières intérieures. ‖ 12° Ce qui éclaire. ‖ 13° L'œil de la nature. ‖ 14° Le coin de l'œil. ‖ 15° Œil se dit quelquefois pour la personne même. ‖ 16° La puissance du regard. ‖ 17° Les yeux, la présence. ‖ 18° Yeux dit pour lunettes. ‖ 19° Clin d'œil. ‖ 20° Coup d'œil. ‖ 21° Lustre des étoffes. ‖ 22° Nuance, teinte légère. ‖ 23° Synonyme de miroir, en parlant du plumage des oiseaux. ‖ 24° Ouverture dans quelques outils ou instruments. ‖ 25° Nom de différentes ouvertures, en termes de marine. ‖ 26° En peinture, les yeux d'une draperie, les points où se cassent les plis. ‖ 27° Vides qui se trouvent dans la mie de pain, dans le fromage. ‖ 28° En jardinage, bourgeon rudimentaire; couronne des dents du calice. ‖ 29° Dans l'imprimerie, relief de la lettre. ‖ 30° Œil de per-

dent. || 31° Œil-de-bœuf || 32° Œil-de ..., nom de certaines pierres. || 33° Nom de certaines coquilles, [illegible], etc. || 34° Nom de certaines plantes. || 35° Yeux d'écrevisse. || 36° Au jeu de l'hombre, [illegible]. || 37° À l'œil || 38 À vue d'œil. || 39° De l'œil. || 40° Entre deux yeux. || 41° Entre quatre yeux. || 42° Jusqu'aux yeux. || 43° Par-dessus les yeux. || 44° Non plus, pas plus que dans mon œil. || Proverbes.

1° L'organe de la vue. De bons yeux. De mauvais yeux. De beaux yeux. Un œil bien fendu. J'ai acheté quatre yeux de bœuf pour en étudier l'organisation. Son œil tout pénitent ne pleure qu'eau bénite, RÉGNIER, *Sat.* XIII. Il [un tableau] doit être colloqué fort peu au-dessus de l'œil et plutôt au-dessous, POUSSIN, *Lett.* 28 avril 1639. Pleurez, pleurez, mes yeux, et fondez-vous en eau, CORN. *Cid*, III, 3. Semblable à nos yeux qui découvrent tout, et sont aveugles seulement pour eux-mêmes, LA ROCHEFOUC. *Prem. pens.* 1. Le Seigneur ne vous a point donné jusqu'aujourd'hui un cœur qui eût de l'intelligence, des yeux qui pussent voir, et des oreilles qui pussent entendre, SACI, *Bible, Deuter.* XXIX, 4. [Chez le chat] Un modeste regard et pourtant l'œil luisant, LA FONT. *Fabl.* VI, 5. Elle.... fait la moue pour montrer une petite bouche, et roule ses yeux pour les faire paraître grands, MOL. *Critique*, 3. Et ses roulements d'yeux, et son ton radouci N'imposent qu'à des gens qui ne sont point d'ici, ID. *Mis.* I, 1. Je ne sais qui me tient, infâme, Que je ne t'arrache les yeux, ID. *Amph.* II, 3. M'as-tu de tes gros yeux assez considéré? ID. *ib.* III, 2. Le plaisir d'aimer sans oser le dire a ses peines, mais aussi il a ses douceurs.... les yeux s'allument et s'éteignent dans un même moment.... PASC. *Pass. de l'amour.* Les yeux sont les interprètes du cœur; mais il n'y a que celui qui y a intérêt qui entend leur langage, ID. *ib.* Des yeux il [l'esprit de finesse] va jusqu'au cœur, et par le mouvement du dehors il connaît ce qui se passe au dedans, ID. *ib.* Tout ce qui est au monde est concupiscence de la chair, ou concupiscence des yeux, ou orgueil de la vie, ID. *Pens.* XXIV, 33, édit. HAVET. Le plus grand supplice des yeux malades est de les exposer au grand jour et de les forcer de le voir, NICOLE, *Ess. mor.* 2° traité, ch. 10. Ô Seigneur, vous avez fait, comme dit le Sage, l'œil qui regarde et l'oreille qui entend, BOSS. *le Tellier.* Combien n'a-t-on point vu de belles aux doux yeux, Avant le mariage anges si gracieux... BOIL. *Sat.* X. Il ouvre un œil mourant qu'il referme soudain, RAC. *Phèdre*, V, 6. Mon désespoir, mes yeux de pleurs toujours noyés, ID. *Andr.* IV, 3. Muet, chargé de soin et les larmes aux yeux, Il ne me laissait plus que de tristes adieux, ID. *Bérén.* I, 4. Hélas! sans frissonner, quel cœur audacieux Soutiendrait les éclairs qui partaient de vos yeux? ID. *Esth.* II, 7. Figure-toi Pyrrhus, les yeux étincelants, Entrant à la lueur de nos palais brûlants, ID. *Andr.* III, 8. Auras-tu donc toujours des yeux pour ne point voir, Peuple ingrat? ID. *Athal.* I, 1. Le visage large et carré, avec de petits yeux noirs, qui n'étaient [illegible] vifs, mais qui n'étaient que curieux et inquiets; de ces yeux toujours remuants, toujours occupés à regarder, MARIVAUX, *Marianne*, 5° part. J'ai vu de beaux yeux pleurer en le lisant [le 5° acte de Zulime]; mais je me défie toujours des beaux yeux : celles qui les portent sont d'ordinaire [illegible], VOLT. *Lett. d'Argental*, [illegible]. On a trouvé qu'avec deux yeux égaux on [illegible] ne voyait mieux qu'avec un seul œil, mais [illegible] partie seulement, BUFF. *De la vue.* [illegible] les gazelles ont les yeux noirs, grands, [illegible], et en même temps si tendres que les Orientaux en ont fait un proverbe, en comparant les beaux yeux d'une femme à ceux de la gazelle, ID. *Quadrup.* t. V, p. [illegible]. L'œil doit être regardé comme [illegible] [illegible] l'œil [illegible] d'un faisceau de [illegible] exposé à l'extérieur plus qu'aucun autre nerf, est aussi celui [illegible] le sentiment le plus délicat, ID. *Hist. nat.* [illegible] t. IV, p. [illegible]. Les [illegible] [illegible] [illegible]

les émotions les plus tumultueuses comme les mouvements les plus doux et les sentiments les plus délicats, ID. *ib.* t. IV, p. 281. Qu'est-ce à votre avis, que des yeux, lui dit M. de....? C'est, lui répondit l'aveugle, un organe sur lequel l'air fait l'effet de mon bâton sur ma main, DIDEROT, *Lett. sur les aveugl. Œuvr.* t. II, p. 183, dans POUGENS. Locke convint avec lui [M. Molinet] qu'un aveugle-né dont les yeux s'ouvriraient à la lumière, ne distinguerait pas à la vue un globe d'un cube, CONDIL. *Traité des sens*, I, II, 1. Les objets se peignent au fond de nos yeux dans une situation renversée, et cependant nous les voyons droits, BRISSON, *Traité de phys.* t. II, p. 282, dans POUGENS. L'œil est le sens de la beauté physique, et l'oreille est par excellence le sens de la beauté intellectuelle et morale, MARMONTEL, *Élém. de litt. Œuv.* t. V, p. 329, dans POUGENS. De grands yeux qui ne disent mot, SAURIN, *Mœurs du temps*, sc. 14. Une statue de Jupiter, conservée autrefois, disait-on, dans le palais de Priam : elle a trois yeux, dont l'un est placé au milieu du front, soit pour désigner que ce dieu règne également dans les cieux, sur la mer et dans les enfers, soit peut-être pour montrer qu'il voit le passé, le présent et l'avenir, BARTHÉL. *Anach.* ch. 53. || Œil cerclé, œil laissant voir autour de la cornée un cercle blanc qui n'est qu'une portion de la sclérotique. || Avoir les yeux au beurre noir, les yeux pochés, les yeux en compote, c'est-à-dire avoir les yeux meurtris par un coup. || Les yeux gros, les yeux prêts à pleurer, ou qui viennent de pleurer. Il est vrai qu'on dit cela les yeux gros, et cela doit ennuyer les vôtres, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 16 oct. 1760. || Fig. N'avoir des yeux que pour voir une chose, ne pouvoir considérer que cette chose. La vérité, qu'ils [les mauvais rois] ont craint de voir, fait leur supplice, ils la voient, et n'ont des yeux que pour la voir s'élever contre eux, FÉN. *Tél.* XVIII. || Fig. N'avoir des yeux que pour voir, accorder une préférence exclusive à. Leur mère [de Rosimond et Braminte], qui avait horreur de son fils aîné, n'avait des yeux que pour voir le cadet, FÉN. t. XIX, p. 21. || Fig. N'avoir des yeux que pour.... aimer uniquement, considérer, estimer uniquement. Pour moi, qui vous aimai sans sceptre et sans couronne, Qui n'ai jamais eu d'yeux que pour votre personne, CORN. *D. Sanche*, I, 3. N'ayez d'yeux que pour moi, qui n'en ai que pour vous, MOL. *Psyché*, III, 3. L'amour que vous lui donnez éclate dans toutes ses actions, et l'empêche d'avoir des yeux que pour vous, ID. *Comtesse*, 2. Oubliant tant de prophéties qui leur parlaient si expressément de ses humiliations [du Messie], ils n'eurent plus d'yeux ni d'oreilles que pour celles qui leur annoncent des triomphes, BOSS. *Hist.* II, 5. La reine, à vous ouïr, n'a des yeux que pour vous, RAC. *Alex.* I, 2. Le maréchal de Lorge rencontra une épouse qui n'eut des yeux que pour lui malgré la différence d'âge, ST-SIM. 142, 217. || N'avoir plus d'yeux pour..., ne plus aimer, ne plus considérer. Je me défendrai mieux contre votre courroux, Et pour le mériter je n'ai plus d'yeux pour vous, CORN. *Hor.* II, 5. Je n'ai plus d'yeux pour vous, vous en avez pour moi, ID. *ib.* II, 5. Rome, tant qu'il vivra, n'aura plus d'yeux pour moi, ID. *Othon*, III, 5. Uniquement occupés de la lumière du ciel.... ils n'ont pas d'yeux pour tout ce qui se passe dans le monde, MASS. *Avent*, *Épiph.* Elle n'a plus d'yeux pour le reste du monde, ID. *Panég. Ste Magd.* || Familièrement. Aimer quelqu'un comme ses yeux, plus que ses yeux, l'aimer tendrement. Je t'ai toujours choyé, t'aimant comme mes yeux, LA FONT. *Fabl.* VIII, 22. Je ne peux vous dire, madame, que je vous aime comme mes yeux; mais je vous aime comme mon âme, car je me suis toujours aperçu qu'au fond mon âme pensait comme la vôtre, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 9 août 1771. || Familièrement. Conserver une chose comme la prunelle de l'œil, comme la prunelle de ses yeux, la conserver soigneusement, précieusement. || Fig. Couver des yeux une personne, une chose, regarder cette personne, cette chose avec intérêt, avec complaisance. Messire Jean Chouart couvait des yeux son mort, Comme si l'on eût dû lui ravir ce trésor, LA FONT. *Fabl.* VII, 11. || Fig. et familièrement. Manger, dévorer quelqu'un des yeux, le regarder avec avidité. || On dit dans le même sens : manger, dévorer quelque chose des yeux. Il a toujours la vue Dessus cet os et le ronge des yeux, LA FONT. *Jum.* || On dit que des gens se mangent les yeux, le blanc des yeux, sont prêts à se sauter aux yeux, pour exprimer qu'ils sont en querelle violente en [illegible]. || Être près de s'arracher les yeux, avoir une violente altercation. Nous nous sommes arraché le blanc des yeux, Helvétius, Saurin et moi, LEBRUN. *Mém.* t. II, p. 29, dans POUGENS.

|| Fermer les yeux, rapprocher les paupières de manière à intercepter la vue. Fermez l'œil droit. Il ferma les yeux et s'endormit. || Fermer les yeux de quelqu'un, à quelqu'un, lui clore les paupières qui restent ouvertes après l'agonie; et fig. l'assister à ses derniers moments. || Fermer les yeux, mourir. Lorsque mon oncle eut fermé les yeux, MONTFAUC. *Lett. pers.* 142. Depuis qu'Albaydé dans la tombe A fermé Ses beaux yeux de gazelle, V. HUGO, *Orient.* 36. || On dit dans le même sens : son œil se ferme, ses yeux se ferment à la lumière. Bientôt son œil se ferme au jour qui nous éclaire, LEMERC. *Fréd. et Bruneh.* V, 1. || Ne pouvoir fermer l'œil, n'avoir pas fermé l'œil, les yeux de toute la nuit, ne pouvoir dormir, n'avoir pu reposer de toute la nuit. Le pauvre garçon n'a pas fermé l'œil de toute la nuit, il n'a fait que se tourmenter dans son lit, DANCOURT, *les Fonds perdus*, I, 4. Après la journée qui venait de se passer, Oswald ne put fermer l'œil de la nuit, STAEL, *Corinne*. VIII, 1. || Les yeux fermés, les yeux clos, c'est-à-dire sans avoir besoin de recourir à la vue. Je connais le chemin, j'irais là les yeux fermés. || Fig. Les yeux clos, les yeux fermés, se dit quand, par confiance ou par déférence pour quelqu'un, on fait ce qu'il désire, sans rien examiner. Il signa le contrat les yeux fermés. || L'on dit dans le même sens figuré : les yeux bandés. Abandonnez-vous à Dieu, ma très-chère, laissez-vous conduire les yeux bandés, MAINTENON, *Lett. à Mme de la Maisonfort*, 12 déc. 1690. || À yeux fermés, avec les yeux fermés. Je méditais dans mon lit à yeux fermés, J. J. ROUSS. *Confess.* VI. || Crever les yeux, léser les yeux par un coup, par une blessure, de manière qu'ils soient incapables de voir. || Fig. et familièrement. Crever les yeux, se dit d'une chose qu'il est en quelque façon impossible de ne pas voir. Vous cherchez votre tabatière, elle vous crève les yeux. Trissotin : Pour moi, je ne vois pas ces exemples fameux. — Clitandre : Moi, je les vois si bien qu'ils me crèvent les yeux, MOL. *F. sav.* IV, 3. || Crever les yeux, se dit aussi d'une chose évidente qu'on n'aperçoit pas. Vous disputez à tort, la chose est évidente, elle crève les yeux. || Les yeux du corps, par opposition aux yeux de l'esprit, à la vue intellectuelle. Je suis venu, le flambeau à la main, les exhorter à ne rien croire en matière de philosophie, que ce qu'ils verraient clairement soit des yeux du corps, soit de ceux de l'esprit, MAIRAN, *Éloges*, *l'abbé de Molières.* || Sur les yeux de la tête, sorte de commandement ou de défense que l'on fait, comme si l'on menaçait d'arracher les yeux de la tête. Petit Jean : Ho, ho, monsieur! — Léandre : Tais-toi, sur les yeux de ta tête, RAC. *Plaid.* II, 8. || Fig. Cela coûte les yeux de la tête, c'est-à-dire cela est d'un prix excessif. || Par extension. Ces murs mêmes, seigneur, peuvent avoir des yeux [des gens cachés derrière peuvent nous voir], RAC. *Brit.* II, 6. || Frais comme l'œil, se dit, à la halle, d'un poisson très-frais. || Ce poisson a un pied entre œil et bat, il a un pied entre l'œil et la queue. || Par exagération. Les yeux lui sortent de la tête, c'est-à-dire il a de fort gros yeux, et aussi ses yeux sont enflammés de fureur. || Pleurer d'un œil, et rire de l'autre, témoigner à la fois du chagrin et de la joie. Il pleure d'un œil et rit de l'autre, LA BRUY. VIII. || Ne dormir que d'un œil, ne pas s'endormir tout à fait, afin de continuer à faire bonne garde. Lui quand il dort d'un œil, l'autre fait sentinelle, REGNARD, *Fol. amour.* I, 1. || Baisser les yeux, diriger les yeux de manière que le regard se porte en bas. ....Ma fille, vous pleurez, Et baissez devant moi vos yeux mal assurés, RAC. *Iphig.* IV, 4. Le Corrége est peut-être le seul peintre qui sait donner aux yeux baissés une expression aussi pénétrante que s'ils étaient levés vers le ciel, STAEL, *Corinne*, XIX, 6. || Lever les yeux, les diriger de manière que le regard se tourne en haut. || Fig. Ne pas oser lever les yeux, être plein de honte, de confusion. À peine ose-t-il lever les yeux, FÉN. *Tél.* V. || Ne pas en croire ses yeux, douter si ce qu'on voit est bien réel. || Fig. et populairement. Se mettre le doigt dans l'œil, se tromper, se causer du dommage à soi-même. || Populairement. Tourner de l'œil, mourir. || Faire les yeux blancs, menacer d'avoir une défaillance. || Populairement. Taper de l'œil, dormir profondément. || Populairement. Se battre l'œil de quelqu'un, de quelque chose, ne pas s'en soucier (locution dite par moquerie à l'imitation de battre sa coulpe). Morbleu! je me bats l'œil du Mercure et de toi, BOURSAULT, *Merc. gal.* IV, 6. || Il a plus grands yeux que grand ventre ou que grand'panse, il a les yeux plus grands que le ventre, c'est-à-dire il demande à manger plus qu'il ne lui faut; et fig. il souhaite, il ambitionne des

choses qui ne sont pas faites pour lui. || Fig. Jeter de la poudre aux yeux de quelqu'un, l'éblouir, le surprendre. Travaillez, monsieur Ragotin, travaillez ; et, si dès cet hiver nous ne jetons de la poudre aux yeux de messieurs de l'hôtel de Bourgogne et du Marais, je veux ne monter jamais sur le théâtre, SCARR. *Rom. com.* I, 11. || Autant vous en pend à l'œil, voy. PENDRE, *v. n.* || Avoir de bons yeux, avoir des yeux qui voient loin, qui voient distinctement, qui ne se fatiguent pas à l'exercice. || Par extension, avoir de bons yeux, voir distinctement et promptement ce qui échapperait aux autres. Si l'on dit d'un connaisseur qui distingue et apprécie les beautés d'un tableau, qu'il a de bons yeux, cette expression ne lui attribue rien de matériel, mais du goût et de la pénétration, DUCLOS, *Œuvres*, t. X, p. 97. || Fig. Sachez.... que les courtisans ont d'aussi bons yeux que d'autres, MOL. *Critique*, 7. Ils [les dupes en dévotion] veulent que chacun soit aveugle comme eux, C'est être libertin [incrédule] que d'avoir de bons yeux, ID. *Tart.* I, 6. J'ai de bons yeux, madame ; Vous cherchez un prétexte à rejeter ma flamme, TH. CORN. *l'Inconnu*, II, 5. || Avoir bon pied, bon œil, se bien porter, être actif et dispos, surtout en parlant d'une personne qui commence à n'être plus jeune. || Avoir bon pied, bon œil, signifie aussi se tenir sur ses gardes, être vigilant. || Elliptiquement. Bon pied, bon œil, c'est-à-dire prenez garde à vous. Courage, Valentin ; ferme, bon pied, bon œil, REGNARD, *Ménechmes*, II, 8. || Fig. Avoir les yeux malades, les yeux bouchés, les yeux de travers, ne pas voir les choses telles qu'elles sont. || Dans le même sens. Où aviez-vous les yeux? se dit en reprochant à une personne de n'avoir pas vu ce qu'elle aurait dû voir. || Fig. On ne sait où il avait les yeux, il fallait qu'il eût les yeux au talon, se dit de celui qui a fait une affaire notoirement désavantageuse. || Avoir des yeux de chat, avoir les yeux entre gris et roux ; et aussi fig. y voir clair dans une demi-obscurité. || Œil de chat, se dit quelquefois à cause de cela pour héméralopie. || Avoir des yeux d'aigle, avoir les yeux vifs et perçants ; et fig. avoir une grande pénétration d'esprit. || Avoir des yeux de bœuf, avoir de gros yeux, par comparaison avec les gros yeux du bœuf. || Chez le cheval, œil de bœuf ou œil gros, œil à cornée très-convexe, donnant à l'animal un air stupide, et le rendant myope. Œil petit ou gras, ce défaut peut provenir du peu de volume du globe, ou du peu d'ouverture des paupières. Œil couvert ou de cochon, œil trop petit et enfoncé dans l'orbite. || Ce cheval a l'œil vairon, voy. VAIRON. || 2° Œil nu, la vue simple, non augmentée de quelque instrument. L'œil nu sans le secours d'aucun instrument suffisait à l'observation de la lune et à la division du zodiaque qui naît de ce mouvement, BAILLY, *Hist. d'astron. anc.* p. 46. || À l'œil nu, avec l'œil seul, sans instrument. On ne peut voir ces insectes à l'œil nu. || *Au plur.* À yeux nus. Ma vue courte ne me permet pas de distinguer à yeux nus assez nettement les astres, J. J. ROUSS. *Confess.* VI. || 3° Œil artificiel, instrument dont on se sert dans les cours de physique pour expliquer les effets de la vision. || Œil artificiel, se dit aussi d'un œil en émail qu'on met dans l'orbite en remplacement d'un œil détruit et pour cacher la difformité. || Œil de verre, œil artificiel en verre ou en émail. || 4° Organe de la vue considéré comme l'indice des qualités, des passions et des sentiments. Avoir l'œil vif, malin, doux, tendre, ou, au pluriel, les yeux vifs, doux, tendres. Elle a des yeux pleins de feu. La gaieté, le courage, l'ardeur éclate dans ses yeux. Et le roi, de quel œil voit-il tant de vaillance? CORN. *Cid*, IV, 1. Montrez un œil plus triste, ID. *ib.* IV, 4. J'ai pitié de moi-même et jette un œil d'envie Sur ceux dont notre guerre a consumé la vie, ID. *Hor.* II, 3. Ces pleurs, que je regarde avec un œil d'époux, ID. *Poly.* I, 4. La vengeance à la main, l'œil ardent de colère, ID. *ib.* I, 3. Je n'en suis point jaloux, et ma triste amitié Ne le verra jamais que d'un œil de pitié, ID. *Rodog.* III, 5. L'œil de Dieu regarda favorablement les anciens des Juifs, SACI, *Bible, Esdras*, I, V, 5. J'arrêterai l'œil de ma colère sur cet homme, et je le retrancherai du milieu de son peuple parce qu'il a donné de sa race à Moloch, ID. *ib. Lévit.* XX, 3. De quel œil la traîtresse a soutenu ma vue! MOL. *Éc. des femmes*, IV, 1. Je n'aurais rien à craindre, si tout le monde vous voyait des yeux dont je vous vois, ID. *l'Avare*, I, 1. J'attendrai, d'un œil constant, ce qu'il plaira au ciel de résoudre de moi, ID. *Fourber.* I, 3. Ils se regardaient d'un œil jaloux, BOSS. *Hist.* I, 8. Tout Paris pour Chimène a les yeux de Rodrigue, BOIL. *Sat.* IX. D'un geste menaçant, d'un œil brûlant de rage, RAC. *Théb.* V, 3. C'est moi qui, sur ce fils chaste et respectueux, Osai jeter un œil profane, incestueux, ID. *Phèdre*, V, 7. Ah dieux! lorsqu'à mes yeux l'ingrat inexorable S'armait d'un œil si fier, d'un front si redoutable, ID. *ib.* IV, 5. La reine alors, sur lui jetant un œil farouche, ID. *Athal.* II, 2. Je prétends qu'à mon tour l'inhumaine me craigne, Et que ses yeux cruels, à pleurer condamnés, Me rendent tous les noms que je leur ai donnés, ID. *Andr.* III, 1. Elle vous plaint, vous voit avec des yeux de sœur, ID. *Iphig.* II, 1. Et de quel œil Ma mère a-t-elle vu confondre son orgueil? ID. *Brit.* III, 1. Je fuis des yeux distraits Qui, me voyant toujours, ne me voyaient jamais, ID. *Bérén.* I, 4. Rome vous voit, madame, avec des yeux jaloux, ID. *ib.* I, 5. Soutiendrai-je ces yeux dont la douce langueur Sait si bien découvrir les chemins de mon cœur? ID. *ib.* IV, 4. Il [le Seigneur] a toujours sur vous un œil jaloux, appliqué à étudier les affaiblissements de votre cœur, et prompt à vous les reprocher, MASS. *Profess. relig. Serm.* 4. Rien ne ressemble moins à la charité que cet œil malin qui ne s'ouvre que pour chercher les faiblesses de nos frères, ID. *Confér. Zèle contre les vices.* César, le regardant d'un œil tranquille et doux, Lui pardonnait encore en tombant sous ses coups, VOLT. *Mort de Cés.* III, 8. Tu vois, sage Ariston, d'un œil d'indifférence La grandeur tyrannique et la fière opulence, ID. *Disc.* 1. Elle a vu mon rival d'un œil de complaisance, PIRON, *Métrom.* III, 2. Elle avait des yeux fripons qui rencontraient quelquefois les miens, J. J. ROUSS. *Confess.* II. Le courtisan, en trompant l'œil jaloux d'Agrippine et l'œil curieux du peuple romain, DIDER. *Claude et Nér.* I, 48. Un philosophe payen n'a pu voir la conduite de Sérénus de l'œil d'un prêtre chrétien, ID. *ib.* I, 50. Je vois d'un œil assez froid et philosophique le dépérissement de mes facultés corporelles et intellectuelles, D'ALEMB. *Lett. au roi de Prusse*, 29 juin 1781. L'œil marque le remords, la paix d'une âme pure ; Du noble enthousiasme il exprime le feu ; Il s'attendrit sur l'homme, il s'élève vers Dieu, DELILLE, *Imag.* III. Que dis-je? ces accents tantôt fiers, tantôt doux ; C'est l'œil, oui c'est l'œil seul qui les rassemble tous ; Dans sa noble structure, en prodiges féconde, Le plus frappant n'est pas de retracer le monde, De réfléchir les cieux, les forêts et les mers, Mais de peindre cette âme où se peint l'univers, ID. *ib.* L'enfer est dans ton cœur et le ciel dans tes yeux, ID. *Parad. perdu*, X. Ce chrétien sans fureur, qui succombe et qui prie, Sur le signe impuissant de son idolâtrie Attache un œil d'amour, l'invoque, et radieux Tombe aux pieds d'Idamore en lui montrant les cieux, C. DELAV. *Paria*, V, 6. || Voir de bon œil ou d'un bon œil, de mauvais œil ou d'un mauvais œil, voir avec satisfaction ou avec déplaisir, avec affection ou avec inimitié. Vous qui dès le berceau de bon œil me voyez, RÉGNIER, *Élég.* V. Et, depuis, le soleil de bon œil ne te vit, ID. *Épît.* I. Non, non, c'est d'un bon œil qu'Orode me regarde, CORN. *Suréna*, V, 3. Qu'un homme montre d'esprit lorsqu'il vient vous dire : Madame, vous êtes dans la place Royale, et tout le monde vous voit de trois lieues de Paris, car chacun vous voit de bon œil ; à cause que Bonneuil est un village à trois lieues d'ici! MOL. *Critiq.* 1. Les parlements, qui depuis longtemps voyaient de mauvais œil ces usurpateurs, et qui ne cherchaient qu'une occasion favorable pour s'en défaire, les bannirent du royaume, D'ALEMB. *Destr. des jésuit. Œuvr.* V, p. 25, dans POUGENS. || Voir les choses d'un autre œil, avec d'autres yeux qu'auparavant, les voir avec des sentiments différents de ceux qu'on avait. D'un autre œil nous verrons les fières destinées, RÉGNIER, *Sat.* IV. Mais elle voit d'un œil bien différent du vôtre Son sang dans une armée, et son amour dans l'autre, CORN. *Hor.* I, 1. Chacun voit ceux [les maux] d'autrui d'un autre œil que les siens, ID. *ib.* III, 4. On se voit d'un autre œil qu'on ne voit son prochain, LA FONT. *Fabl.* I, 7. Ici vous verrez les choses d'un autre œil qu'en Provence, SÉV. 168. Mais nous qui d'un autre œil jugeons les conquérants, RAC. *Alex.* II, 1. || Molière a dit dans un sens analogue : jeter de nouveaux yeux. Et mon esprit jetant de nouveaux yeux sur elle, *Pr. d'Él.* I, 1. || Dans un sens opposé. Voir de même œil, regarder du même œil ou d'un même œil, avoir les mêmes sentiments. Nous regardons ces écrits du même œil que vous, BOSS. *Projet de réunion, 2° part. Lett.* XV. Verrez-vous d'un même œil le crime et l'innocence? RAC. *Mithr.* I, 2. Ma fille, je vous vois toujours des mêmes yeux, ID. *Iphig.* II, 2. Il voudrait que tous les hommes la regardassent des mêmes yeux que lui, MASS. *Carême*, *Pécher.* || Voir une chose d'un œil sec, voir sans s'affliger une chose faite pour contrister. On demande pourquoi le même homme qui aura vu d'un œil sec les événements les plus atroces, qui même aura commis des crimes de sang-froid, pleurera, au théâtre, à la représentation de ces événements et de ces crimes, VOLT. *Dict. phil. Larmes.* || En termes de galanterie. Faire les doux yeux, les yeux doux à une femme, la courtiser. Et vous vous amusez à faire les yeux doux, BOISROBERT, *Belle plaideuse*, I, 3. Il m'avertit des gens qui lui font les yeux doux [à ma femme], MOL. *Tart.* I, 6. || 5° Action de la vue, regard, faculté de voir. Pour voir ce qui s'y passe [dans mon cœur] il ne faut que des yeux, CORN. *Sertor.* II, 2. Il est vrai qu'elle et moi souvent nous nous sommes parlé des yeux, MOL. *le Sicil.* 3. Archimède.... n'a pas donné des batailles pour les yeux, mais il a fourni à tous les esprits ses inventions, PASC. *Pens.* XVII, 1, édit. HAVET. Votre fils plaît extrêmement.... on ne saurait passer les yeux sur lui comme sur un autre, on s'arrête, SÉV. 25 fév. 1685. Quand est-ce que j'entendrai cette bienheureuse nouvelle : ses femmes [de Paris] ne s'arment plus contre la pudeur, ses enfants ne soupirent plus après les plaisirs mortels, et ne livrent plus en proie leur âme à leurs yeux? BOSS. *Serm. Résurr. dern.* 1. De quelque côté qu'il tournât les yeux, ID. *Hist.* II, 11. Tu lui parles du cœur, tu la cherches des yeux, RAC. *Andr.* IV, 5. Apprenez que, suivi d'un nom si glorieux, Partout de l'univers j'attacherai les yeux, ID. *Mithr.* II, 4. Des collines et des montagnes.... dont la figure bizarre formait un horizon à souhait pour le plaisir des yeux, FÉN. *Tél.* I. Cherchant des yeux son ennemi, ID. *ib.* XVI. Elle consulte des yeux son père, ID. *ib.* XXIII. À mesure qu'il s'avançait, il cherchait dans les yeux de Mentor pour voir s'il n'avait rien à se reprocher, ID. *ib.* XXII. Il tenait l'œil sur ceux [les yeux] de sa femme, HAMILT. *Gramm.* 8. Elle s'y attendait, et nos yeux se rencontrèrent, MARIV. *Marianne*, 3° part. ....Puisque ton œil embrasse Et les cieux et l'enfer, et le temps et l'espace, DELILLE, *Parad. perdu*, I. || L'œil de Dieu, le regard que Dieu jette sur toute chose. L'œil de Dieu voit tout, pénètre tout, perce le fond des abîmes, etc. c'est-à-dire il n'y a rien de caché à Dieu. Me voilà jugé avant le jugement de Dieu sur un fait où son œil, qui voit tout, sait que je ne suis mêlé en aucune sorte, BOSS. *Signatures des docteurs.* || Avoir devant les yeux, avoir devant son regard, devant soi. Nous avons devant les yeux un beau spectacle. Chacun avait la mort devant les yeux, FÉN. *Tél.* V. || Fig. Avoir devant les yeux, avoir la pensée tellement remplie de quelqu'un ou de quelque chose, qu'on y songe uniquement. Il a son devoir devant les yeux. Il n'a devant les yeux que sa chère Troyenne, RAC. *Andr.* II, 3. Je n'eus devant les yeux que mon père offensé, ID. *Mithr.* I, 1. || Ôter des yeux, de devant les yeux, écarter de la présence. Allons vite, ôte-toi de devant mes yeux, vilaine, MOL. *Bourg. gent.* III, 8. || Mettre devant les yeux, faire voir, exposer. Le premier [cantique] nous met devant les yeux le passage de la mer Rouge, BOSS. *Hist.* II, 3. Ils leur représentaient sans cesse les malheurs de leurs compatriotes, et leur mettaient devant les yeux cet exemple si triste, MONTESQ. *Lett. pers.* 12. || Remettre une chose devant les yeux, en faire ressouvenir, la remettre en mémoire. || Mettre sous les yeux, mettre sous l'œil, faire voir. Je lui mis sous les yeux le récit de l'affaire. Des vérités qu'il faudrait vous mettre sous l'œil, MASS. *Carême, Parole.* Je vous mettrais comme sous l'œil ce que je n'ai montré qu'en éloignement, ID. *Or. fun. Villeroy.* || Molière a dit : mettre aux yeux. Mais votre conscience et le soin de votre âme Vous devraient mettre aux yeux que ma femme est ma femme, MOL. *Sgan.* 21. Je lui mettais aux yeux comme dans notre temps Cette soif [d'écrire] a gâté de fort honnêtes gens, ID. *Mis.* I, 2. || Sous l'œil, présent, en vue. Je me trouverais sous l'œil et sous la main du prince, pour recevoir de lui la grâce...., LA BRUY. VIII. Ô hommes! vous ne connaissez pas les objets que vous avez sous l'œil, MASS. *Carême, Vérité de la religion.* || Familièrement. Avoir le compas dans l'œil, mesurer presque aussi juste avec la vue seule qu'on pourrait le faire avec un compas. || Avoir l'œil exercé, avoir acquis, par l'habitude de regarder attentivement, la faculté de voir bien et promptement. || Fig. Il a l'œil trop exercé pour ne s'être pas aperçu des ridicules de cet homme. || Avoir des yeux de lynx, voir, découvrir les objets de loin ; et fig. voir clair dans les affaires, dans les desseins, dans les pensées des autres (voy. LYNX). || Avoir des yeux, user

[illegible] la faculté de voir, de discerner, de connaître [illegible], madame, qu'en ces lieux Seule pour vous connaître Octavie ait des yeux? RAC. *Brit.* II, 3. Une autre aura des yeux, et va du moins connaître De quel prix mon amour et ma main devaient être, VOLT. *Zaïre*, IV, 2. Vous, Actéon, mille autres par les dieux Furent punis pour avoir eu des yeux, MALFIL. *Narcisse*, III. || Fig. Avoir des yeux, voir ce qui se passe, ne pas être dupe. Tout ce peuple a des yeux pour voir quel attentat Font sur le bien public les maximes d'État, CORN. *Nicom.* III, 2. Montrons-leur hautement que nous avons des yeux, ID. *ib.* IV, 6. ....Ou j'aime à me flatter : Ou sur eux quelque orage Est tout prêt d'éclater, J'ai des yeux, leur bonheur n'est pas encor tranquille, RAC. *Iphig.* II, 8. Il ne fallait qu'avoir des yeux, sans aucune connaissance de la cour, pour distinguer les intérêts peints sur les visages, ST-SIM. 273, 236. Mon Dieu, milady, reprit cette femme, on a des yeux et des oreilles, [illegible], *Vœux téméraires*, t. I, p. 207, dans POUGENS. || Avoir des yeux au bout des doigts, avoir le tact très délicat. || Avoir un bandeau sur les yeux, avoir quelque préoccupation qui empêche de juger sainement des choses. || Blesser les yeux, déplaire, causer du chagrin. || Dessiller les yeux, voy. DESSILLER. || Donner dans l'œil, dans les yeux, voy. DONNER, n° 43. || Fasciner les yeux, les éblouir par des tours de subtilité, et aussi tromper par un faux éclat, une fausse apparence. || Frapper les yeux, être fort visible. || Fig. Frapper les yeux, être évident. Cette vérité frappe les yeux. || Fig. Sauter aux yeux, être évident. || Fermer l'œil ou les yeux sur..., à..., voy. FERMER, n° 6. || Jeter les yeux sur, regarder. L'assemblée jeta les yeux sur Mentor, FÉN. *Tél.* VI. || On dit dans le même sens : les yeux se jettent. D'abord ses yeux se jetèrent sur moi, et me parcoururent, je dis se jetèrent, au hasard de mal parler; mais c'est pour vous peindre l'avidité curieuse avec laquelle elle se mit à me considérer, MARIVAUX, *Marianne*, 5e part. || Jeter les yeux, examiner. Jetons les yeux sur le peuple même, BOSS. *Hist.* II, 9. || Je n'ai fait que jeter les yeux sur cette brochure, je n'ai fait que la parcourir. || Jeter les yeux sur, remarquer, distinguer, choisir. Il ne pouvait mieux faire que de jeter les yeux sur un si bon sujet, SÉV. 407. Silanus, sur qui Claude avait jeté les yeux, Et qui comptait Auguste au rang de ses aïeux, RAC. *Brit.* I, 4. Vous me convenez fort, et je vous conviens mieux : Sur vous on sait assez que je jette les yeux, REGNARD, *le Joueur*, II, 4. || Avoir les yeux ouverts, voy. OUVERT, n° 1. || Ouvrir les yeux, ouvrir de grands yeux, voy. OUVRIR, n° 4. || 6° Œil, yeux, pris dans le sens de contemplation, de surveillance, de guet. Il captivait [tenait captive] sa femme cependant, De ses cheveux voulait savoir le nombre, La faisait suivre à toute heure, en tous lieux, Par une vieille au corps tout rempli d'yeux, Qui la quittait aussi peu que son ombre, LA FONT. *On ne s'avise.* Partout je vous porter l'œil de la [illegible], BOURSAULT, *Nicanor II*, II, [illegible]. || Être tout yeux, contempler avidement. Je fus tout yeux pendant dix ou douze heures de suite, MAINT. *Lett. à Mme de Villarceaux*, 27 août 1660. || Être tout yeux, tout oreilles, contempler et écouter avidement; et aussi, surveiller avec vigilance. Mais ce coquin de Dave est tout yeux, tout oreille, Prends garde.... BARON, *Andrienne*, III, 3. || Cent yeux, se dit pour vigilance, surveillance attentive. ....L'homme aux cent yeux n'a pas fait sa revue; Je crains fort pour toi sa venue, LA FONT. *Fabl.* IV, 2. || Avoir l'œil au guet, prendre garde à tout ce qui se passe. Tout le jour, il avait l'œil au guet; et la nuit, si quelque chat faisait du bruit, Le chat prenait l'argent, LA FONT. [illegible]. Ayez donc l'œil au guet, Nérine, et prenez bien garde qu'il ne vienne personne, MOL. [illegible] I, [illegible] J'aurai l'œil au guet, et prendrai soin de [illegible], BOURSAULT, *la Gazette*, sc. 3. || Avoir des yeux d'Argus, être fort vigilant, observer tout [illegible]. || Avoir l'œil à quelque chose, y veiller. [illegible]

tiennent l'œil et qui sont payés exprès pour y prendre garde, *Corresp. de Colbert*, III, 2, p. 307. || Avoir l'œil sur quelqu'un, le surveiller. Nous avons beau sur ce sexe avoir l'œil.... LA FONT. *On ne s'av.* Faire aller son ménage, avoir l'œil sur ses gens, Et régler la dépense avec économie, MOL. *Femm. sav.* II, 7. || Avoir l'œil sur quelqu'un, le surveiller pour le préserver. Ayez l'œil sur le roi dans la chaleur des armes, Et conservez son sang pour épargner mes larmes, CORN. *Pomp.* IV, 5. Ô vous, sur ces enfants si chers, si précieux, Ministres du Seigneur, ayez toujours les yeux, RAC. *Ath.* II, 7. || Avoir l'œil sur, considérer attentivement. Et vous, doctes interprètes des lois.... tout l'univers a les yeux sur vous, BOSS. *le Tellier.* Toute la Grèce qui a les yeux sur nous, FÉN. *Tél.* XX. Toute la France avait les yeux sur le roi, HAMILT. *Gramm.* 6. || Avoir l'œil sur quelque chose, en prendre un soin attentif, y veiller. Pour vous, ma fille, vous aurez l'œil sur ce que l'on desservira, et prendrez garde qu'il ne s'en fasse aucun dégât, MOL. *l'Avare*, III, 2. Indépendamment des lois, les censeurs eurent l'œil sur les mariages, MONTESQ. *Esp.* XXIII, 20. || Avoir un œil aux champs et l'autre à la ville, prendre garde à tout. || Par plaisanterie. Avoir un œil à Paris, l'autre à Pontoise, loucher. || 7° L'œil du maître, la surveillance du principal intéressé. Il n'est pour voir que l'œil du maître : Quant à moi, j'y mettrais encor l'œil de l'amant, LA FONT. *Fabl.* IV, 21. || L'œil du maître engraisse le cheval, c'est-à-dire il ne faut pas se reposer sur autrui du soin de ses affaires. || L'œil de la fermière engraisse le veau. || L'œil du fermier vaut fumier. || 8° Mauvais œil, voy. MAUVAIS, n° 4. || 9° Familièrement. Voir de ses yeux, de ses deux yeux, être témoin d'une chose. Je l'ai vu, dis-je, vu, de mes propres yeux vu, Ce qu'on appelle vu, MOL. *Tarf.* V, 3. Mon Dieu, que je serai ravie de voir de mes deux yeux cette santé que tout le monde me promet, et sur quoi vous m'avez si bien trompée quand vous avez voulu! SÉV. 367. Les Français ont des ressources dans leur envie de plaire au roi, qui ne trouveraient point de créance dans tout ce qu'on nous en pourrait dire, si nous ne le voyions de nos propres yeux, ID. 27 janv. 1692. || Voir tout par ses yeux, ne s'en rapporter qu'à soi pour juger des choses. Il voit tout par ses propres yeux, FÉN. *Tél.* XXII. Ne nous fions qu'à nous, voyons tout par nos yeux, VOLT. *Œdipe*, II, 5. || Voir par les yeux d'autrui, juger des choses par le rapport des autres. L'homme voit par les yeux de son affection, REGNIER, *Sat.* V. Votre marâtre y règne, et le roi votre père Ne voit que par ses yeux, seule la considère, CORN. *Nicom.* I, 1. Le prince faible ne verra que par les yeux d'un favori, FÉN. *Tél.* XXI. || Emprunter les yeux d'un autre, voir par ses yeux. Ne saurait-il rien voir qu'il n'emprunte vos yeux? RAC. *Brit.* I, 2. || Voir une chose par les yeux de l'esprit, l'examiner par la raison. || Voir une chose des yeux de la foi, la considérer avec les dispositions, les sentiments que donne la foi. Qu'il est beau de voir, par les yeux de la foi, Darius, Cyrus, Alexandre, les Romains, Pompée et Hérode agir, sans le savoir, pour la gloire de l'Évangile! PASC. *Pens.* part. II, art. 13. || Familièrement. Voir une chose des yeux de la foi, s'en rapporter à ce qu'on en dit. Sa gorge, que je ne vis que par les yeux de la foi, BOURSAULT, *Lett. nouv.* t. III, p. 32, dans POUGENS. || 10° Faire des yeux à quelqu'un, lui faire par le regard seul quelque reproche, quelque injonction. Sa mère lui faisait des yeux, point de nouvelles, SÉV. 79. Madame d'Épinay me faisait des yeux; et à la fin, quand j'ai eu tout dit, j'ai compris que je désobligeais.... DIDEROT, *Mém.* t. I, p. 286, dans POUGENS. || On dit dans un sens analogue : faire les gros yeux. Je me prosterne aux pieds de maman, et je la supplie de ne me plus faire les gros yeux; je tâcherai à l'avenir d'être un peu plus joli garçon, DIDER. *Mém.* t. III, p. 62, dans POUGENS. || Populairement. Faire l'œil, témoigner par ses regards qu'on désire quelque chose. Faire l'œil à une bouteille de vin. || On dit dans le même sens : faire de l'œil. Chacun à sa chacune But en faisant de l'œil.... LA FONT. *Cas.* || 11° Fig. Œil se dit des lumières intérieures. Oh! qu'il [Jésus-Christ] est venu en grande pompe et en une prodigieuse magnificence, aux yeux du cœur et qui voient la sagesse! PASC. *Pens.* XVII, 1. [illegible] HAVET. La réflexion est appelée l'œil de l'âme, parce que, l'acte direct n'étant pas le plus souvent assez aperçu, la réflexion en l'apercevant l'affermit avec connaissance, BOSS. *Et. d'orais.* V, 5. Mets tes feux dans mon cœur, mets des yeux dans mon âme, DELILLE, *Parad. perdu*, III. || 12° Ce qui éclaire. La chronologie et la géographie sont les yeux de l'his-

toire. Saint Augustin nous fait paraître, dans la suite du quatrième siècle, comme les deux yeux de l'Orient en la personne de saint Basile et de saint Grégoire, BOSS. *Déf. de la trad. et des saints Pères*, VIII, 32. || 13° Les poëtes appellent le soleil l'œil de la nature. J'aperçois le soleil, quelle en est la figure? Ici-bas ce grand corps n'a que trois pieds de tour; Mais, si je le voyais là-haut dans son séjour, Que serait-ce à mes yeux que l'œil de la nature? LA FONT. *Fabl.* VII, 18. || Il se dit, par suite de la même comparaison, de ce qui est comme un soleil. Plus [illegible] de mon cœur et moitié de moi-même, REGNIER, [illegible]. La France, le cœur de l'Europe, centre de la chrétienté, œil de tout cet univers.... NAUDÉ, [illegible], X, 1. Antioche, la troisième ville du monde, qu'on appelait l'œil de l'Orient, BOSS. 5e avert. 31. || 14° Le coin de l'œil, l'angle externe de l'œil. Regarder du coin de l'œil. Puis ce coin d'œil, par son langage doux, Rompt, à mon sens, quelque peu le silence : J'y lis ceci.... LA FONT. *Magnifique.* || Fig. Regarder du coin de l'œil une chose, la désirer sans le témoigner ouvertement. Ma belle-fille regarde les Rochers du coin de l'œil, comme moi, mourant d'envie d'aller s'y reposer, SÉV. 11 mai 1689. || 15° Il se dit quelquefois pour la personne même. Il y a des yeux qui voient tout, et ceux qui ne voient rien m'impatientent, SÉV. 391. Quels charmes ont pour vous des yeux infortunés Qu'à des pleurs éternels vous avez condamnés? RAC. *Andr.* I, 4. Vous pensez que des yeux toujours ouverts aux larmes Se plaisent à troubler le pouvoir de vos charmes, ID. *Andr.* II, 4. Peut-être d'autres yeux me sont plus favorables, ID. *ib.* II, 2. || 16° La puissance du regard. Mais puisqu'il plaît au ciel que par vos yeux je meure, RÉGNIER, *Élég.* I. C'est trop peu de Jason que ton œil me dérobe; C'est trop peu de mon lit, tu veux encor ma robe, CORN. *Médée*, IV, 1. Je dis que sans songer à mal je vous regarde, Votre œil en tapinois me dérobe mon cœur, MOL. *les Précieuses*, 10. Venez dans tous les cœurs faire parler vos yeux, RAC. *Andr.* II, 2. Et quoique d'un autre œil l'éclat victorieux Eût déjà prévenu le pouvoir de vos yeux, ID. *ib.* IV, 5. || Un bel œil, de beaux yeux, une belle femme. Sur mes parents, Néarque, un bel œil est bien fort; Tel craint de le fâcher, qui ne craint pas la mort, CORN. *Poly.* I, 1. || Pour de beaux yeux, pour l'amour d'une belle femme. ....Que son mari n'avait pas assurément épousée pour ses beaux yeux, HAMILT. *Gramm.* 7. || Fig. Pour les beaux yeux de quelqu'un, pour lui faire plaisir, pour lui. Je ne t'arrêtais pas ici pour tes beaux yeux, CORN. *Place Roy.* III. L'ordre établi par les grands dieux Se changera pour vos beaux yeux, SCARR. *Virg.* VI. Si vous les voulez aimer, ce sera, ma foi, pour leurs beaux yeux, MOL. *Préc.* 16. Et quand vous me forcez à rester en ces lieux, Je sais que ce n'est point du tout pour mes beaux yeux, REGNARD, *Démocrite*, V, 4. J'imaginai bien que ce n'était pas, comme on dit, à mes beaux yeux que je devais les avances du duc de Noailles, ST-SIM. [illegible] 145. || Gratuitement, sans salaire. Croit-il que je logerai chez moi pour ses beaux yeux! J'étais réduit.... à vous servir sans plus pour vos beaux yeux, LA FONT. *Rich.* || 17° Les yeux, la présence. Pourrez-vous l'épouser dans quatre jours! ô cieux! Dans quatre jours! seigneur, y voudrez-vous mes yeux? CORN. *Tite et Bérén.* III, 5. ... C'est un pénible ouvrage D'arrêter un combat qu'autorise l'usage, Que les lois ont réglé, que les rois [illegible] daignaient assez souvent honorer de leurs yeux, [illegible] *D. Sanche*, II, 1. || Aux yeux de, sous les yeux de, en présence de, sous les regards de. Celui qui offre un sacrifice de la substance des pauvres, est comme celui qui égorge le fils aux yeux du père, SACI, *Bible, Ecclésiastiq.* XXXIV, 24. Et là vous me verrez, soumis ou furieux, Vous couronner, madame, ou le [votre fils] perdre à vos yeux, RAC. *Andr.* III, 7. Le triste Agamemnon Semble craindre à mes yeux de prononcer son nom, ID. *Iph.* II, 3. Comment pourra-t-il soutenir ces [illegible] pancartes [billets d'enterrement de son père] [illegible] déchiffrent les conditions? ....les supprimera-t-il aux yeux de toute une ville jalouse, maligne, [illegible] voyante? LA BRUY. VI. Elle vit loin du monde [illegible] les yeux de Dieu, MASS. *Avent, Concept.* Voyez [illegible] vous n'agissez que sous les yeux de Dieu, [illegible] *Œuvr. de misér.* Au sortir de chez Mademoiselle, Segrais fut accueilli par une femme plus faite pour l'apprécier, par Mme de la Fayette, [illegible] écrivit sous ses yeux les deux romans célèbres de la princesse de Clèves et de Zaïde, D'ALEMB. *Éloges, Segrais.* || Fig. Aux yeux, suivant la manière de voir, suivant le sentiment. Nulle promesse n'est sacrée

ses yeux. À mes yeux, c'est une grande faute qu'il a faite. Elle se farde aux yeux des hommes, mais d'une manière qui la rend encore plus méprisable et plus criminelle aux yeux de Dieu, BOURDAL. 11e *dim. après la Pentec. Dominic.* t. III, p. 242. Aux yeux de tous les Grecs rendons-le criminel, RAC. *Andr.* II, 1. || 18° Familièrement. Yeux se dit pour lunettes. Il porte ses yeux dans sa poche. J'ai oublié mes yeux. || Fig. Avez-vous vos yeux dans votre poche ? se dit à quelqu'un qui ne voit pas ce qu'il devrait voir. || 19° Clin d'œil, voy. CLIN. || 20° Coup d'œil, regard prompt et de peu de durée. Un coup d'œil expressif, menaçant. Et la moindre faveur d'un coup d'œil caressant Nous rengage de plus belle, MOL. *Amph.* I, 4. Je jetai un coup d'œil sur Mentor, FÉN. *Tél.* V. Nous n'avons nulle précision dans le coup d'œil pour juger les hauteurs, les longueurs, les profondeurs, les distances, J. J. ROUSS. *Émile*, II. Ici les coups d'œil devinrent plus fréquents entre Claire et la Fanchon, J. J. ROUSS. *Hél.* VI, 11. || Fig. Avoir le coup d'œil juste, avoir du coup d'œil, avoir le discernement prompt. Que vous vous connaissez bien en physionomie ! — J'ai le coup d'œil infaillible, LESAGE, *Turcaret*, II, 4. || Jeter un coup d'œil sur, examiner. Jetons un coup d'œil sur les événements remarquables de cette période. Le premier coup d'œil que nous jetons ensuite sur l'exemple des autres hommes qui vivent comme nous nous rassure, MASS. *Avent, Épiphan.* || Vue, aspect. Vous irez à Marseille, vous y verrez, à mon gré, le plus beau coup d'œil que l'on puisse voir, SÉV. 517. || Le premier coup d'œil, ce qui s'offre d'abord à la vue. Le roi avait une impatience extrême de savoir comme elle était faite [la future Dauphine] : il envoya Sanguin, qui est un homme vrai et incapable de flatter : Sire, dit-il, sauvez le premier coup d'œil, et vous en serez fort content, SÉV. 411. || 21° Lustre des étoffes, éclat des pierreries; en ce sens, œil n'a point de pluriel. Cela dégrade et empire les étoffes, les endurcit, et empêche qu'elles n'aient l'œil et la perfection nécessaire, *Règlem. sur les manuf.* août 1669, *Teinturiers en laine*, art. 6. Les pièces se trouvent rudes, dures, brûlées et sans éclat, l'œil du noir paraissant rougeâtre et de couleur tannée, *Procès verb. de police d'Amiens*, 16 janv. 1671. || Avoir de l'œil, produire de l'effet. || On dit de même d'un tableau à effet, qu'il a de l'œil. || 22° Nuance, teinte légère; œil, en ce sens, n'a pas de pluriel. Le noir de son plumage est plus brillant, et il a des reflets qui lui donnent, à certains jours, un œil verdâtre, BUFF. *Ois.* t. VI, p. 62. || Œil de perdrix, teinte qui ressemble à la couleur de l'œil de la perdrix. Les raisins violets que j'ai renfermés dans un étui avant qu'ils eussent commencé à changer de couleur, n'y ont pris qu'une teinte d'œil de perdrix, BONNET, *Us. feuilles*, 5e *mém.* || Ce vin a un œil louche, il a une couleur un peu trouble. || Fig. Cette affaire a un œil louche, elle a quelque chose de suspect, une apparence peu satisfaisante. || Un œil de poudre, une légère teinte de poudre mise sur les cheveux. || Vin couleur d'œil de perdrix, ou, simplement, vin œil de perdrix, vin qui a une légère teinte rouge. || 23° Synonyme de miroir (voy. ce mot), en parlant du plumage des oiseaux. Leur tige [des plumes d'un oiseau] est garnie de filets détachés, de couleur changeante, et elle se termine par une plaque de barbes réunies, ornées de ce qu'on appelle l'œil ou le miroir, BUFF. *Ois.* t. IV, p. 39. || 24° Ouverture dans quelques outils ou instruments. L'œil d'une meule. || L'œil d'une grue, d'une chèvre, le trou par où passent les câbles. || La partie de l'aiguille dans laquelle on passe le fil. || La petite ouverture d'une perle. || Œil du pertuis, partie étroite du trou conique de la filière des tireurs d'or. || Dans une bride de cheval, l'œil est la partie du haut de la branche qui est plate et percée pour joindre la branche à la têtière et tenir la gourmette attachée. || Œil de roue, le trou rond par où passe l'essieu. || Dans les chaînes d'attelage, l'œil est la boucle qui est au bout de la chaîne. || Œil d'un étau, le trou par où passe la vis. || Le trou qui sert à mettre le manche du marteau se nomme œil. || Œil de bombe, d'obus, trou qui sert de lumière. Il avait ajouté qu'il s'arrangerait de manière que l'œil de l'obus ne se retournerait pas dans la pièce, ANDRÉOSSY, *Instit. Mém. acad. des sc.* t. VII, p. 190. On disait dans un sens analogue : œil de grenade, œil de mine. || En chirurgie, les yeux de la sonde, ouvertures oblongues non parallèles qui sont pratiquées dans une sonde, un peu avant le bec ou extrémité opposée au pavillon. || Terme d'architecture. L'œil de la volute est son centre, qui se taille en forme de petite rose. || Un œil de pont est une ouverture ronde au-dessus des piles et dans les arches d'un pont, pour faciliter l'écoulement des grosses eaux. || Œil de dôme, ouverture qu'on ménage au haut d'un dôme, et qu'on couvre ordinairement d'une lanterne. || Terme de maçonnerie. Toute ouverture de peu d'étendue. || Terme de serrurerie. Ouverture à l'extrémité d'une tringle, d'une penture dans laquelle entre un gond, etc. || Terme de métallurgie. Ouverture située au bas du fourneau, par laquelle s'écoule la matière fondue. Fondre par l'œil, fondre sans boucher ce trou. Œil de la tuyère, ouverture de la buse par où souffle le vent. || 25° Terme de marine. Trou percé dans une voile pour y passer un cordage. || Œil de pie ou de ris, nom donné à chaque trou percé dans les bandes de ris des voiles hautes et basses, ainsi que dans la toile doublée ou façonnée en gaîne qui sert de têtière aux voiles d'étai et aux focs. || Œil de l'ancre, trou pratiqué à l'extrémité supérieure de la verge de l'ancre pour recevoir l'organeau. || Œil d'étai, gance analogue à celle du hauban. || Œil de capelage d'un hauban, ganse faite à la tête d'un hauban pour le passer autour de la tête du mât. || Œil de la civadière, large trou fait à chacun des coins inférieurs de la civadière, par lequel l'eau de la mer qui remplissait le fond de cette voile pouvait aisément s'écouler. || Yeux de bœuf, ancien nom des poulies qui sont vers le racage. || Œil de perdrix, un des pavillons servant aux signaux. || 26° Terme de peinture. Les yeux d'une draperie, se dit des points où se cassent les plis. || 27° Nom donné à certains vides qui se trouvent dans la mie de pain, dans le fromage. Les yeux du pain, du fromage. Ce pain a de grands yeux. Ce fromage n'a point d'yeux. || Terme de cuisine. Marques de graisse qu'on aperçoit dans le bouillon. Ce bouillon est très-gras, il a beaucoup d'yeux. || 28° Terme de jardinage. Petite pointe, bourgeon rudimentaire, qui se montre sur les arbres et arbrisseaux, à l'extrémité des rameaux, ou aux angles que forme l'insertion des feuilles; cette petite pointe, au printemps suivant, devient bouton à bois ou à fruit. Tailler à deux yeux, à trois yeux, laisser sur la branche que l'on coupe deux, trois boutons à bois ou à fruit. || Enter à œil poussant, à œil dormant, greffer en écusson à la première, à la seconde séve. || Œil éventé, bouton à bois qui périt. || Couronne formée des dents du calice et persistant au sommet du fruit; les fruits des rosacées en offrent des exemples. || Œil de la pomme de terre, petite saillie qui se voit dans les cavités de ce tubercule et d'où naissent des bourgeons aptes à produire de nouvelles plantes. || 29° Terme d'imprimerie. Relief de la lettre, cette partie de la lettre qui laisse son empreinte sur le papier. L'œil de la lettre. || Gros œil, caractères d'imprimerie dont l'œil ou le contour des lettres, fondu sur l'un des différents corps des caractères, a plus de grosseur que n'en a ordinairement l'œil de ces caractères. || L'ensemble que présentent à la vue les caractères imprimés. L'œil de ce caractère est trop fin. || 30° Œil de perdrix, point de marque pour le linge, composé de quatre points placés de façon à laisser, au milieu sur l'étoffe, la place d'un point de quatre fils. || Œil de perdrix et yeux de perdrix, nom d'une étoffe, moitié laine et moitié soie, diversement ouvragée et façonnée. || Linge à œil de perdrix, linge de table ouvré, dont la façon représente à peu près des yeux de perdrix. || Œil de perdrix, espèce de cor qui survient entre les doigts des pieds. || *Au plur.* Des œils de perdrix, d'après Pautex; mais c'est une erreur; on dit partout, en cet emploi, des yeux. || Œil de perdrix, se dit aussi d'une lésion qui survient aux doigts des chapeliers. Elle [une préparation] détruit l'épiderme par places, et produit au bout des doigts de petites crevasses, ce qu'en termes de chapellerie on appelle yeux de perdrix, TENON, *Instit. Mém. scienc.* 1806, 1er févr. p. 106. || Œil de perdrix, point qu'on trouve parfois dans un nœud d'arbre et qui peut causer le rebut d'une pièce de bois. || Terme de plombier. Yeux de perdrix, petites marques qui se trouvent dans l'étain et en indiquent la finesse. || 31° Œil-de-bœuf, toute fenêtre ronde qui se prend dans un fronton, un attique, dans les reins d'une voûte, dans la couverture d'une maison (dans cette acception on dit au pluriel, des œils-de-bœuf). Les œils-de-bœuf de la cour du Louvre sont ornés de sculptures. || Absolument. Œil-de-bœuf, nom d'une salle d'attente dans le château de Versailles, lorsque la cour s'y tenait; elle était éclairée par un œil-de-bœuf (on met, en ce sens, une majuscule). Gentilhomme de l'Œil-de-bœuf. Chronique de l'Œil-de-bœuf. || Fig. Par la révolution Versailles s'est fondu dans la nation; Paris est devenu l'Œil-de-bœuf; tout le monde en France fait sa cour, P. L. COUR. *Pamphl. des pamphl.* || Terme de vitrier. Œil-de-bœuf, nœud qui est au milieu des tables de verre (au pluriel, des œils-de-bœuf). || Petit vaisseau rond de faïence, où les peintres détrempent leurs couleurs (au pluriel, des œils-de-bœuf). || Œils-de-bœuf, trous ronds qu'on aperçoit sur le tronc des arbres, et qui sont produits par la pourriture d'une branche. || Terme de météorologie. Œil-de-bœuf, au pluriel, des œils-de-bœuf, petits nuages qui apparaissent soudainement au milieu d'un ciel serein dans les régions chaudes, et qui annoncent d'ordinaire une tempête tournante, un typhon. Dans la terre de Natal, il se forme aussi un petit nuage semblable à l'œil-de-bœuf du Cap de Bonne-Espérance, et de ce nuage il sort un vent terrible qui produit les mêmes effets, BUFF. *Hist. nat. preuv. théor. ter. Œuv.* t. II, p. 206. || Œil-de-bœuf, variété de feldspath opalin. || Œil-de-bœuf, le roitelet, *motacilla regulus*, L. || 32° Œil-de-loup, nom de certaines pétrifications. La pierre appelée œil-de-loup est un produit du feldspath; elle est chatoyante, et probablement mêlée de parties micacées qui en augmentent le volume et diminuent la masse, BUFF. *Min.* t. VI, p. 176. || Œil-de-serpent, petite pierre qu'on monte en bague. || Œil-de-chat, corindon nacré, de la série des pierres chatoyantes, et plus dur qu'elles toutes; aussi les raye-t-il. Œil-de-chat, nom donné par les fabricants de meules de moulin à une qualité particulière de silex molaire. || Œil-du-monde, sorte de quartz, voy. MONDE. || Œil-de-poisson, plusieurs variétés de quartz. La pierre nommée vulgairement œil-de-poisson, pierre de lune, et argentine par les lapidaires, et qui se rapporte à cette variété de feldspath, vient de l'Orient et plus particulièrement de l'Arabie et de la Perse, AL. BRONGNIART, *Traité de minér.* t. I, p. 359 dans POUGENS. || Œil-de-paon, espèce de marbre. || Dans tous ces mots, au pluriel, on dit des œils. || 33° Œil-d'Ammon ou œil-de-bouc, espèce de coquillage, *helix oculus capri*. || Faux œil-de-bouc, l'hélice peson, *helix algira*. || Œil-de-chat, nom marchand de l'hélice glauque. || Œil-de-vache, coquille univalve. || Œil-de-sainte-Lucie, opercule d'un sabot des Indes. || Œil-d'or, poisson. || Œil-du-jour, le paon du jour, papillon. || Œil-peint, oiseau du Mexique. || Œil-blanc, ou œil-de-verre, la fauvette tcheric, *sylvia madagascarensis*, Lath. || Grand-œil, un spare, poisson dit aussi un gros-yeux et calet, *sparus grandoculus*. || Dans tous ces mots, on dit, au pluriel, œils. || 34° Œil-de-chat, nom du fruit du bonduc aux îles. || Œil-de-chèvre, sorte de graminée. || Grand-œil-de-bœuf, l'adonide. || Œil-de-Christ, nom donné à l'*aster emellus* et à l'*inula oculus Christi*. || Œil-du-diable, nom vulgaire de la variété à fleurs rouges de l'adonide estivale (renonculacées). || Yeux de bourrique, graines du dolique brûlant. || Yeux de la reine de Hongrie, variété de nèfles. || Œil-de-bœuf, espèce de camomille, *anthemis tinctoria*, L. || Œil-de-bouc, le pyrèthre et la marguerite des prés. || Œil-de-cheval, l'aunée. || Œil-de-chien, nom vulgaire du *psyllium*. || Œil-de-corneille, espèce de champignon. || Œil de l'olivier, agaric qui croît sur l'olivier. || Œil-de-perdrix, un des noms vulgaires de l'adonide d'été et d'une espèce de scabieuse, *scabiosa columbaria*. || Œil-de-vache, nom donné dans la campagne aux *anthemis arvensis* et *cotula*, espèces de camomilles. || Œil-de-soleil, la matricaire. Dans tous ces mots, on dit, au pluriel, œils. || 35° Yeux d'écrevisse ou pierres d'écrevisse, concrétions dures, blanches, orbiculaires, aplaties et concaves d'un côté, convexes de l'autre, que l'on trouve au nombre de deux, aux côtés de l'estomac de l'écrevisse, à l'époque où elle se dispose à renouveler son test calcaire; on s'en servait autrefois comme d'une poudre absorbante; on les remplace aujourd'hui par la craie ou la magnésie. || 36° Terme de jeux. Yeux de ma grand'mère, se dit, à l'hombre, quand on a dans la main les deux as rouges. || 37° À l'œil, *loc. adv.* Par la vue. On peut voir à l'œil qu'il y a dans le foie quantité de veines, DESC. *Pass.* 108. On voit loin du bord un écueil Qu'on découvre aisément à l'œil, SCARR. *Virg.* V. || Faire toucher au doigt et à l'œil, faire voir clairement. Si je voulais m'engager à son service, elle [la reine] me ferait toucher le détail au doigt et à l'œil, RETZ.... III, 240. (Cette locution ne paraît pas très-correcte; voy. DOIGT, n° 1.) || Par plaisanterie, cette montre va au doigt et à l'œil, elle est très-mauvaise, il faut y toucher sans cesse pour la remettre à l'heure. || Faire la guerre à l'œil, voy. GUERRE, n° 1. || Servir à l'œil, servir son maître avec zèle et sans autre comman

[illegible] que son seul regard. || Il le faut servir [le [illegible]], non à l'œil, comme pour plaire aux hommes, mais avec bonne volonté, BOSS. *Polit.* III, II, 3. || Populairement, À l'œil, à crédit. Il dîne à l'œil dans ce restaurant (Cette locution signifie proprement sur l'œil, sur la vue, sur la bonne mine de celui à qui l'on fait crédit.) || On dit aussi : acheter à l'œil, obtenir des marchandises à l'œil. Dans cette [illegible] Il a tout à l'œil, et même, elliptiquement, Il a l'œil. || 38° À vue d'œil, *loc. adverb.* Autant qu'on en peut juger par la vue seule. Je n'ai jugé cette distance qu'à vue d'œil. || Visiblement, d'une manière apparente. Mal.... Qui vous tue à vue d'œil et que l'on ne voit point, RÉGNIER, *Sat.* VI. Nous sommes dans la joie de voir revenir à vue d'œil la santé de ma mère, *Lett. de* CH. DE SÉV. dans SÉV. 249. La faveur de Quanto [Mme de Montespan] diminue à vue d'œil, ID. 432. || 39° De l'œil, *loc. adv.* En regardant. Pinucio, sur l'avis de Colette, Marque de l'œil comme la chambre est faite, LA FONT. *Berc.* Mais le prélat vers lui fait une marche adroite, Il l'observe de l'œil, BOIL. *Lutr.* V. Quand pourrai-je, au travers d'une noble poussière, Suivre de l'œil un char fuyant dans la carrière? RAC. *Phèdre*, I, 3. || Fig. En surveillant. Je conduis de l'œil toutes choses, et tout ceci ne va pas mal, MOL. *Fourb.* II, 11. Conduisons le vaisseau de la main et de l'œil, ID. *l'Ét.* II, 3. Laissez-m'en le soin, je conduis des yeux toutes choses, SÉV. 437. || Suivre quelqu'un de l'œil, faire attention à sa conduite, à ses démarches. || 40° Entre deux yeux, entre les deux yeux, *loc. adv.* Fixement. Regarder quelqu'un entre deux yeux. Géronte : Tenez-vous que je vous voie en face. — Léandre : Comment? — Géronte : Regardez-moi entre deux yeux, MOL. *Fourber.* II, 3. || 41° Entre quatre yeux, en tête-à-tête. Je lui dirai cela entre quatre yeux. || On prononce entre quatre-z-yeux. Des grammairiens s'y opposent; mais il n'y a aucune raison de repousser cette lettre euphonique qui se trouve dans bien d'autres cas : va-s-y, donne-s-en, etc. et qui a pour elle l'autorité de l'usage. Néanmoins on dit quatre yeux, en parlant de deux personnes regardant fixement : Quatre yeux étaient braqués sur moi, et dans la locution proverbiale : Quatre yeux voient mieux que deux, c'est-à-dire le jugement de plusieurs personnes vaut mieux que celui d'une seule. || 42° Jusqu'aux yeux, jusqu'au visage. Après ce petit bal, on vit entrer.... cinquante Bas-Bretons dorés jusqu'aux yeux, SÉV. 5 août 1671. || Fig. De plus, je suis en l'abondance jusques aux yeux, BALZ. liv. III, lett. 7. || 43° Fig. et familièrement. Par-dessus les yeux, excessivement. La belle avait de quoi mettre un Gascon aux champs : Des attraits par-dessus les yeux, LA FONT. *Gasc. puni.* Il est dans le bel air par-dessus les yeux, SÉV. 62. || Plus qu'on n'en peut supporter. Trouvez-vous, ma bonne, que je ne vous parle point de moi? en voilà par-dessus les yeux, SÉV. 5 juill. 1676. Enfin, ma fille, vous avez quitté Aix; vous me paraissez en avoir par-dessus les yeux, ID. 11 avr. 1689. || Avoir des affaires par-dessus les yeux, en avoir tant qu'à peine on y peut suffire. || 44° Non plus, pas plus que dans mon œil, c'est-à-dire pas du tout. Non plus d'amourettes là-dedans que dans mon œil, [illegible] *Théât. d'éduc. la Lingère*, I, 2. || Ce qu'il en [illegible] dans mon œil, c'est-à-dire [illegible] quantité. || Les tailleurs d'autrefois, [illegible] à façon, avaient un coffre [illegible] le nom d'œil, et, quand on leur demandait s'il leur restait de l'étoffe, ils ju[illegible] pas plus qu'il n'en [illegible] [illegible] *Argot.* [illegible] [illegible] de drap plus [illegible] faire un habit complet, et qui [illegible] c'est-à-dire en réserve, quelques [illegible] de ce drap, [illegible] *Syst.* [illegible] || Proverbe. Œil pour œil, et dent pour dent, se dit de la peine [illegible] [illegible] Œil pour œil, dent pour dent, [illegible] *Rabel.* [illegible] [illegible] Œil pour œil, dent pour dent, [illegible] *Roy Rost.* I, 2. || Les yeux sont le miroir de l'âme, c'est-à-dire les dif[illegible] [illegible] [illegible] dans les yeux. || [illegible] || [illegible] du cœur, [illegible] que l'absence fait [illegible]

l'amour, l'amitié. || Quand on a mal aux yeux, il n'y faut toucher que du coude, c'est-à-dire il n'y faut pas toucher du tout. || Deux yeux valent mieux qu'un, ou quatre yeux valent mieux que deux, signifie que des affaires sont mieux examinées par plusieurs personnes que par une seule.

— REM. Ménage a dit : il faut prononcer euil avec les Parisiens et non eil avec les provinciaux : c'est donc mal rimer que de rimer ce mot avec soleil : Je n'ai vu qu'à regret la clarté du soleil, Depuis qu'en soupirant j'éloignai ce bel œil, BERTAUT.

— HIST. XIe s. Si alcuns crieve l'oil à l'altre.... *Lois de Guill.* 21. Vairs [il] ot les oils et mout fier le visage, *Ch. de Rol.* XX. Gardez le bien [mon fils], jà nel verrai des oilz, *ib.* XXIII. Car à mes oilz [je] vi quatre cenz armez, *ib.* LIII. || XIIe s. L'aigue [l'eau] du cuer lui est es els montée, *Ronc.* p. 48. Tant a saigné, li oil lui sont troublé, *ib.* p. 91. Qu'el ne parole ne les els ne ouvrit, *ib.* p. 170. Mais li vilains el reprovier Dit : teus [tel] demeine grant orguil, Qui ne set que le pent à l'oil, BENOIT, II, 14893. Se j'en travail [souffre], je n'en sai qui blasmer, Fors ses douz ieus et son simple viaire, *Couci*, II. Et si bel œil, vair et riant et cler. M'orent ainz [avant] pris que [je] m'osaisse donner, *ib.* VI. Las! pourquoi l'ai de mes euz regardée, La douce rien qui fausse amie a nom? *ib.* VI. De ses biaux ieuz [elle] me vint sans defiance [défi] Ferir au cuer, que n'i ot autre effort, *ib.* XVI. [Il] Ne sera tant hardiz que des oilz [il] nous regart, *Sax.* XXIX. Tuit sevent qu'il vus ad durement honuré, Del poi ù vus trova hautement alevé; Bailla vus del realme tute la poesté, Que cil que eüssiez de bon oil reguardé Se tenist à cele ure pur mult boneüré, *Th. le mart.* 83. Quant il ellevarent lur oez, nel conurent mie, *Job*, p. 453. || XIIIe s. Et ces riches palais et ces hautes yglises, dont il avoit tant que nus nel peust croire s'il ne le veist proprement à l'ueil, VILLEH. LXI. Cil Alexis prit l'empereour son frere; si lui traist les iex de la teste, et se fist empereour par tel traison, ID. XLII. Que de vous n'ert [ne sera] veüs iex [œil] ne nés ne mentons, *Berte*, LXXVII. Henris vit oell à oell tous les fais qui là furent, H. DE VALENC. I. Ahi! Renart, trop ai sofert Ton grant orguel et ton desroi; Mes, se j'en ai congié del roi, Ja aurons la bataille à l'oil, *Ren.* 14609. Male-Bouche dès lors en çà A espier me commença, Et dist qu'il metroit bien son œl, Que entre moi et Bel-Acueil Avoit mauvais acointement, *la Rose*, 3533. Ele avoit un mauvès usage, Qu'ele ne pooit ou visage Regarder riens de plain en plaing, Ains clooit [fermait] ung œl par desdaing, *ib.* 288. Il [l'amour] entesa [banda] jusqu'à l'oreille L'arc qui estoit fort à merveille, Et trait à moi par tel devise, Que parmi l'œl m'a ou cuer mise La sajete par grant roidor, *ib.* 1702. Partonopeus fait son ator [préparatif] Par matinet al oel del jor, *Partonop.* v. 1949. Li dois sîolt [a coutume] estre à le [la] dolor, Et li iols tos jors à l'amor, ID. v. 3437. Or entendez Com Nobles [le roi] a les iex bendez, RUTEB. I, 199. [illegible] come la clartez, qui est bone par nature, mais ele est mauvaise as oils malades, BRUN. LAT. *Trés.* p. 18. En la vielle loi commanda il [Dieu] à oster oil por oil, ID. *ib.* p. 25. Nabuchodonosor.... le [Sedechias] prist, et li osta les iex hors de la teste, ID. *ib.* p. 61. ....[Tobie] avugla par le fien d'une arondele, qui li chaï ès els, ID. *ib.* p. 60. || XIVe s. La fourme du cervel et des pannicles [méninges] ne puet [peut] pas bien estre desclairie à l'ougle, H. DE MONDEV. f° 15. Pour ce est voir [vrai] ce qu'on dire seult [a coutume] : De ce qu'œil ne voit, cuer ne deult [n'a de chagrin], J. BRUYANT, dans *Ménagier*, t. II, p. 15. Prenez des coings, fendez par quartiers, et ostez l'ueil et les pepins, *Ménagier*, II, 5. Et convient oster les feuilles d'en bas, et les replanter jusques à l'euil d'en haut, *ib.* II, 2. || XVe s. Si tost que le duc d'Anjou sçut qu'il [Charles V] avoit les yeux clos.... FROISS. II, II, 71. Se tu la prens qu'elle soit belle, Tu n'aras jamais paix à elle; Car chascun la convoitera; Et dure chose à toy sera De garder ce qu'un chascun voite [sic], Et qu'il poursuit et qu'il convoite; Car tu as contre toy cent œuls, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 499. Tant y eussent ils si grant prerogative, qu'il sembloit que devant euls nul n'osast l'œil lever, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, II, 9. Tresque mon oueil vous vit premierement, Il ordonna mon cueur entierement Pour vous servir en toute leauté, CH. D'ORL. *Rond.* Et disoient les chirurgiens qu'il n'y avoit remede, et qu'il perdroit l'œil, JUVEN. *Charles VI*, 1385. Ne povez-vous autrement conduire affaire.... qui y allez d'un œil tant seulement là où il en besongne bien douze? G. CHASTEL. *Chr. des d. de Bourg.* III, 36. Dont luy, qui avoit l'œil à tout, ID. *ib.* II, 4. Lequel Hardy, fol et enraigé et non ayant Dieu devant ses yeulx.... s'en partit et tira tout droit où le roy estoit, J. DE TROYES, *Chron.* 1473. Ce sont lettres et escriptures, par qui nous sont rapportées les choses passées, et que à l'œuil nous ne voyons mie, *Bouciq. Prol.* Parmy les gens rire la lerme à l'ueil, Son semblant faindre, Souffrir douleur, et ne s'en oser plaindre, A. CHART. *le Débat des deux fortunes.* [illegible] annel d'acier, auquel a une pierre d'ueil de chat, DE LA BORDE, *Émaux*, p. 407. Les inhabitants des dictz pays, notamment de Flandres, sont d'ancienneté en l'œil et haine des nobles estrangiers, O. DE LA MARCHE, *Mém. Avis aux lecteurs.* La plus sage femme du monde, au regart du sens, en a autant comme j'ay d'or dans l'œil, ou comme un singe a de queue, *Les 15 joyes de mariage*, p. 106. Après ce se tourna le gentil roy par devers Lyonnel le bon chevalier, qui estoit assis à sa dextre et se humilioit envers luy, et luy dist : Lyonnel, beaux amys, moult nous avez fait longs yeux longtemps a, et toutefois soyez vous le bienvenu, *Perceforest*, t. II, f° 129. Il luy sembloit pour ses beaux yeulx, qu'on luy devoit octroyer ce qu'il demandoit dès la premiere fois, *Aresta amorum*, p. 160, dans LACURNE. J'ay veu beaucoup d'exemples de ceste matiere à l'œil, et ne parle pas par ouyr dire, COMM. I, 16. Ung prince doit bien avoir l'œil quelz gouverneurs il mect en un pays nouvellement joinct à sa seigneurie, ID. V, 1. Chacun rendit graces à Dieu, faisant très petits yeux [ils étaient soûls], et ne demandoit que le lit, LOUIS XI, *Nouv.* VII. Cette femme, au temps qu'elle fut neuve, pource qu'elle avoit l'œil au vent, fut requise d'amour de plusieurs gens, ID. *ib.* LI. || XVIe s. Il resta tout estourdy, ung œil poché en beurre noir, RAB. *Pant.* IV, 12. Il feut si bien accoustré que le sang luy sortoyt par la bouche, par le nez, par les aureilles, par les œilz, ID. *ib.* [illegible], 14. J'ay icy longuement repeu mes yeulx, mais je ne m'en peulx en rien saouler, ID. *ib.* V, 31. Les yeulx immobiles, MONT. I, 8. Avoir l'œil au guet, ID. I, 25. Voir devant ses yeulx fourrager une ville, ID. I, 27. Avoir les yeulx plus grands que le ventre, ID. I, 230. Il n'y a rien de changé; mais nostre ame regarde la chose d'un aultre œil, ID. I, 271. L'elephant, le regardant de mauvais œil.... ID. II, 176. L'assistance qui avoit les yeulx sur moy, ID. III, 291. Juger d'une chose à l'œil [sans règles, simplement], ID. IV, 224. Ilz ne l'ozoient pas seulement regarder entre deux yeux, AMYOT, *Marcel.* 37. Tout le monde jetta incontinent les yeux sur Aristides, ID. *Arist.* 9. Il se jettoit à clos yeux au danger, ID. *Phoc.* 5. Le vicomte pria le roi de Navarre qu'il lui servit de sergent de bataille en cette journée : la reponse fut, je le veux bien, mon œuil par dessus, D'AUB. *Hist.* III, 50. N'estant au reste si depourvu de sens et d'experience, qu'il ne sçust bien faire la guerre à l'œil, CARL. I, 6. Le malade a les yeux battus, ne pouvant reposer ny dormir qu'à grande peine, PARÉ, XV, 36. Œil de bœuf est une maladie d'œil, quand il est gros et eminent sortant hors la teste, comme l'on voit les bœufs les avoir. — Œil de cochon, est quand l'œil est rond et petit et peu fendu, comme les ont les cochons. — Œil de chat, qui se dit à raison que l'on voit de nuit, ainsi que font les chats. — Œil de chevre, maladie qui vient à la cornée de l'œil, comme taches blanches, ainsi qu'on voit aux chevres. — Œil de loup ou de mauvais garçon, maladie de l'œil, quand ils sont noirs, enfoncés, regardans de travers, comme les ont les loups, et ordinairement les traistres et mauvais garçons, PARÉ, *Introd.* 21. Du bout des sarmens ainsi couchés, sort sur terre deux ou trois œils, O. DE SERRES, 163. Entre les vins clerets, deux couleurs en sont les principales : de rubi-oriental ou œil-de-perdrix, et de hyacinte tendante à l'orangé, ID. 216. Entre tous les vins, je vois d'un fort bon œil Tousjours celuy qui est vermeil, J. LE HOUX, *Vau de Vire*, 34. J'ay mis au clair le plus grand de mes doutes; J'ay descouvert cent secrets d'un traict d'œil, ST-GEL. 101. Ce grand flambeau du ciel [le soleil] sans lui resplendissant, Œil visible de Dieu, fils aisné de nature, DESPORTES, *Diane*, II, 71, *stances.* Bien que je voye à l'œil mon malheur preparé, Et que le desespoir soit ma seule esperance, ID. *Diverses amours*, 22. Prend ses yeux [lunettes] qu'il portoit à sa ceinture, BOUCHET, *Serées*, II, p. 187, dans LACURNE. ....Depuis que la France Couve dedans son sein le meurtre et la vengeance.... France, le petit œil et la perle du monde, Est maintenant sterile au lieu d'estre feconde, R. BELLEAU, *Bergeries*, t. I, p. 2. Œil un aultre œil voit, et non soy, GENIN, *Récréat.* t. II, p. 246. ....Car l'œil parle et frappe, sert de langue et de main, CHARRON,

Sagesse, I, 44. Vous savez si elles ont l'œil au bois; il ne faut pas broncher devant elles, rien ne tombe à terre, *Contes de Cholières*, f° 220, dans LACURNE. Il a un œil à la poisle, l'aultre au chat, COTGRAVE. A l'œil malade la lumiere nuit, ID. A cœur dolent l'œil pleure, ID. Orgueil n'a pas bon œil, ID. Qui n'a qu'un œil bien le garde, ID. Par l'œil, par l'oreille et l'espaulle, Dieu a frappé trois rois en Gaulle; Par l'espaulle, l'oreille et l'œil, Dieu a mis trois rois au cercueil; Par l'espaulle, l'œil et l'oreille, Dieu a puni par grand merveille Antoine, François et Henri, Qui s'estoient bandés contre lui [dicton protestant sur Henri II mort d'un coup de lance dans l'œil, François II mort d'un abcès à l'oreille, et Antoine, roi de Navarre, mort d'une blessure à l'épaule], LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 271. Mieux vaut un œil que nul, ID. *ib.* t. II, p. 360. Quand l'orgueil va devant, suivez le bien à l'œil, Vous verrez la ruine aux talons de l'orgueil, D'AUB. *Tragiques*, *Vengeances*.

— ÉTYM. Wallon, *oûie*; Hainaut, *ouail*, *ouèle*; Maine, *uel*; Berry, *yeu*: *j'ai mal à mon yeu*; bourg. *lé deux euilie*; provenç. *olh*, *ol*, *oill*, *huelh*, *huel*, *uel*, *uil*; anc. catal. *oill*; catal. mod. *ull*; espagn. *ojo*; portug. *olho*; ital. *occhio*: du lat. *oculus*, qui a l'accent sur *ŏ* (et non de *ocellus*, qui l'a sur *cel*). *Oculus* est une forme diminutive d'un radical *oc*, qui se trouve dans le lithuanien *akis*, le russe *oko*, et le sanscrit *aksha*, œil. Dans l'ancien français, la déclinaison est: nominatif *li oils* ou *oels* ou *iex*, régime *le oil* ou *oel*; au pluriel *li oil*, au régime *les oils* ou *oels* ou *iex*. *Iex* se prononçait comme nous prononçons *yeux*. Le mot, en raison de l'*l*, a été traité comme les mots en *al*; *cheval*, *chevaux*, de là son pluriel qui reproduit le cas régime pluriel de l'ancienne langue. Dans plusieurs anciennes formes on trouve un *i*: *iols*, *iex*, etc.; c'est une formation analogue à *miel* du lat. *mel*, *mieux* du lat. *melius*, et aussi à *biau*, *châtiau* de plusieurs patois.

1. **ŒILLADE** (eu-lla-d', *ll* mouillées, et non eu-ya-d'; Ménage avertit de ne pas prononcer, comme faisaient quelques-uns, è-lla-de), *s. f.* || 1° Coup d'œil (ce qui est le sens propre). D'une œillade.... le général perce les coupables jusqu'au cœur; et en les regardant il les punit, BALZ. *le Romain*. Vous parlez de ce regard que je lui vis jeter sur elle: oh! jamais je ne l'ai oublié! cette œillade-là ne valait rien: il y avait quelque chose dedans qui n'était pas dans l'ordre, MARIVAUX, *Fauss. confid.* III, 2. Je le retrouvais [un ennemi] sur ce terrain, me poursuivant de ses œillades furibondes et ourdissant contre moi des complots ténébreux, L. REYBAUD, *Jér. Paturot*, II, 7. || 2° Particulièrement. Coup d'œil furtif et lancé à dessein. Et ne permettons pas qu'après tant de bravades Mon sceptre soit le prix d'une de ses œillades [de Cléopatre], CORN. *Pomp.* II, 4. Jamais œillade de la dame, Propos flatteur et gracieux, Mot d'amitié ni doux sourire, Déifiant le pauvre sire, N'avaient fait soupçonner qu'il fût vraiment chéri, LA FONT. *Fabl.* IX, 15. Ces œillades qui parlent sans parler, et qui disent bien plus que les paroles mêmes, BOURDAL. 11° *dim. après la Pentecôte*, *Dominic.* t. III, p. 241. Les œillades à demi lâchées et à demi rendues entre deux personnes, MARIVAUX, *Pays. parv.* part. 7. Vos jeunes attraits, vos œillades Ne me rendront pas mon printemps, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 145. Il avait souvent jeté des œillades, serré le bout des doigts, COMTE DE CAYLUS (GROSLEY), *Étrennes de la St-Jean*, *Œuv.* t. X, p. 401, dans POUGENS. Partout ses yeux, pour m'alarmer, Provoquaient l'œillade indiscrète, BÉRANG. *Rosette*.

— HIST. XVI° s. Depuis cela ilz s'entrejetterent force œillades, AMYOT, *Sylla*, 72. Il [le malade qui a succombé] a descouvert son bras.... il s'est couché sur le costé gauche.... somme, une parole, un songe, une œuillade leur semble [aux médecins] suffisante excuse pour se descharger de faulte, MONT. III, 210.

— ÉTYM. *Œil*; wallon, *ouydd*; picard, *euyade*, coup à l'œil.

† 2. **ŒILLADE** (eu-lla-d'), voy. OUILLIADE.

† **ŒILLADER** (eu-lla-dé, *ll* mouillées), *v. a.* Lancer des œillades à quelqu'un (terme qui vieillit). Mais as-tu vu jamais beauté plus surprenante? — Ma foi, je n'en sais rien, j'œillade la suivante; Comme elle est plus mon fait, elle est plus à mon gré, TH. CORN. *le Charme de la voix*, II, 2. Elle m'œillade, parbleu! Faisons le petit-maître, et brusquons l'aventure, BOINDIN, *le Bal d'Auteuil*, II, 7.

— HIST. XV° s. L'yeul regarde où le cueur aspire; J'ay cecy par trop œilladé, BASSELIN, III. || XVI° s. Lorsque mon œil pour t'œillader s'amuse, Le tien habile à ses traits descocher.... RONS. 4.

— ÉTYM. *Œillade*.

† **ŒILLARD** (eu-llar, *ll* mouillées), *s. m.* || 1° Synonyme de meuleau. Œillards ou meuleaux à moulins, la pièce estimée 20 livres, *Déclar. du roi*, nov. 1640, *tarif*. || 2° Ouverture de 30 centimètres environ, au centre de la meule, qui donne passage au fer de la meule. || Ouverture par laquelle passe l'arbre de la roue d'un moulin.

— ÉTYM. *Œil*.

† **ŒILLÉ, ÉE** (eu-llé, llée, *ll* mouillées), *adj.* || 1° Terme didactique. Qui porte une figure d'œil. || 2° *S. m.* Nom de plusieurs poissons. || Nom de diverses pierres susceptibles de poli.

— ÉTYM. *Œil*.

1. **ŒILLÈRE** (eu-llè-r', *ll* mouillées, et non eu-yè-r'), *adj. f.* || 1° Dents œillères, et, substantivement, les œillères, dents canines de la mâchoire supérieure, placées entre les incisives et les molaires. Arracher une œillère. On dit mieux dent canine. || 2° En botanique, feuilles œillères, feuilles à l'aisselle desquelles est un œil, un bourgeon.

— HIST. XVI° s. Puis y en a deux de chacun costé, tant dessus que dessous, nommées canines..., aucuns les appellent dents œilleres, en haut principalement — les œilleres canines froissent les morceaux, PARÉ, IV, 3.

— ÉTYM. *Œil*; dents ainsi dites parce qu'elles sont placées immédiatement au-dessous de l'œil.

2. **ŒILLÈRE** (eu-llè-r', *ll* mouillées), *s. f.* || 1° Petit vase dont on se sert pour se baigner les yeux. || 2° Pièce de cuir attachée à chaque montant de la bride du cheval, pour l'empêcher de voir de côté. || 3° Terme de blason. Partie de casque ou heaume qui servait de visière aux chevaliers. || 4° Nom spécifique d'un poisson, le *sparus palpebratus*, *L.*

— HIST. XIV° s. Il doit avoir le visage tout couvert, et aura au chappel deux œilleres par où celuy verra, *Modus*, f° CXXXII.

— ÉTYM. *Œil*.

1. **ŒILLET** (eu-llè, *ll* mouillées, et non eu-yè), *s. m.* || 1° Petit œil. Ce sens n'existe plus que dans la chanson que les mères chantent aux petits enfants, en leur touchant les yeux et toquant le front: petit œillet, grand œillet, toc toc maillet. || 2° Petit trou rond, dont le bord est retenu par un cordonnet, un point de feston, ou un petit cercle de métal, fait avec un poinçon à du linge, à des vêtements, etc. pour passer un lacet. || 3° Trou, bouillon qui se forme quelquefois sur l'émail, au feu. || 4° Œillet de marais, ou œillet de salines, nom donné, sur les côtes occidentales de la Bretagne, à une certaine surface de terrain aplanie et préparée pour faire évaporer l'eau de mer, dont on obtient le sel. Il possède quarante œillets de marais. L'œillet de marais est un rectangle d'environ 10 mètres sur 7, LEGOARANT. || 5° Terme de marine. Sorte de ganse ou de bagues qu'on pratique au bout de diverses manœuvres pour y passer un cordage.

— HIST. XVI° s. Ladite bande sera attachée fermement aux œillets du pourpoinct, PARÉ, XVII, 12.

— ÉTYM. Diminutif de *œil*.

2. **ŒILLET** (eu-llè, *ll* mouillées, et non eu-yè; le *t* ne se prononce pas et ne se lie pas; au pluriel, l'*s* se lie: des eu-llè-z élégants; œillets rime avec traits, paix, succès, etc.), *s. m.* || 1° Genre de plantes qui sert de type à la famille des caryophyllées. On y distingue: l'œillet des jardins ou œillet des fleuristes, ou œillet girofle, ou grenadin, ou, simplement, œillet, *dianthus caryophyllus*, *L.*; œillet velu, *dianthus armeria*, *L.*; la mignardise, qui est un des noms par lesquels on désigne l'œillet plume, *dianthus plumarius*, *L.*; l'œillet d'Espagne, qui est un des noms vulgaires de l'œillet piquant, *dianthus pungens*, *L.*; l'œillet de poëte, qui est un des noms vulgaires de l'œillet barbu, *dianthus barbatus*, Linné, appelé encore bouquet parfait, bouquet tout fait et jalousie, ce qui ne doit pas le faire confondre avec l'amarante tricolore, dite aussi jalousie; l'œillet des chartreux, *dianthus carthusianorum*, *L.*; l'œillet mignardise des prés, *dianthus superbus*, *L.*; l'œillet de Dieu, *lychnis flos Jovis*, Lamk.; l'œillet des prés, *lychnis flos cuculi*, *L.* En voyant ces œillets qu'un illustre guerrier Arrosa d'une main qui gagnait des batailles, Souviens-toi qu'Apollon bâtissait des murailles, Et ne t'étonne pas que Mars soit jardinier, M^lle^ DE SCUDERY, *sur M. le Prince* (en visitant la Bastille où on lui montrait le jardin que Condé prisonnier avait cultivé). || 2° Fleur de cette plante. Un bel œillet. || 3° Œillet d'Espagne, nom donné aussi à la princiane très-belle (légumineuses), qu'on ferait mieux d'appeler œillet de la nouvelle Espagne, pour éviter la confusion, et toutefois ce serait par abus qu'on appellerait œillet une plante qui n'est pas du genre dianthe, LEGOARANT. || Œillet d'Inde, un des noms vulgaires de la tagète dressée (synanthérées), *tagetes erecta*, *L.*, dite encore fleur des morts et grand œillet d'Inde, pour la distinguer de la tagète étalée, qu'on appelle petit œillet d'Inde, *tagetes patula*, *L.* || Œillet de Pâques, le narcisse des poëtes, *narcissus poeticus*, *L.* || 4° Il se dit quelquefois pour œillette. L'huile d'œillet est séparée des graines du pavot, dont la belle fleur le fait appeler œillet dans les départements du Nord de la France, où on le cultive abondamment, FOURCROY, *Connaiss. chim.* t. VII, p. 327, dans POUGENS. || 5° Œillet de mer, espèce d'actinie.

— HIST. XVI° s. Se voient plusieurs especes d'œillets ou giroflées: les principales sont les blancs, rouges et meslangés; aucuns appellent de Provence, ces trois sortes-ci d'œillets; les autres et plus petits, estans dits de Rosete: quant aux œillets d'Inde, appellés aussi de Turquie, l'on ne les tient au jardin que pour la couleur qui est belle, ressemblant au velours orangé.... on recouvre des œillets verts, inserant sur des lauriers des jettons d'œillets blancs: des bleus, sur des buglosses..., j'estime que de tel artifice sont sortis les œillets meslangés qu'en Provence et Languedoc, l'on appelle piquassats, tenans du rouge et du blanc, O. DE SERRES, 572.

— ÉTYM. Diminutif de *œil*, l'*œillet* étant ainsi nommé par assimilation.

† **ŒILLETERIE** (eu-llè-te-rie, *ll* mouillées), *s. f.* Lieu planté d'œillets.

— ÉTYM. *Œillet* 2.

1. **ŒILLETON** (eu-lle-ton, *ll* mouillées, et non eu-ye-ton), *s. m.* Terme de jardinage. Rejeton que poussent certaines racines (par exemple, l'artichaut). Les œilletons servent à propager la plante. || Particulièrement, rejeton d'œillet, marcotte d'œillet.

— HIST. XVI° s. Œilleton, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Œillet* 1, dans le sens de petit œil.

† 2. **ŒILLETON** (eu-lle-ton, *ll* mouillées), *s. m.* Pièce ronde de cuivre, percée d'un trou fort petit, que l'on met dans les télescopes à l'extrémité des oculaires.

— ÉTYM. Diminutif de *œil*.

† **ŒILLETONNER** (eu-lle-to-né, *ll* mouillées), *v. a.* Ôter les œilletons d'une plante. Le marchand d'arbres sépare aussi les plants enracinés qui croissent au pied des sauvageons: c'est cette même opération qu'on appelle œilletonner en fait de fleurs, *Dict. des arts et m. Jardinier*. || Couper le bout de l'œilleton à feuilles, afin de faire profiter le fruit.

— ÉTYM. *Œilleton* 1.

ŒILLETTE (eu-llè-t', *ll* mouillées, et non eu-yè-t'), *s. f.* || 1° Pavot cultivé, dont on tire de l'huile. On falsifie aussi l'huile d'olive avec l'huile d'œillette ou de graine de pavot blanc, *Dict. des arts et m. Huilier*. || 2° Huile qu'on retire de l'œillette, dite aussi petite huile d'olive.

— HIST. XV° s. Oignons, aulx, pois, feves, olliettes, FROISS. II, III, 35.

— ÉTYM. Picard, *oullette*. La forme *oliette* du XV° siècle paraît indiquer le lat. *oleum*, huile. Cependant Fourcroy, qui disait *œillet* (voy. ŒILLET 2, n° 4), prétend que le mot représente l'*œillet* fleur, à cause de la beauté de la fleur de ce pavot. D'après Legoarant, *œillette* est une corruption d'*oliette*.

† **ŒNANTHAL** (è-nan-tal) ou **ŒNANTHOL** (è-nan-tol), *s. m.* Terme de chimie. Essence obtenue en distillant l'huile de ricin.

† **ŒNANTHE** (è-nan-t'), *s. f.* Genre de la famille des ombellifères, dont plusieurs espèces sont vénéneuses, particulièrement l'*œnanthe crocata*, *L.*, vulgairement cigüe aquatique.

— ÉTYM. Οἰνάνθη, de οἴνη, vigne, et ἄνθος, fleur.

† **ŒNANTHINE** (è-nan-ti-n'), *s. f.* Terme de chimie. Substance visqueuse, isolée des vins de Bordeaux, et à laquelle on attribue l'arome et l'onctuosité des vins du haut Médoc.

— ÉTYM. Οἰνάνθη, fleur de vigne, de οἴνη, vigne, et ἄνθος, fleur.

† **ŒNANTHIQUE** (è-nan-ti-k'), *adj.* || 1° Qui a rapport à l'arome des vins. || 2° Terme de chimie. Éther œnanthique, huile essentielle du vin, qui lui doit en grande partie son bouquet. || Acide œnanthique, acide qu'on obtient en décomposant l'éther œnanthique par une solution chaude de potasse caustique.

— ÉTYM. Voy. ŒNANTHINE.

† **ŒNANTHYLLE** (è-nan-ti-l'), *s. m.* Terme de chimie. Radical hypothétique de l'acide œnanthique.

† **ŒNÉLÉON** (è-né-lé-on), *s. m.* Terme de phar-

[illegible] de gros vin et d'huile, dont on faisait [illegible].

— ÉTYM. [illegible], vin, et [illegible], huile.

† ŒNO... Élément de composition qui signifie vin, et qui est le grec οἶνος (voy. VIN).

† [illegible] s. f. Sorte de vase grec.

— ÉTYM. Οἰνοχόη, de οἶνος, vin, et χεῖν, verser.

† ŒNOGALA (è-no-ga-la), s. m. Breuvage composé de [illegible] les hippocratiques.

— ÉTYM. [illegible], vin, et [illegible], lait.

† [illegible] s. m. Terme de pharmacie. Nom générique des médicaments liquides destinés à l'usage interne qu'on prépare avec du vin et des [illegible].

[illegible] (è-no-lo-jie), s. f. Traité sur les vins; art de faire le vin.

— ÉTYM. Οἶνος, vin, et λόγος, traité.

† ŒNOLOGIQUE (è-no-lo-ji-k'), adj. Qui est relatif à [illegible].

† ŒNOLOGISTE (è-no-lo-ji-st') ou ŒNOLOGUE ([illegible]), s. m. Celui qui écrit sur les vins, sur la [illegible] du vin. Les écrits des œnologues fourmillent de recettes qu'on propose pour corriger l'acidité des vins, GENLIS, Maison rust. t. III, p. 309, [illegible].

ŒNOMANCIE (è-no-man-sie), s. f. Terme d'antiquité. Divination qui se faisait avec le vin destiné aux [illegible].

— ÉTYM. Οἶνος, vin, et μαντεία, divination.

† ŒNOMANIE (è-no-ma-nie), s. f. Terme de médecine. Nom donné au delirium tremens, qui provient de l'abus des liqueurs alcooliques.

— ÉTYM. Οἶνος, vin, et manie.

† ŒNOMEL (è-no-mèl), s. f. Terme de pharmacie. Sirop dont le vin fait la base, et dans la composition duquel le sucre est remplacé par le miel.

— ÉTYM. Οἶνος, vin, et μέλι, miel.

ŒNOMÈTRE (è-no-mè-tr'), s. m. Instrument propre à connaître les pesanteurs spécifiques des vins.

— ÉTYM. Οἶνος, vin, et μέτρον, mesure.

† ŒNOMÉTRIE (è-no-mé-trie), s. f. Action, manière de mesurer la qualité du vin avec l'œnomètre.

† ŒNOMÉTRIQUE (è-no-mé-tri-k'), adj. Qui a rapport à [illegible].

† ŒNOPHILE (è-no-fi-l'), adj. Qui aime le vin. || Société œnophile, société qui fait le commerce des vins.

— ÉTYM. Οἶνος, vin, et phile, suffixe (voy. ce suffixe).

† ŒNOPHOBE (è-no-fo-b'), adj. Qui a horreur du vin.

— ÉTYM. Οἶνος, vin, et φόβος, crainte.

† ŒNOPHOBIE (è-no-fo-bie), s. f. Aversion pour le vin.

ŒNOPHORE (è-no-fo-r'), s. m. || 1° Grand vase où les anciens mettaient du vin. || 2° Officier qui avait soin du vin, qui portait le vin.

— ÉTYM. Οἰνοφόρος, de οἶνος, vin, et φορός, qui porte.

† ŒNOTHÈRE (è-no-tè-r'), s. f. Genre d'onagrariées, dans lequel on distingue l'œnothère bisannuelle, dite herbe aux ânes et onagre.

— ÉTYM. [illegible]

† ŒNOTHIONIQUE (è-no-ti-o-ni-k'), adj. Terme de chimie. [illegible] de sulfovinique.

— ÉTYM. Οἶνος, vin, et θεῖον, soufre.

† [illegible] s. f. Genre d'orchidées créé par [illegible] pour des herbes de Madagascar et de [illegible].

[illegible] s. f. Terme d'anatomie. [illegible] qui s'étend du pharynx à l'orifice [illegible] de l'estomac.

— [illegible] Les plaies de l'œsophague, [illegible] p. 83, [illegible].

— ÉTYM. [illegible] portant ce qu'on mange. [illegible] du XII° siècle représente la [illegible] de la diphthongue œ.

† [illegible] (é-zo-fa-jiin, jiè-n'), adj. [illegible] à l'œsophage.

† [illegible] s. m. Terme de [illegible] de l'œsophage.

† [illegible] s. f. Inflammation de [illegible].

— ÉTYM. [illegible], et la finale médicale ite, indiquant inflammation.

† [illegible] s. f. Terme de [illegible] à la partie [illegible] de l'œsophage pour en retirer [illegible] qui [illegible] est arrêté [illegible].

— ÉTYM. [illegible]

ŒSTRE [illegible] s. m. || 1° Genre d'insectes à deux ailes formant une petite famille dans l'ordre des diptères, caractérisés essentiellement par l'absence presque absolue des parties de la bouche, ce qui les a fait désigner sous le nom d'astomes; ils piquent violemment le bétail. || 2° Fig. Violente impulsion, excitation. Là, me livrant à tout l'œstre poétique et musical, je composai rapidement en sept ou huit heures la meilleure partie de mon acte, J. J. ROUSSEAU, Confess. VII.

— ÉTYM. Οἶστρος, œstre, et passion violente.

† ŒSTRIDES (è-stri-d'), s. m. pl. Terme de zoologie. Tribu de l'ordre des diptères.

— ÉTYM. Œstre.

† ŒSTROMANIE (è-stro-ma-nie), s. f. Terme de médecine. Désir furieux des plaisirs de l'amour.

— ÉTYM. Οἰστρομανία, de οἶστρος, œstre, et manie.

ŒUF (euf; au pluriel, l'f ni l's ne se prononcent : des eû; l's se lie : des eû-z au beurre noir; d'après Chifflet, Gramm. p. 208, au XVII° siècle, au singulier l'f ne sonnait pas devant les consonnes, et devant les voyelles il était indifférent de la prononcer ou non; aujourd'hui encore quelques-uns disent un eu frais, un eu dur), s. m. || 1° Masse qui se forme dans les ovaires et les oviductes des oiseaux, et qui, sous une enveloppe commune, renferme le germe animal futur (ovule), et certains liquides destinés à le nourrir pendant quelque temps. Des œufs de rossignol. Les oiseaux viennent d'œufs, pondent des œufs, couvent des œufs. On a pris la mère sur les œufs. Dès qu'un œuf est pondu, il commence à transpirer, et perd chaque jour quelques grains de son poids par l'évaporation des parties les plus volatiles de ses sucs, BUFF. Ois. t. III, p. 142. Ces œufs [d'autruche] sont très-durs, très-pesants et très-gros; mais on se les représente quelquefois encore plus gros qu'ils ne sont, en prenant des œufs de crocodiles pour des œufs d'autruche, ID. ib. t. II, p. 252. L'œuf de poule est composé de blanc, de jaune, de ligaments qu'on nomme glaire, de la cicatricule, d'une membrane mince intérieure, et d'une coquille solide placée au dehors et servant d'enveloppe à toutes les parties qui en constituent l'ensemble, FOURCROY, Connaiss. chim. t. X, p. 307, dans POUGENS. || 2° Absolument, œufs se dit pour œufs de poule, qui sont d'un grand usage comme aliment. Un œuf mollet. Un œuf dur. Une omelette de six œufs. Elle [la grenouille] qui n'était pas grosse en tout comme un œuf, LA FONT. Fabl. I, 3. Notre laitière ainsi troussée Comptait déjà dans sa pensée Tout le prix de son lait, en employait l'argent, Achetait un cent d'œufs, faisait triple couvée, ID. ib. VII, 10. Il [Charlemagne] ordonnait qu'on vendît les œufs des basses-cours de ses domaines et les herbes inutiles de ses jardins, MONTESQ. Esp. XXXI, 18. Pour juger qu'un œuf est frais, les ménagères le présentent à la lumière d'une chandelle : s'il est transparent et plein, c'est la preuve qu'il vient d'être pondu, PARMENTIER, Instit. Mém. scienc. 1806, 2° sem. p. 47. || Œuf à la mouillette, œuf à la coque, œuf cuit dans la coquille de manière que le blanc soit seul pris, et que le jaune reste liquide. || Œufs clairs, œufs qui n'ont pas été fécondés par le coq. Ces œufs pondus sans coq sont ce qu'on appelle vulgairement des œufs clairs, et l'on ne sait pourquoi ils ont été accusés d'être moins sains et moins savoureux que les autres, PARMENTIER, Instit. Mém. scienc. 1806, 2° sem. p. 37. || Œufs rouges, ou œufs de Pâques, œufs durcis dont la coque est teinte en rouge et qu'on vend vers le temps de Pâques. Autrefois c'était l'usage le lundi de Pâques de donner aux enfants des œufs durcis et teints, avec lesquels ils jouaient à certains jeux; cet usage tend à se remplacer par l'usage d'œufs en carton dans lesquels on met comme dans une boîte de petits jouets et des bonbons. Mme R... était vêtue d'un rouge foncé qui lui sied mal; et notre ami lui disait : Comment! chère sœur, vous voilà belle comme un œuf de Pâques, DIDEROT, Mém. t. I, p. 329, dans POUGENS. || Œufs de Pâques, dans le Midi, œufs que les paroissiens donnent à leur curé qui va bénir les maisons. || Fig. et familièrement. Donner à quelqu'un ses œufs de Pâques, lui faire quelque présent à Pâques. Ô mes anges, daignez recevoir pour vos œufs de Pâques ce Droit du seigneur [comédie de Voltaire], VOLT. Lett. d'Argental. 10 avr. 1763. || Œuf blanc, celui qui ne renferme pas de jaune. || Œuf de coq ou cocatris, œuf regardé par la superstition populaire comme résultat de l'accouplement d'un serpent et d'une poule, ou d'un vieux coq et d'une couleuvre; ce n'est qu'un œuf avorté de poule qui a de la ressemblance avec les œufs véritables de couleuvres, dont la présence est assez fréquente dans les poulaillers. Le cultivateur du Bocage qui trouve un œuf de coq dans sa basse-cour se signe et l'écrase du pied, de peur qu'il ne soit trouvé par un chat; condition nécessaire pour qu'un basilic vienne au monde, VIAUD-GRAND-MARAIS, les Serpents de la Vendée, dans Revue de Paris, 20 nov. 1867, p. 286. || Fig. Marcher sur des œufs, aller avec précaution, ménagement. Le premier [Villeroy] était vendu au duc du Maine; l'autre [l'évêque de Troyes], marchant sur des œufs, n'osait être que complaisant, ST-SIM. 432, 93. Dubois avait marché sur des œufs à l'égard du parlement, ID. 508, 199. Je marche sur des œufs entre ces deux partis, Mme DU DEFFAND, Lett. à H. Walpole, t. II, p. 207, dans POUGENS. || Plein comme un œuf, tout à fait plein. || Être plein comme un œuf, avoir bien mangé. || Chercher à tondre sur un œuf, agir en avare qui cherche à faire du profit sur les moindres choses. || Fig. Il pond sur ses œufs, il couve ses œufs, se dit d'un homme riche qui n'a pas besoin de travailler. || Fig. Mettre tous ses œufs dans un même panier, mettre tout son avoir dans une même entreprise, dans un même placement, de manière que, s'il y a un revers, on perdra tout; et aussi faire dépendre d'une seule chose son sort, sa fortune, son bonheur. Je jure de ne plus mettre Tous mes œufs dans un panier, BOURSAULT, Lett. nouv. t. III, p. 394, dans POUGENS. || Se ressembler comme deux œufs, se dit de choses qui se ressemblent tout à fait. Un œuf n'est pas plus semblable à un œuf que les observations de Bullus le sont aux miennes, RÉAUMUR, dans BOSS. 6° avert. 80. || Cela est égal comme deux œufs, se dit d'une chose indifférente. || Fig. Donner un œuf pour avoir un bœuf, faire de petits présents dans l'espérance d'en recevoir de gros en retour. Comme il n'y a pas de proportion entre ces choses-là, je n'aime point à donner un œuf pour avoir un bœuf, J. J. ROUSS. Lett. à Panckoucke, 21 déc. 1764. || Je ne lui ai dit ni œuf ni bœuf, je ne lui ai dit ni grosse ni petite injure. || Il ne saurait pas tourner un œuf, se dit d'un maladroit qui ne sait rien faire. || Il aimerait mieux deux œufs qu'une prune, se dit d'un homme qui ne fait pas le dégoûté. || Ris-t-en, Jean, on te frit des œufs, se dit pour se moquer de quelqu'un qui rit. || Populairement. Elle a cassé ses œufs, se dit d'une femme qui accouche avant terme. || 3° Par extension, le nom d'œufs se donne aux produits, analogues aux œufs des oiseaux, qui se forment dans le corps des femelles appartenant à de tout autres classes d'animaux. Œufs de couleuvre. Œufs de brochet. Un œuf de tortue. Des œufs de ver à soie. Il est des œufs d'insectes qui ont une sorte de couvercle que le petit fait sauter ou qu'il soulève pour venir au jour, BONNET, Contempl. nat. Œuv. t. VIII, p. 327, dans POUGENS. || Œufs de fourmis, très-petits œufs, presque imperceptibles, qui donnent naissance aux larves et nymphes, dites improprement œufs de fourmis (voy. FOURMI). || 4° Chez les mammifères, on donne le nom d'œuf au produit de la conception quand il est parvenu dans la matrice; jusque-là il porte celui d'ovule. || 5° En un sens plus général, dans le langage des physiologistes, œuf désigne à la fois l'ovule ou germe dont l'existence est absolument générale, et l'œuf proprement dit qui résulte de l'addition successive à l'ovule de nouvelles parties durant son évolution et son trajet. Harvey prétend que l'homme et tous les animaux viennent d'un œuf, que le premier produit de la conception chez les vivipares est une espèce d'œuf, et que la seule différence qu'il y ait entre les vivipares et les ovipares, c'est que les fœtus des premiers prennent leur origine, acquièrent leur accroissement, et arrivent à leur développement entier dans la matrice, au lieu que les fœtus des ovipares prennent à la vérité leur première origine dans le corps de la mère, où ils ne sont encore qu'œufs... BUFF. Hist. anim. chap. 5. Il [Vallisnieri] ajoute qu'il est persuadé que l'œuf est caché dans la cavité du corps glanduleux [l'ovaire], et que c'est là où se fait tout l'ouvrage de la fécondation, quoique, dit-il, ni moi ni aucun des anatomistes en qui j'ai eu pleine confiance, n'ayons jamais vu, ni trouvé cet œuf, ID. ib. || 6° Terme d'anatomie. Œufs de Graaf, ou vésicules de Graaf, petits sacs membraneux qui se trouvent dans l'ovaire. || Œufs de Naboth, nom donné à des concrétions globuleuses distendant les follicules qui occupent la membrane interne du col de l'utérus. || 7° Œuf de serpent, espèce d'amulette des druides, auquel ils attribuaient de grandes vertus, et qu'ils croyaient formé de la bave des serpents, lorsqu'ils étaient entortillés ensemble. || 8° Œuf primitif, ou œuf d'Orphée, symbole mystérieux de certains philosophes anciens pour désigner le principe intérieur de fécondité. || Œuf philosophique, la matière préparée des alchimistes pour produire le grand œuvre, ou transmutation des métaux. || 9° Œuf de vache, œuf de chamois, espèce

de bézoard, qui se trouve dans le ventre de ces animaux. || 10° Tout ce qui a la forme d'un œuf. Les femmes se servent d'œufs en bois pour raccommoder les bas. || 11° Se disait, chez les Grecs, de petites pièces de poésie, dont les vers, de différentes longueurs et placés les uns sous les autres, représentaient grossièrement la forme d'un œuf; on en trouve des exemples dans l'Anthologie. || 12° Terme de marine. Œuf d'autruche, sorte de bouchon pour boucher les trous de boulet. || 13° Œufs fossiles, pierres qui paraissent être des échinites. || 14° Œuf du diable, espèce de champignon. || Petits œufs, espèce d'agarics. || Œufs à l'encre, à la neige, divers champignons. || 15° Œuf marin, oursin. || Œuf de poule ou œuf papyracé, coquille univalve. || Œuf de vanneau, autre coquille univalve.

— HIST. XIII° s. ....Comme est l'escaille d'un uef, qui enclost et enserre ce qui est dedanz, BRUN. LATINI, *Très*. p. 110. Et maintenant fist atourner cuir de beuf de quatre doubles, ausi ront come un oef, *Ch. de Rains*, p. 95. Une geline oï cover, Que desor li avoit douze oes, *Ren.* 23389. Atant es vos une mesenge Sor la branche d'un chesne crues [creux], Où ele avoit repost ses oes, *ib.* 1728. || XIV° s. Un vaisselet d'argent à mangier œufs, que donna à Monseigneur Mons' d'Estampes, DE LABORDE, *Émaux*, p. 124. Une couppe d'un euf d'autruce, et est d'argent blanc, greneté dedans, ID. *ib.* p. 407. Lesquelz alerent demander leur potage, que en appelle eufs de pasques, DU CANGE, *ovum*. || XV° s. Mais se je truis [si je trouve] le kokin et le sourt, Lequel on dit qu'il voelt [veut] nos oes humer... FROISS. *Poésies mss.* p. 300 dans LACURNE. Et estoit son scel, sa bouche et son dire lettriage, leal comme or fin et entier comme un œuf, CHASTEL. *Éloge du bon duc Philippe*. || XVI° s. M'as-tu donc baillé ceste bride? M'as-tu pellé cest œuf mollet [joué ce mauvais tour]? *Rec. de farces, etc.* p. 293. Huile d'œufs, PARÉ, V, 29. Alembic, calcinatoires, fours secrets des philosophes, œufs des philosophes, cornue, ID. t. III, p. 638. Il partiroit un œuf en deux; il trouveroit à tondre sur un œuf; il ne donneroit pas un gros œuf pour un menu; pour dire il est avare, H. EST. *Précell.* p. 77 et 78. Il est fait comme quatre œufs [mal fait, de mauvaise grâce], OUDIN, *Curios. franç.* A l'aventure met on les œufs couver, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 187. Je mange un œuf mollet, je suis bien empesché, ID. *ib.* t. II, p. 205. Ne romps l'œuf mollet, si ton pain n'est apresté, ID. *ib.* p. 354. Tel cuide avoir des œufs au feu, qui n'a que des escailles, ID. *ib.* p. 420. Un œuf ne vault guere sans sel, ID. *ib.* p. 432. Aigle né dans le haut des plus superbes aires, Ou bien, œuf supposé, puisque tu degeneres, Degeneré Henri, D'AUB. *Tragiques, Princes.*

— ÉTYM. Berry, *œu*; bourg. *eu*; wallon, *oû*; picard, *ué*. œuf, *u*, œufs; provenç. *ov*, *uov*, *ueu*; cat. *ou*; espagn. *huevo*; port. *ovo*; ital. *uovo*; du lat. *ovum*; grec, ὠόν; all. *Ei*; angl. *egg.*; gaél. *ubh*; bas-bret. *ui*; irl. *ugh*. Comme on a pour ὠόν les formes dialectales argien ὤβεον et lesbien ὤϊον, on peut supposer, pour forme grecque primitive, ὤϜιον, répondant à *ovum*, et que Benfey, approuvé par Curtius, a conjecturé représenter en sanscrit un *avyam*, qui serait un adjectif venant d'*avi*, oiseau, et équivaudrait pour le sens à ὀρνίθειον.

† **ŒUFRIER** (eu-fri-é), *s. m.* Vase dans lequel on fait cuire des œufs frais, en y versant de l'eau bouillante.

— ÉTYM. *Œuf.*

ŒUVÉ, ÉE (eu-vé, vée), *adj.* En parlant des poissons femelles, qui a des œufs. Les docteurs en mangèrent [des brochets], soit œuvés, soit laités, VOLT. *Dial.* XV, 4.

— HIST. XIV° s. Des brochets, le laicté vault mieux que l'ouvé, si ce n'est quant l'en veult faire rissolles, pour ce que des œuvés l'en fait rissolles, *Ménagier*, II, 4.

— ÉTYM. *Œuf.*

ŒUVRE (eu-vr'), *s. f.* || 1° Ce qui est fait et demeure fait, à l'aide de la main. Celui qui nous a faits est celui qui nous a faits à sa ressemblance; nous sommes tout ensemble et les œuvres de ses mains et ses images, BOSS. *la Vallière*. || C'est l'œuvre de Notre-Dame qui ne finit jamais, se disait à Paris de choses durant trop longtemps, à cause qu'on prétendait qu'il y avait quelque reste de voûte à faire à cette église qu'on ne voulait pas achever. || Œuvre de main, travail qui exige une main habile d'ouvrier. Les teinturiers seront payés par préférence [sur le prix des soies teintes et vendues], pour lesdites teintures,.... attendu que c'est une œuvre de main, et que lesdites teintures augmentent le prix desdites marchandises, *Règlement sur les manufact.* août 1669, *teinturiers en soie, laine et fil*, art 87. || Il ne fait œuvre de ses dix doigts, il ne fait rien. Employer ce jour salutaire [dimanche] A ne faire œuvre de ses doigts, VOLT. *Filles de Minée*. || Œuvre à l'aiguille, s'est dit, dans le moyen âge, de mosaïques en pièces d'étoffes cousues. || Mettre la main à l'œuvre, travailler à une chose. Il a fallu plusieurs fois [pour faire l'Encyclopédie] se procurer les machines, les construire, mettre la main à l'œuvre, se rendre, pour ainsi dire, apprenti, et faire soi-même de mauvais ouvrages pour apprendre aux autres comment on en fait de bons, D'ALEMB. *Disc. prélim.* t. I, p. 318, dans POUGENS. || Fig. Mettons la main à l'œuvre sérieusement, et commençons chacun par nous-mêmes la réformation de l'Église, BOSS. *Sermons, sur l'Église*, 3. || Mettre en œuvre, employer à quelque usage. Bientôt vous aurez à recevoir une compagnie qui vous fera mettre en œuvre le colombier et la garenne, et même la basse-cour, SÉV. 8 juill. 1672. L'art de mettre le bois et le fer en œuvre, FÉN. *Tél.* VIII. || Fig. Ce poëte excelle à mettre en œuvre les idées d'autrui. Mettre toute sorte de remèdes en œuvre pour guérir. Je souhaite de mettre en œuvre les résolutions que j'ai prises, SÉV. 440. Je viens de voir un prélat qui était à l'oraison funèbre [du prince de Condé]; il nous a dit que monsieur de Meaux s'était surpassé lui-même, et que jamais on n'a fait valoir ni mis en œuvre si noblement une si belle matière, ID. *à Bussy*, 10 mars 1687. Julien met tout en œuvre pour détruire le christianisme, BOSS. *Hist.* II, 7. Ils n'ont pas de quoi mettre leurs vertus en œuvre, LA BRUY. XI. || Mettre en œuvre des personnes, les employer. Il est excellent ouvrier, c'est dommage qu'on ne le mette pas en œuvre. Mettez-nous en œuvre, et vous en serez contente, SÉV. 303. Je mettrai l'abbé Charrier en œuvre, quand il sera temps, ID. 567. La princesse de Bade.... a un cuisinier admirable, mais elle est bien aise de ne le pas mettre en œuvre sans de grandes occasions, ID. 29 nov. 1684. Je vous dirai seulement que, plus vous me mettrez en œuvre, plus souvent je vous aurai obligation, BOURSAULT, *Lett. nouv.* t. II, p. 264, dans POUGENS. Les pauvres et les petits ont soin de les [leurs enfants] mettre en œuvre pour en tirer des services, BOURDAL. *Dominic.* I, *Oisiveté*, 279. En s'avilissant à des fonctions qui n'ont de grand que les noms et les passions des hommes qui les mettent en œuvre, MASS. *Confér. Fuite du monde*. || Mettre à l'œuvre, faire commencer un travail à quelqu'un, le mettre à un travail. || Se mettre à l'œuvre, au travail, agir. || On dit dans le même sens : être à l'œuvre, être en œuvre, se mettre en œuvre. Elle se mettrait en œuvre, SÉV. 135. || 2° Main-d'œuvre, voy. ce mot à son rang. || 3° Maître des œuvres, officier qui avait juridiction et inspection sur les ouvrages de maçonnerie et de charpenterie. || Maître des basses œuvres, vidangeur. Dans une ordonnance de septembre 1608, les maîtres de ce métier sont nommés maîtres des basses œuvres. || Maître des hautes œuvres, le bourreau, ainsi dit parce que son office dépendait de la haute justice. Qu'on fasse ajuster cette salle proprement, afin d'y recevoir tous ceux qui me feront l'honneur de se trouver à la dissection du corps que me doit envoyer le maître des hautes œuvres, HAUTEROCHE, *Crisp. méd.* II, 1. || On dit aussi en ce sens : exécuteur des hautes œuvres. Dans la vue d'inspirer plus d'horreur pour le crime, l'entrée de la ville est interdite à l'exécuteur des hautes œuvres, BARTHÉL. *Anach.* ch. 73. || 4° *Au masc.* Terme d'architecture. Œuvre, les œuvres, la bâtisse. Les œuvres sont hors de terre, se dit en parlant d'un bâtiment dont les murs commencent à s'élever au-dessus des fondations. || Gros œuvre, les murailles les plus grosses. || Dans œuvre, *loc. adv.* Dans le corps du bâtiment. Ce cabinet est pratiqué dans œuvre. Cet escalier est dans œuvre. || Hors d'œuvre, *loc. adv.* Hors des gros murs, en saillie. Cet escalier est hors d'œuvre. || Substantivement. Un hors-d'œuvre, une pièce en saillie, qui ne fait pas partie de l'ordonnance générale. || On nomme aussi hors-d'œuvre, dans les bâtiments, certaines pièces, telles que les cabinets, une galerie, etc. qui tiennent au corps de logis par un de ses côtés. || Mesure hors d'œuvre ou hors œuvre, mesure d'un bâtiment depuis l'angle extérieur d'un mur jusqu'à l'angle extérieur de l'autre mur; mesure dans œuvre, mesure prise à l'intérieur des murs. Ce bâtiment a tant de mètres hors d'œuvre ou hors œuvre. Non loin du temple d'Apollon, il en existe un second qui, dans œuvre, n'a qu'environ dix-sept pieds de long sur dix et demi de large, BARTHÉL. *Anach.* ch. 41. || Sous œuvre, en sous-œuvre (avec un trait d'union), *loc. adv.* Sous la bâtisse, sous le mur. Travailler sous œuvre. Reprendre un mur en sous-œuvre, en réparer les fondations, le rebâtir par le pied. || Reprises en sous-œuvre, se dit, en bâtisse, de l'opération par laquelle on rebâtit sous la partie supérieure d'une construction. || Fig. Reprendre un travail sous œuvre, en sous-œuvre, le corriger. || A pied d'œuvre, à la proximité du bâtiment que l'on construit. Le moellon se trouvait à pied d'œuvre. || 5° Fig. Hors d'œuvre, hors de la place ou du temps accoutumé. Cette lettre est écrite hors d'œuvre chez Trochanire, SÉV. 36. J'écris ceci hors d'œuvre pour vous divertir, ID. 26 juill. 1677. Sans ce gentilhomme qui est toujours chez vous, à ce qu'on dit, je ne vous rendrais pas une visite aussi hors d'œuvre que celle-ci, DANCOURT, *la Folle enchère*, sc. 18. Ces gens d'un état fort commun qui, malgré leur complaisance pour les grands et leur impertinence avec leurs égaux, seront toujours hors d'œuvre, DUCLOS, *Consid. mœurs*, ch. 11. || Qui, dans un ouvrage de littérature ou d'art, est accessoire, ne fait pas partie essentielle du sujet. Cette description est hors d'œuvre. Groupe de figures qui dans un tableau est hors d'œuvre. La liaison des scènes qui semblent, s'il m'est permis de parler ainsi, incorporer Sabine dans cette pièce, au lieu que, dans le Cid, toutes celles de l'Infante sont détachées, et paraissent hors d'œuvre, CORN. *Horace, Examen*. Ce supplément de sermon du P. de la Rue sur les quiétistes dura une demi-heure, et se montra tout à fait hors d'œuvre, ST-SIM. 45, 20. Supposition injurieuse, et tout à fait hors d'œuvre, MARIVAUX, *Fauss. confid.* III, 6. Si Olindo et Sophronia [dans la Jérusalem délivrée], près d'être les victimes de leur religion, étaient éclairés et disaient un mot de ce qui doit arriver! mais ils sont entièrement hors d'œuvre, VOLT. *Ess. poés. ép.* 7. || Substantivement. Un hors-d'œuvre, ce qui dans un ouvrage ne fait pas partie essentielle du sujet (avec un trait d'union). Cette description est un hors-d'œuvre. || *Au plur.* Des hors-d'œuvre. || Terme de cuisine. Mets tels que radis, beurre, anchois, etc. servis après le potage et pendant le premier service (ainsi dits, parce que, originairement, ils ne faisaient pas partie de l'ordre régulier dans lequel les plats principaux étaient rangés). On servit plusieurs hors-d'œuvre. Il n'oublie pas le hors-d'œuvre, le fruit et les assiettes, LA BRUY. XI. || Quelques-uns prétendent qu'en ce sens l'*h* ne s'aspire pas; c'est une erreur. || *Au plur.* Des hors-d'œuvre. || 6° *Au fém.* En termes de joaillerie, œuvre, l'enchâssure d'une pierre, le chaton dans lequel une pierre est enchâssée. Son diamant sortit de l'œuvre et tomba. || Mettre en œuvre une pierre précieuse, l'enchâsser. || Mettre une pierre hors d'œuvre, la tirer de son chaton et de la bague où elle est. Vendre une pierre hors d'œuvre, la vendre hors de la bague où elle était enchâssée. || Cette pierre est hors d'œuvre, elle n'est pas encore montée, ou elle est sortie de sa monture. || Fig. Il met toutes pierres en œuvre, se dit d'un homme vigilant qui emploie tous les moyens pour arriver à ses fins. || 7° Terme de marine. Œuvres mortes, la partie qui est au-dessus de la flottaison, et pour laquelle on emploie du bois plus léger. || Œuvres vives, la partie immergée ou carène, et pour laquelle on emploie le bois le plus dur. Les vaisseaux anglais, beaucoup plus petits que ceux des Espagnols, ne devaient pas résister au choc de ces citadelles mouvantes [l'invincible Armada], dont quelques-unes avaient leurs œuvres vives de trois pieds d'épaisseur, impénétrables au canon, VOLT. *Mœurs*, 166. || Atelier de grosses œuvres, l'atelier où, dans un arsenal, on fait les cabestans, les roues de gouvernail, et autres forts objets d'installation. || Ancien terme de marine. Œuvre de marée, le radoub qui se donne au vaisseau échoué sur les vases, pendant que la mer est basse. || 8° Terme d'eaux et forêts. Bois d'œuvre ou à œuvrer, les bois autres que les bois de chauffage. || 9° *Au plur.* Les œuvres, les labours, façons de vignes ou autres cultures. || 10° Œuvres blanches, gros outils à fer tranchant dont se servent les taillandiers. || 11° Tout ce qui est fait et demeure fait d'une façon quelconque. Les œuvres de Dieu. Les œuvres de la nature. Ô cruel souvenir de ma gloire passée! Œuvre de tant de jours en un jour effacée! CORN. *Cid*, I, 7. Et faisons publier par toute l'Italie : La liberté de Rome est l'œuvre d'Émilie, ID. *Cinna*, I, 11. Montrons que sa fortune est l'œuvre de nos mains, ID. *Pomp.* V, 1. Quoi! se pourrait-il faire Qu'à l'œuvre de ses mains Rome devînt contraire? ID. *Nicom.* IV, 5. L'œuvre perd de son prix à trop délibérer, ROTROU, *Bélis.* III, 2. Ne faites point, seigneur, par l'offre d'un salaire, D'une action de gloire une œuvre mercenaire, ID. *Vencesl.* III, 6. Si mon œuvre n'est point un assez bon modèle, J'ai du moins ouvert le chemin; D'autres pour-

ront y mettre une dernière main, LAFONT. *Fabl.* XI, [illegible] Le démon a fait son œuvre en eux, BOSS. [illegible] Dieu avait fait regarder à M. le Tellier le devoir de juge où il était appelé, comme le moyen [illegible] qui lui donnait pour accomplir l'œuvre de son salut, ID. *le Tellier.* Est-ce Dieu, sont-ce les hommes dont les œuvres vont éclater? BAC. *Fath.* II, 9. Qu'est-ce que toutes ces vanités, tous ces plaisirs pour qui est [illegible] du monde et de ses œuvres? MAINTENON, *Lett. à Mme de St-Géran*, t. II, p. 101. [illegible] pour y commencer sa mission [illegible] l'œuvre de son Père, MASS. *Carême, Temples.* [illegible] point d'œuvre de travail, il m'en fallait une d'amusement, qui me plût et qui ne me donnât de peine que celle qu'aime à prendre un paresseux, J. J. ROUSSEAU, 5e *promenade.* De son œuvre imparfaite il [Dieu] détourna sa face, LAMART. *Méd.* I, 7. || Jamais un tel n'y fit œuvre, locution peu usitée maintenant, qui signifie par exagération que même un maître consommé n'aurait pu faire aussi bien. Il compose des vers admirables; jamais Boileau n'y fit œuvre. (L'Académie écrit fit; mais, sans accent, la locution ne se comprend pas : *n'y fit*, n'y ferait.) || Ironiquement. Voilà de vos œuvres, se dit à quelqu'un qui a fait quelque grosse maladresse. || Tu n'auras pas œuvre faite entre nous, tu n'es pas au bout de tes peines. || 12° Toute sorte d'actions morales. Je me réserve à parler comme je dois d'une si rare vertu en mon grand ouvrage, où je rends à chacun selon ses œuvres, BALZ. liv. I, lett. 11. Retirez-vous de moi, vous qui faites des œuvres d'iniquité, SACI, *Bible, Évang. St Matth.* VII, 23. Le cœur sage et intelligent s'abstiendra du péché, et il réussira dans les œuvres de justice, ID. *ib. Ecclésiastiq.* III, 32. Lorsque vous aurez péché devant le Seigneur en l'irritant par les œuvres de vos mains, ID. *ib. Deutéron.* XXXI, 29. Œuvres extérieures: il n'y a rien de si périlleux que ce qui plaît à Dieu et aux hommes, PASC. *Pens.* XXV, 127, édit. HAVET. Ainsi les faux justes : ils font de bonnes œuvres et de méchantes, ID. *Jésus-Christ*, 13, éd. FAUGÈRE. Faites des œuvres dignes de pénitence, ID. *Prov.* XVIII. Ceux qui font des œuvres dignes de leur foi, ID. BOSS. *Hist* II, 13. Ne sont-ce pas là, mondain voluptueux et impudique, les œuvres de ténèbres, à quoi se passe toute votre vie? BOURD. *Sur le scandale*, 1er *avent*, p. 99. Je vois des enfants égarés revenir en foule au sein de leur mère [lors de la révocation de l'édit de Nantes], la justice et la vérité détruire les œuvres de ténèbres et de mensonge, FLÉCH. *le Tellier.* Il faut rendre à chacun selon ses œuvres, VOLT. *Zadig*, 7. || Bonnes œuvres, actions inspirées par une morale pure et active. Nous savons que toutes les vertus, le martyre, les austérités et toutes les bonnes œuvres sont inutiles hors de l'Église et de la communion du chef de l'Église, qui est le pape, PASC. *Lett. à Mlle de Roannez*, 1. C'est de saintes méditations, c'est de bonnes œuvres, c'est ces véritables richesses que vous enverrez devant vous au siècle futur, qui vous inspireront de la force [au moment de la mort], BOSS. *le Tellier.* Dirai-je qu'il se renferma en lui-même, et ne montra de ses bonnes œuvres qu'autant qu'il en fallait pour édifier les peuples? FLÉCH. *Lamoignon.* J'envie bien l'état de cet homme qui passe sa vie en bonnes œuvres, MAINTENON, *Lett. à Mme de Caylus*, t. VI, p. 210, dans FOUGÈRES. || En un sens plus restreint, bonnes œuvres, les charités que l'on fait, soit pour [illegible] soit pour des fondations pieuses ou charitables. Je vous demande pardon, monseigneur, de vous en fatiguer; mais ce serait une bonne œuvre, et c'est une grande excuse, MAINTENON, *Lett. au card. de Noailles*, 1701. L'évêque de [illegible] joignait à ses bonnes œuvres le mérite de les cacher sincèrement et de bonne foi, D'ALEMB. [illegible], *Vauréal.* || Absolument. Les œuvres, les actions méritoires. Mes frères, que servira-t-il à quelqu'un de dire qu'il a la foi, s'il n'a point les œuvres? la foi le pourra-t-elle sauver? SACI, *Bible, St Jacq. Épît. cath.* II, 14. Si la reine d'Angleterre avait été plus fortunée, son histoire serait plus pompeuse, mais ses œuvres seraient moins pleines, BOSS. *Reine d'Anglet.* Sur le mérite des œuvres, l'Église catholique croit que la vie éternelle doit être proposée aux enfants de Dieu, et comme une grâce qui leur est miséricordieusement promise par Notre Seigneur Jésus-Christ, et comme une [illegible] [illegible] [illegible] Juifs; [illegible] || Œuvres de miséricorde, celles qui ont pour objet la charité envers le prochain. || Gagner les œuvres de miséricorde, faire certaines actions de charité, comme d'assister les malades, etc. || Œuvres pies, les œuvres que la piété fait faire, que l'on fait en vue de Dieu. Faire des legs aux hôpitaux et autres œuvres pies. Vous repentiriez-vous d'avoir fait œuvre pie? REGNARD, *le Légat.* V, 7. || Œuvres de surérogation, celles auxquelles on n'est pas obligé par le précepte ou le devoir. || Dans le langage général, œuvre de surérogation se dit de tout ce qu'on fait au delà du devoir, au delà de ce qui est nécessaire à l'affaire dont il s'agit. Ce sont des œuvres de surérogation dont on se passerait bien. || Œuvres mortes, œuvres qui, n'ayant pas une vraie dévotion pour principe, sont mortes, sont inutiles. Toutes ces œuvres de piété, quoique éclatantes, n'étaient que des œuvres mortes, BOURD. 3e *dim. après l'Épiphan. Dominic.* t. I, p. 119. || Fig. Aussitôt après la nouvelle du combat de Senef, j'écrivis au roi, et je lui offris mes services; toutes mes honnêtetés et ma bonne conduite sont des œuvres mortes, maintenant que la grâce me manque, *Lettre de Bussy*, dans SÉV. t. III, p. 418, éd. RÉGNIER. || 13° L'œuvre de la chair ou l'œuvre de chair, la conjonction charnelle de l'homme et de la femme. L'œuvre de chair ne désireras qu'en mariage seulement, *Décalogue.* Il est aisé de connaître les œuvres de la chair qui sont la fornication, l'impureté, l'impudicité, la dissolution, SACI, *Bible, St Paul, Épît. aux Galat.* V, 19. || En termes de palais. Cette femme est enceinte des œuvres d'un tel, elle est grosse du fait d'un tel. || 14° Terme de jurisprudence. Dénonciation de nouvel œuvre (au masculin), assignation à une personne qui construit sur votre terrain, ou à un voisin qui élève sur son terrain une construction au mépris d'une servitude qui vous appartient. || 15° *Au plur.* Productions en vers ou en prose considérées relativement à l'auteur. Les œuvres de Bossuet, de Corneille. Ses œuvres sont imprimées en tant de volumes. || En ce sens, il se dit quelquefois au singulier. La Pucelle [poëme de Chapelain] est encore une œuvre bien galante, BOIL. *Sat.* III. ... Lorsque Chapelain met une œuvre en lumière, Chaque lecteur d'abord lui devient un Linière, ID. *ib.* IX. || 16° Chef-d'œuvre, voy. ce mot à son rang. || 17° La fabrique d'une paroisse. L'œuvre de cette paroisse est fort riche. || Le banc de l'œuvre, ou le banc d'œuvre, ou, elliptiquement, l'œuvre, le banc particulier que les marguilliers occupent dans la nef de l'église. Les marguilliers sont assis dans l'œuvre. || Maîtres de l'œuvre, se disait autrefois des fabriciens, des marguilliers. || 18° *Au masc.* Œuvre se dit du recueil de toutes les estampes d'un graveur. Avoir tout l'œuvre de Callot. || 19° *Au masc.* On se sert de ce mot, en le faisant suivre d'un numéro, pour désigner l'ordre chronologique dans lequel ont été publiées les productions d'un compositeur. L'œuvre 24 de Beethoven. L'œuvre 9 de Haydn. || On emploie plus ordinairement l'abréviation op. qui est l'italien *opera*, et l'on dit : op. 32 de Mozart. || Œuvre devient du féminin en musique quand on considère la composition en elle-même, sans s'occuper de son rang dans le classement des ouvrages d'un compositeur; par exemple : une des plus belles œuvres de Beethoven est sa symphonie en ut mineur, laquelle est l'œuvre (au masculin) ou op. 67 dans le classement de son œuvre. Mais œuvre est du masculin quand il s'applique à tous les ouvrages produits par un artiste. Ainsi l'on dit l'œuvre entier de Beethoven, de Mozart, de Rossini, etc. || 20° *Au masculin*, en métallurgie, œuvre se dit du plomb qui contient de l'argent. || 21° *Au masc.* en alchimie, le grand œuvre, recherche de la pierre philosophale, c'est-à-dire d'un arcane propre à transmuer les métaux vils en or. Quoiqu'homme de guerre, il s'entêta de la chimie, dans le dessein, à la vérité, de parvenir au grand œuvre, FONTEN. *Du Fay.* Cette fameuse recherche appelée le grand œuvre, qu'on doit rejeter en bonne morale, mais qu'en saine physique l'on ne peut pas traiter d'impossible, BUFF. *Min.* t. IV, p. 269. Une chimie dans laquelle on ne cherchait ni le grand œuvre, ni l'art de prolonger la vie au delà des bornes de la nature, VOLT. *Louis XIV*, 31. J'ouvre ma bourse à la science [illegible], Mon cœur crédule au grand œuvre a re[illegible], GRESSET. *Alchim.* || Fig. Je regardais l'amitié [illegible] le grand œuvre, Mme DU DEFFANT, *Lett. à Hor. Walpole*, t. III, p. 164, dans FOUGÈRES. || Proverbe. Bon jour, bonne œuvre, se dit d'une bonne action faite un jour de fête. Ils se sont réconciliés le jour de Pâques, bon jour, bonne œuvre. Nous arrivâmes hier, jour de la Toussaint, bon jour, bonne œuvre, SÉV. 166. || Ironiquement. Il a volé le jour de Pâques, bon jour, bonne œuvre. Un dimanche, bon jour, bonne œuvre, Typhon aux cheveux de couleuvre.... SCARR. *Typh.* ch. I. || À l'œuvre on connaît l'ouvrier, c'est-à-dire le mérite de l'ouvrage fait juger du mérite de celui qui l'a fait. À l'œuvre on connaît l'artisan, LA FONT. *Fabl.* I, 21. || La fin couronne l'œuvre, c'est-à-dire il n'est pas assez de bien commencer, il faut bien achever; et aussi ce n'est pas assez de bien vivre, il faut bien mourir, et enfin ironiquement : il a mis le comble à ses méfaits, il a mal fini comme il le méritait.

— REM. Autrefois œuvre était masculin au singulier quand il signifiait livre : un bel œuvre. Aujourd'hui œuvre en ce sens ne se dit [illegible] pluriel et est féminin. Si maint œuvre de mort [illegible]lide autant que beau, Peut tirer un héros de la nuit du tombeau, LA FONT. *Songe de Vaux*, [illegible] 2. Je sais qu'il est indubitable Que, pour [illegible] œuvre parfait, Il faudrait se donner au diable, VOLT. *Zaïre, Préface.* || Œuvre était encore masculin dans le style soutenu, pour des œuvres dont on [illegible] rehausser le mérite; et l'Académie, dans son Dictionnaire, donne encore : un si grand œuvre, ce saint œuvre; un œuvre de génie. Les exemples abondent. Il faut faire de même, un œuvre entreprenant, RÉGNIER, *Sat.* I. Vous voyez en sa mort un œuvre de sa haine, ROTR. *Antig.* III, 4. Quelle morale puis-je inférer de ce fait? Sans cela, toute fable est un œuvre imparfait, LA FONT. *Fabl.* XII, 2. Donnons à ce grand œuvre une heure d'abstinence, BOIL. *Lutr.* IV. Cet emploi est tombé en désuétude; tout au plus pourrait-on essayer de s'en servir dans la poésie en quelques cas choisis.

— SYN. ŒUVRE, OUVRAGE. Si l'on remonte à l'étymologie latine, on voit que œuvre répond à *opera*, et ouvrage à une forme fictive *operaticum*; de sorte que ouvrage signifie proprement la mise en œuvre, le résultat de l'œuvre. Œuvre est donc abstrait, et ouvrage est concret; œuvre signifie absolument, en soi, ce qui est fait; ouvrage donne l'idée de ce produit ayant reçu telle forme ou telle façon. Les sciences et les lettres sont les œuvres de l'esprit humain; on appellera ouvrages de l'esprit les traités, les poëmes, les discours, etc. ou bien les livres qui les contiennent.

— HIST. XIIe s. L'ovre est fete et fen[illegible], *Rom.* p. 26. Tant bon hauberc dont l'œvre estoit safrée, *ib.* p. 70. D'une œvre en autre [il] lui a frai[illegible] froissie [sa targe], *ib.* 136. N'i [en une [illegible]] perdi pas nature ses œvres ne son tans, *Sax.* [illegible] Ne soi puent [peuvent] leveir por pies œvres [illegible] à lur proïmes [prochains], *Job*, 471. Pur ço envoia sun fiz Joram al rei David, od riches presens de vaissele d'or e d'argent, e de araim, et de ovre [illegible]tive, *Rois*, p. 148. || XIIIe s. Ne vos puis [illegible] tous ceus qui furent à ceste euvre faire, *Villeh.* LVIII. Bertain [elles] treuvent ouvrant d'œuvre [illegible] fine et vraie, *Berte*, LVIII. Quant [elle] ot veu [illegible] œuvre [ouvrage à l'aiguille], si dist : je vous [illegible] Une œuvre, s'il vous plaist, que vous apreniés, *ib.* LVII. S'ele n'a repentance d'œuvre si [illegible] [maudite], *ib.* CXXXVI. El [Papelardise] ne fu [illegible] ne jolive, Ains fu par semblant ententive Du tout à bonnes ovres faire; Et si avoit vestu la haire, *la Rose*, 429. Ainsinc raison me preeschoit; [illegible] Amors tout empeeschoit Que riens à ovre [illegible] meïsse, *ib.* 4447. || XIVe s. On ne [illegible] par lor fausse raison; La fauscelé de l'homme [illegible] l'œuvre connoist-on, *Guescl.* [illegible]. Pour ce que le jour de dimanche est jour solempne, et doit on cesser de toutes œuvres mondaines, *Ordonn. des rois*, t. V, p. 606. || XVe s. Finablement [illegible] sent point eu de durée; car là avoit trop de [illegible] hommes qui tous mettoient main à euvre, [illegible] II, III, 39. Tantost mirent les deux chevaliers [illegible] en œuvre, et commencerent à desemparer le [illegible]tier, ID. II, II, 240. Ce fut œuvre du deable, [illegible] II, 42. Celui-ci se trouva hors d'œuvre, après avoir perdu son espié, *Mém. s. du Guescl.* ch. 6. Quelle œuvre que vous avez intention de faire en langue latine, COMM. *Prol.* Complaire à leurs maistres et leur louer toutes leurs œuvres, [illegible] mauvaises, ID. II, 6. Qui a royaulme à gouverner, n'a pas œuvre laissée [ne reste pas dans l'inaction], *Perceforest*, t. IV, f° 12. Est-ce à faire à vous de [illegible] tant d'œuvres [prières] que vous faites? laissez-les dire aux prestres, LOUIS XI, *Nouv.* XXXIX. || XVIe s. O[illegible] pour purger ses œuvres vicieux, Trouve l'en point [illegible] [illegible], MAROT, I, 267. Le [illegible] [illegible], qui semble œuvre plus divin que humain, RAB. *Pant.* II, 8. Si me voulez mettre en œuvre, [illegible] sera basme de me veoir brusler, ID. *ib.* II, 9. [illegible] n'est si cher ne precieux que le temps, employé

le en bonnes œuvres, ID. *ib.* V, 4. Nos consciences sont nettoyées des œuvres mortes par le sang de Christ, CALV. *Instit.* 629. En quoy faisant, ferez ung œuvre fort plaisant et agreable à Nostre Seigneur, [illegible] *Lett.* 7. Ayant conduit l'œuvre totale à chef, j'ay pris la hardiesse de la vous presenter imprimée, AMYOT, *Épit.* L'on vous donnera la louange d'avoir glorieusement couronné l'œuvre que vostre feu pere avoit heureusement fondé et commencé, ID. *ib.* Es choses qui consistent en action, il fault avoir mis la main à l'œuvre, ID. *Préf.* IX, 35. Ægeus, se doubtant qu'elle estoit enceinte de ses œuvres, luy laissa une espée.... ID. *Thésée.* 4. La galere, estant en cest endroit-là baissée, vint à recevoir le coup du heurt sans dommage quelconque, attendu qu'il donna aux œuvres mortes et aux parties qui sont tousjours dessoubs l'eau, ID. *Lucul.* 8. Toutes les louanges qu'on donne aux princes, sont hors d'œuvre et mal assises, si elles n'ont pour fueille et fondement celle du Dieu vivant, D'AUB. *Hist. préf.* V. L'assaut ne laissa pas de se donner, mais un retranchement de six pieds en œuvre et l'opiniastreté de la deffense renvoierent tout cela, ID. *ib.* II, 47. Pour les colleges et œuvres pies du roiaume, ID. *ib.* II, 341. Ce bastiment se fera de figure quarrée, de [illegible] à douze pieds dans œuvre en chacune face, O. DE SERRES. 763. Je, Phelippe, fis une piece d'œuvre à l'agueille, la non pareille que jamais on avoit veu : c'est assavoir que ce fut ung draps taillé et cousu ensemble, auquel draps y avoit plus de [illegible] mil pieces de draps mises et jointes ensemble, [illegible] de biais et à laine, et sembloit à le veoir qu'il [illegible] point, tant estoit justement fait, DE LABORDE, *Émaux*, p. 408. Mauvaise est l'œuvre qui ne nourrist ne cœuvre, GÉNIN, *Récréat.* t. II, p. 244. Plus facile est d'œuvre juger qu'il n'est à l'œuvre besonger, ID. *ib.* p. 247. Il n'est œuvre que d'ouvrier, [illegible]. Le cœur fait l'œuvre, non pas les grands [illegible], ID. Tel autheur, tel œuvre, ID. La lettre qu'il [Hippocrate] luy envoya [à Artaxerce] se veoid encores aujourd'huy parmy ses aultres œuvres, LA BOÉTIE, *Servitude volont.*

— ÉTYM. Wallon, *oûv*; prov. et esp. *obra*; ital. *opera*; du lat. *opera*, ou, pour le masculin, de *opere*, ablatif de *opus*; sanscrit, *apas*, qui signifie œuvre, et, comme adjectif, actif.

† OEUVRER (eu-vré), *v. n.* S'est dit et se dit encore dans quelques professions pour travailler.

OFFENSANT, ANTE (o-fan-san, san-t'), *adj.* Qui offense. Mais l'offensante aigreur de chaque repartie, MOL. *Femm. sav.* IV, 3. Non, la reconnaissance est un faible retour, Un tribut offensant trop peu fait pour l'amour, VOLT. *Zaïre*, I, 1. Eviter les rencontres offensantes et s'éloigner des choses nuisibles, BUFF. *Nat. des anim.* On l'a vu [le lion] souvent dédaigner de petits ennemis, mépriser leurs insultes, et leur pardonner des libertés offensantes, ID. *Quadrup.* t. III, p. 101.

OFFENSE (o-fan-s'), *s. f.* || 1° Injure de fait ou de parole. Mais une grande offense est de cette nature Que toujours son auteur impute à l'offensé Un vif ressentiment dont il le croit blessé, CORN. *Rodog.* I, [illegible] Qui peut sans s'émouvoir supporter une offense? [illegible] *Médée*, I, 5. Et tantôt mes soupçons lui faisaient une offense, ID. *Rodog.* III, 1. Si les autres [que le souverain] osaient le louer, il repoussait leurs louanges comme des offenses, et, indocile à la flatterie, il en craignait jusqu'à l'apparence, BOSS. *Louis de Bourbon.* Je sens que, malgré ton offense, Mes entrailles pour toi se troublent par avance, RAC. *Phèd.* IV, 3. [illegible] tremble en comparant l'offense et le supplice, [illegible] *Esth.* II, 1. Mais il faut à l'offense opposer les bienfaits, ID. *Ath.* III, 4. Les Italiens conservent le souvenir des bienfaits, et, pour tout dire aussi, celui des offenses plus profondément que d'autres peuples qui ne sont guère susceptibles que d'impressions [illegible] légères, FONTEN. *Viviani.* La seule occasion d'expier ses offenses, VOLT. *Oreste*, IV, 8. || 2° En termes de dévotion, péché, faute. Pardonnez-nous nos offenses. Cette indigne mollesse et ces lâches défenses Sont [illegible] punitions qu'attirent mes offenses, CORN. *Poly.* [illegible] 6. Mais, mon père, jugez-vous qu'un homme soit digne de recevoir l'absolution quand il ne veut rien faire de pénible pour expier ses offenses? PASC. *Prov.* X. || Au sens actif. Tout péché contre la charité du prochain est une offense de Dieu, et toute offense de Dieu blesse la gloire de Dieu, BOURDAL. *Dim. après Pâques, Dominic.* t. II, p. 26.

— HIST. XVI° s. Les fideles craignent plus son offense [d'offenser Dieu] que la punition, CALV. *Instit.* [illegible]. Je l'oy [une cloche] sans offense et souvent sans en esveiller, MONT. I, 107. Si le pistollier se garde [de] heurter teste pour teste contre le lancier, il aura l'avantage sur icelui, à cause de la grande offense que font les armes qu'il porte, LANOUE, 309. Ce peuple, assisté de peu de gens de guerre pour lors, des deffiances vint aux offances.... D'AUB. *Hist.* III, 163.

— ÉTYM. Provenç. *offensa*; espagn. *ofensa*; ital. *offensa*; du lat. *offensa*, action de heurter, qui vient de *offensum*, supin de *offendere*, heurter, de *ob*, et *fendere*, radical inusité qu'on retrouve dans *in-fensus*, *mani-fes-tus*; *fen*, *fes* est la racine sanscrite *han*, pour *dhan*, frapper; grec, θείνω. On disait aussi, au XVI° siècle, *offensement* et *offension*.

OFFENSÉ, ÉE (o-fan-sé, sée), *part. passé* d'offenser. || 1° Qui a reçu une offense. Appréhende du moins la colère d'une femme offensée, MOL. *Festin*, I, 3. Épicure avait raison de dire que les offenses étaient supportables à un homme sage; mais Sénèque a tort de dire que les sages ne peuvent pas même être offensés, MALEBR. *Rech. vér.* II, III, 4. Vasthi régna longtemps dans son âme offensée [d'Assuérus], RAC. *Esth.* I, 1. [Athalie] Par l'insolent Joad ce matin offensée, ID. *Ath.* III, 3. Il [Tite-Live] parlait, dans son histoire, avec éloge, des plus grands ennemis de la maison des Césars, comme de Pompée, de Brutus, de Cassius et d'autres, sans qu'Auguste s'en soit trouvé offensé, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. XII, p. 154, dans POUGENS. Ses bienfaits sont toujours présents à ma pensée, Ils resteront gravés dans mon âme offensée, VOLT. *Tancr.* IV, 5. || Substantivement. Les dieux me sont témoins que je suis l'offensé, TRIST. *Panthée*, III, 9. En cet affront mon père est l'offensé, Et l'offenseur le père de Chimène! CORN. *Cid*, I, 9. Mais souvent sur ses vers un auteur intraitable À les protéger tous se croit intéressé, Et d'abord prend en main le droit de l'offensé, BOIL. *Art p.* I. L'offensé voulait prouver à l'agresseur, par cette vengeance si noble, qu'au talent de faire des satires il joignait le mérite d'en dédaigner l'usage, D'ALEMB. *Éloges, d'Olivet.* L'affront, que l'offenseur oublie en insensé, Vit et toujours remue au cœur de l'offensé, V. HUGO, *Hernani*, IV, 4. || 2° Il se dit des choses, en un sens analogue. Sauvons, encore un coup, notre gloire offensée, RAC. *Iphig.* II, 4. || 3° Irrité, fâché. Vous voilà donc bien tous deux offensés contre l'air de Paris, SÉV. 353. || 4° Qui a reçu une blessure, une lésion, en parlant d'un organe. J'ai cru mes intestins par deux fois offensés, SCARR. *Jodelet*, I, 5. Elle [Mlle de Grignan qui voulait se faire carmélite] s'est trouvée si accablée de la rigueur de la règle, et sa poitrine si offensée de la mauvaise nourriture.... SÉV. 25 oct. 1686.

OFFENSER (o-fan-sé), *v. a.* || 1° Faire une offense. Comme si vous servir était vous offenser, MALH. V, 11. Tu ne peux de ce peuple empêcher le malheur, Sans offenser ensemble et Rome et ton honneur, MAIRET, *Mort d'Asdr.* I, 4. Des deux côtés j'offense et ma gloire et les dieux, CORN. *Cinna*, III, 3. Qui pardonne aisément invite à l'offenser, ID. *ib.* IV, 3. Comme nous nous affectionnons de plus en plus aux personnes à qui nous faisons du bien, nous haïssons violemment ceux que nous avons beaucoup offensés, LA BRUY. IV. Il [l'éléphant] n'attaque jamais que ceux qui l'ont offensé, BUFF. *Quadrup.* t. IV, p. 194. || Absolument. Si, dès que l'on offense, on ne pardonne point, TRISTAN, *Marianne*, IV, 1. Un malheur continuel [au jeu] pique et offense; on est honteux d'être houspillé par la fortune, SÉV. 9 mars 1672. Parler et offenser, pour de certaines gens, est précisément la même chose, LA BRUY. V. || 2° Offenser Dieu, pécher. Ne faites pas cela, c'est offenser Dieu. || Absolument. S'ils n'offensaient que rarement, PASC. *Prov.* X. || 3° Fig. Choquer, blesser. Notre air étranger n'offense plus personne, MONTESQ. *Lett. pers.* 48. || Il se dit aussi des choses auxquelles on fait une sorte de tort. Il est facile d'offenser sa vanité. Un roi peut oublier, sans offenser sa gloire, D'un sujet criminel la faute la plus noire, DU RYER, *Scévole*, III, 2. Le petit homme est poli, et craignait d'offenser mes chastes oreilles, SÉV. 289. Il eût fallu éviter de lui écrire [au maréchal d'Estrées, pour ne pas lui donner le monseigneur]; car de cette manière on n'offense pas sa gloire ou celle de son ami, ID. 28 mai 1681. Avouez que vous avez cruellement offensé l'amitié qui était entre nous, et je suis désarmée, ID. à *Bussy*, 26 juill. 1668. Il y a des puissances sur la terre dont le nom même s'attire un si grand respect, que c'est en offenser la majesté que de présumer qu'on puisse penser contre elles de certaines choses, BOSS. *Signatures des docteurs.* Qui est-ce qui veut se priver de tant de choses superflues qui offensent la tempérance ou la modestie chrétienne? FLÉCH. *Panég.* II, p. 226. Tant de raisonnements offensent ma colère, RAC. *Andr.* IV, 3. De Joad l'inflexible rudesse De leur superbe oreille [des princes] offensait la mollesse, ID. *Ath.* III, 3. Dois je croire qu'assise au trône des Césars, Une si belle reine offensât ses regards [de Rome]? RAC. *Bérén.* II, 1. || 4° Pécher contre. Je suis une sotte; j'ai offensé la géographie : vous ne passez pas par Moulins, la Loire n'y va point, SÉV. 23 oct. 1676. Dieu de mes pères, qu'ai-je fait pour mériter une pareille récompense? toute ma vie, j'ai offensé vos lois, et vous me comblez de félicité, CHATEAUBR. *Mart.* XIII. || 5° Faire une blessure à une personne (sens qui vieillit). S'étant saisis de la puissance souveraine.... ils en usent comme les enfants se servent de leurs couteaux, qui s'en blessent le plus souvent, et en offensent leurs mères et leurs nourrices, BALZ. 2° *disc. sur la cour.* || Faire une lésion à quelque organe. La balle a offensé le poumon. La blessure de M. de Marsillac est un coup de mousquet dans l'épaule et dans la mâchoire, qui n'offense pas l'os, SÉV. 17 juin 1672. || Terme de manége. Blesser la bouche d'un cheval. || Par analogie. La petite poitrine [de Mme de Coulanges] est fort offensée de cette fièvre, SÉV. 18 sept. 1676. Je me suis fort bien portée et comportée par les chemins; la contrainte offense un peu mes genoux; mais en marchant elle se passe, ID. 24 mars 1676. Comme la lumière offense les yeux des animaux qui ont accoutumé de ne sortir de leurs retraites que pendant la nuit, FÉN. *Tél.* XVIII. Le froid n'offense point son corps sans vêtement, ST-LAMB. *Saisons*, IV. || 6° S'offenser, *v. réfl.* Se faire à soi-même une offense. Je m'offenserais moi-même, si je pouvais un moment me défier de vous, J. J. ROUSS. *Hél.* IV, 6. || 7° Se fâcher, se piquer. S'offenser d'un rien. Ne vous offensez pas, princesse, de nous voir De vos yeux à vous-même expliquer le pouvoir, CORN. *Rodog.* III, 4. Hé! mon Dieu! tout cela n'a rien dont il s'offense, MOL. *Fem. sav.* IV, 3. Vous qui, vous offensant de mes justes terreurs, Avez dans tout le camp répandu vos fureurs, RAC. *Iphig.* IV, 6. || Il se dit aussi des choses. Notre amour s'en offense, CORN. *Rodog.* III, 4. || S'offenser contre quelqu'un, se fâcher, s'irriter contre lui. M. de Vaugelas remarque qu'il faut dire s'offenser contre quelqu'un, au lieu de s'offenser de quelqu'un, *Acad. Obs. sur Vaugel.* p. 409, dans POUGENS. || Proverbe. Il n'y a que la vérité qui offense, c'est-à-dire il n'y a point d'injure plus sensible que quand nous nous sentons coupables des fautes qu'on nous reproche.

— HIST. XV° s. Aussi bien il y a des peuples qui offencent contre leur seigneur, COMM. V. 18. || XVI° s. Elle [l'herbe pantagruelion] est de difficile concoction, offense l'estomach, engendre maulvais sang. .. RAB. *Pant.* III, 47. Des elephans passans sur les tables en plain bancquet sans offenser les beuveurs beuvans, ID. *ib.* V, 30. Dès qu'adversité nous offence, Dieu nous est apuy et defense, MAROT, IV, 290. De peur de se blesser, Ou bien de s'offencer, Qu'il marche petit pas, ID. II, 164. Les ouvriers, en fouillant à l'entour de ce cormier, par mesgarde en offenserent les racines tellement que l'arbre en secha de tout poinct, AMYOT, *Rom.* 32. La plus part des hommes s'offense plus pour de mauvaises paroles que pour de mauvais effects, ID. *Timol.* 43. C'est un dangereux glaive [le savoir], et qui empesche et offense son maistre, s'il est en main foible, MONT. I, 148. Le lion me presentant sa patte offensée, ID. II, 193. Je ne veux point maintenant curieusement examiner ni balancer le droit et le tort de ceux qui remuent les armes, à fin de n'offenser personne, LANOUE, 343.

— ÉTYM. *Offense.* L'ancienne langue disait *offendre*, qui s'est perpétué jusque dans le XVI° siècle, mais qui ne l'a pas dépassé.

OFFENSEUR (o-fan-seur), *s. m.* Celui qui offense, qui a offensé. Il a été le premier offenseur, D'URFÉ, *Astrée*, II, 2. Encore que ses blessures soient si sensibles, si aimé-je mieux être l'offensé que l'offenseur, ID. *ib.* Plus l'offenseur est cher, et plus grande est l'offense, CORN. *Cid*, I, 8. Plus l'offenseur est cher.... l'observateur a quelque fondement en sa répréhension de dire que ce mot offenseur n'est pas en usage; toutefois, étant à souhaiter qu'il y fût pour opposer à offensé, cette hardiesse n'est pas condamnable *Acad. Sentim. Cid.* Plus l'offenseur m'est cher, plus je ressens l'injure, RAC. *Théb.* I, 5. J'ai eu raison de dire.... qu'on pardonne l'offense, mais qu'on n'aime jamais l'offenseur, MASS. *Carême, Pardon des offenses.* Hélas! reprenais-je avec amertume, je parle toujours de pardonner, sans songer que souvent l'offensé pardonne, mais que l'offenseur ne pardonne jamais, J. J. ROUSS. *Ém.* V. Ils [les éléphants] vont droit à l'offenseur, et, quoique la masse de leur corps soit très-pesante, leur pas est si grand qu'ils atteignent aisément l'homme le plus léger à la course, BUFF. *Quadrup.* t. IV, p. 204. On

voulait excuser l'offenseur sur l'ivresse : je ne puis m'y tromper, répondit l'offensé ; ce qu'il me dit étant ivre, il le pense à jeun, DUCLOS, *Consid. mœurs*, ch. 13.

— REM. Offenseur, noté par l'Académie comme un mot nouveau dans le *Cid*, était cependant plus ancien que cette pièce, puisqu'il est dans l'*Astrée*.

— ÉTYM. *Offenser*.

OFFENSIF, IVE (o-fan-sif, si-v'), *adj.* || 1° Qui est propre à offenser. Je me fâchai, et j'écrivis une lettre offensive à l'abbé Charnier, sur un ton qui n'était assurément ni du bon sens, ni de la bienséance, RETZ, *Mém.* t. III, liv. IV, p. 168, dans POUGENS. Aujourd'hui, on dit plutôt offensant. || 2° Qui attaque, qui sert à attaquer. Armes offensives. L'on apprendra sans étonnement qu'en pleine paix et dans une tranquillité publique, des citoyens entraient dans les temples, allaient voir des femmes, ou visitaient leurs amis avec des armes offensives, et qu'il n'y avait presque personne qui n'eût à son côté de quoi pouvoir d'un seul coup en tuer un autre, LA BRUY. *Disc. sur Théophraste*. La force offensive est réglée par le droit des gens, qui est la loi politique des nations considérées dans le rapport qu'elles ont les unes avec les autres, MONTESQ. *Esp.* X, 1. Son bec est très-offensif par le tranchant de ses lames et par le croc qui le termine, BUFF. *Ois.* t. XVIII, p. 35. || Guerre offensive, guerre dans laquelle on attaque l'ennemi. La république d'Achaïe était, par sa constitution, peu propre à soutenir une guerre offensive, CONDIL. *Hist. anc.* II, 12. || Retour offensif, attaque d'une troupe qu'on croyait en retraite. || Traité offensif, ligue offensive, traité, ligue par laquelle des États s'engagent à entrer conjointement en guerre contre un autre État. || Traité offensif et défensif, ligue offensive et défensive, traité, ligue par laquelle des princes ou des États conviennent de s'assister mutuellement, soit pour attaquer, soit pour se défendre. || 3° *S. f.* L'offensive, manière de faire la guerre qui consiste à attaquer. Prendre l'offensive. Cette attaque inopinée de Kutusof devant Moscou n'avait été qu'une étincelle d'un grand incendie; au même jour, à la même heure, toute la Russie avait repris l'offensive, SEGUR, *Hist. de Nap.* X, 1.

— HIST. XVI° s. On les dict avoir des yeulx offensifs et nuisants, MONT. I, 101. La pistole pouvant fausser les armes defensives et la lance non, il faut conclure que le reitre a l'avantage aux offensives et esgalité aux defensives, LANOUE, 309. Ligue offensive et defensive, AMYOT, *Alc.* 22.

— ÉTYM. *Offenser*. On disait aussi *offensible*, au XVI° siècle.

OFFENSIVEMENT (o-fan-si-ve-man), *adv.* D'une manière offensive. Agir offensivement contre l'ennemi, contre quelqu'un.

— ÉTYM. *Offensive*, et le suffixe *ment*.

OFFERT, ERTE (o-fèr, fèr-t'), *part. passé* d'offrir. Proposé pour être accepté. Les peines qui sont attachées à la tendresse que j'ai pour vous, étant offertes à Dieu, font la pénitence d'un attachement qui ne devrait être que pour lui, SÉV. 116. Mais quand tu récitais des faits moins glorieux [de Thésée], Sa foi partout offerte et reçue en cent lieux, Hélène à ses parents dans Sparte dérobée, RAC. *Phèdre*, I, 1. Je n'oublierai pas qu'une chose offerte est une chose due, quand il n'y a que l'impuissance de rendre qui empêche d'accepter, J. J. ROUSS. *Lett. à M. de Saultersheim*, *Corresp.* t. VI, p. 118, dans POUGENS.

OFFERTE (o-fèr-t'), *s. f.* ou **OFFERTOIRE** (o-fèr-toi-r'), *s. m.* || 1° Prière qui précède, dans la messe, l'oblation du pain et du vin. || 2° Oblation du pain et du vin. Le prêtre en était à l'offerte, à l'offertoire. || 3° Nappe de toile dans laquelle les diacres recevaient les offrandes des fidèles. || 4° Terme de musique. Morceau composé ordinairement pour l'orgue, et quelquefois pour un instrument particulier, comme le violon, avec accompagnement d'orgue ou d'orchestre; on l'exécute dans l'intervalle du *Credo* au *Sanctus*.

— HIST. XV° s. Toute la messe durant jusques à l'offertoire, FROISS. II, II, 217. || XVI° s. Après s'en va en temple et oratoire Dire oraisons, fait maint riche offertoire En plusieurs lieux, J. MAROT, V, 110. Racheter les pechez par son offerte [offrande], CALV. *Instit.* 859. Quand ce fut à l'offerte, ledit curé se retourna devers le peuple avec sa plataine, pour recevoir les offrandes, DESPER. *Contes*, XXXVII. Maintenant je te presente ces offertes et offrandes funebres, estant prisonniere et captive, AMYOT, *Anton.* 107.

— ÉTYM. *Offert*.

1. **OFFICE** (o-fi-s'), *s. m.* || 1° Devoir de la vie. Le ciel plus propice M'envoie un compagnon en ce pieux office, CORN. *Pomp.* V, 1. Il [le roi] m'envoie Faire office vers vous de douleur et de joie, ID. *Hor.* IV, 2. Si votre main puissante Voulait favoriser jusqu'au bout deux mortels, Ensemble nous mourrions en servant vos autels; Clothon ferait d'un coup ce double sacrifice; D'autres mains nous rendraient un vain et triste office, LA FONT. *Phil. et Baue.* On vit tomber de leur propre poids ces mains fatales à l'erreur [scellant la révocation de l'édit de Nantes] qui ne devaient plus servir à aucun office humain, FLÉCH. *le Tellier*. N'est-ce pas la foi qui conduisit madame la Dauphine dans tous les offices de la vie chrétienne? ID. *Dauphine*. Vous le savez, pieuse confidente de ses aumônes secrètes [Mme de Miramion], qui lui rendez aujourd'hui les offices publics d'une sainte amitié.... ID. *Lamoignon*. La probité dans les offices de la vie civile, FLÉCH. I, 273. || *S. m. pl.* Les Offices, livre de Cicéron, traitant des devoirs. Ajoutons que nous n'avons aucun traité de morale qui approche de ses Offices [de Cicéron]; et ce n'est pas faute de liberté que nos auteurs modernes ont été si au-dessous de lui en ce genre, VOLT. *Triumvirat*, *notes*. On n'a pas besoin de savoir les Offices de Cicéron pour être honnête homme, J. J. ROUSS. *Ém.* V. || 2° Fonction, rôle, destination. C'est l'office d'un roi d'en purger sa contrée [des vices], GARNIER, *Bradam.* I, 2. Il y a fait l'office de juge, CORN. *Hor. Examen*. À quel étrange office, amour, me réduis-tu? De faire accueil au vice et chasser la vertu? ROTR. *Vencesl.* I, 2. Les trois que Dieu destine à ce pieux office, BOIL. *Lutr.* I. Lui-même [Dieu] il nous traça son temple et son autel, Aux seuls enfants d'Aaron commit ses sacrifices, Aux lévites marqua leur place et leurs offices, RAC. *Ath.* II, 4. Les femmes allument du feu et se distribuent dans les différents offices dont elles étaient chargées, FÉN. t. XXI, p. 468. D'un office d'ami simplement je m'acquitte, REGNARD, *Fol. amour.* III, 2. Vous pouvez m'employer, monsieur, à tout office, ID. *Ménechmes*, II, 2. Son office [de la pénitence] est de rétablir dans l'état naturel ce que le péché avait renversé, MASS. *Panégyr. Magd.* Les esclaves [chez les Germains] n'avaient point d'offices dans la maison; ils rendaient à leur maître une certaine quantité de blé, MONTESQ. *Esp.* XV, 10. || Faire son office, produire l'effet naturel. Le sang fait son office et le roi s'attendrit, ROTROU, *Vencesl.* V, 3. Scapin : La tendresse paternelle fera son office. — Argante : Elle ne fera rien, MOL. *Fourber.* I, 6. || Faire office de, l'office de, tenir lieu, remplacer. L'âne à messer lion fit office de cor, LA FONT. *Fabl.* II, 19. Nous l'avons vu, frappé de ces murmures importuns qui interrompent les oraisons des fidèles et troublent dans la maison de Dieu le vénérable silence des saints mystères, se lever avec indignation, et, faisant l'office des anciens diacres de l'Église, ordonner qu'on fléchît les genoux, FLÉCH. *Duc de Mont.* Tant d'autres malheureux dont j'ai causé les maux Font déjà dans mon cœur l'office des bourreaux, RAC. *Théb.* V, 6. Les juges [de la vehme] prononçaient sans jamais confronter les témoins et l'accusé, souvent sans les interroger; le plus jeune des juges faisait l'office de bourreau, VOLT. *Ann. Emp. Charlemagne*, 788. || Faire l'office de, suffire pour mettre à effet. Tirons au sort, c'est la justice, Deux pailles en feront l'office, LA FONT. *Joc.* Hélas! il ne me faudrait guère prier pour me faire pleurer présentement [pour le départ de Mme de Grignan]: un tour de mail sur le soir en ferait l'office, SÉV. 21 oct. 1671. || 3° Bureau. Il existe à Paris plusieurs offices de publicité, de correspondance, etc. Les correspondances internationales tombées en rebut doivent être rendues, sans frais, à l'office expéditeur, *Commiss. internat. des postes*, Paris 1863, p. 140. || 4° Terme de diplomatie. Avis, message, pièce. Tous les offices que j'avais passés sur ce sujet.... cette légation n'avait point d'autre cause que de passer des offices en faveur des Vaudois, M. DE BONDREAUX, envoyé auprès de la reine d'Angleterre, dans GUIZOT, *Hist. de la rép. d'Anglet.* L. II, p. 391 et 393. || 5° Assistance, service. Ce malheur me rend un favorable office, CORN. *le Ment.* I, 2. À moi bien plus qu'à lui vous rendiez cet office : Vous sauviez Antigone en sauvant Polynice, ROTR. *Antig.* I, 4. Vous me rendrez un merveilleux office, LA FONT. *Mandr.* Mme de Vins nous servira dans cette maison [de Pompone]; sans cela, je vous avoue que je serais inconsolable de vous priver des petits offices que je vous pourrais rendre, SÉV. 26 juill. 1675. Il me semble que, si j'étais avec vous, je lui rendrais [à sa petite-fille Pauline] de grands offices, rien qu'en redressant un peu votre imagination, ID. 22 févr. 1690. Un fils consacré à Dieu.... s'acquitte courageusement de son devoir [avertir son père de l'approche de la mort].... il trouve ce qu'il espérait, un chrétien préparé à tout, qui attendait ce dernier office de sa piété, BOSS. *le Tellier*. Le ministre.... en faisant connaître les hommes capables de remplir les grandes places, et en se rendant à propos des offices qu'ils ne savaient pas, ID. *ib.* Les a-t-il jamais amusés [ses amis] par des caresses, quand ils ont attendu de lui des offices effectifs? FLÉCH. *Duc de Mont.* Il osa rendre ce triste office à son père [l'avertir de sa mort prochaine], ID. *le Tellier*. Mes maux ne purent lui refuser ce cruel office, FÉN. *Tél.* I. || Faire office, s'est dit pour rendre de bons offices, s'employer pour. Le plus qu'il [un prince] pouvait, c'était de recommander ses serviteurs à sa faveur et de faire office pour ceux qu'il aimait, BALZ. *De la cour*, 7° *disc.* || Bon office, service, assistance. Je vous devrai beaucoup pour un si bon office, CORN. *Hor.* IV, 2. Je me suis donc rendu moi-même un bon office, ID. *le Ment.* V, 4. Je vous prie de me rendre vos bons offices, c'est ainsi qu'il faut s'exprimer en pareil cas, non-seulement avec ceux qui sont au-dessus de nous, mais même avec nos égaux, CALLIÈRES, *Bon et mauvais usage*, p. 68, dans POUGENS. Tout oser pour rendre de bons offices, MÉNAGE, *Gramm.* 6. Il vous offre ses bons offices auprès du roi de France, ID. *ib.* 7. Vos bons offices pour lui sont un bienfait pour moi; souffrez que je partage la reconnaissance, VOLT. *Lett. en vers et prose*, 66. || En un sens opposé. Mauvais office, action, parole destinée à desservir quelqu'un, à lui nuire. S'il me rend près de vous tant de mauvais offices, ROTR. *Vencesl.* I, 1. Il n'y a point de mauvais offices qu'elle n'ait tâché de rendre à l'un et à l'autre, SÉV. 44. Je ne vous ai point rendu de mauvais offices auprès du roi, MAINTENON, *Lett. à M. de Villette*, 9 avril 1682. Pour prévenir les mauvais offices qu'il avait à craindre, FÉN. *Tél.* X. || 6° Anciennement. Certains emplois, certaines charges avec juridiction. Création d'offices. Suppression d'offices. L'office de chancelier, de connétable. Un office de judicature. Un office de finance. Je sais combien d'argent vous coûte votre office. Et comment aujourd'hui s'exerce la justice, BOURSAULT, *Mots à la mode*, sc. 4. Le mot de charge ne doit point exclure celui d'office, quoiqu'ils soient la même chose : on dit un office de la maison du roi, un office de judicature, un office de finance, CALLIÈRES, *Bon et mauvais usage*, p. 65, dans POUGENS. ... priver de quelques terres était peu de chose; renoncer aux grands offices, c'était perdre la puissance même, MONTESQ. *Espr.* XXXI, 7. Un office qu'un souverain] vend est proprement un emprunt dont il paye l'intérêt sous le nom de gages, CONDILL. *Commerce*, II, 11. Les titres de duc, de comte, étaient d'abord des offices à vie, VOLT. *Mœurs*, 98. ... turiers qui avaient acheté chèrement des offices, ID. *Russie*, II, 7. Ils n'ont, dit-il [Commines], ... de rien, parlant des Français de son temps, ... d'offices et états... les choses ont peu changé ... lement cette convoitise des offices et états, ... autrefois reservée à nobles limiers, est devenue ... âpre encore, depuis que tous y peuvent prétendre, P. L. COUR. *Lettre* II. || Charge de la maison du roi et des princes. Les offices de la chambre, de la garde-robe. || En titre d'office, et, plus ... ment, à titre d'office, avec la qualité que donne un office. L'un en titre d'office exerçait un ... ONIER, *Sat.* X. Au temps de Charlemagne, il y avait des confesseurs dans les armées; Charles en avait un pour lui en titre d'office, VOLT. *Mœurs*, 21. ... Juifs eurent, au lieu de médecins, des exorcistes en titre d'office, qui chassaient les esprits malins avec la racine.... ID. *Dial.* XXIV, 3. || Fig. La maréchale d'Humières se retira dans une maison bâtie au dehors des Carmélites du faubourg St-Jacques, et s'y fit dévote à titre d'office, ST-SIM. 13, 74. || ... voir ni office ni bénéfice, n'avoir aucun revenu certain. || Terme de droit canon. Bénéfice sans juridiction. Office claustral. || Procureur d'office ou fiscal se disait, dans les juridictions seigneuriales, de celui qui faisait les fonctions du ministère public. || 7° ... parlant d'un avoué, on dit office. Cet avoué vend bien son office, car il a une excellente clientèle. || 8° Au palais et dans le langage général, d'office, sans en être requis et par le seul devoir de la charge. Le juge a informé d'office. On s'attend qu'ils [les prédicateurs] reprendront les mauvaises mœurs ... dit qu'ils le font d'office, et l'esprit humain ... y fait moins de réflexion, BOSS. *Panégyr. St Thér.* 3. Un dominicain qui l'assistait [Calas] d'...

e sur l'échafaud, dit qu'il voudrait mourir aussi ntement qu'il est mort, VOLT. *Lett. d'Argental*, mars 1762. || Nommé d'office, nommé par le juge, r le tribunal. Avocat nommé d'office pour défene un accusé qui n'avait point de défenseur. Les s experts seront nommés d'office, à moins que parties ne se soient accordées pour les nommer s les trois conjointement, *Code Nap.* art. 1680. Faire quelque chose d'office, faire quelque se sans en être requis. C'est un homme né ur des allées et venues, pour écouter des propoons et les rapporter, pour en faire d'office et en e désavoué, LA BRUY. II. || 9° Le saint office, la congation de l'inquisition établie à Rome; le tribunal l'inquisition. Familier du saint office. Il [Giudice] it de la congrégation du saint office, ST-SIM. 473, Le pape Paul III, après avoir convoqué le concile Trente, en 1545, nomma neuf savants personnages r travailler à la réforme de la discipline ecclésiaque; ce fut ce qui donna lieu à l'établissement la congrégation du saint office ou de l'inquion, DUMARS. *Lib. égl. gall.* part. II, *max.* 17. and ils en seront là, ils ne chercheront pas le ème du monde dans des passages de l'Écriture l entendus; et, pour savoir à quoi s'en tenir sur sujet, ils préféreront l'observatoire au saint of, D'ALEMB. *Ab. de la crit. Œuv.* t. IV, p. 258, s POUGENS. || 10° Service divin qui se célèbre en lic avec les cérémonies qui doivent y être obrvées. Assister à l'office, aux offices. Entendre, l'office. L'office de la nuit, du matin, du soir. le fureur, dit-il, quel aveugle caprice, Quand iner est prêt, vous appelle à l'office? BOIL. *Lutr.* Se dit aussi de la manière de dire l'office qui ge chaque jour. On fait l'office du dimanche, ce d'un tel saint. Aujourd'hui l'office est dousemi-double, ou simple. On récite de longs offi, et ces offices tout divins sont composés et rem des plus beaux sentiments de foi, BOURDAL. *m. après la Pentecôte, Dominic.* t. II, p. 478. s l'office de la Vierge : quoique ce soit avec de des distractions, c'est toujours un temps des à Dieu et passé avec lui, MAINTENON, *Lett. à Gobelin*, 11 déc. 1674. Cet office qu'il a come pour l'adorable sacrement de nos autels, MASS. *g. St Thomas.* || Il s'est dit aussi en un sens gue pour les protestants. Le dessein était [chez protestants anglais du temps d'Élisabeth] de ser un office pour la communion dont les exprest fussent si bien ménagées, qu'en évitant de damner la présence corporelle, on réunit tous Anglais dans une seule et même Église, BOSS. *at.* X. || Le petit office de la Vierge, ou les pes heures de Notre-Dame, l'office abrégé de la ge. || Prière particulière qui se dit en l'honneur haque saint. Quand on canonise un saint, on ssigne en même temps un office particulier. ice de saint Louis. || L'office des morts, ceres prières que l'Église a réglées en commémon des morts. || Prière que chaque ecclésiastique dire tous les jours, c'est-à-dire les heures du aire (en ce sens, il se joint ordinairement l'adjectif possessif). Je n'ai pas dit tout mon e aujourd'hui, j'en suis à vêpres. || Livre d'of livre qui contient les prières chantées ou ées au service divin. || 11° Art de préparer ue l'on met sur la table pour le service. Ce doique sait bien l'office. Elle entend la cuisine et e. J. J. ROUSS. *Ém.* V. || La classe de domeses qui mange à l'office dans une maison. Un s nombreux. || 12° Les Offices, *gli Uffizii*, grand élèbre musée à Florence. On dit aussi la ga des Offices.

— REM. Au mot *office*, l'Académie écrit *saint office* trait d'union; mais à *saint*, à *congrégation*, *quisition*, à *qualificateur*, elle écrit *saint-office* un trait d'union.

— HIST. XIII° s. Ne vous affiert pas tex offices, office ne nous appartient pas], *la Rose*, 7911. doit penre [prendre] et emprisonner, de son e, BEAUM. I, 38. Li baillis, de s'office, pot bien ster l'avocat, qu'il ne soit oïs en avocation de t lui, ID. V, 15. || XIV° s. Qui adonc veïst gent de rt. Chascuns à son office acourt, MACHAUT, p. 85. supplians et plusieurs autres nobles ont usé de e de magesté et bouté les feux es maisons et es s d'icelles communes et plat pays, DU CANGE, *tum.* Je di que nul, pour raison de office publie ne autrement, ne peut estre obligié à pechier, ARE, *Eth.* 163. || XV° s. Avant la consecration, fit là devant l'autel tous les jeunes chevaliers veaux; et en après fit-on l'office de la messe, FISS. II, II, 74. Lequel Nicolas dist à icellui Henry, que, se il ne chastioit sa femme, il le mettroit à l'office, qui est à entendre, a la court de l'eglise, DU CANGE, *officium*. Tel perdoit ses offices et estatz pour s'en estre fuy.... et furent donnés à autres qui avoient fui dix lieues plus loing, COMM. I, 4. Cappitaine de Callais et autres grosses offices, ID. III, 4. Et chevaucherent bien armez, et sembloit bien qu'ils eussent bon vouloir de faire leurs offices, ID. I, 6. || XVI° s. Il le renvoya en sauf conduyct, chargé de dons, chargé de graces, chargé de toutes offices d'amitié, RAB. *Garg.* I, 50. Plus il va en avant, et mains [moins] il s'ennuye de faire vostre office, et mains le veult laisser faire à nuluy, MARGUER. *Lett.* 125. Quand Cesar parle des offices de sa profession, de sa vaillance, MONT. I, 57. Et m'eust semblé l'office du serviteur estre de.... ID. I, 69. J'en veois envers qui c'est temps perdu d'employer un long soing de bons offices, ID. II, 85. Il feroit tourner les affaires du costé des Carthaginois, lesquelz pour ceste office luy seroient amis, AMYOT, *Timol.* 2. Rendre l'office d'amitié qu'il devoit, ID. *Pélop. et Marcel.* 6. Selon la maniere qu'ilz avoient de proceder à l'election dudict office, ID. *Arist.* 1.

— ÉTYM. Provenç. *offici*; espagn. *oficio*; ital. *uffizio*; du lat. *officium*, de *ob*, et *facere*, faire.

2. OFFICE (o-fi-s'), *s. f.* || 1° Lieu où l'on prépare tout ce qui se met au dessert sur la table, et où l'on garde la vaisselle, le linge, etc. Scapin : L'office est-elle loin. — La Ramée : Je m'en vais t'y mener, HAUTEROCHE, *Espr. follet*, II, 6. J'en suis fourni, Dieu sait [de poivre] ! et j'ai tout Pelletier Roulé dans mon office en cornets de papier, BOIL. *Sat.* III. Je ne voulais point qu'on m'envoyât dîner à l'office, et je me souciais peu de la table des grands, J. J. ROUSS. *Conf.* X. || 2° *Au plur.* Tous les lieux où l'on prépare, où l'on garde les diverses choses nécessaires pour le service de la table. Il y a dans ce palais de grandes offices, de belles offices. Les offices des esclaves, des hôtes, des clients étaient presque toujours construites à part, CHATEAUBR. *Italie, Tivoli.*

— HIST. XIV° s. Avoient esté par pluseurs foiz receuz à grant feste es chambres, sales, cuisines, despenses, boutilleries, et autres offices et lieux de noz dix seigneurs, *Confession de Vourdreson*, dans LACURNE. || XVI° s. On a donné ordre que personne n'entre à nos offices, MARG. *Lett.* 149. Cuisine accompagnée de tous ses offices; assavoir charnier.... O. DE SERRES, 20.

— ÉTYM. *Office* 1, qui était aussi bien féminin que masculin (voy. l'historique).

OFFICIAL (o-fi-si-al), *s. m.* || 1° Anciennement. Juge ecclésiastique délégué par l'évêque pour exercer en son nom la juridiction contentieuse. L'official ne punissait que par les peines canoniques, et devait recourir au juge royal pour les peines afflictives. Il y avait trois sortes d'officiaux, l'ordinaire, le métropolitain et le primatial. Mais, depuis trois moissons, à leur saint assemblage L'official a joint le nom de mariage, BOIL. *Lutr.* I. Le Dieu des Juifs, encore une fois, est le Dieu de toute la nature; je vous le redis, afin que vous n'en prétendiez cause d'ignorance, et que vous ne me déferiez pas à votre official, VOLT. *Dict. phil. Ignorance.* || 2° Membre de l'officialité établie par le concordat de 1801.

— HIST. XIII° s. Jà voir, juges emperiaus, Rois, prevos ne officiaus Por moi n'en rendra jugement *la Rose*, 11326. Car tout est ordené par eles [les étoiles] Selonc les droiz emperiaus, Dont nature est officiaus, *ib.* 19716. Si comme se li officiax de Biavès [Beauvais] fet semonre aucun qui est de l'evesquié de Soissons, BEAUM. II, 28. || XVI° s. De là sont venus les officiaux, qui ont esté faits pour tenir la jurisdiction ecclesiastique, CALV. *Instit.* 977.

— ÉTYM. Prov. *oficial*, *huficial*, *uficiau*; espagn. *oficial*; ital. *uffiziale*; du lat. *officialis*, ministre d'un magistrat, appariteur, de *officium*, office 1.

OFFICIALITÉ (o-fi-si-a-li-té), *s. f.* || 1° Anciennement, juridiction de l'official. || Charge d'official. || Lieu où il rend la justice. Votre père des Bois.... à Rouen.... a enseigné qu'il est permis à un religieux de défendre l'honneur qu'il a par sa vertu, même en tuant.... ce qui a causé un tel scandale en cette ville-là, que tous les curés se sont unis pour lui faire imposer silence, et l'obliger à rétracter sa doctrine par les voies canoniques; l'affaire est à l'officialité, PASC. *Prov.* XIII. || 2° Aujourd'hui, conseil établi par le concordat de 1801 pour protéger le clergé du second ordre contre les empiétements et les abus de pouvoir de leurs supérieurs. Un évêque peut-il, sans monition préalable, de sa seule autorité et sans consulter son officialité, interdire un ecclésiastique de toutes ses fonctions? *Question soumise au Conseil d'État en* 1836.

— ÉTYM. *Official.*

OFFICIANT (o-fi-si-an). || 1° *Adj.* Qui officie à l'église. Prêtre officiant. || *S. m.* L'officiant encensa l'autel. || 2° *S. f.* L'officiante, dans un monastère de filles, la religieuse qui est de semaine au chœur.

— ÉTYM. Voy. OFFICIER 1.

† OFFICIAT (o-fi-si-a), *s. m.* Grade d'officier de santé.

— ÉTYM. Voy. OFFICIER 2.

OFFICIEL, ELLE (o-fi-si-èl, è-l'), *adj.* || 1° En style de négociations, qui est déclaré, proposé en vertu d'une autorité reconnue. Proposition, réponse officielle. || 2° En style d'administration, qui émane du gouvernement. La nouvelle est officielle. La partie officielle du *Journal Officiel*, organe du gouvernement. Faites attention; chaque mot est officiel, approuvé des censeurs, P. L. COUR. 2° *lettre particulière.* || Candidat officiel, candidat proposé par le gouvernement. Les candidatures officielles. || Souvent on oppose *officiel* à *officieux* dans cette locution et autres analogues : les journaux officieux et les journaux officiels. || Cela est officiel, se dit pour cela est certain. Cette nomination est officielle. || Fig. Un homme officiel, un homme gourmé, important. || Par plaisanterie, qui appartient, qui touche à l'administration, même en des points qui ne l'intéressent pas. L'autre jour, il [un candidat à la députation] a dîné à la préfecture, et y a déployé un appétit dont la cuisine officielle se souviendra, L. REYBAUD, *Jérôme Paturot*, III, § XIII.

— HIST. XIV° s. La douzieme [rubrique] est de l'anatomie des membres officiaus, H. DE MONDEVILLE, f° 1. || XVI° s. Un pot à pisser, c'est un official, RAB. I, 9.

— ÉTYM. Lat. *officialis*, qui sert à un office, de *officium*, office 1. Dans l'ancienne langue, *official* ou *officiel* signifie seulement qui sert à un office.

OFFICIELLEMENT (o-fi-si-è-le-man), *adv.* D'une manière officielle. La nouvelle est publiée officiellement.

— ÉTYM. *Officielle*, et le suffixe *ment.*

1. OFFICIER (o-fi-si-é), j'officiais, nous officiions, vous officiiez; que j'officie, que nous officiions, que vous officiiez, *v. n.* || 1° Faire l'office divin à l'église. Il convient que vous n'officiiez pas au service de feu M. l'archevêque, MAINTEN. *Lett. au card. de Noailles*, 15 nov. 1695. || Fig. Que je suis ravi d'aise, quand je considère Jésus-Christ, notre sacrificateur éternel, officiant devant cet autel éternel [dans le ciel] où notre Dieu se fait adorer! BOSS. *Serm. Ascens.* 3. || Fig. Il a toujours l'air d'officier, se dit d'un homme qui prend des airs solennels et imposants. || 2° Fig. et familièrement. Il officie bien à table se dit d'un homme qui mange et boit largement.

— HIST. XIV° s. Tous autres officiers servans et officians continuelement en nos dittes receptes, DU CANGE, *officiare.* || XV° s. Icellui suppliant respondit audit sergent qu'il n'estoit pas heure de officier, pour ce qu'il estoit nuit, ID. *ib.* || XVI° s. Monsieur le curé, je ne sais pas où vous avez apprins à officier, DESPER. *Contes*, XXXV.

— ÉTYM. *Office* 1.

2. OFFICIER (o-fi-sié; l'*r* ne se prononce et ne se lie jamais; au pluriel, l'*s* se lie : des o-fi-sié-z habiles), *s. m.* || 1° Celui qui a un office, une charge, un emploi. Officier de police, de justice. Les officiers municipaux. Le directeur, le chancelier et le secrétaire perpétuel de l'Académie française sont les officiers de cette compagnie. Cette fille, appelée Thérèse Levasseur, était de bonne famille; son père était officier de la monnaie d'Orléans, sa mère était marchande, J. J. ROUSS. *Conf.* VII. Tout le gibier et toute la volaille arrivent à la Vallée; il y a des officiers de volaille, tout comme des officiers de marée; le cornet attaché au dessous du ventre, la plume sous la perruque, ils couchent par écrit la moindre mauviette; un lapereau a son extrait mortuaire en bonne forme avec la date du jour, MERCIER, *Tabl. de Paris, Quai de la Vallée.* || Fig. La dîme est une contribution destinée à cette partie du service public qui concerne les ministres des autels; c'est le subside avec lequel la nation salarie les officiers de morale et d'instruction, MIRAB. *Collect.* t. II, p. 12. || Officiers de paix, nom que l'assemblée nationale donna à 24 employés du tribunal municipal créé en 1791; ils faisaient à peu près les fonctions d'huissiers près les juges de paix. || Officiers de l'église, les employés laïques, tels que les sacristains, chantres, suisses, bedeaux, etc. Le vigilant Girot court à lui [le chantre de la Sainte-Chapelle] le premier; C'est d'un maître si saint le plus digne officier; La porte dans le chœur à sa garde est commise, BOIL. *Lutr.* IV. || 2° Grands officiers de

la couronne, dans l'ancienne monarchie, le connétable, l'amiral, le chancelier, le grand écuyer, etc.; ils portaient primitivement le titre d'officiers de la maison du roi. Le duc est grand vassal, le pair est grand officier, ST-SIM. 300, 124. Anselme, moine augustin, le premier qui ait fait une histoire généalogique des grands officiers de la couronne, continuée et augmentée par du Fourni, auditeur des comptes, VOLT. *L. XIV, Écrivains, Anselme.* On a une notion très-vague de ce qui constitue les grands officiers; on s'imagine que ce sont ceux à qui leur charge donne le titre de grand, comme grand écuyer, grand échanson; mais le connétable, les maréchaux, le chancelier sont grands officiers, et n'ont point ce titre de grand, et d'autres qui l'ont ne sont point réputés grands officiers, ID. *ib.* On tint cour plénière à l'hôtel Saint-Paul, et le roi donna des robes ou livrées à tous ses officiers petits et grands, MARCHANGY, *Tristan le voyageur*, ch. LXVIII. || Grands officiers de l'ancien empire d'Allemagne, les électeurs de l'empire germanique. || 3° Celui qui a obtenu quelque charge selon les formes prescrites. Les officiers ministériels. || 4° Homme de guerre qui a un grade, un commandement. Un officier en retraite. Officier d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie. Officier de la garde nationale. Officier au 4e régiment de ligne. Lorsqu'occupé d'un côté, il envoie reconnaître l'autre, le diligent officier qui porte ses ordres s'étonne d'être prévenu, et trouve déjà tout ranimé par la présence du prince, BOSS. *Louis de Bourbon.* Elle ramasse quelques vaisseaux qu'elle charge d'officiers et de munitions, et repasse enfin en Angleterre, ID. *Reine d'Anglet.* Contraint de racheter sa liberté, après une longue prison, durant les guerres d'Allemagne, il employa et son argent et son crédit, pour ramener les officiers qu'abandonnaient à leur triste captivité l'indigence ou l'avarice de leurs familles, FLÉCH. *Duc de Mont.* Sévère et dur à lui-même, et partageant avec les moindres officiers ses biens par libéralité et leurs fatigues par constance, ID. *ib.* Tel court au feu avec intrépidité, qui ne laisse pas d'être un très-mauvais officier, J. J. ROUSS. *Disc. rétabl. des scienc.* Le cheval n'était pas permis aux officiers d'infanterie; souvent les généraux faisaient à pied les mêmes journées que leurs troupes, ID. *Lett. à d'Alemb.* || Officiers proprement dits, les sous-lieutenants, les lieutenants et les capitaines. || Officier de compagnie et officier de corps, se dit des officiers attachés à un régiment, par opposition aux officiers d'état-major. || Officiers supérieurs, les officiers d'un grade élevé, tels que colonels et généraux. || Officiers généraux, ceux dont le commandement n'est pas restreint à une seule compagnie, à un seul régiment; tels sont les maréchaux de France, les généraux de division et les généraux de brigade. Un officier général. || Bas officier, se dit quelquefois pour sous-officier. Les bas officiers ou ceux qui l'ont été, qu'on appelle à présent officiers de fortune, s'accommodent mal avec les officiers de naissance; et ce n'est pas d'aujourd'hui; de fait, il m'en souvient, ce furent les bas officiers qui firent la révolution autrefois, P. L. COUR. *1re lett. particulière.* || Officier major, nom que l'on donnait autrefois aux majors de place et de régiment. || 5° Officiers de l'ordre de la Légion d'honneur, titulaires du grade immédiatement supérieur à celui de chevalier; ils portent la croix d'or attachée à un ruban noué en rosette. || 6° Dans la marine, officier de garde, officier qui, dans un port ou une rade, et pendant la durée d'une garde, commande le bâtiment; il veille sur tout ce qui intéresse le navire et son équipage. || Officier de quart, officier qui, pendant la durée d'un quart, a, sous la responsabilité du capitaine, le commandement du bâtiment. || Officier de prise, officier détaché du bâtiment capteur sur le navire pris, pour le commander. || Officier chargé du détail, officier qui est chargé de tout le détail du service d'un bâtiment || Officiers auxiliaires, officiers de la marine marchande appelés à servir sur les bâtiments de l'État avec le rang d'officier militaire, quand les cadres de l'état-major de la flotte se trouvent insuffisants || Officiers mariniers, nom donné aux maîtres de tous les services; l'ensemble des officiers mariniers forme la maistrance. || Officiers-marchands, nom donné à ceux qui commandent les navires du commerce || Outre les officiers militaires ou officiers de marine, la marine a des officiers civils administrateurs et des officiers de santé [chirurgiens et médecins] que leur position a fait assimiler aux officiers de marine pour le rang et les honneurs. || Autrefois, dans la marine, toute personne ayant un emploi ou office, et n'étant ni matelot proprement dit ni soldat, avait le nom et la qualité d'officier. || Aujourd'hui, il n'y a plus d'officiers que les officiers généraux, les capitaines de vaisseau, les capitaines de frégate, les lieutenants et les enseignes de vaisseau. || Officiers subalternes, anciennement, les lieutenants et les enseignes, inférieurs au lieutenant en pied et à l'enseigne à pied qui comptaient parmi les officiers majors; aujourd'hui, les lieutenants et les enseignes par rapport aux capitaines de vaisseau et aux capitaines de frégate qui sont rangés parmi les officiers supérieurs. || Anciennement, officiers majors, le capitaine, le lieutenant et l'enseigne de vaisseau. || Officiers de plume, nom par lequel on désignait, dans l'ancienne marine, tout le corps des administrateurs. || Officier-matelot, nom que l'on donnait à un officier roturier, habile au métier de la mer. || Officier bleu, nom anciennement donné aux officiers auxiliaires, à cause qu'ils étaient autorisés à porter le petit uniforme de la marine, qui était bleu. || 7° Nom donné, dans les grandes maisons, et surtout dans les maisons des princes, à des personnes qui y remplissaient quelque emploi important; il était à peu près synonyme de domestique (voy. DOMESTIQUE, n° 8). C'était [Voiture] un Parisien, homme d'esprit et de bonnes lettres, qui était officier de M. le duc d'Orléans, GUI PATIN, *Lettres*, t. II, p. 569. En voici un [cas] assez nouveau; c'est celui du soufflet de Compiègne.... vous savez, mes pères, qu'il est si rare que des jésuites donnent des soufflets aux officiers de la maison du roi, qu'il n'y avait pas à craindre qu'un meurtre en cette occasion en eût tiré beaucoup d'autres en conséquence, PASC. *Prov.* XIII. Montaigne nous a fait inutilement avertir qu'il avait un page, qui est un officier assez inutile en la maison d'un gentilhomme de six mille livres de rente, PORT-ROYAL, *Logique*, 3e part. dans RICHELET. Elle n'est point accoutumée à tous ces différents officiers qu'elle a présentement, et elle n'a pas encore bien pu apprendre à distinguer leurs fonctions, FONTEN. *Lett. gal.* 2e part. lett. 31. || 8° Plus particulièrement, dans une grande maison, domestique qui a soin de l'office. Le cuisinier de M. le cardinal de Retz ne le quitte point, ni son officier, SÉV. 26 juin 1675. Vous gronderez mal à propos un officier, si vous voulez qu'il ait dressé un fruit plus promptement qu'il n'est possible, FÉN. t. XVII, p. 95. || *Au plur.* Officiers comprend le cuisinier et le maître d'hôtel. Il est bien servi, il a de bons officiers. || Chez le roi, officiers de bouche, ceux qui travaillaient pour la table du roi. || Officiers du gobelet, ceux qui étaient chargés de fournir le vin pour la table du roi. || Officiers du commun, tous ceux qui travaillaient pour les autres tables de la maison du roi. || 9° Officier de santé, se disait, autrefois, des médecins, chirurgiens, apothicaires qui servaient chez le roi et chez Monsieur. || Aujourd'hui, médecin d'un rang audessous de celui de docteur en médecine. || 10° Terme de pêche. Un des noms du lieu (voy. LIEU 2).

— HIST. XIVe s. Nos officiers fievés, qui ont aucune juridiction ou cognoissance de cause en notre dite ville de Paris, comme le connestable, chamberier, le pannetier et le bouteiller de France et autres officiers fievez, DU CANGE, *officium.* N'y ara si petit varlet ne officier, Qu'à trois chevaux ne puist en France repairier, *Guescl.* 17202-17213. || XVe s. Furent par les officiers d'armes [hérauts] signifiés grands seigneurs, capitaines et nobles hommes, à ce qu'un chacun d'eux se missent, selon leurs estats, bien en poinct, MATH. DE COUCY, *Hist. de Charles VII*, p. 691, dans LACURNE. || XVIe s. Si le creancier dirige son execution sur des biens meubles et cateux, l'officier [sergent ou huissier] est tenu, après la sommation, d'enlever lesdits effets et les vendre à l'enchere, *Nouv. coust. gén.* t. I, p. 680.

— ÉTYM. *Office* 1; provenç. et cat. *officier.*

† **OFFICIÈRE** (o-fi-siè-r'), *s. f.* || 1° Celle qui a un office dans les congrégations de filles. Quelques congrégations de filles ont des officières qui portent le nom d'admonitrices. C'est là que l'on murmure, que l'on se plaint à tort et à travers de la conduite des officières de la maison [couvent], BOSS. *Instr. aux urs[ul]. sur le silence.* Les officières se tiendront un peu de temps dans l'assemblée, afin que les sœurs aient le temps de leur parler, PORT-ROYAL, *Constitutions*, p. 81, dans RICHELET. || 2° Voltaire l'a dit, dans un conte, de femmes qui remplissaient les différentes charges de la maison d'une reine. Après quoi les grands officiers et les grandes officières de la couronne les menèrent à l'appartement de Sa Majesté au milieu de deux files, chacune de mille musiciens selon l'usage ordinaire, VOLT. *Candide*, 18.

— ÉTYM. *Officier* 2.

OFFICIEUSEMENT (o-fi-si-eû-ze-man), *adv.* D'une manière officieuse. Il s'est offert officieusement. Vous qui mettez à profit les misères publiques, qui appréciez les larmes et l'indigence de votre frère, qui ne lui tendez la main que pour achever officieusement de le dépouiller, MASS. *Or. fun. Vil*[illegible]

— HIST. XVIe s. Luy les saluoit assez officieusement, DES ACCORDS, *Escraignes dijonnoises*, p. [illegible] dans LACURNE.

— ÉTYM. *Officieuse*, et le suffixe *ment.*

OFFICIEUX, EUSE (o-fi-si-eû, eû-z'), [illegible] || 1° Prompt à rendre de bons offices. La l'Étoile eut soin comme si elle eût été sa mère, et [illegible] se montra fort officieuse, SCARR. *Rom. com* I, [illegible] Le mot d'office en ce sens [de service] a fait celui d'officieux, qui est fort bon; c'est un homme officieux, pour dire un homme qui aime à faire plaisir, CAILLÈRES, *Bon et mauvais usage*, *Convers.* [illegible] amis désintéressés, amis commodes et officieux, qui se croient payés de tous leurs bienfaits, quand on leur donne de nouveaux sujets d'exercer leur miséricorde! BOSS. *Sermons, Anges gardiens*, [illegible] vif, enjoué, officieux, d'une bonté et d'une facilité dont de faux amis ont abusé assez souvent, FONTEN. *Hartsoeker.* || Officieux à. L'air est plein d'une innombrable multitude de peuples de figure humaine, grands amateurs de sciences, subtils, officieux aux sages.... *le Comte de Gabalis*, 2e *entret.* || S. m. et [illegible] En un sens ironique. Un officieux, une officieuse, celui, celle qui s'empresse avec un zèle déplacé [illegible] inconvenant. Faire l'officieux. Écartez tous ces officieux. Un de ces importuns et sots officieux qui ne sauraient souffrir qu'on soit seule en des lieux, MOL. *les Fâch.* I, 8. Mme la marquise de Pontailly [illegible] la malle-poste arrive de très-bonne heure, [illegible] officieux, CH. DE BERN. *un Homme sérieux*, § 1. || 2° [illegible] tend à être utile, agréable, en parlant des choses. Une mère qu'une sincère piété, une tendresse respectueuse pour son époux, une bonté officieuse [illegible] libérale pour ses sujets.... avaient rendue vénérable, et à l'Espagne où elle régnait, et à la France d'où elle était sortie, FLÉCH. *Marie-Thér.* Cependant [illegible] rends grâce au zèle officieux Qui sur tous mes pas vous fait ouvrir les yeux, RAC. *Athal.* I, 1. || Mensonge officieux, mensonge qu'on fait simplement pour faire plaisir à quelqu'un. Ce qu'on appelle mensonges officieux sont de vrais mensonges, J. J. ROUSS. *Prom.* 4. || Fig. Ainsi la cruauté [chez le courtisan calomniateur] fait la douce, et paraît officieuse [illegible] bienfaisante, BALZ. *De la cour*, 6e disc. Ces [illegible] qui donnent par une officieuse cruauté le dernier coup à la discipline mourante, MASS. *Or. fun.* [illegible] *lars.* Et moi de nos bourreaux complice officieux, M. J. CHÉN. *Charles IX*, IV, 4. || 3° Se dit, par opposition à officiel, de ce qui a le caractère de [illegible] communication de la part du gouvernement [illegible] renseignements officieux, non officiels.

— HIST. XVIe s. Maison de tout temps libre, [illegible] grand abord, et officieuse à chascun, MONT. IV, [illegible]

— ÉTYM. Lat. *officiosus*, de *officium*, office.

OFFICINAL, ALE (o-fi-si-nal, na-l'), *adj.* Qui se trouve dans l'officine. || Compositions officinales [illegible] médicaments qui doivent se trouver tout préparés chez les pharmaciens, par opposition à compositions magistrales. || Plantes officinales, celles qui entrent dans diverses préparations, et qu'on trouve dans les boutiques d'herboristes, etc.

— ÉTYM. *Officine.*

OFFICINE (o-fi-si-n'), *s. f.* || 1° Local où les pharmaciens préparent ou gardent les substances médicamenteuses. || On donne aussi le nom d'officine à l'iatrium des anciens médecins. || Fig. On a dit à propos de l'invasion de l'empire romain par les multitudes barbares, que le Nord était l'officine du genre humain. || 2° Fig. Lieu où l'on étudie, où l'on compose des ouvrages de science. || Par [illegible] et avec un sens péjoratif. Lieu où l'on prépare, où l'on manipule comme dans une officine de pharmacie. Une officine de calomnies. Le comité [illegible] dressa donc [pour avoir un rédacteur en chef du journal d'opposition] à une de ces officines [illegible] littéraires qui expédient en province des hommes de talent à juste prix, CH. DE BERNARD, *un Homme sérieux*, § IV.

— HIST. XIIIe s. Et li poleins salt [saute] es [illegible] sines, Despeçant vases, officines, Ces escuelles, [illegible] mortiers, Et ces plateax et ces doubliers, [illegible] *mss.* p. 91, dans LACURNE. Les edefices et toutes les officines qui sont et seront ou [au] clos de la [illegible] baye, *Bibl. des ch.* 6e série, t. III, p. 467. || XVe s. [illegible] fut advis que tout mon corps estoit aussy cler comme cristal; car je veoys par dedens moy toutes les [illegible] cances ainsi que nature les avoit ordonnées, et de q[illegible]

chascune servoit, entre lesqueles choses je prins moult à regarder mon cueur, que je veoye tout à plain, *Perceforest*, t. v, f° 96. Il print à regarder la grant richesse du temple et les subtilz ouvrages et ... qui estoient en toutes les officines de ..., *ib.* t. II, f° 95. Pour battre oille [huile] et moire [moudre] blé.... hostieux, huisines et offechi... y convenables, *Souvenirs de la Flandre wallonne*, juillet et août 1867, p. 106.

— ÉTYM. Provenç. *officina*; espagn. *oficina;* du lat. *officina*, atelier, de *ob*, et *facere*, faire.

OFFRANDE (o-fran-d'), *s. f.* || 1° Don offert sur les autels, dans les temples, dans les églises. Nous avons par trois fois imploré leur secours, Par trois fois redoublé nos vœux et nos offrandes, CORN. *Œdipe*, ... toute autre victime [qu'Iphigénie] il [le dieu] ... l'offrande, RAC. *Iphig.* III, 5. Il est venu faire ... offrandes au temple, FÉN. *Tél.* IV. S'il [le ciel] est juste, faut-il, pour le rendre propice, Que j'aille ... entre les ruisseaux, Dans l'offrande d'un sacrifice, ... sang innocent des taureaux? CHAULIEU, *à Lafare.* ... reine sans ceinture, un pied sans brodequin, ... tient son offrande en sa tremblante main, ...ILLE, *Én.* IV. || Fig. Autant d'hommages qu'on ... à son rang ou à sa vertu, étaient autant ...frandes qu'elle faisait intérieurement à Jésus-... crucifié, FLÉCH. *Marie-Thér.* Présentez à nos ... des offrandes de pleurs, VOLT. *Œdipe*, I, 3. 2° Ce qu'on donne au prêtre qui officie solennellement, et qui en même temps fait baiser en signe ... une patène à la personne qui se présente. ... manichéens] fréquentaient les églises, allaient ...ffrande, se confessaient, BOSS. *Var.* 11. Lors-... il fallut aller à l'offrande, il [Théodose] se leva, ...ança vers l'autel, où il offrit ses dons comme il ... accoutumé, FLÉCH. *Hist. de Théodose*, IV, 11. ... une belle chose de voir le compère cardeur ... menuisier gaillard avec la robe rouge comme ... président, donner des arrêts et aller les premiers ...ffrande; vous ne voyez pas cela à Paris, RAC. ... *à Levasseur*, 24 nov. 1661. Une pauvre femme ... âgée et qui n'avait rien à donner, porta un jour ... petit chat à l'offrande, disant qu'il était de bonne ..., et qu'il servirait à prendre les souris de la sa-..., SAINT-FOIX, *Ess. Paris*, *Œuv.* t. IV, p. 368, ... POUGENS. || 3° Tout ce qu'on offre à quelqu'un ... lui prouver son dévouement. Si je me dispense ... m'étendre sur les belles et glorieuses vérités ... on pourrait dire d'elle [Son Altesse le frère du ...], c'est par la juste appréhension que ces grandes ... ne fissent éclater encore davantage la bassesse ... mon offrande, MOL. *Éc. des mar. Épître dédic.* Par compliment. Veuillez bien agréer l'offrande ... mes vœux. || Proverbes. Vous allez trop vite à ...frande, vous ferez choir M. le curé, se dit pour ...cher à quelqu'un une précipitation maladroite. ... l'offrande qui a dévotion, l'offrande est à dévo-..., se dit quand on invite à quelque cotisation ...naire, et aussi pour signifier tout ce qu'il est ... de faire ou de ne pas faire. || À chaque saint ...ffrande, c'est-à-dire il faut rendre des civilités, ... des cadeaux à tous ceux qui ont quelque pou-... en une affaire. On dit aussi : à petit saint pe-... offrande.

— REM. OFFRANDE, OBLATION. L'oblation est l'action ...frir; et l'offrande est la chose qui doit être ...te.

— HIST. XI° s. Mult granz ofrendes [ils] metent ... ces moustiers, *Ch. de Rol.* CCLXXXII. || XII° s. E li ... fist ses offerendes et ses oblatiuns, *Rois*, 141. ... s. Lors dist Renart : encore y a Plus riche of-...le en un lardier, Se dant Bruns m'en voloit ...er, *Ren.* 9149. Venez avant; passez grant pas; ...ez que ne resanblez pas Vilain qui va à offe-...de, RUTEB. II, 88. || XV° s. Durant le temps que ... seroit et estoit present, ils ne se montroient ...apparoient, sachant de vrai qu'il aloit devant ... à l'offrande [qu'il avait le pas sur eux et était ...heux venu de la belle], LOUIS XI, *Nouv.* XXVI. ... s. N'attens donc plus autres honneurs, offran-..., ne sacrifices de moy, AMYOT, *Anton.* 107.

— ÉTYM. Provenç. *offerenda*, *ufrenna*; espagn. ...*enda*; ital. *offerenda*; du lat. *offerendus*, qui ... être offert, de *offerre*, offrir.

OFFRANT (o-fran), *s. m.* Terme de pratique. Celui ... offre. || Au plus offrant, à celui qui offre le plus ... prix d'une chose mise à l'enchère. Et comme ... plus offrant débite la justice, REGNIER, *Sat.* XV. ... [les poëtes] donnent l'immortalité au plus offrant; ... brevet de demi-dieu va pour un habit de drap ... Hollande, SCARR. *Épît. dédic.* *Œuv.* t. I, p. 157, ... POUGENS. Ils [les prétoriens] s'emportent jus-... à le vendre [l'empire] au plus offrant, BOSS. *Hist.* III, 7. De mes sonnets flatteurs lasser tout l'univers, Et vendre au plus offrant mon encens et mes vers, BOIL. *Sat.* I. || On dit souvent dans les encans : au plus offrant et dernier enchérisseur.

— HIST. XV° s. Et se bailloient les eglises au plus offrant et dernier encherisseur, JUVÉN. *Charles VI*, 1414. || XVI° s. Ils exposerent publiquement en vente au plus offrant, à l'encant, les biens et les personnes, AMYOT, *Cam.* 16.

OFFRE (o-fr'), *s. f.* || 1° Action d'offrir; la chose offerte. Et l'offre de mon bras suivit celle du cœur, CORN. *Cinna*, V, 2. J'ose, après cet aveu, vous faire offre d'un homme Digne d'être avoué de l'ancienne Rome, ID. *Sertor.* II, 2. Vous l'allez bientôt voir lui-même à vos genoux Vous faire offre d'un sort qu'il n'aime que pour vous, ID. *Othon*, V, 6. Je te viens contre tous faire offre de service, MOL. *les Fâch.* III, 4. Fallut-il éventer les conseils d'Espagne et découvrir le secret d'une paix trompeuse que l'on proposait? Le Tellier en fit d'abord accepter les offres; notre plénipotentiaire partit...., BOSS. *le Tellier.* Il ne désire, à l'exemple de Salomon, qu'un état frugal et honnête entre la pauvreté et les richesses; et, quelques offres qu'on lui fasse, il n'étend ses désirs qu'à proportion de ses besoins, FLÉCH. *Turenne.* Pour faire éclater aux yeux de tout l'empire L'horreur et le mépris que cette offre m'inspire, RAC. *Bajaz.* V, 4. Montesquieu s'est trompé dans d'autres citations, jusqu'à dire que François I^er, qui n'était pas né lorsque Christophe Colomb découvrit l'Amérique, avait refusé les offres de Christophe Colomb, VOLT. *Louis XIV, écrivains, Montesquieu.* Mille offres apparentes qui ne sont faites que pour être refusées, J. J. ROUSS. *Hél.* II, 14. J'oubliais de vous marquer que le roi de Prusse m'a fait faire, par milord Maréchal, des offres très-obligeantes, et d'une manière dont je suis pénétré, ID. *Lett. à M. Moultou*, *Corresp.* t. V, p. 254, dans POUGENS. || 2° Terme de jurisprudence. Acte par lequel on propose de payer ce qu'on doit, ou de faire quelque autre chose, afin de prévenir une action judiciaire ou d'arrêter des poursuites. Des offres suffisantes. Ses offres ont été reçues en justice, ont été déclarées bonnes et valables. || Offres réelles, offres dans lesquelles la proposition de payer ce qu'on doit est accompagnée de l'exhibition de la somme à payer. Les offres réelles suivies d'une consignation libèrent le débiteur, *Code Nap.* art. 1257. || 3° Terme d'économie politique. Empressement que les fabricants, les marchands et les ouvriers paraissent mettre à placer leurs produits, leurs denrées et leur travail, et qui résulte de l'abondance de ces choses. L'offre et la demande constituent l'état du marché. On a dû entendre par demande la volonté jointe au pouvoir d'acheter, et par offre la production des denrées jointe à l'intention de les vendre, MALTHUS, *Principes d'écon. polit.* trad. fr. Paris, 1820, t. I, p. 62. Offre : ce mot exprime la mise en vente des services et des choses qui sont dans le commerce.... la demande et l'offre sont la mesure des salaires, des profits du capital, de la rente de la terre et de la valeur des produits du travail; selon que l'offre est supérieure à la demande, ou la demande à l'offre, la valeur vénale de tous les services, de tous les emplois et de tous les produits du travail est haute ou basse, GANILH, *Dictionn. analytique d'écon. pol.* Paris, 1826, p. 319.

— REM. Offre a été autrefois masculin : D'un si bel offre de service, Monsieur d'Assoucy, grand merci, CHAPELLE et BACHAUMONT, *Voyage.* On la trouve même dans Racine avec ce genre : Ah! si d'une autre chaîne il n'était point lié, L'offre de mon hymen l'eût-il tant effrayé? RAC. *Bajaz.* III, 7. Aujourd'hui il est toujours féminin.

— HIST. XII° s. Mais les offres le rei n'a il dunkes pas pris; Car il cremi forment que li fiers reis Henris.... *Th. le mart.* 97. Mult beaus offres, fait-il, li reis nus offerra; Mais jo nes prendrai pas : car grant engin i a, *ib.* 105. || XIII° s. ....Grans mercis Du bel offre que fait m'avés, MÄTZNER, p. 84. Et dit que pas nel refusout, Ne sun offre n'ele jetout, *Lai del desiré.* || XIV° s. Mettez paine de vous envers lui apaisier, Ou de bailler tel offre qu'on ne vous puist moquier, *Guescl.* 5503-5516. || XVI° s. En refusant un offre presenté, MAROT, I, 403. Le prince reçut à Esternai, de la part de la roine, messager de paix, de laquelle il embrassa les premiers offres de si bon cœur, que...., D'AUB. *Hist.* I, 219.

— ÉTYM. Voy. OFFRIR; génev. un *offre;* provenç. *offra.* Le genre de *offre* est resté longtemps indécis.

† **OFFREUR** (o-freur), *s. m.* Celui qui offre.

— HIST. XIV° s. Que nulle monnoye d'or et d'argent, soit blanche ou noire, n'ait cours aucun, excepté le denier d'or.... et les doubles.... et quiconque fera le contraire, soit bailleur ou offreur, perdra la monoye...., *Ord. des rois*, t. II, p. 266.

OFFRIR (o-frir), j'offre, tu offres, il offre, nous offrons, vous offrez, ils offrent; j'offrais; j'offris; j'offrirai; j'offrirais; offre, offrons; que j'offre, que nous offrions; que j'offrisse; offrant, offert, *v. a.* || 1° Proposer une chose pour qu'on l'accepte. Offrir un présent, de l'argent. Moi j'accepte la paix que vous m'avez offerte, CORN. *Sertor.* V, 7. Si vous aviez voulu dire simplement que les fidèles peuvent offrir des biens temporels à ceux dont ils reçoivent les spirituels, et que les prêtres qui servent à l'autel peuvent vivre de l'autel, vous auriez dit une chose dont personne ne doute, PASC. *Prov. réfut. de la lett.* 12. Au milieu de tant de périls [à Senef], il [le fils de Condé] voit ce grand prince renversé dans un fossé sous un cheval tout en sang; pendant qu'il lui offre le sien...., BOSS. *Louis de Bourbon.* Dans ses premières guerres, le prince de Condé n'avait qu'une seule vie à offrir à son roi, maintenant il en a une autre plus chère que la sienne [celle de son fils], ID. *ib.* Il ne m'appartient point de vous offrir l'appui De quelques malheureux qui n'espéraient qu'en lui, RAC. *Baj.* V, 11. || Il se dit avec *de* et un infinitif. Il vous offre, seigneur, ou de venir ici, Ou d'attendre en son camp, RAC. *Théb.* III, 5. || J'offre de.... avec un verbe à l'infinitif, se dit pour affirmer quelque chose, en s'engageant à faire ce dont il s'agit. S'il vous reste des doutes, j'offre de les dissiper à l'aide de pièces authentiques. || 2° En matière de religion, faire une offrande. Offrir un sacrifice. Selon cette parole du Sage, la justice vaut mieux devant Dieu que de lui offrir des victimes, BOSS. *le Tellier.* Tantôt elle [la femme de le Tellier mourant] va offrir devant les autels cette plus chère et plus précieuse partie d'elle-même; tantôt elle rentre auprès du malade...., ID. *ib. le Tellier.* Mme la Dauphine demandait à Dieu sa grâce, et lui offrait un cœur contrit et humilié, FLÉCH. *Dauphine.* Enfants, offrez à Dieu vos innocentes larmes, RAC. *Athal.* IV, 6. Je ne pouvais offrir ni présents ni victimes; Né dans la pauvreté, j'offrais de simples vœux, VOLT. *Mérope*, II, 2. || Absolument. Le pontife [juif], avant que d'entrer dans le sanctuaire, offrait pour ses péchés et pour ceux du peuple; mais le vrai souverain pontife [Jésus-Christ] n'avait pas besoin d'offrir pour lui, BOSS. *Méd. sur l'Év. la Cène*, 78° *jour.* || Offrir le saint sacrifice de la messe, dire la messe. Il s'agit de savoir si un prêtre qui n'aurait pour motif principal, en offrant le sacrifice, que l'argent qu'il en reçoit, ne serait pas devant Dieu coupable de simonie, PASC. *Prov. Réfut. de la lett.* 12. Âme pieuse du sage Michel le Tellier.... recevez devant ces autels ce témoignage sincère de votre foi et de notre reconnaissance, de la bouche d'un évêque trop tôt obligé à changer en sacrifices pour votre repos ceux qu'il offrait pour une vie si précieuse, BOSS. *le Tellier.* || Offrir à Dieu ses afflictions, les lui présenter en satisfaction des péchés qu'on a commis. Dieu me donnera peut-être de la santé pour aller servir cette paralytique; au moins je le ferai par mes soins, si les forces me manquent; et, joignant mes maux aux siens, je les offrirai plus hardiment à Dieu, *Paroles d'Anne de Gonzague*, dans BOSS. *Anne de Gonz.* [La dévote qui....] les yeux vers le ciel, pour se le faire ouvrir, Offre à Dieu les tourments qu'elle me fait souffrir, BOIL. *Sat.* X. Fatime, j'offre à Dieu mes blessures cruelles, VOLT. *Zaïre*, IV, 4. || 3° Proposer à telle ou telle condition. Il offre tant de ma ferme. Il m'a offert de me vendre son étude. Offrir l'usage, la propriété d'une chose. || 4° Fig. Montrer à la vue, présenter à l'esprit. Cette campagne offre des aspects agréables. L'Évangile à l'esprit n'offre de tous côtés Que pénitence à faire et tourments mérités, BOIL. *Art p.* III. Rome, ce ciel, ce jour que tu reçus de moi, Partout, à tout moment, m'offriront devant toi, RAC. *Brit.* V, 6. Hélas! l'état horrible où le ciel me l'offrit [Joas enfant], Revient à tout moment effrayer mon esprit, ID. *Athal.* I, 2. Le mouvement alternatif du flux et du reflux et le mouvement constant de la mer d'orient en occident offrent différents phénomènes dans les différents climats, BUFF. *Hist. nat. Preuv. théor. terr.* *Œuvr.* t. II, p. 197. || 5° Mettre au service de quelqu'un. Il consacra ce qu'il retirait tous les ans du travail actuel du palais à la subsistance des pauvres.... il ne leur offrait pas les restes de sa vanité ou de sa fortune, mais les fruits de ses propres mains, FLÉCH. *Lamoignon.* || Offrir ses amis à quelqu'un, lui offrir d'employer, pour le servir, le crédit de ses amis. || Offrir son épée à quelqu'un, lui marquer qu'on est prêt à le servir

de l'épée. || On dit dans un sens analogue : offrir son bras. Je vous offre mon bras ; puis-je espérer encore [illegible] qui vous adore? [illegible] le choix des armes à son [illegible] à son adversaire en duel, lui en laisser le choix. [illegible] offrir la main à une dame, lui [illegible] la main pour l'accompagner, ou par [illegible] offrir l'hommage [illegible] de ses respects à quelqu'un. || 6° Offrir le combat, présenter la bataille, défier son [illegible] discourut longuement, [illegible] : « Quelle honte pour « Barclay d'avoir livré sans bataille la clef de la « [illegible] Russie, et pourtant quel champ d'honneur « [illegible] lui avait offert ? » SÉGUR, *Hist. de Nap.* VI, 5. || 7° Exposer, mettre en péril. Enfin, qu'attendez-vous? il vous offre sa tête ; Sans gardes, sans défense, il marche à cette fête, RAC. *Androm.* IV, 3. || 8° S'offrir, *v. réfl.* Se proposer soi-même pour être accepté. Dieu même a craint la mort. — Il s'est offert pourtant, CORN. *Poly.* II, 6. Puissé-je vous donner l'exemple de souffrir, Comme vous me donnez celui de vous offrir? ID. *ib.* II, 6. Il [Jésus-Christ] s'offre, en tant qu'il paraît pour nous, qu'il se présente pour nous à Dieu, qu'il lui remet devant les yeux sa mort et son obéissance, BOSS. *Projet de réunion, Explic. diff. points de controv. Euchar.* || S'offrir se dit aussi d'une femme qui propose sa main, son cœur. ....Parlons net sur ce choix d'un époux ; Êtes-vous trop pour moi? suis-je trop peu pour vous? C'est m'offrir, et ce mot peut blesser les oreilles ; Mais un pareil amour sied bien à mes pareilles, CORN. *Sert.* II, 2. Et pour apprivoiser ce respect ennemi, Il faut qu'en dépit d'elle elle s'offre à demi, ID. *Othon*, III, 1. || S'offrir à, avec un infinitif, [illegible] pour. Tous ces charmes de langage Dont [illegible] à la servir, MALH. V, 3. On fit des prières [illegible] [à Lyon, pour les glaces de 1608 qui menaçaient d'emporter un pont sur la Saône].... lorsqu'un paysan grossier venu d'un village voisin se présenta au consulat et s'offrit à faire fondre cette glace, LE P. MENESTRIER, dans un *Glossaire ms. du patois lyonnais*, par MARTIN-REY. Puisqu'il s'offre à vous voir, croyez qu'il veut la paix, RAC. *Théb.* III, 6. Iphigénie en vain s'offre à me protéger, ID. *Iphig.* II, 1. || On dit, dans le même sens, quoique rarement, s'offrir de. Pour les volontaires qui, par curiosité ou désir d'apprendre, s'offriraient peut-être de lui aider.... DESC. *Méth.* VI, 7. Tantôt empoisonné, tantôt désempoisonné, il [le mari de la Brinvilliers] est demeuré en vie, et s'offre présentement [illegible] SÉV. 1er mai [illegible] sur la [illegible] leur [illegible] devant [illegible] et [illegible] d'être anathèmes pour [illegible] *Fuite du monde* || S'offrir à [illegible] se proposer pour. Milord [illegible] s'offrit à cette commission, HAMILT. *Gramm.* 7. || 9° Être présenté aux yeux ou à l'esprit. Le premier objet qui s'est offert à mes yeux. Les pensées qui s'offrent à l'esprit. Et d'abord une esclave à mes yeux s'est offerte, RAC. *Bajaz.* III, 2. Voilà comme Pyrrhus vint s'offrir à ma vue, ID. *Andr.* III, 8. Xipharès ne s'offrait alors à ma mémoire Que tout plein de vertus, que tout brillant de gloire, ID. *Mithr.* II, 1. La manière dont la religion s'est répandue est le principal objet qui s'offre dans les trois [illegible] siècles, CONDIL. *Hist. anc.* XV, *préambule.* [illegible] vous, et ne vous offrez jamais à mes yeux, GENLIS, [illegible] d'éduc. la *Mère rivale*, III, 4. || 10° S'offrir [illegible] rencontrer les coups de. Votre mère [illegible] et s'offrant à ses coups L'a cru maître à la [illegible] peuple et de vous, VOLT. *Olymp.* IV, 2. || 11° [illegible]. Le tabernacle où le peuple avait [illegible]

[illegible]

— HIST. [illegible] *Rois de Guill.* 19. || XIIIe s. Chascun d'ees offre [illegible] à desplier, *Rose*, p. 182. [illegible] de l'abbaïe As [illegible]

cero, p. 89. Par Dieu, à grant martire chascune [de ces saintes] fu offerte, *Berte*, XXXV. Et doit metre le [la] reson avant, et offrir loi à prouver, s'ele li est niée de partie averse, BEAUM. VI, 5. Illec trouvai le conte Jehan de Bretagne et sa femme la fille le roy Tybaut, qui offri ses mains [fit hommage] au roy de tele droiture comme elle devoit avoir en Champaingne, JOINV. 289. || XIVe s. Moult de nouveaus cas s'offrent à nous [chirurgiens] chascun jour, H. DE MONDEVILLE, f° 33. De toute bonne gent s'acointe, Si iert [sera] deboinnaires et frans, Et dous et humles et offrans, J. DE CONDET, p. 163. || XVe s. Puis qu'ainsy est, mettez vous à onchiere; J'offerray tant que j'y devray partir [avoir part], E. DESCH. *Poésies mss.* f° 182. Appartient il qu'uns chetis voist [aille] Offrir [faire l'offrande], ne qu'il sée à la table Au dessus d'un homme honourable? *ib.* f° 546. || XVIe s. Lors à nostre veue se offrit la benoiste isle des Papimanes, RAB. *Pant.* IV, 48. Oncques Thysbé, qui à la mort s'offrit Pour Pyramus, tant de mal ne souffrit, MAROT, II, 7. Les plaisirs mesmes qui s'offrent à moy, me redoublent le regret ... MONT. I, 219. Les centeniers luy offrirent de souldoyer, chascun.... ID. III, 176. Je sonde en vain les abysmes d'un gouffre; Sans qu'on m'invite, à toute heure je m'ouffre, RONS. 54.

— ÉTYM. Provenç. *offrir, ufrir*; cat. *oferir*; ital. *offerire*: corrompu du lat. *offerre*, de *ob*, et *ferre*, porter.

† **OFFUSCATION** (o-fu-ska-sion), *s. f.* Action d'offusquer. || Terme d'astronomie. Nom donné à des affaiblissements passagers qu'éprouve l'éclat du soleil, sans que cet astre soit éclipsé par la lune. Sur les offuscations du soleil attribuées à l'interposition des étoiles filantes, FAYE, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LX, p. 649.

— HIST. XVIe s. L'offuscation de la lumiere du sôleil, lequel tout le long de cette année-là se leva toujours pasle, AMYOT, *César*, 27. Offuscation de la veue, surdités, PARÉ, XXXV, 36.

— ÉTYM. Lat. *offuscationem*, de *offuscare*, offusquer.

OFFUSQUÉ, ÉE (o-fu-ské, skée), *part. passé* d'offusquer. Empêché, en parlant de la vue, de la lumière. Offusqué par de grands arbres. Le beau portail de Saint-Gervais est demeuré offusqué, et la plupart des monuments de Paris laissent des regrets, VOLT. *Louis XIV*, 28. On voyait ses yeux tantôt étincelants d'une tendre flamme, tantôt offusqués par ces larmes précieuses que l'amour fait répandre, ID. *Taureau blanc*, 4. || Fig. Lois.... Qui retiennent sous l'art la nature offusquée, RÉGNIER, *Sat.* XIV.

† **OFFUSQUEMENT** (o-fu-ske-man), *s. m.* Action d'offusquer. La duchesse de Bourgogne n'était pas capable de sentir assez vivement toute l'importance de ces choses à travers les bouillons de sa jeunesse, l'offusquement de sa faveur intime et paisible, ST-SIM. 207, 99.

OFFUSQUER (o-fu-ské), j'offusquais, nous offusquions, vous offusquiez; que j'offusque, que nous offusquions, que vous offusquiez, *v. a.* || 1° Empêcher l'effet soit de la vue, soit de la lumière, soit de l'une ou de l'autre. Les nuées offusquent le soleil. Ôtez-vous de devant moi, vous m'offusquez la vue, *Dict. de l'Acad.* Mais d'où vient qu'un triste nuage Semble offusquer l'éclat de ses beaux yeux? MOL. *Psyché*, II, 3. Nous ne pouvons un moment arrêter les yeux sur la gloire de la princesse, sans que la mort ne s'y mêle aussitôt pour tout offusquer de son ombre, BOSS. *Duchesse d'Orléans.* || Par extension, rendre peu visible. De plus, elle [une vue] était offusquée par deux bâtiments voisins qu'on vient de construire, VOLT. *Lettre à Mme de Saint-Julien*, 29 mai 1776. Notre théâtre est vide d'action et de grands intérêts, pour l'ordinaire : ce qui fait qu'il manque d'action, c'est que le théâtre est offusqué par nos petits-maîtres; et ce qui fait que les grands intérêts en sont bannis, c'est que notre nation ne les connaît pas, ID. *Lett. Desfontaines*, 14 avr. 1735. Galère trouva mauvais que les chrétiens bâtissent une église qui offusquait son palais, ID. *Philos. Ex. de milord Bolingbr.* 27. La jeune fille relève le front, un front pâle et pur ; [illegible] d'un léger mouvement, l'ayant dégagé des [illegible] qui l'offusquaient, [illegible], *[illegible] sur Dante et Gœthe*, 2, *Rev. German.* t. XXXI, p. 407. || 2° Empêcher de voir, en éblouissant. Le soleil m'offusque les yeux. Toutes les espèces de hiboux et de chouettes ne sont pas également offusquées par la lumière du jour, BUFF. *Ois.* t. II, p. 102. || Absolument. Une trop grande clarté offusque. || 3° Par extension, cacher, voiler, rendre terne. [illegible] tout [illegible] de la terre [illegible] à la [illegible], et faire

tant de bruit dans le monde, qu'il offusque le no[illegible] des autres, BOSS. *Élévat. sur myst.* XXIV, 9. L[illegible] goût ne paraît-il pas cent fois mieux dans l[illegible] choses simples que dans celles qui sont offus[illegible]quées de richesses? J. J. ROUSS. *Hél.* V, 2. La p[illegible]losophie, en m'attachant à l'essentiel de la re[illegible] m'avait détaché de ce fatras de petites form[illegible] dont les hommes l'ont offusquée, ID. *Confess.* [illegible] || 4° Fig. Empêcher, en parlant de la vue de l'esp[illegible] et du cœur. Je me délivrais peu à peu de beauc[illegible] d'erreurs qui peuvent offusquer notre lumière na[illegible]turelle, DESC. *Méth.* I, 14. Et j'ai devant les yeu[illegible] toujours quelque nuage Qui m'offusque la vue [illegible] m'y jette un ombrage, CORN. *Nicom.* III, 4. La d[illegible]route de notre pauvre d'Harouys [qui avait fait [illegible] mauvaises affaires].... passionné de faire p[illegible] tout le monde, sans mesure, sans raison ; cette pa[illegible]sion offusquant toutes les autres, et même la ju[illegible]tice.... SÉV. 19 févr. 1690. Déjà venaient frap[illegible] oreilles timides Les affreux cris du [illegible] de [illegible] des morts; Et les noires vapeurs, et les b[illegible] transports Allaient de ma raison offusquer la l[illegible]mière, CHAUL. *Sur la mort.* Le régent, pendant [illegible] première heure de son lever, était encore si ap[illegible]santi, si offusqué des fumées du vin, qu'on [illegible] aurait fait signer ce qu'on aurait voulu, DUCLO[illegible] *Œuvr.* t. V, p. 231. La vanité offusquait ses lumi[illegible]res, qui, d'ailleurs peu étendues et peu activ[illegible] même pour ses propres intérêts, n'avaient jam[illegible] un pressant besoin de s'exercer, D'ALEMB. *Éloge* [illegible] *l'abbé de Choisi.* || 5° Fig. Donner de l'ombrage, [illegible] la jalousie, déplaire. N'offusquez pas sa vanit[illegible] rival vous offusque. Il est jaloux, tout l'offus[illegible] Dion était de Nicée en Bithynie, il s'occupa tou[illegible] sa vie à décrier le mérite qui l'offusquait, [illegible] *Claude et Néron.* I, 99. || 6° S'offusquer, [illegible] Être empêché, en parlant de la lumière de l'es[illegible] de la raison. Je ne puis sur aucun [des deux p[illegible]tendants] porter mon jugement; Plus ma rai[illegible] cherche et plus elle s'offusque, HAUTEROCHE, *L'A[illegible] qui ne flatte point*, IV, 6. || 7° Être choqué. Il s'o[illegible]fusque de tout.

— SYN. OFFUSQUER, OBSCURCIR. Offusquer sig[illegible] empêcher de voir ou d'être vu, dans sa clarté n[illegible]turelle, par l'interposition d'un corps, d'un obs[illegible] Obscurcir exprime l'action simple et vague [illegible] faire perdre à un objet sa lumière ou [illegible] La lumière s'éteint, tout devient obscur, non of[illegible]que; un nuage voile le soleil, tout devient offus[illegible] non obscur.

— HIST. XVe s. Et y avoit si grand fo[illegible] traict, que l'air ou le jour en estoit offus[illegible] JUVÉN. DES URSINS, *Charles VI*, 1380. || XVIe s. [illegible] vices se vont fourrer là où les vertus [illegible] doyvent reluire, pour tascher de les [illegible] LANOUE, 494. Cest entremeslement qu'ils [illegible] beau avec le laid, et du bon avec le [illegible] blouit les yeux et offusque leur jugement. [illegible] Soit que mon haut desir trop pront et [illegible] N'offusque les esprits.... DESPORTES, [illegible] *Stances.* La lune estoit jà fort basse, et [illegible] de clarté qu'elle rendoit estoit offus[illegible] d'hommes qui alloient et venoient, AMYOT, [illegible] 39. Que notre prudence soit offusquée [illegible] par sommeil ou par quelque maladie.... [illegible] Aiant accoustumé les gardes à le voir [illegible] sage tout offusqué de cheveux quand [illegible] le bassin dehors.... D'AUB. *Hist.* II, 245.

— ÉTYM. Provenç. *offuscar*; [illegible] *offuscare*: du lat. *offuscare*, de *ob*, et *fuscus* [illegible]

† **OGDOADE** (ogh-do-a-d'), *s. f.* [illegible] choses ou de huit personnes. || Dans le [illegible] ogdoade valentinienne, og[illegible] [illegible]vement de l'abîme et la sigé [illegible] et la vérité, le verbe et la vie, l'homme [illegible] glise (voy. SYZYGIE).

— ÉTYM. Ὀγδοάς, de ὀκτώ, huit.

† **OGIVAL, ALE** (o-ji-val, va-l'), *adj.* [illegible] des ogives; dont le caractère est [illegible] ture ogivale, celle des grandes [illegible] moyen âge, dites gothiques. || Sceau [illegible] forme allongée, par opposition à [illegible]

OGIVE (o-ji-v'), *s. f.* Terme d'[illegible] l'architecture gothique, nom donné à [illegible] [illegible] qu'on appelle nervures, qui, [illegible] ou croisées des voûtes, se [illegible] au sommet, en allant d'un [illegible] produisent dans les voûtes ces [illegible] gulaires qu'on y remarque, QUATREMÈRE [illegible] *Dict. d'arch.* L'arc brisé appelé ogive a [illegible] une importation d'Orient; adopté en France, [illegible] devenu le point de départ de tout un [illegible] construction, au milieu du XIIe siècle, dans les [illegible]

vinces du nord de la Loire. Les voûtes d'ogive, autrement à la gothique ou modernes, se peuvent faire.... DERAND, *l'Architecture des voûtes*, ch. 3. Elles [les moulures de l'architecture gothique] suivent le contour des parties soit en montant dans les piliers, soit en circulant dans les arcs, doubleaux et croisées d'ogives, *Journal œconomique*, mars 1753, p. 88. Le lierre.... tapisse de verts manteaux les longues ogives moulées, LAMART. *Ép. à V. Hugo.* || On dit aussi voûte, arcade, croisée, en ogive. La vieille femme, par manière de remerciement, ouvrit une petite croisée en ogive à vitraux colorés, CH. DE BERNARD, *Un homme sérieux*, § XVIII. || 2° Ogive s'emploie adjectivement pour les deux genres, et signifie en forme d'ogive. Arc ogive. Voûte ogive. Fenêtre ogive.

— REM. On le trouve écrit quelquefois augive. La voûte du chœur est sans augives, à huit feuillages, d'un goût qui ne se voit point ailleurs, LEBŒUF, *Hist. du dioc. de Paris*, t. XIV, p. 71. En général, toutes les cimes élevées que l'on peut distinguer dans cette chaîne depuis le Mont-Blanc jusqu'au col Ferret, sont soutenues par des augives composées d'une ou de plusieurs suites de feuillets pyramidaux appuyés les uns contre les autres, SAUSSURE, *Voy. Alpes*, t. IV, p. 40, dans POUGENS.

— HIST. XIV° s. La dicte chapelle est volue [voûtée] de trois croisiées d'ogive, *Compte de la construction d'une chapelle chez les célestins de la forêt de Compiègne*, dans l'*Ancien bulletin du comité des arts*, t. I, p. 48. Deux crois d'augives pour faire les voultes sus, avec une arche entre deux crois d'ogiveres, J. QUICHERAT, *Revue arch.* t. VII, p. 66. || XV° s. Item, il fauldra voulter ladite tour [la tour d'Aubette à Rouen], laquelle a quinze piez de creux, et en sont les carches et fourmerès [les cherches et formerets] déjà assizes; et y fault environ quarante piés d'augives, dont il y a environ seize piez taillez, et la clef: et sont lesdictes ogifes chantantes; et a eu ladicte voulte quatre branches d'ogives, ID. *ib.* p. 68. Item faut deux pilliers qui porteront trois piez de saillie, pour cuillir [recevoir] les arcs doubleaulx et les croix d'augives.... Item fault vaulter le premier estage à croix d'augive.... Item fault, pour faire les croisées d'augives, deux cens piez de pierre de ung pié carré, et huit cens pierres appelées pendans pour faire lesdites voultes, ID. *ib.* p. 68. Laquelle vaulsure a quatre rantues, et celle ou rond de la dicte tour six tanques, et ont tourné les ogives à anse de panier, *Bulletin du comité*, t. II, p. 64, année 1850, *Compte de construction de la collégiale de Béthune.* Tailler les ogives pour faire les voutes, *Comptes de l'œuvre de la cathédrale de Troyes*, *Bibliothèque des chartes*, mai-juin 1862. || XVI° s. Les maistres maçons de ce royaume et aussi d'autres pays ont accoustumé de faire les voutes des eglises esquelles y a grande espace avec une croisée qu'ils appellent d'ogives, PHIL. DE LORME, IV, 8. La voute est dite en cul de four rond lorsqu'elle est voutée toute ronde, sans y avoir aucuns arcs, fillets ne ogives qui la soustiennent, MATHUR. JOUSSE, *Secrets d'architecture.*

— ÉTYM. *Augive*, dans Ménage; *augiva*, dans du Cange, en un texte du XVI° siècle. Ménage le tire de *auge*: en forme d'auge. M. Renan soupçonne que au ou o est l'article arabe *al*; mais il ne peut expliquer le reste du mot. Dans quelques provinces, la Franche-Comté par exemple, *ogive* a le sens d'appui, de contre-fort. M. Scheler dit, sans prendre parti, que ce mot est généralement tiré de l'allemand *Auge*, œil, en hollandais *oog*, parce que les arcs des cintres dans les voûtes gothique forment des arcs curvilignes semblables à ceux du coin de l'œil. M. Lehéricher, dans *l'Avranchin*, déc. 1864, s'appuyant sur la forme par *au*, y voit un dérivé du latin *augere*, augmenter, cet arc diagonale augmentant la force de la voûte et de l'arc. C'est la vraie étymologie; *ogis* se trouve dans le sens d'appui: XII° s. Catholicæ fidei validus defensor et ogis, NICOLAS DE BRAI, dans J. QUICHERAT, *Rev. arch.* t. VII, p. 66.

† OGIVETTE (o-ji-vè-t'), *s. f.* Petite ogive.

† OGNETTE (o-gnè-t'), *s. f.* Terme de marbrier. Ciseau dont le tranchant est très-étroit.

OGNON, *s. m.* Voy. OIGNON.

OGRE (o-gr'), OGRESSE (o-grè-s'), *s. m.* et *f.* || 1° Espèce de monstre qu'on supposait se nourrir de chair humaine, et qui est un personnage des contes de fées. L'ogre déjoué par le petit Poucet. || Fig. Les poucets de la littérature, S'il vient un ogre, évitez sa dent, BÉRANG. *Préf.* || Familièrement. Manger comme un ogre, manger excessivement. L'ogre a dîné; peuples, payez la carte; Faites un roi, morbleu! faites un roi, BÉRANG. *Belges.* || 2° Fig. et familièrement. Homme méchant, surtout d'une méchanceté barbare, et effrayant. Le prince royal de Prusse [plus tard Frédéric II], à qui son ogre de père permettait à peine de lire, n'attend pas que ce père soit mort pour oser faire imprimer la Henriade; il a fait fondre en Angleterre des caractères d'argent, VOLT. *Lett. Cideville*, 5 mai 1740. || Nom donné par moquerie aux hommes qui font les terribles, les pourfendeurs. L'ogre [un mari jaloux et duelliste] est bâti de telle sorte qu'il lui faut absolument de la chair fraîche [des gens qu'il soupçonne de courtiser sa femme et qu'il puisse appeler en duel], CH. DE BERNARD, *le Paratonnerre.* || 3° Dans le langage d'argot, ogre, agent de remplacement, escompteur, usurier. || Ogresse, revendeuse à la toilette, qui loue des effets aux filles de joie.

— ÉTYM. Anc. espagn. *huergo*, *uerco*; esp. mod. *ogro*, ogre, *huerco*, triste; ital. *orco*; napolit. *huorco*; anglo-sax. *orc*, démon infernal; du lat. *orcus*, enfer, dieu de l'enfer, d'après Diez (*orcus*, d'après Maury, est un mot étrusque). On a longtemps prétendu que *ogre* venait de *Hongrois*, à cause des dévastations que les *Hongres*, ou *Hongrois*, ou *Oïgours* avaient faites dans l'Occident, au moyen âge. La forme du mot dans les langues romanes ne se prête pas à cette dérivation.

OH (ô), *interj.* qui marque la surprise. Oh! oh! quelle caresse! et quelle mélodie! Dit le maître aussitôt, LA FONT. *Fabl.* IV, 5. || Elle sert à donner de la force à l'expression. Oh! pour cela, non. Monsieur Tartuffe! oh! oh! n'est-ce rien qu'on propose? MOL. *Tart.* II, 3. Oh! que nous ne sommes rien! BOSS. dans GIRAULT-DUV. Oh! qu'il est cruel de n'espérer plus, FÉN. *Tél.* XVIII. Oh! que la nature est sèche, quand elle est expliquée par des sophistes! CHATEAUBR. *Génie*, I, V, 8. || Substantivement. Oh! oh! je n'y prenais pas garde: j'aimerais mieux avoir fait ce oh! oh! qu'un poëme épique, MOL. *Préc.* 10.

† OHÉ (o-é), *interj.* populaire qui sert à appeler. Ohé! les autres.

† OÏDIUM (o-i-di-om'), *s. m.* Genre de champignons parasites, dont une espèce cause la maladie du raisin. On combat l'oïdium par le soufre.

— ÉTYM. Diminutif fait du grec ὠὸν, œuf, comme θυρίδιον, de θύρα, porte, etc.

OIE (oî), *s. f.* || 1° Espèce d'oiseau aquatique plus gros et plus grand que le canard: l'oie sauvage, *anser segetum*; l'oie domestique, *anser cinereus*, dite absolument oie; l'oie à cravate, *anas canadensis*, *L.*; l'oie nonnette, la bernache nonnette, *anser erythropus*, *L.* Faire rôtir une oie. Garder les oies. L'oie nous fournit cette plume délicate sur laquelle la mollesse se plaît à reposer, et cette autre plume, instrument de nos pensées, et avec laquelle nous écrivons ici son éloge, BUFF. *Ois.* t. XVII, p. 47. La domesticité de l'oie est moins ancienne et moins complète que celle de la poule, ID. *ib.* p. 49. Les oies sauvages sont peut-être de tous les oiseaux les plus sauvages et les plus farouches, ID. *ib.* p. 79. Les Gaulois, bien instruits du sentier qui mène au Capitole, y montent pendant la nuit; toutes les sentinelles dormaient, les oies consacrées à Junon veillaient seules; elles crient: un personnage consulaire, M. Manlius, s'éveille, appelle du secours.... LÉVESQUE, *Inst. Mém. sc. mor. et pol.* t. III, p. 224. || Terme d'antiquité romaine. Oies sacrées, les oies qu'on promenait en triomphe tous les ans en mémoire de ce qu'elles avaient donné l'alarme dans l'attaque nocturne des Gaulois. || Tirer l'oie, se dit d'un jeu barbare qui consiste à attacher une oie par le cou, et à y lancer des bâtons jusqu'à ce que le cou ait été rompu. Fontaubin: Monsieur a l'air.... — Lisette: D'un marinier qui va tirer l'oie, LEGRAND, *l'Usurier gentilh.* sc. 13. || Bête comme une oie, qui se laisse plumer sans crier, c'est-à-dire très-bête. || On dit de même: n'avoir pas le sens d'une oie. La paix! il n'y aura point de paix; c'est un labyrinthe dont on ne se peut tirer; ah! pauvres Français, réjouissez-vous; car vous n'avez pas le sens d'une oie, VOLT. *Lett. d'Argental*, 14 sept. 1761. || Fig. C'est une oie, se dit d'une personne très-sotte. || 2° Jeu de l'oie, jeu que l'on joue avec des dés sur un carton où des figures d'oie sont placées dans un certain ordre. Plus, un trou-madame et un damier, avec un jeu de l'oie, renouvelé des Grecs, fort propres à passer le temps lorsqu'on n'a que faire, MOL. *l'Avare*, II, 1. Le jeu de l'oie vous a renouvelée, comme il l'a été par les Grecs, SÉV. 125. Mme la Dauphine s'était mise à jouer à l'oie, ne pouvant mieux, ST-SIM. 303, 199. J'aime les jeux galants où l'esprit se déploie: C'est, monsieur, par exemple un joli jeu que l'oie, REGNARD, *le Joueur*, I, 7. Le jeu de l'oie n'est pas la seule chose qui soit renouvelée des Grecs, ARNAULT, *Loisirs d'un banni*, t. II, p. 45, dans POUGENS. || 3° Contes de ma mère l'oie, contes dont on amuse les enfants. Et ne m'émeus non plus.... Que d'un conte d'Urgande et de ma mère l'oie, RÉGNIER, *Sat.* XV. Qu'aurait-on dit de Virgile, bon Dieu! si à la descente d'Énée dans l'Italie, il lui avait fait conter par un hôtelier l'histoire de Peau d'âne et des contes de ma mère l'oie? BOIL. *Dissert. sur Joconde* (en 1669). || Fig. Faire des contes de ma mère l'oie, dire des choses où il n'y a nulle apparence de raison et de vérité. || D'après J. Grimm, les contes de la mère l'oie se rattachent à Berthe la fileuse ou Berthe pied d'oie, dite dans le midi la reine Pedauque; *Berthe*, *Berchta* est une divinité germanique. || 4° Merde d'oie (on prononce mèr-doi), se dit d'une couleur mêlée de vert. Couleur merde d'oie. || 5° Petite-oie, ce qu'on retranche d'une oie quand on l'habille pour la faire rôtir, comme les pieds, les bouts d'aile, le cou, le foie, le gésier. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui un abatis. || Fig. Petite-oie, les bas, le chapeau, et les autres ajustements pour rendre un habillement complet; ainsi dit par comparaison avec l'abatis d'une volaille. Ne vous vendrai-je rien? monsieur, des bas de soie, Des gants en broderie, ou quelque petite-oie? CORN. *Galer. du pal.* IV, 14. Que vous semble de ma petite-oie? la trouvez-vous congruente à l'habit? MOL. *Préc.* 10. À la vérité, nos modes changent de temps en temps; mais avez-vous pris garde que ces changements ne vont pas tant à l'essentiel des habits qu'aux ajustements et à la petite-oie? BOUHOURS, *Entret. d'Ariste et d'Eug.* 2. || Fig. Les petites faveurs que les femmes accordent à leurs amants. Hors de cela, elle lui accorda après deux ou trois conversations ce qu'une fille peut accorder honnêtement à un homme; et il fut maître de ce que nous appelons en France la petite-oie, BUSSY-RABUTIN, *la France galante*, p. 305, édit. POITEVIN, 1857. Menu détail, baisers donnés et pris; La petite-oie; enfin ce qu'on appelle En bon français les préludes d'amour, LA FONT. *Orais.* || Par extension, toute sorte de prélude, de diminutif. Je mettais mon chapeau en garçon qui n'était pas un sot; enfin j'avais déjà la petite-oie de ce qu'on appelle usage du monde, MARIV. *Pays. parv.* part. I. Cette légère mortification a fait dire à une dévote janséniste, que leur sort était bien digne d'envie, et qu'ils avaient obtenu la petite-oie du martyre, D'ALEMB. *Destruct. des jésuit. Œuv.* t. V, p. 202, dans POUGENS. || Petite-oie est vieux dans toutes ses acceptions. || 6° Patte-d'oie, voy. PATTE-D'OIE, à son rang. || 7° Oie noire, synonyme de macreuse. || 8° Petite constellation qu'on réunit ordinairement à celle du Renard. Le Renard et l'Oie forment la constellation dite Fleuve du Tigre. || Le Toucan, autre constellation, est appelé Oie d'Amérique, LEGOARANT.

— HIST. XIII° s. Auwes ne capons, TAILLIAR, *Recueil*, p. 140. || XIV° s. Chars de buef, d'oies, H. DE MONDEV. f° 45. Que nulz n'achate oes que en la place ou es champs qui sont entre le ponceau de Roulle du pont de Chaillouau jusques aus faubours de Paris, *Liv. des mét.* 176. || XVI° s. C'est toy qui maints de los très-amples doues; Mais endroit moy tu fais cignes les oues, MAROT, II, 380. De chacun baril d'auve, sain, oinct, et autres graisses, *Arrêt du parlement*, 20 sept. 1527. Il est bien mal-aisé que tels esprits croyent aux petites oyes de vostre religion, comme au baptesme des cloches, D'AUB. *Fœn.* IV, 15. Vord de gris, merde d'oye, jaune paisle, jaune doré.... ID. *ib.* I, 2. Voilà une bataille avec ses petites oyes [détails], ID. *Hist.* III, 58. Je luy appris à tourner les talons en dedans, à cheminer en oye et de pareille gravité, ID. *Conf.* II, 1. Qui mange ie l'oye du roi, en cent ans il en rend la plume, CARL. I, 32. Or ça on plume l'oye sans la faire crier, RAB. *Pant.* V, 13. Se hoyes sont trouvées en prés ou en vignes, en quelque temps que ce soit, ou en terres emblayées ou semées, LA THAUMASSIÈRE, *Cout. de Berry*, p. 328, dans LACURNE. Petite oue [abatis], OUDIN, *Dict.* Petite oue d'habit, ID. *ib.*

— ÉTYM. Berry, *oche*; wallon, *auce*; namur. *auwe*; anc. espagn. *auco*; espagn. mod. et portug. *oca*: bas-lat. *auca*, de *avica*, dérivé fictif de *avis*, oiseau. Le nom général *avica*, oiseau, a été réduit à un sens spécial, comme *jumentum*, bête de somme, a donné *jument*.

† OIGNARD (o-gnar), *s. m.* OIGNE (o-gn'), *s. f.* Canard siffleur.

OIGNON (o-gnon; l'i ne se prononce pas: quelques-uns écrivent ognon), *s. m.* || 1° Plante potagère à racine bulbeuse, de saveur et d'odeur très-fortes, *allium cepa*, *L.*, liliacées. Faire cuire

des oignons. Manger des oignons. Cet homme [illegible], en 1661, n'avait été connu que sur le [illegible] d'un uomo faceto e piacevole qui faisait des [illegible] à l'oignon en [illegible], VOLT. *Mél. hist.* [illegible] du test. d'[illegible]. || Oignon d'Espagne, d'hiver, [illegible] *allium fistulosum*, L. Oignon [illegible], *allium* [illegible], L. || Une tête d'oignon, un oignon seul. || Botte d'oignons, botte formée généralement d'oignons verts, dans laquelle les oignons sont liés [illegible] par le milieu de la tige, de telle sorte que les têtes sont toutes, ou à peu près, dans un plan [illegible]. || Chapelet d'oignons, assemblage d'oignons [illegible], constitué par des oignons secs, à une forme [illegible] contenant, sur une longueur de 40 à 50 centimètres, plusieurs rangées horizontales dont les plus élevées offrent les petits oignons, leur grosseur va en augmentant jusqu'à la base où sont les plus gros, LEGOARANT. || On dit dans le même sens [illegible] d'oignons. || Petits oignons, oignons qu'on sème très-serrés pour qu'ils ne viennent que petits, et qu'on emploie dans certaines sauces, pour les cornichons, etc. || Fig. et ironiquement. Aux petits oignons, d'une façon aigre, peu plaisante. Je vous arrangerai cela aux petits oignons. || Pelure d'oignon, une des enveloppes de l'oignon, se dit fig. d'une étoffe très-mince. Je vous ai donné du satin [illegible] et celui ci est une pelure d'oignon, THÉOD. LECLERCQ, *Proverbes*, t. I, p. [illegible], dans POUGENS. || Les oignons font pleurer pendant qu'on les épluche; et l'on dit fig. et populairement, pleurer sans oignon, avoir de justes raisons de larmes. Ceux à qui tout [illegible]. La font larmoyer sans oignon, SCARR. *Virg.* [illegible] || Fig. Regretter les oignons d'Égypte, regretter un ancien état; locution prise des Israélites qui, errant dans le désert après leur sortie d'Égypte, regrettèrent plus d'une fois le pays qu'ils avaient quitté. || Être vêtu comme un oignon, avoir plusieurs vêtements les uns sur les autres, parce que l'oignon a plusieurs peaux qui l'enveloppent. || Populairement. Il y a de l'oignon, il y a quelque mauvaise affaire là-dessous, il y a du bruit, des difficultés, quelque intrigue; métaphore tirée de ce que les vapeurs de l'oignon piquent les yeux. || 2° Partie de la racine de quelques plantes, d'une forme renflée, et dont la base produit des racines fibreuses; ou, plutôt, en botanique, tige souterraine, rhizome raccourci, à feuilles charnues, soit tuniqué comme dans l'*allium cepa*, soit écailleux comme dans le lis. Des oignons de jacinthe. Des oignons de tulipe. Des oignons de lis. Il trouva que la maladie était causée par une plante parasite qui s'attache à l'origine du [illegible], se nourrit aux dépens de sa substance, et, s'étendant sous terre d'un oignon à l'autre, infecte tout l'espace où on lui permet de se répandre, CONDORCET, [illegible] Comprenez-vous qu'il existe des gens assez extravagants pour donner deux ou trois cents louis d'un oignon en fleur? GENLIS, *Veillées du chât.* t. I, p. 433, dans POUGENS. || 3° Flûte d'oignon, ou flûte à l'oignon, synonyme de mirliton. || 4° Callosité douloureuse qui vient aux pieds. || Terme de vétérinaire. Tumeurs dures et douloureuses qui [illegible] au [illegible] en pied du cheval, particulièrement de celles du [illegible], et qui [illegible] en un [illegible] des os eux-mêmes. || 5° En rang d'oignon, loc. adv. Sur une même ligne. Après que maints bons compagnons se furent mis en rang d'oignons, SCARR. *Virg.* v. M. de Saint-[illegible] dans son diocèse, est transporté à Poitiers qu'il souhaitait; d'autres en rang d'oignon tous les jours à la messe du roi, n'ont rien, SÉV. 170 J'oubliais Mme de Vendôme, qui parut aussi chez le roi en rang d'oignon, mais qui ne [illegible] 194, 54. || Se mettre en rang d'oignon, prendre place dans une réunion où l'on n'est pas invité, dans une assemblée à laquelle on n'a pas le droit d'assister. || On fait venir l'expression proverbiale, être assis en rang d'oignon, d'Artus de la Fontaine Solaro, baron d'Oignon, qui [illegible] les places et les rangs des seigneurs et des députés. Mais M. Leroux de Lincy dit : Ne vient-il pas tout simplement de la manière dont les gens de la campagne assemblent les oignons avec des liens de paille, en [illegible]? *Prov.* t. II, p. 54. || 6° Populairement. [illegible] || 7° Populairement. Il a de l'oignon, il a de l'argent. || 8° Oignon de loup, variété de courge. || [illegible] || 9° Oignon [illegible], grande espèce d'ortie, [illegible]. || Proverbe. Marchand d'oignons se connaît en ciboules, c'est-à-dire on est difficilement trompé sur les choses de son métier.

— HIST. XIIIe s. Et toute autre maniere de fruit creu en regne de France, aus, oignons et toute autre maniere d'aigrun, *Liv. des mét.* 32. Oingnon qui vienent par Marne, *ib.* 334. || XIVe s. Laiens a Espagnolz que je n'aime un ongnon, Qui rendre ne nous veulent la tour ne le donjon, *Guescl.* 17186. || XVe s. Par notre Dame! on m'a bien baillé de l'oignon, et si ne m'en doutois guere! si en ai esté plus aisé à decevoir, LOUIS XI, *Nouv.* XXXIII. || XVIe s. Seulement par racine s'edifie le lys, icelle estant en bulbes et oignons, O. DE SERRES, 575. Tant facent ilz bonne mine, si il y a de l'oignon, PALSGR. p. 595. Se mettre en rang d'oignon et ne valoir une eschalote, COTGRAVE. À pain et oignon, trompette ne clairon, ID. Si tu te trouves sans chapon, sois content de pain et d'oignon, ID.

— ÉTYM. Provenç. *uignon*, *ignon*; du lat. *unionem*, sorte d'oignon, grosse perle, chose unique, unité, de *unus*, un.

† **OIGNONADE** (o-gno-na-d'), *s. f.* Terme de cuisine. Mets accommodé avec une grande quantité d'oignons.

OIGNONET (o-gno-nè), *s. m.* Sorte de poire d'été.

— HIST. XVIe s. Les tulipans demeurent vivans en terre, six ou sept années, en chacune leur racines s'augmentans en bulbes ou oignonets [petits oignons], comme les lys et le saffran, O. DE SERRES, 577.

— ÉTYM. Diminutif d'*oignon*.

† **OIGNONETTE** (o-gno-nè-t'), *s. f.* Graine d'oignon.

OIGNONIÈRE (o-gno-niè-r'), *s. f.* Terre semée d'oignons.

— ÉTYM. *Oignon*.

† **OÏL** (o-il). Langue d'oïl, voy. LANGUE, n° 5.

— ÉTYM. Voy. OUI.

OILLE (o-ll', *ll* mouillées; l'*i* ne se prononce pas), *s. f.* || 1° Mets favori des Espagnols, qui consiste dans un mélange d'excellentes viandes, qu'on fait cuire en potage avec toutes sortes d'assaisonnements. || 2° D'après le dict. de l'Académie, édition de 1718 : Potage où il entre plusieurs herbes et plusieurs viandes différentes; et d'après Furetière, au mot *ouille* : sorte de potage fait de diverses herbes et sans beurre, qu'on sert quelquefois les jours maigres sur les bonnes tables pour faire quelque diversité. J'avais le pot-au-feu, c'était une oille et un consommé, qui cuisaient séparément, SÉV. 2 nov. 1673. || Fig. [Un orage] y fit [à Vantou près Dijon] une oille et une fricassée épouvantable de toutes sortes de gibier, et de volailles, SÉV. *à Mme de Guitaut*, 24 juill. 1693. || 3° Anciennement. Pot à oille, grand vase de table en argent, qui était une sorte de terrine. La duchesse de Mazarin vit de ménage; elle vend tout ce qu'elle a et se ruine pour du Mesnil, son amant, qui est joueur et escroc..., la pauvre dame vient de vendre ses deux beaux pots à oille pour payer une dette de jeu de du Mesnil, D'ARGENSON, *Journal et mém.* t. II, p. 429 (éd. de la Société de l'Histoire de France).

— ÉTYM. Esp. *olla*, le contenu d'une sorte de pot-au-feu. On dit que ce mets fut introduit en France depuis l'élection de Philippe V, qui avait envoyé un cuisinier pour enseigner à faire ce ragoût; c'est une erreur; car longtemps avant cette époque, en 1673, Mme de Sévigné parle de l'*oille*. Le mot *ole* se trouve dans l'ancien français avec le sens de marmite : XIIIe s. À pleine ole d'eve boillie, *Ren.* [illegible]. On dit encore à Rennes *ouille* pour marmite. *Olla*, *ouille* et *ole* viennent du latin *olla*, pot.

OINDRE (ouin-dr'), j'oins, tu oins, il oint, nous oignons, vous oignez, ils oignent; j'oignais; j'oignis; j'oindrai; j'oindrais; oins, oignons; que j'oigne, que nous oignions; que j'oignisse; oignant, oint, *v. a.* || 1° Frotter d'huile ou de quelque matière grasse. Les anciens se faisaient oindre au sortir du bain. Ils les oignirent, à cause qu'ils étaient fort fatigués, SACI, *Bible, Paralip.* II, XXVIII, 15. Elle [Judith] se lava le corps, se l'oignit d'un parfum précieux, ID. *ib. Judith*, X, 3. || Il se dit aussi de toute autre substance comparée à une huile. Cet homme qu'on appelle Jésus a fait de la boue et en a oint mes yeux, SACI, *Bible, Év. St Jean*, IX, 11. || 2° Consacrer avec les huiles saintes. On oint les évêques à leur sacre. On oignait les rois de France avec l'huile de la sainte ampoule. Vous l'oignîtes de l'onction sainte, MASS. *Or. fun. Villeroy.* Le pape envoya un bref par lequel il permettait au roi [Louis XI] de se faire oindre une seconde fois de l'huile de la sainte ampoule, DUCLOS, *Œuv.* t. III, p. 325. || 3° S'oindre, *v. réfl.* Se frotter avec une substance grasse. Dans l'Exode il est dit : prenez d'excellente myrrhe.... et on fera mourir quiconque s'oindra d'une pareille composition, ou en oindra un étranger, VOLT. *Dict. phil. Sibylle.* Ils s'oignaient, ils se baignaient, DIDER. *Opin. des anc. philos.* (*pythagorisme*). || Proverbe. Oignez vilain, il vous poindra : poignez vilain, il vous oindra, se dit pour signifier : caressez un homme de néant, il vous fera du mal; faites-lui du mal, il vous caressera.

— HIST. XIIe s. [Je ferai] La char [d'un condamné] oindre de miel et lecher à mes ours, *Sax.* XXVII. || XIIIe s. N'est donc bien fortune seûre : Rest bien fos [est bien fou] qui s'i asseûre, Quant ceus qu'el seult par devant oindre, Seult ausinc par derriere poindre, *la Rose*, 6769. Tout le monde par par de oignent, Mès lor losenges les gens poignent Par derriere dusques as os.... *ib.* 1016. Amors si se change sovent : Il oint une hore, et autre point, *ib.* 2507. Et [Godefroi] ne vost [voulut] estre sacré ne oint à roi el dit roiaume, *Ass. de J.* I, 22. Si com la rose ist [sort] de l'espine, Issis [tu sortis], glorieuse reine, De juerie [juiverie] qui est poignans, Et tu es souez [suave] et oingnianz, RUTEB. 320. || XVIe s. Heureux qui se treuve à point pour leur oindre la volonté sur ce dernier passage [à ceux qui font sans cesse leur testament]! MONT. II, 85. Car qui sçait par devant oindre Sçait aussi par derriere poindre, PALSGRAVE, p. 817.

— ÉTYM. Wallon, *onde*, *ode*; provenç. *onger*, *ogner*, *oingner*, *onher*; espagn. *ungir*; ital. *ungere*, *ugnere*; du lat. *ungere*; comparez l'irl. *ong*, le sanscrit *anja*. *Ungere* donne *oinre*, où le *d* s'introduit par l'appel de l'*r*, comme dans *gendre*, *moindre*, etc. comparez *feindre*, *peindre*, etc.

OING (ouin; le *g* ne se prononce jamais), *s. m.* Graisse. L'oing, qu'on appelle autrement axonge, est la graisse la plus molle et la plus humide du corps des animaux, GENLIS, *Maison rust.* t. I, p. 280, dans POUGENS. || Vieux oing, vieille graisse de porc fondue. Le vieux oing est la graisse du porc qui tient aux reins; il en faut faire provision dans une ferme, pour en frotter les essieux des roues, le rouleau des presses, etc. GENLIS, *Maison rust.* t. I, p. 280. Lorsque la résistance des frottements est trop grande, on la diminue beaucoup en enduisant les surfaces frottantes de quelque matière grasse, comme lorsqu'on met du vieux oing entre l'essieu et le moyeu d'une roue, BRISSON, *Traité de phys.* t. I, p. 96, dans POUGENS.

— HIST. XIIIe s. Nus chandeliers de suif ne puet metre sains ne oinst avec son suif, *Liv. des mét.* 162. Vostre soleir [vos souliers] n'ont mestier [besoin] d'oint, RUTEB. 211.

— ÉTYM. Lat. *unguen* (voy. OINDRE).

OINT, OINTE (ouin, ouin-t'), *part. passé* d'oindre. || 1° Frotté d'huile ou d'une substance grasse. || 2° Qui a reçu la consécration d'une huile sainte. Un David est oint de l'onction sainte, MASS. *Carême, Voc.* On voit dans la formule de la consécration de Pépin, que Charles et Carloman furent aussi oints et bénits, MONTESQ. *Esp.* XXXI, 17. || Substantivement. Les oints du Seigneur, les rois, les prêtres. Dieu me garde de traiter comme vous dites celui qui est mon maître et l'oint du Seigneur, ni de mettre la main sur lui, puisqu'il est le [illegible] et l'oint du Seigneur, SACI, *Bible, Rois*, I, [illegible] 7. Gardez-vous bien de toucher à mes oints, et ne faites point de mal à mes prophètes, ID. *Paralip.* XVI, 22. Le Tellier fut le Chusaï qui [illegible] mauvais conseils, et qui assura la victoire à [illegible] du Seigneur [le roi Louis XIV], [illegible] *le Tellier.* [illegible] [la Dauphine] ne souffrait pas qu'on [illegible] oints du Seigneur, les honorant [illegible] semblaient se rendre méprisables, couvrant leurs faiblesses par sa charité, FLÉCH. *Dauphine.* [illegible] Christ est appelé par excellence l'Oint du Seigneur. || S. m. Membre d'une secte calviniste [illegible]. [illegible] oints pensaient qu'on ne pouvait plus pécher après avoir obtenu une fois l'absolution.

† **....OIR**, finale masculine, qui répond au latin *orium*, et **....OIRE**, finale féminine, qui répond au latin *....oria*, toutes deux dérivant de la finale masculine *or* qui indique un agent, par exemple : *victoria*, victoire, de *victor*, vainqueur.

† **....OIS**, suffixe qui répond au suffixe latin [illegible] indiquant en général la dépendance d'un lieu, [illegible] rapport avec un lieu. D'après Corssen, *Beitr.* [illegible] il vient des noms de lieux en *ento* (ou *eto*, [illegible] chute de la nasale : *quercetum*); *ento* est [illegible] *vanto*, sansc. *vanta*, fourni, pourvu de : *Laurentum* [illegible] pourvu de lauriers; de *ento* vient [illegible] *tentinus*, *hortensius*, *hortensis*. Ensuite [illegible]

esis par chute de nasale; dès l'antiquité on trouve dans les inscriptions *campanesis*, *narbonesis*, etc. d'où l'italien *ese*; cette finale, qui chez nous porte l'accent, se renforce en *ois*.

1. OISEAU (oi-zô). *s. m.* || 1° Animal ovipare à deux pieds, ayant des plumes et des ailes. Eh ! quoi ! ne dites-vous pas vous-même que le ciel et les oiseaux prouvent Dieu ? non, car encore que cela est vrai en un sens pour quelques âmes à qui Dieu donne cette lumière, néanmoins cela est faux à l'égard de la plupart, PASC. *Pens.* XXV, 200, éd. HAVET. Alger.... attaqué dans tes murailles comme un oiseau ravissant qu'on irait chercher dans son nid, BOSS. *Mar.-Thér.* Aux petits des oiseaux il [Dieu] donne leur pâture, RAC. *Ath.* I, 7. Pensez-vous qu'en effet au gré de leur demande Du vol de leurs oiseaux la vérité dépende ? VOLT. *Œdipe*, IV, 1. La vie de l'oiseau aquatique est plus paisible et moins pénible que celle de la plupart des autres oiseaux, BUFF. *Ois.* t. XIII, p. 344. Il [l'engoulevent] est dans le cas des autres oiseaux nocturnes; tous sont au fond des oiseaux de crépuscule plutôt que des oiseaux de nuit, ID. *ib.* t. XII, p. 223. J'observerai que tous ces mouvements bouffons ou satiriques attribués au hibou par les anciens appartiennent aussi à presque tous les oiseaux de nuit, ID. *ib.* t. II, p. 149. Tous les oiseaux de proie sont remarquables par une singularité dont il est difficile de donner la raison : c'est que les mâles sont d'environ un tiers moins grands et moins forts que les femelles, ID. *ib.* t. I, p. 89. L'acteur tragique Ésopus fit servir un plat dans lequel étaient toutes les espèces d'oiseaux qui chantent ou imitent la parole humaine, oiseaux qui lui coûtaient dix mille sesterces la pièce; aussi estime-t-on le plat à cent mille sesterces [22500 francs], PASTORET, *Instit. Mém. hist. et litt. anc.* t. III, p. 405. Même quand l'oiseau marche, on sent qu'il a des ailes, LEMIERRE, *Fastes*, I. Soyez comme l'oiseau posé pour un instant Sur des rameaux trop frêles, Qui sent ployer la branche et qui chante pourtant, Sachant qu'il a des ailes, V. HUGO, *Chants du crépuscule*, 33. || Fig. C'est [Villebrune] un oiseau effarouché qui ne sait où se reposer, SEV. 22 juill. 1676. || Fig. et ironiquement. Voilà un bel oiseau, se dit d'un homme de mauvaise mine ou pour qui on a peu de considération. Ne voilà-t-il pas un bel oiseau ! || Fig. et familièrement. Quel oiseau, quel triste personnage ! || Fig. et familièrement, il se dit des personnes dont l'espèce est rare. Ces extrêmes Agnès Sont oiseaux qu'on ne vit jamais, LA FONT. *Tabl.* La dame Simonne, Le rare oiseau ! ID. *Rich.* Il découvre aussi l'oiseau rare [la jeune fille] Qu'attendait le roi très-chrétien, BÉRANG. *M. de Charlem.* || Fig. et familièrement. L'oiseau n'y est plus, l'oiseau s'est envolé, se dit d'un prisonnier qui s'est échappé. || On dit dans le même sens : les oiseaux sont dénichés. || Fig. La plume de l'oiseau, ce qu'il y a de mieux dans une affaire. Cette contusion [du jeune marquis de Grignan, à la guerre] était le dernier don de la dernière fée : c'est ce qui s'appelle la plume de l'oiseau, ou le pied du cerf, SEV. 22 déc. 1688. || Oiseaux domestiques, ceux qu'on élève dans les basses-cours pour le ménage : les coqs, les poules, les dindons, les canards, les oies, etc. || Oiseaux passagers, oiseaux de passage, les cailles, les bécasses, et tous ceux qui émigrent tous les ans. Chez les oiseaux de passage, les pères et les mères rassemblent leurs familles lorsque le temps du départ approche; plusieurs familles se rassemblent pour ne former qu'une même caravane, et se mettre par là plus en état de surmonter les résistances et de s'opposer à leurs ennemis, BONNET, *Contempl. nat.* XI, 13. || Fig. À quoi bon ce discours avec un étranger, Une plume à tous vents, un oiseau passager ? SCUDERY, *le Fils supposé*, I, 7. Ces sortes de créatures [les nourrices] sont des oiseaux de passage, que l'on souffre à cause des pauvres enfants, SÉV. 21 août, 1676. || Oiseaux de volière, ceux qu'on nourrit en cage. Réformes dans la maison du roi : purgez-la de fainéants et de personnes vicieuses; congédiez vos valets de passe-temps, les machinistes de vos plaisirs ; videz vos écuries de chevaux, vos étables de chiens, vos volières d'oiseaux inutiles, *Codicille du test. attribué à Louis XIII*, dans DE LABORDE, *Émaux*, p. 408. || Oiseau de bois, les faisans, gelinotes, etc. || Oiseaux de rivière, les canards, sarcelles et autres. || Tirer l'oiseau, se dit d'un exercice où l'on essaye d'abattre d'un coup de fusil ou d'un coup de flèche ou d'un coup de pierre la figure d'un oiseau ou un oiseau réel. || Fig. Voilà une grande cage pour un petit oiseau, se dit d'un petit personnage logé dans un logis magnifique. || L'oiseau en a dans l'aile, se dit d'un oiseau qui a reçu un coup qui l'empêche de voler, et fig. d'un homme atteint dans sa santé, dans sa fortune, dans sa réputation. || Il est comme l'oiseau sur la branche, il ne sait ce qu'il fera, ce qu'il deviendra. Et comme dit fort bien cet auteur que je ne connais pas, l'homme est, en ce monde, ainsi que l'oiseau sur la branche, MOL. *Festin*, V, 2. || Un oiseau de mauvais augure, oiseau considéré chez les anciens comme présageant quelque malheur. Mais le jour baisse et l'air s'est épaissi; J'entends crier l'oiseau de triste augure, DUCIS, *Oth.* V, 2. || Fig. et populairement. Oiseau de bon, de mauvais augure, personne qui fait pressentir un heureux événement, ou un accident fâcheux. Eh ! bien, prenez la peine, mon cher seigneur, de chasser à l'instant cet oiseau de mauvais augure, FAVART, *Soliman II*, I, 10. || Chambre aux oiseaux, local réservé jadis, dans chaque palais, à entretenir des oiseaux. || 2° Terme de zoologie. Classe du règne animal comprenant les animaux vertébrés dont le corps est couvert de plumes, et dont les membres antérieurs ont en général la forme d'ailes, à tête terminée en avant par un bec corné qui recouvre des mâchoires allongées, dépourvues de dents. || 3° Le roi des oiseaux, la reine des oiseaux, l'aigle. L'escarbot intercède, et dit : Princesse des oiseaux.... LA FONT. *Fabl.* II, 8. || L'oiseau de Jupiter, l'aigle. L'oiseau de Jupiter, sans répondre un seul mot, Choque de l'aile l'escarbot, LA FONT. *Fabl.* II, 8. || L'oiseau de Junon, le paon. || L'oiseau de Minerve, la chouette, le hibou. Connaissez-vous les miens [enfants] ? dit l'oiseau de Minerve, LA FONT. *Fabl.* V, 18. || L'oiseau de Vénus, la colombe, le pigeon. Dès qu'il [le chasseur] voit l'oiseau de Vénus, Il le croit en son pot et déjà lui fait fête, LA FONT. *Fabl.* II, 12. || 4° Terme de fauconnerie. Absolument, l'oiseau, l'oiseau de proie dressé à la chasse. Faire voler l'oiseau. || Oiseau pillard, celui qui en pille un autre. || Oiseau branchier, celui qui n'a encore que la force d'aller de branche en branche. || Oiseaux de bonne compagnie, ceux qui ne sont point sujets à s'enfuir. || Oiseau dépiteux, oiseau qui ne veut pas revenir quand il a perdu sa proie. || Oiseau de bon goût, celui qui prend son temps à propos pour voler. || Oiseaux ignobles, oiseaux de bas vol. Oiseaux nobles, oiseaux de haut vol. || Oiseau sor, se dit des oiseaux de passage qui n'ont pas encore mué. || Oiseaux de leurre, les faucons, les gerfauts, et, en général, tous ceux qui servent à la haute volerie, et qui sont dressés à revenir au leurre et du leurre sur le poing, à la différence des oiseaux de poing, qui sont dressés à revenir immédiatement sur le poing, tels que les autours et les éperviers. || Oiseau niais, oiseau pris au nid et qui n'a pas encore volé. || Ce n'est pas viande pour vos oiseaux, c'est-à-dire cela ne vous est pas destiné, c'est pour des gens d'une plus grande qualité. || Fig. Battu de l'oiseau, se dit de quelqu'un à qui il est arrivé plusieurs malheurs, plusieurs pertes qui lui ont abattu le courage; locution tirée de la fauconnerie, quand l'oiseau battait de l'aile celui qu'il poursuivait. Vous n'êtes pas en état d'envisager votre retour, vous êtes encore trop battus de l'oiseau, comme disait l'abbé au reversis, SÉV. 29 mars 1680. La princesse d'Harcourt [faisant des excuses] était si battue de l'oiseau, qu'elle crut n'en pouvoir trop dire pour en faire sa cour, ST-SIM. 64, 72. || 5° Oiseau-mouche, sous-genre de passereaux ténuirostres compris parmi les colibris. Son chef-d'œuvre [de la nature] est le petit oiseau-mouche; elle l'a comblé de tous les dons qu'elle n'a fait que partager aux autres oiseaux; légèreté, rapidité, prestesse, grâce et riche parure, tout appartient à ce petit favori, BUFF. *Ois.* t. XI, p. 2. Ce très-petit oiseau-mouche est à peine long de quinze lignes, de la pointe du bec au bout de la queue; le bec a trois lignes et demie, la queue quatre; de sorte qu'il ne reste qu'un peu plus de neuf lignes pour la tête, le col et le corps de l'oiseau, ID. *ib.* p. 14. Le nid de l'oiseau-mouche se compose à l'extérieur d'une légère couche de lichen gris, ce qui le fait facilement confondre avec la branche à laquelle il est attaché, CAP. *Audubon*, p. 19. || Oiseau-abeille, oiseau-bourdon, les oiseaux-mouches et les colibris. || 6° Oiseau-moqueur, voy. MOQUEUR. || 7° Oiseau d'Afrique, la pintade. || Oiseau de Calicut, nom donné par erreur au dindon, en lui supposant une origine asiatique, tandis qu'il nous est venu du Mexique, LEGOARANT. || Oiseau de cerises, le loriot. || Oiseau chameau, l'autruche. || Oiseau de cimetière, le grimpereau des murailles. || Oiseau à collier, le martin-pêcheur. || Oiseau diamant, nom donné par les colons au pardalote pointillé (turdidés) de la Nouvelle-Galles du sud. || Oiseau du bon Dieu, nom, en Normandie du roitelet. || Oiseau fou, le noddi noir, *sterna stolida*, Linné, famille des laridés. || Oiseau goitreux, le pélican. || Oiseau des Indes, le perroquet. || Oiseau des joncs, l'ortolan des roseaux. || Oiseau de mai, l'alouette calandre. || Oiseau-mon-père, à Cayenne, le choucas chauve, *corvus calvus*, Gmelin, famille des turdidés. || Oiseau de mort, la chouette effraie. || Oiseau de Palamède, nom donné par les poëtes à la grue commune; il lui vient, dit-on, de ce que les grues rassemblées par le vol figurent un upsilon, lettre dont l'invention est attribuée à Palamède, LEGOARANT. || Oiseau pêcheur, le balbuzard. L'oiseau pêcheur ne paraît pas se défier assez de ceux mêmes qu'il attaque; ce n'est pas toujours impunément qu'il fait sa proie des poissons; quelquefois le poisson le saisit et l'avale, BUFF. *Ois.* t. XIII, p. 352. || Oiseau Saint-Martin, le busard soubuse, *falco pygargus*, *L.* || Oiseau du soleil, nom donné par les colons de la Guyane à l'*ardea helias*, *L.* famille des hérons. || Oiseau teigne, le martin-pêcheur, parce qu'on s'est imaginé que sa dépouille conservait les draps en éloignant les teignes. || Oiseau des tempêtes, *procellaria pelagica*, *L.* ordre des palmipèdes. || Oiseau trompette, l'agami trompette, *psophia crepitans*, *L.* ordre des échassiers. || Oiseau des tropiques, nom qu'on donne aux paille-en-queue, parce que leur apparition annonce le voisinage de la zone torride. || 8° Oiseau de paradis, voy. PARADIS. || En astronomie, Oiseau de paradis, constellation de l'hémisphère austral, dite aussi l'Oiseau indien ou l'Oiseau sans pieds; elle n'est pas visible dans les latitudes de l'Europe. || 9° Oiseau royal, espèce du genre grue. || Oiseau royal, nom d'une ancienne sorte de coiffure. Mon Dieu ! que je fus aise quand j'appris que le théâtre était purgé de blanc-poudrés coiffés au rhinocéros et à l'oiseau royal ! VOLT. *Lett. Mme d'Argental*, 18 juin 1769. || 10° Fig. et populairement. L'oiseau de saint Luc, le bœuf; locution tirée de ce qu'un bœuf symbolique est représenté avec cet évangéliste, et on appelle ce bœuf oiseau par plaisant souvenir de l'aigle de saint Jean. Léger comme l'oiseau de saint Luc. || 11° Oiseau désigne quelquefois l'avicule commune (coquille). || 12° Terme de blason. On nomme oiseau, dans l'écu, celui dont on ne peut désigner l'espèce. || 13° Terme d'alchimie. Oiseau des sages, le mercure philosophal. || Oiseau vert, la pierre philosophale, lorsqu'elle prend la couleur de la végétation. || 14° À vue d'oiseau, *loc. adv.* De la manière dont on verrait un objet, si l'on planait au-dessus; se dit en termes de dessin et de peinture. Plan à vue d'oiseau. || Fig. Je n'ai fait voir les choses dans ce dernier volume [d'Essai sur l'histoire générale] qu'à vue d'oiseau, VOLT. *Lett. Richelieu*, 13 mars 1765. || 15° À vol d'oiseau, *loc. adv.* En ligne droite. || 16° Populairement et fig. Aux oiseaux, très-bien. Il est meublé aux oiseaux, H. DE BALZAC, dans *Excentricités du langage*. || Proverbes. Petit à petit l'oiseau fait son nid, se dit en parlant des choses qui se font lentement et peu à peu. || À chaque oiseau son nid est beau, c'est-à-dire chacun trouve belle sa maison, sa propriété. || Tel oiseau, tel nid. || Il a battu les buissons, et un autre a pris les oiseaux, c'est-à-dire il a pris la peine, et d'autres en ont profité. Un certain homme [Louvois] avait donné de grands coups depuis un an [contre M. de Pompone], espérant tout réunir; mais on bat les buissons, et les autres [les Colbert] prennent les oiseaux, SEV. 8 déc. 1679. || Grande cage ne veut pas un petit oiseau. || La belle plume fait le bel oiseau, c'est-à-dire les beaux habits relèvent la bonne mine. || Le bon oiseau se fait lui-même, c'est-à-dire les heureux naturels se développent par eux-mêmes et indépendamment des circonstances. || C'est un vilain oiseau que celui qui salit son nid, se dit de ceux qui médisent de leur pays, de leur famille, de leurs parents, des bienfaiteurs de leurs enfants.

— HIST. XIe s. Plus est isnels [rapide] que n'est oisel qui volt, *Ch. de Rol.* CXXI. || XIIe s. Car pleüst Deu, qui fit oisel volage.... *Ronc.* p. 66. À la douçor du temps qui raverdoie Chantent oisel et florissent verger, *Couci*, XXI. Dunc veissiez entr'els les beaubelez [joyaux] duner, E les chiens enveier, e les oisaus porter, *Th. le mart.* 39. || XIIIe s. Se il ne le trueve si acompli de toutes choses, porce que tuit blanc oisiau ne sont pas cigne, BRUN. LAT. *Trésor*, p. 568. Cil qui traient [tirent] à oziax ou à bestes sauvages, BEAUM. LXIX, 2. Chascuns devient oisel de proie; Nus [nul] ne vit mès, se il ne proie, RUTEB. 218. De put oef put oisel [de vilain œuf vilain oiseau], LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 188. || XVe s. Messire Waflart de la Croix, qui s'estoit bouté et repu [caché] entre marais et roseaux, et se cuidoit là tenir jusques à la nuit, fut aperçu d'aucuns compagnons qui chevauchoient parmi ces marais et voloient de

[illegible] oiseaux, [illegible] 1, t, 434. Si gagneront une volontiers [illegible] sur ces beaux oiseaux qui [illegible] sans ailes, et qui font voler leurs bannieres, ID. II, III, 31. Hays qui ne scet est comme oisel en cage, [illegible] *Poés. mss.* f° 448. D'oiseaux, de [illegible] d'amours, Pour un plaisir mille [illegible], cité dans [illegible]. || XVI° s. Oiseaux mignons [apprivoisés], AMYOT, *Sylla*, 48. Ce que nous disons oiseau, et nos ayeuls ou bisayeuls oisel, H. EST. *Précell.* p. 48. Oiseau debonnaire [de bonne race] de luy mesme s'affeite [se dresse], LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 188. Oiseau ne peut voler sans ailes, ID. *ib.* À tart crie l'oiseau quand il est pris, ID. *ib.* Plus l'oiseau est vieux, moins il se veut defaire de ses plumes, OUDIN, *Curios. franç.* Vieil oiseau ne se prend à reiz, COTGRAVE.

— ÉTYM. Berry, *oisiau*; picard, *eusieu*, *oisieu*; [illegible], *ouzia*, *ouea*, *ozeo*; Jura, *ugé*, *ugeau*; [illegible], *ougé*, *ouzio*; wallon, *oûhai*; namur. *oûja*; [illegible], *oseu*; Banc de la Roche, *ouheu*; provenç. *ausel*, anc. catal. *ausel*; ital. *uccello*, *augello*; bas-lat. *aucellus*, dans la loi salique; d'un diminutif non latin *avicellus*, de *avis*, oiseau. L'ancien français faisait au [illegible] *oisels* ou *oiseaus*; au régime, *oisel*; au nominatif pluriel, *oisel*. *Oisel*, ancienne forme du mot oiseau, s'est conservé assez tard dans la fauconnerie. C'est M. le baron de Messy qui a perdu son oisel avec des grelots, DANCOURT, *la Maison de campagne*, sc. 9.

2. OISEAU (oi-zô), *s. m.* Terme de maçon. Sorte de petite auge qui se met sur les épaules, pour porter du mortier. Porter l'oiseau, être manœuvre auprès des maçons.

— ÉTYM. Ainsi dit, par comparaison avec un *oiseau*, ou peut-être corruption d'*augeau*, dérivé de *auge*.

OISELÉ, ÉE (oi-ze-lé, lée), *part. passé* d'oiseler. Faucon oiselé, faucon dressé.

OISELER (oi-ze-lé. La syllabe *sel* double l'*l*, quand la syllabe qui suit est muette : j'oiselle, j'oisellerai), || 1° *V. a.* Terme de fauconnerie. Dresser un oiseau pour le vol; chasser à l'oiseau. || 2° *V. n.* Terme de chasse. Tendre des filets, des gluaux, etc. pour prendre les petits oiseaux.

— HIST. XII° s. Ostors por oiseler, *Ronc.* p. 7. || XIII° s. Et cil qui pas apris ne fu Ne d'oiseler ne de chacier, *Ren.* 4057. Deables, qui de joie oisele [s'ébat], Quant voit les bones gens meffaire, Moult grant joie ot de cest affaire, DU CANGE, *oisellare*. || XVI° s. Oiseler un faucon sur la grue, COTGRAVE.

— ÉTYM. Anc. franç. *oisel*, oiseau.

† OISELET (oi-ze-lè), *s. m.* || 1° Petit oiseau. Cependant, tout le jour, un peuple d'oiselets, De rameaux en rameaux volant dans les bosquets, DELILLE, *Parad. perdu*, VII. || Fig. Pauvre oiselet, j'ai pu trouver un nid, BÉRANG. *Souven. d'enfance*. || 2° Dans le moyen âge, oiselets de Chypre, boules parfumées faites en forme d'oiseaux, peut-être même recouvertes de plumages d'oiseaux, et qu'on crevait pour en répandre la poudre odorante, DE LABORDE, *Émaux*, p. 434.

— HIST. XIII° s. Escoutant ces dous oiselés, Qui chantoient [illegible], *la Rose*, 10084. || XIV° s. Un [illegible] d'argent à mettre oyselets de Chipre, pesant [illegible] DE LABORDE, *Émaux*, p. 435. Trois [illegible], *Menagier*, II, 4. [illegible] environnant le chastel [illegible] par celle manière, [illegible] que un oiselet ne s'en [illegible] FROISS. II, II, 43. || XVI° s. Tous [illegible] seulement arriver à representer [illegible] oyselet, MONT. I, 335. Mieux [illegible] au bocage, qu'un grand [illegible], *Prov.* t. I, p. 400.

— ÉTYM. [illegible] d'*oisel* (voy. OISEAU).

OISELEUR [illegible], *s. m.* || 1° Celui qui fait métier de prendre des oiseaux à la pipée, aux filets, ou autrement. L'oiseleur repartit : Ce petit animal [illegible]

[illegible]

— SYN. [illegible]

— HIST. XIII° s. Ainsinc cum fait li oiselierres, Qui tent à l'oisel comme lierres [voleur], Et l'apele par dous sonnés, Muciés entre les buissonnés.... *la Rose*, 21787. Comme li oisiaus qui eschape de la roiz à l'oiseleur, *Psautier*, f° 168. || XVI° s. Je ne prends gueres beste en vie, à qui je ne redonne les champs; Pythagoras les achetoit des pescheurs et des oyseleurs, pour en faire autant, MONT. II, 131.

— ÉTYM. *Oisel* (voy. OISEAU). *Oiseliere* au nominatif, *oiseleor* au régime, dans l'ancien français. Ital. *uccellatore*.

OISELIER (oi-ze-lié; l'*r* ne se prononce pas et ne se lie pas; au pluriel, l'*s* se lie : des oi-ze-lié-z achalandés), *s. m.* Celui dont le métier est d'élever et de vendre des oiseaux.

— HIST. XVI° s. Oiselier, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. *Oisel* (voy. OISEAU); wallon, *ouhelî*.

OISELLERIE (oi-zè-le-rie), *s. f.* || 1° Métier de prendre, d'élever et de vendre des oiseaux. || 2° Lieu où l'on élève des oiseaux.

— ÉTYM. *Oiselier*.

† OISEUSEMENT (oi-zeû-ze-man), *adv.* D'une manière oiseuse.

— HIST. XVI° s. Oiseusement, MONET, *Dict.*

OISEUX, EUSE (oi-zeû, zeû-z'), *adj.* || 1° Qui par habitude ou par goût ne fait rien. Il y a trop de larrons et de vauriens, et trop de gens oiseux qui ne cherchent qu'à faire bonne chère et à être braves aux dépens d'autrui, GUI PATIN, *Lett.* t. III, p. 228, dans POUGENS. Vous vous distinguez même, dans votre esprit, de ces hommes oiseux de votre rang qui ont toujours mené une vie obscure, lâche, inutile, MASS. *Avent, Mort du péch.* Ce sont là des raffinements; l'Évangile, cette philosophie si sage, si simple, si admirée même des païens, n'est donc plus qu'un vain système d'un esprit oiseux, ID. *Carême, Doug. des prosp.* David fut indiscret et oiseux, avant d'être adultère, ID. *Carême, Tiéd.* 2. L'Église, qui voit un de ses ministères.... rempli par un ministre tiède et oiseux, ID. *Confér. Zèle contre les scandales.* || Substantivement. L'ambitieux, l'oiseux, le vindicatif, MASS. dans PLANCHE, *Dict. de la langue oratoire et pratique.* || En parlant des choses. Une vie incertaine, inégale, oiseuse dans son agitation, MASS. *Profess. relig. Serm.* 2. Les professions oiseuses, futiles ou sujettes à la mode, telles, par exemple, que celle de perruquier, J. J. ROUSS. *Ém.* III. || Fig. Sors de ce lit oiseux qui te tient attaché, BOIL. *Lutr.* I. Aux élans redoublés de sa voix douloureuse, Tous ses valets tremblants quittent la plume oiseuse, ID. *ib.* IV. || 2° Inutile, qui ne sert à rien. Occupation, dispute oiseuse. Une épithète oiseuse. Si en conséquence de ces principes une parole oiseuse doit être condamnée, que sera-ce d'une vie tout entière, où Dieu ne trouvera rien que d'inutile? BOURDAL. *Dim. de la Septuagés. Dominic.* t. I, p. 350. Des questions oiseuses où l'on ne s'intéressait pas pour le fond de la vérité, MASS. *Carême, Vérité de la relig.*

— REM. Des grammairiens prétendent que oiseux ne se dit pas des personnes. C'est une erreur. Les meilleurs auteurs l'ont employé en ce sens; et il n'y a aucune raison pour ne pas suivre leur exemple.

— HIST. XIII° s. Car par vie oiseuse et fetarde Puet l'en [on peut] à poureté venir, *la Rose*, 10334. Ono ne li plot [plut] oisous sejors, *ib.* 18901. Garde que tes paroles ne soient oiseuses; car il nos conviendra rendre raison de tout mot oiseux, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 358. On ne li pot pas demander le damace, ancois li doit on rabatre de son loier selon le tans qu'il demeura oiseus, BEAUM. XXXVIII, 10. Por ce que li molin ou li pressoir soient wiseus, ID. *ib.* || XIV° s. Et pour ce, à parler par similitude, l'en peut dire que benivolence est amistié oyseuse, ORESME, *Eth.* 270. Vous avez bon cheval; il sent bien l'esperon : Vous n'avez pas esté oiseus, bien le voit-on, *Guescl.* 18117. || XV° s. Les gens y sont tous oiseux, et n'y font point de labour [en Pouille et en Calabre], FROISS. II, II, 137. || XVI° s. La lecture des livres qui apportent seulement une vaine et oiseuse delectation aux lisans, est à bon droict reprouvée, AMYOT, *Préf.* I, p. 23. Il vouloit que la fin de leur vie ne fust non plus oiseuse ny inutile que le demourant, ID. *Lyc.* 61. Une vie oiseuse, ID. *Pyrrh.* 42.

— ÉTYM. Wallon, *ouhelis*; provenç. *ocios*, *oizios*; esp. *ocioso*; ital. *ozioso*; du lat. *otiosus*, de *otium*, [illegible]. L'ancien français avait un substantif féminin [illegible], qui signifiait oisiveté.

OISIF, IVE (oi-zif, zi-v'), *adj.* || 1° Qui ne fait rien [illegible]. Les [illegible] qui n'apportent [illegible] préparation à leurs charges que celle de les avoir désirées, qui mettent leur gloire à les acquérir, non pas à les exercer.... [illegible] *le Trésor* [illegible] mes coursiers oisifs ont oublié ma voix, RAC. *Phèdre*, II, 2. Cela est bon pour la petite poste de Paris, pour avertir un homme oisif qu'il est prié à souper chez une femme oisive, avec des gens qui n'ont rien à faire ni à dire, VOLT. *Lett. Thibouville*, 26 nov. 1777. Les journées sont longues et les années sont courtes pour l'homme oisif, DIDER. *Claude et Nér.* II, 79. Riche ou pauvre, puissant ou faible, tout citoyen oisif est un fripon, J. J. ROUSS. *Ém.* III. || Il se dit aussi des choses en ce sens. Une oisive indolence. Les sots ne se bornent pas à une haine oisive contre les gens d'esprit; ils les représentent comme des gens dangereux, ambitieux, intrigants, DUCLOS, *Consid. mœurs*, XI. || Vie oisive, vie d'une personne inoccupée. Qu'est-ce donc encore une fois que le désordre d'une vie oisive? c'est, répond saint Ambroise, à le bien prendre, une [illegible] révolte de la créature contre Dieu, BOURDAL. *Dim. de la Septuagés. Dominic.* t. I, p. 346. || 2° Dont on ne fait point usage. La valeur est oisive pendant la paix. Est-ce votre dessein d'attirer mes blasphèmes, Et qu'ainsi que mes maux mes crimes soient extrêmes; Qu'à mille impiétés osant me dispenser [me livrer], À votre foudre oisif je donne où se lancer? CORN. *Suiv.* V, 2. Transporté d'une ardeur qui ne peut être oisive, Je rejoindrai bientôt les Grecs sur cette rive, RAC. *Iphig.* I, 2. ....Mais ce secret courroux, Cette oisive vertu, vous en contentez-vous? La foi qui n'agit point, est-ce une foi sincère? ID. *Ath.* I, 1. || Argent oisif, argent qu'on ne fait point valoir, dont on ne jouit pas. Celui-ci ne songeait que ducats et pistoles; Quand ces biens sont oisifs, je tiens qu'ils sont frivoles, LA FONT. *Fabl.* XII, 3. || 3° *S. m.* Personne oisive. On punissait une étourderie de jeune homme comme on aurait puni un empoisonnement ou un parricide, les oisifs en poussaient des cris perçants, et le lendemain ils n'y pensaient plus et ne parlaient que de modes nouvelles, VOLT. *Princ. de Babyl.* 10. Les oisifs des villes, gens aussi ennuyés qu'ennuyeux, qui ne sachant que faire de leur temps, abusent de celui des autres, J. J. ROUSS. *Lett. à M. Moultou*, *Corresp.* t. IV, p. 278, dans POUGENS. Mais non : il faut que le public essuie Le mal contagieux d'un oisif qui s'ennuie, DELILLE, *Convers.* I. || Les oisifs (*gli Oziosi*), nom des membres d'une académie de Bologne. || Proverbes. Qui est oisif en sa jeunesse travaillera dans sa vieillesse.

— REM. Balzac, cité par Bouhours, a dit : « Il faudra rendre compte, au dernier jugement, de la moindre parole oisive. » Aujourd'hui en ce sens, on dit oiseux.

— SYN. OISIF, OISEUX. Oiseux désigne celui qui a l'habitude de ne rien faire; oisif, celui qui ne fait rien actuellement : quelquefois le sens de ces deux mots se rapproche beaucoup; mais c'est là la nuance. En parlant des choses, oisif exprime qu'on n'en fait point usage; oiseux, qu'elles ne servent à rien.

— HIST. XVI° s. Et nous laissons, maugré nous, les doux champs Et nos pays; toi oisif en l'umbrage, Fais resonner les foretz.... MAROT, IV, 1. Jamais je ne suys oisif, RAB. *Garg.* I, 40. Ce ne sera chose inutile et oisifve, vous ramentevoir l'origine du bon Pantagruel, ID. *Pant.* II, 1. Enrichissant ton œuvre d'epithetes significatifs et non oisifs, c'est à dire qui servent à la substance des vers, RONS. 583. La [illegible] oisive.... ID. 601. Comme les terres oisives [illegible] en mille sortes d'herbes sauvages.... CHARRON, *Sagesse*, I, 15.

— ÉTYM. *Oisif*, qui est un mot récent, du XVI° siècle (cependant il doit être plus ancien et remonter sans doute au XIV° où l'on trouve oisiveté qui le suppose), est fait sur le modèle d'oiseux. L'ancienne forme était *oidive*, employé substantivement au sens d'oisiveté, et qui représente une forme non latine *otivus*, de *otium*, loisir.

OISILLON (oi-zi-llon, *ll* mouillées, et non oi-zi-yon), *s. m.* Petit oiseau. Un manant au miroir prenait des oisillons, LA FONT. *Fabl.* VI, 15. || Proverbe. Tel bat les buissons qui n'a pas les oisillons, se dit de ceux qui travaillent pour autrui et qui prennent une peine dont ils sont fort mal récompensés.

— HIST. XII° s. Et li doux chant des menus oisillons, *Couci*, VIII. || XIII° s. À celui matin, pour la douchour dou tans, chil oisellon chantoient clerement, chascune selon sa maniere, H. DE VALENC. VII. [illegible] oisillons du vert boscage, Quant il est pris et mis en cage, *la Rose*, 14145.

— ÉTYM. Diminutif d'*oisel* (voy. OISEAU).

OISIVEMENT (oi-zi-ve-man), *adv.* D'une manière oisive.

— HIST. XVI° s. Oisivement, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Oisive*, et le suffixe *ment*.

OISIVETÉ (oi-zi-ve-té), *s. f.* État d'une personne oisive, qui n'a rien à faire, qui ne fait rien. J'ai reçu une lettre de M. de Pompone du milieu de son oisiveté, dont je me trouve plus honorée que quand il était à Saint-Germain [ministre de Louis XIV], SÉV. 12 juin 1680. Notre petit marquis [le fils de Mme de Grignan] est avec Saint-Ruth; s'il avait été avec M. Catinat, il aurait vu une belle action [la bataille de Staffarde]; ce beau régiment de Grignan est destiné à des marches bien longues et à des oisivetés fâcheuses, ID. 30 août 1690. Les langueurs de la paresse et les pernicieuses rêveries de l'oisiveté, BOSS. *Anne de Gonz.* [Qui] Soutient, dans les langueurs de son oisiveté.... Le pénible fardeau de n'avoir rien à faire, BOIL. *Épît.* XI. Les chanoines vermeils et brillants de santé S'engraissent d'une sainte et longue oisiveté, ID. *Lutrin*, I. Bajazet dédaigna de tout temps La molle oisiveté des enfants des sultans, RAC. *Bajaz.* I, 1. Je commence à rougir de mon oisiveté, ID. *Phèdre*, I, 1. Il ne manque à l'oisiveté du sage qu'un meilleur nom; et que méditer, parler, lire et être tranquille s'appelât travailler, LA BRUY. II. Vous savez sa fortune [de Thiriot], elle ne peut pas lui donner de quoi exercer heureusement le talent de l'oisiveté, VOLT. *Lett. Mme de Bernière*, 1724. L'oisiveté des cercles est tuante, parce qu'elle est de nécessité; celle de la solitude est charmante, parce qu'elle est libre et de volonté, J. J. ROUSS. *Conf.* XII. L'oisiveté que j'aime n'est pas celle d'un fainéant qui reste là les bras croisés dans une inaction totale, et ne pense pas plus qu'il n'agit; c'est à la fois celle d'un enfant qui est sans cesse en mouvement pour ne rien faire, et celle d'un radoteur qui bat la campagne, tandis que ses bras sont en repos, ID. *ib.* || Proverbe. L'oisiveté est la mère de tous les vices. L'oisiveté, qui est, dit-on, la mère de tous les vices, l'est aujourd'hui d'une bonne action, puisqu'elle m'engage à vous écrire, BUSSY-RABUTIN, *Lett.* t. IV, p. 292, dans POUGENS.

— HIST. XIV^e^ s. Mais il n'out oncques file ne cosine ne niece, Qu'il ne feist aprendre à quelque mestier faire, Pour ce qu'oisiveté ne leur feûst contraire, *Girard de Ross.* v. 2378. Il cremoit [craignait] que les courages du peuple par paiz et par oisiveté se habandonnassent à superfluitez ou à luxures, BERCHEURE, f. 13. Au jour du jugement toute personne oyseuse aura à rendre compte du temps qu'elle aura perdu par son oysiveté, *Ménagier*, I, 3.

— ÉTYM. *Oisif.*

OISON (oi-zon), *s. m.* || 1° Petit de l'oie. Dangeau a voulu donner des présents aussi bien que Langlée; il a commencé la ménagerie de Clagny; il a ramassé pour deux mille écus de toutes les tourterelles les plus passionnées, de toutes les truies les plus grosses, de toutes les vaches les plus pleines, de tous les moutons les plus frisés, de tous les oisons les plus oisons, SÉV. 329. La laitue, qui est le plus grand régal des petits oisons, BUFF. *Ois.* t. XVII, p. 48. || Oison bridé, celui à qui l'on a placé une plume dans les ouvertures du bec, pour l'empêcher d'entrer dans les lieux fermés de haies. || C'est un oison bridé, c'est un imbécile à qui l'on fait faire ce qu'on veut. Hé bien, où va-t-elle, où va-t-elle, que veut-elle faire, cet oison bridé? MOL. *Comtesse*, 3. || N'avoir pas plus de sens qu'un oison, être très-borné. Elle faisait des agaceries au bel Amazan, qui s'aperçut enfin qu'elle n'avait pas le sens d'un oison, VOLT. *Princ. de Babyl.* 10. || 2° Fig. et familièrement. Un oison, un homme, une femme sans intelligence, imbécile. Lise n'était qu'un véritable oison, LA FONT. *Comment l'espr.* Oui, oui, ne souffrons point qu'on nous croie un oison, MOL. *Amph.* I, 2. Que Damon ne vient-il? mais vous ferez l'oison, Sitôt qu'il paraîtra.... DESTOUCHES, *Phil. marié*, II, 1. Tu crois qu'à cet oison je suis fort attaché ... VOLT. *Indiscret*, I, 6. Que voulez-vous qu'on dise à de pareils oisons? GRESSET, *Méchant*, I, 4. || Ces oisons-là, des gens de cette espèce, avec une idée de dénigrement. Vous me faites peur de votre vieille veuve qui se marie à un jeune homme; c'est un grand bonheur de n'être pas sujette à se coiffer de ces oisons-là; il vaut mieux les envoyer paître que de les y mener, SÉV. 22 déc. 1675. || 3° Terme rural. Tas d'avoine composé de deux javelles au plus, qu'on laisse sur le sol jusqu'à ce qu'on ait eu le temps de les lier.

— REM. La Fontaine a dit oison pour canard; ce qui est une inexactitude de langage, malgré la parenté de l'oie et du canard: La tortue enlevée.... Justement au milieu de l'un et l'autre oison, LA FONT. *Fabl.* X, 3.

— HIST. XIII^e^ s. Il vos covendroit jelinetes, Chapons, oisons, tendres poletes, *Ren.* 16638. || XIV^e^ s. En aoust et septembre, quant les oisons sont aussi grans comme pere et mere, *Ménagier*, II, 6. Quant il ot l'uel crevé de la lance acerée, Ele dist à ses dames dont elle fu privée: Il est bons pour garder les oisons, ceste année, *les Chetifs*, v. 14850. || XV^e^ s. Par Saint Jean, tu as bien raison. Les oysons mainent les oyes paistre, *Patelin.* || XVI^e^ s. Au contentement d'une mediocre mesure de fortune et fuyte de la grandeur, j'y treuve fort peu d'affaires; c'est une vertu, ce me semble, où moy, qui ne suis qu'un oyson, arriverois sans beaucoup de contension, MONT. IV, 27. Bon oison mauvaise oie, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 190.

— ÉTYM. Berry, *ochon, oyon*; bourguig. *ozon*; pic. *euson*; Bresse, *oyon*. La forme régulière est dans le Berry *ochon*, qui vient de *auca*, oie, ou dans le bressan *oyon*, qui vient de *oie*; *oison* est une dérivation irrégulière.

† **OKYGRAPHIE** (o-ki-gra-fie), *s. f.* Manière d'écrire extrêmement rapide.

— ÉTYM. Ὠκύς, vite, et γράφειν, écrire.

† **OKYGRAPHIQUE** (o-ki-gra-fi-k'), *adj.* Qui concerne l'okygraphie. Procédé okygraphique.

† **OLACINÉES** (o-la-si-née), *s. f. pl.* Petite famille d'arbres et d'arbrisseaux dicotylédones, voisine des santalacées.

† **OLANINE** (o-la-ni-n'), *s. f.* Terme de chimie. Base salifiable qui existe dans l'huile empyreumatique animale.

† **OLBERS** (ol-bèrs'), *s. m.* Nom d'une petite planète, découverte par l'astronome Olbers en 1802. On l'appelle plus souvent Pallas.

† **OLÉACÉES** (o-lé-a-sée) ou **OLÉINÉES** (o-lé-i-née), *s. f. pl.* Famille de plantes séparée des jasminées, et dont l'olivier, *olea*, est le type.

OLÉAGINEUX, EUSE (o-lé-a-ji-neû, neû-z'), *adj.* Qui ressemble à de l'huile, ou qui en contient. Substances oléagineuses. || Substantivement. Un oléagineux. Cet oléagineux.

— HIST. XVI^e^ s. Les matieres oleagineuses n'ont aucune affinité avec les aqueuses, PALISSY, 235.

— ÉTYM. Lat. *oleago*, marc d'huile, d'*oleum* (voy. HUILE).

OLÉANDRE (o-lé-an-dr'), *s. m.* Laurier rose, *nerium oleander*, Linné, apocynées.

— ÉTYM. Bas-lat. *arodandrum*, dans Isidore *lorandrum*, par corruption pour *rhododendron* (voy. ce mot).

† **OLÉATE** (o-lé-a-t'), *s. m.* Terme de chimie. Genre de sels qui sont produits par l'acide oléique et une base.

† **OLÉCRANE** (o-lé-krâ-n'), *s. m.* Terme d'anatomie. Apophyse de l'extrémité humérale du cubitus.

— REM. L'orthographe des anatomistes varie: ils écrivent tantôt olécrane, et tantôt, avec un accent, olécrâne.

— HIST. XVI^e^ s. Ce nerf devallant par dessus l'olecrane du coude, PARÉ, IV, 24.

— ÉTYM. Ὠλέκρανον, de ὠλένη, coude, et κράνον, crâne, la forme arrondie de cette apophyse l'ayant fait comparer à un *crâne*.

† **OLÉCRANIEN, IENNE** (o-lé-kra-niin, niè-n'), *adj.* Qui a rapport à l'olécrane.

† **OLÉFIANT, ANTE** (o-lé-fi-an, an-t'), *adj.* Se dit d'un gaz hydrogène carboné qui, avec le chlore, produit un liquide oléagineux. Gaz oléfiant. || Il serait mieux de dire oléifiant.

— ÉTYM. Lat. *oleum*, huile, et *facere*, faire.

† **OLÉIDES** (o-lé-i-d'), *s. m. pl.* Famille de corps qui se compose des huiles.

— ÉTYM. Lat. *oleum*, huile, et εἶδος, apparence.

† **OLÉIFÈRE** (o-lé-i-fè-r'), *adj.* Qui produit de l'huile. Plantes oléifères.

— ÉTYM. Lat. *oleum*, huile, et *ferre*, porter.

† **OLÉINE** (o-lé-i-n'), *s. f.* Terme de chimie. Substance organique grasse, liquide à 4 degrés sous zéro, donnant par la saponification les acides oléique et margarique, ainsi que la glycérine, et faisant partie de toutes les huiles végétales, comme de la plupart des huiles grasses. || On dit aussi élaïne.

— ÉTYM. Lat. *oleum*, huile.

† **OLÉIQUE** (o-lé-i-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide oléique ou élaïque, produit de la saponification et de la distillation des corps gras ou de la formation du gras des cadavres.

— ÉTYM. Lat. *oleum*, huile.

† **OLÉOMARGARINE** (o-lé-o-mar-ga-ri-n'), *s. f.* Terme de chimie. Un des principes de l'huile d'olive.

— ÉTYM. Lat. *oleum*, huile, et *margarine*.

† **OLÉOMÈTRE** (o-lé-o-mè-tr'), *s. m.* Voy. ÉLÆOMÈTRE.

— ÉTYM. Lat. *oleum*, huile, et *mètre*, mesure.

† **OLÉONE** (o-lé-o-n'), *s. f.* Terme de chimie. Corps gras que l'on obtient en distillant l'acide oléique avec la chaux.

— ÉTYM. Lat. *oleum*, huile.

† **OLÉORÉSINE** (o-lé-o-ré-zi-n'), *s. f.* Terme de chimie. Produit naturel constitué par une résine dissoute dans une huile volatile. L'opobalsamum est une oléorésine fournie par le *balsamodendron de Gilead*, et appelée improprement baume.

— ÉTYM. Lat. *oleum*, huile, et *résine*.

† **OLÉORÉSINEUX, EUSE** (o-lé-o-ré-zi-neû, neû-z'), *adj.* Qui contient de l'huile et de la résine. || Canaux oléorésineux, vaisseaux laticifères qui contiennent de l'huile et de la résine, dans certaines plantes.

† **OLÉOSUCRE** (o-lé-o-su-kr'), *s. m.* Mélange de sucre avec une essence, mélange que l'on fait en frottant un morceau de sucre sur l'écorce fraîche d'un citron ou d'une orange, ou en triturant du sucre pulvérisé avec une quantité déterminée de l'huile volatile extraite de l'écorce de l'un de ces fruits.

— ÉTYM. Lat. *oleum*, huile, et *sucre*.

† **OLÉOSULFURIQUE** (o-lé-o-sul-fu-ri-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide oléosulfurique, acide résultant de la combinaison de l'acide oléique avec l'acide sulfurique.

† **OLÉRACÉ, ÉE** (o-lé-ra-sé, sée), *adj.* Plantes oléracées, plantes qu'on emploie comme légumes.

— ÉTYM. Lat. *olus, oleris*, légume.

OLFACTIF, IVE (ol-fa-ktif, kti-v'), *adj.* Qui appartient à l'odorat. Nerf olfactif. Appareil olfactif. La membrane olfactive, la pituitaire.

— ÉTYM. Lat. *olfacere*, flairer, de *olere*, avoir de l'odeur, et *facere*, faire. *Olor* est le même que *odor*, odeur (voy. ODEUR).

† **OLFACTION** (ol-fa-ksion), *s. f.* Terme didactique. Exercice actif du sens de l'odorat.

— ÉTYM. Voy. OLFACTIF.

† **OLFACTOIRE** (ol-fa-ktoi-r'), *adj.* Qui a rapport à l'odorat. Nerf olfactoire. || Peu usité aujourd'hui.

— ÉTYM. Lat. *olfactorius*, de *olfacere* (voy. OLFACTIF).

OLIBAN (o-li-ban), *s. m.* Terme de pharmacie. Résine nommée aussi encens; celle qui est en larmes s'appelle encens mâle, et celle qui est en petits fragments, encens femelle.

— HIST. XVI^e^ s. Styrax calamite, oliban, benjoin.... PARÉ, XXIV, 21.

— ÉTYM. Esp. et ital. *olibano*; bas-lat. *olibanum*, dans un texte du XI^e^ siècle. On le tire ordinairement de ὁ λίβανος par coalescence de l'article avec λίβανος, baume ou baumier. Lassen le tire avec plus de vraisemblance de *oleum libani*, huile du baumier.

OLIBRIUS (o-li-bri-us'), *s. m.* Terme familier. Celui qui fait le méchant garçon ou l'entendu, et qui n'est le plus souvent que ridicule. Faisons l'olibrius, l'occiseur d'innocents, MOL. *Ét.* III, 4. Voilà de beaux desseins et prudemment conçus! Hé! que prétendez-vous faire? l'olibrius! BARON, *École des pères*, V, 3. Marchant si pesamment, que ma chambre tremblait à chaque pas que faisait cet olibrius, LESAGE, *Guzman d'Alf.* VI, 4. Vous vous feriez une mauvaise affaire. — Une mauvaise affaire? avec qui? — Eh! par Dieu, avec cet olibrius qui commande ici, celui-là qui se donne tant de peine pour ne rien faire, G. DUVAL, *la Mouche du coche*, sc. 1.

— HIST. XII^e^ s. Olibrius, li faulx traitre, Ly escrie: suer Marguerite, Croy moy et fai ma voulenté, *Die Legende der heiligen Margarete*, p. 7, publié par Holland, Hanovre, 1863. || XVI^e^ s. Mon mary, passez vostre colere, et, au lieu de faire ainsi l'olibrius, remerciez maistre Itace, DESPER. *Contes*, t. I, p. 69, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Olybrius*, gouverneur des Gaules, qui, d'après une vieille légende, fit mourir sainte Reine, et qui figurait dans une foule de mystères où il était représenté comme un fanfaron, un glorieux; il a vécu vers le milieu du cinquième siècle.

† **OLIDAIRE** (o-li-dè-r'), *s. m.* Nom du chénopode vulvaire, *chenopodium vulvaria* (chénopodiacées).

— ÉTYM. Lat. *olidus*, puant.

† **OLIET** (o-li-è), *s. m.* Luzerne lupuline.

† **OLIFANT** (o-li-fan), *s. m.* Nom du cor que portait Roland, et, en général, espèce de petit cor que portaient les chevaliers.

— HIST. XI^e^ s. Compains Rolans, l'olifant car sonez, *Ch. de Rol.* LXXXII.

— ÉTYM. Anc. franç. *olifant*, ivoire: ainsi dit parce que ces cors étaient souvent en ivoire ciselé. *Oliphant* est une forme d'*éléphant* (voy. ce mot).

† **OLIGACANTHE** (o-li-ga-kan-t'), *adj.* Terme de botanique. Qui a des épines peu nombreuses.

— ÉTYM. *Oligo*..., et ἄκανθα, épine.

† OLIGANTHE (o-li-gan-t'), *adj.* Terme de botanique. [illegible] petit nombre de fleurs.

— ÉTYM. [illegible], fleur.

OLIGARCHIE (o-li-gar-chie), *s. f.* Gouvernement politique où l'autorité est entre les mains de peu de personnes. Ici c'est le peuple qui commande, et c'est ce qu'on appelle démocratie ; là c'est l'assemblée des sages et des anciens, connue sous le nom d'aristocratie ; dans une autre république, c'est un petit nombre d'hommes choisis et puissants, et qui se nomme oligarchie, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. II, p. 3, dans POUGENS. Quand une aristocratie est réduite à un petit nombre de personnes, c'est une oligarchie, DUMARS. *Égl. gall.* part. I, max. I.

— HIST. XIVe s. Et de aristocratie l'en tourne par transgression ou corrupcion en olygarchie, ORESME, *Eth.* [illegible]

— ÉTYM. Ὀλιγαρχία, de ὀλίγοι, petit nombre, et ἄρχειν, commander.

OLIGARCHIQUE (o-li-gar-chi-k'), *adj.* Qui appartient à l'oligarchie.

— HIST. XIVe s. Ceulx qui se gouvernent selon [illegible] olygarchique, ORESME, *Eth.* 166.

— ÉTYM. [illegible] (voy. OLIGARCHIE).

† OLIGARCHIQUEMENT (o-li-gar-chi-ke-man), *adv.* Suivant le système oligarchique.

† OLIGARCHISER (o-li-gar-chi-zé), *v. a.* Rendre oligarchique.

— HIST. XIVe s. Olygarchiser, maintenir ou enforcier olygarchie, ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

† OLIGARQUE (o-li-gar-k'), *s. m.* Membre d'une oligarchie. Cette corruption érigée en principe et considérée par les oligarques comme un des moyens les plus efficaces de maintenir la sûreté publique, POUFAIT, *Instit. Mém. scienc.* t. V, p. 320. || Partisan d'un système de gouvernement oligarchique.

— ÉTYM. Ὀλιγάρχης (voy. OLIGARCHIE).

† OLIGISTE (o-li-ji-st'), *adj. m.* Terme de minéralogie. Fer oligiste, ou, substantivement, l'oligiste, nom donné quelquefois à l'hématite.

— ÉTYM. [illegible], très-peu ; ainsi dit parce que ce minerai est pauvre en métal.

† OLIGO.... préfixe qui veut dire peu, et qui vient de [illegible], lequel est le sanscrit *lig*, être joint [illegible]

† OLIGOCARPE (o-li-go-kar-p'), *adj.* Terme de botanique. Qui produit peu de graines.

— ÉTYM. [illegible], et [illegible], fruit.

† OLIGOCÉPHALE (o-li-go-sé-fa-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui ne porte qu'un petit nombre de têtes de fleurs. Inflorescence oligocéphale.

— ÉTYM. [illegible], et [illegible], tête.

† OLIGOCHRONE (o-li-go-kro-n'), *adj.* Terme [illegible]. Qui vit, qui subsiste peu de temps.

— ÉTYM. [illegible], de ὀλίγος, peu, et χρόνος, temps.

† OLIGOCHYLE (o-li-go-chi-l'), *adj.* Terme de [illegible]. Qui fournit peu de chyle, qui est peu [illegible]

— ÉTYM. [illegible], de ὀλίγος, peu, et χυλός, suc.

† OLIGOCHYLIE (o-li-go-chi-lie), *s. f.* Existence en petite quantité, dans l'organisme, du chyle ou [illegible]

† OLIGOPHYLLE (o-li-go-fi-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui n'a qu'un petit nombre de feuilles. [illegible]

— ÉTYM. [illegible], de ὀλίγος, peu, et φύλλον, feuille.

† OLIGOPOSIE (o-li-go-po-zie), *s. f.* Diminution dans [illegible] des boissons.

— ÉTYM. [illegible], de ὀλίγος, peu, et [illegible], boisson.

† OLIGOPSYCHIE (o-li-go-psi-chie), *s. f.* Terme de [illegible]. Synonyme d'[illegible].

— ÉTYM. [illegible], de ὀλίγος, peu, et ψυχή, âme.

† OLIGOSPERME (o-li-go-spèr-m'), *adj.* Terme de [illegible]. Qui ne renferme qu'un petit nombre de graines. [illegible]

— ÉTYM. [illegible], de ὀλίγος, peu, et σπέρμα, graine.

† OLIGOTRICHIE [illegible], *s. f.* Terme de [illegible]. [illegible] de cheveux [illegible], clairs ou [illegible]

— ÉTYM. [illegible]

† OLIGOTRIQUE [illegible], *adj.* Terme de botanique. Qui n'a qu'un petit nombre de poils.

— ÉTYM. [illegible], de ὀλίγος, peu, et θρίξ, poil.

† OLIGOTROPHIE [illegible], *s. f.* Terme de [illegible]. Diminution de la nutrition des parties.

— ÉTYM. [illegible], de ὀλίγος, peu, et τροφή, nourriture.

OLIM [illegible], *s. m.* Anciens registres du parlement. Consulter les olim. Jean de Montluc, sous le règne de Philippe le Bel, fit le recueil qu'on appelle aujourd'hui les registres olim, MONTESQ. *Esp.* XXVIII, 39. Les olim ou registres des arrêts rendus par la cour du roi sous les règnes de saint Louis, de Philippe le Hardi, de Philippe le Bel, de Louis le Hutin et de Philippe le Long, publiés par le comte Beugnot, Paris, 1839. Les olim contiennent des renseignements nombreux et variés sur les liens qui unissaient les seigneurs les uns aux autres, et qui de degré en degré remontaient jusqu'au roi ; sur les redevances féodales et leur mode de perception : sur l'état des serfs, des affranchis et des cultivateurs libres, ID. *ib.* p. XCI. || Un olim, un de ces registres.

— ÉTYM. Lat. *olim*, autrefois, qui se rapporte à *ollus*, ancienne forme de *ille* ; c'est *en ce temps-là*.

OLINDE (o-lin-d'), *s. f.* Sorte de lame d'épée.

— ÉTYM. On tire ce mot ordinairement de *Olinde*, ville du Brésil ; mais Dumarsais, *Tropes*, part. II, art. 2, dit que ces épées viennent d'Allemagne, et que c'est une corruption de Solingen, ville de Westphalie où l'on fabrique des lames. Chateaubriand a dit *olinder*, pour tirer l'épée : Envier quiconque voyagera un peu commodément, se tenir sur la hanche prêt à olinder contre tout porteur d'une redingote neuve, *Mém.* t. XI, p. 293.

† OLINE (o-li-n'), *s. f.* Terme de chimie. Corps analogue à l'oléine, mais propre aux huiles siccatives.

— ÉTYM. Lat. *oleum*, huile.

† OLINET (o-li-nè), *s. m.* Nom vulgaire sous lequel on désigne : 1° le lyciet européen (solanées), dit absolument lyciet ; 2° l'éléagne à feuilles étroites (éléagnacées), appelé encore chalef, LEGOARANT.

† OLINIQUE (o-li-ni-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide olinique, corps analogue, dans les huiles siccatives, à l'oléique dans les huiles non siccatives.

† OLIVACÉ, ÉE (o-li-va-sé, sée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est de couleur d'olive.

— ÉTYM. *Olive*.

OLIVAIRE (o-li-vè-r'), *adj.* || 1° Qui est en forme d'olive. Cautère olivaire. || Bouton olivaire, l'extrémité d'un outil arrondie comme une olive ; on s'en sert pour polir. || Terme d'anatomie. Corps olivaires, nom de deux éminences qui sont situées à la face antérieure de la moelle allongée, en dehors des pyramides. || 2° *S. m. pl.* Les olivaires, famille de mollusques renfermant les coquilles appelées olives.

— HIST. XVIe s. Desquels cauteres aucuns sont cultellaires, les autres ponctuels, les autres olivaires, PARÉ, XVI, 33.

— ÉTYM. Lat. *olivarius*, de *oliva*, olive.

OLIVAISON (o-li-vè-zon), *s. f.* Temps où l'on cueille les olives ; la récolte même.

— HIST. XVIe s. Olivaison, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. *Olive*.

OLIVÂTRE (o-li-vâ-tr'), *adj.* Qui est de couleur d'olive. Je vois passer sous mes yeux tous ces visages différents, les uns blancs, les autres noirs, les autres basanés, les autres olivâtres, FONTEN. *Mondes*, 1er soir. Les Tunquinois sont de belle taille et d'une couleur un peu olivâtre, BUFF. *Hist. nat. Œuv.* t. V, p. 32. || Avec un sens péjoratif. Cette sœur avait nom dame Anne, Teint olivâtre et nez de canne, SCARR. *Virg.* IV. Il n'y a jamais eu dans le sérail du grand seigneur de sultane si orgueilleuse de sa beauté, que le plus vieux et le plus vilain mâtin ne l'est de la blancheur olivâtre de son teint, lorsqu'il est dans une ville du Mexique, MONTESQ. *Lett. pers.* 78. Une lueur olivâtre et blafarde éclairait seule tous les objets de la terre, de la mer et des cieux, BERN. DE ST-P. *Paul et Virg.*

— ÉTYM. *Olive*, et la finale péjorative *âtre*.

OLIVE (o-li-v'), *s. f.* || 1° Fruit à noyau dont on tire de l'huile. De l'autre côté, Minerve donnait aux habitants de sa nouvelle ville l'olive, fruit de l'arbre qu'elle avait planté, FÉN. *Tél.* XVII. Il faut cueillir les olives un peu avant leur maturité complète, lorsqu'on veut avoir de l'huile fine, GENLIS, *Maison rust.* t. II, p. 264, dans POUGENS. La Provence... au penchant des collines pierreuses Forme la grasse olive aux liqueurs savoureuses, A. CHÉN. *Hymne à la France.* Olives noires, celles qu'on a laissées mûrir sur l'arbre et dont on tire l'huile la plus grasse. || Olives vertes, celles que l'on conserve dans la saumure. || Baril d'olives, plat d'olives, tonil, plat d'olives vertes confites dans la saumure. || Couleur d'olive, couleur verdâtre qui tire un peu sur le brun. La Cafrerie, où les peuples sont de couleur d'olive, VOLT. *Mœurs*, 143. || On dit aussi olive pour de couleur d'olive. Le nitrate, de bleu, devient tout [illegible] olive, THENARD, *Instit. Mém. acad. scienc.* t. III, p. 444. || Vert olive, vert qui a la nuance de l'olive. || 2° Il se dit quelquefois pour olivier. Nous commençons depuis quelques jours à revoir le pavé [après la neige], qui nous fait le même plaisir que le rameau d'olive qui fit connaître que la terre était découverte, SÉV. *Lett. à Bussy*, 27 fév. 1679. Il reconnaît le port couronné de rochers Où le vieillard des mers accueille les nochers, Et que l'olive [illegible] entoure de son ombre, A. CHÉN. *Élégies*, I, 18. || Le jardin des Olives, le jardin des Oliviers. || Particulièrement. Branche d'olivier. L'olive est le symbole de la paix. Il tenait d'une main cette olive sacrée, Présage consolant d'une paix désirée, VOLT. *Henr.* [illegible] Le front calme et serein, Mahomet marche en maître et l'olive à la main, ID. *Mahom.* II, 2. Une coupe à la main, l'olive sur la tête, Le héros, pour calmer le dieu de la tempête, Des intestins sanglants qu'il jette dans les mers Et des flots d'un vin pur rougit les flots amers, DELILLE, *Én.* V. || Fig. Joindre l'olive aux lauriers, être pacifique, après avoir été guerrier victorieux. Et de Minerve il joint l'olive Aux pénibles lauriers de Mars, LAMOTTE, *Od.* t. I, p. [illegible], dans POUGENS. Ses mains [de Henri IV] joignent l'olive aux lauriers triomphants, VOLT. *Henr.* II. Sous les lauriers qui le couronnent [Louis XV] L'olive est toujours dans ses mains, ID. *Odes*, [illegible] || 3° Poétiquement, l'olive se dit pour l'huile. [illegible] l'olive a coulé sur tes membres luisants, A. CHÉN. *Idylles, Lydé.* || 4° Boutons faits en olive, [illegible] en olive, ou, simplement, olives, boutons qui ont la forme d'une olive. || Terme d'architecture. Ornement de sculpture, qui se taille sur les baguettes et sur les astragales, en forme d'olives. || Terme de marine. Poulie à olive, sorte de poulie [illegible] employée pour l'artillerie. || Terme de serrurerie. Bouton, piton, etc. de forme ovale. || 5° Genre de coquilles univalves.

— HIST. XIe s. Branche d'olive en vos mains porterez, *Ch. de Rol.* V. || XIIe s. Souz une olive qui est belle et feuillie, *Ronc.* 115. || XIIIe s. Quiconques est huiliers à Paris, il puet faire huile de olives, d'amandes, de nois, de chenevis et de pavoz, *Liv. des mét.* 159. || XVIe s. L'offrande de supplication [illegible] un rameau de l'olive sacrée entortillé à l'entour de laine blanche, AMYOT, *Thés.* 21. Ilz courent tous nuds par la ville oings de huile d'olif, ID. *Anton.* [illegible] Cela fait preferer le cueillir des olives à la main au battre, O. DE SERRES, 706.

— ÉTYM. Génev. *olife*, huile d'olive ; provenç. espagn. et ital. *oliva* ; du lat. *oliva* ; grec, ἐλαία.

† OLIVÉNITE (o-li-ve-ni-t'), *s. f.* Terme de minéralogie. Cuivre arséniaté.

— ÉTYM. *Olive*.

† OLIVERIE (o-li-ve-rie), *s. f.* Établissement où l'on fabrique l'huile. Les oliveries indigènes de l'Algérie.

— ÉTYM. *Olive*.

† OLIVÉTAIN (o-li-vé-tin), *s. m.* Ordre des Olivétains, ordre fondé en 1313 par Jean Tolomei de Sienne, en reconnaissance d'avoir recouvré la vue miraculeusement, et approuvé par le pape Jean XX[illegible] qui le soumit à la règle de Saint-Benoît.

— ÉTYM. Lat. *olivetum*, lieu couvert d'oliviers, où Jean Tolomei s'établit.

OLIVÈTE (o-li-vè-t'), *s. f.* Synonyme d'[illegible], sorte de pavot qui donne une huile bonne à [illegible]

— HIST. Oignons, pois, feves et olietes, [illegible] II, III, 25.

— ÉTYM. *Olive*, à cause de l'huile ; wallon, *olivèt* ; Berry, *oliette*, nom donné à toutes les plantes herbacées que l'on cultive pour leurs graines oléagineuses, telles que la navette, la cameline, et surtout le pavot.

† OLIVETIER (o-li-ve-tié), *s. m.* Mollusque qui habite les coquilles appelées olives.

† OLIVETTE (o-li-vè-t'), *s. f.* || 1° [illegible] d'oliviers. || 2° Terme de joaillerie. Olivettes, perles fausses dont on fait commerce avec les nègres d'Afrique.

— ÉTYM. *Olive*. Dans le premier sens, olivette vient de *olivetum*, plant d'oliviers.

OLIVETTES (o-li-vè-t'), *s. f. pl.* Espèce de danse en usage chez les Provençaux après la cueillette des olives. Danser les olivettes.

— ÉTYM. *Olive*.

OLIVIER (o-li-vié ; l'r ne se prononce et ne se lie jamais ; au pluriel, l's se lie : des o-li-vié-z[illegible]), *s. m.* || 1° Arbre toujours vert qui porte les olives. Elle [la colombe] revint à lui [Noé] sur le soir, portant dans son bec un rameau d'olivier dont les feuilles étaient toutes vertes, SACI, *Bible, Genèse*, VIII, 11. L'olivier fut transporté de l'Égypte dans l'Attique, BARTHÉL. *Anach. Introd.* part. I. Toute espèce de terre, pourvu qu'elle ne soit pas marécageuse, [illegible]

vient à l'olivier, GENLIS, *Maison rust.* t. III, p. 255, dans POUGENS. L'olivier joint l'avantage de multiplier par toutes les voies possibles ; la meilleure est celle qu'on pratique le moins, c'est-à-dire le semis de noyaux, ID. *ib.* ‖ Une branche d'olivier était le symbole des suppliants et de ceux qui demandaient la trêve ou la paix. Il a présenté un rameau d'olivier comme suppliant, FÉN. *Tél.* XXI. Cet insolent guerrier Portant entre ses mains le glaive et l'olivier, VOLT. *Fanat.* I, 3. ‖ Mont des Oliviers, ou Jardin des Olives, lieu où Jésus fut pris pour être conduit chez Pilate. ‖ L'olivier sauvage. Pour garder la succession et la continuité, il falloit que ce nouveau peuple les gentils fût enté, pour ainsi dire, sur le premier, et, comme dit saint Paul, l'olivier sauvage sur le franc olivier, afin de participer à sa bonne sève, BOSS. *Hist.* II, 7. ‖ 2° Olivier nain, la camelée.

— HIST. XII° s. Desor un pin, de joste un olivier, *Ronc.* p. 6. ‖ XIII° s. Li empereres i vint, et se loga lez les oliviers, H. DE VALENC. XXXVI. ‖ XVI° s. Il ordonna que qui voudroit planter en son fond un figuier ou un olivier, le feist à neuf pieds de celuy de son voisin, AMYOT, *Solon*, 47.

— ÉTYM. *Olive* ; provenç. *oliver*.

† OLIVIFORME (o-li-vi-for-m'), *adj.* Terme didactique. Qui a la forme d'une olive.

— ÉTYM. *Olive*, et *forme*.

† 1. OLIVINE (o-li-vi-n'), *s. f.* Terme de minéralogie. Voy. PÉRIDOT.

† 2. OLIVINE (o-li-vi-n'), *s. f.* Terme de chimie. Corps obtenu par l'action de l'acide sulfurique concentré sur la salicine.

OLLAIRE (ol-lè-r'), *adj.* Pierre ollaire, pierre facile à tailler, dont on fait des pots. La pierre ollaire ne vous arrêtera pas longtemps : sa surface douce et presque onctueuse au toucher, son peu de dureté lorsqu'elle n'a pas subi l'action du feu, et celle qu'elle prend après y avoir été exposée, son infusibilité, la terre de magnésie dont elle contient une quantité considérable, la rendent très-facile à reconnaître, SAUSSURE, *Voy. Alpes*, t. I, p. 116, dans POUGENS. La serpentine ollaire, retirée nouvellement de sa carrière, joint à une mollesse assez grande une sorte de ténacité qui permet de la tourner et de la tailler facilement, AL. BRONGNIART, *Traité de minér.* t. I, p. 487, dans POUGENS.

— ÉTYM. Lat. *ollaris*, de *olla*, pot (voy. OILLE).

† OLLA-PODRIDA (o-lla-po-dri-da, *ll* mouillées), *s. f.* ‖ 1° Mets national de l'Espagne, consistant en un assaisonnement de plusieurs viandes cuites ensemble dans un pot (voy. OILLE). Dans le moment on nous servit une olla-podrida si délicieuse, que nous plaignîmes l'archevêque de Valence de n'avoir pas le cuisinier qui l'avait faite, LE SAGE, *Gil Blas*, [illegible] ‖ 2° Fig. Mélange sans liaison ; macédoine.

— ÉTYM. Esp. *olla*, pot (voy. OILLE), et *podrida*, pourri (à force de cuire).

† OLLURE (o-lu-r'), *s. f.* Gros tablier de mégissier.

† OLOFFÉE (o-lo-fée), *s. f.* Terme de marine. Voy. AULOFFÉE.

OLOGRAPHE (o-lo-gra-f'), *adj.* Voy. HOLOGRAPHE.

† OLONIER (o-lo-nié), *s. f.* Espèce d'arbousier.

† OLONNE (o-lo-n'), *s. f.* Toile à voile fabriquée à Olonne.

OLYMPE (o-lin-p'), *s. m.* ‖ 1° Montagne de Thessalie. ‖ Fig. Une montagne quelconque (avec un petit o). Le fait est que je suis dans un climat singulier.... Il y a, dans une enceinte vaste de quatre-vingts lieues, un horizon bordé de montagnes couvertes d'une neige éternelle ; il part quelquefois de cet olympe de neige un vent terrible qui aveugle les hommes et les animaux, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, [illegible] avril 1764. ‖ 2° Séjour des divinités du paganisme, qui étaient supposées résider sur le haut de cette montagne. Les dieux de l'Olympe. ‖ Les dieux du paganisme. L'outre était pleine : il en sort un olympe ; Le vin de Chypre a créé tous les dieux, BÉRANG. *Vin de Chypre.* ‖ 3° Fig. et alors avec un petit o, le ciel. Le jour s'approche et l'olympe blanchit, RAC. *Hymnes.*

— ÉTYM. Ὄλυμπος.

OLYMPIADE (o-lin-pi-a-d'), *s. f.* Manière, chez les Grecs, de compter le temps, et qui consistait en une période de quatre ans, s'écoulant d'une célébration des jeux olympiques à l'autre. L'ère des olympiades commence l'an 776 avant Jésus-Christ. La première olympiade est marquée par la victoire de Corèbe ; elles se renouvelaient tous les cinq ans, et après quatre ans révolus, BOSS. *Hist.* I, 6. Ce disciple d'Archelaus, c'est le fameux Socrate, qui l'avait été aussi d'Anaxagore ; il naquit la 4° année de la 77° olympiade, et mourut la 1re de la 95°, après avoir vécu soixante-dix ans, ROLLIN, *Hist. anc.* t. XII, p. 449, dans POUGENS. Chaque olympiade est composée de quatre années ; chacune de ces années, commençant à la nouvelle lune qui suit le solstice d'été, répond à deux années juliennes, et comprend les six derniers mois de l'une et les six premiers de la suivante, BARTHÉL. *Anach. Tabl.* I. Sans les olympiades, la chronologie grecque aurait été dans la plus grande confusion, BAILLY, *Hist. astron. anc.* p. 193.

— HIST. XIV° s. Et pour ce comme es olympiades, les très bons et les très fors ne sont pas coronnés, mes ceulx qui bien besoignent, ORESME, *Eth.* 18.

— ÉTYM. Ὀλυμπιάς, de Ὀλυμπία, ville du Péloponnèse où les jeux Olympiques se célébraient.

OLYMPIEN, ENNE (o-lin-piin, piè-n'), *adj.* ‖ 1° Qui appartient à l'Olympe. Les dieux olympiens, les douze dieux principaux : Jupiter (Ζεύς), Mars (Ἄρης), Neptune (Ποσειδῶν), Pluton (Ἅδης, Πλούτων), Vulcain (Ἥφαιστος), Apollon (Ἀπόλλων), Junon (Ἥρα), Vesta (Ἑστία), Minerve (Ἀθήνη), Cérès (Δημήτηρ), Diane (Ἄρτεμις) et Vénus (Ἀφροδίτη). ‖ Surnom de Jupiter et de Junon. Le Jupiter olympien de Phidias, ainsi dit parce qu'il représentait Jupiter olympien et aussi parce qu'il avait été fait pour la ville d'Olympie. ‖ 2° Néologisme. Majestueux, puissant. Front, regard olympien.

— ÉTYM. *Olympe.*

† OLYMPIONIQUE (o-lin-pi-o-ni-k'), *s. m.* Terme d'antiquité grecque. Vainqueur aux jeux olympiques.

— ÉTYM. Ὀλυμπιονίκης, de Ὀλυμπία, Olympie, et νικᾶν, vaincre.

OLYMPIQUE (o-lin-pi-k'), *adj.* ‖ 1° Il se dit des jeux qu'on célébrait tous les quatre ans près d'Olympie du Péloponnèse. Une couronne d'olivier aux jeux Olympiques, une de pin aux Isthmiques.... D'ABLANCOURT, *Lucien*, *Exerc. du corps*. Je ne dois pas omettre, en parlant des jeux Olympiques, que les dames étaient admises à y disputer la couronne aussi bien que les hommes, et que plusieurs d'entre elles y remportèrent le prix, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. V, p. 89, dans POUGENS. Hérodote lut son histoire pendant les jeux Olympiques à toute la Grèce qui y était assemblée, et on l'écouta avec tant d'applaudissement, qu'on donna aux neuf livres qui la composent, les noms des neuf Muses, ID. *ib.* p. 102. Tu es donc bien glorieux, Milon, d'avoir porté un bœuf sur tes épaules aux jeux Olympiques ? FONTEN. *Dial. des morts, Milon, Smyndiride.* ‖ Qui appartient aux jeux Olympiques. Je puis dresser au char les coursiers olympiques, Ou, sous les feux du jour, courbé vers le sillon, Presser deux forts taureaux du piquant aiguillon, A. CHÉN. *Idylles, le Mendiant.* Vois-tu dans la carrière antique, Autour des coursiers et des chars, Jaillir la poussière olympique Qui les dérobe à nos regards ? LAMART. *Méd.* I, 19. ‖ Couronne olympique, la couronne donnée aux vainqueurs dans les jeux Olympiques. ‖ 2° Cirque olympique, nom d'un théâtre de Paris. ‖ 3° Feu olympique, nom donné autrefois au feu qui naît des rayons du soleil, ramassés par le moyen d'un miroir ardent. ‖ 4° *S. f.* Se dit de la première partie des odes de Pindare, celles où le poëte thébain a célébré les vainqueurs à Olympie. La première, la deuxième Olympique.

— ÉTYM. Ὀλυμπικός (voy. OLYMPIADE).

† OLYNTHIENNE (o-lin-tiè-n'), *s. f.* Nom que l'on donne aux trois discours que Démosthène prononça pour déterminer les Athéniens à secourir la ville d'Olynthe, assiégée par Philippe.

† OMACÉPHALE (o-ma-sé-fa-l'), *adj.* Terme de tératologie. Monstres omacéphales, ou, substantivement, les omacéphales, monstres qui ont la tête mal conformée, la face distincte et point de membres thoraciques.

— ÉTYM. Ὦμος, épaule, et *acéphale*.

OMBELLE (on-bè-l'), *s. f.* ‖ 1° Terme de botanique. Mode d'inflorescence dans lequel les pédoncules floraux partent tous d'un même point, et arrivent à peu près à la même hauteur ; exemple, la fleur du sureau. ‖ 2° Terme d'ancienne typographie. Petit caractère employé pour marquer et distinguer les articles, et composé en forme d'étoile de huit ou dix rayons qui partent d'un même centre. ‖ 3° Terme de blason. Espèce de parasol que le doge de Venise mettait sur ses armes.

— REM. Chateaubriand a dit ombelle pour ombrelle, qui lui a paru trop moderne dans un récit antique : Cent mille spectateurs, les uns voilés d'un pan de leur robe, les autres portant sur la tête une ombelle, étaient répandus sur les gradins, CHATEAUBR. *Mart.* XXIV.

— HIST. XVI° s. Et du persil aux petites umbelles, DUBELL. VII, 5, *recto*.

— ÉTYM. Lat. *umbella*, parasol, diminutif du radical qui est dans *umbra*, ombre.

† OMBELLÉ, ÉE (on-bèl-lé, lée), *adj.* Terme de botanique. Qui est disposé en ombelle ; qui a la forme d'un parasol.

OMBELLIFÈRE (on-bèl-li-fè-r'), *adj.* Il se dit des plantes qui portent des ombelles. ‖ *S. f.* Les ombellifères, nom d'une grande famille naturelle de plantes dicotylédones polypétales inférovariées, répondant à la pentandrie digynie de Linné. Une ombellifère.

— ÉTYM. *Ombelle*, et le lat. *ferre*, porter.

† OMBELLIFORME (on-bèl-li-for-m'), *adj.* Terme de botanique. Qui a la forme d'une ombelle ou d'un parapluie.

— ÉTYM. *Ombelle*, et *forme*.

† OMBELLULE (on-bèl-lu-l'), *s. f.* Petite ombelle ; ombelle partielle dans une ombelle composée.

† OMBELLULÉ, ÉE (on-bèl-lu-lé, lée), *adj.* Qui est disposé en ombellule.

OMBILIC (on-bi-lik), *s. m.* ‖ 1° Terme d'anatomie. Nombril. ‖ 2° En botanique, on nommait ainsi le hile. ‖ Dans les fruits, petite couronne, dite aussi œil, formée par les dents du calice ou par les vestiges du style ; dans les graines, le hile ou la cicatrice marquant le point par où elles tenaient au placenta. ‖ Petite élévation que présente le centre du chapeau de certains champignons. ‖ 3° En général, dépression ou élévation au centre d'une surface. Tubercules très-noirs, à rebord, ayant en outre un ombilic proéminent, et souvent quelques rides en spirale sur leur disque, RAMOND, *Instit. Mém. scienc.* 1823, t. VI, p. 128. ‖ 4° Terme de géométrie. Nom que l'on donne aux points d'une surface courbe, pour lesquels les rayons de courbure de toutes les sections normales sont égaux entre eux. ‖ 5° Orifice intérieur du tube des plumes, par lequel pénètre le bulbe. ‖ 6° Enfoncement conique, de la base au sommet, qu'on aperçoit dans les coquilles spirales.

— HIST. XVI° s. L'umbilic que les matrones appellent petit boyau, PARÉ, t. II, p. 631. Les sucs de laictue, de cichorée, d'ombilic de Venus, de morelle, ID. XXI, 3.

— ÉTYM. Provenç. *amboulh*, *umbrilh*, *ombilic*, *umbelic* ; port. *umbigo* ; du lat. *umbilicus* ; comparez NOMBRIL.

OMBILICAL, ALE (on-bi-li-kal, ka-l'), *adj.* ‖ 1° Terme d'anatomie. Qui appartient à l'ombilic. Région ombilicale. Vaisseaux ombilicaux. ‖ Cordon ombilical, tige longue, grêle, molle et flexible, qui unit le fœtus au placenta. ‖ Anneau ombilical, anneau fibreux qui entoure et ferme l'ouverture de l'ombilic, après la séparation du cordon. ‖ Hernie ombilicale, hernie qui se fait par l'anneau ombilical ou dans le voisinage. ‖ Vésicule ombilicale, organe embryonnaire vésiculiforme, continu avec l'intestin rudimentaire. ‖ 2° Terme de botanique. Cordon ombilical, partie qui unit la graine à la plante mère et qui est adhérente au placenta. ‖ 3° Qui est en forme d'ombilic. Ce bouton [de vaccine] était rond, et commençait à faire apercevoir la dépression ombilicale du centre, HALLÉ, *Instit. Mém. scienc.* 1807, 1er sem. p. 25.

— HIST. XVI° s. Les vaisseaux umbilicaux sont une veine, deux arteres, et le pore uraque si aucun y en a, PARÉ, I, 2.

— ÉTYM. *Ombilic.*

OMBILIQUÉ, ÉE (on-bi-li-ké, kée), *adj.* Pourvu d'un ombilic. ‖ Qui présente une dépression plus ou moins marquée à son centre.

— ÉTYM. *Ombilic.*

† OMBON (on-bon), *s. m.* Terme d'archéologie. La bosse centrale d'un bouclier. De nombreuses planchettes de boucliers avec 70 ombons en fer [trouvés dans une tourbière en Slesvig], *Revue critique*, mars 1866, p. 164.

— ÉTYM. Lat. *umbonem* ; grec, ἄμβων.

OMBRAGE (on-bra-j'), *s. m.* ‖ 1° Réunion d'arbres, de branches, de feuilles qui donnent de l'ombre. Les cerfs sont étonnés d'y perdre leurs ombrages, ROTR. *Herc. mour.* V, 1. Mes arrière-neveux me devront cet ombrage, LA FONT. *Fabl.* XI, 8. Je trouve des promenades que j'ai faites, et dont le plant me donne un ombrage qui me fait souvenir que je ne suis pas jeune, SÉV. *Lettre à Bussy*, 9 oct. 1676. Je reposais sous l'ombrage, Quand Néris vint m'éveiller, BÉRANG. *Double ivr.* ‖ Poétiquement. Les ombrages verts, l'ombre que font les arbres quand ils sont garnis de leurs feuilles. ‖ 2° Par analogie. Obscurcissement, absence de lumière. Prenez garde comme l'art de la peinture y est bien observé, soit aux raccourcissements, soit aux ombrages ou aux proportions, D'URFÉ, *Astrée*, I, 11. Et j'ai devant les yeux

[illegible] quelque nuage qui m'offusque la vue et m'y jette un ombrage, CORN. *Nicom.* III, 4. Nos sens sont des trompeurs dont les fausses images à notre entendement [illegible] n'offrent rien d'assuré, Et ne lui font rien voir qu'à travers cent nuages Qui jettent mille ombrages Dans l'œil mal éclairé, ID. *Imit.* I, 3. Comme le [illegible] les ombrages, Ou comme le soleil dissipe les nuages, SENECÉ, *Lett. à Mme* ***. || Faire ombrage, projeter une ombre qui nuit. Je fais jeter de grands arbres à bas, parce qu'ils font ombrage, SÉV. 28 juin 1671. || 3° Fig. Soupçon, défiance (attendu que l'ombre excite la défiance et l'inquiétude particulièrement chez les chevaux). Ton esprit amoureux n'aura-t-il point d'ombrage? CORN. *Cid*, II, 3. L'un conçoit de l'envie et l'autre de l'ombrage, ID. *Poly.* III, 1. Grâces aux immortels, l'effort de mon courage Et ma grandeur future ont mis Rome en ombrage, ID. *Nicom.* II, 3. La prudence et l'honnêteté peuvent bien diminuer la jalousie que l'intérêt fait naître entre les égaux; mais elles ne peuvent jamais ôter tout l'ombrage que met dans l'esprit des supérieurs le soin de leur sûreté, RETZ, *Conjur. Fiesque.* Quand d'un injuste ombrage Votre raison saura me réparer l'outrage, MOL. *D. Garc.* I, 3. Vivez, solennisez vos fêtes sans ombrage, RAC. *Athal.* III, 4. Son humeur aigrie et portée à la défiance et aux ombrages par des malheurs continuels, J. J. ROUSS. *Corresp.* t. VI, p. 393, dans POUGENS. || Faire ombrage, causer de l'inquiétude, des soupçons. Tout vous nuit, tout vous perd, tout vous fait de l'ombrage, CORN. *Poly.* V, 1. Un visir aux sultans fait toujours quelque ombrage, RAC. *Bajaz.* I, 1. Il pourrait même sans un grand raffinement d'amour-propre, être [illegible] de cette bienveillance dédaigneuse, et se plaindre de ne faire à personne assez d'ombrage pour mériter au moins un ennemi, D'ALEMB. *Élog. St-Aulaire.* On murmure, on m'alarme, et tout me fait ombrage, VOLT. *Oreste*, II, 3. || Prendre ombrage, devenir jaloux, se chagriner, s'inquiéter. Si bien que le sénat, prenant un juste ombrage D'un empire si grand sous un si grand courage.... CORN. *Nicom.* I, 5. Et mon mari, de vous, ne peut prendre d'ombrage, MOL. *Tart.* IV, 4. Tout autre aurait pour moi pris les mêmes ombrages, RAC. *Phèd.* II, 5. || Donner ombrage, donner de la jalousie, de l'envie, de l'inquiétude. Le moindre vaisseau dans la plage Nous donne aussitôt de l'ombrage, SCARRON, *Virg.* I. Je sais qu'Idoménée a eu le malheur de vous donner des ombrages, mais il est aisé de guérir toutes vos défiances, FÉN. *Tél.* XI. Sous Domitien, la religion chrétienne commença à donner quelque ombrage au gouvernement, VOLT. *Dict. phil. Église.*

— HIST. XIII° s. Fai nous oeil à œil sans ombrage, [illegible] *le Mystère du siège de* [illegible], dans GODEFROY, *Lex. de Corneille.* || XVI° s. Un cler ruisseau [illegible], MAROT, III, 293. Ils ont aperceu seulement de loin et en ombrage ce que nous voyons aujourd'hui en pleine clarté, CALV. *Instit.* 288. Ce sont des ombrages qui leur viennent de [illegible], MONT. I, 180. [illegible] ID. II, 14. Ils sacrifioient des pourceaux en [illegible], payants Dieu en peincture et en umbrage, ID. II, 134. Epicurus [illegible] l'homme sage n'avoir qu'un ombrage et [illegible] du bonheur, ID. II, 160. Les [illegible] les plus fermes ont contrainte en cet endroit, de se retirer à l'abry des umbrages de [illegible], ID. II, 304. [illegible] l'ombrage [illegible] *Forêt de Gastine.*

— ETYM. [illegible] *umbratge*, du lat. *umbraticus*, [illegible] de *umbra*, [illegible]. Dans l'ancienne langue, [illegible] obscur [illegible] p. 94, [illegible] ombrage [illegible] talent, H. DE VALEN. [illegible]

OMBRAGÉ, ÉE (on-bra-jé), part. passé d'ombrager. || 1° [illegible] ombrage [illegible] les [illegible] les caravansérails [illegible] voyageurs, [illegible] 137. || 2° Couvert, caché comme d'un ombrage. [illegible] || 3° S. m. L'ombragé, ce qu'il [illegible] 60, 56.

† OMBRAGEMENT (on-bra-je-man), s. m. Action d'ombrager.

— HIST. XVI° s. Sa rage [de l'envie] faudra que cesse par l'ombragement du nom de mon roy et par les rayons de sa faveur, PARÉ, *Dédicace.*

OMBRAGER (on-bra-jé. Le *g* prend un *e* devant *a* et *o* : ombrageant, ombrageons), *v. a.* || 1° Faire de l'ombre, donner de l'ombre. Un grand arbre ombrageait sa chaumière || Fig. Il tombe pour jamais ce cèdre [l'empereur Charles VI] dont la tête Défia si longtemps les vents et la tempête, Et dont les grands rameaux ombrageaient tant d'États, VOLT. *Odes*, VII. || 2° Jeter une ombre, une obscurité. À la vérité, puisque l'apparence des taches de la lune ne change point, on ne peut pas croire qu'elle ait des nuages autour d'elle, qui ombragent tantôt une partie, tantôt une autre, FONTEN. *Mondes*, 3° *soir.*

Obscurcir. Or afin que la laide, autrement inutile, Dessous le joug d'amour rendit l'homme servile, Elle ombragea l'esprit d'un morne aveuglement, Avecque le désir troublant le jugement, RÉGNIER, *Sat.* VII. || 3° Couvrir, cacher comme fait un ombrage. De grands cheveux ombrageaient sa tête. Ce pupitre fatal qui me doit ombrager, BOIL. *Lutr.* IV. Accourez tous, venez m'ombrager de vos ailes; Balancez sur mon front vos palmes immortelles, MILLEV. *la Religieuse.* || Fig. Ombrageant sa chanson du voile d'une fable, RÉGNIER, *Sat.* IV. || Fig. et poétiquement. Les lauriers ombragent sa tête, son front, se dit d'un capitaine qui a remporté de grandes victoires, d'un poëte qui a obtenu de grands succès. || 4° Terme de peinture. Se dit quelquefois dans le sens de mettre plus d'ombre. Il faut ombrager ce tableau, il est trop éclairé. Tout de même que les peintres, ne pouvant également bien représenter dans un tableau plat toutes les diverses faces d'un corps solide, en choisissent une des principales, qu'ils mettent seule vers le jour, et, ombrageant les autres, ne les font paraître qu'autant qu'on les peut voir en la regardant.... DESC. *Méth.* V, 2. || 5° Esquisser (sens vieilli). Pour ombrager un peu toutes ces choses et pouvoir dire ce que j'en pense, DESC. *Méth.* V, 2. || 6° Ombrager l'or et l'argent, entourer une broderie métallique d'une broderie de soie. || 7° S'ombrager, *v. réfl.* Être couvert comme d'un ombrage. Viens, de mes propres fleurs mon front va s'ombrager, DELILLE, *Jard.* I. Quand aux champs de Næfels quelques cents de ces braves [Suisses] Enfoncèrent les rangs de quinze mille esclaves [Autrichiens], La liberté sourit à ce sublime effort; Et, la gloire accourant du haut des Thermopyles, Le Klonthal ignoré vit ses rives tranquilles S'ombrager des lauriers cueillis à Marathon, MASSON, *Helvét.* III.

— REM. L'abbé Aubert, *Fables*, I, 6, a dit : Et ceux qu'ombrageaient ses talents, pour : à qui ses talents portaient ombrage. C'est une faute; cependant la locution est ancienne; car on trouve dans le Dictionnaire d'Oudin : s'ombrager, prendre de l'ombrage.

— HIST. XVI° s. Ils ouvrageoient bouquets, guirlandes et chapelets de toutes façons, dont ils s'ombrageoient la teste, le col et les bras, YVER, p. 524. Incontinent que la lune eut passé l'espace de l'air umbragé et obscurcy par l'umbre de la terre, AMYOT. *Nicias*, 43. Lieux couverts et umbragez d'arbres et de verdure, ID. *Pomp.* 47.

— ETYM. *Ombrage.* L'ancienne langue, en place d'*ombrager*, avait *ombroier.*

† **OMBRAGEUSEMENT** (on-bra-jeû-ze-man), *adv.* D'une manière ombrageuse.

— HIST. XVI° s. Ombrageusement, COTGRAVE.

OMBRAGEUX, EUSE (on-bra-jeû, jeû-z'), *adj.* || 1° Il se dit, au propre, des chevaux, des mulets, etc. qui sont sujets à avoir peur quand ils voient leur ombre ou quelque objet qui les surprend. On mène un coursier ombrageux à l'objet qui l'effraie, afin qu'il n'en soit plus effrayé, J. J. ROUSS. *Hél.* IV, 14. || 2° Fig. Qui prend de l'ombrage, qui s'inquiète, qui se cabre. Il est vrai, ma fille, que nous sommes un peu ombrageuses; une poste retardée, une lettre trop courte, tout nous fait peur, SÉV. 466. Le roi était ombrageux jusque dans les moindres choses, FÉN. *Tél.* III. On voit ici comment une politique ombrageuse et une domination jalouse et pleine de défiance porte aux plus noires perfidies, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. III, p. 578, dans POUGENS. [illegible] ombrageux [illegible] *Incomprate*, IV, 7. Par son caractère ombrageux [illegible] *Claude et Ner.* [illegible] Substantivement. L'ombrageux s'offusque d'un rien.

— SYN. OMBRAGEUX, SOUPÇONNEUX. L'ombrageux est celui que la moindre ombre met en inquiétude ou fait cabrer. Dans soupçonneux, il n'y a ni l'idée d'ombre ni l'idée de se cabrer.

— HIST. XV° s. Lieu ombrageux et couvert, LOUIS XI, *Nouv.* LXVI. || XVI° s. Il n'y a en eux qu'une cognoissance ombrageuse [superficielle] de Dieu et qui n'a eu nul arrest, CALVIN, *Instit.* 245. De routes ombrageuses, gazonnées et doux fleurantes, MONT. I, 176. Cet asne estoit un petit ombrageux, DESPER. *Contes*, XXIX. Pais umbrageux et couvert, AMYOT. *Marius*, 18. Comment dors tu, o lion courageux, Quand près de toy sont des cerfs ombrageux, ID. *Lucul.* 22. Les peintres, pour relever les [illegible] luisantes et claires, les renforcent avec des obscures et ombrageuses qu'ils mettent auprès, ID. *Comm. discern. le flatt.* 26.

— ETYM. *Ombrage.*

† **OMBRANT, ANTE** (on-bran, bran-t'), *adj.* Terme de peinture et de dessin. Qui ombre, qui figure des ombres. Produire des dessins ombrants sur des plaques de porcelaine, par des différences d'épaisseur, c'est le propre de la lithophanie.

1. **OMBRE** (on-br'), *s. f.* || 1° Espace privé de lumière par interposition d'un corps opaque. Et déjà les vallons Voyaient l'ombre en croissant tomber du haut des monts, LA FONT. *Phil. et Bauc.* Le soldat est trop lâche, qui veut toujours être à l'ombre, BOSS. 1er *serm. quinquagés.* 2. L'ombre de la terre, ainsi que celle de la lune, est conique, parce que le diamètre du soleil est plus grand que celui de ces planètes, CONDILL. *Art de rais.* V, 9. Si, faisant passer la lumière d'une bougie par un petit trou, vous placez à un pied de distance la surface A d'un pouce carré, cette surface jettera sur B qui est à deux pieds, une ombre de quatre pouces carrés; sur E qui est à trois pieds, une ombre de neuf pouces; sur D qui est à quatre pieds, une ombre de seize pouces; sur cinq, une ombre de 25; sur six, une ombre de 36; en un mot l'ombre augmentera comme le carré des distances, ID. *id.* III, 3. L'ombre que tout corps jette à la lumière a pu donner naissance à la peinture, celle-ci à l'écriture, BONNET, *Ess. psychol.* ch. 18. La terre étant éclairée par le soleil, c'est-à-dire par un corps plus grand qu'elle, son ombre ayant une forme conique, la partie de cette ombre que traverse la lune doit être d'autant plus large que la lune sera plus près de la terre, BAILLY, *Hist. astron. mod.* t. I, p. 179. Les ombres à midi sont plus courtes en été qu'en hiver, [illegible]SON, *Traité de phys.* t. II, p. 280, dans POUGENS. On marchait dans la chambre; ce qui formait de grandes ombres fugitives qui passaient avec rapidité devant les fenêtres, GENLIS, *Mlle de Clermont*, p. 106, dans POUGENS. || Ombre droite, celle que jette un corps opaque sur le plan horizontal auquel il est perpendiculaire; ombre renversée, celle qu'il jette sur un plan vertical, ainsi dite parce qu'elle suit, pour sa longueur, des lois inverses de celles de l'ombre droite. || Ombre absolue, celle qui est projetée dans l'espace absolu, par exemple l'ombre de la terre; ombre relative, l'ombre absolue rencontrée par une surface quelconque. || L'ombre et la lumière, l'ombre considérée dans son contraste avec l'espace lumineux qui l'entoure. Il y a des objets que l'ombre fait valoir, d'autres qui deviennent piquants à la lumière, DIDER. *Essai sur la peint.* [illegible] || Fig. Un même caractère a aussi ses traits d'ombre et de lumière qui s'embellissent par leur mélange, MARMONTEL, *Élém. litt. Œuv.* t. VII, p. 427, dans POUGENS. || Fig. Jeter une ombre sur, obscurcir. [illegible] men jetterait une ombre sur sa gloire, CORN. [illegible] IV, 5. Il me semble, comme à vous, ma bonne, que rien ne peut plus jeter des ombres et des [illegible] sur notre société, SÉV. 17 juil. 1680. || On dit en un sens analogue : mêler de l'ombre. Mais, puisque pour remplir la dignité royale, Votre haute naissance en demande une égale, Perpenna [illegible] est le seul dont le sang Ne mêlerait point d'ombre À la splendeur du rang, CORN. *Sert.* II, 2. || Les grandeurs du monde ne sont qu'ombre et que fumée, c'est-à-dire elles n'ont rien de solide ni de permanent. || Passer comme l'ombre, comme une ombre, être de courte durée, locution prise de la rapidité avec laquelle l'ombre change dans une journée. || Mettre un homme à l'ombre, le mettre en prison. Bon; je vois mon fripon, nous l'allons mettre à l'ombre, *les Deux arlequins*, III, 6, dans le *Théât. it. de Gherardi*, t. III, p. 313. || Mettre à l'ombre, tuer. [illegible] en mit encor vingt à l'ombre; Mais bientôt [illegible] du nombre, La camarde allait le faucher, *la H.* [illegible] *trac.* IV. Il cherchera querelle à ce drôle qui ne [illegible] pas seulement cent sous à sa pauvre [illegible] et.... — Ici Vautrin se leva, se mit en garde, et fit le mouvement d'un maître d'armes qui se fe[illegible]

« Et à l'ombre! » ajouta-t-il, H. DE BALZAC, *le Père Goriot*. || Être dans l'ombre, être dans un espace que l'ombre couvre, et fig. ne pas paraître, ne pas figurer. Le rôle qu'on fait jouer à Antoine est peu de chose.... c'est une figure dans l'ombre, qui ne sert, à mon avis, qu'à faire sortir le personnage d'Octave, VOLT. *Triumvirat, Notes*. Chez nous, où les hommes ont une carrière active, il faut que les femmes soient dans l'ombre; et ce serait bien dommage d'y mettre Corinne, STAËL, *Corinne*, VIII, 1. || Fig. Tout lui fait ombre, c'est-à-dire tout lui fait peur, tout excite sa défiance; par comparaison avec le cheval ombrageux. Des prêtres, des enfants lui feraient-ils quelque ombre? RAC. *Athal*. V, 2. || Faire ombre à quelqu'un, obscurcir le mérite, le crédit de quelqu'un. Je trouve qu'on l'a voulu chasser proprement de l'hôtel de Condé, parce qu'il faisait ombre aux autres, SÉV. 165. Celui-là fait sa fortune innocemment, et il nous rend ses ennemis par ses bons succès: ou sa vertu nous fait ombre, ou sa réputation nous offusque, BOSS. 1ᵉʳ *serm. Passion*, 1. || Fig. Jeter de l'ombre, inquiéter, rendre jaloux. Poëte, j'eus toujours un chant pour les poëtes; Et jamais le laurier qui pare d'autres têtes Ne jeta d'ombre sur mon front, V. HUGO, *Odes*, III, 1. || 2° Dans le style élevé, la nuit. Dans l'ombre de la nuit cache bien ton départ, CORN. *Cid*, III, 4. Les ombres, les flambeaux, les cris et le silence, RAC. *Brit*. II, 2. Mes soldats presque nus, dans l'ombre intimidés, ID. *Mithr*. II, 3. Les ombres par trois fois ont obscurci les cieux, ID. *Phèdre*, I, 3. Et, sans me rappeler des ombres des enfers, ID. *Théb*. V, 4. La nuit vint m'envelopper de ses ombres, FÉN. *Tél*. IX. Dès que la nuit plus sombre Aux crimes des mortels viendra prêter son ombre, VOLT. *Zaïre*, IV, 7. L'ombre diminue, Et comme une nue S'élève et s'enfuit; Le jour la poursuit Et par sa présence Chasse le silence, Enfant de la nuit, BERNIS, *Poésies diverses*, *Description poét. mat*. p. 96. || Ombre donnée par les feuillages, ombrage. Déjà moins plein de feu, pour animer ma voix J'ai besoin du silence et de l'ombre des bois, BOILEAU, *Épître* VI. ....Du mont Cithéron vous recherchiez les ombres, M. J. CHÉNIER, *Œdipe roi*, IV, 1. Du flanc de ces coteaux pendent des bois épais, Qui, courbant sur mon front leur ombre entremêlée, Me couvrent tout entier de silence et de paix, LAMART. *Médit*. I, 6. || Fig. Que de leur feuillage sans nombre À jamais ils puissent faire ombre [donner protection] Aux peuples de tout l'univers, MALH. II, 3. || Fig. L'ombre considérée comme ce qui protége. Depuis que son courage [de Sertorius] à nos destins préside, Un bonheur si constant de nos armes décide, Que deux lustres de guerre assurent nos climats Contre ces souverains [les Romains] de tant de potentats, Et leur laissent à peine, au bout de dix années, Pour se couvrir de nous l'ombre des Pyrénées, CORN. *Sert*. II, 1. || L'ombre de la mort, les ténèbres qui accompagnent la mort. La mort à laquelle vous nous avez condamnés, n'est point une véritable mort; ce n'est qu'une ombre de la mort dont vous nous avez couverts, pour nous faire porter des marques de votre justice, BOURDAL. 15ᵉ *dim. après la Pentecôte*, *Dominic*. t. III, p. 451. || Les ombres de la mort, l'ombre du tombeau, la mort même. La grandeur de la charité éclate bien davantage lorsque l'on tend à l'immortalité par les ombres de la mort, PASC. *Lett. sur la mort de son père*. Au plus haut point de sa gloire, sa joie [de Mazarin] est troublée par la triste imagination de la mort: intrépide, il domine jusque entre ses bras et au milieu de son ombre, BOSS. *le Tellier*. Ô grandeur humaine.... de quelque côté que je te tourne, je trouve toujours la mort en face qui répand tant d'ombres de toutes parts sur ce que l'éclat du monde voulait colorer, ID. *Serm. Mort*, 1. Quoique environné des ombres de la mort, il avait encore quelque connaissance, LE SAGE, *Gil Blas*, I, 2. Des ombres du trépas ses yeux s'enveloppèrent, VOLT. *Henr*. VIII. Il faut que nos mystères sombres Soient cachés dans la mort, et couverts de ses ombres, ID. *Fanat*. IV, 1. Déjà tout se noircit des ombres de la mort, DELILLE, *Én*. XI. || Fig. L'ombre de la mort, les ombres de la mort, l'ignorance de Dieu, de la vraie religion. Vous attendrez la lumière, et Dieu la changera en une ombre de mort, en une profonde obscurité, SACI, *Bible*, *Jérém*. XIII, 16. Combien de fois, déplorant l'aveuglement de tant de peuples qui vivent dans les ténèbres, à l'ombre de la mort.... FLÉCH. *Aiguill*. Hâte-toi d'éclairer, ô lumière éternelle, Des malheureux assis dans l'ombre de la mort, RAC. *Hymn. le Mercr. à laudes*. || 3° Terme de peinture. Les endroits les plus bruns et les plus obscurs d'un tableau qui servent à rehausser l'éclat des autres. [Chez Poussin] une manière plus ronde qui ne l'est que par l'adoucissement du terme de l'ombre avec une teinte qui l'unit à la plus prochaine du jour, NOEL COYPEL, *Discours sur la peinture* (1670). || Ombre portée, toute ombre qu'un corps projette sur une surface, et l'imitation qu'on en fait dans un dessin, dans un tableau. || Fig. C'est une ombre au tableau, se dit d'un léger défaut qui n'efface point les beautés d'un ouvrage, les bonnes qualités d'une personne. C'est une ombre au tableau qui lui donne du lustre, BOIL. *Sat*. IX. Ce sont des ombres à un beau tableau, VOLT. *Candide*, 22. || On dit aussi en ce sens, ombre absolument. Je vous prie de ne plus dire de mal de votre humeur: votre cœur et votre âme sont trop parfaits pour laisser voir ces légères ombres, SÉV. 26 janvier 1680. || Ombre se dit, dans un dessin, dans une carte, dans un plan, de ce qui imite l'ombre, de ce qui est en noir. La glacière de ce pôle, qui en occupe toutes les régions adjacentes jusqu'au 80 ou 81ᵉ degré, comme nous l'avons représenté en jetant une ombre sur cette portion de la terre à jamais perdue pour nous, BUFF. *Explic. cart. géogr. Œuv*. t. XIII, p. 356. || Fig. Terme de musique. Ombre, nuance de la voix. C'est ainsi qu'on appelle en italien les différentes gradations des fortes et des pianos, dont on doit alternativement faire usage dans les cantilènes pour leur donner un peu de relief, comme les ombres et les demi-teintes servent en peinture à faire ressortir les couleurs, ESCUDIER. || 4° Fig. Ce qui obscurcit l'âme. Tout respire en Esther l'innocence et la paix; Du chagrin le plus noir elle écarte les ombres, RAC. *Esth*. II, 7. || 5° Fig. Le secret qui cache les choses. Tout ce que l'homme fait, il le fait à leurs yeux [des dieux], Même les actions que dans l'ombre il croit faire, LA FONT. *Fabl*. IV, 19. Chacun s'en aperçut; car d'enfermer sous l'ombre Une telle aise, le moyen.... ID. *Pet. ch*. Les ombres sont encore répandues sur le procédé de Montgobert, SÉV. 441. Dans l'ombre du secret ce feu s'allait éteindre, RAC. *Mithr*. IV, 4. Nos feux, toujours brûlants dans l'ombre du silence, Trompaient de tous les yeux la triste vigilance, VOLT. *Adél*. I, 2. [Le calvinisme] Faible, marchant dans l'ombre, humble dans sa naissance, ID. *Henr*. I. L'injustice et la tyrannie aiment à se renfermer dans l'ombre; elles se cachent à ceux qu'elles oppriment, RAYNAL, *Hist. phil*. IV, 21. || Les ombres du mystère, l'obscurité qui couvre les choses secrètes. Jamais l'amour ne fut moins imprudent, Ne sut mieux se voiler dans l'ombre du mystère, VOLT. *Tancr*. II, 1. || Être, rester dans l'ombre, être, demeurer ignoré. La cause de cet événement reste dans l'ombre. || 6° Fig. Retraite, solitude, tranquillité. Dans l'ombre de la paix, CORN. *Sert*. III, 1. Venise ne le laissa pas longtemps dans les exercices tranquilles et dans l'ombre d'une université, FONTEN. *Guglielmini*. La timide infortune aime à gémir dans l'ombre, DORAT, dans GIRAULT-DUVIVIER. || 7° Image, ressemblance du corps qui projette l'ombre. L'ombre à une certaine heure est l'image du corps; cette ombre grandit à mesure que le jour baisse. || Particulièrement. L'ombre jetée par le corps d'une personne. Cadediou, ce coquin a marché dans mon ombre, Il s'est fait tout vaillant d'avoir suivi mes pas, CORN. *l'Illus. com*. III, 10. Après t'être immolé chez toi ton général, Toi, que faisait trembler l'ombre d'un tel rival, ID. *Sertor*. V, 4. C'est là qu'il [Sénèque] dit de la gloire, qu'elle est à la vertu ce que l'ombre est au corps, DIDER. *Claude et Nér*. II, 28. Philippe s'en plaignit [aux Lacédémoniens] avec hauteur, et reçut pour toute réponse ces mots: Si tu te crois plus grand après ta victoire, mesure ton ombre; elle n'a pas augmenté d'une ligne, BARTHÉL. *Anach*. ch. 82. || Il le suit comme l'ombre fait le corps, il le suit partout. || On dit aussi: il ne le quitte pas plus que son ombre. [Il] La faisait suivre [sa femme] à toute heure, en tous lieux. Par une vieille.... Qui la quittait aussi peu que son ombre, LA FONT. *On ne s'avise*. Il y a là une femme de chambre qui ne me quitte non plus que mon ombre, DIDER. *Père de famille*, IV, 13. || On dit encore dans le même sens: c'est son ombre, c'est une ombre attachée à ses pas. Je le rencontre partout; c'est exactement une ombre attachée à mes pas, GENLIS, *Théât. d'éduc. la Bonne mère*, II, 3. || C'est l'ombre et le corps, se dit de deux personnes qui ne se quittent pas. Mme de Coulanges est toujours obsédée de notre cousin; il ne paraît plus qu'elle l'aime; et cependant c'est l'ombre et le corps, SÉV. 6 avr. 1680. || Avoir peur de son ombre, avoir peur des moindres choses. Je ne vous dirai point combien de fois elle broncha, et eut peur de son ombre, SCARR. *Rom. com*. II, 1. Ce même fond me fait craindre mon ombre, toutes les fois que votre amitié est cachée sous votre tempérament, SÉV. 440. Morgué! que tu es défiant, Colin! tu as peur de ton ombre, DANCOURT, *l'Opéra de village*, sc. 1. Je crains toujours de commettre quelque indiscrétion; mon ombre me fait peur; c'est apparemment depuis que j'ai été sur le point de n'être plus qu'une ombre, VOLT. *Lett. Richelieu*, 11 avr. 1773. || Fig. Courir après une ombre, se livrer à une espérance chimérique. Chacun se trompe ici-bas; On voit courir après l'ombre Tant de fous qu'on n'en sait pas La plupart du temps le nombre, LA FONT. *Fabl*. VI, 17. Ils courent après une ombre trompeuse, FÉN. *Tél*. XIV. || Fig. Prendre l'ombre pour le corps, prendre une chose vaine pour une chose solide. Ah! ma chère enfant.... rien n'est bon que d'avoir une belle et bonne âme: on la voit en toute chose comme au travers d'un cœur de cristal.... vous n'avez point vu de dupes là-dessus: on n'a jamais pris longtemps l'ombre pour le corps, SÉV. 9 sept. 1675. || On dit de même: l'ombre d'une chose, par opposition à cette chose même, à son existence réelle. Ils avaient l'ombre de la sévérité, mais ils n'en avaient pas le corps, bien loin qu'ils en eussent l'esprit, BOURDAL. *Sévér. évang*. 2ᵉ *avent*, p. 126. L'erreur qui nous a fait prendre l'ombre pour la vérité, MASS. *Myst. Résurr*. || Chez les anciens Romains, les personnes que les convives invités amenaient avec eux. Chaque convié [au festin de Crassus] avait la sienne [robe de festin], et on en a encore trouvé de reste pour toutes les ombres, FÉN. t. XIX, p. 201. || 8° Selon la doctrine des anciens païens, apparence, simulacre du corps après la mort, soit qu'elle habite les régions de l'enfer, soit qu'elle apparaisse aux vivants. Comme s'il importait, étant ombres là-bas, Que notre nom vécût ou qu'il ne vécût pas, RÉGNIER, *Sat*. IV. Une ombre est toujours ombre, et des nuits éternelles Il ne sort point de jours qui ne soient infidèles, CORN. *Tois. d'or*, I, 3. Son ombre vers mon lit a paru se baisser; Et moi je lui tendais les mains pour l'embrasser, RAC. *Athalie*, II, 5. Il y a deux vers dans le 6ᵉ livre de l'*Énéide*, qui ont été fort estimés... : On voyait là, dit la traduction, le cocher Tydacus, Qui tenant l'ombre d'une brosse Nettoyait l'ombre d'un carrosse, CH. PERRAULT, *Mémoires*, Avignon, 1759, p. 9. J'y voyais des images plus terribles pour moi que les pâles ombres, MONTESQ. *Temple de Gnide*, ch. 6. Si vous voulez, chemin faisant, voir des ombres, comme faisait le capitaine de dragons Ulysse dans ses voyages, vous ne pouvez mieux vous adresser que chez moi: je suis la plus chétive ombre de tout le pays, ombre de quatre-vingts ans ou environ, ombre très-légère et très-souffrante, VOLT. *Lett. Delisle, capitaine de dragons*, 12 juill. 1773. Trois fois l'ombre divine échappe à ses transports, DELILLE, *Énéide*, VI. || Il se dit, dans un sens plus général, de la personne considérée après sa mort. Quoi! viens-tu jusqu'ici braver l'ombre du comte? CORN. *Cid*, III, 4. ....Jouissons, en dépit de l'envie, Des restes glorieux de son illustre vie; Sa mort me laissera pour ma protection La splendeur de son ombre et l'éclat de son nom, ID. *Sert*. II, 1. Nous avons trouvé tous ses gens en pleurs: l'ombre de ce bon évêque n'a pas laissé de nous donner un très-bon souper et de nous loger, SÉV. 549. Dieu veuille que ces prospérités continuent! ce serait l'ombre de M. de Turenne qui serait encore dans cette armée, ID. *Lett*. 5 août 1675. Je voudrais bien avoir causé seulement deux heures avec l'ombre de M. de Turenne, pour prendre la suite de ses desseins, *Paroles de Condé allant prendre le commandement de l'armée de Turenne*, dans SÉVIGNÉ, 26 août 1675. Enfin, après sa mort [de Mazarin], son ombre était encore la maîtresse de toutes choses, et il paraissait que le roi ne pensait à se conduire que par les sentiments qu'il lui avait inspirés, Mᵐᵉ DE LA FAYETTE, *Hist. de Mme Henriette*, 1ʳᵉ *partie*. Voilà celui qui nous menait dans les hasards; son ombre eût pu encore gagner des batailles, BOSS. *Louis de Bourbon*. De morts et de mourants noblement entouré, Que, vengeant sa défaite et cédant sous le nombre, Ce héros a forcés d'accompagner son ombre, RAC. *Baj*. V, 11. La satire est pour leur personne et la gloire pour leur ombre, D'ALEMBERT, *Liberté de la musique*, *Œuvres*, t. III, p. 389, dans POUGENS. || 9° Fig. Légère apparence. Ces ombres de santé cachent mille poisons, CORN. *Rodog*. III, 6. Cette feinte douceur, cette ombre d'amitié Vint de ta politique, et non de ta pitié, ID. *Héracl*. I, 2. Et vous l'avez [le cœur] tous deux trop grand, trop magnanime Pour souffrir sans horreur l'ombre même d'un crime, ID. *Héracl*. V, 6. Mais aux ombres du crime on prête

aisément lui, MOL. *Mis.* III, 5. Vos mines et vos [illegible] d'indécence Que d'un mot ambigu peut avoir l'innocence, ID. *ib.* Du Chesne [un médecin] m'a dit d'aller toujours dans le carême jusqu'à l'ombre de la moindre incommodité, SÉV. [illegible] mars 1680. Je lui demandai [à M. de Sévigné qui voulait vendre sa charge] au moins d'attendre un prétexte, l'ombre d'un dégoût, enfin quelque chose qui pût cacher le fond du terrain, ID. 14 févr. 1680. Il est bien dur à M. de Lavardin d'avoir acheté une charge quatre cent mille francs, pour obéir à M. de Fourbin; car encore M. de Chaulnes a l'ombre du commandement, ID. 2 août 1675. La voilà, malgré ce grand cœur, cette princesse si admirée et si chérie, la voilà telle que la mort nous l'a faite; encore ce reste tel quel va-t-il disparaître, cette ombre de gloire va s'évanouir.... BOSS. *Duch. d'Orl.* Le nom même et l'ombre de division [dans l'Église] faisait horreur à la reine, ID. *Mar.-Thér.* Ne donnera-t-il [Dieu] à ceux qu'il aime qu'une ombre de félicité? ID. *Hist.* II, 6. Il ne lui laissa qu'une ombre de puissance, ID. *ib.* I, 9. L'ombre d'une faute vous a fait peur, ID. *Lett.* 160. Des hommes superbes et artificieux qui, pour ne paraître pas dépourvus de la lumière de la vérité, se couvraient de l'ombre d'une trompeuse austérité, BOURDALOUE, *3e dim. après la Pentecôte, Dominic.* t. II, p. 300. Ombres et apparences du péché, madame la Dauphine vous poursuivait dans les plus secrets replis de son âme, FLÉCH. *Dauphine.* M. de Montausier [même lorsqu'il se trompait] suivait du moins l'ombre de la vérité et de la justice, ID. *Duc de Mont.* Du reste, ou mon crédit n'est plus qu'une ombre vaine.... RAC. *Mithr.* I, 1. Si de tant de maux le funeste inventeur De quelque ombre de bien pouvait être l'auteur, ID. *Athal.* III, 4. Les tyrans ont toujours quelque ombre de vertu, VOLT. *Catilina*, I, 5. Agités par l'ombre du plaisir qu'ils poursuivent sans cesse et qui leur échappe toujours, DIDER. *Interprét. de la nature*, n° 27. Il se lève, un long dard s'agite dans sa main. Une ombre de couronne est sur son front hautain, DELILLE, *Paradis perdu*, II. || 10° Il se dit aussi pour exprimer que la chose dont on parle existe à peine. Il passa en Italie avec quelque ombre de joie de songer qu'il sortait des mains de ses ennemis, VOIT. *Œuvr.* t. II, p. 328. Un courroux si constant pour l'ombre d'une offense M'a trop bien éclairci de votre indifférence, MOL. *le Dép.* IV, 3. Sans preuve, sans la moindre ombre et sans la moindre apparence, PASC. *Prov.* XI. Il ne peut pas avoir l'ombre d'un chagrin, SÉV. 476. Je vous prie, mon cher comte, de recevoir ce petit présent.... voilà d'étranges présents, un ruban, une ceinture, un petit pigeon, une ombre, un souffle, un rien, c'est le denier de la veuve, ID 26 janv. 1689. Il ne me paraît pas qu'il [M. Trouvé] ait l'ombre d'un tort, ID. 9 avril 1683. Je ne vis entre nous aucune ombre de difficulté, BOSS. *Var.* 8. Et qu'étant loin de moi, quelque ombre d'amertume Vous fit trouver les jours plus longs que de coutume, RAC. *Théb.* II, 3. Vous devez à ses pleurs quelque ombre de pitié, ID. *Phèdre*, II, 3. Clérembault l'assura [Rouvroy] qu'il ne [illegible] ombre de la moindre preuve [de [illegible] avec Saint-Simon], ST-SIMON, 194, 97. Mon cœur sans [illegible].... D'aucune ombre d'espoir n'était plus secouru, VOLT. *Fanat.* II, 1. Une ombre de respect [illegible] *Orphel.* [illegible] *Lett. à Grimm* [illegible] l'ombre [illegible] [illegible] MIRABEAU, *Lett.* [illegible] t. II, p. 352 [illegible] || 11° Fig. [illegible] [illegible] || Par extension, [illegible] *Hist.* II, [illegible] RAC. *Hymnes*, [illegible] || 12° Fig. [illegible]

faisait sa grandeur, son éclat. Vous êtes aussi bien le véritable roi, Je n'en suis plus que l'ombre, et l'âge ne m'en laisse Qu'un vain titre d'honneur qu'on rend à ma vieillesse, CORN. *Nicom.* II, 14. Qu'est-ce donc que l'homme?... n'est-ce pas, si je puis parler de la sorte, un reste de lui-même, une ombre de ce qu'il était dans son origine? BOSS. *la Vallière.* Depuis ce coup fatal le pouvoir d'Agrippine Vers sa chute à grands pas chaque jour s'achemine, L'ombre seule m'en reste, RAC. *Brit.* I, 1. L'audace d'une femme, arrêtant ce concours [au temple de Jérusalem], En des jours ténébreux a changé ces beaux jours; D'adorateurs zélés à peine un petit nombre Ose des premiers temps nous retracer quelque ombre, ID. *Ath.* I, 1. Sémiramis n'est plus que l'ombre d'elle-même, VOLT. *Sémir.* II, 3. Le sénat, dont l'ombre subsistait, s'élevait souvent contre eux [ces papes], ID. *Mœurs*, 1. J'approche, hélas! de la nuit sombre Qui nous engloutit sans retour; D'un homme je ne suis que l'ombre, Je n'ai que l'ombre de l'amour, ID. *Lett. roi de Prusse*, 29 août 1742. || 13° Terme de blason. Se dit d'une pointure si déliée, qu'on voit le champ de l'écu au travers. || Ombre de soleil, représentation du soleil, qui n'a pas de visage, mais un disque d'une seule couleur. || 14° À l'ombre de, *loc. prép.* Sous le couvert, à l'abri de. À l'ombre d'un toit. Je me repose à cette heure à l'ombre d'une montagne dont cette ville est couverte, VOIT. *Lett.* 38. Ces esclaves obscurs, Nourris loin de la guerre à l'ombre de ces murs, RAC. *Bajaz.* IV, 7. Dieux! que ne suis-je assise à l'ombre des forêts! ID. *Phèdre*, I, 3. || Fig. Sous la protection, à la faveur de. Il te fait vivre en paix à l'ombre de ses palmes, RÉGNIER, *Épître* I. Le prince à mes côtés ferait dans les combats L'essai de son courage à l'ombre de mon bras, CORN. *Cid*, I, 6. Je repose sans crainte à l'ombre de tes soins, ROTR. *Bélis.* I, 2. Je serai en sûreté et à couvert à l'ombre de vos ailes, SACI, *Bible, Psaum.* LX, 5. Je souhaiterais que notre mariage se pût faire à l'ombre du leur, MOL. *Bourg. gent.* III, 7. Ainsi l'on vit l'aimable Samuel Croître à l'ombre du tabernacle, RAC. *Athal.* II, 9. C'est à l'ombre de l'indigence Que j'ai trouvé la liberté, BÉRANG. *Indép.* Toujours échappé d'Athalie, Quelque enfant que le fer oublie Grandit à l'ombre du Seigneur [en parlant du duc de Bordeaux], LAMART. *Méd.* I, 15. || 15° Sous l'ombre de, sous ombre de, *loc. prép.* Sous l'apparence, sous le prétexte. Et sous ombre d'agir pour ses folles amours, Il a su pratiquer de si rusés détours.... CORN. *Illus. com.* II, 8. Sous ombre de venger sa grandeur méprisée, ID. *D. Sanche*, II, 1. Vous m'avez voulu faire passer pour simple traducteur, sous ombre de soixante et douze vers que vous marquez sur un ouvrage de deux mille, et que ceux qui s'y connaissent n'appelleront jamais de simples traductions, ID. *Lett. apologétique.* Elle [Mme de Grignan] se gouverne un peu à sa fantaisie, et, sous ombre de la philosophie de M. Descartes, qui lui apprend l'anatomie, elle se moque un peu des régimes et des remèdes communs, SÉV. 13 juin 1679. Tant d'âmes réprouvées, qui, par une simplicité pleine d'indiscrétion, ont adhéré aux sectes et aux hérésies, sous ombre d'une réforme imaginaire, BOURDAL. *7e dim. après la Pentecôte, Dominic.* t. III, p. 92. Une mère mondaine qui, sous ombre de leur apprendre la science du monde, leur apprend à se damner, ID. *Avent, Scandale*, 114. On raille les dévotions de l'Église sous ombre de crédulité, ID. *Dominicales*, III, *Zèle pour l'honneur de la religion.* 287. || Quand on dit sous l'ombre de.... il faut que le substantif suivant ait un article, par exemple : sous l'ombre de l'amitié; quand on dit sous ombre, le substantif suivant ne prend pas d'article, par exemple : sous ombre d'amitié. || Sous ombre que, *loc. conjonct.* signifiant sous prétexte que. Regardez.... s'il n'eût pas été mal à propos, qu'en cette occasion, sous ombre que je suis de l'Académie, je me fusse allé piquer de parler bon français, VOIT. *Lett.* 94. Mais, sous ombre que vous avez à cette heure une infinité d'affaires.... il vous semble que tous les autres ont du loisir, ID. *Lett.* 53. Sous ombre qu'elle est un peu belle, MOL. *Psyché*, V, 6. Vous faites bien l'entendu, monsieur le comte, sous ombre que vous écrivez comme un petit Cicéron; vous croyez qu'il vous est permis de vous moquer des gens, SÉV. *Lett. à Bussy*, 23 nov. 1682. || Proverbe. Quand le soleil est couché, il y a bien des bêtes à l'ombre.

— HIST. XIe s. Quant umbre li fesist [un lierre] *Fragm. de Valenc.* p. 466. || XIe s. Alez en est en son vergier sous l'umbre, *Ch. de Rol.* II. || XIIe s. Se ja sievre [ôte, enlève] en tant l'ombre de mort, SAINT-BERN. p. 573. Huem [homme] à vanitedesemblans fait; li jur de lui sicume umbre trespassent, *Lib. psalm.* p. 222. Car qui peor [peur] a de son ombre S'il puet [peut], volentiers se desombre D'encontre de lance ou de dard, *Chev. au lyon*, v. 460. || XIIIe s. Vostre bel ombre qui l'atent, *Lai de l'ombre.* Et s'el est tex [telle] que mantel port, Si doit porter de tel port, Que trop la veüe n'encombre Du biau cors à qui il fait ombre, *la Rose*, 13761. [illegible] ses umbres [son ombre] l'ot si mahi [Narcisse]... [illegible] cuida veoir la figure D'ung enfant bel à demesure [excès], ID. 1494. || XIVe s. Se le dit abuseur avoit aucune chose prins soubz umbre de la dite [illegible] DU CANGE, *abusor.* Par occasion et sous ombre de guerre renouvelée contre les Eques, BERCHEURE, f° 39, *recto.* || XVe s. Ha, frès viandiers, çà, çà, çà Il vous fault retirer à l'ombre, Que le chault [illegible] vous face encombre, Entrés leans et prenés [illegible] (yci entrent en la prison), *Seconde journée du mistere de la Passion Jhesus-Christ*, dans FR. MICHEL, *Argot.* Il leur manda par un prelat, sous l'ombre du pape, que.... FROISS. I, I, 106. Il n'a rien au devant de vous qui vous fasse [illegible] ni encombrier, ID. II, III, 33. Disoyent qu'ils [illegible] soyent guerre en l'ombre du roy de Navarre [sous la couverture de son nom], ID. livre I, p. 364, dans LACURNE. || XVIe s. L'ombre du fort donne au [illegible] assurance, J. MAROT, V, 43. Mais sous [illegible] en chambre et galleries Nous pourmenans... MAROT, III, 162. Dont maintenant, qu'en est il [illegible] qu'ung umbre? ID. III, 239. Les uns aiment les fresches ombres des foretz, DUBELL. I, 34, *recto.* Menander disoit celui-là heureux qui avoit pu rencontrer seulement l'ombre d'un amy, MONT. I, 212. Le sieur de Langey, qui desja avoit l'ombre de la vente [la soupçonnait, était sur la trace de [illegible]], M. DU BELL. 404. Elle n'avoit qu'un songe et un umbre des biens qu'elle avoit esperez, AMYOT. *Lucul.* 32. Les umbres [en un clair de lune] s'estendoient bien plus loing que les corps, ID. *Pomp.* 69. Et [illegible] vigne tortisse Mon sepulchre embellisse, Faisant de toutes pars Un ombre espars, RONS. 479. [illegible] brageant d'un grand ombre les champs... [illegible] Tu m'as donné non un cheval d'Espagne, Mais l'ombre vain d'un cheval par escrit, ID. 961. Il n'y a [illegible] petit buisson qui ne porte son ombre, COTGRAVE.

— ÉTYM. Wallon, *ôbion*, *obion*, contraction pour *ombion*, diminutif de *ombre*; Berry, *umbre*; provenç. *ombra*, *umbra*; espagn. *sombra*; ital. *ombra*; du lat. *umbra.* Il semble naturel de rapprocher *umbra* à ὄμβρος, pluie, lat. *imber*; ce serait le sanscr. *ambhas*, *abhra*, la pluie, le nuage qui obscurcit. Comme on voit à l'historique, *ombre* a été longtemps masculin et féminin.

2. OMBRE (TERRE D') ou, simplement, OMBRE (on-br'), *s. f.* Terre brune qui sert à ombrer. [illegible] point de détails sur le gisement de cet ocre; [illegible] qu'il en vient de Nocera en Ombrie, ce qui lui a fait donner le nom de terre d'ombre, AL. BRONGNIART, *Traité de minér.* t. I, p. 546, dans POUGENS. Les uns y faisaient entrer [dans le tabac des feuilles] de diverses plantes pulvérisées; les autres, de la terre d'ombre, *Compte des tabacs pour* [illegible] p. [illegible]

— ÉTYM. Il ne paraît pas que *terre d'ombre* vienne de *ombre*; le nom en dérive de l'*Ombrie*, contrée d'Italie, d'autant plus qu'on la nomme aussi terre de Sienne.

3. OMBRE (on-br'), *s. m.* Voy. HOMBRE.

4. OMBRE (on-br'), *s. m.* Espèce de perche de la Méditerranée. Ombre-chevalier, variété de la truite. Nous mangerons un ombre-chevalier, et nous entendrons M. de l'Écluse, MAINTENON. [illegible] ombres sont si renommées, qu'on [illegible] des [illegible] de l'hiver pour en envoyer à Paris, et même [illegible] Berlin, SAUSSURE, *Voy. Alpes*, t. I, p. 2[illegible], dans POUGENS. || Ombre de mer, le corbeau de mer, poisson du genre sciène.

— ÉTYM. Origine inconnue.

OMBRÉ, ÉE (on-bré, brée), *part. passé* d'ombrer. Dessin ombré. || Par extension. Tout le dessus du corps est d'un beau noir, ombré de fauve, BUFF. *Ois.* t. XIII, p. 167. Son beau flanc plus ombré qu'un flanc de léopard, V. HUGO, *Voix intérieures*, [illegible] *che.* || Fig. Sot auteur d'un poëme ou d'un [illegible] sifflé, Ou d'un recueil ombré de chansons à [illegible] [illegible] *Invention.* || Terme de blason. Se dit des figures qu'on trace de noir pour [illegible]

— REM. Bonnet a dit ombré pour couvert d'ombrages. : Les pays découverts et les pays ombrés, *Contempl. nat. Œuvr.* t. VIII, p. 359, dans [illegible] C'est un provincialisme de Genève, où l'on dit [illegible]

OMBRELLE (on-brè-l'), *s. f.* || 1° Petit parasol

|| 2° Terme de zoologie. Le corps des méduses. || Genre de coquilles univalves.

— REM. Ce mot a été masculin : Le second tableau représente le pape entre l'empereur et le doge, à chacun desquels il donne un ombrelle ou parasol, après en avoir réservé deux pour lui, FÉLIBIEN, *Vie des peintres*, dans LEGOARANT. Félibien suit Montaigne.

— HIST. XVI° s. Nulle saison m'est ennemie, que le chauld aspre d'un soleil poignant; car les ombrelles, de quoy, depuis les anciens Romains, l'Italie se sert, chargent plus les bras qu'ils ne deschargent la teste, MONT. IV, 104.

— ÉTYM. Ital. *ombrella*, de *ombra*, ombre; génev. *ombrette*.

OMBRER (on-bré), *v. a.* Mettre des ombres à un tableau, à un dessin. || Terme de blason. Marquer les traits plus fortement, afin de faire ressortir la pièce.

— HIST. XV° s. Si avoit dedans le champ deux petites loges pour reposer et ombrer les champions, MONSTRELET, liv. I, ch. 14.

— ÉTYM. *Ombre*.

† **OMBRETTE** (on-brè-t'), *s. f.* Échassier du Sénégal.

† **OMBREUSEMENT** (on-breû-ze-man), *adv.* D'une manière ombreuse, avec beaucoup d'ombre.

— HIST. XVI° s. Tantost dans un antre creux Ombreusement caverneux, JAQ. TAHUREAU, *Poésies*, p. 241, dans LACURNE.

OMBREUX, EUSE (on-breû, breû-z'), *adj.* || 1° Qui fait de l'ombre. Sous les hêtres ombreux, témoins de sa souffrance, MILLEV. *Églog.* II. || 2° Couvert d'ombre. Des renards et des loups les ombreuses retraites, RÉGNIER, *Sat.* XV. Dans la nuit ténébreuse Dont un bois vaste entoure une vallée ombreuse, D'un rameau précieux se cache le trésor, DELILLE, *Énéide*, VI. Dans la vallée ombreuse, Reste où ton flot se creuse Un lit plus abrité, V. HUGO, *F. d'aut.* 37. || 3° Terme de botanique. Qui croît dans les lieux ombragés.

— REM. Marmontel se plaint qu'ombreux soit hors d'usage : Ombreux n'avait-il pas sa nuance à côté de sombre, et rais à côté de rayons? *Élém. litt.* t. X, p. 430. Aujourd'hui ombreux a repris faveur; il est du style élevé.

— HIST. XVI° s. Boys umbreux, MAROT, IV, 80. La nuit ombreuse, ID. IV, 116. O ma belle maistresse, Hé que je voudrois bien Qu'après nostre trespas, Dans nos fosses ombreuses, Nous fussions la chanson des bouches amoureuses! RONS. *Amours*, liv. II.

— ÉTYM. Lat. *umbrosus*, de *umbra*, ombre.

† **OMBRINE** (on-bri-n'), *s. f.* Genre de poissons qui ressemblent à la perche.

† **OMBROMÈTRE** (on-bro-mè-tr'), *s. m.* Terme de physique. Instrument pour mesurer la quantité d'eau pluviale.

— ÉTYM. Ὄμβρος, pluie, et *mètre*, mesure.

† **OMBROMÉTRIE** (on-bro-mé-trie), *s. f.* Art, manière de mesurer la quantité d'eau pluviale qui est tombée dans un temps donné.

† **OMBROMÉTRIQUE** (on-bro-mé-tri-k'), *adj.* Qui concerne l'ombrométrie.

OMÉGA (o-mé-ga), *s. m.* Dernière lettre de l'alphabet grec. Il y a entre lui toute la distance qui se trouve entre l'alpha et l'oméga, ARNAULT, *Loisirs d'un banni*, t. II, p. 124, dans POUGENS. || Fig. L'alpha et l'oméga, le commencement et la fin. || Fig. Cet écolier est toujours l'oméga de sa classe, il en est le dernier.

— ÉTYM. Ω μέγα, l'o grand, long.

OMELETTE (o-me-lè-t'), *s. f.* || 1° Œufs battus et cuits dans la poêle avec du beurre. Un jeune homme à mœurs libertines [des Barreaux, qui avait été ami de Théophile] peut très-bien, dans un cabaret, manger gras un samedi, et, pendant un orage mêlé de tonnerre, jeter le plat par la fenêtre, en disant : Voilà bien du bruit pour une omelette au lard, sans pour cela mériter l'affreuse accusation d'athéisme, VOLT. *Bel. litt. Lettres à S. A. S.* VII. Après ce premier plat, il [le curé] attaqua l'omelette qui était ronde, ventrue et cuite à point, BRILLAT-SAVARIN, *l'Omelette du curé*. || D'omelette, couleur d'une omelette. M. de Grignan en robe de chambre d'omelette.... SÉV. 30 déc. 1672. || Omelette baveuse, omelette à demi cuite. Chargés chacun d'un sac plein d'œufs, Pour faire omelettes baveuses, SCARR. *Virg.* I. || Faire une omelette, casser des œufs et les battre pour faire l'omelette. || Par extension. Je tombai justement du côté de la poche où étaient mes œufs, qui se cassèrent tous, et firent une omelette qu'on vit bientôt couler le long de ma jambe, LESAGE, *Guzm. d'Alf.* II, 3. || Omelette à la Célestine, nom donné autrefois à une espèce d'omelette plus épaisse que les autres. || 2° Le cône bullé, coquille. || Proverbe. On ne saurait faire une omelette sans casser des œufs, c'est-à-dire il faut se résigner à des pertes, à des sacrifices, pour faire ce qui doit être fait.

— HIST. XV° s. Et illec fut fait essay de certains poysons, qui furent faiz manger au chien de Macé en une fressure de mouton frite et en une amelette d'œufs, *Bibl. des chartes*, 4° série, t. I, p. 108. || XVI° s. En pareille alliance, l'un appeloit une sienne, mon homelaicte. Elle le nommoit mon œuf, et estoient alliés comme une homelaicte d'œufs, RAB. *Pant.* IV, 9. Une aumelete faite de cinq ou six jaunes d'œufs, O. DE SERRES, 939.

— ÉTYM. Picard, *amelète*; bas Maine, *amelette*. *Amelette*, qui est une des formes les plus anciennes, donnerait quelque appui à ceux qui y voient un diminutif d'*âme* [l'âme, le dedans d'un œuf]. Mais dans le XIV° siècle on a dit *alumelle* et *alumete* (*Ménagier*, II, 5), à cause que l'*omelette* est plate comme une *alumelle* (voy. ce mot); c'est là que paraît être l'étymologie, *amelete* étant une corruption d'*alumete* ou *alemete*. Dans tous les cas, *alumele* et *alumete* sont les formes les plus anciennes.

† **OMENTITE** (o-man-ti-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation de l'épiploon.

— ÉTYM. Lat. *omentum*, épiploon.

OMETTRE (o-mè-tr'). Il est de tradition, quand on dit le vers de Racine, *Plaid.* III, 3 : Je vais, sans rien omettre et sans prévariquer, Compendieusement énoncer, expliquer.... qu'on prononce pédantesquement obmettre), *v. a.* Se conjugue comme mettre. || 1° Manquer à faire, à dire une chose. N'omettre à demander aucun des axiomes parfaitement évidents et simples, PASC. *Esprit géom.* II. Je ne dois pas omettre en ce lieu que le P. Bourgoing a été longtemps confesseur de monseigneur le duc d'Orléans, BOSS. *Bourgoing*. Je ne puis décrire toutes les grandes actions de M. de Turenne, et je voudrais n'en omettre aucune, FLÉCH. *Tur.* Sans rien omettre de ses dévotions, Marie-Thérèse avait toute la complaisance qu'une femme doit à son époux, ID. *Mar.-Thér.* On ne doit pas omettre que dans les divertissements des Amants magnifiques il se trouve une traduction de l'ode d'Horace *donec gratus eram tibi*, VOLT. *Vie de Molière*. || Absolument. Il affirme, et les autres ne nient pas, ils omettent, VOLT. *Philos. Somm. des quatre évang.* || 2° Omettre quelqu'un, ne pas le comprendre dans une énumération. Il ne faut pas omettre Lucain, dont le génie original a ouvert une route nouvelle; il ne doit à personne ni ses beautés ni ses défauts, VOLT. *Ess. poés. ép.* 4. || 3° S'omettre, *v. réfl.* Être omis. Me faire écrire aux occasions chez le maréchal [de Villeroy], ce qui ne s'omet qu'en brouillerie ouverte, ST-SIMON, 392, 69.

— REM. Omettre se construit avec *à* ou *de* : il a omis de faire cela ou à faire cela.

— HIST. XVI° s. Agis ayant, par despit, omis à faire le sacrifice accoustumé, AMYOT, *Lyc.* 48. Et cependant ilz omettoient à dire ce qui estoit en luy le plus beau et le plus grand, ID. *Péric.* 73.

— ÉTYM. Lat. *omittere*, de *ob*, et *mittere* (voy. METTRE).

† **OMICRON** (o-mi-kron, ou comme aujourd'hui dans les lycées et collèges, o-mi-kron'), *s. m.* O bref de l'alphabet grec; 15° lettre de cet alphabet.

— ÉTYM. O, et μικρὸν, petit.

† **OMINEUX, EUSE** (o-mi-neû, neû-z'), *adj.* Funeste, qui est de mauvais augure (latinisme). Comme ils [les Flamands] allaient combattre les Français, les plus sages firent un jugement omineux de ce prodige [apparition de corbeaux sur l'armée], LE LABOUREUR, *Trad. de l'hist. lat. de Charles VI*, p. 68, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *ominosus*, de *omen*, présage.

OMIS, ISE (o-mi, mi-z'), *part. passé* d'omettre. Un article omis dans un compte.

OMISSION (o-mi-sion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Action d'omettre. L'omission d'un principe mène à l'erreur; ainsi il faut avoir la vue bien nette pour voir tous les principes, PASC. *Pensées*, part. I, art. 10. || 2° La chose omise. Une omission importante. Un passage positif vaut mieux tout seul que cent omissions, BOSS. 2° *instr. sur les passages*, 88° *pass.* || 3° Terme de jurisprudence. Manquement à une chose exigée par la loi, et qui, dans certains cas, entraîne la nullité. || 4° Terme de théologie. Les péchés d'omission et les péchés de commission : les premiers, qui consistent à ne pas faire les bonnes œuvres auxquelles on est obligé; les seconds, qui sont de commettre le mal qu'on doit éviter. Mes pires fautes ont été d'omission : j'ai rarement fait ce qu'il ne fallait pas faire, et malheureusement j'ai plus rarement fait ce qu'il fallait, J. J. ROUSS. *Conf.* X.

— HIST. XVI° s. Autant trouveras-tu de pechez en ta vie, de passions en ton ame, et d'omissions en ton devoir, AMYOT, *De la curios.* 3. Ce sont deux omissions qui s'offrent à moy souvent en leurs discours [des stoïciens], MONT. II, 303.

— ÉTYM. Lat. *omissionem*, de *omissum*, supin de *omittere*, omettre.

† **OMMIADE** (o-mmi-a-d'), *s. m.* Nom d'une dynastie arabe issue d'Ommias, oncle de Mahomet, qui a régné de 650 à 749.

OMNIBUS (o-mni-bus'), *s. m.* Voiture qui parcourt une ville, et où chacun peut monter pour une somme modique. A Paris, les premiers omnibus furent établis sous la Restauration. Lorsqu'un voleur fait le guet à une heure indue et dans quelque endroit isolé, il répond aux agents qui l'ont surpris et lui demandent ce qu'il fait là, qu'il attend l'omnibus. Il [Pascal] inventait ainsi le baquet, la brouette du vinaigrier; il paraît même, gloire populaire, qu'il entrevit l'omnibus, SAINTE-BEUVE, *Port-Royal*, III, 5. || Une ligne d'omnibus, le trajet que parcourt un service d'omnibus. || *Adj.* Voiture omnibus. || Il se dit aussi d'autres choses qui servent à plusieurs. Les avocats qui vont se faire entendre dans un autre ressort que celui auquel ils sont attachés trouvent des robes d'emprunt, robes omnibus qui servent à tous les pèlerins de l'éloquence, A. FILIN, *Tout Paris*, *Siècle*, 21 mars 1867.

— ÉTYM. Lat. *omnibus*, pour tous, datif pluriel de *omnis*, tout. Le peuple fait souvent *omnibus* du féminin, sous-entendant *voiture*.

† **OMNICOLORE** (o-mni-ko-lo-r'), *adj.* Qui offre toutes les couleurs.

— ÉTYM. Lat. *omnis*, tout, et *color*, couleur.

OMNIPOTENCE (o-mni-po-tan-s'), *s. f.* || 1° Toute-puissance. L'omnipotence divine. || 2° Faculté de décider souverainement en certaines matières. L'omnipotence du jury.

— HIST. XVI° s. Concevez l'homme accompaigné d'omnipotence, vous l'abysmez; il fault qu'il vous demande, par aulmosne, de l'empeschement et de la resistance, MONT. IV, 31.

— ÉTYM. Lat. *omnis*, tout, et *potentia*, puissance; provenç. *omnipotentia*; esp. *omnipotencia*; ital. *onnipotenza*.

† **OMNIPOTENT, ENTE** (o-mni-po-tan, tan-t'), *adj.* Qui peut tout. Le jury est omnipotent.

— HIST. XI° s. Mais serf et orε [sers et prie] le rei omnipotente, *Ch. de Rol.* CCLXII. || XII° s. Deu [elle] reclama, le roi omnipotent, *Roncisv.* p. 173. || XVI° s. Luy sacrifioient comme à leur dieu omnipotent, RAB. IV, 58.

— ÉTYM. Lat. *omnipotentem* (voy. OMNIPOTENCE); prov. *omnipotent*; esp. *omnipotente*; ital. *onnipotente*.

OMNISCIENCE (o-mni-si-an-s'), *s. f.* Terme de théologie. La science infinie de Dieu. Nous savons démonstrativement que, si Dieu existe, Dieu est libre; nous savons en même temps qu'il sait tout; mais cette prescience et cette omniscience sont aussi incompréhensibles pour nous que son immensité, VOLT. *Traité de métaph.* VII. || Dans le langage ordinaire et par exagération, la science de toute chose. L'intelligence d'une jolie femme n'équivaut-elle pas à l'omniscience? CH. DE BERNARD, *l'Anneau d'argent*, § 2.

— ÉTYM. Lat. *omnis*, tout, et *science*.

† **OMNISCIENT, ENTE** (o-mni-si-an, an-t'), *adj.* Qui a l'omniscience. Dieu est omniscient; le présent, l'avenir sont également présents à ses yeux, VOLT. *Lett. Prince roy. de Pr.* octobre 1737, *sur la liberté*.

— ÉTYM. Lat. *omnis*, tout, et *sciens*, sachant.

† **OMNIUM** (o-mni-om'), *s. m.* Se dit, en Angleterre, de la totalité des effets publics que l'adjudicataire d'un emprunt reçoit du gouvernement. Cette idée [l'établissement d'un grand livre] n'est pas nouvelle; elle a été employée utilement en Angleterre, lorsqu'on consolida le trois et quatre pour cent, ou qu'on créa l'omnium, *Rapp. de* CAMBON, 24 août 1793, p. 71.

— ÉTYM. Lat. *omnium*, génitif pluriel de *omnis*, tout.

OMNIVORE (o-mni-vo-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui se nourrit d'aliments de toute espèce. Le rat est carnassier et même omnivore, BUFF. *Quadrup.* t. II, p. 279. || Substantivement. Les omnivores, nom d'un ordre nombreux d'oiseaux qui se nourrissent indifféremment d'insectes, de graines, de fruits, et certains de cadavres et de petits oiseaux.

— ÉTYM. Lat. *omnivorus*, de *omnis*, tout, et *vorare*, dévorer (voy. VORACE).

† **OMOCOTYLE** (o-mo-ko-ti-l'), *s. f.* Terme d'anatomie. Cavité de l'omoplate qui reçoit la tête de l'humérus.

— ÉTYM. Ὦμος, épaule, et *cotyle*.

† OMO-HYOÏDIEN (o-mo-i-o-i-diin), adj. m. Terme d'anatomie. Muscle omo-hyoïdien, et, substantivement, l'omo-hyoïdien, muscle placé obliquement sur les côtés et en avant du cou.

— ÉTYM. Ὦμος, épaule, et *hyoïdien*.

† OMOPHAGE (o-mo-fa-j'), adj. Terme didactique. Qui mange de la chair crue.

— ÉTYM. Ὠμός, cru, et φαγεῖν, manger.

† OMOPHAGIE (o-mo-fa-jie), s. f. Habitude de manger de la chair crue.

OMOPLATE (o-mo-pla-t'), s. f. || 1° Os large, mince et triangulaire, situé à la face dorsale du thorax, et formant la partie postérieure des épaules. || Terme de commerce. Les os minces de l'épaule des moutons. || 2° Familièrement. Le plat de l'épaule. Avant que sur sa joue ou sur son omoplate Des rois et des héros les grands noms soient vengés, VOLT. *Ép.* 106. Je fus connu, mais par mon infamie, Comme un gredin que la main de Thémis A diapré de nobles fleurs de lis Par un fer chaud gravé sur l'omoplate, ID. *le Pauvre diable.*

— HIST. XVIe s. Ladite omoplate a une base, une teste et une espine, PARÉ, IV, 19.

— ÉTYM. Ὠμοπλάτη, de ὦμος, épaule, et πλάτη, chose plate (voy. PLAT).

† OMPHALIER (on-fa-lié), s. m. Genre de plantes de l'Amérique méridionale, euphorbiacées, qui renferme deux espèces, l'omphalier grimpant et l'omphalier noisetier.

† OMPHALOCÈLE (on-fa-lo-sè-l'), s. f. Terme de chirurgie. Hernie ombilicale.

— ÉTYM. Ὀμφαλός, nombril, et κήλη, tumeur.

† OMPHALODE (on-fa-lo-d'), s. m. || 1° Terme de botanique. Ouverture fort petite, située sur la partie centrale du hile, et donnant passage aux vaisseaux nourriciers qui, du trophosperme, s'introduisent dans le tissu de l'épisperme. || 2° S. f. Genre de borraginées ayant pour type l'omphalode printanière, dite vulgairement petite bourrache, et qui a été la cynoglosse omphalode, LEGOARANT.

— ÉTYM. Ὀμφαλός, nombril.

† OMPHALOMANCIE (on-fa-lo-man-sie), s. f. Prétendue divination par laquelle des sages-femmes disent à une accouchée quel nombre d'enfants elle aura d'après le nombre des nœuds que présente le cordon ombilical du premier-né.

— ÉTYM. Ὀμφαλός, cordon ombilical, et le suffixe *mancie*.

† OMPHALO-MÉSENTÉRIQUE (on-fa-lo-mé-zan-té-ri-k'), adj. Terme d'anatomie. Vaisseaux omphalo-mésentériques, nom donné à deux artères et à une veine par le moyen desquelles s'accomplit la circulation de l'embryon à la vésicule ombilicale.

† OMPHALOMYCES (on-fa-lo-mi-s'), s. m. pl. Groupe de champignons dont le chapeau est creux en dessus.

— ÉTYM. Ὀμφαλός, nombril, et μύκης, champignon.

† OMPHALO-PHLÉBITE (on-fa-lo-flé-bi-t'), s. f. Terme de médecine. Inflammation de la veine ombilicale.

— ÉTYM. Ὀμφαλός, cordon, et *phlébite*.

† OMPHALOPSYQUE (on-fa-lo-psi-k'), s. m. Synonyme de hésychaste (voy. ce mot).

— ÉTYM. Ὀμφαλός, nombril, et ψυχή, âme. Le Dict. de théologie de Bergier a *omphalophysiques*.

† OMPHALORRHAGIE (on-fa-lo-rra-jie), s. f. Terme de médecine. Hémorrhagie ombilicale.

— ÉTYM. Ὀμφαλός, nombril, et ῥαγεῖν, faire éruption.

† OMPHALOSITE (on-fa-lo-zi-t'), adj. Terme de tératologie. Monstres omphalosites, et, substantivement, les omphalosites, monstres qui vivent seulement d'une vie imparfaite, et par la communication avec la mère.

— ÉTYM. Ὀμφαλός, nombril, et σῖτος, aliment.

† OMPHALOTOMIE (on-fa-lo-to-mie), s. f. Section du cordon ombilical.

— ÉTYM. Ὀμφαλός, cordon, et τομή, section.

ON [illegible] ; d'autres ne [illegible] de la voyelle, [illegible] dans [illegible], on est [illegible] [illegible] dans le [illegible] de [illegible] et on [illegible] [illegible]. [illegible] *Traité de [illegible] et de l'entretien*, [illegible] || 1° [illegible] d'une manière générale ou vague les gens, les personnes. Il n'est employé jamais que comme sujet du verbe, qui se met toujours au singulier. On est toujours trop fort quand on a du courage, CORN. *Cid*, IV, 5. On garde sans remords ce qu'on acquiert sans crimes, ID. *Cinna*, II, 1. Tout le monde s'intéresse dans cette affaire [le procès de Foucquet] : on ne parle d'autre chose; on raisonne, on tire des conséquences, on compte sur ses doigts, on s'attendrit, on espère, on craint, on peste, on souhaite, on hait, on admire, on est accablé, SÉV. *Lett. à Pompone*, 17 décemb. 1664. Par le travail, on charmait l'ennui, on ménageait le temps, on guérissait la langueur de la paresse, BOSS. *Anne de Gonz.* On aime les gens, on en est aimé, on en est sûr, on les néglige, on ne se contraint point avec eux, MAINTENON, *Lett. à d'Aubigné*, 2 mars 1681. On ne surmonte le vice qu'en le fuyant, FÉN. *Tél.* VII. L'on n'est rien devant Dieu quand on n'est pas ce que l'on doit être, MASS. *Pet. carême*, *Écueils*. On est plus criminel quelquefois qu'on ne pense, VOLT. *Œdipe*, IV, 1. On fut consterné dans Stockholm [à la suite de victoires des Russes], et l'on ne s'y croyait pas en sûreté, ID. *Russie*, II, 6. On a vu des souris se loger sur leur dos [des cochons], et leur manger le lard et la peau sans qu'ils parussent le sentir, BUFF. *Quadrup.* t. I, p. 291. On entre dans le monde, on en est enivré, Au plus frivole accueil on se croit adoré, GRESS. *Méchant*, IV, 4. On riait un moment des épigrammes, et on retournait pleurer au *Préjugé à la mode* et à *Mélanide*, D'ALEMB. *Éloges*, *la Chaussée*. On relit tout Racine, on choisit dans Voltaire, DELILLE, *l'Homme des champs*, I. || 2° *On* remplaçant un sujet déterminé. Vous êtes malade, ma chère enfant : vous dites quelquefois que votre estomac vous parle : vous voyez que votre tête vous parle aussi : on ne peut pas vous dire plus nettement que vous la cassez, que vous la mettez en pièces, SÉV. 1er avril 1689. On [Mme de la Vallière dans la grille d'en haut et se faisant carmélite] vous dira de là haut qu'on peut quelque chose de plus difficile, puisqu'on peut embrasser tout ce qui choque, BOSS. *la Vallière*. Quand on n'a jamais eu un mouvement de coquetterie, qu'on n'a dans ce genre aucune espèce d'expérience, et qu'on n'a que dix-huit ans, on s'engage avec beaucoup plus de facilité qu'une coquette de trente ans, GENLIS, *Mlle de la Fayette*, p. 148, dans POUGENS. On n'a pas plus d'esprit, de grâce.... COLLIN D'HARLEV. *Mœurs du jour*, I, 2. || 3° *On*, désignant en général les hommes, les gens, peut, selon la signification du discours, restreindre son sens à telle ou telle personne désignée par *je*, *tu*, *il*, *nous*, *vous*, *ils*. || *On* se dit pour *je*. Soyez tranquille, on songera à vos intérêts. Il y a longtemps qu'on ne vous a vu. Allez, vous êtes fou dans vos transports jaloux, Et ne méritez pas l'amour qu'on a pour vous, MOL. *Misanthrope*, IV, 3. On ne s'attache à nulle société, on ne prend aucun plaisir, on a toujours le cœur serré, SÉV. 13. On a certains attraits, un certain enjouement, Que personne ne peut me disputer, je pense, REGNARD, *le Joueur*, II, 2. Encore si on pouvait bien digérer! mais avoir toujours mal à l'estomac, craindre les rois et les libraires! on n'y résiste pas, VOLT. *Lett. d'Argental*, octob. 1758. Le je est presque aussi scrupuleusement banni de la scène française que des écrits de Port-Royal, et les passions humaines, aussi modestes que l'humilité chrétienne, n'y parlent jamais que par on, J. J. ROUSS. *Hél.* II, 17. || *On* se dit pour *tu*. Qu'on l'embrasse tout à l'heure devant moi ; qu'on lui témoigne son repentir et qu'on la prie de vouloir te pardonner, HAUTER. *le Cocher*. 16. || *On* se dit pour *il* ou *elle*. On l'écouta, on se laissa lorgner [en parlant d'une femme], HAMILT. *Gramm.* 6. On était! on parlait! on m'a vu!.... quel langage! Mon neveu, ce garçon méconnaît-il l'usage De nommer les gens par leur nom? IMBERT, *Jaloux sans amour*, III, 6. || *On* se dit pour *nous*, et alterne avec *nous*. Je trouve qu'on ne souhaite l'estime que de ceux que nous aimons et que nous estimons, SÉV. 17 nov. 1675. Qu'on hait un ennemi quand il est près de nous! RAC. *Théb.* IV, 2. On sait sur les maris ce que l'on a d'empire, REGNARD, *le Joueur*, II, 2. || *On* se dit pour *vous*. Quoi! Madame!.... Le nom de son rejeton [d'Agamemnon livrant Iphigénie à la mort] est le seul qui vous pèse! On me ferme la bouche, on l'excuse, on le plaint [Achille à Iphigénie]! RAC. *Iph.* III, 6. Et vous, à m'obéir, prince, qu'on se prépare, ID. *Mithr.* III, 1. Vous, Narcisse, approchez Et vous, qu'on se retire, ID. *Brit.* II, 1. || *On* se dit pour *ils* ou *elles*, ou pour une compagnie, une masse de personnes dont on fait partie. En vain de tous côtés on l'a voulu tourner, Hors de son sentiment on n'a pu l'entraîner, MOL. *Mis.* IV, 1. On se lève à huit heures; très-souvent je vais, jusqu'à neuf heures que la messe sonne, prendre la fraîcheur de ces bois; après la messe on s'habille, on se dit bonjour, on retourne cueillir des fleurs d'orange, on dîne, jusqu'à cinq heures on travaille ou on lit, SÉV. 562. Mais, s'il vous plaît, Ne ferions-nous pas bien d'aller voir où l'on est? GRESSET, *le Méch.* III, 6. || 4° *On* peut désigner très-clairement une femme; et alors, emportés par la signification, nous accordons l'adjectif avec le sens et non avec la forme du mot, et le mettons au féminin ; c'est une syllepse. On n'est pas plus belle que cette femme-là. C'est un admirable lieu que Paris, il s'y passe cent choses tous les jours qu'on ignore dans les provinces, quelque spirituelle qu'on puisse être, MOL. *Préc.* 10. À quoi qu'en reprenant on soit assujettie, Je ne m'attendais pas à cette repartie, ID. *Mis.* III, 5. On a beau se sentir de la résolution, on est femme, et on ne répond point de soi pour l'avenir, NOUV. DE LA MOTTE, *Minutolo*, sc. 3. On vous épousera, toute fière qu'on est, MARIV. *Fausse confid.* I, 2. S'attrister est bien fou.... On est plus jolie à présent, Et d'un minois plus séduisant On a les piquantes finesses, MARMONTEL, *Mél. de litt. Rép. à Voltaire*. On espérait le lendemain qu'il viendrait de bonne heure et avant la foule : on l'attendit, on fut inquiète ; il ne vint point, on eut de l'humeur; il écrivit, on lut son billet et l'humeur cessa, ID. *Cont. mor. Heureux div.* Et que trouvez-vous donc de si extravagant à vouloir régner avec vous? est-on faite de manière à déparer un trône? ID. *Contes mor. Soliman II.* || 5° *On*, par une syllepse semblable à la précédente, peut prendre l'adjectif pluriel masculin ou féminin. Est-on allé là? on y est allé deux. Ici on est égaux, en parlant d'un cimetière. On n'a tous deux qu'un cœur qui sent mêmes traverses, CORN. *Poly.* I, 3. Que tous deux on se taise, MOL. *Éc. des femm.* I, 2. De tous vos façonniers on n'est point les esclaves, ID. *Tart.* I, 6. Quand je vois qu'on ne me veut point, il me prend une envie pareille de ne les avoir point, SÉV. 349. *Hier* on [le roi et Mme de Montespan] alla ensemble à Versailles, accompagnés de quelques dames; on fut bien aise de le visiter avant que la cour y vienne, ID. 10 juill. 1676. Le commencement et le déclin de l'amour se font sentir par l'embarras où l'on est de se trouver seuls, LA BRUY. IV. Personne n'est surpris de me voir passer l'hiver à la campagne; mille gens du monde en ont fait autant; on est toujours séparés, mais on se rapproche par de longues et fréquentes visites, J. J. ROUSS. *Lett. au maréch. de Luxembourg*. Mais par l'effet d'un rare aveuglement On fait bien voir que, quoi qu'on soit princesses, On peut parfois causer des maladresses.... DUMOURIEZ, *Richardet*, II, 44. On est réconciliées [Mme de Sévigné et sa fille], on dit les plus belles choses sur l'amitié, sur l'absence, ABBÉ DE VAUXCELLES, *Réflexions sur les lettres de Mme de Sévigné*, t. XII, p. LXXV, édit. GROUVELLE, 1812.

|| 6° *On* admet devant lui l'article *l'*, particulièrement dans les cas où l'euphonie l'exige. Pour paraître à mes yeux son mérite est trop grand, On n'aime pas à voir ceux à qui l'on doit tant, CORN. *Nicom.* II, 1. Il faut mettre *que l'on* et non pas *qu'on* devant des mots qui commencent par *con* : je ne dirais pas *qu'on conduise*, mais *que l'on conduise*, VAUGEL. *Rem.* t. I, p. 32, dans POUGENS. C'est l'oreille seule qu'on doit prendre pour juge sur le choix d'*on* et de *l'on*, *Acad. Observ. sur Vaugel.* p. 16, dans POUGENS. Mais puisque l'on s'obstine à m'y vouloir réduire, MOL. *Tart.* IV, 5. C'est d'un roi que l'on tient cette maxime auguste, Que jamais on n'est grand qu'autant que l'on est juste, BOIL. *Sat.* XI. Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement, ID. *Art p.* I. L'on hait avec excès lorsque l'on hait un frère, RAC. *Théb.* III, 6. L'on marche sur les mauvais plaisants; et il pleut par tous pays de cette sorte d'insectes, LA BRUY. V. Pour éviter un hiatus ou pour rompre la mesure du vers dans la prose, il est très-permis d'écrire *l'on*, et c'est le seul de tous pronoms substantifs qui, par lui-même et sans que cela change rien à sa nature, souffre quelquefois l'article, D'OLIVET, *Ess. gramm.* III, 1. || 7° Quand *on* suit le verbe dont il est le sujet, il s'y joint par un trait d'union. Pensait-on que je cédasse? Mon père y tient l'urne fatale [aux enfers]. Le sort, dit-on, l'a mise en ses sévères mains, RAC. *Phèdre*, IV, 6. || Si le verbe se termine par un *e* muet ou par un *a*, on le joint à *on* par un trait d'union et par un *t* euphonique. Pense-t-on que je céderai? Prie-t-on? Alla-t-on à Paris? Ira-t-on à Lyon? || 8° On dit, sorte de locution jouant le rôle de substantif, et signifiant : ce qui se dit. Un on dit. Les on dit. Croire les on dit, croire des rapports sans preuve, ajouter foi à des bruits vagues. || 9° Le qu'en dira-t-on, sorte de substantif composé. Se moquer du qu'en dira-t-on, se moquer de ce que

les autres peuvent dire. || Proverbe. On est un sot, c'est-à-dire qu'un rapport vague et sans autorité doit être regardé comme une sottise. Anselme : Et partout sa vertu lui donne tant de lustre, Que sur ce qu'on en dit.... — Le marquis : Monsieur on est un sot, TH. CORN. *Comtesse d'Orgueil*, II, 1.

— REM. 1. Il faut éviter dans une phrase que on se rapporte à des personnes différentes. Ce défaut se trouve dans les exemples suivants : On amorce le monde avec de tels portraits; Pour les faire surprendre, on les apporte exprès; On s'en fâche, on fait bruit, on nous les redemande; Mais on tremble toujours de crainte qu'on les rende, CORN. *la Suite du Ment.* II, 7. Au moins en pareil cas est-ce un bonheur bien doux, Quand on sait qu'on n'a point d'avantage sur vous, MOL. *le Dép.* II, 4. Si ces personnes étaient en danger d'être assassinées, s'offenseraient-elles de ce qu'on les avertirait de l'embûche qu'on leur dresse? PASC. *Prov.* XI. || Mais, dans dans l'exemple suivant, *on*, bien que se rapportant à des personnes différentes, est très-clair : Puisqu'on [Orgon] ne veut point croire à tout ce qu'on [Elmire] peut dire, Et qu'on [Orgon] veut des témoins qui soient plus convaincants; Il faut bien s'y résoudre et contenter les gens, MOL. *Tart.* IV, 5. || 2. *On* se met devant et après le verbe; mais *l'on* ne se met jamais que devant.

— HIST. IXe s. Si cum om per dreit son fradra [frère] salvar dist [doit], *Serment.* || XIe s. Ce sait hom bien que je sui tes parastres [ton beau père], *Ch. de Rol.* XX. || XIIe s. Ço est la lei à hume, ke hum te serve en simplicited e puroted, *Rois*, p. 145. Issi dit on que Lucifer desçant, *Bat. d'Aleschans*, v. 5890. Quant prez erent [étaient] de cel endreit Come hom piere jeter porreit, *Rou*, v, 6702. Ne dira l'on en France la louée.... *Ronc.* p. 23. Mais à dame de valor Doit on penser nuit et jor, *Couci*, I. Mais se vos ieuz où l'on se puet mirer.... *ib.* II. On ne puet [peut] pas servir à tant seigneur, *ib.* XXIV. || XIIIe s. L'en doit bien reculer pour le plus loin saillir, *Berte*, XIII. Si en fache on [qu'on en fasse] un mangier faire, *Lai d'Ignaurès*. Une chançon tote de Rome, Onques si bele n'oït home, *Ren.* t. III, p. 47. || XVe s. Tost serons au lieu que vouldroye, Que l'en appelle Nonchaloir, CH. D'ORL. *Départie d'Amour en ball.* À commencer la guerre et à l'entreprendre ne se fault point tant haster, et a l'on assez de temps, COMM. V, 18. Tant chauffe on le fer qu'il rougit, VILLON, *Ballade.* Tant aime on Dieu, qu'on craint l'eglise, ID. *ib.* || XVIe s. Il est des peuples ou on tourne le dos à celuy qu'on salue, et ne regarde l'on jamais celuy qu'on veult honorer, MONT. I, 110. Il en est où l'on pleure la mort des enfants, et festoye l'on celle des vieillards, ID. I, 112. On l'esteindroit [une antipathie], qui s'y prendroit de bonne heure, ID. I, 184. J'aime mieulx, dit-il, que l'on demande pourquoy l'on n'a point dressé de statue à Caton, que pourquoy on luy en a dressé, AMYOT, *Caton*, 38. Quand on est bien, qu'a l'on besoing d'amis? ID. *Comm. disc. le flat.* 49. Qu'on chante les nouveaux hymnes, Mais qu'on vante les vins vieux, RONS. 394. L'en, l'on ou on peult estre bien joyeux, PALSGR. fol. 402, *verso.*

— ÉTYM. Picard, *un*, *ein*, *o*, *ol*, *os*; Berry, *ou*; provenç. et anc. catal. *hom*; anc. espagn. *omne*; anc. portug. *ome*; anc. ital. *huom*; du lat. *homo*, homme. *Hom*, *om*, *on*, est le nominatif du mot dont le régime est *home*. On comprend comment ce mot *homme* a pu devenir le substantif abstrait *on*. Dans l'ancien français on a dit souvent *en* pour *on*, par une tendance à changer la voyelle *on* en *en*, comme o latin en e (exemple *dame* de *domina*).

† ONAGE (o-na-j'), *s. f.* Voy. INEX.

† ONAGRAIRE (o-na-grè-r'), *s. f.* Nom donné par certains auteurs au genre œnothère (voy. ONAGRE 2).

† ONAGRARIÉES (o-na-gra-ri-ée), *s. f. pl.* Famille de plantes dicotylédones, dont l'onagre est le type (voy. ONAGRE 2).

1. ONAGRE (o-na-gr'), *s. m.* || 1° Âne sauvage. Les onagres ne diffèrent des ânes domestiques que par les attributs de l'indépendance et de la liberté, BUFF. *Quadrup.* t. V, p. 180. || Pierre d'onagre, bezoard qui se trouve, dit-on, dans la tête et dans la mâchoire de l'âne sauvage. || 2° Ancienne machine de guerre pour lancer des pierres.

— ÉTYM. Lat. *onager*, de ὄναγρος, qui vient de ὄνος, âne, et ἄγριος, sauvage.

† 2. ONAGRE (o-na-gr'), *s. f.* Genre de plantes dont une espèce (*œnothera biennis*, *L.*) a des pousses et des racines alimentaires.

— ÉTYM. Ὀνάγρα et οἰνάγρα.

ONANISME (o-na-ni-sm'), *s. m.* Voy. MASTURBATION.

— ÉTYM. *Onan*, dont il est parlé dans la Bible, et qui était fils de Juda.

ONC (onk) ou ONQUES (on-k'), *adv.* || 1° Jamais. Vîtes-vous onc un plus hardi hâbleur? Valets aussi bas, aussi rampants que furent onques leurs pères, P. L. COUR. *Aux âmes dévotes.* || 2° Avec la négation, il a le sens négatif. Eusses-tu plus de feu.... Que Jodelle n'eut onc, Desportes ni Ronsard, RÉGNIER, *Sat.* IV. Onc il ne fut plus forte dupe Que ce vieillard, bon homme au demeurant, LA FONT. *Coc.* Et onques depuis il n'y eut plus là-dessus la plus légère difficulté, ST-SIM. I, 29.

— HIST. Xe s. Ne ule chose non la pouret [pouvait] omque pleier, *Eulalie.* || XIIe s. Tenez mon haume, unches meillor ne vi, *Ch. de Rol.* XLVIII. || XIIe s. Bataille auront, onque mais tel ne fut, *Ronc.* p. 45. Ainc nel sonast [le cor], se ne fust besoin grant, *ib.* p. 81. Pese moi [il me pèse, je suis fâché] quand [je] fui onques en son ostel nourris, Puisqu'estre me convient ses mortex enemis [son mortel ennemi], *Sax.* XXVI. || XIIIe s. Cil qui onques mais ne l'avoient veue [Constantinople] ne cuidoient mie que si riche cité peüst avoir en tout le monde, VILLEH. LXI. L'eure soit beneoite que je onques vous vi, *Berte*, LIX. Ainc de tel traïson n'oït mais parler nuls, *ib.* XXIV. Après refu portrete envie, Qui ne rist oncques en sa vie, N'oncques de riens ne s'esjoï, S'ele ne vit, ou s'el n'oï Aucun grand domage retrere, *la Rose*, 236. || XVe s. Là lui furent recordés [à Hue le Dépensier] tous ses faits par escrit, qu'oncques ne dit rien à l'encontre, FROISS. I, I, 24. || XVIe s. Le moyne ne faillit oncques à s'esveiller avant la minuict, tant il estoit habitué à l'heure des matines, RAB. *Garg.* I, 41. La plus forte bataille que les Grecs aient oncques donnée, MONT. I, 19.

— ÉTYM. Provenç. *anc*, *oncas*; anc. catal. *anc*, *unca*: ital. *unque*, *unqua*: du lat. *unquam*, jamais, contracté de *unum-quam*, d'après Freund. À côté de *onc* l'ancien français avait *ainc*, par sa tendance à transformer *on*, *un*, en *an* ou *ain*.

1. ONCE (on-s'), *s. f.* || 1° Ancien poids qui était d'abord la douzième partie de la livre romaine; il était restée la douzième partie de la livre de Lyon et du midi de la France; il était la seizième partie de la livre de Paris. Une demi-once. Une once et demie. M. de Réaumur avait prouvé que l'once d'or pouvait fournir un fil qui égalait en longueur quatre cent quarante-quatre lieues, BONNET, *Consid. corps organ.* t. V, p. 206, dans POUGENS. || Les orfèvres divisaient l'once en vingt esterlins, chaque esterlin en deux mailles, chaque maille en deux felins, et chaque felin en sept grains et un cinquième. || On appelle perles à l'once, des semences de perles ou des perles fort menues, qui s'achètent au poids, les autres s'appellent perles de compte. || 2° Familièrement. Once se dit pour petite quantité. Tant et tant fut.... Dit d'oraisons, qu'on vit du purgatoire L'âme sortir, légère et n'ayant pas Once de chair, LA FONT. *Fér.* Vous avez surtout un homme pâle et livide, qui n'a pas sur soi dix onces de chair, LA BRUY. XII.

Fig. Il n'a pas une once de sens commun, d'esprit, de jugement, il en est complétement dénué. Il n'a pas seulement une once de raison, BARON, *École des pères*, III, 6. || Ne pas peser une once, être très-léger, et aussi avoir un grand contentement qui fait qu'on semble léger. [Dans un tableau] l'ange qui s'élance des pieds de la Religion.... est d'une légèreté, d'une grâce, d'une élégance incroyables; il a les ailes déployées, il vole, il ne pèse pas une once, DIDER. *Salon de* 1767, t. IX, p. 55, éd. 1821. Comme j'étais content! je ne pesais pas une once, THÉOD. LECLERCQ, *Proverb.* t. I, p. 153, dans POUGENS. || 3° Nom de plusieurs valeurs monétaires. Sétoc commença par redemander cinq cents onces d'argent à un Hébreu, auquel il les avait prêtées en présence de deux témoins, VOLT. *Zadig*, 10. || Once d'or, monnaie courante en plusieurs pays, valant 85 fr. en Espagne, où on l'appelle aussi quadruple, 12 fr. à Naples, 86 fr. au Mexique, 93 fr. à la Havane, etc. Clément IV ne donna l'investiture à Charles d'Anjou qu'à condition qu'il payerait 3000 onces d'or au saint-siége, VOLT. *Mœurs*, 61. || 4° Dans l'ancienne Rome, la douzième partie d'une chose. || Aujourd'hui, à Rome, une certaine partie du pouce d'eau des fontainiers. Six expériences que j'ai faites avec M. Vici, directeur des eaux de Rome, et desquelles j'ai conclu que l'once d'eau de Trevi donnait un produit de 41,16 mètres cubes, en vingt-quatre heures, PRONY, *Institut. Mém. scienc.* 1817, t. II, p. 414. Rapport du pouce de fontainier avec l'once d'eau romaine, ID. *ib.* p. 413.

— HIST. XIIe s. E li fers de sa [de Goliath] lance [pesait] treis cenz unces, *Rois*, p. 203. || XIIIe s. Nus [nul] du mestier devant dit ne puet ne ne doit batre ne faire batre argent que en chascune bateure de XXV onces d'argent n'ait X estellins d'or au maine [moins], *Liv. des mét.* 75. || XVe s. Et si ne vault pas mieux une once L'autre : deux folz sont sans cervelle, *Patelin.* || XVIe s. Pour estre dite leyau [légale], la ditte playe doit avoir de longueur et incision une once de poulce, qui est la cinquieme partie du pan de cane, *Coust. génér.* t. II, p. 694.

— ÉTYM. Picard, *onche*; provenç. *onsa*; cat. *unsa*; espagn. *onza*; ital *oncia*; du lat. *uncia*, qui est οὐγκία, mot sicilien.

2. ONCE (on-s'), *s. f.* || 1° Nom vulgaire et spécifique du chat once, dit aussi jaguar, et panthère des fourreurs. || 2° Le chat pard a été appelé once par Buffon (qui a fait ce mot masculin). L'once diffère de la panthère, en ce qu'il est bien plus petit, qu'il a la queue beaucoup plus longue, le poil plus long aussi et d'une couleur grise ou blanchâtre, BUFF. *Quadrup.* t. III, p. 266. Ils conviennent tous que l'once s'apprivoise aisément, qu'on le dresse à la chasse, et qu'on s'en sert à cet usage en Perse et dans plusieurs autres provinces de l'Asie, ID. *ib.* p. 277.

— HIST. XIIIe s. La chose gist sor tel endroit, Que chascune beste voudroit Que venist l'once, RUTEB. 202. || XVe s. Aussitost c'once œil euvre et clost, *Myst. de Barl. et Josaphat*, dans *Gui de Cambrai*, p. 416. || XVIe s. Pour la quelle trahison feut par Cerès transformé en uince ou loup cervier, RAB. *Pant.* III, 48. Aux gardes des lyons, onses, dogues et autres animaux estranges, la somme de quatre-vingt mil livres.... FROUMENTEAU, *Finances*, 1re livre, p. 27. Des onces mouchettez d'estoiles sur le dos, Onces à l'œil subtil, au pié souple et dispos, Au mufle herissé de deux longues moustaches, R. BELLEAU, *Poésies*, t. I, p. 48, dans POUGENS.

— ÉTYM. Esp. et port. *onza*: ital. *lonza*; d'après Quatremere, du persan *youz*, l'once, le léopard chasseur; selon Chevallet, du latin *lyncem*, par aphérèse de l'*l*, conservée dans l'italien *lonza*. Mais l'*l* s'est bien plutôt agglutinée par l'article dans l'italien, qu'elle ne s'est perdue dans l'espagnol et le français.

† ONCEAU (on-sô), *s. m.* Terme de blason. Petite once.

— ÉTYM. Diminutif de *once* 2.

† ONCIAIRE (on-si-ê-r'), *adj.* Terme d'antiquité latine. De la douzième partie d'un tout. Il ne lui fallait qu'ouvrir les dictionnaires; il y aurait trouvé que l'usure onciaire était d'un pour cent par an, et non d'un pour cent par mois, MONTESQ. *Déf. Espr. Lois*, part. 2.

— ÉTYM. Lat. *unciarius*, de *uncia*, once 1.

ONCIAL, ALE (on-si-al, a-l'), *adj.* Terme d'antiquité. Lettres onciales, sortes de grands caractères qui s'employaient aux titres des livres, aux inscriptions, etc. Caractère oncial. Les caractères onciaux. Pris dans son acception rigoureuse, oncial devrait désigner des caractères d'un pouce de hauteur.... le mot oncial a été employé par saint Jérôme... mais le sens de ce passage n'est pas assez précis pour qu'on puisse affirmer que saint Jérôme ait voulu désigner une écriture distincte de la capitale, ou simplement des caractères d'une grande dimension; quoi qu'il en soit, on est convenu de donner le nom d'onciale à une écriture dont les lettres ont presque toujours beaucoup moins d'un pouce de hauteur.... par onciale on entend une écriture majuscule qui affecte souvent les contours arrondis, et qui se distingue de la capitale par la forme des lettres A, D, E, G, H, M, Q, T, V, DE WAILLY, *Éléments de paléographie*, t. I, p. 388. || *Au féminin*, l'onciale, ou, *au masculin*, l'oncial, l'écriture onciale. || Écriture demi-onciale, écriture plus petite que l'onciale ordinaire.

— ÉTYM. Lat. *uncialis*, proprement haut d'un pouce, de *uncia* qui signifiait once et pouce.

† ONCIROSTRES (on-si-ro-str'), *s. m. pl.* Terme de zoologie. Les oiseaux à bec crochu.

— ÉTYM. Lat. *uncus*, crochu, et *rostrum*, bec.

ONCLE (on-kl'), *s. m.* Frère du père ou de la mère. Oncle paternel. Oncle maternel. || Faire l'oncle, réprimander, gronder. L'abbé se sent suffoquer par un torrent de paroles; il se met en colère, et en sort par faire l'oncle, et dire qu'on se taise, SÉV. 196. || Bel oncle, le mari de la tante. Votre valet Frontin, Pourrait être votre oncle ou bel oncle demain, DU FRESNY, *Dédit*, I, 3. || Oncle à la mode de Bretagne, voy. MODE 2. || Oncle d'Amérique, personne qui, parent ou non, vient de loin et à l'improviste apporter à quelqu'un une grande fortune; locution tirée des pièces de théâtre et des romans

où le [illegible] se fait par un oncle riche arrivant [illegible] d'Amérique. Oui, il y a encore des [illegible] d'Amérique; ils sont rares, mais il y en a... c'est peut-être le dernier, SCRIBE et [illegible], *Oncle*, I, 1. || Fig. La vigne à mon oncle, la plus proche du village, se dit d'une mauvaise excuse, d'une mauvaise défaite, à cause qu'en temps de vendanges ceux qu'on trouve tenant des raisins disent qu'ils les ont pris dans la vigne à leur oncle. || 2° Grand-oncle, le frère du grand-père ou de la grand'mère. M[illegible] a l'âme aussi sublime que son grand-oncle : elle mérite tout ce que je fais pour son nom, VOLT. *Lett.* [illegible] 24 mai 1761. || 3° Titre que les empereurs d'Allemagne donnaient aux électeurs [illegible].

— HIST. XI° s. Et Machiner et son uncle Maheu, *Ch. de Rol.* || XII° s. Ce fut ses oncles [son oncle], *Ronc.* p. 17. Son oncle [il] appele par mout bel contenant, *ib.* p. 39. || XIII° s. Sire, dient li autre baron, vos oncles [votre oncle] vous donne boin conseig, *Chr. de Reins*, p. 49. Se ge prant ta fille et tu la moie, li enfant marle [mâle] qui nestront de nez, seront oncle li un à l'autre, *Liv. de just.* 226. || XVI° s. Celuy est bien mon oncle, qui le ventre me comble, COTGRAVE. Clitus, qui estoit ton oncle de lait [parlant à Alexandre], et frere de ta mere nourrisse, PASQ. *Rech.* p. 906, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *oncle, avoncle*; du lat. *avunculus*, qui vient de *avus*, aïeul : petit aïeul, nom d'amitié donné par les neveux enfants. Les comiques latins [illegible] déjà *avunculus* en trois syllabes [illegible].

† ONCOCOTYLE (on-ko-ko-ti-l'), *s. m.* Ento[illegible] vivant sur les branchies du *sciænus glacialis.*

— ÉTYM. Ὄγκος, grosseur, et *cotyle*.

† ONCOTOMIE (on-ko-to-mie), *s. f.* Terme de chirurgie. Ouverture d'une tumeur ou d'un abcès avec un instrument tranchant.

— ÉTYM. Ὄγκος, tumeur, et τομή, section.

ONCTION (on-ksion; en vers, de trois syllabes), *s. f.* || 1° Action de frotter avec une substance grasse. Se servant pour cela, pendant les six premiers mois, d'une onction d'huile de myrrhe, et, pendant les six autres, de parfums et d'aromates, SACI, *Bible, Esth.* II, 12. Ces onctions, en rendant le cuir des lutteurs trop glissant, leur ôtaient la facilité de se colleter et de se prendre au corps avec succès, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. V, p. 66. || Fig. Ce qui facilite comme fait un corps gras. Senneterre, qui était de son naturel grand rhabilleur, ne voulut pas laisser partir la cour sans mettre un peu d'onction à ce qui n'était qu'un pur malentendu, RETZ, III, 80. Celles-ci [les eaux de Bourbon], quand on n'a pas beaucoup d'humeurs, sont douces et fondantes et consolantes, et elles se distribuent dans toutes les parties avec une onction admirable, SÉV. 7 oct. 1687. Ils [le régent et sa fille] se craignaient l'un l'autre, et ce départ [de Riom, amant de la fille et forcé d'aller à l'armée] n'avait pas mis d'onction entre eux, ST-SIM. [illegible] || 2° Action d'oindre, en usage dans certaines cérémonies judaïques. Pour moi je ne suis roi que par l'onction, et encore peu affermi, SACI, *Bible, Rois*, II, III, 39. || Pierre de l'onction, se dit de la pierre où Jacob reposa sa tête. || 3° Action d'oindre dans certaines cérémonies de l'Église chrétienne. L'onction du baptême, de la [illegible]. L'onction des évêques. Nous avons un [illegible] élevé dans l'Église à un si haut degré, PATRU, *Plaid.* [illegible], dans RICHELET. Madame appelle les prêtres plutôt que les médecins, elle demande d'elle-même.... la sainte onction des mourants, BOSS. *Duch. d'Orl.* Elle vit avec des yeux déjà mourants l'onction sainte [dans le sacre] couler sur l'enfant de tant de rois [Louis XV]; cette onction qui est le titre le plus ancien et le plus vénérable de la foi de nos monarques et des prérogatives de la monarchie, MASS. *Or. fun. Madame.* Il [Pépin] regarda l'onction qu'il reçut du pape Étienne comme une chose qui le confirmait dans tous ses droits, MONTESQ. *Esp.* XXXI, 11. [Pépin reçut l'onction dans l'abbaye de Saint-Denis.] [illegible]

moins, ID. *Lett. abb.* 152. L'humilité naît de l'onction de la grâce, FÉN. t. XVIII, p. 248. Saint Louis porta sur le trône la grâce de l'onction sainte qui venait de l'établir successeur du grand Clovis, MASS. *St Louis.* Souvenez-vous que vous travaillerez toujours en vain, si vos prières continuelles n'attirent sur vos travaux cette onction et ces grâces qui seules peuvent les rendre utiles, ID. *Confér. Zèle pour le salut des âmes.* || 5° Fig. Ce qui, dans un écrit, un discours, une action, touche le cœur, le porte à la piété. Il a prêché avec beaucoup d'onction. Un seul devoir de piété accompli avec onction, MASS. *Carême, Rechute*, 1.

— HIST. XII° s. Li geûnes [le jeûne] del cors est li onctions del chief [de la tête], et li poverteiz de la char li refections del cuer, ST-BERN. 565. || XIV° s. Oncion d'uile de basme, H. DE MONDEV. f° 47. Un vaissel d'argent à mettre le cresme et les autres onctions, DU CANGE, *unctio.* Le chevalier monstre que l'onction du roy est de voulenté, non pas de necessité, *le Songe du vergier*, I, 76. || XV° s. Ilz firent confesser ladite chambriere et mettre en unxion, et le jour ensuivant ala de vie à trespassement, DU CANGE, *unctio.* || XVI° s. L'esprit de Dieu est passe sur lui dès le jour de son onction [sacre], pour continuer en après, CALV. *Inst.* 106. Et le presbtre, pour luy donner l'extreme onction, cherchant ses pieds.... MONT. I, 296.

— ÉTYM. Provenç. *unctio, onccio*; espagn. *uncion*; ital. *unzione*; du lat. *unctionem*, de *ungere*, oindre.

ONCTUEUSEMENT (on-ktu-eû-ze-man), *adj.* Avec onction. Il a prêché onctueusement.

— ÉTYM. *Onctueuse*, et le suffixe *ment*.

ONCTUEUX, EUSE (on-ktu-eû, eû-z'), *adj.* || 1° Qui est d'une substance grasse et huileuse. Du bois onctueux. Et du gras olivier L'onctueuse liqueur arrose le brasier, DELILLE, *Én.* VI. || 2° Qui produit au toucher l'impression d'un corps gras; c'est en ce sens qu'une terre et des minéraux peuvent être onctueux. || 3° Fig. Rempli d'onction. Un sermon onctueux. L'onctueux auteur du Télémaque n'y pensait pas, ce n'est point là l'action d'un cœur généreux, VOLT. *Dial.* XXIV, 12. De là cette éloquence onctueuse et insinuante de Massillon qui entraîne moins qu'elle n'attire, MARMONTEL, *Élém. de litt.* t. VI, p. 46.

— HIST. XIV° s. Sain [graisse] et siuf [suif] different, et si est sain plus unctueus et plus moiste que sieu, H. DE MONDEVILLE, f° 40. || XVI° s. Les oliviers, noyers, figuiers, lauriers, orangers, et autres arbres onctueux, CASTELNAU, 189. On lubrifie de choses onctueuses les corps.... PARÉ, I, 6.

— ÉTYM. Lat. *unctum*, chose ointe (voy. OINDRE).

ONCTUOSITÉ (on-ktu-ô-zi-té), *s. f.* Qualité de ce qui est onctueux. Les bois qui ont de l'onctuosité brûlent facilement. || Qualité de ce qui est ou paraît gras au toucher. Quoique douces au toucher, elles [les argiles figulines] n'ont pas ordinairement l'onctuosité des argiles à foulon, AL. BRONGNIART, *Traité de min.* t. I, p. 324, dans POUGENS.

— HIST. XIV° s. Si comme les rains soient arousés et amoistis de l'umidité et de l'unctuosité [de la graisse], H. DE MONDEVILLE, f° 10.

— ÉTYM. *Onctueux.*

ONDE (on-d'), *s. f.* || 1° Eau qui se soulève. Le vent fait des ondes sur la rivière. Je tremble au seul récit de la tempête furieuse dont sa flotte fut battue pendant dix jours; les matelots furent alarmés jusqu'à perdre l'esprit, et quelques-uns d'entre eux se précipitèrent dans les ondes, BOSS. *Reine d'Anglet.* L'onde approche, se brise et vomit à nos yeux Parmi des flots d'écume un monstre furieux, RAC. *Phèdre*, V, 6. || 2° Fig. Il se dit des passions, des sentiments qui se soulèvent comme une onde. La douleur.... a ses vagues impétueuses, qu'elle pousse avec violence; elle s'élève par ondes ainsi que la mer, et, lorsqu'on la croit apaisée, elle s'irrite souvent avec une nouvelle furie, BOSS. 1er *sermon. passion*, 1. Il l'a dite cette injure, il l'a dite d'un ton aigre et [illegible], les ondes de la colère s'élèvent plus fort.... ID. *Sermons. Charité fratern.* 1. || 3° Dans le style élevé, l'eau en général. Quand l'océan troublé vous [illegible] Achever quelque jour la conquête du monde, RAC. *Alex.* III, 6. Sur le bord d'une onde pure, ID. *Athal.* II, 9. Ce fleuve soulevé [illegible], VOLT. *Triumv.* I, 1. L'onde [illegible]

pas..... De ses proscriptions rougir la terre et l'onde, ID. *Cinna*, III, 4. Tout fléchit sur la terre et tout tremble sur l'onde, ID. *Nicom.* III, 2. O voyage bien différent de celui qu'elle avait fait sur la même mer, lorsque, venant prendre possession du sceptre de la Grande-Bretagne, elle voyait, pour ainsi dire, les ondes se courber sous elle et soumettre toutes leurs vagues à la dominatrice des mers! BOSS. *Reine d'Anglet.* Et vous, à qui jadis, pour créer l'harmonie, L'Attique, et l'onde Égée, et la belle Ionie, Donnèrent un ciel pur, les plaisirs, la beauté, A. CHÉN. *l'Invention.* || L'onde noire, le Styx [illegible] NOIR, n° 4. || Passer l'onde noire, mourir. || 4° [illegible] se dit de tout ce qui a un mouvement de soulèvement semblable à celui de la mer. Car le feu dont la flamme en onde se déploie Fait de notre quartier une seconde Troie, BOIL. *Sat.* VI. Éole des blés jaunissants Agite les ondes dorées, BERNIS, *Quatre sais.* [illegible]. Des nœuds de leur ceinture placée au-dessous du sein, elles faisaient naître les ondes d'une draperie élégante, MARMONTEL, *Cont. mor. Mariag.* [illegible] Le reptile se jette en orbe, monte et s'abaisse en spirale, roule ses anneaux comme une onde, CHATEAUBR. *Génie*, I, III, 2. Quelquefois des nuages [illegible] onde sur le flanc des pyramides, les partagent en deux moitiés, ID. *ib.* VIII, V, 4. || *S. f. pl.* [illegible] beaux-arts. Lignes composées d'une succession de courbes alternativement concaves et convexes. Les ondes d'une colonne torse, les courbes du [illegible] cette colonne. || 5° Il se dit des teintes, des [illegible] qui imitent une onde. Les ondes de la moire. Les ondes d'un bois veiné. Elle a déterminé Mme de [illegible]guières à prendre une livrée magnifique et [illegible] c'est un fond isabelle.... et sur ce fond.... [illegible] un large velouté noir de quatre doigts, [illegible] SÉV. *à Guitaut*, 11 mai 1683. La gorge, la [illegible] le dessus du corps jusqu'au bout de la queue [illegible] noirs; on voit seulement au dos et aux épaules quelques ondes roussâtres, BUFF. *Ois.* t. IX, p. 241. Son plumage est très-richement émaillé par le [illegible] jaunâtre et le beau noir qui s'y entremêlent en ondes, en taches et en festons, ID. *ib.* [illegible] || Ondes, nom donné à des lignes de différentes couleurs, qui vont en serpentant sur la robe d'un coquillage. || 6° Soulèvement dans une [illegible] solide. Il se forme, à la surface de ces [illegible] trous, des ondes, des aspérités, et au-dessous de la surface il se fait des vides, des cavités, des boursouflures, BUFF. 2° *ép. nat. Œuvr.* t. XII, p. [illegible] faut dans le verre. || 7° Nom donné aux traces circulaires qui se propagent à la surface d'un [illegible] qui a été ébranlé dans un de ses points. Lorsqu'on agite l'eau à un endroit de sa surface, on voit se former des ondes qui se propagent circulairement autour d'un centre commun, POISSON, *Inst. Mém. scienc.* t. I, p. 71. [illegible] observé le temps que la première onde [illegible] l'immersion d'un corps [illegible] emploie à parcourir un espace égal à un [illegible] *ib.* p. 172. Si l'on agite l'eau en plusieurs endroits à la fois, les ondes produites auront lieu [illegible]nément et sans aucune modification résultant de leur coexistence, ID. *ib.* t. VIII, p. 574. || [illegible]tive, onde marchant dans le sens du [illegible] communiqué à un liquide, par l'injection [illegible] certaine quantité de liquide. Onde négative, [illegible] marchant en sens inverse et produite par [illegible] d'une certaine quantité. || Onde sismique, [illegible]tion du terrain, dans un tremblement de terre. || 8° Terme de physique. Ondes sonores, [illegible]tions de l'air, que l'on admet, par analogie avec les ondes de l'eau, pour expliquer les phénomènes du son. || Onde muette, vibration trop lente pour être perceptible à l'oreille. || 9° Ondes lumineuses, [illegible]lations qu'on suppose dans un fluide hypothétique, l'éther, et qui ont la propriété de représenter par le calcul les phénomènes de la lumière [illegible] système des ondulations, la variété [illegible] de diverses couleurs qui [illegible] [illegible] *Inst. Mém. scienc.* 1821 et 1822, t. [illegible] || 10° Masse de matière qui [illegible] || 11° [illegible] || 12° [illegible]

— [illegible]

— HIST. XIIIe s. En un verger, lez une fontanelle, Dont claire est l'onde et blanche la gravelle, *Romanc.* p. 37. Il ne veoient pas comment la neif peust souffrir les copz des ondes, JOINV. 193. Esgarde, ne s'enfuit temps aussi comme l'onde, Qui toujours court aval, n'arriere ne soronde? *La folle et la sage.* || XIVe s. Devant moi [elle] estoit destressée; Les tresses blondes Si vont sur les talons à ondes, *Lande dorée.* Mettez du persil hachié boulir une onde, et dreciez, *Ménagier*, II, 5. [Dans la pneumonie] le pouls va par undes, difficulté grande de respirer, BERNARD DE GORDON (traduction), IV, 5. || XVe s. Le povre cheval beut tant des undes de ceste eau, qu'il mourut tantost, *Perceforest*, t. III, fo 127. || XVIe s. Les fleuves doux et les undes salées, MAROT, II, 58. Tournant la face vers son feu, avisa le vin qui bouilloit à grosses ondes, YVER, p. 567. Passans à travers les galeres des barbares, qui s'escartoient les unes des autres, à cause du vent et de l'agitation des ondes de la mer, AMYOT, *Timol.* 26. Cousteau trenchant des deux costez et fait à ondes, D'AUB. *Hist.* III, 399. Elle bouillira une onde seulement, en l'escumant curieusement, O. DE SERRES, 326.... mais bien te faut apprendre À danser, à baller, à friser tes cheveux, Les allonger en onde, et les serrer en nœuds, RONS. 894.

— ÉTYM. Wallon, *ombe;* provenç. *onda, unda, honda;* espagn. et ital. *onda;* du lat. *unda,* flot; sanscr. *uda,* eau, de *und,* être humide.

ONDÉ, ÉE (on-dé, dée), *adj.* || 1° Qui présente des lignes colorées irrégulières en forme d'ondes. Une surface ondée. La queue est ondée de blanc, BUFF. *Ois.* t. II, p. 192. Il [le bois de quinquina] est ondé d'aurore; on en pourrait orner Les maisons où le luxe a droit de dominer, LA FONT. *Quinquina,* II. La manière de porter la Toison d'or a fort varié, et est maintenant fixée au ruban rouge ondé au cou, ST-SIM. 53, 86. Une levrette blanche, au museau de gazelle, Au poil ondé de soie, au cou de tourterelle, LAMART. *Joc.* III, 120. || 2° Qui présente des élévations et des enfoncements. Il a les bords du bec supérieur non pas droits mais ondés, BUFF. *Ois.* t. XII, p. 41. Les couches [d'un certain terrain] sont peu épaisses, ondées et coupées fréquemment par des fentes parallèles entre elles et perpendiculaires à leurs plans, SAUSSURE, *Voy. Alpes,* t. III, p. 247, dans POUGENS. || Cheveux ondés, cheveux en bandeaux plats, il est vrai, mais qui y sont rangés en lignes ondulées, non droites.

— HIST. XVIe s. Un ret d'or me tendoit, Qui tout crespu sur sa face pendoit À flots ondés pour enlacer mon ame, RONS. 3. En cent façons retordent leurs cheveux, Ondez, crespez, entrefrisez de nœuds, ID. 624.

— ÉTYM. *Onde.*

ONDÉE (on-dée), *s. f.* Ondée de pluie, grosse pluie subite et passagère. Chaque coup de tonnerre est suivi d'une ondée de pluie, DESC. *Météor.* 7. J'aperçus Virginie la tête couverte de son jupon pour se mettre à l'abri d'une ondée de pluie, BERN. DE ST-P. *Paul et Virg.* || Absolument. Soyez très-sûr que, si je vois passer une procession de capucins, j'irai au-devant d'elle, chapeau bas, pendant la plus forte ondée, VOLT. *Lett. Argental,* 22 avril 1768. Après avoir imploré celui qui garde dans ses trésors les vents et les tièdes ondées, CHATEAUBR. *Génie,* IV, I, 8. || Il se dit d'une chute de neige. L'arrangement des petits glaçons est constamment le même dans tous les flocons qui tombent dans la même ondée, BRISSON, *Traité de phys.* t. II, p. 158, dans POUGENS. || Fig. Nous allons faire pleuvoir sur toi une ondée de coups de bâton, MOL. *Scapin,* III, 2. Desmarets en silence laissa passer l'ondée, puis avoua au roi qu'il avait cru les gardes payés, ST-SIM. 232, 100.

— HIST. XIIIe s. Une ondée revint, si prist à plouviner, *Berte,* XLIII. Lors vient une ondée [flot] arriere Qui les boute à la rive arriere, Et les remet à terre seiche, *la Rose,* 6041. || XVIe s. En temps de pluye, principalement comme ceste-là, qui tomboit incessamment à grosses undées, l'harquebuzerie est si peu ou moins que rien, CARL. III, 220. Telle chose aide grandement à les faire accoucher, n'estant si vexées de tranchées ou ondées, PARÉ, XVIII, 16. Vous les ferés bouillir une ondée en l'eau claire, O. DE SERRES, 848. Tes beaux cheveux espanchez par ondees, RONS. 183. En toutes les chambrees de la philosophie ancienne, ceci se trouvera, qu'un mesme ouvrier y publie des regles de temperance, et publie ensemble des escripts d'amour et desbauche.... ce n'est pas qu'il y ayt une conversion miraculeuse qui les agite à ondées.... MONT. IV, 129.

— ÉTYM. *Onde.*

ONDIN, INE (on-din, di-n'), *s. m.* et *f.* Génie élémentaire des eaux suivant les cabalistes. Un peuple ami des hommes, Les sylphes, les ondins, salamandres et gnomes, LEGRAND, *Roi de Cocagne,* I, 2. J'ai ouï dire à M. Silhouette que la Boucle de cheveux de M. Pope n'eut d'abord qu'un médiocre succès, parce qu'il n'y avait point d'invention; mais qu'il réussit, lorsque l'auteur eut embelli ce badinage en y introduisant des génies, des sylphes et des ondins, VOLT. *Mél. litt. Conseils à L. Racine.* Au frais ondin s'unit l'ardente salamandre, V. HUGO, *Ball.* 2. Viens-tu pour voir mes ondines, Ceintes d'algue et de glaïeul? ID. *ib.* 4.

— REM. *Le comte de Gabalis,* 2e *entretien,* dit *ondien :* Sachez que les mers et les fleuves sont habités de même que l'air; les anciens sages ont nommé ondiens ou nymphes cette espèce de peuples.

— HIST. XVIe s. Verdine, Ondine, et Bordine aux yeux vers, RONS. 367.

— ÉTYM. *Onde.*

ONDOIEMENT (on-doî-man), *s. m.* || 1° Action d'ondoyer, de flotter par ondes. L'ondoiement des vagues, des blés. L'ondoiement que causent les vents [aux flocons de neige], DESC. *Météor.* 6. Tu donnes.... au lion l'effroi de ses regards, Au cheval l'ondoiement de ses longs crins épars, LAMART. *Joc.* III, 111. || 2° Baptême fait en cas de nécessité et où sont omises les cérémonies de l'Église; il se fait souvent aussi par précaution, quand on veut retarder le baptême pour une circonstance quelconque, ou simplement pour la convenance de quelques personnes; ainsi on ondoie les princes, afin de pouvoir célébrer quand on voudra leur baptême avec pompe.

— HIST. XVIe s. Ondoyement, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Ondoyer;* ital. *ondeggiamento.*

ONDOYANT, ANTE (on-do-ian, ian-t' : quelques-uns disent on-doi-ian), *adj.* || 1° Qui ondoie, qui se meut en ondes. Les moissons ondoyantes. C'est ainsi que d'Etna la caverne bruyante Vomit avec horreur une flamme ondoyante, BRÉBEUF, *Phars.* V. Le doux zéphyr, en se jouant auprès, Laissait flotter leurs tresses ondoyantes, VOLT. *Ce qui plaît, etc.* La queue ondoyante, DIDER. *Salon de* 1765, *Œuvr.* t. XIII, p. 171, dans POUGENS. Sans cesse une force contraire De cette ondoyante matière Vers lui repousse les torrents, MALFIL. *Ode, le Soleil fixe.* Le prince est sur le trône, il est grand et sacré, Sur la foule ondoyante il brille comme un phare, V. HUGO, *Odes,* III, 4. || 2° Il se dit de la taille pour en marquer la souplesse. Son nom était Zoé; de sa taille élégante Le jonc n'égale pas la souplesse ondoyante, DELILLE, *Imag.* I. || 3° Terme de peinture. Il se dit des lignes, des contours, des draperies. Ligne ondoyante. Des contours ondoyants. || Fig. Qui présente différentes nuances, en parlant de compositions littéraires. En peinture, les draperies réussissent mieux que nos habits communs, parce qu'elles ont plus de jeu, qu'elles sont plus ondoyantes; ainsi il est bon que le tissu de la tragédie soit pour ainsi dire ondoyant, qu'il présente différentes faces, qu'il ait différents mouvements, FONTEN. *Réfl. poét. Œuv.* t. III, p. 159, dans POUGENS. || 4° Terme d'histoire naturelle. Qui est marqué de lignes ou de dépressions flexueuses. || Vol ondoyant, vol qui n'est pas direct et qui va en s'élevant et en s'abaissant. Leur vol [des lavandières] est ondoyant et se fait par élans et par bonds, BUFF. *Ois.* t. IX, p. 371.

— HIST. XIIIe s. Li chevel [les cheveux] sont et crespe et sor, Ondoiant tot delés la face, *l'Escoufle.* || XIVe s. Les masles [des canards de rivière] sont tous d'un plumage et ont la plume de dessus la teste très ondoiant, *Ménagier,* II, 4. || XVIe s. Petits ruisseaux y furent ondoyans, Tousjours faisant autour des prez herbus Un doux murmure, MAROT, I, 166. C'est un sujet vain, divers et ondoyant que l'homme, MONT. I, 4. Que tu ne dies l'eau ondoyante, quand tu la veux descrire impetueuse, ou la flamme ardente, quant la veux monstrer languissante, DU BELLAY, *Œuvr.* p. 38, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Ondoyer.* On en a fait, dans ces derniers temps, le substantif ondoyance : L'ondoyance des blés sous l'aile du zéphir, MUSTOU.

ONDOYÉ, ÉE (on-do-ié, iée), *part. passé* d'ondoyer. || 1° Qui a reçu l'ondoiement. Il [le roi] eut celle [la dévotion] que l'enfant de M. le duc de Bourgogne ne fût pas ondoyé d'une autre main que de la sienne [de l'évêque d'Orléans], ST-SIM. 155, 21. Il [Voltaire] nous a dit plusieurs fois qu'à sa naissance on désespéra de sa vie, et qu'ayant été ondoyé, la cérémonie de son baptême fut différée plusieurs mois, VOLT. *Comm. œuvr. aut. Henr.* || 2° Marqué en forme d'ondes. De vieux troncs ondoyés de différentes couleurs, BERN. DE ST.-P. dans *le Dict. de* BESCHERELLE.

ONDOYER (on-do-ié : quelques-uns prononcent on-doi-ié. L'y se change en *i,* quand il est suivi d'un *e* muet : j'ondoie, j'ondoierai; j'ondoyais, nous ondoyions, vous ondoyiez; que j'ondoie, que nous ondoyions, que vous ondoyiez). || 1° *V. n.* Se mouvoir en ondes. Une plume touffue ondoyait sur sa tête, MAIRET, *Mort de Chruspe,* I, 3. Je voyais les moissons, du soleil éclairées, Ondoyer mollement sur les plaines dorées, ST-LAMB. *Sais.* II. Ses rangs pressés [d'une foule] ondoyaient et se repliaient sur eux-mêmes, comme une moisson que les vents agitent, BARTHÉL. *Anach.* ch. 76. Des forêts de drapeaux, d'enseignes, de bannières, Marquant les rangs, les chefs, les bataillons divers, Au centre de l'armée ondoyaient dans les airs, DELILLE, *Parad. perdu,* V. Sur deux rangs le cortége ondoie, V. HUGO, *Ballades, la Fiancée du timbalier.* || 2° *V. a.* Baptiser un enfant sans observer les cérémonies de l'Église. Enjoignons aux curés d'avertir les pères qu'il ne leur est point permis de baptiser, ou, comme on appelle, ondoyer dans leurs maisons leurs enfants qui se trouvent en danger de mort, s'il y a d'autres personnes, hommes ou femmes, capables de leur administrer ce sacrement, BOSS. *Ordonn. synodale,* 1691.

— HIST. XIIIe s. Toz li cuers [cœur] m'en va ondeant, *Ren.* 2257. Sos [sous] Sarmazane avoit un vergier ondoiant De cipres, de loriers, *Ch. d'Ant.* V, 704. .... Par quoy li ondoyé [tes baptisés] Sont en ung moment envoié En la joie qui tout achieve, J. DE MEUNG, *Tr.* 234. || XIVe s. Et ses cuers [son cœur] en proesce si bien nage et ondoie Que.... *Hugues Capet,* V. 1976. Nul age ne remembre si grant cressance d'yaue à Paris avoir undayé, *Chr. franç. de Nangis,* ms. de St-Germ. an 1396, dans LACURNE. || XVe s. La suppliant enfanta d'un fils, lequel, incontinent qu'il fut né, elle print et umdea, DU CANGE, *undeiare.* La dame qui en tous biens undoye [abonde], *Perceforest,* t. V, fo 111. Le paintre undoyoit de blanc l'escu d'azur, *ib.* t. III, fo 117. || XVIe s. D'espics crestez ondoyent les champs vers, RONS. 101.

— ÉTYM. *Onde,* et le suffixe *oyer;* provenç. *ondejar, ondeiar;* anc. catal. *onejar;* esp. et port. *ondear;* ital. *ondeggiare.*

† **ONDULANT, ANTE** (on-du-lan, lan-t'), *adj.* || 1° Qui ondule. Je ne sais ce que je louerai de préférence dans ce morceau; est-ce le reflet de la lune sur ces eaux ondulantes? DIDEROT, *Salon de* 1767, *Œuvr.* t. XIV, p. 247, dans POUGENS. Ce qu'il y a de remarquable dans ce morceau, c'est la vapeur ondulante et chaude qu'on voit en haut de l'arcade, ID. *ib.* p. 410. Et ce firmament que retrace Le cristal ondulant des flots, LAMART. *Harm.* I, 10. || 2° Terme de médecine. Se dit du pouls lorsqu'il est grand et qu'il se fait sentir par un mouvement successif, continuel et inégal.

ONDULATION (on-du-la-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Mouvement oscillatoire ou de vibration que l'on observe dans un liquide et qui le fait alternativement hausser ou baisser, comme les vagues de la mer. || Fig. Le duc du Maine put jouir à son aise d'un silence farouche, rarement interrompu par quelques ondulations de murmures sourds, ST-SIM. 382, 29. || 2° Tout mouvement qui imite celui des ondes. Les ondulations d'un champ de blé agité par le vent. Ce voile qui couvre le sein n'en cache point les palpitations, les soupirs, les molles ondulations, RAYNAL, *Hist. phil.* IV, 9. Parfois, comme un soupir de leur âme brûlante, Du sein des épis lourds qui murmurent entr'eux, Une ondulation majestueuse et lente S'éveille, et va mourir à l'horizon poudreux, LECONTE DE LISLE, *Poëmes antiques, Midi.* || Par analogie. Les ondulations d'un terrain. Dans ces schistes mêmes, je n'ai jamais vu autant d'ondulations et de zigzags qu'il y en a dans les couches de cette pierre calcaire, SAUSSURE, *Voy. Alpes,* t. V, p. 282, dans POUGENS. Nous franchîmes un des ressauts de la plaine, et, au bout d'une autre heure de marche, nous parvînmes à la première ondulation des montagnes de Judée, CHATEAUB. *Itinér.* 3e partie. || Par une autre analogie. Il est bien vrai aussi qu'après s'être rapproché du ton de la conversation, l'orateur et le poëte doivent se relever; mais c'est en cela que consistent ces belles ondulations du style qui, comme je l'ai dit, lui donnent de la souplesse, de la variété et du naturel, sans en dégrader la majesté, MARMONTEL, *Élém. litt. Œuvr.* t. VII, p. 408, dans POUGENS. || 3° Terme de peinture. Il se dit des lignes, des contours, des draperies. Bien rendre les ondulations des draperies. || 4° Terme de musique. Sorte de trémolo d'un mouvement grave. || 5° Terme de physique. On admet que le son se propage dans l'air par des sortes d'ondulations ou vibrations concentriques ana-

[illegible] ondes formées sur une eau tranquille par une pierre qu'on y jette. || Système des ondulations, système d'après lequel les effets de la lumière seraient dus aux vibrations déterminées par la matière pondérable dans un principe éminemment subtil appelé éther (voy. ONDE, n° 8). La réflexion de la lumière, sous l'incidence perpendiculaire, dans l'hypothèse de Huyghens fondée sur les ondulations d'un fluide élastique permanent, [illegible], *Instit. Mém. scienc.* 1817, t. II, p. 206.

— ÉTYM. *Onduler.*

ONDULATOIRE (on-du-la-toi-r'), *adj.* Terme de physique. Qui se propage en ondulations. Ces mouvements... sont ondulatoires, et dépendent évidemment de l'irritabilité.... BONNET, *1er mém. reprod.* [illegible] || Terme de physique terrestre. Mouvement ondulatoire, mouvement affectant des surfaces plus ou moins étendues de la croûte terrestre, se produisant avec une lenteur plus ou moins grande, et abaissant ou élevant ces surfaces.

— ÉTYM. *Onduler.*

ONDULÉ, ÉE (on-du-lé, lée), *adj.* Dont la surface semble présenter des ondulations. Sa cassure ondulée [de la trémolite], la rigidité et la rudesse de sa poussière, FOURCROY, *Connaiss. chim.* t. II, p. 316, dans POUGENS. Les lames de mica sont toujours irrégulières et ondulées, BIOT, *Instit. Mém. scienc.* 1813, 1er sem. p. 235. || Terme de botanique. Qui s'élève et s'abaisse alternativement en plis arrondis, semblables à des ondes. Feuilles ondulées.

— ÉTYM. *Onduler.*

ONDULER (on-du-lé), *v. n.* Avoir comme un mouvement d'ondulation. L'éclat de l'astre de la nuit ondulait à leur surface, DIDEROT, *Salon de 1765*, *Œuv.* t. XIII, p. 47, dans POUGENS. Et c'est alors qu'on voit les peuples étaler Les couleurs les plus fières, Et la pourpre et l'argent et l'azur onduler Aux plis de leurs bannières, V. HUGO, *Orient.* 2. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— ÉTYM. Lat. *undulatus*, ondulé, qui suppose le verbe *undulare*, de *unda*, onde, par un intermédiaire *undula*, qui n'est pas resté.

ONDULEUX, EUSE (on-du-leû, leû-z'), *adj.* || 1° Qui forme des ondes. Et quand des flots calmés le miroir onduleux D'un soleil bienfaisant réfléchissait les feux, ESMÉNARD, *la Navigation*, v. Sur ton front leurs flots onduleux [de tes cheveux], LAMART. *Méd.* I, 9. || 2° Qui présente une suite de plis arrondis. Ce n'est plus un serpent En replis onduleux sur le sable rampant; C'est un taureau superbe au front large et sauvage, DELILLE, *Hom. des ch.* II. Le cygne sur les eaux navigue avec noblesse, Courbe de son grand cou l'onduleuse souplesse, PARCEVAL, dans [illegible]. Ronde et onduleuse dans tous ses ornements, la charmante tour d'Anvers s'élève.... [illegible], *Hist. de Fr.* liv. III. Le fleuve [l'Ohio] serpente doucement autour de ces îles dont les sinuosités et les courbes sont si bizarrement onduleuses que souvent vous croiriez voguer sur un grand lac et non sur une rivière, CAP, *Audubon*, p. 11.

— ÉTYM. Voy. ONDULER.

ONÉRAIRE (o-né-rè-r'), *adj.* Terme de jurisprudence, qui a vieilli et qui se disait de celui qui avait le soin réel d'une chose dont un autre a l'honneur. Ainsi l'on distinguait tuteur onéraire et tuteur honoraire.

— HIST. XVIe s. L'empereur Charles, curateur honoraire de leur jeune roy.... le duc de Sommerset, oncle du petit roy Edouard et son curateur avec l'empereur, mais onerayre, luy respondit.... [illegible]

— ÉTYM. Lat. *onerarius*, de *onus*, *oneris*, charge.

† **ONÉREUSEMENT** (o-né-reû-ze-man), *adv.* D'une manière onéreuse.

ONÉREUX, EUSE (o-né-reû, reû-z'), *adj.* || 1° Qui est à charge, qui pèse comme un fardeau. Il est [illegible] que [illegible] état est [illegible] la [illegible] et [illegible] lieu, [illegible] *de la Vénerie* [illegible] t. I, p. 371. Il est [illegible] ces défauts rendent la [illegible] du peuple, de la [illegible] à de [illegible] p. 166. Les [illegible] une chose [illegible] que [illegible] dure, [illegible] p. [illegible] La [illegible] est [illegible] une [illegible] qui se empêche d'y [illegible] *Lett. pers.* 76. On est obligé de le payer [le fer] pour payer un [illegible] par millier de livres, ce qui [illegible] par chaque millier de fer, c'est le double du salaire de l'ouvrier, auquel on ne paye que cinq livres pour la façon d'un millier de fer, BUFF. *Min.* t. IV, p. 163. Ayant ainsi pris mon parti sur un assujétissement nécessaire, je m'y livrai sans résistance, et le trouvai, du moins la première année, moins onéreux que je ne m'y serais attendu, J. J. ROUSS. *Conf.* IX. Il n'avait de goût onéreux Qu'une soif un peu vive, BÉRANG. *Roi d'Yvetot.* || 2° Terme de jurisprudence. Titre onéreux, celui par lequel on acquiert une chose sous la condition d'acquitter certaines charges. La femme, même non commune ou séparée de biens, ne peut donner, aliéner, hypothéquer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, sans le concours du mari dans l'acte ou son consentement par écrit, *Code Nap.* art. 217. || Fig. N'envions point à une sorte de gens leurs grandes richesses : ils les ont à titre onéreux, et qui ne nous accommoderait point, LA BRUY. VI.

— HIST. XIVe s. Homme honereus et malgracieus — Delectation honereuse, ennuyeuse aux bons, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVIe s. Qui ne seroit sans grands fraiz et onereuse despense, M. DU BELL. 545.

— ÉTYM. Lat. *onerosus*, de *onus*, *oneris*, fardeau; comparez le sanscrit *anas*, voiture de charge, charrette.

† **ONGLADE** (on-gla-d'), *s. f.* Terme de médecine. Ongle entré dans la chair.

— ÉTYM. *Ongle.*

ONGLE (on-gl'), *s. m.* || 1° Lame dure, cornée, demi-transparente, qui revêt l'extrémité dorsale des doigts et des orteils. Est-ce par l'ongle long qu'il porte au petit doigt Qu'il s'est acquis chez vous l'estime où l'on le voit? MOL. *Mis.* II, 1. Il y a plusieurs endroits de la terre où l'on se laisse croître les ongles, pour marquer que l'on ne travaille point, MONTESQ. *Esp.* XIX, 9. Les ongles sont plus petits dans l'homme que dans tous les autres animaux ; s'ils excédaient beaucoup les extrémités des doigts, ils nuiraient à l'usage de la main, BUFF. *Hist. natur. hom. Œuv.* t. IV, p. 220. Les habitants de Taïti laissent toute leur longueur aux ongles, excepté à celui du doigt du milieu de la main droite, BOUGAINVILLE, *Voy.* t. II, p. 77, dans POUGENS. Ces Russes ajoutèrent qu'ils s'étonnaient surtout de notre sécurité à l'approche de leur puissant hiver : dans quinze jours, s'écriaient-ils, vos ongles tomberont, vos armes s'échapperont de vos mains engourdies et à demi mortes, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VIII, 10. || Il n'est crû que par les cheveux et par les ongles, se dit d'un nain. || Terme de manége. Ongles du poing de la bride, les ongles de la main gauche. || Populairement. Ongles de velours, ongles sales et mal soignés. || Fig. et par plaisanterie. Avoir des ongles en deuil, en demi-deuil, les avoir noirs de saleté. || Fig. Rogner les ongles à quelqu'un, les lui rogner de bien près, lui diminuer son pouvoir, ses profits. Des princes qui avaient assez de courage pour rogner les ongles aux Samuels et aux Grégoires, VOLT. *Dial.* XXIV, 5. || Couper les ongles, enlever la partie libre qui croît constamment ; et fig. ôter à quelqu'un ce qui fait sa force, son talent, etc. C'est bien assez de me couper les ongles moi-même de bien près, sans qu'un censeur vienne encore me les couper jusqu'au sang, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 17 janv. 1765. Songez donc que Bertrand a les ongles coupés, ID. *ib.* 26 févr. 1774. || Fig. Avoir de l'esprit jusqu'au bout des ongles, en avoir beaucoup. || Être quelque chose jusqu'aux ongles, l'être tout à fait. Mme de Mauconseil, qui est d'Argenson jusque sous les ongles, Mme DE CHATEAUROUX, *Correspond.* p. 254, dans POUGENS. Ils ne veulent pas qu'on les traite comme des ouvriers, et ils sont ouvriers jusqu'aux ongles, VAUVEN. *Nouv. max.* 68. || Il a bien rongé ses ongles, se dit d'un homme qui a beaucoup travaillé à un ouvrage d'esprit. J'ai fait cent tours sous mon portique, Rongé mes ongles bien et beau, Pour en style macaronique Tirer encor de mon cerveau Quelque vieux rébus pathétique, CHAUL. *Rép. à la duch. du Maine.* || Ronger ses ongles, manger ses ongles, mordre ses ongles, se dit aussi de celui qui est en proie à l'impatience, au chagrin. Elle pleure, et ses ongles ronge, SCARRON, *Virg.* IV. || Avoir du sang aux ongles, sous les ongles, au bout des ongles, avoir du cœur. Si nos ennemis avaient du sang aux ongles, SÉV. 5 août 1676. || Fig. Avoir bec et ongle, [illegible] bien se défendre en toutes manières. || Humer l'ongle, voy. HUMER. || Fig. Savoir une chose sur l'ongle, la savoir parfaitement, très bien. || 2° Griffe des quadrupèdes animaux. Un enfant... De qui par [illegible] les jours Aux ongles des lions, aux [illegible] des vautours, CORN. *Œdipe*, v. 4. Tout cet orgueil [du coq vainqueur] périt sous l'ongle du vautour, LA FONT. *Fabl.* VII, 13. Eux venus, le lion par ses ongles compta, ID. *ib.* I, 6. Le monarque des forêts [un lion], furieux de sa blessure, imprimait déjà ses ongles sanglants dans le flanc du monarque, VOLT. *Princ. de Babyl.* 1. Tel ce terrible oiseau qui porte le tonnerre, Par ses ongles tranchants enlève de la terre Le cygne au blanc plumage ou le lièvre peureux, DELILLE, *Én.* IX. || Fig. Nous voulons bien [nous protestants] ressembler à des brebis, nous contenter de bêler comme elles, et nous couvrir de leur peau, pendant que nous serons faibles; mais quand les dents et les ongles nous seront venus comme à de jeunes lions.... BOSS. *5e avert.* 16. || À l'ongle on connaît le lion, c'est-à-dire on reconnaît aux moindres traits un homme d'un grand talent, d'un grand caractère. || C'est l'ongle du lion, se dit d'un trait qui décèle un grand talent, un grand caractère. || 3° Par extension, sabot des solipèdes ou des ruminants. Chute de l'ongle. On dit que les nymphes le nourrissaient [Épiménide], et qu'il gardait dans l'ongle d'un bœuf la manne qu'elles lui apportaient, FÉN. *Épimén.* Et ma lyre aux fibres d'acier A passé sur ces âmes viles, Comme sur le pavé des villes L'ongle résonnant du coursier, V. HUGO, *Odes*, II, 10. || 4° Terme de zoologie. Dent recourbée qui termine les pattes des insectes. || 5° Se dit de divers opercules des coquilles. || 6° Par analogie. Instrument crochu de fer. J'ai vu couler leur sang sous les ongles de fer, ROTR. *St Genest*, III, 2. Ces voiles où sont-elles, Qu'armaient les infidèles, Et qui prêtaient leurs ailes À l'ongle des brûlots? V. HUGO, *Orient.* 3. || 7° Terme de chirurgie. Ongle, traduction française du mot grec *onyx*, variété du ptérygion en forme d'ongle. || Sorte d'hypopyon consistant en un abcès, qui a l'aspect d'un croissant, entre l'iris et la cornée. || Terme de fauconnerie. Maladie qui survient à l'œil des oiseaux par l'effet d'un chaperon trop serré ou de quelque rhume.

— REM. Le genre d'*ongle* a été longtemps incertain ; au XVIIe siècle, Chifflet, *Gramm.* p. 250, remarque qu'il vaut mieux le faire masculin. Cependant plusieurs le faisaient féminin : Elle [l'alouette] sent son ongle maline [de l'autour], LA FONT. *Fabl.* VI, 15. Aujourd'hui il est masculin.

— HIST. XIe s. Al ungle de petit dei, *Lois de Guill.* 13. || XIIe s. Dos-ci as ongles sont armé [illegible], *Ronc.* p. 134. Entre ses ongles [le faucon] me avoit maintenant, *ib.* p. 164. Bernier l'ot, tout a le sens changié ; De poor tranbla dès qu'en l'ongle [illegible], *Raoul de C.* 114. || XIIIe s. À ses ongles [elle] [illegible] un peu esgratinée, *Berte*, LXXXII. La [illegible] [empoisonnement] ne fu mie à mort ; mais à ongle li cheirent des piés et des mains, *Chr. de Rains*, p. 49. S'en tes ongles a point de noir, Ne l'i laisse pas remanoir, *la Rose*, 2178. || XIVe s. Il advient souvent aux chiens une maladie es yeux qu'en appelle ongle, *Modus*, f° XLIV. Il appartient principalement au juge garder et tenir à l'ungle et au point tous les drois, ORESME, *Eth.* 162. || XVe s. Voudroit vos ongles vous avoir coppées jusques au sang, et [illegible] corne de vostre povoir en confusion basse, CHASTELL. *Chr. des d. de Bourg.* II, 26. Vouloit toutefois maintenir le sien, et le tenir aux ongles, ID. *Éloge de Charles le Hardi.* Son aieul [de la femme], son [illegible] et son oncle Et son pere doiz tu à l'ongle [illegible] amer, conjouir, E. DESCH. *Miroir de mariage*, p. [illegible]. On me dira que je chasse bien contre ongle, car je ne quiers que à monstrer exemple de magnanimité qui est vertu contendant à honneur, et je monstre exemple de trahison [illegible] et de [illegible] frauduleuse deception, *Hist. de la Toison d'or*, t. I, f° 41, dans LACURNE. || XVIe s. Le cheval de César avoit l'ongle couppée en forme de doigts, [illegible] 38. Je me travaillois d'entrouvrir mon [illegible] à belles ongles, ID. II, 36. J'ay pu me mesler des charges publiques, sans me despartir de moy, de la largeur d'une ongle, ID. IV, 162. Il fit faire un beau lit de marbre poli à l'ongle [c'est-à-dire parfaitement, en latin *ad unguem*], YVER, p. 562. Ce que vous faites, s'appelle proprement se mettre entre l'ongle et la chair [mettre le doigt entre l'arbre et l'écorce], CARL. II, 7. Il sort promptement pour destourner la beste à vingt ongles [une femme], la faisant sortir par une petite porte, ID. VI, 5. Arracher un ongle entrant en la chair, PARÉ, *Introd.* [illegible] Pterygion ongle, c'est une excroissance de chair fibreuse, laquelle petit à petit couvre la conjonctive venant d'un angle de l'œil : et pour ce est dit comme ongle, ID. XV, 5. Le cheval a l'ongle [illegible] ID. *Anim.* 1. Il a les ongles fort pointus, ID. *Monstr.* app. 1. Le premier, comme vous savez et [illegible], a un peu les ongles bien paires pour une charge où il ne faut rien craindre, et estre tout-

jours au péril, SULLY, *Mém.* t. III, p. 211, dans LACURNE. C'est belle bataille des chiens et des chats, chascun a des ongles, COTGRAVE.

— ÉTYM. Picard, *ongue;* prov. *ongla, ungla;* esp. *uña;* port. *unha;* ital. *unghia, ugna;* du lat. *ungula,* diminutif de *unguis,* le même que le grec ὄνυξ; persan, *nâkhen;* sanscr. *nakha;* russe, *nógot;* all. *Nagel;* angl. *nail;* le latin paraît avoir comme le grec ὄνυξ, subi la prosthèse d'une voyelle.

† **ONGLÉ, ÉE** (on-glé, glée), *adj.* || 1° Terme de fauconnerie. Se dit des oiseaux qui ont des serres. || 2° Terme de blason. Se dit des animaux dont les griffes sont d'un émail autre que celui du corps. Il porte d'azur à trois coqs d'argent onglés de sable, à l'aigle de sable onglé d'or.

— ÉTYM. *Ongle;* ital. *unghiato.*

ONGLÉE (on-glée), *s. f.* || 1° Engourdissement douloureux causé par le grand froid au bout des doigts. Quant à présent, la campagne n'est pas tenable; il y fait presque aussi froid que dans ma chambre, où, près d'un grand feu, je gèle en me rôtissant, et l'onglée me fait tomber la plume des doigts, J. J. ROUSS. *Lett. à M. Lalliaud, Corresp.* t. VII, p. 186, dans POUGENS. || 2° Terme d'art vétérinaire. Excroissance membraneuse à l'œil du cheval.

— HIST. XVIe s. Jean arrivé avec l'onglée aux doigts, qui s'accroupit vis à vis le feu, NOEL DU FAIL, *Contes d'Eutrapel,* ch. XII.

— ÉTYM. *Ongle.*

ONGLET (on-glè; le t ne se lie pas; au pluriel, l's se lie), *s. m.* || 1° Dé que les brodeuses emploient pour diriger l'aiguille à crochet. || 2° Terme de zoologie. Épine saillante et roide qu'on voit souvent au bord externe de l'aile des insectes diptères. || 3° Nom d'une espèce de burin qui n'est différent du burin ordinaire des graveurs qu'en ce que son extrémité est en losange. || On dit aussi onglette. || 4° Terme de botanique. Partie inférieure, et ordinairement rétrécie, de chaque pièce d'une corolle polypétale, celle par laquelle le pétale tient à la fleur. || 5° Terme de jardinage. La partie du rameau qui est laissée au-dessus de l'œil sur lequel on asseoit la taille. || La partie qui reste entre l'œil et l'aire de la coupe. || 6° Bande de papier que l'on coud au dos d'un livre en le reliant, pour y coller des cartes, des estampes. Cartes montées sur onglet. || Petite bande qu'on laisse quand on fait un carton, c'est-à-dire quand on supprime un feuillet que l'on remplace. Le relieur coupe, dans la marge du côté du dos, le feuillet qu'il veut supprimer, en laissant, de ce côté, une petite bande qu'on nomme onglet, sur laquelle il colle proprement le carton, *Manuel du Relieur,* p. 46, Roret, 1827. || Synonyme de fausse garde. || 7° Terme d'imprimerie. Carton de deux pages substitué à des pages fautives. || 8° Extrémité d'une planche, d'une moulure qui forme un angle de quarante-cinq degrés. Couper, tailler d'onglet. || 9° Échancrure sur le plat d'une règle de fer ou de bois. || 10° Terme de marbrier. Coupe faite obliquement par le bout ou sur l'épaisseur d'une bande de marbre. || 11° Terme de charpente et de menuiserie. Assemblage à onglet, celui des pièces qui sont coupées diagonalement et en triangle || 12° Entaille que l'ébéniste fait sur le couvercle d'une boîte, lorsqu'il est ajusté à coulisse, pour le tirer commodément. || 13° Entaille sur la lame d'un couteau ou sur celle d'un canif, dans laquelle on passe le bout de l'ongle pour faire sortir cette lame au dehors du manche. || 14° Terme de géométrie. Onglet sphérique, portion de la sphère comprise entre deux plans qui passent par le même diamètre. Onglet cylindrique, portion d'un cylindre, comprise entre sa base, sa surface courbe et un plan oblique qui rencontre la base, avant d'avoir coupé la surface entière du cylindre. || 15° En chirurgie, onglet est synonyme de ptérygion. || Terme de chasse. Excroissance au coin de l'œil ou peau qui couvre les yeux des jeunes chiens. || 16° Dans les bêtes de boucherie, la partie de la fressure qui tient au mou et au foie, se nomme onglet.

— ÉTYM. Diminutif d'*ongle.*

† **ONGLETÉ, ÉE** (on-gle-té, tée), *adj.* Terme de botanique. Qui est muni d'un long onglet. Pétale ongleté.

— ÉTYM. *Onglet.*

ONGLETTE (on-glè-t'), *s. f.* Voy. ONGLET.

† **ONGLON** (on-glon), *s. m.* Nom donné aux enveloppes cornées de l'extrémité des doigts chez les animaux à pied fourchu, comme les ruminants. || Écaille qui enveloppe l'extrémité des pattes de la tortue.

— HIST. XVIe s. Onglons de pourceau, COTGRAVE.

— ÉTYM. Dérivé d'*ongle.*

† **ONGUÉAL,** mauvaise orthographe d'unguéal, voy. ce mot.

ONGUENT (on-gan; au pluriel, l's se lie : des on-ganz odoriférants), *s. m.* || 1° Médicament d'une consistance molle que l'on applique extérieurement. Une boîte d'onguent. || Onguent de la mère, onguent employé comme suppuratif, ainsi nommé d'une religieuse qui le composa. || Onguent gris, onguent napolitain, onguent où il entre du mercure. || Onguent pour la brûlure, cérat fait avec de l'huile et de la cire. || Fig. De l'onguent pour la brûlure, moyen de se préserver des accidents qui peuvent se présenter dans la vie. Fuyez Paris, n'allez point à la cour, Si vous n'avez onguent pour la brûlure, VOLT. *Lett. en vers et en prose,* 37. Les protestants n'ont pas trouvé D'onguent pour la brûlure, BÉRANG. *Mission.* || Onguent pour la brûlure, ou Secret pour empêcher de brûler les livres, titre d'un poëme en vers burlesques, de Barbier d'Aucourt. || Onguent miton mitaine, voy. MITON. Mais tout ça, comme dit l'autre, n'a été que de l'onguent miton mitaine, MOL. *Méd. malgré lui,* III, 2. || Onguent de courrier, suif de chandelle fondu et versé dans de l'eau, que les courriers appliquent sur leurs écorchures. || Terme de jardinage. Onguent de Saint-Fiacre, mélange de bouse de vache et d'argile, pour les plaies des arbres. || 2° Onguent s'est dit jadis pour parfum. Quatre boîtes d'onguents, une d'alun brûlé, RÉGNIER, *Sat.* XI. Un fameux auteur est repris, et avec raison, d'avoir écrit onguent, en parlant de la Madeleine, et dit : un précieux onguent; nous avons encore plusieurs de nos écrivains et de nos prédicateurs qui font cette faute, VAUGEL. *Rem.* t. II, p. 847, dans POUGENS. || Proverbe. Dans les petites boîtes sont les bons onguents, se dit quand on veut complimenter les personnes de petite taille.

— HIST. XVIe s. Unguent egyptiac, PARÉ, V, 21.

— ÉTYM. Provenç. *onguen, enguen, enguent;* esp. et port. *unguento,* du lat. *unguentum,* de *ungere,* oindre.

† **ONGUICULE** (on-gui-ku-l'; *ui* prononcé comme dans huile), *s. m.* Terme de zoologie. Petit ongle.

— ÉTYM. Lat. *unguiculus,* diminutif de *unguis.*

ONGUICULÉ, ÉE (on-gui-ku-lé, lée; *ui* prononcé comme dans huile), *adj.* || 1° Terme d'histoire naturelle. Pourvu de petits ongles ou onguicules. Les mammifères terrestres sont divisés en onguiculés et ongulés. || 2° Terme de botanique. Qui est muni d'un grand onglet. Pétales onguiculés. || 3° Qui est en forme d'ongle, c'est-à-dire allongé et arrondi ou à peu près ovale. Opercule onguiculé. || Myrrhe onguiculée, myrrhe dont les plus gros morceaux présentent, dans leur intérieur, des stries blanches comparées à des coups d'ongle.

— ÉTYM. *Onguicule.*

† **ONGUIFORME** (on-gui-for-m'; *ui* prononcé comme dans huile), *adj.* Qui a la forme d'un ongle.

— ÉTYM. Lat. *unguis,* et *forme.*

ONGULÉ, ÉE (on-gu-lé, lée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la forme d'un ongle, d'un sabot. || Se dit des mammifères dont le pied est terminé par un ou plusieurs sabots à ongles.

— ÉTYM. Lat. *ungula,* ongle.

† **ONGULINE** (on-gu-li-n'), *s. f.* Genre de coquilles bivalves.

— ÉTYM. Lat. *ungula,* ongle, à cause de la forme.

ONIROCRITIE (o-ni-ro-kri-sie), *s. f.* Art d'interpréter les songes.

— HIST. XVIe s. Interprete.... onirocrite et oniropole, RAB. III, 13.

— ÉTYM. Ὀνειροκρισία, de ὄνειρος, songe, et κρίνειν, juger.

† **ONIROCRITIQUE** (o-ni-ro-kri-ti-k'), *s. f.* Synonyme d'onirocritie (voy. ce mot). Homme qui possède superlativé .... arithmétique, optique, onirocritique.... MOL. *Mar. forcé,* 6.

† **ONIRODYNIE** (o-ni-ro-di-nie), *s. f.* Terme de médecine. Nom donné quelquefois au somnambulisme et au cauchemar.

— ÉTYM. Ὄνειρος, songe, et ὀδύνη, douleur.

ONIROMANCE (o-ni-ro-man-s') ou **ONIROMANCIE** (o-ni-ro-man-sie), *s. f.* Divination par les songes.

— ÉTYM. Ὀνειρόμαντις, de ὄνειρος, songe, et μάντις, devin.

† **ONIROMANCIEN** (o-ni-ro-man-siin), *s. m.* Celui qui interprète les songes.

† **ONOCENTAURE** (o-no-san-to-r'), *s. m.* Nom d'un animal fabuleux. Les démons et les onocentaures s'y rencontreront, et les satyres y jetteront des cris les uns aux autres, SACI, *Bible, Isaïe,* XXXIV, 14.

— ÉTYM. Ὀνοκένταυρος, de ὄνος, âne, et κένταυρος, centaure.

ONOCROTALE (o-no-kro-ta-l'), *s. m.* Espèce de pélican blanc.

— ÉTYM. Ὀνοκρόταλος, de ὄνος, âne, et κρόταλος, sonnette : sonnette d'âne.

† **ONOMASTICON** (o-no-ma-sti-kon'), *s. m.* Titre d'un ouvrage qui a pour but de fixer le sens et l'emploi des mots. Onomasticon de Pollux. || À l'imitation des anciens, quelques savants modernes ont donné le nom d'onomasticon à des glossaires spéciaux d'un auteur.

— ÉTYM. Ὀνομαστικὸν, sous-entendu βιβλίον, de ὄνομα, nom : livre relatif à des noms, à des mots.

† **ONOMASTIQUE** (o-no-ma-sti-k'), *adj.* Qui a rapport aux noms propres; qui renferme des noms. Nomenclature onomastique des rois d'Égypte. || *s. f.* L'onomastique, la liste, la doctrine des noms propres.

† **ONOMATOLOGIE** (o-no-ma-to-lo-jie), *s. f.* Science des noms, des classifications nominales.

— ÉTYM. Ὄνομα, nom, et λόγος, doctrine.

† **ONOMATOMANCIE** (o-no-ma-to-man-sie), *s. f.* Divination fondée sur le nom d'une personne, sur le nombre des lettres dont ce nom se compose, etc.

— HIST. XVIe s. Par onomatomantie : comment as-tu nom? RAB. III, 25.

— ÉTYM. Ὄνομα, nom, et le suffixe *mancie.*

ONOMATOPÉE (o-no-ma-to-pée), *s. f.* Terme de grammaire. Formation d'un mot dont le son est imitatif de la chose qu'il signifie. *Cuculus* se prononçait comme nous dirions *coucoulous,* d'où vient le mot français *coucou;* et ces mots, dans l'une et l'autre langue, n'ont été formés que par onomatopée, c'est-à-dire imitation du son, pour marquer le chant de cet oiseau, ROLLIN, *Traité des Ét.* I, 3. L'onomatopée est une figure par laquelle un mot imite le son naturel de ce qu'il signifie; on réduit sous cette figure les mots formés par imitation du son, comme le glouglou de la bouteille, le cliquetis, c'est-à-dire le bruit que font les boucliers, les épées et les autres armes, en se choquant, DUMARS. *Trop.* II, 19. Un enchaînement de petites onomatopées analogues aux idées qu'on a, et dont on est fortement occupé, DIDEROT, *Salon de 1767, Œuvr.* t. XIV, p. 474, dans POUGENS. || Il se dit des mots imitatifs eux-mêmes. Dictionnaire des onomatopées françaises. || En un sens plus large, on applique quelquefois aujourd'hui le nom d'onomatopée aux cris qui naturellement accompagnent certains gestes.

— REM. L'onomatopée diffère de l'harmonie imitative, en ce que l'une appartient à un mot, et l'autre à une phrase : *glouglou* est une onomatopée; *l'essieu crie et se rompt* est de l'harmonie imitative.

— ÉTYM. Ὀνοματοποιΐα, de ὄνομα, nom, et ποιεῖν, faire.

† **ONOMATOPÉIQUE** (o-no-ma-to-pé-i-k'), *adj.* Qui tient de l'onomatopée; qui offre les mêmes caractères. Les noms donnés aux choses ont été souvent imitatifs, onomatopéiques.

† **ONONIDE** (o-no-ni-d'), *s. f.* Genre de la famille des légumineuses.

— ÉTYM. Ὀνωνίς.

† **ONOPORDE** (o-no-por-d'), *s. m.* Genre de la famille des composées.

— ÉTYM. Ὀνόπορδος, de ὄνος, âne, et πέρδειν, πέπορδα, péter, comme si l'on disait pet d'âne.

† **ONOSME** (o-no-sm'), *s. f.* Nom d'un genre de borraginées où l'on distingue l'*onosma echioides,* Linné, dit surtout orcanète.

— ÉTYM. Ὄνος, âne, et ὀσμή, odeur : plante flairée par les ânes.

† **ONTOGONIE** (on-to-go-nie), *s. f.* Histoire de la production des êtres organisés à la surface de la terre.

— ÉTYM. Ὤν, ὄντος, un être, et γονος, génération.

ONTOLOGIE (on-to-lo-jie), *s. f.* || 1° Théorie de l'être, science de l'être; c'est en général le synonyme de métaphysique. Il sera bien dans l'ordre de la marche d'esprit qui va naturellement des concrets aux abstraits et des moins abstraits aux plus abstraits, de finir par l'ontologie ou la science de l'être, BONNET, *Œuv. mél.* t. XVIII, p. 179, dans POUGENS. Toutes les ontologies, toutes les psychologies ne sont-elles pas des rêves? VOLT. *Lett. L. C.* 1768, *Sur les qualités occultes.* L'examen de ces propriétés forme cette branche de la philosophie dont toutes les autres empruntent en partie leurs principes : on la nomme l'ontologie ou science de l'être, ou métaphysique générale, D'ALEMB. *Disc. prélim. Encycl. Œuv.* t. I, p. 230, dans POUGENS. || Traité sur l'ontologie. L'Ontologie de Wolf. || 2° Dans la médecine, la doctrine qui, opposée à la doctrine physiologique, ne rattache pas les phénomènes pathologiques aux phénomènes réguliers de la vie.

— ÉTYM. Ὤν, ὄντος, l'être, et λόγος, doctrine.

ONTOLOGIQUE (on-to-lo-ji-k'), *adj.* Qui a rapport à l'ontologie. || Preuve ontologique de l'exis-

tence de Dieu, celle qui conclut l'existence d'un être nécessaire de l'idée que, suivant la psychologie, nous avons en nous d'un tel être.

— ÉTYM. *Ontologie.*

† **ONTOLOGISER** (on-to-lo-ji-zé), *v. n.* Faire de l'ontologie.

† **ONTOLOGISTE** (on-to-lo-ji-st'), *s. m.* Celui qui s'adonne à l'ontologie, ou qui adopte les idées du système ontologique.

† **ONYCHIE** (o-ni-kie), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation de la matrice unguéale.

— ÉTYM. Ὄνυξ, ongle.

† **ONYCHOMANCIE** (o-ni-ko-man-sie), *s. f.* Prétendue divination qui se fait en couvrant les ongles d'un enfant d'huile et de suie, et en observant les figures qui s'y forment.

— ÉTYM. Ὄνυξ, ὄνυχος, ongle, et *mancie.*

† **ONYCHOPHORE** (o-ni-ko-fo-r'), *adj.* Se dit des serpents qui ont des ergots à la partie postérieure du corps.

— ÉTYM. Ὄνυξ, ongle, et φορὸς, qui porte.

† **ONYCHOPTOSE** (o-ni-ko-ptô-z'), *s. f.* Terme de médecine. Affection caractérisée par la chute des ongles.

— ÉTYM. Ὄνυξ, ongle, et πτῶσις, chute.

† **ONYCHOSE** (o-ni-kô-z'), *s. f.* Terme de médecine. Callosité des ongles avec déformation, accompagnée d'inflammation de la matrice.

— ÉTYM. Ὄνυξ, ongle, et la finale ωσις, *ose*, qui indique formation.

ONYX (o-niks'), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Agate très-fine, qui présente des couches parallèles de différentes couleurs. Les princes d'entre le peuple offraient des pierres d'onyx et des pierres précieuses pour l'éphod et le rational, SACI, *Bible, Exode*, XXXV, 27. La disposition des couleurs en couches ou zones fait le principal caractère des onyx, et les distingue des agates simples qui sont bien de la même nature, BUFF. *Min.* t. VI, p. 316. On creusait l'onyx pour en faire un vase propre à contenir les essences, car on croyait que l'onyx les préservait de la corruption, PASTORET, *Instit. Mém. insc. et belles-lett.* t. V, p. 105. La transparence laiteuse de l'ongle sur la chair du doigt a été comparée par les anciens à l'effet produit par la couche de calcédoine, ou d'agate blanche sur la sardoine qui est l'agate brune rougeâtre; de là son nom d'onyx qui, à la rigueur, n'est applicable qu'à la sardonyx, DE LABORDE, *Émaux*, p. 409. || *Adj.* Une agate onyx.

— HIST. XIVᵉ s. Un signet où est dedans un onisse et un homme entaillé dedans, DE LABORDE, *Émaux*, p. 409.

— ÉTYM. Ὄνυξ, ongle, à cause de la comparaison avec la couleur de l'ongle.

† **ONYXIS** (o-ni-ksis'), *s. f.* Terme de médecine. Ongle entré dans les chairs.

— ÉTYM. Ὄνυξ, ongle, et la finale *is* qui s'applique aux maladies.

† **ONZAINE** (on-zè-n'), *s. f.* Quantité de onze objets. En certaines fêtes doubles majeures on met devant le sanctuaire une herse appelée râtelier et onzaine parce qu'on y met onze cierges, DE LABORDE, *Émaux*, p. 340.

— ÉTYM. *Onze.*

ONZE (on-z'; par exception, l'*e* muet de l'article *le*, de la préposition *de* et de la conjonction *que*, ne s'élide pas devant *onze* : le onze; nous n'étions que onze; de onze enfants, il n'en reste que trois ; cependant quelquefois dans la conversation cet *e* s'élide : l'onze du mois, nous n'étions qu'onze. Avec *entre* on élide toujours l'*e* muet : entre onze heures et midi, dites : en tre-onze heures et midi. Les consonnes finales des mots qui précèdent *onze* ne se lient jamais : ils étaient onze, dites : ils é-tè onze, et non ils é-tè-t onze. Ermenille dit que Boileau en récitant ce vers : Se vienne en nombre pair joindre à ses onze amours, ne liait pas l's de *ses*), *adj. numéral cardinal.* || 1° Nombre qui contient dix et un. Onze heures. Onze personnes. Onze cents. Onze mille. On peut parier [illegible] contre 93 ou 136 [illegible] qu'un enfant de onze ans vivra un an de plus, BUFF. *Prob. de la vie*, Œuv. t. X, p. 268. || [illegible] il n'y a qu'onze heures, se dit [illegible] qui [illegible] de l'usage [illegible]. || Les onze mille vierges, voy. VIERGE. || 2° Se dit pour onzième. Louis onze, qu'on écrit Louis XI. || 3° S. m. Onze multiplié par deux. || Dans le loto on peut donner [illegible] (onze s) : les onze sont peu [illegible]. || 4° Le onzième. Le onze du mois. J'ai reçu des lettres du onze. || S. m. pl. Les onze, célèbres juges d'Athènes qui étaient chargés de l'exécution des sentences criminelles.

— REM. 1. On dit : j'ai reçu une lettre *du* onze, et non *de l'* onze; nous sommes *au* onze, et non *à l'*onze. || 2. La prononciation de onze comme s'il était précédé d'une aspiration vient de la tendance du vieux français à faire précéder d'une *h* les mots monosyllabiques ou du moins les mots à une seule syllabe sonore, commençant par une voyelle : *haut, huit, huile, huître*, etc.

— HIST. XIᵉ s. Onze millies chevaliers [ils] peuvent estre, *Ch. de Rol.* CCXX. || XIIᵉ s. Or m'eslisez onze de vos barons, *Ronc.* p. 40. || XVIᵉ s. L'inegalité entre le cours du soleil et celuy de la lune est de onze jours, AMYOT, *Numa*, 31. On m'appelloit l'amant des onze mille.... Oui tous les jours en aymoit deux ou trois, *Le quatrième des bigarrures du seigneur des Accords*, Paris, 1608, 2ᵉ partie, p. 43.

— ÉTYM. Bourguig. *onge;* du lat. *undecim*, de *unus*, un, et *decem*, dix.

ONZIÈME (on-ziè-m'; le plus souvent on n'élide pas la voyelle de l'article devant onzième : le onzième, la onzième; on peut cependant les élider : l'onzième jour, l'onzième page, à l'onzième page; on dit au onzième jour et non à l'onzième jour. Les consonnes des mots qui précèdent ne se lient pas : les six onzièmes, dites : les si onzièmes, et non les si-z onzièmes), *adj. numéral ordinal.* || 1° Nombre d'ordre qui suit le dixième. On a fait contre vous dix entreprises vaines; Peut-être que l'onzième est prête d'éclater, CORN. *Cinna*, II, 1. || 2° *S. m.* La onzième partie. J'en aurai le onzième. || Le onzième, le onzième jour. En vérité, ma fille, voici une pauvre petite femme bien malade; c'est le onzième de son mal, qui lui prit à Chaville, en revenant de Versailles, SÉV. 316. || 3° *S. f.* Terme de musique. La onzième, le redoublement de l'intervalle de quarte.

— HIST. XIIIᵉ s. Dont est en son païs venus, Lui onzime, sans plus avoir, BARBAZ. *Fabliaux*, t. I, p. 75. || XVᵉ s. Le roy Louys unzisme, COMM. *Prologue.* || XVIᵉ s. Elle le pourta jusques à l'unziesme moys, RAB. *Garg.* I, 3. Le moys de janvier soubs Romulus estoit l'unzieme, AMYOT, *Numa*, 31.

— ÉTYM. *Onze;* provenç. *onzen, honzen;* catal. *onsé;* espagn. *onceno;* ital. *undecimo.*

ONZIÈMEMENT (on-ziè-me-man), *adv.* En onzième lieu. Je lui ai fait observer onzièmement...

— ÉTYM. *Onzième*, et le suffixe *ment.*

OOLITHE (o-o-li-t'), *s. m.* Terme de géologie. Variété de calcaire composé de nombreux petits grains ovoïdes semblables à des œufs de poisson. Plusieurs naturalistes ont regardé les petits grains comme des ovaires de poissons, et ont appelé ces pierres des oolithes, en allemand *Rogenstein*, SAUSSURE, *Voy. Alpes*, t. II, p. 10, dans POUGENS. L'oolithe est toujours en globules ou sphéroïdes, dont la grosseur varie depuis celle d'un pois jusqu'à celle d'une graine de pavot, AL. BRONGNIART, *Traité de minér.* t. I, p. 203, dans POUGENS.

— REM. Plusieurs géologues font oolithe du féminin.

— ÉTYM. Ὠὸν, œuf, et λίθος, pierre.

† **OOLITHIQUE** (o-o-li-ti-k'), *adj.* Qui résulte d'une agglomération d'oolithes. Terrains oolithiques.

† **OOLOGIE** (o-o-lo-jie), *s. f.* Traité de l'œuf, considéré par rapport à la génération.

— ÉTYM. Ὠὸν, œuf, et λόγος, doctrine.

† **OOLOGIQUE** (o-o-lo-ji-k'), *adj.* Qui appartient à l'oologie.

† **OONIN** (o-o-nin), *s. m.* Nom que l'on a donné à l'albumine.

— ÉTYM. Ὠὸν, œuf.

† **OONINE** (o-o-ni-n'), *s. f.* Membrane réticulée qui contient l'albumine du blanc de l'œuf dans ses cellules.

— ÉTYM. Ὠὸν, œuf.

† **OOPHORIDIE** (o-o-fo-ri-die), *s. f.* Nom, dans les lycopodes, de capsules renfermant des corps globuleux.

— ÉTYM. Ὠὸν, œuf, et φορὸς, qui porte.

† **OOPHORITE** (o-o-fo-ri-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation de l'ovaire.

— ÉTYM. Ὠὸν, œuf, φορὸς, qui porte, et la finale médicale *ite* indiquant inflammation.

† **OOTHÈQUE** (o-o-tè-k'), *s. f.* Terme de botanique. Ovaire des plantes de la famille des fougères.

— ÉTYM. Ὠὸν, œuf, et θήκη, loge.

† **OPACIFIER** (o-pa-si-fi-é), *v. a.* Rendre opaque. || S'opacifier, *v. réfl.* Devenir opaque.

OPACITÉ (o-pa-si-té), *s. f.* || 1° Propriété qu'ont certains corps d'intercepter la lumière, même lorsqu'ils ont peu d'épaisseur. Si l'on applique l'un sur l'autre deux verres épais et colorés l'un en rouge, l'autre en vert, ils produiront une opacité parfaite, quoique chacun d'eux, pris séparément, soit transparent, [illegible] SON, *Traité de phys.* t. II, p. 360, dans PO[illegible]. Newton prétend, et je crois avec raison, que l'opac[illegible] des corps vient de la multitude des réfractions et r[illegible]flexions qui ont lieu dans leurs parties intérieure[s], ID. *ib.* p. 440. || Fig. Quoi ! l'esprit le plus beau [illegible] tout notre hémisphère Voit de l'opacité parmi ta[illegible] de lumière! BOURSAULT, *Fables d'Ésope*, I, 6. || 2° A[b]sence de lumière. L'éruption d'un fleuve souterra[in] a fait dresser des autels; les fontaines d'eaux the[r]males ont un culte; l'opacité de certains bois les rendus sacrés, DIDER. *Claude et Ner.* II, 6.

— HIST. XVIᵉ s. Opacité, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *opacitatem*, d'*opacus*, opaque.

† **OPALAGE** (o-pa-la-j'), *s. m.* Action d'opaler.

OPALE (o-pa-l'), *s. f.* Quartz résinite, produ[it] volcanique, d'un blanc laiteux et bleuâtre, qui re[-] flète, dans les fissures dont il est traversé, les co[u]leurs du spectre solaire, et produit ce chatoiemen[t] opalin qui lui est particulier. De toutes les pierre[s] chatoyantes l'opale est la plus belle; cependant e[lle] n'a ni la dureté ni l'éclat des vraies pierres précie[u]ses, BUFF. *Min.* t. VI, p. 180. Une opale d'un gran[d] volume, dans toutes les parties de laquelle les co[u]leurs brillent et jouent avec autant de feu que c[ette] variété, est une production si rare qu'elle n'a [illegible] qu'un prix d'estime qu'on peut porter très-haut, ID. [ib.] p. 181. L'opale de Hongrie.... sa couleur est le [illegible] clair et bleuâtre du lait étendu de beaucoup d'e[au]; mais ce qui distingue particulièrement cette be[lle] pierre, ce sont les vives couleurs de l'iris qu'e[lle] fait voir lorsqu'on la regarde sous différents aspec[ts], AL. BRONGNIART, *Traité de min.* t. I, p. 300, dan[s] POUGENS. La plus estimée est celle de Hongrie. [Les] joailliers lui donnent improprement le nom d'opa[le] orientale, ID. *ib.* p. 302. L'opale, moins dure que [le] cristal de roche, raye cependant le verre et se d[is]tingue par sa légèreté de toutes les pierres qua[rt]zeuses, DE LABORDE, *Émaux*, p. 409. || Opale ar[le]quine, ainsi dite par allusion à l'habit d'arlequin. || Opale de bois, opale qui offre des filaments ligneu[x]. || Opale noble, nom d'une opale fort recherchée. || Opale résinoïde, voy. QUARTZ. || 2° Couleur d[e] l'opale. Que de variété, que de pompe et d'éclat! [Le] pourpre, l'orangé, l'opale, l'incarnat, De leurs riche[s] couleurs étalent l'abondance; Hélas! tout cet éc[lat] marque leur décadence [des jardins], DELILLE, *Jar[d.]* II. || 3° Croûte cristalline qui se forme à la surfa[ce] du sucre. || 4° Espèce de tulipe de quatre couleur[s].

— HIST. XVIᵉ s. Le suc fort bigarré fait l'agathe [et] l'opalle, R. BELLEAU, *Poésies*, t. I, p. 41, dans LA CURNE.

— ÉTYM. Lat. *opalus*, du grec ὀπάλλιος; sansc. *upala*, pierre précieuse.

† **OPALER** (o-pa-lé), *v. a.* Répartir les cristau[x] de sucre dans toute la masse que contient la forme, en brisant la croûte cristalline dite opale.

† **OPALESCENCE** (o-pa-lè-ssan-s'), *s. f.* Appa[-] rence semblable à celle de l'opale. J'ai obtenu un[e] glace opaline, bien homogène, et j'ai pu recueil[lir] quelques fragments irréprochables au point de v[ue] de la recherche de la densité; leur opalescence [ne] tenait pas à la présence de l'air, mais probablement à une structure ou à des clivages intérieurs, [illegible] *Comptes rendus, Acad. des sc.* t. LIV, p. 1091.

† **OPALIN, INE** (o-pa-lin, li-n'), *adj.* Qui a [la] teinte laiteuse et bleuâtre de l'opale, et les reflets de cette pierre précieuse. Ces belles pierres nouvellement découvertes et auxquelles on a donné le nom impropre de marbres opalins, sont plutôt des in[-] crustations ou des concrétions que des pétrifica[-] tions, BUFF. *Min.* t. VII, p. 230.

† **OPALISÉ, ÉE** (o-pa-li-zé, zée), *adj.* Terme de minéralogie. Qui est converti en opale.

OPAQUE (o-pa-k'; d'après Chifflet, *Gramm.* p. [illegible] on prononçait opâque), *adj.* Qui ne laisse pas passer la lumière. Semblable aux autres planètes, la terre est opaque, elle fait ombre, elle reçoit et réfléchit la lumière du soleil, BUFF. *Hist. nat. Preuv. théor. terr.* Œuvr. t. I, p. 106. Quelque opaque que soit un corps, jamais il ne réfléchit toute la lumière qui tombe sur lui, BRISSON, *Traité de phys.* t. II, p. 289. Il y a des corps opaques qui deviennent transparents, si on remplit leurs pores d'une substance dont la densité égale celle des parties de ce corps; c'est ce qui arrive à du papier que l'on mouille, ou que l'on imbibe d'huile, ID. *ib.* p. 111. || Qui est sans lumière. À travers l'ombre opaque et noire Des hauts cyprès du promontoire, LAMART. *Harm.* I, 10.

— HIST. XIVᵉ s. La terre grosse, opaque.... Qui contient en soy sans doubtance La [illegible] part de quinte-essence, *Nat. à l'alch. err.* 430. || XVIᵉ s. [illegible]

une espineuse entreprise, et plus qu'il ne semble, de suyvre une allure si vagabonde que celle de nostre esprit, de penetrer les profondeurs opaques de ses replis internes.... MONT. II, 60.

— ÉTYM. Lat. *opacus*.

OPÉRA (o-pé-ra), *s. m.* || 1° Poëme dramatique mis en musique, et, plus particulièrement, grand poëme lyrique composé de récitatif, de chant et de danse, sans discours ou dialogue parlé. J'honore tout ce qui est opéra, et, quoique je fasse l'entendue, je ne suis pas si habile que M. de Grignan, et je crois que j'y pleurerais comme à la comédie, SÉV. 239. Je m'en vais à un petit opéra de Mollier, beau-père d'Itier, qui se chante chez Pélissari; c'est une musique très-parfaite, ID. 186. Ce n'est point l'opéra que je fais pour le roi Qui m'empêche d'être tranquille; Tout ce qu'on fait pour lui paraît toujours facile, QUINAULT, dans RICHELET. On ne peut jamais faire un bon opéra, parce que la musique ne saurait narrer; que les passions n'y peuvent être peintes dans toute l'étendue qu'elles demandent; que d'ailleurs elle ne saurait souvent mettre en chant les expressions vraiment sublimes et courageuses, BOIL. *Fragm. d'un prolog. d'opéra, avert.* Il ne faut point de vols, ni de chars, ni de changements aux Bérénices et à Pénélope; il en faut aux opéras, et le propre de ce spectacle est de tenir les esprits, les yeux et les oreilles dans un égal enchantement, LA BRUY. I. C'est dans ce village [Issy], près de Vaugirard, que fut représenté le premier opéra français en 1659, SAINT-FOIX, *Ess. sur Paris*, *Œuvr.* t. III, p. 362, dans POUGENS. Le cardinal Mazarin, pour solenniser ce mariage [de Louis XIV], fit représenter au Louvre l'opéra italien intitulé *Ercole amante*; il ne plut pas aux Français, VOLT. *Louis XIV*, 25. Les charmants opéras de Quinault feront toujours les délices de quiconque est sensible à la douce harmonie de la poésie, au naturel et à la vérité de l'expression, aux grâces faciles du style, quoique ces mêmes opéras aient toujours été en butte aux satires de Boileau, son ennemi personnel, ID. *Comm. Corn. Rem. Sertor. Préf.* Ce fut là qu'ayant demandé à Mme de Maintenon quel était l'opéra qu'elle aimait le mieux, et Mme de Maintenon s'étant déclarée pour Atys, il [Louis XIV] répondit : Atys est trop heureux, GENLIS, *Mme de Maintenon*, t. II, p. 241, dans POUGENS. || 2° En Italie, opéra sérieux, dit aussi grand opéra, opéra dont les personnages sont ceux de la tragédie (on dit aussi opera seria, quand on parle italien). || Opéra bouffon, ou opéra bouffe, celui dont les personnages appartiennent à la comédie (on dit aussi opera buffa). || 3° En France, opéra comique, drame mixte qui tient de la comédie par le dialogue et de l'opéra par le chant. J'ai vu ce que je n'avais jamais vu, des opéras comiques, VOLT. *Lett. d'Argental*, 19 sept. 1766. Joue-t-on encore Eponine? l'opéra comique soutient-il toujours la gloire de la France? ID. *Lett. Damilaville*, 13 déc. 1762. Je suis affligé de la Martinique [prise par les Anglais] et de mon roué [Calas]; nous sommes bien sots et bien fanatiques; mais l'opéra comique répare tout, ID. *ib.* 4 avr. 1762. Il ne fallait aux Romains que *panem et circenses*; nous avons retranché *panem*, il nous suffit du *circenses*, c'est-à-dire de l'opéra comique, ID. *cité par Grimm*, t. VI, p. 370. Je puis dire qu'en relevant le caractère de l'opéra comique, j'en créais un genre nouveau, MARMONTEL, *Mém.* IX. Dans sa nouveauté, l'opéra comique, tel qu'il parut aux foires Saint-Laurent et Saint-Germain, n'était que ce qu'on nomme maintenant le vaudeville; des couplets en faisaient tous les frais, FÉTIS, *la Musique*, II, 16. || 4° Le genre de spectacle que constituent les poëmes dramatiques mis en musique. L'abbé Perrin obtint de Louis XIV, vers 1669, la permission d'établir un opéra dans Paris; et la première représentation fut celle de Pomone, en 1672. L'on voit bien que l'opéra est l'ébauche d'un grand spectacle : il en donne l'idée, LA BRUY. I. Je ne sais pas comment l'opéra avec une musique si parfaite et une dépense toute royale, a pu réussir à m'ennuyer, ID. *ib.* Alors l'opéra ne faisait que de naître en France; mais l'art incomparable de Lulli eut bientôt porté ce spectacle à une perfection où les Italiens eux-mêmes, qui en sont les inventeurs, ne l'ont jamais vu chez eux, D'OLIVET, *Hist. Acad.* t. II, p. 264, dans POUGENS. Le marquis de Sourdiac, du nom de Rieux, à qui l'on dut depuis l'établissement de l'opéra en France, fit exécuter dans ce temps-là même [1660], à ses dépens, dans son château de Neubourg, la Toison d'or de Pierre Corneille, avec des machines, VOLT. *Louis XIV*, 25. Je ne connais plus d'autre musique que celle des rossignols, et les chouettes de la forêt m'ont dédommagé de l'opéra de Paris, J. J. ROUSS. *Lett. à M. Vernes*, *Corresp.* t. IV, p. 189, dans POUGENS. Je ne pouvais ni rire, ni bâiller à l'opéra français, puisque je n'y restais jamais, et qu'aussitôt que j'entendais commencer la lugubre psalmodie, je me sauvais dans les corridors, ID. *Lett. à M. le Nieps.* L'opéra de Paris passe à Paris pour le plus pompeux, le plus voluptueux, le plus admirable qu'inventa jamais l'art humain, ID. *Hél.* II, 23. L'opéra me paraît une belle fête, et telle qu'aucune autre nation n'en peut donner; c'est l'amusement d'un peuple riche, éclairé, sensible et ami des voluptés de bon goût, ST-LAMB. *Sais.* IV, note 4. L'opéra français, tel qu'on le forma dans sa nouveauté, fut reçu de la nation avec un applaudissement presque unanime, CAHUSAC, *Danses anciennes et modernes*, III, III. 9. L'opéra italien se divise en trois genres : l'opéra sérieux, le semi-sérieux et le bouffe; l'opéra français est de deux genres : le grand opéra, chanté d'un bout à l'autre, et l'opéra comique, où les acteurs parlent et chantent tour à tour, FÉTIS, *la Musique*, *Dict. opéra.* || 5° Par extension, l'Opéra, dit aussi à diverses époques l'Académie royale ou impériale de musique, le théâtre où l'on joue le grand opéra; l'Opéra-Comique, celui où l'on joue l'opéra comique (on met des majuscules). L'Opéra est le premier de nos théâtres lyriques; il a été tantôt dans les attributions des menus plaisirs, de la liste civile du roi, de la maison de l'empereur ou du ministère d'État, tantôt en régie. Par toi-même bientôt conduite à l'Opéra, De quel air penses-tu que ta sainte verra D'un spectacle enchanteur la pompe harmonieuse.... Entendra ces discours sur l'amour seul roulants, Ces doucereux Renauds, ces insensés Rolands...? BOIL. *Sat.* X. La salle de l'Opéra et toutes les autres dépendances du Palais royal du côté de l'église de Saint-Honoré sont bâties sur les ruines de l'hôtel des comtes d'Armagnac, SAINT-FOIX, *Ess. Paris*, *Œuvr.* t. III, p. 69. Il y a déjà quelque temps que l'on m'a dit que M. Destouches avait une pension de 4000 livres sur l'Opéra, et une direction sur les auteurs et sur les musiciens, J. B. ROUSS. *Lett. à Boutet*, *Soleure, le...* Peut-on se réjouir à Paris dans ce malheur général [des guerres d'Allemagne]? hélas! il le faut bien; et on tuerait cent mille hommes en Allemagne, que l'Opéra serait plein les vendredis, VOLT. *Lett. d'Argental*, 5 juill. 1743. On va voir une tragédie pour être touché, on se rend à l'Opéra par désœuvrement et pour digérer, ID. *Lett. Chabanon*, 12 février 1768. Par une ordonnance du 14 décembre 1715, les bals publics furent permis trois fois la semaine dans la salle de l'Opéra; les directeurs firent faire une machine avec laquelle on élevait le parterre et l'orchestre au niveau du théâtre, CAHUSAC, *Danses anciennes et modernes*, p. 175, dans POUGENS. Abonnés de l'Opéra-Comique, Abonnés du sublime Opéra... Ah! combien vous devez être riches, Si vraiment Le bien vient en dormant! SCRIBE et GERMAIN DELAVIGNE, *Somnambule*, II, *couplets finals.* || Grand Opéra, se dit quelquefois pour Théâtre de l'Opéra, afin de le distinguer de celui de l'Opéra-Comique. || 6° Opéra ballet, genre d'opéra mêlé de danses, fort à la mode à la fin du XVII[e] siècle et au commencement du XVIII[e] siècle. *Le Dieu et la Bayadère* de MM. Scribe et Auber est un opéra ballet. Le roi y a donné ordre, madame; on peut être de l'opéra sans faire tort à sa noblesse; les plus grands seigneurs du royaume y peuvent danser avec l'approbation de tout le monde, ST.-ÉVREM. *les Opera* (sic), V, 3. || 7° Bal de l'Opéra, bal que donne le grand Opéra pendant le carnaval. Le premier bal de l'Opéra fut donné le 2 janvier 1716 par autorisation du duc d'Orléans régent. || 8° Opéra spirituel, s'est dit quelquefois pour oratorio. || 9° Fig. S'est dit de tout ce qui semble difficile. C'est un opéra de lui parler, BOUHOURS, *Nouv. Rem.* Ils sont en si grand nombre, que ce serait un opéra que d'en vouloir dresser un mémoire, BAYLE, *Lettres*, p. 698, dans POUGENS. Mon opéra fait, il s'agit d'en tirer parti : c'était un autre opéra bien plus difficile, J. J. ROUSS. *Conf.* VII. || S'est dit aussi d'une chose excellente, d'un chef-d'œuvre. Vos deux lettres sont des choses admirables, dignes d'être apprises par cœur, et, en un mot, ce qu'on appelle des opéra (sic), SCARR. *Lettres*, dans RICHELET. Mais à propos de couches, vous vous souvenez bien de la lettre que vous m'avez promise, dès que vous auriez appris que je serais grand-père; je m'attends à un opéra, BUSSY-RABUTIN, *à Mme de Grignan*, 3 janv. 1676. Et, pour son opéra, une soupe à bouillon perlé, soutenue d'un jeune gros dindon, MOL. *Bourg. gent.* IV, 1. || Faire opéra, au nain jaune, se défaire successivement de toutes ses cartes, sans en avoir été empêché par son adversaire; se dit aussi au lansquenet, quand le banquier ou coupeur amène toutes les cartes retournées sur le tapis avant d'amener la sienne.

— REM. On a longtemps écrit au pluriel opera sans *s*. Bien que j'aie toujours entendu prononcer des opéras comme on dit des factums et des totons, je ne voudrais pas assurer qu'on le doive écrire, et je pourrais bien m'être trompé en l'écrivant de la sorte, BOIL. *Réflexions crit. sur Longin*, VIII. Les opéra de Rameau commençaient à faire du bruit, et relevèrent ses ouvrages théoriques, que leur obscurité laissait à la portée de peu de gens, J. J. ROUSS. *Confess.* V. Mais, depuis l'édition de 1835, l'Académie met l'*s* au pluriel; auparavant plusieurs la mettaient aussi. J'écris opéras au pluriel, malgré la décision contraire, parce qu'il me semble que la dernière syllabe de ce mot est longue au pluriel, D'ALEMB. *Lib. de la mus. Œuvr.* t. III, p. 358, note 1, dans POUGENS.

— ÉTYM. Ital. *opera*, œuvre (voy. ce mot).

† **OPÉRABLE** (o-pé-ra-bl'), *adj.* Qui peut être opéré. Ce cancer n'est pas opérable.

† **OPÉRANT, ANTE** (o-pé-ran, ran-t'), *adj.* Qui est propre à opérer. La foi vive et opérante par la charité, MASS. *Profess. relig. Serm.* 2.

— REM. Bossuet, suivant la règle archaïque, faisait encore quelquefois accorder le participe présent avec son substantif : On les reconnaît [les bonnes œuvres] nécessaires comme présentes, mais non pas comme opérantes le salut, BOSS. *Projet de réunion, Réfl. de l'év. de Meaux*, I, 7.

OPÉRATEUR, TRICE (o-pé-ra-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui se livre à quelque manipulation. || Fig. Ces opérateurs d'iniquités [les jésuites] sont plus dangereux que n'étaient autrefois, du temps du Messie, les scribes et les pharisiens, GUI PATIN, *Lettres*, t. II, p. 440. || 2° Celui qui fait certaines opérations de chirurgie. Un habile opérateur. Hom! disait l'un, jamais n'entonnerai-je Un requiem sur cet opérateur? J. B. ROUSS. *Ép.* I, 10. || On dit quelquefois au féminin, opératrice. Voilà l'opératrice aussitôt en besogne; Elle retira l'os, LA FONT. *Fabl.* III, 9. || 3° Charlatan qui vend des drogues en place publique. La bonne compagnie qui était déjà dans l'hôtellerie, augmenta d'un opérateur et de son train, qui était composé de sa femme, d'une vieille servante more, d'un singe et de deux valets, SCARRON, *Rom. com.* I, 15. 23 janvier 1686 : le soir, il y eut une petite mascarade chez le roi, où M. le duc du Maine était opérateur; il fit beaucoup de présents aux dames, fort magnifiques, DANGEAU, I, 284. || *Au féminin*, opératrice, femme d'un opérateur. Il triompha aussi de l'insensibilité et de la misanthropie de la Rancune, qui devint amoureux de l'opératrice, SCARR. *Rom. com.* I, 19.

— HIST. XIV[e] s. De serfs sont deux especes, le curateur et le operateur. Tels sont operateurs artisans] et font les œuvres serviles, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVI[e] s. Aussi habile fut un operateur sur l'aumonier de Marmoutier lequel il traitait d'une hernie, D'AUB. *Fœn.* IV, 11.

— ÉTYM. Lat. *operatorem*, de *operari* (voy. OPÉRER).

† **OPÉRATIF, IVE** (o-pé-ra-tif, ti-v'), *adj.* Terme de scolastique. Propriétés opératives, celles qui sont causes d'actes. Les qualités formelles sont de simples attributs; mais les opératives doivent soigneusement se diviser en originales et en dérivées, VOLT. *Dict. phil. Droit*, 1.

— ÉTYM. *Opérer*.

OPÉRATION (o-pé-ra-sion ; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action d'une puissance, d'une faculté qui produit un effet. Les opérations de la nature. On trouva de grandes difficultés à donner des noms aux opérations de l'âme, parce qu'on est naturellement peu propre à réfléchir sur soi-même, CONDIL. *Conn. hum.* I, I, 9. || En termes de dévotion. L'opération du Saint-Esprit. Les opérations de la grâce. Le doigt de Dieu est ici [dans la conversion d'Anne de Gonzague], la suite ne permet pas d'en douter, et l'opération de la grâce se reconnaît dans ses fruits, BOSS. *Anne de Gonz.* || En termes de philosophie, les trois opérations de l'esprit, la première qui conçoit, la seconde qui juge, la troisième qui raisonne. Si elle [la logique] a pour objet les trois opérations de l'esprit, ou la troisième seulement, MOL. *Mar. forcé*, sc. 6. || 2° Terme de mathématique. Les calculs qu'il faut faire pour obtenir un résultat. Trouver la racine carrée d'un nombre est une opération d'arithmétique. Les quatre règles de l'arithmétique, ou les quatre règles, l'addition, la soustraction, la multiplication et la division. || 3° Plans combinés, desseins en voie d'exécution. L'amortissement de la dette publique est une opéra

[illegible] Je ne sais aucune nouvelle des grandes opérations de M. l'abbé Terrai [surintendant des finances]; je trouve seulement qu'il ressemble à M. Bouvard [célèbre médecin] : il met au régime, VOLT. *Lett. d'Argental*, 26 mars 1770. || Ironiquement. Vous avez fait là une belle opération, voilà une belle opération, vous n'avez rien fait qui vaille. || 4° Il se dit aussi des transactions qui se font à la bourse, dans le commerce. Une opération désastreuse. || 5° Terme de guerre. Mouvement d'attaque ou de défense d'une armée qui agit. Les opérations de l'armée française. Napoléon venait de mettre ce monarque [le roi de Westphalie] sous les ordres du maréchal [Davoust]; ce fut ce changement trop tardif et au milieu d'une opération, qui en détruisit l'ensemble, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IV, 6. || Ligne d'opération, ligne sur laquelle une armée opère, et sur laquelle sont ses dépôts et ses magasins. Une attaque brusque et directe les couperait [les Russes] de leur ligne d'opération, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IV, 1. || Au XVII° siècle, opération, en ce sens, passait pour une expression venue des gazettes étrangères et ne devant pas être employée. Ceux qui savent notre langue et qui la parlent bien, répondit le commandeur, disent dans ce sens-là les entreprises ou les actions de la campagne; ce n'est pas que le mot opération ne soit français et n'ait plusieurs usages; mais il s'agit ici de la mauvaise application qu'on font les étrangers, que nous ne devons pas imiter en cela, CALLIÈRES, *Bon et mauvais usage, Conversat.* 2. || 6° Opération chimique ou pharmaceutique, tout ce que fait le chimiste ou le pharmacien pour analyser un corps, déterminer des combinaisons, ou préparer des médicaments. || 7° Opération chirurgicale, tout ce que fait le chirurgien sur le corps vivant à l'aide d'instruments ou de la main seule. Une opération laborieuse. L'opération de la cataracte. M. de la Vallière est mort; on lui a fait plusieurs opérations, et enfin il s'en est allé, SÉV. 23... || 8° L'action, l'effet d'un remède, d'une médecine. Il [mon médecin] ne s'est pas contenté de m'ordonner les remèdes, mais les a lui-même appliqués, et s'est assis auprès de moi pour en attendre l'opération, MALH. *le Traité des bienf. de Sénèque*, VI, 16. La médecine commençait à faire heureusement son opération, VAUGEL. *Q. C.* liv. III, dans RICHELET. || Il se dit quelquefois pour effet d'un purgatif, selle abondante. M. de Richelieu monta à sa garde-robe, et y laissa une opération telle que le bassin ne la put contenir, ST-SIM. 18, 217. || 9° Terme d'imprimerie. Se dit de compositions en plus petit caractère que le texte, où des chiffres sont disposés conformément aux opérations d'arithmétique.

— HIST. XIV° s. Et chascune de ces operations et ars fait toutes autres choses pour la grace de ce bien, ORESME, *Eth.* VII, 13. || XVI° s. Tels instrumens seroyent inutiles et vains sans l'operation de l'esprit, CALV. *Instit.* 1033.

— ÉTYM. Provenç. *operatio*; espagn. *operacion*; ital. *operazione*; du lat. *operationem* (voy. OPÉRER).

† OPÉRATOIRE (o-pé-ra-toi-r'), *adj.* Qui a rapport aux opérations chirurgicales. || Procédés opératoires, ceux que l'on suit dans une opération [illegible]. || Médecine opératoire, l'ensemble des règles à suivre dans les opérations.

— ÉTYM. Lat. *operatorius*, de *operari*, opérer.

† OPERCULAIRE (o-pèr-ku-lè-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui ferme une cavité à la manière d'un couvercle.

OPERCULE (o-pèr-ku-l'), *s. m.* || 1° Terme de botanique. Espèce de couvercle qui ferme l'urne des mousses. || 2° Terme d'ichthyologie. Appareil osseux composé de quatre pièces, qui, dans beaucoup de poissons, couvre et protège les branchies. || Il se dit aussi pour les coquilles. [illegible] que le bec, mais d'une substance plus [illegible], *[illegible]* t. IV, p. 190. || 3° Terme de [illegible]

— ÉTYM. Lat. *operculum*, de *operire*, couvrir.

OPERCULÉ, ÉE (o-pèr-ku-lé, lée), *adj.* [illegible]

† OPERCULIFÈRE (o-pèr-ku-li-fè-r'), *adj.* [illegible]

— ÉTYM. *Opercule*, et le lat. *ferre*, porter.

† OPERCULINE (o-pèr-ku-li-n'), *s. f.* Genre de [illegible]

OPERCULITE (o-pèr-ku-li-t'), *s. f.* Opercule fossile.

— ÉTYM. *Opercule*, et la finale minéralogique *ite*.

OPÉRÉ, ÉE (o-pé-ré, rée), *part. passé* d'opérer. || 1° Qui est effectué. Un prodige opéré par le ciel même ne révoltera pas; mais un prodige opéré par un sorcier malgré le ciel ne plaira jamais qu'à la populace, VOLT. *Comm. Corn. Rem. Médée, Préambule.* || 2° Qui a subi une opération chirurgicale. Opéré d'un cancer. || Substantivement, un opéré, une opérée, celui, celle qui a subi une opération chirurgicale.

OPÉRER (o-pé-ré. La syllabe *pé* prend un accent grave quand la syllabe qui suit est muette : j'opère, excepté au futur et au conditionnel : j'opérerai, j'opérerais), *v. a.* || 1° Produire un effet. Je sens.... que toutes ces lumières dont il [Bourdaloue] a éclairé mon esprit ne sont point capables d'opérer mon salut, SÉV. 20 avr. 1682. On vit en M. le Tellier cette tristesse de pénitence qui opère le salut, FLÉCH. *le Tellier.* Dieu qui opérait par eux de grandes choses, MASS. *Avent, Circ.* Opérez le bien, tandis que Dieu vous en laisse le temps, ID. *Carême, Imp.* Tous opèrent l'iniquité, ID. *Carême, Élus.* Vous voyez ce qu'opère Votre indiscrétion.... LA CHAUSS. *Gouvern.* V, sc. dern. La plus petite intrigue fait dans un temps ce que les plus grands ressorts ne peuvent opérer dans un autre, VOLT. *Louis XIV*, 10. L'empereur français jugea que cette position derrière le Niémen n'était ni offensive ni défensive, et que l'armée russe n'était guère mieux placée pour opérer une retraite, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IV, 4. || Absolument. La grâce opéra dans son âme. Il n'y a aucun corps connu parfaitement dur, mais bien des esprits durs sur lesquels nous avons en vain tâché d'opérer, VOLT. *Diatribe du docteur Akakia.* La mémoire, la raison proprement dite, et l'imagination sont les trois manières différentes dont notre âme opère sur les objets de ses pensées, D'ALEMB. *Disc. prélim. encycl. Œuv.* t. I, p. 236, dans POUGENS. L'animal réunit toutes les puissances de la nature, les forces qui l'animent lui sont propres et particulières, il veut, il agit, il se détermine, il opère, BUFF. *Hist. anim.* ch. I. Je commence à croire que le changement des lieux et des objets opère sensiblement sur notre âme, RICCOBONI, *Miss Jenny, Œuv.* t. III, p. 432, dans POUGENS. || Il se dit aussi d'une troupe qui agit militairement. La division opérait sur la gauche de l'ennemi. || Ironiquement. Vous avez, ma foi, bien opéré, se dit à ceux qui ont gâté, ruiné quelque affaire. Vous avez là dedans bien opéré, vraiment! MOL. *Éc. des f.* V, 4. Vous avez bien opéré avec ce beau monsieur le comte dont vous vous êtes embéguiné! ID. *Bourg. gent.* III, 3. || 2° Il se dit de quelques arts ou sciences qui exigent une certaine pratique. Opérer une division, une multiplication. Opérer la combinaison de deux gaz. || Absolument. On ne saurait être bon chimiste sans opérer. Cet arithméticien opère avec beaucoup de sûreté. Pour l'addition on range les nombres l'un au-dessus de l'autre, puis on opère. Il [Newton] fut admiré de ses compatriotes dès qu'il eut écrit et opéré; il n'a été bien connu en France qu'au bout de quarante années, VOLT. *Dict. phil. Newton.* || 3° Particulièrement. Faire une opération de chirurgie. Opérer un cancer, une fistule. || Il se dit aussi de la personne qui subit l'opération. Opérer un homme affecté de la pierre. || Être opéré, se faire opérer, subir une opération. Il a été opéré par un habile chirurgien. Se faire opérer de la cataracte. || Absolument. Ce chirurgien opère bien. || 4° *V. n.* Il se dit de l'effet que produit une substance sur le corps vivant. Ce médicament opère avec une grande énergie. J'espère Que le vin opère; Oui, tout est bien, même en prison; Le vin m'a rendu la raison, BÉRANG. *Ma guérison.* || En un sens plus restreint, se dit des évacuants. Mon lavement d'aujourd'hui a-t-il bien opéré? MOL. *Mal. im.* I, 2. || Par euphémisme, satisfaire les besoins naturels. Cinnac les mit adroitement [les papiers] au fond du pot et opéra par-dessus, ST-SIM. 93, 207. || S'opérer, *v. réfl.* Être accompli. Ce changement s'est opéré à vue. Il s'opère quelque chose de semblable dans la production de certaines maladies [illegible], BUFF. *Min.* t. V, p. 68.

— HIST. XVI° s. Les scolastiques ont en la bouche cette distinction de la grace operante et cooperante — Dieu parfait en cooperant ce qu'il a commencé en operant, CALV. *Instit.* 310.

— ÉTYM. Forme moderne et latine de *ouvrer* (voy. ce mot).

† OPÉRETTE (o-pé-rè-t'), *s. f.* || 1° Mot qui a passé de la langue allemande dans le français, et par lequel on désigne de petits opéras sans importance par rapport à l'art, FÉTIS, *la Musique, Introd. Opérette.* || 2° Aujourd'hui, ce mot est très généralement employé pour désigner les ouvrages joués sur plusieurs petits théâtres ou dans les salons.

— ÉTYM. Diminutif d'*opéra*, attribué à Mozart.

OPES (o-p'), *s. m. pl.* || 1° Terme d'architecture. L'ouverture qui est entre les métopes et qui se trouve remplacée par l'extrémité d'une solive décorée d'un triglyphe. || 2° Particulièrement. Trous qui reçoivent les poutres, les chevrons, les solives, etc. || Trous que les boulins qui ont servi à l'échafaudage laissent dans les murs.

— REM. L'Académie fait opes du masculin; cependant le mot est féminin en grec, et métope qui en est formé est féminin aussi.

— ÉTYM. Ὀπή, ouverture.

† OPHI.... ou OPHIO.... élément de composition qui veut dire serpent et vient de ὄφις. Curtius rapporte ὄφις à ὄπτομαι, voir (comparez [illegible]), comme δράκων, dragon, se rapporte à [illegible], voir.

† OPHIASE (o-fi-a-z') ou OPHIASIS (o-fi-a-zis'), *s. f.* Terme de médecine. Chute de cheveux par places.

— HIST. XVI° s. Ophiasis, pelade, ainsi dite à cause que les malades ont cheute de poil par ondes, à la figure d'un serpent nommé en grec ophis, PARÉ, *Introd.* 21.

— ÉTYM. Ὀφίασις, de ὄφις, serpent.

OPHICLÉIDE (o-fi-klé-i-d'), *s. m.* Instrument de cuivre de la famille des bugles. Il y a deux sortes d'ophicléides : l'ophicléide alto, en mi bémol, et l'ophicléide basse, en ut et en si bemol. De toutes les basses de la musique d'harmonie, l'ophicléide est la plus puissante, FÉTIS, *Manuel des compositeurs*, II, 14. Première exhibition de l'ophicléide à l'orchestre [de l'Opéra] dans la *Lampe merveilleuse* (6 février 1822), CASTIL-BLAZE, *Hist. de l'Acad. de musique*, t. II, p. 350.

— REM. On le fait souvent féminin en parlant.

— ÉTYM. *Ophi...*, et κλεὶς, clef; ainsi dit, parce que l'ophicléide représentait en effet l'ancien serpent, instrument qui n'avait que six trous, et qui était presque toujours faux, mais qui était devenu juste grâce aux clefs qu'on y avait ajoutées.

† OPHIDIEN, IENNE (o-fi-diin, diè-n'), *adj.* Terme de zoologie. Qui ressemble à un serpent. || *S. m. pl.* Les ophidiens, troisième ordre de la classe des reptiles, à épiderme écailleux, caduc, à corps allongé, serpentiforme, aminci en arrière, à membres nuls ou rudimentaires.

— ÉTYM. Ὄφις, serpent.

† OPHIDOSAURIENS, (o-fi-do-sô-riin), *s. m. pl.* Famille de reptiles comprenant les serpents et les lézards.

— ÉTYM. Ὄφις, serpent, et σαῦρος, lézard.

† OPHIODONTE (o-fi-o-don-t'), *s. f.* Dent de serpent fossile.

— ÉTYM. *Ophi...*, et ὀδούς, dent.

† OPHIOGLOSSE (o-fi-o-glo-s'), *s. f.* Genre de fougères, renfermant une quinzaine d'espèces peu ou très-répandues, dont une espèce, langue de serpent, petite serpentaire, est l'*ophioglossum vulgatum*, L.

— ÉTYM. *Ophio...*, et γλῶσσα, langue.

† OPHIOGRAPHE (o-fi-o-gra-f'), *s. m.* Celui qui se livre spécialement à la description des serpents.

— ÉTYM. *Ophi...*, et γράφειν, écrire.

† OPHIOGRAPHIE (o-fi-o-gra-fie), *s. f.* Description des serpents.

† OPHIOGRAPHIQUE (o-fi-o-gra-fi-k'), *adj.* Qui a rapport à l'ophiographie.

† OPHIOLÂTRIE (o-fi-o-lâ-trie), *s. f.* Culte des serpents.

— ÉTYM. *Ophio...*, et *lâtrie*.

† OPHIOLITHE (o-fi-o-li-t'), *s. f.* Roche composée, à base de talc ou de serpentine et de diallage.

— ÉTYM. *Ophio...*, et λίθος, pierre.

† OPHIOLITHIQUE (o-fi-o-li-ti-k'), *adj.* Qui appartient de l'ophiolithe.

† OPHIOLOGIE (o-fi-o-lo-jie), *s. f.* Traité des serpents.

— ÉTYM. *Ophio...*, et λόγος, traité.

† OPHIOMANTIE (o-fi-o-man-sie), *s. f.* Divination en observant des serpents.

— ÉTYM. *Ophio...*, et *mancie*, suffixe.

† OPHIOMAQUE (o-fi-o-ma-k'), *adj.* Qui combat, qui détruit les serpents.

— ÉTYM. *Ophio...*, et μάχη, combat.

† OPHIOPHAGE (o-fi-o-fa-j'), *adj.* Qui se nourrit de serpents.

— ÉTYM. *Ophio...*, et φαγεῖν, manger.

† OPHIOSTOME (o-fi-o-sto-m'), *s. m.* Genre d'entozoaires à corps cylindrique, allongé, et à bouche munie de deux lèvres.

— ÉTYM. *Ophio...*, et στόμα, bouche.

† OPHIOSURE (o-fi-o-zu-r'), *s. m.* Genre de poissons, faisant partie de la division des apodes et formé aux dépens du genre murène.

— ÉTYM. Ὄφις, ὄφεος, serpent, et οὐρά, queue.

1. OPHITE (o-fi-t'), *s. m.* Nom donné à certains

roches trappéennes des Pyrénées, d'une composition variable. || Sorte de marbre dont la couleur est un vert obscur, rayé de filets jaunes qui se croisent. Le feldspath et le schorl : ce mélange est celui qui a formé la matière des ophites, dont il y a plusieurs variétés, mais toutes composées de feldspath plus ou moins mêlé de schorl de différentes couleurs, BUFF. *Min.* t. I, p. 440. || *Adj.* Marbre ophite. || Se dit aussi quelquefois d'une roche magnésienne plus souvent nommée serpentine.

— ÉTYM. Ὀφίτης, de ὄφις, serpent, à cause que l'ophite rappelle, par son fond vert tacheté de blanc, la peau bigarrée des serpents.

† 2. **OPHITE** (o-fi-t'), *s. m.* Nom d'une secte d'hérétiques du second siècle qui était une branche des gnostiques, ainsi dite de ὄφις, serpent, parce que ces hérétiques rendaient un culte superstitieux à cet animal, en souvenir du serpent qui séduisit Ève.

† 3. **OPHITE** (o-fi-t'), *s. m.* Genre de serpents.

— ÉTYM. Ὄφις, serpent.

† **OPHITEUX, EUSE** (o-fi-teû, teû-z'), *adj.* Qui tient de l'ophite; qui en a les caractères.

— ÉTYM. *Ophite* 1.

† **OPHIUCHUS** (o-fi-u-kus'), *s. m.* Constellation bornée inférieurement par la Balance, le Scorpion et le Sagittaire. || On dit aussi Serpentaire ou Esculape.

— ÉTYM. Ὀφιοῦχος, de ὄφις, serpent, et ἔχειν, tenir.

† **OPHIURES** (o-fi-u-r'), *s. m. pl.* Genre d'étoiles de mer qui diffère des autres par la disposition allongée serpentiforme des rayons qui bordent le corps.

— ÉTYM. *Ophi*..., et οὐρά, queue.

† **OPHTHALMALGIE** (o-ftal-mal-jie), *s. f.* Terme de médecine. Toute douleur des yeux sans inflammation; névralgie oculaire.

— ÉTYM. Ὀφθαλμός, œil, et ἄλγος, douleur.

OPHTHALMIE (o-ftal-mie), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation de l'œil. || Ophthalmie sèche, ophthalmie qui n'est pas accompagnée d'un écoulement. || Ophthalmie d'Égypte, ophthalmie épidémique, ophthalmie purulente, sorte d'ophthalmie, ainsi nommée parce qu'on l'a observée d'abord sur des troupes revenant de l'expédition d'Égypte; elle est contagieuse, et donne rapidement lieu à la fonte de l'œil. || Ophthalmie périodique, inflammation particulière de l'œil qui se montre sur les animaux domestiques avec les caractères de la périodicité.

— HIST. XIVe s. Ceulz qui ont une maladie es oilz appellée obtalmie, ORESME, *Eth.* 299 || XVIe s. Ophthalmie est une inflammation de la membrane appelée conjonctive, PARÉ, XV, 13.

— ÉTYM. Ὀφθαλμία, de ὀφθαλμός, œil (voy. OPHTHALMO...).

OPHTHALMIQUE (o-ftal-mi-k'), *adj.* || 1° Qui concerne les yeux. || Nerf ophthalmique, ancien nom du nerf optique. || Ganglion ophthalmique, petit corps rougeâtre, placé au côté du nerf optique, et donnant naissance aux nerfs ciliaires. || 2° Qui est propre aux maladies des yeux. Pommade ophthalmique.

— ÉTYM. Ὀφθαλμικός, de ὀφθαλμός, œil (voy. OPHTHALMO...).

† **OPHTHALMO....** élément de composition qui signifie œil, et qui vient de ὀφθαλμός, dérivé certainement, mais sans qu'on s'en rende bien compte, du radical ὀπ, qui signifie voir, et qui est le même que le radical latin *oc* dans *oculus*.

† **OPHTHALMOBLENNORRHÉE** (o-ftal-mo-blè-nno-rée), *s. f.* Terme de médecine. Un des noms de l'ophthalmie purulente.

— ÉTYM. *Ophthalmo*..., et *blennorrhée*.

† **OPHTHALMOCÈLE** (o-ftal-mo-sè-l'), *s. f.* Synonyme d'exophthalmie.

— ÉTYM. Ὀφθαλμός, œil, et κήλη, tumeur.

† **OPHTHALMOCOPIE** (o-ftal-mo-ko-pie), *s. f.* Terme de médecine. Affaiblissement de la vue qui se remarque chez les presbytes, et exceptionnellement chez les myopes qui ont fait abus de lunettes concaves trop fortes.

— ÉTYM. Ὀφθαλμός, œil, et κόπος, fatigue; la finale *ie* vient par similitude des noms en *ie*.

† **OPHTHALMODYNIE** (o-ftal-mo-di-nie), *s. f.* Terme de médecine. Douleur rhumatismale de l'œil.

— ÉTYM. Ὀφθαλμός, œil, et ὀδύνη, douleur.

OPHTHALMOGRAPHIE (o-ftal-mo-gra-fie), *s. f.* Description anatomique de l'œil.

— ÉTYM. Ὀφθαλμός, œil, et γράφειν, décrire.

† **OPHTHALMOLITHE** (o-ftal-mo-li-t'), *s. m.* Concrétion oculaire.

— ÉTYM. Ὀφθαλμός, œil, et λίθος, pierre.

† **OPHTHALMOLOGIE** (o-ftal-mo-lo-jie), *s. f.* Étude de l'œil.

— ÉTYM. Ὀφθαλμός, œil, et λόγος, traité.

† **OPHTHALMOMÈTRE** (o-ftal-mo-mè-tr'), *s. m.* Instrument propre à mesurer la grandeur des diverses parties de l'œil. Il [Petit] avait imaginé et fait construire un ophthalmomètre, instrument destiné à mesurer les parties de l'œil, MAIRAN, *Éloge de Petit.*

— ÉTYM. Ὀφθαλμός, œil, et μέτρον, mesure.

† **OPHTHALMORRHAGIE** (o-ftal-mo-rra-jie), *s. f.* Terme de médecine. Hémorrhagie ou écoulement de sang par la conjonctive oculaire.

— ÉTYM. Ὀφθαλμός, œil, et ῥαγεῖν, faire éruption.

† **OPHTHALMOSCOPE** (o-ftal-mo-sko-p'), *s. m.* Instrument qui sert à examiner l'intérieur de l'œil.

— ÉTYM. Ὀφθαλμός, œil, et σκοπεῖν, examiner.

† **OPHTHALMOSCOPIE** (o-ftal-mo-sko-pie), *s. f.* Art de connaître le tempérament d'une personne par l'examen de ses yeux. || Emploi de l'ophthalmoscope.

† **OPHTHALMOSTAT** (o-ftal-mo-sta), *s. m.* Instrument avec lequel on tenait les paupières écartées et le globe de l'œil immobile.

— ÉTYM. Ὀφθαλμός, œil, et στατός, arrêté.

† **OPHTHALMOTHÈQUE** (o-ftal-mo-tè-k'), *s. f.* Partie du corps de la chrysalide qui couvre les yeux de l'insecte.

— ÉTYM. Ὀφθαλμός, œil, et θήκη, loge.

† **OPHTHALMOTOMIE** (o-ftal-mo-to-mie), *s. f.* Partie de l'anatomie qui a pour objet la dissection de l'œil. || Extirpation de l'œil.

— ÉTYM. Ὀφθαλμός, œil, et τομή, section, qui en latin s'est changé en *tomia*.

† **OPHTHALMOXYSE** (o-ftal-mo-ksi-z'), *s. f.* Terme de chirurgie. Espèce de scarifications qu'on pratiquait autrefois sur la conjonctive dans les cas d'ophthalmie.

— ÉTYM. Ὀφθαλμός œil, et ξύσις, scarification.

† **OPHTHALMOXYSTRE** (o-ftal-mo-ksi-str'), *s. m.* Instrument avec lequel on scarifiait la conjonctive ou la surface interne des paupières.

— ÉTYM. *Ophthalmo*..., et ξυστρόν, scarificateur.

OPIACÉ, ÉE (o-pi-a-sé, sée), *adj.* Qui contient de l'opium. Préparations opiacées.

— ÉTYM. *Opium.*

† **OPIANIQUE** (o-pi-a-ni-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide opianique, produit de la décomposition, par oxydation, de la narcotine.

OPIAT (o-pi-a; l'Académie dit qu'on prononce le *t*, mais cela n'est pas conforme à l'usage le plus général), *s. m.* || 1° Électuaire où il entre de l'opium. || 2° Abusivement. Un électuaire quelconque, mais surtout électuaire magistral. || 3° Pâte pour nettoyer les dents. Il dit que l'opiat, la guimauve et le reste Ont été pour ses dents un remède funeste, DESHOUL. t. I, p. 284. J'ai connu un homme sans nom qui avait amassé des richesses immenses par le débit d'un nouvel opiat pour les dents, VAUVEN. *Dial.* XVII, *Renaud et Jaf.* || Furetière fait la distinction de *opiat*, substantif masculin, et *opiate*, substantif féminin.

— HIST. XVIe s. Opiatte cordialle, RAB. *Pant.* V, *Prol.* C'est le breuvage qui nous infatue et endort, comme une opiate bien sucrée, et qui sert de medicament narcotique, pour stupefier nos membres, *Sat. Mén.* p. 164. Conserves, opiates, poudres, PARÉ, V, 16.

— ÉTYM. Ὄπιον, suc (voy. OPIUM).

OPILATIF, IVE (o-pi-la-tif, ti-v'), *adj.* Terme de médecine. Qui obstrue.

— ÉTYM. *Opiler.*

OPILATION (o-pi-la-sion), *s. f.* Terme de médecine. Obstruction.

— HIST. XVIe s. Et voyant que le visage lui devenoit jaune, estimerent que c'estoit une opilation de foie, MARG. *Nouv.* L. Par opilation des remedes qui ferment et bouchent les pores, PARÉ, XXIV, 39.

— ÉTYM. Lat. *oppilationem* (voy. OPILER).

OPILÉ, ÉE (o-pi-lé, lée), *part. passé* d'opiler. J'en perds le sentiment, du corps tout mutilé, Et durant quelques jours j'en demeure opilé, RÉGNIER, *Sat.* II.

OPILER (o-pi-lé), *v. a.* Terme de médecine. Obstruer.

— HIST. XVIe s. Ces medicamens eschauffent et opilent trop, dont les tumeurs sont rendues plus rebelles à suppuration, PARÉ, XXIV, 38.

— ÉTYM. Lat. *oppilare*, de *ob*, et *pilare*, appuyer fortement (voy. PILE).

OPIMES (o-pi-m'), *adj. f. pl.* || 1° Terme d'antiquité. Dépouilles opimes, celles que remportait un général romain qui avait tué de sa main le général de l'armée ennemie. Tous ces grands hommes [les conquérants] étaient si parfaitement voleurs de grand chemin, que, depuis Romulus jusqu'aux flibustiers, il n'est question que de dépouilles opimes, de butin, de pillage, de vaches et de bœufs volés à main armée, VOLT. *Dict. phil. Gouvern. anglais.* || 2° Fig. Dans le langage général, dépouilles opimes, belles dépouilles, belle acquisition, etc. || V. Hugo l'a employé au singulier masculin, en ce sens : Tandis que tu rêvais sur le trophée opime Un avenir si beau, *Crép.* 2.

— ÉTYM. Lat. *opimus*, excellent, de *opes*, richesses (voy. OPULENT).

OPINANT (o-pi-nan), *s. m.* Celui qui opine dans une délibération. Le premier opinant. Quel moyen plus sûr peut-on avoir d'anéantir tous ces intérêts particuliers, que de les opposer entre eux par la multiplication des opinants? J. J. ROUSS. *Polysynod.*

OPINER (o-pi-né), *v. n.* || 1° Dire son sentiment dans une délibération. On ne put achever la délibération, quoique l'on eût opiné jusqu'à trois heures après midi ; elle fut consommée le lendemain, et arrêt fut donné, RETZ, *Mém.* t. III, liv. IV, p. 118, dans POUGENS. Qu'à l'avenir on opinerait [à l'Académie française] sur les élections par billets et non pas de vive voix, comme on avait fait jusqu'alors, PELLISSON, *Hist. de l'Acad.* IV. Allez, mais sur tout autre opinez pour la paix, ROTROU, *Antig.* I, 6. Dès l'abord leur doyen [des rats], personne fort prudente, Opina qu'il fallait, et plus tôt que plus tard, Attacher un grelot au cou de Rodilard, LA FONTAINE, *Fabl.* II, 4. Il [Sainte-Hélène, un des juges de Fouquet] opina, sans appuyer sur rien, que M. Fouquet aurait la tête tranchée, à cause du crime d'État, SÉV. *à Pomponne*, 17 déc. 1664. On parle de Bâle et de Constance [conciles], où l'on opina par nations, BOSS. *Projet de réunion*, 2e *partie*, *lettre* XXII. Philoctète et Nestor avaient déjà opiné qu'il fallait profiter d'une si heureuse occasion, FÉN. *Tél.* XX. Savoir opiner dans des conjonctures où il ne fallait savoir que consentir, MASS. *Or. fun. Villars.* Ils [des juges] jugèrent bien, parce qu'ils suivaient les lumières de la raison ; et les autres [des avocats] avaient opiné mal, parce qu'ils n'avaient consulté que leurs livres, VOLT. *Babouc.* Le roi défendit aux princes et aux pairs d'aller opiner dans le parlement de Paris sur des affaires dont il attribuait la connaissance à son conseil privé, ID. *Louis XV*, 36. || Opiner du bonnet, ôter son bonnet en signe qu'on est de l'avis qui prévaut ; et fig. acquiescer sans mot dire. Appuyé sur sa canne, comme je vous l'ai dépeint, il opina du bonnet, MADAME D'ÉPINAY, *Mém.* t. I, p. 116, dans POUGENS. || 2° Opiner à, être d'avis que. Ils opinèrent tous à l'arrêt de ma mort, SCUDÉRI, *l'Am. libéral*, I, 3. Chacun opine à la vengeance, LA FONT. *Cord.* Tous vos amis opinent à votre retour, SÉV. 366. J'opine à n'aller à Rennes que pour la semaine sainte, ID. 19 fév. 1690. L. Cornélius opina à ce qu'on n'entrât en aucune négociation avec les deux armées, VERTOT, *Révol. rom.* V, 74. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— REM. Le XVIe siècle a fait quelquefois actif ce verbe : mais cela n'est plus usité; cependant on en trouve quelques exemples : Messieurs, qu'opinez-vous? P. L. COUR. *Correspond.* mai 1806.

— HIST. XVe s. Quelque chose qui luy fut dit et oppiné, il delibera de.... COMM. I, 3. || XVIe s. Autant en opina des yeulx [n'en fit pas plus de cas que d'un autre membre] celuy qui se les creva, MONT. I, 311. Antoine de Leve opinoit toutesfois le contraire et le desconseilloit, ID. I, 321. Les femmes avoient droict d'assister et opiner aux causes qui.... ID. I, 322.

— ÉTYM. Lat. *opinari*; prov. *opinar*. *Opinari*, *opinio*, *opinus*, dans *nec opinus*, est rapporté avec vraisemblance par L. Meyer à la racine qu'on trouve dans le grec ὄπτομαι, et qui est une transformation de la racine *oc* (d'où *oculus*, œil). *Opinus*, qui est ici le mot fondamental dont *opinio* et *opinari* sont dérivés, signifierait donc qui voit, qui s'aperçoit de. Corssen a adopté cette explication (*Nachträge*, 28).

† **OPINEUR** (o-pi-neur), *s. m.* Celui qui opine.

— HIST. XVIe s. Opineur, COTGRAVE.

OPINIÂTRE (o-pi-ni-â-tr'), *adj.* || 1° Fortement attaché à son opinion, à sa volonté. La mule est un animal opiniâtre. Vous êtes opiniâtre, me disent-ils; vous le direz [le mot de *prochain*], ou vous serez hérétique, et M. Arnaud aussi, PASC. *Prov.* I. Les convulsionnaires de Paris ont été sur le point de faire une révolution; ils ont été bien fous, mais ils n'ont pas été assez opiniâtres, VOLT. *Dict. phil. Ignace de Loyola.* Et dans son zèle aveugle un peuple opiniâtre, ID. *Œdipe*, III, 5. || Opiniâtre à. On cesse d'être opiniâtre à maltraiter une personne qui est opiniâtre à nous aimer malgré nos mauvais traitements, LE MAISTRE, *Plaid.* XXIX. || Substantivement. Personne opiniâtre. Attendons-nous que les sages et les opiniâtres se taisent? BOSS. *Hist.* II, 13. C'est en cela que consiste l'opiniâtreté qui fait l'hérétique et l'hérésie.... afin qu'on puisse connaître cet opiniâtre qui est hérétique... voici sa propriété

incommunicable et son manifeste caractère : c'est qu'il s'érige lui-même, dans son propre jugement, un tribunal au-dessus duquel il ne met rien sur la terre, ou, pour parler en termes simples, c'est qu'il est attaché à son propre sens, jusqu'à rendre tout les trais les jugements de l'Église, BOSS. *Projet de réunion*, *Refl. Molanus*, II, VIII, 1. M. Oronte est un petit opiniâtre, LESAGE, *Crispin rival de son maître*, sc. 8. Quel opiniâtre! il me met en fureur, BRAN. DE ST-P. *Mort de Socrate.* ‖ 2° Il se dit des choses où l'on apporte de la persévérance, de l'obstination, de l'acharnement. Mais il hait des chrétiens l'opiniâtre zèle, CORN. *Théod.* V, 1. Sa haine opiniâtre à croître mes malheurs, ID. *Œdipe*, II, 2. Je voudrais bien pouvoir comprendre la délicatesse de conscience qui empêchera la signature de M. de Montausier et de sa fille : cette opiniâtre aversion est une chose extraordinaire, SÉV. 1er août 1685. ‖ Fig. Je ne pouvais concevoir par quel prodige votre opiniâtre image m'avait pu laisser si longtemps en paix avec tant de sujets de me la rappeler, J. J. ROUSS. *Hél.* III, 18. ‖ Travail opiniâtre, travail où l'on persiste malgré la difficulté. ‖ Combat opiniâtre, combat soutenu longtemps avec vigueur de part et d'autre. Le combat fut rude et opiniâtre, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. III, p. 177, dans POUGENS. ‖ Un mal opiniâtre, un rhume opiniâtre, un mal, un rhume qui résiste aux remèdes.

— HIST. XVIe s. Le vice, de soy mesme, est opiniastre et contentieux à se deffendre, AMYOT, *Comment disc. le flatt.* 55. D'une conference de lettres elle en fait une opiniastre emulation et contention, ID. *Comment refren. la colère*, 30.

— ÉTYM. *Opiner*, *opinion*, avec la finale péjorative *âtre*.

OPINIÂTRÉ, ÉE (o-pi-ni-â-tré, trée), *part. passé* d'opiniâtrer. Soutenu avec ténacité. Un combat opiniâtré.

OPINIÂTRÉMENT (o-pi-ni-a-tré-man), *adv.* ‖ 1° D'une façon opiniâtre. Il soutint opiniâtrément cette erreur. Les amis mêmes de l'abbé Régnier lui avaient donné le nom de l'abbé Pertinax, parce qu'il avait, dit-on, l'habitude de disputer opiniâtrément dans les assemblées, D'ALEMB. *Éloges*, *Régn. Desm.* ‖ 2° Sans céder, sans se relâcher. Il défendit opiniâtrément cette place. Le renard mord dangereusement, opiniâtrement, et l'on est obligé de se servir d'un ferrement pour le faire démordre, BUFF. *Renard.* Que si vous me demandez comment tant de factions opposées et tant de sectes incompatibles qui se devaient apparemment détruire les unes les autres, ont pu si opiniâtrément conspirer ensemble contre le trône royal.... BOSS. *Reine d'Anglet.*

— HIST. XVIe s. La premiere rencontre ne fut pas fort opiniastrement debattue, ny ne dura pas longuement, AMYOT, *Agésil.* 37. Ils gagnerent si follement et garderent si opiniastrement touttes les [illegible] basses, qu'ils emporterent le chasteau, D'AUB. *Hist.* II, 443.

— ÉTYM. *Opiniâtre*, et le suffixe *ment*.

OPINIÂTRER (o-pi-ni-â-tré), *v. a.* ‖ 1° Soutenir en opiniâtre. Après que le temps, qui consume tout, a fait cesser celle [douleur] qu'elles avaient en effet, elles ne laissent pas d'opiniâtrer leurs pleurs, leurs plaintes et leurs soupirs, LAROCHEFOUC. *Réflex. mor.* n° 233. On ne saurait opiniâtrer plus mal à propos une affaire, SÉV. 31 janv. 1689. ‖ Absolument. L'évêque de Saint-Omer a été à l'extrémité.... il a opiniâtré de n'être point saigné avec une grosse fièvre, une inflammation ; le médecin anglais le fit saigner par [illegible], SÉV. 17 janv. 1690. ‖ 2° Contrarier, contrariant [illegible] de manière à le rendre opiniâtre. [illegible] point cet enfant. ‖ 3° S'opiniâtrer, v. réfl. S'attacher à une opinion avec ténacité. Ne vous opiniâtrez point à cela. Vous vous êtes toujours [illegible] à le refuser, PASC. *Prov.* XVIII. J'apprends [illegible] [Mme de Marbeuf] s'opiniâtre à ne voir aucun [illegible], SÉV. 30 [illegible] 1685. Lorsqu'il voit que, [illegible] on s'opiniâtre à le rechercher [illegible] 14e dim. après la Pentec. [illegible] III, p. 510. ‖ Se tenir avec constance. Il [illegible], un des juges de Fouquet et [illegible] d'une [illegible] se fit traîner à la chambre de [illegible], il y souffrit des douleurs inconcevables. M. le chancelier le vit pâle, il lui dit : [illegible] vous n'en pouvez plus [illegible]. Il lui répondit : [illegible] le chancelier [illegible] lui dit, le [illegible] s'opiniâtrer [illegible] SÉV. à Pompone, 17 déc. 1664.

— HIST. XVIe s. [illegible] à deffendre une place, [illegible] I, 63. Les auteurs ont eu tort de [illegible] à former de nous une [illegible]

contexture, ID. II, 2. Bien luy servit de s'opiniastrer encores en l'esperance, ID. II, 31. Le connestable et sa faction opiniastroient que le roi ne devoit point partir de Meaux, D'AUB. *Hist.* I, 210.

— ÉTYM. *Opiniâtre.*

OPINIÂTRETÉ (o-pi-ni-â-tre-té), *s. f.* ‖ 1° Trop grand attachement à son opinion, à sa volonté. L'opiniâtreté, directement opposée à la flexibilité, qui de toutes les qualités est la plus nécessaire pour le maniement des grandes affaires, RETZ, *Mém.* t. I, liv. II, p. 200, dans POUGENS. Vous avez une civile opiniâtreté qui me fait venir tout doucement à tout ce qu'il vous plaît, MOL. *Bourg. gent.* III, 18. Je comprends votre tristesse de la mort de ce jeune chanoine.... je vois, comme vous, la Providence marquée dans l'opiniâtreté de ne lui pas donner ce qui le pouvait guérir, SÉV. 12 oct. 1677. On ne peut point penser comme vous faites, sans être bien armé et bien fortifié contre les cruelles opiniâtretés de la mauvaise fortune, ID. à *Bussy*, 28 août 1680. On plaint l'erreur, on hait l'opiniâtreté; donnez la préférence à vos raisons, à la bonne heure, mais sachez que ceux qui ne s'y rendent pas, ont les leurs, J. J. ROUSS. *Lett. à l'archevêque.* ‖ 2° Fermeté, constance. L'opiniâtreté de la défense lassa les assaillants. L'opiniâtreté du travail.

— HIST. XVIe s. Agesilaus, par une opiniastreté de vouloir monstrer sa prouesse, et par une ardeur de courage.... AMYOT, *Agésil.* 27. C'estoit pour une particuliere rancune et opiniastreté, qu'il cherchoit à perdre et ruiner les Thebains, ID. *Agésil.* 44.

— ÉTYM. *Opiniâtre.* Au XVIe siècle, on disait *opiniastrie* et *opiniastrise*.

OPINION (o-pi-ni-on), *s. f.* ‖ 1° Avis, sentiment de celui qui opine sur quelque affaire mise en délibération. L'opinion de la majorité, de la minorité d'une assemblée. Il a été de l'opinion d'un tel. Les opinions sont partagées. ‖ *Au plur.* Voix, suffrages. Recueillir les opinions. Mesdames Fouquet ont obtenu une copie de cette déposition, qu'elles présenteront demain à la chambre ; peut-être qu'on ne la recevra pas, parce qu'on est aux opinions; mais.... SÉV. à *Pompone*, 17 déc. 1664. ‖ 2° Sentiment qu'on se forme des choses. Voilà mes opinions, ou, si vous voulez, mes hérésies touchant les principaux points de l'art; et je ne sais point mieux accorder les règles anciennes avec les agréments modernes, CORN. 3e *disc. trois unit.* Je te soutiendrai mon opinion jusqu'à la dernière goutte de mon encre, MOL. *Mar. forcé*, 6. Personne n'ignore qu'il y a deux entrées par où les opinions sont reçues dans l'âme, qui sont ses deux principales puissances, l'entendement et la volonté, PASC. *Esprit géométrique*, II. Toute opinion peut être préférable à la vie, dont l'amour paraît si fort et si naturel, ID. *Pens.* VI, 38, éd. HAVET. On aime à voir dans les disputes les combats des opinions, ID. *ib.* VI, 31. Encore que les opinions du peuple soient saines, elles ne le sont pas dans sa tête, car il pense que la vérité est où elle n'est pas ; la vérité est bien dans leurs opinions, mais non pas au point où ils se figurent, ID. *ib.* V, 3 ter. Ainsi se vont les opinions succédant du pour au contre, selon qu'on a de lumière, ID. *ib.* V, 2. C'est dans ce doute qui doute de soi et dans cette ignorance qui s'ignore, et qu'il [Montaigne] appelle sa maîtresse forme, qu'est l'essence de son opinion, qu'il n'a pu exprimer par aucun terme positif, ID. *Entretien avec M. de Saci.* Avez-vous bien peur que j'aime mieux Mme de Brissac que vous? ....avez-vous opinion que sa beauté efface vos charmes? SÉV. à *Mme de Grignan*, 22 avr. 1671. Ce n'est pas l'homme que j'ai méprisé, ne le croyez pas; ce sont les opinions, ce sont les erreurs par lesquelles l'homme abusé se déshonore lui-même, BOSS. *Duch. d'Orl.* Les opinions [relativement aux affaires ecclésiastiques] sont plus saines dans le barreau éclairé et parmi les magistrats intelligents, que dans les livres de quelques auteurs, ID. *le Tellier.* S'il disputait avec aigreur, ce n'est pas qu'il voulût assujettir le monde à ses opinions, FLÉCH. *Duc de Mont.* Elles [les personnes d'esprit] se piquent de briller dans les conversations, de réduire tout à leur sens, et d'exercer un empire tyrannique sur les opinions, ID. *Mme de Mont.* Cette [illegible] fille se mit au-dessus des opinions vulgaires ; parmi les erreurs et faux jugements du monde, elle s'appliqua à découvrir ce point de vérité qui fait regarder la vanité des choses humaines, ID. 65. Il eût fallu changer tout d'un coup l'opinion des hommes, qui ne change qu'avec le temps, VOLT. *Hist. Parl.* XXXIII. Il faut des siècles pour détruire une opinion populaire, ID. *Dict. phil. Opinion.* Nos opinions sont nos maîtresses, et qui est l'amant qui souffre patiemment qu'on lui dise

que sa maîtresse est laide? DIDER. *Mém.* t. III, p. 292, dans POUGENS. On était dans l'opinion que ni l'or ni l'argent, mis au feu, et même tenus en fusion, ne perdaient rien de leur substance, [illegible] *Min.* t. V, p. 69. Les attachements profonds qui se nourrissent par le silence, par la conformité des goûts, des opinions, des sentiments, CONDORCET, *Maurepas.* Craignons des opinions qui, sous prétexte de réduire les sciences à leur véritable destination, favoriseraient l'ignorance, le plus grand des fléaux de l'espèce humaine, ID. *Duhamel.* ‖ C'est une affaire d'opinion, c'est une chose sur laquelle chacun peut penser comme il lui plaît. ‖ C'est une opinion, c'est une assertion qui n'est pas sûre. ‖ Un mal d'opinion, un mal imaginaire. Un mal d'opinion ne touche que les sots, MOL. *Amph.* I, 4. ‖ Par opinion, par une simple manière de voir. Tous ceux qui sont en effet vertueux, et non point par faux semblant ni seulement par opinion, DESC. *Méth.* VI, 3. ‖ 3° L'opinion publique, ou, simplement, l'opinion, ce que pense le public. C'est souvent du hasard que naît l'opinion, Et c'est l'opinion qui fait toujours la vogue, LA FONT. *Fabl.* [illegible] 15. L'empire fondé sur l'opinion et l'imagination règne quelque temps, et cet empire est doux et volontaire; celui de la force règne toujours ; ainsi l'opinion est comme la reine du monde, mais la force en est le tyran, PASC. *Pens.* V, 6. La force est la reine du monde, et non pas l'opinion ; mais l'opinion est celle qui use de la force, ID. *ib.* XXIV, [illegible] L'opinion fait tout; elle t'a condamné, VOLT. *Olymp.* IV, 2. On nomme l'opinion la reine du monde ; elle l'est si bien, que, quand la raison vient la combattre, la raison est condamnée à la mort, ID. *Dict. phil. Opinion.* L'opinion gouverne le monde, et les philosophes, à la longue, gouvernent l'opinion des hommes, ID. *Lett. d'Argental*, 27 janv. 1766. Pourrais-je, en proie aux soins vulgaires, Dans la commune illusion, Offusquer mes propres lumières D'un bandeau de l'opinion? GRESSET, *Chartreuse.* Les coupables ne sauraient se soustraire à tout châtiment ; ils sont punis par le jugement que le public porte de leur conduite; ainsi l'opinion est une loi qui statue sur les actions dont la loi civile ne prend pas connaissance, CONDIL. *Hist. anc. Lois*, ch. [illegible] L'opinion est le tombeau de la vertu parmi les hommes, et son trône parmi les femmes, J. J. ROUSS. *Ém.* V. Je parle des mœurs, des coutumes, et surtout de l'opinion, partie inconnue à nos politiques, mais de laquelle dépend le succès de toutes les autres, ID. *Contr. soc.* II, 12. Tôt ou tard les hommes qui pensent et qui écrivent gouvernent l'opinion, et l'opinion, comme vous savez, gouverne le monde, D'ALEMB. *Dial. Christ et Descart.* Il avait vu, dans plus d'une occasion, qu'un des moyens les plus sûrs de terminer facilement les affaires qui ne sont importantes que dans l'opinion, est de montrer, par la manière de les traiter, qu'on a su les réduire à leur juste valeur, CONDORCET, *Maurepas.* [illegible] duisait la culture des sciences aux travaux dont l'opinion publique doit être la récompense, on verrait bientôt cette opinion s'égarer de plus en plus et mettre à leurs progrès réels une limite que le temps et le génie pourraient à peine reculer, ID. *Margraaf.* Il savait sans doute que l'opinion publique ne plaçait pas son nom à côté des leurs [Morgagni et Haller], ID. *Bertin.* Celui qui fait dépendre sa conduite de l'opinion, n'est jamais sûr de lui-même, MARMONTEL, *Bélis.* VII. Il me sera pénible de me présenter ainsi à toute l'armée de l'opinion [comme on se rencontre toute la haute société parisienne], STAËL, *Delphine*, IV, 13. L'opinion, j'appelle ainsi l'accord des esprits sur toute chose qui intéresse les hommes, une force apparemment, car la pensée de tous peut devenir l'action de tous, DUPONT-WHITE, *la Liberté politique*, p. 289. ‖ Fête de l'opinion, la 6e des fêtes instituées par la Convention, pour être célébrées pendant les jours complémentaires. ‖ 4° Jugement, en bien ou en mal, qu'on porte d'une personne ou d'une chose. Par cet endroit fatal en tous lieux va renaître La bonne opinion des courages français, MALH. II, 13. Vous apprendrez par la du monde les vœux de tous, Et quelle opinion les peuples ont de vous, CORN. *D. Sanche*, IV, 3. La constante hauteur de sa présomption, Cette intrépidité de bonne opinion, MOL. *F. sav.* I, 4. L'opinion que j'ai de moi-même est trop bonne Pour croire auprès de moi que quelque autre te plût, ID. *Dépit amour.* I, 2. Ils ont assez bonne opinion d'eux-mêmes pour croire.... PASC. *Prov.* V. Tant elle a donné bonne opinion de sa sagesse, SÉV. 2. Il n'y a qu'une opinion sur ce sujet, ID. 437. Vous avez eu trop bonne opinion de moi, ID. 332. Il a donné au public une bonne opi-

nion de son érudition, BOSS. *Lett.* 63. Si l'on jette quelque profondeur dans certains écrits, si l'on affecte une finesse de tour et quelquefois une trop grande délicatesse, ce n'est que par la bonne opinion qu'on a de ses lecteurs, LA BRUY. I. Il est arrivé souvent à plus d'un grand homme d'exprimer naïvement la bonne opinion qu'il avait de lui-même, D'ALEMB. *Éloges*, *Bossuet*, *note* 14. Quel est celui qui, sans être un sot, ne s'est jamais trompé dans la bonne ou mauvaise opinion qu'il avait conçue des hommes? DIDER. *Claude et Nér.* I, 120. Il est important au bonheur de votre fils qu'il ait, en général, une opinion avantageuse des femmes, GENLIS, *Adèle et Théod.* t. II, p. 224, dans POUGENS. || Absolument. Avoir opinion de quelqu'un, de quelque chose, en bien augurer. J'ai opinion d'un tel. Je n'ai pas opinion du succès de cet ouvrage. Le fond de tout cela est qu'il [Manfredi] avait sincèrement peu d'opinion de lui-même, disposition qu'on pourrait nommer héroïque, FONTEN. *Manfredi*. || 5° Terme de logique. Croyance probable. La démonstration engendre la science, et l'argument probable engendre l'opinion. Parmi les choses qu'on ne sait pas, il y en a qu'on croit sur le témoignage d'autrui, c'est ce qui s'appelle foi; il y en a sur lesquelles on suspend son jugement, et avant et après l'examen, c'est ce qui s'appelle doute; et, quand dans le doute on penche d'un côté plutôt que d'un autre, sans pourtant rien déterminer absolument, cela s'appelle opinion, BOSS. *Connaiss.* I, 14. L'opinion est une connaissance douteuse qui n'est pas sans apparence et sans fondement, mais qui n'a point de certitude, FLECH. t. II, p. 155. Toutes les sciences, renfermées dans les faits autant qu'il leur est possible et dans les conséquences qu'on en peut déduire, n'accordent rien à l'opinion que quand elles y sont forcées, D'ALEMB. *Disc. prélim. Encycl. Œuv.* t. I, p. 289, dans POUGENS. || Terme de casuiste. Opinion probable, opinion qui avait pour elle quelque docteur, quelque auteur autorisé, et qu'on pouvait suivre en conscience, quelque douteuse qu'elle fût en soi. Quand le pénitent, dit-il, suit une opinion probable, le confesseur le doit absoudre, quoique son opinion soit contraire à celle du pénitent, PASC. *Prov.* V. Nous avons bien voulu que d'autres que les jésuites puissent rendre leurs opinions probables, afin qu'on ne puisse pas nous les imputer toutes; et ainsi, quand quelque auteur que ce soit en a avancé une, nous avons droit de la prendre, si nous le voulons, par la doctrine des opinions probables, ID. *ib.* || 6° Doctrine de politique ou de religion, parti. Les opinions des stoïciens, des académiciens. Les opinions des luthériens. Opinions philosophiques. Opinions religieuses. L'opinion légitimiste dominait en cette ville. L'opinion libérale. Les hommes de même opinion. Avouez que les opinions ont plus causé de maux sur ce petit globe que la peste ou les tremblements de terre, VOLT. *Lett. à M****, 5 janv. 1759. Il importe tant aux hommes de tenir moins aux opinions qui les divisent qu'à celles qui les unissent, J. J. ROUSS. *Lett. à l'archevêque.* || L'opinion avancée, ou les opinions avancées, se dit de ceux qui sont attachés aux nuances très-prononcées du libéralisme. || Les opinions relâchées, opinions de ceux qui ont peu de sévérité en morale. Les opinions relâchées plaisent tant aux hommes, qu'il est étrange que les leurs [des jésuites] déplaisent, PASC. *Pens.* XXIV, 65, édit. HAVET.

— HIST. XIII° s. Opinions est ou de verité ou de fausseté; mais elections est eslire le bien ou le mal, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 277. Plains de science et de bonne opinion et de concorde, desirrous d'amor, ID. *ib.* p. 319. L'opinion dou bien et dou mal vient en nos de tel maniere que nos savons naturelment que nos devons faire le bien et eschuer [éviter] le mal, ID. *ib.* p. 463. Li hom se doit garder que sa opinion ne soit corrompue, et que il ait bone entencion, ID. *ib.* p. 464. Et por ce que cist [ceux-là] faisoient noblement ces choses et autres semblables, li très grans flaireurs et li fames [renommée] de lor bone opinion fu espandue largement par le monde, *Légende en prose de Girart*, cité dans *J. des savants*, avr. 1860, p. 203. [Échevins] qui soient discret et de boinne opinion, TAILLIAR, *Recueil*, p. 109. M'opinions est que il le doit recevoir à le [la] mesure de Clermont, BEAUM. XXVI, 3. || XIV° s. Chertes, au cuer me vient si bonne opinions, Qu'encore arons victoire, se bien nous deffendons, *Baud. de Seb.* V, 202. De l'anathomie de l'oyl [œil] l'opinion est diverse selon diverses gens, H. DE MONDEV. f° 16, *verso*. L'emplastre que Thederic loe moult sous l'opinion d'un maistre, ID. f° 49. Mais Fedris le fery par tel opinion, Qu'ens u cors lui conduit le [la] lance et le pingnon, *Hugues Capet*, v. 852. Dieu confonde ce conte.... Et tous lez confortans en cel' oppinion De grever le [la] roïne à le [la] clere fachon, *ib.* v. 2570. Aucun vousirent [voulurent] dire que cest enfant [Servius Tullius] fut serf; mes à ceste opinion contredist et resiste le grant honneur que li roys li a fait, BERCHEURE, f° 20. || XV° s. Si fut ainsi avisé pour retraire le dessusdit de l'opinion des Anglois [le retirer du parti des Anglais], FROISS. I, I, 250. Les aucuns des capitaines françois estoient d'opinion que toute la puissance des François saillissent et combatissent les Anglois, A. CHARTIER, *Hist. de Charles VII*. Ne prenez mie vostre opinion; que [car] vous ne tenrez [tiendrez] mie France du roy du ciel, le filz sainte Marie, mais la tendra [tiendra] le roy Charles, vray heritier à qui Dieu l'a donnée, qui entrera à Paris à belle compaignie, *Lett. de Jeanne d'Arc aux Anglois* dans *Chron. de la pucelle*, ch. 44. Quoy voyant, le roy se mit en opinion de passer outre, COMM. VII, 6. || XVI° s. Madame, j'ai tant fait par mes journées, que Pauline n'a plus d'opinion [jalousie] de vous, MARG. *Nouv.* X. Je vous supplie que vous ne vous desesperiez point; car il y a vingt-quatre heures au jour, esquelles l'homme peut changer d'opinion, ID. *ib.* XXXVII. Elle respondit que la vie et la fin de cette fille monstroient que jamais n'avoit eu opinion [pensée] à homme vivant, qu'à celui qu'elle aimoit plus que sa vie.... ID. *ib.* XLII. Il rabilla, en bien mourant, la mauvaise opinion qu'on avoit eu de luy, MONT. I, 67. Toutes les opinions du monde en sont là, que le plaisir est.... ID. I, 69. Ayant jugé que ce n'estoit que fantaisie et opinion [idée].... ID. I, 100. L'opinion publicque, ID. I, 117. Pour suyvre l'ordre accoustumé, il vous a pleu me commander de faire l'ouverture des opinions [dire le premier mon avis], CONDÉ, *Mém.* p. 657. ....Nostre opinion seule ne nous contente, Et ce qui rend plus fort un esprit embrasé, C'est de voir que son choix de chacun est prisé, DESPORTES, *Élégies*, II, 3. Chacun a son opinion, et non discretion, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 366.

— ÉTYM. Prov. *opinio*; espagn. *opinion*; ital. *opinione*; du lat. *opinionem*, de *opinari*, opiner.

† **OPINIONISTE** (o-pi-ni-o-ni-st'), *s. m.* Nom donné dans le XV° siècle à des sectaires qui refusaient de reconnaître le pape pour vicaire de Jésus-Christ, parce qu'il n'observait point la pauvreté évangélique.

† **OPIOLOGIE** (o-pi-o-lo-jie), *s. f.* Traité sur l'opium.

— ÉTYM. *Opium*, et λόγος, traité.

† **OPIOPHAGE** (o-pi-o-fa-j'), *s. m.* Mangeur d'opium.

— ÉTYM. Ὄπιον, opium, et φαγεῖν, manger.

† **OPISTHOCYPHOSE** (o-pi-sto-si-fô-z'), *s. f.* Terme de médecine. Cambrure de l'épine en arrière.

— ÉTYM. Ὄπισθεν, en arrière, et κύφωσις, courbure.

† **OPISTHODOME** (o-pi-sto-dô-m'), *s. m.* Terme d'architecture ancienne. La partie postérieure d'un temple, et, particulièrement, à Athènes, la cellule la plus reculée d'un temple qui servait de trésor public. Combien il est improbable que ce temple périptère, d'ordre ionique, ayant un pronaos et un opisthodome.... QUATREMÈRE DE QUINCY, *Inst. Mém. hist. et litt. anc.* t. III, p. 245.

— ÉTYM. Ὀπισθόδομος, de ὄπισθεν, en arrière, et δόμος, maison.

† **OPISTHOGASTRIQUE** (o-pi-sto-ga-stri-k'), *adj.* Terme d'anatomie. Artère opisthogastrique, le tronc cœliaque, qui naît de l'aorte descendante, derrière la partie supérieure de l'estomac.

— ÉTYM. Ὄπισθεν, en arrière, et *gastrique*.

† **OPISTHOGRAPHE** (o-pi-sto-gra-f'), *adj.* Terme d'antiquité. Qui est écrit par derrière. || Écriture opisthographe, écriture qui se trouve au verso d'un feuillet. || Feuillet opisthographe, feuillet écrit ou imprimé sur le recto et sur le verso. Cette édition se distingue des éditions antérieures, en ce qu'elle est opisthographe: les feuillets sont imprimés tant au recto qu'au verso, CAMUS, *Instit. Mém. litt. et beaux-arts*, t. II, p. 19.

— ÉTYM. Ὀπισθόγραφος, de ὄπισθεν, par derrière, et γράφειν, écrire.

† **OPISTHOGRAPHIQUE** (o-pi-sto-gra-fi-k'), *adj.* Qui appartient à des pages opisthographes. || Qui est écrit sur le derrière d'un feuillet, d'un marbre, etc. Débris opisthographique.

† **OPISTHOTONOS** (o-pi-sto-to-nos'), *s. m.* Terme de médecine. Tétanos avec renversement du corps en arrière.

— HIST. XVI° s. La seconde sorte de convulsion est dite en grec opisthotonos, qui se fait lorsque tout le corps, col et teste, se retirent en la partie posterieure, PARÉ, VII, 8.

— ÉTYM. Ὀπισθότονος, de ὄπισθεν, en arrière, et τόνος, contraction.

OPIUM (o-pi-om'), *s. m.* || 1° Suc épaissi des capsules de diverses espèces du genre pavot et surtout du pavot somnifère (*papaver somniferum*, *L.*), qui nous vient de la Turquie et de la Perse en morceaux arrondis ou aplatis. L'opium est une substance narcotique, très-vénéneuse à haute dose, calmante et soporifique à dose médicale. Après que l'opium a été recueilli, on l'humecte et on le pétrit avec de l'eau ou du miel, jusqu'à ce qu'il ait acquis la consistance, la viscosité et l'éclat de la poix bien préparée; on le réduit en petits pains, RAYNAL, *Hist. phil.* III, 30. Le pavot blanc se cultive en grande quantité dans l'Inde et l'Orient; après la floraison, on fait des incisions longitudinales aux capsules; il en découle un suc laiteux qui se concrète facilement; ce suc, ainsi devenu concret, constitue l'opium, THENARD, *Traité de chimie*, t. III, p. 365, dans POUGENS. || Fig. L'armée était au Saussay, dans une tranquillité profonde, dont l'opium avait gagné jusqu'à M. le duc de Bourgogne, ST-SIM. 213, 125. La dévotion est un opium pour l'âme, J. J. ROUSS. *Hél.* VI, 8. || 2° L'opium est employé aussi comme un excitant du système nerveux, qui procure un sentiment momentané de bien-être. Les fumeurs d'opium. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'aujourd'hui même, les preneurs d'opium ou de haschisch se procurent, sous les haillons de la pauvreté et sans sortir d'une misérable taverne, un bonheur et des jouissances auxquels il ne manque que la réalité, SILVESTRE DE SACY, *Instit. Mém. hist. et litt. anc.* t. IV, p. 61. || Fig. Ils [les poëtes] versent.... Cet opium divin que dans sa soif d'extase Le rêveur Orient puise en vain dans son vase, LAMART. *Joc.* VI, 234.

— REM. On a longtemps écrit et prononcé opion, témoin ces vers de Voltaire: L'opium peut servir un sage; Mais, suivant mon opinion, Il lui faut, au lieu d'opion, Un pistolet et du courage; et ces vers de Senecé: Lit-on du mal, c'est jubilation; Lit-on du bien, des mains tombe le livre, Qui vous endort comme bel opion.

— HIST. XVI° s. L'odeur fascheuse du suc de pavot noir, qu'on appelle opion, fait qu'il est malaisé à mesler parmy le boire.... PARÉ, XXIII, 44.

— ÉTYM. Ὄπιον, diminutif de ὀπός, suc: proprement petit suc. Ὀπός est de même radical que le latin *sapa* (voy. SÈVE), et l'allem. *Saft*, suc.

† **OPLITE** (o-pli-t'), *s. m.* Voy. HOPLITE.

† **OPLITODROME** (o-pli-to-dro-m'), *s. m.* Terme d'antiquité grecque. Coureur qui, dans les jeux publics, disputait, couvert d'une armure, le prix de la course. Parrhasius, selon Pline, avait peint deux oplitodromes, l'un dans l'action de courir, et l'on croyait le voir suer, l'autre mettant bas ses armes, et il semblait qu'on l'entendît haleter, QUATREMÈRE DE QUINCY, *Instit. Mém. hist. et litt. anc.* t. IV, p. 187.

— ÉTYM. Ὁπλιτοδρόμος, de ὁπλίτης, hoplite, et δρόμος, course. Il serait mieux d'écrire *hoplitodrome*, vu l'esprit rude.

OPLOMACHIE (o-plo-ma-chie), *s. f.* Voy. HOPLOMACHIE.

† **OPOBALSAMUM** (o-po-bal-sa-mom'), *s. m.* Nom donné autrefois au baume de la Mecque.

— ÉTYM. Ὀπός, suc, et βάλσαμον, baume.

† **OPOCÉPHALE** (o-po-sé-fa-l'), *adj.* Terme de tératologie. Monstres opocéphales, ou, substantivement, les opocéphales, monstres qui ont les deux oreilles rapprochées ou réunies sous la tête, les mâchoires atrophiées, et point de bouche.

— ÉTYM. Ὤψ, ὠπός, face, et κεφαλή, tête.

† **OPODELDOCH** (o-po-dèl-dok) ou **OPODELTOCH** (o-po-dèl-tok), *s. m.* Nom d'un baume pharmaceutique.

† **OPODYME** (o-po-di-m') ou mieux **OPODIDYME** (o-po-di-di-m'), *adj.* Terme de tératologie. Monstres opodidymes, ou substantivement, les opodidymes, monstres qui n'ont qu'un seul corps, mais dont la tête, unique par derrière, se sépare en deux faces distinctes.

— ÉTYM. Ὤψ, ὠπός, face, et δίδυμος, double.

† **OPOPANAX** (o-po-pa-naks'), *s. m.* Suc gommeux, résineux, obtenu par des incisions faites au collet de la racine du *pastinaca opoponax*, *L.* || On dit aussi, mais moins bien, opoponax. Opoponax, le 100 pesant payera 20 livres, *Tarif*, 18 sept. 1664.

— ÉTYM. Ὀποπάναξ, de ὀπός, suc, et πάναξ, sorte de plante: le suc du πάναξ.

† **OPOSSUM** (o-po-ssom'), *s. m.* Nom donné par les Anglo-Américains au didelphe à oreilles bicolores dit aussi sarigue.

† **OPPIENNE** (o-ppi-è-n'), *adj. f.* Terme de droit romain. Loi oppienne, fameuse loi romaine contre

le luxe et l'excessive dépense des femmes dans leurs habits, portée par Oppius, tribun du peuple, sous les consuls Q. Fabius Maximus et Sempronius Gracchus (215 ans avant Jésus-Christ) En empêchant les femmes de succéder, il [Caton l'ancien] voulut prévenir les causes du luxe, comme, en prenant la défense de la loi oppienne, il voulut arrêter le luxe même, MONTESQ. *Espr.* XXVII. || On dit aussi loi Oppia.

OPPORTUN, UNE (o-por-tun, tu-n'), *adj.* Qui est à propos. Il est opportun que vous partiez. Fille qui sait son monde à saison opportune, RÉGNIER, *Sat.* XIII. Si votre bon génie attend l'heure opportune, ROTR. *St Gen.* II, 3.

— REM. Au XVIIIe siècle, opportun vieillissait. Instable [illegible] devait-il être plus heureux qu'instable? et importun plus heureux qu'opportun? MARMONTEL, *Élém. litt. Œuvr.* t. X, p. 432, dans POUGENS. Heureusement, il est revenu en plein usage.

— HIST. XIVe s. Il est grandement opportun Que les pommes des Hesperides De facultés ne soient [illegible] vuides, Ains qu'elles embaument autour, *Tr. d'alch.* 582. || XVIe s. Les medecins empeschèrent qu'il n'eust jamais temps opportun de luy pouvoir rien dire, AMYOT, *Dion*, 8. Il esprouva du ciel la faveur opportune, DESPORTES, *Roland furieux*.

— ETYM. Provenç. *opportun*; catal. *oportù*; espagn. *oportuno*; ital. *opportuno*; du lat. *opportunus*, de *ob*, et *portus*, port : ce qui est au port.

† **OPPORTUNÉMENT** (o-por-tu-né-man), *adv.* D'une manière opportune; à propos.

— HIST. XVIe s. On ne l'a pas donné opportunement au paravant que le venin eust saisi le cœur, PARÉ, XXIV, chap. complém.

— ETYM. *Opportune*, et le suffixe *ment*; l'accent aigu est attiré sur l'e par l'influence des adverbes provenant des adjectifs en *é*.

OPPORTUNITÉ (o-por-tu-ni-té), *s. f.* || 1° Qualité de ce qui est opportun. Profiter de l'opportunité de la circonstance. || 2° Absolument. Occasion favorable. Saisir l'opportunité. Il s'est prévalu de l'opportunité.

— HIST. XIIIe s. Car jà tant ni ara d'esperitalité, S'en [si on] ne fuit et eschieve toute oportunité Et tout aaisement.... Que moult ne s'i embate de la charnalité, J. DE MEUNG, *Test.* 2068. || XIVe s. Selon que fortune donra oportunité, BERCHEURE, f° 32, verso. Ils nous feront guerre quant ilz en auront opportunité et puissance, *le Songe du vergier*, I, 155. Chascun a en sa vie très souvent et moult de occasions et de opportunités ad ce, ORESME, *Eth.* 98. Biens corporels, richesses, amis et autres opportunités, ID. *ib.* VIII, 14. || XVIe s. Si luy donna sur la queue [arrière-garde], usant de l'opportunité, AMYOT, *Lucul.* 48.

— ETYM. Provenç. *opportunitat*; espagn. *oportunidad*; ital. *opportunità*; du lat. *opportunitatem*, de *opportunus*, opportun.

† **OPPOSABLE** (o-pô-za-bl'), *adj.* Qui peut être mis en face, vis-à-vis. Le pouce est opposable aux autres doigts. || Qui peut être dit contre, mis contre. Il n'y a pas d'argument opposable à ce dilemme.

— ETYM. *Opposer.*

OPPOSANT, ANTE (o-pô-zan, zan-t'), *adj.* || 1° Terme d'anatomie. Qui met en opposition ou en face. || Substantivement. L'opposant du petit doigt, muscle situé dans l'éminence hypothénar; l'opposant du pouce, muscle situé dans l'éminence thénar. || 2° Par extension, qui s'oppose à. Il est opposant à cette mesure. || Substantivement. Celui qui s'oppose à une personne. Le poste où est son opposant est si considérable que je crains pour lui qu'il ne [illegible] bien des voix, CORN. *Lettre à l'abbé de Pure*, 12 mars 1659. Comme s'il cherchait à prendre plutôt le tour d'esprit de ses opposants, pour les ramener à la raison, que le langage de la raison [illegible] *Jugt.* || Celui qui s'oppose à une chose. Il y a eu plusieurs opposants à cette résolution. Le [illegible] avait peine à suffire aux lettres de cachet qui envoyaient en prison ou en exil les opposants, VOLT. *Louis XIV*, 37. [illegible] || 3° Terme de procédure. Qui [illegible] en forme à un jugement. Elle a été [illegible]. || Se rendre opposant à un acte, [illegible] pas à cet acte, ou qu'on a le moyen de l'empêcher ou de l'annuler. Se rendre opposant à un jugement par défaut, à un mariage. || 4° Dans les [illegible] qui est dans l'opposition [illegible] le ministère. Le parti opposant. La minorité opposante. || Substantivement. Il y a peu d'opposants dans cette assemblée.

OPPOSÉ, ÉE (o-pô-zé, zée), *part. passé d'opposer.* || 1° Placé vis à vis. Les deux rives opposées. Leur troupe sanguinaire Marche en ce même instant au rivage opposé, VOLT. *Triumv.* II, 4. Les deux pyramides [représentées par les rayons visuels] sont opposées l'une à l'autre par leur base, et cette base est dans la prunelle, BONNET, *Ess. psychol.* 28 || Terme de géométrie. Angles opposés, ceux qui sont formés par deux lignes droites qui se coupent. || Terme de botanique. Se dit des parties qui se présentent au nombre de deux, vis-à-vis l'une de l'autre, sur un même plan horizontal. Feuilles opposées. || Terme de marine. Se dit en parlant de deux vaisseaux qui font une route opposée ou qui courent à bord opposé. || Terme de blason. Pièces opposées, se dit de deux pièces dont la pointe de l'une regarde le chef et la pointe de l'autre le bas de l'écu. || 2° Qui est en opposition, qui combat contre. Vraiment je vous admire de penser que nous soyons opposés à l'Écriture, aux papes ou aux conciles, PASC. *Prov.* V. Opposé non-seulement aux brigues et aux partialités qui corrompent l'intégrité de la justice... BOSS. *le Tellier*. Tu sais que, de tout temps à l'amour opposé.... RAC. *Phèdre*, II, 1. La fortune à mes vœux cesse d'être opposée, ID. *ib.* III, 4. Étrangers dans la Perse, à nos lois opposés, Du reste des humains ils [les Juifs] semblent divisés, ID. *Esth.* II, 1. || Absolument. Se dit de personnes, de choses qui luttent l'une contre l'autre. Tant de factions opposées et tant de sectes incompatibles [en Angleterre] qui se devaient apparemment détruire les unes les autres, BOSS. *Reine d'Anglet.* Des partis opposés qui désolaient Messènes, VOLT. *Mérope*, I, 3. || 3° Qui diffère totalement, en parlant des personnes. Ma fille, pour être si opposées dans nos lectures, nous n'en sommes pas moins bien ensemble; au contraire, nous sommes une nouveauté l'une pour l'autre, SÉV. juin 1680. Souvent opposés d'opinions, toujours d'accord de sentiments et de principes, et pleins d'estime l'un pour l'autre, MARMONTEL, *Mém.* IX. || Qui diffère totalement, en parlant des choses. J'ai déjà dit que ce grand Dieu les enseigne [les princes] et en leur donnant et en leur ôtant leur puissance; la reine dont nous parlons a également entendu deux leçons si opposées, BOSS. *Reine d'Anglet.* Selon lui [Pompée], rien n'était plus méprisable que la religion des Juifs, plus indigne de la sagesse et de la grandeur des Romains, plus opposé aux maximes de leurs ancêtres, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. IX, p. 468, dans POUGENS. L'esprit de la nouvelle Rome est diamétralement opposé à celui de l'ancienne, DUCLOS, *Œuv.* t. VII, p. 60. On a porté des jugements opposés de mes livres, ou plutôt de l'auteur de mes livres, parce qu'on m'a jugé sur les matières que j'ai traitées bien plus que sur mes sentiments, J. J. ROUSS. *Lett. à l'archev. de Paris*. On aime surtout à voir dans les vieillards les vertus opposées aux défauts qu'on leur attribue, MARMONTEL, *Élém. litt. Œuv.* t. VIII, p. 420, dans POUGENS. || Terme de dialectique. Terme opposé, terme dont le sens est contraire à celui d'un autre terme. Chaud et froid sont deux termes opposés. Le mot de fils est opposé à celui de père. || Substantivement. L'opposé, ce qui diffère absolument. Cette proposition est l'opposé de telle autre. ...On ne voit sous les cieux Nul animal, nul être, aucune créature Qui n'ait son opposé; c'est la loi de nature, LA FONT. *Fabl.* XII, 8. Ces contes qu'on nous fait de jeunes et belles chrétiennes condamnées à la prostitution sont l'opposé des mœurs et des lois romaines, VOLT. *Comm. Corn. Rem. Théodore*, II, 6. Le duc d'Orléans, régent, en tout l'opposé de Louis XIV... D'ALEMB. *Destr. des Jésuites*, *Œuv.* t. V, p. 69, dans POUGENS. || En dialectique, les opposés, les termes opposés. Tous les contraires sont opposés, mais tous les opposés ne sont pas contraires.

OPPOSER (o-pô-zé), *v. a.* || 1° Mettre une chose vis-à-vis d'une autre, de manière qu'elles soient en face. Opposer une glace à une fenêtre. || Placer des choses en contraste. Opposer, dans un tableau, des bruns aux clairs. || 2° Placer une chose de manière qu'elle fasse obstacle. Opposer une digue à un torrent. || Fig. Et comme un saint rocher opposant ton courage, BOILEAU, *Épître* I. N'oppose aucun obstacle à cet ordre sacré, VOLT. *Orphel.* I, 6. || Faire qu'une chose serve d'obstacle. Ils vous opposeront de vastes solitudes, RAC. *Alex.* V, 1. || 3° Faire que quelqu'un tienne tête à d'autres. L'opposer seul à tous serait trop d'injustice, CORN. *Cid*, IV, 5. L'archiduc... par un soudain mouvement du prince, qui lui opposa des troupes fraîches à la place des troupes fatiguées, est contraint à prendre la fuite, BOSS. *Louis de Bourbon*. Il fallait opposer à tant d'ennemis un homme d'un courage ferme et assuré, d'une capacité étendue... FLÉCH. *Turenne*. Qui donc opposez-vous contre ces satellites? RAC. *Athal.* I, 2. Thémistocle mourut dans ces circonstances, lorsque le roi de Perse songeait à l'opposer à Cimon, CONDIL. *Hist. anc.* II, 3. Comme il a de l'éloquence et de l'audace, on le fit venir de son exil pour l'opposer à Platon, BARTHÉL. *Anach.* ch. 33. || Mettre en lutte. C'est toi qui, me flattant d'une vengeance aisée, M'as vingt fois en un jour à moi-même opposée, RAC. *Athal.* V, 6. Opposant sans relâche avec trop de prudence Les Guises aux Condés, et la France à la France, VOLT. *Henr.* II. Quel sujet toutefois a pu vous diviser? Quels méchants l'un à l'autre ont su vous opposer? M. J. CHÉN. *Tibère*, I, 1. || 4° Fig. Mettre en obstacle quelque chose de moral comme on y met quelque chose de physique. Opposons la constance aux périls.... CORN. *Héracl.* I, 4. Et [il] n'oppose à mes vœux que son propre mérite, ID. *Nicom.* III, 8. À quoi sert d'opposer leur innocence à votre calomnie? PASC. *Prov.* XVI. Achille, à qui tout cède, Achille à cet orage Voudrait lui-même en vain opposer son courage, RAC. *Iph.* V, 3. J'oppose à ses raisons un courage inutile, ID. *Brit.* IV, 4. Il oppose à l'amour un cœur inaccessible, ID. *Phèdre*, III, 1. Les philosophes ne peuvent opposer la force à la force; leurs armes sont le silence, la patience, l'amitié entre les frères, VOLT. *Lett. Damilaville*, 16 avr. 1764. Et n'opposa plus à ses ennemis que le travail, le succès et le silence, D'ALEMB. *Éloges*, *Crébillon*. Le prélat français sut opposer la prudence à la finesse, la modération aux vains éclats du zèle, l'activité à la lenteur, et la vigueur à l'opiniâtreté, ID. *Éloges*, *Card. d'Estr.* || 5° Objecter, présenter comme une difficulté. Si nous savons nous connaître, nous confesserons, chrétiens, que les vérités de l'éternité sont assez bien établies; nous n'avons rien que de faible à leur opposer, BOSS. *Duch. d'Orl.* Que si M. Jurieu refusait à des livres si anciens la vénération qui leur est due, il n'y aurait qu'à lui demander d'où il a donc pris l'histoire des Machabées, qu'il nous oppose, ID. 6e *avert.* 24. Ce qu'on oppose le plus ordinairement dans le monde à ce devoir, MASS. *Carême*, *Prière* I. L'usage, voilà tout ce que vous avez à nous opposer, ID. *Carême*, *Élus*. Quel indigne artifice ose-t-on m'opposer? VOLT. *Orphel.* III, 2. || Opposer que. Je me suis accusé de trop de violence, Et ta beauté sans doute emportait la balance, Si je n'eusse opposé contre tous tes appas Qu'un homme sans honneur ne te méritait pas, CORN. *Cid*, III, 4 || 6° Fig. Se servir de personnes ou de choses pour résister à d'autres ou pour les combattre. Opposer une puissante recommandation à une autre. Opposer l'autorité d'Aristote à celle de Platon. Opposer Aristote à Platon. || 7° Mettre en contraste. J'oppose quelquefois, par une double image, Le vice à la vertu, la sottise au bon sens, Les agneaux aux loups ravissants, LA FONT. *Fabl.* V, 1. Après avoir opposé de la sorte péché à péché, vous opposerez pénitence à pénitence, BOURDAL. *Exhort. char. env. les pauvres*, t. I, p. 31. Ma rivale, accablant mon amant de bienfaits, Opposait un empire à mes faibles attraits, RAC. *Bajaz.* I, 4. Je [illegible] beaucoup que *Guillaume Tell* ne fût [illegible] mon *Indatire*: il était si naturel d'opposer les mœurs champêtres aux mœurs de la cour, que je ne conçois pas comment l'auteur de *Guillaume* a pu manquer cette idée, VOLT. *Lett. d'Argental*, 10 déc. 1766. La seule chose que j'oserais blâmer dans le rôle du Misanthrope, c'est qu'Alceste n'a pas toujours tort d'être en colère contre l'ami raisonnable et philosophe que Molière a voulu lui opposer comme un modèle de la conduite qu'on doit tenir avec les hommes, D'ALEMB. *Lett. à J. J. Rouss.* Discerner la vérité au milieu de l'erreur générale, c'est le caractère du génie; opposer son sentiment à celui de tout un peuple, c'est l'indice d'une âme forte, DIDEROT, *Claude et Nér.* II, 40. || Mettre en comparaison, en parallèle. Un homme que notre siècle oppose à toute l'antiquité, BALZ. liv. I, lett. 2. Jérôme Bignon, cet illustre magistrat que les derniers siècles peuvent hardiment opposer aux plus grands personnages de l'antiquité, MAIRAN, *Éloge*, *l'abbé Bignon*. [illegible] l'un était plus philosophe, l'autre plus citoyen, J. J. ROUSS. *Écon. polit.* || 8° S'opposer, *v. réfl.* Être placé en obstacle. Hermione, seigneur, arrêtera vos coups; Ses yeux s'opposeront entre son père et vous, RAC. *Andr.* I, 2. Les périls [illegible], les obstacles s'opposent, VOLT. *Comm. Corn. Rem. Hérac.* I, 1. || 9° Terme de danse. S'opposer, effectuer un mouvement contraire, opposé. Dans la marche, le bras gauche s'oppose naturellement au pied droit, *Dict. de danse*, 1787. || 10° Se faire contre-poids. Des forces qui se

balancent, qui s'opposent sans pouvoir s'anéantir, BUFF. *Morc. choisis*, p. 16. || 11° Faire tête à des personnes. Mon esprit en désordre à soi-même s'oppose, CORN. *Cinna*, I, 2. Il est tard de vouloir s'opposer au vainqueur, RAC. *Bajaz*. IV, 3. Si les jésuites sont fessés, les jansénistes ne sont-ils pas trop fiers? gens de bien, opposez-vous aux uns et aux autres; soyez hardis et fermes, VOLT. *Lett. Damilaville*, 6 déc. 1761. || Faire tête, résister à quelque chose, empêcher quelque chose. L'homme s'oppose en vain contre la destinée, RÉGNIER, *Élégie* V. Je ne m'oppose point à la commune joie, CORN. *Héracl*. V, 6. Et insultant contre le premier qui s'opposait à son avis, il forma le dessein de le perdre, PASC. *Prov*. II. Ne sait-on pas qu'il fallait souvent s'opposer aux inclinations du cardinal son bienfaiteur [Mazarin]? BOSS. *le Tellier*. Comme un fleuve majestueux et bienfaisant, qui ....ne s'élève et ne s'enfle que lorsqu'avec violence on s'oppose à la douce pente qui le porte à continuer son tranquille cours, ID. *Louis de Bourbon*. Il faut le dire, toujours il [Mazarin] y voulait revenir trop tôt [à la cour]; le Tellier s'opposait à ses impatiences jusqu'à se rendre suspect, ID. *le Tellier*. La puissance et l'autorité s'opposèrent à son dessein [de se faire religieuse], FLÉCH. *Mme d'Aiguillon*. M. de Turenne s'oppose à la jonction de tant de secours ramassés, ID. *Turenne*. À l'erreur de Roxane ai-je dû m'opposer, Et perdre mon amant pour la désabuser? RAC. *Baj*. I, 4. On lui sut gré ici [à Lauzun] d'avoir contribué à une fuite [de Jacques II] à laquelle le prince d'Orange n'aurait eu garde de s'opposer, Mme DE CAYLUS, *Souvenirs*, p. 232, dans POUGENS. || 12° Terme de jurisprudence. Mettre un empêchement judiciaire à l'exécution d'un acte. S'opposer à un payement, à un mariage.

— HIST. XIIIe s. Rois Avenir en sa couronne Se delite molt et opose, Car il cuide que nule chose Ne li puist nuire ne retraire Nes [même] un voloir de son affaire, G. DE CAMBRAI, *Barl. et Jos*. p. 3. Li uns penses vers l'autre opose, ID. *ib*. p. 15. De mainte chose i fut Berte mout araisnie, Et souvent oposée [contredite] et souvent assaillie, *Berte*, CXIX. Resons, qui d'autre part l'oppose Qu'ele se gart de fere chose Dont ele se repente au loing, *Lai de l'ombre*. Car riens qu'il voil, el ne refuse; S'il opose, el se tent concluse; S'ele commande, il obeist, *la Rose*, 21442. || XVIe s. À ses legions mutines Cesar opposoit seulement la fierté de ses paroles, MONT. I, 351. Ses argumens sont aussi solides que nuls autres qu'on leur puisse opposer, ID. II, 149. Et peut on opposer à la prise de Samos, que Periclès prit à force, le recouvrement de Tarente, AMYOT, *Péric. et Fab. comp*. 6. Ses malvueillans s'opposerent à ce que l'honneur du triumphe ne luy fut point decerné, ID. *Marcel*. 35. Si tous les autres d'un accord avoient arresté une chose ensemble, et qu'il y en eust un seul qui s'y opposast, le seul opposant l'emportoit par dessus tous les autres, ID. *C. d'Utiq*. 32.

— ÉTYM. Verbe fait sur le modèle d'*opposition* (voy. ce mot).

† **OPPOSITAIRE** (o-pô-zi-tê-r'), *adj*. Terme de botanique. Se dit des parties d'une fleur qui sont disposées sur plusieurs rangs opposés.

OPPOSITE (o-pô-zi-t'), *s. m*. || 1° L'opposé, le contraire. Ce qu'on appelle mépris est l'opposite de ce qu'on appelle faiblesse, BOSS. *Lett. abb*. 60. Avec un peu de jugement, Albéroni eût évité de citer celui [Tacite] qui nous a montré Séjan dans tous ses vices, et qui en opposite nous a laissé la vie d'Agricola, ST-SIM. 204, 243. || 2° À l'opposite, *loc. adv*. En face, vis-à-vis. En quelque lieu qu'allât cette engeance maudite, Le miroir se plaçait toujours à l'opposite, LA FONT. *Psyché*, II, p. 193. Votre poignet à l'opposite de votre hanche, MOL. *le Bourg. gent* II, 3. À l'opposite, l'on rencontre une autre forêt de grenadiers, qui est très-agréable par la couleur de ses fleurs et par la grosseur de ses fruits, SEGRAIS, *l'Ile imaginaire*, t. II, p. 196. || Fig. Au contraire. Ils [les marcionites] établirent deux dieux, dont l'un, qui n'avait pour toute qualité qu'une bonté insensible ... l'autre à l'opposite, étant d'un naturel cruel et malin..., BOSS. *Sermons, Bonté, préambule*.

— REM. *Opposite* est un adjectif pris substantivement. L'Académie le dit masculin et féminin; mais il doit être plutôt masculin que féminin; à quoi, dans les exemples, rien ne contredit.

— HIST. XIVe s. Le pouce ausi com opposite de chascun doi, H. DE MONDEVILLE, f° 21. Afin qu'il ordenast sa bataille encontre les montaignes opposites, BERCHEURE, f° 38, *verso*. Et li povre, par opposite De l'exemplaire que j'ay dicte, Tant soit il sage à grant devise, Nul ne l'aime, honnoure ne prise, BRUYANT, dans *Ménagier*, t. II, p. 28. Il semble estre raisonnable qu'injuste souffrir et juste souffrir soient opposites, ORESME, *Eth*. 158. || XVe s. L'avant garde, le connestable, et bien trois mille lances s'arresterent tout outre à l'opposite de l'ost du roi, FROISS. II, II, 212. || XVIe s. Il est necessaire de conclure à l'opposite que... CALV. *Inst*. 82. Deux grosses troupes prinrent d'effroy deux routes opposites, MONT. I, 62.

— ÉTYM. Lat. *oppositus*, de *ob*, devant, et *positus*, posé (voy. POSITION). *Opposite* est un latinisme fait au XIVe siècle; d'origine, il serait *oposte*.

† **OPPOSITIF, IVE** (o-pô-zi-tif, ti-v'), *adj*. Terme de botanique. Qui est placé à l'opposite d'une autre chose. Étamines oppositives, étamines situées vis-à-vis des divisions d'un périanthe simple ou d'une corolle.

— ÉTYM. Dérivé de *opposite*.

† **OPPOSITIFLORE** (o-pô-zi-ti-flo-r'), *adj*. Terme de botanique. Qui a des fleurs portées par des pédoncules opposés.

— ÉTYM. Lat. *oppositus*, opposé, et *flos*, fleur.

† **OPPOSITIFOLIÉ, ÉE** (o-pô-zi-ti-fo-li-é, ée), *adj*. Terme de botanique. Qui a les feuilles opposées. || Qui naît à l'opposite des feuilles.

— ÉTYM. Lat. *oppositus*, opposé, et *folium*, feuille.

OPPOSITION (o-pô-zi-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f*. || 1° Action de mettre en face, vis-à-vis. || Terme d'astronomie. L'aspect d'un corps céleste qui est à cent quatre-vingts degrés d'un autre. Une planète est en opposition avec le soleil quand la terre est interposée entre elle et le soleil; et elle est en opposition avec la terre lorsque le soleil se trouve entre elle et notre globe. Les marées doivent être un peu plus fortes dans la conjonction que dans l'opposition, VOLT. *Newt*. III, 11. || Terme d'escrime. Mouvement de la main par lequel on pare l'estocade. Être en opposition, tenir la pointe de l'épée dirigée vers la poitrine de l'adversaire, en garantissant sa propre poitrine avec la garde de l'épée. || Terme de physiologie. Mouvement d'opposition, celui qu'exécutent les muscles opposants. || 2° Terme de rhétorique. Figure par laquelle on réunit deux idées qui paraissent contradictoires; par exemple: une folle sagesse. Au lieu de mettre de l'opposition dans les mots, il faut quelquefois la laisser uniquement dans les sentiments qui se contrastent; c'est avec ce discernement qu'on fait usage des antithèses, CONDILLAC, *Art d'écrire*, II, 5. || Terme de logique. Disconvenance des propositions. || 3° Action de mettre ou d'être en balance, en contraste. Les oppositions de la nature. || Terme de peinture. Contraste d'ombres et de couleurs. || Terme d'architecture. Se dit de l'espèce de différence d'ornement ou de grandeur, que l'on établit entre les parties d'un édifice, afin que les unes fassent ressortir les autres. || Terme de sculpture. Contraste de formes. || Terme de danse. Contraste, mouvement opposé, contraire. L'opposition des bras avec les pieds, *Dict. de danse*, 1787. || 4° Empêchement qu'une personne met à quelque chose. Je n'ai pas rencontré d'opposition. Cela éprouvera de l'opposition. Je trouvai dans mes amis une opposition extraordinaire, parce qu'ils crurent que j'y courais un grand péril, RETZ, *Mém*. t. II, liv. III, p. 73, dans POUGENS. || 5° Terme de jurisprudence. Action de se rendre opposant. Mettre opposition. Faire opposition au payement d'une rente, d'obligations, etc. Tout acte d'opposition [à la célébration d'un mariage] énoncera la qualité qui donne à l'opposant le droit de la former, *Code Nap*. art. 176. || Bureau des oppositions, au ministère des finances, dans les administrations de chemins de fer, etc. bureau où l'on fait opposition aux payements. Faire viser un mandat au bureau des oppositions avant de le toucher. || 6° Contrariété, différence, contraste. Ces oppositions que nous avons à Dieu et à notre propre bien, PASC. *Pens*. XII, 1, éd. HAVET. L'opposition continuelle qui règne depuis tant de siècles entre les lois ecclésiastiques et les lois civiles, VOLT. *Polit. et législ. Comm. délits et peines, Révél. par confession*. Le comique français, dont le théâtre anglais s'est enrichi, autant que l'opposition des mœurs a pu le permettre, MARMONTEL, *Élém. de littér*. t. VI, p. 160, dans POUGENS. Il faut de l'harmonie dans les sentiments et de l'opposition dans les caractères pour que l'amour naisse tout à la fois de la sympathie et de la diversité, STAEL, *Corinne*, XVI, 1. || En opposition, en lutte. Éviter les situations qui mettent nos devoirs en opposition avec nos intérêts, J. J. ROUSS. *Confess*. II. || Manière de voir contraire. Ils sont toujours en opposition. || 7° Le parti de l'opposition, ou, simplement, l'opposition, la partie d'une assemblée en opposition d'idées, de vues, avec la majorité. Membre de l'opposition. Il est de l'opposition. Il siége sur les bancs de l'opposition. Passer à l'opposition. Quitter l'opposition. || Par extension. Le parti attaché aux opinions de la minorité opposante d'une assemblée; et, en général, tout ce qui n'approuve pas la marche du pouvoir. Écrivain, journaliste de l'opposition. L'opposition gagne mon antichambre, C. DELAVIGNE, *la Popularité*, II, 2. || On dit de même: journal, écrit de l'opposition. || Faire de l'opposition, se montrer hostile par des discours ou des écrits à la direction donnée aux affaires publiques par le gouvernement. || 8° Répugnance. L'opposition invincible qu'elles ont à la prière, MASS. *Carême, Prière* 1.

— HIST. XIVe s. Il determine de la contraireté et opposicion qui est en vices et en vertus, ORESME, *Eth*. 51. || XVIe s. Il usoit d'une figure de rhetorique qui s'appelle antithese, comme qui diroit opposition, AMYOT, *Démosth*. 14.

— ÉTYM. Prov. *oppositio*; espagn. *oposicion*; du lat. *oppositionem*, de *ob*, devant, et *positionem*, position (voy. POSITION).

† **OPPOSITI-PENNÉ, ÉE** (o-ppô-zi-ti-pè-nné, née), *adj*. Terme de botanique. Se dit de feuilles pennées dont les folioles sont opposées. || On dit aussi opposi-pinné.

— ÉTYM. Lat. *oppositus*, opposé, et *penna*, penne.

OPPRESSÉ, ÉE (o-prè-sé, sée), *part. passé* d'oppresser. || 1° Qui est gêné par une espèce de pression. Poitrine oppressée. || Fig. Ces sermons, tels que l'auteur les traçait sur le papier, n'étaient pour l'ordinaire que des matériaux dispersés, auxquels son âme entraînée, et, pour ainsi dire, oppressée par son sujet, se chargeait de donner la vie et l'ensemble, D'ALEMB. *Éloges, Bossuet*. || 2° Qui est gêné par une souffrance comme par une pression. Étant de sa plaie et d'amour oppressé, RÉGNIER, *Dial*. Quand on se trouve bien oppressée de méchante compagnie, SÉV. 6 oct. 1676. Pour la voir aussitôt de douleur oppressée, BOIL. *Sat*. X. Il entendra gémir une mère oppressée..., RAC. *Iphig*. III, 7. || 3° Serré, gêné, contraint. M. de Luxembourg est un peu oppressé près de Maestricht par l'armée de M. de Monterey et du prince d'Orange, SÉV. 29 déc. 1673. Je vous assure en gros que le roi sera toujours triomphant partout: son bonheur fait retirer M. de Lorraine et le prince d'Orange; il donne les coudées franches à M. de Turenne, qui était un peu oppressé, ID. *à Guitaut*, 28 juin 1675. Je me promène seule, et, quoi que vous disiez, ma chère, je serais bien oppressée si je n'avais pas cette liberté, ID. 1er oct. 1684. || 4° Opprimé (sens qui vieillit, mais qui serait encore de bon emploi dans le style élevé). Il a vu des peuples entièrement oppressés, BOSS. 2e *instr. pastor*. 114. Quelle plus sainte hostie, quel encens plus doux, quelle prière plus agréable, que de faire entrer devant soi la cause de la veuve, que d'essuyer les larmes du pauvre oppressé? ID. *le Tellier*. || Substantivement. Jésus de Nazareth, homme approuvé de Dieu, qui passait bien-faisant et guérissant tous les oppressés, BOSS. *Sermons, Bonté*, 1. Dieu n'a donné tant d'autorité aux évêques qu'afin qu'ils puissent prêter leur voix aux infirmes et leur force aux oppressés, ID. *Var*. II, 22. Cette compagnie [le sénat romain] était regardée comme l'asile des oppressés, ID. *Hist*. III, 6.

OPPRESSER (o-prè-sé), *v. a*. || 1° Presser fortement, gêner la respiration. Un poids m'oppresse la poitrine. || Être oppressé, respirer péniblement. Elle était oppressée, et elle resta quelques moments sans parler, GENLIS, *Mlle de la Fayette*, p. 52, dans POUGENS. || Fig. Un violent chagrin m'oppresse. Je vous remercie, ma bonne, de la peine que vous prenez de vous défendre si bien d'avoir jamais été oppressée de mon amitié, SÉV. 26 juin 1675. || Absolument. Rien n'oppresse comme la douleur dont on rougit à ses propres yeux, GENLIS, *Vœux téméraires*, t. III, p. 81, dans POUGENS. || 2° Anciennement, opprimer. Juda est rempli de force; les royaumes qui l'ont oppressé sont humiliés, BOSS. *Hist*. II, 4. || 3° S'oppresser, *v. réfl*. Devenir oppressé. Alors sa poitrine s'oppressa, et, dans ses yeux à demi sanglants, des larmes s'arrêtèrent sans pouvoir couler, BERN. DE ST-P. *Paul et Virg*.

— HIST. XIIIe s. Gilles, opressés par aperte povreté, a vendu à l'abeie de St Leonard seize mesures de bois, TAILLIAR, *Recueil*, p. 262. Il avoient grant mestier [besoin] de seigneur et de secors; que Johannis, li rois de Blaquie et de Bougrerie, les avoit mout opressés de guerre, VILLEH. LXXVIII. || XVe s. Ceux de dedans estoient si près menés et si oppressés de famine, qu'ils avoient mangé par huit jours tous leurs chevaux, FROISS. I, I, 179. Le juge

qui l'oppressoit [pressait] de faire venir son compaignon, *Perceforest*, t. I, f° 118. || XVI° s. De fuir l'amour qui m'oppresse Je n'ai pouvoir ne volonté, MAROT, II, 161.... Sent mon ame ainsi empressée [serrée]. De douleur se trouve oppressée, ID. IV, 337. Quand les pauvres oppressez lui adressent leurs complaintes, CALV. *Instit.* 689. Que Dieu est secourable en fin aux opressez, et qu'il chastie ceux qui les opriment, LANOUE, 12. Il nettoya la Sicile de plusieurs tyranneaux qui l'oppressaient, MONT. III, 281.

— ÉTYM. Formé sur le modèle de *oppression* (voy. ce mot). Aux environs de Paris, les paysans disent *empresser* pour *oppresser*; cette forme se trouve dans Marot (voy. l'historique).

OPPRESSEUR (o-prè-seur), *s. m.* || 1° Celui qui opprime. C'est d'Israël le superbe oppresseur, RAC. *Esth.* III, 3. Enfin de ma maison le perfide oppresseur, Jéhu, le fier Jéhu tremble dans Samarie, ID. *Ath.* II, 5. Si elle [la puissance de juger] était jointe à la puissance exécutrice, le juge pourrait avoir la force d'un oppresseur, MONTESQ. *Espr.* XI, 6. Orbassan! l'ennemi, l'oppresseur de Tancrède, VOLT. *Tancr.* III, 1. Les lois cruelles contre les oppresseurs sont les plus douces pour la société, DUCLOS, *Consid. mœurs*, 5. || 2° *Adj. m.* Gouvernement oppresseur. La ville de Londres ouvrit enfin les yeux, mais trop tard et trop inutilement, sur tant de malheurs : elle voyait un parlement oppresseur opprimé par l'armée, VOLT. *Mœurs*, 180.

— REM. Il est singulier que oppresser ait perdu le sens d'opprimer, tandis que oppresseur l'a gardé, et même à l'exclusion de tout autre.

— HIST. XVI° s. Les povres gardera d'oppresse, Reboutant l'oppresseur, MAROT, IV, 207. Oppresseurs de leurs ennemis, sauveurs de leurs parents, AMYOT, *Thés. et Rom. comp.* 4.

— ÉTYM. Lat. *oppressorem*, de *oppressum*, supin de *opprimere*, de *ob*, et *premere*, presser.

OPPRESSIF, IVE (o-prè-sif, si-v'), *adj.* Qui tend à opprimer, qui sert à opprimer. Moyens oppressifs.

— ÉTYM. *Oppresser.*

OPPRESSION (o-prè-sion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° État de ce qui est oppressé. || Terme de médecine. Oppression des forces, état dans lequel le malade, loin de manquer de forces, est embarrassé de leur excès; c'est ce que l'on observe au début de quelques phlegmasies, de quelques hémorrhagies, etc. || 2° État dans lequel le malade éprouve la sensation d'un poids. Oppression de poitrine. || Absolument. L'oppression de la poitrine. La bise me fait une oppression par la crainte qu'elle me donne, SÉV. 377. Hier, à six heures, il tourne à la mort tout d'un coup : les redoublements de fièvre, l'oppression, les rêveries; en un mot la goutte l'étrangle traîtreusement, ID. 413. || Fig. Chercher à soulager l'oppression de mon cœur, GRAFFIGNY, *Lett. péruv.* 19. Je hais l'oppression d'une haine profonde, V. HUGO, *Feuilles d'automne*, XL. || 3° État de ce qui est opprimé. Dieu parle dans les dernières oppressions; si le refroidissement de la charité laisse l'Église presque sans vrais adorateurs, les miracles en exciteront, PASC. *Pensées*, XXV, 204, éd. HAVET. Il y a quatre cents ans que tu demeures dans l'oppression, BOSS. *Hist.* II, 10. Mme d'Aiguillon savait-elle une famille opprimée, elle animait la justice contre l'oppression, FLÉCH. *Aiguillon.* L'Église gémissait dans l'oppression, MASS. *Panég. Ste Agnès.* Le cri de la liberté toujours prêt à sortir de l'extrême oppression, J. J. ROUSS. *Polysynodie.* || Action d'opprimer. L'aversion naturelle que l'on a pour les oppressions injustes, SÉV. *à Guitaut*, 26 sept. 1677. Les [illegible]..., jetèrent un si bon roi [illegible] dans les oppressions qui donnèrent lieu, sous son fils, à la division de la moitié du royaume, BOSS. *Polit.* 8, VI, 1. Admirez, femmes riches, et [illegible], dit le prophète, vous qui par des dépenses [illegible] et [illegible] êtes réduites à chercher dans l'oppression des pauvres de quoi fournir à vos vanités et à votre luxe, FLÉCH. *Mar.-Thér.* D'un peuple [illegible] l'oppression, RAC. *Esth.* I, 1. Il est rare que l'oppression, quand elle est extrême, n'inspire pas aux peuples quelque [illegible], [illegible] *Grande et Déc.* [illegible] des lois et de la liberté [illegible] [illegible] des pays [illegible], si ce n'est la force de la tyrannie et l'oppression des peuples? J. J. ROUSS. *Hél.* I, 63. [illegible], tributs, taxes pesantes. Le sol [illegible] de la terre, ou même l'eau des mers [illegible] d'oppression et de fléaux divers, A. CHÉN. *Hymne à la France.* || Oppression se dit aussi de la tyrannie domestique. Elle se retira dans un couvent pour se soustraire à l'oppression d'une belle-mère. || 4° Embarras d'argent, embarras d'affaires. Je vous mandai, la dernière fois, la vue que j'avais pour vous tirer de l'oppression où vous êtes, SÉV. 26 janv. 1690. On met ses amis en campagne, ou plutôt ils s'y mettent eux-mêmes avec.... tant d'envie de vous tirer de cette oppression [un procès], que c'est leur propre affaire, ID. 16 mars 1689.

— HIST. XIV° s. Pour très grieves oppressions que l'en li fait, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVI° s. Nous garderons de toute oppression et violence tant les ecclesiastiques que le pauvre peuple, D'AUB. *Hist.* II, 227. Les oppressions et miseres de mes pauvres sujets, ID. *ib.* II, 244.

— ÉTYM. Provenç. *oppression*; ital. *oppressione*; du lat. *oppressionem*, de *ob*, et *pressionem* (voy. PRESSION). On a dit aussi *oppresse* aux XV° et XVI° siècles.

† **OPPRESSIVEMENT** (o-prè-si-ve-man), *adv.* D'une manière oppressive.

† **OPPRIMANT, ANTE** (o-pri-man, man-t'), *adj.* Qui opprime. Une religion si longtemps persécutée, afin qu'elle ne fût désormais ni opprimée ni opprimante.... VOLT. *Hist. parlem.* XL. Je fais du genre humain deux parts, l'opprimante et l'opprimée; je hais l'une et je méprise l'autre, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 18 nov. 1771.

OPPRIMÉ, ÉE (o-pri-mé, mée), *part. passé* d'opprimer. Tu connais le fils de l'Amazone, Ce prince si longtemps par moi-même opprimé? RAC. *Phèdre*, I, 3. Oui, je la défendrai contre toute l'armée; Lâches, vous trahissez votre reine opprimée, ID. *Iph.* V, 3. Les Anglais commençaient à recevoir la religion chrétienne; elle y avait été apportée par Constance Chlore, protecteur secret de cette religion alors opprimée, VOLT. *Mœurs*, 21. Réduits au désespoir par ces magistrats mêmes, leurs naturels appuis, opprimés au nom des lois qui doivent les protéger, P. L. COUR. *Pétition aux chambres.* || Substantivement. Les opprimés. L'ecclésiastique était pauvre, et avait besoin de tout le monde; mais l'opprimé avait encore plus besoin de lui, et il n'hésita pas à favoriser son évasion, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Malheur aux opprimés, surtout quand ils le sont pleinement! ID. *Lett. à Hairel, Corresp.* t. I, p. 191, dans POUGENS. Rosine : Il est triste qu'il faille être l'opprimé pour avoir le beau rôle. — Amélie : Oui, mais l'opprimé, dans ce cas, gagne l'intérêt de tous les bons cœurs, GENLIS, *Théâtre d'éduc. la Colombe*, sc. 3.

OPPRIMER (o-pri-mé), *v. a.* || 1° Accabler sous un poids. Sous des rocs entassés le superbe Encelade, La bouche haletante et le sein enflammé, Soulève le fardeau dont il est opprimé, DELIL. *Trois règnes*, IV. || 2° Accabler sous la violence, sous une autorité tyrannique. La vérité ne se laissera point opprimer à une multitude de sophistes, BALZ. liv. V, lett. 10. Il vous importe de vous accoutumer de haïr l'injustice, et de prendre ceux qu'on opprime sous votre protection, VOIT. *Lett.* 9. Celui qui opprime le pauvre, fait injure à celui qui l'a créé; mais celui qui en a compassion rend honneur à Dieu, SACI, *Bible, Prov. de Salom.* XIV, 31. La pauvre Mme du Puy-du-Fou vint hier ici.... nous témoigner la douleur où elle est du procédé de son frère et de son gendre; elle est opprimée du dernier, et se cache de lui, il la tient comme prisonnière, SÉV. 12 juill. 1675. Mère affligée, elle [l'Église] a souvent à se plaindre de ses enfants qui l'oppriment; on ne cesse d'entreprendre sur ses droits sacrés, BOSS. *le Tellier.* Je ne veux que vous faire souvenir de la cause célèbre de ces étrangers.... ceux qui devaient les secourir aidaient eux-mêmes à les opprimer, FLÉCH. *Lamoignon.* Et ce moment si cher, madame, est consumé À louer l'ennemi dont je suis opprimé! RAC. *Brit.* II, 6. Seigneur, de mes efforts je connais l'impuissance; Je cède, et laisse aux dieux opprimer l'innocence, ID. *Iph.* I, 4. Il est aisé de m'opprimer, mais difficile de m'avilir, J. J. ROUSS. *Lett. à M. Davenport, Corresp.* t. VI, p. 285, dans POUGENS. Cette précieuse partie de l'État, que tant de ministres ont comptée pour si peu de chose, et qu'ils ont opprimée comme on égorge ces animaux faibles et paisibles, qui n'ont ni la force de se défendre, ni même celle de se plaindre, D'ALEMB. *Élog. Fouquet.* Les Juifs qu'on méprise, qu'on opprime et qu'on outrage : tous les peuples du [illegible] détestent le joug qui les accable, RAYNAL, *Hist. phil.* XI, 9. || Fig. Les violences dont l'art y [à Versailles] opprime la pauvre nature, SÉV. 18 juin 1678. || Absolument. Mais tel est d'un tyran le naturel infâme, ... S'il ne craint, il opprime, et s'il n'opprime, il craint, CORN. *Hérod.* V, 6. Bientôt ils [les courtisans] vous diront.... Qu'aux larmes, au travail le peuple est condamné, Et d'un sceptre de fer veut être gouverné; Que, s'il n'est opprimé, tôt ou tard il opprime, RAC. *Ath.* IV, 3. Il est plus aisé d'opprimer que de contenir, et d'exercer un acte de violence qu'un acte de justice, D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 14 déc. 1767. || 3° Faire éprouver des chagrins, des souffrances, des embarras. Je ne sais comme sont faites les autres sortes d'amitiés que l'on a pour vous; on vous étouffe, on vous opprime, on crie à la dépense, et c'est eux qui la font! SÉV. *à Mme de Grignan*, 1er avr. 1689. Malgré le faix des ans et du sort qui m'opprime, RAC. *Mithr.* II, 3. Loin de la secourir, mon amitié l'opprime, ID. *Iphig.* IV, 9.

— HIST. XIV° s. Afin que il ne nous puisse grever et obprimer, BERCHEURE, f° 24, *recto*. Peuple opprimé, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVI° s. Avant qu'avoir pu jetter l'œil sur la voye, il est de rechef opprimé de tenebres, CALV. *Instit.* 196. Nous sommes quasi opprimez de grande multitude de miseres, ID. *ib.* 791. Il s'en retourna à Athenes, là où ses amis n'estoient point encore totalement opprimez par ses ennemis, AMYOT, *Thés.* 43. Les interests communs de haine avec l'opprimé contre l'oppresseur, D'AUB. *Hist.* II, 412. Financiers, justiciers, qui opprimez de faim Celui qui vous faict naistre ou qui defend le pain, ID. *Tragiques, Misères.*

— ÉTYM. Prov. *opprimer*; anc. cat. *opprémer*; esp. *oprimir*, ital. *opprimere*; du lat. *opprimere*, de *ob*, et *premere*, presser (voy. PRESSION). *Opprimer* est un latinisme fait au XIV° siècle; d'origine il eût été *opreindre*.

OPPROBRE (o-pro-br'), *s. m.* || 1° Honte profonde, déshonneur extrême. Pleurez le déshonneur de toute notre race Et l'opprobre éternel qu'il laisse au nom d'Horace, CORN. *Hor.* III, 6. Jérusalem et votre peuple sont aujourd'hui en opprobre à toutes les nations qui nous environnent, SACI, *Bible, Daniel*, IX, 16. Venez, rebâtissons les murailles de Jérusalem, afin qu'à l'avenir nous ne soyons plus en opprobre, ID. *ib. Esdras*, II, *Néhémias*, II, 17. Quoi donc! les Romains ont-ils pu penser à honorer comme dieu celui que leurs magistrats avaient condamné au dernier supplice et que plusieurs de leurs auteurs ont chargé d'opprobres? BOSS. *Hist.* II, 12. C'est bien assez pour moi de l'opprobre éternel D'avoir pu mettre au jour un fils si criminel, RAC. *Phèdre*, IV, 2. N'attends pas qu'un père furieux Te fasse avec opprobre arracher de ces lieux, ID. *ib.* Père juste, lui dit-il [Jésus-Christ], voici enfin le jour de votre gloire et de mes opprobres, MASS. *Carême, Passion.* Je ne vous ai caché ni le bien ni le mal, ni nos opprobres ni notre gloire, VOLT. *Princ. de Babylone*, 8. La postérité prononcera entre mes juges et moi [Socrate]; tandis qu'elle attachera l'opprobre à leur mémoire, elle prendra quelque soin de la mienne, BARTHÉL. *Anach.* ch. 67. || 2° L'opprobre de, c'est-à-dire ce qui est une cause de honte. Un exécrable Juif, l'opprobre des humains, RAC. *Esther*, III, 1. Réponds donc à ton juge, opprobre de ma vie, VOLT. *Brutus*, V, 7. Tous les gens de lettres, à l'exception de ceux qui sont l'opprobre de la littérature, ne sont pas moins indignés que vous du traitement que j'éprouve, D'ALEMB. *Lett. à Volt.* 20 juin 1766. || 3° État d'abjection. Mais mourir dans l'opprobre et dans l'[illegible], VOLT. *Alz.* II, 1. L'opprobre avilit l'âme et flétrit le courage, ID. *Mérope*, II, 2. Quand on a tout perdu, quand on n'a plus d'espoir, La vie est un opprobre et la mort un devoir, ID. *ib.* II, 7. Il vit que la mauvaise fortune avait déjà flétri son cœur, que l'opprobre et le mépris avaient abattu son courage, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. L'indigent, dévoré de besoins, de projets, d'insomnie, Il vieillit dans l'opprobre et dans l'ignominie, A. CHÉN. *Idylle, le Mendiant.*

— HIST. XII° s. Aemple [remplis] les faces d'icels d'opprobre, *Liber psalm.* p. 118. || XIV° s. Et pour un peu de gaaing ils soustiennent obprobres et vilaines reproches et diffames, ORESME, *Eth.* 111. || XV° s. Combien que le doulx Jhesus des opprobres que nous li faisons nous peust et puist reprendre et blamer, *Myst. de Barl. et Josaphat*, dans GOD. DE CAMBRAI, p. 271. || XVI° s. Ils se desplaisoient et melancholioient de se voir ainsi en opprobre de tout le monde, PARÉ, XIX, 4.

— ÉTYM. Lat. *opprobrium*, de *ob*, et *probrum*, action honteuse, qui est pour *prohibrum* (comme *manubrium* pour *manuhibrium*), de *prohibere*, prohiber : chose qu'on prohibe et qu'on reproche.

† **OPSIGONE** (o-psi-go-n'), *adj.* Terme didactique. Qui vient le dernier, en parlant des dents de sagesse. Les dents opsigones.

— ÉTYM. Ὀψίγονος, né tard, de ὀψέ, ou ὀψι, tard, et γονός, né.

† OPSIMATHIE (o-psi-ma-tie), *s. f.* Terme didactique. Envie d'apprendre, dans la vieillesse. Caton l'ancien, qui apprit le grec à 80 ans, est un exemple d'opsimathie.

— ÉTYM. Ὀψέ, tard, et μαθεῖν, apprendre.

† OPSIOMÈTRE (o-psi-o-mè-tr'), *s. m.* Terme de physique. Instrument pour déterminer les limites de la vue distincte chez un individu.

— ÉTYM. Ὄψις, vue, et μέτρον, mesure.

† OPSIOMÉTRIE (o-psi-o-mé-trie), *s. f.* Emploi de l'opsiomètre.

† OPSIOMÉTRIQUE (o-psi-o-mé-tri-k'), *adj.* Qui a rapport, qui appartient à l'opsiométrie. Degré opsiométrique.

† OPSOMANIE (o-pso-ma-nie), *s. f.* Terme de médecine. Goût exclusif pour une espèce d'aliment.

— ÉTYM. Ὄψον, mets, et *manie*.

OPTATIF, IVE (o-pta-tif, ti-v'), *adj.* Qui exprime le souhait. Plût à Dieu! est une formule optative. En grammaire, mode optatif, ou, substantivement, l'optatif, mode qui, dans certaines langues, par exemple en grec, exprime le souhait.

— HIST. XVe s. Nouvellement, par maniere optative, CH. D'ORL. *Rondel* 68.

— ÉTYM. Prov. *optatiu*; espagn. *optativo*; ital. *ottativo*; du lat. *optativus*, de *optare*, souhaiter (voy. OPTER).

† OPTATION (o-pta-sion), *s. f.* Terme de rhétorique. Figure qui consiste à exprimer un souhait sous forme d'exclamation.

— ÉTYM. Lat. *optationem*, de *optare*, souhaiter.

† OPTATIVEMENT (o-pta-ti-ve-man), *adv.* D'une manière optative, qui exprime un souhait. Les verbes vivre, mourir, etc. sont employés optativement dans les phrases : Vive la France! Meurent les tyrans!

OPTER (o-pté), *v. n.* Prendre, entre des choses qui paraissent se valoir, celle qui convient. Apollon sera contraint d'opter, s'il veut être prophète, médecin ou violon, D'ABLANC. *Lucien*, dans RICHELET. C'est trop contre un mari d'être coquette et dévote : une femme devrait opter, LA BRUY. III. Il faut opter des deux, être dupe ou fripon, REGNARD, *le Joueur*, I, 7. Allier les maximes de la religion avec celles de la prudence de la chair, et opter entre sa conscience et sa fortune, MASS. *Prof. relig. serm.* 1. Le repos et la liberté me paraissent incompatibles : il faut opter, J. J. ROUSS. *Gouv. de Pologne*, 4.

— SYN. OPTER, CHOISIR. On opte en se déterminant pour une chose, parce qu'on ne peut les avoir toutes. On choisit en comparant les choses, parce qu'on veut avoir la meilleure. Entre deux choses parfaitement égales, il y a à opter, mais il n'y a pas à choisir. Entre la députation de Lyon et celle de Paris, il opta pour celle de Paris. Nous n'optons pas pour nous, mais nous choisissons quelquefois pour les autres.

— HIST. XVIe s. Panurge leur remonstroyt le bien et l'heur de l'aultre vie; leur optant [souhaitant] neanmoins bonne adventure et rencontre de quelque baleine [à l'exemple de Jonas], RAB. *Pant.* IV, 8. Voylà qu'advient à ceux qui en simplicité souhaitent et optent choses mediocres, ID. IV, *Prol. de l'autheur*. Il opta pour compagnon au consulat son beau pere Scipion, AMYOT, *Pomp.* 80.

— ÉTYM. Lat. *optare*, choisir, souhaiter; c'est le nominatif d'un participe fictif *op-tus*, touché, obtenu, dont le radical se trouve dans *ap-iscor*, *apfus*; sanscr. *âp*; védique, *ap*, toucher, atteindre, tenir; comparez le sanscrit *êps*, désirer.

OPTICIEN (o-pti-siin), *s. m.* || 1° Celui qui sait enseigne l'optique. || 2° Fabricant, marchand d'instruments d'optique. M. Dollond, savant opticien anglais, homme de génie, s'empara de ses formules [d'Euler], y appliqua les lois de la réfraction, telles que Newton les avait données, BAILLY, *Hist. de l'astr.* t. III, p. 116. || *Adj.* Ingénieur opticien.

— ÉTYM. *Optique*, et la finale *ien*, qui, dans les adjectifs, exprime dépendance, appartenance.

† OPTICITÉ (o-pti-si-té), *s. f.* Terme de physique. Qualité optique. L'opticité de la couleur bleue.

† OPTICOGRAPHE (o-p-ti-ko-gra-f'), *adj.* Qui est fait à l'aide d'une loupe. Écriture opticographe. || *S. m.* Instrument qui sert à écrire ainsi.

— ÉTYM. *Optique*, et l'élément γράφειν, pris passivement.

† OPTIMATIE (o-pti-ma-sie), *s. f.* Synonyme peu usité d'aristocratie.

— ÉTYM. Lat. *optimates*, les riches, les puissants, les aristocrates, d'*optimus*, très-bon (voy. OPTIMÈ).

OPTIMÈ (o-pti-mé), *adv.* Terme familier. Très-bien. Thomas Diafoirus : Cela a-t-il bien été, mon père? — M. Diafoirus : Optimè, MOL. *Mal imag.* II, 6. [Le pouls] Repoussant. — Benè. — Et même un peu capricant. — Optimè, ID. *ib.* II, 9.

— REM. L'Académie écrit optimè avec un *è* et novissimè avec un *é*. Ces deux adverbes doivent prendre le même accent l'un que l'autre, mais lequel? Si l'on veut indiquer la prononciation française, il faut mettre l'accent aigu dans les deux cas; si l'on veut suivre l'orthographe latine, il ne faut mettre d'accent ni dans l'un ni dans l'autre, car les Latins n'accentuaient pas leurs adverbes, et l'accent grave n'est qu'une habitude de classe dans les colléges français. C'est donc l'accent aigu qu'il faudrait mettre, dans un dictionnaire, à tous ces adverbes.

— ÉTYM. Lat. *optime*, adverbe de *optimus*, qui est un superlatif (*op-tumus*), de la racine *op*, *ap*, obtenir.

OPTIMISME (o-pti-mi-sm'), *s. m.* || 1° Système de philosophie où l'on enseigne que Dieu a fait les choses suivant la perfection de ses idées, c'est-à-dire le mieux, et que le monde est le meilleur des mondes possibles. L'optimisme de Platon, renouvelé par Shaftesbury, Bolingbroke, Leibnitz, et chanté par Pope en beaux vers, est peut-être un système faux; mais ce n'est pas assurément un système impie, comme des calomniateurs l'ont dit, VOLT. 3e *disc.* Candide ou l'Optimisme, conte de Voltaire, où il réfute l'optimisme. Qu'est-ce qu'optimisme? disait Cacambo. — Hélas! dit Candide, c'est la rage de soutenir que tout est bien quand on est mal, ID. *Candide*, 19. Il [Leibnitz] est le fondateur de l'optimisme, DIDER. *Opin. des anc. philos. Leibnitzianisme.* Il [Sénèque] expose [*Lettre* LXV : Dieu a fait le monde le meilleur possible] les opinions de Platon, d'Aristote et des stoïciens sur le monde : on voit ici que le système de l'optimisme n'est pas d'hier, ID. *Claude et Nér.* II, 21. Le trouble de nos cœurs s'oppose à l'optimisme; Le cri des malheureux en detruit le sophisme, BERNIS, *Relig. vengée*, V. || 2° Se dit, dans le langage ordinaire, d'une tendance à voir tout en beau, surtout en fait de politique. Un tel optimisme, à parler franchement, ressemble à l'égoïsme, COLLIN D'HARLEVILLE, *Optimiste*, II, 7.

— ÉTYM. Lat. *optimus*, très-bon (voy. OPTIMÈ).

OPTIMISTE (o-pti-mi-st'), *s. m. et f.* || 1° Celui qui admet l'optimisme. Leibnitz était optimiste. || *Adj.* Le système optimiste. || 2° En général, celui qui est naturellement disposé à être content de tout. S'il allait, comme vous, devenir optimiste? COLLIN D'HARLEVILLE, *Optimiste*, V, 13. Chacun est optimiste et dit à cœur ouvert : Voyons celui qui gagne, et non celui qui perd, AL. DUVAL, *Manie des grand.* II, 7.

— ÉTYM. Voy. OPTIMISME.

OPTION (o-psion; en vers, de trois syllabes), *s. f.* || 1° Faculté, action d'opter. Et, sans autre miséricorde que de lui donner [à David] l'option de son supplice, il [Dieu] lui ordonne de choisir entre la famine, la guerre et la peste, BOSS. *Polit.* X, VI, 11. Breteuil parvint à découvrir le successeur [du notaire qui avait l'acte de mariage de celui qui fut le cardinal Dubois], le fit venir, et lui laissa l'option d'une somme assez forte ou d'un cachot, pour la remise ou le refus de la minute du contrat, DUCLOS, *Œuv.* t. VI, p. 166. || Terme de jurisprudence. Droit d'option, faculté de choisir entre plusieurs objets, qui a été réservée dans un contrat. || Faculté que possède la femme, de renoncer à la communauté après la dissolution du mariage. || 2° Terme de bourse. Marché ayant lieu à Londres dans lequel l'un des deux contractants a droit, moyennant une prime, qui en tout cas appartient à l'autre, de se déclarer, à un jour convenu, acheteur ou vendeur de rentes dont le prix et la quantité ont été déterminés lors de la conclusion de l'affaire. Ce marché a lieu aussi à Paris pour les marchandises.

— HIST. XVIe s. Cimon leur donna l'option de choisir lequel ilz voudroient des deux, AMYOT, *Cimon*, 18.

— ÉTYM. Provenç. *option*; espagn. *opcion*; du lat. *optionem* (voy. OPTER).

1. OPTIQUE (o-pti-k'), *adj.* || 1° Qui a rapport à la vision. Illusion optique. || Cône optique, faisceau de rayons qu'on imagine partir d'un point quelconque d'un objet pour venir tomber sur la prunelle. || Pyramide optique, pyramide qui a l'objet visible pour base et dont le sommet est dans l'œil. || Triangle optique, triangle dont la base est une des lignes droites de la surface de l'objet et dont les côtés aboutissent à l'œil. || Pinceau optique, assemblage de rayons, par le moyen duquel on voit un point ou une partie d'un objet. || Axe optique ou visuel, rayon passant par le centre de l'œil, ou tombant perpendiculairement sur l'œil. || Angle optique, celui sous lequel on voit un corps. || Pouvoir optique, aptitude d'un instrument à rendre distincts les détails d'un objet observé. || Terme de cristallographie. Axe optique, une ou deux directions suivant lesquelles un rayon lumineux ne se divise jamais. || Terme d'astronomie. Inégalité optique, irrégularité apparente dans le mouvement des planètes. || Lieu optique d'une étoile, le point du ciel où elle nous paraît être. || 2° Terme d'anatomie. Nerf optique, deuxième paire encéphalique, entièrement destinée au globe de l'œil; il est uniquement apte à faire naître des sensations visuelles, mais les lésions n'en occasionnent aucune douleur, et ne provoquent non plus aucun mouvement. || Trou optique, ouverture arrondie que le sphénoïde présente à la base de chacune de ses petites ailes, et qui livre passage au nerf optique. || Fossette optique, fossette située à la face interne du sphénoïde, recevant le chiasma des nerfs optiques. || Couches optiques, éminences arrondies et blanchâtres situées à la partie postérieure des ventricules latéraux du cerveau.

— HIST. XIVe s. Les ners obtiques venans du cervel, H. DE MONDEVILLE, f° 10, verso.

— ÉTYM. Provenç. *optic*; espagn. *optico*; ital. *ottico*; du grec ὀπτικός, qui vient de ὄπτομαι, voir.

2. OPTIQUE (o-pti-k'), *s. f.* || 1° Science de la lumière et des lois de la vision. Bien qu'il y ait eu quantité de bons esprits qui ont fort cultivé cette matière [l'étude de la lumière], et ont trouvé à son occasion plusieurs choses en l'optique qui valent mieux que ce que nous en avaient laissé les anciens, DESC. *Dioptr.* I. Il croyait qu'à moins que l'on ne rendît l'optique plus parfaite, nos progrès dans la physique étaient arrêtés à peu près au point où nous sommes, FONTEN. *Tschirnhaus.* L'optique n'est née dans la Grèce qu'au temps de Platon et d'Aristote, qui en jetèrent les fondements, BAILLY, *Hist. astr. anc.* p. 446. Alhazen, au onzième siècle, s'est fait connaître par un traité d'optique en sept livres; c'est le seul ouvrage d'optique un peu ancien qui nous ait été conservé, ID. *Hist. astr. mod.* t. I, p. 237. Descartes appelait l'optique la science des miracles, ID. *ib.* t. II, p. 200. || En un sens particulier, l'optique, la science qui a pour objet les effets de la lumière directe, par opposition à la catoptrique qui a pour objet la lumière réfléchie, et à la dioptrique qui a pour objet la lumière réfractée. || Une Optique, un traité sur l'optique. L'Optique de Newton a perfectionné l'astronomie, la géographie, la marine, en perfectionnant les lunettes, SENNEBIER, *Ess. sur l'art d'observer*, t. I, p. 126. Simplicius, qui vivait dans le sixième siècle (vers 550 de l'ère vulgaire) cite, dans le premier livre de son commentaire sur l'ouvrage d'Aristote intitulé *de Cœlo*, l'Optique de Ptolémée, CAUSSIN, *Inst. Mém. inscr. et belles-lettres*, t. VI, p. 2. || 2° Perspective, aspect des objets vus dans l'éloignement. L'optique du théâtre est favorable à la figure de cette actrice. Quand ces temples viennent à crouler, il ne reste que des débris isolés, entre lesquels l'œil découvre au haut et au loin les astres, les nues, les montagnes, les fleuves et les forêts; alors, par un jeu de l'optique, l'horizon recule, et les galeries, suspendues en l'air, se découpent sur les fonds du ciel et de la terre, CHATEAUBR. *Génie*, V, III, 4. || Fig. Optique du théâtre, les conditions imposées par la scène aux œuvres dramatiques. L'optique du théâtre exige que les caractères soient peints à grands traits, *Dict. de l'Académie*. || 3° Boîte avec un miroir incliné, dans laquelle on regarde, à travers une grosse lentille, des estampes enluminées. Acheter une optique. Une belle optique. || On fait quelquefois, en ce sens, optique masculin; c'est une faute.

— ÉTYM. *Optique* 1.

† OPTIQUEMENT (o-pti-ke-man), *adv.* Avec les caractères optiques. Une surface optiquement parfaite.

† OPTOMÈTRE (o-pto-mè-tr'), *s. m.* Synonyme d'opsiomètre.

— ÉTYM. Ὄπτομαι, voir, et μέτρον, mesure.

OPULEMMENT (o-pu-la-man), *adv.* Avec opulence.

— HIST. XVIe s. Opulemment, AMYOT, *Démétr.* 73. Opulentement, ID. *Cam.* 36. Tous et toutes disneront avecques luy, tant que deux bons plats et opulamment servis se peurent estendre, CARL. III, 13. Je dis pompeusement et opulemment l'ignorance, et dis la science maigrement et piteusement, MONT. IV, 224.

— ÉTYM. *Opulent*, et le suffixe *ment*. La forme régulière est *opulentement*, venant d'un adjectif en *entus*; mais en même temps la finale *ent*, *ente*, a été prise comme représentant *ens*, *entis*, et a formé, avec incorrection, *opulemment* sur le modèle de *puissamment*, *savamment*, etc.

OPULENCE (o-pu-lan-s'), *s. f.* Abondance de biens, grandes richesses. Oh! que si cet hiver un rhume

salutaire, Guérissant de tous maux mon avare beau-père, Pourrait, bien confessé, l'étendre en un cercueil, Et remplir sa maison d'un agréable deuil! Que mon âme, en ce jour de joie et d'opulence, D'un superbe convoi plaindrait peu la dépense! BOIL. *Ép.* v. Mes richesses des rois égalent l'opulence, RAC. *Esth.* II, 1. Quelle gloire ajoutée à la liberté et à l'opulence des Phéniciens! FÉN. *Tél.* III. Jamais dans une monarchie l'opulence d'un particulier ne peut le mettre au-dessus du prince; mais dans une république elle peut aisément le mettre au-dessus des lois, J. J. ROUSS. *Lett. à d'Alemb.* L'opulence brillait dans la maison de Philoclès; une sagesse éclairée en avait si bien réglé l'usage, qu'elle semblait avoir tout accordé au besoin, et tout refusé au caprice, BARTHÉL. *Anach.* ch. 76.

— HIST. XVIᵉ s. Camillus, voyant du hault du chasteau comme les Romains pilloient et saccageoient une opulence infinie qu'il y avoit dedans la ville, s'en prit à plourer de pitié, AMYOT, *Cam.* 11.

— ÉTYM. Provenç. et esp. *opulencia*; ital. *opulenza*; du lat. *opulentia*, de *opes*, richesses, *ops*, la terre, mots que l'on rapproche du grec ἄφενος, richesse, et du sanscrit *apnas*, revenu, possession.

OPULENT, ENTE (o-pu-lan, lan-t'), *adj.* Qui est dans l'opulence. M. Quinault était opulent; sa femme lui avait apporté plus de cent mille écus, D'OLIVET, *Hist. Acad.* t. II, p. 256, dans POUGENS. Le roi de France eut avec facilité et en un moment tout l'argent dont il avait besoin, par une de ces promptes ressources qu'on ne peut connaître que dans un royaume aussi opulent que la France, VOLT. *Louis XIV*, 24. Montesquieu partit de Vienne pour voir la Hongrie, contrée opulente et fertile, habitée par une nation fière et généreuse, le fléau de ses tyrans et l'appui de ses souverains, D'ALEMB. *Éloges*, *Montesq.* Il n'y a plus de bonheur pour vous dans ce monde! et vous êtes opulent, et il existe autour de vous tant de malheureux à soulager! DIDER. *Claude et Nér.* II, 63. Ces superbes rideaux, ces coussins fastueux, Des amours opulents trône voluptueux, DELILLE, *Trois règnes*, v. ‖ Qui a le caractère de l'opulence. Voilà ma vie, telle que vous l'avez devinée, tranquille et occupée, opulente et philosophique, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 118. Je fus riche autrefois; mon banquet opulent N'a jamais repoussé l'étranger suppliant, A. CHÉN. *Idylles*, *le Mendiant.*

— HIST. XIVᵉ s. La cité de Cere qui lors estoit puissant et opulente, BERCHEURE, fᵒ 8. ‖ XVIᵉ s. Une ville opulente et riche, AMYOT, *Cam.* 59. Contrée planture use et opulente de tous biens, ID. *Anton.* 84. L'apparat des vivres qui estoit très opulent, CARL. III, 6. Afin que les drapiers moins opulents puissent aussi bien gaigner leurs vies en faisant les dits petits draps, que les riches et opulents, *Souvenirs de la Flandre wallonne*, juillet et août 1867, p. 118.

— ÉTYM. Lat. *opulentus* (voy. OPULENCE).

OPUNTIA (o-pon-si-a), *s. m.* Nom latin du nopal (du grec. Ὀπουντία, du pays d'Oponte).

† **OPUNTIACÉES** (o-pon-si-a-sée), *s. f. pl.* Genre de plantes dont l'opuntia est le type, famille des cactées.

OPUSCULE (o-pu-sku-l'), *s. m.* Petit ouvrage de science ou de littérature. De curieux opuscules.

— REM. Opuscule a été souvent fait du féminin. [illegible] Manifeste et Confession de [illegible] des frères de la Rosecroix, NAUDÉ, *Rosecroix*, IV, 3. Mille autres nous inonderont D'un déluge d'écrits stériles, Et d'opuscules puériles, Auxquels sans doute ils survivront, GRESSET, *Épître au P. Bougeant.*

— HIST. XVIᵉ s. Les opuscules de Plutarque et les epistres de Seneque, qui sont la plus belle partie de leurs escripts et la plus proufitable, MONT. II, 105.

— ÉTYM. Lat. *opusculum*, diminutif de *opus*, ouvrage (voy. ŒUVRE).

1. **OR** (or), *adv.* ‖ 1ᵒ On a dit autrefois *or*, *ore* et *ores* dans le sens de présentement. Comme ores à mes yeux tes marques apparaissent, MALH. I, 4. Ô dé[illegible] [illegible] *Sat.* [illegible] ores je m'en repens, ID. [illegible] *Épître* II. [illegible] *Sat.* [illegible] dans le sens de tantôt.... tantôt. Or ils partent [illegible] cire un lambeau, Ore un repli, puis quelque cartilage. [illegible] ‖ 2ᵒ [illegible] ores [illegible] Tous les hommes sont [illegible], or un tel est un homme, donc un tel est mortel. ‖ Ores, [illegible] Ores se sont suppléés de sainte Église, LA FONT. *Cloch.* ‖ 3ᵒ *Or* sert aussi à lier un discours à un autre. Or le plus grand dessein qui m'arrête en ces lieux, MAIR. *Solim.* I, 2. Or il est temps, ma sœur, de montrer qui nous sommes, Et qui peut plus sur nous, ou des dieux ou des hommes, ROTR. *Antig.* III, 5. Comble-moi cette ornière; as-tu fait? Oui, dit l'homme. Or bien je vas t'aider, dit la voix, prends ton fouet, LA FONT. *Fabl.* VI, 18. Or ai-je été prolixe sur ce cas, ID. *Fér.* La règle pour entendre l'Écriture est de l'entendre selon la tradition.... or est-il que le motif de la récompense se trouve par toute l'Écriture, BOSS. *Quiétisme*, 4ᵉ écrit, I, 24. ‖ *Or donc* se dit dans un sens analogue. Or donc, pour en revenir à ce que je disais.... ‖ *Or donc* ne peut se mettre pour *or* servant à argumenter; et c'est une faute de dire: Dieu est juste, vous l'offensez; or donc il vous punira. Il faut mettre: donc il vous punira. ‖ 4ᵒ *Or* sert à exprimer l'exhortation. Or, dites-nous. Or çà, monsieur. Or sus commençons. Or, faites-en, nymphes, votre profit, LA FONT. *Court.* En son hôtel il fait venir Le chanteur, et lui dit: Or çà, sire Grégoire, Que gagnez-vous par an? ID. *Fabl.* VIII, 2. Or sus, nous voilà bien, MOL. *Tart.* II, 4.

— HIST. Xᵉ s. Dixit ore nos [il nous dit ore], *Fragm. de Valenc.* p. 467. Si astreient [seraient] li Judei perdut, si cum il ore sunt, *ib.* p. 468. ‖ XIᵉ s. Et dist al rei: or ne vous esmaiez, *Ch. de Rol.* III. Des or [il] comence le conseil que mal prist, *ib.* XII. ‖ XIIᵉ s. Ici de Charlemaine [je] me doi ore bien taire, *Sax.* XXXI. ‖ XIIIᵉ s. Et par tel convant li rendirent [la ville], qu'il les tenroit as us et as coustumes que li empereres Grieus les avoit tenus jusques à ore, VILLEH. CXVIII. Quant Tybers et les serve voient qu'il va ainsi, Or ne demandez mie s'il furent esbaubi, *Berte*, LXXXIX. Seneschal, or me dites les raisons pourquoy preudomme vaut miex que beguin, JOINV. 195. ‖ XVᵉ s. [Quand le roi Philippe vit les Génois fuir devant les Anglais] il commanda et dit: Or tost, tuez toute cette ribaudaille, car ils nous empeschent la voie sans raison, FROISS. I, I, 287. Et là nous dist à tous le duc Jehan: Or çà nous sommes à ce que nous avons tou-jours desiré, COMM. I, 11. ‖ XVIᵉ s. C'est ores la saison qu'on voit de toutes choses Multiplier par tout les semences encloses, DU BELLAY, IV, 76, *verso*. Et, ores que le sage ne doibve donner aux passions humaines de se fourvoyer de la droicte carriere, il peult bien leur quitter.... MONT. I, 339. Mais, en la meslée, l'un descendoit à terre; et combattoient ores à pied, ores à cheval, l'un aprez l'autre, ID. I, 308. Et ores que le faire soit plus naturel aux Gascons que le dire, si est-ce qu'ils s'arment quelquefois autant de la langue que du bras, ID. IV, 343. J'espere et crain, je me tais et supplie, Or' je suis glace et ores un feu chaud, RONS. 6.

— ÉTYM. Provenç. *ora*, *ara*, *aras*, *er*, *era*, *eras*; anc. cat. *ara*; ital. *or*, *ora*; du lat. *hora* (voy. HEURE). Le sens propre de *ore*, *ores* ou *or* est: à l'heure, alors, maintenant; de là le passage est facile au sens actuel de *or*. *Ore* ou *or* est *hora*; *ores* est *horis*.

2. **OR** (or), *s. m.* ‖ 1ᵒ Métal d'un jaune brillant, d'une pesanteur très-grande, dont on fait les monnaies de la plus haute valeur. L'or est un charme étrange, un métal précieux, Qui corrompt toute chose et tenterait les dieux, ROTR. *Antig.* V, 5. Qu'il ne s'ingère pas d'oser écrire encor Des lettres qu'il envoie avec des boîtes d'or, MOL. *Éc. des mar.* II, 7. Quand je vois.... nos vaisseaux, domptant l'un et l'autre Neptune, Nous aller chercher l'or malgré l'onde et le vent, BOIL. *Disc. au roi.* À quoi bon ravir l'or au sein du nouveau monde? ID. *Épître* V. Telle qu'une bergère.... sans mêler à l'or l'éclat des diamants, Cueille en un champ voisin ses plus beaux ornements, ID. *Art p.* II. C'est pour eux [ses amants] qu'elle étale et l'or et le brocart, ID. *Sat.* X. Que de l'or le plus pur son autel soit paré, RAC. *Esth.* III, 9. L'or et l'argent étaient très-rares en Europe, et l'Espagne, maîtresse tout à coup d'une très-grande quantité de ces métaux, conçut des espérances qu'elle n'avait jamais eues, MONTESQ. *Esp.* XXI, 22. Lorsque les nations policées sont les maîtresses du monde, l'or et l'argent augmentent tous les jours, ID. *ib.* XXII, 8. L'or est de toutes les matières du globe la plus pesante, la plus inaltérable, la plus tenace, la plus extensible; et c'est par la réunion de ces caractères prééminents que, dans tous les temps, l'or a été regardé comme le métal le plus parfait et le plus précieux, BUFF. *Min.* t. IV, p. 218. En général, on trouve l'or dans quatre états différents, tous relatifs à sa seule divisibilité, savoir en poudre, en paillettes, en grains et en bloc séparés ou conglomérés, ID. *ib.* t. IV, p. 223. L'or le plus fin, c'est-à-dire le plus épuré par notre art est, comme l'on sait, à 24 carats; mais on n'a jamais trouvé d'or à ce titre dans le sein de la terre; dans plusieurs mines il n'est qu'à 20 et même à [illegible] et à 14 carats, ID. *ib.* t. IV, p. 226. Dans les premiers temps de la civilisation de l'espèce humaine l'or, qui, de tous les métaux, s'est présenté le premier à la surface de la terre ou à de petites profondeurs, a été recueilli, employé et travaillé, [illegible] t. IV, p. 295. En 1461, on fit le commerce de l'or [illegible] la Mina [or de la mine] au cinquième degré de latitude nord, sur cette même côte qu'on a depuis nommée la côte d'Or, ID. *ib.* t. IV, p. 324. L'or, l'argent et le cuivre sont les premiers métaux que les hommes ont connus; on les trouvait souvent à la surface de la terre sans les avoir cherchés, [illegible] *Comm. gouv.* I, 13. Au Japon, l'or est à l'argent comme un à huit, tandis qu'il est en Europe comme un à quatorze et demi ou comme un à quinze, [illegible] *ib.* I, 19. L'or et l'argent ne sont pas des richesses, ils représentent seulement des richesses, RAYN. *Hist. phil.* VIII, 36. Pour avoir de l'or, vous avez franchi les mers; pour avoir de l'or, vous avez envahi les contrées; pour avoir de l'or, vous avez massacré la plus grande partie des habitants, [illegible] VII, 24. Avant l'arrivée des Castillans, les Mexicains n'avaient d'or que ce que les torrents en détachaient des montagnes, ID. *ib.* VI, 19. Il y a des corps capables de transmettre une couleur, et d'en réfléchir une autre; tel est l'or, qui paraît jaune par réflexion, et bleu verdâtre par transparence, [illegible] *Traité de phys.* t. II, p. 409, dans POUGENS. Il en est de l'or comme de l'argent: l'époque de sa découverte se perd dans la nuit des temps, et la tradition ne fournit parmi les hommes aucune trace des événements qui le leur ont fait connaître pour la première fois, FOURCROY, *Connaiss. chim.* t. VI, p. [illegible] dans POUGENS. La densité de l'or est telle qu'on a cru longtemps le corps le plus pesant de la nature; on sait aujourd'hui qu'il ne tient que le second rang et qu'il cède la première place au platine, ID. t. VI, p. 351. L'or s'applique sur le bois, sur le carton, sur le cuir, ou sur tout autre corps qui ne peut éprouver l'action du feu, au moyen d'un mordant qui est tantôt une huile grasse et siccative, tantôt une colle animale, AL. BRONGNIART, *Traité de* [illegible] t. II, p. 349, dans POUGENS. La Thrace et la Macédoine fournissaient beaucoup d'or aux anciens, [illegible] *ib.* t. II, p. 271. On ne trouve l'or minéralisé [illegible] aucune substance; en sorte que ce genre n'est composé que d'une seule espèce, ID. *ib.* t. II, p. [illegible] On ne trouve en général des mines d'or que dans les terrains primitifs, les terrains d'alluvion et le lit des rivières; les premiers le contiennent en filons et les autres en paillettes, THENARD, *Traité de chimie*, t. I, p. 322, dans POUGENS. ‖ Faire de l'or, nom donné à toutes les opérations par lesquelles les chimistes ont essayé de transformer les métaux en or. Le premier auteur qui parle de faire de l'or est Zozime, qui vivait dès le commencement du cinquième siècle, GENLIS, *Maison rust.* t. II, [illegible] dans POUGENS. ‖ Ce n'est qu'or et azur, se dit d'une maison bien parée. ‖ Or en barre, or en lingot, or qui a la forme de barre, de lingot. ‖ Fig. C'est de l'or en barre, se dit d'une marchandise de [illegible] dont on peut faire argent sans peine, d'un billet dont on aura de l'argent comptant quand on voudra [illegible] ronte: Voilà certainement un effet fort bizarre. Hector: Oh! s'il n'était pas mort, c'était de l'or en barre, REGNARD, *le Joueur*, III, 4. ‖ C'est la dent d'or, se dit d'une prétendue merveille qu'il faudrait vérifier avant d'y croire; une prétendue dent d'or venue à un enfant ayant servi de texte à beaucoup d'explications, avant qu'on eût examiné si la dent était d'or réellement. En 1593, le bruit courut que, les dents étant tombées à un enfant de Silésie âgé de sept ans, il lui était venu une dent d'or.... Il ne manquait autre chose à tant de beaux ouvrages [écrits pour expliquer ce phénomène], sinon qu'il fût vrai que la dent était d'or; quand un orfèvre l'eut examinée, il se trouva que c'était une feuille d'or appliquée à la dent avec beaucoup d'adresse, [illegible] *Oracles*, I, 4. ‖ Juste comme de l'or ou comme l'or, se dit d'un poids très-juste, à cause que l'or se pèse très-exactement. Tous vos discours [illegible] sont justes comme l'or, SÉV. 353. ‖ 2ᵒ [illegible] au pluriel pour signifier les différentes [illegible] qu'on peut donner à l'or. Une boîte de deux [illegible] Des ors de différentes couleurs. ‖ 3ᵒ Terme de commerce. Ce métal considéré suivant sa pureté, ses emplois. Or de coupelle, ou or affiné, [illegible] que le feu a purgé de toutes sortes de métaux. ‖ Or au titre, l'or à bijoux au titre de 834 [illegible]

lièmes environ. || Or bas, or au-dessous de 750 millièmes. || Or vierge, celui qui n'a pas souffert le feu, et tel qu'il est sorti de la mine. || Or moulu, celui dont on dore, au feu, le bronze et le cuivre. || Or de coquille, celui avec lequel on écrit en lettres d'or, et qui sert aux enlumineurs. L'or en coquille est de l'or en oxyde pourpre, précipité de sa dissolution et délayé avec une eau mucilagineuse ou une dissolution de gomme, FOURCROY, *Connaiss. chim.* t. VI, p. 397. || On nomme or en chaux, celui que l'on prépare [pour la dorure] en broyant avec du miel les rognures de feuilles d'or.... pour faire l'or en drapeaux, on trempe des morceaux de vieux linge fin dans une dissolution nitro-muriatique d'or; on les fait sécher et on les brûle; quand on veut s'en servir, on trempe un bouchon mouillé dans les cendres de ces chiffons; on en frotte l'argent sur lequel l'or très-divisé s'applique facilement, ID. *ib.* || Lettres d'or, lettres écrites avec l'or en coquille. Souviens-toi de m'écrire ces mots; je les veux faire graver en lettres d'or sur la cheminée de ma salle, MOL. *Avare*, III, 5. || Or mat, celui qui n'est pas poli et dont la surface est inégale. Il serait fort à propos que ladite bordure fût d'or mat tout simplement; car il s'unit très-doucement avec les couleurs, sans les offenser, POUSSIN, *Lett.* 28 avr. 1639. || Or bruni, celui qui est poli avec la dent de loup. || Or de la mosaïque, celui qui est partagé en petits carreaux pour paraître de relief. || Or d'orfévrerie, or solide et massif, qui doit être mis en œuvre. || Or en pâte, or prêt à fondre dans le creuset. || Or en feuilles, or disposé dans un petit cahier et dont se servent les peintres décorateurs et les fabricants d'éventails. || Or vert, composé de couleur verte formé par la combinaison de 708 parties d'or pur avec 292 parties d'argent pur. || Or vert, or en feuilles appliqué sur ce que les doreurs nomment l'assiette, après l'avoir brunie. || Or d'épée, celui dont on se sert pour damasquiner. || Or de pistolet, celui qu'emploient les arquebusiers. || Or d'apothicaire, celui dont on fait usage pour peindre et écrire. || 4° Le veau d'or, voy. VEAU. || 5° Or, la monnaie, les espèces d'or. Il m'a payé tout en or. Nos pièces d'or contiennent 29 centigrammes d'or par franc, plus 1/9 de cuivre, qui fait ainsi le dixième du poids total. Il leur jette l'or ensuite à pleines mains, CORN. *Theod.* IV, 4. Nous n'avons pas les yeux à l'épreuve des belles, Ni les mains à celle de l'or, LA FONT. *Fabl.* VIII, 7. L'or est comme une femme; on n'y saurait toucher Que le cœur, par amour, ne s'y laisse attacher, REGNARD, *le Joueur*, IV, 13. Platon, qui naquit peu d'années avant la mort de Périclès, nous apprend qu'il y avait plus d'or et plus d'argent à Lacédémone que dans tout le reste de la Grèce, LEVESQUE, *Instit. des scienc. mor. et polit.* t. III, p. 366. || Il a coûté plus d'or qu'il n'est gros, c'est-à-dire on a dépensé beaucoup d'argent pour l'élever, pour l'entretenir. || 6° Or, vaisselle d'or. Que dans l'or mangent les grands: Il ne faut à deux amants Qu'un seul verre, une assiette, BÉRANG. *B. vin.* || 7° Or, fil d'argent doré dont on fait des passements, des galons, des franges, etc. Toile d'or. Drap d'or. Or de Paris, de Lyon. Ce n'est qu'or et que pourpre dans votre maison, VAUGEL. *Q. C.* III, dans RICHELET. M. de Langlée a donné à Mme de Montespan une robe d'or sur or, rebrodé d'or, rebordé d'or, et par-dessus un or frisé rebroché d'un or mêlé avec un certain or, qui fait la plus divine étoffe qui ait jamais été imaginée, SÉV. 326. L'or éclate en ses vêtements, RAC. *Esth.* II, 9. || Défendre l'or et l'argent, défendre de porter des étoffes, des dentelles, tissues en fil d'argent doré. || Or clinquant, or de Paris, clinquant d'or, fil de cuivre battu en lame et employé, comme le fil d'or, pour tisser et broder les étoffes; seulement l'or clinquant n'est porté que par les laquais, les bateleurs et les masques, DE LABORDE, *Émaux*, p. 411. || Or tremblant, feuilles d'or clinquant cousues sur des vêtements de mascarade, de manière à trembler au moindre mouvement, DE LABORDE, *Émaux*, p. 413. || Or trait, c'était de l'or ou de l'argent doré, tiré, et d'une grande ténuité, ID. *ib.* Les mûriers n'étaient encore cultivés qu'en Italie et en Espagne; l'or trait ne se fabriquait qu'à Venise et à Milan, VOLT. *Mœurs*, 121. || Terme de passementerie. Or fin, argent doré ou vermeil. Or faux, cuivre doré. Or demi-fin, cuivre qui a été doré trois fois ou plus. || Fig. Il est tout cousu d'or, il est très-riche. Son voisin au contraire était tout cousu d'or, LA FONT. *Fabl.* VIII, 4. || Poétiquement. Des jours filés d'or et de soie, des jours brillants et heureux. La Parque à filets d'or n'ourdira point ma vie, LA FONT. *Fabl.* XI, 4. || 8° Fig. Richesses, opulence. Ni l'or ni la grandeur ne nous rendent heureux, LA FONT. *Phil. et Baucis.* Car, si l'éclat de l'or ne relève le sang, En vain l'on fait briller la splendeur de son rang, BOIL. *Sat.* V. L'or même à la laideur donne un teint de beauté, ID. *ib.* VIII. Si l'or seul a pour vous d'invincibles appâts, Fuyez ces lieux charmants qu'arrose le Permesse; Ce n'est point sur ses bords qu'habite la richesse, ID. *Art p.* IV. Un roi sage, ainsi Dieu l'a prononcé lui-même, Sur la richesse et l'or ne met point son appui, RAC. *Ath.* IV, 2. Si l'or prolongeait la vie, Je n'aurais point d'autre envie Que d'amasser bien de l'or; La mort me rendant visite, Je la renverrais bien vite, En lui donnant mon trésor, FONTEN. *Dial.* 4, *morts anc.* César avait bien raison de dire qu'avec de l'or on a des hommes, et qu'avec des hommes on a de l'or; voilà tout le secret, VOLT. *Dict. phil. Roi.* Au moment où l'on put arriver à tout avec de l'or, on voulut avoir de l'or, DIDER. *Salon de* 1767, *Œuv.* t. XIV, p. 159, dans POUGENS. Malgré la voix de la sagesse, Je voudrais amasser de l'or, BÉRANG. *Beauc. d'amis.* || Fig. et familièrement. Il ne ferait cela ni pour or ni pour argent, il ne ferait pas cela pour tout l'or du monde, pour tout l'or du Pérou, c'est-à-dire il ne le ferait pas à quelque prix que ce soit. Je veux mourir si pour tout l'or du monde Je voudrais être aussi savant que vous, J. B. ROUSS. *Ép.* II, 13. || On n'en peut avoir ni pour or ni pour argent, se dit d'une chose très-rare, qu'on ne peut se procurer. || Acheter, vendre quelque chose au poids de l'or, l'acheter, le vendre très-cher. Êtes-vous en état de les acheter au poids de l'or? LESAGE, *Estev. Gonz.* ch. 34. || Promettre des monts d'or, faire de grandes promesses. || Faire un pont d'or à quelqu'un, voy. PONT. || 9° Fig. et poétiquement. Il se dit de ce qui est jaune et brillant. L'aurore aux cheveux d'or, au visage de roses, Déjà comme à demi découvrait toutes choses, REGNIER, *Ép.* I. C'est l'or de tes cheveux qui doit parer ton visage, et non cette rose qui les cache et que ton teint flétrit, J. J. ROUSS. *Hél.* II, 26. L'or flottant des moissons, et le vert des feuillages, Et le changeant émail qui peint les coquillages, DELILLE, *Trois règnes*, I. || 10° Fig. Il se dit de ce qui a moralement une valeur comparable à celle de l'or. Me voici encore, ma fille, à dépenser.... mon pauvre esprit en petites pièces de quatre sous; il n'y a pas un grain d'or à tout ce qu'on dit, SÉV. 10 août 1680. Tous les jours à la cour un sot de qualité Peut juger de travers avec impunité, À Malherbe, à Racan préférer Théophile, Et le clinquant du Tasse à tout l'or de Virgile, BOIL. *Sat.* IX. Quelquefois du bon or je sépare le faux, ID. *Art p.* IV. Son livre [d'Homère] est d'agréments un fertile trésor; Tout ce qu'il a touché se convertit en or, ID. *ib.* III. Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé? RAC. *Athal.* III, 7. || C'est un cœur d'or, c'est-à-dire c'est un excellent cœur. || Il parle d'or, il dit d'or, c'est-à-dire il dit ce qu'il y a de mieux à dire en la circonstance, ou ce qu'il y a de plus satisfaisant pour celui à qui il parle. Ma foi, vous dites d'or; tout ira bien, courage! HAUTEROCHE, *Bourg. de qualité*, I, 7. Je parle d'or, SÉV. 16 juill. 1677. Par la mardi, vous parlez d'or, vous m'ôtez plus de cent pesant de dessus le corps, et vous prenez bien la chose, MARIV. *Surpr. de l'amour*, II, 5. || Il dit d'or, et si il n'a pas le bec jaune, il parle bien et à notre avantage. || Un homme d'or, un homme très-utile, très-précieux pour ce qu'il y a à faire. Je vous trouve pour le service Un homme d'or, IMBERT, *Jaloux sans amour*, I, 3. || C'est un livre d'or, se dit d'un livre excellent, et particulièrement d'un petit livre qui contient beaucoup d'idées justes et d'une utilité pratique. Voyez ces lignes, elles sont toutes d'or, PASC. *Prov.* IV. Ce livre tout d'or, qu'il [Vincent de Lerins] a intitulé *Commonitorium* ou mémoire sur l'antiquité de la foi, BOSS. *Proj. de réunion*, 2° *part. lett.* XXXIII. || Il vaut son pesant d'or, se dit d'un homme qu'on veut louer, d'un homme excellent. || Poétiquement. Une bouche d'or. Les poëtes célèbrent les dieux avec une bouche d'or, et sont les plus simples des hommes, CHATEAUBR. *René.* || Populairement. Saint Jean bouche d'or, se dit d'un homme qui ne peut garder les secrets, ou qui ne déguise pas sa pensée. || Une affaire, un marché d'or, qui présente de grands avantages. Vous pouvez faire des affaires d'or d'ici à demain, PICARD, *Duhautc.* I, 9. || 11° Terme de mythologie. L'âge, le siècle d'or, les temps où, sous le règne de Saturne, les hommes vivaient dans l'innocence et le bonheur. Je transportais dans les asiles de la nature des hommes dignes de les habiter.... je me faisais un siècle d'or à ma fantaisie, J. J. ROUSS. 3° *Lett. à M. de Malesherbes.* Je le dis sans blesser personne, Notre âge n'est pas l'âge d'or, BÉRANG. *Âge futur.* || C'est un homme de l'âge d'or, un homme de mœurs pures, d'une grande vertu. || On dit dans le même sens : Il a les mœurs de l'âge d'or. || Par extension. Le dix et le onzième siècle passent pour les plus barbares du christianisme, mais il [Leibnitz] prétend que ce sont le treize et le quatorzième, et qu'en comparaison de ceux-ci, le dixième fut un siècle d'or, du moins pour l'Allemagne, FONT. *Leibnitz.* || 12° Nombre d'or, voy. NOMBRE. || 13° Eau ou liqueur d'or, l'eau-de-vie de Dantzick, sorte de ratafia dans lequel on a mis quelques paillettes d'or. || 14° Terme de blason. Couleur jaune qui représente le premier métal ou le premier des émaux, et qui s'exprime, dans la gravure, par une infinité de petits points. Il porte un lion d'or. || 15° Terme de chimie. Or fulminant, oxyde d'or obtenu en précipitant le chlorure par un excès d'ammoniaque, et qui détone par la chaleur ou la pression. L'or fulminant causa la mort de son inventeur, SENNEBIER, *Ess. sur l'art d'observ.* t. I, p. 420, dans POUGENS. || Or potable, liquide huileux et alcoolique qu'on obtient en versant une huile volatile dans une dissolution de chlorure d'or, et qu'on regardait autrefois comme un cordial et un élixir de santé; il est sans vertu. Il fallait que ce fût quelque goutte d'or potable. — Cela pourrait bien être, MOL. *Méd. m. lui*, I, 5. Il [Villebrune] a eu de grandes conversations avec M. de Vardes sur l'or potable; il est fort estimé dans notre Bretagne, SÉV. 291. Je suis toujours fort en peine de Corbinelli; il a été rudement traité de la fièvre tierce, le délire, et tout ce qui peut effrayer : il a pris de l'or potable, nous en attendons l'effet, ID. 360. Toutes les recettes d'or potable, de teintures et d'élixirs aurifiques, tous les moyens prétendus de le diviser, de l'atténuer, de le dissoudre ont été pour les véritables chimistes autant de faits sur ses affinités et ses combinaisons, FOURCROY, *Connaiss. chim.* t. VI, p. 348. || 16° Nom de différentes substances qui n'ont rien de commun avec l'or. || Or blanc, ancien nom du platine. || Or de chat, nom vulgaire du mica lamelliforme ou ammochryse. || Or graphique, tellurure d'or argentifère. || Or paradoxal ou problématique, tellure. || Or de Manheim, synonyme de similor (il faut prononcer manèmm, qui rime à *Jérusalem*). || Or musif ou mussif, voy. MUSIF. || Or de Judée, synonyme d'or mussif. || Or faux, chrysocale. Bijoux en or faux. || Or d'Allemagne, feuille très-mince de cuivre jaune. || 17° Or de couleur, sorte de vernis. Ce qu'on appelle or de couleur n'en a que l'apparence; ce n'est qu'un simple vernis qui ne contient point d'or, BUFF. *Min.* t. IV, p. 289. || Terme de doreur. Or couleur, couleur grasse et gluante dont les doreurs se servent pour appliquer les feuilles d'or battu. || Or à huile, or en feuilles, or appliqué sur l'or couleur. || Or de rapport, celui qu'on enchâsse dans du fer pour produire les damasquinures. || 18° Terme d'alchimie. Or vif des philosophes, le feu qui est dans la matière de la pierre. || Fleur de l'or, la couleur qui suit la citrinité. || Or blanc, le mercure hermétique. || Proverbes. C'est de l'or de Toulouse qui lui coûtera bien cher, c'est-à-dire ce bien ne lui profitera pas; locution tirée de l'or pillé à Toulouse par les Romains, et qui, d'après la légende, fut cause de malheur à ceux qui l'eurent (voy. JUSTIN, XII, 3). || Or est qui or vaut, c'est-à-dire nous estimons les gens à proportion du bien qu'ils nous procurent. || Aux premiers siècles de l'Église, les évêques étaient d'or et avaient des crosses de bois, c'est à-dire les vertus étaient grandes et la simplicité extrême. || Tout ce qui reluit n'est pas or, c'est-à-dire il ne faut pas se laisser prendre aux belles apparences.

— HIST. X° s. Ne por or, ned argent, ne paramenz, *Eulalie.* || XI° s. D'or et d'argent quatre cenz muls chargez, *Ch. de Rol.* III. || XII° s. Coveitus fu d'aur et d'argent, WACE, *Rou*, 6462. Et vaissels d'aur e d'argent, ID. *ib.* 6568. Sur un escu de fin or reluisant, *Ronciss.* p. 28. Vous porterez ma chartre où li seax d'or pend, *Sax.* XXI. || XIII° s. Qui l'escu portoit d'or à un lion d'azur, *Berte*, XLI. Nus ne puet paindre de couleur à or sele derriere, se ele n'est couverte de fin or, c'est à dire d'or sans mesleure d'argent que en apele or parti, *Liv. des mét.* 209. S'il seust çou [ce] qu'il avint, il ne li eüst otriet [octroyé] pour tout l'or del mont, *Chr. de Rains*, 203. Sire, portés la lance el non sainte Marie! — Sire, ce dist li dus, ne la porterai mie, Se vous or me doniés tout l'or qu'est en Rousse, *Ch. d'Ant.*

VIII, 62. Or li furent remes encor Robes, vessels d'argent et d'or Et dras de soie à or batus, RUTEB. II, 106. N'est pas tout or quanque il reluit, ID. Vie Ste Elysab. p. 177. Le cent d'emeraudes, à or et sans or, DE LABORDE, Émaux, p. 410. || XIVe s. À Jehan de Lille, orfevre, pour XV esterlins d'or de touche à faire un collier pour le petit chiennet du-dit seigneur [le roi], ID. ib. p. 412. || XVe s. À Mery Baudet, plumasseur, demourant à Tours, pour avoir garni d'or cinquant XXVIII plumeaux pour mettre sur les salades des gens du duc [de Bretagne], ID. ib. p. 411. Une beste tout chargiée de fremailles et d'or trambiant, le plus dru que faire se peut, ID. ib. p. 412. Tous marchans... qui s'entremectront de vendre et faire vendre à Paris or et argent filé, fait à Gennes, que l'on appelle or et argent de Chippre, qui se vend en cannettes, seront tenus de vendre icelui or et argent entresuivant et autel [tel] dessoubz comme dessus, ID. ib. p. 411. || XVIe s. Il avoit fait escrire en grosses lettres d'or dessus un escu : à la bonne fortune, AMYOT, Démosth. 37. Son stile estoit un fleuve d'or coulant, ID. Cicéron, 29. Son cœur comme son or est de vice souillé, RONS. 902. En la balance l'or et le fer sont un, LEROUX DE LINCY, Prov. t. I, p. 80. Nul or sans escume, ID. ib. p. 81. Il est de bas or, il craint la touche, OUDIN, Curios. franç.

— ÉTYM. Bourg. ô, devant une consonne; prov. aur; espagn. oro; portug. ouro; ital. oro; bas-lat. orum (quod rustici orum dicebant, POMP. FESTUS, p. 75); du lat. aurum; comparez le slave : lith. auksas, or; prussien, ausin; la racine est le sanscrit ush, brûler et aussi briller, à cause de l'éclat de l'or; comparez le lat. aurora; lithuanien, ausra; sanscrit, ushas.

ORACLE (o-ra-kl'), *s. m.* || 1° Chez les païens, réponse de la divinité à ceux qui la consultaient; elle se rendait dans les temples et autres lieux consacrés par la religion. Enfin, mon désespoir, parmi ces longs obstacles, M'a fait avoir recours à la voix des oracles; Écoutez si celui qui me fut hier rendu Eut droit de rassurer mon esprit éperdu, CORN. Hor. I, 2. Un oracle jamais ne se laisse comprendre, On l'entend d'autant moins que plus on croit l'entendre, ID. ib. III, 3. Un oracle toujours se plaît à se cacher; Toujours avec un sens il en présente un autre, RAC. Iphig. II, 1. Croyez, du moins, croyez que, tant que je respire, Les dieux auront en vain ordonné son trépas; Cet oracle est plus sûr que celui de Calchas, ID. ib. III, 7. Un oracle dit-il tout ce qu'il semble dire? ID. ib. IV, 4. Dodone célèbre par le temple et l'oracle de Jupiter, ROLLIN, Hist. anc. Œuvr. t. II, p. 180, dans POUGENS. L'Écriture sainte ne nous apprend en aucune manière que les oracles aient été rendus par des démons, et dès lors nous sommes en liberté de prendre parti sur cette matière, FONTEN. Oracles, I, 1. Les oracles n'ont cessé qu'avec le paganisme, et le paganisme ne cessa pas à la venue de Jésus-Christ, ID. ib. II, 6. La fourberie des oracles était trop grossière pour n'être pas enfin découverte par mille différentes aventures, ID. ib. II, 7. Sous Adrien, Dion Chrysostome raconte qu'il consulta l'oracle de Delphes, et il en rapporta une réponse... VOLT. Dict. phil. Oracles. Un dieu assez inconnu nommé Bésa, selon Ammien Marcellin, rendait encore des oracles sur des billets, à Abyde, dans l'extrémité de la Thébaïde, sous l'empire de Constantin, ID. ib. Tous ces ministres avaient un profond respect pour les oracles; tous convenaient ou feignaient de convenir qu'ils étaient le fondement de la religion, ID. Fragm. de Babyl. 1. Fontenelle avait donné en 1686, d'après le médecin Vandale, l'histoire des oracles, un de ses meilleurs ouvrages, et peut-être celui de tous auquel le suffrage unanime de la postérité est le plus assuré, D'ALEMB. Éloges, Fontenelle. Une prêtresse montée sur le trépied, des prophètes l'entouraient, ils recueillaient les mots qui lui échappaient, les interprétaient, les mettaient en vers, et on a des oracles; ainsi s'est établi l'oracle de Delphes, le plus célèbre de la Grèce, CONDILL. Hist. anc. I, 14. || Fig. La raison, par ses conquêtes, Nous bannit des vieux donjons, Le monde a changé d'oracles, Son prestige est cessé, L'homme fait les miracles, Notre règne est passé, BÉRANG. Lutins. || Les oracles des sibylles, les oracles sibyllins, titre d'une collection de prétendus oracles de la sibylle, dont la fabrication est attribuée aux Juifs et aux premiers chrétiens. || 2° La divinité même qui rendait des oracles. Aller consulter l'oracle. Alexandre envoya à l'oracle d'Ammon pour avoir permission de sacrifier à Éphestion, mais l'oracle le défendit, D'ABLANCOURT, Arrien, VII, dans RICHELET. || Familièrement. Parler comme un oracle, très-bien parler. || Parler d'un ton d'oracle, avoir un ton d'oracle, parler de manière à commander la croyance. || S'exprimer en style d'oracle, s'exprimer d'une manière ambiguë. || 3° Terme de l'Écriture. L'oracle, nom du saint des saints, c'est-à-dire du lieu le plus sacré dans le temple des Juifs. Il [Salomon] fit en tel espace le lieu intérieur de l'oracle, qui est le saint des saints, SACI, Bible, Rois, III, VI, 16. L'oracle avait vingt coudées de long, vingt coudées de large, et vingt coudées de haut, ID. ib. III, VI, 20. Les prêtres portèrent l'arche de l'alliance du Seigneur au lieu qui lui avait été destiné, c'est-à-dire près de l'oracle du temple dans le saint des saints, ID. ib. Paralip. II, V, 7. || Parmi les Juifs, les paroles de Dieu. Tous les oracles du Seigneur sont constants et infaillibles, Psaumes, dans RICHELET. Quel autre a fait un Cyrus, si ce n'est Dieu, qui l'avait nommé deux cents ans avant sa naissance dans les oracles d'Isaïe? BOSS. Louis de Bourbon. L'arche sainte est muette et ne rend plus d'oracles, RAC. Athal. I, 1. || Parmi les chrétiens, même sens. Pour moi, les huguenots pourraient faire miracles, Ressusciter les morts, rendre de vrais oracles, Que je ne pourrais pas croire à leur vérité; En toute opinion je fuis la nouveauté, RÉGNIER, Sat. IX. L'Église par laquelle le Saint-Esprit rendait ses oracles, BOSS. Hist. II, 13. Pour combattre toute innovation ou variation qui pourrait arriver dans la foi, il [Vincent de Lerins] dit que les oracles divins ne cessent de crier : Ne remuez point les bornes posées par les anciens, ID. 1er avert. 5. C'est un oracle de l'apôtre et par conséquent un oracle de la vérité éternelle, que la sagesse de ce monde est ennemie de Dieu, BOURDAL. Myst. Épiphan. t. I, p. 131. La pénitence purement intérieure ne suffit pas, et tous les oracles de la foi nous apprennent qu'il y faut joindre l'extérieure, ID. Instruct. pour le carême, Exhort. t. II, p. 242. || 4° Fig. Décisions données par des personnes d'autorité et de savoir. Pour oracle on tiendra cette croyance folle, RÉGNIER, Sat. VI. En vérité, tout est si caché à Versailles, qu'il faut attendre en paix les oracles qui en sortent, SÉV. 128. Ces augustes tribunaux où la justice rend ses oracles, BOSS. le Tellier. Que dirai-je du dangereux artifice qui fait prononcer à la justice, comme autrefois aux démons, des oracles ambigus et captieux? ID. le Tellier. Digne de prononcer les oracles de la justice, ID. ib. Il parle et chacun écoute ses oracles, FLÉCH. Tur. J'approchai par degrés de l'oreille des rois; Et bientôt en oracle on érigea ma voix, RAC. Ath. III, 3. || Sentiment qui contient quelque chose de beau et de solide. L'honneur parle, il suffit : ce sont là nos oracles, RAC. Iphig. I, 2. || Les personnes mêmes qui donnent ces sortes de décisions, qui émettent ces sortes de sentiments. Être des étrangers pour oracle tenu, RÉGNIER, Sat. XIV. Si ce qu'on dit d'Ésope est vrai, C'était l'oracle de la Grèce; Lui seul avait plus de sagesse Que tout l'aréopage.... LA FONT. Fabl. II, 20. En gens coquets il [l'amour] change les Catons, Par lui les sots deviennent des oracles, ID. Court. Vous êtes le seul sage et le seul éclairé, Un oracle, un Caton, dans le siècle où nous sommes, MOL. Tart. I, 6. Saint Athanase qui était l'oracle de l'Église, BOSS. 1er avert. 30. Cet homme admirable [l'abbé Jean], qui était comme l'oracle de son siècle, FLÉCH. Hist. de Théod. III, 79. Il est l'oracle d'une maison, celui dont on attend, que dis-je, dont on prévient, dont on devine les décisions, LA BRUY. V. Les mourants qui parlent dans leurs testaments peuvent s'attendre à être écoutés comme des oracles, ID. XIV. Vous ne savez pas à quel point l'abbé Desfontaines est l'oracle des provinces, VOLT. Lett. d'Argental, 6 févr. 1739. Son fameux chancelier Pierre des Vignes, son conseil, son oracle, son ami depuis plus de trente années, ID. Ann. Emp. Frédéric II, 1249. || 5° S. m. pl. Titre de certains poëmes orphiques.

— HIST. XVIe s. Jadis en vers se rendoient les oracles, Et des hauts dieux les hymnes sont en vers, RONS. 397.

— ÉTYM. Lat. oraculum, de orare, parler, qui est le dénominatif de os, oris, bouche.

ORAGE (o-ra-j'), *s. m.* || 1° Agitation violente de l'atmosphère avec vent, éclair et tonnerre. Il me semble qu'elle est votre Iris, et que c'est comme un arc-en-ciel qui paraît après l'orage, VOIT. Lett. 62. Comme un sage pilote, sans s'étonner ni des vagues, ni des orages, ni de son propre péril, BOSS. le Tellier. Les orages, les vents, les cieux te sont soumis, RAC. Esth. I, 4. Il est certain que les orages sont beaucoup plus violents et plus dangereux sur les hautes montagnes que dans les plaines, SAUSSURE, Voy. Alpes, t. III, p. 340, dans POUGENS. Le jour s'obscurcit, le vent s'éleva et nous apporta les sinistres roulements du tonnerre; ce ciel menaçant, cette terre sans abri nous attrista.... il est vrai que cet orage fut grand comme l'entreprise [l'expédition de Moscou]; pendant plusieurs heures, ses noirs nuages s'épaissirent et pesèrent sur toute l'armée; de la droite à la gauche et sur cinquante lieues d'espace, elle fut tout entière menacée de ses feux et accablée de ses torrents, SÉGUR, Hist. Nap. IV, 2. || Fig. Et vous, ma chère fille.... vous que j'ai toujours aimé et souhaité d'avoir près de moi, voyez quel orage vous jette au bout du monde, SÉV. 11 déc. 1675. || 2° Fig. Revers, malheurs, embarras, disgrâces. Le ciel, en qui votre âme a ... ses amours, Était bien obligé de vous donner des jours Qui fussent sans orage, et qui n'eussent point d'ombre, MALH. VI, 12. Si près de voir sur soi fondre de tels orages, L'ébranlement sied bien aux plus fermes courages, CORN. Hor. I, 1. Adieu, mais quand l'orage éclatera sur vous, Ne doutez point du bras dont partiront les coups, ID. Poly. V, ... L'estime où l'on vous tient a dissipé l'orage, MOL. Tart. IV, 5. Il y a quinze jours que nous sommes sur le rivage.... nous serons ravis de vous voir aborder comme nous, et tous également sauvés de l'orage [les embarras d'un procès], SÉV. 28 mai 1689. Aller me mettre à couvert pour quelque temps jusqu'à ce que l'orage qui nous accable ici de toutes parts [une disette cruelle] soit un peu passé, ... à Mme de Guitaut, 25 avr. 1694. Sans succomber pourtant tu soutins cet orage, BOIL. Sat. XII. ... j'aime à me flatter, Ou sur eux quelque orage est tout prêt d'éclater, RAC. Iphig. II, 8. Regardez quel orage est tout prêt à tomber, ID. ib. V, 1. Tous les jours de ma vie ont été des orages, VOLT. Tancr. I, 4. Quel changement affreux a formé cet orage, ID. ib. IV, 6. Il se forme un orage; je le vois; je le sens, DIDER. Père de famille, V, 2. || Conjurer l'orage, voy. CONJURER. || 3° Fig. Guerre, révolte, discorde. Les orages d'une longue révolution. Il apaisa l'orage dont le royaume était agité, FLÉCH. Tur. ... tandis que la guerre occupait son courage, [le roi] M'envoya dans ces lieux éloignés de l'orage, RAC. Bér. I, 3. || 4° Fig. Tumulte de sentiments, agitation du cœur, tumulte de la société. Se dérober aux orages du monde. Et ses trois frères morts par la main d'un époux Lui donneront des pleurs bien plus ... tes qu'à vous; Mais j'espère aisément en dissiper l'orage, CORN. Hor. IV, 3. Il pense voir en pleurs dissiper cet orage, RAC. Andr. V, 1. Vos passions ... violentes et plus furieuses.... vous feront éprouver des agitations et des orages que vous n'avez pas éprouvés, même dans le crime, MASS. Car. Pens. Ah! qu'il se passe d'orages au fond du cœur, STAEL, Corinne, XVIII, 5. Son cœur cachera quelque orage terrible? DUCIS, Othello, IV, 7. ... blée par les orages du cœur, si la virginité ... elle devient céleste, CHATEAUBR. Génie, I, 1, ... passions font gronder leurs premiers orages dans le cœur du couple malheureux [Adam et Ève], II, 1, 3. Espères-tu, livrée aux orages des sens, ... frir un encens pur et des vœux innocents? ... Vêpr. sicil. sc. supprimée. Bon vieillard, ... ma jeunesse, En butte aux orages des cours, BÉRANGER, Voyag. || 5° Fig. Opposition, colère ... levée contre quelqu'un ou quelque chose. J'a... un terrible orage à essuyer; je ne me mêle plus d'aucune affaire, MAINTENON, Lett. à Mme de St Géran, 27 août 1704. Vous ne sauriez avoir idée de l'orage qu'excite contre moi la publication des Lettres écrites de la montagne; c'est une dette que je devais à mes anciens concitoyens et que je me devais à moi-même, J. J. ROUSS. Lett. à M. ... Leyre, Corresp. t. VI, p. 201, dans LACURNE. || Familièrement. Reproches d'un supérieur. Tout l'orage tombera sur vous. Je vais voir fondre sur moi un orage soudain d'impétueuses réprimandes, MOL. Scapin, I, 1. || Correction manuelle. Quel orage de coups vont fondre sur ton dos! MOL. Amph. ...

— REM. 1. Corneille a dit : Cependant ... si nous vaincrons l'orage, Rod. III, 6. Sur quoi ... taire observe que vaincre est impropre, qu'on dissipe, calme, détourne, brave un orage, mais qu'on ne le vainc pas. Cette remarque est trop ..., l'idée de victoire peut s'appliquer à un ...

2. Au XVIIe siècle, les femmes, d'après Th. Corneille, mettaient orage au féminin. On le trouve ainsi employé dans Mme de Sévigné : ... s'en alla cette diablesse d'orage : après m'avoir ... vagé.... Lett. à Mme de Guitaut, 24 juil. 1684. ... les environs de Paris et en Normandie, les paysans font encore orage du féminin.

— SYN. ORAGE, TEMPÊTE. L'orage produit le ...

nerre, la pluie, la grêle, la tempête. La tempête est un vent violent, accompagné ordinairement de pluie ou de grêle, et qui s'élève quelquefois pendant l'orage, quelquefois sans orage. Les orages de mer portent ordinairement le nom de tempêtes. Il y a des orages sans tempête quand la pluie et le tonnerre ne sont pas accompagnés de vent, F. GUIZOT.

— HIST. XII^e s. Viengnent tout à seür quant il auront orage [temps favorable], *Rou*, ms. p. 127, dans LACURNE. Et granz orages et merveilleuz tempiez, *Ronc.* p. 112. Amont par mi le Rin li orages [le temps, le vent] les guie [guide], *Sax.* VII. Aprendre lui convient [il faut] vie d'home sauvage, Et gesir maintre nuit au vent et à l'orage, *ib.* XXVI. ‖ XIII^e s. Et li orages venoit devers nos gens, VILLEH. LXXX. Sor eles tonoit et negoit, Et si grant orage faisoit, Que nus [nul] ne le puist endurer, *Lai du trot.* Et le prist un grans orages, si grans que il sanbloit que la nef montast as nues.... *Chr. de Rains*, p. 46. ‖ XIV^e s. Grans dons donna aux povres chevaliers qui leurs choses avoient perdues en mer pour l'oraige de la tempeste, *Chron. de St Denis*, t. II, f° 18, dans LACURNE. Uns orages leva, onkes ne fu si grans, Qui le drommon emmaine, chi nous dist li romcians, Plus tost que nul oisiaus n'est parmi l'air volans, *Baud. de Seb.* X, 1081. ‖ XV^e s. Et se mirent au danger de Dieu et du vent, si eurent orage bel et moult agreable, et vindrent en bien briefs jour ferir au havre de Bayonne, FROISS. liv. III, p. 293, dans LACURNE. ‖ XVI^e s. Ces paroles jettées comme un orage de vent impetueux sur la mer d'une infinie multitude de peuple, mirent la ville en grand trouble, AMYOT, *Fab.* 6. Toujours ne dure orage ne guerre, COTGRAVE, au mot *guerre*. De la pauvre vertu l'orage n'a de port qu'un havre tout vaseux d'une honteuse mort, D'AUB. *Tragiques*, *Princes*.

— ETYM. Dauphiné, *orage*, le vent, le souffle du vent; bourguig. *oraige*; provenç. *auratge*, vent, orage; catal. *oratj*; espagn. *orage*; d'une forme fictive *auraticum*, du lat. *aura*, vent, air; grec, αὔρα, souffle. L'ancien français avait aussi *oré*; provenç. *aurey*, qui était un autre dérivé du même mot *aura*.

† **ORAGER** (o-ra-jé), *v. a.* Troubler en forme d'orage (inusité). Ils [les jésuites] oragent et tempêtent le calme où nous vivions avec eux, ARNAUD, *Plaid. contre les jés.* cité dans le *Dict. de* BESCHERELLE.

— HIST. XVI^e s. Orager, COTGRAVE.

† **ORAGEUSEMENT** (o-ra-jeû-ze-man), *adv.* D'une manière orageuse. La séance s'annonçait orageusement.

ORAGEUX, EUSE (o-ra-jeû, jeû-z'), *adj.* ‖ 1° Qui cause de l'orage, qui menace d'orage. Vent orageux. Le temps est orageux. Un ciel orageux qui s'éclaircit semble annoncer la fin du fléau, DIDEROT, *Salon de 1766*, *Œuvr.* t. XIII, p. 29, dans POUGENS. ‖ Sujet aux orages. La mer la plus terrible et la plus orageuse Est plus sûre pour nous que cette cour trompeuse, RAC. *Esth.* III, 1. Déesse aux pieds d'albâtre, orageuse Thétys, MILLEV. *Élég.* II, *Danaé.* ‖ Troublé par l'orage. Nuit orageuse. ‖ Fig. La manière grande et tragique dont il en conçut l'action, la couleur sombre, orageuse et terrible qu'il y répandit, MARMONTEL, *Mém.* IV. ‖ Fig. Agité, troublé comme par un orage. Le malade, très-agité, a passé une nuit fort orageuse. À la vérité, dans ce temps si orageux, il n'y avait rien qui me pût secourir, et je m'étais abandonné moi-même, VOLT. *Lett.* 61. Une humeur franche et libre et le don d'être amie Malgré Jupiter même et les temps orageux, LA FONT. *Fabl.* XII, 23. On dit que votre maison est orageuse, SÉV. *à Mme de Grignan*, 28 déc. 1671. La d'Oradour n'en est pas [d'une nomination d'abbesses], dont elle est tout à fait mortifiée, car elle a entièrement l'esprit et la vocation de la petite cour orageuse des abbayes, ID. t. X, p. 551, éd. [illegible]. Une nation vaillante [les Anglais], mais aussi orageuse que la mer qui l'environne, MASS. *Orais. fun. Louis le Grand.* Dans nos temps orageux de trouble et de malheur, VOLT. *Tancr.* I, 2. C'était la ressource des faibles dans les gouvernements orageux de l'Italie, ID. *Mœurs*, 40. La vie orageuse que je mène sans relâche, depuis plusieurs années, J. J. ROUSS. *Lett. à M. de Graffenried*, *Corresp.* t. I, p. 297, dans POUGENS. Après avoir fait l'occupation orageuse et pénible des plus précieuses années de notre vie, elle [l'Encyclopédie] fera peut-être la consolation des dernières, D'ALEMB. *Préf. Encycl.* *Œuv.* t. I, p. 401, dans POUGENS. ‖ [Daniel Bernoulli] tournait sans cesse ses regards vers sa patrie, vers l'égalité républicaine que la vue d'une cour aussi orageuse que brillante [Saint-Pétersbourg] lui rendait plus chère encore, CONDORCET, *Daniel Bernoulli*. Sans doute, au milieu d'une jeunesse orageuse, par la faute des autres, et surtout par la mienne, j'ai eu de grands torts, MIRABEAU, *Collection*, t. II, p. 37. Les guerres civiles dans lesquelles son inquiète liberté [de Rome] expira pour faire place au despotisme souvent orageux de ses empereurs, LAPLACE, *Exp.* V, 3. ‖ 2° Prompt, colère, emporté (peu usité). M. Crispin, vous êtes orageux, HAUTEROCHE, *Nobles de province*, I, 11.

— ETYM. *Orage*.

ORAISON (o-rè-zon), *s. f.* ‖ 1° Terme de grammaire. Assemblage de mots construits suivant les règles de la grammaire. Pour rompre toute loi d'usage et de raison Par un barbare amas de vices d'oraison, MOL. *Femm. sav.* II, 7. L'avantage qu'il y a à avoir un mot de moins à placer dans l'oraison, LA BRUY. XIV. De ces grands mots, clinquant de l'oraison, J. B. ROUSS. *Ép.* II, 3. ‖ Les parties d'oraison ou de l'oraison étaient autrefois ce que nous nommons aujourd'hui parties du discours, c'est-à-dire les espèces de mots. ‖ 2° Dans le langage didactique, ouvrage d'éloquence composé pour être prononcé en public. Une oraison dans le genre démonstratif. L'exorde est une des parties de l'oraison. ‖ Nom que l'on donne aux discours des anciens orateurs grecs et latins. Les oraisons de Démosthène, de Cicéron. L'on n'a guère vu jusqu'à présent un chef-d'œuvre d'esprit qui soit l'ouvrage de plusieurs: Homère a fait l'Iliade.... et l'orateur romain ses oraisons, LA BRUY. I. Je suis corps, il n'y a point d'esprits; cela me paraît bien grossier; j'ai bien de la peine à penser que votre oraison *pro lege Manilia* ne soit qu'un résultat de la déclinaison des atomes, VOLT. *Memmius*, III, 14. ‖ Oraison funèbre, discours d'éloge, prononcé après la mort d'un personnage. Ne vous a-t-on pas envoyé l'oraison funèbre de M. de Turenne [par Mascaron]? M. de Coulanges et le petit cardinal m'ont déjà ruinée en ports de lettres, mais j'aime bien cette dépense: il me semble n'avoir jamais rien vu de si beau que cette pièce d'éloquence; on dit que l'abbé Fléchier veut la surpasser, mais je l'en défie; il pourra parler d'un héros, mais ce ne sera pas de M. de Turenne; et voilà ce que M. de Tulle [Mascaron] a fait divinement à mon gré, SÉV. 242. En arrivant ici, Mme de Lavardin me parla de l'oraison funèbre de Fléchier; nous la fîmes lire, et je demande mille et mille pardons à M. de Tulle; mais il me parut que celle-ci était au-dessus de la sienne, ID. 263. Une oraison funèbre n'est aujourd'hui bien reçue du plus grand nombre des auditeurs, qu'à mesure qu'elle s'éloigne davantage du discours chrétien, ou, si vous l'aimez mieux ainsi, qu'elle approche de plus près d'un éloge profane, LA BRUY. XV. L'oraison funèbre de Bertrand du Guesclin en 1380 est le premier exemple d'une oraison funèbre prononcée dans l'église, SAINT-FOIX, *Ess. Paris*, *Œuv.* t. IV, p. 259, dans POUGENS. Quand on lit son oraison funèbre [de le Tellier, par Bossuet], et qu'on la compare avec sa conduite, que peut-on penser, sinon qu'une oraison funèbre n'est qu'une déclamation? VOLT. *Louis XIV*, 25. ‖ [Bossuet] se livra bientôt à un autre genre, où il n'eut ni supérieur ni égal, celui des oraisons funèbres; toutes celles qu'il a prononcées portent l'empreinte de l'âme forte et élevée qui les a produites, D'ALEMB. *Éloges*, *Bossuet*. L'oraison funèbre était un hommage d'étiquette chez les Romains, ainsi que de nos jours, DIDER. *Claude et Nér.* I, 35. L'impression que font sur les âmes de grands exemples retracés avec une vive éloquence, sont les principes d'utilité sur lesquels a été fondé dans tous les temps l'usage des oraisons funèbres: il fut institué chez les Grecs par Solon, chez les Romains par Valérius Publicola, MARMONTEL, *Élém. litt.* *Œuv.* t. IX, p. 114. ‖ Menteur comme un compliment, comme une oraison funèbre, se dit de quelqu'un qui ment, de quelque chose qui est un mensonge. ‖ Fig. Et afin qu'il [un calomniateur] soit cru charitable, dans le moment même qu'il assassine, il ne tue personne dont premièrement il ne fasse l'oraison funèbre, BALZ. *De la cour*, 5^e *disc.* ‖ 3° Prière à Dieu ou aux saints. Oraison jaculatoire. Faire l'oraison. Faire une oraison. L'oraison de tel saint. Faisant mainte oraison, l'œil au ciel, les mains jointes, RÉGNIER, *Sat.* VIII. Le pasteur était à côté, Et récitait, à l'ordinaire, Maintes dévotes oraisons, LA FONT. *Fabl.* VII, 11. Las! il vit comme un saint; et dedans la maison Du matin jusqu'au soir il est en oraison, MOL. *le Dép. am.* I, 6. Voulez-vous voir quel était l'esprit d'oraison du serviteur de Dieu? BOSS. *Bourgoing*. Ces âmes épanchées et dissipées qui aiment à se répandre au dehors.... sont-elles pour l'ordinaire bien spirituelles et filles d'oraison, si elles ne sont recueillies? ID. *Serm. Instr. aux ursulines sur le silence*, 1. Touchés des périls de ceux qui, marchant, comme dit David, dans les grandes choses et dans des choses merveilleuses au-dessus d'eux, recherchent, dans l'oraison, des sublimités que Dieu n'a pas révélées et que les saints ne connaissent pas, ID. *Ordonn. sur les états d'oraison*. Jamais l'heure de l'oraison ne fut changée ni interrompue, pas même par les maladies.... selon le précepte de Jésus-Christ, son oraison fut perpétuelle, pour être égale au besoin, ID. *Anne de Gonz.* Ange saint, qui présidiez à l'oraison de cette sainte princesse.... racontez-nous les ardeurs de ce cœur blessé de l'amour divin, ID. *Marie-Thér.* J'appelle oraison chimérique, celle dont l'Évangile ne nous parle point, et que Jésus-Christ ni saint Paul ne nous ont jamais enseignée, BOURDAL. 6^e *dim. après Pâques*, *Dominic.* t. II, p. 209. L'oraison la plus commune est celle dont le Fils de Dieu nous a lui-même prescrit la forme, et que nous appelons pour cela oraison dominicale, ID. *ib.* t. II, p. 216. Si le roi marchait au milieu des hivers, l'oraison de la reine pénétrait les nues pour lui préparer les saisons, FLÉCH. *Mar.-Thér.* Frappé de ces murmures importuns qui interrompent les oraisons des fidèles [durant le service divin], ID. *Duc de Mont.* Il [le Tasse] n'eût point de son livre illustré l'Italie, Si son sage héros, toujours en oraison, N'eût fait que mettre enfin Satan à la raison, BOIL. *Art poét.* III. ‖ États d'oraison, les divers états de l'âme pour et pendant l'oraison. ‖ Oraison mentale, oraison qui se fait sans proférer aucune parole; par opposition à oraison vocale. Je connais une personne fort vertueuse.... qui emploie les jours et les nuits en des oraisons vocales, sans pouvoir jamais faire l'oraison mentale, STE THÉRÈSE, dans BOSS. *Ét. d'orais.* IX, 13. Elle lit Rodriguez, fait l'oraison mentale, BOIL. *Sat.* X. ‖ [Ravaillac] était très-dévot, faisait l'oraison mentale et jaculatoire; il avait même des visions célestes, VOLT. *Mœurs*, 174. ‖ Fig. Dieu, dis-je en moi-même tout bas, Dieu, délivre-nous du malin et du langage figuré! les médecins m'ont pensé tuer, voulant me rafraîchir le sang; celui-ci m'emprisonne, de peur que je n'écrive du poison.... Jésus, mon Sauveur, sauvez-nous de la métaphore! après cette courte oraison mentale, je repris.... P. L. COUR. *Pamph. des pamph.* ‖ Il a dit le matin une bonne oraison, se dit à un homme à qui, pendant le jour, il arrive quelque heureuse fortune. ‖ Terme d'église. Se dit quelquefois pour salut. Aller à l'oraison.

— REM. Au mot SANCTIFIER, l'Académie met un grand O à Oraison dominicale; elle n'en met point à la même expression dans l'article ORAISON.

— HIST. XII^e s. Prestre n'i fit beneïçon; Messe n'i ot ne orison, WACE, *Brut*, v. 7181. Une nuit, quant mult fu penez en oreisun E il fu endormiz, *Th. le mart.* 94. Que par vostre preiere e par vostre oreisun, Puisse l'amour conquerre del pretius barun, *ib.* 161. ‖ XIII^e s. Li patriarche ou le prelat.... li dit plusiors orisons sur la teste, *Ass. de J.* I, 29. Et aussi li moustiers est communs à toz por fere ses orisons, en tans et en lieu convenable, BEAUM. XXIV, 14. Il appela les sains pour li aidier et secourre, et meismement monseigneur Saint Jaque, en disant s'oroison qui commence: Esto domine, JOINV. 203. ‖ XIV^e s. Oroison sans devocion est messagier sans lettres, *Ménagier*, I, 3. ‖ XVI^e s. Jusques à ce que, par oraisons et sacrifices, ils eussent appaisé l'ire des dieux, MONT. I, 84. Je sçais bon gré à J. Amyot d'avoir laissé dans le cours d'une oraison françoise les noms latins tout entiers, ID. I, 346.

— ETYM. Provenç. *oratio*, *orazo*, *oration*, *orazon*; espagn. *oracion*; ital. *orazione*; du latin *orationem*, de *orare*, parler, dénominatif de *os*, *oris*, bouche.

ORAL, ALE (o-ral, ra-l'), *adj.* ‖ 1° Terme d'anatomie. Qui a rapport à la bouche. Cavité orale. ‖ Terme de scolastique. Manducation orale, l'action matérielle de recevoir l'hostie. ‖ 2° Qui est articulé par la bouche, en parlant de lettres et de syllabes. Syllabe qui est rendue orale de nasale qu'elle était. ‖ 3° Qui se transmet de bouche en bouche. Il n'y eut presque point de peuple qui ne conservât dans ses archives, ou qui n'eût, par tradition orale, quelque prédiction qui l'assurait de la conquête du monde, c'est-à-dire des nations voisines, VOLT. *Mœurs*, *introd.* Cette loi orale qu'on disait que Moïse avait donnée, DIDER. *Opin. des anc. philos* (*Juifs*). On ne devrait point dire l'écriture chinoise; il faudrait dire la langue visuelle des Chinois; c'est une autre langue que leur langue orale, DESTUTT-TRACY, *Instit. Mém. scienc. mor. et polit.* t. III, p. 537. ‖ 4° Qui est dit de vive voix, par opposition à

[illegible] Examen oral, examen [illegible] des grades universitaires [illegible] du gouvernement se [illegible] épreuves, examen écrit, [illegible] par abréviation et sub- [illegible] au baccalauréat de [illegible] S. m. [illegible] oral, voile ou espèce [illegible] femmes [illegible] quand [illegible] le pape a sur la tête [illegible]

— [illegible] os, oris, bouche; sanscr. védique, [illegible]

† [illegible] s. m. Voy. ORANG-OUTANG.

ORANGE (o-ran-j'), s. f. ‖ 1° Fruit à pepins, d'un jaune doré, et qui a beaucoup de jus; ou, suivant la définition des botanistes, baie pluriloculaire à épicarpe glanduleux aromatique (le zeste, la peau), [illegible] de parenchyme), à endocarpe (pulpe ou chair) tapissé par des cellules [illegible] des loges et s'é- [illegible] J'ai fait apporter ici [illegible] d'oranges de la Chine, de citrons doux et de confitures, MOL. l'Avare, III, 12. ‖ 2° Couleur d'orange, ou couleur orange, couleur qui approche de celle de l'orange. Un ruban couleur d'orange. ‖ On dit aussi elliptiquement : un ruban, des rubans orange. ‖ S. m. L'orange, la couleur d'orange. L'orange de votre robe est plus beau que celui de la mienne. ‖ 3° Orange s'est dit anciennement pour oranger; de là la locution fleur d'orange, qui est restée dans la langue, et que l'on tend aujourd'hui, à tort, à remplacer par fleur d'oranger. [illegible] de jasmin, de grenade et d'orange, CORN. Ment. I, 5. On se dit bonjour, on retourne cueillir des fleurs d'orange, SEV. 162. Je vous apprends que nous sommes ici tout entourées de fleurs d'orange et de jasmins, ID. 164. Tetebleu, j'oubliais le meilleur, de l'eau de fleur d'orange; peut-on aller en bonne fortune sans eau de fleur d'orange? BARON, Homm. à bon. fort. IV, 11. ‖ 4° [illegible], un des noms [illegible] Écorce d'orange [illegible] orange rouge, orange [illegible] de poire. ‖ Fausse [illegible], variété de citrouille. ‖ Terme populaire. [illegible] à cochons, la pomme de terre. ‖ 6° Orange de mer, espèce d'alcyon.

— HIST. XIVe s. Pomme ronde, moienne, bele, [illegible] qui croist en la riviere de Janes (Gênes), [illegible] pomme d'orenge, [illegible] f° 93, verso. ‖ XVe s. Pour six pommes [illegible], Bibl. des chartes, 5e série, t. I, p. 221. ‖ XVIe s. [illegible] oranges [illegible] etc. RAB. Garg. I, 37. Un [illegible] les cercles, les oranges [pièce d'artifice], [illegible], les pelotes, les pots et carreaux à feu, [illegible] Prol. On peut donner salades d'oranges, [illegible], limons, ID. XXVIII, 44. De roses de Damas, [illegible] et odorante eau : aussi des fleurs [illegible] l'eau naffe, O. DE SERRES, 590.

— ÉTYM. Espagn. naranja; port. laranja; ital. [illegible]

[illegible]

songié, Un bon meuble en un mesnaige, BASSELIN, XXIX. ‖ XVIe s. Damas orengé, RAB. Pant. V, 36.

— ÉTYM. Orange.

ORANGEADE (o-ran-ja-d'), s. f. Boisson qu'on prépare en mêlant du jus d'orange avec de l'eau et en l'édulcorant.

— HIST. XVIe s. Orangeade, OUDIN, Dict.

— ÉTYM. Orange; ital. narancïata.

ORANGEAT (o-ran-ja), s. m. Confiture sèche faite d'écorce d'orange. ‖ Nom donné à des dragées faites d'écorce d'orange.

— HIST. XIVe s. Pour faire orengat, mettez en cinq quartiers les peleures d'une orange, Ménagier, II, 5.

— ÉTYM. Orange.

1. ORANGER (o-ran-jé; l'r ne se prononce et ne se lie jamais; au pluriel, l's se lie : des oran-jé-z en fleurs), s. m. ‖ 1° Arbre toujours vert qui porte les oranges, citrus aurantium, L., famille des aurantiacées ou hespéridées. Orangers, arbres que j'adore, Que vos parfums me semblent doux! Est-il dans l'empire de Flore Rien d'agréable comme vous? LA FONT. Psyché, I, p. 14. On voit encore aujourd'hui, dans l'orangerie de Versailles, un oranger qui existait déjà du temps du connétable de Bourbon, SAINT-FOIX, Ess. Paris, Œuv. t. III, p. 65, dans POUGENS. Des orangers qui languissaient dans la terre, reprirent dans la mousse une nouvelle vie, BONNET, Hist nat. Mém. Œuvr. t. III, p. 256. Ces forêts d'orangers, ces monuments pompeux, C. DELAV. Vêpr. sicil. II, 1. ‖ Fleur d'oranger, voy. à ORANGE, fleur d'orange. ‖ Les mariées portent une couronne de boutons et de fleurs d'oranger; de là la fleur d'oranger est prise pour le symbole du mariage. Acceptez ces fleurs d'oranger; Qu'à votre voile on les attache, BÉRANG. Chap. de la mariée. ‖ Fleur d'oranger, liqueur obtenue par l'infusion des fleurs de cet arbre dans l'eau-de-vie. ‖ 2° Oranger du savetier, la morelle faux piment, solanum pseudo-capsicum, L. ‖ Oranger des Osages, le bois d'arc, maclura aurantiaca, Nutt, famille des morées.

— HIST. XVIe s. Les truyes en leur gesine ne sont nourries que de fleurs d'orangiers, RAB. Pant. IV, 7. Entre les especes d'oranger croissans en Provence, est le cornut ou bigarrat, là ainsi appellé, et fort prisé pour son facile accroist, O. DE SERRES, 752.

— ÉTYM. Orange.

2. ORANGER ÈRE (o-ran-jé, jè-r'). ‖ 1° S. m. et f. Celui, celle qui vend des oranges. La petite orangère, HAMILT. Gramm. 10. ‖ Adj. Un fruitier oranger, une fruitière orangère, fruitier, fruitière qui vend des oranges.

— ÉTYM. Orange.

† 3. ORANGER (o-ran-jé. Le g prend un e devant a et o : orangeant), v. a. Donner une couleur orange à quelque chose.

— ÉTYM. Orange.

ORANGERIE (o-ran-je-rie), s. f. ‖ 1° Partie d'un jardin où sont placés les orangers. ‖ 2° Lieu où l'on conserve les orangers pendant l'hiver, dans les climats où ces arbres ne peuvent supporter la température ambiante; synonyme de serre froide.

— ÉTYM. Oranger 1.

† ORANGETTE (o-ran-jè-t'), s. f. Fruit de l'oranger, tombé ou cueilli avant qu'il ait atteint la grosseur d'une noix (d'où le nom de petit grain qu'on lui donne), et que l'on confit.

— ÉTYM. Diminutif d'orange.

† ORANGIN (o-ran-jin), s. m. Espèce de courge.

— ÉTYM. Orange, à cause de la couleur.

† ORANGINE (o-ran-ji-n), s. f. Espèce de pépon qu'on nomme aussi fausse orange.

† ORANGISME (o-ran-ji-sm'), s. m. ‖ 1° Opinion des partisans de Guillaume d'Orange, en Angleterre, à la fin du XVIIe siècle. ‖ Système politique des protestants anglais, établis en Irlande, et réclamant [illegible] catholiques de ce pays la continuation [illegible] dont ceux-ci furent accablés sous le [illegible] de Guillaume. ‖ 2° Opinion des partisans de [illegible] de Nassau en Belgique depuis 1830.

† 1. ORANGISTE (o-ran-ji-st'), s. m. Celui qui [illegible] à l'orangisme. ‖ Partisan protestant de [illegible], en Angleterre, en Irlande. ‖ Partisan de [illegible] en Belgique.

† 2. ORANGISTE (o-ran-ji-st'), s. m. Celui qui s'occupe de la culture des orangers. Les pepins des [illegible] habiles orangistes, [illegible] Hist. t. II, p. [illegible]

ORANG-OUTANG (o-ran-gou-tan), s. m. Nom [illegible] des naturalistes, pithecus [illegible], espèce de singe sans queue, qui se rapproche de l'homme par la conformation. On verra dans l'histoire de l'orang-outang, que, si l'on ne faisait attention qu'à la figure, on pourrait également regarder cet animal comme le premier des singes ou le dernier des hommes, BUFF. Quadrup. t. VII, p. 41. L'orang-outang que j'ai vu marchait toujours debout sur ses deux pieds, même en portant des choses lourdes; son air était assez triste, sa démarche grave, ses mouvements mesurés, son naturel doux et très-différent de celui des autres singes, ID. ib. p. 73. Si l'éléphant paraît se rapprocher de l'homme par l'intelligence, l'orang-outang paraît s'en rapprocher bien davantage par sa conformation tant intérieure qu'extérieure, et par les inclinations, les habitudes et les talents qui en dérivent, BONNET, Contempl. nat. XII, 67.

— REM. Au plur. Buffon écrit des orangs-outangs; suivant l'étymologie, il faudrait écrire : des orangs-outang, puisque cela signifie les hommes de la forêt; mais le mieux est de le traiter comme un mot français, et d'écrire des orang-outans.

— ÉTYM. Malais, orang, homme, et houtan; outang, utan, forêt : homme de forêt, homme sauvage. Ce nom d'orang-outang est celui que [illegible] les indigènes eux-mêmes dans la presqu'île de Malacca.

† ORANVERT (o-ran-vêr), s. m. Merle du Sénégal.

ORATEUR (o-ra-teur), s. m. ‖ 1° Celui qui compose et prononce des discours. L'esclave Damis qui sert de secrétaire à cet orateur mercenaire, [illegible] Agésil. III, 2. ....L'orateur recourut à ces figures violentes Qui savent exciter les âmes les plus lentes, LA FONT. Fabl. VIII, 4. Nous ne pouvons rien, faibles orateurs, pour la gloire des âmes extraordinaires, BOSS. Louis de Bourbon. Trois choses contribuent ordinairement à rendre un orateur agréable et efficace : la personne qui parle, la beauté des choses qu'il traite, la manière ingénieuse dont il les explique, ID. Panég. St Paul, 1. ....Et le triste orateur Demeure enfin muet aux yeux du spectateur, BOIL. Lutr. VI. S'il y a peu d'excellents orateurs, y a-t-il bien des gens qui puissent les entendre? LA BRUY. [illegible] La principale partie de l'orateur, c'est la probité; sans elle il dégénère en déclamateur, il [illegible] il exagère les faits.... ID. XIV. Dans une ville [illegible] comme Athènes, où le talent de la parole avait [illegible] pouvoir souverain, les orateurs avaient pris un [illegible] ascendant sur l'esprit du peuple.... ROLLIN, [illegible] anc. Œuv. t. VIII, p. 231, dans POUGENS. [illegible] à l'orateur qui charme sa patrie Le soin de [illegible] louer quand nous l'aurons servie, VOLT. Mort de César, II, 4. Rien n'est plus utile à un orateur [illegible] se former l'oreille que de faire des vers [illegible] mauvais, comme il est utile aux jeunes gens [illegible] prendre quelques leçons de danse pour acquérir [illegible] démarche noble et distinguée, D'ALEMB. Éloge [illegible] chier. Cette petite portion de l'humanité [illegible] principale occupation du bonheur [illegible] semblables, et dont il avait mérité d'être en [illegible] que sorte l'orateur et le chef, [illegible] Les auditeurs assis et l'orateur debout [illegible] la Popularité, I, 3. ‖ L'Orateur romain, avec [illegible] majuscule, Cicéron. ‖ Orateur sacré, auteur de [illegible] mons, d'oraisons funèbres. ‖ On dit dans le [illegible] sens : orateur évangélique, orateur de la chaire. ‖ Orateur du barreau, avocat plaidant. ‖ [illegible] la troupe, celui qui parle pour une compagnie [illegible] troupe de personnes, locution tirée d'un [illegible] usage que les comédiens avaient de choisir [illegible] eux un homme appelé l'orateur et chargé de [illegible] les harangues et de composer les affiches. ‖ [illegible] Angleterre, l'orateur, le président de la chambre des communes. Son major général [illegible] Harrison va droit à l'orateur, et le fait [illegible] de la chaire avec violence, VOLT. [illegible] ‖ [illegible] parlant d'une femme. Une femme orateur. [illegible] XVIe siècle et au commencement du XVIIe, [illegible] orateur pour prosateur, qui n'existait pas [illegible] imprimer un volume de lettres [illegible] est mauvais orateur, il est encore plus [illegible] poëte, BALZ. Lett. à Conrart, [illegible]

— HIST. XIVe s. [illegible] les orateurs des [illegible] devers le senat, BERCHEURE, f° 39, recto. [illegible] [les religieux, prieurs et convent de la [illegible] Nostre Dame en Valsyel par devant leurs [illegible] [illegible] orateurs, [illegible] orator. ‖ XVIe s. [illegible] nous en françois du mot d'orateurs [illegible] evesques et prelats, lesquels, es lettres qu'ils envoyent aux roys et princes, prennent cette [illegible] de leurs humbles orateurs, rapportans ce mot à leurs devotions et prieres, PASQUIER, Lett. t. I, p. [illegible]

Henri par la grace de Dieu roy de France.... sçavoir faisons avoir receu l'humble supplication de nos bien amez et devots orateurs les religieux, abbé et couvent de l'abbaye de saint Pierre de Jumieges, DU CANGE, *orator*. On jugeroit que ces compositeurs sont aussitost poetes qu'orateurs, CH. FONTAINE, dans RICHELET, *Dict.* au mot *prosateur*. Bonnet avoit lu tous les auteurs, Fors poetes et orateurs, J. DU BELLAY, dans RICHELET, *ib.*

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *orador*; ital. *oratore*; du lat. *oratorem*, de *orare*, parler, dénominatif de *os*, *oris*, bouche.

1. **ORATOIRE** (o-ra-toi-r'), *adj.* Qui appartient à l'orateur. Style oratoire. Le ton, le geste oratoire. Un mouvement oratoire. L'art oratoire ne pourrait même durer chez des peuples libres, s'il ne s'occupait d'affaires importantes, et ne conduisait l'homme d'une naissance obscure aux premières fonctions de l'État, DIDER. *Claude et Nér.* I, 16. Tout ce qui dans la description oratoire n'intéresse que l'imagination, est superflu et vicieux; un modèle de ce genre est la description du supplice de Gavius dans la cinquième des Verrines, MARMONTEL, *Élém. litt.* t. VI, p. 159, dans POUGENS. Il [Ney] n'a point harangué; il marche, donnant l'exemple, qui, dans un héros, est de tous les mouvements oratoires le plus éloquent et de tous les ordres le plus impérieux, SÉGUR, *Hist. de Nap.* X, 8. Richardson n'est pas, comme Rousseau, un écrivain savamment artificiel, un grand maître de la parole oratoire, VILLEMAIN, *Litt. franç.* t. I, XVIII^e^ *siècle*, 1^re^ *leçon*. Le génie oratoire, en touchant la philosophie de l'histoire, la transforme en discours qui résument et expliquent les révolutions et les guerres, TAINE, *Essai sur Tite-Live*, *Conclusion*. || Le nombre oratoire, voy. NOMBRE, n° 11.

— ÉTYM. Lat. *oratorius*, de *orator*, orateur.

2. **ORATOIRE** (o-ra-toi-r'), *s. m.* || 1° Petite pièce qui dans une maison est destinée à prier Dieu. Nous voyions Marie-Thérèse s'enfoncer dans son oratoire, où elle trouvait le Carmel d'Élie, le désert de Jean et la montagne si souvent témoin des gémissements de Jésus, BOSS. *Mar.-Thér.* Quand tout cédait à Louis, les peuples jetaient les yeux sur la reine, et croyaient voir partir de son oratoire la foudre qui écrasait tant de villes, ID. *ib.* Et qu'on ne nous dise pas que les saints n'avaient point alors d'oratoires ni de chapelles; car on demeure d'accord qu'ils en avaient au quatrième et cinquième siècle, ID. *Avert.* 9. || 2° L'Oratoire de Jésus, ou, simplement, l'Oratoire, ordre religieux fondé en Italie par Philippe Neri en 1548, introduit en France par Pierre de Bérulle en 1611, et consacré à l'enseignement, c'est à dire faisant profession d'instruire la jeunesse dans les colléges, et d'élever des clercs pour l'Église dans les séminaires (on met une majuscule). Il est entré dans l'Oratoire. Il est sorti de l'Oratoire. Massillon a été, en son temps, le plus habile des prédicateurs de l'Oratoire. Toutes les maisons de l'Oratoire n'étaient-elles pas, sous sa conduite, autant de séminaires d'évêques? BOSS. *Bourgoing*. Les pères de l'Oratoire de France, d'une institution plus nouvelle, sont différents de tous les autres; leur congrégation est la seule où les vœux soient inconnus, et où n'habite point le repentir, VOLT. *Mœurs*, 139. || La maison où demeurent les pères de la congrégation de l'Oratoire. Je vais à l'Oratoire. J'ai entendu la messe à l'Oratoire. Les Hasse, les Galuppi, les Durante élevés, formes ou protégés dans les Oratoires de Venise, de Naples, de Rome, CHATEAUB. *Génie*, III, I, 2. || L'Oratoire, à Paris, temple pour le culte calviniste. || 3° Synonyme inusité d'oratorio.

— REM. Ménage a dit : « Beaucoup de gens le font féminin : une petite oratoire. » Aujourd'hui il est toujours masculin.

— HIST. XII^e^ s. Tut le plus del jur ert [il était] en son suen oratur Dedenz une chambrete ù faiseit sun labur, E fermout l'uis sur sei.... *Th. le mart.* 101. || XIV^e^ s. Dedens son oratoire le roy Henri [il] manda; Le service de Dieu chas un d'eux escouta, *Guesclin*, 13083. || XV^e^ s. Sachez que le roi de Portingal est un sage homme.... et doute Dieu.... et est moult souvent en son oratoire à genoux, FROISS. II, III, 32.

— ÉTYM. Provenç. *oratori*; espagn. et ital. *oratorio*; du lat. *oratorium*, qui vient de *orare*, parler, de *os*, bouche.

ORATOIREMENT (o-ra-toi-re-man), *adv.* D'une manière oratoire. Ces grands hommes se sont expliqués oratoirement, PATRU, *Plaid.* 15, dans RICHELET.

— HIST. XVI^e^ s. Oratoirement, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. *Oratoire*, et le suffixe *ment*.

ORATORIEN (o-ra-to-riin), *s. m.* Membre de la congrégation de l'Oratoire. Un savant oratorien. Mes pères, dit le caustique magistrat [le premier président Harlay] en s'adressant aux premiers [jésuites], il faut vivre avec vous, et se tournant vers les oratoriens : et mourir avec vous, DUCLOS, *Œuv.* t. V, p. 57.

— ÉTYM. *Oratoire* 2.

ORATORIO (o-ra-to-ri-o), *s. m.* Drame lyrique composé sur un sujet sacré et destiné à être exécuté sans décorations ni costumes, dans un concert ou dans une solennité religieuse. La Création du monde, de Haydn, est un fort bel oratorio. Les oratorios de Händel sont justement célèbres. || *Au plur.* Des oratorios.

— REM. 1. Il faut entendre ici par drame lyrique une suite de récits ou de discours dans lesquels on expose ce que l'on veut dire. || 2° On écrivait autrefois, au pluriel, des oratorio : Rien n'est plus commun à Rome, surtout pendant le carême, que ces sortes d'oratorio, BROSSARD, *Dict.* Ces drames sont en petit ce que sont en grand, sur nos théâtres, Athalie, Esther et Jephté; on les appelle oratorio; et Métastase en a donné des modèles admirables, dont le plus célèbre est, avec raison, le Sacrifice d'Abraham, MARMONTEL, *Élém. litt. Œuv.* t. VI, p. 200, dans POUGENS. || 3. Castil-Blaze, dans plusieurs endroits de ses ouvrages, a proposé de remplacer le mot italien *oratorio* par le mot français *oratoire*, mot que du reste J. J. Rousseau avait employé avant lui dans son *Dict. de musique*.

— ÉTYM. Suivant Choron, *Dict. de musique, sommaire*, ce mot vient de ce que Philippe Neri, qui fonda à Rome, dans le courant du XVI^e^ siècle, la congrégation de l'Oratoire, fit composer par d'habiles gens des intermèdes sacrés qui eurent un très-grand succès et qui prirent leur nom de l'église de l'*Oratoire* où ils étaient exécutés. Au contraire, suivant la *Revue britannique*, septembre 1852, p. 57, le duc Annibal Marchesi, qui renonça au gouvernement de Salerne en 1740, et se retira dans un couvent de l'Oratoire à Naples, écrivit des drames religieux pour le théâtre particulier de ce monastère, où *l'oratorio*, c'est-à-dire l'opéra sacré, a pris naissance et reçu le nom qu'il porte.

1. **ORBE** (or-b'), *s. m.* || 1° Terme d'astronomie. Nom donné à l'aire, à la surface circonscrite par l'orbite d'une planète ou de tout autre corps qui se meut autour d'un astre ou d'une planète. La somme des aires partielles que parcourt une planète compose son orbe. Le diamètre du grand orbe que notre planète décrit autour du soleil est de plus de soixante millions de lieues, et cette vaste circonférence s'évanouit et devient un point lorsque l'astronome veut s'en servir à mesurer l'éloignement des étoiles fixes, BONNET, *Contempl. natur.* I, 4. La réputation de Kepler le fit appeler pour enseigner à Gratz en Styrie; et son ouvrage des proportions des orbes célestes, qu'il envoya à Tycho, lui valut le suffrage de ce grand astronome, BAILLY, *Hist. de l'astron. mod.* t. II, p. 10. || On a dit abusivement : le grand orbe de la terre pour l'orbite de la terre. On voit autour de cette planète sept satellites se mouvoir d'occident en orient dans des orbes presque circulaires, LAPLACE, *Exp.* I, 8. Le mouvement du soleil dans un orbe incliné à l'équateur, ID. *ib.* V, 1. || 2° En poésie, globe en parlant des corps célestes. Orbes errants, MALFILÂTRE, *Ode* 65. Toi qui peuplas les airs d'immortels habitants, Suspendis sous leurs pieds les orbes éclatants, C. DELAV. *Paria*, IV, 7. Dans l'orbe flamboyant qui sans cesse tournoie Autour du trône étincelant.... V. HUGO, *Odes*, V, 16. || Par extension, toute espèce de corps globuleux. Les bombes se croisent dans les airs, comme l'orbe empenné que les enfants se renvoient sur la raquette, CHATEAUB. *Natch.* X. || 3° Par analogie. Contour. Sur l'orbe éblouissant de son bouclier d'or L'art présente un tableau plus magnifique encor, DELILLE, *Én.* VII. Le reptile se jette en orbe, monte et s'abaisse en spirale, CHATEAUBR. *Génie*, I, III, 2.

— SYN. ORBE, ORBITE. L'orbe est à l'orbite ce que le cercle est à la circonférence.

— HIST. XIII^e^ s. Après l'avironnement de l'air est assis li quarz element, ce est uns orbes de feu, qui s'estent jusqu'à la lune, BRUN. LATINI, *Tres.* p. 123.

— ÉTYM. Lat. *orbis*, cercle, rond, boule.

2. **ORBE** (or-b'), *adj.* Terme de chirurgie. Coup orbe, coup qui fait une large meurtrissure sans entamer la chair ....Ne sont pas jeux d'enfants, mais de ces orbes coups à tuer, SCARRON, dans LE ROUX, *Dict. comique*. || Terme de maçonnerie. Mur orbe, mur sans ouverture.

— HIST. XII^e^ s. Grant tort avez, fait il; jo vus tieng tuz pur orbe [aveugles], *Th. le mart.* 107. || XIII^e^ s. S'il y a sanc dont cuirs soit perchiés, ou il y a cous orbes de poing garni, comme de baston ou d'autres cozes, BEAUM. XXX, 17. Les cleres cozes doivent aler devant les orbes [obscures], ID. VI, 13. || XVI^e^ s. J'ayme autant les coups trenchants comme les coups orbes, MONT. III, 320. Par un grand coup orbe (encore qu'il n'y ait fracture à l'os) cause de l'esbranlement du cerveau, il se fait souventesfois ruption des dites veines et arteres, PARÉ, III, 4.

— ÉTYM. Prov. *orbs*, aveugle, it. *orbo*, du lat. *orbus*, privé de..., *orbus luminis*, privé de lumière, et de là dans les langues romanes, *orbe*, aveugle, obscur, non apparent (voy. ORPHELIN).

† 3. **ORBE** (or-b'), *s. m.* Nom vulgaire de deux poissons dont l'un est un *diodon* et l'autre un *ephippus*.

† **ORBICOLE** (or-bi-ko-l'), *adj.* Terme didactique. Qui peut habiter tout point du globe. Il y a des animaux orbicoles et d'autres qui n'abandonnent pas certaines latitudes, LEGOARANT.

— ÉTYM. Lat. *orbis*, le monde, et *colere*, habiter.

ORBICULAIRE (or-bi-ku-lê-r'), *adj.* Qui est en rond, qui va en rond. Un soir, il aperçut la lune au fond d'un puits : l'orbiculaire image Lui parut un ample fromage, LA FONT. *Fabl.* XI, 6. Dieu a donné aux planètes le mouvement orbiculaire d'orient en occident, VOLT. *Âme*, 4. Les taches de la panthère sont orbiculaires, BUFF. *Quadrup.* t. VI, p. 30. || Terme d'anatomie. Muscle orbiculaire des paupières, ou, substantivement, l'orbiculaire des paupières, muscle formant une couche plate et assez mince aux deux bords de l'orbite, et servant à fermer les paupières.

— HIST. XVI^e^ s. À cause de ses deux contraires mouvemens et quasi orbiculaires, ce muscle est appelé mascheur, PARÉ, IV, 9. La luxation orbiculaire de l'espine est moins dangereuse que l'angulaire, ID. XIV, 18.

— ÉTYM. Lat. *orbicularis*, de *orbiculus*, petit cercle, diminutif de *orbis* (voy. ORBE 1).

ORBICULAIREMENT (or-bi-ku-lê-re-man), *adv.* En rond. Les astres se meuvent orbiculairement.

— HIST. XVI^e^ s. Orbiculairement, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Orbiculaire*, et le suffixe *ment*.

† **ORBICULE** (or-bi-ku-l'), *s. f.* || 1° Terme de botanique. Nom donné aux sporanges pédicellés de certains champignons. || 2° Terme de zoologie. Genre de coquilles univalves.

— ÉTYM. Lat. *orbiculus*, diminutif de *orbis*, cercle (voy. ORBE 1).

† **ORBICULÉ, ÉE** (or-bi-ku-lé, lée), *adj.* Terme didactique. Qui est plat et rond.

— ÉTYM. Lat. *orbiculatus*, de *orbiculus*, petit rond, de *orbis* (voy. ORBE 1).

† **ORBIÈRES** (or-biè-r'), *s. f. pl.* Morceaux de cuirs hémisphériques qu'on met sur les yeux d'un mulet.

— HIST. XVI^e^ s. Il n'y a point de beste à qui plus justement [qu'à l'esprit] il faille donner des orbieres pour tenir sa veue subjecte et contraincte devant ses pas, MONT. II, 314.

— ÉTYM. C'est, étymologiquement, le même mot que *ornière*; et il vient, comme lui, d'une forme fictive *orbitaria*, de *orbita*, cercle, rond.

† **ORBILLE** (or-bi-ll', *ll* mouillées, et non or-bi-ye), *s. f.* Terme de botanique. Conceptacle orbiculaire de certains lichens.

ORBITAIRE (or-bi-tê-r'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport à l'orbite de l'œil. || Arcade orbitaire, rebord saillant de la paroi supérieure de l'orbite qui fait partie de l'os frontal. || Fosses orbitaires, les orbites.

— HIST. XVI^e^ s. Il y a six os, à sçavoir trois de chacun costé, que nous pouvons appeller orbitaires, à l'entour des yeux, PARÉ, IV, 1.

— ÉTYM. *Orbite*.

ORBITE (or-bi-t'), *s. f.* || 1° Terme d'astronomie. Le chemin que décrit une planète par son mouvement propre. Newton suppose que l'orbite de la lune est à peu près une ellipse, dont il néglige même l'excentricité, D'ALEMB. *Disc. prélim. Syst. monde*, *Œuvr.* t. XIV, p. 67, dans POUGENS. Un silence profond a régné dans l'antiquité sur les causes qui lancent ou retiennent les corps célestes dans leurs orbites, BAILLY, *Hist. astron. anc.* p. 9. Le mouvement propre de chacune des planètes primitives se fait d'occident en orient, sur une orbite elliptique, à l'un des foyers de laquelle se trouve le soleil, BRISSON, *Traité de phys.* t. III, p. 48, dans POUGENS. Après un grand nombre de tentatives continuées pendant dix-sept ans, Kepler reconnut enfin que les carrés des temps des révolutions des planètes sont entre eux comme les cubes des grands axes

de [illegible] orbites, LAPLACE, *Exposé*, II, 6. || 2° Terme [illegible] dans laquelle l'œil est placé. [illegible] de l'œil est très grande et bordée de brun [illegible], *Putois*. || Dans les mam[illegible], portion de cette cavité qui s'aperçoit par la saillie qu'elle fait au dehors. || Dans les oiseaux, [illegible] de la région ophthalmique, celle qui [illegible] immédiatement l'œil. || Plusieurs, même dans la langue technique, le font masculin en ce [illegible] yeux cernés par un filon d'azur, Brillant comme un charbon dans leur orbite obscur, [illegible]

— HIST. XIV° s. Il [les nerfs optiques] entrent le cran [crâne], et passent par lui tout outre, tant qu'il aperent [apparaissent] à l'orbite de l'oil, H. DE MONDEVILLE, f° 17. || XVI° s. Pour bien observer telle dissection, il ne faut pas arracher l'œil de l'orbite, mais il faut rompre ladite orbite, PARÉ, IV, 6. La partie superieure du dit os [cubitus] laquelle tourne dedans l'orbite du bras, est appelée olecranon, ID. IV, 26.

— ÉTYM. Lat. *orbita*, trace d'une roue de voiture, de *orbis*, roue, cercle (voy. ORBE 1).

† ORBITÈLE (or-bi-tè-l'), *adj.* Terme de zoologie. Araignées orbitèles, araignées qui filent des toiles composées de cercles concentriques.

— ÉTYM. Lat. *orbis*, rond, et *tela*, toile.

† ORBITO-NASAL, ALE (or-bi-to-na-zal, za-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui se rapporte à l'orbite et au nez.

— ÉTYM. *Orbite* et *nasal*.

† ORBITO-PALPÉBRAL, ALE (or-bi-to-pal-pé-bral, bra-l'), *adj.* Qui se rapporte à l'orbite et aux paupières. Muscle orbito-palpébral, nom donné au muscle releveur de la paupière supérieure.

— ÉTYM. *Orbite* et *palpébral*.

ORCANÈTE (or-ka-nè-t'), *s. f.* Racine ayant un principe colorant rouge, soluble surtout dans les corps gras, qui appartient à l'*anchusa tinctoria*, borraginées, la buglosse des teinturiers de certains auteurs, le grémil tinctorial suivant d'autres. L'orcanète qui fait un rouge brun tirant sur le tanné.... Est outre cela une drogue étrangère, *Instruct. pour la teinture*, 18 mars 1671, art. 181. || L'orcanète jaune, *onosma echioïdes*, même famille.

— HIST. XVI° s. On dissoudra rasure de bresil et orcanete en eau alumineuse, PARÉ, XIV, 44.

— ÉTYM. Origine inconnue. Cependant on peut songer à l'arménien *orak*, couleur, *orakanel*, se colorer; la *drogue étrangère*, dont parle l'*Instruction pour la teinture*, pourrait venir du Levant.

† ORCANÉTINE (or-ka-né-ti-n'), *s. f.* Terme de chimie. Résine rouge extraite de l'orcanète.

† ORCANSON (or-kan-son), *s. m.* Autre forme d'arcanson (voy. ce mot). Le tonnerre est aisément [illegible] par le bruit d'une ou deux roues [illegible] [illegible] la même sur des planchers; les éclairs [illegible] avec un peu d'orcanson, VOLT. *Lett. Albergati*, 4 déc. 1758. [Je crains qu'il n'y ait une faute d'impression et qu'il ne faille lire arcanson.]

† ORCÉINE (or-sé-i-n'), *s. f.* Terme de chimie. Produit de l'action de l'ammoniaque liquide sur l'orcine.

† ORCHEL (or-chèl), *s. m.* Synonyme vieilli d'orseille.

ORCHESTIQUE (or-kè-sti-k'), *adj.* || 1° Terme [illegible], celui des deux genres [illegible] de la gymnastique ancienne, qui [illegible] la danse et l'exercice de la paume. || 2° *S. f.* [illegible] l'art de la danse et de la pantomime, [illegible]

— ÉTYM. Ὀρχηστικός (voy. ORCHESTRE).

† ORCHESTOGRAPHIE (or-kè-sto-gra-fie), *s. f.* [illegible]

[illegible]

[illegible] Ὀρχηστής, danseur, et γράφειν, décrire.

† ORCHESTRATION (or-kè-stra-sion), *s. f.* || 1° Action [illegible] [illegible] Adam a été retouché [illegible] de cet opéra. || 2° Manière dont les parties d'un orchestre sont combinées entre elles, dont un compositeur sait rendre ses idées [illegible]

[illegible] *Orchestre*.

ORCHESTRE (or-kè-str'), *s. m.* || 1° Terme d'antiquité. La partie du théâtre des Grecs consacrée à la danse et aux évolutions du chœur. || À Rome, le lieu où se plaçaient les sénateurs et les vestales, dans les théâtres. || 2° Dans nos théâtres, la partie contiguë à la scène et un peu au dessous d'elle, où se placent les musiciens instrumentistes. Il me semble que je n'ai été jusqu'ici que dans le parterre, ou tout au plus dans l'orchestre à jouer et à badiner avec les violons, RETZ, I, 59. Il est nécessaire de vérifier l'accord général des instruments avant d'entrer à l'orchestre, FÉTIS, *Manuel des compositeurs*, III, 5. || 3° Par la métonymie du contenant pour le contenu, les musiciens qui occupent l'orchestre. Cet orchestre est excellent. Il fait partie de l'orchestre de l'opéra. || Chef d'orchestre, celui qui est assis au pupitre du milieu, et plus haut que les autres concertants, et qui les dirige avec l'archet ou le bâton de mesure. Habeneck, Valentino ont été d'excellents chefs d'orchestre. || Par assimilation, toute réunion de musiciens instrumentistes assez considérable pour que les violons, les altos et les basses y soient en nombre. L'orchestre du Conservatoire. Les premières symphonies de Haydn, qui ne contiennent outre le quatuor que deux cors et deux hautbois, montrent combien son orchestre était alors peu nombreux. || En termes de musique, dans une partition, l'ensemble des parties instrumentales, à l'exclusion des voix. L'orchestre est bien plus travaillé dans les partitions modernes que dans celles du siècle dernier. || Par moquerie, ensemble de gens faisant une musique ridicule ou détestable. Qu'un être inextinguible éclate à votre nom, Qu'un orchestre inhumain en sifflant vous salue, C. DELAV. *les Comédiens*, IV, 4. || 4° Ensemble quelconque d'instruments. Il est une vérité incontestable, c'est qu'un orchestre n'est jamais parfaitement d'accord, FÉTIS, *Manuel des compos.* III, 6. Il y a trois sortes d'orchestres qui, par leur destination, doivent être disposés de manières différentes: ce sont l'orchestre de l'opéra, celui du concert, et celui de la musique d'harmonie, ID. *ib.* III, 4. || Par analogie. [Mon violon] C'était l'orchestre du village; Plus de fêtes, plus d'heureux jours, BÉRANG. *Violon brisé*. || Orchestre monstre, se dit quelquefois d'un orchestre où le nombre des exécutants est très-considérable. || 5° Se dit de certains rangs de stalles ou fauteuils destinés au public, et qui sont placés, dans nos théâtres, entre le parterre et l'orchestre proprement dit; on dit assez généralement l'orchestre des musiciens, l'orchestre des spectateurs. Fauteuil d'orchestre. Stalles d'orchestre. || Un orchestre se dit pour une place d'orchestre. || La partie du public placée à l'orchestre. L'orchestre était muet, le parterre en balance, C. DELAV. *les Comédiens*, V, 1. || 6° Orchestre est quelquefois synonyme d'orchestration. Ce compositeur excelle dans l'orchestre. L'orchestre de Meyerbeer est toujours savant.

— REM. Orchestre a été féminin, suivant l'étymologie: L'orchestre étant située, comme je l'ai dit...., ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. V, p. 145. Aujourd'hui il est masculin.

— ÉTYM. Ὀρχήστρα, de ὀρχεῖσθαι, danser.

† ORCHESTRER (or-kè-stré), *v. a.* Arranger pour l'orchestre; écrire les parties d'orchestre. Il [Boieldieu] avait fait un pas immense dans l'art d'orchestrer et de disposer l'harmonie, AD. ADAM, *Souvenirs d'un musicien*, I, 6.

— REM. Ce verbe, assez nouveau, a pris de nos jours une grande importance, parce que, comme l'orchestre des Monsigny, des Grétry et des anciens auteurs d'opéras comiques, avait peu de ressources et de variété, toutes les fois qu'on veut reprendre une de ces pièces anciennes, on est obligé de les orchestrer à nouveau, c'est-à-dire d'en refaire l'orchestre. On dit aussi dans ce sens réorchestrer (voy. ORCHESTRATION).

† ORCHESTRINO (or-kè-stri-no), *s. m.* Instrument à clavier dont les cordes sont mises en vibration par une roue qui sert d'archet.

— ÉTYM. Diminutif de l'italien *orchestra*, orchestre.

† ORCHESTRION (or-kè-stri-on), *s. m.* || Sorte d'orgue portatif. Non loin des coucous les orchestrions résonnent.... c'est la Forêt-Noire qui fabrique tant de coucous et d'orchestrions, CATULLE MENDÈS, *Monit. univ.* 1 janv. 1868, p. 20, 6° col. || Piano uni à quelques registres d'orgue.

— ÉTYM. *Orchestre*.

† ORCHIALGIE (or-ki-al-jie), *s. f.* Terme de médecine. Douleur nerveuse des testicules.

— ÉTYM. Ὄρχις, testicule, et ἄλγος, douleur.

† ORCHIDÉES (or-ki-dée), *s. f. pl.* Famille de plantes monocotylédones et tuberculeuses.

— ÉTYM. *Orchis*.

† ORCHIOCÈLE (or-ki-o-sè-l'), *s. f.* Terme de médecine. Tumeur du testicule, vulgairement hernie humorale.

— ÉTYM. Ὄρχις, testicule, et κήλη, tumeur.

† ORCHIOTOMIE (or-ki-o-to-mie), *s. f.* Terme de chirurgie. Ablation d'un testicule.

— ÉTYM. Ὄρχις, testicule, et τομή, section.

ORCHIS (or-kis'), *s. m.* Genre de plantes de la famille des orchidées, ainsi appelées parce que les racines, qui sont bulbeuses, ressemblent à des testicules.

— ÉTYM. Ὄρχις, testicule.

† ORCHITE (or-ki-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation du testicule.

— ÉTYM. Ὄρχις, testicule, et la finale médicale *ite* qui indique l'inflammation.

† ORCINE (or-si-n'), *s. f.* Terme de chimie. Corps qui existe dans certains lichens (*variolaria dealbata*, *L.*).

† ORCYNE (or-si-n'), *s. m.* Nom moderne du genre germon (poissons scombéroïdes).

ORD, ORDE (or, or-d'), *adj.* Terme vieilli. Qui excite le dégoût et pour ainsi dire l'horreur par la saleté. Je ne suis.... Qu'une orde écume de torrent, Qui semble fondre avant que naître, REGNIER, *Stances relig.* Je n'ai jamais lu dans Sénèque le genre de mort d'un Allemand qui s'étrangla et s'étouffa de la plus orde manière du monde, LA MOTHE LE VAYER, *la Promenade, dialogue* I, p. 98, dans POUGENS.

— HIST. XIII° s. Il est venus son lieu reconchier, Et s'est plus ors que quant il s'en ala, HUES D'OISI, *Romancero*, p. 104. || XIV° s. Un message le quel estoit triste et bort, à savoir que son fils estoit mors, BERCHEURE, f° 30, *verso*. || XV° s. Les seigneurs foulés et travailles de tant gesir aux champs par si ord temps, si froid et si pluvieux, FROISS. II, II, 105. XVI° s. L'on est aucune fois contraint de boire, en un camp, des eaux si troubles et si ordes, qu'elles font mal au cueur à les voir seulement, AMYOT, *Lyc.* 14. Si le voisin fait sur son heritage propre privez, ordes fosses, fumieres.... *Coust. génér.* t. II, p. 1072.

— ÉTYM. Norm. *iord*; du lat. *horridus*, qui fait horreur, de *horror*, horreur.

ORDALIE (or-da-lie), *s. f.* Toute épreuve juridique usitée, dans le moyen âge, sous le nom de jugement de Dieu. Il y en avait de bien des espèces [d'épreuves judiciaires]; mais elles se rapportent toutes à trois principales, savoir le serment, le duel et l'ordalie ou l'épreuve par les éléments, DUCLOS, *Œuv.* t. I, p. 301. || Nom qu'on donnait aux cuves dans lesquelles se faisait l'épreuve de l'eau.

— ÉTYM. Bas-lat. *ordalium*, *ordela*; du germanique: anglo-sax. *ordâl*; all. *Urthel*, *Urtheil*, jugement, c'est-à-dire *ur*, fondamental, et *Theil*, partage.

ORDINAIRE (or-di-nê-r'), *adj.* || 1° Qui est dans l'ordre commun, qui a coutume d'être, de se faire, d'arriver. Oui, madame, on a vu son bonheur ordinaire [de César].... CORN. *Pomp.* V, 3. Il est des articles de vos lettres sur lesquels je ne réponds point; il est ordinaire d'être ridicule quand on répond de si loin, SÉV. 14 déc. 1673. Ce [illegible] de foi y eut toujours la meilleure part [dans la charité de Mme d'Aiguillon], et la conversion des cœurs fut le motif et le fruit ordinaire de ses aumônes, FLÉCH. *Aiguillon*. Une chose énoncée d'une façon ordinaire se fait aussi plus aisément croire, BOIL. *Longin*, *Subl.* 28. Votre flamme devient une flamme ordinaire, RAC. *Phèdre*, I, 5. J'ai reçu d'un Français le devoir ordinaire, VOLT. *Zaïre*, [illegible] Tout ce qui n'est point ordinaire produit des erreurs encore plus extraordinaires, BOSS. *Œu.* t. [illegible] p. 303. || Ordinaire à. Il est assez ordinaire aux personnes à qui le ciel a donné de l'esprit, d'abuser des grâces qu'elles ont reçues, FLÉCH. *Mme de M*[illegible] Ces dévotions extérieures qui sont ordinaires à [illegible] nation [espagnole], et qui ne s'établissent que [illegible] dans la nôtre, ID. *Mar.-Thér.* Ainsi me voilà malheureux dans mon bonheur, chose fort ordinaire [à] nous autres hommes, VOLT. *Lett. Richelieu*, [illegible] 1751. Il leur est plus ordinaire [aux hommes] de penser d'après leurs actions, que d'agir d'après leurs principes, DUCLOS, *Consid. mœurs*, 10. || Question ordinaire, le premier degré de la torture qu'on faisait subir à un accusé. || Terme militaire. Le pas ordinaire, le pas le plus lent de ceux qui sont réglés pour les troupes et qu'elles doivent toujours prendre quand on n'en commande pas d'autre. || 2° Dont on se sert habituellement. Nourriture, vin ordinaire. Dans les restaurants, vin ordinaire, le vin qu'on sert sans le faire payer en sus du repas.

|| 3° Il se dit des officiers de la maison du prince qui remplissent leur fonction toute l'année, par opposition à ceux qui servent par quartier. Médecin ordinaire. Maître d'hôtel ordinaire. || Il s'est dit de quelques officiers de la maison du roi, quoiqu'ils ne servissent que par quartier. Musicien ordinaire de la chapelle du roi. || Gentilhomme ordinaire du roi, gentilhomme servant le roi pour porter ses ordres et ses volontés aux parlements, aux provinces, et ses compliments aux cours des rois et des princes. Le roi mon maître, en me cédant à lui [le roi de Prusse], m'a daigné accorder une pension, et m'a conservé la charge de gentilhomme ordinaire de la chambre, VOLT. *Mél. littér. Fragment d'une lettre.* || Un gentilhomme ordinaire du roi se nommait quelquefois simplement, un ordinaire. J'ai oublié de vous mander que de Sainte-Marie il [le roi] avait envoyé un ordinaire nommé M. de Saint-Aubin, pour assurer la république de son amitié, PELLISSON, *Lett. histor.* t. II, p. 14, dans POUGENS. Le roi envoya ce jour-là visiter M. le Prince par un ordinaire nommé Essin, ID. *ib.* t. I, p. 205. || 4° Il se dit de fonctionnaires qui sont en exercice toute l'année. || Autrefois, conseiller d'État ordinaire, celui qui siégeait au conseil toute l'année. M. de Harlay et M. de Besons ont rempli les deux places vides du conseil, et M. de la Reynie et M. de Bignon sont devenus ordinaires, SÉV. 8 avr. 1687. || Aujourd'hui, conseiller d'État en service ordinaire, par opposition à conseiller d'État en service extraordinaire auquel ont été confiées des fonctions qui l'empêchent d'assister au conseil. Ambassadeur ordinaire, celui qui réside près d'une cour, à la différence de ceux qui n'ont qu'une simple mission. || Juges ordinaires, cour ordinaire, les juges, les cours qui servaient toute l'année, à la différence des juges et des cours qui ne servaient que par semestre. || Juges ordinaires, ceux à qui appartenait naturellement la connaissance des affaires, à la différence des juges de privilége et de ceux qui étaient établis par commission. || Terme de jurisprudence. Affaire ordinaire, affaire qui n'est pas de nature à être jugée sommairement. || Il s'est dit aussi de certains officiers de guerre. Commissaire ordinaire des guerres. Commissaire ordinaire de l'artillerie. || 5° Terme d'antiquité romaine. Consul ordinaire, se dit d'un consul nommé au commencement de l'année, par opposition à *consul suffectus*, celui qu'on nommait plus tard et comme remplaçant. || 6° Qui ne dépasse pas le niveau commun. N'attendez pas que je loue M. de Turenne comme on loue tous les hommes ordinaires, FLÉCH. *Turenne.* Enfin, Racin, vous avez su me plaire: Vous n'êtes point sans doute un enfant ordinaire, RAC. *Ath.* II, 7. Mais ce n'est point, madame, un amant ordinaire, ID. *Mithr.* II, 1. Dans Mme de Miran, je vous dis que c'est une femme d'un esprit ordinaire, de ces esprits qu'on ne loue ni qu'on ne méprise, MARIVAUX, *Marianne*, 5° part. Ne vous regardez plus comme un homme ordinaire, VOLT. *Sémiram.* IV, Celui qui méditera avec attention cet abrégé de la vie et de la doctrine d'Empédocle, ne le considérera pas comme un homme ordinaire, DIDER. *Opin. des anc. philos. Pythagorisme.* || 7° S. m. Ce qui a coutume d'être, ce qu'on a coutume de faire. Et quand la renommée a passé l'ordinaire, Si l'on n'en veut déchoir, il faut ne plus rien faire, ... *Hor.* V, 2. Votre ordinaire est-il de rêver en dormant? ID. *Ment.* I, 6. Le cas parut étrange et contre l'ordinaire: Minos en ces deux morts semblait s'être mépris, LA FONT. *Fabl.* XI, 4. Contre mon ordinaire je dormais tranquillement, ID. *Imit. d'Anacr.* Ce que peut la vertu d'un homme ne se doit pas mesurer par ses efforts, mais par son ordinaire, PASC. *Pens.* VI, 27, éd. HAVET. Si j'étais dévote, comme par exemple M. de la Garde, je crois contre l'ordinaire, que je conviendrais avec mes... des grâces singulières et précieuses que je recevrais de Dieu.... SÉV. 24 mai 1690. Mlle du ... est insupportable de vanité.... Mlle du Ples... donc disait une impertinence au-dessus de l'ordinaire, moi, je pris aussi un ton au-dessus de l'ordinaire.... ID. 16 oct. 1680. Qu'il [Dieu] donne une dose de patience au delà de l'ordinaire à ce pauvre chevalier, ID. 27 sept. 1687. D'une taille au-dessus de l'ordinaire, VOLT. *Louis XIV*, 25. ... l'ordinaire des caractères emportés et dominants, ANQUET. *Ligue*, III, p. 4. || 8° Ce qu'on a coutume de servir pour un repas. Un sien ami, voyant ce somptueux repas, Lui dit: et d'où vient donc un si bon ordinaire? LA FONT. *Fabl.* VII, 14. Un ... de qui l'ordinaire était un pain entier. ID. ... VIII, 16. Deux perroquets, l'un père et l'autre fils, Du rôt d'un roi faisaient leur ordinaire, ID. *ib.* X, 12. Le régime que vos Grignans vous font observer, est fait exprès pour mon ordinaire, SÉV. 373. Voilà un bon ordinaire bourgeois, DANCOURT, *Vert galant*, sc. 15. Il [Morin] se débarrassa du carrosse, et se retira à Saint-Victor sans aucun domestique, ayant cependant augmenté son ordinaire d'un peu de riz cuit à l'eau, FONTEN. *Morin.* J'ai toujours eu partout un très-gros ordinaire pour un nombre d'amis et de connaissances familières qui y venaient sans prier, ST-SIM. 392, 60. Je ne suis pas difficile à servir, je ne fais point d'ordinaire; je mange en ville, LESAGE, *Gil Bl.* III, 1. || La portion d'aliments que, dans les auberges, chez les traiteurs, on donne à une personne pour un repas, et principalement une portion de soupe et de bœuf bouilli. Prendre un ordinaire chez le traiteur. || Vin d'ordinaire, vin de qualité ordinaire qu'on boit dans le cours du repas. || La mesure de vin qu'on donne pour chaque repas aux domestiques. A-t-il eu son ordinaire? || La mesure d'avoine qu'on donne le soir et le matin aux chevaux. Mon cheval a-t-il eu son ordinaire? || Fig. La manière de vivre. Quarante ans d'exil à cet ordinaire me seraient quarante ans de félicité, BALZ. liv. VIII, lett. 1. || Fig. et familièrement. L'usage de la vie conjugale. Je voudrais bien Que, content de votre ordinaire, Vous ne goûtassiez plus au mien, LA FONT. *Pâté.* || Anciennement, restaurant, taverne, lieu où l'on donne à manger. Je regarde l'ordinaire le plus proche de White-Hall qui soit bon, et où viennent les plus honnêtes gens; j'y vais dîner trois ou quatre fois.... ST-EVREM. *Sir Politick*, III, 2. || 9° L'ordinaire de la messe, les prières que le prêtre dit à la messe, et qui ne changent point. Les laïques qui n'entendent pas le latin ont l'ordinaire de la messe traduit en français. || Livre indiquant la manière de réciter l'office divin. || 10° Autrefois, l'ordinaire des guerres, certain fonds établi pour payer la maison du roi, les commissaires des guerres, et les compagnies de gendarmerie. || 11° Le courrier de la poste qui part et arrive à certains jours réglés. Je reçus, il y a un mois, une lettre que vous me faisiez l'honneur de m'écrire du 20 janvier; le dernier ordinaire m'en a apporté un autre du 26 du mois passé, VOIT. *Lett.* 26. Je ne vous en parlerai que par le premier ordinaire, PASC. *Prov.* II. Les lettres qui seront portées par cet ordinaire, vous feront voir si nous disons vrai ou non, SÉV. 9. Les nouvelles de cette année ne tiennent pas d'un ordinaire à l'autre, ID. 19. Je me suis donné l'honneur de vous écrire par l'ordinaire de vendredi, BOSS. *Lett.* 15. Mme du Châtelet ne vous écrit point, je crois, cet ordinaire, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 62. || Il vieillit en ce sens; on dit habituellement courrier. || Le jour où cet ordinaire, ce courrier part et arrive. Si pendant cette marche vous étiez aussi quelque ordinaire sans recevoir de mes nouvelles, vous n'en serez point en peine, SÉV. 103. Voilà le second ordinaire que je ne reçois point de nouvelles de ma fille, ID. 17 juin 1671. || 12° L'ordinaire, le juge naturel d'une personne. || Régler un procès, une affaire à l'ordinaire, ordonner qu'un procès intenté au criminel ne pourra être poursuivi qu'au civil. || On dit dans le même sens: recevoir les parties à l'ordinaire. || 13° Terme d'Église. L'ordinaire, l'évêque diocésain; ou, si le siége épiscopal est vacant, l'autorité diocésaine. Les maisons religieuses qui ne sont pas en congrégation, ou qui ne jouissent pas du privilége qu'on appelle exemption, sont soumises à la juridiction de l'ordinaire. La visite de la clôture appartient de plein droit à l'ordinaire, PATRU, *Plaid.* 5, dans RICHELET. Gaucelin, évêque de Lodève, que Géraul, évêque d'Albi, qui était présent et l'ordinaire du lieu, avait revêtu de son autorité, BOSS. *Var.* XI, 37. Les ultramontains prétendent que le pape est l'ordinaire des ordinaires, c'est-à-dire qu'il peut dans chaque diocèse ce que peut l'évêque même, et surtout dans le patriarchat d'Occident, DUMARS. *Lib. égl. gall.* part. II, *max.* 14. || 14° Ordinaires de la musique de la chambre du roi, se disait des chanteurs et des chanteuses des concerts du roi. || 15° *Au pluriel.* Menstrues. Cette femme a ses ordinaires. || 16° À l'ordinaire, *loc. adv.* Suivant la manière accoutumée. Je ne doute point qu'à l'ordinaire il ne se tue l'âme et le corps, BALZ. liv. III, lett. 11. Le pasteur était à côté [du mort], Et récitait à l'ordinaire Maintes dévotes oraisons, LA FONT. *Fabl.* VII, 11. Du reste tout va ici à l'ordinaire, BOSS. *Lett.* 19. Le parlement reprit une seconde fois ses fonctions, et les plaideurs, que l'on avait négligés pour ces affaires, eurent la liberté de se ruiner à l'ordinaire, VOLT. *Louis XV*, 36. || 17° D'ordinaire, *loc. adv.* Le plus souvent. C'est d'ordinaire ainsi que ses pareils agissent, CORN. *Nicom.* II, 1. Une vie plus douce et plus oiseuse qu'on ne la mène d'ordinaire dans le siècle, MASS. *Mystères, Œuvres de miséricorde.* ....Tu sais que d'ordinaire, Quand l'amour veut parler, la raison doit se taire, REGNARD, *le Joueur*, I, 3. Les Suisses ne faisaient encore usage de leur liberté que pour vendre leur sang; et d'ordinaire celui qui avait le plus de Suisses dans son armée se croyait sûr de la victoire, VOLT. *Ann. Emp. Charles-Quint*, 1520. || Pour l'ordinaire, même sens. ....On nous voit tous, pour l'ordinaire, Piller le survivant, nous jeter sur sa peau, LA FONT. *Fabl.* X, 15. L'amour, pour l'ordinaire est peu fait à ces lois, MOL. *Mis.* II, 5. Pour l'ordinaire [à Rome], on ne comptait plus les prisonniers, BOSS. *Hist.* III, 6.

— SYN. ORDINAIRE, COMMUN. Dans ordinaire il y a, d'après l'étymologie, un retour régulier et conformément à l'ordre. Cette nuance n'est pas dans commun.

— HIST. XIII° s. Et s'il ne s'en veaut [veut] chastier dedenz quarante jurz, ele le doit dire à l'ordenaire, *Liv. de just.* 13. À justice laie [laïque] n'appartient pas à parler de le [la] venganche, mais à notre seignor et à lor ordinaires, BEAUM. XXXVIII, 16. || XV° s. Recipe pour ton ordinaire, Et le donne à travers les dents Du rouge sirot d'Orleans, BASSELIN, *Vau de Vire*, 12. || XVI° s. À l'heure du disner, chascun envoie son ordinaire chez le chantre, DESPER. *Contes*, III. Et disnoit et soupoit de si bonne heure qu'elle n'alloit plus à l'ordinaire des dames, MARG. *Nouv.* XXI. Nul corps ecclesiastique ne peut estre exempté de son ordinaire [diocesain], pour se dire dependre immediatement du sainct siege, P. PITHOU, 71. Un tas de gens, interpretes et contrerolleurs ordinaires des desseings de Dieu, MONT. I, 248. Les plus ordinaires occasions de surprinse, ID. I, 25, Mithridate, qui se feit ordinaire [s'habitua] à boire le poison, LA BOETIE, 34. Epaminondas dit en parlant de sa table. Un tel ordinaire ne reçoit jamais trahison, AMYOT, *Lyc.* 23. Acte surpassant l'ordinaire d'humaine nature, ID. *Publ.* 9. Cette liberté [de l'Église gallicane], tant rechantée par les nostres, n'est autre chose que le droit commun et ordinaire; et c'est la cause pour laquelle chacun, par un consentement, s'est induit d'appeller les evesques ordinaires, comme ne faisans rien dans leurs dioceses qui ne fut de droit ordinaire, et que ce que l'on entreprenoit sur eux estoit extraordinaire, PASQUIER, *Recherches*, liv. III, p. 242, dans LACU NE.

— ÉTYM. Provenç. *ordinari*; ital. et esp. *ordinario*; du lat. *ordinarius*, de *ordo*, *ordinis* (voy. ORDRE).

ORDINAIREMENT (or-di-nê-re-man), *adv.* À l'ordinaire. Ordinairement ceux qui sont dans les emplois de la guerre croient que c'est une prééminence de l'épée de ne s'assujétir à aucune loi, BOSS. *Gornay.* Il a toujours méprisé les vanteries ridicules dont il arrive assez ordinairement que la noblesse étourdit le monde, ID. *ib.* Au milieu des jeux et des assemblées où l'âme se dissipe ordinairement, celle de Marie-Thérèse se recueillait en elle-même, FLÉCH. *Mar.-Thér.* M. de Lamoignon disait ordinairement qu'il y avait peu de différence entre un juge méchant et un juge ignorant, ID. *Lamoignon.* Qu'elle vienne samedi ou dimanche après dîner à Saint-Cyr; ce sont les jours où j'y vais le plus ordinairement, MAINTENON, *Lett. au card. de Noailles*, 3 mai 1700. Les rois de Macédoine étaient ordinairement des princes habiles, MONTESQ. *Rom.* 5.

— HIST. XVI° s. Ordinairement, AMYOT, *Lyc.* 46.

— ÉTYM. *Ordinaire*, et le suffixe *ment.*

ORDINAL, ALE (or-di-nal, na-l'), *adj.* || 1° Terme de grammaire. Qui regarde l'ordre, le rang; qui marque, indique l'ordre. Des adjectifs ordinaux. Premier, deuxième, troisième, sont des nombres ordinaux. Premièrement, secondement sont des adverbes ordinaux. || 2° Terme de zoologie. Différences ordinales, différences d'ordre. || 3° S. m. Nom donné par le clergé anglican à un livre qui contient le service divin et les cérémonies avec lesquelles on confère les ordres.

— REM. Quand deux termes ordinaux se suivent séparés seulement par *et* ou par *ou*, on peut mettre le premier au nombre cardinal: le sept ou huitième pour le septième ou le huitième.

— ÉTYM. Lat. *ordinalis*, de *ordo*, *ordinis*, ordre; provenç. et esp. *ordinal*; ital. *ordinale.*

ORDINAND (or-di-nan), *s. m.* Celui qui se prépare aux ordres sacrés. Ordonnons que chaque ordinand nous présentera une attestation de trois publications faites à la paroisse de sa promotion future aux sacrés ordres de sous-diaconat, de diaconat et de prêtrise, BOSS. *Ordonn. synodale*, 1691

— ÉTYM. Lat. *ordinandus*, devant être ordonné, de *ordinare*, de *ordo*, ordre (voy. ORDRE).

ORDINANT (or-di-nan), *s. m.* || 1° L'évêque qui confère les ordres. L'ordinant doit célébrer la messe et faire les cérémonies selon les ordres qu'il donne. || 2° *Adj.* Ordinant s'est dit, mais ne se dit plus, pour ordinal. M. Ménage observe que, quand deux noms [illegible] se suivent, on met le premier au substantif : le [illegible] ou huitième, le dix ou douzième, et non pas le septième ou huitième, le dixième ou douzième, VAUGEL. *Rem. Note Th. Corn.* t. I, p. 192, dans [illegible].

— ÉTYM. Lat. *ordinantem*, de *ordinare*, qui vient de *ordo*, ordre (voy. ORDRE).

† ORDINATEUR, TRICE (or-di-na-teur, tri-s'), *adj.* || 1° Qui met l'ordre, qui arrange. Il pensait que la cause universelle, ordinatrice et première était bonne, DIDER. *Opin. des anc. philos.* (*Pythagorisme*). || En ce sens on dit aussi ordonnateur. || 2° *S. m.* Celui qui confère un ordre de l'Église. Quel crime c'est ... de reconnaître pour Églises celles qui ne peuvent pas rapporter la suite de leurs pasteurs aux apôtres comme à leurs ordinateurs, BOSS. 2° *instr. sur les passages, dissert. sur Grotius*, 21.

— ÉTYM. Lat. *ordinatorem*, de *ordinare*, de *ordo*, *ordinis*, ordre (voy. ORDRE).

ORDINATION (or-di-na-sion ; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action de mettre en ordre, d'arranger. Chacune de ses faces [d'une idole] est un symbole de ses attributs relatifs à l'ordination et au gouvernement du monde, DIDEROT, *Opin. des anc. philos.* (*Malabares*). || 2° Action de conférer les ordres de l'Église. Une ordination faite par M. de Seez, BOSS. *Lett.* 39. Toujours modeste, toujours innocent, toujours zélé comme un saint prêtre, il avait prévenu son ordination ; il n'avait pas attendu la consécration mystique ; il s'était, dès son enfance, consacré lui-même par la pratique persévérante de la piété, ID. *Bourgoing*.

— HIST. XIV° s. Les causes seront delivrées à l'ordination des presentations [suivant l'ordre, le rang des présentations], *Ordonn. des rois de France*, t. V, p. 135. || XVI° s. Il reste d'exposer par quelle circonstance on ordonnoit les ministres de l'Église ancienne après les avoir eleus, les Latins ont appelé cela ordination ou consecration, CALV. *Instit.* 947.

— ÉTYM. Lat. *ordinationem*, de *ordinare*, qui vient de *ordo*, ordre ; provenç. *ordinatio*, *ordenatio*, *ordenation*, esp. *ordenacion*, ital. *ordinazione*.

ORDO (or-do), *s. m.* Livret qui indique aux ecclésiastiques la manière de réciter l'office du jour. Acheter un ordo.

— ÉTYM. Lat. *ordo*, ordre.

† ORDON (or-don), *s. m.* Terme de métallurgie. Système de charpente employé dans les appareils destinés à [illegible] la fonte en barre et en plaques, et dans lequel sont placés les marteaux. || Terme de pêche. Se dit d'une certaine longueur de cannes, ou de lignes montées sur des cannes.

— HIST. XVI° s. L'une ou l'autre partie pourra user de [illegible] et commune paroi ou pignon et y [illegible], *Nouv. coust. gen.* t. I, p. 1300.

— ÉTYM. [illegible]

† ORDONNABLE (or-do-na-bl'), *adj.* Qui peut être [illegible] rangé.

— HIST. XVI° s. [illegible] mal ordonnables aux vertus [illegible], *Trésor de* [illegible].

ORDONNANCE (or-do-nan-s'), *s. f.* || 1° Mise en ordre, arrangement. La cavalerie en ordonnance de bataille, [illegible] [illegible]

[illegible]

...ce que l'on a prétendu que l'ordonnance était inséparable de l'expression ; il me semble qu'il peut y avoir de l'ordonnance sans expression, ID. *Essai sur la peint.* ch. 6. Dans les ouvrages d'Homère, une ordonnance toujours savante, toujours variée, BARTHÉL. *Anach.* ch. 26. Tel qu'un peintre, arrêtant ses indiscrets pinceaux, D'avance en sa pensée ébauche ses tableaux ; Ainsi de vos dessins méditez l'ordonnance, DELILLE, *Jard.* II. Des travaux et des jours tu chantas l'ordonnance, MILLEV. *Élég.* liv. II. Pompeuses ordonnances, charmes flatteurs du coloris, balancement des masses, enchaînement des groupes, et tant d'autres coquetteries du métier qui ne disent rien à l'âme, LÉVESQUE, *Instit. Mém. litt. et beaux-arts*, t. I, p. 467. || Terme d'architecture. Se dit de la manière dont les trois ordres sont employés, et de l'effet qui en résulte. Ordonnance dorique, ionique, corinthienne. || Se dit aussi du nombre des colonnes d'une façade, et de la manière dont ces colonnes sont disposées. Ordonnance tétrastyle, décastyle, pycnostyle. || Terme d'artificier. Intervalle uniforme de temps qu'on doit laisser entre le jeu des pièces d'artifice. || 2° Acte, prescription émanée de l'autorité supérieure. Vous savez du sénat l'ordonnance dernière, MAIRET, *Sophon.* V, 2. Mais de ce grand sénat les saintes ordonnances Eussent peu fait pour vous, seigneur, sans vos finances, CORN. *Pomp.* III, 2. J'abhorre l'ordonnance et redoute la peine, ROTR. *Antig.* III, 5. Heureux ceux qui gardent les ordonnances du Seigneur ! *Ps.* CXVIII, dans RICHELET. Ce n'est pas à un pécheur de raconter vos justices et de publier vos ordonnances, MASS. *Carême, Jeûne.* Lothaire fit cette célèbre et inutile ordonnance, que, pour éviter les séditions trop fréquentes, le pape ne sera plus élu par le peuple, VOLT. *Mœurs*, 24. || 3° Particulièrement. Dans l'ancien régime, lois et constitutions des rois de France. L'ordonnance, les ordonnances de saint Louis. Les rois de France avaient perdu leur chartrier ; ils sentaient la nécessité d'avoir un dépôt d'archives qu'on pût consulter aisément, la cour prit insensiblement l'usage de déposer au greffe du parlement ses édits et ses ordonnances, VOLT. *Hist. parl.* XI. || Ordonnances de Louis XIV, se dit spécialement des grands règlements par lesquels Louis XIV régularisa en France l'administration de la justice ; ce sont l'ordonnance civile, l'ordonnance criminelle, l'ordonnance des eaux et forêts, l'ordonnance sur les évocations, le code de commerce, le code de marine, et le code noir. || Ordonnances du Louvre, le recueil des ordonnances imprimées à l'imprimerie royale. C'est lui qui dressa le plan du recueil des ordonnances ; ouvrage immense, qui signale le règne de Louis XIV.... un recueil d'ordonnances n'est que l'histoire des variations, VOLT. *Louis XIV, Écrivains, Laurière.* || On disait au pluriel, en termes de palais, ordonnances royaux (voy. LETTRES, *rem.* 2, pour l'explication de *royaux*). || 4° Aujourd'hui, règlements et actes faits par le souverain pour l'exécution des lois ou pour des objets d'administration. Le mode d'exécution de cette loi a été réglé par une ordonnance. On dit présentement décret. || *S. f. pl.* Se dit, absolument, des trois ordonnances rendues par Charles X en juillet 1830. || Fig. Pas d'entraves à la pensée Par ordonnance de Bacchus, BÉRANG. *Ma républ.* || 5° En un sens collectif, au singulier, l'ensemble des ordonnances. Cela est contraire à l'ordonnance. || Familièrement. Être meublé suivant l'ordonnance, n'avoir que les meubles que la loi défend de saisir et, par conséquent, être mal meublé. À ce jardin était jointe une guinguette assez jolie, qu'on meubla suivant l'ordonnance, J. J. ROUSS. *Confess.* V. || Ordonnances de police, ordonnances que rend la police pour la tranquillité, la propreté, la salubrité, etc. des villes. || 6° Terme de jurisprudence. Ordonnance du juge, décision d'un juge sur une question qui lui est soumise ; ordre qu'il donne au bas d'une requête qui lui est présentée ou d'un procès-verbal. || Ordonnances de la chambre du conseil, décisions rendues par la chambre du conseil en matière criminelle. || 7° Se dit, en général, de tout ce que le médecin prescrit au malade, par rapport tant aux médicaments qu'au régime. Taisez-vous, ignorante ; ce n'est pas à vous à contrôler les ordonnances de la médecine, MOL. *Mal. im.* I, 2. Je fais des lavages à mes mains, de l'ordonnance [illegible], SÉV. 11 mars 1676. [illegible] il [le malade] [illegible] du médecin qui le [illegible] *Pensées* t. I, p. 292. Le sage médecin ne donne pas des ordonnances à la première vue, J. J. ROUSS. *Ém.* II. En me rendant ses soins qu'il appelle des visites, en me donnant ses conseils qu'il nomme des ordonnances, il [le médecin] remplit dignement et sans faste la plus noble fonction d'une âme éclairée et sensible, BEAUMARCH. *Barb. de Sév. Préface.* || Ordonnance est souvent synonyme de formule. || Le papier sur lequel le médecin a écrit la prescription. Porter l'ordonnance chez le pharmacien. || 8° Terme militaire. Compagnie d'ordonnance, compagnie qui ne fait partie d'aucun régiment. || Sous l'ancienne monarchie, compagnies d'ordonnances, nom qu'on donnait aux troupes qui n'entraient point en corps de régiment et qui consistaient en gendarmes, chevau-légers, etc. || 9° Habit d'ordonnance ; habit d'uniforme. L'infanterie était sans habits d'ordonnance ni rien d'uniforme, VOLT. *Charles XII*, 3. Son habit d'ordonnance avec deux épaulettes, ID. *Tactique.* || L'expression habit d'ordonnance est abandonnée et remplacée par habit d'uniforme. || D'ordonnance, se dit de même de tous les insignes attachés à une fonction. Ils [les démons] les faisaient parer [leurs idoles] des robes et des ornements dont se revêtaient les magistrats, et porter devant eux les faisceaux et les bâtons d'ordonnance, BOSS. 1er *sermon, Démons*, 2. || 10° Nom donné à un planton de cavalerie employé près d'un officier général, et qui monte à cheval pour porter des dépêches. || En ce sens, bien que le féminin soit la règle, on emploie quelquefois le masculin. L'ordonnance s'est mal conduit. Tous les ordonnances seront réunis à six heures. || On dit dans un sens analogue : officier d'ordonnance. || 11° Terme de finances. Mandement à un trésorier de payer certaine somme. On m'a donné pour vous une ordonnance de voyage ; j'irai la recevoir quand je serai à Paris, et je vous en tiendrai bon compte, RAC. *Lett. à son fils*, XXIV. || Ancien terme de palais. Une ordonnance de dernière volonté, un testament. || 12° *Au plur.* Les derniers sacrements et particulièrement l'extrême-onction.

— HIST. XIII° s. Nostre intention est à esclairier tous les mestiers de Paris, leurs ordenances, la maniere des entrepresures de chascun mestier, *Liv. des mét.* 2. Mes de ce monde l'ordenance, Que Diex par sa grant porveance Volt [voulut] establir et ordener, *la Rose*, 17700. Puisque l'ancienne ordenance de la legion a esté dicte, J. DE MEUNG, *Végèce*, II, [illegible] || XIV° s. De la maniere et de l'ordenance que evacuation doit estre premierement faite ou par flobothomie ou medecine laxative, H. DE MONDEVILLE, f° 44. Tu qui t'es jugier des coulours [illegible] amoureuses doulours, Dois savoir la signifiance de son habit l'ordonnance, MACHAUT, p. 44. L'ordonnance du souper est telle pour dix escuelles [couverts], *Ménagier*, II, 4. La monnoie n'a pas [illegible] pris et son cours par nature, mes par la loy et [illegible] ordenance humaine, ORESME, *Eth.* 152. || XV° s. [illegible] entendirent les dessus dits seigneurs aux ordonnances de la ville, qui pour le temps n'estoit [illegible] fermée, et aussi à faire armer chascun, FROISS. [illegible] 265. Si singlerent ce premier jour à l'ordonnance de Dieu, du vent et des mariniers, ID. I, I, 244. [illegible] puis que icellui l'orchier fu feru, il vesqui l'espace de neuf jours, et après mort s'en ensuy, et eust [illegible] ses ordonnances [sacrements], DU CANGE, *ordinatio*. Il faut tenir pour seur que la grant prosperité [illegible] princes, ou leurs grandes adversitez procedent de la divine ordonance [de Dieu], COMM. V, 9. Et y estoit [avec le roy] toutes les ordonnances du royaume, qui povoient bien estre XXIII cens hommes d'armes environ, ID. I, 3. Et estoit l'armée très puissante et plus belle que jamais eut ; car il y avoit [illegible] lances d'ordonnance qui avoient trois archiers [illegible] hommes d'armes, et le tout bien en point et bien montez, ID. III, 8. || XVI° s. Je y veidz [illegible] sexe oyseaulx seleucides, marchans en ordonnance et devorans les saulterelles parmy les bledz, RAB. *Pant.* V, 30. À nouveau prince il fault neufve ordonnance, ID. V, 33. L'ordonnance que Cyrus fait à ses enfants que ... MONT. I, 17. Après qu'il eut recogneu l'ordonnance de l'armée que les R[illegible] luy envoyoient au devant, ID. I, 230. Je [illegible] estre roy pour faire une ordonnance, Que chacun devoit la nuict au logis se tenir ; Sans plus les amoureux auroient toute licence, DESPORTES, *Diverses amours*, XIV, *Contre une nuict trop claire.* [illegible] regiments d'infanterie se doyvent, par raison, [illegible] tenir en temps de paix, reglez à six cens [illegible] chacun, pour bien correspondre avec les forces des ordonnances [la cavalerie], LANOUE, 282. [illegible] il a baillé son ordonnance à quelqu'un, après [illegible] aille où il voudra, tousjours [illegible] [illegible]

— ÉTYM. *Ordonner* ; prov. *ordenansa*, *ordonnansa* ; esp. *ordenanza* ; ital. *ordinanza*.

ORDONNANCÉ, ÉE (or-do-nan-sé, sée), *part. passé* d'ordonnancer. Les sommes ordonnancées.

† **ORDONNANCEMENT** (or-do-nan-so-man), *s. m.* Terme d'administration. Action d'ordonnancer un payement.

ORDONNANCER (or-do-nan-sé. Le *c* prend une cédille devant *a* et *o* : ordonnançant, ordonnançons), *v. a.* Terme d'administration. Écrire au bas d'un état, d'un mémoire, l'ordre de payer. Ordonnancer un état de dépense.

— ÉTYM. *Ordonnance.*

ORDONNATEUR, TRICE (or-do-na-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui ordonne, met en ordre, en arrangement. L'ordonnateur, l'ordonnatrice d'une fête. Un bel ordre du tout, qui marque le concert des parties et l'unité d'intention de l'ordonnateur, J. J. ROUSS. *Hél.* V, 2. Aristote n'a pas hésité à reconnaître Dieu comme première cause du mouvement ; et Platon, comme l'unique ordonnateur de l'univers, BARTHÉL. *Anach.* ch. 79. Je m'élance dans les espaces pour y trouver l'ordonnateur de tant de mondes, CHATEAUBR. *Génie*, I, V, 1. || 2° Ordonnateur, nom donné à l'officier public chargé d'accompagner et de diriger les convois mortuaires ; il les accompagne à l'église et au cimetière. || 3° Celui qui ordonne les payements. Chaque ministre est l'ordonnateur des dépenses de son département. || Anciennement, ordonnateur général des bâtiments, le chef de tous les architectes du roi. M. de Seignelay était surintendant et ordonnateur général des bâtiments du roi. || 4° *Adj.* Qui dispose, ordonne. Ce fut là qu'il annonça la doctrine d'un dieu ordonnateur du monde et protecteur des hommes, sous le nom d'Amida, DIDER. *Opin. des anc. philos.* (*Japonais*). || 5° *Adj. m.* Commissaire ordonnateur, celui qui ordonnance les dépenses de l'armée.

— ÉTYM. *Ordonner* ; provenç. *ordenaire, ordenador, ordonador* ; ital. *ordinatore.* On trouve dans les anciens textes *ordeneur.*

ORDONNÉ, ÉE (or-do-ne, née), *part. passé* d'ordonner. 1° Disposé suivant un certain arrangement. Est-ce que c'est chose belle et fort bien ordonnée Dormir dedans un lit la grasse matinée! RÉGNIER, *Sat.* VI. Dorante : Quelque collation a pu l'accompagner [la musique]? — Alcippe : On le dit. — Dorante : Fort superbe. — Alcippe : Et fort bien ordonnée, CORN. *le Ment.* I, 5. Quelques vérités fondamentales de la religion, ordonnées à cette fin [distinguer la vraie spiritualité de la fausse], BOSS. *Ordon. sur les États d'orais.* Attaques hardies, retraites honorables, campements bien ordonnés, FLÉCH. *Turenne.* La chevelure assez mal ordonnée, VOLT. *Mondain.* Il n'y a pas un être dans l'univers qu'on ne puisse, à quelque égard, regarder comme le centre commun de tous les autres, autour duquel ils sont tous ordonnés, J. J. ROUSS. *Émile*, IV. S'il s'y trouve des retours ordonnés des mêmes sons, des mêmes combinaisons, cela facilitera encore davantage le rappel de la suite, BONNET, *Ess. anal. âme*, ch. 22. Les maximes d'une politique éclairée et bien ordonnée, RAYNAL, *Hist. phil.* XIII, 49. Les événements particuliers dont la rencontre semble ordonnée par une puissance supérieure, MARMONTEL, *Élém. litt.* Œuvr. t. VIII, p. 384. Astres qui, poursuivant votre course ordonnée, Conduisez dans les cieux la marche de l'année, DELILLE, *Géorg.* I. || Une maison bien ordonnée, une maison tenue avec ordre || Une tête bien ordonnée, un esprit juste, dont les idées sont bien classées. || Absolument. Ordonné signifie bien ordonné. Ses mœurs ordonnées et douces, MASS. *Carême, Prod.* || Terme de mathématique. Raison ou proportion ordonnée, proportion qui résulte d'une ou de plusieurs autres proportions. || Terme de blason. Mal ordonné, se dit des pièces disposées dans l'ordre contraire à l'usage général. || Proverbe. Charité bien ordonnée, etc. voy. CHARITÉ. || 2° Qui a reçu l'ordination. N'est-ce rien de regarder une Église comme n'ayant point de pasteurs légitimement ordonnés? BOSS. *Var.* XI, 43. Si les prêtres étaient mariés avant leur ordination, il leur était permis de garder leurs femmes ; mais, lorsqu'une fois ils avaient été ordonnés, il ne leur était plus permis de se marier, CONDILLAC, *Hist. anc.* XV, 9. || 3° Prescrit, enjoint. Le meurtre de Sénèque ordonné par Néron. || Absolument, en style de palais. Ordonné que, c'est-à-dire l'ordre de.... Ayant été ordonné. Ordonné qu'il sera fait rapport à la cour. On a ordonné que peut manger une poule en un jour, RAC. *Plaid.* I, 7. || 4° S. f. Terme de géométrie. Ordonnée, ligne droite tirée d'un point de la circonférence d'une courbe perpendiculairement à son axe. La ligne des abscisses et celle des ordonnées. Dans la parabole, les ordonnées croissent comme les racines carrées des abscisses.

† **ORDONNÉMENT** (or-do-né-man), *adv.* D'une manière ordonnée, réglée. Il est immense ce qu'elle faisait d'aumônes, et combien noblement et ordonnément elle les distribuait, ST-SIM. 433, 8.

— HIST. XIII° s. Li clergiés vint encontre mout ordenéement, *Berte*, CXXXIII. || XVI° s. En la saison premiere, après que toutes choses Furent de leur chaos ordonnement declôses, DESPORTES, *Élégies*, I, 9. Le zele qui tient de la divine raison et justice, se conduit ordonneement et moderéement, MONT. I, 399.

— ÉTYM. *Ordonnée*, et le suffixe *ment* ; prov. *ordenadamen* ; espagn. *ordenadamente* ; ital. *ordinatamente.*

ORDONNER (or-do-né), *v. a.* || 1° Mettre en un certain arrangement. Que prudemment les dieux savent tout ordonner! CORN. *Médée*, IV, 3. Là, dans un long tissu de belles actions, Il verra comme il faut dompter les nations, Attaquer une place, ordonner une armée, ID. *Cid*, I, 6. Nous ordonnons tous deux la fête de Cybèle, L'honneur est égal entre nous, QUIN. *Atys*, I, 6. Dieu, voyant que le monde avec la sagesse humaine ne l'avait point reconnu par les ouvrages de la sagesse, c'est-à-dire par les créatures qu'il avait si bien ordonnées, BOSS. *Hist.* II, 11. Dieu a préparé, dans son conseil éternel, les premières familles qui sont la source des nations ; il a aussi ordonné, dans les nations, les familles particulières dont elles sont composées, ID. *Marie-Thér.* La raison a besoin de temps pour ramasser ses forces, pour ordonner ses principes, pour appuyer ses conséquences, ID. *Serm. Véritable convers.* 1. Et qui présentera ma fille à son époux? Quelle autre ordonnera cette pompe sacrée? RAC. *Iphig.* III, 1. Comme on était surpris de la belle ordonnance qui régnait à sa table, il disait agréablement que le même esprit qui servait à bien ranger une bataille servait aussi à bien ordonner un festin, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. IX, p. 169, dans POUGENS. Ordonnez le festin, apportez-moi la lyre, J. B. ROUSS. *Cantate, Bacchus.* Le plus sûr moyen de s'élever au-dessus des préjugés et d'ordonner ses jugements sur les vrais rapports des choses, est de se mettre à la place d'un homme isolé, J. J. ROUSS. *Ém.* III. Il y a peu d'hommes, même parmi les gens de lettres, qui sachent ordonner un tableau, DIDER. *Salon de* 1767, *Œuvr.* t. XIV, p. 120, dans POUGENS. Convenez que, lorsque je vous l'ordonnais ainsi [un tableau], vous aviez tort de m'objecter les limites de votre espace, ID. *ib.* p. 60. || 2° Terme d'algèbre. Ranger des termes suivant les puissances croissantes ou décroissantes d'une certaine lettre. Ordonner un dividende par rapport à la lettre *a*. Les approximations sont d'autant plus commodes et précises, que l'on développe moins de fonctions en séries, et que les séries sont ordonnées par rapport aux puissances de quantités très-petites, LAPLACE, *Instit. Mém. scienc.* t. II, p. 127. || 3° En matière ecclésiastique, conférer les ordres de l'Église. Le même empereur [Alexandre-Sévère] louait et proposait pour exemple les saintes précautions avec lesquelles les chrétiens ordonnaient les ministres des choses sacrées, BOSS. *Hist.* II, 12. On l'avait ordonné fort jeune, sans avoir égard aux règles de l'âge, FLÉCH. *Hist. de Théodose*, II, 9. || Absolument. Un évêque ne peut ordonner dans le diocèse d'un autre sans sa permission. || Administrer les derniers sacrements. || 4° Prescrire, enjoindre. M'ordonner du repos, c'est croître mes malheurs, CORN. *Cid*, II, 9. Si je commande ici, le sénat me l'ordonne, ID. *Sertor.* III, 2. Alexandre ordonna un deuil général à la mort d'Éphestion, D'ABLANCOURT, *Arrien*, VII, dans RICHELET. J'ordonne, poursuit le Seigneur, que tout lui soit soumis [à Nabuchodonosor], BOSS. *Reine d'Angl.* Les inventions par lesquelles ils [les enfants d'Adam] s'imaginent forcer la nature, et se rendre différents les uns des autres, malgré l'égalité qu'elle a ordonnée, ID. *Gornay.* M. de Montausier avait appris dans la loi de Dieu ce qu'elle défend et ce qu'elle ordonne, FLÉCH. *Duc de Mont.* L'amour me fait ici chercher une inhumaine ; Mais qui sait ce qu'il doit ordonner de mon sort? RAC. *Andr.* I, 1. Mon père avec les Grecs m'ordonne de partir, ID. *ib.* II, 1. Ma gloire, mon amour vous ordonnent de vivre, ID. *Iphig.* V, 2. Quelle voix salutaire ordonne que je vive, Et rappelle en mon sein mon âme fugitive? ID. *Esth.* II, 7. J'ordonne à la victoire De préparer pour vous les chemins de la gloire, VOLT. *Henr.* I. Ô nature, ô devoir, Qu'allez-vous ordonner d'un cœur au désespoir? ID. *Mérope*, IV, 5. || Absolument. Comme il donnait des ordres particuliers et de la plus haute importance, puisqu'il y allait de sa conscience et de son salut éternel, averti qu'il fallait écrire et ordonner dans les formes... BOSS. *Louis de Bourbon.* Ils marchent droit au fleuve [le Rhin] où Louis en personne, Déjà prêt à passer, instruit, dispose, ordonne, BOIL. *Ép.* *Passage du Rhin.* || Quelques auteurs ont dit ordonner que, avec le futur de l'indicatif. Nous ordonnons qu'elle [une ordonnance] sera envoyée à toutes les communautés, BOSS. *Ord. sur les ét. d'orais.* Ce sera une très-bonne loi que celle qui ordonnera qu'on emploiera des monnaies réelles, MONTESQ. *Esp.* XXII, 2. || Familièrement. J'ordonne, sorte de substantif qui se dit de personnes toujours prêtes à commander. Voyez donc monsieur j'ordonne, voyez donc madame j'ordonne! || 5° Il se dit des prescriptions des médecins. Le médecin ordonna la diète, une saignée. || Absolument. Les médecins ne visitent point assez et ordonnent trop, MA ERR. *Rech. vér. Éclairc.* liv. III, t. IV, p. 241, dans POUGENS. || 6° En termes de finance, donner à un trésorier le mandement de payer une certaine somme. Quelle somme vous a-t-on ordonnée pour votre voyage? || Vieux en ce sens. On dit ordonnancer. || 7° *V. n.* Ordonner de, faire le règlement de. Le repas dont Montgobert avait ordonné, SÉV. 6 août 1680. Ce sage législateur [Moïse] ordonna du commerce et de la police, des successions et des héritages, de la justice et de la guerre, enfin de toutes les choses qui peuvent maintenir un empire, BOSS. *Panég. de St Thomas de Canterb.* 1. || Particulièrement. Ordonner de quelque chose, en disposer. Le temps de chaque chose ordonne et fait le prix, CORN. *Pomp.* I, 3. Remettez en ses mains trône, sceptre, couronne, Et, sans en murmurer, souffrez qu'il en ordonne, ID. *ib.* II, 4. Vous qui savez son crime, ordonnez de sa peine, ID. *Nicom.* V, 7. Attendrons-nous, seigneur.... que le front paré de votre diadème, Ce traître trop heureux ordonne de vous-même? ID. *Othon*, V, 2. La Providence en ordonnera, SÉV. 241. La Grèce a-t-elle encor quelque droit sur sa vie [du fils d'Hector]? Et, seul de tous les Grecs, ne m'est-il pas permis D'ordonner des captifs que le sort m'a soumis? RAC. *Andr.* I, 2. Et qu'il se garde bien D'ordonner de son sort sans être instruit du mien, ID. *Mithr.* IV, 3. Il s'ingère de les meubler, et il ordonne de leur équipage, LA BRUY. III. || On a dit : ordonner sur. Conservez votre tête pour bien ordonner sur tous mes intérêts, SÉV. à *Mme de Guitaut*, 24 juill. 1693. || 8° S'ordonner, *v. réfl.* Se soumettre à un certain arrangement. Qui ne s'ordonne pas à sa patrie, sa patrie au genre humain et le genre humain à Dieu, n'a pas connu les lois de la politique, BERN. DE ST-P. *Étude* I. || Être prescrit. Le sulfate de quinine s'ordonne en ces cas. Que jamais il [le café] ne s'est ordonné dans la disposition où vous êtes, et qu'on en peut juger par votre maigreur, qui augmente à mesure que vous en prenez, SÉV. à *Mme de Grignan*, 8 nov. 1679.

— REM. 1. Dans le sens de prescrire, ordonner régit *de* avec l'infinitif, lorsqu'il a un régime indirect : On a ordonné à votre frère de partir ; et *que* avec le subjonctif quand il n'a point de nom en régime : Votre père a ordonné que vous le fissiez. || 2. Ordonner une armée (Attaquer une place, ordonner une armée, *Cid*, I, 6), ce n'est pas bien parler français, quelque sens qu'on lui veuille donner, et ne signifie point, ni mettre une armée en bataille, ni établir dans une armée l'ordre qui y est nécessaire, *Acad. Rem. sur le Cid.* Voltaire, avec raison, défend l'expression de Corneille.

— SYN. ORDONNER, COMMANDER. Étymologiquement, ordonner, c'est mettre par arrangement ; commander, c'est transmettre un mandement. Mais l'usage a singulièrement rapproché le sens de ces deux verbes. Toutefois on apercevra les traces de la signification dans cet emploi : le médecin ordonne les remèdes, il ne les commande pas au malade ; le médecin ordonna au malade de prendre un purgatif, et non lui commanda. Réciproquement, on commande un ouvrage à un artisan, mais on ne le lui ordonne pas.

— HIST. XII° s. Et ces batailles rengier et ordener, *Ronc.* p. 47. En nul liu ne deit estre evesques ordenez, Tant n'i aura evesques venuz ne asemblez, Senz conseil del primat, *Th. le mart.* 127. Puis co voleit li reis, e il e si barun, Que, se nul ordenez fust pris à mesprisun, Cumme de larrecin u murtre u traisun, Dunc fust desordenez par itele raisun, E puis livré à mort et à destruction, *ib.* 34 || XIII° s. Et, s'il vous plaist, biau sire, [je] ferai les ordener [faire prêtres], *Berte*, XCVII. La tor [ ] fu toute reonde, Il n'ot si riche en tout le monde,

[illegible] par [illegible] miez ordenée, *la Rose*, 2057. || XIVe s. [illegible] vertus [illegible] il en y a une qui est [illegible] et principal et qui ordene de tout, [illegible] qui regulent et gouvernent la [illegible] et ordenent les loys, ID. *ib.* 47. La femme, [illegible] confessée, communiée et ordenée [ayant reçu les derniers sacrements], mourut environ [illegible] après son accouchement, DU CANGE, *ordinare*. Pour eux faire ordener [panser] et appareiller de leurs plaies, ID. *ib.* || XVe s. Si que, tout considéré, le sejourner là ne lui estoit point profitable; si ordonna à departir et desloger, FROISS. I, I, 319 [On conseille à Édouard d'envoyer des secours en Gascogne] assez tost après ordonna ledit roi son cousin le comte Derby, et le fit capitaine et souverain de tous ceux qui iroient avec lui, ID. I, I, 216. Pourquoi le duc son fils fust toudis chef et souverain de cette entreprise, mais il s'ordonnoit par le conseil du roi son pere, ID. I, I, 117. Au lieu qui avait esté ordonné pour la bataille, COMM. I, 3. Dieu qui ordonne de tel mystere, ID. I, 3. Les ordonnez à ceste entreprinse estoient jà sur la riviere, ID. I, 9. Après que le roi eut ordonné de son affaire comme il entendoit, ID. VIII, 2. || XVIe s. Tout ce qui se fait est ordonné de Dieu, CALV. *Instit.* 143. Il ordonna que de dix ans on ne parlast...., MONT. I, 22. On luy ordonna dix mines attiques, pour avoir retiré de la mort le pere commun des Siciliens, ID. I, 265. Un style equable, uny et ordonné, ID. III, 38. En son vivre ordinaire il fut homme reglé et bien ordonné, AMYOT, *Crassus*, 11.

— ETYM. Provenç. et espagn. *ordenar*; ital. *ordinare*; du lat. *ordinare*, de *ordo*, *ordinis*. La forme ancienne et régulière est *ordener*; *ordonner* n'apparaît qu'ensuite.

ORDRE (or-dr'), *s. m.* || 1° Disposition des choses selon des rapports apparents et constants, simples ou complexes. || 2° Ordre de succession, ordre dans lequel on hérite des biens, des dignités, de la couronne d'un défunt. || 3° Ordre du jour dans les assemblées délibérantes, travail dont l'assemblée doit s'occuper dans ce jour || 4° Disposition d'une troupe militaire. || 5° En astronomie, mouvement suivant la série des signes. || 6° Bonne administration. || 7° Arrangement d'une maison, d'une campagne, etc. || 8° Loi générale, règle générale dépendant de la nature, de l'autorité, de l'usage. || 9° En histoire naturelle, nom donné à des groupes plus ou moins nombreux de végétaux ou d'animaux. || 10° L'ordre social. || 11° Discipline et subordination. || 12° Ordre de choses, l'ensemble des conditions au milieu desquelles on se trouve; régime de gouvernement. || 13° Ordre d'idées, système d'idées, classe d'idées. || 14° Nom donné aux différentes classes subordonnées entre elles qui composent un État, une corporation || 15° Les neuf classes ou chœurs dans lesquels les anges sont divisés. || 16° Il se dit des rangs qu'occupent entre eux les esprits, les personnes, les ouvrages || 17° Espèce, catégorie || 18° En mathématique, ordre se dit pour degré. || 19° Compagnie dont les membres font vœu de vivre sous certaines règles. || 20° Compagnie de chevalerie [illegible] par [illegible] souverain en forme de [illegible] || 21° Sacrement de l'Église qui confère le pouvoir de remplir les fonctions ecclésiastiques || 22° En architecture, proportions et ornements qui distinguent la colonne et l'entablement dans la construction des édifices || 23° Prescription, injonction. || 24° Le mot que l'on donne tous les jours aux gens de guerre pour distinguer les amis des ennemis || 25° Dans le commerce, [illegible] d'un billet ou d'une lettre de change. || 26° Par ordre [illegible] || 27 [illegible]

1° [illegible] des choses selon des rapports apparents et constants, simples ou complexes. [illegible] il trouve de quoi [illegible]. L'un [illegible] de raison, et l'autre n'a point d'ordre, [illegible] de l'ordre [illegible], CORN. *Théod.* IV, I. Il paraît que [illegible] sont dans une impuissance [illegible] de [illegible] dans un ordre [illegible] d'entre toute sorte d'ordre, PASC. *Espr. géom.* I. [illegible]

[illegible] l'une de prouver chaque proposition en particulier, l'autre de disposer toutes les propositions dans le meilleur ordre, ID. *ib.* *Fragm* I. Le cœur a son ordre, l'esprit a le sien, qui est par principes et démonstrations, le cœur en a un autre; on ne prouve pas qu'on doit être aimé, en exposant d'ordre les causes de l'amour, ID. *Pens.* VII, 19, éd. HAVET. L'homme est visiblement fait pour penser.... et l'ordre de la pensée est de commencer par soi, et par son auteur et sa fin, ID. *ib.* XXIV, 53. Jésus-Christ, saint Paul ont l'ordre de la charité, non de l'esprit; car ils voulaient échauffer, non instruire.... cet ordre consiste principalement à la digression sur chaque point qui a rapport à la fin, pour la montrer toujours, ID. *ib.* VII, 19. Il me semble qu'il donnera un bon tour, un bon ordre à toute chose, SÉV. 662. J'arrive ici où je trouve une lettre de vous, tant j'ai su donner un bon ordre à notre commerce [correspondance], ID. 56 . Je crois tout simplement et en un mot que l'ordre est la volonté de Dieu : quand les choses sont comme elles doivent aller, c'est sa volonté : je ne connais point d'autre ordre, ID. 25 août 1680. Le rapport de la raison et de l'ordre est extrême; l'ordre ne peut être remis dans les choses que par la raison, ni être entendu que par elle : il est ami de la raison et son propre objet, BOSS. *Conn.* I, 8. L'ordre est une espèce de vie de l'univers, ID. *Élévat. sur myst.* XII, 10. Vous avez découvert toutes ses menées [du pécheur] et reconnu distinctement tout l'ordre du crime, ID. *Sermons*, *Jugement dernier*, 2. Par où il [Jurieu] montre qu'il ne sait pas même qu'il y a un ordre entre les lois naturelles, les moindres cédant aux plus grandes, ID. 4° *avert.* 5. Dieu veut l'ordre dans ses ouvrages : ce que nous concevons clairement être conforme à l'ordre, Dieu le veut; et ce que nous concevons clairement être contraire à l'ordre, Dieu ne le veut pas, MALEBR. *Rech. vér. éclairc.* liv. I. t. IV, p. 72, dans POUGENS. Pourquoi vous arrive-t-il, en me servant, moi qui aime l'ordre et qui n'ai rien fait que dans l'ordre, d'être si souvent hors de l'ordre? BOURD. *Exhort. sur l'observation des règles*, t. I, p. 207. Cette impatience téméraire de la plupart des jeunes gens.... qui se dispensent de l'ordre du temps et de la raison, pour monter précipitamment aux premiers tribunaux, FLÉCH. *le Tellier*. J'entends chanter de Dieu les grandeurs infinies; Je vois l'ordre pompeux de ses cérémonies, RAC. *Ath.* II, 7. Venait-il [Dieu] renverser l'ordre des éléments? Sur ses antiques fondements Venait-il ébranler la terre? ID. *ib.* I, 4. Il ne garde plus d'ordre en ses discours confus, CAMPISTRON, *Andronic*, V, 10. De ce grand sacrifice ainsi l'ordre est réglé, VOLT. *Fanat.* IV, 3. Au milieu de ces saccagements et de ces destructions que nous observons dans l'espace de neuf cents années, nous voyons un amour de l'ordre qui anime en secret le genre humain et qui a prévenu la ruine totale, ID. *Mœurs*, 197. En général ordre veut dire arrangement, soit des choses, soit des mots, DUMARS. *Œuv.* t. III, p. 363. L'ordre nous plaît, la raison m'en paraît bien simple : c'est qu'il rapproche les choses, qu'il les lie, et que, par ce moyen, facilitant l'exercice des opérations de l'âme, il nous met en état de remarquer sans peine les rapports qu'il nous est important d'apercevoir dans les objets qui nous touchent, CONDIL. *Conn. hum.* [illegible] II, 4. Le défaut d'ordre ne plaît que par intervalles, et il n'y a point de règles pour en assurer le succès; Montaigne est donc bien heureux d'avoir réussi, et l'on serait bien hardi de vouloir l'imiter, ID. *ib.* || Mettre en ordre, ranger suivant un ordre convenable. Esdras mit en ordre les livres saints, BOSS. *Hist.* I, 8. Le style n'est que l'ordre et le mouvement qu'on met dans les pensées, BUFFON, *Disc. de réception*. || Mettre ordre, donner ordre, apporter ordre, donner bon ordre, mettre bon ordre, c'est-à-dire pourvoir à, soit pour procurer, soit pour empêcher, soit pour arranger. Et de se conserver elle met si bon ordre.... RÉGNIER, *Sat.* X. Cependant donnons ordre à notre sûreté, MAIRET, *Soliman*, III, 16. J'y donnerai bon ordre, CORN. *Nic.* IV, 2. Moi, je vais donner ordre à le bien recevoir, ID. *Sertor.* I, 3. [illegible] ordre au présent, et, quant à l'avenir, suivant l'occasion nous saurons y fournir, ID. *ib.* II, 4. Cependant que Flavie donne ordre au sacrifice, ID. *Poly.* II, I. Ils disaient qu'il était temps à présent de donner ordre aux armées, PERROT D'ABL. *Tac.* 36. Nous y mettrons bon ordre, LA FONT. *Mandr.* Je le dirai à monsieur Purgon, afin qu'il mette ordre à cela, MOL. *Mal. im.* I, I. Si vous n'y donnez ordre, nous serons obligés d'en avertir le pape, PASC. *Prov.* 5. Ce fut un embarras où l'on [illegible] ordre [illegible], SÉV. 511. M. de [illegible] s'en va dans ses terres pour donner ordre à ses affaires, ID. 11 oct. 1673. Il [M. d'Avaux] me demanda si vous aviez reçu votre cordon bleu.... il me dit que [illegible] autres l'avaient, et que, comme on oubliait beaucoup de choses, il allait mettre quelque ordre à ce retardement, ID 19 janv. 1689. Je ne sais comment M. de la Reynie, qui entend si bien la police, n'a point donné ordre à ces sortes de tribunaux, [illegible] 4 sept. 1680. Un homme est malade en son lit [illegible] le vient avertir de donner ordre à ses affaires au plus tôt, BOSS. 2° *sermon*, *Compass. de la* [illegible] *Vierge*, *Préambule*. Il y a bien de l'apparence que ce malheur vous arrivera, si vous n'y donnez ordre, FONTEN. *Lett. galant.* II, 46. [illegible] [lord Rochester] ne saurait que faire de la plus jolie créature de la cour; car il y a longtemps que ses débauches y ont mis ordre, HAM. *Gramm.* 9. || Mettre, donner ordre que, faire en sorte que. Donnez ordre qu'il règne; elle vous en conjure, CORN. *Nicom.* II, 3 Je mettrai ordre que mon carrosse soit tout prêt pour vous mener à la foire, MOL. *l'Av.* II, 6. Je donnerai ordre qu'on vous envoie nos méditations, BOSS. *Lett. Corn* 180. [illegible] fut chargée de mettre ordre le plus [illegible] ment qu'elle pourrait, que ces fréquentes et longues conversations n'eussent pas de suite, HAMILT. *Gramm.* 9. || Mettre ordre de, avec le verbe à l'infinitif. [illegible] se prépara pour la chasse d'après-dînée, et l'on [illegible] ordre d'avoir des concerts d'instruments pour le lendemain, BUSSY, *Hist. amour. des Gaules*, p. [illegible] (Amsterd. 1671). || Mettre ordre à sa conscience, remplir tous les devoirs moraux ou religieux qu'on avait plus ou moins négligés. Tout ce qu'on [illegible] là-dessus dans la chaire chrétienne, ne l'avait pas empêché de se promettre qu'il mettrait ordre à sa conscience avant ce dernier moment, MASS. *Avent*, *Mort du péch.* || 2° Ordre de succession, ordre dans lequel on hérite des biens, des dignités, de la couronne d'un défunt. L'ordre de succession étant une des choses qu'il importe le plus au peuple de savoir, le meilleur est celui qui frappe le plus les yeux, comme la naissance et un certain ordre de naissance, MONTESQ. *Esp.* V, 14. || Terme de jurisprudence. Ordre entre créanciers, ordre des créanciers, acte qui règle l'ordre dans lequel chaque créancier prend part à la distribution du prix provenant de la vente des immeubles du débiteur. Il est premier créancier en ordre. Instance d'ordre. Sentence d'ordre. Ouvrir l'ordre. Il s'est fait colloquer en ordre, dans l'ordre. || 3° Ordre du jour dans les assemblées délibérantes, travail dont l'assemblée doit s'occuper dans le jour. Sur une table étaient inscrites les matières dont le conseil devait s'occuper, c'est ce que nous appelons l'ordre du jour, LÉVESQUE, *Instit. Mém. scienc. mor. et polit.* t. I, p. 160. || Grand ordre du jour, les affaires qui ont le plus d'importance; petit ordre du jour, celles qui en ont moins et qu'on traite les premières. || Passer à l'ordre du jour sur une proposition, la rejeter et reprendre la discussion qui est à l'ordre du jour. || Demander l'ordre du jour, demander qu'on écarte une proposition et qu'on reprenne la discussion courante. J'ai sur toutes les requêtes [illegible] l'ordre du jour, BÉRANG. *Ventru.* || Rappeler à l'ordre, rappel à l'ordre, sorte de blâme que le président d'une assemblée inflige à un des membres qui s'écarte des convenances ou des règlements parlementaires. || Elliptiquement, à l'ordre! à l'ordre! cris dans une assemblée pour demander au président de rappeler un orateur à l'ordre. || 4° Terme militaire. Disposition d'une troupe. M. de Bouillon était vaillant, et savait parfaitement tous les ordres de la guerre, LA ROCHEFOUC. *Mém.* 378 Ils [les Romains] savaient profiter admirablement de tout ce qu'ils voyaient dans les autres peuples de commode pour les campements, pour les ordres de bataille.... BOSS. *Hist.* III, 6. Nous voyons [illegible] Romains.... l'emporter sur les Gaulois, parce qu'ils savaient choisir de meilleures armes, se ranger dans un meilleur ordre.... ID. *ib.* III, 6 [illegible] les soldats d'Acaste, marche à leur tête et s'avance en bon ordre vers les ennemis, FÉN. *Tél.* [illegible] combattent sans ordre, ID. *ib.* X. Nous avons [illegible] que d'ordre et non pas de vertu, VOLT. [illegible] IV, 8. || Ordre de marche, ordre de bataille, disposition d'une armée pour marcher, pour combattre. Marcher en ordre de bataille, se dit des troupes lorsqu'elles marchent dans l'ordre où elles combattraient. || Terme de tactique. Ordre mince, disposition d'une troupe offrant un front étendu et peu de profondeur. Ordre profond, disposition inverse, où la troupe offre beaucoup de profondeur et peu de front. Ordre oblique, disposition d'une troupe engageant le combat par une de ses ailes

et refusant l'autre aile. || Terme de marine. Arrangement des vaisseaux d'une armée navale, qui varie selon les circonstances. || Ordre de front, celui dans lequel les bâtiments sont rangés sur une ligne perpendiculaire à la direction de la route. || 5° Terme d'astronomie. Mouvement selon la série des signes, mouvement qui suit de droite à gauche les constellations du zodiaque, en commençant par le Bélier, le Taureau, etc. || 6° Ordre, bonne administration des finances d'un État, de la fortune, des affaires d'un particulier. Tout est facile à un amant : don Carlos en un jour donna ordre à ses affaires, SCARR. *Rom. com.* II, 14. Si la présence de l'abbé vous paraît nécessaire à donner quelque ordre dans vos affaires, SÉV. 13 mai 1672. Pour mes affaires de Nantes, j'y donne de bons ordres, elles vont leur chemin, ID. 24 juill. 1689. Nous donnons à tout les meilleurs ordres que nous pouvons, ID. 3 mai 1680. Nous allons remettre les meilleurs ordres que nous pourrons à nos terres, ID. *Mercr. des cendres*, 1680. L'éloquence s'est épuisée à louer la sagesse de ses lois et l'ordre de ses finances [de Louis XIV], BOSS. *Mar.-Thér.* Le commerce, la navigation et le bon ordre, avec une paix profonde, avaient rendu Jérusalem la plus riche ville de l'Orient, ID. *Hist.* II, 4. Un des premiers soins de Darius, quand il se vit sur le trône, fut de régler l'état des provinces, et de mettre l'ordre dans les finances, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. III, p. 50, dans POUGENS. Je veux pourtant songer à mettre ordre à mon bien, Avant qu'un prompt trépas m'en ôte le moyen, REGNARD, *le Légat.* I, 4. L'ordre et la règle lui tiennent lieu d'épargne ; il s'enrichit de ce qu'il a dépensé, J. J. ROUSS. *Hél.* V, 2. Je ne cesserai de vous prêcher : de l'ordre, de l'ordre ; sans ordre tout devient incertain ; rien ne se fait, ou tout se fait à la hâte et mal, RAYNAL, *Hist. phil.* XIX, 6. || Fig. Donne pour ce grand jour [le jour de la mort], donne ordre à tes affaires, Pour ce grand jour, le comble ou la fin des misères, CORN. *Imit.* I, 4. || Avoir de l'ordre, bien régler ses affaires, s'en rendre bien compte, ne pas dépenser plus qu'on a. || En un sens contraire : manquer d'ordre. || Avoir de l'ordre, manquer d'ordre, se dit aussi de l'arrangement matériel des choses, appartements, papiers, objets, livres. || 7° Ordre se dit de l'arrangement d'une maison, d'un appartement, d'un jardin, etc. Sa chambre est en bon ordre. Il aime l'ordre. Tout est chez lui mal en ordre. La déesse en entrant, qui voit la nappe mise, Admire un si bel ordre, et reconnaît l'Église, BOIL. *Lutr.* I. || 8° Ordre, loi générale, règle générale, dépendant de la nature, de l'autorité, de l'usage, etc. Il est dans l'ordre que les parents meurent avant leurs enfants. C'est un ordre établi. Ce que vous faites là n'est pas dans l'ordre, selon l'ordre de la nature. Et cet affreux devoir dont l'ordre m'assassine, CORN. *Cid*, III, 4. Et l'ordre du destin qui gêne nos pensées N'est pas toujours écrit dans les choses passées, ID. *Cinna*, I, 1. Et l'ordre des traités règle tout dans leur cœur [des princesses], ID. *Rodog.* III, 4. Et suivant le vieil ordre en Syrie usité, ID. *ib.* V, 2. Tel est ton ordre [ô fortune] aux biens que tu nous fais : Tu nous caresses, tu nous frappes, Tu viens à nous, Tu nous échappes, Et tu ne t'arrêtes jamais, ROTR. *Antig.* III, 1. L'ordre de Dieu ; il ne faut adorer que son ordre, PASC. *Pens.* XXIV, 63 ter. Je souffre ces maux comme étant dans l'ordre de la Providence, SÉV. 433. Je voudrais bien me plaindre au père Malebranche des souris qui mangent tout ici, cela est-il dans l'ordre ? quoi, de bon sucre, du fruit, des compotes ! ID. 446. Je sens mille fois plus l'amitié que j'ai pour vous que vous ne sentez celle que vous avez pour moi ; c'est l'ordre, et je ne m'en plains pas, ID. 20 sept. 1695. Voilà l'ordre des conseils de Dieu, tels que lui-même nous les a révélés pour nous apprendre à le craindre, à l'adorer, à l'aimer, à l'attendre avec foi et patience, BOSS. *Hist.* II, 3. Louis XIII rendit au ciel son âme juste et pieuse, et il parut que notre ministre était réservé au roi son fils ; tel était l'ordre de la Providence, ID. *le Tellier.* Que je méprise ces philosophes qui, mesurant les conseils de Dieu à leurs pensées, ne le font auteur que d'un certain ordre général d'où le reste se développe comme il peut ! ID. *Mar.-Thér.* Si cet état était pour vous de l'ordre de Dieu, si vous ne l'aviez pas choisi vous-même... BOURDAL. *Dominic.* I, *Fêtes du mariage*, 71. Dans l'ordre des conseils de Dieu, la plus grande partie du monde devait avoir la pauvreté pour partage, ID. *Myst. Nativ. de J. C.* t. I, p. 29. Tout ce qui arrive sur la terre est de l'ordre de Dieu, ID. *Dominic.* I, *Affliction des justes*, 131. Que le sérail soit désormais fermé, Et que tout rentre ici dans l'ordre accoutumé, RAC. *Baj.* II, 2. Si je n'avais eu que deux ou trois galanteries tout au plus, cela était dans l'ordre, FONTEN. *Alex. Phryné.* Il n'y a ici que M. de Valville qui pourrait l'accompagner, et il ne serait pas dans l'ordre qu'il partît avec elle, MARIVAUX, *Marianne*, VI. || L'ordre commun, la loi commune aux choses. Quelques faits qui sortent de l'ordre commun, MASS. *Carême, Salut.* || Ordre physique, astronomique, etc. les lois physiques, astronomiques, etc. || L'ordre de la nature, les lois qui constituent l'ensemble de ce qu'on nomme la nature. Quels faits sont dans l'ordre de la nature ? J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || Terme de théologie. L'ordre de la nature se dit par opposition à l'ordre de la grâce, où Dieu accorde aux hommes des secours particuliers. Il faut conclure que les passions sont de l'ordre de la nature, puisqu'elles ne peuvent être de l'ordre de la grâce, MALEBRANCHE, *Rech. vér.* V, 1. Dans l'ordre de la nature, c'est à l'âme de conserver le corps ; mais dans l'ordre de la grâce, c'est le corps de Jésus-Christ qui conserve notre âme, BOURDAL. *Myst. très-saint Sacrem.* t. I, p. 621. || 9° Terme d'histoire naturelle. Nom donné à des groupes plus ou moins nombreux de végétaux ou d'animaux, et souvent employé comme synonyme de famille, subdivision. Il [le perroquet amazone] appartient à l'ordre des amazones par le rouge qu'il a sur le fouet des ailes, BUFF. *Ois.* t. XI, p. 302. || Particulièrement, en zoologie, subdivision immédiate d'une classe d'animaux. || Terme de chasse. Se dit pour race. Un bel ordre de chiens. || 10° L'ordre social, les règles qui constituent la société. Les fondements de l'ordre social. Cet ordre par lequel la société subsiste est ce qu'on appelle le gouvernement de la société, DUMARSAIS, *Lib. Égl. gall.* part. I, *max.* 1. || Ordre public, ensemble des règles qui font la sûreté de la société. Liberté, ordre public, devise adoptée par le gouvernement de juillet. || Ordre moral, les lois sur lesquelles repose la morale. Il y a quelque ordre moral partout où il y a sentiment et intelligence, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || 11° Ordre, discipline et subordination dans un État, dans une province, dans une ville, dans une armée, dans un corps ou établissement quelconque. Faire rentrer les mutins dans l'ordre. L'ordre a été troublé. Rétablir l'ordre. L'ordre et la discipline militaire s'augmentent avec les armées, BOSS. *Mar.-Thér.* Comme il ne suffit pas d'entendre la guerre si on n'a un sage conseil pour l'entreprendre à propos, et tenir le dedans de l'État dans un bon ordre... ID. *Hist.* III, 6. Apprenant à toutes les congrégations chrétiennes, qu'elles n'ont rien de plus beau ni de plus nécessaire que l'ordre, qui en est l'âme et l'unique fondement, ID. *Régl. pour les filles de la prop. de la foi, Préf.* Plein des maximes d'honneur et de probité dont il savait toutes les lois, il retenait la noblesse dans l'ordre, FLÉCH. *Duc de Mont.* Les citoyens d'une ville bien policée jouissent de l'ordre qui y est établi, sans songer combien il en coûte de peines à ceux qui l'établissent ou le conservent, FONTEN. *d'Argenson.* Auguste (c'est le nom que la flatterie donna à Octave) établit l'ordre, c'est-à-dire une servitude durable, MONTESQ. *Rom.* 13. C'est l'ordre qui constitue l'état social, et c'est la loi qui établit et qui maintient l'ordre, CAMBACÉRÈS, *Instit. Mém. scienc. mor. et pol.* t. III, p. 6. Moscou vide ne lui offre plus aucune prise ; il dit que c'est un malheur sans doute, mais que ce malheur est bon à quelque chose ; qu'autrement il n'aurait pu établir l'ordre dans une si grande ville... SÉGUR, *Hist. de Nap.* VIII, 11. || 12° Ordre de choses, l'ensemble des conditions au milieu desquelles on se trouve. La voilà dans un nouvel ordre de choses ; la voilà sujette à de nouveaux engagements, à de nouveaux devoirs ; et son cœur, qui n'était qu'à nous, se doit maintenant à d'autres affections, J. J. ROUSS. *Hél.* II, 18. || Par extension. Ordre de choses, système de gouvernement. L'ancien ordre de choses. Le nouvel ordre de choses. || 13° Ordre d'idées, système d'idées, classe particulière d'idées relatives à un même objet. || 14° Nom donné aux différentes classes subordonnées entre elles qui composent un État, une corporation. Quiconque aime l'Église doit aimer l'unité ; et quiconque aime l'unité doit avoir une adhésion immuable à tout l'ordre épiscopal dans lequel et pour lequel le mystère de l'unité se consomme, BOSS. *Bourgoing.* Il [Dieu] a voulu imprimer dans l'ordre et dans l'office des pasteurs le mystère de l'unité de l'Église, ID. *ib.* L'uléma, qui est le clergé des Turcs, est un corps formidable, mais non pas ce que nous appelons un ordre de la nation, VOLT. *Mœurs*, 93. Il y avait trois ordres parmi les Gaulois : les druides, les chevaliers et le peuple, CONDILLAC, *Hist. anc.* III, 9. Elle [Christine] offensa les deux ordres extrêmes du royaume : le clergé, dont elle bravait l'autorité, et l'ordre des paysans dont elle choquait les préventions, D'ALEMB. *Mém. Christ. Œuv.* t. IV, p. 65, dans POUGENS. || À Rome, les ordres, le sénat, les chevaliers et la plèbe. Les juges furent pris dans l'ordre des sénateurs, jusqu'au temps des Gracques, MONTESQ. *Esp.* XI, 18. On ne rend point dans un moment aux ordres de l'État le respect qui leur a été ôté si longtemps, ID. *Rom.* 15. || Les ordres, se dit absolument des trois classes de membres dont se composaient les états en France avant la Révolution : 1° l'ordre du clergé ; 2° l'ordre de la noblesse ; 3° l'ordre du tiers état. Chaque ordre se divisait en plusieurs classes. || L'ordre hiérarchique, les divers degrés de pouvoir et d'autorité subordonnés les uns aux autres, tant dans le gouvernement politique que dans celui de l'Église. Les sociétés, les familles, les républiques, les États, l'Église même et les divers corps de la hiérarchie qui la composent, sont autant d'ordres que Dieu a établis dans le monde, BOURDAL. *Fête des saints, Myst.* t. II, p. 402. || L'ordre des avocats, la compagnie des avocats inscrits sur le tableau. Je n'ai pas l'honneur d'être de l'ordre des avocats ; mais je suis de l'ordre de ceux qui aiment la vérité et l'équité, VOLT. *Polit. et législ. Supplém. aux causes célèbres.* || Conseil de l'ordre, le conseil de discipline de l'ordre des avocats. || 15° Les neuf classes ou chœurs dans lesquels les anges sont divisés. L'ordre des séraphins, des chérubins. Un ange du premier ordre. Il [le Sauveur] a couru après [la nature humaine] d'une course précipitée, sautant les montagnes, c'est-à-dire les ordres des anges, comme il est écrit aux Cantiques, BOSS. *Sermons, Bonté*, 1. || 16° Il se dit des rangs qu'occupent entre eux les esprits, les personnes, les ouvrages. Ce livre est une composition du premier ordre. Leurs âmes à tous deux, d'elles-mêmes maîtresses, Sont d'un ordre trop haut pour de telles bassesses, CORN. *Poly.* III, 1. Ceci s'adresse à vous, esprits du dernier ordre, LA FONT. *Fabl.* V, 16. Si Mme la Dauphine croit que tous les hommes et toutes les femmes aient autant d'esprit que cet échantillon, elle sera bien trompée ; c'est en vérité un grand avantage que d'être du premier ordre, SÉV. 405. Aimez-moi toujours, ma chère belle ; mais ne mesurez jamais les autres amitiés à la vôtre ; vous avez un cœur du premier ordre, dont personne ne peut approcher, ID. 16 nov. 1689. J'ai rencontré Mme de Schomberg, qui m'a dit très-sérieusement qu'elle [Mme de Marans] était du premier ordre, et pour la retraite, et pour la pénitence, n'étant d'aucune sorte de société et refusant même les amusements de la dévotion, ID. 5 janv. 1674. Il y a des âmes d'un ordre supérieur à ses lois [de l'amour], à qui il ne peut inspirer des sentiments indignes de leur rang, BOSS. *Mar.-Thér.* Que si nous pouvons obtenir ces avantages extérieurs que la folle ambition des hommes a mis à un si grand prix, notre cœur s'enfle tellement que nous regardons tous les autres comme étant d'un ordre inférieur, ID. *Gornay.* Un homme libre et qui n'a point de femme.... peut s'élever au-dessus de sa fortune, se mêler dans le monde.... cela est moins facile à celui qui est engagé ; il semble que le mariage met tout le monde dans son ordre, LA BRUY. II. Glycère... se fait celer... souvent pour ses amis qu'elle resserre dans leur ordre, sans leur rien permettre de ce qui passe l'amitié, ID. III. || 17° Espèce, catégorie. L'éclat des grandeurs ... la grandeur des gens d'esprit.... la grandeur de la sagesse qui n'est nulle part sinon en Dieu ... ce sont trois ordres différents en genres, PASC. *Pens.* XVII, 1, édit. HAVET. Ces deux puissances [l'Église et la royauté] d'un ordre si différent ne s'unissent pas, mais s'embarrassent mutuellement quand on les confond ensemble, BOSS. *Reine d'Anglet.* Il n'y a rien dans l'ordre des créatures qui soit plus uni à la majesté divine que la sainte Vierge, ID. 2e *serm. Compass. Ste Vierge*, 1. Dans l'ordre de la fécondité, l'autruche semble encore appartenir de plus près à la classe des quadrupèdes qu'à celle des oiseaux ; car elle est très-féconde et produit beaucoup, BUFF. *Ois.* t. II, p. 267. Mes preuves sont d'un ordre surnaturel, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || 18° Terme de mathématique. Courbe du second, du troisième, etc. ordre, courbe dont l'équation est du second, du troisième, etc. degré. || Infiniment petit du second ordre, quantité infiniment petite par rapport à une autre qui est déjà infiniment petite et que l'on qualifie d'infiniment petit du premier ordre. On dit semblablement infiniment petit du 3e, du 4e or-

[illegible], etc. || 19° Compagnie dont les membres font [illegible] sous certaines règles. || Ordre religieux, militaire. Le chapitre général de l'ordre. L'ordre des [illegible]. L'ordre des hospitaliers, ou de Saint-Jean de Jérusalem, appelé dans les derniers temps l'ordre de Malte. L'ordre teutonique fut souverain, l'ordre de Malte l'est encore, et le sera longtemps, VOLT. *Mœurs*, 67. L'ordre des chartreux établi près de Grenoble à la fin du XI° siècle, seul ordre ancien qui n'ait jamais eu besoin de réforme, ID. *ib.* 139. La prodigieuse multiplication des ordres monastiques, qui, [illegible] dans les beaux jours de l'Église l'asile de l'humilité et de la pénitence, sont devenus si souvent depuis le repaire de l'ignorance et de la fainéantise, [illegible] *Éloges*, *Fleury*. || Les ordres religieux peuvent se distinguer en quatre grandes catégories: 1° les moines proprement dits, qui comprennent l'ordre de Saint-Basile et celui de Saint-Benoît, avec toutes ses branches, Cluny, les camaldules, les chartreux, etc. tous antérieurs au XIII° siècle; 2° les chanoines réguliers qui suivent la règle de Saint-Augustin, et auxquels se rattachèrent deux ordres [illegible], celui de Prémontré et celui de la Merci; 3° les frères ou religieux mendiants, comprenant les dominicains, les franciscains, les carmes, les augustins, les servites, etc. et tous les ordres créés du XIII° au XVI° siècle; 4° enfin les clercs réguliers, forme affectée exclusivement aux ordres créés au XVI° siècle et depuis, tels que les jésuites, les théatins, les barnabites, etc. || Dans l'ordre de Saint-François, le premier ordre était l'ordre fondé par saint François d'Assise et composé des frères mineurs, le second ordre fut l'ordre des filles qui embrassèrent la règle de Saint-François d'Assise sous la conduite de sainte Claire; le tiers ordre comprenait des hommes et des femmes vivant dans le monde, même dans le mariage, qui s'obligeaient par vœu à une vie véritablement chrétienne et à l'observation de la règle de Saint-François autant que leur état le permettait. || La différence des quatre branches de l'ordre de Saint-François consiste en barbe et pièce [les capucins], pièce sans barbe [les récollets], barbe sans pièce [les piquepuces], et ni pièce ni barbe [les cordeliers]. || Congrégations de plusieurs maisons unies sous un chef immédiatement soumis au pape, pour ne faire qu'un corps, ou un ordre religieux. Avant la fondation de Cluny, quoique tous les moines suivissent la règle de Saint-Benoît, chaque abbaye était indépendante de l'autre et soumise à son évêque; depuis Cluny elle ne relevait plus que du pape. || Ordre blanc, les chanoines réguliers de Saint-Augustin. || Ordre noir, les [illegible]. || Ordre gris, celui des religieux de Cîteaux. || 20° Compagnie de chevalerie instituée par quelque souverain en forme de confrérie. L'ordre du Saint-Esprit. L'ordre de Saint-Louis. L'ordre de la [illegible]. L'ordre de la Jarretière. L'ordre de Saint-Michel, institué par Louis XI, en 1469, se soutint avec éclat sous les règnes de Charles VIII, de Louis XII, de François I[er] et de Henri II, SAINT-FOIX, *Ess. Paris*, Œuv. t. IV, p. 201, dans POUGENS. Les ordres de chevalerie, qui jadis étaient des preuves de vertu, ne sont maintenant que des signes de la faveur des rois, J. J. ROUSS. *Gouv. de Polog.* ch. [illegible] || Absolument, en France, chevalier des ordres du roi, chevalier de Saint-Michel et du Saint-Esprit. Chevalier de l'ordre du roi, chevalier de Saint-Michel, et, improprement, chevalier de l'ordre, chevalier du Saint-Esprit. Vous apprendrez aujourd'hui, ma fille, que le roi nomma hier soixante et [illegible] [illegible] de l'ordre, dont je vous envoie la liste, SÉV. 480. Le roi a parlé à M. de Soubise et lui a dit qu'il lui offrait l'ordre, ID. *ib.* || Collier, ruban [illegible] d'un ordre de chevalerie. [illegible] ordres. Le roi a envoyé son ordre [illegible] [illegible], SÉV. 607. [illegible] *Bréviaire de Lisieux*, [illegible] [illegible] *Ordonnance* [illegible] || 21° [illegible] de l'Église qui confère le pouvoir [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], *Exhort. [illegible] et dev. des prêtres*, t. I, p. 310. Un canon du premier concile de Tours [illegible] tout prêtre qui aurait conservé sa femme après avoir reçu les ordres, CHATEAUBR. *Génie*, I, I, 6. || On divise les ordres en ordres séculiers ou petits ordres, et en ordres sacrés ou ecclésiastiques ou grands ordres. Les petits ordres ou les quatre moindres ordres, ou les quatre mineurs, sont l'ordre de portier, l'ordre de lecteur, l'ordre d'exorciste et l'ordre d'acolyte. Les grands ordres sont les ordres de sous-diacre, de diacre et de prêtre. || Ordre de prières, le canon de la messe. || L'ordre romain, livre très-ancien (du IX° siècle) concernant les cérémonies de l'Église. || 22° Terme d'architecture. Proportions et ornements qui distinguent la colonne et l'entablement dans la construction des édifices. Il y a cinq ordres, le dorique, l'ionique, le corinthien, le composite, et le toscan ou rustique. Je ne vois point d'ordre asiatique ou égyptien; ce qui donnerait assez lieu de douter si la symétrie, les mesures, les proportions des colonnes, des pilastres et des autres ornements, régnaient parfaitement dans ces anciens édifices, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. II, p. 419, dans POUGENS. L'ordre par excellence, l'ordre dorique, qui est le véritable canon de l'architecture, QUATREMÈRE DE QUINCY, *Instit. Mém. Hist. et litt. anc.* t. II, p. 271. Cet esprit d'harmonie manifeste surtout dans l'architecture des Grecs par l'invention des ordres, invention particulière à ce peuple, ID. *ib.* p. 270. || Ordre attique, nom donné à un petit ordre de pilastres qui ont une corniche architravée pour entablement. || Ordre caryatique, celui qui a des figures de femmes pour colonnes. || Ordre composé, toute composition d'architecture qui est différente des cinq ordres. || Ordre persique, celui qui a, au lieu de colonnes, des figures d'esclaves. || Ordre français, s'est dit d'un genre de colonnes corinthiennes, dont le chapiteau est orné de fleurs de lis, aigles, coqs, etc. || Ordre protodorique, nom qu'on a donné quelquefois à la colonne polyédrique des Égyptiens. Le pilier rectangulaire aux belles proportions [de l'architecture égyptienne archaïque] amène bientôt à la colonne polyédrique; et, à la XII° dynastie, les tombeaux de Beni-Hassan fournissent le parfait modèle de cet ordre admirable que Champollion avait nommé protodorique, GUIGNIAUT, *Rapport sur le progrès des études relatives à l'Égypte et à l'Orient*, p. 51. || 23° Prescription, injonction. Et, pour régler mes vœux, ai-je votre ordre à prendre? MOL. *D. Garc.* III, 3. Vous violez les ordres les plus saints que Dieu ait imposés aux hommes, PASC. *Prov.* XIII. Mon fils doit aller à Rennes prendre les ordres de M. de Chaulnes, SÉV. 558. Sûrement M. de Vendôme [gouverneur] n'ira point [en Provence]; M. de Pompone me l'a dit avec plaisir: tous les ordres s'adressent à M. de Grignan, ID. 380. Ils [les de Chaulnes] avaient un architecte avec eux, et allaient donner leurs ordres à des ajustements et même des dérangements si considérables, que ce château, que nous trouvions déjà si beau, ne sera pas reconnaissable, ID. 1[er] mai 1680. Il se trouve parmi les Romains plus de gens punis pour avoir combattu sans en avoir ordre, que pour avoir lâché le pied et quitté leur poste, BOSS. *Hist.* III, 6. Lorsqu'on le crut en meilleur état [le prince de Condé], et que le duc d'Enghien [son fils], toujours partagé entre les devoirs de fils et de sujet, était retourné par son ordre auprès du roi, ID. *Louis de Bourbon*. Il leur donne [à son fils et à sa belle-fille] ses derniers ordres, où tout respirait la piété, ID. *ib.* Justice qui fait semblant d'être vigoureuse à cause qu'elle résiste aux tentations médiocres.... mais qui tombe et disparaît tout à coup lorsqu'on allègue, sans ordre même et mal à propos, le nom de César, ID. *le Tellier*. Les lois de cette milice [romaine] étaient dures, mais nécessaires; la victoire était périlleuse et souvent mortelle à ceux qui la gagnaient contre les ordres, ID. *Hist.* III, 6. Le diligent officier qui porte ses ordres, ID. *Louis de Bourbon*. J'ai ouï dire à notre grand prince, qu'à la journée de Nordlingue, ce qui l'assurait du succès, c'est qu'il connaissait M. de Turenne, dont l'habileté consommée n'avait besoin d'aucun ordre pour faire tout ce qu'il fallait, ID. *Louis de Bourbon*. Quand le sage chancelier reçut l'ordre de dresser ce pieux édit qui donne le dernier coup à l'hérésie [révocation de l'édit de Nantes], ID. *le Tellier*. Allons, par des ordres contraires, Révoquer d'un méchant les ordres sanguinaires, RAC. *Esth.* III, 8. Par mes ordres trompeurs tout le peuple excité, ID. *Brit.* IV, 2. Suivez de point en point ces ordres importants, ID. *Athal.* V, 1. Il donnait tranquillement tous les ordres pendant que le [illegible] était troublé, FÉN. *Tél.* I. Pygmalion donna ordre de renvoyer les troupes, ID. *ib.* III. Il avait ordre de se conduire à Sarente, ID. *ib.* XIV. Il [Antiochus] donna à Lysias, qu'il laissait pour gouverner en son absence, la moitié de toute son armée, avec ordre d'exterminer la nation juive, et de donner leur pays à d'autres peuples, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. VIII, p. 469, dans POUGENS. [Dans un état despotique] il ne sert de rien d'opposer les sentiments naturels, le respect pour un père, la tendresse pour ses enfants et ses femmes, les lois de l'honneur, l'état de la santé; on a reçu l'ordre, et cela suffit, MONTESQ. *Esp.* III, 10. À cette nouvelle, Napoléon retrouve le feu de ses premières années, mille ordres d'ensemble et de détail, tous différents, tous d'accord, tous nécessaires, jaillissent à la fois de son génie impétueux, SÉGUR, *Hist. de Nap.* [illegible] 11. || Ordre se prend aussi dans le sens passif pour l'ordre qu'on a reçu. Je sais quel est mon ordre, et si j'en sors ou non, CORN. *Nicom.* III, 2. L'ordre de Fourbin est d'obéir à M. de Chaulnes, SÉV. 16 [illegible] 1676. || Jusqu'à nouvel ordre, jusqu'à ce qu'un nouvel ordre soit donné. Dites-lui que je lui défends de paraître devant moi jusqu'à nouvel ordre, [illegible], *Mme de Maintenon*, t. II, p. 218, dans POUGENS. || Par ordre, par une injonction d'une autorité supérieure. Cet avis a été inséré par ordre dans les journaux. Que ne travailles-tu pour le théâtre? je te promets de faire jouer par ordre la première pièce que tu feras, AL. DUVAL, *Jeunesse du duc de Richel.* II, 6. || Par ordre, placé sur les affiches de théâtre devant la composition du spectacle, indique que le souverain a l'intention d'aller le soir même au spectacle. || 24° Le mot que l'on donne tous les jours aux gens de guerre pour distinguer les amis des ennemis. Prendre l'ordre. Envoyer l'ordre. [illegible] sept. 1686: Les Siamois allèrent à Maintenon voir les travaux qu'on y fait; on leur fit voir toute l'infanterie sous les armes; les officiers les saluèrent de la pique, et l'on prit l'ordre d'eux; enfin on leur rendit toutes sortes d'honneurs, DANGEAU [illegible] 20 novembre: Ils donnaient l'ordre partout, et au lieu de nommer le nom d'un saint, ils disaient quelque sentence à la mode de leur pays, et [illegible] ils disaient fort spirituellement et presque toujours par rapport à la ville où ils étaient, ID. I, 4[illegible]. || Le mot de l'ordre, et, plus ordinairement, le mot d'ordre, le mot que l'on donne de cette façon. || Avancez à l'ordre, est dit par la sentinelle à la patrouille qui doit avancer pour dire le mot d'ordre et se faire ainsi reconnaître. || Fig. Mot d'ordre, résolution commune que prend un parti, une compagnie, et à laquelle tous les membres [illegible]. Le mot d'ordre des partis. N'obéir à aucun mot d'ordre. || Le moment de la journée où le général distribue ses ordres à son armée. Le roi dit à l'ordre qu'il ferait marcher son armée le lundi suivant pour aller camper sur la Haisne, DANGEAU, I, 42, 11 [illegible]. L'intendant avait beau lui porter ses plaintes [à Turenne] contre le pillage de ses troupes en [Lorraine], il répondait froidement: je le ferai dire à l'ordre, VOLT. *Lett. Colini*, 21 oct. 1767. || Aller, venir à l'ordre, aller, venir chez un chef [illegible] pour prendre le mot d'ordre ou l'ordre du [illegible]. Le hasard fit que j'allai seul à l'ordre chez M. de Luxembourg, ST-SIM. 11, 128. || Il se dit aussi des publications qui se font par ordre du général [illegible] avis. Ce trait de bravoure a été mis à l'ordre. Mettre à l'ordre un soldat, un officier pour sa belle conduite. || 25° Terme de commerce. [illegible] d'un billet ou d'une lettre de change, ainsi dit parce que l'endossement est un ordre, un commandement de faire le transport d'une somme à un tiers qui devra recevoir le montant. Mettre un ordre, un ordre au dos d'un billet. || Billet à ordre, billet payable à la personne à l'ordre de laquelle il est [illegible] transmis. Je payerai à un tel ou à son ordre, est la formule d'un billet à ordre. || 26° Par ordre, [illegible]. Successivement. Eh bien! qu'est-ce? m'as-tu [illegible] parcouru par ordre? MOL. *Amph.* III, 2. [illegible] est le seul qui promet à la tête de son Évangile de raconter les choses [de la cène] par ordre, [illegible] III, 7. L'un [Turenne], dès qu'il parut dans les armées, donne une haute idée de sa valeur, et fait attendre quelque chose d'extraordinaire, mais [illegible] s'avance par ordre, et vient comme par degrés aux prodiges qui ont fini le cours de sa vie..., ID. *Louis de Bourb.* Daniel.... vit par ordre, à diverses fois et sous des figures différentes, quatre monarchies [illegible] que devaient vivre les Israélites, ID. *Hist.* II, [illegible] || D'ordre, suivant un certain ordre. En exposant d'ordre les causes de l'amour, PASC. *Pens.* VII, 19, édit. [illegible] || 27° En sous-ordre, loc. adv. Voy. SOUS-ORDRE.

— REM. Au XVII° siècle, on faisait ordre féminin quand il signifiait les sacrements de l'Église: saintes ordres. Aujourd'hui il est exclusivement masculin.

— HIST. XIe s. Ordres nen ont [les clercs] ne en lor chefs couronés. *Ch. de Rol.* CCLXVI. || XIIe s. D'un seul mesfait ne doit nuls huem dous feis perir; Quant li clers pert sun ordre, nel puet hum plus hunir, *Th. le mart.* 28. En dous ordres de gent est faite sainte iglise; Del pueple et del clergié ele est faite e asise, *ib.* 79. Se j'en ooie novele au reperier, Toutes vos ordres [qualité de prêtre] n'i auroient mestier, Que n'en feisse les testes reoignier, *Li coronemens Looys*, v. 1982. || XIIIe s. Ainsi ont no ministre cest ordre [monâstique] devisé, *Berte*, XIV. Tout ensemble dire ne puis, Mès tout vous conterai par ordre, *la Rose*, 703. Sor toles autres ordres doit on mult honorer L'ordre de mariage, et amer. et garder, RUTEB. 243. Tout li muebles que je aurai, demourront après mon decet à l'abbé et couvent devant dis, et se je antroie an ordre aussi, DU CANGE, *ordo.* || XIVe s. Et ce soit fait en quelque maniere que l'ordre de l'art le commande, H. DE MONDEVILLE, fo 90, *verso.* Pourquoy au jour d'uy il [les tribuns] s'efforcent de troubler la concorde des ordres, BERCHEURE, fo 97. Se rendi en l'ordre de Prémonstré moyne blanc, *Hist. litt. de la Fr.* t. XXV, p. 502. || XVe s. Ne voilà pas Guillaume de Hainaut qui, puis un peu de temps, a pris le bleu gartier [jarretière] pour sa chausse lier, qui est l'ordre et enseigne des Anglois, FROISS. III, IV, 50. Et fut en deux batailles et en plusieurs rencontres et sieges, accompaignant son pere ; et desja se monstra fier et courageux et principalement à tenir ordre, où il se delectoit aigrement, monstrant qu'il estoit prince et seigneur apparent, et se faisoit craindre, O. DE LA MARCHE, *Mém.* p. 70, dans LACURNE. Perrotin estant plevy en fiance à une jeune fille, et cuidant icelle espouser, et recevoir l'ordre de mariage, DU CANGE, *ordo.* Les princes de l'empire, encores que l'empereur fust homme de peu de vertus, y donneroient ordre [empêcheraient les conquêtes que prétendait faire le duc de Bourgogne], COMM. IV, 1. Pour remontrer au roy le mauvais ordre et injustice qu'il faisoit en son royaulme, ID. I, 2. Commença à marcher le conte de Charolois, laissant, comme j'ay dit, toute ordre par avant devisée, ID. I, 3. Et s'estoient faits freres d'ordre, car il portoit la toison et le dit duc portoit la jartiere, ID. III, 6. Et se je estoye recongneu, si seroit honte à chevalerie, que ung homme fut trouvé en l'ordre, qui telz parlers auroit dit, *Perceforest*, t. VI, fo 38. || XVIe s. Seullement, envoya qui ameneroyt en ordre les legions.... RAB. *Garg.* I, 47. Tous furent receuz entre les ordres [rangs], et là ruez par terre, ID. *ib.* I, 48. Panurge meit deux selles d'armes des chevaliers en telle ordre que elles servirent de landiers, ID. *Pant.* II, 26. Je y donneray bon ordre, ou bastons fauldront on monde, ID. *ib.* III, 28. Il n'y a ordre que nous pretendions d'estre du corps de Christ, nous abandonnant à toute licence, et menant une vie dissolue, CALVIN, *Inst.* 191. J'espere que Dieu me donnera la grace de vous faire quelque service, au moins de ne rien gaster de la bonne ordre que jusques icy le roy de Navarre a tenue, MARG. *Lett.* 88. Je ne saurois faire escuse qui seult couvrir la faulte d'avoir receu ung si grant heur [la visite du roi] en si mauvais ordre, ID. *ib.* 129. La distribution et ordre de son convoi, MONT. I, 17. Sans ordre et propos, ID. I, 33. L'ordre de Saint Michel a esté longtemps en credit parmy nous, ID. II, 66. [L'éléphant] s'estant defendu jusques à n'en pouvoir plus, n'y voyant plus d'ordre, ... casse ses dens contre les arbres, LA BOÉTIE, 29. [Syracuse] estant pressée par les guerres, inconsidereement ne mettant ordre qu'au danger, esleva Denis le premier, ID. 33. Eh bien! dit le coutelier, l'appelant monsieu, car il le voyoit bien en ordre [bien mis], DESPER. *Contes*, 83. Le légat n'use de ses facultez qu'après avoir juré par ses sainctes ordres de.... P. PITHOU, 11. Ilz se voyoient de tous costez enfermez, sans ordre [moyen] d'en pouvoir eschapper, AMYOT, *Fab.* 16. Il n'y avoit ordre de sauver la Grece, sinon en combatant par mer, ID. *Arist.* 22. Ilz voulurent une autre fois essayer la fortune en meilleure ordre et meilleur esquippage que devant, ID. *Nicias*, 7. Le pont du Gar est d'ordre tuscan.... O. DE SERRES, 753. Il y a trente ans et plus que vous tenez l'un des premiers lieux entre ceux de nostre ordre [les avocats] en vostre païs, PASQUIER, *Lett.* t. I, p. 120.

— ÉTYM. Bourg. *odre;* Berry, *orde*, espèce, famille : *ce chien est de la bonne orde;* prov. *orde, horde, orden;* esp. *orden;* port. *ordem;* ital. *ordine;* du lat. *ordinem*, ordre. Corssen (*Beitr.* p. 108) voit dans *ordo* le suffixe *don*, qui est dans *dulce-do, cupido*, et la racine *or*, de *oriri;* comparez ὄρνυμι, faire aller; sanscr. *ar*, *rinômi*, se mettre en mouvement, aller : *ordo* serait donc la mise en mouvement, la façon d'aller.

ORDURE (or-du-r') *s. f.* || 1° Excréments, impuretés du corps. Cette plaie, cet abcès suppure, il jette beaucoup d'ordure. Défense de faire ou de déposer des ordures le long de ce mur. M. de Réaumur a observé que les jaseurs aiment la propreté, et que ceux qu'on tient dans les volières font constamment leurs ordures dans un même endroit, BUFF. *Ois.* t. VI, p. 187. Les castors ne font ni ne souffrent jamais aucune ordure dans leurs habitations, ID. *Castor.* || 2° Immondices, balayures, tout ce qui rend sale et malpropre un appartement, un escalier, une cour, etc. Un panier d'ordures. Jeter quelque chose aux ordures. Ces gens-là [les libraires de Genève] en font des papillotes [d'ouvrages de mathématiques], et en sont quittes après pour dire qu'ils les ont perdus.... je vous prie de les engager.... à voir si les débris de mes calculs ne pourraient pas se retrouver dans les ordures, D'ALEMB. *Lett. à Volt.* 22 sept. 1767. || Fig. Il ne fait guère d'ordure au logis, c'est-à-dire il n'y reste guère. Il y a trois jours qu'il est à la chasse avec un de ses amis; il ne fait guère d'ordure au logis vraiment, DANCOURT, *Maison de camp.* sc. 1. || Fig. et familièrement. Personne indigne et comparée à une balayure. L'épiscopat allait tombant de plus en plus, depuis que M. de Chartres, Jodet, l'avait rempli des ordures des séminaires, ST-SIM. 396, 138. || Fig. Être jeté dans le panier aux ordures, dans le sac aux ordures, être rejeté, mis à l'écart comme quelque chose de vil. Il ne m'a pas paru que Mme de Schomberg ait encore pris ma place [dans l'amitié de Mme de Lafayette].... enfin je ne crois pas être tout à fait jetée au sac aux ordures, SEV. 30 oct. 1680. || 3° Poussière, duvet, plume, paille, et autre petite chose malpropre qui s'attache aux habits, aux chapeaux, aux meubles. Votre manteau est tout plein d'ordures. Il lui est entré une ordure dans l'œil. || 4° Fig. Turpitude dans les actions, dans les mœurs. Nos plus sages discours ne sont que vanités, Et nos sens corrompus n'ont goût qu'à des ordures, MALH. I, 1. Des troupes d'eunuques qui se prostituaient à toutes sortes d'ordures, VAUGEL. *Q. C.* 352. Vous y avez vu des abominations et des ordures, c'est-à-dire leurs idoles, le bois et la pierre, l'argent et l'or qu'ils adoraient, SACI, *Bible, Deutéron.* XXIX, 17. Chaque instant de ma vie est chargé de souillures, Elle n'est qu'un amas de crimes et d'ordures, MOL. *Tart.* III, 6. Que le cœur de l'homme est creux et plein d'ordure! PASC. *Pens.* IV, 1, éd. HAVET. Libérale même dans sa vieillesse, quoique cet âge soit ordinairement souillé des ordures de l'avarice, BOSS. *Yol. de Monterby.* Vous voyez que cette assemblée vénérable [un concile] estime qu'on se joue des sacrés mystères, lorsqu'après les avoir reçus on retourne à ses premières ordures, ID. *Sermons, Pénitence*, 3. Les connaisseurs crurent trouver sous ce langage barbare [des Maximes des saints] un pur quiétisme, délié, affiné, épuré de toute ordure, ST-SIM. 45, 14. || 5° Fig. Paroles, discours, écrits obscènes. Je mets en fait qu'une honnête femme ne saurait la voir sans confusion, tant j'y ai découvert d'ordures et de saletés, MOL. *Critique.* 3. Ces sortes d'ordures-là ne se disent point à une femme de ma condition, ID. *Pourc.* III, 2. Marot et Rabelais sont inexcusables d'avoir semé l'ordure dans leurs écrits : tous deux avaient assez de génie et de naturel pour pouvoir s'en passer, LA BRUY. I. À Monsieur, aux filles du roi, à quantité de femmes, il [Langlée] leur disait des ordures horribles, ST-SIM. 75, 232. La satire de Pétrone est un mélange de bon et de mauvais, de moralités et d'ordures; elle annonce la décadence du siècle qui suivit celui d'Auguste, VOLT. *Mél. hist. Pyrrh. hist.* XIV. Je [Rabelais] pris mes compatriotes par leur faible, je parlai de boire, je dis des ordures, et avec ce secret tout me fut permis, ID. *Dial.* 8. Je vous préviens qu'il sera nécessaire de retrancher les ordures de Shakespeare, si vous voulez que l'Académie fasse imprimer l'ouvrage par son libraire, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 27 août 1776.

— HIST. XIIe s. Li sire esdrece de puldre le besuignus [le besogneux], e de ordeure esleved le povre, *Liber psalm.* p. 236. || XIIIe s. L'oreille ki est estupée, Coment poet ele estre sanée [guérie], Se tele ordure ne seit traite? *Ms. St-Jean.* Celui qui aime humilité et qui het orgueil, estrait Dieus de l'ordure du siecle, *Psautier*, fo 240. Ne sueffre sor toi nule ordure; Lave tes mains, et tes dens cure, *la Rose*, 2175. Pri à ton fil qu'il nous en terde [essuie], Et nous esleve De l'ordure qu'apporta Eve, RUTEB. 11. || XVe s. Beaux seigneurs, l'ordre de chevalerie est si noble et si haute, que nul cuer ne doit penser, qui chevalier est, à ordure ne à vilté ne à couardise, FROISS. II, III, 10. Icellui Dolebel lui dist qu'il avoit espousé une ordure [femme de mauvaise vie], et qu'il estoit coux, DU CANGE, *ordura.* [Les flatteurs des princes] En decevant pour leur argent attraire, Leur consentent ordure et lascheté, E. DESCH. *Ce qui est nécessaire aux roys.* || XVIe s. Il avoit esté acheminé à cette ordure [le vol] par l'avarice de son pere, MONT. II, 72. Les faulses couleurs de quoy il veut couvrir l'ordure de sa pestilente ambition, ID. II, 110. Pressant sa playe, j'en feis sortir l'ordure qui s'y amassoit, ID. II, 193. On dit en commun proverbe qu'il ne faut pas remuer l'ordure, qu'elle ne fasse apparoistre sa mauvaise odeur, VILLEROY, *Mém.* t. II, p. 304, dans LACURNE. Truye ne songe qu'ordure, COTGRAVE. Car vous donnez tel lustre à vos noires ordures, Qu'en fascinant vos yeux, elles vous semblent pures, D'AUB. *Tragiques, Princes.*

— ÉTYM. *Ord;* provenç. *ordura, orduma, ordumna;* ital. *ordura.*

ORDURIER, IÈRE (or-du-rié, riè-r'), *adj.* || 1° Qui se plaît à dire des choses sales, déshonnêtes. Le commandeur de G..., vieux débauché, plein de politesse et d'esprit, mais ordurier, y logeait et y attirait une folle et brillante jeunesse en officiers aux gardes et mousquetaires, J. J. ROUSS. *Conf.* VII. Ce monsieur du journal m'appelle jacobin, homme horrible, ordurier, grimacier... P. L. COUR. 2e *lett. particul.* || Substantivement. Ces sels dont on peut dire que M. Ménage n'était que le faux-saunier, et qu'il prodiguait comme s'ils eussent été de son propre, quoiqu'ils fussent de celui de son M. Bautru et de semblables orduriers, *Anti-ménagiana*, p. 3. || 2° Qui contient des ordures, des choses obscènes. Les vers orduriers du poëte Ausone, natif de Bordeaux et consul romain, VOLT. *Lett. Richelieu*, 29 juill. 1774. Julie avait aimé Octave, témoin l'épigramme ordurière d'Auguste, ID. *Lett. d'Argent.* 23 juill. 1763. || 3° *S. m.* Petite caisse de bois, munie d'un manche, et dont on se sert pour mettre les balayures.

— ÉTYM. *Ordure.*

† 1. **ORE** ou **ORES** (o-r'), *adv.* Voy. OR 1.

† 2. **ORE** (o-r'), *s. f.* Terme de métallurgie. Contrevent au côté opposé à la tuyère, dans les feux catalans.

ORÉADE (o-ré-ad'), *s. f.* Terme de mythologie. Chacune des nymphes qui présidaient aux forêts et aux montagnes. Les oréades taciturnes Cherchent les antres des déserts, BERNIS, *Quatre sais. Automne.*

— ÉTYM. Ὀρεάς, de ὄρος, montagne.

ORÉE (o-rée), *s. f.* Terme qui vieillit. Le bord, la lisière d'un bois. Cependant, à l'orée du bois, on voit déjà fleurir les primevères, BERN. DE ST-P. *Étude* V. Nous débarquâmes à l'orée d'une plaine circulaire, CHATEAUBR. *Voy. Amér.* 116.

— HIST. XIIIe. s. Avoit fait tendre ung pavillon sur l'orée du fleuve, JOINVILLE, p. 69, dans LACURNE. || XIVe s. Lesquelz se arresterent hors du chemin lez l'orée d'un petit buisson, DU CANGE, *oreria.* || XVe s. Ils s'estoient arrestez la nuict devant l'orée de la forest, *Perceforest*, t. IV, fo 42. || XVIe s. Les porteguidons et portenseignes avoient mis leurs guidons et enseignes l'orée des murs, RAB. *Garg.* I, 27. Et si feit encore mettre aux deux orées de ces chemins, ainsi pavez deçà et delà, d'autres pierres un peu relevées [montoirs], AMYOT, *les Gracques*, 40. Il prit sa charge à gauche du mesme temps, et avec moins de 300 chevaux rompt et mene battant un gros de plus de 600 jusques à l'eurée d'un bois, D'AUB. *Hist.* III, 221.

— ÉTYM. Wallon, *orêie;* d'une forme non latine *orata*, dérivé du latin *ora*, bord.

OREILLARD, ARDE (o-rè-llar, llar-d', *ll* mouillées, et non o-rè-yar), *adj.* || 1° Qui a les oreilles longues, basses, pendantes. Une jument oreillarde. Les oreilles [des chevaux] doivent être petites, hardies et bien placées en haut de la tête, et non pas basses et tombantes, ce qu'on appelle oreillards, GENLIS, *Maison rustique*, t. I, p. 189, dans POUGENS. || On dit aussi oriliard. || 2° Terme de zoologie. Dont les oreilles offrent quelque circonstance notable. Grèbe oreillard, *colymbus auritus*, *L.* || *S. m.* Espèce de chauve-souris, *vespertilio auritus*, *L.* L'oreillard est peut-être plus commun que la chauve-souris.... il a.... les oreilles d'une grandeur démesurée, BUFF. *Quadrup.* t. II, p. 227. || Et. Geoffroy St-Hilaire a séparé des vespertilions un sous-genre oreillard, *plecotus.*

— ÉTYM. *Oreille.*

OREILLE (o-rè-ll', *ll* mouillées, et non o-rè-ye), *s. f.* || 1° Appareil de l'audition qui est divisé en

trois parties. || 2° Organe de l'ouïe, placé de chaque côté de la tête. || 3° L'ouïe, le sens qui perçoit les sons. || 4° Appréciation des sons musicaux. || 5° Délicatesse de l'ouïe. || 6° La partie externe qui est autour du trou de l'oreille. || 7° Fig. Les oreilles du cœur. || 8° Fig. Attention, intérêt, confiance. || 9° Oreille se dit quelquefois pour la personne qui entend, qui écoute. || 10° Il se dit de ce qui a quelque ressemblance avec la figure d'une oreille. || 11° Petite partie du haut ou du bas d'un feuillet d'un livre qu'on a plié pour marquer une page. || 12° Oreille de ballot, le coin de la toile qui enveloppe le ballot. || 13° Les deux espèces de grosses dents qui terminent le peigne des deux côtés. || 14° Différentes acceptions dans le langage de la marine. || 15° L'une des deux cimes d'une montagne bifurquée. || 16° Appendice de certaines feuilles. || 17° Ancien nom des oreillettes du cœur. || 18° Nom de différentes plantes et champignons. || 19° Nom de diverses coquilles. || 20° Nom d'un poisson, d'un oiseau. || 21° Jusqu'aux oreilles. || 22° Par-dessus les oreilles. || Proverbes.

1° Appareil de l'audition qui est divisé en trois parties : l'oreille externe, qui comprend le pavillon et le conduit auditif; l'oreille moyenne, formée par la caisse du tympan et ses dépendances; et l'oreille interne ou le labyrinthe, qui comprend le vestibule, le limaçon et les canaux demi-circulaires. L'oreille humaine est une machine acoustique de la plus savante composition, et dont l'anatomie moderne donne un détail qui étonnerait le [illegible]...., BONNET, *Contempl. nat.* v, 11. || 2° Organe de l'ouïe, placé de chaque côté de la tête. Oreille droite, gauche. Les deux oreilles. Les maux d'oreille. Se boucher les oreilles. Un tintement d'oreilles. Passez donc de l'autre côté ; car cette oreille-ci est destinée pour les langues scientifiques et étrangères, et l'autre est pour la vulgaire et la maternelle, MOL. *Mar. forcé*, 6. Faut-il vous le rebattre Aux oreilles cent fois, et crier comme quatre? ID. *Tart.* v, 3. De toutes les machines, il n'y en a aucune qui travaille autant que la langue, aucune d'aussi orgueilleuse et d'aussi passive que l'oreille, DIDER. *Claude et Nér.* II, 20. || Fig. Avoir les oreilles bouchées, ne pas écouter, ne pas accorder d'attention. La mort a des rigueurs à nulle autre pareilles; On a beau la prier; La cruelle qu'elle est se bouche les oreilles Et nous laisse crier, MALH. VI, 18. Dans les audiences vulgaires [des juges].... celui-là se présente à vous par coutume ou par bienséance.... celui-ci, plus cruel encore, a les oreilles bouchées par ses préventions, BOSS. *le Tellier.* Les oreilles y sont bouchées et les cœurs de fer, FÉN. *Dial. des morts anc.* 18. || Entendre des deux oreilles, se dit par pléonasme emphatique pour affirmer qu'on a bien entendu. Rien n'est plus vrai, madame : je l'ai entendu de mes deux oreilles, LAMOTTE, *Talisman*, sc. 12. || Être tout oreilles, écouter avec une extrême attention. Nous sommes tout oreille. Oh! vous parlez si bien que je suis tout oreille, BOISSY, *Babillard*, sc. 9. || Familièrement. De toutes ses oreilles, avec une grande attention. Approchez et venez de toutes vos oreilles Prendre part au plaisir d'entendre des merveilles, MOL. *Femm. sav.* III, 2. Nous y sommes de toutes nos oreilles, ID. *Préc.* 10. Écoutez-nous tous deux de toutes vos oreilles, BARON, *Andrienne*, II, 3. Vous, monsieur le baron, écoutez de toutes vos oreilles, DESTOUCHES, *Fausse Agn.* I, 2. || Fig. Il n'entend pas de cette oreille-là, il consent, il ne consent pas, il accède, il n'accède pas. L'abbé Duviquet, son successeur, entend fort bien de cette oreille-là, ARNAULT, *Loisirs d'un banni*, t. II, p. 48, dans POUGENS. || Prêter l'oreille, être attentif. Prête, sans me troubler, l'oreille à mes discours, CORN. *Cinna*, V, 1. Si vous prêtez l'oreille, vous recevrez l'instruction, SACI, *Bible, Ecclésiastique*, VI, 34. Prêtez-moi l'un et l'autre une oreille attentive, RAC. *Athal.* II, 5. Il prête l'oreille au moindre bruit, FÉN. *Tél.* III. Les esprits entre eux se prêtent l'oreille, [illegible]. *Ess. sur la vertu* [illegible] dans le style relevé ou poétique. Que la terre prête l'oreille aux paroles de ma bouche! BOSS. *Hist.* II, 3. Cieux, écoutez ma voix; terre, prête l'oreille! RAC. *Athal.* III, 7. || Prêter l'oreille, donner créance. [illegible] prêter l'oreille à [illegible] par des prophètes trompeurs, BOSS. *Hist.* II, 6. Est-ce à vous de prêter l'oreille à leurs discours? RAC. [illegible] || Prêter l'oreille, accéder, écouter favorablement [illegible] [illegible] ments en avaient banni; elle prêtait de nouveau l'oreille à Dieu, qui l'appelait avec tant d'attrait à la vie religieuse, BOSS. *Anne de Gonz.* || Fig. Ouvrir l'oreille, écouter attentivement. J'ouvre l'oreille et je n'entends rien. || Fig. Ouvrir l'oreille, écouter favorablement les propositions, les suggestions. Byzance ouvre, dis-tu, l'oreille à ces menées, CORN. *Héracl.* I, 1. Enfin j'ouvre l'oreille aux conseils de la rage, ROTR. *Antig.* I, 6. || L'argent lui fait ouvrir les oreilles, se dit de celui qui, pour de l'argent, consent à quelque proposition. Une marquise! deux cent mille francs! oh! oh! cela me fait ouvrir les oreilles, DANCOURT, *les Fonds perdus*, III, 7. || Fig. Fermer l'oreille, ne pas vouloir écouter. Le Parthe.... fait un tel effort, Que, la ville aux abois, on lui parle d'accord; Il veut fermer l'oreille, enflé de l'avantage, CORN. *Rodog.* I, 5. Combien de fois on ferme l'oreille aux plaintes des innocents! BOSS. 1er *sermon. Quinquagés.* 1. Fermons l'œil aux présents et l'oreille à la brigue, RAC. *Plaid.* II, 14. On ferme l'oreille aux avis qu'on ne se sent pas la force de suivre : ils importunent parce qu'ils humilient, DIDER. *Claude et Nér.* II, 26. || On dit dans un sens analogue : détourner ses oreilles de. Détourne, roi puissant, détourne tes oreilles De tout conseil barbare et mensonger, RAC. *Esth.* III, 3. || Fermer l'oreille à quelqu'un, l'empêcher d'entendre. Je crains d'avoir fermé votre oreille à ses cris, RAC. *Phèdre*, II, 5. || Parler à l'oreille, parler très-près de l'oreille et de manière à n'être entendu que de la personne à qui l'on parle. Ayant la mauvaise coutume de parler toujours aux oreilles des personnes, et de faire un secret de tout, SCARR. *Rom. com.* I, 19. La doctrine ancienne [le catholicisme], qui doit être prêchée sur les toits, pouvait à peine parler à l'oreille [dans l'Angleterre protestante], BOSS. *Reine d'Anglet.* Je ne vous dissimulerai pas même que je n'aime point du tout qu'on se parle à l'oreille quand on est à table, et qu'on dise ce qu'on a fait hier à son voisin qui ne s'en soucie guère, ou qui en abuse, VOLT. *Lett. d'Autré*, 6 sept. 1765. || Dire quelque chose à l'oreille de quelqu'un, lui parler de manière à n'être entendu que de lui seul. Vous n'avez pu savoir cette grande nouvelle, Sans la dire à l'oreille à quelque âme infidèle, CORN. *Héracl.* II, 1. De la moindre vétille il fait une merveille, Et jusques au bonjour il dit tout à l'oreille, MOL. *Mis.* II, 5. Des bruits incertains se disaient à l'oreille parmi les courtisans, HAMILT. *Gramm.* 5. Puis-je en secret, ô gentille merveille, Vous dire ici quatre mots à l'oreille? VOLT. *Enf. prodigue*, IV, 2. || Dire deux mots à l'oreille de quelqu'un, le menacer, et même lui proposer un duel. Il faut que de ce fat j'arrête les complots, Et qu'à l'oreille un peu je lui dise deux mots, MOL. *Tart.* III, 1. || Souffler quelque chose aux oreilles de quelqu'un, lui dire quelque chose secrètement. || On dit de même : murmurer à l'oreille. Ne leur irez-vous pas murmurer à l'oreille : Vous qui vivez, donnez une pensée aux morts? V. HUGO, *Rayons et ombres*, XXXIV. || Cela lui entre par une oreille et lui sort par l'autre, se dit de celui qui ne fait pas grand cas de ce qu'on lui dit, ou de celui qui n'a pas beaucoup de mémoire ou d'attention. Le Grenadin, sur cela, se répandit en remercîments, qui ne m'auraient fait qu'entrer par une oreille et sortir par l'autre, s'il ne m'eût assuré que sa reconnaissance suivrait de près le service que je lui rendais, LE SAGE, *Gil Bas*, VIII, 8. || Familièrement. Avoir les oreilles battues, rebattues d'une chose, être ennuyé d'en entendre parler. || Étourdir, rompre les oreilles à quelqu'un, l'importuner par ses discours. || Corner quelque chose aux oreilles de quelqu'un, vouloir persuader quelque chose à quelqu'un à force de lui en parler. || Les oreilles ont dû vous corner, se dit à quelqu'un dont on a beaucoup parlé pendant son absence (locution née d'une vieille idée populaire, que, lorsque les oreilles vous cornent, c'est signe qu'on parle de vous). || Les oreilles lui cornent, il croit entendre ce qu'il n'entend pas. || Les oreilles lui en tintent, se dit de quelqu'un auquel on rebat quelque chose. || 3° L'ouïe, le sens qui perçoit les sons. Avoir l'oreille fine. Être dur d'oreille. Tout ignorant se surprend par l'oreille, SCARR. *Poés. div. Œuv.* t. VII, p. 167, dans POUGENS. Des Romains expirants sous un cruel vainqueur Les cris vont à l'oreille et ne vont point au cœur, BRÉBEUF, *Phars.* VII. Je vous étudie des yeux et des oreilles, MOL. *Critique*, 3. Ce sont repas friands qu'on donne à mon oreille, ID. *Femm. sav.* III, 1. Que ferez-vous ici, [illegible] [illegible] des oreilles? [illegible] Mais il est des objets que l'art judicieux doit offrir à l'oreille et reculer des yeux, BOIL. *Art p.* III. Oui, c'est Agamemnon, c'est ton roi qui t'éveille; Viens, reconnais la voix qui frappe ton oreille, RAC. *Iph.* I, 1. Elle pourra avoir écouté sans avoir entendu; la salle est grande et la bonne dame n'a pas l'oreille fine, DANCOURT, *la Folle enchère*, sc. 8. || À l'oreille, à l'audition. Tel écrit récité se soutint à l'oreille, Qui, dans l'impression au grand jour se montrant, Ne soutient pas des yeux le regard pénétrant, BOIL. *Art p.* I. || N'avoir point d'oreilles pour quelque chose, ne pas vouloir y accéder. Ils [les Juifs] n'eurent plus d'yeux ni d'oreilles que pour celles [des prophéties] qui leur annoncent des triomphes, BOSS. *Hist.* II, 4. || N'avoir point d'oreilles pour quelqu'un, ne pas l'écouter. Il n'a point d'yeux pour lui, ni d'oreilles pour moi, CORN. *Perthar.* V, 1. || Venir à l'oreille, aux oreilles de quelqu'un, arriver à sa connaissance. Il ferait le diable à quatre, si cela venait à ses oreilles, MOL. *G. Dand.* I, 2. Le bruit parvint jusqu'aux oreilles de Sésostris, FÉN. *Tél.* II. || Faire la sourde oreille, ne pas vouloir entendre ce qu'on vous dit, ne pas vouloir faire ce qu'on vous demande. Je voyais.... Neptune à mes cris faire la sourde oreille, MALH. V, 26. Il m'en a bien dit quelque petite chose; mais j'ai fait la sourde oreille, GENLIS, *Théât. d'éduc. l'Amant anonyme*, IV, 2. || Cela écorche l'oreille, cela est très-rude, très-peu agréable à entendre. Un seul endroit y mène [à la gloire] et de ce seul endroit Droite et roide.... Pluton : Ah! elle m'écorche les oreilles, BOILEAU, *les Héros de roman.* || 4° Appréciation des sons musicaux. Avoir l'oreille juste. Avoir l'oreille fausse. Quoique les musiciens distinguent fort bien les différentes consonnances, ce n'est point qu'ils en distinguent les rapports par des idées claires, c'est l'oreille seule qui juge chez eux de la différence des sons; la raison n'y connaît rien, MALEBR. *Rech. vér. Éclairc.* liv. III, t. IV, p. 213, dans POUGENS. || Absolument. Avoir de l'oreille, apprécier la justesse des sons, la régularité de la mesure. On dit par opposition : n'avoir pas d'oreille. || 5° Délicatesse de l'ouïe. Qui témoigna jamais une si juste oreille à remarquer des tons les divers changements? MALH. VI, 1. Le vers le mieux rempli, la plus noble pensée Ne peut plaire à l'esprit quand l'oreille est blessée, BOIL. *Art p.* I. Comme le remarque Quintilien, il n'est guère possible qu'une chose aille au cœur quand elle commence par choquer l'oreille, qui en est comme le vestibule et l'entrée, ROLLIN, *Traité des Ét.* III, 3. Pour obéir à l'oreille, jamais ne négligeons le nombre, mais varions-le souvent, D'OLIVET, *Prosod. franç.* V, 2. Les oreilles, que Cicéron appelle superbes, sont fort capricieuses, VOLT. *Lett. Chabanon*, 16 mars 1767. Avec un peu d'oreille de la part de l'écrivain, les hiatus ne seront ni fréquents ni choquants dans sa prose, D'ALEMB. *Mél. litt. Œuv.* t. III, p. 234, dans POUGENS. Les vers sont une espèce de chant, sur lequel l'oreille est si inexorable, que la raison même est quelquefois contrainte de lui faire de légers sacrifices, ID. *Sur le goût*, Œuv. t. III, p. 417. || Avoir de l'oreille, avoir le sentiment de la cadence et de l'harmonie. Tout le quatrième chant [de l'Énéide] est rempli de vers touchants qui font verser des larmes à ceux qui ont de l'oreille et du sentiment, VOLT. *Dict. phil. Épopée.* Il suffit d'avoir un peu d'oreille pour éviter les dissonances, SUARD, *Morc. choisis*, p. 10. Tous ces vers sont pleins de dissonances; et celui qui ne les sent pas n'a point d'oreille, DIDER. *Lett. sur les sourds et muets.* || Fig. Avoir les oreilles délicates, se choquer des moindres choses. || Fig. Avoir les oreilles chastes, craindre les paroles qui blessent la pudeur. Quelqu'un même des laquais cria tout haut qu'elles étaient plus chastes des oreilles que de tout le reste du corps, MOL. *Critique*, 3. || 6° La partie externe qui est autour du trou de l'oreille, ordinairement en forme de cornet, d'entonnoir. Mettre un vésicatoire derrière l'oreille. Un ânier, son sceptre à la main, Menait, en empereur romain, Deux coursiers à longues oreilles, LA FONT. *Fabl.* II, 10. Un lièvre, apercevant l'ombre de ses oreilles, ID. *ib.* V, 4. Un petit bout d'oreille échappé par malheur Découvrit la fourbe et l'erreur, ID. *ib.* V, 21. Il a l'oreille rouge, et le teint bien fleuri, MOL. *Tart.* II, 2. Presque tous les animaux libres et sauvages ont les oreilles droites, le sanglier les a droites et roides, le cochon domestique les a inclinées et demi-pendantes, BUFF. *Quadrup.* t. I, p. 392. Les plus petites oreilles sont, à ce qu'on prétend, les plus jolies; mais les plus grandes et qui sont en même temps bien bordées sont celles qui entendent le mieux, ID. *Hist. nat. hom. Œuv.* t. [illegible], p. [illegible]. L'oreille extérieure n'est qu'un accessoire à l'oreille intérieure, sa concavité, ses plis peuvent

servir à augmenter la quantité du son ; mais on entend encore fort bien sans oreilles extérieures, ID. *ib.* p. 182. On ne sait sur quoi peut être fondée cette coutume singulière de s'agrandir si prodigieusement les oreilles; il est vrai qu'on ne sait guère mieux d'où peut venir l'usage presque général dans toutes les nations de percer les oreilles et quelquefois les narines, pour porter des boucles, ID. *ib.* p. 307. Un autre usage de Taïti, commun aux hommes et aux femmes, c'est de se percer les oreilles, et d'y porter des perles ou des fleurs de toute espèce, BOUGAINV. *Voy.* t. II, p. 79, dans POUGENS. || Boucle d'oreille, pendant d'oreille, bijou que les femmes portent à l'oreille, préalablement percée. || Fig. Laisser passer le bout de l'oreille, laisser, quoiqu'on veuille le cacher, reconnaître ce qu'on est, ce qu'on veut; locution prise de l'âne qui, revêtu de la peau du lion, est reconnu à un bout d'oreille qui passe. || Fig. Pendre à l'oreille, être imminent. Un grand désagrément lui pend à l'oreille. || Être toujours pendu aux oreilles de quelqu'un, être assidu à le suivre, à lui parler. Après avoir été pendue aux oreilles du roi, et demandé ce régiment Royal avec fureur, SÉV. 4 sept. 1675. || Terme d'équitation. Oreilles hardies, oreilles de cheval dont les pointes se présentent en avant et semblent s'unir l'une à l'autre. || Boiter de l'oreille, aller de l'oreille, se dit du cheval qui accompagne chaque pas d'un mouvement de tête. || Oreilles d'âne, oreilles semblables à celles d'un âne qu'Apollon infligea au roi Midas, à cause de son ignorance. J'irai creuser la terre, et, comme ce barbier, Faire dire aux roseaux par un nouvel organe : Midas, le roi Midas a des oreilles d'âne, BOIL. *Sat.* IX.

On dit dans un sens analogue : grandes oreilles. La cour a sifflé tes talents; Paris applaudit tes merveilles; Grétry, les oreilles des grands Sont souvent de grandes oreilles, VOLT. *Poésies mêlées*, CCXXIII [à propos de l'opéra de Midas de Grétry, sifflé à Versailles, applaudi à Paris]. Nonotte trouve Quinault plat; quoi! tu n'aimes pas l'auteur d'Atys et d'Armide! tant pis, Nonotte, cela prouve que tu as l'âme dure et point d'oreille ou trop d'oreille, ID. *Mél. litt. Honnêtetés litt. Petite digression.* || Oreilles d'âne, papier roulé en forme d'oreille d'âne que l'on met aux oreilles des enfants coupables, dans leurs devoirs ou leurs réponses, de quelque grossière ignorance. || Fig. Tenir le loup par les oreilles, ne savoir quel parti prendre parce qu'il y a du péril de tous les côtés (locution tirée d'un dicton latin qui exprime l'embarras de lâcher le loup ainsi tenu et de continuer à le tenir). Elle tient, comme on dit, le loup par les oreilles, CORN. *le Ment.* IV, 7. || Fig. Dormir sur les deux oreilles, sur l'une et l'autre oreille, être plein de sécurité. ....Censeurs, je vous conseille De dormir comme moi sur l'une et l'autre oreille, LA FONT. *Oies.* Qu'il eut, pour ne rien faire, un merveilleux talent! Qu'il dormait bien sur l'une et l'autre oreille! FONTEN. *Poés. div. Œuv.* t. IV, p. 385, dans POUGENS. Dormez donc sur l'une et l'autre oreille, mon cher petit neveu.... VOLT. *Lett. la Houlière*, 22 oct. 1770. || On a dit dans un sens analogue : mettre l'oreille sous le coude, c'est-à-dire rassurer. C'est afin que je vous mette l'oreille sous le coude, MALH. *Trad. des ép. de Sénèque*, Ép. 24.

Secouer les oreilles, ne tenir compte de quelque chose, s'en moquer. Magnac éclata à la cour, où il fit un étrange bruit; mais Villars, qui avait le prix de la victoire et Mme de Maintenon pour lui, n'en fit que secouer l'oreille, ST-SIM. 111, 196. || Secouer les oreilles, se dit aussi d'une personne à qui il arrive quelque accident, quelque affront, et qui témoigne ne pas s'en soucier. On l'a chassé de cette société, il n'a fait que secouer les oreilles. || Vin d'une oreille, le bon vin; vin de deux oreilles, le mauvais; on appelle ainsi le bon vin, parce que le bon vin fait pencher la tête de celui qui le goûte d'un côté seulement, et le mauvais vin, parce qu'on secoue la tête et par conséquent les deux oreilles (c'est l'explication donnée par de Brieux). || Dresser les oreilles, faire attention à ce qui est dit. À ces propositions il dressa les oreilles. || Avoir l'oreille basse, être humilié, mortifié. Il lui fallut à jeun retourner au logis, Honteux comme un renard qu'une poule aurait pris, Serrant la queue et portant bas l'oreille, LA FONT. *Fabl.* I, 18. || Baisser l'oreille, être las, triste, harassé, mélancolique. Mais enfin ma fierté a baissé l'oreille, MOL. *Princ. d'Él.* II, 2. Ils viennent tous me dire : allons, vite une lettre pour madame la duchesse.... je baisse les oreilles, j'écris, et puis je suis tout honteux, et je voudrais m'aller cacher, VOLT. *Lett. Mme de Choiseul*, 1er juin 1770. || Avoir l'oreille basse, se dit aussi pour être fatigué, abattu par le travail, par des excès [illegible] || En avoir sur l'oreille, être fatigué, abattu. Sa dernière maladie l'a beaucoup vieilli, il en a sur l'oreille. || Tirer l'oreille, les oreilles, tirer fortement l'oreille à un enfant, à un écolier pour le punir de quelque faute. Si un élève de l'école de Raphaël ou des Carraches en avait fait autant, n'en aurait-il pas eu les oreilles tirées d'un demi-pied? DIDER. *Salon de 1767, Œuv.* t. XIV, p. 87, dans POUGENS. || Tirer l'oreille à quelqu'un, la lui pincer par signe d'amitié ou pour avertissement. || Tirer l'oreille, éveiller, exciter. À qui l'ambition la nuit tire l'oreille, RÉGNIER, *Sat.* XII. Ce soin ambitieux me tirant par l'oreille, BOIL. *Épître* V. Déjà me tirant par l'oreille, L'ambition hâte mes pas, BÉRANG. *Hab. de cour.* || Se faire tirer l'oreille, faire quelque chose lentement, avec mauvaise volonté. Dis-nous quel est notre destin Sans te faire tirer l'oreille, SCARR. *Virg.* III. Allons, monsieur, faites les choses galamment, et sans vous faire tirer l'oreille, MOL. *Mar. forcé*, 16. On se fit un peu tirer l'oreille d'abord, HAMILT. *Gramm.* 8. Voilà monsieur Clitandre qui me doit cent cinquante pistoles, par exemple je sais bien pour lui qu'il ne se fera pas tirer l'oreille, DANCOURT, *la Désolat. des joueuses*, sc. 9. || Se faire tirer l'oreille, est une locution qui vient de l'ancien usage d'amener des témoins tirés par l'oreille (*testes per aurem attracti*, voy. HORACE, *Sat.* I, 9), usage qui est spécifié dans la loi des Bavarois (voy. DU CANGE, *auris*). || Se prendre par les oreilles, se quereller, se battre. Débuter dans une querelle de musique par se prendre par les oreilles, cela est assez naturel, GRIMM, *Correspond.* t. IV, p. 7, dans POUGENS || Par plaisanterie. Je gage mes oreilles, se dit quand on veut affirmer quelque chose. ....S'il est ici, je gage mes oreilles Qu'il est dans quelque allée à bayer aux corneilles, PIRON, *Métrom.* I, 4. || Y laisser ses oreilles, être maltraité, ne pas revenir sain et sauf de quelque entreprise périlleuse. || Il sera bien heureux s'il en rapporte ses oreilles, se dit de quelqu'un engagé dans une affaire périlleuse. || Je lui couperai les oreilles, se dit par menace à quelqu'un qu'on châtiera. Laissez-moi, je lui veux couper les deux oreilles, MOL. *Tart.* V, 2. Moi, je lui couperais sur-le-champ les oreilles, S'il n'était pas garant de tout ce qu'il a dit, ID. *l'Ét.* III, 3. || Frotter les oreilles à quelqu'un, ou lui donner sur les oreilles, lui infliger une correction manuelle. Jour de Dieu! je saurai vous frotter les oreilles, MOL. *Tart.* I, 1. Je te donnerai sur les oreilles, ID. *Pourc.* III, 9. Ôtez-vous de là, vous, ma mie, que je ne vous donne sur les oreilles, DANCOURT, *Cheval. à la mode*, V, 3. Défendez-vous mieux contre les mahométans, qui vous donnent tous les jours sur les oreilles, VOLT. *Dict. phil. Volonté.* Les Russes vous donnent [à vous Ottomans] sur les oreilles depuis trois ans, et vous les frotteront encore, ID. *Lett. à Cath.* 93. || Avoir sur les oreilles, recevoir quelque correction, manuelle ou autre. Si la conversation s'échauffe, la marquise aura sur les oreilles, DANCOURT, *la Folle enchère*, sc. 18. On m'a parlé aussi d'un dictionnaire [le Dictionnaire philosophique] où beaucoup d'honnêtes fripons ont rudement sur les oreilles, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 9 juillet 1764. || Il se gratte l'oreille, se dit d'un homme qui a quelque chagrin qui l'inquiète, ou qui a peine à se souvenir de quelque chose. || Avoir la puce à l'oreille, être inquiet de quelque chose. || Mettre la puce à l'oreille, inquiéter. || Échauffer les oreilles à quelqu'un, le mettre en colère par quelque discours. Dites-lui ma pensée, et l'avertissez bien Qu'elle ne vienne pas m'échauffer les oreilles, MOL. *Femm. sav.* III, 6. Retire-toi, te dis-je, et ne m'échauffe pas les oreilles, ID. *l'Avare*, II, 3. Quand la maréchale de la Meilleraye lui échauffait les oreilles [à Saint-Ruth], il jouait du bâton et la rouait de coups, ST-SIM. 364, 41. || Avoir le bouquet sur l'oreille, voy. BOUQUET 1, n° 2. || 7° Dans le style relevé. Les oreilles du cœur, la sensibilité morale. Qu'il [le Seigneur] vous donne ces oreilles du cœur qui seules font entendre sa voix, MASS. *Carême, Parole.* || 8° Fig. Attention, intérêt, confiance. Je dois ici l'oreille à d'autres intérêts, CORN. *Sophon.* IV, 2. Ne possédez-vous pas son oreille et son cœur? RAC. *Esth.* III, 2. J'approchai par degrés de l'oreille des rois, ID. *Athal.* III, 3. ....Me fit faire une opération pénible dans les commencements, mais qui me fut plus heureuse dans la suite, parce qu'elle m'approcha de l'oreille et de la confiance de mes maîtres, MONTESQ. *Lett. pers.* 64. || Avoir l'oreille de quelqu'un, en être favorablement écouté. C'est beaucoup que d'avoir l'oreille du grand maître, CORN. *Othon*, II, 2. On dirait qu'ils ont seuls l'oreille d'Apollon, BOIL. *Disc. au roi.* Ces gens ont l'oreille des plus grands princes, sont de tous leurs pl[illegible] et de toutes leurs fêtes, LA BRUY. VIII. Je suis bien plus en état de vous servir, présentement que j'ai l'oreille du premier ministre, LESAGE, *Gil Blas*, XI, 13. || 9° Fig. Oreille se dit quelquefois pour la personne même qui entend, qui écoute. Si vous vous laissez gagner aux soupçons, si vous prenez facilement des ombrages et des défiances, prenez garde pour le moins de ne les porter pas aux oreilles importantes, BOSS. *Sermons, Charité fratern. autre conclusion.* Je me plais à répéter toutes ces paroles [relatives au service des pauvres], malgré les oreilles délicates ; elles effacent les discours les plus magnifiques, ID. *Anne de Gonz.* || 10° Il se dit de ce qui a quelque ressemblance avec la figure de l'oreille. Les oreilles d'une écuelle. Il avait la tête enfoncée dans un bonnet de laine brune à longues oreilles ; et sa barbe, plus blanche que la neige, lui descendait jusqu'à la ceinture, LESAGE, *Gil Bl.* IV, 9. || Oreilles de soulier, les parties du soulier où sont attachées les boucles ou les cordons. || Quand quelqu'un menace de donner sur les oreilles, on répondait autrefois : ce sera donc sur les oreilles de mes souliers. || Oreille de la charrue, voy. VERSOIR. || Oreilles d'abricots, abricots confits dont on a rejoint les deux moitiés après en avoir ôté les noyaux. || 11° Petite partie du haut ou du bas d'un feuillet d'un livre qu'on a plié pour marquer une page qu'on veut retrouver. Faire une oreille à un livre. Lisez la page 34, où il y a une oreille, et voyez les lignes que j'ai marquées avec un crayon, PASC. *Prov.* IV. || On dit plutôt maintenant : faire une corne à un livre. || 12° Oreille de ballot, le coin de la toile qui enveloppe le ballot, et que l'emballeur laisse en forme d'oreille quand il coud la toile, afin que par cette oreille on puisse prendre le ballot pour le remuer. || 13° Les deux espèces de grosses dents qui terminent le peigne des deux côtés et qui renferment les véritables dents, se nomment les oreilles, *Dict. des arts et mét. Tabletier.* || Dans les jeux d'orgues, petites lames que l'on soude à la bouche des tuyaux, et qui servent à les accorder. || Terme d'imprimerie. Languette de frisquette. || Terme de menuiserie. Voussure dont la partie supérieure est droite en devant, et dont le fond est bombé en arc. || Partie saillante de certaines pièces employées dans les constructions, et qui servent à les assembler, à l'aide de boulons, à d'autres pièces fixes. || Terme de maçonnerie. Entaille qu'on fait au bout d'un appui de croisée ou d'un seuil pour qu'il entre dans le tableau de la baie et conserve une saillie sur le nu du mur. || Partie saillante qui excède une pièce de serrurerie, et sert de repère pour une autre pièce. || Dans certaines machines, saillies ajoutées à un objet pour lui donner plus d'empatement, ou pour lui permettre de s'appuyer sur un autre. || Petits appendices qui portent les galets du glissoir de la tige d'un piston. || Petite saillie sur les côtés de la charnière de certaines coquilles bivalves. || 14° Terme de marine. Oreille de l'ancre, chacun des angles de la base du triangle qui a le nom de patte de l'ancre. || Oreille de lièvre, angle aigu de la voile latine, dans sa partie supérieure. Orienté en oreille de lièvre. || Donner de l'oreille à une pièce de bois, à un bordage, les conformer de manière que, sur leur longueur, plusieurs parties se trouvent dans des plans différents et différemment inclinés. || Taquets à oreilles, taquets à double tête qui sont fixés dans la muraille d'un bâtiment pour y tourner les écoutes des basses voiles. || Oreilles d'âne, forts taquets à deux têtes qui servent à tourner, à amarrer. || 15° L'une des deux cimes d'une montagne bifurquée. Son sommet [d'une montagne] est l'oreille orientale d'un énorme cratère dont l'enceinte est entièrement culbutée du côté du couchant, RAMOND, *Instit. Mém. scienc.* 1813, 1814, 1815, p. 115. || 16° Terme de botanique. Appendice qui se trouve à la base de certaines feuilles de quelques plantes. On dit aussi oreillon et oreillette. || Les jardiniers appellent oreilles les feuilles séminales. On peut planter en pépinière de petites laitues, dès qu'elles ont les oreilles un peu grandes, LA QUINTINYE, *Jardins*, 1re part. dans RICHELET. || 17° Nom donné anciennement aux oreillettes du cœur. Ces deux dernières [l'artère veineuse et la veine cave] s'élargissent avant que d'entrer dans le cœur, et y font comme deux bourses nommées les oreilles du cœur, DESC. *Méth.* V, 5. || 18° Nom de différentes plantes. Oreille de lièvre, le buplèvre en faux, *bupleurum falcatum*, L. ombellifères. || Oreille d'ours, primevère oreille d'ours, *primula auricula*, L. primulacées. || Oreille de souris, le myosotis des champs, borraginées; on donne aussi le nom [illegible] *cerastium tomentosum*, L. pé-

tite caryophyllée dont les feuilles velues ressemblent à celles du [illegible]. || Oreille d'âne, la grande consoude. || Oreille d'homme, l'asaret d'Europe, *asarum europæum*, L. [illegible]. || Grande oreille de chat, l'*hieracium auricula*. || Nom d'un grand nombre de champignons : oreille d'âne ou d'ours, oreille brune, oreille de chardon, oreille de chat, etc. etc. || Oreille de bœuf, la girole, champignon comestible. || Oreille de Judas, nom d'un champignon sans queue, qui est une espèce d'agaric, qu'on trouve attaché au tronc du sureau ; la figure en est souvent celle de l'oreille humaine. || 19° Nom de diverses coquilles : oreille d'âne, oreille de bœuf, oreille de Vénus, etc. || Oreille de Saint-Pierre, nom sous lequel on mange à Marseille l'animal de la fissurelle grecque (univalve). || Oreille de mer, voy. ORMIER. || 20° Oreille grande, nom donné par les marins au scombre thon. || Oreille blanche, oiseau du Paraguay. || 21° Jusqu'aux oreilles, *loc. adv.* Des pieds à la tête. Il est crotté jusqu'aux oreilles. || Fig. Très-avant. Il est dans cette intrigue jusqu'aux oreilles. Employé jusqu'aux oreilles en procès et en chicane, qui est un métier qu'il aime fort, GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. 4. || 22° Fig. Par-dessus les oreilles, *loc. adv.* De manière à être accablé. Ce qu'il y avait de pis, c'est que Jenni avait des dettes par-dessus les oreilles, VOLT. *Jenni* 4. En attendant, j'ai de la besogne par-dessus les oreilles, DIDEROT, *Mém.* t. III, p. 63, dans POUGENS. || Proverbes. Les murailles, les murs ont des oreilles, c'est-à-dire il faut prendre garde aux paroles que l'on prononce, même en des lieux fermés. Les murs ayant des oreilles, dit-on, LA FONT. *Quipr.* Les planchers sur lesquels je suis, ont des yeux ; les murs qui m'entourent, ont des oreilles, J. J. ROUSS. *Confess.* VII. || Un chien hargneux a toujours les oreilles déchirées, c'est-à-dire les gens querelleurs sont sujets à avoir quelque mal. || Ventre affamé n'a point d'oreilles, c'est-à-dire on n'écoute rien quand on est pressé de la faim.

— REM. Mme de Sévigné a dit : chanter des oreilles. La bonne princesse [de Tarente] alla à son prêche : je les entendais tous qui chantaient des oreilles, car je n'ai jamais entendu des tons comme ceux-là, 26 déc. 1675. C'est une expression qu'elle a prise à Rabelais : Durant la procession ils [les frères Fredons] fredonnoyent entre les dents mélodieusement ne sçais quelles antiphones, car je n'entendoys leur patein, et attentifvement escoutant apperceus qu'ils ne chantoyent que des aureilles, *Pant.* V, 27. Dans Rabelais, chanter des oreilles, comme on voit, c'est ne rendre aucun son, ne pas chanter du tout. Mme de Sévigné a détourné cette expression, pour signifier : chanter mal.

— HIST. XI° s. La destre oreille al premier ver [vassal] [il] trancha, *Ch. de Rol.* LVI. || XII° s. Par deus feiz [deux fois] i fu pris ; si l'en laissa aler ; [illegible] li fist l'une les oreilles couper, *Th. le mart.* 31. A plusors ont trenchies et oreilles et piés, *Ron.* 1300. [illegible] el [illegible] en l'aureille, ib. 2860. Tel venjance frat sur [illegible] Jerusalem, que à ces [ceux] ki l'orrunt [illegible], tut les oreilles lur en [illegible], *Rois*, p. 410. || XIII° s. Li autre philosophe ki apelerent les oreilles porte de savoir, ALEBRANT, f° 10. En l'oreille [elle] lui prent tantost à conseillier, *Berte*, XI. Mais cele fet oreille sorde, Qui n'est mie fole ne lorde, *Ren.* 1816. Ysengrin [le loup] a drecié l'oreille, Primes regarde, et puis oreille [il écoute], Qu'en la paroi un trou avoit, ib. 12336. || XIV° s. On lui copera une oreille, DU CANGE, *auditus*. Les oreilles vous devroient bien fort et souvent manjier [démanger] ; car je ne sui [illegible], MACHAUT, p. 151. Où il aloyt, trestout tremblant, [illegible] devant luy se retiroit, Ains chascun si [illegible] l'oreille, *Liv. du bon Jeh.* 619. Il nous ont dit tant [illegible] les deux oreilles, ib. 1656. || XV° s. Il s'enclina et descendit moult [illegible] [illegible] [illegible]

les oreilles, VILLON, *Grand testam.* || XVI° s. J'ay, respondit Panurge, la pusse en l'oreille, je me veulx marier, RAB. III, 7. Vous aurez sur l'oreille, DESPER. *Contes*, CXVIII. Il ne vouloit point qu'un esclave tirassat son filz, ne qu'il luy tirast l'oreille, AMYOT, *Caton*, 41. Or la femme de Sinam n'eut pas plustost ce dessein au cœur qu'elle l'eut à la bouche, et Amorath aux oreilles par un rapport incertain, D'AUB. *Hist.* II, 389. A l'instigation de plusieurs princes qu'il nomma à l'oreille, et desquels le nom fut supprimé, ID. II, 408. Les deux epiphyses du cœur, nommées oreilles d'iceluy, à raison de la similitude qu'elles ont aux oreilles, PARÉ, II, 11. Le chancelier du Prat, lequel au traité de Cambray avoit plus l'oreille de madame la regente que nul autre, M. DU BELL. 459. Elles ne gaignent rien de crier misericorde ny de demander pardon ; car Boccal avoit lors l'oreille de marchand, MERLIN COCCAIE, t. II, p. 209. Sac plein dresse les oreilles, COTGRAVE. Bois ont oreilles, et champs œillets, ID. On appelle aujourd'huy à la cour pendans d'oreilles, ceux qui à toutes heures soufflent aux oreilles des grands ; parce qu'ils sont toujours comme pendus à leurs oreilles, H. EST. *Nouv. lang. ital.* p. 565. Une bouche et deux oreilles, GÉNIN, *Récréat.* t. II, p. 252. L'empereur lui fit la sourde oreille, BRANT. *Moncade*. A beau parleur closes oreilles, LEROUX DE LINCY, t. II, p. 225.

— ÉTYM. Picard, *éraille, éreille, areille, eraile* ; bourguig. *airoaille, oraille* ; provenç. *aurelha* ; catal. *aurella* ; espagn. *oreja* ; portug. *orelha* ; ital. *orecchia* ; bas-lat. *oricula* (auriculas, quas rustici dicebant oriculas, POMP. FESTUS) ; du latin *auricula*, diminutif de *auris*, oreille (voy. OUIR). *Auris* est pour *ausis* ; comparez le grec οὖς, ὠτός ; goth. *auso*, oreille, *haus-jan*, ouïr ; allem. *hören*, entendre, *Ohr*, oreille.

† **OREILLÉ, ÉE** (o-rè-llé, llée, *ll* mouillées), *adj.* || 1° Terme d'histoire naturelle. Qui porte des appendices en forme d'oreilles. || 2° Terme de blason. Il se dit des poissons et des coquilles dont les oreilles paraissent.

— HIST. XVI° s. Il ne se trouveroit point en Arcadie d'asnes plus magnifiquement oreillez que nous serions, TAHUREAU, *Dial.* p. 123, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Oreille*.

OREILLER (o-rè-llé ; l'*r* ne se prononce et ne se lie jamais ; au pluriel, l'*s* se lie : des o-rè-llé-z en plumes), *s. m.* || 1° Coussin qui soutient la tête quand on est couché. Alexandre mettait Homère sous son oreiller ; Scipion y mit Xénophon, DIDER. *Opin. des anc. philos.* (*Romains*). Sénèque dit : l'homme fort se reconnaît jusque sur son oreiller, ID. *Claude et Nér.* II, 28. Rose, partons ; voici l'aurore ; Quitte ces oreillers si doux, BÉRANG. *Champs*. En philosophe, hier sur l'oreiller, J'ai mis mon âme en train de babiller, ID. *Métempsyc.* || 2° Fig. Ce qui est pour l'esprit ou la conscience ce qu'est un oreiller dans un lit. Il [Montaigne, IV, 244, où il y a non oreiller, mais chevet] montre.... que l'ignorance et l'incuriosité sont deux doux oreillers pour une tête bien faite, PASC. *Entret. avec M. de Saci*. Cette vérité est un oreiller sur lequel on peut dormir en repos ; le reste est un éternel sujet d'arguments pour et contre, VOLT. *Lett. d'Argenson*, 5 nov. 1770. Vous avez acquis de la gloire, et lui [Sirven] du repos ; ce sont deux bons oreillers sur lesquels on peut dormir à son aise, ID. *Lett. de la Croix*, 6 déc. 1771. Un autre oreiller de paresse dans toute affaire un peu longue, quoique aisée, était pour lui l'incertitude que le temps jette sur les succès qui dans l'avenir semblent les plus assurés, J. J. ROUSS. 2° *dialogue*. Exercez-vous donc sans maître ; ne le pouvez-vous pas ? restez dans l'ignorance, c'est un oreiller assez doux pour bien des têtes, CONDILLAC, *Lang. calc.* II, 5. Pour qui s'épuise à travailler, La mort est un doux oreiller, BÉRANG. *Jacques*. || 3° Terme de marine. Pièce de bois qui [illegible] les deux varangues opposées de la membrure d'un bâtiment, afin de les fortifier. || 4° Coussin de [illegible] que les couteliers mettent au dessus de la roue à repasser, afin de pouvoir s'y appuyer. || 5° Terme de métallurgie. Oreiller d'un soufflet, partie placée dans le culeron pour maintenir les bords.

— HIST. XII° s. [Un haubert] Ne poise gaires plus d'un oreiller, *Gérard de Ross.* p. 318. || XIII° s. Coiffes à dames, et toies [taies] à oreilliers et de pareillons que on met pardesus les [illegible] ... *Liv. des mét.* 85. D'une pierre a fait oreillier, Si commença à sommeillier, *Ren.* 1530. || XIV° s. Et puis s'assiéent à mangier. De l'erbe vert font oreillier, *Modus*, f° [illegible]. La grande baniere et cinq oreilliers d'autel, *Bibl. des ch.* [illegible], t. V, p. 160. || XV° s. Un escu

d'argent à trois oreillers de gueules, FROISS. I, I, 24. || XVI° s. Prendre conseil à l'oreiller, GÉNIN, *Récréat.* t. II, p. 248.

— ÉTYM. *Oreille* ; bourguign. *orillier* ; provenç. *aurelhier*.

† **OREILLÈRE** (o-rè-llè-r', *ll* mouillées), *s. f.* Le perce-oreille.

— ÉTYM. *Oreille*.

OREILLETTE (o-rè-llè-t', *ll* mouillées, et non o-rè-yè-t'), *s. f.* || 1° Terme d'anatomie. Deux cavités du cœur qui reçoivent : la droite, le sang des veines du corps, la gauche, le sang des veines pulmonaires, et qui communiquent avec les ventricules. || 2° Linge qu'on met derrière l'oreille lorsqu'il s'y trouve quelque écorchure. || 3° L'asaret. || Espèce de champignon.

— HIST. XIV° s. Un additement [aux ventricules du cœur].... et est appelé des bouchiers l'oreillette ... la cornille du cuer, H. DE MONDEVILLE, f° 24.

— ÉTYM. Diminutif de *oreille*. Et pourtant ... bonne cause vouloit Xenocrates que l'on meist aux enfans des aureillettes de fer pour leur couvrir et defendre les aureilles, AMYOT, *Comm. il faut ouïr*, 3.

OREILLON (o-rè-llon, *ll* mouillées, et non o-rè-yon), *s. m.* || 1° Anciennement, partie du casque qui couvrait l'oreille ou qui se prolongeait en mentonnière. || 2° Terme de zoologie. Une des éminences de l'oreille des chauves-souris, quand elle est développée. Les oreilles sont droites, un peu courbées en dehors, arrondies à leurs extrémités et sans oreillon, BUFF. *Quadrup.* t. XIII, p. 105. || 3° Terme de médecine. Gonflement inflammatoire du tissu cellulaire qui entoure la glande parotide. || 4° Au *pl.* Nom qu'on donne aux rognures des cuirs de bœufs, de vaches et d'autres animaux, destinées à faire de la colle forte ; apparemment parce qu'il s'y trouve quantité d'oreilles. Oreillons de toutes ... à faire colle, le cent pesant estimé 50 sous, *Décl. du roi*, nov. 1640, *tarif*.

— HIST. XV° s. Je ly donrray tel oreillon ... sur l'oreille], Qu'il y aura du vermillon ; Tien ce ... fui-je mensongiers ? *La Pass. de N. S. J. C.* || XVI° s. ...Flanquée, pour le mousquet seulement, de ... courtine de deux ravelins sans espaule, sans retraite, sans orillon [sorte de fortification], D'AUB. *Hist.* ... 258. Les oreillons d'un fer de javeline, COTGRAVE.

— ÉTYM. Dérivé de *oreille*.

ORÉMUS (o-ré-mus'), *s. m.* Prière, oraison. ... dames hurlaient plutôt qu'elles ne criaient ... commença un orémus, RETZ, I, 47. Le chantre aux yeux du chœur étale son audace, Chante les ... fait des processions, BOIL. *Lutrin*, I. Certain ... grand enterreur de morts, Au chœur assez ... le service ; Certain frater, grand disséqueur de ... Tout vis-à-vis chantait aussi l'office ; Par un ... tous deux étant émus, De maudissons lardaient ... orémus, J. B. ROUSS. *Épigr.* I, 10. Je pourrais me faire un mérite D'avoir pour vous bien ... Dieu ; Mais jeune prince aime fort peu Les ... d'un vieux jésuite [le P. Sanadon], VOLT. ... au prince de Conti.

— ÉTYM. Lat. *oremus*, prions, de *orare*, prier, de *os, oris*, bouche (voy. ORAL).

† **ORÉOGNOSIE** (o-ré-ogh-no-zie), *s. f.* Connaissance des montagnes et de leur structure.

— ÉTYM. Ὄρος, ὄρεος, montagne, et γνῶσις, connaissance.

† **ORÉOGNOSTIQUE** (o-ré-ogh-no-sti-k'), *adj.* Qui a rapport à l'oréognosie. Mon travail, ... au point de vue oréognostique, comprend la partie la plus intéressante du département du Puy-de-Dôme, RAMOND, *Instit. Mém. scienc.* 1813, 1814, 1815, p. 10.

† **ORÉOGRAPHE** (o-ré-o-gra-f'), *s. m.* Celui qui s'occupe d'oréographie.

— ÉTYM. Ὄρος, ὄρεος, montagne, et γράφειν, décrire.

ORÉOGRAPHIE (o-ré-o-gra-fie), *s. f.* Description des montagnes.

— ÉTYM. Voy. ORÉOGRAPHE.

† **ORÉOGRAPHIQUE** (o-ré-o-gra-fi-k'), *adj.* Qui a rapport à l'oréographie.

ORFÈVRE (or-fè-vr'), *s. m.* Celui qui fait ou vend des ouvrages d'or et d'argent. J'ai rencontré un orfèvre, qui, sur le bruit que vous cherchez un beau diamant en bague pour faire un présent à votre épouse, m'a fort prié de vous venir parler pour lui, MOL. *le Mar. forcé*, 5. Louis XII l'ayant ... [l'argenterie] par une loi somptuaire ... les Français firent venir leur argenterie de Venise ... les orfèvres de France furent réduits à la pauvreté ... et Louis XII révoqua sagement la loi, VOLT. *Mœurs* 121. De simples orfèvres tels que Bellin et Germain ...

...ont mérité d'être mis au rang des plus célèbres ar-...tes, par la beauté de leur dessin et par l'élégance [illegible] leur exécution, ID. *Louis XIV, Artistes.* || Or-...vre-bijoutier, celui qui fabrique et qui vend des ...joux d'or. || Orfèvre-joaillier, celui qui met en œu-...re et vend des diamants. || Le corps des orfèvres, ...qui était le dernier des six corps des mar-...ands de Paris. || Vous êtes orfèvre, monsieur Josse, ...dit à quelqu'un qui donne un conseil intéressé, ...tion tirée de l'*Amour médecin*, I, 1, de Molière, ...M. Josse, orfèvre, conseille à Sganarelle d'acheter, ...ur guérir sa fille, une garniture de diamants.

— HIST. XIII° s. Une piere [il y] ot dessus assise, ...e fi... orfevre de Frise, *Romancero*, p. 58. || ...st à Paris orfevres qui veut, et qui faire le scet, ... *des mét.* 38. || XV° s. Ou tantost je te partirai ...quatre, et si te porterai Fondre en la maison ...n orfevre, FROISS. *Le dit dou florin.*

— ETYM. Lat. *auri faber*, ouvrier en or, de *au-...um*, or, et *faber*, ouvrier (voy. FABRIQUE).

ORFÉVRERIE (or-fè-vre-rie), *s. f.* Art de l'orfè-...e. Un chef-d'œuvre d'orfévrerie. || Ouvrage fait ...r l'orfèvre. Il a acheté pour dix mille francs ...orfévrerie.

— HIST. XII° s. Li reis Salomum tramist ses ...essages al rei Yram, e preiad que un menestrel ...li enveiast ki en soûst e maistres en fust de ...faverie e de purtracture, *Rois*, p. 252. || XV° s. ...toiz ouvriers d'armes, d'orfaverie, De tous les ...c'est la flour, quoi qu'on die, E. DESCH. *Sur les ...utes de Paris.* || XVI° s. Armes enrichies d'orfa-...rie, AMYOT, *Lucull.* 44.

— ETYM. *Orfevre*, par l'intermédiaire d'une forme ...ne *orfevrier*.

ORFÉVRI, IE (or-fé-vri, vrie), *adj.* Travaillé par ...fèvre. Les meubles d'argent orfévri des particu-...rs produisirent trois autres millions, VOLT. ...uis XIV, 30.

— ETYM. *Orfèvre*. L'ancien français disait *orfa-...risé*.

ORFRAIE (or-frè), *s. f.* Oiseau de proie nommé ...ssi aigle de mer et aigle barbu; c'est le pygargue ...raie, *haliætus nisus*, Savigny, *falco ossifragus*, ...néen, famille des faucons. Il semble qu'on entend ...hurlements des loups, La plainte de l'orfraie et ...cri des hibous, BRÉBEUF, *Pharsale*, VI. Le grand ...gle de mer, qui s'éloigne encore plus de l'espèce ...es aigles], et que, par cette raison, j'appellerai or-...aie, de son vieux nom français, BUFF. *Ois.* t. I, 10... Le duc, la chevêche et l'orfraie faisaient en-...dre leurs cris dans les fentes de la montagne; ...elques petits oiseaux rares mais familiers tempé-...ent l'horreur de cette solitude, J. J. ROUSS. *Prom.* ...Fig. Ce n'est pas un des cygnes de nos ca-...ux, c'est une orfraie de nos cimetières, BALZ. *le ...rdon.*

— REM. On l'a fait masculin : Où le funeste or-...aye et le hibou se perchent, THÉOPHILE, *Œuvres*, ...partie, p. 221, dans LACURNE.

— HIST. XVI° s. Qu'il n'y ait que serpens, qu'or-...yes et corbeaux, Huppes et chahuans, et les tris-...oyseaux, R. BELLEAU, *Bergeries*, t. I, p. 112, ...ns LACURNE.

— ETYM. Dit pour *osfraie* (angl. *osprey*), du lat. ...*sifragus*, qui brise les os, de *os*, os, et *frangere*, ...ser, ital. *ossifrago*.

ORFROI (or-froi), *s. m.* || 1° Autrefois, broderie ...mployée en bordure, l'équivalent de nos galons, DE ...BORDE, *Émaux*, p. 417. || 2° Aujourd'hui, pare-...nts des chapes, des chasubles.

— HIST. XII° s. Vestu [il] ot un bliaut à enseigne ...frois, *Sax.* XXXIII. La damoisele a fait mander ...rois, Et ele vint vestue d'un orfrois, *Raoul de C.* ... || XIII° s. Quiconques veut estre fesceresse de ...apeaux d'orfreis, *Liv. des mét.* 265.

— ETYM. Prov. *aurfres*; anc. esp. *orofres*; bas-... *aurifrigia, aurifrisia, aurifrisum, aurifrasus, ...rifresus, aurifrixium, auriphrigium*; du lat. *au-...m*, or, et d'un mot qui est discuté à FRISE 1.

† ORGAGE (or-ga-j'), *s. m.* Terme de pêche ma-...ime. Montants en bois soutenant la charpente ...n toit que l'on dresse sur le bord de la mer.

ORGANDI (or-gan-di), *s. m.* Mousseline fort ...re.

ORGANE (or-ga-n'), *s. m.* || 1° Terme de mécani-...e. Nom donné à diverses parties d'une machine. ...s organes d'une locomotive. || 2° Partie du corps vi-...nt, envisagée par rapport à sa fonction. Les jam-...s sont les organes qui suffisent pour marcher, ...SC. *Prov.* II. Qu'est-ce que l'esprit dont les hom-...es paraissent si vains?... une heureuse conforma-...n d'organes qui s'usent, FLÉCH. *Mme de Mont.* ...ne grande passion est une espèce d'âme, immor-telle à sa manière, et presque indépendante des or-ganes, FONTEN. *Du Verney.* La délicatesse des or-ganes donne à l'âme plus de facilité à saisir les nuances, BONNET, *Ess. anal. âme*, ch. 23. Homme, songe que c'est à la faiblesse de tes organes que tu dois la qualité qui te distingue des animaux, DIDER. *Claude et Nér.* II, 61. Il est évident que vous sen-tez un objet que vous touchez, comme si votre âme était dans votre main; que vous sentez un ob-jet que vous voyez, comme si votre âme était dans vos yeux; et qu'en un mot, toutes vos sensations paraissent être dans les organes, qui n'en sont que la cause occasionnelle, CONDIL. *Art. de rais.* I, 6. L'homme est une intelligence servie par des orga-nes, BONALD, *Recherches sur les premiers objets de nos connaissances morales.* || Fig. Les fils du té-légraphe électrique, ces frêles organes de la com-munication entre les peuples. || 3° Fig. Se dit de ce qui sert comme d'instrument. La science est l'organe le plus nécessaire pour la conduite et pour l'instruc-tion des hommes, PATRU, *Plaidoyer* 4. Il ne suffit pas de lui [au monde] opposer des raisons et des maximes contraires.... autant d'hommes qui nous parlent, autant d'organes qui nous les inspirent [les maximes du monde], BOSS. *Sermons, Vérit. convers.* I. La parole est devenue l'organe de la dissimula-tion, FLÉCH. *Duc de Mont.* La raison est l'organe du vrai, le goût est l'organe du beau, MARMONTEL, *Œuvr.* t. X, p. 28. || 4° La voix. Ce chanteur n'a pas d'organe. Veuillent les immortels, s'expliquant par ma bouche, Prêter à mon organe un pouvoir qui le touche! VOLT. *Mort. de Cés.* III, 2. Il y a un acteur excellent, à ce qu'on dit, garçon d'esprit, belle figure, bel organe, plein de sentiment, ID. *Lett. Ri-chelieu*, 22 oct. 1764. Et, dégradant son généreux organe, Il ne fut plus qu'un orateur profane, GRES-SET, *Ver-vert*, ch. 3. L'organe humain ne veut ni raideur, ni mollesse; Trop faible il nous échappe, et trop fort il nous blesse, DELILLE, *Convers.* III. || 5° Personne dont on se sert pour déclarer ses vo-lontés, ses désirs, ses sentiments. La volonté de Dieu dont les supérieurs sont les organes, MASS. *Profess. relig.* 3. De vos dieux cependant interrogez l'organe, VOLT. *Œdipe*, III, 3. Et quand ce saint pon-tife organe du Seigneur.... ID. *Zaïre*, IV, 1. Organes odieux d'un jugement inique, ID. *Tancr.* III, 6. Un philosophe illustre [Fontenelle], qui a été si long-temps le digne organe de cette compagnie [l'Aca-démie des sciences], CONDORCET, *Malouin.* Il en est de l'historien et de l'orateur comme du poëte : éclai-rés et vertueux, ce sont les organes de la justice, les flambeaux de la vérité; passionnés et corrompus, ce ne sont plus que les courtisans de la prospérité, les vils adulateurs du crime, MARMONTEL, *Fragm. phi-los. mor. gloire.* Tirésias, que le destin éclaire, De ce destin organe involontaire, À ces amants, près de combler leurs vœux, Avait prédit cet avenir af-freux, MALFIL. *Narcisse*, ch. II. || 6° Journal. Les libé-raux sentaient le besoin d'un organe. || 7° Nouvel organe, *Novum organum*, titre de la deuxième par-tie de la Grande rénovation de F. Bacon; c'est Aris-tote qui avait donné ce nom à sa logique, et c'est d'après lui que Bacon a nommé son ouvrage *Novum organum*. Bacon a donc eu bien raison de dire que nous avions besoin d'un *novum organum*, et que non-seulement nous avions besoin de créer cet or-gane tout nouveau, mais que.... DE TRACY, *Logique, Disc. prélim.*

— REM. On fait, en quelques provinces, *organe* féminin : une belle organe. C'est une faute; mais le fait est que jadis ce mot a été souvent féminin, en raison de sa terminaison féminine.

— HIST. XIV° s. L'anathomie des orgues de l'oie et des oreilles, H. DE MONDEVILLE, f° 1. || XV° s. Quant obfuscation extraordinaire n'empesche l'orguan, c'est à dire l'instrument qui est le corps, par mala-die ou autre accident, CHR. DE PISAN, *Charles V*, I, 9. Mon rude concepvoir s'est esclercy, mon gros entendement s'est ouvert, et mes organes se sont ampliez comme pour recevoyr ung don supernatu-rel, JEH. LEMAIRE, 1^re^ *livre.* || XVI° s. Flesches et traictz, lances et pertuysanes, Avec grand bruit sortant de leurs organes, J. MAROT, V, 19. Quand soubdain les musiciens de la bande argentée cessa-rent, seullement sonnoient les organes de la bande aurée, RAB. *Pant.* V, 25. Si ont requis que chanter on la face, Disant qu'elle a l'organe mal seraine, MAROT, II, 283. D'un organe bien aimé [sa femme] et d'une probité esprouvée, les suasions furent si violentes qu'elles mirent l'admiral [Coligny] à che-val, D'AUB. *Hist.* I, 133. Vous estes le motif, je ne suis seulement Que l'organe qui sert à vostre man-dement, BONS, 672.

— ETYM. Lat. *organum*, de ὄργανον, dérivé de ἔργω, faire, pour Fέργω; comparez l'all. *Werk*, l'angl. *work*, œuvre; le sanscr. *varj*, aller, procéder, faire. L'ancien français disait *orgue*, qui est la forme régulière, l'accent étant sur *or* dans le latin *organum*.

ORGANEAU (or-ga-nô), *s. m.* Terme de marine. Anneau de fer auquel on attache un câble.

— ETYM. Diminutif de *organe*, dans le sens d'in-strument, et le même que *arganeau*.

† ORGANICISME (or-ga-ni-si-sm'), *s. m.* Théorie médicale qui s'efforce de rattacher toute maladie à une lésion matérielle d'un organe.

— ETYM. *Organique*.

† ORGANICISTE (or-ga-ni-si-st'), *s. m.* Partisan de l'organicisme.

† ORGANIER (or-ga-nié), *s. m.* Mot nouveau. Le facteur d'orgues. L'étain et le plomb servent pour un grand nombre de tuyaux : les bons organiers ne font usage que de l'étain fin, dit étain d'Angleterre, LAFAGE, *Rapport fait à la société libre des beaux-arts sur l'orgue de l'église royale de Saint-Denis* (mai 1844). Pendant plus de cinq cents ans, l'on ne retrouve plus d'organier célèbre, ID. *ib.* p. 44.

— ETYM. Ce mot a été formé sur le mot *organiste*, d'après l'analogie qui attribue cette terminaison *iste* à ceux qui jouent d'un instrument, *flutiste, pia-niste*, et la terminaison *ier*, à ceux qui le fabriquent, *luthier*.

† ORGANINO (or-ga-ni-no), *s. m.* Petit orgue portatif. Petit orgue à cylindre.

— ETYM. Ital. *organino*, diminutif de *organo*, orgue.

1. ORGANIQUE (or-ga-ni-k'), *adj.* || 1° Terme de biologie. Qui a rapport à l'organisation. La première chose qui paraît dans notre corps, c'est qu'il est organique, c'est-à-dire composé de parties de diffé-rentes natures, qui ont différentes fonctions, BOSS. *Conn.* II, 1. Toute vie organique suppose nécessai-rement l'action réciproque des solides et des fluides, BONNET, *Idées fécond. plant. Œuv.* t. X, p. 57, dans POUGENS. || Règne organique, ensemble de tous les corps vivants, végétaux et animaux. || Éléments or-ganiques, dernières parties auxquelles on puisse, par l'analyse anatomique, c'est-à-dire sans décom-position chimique, ramener les tissus et les humeurs. || Substances organiques, nom donné à toutes les substances définies tirées des êtres organisés, c'est-à-dire qui sont susceptibles de cristalliser ou de fournir des composés cristallisables et de se volati-liser à une température fixe. || Vie organique, en-semble des fonctions qui servent à la nutrition de l'individu, par opposition à vie animale. || Fonc-tions organiques, celles qui sont communes à tous les êtres organisés, comme la nutrition et la reproduction. || Parties organiques, parties très-pe-tites que Buffon supposait dans les corps vivants et auxquelles il attribuait le pouvoir de reproduction. M. Needham s'est assuré par une infinité d'obser-vations, que toutes les parties des végétaux con-tiennent des parties organiques mouvantes, BUFF. *Hist. anim.* ch. 8. || Par extension. La Suisse l'inté-ressait particulièrement, parce qu'il voulait faire un traité de la structure organique de la terre, et que les montagnes sont peut-être des espèces d'os de ce grand corps, FONTEN. *Marsigli.* || Chimie organique, la partie de la chimie qui s'occupe des substances organisées. || 2° Terme de botanique. Sommets or-ganiques des fruits, les points d'attache des styles et des stigmates. || 3° Terme de médecine. Qui atta-que les organes. Maladie organique. || Lésions orga-niques, celles qui se manifestent par des altérations dans la texture des organes. || Pouls organique, celui qui désigne une affection organique déjà dé-veloppée ou seulement imminente. || 4° En législa-tion, loi organique, loi fondamentale qui organise une institution quelconque. || 5° Géométrie organi-que, l'art de décrire des courbes par le moyen d'ins-truments, et en général par un mouvement continu.

— HIST. XIV° s. Les ners qui sont organiques de l'oie [ouïe], nessent du cervel, H. DE MONDEVILLE, f° 16.

— ETYM. Lat. *organicus*, d'instrument, de *orga-num*, instrument, organe.

2. ORGANIQUE (or-ga-ni-k'), *s. f.* Terme d'anti-quité. Nom donné par les anciens à la partie de la musique qui s'exécute avec les instruments, ou à la mécanique avec ses engins.

— HIST. XVI° s. Cet art d'inventer instrumens et engins, qui s'appelle la mechanique ou organique, AMYOT, *Marcel.* 21.

— ETYM. *Organique* 1.

† ORGANIQUEMENT (or-ga-ni-ke-man), *adv.* D'une manière organique.

† **ORGANISABLE** (or-ga-ni-za-bl'), *adj.* Qui peut recevoir l'organisation ou y participer.

— ÉTYM. *Organiser.*

† **ORGANISANT, ANTE** (or-ga-ni-zan, zan-t'), *adj.* Qui organise, qui concourt à l'organisation. Nous sommes environnés d'air, d'attraction, d'électricité, de magnétisme, d'êtres organisants, tous [illegible] par leur essence, BERN. DE ST-P. dans le *Just. de* [illegible].

† **ORGANISATEUR, TRICE** (or-ga-ni-za-teur, tri-s'), *adj.* Qui organise. Un génie organisateur. La puissance organisatrice. || Substantivement. C'est un grand organisateur. On a dit que Carnot, dans la Révolution, avait été l'organisateur de la victoire.

— ÉTYM. *Organiser.*

ORGANISATION (or-ga-ni-za-sion; en vers, de six syllabes), *s. f.* || 1° État d'un corps organisé; ensemble des parties qui le constituent, et qui régissent ses actions. L'organisation de l'homme, des végétaux. De toutes les modifications de la matière, la plus excellente est l'organisation, BONNET, *Contempl. nat.* II, 3. Ces deux classes d'êtres [les plantes et les animaux], également doués de l'organisation et de la faculté de se nourrir, de croître et de se reproduire, ne sont séparées l'une de l'autre, surtout dans les points extrêmes où elles semblent se toucher, que par des nuances à peine sensibles, CONDORCET, *Duhamel.* || 2° Particulièrement. La manière d'être d'un individu au physique et au moral. Organisation frêle, organisation délicate. La seule différence des tempéraments a produit en eux [deux chiens] celle des caractères, comme la seule différence de l'organisation intérieure produit en nous celle des esprits, J. J. ROUSS. *Hél.* V, 3. Le Tasse avait cette organisation particulière du talent, qui le rend si redoutable à ceux qui le possèdent, STAËL, *Corinne*, XV, 8. || 3° Fig. Constitution d'un État, d'un établissement public ou particulier. L'organisation des tribunaux. En beaucoup de lieux, pendant beaucoup d'années, l'aspect du pays [la Gaule, durant les invasions des Barbares] put rester le même; mais l'organisation sociale était attaquée, les membres ne tenaient plus les uns aux autres, les muscles ne jouaient plus, le sang ne circulait plus librement ni sûrement dans les veines, GUIZOT, *Hist. de la civil. en France*, 8° leçon. L'activité de son génie [de Napoléon], accoutumé aux soins de l'Europe entière, n'a plus pour aliments que l'administration de cent mille hommes, encore l'organisation de son armée est-elle si parfaite qu'à peine est-ce une occupation; tout y est déterminé; tous les fils en sont dans sa main, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VIII, 9. || 4° Terme de musique. Art d'ajuster un ou plusieurs jeux d'orgues à un clavecin, à un piano.

— ÉTYM. *Organiser.*

1. **ORGANISÉ, ÉE** (or-ga-ni-zé, zée), *part. passé* d'organiser 1. || 1° Qui a reçu une organisation; qui est composé d'organes. D'où vient donc que ce corps si bien organisé Ne put obliger son hôtesse De [illegible] un rat eut sa tendresse, LA FONT. *Fabl.* IX, 7. La matière la moins organisée ne laisse pas que d'avoir, en vertu de son existence, une infinité de rapports avec toutes les autres parties de l'univers, BUFF. *Hist. anim.* ch. I. || Les êtres organisés, ou les corps organisés, les animaux et les végétaux. Les traits si nombreux, si diversifiés, si [illegible] qui rapprochent les plantes des animaux, et [illegible] ne laisse des uns et des autres qu'une seule classe d'êtres organisés, BONNET, *Paling. philos.* [illegible]. Les animaux et les végétaux, étant pourvus d'organes, ont reçu le nom commun de corps organisés, et sont [illegible] par cette propriété importante, [illegible], *Traité de min.* t. I, p. [illegible], dans [illegible]. || 2° Fig. Qui a reçu une disposition naturelle comparée à la disposition organique des corps vivants. M. de Vence, lui dont la tête est si bonne, si bien faite, si bien organisée, SÉV. [illegible] mars 1672. [illegible]

[illegible]

— ÉTYM. *Organiser.* [illegible]

substance définie qui, tirée des corps vivants, est susceptible de cristalliser ou de donner des composés cristallisables et de se volatiliser à une température fixe. Un muscle, un nerf sont des substances organisées; l'albumine, la fibrine sont des substances organiques.

2. **ORGANISÉ, ÉE** (or-ga-ni-zé, zée), *part. passé* d'organiser 2. Un clavecin organisé. Une vielle organisée.

1. **ORGANISER** (or-ga-ni-zé), *v. a.* || 1° Donner la disposition qui rend des substances aptes à vivre, à être animées. La nature est variée dans la formation des corps qu'elle organise. || Par extension. C'était un spectre et un fantôme de ma façon; un homme artificiel que j'avais fait et organisé, BALZ. à *Ménage.* || 2° Fig. Donner à un établissement une forme, en régler l'arrangement intérieur. Organiser une armée, une administration. Napoléon, dans Vilna, avait un nouvel empire à organiser, la politique de l'Europe, la guerre d'Espagne, le gouvernement de la France à diriger, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IV, 2. || 3° Disposer, arranger. Organiser une partie de plaisir, une partie de jeu. Carnot, dont la réputation était immense, dont on disait en France et en Europe qu'il avait organisé la victoire, THIERS, *Révolution*, XXVIII. || 4° S'organiser, *v. réfl.* Prendre la disposition qui rend propre à être vivant. Des substances qui s'organisent. Tout se meut, s'organise et sent son existence; La matière est vivante.... ST-LAMBERT, *Saisons, Été.* || Prendre une forme régulière. Ce corps, cette administration s'organise.

— HIST. XIV° s. Quand on veult bien considerer Comme noz corps sont devisez, Et si très bien organisez, Tellement que.... *l'Alch. à nat.* 402.

— ÉTYM. *Organe;* provenç. et esp. *organizar;* ital. *organizare.*

2. **ORGANISER** (or-ga-ni-zé), *v. a.* Joindre un petit orgue à un forte-piano, ou à quelque autre instrument semblable dont les touches mettent l'orgue en action.

— ÉTYM. *Orgue* (qui vient du latin *organum*).

ORGANISME (or-ga-ni-sm'), *s. m.* || 1° Terme de biologie. Disposition en substance organisée. L'organisme s'étend bien loin dans les machines animales, et il est arrivé bien des fois qu'on a pris pour inorganisé ce qui était très-organisé, BONNET, *Contempl. nat. Œuv.* t. VIII, p. 46. || 2° L'ensemble des fonctions qu'exécutent les organes. L'organisme du corps humain. || 3° Corps organisé ayant ou pouvant avoir une existence séparée. Une fibre musculaire est un corps organisé, mais non un organisme. Suivant l'hétérogénie, il se forme de toutes pièces des organismes nouveaux.

— REM. On a dit que ce mot s'est introduit vers 1820; c'est une erreur: il appartient au XVIII° siècle.

— ÉTYM. *Organiser* 1.

ORGANISTE (or-ga-ni-st'), *s. m.* et *f.* Celui, celle dont la profession est de jouer de l'orgue. Selon les diverses façons que l'organiste remue les doigts sur le clavier.... DESC. *l'Homme.* || Fig. Nous présumons que ce musicien [un oiseau chanteur] de M. Deshayes est le même que notre organiste; cependant nous doutons encore que le chant de cet oiseau imite régulièrement et constamment les sons successifs de l'octave de nos sons musicaux, BUFF. *Ois.* t. VII, p. 402.

— HIST. XIV° s. Un maistre de chappelle qui entretient, avec nombre de chantres et huit enfants de chœur, une très bonne musique, est toujours un excellent organiste, CARL. III, 5. L'organiste de Notre Dame le print pour souffler aux orgues, PARÉ, t. III, p. 667.

— ÉTYM. L'anc. verbe *organer*, qui signifiait jouer de l'orgue (voy. ORGUE).

† **ORGANITE** (or-ga-ni-t'), *s. m.* Terme d'anatomie. Nom donné à des corps organisés réguliers de forme, mais ne pouvant s'engendrer les uns les autres, tels que les globules du sang, les globules du pus, les granules d'amidon, les spermatozoïdes, etc.

— ÉTYM. *Organe*, et la finale diminutive *ite.*

† **ORGANO-CALCAIRE** (or-ga-no-kal-kè-r'), *adj.* Terme de [illegible]. Se dit des corps organisés qui présentent l'aspect de la craie durcie.

† **ORGANODYNAMIE** (or-ga-no-di-na-mie), *s. f.* Étude de l'action des organes.

— ÉTYM. *Organe*, et [illegible], force.

† **ORGANOGÈNE** (or-ga-no-jè-n'), *adj.* Nom donné à l'oxygène, à l'hydrogène, à l'azote et au carbone, parce qu'ils sont les éléments essentiels de toute organisation végétale ou animale.

— ÉTYM. *Organe*, et [illegible], qui engendre.

† **ORGANOGÉNÉSIE** (or-ga-no-jé-né-zie) ou **ORGANOGÉNIE** (or-ga-no-jé-nie), *s. f.* Histoire de la manière dont les organes se développent depuis l'état embryonnaire. Les recherches sur l'organogénie auxquelles je me livre depuis plusieurs années m'ont permis d'établir les règles que suit la nature dans la formation successive des organes, SERRES, *Instit. Mém. acad. scienc.* t. XI, p. 686.

— ÉTYM. *Organogène.*

† **ORGANOGÉNIQUE** (or-ga-no-jé-ni-k'), *adj.* Qui appartient à l'organogénie.

† **ORGANOGRAPHIE** (or-ga-no-gra-fie), *s. f.* Description des organes d'un être doué de vie.

— ÉTYM. *Organe*, et γράφειν, décrire.

† **ORGANOGRAPHIQUE** (or-ga-no-gra-fi-k'), *adj.* Qui a rapport à l'organographie. Affinités organographiques entre deux familles de plantes. || Termes organographiques, ceux dont on se sert, dans la description des animaux et des végétaux, pour désigner les organes et leurs modifications.

† **ORGANOLEPTIQUE** (or-ga-no-lè-pti-k'), *adj.* Propriétés organoleptiques, propriétés par lesquelles les corps agissent sur les sens et les autres organes.

— ÉTYM. *Organe*, et ληπτικός, qui prend, saisit, de λαβεῖν, λαμβάνειν, prendre; mot dû à M. Chevreul.

† **ORGANOLOGIE** (or-ga-no-lo-jie), *s. f.* Traité des organes.

— ÉTYM. *Organe*, et λόγος, traité.

† **ORGANOLOGIQUE** (or-ga-no-lo-ji-k'), *adj.* Qui a rapport à l'organologie.

† **ORGANON** (or-ga-non) ou **ORGANUM** (or-ga-nom'), *s. m.* Réunion des écrits logiques d'Aristote.

— ÉTYM. Ὄργανον, l'organe, l'instrument logique par excellence.

† **ORGANONYMIE** (or-ga-no-ni-mie), *s. f.* Art de nommer convenablement les organes.

— ÉTYM. *Organe*, et ὄνυμα ou ὄνομα, nom.

† **ORGANOPATHIE** (or-ga-no-pa-tie), *s. f.* Terme de médecine. Maladie des organes en général. || Maladie organique.

— ÉTYM. *Organe*, et πάθος, maladie.

† **ORGANOPLASTIE** (or-ga-no-pla-stie), *s. f.* Art de modifier artificiellement les formes vivantes.

— ÉTYM. *Organe*, et πλάσσειν, former.

† **ORGANOPLASTIQUE** (or-ga-no-pla-sti-k'), *adj.* || 1° Qui a rapport à l'organoplastie. || Traitement organoplastique, emploi des moyens propres à activer la rénovation organique, ou à aider au développement régulier de l'organisme. || 2° Qui sert à la formation des organes. Globules organoplastiques, nom donné quelquefois aux cellules embryonnaires.

† **ORGANOSCOPIE** (or-ga-no-sko-pie), *s. f.* Examen des organes.

— ÉTYM. *Organe*, et σκοπεῖν, examiner.

† **ORGANOSCOPIQUE** (or-ga-no-sko-pi-k'), *adj.* Qui a rapport à l'organoscopie.

† **ORGANOTAXIE** (or-ga-no-ta-ksie), *s. f.* Art de grouper les êtres vivants d'après leurs rapports d'organisation les plus intimes.

— ÉTYM. *Organe*, et τάξις, ordre.

† **ORGANOZOONOMIE** (or-ga-no-zo-o-no-mie), *s. f.* Traité de l'organisation dans le règne animal.

— ÉTYM. *Organe*, ζῷον, animal, et [illegible].

ORGANSIN (or-gan-sin), *s. m.* Terme de manufacture. Nom qu'on donne à une sorte de soie torse qu'on a fait passer deux fois par le moulin. [illegible] et chaînes [du velours fort] seront d'organsin [illegible] tordu au moulin, et tramé de trame [illegible] tée au moulin, le tout cuit, et de bonne, pure et [illegible] soie, sans que l'on y puisse employer aucun [illegible] ni autre espèce provenue de la bourre de soie, *Statuts des march. de draps d'or, etc.* 9 juill. [illegible] art. 46. Les soies de Naples, de Sicile, de [illegible] sont toutes communes, soit en organsin, soit en trame, RAYNAL, *Hist. phil.* V, 33. || Fil de chaîne, voy. FIL DE TRAME.

— ÉTYM. Ce semble un dérivé de *organe*, dans le sens d'instrument.

ORGANSINAGE (or-gan-si-na-j'), *s. m.* Action d'organsiner.

ORGANSINÉ, ÉE (or-gan-si-né, née), *part. passé* d'organsiner. Soie organsinée ou ouvrée, se dit par opposition aux soies grèges. [illegible]

[illegible], trame, poil de chèvre en 2, 3 ou 4 [illegible] *Tableau annexé aux lett. pat. du 22 juill.* [illegible] Amiens.

ORGANSINER (or-gan-si-né), *v. a.* Tordre la soie et la passer deux fois au moulin. M. de Vaucanson a [illegible] dans nos recueils plusieurs mémoires [illegible] son moulin à organsiner, CONDORCET, [illegible].

— ÉTYM. *Organsin.*

† **ORGANSINEUR** (or-gan-si-neur), *s. m.* Fabricant d'organsin.

ORGASME (or-ga-sm'), *s. m.* Terme de médecine. Augmentation de l'action vitale d'une partie, souvent avec turgescence. L'orgasme nerveux dont la première éruption des règles est accompagnée, CABANIS, *Instit. Mém. scienc. mor. et pol.* t. II, p. 207. ‖ Fig. Effervescence, transport de l'âme. Ils donnaient des préceptes pour s'acheminer artificiellement à cet état d'orgasme et d'ivresse où ils se trouvaient au-dessus d'eux-mêmes, DIDER. *Opin. des anc. phil. (théosophes).*

— HIST. XVI^e s. Au quel temps le genie de la nature commande aux peres de garder soigneusement leurs filles de la conversation des courtisans, pour autant qu'il se fait un merveilleux orgasme par tout le corps en cette aage, *Maladie d'amour*, p. 110, ANS LACURNE.

— ÉTYM. Ὀργασμὸς ne se trouve qu'au sens d'action de pétrir, d'humecter, de ὀργάζω, pétrir; mais, dans le sens que nous lui donnons, il se rapporte à ὀργάω, être plein d'humidité, de suc, et, par suite, d'effervescence.

ORGE (or-j'), *s. f.* ‖ 1° Sorte de grain, du nombre de ceux qu'on nomme menus grains. De belle orge. C'est là [à un autel du temple de Délos] que Pythagore venait, à l'exemple du peuple, offrir des gâteaux de l'orge et du froment, BARTHÉL. *Anach.* ch. 76. ‖ Pain d'orge, pain fait avec de la farine d'orge. Ces épreuves d'un pain d'orge qu'on mange sans étouffer, de l'eau bouillante dans laquelle on enfonce la main sans s'échauder, VOLT. *Pol. et législ. Fragm. hist. sur l'Inde*, XXX. ‖ Familièrement. Grossier comme du pain d'orge, très-grossier. ‖ Fig. Entre l'orge et l'avoine, entre deux objets dont le choix est difficile. Le voilà donc entre l'orge et l'avoine, mais la plus mauvaise orge et la plus mauvaise avoine qu'il pût trouver, SÉV. 18 août 1680. ‖ 2° Plante qui produit ce grain. L'orge, coupée en vert et donnée largement aux chevaux, mules, bœufs et autres animaux de labour, devient pour eux une nourriture très-saine et qui vaut mieux que tous les remèdes imaginables, GENLIS, *Maison rust.* t. III, 67, dans POUGENS. ‖ Orge, genre *hordeum*, graminées. ‖ Orge commune, *hordeum vulgare*, L. Orge à 6 rangs, ou carrée, ou d'hiver, *hordeum hexastichon*, L. ‖ Orge à 2 rangs, ou paumelle, pamelle, *hordeum distichon*, L. ‖ Orge pyramidale, riz d'Allemagne, *hordeum zeocriton*, L. ‖ Orge queue de souris (non cultivée), *hordeum murinum*, L. ‖ Fig. et populairement. Faire ses orges, faire bien ses orges, faire bien ses affaires en quelque chose, s'y enrichir (locution tirée de ce que faire ses orges signifie, au propre, faire la moisson de l'orge). Je faisais bien mes orges tant à Mexico qu'à Petapa, LESAGE, *Bach. de Salam.* ch. 62. Le neveu de Melchior faisait là ses orges, ID. *Gil Blas*, VIII, 1. ‖ 3° Orge est masculin dans les deux cas qui suivent. Orge mondé, grains d'orge auxquels on enlève, par le moyen de la meule, la première de leurs enveloppes, qui est fort épaisse. Orge perlé, grains d'orge dépouillés de leur seconde enveloppe, et obtenus en petits grains naturellement arrondis, mais entiers et intacts, c'est-à-dire tels que la meule les ait ni broyés ni même entamés pour les arrondir. ‖ Orge carré, espèce d'orge dite aussi orge d'automne ou de prime, *Dict. de l'Acad.* au mot *escourgeon*. ‖ 4° Eau d'orge mondé ou eau d'orge perlé, eau dans laquelle on a fait bouillir l'un ou l'autre de ces orges. Il a pris un peu d'eau d'orge mondé. On lui a recommandé de boire de l'eau d'orge perlé. ‖ Par abréviation, on dit, pour l'une et pour l'autre, de l'eau d'orge, et même, simplement, de l'orge. Elle a pris son orge. ‖ 5° Sucre d'orge, sucre dépuré cuit avec une décoction d'orge, coloré par quelques gouttes de teinture de safran, et qu'on laisse refroidir sans le remuer pour qu'il conserve sa transparence. Si par hasard le papier s'était taché en quelque lieu [d'un tableau roulé et engagé], prenez un peu de sucre d'orge, frottez doucement cet endroit, et le papier se détachera, POUSSIN, *Lett.* 12 janv. 1644. ‖ 6° Grain d'orge, nom qu'on donne quelquefois à la grandeur d'une ligne, qui est la douzième partie d'un pouce. ‖ Grain d'orge, nom donné par les imprimeurs aux notes de plain-chant qui sont en losange, et qui valent la moitié d'une mesure. ‖ Grain d'orge, se dit pour orgelet. ‖ 7° Toile, linge de grain d'orge, à grain d'orge, et toile, linge grain d'orge, ou, elliptiquement, du grain d'orge, toile semée de points ressemblants à des grains d'orge. ‖ On dit de même : futaine, broderie à grains d'orge. ‖ 8° Combien vaut l'orge? nom d'un jeu en forme de dialogue. ‖ 9° Petite orge, cévadille. ‖ Proverbe. Il faut mourir, petit cochon, il n'y a plus d'orge, c'est-à-dire la mort est inévitable.

— REM. Orge était autrefois masculin et féminin. Bossuet l'a fait masculin : La meule d'un moulin.... ne moudra que le grain qu'on aura mis dessous; si c'est de l'orge, on aura de l'orge moulu, *Élévat. sur myst.* I, 8. L'Académie le fait féminin, sauf pour orge mondé, orge perlé, orge carré; c'est évidemment une exception que rien ne justifie; et les personnes qui écrivent orge mondée, orge perlée, orge carrée, ont raison.

— HIST. XII^e s. De cinq pains d'orge, de deux poissons noant [nageant], *Ronc.* p. 163. ‖ XIII^e s. Tout fromant, tout blé, tout orge, tout saigle, tout pois.... sunt de la meisme cousiume devant dite, *Liv. des mét.* 313. Et Rooniax parmi la gorge Trois tors li fet fere en une orge, *Ren.* 11612. ‖ XV^e s. En chevauchant parmi nostre pays, ils ont foulé et abattu les blés, les orges et les avoines, FROISS. II, II, 288. Et encor seroit bon, nature, Que vous cessissiez vostre forge Dorenavant, et que tel orge, C'est à dire bestes et gens Et la semence des vivans Qui tant est mauvaise et despite.... E. DESCH. *Poésies mss.* f° 432. ‖ XVI^e s. Ils faisoient leurs orges, comme l'on dit, en leurs charges, CARL. VI, 17. Orge mondé, PARÉ, I, 14. Des orges, il y en a et de l'automne et du printemps, ceux de l'automne sont appelés chevalins; ceux du printemps sont appellés paumés ou paumoules.... O. DE SERRES, 108. Les orges sont très profitables et sains à estre mangés en potage, pellés et mundés, ID. 109. L'argent quand l'orge, COTGRAVE.

— ÉTYM. Wallon, *woig*, s. m.; prov. *ordi*; esp. *orzuelo*; ital. *orzo*; du lat. *hordeum*.

† **ORGÉ, ÉE** (or-jé, jée), *adj.* Où l'on a mis de l'eau d'orge. Eau de cannelle orgée.

ORGEAT (or-ja; le *t* ne se prononce pas et ne se lie pas), *s. m.* Sirop dans lequel entrait autrefois une décoction d'orge, mais que l'on fait aujourd'hui avec une émulsion d'amandes. Les limonadiers ont deux différentes préparations d'orgeat, savoir la pâte et le sirop, *Dict. des arts et m. Limonadier.* ‖ Familièrement. Il est froid comme une carafe d'orgeat, se dit d'un homme qui ne s'anime pas.

— HIST. XIV^e s. Et se nous voulons faire orgeat, ostes l'escorche de l'orge et le laves en plusieurs eaues doulces, puis la cuyses autant que chair de vache, puis le broyes trestout en ung mortier, et puis destrempes en lait d'amelles, et le coules, et le cuises à petit feu tant qu'il commence à especir, BERN. DE GORDON, *Traduct.* IV, 4.

— ÉTYM. *Orge.*

ORGELET (or-je-lè; le *t* ne se prononce pas et ne se lie pas : au pluriel, l'*s* se lie : des or-je-lè-z enflammés), *s. m.* Petite tumeur inflammatoire de la nature du furoncle qui se développe près du bord libre des paupières, dite aussi grain d'orge.

— ÉTYM. Wallon, *oriou*; diminutif de *orgeol*, qui se trouve en ce sens dans OUDIN, *Dict.* et qui est un diminutif de *orge*. Paré, XV, 8, a *orgueil*, en ce sens.

† **ORGEOLET** (or-jo-lè), *s. m.* Synonyme d'orgelet.

† **ORGEOT** (or-jo), *s. m.* Orge de mars, dans les Landes.

— ÉTYM. Diminutif de *orge.*

† **ORGERAN** (or-je-ran), *s. m.* Variété de pomme.

† **ORGEU** (or-jeu), *s. m.* Nom donné, en Normandie, au saumon à son second âge.

† **ORGIAQUE** (or-ji-a-k'), *adj.* Qui a rapport aux orgies.

— ÉTYM. Ὀργιακὸς, de ὄργια, orgie.

† **ORGIASME** (or-ji-a-sm'), *s. m.* Terme d'antiquité grecque. Célébration des mystères, des orgies.

— ÉTYM. Ὀργιασμὸς (voy. ORGIE).

† **ORGIASTE** (or-ji-a-st'), *s. m.* Celui, celle qui fête la fête de Bacchus.

— ÉTYM. Ὀργιαστής (voy. ORGIE).

† **ORGIASTIQUE** (or-ji-a-sti-k'), *adj.* Qui a rapport aux orgies, au culte de Bacchus.

— ÉTYM. *Orgiaste.*

ORGIES (or-jie), *s. f. pl.* ‖ 1° Terme d'antiquité. Fêtes de Bacchus. Célébrer les orgies. ‖ Fig. Partout autour de moi mes jeunes élégies Promenaient les éclats de leurs folles orgies, A. CHÉN. *Élégies*, IX. ‖ 2° Débauche de table (au singulier et au pluriel). Faire une orgie. Chaque souper était une orgie [chez le régent], DUCLOS, *Œuvr.* t. V, p. 220. ‖ [Néron] vole à des festins au sortir des supplices, Fait dresser à la fois des jeux, des échafauds, Et prépare une orgie au milieu des bourreaux, LEGOUVÉ, *Épichar. et Nér.* I, 1. Folle et tendre orgie ! La face rougie, La panse élargie, Là chacun est roi, BERANO. *Cocagne.*

— SYN. ORGIE, BACCHANALE. Il y a une nuance entre ces deux mots qui se prennent souvent l'un pour l'autre. Une bacchanale est une réunion de débauche où il y a beaucoup de bruit, tandis qu'une orgie peut n'être qu'un souper d'amis où l'on a trop bu.

— HIST. XVI^e s. J'ay perdu, Guisse-né, mon vagabond courage, Qui fuit ton saint orgie emporté de ta rage.... RONS. 912.

— ÉTYM. Τὰ ὄργια, la fête de Bacchus. Les étymologistes ne sont pas d'accord sur l'origine de ce mot : les uns y voient un dérivé de ἔργειν, ἔοργα, faire; le mot serait l'équivalent de τὰ δρώμενα, en latin *sacra facere*, ou, simplement, *facere*, faire les actes sacrés; les autres le rattachent à ὀργή, transport, ὀργάζειν, être transporté.

† **ORGNE** (or-gn'), *s. f.* Terme rural. Rangée de javelles placées horizontalement l'une à côté de l'autre.

ORGUE (or-gh'), *s. m.* ‖ 1° Orgue hydraulique ou orgues hydrauliques, instrument de musique, dans lequel le vent était poussé dans les tuyaux par la pression de l'eau; invention attribuée à Ctésibius, célèbre mathématicien d'Alexandrie, environ 120 ans avant l'ère chrétienne. Voyez cette machine étonnante et magnifique, cet orgue hydraulique composé de tant de parties différentes, de tant de jointures, de tant de pièces formant une si grande masse de sons et comme une armée de tuyaux, et cependant tout cela pris ensemble n'est qu'un seul instrument, TERTULLIEN, dans D'ORTIGUE, *Dict. de plain-chant, Orgue.* ‖ 2° Instrument de musique à vent, composé de tuyaux de différentes dimensions, communiquant d'une part à un ou plusieurs claviers et jeux de pédales, d'autre à un ou plusieurs soufflets. Toucher de l'orgue. Le pape Paul I^er envoie au roi des livres, des chantres et une horloge à roues; Constantin Copronyme lui envoie aussi un orgue et quelques musiciens, VOLT. *Ann. Emp. Charlemagne*, 766. Vous opposerez l'univers à la rue Saint-Jacques.... peut-être alors auront-ils quelque honte d'avoir cru que les orgues de la paroisse de Saint-Séverin donnaient le ton au reste du monde, ID. *Dict. phil. Géographie.* Lorsque l'instrumentation n'avait pas encore acquis d'importance dans la musique d'église, l'orgue était presque le seul instrument dont on faisait usage pour ce genre de musique, FÉTIS, *la Musique*, II, 16. Il n'est personne qui, après avoir entendu un orgue de dimension suffisante, ne convienne que cet instrument est le plus puissant, le plus magnifique, le plus varié de tous, celui dont la conception est la plus merveilleuse, l'effet le plus grandiose, l'aspect le plus imposant, LAFAGE, *Rapport fait à la Société libre des beaux-arts sur l'orgue de l'église royale de Saint-Denis.* L'introduction de l'orgue en Europe doit être placée suivant Éginhart en 757; à cette époque, Pépin reçut de l'empereur de Constantinople, avec d'autres présents, un orgue mécanique, DE LABORDE, *Émaux*, p. 418. L'orgue majestueux se taisait gravement Dans la nef solitaire, L'orgue, le seul concert, le seul gémissement Qui mêle aux cieux la terre, V. HUGO, *Chants du crépuscule*, 33. L'orgue.... sacerdotal par sa destination, architectural par sa forme, chef-d'œuvre de l'esprit humain dans sa structure, D'ORTIGUE, *Dictionnaire de plain-chant, Orgue.* ‖ Orgue expressif ou orgues expressives, espèce d'orgue, construit de telle sorte que l'exécutant peut augmenter ou diminuer à volonté et graduellement l'intensité des sons. ‖ Orgue pneumatique, l'orgue ordinaire. ‖ Familièrement. Ils sont comme des tuyaux d'orgue, se dit de plusieurs enfants d'une taille inégale. ‖ Il est féminin au pluriel. De belles orgues. Clavier d'orgues. ‖ Fig. On croit toucher des orgues ordinaires en touchant l'homme; ce sont des orgues à la vérité, mais bizarres, changeantes, variables; ceux qui ne savent toucher que les ordinaires ne seraient pas d'accord sur celles-là; il faut savoir où sont les tuyaux, PASC. *Pens.* XXV, 118, éd. HAVET. ‖ 3° Le lieu de l'église où sont les orgues. Aller à l'orgue, aux orgues. Il était dans l'orgue. ‖ 4° Buffet d'orgue ou d'orgues, la construction de menuiserie qui renferme toute la machine d'un orgue d'église. ‖ 5° Orgue de Barbarie, instrument portatif fait à l'instar de l'orgue, et mis en jeu au moyen d'un cylindre qu'on fait mouvoir. Debraux, dix ans, régna sur la goguette, Mit l'orgue en train et les chœurs des faubourgs, BÉRANG. *Ém. Debraux.* ‖ Orgue de Barbarie est une corruption pour orgue de Barberi, fabricant de Modène. ‖ L'orgue de Barbarie s'est dit autrefois cabinet d'orgue. ‖ 6° Terme de musique. Point d'orgue, trait de la partie chantante pendant lequel l'accompagnement est suspendu. ‖ Point d'orgue, signe ⌒ qui indique un temps d'arrêt, soit pour un trait, soit simplement pour suspendre la mesure. ‖ 7° Ancien terme de fortifica-

[illegible]. Espèce de herse avec laquelle on fermait les portes d'une ville assiégée. || 8° Ancien terme de [illegible]. Machine composée de plusieurs canons de mousquet attachés ensemble, dont on se servait [illegible] des brèches dans une ville assiégée. || 9° Orgues géologiques, espèces de puits naturels. || 10° Terme de marine. Tuyau de plomb qui sert de [illegible] à l'eau des dalots, des gaillards et des ponts inférieurs. || Se dit aussi des montants de la poupe. || 11° Orgue de mer, nom vulgaire donné au polypier appelé par des naturalistes le tubipore musique (mers de l'Inde, mer Rouge, signalé aussi sur les côtes d'Amérique). || 12° Le canard siffleur, [illegible]. L.

— REM. Cette différence de genre du singulier au pluriel est un bien grand inconvénient, car on ne peut pas dire : Cet orgue est un des plus beaux que j'aie vus. Autrefois l'Académie donnait le genre féminin aux deux nombres, et c'était bien plus naturel; qu'on lui donne aujourd'hui le genre masculin aux deux nombres, si l'on veut, mais que du moins le genre soit constant, FAUTEX. Cette remarque est parfaitement juste. D'après Chifflet, *Gramm.* p. 260, orgue au singulier est mieux masculin, et au pluriel mieux féminin. Le meilleur parti à prendre pour rompre le moins possible avec la tradition serait de faire orgue des deux genres.

— HIST. XII° s. Et David sunout [sonnait] une maniere de orgenes, ki esteient si aturné ke l'um les liout [liait] as espaldes celi kis [de celui qui les] sunout, *Rois*, p. 141. || XIII° s. Es sauz [saules] pendismes nous nos orgres [organa], *Psautier*, f° 166. || XIV° s. Orgues seans et portatives, *Hist. litt. de la France*, t. XXIV, p. 763. Cuides tu que ce soyent des orgues Qu'on faict chanter à tous les dois? *Nat. à l'alch.* 723. Et de tous instrumens le roi, Dirai ici comme je croi, Orgue.... MACHAUT, dans D'ORTIGUE, *Dict. de plain chant.* || XV° s. Et là ouïs sonner et jouer des orgues aussi melodieusement comme je fis oncques.... FROISS. II, III, 15. || XVI° s. Elle faisoit conscience d'assister à une noce ou d'ouir sonner d'orgues à une eglise, MARG. *Nouv.* XXI. Fauconneaux, verses, fleutes, orgues [pièce d'artillerie], PARÉ, *Préf.* IX. N'y ame si revesche qui ne se sente touchée de quelque reverence à.... ouir le son devotieux de nos orgues, MONT. II, 363.

— ETYM. Wallon, *ôre*; provenç. *orgue*; espagn. *órgano*; portug. *orgão*; ital. *órgano*; du lat. *organum*, instrument en général (voy. ORGANE).

ORGUEIL (or-gheuil', *ll* mouillées), *s. m.* || 1° Sentiment, état de l'âme où naît une opinion trop avantageuse de soi-même. L'orgueil n'est pas toujours la marque des grands cœurs, CORN. *Suréna*, V, 1. L'orgueil se dédommage toujours et ne perd rien, lors même qu'il renonce à la vanité, LA ROCHEFOUC. *Max.* 33. L'orgueil ne veut pas devoir, et l'amour-propre ne veut pas payer, ID. *ib.* 228. La nature, qui a sagement pourvu à la vie de l'homme par la disposition admirable des organes du corps, lui a [illegible] l'orgueil, pour lui épargner la douleur de connaître ses imperfections et ses misères, ID. *ib.* *Prem. pens.* n° 12. L'orgueil qui naît des qualités spirituelles est de même genre que celui qui est fondé sur des avantages extérieurs, NICOLE, *Ess. de mor.* 1er *traité*, ch. 1. Tout ce qui est au monde est concupiscence de la chair, ou concupiscence des yeux, ou orgueil de la vie, PASC. *Pens.* XXIV, 32, éd. HAVET. Jésus-Christ est un Dieu dont on s'approche sans orgueil, et sous lequel on s'abaisse sans désespoir, ID. *ib.* XVII, 7. La misère [illegible] le désespoir, l'orgueil persuade la présomption, [illegible] montre à l'homme la grandeur de sa misère par la grandeur du remède qu'il a fallu, ID. *ib.* [illegible]. Ils n'ont pu fuir ou l'orgueil ou la paresse, qui sont les deux sources de tous les vices, ID. *ib.* XII, 11. Ô hommes.... vos maladies [illegible], la concupiscence qui vous attache à la terre, ID. *ib.* [illegible]

Thér. Vous allez voir une reine qui, à l'exemple de David, attaque de tous côtés sa propre grandeur et tout l'orgueil qu'elle inspire, ID. *ib.* Saint Augustin définit l'orgueil une perverse imitation de la nature divine, ID. 1er *sermon, Nativité, fragment d'un autre sermon.* L'âme regarde ces honneurs que le monde vante; et aussitôt elle en voit le fond, elle voit l'orgueil qu'ils inspirent, et découvre dans cet orgueil et les disputes et les jalousies et tous les maux qu'il entraîne, ID. *la Vallière.* L'orgueil est l'endroit le plus vif du cœur ; pour peu qu'on y touche, la douleur nous fait jeter de hauts cris, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 106. Cet homme qui défendait les villes de Juda, qui domptait l'orgueil des enfants d'Ammon et d'Ésaü, FLÉCH. *Turenne.* Mais, pour un vain bonheur qui vous a fait rimer, Gardez qu'un sot orgueil ne vous vienne enfumer, BOIL. *Art p.* II. Je l'ai trouvé [Mardochée] couvert d'une affreuse poussière, Revêtu de lambeaux, tout pâle; mais son œil Conservait sous la cendre encor le même orgueil, RAC. *Esth.* II, 1. Dois-je au superbe Achille accorder la victoire? Son téméraire orgueil, que je vais redoubler, Croira que je lui cède, ID. *Iph.* IV, 8. C'en est fait : mon orgueil est forcé de plier, ID. *Esth.* III, 5. Que son farouche orgueil le rendait odieux! ID. *Phèdre*, III, 1. Il faut définir l'orgueil une passion qui fait que, de tout ce qui est au monde, l'on n'estime que soi, LA BRUY. *Théophraste*, XXIV. L'orgueil, qui vous tient lieu de raison, fait peut-être que les mœurs au dehors paraissent égales et uniformes, MASS. *Carême, Inconst.* C'est le chef-d'œuvre de la plus sincère modestie que d'avouer de l'orgueil et les imprudences de cet orgueil, FONTEN. *Saurin.* Notre orgueil nous met si vite au fait de celui des autres, MARIV. *Marianne*, XI° part. Nous nous connaissons tous si bien en orgueil, que personne ne saurait nous faire un secret du sien, ID. *Pays. parv.* part. 4. L'orgueil, joint à une vaste ambition, à la grandeur des idées, produisit chez les Romains les effets que l'on sait, MONTESQ. *Esp.* XIX, 9. L'orgueil des petits consiste à parler toujours de soi ; l'orgueil des grands est de n'en jamais parler, VOLT. *Dict. phil. Quisquis, Langleviel.* Il se peut que Cicéron, qui d'ailleurs avait souvent vu le peuple romain, le peuple roi, lui applaudir et lui obéir, et qui était remercié par des rois qu'il ne connaissait pas, ait eu quelques mouvements d'orgueil et de vanité, ID. *Dict. phil. Orgueil.* Piron seul eut raison, quand dans un goût nouveau Il fit ce vers heureux digne de son tombeau : Ci-gît qui ne fut rien ; quoi que l'orgueil en dise, Humains, faibles humains, voilà votre devise, ID. *la Vanité.* L'orgueil est le premier des tyrans ou des consolateurs, DUCLOS, *Consid. mœurs*, 10. L'orgueil humilié et rampant est toujours de l'orgueil, ID. *ib.* 12. On a bien raison de dire : quand l'orgueil arrive, la pauvreté n'est pas loin, PICARD, *Manie de briller*, III, 18. || Orgueil de..., orgueil inspiré par. Madame, ignorez-vous que l'orgueil de l'empire.... RAC. *Bajaz.* II, 1. Nous ne connaissons point l'orgueil de la naissance, VOLT. *Fanat.* I, 2. || 2° En bonne part, sentiment noble, élevé, qui inspire une juste confiance en son propre mérite. J'ai l'orgueil de croire que je ne suis pas indigne de votre amitié, *Dict. de l'Acad.* Leur orgueil foule aux pieds l'orgueil du diadème, VOLT. *Brutus*, I, 4. Plutôt que jusque-là j'abaisse mon orgueil, Je verrais sans pâlir les fers et le cercueil, ID. *Zaïre*, I, 1. J'ai pensé qu'un guerrier, jaloux de sa puissance, Peut mettre l'orgueil même à pardonner l'offense, ID. *Alz.* IV, 2. Soyez béni, mon Dieu, vous qui daignez me rendre L'innocence et son noble orgueil, GILBERT, *Derniers vers.* || Faire l'orgueil de, être l'orgueil de, être un sujet d'orgueil pour. Elle fait tout l'orgueil d'une superbe mère, RAC. *Iphig.* II, 1. La fille d'Alpéric, l'orgueil de l'Helvétie, MASSON, *Helv.* III. Un chêne antique, orgueil des paisibles hameaux, [illegible], dans GIRAULT-DUVIVIER. || 3° Il se dit aussi des choses qui ont le caractère de l'orgueil. J'aurais peine à souffrir l'orgueil de ses reproches, CORN. *Médée*, II, 5. Il abaisse à nos pieds l'orgueil des diadèmes, ID. *Cinna*, III, 4. Et c'est là que, fuyant l'orgueil du diadème, Lasse de vains honneurs.... RAC. *Esth.* I, 1. L'orgueil de vos attraits pense tout asservir, VOLT. *Marianne*, II, 2. Moi, que je flatte encor l'orgueil de sa beauté, ID. *Alz.* IV, 1. || 4° Faste, pourpre. Le luxe qui l'entoure, dont les pauvres et ses créanciers ont souffert ; l'orgueil de ses édifices, que le bien de la veuve et de l'orphelin, que la misère publique a peut-être élevés, MASS. *Avent, Mort du péch.* || 5° Terme de construction. Cale de bois, de pierre, ou de toute autre matière dure, qui fait dresser la tête d'un levier employé à soulever un corps quelconque et en soutient l'effort. On peut trouver aussi que l'Académie, en prodiguant les proverbes, a trop épargné certains termes usités des artisans, et qui font des images ou peuvent en fournir.... Furetière avait raison de regretter le nom énergique d'orgueil, employé par les ouvriers pour désigner l'appui qui fait dresser la tête du levier, et que les savants appelaient du beau mot d'*hypomochlion*, VILLEMAIN, *Préface du Dict. de l'Académie*, 1835.

— REM. Scribe a employé le pluriel dans sa comédie du *Puff*, II, 3 : « J'aurais mieux aimé ne voir chez moi que de bonnes gens, et mon salon est le rendez-vous de tous les orgueils, de tous les ressentiments littéraires. » C. Delavigne avait déjà employé ce pluriel dans le *Paria* : « Que d'orgueils révoltés [illegible] » et Duviquet, dans l'examen critique de cette pièce, disait : « C'est la première fois que j'ai vu le mot *orgueil* employé au pluriel; et je doute qu'il fût possible à M. Delavigne d'autoriser ce pluriel par quelques exemples. » Duviquet se trompait; on voit dans une phrase de Mme de Sévigné, qu'il est question de deux orgueils. Le pluriel est aussi dans J. Marot.

— SYN. ORGUEIL, VANITÉ. L'orgueil fait que nous nous estimons nous-mêmes au delà de ce qui est. La vanité fait que nous voulons être estimés d'autrui.

— HIST. XI° s. Consels d'orguill n'est dreiz [illegible] plus mont [monte], *Ch. de Rol.* XV. Veez l'orgueil de France la loée, *ib.* CCXL. || XII° s. ...comment son grans orgueus [son grant orgueil] abaissez et [illegible] mis, *Ronc.* p. 30. Quant cil est morz qui m'a tolu l'orguel.... *ib.* p. 102. Pleine d'orgueil et dame sans guerdon, *Couci*, II. ....Tout ce ne lo-je mie [je ne conseille]; Que trop sembleroit estre orgoil et desverie, *Sax.* XXII. || XIII° s. Ha! frere, vos orgieus vous grevera encore et fera ce mescief, *Ch. de Roum*, p. 208. La premiere avoit non Orguex, L'autre [illegible] ne valoit pas miex Fu apelée Vilenie, *la Rose*, 968. || XV° s. Grand orgueil est tantost mué, A. CHART. *Poésies*, p. 720. || XVI° s. Vaincu avez le More et son armée ; Genes soubmis, ses orgueilz abbatuz, J. MAROT, V, 65. Ceux qui condamnent les autres par orgueil, il avient après que Dieu les condamne par justice, LANOUE, 72. A orgueil ne manque de courte deuil, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 228. Il n'est orgueil que de pauvre enrichi, COTGRAVE. Orgueil n'a pas bon œil, ID. Ainsi l'orgueil de Rome est à ce point levé, Que d'un prestre, tout roi, tout empereur bravé, Est marchepied fangeux; on voit sans qu'on s'estonne, La pantoufle crotter les fleurons de la couronne, D'AUB. *Tragiques, Misères.*

— ETYM. Wallon, *orgou*, *ôrgou*; anc. [illegible] *orgoure*; provenç. *orguelh*, *erguelh*, *orguoil*, [illegible] *arguil*; catal. *orgull*; espagn. *orgullo*; portug. *orgulho*; ital. *orgoglio*; anc. ital. *argoglio*; de l'anc. haut allem. *urgaol*, remarquable, insigne, [illegible] orgueilleux; anglo-sax. *orgel*, orgueilleux. L'anc. haut all. se décompose en *ur*, *us*, répondant au lat. *ex*, et *guol*, *gil*, *gal*, pétulant, luxuriant.

ORGUEILLEUSEMENT (or-gheu-lleû-ze-man, *ll* mouillées, et non or-gheu-i-û-ze-man), *adv.* D'une manière orgueilleuse. Il a répondu orgueilleusement. Il a orgueilleusement parlé de ses richesses.

— HIST. XI° s. Cil i feront mout orgoillusement, *Ch. de Rol.* CCXXX. || XII° s. Ki aucune chose de sainte Escripture traient malicieusement et orgoillousement à lor sens, ST BERN. 577. || XIII° s. [illegible] chiés que onques mais nus pors ne fu pris [illegible] orguilleusement ne plus fierement, VILLEH. LXX. Li soudan respondi orgheilleusement, et dist [illegible] partiroient jà, *Ch. de Rains*, p. 202. De nuit il [illegible] chante plus haut et plus orguilleusement, [illegible] LATINI, *Trésor*, p. 222.

— ETYM. *Orgueilleuse*, et le suffixe *ment*; provenç. *orgulhosamen*, *orguilhosament*; espagn. *orgullosamente*; ital. *orgogliosamente*.

ORGUEILLEUX, EUSE (or-gheu-lleû, [illegible] quelques uns prononcent or-ghè-lleû; ce qui n'est pas bon), *adj.* || 1° Qui a de l'orgueil. Y eut-il jamais peuple plus orgueilleux que les Romains, ni qui eût un plus grand mépris pour tous les autres peuples du monde? BOSS. *Sermons, Bonté et rigueur de Dieu*, 2. Et devant vous ces maîtres orgueilleux fléchiraient comme nous, RAC. *Brit.* III, 4. Qu'ont-ils gagné, [illegible] orgueilleux [illegible] menaçaient d'armer [illegible] entière? Ils ont vu de nouveau renverser leur [illegible], ID. *Poés. div.* *Idylle sur la paix.* [illegible] que ce peuple orgueilleux [illegible] [illegible] VOLT. *Alz.* I, 1. [illegible] dans le fond d'une de nos provinces [illegible] un homme qui aura acheté une petite charge et fait imprimer des vers médiocres, s'avise d'être orgueilleux, il y a là de quoi rire longtemps, VOLT. *Dict. phil.* *Orgueil.* || Terme de médecine. [illegible]

orgueilleuse ou ambitieuse, celle qui est caractérisée par un désir exagéré de la puissance et de la domination. || Il se construit avec la préposition *de*. Il est orgueilleux d'avoir remporté le prix. Son coursier.... Vole tout orgueilleux de la main qui le guide, BOIL. *Ép. Passage du Rhin*. Orgueilleux de leur troupe, et fiers d'un camp nombreux, Sans ordre ils s'avançaient d'un pas impétueux, VOLT. *Henr.* III. Tout orgueilleux de trente ans de combats, *Henri VIII*. Le Rhône, orgueilleux de tomber des côtes du soleil, MASSON, *Helvét.* VI. || Substantivement. Je mourrai satisfaite après cet orgueilleux, *Rel.* II, 17. Pendant que les orgueilleux ... confondus, vous, fidèles.... vous commencez à lever la tête, BOSS. *Anne de Gonz.* Sa beauté ... rassure, et, malgré mon courroux, L'orgueilleuse ... encore à ses genoux, RAC. *Andr.* II, 5. Il ... que tout prospère aux âmes innocentes, Tandis ... en ses projets l'orgueilleux est trompé, ID. *Esth.* ... Cependant l'orgueil caché l'observe en dessous ... jouit en secret de la fierté de son esclave, J. ROUSS. *Ém.* V. || 2° Où l'orgueil se montre. Un ... orgueilleux. D'orgueilleux transports. || 3° Dans le langage relevé et poétique, on le dit de choses dont le caractère ou la grandeur sont comparés à une sorte d'orgueil. Le mont Saint-Michel, ce mont si orgueilleux, que vous avez vu si fier, et ... vous a vue si belle, SÉV. *à Mme de Grignan*, ... 1689. [Les montagnes] Ce sont des monuments qu'a laissés la nature. D'un monde qui n'est ... décombres orgueilleux, MASSON, *Helv.* II.

— HIST. XI° s. Mandez [à] Carion, al orguillus, ... *Ch. de Rol.* III. Li cheval sont orgoillus et cou... ib. CCXCI. || XII° s. Herupois sont prodome, orguillos et gaillart, *Sax.* XIX. Deus me conseillera, ... toz dis m'est prochiens, Qui l'orguilleus abat, ... povre oste des fiens [fumiers], *Th. le mart.* 97. XIII° s. Après se tenoit Courtoisie, Qui moult estoit de tous prisie; Si n'ere orguilleuse ne fole, *la Rose*, 1247. || XV° s. Les Anglois, qui se trouvoient là bien ... mille, se tenoient grands et orgueilleux contre ... Espagnols, FROISS. II, II, 42. Au mois de decembre ... la mer est froide et orgueilleuse, ID. II, III, 47. XVI° s. Les orgueilleux et fiers, les vivans de ra..., J. MAROT, V, 141. Bon fait battre l'orgueilleux quand il est seul, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 282.

— ÉTYM. *Orgueil*; prov. *orguelhos*, *erguelhos*, *orgolhos*; espagn. *orgulloso*; ital. *orgoglioso*.

† ORGYIE (or-ji-ie), *s. f.* Mesure de longueur des Grecs valant 2m, 16. Selon Ctésias et selon Hérodote, les murs de Babylone avaient cinquante orgyies ou deux cents coudées royales de hauteur, GOSSELIN, *Mém. inscript. et belles-lett.* t. VI, p. 126.

— ÉTYM. Ὄργυια, de ὀρέγω, atteindre, étendre.

† ORIBUS (o-ri-bus'), *s. m.* Chandelle de résine qui, en certaines provinces, se place dans la cheminée. || Fig. Poudre d'oribus, remède sans vertu.

— HIST. XVI° s. [Gargantua jouait] à la barbe oribus, RAB. I, 22 (Le Duchat pense que c'est une espèce de colin-maillard).

† ORICHALQUE (o-ri-kal-k'), *s. m.* Primitivement, métal fabuleux dont il est question pour la première fois dans Hésiode, ROSSIGNOL. || Postérieurement à Aristote, nom employé par les Grecs et surtout les Alexandrins pour désigner tour à tour le cuivre pur, le laiton (cuivre et zinc), et le bronze (cuivre et étain), ROSSIGNOL. || Chez les Latins, l'orichalque désigne ordinairement le laiton.

— ÉTYM. Lat. *orichalcum*, du grec ὀρείχαλκον, de ὄρος, montagne, χάλκος, airain.

† ORICO (o-ri-ko), *s. m.* Nom sous lequel on a désigné le *sphiggurus villosus* (rongeurs), qui habite le Brésil.

† ORICOU (o-ri-kou), *s. m.* Nom vulgaire et ...ique du vautour oricou (rapaces), que certains auteurs appellent le vautour auriculaire, LEGOARANT.

† ORIDES (o-ri-d'), *s. m.* Terme de chimie. Famille de corps qui renferme l'or.

— ÉTYM. *Or*.

ORIENT (o-ri-an; le *t* se lie dans le parler soutenu), *s. m.* || 1° Le point du ciel où le soleil se lève sur l'horizon. Qu'Ismaël en sa garde Prenne tout le côté que l'orient regarde, RAC. *Athal.* IV, 5. Que le poëte ... prenne pied dans tel siècle ou dans tel climat, qu'il soit du midi, du nord, de l'occident, de l'orient, qu'il soit antique ou moderne.... V. HUGO, *Orientales, préface.* || Orient d'été, orient d'hiver, points où le soleil se lève en été, en hiver. || Ce pays est à l'orient de tel autre, il est situé, à son égard, du côté de l'orient. || 2° Précisément. Celui des quatre points cardinaux où le soleil se lève à l'équinoxe. Entre l'orient et le midi. || 3° L'orient d'une carte de géographie, le côté qui est à notre droite.

|| 4° Fig. Ce qui est comparé à un lever de soleil. Les six âges, les six pères des six âges, les six merveilles de l'entrée des six âges, les six orients à l'entrée des six âges, PASC. *Pens.* XXV, 99 *bis*, éd. HAVET. Cette inspiration [de vous faire religieuse], c'est votre étoile; elle s'est levée sur votre orient, c'est-à-dire dès vos premières années, BOSS. *Sermon pour une profess. jour de l'Épiphanie*, 2. Il n'y a rien de si aimable que l'enfance des princes destinés à l'empire.... ce sont des soleils dans leur orient qui réjouissent les yeux et qui ne les éblouissent pas encore, FLÉCH. *Mme de Mont.* Tant de choses éclatantes ont eu leur orient et leur couchant, VOLT. *Louis XIV*, 19. || 5° L'ensemble des grands États, des provinces de l'Asie (on met une majuscule). Va jusqu'en Orient pousser tes bataillons, CORN. *Hor.* I, 1. Personne n'en a jamais tant fait [de bruit] dans l'Égypte, dans la Perse, dans les Indes, dans toute la terre, en Orient et en Occident; depuis plus de deux mille ans, on ne parle que d'Alexandre, BOSS. *la Vallière.* Dans l'Orient désert quel devint mon ennui! RAC. *Bérén.* I, 4. .... L'Orient accablé Ne peut plus soutenir leur effort redoublé [des Romains], ID. *Mithr.* III, 1. Les lois, les mœurs et les manières, même celles qui paraissent indifférentes, comme la façon de se vêtir, sont aujourd'hui en Orient comme elles étaient il y a mille ans, MONTESQ. *Esp.* XIV, 4. La coutume était ancienne en Orient d'envoyer étrangler un gouverneur qui déplaisait : elle était du temps des Mèdes, ID. *ib.* Sire, répondit le phénix, je suis encore trop jeune pour être instruit de l'antiquité; je n'ai vécu environ que vingt-sept mille ans; mais mon père, qui avait vécu cinq fois cet âge, me disait qu'il avait appris de son père que les contrées de l'Orient avaient toujours été plus peuplées et plus riches que les autres, VOLT. *Princ. de Babyl.* XI. Tout vient d'Orient, le bien et le mal, ID. *Polit. et lég. Fragm. hist. sur l'Inde*, XXX. Il résulte de tout cela [l'ardeur des études orientales] que l'Orient, soit comme image, soit comme pensée, est devenu pour les intelligences autant que pour les imaginations une sorte de préoccupation générale à laquelle l'auteur de ce livre a obéi, peut-être à son insu, V. HUGO, *Orientales, préface.* || L'extrême Orient, les parties de l'Asie qui sont le plus à l'orient, telles que la Chine et le Japon. || 6° Commerce d'Orient, le commerce qui se fait dans l'Asie orientale par l'Océan, à la différence du commerce du Levant, qui se fait dans l'Asie occidentale par la Méditerranée. || 7° Empire d'Orient, moitié orientale de l'empire romain dont Constantinople était la capitale. || Schisme d'Orient, la séparation qui eut lieu en 862 entre l'Église grecque et l'Église latine. || 8° Grand Orient, espèce de diète formée, dans une capitale, des représentants de toutes les loges maçonniques des provinces. || Grand Orient désigne aussi le lieu où se tient la réunion. || 9° L'orient des perles, le brillant produit par leurs reflets. Les perles, comme les coquilles, se dissolvent dans les acides, elles peuvent également se réduire en chaux, qui bouillonne avec l'eau, elles ont à très-peu près la même densité, la même dureté, le même orient que la nacre intérieure et polie des coquilles à laquelle elles adhèrent souvent, BUFF. *Min.* t. VII, p. 168.

— REM. Orient et oriental s'étendent souvent, par abus, fort au delà de leurs limites; on entend plus d'une fois appeler de ce nom les pays d'Afrique, leurs habitants et les choses qui s'y rapportent. Il est bon de prévenir contre cette faute.

— HIST. XI° s. [Il] Conquerrat [à] lui d'ici qu'en orient, *Ch. de Rol.* XXIX. || XII° s. C'est orient, meridiés, E occident, qui vient emprès Septemtrion.... BENOIT, I, v. 61. Li parreins fu ocis e gist en orient: Car saint iglise esteit idunc en creissement, *Th. le mart.* 157. || XIII° s. L'endemain au chemin se met, Et du cheminer s'entremet Vers oriant la droite voie, RUTEB. II, 121. || XVI° s. Que celui renonce la vie, qui ne sçait pas tenir joyeux pour elles [les dames], lesquelles sont orient de plaisir et midy de joye, bien unique au monde, *Nature d'amour*, f° 20, dans LACURNE. Ces deux beaux yeux, ma gloire et mon pouvoir, Dont l'orient mes tenebres eclaire, DESPORTES, *Diane*, I, 21.

— ÉTYM. Provenç. *orient*, *orien*; esp. et ital. *oriente*; du lat. *orientem*, de *oriri*, surgir, se lever; de même radical que le grec ὄρνυμι.

ORIENTAL, ALE (o-ri-an-tal, ta-l'), *adj.* || 1° Terme d'astronomie. Planète orientale, celle qui se lève avant le soleil. || 2° Qui est du côté de l'orient, qui appartient à l'orient. Région orientale. Les peuples orientaux. Dans les terres orientales de cette partie du monde [l'Afrique], inconnues des anciens, les éléphants se sont trouvés aussi grands et peut-être même plus grands qu'aux Indes, BUFF. *Quadrup.* t. IV, p. 254. Son éclat [de l'aube] blanchissait la rive orientale, MASSON, *Helvét.* III. || Les Indes orientales, par opposition à Indes occidentales, qui est une dénomination abusive de l'Amérique. || Langues orientales, langues mortes ou vivantes de l'Asie. || Style oriental, style métaphorique en usage chez les peuples de l'Asie, particulièrement chez les Hébreux, les Arabes et les Persans. Les couleurs orientales sont venues comme d'elles-mêmes empreindre toutes ses pensées, toutes ses rêveries; et ses rêveries et ses pensées se sont trouvées tour à tour et presque sans l'avoir voulu, hébraïques, turques, persanes, arabes.... V. HUGO, *Orientales, préface.* || Luxe oriental, pompe orientale, luxe, pompe digne de l'Orient. || 3° Qui croît en Orient, qui vient d'Orient. Plantes orientales. || 4° Pierres orientales, qualification qui, donnée aux rubis, aux saphirs et à la topaze, n'indique pas toujours le gisement originaire de ces gemmes, mais seulement qu'elles sont de qualité supérieure relativement à d'autres échantillons auxquels on les compare; en sorte qu'une pierre dite orientale peut provenir de contrées tout opposées à notre orient, LEGOARANT. Les naturalistes récents ont donné, avec les joailliers, la dénomination de pierres orientales à celles qui ont une belle transparence, qui en même temps sont assez dures pour recevoir un poli vif, BUFF. *Min.* t. VI, p. 213. || Fig. Je ne me mêlerai point de vous en envoyer [un cuisinier], à moins que ce ne fût une perle si orientale, que l'on fût assuré de n'en avoir aucun reproche, SÉV. 19 août 1676. || 5° *S. f.* Sorte de fleur; il y avait une variété d'anémone et une de tulipe qui portaient ce nom. Il quitte cette fleur pour l'orientale, LA BRUY. XIII. || 6° Les Orientales, recueil de poésies de V. Hugo qui ont la plupart pour objet les scènes de l'Orient. Si aujourd'hui quelqu'un lui demande à quoi bon ces Orientales? qui a pu lui inspirer de s'aller promener en Orient pendant tout un volume? que signifie ce livre inutile de pure poésie.... V. HUGO, *Orientales, Préface* .... Au milieu d'eux [les enfants qui jouent autour du poëte] L'Orientale d'or plus riche épanouit Ses fleurs peintes et ciselées; La ballade est plus fraîche.... ID. *F. d'aut.* 15. Oui, monsieur, tel que vous me voyez, j'ai été une victime du sonnet, ce qui ne m'a pas empêché de donner dans la ballade, dans l'orientale, dans l'ïambe, dans la méditation, dans le poëme en prose et autres délassements modernes, L. REYBAUD, *Jérôme Paturot*, I, 1. || 7° *S. m. pl.* Les Orientaux, les peuples de l'Asie (avec une majuscule). Abraham, quoique né vers l'Euphrate, fait une grande époque pour les Occidentaux, et n'en fait point une pour les Orientaux, chez lesquels il est pourtant aussi respecté que parmi nous, VOLT. *Dict. phil. Abraham.*

— HIST. XIV° s. La mer orientel ou meridionel, H. DE MONDEVILLE, f° 88, *verso*.

— ÉTYM. Prov. et esp. *oriental*; ital. *orientale*; du lat. *orientalis*, de *oriens*, orient.

† ORIENTALISME (o-ri-an-ta-li-sm'), *s. m.* || 1° Ensemble des connaissances, des idées philosophiques et des mœurs des peuples orientaux. || 2° Science des orientalistes, connaissance des langues orientales.

— ÉTYM. *Oriental*.

ORIENTALISTE (o-ri-an-ta-li-st'), *s. m.* Celui qui est versé dans la connaissance des langues orientales. Un habile orientaliste.

— ÉTYM. *Oriental*.

† ORIENTATION (o-ri-an-ta-sion), *s. f.* Art de reconnaître l'endroit où l'on est, en déterminant les points cardinaux. || Position d'un objet relativement aux pôles. || Terme d'astronomie. Disposition convenable des appareils d'observation. || Terme de marine. Disposition convenable des vergues et des voiles.

— ÉTYM. *Orienter*.

ORIENTÉ, ÉE (o-ri-an-té, tée), *part. passé* d'orienter. Disposé suivant l'orient. Les anciennes églises sont presque toujours orientées, sans doute en vertu d'un symbole : le prêtre à l'autel regarde l'Orient d'où nous est venue la lumière. Que les bois, les prés.... villages, abbayes, ponts, chemins, y fussent distingués par noms et figures, placés dans leur vraie distance naturelle, orientés et levés géométriquement, VAUBAN, *Dîme*, p. 227. || Maison bien orientée, mal orientée, maison bien ou mal exposée. || Absolument. Édifice orienté, édifice dont les quatre faces répondent aux quatre points cardinaux.

† ORIENTEMENT (o-ri-an-te-man), *s. m.* État de ce qui est orienté. || État d'un édifice auquel on a donné l'exposition la plus convenable à sa destination.

|| Terme de marine. Résultat de l'orientation, en parlant des vergues et des voiles. Bon orientement.

— ÉTYM. *Orienter.*

ORIENTER (o-ri-an-té), *v. a.* || 1° Disposer une chose selon la situation qu'elle doit avoir par rapport à l'orient et par conséquent aux trois autres points cardinaux. Le plus difficile fut d'orienter ce nouvel instrument, c'est-à-dire de bien placer le cercle de cuivre vertical dans le plan du méridien céleste, BAILLY, *Hist. de l'astr. anc.* p. 41. || 2° Orienter un plan, y placer la rose des vents pour faire connaître la position des objets représentés sur le dessin. Les cartes des côtes de France, qu'il réduisit par ordre de M. de Seignelay à la même échelle et orienta de même façon, et qui composent le premier volume du Neptune français, FONTEN. *Sauveur.* || Fig. Je n'ai rien fait qu'orienter la carte de l'Académie, pour en montrer le midi ou le septentrion : j'ai fait voir les vrais illustres d'un côté, et de l'autre les dignes objets de la risée publique, FURETIÈRE, 2° *factum*, t. I, p. 325. || 3° Terme de marine. Orienter les voiles, les brasser de manière qu'elles reçoivent le vent. || Par extension, disposer, arranger, mettre en place. || *V. n.* Un navire oriente bien, lorsqu'il est gréé ou installé favorablement pour la marche. || On dit semblablement : cette voile oriente bien. || 4° S'orienter, *v. réfl.* Reconnaître l'orient et les autres points du lieu où l'on est. En nous orientant pour lever nos cartes, il a fallu tracer des méridiennes, J. J. ROUSSEAU, *Ém.* III. || Fig. Se mettre au courant, être au courant, se reconnaître. Il s'oriente dans cette région lointaine [une cour du Nord], comme s'il en était originaire, LA BRUY. V. J'aurai l'honneur d'écrire à votre Altesse Royale dès que nous nous serons un peu orientés, VOLT. *Lett. au pr. roy. de Pr.* 85. Mais je m'oriente au portrait que vous faites, PIRON, *Métrom.* I, 4.

— HIST. XVI° s. Une pierre bien orientée, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Orient.*

† **ORIENTEUR** (o-ri-an-teur), *s. m.* Appareil destiné à former le midi vrai pour chaque jour de l'année.

— ÉTYM. *Orienter.*

† **ORIÈRE** (o-riè-r'), *s. f.* Terme rural. Bord des champs entourés de haies et de fossés.

— HIST. XII° s. Or fu Geris lez l'oriere del bos [bois], *Raoul de C.* 132.

— ÉTYM. Lat. *orarius*, de *ora*, bord (comparez ORÉE).

ORIFICE (o-ri-fi-s'), *s. m.* || 1° Ouverture plus ou moins étroite qui conduit à quelque cavité. J'ai vu sur la coupe huit points noirs qui, examinés au microscope, m'ont paru être les orifices de huit gros vaisseaux, BONNET, *Us. feuilles plantes*, 4° mém. || Par analogie. Ces lacs offrent un nouveau genre de beautés en réfléchissant dans leurs eaux transparentes les orifices des vallées, BERN. DE ST-P. *Étude* V. || 2° Nom que porte en hydraulique toute ouverture qui donne écoulement à un liquide contenu dans un vase. Orifice en mince paroi. L'expérience a appris qu'un orifice circulaire d'un pouce de diamètre percé dans une mince paroi, sous quatre pieds de charge, fournit dans une minute de temps 1434 pouces cubes d'eau, BRISSON, *Traité de phys.* t. I, p. 292, dans POUGENS. || 3° Toute ouverture qui sert d'entrée ou d'issue à quelque partie [illegible] du corps, ou qui fait communiquer des cavités les unes avec les autres. Les orifices de l'estomac. L'orifice de la matrice.

— ÉTYM. Provenç. *orifici*; esp. *orificio*; ital. *orifizio*; du lat. *orificium*, de *os*, *oris*, bouche, ouverture (voy. OS 2), et *facere*, faire.

ORIFLAMME (o-ri-fla-m'), *s. f.* Petit étendard fait d'un [illegible] de soie de couleur rouge tirant probablement sur l'orangé, que nos anciens rois allaient [illegible] des mains de l'abbé à Saint-Denis en partant pour la guerre. [illegible] dans toutes les [illegible] paternels et maternels, et y laissèrent place pour l'oriflamme et pour les croisades, LA BRUY. VIII. Le roi Louis XI, pour entretenir cette disposition dans les esprits, parut [illegible] la bataille, et prit l'oriflamme avec des [illegible] toujours [illegible] pour le peuple, [illegible] t. II, p. 283. Le bouclier tombé du [illegible] l'oriflamme [illegible] par un ange, toutes ces [illegible] du [illegible] de Troie, ne servent qu'à donner à la [illegible] de la fable, VOLT. *Mœurs*, 10.

— HIST. XI° s. Gefreid d'Anjou portet l'orie flambe, *Ch. de Rol.* CCXLIII. || XII° s. Dune [illegible] [illegible] et conneüe, Qui l'oriflambe des François portoit, [illegible]

et cuvieis, BENOIT, II, 3416. E porteir en bataille son oireflor, *Gerard de Rossilion*, p. 326. || XIII° s. Requeurent cele part, où virent l'oriflour, DU CANGE, *auriflamma.* || XIV° s. Oriflamme est une baniere Aucun poi plus forte que guimple, De cendal roujoiant et simple, Sans pourtraiture d'autre afaire, GUIART, dans DU CANGE, *ib.* Le service du fief est tel qu'il [le seigneur] en doit porter en la bataille et es osts l'oriflambe saint Denis, toutes les fois que le roy ostoye [va en guerre]; et le roy la doit venir querre par grant devotion et prendre congié aux martyrs, avant qu'il mangue [mange]; et quant il se part de l'eglise, il s'en doit aller tout droit là où il meut, sans tourner ne çà ne là pour autre besougne, *Chr. de St-Denis*, t. I, p. 223, dans LACURNE. || XV° s. Et pour hardiesse Fermer en toy, t'envoya sa haultesse L'auriflamme, qui t'a fait seigneurir, CH. D'ORL. *Compl. de la France.* Et tenoit en sa main une lance à quoy l'oriflamme estoit attachie, d'un vermeil samit, à guise de gonfanon à trois queues, et avoit entour houppes de soie verte, DU CANGE, *auriflamma.* Et si portez seul d'entre les roys, o roy, l'oriflambe en bataille, c'est à sçavoir un glaive tout doré où est attachée une banniere vermeille, ID. *ib.* Dame Jehanne.... vous estes son oriflambe [de Charles VII], Et celle en qui mieux y [il] se fie, *Myst. du siége d'Orléans*, p. 720. La rouge couleur ou vermeille est de grant estat et dignité, et bien nous le demonstre l'auriflame du ciel miraculeusement aux roys gauloys envoyée, qui estoit de ceste couleur, affin de les animer à vertu et courage, magnanimité et prouesse; ceste auriflame estoit en forme d'ung estandard de soye rouge, bel et plaisant, et merveilleux à veoir, SICILLE, *le Blason des couleurs*, édit. COCHERIS, p. 33. || XVI° s. Un an après vint un gros maraut qui contrefaisoit le ladre, se mit à la porte du temple, desployant son oriflan, qui estoit un couvrechef, sus lequel posa son baril et plusieurs especes de petite monnoye, PARÉ, XIX, 23.

— ÉTYM. Provenç. *auriflan*, *auriflamma*, *auriflor*; port. *auriflamma*; ital. *oriafiamma*; bas-lat. *auriflamma*, *oliflamma*, *aureaflamma*; du lat. *aurum*; or (voy. OR 2), et *flamma*, flamme, banderole.

† **ORIFORME** (o-ri-for-m'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la forme d'une bouche. Orifice oriforme.

— ÉTYM. Lat. *os*, *oris*, bouche, et *forme.*

ORIGAN (o-ri-gan), *s. m.* Genre de la famille des labiées, dont l'espèce la plus répandue chez nous est l'origan commun, *origanum vulgare*, *L.*

— HIST. XVI° s. La tortue, lorsqu'elle a mangé de la chair de serpent, mange de l'origan, autrement marjolaine sauvage, PARÉ, *Anim.* 4.

— ÉTYM. Wallon, *oréke*; provenç. *origami*; cat. *orenga*; esp. *orégano*; port. *ouregão*; ital. *origano*; du lat. *origanum*, qui est le grec ὀρίγανον ou ὀρείγανον, de ὄρος, montagne, et γάνυμαι, se plaire : plante qui se plaît sur les coteaux.

† **ORIGÉNISME** (o-ri-jé-ni-sm'), *s. m.* Doctrine d'Origène; mélange de christianisme et d'orientalisme.

ORIGINAIRE (o-ri-ji-nè-r'), *adj.* || 1° Qui tire son origine de tel ou tel lieu, de telle ou telle source. Le tabac est une plante originaire d'Amérique. Vous regardez mon habit qui n'est pas fait comme les autres; mais je suis originaire de Naples, à votre service, et j'ai voulu conserver un peu la manière de s'habiller et la sincérité de mon pays, MOL. *Pourc.* I, 6. Denys Longin était d'Athènes, mais il était originaire de Syrie, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. XI, 2° part. p. 64, dans POUGENS. Les arts qu'il [Pierre le Grand] a transplantés ont, en fructifiant, rendu témoignage à son génie; ils paraissent aujourd'hui originaires des pays mêmes où il les a portés, VOLT. *Russie*, II, 17. On ne s'avise point de penser que les chenilles et les limaçons d'une partie du monde soient originaires d'une autre partie; pourquoi s'étonner qu'il y ait en Amérique quelques espèces d'animaux, quelques races d'hommes semblables aux nôtres? ID. *Mœurs*, 146. La famille de Phélypeaux est originaire de la ville de Blois, où elle était connue même avant le commencement du XV° siècle, CONDORCET, *Maurepas.* Il y a longtemps qu'on dit que toutes nos connaissances sont originaires des sens; cependant les péripatéticiens étaient si éloignés de connaître cette vérité que, malgré l'esprit que plusieurs d'entre eux avaient en partage, ils ne l'ont jamais su développer et qu'après plusieurs siècles, c'était encore une découverte à faire, CONDILL. *Orig.* t. III, p. 6, dans POUGENS. Dans le système des idées originaires des sens, rien n'est si frivole que de raisonner [illegible] la nature des choses : nous ne devons étudier [illegible] les rapports qu'elles ont à nous; c'est tout ce [illegible] les sens peuvent nous apprendre, ID. *Art de penser* I, 11. || 2° Qui est à l'origine. Vice originaire. [illegible] ne peut pas prouver par des contrats originaires que les justices, dans les commencements, aient été attachées aux fiefs, MONTESQ. *Esp.* XXX, 22. [illegible] être suprême, intelligent, infini, et la cause originaire de tous les êtres, VOLT. *Traité métaph.* ch. [illegible] Ce n'est pas une légère entreprise de démêler [illegible] qu'il y a d'originaire et d'artificiel dans la nature actuelle de l'homme, J. J. ROUSS. *Inég. Préf.* || Langue originaire, langue maternelle; peu usité en ce sens. Il [Malherbe] ne voulait pas que l'on fît des vers qu'en sa langue originaire, RACAN, *Vie de Malherbe.* || 3° Terme de palais. Qui est principal, qui est chose principale. Demande originaire. || Demandeur originaire, se dit de celui qui a fait la première demande, ou qui a commencé le procès.

— HIST. XVI° s. J'ai veu entre les mains de Monsieur Gilot la piece originaire [l'original], [illegible] *Fœn.* II, 12. Le demandeur originaire, *Nouv. cout. génér.* t. I, p. 912.

— ÉTYM. Lat. *originarius*, de *origo*, origine.

ORIGINAIREMENT (o-ri-ji-nè-re-man), *adv.* [illegible] l'origine, primitivement. Ce mot vient originairement du grec. Cette famille est originairement al[illegible] L'opinion la plus singulière d'Anaximandre est d'avoir pensé qu'originairement les hommes ont été poissons, CONDIL. *Hist. anc.* III, 14.

— ÉTYM. *Originaire*, et le suffixe *ment.*

1. **ORIGINAL, ALE** (o-ri-ji-nal, na-l'), *adj.* || 1° Qui a un caractère d'origine, primitif. Le tableau original. Les textes originaux. J'ai lu la lettre originale. L'édition originale d'un livre. La copie originale d'un tableau. Il a publié avec toutes les pièces originales la malheureuse histoire du prince Alexis son fils, FONTEN. *Czar Pierre.* Ce grand auteur [Descartes] avait laissé beaucoup à deviner, à éclaircir; et, selon le caractère des livres originaux, son livre était propre à en produire plusieurs autres encore assez originaux, ID. *Lahire.* Il faut avouer que les caractères originaux des peuples, s'effaçant de jour en jour, deviennent en même raison plus difficiles à saisir, J. J. ROUSS. *Ém.* V. || Il se dit des auteurs dans le même sens. Porter de la lumière partout où les auteurs originaux auront, selon la coutume, laissé beaucoup d'obscurité, FONTEN. *Boerhaave.* || Le texte original de la Bible, le texte hébreu tel qu'il a été transmis de manuscrit en manuscrit. || 2° Qui paraît inventé, imaginé sans modèle ou souvenir antécédent. Pensée, expression originale. Ils n'ont rien d'original et qui soit à eux; ils ne savent que ce qu'ils ont appris, LA BRUY. [illegible] || 3° Qui est marqué d'une marque propre. Le jeu de cet acteur est original. À mesure que l'on a plus d'esprit, l'on trouve plus de beautés originales; [illegible] il ne faut pas être amoureux; car, quand l'on aime, l'on n'en trouve qu'une, PASC. *les Passions de l'amour.* À mesure qu'on a plus d'esprit, on trouve qu'il y a plus d'hommes originaux, ID. *Pens.* VII. Corneille ne peut être égalé dans les endroits où il excelle, il a pour lors un caractère original et inimitable, LA BRUY. I. Tout le monde fut frappé de l'esprit original qui brille dans l'ouvrage, [illegible] *Newton.* L'esprit original, qui est ardent, vif et [illegible] peut n'être pas toujours assez mesuré ni assez circonspect, ID. *Tschirnhaus.* Le moyen le plus simple pour juger quelle langue excelle dans un plus grand nombre de genres, ce serait de compter les auteurs originaux de chacune, CONDILLAC, *Conn. hum.* II, I, 15. Le chantre d'Éden est devenu original en s'appropriant des richesses étrangères, [illegible] TEAUBR. *Génie*, II, I, 3. || 4° Qui agit, qui se comporte sans imiter personne. Vous connaissez le génie [illegible] et la joie qu'il a d'épargner son papier... [illegible] je le trouve original sur l'économie, comme [illegible] de la Victoire sur l'avarice, SÉV. 2 oct. 1676 [illegible] ginale femme, tenez, vous la reconnaîtrez bien à [illegible] qu'elle m'écrit, MARIV. *Pays. parv.* part. 4. Il y a peu d'hommes vraiment originaux; presque tous se gouvernent, pensent et sentent par l'influence de la coutume et de l'éducation, VOLT. *Rem. Pens. Pasc.* 66. Dufresny, original et neuf sans cesser d'être vrai et naturel, D'ALEMB. *Élog. Destouches.* Moi, je [illegible] aucune personne, madame, je me pique d'être original, BOISSY, *Français à Londres*, sc. 12. || 5° [illegible] mauvaise part, singulier, bizarre. On n'est pas plus original que lui. Manières originales. || 6° À [illegible] tuté, manuscrit primitif d'un texte, d'un acte, [illegible] L'original d'un contrat. Collationné à l'original. [illegible] originaux de ces pièces sont perdus. Copie sur l'o[illegible]

ginal. || 7° Texte, par opposition à traduction. La traduction s'éloigne de l'original. L'on voit par cet exemple combien il est important de consulter les originaux, et de ne les pas citer sur la foi des traducteurs, ROLLIN, *Traité des Ét.* I, 2. || L'original hébreu, le texte hébreu de la Bible. || 8° Œuvre d'art qui est un type et non une imitation. Ces statues [antiques], qui n'étaient que des copies de l'homme, sont devenues des originaux, BUFF. *Morc. choisis*, p. 43. || Particulièrement. Il se dit des peintures, sculptures, etc. par rapport à leur authenticité. L'original de cette statue est à Rome. L'original et les copies. Il a des originaux des meilleurs peintres. || 9° Personne dont on a fait le portrait. Qui donne le portrait, promet l'original, CORN. *Suite du Ment.* IV, 3. Ce qui est plaisant, c'est que cet original [le portrait de Mme de Grignan dont on avait fait des copies] ne me paraît pas entier ni précieux : cela me blesse le cœur, SÉV. 343. Bien loin de croire comme eux [les idolâtres] que quelque divinité habite dans les images, nous ne leur attribuons aucune vertu que celle d'exciter en nous le souvenir des originaux, BOSS. *Expos. doctr. cath.* 6. Le concile de Trente défend expressément d'y [aux images] croire aucune divinité ou vertu pour laquelle on les doive révérer.... et veut que tout l'honneur se rapporte aux originaux qu'elles représentent, ID. *Exp. de la doctr. cath.* 5. L'injure faite à l'image retombait sur l'original, ID. *Hist.* I, 11. || Il se dit, au même sens, des choses d'après lesquelles on copie. Ce peintre n'imite aucun maître, la nature est son unique original. L'original d'après lequel il peint est une copie d'un tableau de Lesueur. Quelle vanité que la peinture qui attire l'admiration par la ressemblance des choses dont on n'admire pas les originaux! PASC. *Pens.* VII, 31, éd. HAVET. || Modèle d'après lequel dessine un élève. || 10° Fig. Ce qui sert de modèle à quelque chose ou à quelqu'un. Le comte de Gramont, qui est en possession de dire toutes choses sans qu'on ose s'en fâcher, écrivit à Rochefort le lendemain [de sa promotion] : Monseigneur.... mon père est l'original de ce style; quand on fit maréchal de France Schomberg.... il lui écrivit : Monseigneur.... SÉV. *à Bussy*, 6 août 1675. C'était l'original [une demoiselle] que toutes les femmes copiaient pour le goût des habits et l'air de la coiffure, HAMILT. *Gramm.* 7. Les lois de Crète étaient l'original de celles de Lacédémone, et celles de Platon en étaient la correction, MONTESQ. *Esp.* IV, 6. L'original de la comédie bizarre du Festin de Pierre est de Tirso de Molina, auteur espagnol, VOLT. *Vie de Molière*. || Type idéal. Qu'on ne souhaite pas nûment une beauté, mais l'on y désire mille circonstances qui dépendent de la disposition où l'on se trouve; et c'est en ce sens que l'on peut dire que chacun a l'original de sa beauté, dont il cherche la copie dans le grand monde; néanmoins les femmes déterminent souvent cet original, PASC. *Pass. de l'amour*. Il regarde avec respect la tendresse que j'ai pour vous; c'est un original qui lui fait connaître jusqu'où le cœur humain peut s'étendre, SÉV. 20 oct. 1679. Dans tout le cours de sa vie et de ses actions, elle a exprimé ce parfait original [de la femme forte] par sa générosité naturelle, par le bon usage des biens et de la faveur.... FLÉCH. *Mme de Mont.* Ils [Moïse et Élie] viennent adorer celui qu'ils avaient figuré, et rendre à ce divin original la puissance et la gloire qui appartiennent à lui seul, MASS. *Petit car. Respect.* || 11° Celui qui est le premier en excellence dans un genre, sans avoir eu de modèle. Les anciens sont des originaux, et on les étudie comme tels. Voiture est l'unique original des choses galantes, PELLISSON, *Préface sur les œuvres de Sarazin*. Je ne sais si le nombre de nos excellents originaux, quelque borné qu'il soit, ne l'est pas encore moins que celui de nos bonnes traductions, D'OLIVET, *Rem. Racine*, p. 110, dans POUGENS. || Ironiquement. Pourquoi vouloir obliger le ministre Jurieu, un si grand original en matière de théologie, à suivre les sentiments de Bullus? BOSS. 6e *avert.* 52. || 12° Source première (sens aujourd'hui peu usité). Nous avons été bien aises d'apprendre par vous les nouvelles de Messine; vous nous avez paru original, à cause du voisinage [en Provence], SÉV. *à Mme de Grignan*, 28 mars 1676. || D'original, *loc. adv.* Sans avoir été suggéré par un modèle. Hé bien, monsieur, le tour est-il d'original? Pour une jeune fille elle n'en sait pas mal; De ces ruses d'amour la croirait-on capable? MOL. *Éc. des mar.* II, 8. || De source directe. Les nouvelles que je vous mande sont d'original; c'est de Gourville qui était avec Mme de Longueville, quand elle a reçu la nouvelle, SÉV. 20 juin 1672. Je vous remercie mille fois de m'avoir si bien conté cette histoire d'original, ID. 18 oct. 1671. || Savoir une chose d'original, la savoir de source, de ceux qui l'ont vue ou faite. Rien n'est plus curieux que de savoir d'original ce qui se passe dans cette maison, SÉV. 388. Il prétend le savoir pourtant d'original, TH. CORN. *D. César d'Avalos*, V, 3. Je ne raconte rien que je ne sache d'original; je l'ai appris de Sethon, LA BRUY. V. Ce grand esprit [Pascal] croyait toujours voir un abîme à son côté gauche, et y faisait mettre une chaise pour se rassurer : je sais l'histoire d'original, L'ABBÉ BOILEAU, *Lettres*, t. I, lett. 29. || Terme de théâtre. Jouer un rôle d'original, créer ce rôle (ce dernier terme est seul usité aujourd'hui). || 13° *S. m.* et *f.* Un original, une originale, personne qui pousse la singularité jusqu'à faire rire. C'est une originale, une vraie originale. C'est un grand original. Mme de Moreuil était personne de mérite, femme d'un original de beaucoup d'esprit, ST-SIM. 44, 3. De tels originaux sont si divertissants! BARTHE, *Fausses infidél.* sc. 4. Quoiqu'il soit, m'a-t-on dit, un franc original, DESTOUCH. *Glor.* III, 3. || Original sans copie, homme qui se fait remarquer par ses singularités. Quand on veut ridiculiser quelqu'un, on dit ordinairement que c'est un original sans copie, BOURSAULT, *Lett. nouv.* t. II, p. 267, dans POUGENS. J'ai déjà parlé ailleurs de Courcillon, original sans copie, ST-SIM. 260, 238. || Original sans copie, a été dit sans idée de raillerie. Vous avez perdu votre bon et fidèle ami le duc de Saint-Aignan.... quand la mode viendrait de faire des parallèles dans les oraisons funèbres, je n'en souffrirai jamais dans la sienne; car il était assurément unique en son espèce, et un grand original sans copie, SÉV. *à Bussy*, 17 juin 1687. || Original sans copie, se dit aussi quelquefois des choses. Tout ce que vous dites de lui est admirable : ce sont des originaux sans copie, que les traits que vous donnez, SÉV. 343. || 14° En original, *loc. adv.* Dans le texte primitif. Ce traité existe en original dans les archives. Je vous envoie en original un morceau de la lettre de sa femme [Mme de Coulanges]; il me semble que ce qu'elle mande est curieux, SÉV. 7 juill. 1680. || 15° En propre original, dans la réalité même. Un Florentin, nommé le Magnifique, La possédait [la libéralité], en propre original, LA FONT. *Magn.* || En personne. Oui, madame, vous-même en propre original, REGNARD, *les Ménechmes*, I, 3. Crispin : Est-ce là M. Oronte, mon illustre beau-père? — La Branche : Oui, vous le voyez en propre original, LE SAGE, *Crisp. riv. de son maître*, 7.

— REM. Bouhours constatait que original dans ces locutions : esprit original, manières originales, auteurs originaux, était devenu assez commun; mais il en contestait l'élégance. Ce que ce néologisme pouvait avoir d'inélégant a disparu.

— HIST. XIV° s. Quant il eurent destruit tout l'original de celle lignée, *Chr. de St-Denis*, t. II, f° 37, dans LACURNE. || XVI° s. Andronicus, ayant recouvré les originaux [des écrits d'Aristote], les meit en lumiere, et escrivit les summaires que nous avons maintenant, AMYOT, *Sylla*, 63. Et sçay bien le nom de ceux qui vous en donneront la copie originale, *Sat. Mén.* p. 220. Les originaux de l'entreprise d'Amboise avoient esté mis en depost entre les mains de votre pere, D'AUB. *Vie*, XXIV. Une pourtraiture qui aura esté contrefaite à l'exemple d'une autre pourtraiture, la contrefacture ou pourtraiture qui aura esté faite, ne sera jamais tant estimée comme l'original, PALISSY, 68.

— ÉTYM. Prov. et esp. *original;* ital. *originale;* du lat. *originalis*, de *origo*, origine.

† 2. **ORIGINAL** (o-ri-ji-nal), *s. m.* Voy. ORIGNAL.

ORIGINALEMENT (o-ri-ji-na-le-man), *adv.* D'une manière originale. Il pense, il s'exprime originalement.

— HIST. XVI° s. Telles sont les promesses originalement escrites au vieux et nouveau testament, PALISSY, 98.

— ÉTYM. *Originale*, et le suffixe *ment;* prov. *originalment;* ital. *originalmente*.

ORIGINALITÉ (o-ri-ji-na-li-té), *s. f.* || 1° Qualité de ce qui est original. Il est difficile de connaître l'originalité d'un tableau. L'originalité de Dufrény est plus dans les choses, et celle de Marivaux dans le langage, D'ALEMB. *Éloge de Marivaux*. C'était là que Galiani était quelquefois étonnant par l'originalité de ses idées, MARMONTEL, *Mém.* VII. M. Delambre reconnaît avec Bailly et Legentil qu'ils [les Indiens] ont des procédés de calculs qui, sans prouver l'ancienneté de leur astronomie, en montrent au moins l'originalité, CUVIER, *Révol.* p. 237. || 2° Singularité, bizarrerie. L'originalité de son caractère, de ses manières. || *Au plur.* Actions originales, bizarres. Il était connu pour ses originalités.

— ÉTYM. *Original*.

ORIGINE (o-ri-ji-n'), *s. f.* || 1° Principe d'où quelque chose provient. La coutume de voir les rois accompagnés de gardes, de tambours, d'officiers.... imprime le respect et la terreur.... et le monde, qui ne sait pas que cet effet a son origine dans cette coutume, croit qu'il vient d'une force naturelle, PASC. *Pens. diverses*, 10, éd. FAUGÈRE. Quelque inégalité qui paraisse dans le cours des rivières qui arrosent la surface de la terre, elles ont toutes cela de commun qu'elles viennent d'une petite origine, BOSS. *Gornay*. Dans son origine, Dieu l'avait fait [l'homme] à son image, et ce nom d'image lui doit faire entendre qu'il n'était pas fait pour lui-même, BOSS. *la Vallière*. Je crois de ce désordre entrevoir l'origine, RAC. *Bérén.* II, 5. Remontez à la première origine de vos désordres, MASS. *Carême. F. légères*. Cette dernière façon de conter l'histoire est peut-être la meilleure; les petites origines conviennent assez aux grandes choses, FONTEN. *Oracl.* I, 10. Ce fut là l'origine de ma fortune, MARIVAUX, *Paysan parv.* 5° partie. Ce fut de nos malheurs la première origine, VOLT. *Œdipe*, I, 1. L'origine du mal a toujours été un abîme dont personne n'a pu voir le fond, ID. *Dict phil. Bien*. Presque toutes les origines sont ignorées; qui le premier inventa un bateau? qui imagina de plier une branche de frêne, de l'assujettir avec une corde faite d'un intestin d'un animal, et d'y ajouter une verge garnie d'un os à un bout et de quatre plumes à l'autre bout? ID. *Tactique, not.* Si ce philosophe [Descartes] n'avait pas été prévenu pour les idées innées, il aurait vu que l'unique moyen de se faire un nouveau fond de connaissances était de détruire les idées mêmes, pour les reprendre à leur origine, c'est-à-dire aux sensations, CONDILLAC, *Art de penser*, II, 5. La poésie, le dévouement, l'honneur, la religion ont la même origine, STAEL, *Corinne*, XVIII, 5. || Les Origines, titre d'un ouvrage de Caton le censeur sur l'histoire romaine, et d'un ouvrage de saint Isidore de Séville, espèce d'encyclopédie. || 2° Terme de géométrie. Le point à partir duquel on compte les coordonnées. || Terme d'astronomie. Le point à partir duquel on compte les ascensions droites et les longitudes. || 3° Il se dit du point où commence un organe dans un végétal ou un animal. L'origine de cette branche. Suivre une artère, un nerf jusqu'à son origine. Les pieds sont couverts de plumes jusqu'à l'origine des doigts, BUFF. *Ois.* t. II, p. 36. || 4° Extraction d'une personne, d'une race, d'une nation. [Ô Rome] Albe est ton origine, CORN. *Hor.* I, 1. Laridon et César, frères dont l'origine Venait de chiens fameux, beaux, bien faits et hardis, LA FONT. *Fabl.* VIII, 23. N'accusons pas aveuglément le naturel des habitants de l'île la plus célèbre du monde [l'Angleterre], qui tirent leur origine des Gaules, BOSS *Reine d'Anglet.* De quelque superbe distinction que se flattent les hommes, ils ont tous une même origine, et cette origine est petite, ID. *Duch. d'Orl.* Combien de siècles faut-il percer pour découvrir l'origine de la maison de Bavière! FLÉCH. *Dauphine*. Si, tout sorti qu'il est d'une source divine, Son cœur [du noble] dément en lui sa superbe origine, BOIL. *Sat.* V. Je n'ai point de son sang démenti l'origine, RAC. *Phèdre*, IV, 2. À d'illustres parents s'il [un enfant] doit son origine, ID. *Ath.* II, 8. Vous, vous êtes Grecs d'origine, FÉN. *Tél.* XI. De façon que ces maîtres du monde, non-seulement dans les commencements, mais dans tous les temps, furent la plupart d'origine servile, MONTESQ. *Rom.* 13. C'est d'un frère de cet Othon IV que descendent les princes qui règnent aujourd'hui en Angleterre; de sorte que les ducs de Brunswick, les rois d'Angleterre, les ducs de Modène ont tous une origine commune; et cette origine est italienne, VOLT. *Ann. Emp. Frédéric Ier*, 1181. C'est l'imagination seule qui a écrit les premières histoires; non-seulement chaque peuple inventa son origine, mais il inventa aussi l'origine du monde entier, ID. *Dict. phil. Histoire*. Toutes les origines des peuples sont visiblement des fables; la raison en est que les hommes ont dû vivre longtemps en corps de peuple, et apprendre à faire du pain et des habits (ce qui était difficile), avant d'apprendre à transmettre toutes leurs pensées à la postérité (ce qui était plus difficile encore), ID. *ib.* Le jeune érudit [Fréret], avec une grande sûreté de méthode, résolut, ou, pour mieux dire, trancha cette question de l'origine des Franks posée à faux ou faiblement touchée jusqu'à lui .... Fréret fut arrêté par lettre de cachet, et enfermé à la Bastille, AUG. THIERRY,

Considérations sur l'histoire de France, ch. 1. || 6° Étymologie. L'origine d'un mot. || 6° Dès l'origine, *loc. adv.* Dès le principe. || 7° Dans l'origine, *loc. adv.* Dans le principe, au début.

— REM. 1. Voltaire a dit : De votre sang soutenir l'origine, *Oreste*, II, 4. Laharpe a repris cette locution. On soutient, dit-il, l'honneur, la dignité, les droits du sang, ou n'en soutient pas l'origine. || 2. Humbert, *Gloss. génér.* a condamné *à l'origine* dont il cite cet exemple : À l'origine, ce vaste pays [le Brésil] fut peu estimé des Portugais, BREN—W, *Hist. univ.* t. II, p. 116. Cette reprobation paraît excessive; pourquoi ne dirait-on pas à l'origine, comme on dit à l'entrée?

— HIST. XIIIe s. Ileuc troval dame Hermeline, Qui moult par est de franche orine, *Ren.* 19458. Prose [preuve] par ourine de lignage, BEAUM. LXIII, 16. || XIVe s. Là y vint un archier qui fu de noble orine, Et estoit de Paris la cité noble et digne, *Guescl.* 19100. || XVe s. Encor ot la noble royne Une fille de noble orine, FROISS. *Buisson de jonece*. || XVIe s. La semence qui estoit bonne de son origine est tellement corrompue qu'elle ne produit que meschans fruits, CALV. *Inst.* 12. .... Et qu'elle a dans les cieux Prise son origine entre les plus beaux dieux, RONS. 213.

— ÉTYM. Berry, *origne*, *orine*; Saint-Brieuc, *orine*; *ce chat est de l'orine d'un beau chat*. L'ancien français *orine* vient du latin *originem*, avec l'accent sur *ri* (de *oriri*, voy. ORIENT); *origine* est moderne et refait sur *originem*, sans tenir compte de l'accent latin.

ORIGINEL, ELLE (o-ri-ji-nèl, nè-l'), *adj.* || 1° Qui remonte jusqu'à l'origine. Les droits originels de l'humanité. || 2° Terme de théologie. Péché originel, péché que tous les hommes ont contracté dans la personne d'Adam. Le péché originel est une folie devant les hommes; mais on le donne pour tel; vous ne me devez pas reprocher le défaut de raison en cette doctrine, puisque je la donne pour être sans raison, PASC. *Pens.* XII, 7, éd. HAVET. En ces temps Célestius et Pélage nièrent le péché originel, et la grâce par laquelle nous sommes chrétiens, BOSS. *Hist.* I, 11. Les deux conciles œcuméniques, le concile de Lyon sous Grégoire X, et celui de Florence sous Eugène IV, où les deux Églises réunies décident comme de foi que les âmes de ceux qui meurent ou dans le péché mortel actuel ou dans le seul originel, descendent incontinent dans l'enfer, pour y être toutefois punies par des peines inégales, ID. *Déf. de la tradit.* V, 2. || Fig. C'est le péché originel de l'homme de vouloir être plus qu'il n'est, BOURDAL. 10e *dim. après la Pentecôte, Dominic.* t. III, p. 192. || Fig. Cet homme a le péché originel, c'est-à-dire sa famille, sa nation, ses liaisons, sont une espèce d'empêchement à ce qu'il parvienne à telle charge, à telle dignité. || Justice, grâce originelle, état d'innocence où Adam a été créé.

— HIST. XIVe s. Qui veult avoir congnoissance Des metaulx ... D'après leur source originelle, *Traité d'alch.* 11. || XVIe s. Titres originels [originaux], *Nouv. coust. génér.* t. II, p. 91. Ayant prins en payement [des souffrances de la vie] mes commodités naturelles et originelles, sans en rechercher d'autres, MONT. I, 319. La conformation originelle et trempe première, CHARRON, *De la Sagesse*, *Préf. de la 1re édit.*

— ÉTYM. Autre forme d'*original*.

ORIGINELLEMENT (o-ri-ji-nè-le-man), *adv.* Dès l'origine. L'homme est originellement pécheur.

— HIST. XVIe s. Les Juifs, les Mahometans et quasi tous autres ont espousé et reverent le langage auquel originellement leurs mysteres avoient esté conceus, MONT. I, 399.

— ÉTYM. *Originelle*, et le suffixe *ment*.

ORIGNAL (o-ri-gnal), *s. m.* Élan du Canada. Peaux d'orignaux et élans à poil, *Tarif*, 18 sept. 1664. M. Dudley, qui a envoyé à la Société royale de Londres une très-bonne description de l'orignal, dit que les chasseurs en tuèrent un qui était haut de plus de dix pieds, BUFF. *Quadrup.* t. XIII, p. 181. On tire de l'Amérique septentrionale des peaux de cerf, de daim et de chevreuil, des peaux de renne sous le nom de caribou, des peaux d'élan sous le nom d'orignal, RAYNAL, *Hist. philos.* XV, 6. || Au plur. Des orignaux. || On dit aussi original, par confusion d'un mot inconnu avec un mot connu.

— ÉTYM. On a dit *orignac* : Peaux d'orignacs et élans avec le poil, la pièce payera 10 s., *Tarif*, 18 sept. 1664. C'est la vraie forme; le mot est basque. M. Roulin a trouvé dans Lescarbot, *Hist. de la Nouvelle France*, 1612, ch. 22, que les Basques venus sur les côtes d'Amérique donnaient à l'élan du Canada le nom d'*orenac*, et que *orenac* signifie cerf en basque.

ORILLARD, ARDE (o-ri-llar, llar-d', *ll* mouillées), *adj.* Voy. OREILLARD.

† **ORILLETTE** (o-ri-llè-t', *ll* mouillées), *s. f.* Mâche.

ORILLON (o-ri-llon, *ll* mouillées), *s. m.* || 1° Appendice en forme d'oreille. || 2° Les orillons d'une charrue, les pièces de bois qui accompagnent le soc de la charrue. Aux deux côtés du soc de larges orillons En écartant la terre exhaussent les sillons, DELILLE, *Géorg.* I. || 3° Écuelle à orillons, écuelle à oreille. || 4° Terme de fortification. Bastion à orillons, bastion aux côtés duquel il y a des avances, des épaulements de figure ronde ou carrée pour couvrir le canon qui est dans le flanc retiré. || 5° Terme de plombier. Se dit des tenons qui environnent le pourtour de la chaudière.

— ÉTYM. *Oreille*.

† **ORILLONNER** (o-ri-llo-né, *ll* mouillées), *v. a.* Mettre des orillons à un bastion.

ORILLONS (o-ri-llon, *ll* mouillées), *s. m. pl.* Voy. OREILLON.

ORIN (o-rin), *s. m.* Terme de marine. Cordage qui attache une ancre à une bouée. || Bout de ligne ou de cordage qui sert à prévenir la perte d'un objet susceptible de tomber. || Terme de pêche. Corde qui répond à l'extrémité d'un filet calé au fond de la mer, ou à une câblière.

— ÉTYM. Origine inconnue.

† **ORINGUER** (o-rin-ghé). || 1° *V. a.* Terme de marine. Soulever une ancre au moyen de l'orin. || 2° *V. n.* Haler sur l'orin, pour s'assurer que l'ancre est bien mouillée.

ORION (o-ri-on), *s. m.* Terme de mythologie. Géant énorme et célèbre chasseur. || Terme d'astronomie. Constellation de l'hémisphère austral. Le baudrier d'Orion, les Trois Rois.

— ÉTYM. Ὠρίων.

ORIPEAU (o-ri-pô), *s. m.* || 1° Laiton battu en feuilles dont on fait divers ornements qui ont plus d'éclat que de valeur. Le palais du soleil... a ses colonnes toutes d'oripeau et son lambris doré, CORN. *Toison d'or*, V, 6. Car vous savez qu'un air de mode impose À nos Français plus que toute autre chose, Et que par là le plus mince oripeau Se vend parfois mieux que l'or le plus beau, J. B. ROUSS. *Ép.* I, 6. Oripeaux et cuirs points, *Encycl. méthod. Finances*, au mot *mercerie*, t. III, p. 317. || 2° Toute étoffe, toute broderie qui est de faux or ou de faux argent. Cet acteur était couvert d'oripeau. Vos dames sont bien dépeintes avec leurs habits d'oripeau, SÉV. 84. || 3° Par extension, vieille étoffe, vieil habit dont l'or est usé. Chamarré de vieux oripeaux, Ce roi, grand avaleur d'impôts, Marche entouré de ses fidèles, BÉRANG. *Ch. le Simple*. || 4° Fig. Il se dit des ouvrages d'esprit où il y a du clinquant, de faux brillants. Vers ramassés, éclatants d'oripeau, Qui font donner la cour dans le panneau, SCARRON, *Épître chagrine*. Rousseau, Dont l'ennuyeuse hypocrisie Change son or en oripeau, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 34. La philosophie ayant fait main basse depuis longtemps sur tout cet oripeau mythologique, LA HARPE, *Cours de litt.* t. IX, p. 85.

— REM. On a dit aussi orpeau : Orpeau et tous autres petits cuirs chargés d'or, *Déclar. du roi*, nov. 1640, *tarif*.

— HIST. XVIe s. Ces chapelles ardentes estoient, par dedans le platfonds, peintes d'azur de cendre et de fleur d'oripeau, FAVYN, *Théât. d'honneur*, t. II, p. 1870.

— ÉTYM. Provenç. *aurpel*; ancien catal. *oripel*; espagn. *oropel*; portug. *ouropel*; ital. *orpello*; bas-latin, *auripellum*, de *aurum*, or, et *pellis*, peau.

ORLE (or-l'), *s. m.* || 1° Terme d'architecture. Filet sous l'ove d'un chapiteau. || 2° Terme de blason. Bordure, sans largeur déterminée, qui ne touche pas les bords de l'écu, mais qui en suit la forme, de sorte que, lorsqu'il est dans un écu en losange, il doit être aussi en losange. Porter de sable à l'orle d'or. || 3° Contour du cratère d'un volcan. Les orles du cratère [du Stromboli], amas confus de laves, de scories, de sable, ont une forme arrondie; leur contour est d'environ trois cent quarante pieds, SPALLANZANI, *Voy. dans les deux Siciles*, t. II, p. 44. || 4° Terme de marine. Ourlet qui est autour des voiles.

— HIST. XIIe s. L'orle de son vestement, *Liber psalm.* p. 200. Dis aimes jaunes ont del travers amunt des l'un ur al altre ur, *Rois*, p. 251. Dous raigues vit surdre del funz d'une tenur. Sor un ur s'assist l'une, e l'altre sur l'autre ur : Ostez, fait-il, ne voil beivre ceste puur, *Th. le mart.* 106. En l'orle del vestiment, ST BERN. 562. || XIIIe s. Piaus d'orle et piaus blanches ne doivent que obole à col, *Liv. des mét.* 281. || XVe s. Le seigneur de Commines, d'or à l'escusson de sable diapré à ung orle de roses de gueulles, *Jeh. de Saint.* ch. 58.

— ÉTYM. *Ourlet* en est le diminutif (voy. OURLER).

† **ORLÉ, ÉE** (or-lé, lée), *adj.* Terme de blason. Bordé d'un orle.

† **ORLÉANE** (or-lé-a-n'), *s. f.* Nom qu'on a donné au roucou.

† **ORLÉANISME** (or-lé-a-ni-sm'), *s. m.* || Pendant la Révolution et la Restauration, opinion de ceux qui voulaient substituer la branche d'Orléans à la branche aînée des Bourbons. || Sous le règne de Louis-Philippe, système politique des princes de la maison d'Orléans, c'est-à-dire une royauté libérale et parlementaire, et le suffrage restreint. || Depuis 1848, parti, opinion des orléanistes.

† **ORLÉANISTE** (or-lé-a-ni-st'), *s. m.* Partisan des princes de la maison d'Orléans. || *Adj.* Qui appartient à l'orléanisme.

† **ORLÉANS** (qu'on prononce si singulièrement or-lé-ans'), *s. f.* Sorte d'étoffe légère en laine et coton, très-employée pour les vêtements d'été pour hommes. Paletot d'orléans. Robe d'orléans.

† **ORLET** (or-lè), *s. m.* Terme d'architecture. Petite moulure plate qui forme le couronnement de la cymaise.

— ÉTYM. Diminutif de *orle*.

ORMAIE (or-mê) ou **ORMOIE** (or-moî), *s. f.* Lieu planté d'ormes. Jeune ormaie, lieu planté de jeunes ormes.

— HIST. XVIe s. Les chasteneraies, les ormaies, les coudraies, les fresnaies, O. DE SERRES, 796.

— ÉTYM. *Orme*; provenç. *olmada*.

ORME (or-m'), *s. m.* || 1° Grand arbre de la famille des ulmacées ou celtidées, démembrement de la famille des urticées; on y distingue : l'orme à larges feuilles, comprenant l'orme ypréau, l'orme teille, l'orme maculé, l'orme noir, l'orme [illegible] d'Avignon par quelques pépiniéristes, l'orme de Trianon, l'orme folliculacé; l'orme à feuilles moyennes, renfermant l'orme franc, l'orme [illegible] l'orme à petites feuilles, où se trouvent l'orme pyramidal, l'orme glabre et l'ormille, LEGRAND[illegible]. L'orme produit chaque année plus de trois cent mille graines, et cette étonnante multiplication peut continuer pendant plus d'un siècle, BONNET, *Contempl. nat.* t. VIII, p. 384, dans POUGENS. Les chênes, les sapins et les ormes épais En utiles rameaux ombragent tes sommets, A. CHÉN. *Hermès*, *à la France*. || Juges de dessous l'orme, juges de village qui n'avaient point de tribunal et qui jugeaient devant la porte du manoir seigneurial, sous les ormes qui s'y trouvaient d'ordinaire. || Par extension. Attendre sous l'orme, être confiant en sa cause (sens aujourd'hui inusité, et qui dérive directement de l'ancienne habitude de juger sous l'orme). Le cardinal Petrucci les attend sous l'orme [les juges de l'inquisition], et ils n'osent l'attaquer, parce qu'il a de l'esprit et de savoir, joints à une grande dignité, CORBINELLI, dans SÉV. t. VIII, p. 138, éd. RÉGNIER. || Fig. Attendez-moi sous l'orme, se dit quand on donne un rendez-vous auquel on n'a pas dessein de se trouver (origine : ce dicton vient de ce que les justices seigneuriales se tenaient généralement aux portes des châteaux et palais, sous un orme qui y était planté; il arrivait souvent que les parties assignées manquaient au rendez-vous et se faisaient attendre sous l'orme). Attendez-moi sous l'orme, Vous m'attendrez longtemps, REGNARD, *Attendez-moi sous l'orme*, sc. [illegible] Seigneur don Raphaël, m'écriai-je en riant, devons-nous plutôt de vous attendre sous l'orme, LE SAGE, *Gil Bl.* VI, 2. || 2° Orme à trois feuilles, nom impropre donné à la *ptélée trifoliée* (térébinthacées) de Linné, appelée encore frêne à trois feuilles, et orme de Samarie. || Orme d'Amérique, nom impropre de la *guazuma ulmifolia* (büttnériacées), dite aussi bois d'orme. || Orme pyramidal, nom sous lequel on a décrit d'abord la planère [illegible] (ulmacées); orme de Sibérie, la planère crénelée.

— HIST. XIIe s. Il descendi à l'orme desor la vis [escalier], *Gerard de Ross.* p. 333. || XIIIe s. Cousin de s'en desent [descend] par la vée [voie] de l'orme [illegible] vers la maison Willaume.... *Bibl. des chart.* 3e série, t. V, p. 83. Contre la vigne estrive [lutte] l'orme, Et li tolt [ôte] du roisin la forme, *la Rose*, 5985. || XVe s. Je vy que chascun vous vouloit avoir pour gagner sa querelle; Maintenant chacun vous appelle Partout avocat dessous l'orme, *Pathelin*. [illegible] Notaire en parchemin de corne, Et grant [illegible] dessoubz l'orme, Juré sans reigle ne [illegible], COQUILLART, *Enquête de la simple*. || XVIe s. [illegible] sous oulmes et chesnes Voir si quelque nid ou couvée Seroit point par elle trouvée, ST-GEL. 44. L'o-

énorme concussion que voions hui entre ces juges pedanées sous l'orme, RAB. *Pant.* IV, 16.

— ÉTYM. Norm. *ourme, ourmet;* provenç. *olm, olme;* espagn. et ital. *olmo;* du lat. *ulmus;* comparez l'anc. haut-allem. *elm;* anc. scand. *almr.* Pictet compare le sanscrit *ulmuka*, tison, de *ul*, brûler. L'*orme* était affecté à la justice; il était planté sur la *motte* seigneuriale, et c'était sous son ombrage qu'à la campagne se plaidaient les affaires.

† **ORMEAU** (or-mô), *s. m.* || 1° Jeune orme. À la source d'Hippocrène, Homère ouvrant ses rameaux, S'élève comme un vieux chêne Entre de jeunes ormeaux, J. B. ROUSS. *Odes*, III, 6. || 2° Par extension, orme. Et les Alpes de loin, s'élevant dans la nue, D'un long amphithéâtre enferment ces coteaux Où le pampre en festons rit parmi les ormeaux, VOLT. *Épître à Horace.* De son souffle léger ainsi la jeune aurore Agite, en se levant, la cime d'un ormeau; La mobile rosée, attachée au rameau, Brille de feuille en feuille et coule goutte à goutte, Retombe sur le lac et fait gazouiller l'eau, MASSON, *Helv.* II. Un jour le vigneron, sur ces coteaux paisibles, Mariant les ormeaux et les vignes flexibles, ID. *ib.* III.

— REM. Ormeau signifiant proprement un petit orme, un jeune orme, il est mal d'y joindre quelque épithète contradictoire comme dans ces vers : Le vrai pasteur ressemble à cet antique ormeau Qui, des jeux du village ancien dépositaire, Leur a prêté cent ans son ombre héréditaire, DELILLE, *Hom. des ch.* I.

— HIST. XIII° s. Et il de maintenant li conte Comment il monta sor l'ormel, *Ren.* 6002. Et s'il estoient tel que il osaissent venir à l'ourmiel devant Gysors, il les tenroit à preus et à hardis, *Chr. de Rains*, 63. || XVI° s. Ce n'est rien de nouveau, que de faire des cabinets d'hommeaux, ou autres arbres, PALISSY, 63. Prenés roses incarnates, pommes d'ormeau, rosmarin, O. DE SERRES, 958. Un juge dessous l'orme, un juge de village; avocat dessous l'orme, un jaseur, un avocat ignorant, OUDIN, *Curios. franç.*

— ÉTYM. *Ormel*, diminutif de *orme;* Berry, *umiau, ourmiau;* picard, *omieu.* À Angoulême, il y a un faubourg nommé *l'Houmeau;* c'est l'*ormeau* que cela veut dire.

† 2. **ORMEAU** (or-mô), *s. m.* Voy. ORMIER.

† **ORMET** (or-mè), *s. m.* Voy. ORMIER.

† **ORMIER** (or-mié), *s. m.* Nom, dans le département des Côtes-du-Nord, d'un mollusque qui se mange, on le nomme aussi ormet, ormeau, oreille de mer, grand bourdon (*testacelle haliotidée*).

— ÉTYM. Lat. *auris maris*, oreille de mer, ainsi dit à cause de sa forme en oreille.

† **ORMIÈRE** (or-miè-r'), *s. f.* La reine des prés, *spiræa ulmaria*, Linné, ainsi nommée à cause de la ressemblance de ses feuilles avec celles de l'orme.

ORMILLE (or-mi-ll', *ll* mouillées, et non or-mi-ye), *s. f.* || 1° Très-petit ormeau. Botte d'ormilles. || 2° Plant de petits ormes. J'ai fait planter de jeunes ormes, de l'ormille.... BUFF. *Exp. sur les vég.* 2° *mém.* || 3° Palissade formée de petits ormes. || 4° Une des variétés de l'orme champêtre à petites feuilles.

— ÉTYM. Diminutif de *orme;* Berry, *ourmelle, s. f.*

ORMIN (or-min), *s. m.* Plante du genre des sauges, *salvia horminum, L.*

— HIST. XVI° s. La semence et la fleur du hormin ou toute-bonne des jardins, cause une senteur agreable au vin, O. DE SERRES, 224.

— ÉTYM. Ὅρμινον.

† **ORMUZD** (or-muzd), *s. m.* Dans la religion de Zoroastre, l'être bon et pur par excellence; lumière et parole créatrice. || On écrit quelquefois Ormus : D'Ormus et d'Ariman ce sont les noirs combats, Où partout confondus, la vie et le trépas, Les ténèbres, le jour, la forme et la matière Luttent sans être unis, A. CHÉN. *l'Invention.*

— ÉTYM. Zend, *ahoura-mazda*, de *ahurô*, vivant, et *mazdâo*, sage.

1. **ORNE** (or-n'), *s. m.* Nom vulgaire du frêne orne (oléacées), espèce qui produit un peu de manne, ainsi que plusieurs autres frênes. On le nomme aussi frêne à fleurs.

— ÉTYM. Lat. *ornus.*

† 2. **ORNE** (or-n'), *s. m.* || 1° Terme rural. Intervalle des vignes, des ceps, qui est toujours moins élevé que le terrain de ces vignes. || 2° Terme de forestier. Faire orne, abattre des arbres dans une certaine étendue de terrain en allant toujours devant soi.

— HIST. XIII° s. Chascun a la teste enclinée. Moult sont forment pensif et morne Del jugement trestuit à orne [ensemble], *Ren.* 17926. Et Renart apres eus s'en torne; Ses a prises [il a pris les poules] toutes à orne [ensemble], *ib.* 6566. || XVI° s. Il sceut si dextrement et fidellement conduire ceste orne [intrigue] qu'il emporta de dessus tous les autres pretendans, PASQUIER, *Lett.* t. I, p. 126.

— ÉTYM. Berry, *orne*, sillon. Diez le tire du latin *ordinem*, ordre; cela paraît très-bon.

ORNÉ, ÉE (or-né, née), *part. passé* d'orner. || 1° Pourvu de ce qui embellit. Le linge orné de fleurs fut couvert pour tous mets D'un peu de lait, de fruits et des dons de Cérès, LA FONT. *Phil. et Bauc.* L'épigramme, plus libre en son tour plus borné, N'est souvent qu'un bon mot de deux rimes orné, BOIL. *Art p.* II. Autant que la terre de Cypre nous avait paru négligée et inculte, autant celle de Crète se montrait fertile et ornée de tous les fruits par le travail de ses habitants, FÉN. *Tél.* V. || Terme de peinture. Sujet orné, sujet susceptible de la composition la plus riche. || 2° Fig. Qui est pourvu de choses comparées à des ornements matériels. On veut un roi dont le corps soit fort et adroit, et dont l'âme soit ornée de la sagesse et de la vertu, FÉN. *Tél.* V. Qui a vu la cour a vu du monde ce qui est le plus beau, le plus spécieux et le plus orné, LA BRUY. VIII. Brisacier avait l'esprit orné de lieux communs et de chansonnettes, HAMILT. *Gram.* 7. Une éloquence plus ornée, telle par exemple qu'est celle de M. Fléchier, ne convient point pour des plaidoyers, ROLLIN, *Tr. des Ét.* IV, 1. || Absolument. Un esprit orné, un homme qui a beaucoup de connaissances, d'instruction. Nancré étoit un garçon de beaucoup d'esprit, d'agrément et fort orné, ST-SIM. 145, 114. Quoique j'eusse l'esprit assez orné, n'ayant jamais vu le monde, je manquais totalement de manières, J. J. ROUSS. *Conf.* II.

ORNEMANISTE (or-ne-ma-ni-st'), *s. m.* Peintre, artiste, ouvrier, qui s'occupe spécialement de tout ce qui tient à l'ornement de nos demeures.

— REM. Ce mot, tout à fait barbare, est un néologisme contemporain. On devrait dire ornementiste.

— ÉTYM. *Ornement.*

ORNEMENT (or-ne-man), *s. m.* || 1° Ce qui orne, ce qui sert à orner. Grand prince, en attendant vos ornements royaux, Recevez, s'il vous plaît, quelques rares joyaux, MAIRET, *Soliman*, V, 4. Cette femme ambitieuse et vaine croit valoir beaucoup quand elle s'est chargée d'or, de pierreries et de mille autres vains ornements, BOSS. *la Vallière.* L'âme regarde ensuite le corps auquel elle est unie; elle le voit revêtu de mille ornements étrangers; elle en a honte, parce qu'elle voit que ces ornements empruntés sont un piége et pour les autres et pour elle-même, ID. *ib.* Seigneur, dit-elle, pour prévenir votre colère, je commencerai moi-même à m'en dépouiller [d'une vaine parure]; entrons dans un état où il n'y ait plus d'ornement que celui de la vertu, ID. *ib.* Je ferai tomber leurs cheveux, je détruirai et les colliers et les bracelets.... car le Saint-Esprit a voulu descendre dans un dénombrement exact de tous les ornements de la vanité, s'attachant pour ainsi parler, à suivre par sa vengeance toutes les diverses parures qu'une vaine curiosité a inventées, ID. *ib.* Les mains industrieusement occupées s'exerçaient dans des ouvrages dont la piété avait donné le dessin : c'était ou des habits pour les pauvres, ou des ornements pour les autels, ID. *Anne de Gonz.* Les obélisques font le principal ornement de Rome, ID. *Hist.* III, 3. Telle qu'une bergère, aux plus beaux jours de fête, De superbes rubis ne charge point sa tête, Et, sans mêler à l'or l'éclat des diamants, Cueille en un champ voisin ses plus beaux ornements, BOIL. *Art p.* II. Que ces vains ornements, que ces voiles me pèsent! RAC. *Phèdre*, I, 3. Arrachons, déchirons tous ces vains ornements, ID. *Esth.* I, 4. Les maisons y sont propres, commodes, riantes, mais sans ornements; la superbe architecture n'y est pas ignorée, mais elle est réservée pour les temples des dieux, FÉN. *Tél.* V. || Fig. D'un insolent discours ce juste châtiment [un soufflet] Ne lui servira pas d'un petit ornement, CORN. *Cid*, I, 6. || 2° Il se dit des figures de caprice, fleurons, rosaces, festons, etc. qu'on emploie pour orner. La peinture, la sculpture d'ornements. Un recueil d'ornements. Ce serrurier exécute très-bien les ornements. || 3° Particulièrement, en architecture et en menuiserie, il se dit des sculptures, moulures, etc. qui servent à orner les différentes parties d'un bâtiment ou d'une boiserie. Une façade chargée d'ornements. Une boiserie nue et sans ornements. Simple en était la noble architecture [du temple]; Chaque ornement, à sa place arrêté, Y semblait mis par la nécessité, VOLT. *Temple du Goût.* || Les ornements, l'architrave, la frise et la corniche. || Ornement courant, tout ornement qui se répète dans une frise ou une moulure. Les entrelacs, les rinceaux, les oves sont des ornements courants. || 4° Peinture qui, dans une galerie où est représenté un sujet principal, sert d'accompagnement à ce sujet. Un peintre d'ornements. || 5° Terme de blason. Il se dit de tout ce qui est hors de l'écu, comme les timbres, les bourrelets, les cimiers, etc. || 6° *Au plur.* Ornements, habits sacerdotaux et autres dont on se sert pour l'office divin dans le culte catholique, et qui comprennent plusieurs pièces différentes, comme la chasuble, l'étole. Ornements pontificaux. Le prêtre revêtu de ses ornements. || *Au sing.* Il se dit de plusieurs pièces d'une même couleur ou d'une même parure, qui font assortiment et qui comprennent les habits sacerdotaux et les devants d'autel. Un ornement blanc. Un ornement rouge. Un bel ornement. || *Au plur.* Il signifie plusieurs assortiments de cette nature. Cette sacristie renferme plusieurs beaux ornements. || 7° Terme de musique. Ornement, notes d'agrément qu'on exprimait autrefois, dans la notation dite neumatique, par les lettres de l'alphabet, la plique, la réverbération, les fleurs, le trille, etc. M. Danjou parle, en plusieurs endroits de sa *Revue de musique religieuse*, des ornements du chant; il dit, année 1848, p. 82, que les signes simples et composés de la notation en neumes, même les signes d'ornements, étaient placés sur des lignes.... D'ORTIGUE, *Dict. de pl.-ch.* au mot *ornement.* || Aujourd'hui, notes d'ornement, celles qui, écrites en petites notes, ne comptent pas dans la mesure, et pourraient à la rigueur être supprimées; il est toujours préférable de les écrire en notes réelles, et bon nombre de compositeurs ont fini par prendre ce parti. || 8° Ce qui fait honneur à. Cette rare beauté qu'en ces lieux même on prise, Qui fait de ces cantons le plus digne ornement, CORN. *le Ment.* V, 4. Un saint abbé dont la doctrine et la vie sont un ornement de notre siècle, BOSS. *Anne de Gonz.* Quand il [Dieu] a fait, dans ses ennemis aussi bien que dans ses serviteurs, ces belles lumières d'esprit, ces rayons de son intelligence, ces images de sa bonté, ce n'est pas pour les rendre heureux qu'il leur a fait ces riches présents, c'est une décoration de l'univers, c'est un ornement du siècle présent, ID. *Louis de Bourbon.* On l'appelle à la cour d'une grande reine [Marie de Médicis] pour en être un des principaux ornements, FLÉCH. *Mme d'Aiguillon.* Ce fut là [à l'hôtel de Rambouillet] que, tout enfant qu'elle était, elle se fit admirer de ceux qui étaient eux-mêmes l'ornement et l'admiration de leur siècle, ID. *Mme de Mont.* Les hommes qui ont été l'ornement de leur siècle, FÉN. *Tél.* XIX. || 9° Terme de littérature. Figures, forme de style qui servent à embellir le discours. Tous [les anciens fabulistes] ont fui l'ornement et le trop d'étendue, LA FONT. *Fabl.* VI, 2. Je voudrais bien que vous eussiez donné au nôtre [nom] tous les ornements que vous lui deviez donner, SÉV. *à Bussy*, 8 avr. 1681. N'attendez pas, chrétiens, que j'applique au P. Bourgoing des ornements étrangers, ni que j'aille rechercher bien loin sa noblesse dans sa naissance, sa gloire dans ses ancêtres, ses titres dans l'antiquité de sa famille, BOSS. *Bourgoing.* On appelle ornement en matière d'éloquence certains tours, certaines manières qui contribuent à rendre le discours plus agréable, plus insinuant et même plus persuasif, ROLLIN, *Traité des Ét.* III, 3.

— HIST. XI° s. [Elle] Vint en la cambre, plaine de marrement [tristesse]; Si la despeiret [lisez despeicet?] que n'i remest nient; N'i remest [reste] palie [manteau] ne nessun ornement, *St Alexis*, XXVIII. || XII° s. Tuz ses ornemenz sont pris, *Machab.* I, 2. || XIII° s. Amistiez est uns loables ornemens entre ceus qui ensemble conversent, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 342. || XVI° s. Accoustre et cein sur ta robuste cuisse Ton glaive agu, qui est la resplandeur Et l'ornement de royalle grandeur, MAROT, IV, 247.

— ÉTYM. Prov. *ornament, ornamen;* espagn. et ital. *ornamento;* du lat. *ornamentum*, de *ornare*, orner.

† **ORNEMENTAL, ALE**, (or-ne-man-tal, ta-l'), *adj.* Terme de beaux-arts. Qui appartient à l'ornement. || Qui peut servir d'ornement.

† **ORNEMENTATION** (or-ne-man-ta-sion), *s. f.* Terme de beaux-arts. Manière de distribuer, de disposer les ornements; art de l'ornemaniste.

† **ORNEMENTER** (or-ne-man-té), *v. a.* Opérer l'ornementation.

ORNER (or-né), *v. a.* || 1° Pourvoir de ce qui embellit. Je lui bâtis un temple et pris soin de l'orner, RAC. *Phèdre*, I, 3. Ma mère Jézabel devant moi s'est montrée, Comme au jour de sa mort pompeusement parée.... Même elle avait encor cet éclat emprunté

Dont elle eut soin de peindre et d'orner son visage, [illegible] *Ath.* II, 5. Si vous ne voulez pas que le riche orne sa maison, vous ruinez cent artistes, VOLT. *Paix et législ. Idées républicaines*, XXI. Des trésors du croissant ornez nos saints autels, VOLT. *Tancr.* V, 4. || Rendre plus beau, avec un nom de chose pour sujet. Il [l'arbre] servait de refuge contre le chaud, la pluie et la fureur des vents, Pour nous seuls il ornait les jardins et les champs, LA FONT. *Fabl.* X, 2. || 2° Fig. Donner un éclat, un embellissement, comparés à l'éclat, aux embellissements matériels. Ce qui distingue ses amis [de Dieu] de tous les autres, c'est la piété, jusqu'à ce qu'on ait reçu ce don du ciel, tous les autres non-seulement ne sont rien, mais encore tournent en ruine à ceux qui en sont ornés, BOSS. *Louis de Bourbon.* Saint Augustin considère parmi les païens tant de sages, tant de conquérants, tant de graves législateurs ... tous privés de la connaissance de Dieu et exclus de son royaume éternel.... mais pourquoi les a-t-il faits?... il les a faits, nous dit-il [saint Augustin], pour orner le siècle présent, ID. *Louis de Bourbon.* Courons, venez orner ce triomphe d'un frère, VOLT. *Oreste*, V, 7. [Catherine de Médicis] Assurait Coligni d'une amitié sincère, L'ornait de dignités, le comblait de bienfaits, ID. *Henr.* II. Cet illustre savant a eu le mérite rare d'orner le savoir par le goût, et de joindre à la littérature profonde la littérature agréable, D'ALEMB. *Éloges, Bouhier.* Pour voir et pour orner le succès d'un rival, C. DELAV. *Vêpr. sicil.* III, 2. Ah! de ces dons heureux les mains qui l'ont orné [un homme heureusement doué] À des tourments sans fin ne l'ont pas condamné, ID. *ib.* III, 4. || Orner la mémoire, mettre dans sa mémoire des passages beaux ou utiles de différents auteurs et de différents genres. || 3° Fig. Pourvoir des ornements du style, de la rhétorique. Les figures servent beaucoup à orner le discours. Pour orner une telle vie, je n'ai pas besoin d'emprunter les fausses couleurs de la rhétorique, et encore moins les détours de la flatterie, BOSS. *Bourgoing.* || 4° S'orner, *v. réfl.* Se couvrir de ce qui embellit. La campagne s'ornait de verdure et de fleurs.

— REM. ORNER, PARER, DÉCORER. Orner, du latin *ornare* qui signifie pourvoir, équiper, marque l'addition d'une chose solide en même temps que brillante. Parer, du latin *parare*, préparer, apprêter, signifie donner un air d'apprêt ou d'apparat, de cérémonie, de fête, comme est celui que se donnent particulièrement les femmes. Décorer, du latin *decus*, gloire, honneur, c'est donner un air grandiose, faire paraître superbe ou resplendissant : on pare une chambre; on décore un palais; le soleil orne les cieux, il ne les pare ni ne les décore.

— HIST. XVI° s. Ce n'est, dist le moyne, que pour orner mon languaige, RAB. *Garg.* I, 39. [Dieu] Du vent de sa bouche Fit ce qui attouche Et orne les cieux, MAROT. Un beau mourir orne la vie humaine, BONS. 660.

— ÉTYM. Provenç. *ornar, hornar*; espagn. *ornar*; ital. *ornare*; du lat. *ornare*. Curtius rapporte *ornare* au sanscrit *varna*, couleur, qui provient du radical *vri*, couvrir. Dans l'ancien français, on disait *aorner*, du latin *adornare*.

† ORNIER (or-nié), *s. m.* Sorte de frêne (voy. ORNE 1).

ORNIÈRE (or-niè-r'), *s. f.* || 1° Trace creuse que font les roues des voitures sur la terre dans les chemins. Il enfila au hasard un chemin creux, comme le sont la plupart de ceux du Maine : ce chemin était plein d'ornières et de pierres, SCARR. *Rom. com.* II, 1. Prends ton pic, et me romps ce caillou Qui te nuit, Comble-moi cette ornière, LA FONT. *Fabl.* VI, 18. Toutes les rivières sont débordées, tous les grands chemins sont noyés, toutes les ornières cachées; on peut fort bien verser dans tous les gués, SÉV. 16 janv. 1671. || Poétiquement. Et son axe de flamme [du jour], aux bords de sa carrière, Tourne, et creuse déjà son éclatante ornière Sur l'horizon [illegible] des mers, LAMART. *Harm.* I, 3. || 2° Fig. Il se dit des [illegible], des opinions adoptées et suivies sans examen. L'ornière de la routine, des préjugés. Rentrer dans l'ornière. Qu'avons-nous [illegible] l'ornière où nous nous traînons depuis [illegible] ans? CHATEAUB. *Bel.* p. 771, dans POUGENS.

— HIST. XVI° s. Il garde en une estroite sente, [illegible] en une ornière, Entre le [illegible] et la carrière, [illegible] de chesne [illegible] [illegible]. Un beau sentier me [illegible] une ornière [illegible]. Il est bien vray que [illegible] les bêtes ne vont pas [illegible] la route de nature, mais ce qu'elles en descouvrent, c'est si peu que vous en apercevez tousjours l'ornière, MONT. IV, 310. [illegible]

d'extravaguer ny çà ny là hors les ornieres que l'usage et les loix luy tracent [à l'esprit], ID. II, 314.

— ÉTYM. Picard, *ordière*; wallon, *ourbîre, orbîre*; d'*orbitaria*, dérivé non latin de *orbita*, roue de voiture (voy. ORBITE). Entre *orbitaria* et *ornière*, l'intermédiaire est donné par *ourbîre*, puis par *ordière*.

† ORNISMYE (or-ni-smie), *s. m.* Nom du genre oiseau-mouche.

— ÉTYM. Ὄρνις, oiseau, et μυῖα, mouche.

† ORNITHIES (or-ni-tie), *s. m. pl.* Vents de printemps en Grèce, avec lesquels arrivent les oiseaux de passage.

— ÉTYM. Ὀρνιθίαι, de ὄρνις, ὄρνιθος, oiseau.

† ORNITHO... élément de composition qui signifie oiseau, et vient de ὄρνις, ὄρνιθος.

ORNITHOGALE (or-ni-to-ga-l'), *s. m.* Genre de plantes bulbeuses (liliacées), dont les fleurs sont d'un beau blanc. L'ornithogale en ombelle, vulgairement dame d'onze heures; l'ornithogale pyramidal, vulgairement épi de lait, épi de la Vierge.

— ÉTYM. Ὀρνιθόγαλον, de ὄρνις, oiseau, et γάλα, lait. Les Grecs appelaient proverbialement lait d'oiseau, ὀρνίθων γάλα, une chose rare; il se pourrait qu'ils eussent donné ce nom à la plante pour la rare blancheur de ses fleurs.

† ORNITHOGLOSSE (or-ni-to-glo-s'), *s. f.* L'ornithoglosse verdâtre, plante du Cap de Bonne-Espérance.

— ÉTYM. *Ornitho*..., et γλῶσσα, langue.

† ORNITHOÏDE (or-ni-to-i-d'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a l'apparence d'un oiseau.

— ÉTYM. *Ornitho*..., et εἶδος, forme.

† ORNITHOLITHE (or-ni-to-li-t'), *s. m.* Débris fossile d'oiseaux.

— ÉTYM. *Ornitho*..., et λίθος, pierre.

ORNITHOLOGIE (or-ni-to-lo-jie), *s. f.* Partie de la zoologie qui traite des oiseaux. || Ornithologie fossile, squelettes d'oiseaux trouvés dans les couches antédiluviennes.

— ÉTYM. *Ornitho*..., et λόγος, traité.

† ORNITHOLOGIQUE (or-ni-to-lo-ji-k'), *adj.* Qui a rapport à l'ornithologie. La faune ornithologique fossile.

ORNITHOLOGISTE (or-ni-to-lo-ji-st') ou ORNITHOLOGUE (or-ni-to-lo-gh'), *s. m.* Naturaliste qui s'occupe spécialement de l'étude des oiseaux. Les ornithologistes à méthode, BUFF. *Ois.* t. V, p. 230. La plus grande partie des ouvrages de nos ornithologues ne contiennent que des descriptions, ID. *Ois.* t. VII, p. 17. Audubon, ornithologiste du premier ordre, dont le nom et les travaux sont trop peu connus en France, CAP, *Audubon*, p. 2.

— ÉTYM. Voy. ORNITHOLOGIE.

ORNITHOMANCE (or-ni-to-man-s') ou ORNITHOMANCIE (or-ni-to-man-sie), *s. f.* Divination par le chant ou le vol des oiseaux.

— ÉTYM. *Ornitho*..., et *mancie*.

† ORNITHOMYZE (or-ni-to-mi-z'), *adj.* Terme de zoologie. Se dit d'un insecte qui suce les oiseaux. || *S. m.* Un ornithomyze.

— ÉTYM. *Ornitho*..., et μύζειν, sucer.

† ORNITHOPE (or-ni-to-p') *s. m.* Genre de la famille des légumineuses, composé de petites plantes herbacées.

— ÉTYM. *Ornitho*..., et πούς, pied.

† ORNITHOPHILE (or-ni-to-fi-l'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui aime les oiseaux. Le jeune ornithophile est passionné des oiseaux et surtout des oiseaux de proie, BONNET, *Ess. psychol.* ch. 78.

— ÉTYM. *Ornitho*..., et φίλος, ami.

† ORNITHORRHYNQUE (or-ni-to-rin-k'), *s. m.* Mammifère de la Nouvelle-Hollande qui a un bec d'oiseau et le corps couvert de poils.

— ÉTYM. *Ornitho*..., et ῥύγχος, bec.

† ORNITHOSCOPIE (or-ni-to-sko-pie), *s. f.* Terme d'antiquité. Observation des oiseaux, afin de prédire l'avenir.

— ÉTYM. *Ornitho*..., et σκοπεῖν, examiner.

† ORNITHOTOMIE (or-ni-to-to-mie), *s. f.* Dissection des oiseaux.

— ÉTYM. *Ornitho*..., et τομή, dissection.

† ORNITHOTROPHIE (or-ni-to-tro-fie), *s. f.* Art de faire éclore des œufs et d'élever les oiseaux.

— ÉTYM. *Ornitho*..., et τροφή, nourriture.

† ORO... élément de composition qui signifie montagne et vient du grec ὄρος.

OROBANCHE (o-ro-ban-ch'), *s. f.* Plante parasite à tige charnue.

— ÉTYM. Ὀροβάγχη, de ὄροβος, orobe, et ἄγχειν, étouffer.

† OROBANCHÉES (o-ro-ban-chée), *s. f. pl.* Famille de plantes dicotylédones dont l'orobanche est le type, et qui se rattachent à la classe des personées.

OROBE (o-ro-b'), *s. f.* Plante légumineuse dont la racine porte des tubercules bons à manger (*orobus tuberosus*, *L.*). Orobe jaune, blanche. La farine d'orobe a été mise au nombre des quatre farines résolutives.

— REM. Plusieurs botanistes le font masculin. Orobe bâtard, orobe des boutiques, espèce de lentille.

— HIST. XVI° s. Les pois, la vesse, les orobes ou ers, et autres legumes, O. DE SERRES, 100.

— ÉTYM. Ὄροβος; comparez le lat. *ervum*.

† OROGÉNIE (o-ro-jé-nie), *s. f.* Formation des montagnes.

— ÉTYM. *Oro*..., et le suffixe *génie*.

† OROGÉNIQUE (o-ro-jé-ni-k'), *adj.* Qui a rapport à l'orogénie. Mouvements orogéniques, mouvements de la croûte terrestre, qui, se concentrant non sur une ligne mais sur une surface, et se produisant d'une manière brusque et énergique, ont la propriété de fracturer cette croûte et de soulever des chaînes de montagnes.

† OROGNOSIE (o-rogh-no-zie), *s. f.* Histoire des montagnes, des roches.

— ÉTYM. *Oro*..., et γνῶσις, connaissance.

† OROGNOSTIQUE (o-rogh-no-sti-k'), *adj.* Qui appartient à l'orognosie.

† OROGRAPHIE (o-ro-gra-fie), *s. f.* Traité, description des montagnes. Je vois un grand [illegible] dans les observations faites sur les grands cours d'eau résumant en eux, et chacun à sa façon, les divers phénomènes météorologiques qui se développent sur la surface plus ou moins incidentée qu'ils occupent, ils constituent un trait d'union entre la météorologie et l'orographie, FOURNET, *Comptes rendus, Acad. des sc.* t. LI, p. 969.

— ÉTYM. *Oro*..., et γράφειν, décrire.

† OROGRAPHIQUE (o-ro-gra-fi-k'), *adj.* Qui appartient à l'orographie.

† OROHYDROGRAPHIE (o-ro-i-dro-gra-fie), *s. f.* Histoire des eaux qui découlent des montagnes, ou histoire des eaux et des formations géognostiques d'une contrée.

— ÉTYM. *Oro*..., ὕδωρ, eau, et γράφειν, décrire.

† OROLOGIE (o-ro-lo-jie), *s. f.* Traité sur les montagnes.

— ÉTYM. *Oro*..., et λόγος, traité.

† OROLOGIQUE (o-ro-lo-ji-k'), *adj.* Qui appartient à l'orologie.

† OROMASE (o-ro-ma-z'), *s. m.* Forme altérée d'Ormuzd (voy. ORMUZD).

ORONGE (o-ron-j'), *s. f.* || 1° Champignon alimentaire, très-arrondi et d'un rouge doré qui croît surtout dans le midi de la France. || 2° Fausse oronge, champignon vénéneux (*amanita muscaria*, PERS.).

— ÉTYM. Ainsi dit à cause de la couleur d'*orange*.

† OROZO (o-ro-zo), *s. m.* Sorte de hamster, *cricetus furunculus*, DESM.

ORPAILLEUR (or-pâ-lleur, *ll* mouillées, et non or-pâ-yeur), *s. m.* Celui qui recueille, au moyen du lavage, les paillettes d'or qui se trouvent dans le sable des fleuves. L'or que l'on trouve dans les sables des rivières ou dans les terres aurifères n'est soumis à aucun traitement métallurgique proprement dit; des hommes nommés orpailleurs le séparent des sables au moyen du lavage, AL. BRONGN. *Traité de min.* t. II, p. 344, dans POUGENS.

— ÉTYM. *Or*, et *paille* ou *paillette*.

† ORPHE (or-f'), *s. m.* Poisson du genre des spares.

† ORPHÉE (or-fée), *s. m.* || 1° Personnage mythologique renommé par son excellence comme musicien et comme chantre, et dont on fit plus tard un philosophe et un théologien. De là sont nés ces bruits reçus dans l'univers, Qu'aux accents dont Orphée emplit les monts de Thrace, Les tigres amollis dépouillaient leur audace, BOIL. *Art p.* ch. IV. On rencontre quelquefois dans les monuments chrétiens du premier âge la figure mythologique d'Orphée, MARTIGNY, *Dictionn. antiquit. chrét.* || 2° Fig. Tout poëte ou musicien illustre. Les Muses, les neuf belles fées, Dont les bois suivent les chansons, Rempliront de nouveaux Orphées La troupe de leurs nourrissons, MALH. III, 2. Et vous, nouvel Orphée, ô vous, de qui la veine Peut charmer des enfers la noire souveraine Et ce terrible dieu qu'on appelle Pluton, [illegible], tout-puissant la Fontaine, Rendre notre Waller, poëte anglais qui venait de mourir], au lieu d'Anacréon, SAINT-ÉVREMOND, dans LA FONT. *Lettre à Mme de Bouillon.* La France a perdu son Orphée, LEFRANC DE POMPIGNAN, *Ode sur la mort de J. B. Rousseau.* Rien ne [illegible] la gloire d'un Orphée À mon berceau qui n'était pas de fleurs, BÉRANG. *Le Tailleur et la fée.* || 3° Un des noms de la constellation d'Hercule.

— ÉTYM. On l'a assimilé au sanscrit *ribhu*, au pluriel *ribhavas*, nom de demi-dieux védiques.

ORPHELIN, INE (or-fe-lin, li-n'), *s. m.* et *f.* || 1° Enfant qui a perdu son père et sa mère ou l'un des deux. Les orphelins qui de tous les pauvres sont les plus abandonnés, BOURDAL. *Exhort. char. env. les orphel.* t. I, p. 400. Le sang de l'orphelin, les pleurs des misérables Sont ses mets les plus agréables, RAC. *Esth.* III, 3. ....Je suis, dit-on, un orphelin, Entre les bras de Dieu jeté dès ma naissance, Et qui de mes parents n'eus jamais connaissance, ID. *Ath.* II, 7. ....Que Dieu veut être aimé, Qu'il venge tôt ou tard son saint nom blasphémé, Qu'il est le défenseur de l'orphelin timide, ID. *ib.* II, 7. Cette célèbre Catherine [Catherine Ire], orpheline, née dans le village de Ringen en Esthonie, nourrie par charité chez un ministre livonien.... VOLT. *Russie, Anecdotes.* L'idée de cette tragédie [l'Orphelin de la Chine] me vint, il y a quelque temps, à la lecture de l'Orphelin de Tchao, tragédie chinoise traduite par le P. Prémare, qu'on trouve dans le recueil que le P. du Halde a donné au public, ID. *Orphel. Épît.* Sincérité, bonté, fierté, Dieu demande-t-il davantage à l'orpheline qui se trouvait seule dans l'univers? STAEL, *Corinne*, XIV, 4. || Orphelin de père, celui dont le père seul est décédé. Orphelin de mère, celui dont la mère seule est décédée. || 2° Les Orphelins, se dit dans plusieurs villes d'une maison d'asile pour les orphelins. || 3° Nom pris par un grand nombre de hussites après la mort de Ziska, leur chef. || 4° *Adj.* Il est orphelin de père et de mère. Là le fils orphelin lui redemande [à un mauvais médecin] un père, BOIL. *Art p.* IV.

— HIST. XIe s. À la vedve e as orphanins, *Lois de Guill.* 9. || XIIe s. Tant enfant ierent [seront] de lor pere orfenin, *Ronc.* p. 72. Innocens orphenins, veddes vez [tu vois] essillier, Ceaus [ceux] qui culpes n'i unt hors del païs chacier, *Th. le mart.* 89. || XIIIe s. Et si se desnue et desrobe, Qu'ele est orfenine de robe, *la Rose*, 6176. Il ne loist pas [n'est pas permis] au pere et à le [la] mere à donner tout à l'un de lor enfans, que li autre en demeurent orphenin et desherité, BEAUM. XIV, 16. || XIVe s. Car Savarins le sien pere [d'une princesse] enherba [empoisonna] Le fort roy Looys, dont orphe [elle] demeura, *Hugues Capet*, v. 1925. Hennequin qui estoit et est desaagez, orphenes, pupilles et menres d'ans [mineur], DU CANGE, *aagiatus*. || XVe s. Fille que je vi, puisque vous fustes née, Orphenine de mere dès l'enfance, Dix et sept ans nourrie et gouvernée... E. DESCH. *Ball. Comment le père....* || XVIe s. N'avez vous point pitié de ma douleur, En me voyant de dame estre mechine, De liberté et franchise orpheline [privée]? J. MAROT, V, 40. Son armée demeura orpheline de capitaines et de conducteurs, CARL. I, 46. Ils y demourerent presque tous, et n'en eschappa qu'un petit enfant orphelin de pere et de mere, AMYOT, *Cimon*, 4. Lesquels comptes avec les doubles des inventaires qui se font des biens des trespassez delaissans enfants mineurs, et les pieches servans ausdits comptes se gardent et mettent en la chambre des orphelins, *Nouv. coust. génér.* t. I, p. 290.

— ÉTYM. L'ancienne forme est *orphenin*, d'un dérivé bas-latin *orphaninus*, de *orphanus*, orphelin; grec ὀρφανός; comparez le lat. *orbus*, privé de, et le sanscr. *ardhaka*, enfant, *arbha*, petit; allem. *Erbe*, héritier. *Orphanus* a donné l'ancien français *orphe*; l'espagn. *huerfano*; le portug. *orfão*; l'ital. *orfano*.

† **ORPHELINAGE** (or-fe-li-na-j'), *s. m.* État d'orphelin, d'orpheline.

— HIST. XVIe s. Coriolanus, estant demouré orphelin de son pere, feut nourry soubs sa mere vefve, et feit voir par experience, que l'orphelinage apporte bien d'autres incommoditez à un enfant, mais qu'il ne l'empesche point d'estre homme de bien. AMYOT, *Cor.* 1.

— ÉTYM. *Orphelin*. L'ancienne langue disait *orfenté*.

† **ORPHELINAT** (or-fe-li-na), *s. m.* Maison d'asile pour les orphelins.

† **ORPHELINE** (or-fe-li-n'), *s. f.* Ancien nom de plusieurs coquilles bivalves.

† **ORPHÉON** (or-fé-on), *s. m.* || 1° École de chant établie à Paris, en 1833, par Wilhem, et composée des meilleurs chanteurs des écoles primaires. || Société dont les membres se livrent à l'étude et à la pratique de la musique vocale et du chant choral, sans accompagnement. || 2° Instrument à cordes et à clavier, dans lequel le son est produit par une roue qui frotte les cordes.

— ÉTYM. *Orphée.*

† **ORPHÉONIQUE** (or-fé-o-ni-k'), *adj.* Qui concerne la musique chorale populaire. Concours orphéonique.

† **ORPHÉONISTE** (or-fé-o-ni-st'), *s. m. pl.* Membre d'un orphéon.

— ÉTYM. *Orphéon.*

† **ORPHIE** (or-fie), *s. f.* *L'esox belone*, poisson.

ORPHIQUE (or-fi-k'), *adj.* || 1° Se dit des dogmes et des mystères attribués à Orphée. || Œuf orphique, sorte d'emblème de l'univers. || Vie orphique, vie sage et réglée par l'amour de la vertu, telle qu'on l'attribuait à Orphée. || 2° *S. m. pl.* Les orphiques, philosophes pythagoriciens prétendant avoir reçu d'Orphée dogme et morale. Ce philosophe était de la secte des orphiques. || 3° *S. f. pl.* Les orphiques, orgies ou fêtes de Bacchus, parce qu'Orphée avait péri dans une de ces solennités, ou, suivant d'autres, parce qu'il les avait instituées. || 4° *S. m. pl.* Les Orphiques, poëmes attribués à Orphée.

— ÉTYM. Ὀρφικός, de Ὀρφεύς, Orphée.

ORPIMENT (or-pi-man), *s. m.* Sulfure jaune d'arsenic, naturel ou artificiel, employé en peinture, différent du sulfure rouge qui contient moins de soufre et qu'on nomme réalgar. Les sources [salines] de Montmorot charriaient, disait-on, de l'arsenic et de l'orpiment, CONDORCET, *Montigni.* L'orpiment qui entre dans les couleurs et dont les Orientaux font un grand usage pour dépiler leur corps, RAYNAL, *Hist. phil.* III, 16.

— HIST. XIIIe s. Li somiers d'orpieument [doit] XXV deniers, TAILLIAR, *Recueil*, p. 26. || XVIe s. Orpiment rouge ou citrin, PARÉ, XI, 20. La chaux vive et orpigment, que les Grecs appellent *arsenicum*, pris en breuvage, rongent l'estomach.... ID. XXIII, 46.

— ÉTYM. Provenç. *aurpigment, auripiment*; cat. *orpiment*; espagn. *oropimento*; portug. *ouropimento*; ital. *orpimento*; du lat. *aurum*, or, et *pigmentum*, pigment.

† **ORPIMENTER** (or-pi-man-té), *v. a.* Mêler ou colorer avec de l'orpiment.

ORPIN (or-pin), *s. m.* || 1° Synonyme d'orpiment. Orpin ou orpiment, le 100 pesant, payera 100 sous, *Tarif*, 18 sept. 1664. L'arsenic sulfuré jaune du commerce vient du Levant; il est employé dans la peinture sous le nom d'orpin; Wallerius dit qu'on s'en sert pour teindre en jaune les bois blancs, et leur donner l'aspect du buis, AL. BRONGNIART, *Traité de minér.* t. II, p. 90, dans POUGENS. || 2° Terme de botanique. Nom d'un genre de crassulacées, dans lequel on distingue l'orpin reprise, dit vulgairement orpin, grassette, joubarbe des vignes, herbe aux coupures, herbe aux charpentiers, feuille grasse et feuille épaisse (*sedum telephium, L.*), et l'orpin âcre, vermiculaire brûlante, sédon brûlant (*sedum acre, L.*). || Le nom de la substance minérale a passé, à cause de la couleur, à la plante.

— HIST. XIVe s. Orpin, qui aultrement est appellé arsenic, est une vaine de terre qui a la couleur d'or, DE LABORDE, *Émaux*, p. 419. || XVIe s. Reprinse ou orpin, ceste herbe est aussi appellée *telephium*, et *crassula major et minor*, O. DE SERRES, 609.

— ÉTYM. *Or*, et *peindre*.

ORQUE (or-k'), *s. f.* Mammifère marin, qui est la *phocène orque*, plus connue sous le nom d'épaulard.

— HIST. XVIe s. Je voy sortir des abysmes Une orque, pour m'abysmer..., DUBELL. II, 37, *verso*.

— ÉTYM. Esp. et ital. *orca*; du lat. *orca*, épaulard.

† **ORRERY** (o-rré-ri), *s. m.* Machine d'Orrery, ou, elliptiquement, un orrery, machine inventée pour représenter le système moderne d'astronomie, avec la mobilité de la terre. Vous admirez ces machines d'une nouvelle invention qu'on appelle orrery, parce que milord Orrery les a mises à la mode en protégeant l'ouvrier par ses libéralités, VOLT. *Jenni*, 8.

† **ORSE** (or-s'), *s. m.* Synonyme de bâbord et de lof, sur la Méditerranée.

— HIST. XVe s. Par eulx convient le timon ordener: À pouge, à ourse est la flette tournée, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 216.

— ÉTYM. Prov. *orsa*; ital. *orza*; du germanique: holland. *lurts*; bavar. *lurz*, gauche; avec chute de l'*l* initiale prise pour l'article.

ORSEILLE (or-sè-ll', *ll* mouillées, et non or-sè-ye), *s. f.* || 1° Espèce de lichen qui donne une belle couleur bleue tirant sur le violet, *lichen roccella, L. roccella tinctoria, DC*, et *lichen parella, L. lecanora parella*, Achar. L'orseille, qui est une petite mousse ou croûte qui vient sur les pierres et les rochers des montagnes, *Instruct. génér. pour la teint.* 18 mars 1671, art. 216. || 2° Pâte d'un rouge violet, employée en teinture et préparée avec ce lichen. L'orseille est une espèce de pâte de rouge violet que l'on prépare dans les Canaries et au cap Vert avec le *lichen roccella*, et dans les départements du Puy-de-Dôme et du Cantal avec le *lichen parellus* ou la parelle; on nomme le premier orseille d'herbe, et le second orseille de terre, FOURCROY, *Connaiss. chim.* t. VIII, p. 71, dans POUGENS. || On a dit aussi orseil: Orseil ou tournesol, en herbe, en barils et non apprêtée, le 100 pesant payera 10 sols, *Tarif*, 18 sept. 1664.

— ÉTYM. *Lorchel*, un des noms de l'orseille; terme botanique *lichen roccella*; du nom de Federigo *Rucellai* ou *Oricellari*, qui, vers l'an 1300, introduisit dans les fabriques de teinture l'emploi de ce lichen (HOEFER, *Hist. de la chimie*, t. I, p. 471).

† **ORSER** (or-sé), *v. n.* Terme de marine. Synonyme, dans la Méditerranée, de lofer.

— HIST. XVIe s. Guare la caveche, hau mousse, de par le diable hay : orche, orche! RAB. *Pant.* IV, 20.

— ÉTYM. *Orse.*

† **OR-SOL** (or-sol), *s. m.* Ancien terme de banque, employé pour évaluer et calculer les monnaies de France, dans les remises qu'on en faisait pour les pays étrangers, et qui triplait la somme remise. Ainsi, quand on disait 460 livres quinze sous six deniers d'or-sol, on entendait 1382 livres six sous six deniers tournois; la livre d'or-sol valant trois livres simples, le sol d'or-sol trois sous, et le denier d'or-sol trois deniers.

ORT (or), *adj. inv.* Terme de commerce. Peser ort, peser les marchandises avec les emballages. Cette balle pèse cent livres ort.

— ÉTYM. Autre forme de *ord*, sale, brut.

ORTEIL (or-tèll, *ll* mouillées), *s. m.* || 1° Doigt du pied. Les cinq orteils. || Le gros orteil, ou, simplement, l'orteil, le plus gros doigt du pied. Elle [la goutte] prend l'autre lot, y plante le piquet [dans une cabane], S'étend à son plaisir sur l'orteil d'un pauvre homme, LA FONT. *Fabl.* III, 8. || 2° Ancien terme de fortification. Espace d'une certaine largeur qu'on laisse en dehors, entre le pied d'un rempart et l'escarpe du fossé, pour retenir la terre du parapet. || 3° Orteil de mer, espèce d'alcyon.

— HIST. XIIe s. Ses mains [elle] lur enjoinst maintes feiz, E voleit baiser lur orteiz; N'i a nul d'els pitié n'en ait De l'angoissus doi [deuil] qu'ele fait, BENOIT, II, 2826. || XIIIe s. Sur les ortilz des piez [ils] esteient, MARIE, *Purgatoire*, 1167. [Chez l'autour] lonc talon, et tout l'arteil bien gros, non pas de char, mais de ners avec les os, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 199. || XIVe s. Le leup a le bout des ortaux plus gros et plus rond que n'ont les chiens, *Modus*, f° XXXIX, *verso*. || XVe s. Ne me demeure orteil en pied ne doy en main dont le sang ne saille, *Perceforest*, t. IV, f° 107. || XVIe s. L'on dit que le gros orteil de son pied droit avoit quelque vertu divine, AMYOT, *Pyrrh.* 6. En mon enfance, le prince de Sulmone à Naples, maniant un rude cheval de toute sorte de maniements, tenoit, soubs ses genouils et soubs ses orteils, des reales, comme si elles y eussent esté clouées, pour monstrer la fermeté de son assiette, MONT. I, 369. Fut tiré un coup de hacquebouze, dont la pierre le vint frapper au travers des reins et lui rompit tout le gros orteil [articulation] de l'eschine, *Hist. du chev. Bayard*, p. 397 dans LACURNE.

— ÉTYM. *Arteil*, dans Furetière qui dit que *orteil* est la prononciation populaire (mais l'historique montre que *orteil* remonte aux plus anciens temps); Berry, *orté, arté, artoul* prononcé *artou, ortignoille*, s. f., diminutif d'*orteil*; bourg. *atô*, orteils; picard, *ortieu*; wallon, *ôrtia*; Hainaut, *artoille*; génev. *arteuil, artieu, orteuil*; prov. *arteil*; esp. *artijo*; port. *artelho*; ital. *artiglio*; du lat. *articulus*, diminutif de *artus*, membre (voy. ARTICLE): proprement le petit membre. Le sens étymologique d'articulation se trouve dans un des textes de l'historique. *Orteil* est un des rares exemples du changement de *a* en *o*, tandis que le changement inverse d'*o* en *a* est fréquent.

† **ORTHO...**, préfixe qui signifie droit, dressé, et vient du grec ὀρθός, qui est le sanscrit *ûrdhva*, dressé, et le latin *arduus*.

† **ORTHOBASIQUE** (or-to-ba-zi-k'), *adj.* Terme de minéralogie. Substances orthobasiques, substances dont les cristaux ont des coordonnées orthogonales.

— ÉTYM. *Ortho...*, et *base*.

† **ORTHOCÈRE** (or-to-sè-r'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a des cornes ou des antennes droites, une coquille droite.

— ÉTYM. *Ortho...*, et κέρας, corne.

† **ORTHODACTYLE** (or-to-da-kti-l'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les doigts étendus, droits.

— ÉTYM. *Ortho...*, et δάκτυλος, doigt.

† **ORTHODON** (or-to-don), *s. m.* Espèce de cétacé.

— ÉTYM. *Ortho...*, et ὀδούς, ὀδόντος, dent.

† **ORTHODONTE** (or-to-don-t'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les dents droites.

— ÉTYM. Voy. ORTHODON.

ORTHODOXE (or-to-do-ks'), *adj.* ‖ 1° Conforme à la saine opinion, en matière de religion. Cette opinion des jansénistes..., que la grâce est efficace et qu'elle détermine notre volonté à faire le bien.... vous n'y entendez rien, me dit-il; ce n'est pas là une hérésie, c'est une opinion orthodoxe, tous les thomistes la tiennent, PASC. *Prov.* I. Longtemps après, tant on a de peine à ramener M. Simon au sens orthodoxe, il a fait un dernier carton, BOSS. *2e instr. sur les passages*, 15e *pass.* Les barbares ariens, ayant trouvé le pays orthodoxe, n'en purent jamais gagner l'affection, MONTESQ. *Rom.* 20. ‖ Substantivement. Les orthodoxes et les hérétiques. ‖ 2° Par extension, il se dit des doctrines morales et littéraires. Les doctrines classiques et orthodoxes. ‖ Familièrement. Toutes les fois qu'il voyait la mine peu orthodoxe qu'il [un prêtre devenu valet] avait en livrée jaune, HAMILT. *Gram.* 8.

—ÉTYM. Ὀρθόδοξος, de ὀρθὸς, droit, et δόξα, opinion.

† **ORTHODOXEMENT** (or-to-do-kse-man), *adv.* D'une manière orthodoxe. Jamais personne éclairée des seules lumières de la nature n'a parlé plus hautement et, j'ose dire, plus orthodoxement que lui [Sénèque] de la divinité, de l'immortalité de l'âme.... LAMOTHE LE VAYER, *Vertu des païens*, II, *Sénèque*.

ORTHODOXIE (or-to-do-ksie), *s. f.* ‖ 1° Conformité aux doctrines de l'Église. On appelle auteur orthodoxe celui qui n'enseigne rien que de conforme à l'autorité de l'Église, et l'orthodoxie est la conformité d'une opinion avec cette règle de la foi, c'est le contraire de l'hétérodoxie ou de l'hérésie, BERGIER, *Dict. de théol.* ‖ Par extension. Quiconque ne produisait pas des certificats ou des gages suffisants d'orthodoxie païenne était exclu non-seulement des écoles entretenues par les cités, mais de toute espèce d'enseignement public [sous l'empereur Julien], NAUDET, *Instit. Mém. Acad. inscr.* t. IX, p. 437. ‖ 2° Par extension, il se dit des doctrines morales et littéraires.

— ÉTYM. Ὀρθοδοξία (voy. ORTHODOXE).

ORTHODROMIE (or-to-dro-mie), *s. f.* Terme de marine. Route que fait un vaisseau en suivant directement un des trente-deux vents. Il est opposé à loxodromie.

— ÉTYM. *Ortho...*, et δρόμος, course.

† **ORTHODROMIQUE** (or-to-dro-mi-k'), *adj.* Qui a rapport à l'orthodromie. Ligne orthodromique.

† **ORTHOÉDRIQUE** (or-to-é-dri-k'), *adj.* Terme de minéralogie. Cristaux orthoédriques, cristaux dont les plans coordonnés sont perpendiculaires entre eux.

— ÉTYM. *Ortho...*, et ἕδρα, face.

† **ORTHOÉPIE** (or-to-é-pie), *s. f.* Terme de grammaire. Bonne prononciation.

— ÉTYM. *Ortho...*, et ἔπος, parole.

† **ORTHOÉPIQUE** (or-to-é-pi-k'), *adj.* Qui a rapport à l'orthoépie, à la bonne prononciation.

† **ORTHOGNATHE** (or-to-gh-na-t'), *adj.* Dont le rebord alvéolaire et les dents des mâchoires supérieure et inférieure sont peu obliques en avant. Les races orthognathes. ‖ *S. m. pl.* Les orthognathes.

— ÉTYM. *Ortho...*, et γνάθος, mâchoire.

ORTHOGONAL, ALE (or-to-go-nal, na-l'), *adj.* Terme de géométrie descriptive. Une projection est dite orthogonale quand chaque ligne projetant un point de la figure est perpendiculaire au plan de projection.

— ÉTYM. *Ortho...*, et γωνία, angle.

† **ORTHOGONALEMENT** (or-to-go-na-le-man), *adv.* Perpendiculairement.

† **ORTHOGONE** (or-to-go-n'), *adj.* Terme de géométrie. Ligne orthogone, celle qui tombe à angles droits sur une autre.

— ÉTYM. Voy. ORTHOGONAL.

ORTHOGRAPHE (or-to-gra-f'), *s. f.* ‖ 1° L'art et la manière d'écrire correctement les mots d'une langue. Quoiqu'en grec et en latin on dise orthographia, nous disions pourtant orthographe, et, quoique nous disions [illegible], nous ne laissons pas de dire orthographier, et non orthographer, VAUGEL. *Rem.* t. I, p. [illegible], dans [illegible]. La fin de l'orthographe est de peindre la parole par des signes qui, selon leur destination, une fois fixée et convenue, devraient [illegible] l'usage des mots particuliers qui entrent dans la composition des mots, [illegible] *Discours sur la prononc.* t. [illegible], p. [illegible]. [illegible] [illegible] faites d'orthographe, J. J. ROUSS. *Hél.* II, 20. Notre orthographe est si [illegible] qu'il y a [illegible] son égard en parlant des mots de la langue, on ne doit consulter que l'oreille, DUCLOS, *Œuvr.* t. IX, p. 7. Je vous répondrai comme Brunet : Tu veux de l'orthographe avec une méchante plume d'auberge! P. L. COUR. *Lett* II, 33. ‖ Dans les écoles, on distingue l'orthographe première ou d'usage, qui enseigne la manière d'écrire les mots, et l'orthographe de règle, la manière d'écrire les mots suivant leur rôle dans la phrase. ‖ Faute d'orthographe, manquement contre les règles de l'orthographe. ‖ Fig. et familièrement. Faute d'orthographe, infraction à la fidélité en amour ou en mariage. Tu sais bien que nous nous sommes promis fidélité, en dépit de toutes les fautes d'orthographe, MARIVAUX, *Jeux de l'amour et du hasard*, III, 6. ‖ 2° Manière quelconque d'écrire les mots d'une langue. Mauvaise orthographe. Peut-être y a-t-il des défauts dans l'ancienne orthographe : mais, à la bouleverser comme on voudrait faire aujourd'hui, il y en aurait encore de plus grands, D'OLIVET, *Prosod. franç.* art. 2. Pourquoi toucher à notre orthographe? pour faciliter, disent-ils, la lecture de nos livres aux étrangers; comme si les voyelles portaient toujours à l'oreille d'un Anglais, d'un Polonais, le même son qu'elles portent à la mienne, ID. *Rem. Rac.* § 42. ‖ Orthographe d'un mot, la manière dont un mot s'écrit. Ce mot a plusieurs orthographes. ‖ Une dictée d'orthographe, ou, simplement, une orthographe, une dictée faite pour exercer les élèves à l'orthographe. ‖ Orthographe de Voltaire, celle qui consiste à écrire par *ai*, et non, comme autrefois, par *oi*, le son *è*, et qui, chaudement recommandée par lui, a prévalu.

— HIST. XVIe s. Je m'attendois que vous nous ouvririez quelque methode par laquelle notre orthographe puisse estre reglée à un point, J. PELLETIER, dans LIVET, *la Gramm. franç.* p. 155. Combien qu'il [Meigret] n'ayt point persuadé à ung chascun ce qu'il pretendoit touchant l'orthographe, RAMUS, dans LIVET, *Gramm. franç.* p. 178. La vraye orthographe d'un mot latin, MONT. I, 278. Nous n'avons entre nous ni orthographe asseurée (chose toutesfois necessaire pour la perpetuation d'une langue), ni telle varieté de mots comme eurent jadis et le Romain et le Grec, PASQUIER, *Lettres*, t. I, p. 8.

— ÉTYM. Le grec ὀρθογράφος signifie qui écrit bien; de ὀρθὸς, droit, et γράφειν, écrire; l'art d'écrire correctement se disait ὀρθογραφία, qui en français donne *orthographie* (voy. ce mot). C'est donc un usage bien fautif qui a dit *orthographe*, au lieu d'*orthographie*, surtout si l'on remarque que, dans tous les composés de γράφω, *graphe* signifie le savant, et *graphie* l'art : un *géographe* et la *géographie*, un *hydrographe* et l'*hydrographie*. Cette faute paraît appartenir au XVIe siècle.

ORTHOGRAPHIE (or-to-gra-fie), *s. f.* ‖ 1° Ancien synonyme d'orthographe, qu'il conviendrait de reprendre. ‖ 2° Terme de géométrie descriptive. Art de représenter un objet sur un plan en projetant tous ses points perpendiculairement sur ce plan. ‖ Terme d'architecture. Élévation géométrale d'un bâtiment où toutes les proportions sont observées dans leur naturel, sans avoir égard aux diminutions de la perspective. ‖ Profil ou coupe perpendiculaire d'une fortification.

— HIST. XVIe s. C'est encor' la raison pourquoy j'ay si peu curieusement regardé à l'orthographie, la voyant aujourd'hui aussi diverse qu'il y a de sorte d'escrivains, DU BELLAY, I, 7, *recto*. Blamez en [de ce que l'orthographe de Meigret n'est pas suivie dans un livre de Meigret] l'imprimeur, qui a preferé son gain à la raison, esperant le faire beaucoup plus grand et avoir plus prompte depesche de sa cacographie que de mon orthographie, MEIGRET, dans LIVET, *la Gramm. franç.* p. 144.

— ÉTYM. Ὀρθογραφία (voy. ORTHOGRAPHE).

ORTHOGRAPHIÉ, ÉE (or-to-gra-fi-é, ée), *part. passé* d'orthographier. Écrit selon les règles de l'orthographe. L'abbé Dangeau, de notre Académie française, renvoyait les lettres de sa maîtresse quand elles étaient mal orthographiées, et rompait avec elle à la troisième fois, VOLT. *Lett. Mme d'Ornoy*, 30 août 1770.

ORTHOGRAPHIER (or-to-gra-fi-é), j'orthographiais, nous orthographions, vous orthographiiez; [illegible] ‖ [illegible] ‖ 1° Écrire les mots suivant l'orthographe. Comment orthographiez-vous ce mot? ‖ Absolument. Ce jeune homme, nommé [illegible] [illegible], sachant à peine lire et écrire et orthographiant comme un laquais mal élevé, VOLT. *Prix et laur.* [illegible] ‖ 2° S'orthographier, *v. réfl.* Être écrit selon l'orthographe. Ce mot ne s'orthographie pas ainsi.

— REM. On a dit aussi orthographer (qui n'est pas bon), venant d'orthographe. J'ai donc fait orthographer ainsi les mots suivants, CORN. *Préf. du théâtre*, édit. 1682.

— HIST. XVIe s. Je vois que de tous ceux qui ecrivent françois, chacun orthographie à sa guise, J. PELLETIER, dans LIVET, *la Gramm. française*, p. 155.

— ÉTYM. *Orthographie*, dans le sens d'*orthographe* (voy. ORTHOGRAPHE).

ORTHOGRAPHIQUE (or-to-gra-fi-k'), *adj.* ‖ 1° Qui appartient à l'orthographe. Signes orthographiques. La compagnie avait formé, il y a quarante ans, le projet d'un dictionnaire orthographique pour fixer l'orthographe française; ce projet fut bientôt abandonné, D'ALEMB. *Éloges, L. Cousin.* ‖ 2° Terme de géométrie. Qui appartient à l'orthographie. Dessin orthographique. ‖ Projection orthographique de la sphère, celle qui est faite sur un grand cercle, l'œil ou le point de concours des droites projectives étant supposé à une distance infinie sur la ligne qui, passant par le centre, est perpendiculaire au plan de projection, à la différence de la projection stéréographique, dans laquelle l'œil ou le point de concours des droites projectives est supposé au pôle du cercle de projection, LEGOARANT.

— ÉTYM. *Orthographe* et *orthographie*.

† **ORTHOGRAPHIQUEMENT** (or-to-gra-fi-ke-man), *adv.* D'une manière orthographique, selon les règles de l'orthographe.

† **ORTHOGRAPHISTE** (or-to-gra-fi-st'), *s. m.* Auteur qui écrit sur l'orthographe.

† **ORTHOLEXIE** (or-to-lè-ksie), *s. f.* Bonne diction, manière correcte de s'exprimer.

— ÉTYM. *Ortho...*, et λέξις, diction.

† **ORTHOLOGIE** (or-to-lo-jie), *s. f.* Art de parler correctement. ‖ Traité sur cet art.

— ÉTYM. *Ortho...*, et λόγος, traité.

† **ORTHOLOGIQUE** (or-to-lo-ji-k'), *adj.* Qui appartient à l'orthologie.

† **ORTHOMORPHIE** (or-to-mor-fie), *s. f.* Synonyme d'orthopédie.

— ÉTYM. *Ortho...*, et μορφή, forme.

ORTHOPÉDIE (or-to-pé-die), *s. f.* Terme de chirurgie. Art de prévenir ou de corriger les difformités du corps, à l'aide d'exercices méthodiques ou de moyens mécaniques. La cosmétique donnera l'orthopédie, ou l'art de procurer aux membres une belle conformation, D'ALEMB. *Explic. syst. conn. hum. Œuvr.* t. I, p. 342, dans POUGENS. ‖ Traité, ouvrage sur l'orthopédie.

— ÉTYM. *Ortho...*, et παῖς, παιδὸς, enfant.

ORTHOPÉDIQUE (or-to-pé-di-k'), *adj.* Qui appartient à l'orthopédie. Appareil, traitement orthopédique.

† **ORTHOPÉDISTE** (or-to-pé-di-st'), *s. m.* Celui qui cultive l'orthopédie, qui dirige un établissement orthopédique.

† **ORTHOPHRÉNIE** (or-to-fré-nie), *s. f.* Terme didactique. Art de bien diriger les facultés intellectuelles.

— ÉTYM. *Ortho...*, et φρήν, intelligence.

ORTHOPNÉE (or-to-pnée), *s. f.* Terme de médecine. Difficulté de respirer qui oblige à se tenir debout ou sur son séant.

— ÉTYM. Ὀρθόπνοια, de ὀρθὸς, droit, et πνεῖν, respirer.

† **ORTHOPNOÏQUE** (or-to-pno-i-k'), *adj.* ‖ 1° Qui est relatif à l'orthopnée. Accidents orthopnoïques. ‖ 2° Qui est affecté d'orthopnée. Il est asthmatique orthopnoïque, il a des étouffements la nuit, GUI PATIN, *Lettres*, t. II, p. 467. ‖ Substantivement. Un orthopnoïque.

— ÉTYM. Ὀρθοπνοϊκός, de ὀρθόπνοια, orthopnée.

† **ORTHOPTÈRE** (or-to-ptè-r'), *adj.* Terme de zoologie. Insectes orthoptères, insectes à quatre ailes, qui ont les deux ailes inférieures pliées en long. ‖ *S. m. pl.* Les orthoptères.

— ÉTYM. *Ortho...*, et πτερόν, aile.

† **ORTHORHOMBIQUE** (or-to-ron-bi-k'), *adj.* Terme de minéralogie. Prisme orthorhombique, prisme droit à base rhomboïdale.

— ÉTYM. *Ortho...*, et ῥόμβος, rhombe.

† **ORTHORHYNQUE** (or-to-rin-k'), *s. m.* Ancien nom du genre ornithorynque.

— ÉTYM. *Ortho...*, et ῥύγχος, bec.

† **ORTHOSE** (or-tô-z'), *s. m.* Terme de minéralogie. Espèce de feldspath.

† **ORTHOSPERMÉ, ÉE** (or-to-spèr-mé, mée), *adj.* Terme de botanique. Qui a l'embryon droit dans la graine.

— ÉTYM. *Ortho...*, et σπέρμα, graine.

† **ORTHOTROPE** (or-to-tro-p'), *adj.* Terme de bo-

…anique. Dont l'embryon est rectiligne et suit la même direction que la graine.

— ÉTYM. Ortho..., et τροπή, tour.

† ORTIAGE (or-ti-a-j'), *s. m.* Terme rural. Maladie de la vigne, dans laquelle ses feuilles jaunissent.

ORTIE (or-tie), *s. f.* ‖ 1° Genre de plantes sauvages, où l'on distingue l'ortie dioïque, *urtica dioica*, Linné, ou grande ortie, l'ortie brûlante, *urtica urens*, Linné, ou petite ortie, ou ortie grièche, dont la feuille et la tige sont piquantes, et l'ortie romaine, *urtica pilulifera*, Linné; genre qui est le type de la famille des urticées. Leur argent, qu'ils aimaient avec tant d'ardeur, sera caché sous les orties, et on verra croître les épines dans leurs maisons, SACI, *Bible, Osée*, IX, 6. J'aime l'araignée et j'aime l'ortie, Parce qu'on les hait, V. HUGO, *Contempl.* III, 2. ‖ Fig. et familièrement. Jeter le froc aux orties, renoncer à la profession monacale. Un compère qui avait jeté le froc aux orties, ne devait pas être de trop bonnes mœurs, SÉV. 237. ‖ Par extension, renoncer à une profession quelconque. Il y a un moyen pour cela : c'est de jeter tous les deux aux orties, vous ce rabat, elle ce collet rond, MARMONTEL, *Mém.* II. ‖ 2° Nom de plantes diverses qui ont pour caractère commun d'avoir des feuilles d'aspect analogue à celles de l'ortie proprement dite. Ortie jaune, nom vulgaire du galéobdolon jaune (labiées). ‖ Ortie rouge, nom vulgaire du galéopsis ladanum (labiées) ou galéopsis versicolore, et du lamier pourpre (labiées). ‖ Ortie blanche, le lamier blanc (labiées), appelé parfois simplement le lamier. ‖ Ortie puante, nom vulgaire de la stachyde des forêts, dite encore ortie des crapauds et ortie morte des bois; c'est l'épiaire des bois de certains auteurs. ‖ Ortie bleue, la campanule trachélion (campanulacées). ‖ Ortie morte, ou ortie royale, le galéopsis tétrahit, le lamier blanc, la stachyde palustre et la mercuriale annuelle. ‖ Ortie grimpante, nom que porte, aux Antilles, la tragie volubile (euphorbiacées), dite aussi liane brûlante. ‖ 3° Ortie de mer, nom vulgaire sous lequel on désigne plusieurs espèces du genre actinie; plusieurs sécrètent une humeur âcre, irritante pour la peau de l'homme qui les a touchées, d'où le nom d'orties de mer donné à ces animaux. Le nom d'ortie est très-impropre, et ne réveille l'idée d'aucun des caractères auxquels l'animal est connu; le nom de cul de cheval qu'il porte sur quelques côtes de France réveille au moins l'idée de sa figure, BONNET, *Contempl. nat.* …, 11. ‖ Ortie coralline, le madrépore murique. ‖ 4° En art vétérinaire, sorte de séton (voy. SÉTON).

— HIST. XII° s. Car feme à prendre, c'est grant …; Cil prent l'ortie, et cil la rose, GAUTIER D'ARRAS, *Eracle*, v. 1263. ‖ XIII° s. Sa vie doit paroir necte … pure et sans fronce; Ses euvres doivent estre sans ortie et sans ronce, J. DE MEUNG, *Test.* 734. ‖ XIV° s. Pour assaut, pour estour, ne pour nulle … N'i avoient conquis une foeille d'ortie, Et avoient perdut de cheulz [ceux] de leur partie, *Baud. de Seb.* IX, 630. ‖ XVI° s. Comme une fleur … a langui longtemps dans un hallier d'horties et de serpens, D'AUB. *Hist. Préf.* VI. Vous sortirez des … et de devotion, Et jetterez bien-tost vostre froc aux orties, DESPORTES, *Diane*, II, 9. Quand on voit les orties de mer nager sur l'eau, c'est signe de tempeste; ils sont de couleur de cristal reluisant, … du pers meslé, de substance si fragile qu'à peine en peut-on tirer d'entiere de la mer, PARÉ, … II. Il cognoist tost l'ortie qui ortier doit, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 81.

— ÉTYM. Genev. *ourtie*; wallon, *ourtèie*; namur. …; Hainaut, *ortile*; bourguig. *ôtie*; picard, *ortie*; Berry, *ortruge*; provenç. *urtica, ortiga*; espagn. *ortiga*; ital. *ortica*; du lat. *urtica*, qui se rattache à *urere*, brûler.

† ORTIÉ, ÉE (or-ti-é, ée), *part. passé* d'ortier. Piqué avec des orties. ‖ Terme de médecine. Fièvre ortiée, synonyme de urticaire.

† ORTIER (or-ti-é), *v. a.* Piquer avec des orties. La médecine recommande quelquefois d'ortier une partie malade.

— HIST. XIII° s. Leront [ils laisseront] les roses … faire; Et lor donra chapel d'ortie Deables … les ortie, *la Rose*, 20972. ‖ XIV° s. Ortie qui … poindre bastéement ortoie, *Baud. de Seb.* I, 1028.

— ÉTYM. *Ortie*; Berry, *ortruger*; picard, *ortiler*; wallon, *oûrti*; Hainaut, *ortilier*.

ORTIVE (or-ti-v'), *adj. f.* Amplitude ortive, arc de l'horizon compris entre le centre d'un astre à son lever et l'orient vrai. Amplitude ortive ou orientale du soleil.

— ÉTYM. Lat. *ortivus*, qui se lève (voy. ORIENT).

ORTOLAN (or-to-lan), *s. m.* Petit oiseau de passage (*emeriza hortulanus*, L.), très-recherché sur les tables. Gras comme un ortolan. Autrefois le rat de ville invita le rat des champs, D'une façon fort civile, A des reliefs d'ortolans, LA FONT. *Fabl.* I, 9. Je me souviens d'y avoir fait grand'chère, et surtout des ortolans si exquis, que j'étais pour leur graisse comme vous étiez à Hières pour la fleur d'orange, SÉV. 31 juill. 1680. Il est très-probable que notre ortolan n'est autre chose que la miliaire de Varron, ainsi appelée parce qu'on engraissait cet oiseau avec du millet, BUFF. *Ois.* t. VIII, p. 4. ‖ En certaines provinces de France, on donne le nom d'ortolans à plusieurs oiseaux d'espèce très-différente, par exemple au torcol, au becfigue, etc.; en Amérique on le donne à une petite espèce de tourterelle qui prend beaucoup de graisse et dont la chair est très-délicate, BUFF. *Ois.* t. VIII, p. 3.

— ÉTYM. Anc. français, *hortolan*, jardinier, nom qui a été transporté à l'oiseau; du lat. *hortulanus*, jardinier, de *hortus*, jardin.

ORVALE (or-va-l'), *s. f.* Un des noms vulgaires de la sauge sclarée, dite aussi toute-bonne, toute-saine, herbe aux plaies, famille des labiées. ‖ Nom d'une espèce du genre lamier, *lamium orvala*, L. ‖ Orvale des prés, nom donné autrefois à la sauge des prés (labiées).

— ÉTYM. *Or*, et *valoir* : valant de l'or.

† ORVET (or-vè), *s. m.* Petit serpent inoffensif, très-commun en Europe (*anguis fragilis*, L.) (sauriens), dit aussi aveugle et envoye.

— ÉTYM. D'après M. Viaud Grandmarais, *orvet* est le latin *orbatus* (*lumine*), privé de lumière, aveugle. Populairement on le dit aveugle, bien qu'il ne le soit pas; il doit cette réputation de cécité à son appareil palpébral, qui, de même que celui des lézards, se compose de deux paupières et d'une membrane clignotante; cette disposition fait paraître son œil très-petit et comme voilé.

ORVIÉTAN (or-vi-é-tan), *s. m.* ‖ 1° Électuaire très-composé, autrefois en vogue. Il faut que j'aille acheter de l'orviétan, et que je lui en fasse prendre, MOL. *Am. méd.* II, 6. Ô grande puissance De l'orviétan! ID. *ib.* II, 7. ‖ Fig. et par plaisanterie. Le régent envoya d'Antin dire au maréchal d'Huxelles de choisir ou de signer ou de perdre sa place; oh! la grande puissance de l'orviétan! cet homme si ferme.... baissa la tête et signa sans mot dire, ST-SIM. 464, 129. ‖ 2° Marchand d'orviétan, charlatan qui vend des drogues sur les places publiques. ‖ Fig. Homme qui trompe par des paroles pompeuses. ‖ 3° Chose quelconque avec laquelle on trompe. On laisse les bonzes débiter leur orviétan dans les places publiques, VOLT. *Dial.* 27. Les conquérants qui ont envahi le monde n'ont pas été plus orgueilleux et plus acharnés que les vendeurs d'orviétan qui ont prétendu le connaître, ID. *Dict. phil. Coquilles.*

— ÉTYM. Cet électuaire fut apporté en France en 1647 par un opérateur d'*Orvieto* (Italie), et vendu en place publique; le nom du charlatan *Orvietano* passa au remède.

† ORYCTO.... élément de composition qui signifie fossile et qui vient du grec ὀρυκτὸς, qui a été déterré, τὰ ὀρυκτὰ, les métaux, de là les deux sens d'*orycto*, désignant tantôt les fossiles, tantôt les minéraux; mais la nomenclature eût mieux fait de s'en tenir à l'un et d'exclure l'autre.

† ORYCTOGÉOLOGIE (o-ri-kto-jé-o-lo-jie), *s. f.* Terme didactique. Partie de l'histoire naturelle qui traite de la disposition des minéraux dans la terre.

— ÉTYM. *Orycto...*, et *géologie*.

† ORYCTOGNOSIE (o-ri-ktogh-no-zie), *s. f.* Partie de l'histoire naturelle qui apprend à connaître et distinguer les minéraux.

— ÉTYM. *Orycto...*, et γνῶσις, connaissance.

† ORYCTOGRAPHE (o-ri-kto-gra-f'), *s. m.* Celui qui s'occupe d'oryctographie.

— ÉTYM. *Orycto...*, et γράφειν, décrire.

ORYCTOGRAPHIE (o-ri-kto-gra-fie), *s. f.* Description des fossiles.

† ORYCTOGRAPHIQUE (o-ri-kto-gra-fi-k'), *adj.* Qui a rapport à l'oryctographie.

ORYCTOLOGIE (o-ri-kto-lo-jie), *s. f.* Histoire des fossiles.

— ÉTYM. *Orycto...*, et λόγος, traité.

† ORYCTOLOGIQUE (o-ri-kto-lo-ji-k'), *adj.* Qui se rapporte à l'oryctologie.

† ORYCTOLOGISTE (o-ri-kto-lo-ji-st') ou ORYCTOLOGUE (o-ri-kto-lo-gh'), *s. m.* Celui qui s'occupe d'oryctologie.

† ORYCTOTECHNIE (o-ri-kto-tè-knie), *s. f.* Étude des moyens par lesquels nous nous procurons les substances minérales destinées à nos usages.

— ÉTYM. *Orycto...*, et τέχνη, art.

† ORYZIVORE (o-ri-zi-vo-r'), *adj.* Qui se nourrit de riz, en parlant des animaux.

— ÉTYM. Lat. *oryza*, riz, et *vorare*, manger.

† ORYZOPHAGE (o-ri-zo-fa-j'), *adj.* Qui se nourrit de riz, en parlant des hommes. Populations oryzophages.

— ÉTYM. Ὄρυζα, riz (voy. RIZ), et φαγεῖν, manger.

OS (ô; au pluriel, l'*s* se lie : des ô-z épais; plusieurs font sentir l'*s* au singulier comme au pluriel : un ôs', des ôs'; Bèze, au XVI° siècle, dit que *os* se prononce comme *vaux*), *s. m.* ‖ 1° Partie dure et solide qui forme la charpente du corps des animaux des classes supérieures. Au pied du roc affreux semé d'os blanchissants, CORN. *Œdipe*, I, 4. Un os lui demeura bien avant au gosier; De bonheur pour ce loup, qui ne pouvait crier, Près de là passe une cigogne; Il lui fait signe, elle accourt; Voilà l'opératrice aussitôt en besogne; Elle retira l'os.... LA FONT. *Fabl.* III, 9. Et les os dispersés du géant d'Épidaure, RAC. *Phèdre*, I, 1. Mais je n'ai plus trouvé qu'un horrible mélange D'os et de chairs meurtris et traînés dans la fange, ID. *Athal.* II, 5. Les malheureux citoyens [à Paris, durant la Ligue et le siége], pressés par la famine, essayèrent de faire une espèce de pain avec les os des morts, lesquels, étant brisés et bouillis, formaient une sorte de gelée; mais cette nourriture si peu naturelle ne servit qu'à les faire mourir plus promptement, VOLT. *Ess. guerres civ. France.* Les os et les autres parties solides du corps, ayant pris toute leur extension en longueur et en grosseur, continuent d'augmenter en solidité, BUFF. *Hist. nat. hom. Œuv.* t. IV, p. 338. Il établit d'après une suite d'expériences que les os s'augmentent par l'ossification des lames du périoste, comme les arbres par l'endurcissement des couches corticales, CONDORCET, *Duhamel.* Hérissant, pour découvrir la nature des os, les mit dans l'acide nitreux fort étendu d'eau; après la dissolution des parties calcaires, il trouva le réseau animal dont les mailles, remplies par cette matière, avaient formé l'os, SENNEBIER, *Ess. sur l'observ.* t. I, p. 265, dans POUGENS. Une belle expérience démontre que les os doivent leur dureté et leur fragilité à un tartre osseux, à une substance crétacée ou terreuse, qui pénètre dans les mailles du cartilage et s'y incorpore, BONNET, *Consid. corps organ. Œuv.* t. V, p. 401. Un jour le laboureur, dans ces mêmes sillons, Où dorment les débris de tant de bataillons, Heurtant avec le soc leur antique dépouille, Trouvera sous ses pas des dards rongés de rouille, Entendra retentir les casques des héros, Et d'un œil effrayé contemplera leurs os, DELILLE, *Géorg.* I. La découverte du phosphate de chaux dans les os date de 1771; elle est due à Scheele et à Gahn, THENARD, *Traité de chimie*, t. III, p. 692, dans POUGENS. ‖ Par extension. La grande chaîne de hautes montagnes qui couronnent la terre en tout sens m'a toujours paru aussi ancienne que le monde; ce sont les os de ce grand animal, VOLT. *Lett. Hamilton*, 17 juin 1773. ‖ Ronger un os, en enlever avec les dents toute la chair qui y tient. ‖ Fig. Ronger, manger quelqu'un jusqu'aux os, vivre à ses dépens, lui dépenser le plus clair de son avoir. L'adresse que vous donnez pour écrire à mon grand cousin de Toulongeon à Toulongeon est inutile; car, puisqu'il ne m'a point fait de réponse, je ne veux plus de commerce avec lui que pour le manger jusqu'aux os quand j'irai en Bourgogne, SÉV. *à Bussy*, 5 oct. 1655. ‖ Fig. Donner un os à ronger à quelqu'un, lui donner quelque chose qui l'occupe, qui lui soit utile ou agréable. Quand vous dites que c'est [le jeu] un os que vous donnez à ronger à votre compagnie, SÉV. *à Mme de Grignan*, 3. janv. 1680. Je m'amuse beaucoup à la poésie, que j'aime toujours, quand ce ne serait que pour donner un os à ronger à Clément et à Sabatier, VOLT. *Lett. Condorcet*, 16 nov. 1773. ‖ En un sens contraire, donner un os à ronger à quelqu'un, lui susciter une affaire embarrassante, une difficulté qui l'occupe. Ils n'ont plus à craindre ses intrigues, ils lui ont donné adroitement un os à ronger. ‖ On dit d'une façon analogue : C'est un os bien dur à ronger. ‖ Fig. Jeter un os à quelqu'un, donner une part à quelque personnage dans les profits d'une entreprise, afin de se le rendre favorable. ‖ Familièrement. Rompre, briser, casser les os, battre cruellement. Depuis plus d'une semaine Je n'ai trouvé personne à qui rompre les os, MOL. *Amph.* I, 2. ‖ En chair et en os, en propre personne. C'est lui-même en chair et en os. ‖ Fig. En chair et en os, signifie aussi réellement. Il se maintient cocu, du moins de la pensée, S'il ne l'est en chair et en os, LA FONT. *Coupe.* ‖ N'avoir que la peau et les os, que la peau sur les os, se dit d'une personne très maigre. Un

[illegible] n'avait que les os et la peau. Tant les chiens faisaient bonne garde, LA FONT. *Fabl.* I, 5. Vous n'avez tantôt plus que la peau sur les os, RAC. *Plaid.* I, 6. || Les os lui percent la peau, même signification. Les os lui percent la peau ; elle est entièrement étique et desséchée ; elle n'avale qu'avec des difficultés extrêmes, SÉV. 169. || On dit dans un sens analogue : on lui compterait les os. De son maigre visage on eût compté les os, BOURSAULT, *le Mort vivant*, I, 2. || Familièrement et par exagération. Percé jusqu'aux os, mouillé jusqu'aux os, extrêmement mouillé. Moi, crotté jusqu'au cul, et mouillé jusqu'à l'os, RÉGNIER, *Sat.* XI. || Jusqu'à la moelle des os, profondément. Il est scrofuleux jusqu'à la moelle des os. || Il ne fera pas de vieux os, voy. VIEUX. || Fig. Vieux os, se dit d'une personne âgée. Ah! que j'aimerais à faire un voyage à Rome, comme vous me le proposez! mais.... il ne faut point remuer ses vieux os, surtout des femmes, à moins que d'être ambassadrice, SÉV. *à Coulanges*, 8 janv. 1690. || Il y laissera ses os, il y mourra. || On dit dans le même sens : il est allé là porter ses os. || 2° On travaille les os d'animaux pour en faire certains ustensiles. Manches de couteau en os. || 3° Os, en termes de boucherie, réjouissance. Les bouchers mettent toujours des os avec la viande qu'ils vendent, c'est-à-dire des os qui n'appartiennent pas au morceau. || Os à moelle ou à la moelle, os qui contient de la moelle et qu'on met dans le pot au feu, et fig. chose utile, chose de valeur. || Os de l'avocat, nom donné anciennement à un des os (on ne sait lequel) de l'éclanche ou gigot (c'était la même chose). Est-il un plus grand plaisir au monde que de commander dans son petit empire, d'y être maître de son plat, et d'y recevoir, au sortir de la broche, une éclanche de mouton encore toute brûlante?... est-il quelque capilotade de perdrix, qui, sans compter l'os de l'avocat, vaille les précieux ragoûts qu'un sage friand comme moi y rencontre? DASSOUCY, *Aventures*, ch. V, cité par CH. NISARD, *Revue de l'instruction publique*, 21° année, n° 1. || 4° *Au plur.* Dans le langage relevé et poétique, dépouilles mortelles. Ensevelissez-moi dans le même sépulcre où repose l'homme de Dieu, mettez mes os auprès de ses os, SACI, *Bible, Rois*, III, XIII, 31. Ces bronzes, ces tambours qui, pleurant les héros, D'un dernier bruit de gloire accompagnent leurs os, LAMART. *Harold*, 24. || 5° Fig. Les os, se dit pour l'intérieur de la personne. La frayeur de la mort dans mes os a couru, MAIRET, *Soliman*, II, 1. Quelle soudaine ardeur jusqu'aux os me consume? ROTR. *Herc. mour.* III, 1. Elle [notre amitié] est d'une bonne trempe, et le fond en tient à nos os, SÉV. *à Bussy*, 22 janv. 1671. || Jusque dans la moelle des os, jusqu'au fond de l'âme. Il est avare jusque dans la moelle des os. || 6° Dans le langage biblique, les os de mes os, ma femme, mes enfants, une personne qui m'est extrêmement chère. Alors Adam dit : voilà maintenant l'os de mes os et la chair de ma chair, SACI, *Bible, Gen.* II, 23. || Les os humiliés, l'intérieur des personnes humiliées. Il [Jésus-Christ] lui fit sentir tout à coup par une vive confiance, avec la rémission de ses péchés, cette paix qui surpasse toute intelligence ; alors une joie céleste saisit tous ses sens, et les os humiliés tressaillirent, BOSS. *Anne de Gonz.* || 7° En termes de vénerie, se dit des ergots du cerf sur lesquels cet animal ne porte que lorsqu'il court. Dès que le cerf fuit, il donne des os en terre. || Os du cœur des cerfs, os qui se trouve dans le cœur de beaucoup de ruminants et de pachydermes, dans la cloison des ventricules, et auquel on attribuait des vertus dans les maladies du cœur. Os de cœur de cerf, le cent payera 8 livres, *Tarif*, 18 sept. 1664. || 8° Os de seiche, grande coquille [illegible], dure et friable, qui soutient le dos de la seiche. Os de seiches, le cent payera 18 sous, *Tarif*, 18 sept. 1664. || Proverbes. Jamais belle chair [illegible] os, se dit pour exprimer qu'une femme trop maigre n'est jamais belle. || Jamais à un [illegible] il ne vient un bon os, l'occasion de [illegible] pas à ceux qui en ont bonne envie, [illegible] n'arrivent pas à ceux qui en [illegible]. || [illegible] bien des chiens après un os, c'est-à-dire il y a bien des gens après une même affaire, après un même profit. || Les os sont pour les [illegible], ceux qui viennent trop tard n'ont que les restes. || Il n'y a point de viande sans os, il n'y a point d'avantage sans quelque [illegible]. || [illegible] de la boucherie, où le marchand [illegible] des os avec la viande. || Si j'avais de l'argent dans les os, je les casserais pour vous satisfaire, se dit pour témoigner la bonne envie qu'on a de payer une dette.

— SYN. OS, OSSEMENTS. Les os prennent le nom d'ossements lorsque, desséchés, dépouillés de chair et de tout ce qui sert à les unir, ils ne composent plus aucun ensemble. Cette dénomination générique, qui ne s'emploie qu'au pluriel, n'a plus lieu dès qu'on désigne les os par leur nom et leur caractère propre, et la place qu'ils occupaient dans le corps dont ils faisaient partie : ainsi on a trouvé un champ rempli d'ossements, parmi lesquels on a distingué les os de la tête d'un cheval, et ceux des bras d'un homme, V. GUIZOT.

— HIST. XI° s. Et de tans os cum hom trarrad [tirera] de la plaie, al os tote veie [de toute façon] quatre deners, *Lois de Guill.* 12. [Il] Tranche le pis [la poitrine], si li brise les os, *Ch. de Rol.* CXI || XII° s. Dosus la hanche est li cop apuié, Que del charnail li abat plus d'un pié; Toz remest nus li os sus le braier, *Li coronemens Looys*, v. 2566. Paûrs moi tinuet et tremblors [peur et tremblement me tint], et totes mes osses furent espaûries, *Job*, p. 481. Il non ot sor les os fors cuir et ners, *Gérard de Ross.* p. 360. || XIII° s. Dont je vos monstre par l'escrit, Que li uns est membres de l'autre, Et nos sons [nous sommes] ausi com li viautre [les chiens] Qui se combatent pour un os, RUTEB. 111. Dites me dont, che dist li rois, Par quel maniere estes si os [si osé], Qu'entour vos cols portés ces os [reliques], GUI DE CAMBRAI, *Barl. et Jos.* p. 138. N'estuet, dist-il, autre sens querre; Nostre grant mere, c'est la terre; Les pierres.... Certainement ce sunt les os, *la Rose*, 17834. || XIV° s. Un hault coffret, carré, ouvré d'os, noir et blanc, en façon de quoy on faict les selles, DE LABORDE, *Émaux*, p. 419. || XV° s. Le coup descend sur la dextre espaulle si en parfond, qu'il luy couppe le maistre os, si que celluy ne se peut ayder du bras, *Perceforest*, t. I, f° 89. Treuvent un os qu'il vont rongant : Dont entre eulx mut [s'éleva] trop grant rios [querelle], Et se combatent rudement; Deux chiens sont mauvais à un os, E. DESCH. *Poésies mss.* f. 367. || XVI° s. Commença à escrier à voix forte France, France, victoire, victoire ; ce qui met un tel froid aus os des Anglois que.... BEAUGUÉ, *Guerre d'Escosse*, III, 7. Les dents sont du nombre des os, PARÉ, IV, 2. Qui a mangé le lard ronge l'os, COTGRAVE. Et la bouteille se cassant, elles disoient l'oyant casser : les ous se cassent, BEROALDE DE VERVILLE, *Moyen de parvenir*, dans JAUBERT, *Gloss.* S'il advient d'avoir mal rencontré.... et que l'on aye prins plus d'os que de chair, l'on demoure miserable toute sa vie, CHARRON, *Sagesse*, I, 48. Par os en bouche se tait qui grouche [gronde], LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 205.

— ÉTYM. Berry, *ous* ; wallon, *ohai* ; namur. *oucha* ; Hainaut, *oche* ; provenç. *os* ; espagn. *hueso* ; ital. *osso* ; du lat. *os*, *ossis* (*ossis*, par assimilation, pour *ostis*) ; grec, ὀστέον ; sanscrit, *asthi*. L'ancien français *osses* représente le pluriel *ossa*, et est du féminin comme c'est l'usage pour les noms formés de noms latins au neutre pluriel. L'espagnol et l'italien représentent une forme *ossum*. Enfin le wallon *ohai* représente un diminutif *ossiculum*.

† OSANORE (o-sa-no-r'), *adj.* Dents osanores, dents artificielles faites avec l'ivoire de l'hippopotame (mot barbarement fait de *os*, *ex*, sans, et *or*, parce que dans ces appareils il n'entre pas d'or).

† OSAR (o-zar), *s. m.* Terme de géologie. Mot suédois que les géologues ont adopté pour désigner des monticules à base elliptique, composés de sable, de gravier, de cailloux et de coquilles, et surmontés par des blocs erratiques. Le plus célèbre des osars est celui d'Upsal, qui porte le château dans lequel Christine de Suède fit son abdication ; tous sont des bancs de sable émergés par le soulèvement de la côte, CHARLES MARTINS, *Revue des Deux-Mondes*, 1er mars 1867, p. 191.

† OSCABRELLE (o-ska-brè-l'), *s. f.* Genre de mollusque à coquille multivalve.

† OSCABRION (o-ska-bri-on), *s. m.* Genre de mollusques à coquille multivalve.

† OSCANE (o-ska-n'), *s. m.* Genre de crustacés.

† OSCHÉITE (o-skè-i-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation du scrotum.

— ÉTYM. Ὄσχεον, scrotum, et la finale médicale *ite* indiquant inflammation.

† OSCHÉOCÈLE (o-skè-o-sè-l'), *s. f.* Terme de chirurgie. Hernie scrotale.

— ÉTYM. Ὄσχεον, scrotum, et κήλη, tumeur.

† OSCHÉOPLASTIE (o-skè-o-pla-stie), *s. f.* Terme de chirurgie. Réparation du scrotum à l'aide des [illegible] autoplastiques.

— ÉTYM. Ὄσχεον, scrotum, et πλάσσειν, former.

† OSCILLAIRE (o-sil-lè-r'), *s. f.* Genre de conferves d'eau douce.

† OSCILLANT, ANTE (o-sil-lan, lan-t'), *adj.* Qui est propre à osciller, qui peut osciller. || Anthère oscillante, anthère qui tient au filet par un très petit point situé vers le milieu de sa longueur, par exemple celles des graminées. || Machine oscillante, machine à vapeur dont le cylindre peut osciller autour de deux tourillons. || Granules oscillants ou granules mobiles, nom donné à des granules doués d'un mouvement oscillatoire, qui se trouvent dans la sève des végétaux.

OSCILLATION (o-ssil-la-sion, en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Mouvement de tout corps qui va et vient en sens contraire. Les oscillations d'un vaisseau. || Mouvement d'un pendule qui, allant et venant alternativement en deux sens contraires, se balance à droite et à gauche d'un point central. Les académiciens qui ont été mesurer un arc de méridien au nord ont trouvé qu'à Pello par delà le cercle polaire, il faut allonger le pendule pour avoir les mêmes oscillations qu'à Paris, VOLT. *Dict. phil. Figure.* On appelle oscillation ou vibration du pendule le mouvement d'un corps lourd, attaché par un fil ou par une verge à un point fixé autour duquel il décrit un arc, BRISSON, *Traité de phys.* t. I, p. 212, dans POUGENS. Suspendez au haut de la tour un fil chargé d'un poids : après quelques oscillations il s'arrêtera en un point qui sera le pied de la perpendiculaire, [illegible] *Abr. astr. Leçon* XI. Quand un pendule, à la fin de chaque oscillation, se rencontre dans des circonstances parfaitement semblables, les durées de ces oscillations sont les mêmes, et le temps peut se mesurer par leur nombre, LAPLACE, *Exp.* [illegible] || Terme de mécanique. Centre d'oscillation, se dit des points d'un corps solide oscillant autour d'un axe, qui peuvent être comparés aux extrémités d'autant de pendules simples oscillant librement autour de ce même axe. Le centre d'oscillation est le point qui, étant pris dans la ligne de suspension d'un pendule composé, soit tel que, si toute la gravité du pendule supposé oscillant s'y trouvait rassemblée, les oscillations se feraient dans un temps égal à celui qu'emploie ce même pendule composé à faire les siennes, BRISSON, *Traité de phys.* t. [illegible] p. 217. || 2° Il se dit, en astronomie et en physique, des mouvements de va-et-vient. Je détermine les oscillations que doit faire le fluide pour passer, de la figure sphérique qu'il avait d'abord, à la nouvelle figure sphéroïdale ; oscillations que personne n'avait encore enseigné à calculer, D'ALEMB. *Caus. génér. des vents*, *Œuv.* t. XIV, p. 24, dans POUGENS. La chaleur [illegible] dont le degré varie à chaque instant, tient tous les corps dans un état d'oscillation perpétuelle, [illegible] *Œuv. mél.* t. XVIII, p. 79, dans POUGENS. La durée de ses oscillations [la planète Mercure] entières ou de ses retours à la même position relativement au soleil varie depuis cent six jusqu'à cent trente jours, LAPLACE, *Expos.* I, 5. Le principe de la coexistence des oscillations simples, que l'on doit à Daniel Bernoulli, est un de ces résultats généraux qui intéressent par la facilité qu'ils donnent à l'imagination, de se représenter les phénomènes et leurs changements successifs, ID. *ib.* III, 5. || 3° Fig. Alternative qui se passe en des choses [illegible] qui est comparée à l'oscillation d'un pendule. Les oscillations de l'opinion publique, du crédit public. Les révolutions de l'âme, ou ses oscillations d'un mouvement à l'autre, peuvent être naturellement redoublées, et par conséquent le retour de la première partie de l'air [illegible] peut avoir lieu plus d'une fois, MARMONTEL, *Élém. de litt.* *Œuv.* t. V, p. 97, dans POUGENS.

— SYN. OSCILLATION, VIBRATION. La différence consiste en ce que l'oscillation est un mouvement relativement lent, et la vibration un mouvement extrêmement rapide. On a dit quelquefois la vibration d'un pendule, mais c'était abusivement.

— ÉTYM. Lat. *oscillationem* (voy. OSCILLER).

OSCILLATOIRE (o-ssil-la-toi-r'), *adj.* Qui est de la nature de l'oscillation. Il [Copernic] annonça que ce mouvement [l'obliquité de l'écliptique] était oscillatoire, c'est-à-dire qu'après avoir diminué pendant un temps, cet angle [illegible] jusqu'à un certain terme où il commencerait à diminuer, BAILLY, *Hist. astr. mod.* t. I, p. 336. || Particulièrement. Mouvement [illegible] se dit des oscillations des [illegible] d'un corps élastique autour de leur point d'équilibre.

— ÉTYM. Osciller.

† OSCILLE [illegible], *s. f.* Nom que les anciens donnaient à de petites figures humaines [illegible] avait guère que la tête [illegible] bien formée, [illegible] consacraient à Saturne, [illegible] les faisant [illegible] en les suspendant à sa statue. Après cette consécration, ils en mettaient partout dans les [illegible]

maisons, et même dans les champs où les oseilles étaient suspendues aux arbres, pour servir de préservatif infaillible contre les enchantements, LE-GRAND.

— ÉTYM. Lat. *oscillum* (voy. OSCILLER).

OSCILLER (o-ssil-lé), *v. n.* Se mouvoir alternativement en deux sens contraires. Toutes choses d'ailleurs égales, un pendule plus long oscille plus lentement, CONDIL. *Art de rais.* v, 8. Dans ce siècle si fertile en découvertes, Galilée avait observé que le pendule oscille en temps égaux, BAILLY, *Hist. astr. mod.* t. III, p. 323. Comme l'un de ces astres [l'étoile du matin et l'étoile du soir] ne se montrait jamais que l'autre n'eût disparu, on jugea enfin que c'était la même planète qui oscillait de chaque côté du soleil, LAPLACE, *Expos.* I, 5. || Par extension, il se dit d'un mouvement apparent d'oscillation dû au papillotement de la vue. On voyait les forêts et les monts s'ébranler, Et dans l'air incertain les astres osciller, ST-LAMB. *Sais.* IV. || Fig. Il se relègue dans la classe de ceux qui oscillent entre le vice et la vertu, DIDER. *Claude et Nér.* II, 64. Les nations ont toutes oscillé de la barbarie à l'état policé, de l'état policé à la barbarie, RAYNAL, *Hist. phil.* XIX, 2. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— ÉTYM. Lat. *oscillari*. Corssen (*Journal de Kuhn*, XI, 156) pense qu'*oscillum*, comme *osculum*, signifiant petit visage, petit masque, poupée, est l'origine de ce mot, et qu'*oscillare* est le dénominatif qui désigne le mouvement de ces poupées suspendues à des branches; trois vers de Virgile (*Géorgiques*, II, 398) rendent cela très-vraisemblable (voy. OSCILLE).

† **OSCINE** (o-ssi-n'), *s.* || 1° *S. m. pl.* Il se dit quelquefois, en français, des oiseaux dont les Romains consultaient le chant pour en tirer des augures. || 2° *S. f.* Oscine dévastante, insecte qui fait du mal aux grains dans les greniers.

— ÉTYM. Lat. *oscen*, *oscinis*, *quasi ore canens*, comme chantant de la bouche, dit Varron.

† **OSCITANT, ANTE** (o-ssi-tan, tan-t'), *adj.* Terme de médecine. Fièvre oscitante, fièvre accompagnée de bâillements fréquents.

— ÉTYM. Lat. *oscitare*, bâiller.

† **OSCULATEUR, TRICE** (o-sku-la-teur, tri-s'), *adj.* Terme de géométrie. Cercle osculateur, courbe osculatrice, solide osculateur, cercle, courbe, solide qui a deux éléments infinitésimaux communs avec une autre courbe, présente la même courbure qu'elle, et sert à en estimer la courbure. On peut toujours à chaque point de sa surface [de la terre] concevoir un ellipsoïde osculateur qui se confonde sensiblement avec elle dans une petite étendue autour du point d'osculation, LAPLACE, *Exp.* I, 12. || Lignes osculatrices l'une de l'autre, lignes qui ont le même rayon de courbure à leur point de contact. || Deux surfaces sont dites osculatrices l'une de l'autre en un point où la normale est commune, lorsque toutes les sections normales sont respectivement osculatrices.

— ÉTYM. Voy. OSCULATION.

† **OSCULATION** (o-sku-la-sion), *s. f.* Terme de géométrie. Le genre de contact propre aux courbes dites osculatrices. || On dit aussi contact du 2° ordre.

— ÉTYM. Lat. *osculari*, baiser, de *osculum*, baiser, proprement petite bouche (voy. OSCULE).

† **OSCULE** (o-sku-l'), *s. m.* || 1° Terme de botanique. Petite ouverture située à la face externe des grains de pollen. || 2° Terme de zoologie. Suçoir qui garnit le corps des tænias.

— ÉTYM. Lat. *osculum*, petite bouche, diminutif de *os*, bouche (voy. ORAL).

† **OSCULÉ, ÉE** (o-sku-lé, lée), *adj.* Terme de zoologie. Qui a des suçoirs bien apparents.

— ÉTYM. *Oscule*.

† ....**OSE**, finale représentant la finale grecque ωσις, qui exprime l'action. En médecine, cette finale s'applique aux maladies chroniques.

OSÉ, ÉE (ô-zé, zée), *part. passé* d'oser. || 1° Tenté avec audace. Un rapt osé en plein jour. || 2° Qui tente avec audace. Sera-t-il assez osé pour dire.... Il n'y a point de maladie si osée que de se jouer à la personne d'un médecin, MOL. *Mal. im.* III, 23.

OSEILLE (o-zè-ll', *ll* mouillées, et non o-zè-ye), || 1° *s. f.* Nom de plante qui désigne surtout plusieurs espèces du genre *rumex* (polygonées), savoir la grande oseille, ou oseille sauvage, ou oseille commune, *rumex acetosa*, *L.* et la petite oseille ou oseille de brebis, *rumex acetosella*, l'oseille épinard, ou parelle, ou patience, *rumex patientia*, *L.* et aussi l'oxalide oseille, ou surelle, appelée petite oseille, oseille ronde, alléluia, pain à coucou, pain de coucou, oseille à trois feuilles, oseille de bûcheron, etc. et dont on extrait le sel d'oseille, *oxalis acetosella*, Linné, famille des oxalidées. La croissait à plaisir l'oseille et la laitue, LA FONT. *Fabl.* IV, 4. || Dans une sorte d'argot. La faire à l'oseille à quelqu'un, se moquer de lui, le duper (par un jeu de mots roulant sur le double sens de faire une plaisanterie et de faire un plat, une farce à l'oseille). Ne pas se la laisser faire à l'oseille, ne pas se laisser duper. || 2° Oseille de Guinée, un des noms sous lesquels on a désigné l'*hibiscus acide* (malvacées), originaire de Guinée, et qui est l'*hibiscus sabdariffa* de Linné.

— HIST. XVI° s. Jus d'ozeille champestre et domestique, PARÉ, XXIV, 23.

— ÉTYM. Forme non latine *oxalia*, du lat. *oxalis*; grec, ὀξαλίς, oseille, de ὀξύς, acide.

OSER (ô-zé), *v. a.* || 1° Tenter avec audace. Osez ce qu'ont osé tant d'autres conquérants, ROTR. *Antig.* II, 4. Sachant ce que je puis, ayant vu ce que j'ose, Croit-il que m'offenser ce soit si peu de chose? CORN. *Médée*, I, 4. Il connaissait, dans le parti, de ces fiers courages dont l'esprit extrême ose tout, BOSS. *le Tellier*. Pourquoi faut-il, ingrat.... Que vous n'osiez pour moi ce que j'osais pour vous? RAC. *Baj.* II, 3. Dans ces moments d'étonnement qui suivent une action inopinée, il est facile de faire tout ce qu'on peut oser, MONTESQ. *Rom.* 12. On sait ce que je puis, on verra ce que j'ose, VOLT. *Mort de César*, II, 5. Rameau est d'autant plus digne d'estime, qu'il a osé tout ce qu'il a pu, et non tout ce qu'il aurait voulu oser, D'ALEMB. *Lib. de la mus. Œuv.* t. III, p. 342, dans POUGENS. || Absolument. S'il [le peuple] eût puni Sylla, César eût moins osé, CORN. *Cinna*, II, 2. Peut-être avec le temps j'oserai davantage, RAC. *Bajaz.* II, 1. Il faut oser en tout genre, mais la difficulté est d'oser avec sagesse, c'est concilier une contradiction, FONTEN. *Chazelles*. Il faut savoir oser: la philosophie mérite bien qu'on ait du courage, VOLT. *Lett. Helvétius*, 16 juill. 1760. Si j'écrivais un traité de politique, je traiterais à fond de l'art d'oser, non moins nécessaire pour faire réussir les entreprises civiles que les opérations militaires, MIRABEAU, *Fragments (dans les Mémoires publiés par M. Lucas Montigny*, t. VII, p. 215). || Négativement et absolument. Je n'ose. On n'oserait. || Par forme de défi, de menace. Vous n'oseriez. || 2° Avec un verbe à l'infinitif, avoir l'audace ou le courage de. Vous l'osâtes bannir, vous n'osez l'éviter, RAC. *Phèdre*, III, 1. Moi, que j'ose opprimer et noircir l'innocence! ID. *ib.* III, 3. Il est beau d'oser s'exposer à l'indignation du prince plutôt que de manquer à ses devoirs, MASS. dans GIRAULT-DUVIVIER. Qui suis-je pour oser murmurer de mon sort? L. RAC. *la Grâce*, IV. Tu sais trop bien.... que je n'ose pas oser, BEAUMARCH. *Mar. de Fig.* I, 7. || 3° Se permettre de. Si nous osions demander au grand prince qui lui rend les derniers devoirs, quelle mère il a perdue, il répondrait par ses sanglots, BOSS. *Mar.-Thér.* Si d'autres osaient le louer, il repoussait leurs louanges, ID. *Louis de Bourbon*. La reine savait combien la médisance se donne d'empire quand elle a osé seulement paraître en présence des princes, ID. *Reine d'Anglet.* Oses-tu donc parler sans l'ordre de ton roi? RAC. *Esth.* III, 4. J'ose dire que M. Macquer et M. de Morveau sont les premiers de nos chimistes qui aient commencé à parler français, BUFF. *Hist. min. Introd.* t. VI, p. 105. || Si j'ose le dire, si j'ose m'exprimer ainsi, formule dont on se sert pour adoucir la force ou la hardiesse d'une expression, d'une idée. Si j'ose expliquer ma pensée, RAC. *Brit.* IV, 1. Son antagoniste se trouve, si j'ose dire, enchaîné par un collier de perles, que Socrate lui a passé autour de l'entendement, BERN. DE ST-P. *Mort de Socrate*. || 4° Avec la négation, s'abstenir par circonspection. Mille soupçons qui laissent entrevoir ce qu'on n'oserait dire, MASS. *Carême, Médisance*. Il n'osait plus parler à la reine avec cette douce liberté qui avait eu tant de charmes pour tous deux, VOLT. *Zadig*, VIII.

— REM. Dans le sens absolu, ou quand oser est suivi d'un infinitif, on supprime souvent *pas* dans les constructions négatives: je n'ose; je n'oserai vous le dire; je n'osais le faire. Tircis, je n'ose Écouter ton chalumeau, *Chanson génevoise* citée par J. J. Rousseau dans ses *Confessions*, I.

— HIST. XI° s. Mon escient, [ils] nes [ne les] osent aproismer [approcher], *Ch. de Rol.* CLII. || XII° s. [Il n'est personne] Qui à Marsille oust [ose] porter mon mesage, *Ronc.* p. 13. Douce dame, je ne vous os rover [demander] Ce dont amors ne me rove pas taire, *Couci*, II. || XIII° s. Biaus très dous fils, fait-elle, comment osas penser...? *Berte*, III. Tant vous donrai d'avoir com oserez penser, *ib.* CXII. Maint i perdent, bien dire l'os, Sens, tens, chastel, cors, ame et los, *la Rose*, 4648. Le cuer ot [Franchise] dous et debonnaire; Ele n'osast dire ne faire A nuli riens qu'el ne deüst, *ib.* 1206. Doner autrui bien, ce est nostre debonairetez; estre osez de mal faire, ce est nostre vertus, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 612. En œvre es autretant, comme en parole, osée, *La fole et la sage*, dans JUBINAL t. II, p. 78. || XV° s. Henry de Percy, je ne cuidoie mie que vous fusaiez si grand en Angleterre, que vous osissiez faire fermer les portes.... à l'encontre du duc de Lancastre, FROISS. II, II, 119. || XVI° s. Il feit faire defense à ceulx de la ville, que nul ne fust si ozé ne si hardy que d'approcher des murailles, AMYOT, *Marcel.* 16. Il n'osoit ny boire ny manger avec personne de la ville, ny ne s'osoit trouver ès compagnies pour deviser, ID. *Nicias*, 8. Tous ces petits succez eschaufferent le prince de Condé, et lui firent ozer le siege de Brouage, D'AUB. *Hist.* II, 137.

— ÉTYM. Berry, *ouser*; provenç. *ausar*; espagn. *osar*; portug. *ousar*; ital. *ausare*, *osare*; du supin *ausum*, de *audere* (voy. AUDACE). Le participe latin *ausus* avait donné à l'ancienne langue l'adjectif *os*, *ose*, qui avait le sens de *osé*.

OSERAIE (o-ze-rê), *s. f.* Lieu planté d'osiers.

— HIST. XIV° s. Le courtil, ensemble l'ozeri de la ditte maison, contenant environ un arpent, DU CANGE, *ozillarium*. || XVI° s. Qu'aux lieux bas soient estangs, saussaies, peuplaies, tremblaies, aunaies, ozeraies et semblables bois aquatiques, O. DE SERRES, 16. Vignes, prez, jardins, saulsois, oserois, *Coust. génér.* t. I, p. 529.

— ÉTYM. *Osier*, et la terminaison *aie* qui répond à la terminaison latine *etum*; par exemple: *salicetum*, saussaie, etc. Berry, *ouserie*; bas-lat. *osariæ*, et *ausariæ*, IX° siècle, dans le Polyptique d'Irminon, GUÉRARD, I, 733.

† **OSEUR** (ô-zeur), *s. m.* Celui qui ose, qui tente quelque chose de hardi, surtout dans la composition littéraire et artistique. Métier d'auteur, métier d'oseur, BEAUMARCH.

— HIST. XVI° s. Oseur, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Oser*.

OSIER (ô-zié; l'*r* ne se prononce et ne se lie jamais; au pluriel, l'*s* se lie: des ô-zié-z en fleur), *s. m.* || 1° Arbrisseau dont les jets sont très-pliants. Au lieu d'opposer au torrent l'inflexibilité de la roche, elle ne lui oppose que la souplesse de l'osier, BONNET, *Ess. psychol.* ch. 74. || 2° Jet de cet arbrisseau. On coupe les osiers vers le 11 novembre, quand la feuille est tombée, après les premières gelées, GENLIS, *Maison rust.* t. II, p. 506, dans POUGENS. || Familièrement. Être pliant comme de l'osier, avoir l'esprit souple. || Fig. Il [Villeroy] sut.... se maintenir en osier de cour dans les contretemps qu'il essuya, ST-SIM. ch. 392, 62. || Être franc comme l'osier, être sincère, sans finesse et sans dissimulation, être accommodant; locution qui vient de ce que l'osier n'a pas de nœuds. Il a l'âme fort noble, oui je vous en assure; Il est franc comme osier, BOISROBERT, *Belle plaideuse*, IV, 1. || Ces jets sont employés à différents objets. Un panier, une hotte, un mannequin d'osier. Hier à la croix du Trahoir fut rompu, avec toutes les solennités requises, un corps d'osier à la place du vrai corps qui est mort dans le fort l'Évêque où il était prisonnier, GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. 199. || L'osier sert à faire des liens pour attacher la vigne, les plantes; il sert principalement à attacher les deux bouts des cercles; pour cela on se sert d'osier fendu. Une botte d'osier. Pour la vannerie on se sert ordinairement d'osier pelé, c'est-à-dire écorcé. || 3° En botanique, osier, nom donné à plusieurs espèces du genre saule: osier blanc, *salix viminalis*, Linné; osier jaune, ou amarinier, *salix vitellina*, Linné; osier rouge, ou verdiau, *salix purpurea*, Linné; osier brun, *salix triandra*, Linné. || 4° Terme d'horticulture. Tête d'osier, se dit de la forme d'un arbre qu'on a étêté, autrement dit têtard, de manière à former une espèce de boule. || 5° Osier fleuri, osier Saint-Antoine, l'épilobe à feuilles étroites, *epilobium angustifolium*, *L.*; *epilobium spicatum*, Lamk.

— HIST. XIII° s. Par les rains [rameaux] saisi le rosier, Qui plus est frans que nul osier, *la Rose*, 21093. Issi sui com l'osiere franche, Ou com li oisiaus seur la branche: En esté chante. En yver plore et me gaimante [lamente], RUTEB. 26. || XV° s. A parler franc comme ung osier, COQUILL. *Plaid. la simple et la rusée*. Le suppliant alloit pour lever certains bourignons ou engins d'ouzilz à prendre poissons, DU CANGE, *oseria*. Le suppliant batit et frappa sa ditte femme de verges ou ouziel, ID. *oserius*. || XVI° s. Après, la vigne sera reliée avec des osiers doux et flexibles, O. DE SERRES, 190. Il y a

des osiers de plusieurs corps, de grands, de moiens, de petits : de plusieurs couleurs, de noirs, blancs, jaunes, dorés, rouges, tannés, verts : de doux et flexibles, les uns plus que les autres ; de francs et de bastars, ID. 808. Les osiers coupés de leur mere (le nom d'ozier estant commun à la plante et au [illegible], ID. 818. Combien leurs classes [illegible] seroient plus decemment jonchées de fleurs et de feuillées, que de tronçons d'ozier sanglants ! MONT. I, 183.

— ÉTYM. Berry, oisi, oisil, oisis, ousier ; wallon, [illegible] Les formes que donne du Cange, oseria, oserius, osilium, étant du XIII^e siècle, sont non du bas-latin, mais du français latinisé. Il n'en est pas de même de osariæ, auszriæ, oseraies (voy. OSERAIE), qui sont du IX^e siècle; cela est de la vraie basse latinité. Osier se dit en grec οἶσος : mais comment un mot grec serait-il entré dans le français sans passer par le latin ou par l'italien ? Il faut donc suspendre le jugement et dire que ou l'étymologie ou la voie d'introduction reste à trouver.

† OSMANLI (o-sman-li), s. m. Se dit des membres de la dynastie turque qui règne encore aujourd'hui. || On le dit, par extension, des Turcs en général.

— ÉTYM. Turc, othmanli, descendant d'Othman.

OSMAZÔME (o-sma-zô-m'), s. m. Terme de chimie. Matière extractive qu'on retire de la chair musculaire et du sang, et que Thenard croyait être d'une nature particulière.

— ÉTYM. Ὀσμή, odeur, et ζωμός, bouillon.

† OSMIIDES (o-smi-i-d'), s. m. pl. Famille de minéraux qui comprend l'osmium et ses combinaisons.

† OSMIQUE (o-smi-k'), adj. m. Terme de chimie. Se dit d'un des oxydes de l'osmium.

† OSMIUM (o-smi-om'), s. m. Corps simple d'un aspect métallique, ainsi nommé à cause de l'odeur qu'exhale un de ses oxydes (ὀσμή, odeur), et découvert en 1803 dans la mine de platine.

† OSMIURE (o-smi-u-r'), s. m. Terme de chimie. Combinaison de l'osmium avec un corps métallique.

† OSMOLOGIE (o-smo-lo-jie), s. f. Traité des odeurs.

— ÉTYM. Ὀσμή, odeur, et λόγος, traité.

OSMONDE (o-smon-d'), s. f. Genre de plantes de la famille des fougères.

— HIST. XVI^e s. La charpentiere, l'osmonde royale, la toute-bonne, PARÉ, XVI, 36.

— ÉTYM. Origine inconnue.

† OSMOTIQUE (o-smo-ti-k'), adj. Terme de physique. Qui a rapport à l'endosmose et à l'exosmose. Force osmotique.

— ÉTYM. Ὠσμός, impulsion.

† OSPHRÉSIOLOGIE (o-sfré-zi-o-lo-jie), s. f. Traité des odeurs et du sens de l'odorat.

— ÉTYM. Ὄσφρησις, odorat, et λόγος, traité.

† OSPHRONÈME (o-sfro-nè-m'), s. m. Genre d'acanthoptérygiens (poissons), dans lequel on distingue l'osphronème gouramy, qui porte, à Maurice et à la Réunion, le nom vulgaire de gourami ou gouramy, LEGOARANT.

† OSQUE (o-sk'), s. m. Langue parlée dans la Campanie, et qui avait de très-grands rapports avec le latin.

— ÉTYM. Lat. Osci, les Osques, peuple qui habitait entre les Volsques et la Campanie.

† OSSATURE (o-ssa-tu-r'), s. f. Terme didactique. L'ensemble des os, la charpente d'un homme ou d'un animal. Comparer l'ossature de deux races de bestiaux. || Ce qui lie entre elles les différentes parties d'un ensemble comparé au corps d'un animal. [illegible] Rev. des Deux-Mondes, 1^er sept. 1867, p. 666. || Fig. L'ossature de notre langue, [illegible]

— ÉTYM. Dérivé de os, à l'aide de formes qu'on peut représenter par ossature, puis ossature.

† OSSEC (o-sèk) ou OSSET (o-sè), s. m. Terme de marine. Endroit bas d'un bâtiment, où se rend l'eau et où est placé le pied des pompes.

— HIST. XVI^e s. Les trous [du navire] qui prennent [illegible] p. 188.

— ÉTYM. [illegible]

[illegible] les pois, des pruneaux, [illegible] ; osselets [illegible] (avec truites, saumons, pains, etc.), s. m. || 1° Petit os. Les [illegible] Exist. 33. || Osselets de l'ouïe, [illegible] dans l'oreille [illegible]

enclume, lenticulaire et étrier. Le périoste des osselets de l'organe de l'ouïe qui paraissaient nus, FONTEN. Ruysch. || 2° Particulièrement, au pluriel, petits os tirés de la jointure du gigot, avec lesquels jouent les enfants. Tous les hommes lui déplaisaient [à Héraclite], il fuyait leur compagnie et allait jouer aux osselets et à d'autres jeux innocents avec tous les petits enfants de la ville, FÉN. Philos. Héraclite. Que voulez-vous ? ce sont des Hercules [certains philosophes et savants dans leurs hypothèses] qui jouent aux osselets, ils n'en sont pas moins des Hercules, VOLT. Dialog. XXIX, 12. L'après-midi ils [les Athéniens] prennent quelques moments de sommeil, ou bien ils jouent aux osselets, aux dés et à des jeux de commerce, BARTHÉL. Anach. ch. 20. Pour le premier de ces jeux, on se sert de quatre osselets présentant sur chacune de leurs faces un de ces quatre nombres : un, trois, quatre, six, ID. ib. || 3° Lettres en osselets, lettres capitales dont les jambages représentent des ossements. || 4° En botanique, nom donné aux noyaux contenus dans la nuculaine. || 5° Terme de vétérinaire. Nom donné aux exostoses du boulet ; elles gênent le jeu des tendons. || 6° Gonflement très-douloureux qui se forme dans la paume de la main chez quelques personnes qui jouent beaucoup à la balle. || 7° Terme d'archer du guet. Petit bâton au travers duquel on passait une corde où il y avait un nœud coulant qu'on mettait au doigt du prisonnier ; c'était aussi un instrument de torture. Les pauvres comédiennes essayèrent souvent de se déprendre les mains ; mais il tint toujours si ferme qu'elles eussent autant aimé avoir les osselets, SCARR. Rom. com. I, 17. Soldats, qu'on leur donne les osselets, CYRANO DE BERG. Pédant joué, IV, 2.

— HIST. XII^e s. Mais l'une de ses faces comença à festrir, Si que dedens la buche tres qu'as denz li purri ; Mult grant enfermeté lungement en suffri ; Dous [deux] oisselez l'en traist Willames, sil guari, Th. mart. 94. || XIV^e s. Le cerf est la plus couarde beste ; et en ce pourveut Dieu et nature qui mirent emmi son cuer ung osset qui lui donne force et hardement, Modus, f. XXV, verso. Par les osselez peut l'en apparcevoir le charnier, et par le charnier peut l'en trouver l'aire [d'un épervier], Ménagier, III, 2. || XVI^e s. Il mit parmi ces pois deux grandes poignées de ces osselets ronds de moulue [morue] qu'on appelle patenostres, DESPER. Contes, LXXV. Ce bon compaignon de Grece [Lysandre] disoit que les enfants s'amusent par les osselets, les hommes par les paroles, MONT. III, 79.

— ÉTYM. Diminutif de osset, ancien diminutif de os.

OSSEMENTS (ô-se-man), s. m. pl. Os des personnes mortes, et, ordinairement, os décharnés. Oserais-je, dans celui-ci [discours] où la franchise et la candeur font le sujet de nos éloges, employer la fiction et le mensonge ? Ce tombeau s'ouvrirait, ces ossements se rejoindraient et se ranimeraient pour me dire : Pourquoi viens-tu mentir pour moi, qui ne mentis jamais pour personne ? FLÉCH. Duc de Mont. M. Walpole révoque en doute ce double crime [le meurtre des enfants d'Édouard IV] ; mais, sous le règne de Charles II, on retrouva les ossements de ces deux enfants précisément au même endroit où l'on disait qu'ils avaient été enterrés, VOLT. Mœurs, 117. Et de nos bataillons Les ossements épars ont blanchi les sillons, DELILLE, Én. XII. || Il se dit aussi, en parlant des animaux. On trouve des défenses et des ossements d'éléphant non-seulement en Sibérie, en Russie et au Canada, mais encore en Pologne, en Allemagne, en France, en Italie, BUFF. Époq. nat. Œuv. t. XIII, p. 224. Vérifier l'assertion de M. Michaelis, que les ossements [illegible] des quadrupèdes, tels que l'éléphant, le rhinocéros, les bœufs, les cerfs, n'ont point une [illegible] ressemblance avec ceux que l'on trouve actuellement vivants, SAUSSURE, Voy. Alpes, t. VIII, p. 195, dans POUGENS.

— HIST. XII^e s. Li reis David vint à Jabès Galaad, e prist là le ossement Saül et sun fiz Jonathan, Rois, p. 203. De saint Robiert enquist la vie, Si en a [illegible] L'oyssemente qu'il y trouva, Robert le [illegible] || XVI^e s. [illegible]

— ÉTYM. Forme non latine ossamentum, dérivé de os, ossis, os.

† [illegible] s. m. [illegible] de [illegible] sur le [illegible] des parties [illegible] de la viande.

— ÉTYM. Dérivé de os.

† OSSERIE (ô-se-rie), s. f. Travail d'objets en os.

— ÉTYM. Dérivé de os.

† OSSEUSEMENT (o-sseû-ze-man), adv. Par le moyen des os. Les cavités pharyngo-laryngiennes deviennent, dans l'air comprimé, plus grandes et plus osseusement sonores.

OSSEUX, EUSE (o-sseû, sseû-z'), adj. Qui est de la nature des os. Le tissu osseux. La charpente osseuse du corps. || Système osseux, l'ensemble des os qui entrent dans la composition du corps. || Terme de zoologie. Poissons osseux, poissons dont le corps est muni d'arêtes. Se dit aussi d'un poisson qui a des écailles lapidescentes.

— HIST. XIV^e s. L'orbite c'est la concavité osseuse de l'ueil, LANFRANC, f° 72, verso. || XVI^e s. Aux vieils il est osseux, pource que les cartilages deviennent os à raison de l'aage et temperament plus sec, PARÉ, III, 4.

— ÉTYM. Provenç. ossos ; espagn. ososo ; portug. ossuoso ; ital. ossoso : du lat. ossuosus, de os, ossis, os.

† OSSIANIQUE (o-ssi-a-ni-k'), adj. Se dit de ce qui se rapproche des poésies attribuées à Ossian, héros et barde écossais. Style ossianique.

— ÉTYM. Ossian, barde des Celtes d'Écosse, fils de Fingal, et vivant dans le III^e siècle de l'ère chrétienne. On sait maintenant que les poésies [illegible] sous ce nom par Macpherson sont un pastiche [illegible] cet auteur, qui, s'inspirant de vieilles [illegible] et légendes écossaises, composa une œuvre où un ciel nébuleux, les brouillards et les nuages encadrent les hauts faits des héros. Cette œuvre produisit une grande sensation qui s'est éteinte, [illegible] est l'objet de cette épigramme de Lebrun : [illegible] Homère ! que Dieu nous garde Et des Fingals et des Oscars, Et du sublime ennui d'un barde qui chante au milieu des brouillards.

† OSSIANISME (o-ssi-a-ni-sm'), s. m. Imitation des poésies attribuées à Ossian.

† OSSICULAIRE (o-ssi-ku-lè-r'), adj. Terme didactique. Qui a la forme, l'aspect ou la nature d'un petit os.

† OSSICULE (o-ssi-ku-l'), s. m. S'est dit quelquefois d'un petit noyau des fruits.

— ÉTYM. Diminutif de os.

† OSSICULÉ, ÉE (o-ssi-ku-lé, lée), adj. Terme de zoologie. Se dit des poissons qui ont de véritables os. On dit aussi osseux.

† OSSIFÈRE (o-ssi-fè-r'), adj. Qui contient des os. Un terrain ossifère. Les cavernes ossifères.

— ÉTYM. Lat. os, os, et ferre, porter.

OSSIFICATION (o-ssi-fi-ka-sion), s. f. || 1° Terme d'anatomie. Génération des os, développement normal du système osseux. À deux mois, [illegible] plus de deux pouces de longueur ; l'ossification est sensible au milieu du bras, de l'avant-bras, de la cuisse, de la jambe, BUFF. Hist. anim. ch. XI. C'est à M. Hérissant que nous devons les connaissances les plus certaines sur la mécanique de l'ossification, BONNET, Consid. corps organ. t. V, p. [illegible], dans POUGENS. Dans les expériences sur l'ossification, [illegible] suivit les progrès de l'accroissement et de la [illegible] des os dans les animaux que [illegible] ensuite il examina les progrès de la formation de [illegible] dans les os des animaux adultes, [illegible] Haller. L'ossification ou l'entretien de la [illegible] des os est la fonction qui a reçu le plus de lumières des connaissances et des découvertes chimiques, FOURCROY, Connaiss. chim. t. X, p. 402, dans [illegible] Point d'ossification, celui où commence l'ossification d'un os. || 2° Terme de pathologie. Mode d'altération de tissu par lequel des parties [illegible] du corps acquièrent accidentellement la dureté des os.

— ÉTYM. Ossifier.

OSSIFIÉ, ÉE (o-ssi-fi-é, ée), part. passé d'ossifier. M. Dupuytren m'ayant remis un assez grand nombre de matières ossifiées [illegible] toutes ces matières devaient principalement leur dureté au phosphate de chaux, THENARD, Traité de chim. t. III, p. 701, dans POUGENS.

OSSIFIER (o-ssi-fi-é), j'ossifiais, nous ossifiions, vous ossifiiez ; que j'ossifie, que nous ossifiions, que vous ossifiiez, v. a. || 1° Changer en os. || 2° S'ossifier, v. réfl. Être converti en os. Cette [illegible] qui sera l'os dans l'œuf de la poule] prend une consistance plus solide ; les vaisseaux deviennent visibles ; elle s'ossifie enfin par le dépôt d'une matière terreuse qu'abandonne le sang des artères qui la traversent, CUVIER, Haller.

— ÉTYM. Lat. os, os et facere, faire.

† OSSIFIQUE (o-ssi-fi-k'), adj. Terme didactique. Qui contribue à la formation des os.

— ÉTYM. Ossifier.

† **OSSIFLUENT, ENTE** (o-ssi-flu-an, an-t'), *adj.* Terme de médecine. Abcès ossifluent, abcès qui, siégeant aux articulations, s'alimente par l'altération des os.

— ÉTYM. Lat. *os*, os, et *fluere*, couler.

† **OSSIVORE** (o-ssi-vo-r'), *adj.* ‖ 1° Qui mange des os. ‖ 2° Terme de pathologie. Qui détruit les os, qui attaque la substance des os. Tumeurs ossivores.

— ÉTYM. Lat. *os*, os, et *vorare*, manger.

† **OSSU, UE** (o-ssu, ssue), *adj.* S'est dit d'une personne qui a de gros os. De voir l'autre tout épaulu, Ossu, membru, fessu, velu, SCARR. *Virg.* v.

— HIST. XIII° s. Lors s'assemblèrent pour eslire : Un grand vilain entr'eus eslurent, Le plus ossu de quanqu'il furent, Le plus corsu et le graignor [le plus grand]; Si le firent prince et seignor, *la Rose*, 445. ‖ XIV° s. Le chief [la tête] est en trois parties : la premiere partie, charnue; la seconde ossue; la troisieme c'est cervelle, LANFRANC, f° 21.

— ÉTYM. *Os*.

OSSUAIRE (o-ssu-è-r'), *s. m.* Amas d'ossements. ‖ Lieu couvert où l'on met les ossements des morts. L'ossuaire de Morat. Puis [Seigneur] vous avez enfin complété l'ossuaire; Dix ans vous ont suffi pour filer le suaire Du père et de l'enfant, V. HUGO, *Crép.* 5. ‖ Terme d'antiquité romaine. Se dit des petites urnes dans lesquelles on mettait les os que le bûcher n'avait pas consumés.

— ÉTYM. Lat. *ossuarium*, de *ossua*, qui s'est dit pour *ossa*, os.

† **OST** (ost'; la tradition de ce mot s'est perdue; les grammairiens disent de prononcer toutes les lettres; mais l'ancienne prononciation était ô), *s. m.* Terme vieilli qui signifie armée. Apollon, irrité contre le fier Atride, Joncha son camp de morts; on vit presque détruit L'ost des Grecs; et ce fut l'ouvrage d'une nuit, LA FONT. *Fabl.* XI, 3. L'ost du peuple bêlant crut voir cinquante loups; Chien, berger et troupeau, tout fuit vers le village, ID. *ib.* III, 9. La mer fit rempart aux Hébreux, Noyant les escadrons ténébreux De l'ost aux têtes sacriléges, ID. *Poésies mêlées*, LXXIV. Voilà la guerre : on n'essaye, on n'ose jamais assez; l'ost ignore ce que fait l'ost; les avant-postes sont les dehors de ces deux grands corps ennemis; c'est par là qu'ils s'en imposent, SÉGUR, *Hist. de Napol.* IX, 6.

— HIST. XI° s. En Saragoce menez vostre ost banie [garnie de banières], *Ch. de Rol.* XIV. ‖ XII° s. A icest mot toute l'os s'arouta, *Ronc.* p. 96. Car nous lui faudrons tuit, s'en irons de cest host, *Sax.* XII. ‖ XIII° s. Moult fu li os bel et de bones gens, VILLEH. 33. Et aussi s'il sont semons por l'ost le conte ou por l'ost le roi, es quix os [dans lesquelles troupes] lor segneur les poent mener, BEAUM. II, 10. ‖ XV° s. Il se logea une nuit, et toute son ost, FROISS. I, I, 162. ‖ XVI° s. On dit en commun proverbe que, si l'host sçavoit ce que fait l'host, l'host deffairoit l'host, M. DU BELLAY, 81. Ayant descouvert le hot de M. d'Anghien, CARL. I, 42. Il fut deffait et pris par un gros hot de cavalerie italienne, ID. I, 43. Il y eust eu encore sept gros hots et bataillons esloignés en quarré et en triangle pour combattre tous ensemble accompagnés chacun d'un prince pour leur donner hardiesse, PARÉ, t. III, p. 706.

— ÉTYM. Picard, *ost*, prononcé *o*, troupeau; prov. *host*, *ost*; anc. esp. *hoste*; esp. moderne, *hueste*; ital. *oste*; du lat. *hostis*, ennemi, et qui se trouve avec le sens d'armée déjà dans les lois barbares (voy. HOSTILE).

† **OSTAGRE** (o-sta-gr'), *s. f.* Terme de chirurgie. S'est dit des instruments servant à enlever, déprimer ou faire mouvoir les os ou leurs fragments.

— ÉTYM. Ὀστέον, os, et ἄγρα, action de saisir.

† **OSTARIPHYTE** (o-sta-ri-fi-t'), *s. m.* Nom donné par Necker à toute plante pourvue d'un fruit qui renferme un noyau.

— ÉTYM. Ὀστάριον, petit os, et φυτόν, plante.

† **OSTE** (o-st'), *s. f.* Terme de marine. A bord des bâtiments gréés à antennes, c'est la manœuvre [cordage] qui sert à brasser les vergues; on la nomme bras sur les bâtiments à voiles carrées, WILLAUMEZ.

† **OSTÉIDE** (o-sté-i-d'), *s. m.* ‖ 1° Terme d'anatomie. Nom donné quelquefois aux dents, lesquelles ne sont pas de vrais os. ‖ 2° Terme de médecine. Production osseuse accidentelle, ou, plus souvent, production morbide qui est une incrustation calcaire de tissus normaux ou de tumeurs fibreuses. ‖ 3° Terme de minéralogie. Concrétion qui offre l'apparence, la forme d'un os.

— ÉTYM. Ὀστέον, os, et εἶδος, apparence.

† **OSTÉINE** (o-sté-i-n'), *s. f.* Terme de chimie. Substance organique propre du tissu osseux.

— ÉTYM. Ὀστέον, os.

† **OSTÉITE** (o-sté-i-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation du tissu osseux.

— ÉTYM. Ὀστέον, os, et la finale médicale *ite* indiquant inflammation.

OSTENSIBLE (o-stan-si-bl'), *adj.* Qui peut être montré. Faites-moi, je vous prie, un mot de réponse ostensible, soit pour accepter ce que je vous propose, soit pour le refuser honnêtement, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 5 avr. 1768. [Pichegru] au bout de huit jours seulement, répondit d'une si singulière manière, que cet écrit ne fut pas ostensible, *Corresp. Klinglin*, I, 481.

— ÉTYM. Voy. OSTENSION.

OSTENSIBLEMENT (o-stan-si-ble-man), *adv.* D'une manière ostensible. Faisant insolemment parade des paquets de cartouches qu'on lui avait très-ostensiblement distribués, RABBE, *Pièces*, I, 32.

— ÉTYM. *Ostensible*, et le suffixe *ment*.

† **OSTENSIF, IVE** (o-stan-sif, si-v'), *adj.* ‖ 1° Qui peut être montré. Pièces ostensives (on dit aujourd'hui ostensible). Je me fâchai, et j'écrivis une lettre ostensive à l'abbé Chartier, RETZ, IV, 86. ‖ 2° Qui se montre, se fait voir. En souffrant la continuation des vaines et ostensives visites de Mme .... J. J. ROUSS. *Prom.* 2.

— ÉTYM. Voy. OSTENSION.

† **OSTENSION** (o-stan-sion), *s. f.* Exposition des reliques à la dévotion des fidèles.

— HIST. XIII° s. Là nous feront nos yex [yeux] aperte ostension De la divinité, de l'incarnation, J. DE MEUNG, *Test.* 1863. ‖ XV° s. Comme le chariot vint en un carrefour, et qu'on faisoit ostension [montre] des denrées de done Marguerite, LOUIS XI, *Nouv.* XLV.

— ÉTYM. Lat. *ostensionem*, de *ostensum*, supin de *ostendere*, montrer, de *ob*, devant, et *tendere*, tendre.

OSTENSOIR (o-stan-soir) ou **OSTENSOIRE** (o-stan-soi-r'), *s. m.* Pièce d'orfévrerie où l'on expose la sainte hostie.

— REM. Duboille, qui était chanoine régulier d'Eaucourt, ne donne que ostensoire, *s. f.* et confirme ce genre par cette phrase : « Anciennement les ostensoires étaient faites en forme de croix. » LEGOARANT. Ostensoire est aujourd'hui masculin.

— ÉTYM. Voy. OSTENSION.

† **OSTENTATEUR, TRICE** (o-stan-ta-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui fait parade de.... On aura, au lieu d'un homme soumis, un ostentateur, BOSS. *Lett. quiét.* 376. Une philosophie ostentatrice qui ne veut que des œuvres d'éclat et n'apprend rien tant à ses sectateurs qu'à beaucoup se montrer, J. J. ROUSS. 2° *dialogue*.

— HIST. XVI° s. Voilà le conseil de la vraye et naïfve philosophie, non d'une philosophie ostentatrice et parliere, MONT. I, 287. Ostentateur, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *ostentatorem*, de *ostentare*, fréquentatif de *ostendere* (voy. OSTENSION).

OSTENTATION (o-stan-ta-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* Excès dans la manière de faire valoir quelque titre, quelque possession, quelque action ou quelque qualité. Elle enseigne à ranger tes sens sous ta puissance, A bannir de tes actions L'orgueil des ostentations, Et le fard de la complaisance, CORN. *Imit.* III, 54. Quant au général [Annibal], il fut admiré de Scipion, qui, au milieu de la gloire, semblait porter envie à la capacité du vaincu; et le vainqueur, dont l'humeur était assez éloignée des vaines ostentations, crut toujours avoir quelque supériorité dans la science de la guerre, ST-ÉVREM. *Réfl. sur les div. génies du peuple romain*, VII. Ces sortes de parures sont justement faites pour des gens de la naissance et de la dignité de M. de Grignan; et vous dites une vraie sentence, en disant que l'ostentation des personnes modestes n'offense point l'orgueil des autres, SÉV. 22 juin 1689. Il faut éviter l'ostentation comme la perte des bonnes œuvres, BOSS. *Médit. sur les Évang. Sermon sur la montagne*, 28° *jour*. Nous ne voyions en Madame [mourante] ni cette ostentation par laquelle on veut tromper les autres, ni ces émotions par lesquelles on se trompe soi-même, ID. *Duch. d'Orl.* Quand Tertullien dit aux gentils que les chrétiens pouvaient se faire craindre à l'empire autant du moins que les Parthes et les Marcomans si leur religion leur permettait de se faire craindre à leurs souverains et à leur patrie, si c'était une expression forte et vigoureuse, ce n'était pas une vaine ostentation, BOSS. 6° *avert.* 10. J'oserai vous dire, nos chers frères, qu'il y a plus d'ostentation que de vérité dans la fréquente allégation de l'Écriture où vos ministres vous portent, ID. 1re *instr. pastor.* 43. Je n'estime pas que l'on puisse donner une idée plus juste de l'ostentation, qu'en disant que c'est dans l'homme une passion de faire montre d'un bien ou des avantages qu'il n'a pas, LA BRUY. *Théophr.* XXIII. L'on peut s'enrichir dans quelque art, ou dans quelque commerce que ce soit, par l'ostentation d'une certaine probité, ID. VI. Où est ici la bonne foi, cette équité dont vous faites tant d'ostentation dans vos démarches envers les hommes? MASS. *Carême, Rot. de conc.* Jamais de ces ostentations si indécentes au sexe surtout, de ces étalages vulgaires d'incrédulité.... ID. *Or. fun. Madame*. Tous ces discours d'ostentation qui ne sont plus regardés que comme une partie des cérémonies qui passent en un jour, VOLT. *Éloge fun. Louis XV*. Il fit cela de lui à moi, sans ostentation, sans prétention, sans bruit, et, si je n'en avais parlé le premier à tout le monde, personne n'en aurait rien su, J. J. ROUSS. *Conf.* XI. Si le pouvoir exécutif n'est qu'un meuble d'ostentation, il est trop cher; si ce pouvoir est nécessaire au maintien de l'ordre, craignons de l'énerver, MIRABEAU, *Collection*, t. II, p. 261.

— HIST. XVI° s. Il leur deffendit expressement de n'en rien faire, et que telles ostentations [pompes] ne luy estoient nullement agreables, CARL. X, 17. Je supplie très humblement ceux auxquels les Muses ont inspiré leurs faveurs, de n'estre plus latineurs ny grecaniseurs, comme ils sont plus par ostentation que par devoir, RONS. 594. J'estudiai jeune pour l'ostentation; depuis, un peu pour m'assagir, MONT. III, 290.

— ÉTYM. Lat. *ostentationem* (voy. OSTENTATEUR).

† **OSTÉO....** élément de composition qui signifie os, et qui vient du grec ὀστέον.

OSTÉOCOLLE (o-sté-o-ko-l'), *s. f.* Carbonate de chaux qui se dépose sur les corps étrangers plongés dans les fontaines dont l'eau est chargée de ce sel; on lui supposait la propriété de favoriser la formation du cal dans les fractures. Après la destruction et la pourriture de ces matières végétales, la concrétion pierreuse se présentera sous cette même forme; nous en avons la preuve démonstrative dans certains morceaux qui sont encore roseau en partie, et du reste ostéocolle, BUFF. *Min.* t. I, p. 426.

— ÉTYM. Ὀστεόκολλα, de ὀστέον, os, et κόλλα, colle.

OSTÉOCOPE (o-sté-o-ko-p'), *adj.* Terme de médecine. Douleurs ostéocopes, douleurs aiguës qui ont leur siége dans les os et qui souvent sont syphilitiques.

— REM. Le Dictionnaire de l'Académie en fait un substantif féminin qu'il définit : maladie des os, douleur semblable à celle qu'éprouverait celui dont on briserait les os. Les médecins n'emploient pas ostéocope en ce sens.

— ÉTYM. Ὀστεοκόπος, de ὀστέον, os, et κόπτειν, couper, briser.

† **OSTÉOGÈNE** (o-sté-o-jè-n'), *adj.* Qui produit l'os. Les cellules ostéogènes, SÉDILLOT, *Acad. des sc.* t. LX, p. 97.

— ÉTYM. *Ostéo*..., et le suffixe *gène*.

† **OSTÉOGÉNIE** (o-sté-o-jé-nie), *s. f.* Étude de la génération et du développement de la substance des os, de leur tissu et de leur système. La composition des os une fois bien déterminée, il n'a plus été difficile de concevoir le mécanisme de leur formation, qu'on nomme ostéogénie, FOURCROY, *Connaiss. chim.* t. X, p. 403, dans POUGENS.

— ÉTYM. *Ostéo*..., et le suffixe *génie*.

† **OSTÉOELCOSE** (o-sté-o-èl-kô-z'), *s. f.* Terme de médecine. Ulcération des os.

— ÉTYM. *Ostéo*..., et ἕλκωσις, ulcération.

† **OSTÉOGRAPHE** (o-sté-o-gra-f'), *s. m.* Auteur d'une ostéographie.

OSTÉOGRAPHIE (o-sté-o-gra-fie), *s. f.* Description, traité des os.

— ÉTYM. *Ostéo*..., et γράφειν, décrire.

† **OSTÉOGRAPHIQUE** (o-sté-o-gra-fi-k'), *adj.* Qui appartient à l'ostéographie.

† **OSTÉOÏDE** (o-sté-o-i-d'), *adj.* Terme de médecine. Productions ostéoïdes, et, substantivement, au masculin, les ostéoïdes, productions osseuses qui se développent autour des articulations des vieillards, des articulations malades, des tumeurs (le même que ostéide, n° 2).

— ÉTYM. *Ostéo*..., et εἶδος, forme.

OSTÉOLITHE (o-sté-o-li-t'), *s. m.* Os pétrifié. ‖ Roche renfermant des os fossiles.

— ÉTYM. *Ostéo*..., et λίθος, pierre.

OSTÉOLOGIE (o-sté-o-lo-jie), *s. f.* Partie de l'anatomie qui traite des os. L'ostéologie est comme la base de la construction des corps vivants, QUATREMÈRE, *Lettres écrites de Londres à Canova*, p. 115, éd. 1836.

— ÉTYM. *Ostéo*..., et λόγος, traité.

† OSTÉOLOGIQUE (o-sté-o-lo-ji-k'), *adj.* Qui appartient à l'ostéologie. Telle est la puissance du principe ostéologique empreint sur cette tête [d'un cheval d'un des frontons du Parthénon], que la vérité qui en est l'effet va presque jusqu'à faire peur, QUATREMÈRE, *Lettres écrites de Londres à Canova*, p. 110.

† OSTÉOLYSE (o-sté-o-li-z'), *s. f.* Terme de médecine. Altération particulière du tissu osseux d'où résulte l'usure de la substance de ce tissu, sans qu'il y ait de résidu, comme on le voit dans le cas d'anévrysmes de l'aorte usant les vertèbres.

— ÉTYM. *Ostéo...*, et λύσις, dissolution.

† OSTÉOMALACIE (o-sté-o-ma-la-sie), *s. f.* Ramollissement des os.

— ÉTYM. *Ostéo...*, et μαλακία, mollesse.

† OSTÉOMYÉLITE (o-sté-o-mi-é-li-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation de la moelle des os.

— ÉTYM. *Ostéo...*, et μυελός, moelle.

† OSTÉONAURE (o-sté-o-nô-r'), *s. m.* Appareil dentaire ayant pour base première l'hippopotame, recouvert d'une feuille d'or ou de platine.

— ÉTYM. Ὀστέον, os, et le lat. *aurum*, or.

† OSTÉOPHYTE (o-sté-o-fi-t'), *s. m.* Terme de médecine. Production osseuse qui naît quelquefois des lames profondes du périoste dans le voisinage des portions d'os cariées.

— ÉTYM. *Ostéo...*, et φυτὸν, végétation.

† OSTÉOPLASTE (o-sté-o-pla-st'), *s. m.* Terme d'anatomie. Nom donné, dans les os, à de petites cavités, de la périphérie desquelles partent des canalicules ramifiés.

— ÉTYM. *Ostéo...*, et πλάσσειν, former.

† OSTÉOPLASTIE (o-sté-o-pla-stie), *s. f.* Terme de chirurgie. Opération par laquelle on remédie à la perte totale ou partielle d'un os. Ostéoplastie périostique.

— ÉTYM. *Ostéo...*, et πλάσσειν, former.

† OSTÉOPLASTIQUE (o-sté-o-pla-sti-k'), *adj.* Terme de chirurgie. Qui a rapport à l'ostéoplastie. Méthode ostéoplastique. Résection ostéoplastique.

† OSTÉOPOROSE (o-sté-o-po-rô-z'), *s. f.* Terme de médecine. Augmentation de la porosité des os.

— ÉTYM. *Ostéo...*, et *pore*.

† OSTÉOPSATHYROSE (o-sté-o-psa-ti-rô-z'), *s. f.* Terme de médecine. Friabilité des os.

— ÉTYM. *Ostéo...*, et ψαθυρὸς, friable.

† OSTÉOSARCOME (o-sté-o-sar-kô-m'), *s. m.* Terme de chirurgie. Tumeur de consistance charnue qui se développe dans les os.

— ÉTYM. *Ostéo...*, et *sarcome*.

† OSTÉOSCLÉROSE (o-sté-o-sklé-rô-z'), *s. f.* Terme de médecine. Synonyme d'éburnation des os.

— ÉTYM. *Ostéo...*, et σκλήρωσις, endurcissement.

† OSTÉOSE (o-sté-ô-z'), *s. f.* Synonyme d'ostéogénie ou d'ossification.

† OSTÉOSPONGIOSE (o-sté-o-spon-ji-ô-z'), *s. f.* Terme de médecine. Le spina-ventosa.

— ÉTYM. *Ostéo...*, et *spongieux*.

† OSTÉOSTÉATOME (o-sté-o-sté-a-tô-m'), *s. m.* Terme de médecine. Dégénération du tissu osseux, qui est remplacé par une matière jaune analogue au tissu graisseux.

— ÉTYM. *Ostéo...*, et *stéatome*.

† OSTÉOTOME (o-sté-o-to-m'), *s. m.* Terme d'anatomie et de chirurgie. Scie à os qui a la forme d'une chaîne.

— ÉTYM. *Ostéo...*, et τομὴ, section.

OSTÉOTOMIE (o-sté-o-to-mie), *s. f.* ‖ 1° Partie de l'anatomie qui a pour objet la dissection des os. ‖ 2° Terme d'obstétrique. Section des os du fœtus à l'aide de l'ostéotomiste.

— HIST. XVI° s. [illegible] pour garder longtemps ton [illegible] [illegible], ne la faut pas mettre en lieu [illegible] [illegible], PARÉ, IV, [illegible]

† OSTÉOTOMISTE (o-sté-o-to-mi-st'), *s. m.* Nom donné à de fortes pinces dont les extrémités supérieures sont [illegible] par un anneau [illegible] et [illegible] à l'effet de couper les os du fœtus dans la matrice.

† OSTÉOTYLE (o-sté-o-ti-l'), *s. m.* Terme de [illegible]. [illegible]

— ÉTYM. *Ostéo...*, et τύλος, durillon, calus.

† OSTÉOTYLOSE (o-sté-o-ti-lô-z'), *s. f.* Terme de médecine. Formation du cal.

— ÉTYM. *Ostéotyle*.

† OSTÉOZOAIRES (o-sté-o-zo-è-r'), *s. m. pl.* Synonyme d'animaux vertébrés.

— ÉTYM. *Ostéo...*, et ζωάριον, diminutif de ζῶον, animal.

† OSTIÈRE (o-stiè-r'), *s. f.* Terme [illegible]. [illegible] de [illegible], [illegible] qui allait de porte en porte.

— HIST. XVI° s. Plusieurs sont gueux de l'hostière, souffreteux et miserables, lesquelz sont descendus de sang et ligne de grandz roys et empereurs, RAB. I, 1.

— ÉTYM. Lat. *ostium*, porte (voy. HUIS).

† OSTIOLE (o-sti-o-l'), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Petite ouverture. L'un de ces systèmes [de trachées chez les insectes] reçoit l'air directement de l'atmosphère par les ostioles respiratoires de l'abdomen, DUFOUR, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LIV, p. 260. ‖ Petit orifice recouvert par l'opercule dans les mousses.

— ÉTYM. Lat. *ostiolum*, diminutif de *ostium*, ouverture, porte (voy. HUIS).

† OSTIOLÉ, ÉE (o-sti-o-lé, lée), *adj.* Qui est muni d'ostioles.

† OSTRACAIRE (o-stra-kê-r'), *s. m.* Se dit des animaux qui vivent dans les coquilles des genres huître et peigne.

— ÉTYM. Ὄστρακον, huître.

OSTRACÉ, ÉE (o-stra-sé, sée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la forme d'une coquille. ‖ Qui est de la nature de l'huître. ‖ *S. m.* Les ostracés.

— ÉTYM. Ὄστρακον, huître.

† OSTRACIN, INE (o-stra-sin, si-n'), *adj.* Terme de zoologie. Qui vit sur les coquilles d'huître. ‖ Dont le corps est en forme de coquille.

— ÉTYM. Ὄστρακον, huître.

OSTRACISME (os-tra-si-sm'), *s. m.* Jugement par lequel, à Athènes, on bannissait pour dix ans un citoyen que sa puissance ou son mérite rendait suspect. Thémistocle banni par l'ostracisme, l'an 471 avant J. C. L'ostracisme était à Athènes ce qu'était le pétalisme à Syracuse. La vertu n'était point sujette à l'ostracisme, BOIL. *Sat.* XI. La loi de l'ostracisme fut établie à Athènes, à Argos et à Syracuse, MONTESQ. XXIX, 7. L'ostracisme est le droit que se réserve une société politique de prononcer le bannissement de ceux de ses membres qui, quoique irréprochables, lui causent de l'ombrage, BAUDIN, *Instit. Mém. scienc. mor. et pol.* t. III, p. 61. ‖ Fig. Attaché avec superstition aux anciennes maximes, il s'élevait par une espèce d'ostracisme contre toute innovation littéraire, soit dans les principes, soit dans les ouvrages, D'ALEMB. *Éloges, d'Olivet.*

— HIST. XVI° s. Ceste maniere de bannissement à temps, qui s'appelle ostracisme, n'estoit point punition d'aucune forfaicture, ains estoit comme un contentement et une allegeance de l'envie de la commune, laquelle prenoit plaisir à rabattre et rabaisser ceulx qui luy sembloient trop exceder en grandeur, AMYOT, *Thémist.*

— ÉTYM. Ὀστρακισμὸς, de ὄστρακον, tesson, sur lequel les Athéniens écrivaient leur suffrage.

OSTRACITE (o-stra-si-t'), *s. f.* Coquille d'huître pétrifiée.

— ÉTYM. Ὀστρακίτης, de ὄστρακον, huître.

† OSTRACODE (o-stra-ko-d'), *adj.* Terme de zoologie. Qui est en forme de coquille.

— ÉTYM. Ὀστρακώδης, de ὄστρακον, coquille, et εἶδος, forme.

† OSTRACODERME (o-stra-ko-dèr-m'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a la peau couverte de pièces testacées.

— ÉTYM. Ὄστρακον, coquille, et δέρμα, peau.

† OSTRACOLOGIE (o-stra-ko-lo-jie), *s. f.* Histoire ou description des coquilles.

— ÉTYM. Ὄστρακον, coquille, et λόγος, traité.

† OSTRALÈGE (o-stra-lè-j') ou OSTRALÈGUE (o-stra-lè-gh'), *s. f.* Nom moderne du genre d'oiseaux de l'ordre des échassiers, anciennement appelé huîtrier, et dans lequel on distingue : l'ostralègue européenne, dite vulgairement huîtrier, pie de mer, et pipeline ; ce genre ostralègue est appelé hématope par Linné, qui donnait le nom d'hématope ostralègue à l'ostralègue européenne de Lesson, LEGOARANT.

— ÉTYM. Lat. *ostrea*, huître, et *legere*, ramasser.

† OSTRÉE (o-strée), *adj. f.* Terme de médecine. Diète ostrée, régime dans lequel pour tout aliment on donne des huîtres.

† OSTRÉICULTURE (o-stré-i-kul-tu-r'), *s. f.* Procédés à l'aide desquels on augmente, on provoque la multiplication des huîtres.

— ÉTYM. Lat. *ostrea*, huître, et *culture*.

† OSTRÉIFORME (o-stré-i-for-m'), *adj.* Terme de [illegible] qui a la forme d'une coquille d'huître.

— ÉTYM. Lat. *ostrea*, huître, et *forme*.

† OSTRÉINE (o-stré-i-n'), *s. f.* Terme de chimie. Nom donné à une matière animale particulière, trouvée dans les huîtres.

— ÉTYM. Lat. *ostrea*, huître.

† OSTRÉITE (o-stré-i-t'), *s. f.* Huître fossile.

— ÉTYM. Lat. *ostrea*, huître.

OSTROGOT, OTE (o-stro-go, go-t'), *s. m. et f.* ‖ 1° Habitant de la Gothie orientale. Les Ostrogots ont occupé l'Italie. ‖ 2° Fig. et familièrement. Homme, femme qui ignore les usages, les bienséances, la politesse, la correction (avec une minuscule). Une ostrogote faite en dépit de nature, TH. CORN. *Baron d'Albikrac*, I, 3. Tant mieux qu'elle ait refusé les ostrogots dont tu viens de me parler, HAMILT. *Gramm.* 7. Le roi de Prusse trouve les Pélopides une très-bonne pièce très-bien écrite; il dit expressément que celle de Crébillon est d'un ostrogot, VOLT. *Lett. d'Argent.* 9 mai 1772. ‖ *Adj.* Je me mis d'abord à la méthode latine de Port-Royal, mais sans fruit, ces vers ostrogots me faisaient mal au cœur, et ne pouvaient entrer dans mon oreille, J. J. ROUSS. *Conf.* VI.

— REM. On écrit gothique avec un *h*, et l'on n'en met pas à ostrogot; pourquoi? PAUTEX.

— ÉTYM. Germanique, *ost*, l'orient, et *got* : Goth de l'orient.

† OSYRIDE (o-si-ri-d'), *s. f.* Nom d'un genre de santalacées, dans lequel on distingue l'osyride blanche, dite rouvet, rouvet blanc, bois pliant. ‖ On emploie plus généralement osyris, *s. m.*, pour terme générique, LEGOARANT.

— ÉTYM. Ὄσυρις, nom grec d'un arbuste.

† OTACOUSTIQUE (o-ta-kou-sti-k'), *adj.* ‖ 1° Qui est propre à aider ou à perfectionner le sens de l'ouïe. Instruments otacoustiques. ‖ 2° *S. f.* Science qui concerne le sens de l'ouïe.

— ÉTYM. Οὖς, ὠτὸς, oreille, et ἀκούειν, entendre.

OTAGE (o-ta-j'), *s. m.* ‖ 1° Sûreté qu'on donne à des ennemis ou à des alliés, pour l'exécution de quelque promesse, en remettant entre leurs mains une ou plusieurs personnes. Je veux qu'au lieu d'Attale il lui serve d'otage, CORN. *Nicom.* IV, 4. D'un homme tel que vous la foi vaut sans otages, ID. *Sertor.* I, 2. Rien ne peut de leur temple empêcher le ravage, Si je n'ai de leur foi cet enfant pour otage, RAC. *Athal.* III, 3. Vous auriez pu leur donner des otages et en prendre d'eux, FÉN. *Tél.* X. Je me rends prisonnier et demeure en otage, VOLT. *Zaïre*, I, 4. Lorsqu'ils [les Romains] accordaient la paix à quelque prince, ils prenaient quelqu'un de ses frères ou de ses enfants en otage; ce qui leur donnait le moyen de troubler son royaume à leur fantaisie, MONTESQ. *Rom.* 6. ‖ Loi des otages, loi rendue sous le Directoire et en vertu de laquelle les parents des émigrés étaient responsables de la fuite et des complots de ceux-ci. ‖ Fig. Pour otage en ses mains ce tigre a votre vie, CORN. *Héracl.* I, 5. Quatre mille Autrichiens, dans les prisons de Gênes, étaient encore des otages qui les rassuraient, VOLT. *Louis XV*, 21. ‖ 2° Places qu'on donne à ceux d'un parti ennemi pour garantie d'un traité de paix, d'un armistice. Les ennemis se firent donner des villes pour otages.

— HIST. XI° s. S'en [s'il en] velt ostages, e vous l'en enveiez, *Ch. de Rol.* III. ‖ XII° s. Li empereres en demanda ostages, *Ronc.* p. 182. Lorsque je la vi, lui laissai en hostage Mon cuer qui puis i a fait long estage, *Couci*, XIX. ‖ XIII° s. Li rois [illegible] le respit, et en prist ostage le fil le clievelain [illegible] du chef], *Chr. de Reims*, p. 67. Et convint par vive force que li cors le roi demourast en ostages, tant que Damiette fust rendue, *ib.* p. 133. Ne vos [illegible] pas bien cis gages? En volés vous meilleurs hostages? *la Rose*, 16652. ‖ XV° s. Les Gantois avoient [illegible] de Bruges pris bons ostages, FROISS. II, II, 87. ‖ XVI° s. Et fut baillé audit roy d'Angleterre huit gentilshommes pour tenir hostages, jusques au payement de ladite somme.... aussi fut accordé que [illegible] ce que lesdits hostagiers seroient rendus à [illegible] M. DU BELL. 26.

— ÉTYM. Provenç. *ostatge* : anc. catal. *hostatge* ; anc. espagn. *hostage* ; ital. *ostaggio* ; bas-lat. *ostagium*, *hostaticum*, contraction de *obsidaticum*, dérivé de *obsidatus*, gage. *Obsidatus* est une forme dérivée, après les temps classiques, de *obses*, *obsidis*, otage, qui vient de *obsidere*, occuper, posséder, de *ob*, et *sidere*, être assis (voy. SEOIR).

OTALGIE (o-tal-jie), *s. f.* Terme de médecine. Douleur nerveuse de l'oreille.

— ÉTYM. Οὖς, ὠτὸς, oreille, et ἄλγος, douleur.

† OTALGIQUE (o-tal-ji-k'), *adj.* Terme de médecine. Qui a rapport à l'otalgie. Accidents otalgiques. ‖ Médicaments otalgiques, médicaments qu'on emploie pour calmer l'otalgie et en général les douleurs d'oreille.

† OTARIE (o-ta-rie), *s. f.* Groupe du genre des phoques, mammifères, dont un des principaux ca-

racières est d'être pourvus d'oreilles bien visibles quoique mutilées.

— ETYM. Οὖς, ὠτός, oreille.

ÔTÉ, ÉE (ô-té, tée), *part. passé* d'ôter. || 1° Tiré hors de sa place. Les livres ôtés de la bibliothèque et portés dans un grenier || Fig. Ce vilain fond de l'homme [la personnalité] n'est que couvert, il n'est pas ôté, PASC. *Pens.* XXIV, 81, édit. HAVET. Si Jésus dit ailleurs, comme il fait, qu'il délivrera son peuple de ses péchés.... l'équivoque est ôtée, et le sens double des ennemis réduit au sens simple d'iniquités, ID. *ib.* XVI, 16. Il voyait une âme ôtée à l'hérésie et rendue à l'Église, J. J. ROUSS. *Conf.* II. || 2° Ôté, *prép.* Hormis, excepté. Ôté deux ou trois chapitres, cet ouvrage est excellent. Ôté l'heur de vous plaire et de vous adorer, il ne se voit rien de solide, BENSERADE, dans RICHELET. || On fait en ce dernier cas ôté indéclinable; cependant cette règle n'était pas observée autrefois. Je ne vous parlerai ici que de la conséquence que j'en tire [de la mort de Pascal le père], qui est, qu'ôtés ceux qui sont intéressés par les sentiments de la nature, il n'y a point de chrétien qui ne s'en doive réjouir, PASC. *Lett. sur la mort de son père.*

† OTELLES (o-tè-l'), *s. f. pl.* Terme de blason. Se dit des bouts de fer de piques dont on charge quelquefois l'écu, et que quelques-uns nomment amandes pelées. Comminges porte de gueules à quatre otelles d'argent en sautoir.

† OTENCHYTE (o-tan-chi-t'), *s. m.* || 1° Instrument de chirurgie qui sert à injecter des liqueurs dans l'oreille. || 2° Matière avec laquelle on fait ces injections.

— ETYM. Οὖς, ὠτός, oreille, ἐν, en, et χύειν, verser.

ÔTER (ô-té), *v. a.* || 1° Tirer une chose de la place où elle est. Il a ôté tous les meubles de la maison. Ôter le couvert. Ôter la nappe. Vous devriez brûler tout ce meuble inutile.... M'ôter, pour faire bien, du grenier de céans Cette longue lunette à faire peur aux gens, MOL. *Femm. sav.* II, 7. || Ôter un voile, écarter le voile qui couvre quelque chose. || Fig. Ôter le voile, un voile, dissiper quelque obscurité. Je sens de la pitié et de l'horreur pour eux [les Juifs], et je prie Dieu avec l'Église qu'il leur ôte le voile qui les empêche de voir que Jésus-Christ est venu, SÉV. 26 juin 1689. Il regardait son corps comme un voile qui lui cachait la vérité éternelle, et il avait une impatience de philosophe et de chrétien, que ce voile importun lui fût ôté, FONTEN. *Renau.* || Ôter de devant les yeux, écarter de devant la vue quelque objet. || Fig. Ôtez de devant mes yeux cette épée qui m'éblouit et me blesse; elle n'a que trop bien fait son devoir, et le sceptre est abandonné; la carrière des rois de votre étoffe est grande, et vous êtes encore loin du terme, J. J. ROUSS. *au roi de Prusse, Corresp.* t. V, p. 249, dans POUGENS. || 2° Déplacer, tirer une personne de la place où elle est, faire changer de lieu. Ôtez cet enfant d'auprès du feu. Je suis venu t'ôter de leurs barbares mains, MAIRET, *Mort d'Asdr.* IV, 4. Qu'on l'ôte de mes yeux, et que l'on m'obéisse, CORN. *Poly.* V, 3. Mme de Chaulnes.... va vous écrire; outre le plaisir que je lui fais [en allant chez elle], elle a raison de croire qu'elle vous en fait un très-sensible de m'ôter des Rochers, SÉV. 30 juill. 1689. On ôte de Vannes le vieux Courtebonne, craignant qu'à son âge il ne soit pas assez éveillé, ID. 31 janv. 1689. On a ôté le parlement; c'est le dernier coup, car Rennes sans cela ne vaut pas Vitré, ID. 27 oct. 1675. Ôtons vitement cette bonne femme de l'étable où elle est, et la mettons dans un de ces petits lits, BOSS. *Anne de Gonz.* Il entre une autre fois dans une assemblée, se place où il se trouve, sans nulle attention aux autres ni à soi-même; on l'ôte d'une place destinée à un ministre, il s'assied à celle du duc et pair, LA BRUY. II. Mais si vous êtes père, ôtez-moi de ces lieux, VOLT. *Tancr.* III, 7. || Ôter du monde, se dit de Dieu qui retire la vie. J'ignore si celui qui m'a créé ne m'ôtera point bientôt du monde, SACI, *Job*, XXXII, 22. || 3° En parlant des vêtements, déposer, quitter, se dépouiller. Ôter son habit, son manteau, ses souliers, sa cravate, ses gants, son épée. Il [un estropié] a déjà ôté son œil et sa moustache postiche, avec sa perruque qui cachait une tête chauve: il attend que son valet lui ôte son bras et sa jambe de bois pour se mettre au lit avec le reste, LE SAGE, *Diable boit.* ch. III, p. 49, dans POUGENS. || Ôter son chapeau à quelqu'un, le saluer. || 4° Prendre, enlever, retirer. Les voleurs lui ont ôté son habit. On lui a ôté un coin de son parc. Il craint qu'on ne lui ôte son emploi, une portion de ses appointements. Vous m'ôtez le soleil. Votre bise vous ôte la canicule, SÉV. 31 août 1689. J'ai déjà dit que ce grand Dieu enseigne les princes et en leur donnant et en leur ôtant leur puissance, BOSS. *Reine d'Anglet.* Il [Cromwell] ne laissait rien à la fortune de ce qu'il pouvait lui ôter par conseil et par prévoyance, ID. *ib.* Ses enfants, que le ciel lui donna pour accomplir ses désirs, et lui ôta pour éprouver sa résignation, FLÉCH. *Mar.-Thér.* Cette langueur ennemie qui lui ôtait incessamment quelque partie d'elle-même, et qui lui portait tous les jours quelque trait mortel dans le sein, ID. *Mme de Mont.* Ô dieux! il fallait, ou ne le montrer point aux hommes, ou ne le leur ôter jamais! FÉN. *Tél.* II. Suétone, dans la vie de Néron, dit que l'oracle de Delphes l'avertit qu'il se donnât de garde des 73 ans; que Néron crut qu'il ne devait mourir qu'à cet âge-là, et ne songea point au vieux Galba, qui, étant âgé de 73 ans, lui ôta l'empire, FONTEN. *Oracl.* II, 3. Il est bien rare d'ôter à un roi sa couronne sans lui ôter la vie, VOLT. *Hist. parl.* XLVI. || Cet objet ôte la vue de tel autre, il empêche de le voir. || Fig. Ôter le pain de la main à quelqu'un, l'empêcher de gagner sa vie. || Fig. Ôtez cela de vos papiers, n'ayez pas cette opinion, ne comptez pas là-dessus. || Ôter la vie, faire mourir. Parce qu'il a plu à la Providence de conserver les sociétés des hommes, et de punir les méchants qui les troublent, il a établi lui-même des lois pour ôter la vie aux criminels, PASC. *Prov.* XIV. || 5° Fig. Il se dit des choses morales ou intellectuelles retirées, enlevées. Je ne veux pas vous ôter le plaisir de lui apprendre cette bonne nouvelle. Le vin lui a ôté la raison. Et ce nouvel amour qui t'ôte la pitié Te pourra consoler de mon inimitié, MAIRET, *Mort d'Asdrub.* IV, 4. Je les laisse en latin, de peur que ma traduction n'ôte trop de leur grâce et de leur force, CORN. *Pomp. au lecteur.* Ôte-lui ton amour, mais laisse-nous sa vie, ID. *Cid*, IV, 2. Un roi de qui l'autorité Ôte aux vivants l'espoir, aux morts la sépulture, ROTR. *Antig.* V, 1. Ôtez-moi votre amour, et portez à quelque autre Les hommages d'un cœur aussi cher que le vôtre, MOL. *Femm. sav.* V, 1. Si vos opinions paraissaient tout à coup dans leur dernier excès, elles causeraient de l'horreur; mais ce progrès lent et insensible y accoutume doucement les hommes et en ôte le scandale, PASC. *Prov.* XIII. Les hommes n'ont.... ni force pour le posséder [un bien]; il en est de même de la science, car la maladie l'ôte, ID. *Pens.* III, 12, édit. HAVET. J'admirerai la Providence, qui permet qu'avec tant de grandeurs et de choses agréables dans votre établissement, il s'y trouve des abîmes qui ôtent tous les plaisirs de la vie, et une séparation qui me blesse le cœur, SÉV. 28 déc. 1673. Il n'y a que l'éternité qui soit un bien que le temps amène et ne peut ôter; tous les autres sont ôtés dans le moment qu'ils sont donnés, ID. juill. 1690. Que Dieu me fasse la grâce de l'aimer encore plus que vous.... cette petite circonstance d'un cœur que l'on ôte au créateur pour le donner à la créature me donne quelquefois de grandes agitations, ID. 15 déc. 1673. Les peuples ont dans le cœur je ne sais quoi d'inquiet qui s'échappe, si on leur ôte ce frein nécessaire [la religion], BOSS. *Reine d'Anglet.* Que d'années la mort va ravir à la jeunesse de Madame! que de gloire elle ôte à ce mérite! ID. *Duch. d'Orl.* Rome, que tu [Annibal] tenais, t'échappe, et le destin ennemi t'a ôté tantôt le moyen, tantôt la pensée de la prendre, ID. *Reine d'Angl.* Sa maxime était qu'il est inhumain de s'en prendre aux gens à qui la crainte et le respect ôtent la liberté de se défendre, FLÉCH. *Dauphine.* Il vous rapporte un cœur qu'il n'a pu vous ôter, RAC. *Andr.* II, 1. || Ôter l'honneur à quelqu'un, le diffamer, lui faire un affront sanglant. Qui m'ose ôter l'honneur craint de m'ôter la vie! CORN. *Cid*, II, 2. || Ôter l'honneur à une femme, la séduire, en abuser. || Fig. Ôter à quelqu'un une chose de la tête, de l'esprit, de la fantaisie, faire en sorte qu'il n'y songe plus. Tout en tout est divers: ôtez-vous de l'esprit Qu'aucun être ait été composé sur le vôtre, LA FONT. *Fabl.* IX, 12. Je vous avoue que nul remède au monde n'est si bon pour me dilater le cœur, que de m'ôter de l'esprit l'état où je vous ai vue ces derniers jours, SÉV. *à Mme de Grignan*, 14 juin 1677. J'avoue qu'il y a des choses désagréables dans la vie; mais je n'en suis encore si dégoûtée que votre philosophie pourrait le souhaiter; vous aurez bien de la peine à m'ôter cette fantaisie de la tête, ID. 16 mai 1672. || On dit dans un sens analogue: ôter du cœur. Je ne crois pas qu'elle [Mme de la Fayette] puisse jamais ôter de son cœur le sentiment d'une telle perte [la mort de M. de la Rochefoucauld], SÉV. 5 avr. 1680. || 6° Retrancher. Ce morceau de bois est trop long; il en faut ôter dix centimètres. Ôter une branche d'un arbre. Cinq et quatre font neuf, ôtez deux, reste sept, BOIL. *Sat.* VIII. || Fig. 7° Supprimer, retrancher. Ôtez la paix de l'âme, et tous les plaisirs de la vie sont corrompus. Que dites-vous de ce commandement de Bretagne qui doit contenter le maréchal d'Estrées, et dont on ôte la petite circonstance de tenir les états, qui sont réservés pour M. de Lavardin? SÉV. 31 août 1689. Le roi a ôté l'obligation de communier dans la cérémonie [de réception de l'ordre du Saint-Esprit], SÉV. 27 déc. 1688. Respectez votre espèce; songez qu'elle est composée essentiellement de la collection des peuples, que, quand tous les rois et tous les philosophes en seraient ôtés, il n'y paraîtrait guère, et que les choses n'en iraient pas plus mal, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Ôtez nos funestes progrès, ôtez nos erreurs et nos vices, ôtez l'ouvrage de l'homme, et tout est bien, ID. *ib.* Il avait mis Arnauld et Pascal, qui méritaient bien d'y avoir une place distinguée; mais les jésuites leurs ennemis, dont il serait inutile aujourd'hui de dissimuler les intrigues, puisque notre siècle en a fait justice, firent donner ordre à Perrault d'ôter ces deux noms à son livre, D'ALEMB. *Élog. Ch. Perrault.* || Absolument. Il ne faut ni ajouter ni ôter à la promesse [de Jésus-Christ], BOSS. 2° *instr. past.* 38. || 8° Ôter quelqu'un, priver de quelqu'un, le faire perdre. Jugez comme je m'accommoderai d'une absence qui m'ôte de légers chagrins, que je ne sens plus, et qui m'ôte une créature dont la présence et la moindre amitié fait ma vie et mon unique plaisir, SÉV. t. V, p. 531, éd. RÉGNIER. Ces pauvres gens [des capucins qui faisaient la médecine] sont partis pour s'en retourner en Égypte; les médecins sont cruels, et ont ôté au public des gens admirables et désintéressés, qui faisaient en vérité des guérisons prodigieuses, ID. 22 nov. 1679. Plaignez-moi d'avoir perdu le cardinal de Retz.... huit jours de fièvre continue m'ont ôté cet illustre ami, ID. *à Bussy*, 25 août 1679. || 9° Retirer de, soustraire à. M. de Mazarin se plaignit au roi de ce qu'on envoyait sa femme à Rome sans son consentement; que c'était une chose inouïe qu'on ôtât ainsi une femme de la domination de son mari, SÉV. 27 févr. 1671. || 10° Faire cesser, faire passer, délivrer de quelque chose qui incommode. Cette eau ôte les taches. Rien ne peut m'ôter mon mal de tête. Ôtez-lui ses chaînes, ses fers. Pour t'ôter le soupçon dont ton âme est atteinte, MAIRET, *Mort d'Asdr.* III, 3. Il est impossible que le sang des taureaux et des boucs ôte les péchés, SACI, *Bible, St Paul, Épît. aux Hébr.* X, 4. Je ne savais pas que vous eussiez le pouvoir d'ordonner sur peine de damnation; je croyais que vous ne saviez qu'ôter les péchés; je ne pensais pas que vous en sussiez introduire, PASC. *Prov.* V. Je suis effrayée de la fièvre; je crois que le quinquina ôtera bientôt celle du roi, SÉV. 22 sept. 1687. Je serai souvent ici [à Rennes]; et Mme de Chaulnes, pour m'ôter les visites, dira toujours qu'elle m'attend, ID. 26 juill. 1671. Si on pouvait avoir un peu de patience, on épargnerait bien du chagrin; le temps en ôte autant qu'il en donne, ID. 24 nov. 1675. Je reçois votre lettre; elle m'ôte l'inquiétude de votre santé, ID. 12 juin 1675. Il [d'Hacqueville] m'a fait grand plaisir de m'ôter la colère que j'avais contre le cardinal d'Estrées, ID. 13 oct. 1675. Dissipez mes soupçons, ôtez-moi cette horreur, Ce trouble qui m'accable au comble du bonheur, VOLT. *Zaïre*, II, 3. Ôte-moi du passé le cruel souvenir, Et la douleur présente et les maux à venir, DELIL. *Paradis perdu*, X. || 11° Rectifier, rétracter. Il faut que je vous reprenne l'âme damnée de la Voisin [l'empoisonneuse]; on dit au contraire que son confesseur a dit qu'elle avait prononcé Jésus, Marie, dans le milieu du feu; c'est peut-être une sainte: voyez comme je suis scrupuleuse à vous ôter les fausses nouvelles, SÉV. *Mercredi des cendres*, 1680. J'avais une grande impatience de savoir si on ne s'était point battu; car on nous avait ôté entièrement la levée du siége de Charleroi, qui s'était faussement répandue, ID. 16 août 1677. || 12° Fig. Ôter quelqu'un de, le délivrer, le débarrasser de. Viens me priver du jour, tu m'ôteras de peine, MAIRET, *Mort d'Asdr.* IV, 4. Souffrez que j'aille ôter mon maître de souci; Il meurt d'impatience à force de m'attendre, CORN. *la Gal. du Palais*, IV, 2. Ôte-moi d'un doute, ID. *Cid*, II, 2. Il m'ôta des périls que j'aurais pu courir, ID. *Poly.* IV, 3. Mais tu lèves le masque, et m'ôtes de scrupule, Je ne puis plus garder ce respect ridicule, ID. *Perth.* IV, 2. Mais finissez donc, et que nous recevions une lettre qui nous ôte de toute sorte de peine, SÉV. 15 déc. 1673. || 13° Fig. S'ôter quelque chose, ôter à soi quelque chose, s'en priver. Pour couvrir son relâchement [d'un casuiste], vous lui at-

[illegible] un excès de sévérité qui le rendrait répréhensible, et par là vous vous ôtez la créance de l'avoir rapporté fidèlement, PASC. *Prov.* XII. Hélas! on n'a que sa pauvre vie en ce monde : pourquoi s'ôter ces petits plaisirs-là? SÉV. 7 oct. 1677. Je lui recommande [à M. de Grignan] Pauline, et le prie de la défendre contre votre philosophie; ne vous ôtez point tous deux ce joli amusement : hélas! on n'a pas des plaisirs à choisir, ID. *à Mme de Grignan*, 23 juill. 1677. Me voilà à soupirer et à pleurer d'une manière si immodérée, que je fus contrainte d'appeler [illegible] et avec de l'eau froide et de l'eau de la reine de Hongrie je m'ôtai le reste de mon [illegible], ID. 8 janv. 1676. A-t-on trop bonne compagnie dans les provinces, qu'il faille s'ôter ceux avec qui nous parlerions notre langue, et qui nous entendraient fort bien? ID. 23 août 1678. || S'ôter la vie, se donner la mort, se faire mourir. || 14° S'ôter, *v. réfl.* Se séparer de. Voulez-vous donc rompre tout commerce avec votre fils, après avoir tant fait pour lui? voulez-vous vous ôter à lui? CH. DE SÉV. *à Mme de Sév.* t. VII, p. 258, éd. RÉGNIER. || 15° Particulièrement. S'en aller, s'éloigner. Insolent, ôte-toi pour jamais de ma vue, CORN. *la Place Roy.* II, 2. C'est, dit-il, un cadavre; ôtons-nous, car il sent, LA FONT. *Fabl.* V, 20. Éraste : Ôte-toi de mes yeux, maraud! — Mascarille : Et de grand cœur, C'est ce que je demande, MOL. *le Dép.* I, 4. Ôtons-nous de ces lieux, VOLT. *Zaïre*, V, 9. || 16° Fig. Se débarrasser, se délivrer. J'ai cru, pour m'en défaire et m'ôter de souci, Que le meilleur était de l'amener ici, CORN. *Illus. com.* IV, 5. || Proverbe. Ôte-toi de là, que je m'y mette, locution proverbiale employée pour désigner ceux qui veulent sans droit occuper la place d'un autre, lui enlever ses avantages, etc.

— HIST. XII° s. Ostez, sire [c'est-à-dire cessez, sire].... CHRESTIEN DE TROIES, *Erec*, v. 4793. [Cil] Ne s'aperçoit mie si tost, Que ele fors sa voie l'ost [qu'elle le détourne de son chemin], ID. *Charrette*, v. 1364. A l'aide de Deu, ce cuit [je pense], Li osterons nos de la teste Tote la rage et la tempeste, ID. *Chev. au lion*, v. 2912. Le poeple [il] oste de la folie Et de cele mahomerie, WACE, *St Nicholas*, v. 360. Et les reproches des genz furent hostez, *Machab.* I, 4. Done lor paor, et tole lor force lor ost [oste], *ib.* I, 4. Jerusalem dont jo hostai toz les vesseaux, *ib.* I, 6. E comandai que li home que en li habitoient en fussent ostez, *ib.* Ostier le [*removere*] de la baillie del reaume, *ib.* I, 13. Ostez les seles, moult en ont grant mestier [besoin], *Ronc.* p. 110. Ne de mon cuer [je] ne puis s'amour oster, *Couci*, XXII. || XIII° s. Les nappes sont ostées; quant vint après manger.... *Berte*, X. Dont [donc] ne lui faites mie du cor la vie oster, *ib.* XCVII. Noz avons dit que cers doit estre ostés de tesmongnage porter.... BEAUM. XXXIX, 66. Se nul en y ha qui sauver Se vueille et croire en Jhesu Crist, Il les hostera dou daupit Nostre-Seigneur et de tourment, *Saint-Graal*, v. 2320. Sire, dunques par ta pitié Suefre tous ceux qui ont pechié, Que les ost [je les ôte] de ma compaignie, *ib.* v. 2462. Sire, je te prie que il te prengne pitié de moy, et m'oste de ces guerres entre crestiens, [illegible], 224. || XV° s. Adonc dit le connestable de France, cette dame nous demeurera, [illegible] peut oster [illegible] [illegible] commettre gens [illegible] les [illegible] enterrer, Et qu'i[ils] soyent d'ici hostez, *Myst. du siège d'Orléans*, p. 778. ....Or hoste ton cuer d'elle, [illegible] *Poésies mss.* f° 281. Et premierement à hoster deux posteaux.... *Bibl. des chartes*, 5° série, t. III, p. 241. || XVI° s. Il lui compta tout au long la vision qu'il avoit eue, et comme il avoit [illegible] d'oster et faire [illegible] ce jeune homme, AMYOT, *Démétr.* 5. Alexandre n'osta jamais aux autres roys le tiltre et nom de roy, ID. *ib.* 31. Ceste [illegible] ayant esté [illegible] à César, [illegible] de Rome, et demoura longtemps caché au pais des Sabins, ID. *César*, 1. Remede pour oster la [illegible] de teste, [illegible] I, 25. Il s'osta la vie de sa [illegible]

— ÉTYM. Berry, *ôter* et *dôter*; [illegible]

[illegible]

[illegible] que la leçon *viam obstare* n'est pas sûre, et qu'au lieu de *si quis baroni viam obstaverit*, d'autres textes donnent : *si quis baronem de via sua ostaverit*; il propose [illegible] une autre étymologie, à savoir le latin *haustare*, fréquentatif de *haurire* : *haurire* signifie d'ordinaire puiser; mais on trouve *haurire arbusta*, avec le sens d'enlever les broussailles. On a fait diverses objections : d'abord on a dit que *haustare*, déjà indiqué d'ailleurs par Ménage, n'existait pas dans la latinité; mais cette objection doit être sinon écartée, du moins notablement diminuée; car M. Wagener, de Gand, a trouvé dans Festus la glose *exhaustant*, *efferunt*. De là, soutenant l'opinion de Diez, il déclare que l'existence de la forme *haustare* est suffisamment garantie par la glose de Festus, et que, *haustare* ayant très-probablement le même sens que *haurire*, lequel peut dans un grand nombre de cas être expliqué par *tollere*, il y a une analogie incontestable entre la signification de *haustare* et celle de *oster*. La trouvaille de *exhaustare* et les raisons de M. Wagener ont décidé pour *haustare* M. Scheler, qui d'abord, repoussant *obstare* et *haustare* pour les difficultés qui leur sont propres, avait proposé *abstare*, auquel il a renoncé. Pourtant toutes les objections ne sont pas levées. On a dit que, si *haustare* était le radical, on trouverait l'orthographe *hoster*; cette orthographe se trouve en effet, mais dans des textes très-mal autorisés; car la copie du livre des Machabées est très-incorrecte, et, à côté de *hoster*, on y trouve *haage*, *haidier*, *haye* [aide], qui sont certainement fautifs. Il est bien entendu qu'en cette question il n'y a que les textes très-anciens qui aient de la valeur. Enfin on a dit que *haustare* aurait donné parfois l'orthographe *auster*; or celle-là ne se trouve pas dans le français. Maintenant, résumant la discussion, on comprend que, si *haustare* venant de *haurire* a pu prendre le sens d'ôter, la même signification a pu aussi être attribuée à *obstare* devenu actif et signifiant proprement empêcher. De ce côté-là il y a parité, c'est-à-dire qu'il y a dans l'un et l'autre mot un détour d'acception. Mais, quant à l'orthographe, la parité cesse : en effet *obstare* donne régulièrement en français *oster*, en provençal *ostar*; mais *haustare*, qui donnera fort bien en français *oster*, ne donnera en provençal que *austar*. Sans doute, si l'identité de sens était parfaite entre le mot latin et le mot provençal, on serait peut-être autorisé à passer par-dessus la difficulté. Mais tel n'est pas le cas; et *obstare* a l'avantage sur *haustare*. Les formes du patois *dôter*, *doustá* représentent *de-oster*; Scheler, dans un travail postérieur à son Dictionnaire d'étymologie, y voit une combinaison romane de *de* et *oster*, sans qu'il faille y chercher ni *de-obstare*, ni *de-haustare*, comme *démener* par rapport à *mener*, *déchoir* par rapport à *choir*, *défaillir* par rapport à *faillir*, tous mots où la particule n'implique nullement le contraire du primitif. On remarquera aussi que le verbe *oster* n'appartient qu'à la langue d'oïl et à la langue d'oc, et qu'il est étranger au reste du domaine roman.

† **OTIQUE** (o-ti-k'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient à l'oreille. || Ganglion otique ou d'Arnould, ganglion situé au-dessous du trou ovale du sphénoïde. || Médicaments otiques, médicaments employés contre les maladies de l'oreille.

— ÉTYM. Ὠτικός, de οὖς, ὠτός, oreille.

† **OTITE** (o-ti-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation de la membrane muqueuse de l'oreille.

— ÉTYM. Οὖς, ὠτός, oreille, et la finale médicale *ite*, indiquant inflammation.

† **OTOCÉPHALE** (o-to-sé-fa-l'), *adj.* Terme de tératologie. Monstres otocéphales, et, substantivement, les otocéphales, monstres qui ont deux oreilles rapprochées ou réunies sous la tête.

— ÉTYM. Οὖς, ὠτός, oreille, et κεφαλή, tête.

† **OTOCONIE** (o-to-ko-nie), *s. f.* Terme d'anatomie. Matière blanche pulvérulente qu'on trouve dans l'oreille interne.

— ÉTYM. Οὖς, ὠτός, oreille, et κονία, poussière.

† **OTOGRAPHIE** (o-to-gra-fie), *s. f.* Description de l'oreille.

— ÉTYM. Οὖς, ὠτός, oreille, et γράφειν, décrire.

† **OTOLITHE** (o-to-li-t'), *s. m.* Concrétion pierreuse qu'on trouve dans l'oreille interne des poissons.

— ÉTYM. Οὖς, ὠτός, oreille, et λίθος, pierre.

† **OTOLOGIE** (o-to-lo-jie), *s. f.* Traité de l'oreille.

— ÉTYM. Οὖς, ὠτός, oreille, et λόγος, traité.

† **OTOPLASTIE** (o-to-pla-stie), *s. f.* Terme de [illegible] pour la [illegible] de l'oreille [illegible].

— ÉTYM. Οὖς, ὠτός, oreille, et [illegible], former.

† **OTORRHÉE** (o-to-rrée), *s. f.* Terme de médecine. Écoulement par l'oreille.

— ÉTYM. Οὖς, ὠτός, oreille, et ῥεῖν, couler.

† **OTOSCOPE** (o-to-sko-p'), *s. m.* Terme de chirurgie. Instrument employé pour l'examen du canal auditif.

— ÉTYM. Οὖς, ὠτός, oreille, et σκοπεῖν, examiner.

† **OTOTOMIE** (o-to-to-mie), *s. f.* Terme d'anatomie. Dissection de l'oreille.

— ÉTYM. Οὖς, ὠτός, oreille, et τομή, [illegible].

† **OTTAVA** (o-tta-va). Terme de musique. A l'octave; on écrit le plus souvent en [illegible] au-dessus des passages qui doivent être [illegible] exécutés une octave plus haut qu'ils ne sont [illegible] soit au-dessous de ceux qui doivent être [illegible] exécutés une octave plus bas. || Il faut [illegible] all' ottava de con ottava, qui signifie que le [illegible] doit être joué en octave, c'est-à-dire [illegible] jouer la note écrite et la note à l'octave [illegible] ce qu'on indique par con 8ª; ce sens ne s'applique guère qu'à la musique du piano. Il y a aussi [illegible] ad libitum.

— ÉTYM. Ital. *ottava*, octave.

† **OTTOMAN, ANE** (o-tto-man, ma-n'), *adj.* Se dit des Turcs et spécialement de leurs sultans. [illegible] l'honneur ottoman ses successeurs jaloux [illegible] gné rarement prendre le nom d'ép[illegible], RAC. [illegible] II, 1. Soliman.... Nul n'éleva si haut la [illegible] ottomane, ID. *ib.* || Porte ottomane, [illegible] *m. pl.* Les Ottomans, les Turcs. Rhodes, [illegible] mans ce redoutable écueil, RAC. *Baj.* II, 1.

— ÉTYM. Turc, *otsmâniyy*, descendant d'Otsman ou appartenant à Otsman, adjectif formé du nom d'*Otsman* ou Otman I^er, fondateur de la dynastie qui règne aujourd'hui sur les Turcs; il monta sur le trône en 1299 et mourut en 1326.

OTTOMANE (o-tto-ma-n'), *s. f.* Grand siége [illegible] dossier, où l'on se repose à la manière des Orientaux.

— ÉTYM. *Ottoman*.

OU (ou), *conj.* || 1° Il marque l'alternative. [illegible] ou non. N'était-elle assez belle ou assez bien [illegible] RÉGNIER, *Élég.* IV. Je n'ouïs jamais parler d'une [illegible] ou impatience ou irrésolution, BALZAC, liv. VII, [illegible] 27. Pour les mauvaises doctrines, je pensais déjà connaître assez ce qu'elles valaient pour n'être plus sujet à être trompé ni par les impostures d'un magicien, ni par les artifices ou la vanterie d'aucun de ceux qui font profession de savoir plus qu'ils ne savent, DESC. *Méth.* I, 13. Je vivrai sans [illegible] ou périrai sans honte, CORN. *Hor.* II, 6. Je [illegible] gnerai par là Ce que c'est qu'une fausse [illegible] gloire, LA FONT. *Fabl.* IV, 3. Et ne vais [illegible] cher, pour m'estimer heureux, [illegible] s'arrache les cheveux, MOL. *le Dép.* I, [illegible] est-ce, madame, ou ma faute, ou la [illegible] cœur court-il au change, ou si vous l'y [illegible] Est-ce moi qui vous quitte, ou vous [illegible] sez? ID. *Femm. sav.* IV, 2. Vous pouvez [illegible] de me donner Marianne, ou de perdre votre cassette, ID. *l'Av.* V, 6. Le secrétaire d'État, ou [illegible] d'un traitement qui ne répondait pas à son [illegible] ou déçu par la douceur apparente du repos qu'il [illegible] trouver dans la solitude, ou flatté de l'espérance d'être plus avantageusement [illegible] *Tellier.* Moi seul je leur résiste [illegible] lassés, ou soumis, Ma funeste [illegible] mes amis, RAC. *Mithr.* III, 1. [illegible] inévitable, ou d'abuser des [illegible] s'en éloigner? MASS. *Carême*, *Incest.* [illegible] ouvert ou qu'aux innocents ou [illegible] ID. *Carême*, *Élus*. Ou jeune, ou [illegible] petite, ou dondon, Ou maigre, ou [illegible] enfin tout vous est bon, DANCOURT, *Trahisons* [illegible] I, 7. Bartholo : Je soutiens, moi, que c'est la conjonction copulative *et*, qui lie les membres [illegible] tifs de la phrase : je paierai la d[illegible], *et* je [illegible] pouserai. — Figaro : Je soutiens, moi, que c'est la conjonction alternative *ou*, qui sépare [illegible] bres : je paierai la donzelle, *ou* je [illegible] BEAUMARCH. *Mar. de Fig.* III, 15. || 2° Ou, avec [illegible] et le verbe au pluriel (cas où la force [illegible] tive de *ou* l'emporte). Avant l'affaire, le [illegible] ou non, nous [illegible]rons, LA FONT. *Fabl.* [illegible] crainte ou le déplaisir ne l'ont jamais [illegible] FLÉCH. *Mme de Mont.* Le bonheur ou la [illegible] ont pu faire des héros; mais la [illegible] former de grands [illegible], MASS. *Petit carême* [illegible] La peur ou le besoin font tous les [illegible] [de la souris], BUFF. dans [illegible] || Avec le verbe au singulier [illegible] [illegible] que la corruption ou le hasard [illegible] parcelles de notre corps], BOSS. *Duch. d'Orléans*.

Sa perte ou son salut dépend de sa réponse, RAC. *Bajaz.* I, 3. Seigneur, il vous est donc indifférent que nous périssions, et notre perte ou notre salut n'est plus une affaire qui vous intéresse, MASS. *Pet. carême, Écueils.* L'un ou l'autre cas est digne des siècles les plus barbares, VOLT. *Lett. Mme de Florian*, 20 mai 1762. La vivacité ou la langueur des yeux fait un des principaux caractères de la physionomie, BUFF. dans GIRAULT-DUVIVIER. || 3° L'adjectif se rapportant à deux ou plusieurs substantifs construits avec *ou* se met au pluriel. On demande un homme ou une femme âgés. Les Samoïèdes se nourrissent de chair ou de poisson crus. || 4° Avec *ou*, précédé de *lequel*, on peut mettre devant les noms la préposition *de*, qui n'a pas son sens ou qui n'a pas de signification. Lequel des deux fut le plus intrépide, de César ou d'Alexandre? Dans les champs phrygiens les effets feront foi Qui la chérit le mieux d'Ulysse ou de moi, RAC. *Iphig.* I, 2. || Voy. à la préposition DE la discussion de cette locution. || La construction se passe très-bien de la préposition *de*. Je ne sais dans son funeste sort, Qui m'afflige le plus, ou sa vie, ou sa mort, CORN. *Rodog.* V, 6. Qui est plus criminel, à votre avis, ou celui qui achète un argent dont il a besoin, ou bien celui qui vole un argent dont il n'a que faire? MOL. *l'Av.* II, 3. Lamoignon, nous irons, libres d'inquiétude, ...Chercher quels sont les biens véritables ou faux, ...Quel chemin le plus droit à la gloire nous guide, Ou la vaste science, ou la vertu solide, BOIL. *Épître* VI. Qui des deux est plus fou, le prodigue ou l'avare? REGNARD, *Épître* I, *à M. le marquis de....* Lequel vaut mieux, ou une ville superbe en marbre, en or et en argent, avec une campagne négligée et stérile; ou une campagne cultivée et fertile, avec une ville médiocre et modeste dans ses mœurs, FÉN. *Tél.* XXII. Ils ne savaient lequel ils devaient admirer davantage, ou un roi de Suède qui, à l'âge de vingt-deux ans, donnait la couronne de Pologne, ou le prince qui la refusait, VOLT. *Charles XII*, 3.

5° *Ou*, employé dans des cas où l'on met *ni* d'ordinaire. Ce n'est pas que Chimène écoute leurs soupirs, Ou d'un regard propice anime leurs désirs, CORN. *Cid*, I, 1, scène changée. Monsieur, j'ai grande honte et demande pardon D'être sans vous connaître ou savoir votre nom, MOL. *Tart.* V, 4. || 6° *Ou*, autrement, en d'autres termes. La logique ou la dialectique. Naples ou Parthénope. || 7° Il se joint quelquefois à l'adverbe *bien*. Il payera, ou bien il ira en prison. Non, ou vous me croirez, ou bien de ce malheur Ma mort m'épargnera la vue et la douleur, RAC. *Brit.* IV, 3. || 8° *Ou* remplaçant un second *soit*. J'avais mes desseins, soit que vous eussiez un fils ou une fille, SÉV. *à Mme de Guitaut*, 2 déc. 1674.

— REM. 1. Les grammairiens disent sur l'accord avec *ou* : « Dans une proposition composée de deux sujets liés ensemble par la conjonction *ou*, et d'un seul verbe, ce verbe se met au singulier, s'il n'y a qu'un des sujets qui puisse avoir fait l'action; exemple : C'est Cicéron ou Démosthène qui a dit cela. Le verbe est au singulier parce que l'attribut ne peut convenir qu'à l'un des deux sujets, à Cicéron ou à Démosthène. Si les deux sujets peuvent concourir à l'action, il faut employer encore le singulier, parce que la disjonctive *ou* indique séparément l'action de l'un ou de l'autre, et ne permet pas qu'on puisse concevoir l'action des deux sujets comme simultanée; exemple : Ce sera son père ou sa mère qui obtiendra cela de lui. En effet ils n'obtiendront pas cela ensemble, ce sera l'un ou l'autre. Cependant, si les deux sujets sont supposés avoir opéré de la même manière, à part et dans des temps différents et indéterminés, le verbe prend alors le pluriel. Ainsi Massillon a dit : Le bonheur ou la témérité ont pu faire des héros, *Petit car. Triomphe.* » Ces décisions des grammairiens ne peuvent tenir contre la syntaxe et l'usage. La construction nécessaire : Lui ou moi ferons cela, où l'alternative est la plus nette et où, suivant leur décision, il faudrait : Lui ou moi je ferai cela, indique qu'en général c'est l'idée de conjonction qui domine : de sorte que le pluriel est la construction la plus naturelle. Mais l'idée de disjonction peut aussi prévaloir dans l'esprit de celui qui parle ou écrit; et alors on peut mettre le singulier : c'est donc le sentiment de l'écrivain et l'euphonie qui en décident. Vaugelas, à tort, voulait qu'on mît toujours le singulier. || 2. Après *ou*, il faut répéter l'article, le pronom ou la préposition, dont on s'est servi auparavant. Corneille a dit : Réduit à te déplaire ou souffrir un affront, *Cid*, III, 4. Il fallait répéter la préposition et dire : ou à souffrir.... Pourtant il serait trop rigoureux d'assujettir absolument la poésie à cette règle. || 3. Lorsque *soit* doit être redoublé, on met quelquefois *ou* au lieu du second *soit* : Soit que vous ayez fait cela, ou que vous ne l'ayez pas fait. || 4. *Ou* ne doit être employé que dans le sens affirmatif. Dans le sens négatif on se sert de *ni*. Voyez cependant des exemples de Molière et de Corneille dans lesquels *ou* est pour *ni*.

— HIST. X° s. U ne fereiet [ou en ferait], *Fragm. de Valenc.* p. 468. || XI° s. U diz u vint, *Ch. de Rol.* III. || XII° s. Pris fust Marsile, ou il perdist la vie, *Ronc.* p. 82. Et je sui si siens quites ligement, Que tout [elle] me puet ou engager ou vendre, *Couci*, V. || XIII° s. Vers le lion [il] s'en va, ou soit sens ou folie, *Berte*, II. || XVI° s. De vray, ou la raison se mocque, ou elle ne doibt viser qu'à..., MONT. I, 69. Il attendoit du secours qui n'estoit encore prest, ou bien il avoit quelque autre projet, CARL. I, 5. Bleds et autres grains après la Saint-Jean, ou qu'ils [ou lorsqu'ils] sont noués, sont reputés meubles, LOYSEL, 214. Prés sont defensables depuis la mi-mars jusqu'à la Toussaint, ou que [à moins que] le foin soit du tout fanné et enlevé (car dès lors ils sont ouverts aux bestiaux), ID. 246.

— ÉTYM. Bourg. *vou*; wallon, *au*; prov. esp. et ital. *o*; du lat. *aut*, ou, qui est pour *auti* (forme osque), comme *ut* pour *uti*; comparez le grec αὖτις, et αὖθι, ici.

OÙ (ou), *adv.* || 1° *Où*, pris absolument et sans nom exprimé, signifie le lieu. || Avec interrogation, en quel lieu, en quel endroit? Où menez-vous ces enfants et ces femmes? RAC. *Athal.* III, 7. Je regrette jusqu'au fond du cœur le président Hénault : je le rejoindrai bientôt; mais où? et comment? on chantait à Rome sur le théâtre public devant quarante mille auditeurs : où va-t-on après la mort? où l'on était avant de naître, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 5 déc. 1770. || Fig. Où Jésus avait-il pris chez les siens cette morale élevée et pure dont lui seul a donné les leçons et l'exemple? J. J. ROUSS. *Émile*, IV. Monseigneur, où sont je ne dis pas l'équité, la charité chrétienne, mais le bon sens et l'humanité? ID. *Lett. à l'archev. de Par.* || Il se construit avec l'infinitif, sous-entendu le verbe *pouvoir*. Où le trouver? || *Où.... que?* dans quel endroit.... si ce n'est....? (locution elliptique où *ailleurs* est sous-entendu : où.... ailleurs que). On aspire naturellement à s'acquérir l'immortalité; et où peut-on plus sûrement l'acquérir que dans une compagnie [l'Académie française] où toutes les belles connaissances se trouvent ramassées...? TH. CORN. *Disc. de réception.* Où naissent les passions, que dans les palais des grands? MASS. *Carême, Prosp.* || Terme de marine. Où est le cap? c'est-à-dire quelle est la direction de la quille ou du cap par rapport à la ligne nord-sud de la boussole; quelle est la route ou l'aire de vent que suit le navire? || Sans interrogation. Dites-moi où il est. Un jour, sur ses longs pieds, allait je ne sais où Le héron au long bec emmanché d'un long cou, LA FONT. *Fabl.* VII, 4. Le plaisir d'aller sans savoir où, J. J. ROUSS. *Conf.* II. || Fig. Le peu qui lui restait a passé sou par sou, En linge, en aliments, ici, là, Dieu sait où, LAMART. *Joc.* I. || Il peut se construire avec l'infinitif après les verbes *savoir*, *ignorer*, etc. Que serait-ce si tous les monuments des anciens subsistaient? les modernes ne sauraient pas où placer les leurs, FONTEN. *Morts anc.* II, 4. || *Où que*, en quelque lieu que, avec le subjonctif. Où que tes bannières aillent, Quoi que tes armes assaillent, Il n'est.... MALH. II, 2. Où que soit Rosidor, il le suivra de près, CORN. *Clit.* IV, 8. Où qu'il [le chrétien] soit, quoi qu'il fasse, il redoute, il chérit Cet être universel à qui rien ne périt, ID. *Imit.* I, chapitre dernier. Où qu'il porte les yeux, il y porte la mort, BRÉBEUF, *Pharsale*, VI. Tourville eut ordre de combattre, fort ou faible, où que ce fût, ST-SIM. 11, 36. Où qu'elle [la Choin, femme qui vivait avec Monseigneur, fils de Louis XIV] logeât, elle ne sortait jamais de son appartement que le matin, ID. 198, 31. J'ai donné ordre à mon coureur de vous chercher où que vous soyez, J. J. ROUSS. *Hél.* III, 22. || 2° Fig. *Où*, toujours pris absolument et sans nom, passe au sens de à quoi, en quoi? Ah! pauvre malheureuse, hélas! où pensais-tu Alors que tu faisais ce tort à la vertu? RACAN, *Berg.* IV, 5. Que vois-je! quelle épée! ah! qui l'aurait pu croire?... Mon fils, ah! mon cher fils, où nous exposais-tu? QUINAULT, *Thés.* V, 4. || Sans interrogation. Il [l'esprit] se ramène en soi, n'ayant plus où se prendre, CORN. *Cinna*, II, 1. Et, puisqu'il faut que je le die, Rien où l'on soit moins préparé, LA FONT. *Fabl.* VIII, 1. Orgon : Vous devez n'avoir soin que de me contenter. — Mariane : C'est où je mets aussi ma gloire la plus haute, MOL. *Tart.* II, 1. Mais pensez un peu plus où vous vous engagez, PASC. *Prov.* XII. Cette petite précipitation me coûte plus de deux cents pistoles; je ne m'en soucie point du tout; voilà où la Providence triomphe; quand il n'y a point de ma faute ni de remède, je me console tout aussitôt, SÉV. 11 août 1677. Voilà où souvent l'on se trompe, ID. 30 juin 1680. || *Où*, à quel point, à quel terme. Ah! destins ennemis, où me réduisez-vous? RAC. *Bajaz.* V, 11. Hé bien, mes enfants, où en sommes-nous? tout cela se passera-t-il comme il faut? DANCOURT, *Prix de l'arquebuse*, sc. 3. || Sans interrogation. Je ne sais qui me tient, infâme, Que je ne t'arrache les yeux, Et ne t'apprenne où va le courroux d'une femme, MOL. *Amph.* II, 3. Nous ne savions tous où nous en étions, SÉV. 5. Dans le temps où il est tombé malade, je sais qu'il travaillait sur les prophéties de Daniel, mais j'ignore où il en était, D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 16 août 1778. || *C'est où*, c'est à quoi, c'est là que. Il est vrai qu'on peut s'informer, et que c'est où la franchise et la naïveté trouvent leur compte, SÉV. 21 juill. 1677. La mort nous égale tous; c'est où nous attendons les gens heureux, ID. 13 nov. 1680. C'est où il n'y a point de remède, ID. 3 juill. 1680. || 3° *Où*, avec un nom pour antécédent, remplace le pronom relatif *lequel* complément d'une préposition et la préposition elle-même qui le gouvernerait, quand il s'agit de temps ou de lieu. La maison où je demeure. Et l'herbe du rivage où ses larmes touchèrent, Perdit toutes ses fleurs, MALH. V, 21. La mort ne surprend point le sage; Il est toujours prêt à partir, S'étant su lui-même avertir Du temps où l'on se doit résoudre à ce passage, LA FONT. *Fabl.* VIII, 1. Et le premier instant où les enfants des rois Ouvrent les yeux à la lumière, ID. *ib.* Et la nature A mis dans chaque créature Quelque grain d'une masse où puisent les esprits : J'entends les esprits corps et pétris de matière, ID. *ib.* X, 15. Hélas! qu'est devenu ce temps, cet heureux temps Où les rois s'honoraient du nom de fainéants? BOIL. *Lutr.* II. Cette mer où tu cours est célèbre en naufrages, ID. *Ép.* I. L'instant où nous naissons est un pas vers la mort, VOLT. *Fête de Bellebat.* || 4° Par extension, il se dit en tous les cas possibles, en parlant des choses, pour *auquel*, *dans lequel*, *duquel*, *chez lequel*, *dont*, etc. N'est-ce pas ce grand soin où s'occupe sans cesse Notre sage princesse A nourrir ses enfants pour l'appui de tes lois? RACAN, *Ode à la reine.* Aucun vœu ne m'échappe où j'ose consentir, CORN. *Cid*, V, 6. L'attente où j'ai vécu n'a point été trompée, ID. *Ment.* I, 4. L'objet où vont mes vœux serait digne d'un dieu, ID *Théod.* I, 2. L'hymen où je m'apprête est pour vous une gêne, ID. *Sertor.* IV, 2. Et c'est je ne sais quoi d'abaissement secret Où quiconque a du cœur ne descend qu'à regret, ID. *Ép. à Ariste.* Je n'invite point à cette lecture ceux qui ne cherchent dans la poésie que la pompe des vers; ce n'est ici qu'une traduction fidèle où j'ai tâché de conserver le caractère et la simplicité de l'auteur, ID. *Imit. préf.* éd. de 1670. Chacun a son défaut où toujours il revient, LA FONT. *Fabl.* III, 7. Favorisez les jeux où mon esprit s'amuse, ID. *ib.* VII, *Dédicace.* Nous avons eu querelle Sur l'hymen d'Hippolyte, où je le vois rebelle, MOL. *l'Ét.* I, 9. C'est elle [la contrainte].... qui me fait passer sur des formalités où la bienséance du sexe oblige, ID. *Éc. des mar.* II, 8. Les noces où j'ai dit qu'il faut vous préparer, ID. *Éc. des fem.* III, 1. Eh! sans sortir de la cour n'a-t-il pas [Molière] vingt caractères de gens où il n'a point touché? ID. *Impromptu*, 3. Laissons-là la médecine où vous ne croyez point, ID. *D. Juan*, I, 2. C'est une chose où je suis déterminé, ID. *le Méd. malgré lui*, III, 6. De vos regards divins l'ineffable douceur Força la résistance où s'obstinait mon cœur, ID. *Tart.* III, 3. Et l'hymen d'Henriette est le bien où j'aspire, ID. *Femm. sav.* I, 4. C'est une étrange et longue guerre que celle où la violence essaye d'opprimer la vérité, PASC. *Prov.* XII. Puisqu'il faut que le nom de simonie demeure, et qu'il ait un sujet où il soit attaché, ID. *ib.* Cette vue intérieure ne lui fait plus trouver cette douceur accoutumée parmi les choses où elle s'abandonnait avec une pleine effusion de cœur, ID. *Sur la conc. du pécheur.* La chose du monde où il a le plus d'attention, SÉV. 31 janv. 1680. Je ne comprends pas qu'on puisse avoir un moment de repos en ce monde, si l'on ne regarde Dieu et sa volonté, et où par nécessité il se faut soumettre, ID. 6 janv. 1689. Vous vous êtes souvent moquée de moi, en me voyant émue de la beauté de certains sentiments où je ne prenais nul intérêt, ID. 11 sept. 1680. Ce changement [de nom] où le public s'oppose toujours, ID. 14 juin 1690. C'est une humiliation où je ne puis m'accoutumer, ID. 14 mars 1676. Raison

où il n'y a pas un mot à répondre, raison qui ferme la bouche, ID. 14 oct. 1694. Les périls où il était exposé, ID. 1er janv. 1690. Ils [M. de Chaulnes et sa femme] savaient fort bien prendre sur eux-mêmes pour soutenir les grandes places où Dieu les a destinés, ID. 3 févr. 1695. Cette loi universelle [la mort] où [illegible] ID. 30 nov. 1689. Il [M. de Grignan] est chargé d'une vie où tient absolument la mienne, ID. 8 juin 1677. Ce sera pour moi une loi et une dévotion où je me réduirai avec plaisir, ID. 17 juill. 1689. Il y a des choses où mon esprit ne prend pas, ID. 12 juill. 1690. Pour la communion.... je dis bien sincèrement : *domine, non sum dignus*, et, dans cette vérité où je suis abîmée, je fais comme les autres, ID. juill. 1690. La tristesse où tout le monde se trouve est une chose qu'on ne saurait imaginer au point qu'elle est, ID. 27 avr. 1672. Je suis trop émue de tout ce qui vient de vous, pour [illegible] tranquillement les divers états où j'ai passé depuis quelque temps, ID. 15 avr. 1676. David fit une faute considérable où le jeta son bon naturel, BOSS. *Polit.* IX, III, 1. L'entrée aux pensions où je ne prétends pas, BOIL. *Sat.* IX. C'est là l'unique étude où je veux m'attacher, ID. *Ép.* V. Surtout je redoutais cette mélancolie Où j'ai vu si longtemps votre âme ensevelie, RAC. *Andr.* I, 1. Fais-lui valoir l'hymen où je me suis rangée, ID. *ib.* IV, 1. Ils n'ont pour avancer cette mort où je cours.... ID. *ib.* II, 2. Heureux qui satisfait de son humble fortune, Libre du joug superbe où je suis attaché, Vit dans l'état obscur où les dieux l'ont caché ! ID. *Iphig.* I, 1. Ils semblent être faits pour l'usage où elles les mettent, LABRUY. I. Pour prévenir les suites d'un engagement où il n'est pas propre, ID. II. Il y a des maux effroyables où on n'ose penser, ID. XI. Faites qu'en ce moment je lui puisse annoncer Un bonheur où peut-être il n'ose plus penser : j'avoue que les poëtes n'oseraient dire *auquel*, et que ce pronom est ordinairement remplacé avec élégance par l'adverbe où ; mais pourtant il me semble qu'un bonheur où je pense ne se dit point; vous le demanderez à l'usage, D'OLIVET, *Rem. Rac.* § 83. Votre amour où vos soins veulent m'intéresser, REGNARD, *Démocr.* III, 4. C'est un mal où mes amis ne peuvent porter remède, MONTESQ. *Lett. pers.* 6. Dès que j'aurai fini le petit-lait où je me suis mis, j'irai chez elle, VOLT. *Lett. Thiriot*, 26 sept. 1724. L'oubli profond où sont tombés ces traits méprisables, lancés contre un grand homme.... D'ALEMB. *Éloges, Boss.* Songe, ingrat ! songe aux maux où ta fuite me laisse ! DEL. *Én.* IV. || 5° *Où* se dit aussi des personnes, pour à qui, en qui, chez qui.... Que vous cherchiez de ces sages [illegible] Où peuvent tous venants débiter leurs [illegible], CORN. *Ment.* I, 1. Et je n'en veux l'éclat que pour avoir la joie D'en couronner l'objet où le ciel me renvoie, MOL. *D. Garc.* V, 5. Le véritable Amphitryon Est l'Amphitryon où l'on dîne, ID. *Amph.* III, 5. Les esprits où il n'y a point de remède, SÉV. 12. Quand j'ai vu que ce commissaire où il nous renvoyait était ce cher ami que nous aimons et que nous estimons si parfaitement, ID. 13 juin 1684. Il [le fils de Bussy] était bien dans le nombre de mes jeunes garçons où je prends intérêt, ID. 12 juill. 1690. L'hôtesse où vous avez logé, qui [illegible], ID. 21 août 1677. Mes pauvres filles de Sainte-Marie, où je passe une partie de mes après-dînées, ID. 26 mai 1680. Les Égyptiens [illegible] [illegible] Le premier de tous [illegible] [illegible] [illegible] Il ne reste que moi Où [illegible] RAC. *Alex.* [illegible] D'où venez-[illegible] D'où vous est-il connu, demanda Bélisaire attendri ? MARMONTEL, *Bélis.* ch. 2. || Il marque la cause. D'où vient que vous faites cela ? D'où lui vient, chez [illegible] [illegible]

laquelle. D'où il suit. D'où suit que.... D'où je conclus que.... Un ange contre qui il [Jacob] eut un combat plein de mystères, lui donna le nom d'Israël, d'où ses enfants sont appelés les Israélites, BOSS. *Hist.* I, 2. || 7° Par où, *loc. adv.* Par quel lieu ? Par où irez-vous ? || Avec l'infinitif. Par où passer pour sortir ? || Sans interrogation. Voilà par où j'ai passé. Contre ceux qu'on pressait de vous faire périr, Je n'avais que les airs par où vous secourir, CORN. *Tois. d'or*, III, 7. || Avec interrogation, comment, par quel moyen, par quelle raison ? Par où sera jamais ma douleur apaisée, Si je ne puis haïr la main qui l'a causée ? CORN. *Cid*, III, 3. Par où prétendez-vous mériter une reine ? ID. *Sertor.* II, 4. J'admire l'aigreur de M. le coadjuteur : par où méritez-vous ces duretés ? SÉV. 27 déc. 1688. Ah ! madame, par où puis-je assez reconnaître...? TH. CORN. *Ariane*, IV, 2. Sans l'offre de ton cœur, par où peux-tu me plaire ? RAC. *Bajaz.* V, 4. Par où cette philosophie avait-elle pu déplaire au courtisan misanthrope ? c'est ce qu'il est difficile de deviner, et très-peu important de savoir, D'ALEMB. *Éloges, Huet.* || Sans interrogation, par lequel, par laquelle, par lesquels, par lesquelles. Les olympiades par où les Grecs comptaient les années. Je viens tout à l'heure de recevoir des lettres par où j'apprends que mon oncle est mort, MOL. *Méd. m. lui*, III, 11. Voit-on dans les horreurs d'une telle pensée, Par où jamais se consoler Du coup dont on est menacée ? ID. *Amph.* I, 3. Vous louez Revel par où je l'ai loué, ma chère fille, en disant que je l'avais trouvé vrai et loin de toute vanité, SÉV. 21 sept. 1689. Le pape a mis sur pied une ancienne bulle par où il ôte toutes les immunités.... ID. 31 mai 1683. Nous ne savons plus par où excuser cette prudence présomptueuse qui se croyait.... BOSS. *Reine d'Anglet.* On a trouvé de lui après sa mort quantité d'écrits sur l'antiquité, sur l'histoire, sur la théologie même, si éloignée des sciences par où il est connu, FONT. *Newton.* Je ne parle pas des voies illicites par où on les acquiert [les biens], MASS. *Prof. rel.* 2. Dans tout discours il y a une idée par où l'on doit commencer, une par où l'on doit finir, et d'autres par où l'on doit passer ; la ligne est tracée ; tout ce qui s'en écarte est superflu, CONDIL. *Art d'écr.* III, 4. || *Par où* signifie aussi par l'endroit où. Ah ! tu sais me frapper par où je suis sensible, CORN. *Cinna*, I, 2. Puis-je vous cacher tout à fait l'inquiétude que me donne votre santé ? c'est un endroit par où je n'avais pas encore été blessée, SÉV. 8 juin 1677. Il ne s'attendait pas que ses projets dussent être traversés par où ils le furent, FONTEN. *Hartsoeker.* || 8° *Ici où*, *là où*, dans l'endroit où. Ici où vous êtes. Je l'ai laissé là où vous l'avez rencontré. Là où pour au lieu que n'est pas du beau langage, quoiqu'on le die communément, et qu'Amyot s'en serve toujours ; mais M. Coëffeteau ne s'en sert jamais, ni après lui aucun de nos excellents écrivains, VAUGEL. t. I, p. 74, dans POUGENS. (Il vaut mieux suivre en ceci Amyot et l'usage que Coëffeteau et Vaugelas.) || *Où* peut se mettre avant *là*. Où je crois vivre plus tranquille, Là je m'estime plus heureux, BERNIS, *Quatre sais. Hiv.* || *Là* peut se supprimer. Quelquefois l'un se brise où l'autre s'est sauvé ; Et par où l'un périt, un autre est conservé, CORN. *Cinna*, II, 1. Vous n'êtes pas, Sabine, encore où vous pensez, ID. *Horace*, III, 2. Mais que sert la colère où manque le pouvoir ? ID. *Sert.* I, 2. Tu parles de supplice où je dois récompense, TH. CORN. *Stil.* II, 5. Il n'y a plus d'avarice, où chacun apporte ses biens au pied des apôtres ; il n'y a plus de divisions ni de jalousie, où il n'y a qu'un cœur et qu'une âme, BOSS. *Méd. sur l'Év.* 3e partie, 21e jour. L'amour a peu de part où doit régner l'honneur, VOLT. *Adél. du Guesclin*, III, 3. Je compte sur vous en cette occasion, et j'y compterais même quand vous m'aimeriez [illegible] ; car je connais votre âme : je sais qu'elle n'a pas besoin du zèle de l'amour où parle celui de l'humanité, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 64. Je ne vous crains qu'où vous n'êtes pas, ID. *ib.* VI, 7. Son empire [de l'imagination] finit où celui de l'analyse commence, CONDIL. *Conn. hum.* II, 10. || 9° *Vers où*, vers le lieu où. Le bien vers où vous alliez, Mlle DE SCUDÉRY, *Cyrus*, IXe partie, liv. II, p. 268.

— REM. Dans le XVIIe siècle, rien n'était plus fréquent que de faire de où un emploi pléonastique. C'est dans cette allée où devrait être Orphise, MOL. *Fâch.* I, 1. C'est ici où je veux vous faire sentir la [illegible] de nos casuistes, PASC. *Prov.* VII. C'est là où vous verrez la dernière bénignité de la conduite de nos pères, ID. *ib.* IX. Ce fut là [la tente de Turenne morte] où M. de Lorges, M. de Roye et beau [illegible] [illegible] où je pourrais dire.... ID. juill. 1690. C'est ici où Dieu manifeste ses merveilles, et où il descend du ciel, MASS. *Carême, Temples.* Les grammairiens ont condamné ce pléonasme ; et aujourd'hui l'on prescrit de mettre dans tous ces exemples *que* à la place de où.

— HIST. XIe s. Hom qui plaide en curt, à qui cur que ço seit [à la cour de qui que ce soit], fors là où li cors le rei est.... *Lois de Guil.* 15. Là ô cest furent, des autres i ot bien, *Ch. de Rol.* VIII. Charles escrie : ô estes-vous, bels niés [beau neveu] ! Ô l'archevesque et li quens [le comte] Oliviers ? *ib.* [illegible] || XIIe s. En une grant valée Où Sarazin [illegible] l'ajornée, *Ronc.* p. 33. Où il le voit, [illegible] couru, *ib.* p. 102. De pasmoison où ot tant esté [illegible] p. 104. [Elle] Ot [eut] un anel où durement se [illegible] *ib.* p. 162. Novele amor où j'ai mis mon penser, *Couci*, II. Mieus ne puet-ele [l'amour] traire [illegible] où ele se prent, *ib.* IV. Benoit soit [illegible] où j'ai pris si bon espoir ! *ib.* XII. Et du douz [illegible] mes cuers [mon cœur] tent et bée, *ib.* XVII. [illegible] il voit le duc, si lui a pris à dire, *Sax.* X. Si [illegible] vo [votre] seigneur, où qu'il voist [aille] ne quel part, *ib.* XIX. À tuz ces chevals truverent furre e provende, ù ke fust li reis, *Rois*, p. 240. || XIIIe s. L. cent de fileit de cavene [chanvre], d'ou que li [illegible] soit.... TAILLAR, *Recueil*, p. 21. Que le livre as histoires me montra, où je vi.... *Berte*, I. En Hongrie [elle] revint là où li rois l'atant, *ib.* IX. Fors seulement Bortain, où tant [ils] ont d'amistié, *ib.* [illegible] Fille, ce dist la vieille, savez où je m'avoie ? *ib.* LXXVI. Adonc commença à aler Entor le [illegible] savoir Se des meures porroit avoir ; Mes il ne voit mie par out il en puisse avoir, si en grout [illegible], *Ren.* 24678. Cil qui le [la] coze li loua, le [illegible] sivir, où que le [la] coze soit alée, BEAUM. XXII, 18. Où pensez-vous, frere Symon ? Je pens, fait-il, à un sermon, Le meilleur où je pensasse oncques, [illegible] dans GÉNIN, *Lexique de Mol.* || XVe s. [illegible] qu'ils se tenoient bien pour absous et [illegible] de tout ce où obligés estoient, FROISS. I, I, 106. [illegible] trespas où j'estoye present, COMM. *Prol.* Que jamais j'aye congneu nul prince où il y eust [illegible] de vice, ID. *ib.* Arriverent les ambassadeurs du roy où estoit le conte d'Eu, le chancelier de France.... ID. I, 1. Et s'en retourna à Paris là où il fist long sejour, ID. V, 7. || XVIe s. Ces biens icy, où tous [illegible] si taschans, Viennent sans reigle aux bons et aux meschans, ST-GEL. 216. Dieu, d'où les vrais [illegible] procedent, ID. *ib.* Pour au pays venir D'où [du] [illegible] je n'ai sceu perdre le souvenir, MAROT, II, 180. [illegible] vient cela, belle, je vous supply, Que plus à [illegible] vous recommandez ? ID. II, 338. Maudit soit [illegible] elle ha sa liesse ! ID. II, 343. J'ay receu vostre lettre par où j'ay sceu de vostre santé, MARG. *Lett.* [illegible] eu affaire à gens où il se treuve aussy peu d'honneur qu'il est possible, ID. *ib.* 47. Ceste usance aux nations où elle est observée, MONT. I, 12. Pour avoir où se venger de la perte de son argent, ID. I, 33. Les inconvenients où il n'y a point de remede, ID. I, 68. Le pouvoir et le nom où il aspiroit, ID. [illegible] Où que vostre vie finisse, elle y est toute, ID. [illegible] C'est là où gist son vray honneur, ID. I, 34. [illegible] mauvais moyens par où on se poulse aux charges, ID. I, 273. Où qu'il attende, d'où qu'il vienne, [illegible] 26. Les maisons particulieres s'augmentent, où la concorde regne, LANOUE, 66. Et prirent la [illegible] de Lusignan, pres d'où il y a un petit quartier de [illegible] bon en perfection, ID. 668. Ces biens me sont tournez en griefves douleurs et calamitez, où je ne [illegible] remedier, AMYOT, *Solon*, 60. Comme si c'eust esté le but principal où il eust pretendu, ID. *Caton*, 3. N'es-tu pas cause de ceste guerre et de tous ces maux et travaux où nous nous voyons maintenant ? ID. *Aratus*, 7. Non d'où tu es, mais d'où tu pais, COTGRAVE.

— ETYM. Wallon, [illegible] ; Berry, [illegible] ; [illegible] o ; anc. espagn. o ; anc. portug. ou, ital. [illegible] ; lat. *ubi*. *Ubi* est pour *cubi* par chute de [illegible] comme le prouvent *ali cubi*, et l'ombrien [illegible] que *puf*, qui est *ubi* (on sait qu'en ombrien et en osque *p* égale *c*, *qu*) ; c'est donc la racine du pronom relatif *qui*, *cu-jus*, un datif comme *ti-bi* ; ce datif *bi*, [illegible], est le [illegible] de [illegible].

† OUAGGA (ou-ag-ga), *s. m.* Un des [illegible] lesquels on a désigné le cheval quaccha [illegible].

OUAICHE, *s. f.* Ancienne ortographe de [illegible] (voy. ce mot).

OUAILLE (ou-â-ll', *ll* mouillées, et non ou-â-ye), *s. f.* || 1° Brebis (vieux en ce sens, qui est le sens propre). Il [M. de [illegible]] aimerait mieux paître ses ouailles à [illegible] mais il ne sait de quel côté [illegible], SÉV. 26 juin 1675. || 2° Fig. Chrétien, par rapport au supérieur spirituel. Pressé de [illegible]

dresse et de compassion pour ses ouailles, FLÉCH. *Panég.* II, 333. Si Dieu lui-même ici de son ouaille sainte À ces loups dévorants n'avait caché les os, BOIL. *Poés. div.* XXII. Les pasteurs ont tenu ferme, mais les ouailles se sont dispersées, et les orateurs venus en ont grossi leur auditoire, LA BRUY. XV. Vous devriez bien abandonner vos ouailles quelques moments, pour venir converser dans un château où il n'y a pas une ouaille, VOLT. *Lett. à M. Vernes*, sept. 1766. || Par antiphrase. Satan.... Endoctrina, gouverna son ouaille, VOLT. *Crépinade.* || 3° Fig. et familièrement. Femme qui demeure dans quelque lieu clos, sous quelque autorité. Pauvres gens qui n'ont pas l'esprit De garder du loup leur ouaille, LA FONT. *Cand.* Qui fut bien pris? ce fut la feinte ouaille [homme déguisé en femme], ID. *Lun.* Pour me sauver il prit les armes..... Il arrive aux bords du Méandre.... À ses attraits, à son air tendre On ne manqua pas de le prendre Pour une ouaille du sérail [un harem], VOLT. *les Trois man.*

— HIST. XII° s. Deus vus ad comandé sun berzil à guarder ; Et s'il est vostre oeille, vus le devez mener, *Th. le mart.* 29. Pur quei es ici venuz, e pur quei as guerpi ces pol de uweilles al desert? *Rois*, p. 65. || XIII° s. Riens [il] ne vaut d'armes de son cors ; Si est si biaus, si granz, si fors, Que moult bien samble une merveille, Et si ne vaut pas une oeille, *Lai du conseil.* || XIV° s. Ou comme seroit sacrifier une chievre ou deus ouailles, ORESME, *Eth.* 156. || XVI° s. À proprement entrelasser les clayes, Pour les parquets des ouailles former, MAROT, I, 220. Il a bien dit, je cognoy mes ouailles, Et elles moy, et ouvrent les oreilles Pour escouter ma divine parole, ID. I, 264. Les ouailles requierent les pastis les plus delicats et plus eslevés, haïssans du tout les marescages, O. DE SERRES, 315. Chacune ouaille cherche sa pareille, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 190.

— ÉTYM. Deux-Sèvres, *ouaille*, brebis; Berry, *ouaille*; provenç. *ovella, ovelha, oveilla, oelha*; esp. *oveja*; port. *ovelha*; du lat. *ovicula*, diminutif de *ovis*, brebis.

OUAIS (ouè, monosyllabe), *interj.* familière qui exprime la surprise..... Madame, êtes-vous morte? ouais! elle ne dit mot, MOL. *Sganar.* sc. 2. Ouais! ceci doit donc être un important secret? ID. *le Dép.* II, 1. Ouais! que signifie tout ceci? LESAGE, *Crisp. riv. de son maître*, 19. Ouais! se dit tout bas le marchand, cet homme donne vingt mille piastres aussi aisément que dix mille, VOLT. *Cand.* 19. Mais ouais! il y a longtemps que l'heure est passée, et je ne vois point venir mon homme, BRUEYS, *Avoc. Pat.* II, 1.

— ÉTYM. Si *ouais* n'est pas un simple son d'interjection, comparez l'allem. *was!* quoi! angl. *what!*

† OUANDEROU (ou-an-de-rou), *s. m.* Espèce de singe du genre des macaques, *simia silenus*, *L.*

† OUARINE (ou-a-ri-n'), *s. m.* Espèce de singe. L'ouarine et l'alouate sont les plus grands animaux quadrumanes du nouveau continent, BUFF. *Quadrup.* t. VIII, p. 289.

OUATE (ou-a-t'; l'Académie dit qu'on prononce ou-è-t'; mais cette prononciation est tout à fait en désuétude), *s. f.* || 1° Selon Trévoux, espèce de coton qui croît autour de quelque fruit d'Orient, auquel elle sert d'enveloppe et qui vient d'Alexandrie par la voie de Marseille ; et, en France, la première soie qui se trouve sur le cocon du ver à soie. || 2° Présentement, ouate ne se dit que de la laine, de la soie ou du coton préparé, et qui, placé entre deux étoffes, rend les vêtements plus chauds, sans trop en augmenter le poids. Ouate de laine. Ouate de soie. Ouate de coton. Une feuille de ouate. On vous souffrira avec tous vos défauts : robe d'ouate, écharpe, bonnets, serviettes sur la tête, ce sont tous ceux que je vous connais, MAINTENON, *Lett. à Mme de Dangeau*, 19 déc. 1687. Où sur l'ouate molle éclate le tabis, BOIL. *Lutr.* IV. J'en conclus que ces nids seraient admirables pour la fabrique des ouates, BONNET, *Observ.* 6°, *insectes.* Le chat-huant vole d'une aile silencieuse, comme étoupée de ouate, MICHELET, *l'Oiseau.* || Fig. Les nues formaient dans les cieux des bancs d'une ouate éblouissante, CHATEAUB. *Génie*, I, V, 12. || 3° Particulièrement, celle qui est de coton, à cause qu'elle est la plus commune. || 4° Ouate, nom vulgaire de l'asclépiade syriaque, Linné, apocynées, qui est l'herbe à la ouate de certains auteurs. || Ouate naturelle, réunion de conferves et d'infusoires.

— REM. On dit souvent de la ouate pour de l'ouate. Une robe doublée de ouate, pour d'ouate. Ce n'est pas une faute, ou étant quelquefois à l'état de consonne.

— ÉTYM. Bourg. *ouaite*; wallon, *watt*; norm. *ouette*; esp. *huata*; ital. *ovata*; all. *Watte*; holl. *wad*, angl. *wad.* L'italien *ovata* provient du français; cela ôte tout appui à Diez, qui est disposé à tirer *ovata* du latin *ovum*, en forme d'œuf, à cause des bourrelets arrondis qu'on fait avec cette substance. L'espagnol *huata* vient aussi du français, auquel sont également empruntés les mots germaniques *Watte*, *vad*, *wad*. *Ouate* paraît donc exclusivement français; dès lors on est porté à trouver très-plausible l'opinion de Lamonnoye, qui y voit un diminutif de l'ancien français *oue*, oie, *ouette*, *ouate*.

OUATÉ, ÉE (ou-a-té, tée), *part. passé* d'ouater. J'ai une robe de chambre ouatée, j'allume du feu tous les soirs, SÉV. 19 juin 1680.

OUATER (ou-a-té : l'Académie dit qu'on prononce ou-é-té; l'usage est contre elle; Th. Gautier a fait ouater de deux syllabes, contre l'usage; voy. le vers de Boileau cité à OUATE), *v. a.* Garnir d'ouate. Ouater une robe. || Par extension. L'hermine, vierge de souillure, Qui, pour abriter les frissons, Ouate de sa blanche fourrure Les épaules et les blasons, TH. GAUTIER, *Émaux et camées, Symphonie en blanc majeur.*

— ÉTYM. *Ouate*: wallon, *watté*.

† OUBIER (ou-bié), *s. m.* Nom d'une des dix espèces de faucons.

— ÉTYM. Le radical est le même que dans *hobereau* (voy. ce mot).

OUBLI (ou-bli), *s. m.* || 1° Perte du souvenir. Enchanté par sa passion, et détourné par les affaires, il [David] laissait la vérité dans l'oubli, BOSS. *Sermons, Prédicat.* 2. Et souvent, sans ces vers qui les ont fait connaître, Leur talent dans l'oubli demeurerait caché, BOIL. *Sat.* IX. Oh! d'un si grand service oubli trop condamnable! RAC. *Esth.* II, 3. D'adorateurs zélés à peine un petit nombre Ose des premiers temps nous retracer quelque ombre; Le reste pour son Dieu montre un oubli fatal, ID. *Ath.* I, 1. Presque tous les événements sont précipités les uns par les autres dans un éternel oubli; c'est une réflexion qu'on ne saurait trop faire, VOLT. *Russie, Préf. hist.* D'un éternel oubli ne tirez point les morts, ID. *Sémiram.* II, 7. Déjà l'obscure nuit versait l'oubli des maux, DELILLE, *Én.* IX. La merveilleuse illusion de l'oubli fait aller le monde, STAEL, *Corinne*, XVIII, 3. Il n'y a point d'oubli pour les personnes d'une imagination forte, ID. *ib.* 6. Ma bonne fée, au seuil du pauvre barde, Oui, vous sonnez la retraite à propos; Pour compagnon, bientôt dans ma mansarde, J'aurai l'oubli, père et fils du repos, BÉRANG. *Adieu, chansons.* || Tomber dans l'oubli, s'effacer de la mémoire des hommes. N'oubliez pas d'insister plus que vous ne faites dans votre épître, sur la protection qu'on accordait aux persécuteurs de Corneille, et sur l'oubli profond où sont tombées toutes les infamies qu'on imprimait contre lui, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 8 sept. 1761. || 2° Action d'oublier. Oubli du monde et de tout, hormis Dieu, PASC. dans son *amulette.* Dans cet oubli profond et de Dieu et d'elle-même où elle [l'âme] s'était plongée, BOSS. *la Vallière.* Jéhu, sur qui je vois que votre espoir se fonde, D'un oubli trop ingrat a payé ses bienfaits [de Dieu], RAC. *Athal.* III, 6. Lorsque Julien voulut mettre de la simplicité et de la modestie dans ses manières, on appela oubli de la dignité ce qui n'était que la mémoire des anciennes mœurs, MONTESQ. *Rom.* 17. || Mettre en oubli, perdre le souvenir. Assez d'autres sans vous n'ont pas mis en oubli Par quelles cruautés son trône est établi, CORN. *Cinna*, I, 2. Les premières douleurs sont mises en oubli, PASC. *Prophéties*, 33, éd. FAUGÈRE. Quoi!... Nous mettrons notre honneur et son sang en oubli! Il est mort; savons-nous s'il est enseveli? RAC. *Mithr.* I, 3. Dont l'écrit froid et long, déjà mis en oubli, Ne fut jamais connu que de l'abbé Mably, VOLT. *Ép. à Horace.* || Oubli des injures, l'action d'oublier les injures et de n'en garder aucun ressentiment. || Oubli de soi-même, abnégation de ses intérêts, de ses droits. || Oubli de ses devoirs, action de manquer à ses devoirs. Je vois avec une amère confusion jusqu'où l'oubli du premier de mes devoirs m'a fait porter celui de tous les autres, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 29. || Il se dit, dans un sens analogue, des personnes qu'on néglige. ....Nourrir dans son âme Le mépris de sa mère et l'oubli de sa femme, RAC. *Brit.* III, 3. L'oubli de tous les droits né de l'oubli des dieux, DELILLE, *Imag.* I. || 3° Acte d'oubli. Réparer un oubli. J'oubliais mon amour, dit-il... ah! oui, les hommes ont de ces oublis; leur cœur et leurs sens peuvent agir séparément, Mme RICCOBONI, *Jul. Catesby*, *Œuvr.* t. I, p. 380, dans POUGENS. || 4° Le fleuve de l'oubli, le Léthé (voy. ce mot).

— HIST. XI° s. Mais lui meisme [il] ne vuet metre en oubli, *Ch. de Rol.* CLXXIII. || XIII° s. Et ce qu'on voit ne doit estre en oubli, EUST. LE PEINTRE, dans *Couci.* Or te voil dire et conseillier, Que l'amors metes en obli, Dont ge te voi si afebli, *la Rose*, 3031. || XV° s. Le jeune roy d'Angleterre ne meit pas en oubly le voyage qu'il devoit faire au royaume de France, FROISS. I, I, 52. || XVI° s. Tu bois le long oubli de tes travaux passez, DU BELLAY, VI, 8, *recto.* Il a esté necessaire que Dieu eust ses registres authentiques pour y coucher sa verité, afin qu'elle ne perist point par oubli, CALV. *Instit.* 29.

— ÉTYM. Provenç. *oblit, obli*; catal. *oblit, olvit*; espagn. *olvido*; ital. *oblio*; de *oblitum*, supin de *oblivisci*, oublier (voy. OUBLIER).

OUBLIANCE (ou-bli-an-s'), *s. f.* Disposition à oublier. Effaçons, je vous prie, de notre histoire tout ce qui s'est passé depuis quatre mois; croyons que ce temps-là arriva au siècle des choses fabuleuses, et, pour notre commun contentement, apprenons ensemble l'art d'oubliance, BALZ. liv. III, lett. II.

— HIST. XIII° s. La terre d'oublience apele il la douleur d'enfer; *Psautier*, f° 106. Nel metré mie [je ne le mettrai pas] en obliance, *la Rose*, 986. || XVI° s. L'histoire preserve de la mort d'oubliance les faicts et dicts memorables des hommes, AMYOT, *Préf.* II, 26. L'esprit humain est enclin et fragile pour tomber en oubliance de Dieu, CALV. *Instit.* 29. Tant de noms, tant de victoires et conquestes ensepvelies sous l'oubliance, MONT. I, 171. N'ayant aultre droict sur le passé que de l'oubliance; ID. II, 267. La souvenance après l'oubliance, F. BELLIER, *Trad. de Philon*, 1575, in-f°. p. 176.

— ÉTYM. *Oubliant*; provenç. *oblidansa*; espagn. *olvidança*; ital. *oblianza*.

OUBLIE (ou-blie), *s. f.* || 1° Pâtisserie mince et de forme ronde; l'oublie est ordinairement roulée en cylindre creux, et on lui donne le nom de plaisir quand elle a la forme d'un cornet. Mais à condition qu'en son plus grand besoin On ne lui donnera que deux tranches de coing, Douze cornets d'oublies et deux verres d'eau claire, DANCOURT, *Sancho Pança*, V, 12. Les statuts de ce métier prouvent qu'en 1397-1406, il y avait à Paris vingt-neuf *oblayers* qui pouvaient faire chacun, par jour, mille oublies de différentes espèces; ils les débitaient dans les rues et les jouaient aux dés sur le coffret qui les contenait; nous avons dans les marchands de macarons et de plaisirs les dernières lueurs de cet usage, DE LABORDE, *Émaux*, p. 421. || Fig. Faire l'oublie, se dit du linge mal apprêté dont les coins se roulent. || 2° Oublie, la bulle lignaire qui porte ce nom, ainsi que ceux de gaufre roulée et papier roulé (coquille univalve).

— HIST. XII° s. N'ot à l'autel que lui et Dieu qu'il sacrefie, Es mains tint le calisse et l'oublie à saisie, DE LABORDE, *Émaux*, p. 421. || XIII° s. Niules, oubliées, gibelés, Et pastés de vis [vifs] oiselés, *Fl. et Blanchefl.* 3187. || XIV° s. Que nul ne puisse tenir ouvrouer ne estre ouvrier en la dicte ville de Paris ne ès forbours, se il ne scet faire en un jour au moins cinq cens de grans oubliées, trois cens de supplication et deux cens d'estrées dudit mestier, bons et souffisans, et faire sa paste pour le dit ouvrage, DE LABORDE, *Émaux*, p. 421. || XV° s. Un coffin à oublies, d'argent blanc, fermant à clé, à la devise de Monseigneur et armoyé de ses armes, ID. *ib.* p. 421. || XVI° s. Fougasses, brassadeaux, tourtillons, biscuits, eschaudés, oublies, cachemuseaux, gasteaux, popelins, gaufres, petits-choux, etc. O. DE SERRES, 825.

— ÉTYM. Genev. *oubli*, s. m.; provenç. *oblia*; bas-lat. *oblata*, de *oblatus*, offert (voy. OBLATION), à cause que l'oublie était une sorte d'*offrande* que le vassal faisait à son seigneur.

OUBLIÉ, ÉE (o-bli-é, ée), *part. passé* d'oublier. || 1° Dont le souvenir est perdu. Dormez votre sommeil, riches de la terre, et demeurez dans votre poussière; ah! si quelques générations, que dis-je, si quelques années après votre mort, vous reveniez, hommes oubliés, au milieu du monde.... BOSS. *le Tellier.* J'ai toujours ouï dire que les femmes doivent désirer d'être oubliées, MAINT. *Lett. à M. d'Aubigné*, 18 juillet 1684. Mon ami, laissons là ma peine et mes alarmes : Je vous vois, tout est oublié, SAURIN, *Beverlei*, II, 5. Il me semble que, sous les ombrages d'une forêt, je suis oublié, libre et paisible comme si je n'avais plus d'ennemis, ou que le feuillage des bois dût me garantir de leurs atteintes, J. J. ROUSS. *Prom.* 7. Elle [Henriette d'Angleterre] serait morte oubliée, si Bossuet ne s'était emparé de ce grand débris de la fortune, pour le façonner à la manière de son génie, CHA-

[illegible] *Les quatre Stuarts*, *Henriette-Marie*. Je [illegible] de lumière, [illegible], de prière, Oubliant [illegible] *Odes*. [illegible] Mettre une personne, une chose au rang des [illegible] oubliées, n'y plus son[illegible] dont la valeur d'Amurat [illegible] chagrins à mon sort s'est [illegible] IV, [illegible] Il ne s'en trouve point qui... [illegible] sans faire souvenir, ID. *Esth.* II, 3.

OUBLIER [illegible], j'oubliais, nous oubliions, [illegible], que j'oublie, que nous oubliions, que [illegible] || 1° N'avoir pas souvenir de. [illegible] que je vous attends. En écrivant ma pen[illegible], elle m'échappe quelquefois ; mais cela me fait [illegible] de ma faiblesse, que j'oublie à toute heure, [illegible] autant que ma pensée oubliée, car je ne tends qu'à connaître mon néant, PASC. *Pens.* VI, 18. Qu'il n'y avait sans formalité qu'à vous dire ses intentions, et que vous iriez encore au delà et [illegible] de vous-même à tout ce qu'il pourrait avoir oublié, BOSS. *Louis de Bourbon*. Elle [la vérité] est dans les consciences, je dis même dans les consciences des plus grands pécheurs ; mais elle y est souvent oubliée, ID. *Sermons*, *Prédicat*. 2. Et mes coursiers oisifs ont oublié ma voix, RAC. *Phèdre*, II, 2. Lasse de vains honneurs, et me cherchant moi-même, Aux pieds de l'Éternel je viens m'humilier, Et goûter le plaisir de me faire oublier, ID. *Esth.* I, 1. De ce couple perfide j'avais presque oublié l'attentat parricide, ID. *ib.* II, 3. Avez-vous bien promis d'oublier ma mémoire? ID. *Bérén.* V, 6. Moins de cent quarante ans après, Archimède était déjà si parfaitement oublié de ses citoyens malgré les grands services qu'il leur avait rendus, qu'ils niaient qu'il fût enterré à Syracuse, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. X, p. 101, dans POUGENS. Il n'y a pas grand mal à être oublié, c'est même souvent un bonheur ; le mal est d'être persécuté, VOLT. *Lett. Marmontel*, 29 sept. 1772. Oublier si vite ce qu'on a aimé, c'est flétrir le passé au moins autant que l'avenir, STAËL, *Corinne*, XVII, 3. || Il a peur que je n'oublie mon nom, c'est-à-dire il m'appelle sans cesse. Madame Perrinelle par-ci, madame Perrinelle par-là : elle a peur que j'oublie mon nom, je pense, DANCOURT, *les Vac.* sc. 9. || Fig. Il a oublié la commission, il a [illegible] de la faire et il a gardé l'argent. || Avec un infinitif oublier prend la préposition *de*. Je n'oublierai jamais d'avoir vu beaucoup pleurer une petite fille qu'on avait désolée avec la fable du loup et du chien, J. J. ROUSS. *Émile*, II. || Familièrement. Il a oublié d'être bête, se dit d'une personne qui est loin de manquer d'intelligence. || Absolument. Il apprend facilement et il oublie de même. On oublie trop et trop vite, VOLT. *Dict. phil. Arrêts notables*. || 2° Ne pas songer à. Il vaut mieux que nous oubliions le passé, SÉV. 120. Si j'aime encor Thésée, oublié-je qu'il fuit? TH. CORN. *Ariane*, V, 5. Que deux cœurs [illegible] heureux D'oublier le reste du monde! [illegible] III, 3. Vouloir oublier quelqu'un, c'est y penser, LA BRUY. IV. Le meilleur parti qu'on puisse [illegible] la calomnie, c'est de l'oublier, VOLT. *Lett. l'évêque d'Annecy*, 15 avr. 1768. J'oublie aisément mes malheurs, mais je ne puis oublier mes fautes, [illegible], J. J. ROUSS. *Conf.* VII. || Oublier l'heure, laisser passer l'heure où l'on avait quelque chose à faire. || Oublier l'heure, les heures, perdre le sentiment [illegible] agréable. On oublie l'heure, les heures à lire, à jouer. || Oublier [illegible] à quelque chose par [illegible]. Je crois que vous n'avez pas [illegible] ou de faire faire un compliment par M. d'[illegible] à Mme et à M. de [illegible], SÉV. 16 [illegible] 1671. || Oublier à [illegible] à vous dire que... VOLT. *Lett.* [illegible] à remarquer que la prison où je mets [illegible] que je conseille [illegible] *Essai*, [illegible]. On n'avait point oublié à [illegible] sur la principale occupation de [illegible] sur les [illegible] qu'il [illegible] *Hist. de l'Acad.* [illegible] J'ai oublié à vous dire qu'il y a des [illegible] de différentes impressions, PASC. *Prov.* VIII. [illegible] à vous parler de ma petite d'Aix, SÉV. 1680. Je crois que vous n'avez pas oublié à remercier bien, ID. 16 août 1671. || Oublier à, se dit ou plutôt s'est dit [illegible] pour marquer l'habitude [illegible] jamais, vous [illegible] à dire. [illegible] oubliée, [illegible] IV, 3. [illegible]

|| 4° [illegible], ne pas faire mention de. Il a oublié une citation importante. Rendait-il compte d'une bataille, il n'oubliait rien, sinon que c'était lui qui l'avait gagnée, FLÉCH. *Turenne*. || 5° Négliger. Pour elle contre vous qu'ai-je oublié de faire? TH. CORN. *Ariane*, I, 4. L'Égypte n'oubliait rien pour polir l'esprit, ennoblir le cœur, et fortifier le corps, BOSS. *Hist.* III, 3. Je voudrais qu'elle [une affaire] fût perdue, à condition que celles de Jouarre prissent fin ; je n'y oublierai rien, ID. *Lett. abb.* 61. Ils [les Romains] n'oublièrent rien pour avoir des chevaux numides, des archers crétois, des frondeurs baléares, des vaisseaux rhodiens, MONTESQ. *Rom.* 2. || 6° Laisser de côté. Il oubliait sa grandeur. Vous avez oublié vos plus justes prétentions, quand il a fallu donner des marques de votre zèle et de votre foi, BOURDAL. *Myst. Résurrect. de J. C.* t. I, p. 362. || 7° Manquer à, se mettre hors. M. de Pompone n'était pas de ces ministres sur qui une disgrâce tombe à propos, pour leur apprendre l'humanité, qu'ils ont presque tous oubliée, SÉV. 22 nov. 1679. On avait oublié pour ces étrangers jusqu'à cette politesse singulière qui distingue notre nation, FLÉCH. *Lamoignon*. On se plaint qu'oubliant son sang et sa promesse, Il élève en sa cour l'ennemi de la Grèce, RAC. *Andr.* I, 1. Tes prières m'ont fait oublier mon devoir, ID. *Phèdre*, IV, 6. || Ne point conserver de reconnaissance. Oui, je vous ai promis et j'ai donné ma foi De n'oublier jamais tout ce que je vous doi, RAC. *Bajaz.* III, 5. Oublie tous mes services passés, regarde-moi comme un traître, et punis-moi de tous les crimes que je n'ai pu empêcher, MONTESQ. *Lett. pers.* 160. || Ne point garder de ressentiment. Dans des fautes si sincèrement reconnues et dans la suite si glorieusement réparées par de fidèles services, il ne faut plus regarder que l'humble reconnaissance du prince qui s'en repentit, et la clémence du grand roi qui les oublia, BOSS. *Louis de Bourbon*. Le bonheur de te voir me fait tout oublier, VOLT. *Adelaïde*, II, 2. || Absolument. Fontenelle, qui, par modération ou par prudence, ne se vengeait jamais et se plaignait rarement, oubliait encore moins, D'ALEMB. *Éloges*, *Despréaux*. || 8° En parlant des personnes, négliger quelqu'un, ne pas agir envers lui comme on le devrait. Il est vrai qu'on oublie bientôt les gens qui se sont dépouillés, FÉN. *Dial. des morts mod.* XI. || Par forme de reproche obligeant. Vous ne venez plus nous voir, vous nous oubliez. || N'oubliez pas les pauvres, les malades, les besoins de l'église, espèce de formule qui s'emploie à l'église, quand on quête pour les pauvres, pour l'œuvre, pour les besoins de l'église. || 9° Oublier qui l'on est, se méconnaître, vouloir, par orgueil, s'élever au-dessus de sa condition. || On dit aussi : vous oubliez qui je suis, c'est-à-dire vous n'avez pas pour moi les égards que vous me devez. Agamemnon : Oubliez-vous ici qui vous interrogez? — Achille : Oubliez-vous qui j'aime et qui vous outragez? RAC. *Iphig.* IV, 6. || 10° S'oublier, *v. réfl.* Perdre le souvenir de soi-même. De cette étude opiniâtre Quel charme le rend idolâtre? C'est qu'il s'oublie, et c'est assez, LAMOTTE, *Odes*, t. I, p. 281, dans POUGENS. Ah! [illegible] est le bonheur suprême, Mânes chéris de quiconque a des pleurs ; Vous oublier c'est s'oublier soi-même : N'êtes-vous pas un débris de nos cœurs? LAMART. *Harm.* II, 1. || 11° Être oublié. Cette affaire me parut si médiocrement bonne, que je souhaitai qu'elle s'oubliât tout à fait, STAAL, *Mém.* t. III, p. 171. Il [un scandale] fut bientôt oublié, comme tout s'oublie, VOLT. *Dict. phil. Ordination*. Malesherbes, Turgot, ô vous en qui la France Vit luire hélas! en vain, sa dernière espérance, Ministres dont le nom ne s'est point oublié, A. CHÉN. *Hymne à la France*. || 12° Ne plus penser à l'heure, à ce qu'on fait. Heureux cent fois l'auteur avec qui l'on s'oublie! LAMOTTE, *Odes*, t. I, p. 335, dans POUGENS. Ils s'oublient quelquefois chez Mlle l'Espinasse, MARMONTEL, *Mém.* VII. Mais je m'oublie tout en causant ; il est midi ; j'ai vingt personnes à dîner qui doivent être arrivées à présent, GENLIS, *Théât. d'éduc. l'Enfant gâté*, I, 1. || 13° Perdre le [illegible], le soin de soi-même. Absorbé tout en toi par un parfait amour, Je m'oublierai moi-même et fuirai tout le reste, CORN. *Imit.* IV, 13. Que dis-je? en ce moment mon cœur hors de lui-même S'oublie et se souvient seulement qu'il vous aime, RAC. *Bérén.* IV, 5. Il faut s'oublier entièrement quand on veut [illegible] les hommes, et n'avoir en vue que la vérité, VOLT. *Dict. phil.* [illegible]. || Particulièrement. Négliger le soin de ses propres intérêts. Il ne s'est [illegible] oublié. [illegible] vertu. Qu'elle-même s'oublie, RAC. *Esth.* II, 3. Il [illegible] lui-même pour se sacrifier au bien public, FÉN. *Tél.* V. Nous avons oublié M. Abauzit ; [illegible] dites, méchant ami! cet homme [illegible] passe sa vie à s'oublier soi-même, doit-il être oublié des autres? J. J. ROUSS. *Lett. à M. Vernes*, *Correspondance*, t. V, p. 36, dans POUGENS. || 14° [illegible] avec négligence. Si le peintre ne se fût pas oublié dans le petit paysan, les raisins n'[illegible] pas eu ce succès prodigieux, FONTEN. [illegible] || 15° Manquer à ce que l'on doit aux autres [illegible] soi-même. Une grande princesse à ce point s'oublier Que d'admettre en son cœur un simple cavalier! CORN. *Cid*, I, 2. David s'oublie pour un peu de temps, BOSS. *Hist.* II, 4. Le roi blâma le premier président en le taxant d'impertinent qui s'oubliait, ST-SIM. 110, 188. Dès qu'on a oublié la dignité de son état, on s'oublie bientôt soi-même, MASS. *Conf. Man. dont les clercs doivent se cond. dans le monde*. Sortez, Lucinde ; quand de grands seigneurs [illegible] chent à de petites créatures comme vous, [illegible] doivent pas pour cela s'oublier, LESAGE, *Gil Bl.* liv. V, ch. 1. À cet indigne mot je m'oubliai [illegible] peut-être, VOLT. *Adél. du Guescl.* II, 2. Il [illegible] jusqu'à présenter un mémoire au sénat pour [illegible] faire arrêter, J. J. ROUSS. *Confess.* VII. || 16° [illegible] vain, orgueilleux. Les parvenus s'oublient [illegible] Il faut s'oublier soi-même pour cela [les grands] [illegible] et croire qu'on a quelque excellence réelle au-dessus d'eux [les inférieurs], PASC. *Condition des grands*. L'esprit dans ce nectar heureusement s'oublie [illegible] pelain veut rimer, et c'est là sa folie, BOIL. *Sat.* [illegible] Les ennemis offensés de sa gloire.... En leur [illegible] de nouveau s'oubliant, RAC. *Poés. div.* [illegible] *paix*. Polyphonte, abusant de mon trouble [illegible] Ose enfin s'oublier jusqu'à m'offrir sa main [illegible] *Mérope*, II, 1. || 17° On a dit, dans le XVII° siècle, s'oublier de, ne plus songer à, emploi qui a vieilli. [illegible] mon propre néant jamais ne m'oublier, [illegible] III, 21. Et, s'oubliant de ce qu'il est en lui-même, il [un grand, flatté] se va chercher dans le discours des autres, et s'imagine être tel que la flatterie le représente, BOSS. *Sermons*, *Honneur du monde*, 2. Que les sciences humaines s'oublient de leur dignité, jusqu'à n'avoir plus d'usage que dans le commerce, ce n'est pas à moi, chrétiens, de déplorer dans cette chaire, ID. *Panég. sainte* [illegible] || On a dit aussi dans le même sens : s'oublier [illegible] La bravoure l'a emporté sur la prudence, et l'[illegible] s'est oublié que l'on était capitaine pour faire le métier de soldat, FLÉCH. *Réflex. sur les diff. caract. des hommes*, 1. || Proverbes. Il n'oublie pas [illegible] mains, se dit d'un homme qui vole ou qui [illegible] || Est bien fou qui s'oublie, c'est-à-dire c'est [illegible] folie de ne pas songer à soi.

— HIST. XI° s. L'enseigne [de] Charle n'i devez ublier, *Ch. de Rol.* XC. || XII° s. Geofroiz d'A[illegible] s'est pas oblié [n'a pas oublié ce qu'il avait à [illegible]] *Ronc.* p. 166. Quant jà pour riens qui soit [illegible] blierai ceste honor, *Couci*, I. Pour ce n'ai-je [illegible] oublié À aimer bien et loiaument, ID. [illegible] ....Baudoin, garde-toi ; Trop te puez oblier [illegible] fame de roi, *Sax.* I, p. 120. E à un [illegible] liwes de là, À heberchier les povres [illegible] s'ublia ; Kar de rente à cel liu par an cent [illegible] *Th. le mart.* 160. || XIII° s. Et Symons passe avant [s'avance], mie ne s'oublia, *ib.* CXXX. [illegible] n'oublie pas les siens, *Chr. de Rains*, p. 63. [illegible] la joie convient lors Que li cuers oblit [illegible] Et les tenebres où il iere [était], *la Rose*. [illegible] vous avoie oublié à dire que, quant le [illegible] Japhe fu descendu, il fist tendre ses [illegible] JOINV. 216. || XV° s. Car je voy bien, qui aime à [illegible] oublie, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 366. Allez [illegible] pas à boire, Si vous trouvez Martin garant. [illegible] En celle compaignie ne s'oublia pas le [illegible] quaut, qui moult envis eust demouré [illegible] *Boucig.* I, 11. Tout oublié devint, sa maladie [illegible] la memoire, *Gerard de Nevers*, p. [illegible] [illegible]. Les personnes qui en la place [illegible] avoient comme tout oublyé leur memoire, car [illegible] leur souvenoit fors que ce qu'ils veoient, *Perceforest*, t. II, f° 117. || XVI° s. Au milieu des tourments [illegible] ma douleur, je me resjouiray de voir [illegible] III, 76, verso. Celles que forte amour a [illegible] oublier [s'oublier], MARG. *Nouv.* XLIX. Je m'y [illegible] mais je ne m'y oubliois pas, MONT. [illegible] oui dire qu'il se falloit oublier pour le prochain [illegible] IV, 150. Quand on les jette, comme on dit, [illegible] pechez oubliez, LANOUE, 149. Il s'en estoit [illegible] blia sa promesse] ou [illegible] CARL. [illegible] s'oublierent ils d'ung merveilleux adva[illegible] avoient sur nous, ID. [illegible] 22. Il s'oublia jusqu'à dire des paroles presomptueuses, et user de [illegible] menaces, AMYOT *Cat. d'Utiq.* 37. S'ils ont [illegible]

fourvoyer, qui les redressera? s'ils s'oublient, qui les corrigera? ID. *Mor.* épît. 6.

— ÉTYM. Bourg. [illegible]; Berry, *oblier, obelier*; provenç. *oblidar*; espagn. *olvidar*; ital. *obbliare*; d'un verbe fictif *oblitare*, fait du supin *oblitum*, de *oblivisci*, oublier, qui vient de *ob*, et d'un radical que Corssen, *Nachtr.* p. 34, rattache à *livor*, *livere*, *lividus*; *oblivisci* signifierait donc pâlir, s'obscurcir; HORACE, *Odes*, IX, 30, a dit *lividas obliviones*.

† OUBLIERIE (ou-bli-rie), *s. f.* Art de faire des oublies. || Lieu où on les serre.

— HIST. XIIIe s. Nous faisons à savoir que par devant nous vindrent le commun des obliers, mestres et vallez d'oubloierie, de la ville de Paris, *Liv. des mét.* 350.

— ÉTYM. *Oublier*, ancien nom du faiseur d'oublies.

OUBLIETTES (ou-bli-è-t'), *s. f. pl.* || 1° Cachot où on enfermait ceux qui étaient condamnés à une prison perpétuelle, et que l'on y oubliait. || Fig. Mettre aux oubliettes, jeter au rebut une lettre, une demande; ne plus s'en occuper. || 2° Espèce de fosse couverte d'une trappe, où l'on faisait tomber ceux dont on voulait se défaire secrètement.

— HIST. XIVe s. Les aucuns d'iceulx malfaicteurs furent depuis pris et pendus à Baieux, et les autres mis en oubliete en la court de l'evesque du dit lieu, où ilz moururent pour leurs demerites, DU CANGE, *oblivium*. || XVe s. L'oubliete te peut servir, Et l'herbe [illegible], CH. D'ORL. *Rond.* Crié soit à la clochete Par les rues, sus et jus, Fredot, on ne le voit [illegible]; Est-il mis en oubliete? ID. *Rondeau.*

— ÉTYM. *Oublier.*

OUBLIEUR (on prononce ou-bli-eû), *s. m.* Nom donné jadis à des garçons pâtissiers qui, sur les [illegible] heures du soir, allaient criant à Paris des oublies. La chanson, la lanterne de l'oublieur. || On [illegible]vait aussi, comme l'on prononçait, oublieux. [illegible] de Beaumont arrive-t-elle toujours comme oublieux? SÉV. 6 nov. 1673. || Fig. Nom donné durant la Fronde au marquis de Senneterre et au maréchal d'Estrées. Je répondis civilement aux oublieux (on appelait ainsi ces messieurs, parce qu'ils allaient d'ordinaire entre huit et neuf heures dans les maisons où ils négociaient quelque chose et ils négociaient toujours).... RETZ, III, 74.

— ÉTYM. *Oublie.* L'ancienne langue disait *oblier*, *oublier*, et avec raison, la finale *er* appartenant aux [illegible]tiers.

† OUBLIEUSEMENT (ou-bli-eû-ze-man), *adv.* D'une manière oublieuse.

— HIST. XVIe s. Oublieusement, OUDIN, *Dict.*

OUBLIEUX, EUSE (ou-bli-eû, eû-z'), *adj.* Sujet à oublier. Ce néanmoins, oublieuse personne, Humblement humblement je te donne, SCARRON, *Poés.* [illegible] (*Œuv.* t. VII, p. 79, dans POUGENS. Voilà, dit-on [à] la vue d'un mort], ce que c'est que l'homme! et [celu]i qui le dit, c'est un homme, et cet homme ne [s'applique] rien, oublieux de sa destinée, BOSS. *Sermons, Mort, Préambule.* Le bonhomme Panard, aussi [insouc]iant que son ami, aussi oublieux du passé et [négligent] de l'avenir, MARMONTEL, *Mém.* VI. Ton [âme fa]cile est oublieuse des crimes, BÉRANG. *Octavie.*

— REM. Pourquoi l'usage a-t-il conservé oubli et [abando]nné oublieux? MARMONTEL, *Élém. litt.* (*Œuv.* t. [illegible] p. 441, dans POUGENS. Depuis Marmontel, *oublieux*, menacé de périr, est rentré dans l'usage.

— HIST. XIIIe s. Car qui à s'ame est oblieux, Bien [illegible] qu'il le compoire [paye], RUTEB. 134. [illegible] apprend à parler] dedanz le secont [illegible] son aage, car dès lors en avant est durs et [illegible], BRUN. LAT. *Trésor*, p. 219. || XIVe s. Oublieuse et nonchalant des grans aises et des grans [illegible] qu'elle avoit eues, *Ménagier*, I, 6. || XVIe s. [illegible] parfaite Que l'oublieuse mort n'eust [illegible], DESPORTES, *Cartels et masquades, pour le duc du Maine.*

— ÉTYM. *Oubli*; génev. *oublieur*; provenç. *oblidos*; espagn. *olvidoso*; ital. *oblioso*; au XVIe siècle, [on disait] aussi *oblivieux*.

OUBRIA (ou-bri-a), *s. m.* Partie de l'atelier où [l'on for]ge le fer dans les usines des Pyrénées.

† OUCHE (ou-ch'), *s. f.* Dans l'Autunois, bonne [terre] capable de porter toute espèce de produit. [Terrain] voisin de la maison et planté d'arbres [fruitiers].

— HIST. XVIe s. Les tenans et aboutissans de leur [ouche], [illegible] *Fern.* III, 4.

— ÉTYM. Bas-lat. *olca*, qui est dans Grégoire de [Tours].

† OUDRIR (SE) (ou-drir), *v. réfl.* Terme rural. Se [illegible], se flétrir, en parlant des bourgeons.

— ÉTYM. C'est probablement le même avec un [sen]s différent, que *ourdri* (voy. ce mot).

† OUE (oue), *s. f.* Vieux mot pour oie. Le proverbe est bon, selon moi, Que qui l'oue a mangé du roi, Cent ans après en rend les plumes, LA FONT. *Lett* XVI.

— ÉTYM. Voy. OIE.

OUEST (ouèst'), *s. m.* || 1° Partie du monde qui est au soleil couchant. Les régions à l'ouest de Madagascar. Les flots de la Manche ne sont pas plus agités par les vents d'est ou d'ouest, que son cœur ne l'était par tant de mouvements contraires, VOLT. *l'Ingénu*, 7. || Le vent est à l'ouest, le vent est ouest, il vient du couchant. || Ouest équinoxial ou vrai, point de l'ouest où le soleil se couche lorsqu'il est dans l'équateur. || 2° Vent qui souffle de ce côté. L'ouest n'a cessé de souffler depuis deux jours. || Dans la rose des vents on distingue ouest-nord-ouest, plage située au milieu de l'espace qui sépare l'ouest du nord-ouest; vent qui souffle de ce côté. Ouest-quart-nord-ouest, plage située au milieu de l'espace qui sépare l'ouest de l'ouest-nord-ouest; vent qui souffle de cette plage. Ouest-sud-ouest, plage située au milieu de l'espace qui sépare l'ouest du sud-ouest; vent qui souffle de cette plage. Ouest-quart-sud-ouest, plage située au milieu de l'espace qui sépare l'ouest de l'ouest-sud-ouest; vent qui souffle de cette plage, etc. || 3° Il se dit de la partie d'un pays située du côté de l'ouest. L'ouest de la France. || Particulièrement, la région occidentale de la France (en cet emploi on met une majuscule). Les provinces de l'Ouest. || Les chemins de fer de l'Ouest, ou, elliptiquement, l'Ouest, les chemins de fer qui mènent de Paris en Normandie et en Bretagne.

— SYN. OUEST, OCCIDENT, COUCHANT. L'ouest est proprement le point où le soleil se couche à l'équinoxe; l'occident ou le couchant c'est le côté tout entier. Ces sens se confondent très-facilement; toutefois, si l'on parle des points cardinaux, on ne dira pas l'occident.

— HIST. XIIe s. Le west, *Rois*, p. 248.

— ÉTYM. Allem. *West*; isl. *vest*; suéd. *vester*. Il y a dans Pictet (t. I) une dissertation très-ingénieuse sur l'étymologie de *West*, rapporté à *vastum*, désert, mer, parce que le désert et la Caspienne étaient à l'ouest des Aryas qui devinrent les Germains.

OUF (ouf), *interj.* qui marque une douleur subite, ou l'étouffement, l'oppression. Fermant les yeux et criant ouf, L'adolescent se mit à braire, SCARRON, *Virg.* VII. Ouf! tu m'étrangles; fat, laisse-le comme il est, MOL. *Fâch.* I, 1. Ouf! je me sens déjà pris de compassion, RAC. *Plaid.* III, 3. Ouf! je ne sais par où commencer.... perfide! LE SAGE, *Turcaret*, II, 3. Ouf! que ce diable d'homme est rude à manier! BEAUMARCH. *Barbier de Séville*, III, 3.

† OUGRO-FINNOIS (ou-gro-fi-noi), *s. m.* Voy. ALTAÏQUE.

OUI (oui; ce mot a une demi-aspiration : ce oui; des oui, dites : dè oui; un oui, dites : un (sans liaison) oui; le oui et le non; eh mais oui, dites : eh mè oui; je crois que oui, je dis que oui; on dit cependant aussi et on écrit : je crois qu'oui, je dis qu'oui), *adv.* || 1° Il affirme et est opposé à *non*. J'y vois des bergères qui ne savent que oui et non, BALZAC, liv. IV, lett. 15. Ils rapportent les raisons de ceux qui disent que oui, PASC. *Prov.* XII. Et si l'on trouve que oui, vous aurez la gloire de l'avoir mieux entendu, ID. *ib.* XVII. M. de Montausier ne voulut apprendre d'autre langage que celui de l'Évangile : oui, oui, non, non, FLÉCH. *duc de Mont.* Un honnête homme qui dit oui et non mérite d'être cru, LA BRUY. V. Pour moi, j'aime les gens dont l'âme se peut lire, Qui disent bonnement oui pour oui, non pour non, GRESSET, *Méchant*, I, 5. || Il ne dit ni oui, ni non, il ne veut pas s'expliquer sur la chose dont il s'agit. Je ne dis oui ni non, de crainte de mentir, TH. CORN. *D. Bertr. de Cigarral*, III, 1. || On dit dans le même sens : il ne m'a répondu ni oui ni non. || Dire oui, consentir, surtout en parlant du mariage. Enfin, le bon de tout, c'est qu'à d'autres qu'à lui On ne peut vous lier que vous ne disiez oui, MOL. *Tart.* II, 4. Que maudits soient l'heure et le jour où je m'avisai d'aller dire oui! ID. *Méd. malgré lui*, I, 1. || 2° *Oui* est souvent la réponse à une interrogation, et alors il équivaut à une phrase entière : Avez-vous fait cela. — Oui, c'est-à-dire j'ai fait cela. Ariste : Et son cœur est épris des grâces d'Henriette. — Chrysale : Quoi? de ma fille? — Ariste : Oui; Clitandre en est charmé, MOL. *Femm. sav.* II, 3. Henriette : Moi, ma mère? — Philaminte : Oui, vous; faites la sotte un peu, ID. *ib.* III, 6. Un bonheur si étrange sera peut-être bientôt évanoui; le perroquet répondit oui, VOLT. *Zadig*, 6. || 3° Quelquefois il est simplement affirmatif, sans opposition à *non*, et en ce cas il se met au commencement du membre de phrase. Oui, c'est Agamemnon, c'est ton roi qui t'éveille, RAC. *Iphig.* I, 1. Oui, monsieur, j'aime mieux le Tartufe et le Misanthrope que les comédies nouvelles; oui, j'ose préférer Racine à mes drames, et j'aime mieux Roland et Armide que certains opéras, VOLT. *Lett. la Touraille*, 5 juill. 1774. Avant que, dégagé des ombres de l'enfance, Je pusse voir l'abîme où j'étais descendu, Père, mère, fortune, oui, j'avais tout perdu, GILB. *le Poëte malheureux.* || Dans les phrases familières, il se met quelquefois à la fin. Chrysale : Notre sœur est folle, oui. — Ariste : Cela croît tous les jours, MOL. *Femm. sav.* II, 4. || Redoublé, il augmente la force de l'affirmation. Oui, oui, je le ferai. Oui, oui, vous me suivrez, n'en doutez nullement, RAC. *Andr.* II, 5. || 4° *Oui* marquant la surprise. Il a dit telle chose, oui? c'est-à-dire est-ce vrai qu'il ait dit telle chose? || 5° *Oui-da*, certainement. Direz-vous par exemple qu'un homme ait, la nuit et sans aucune lumière, le pouvoir prochain de voir? — Oui-da, il l'aurait selon nous, s'il n'est pas aveugle, PASC. *Prov.* I. Carin : Byrrhie, instruit d'un mal que j'ai peine à vous taire, Vous peut de mes malheurs découvrir le mystère. — Byrrhie : Oui-da, je le ferai très-volontiers, BARON, *Andrienne*, II, 3. || Vraiment. Néron : N'avais-je pas ma maison Dorée qui devait être plus grande que les plus grandes villes? oui-da, je m'entendais en magnificence, FÉN. t. XIX, p. 313. Oui-da, l'état de veuve est une douce chose, REGNARD, *le Bal*, 4. || *Oui-da* est quelquefois ironique. Le croyez-vous? — Oui-da, je n'en crois rien. || 6° *Oui*, joint à des adverbes. Oui vraiment. Vraiment oui. Eh mais oui. || *Oui bien*, se dit et surtout se disait par opposition à une affirmation pour affirmer autre chose. Prononcez, messieurs, un arrêt digne de vous, qui fasse voir à toute l'Europe que le Cid n'est point le chef-d'œuvre du plus grand homme de France, mais oui bien la moins judicieuse pièce de M. Corneille, SCUDÉRY, *Lett. à l'Académie.* Philis : Si vous nommez ma flamme un bien commun à tous, Je n'aime, pour le moins, personne plus que vous; Cela vous doit suffire. — Cléandre : Oui bien à des volages Qui peuvent en un jour adorer cent visages, CORN. *la Place Roy.* II, 8. Je n'ai point encore vu M. Fagon depuis que j'ai reçu de vos nouvelles; oui bien M. Daquin, qui trouve fort étrange que vous ne vous soyez pas mis entre les mains de M. des Trapières, RAC. *Lett. à Boileau*, 4 août 1687. || 7° *S. m.* Un oui, une affirmation par oui. À des offres d'hymen répondre par des larmes, Et tarder tant à dire un oui si plein de charmes, MOL. *Sgan.* 2. Et, loin qu'un pareil oui me donnât de la peine, Croyez que j'en dirais bien vite une douzaine, ID. *ib.* 2. Ah! ce oui se peut-il supporter? ID. *Fem. sav.* I. Eh! nous ne différons que du oui et du non, ce n'est qu'une bagatelle, MARIVAUX. *Double inconst.* I, 7. Un prêtre, un oui, trois mots latins À jamais fixent vos destins, VOLT. *Épît.* 37. || Savoir le oui ou le non de quelque chose, savoir si une chose se fera ou ne se fera pas. La pensée du moment où je saurai le oui ou le non d'avoir ou de n'avoir pas de vos nouvelles.... SÉV. 14 juill. 1680. || Dire le grand oui, se marier. C'est demain qu'elle dit le grand oui. || Fig. Pour un oui, pour un non, pour la cause la plus légère. Pour un oui, pour un non, on va se jeter à l'eau, TH. LECLERCQ, *Proverb.* t. V, p. 168, dans POUGENS. || 8° Langue d'oui, voy. OIL.

— REM. Dans la citation de Molière au n° 2, l'e muet du mot avant oui n'est pas élidé, et il l'est dans la citation de Gilbert au n° 3.

— HIST. XIe s. Et cil respont : oïl, sire, assez bien, *Ch. de Rol.* L. || XIIe s. Oïl, par Dieu, ne puet estre autrement, *Couci*, XXII. || XIIIe s. Sire, fait-ele, oïl, mon cuer [je] lui ai donné, *Berte*, XLV. Est-il o [avec] vos? — ouïl sanz faille, *Ren.* 3367. Il me demanda, se je voulois estre honorez en ce siecle et avoir paradis à la mort, et je li diz : oyl, JOINV. 194. || XIVe s. Auil, dient ly aultre, n'en serez escondiz, *Hugues Capet*, v. 2142. Et dist ly connestablez : auwy, certainement, *ib.* v. 5776. || XVe s. Par ma foi, respondit le duc de Lancastre, ouïl, FROISS. II, III, 31. || XVIe s. Et tant qu'ouy et nenny se dira, Par l'univers le monde me lira, MAROT, II, 224. Je ne suis pas marry que.... mais oui bien de quoy nous soyons si.... MONT. I, 240. Quand j'imagine l'homme tout nud, ouy [même] en ce sexe qui semble avoir plus de part à la beauté..., ID. II, 203. Non que la difference y soit comme de la nuict à une clarté vifve; ouy, comme de la nuict à l'ombre, ID. II, 368. Il faut conclure que qui ayme le jeu, ne fera jamais grande fortune, ouy bien qu'il se verra avec le temps reduit à une miserable pauvreté, PASQUIER,

[illegible], t. III, p. 69. Son adois ne dit rien qu'un [illegible] qui tremble, D'AUB. *Tragiques*, édit. [illegible] p. [illegible]

— ÉTYM. La forme première est *oïl*, toujours [illegible] [illegible] *hoc* [illegible], ou cela (*hoc* [illegible]). [illegible] *ouil*, [illegible] qui représente [illegible] *illud*, non cela [illegible] [illegible], dans lequel [illegible] comme prosthétique; [illegible] différents [illegible] par [illegible] *oï*, *oï*, et on trouve dans les anciens textes, [illegible], des formes singulières de ce mot : [illegible], *oï*, *oïel*.

OUÏ, ÏE [illegible], *part. passé* d'ouïr. ‖ 1° Qu'on a entendu. [illegible] que partout mes plaintes soient ouïes? TH. CORN. *Ariane*, V, 5. Il fut condamné sans être ouï, BOSS. *Var.* VII, 34. ‖ 2° En termes de procédure, ouï le rapport d'un tel. ‖ En cet emploi, il est invariable. Ouï les témoins. Ouï les parties dans leur réplique. ‖ Mais on disait : un jugement rendu parties ouïes. Ouïes séparément, ces personnes auraient [illegible] dit autre chose.

† OUICHE (ou-ich'), *interjection* populaire qui marque le doute, l'incrédulité et une sorte de moquerie de ceux à qui l'on parle ou dont on parle. Ah! ouiche, on ne l'aura, vois-tu, qu'avec ma vie, BEAUMARCH. *Mar. de Fig.* I, 7.

OUÏCOU (ou-i-kou), *s. m.* Boisson faite de manioc, de patates, de bananes et de cannes à sucre.

OUÏ-DIRE (ou-i-dir'; ouï a une demi-aspiration : les ouï-dire, aux ouï-dire, dites sans liaison : lè ouï-dire, ô ouï-dire), *s. m.* Ce qu'on ne sait que par le rapport d'une autre personne. Il ne sait que par ouï-dire Ce que c'est que la cour, LA FONT. *Fabl.* VII, 12. Le critique, sans rien approfondir, se contente de mettre en note ouï-dire, mais une grande partie de l'histoire n'est fondée que sur des ouï-dire rassemblés et comparés, VOLT. *Suppl. au siècle de Louis XIV*, 1re part. ‖ *Au plur.* Des ouï-dire.

— HIST. XVIe s. Ouir-dire va par ville, LOYSEL, *Instit.* 771.

— ÉTYM. *Ouï*, participe passé d'*ouïr*, et *dire*.

OUÏE (ou-ie), *s. f.* ‖ 1° Celui des cinq sens par lequel on reçoit les sons. Avoir l'ouïe fine, subtile, délicate. L'organe de l'ouïe. L'ouïe s'exerce d'une manière passive et d'une manière active : il y a entre ces deux [illegible] la même différence qu'entre entendre et écouter. Quand tout faillit en toi, plus de [illegible], LA FONT. *Fabl.* VIII, 1. Il faut faire [illegible] les instructions qu'on donne aux enfants [illegible] par l'ouïe, mais aussi par la vue, [illegible] *Éduc. du prince*, dans RICHELET. Quand nous [illegible] saint Paul que la foi vient de l'ouïe, nous exprimons par ces termes l'effet particulier de la prédication, BOSS. *Euchar.* II, 3. De tous les sens, l'ouïe est celui qui trouble le plus l'âme, qui la frappe et l'émeut avec le plus de promptitude, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. IX, p. 505, dans POUGENS. L'ouïe est, après la vue, le sens le plus parfait [illegible] ils forment un grand peuple de [illegible], BONNET, [illegible] III, 27. [illegible] a une finesse et une précision qui saisit les [illegible] les plus [illegible] : tandis que l'œil [illegible] [illegible]

organes que les poissons ont aux côtés de la tête, ainsi dits par assimilation des ouïes avec des oreilles; ce sont deux appareils respiratoires placés de chaque côté de la tête, formés par les branchies et protégés, chez la plupart, par les opercules. Les vrais poissons n'ont point de poumons, ils ont des ouïes qui leur en tiennent lieu; tous les cétacés, au contraire, ont de vrais poumons, BONNET, *Contempl. nat.* XII, 27. ‖ Fig. Il a les ouïes pâles, se dit d'un homme dont le visage fait paraître qu'il a été malade, qu'il a eu quelque grande affliction (locution qui vient de ce que l'on reconnaît à la blancheur des ouïes que le poisson n'est pas frais). ‖ Il se dit aussi des ouvertures où sont placées les ouïes. Prendre une carpe par les ouïes. ‖ 4° Fig. Terme de luthier. Les ouïes, les ouvertures qui sont sur la table de certains instruments de musique, et qui contribuent à augmenter le son.

— HIST. XIe s. Del cor qu'il tient, l'oïe en est mult grant, *Ch. de Rol.* CXXXII. ‖ XIIe s. Tervagan [il] fiert quanqu'il pot lez l'oïe, *Ronc.* p. 116. Trois fois [il] le sonne, si loinz en va l'oïe, *ib.* 142. ‖ XIIIe s. Et si ne vous chaut d'escouter Ceus qui sont plain de vilonie; Errant [aussitôt] lor fetes sorde oïe, *Lai du conseil.* Briefment cis leus [ce lieu] n'a point d'oïe; Vostre vois ne puet estre oïe, Fors que de moi tant solement, *la Rose*, 16625. Li quens Robers de Flandres part de la baronie, A Aras est venus à Clemence s'amie, Souavet li conseille doucement en l'oïe : Dame, jou ai la crois, *Ch. d'Ant.* I, 302. Et s'il [des arbitres] ooient el point que li arbitrages fu encarquiés, et après il deviennent sourt qu'il n'oent goute, on le doit atendre un an et un jor por savoir s'il rauroit s'oye, BEAUM. XLI, 11. ‖ XVe s. Et puis assembler les peult-on, Comme j'ay dict en la raison Qui te doibt entrer en l'ouye, *la Font.* 518. ‖ XVIe s. Il devint enfin si peureux, qu'il trembloit à la veue du moindre esclair et à l'ouïe du moindre tonnerre, D'AUB. *Conf.* I, 7. Les aiguillons de la vive sont veneneux, principalement ceux qui sont au bout de ses ouyes, PARÉ, XXIII, 40.

— ÉTYM. *Ouï.*

† OUILLAGE (ou-lla-j', *ll* mouillées), *s. m.* Action d'ouiller, nommée aussi remplissage. Les opérations que la conservation des boissons exige en route, telles que les transvasions, le rabattage des pièces et l'ouillage, seront permises pour les boissons déclarées en transit, *Loi* 8 déc. 1814, art. 14.

— HIST. XIVe s. Que nulz taverniers soit si hardis qu'il achete vin de buffet pour faire oeuilliage ne remplage, DU CANGE, *implagium.*

— ÉTYM. *Ouiller.*

† OUILLER (ou-llé, *ll* mouillées), *v. a.* Ajouter du vin de même origine à celui qui a diminué dans les tonneaux par l'évaporation et l'extravasement de l'écume lors de la fermentation. Un bon vigneron doit ouiller chaque matin ses tonneaux jusqu'à ce qu'il n'en sorte plus d'écume. Il y a des pays où l'on ouille tous les jours pendant le premier mois, GENLIS, *Maison rust.* t. III, p. 291, dans POUGENS.

— HIST. XIVe s. Quant les deux tonneaux sont devalez de la nef dedens les charretes et illec aemplis et aeulliés par le marchaant, que il ne les sont depuis tenus à emplir ne euiller en meson ne en celier, DU CANGE, *implagium.* ‖ XVe s. Le fermier fut condempné à rendre et restituer la pipe de vin, et, se pleine n'estoit, à la voillier et emplir, ID. *ib.* Et en pourrez tant user et si longuement vous y aouiller, que trop en avoir pris vous fera souffreteux, A. CHARTIER, *Quadrilogue invectif.* Quand les autres [illegible] oillez sans desserte des biens que tu cuides avoir desservis, ID. *l'Esperance ou consolation.* ‖ XVIe s. De mois en mois on recouvrira les tonneaux, pour autant de fois les aulliler ou remplir de bon vin. — Aulliler les vins avec de l'eau est [illegible] du vin, tant pour le goust que [illegible], O. DE SERRES, 217. Le vaisseau ou [illegible] ce [illegible] sera bien [illegible], et tous jours plein : ce qu'on fera, en le aulliant souvent avec de l'hydromel, ID. 829. Le roi m'a tantost [illegible] complaintes du peu d'amour et [illegible] entre les siens quelque ouillés [illegible], D'AUB. *Hist.* 2, 197.

— ÉTYM. [illegible], comme le dit du Cange : *ouiller* [illegible]. Cette [illegible] le latin *olla*, cruche, qui convient [illegible]

OUÏR (ou-ir. Des grammaires disent que ce mot a une demi-aspiration; cela est contre l'usage qui élide l'e devant ouïr : l'ouïr), j'ois, tu ois, il oit, nous oyons, vous oyez, ils oient; j'oyais, [illegible] j'ouïs, nous ouïmes; j'oirai, nous oirons, ou j'orrai, [illegible], j'oirais ou j'orrais, [illegible], oyez, que j'oye, que nous oyions, qu'ils oient; que j'ouïsse; oyant; ouï, *v. a.* Cette conjugaison, très-régulière, est inusitée, excepté à l'infinitif présent et au participe passé, selon l'Académie; mais il faut ajouter comme usités encore le parfait défini et l'imparfait du subjonctif; les autres temps ne s'emploient que dans le style marotique; pourtant il serait bien utile de remettre en usage oyant, et de dire en oyant, au lieu de en entendant, qui est si désagréable à l'oreille. ‖ 1° Recevoir les sons par l'oreille, entendre. Il m'est avis que je l'ois qui tient ce langage à la fortune, MALH. *Traité des bienf. de Sénèque*, I, 9. Et le peuple, qui tremble aux frayeurs de la guerre, Si ce n'est pour danser n'orra plus de tambours, ID. II, 1. C'est un miracle que je n'entends point; et, quand j'ai ouï les religieuses de Loudun parler latin et grec, je n'ai pas été si étonné, VOIT. *Lett.* 45. Si j'ois maintenant quelque bruit, si je vois ce soleil, DESC. *Méd.* III, 7. Aussitôt on ouït d'une commune voix Se plaindre de leur destinée Les citoyennes des étangs, LA FONT. *Fabl.* V, 12. Quel charme de s'ouïr louer par une bouche Qui, même sans s'ouvrir, nous enchante et nous touche? ID. *Filles de Minée.* Et nous n'oyions jamais passer devant chez nous Cheval, âne ou mulet.... MOL. *Éc. des f.* I, 3. Hé, je vous en conjure de toute la dévotion de mon cœur, que nous oyions quelque chose qu'on ait fait pour nous, ID. *Préc.* 12. Et voilà de quoi j'ouïs l'autre jour se plaindre Molière, ID. *Impromptu*, 3. Oyez-vous la friponne? elle parle pour soi, TH. CORN. *le Charme de la voix*, II, 2. J'ai ouï dire à notre grand prince qu'à la journée de Nordlingue, ce qui l'assurait du succès, c'est qu'il connaissait M. de Turenne dont l'habileté consommée.... BOSS. *Louis de Bourbon.* Et vous, sainte compagnie, qui avez désiré d'ouïr de ma bouche le panégyrique de votre père, ID. *Bourgoing.* Quelle partie du monde habitable n'a pas ouï les victoires du prince de Condé et les merveilles de sa vie? ID. *Louis de Bourbon.* On [illegible] Mme d'Aiguillon, mais on ne l'ouït pas se plaindre, FLÉCH. *Mme d'Aiguillon.* De son triomphe [illegible] le verrai jouir, Et conter votre honte à qui voudra l'ouïr, RAC. *Phèdre*, III, 3. A-t-on jamais ouï parler d'aventures si merveilleuses? FÉN. *Tél.* VII. [illegible] terres presque inconnues ouïrent la parole de [illegible], MASS. *Or. fun. Villars.* Prêt à verser son sang, qu'ai-je ouï? qu'ai-je vu? VOLT. *Fanat.* III, [illegible] Oyez n'est plus usité qu'au barreau; on a conservé ce mot en Angleterre; les huissiers disent ois, sans savoir ce qu'ils disent, ID. *Comment. Corn. Poly.* III, 2 (les Anglais écrivent non *ois*, mais *oyez*, qu'ils prononcent *ôiéce*, et qui est le français *oyez*). J'avais toujours ouï dire qu'il est difficile de mourir; je touche à ce dernier moment, et je ne trouve pas cette résolution si pénible, DUCLOS, *Règne de Louis XIV*, Œuv. t. V, p. 148. On [illegible] ce gouffre de vapeurs [du haut du Vésuve] [illegible] flement du vent et le bruit lointain de la mer, [illegible] les côtes d'Herculanum, CHATEAUB. *Italie*, le Vésuve. ‖ Ouïr la messe, assister à la messe. J'ouïs un de ces jours la messe à deux genoux, RÉGNIER, *Sat.* VIII. ‖ 2° Écouter, prêter attention, donner audience. Un juge doit ouïr les deux parties. [illegible] — Dorante : Sa courtoisie est extrême et [illegible] CORN. *Suite du Menteur*, I, 2. Quoi! mon père [illegible] mort et presque entre mes bras, Son sang [illegible] vengeance et je ne l'orrai pas, ID. *Cid.* III, 3. [illegible] ce que les dieux vous font savoir par moi, ID. [illegible] V, 3. Il ne faut jamais dire aux gens : Écoutez un bon mot, oyez une merveille, LA FONT. *Fabl.* [illegible] Je condamnai les dieux, et, sans plus rien ouïr, Fis vœu, sur leurs autels, de leur désobéir, RAC. *Iphig.* I, 1. Le parlement de Provence commença par condamner dix-neuf habitants de Mérindol, leurs femmes et leurs enfants, à être brûlés, sans ouïr aucun d'eux, VOLT. *Hist. parl.* ch. 10. La nuit [illegible] vient son ombre [du ménétrier] : Oyez ces [illegible] tains, RÉG. *Ménétr. de Meud.* ‖ 3° Écouter favorablement [illegible] ouïr nos vœux. ‖ 4° [illegible] une déposition. Nous venons d'ouïr un martyr [illegible] fait gloire d'avoir bien servi les empereurs à la guerre, BOSS. 5e avertiss. § 12. ‖ En termes de procédure, ouïr des témoins, recevoir leurs dépositions. [illegible] *Comte d'Ess.* III, 3. Le demandeur [illegible] [illegible]

personne. || 5° Substantivement, l'oyant compte (voy. OYANT).

— HIST. XI° s. Signor, dist Guenes, vous en orrez nouveles, *Ch. de Rol.* XXV. Respont Rolans : oruel oi et folage, *ib.* XX. De cels de France odum [nous oyons] les graisles [trompettes] clers, *ib.* CLVIII. || XII° s. Pour la [l'espée] Charlon, dont il oï parlor, *Ronc.* 125. Jà de cruel au dessoure [dans le triomphe] [vous] N'orrez dire bon recort, *Couci*, IV. Et qu'il vous plaist à oïr ma priere, ID. XVIII. Liquels parlera les poances [puissances] del Segnor? oïdes ferad tutes les loenges de lui? *Liber psalm.* p. 158. Il parla hautement, oyant tout le barnage, *Sax.* XXVI. || XIII° s. Cil Alexis.... se fist empereour par tel traïson come vous oez, VILLEH. XLII. Et avoit grant ire de ce qu'il audoit que Acomat fust escanpés, MARC POL, p. 718. Mais je n'os [ose] por [à cause de] ces bestes qu'en ces bois glatir o [j'entends], *Berte*, XXXII. [Ils] Ne purent une messe entierement oïr, *ib.* LXIII. Bien avez oÿ dire et mainte fois retraire.... *ib.* LXIX. La oit Symons messe et toute sa maisnie, *ib.* CIX. Car il n'est fame tant soi bonne, Vieille ou jone, mondaine ou nonne.... Se l'en va sa biauté loant, Qui ne se delite en oant, *la Rose*, 9982. Fai, se tu pues, chose qui plaise As dames et as demoiselles, Si qu'el oient bones noveles Dire de toi et raconter, *ib.* 3132. Il est contraires à li meismes quant il dist : je sai de certain, ce qu'il ne set que par oïr dire, BEAUM. XL, 12. Seez vous ci bien près de moy, pour ce que en ne nous oie, JOINV. 196. N'est si mal sourt com cil qui ne vuelt oïr goute, J. DE MEUNG, *Test.* 1595. || XIV° s. Il semble que ire n'oe aucunement raison, ORESME, *Eth.* 205. || XV° s. Ceux qui le liront [ce livre], verront et orront ... FROISS. *Prol.* || XVI° s. Lors ouyssiez, par ung ardant desir, France cryer : brief, c'estoit un plaisir.... J. MAROT, V, 227. Dieu guarde de mal qui veoid bien, et ne oyt goutte, RAB. III, 15. Ceste année, les aveugles ne verront que bien peu, les sourds oyront assez mal, les muetz ne parleront gueres, ID. *Pantagrueline pronostication*, ch. 3. Qui a aureilles pour ouir, qu'il oye, CALV. *Instit.* 769. J'ouy aultrefois tenir à un prince que.... MONT. I, 54. Ils ont voulu les instruire non par ouïr-dire, mais par l'essay de l'action, ID. I, 162. C'est une chose non encore ouye, et du tout ridicule, d'estre lieutenant de soy-mesme, CARL. II, 8. Ouïr dire va par ville ; et en un muid de cuider, n'y a point plein poing de sçavoir, LOYSEL, 771. Oy, voy, et te tais, si tu veux vivre en paix, COTGRAVE. Qui demande ce qu'il ne devroit, il oit ce qu'il ne voudroit, ID. Tout ouir, tout voir, et rien dire, Merite en tout temps qu'on l'admire, ID. Qui bien oyt bien parle, et qui mal oyt mal parle, CHARRON, *Sagesse*, I, 42.

— ÉTYM. Picard, *aouir*, *auir*, *aoir* ; wallon, *oït* ; *j'aus ben*, j'entends bien; provenç. *ausir* ; esp. *oir* ; port. *ouvir* ; ital. *udire* ; du lat. *audire* ; comparez OREILLE. *Audire* paraît être un dénominatif de *auris*, oreille, qui est pour *ausis*. Voltaire (*Comm. Corn. Poly.* III, 2) prétend qu'à l'infinitif nous disions autrefois *oyer*, et que les sessions de l'échiquier de Normandie s'appelaient *oyer et terminer*. C'est une erreur : *oyer* à l'infinitif serait un barbarisme dont il n'y a pas de trace dans notre historique ; *oyer* et *terminer* est non pas du normand, mais de l'anglo-normand ; enfin *oyer*, *terminer* sont non des infinitifs mais des substantifs.

OUISTITI (oui-sti-ti), *s. m.* Petit singe du Brésil. Ouistiti argenté, quadrumane, dit aussi micou et singe du Para, *simia jacchus*, *L.*

† **OUKASE** (ou-ka-z'), *s. m.* Voy. UKASE.

† **OULE** (ou-l'), *s. f.* Terme de métallurgie. Cuvier en terre.

— ÉTYM. C'est l'ancien français *oule* ou *ole*, marmite, du latin *olla* (voy. OILLE).

† **OULICES** (ou-li-s'), *s. f. pl.* Tenons à oulices, tenons coupés en carrés.

† **OULLIADE** (ou-lla-d', *ll* mouillées), *s. f.* Cépage des Bouches-du-Rhône.

† **OULO....** voy. par ULO les mots ainsi composés.

† **OURA** (ou-ra), *s. m.* Terme de métallurgie. Nom que l'on donne à quatre conduits qui, passant au-dessus de la voûte du four, se rendent à la cheminée et activent la combustion du bois.

OURAGAN (ou-ra-gan), *s. m.* Tempête extrêmement violente dans laquelle les vents, soufflant successivement de tous les points de l'horizon, produisent des tourbillons désastreux, et qui sévit surtout dans les pays équatoriaux, dite aussi tempête tournante ou cyclone, d'un diamètre plus ou moins grand. Nous avons vu l'image affreuse d'un terrible ouragan qu'il avait fait, il y a huit jours, *Lett. d'Estrées*, 1680, dans JAL. Le terrible ouragan mugit, part et s'élance, La ruine le suit et l'effroi le devance, DELIL. *Trois règnes*, II. Les ouragans ne sont que des trombes dont le diamètre considérable n'avait pas permis, jusqu'à ces derniers temps, d'apercevoir l'ensemble ; ils se meuvent suivant une parabole dont les deux branches s'écartent plus ou moins l'une de l'autre, RAMBOSSON, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LVIII, p. 803. || En général, coup de vent d'une violence excessive. L'ouragan renversa un bastion de Dunkerque, rompit les digues de Hollande, submergea quatre-vingt-dix vaisseaux sur toute la côte, FONTEN. *Renau*. Nous, échevelés dans la brume, Chantant plus haut que l'ouragan, Nous admirions la vaste écume Et la beauté de l'Océan, V. HUGO, *Feuilles d'automne*, 9. || Fig. Arriver comme un ouragan, arriver avec impétuosité. || Fig. Ouragan politique, révolution. Des révolutions tel l'ange désastreux Va semant la terreur sur son passage affreux ; Mœurs, lois, trônes, autels, tout tombe, et d'un long âge L'ouragan politique anéantit l'ouvrage, DELILLE, *Trois règnes*, II. || L'ouragan populaire, la foule soulevée. Ils essayèrent de sauver leur dignité ; mais l'ouragan populaire grondait au dehors, et des excès étaient à craindre, REYBAUD, *Jérôme Paturot*, III, 3.

— REM. Autrefois on l'écrivait par *h* : Nous vinsmes aux habitations françoises de Saint-Domingue, et la veille de nostre arrivée nous estions retenus par un grand calme, pendant qu'il y avoit dans toute l'isle, à douze lieues de nous, un houragan qui renversoit les habitations, arrachoit les arbres, et tuoit en différentes manieres les hommes et les animaux, *Mém. mss. de Villette-Mursay*, 1677, p. 58, dans JAL. Les coups de vent que l'on nomme ici [à l'île Bourbon] houragan, *Journ. du voy. aux grandes Indes*, t. II, p. 72.

— ÉTYM. Espagn. *huracan* ; ital *orricano*, *orcano* ; angl. *hurricane* ; all. *Orkan* ; du caraïbe, *huracan*, d'après Oviedo, *Hist. des Indes*.

† **OURALIEN, IENNE** (ou-ra-liin, liè-n'), *adj.* Langues ouraliennes, langues parlées autour des monts Ourals dans le nord-est de l'Europe et le nord-ouest de l'Asie.

† **OURALITE** (ou-ra-li-t'), *s. f.* Minéral qui se rencontre en cristaux dans les diorites de l'Oural.

† **OURANOPLASTIE**, voy. URANOPLASTIE.

† **OURAQUE** (ou-ra-k'), *s. m.* Terme d'anatomie. Partie moyenne de l'allantoïde, celle qui, traversant l'ombilic, se resserre d'abord en un canal, puis plus tard en un cordon ligamenteux.

— HIST. XVI° s. Les vaisseaux umbilicaux sont une veine, deux arteres, et le pore uraque, si aucun y en a, PARÉ, I, 2.

— ÉTYM. Οὔραχος, ouraque, de οὖρον, urine, et ἔχειν, tenir, ainsi dit parce qu'il tient à la vessie urinaire.

† **OURARI** (ou-ra-ri), *s. m.* Voy. CURARE.

† **OURAX** (ou-raks), *s. m.* Nom moderne du genre pauxi (gallinacés), qui contient deux espèces, savoir : l'ourax casqué, dit pauxi à pierre et oiseau pierre ; c'est, pour Buffon, le pierre de Cayenne, et, pour Brisson, le hocco du Mexique ; l'ourax mitu, appelé vulgairement mitu, LEGOARANT.

— ÉTYM. Οὔραξ, dénomination attique de l'oiseau τέτριξ.

OURDI, IE (our-di, die), *part. passé* d'ourdir. || 1° Dont les fils de chaîne sont préparés. Voilà sa toile ourdie, Voilà des moucherons de pris, LA FONT. *Fabl.* III, 8. || Poétiquement. Nous jouirons d'un âge ourdi d'or et de soie, Où les plus malheureux Ne verseront jamais que des larmes de joie, RACAN, *Chans. de bergers*. || Proverbe. A toile ourdie Dieu envoie le fil, c'est-à-dire la Providence fournit les moyens d'achever l'ouvrage qu'on a commencé. || 2° Fig. Préparé comme par un tisserand dressant les fils d'un tissu. La ruse la mieux ourdie Peut nuire à son inventeur : Et souvent la perfidie Retourne sur son auteur, LA FONT. *Fabl.* IV, 11. Ce fut plutôt une lâche trahison mal ourdie qu'une conspiration, VOLT. *Louis XIV*, 29. || 3° Il se dit de la trame des ouvrages d'esprit. L'artificieuse et fine contexture des tragédies de Racine, les seules peut-être qui aient été bien ourdies d'un bout à l'autre depuis Eschyle jusqu'au grand siècle de Louis XIV, VOLT. *Dict. phil. Anc. et mod.*

† **OURDIDON** (our-di-don), *s. m.* Terme de pêche. Espèce de hangar ou de halle, où l'on fait les pièces de cannes.

— ÉTYM. *Ourdir*.

OURDIR (our-dir), *v. a.* || 1° Disposer, arranger les fils de la chaîne pour faire un tissu. Tous ces tapis Qu'a tissus la Savonnerie, Ceux que les Persans ont ourdis, VOLT. *Ép.* 28. || Terme de corderie. Étendre, élonger tous les fils de caret qui doivent composer un cordage. || Entrelacer des cordons de paille pour faire une natte. || Tourner l'osier autour du moule, le tortiller pour en faire des paniers ou d'autres ouvrages. || Terme de pêche. Ourdir les cannes, faire des espèces de claies semblables aux paillassons des jardiniers. || Poétiquement et fig. Et vous, fatales sœurs, reines des destinées, Vous dont les noires mains ourdissent nos années, ROTR. *Herc. mour.* V, 2. La Parque à filets d'or n'ourdira point ma vie, Je ne dormirai point sous de riches lambris ; Mais voit-on que le somme en perde de son prix ? LA FONT. *Fabl.* XI, 4. || 2° Fig. Disposer comme le tisserand dispose ses fils. Cependant, son Dauphin.... De faits si renommés ourdira son histoire Que ceux qui dedans l'ombre éternellement noire Ignorent le soleil, ne l'ignorent pas, MALH. II, 1. De leur mollesse léthargique Le discord sortant des enfers, Des maux que nous avons soufferts Nous ourdit la toile tragique, ID. VI, 29. C'est elle [notre âme] qui forme la liaison de nos sensations, et qui ourdit la trame de nos existences par un fil continu d'idées, BUFF. *Disc. nat. anim.* Œuv. t. V, p. 317. || 3° Fig. Tramer, machiner. Que ne sait point ourdir une langue traîtresse Par sa pernicieuse adresse ! LA FONT. *Fabl.* III, 6. Quand on est à cent lieues de Paris, il est difficile de prévoir et de parer les effets des petites cabales, des petites intrigues, des petites méchancetés qu'on y ourdit sans cesse pour s'amuser, VOLT. *Lett. d'Alemb.* 19 mai 1773. En voyant ourdir autour de moi mille trames, je ne savais me plaindre que de la tyrannie de ceux que j'appelais mes amis, J. J. ROUSS. *Conf.* IX. Vous y verrez avec quel artifice il a ourdi sa calomnie, MARMONTEL, *Mém.* VIII. || 4° Fig. Il se dit de la contexture des ouvrages d'esprit. Son talent [de Virgile] était de faire des tableaux plutôt que d'ourdir avec art la trame d'une fable intéressante, VOLT. *Ess. poés. ép.* ch. 3. || 5° S'ourdir, *v. réfl.* Être ourdi. La toile s'ourdissait.

— HIST. XII° s. Trenchede est ensement cum de teissant [tissant] la meie vie ; dementres uncore que ordisseie, suztrenchad mei [me trancha par dessous], *Liber psalm.* p. 233. || XIII° s. Nules mestresses du mestier ne pueent ne ne doivent ourdir fil aveques soie ne flourin [espèce de bourre de soie] aveques soie, parce que l'uevre est fause et mauvese, *Liv. des mét.* 88. || XV° s. Sans ourdir on ne peut tiltre [tisser], COQUILLART, p. 15, dans LACURNE. || XVI° s. Tarquinius faisoit soubs main tenter le peuple, et ourdissoit une trahison, AMYOT, *Publ.* 5. Pendant que ceste trame s'ourdissoit, ID. *Fab.* 14. Ourdir, pour s'empestrer, mille nouveaux liens, Estre serf d'un tyran qui rit du mal des siens.... DESPORTES, *Amours d'Hippolyte*, XLIV.

— ÉTYM. Berry, *ordir* ; prov. *ordir* ; esp. *urdir* ; ital. *ordire* ; du bas-lat. *ordire* (dans Isidore), ourdir ; du lat. *ordiri*, commencer.

OURDISSAGE (our-di-sa-j'), *s. m.* || 1° Action de l'ouvrier qui ourdit. Sa raide soutane a été exécutée sur lui par quelque mauvais sculpteur en bois ; elle n'est jamais sortie d'aucun métier d'ourdissage, DIDER. *Salon de* 1767, Œuv. t. XV, p. 9. || Façon de l'ouvrage ourdi. || 2° Action d'étendre les fils qui doivent servir à la composition d'un cordage.

— ÉTYM. *Ourdir*.

OURDISSEUR, EUSE (our-di-seur, seû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui ourdit. || *S. f.* Terme de soierie. Ourdisseuse, ouvrière chargée de l'opération qui consiste à assembler parallèlement entre eux, à une égale longueur et sous la même tension, un certain nombre de fils dont l'ensemble a reçu le nom de chaîne.

— HIST. XVI° s. Retirez-vous, ourdisseurs de finesse, Propos flatteurs qui gastez la jeunesse, BOREL, VII, 64, *recto*.

— ÉTYM. *Ourdir* ; prov. *ordidor*.

OURDISSOIR (our-di-soir), *s. m.* || 1° Espèce de moulin haut de six pieds ou environ, et dont l'axe est posé perpendiculairement ; cet axe a six grandes ailes sur lesquelles s'ourdit la laine ou la soie, *Dict des arts et mét. Drapier*. || 2° Assemblage de montants verticaux dans une corderie.

— ÉTYM. *Ourdir* ; prov. *ordidor* ; ital. *orditoio*.

† **OURDISSURE** (our-di-su-r'), *s. f.* Union d'une pièce de vannerie avec les autres parties.

— HIST. XVI° s. Ourdisseure, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Ourdir*.

† **OURDOU** (our-dou), *s. m.* Dialecte de l'hindoustani.

† **OURDRI, IE** (our-dri, drie), *adj.* Terme de blanchisseur. Taché de moisissure par l'humidité.

— ÉTYM. Probablement dérivé de l'adjectif *ord*, sale

† OURET (ou-rè), *s. m.* Genre de plantes de la famille des amarantacées.

† OURÉTIQUE (ou-ré-ti-k'), *adj.* Ancien nom de l'acide phosphorique retiré primitivement des urines.

— REM. On aurait dû dire urétique.

— ÉTYM. Οὖρον, urine.

† OURIGOURAP (ou-ri-gou-rap), *s. m.* Vautour percnoptère, *neophron percnopterus*, Savigny ; c'est le petit percnoptère.

OURLÉ, ÉE (our-lé, lée), *part. passé* d'ourler. Serviettes ourlées. Le contour de la supérieure [mandibule] est bordé près de la tête et comme ourlé d'un rebord de substance membraneuse ou calleuse, criblée de petits trous, BUFF. *Ois.* t. XVIII, p. 21. ‖ Oreilles ourlées, se dit des oreilles externes où le rebord est en forme d'ourlet.

OURLER (our-lé), *v. a.* Munir d'un ourlet. Ma mère est sortie ; je me suis lassée d'ourler des coiffes et de monter des rubans, DANCOURT, *la Gazette*, sc. 4. ‖ Il n'y a que le bec à ourler, et c'est une cane, se dit pour se moquer de ceux qui croient que les affaires se font facilement.

— HIST. XIIIe s. Se savetonier ouvrast de cordouan, et il ourlast un soler de cordouan de basane, ou meist un noiel de basane, li solers seroit ars [brûlé], *Liv. des mét.* 231. Si estoit au col bien orlée D'une bende d'or neelée [niellée], *la Rose*, 1069.

— ÉTYM. Voy. OURLET ; bourguign. *orlai ;* prov. *orlar ;* ital. *orlare.*

OURLET (our-lè ; le *t* ne se prononce pas et ne se lie pas ; au pluriel, l'*s* se lie : des our-lè-z habilement faits), *s. m.* ‖ 1° Repli cousu au bord d'une étoffe pour l'empêcher de s'effiler. Faire un ourlet. ‖ Faux ourlet, ourlet fait avec un morceau rajouté. ‖ 2° Repli formé par les organes de la fructification dans quelques fougères. ‖ 3° Cuir mince avec lequel le coffretier borde le gros cuir. ‖ Partie épaisse qui forme le tour d'un plat de verre. ‖ Le bord replié en rond d'un chêneau, d'une cuvette. ‖ Terme de vitrier. Petit rebord sur l'aile du plomb et qui sert à monter les panneaux.

— HIST. XIIIe s. Et avoit un ros [roux] peliçon, Dont li ourlet estoient d'os, *Ren.* 1391. ‖ XVIe s. Faut que les bandes [pour pansements] n'ayent aucun ourlet, bord, liziere, ny couture, PARÉ, XII, 1.

— ÉTYM. Diminutif de l'ancien français *orl, orle, urle* (voy. ORLE, en termes de blason) ; Berry, *orle ;* espagn. et portug. *orla ;* ital. *orlo ;* du lat. *orula*, diminutif de *ora*, bord, rebord, lequel *ora* avait donné, avec changement de genre, le vieux français *eur, ur, or*, le provençal *or*, le sarde *oru*, le lombard *ora*.

† OURLON (our-lon), *s. m.* Un des noms vulgaires du hanneton.

OURS (ours ; quelques personnes prononcent our, ce qui est préférable), *s. m.* ‖ 1° Genre de mammifères plantigrades contenant comme espèces les plus connues : l'ours brun d'Europe, l'ours noir d'Amérique et l'ours blanc de la mer Glaciale. Nul animal n'avait affaire Dans ces lieux que l'ours habitait, Si bien que, tout ours qu'il était, Il vint à s'ennuyer de cette triste vie, LA FONT. *Fabl.* VIII, 10. Les Philistins défaits et les ours même déchirés de ses mains [de David] ne sont rien en comparaison de sa grandeur qu'il a donnée, MASS. *Mar.-Thér.* Mais, sans examiner si vers les antres sourds L'ours a peur du passant, ou le passant de l'ours, BOIL. *Sat.* VIII. [illegible].... Qui, si l'on nous fait un [illegible] [illegible] même le sang des lions et des ours, [illegible] IV, 1. L'ours vit vingt ou vingt-cinq ans [illegible] de la gestation et celui de l'ac- [illegible] proportionnés à la [illegible] BUFF. Quadrup. t. III, p. 30. [illegible]

[illegible]

[illegible] *Historiettes*, t. X, p. 216. ‖ Fig. Un ours mal léché, un enfant mal venu, mal fait, et aussi un homme grossier, qui ne peut s'accommoder de personne. Comme j'étais de chambrée avec lui, nous nous étions liés de préférence au milieu des ours mal léchés qui nous entouraient, J. J. ROUSS. *Conf.* V. ‖ Velu comme un ours, tout couvert de poil. ‖ Fait comme un meneur d'ours, se dit d'un homme mal accoutré. ‖ Il faut faire monter sur l'ours, se dit d'un homme qui a peur et qu'on veut aguerrir, comme on aguerrit les enfants en les plaçant sur le dos d'un ours apprivoisé. ‖ Prenez mon ours, se dit quand on presse quelqu'un de prendre quelque chose dont on veut se défaire ; locution tirée de la farce *l'Ours et le Pacha*. ‖ Proverbe. Il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant qu'on l'ait pris, avant qu'on l'ait mis par terre ; il ne faut pas spéculer sur quelque chose qui n'est qu'en espérance. Deux compagnons pressés d'argent A leur voisin fourreur vendirent La peau d'un ours encor vivant, Mais qu'ils tueraient bientôt, du moins à ce qu'ils dirent, LA FONT. *Fabl.* V, 20. Il m'a dit qu'il ne faut jamais Vendre la peau de l'ours qu'on ne l'ait mis par terre, ID. *ib.* ‖ Terme de blason. Ours en pied, ours représenté debout avec une têtière. ‖ 2° Fig. et familièrement. Personne qui fuit le monde. Qui ? moi, madame.... que je n'aie pas obéi aux ordres de celle qui m'honore depuis si longtemps de son amitié !... tout ours que je suis, soyez persuadée que je suis un très-honnête ours, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 28 janv. 1770. Au second voyage elle me dit, en voyant ma surprise : mon ours, voilà votre asile ; c'est vous qui l'avez choisi, c'est l'amitié qui vous l'offre, J. J. ROUSS. *Confessions*, VIII. ‖ Adjectivement. Bien fait de corps, mais ours quant à l'esprit, LA FONT. *Court.* ‖ 3° Nom donné par les ouvriers imprimeurs aux pressiers. ‖ 4° Salle de police. Je fus passer deux jours dans un lieu ténébreux qu'on appelle l'ours, *Souvenirs de Saint-Cyr*, dans *Excentricités du langage*. ‖ 5° Pièce de théâtre qui a vieilli dans les cartons, en argot des coulisses. Les ours de Sibérie et les ours des cartons Dans cet autre Spitzberg avaient pris leurs cantons, TH. GAUTIER, *Prologue d'ouverture pour l'Odéon*. ‖ 6° Ours blanc, animal très-carnassier qui vit dans les pays du Nord. Il ne faut pas confondre l'ours de terre avec l'ours de mer, appelé communément ours blanc, ours de la mer Glaciale ; ce sont deux animaux très-différents tant pour la forme du corps que pour les habitudes naturelles, BUFF. *Quadrup.* t. III, p. 18. ‖ 7° Ours crabier, le raton crabier. ‖ Ours fourmilier, le fourmilier tamanoir. ‖ Ours terrestre, espèce de rat-taupe. ‖ 8° Ours marin, espèce de phoque. L'ours marin n'est pas le plus grand des phoques à oreilles, mais c'est celui dont l'espèce est la plus nombreuse et la plus répandue, BUFF. *Quadrup.* t. XI, p. 182.

— HIST. XIe s. Vous lui durrez [donnerez] urs et lions et chiens, *Ch. de Rol.* 3. ‖ XIIIe s. Ors ne lion n'est ne beste sauvage Qui, tel foiz est, ne fraigne son vouloir De faire mal et ennui et domage, EUST. LE PEINTRE, dans *Couci*. ‖ XIVe s. Nouvellement avoit esté uns hours bersés [tué à coups de flèche], *Baud. de Seb.* VIII, 953. ‖ XVe s. Endurer et souffrir tout comme un vieil ours emmuselé, *Les quinze joyes du mariage*, p. 178, dans LACURNE. Il ne fault marchander la peau de l'ours, devant que la beste soit prise et morte, COMM. IV, 3.

— ÉTYM. Bourguign. *or ;* provenç. *ors, urs ;* du lat. *ursus ;* sanscr. *riksha*, qui lie le latin *ursus* au grec ἄρκτος.

1. OURSE (our-s'), *s. f.* ‖ 1° Femelle de l'ours. La première édition d'un gros ouvrage comme le mien est presque toujours comme les petits de l'ourse, BAYLE, *Lett. à la Monnoye*, 7 nov. 1697. ‖ 2° Terme d'astronomie. La grande Ourse (dite aussi chariot ou chariot de David), la petite Ourse, constellations boréales (avec des O majuscules). C'est à la petite Ourse qu'appartient l'étoile polaire. ‖ Poétiquement, le nord. Sa providence libérale Est une source générale, ...On y puise en Afrique, on y puise sous l'Ourse, Et rien ne la peut épuiser, MALH. I, 5. Qu'Ismaël en sa garde Prenne tout le côté que l'Orient regarde ; Vous, le côté de l'Ourse, RAC. *Athal.* IV, 5. D'autres soutenaient qu'il [Hercule] était allé jusque sous l'Ourse glacée dompter les Scythes, FÉN. *Tél.* XV.

— HIST. XIIIe s. Une ourse [elle] a encontrée en une grant valée, *Berte*, XLVI. ‖ XVIe s. L'ours naissant n'est que une piece de chair, rude et informe ; l'ourse, à force de lescher, la met en perfection des membres, MONT. III, 47.

— ÉTYM. Provenç. *orsa, ursa ;* du lat. *ursa* (voy. OURS).

† 2. OURSE (our-s'), *s. f.* Terme de marine. Voy. ORSE.

† OURSEAU (our-sô), *s. m.* Synonyme d'ourson. Je veux que cet avort de mon esprit, [illegible] par le peu de politesse qu'il a, aux petits oursons qui ne font que de naître.... DESC. *Musique*.

1. OURSIN (our-sin), *s. m.* ‖ 1° Genre de zoophytes à coquille hérissée de pointes, de la classe des échinodermes ; on les appelle aussi hérissons de mer. Il me donna de très-jolis oursins pétrifiés dans une pierre calcaire compacte des environs de [illegible] SAUSSURE, *Voy. Alpes*, t. VI, p. 118, dans [illegible] ‖ 2° Nom donné quelquefois au phoque ou lion marin de l'hémisphère austral.

— ÉTYM. *Ours*, à cause que les piquants ont été comparés aux poils serrés de l'ours.

† 2. OURSIN (our-sin), *s. m.* Peau d'ours garnie de son poil. Bonnet d'oursin. ‖ Ancienne coiffure des grenadiers et des carabiniers. Les grenadiers de la garde et les sapeurs la portent encore.

† 3. OURSIN, INE (our-sin, si-n'), *adj.* Qui tient de l'ours. Un petit ours nouveau-né, qui n'a pas encore été léché de sa mère, est plus formé en sa figure oursine, que ne le fut Ragotin en sa figure humaine, SCARR. *Rom. com.* II, 16.

— ÉTYM. *Ours.*

† OURSINE (our-si-n'), *s. f.* Plante d'Afrique dite aussi pied d'ours, genre oursine, *arctopus*, famille des ombellifères.

— ÉTYM. *Oursin* 3.

† OURSINÉ ÉE (our-si-né, née), *adj.* Qui est hérissé d'aiguillons très-rapprochés et grêles.

— ÉTYM. *Oursin* 1.

OURSON (our-son), *s. m.* ‖ 1° Le petit de l'ours. Si les jeunes oursons ont paru informes au premier coup d'œil, c'est que l'ours adulte l'est lui-même par la masse, la grosseur et la disproportion du corps et des membres, BUFF. *Quadrup.* t. III, p. [illegible] ‖ 2° Bonnet à poil. ‖ 3° L'ours noir d'Amérique. ‖ 4° Singe du genre alouate.

— HIST. XVIe s. Je traversay les bois où a esté Ourson d'un ours en enfance allaicté, MAROT, I, [illegible]

— ÉTYM. Diminutif d'*ours*. On trouve *oursetel*, *ourseau*, *ourselet*, *oursillon*, dans les anciens textes.

OURVARI (our-va-ri), *s. m.* Voy. HOURVARI.

OUTARDE (ou-tar-d'), *s. f.* Genre d'oiseaux de l'ordre des échassiers, se rapprochant des autruches par la disposition de leurs pieds et leur port lourd, mais capables de voler. Grande outarde, *otis tarda*, Linné ; outarde canepetière, *otis tetrax*, L. Tout le monde sait que l'outarde est, parmi les oiseaux d'Europe, celui qui a le plus de rapport avec l'autruche, et que la canepetière n'est qu'une petite outarde, BUFF. *Ois.* t. III, p. [illegible]

— HIST. XVe s. Sur les petiz [il] fist la [illegible] tion [économie] Qui monte à pou ; vez ci [illegible] rance : Es grans cas chiet [tombe] la [illegible] voiance : Plus despent loup que brebis ne [illegible] E. DESCH. *Administration de l'hôtel du* [illegible] Mignons, laissez chevaulx et bardes. Vos [illegible] bastons, vos becs d'oustarde, COQUILL. *Les* [illegible] reaux. Le suppliant aperçut des oultardes, [illegible] il se adressa pour y tirer, DU CANGE, [illegible] ‖ XVIe s. Puis les poules d'eau, le heron, [illegible] O. DE SERRES, 345.

— ÉTYM. Prov. *oustarda ;* espagn. *avutarda ;* port. *abetarda, betarda ;* ital. *ottarda ;* du lat. *avis*, oiseau, et *tarda*, lent. *Avis tarda* était, dit Pline, le nom donné par les Espagnols à l'outarde. Dans le provençal et le français, la syllabe *ous*, *out* représente le nominatif *avis*. On ne peut donc songer à *otis*.

OUTARDEAU (ou-tar-dô), *s. m.* Le petit de l'outarde.

— ÉTYM. Diminutif d'*outarde*.

† OUTIBOT (ou-ti-bo), *s. m.* Partie de la machine à frapper les têtes d'épingles, qui porte le [illegible]

OUTIL (ou-ti ; l'*l* est toujours muette ; au pluriel, l'*s* se lie : des ou-ti-z ingénieux), *s. m.* ‖ 1° Tout instrument de travail dont se servent les artisans. Celui qui ne peut faire son métier, faute d'outils, n'est pas pour cela moins bon artisan, MALH. *le Traité des bienf. de Sénèque*, IV, 21. Il y a plus d'outils que d'ouvriers, LA BRUY. II. Mme la duchesse de Choiseul a porté l'humanité jusqu'à [illegible] [illegible] des graines, des bestiaux, BOUGAINVILLE, *Voyage*, t. II, [illegible] ‖ 2° Terme d'[illegible] [illegible] d'une roue, avec une échelle au-dessous, et des ressorts qui font agir un fer taillant, dont les menuisiers en placage se servent pour faire leurs moulures en ondes sur les bois durs.

|| 3° Outil crochu, ciseau tranchant, à l'usage des sculpteurs et des marbriers; il est d'acier fin par un bout, qui est à demi courbé en crochet. || 4° Outil plat, chez les lapidaires, petit cylindre, d'acier ou de cuivre, attaché au bout d'un long fer, dont ils se servent pour graver les pierres précieuses; du côté de la pierre, la section du cylindre est plate et unie. || 5° Terme de tourneur. Outil de côté, se dit d'espèces de ciseaux à deux biseaux, un par le bout et un par le côté. || Proverbe. Un méchant ouvrier ne saurait trouver de bons outils, c'est-à-dire un homme malhabile ne tire aucun parti de ce qu'il a sous la main. On dit dans un sens analogue : Un bon ouvrier se sert de toute sorte d'outils.

— SYN. OUTIL, INSTRUMENT. Outil se dit de ce qui sert aux arts mécaniques, instrument de ce qui sert dans les opérations qui ne sont pas exécutées par les artisans : des instruments de chirurgie. Cependant outil, mais c'est en poésie et anciennement, a été dit par Régnier des instruments de musique : Laissons le luth, la lyre et les outils divers, REGNIER, *Sat.* IV.

— HIST. XII° s. Les ustils as ovriers qui firent les [illegible]. Besague et cuignies, en unt od els portez, *Th. le mart.* 144. Kar rebuchié furent lur hustilz de fer, les uns et les altres, jesque al aguillon, *Rois*, p. 44. || XIII° s. Il est ordené ou dit mestier, que nus [null] du mestier, soit mestre ou vallès, ne [illegible] ne ne doit penrre les ostiex à son voisin, ne [illegible], se ce n'est de sa boine volenté, *Liv. des mét.* [illegible] Et si ne soit tissorans nus [nul] si hardis, qui venge [vende] l'oustille à home deforain [étranger] pour porter hors de ceste vile.... TAILLIAR, *Recueil*, p. 428. Ne harnas, ne oustil, ne beste, ID. *ib.* p. 425. Se je reconnois devant justice que j'aie le ceval d'aucun en m'estable, ou ses ostix de quoi il doit ouvrer, BEAUM. XXXVII, 2. || XV° s. Et touz outieulx pour charpenter, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 356. || XVI° s. Les utils [organes] qui servent à descharger le ventre ont ... MONT. I, 98. La science est un util de merveilleux service, ID. I, 169. C'est un util de merveilleux service que la memoire, et sans lequel le jugement fait bien à peine son office, ID. II, 17. Et quant à la parole, estimant que c'estoit un second corps et un util necessaire à tout homme qui veut manier de grandes affaires.... AMYOT, *Caton.* 3. Puis qu'entre mille mensonges n'y a qu'une verité, mille opinions de mesme chose, une seule veritable, pourquoy n'examinerai-je avec l'outil de la raison, quelle est la meilleure, plus vraye, raisonnable, honneste, utile, commode ? CHARRON, *Sagesse*, II, 2. Mains qui font de la plume Un outil de bourreau qui destruit et consume, D'AUB. *Tragiques*, éd. LALANNE, p. 142.

— ETYM. Berry, *util*; wall. *usteie*, *s. f.*; bourg. *uti*; pic. *otieu*. Comme l'*s* est dans les plus anciennes formes et dans le wallon, on ne peut y voir une lettre epenthétique, et il faut rejeter le latin *utensile*, qui d'ailleurs aurait donné *ousil* et non *ostil*. Diez, rapprochant le comasque *usedél* et le milanais *usadel*, qui signifient ustensiles de cuisine, et qui viennent de l'italien *usare*, user, se servir, voit dans *ostil* une formation analogue. Mais comme l'*a* long de *usare* aurait difficilement disparu, il imagine une forme *usitellum*, dérivée de *usitare*, se servir. C'est bien du côté d'*usus* qu'il faut chercher, mais non tout à fait de cette façon : le bas-latin avait *usibilia*, ustensiles (texte du IX° siècle) ; au lieu d'*usibilia*, on a probablement dit *usitilia*, d'où *ustil*. C'est vers le XV° et le XVI° siècle que la forme sans *s* a pris le dessus ; il est possible qu'alors on ait imaginé une assimilation entre *ostil* et *utile*.

† **OUTILLAGE** (ou-ti-lla-j'), *s. m.* Ensemble des outils et engins nécessaires pour quelque exploitation.

— ETYM. *Outiller.*

OUTILLÉ, ÉE (ou-ti-llé, llée, *ll* mouillées), *part. passé* d'outiller. Muni d'outils. Être bien, être mal outillé. || Gréé, équipé, muni de tous les instruments nécessaires. Si Votre Majesté a toujours dans ses ports quarante bons vaisseaux bien outillés et bien équipés, prêts à mettre en mer aux premières occasions, *Test. pol. de Richelieu*, dans JAL. || Fig. et populairement. Bien ou mal pourvu de ce qui est nécessaire pour ce que l'on veut faire. Elle était outillée de tout ce qu'il faut pour les rendez-vous, COMTE DE CAYLUS (GROSLEY), *Hist. de M. Guillaume*, *Œuvr.* t. X, p. 60, dans POUGENS.

† **OUTILLEMENT** (ou-ti-lle-man, *ll* mouillées), *s. m.* Action d'outiller.

— HIST. XIV° s. Leur convient tenir en leurs hostiex [hotels] chevaux et autres biens et ostillemens, DU CANGE, *ostilarium*. Lesquelz gens d'armes prenoient chevaux, jumans et utillemens d'ostel, ID. *ustensilia*.

— ETYM. *Outiller.*

OUTILLER (ou-ti-llé, *ll* mouillées, et non ou-ti-yé), *v. a.* Garnir, fournir d'outils. Outiller un ouvrier. Outiller une usine. || S'outiller, *v. réfl.* Se munir d'outils.

— HIST. XV° s. Le suppliant avoit mis, frayé et despendu de grands et sumptueux deniers.... à exstenciller icellui prieuré de linge, lits, vaisselle et autre mesnaige, DU CANGE, *ustensilia*. Frere Conrard estoit outillé dieu sait comment, LOUIS XI, *Nouv.* XV.

— ETYM. *Outil*; wallon, *ustii*.

† **OUTILLEUR** (ou-ti-lleur, *ll* mouillées), *s. m.* Fabricant ou marchand d'outils.

OUTRAGE (ou-tra-j'), *s. m.* || 1° Ce qui outrepasse les bornes en fait d'offense, d'injure. J'admire l'humilité de ceux qui veulent bien les porter [les grands noms] ; il les refuseraient, s'ils avaient l'esprit de faire réflexion à ce que leur coûte l'explication de ces beaux noms, et comme elle tombe tout en outrage sur leurs pauvres petits noms; à quoi l'on ne penserait pas, s'ils n'avaient point voulu prendre les plumes du paon, SÉV. *à Coulanges*, 19 juin 1695. Je ne sais point en lâche essuyer les outrages D'un faquin orgueilleux qui vous tient à ses gages, BOIL. *Sat.* I. Souvent avec prudence un outrage enduré Aux honneurs les plus hauts a servi de degré, RAC. *Esth.* III, 1. Je n'aurais pas du moins à cette aveugle rage Rendu meurtre pour meurtre, outrage pour outrage ? ID. *Ath.* II, 7. Dans tous les temps, ce que les peuples d'Asie ont appelé punition, les peuples d'Europe l'ont appelé outrage, MONTESQ. *Esp.* XVII, 6. Celui qui dans les censures mettra les outrages violents, l'ignorance, la mauvaise foi, l'erreur et l'imposture à la place des raisons, VOLT. *Suppl. au siècle de Louis XIV*, 2° part. Les outrages affectent tous les hommes, mais beaucoup plus ceux qui les méritent et qui n'ont point d'asile en eux-mêmes pour s'y dérober, J. J. ROUSS. 1er *dialogue*. || Faire outrage, offenser. Quoi ! n'es-tu généreux que pour me faire outrage ? CORN. *Cid*, V, 1. || Fig. Faire outrage à la raison, à la morale, faire ou dire quelque chose qui y soit fort contraire. || On dit de même : faire outrage à la grammaire, au bon sens, au droit, dire ou écrire quelque chose grossièrement contraire à la grammaire, au bon sens, au droit. Un tel discours tenu à un sujet eût été odieux ; tenu à un ministre étranger, c'était un insolent outrage au droit des nations, VOLT. *Louis XIV*, 21. || Le dernier outrage, se dit quelquefois pour exprimer l'infidélité qu'une femme fait à son mari. Je veux croire que c'est là tout votre crime, et que vous ne m'avez point fait le dernier outrage, LESAGE, *Diable boit.* ch. 13, p. 243, dans POUGENS. || Le dernier outrage signifie aussi l'attentat à la pudeur. || 2° Fig. et dans le style élevé. Dommage apporté par les choses inanimées, que l'on compare à une offense. Esprits du dernier ordre.... Croyez-vous que vos dents impriment leurs outrages Sur tant de beaux ouvrages ? LA FONT. *Fabl.* V, 16. Tout ce que peuvent donner de plus glorieux la naissance et la grandeur accumulé sur une tête, qui ensuite est exposée à tous les outrages de la fortune, BOSS. *Reine d'Anglet.* Et le mont la [une habitation] défend des outrages du nord, BOIL. *Ép.* VI. Souffrez que de vos pleurs je répare l'outrage, RAC. *Bérén.* IV, 2. Mes ans se sont accrus ; mes honneurs sont détruits ; Et mon front dépouillé d'un si noble avantage Du temps qui l'a flétri laisse voir tout l'outrage, ID. *Mithr.* III, 5. Cet éclat emprunté Dont elle eut soin de peindre et d'orner son visage Pour réparer des ans l'irréparable outrage, ID. *Ath.* II, 5. Là tous les champs voisins peuplés de myrtes verts N'ont jamais ressenti l'outrage des hivers, VOLT. *Henr.* IX. || 3° En termes de jurisprudence, outrage à la religion, à la morale publique, offense commise par la voie de la presse contre la religion, la morale publique. On ne l'accusait pas seulement [Courier], dans le principe, d'outrage à la morale publique; d'autres textes avaient été essayés.... l'outrage à la morale publique est resté seul, parce que le sens de ces termes, fixé, à la vérité, aux yeux des jurisconsultes, offre pourtant, aux personnes qui n'ont pas étudié la législation, une sorte de latitude et d'arbitraire dont l'accusation peut profiter, BERVILLE, dans P. L. COUR. *Procès*.

— HIST. XI° s. Respunt Rolans : ne dites tel ultrage, *Ch. de Rol.* LXXXV. || XII° s. Et Gilemers l'Escot dit outrage et folie, *Sax.* XX. Mais de Charle leur pese, qu'il lor demande outrage [chose excessive], *ib.* XXVI. De grant outrage faire nuis hom ne monteplie, *ib.* XXXII. || XIII° s. Mout i avoit de ceus del conseil l'empereour.... qui tindrent à mout grant outrage le mandement que cil de Constantinoble avoient fait, VILLEH. CXXVIII. Clercs, dist freres Garins, vous demandés outrage et cose qui avenir ne puet, *Chr. de Rains*, p. 149. Et cis outrages [excès] doit estre restrains par le juge à la requeste des autres hoirs, BEAUM. XIV, 15. Je aime miex que l'outrage de grans despens que je faiz soit fait en aumosnes pour l'amour de Dieu, que en boban [luxe] ne en vainne gloire de ce monde, JOINV. 298. || XV° s. Si vous diray comme les Flamens furent desconfits, et tout par leur outrage [orgueil], FROISS. I, I, 49. L'endemain, sitost qu'il s'en fut parti, il [le roi de France] regarda derriere lui, et vit que l'abbaye estoit toute enflammée : de ce fut-il moult courroucé, et s'arresta sur les champs, et dit que ceux qui avoient fait cet outrage, outre sa defense, le comparroient [payeraient] chierement, ID. I, I, 274. || XVI° s. Elle est belle voirement, mais il n'y a rien d'outrage [d'extraordinaire], COTGRAVE.

— ETYM. Bourguig. *otraige*; provenç. *oltraige*; catal. *ultratge*; espagn. *ultraje*; ital. *oltraggio*; d'une forme non latine *ultraticum*, de *ultra*, outre (voy. OUTRE 2). Palsgrave écrit *oultraige* et prononce *outraige*, p. 63.

OUTRAGÉ, ÉE (ou-tra-jé, jée), *part. passé* d'outrager. || 1° Qui a subi un outrage. N'importe, elle se sent comme vous outragée, RAC. *Brit.* I, 4. Les théologiens commencent trop souvent par dire que Dieu est outragé, quand on n'est pas de leur avis, VOLT. *Dict. phil. Locke.* Les auteurs outragés par une satire ingénieuse n'en sentent que trop toute la malice : mais plus ils la sentent, moins ils se pressent de la faire sentir aux autres, D'ALEMB. *Éloges*, *Trublet.* || Substantivement. Distinguons principalement dans tout procès, dans toute contention, dans toute querelle, l'agresseur de l'outragé, VOLT. *l'Homme aux* 40 *écus*, *Des proportions.* || 2° Qui a subi une atteinte odieuse. La gloire du Seigneur, si publiquement outragée par les scandales et la licence des pécheurs, MASS. *Profess. relig. Serm.* 4. Parlez-lui, mais songez Que les lois, les autels, l'honneur, sont outragés, VOLT. *Tancr.* II, 6. Je reçus une lettre de milady, où tout ce que l'amour outragé peut inspirer était exprimé, DUCLOS, *Œuv.* t. VIII, p. 89.

OUTRAGEANT, ANTE (ou-tra-jan, jan-t'), *adj.* En parlant des choses, qui outrage. Souvenez-vous, mes frères, des outrageantes paroles dont a usé M. Jurieu, en m'appelant déclamateur, calomniateur.... BOSS. 2° *avert.* 12. Certains termes outrageants lâchés contre elle [Mme de Pompadour] par Frédéric, qui n'épargnait ni les femmes, ni les poëtes, avaient blessé le cœur de la marquise, VOLT. *Comment. œuv. aut. Henr.* Un amant qui ne vous connaît plus, Et qui, craignant surtout qu'à rougir on l'expose, D'un refus outrageant veut ignorer la cause, ID. *Zaïre*, IV, 2.

— SYN. OUTRAGEANT, OUTRAGEUX. En raison de la finale, outrageant a rapport particulièrement à l'action, et outrageux, à la nature de la chose. Des paroles outrageantes outragent actuellement ; des paroles outrageuses sont de la nature de l'outrage. En outre, outrageux se dit à la fois des personnes et des choses; outrageant ne se dit que des choses.

† **OUTRAGEMENT** (ou-tra-je-man), *s. m.* Action d'outrager.

— HIST. XVI° s. Outragement, COTGRAVE.

— ETYM. *Outrager*; ital. *oltraggiamento*.

OUTRAGER (ou-tra-jé. Le *g* prend un *e* devant *a* et *o* : outrageant, outrageons), *v. a.* || 1° Offenser cruellement. Tigre, assassine-moi du moins sans m'outrager, CORN. *Poly.* V, 3. Qui se laisse outrager mérite qu'on l'outrage, ID. *Héracl.* I, 2. Il reçut plusieurs blessures, et mourut généreusement pour sa patrie et pour un prince qui l'avait outragé, FLÉCH. *Hist. de Théodose*, I, 69. Un discours trop sincère aisément nous outrage, BOIL. *Sat.* VII. Oubliez-vous qui j'aime et qui vous outragez ? RAC. *Iphig.* IV, 6. Il [Dieu] entend les soupirs de l'humble qu'on outrage, ID. *Esth.* III, 4. Jean Jacques est un malade de beaucoup d'esprit et qui n'a d'esprit que quand il a la fièvre ; il ne faut ni le guérir, ni l'outrager, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 9 avril 1761. || 2° Insulter quelqu'un de paroles prononcées ou écrites. Ah ! c'est trop m'outrager. — N'outragez plus les morts, CORN. *Nicom.* II, 3. Croyez qu'il faut aimer autant que je vous aime, Pour avoir pu souffrir tous les noms odieux Dont votre amour le vient d'outrager à mes yeux, RAC. *Iphig.* III, 6. Fontenelle, neveu très-zélé du grand Corneille, et que d'ailleurs Racine avait outragé, nous a laissé

un parallèle entre ces deux grands hommes, où il [illegible] fort au-dessus de son ennemi, [illegible] *Éloges*, *Despréaux*, note 42. || 3° Il se dit aussi des choses que l'on considère comme un outrage. [illegible], je ne puis souffrir un bonheur qui m'outrage, RAC. *Phèdre*, IV, 6. || 4° Fig. Porter une atteinte violente et odieuse. Le duc d'Estrées est outré qu'un homme qu'il logeait généreusement ait ainsi blessé et outragé l'hospitalité, SÉV. 538. Elle [Mme de Monaco] a été défigurée avant que de [illegible], son [illegible] a été jusqu'à outrager la nature par le dérangement de tous les traits de son visage, ID. 20 juin 1678. Ces spectres affamés, outrageant la nature, Vont au sein des tombeaux chercher leur nourriture [lors de la famine du siége de Paris], VOLT. *Henr.* X. J'ai de tous deux outragé la tendresse, ID. *Enf. prod.* III, 5. || Profaner. Par lui, des fils d'Héli la brutale luxure Outragea le saint lieu, les lois et la nature, DELILLE *Parad. perdu*, I. || 5° Faire violence à une femme. Ils [certains grands singes] sont très-ardents pour les femmes, et assez forts pour les violer lorsqu'ils les trouvent seules, et souvent ils les outragent jusqu'à les faire mourir, BUFF. *Quadrup.* t. VII, p. 141. || 6° S'outrager, v. réfl. Se faire réciproquement des outrages. Ils se sont outragés publiquement.

— HIST. XVe s. Si vous dy voirement que monseigneur en a conquis [vaincu] en cest an plus de cent, ne il ne cuydoit pas trouver chevalier qui d'armes l'en oultrageast [le surpassât], *Lancelot du lac*, t. II, f° 43, dans LACURNE. || XVIe s. Oultrager quelqu'un, AMYOT, *Solon*, 32.

— ÉTYM. *Outrage.*

OUTRAGEUSEMENT (ou-tra-jeû-ze-man), *adv.* || 1° D'une manière outrageuse, avec outrage. L'ayant traité outrageusement le renvoyèrent sans lui rien donner, SACI, *Bible, Évang. St Luc*, XX, 11. L'empereur se mit en colère, et, le chargeant de la perte du dernier combat, lui reprocha outrageusement son peu de conduite ou son peu de cœur, FLÉCH. *Hist. de Théod.* I, 61. || Fig. Il [un billet] était cacheté d'une épingle qui l'a outrageusement piqué, BEAUMARCH. *Mar. de Figaro*, IV, 9. || 2° D'une manière violente, excessive. Le père Payen fut volé l'autre jour, et battu outrageusement à la tête ; on ne croit pas qu'il en réchappe, SÉV. 439. Le curé de campagne qui, ayant été outrageusement volé par ses ouailles.... VOLT. *Dict. phil. Enfer.* Ce monsieur de Cossé seul dérange la fête; Comment te semble-t-il? — Outrageusement bête, V. HUGO, *le Roi s'amuse*, I, 2.

— HIST. XIIIe s. Neporquant coustume suefre bien que cil que pere et mere marient ait plus qu'il n'emporteroit en se [sa] partie; mais que ce ne soit pas trop outrageusement, BEAUM. XIV, 15. || XVe s. Les Flamands s'aventuroient follement et outrageusement, FROISS. II, II, 58. Et veirent venir un outrageusement grant porc, *Perceforest*, f° 26. || XVIe s. Il l'injuria bien plus oultrageusement, AMYOT, *Thém.* 41. [illegible] et oultrageusement de sa richesse, ID. *Lucull.* 83. Mechmet ayant oultrageusement rudoyé [illegible], chef des janissaires, de ce qu'il voyoit sa troupe enfoncée par les Hongres, MONT. II, 6.

— ÉTYM. *Outrageuse*, et le suffixe *ment.*

OUTRAGEUX, EUSE (ou-tra-jeû, jeû-z'), *adj.* || 1° Qui fait outrage, en parlant des personnes. Un tyran outrageux, MALH. *Trait. des bienf. de Sénèque*, II, 18. En toutes sortes de causes le plus puissant est estimé le plus outrageux, BALZAC, *le Prince*, ch. 17. En matière de procès, tout homme [illegible] de commencer, le plus [illegible], le plus outrageux se donnera presque cet avantage, PATRU, *Plaid.* I. Plût à Dieu que le sort le fît moins outrageux! [illegible] II, 12. [illegible], un persécuteur et un [illegible] outrageux, SACI, *Bible, St Paul, 1re épît. à Timoth.* I, 13. Un ennemi insolent et outrageux, [illegible] *Serm. pour le 1er dim. de* [illegible] || 2° [illegible] de la nature de l'outrage, en parlant des choses. [illegible] le plus outrageux [illegible] [illegible] de tous les hommes et le plus [illegible] en parole outrageuse [illegible] que vous avez à lui faire, [illegible] *Serm. pour le* [illegible]

de la 2e sem. de car. II. Il faut savoir douter, secouer la poussière du collége, et ne jamais s'exprimer avec une insolence outrageuse, VOLT. *Dict. phil. Babel.*

— HIST. XIIIe s. Et se je sui outraigex du trouver [mes vers sont outrageux], Ne s'en doit pas ma dame à moi irer, Mais vers amour qui me fait dire outraige, QUESNES, *Romancero*, p. 84. Li rois l'entent, si fu iriez, Si li dist : par mon chief, dans Leus [seigneur loup], Moult estes ores outrageus, Que ma parole me desdites, *Ren.* 19590. Il est assés sires du cors, Qui a le cuer en sa commande; Outrageus est qui plus demande, *la Rose*, 2008. Se li dons fu si outrageus [excessif] que li autre en demorent desbireté, li dons n'est pas à soufrir, BEAUM. LXX, 6. Les barons, qui deussent garder le leur pour bien emploier en lieu et tens, se pristrent à donner les grans mangers et les outrageuses viandes, JOINV. 217. || XVe s. [Philippe de Valois recevant les défis de son neveu le comte de Hainaut] n'en fit pas trop grand compte, et dit que son neveu estoit un fol outrageux, FROISS. I, I, 101. Encore fit cette comtesse de Montfort une très hardie emprise, qui ne fait mie à oublier, et que on doit bien recorder à hardi et outrageux fait d'armes, ID. I, I, 174. Un petit devant mie-nuit s'esleva un vent, un orage et une tempeste si grand et si horrible que si le monde dut finer, et n'y avoit si hardi et si outrageux de l'une partie et de l'autre qui ne voulust bien estre à terre [et non en mer], ID. I, I, 196. || XVIe s. De mal conditionné jouvenceau, oultrageux et temeraire qu'il estoit auparavant, il devint homme très sage et très moderé, AMYOT, *Lyc.* 16. Plusieurs paroles oultrageuses contre nous, MONT. I, 69. Certes je serois oultrageux de vouloir desmentir nos livres, LA BOÉTIE, *Servit. volont.*

— ÉTYM. *Outrage*, et la terminaison *eux*, qui signifie plein de ; provenç. *oltratgos, oltrajos* ; espagn. *ultrajoso* ; ital. *oltraggioso.*

OUTRANCE (ou-tran-s'), *s. f.* Il n'est usité que dans ces locutions adverbiales: à outrance, à toute outrance, jusqu'à l'excès. Une comédie qui décriât les hypocrites, et mît en vue, comme il faut, toutes les grimaces étudiées de ces gens de bien à outrance, toutes les friponneries couvertes de ces faux-monnoyeurs en dévotion, MOL. *Tart. 1er placet au roi.* N'a-t-il pas ces adulateurs à outrance, ces flatteurs insipides qui n'assaisonnent d'aucun sel les louanges qu'ils donnent? ID. *l'Impromptu*, 3. [Charles Ier] Poursuivi à toute outrance par l'implacable malignité de la fortune, BOSS. *Reine d'Anglet.* Jennings était fière à toute outrance, HAMILT. *Gramm.* 10. M. Hartsoëker devint cartésien à outrance, mais il s'en corrigea dans la suite, FONTEN. *Hartsoëker.* || Combat à outrance, combat qui ne devait se terminer que par la mort ou la défaite d'un des deux combattants. Il m'a dit.... Qu'il se devait contre Votre Excellence, Battre tantôt, et battre à toute outrance, LA FONT. *Papef.* On a vu que le duc Jean de Bourbonnais fit déclarer qu'il irait en Angleterre avec seize chevaliers combattre à outrance pour éviter l'oisiveté et pour mériter la grâce de la très-belle dont il est le serviteur, VOLT. *Mœurs*, 121 || Fig. Le parlement se bat à outrance avec les jésuites, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 8 sept. 1761. || À outrance, à toute outrance, aussi loin qu'une chose peut aller. S'il faut pousser à toute outrance ce passage de saint Paul, BOSS. *Var.* 14.

— REM. Il serait à désirer que ce mot, qui est d'une grande force, ne fût plus borné à une locution adverbiale, et rentrât dans l'emploi de tout substantif. Pourquoi ne dirait-on pas l'outrance de son orgueil, de ses prétentions, comme a fait Ronsard?

— HIST. XIIIe s. Il virent bien que il ne porroient à lor vaissiax repairier, ançois les covenoit combattre jusqu'à outrance de mort, MERLIN, f° 51, verso. || XVe s. Nuls chevaliers de France ne la [ville de Compostelle] vouloient prendre à leur peril, pour la [illegible] jusques à outrance, car elle n'est pas trop forte, FROISS. II, III, 24. On se plaint de vous à outrance, CH. D'ORL. *Chans.* 33. || XVIe s. L'impudente esperance De ton sot appareil [révolte des huguenots] Perira par l'outrance D'un grand roy sans pareil, RONS. 402. Ains [illegible] leur faire guerre mortelle à toute oultrance, AMYOT, [illegible] 33.

— ÉTYM. [illegible] bourg. *étrance* ; provenç. *ultransa* ; [illegible]

1\. **OUTRE** (ou-tr'), *s. f.* || 1° Peau de bouc préparée pour contenir des liquides. [illegible] de manger, pour donner des accolades à l'outre, qui ne laissait que passer des bras de l'un entre les bras de l'autre, LESAGE, *Gil Bl.* IV, 11. || 2° Terme de botanique. Espèce de sac ouvert par une de ses extrémités, formé par le limbe ou le pétiole d'une feuille, et pouvant contenir du liquide ; les népenthes en offrent des exemples. || 3° Outre de mer, nom vulgaire des ascidies.

— HIST. XVIe s. Les peaux sont accommodées en oulltres, pour porter des huiles et des vins, O. DE SERRES, 328. La peau sert à faire des ouistres pour le charroi des huiles et des vins, ID. 330.

— ÉTYM. Lat. *uter*, ventre; comparez le grec [illegible], sein, mamelle; sanscr. *ûdhas*, mamelle.

2\. **OUTRE** (ou-tr'), *prép.* || 1° Au delà. Soit que le Rhône outre ses bords Lui vît faire éclater sa gloire, MALH. IV, 6. Isabelle de France, Amicie de Courtenay... suivirent leurs maris outre mer, CHATEAUB. *Itin.* 7e part. || Ce sens, qui est le sens propre, n'est plus usité, et il ne subsiste aujourd'hui que dans certains mots composés. Le pays d'outre-Meuse. Les Mémoires d'outre-tombe de Chateaubriand. || Outre-mer, au delà de la mer. Clitophon [illegible] toujours généreusement? prend-il toujours des [illegible] à table? fait-il toujours des desseins d'[illegible] dans la ruelle du lit? BALZ. liv. II, lett. 16. La maison de Voyer remonte par des titres et par des filiations bien prouvées jusqu'à Étienne de Voyer, sire de Paulmy, qui accompagna saint Louis dans ses deux voyages d'outre-mer, FONTEN. *Argenson.* || Terme de moyen âge. Ouvrage d'outre-mer, ouvrage fait dans ce goût oriental qui suivit les chrétiens en Europe à leur retour des croisades, que les fabriques de Venise entretinrent longtemps et que toutes les nations imitèrent, DE LABORDE, *Émaux*, p. 421. || Outre se dit au sens figuré. [illegible] française est chose outre nature, LA FONT. [illegible] || Outre mesure, avec excès, déraisonnablement. Il travaille outre mesure. || Terme de jurisprudence. Lésion d'outre moitié, lésion de plus de la moitié. C'est à Dioclétien que nous devons la loi [illegible] les contrats de vente dans lesquels il y a lésion [illegible] moitié, VOLT. *Mœurs*, 8. || 2° Par-dessus, en [illegible]. Outre le respect et la vénération que nous [illegible] une personne [Mazarin] qui a acquis et qui [illegible] tous les jours tant de gloire à cet État, VOIT. *Lett.* [illegible] Outre le rapport que nous avons, du côté du corps, avec la nature changeante et mortelle, nous avons d'un autre côté un rapport intime et une [illegible] affinité avec Dieu, BOSS. *Duch. d'Orl.* || 3° En outre, passant (sens qui n'est guère usité). Thus [illegible] ses ordres, mourait d'envie de passer [la [illegible]] faire du pis qu'il pourrait, ST-SIM. 40, 217. || 4° Adv. Plus loin, plus avant (usité seulement avec les verbes *passer*, *aller*, etc.). Je vis au détour d'une allée deux femmes assez bien vêtues, que deux jeunes Français avaient arrêtées, et ne voulaient [illegible] laisser passer outre, que la plus jeune ne levât son voile qui lui couvrait le visage, SCARR. *Rom. com.* [illegible] 13. Quand ils y furent arrivés, soit qu'étant [illegible] ennemis, ils eussent honte de ne point passer outre, soit que.... ROLLIN, *Hist. anc.* [illegible] p. 174, dans POUGENS. || Fig. Passer outre, [illegible] loin. Dans la vue de ces [illegible], tous les [illegible] égaux.... si l'homme s'étudiait le premier, il verrait combien il est incapable de passer outre ; comment se pourrait-il qu'une partie connût le tout, PASC. *Pens.* I, 1, édit. HAVET. Enfin Sanchez passe outre; car il permet non-seulement de [illegible] mais encore d'offrir le duel en dirigeant bien son intention, ID. *Prov.* VII. Si la permission est [illegible] il n'est pas permis de passer outre, [illegible] 27. || Fig. Passer outre à quelque chose, [illegible] prendre, l'entamer, sans se laisser arrêter. J'ai [illegible] que je devais vous avertir de mes [illegible] tentions, afin que vous ne passiez pas outre dans le mariage de [illegible] votre fille, [illegible] *Rom. com.* I, 22. Le protecteur [illegible] donner aux communes de passer outre au [illegible] sans entendre l'accusé, [illegible] *Var.* VII, § [illegible] jusqu'au bout, en parlant d'une [illegible] N'est pas [illegible] il faut qu'elle passe outre, MOL. [illegible] || 5° Plus outre, plus loin. Il n'alla pas [illegible] *Dict. de l'Acad.* Mais si de voir plus [illegible] tels est loisible, RÉGNIER, *Sat.* [illegible] à [illegible] de passer plus [illegible] *Méth.* VI, 2. J'irai plus outre, et dirai [illegible] que [illegible] *Ex. du Cid.* Tigre altéré de sang, [illegible] ble, Ce Dieu t'a trop longtemps abandonné [illegible] Encore un peu plus outre, et ton heure est venue, ID. *Poly.* IV, 2. Faudra-t-il que nous [illegible] passant plus outre, [illegible] nous avons [illegible] avec elles? [illegible]

orb. 4. Encore un peu plus outre, et le radotage sera consommé, D'ARGENSON, *Mém.* Bibl. elzév. t. II, p. 130. || 6° Outre plus, ajoutons ceci. Outre plus : le maître à chanter qui s'est chargé du divertissement.... est des amis de Lisette et des miens, LEGRAND, *L'usurier gentilhomme*, sc. 2. || 7° En outre, *loc. adv.* De plus. J'ai fait des démarches pour lui, et en outre je lui ai prêté de l'argent. || 8° D'outre en outre, *loc. adv.* De part en part. Un coup d'épée le perça d'outre en outre. || 9° Outre que, *loc. conj.* (avec l'indicatif). En ajoutant que. Outre qu'on doit rougir de s'en laisser surprendre, CORN. *Poly.* II, 4. Outre que de ton cœur ta foi me cautionne, MOL. *Dépit am.* I, 2. Si votre lettre m'avait ennuyée, outre que j'aurais mauvais goût, il faudrait encore que j'eusse bien peu d'amitié pour vous, SÉV. 62. Outre que la philosophie nous apprend que l'esprit et la sagesse sont de tout sexe, l'expérience nous apprend que Dieu suscite de temps en temps des femmes fortes.... FLÉCH. *Mme de Mont.*

— REM. En outre de cela, qui se dit quelquefois, est une locution barbare.

— HIST. XIe s. Ultre, cuivert! Charles n'est mie fox, *Ch. de Rol.* XCI. [Il] Empeint [empoint] le bien, tout le fer lui mist ultre, *ib.* XCVII. Ultre cest jour ne serons plus vivant, *ib.* CXIV. || XIIe s. D'outre les monz il les avoit amenées, *Ronc.* p. 132. K plus, s'ele vout [veut] qu'il ne moire [moure], L'or et l'argent de cest empire En utre m'enveit et amast [qu'elle envoie et amasse], BENOIT, II, 2803. Ainz [avant] que j'aille outre mer, *Couci*, VI. || XIIIe s. Si elle me dit par felonie : Quant irez vous outre mer? AUBOINS DE SEZANNE, *Romancero*, p. 126. Si vous voulez honorer Vos prudommes et amer [aimer], Il feroient repasser Les Anglois outre la mer, JEHAN DE LA FERTÉ, *ib.* p. 192. À force [ils] lui ouvrirent la bouche outre son gré, *Berte*, XV. Es vous venir Morant, qui revint d'outremer, *Berte*, CXXXIX. Serre les denz et puis la bouche, Si que l'une dent l'autre touche ; Moult les a bien Renart serrées, Que d'outre en outre sont passées, *Ren.* 5108. Par ronces et par esglentiers, Dont en la haie avoit assés, Sui maintenant oultre passés, *la Rose*, 2828. Et doit l'en oir la querele à ces sers qui s'enfuiront de lor seignors ; et se tu truives que l'en [l'on] les ait outre menez.... *Liv. de jost.* 57. || XIVe s. Oultre ce que en peuple romain n'avoit il point d'aide... BERCHEURE, f° 62, *verso*. À Guillaume de Vandestat, orfevre, pour une cassete d'outremer garnie d'argent et une croixette d'or, DE LABORDE, *Émaux*, p. 422. Je dis oultre que tout ainsi comme.... ORESME, *Eth. Prol.* Celui qui aime et quert honneurs oultre raison, ID. *Eth.* 49. || XVe s. Ung village appelé Longjumeau et.... à Montlhery qui est à deux lieues oultre, COMM. I, 3. Legierement il avoit esté meu d'y venir et oultre l'oppinion de plusieurs de son conseil, ID. V, 7. || XVIe s. L'autre fois, les pluyes courantes outre leur saison corrompent et gastent les semences, CALV. *Instit.* 137. On fait injure à Dieu, s'il commande plus outre que ce que les fideles ne peuvent faire par sa grace, ID. *ib.* 260. Oultre que son goust est plus.... MONT. I, 69. Oultre mesure, ID. II, 310. Il se montra religieux oultre tout exemple des hommes de sa sorte, ID. I, 234. Boire outre la soif, ID. II, 18. Les Hongres ne poursuyvoient jadis leur poincte oultre avoir rendu l'ennemy à leur mercy, ID. I, 242. Outre plus, quand bien il est là arrivé premier que les autres, peu de sejour eust il fait sans se rendre odieux, LANOUE, 652. les contraignit de tirer oultre, et prendre la route d'Asie, AMYOT, *Thém.* 47. Les ennemis cesserent de les chasser et poursuivre plus outre ce jour là, ID. *Cam.* 64. N'ayant pas esté offensé de tous, il couroit neantmoins sus à tous, et se monstroit parfaict ennemy tout oultre de son païs, ID. *Cor.* 46. Avans leurs piques fermes à deux mains, ilz en perçoient d'oultre en oultre ceulx qui s'approchoient trop d'eulx, ID. *P. Æm.* 33. Il estoit tout oultre passionné de l'amour d'Aspasia, ID. *Artax.* 39. Et le cours du Jourdain qui fut si plein de morts, Que le sang infidele outre-couloit ses bords, RONS. 809. Et retiennent nos receveurs l'outre-plus [l'excédant] desdits deniers entre leurs mains, *Ordonn.* 11 nov. 1569. Queue de cheval, rozes d'outre-mer, rozes de Provins, fueilles de cormier, O. DE SERRES, 933.

— ÉTYM. Wallon, *oult* ; prov. *outra*, *oltra* ; ital. *oltre*, du latin *ultra*. Palsgrave écrit *oultre* et prononce *outre*, p. 23. L'étymologie la plus plausible de *ultra* est celle de Corssen, *Beitr.* p. 302, qui pense que *ultra*, *ulterior*, *ultimus* sont dérivés du radical démonstratif *ul*, qui est dans *ollus* (forme archaïque de *ille*), avec affaiblissement de *o* en *u*, comme *poculum* de *pocolum*, etc. ; ce *ol* qui vient lui-même de *onol* est un diminutif de *onos* (*unus*) ; à *ultra* s'oppose *cis* (du démonstratif *ce* dans *ec-ce*, *hoc-ce*, etc.), *citra*, *citerior*.

OUTRÉ, ÉE (ou-tré, trée), *part. passé* d'outrer. || 1° Poussé au delà de la mesure. Quoi! tu veux me donner pour des vérités, traître, Des contes que je vois d'extravagance outrés? MOL. *Amph.* II, 1. Ils [les rois] s'astreignent à certaines lois, parce que la puissance outrée se détruit enfin elle-même, BOSS. 5e *avert.* 56. Nous avons vu la doctrine de Socrate, conservée par Phédon, accommodée aux mœurs du temps par Aristippe, et outrée par Antisthène, CONDIL. *Hist. anc.* III, 18. || Excessif, exagéré. L'aveugle témérité et la peur outrée produisent les mêmes effets lorsque le péril n'est pas connu, RETZ, II, 123. Il est bon de parler et meilleur de se taire ; Mais tous deux sont mauvais alors qu'ils sont outrés, LA FONT. *Fabl.* VIII, 10. Quand l'absurde est outré, l'on lui fait trop d'honneur De vouloir par raison combattre son erreur, ID. *ib.* IX, 1. Un air outré d'indifférence, SÉV. 9 mars 1672. On a vu comme ses maximes outrées ont produit celles des calvinistes plus outrées encore, BOSS. *Var.* XV, § 122. Grotius.... ne cessa de regarder le calvinisme comme une secte de gens emportés, et qui avaient introduit dans la chrétienté sur la matière de la grâce et du libre arbitre, non-seulement une doctrine outrée, mais encore des sentiments impies et barbares, ID. 2e *instr. sur les passages, dissert. sur Grotius*, I. Le seul Lucifer, évêque de Cagliari en Sardaigne, se sépara de l'Église par un zèle outré, à cause qu'elle conservait dans leurs siéges les évêques qui se repentaient de s'être laissé surprendre, ID. 2e *instr. pastor.* § 107. Tout ce qui est outré dans les lois tend à la destruction des lois, VOLT. *Polit et législ. Délits et peines, haute trahison.* Prusias est un peu comme les vieillards de comédie, qui prennent des résolutions outrées quand on leur a reproché d'être trop faibles, ID. *Comm. Corn. Nicom.* IV, 4. || Terme de beaux-arts. Se dit de l'exagération des formes, des ombres et des couleurs. || Substantivement. L'outré. Nous allons tomber en tout dans l'outré et dans le gigantesque ; adieu les beaux vers, adieu les sentiments du cœur, adieu tout, VOLT. *Lett. d'Argental*, 13 oct. 1769. || 2° En parlant des personnes, qui passe la mesure. Tertullien, le plus figuré, pour ne pas dire le plus outré de tous les auteurs, BOSS. 6e *avert.* 92. M. Jurieu peut dire tant qu'il lui plaira, que saint Cyprien et saint Augustin étaient outrés sur l'unité, FÉN. t. II, p. 85. Quels temps ont jamais été plus outrés sur tout ce qui fait la félicité des sens? MASS. *Cérémon. de l'absoute, Ferv.* || Qui pousse les choses à outrance. J'oserai seulement avec respect avertir les théologiens scolastiques de mesurer leurs expressions, de manière qu'ils ne donnent point de prise à des gens outrés, BOSS. *Instr. sur les Ét. d'orais.* III, 8. || 3° Surchargé de travail, de peine. Outrés du chaud et de la douleur de leurs plaies, VAUGEL. *Q. C.* 326. Et le dedans du royaume a été outré tellement, que la dévastation est sensible d'année en année, D'ARGENSON, *Mém.* t. II, p. 366 (in-8°, 1860). || Absolument. Surmené. Ce vous eût été peu de gloire de mener à outrance un homme déjà outré et à qui la fortune a donné tant de coups que les moindres le peuvent abattre, VOIT. *Lett.* 52. Le cheval de Beau-Chesne était outré, et il n'avait pu me suivre, RETZ, IV, 32. || 4° Fig. Saisi, pénétré, en parlant d'un sentiment pénible. Outré de colère, de dépit. Oranthe.... Le cœur outré de même ennui, Jura que, s'il mourait pour elle, Elle mourrait avecque lui, MALH. V, 19. Mon cœur outré d'ennuis n'ose rien espérer, CORN. *Cid*, II, 3. Quoi! quand le cœur outré de sensibles atteintes.... ROTR. *Vencesl.* I, 1. La guerre qui s'échauffe tous les jours.... la crainte qu'on a des mauvaises nouvelles.... la désolation de ceux qui sont outrés de douleur, SÉV. 20 juin 1672. || 5° Mis hors de soi, irrité. Si bien qu'enfin outré de tant d'indignités, CORN. *Pomp.* II, 4. La princesse est outrée de penser que le roi en est content, et qu'il le fera venir à la cour, SÉV. 499. La fureur et la jalousie transportent les Juifs ; ils font des complots terribles contre saint Paul, outrés principalement de ce qu'il prêche les gentils, BOSS. *Hist.* II, 7. Philomèle, au fond des forêts, Toujours de ses malheurs outrée.... Se plaignait à vous des affronts Que lui fit l'insolent Térée, CHAUL. *À la duch. du Maine.* Je t'écris sur ce sujet, parce que je suis outré d'un livre que je viens de quitter, qui est si gros, qu'il semblait contenir la science universelle ; mais il m'a rompu la tête sans m'avoir rien appris, MONTESQ. *Lett. pers.* 66. || Absolument. Et dont le cœur outré brûle de vous détruire, TRISTAN, *Mariane*, IV, 6. La veuve de Maître Paul est outrée, SÉV. 144. J'étais d'autant plus outré que.... J. J. ROUSS. *Confess.* VII.

OUTRECUIDANCE (ou-tre-kui-dan-s'), *s. f.* || 1° Action de croire en soi outre mesure. M. de Malherbe se sert d'outrecuidance ; mais M. Coeffeteau n'en a jamais usé, et je vois peu de gens, de ceux-mêmes qui ne sont pas des plus délicats au choix des mots, approuver celui-ci, VAUGEL. *Nouv. rem.* p. 164, dans POUGENS. Ne voyez que mon tendre respect, mon zèle pour votre gloire, et non mon outrecuidance [proposition d'un nouvel engin de guerre], VOLT. *Lett. Richelieu*, 18 juin 1757. || 2° Acte d'outrecuidance. Vienne la Saint-Martin et alors vous aurez la dédicace [de Tancrède], que je fortifierai de quelque nouvelle outrecuidance, VOLT. *Lett. d'Argental*, 27 oct. 1760.

— HIST. XVe s. Amour respont : Beaulté, si saigement Avez parlé et raisonnablement, Que pardonner lui veuil la malveillance, Qu'ay eu vers luy ; car par oultrecuidance Me courrouça, CH. D'ORL. 10. || XVIe s. Telles actions tiennent plus d'oultrecuidance que de bestise, MONT. I, 22. Par sa folle temerité et oultrecuidance, AMYOT, *Lucull.* 16.

— ÉTYM. *Outrecuidant.*

OUTRECUIDANT, ANTE (ou-tre-kui-dan, dan-t'), *adj.* || 1° Qui croit en soi outre mesure. Un homme outrecuidant. || Substantivement. C'est un outrecuidant. || 2° Il se dit aussi des choses. Je ne sais rien de plus outrecuidant (pour me servir des termes du bon la Fontaine) que l'insolente préface de l'édition des Contes en 1743, sous le nom de Londres ; l'éditeur, qui se donne pour janséniste.... VOLT. *Mél. litt. Lett. la Visclède.* Au reste, les endroits outrecuidants ne se trouvent pas dans l'imprimé, et j'en suis fort aise, D'ALEMB. *Lett. à Volt.* 3 août 1760.

OUTRECUIDÉ, ÉE (ou-tre-kui-dé, dée), *adj.* Animé d'outrecuidance (terme vieilli). L'aveugle outrecuidé Se croirait mal guidé Par l'aveugle fortune, CORN. *la Veuve*, III, 9. Par le procédé malhonnête Des étrangers outrecuidés, SCAR. *Virg.* VII. Il existe une carte de la France où la victoire outrecuidée traça, en 1815, une ligne qui retranchait de notre territoire une partie de nos provinces de l'est et du nord, CHATEAUBR. *Captiv. de la duchesse de Berry*, dans GODEFROY, *Lex. de Corn.*

— HIST. XIIe s. Et pour Rollant, qui est outrecuidiez, *Ronc.* p. 89. || XIIIe s. Vieschi [voici] li roi Ricart qui est entrés en ma terre ; et bien sai qu'il est trop outrequidiés, et s'il pooit tant faire qu'il poust de moi goir [s'emparer], bien sai de voir ne porteroie la vie, *Chr. de Rains*, p. 75. Par son oultrecuidé langage, *la Rose*, 8628. || XVIe s. Or estoient ces barbares si oultrecuidez, et avoient leurs ennemis en si grand mespris, que.... AMYOT, *Marius*, 39.

— ÉTYM. *Outrecuider.*

†**OUTRECUIDER** (ou-tre-kui-dé), *v. a.* Montrer à quelqu'un du mépris par l'idée de sa propre supériorité (terme vieilli). On me réassigne dans l'honneur, mon frère, on m'outrecuide, on me fait une insulte nouvelle, DANCOURT, *le Prix de l'arquebuse*, sc. 15. || S'outrecuider, *v. réfl.* Avoir l'outrecuidance de.... (terme vieilli). Robert II [de la Mark] s'y raccommoda [avec la France], puis s'outrecuida jusqu'à dénoncer la guerre à l'empereur, ST-SIM. 167, 228. Sa modestie [de Boufflers] ne l'empêcha pas de se faire pesamment sentir à qui s'outrecuidait à son égard, ID. 311, 75.

— HIST. XIIIe s. Que sa biautez me fist outrequidier [extravaguer], ROI DE NAV. *Chans.* 8. || XVe s. Quand il [Urbain VI] se vit en prosperité et puissance de papalité, il se oultrecuida et enorgueillit, FROISS. II, II, 48.

— ÉTYM. Provenç. *ultracuidar*, *oltracuidar* ; de *outre*, et *cuider* (voy. ce mot).

† **OUTREMARIN, INE** (ou-tre-ma-rin, ri-n'), *adj.* Qui est situé au delà des mers. Pays outremarin.

— HIST. XIe s. Il apela Jangleu l'ultremarin, *Ch. de Rol.* CCLV.

— ÉTYM. *Outre* 2, et *marin* ; provenç. *ultramari*.

OUTRÉMENT (ou-tré-man), *adv.* D'une façon outrée. Chamillart était outrément brouillé avec le chancelier et avec son fils, et eux avec lui, ST-SIM. 114, 251. Cela lui parut un mystère dont il fut si outrément fâché que.... STAAL, *Mém.* t. II, p. 192. La crainte que j'ai qu'il ne s'ennuie outrément, Mme DU DEFFANT, *Correspond.* t. II, p. 109, dans POUGENS.

— HIST. XIIe s. Car il m'esteut [il me faut] partir outréement [absolument], Et desevrer de ma loial compaigne, *Couci*, XXII. || XIIIe s. Et envoya li apostoiles à mon seigneur Loeys, et li manda outréement que il vouloit que il s'en revenist, *Chr. de Rains*, p. 167. Moult a Largece pris et los ; Ele a les sages et les fos [fous] Outréement [sans réserve] à son bandon [disposition], *la Rose*, 1147. || XVIe s.

l'en rencontray quatre aultres en un coing de jardin, oultrement disputans et pretz à se prendre on poil l'ung l'aultre, RAB. *Pant.* V, 22.

— ÉTYM. *Outrée*, et le suffixe *ment*.

OUTREMER (ou-tre-mèr), *s. m.* || 1° Couleur de peinture, qui est un bleu d'azur fait de lapis-lazuli. C'est avec les parties bleues du lapis que se fait l'outremer; le meilleur est celui dont la couleur bleue est la plus intense, BUFF. *Min.* t. VII, p. 234. La belle couleur bleue nommée outremer, qui s'emploie facilement à l'huile, et qui a le grand avantage de ne plus changer par le temps, AL. BRONGNIART, *Traité de min.* t. I, p. 368, dans POUGENS. || 2° Oiseau du genre moineau.

— HIST. XII° s. Sa victoire i fist metre, escrire et seeler A beles letres d'or dou meillor d'outremer, *Sax.* t. II, p. 189.

— ÉTYM. *Outre*, *mer*, à cause de la provenance de cette couleur.

OUTRE-PASSE (ou-tre-pâ-s'), *s. f.* Terme d'eaux et forêts. Abatis de bois fait au delà des limites marquées ou de la stipulation dans le contrat de vente. ....Procès-verbaux des verdiers, soucheteurs et arpenteurs, pour prendre garde aux omissions que l'on pourrait faire des outre-passes, délits, surmesures, *Édit*, nov. 1638. L'outre-passe est punie d'une amende du quadruple, à raison du prix de la vente, P. L. COUR. *Aux juges du tribunal de Tours*.

— HIST. XV° s. Deux très preux chevaliers d'outrepasse [d'éminence], *Perceforest*, t. IV, f° 114. || XVI° s. De tous biens pleine est ma maitresse, Celle qui tout honneur compasse; Je maintiens que c'est l'oultrepasse Et le vray tresor de noblesse, *Chasse d'amours*, p. 171, dans LACURNE.

— ÉTYM. Voy. OUTRE-PASSER.

OUTRE-PASSÉ, ÉE (ou-tre-pâ-sé, sée), *part. passé* d'outre-passer. Une limite outre-passée. Des instructions outre-passées.

OUTRE-PASSER (ou-tre-pâ-sé), *v. a.* || 1° Aller au delà. Outre-passer une limite. || 2° Fig. Aller au delà de ce qui est permis, autorisé, etc. ....Que, si les députés eussent passé outre, on eût été en droit de les désavouer comme gens qui auraient outrepassé leur pouvoir, BOSS. *Var.* XII, 24. || 3° *V. n.* Terme de chasse. S'emporter au delà des voies, se dit en parlant des chiens. || Terme de trictrac. Faire passer ses dames dans le petit jan de l'adversaire, quand le passage qu'il a emprunté est vide.

— REM. Vaugelas pensait que outre-passer, déjà vieilli, tomberait tout à fait en désuétude; heureusement son pronostic ne s'est pas vérifié.

— HIST. XIII° s. [Elle] Ne put outrepasser, s'elle n'i pasme à no [nage], *Berte*, XXXII. || XVI° s. Oultrepasser les bornes de la raison, AMYOT, *Sert.* 6. L'archer qui oultrepasse le blanc fault, comme celuy qui n'y arrive pas, MONT. I, 224.

— ÉTYM. *Outre* 2, et *passer*.

† **OUTRE-PERCER** (ou-tre-pèr-sé), *v. a.* Percer d'outre en outre.

— HIST. XVI° s. En se jouant il m'a de part en part Le cœur outrepercé, RONS. 326.

— ÉTYM. *Outre* 2, et *percer*.

OUTRER (ou-tré), *v. a.* || 1° Porter les choses au delà de la mesure. On se divertit à voir outrer cette [illegible] jusqu'à la folie, SÉV. 59. Vous avez outré les [illegible] sentiments, ID. 216. Ne croyez jamais rien de bon de ceux qui outrent la vertu, BOSS. *Var.* XI, 56. Les autres consistoires ont eu beau, aussi bien que lui, outrer la matière, jusqu'à dire que la peinture et la [illegible] étaient des arts défendus de Dieu, ID. *ib.* XI, § 1. Des excès de Luther qui outrait les gâtes, qui l'eût cru? on a passé aux excès des [illegible] qui l'affaiblissent, ID. *ib.* XV, § 172. [illegible] pour les empêcher de se [illegible] [illegible] LA FONT. XI. Elle voulut mal à propos [illegible] la vengeance, HAMILT. *Gramm.* 11. J'avoue [illegible] outré le caractère de jolie [illegible] que les choses dans lesquelles il y a de la grandeur, MONTESQ. *Espr.* XXIV, 16. ....Mais en outre les choses, c'est donner à des [illegible] les plus horribles censes, CORNEILLE, *le Ment.* IV, 4. Il ne faut rien outrer quand on veut être sage, DESTOUCHES, *Phil. marié*, I, 4. Rien n'est plus aisé que d'outrer la nature; rien n'est plus difficile que de l'imiter, VOLT. *Dict. phil.* Anciens et modernes. Il est difficile aux [illegible] [illegible] [illegible] presque toujours la mesure de leurs travaux [des nègres], RAYNAL, *Hist. phil.* XI, 22. || Absolument. Il ne faut jamais outrer. || 2° Exagérer. On aura sans doute outré les rapports qu'on vous aura faits; les termes que vous soulignez sont incroyables, VOLT. *Lett. Maupertuis*, 9 août 1740. Sans avoir les bonnes qualités de son père [le régent], elle [la duchesse de Berry] en outrait tous les vices, DUCLOS, *Œuvr.* t. V, p. 203. || 3° Surcharger de travail. Outrer des domestiques. || Outrer un cheval, le pousser au delà de ses forces. Alexandre ayant changé de cheval, après en avoir outré plusieurs en cette journée, VAUGEL. *Q. C.* 272. || 4° Offenser grièvement, pousser à bout. Parce qu'il outrera de plus en plus la reine, et qu'il outrera, de plus, ceux qui l'approchent, RETZ, *Mém.* II, liv. III, p. 451, dans POUGENS. Ce manque de parole m'a outrée contre lui, SÉV. 20 juill. 1686. || 5° S'outrer, *v. réfl.* Se fatiguer à l'excès. L'impossibilité disparaît à son âme [de l'homme]; Combien fait-il de vœux, combien fait-il de pas, S'outrant pour acquérir des biens et de la gloire! LA FONT. *Fabl.* VIII, 25. Parlons de votre santé.... ménagez votre poitrine; ne vous outrez pas sur l'écriture [ne vous fatiguez pas à écrire], SÉV. déc. 1688.

— HIST. XIII° s. Il ont le premier baile [clôture] outré [passé], Clos de fossez et de palis, *Lai de l'ombre*. Et Dant Primaut si fu tant gros, Qu'il ne pot le pertuis outrer, *Ren.* 4407. Renart ne fet pas grant sejor, Ainz saut sor la creste del for : Là se quati, li chien l'outrerent, Le flair perdirent, sel passerent, *ib.* 8117. S'ensi fierent [frappent] li autre, nostre gent est outrée [perdue], Et Antioche prise, et la terre gastée, *Ch. d'Ant.* IV, 807. Puisque son champion aureit esté outré en champ, et que le champion en sereit perdu.... *Ass. de J.* I, 249. || XIV° s. Pour tant qu'au samedi se veulent reposer Pour le jour du sabbat, alerent ordener Qu'au dimenche devoient ceste besongne oultrer, *Guescl.* 9904. || XVI° s. L'artillerie adonques s'est montrée, Mais une piece est rompue et oultrée, Dont il advint trop merveilleux dommaige, J. MAROT, V, 92. Picqué et oultré jusques au vif d'une offense, MONT. II, 118. Adonc Solon se prit incontinent à frapper sa teste, et à faire et dire tout ce qu'ont accoustumé ceulx qui sont oultrez de douleur, AMYOT, *Solon*, 9. Il prit son espée à deux mains, et, en dressant la poincte contre son estomac, se laissa tomber dessus de son hault, sans faire autre demonstration de douleur, sinon qu'il jetta un souspir, à quoy ceux de dehors recogneurent bien qu'il s'estoit oultré, ID. *Othon*, 24. Outré de lassitude, D'AUB. *Vie*, XVI. Outré de depit et de colere, ID. *ib.* XLVI. Les jeunes gens outrent ordinairement les louanges ou les blasmes qu'ils donnent, ID. *ib.* XLVIII. Et les quatre furent si oultrez [battus], qu'il les fallut mener le lendemain en une charrette avec le mort au supplice, CARL. VI, 36. ....Plus un roy debonnaire Luy veut lascher la bride [au peuple] et moins il est outré, Plus luy-mesmes la serre et sert de son bon gré, RONS. 662. Imitateur d'Achille, alors que l'ire outrée L'enflammoit en sa nef contre le fils d'Atrée, ID. 664.

— ÉTYM. Provenç. *ultrar*; ital. *oltrare*; du lat. *ultra*, outre (voy. OUTRE 2).

† **OUVAROVITE** (ou-va-ro-vi-t'), *s. f.* Voy. UWAROWITE.

OUVERT, ERTE (ou-vèr, vèr-t'), *part. passé* d'ouvrir. || 1° Dans quoi on peut entrer, passer, voir; qui n'est pas clos, fermé. Apollon à portes ouvertes Laisse indifféremment cueillir Les belles feuilles toujours vertes Qui gardent les noms de vieillir, MALH. III, 2. Mille chemins ouverts y [chez les morts] conduisent toujours, RAC. *Phèdre*, I, 3. Il [Cimon] voulait que ses vergers et ses jardins fussent ouverts en tout temps aux citoyens, afin qu'ils pussent y prendre les fruits qui leur conviendraient, ROLLIN, *Traité des Ét.* V III, 2. Quelque accès m'est ouvert en ce séjour sacré, VOLT. *Sémiram.* I, 1. La navigation dans les îles fut alors ouverte à tous les sujets de la domination danoise, RAYNAL, *Hist. phil.* XII, 20. || On dit d'un enfant qu'il lit à livre ouvert, quand il est assez avancé pour lire sans étudier d'avance la page. || Dans les classes des lycées et colléges, expliquer le grec, le latin, un auteur, à livre ouvert, c'est-à-dire sans préparation. || Chanter, jouer à livre ouvert, chanter, jouer en voyant la note et sans avoir [illegible] danses qu'il dansait toutes à livre ouvert, HAMILT. *Gramm.* 3. || Fig. Afin que son mystère.... Ne soit ouvert à tous, ni connu du vulgaire, RÉGNIER, *Sat.* IV. || C'est un enfonceur de portes ouvertes, se dit d'un fanfaron. || On dit aussi : enfoncer une porte ouverte, pour s'être donné beaucoup de mal pour venir à bout d'une entreprise fort aisée. || Ce port est ouve[rt] à tous les étrangers, c'est-à-dire ils peuvent y ven[ir] commercer librement et avec sûreté. || Fig. Le c[iel] ouvert, voy. CIEL, n° 6. || A main ouverte, *loc. adv.* [En] ouvrant la main, et fig. en prodiguant. C'est une cho[se] assurée que les dons naturels dont nous avons re[çu] quelques petites parcelles, la munificence divine [les] a répandus comme à main ouverte sur ces belles [in]telligences [les anges], BOSS. 1er *sermon, Démons*, || Avoir les yeux ouverts, ne pas dormir. Vos yeu[x] seuls et les miens sont ouverts dans l'Aulide, RA[C.] *Iph.* I, 1. || Avoir les yeux ouverts comme un lièvr[e], être bien éveillé. || Dormir les yeux ouverts comme [un] lièvre, se dit quand dans le sommeil les paupières ne sont pas bien closes. || Fig. Avoir les yeux ouvert[s], considérer attentivement, avec intérêt. Tes yeux s[ur] ma conduite incessamment ouverts, RAC. *Brit.* I, [2]. Des yeux toujours ouverts sur une grande part [du] globe, depuis le Mexique jusqu'au fond de la S[ibérie], VOLT. *Mœurs*, 163. Il faut satisfaire sur ce p[oint] comme sur le reste la curiosité des hommes qui [ont] les yeux ouverts sur tout ce qui regarde ce prince, ID. *Charles XII*, 8. Les corps, jaloux de leur honneu[r], ont sans cesse les yeux ouverts sur la conduite [et] les actions des membres qui les composent, RAYNAL, *Hist. phil.* XIII, 67. Sur un nuage d'or Junon [du] haut des airs Sur ces fameux rivaux tenait les yeu[x] ouverts, DELILLE, *Én.* XII. || Terme de blason. Co[u]ronne ouverte, couronne composée d'un simple ban[]deau, par opposition à couronne fermée où le ban[]deau est surmonté d'une partie qui vient couvr[ir] la tête; les couronnes de duc, de comte, sont d[es] couronnes ouvertes, celles des rois sont fermées. || Tour ouverte, château ouvert, tour, château, ave[c] une porte ouverte ou une embrasure. || 2° Il se dit d'une plaie dont les bords, n'étant pas rappro[]chés, restent béants. On prétend qu'il lui est [] resté une blessure ouverte qui le fait beaucou[p] souffrir, GENLIS, *Mères rivales*, t. II, p. 341, dans POUGENS. || 3° Entamé, percé. De tant de coups mo[n] estomac ouvert, Et tout mon triste corps de bles[]sures couvert, MAIRET, *Sophon.* IV, 6. || Il se d[it] de la terre où on a pratiqué des fentes, des sillons. L'oiseau [le motteux], entraîné par le double mot[if] de chercher sa nourriture dans une terre fraîche[]ment ouverte et de se cacher dans la tranch[ée], BUFF. *Ois.* t. IX, p. 247. || 4° Pays ouvert, pays qu[i] n'est pas défendu par des places fortifiées et où le[s] ennemis peuvent entrer facilement. Les P[olonais] sentaient que, si cette guerre, entreprise sans le[ur] consentement, était malheureuse, leur pays ouver[t] de tous côtés serait en proie au roi de S[uède], VOLT. *Charles XII*, 2. Laissez donc votre pays [tout] ouvert comme Sparte; mais bâtissez-vous, [comme] elle, de bonnes citadelles dans les cœurs des cit[oyens], J. J. ROUSS. *Gouv. de Pologne*, 12. || Ville ouverte, ville qui n'est pas fortifiée. Philadelphie, de m[ême] que les autres villes de Pensylvanie, est entière[]ment ouverte, RAYNAL, *Hist. phil.* XVIII, 6. [Cette] ville [Sparte] est tout ouverte, et n'avait alors pour défenseurs que des enfants et des vieillards, BARTHÉL. *Anach.* ch. 13. || Spacieux et sans obstacle. C'était une très-belle chose à voir dans ces campagnes, la plu[]part du temps fort ouvertes, ces grands corps d'in[]fanterie et de cavalerie marchant en si bon ordre, PELLISSON, *Lett. histor.* t. I, p. 66, dans [POUGENS]. J'entrai dans un pays plus ouvert, et j'admirai le vaste silence de la nature, MONTESQ. *Ars. et Ismène*. Ils [les guillemots] ne peuvent trouver leur subsis[]tance que dans une mer ouverte, et ils sont forcés de la quitter dès qu'elle se glace en entier, BUFF. *Ois.* t. XVIII, p. 13. || 5° Terme de marine. Rade ou[]verte, celle où les vents soufflent sans obstacle. || [Na]vire ouvert, celui dont l'élévation des murailles [ou] bastingages n'est pas suffisante; se dit aussi [d'un bâ]timent disjoint et dégarni d'étoupe, et [] non ponté. || Voile ouverte, celle qui est [] le vent. || Se dit de la distance apparente [] [ob]jets lointains. Objets ouverts d'une voile, de deux voi[]les, c'est-à-dire séparés par un intervalle [] de la largeur d'une voile, de deux voiles. || 6° Terme de botanique. Se dit de parties qui sont épanouies ou étalées. || 7° Large. Elle avait le front ouvert, grand et uni, HAMILT. *Gram.* 7. || Terme de manége. Cheval bien ouvert, cheval qui a les jambes, particulière[]ment celles de devant, éloignées comme il faut l'une de l'autre. || Terme de vénerie. Tête ouverte, [tête] du cerf, du daim, du chevreuil, quand leurs perches sont écartées et larges; ce qui constitue la beauté. || 8° Dont le vêtement a été ôté. Je vais lui pré[]senter mon estomac ouvert, CORN. *Cid*, V, 1. || 9° [A] bras ouverts, les deux bras écartés l'un de l'autre

et étendus. || Fig. Vous me trouverez toujours les bras ouverts, BOSS. *Lett.* 119. || À bras ouverts, *loc. adv.* Avec empressement, avec cordialité. || 10° Table ouverte, voy. TABLE. || 11° Commencé. Je suis partie ce matin des Rochers par un chaud et un temps charmant; le printemps est ouvert dans nos bois, SÉV. 24 mars 1676. Il est impossible qu'ayant si bien fait pour les cadets [Grignan], on ne fasse pour l'abbé; je crois que le temps en viendra, il ne l'était pas encore [venu] l'année passée; les bienfaits n'étaient pas ouverts comme ils le sont présentement, ID. 28 févr. 1680. N'est-il point [le roi] en train de vous faire du bien.... la libéralité n'est-elle pas ouverte? ID. 13 mars 1680. Et dans le même jour, et dans les mêmes lieux, Où des scènes de sang avaient frappé les yeux, Le bal était ouvert et le plaisir barbare Passait des cris de mort aux sons de la guitare, DELILLE, *Trois règnes*, V, 5. || La chasse est ouverte, le temps où il est permis de chasser est commencé. || 12° Les paris sont ouverts, chacun est admis à parier. || La question est ouverte, reste ouverte, elle n'est pas décidée, et on la discutera de rechef. || Terme de jurisprudence. La succession est ouverte au profit d'un tel, telle personne est dans le cas de recueillir la succession. || Terme de féodalité. Fief ouvert en faveur du seigneur, fief qui pouvait être saisi si les droits n'étaient pas payés, si les devoirs n'étaient pas rendus par le vassal. || 13° Terme de commerce. Compte ouvert, celui auquel on ajoute journellement des articles. || Terme de finances. Payer à bureau ouvert, payer tous les billets ou bons qui sont présentés, sans avertissement préalable. Tous les arrérages.... seront payés à bureau ouvert sur l'ancien taux, sur la présentation et remise des titres originaux, *Décret du 22 floréal*, an II, *Rapp. Cambon*, p. 93. || 14° Guerre ouverte, guerre déclarée. Ils ne nous ont pas une guerre ouverte, FÉN. *Tél.* X. || Force ouverte, force employée d'une façon publique. S'il faut qu'en sa faveur je marche à force ouverte, CORN. *Héracl.* IV, 1. On en vint bientôt à la force ouverte, BOSS. *Var.* 7. || À force ouverte, *loc. adv.* Les armes à la main. || 15° Fig. Accessible. Votre maison sans cesse est ouverte aux douleurs, TRISTAN, *Marianne*, I, 3. L'âme de cette reine, à la douleur ouverte, À toute sa famille imputerait sa perte, CORN. *Toison d'or*, IV, 1. Et l'âme ouverte au bien que le ciel lui envoie, ID. *Sophon.* II, 2. Ni la bouche ni les oreilles de cette pieuse abbesse n'ont été jamais ouvertes à la médisance, BOSS. *Vol. de Montcy.* Pour moi, je suis plus fière et fuis la gloire aisée.... d'entrer dans un cœur ouvert de toutes parts, RAC. *Phèdre*, II, 1. À de nouveaux tourments mes sens étaient ouverts, VOLT. *Oreste*, I, 5. Mon cœur à ce récit ouvert de toutes parts, ID. *Scythes*, III, 1. Cette âme qui ne se croyait plus ouverte qu'à la douleur, trouve encore de la sensibilité en elle pour la reconnaissance qu'elle vous doit à tant de titres, D'ALEMB. *Lett. au roi de Prusse*, 14 nov. 1776. Ton sexe faible est oublieux des crimes; Mais, dans ces murs ouverts à tant de ...urs, N'entends-tu pas des ombres de victimes Mêler leurs cris à tes soupirs trompeurs? BÉRANG. *Octavie*. || La porte de cette maison est ouverte à tous les honnêtes gens, c'est-à-dire tous les honnêtes gens y sont bien reçus. || 16° Fig. Qui admet et comprend facilement. Une intelligence ouverte. Les ...hes grossiers.... N'ont pas une âme ouverte à sentir les talents, A. CHÉN. *Idylles, l'Aveugle.* || 17° Qui exprime la franchise et l'accueil. Il porte sur le front une allégresse ouverte, Que le bonheur public ...t bien moins que ma perte, CORN. *Hor.* IV, 4. Je ne vois plus en vous dans ce triste entretien Cet air ...ux, tendre, ouvert, tel qu'il est quand on aime, GILBERT CHANTRÉ, *Mort de Néron*, III, 2. Ce visage ouvert ne se referma pas, même après que je lui eus déclaré que je ne croyais pas pouvoir lui cacher, RETZ, *Mém.* t. II, liv. III, p. 457, dans POUGENS. M. Fouquet ...aperçu; il l'a salué avec un visage ouvert et plein de joie et de reconnaissance, SÉV. *Lett. à Pomponne*, 21 et 22 déc. 1664. On dit que le roi n'a jamais le visage plus serein et plus ouvert avec un ministre que la veille de sa disgrâce, DIDER. *Mém.* t. III, ...6, dans POUGENS. || Qui se communique. Je suis ...t resserré avec ceux que je ne connais pas, et je ne suis pas même extrêmement ouvert avec la plupart de ceux que je connais, LA ROCHEFOUC. *Portrait.* Si votre cœur était un peu plus ouvert, vous ne seriez pas si injuste, SÉV. 15 sept. 1679. Je connais ...vertus, j'estime ta valeur, Et de ton cœur ouvert la naïve candeur, VOLT. *Scythes*, II, 2. Sa gaieté n'est point bruyante; il est facile et ouvert: il n'a point cette ...te d'esprit qui semble vouloir étouffer celui des autres, VOLT. *l'Homme aux 40 écus, Grande querelle.* || Franc, sincère. Qui s'expose au péril veut bien trouver sa perte, Et, pour vous en parler avec une âme ouverte.... CORN. *Poly.* II, 4. Je cherchais quelqu'un d'un caractère ouvert et gai, MARIVAUX, *Pays. parv.* 2° part. Ce cœur est tout ouvert et n'a rien qu'il déguise, VOLT. *Brutus*, II, 2. Cette manière ouverte d'exposer ses opérations et la situation de ses affaires a sans doute ses avantages, MARMONTEL, *Mém.* XII. || À cœur ouvert, *loc. adv.* Avec franchise, sincérité, effusion. Et chacun en riant en parle à cœur ouvert, RÉGNIER, *Élég.* II. Pauline a l'âme noble et parle à cœur ouvert, CORN. *Poly.* II, 2. Je vous parlerai à cœur ouvert de Mlle Duplessis, SÉV. 55. Il hait à cœur ouvert ou cesse de haïr, RAC. *Brit.* V, 1. || 18° En grammaire, *e* ouvert, *a*, *o* ouverts, ceux qu'on entend dans *succès*, *plat*, *bol*, par opposition aux mêmes voix fermées dans *thé*, *bas*, *clos*. || 19° *S. m.* Ouvert, terme employé parfois dans la marine pour ouverture, entrée. Nous nous présentâmes à l'ouvert de la baie. || *S. m. pl.* Se dit, à la paume, de certains intervalles garnis de filets qui sont placés entre le toit et les batteries, dans un jeu de dedans.

† **OUVERTE** (ou-vèr-t'), *s. f.* Il s'est dit pour lézarde, crevasse. Il reconnaîtra d'où peuvent provenir les ouvertes qui se trouvent dans les ouvrages de maçonnerie faits les années précédentes, pour y apporter les remèdes qu'il estimera nécessaires, *Lettres, etc. de Colbert*, IV, 415.

— ÉTYM. *Ouvert.*

OUVERTEMENT (ou-vèr-te-man), *adv.* D'une manière ouverte, manifeste. Il est bien pénible de voir renverser toute la morale chrétienne par des égarements si étranges, sans oser y contredire ouvertement, PASC. *Prov.* VIII. Des évêques [les anglicans] qui ont anéanti eux-mêmes l'autorité de leur chaire, en condamnant ouvertement leurs prédécesseurs, BOSS. *Reine d'Anglet.* C'est l'ordinaire des orgueilleux d'exercer ouvertement leurs inimitiés, ID. 1[er] *sermon, Démons*, 2. Mais puisqu'ouvertement il tient pour l'injustice, RAC. *Théb.* II, 3. Marc-Aurèle ordonna qu'on ne poursuivît point les chrétiens pour cause de religion; Caracalla, Héliogabale, Alexandre, Philippe, Gallien les protégèrent ouvertement, VOLT. *Mœurs*, 8.

— HIST. XVI° s. Et n'est chose de quoy plus souvent et ouvertement il entretint chez lui les survenants que de ce sien desseing, MONT. III, 48.

— ÉTYM. *Ouverte*, et le suffixe *ment*.

OUVERTURE (ou-vèr-tu-r'), *s. f.* || 1° Fente, trou, espace vide dans un corps. L'eau et l'air s'insinuent par les plus petites ouvertures. Cyrus se fait une ouverture dans Babylone, BOSS. *Hist.* II, 4. Suivant Gemelli Carreri.... l'on peut compter plus de dix mille ouvertures de mines, dans un espace de six lieues autour de Santa-Cruz, BUFF. *Min.* t. V, p. 63. Je ne parle pas encore de ces larges ouvertures, de ces énormes coupures qu'on trouve dans les rochers et dans les montagnes; elles ont été produites par de grands affaissements, ID. *Hist. nat.* 2° *disc.* *Œuv.* t. I, p. 158, dans POUGENS. || Fig. Les prières ne trouvaient aucune ouverture pour entrer dans son cœur, FÉN. *Tél.* XIV. || 2° Terme d'architecture. Portes, fenêtres, croisées, etc. Ce bâtiment a trop d'ouvertures. || Terme de maçonnerie. Ouverture plate, celle qui est au haut d'une coupole pour éclairer un escalier. || Grandeur de la baie d'une porte, d'une fenêtre. Cette porte n'a pas assez d'ouverture, a trop d'ouverture. || 3° Terme de géométrie. Écartement de deux lignes qui forment un angle. Le sens de la vue n'a pour juger la grandeur des objets et leur distance qu'une même mesure, savoir l'ouverture de l'angle qu'ils font dans notre œil, J. J. ROUSS. *Émile*, II. || En un sens analogue, l'ouverture d'un compas, l'écartement plus ou moins grand de ses deux branches. || 4° Terme de dioptrique. La surface plus ou moins grande que les verres de lunettes présentent aux rayons de la lumière. L'ouverture de l'oculaire, de l'objectif. || 5° Terme militaire. Ouverture des colonnes, espace qui est entre chaque colonne d'une armée ou d'une escadre. || 6° Terme de danse. Ouverture de jambes, mouvement agile et gracieux que fait une jambe pendant qu'on se tient en équilibre sur l'autre. || 7° Terme de marine. Espace libre entre deux terres. || Le plus grand écartement dans un vaisseau en construction. || 8° Entrée. L'ouverture d'un port. Les îles Orcades forment une partie de son ouverture [d'un grand golfe], et semblent être dirigées comme si elles étaient une continuation des montagnes de la Norwége, BUFF. *Hist. nat. Preuv. théor. terr.* *Œuv.* t. II, p. 103. || Faire l'ouverture d'un port, en permettre l'entrée. || 9° Action d'ouvrir. L'ouverture d'une fosse, d'un coffre. L'ouverture d'une lettre, d'un testament. Je vous rends mille grâces de l'honneur de votre souvenir, de tous les pâtés que vous m'avez jamais donnés, et du dernier que je viens de recevoir; l'ouverture s'en fera aujourd'hui entre messieurs de Vivonne, de Matha, d'Elbène, de Châtillon et moi, SCARR. *Lett. Œuv.* t. I, p. 262. || À l'ouverture du livre, en ouvrant le livre au hasard. || L'ouverture d'un corps, action d'inciser un corps mort pour en examiner les parties intérieures. Ce ne sera que demain que je commencerai à travailler; si vous voulez me faire la grâce de vous trouver à l'ouverture, vous entendrez un petit discours qui, je crois, ne sera pas fort commun, HAUTEROCHE, *Crisp. médec.* II, 9. || Terme de guerre. L'ouverture de la tranchée, le premier travail pour creuser la tranchée. || Terme de physique. Se dit des fils électriques que l'on rapproche pour ouvrir la voie aux courants d'électricité, par opposition à fermeture, quand on écarte les fils pour leur fermer la voie. || 10° Fig. Commencement. L'ouverture des chambres, de la campagne, des vendanges, de la chasse, des cours de la Sorbonne, etc. C'était une grande joie de me voir aux états, où je ne fus de ma vie, je n'ai pas voulu en voir l'ouverture, c'était trop matin, SÉV. 6 août 1671. L'ouverture de la guerre et de la campagne se fit par le siége de Chio, ROLLIN, *Hist anc.* *Œuv.* t. V, p. 492, dans POUGENS. Deux ans après sa naissance [de M. Fagon], c'est-à-dire en 1640, M. de la Brosse fit l'ouverture du jardin royal pour la démonstration publique des plantes, FONTEN. *Fagon.* Les légats et l'archevêque de Trente commencent par accorder trois ans et cent soixante jours de délivrance de purgatoire à quiconque se trouvera dans la ville à l'ouverture du concile, VOLT. *Mœurs*, 172. L'ouverture du parlement est un moment intéressant, D'ALEMB. *Lett. au roi de Prusse*, 27 nov. 1777. || Il se dit aussi de l'exposition d'une pièce de théâtre. La protase, où doit se faire la proposition et l'ouverture du sujet, CORN. 1[er] *disc.* || L'ouverture d'un cours, se dit aussi de la création d'un enseignement. Le ministre a autorisé l'ouverture d'un cours d'économie politique. || 11° Terme de musique. Symphonie ou morceau instrumental qui précède un opéra, un oratorio, une ode-symphonie. Les ouvertures d'Iphigénie en Aulide de Gluck, de la Flûte enchantée de Mozart, de Guillaume Tell de Rossini, sont justement célèbres. Qu'est-ce qu'une ouverture? c'est la pièce de musique qui commence un opéra et qui doit préparer l'auditeur à ce qu'il va entendre, D'ALEMB. *Lib. de la mus.* *Œuv.* t. III, p. 406, dans POUGENS. || 12° En jurisprudence, il y a ouverture à la substitution, la substitution commence d'avoir lieu pour quelqu'un. || L'ouverture d'une succession, le moment où les biens d'un défunt sont dévolus à ses héritiers. || Ouverture de faillite, l'époque à partir de laquelle le débiteur est déclaré en faillite. L'ouverture de la faillite est déclarée par le tribunal de commerce, *Code de comm.* art. 441. || Il y a ouverture à cassation, à requête civile, il y a lieu de se pourvoir par cassation, par requête civile. || Ouverture de requête, les moyens qui servent de fondement à la requête civile. || Terme féodal. Ouverture de fief, se disait lorsqu'il y avait mutation de seigneur ou de vassal; et ouverture de rachat, quand le rachat était dû au seigneur. || 13° Fig. Premières propositions relatives à quelque affaire. Aspar vient, faites-lui, ma sœur, quelque ouverture, CORN. *Pulch.* I, 2. Jonathas, en ayant été averti, lui envoya des ambassadeurs pour faire la paix avec lui, et lui offrir de lui rendre les prisonniers; Bacchide reçut favorablement cette ouverture, SACI, *Bible, Machab.* I, IX, 70, 71. S'il faut faire à la cour pour vous quelque ouverture, On sait qu'auprès du roi je fais quelque figure, MOL. *Mis.* I, 2. Il [Hircan] fit faire au roi des ouvertures de paix, ROLLIN, *Hist. anc.* *Œuv.* t. IX, p. 359, dans POUGENS. || 14° Expédient, voie, occasion. Sitôt que la mort de son rival fait quelque ouverture à son espérance, CORN. *Hor. Examen.* Le roi [Charles I[er]] n'avait point donné d'ouverture ni de prétexte aux excès sacriléges dont nous abhorrons la mémoire, BOSS. *Reine d'Anglet.* Il n'eût pas vu la moindre ouverture à s'établir parmi nous, ID. *Var.* 15. Je ne le dis pas de moi-même: c'est un saint évêque d'Orient qui m'a donné ouverture à cette pensée, ID. *Serm. pour une profess. prêché le jour de l'Épiph.* II. Combien de projets a-t-il faits? combien d'ouvertures a-t-il données? FLÉCH. *Lam.* Pour trouver des expédients et des ouvertures dans les affaires, ID. *le Tellier.* Quelques-uns ont cru trouver de la conformité entre des paroles caraïbes et des mots hébreux, et n'ont pas manqué de suivre une si belle ouverture.

VOLT. *Mœurs*, 145. Dès qu'on vous offre de loin la moindre petite ouverture pour faire du bien, vous saisissez la chose avec un acharnement qui n'a point d'exemple, ID. *Lett. à la duch. de Choiseul*, 30 août 1770. || 15° Ouverture s'est dit pour opinion. Le président le Bailleul [dans le procès du duc de la Valette] pensa s'échauder, disant qu'il était de l'ouverture de M. le Cardinal; M. le Chancelier lui dit: M. le Cardinal n'a pas opiné. Sa réponse fut: je le sais bien, aussi n'ai-je parlé que de l'ouverture et non pas de l'avis, MONTRÉSOR, *Mém.* t. II, p. 370, dans LACURNE. || 16° Aveu, confidence. Je m'en vais trouver Marise et lui faire ouverture De l'amour que sa nièce et toi vous vous portez, MOL. *Mélic.* II, 6. J'en avais fait à sa mère quelque peu d'ouverture, ID. *l'Avare*, IV, 3. Les ouvertures qu'il en faudrait faire à un conducteur sacré, seraient amères, MASS. *Confér. Communion.* || 17° Ouverture de cœur, franchise, sincérité. Il ne paraît personne avec qui elle [Cléopatre] ait plus d'ouverture de cœur qu'avec cette Charmion, CORN. *Poly. Examen.* Avec la même sincérité et la même ouverture de cœur que s'il parlait à Jésus-Christ dont le prêtre tient la place, PASC. *Prov.* X. Je trouvais si peu de douceur, d'ouverture de cœur, de franchise, dans le commerce même de mes amis, que, rebuté de cette vie tumultueuse, je commençais à soupirer ardemment après le séjour de la campagne, J. J. ROUSS. *Confess.* VIII. || Absolument. Inclination, propension, complaisance. Celles qui auront de l'ouverture pour vous, BOSS. *Lett. abb.* 114. Il faut éprouver le directeur en le consultant, pour voir si on pourra avoir l'ouverture qui est nécessaire, et si on trouvera en lui tout ce qu'on a besoin d'y trouver, FÉN. t. XVII, p. 537. || 18° Ouverture d'esprit, facilité à comprendre, à inventer, à imaginer. Le P. Loup, jésuite, habile mathématicien, trouvant beaucoup d'ouverture d'esprit à cet aîné, dont nous parlons, lui apprit les éléments de géométrie, FONTEN. *de Lafaye.* Il [le fils du czar Pierre] n'était pas né sans ouverture d'esprit; il parlait et écrivait bien l'allemand, VOLT. *Russie*, II, 10. || Absolument. Il a de l'ouverture pour les sciences exactes. Comme mademoiselle votre fille montre un esprit assez avancé, avec beaucoup d'ouverture, de facilité et de pénétration, FÉN. *Éduc. filles, avis à une dame de qualité.* Des enfants qui manquent d'ouverture ou d'attention, ROLLIN, *Traité des Ét.* IV, 2.

— HIST. XIIIe s. Il ne trouveroit ouverture De tele plaie aparissant, *Complainte douteuse*, dans JUBINAL, t. II, p. 248. || XVe s. Ce mesme jour, vint au palais un heraut nommé Toulongeon, qui appela le heraut garde du pavillon et luy dist : Noble heraut, je demande ouverture pour aller toucher l'une des trois targes qui sont en vostre garde, pour et au nom d'un noble escuyer nommé Pierre de Chandos, O. DE LA MARCHE, *Mém.* liv. I, p. 296, dans LACURNE. Le duc Jehan s'en alla en tirant vers la ville de Chartres.... et se logea dedens la ville, car ilz luy firent ouverture, FENIN, 1417. Le roy d'Angleterre trouva ces ouvertures très bonnes, COMM. IV, 7. || XVIe s. Prescher liberté aux captifs, ouverture aux enserrés, CALV. *Instit.* 500. [Propositions de mariage] Pour tenter ces occasions, et afin de ne faire ouverture de choses dont nous puissions avoir regret, j'ay retenu le sieur Brodeau qui estoit sur son partement et que j'avois desja despeché, MARG. *Lett.* 160. Cerchons la cause du nostre [mal], et ce nous sera après une grande ouverture et preparation pour trouver le remede, LANOUE, 160. Si quelqu'un d'aventure luy fait ouverture de tels propos, s'il est à cheval, mettant pied à terre, il l'embrassera, AMYOT, *De la curiosité*, 13. On fit imprimer la description de son ouverture par les medecins, D'AUB. *Hist.* II, 433. Nous festoyoient d'une gaieté et ouverture si grande que merveille, *l'Amant ressuscité*, p. 97, dans LACURNE.

— ETYM. *Ouvert*; bourguig. *ovature*; provenç. *ubertura*; catal. *obertura*.

OUVRABLE (ou-vra-bl'), *adj.* Usité dans cette seule locution : jour ouvrable, jour consacré au travail. Ce bon calendrier [illegible] partout, et sans nul jour ouvrable, LA FONT. *Cal.*

— HIST. XIIIe s. Il doit avoir chascun jour ouvrable [illegible] deniers, *Liv. des mét.* 136. || XIVe s. Tele est la nature des choses ouvrables par nous, ORESME, *Eth.* 163. || XVe s. Prestement à comprendre et concevoir toutes choses, tant speculatives comme ouvrables, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, III, 2. || XVIe s. Et ont esté [illegible] les jours ouvrables, mais aussi les jours de feste, AMYOT, *Com. nourrir les enfants*, 20.

— ETYM. *Ouvrer*; [illegible].

OUVRAGE (ou-vra-j'), *s. m.* || 1° Action de faire une œuvre, de travailler. Se mettre à l'ouvrage. Cet ouvrier n'a pas d'ouvrage. C'est l'heure où les maçons quittent l'ouvrage. || Familièrement. Avoir cœur, du cœur à l'ouvrage, travailler avec ardeur. || 2° Façon, manière dont un ouvrage est exécuté. Il y a beaucoup d'ouvrage à ce vase. L'ouvrage l'emporte sur la matière. || 3° Ce que produit un ouvrier. Ouvrage de maçonnerie, de serrurerie, de tapisserie. Les deux montagnes se joindront par quarante-sept arcades, solidement bâties : c'est, de l'aveu de tout le monde, un ouvrage digne des Romains et du roi, MAINTENON, *Lett. à Mme de St Géran*, 28 juill. t. II, p. 129, dans POUGENS. Il [Pierre le Grand] presse les ouvrages entrepris sur la Véronise, dans Azoph, dans un port qu'il établissait sur les Palus-Méotides, VOLT. *Russie*, I, 13. || Ouvrages publics, les monuments, les édifices qui servent à l'usage du public. Il [Théodose] allait voir les ouvrages publics; il rendait des visites à des particuliers et marchait sans garde et sans faste, FLÉCH. *Hist. de Théodose*, III, 109. || C'est l'ouvrage de Pénélope, voy. PÉNÉLOPE. || C'est un ouvrage de patience, c'est un travail qui exige beaucoup de temps et de constance. || 4° Terme de maçonnerie. Les gros ouvrages, les murs de fondation, les murs de face et de refend, les voûtes et les contre-murs; les menus ouvrages, les cheminées, les plafonds, les enduits, les carrelages. || Ouvrages de sujétion, ceux qui sont cintrés, rampants ou cachés par leur plan ou leur élévation, et dont les prix augmentent à raison de la difficulté ou du déchet de matière. || 5° Terme de fortification. Toute sorte de travaux avancés au dehors d'une place et destinés à la fortifier. La face que nous attaquons a une première contrescarpe, avec un ouvrage avancé qui est revêtu, PELLISSON, *Lett. hist.* t. III, p. 7, dans POUGENS. || Ouvrage à corne, voy. CORNE, n° 10. || Ouvrage à couronne, voy. COURONNE, n° 14. || Ouvrage à cornes couronné, ouvrage à cornes au-devant duquel est construit un ouvrage à couronne. || 6° Terme de mines. Ouvrage en gradins, exploitation en gradins. Ouvrage en travers, mode d'exploitation dans lequel les tailles sont disposées transversalement à la galerie principale, et vont toujours du toit au mur. || 7° Terme d'imprimerie. Ouvrage de ville, impression d'affiches, de billets de mariage et de décès, de circulaires, de lettres de change, et en général tout travail qui n'est pas de longue haleine. || 8° Ouvrages noirs, nom donné par les maréchaux aux gros ouvrages de fer qu'ils pouvaient forger en vertu de leurs statuts, comme les socs de charrue, les herses, les fourches. || 9° Bois d'ouvrage, bois qu'on travaille en petits ouvrages dans les forêts. || 10° Ouvrage se dit, absolument, des objets auxquels les dames travaillent à l'aiguille. Prenons mon ouvrage.... cela me dispensera du moins de le regarder, DIDER. *Père de famille*, V, 6. Apportez-nous, mon fils, votre discours : moi, je vais prendre quelque ouvrage pour l'écouter avec plus d'attention, BEAUMARCH. *Mère coupable*, II, 11. Mon ouvrage tomba de mes mains, GENLIS, *Mlle de la Fayette*, p. 147, dans POUGENS. || Anciennement. Collets d'ouvrage, collets ouvrés. Madame, montrez-nous quelques collets d'ouvrage, CORN. *Gal. du Pal.* I, 6. || 11° Production de l'art. Ouvrage de mosaïque, de sculpture, d'architecture. Cette église est un ouvrage gothique. || Ouvrage d'art, production qui émane non d'un simple ouvrier, mais d'un artiste. || Terme de gravure. Grands ouvrages, les estampes dont les figures sont assez grandes pour être susceptibles de certains détails. || Ouvrages du devant, le travail que l'on fait pour représenter les objets du devant du tableau ou de l'estampe. || Au moyen âge, ouvrages de Grèce, les objets d'art, vases d'église, croix, reliquaires et bijoux que rapportèrent de Constantinople les croisés, que contrefirent habilement les Vénitiens et les Génois, qu'imitèrent grossièrement parmi nous les artistes, obligés, par leur médiocrité, à se consacrer à cette méchante besogne, DE LABORDE, *Émaux*, p. 433. || 12° Production littéraire. Les longs ouvrages me font peur, LA FONT. *Fabl.* VI, *Épilog.* Nous devons parler des ouvrages les uns des autres avec beaucoup de circonspection, MOL. *Critique*, 7. Je ne puis juger de mon ouvrage en le faisant, il faut que je fasse comme les peintres, et que je m'en éloigne, mais non pas trop, PASC. *Pens.* XXV, 63, éd. HAVET. La dernière chose qu'on trouve en faisant un ouvrage est de savoir celle qu'il faut mettre la première, ID. *ib.* VII, 30. Personne ne connaît mieux l'excellence des ouvrages et ne sait mieux les estimer que M. de Montausier, FLÉCH. *duc de Mont.* Si je n'observe pas dans ce discours tout l'ordre et toutes les règles de l'art, pensez.... que c'est ici une effusion de mon cœur plutôt qu'un ouvrage et une méditation de mon esprit, ID. *ib.* Vous dirai-je qu'elle pénétrait dès son enfance les défauts les plus cachés des ouvrages d'esprit et qu'elle en discernait les traits les plus délicats? ID. *Mme de Mont.* Ainsi, recommençant un ouvrage cent fois, Si j'écris quatre mots, j'en effacerai trois, BOIL. *Sat.* II. Hâtez-vous lentement, et, sans perdre courage, Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage, Polissez-le sans cesse et le repolissez, ID. *Art p.* I. Ses ouvrages [de Juvénal], tout pleins d'affreuses vérités, Étincellent pourtant de sublimes beautés, ID. *Art p.* II. Il n'est pas si aisé de se faire un nom par un ouvrage parfait que d'en faire valoir un médiocre par le nom qu'on s'est déjà acquis, LA BRUY. I. On se nourrit des anciens et des habiles modernes; on les presse, on en tire le plus que l'on peut, on en renfle ses ouvrages, ID. *ib.* Il y a des insectes qui sont trois ans à se former, pour vivre quelques minutes; c'est le sort de la plupart des ouvrages en plus d'un genre, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 1er juin 1770. La vie est bien courte et tout ouvrage est bien long, ID. *Lett. Schouvaloff*, 6 oct. 1759. La multitude des ouvrages inutiles est si immense, que la vie d'un homme ne pourrait suffire à en faire le catalogue, ID. *Lett. Moren*, 5 juill. 1769. || 13° Il se dit de ce que fait Dieu, comparé à un suprême ouvrier. Moi qui suis l'ouvrage de vos mains, SACI, *Bible*, *Job*, X, 3. Que l'on célèbre ses ouvrages [de Dieu] Au delà des temps et des âges, Au delà de l'éternité, RAC. *Esth.* III, 9. Les vainqueurs, les vaincus, tous ces faibles humains, Sont tous également l'ouvrage de tes mains, VOLT. *Alz.* IV, 6. || 14° Résultat obtenu et comparé à un travail de la main d'un ouvrier. Je l'avais bien prévu que, pour un tel ouvrage [la conspiration contre Auguste], Cinna saurait choisir des hommes de courage, CORN. *Cinna*, I, 3. Il faut espérer que vous aurez permission de vendre votre belle compagnie [d'un régiment], l'ouvrage de vos mains, SÉV. 599. Si jamais l'Angleterre revient à soi.... la postérité la plus éloignée.... croira devoir à sa piété [de la reine d'Angleterre] l'ouvrage si mémorable du rétablissement de l'Église, BOSS. *Reine d'Anglet.* L'autorité ecclésiastique ayant chez elle de trop débiles fondements, elle [la réforme] a senti qu'elle ne pouvait se fixer que par l'autorité des princes; en sorte que la religion, comme un ouvrage purement humain, n'ait plus de force que par eux, et qu'à dire vrai elle ne soit plus qu'une politique, ID. 6e *avert.* 104. Dieu réservait à M. le Tellier l'accomplissement du grand ouvrage de la religion [la révocation de l'édit de Nantes], ID. *le Tellier.* Les Indiens domptés sont vos moindres ouvrages, RAC. *Alex.* III, 6. Doutez-vous d'une part dont je fais mon ouvrage? ID. *Brit.* V, 3. Quand la Grèce déjà, vous donnant son suffrage, Vous reconnaît l'auteur de ce fameux ouvrage [la guerre de Troie], ID. *Iphig.* I, 3. L'aimable Esther a fait ce grand ouvrage [le salut du peuple juif], ID. *Esth.* III, 9. Ô mon Dieu.... maudissez ceux qui font votre ouvrage frauduleusement, MASS. *Panég. St Fr. de Paule.* || Cela est mon ouvrage, c'est moi qui suis l'auteur de tel résultat. Voilà qui est fait, et c'est l'ouvrage de Mme de Maintenon, qui s'est souvenue fort agréablement de l'ancienne amitié de M. de Beuvron, du temps qu'elle était Mme Scarron, SÉV. 13 juin 1680. Jeune Gaussin, reçois mon tendre hommage; Reçois mes vers au théâtre applaudis; Protége-les, Zaïre est ton ouvrage, Il est à toi puisque tu l'embellis, VOLT. *Ép. à Mlle Gaussin.* || Il se dit aussi par rapport à des choses auxquelles on attribue une action. De tant d'objets divers le bizarre assemblage [dans un songe] Peut-être du hasard vous paraît un ouvrage, RAC. *Ath.* II, 5. Ce n'est pas l'ouvrage d'un moment que de faire un philosophe, même quand on l'est; que sera-ce quand on ne l'est pas? c'est bien pis, quand on croit l'être, DIDER. *Lett. sur les aveugles.* || 15° Ouvrage se dit, en parlant des personnes, pour créature, personne qui doit à un autre ce qu'elle est. L'ouvrage de mes mains avoir tant d'insolence! CORN. *Théod.* I, 2. Quoiqu'il soit votre fils, et même votre ouvrage, Il est votre empereur, RAC. *Brit.* IV, 4. Un visir aux sultans fait toujours quelque ombrage, À peine ils l'ont choisi qu'ils craignent leur ouvrage, ID. *Bajazet*, I, 1. || 16° Terme de métallurgie. L'ouvrage, une des régions placée au niveau des tuyères. || 17° Terme d'alchimie. Ouvrage de patience, pierre philosophale.

— REM. C'est une faute commune quelquefois dans le peuple, de faire ouvrage féminin. Vaugelas re-

marque que les femmes, en parlant de leur ouvrage, le faisaient toujours féminin : voilà une belle ouvrage. Il est resté féminin dans le patois normand comme plusieurs substantifs en *age*.

— SYN. OUVRAGE DE L'ESPRIT, OUVRAGE D'ESPRIT. Quoique l'esprit ait part à l'un et à l'autre (ce qui fait la synonymie des deux expressions), ce sont pourtant des choses différentes. Tout ce que les hommes inventent dans les arts et dans les sciences est un ouvrage de l'esprit ; les compositions des gens de lettres, soit en prose, soit en vers, sont des ouvrages d'esprit, BOUHOURS.

— HIST. XVe s. Chambres, tapis, carreaulx d'ouvrage [illegible] ouvres], E. DESCH. *Poésies mss.* f° 442. Il n'est d'ouvrage que d'ouvrier, *Perceforest*, t. VI, f° 93. Sachez qu'il ne convient pas que vous descendez à ung autre hostel que dedens le chastel que j'ay fait faire à vostre commandement, si verrez l'ouvrage quelle elle est, *ib.* t. I, f° 105. Sept [illegible], esquelz a plusieurs ymages d'ouvrage de [illegible] et sont garnis d'argent doré dudit ouvrage, et pendent chacun à un petit annel, DE LABORDE, *Émaux*, p. 423. || XVIe s. Les artizans n'estant plus occupez à besongner en ouvrages superflus, AMYOT, *Lyc.* 9. Ouvrage de peintre, beau de loin et laid de près, OUDIN, *Dict.* Ouvrage de commun, ouvrage de nul, COTGRAVE.

— ÉTYM. Bourg. *ouvraige, ovraige*; wall. *ovré*; provenç. *obraige*, *obratge*; espagn. *obrage*; ital. *ovraggio*; d'une forme non latine *operaticum*, venant de *operari* (voy. OUVRER), comme le montrent les formes en *atge* et en *aggio*. *Ouvrage* n'est pas usité dans les hauts temps ; c'est *ovraigne*, dont on se servait, et qui représente une forme non latine *operanea*.

OUVRAGÉ, ÉE (ou-vra-jé, jée), *adj.* || 1° Qui a demandé beaucoup de travail manuel, où il y a beaucoup d'ouvrage. Une broderie ouvragée. || Par extension. Le plumage du ventre est ouvragé des mêmes festons sur un fond blanchâtre, BUFF. *Ois.* t. XVII, p. 99. || 2° Il se dit quelquefois pour ouvré, en parlant des métaux. Les productions des ateliers de l'ancien monde eussent été échangées contre celles des mines du nouveau, et le fer ouvragé eût été payé, à poids égal, pour de l'argent brut, RAYNAL, *Hist. phil.* VIII, 32.

† OUVRAGER (ou-vra-jé. Le *g* prend un *e* devant *a* et *o* : ouvrageant, ouvrageons), *v. a.* Enrichir un ouvrage de divers ornements.

— HIST. XVe s. Martin Harens... portoit le bascinet du roi, auquel avoit un cercle d'or ouvragé de pierres precieuses, FROISS. II, III, 24. || XVIe s. Ils ouvrageoient bouquets, guirlandes et chapelets de toutes façons, dont ils s'ombrageoient la teste, le col et les bras, YVER, p. 524.

— ÉTYM. *Ouvrage.*

† OUVRAISON (ou-vrè-zon), *s. f.* Mise en œuvre des soies. L'ouvraison est payée à tant le mètre. Machines d'ouvraison, celles qui, dans le dévidage de la soie, servent au doublage et au moulinage des grèges.

— ÉTYM. *Ouvrer.*

OUVRANT, ANTE (ou-vran, vran-t'), *adj.* || 1° À jour ouvrant, aussitôt que le jour paraît. || À portes ouvrantes, à porte ouvrante, à la porte ouvrante, lorsque l'on ouvre les portes d'une ville. Ce matin, porte ouvrante, Bacher est parti en poste pour [illegible], *Correspond. du général Klinglin*, I, 288. || Fig. À portes ouvrantes, sans résistance, en parlant de places fortifiées. Les troupes françaises entrèrent dans toutes les places espagnoles des Pays-Bas à portes ouvrantes, ST-SIM. 86, 19. || Images ouvrantes, voy. IMAGE. || À audience ouvrante, dès que l'audience commence. À une audience ouvrante à sept heures du matin, l'intendant de mon père [illegible] M. de la Rochefoucauld entendirent appeler la cause, ST-SIM. 17, 126. || 2° *S. m.* Terme d'art du moyen âge. L'ouvrant se dit, dans certains [illegible], de tables qui s'ouvrent.

— HIST. XVIe s. Ung petit tableau d'or, en forme de table d'autel, fermant à deux ouvrans, au milieu duquel est, en esmaillure de basse taille, le [illegible], en l'ung des ouvrans la descente de Nostre Seigneur de la croix et à l'autre la resurrection, et au dehors sur les dits ouvrans est la [illegible] et coronation de mesmes, et à l'autre [illegible] comment Nostre Seigneur porte sa croix, [illegible] ouvrage eslevé, DE LABORDE, *Émaux*, p. 414.

— ÉTYM. *Ouvrir.*

† OUVRÉ, ÉE (ou-vré, vrée), *part. passé* d'ouvrer. [illegible] travaillé. Les silex ouvrés, dans le diluvium [illegible] Loir-et-Cher, VIBRAYE, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LVI, p. 577. || Dans les ateliers des ports, matières ouvrées, objets en état de confection préparatoire, ou objets confectionnés. || Toiles ouvrées, toiles de fabrique figurées, qu'on emploie particulièrement pour le service de table. Il vient de m'arriver vingt-cinq Flamands pour le linge ouvré comme celui de Courtray, MAINTENON, *Lett. à d'Aubigné*, 5 oct. 1682. || Cuivre, fer ouvré, cuivre, fer façonné. Les métaux ouvrés, c'est-à-dire élaborés ultérieurement par l'industrie manufacturière, DEVILLEFOSSE, *Instit. Mém. scienc.* t. IX, p. 146.

OUVREAU (ou-vrô), *s. m.* || 1° Terme de verrerie. Nom donné à l'ouverture du four surbaissé ou carcaisse dans lequel la glace faite doit aller se recuire. || 2° Terme de métallurgie. Nom donné aux canaux pratiqués dans les meules de carbonisation pour y attirer l'air et y activer la combustion.

— ÉTYM. *Ouvrir.*

† OUVRÉE (ou-vrée), *s. f.* Terme rural. Étendue de terre qu'un homme peut labourer dans une journée.

— ÉTYM. *Ouvrer.*

OUVRER (ou-vré). || 1° *V. a.* Fabriquer, façonner. Ouvrer la monnaie. || Terme forestier. Ouvrer les bois, les travailler, les façonner, les mettre en état d'être employés. || Faire le travail de l'ouvreur dans une papeterie. || Par extension et plaisanterie. Tant fut ouvré que.... LA FONT. *Faiseur.* || 2° *V. n.* Travailler. Il est défendu d'ouvrer les fêtes et les dimanches. || Vieux en cette acception.

— REM. Ce verbe faisait *j'euvre, il euvre*, comme je *treuve* de *trouver*. Cela est oublié (voy. cependant un verbe ŒUVRER).

— HIST. XIIe s. Par grant maistrie sont ovré li giron, *Ronc.* p. 51. Mout ovre bien cui Dame Dex aiue [aide], *ib.* p. 147. Sire, dist li traîtres, malement ai ovré, *ib.* p. 198. Qu'um le laisse en avant, cum il soleit, ovrer, *Th. le mart.* 31. || XIIIe s. Et clerement fu seu prochainement des Griex et des François comment il avoit esté estranglés, et comment Morchufles avoit ovré, VILLEH. XCVIII. Bien surent les deux filles d'or et de soie ouvrer, *Berte*, LVII. Bertain [elles] treuvent ouvrant d'œuvre très-fine et vraie, *ib.* LVIII. [Sa chambre] Où ele a des hui main mout durement ouvré Au drap de nostre autel que [elle] trouva deschiré, *ib.* CXXV. Biel signour, li rois de France me requiert ma serour à feme; j'en voel ouvrer par vo conseig, *Chron. de Rains*, p. 50. Pour garder ceulx qui ouvroient à la chaucie, fist faire li roy deux beffrois que l'en appelle chas chateaux, JOINV. 220. || XVe s. On dit, et voir est, que tout edifice est ouvré et maçonne l'une pierre après l'autre.... FROISS. *Prol.* En tout ce [siége d'Orléans], Dieu ouvroit ; car, quant ung homme venoit pour besogner aus dits pons, il estoit tout ouvrier, comme s'il eust accoustumé toute sa vie, *Bibl. des chartes*, 2e série, t. III, p. 506. || XVIe s. S'il veut rien faire de nouveau, Qu'il œuvre hardiment en prose, MAROT, II, 378. Le sage œuvre, quand il œuvre, par toutes les vertus ensemble, MONT. II, 125. Des statues non ouvrées de mortelle main, mais.... ID. II, 146. J'ay la veue claire, mais, à l'ouvrer, elle se trouble, ID. III, 31. De jeunes hommes ceincts de beaux devantez ouvrez à l'aiguille, AMYOT, *P. Æm.* 56. Des vases faits et ouvrez à l'antique, ID. *ib.* Et le seigneur ouvrant avec eux, BÈZE, *St Marc*, XVI, 20. Le temps ouvre, COTGRAVE.

— ÉTYM. Bourg. *ôvrai*; prov. *obrar*; ital. *operare*; du lat. *operari*, qui vient de *opera* (voy. ŒUVRE).

OUVREUR, EUSE (ou-vreur, vreû-z'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui ouvre. Les ouvreurs de lettres avaient en effet abusé de cette licence, D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 30 janv. 1776. || 2° *S. f.* Ouvreuse, femme qui ouvre les loges d'un théâtre. Ouvreuse de loges, holà, ho, ma bonne ! DANCOURT, *Les trois cousines*, *Prol.* sc. 1. || Par plaisanterie, un ouvreur de loges. Le scélérat [un libraire] a sans doute acheté une détestable copie [des Lois de Minos, tragédie] de quelque bel esprit ouvreur de loges, qui n'a pas manqué d'y mettre beaucoup de vers de sa façon, VOLT. *Lett. Voisenon*, 3 fév. 1773. || 3° Ouvreur, ouvreuse, celui, celle qui ouvre des huîtres. Ne vous a-t-elle jamais parlé de M. son frère, ce fameux ouvreur d'huîtres? DANCOURT, *Eaux de Bourbon*, sc. 14. || 4° Terme de papeterie. Ouvrier qui puise, avec la forme, la pâte du papier dans la cuve.

— ÉTYM. *Ouvrir.*

OUVRIER, IÈRE (ou-vri-é, è-r'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui travaille de la main pour différents métiers. Habile ouvrier. Mauvais ouvrier. Les ouvriers qui gagnaient leur vie en faisant de petits temples d'argent de la Diane d'Éphèse, s'assemblèrent [contre saint Paul, prêchant à Éphèse], BOSS. *Hist.* II, 12. Soyez plutôt maçon si c'est votre talent, Ouvrier estimé dans un art nécessaire, Qu'écrivain du commun et poëte vulgaire, BOIL. *Art p.* IV. Je suis obligé de passer ma journée avec des ouvriers qui sont aussi trompeurs que des courtisans, VOLT. *Lett. Mme de Bernières*, sept. 1722. Il y a, outre la Suisse, des provinces d'Allemagne qui en usent ainsi [se louent comme soldats] ; il n'importe à ces bons chrétiens de tuer.... vous les voyez réciter leurs prières et aller au carnage comme des ouvriers vont à leur atelier, ID. *Dict. phil. Xénophon.* Dame Arachné la filandière, De son métier très-subtile ouvrière, Mais vaine aussi de son talent.... CHABANON, *l'Araignée et le Ver à soie.* Combien l'Europe a vu d'illustres ouvriers S'exercer avec gloire aux plus humbles métiers ! DELILLE, *Pitié*, IV. Où, privé trop souvent d'un bien mince salaire, Un ouvrier utile est nommé mercenaire, COLLIN D'HARLEVILLE, *Vieux célib.* IV, 3. || Fig. Ces ouvriers du vieil océan dans le fond de la mer universelle, BUFF. *Min.* t. I, p. 288. || Cela est du bon ouvrier, de la bonne ouvrière, cette chose est faite par l'ouvrier, par l'ouvrière qui a le plus de réputation en son genre. Je ne puis rien souffrir qui ne soit de la bonne ouvrière, MOL. *Préc.* 10. || Compagnies d'ouvriers, compagnies d'ouvriers enrégimentés pour certains services dans les armées de terre et de mer. Croira-t-on qu'il veut [à Smolensk] donner le loisir aux artilleurs de ferrer leurs chevaux contre la glace? comme si l'on pouvait obtenir un travail quelconque d'ouvriers exténués par la faim, par les marches, SÉGUR, *Hist. de Nap.* X, 2. || Les ouvriers, se dit collectivement pour la classe ouvrière. L'opinion des ouvriers. Les réclamations des ouvriers. || Ouvriers à façon, ouvriers qui travaillent pour les marchands, sans fournir rien de plus que la façon, qui leur est payée. || Terme d'imprimerie. Ouvriers en conscience, voy. CONSCIENCE, n° 6. || Fig. De main d'ouvrier, de la main d'un homme habile. Quand une lecture vous élève l'esprit, et qu'elle vous inspire des sentiments nobles et courageux, ne cherchez pas une autre règle pour juger de l'ouvrage; il est bon et fait de main d'ouvrier, LA BRUY. I. || Fig. La marque de l'ouvrier, de l'ouvrière, ce qui indique l'excellence du travail. Je reçois avec plaisir toutes vos petites lettres : il y a toujours la marque de l'ouvrière, qui ne peut jamais ne me pas plaire, SÉV. 139. Il y a toujours à tous vos enfants la marque de l'ouvrier, ID. à *Mme de Grignan*, 20 avr. 1672. || 2° Le grand ouvrier, l'éternel ouvrier, l'ouvrier souverain, Dieu. Tout est mis en œuvre par ce grand ouvrier [Dieu], qui fait toujours infailliblement tout ce qu'il lui plaît, SÉV. 14 juill. 1680. Les astres qui présidèrent à la première nuit annoncèrent la sagesse de l'ouvrier souverain qui les a tirés du néant, MASS. dans GIRAULT-DUVIVIER. C'est là [dans les mines], c'est encor là que, cachant sa puissance, L'éternel ouvrier, dans un profond silence, Compose lentement et décompose tout, DELILLE, *Trois règnes*, V. || 3° Fig. Celui, celle qui produit un résultat quelconque comparé à l'œuvre de la main d'un ouvrier. Elle est l'ouvrière d'un mensonge si monstrueux, PATRU, *Plaid* 3, dans RICHELET. Vous lisez donc saint Paul et saint Augustin ; voilà les bons ouvriers pour établir la souveraine volonté de Dieu, SÉV. 14 juill. 1680. Tout ce grand domaine est à moi, je suis l'ouvrier de ma fortune, BOSS. *Sermons, Honneur*, 3. La grâce, cette excellente ouvrière, se plaît quelquefois à renfermer en un jour la perfection d'une longue vie, ID. *Duch. d'Orl.* L'âme est l'ouvrière de sa détermination, MONTESQ. *Lett. pers.* 89. || Il se dit de ceux qui font des ouvrages d'esprit. Je ne sais de qui est cette comédie, mais elle est d'un bon ouvrier. On ne les goûte jamais [les peintures que fait le théâtre] autant qu'une main habile l'a voulu, sans entrer dans l'esprit de l'ouvrier, et sans se mettre en quelque façon dans l'état qu'il a voulu peindre, BOSS. *Comédie*, 4. || C'est un plaisant ouvrier, se dit d'un homme qui n'entend rien à l'affaire dont il est chargé. || Ouvrier sous terre, homme d'intrigues cachées, souterraines. M. du Maine, le plus timide des hommes, quoique le plus grand ouvrier sous terre, vivait en des transes mortelles pour toutes ses grandeurs, ST-SIM. 326, 10. || 4° Fig. Il se dit des choses dont l'on compare l'action à celle des ouvriers. La tempérance, disait un ancien, est la meilleure ouvrière de la volupté, FÉN. t. XVII, p. 32. || 5° Fig. Les ouvriers évangéliques, ou, simplement, les ouvriers, les prêtres qui travaillent à répandre et à confirmer la religion et la piété. Écoutez un miracle : la maréchale de la Ferté est tellement con-

vertie, qu'on ne saurait l'être plus sincèrement ; elle est entre les mains des bons ouvriers, SÉV. 16 févr. 1690. Non content d'exciter leur zèle [des évêques], il [le P. Bourgoing] travaillait nuit et jour à leur donner de fidèles ouvriers, BOSS. *Bourg.* || Dans le langage de l'Écriture, la moisson est grande, mais il y a peu d'ouvriers, c'est-à-dire le nombre des gens à instruire est grand, mais le nombre de ceux qui y travaillent est petit. Combien de fois, jetant les yeux sur les vastes campagnes des Indiens et des sauvages, et croyant y voir une moisson jaunissante qui n'attendait que la main des ouvriers... FLÉCH. *Aiguillon.* || Dans le même style, les ouvriers d'iniquité, les méchants. || 6° *S. f.* Ouvrière, titre d'une des trois demoiselles qui jadis étaient attachées à la reine de France. || 7° *S. m.* Terme rural. Ouvrier, arbre sur lequel on prend les greffes. || 8° Ouvrier hydraulique, machine pour puiser de l'eau. || 9° *Adj.* Qui a rapport aux ouvriers. || Classe ouvrière, partie de la population qui se compose des ouvriers, des artisans. || En 1848, force ouvrière, nom donné aux ouvriers qu'on se proposait d'armer en une espèce de garde nationale. || Jour ouvrier, ou jour ouvrable, jour où l'on travaille. Il n'est, pour le vrai Dieu, jour ouvrier ni fête, RÉGNIER, *Sat.* XI. Égaler les fêtes aux jours ouvriers, PASC. *Pens.* XXV, 64, éd. HAVET. Vous qui voyez tout, ne voyez-vous point comme je suis belle les dimanches, et comme je suis négligée les jours ouvriers? SÉV. 84. || Cheville ouvrière, la cheville qui joint le train de devant d'un carrosse avec les brancards ; et, figurément, le principal agent d'une affaire. || Abeilles ouvrières ou neutres, et, substantivement, les ouvrières, celles qui composent la très-grande majorité d'une ruche et qui y font tous les ouvrages. Quelle serait la cause secrète qui empêcherait les ouvrières de pondre, tandis qu'elles posséderaient une reine féconde? BONNET, 3e *mém. abeilles.* || Fig. Esprit ouvrier, l'esprit divin qui a ordonné toutes choses. Ô homme.... tu peux ajouter quelques couleurs pour orner cet admirable tableau [la nature] ; mais.... de quelle sorte pourrais-tu faire seulement un trait convenable dans une peinture si riche, s'il n'y avait, en toi-même et dans quelque partie de ton être, quelque art dérivé de ce premier art, quelques fécondes idées tirées de ces idées originales, en un mot quelque ressemblance, quelque écoulement, quelque portion de cet esprit ouvrier qui a fait le monde? BOSS. *Sermons*, 4e *semaine de carême, sur la mort.* || On dit dans le même sens : idée ouvrière. Je [la sagesse incréée] suis moi-même ce commencement [des voies de Dieu], étant l'idée ouvrière de ce grand artisan, et le modèle primitif de toute son architecture, BOSS. *Élévat. sur myst.* III, 8. || Proverbe. Il est plus d'ouvriers que de maîtres, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 142. || Il n'est ouvrage que d'ouvriers, ID. *ib.* || La fin loue l'ouvrier, ID. *ib.* || À l'œuvre on connaît l'ouvrier.

— REM. Ouvrier était, dans l'ancienne versification, de deux syllabes ; on le prononçait soit ouvrier, soit ouvrer ; l'articulation de *ér* avec *v* et *r* en une seule syllabe nous est impossible, et probablement l'a toujours été. Il était encore de deux syllabes dans le commencement du XVIIe siècle : On est venu les dire, et par mon artifice, Que les ouvriers qui sont après son édifice.... Avaient fait par hasard rencontre d'un trésor, MOL. *l'Ét.* II, 4.

— HIST. XIIe s. E tuit li ovrier de felonie furent [illegible] [illegible]

[illegible] XIIIe s. N'avoit [il n'y avait] [illegible] ouvriers de l'œvre jusqu'à [illegible] [illegible]

[illegible]

la recommandation de Selphar, print la parole, et dit : en la fin l'on cognoist l'ouvrier, en la proesse ung chevalier, *Perceforest*, t. VI, fo 33. Ouvrier pour enfourner pain cuit [mauvais ouvrier], COQUILL. *Enqueste entre la simple et la rusée.* Vous savez qu'ilz sont six jours ouvriers en la sepmaine, *les Évang. des quenouilles*, p. 10. || XVIe s. Ouvriers de tous mestiers, AMYOT, *Péric.* 24. À fort peu d'enqueste ce vieillard saute au collet du paisan deguisé, mais fut aussi tost tué d'une grande dague que tira de dessous l'ouvriere [tablier, sarreau] le Tranchard, D'AUB. *Hist.* II, 162. Quel desplaisir le temps m'a faict d'oster de nos yeulx.... la couple de vie [Épaminondas et Scipion l'Émilien] justement la plus noble qui feust en Plutarque.... quel matiere! quel œuvrier! MONT. III, 195.

— ÉTYM. Bourg. *ouvrei, ovrei* ; wallon, *ovri* ; prov. *obrier* ; cat. *obrer* ; esp. *obrero* ; port. *obreiro* ; ital. *operaio* ; du lat. *operarius*, qui vient de *operari* (voy. OUVRER).

OUVRIR (ou-vrir), j'ouvre, tu ouvres, il ouvre, nous ouvrons, vous ouvrez, ils ouvrent ; j'ouvrais ; j'ouvris ; j'ouvrirai ; j'ouvrirais ; ouvre, ouvrons ; que j'ouvre, que nous ouvrions ; que j'ouvrisse ; ouvrant, ouvert, *v. a.* || 1° Écarter ce qui empêche d'entrer, de pénétrer, de voir ; faire que ce qui était clos ne le soit plus. Ouvrir une fenêtre, une armoire. Ouvrir le robinet d'une fontaine. Ouvrir le rideau. À ces mots le corbeau ne se sent pas de joie, Et, pour montrer sa belle voix, Il ouvre un large bec, laisse tomber sa proie, LA FONT. *Fabl.* I, 2. Quiconque de vous deux n'ouvrira pas la porte N'aura point à manger de plus de quatre jours, MOL. *Éc. des f.* I, 2. Il ouvre un œil mourant qu'il referme soudain, RAC. *Iph.* V, 6. || Ouvrir, pris absolument, signifie ouvrir la porte. On ouvre chez Médée, ôtez-vous de sa vue, CORN. *Médée*, I, 3. C'est monsieur ; Ouvre vite. — Ouvre, toi, MOL. *Éc. des f.* I, 2. || Fig. Des lumières imperceptibles et successives dissipèrent une partie de ces nuages dont il était environné [le protestantisme] ; il demanda et il reçut, il frappa et on lui ouvrit, FLÉCH. *le Tellier.* || Ouvrir, pris absolument, pour ouvrir sa boutique, son magasin. Ce marchand n'a pas encore ouvert. Les marchands n'ouvrent pas les jours de fête. || On dit qu'une ville ouvre ses portes, quand elle se rend ou se soumet. Une conduite si modérée et si habile lui fit ouvrir les portes des villes sans le secours des armes, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. X, p. 183, dans POUGENS. || Fig. Ouvrir la porte, donner accès. Ouvrir la porte aux abus, aux désordres. Il [Théodose] venait le conjurer de rompre ses liens, et de lui ouvrir la porte du salut, au nom de Jésus-Christ, qui a ouvert celle de sa miséricorde aux pécheurs qui se repentent sincèrement, FLÉCH. *Hist. de Théodose*, IV, 10. || Ouvrir une maison, en ouvrir les portes. || Fig. Ouvrir sa maison à quelqu'un, l'accueillir chez soi. Ô gens durs, vous n'ouvrez vos logis ni vos cœurs, LA FONT. *Phil. et Bauc.* Chère amie, ouvrez-moi votre maison sans crainte ; elle est pour moi le temple de la vertu, J. J. ROUSS. *Hél.* VI, 7. || Dans l'antiquité, ouvrir un asile, recevoir sous la protection d'un lieu consacré ou même d'une ville. Tous ceux qui avaient pu se sauver du carnage général de l'Asie s'étaient réfugiés à Rhodes, qui les reçut avec joie et leur ouvrit un asile qui les mit en sûreté, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. X, p. 437, dans POUGENS. D'une foule de brigands ou esclaves fugitifs à qui Romulus avait ouvert un asile, vous voyez naître les maîtres du monde, CONDILL. *Étud. hist.* I, 1. || Ouvrir une bourse, défaire ce qui la ferme. || Fig. Ouvrir sa bourse à quelqu'un, lui offrir de l'argent. || Fig. Ouvrir la main, dépenser de l'argent. Sachez cependant que, quand j'ouvre tout à fait la main libérale, je tiens un peu plus fermée la main qui est la gardienne de la maison et la sœur économe, DUCIS, *Correspondance*, 11 oct. 1812. || Ouvrir la bouche, écarter les deux mâchoires. || On dit de même : Ouvrir le bec. Du goujon! c'est bien là le dîner d'un héron! J'ouvrirais pour si peu le bec! aux dieux ne plaise! Il l'ouvrit pour bien moins, LA FONT. *Fabl.* VII, 3. || Fig. Ouvrir la bouche, parler. Au moment que j'ouvre la bouche pour célébrer la gloire immortelle de Louis de Bourbon, prince de Condé, BOSS. *Louis de Bourbon.* || Ouvrir la bouche à quelqu'un, le faire parler. Le vôtre [intérêt] toutefois m'ouvrira seul la bouche, CORN. *Nicom.* II, 3. || Ouvrir la bouche, se dit de la cérémonie par laquelle le pape autorise les cardinaux à prendre la parole dans les consistoires. Je [Louis XV] [illegible] comme le pape aux

cardinaux, et vous permets de me dire ce que votre zèle et votre attachement pour moi et mon royaume vous inspireront (1742), *Corresp. de Louis XV et de Noailles*, t. I, p. 44. || Ouvrir les yeux, écarter les paupières qui étaient rapprochées. Je n'ouvre plus les yeux que pour verser des pleurs, QUINAULT, *Agrippa*, II, 2. || Ouvrir les yeux, s'éveiller. || Dans le langage biblique, ouvrir les yeux des aveugles, rendre la vue à ceux qui l'ont perdue. Il [le Messie] doit.... ouvrir les yeux aux aveugles, et rendre la santé aux infirmes, PASC. *Proph.* 24, éd. FAUGÈRE. || Fig. Ouvrir les yeux, faire attention à. Il savait comme on perd son bien par négligence, Qu'il faut ouvrir les yeux..., RÉGNIER, *Sat.* VIII. Il m'est venu des scrupules, madame, et j'ai ouvert les yeux de l'âme sur ce que je faisais, MOL. *D. Juan*, I, 3. Ouvrez les yeux, chrétiens, contemplez ces augustes tribunaux où la justice rend ses oracles, BOSS. *le Tellier.* Hélas! ce fut encor dans ce temps odieux Qu'aux offres des Romains ma mère ouvrit les yeux, RAC. *Mithr.* I, 1. [illegible] je rends grâce au zèle officieux Qui sur tous mes périls vous fait ouvrir les yeux, ID. *Athal.* I, 1. Ouvrez les yeux, seigneur, et songeons entre nous Par combien de raisons Bérénice est à vous, ID. *Bérén.* III, 2. || Terme de marine. Ouvre l'œil, recommandation aux hommes du bossoir de faire toute l'attention possible à ce qui se passe au dehors du bâtiment. || Fig. Ouvrir les yeux, surveiller. Un prince zélé pour la justice nomme un principal et universel magistrat, capable de contenter ses désirs ; l'infatigable ministre ouvre des yeux attentifs sur tous les tribunaux, BOSS. *le Tellier.* || Fig. Ouvrir les yeux, devenir clairvoyant. Les hommes ouvraient les yeux de plus en plus pour connaître l'aveuglement où l'idolâtrie les avait plongés, BOSS. *Hist.* II, 7. Soyez sûr que nous tendrons tant de pièges à Moncade, qu'à la fin nous ferons ouvrir les yeux à Lucinde, BARON, *Homme à bonnes fort.* III, 2. || Fig. Ouvrir les yeux, s'apercevoir qu'on était dans l'erreur. Les gentils ouvrent les yeux et s'unissent en esprit aux Juifs convertis, BOSS. *Hist.* II, 7. Si à ce coup vous n'ouvrez les yeux, vous les aurez bien assoupis, ID. 4e *avert.* Un si noble présent me fit ouvrir les yeux, RAC. *Bajaz.* V, 4. || Ouvrir les yeux à la vérité. [illegible] || Fig. Ouvrir les yeux à quelqu'un, l'éclairer, le rendre clairvoyant. La raison et le temps m'ouvrent assez les yeux, Et l'âge ne fera que me les ouvrir mieux, CORN. *Nicom.* II, 3. Vous en savez beaucoup, ma sœur, et vos mérites Vous ouvrent fort les yeux sur ce que vous valez, ID. *Agés.* II, 1. Saint Augustin nous apprend qu'il est utile aux superbes de tomber, parce que leur chute leur ouvre les yeux, BOSS. *Panégyrique, St Pierre*, 2. Vous dites que je vous ai ouvert les yeux sur Protésilas, FÉN. *Tél.* [illegible] mauvais succès ouvrit les yeux à Tigrane, et le fit revenir de son ivresse, ROLLIN, *Hist. anc.* [illegible] p. 214, dans POUGENS. || Ouvrir des yeux grands comme une salière, ou, simplement, ouvrir de grands yeux, regarder d'un air ébahi, être très-étonné. [illegible] ouvrait de grands yeux à mesure qu'on lui [illegible] chaque circonstance, HAMILT. *Gramm.* [illegible] pas d'admiration et d'étonnement à la vue [illegible] tains personnages que je ne nomme point [illegible] de fort grands yeux sur eux, je les [illegible] BRUY. III. Les deux marchands ouvrirent de grands yeux, et parurent fort surpris, LESAGE. [illegible] V, 1. Là où le vulgaire rit, le philosophe [illegible] il rit où le vulgaire ouvre de grands yeux [illegible] d'étonnement, VOLT. *Dict. phil. Montaigne.* [illegible] Ouvrir les oreilles, écouter attentivement [illegible] accueillir favorablement une proposition [illegible] Ouvrir de grandes oreilles, entendre [illegible] étonnement. || Fig. Ouvrir l'esprit, le [illegible] ble de mieux comprendre. Le meilleur [illegible] se rendre habile, c'est de s'entretenir [illegible] choses qui ouvrent l'esprit, MÉNA. [illegible] dans RICHELET. J'ouvre l'esprit, et rends [illegible] bile à se garder de ces pièges divers, LA FONT. [illegible] [illegible] vous répondra.... sur le [illegible] ... je n'entends pas bien.... il m'a [illegible] [illegible] l'esprit [illegible] SÉV. [illegible] || Ouvrir le cœur, le rendre accessible aux bons sentiments. Il y a cinq ou six endroits dans votre dernière lettre qui sont d'un éclat et d'un agrément qui ouvrent le cœur, SÉV. 8 janv. 1674. [illegible] à la majesté qu'elle tempère, BOSS. *Mar.-Thér.* [illegible]

vrir son cœur, son âme à quelqu'un, lui confier ses plus secrets sentiments. Et si tu veux enfin que je t'ouvre mon âme, CORN. *Hor.* IV, 5. Quoi! Cinna!... quoi! Maxime!... À qui j'ouvrais mon cœur, ID. *Cinna*, IV, 1. Elle ouvre assez bien son cœur sur les chapitres les plus délicats, SÉV. 442. Il me sera défendu d'oublier tous ces lundis où j'avais le plaisir de vous ouvrir mon cœur sur toute sorte de sujets, MAINTENON, *Lett. au card. de Noailles*, 24 oct. 1700. Mon cœur vous fut ouvert tant qu'a vécu mon père, RAC. *Bérén.* III, 4. Je t'ai ouvert mon cœur; songe que tu le perces du coup de la mort, si tu lui laisses entrevoir l'état où je suis, VOLT. *Écoss.* I, 6. || On dit dans le même sens : ouvrir sa pensée, ses secrets, ses sentiments, son intention. Et songez qu'il est temps de m'ouvrir vos pensées, CORN. *Sur.* II, 2. Parlez, duc, et sans peine ouvrez-moi vos secrets, ROTROU, *Venc.* III, 2. Non, non, ma fille; vous pouvez, sans scrupule, m'ouvrir vos sentiments, MOL. *Am. magn.* IV, 1. C'est à quoi j'ai songé, Et je vous veux ouvrir l'intention que j'ai, ID. *F. sav.* II, 3. || Ouvrir son cœur, son âme à quelque chose, s'y laisser aller. Si vous ouvrez votre âme à ces impressions, CORN. *Cinna*, II, 1. Il n'ose ouvrir son âme à l'espérance, SÉV. 412. Pour ouvrir votre cœur à la parole de vie, MASS. *Carême, Parole.* || Fig. Ouvrir l'appétit, le rendre plus vif. Il [M. Fagon] prétend que leur effet naturel [des eaux de Bourbon] est d'ouvrir l'appétit et de rendre les forces; quand elles font le contraire, il faut y renoncer, RAC. *Lett.* 12e *à Boileau.* || 2° Terme de marine. Ouvrir une voile, la disposer de manière qu'elle reçoive le vent sous un plus grand angle. || Ouvrir une batterie, enlever les mantelets de sabord. || Ouvrir l'arrière, l'avant d'un navire, en abaisser les murailles. || Ouvrir une rade, un port, permettre l'entrée de cette rade, de ce port. || 3° Pratiquer une ouverture, une percée. On a ouvert une porte, une fenêtre dans ce mur. Ouvrir une vue sur son voisin. || Fig. et absolument. Désobstruer. Où va-t-on prendre que des eaux qui ne font qu'ouvrir, soient propres à rajuster et à resserrer ce qui est relâché et insensible? SÉV. 28 sept. 1680. || Ouvrir un mur, y faire une percée. || On dit de même : ouvrir une forêt, un bois. || 4° Fendre, entamer. Ouvrir un pâté. Ouvrir un abcès. || Ouvrir la veine, pratiquer une saignée. || Ouvrir les veines, donner la mort en ouvrant les vaisseaux aux poignets et aux jarrets; genre de mort usité chez les Romains de l'Empire. || Ouvrir quelqu'un, ouvrir son corps après sa mort. || Poétiquement, ouvrir le flanc, donner la mort avec une arme tranchante. Il vient d'ouvrir le flanc dont il reçut la vie, VOLT. *Fanat.* V, 4. || Terme militaire. Ouvrir l'ennemi, ouvrir une troupe, l'enfoncer. || 5° Commencer à creuser, à fouiller. Ouvrir une carrière, un canal. Pendant que ceux de Chalcédoine ne songeaient qu'à garder leurs remparts, il ouvrit, à trois quarts de lieue de la ville, une mine souterraine..., ROLLIN, *Hist. anc.* Œuv. t. XI, 2e part. p. 529, dans POUGENS. Les relations de la Chine nous parlent de la cérémonie d'ouvrir les terres que l'empereur fait tous les ans; on a voulu exciter les peuples au labourage par cet acte public et solennel, MONTESQ. *Esp.* XIV, 8. Le peuple découvert par M. Pallas près du Jenisca et qui ouvrit les mines dans le sein de la terre avec des instruments de cuivre avant l'invention du fer, BAILLY, *Atlantide*, *Lett.* 24. Lorsque les naturels du pays viendront ouvrir de profondes tranchées et en lever le ciment, ils diront que leurs tyrans creusaient des tombeaux pour s'enterrer, RAYNAL, *Hist. phil.* VII, 31. || Terme de guerre. Ouvrir la tranchée, faire les premiers travaux pour établir des tranchées autour d'une place assiégée. Vous saurez que c'est le régiment de Picardie et point du tout celui de Champagne, qui a ouvert la tranchée, où personne n'a été blessé, SÉV. 11 oct. 1688. || Poétiquement. Ouvrir des abîmes, se dit de la terre, de la mer qui se fend. Quoi! pour noyer les Grecs et leurs mille vaisseaux, Mer, tu n'ouvriras pas des abîmes nouveaux! RAC. *Iph.* V, 4. || Fig. À moins que, cheminant ainsi dans la profondeur et les ténèbres, il [Dubois] ne vît jour à mieux en ouvrant un autre boyau, ST-SIM. 390, 14. || 6° Diviser une chose, en séparer les parties contiguës. Ouvrir des noix. La justice.... Demande l'huître, l'ouvre, et l'avale à leurs yeux, BOIL. *Épître* II. || Ouvrir les rangs, se dit d'une troupe qui écarte ses files pour laisser passer. || Ouvrir une lettre, en défaire le cachet. J'embrasse Grignan, et le supplie de m'excuser si j'ai ouvert la lettre de Mme de Guise : j'ai voulu voir son style; m'en voilà contente pour jamais, SÉV. 182. Il ouvre la lettre d'une main tremblante, VOLT. *Zadig*, 8. || Ouvrir les lettres, les décacheter dans les bureaux de poste par ordre supérieur en violation du secret des lettres, ou par abus de confiance. Il paraît que Votre Majesté n'avait pas encore reçu le petit monument.... en voici donc une copie que je hasarde encore dans ce paquet; je le recommande à Dieu, aux houssards et aux curieux qui ouvrent les lettres, VOLT. *Lett. Roi de Prusse*, 27 mars 1759. Votre Majesté sait que toutes les lettres, et à plus forte raison les siennes, sont ouvertes peut-être en dix endroits depuis Berlin jusqu'à Paris, D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 30 janv. 1778. || Ouvrir un livre, en écarter la couverture, pour le lire. Je ne finirais jamais, si je voulais rapporter les négligences, l'inexactitude, les affectations, les singularités du traducteur [le P. Simon]; on ne peut presque ouvrir son livre sans y trouver de nouvelles fautes, BOSS. 2e *instr. sur les passages, conclusion.* La vie des saints est en mépris : Grenade, Rodriguès, Saint-François de Sales sont à peine ouverts, MAINTENON, *Lett. au card. de Noailles*, 19 fév. 1701. Il n'y a qu'à ouvrir les lois saliques et ripuaires pour voir que les Romains ne vivaient pas plus dans la servitude chez les Francs que chez les autres conquérants de la Gaule, MONTESQ. *Esp.* XXX, 10. M. de Luzanne, d'un air froid et distrait, ouvrait quelques brochures posées sur la cheminée, GENLIS, *Veillées du chât.* t. 1, p. 429, dans POUGENS. || Écarter, séparer. Ouvrir les bras, les jambes. Daignez m'ouvrir vos bras pour la dernière fois, RAC. *Iphig.* V, 3. À cet infortuné daignez ouvrir les bras; Dites du moins : mon fils, Brutus ne te hait pas, VOLT. *Brutus*, V, 7. || Fig. Ouvrir les bras à quelqu'un, l'accueillir avec bonté. || Terme militaire. Ouvrir les rangs, les espacer à une distance déterminée. || 7° Ouvrir la poitrine, rendre la poitrine aussi large que possible en effaçant les épaules. Les exercices ouvrent la poitrine. || 8° Rendre libre, permettre l'accès. Ouvrir une issue. S'ouvrir un passage. Quand elle [la mort] ouvre le ciel, peut-elle sembler dure? CORN. *Poly.* II, 6. Ouvrez-moi seulement les chemins d'Arménie, ID. *Nicom.* V, 7. ....Comme s'ils pouvaient anéantir l'éternité.... cependant cette éternité subsiste; et la mort, qui la doit ouvrir.... PASC. *Pens.* IX, 3, éd. HAVET. Il ranima les citoyens par sa présence [dans une peste].... et, par une exacte police qui coupait les communications mortelles pour en ouvrir de salutaires, il sauva ce peuple qui avait perdu toute espérance de santé, FLÉCH. *Duc de Mont.* Il arriva dans le monde un événement qui détermina Valens son frère à ouvrir le Danube, MONTESQ. *Rom.* 17. Il [Pierre le Grand] voulait joindre par des canaux, dont il dressa le plan, la Duine, le Volga, le Tanaïs, et s'ouvrir des chemins nouveaux de la mer Baltique au Pont-Euxin et à la mer Caspienne, et de ces deux mers à l'Océan septentrional, VOLT. *Charles XII*, I. Les voyages tentés sur la mer Glaciale n'ont pas encore ouvert une route de l'Europe et de l'Asie à l'Amérique, BUFF. *Not. just. Ép. nat.* Œuvr. t. XIII, p. 229, dans POUGENS. Des ports commodes semblaient leur ouvrir la mer, CONDILL. *Hist. anc.* I, 9. || Ouvrir l'entrée, écarter ce qui empêche d'entrer. Voilà donc de ces lieux ce qui m'ouvre l'entrée, RAC. *Bajaz.* I, 1. || Fig. Il ne fallait qu'en ouvrir l'entrée [des affaires] à un génie si perçant, pour l'introduire bien avant dans les secrets de la politique, BOSS. *le Tellier.* || S'ouvrir l'entrée, écarter pour soi-même ce qui empêche d'entrer. Le pontife [juif] s'ouvrait l'entrée dans le sanctuaire par le sang des animaux; mais Jésus-Christ y devait entrer par son propre sang, BOSS. *Méd. sur l'Év. la Cène*, 78e *jour.*

Ouvrir un pays, en faciliter l'entrée. La Sardaigne que la révolte ouvrit aux Romains, ID. *Hist.* 1, 8. || Fig. Il apporta ce même esprit dans le conseil, où l'autorité du prince, qu'on y exerce avec un pouvoir plus absolu, semble ouvrir un champ plus libre à la justice, BOSS. *le Tellier.* Il a ouvert les grandes routes [en mathématiques], mais il pouvait encore ou y servir de guide, ou en ouvrir de nouvelles, FONTEN. *Leibnitz.* Il [M. Halley] a ouvert le chemin des richesses par tout ce qu'il a fait en faveur de la navigation, et il a ajouté à cette gloire celle de n'avoir jamais rien fait pour s'enrichir, MAIRAN, *Éloges, Halley.* La première route que s'ouvre M. Halley le conduit à tout ce qu'il y a de plus caché et de plus subtil en astronomie, ID. *ib.* Descartes donna un œil aux aveugles; ils virent les fautes de l'antiquité et les siennes; la route qu'il ouvrit est depuis lui devenue immense, VOLT. *Dict. phil. Newton et Descartes.* Ce ne fut plus la terre qui servit de théâtre à leur valeur; l'Océan leur ouvrit une autre carrière, RAYNAL, *Hist. phil.* V, 1. || 9° Fig. Rendre accessible à l'esprit. Daniel, je suis venu à vous, pour vous ouvrir la connaissance des choses, PASC. *Prophét.* 26, éd. FAUGÈRE. Cette version [des Septante], qui ouvrait l'intelligence des Écritures de l'Ancien Testament à une infinité de peuples, fut un des plus considérables fruits des conquêtes des Grecs, ROLLIN, *Hist. anc.* Œuv. t. VII, p. 361, dans POUGENS. || Donner l'indication de, suggérer. Le ciel m'est plus propice et m'en ouvre un moyen, CORN. *Suréna*, III, 2. D'autant mieux qu'ayant entrepris de vous peindre, ils vous ouvraient l'occasion de les peindre aussi, MOL. *Impromptu*, 1. Et contre cet hymen ouvrez-moi du secours, ID. *Tart.* II, 3. Ne me pourriez-vous point ouvrir quelque moyen? ID. *Éc. des f.* III, 4. Je le [le succès] dois, sire, à l'ordre que Votre Majesté me donna d'y ajouter un caractère de fâcheux, dont elle eut la bonté de m'ouvrir les idées elle-même, ID. *Épît. dédic. des Fâch.* Le moyen que je vous ouvre est sans doute plus honnête, PASC. *Condit. des grands*, III. || 10° Fig. Commencer (dans tout ce n° 10, il y a la métaphore d'une porte, d'une barrière ouverte). Ouvrir la campagne. Ouvrir un cours. Seigneur, attendez-vous que j'ouvre l'entretien? CORN. *Pulchér.* I, 3. C'est le mois d'avril qui commence à ouvrir le printemps, SÉV. *Lett. à Bussy*, 27 fév. 1679. Quel jour, ma fille, que celui qui ouvre l'absence! comment vous a-t-il paru? ID. 27 mai 1675. J'ai voulu devant elle en ouvrir le discours, RAC. *Bérén.* II, 2. C'est par où nous ouvrirons les instructions de cette sainte carrière, MASS. *Carême, Jeûne.* Il [Sigismond] ouvra dans Presbourg des conférences pour la paix avec ses sujets, VOLT. *Ann. Emp. Sigismond*, 1428. ....Et d'agiles vaisseaux Ouvriront les combats sur la scène des eaux, DELILLE, *Én.* V. || Ouvrir la lice, entrer le premier dans la lice. || On dit dans le même sens : ouvrir le champ, ouvrir la carrière. C'est à vous de courir Dans le champ glorieux que j'ai su vous ouvrir, RAC. *Bajaz.* II, 1. On demande à présent un style plus châtié, plus élégant, plus soutenu; on ne pardonne plus ce qu'on pardonnait à un grand homme qui avait ouvert la carrière, VOLT. *Com. Corn. Rem. Rodog.* I, 5. || Ouvrir boutique, commencer à tenir boutique. || Ouvrir une école, commencer à tenir une école. || On dit dans le même sens : ouvrir un café, une auberge, un bureau d'affaires, etc. || Ouvrir la chasse, chasser à l'ouverture de la chasse. || Ouvrir le bal, danser le premier, la première dans un bal. Palavicin rapporte qu'en 1562 les pères assemblés au concile de Trente délibérèrent de donner un bal à Philippe II, roi d'Espagne, que toutes les dames de la ville y furent invitées, que le cardinal de Mantoue ouvrit le bal, et que Philippe II et tous les pères du concile y dansèrent, SAINT-FOIX, *Ess. Paris*, Œuv. t. IV, p. 132, dans POUGENS. || Ouvrir la danse, commencer à danser. Rien de plus merveilleux et de plus terrible que de voir ces légions [les soldats français] marcher au son de la musique, comme si elles ouvraient les danses de quelque fête, CHATEAUB. *Natch.* liv. 1. || Fig. et populairement. Ouvrir la danse, commencer le combat. || Ouvrir la vendange, se mettre à vendanger. Dieu bénira-t-il la vendange Qu'on ouvrira sans violon? BÉRANG. *Violon brisé.* || Ouvrir le pas, commencer un pas d'armes, un tournoi. || Ouvrir sa maison, commencer ou recommencer à tenir table ouverte, à donner des soirées. || Dans le même sens : ouvrir ses salons. || Ouvrir le feu, commencer à faire jouer des batteries d'artillerie. || Ouvrir un dé, aux dominos, poser un point qui n'a pas encore été joué. Ouvrir le six, le trois. || Il se dit, dans un sens analogue, des choses qui sont le commencement de quelque chose. Si je n'ai pas vécu la compagne d'Achille, J'espère que du moins un heureux avenir À vos faits immortels joindra mon souvenir, Et qu'un jour mon trépas, source de votre gloire, Ouvrira le récit d'une si belle histoire, RAC. *Iph.* V, 3. || Ouvrir un commerce avec, former des relations de commerce, d'affaires. Hambourg et Lubeck, ayant entrepris d'ouvrir un commerce dans la Baltique, se virent obligés de s'unir pour se défendre contre les brigands qui infestaient ces parages, RAYNAL, *Hist. phil.* I, *Introd.* || Ouvrir un avis, être le premier à le proposer. Un fat quelquefois ouvre un avis important, BOIL. *Art p.* IV. Je vous ouvre peut-être un avis salutaire, RAC. *Athal.* III, 6. Lamachus ouvrit un troisième avis, qui n'était peut-être pas le moins sage, ROLLIN, *Hist. anc.* Œuv. t. III, p. 638, dans POUGENS. || On dit dans le même sens : ouvrir les premières paroles, ouvrir une opinion. Au moins appuyez-moi pour en avoir ouvert les premières paroles, MOL. *Fâch.* III, 3. D'au-

tres habitants ouvrirent d'autres opinions, BERN. DE ST-P. *Paul et Virginie*. || Au brelan et au jeu de renvi, faire la première vade. || 11° Terme de commerce. Ouvrir un crédit à quelqu'un, l'autoriser à prendre à [illegible] d'argent dont il a besoin. || Ouvrir un compte avec [illegible], porter sur ses livres le compte [illegible] personne avec qui on entre en relations d'affaires. || 12° Terme de chamoiseur. Ouvrir les peaux, les rendre souples et maniables. || Terme de verrerie. Ouvrir la bosse, présenter le verre soufflé en bosse au feu du grand ouvreau, jusqu'à ce que cette bosse s'étende d'elle-même et s'ouvre tout à fait. || 13° Terme de marine. Ouvrir deux pointes, ouvrir deux côtes, être situé de manière que, les ayant devant soi, on les voie séparément. || Ouvrir un port, une rade, s'approcher de plus en plus de l'ouvert d'un port, d'une rade. || 14° *V. n.* Être ouvert. Les boutiques n'ouvrent pas les jours de fête. Cette porte n'ouvre jamais. || Donner accès sur. Cette porte ouvre sur la cour, sur le jardin. Elle s'appuya sur le Tolédan, qui la conduisit vers la petite porte du jardin qui ouvrait sur la mer, LE SAGE, *Diable boit.* ch. XV, p. 315, dans POUGENS. || Ouvrir se dit aussi du moment où l'on commence à s'éveiller dans une maison. Non, il ne tardera pas ; Nous n'ouvrons pas matin, REGNARD, *le Joueur*, I, 2. || Il se dit du moment où un marchand ouvre sa boutique, son magasin. L'on ouvre et l'on étale tous les matins pour tromper son monde, et l'on ferme le soir après avoir trompé tout le jour, LA BRUY. VI. || Débuter, commencer. On a dû s'attendre à tout ce renversement, dans un livre qui ouvre par la victoire que Phryné remporte sur Alexandre, FONTEN. *Jugement de Pluton*. La scène ouvre dans Sophocle par un chœur de Thébains prosternés aux pieds des autels, VOLT. *Œdipe*, 2e *lettre*. || Entrer en exercice. Le théâtre des Italiens n'ouvre pas encore. Les cours ouvriront bientôt. || Fig. Je suis très-fâchée que le rhumatisme du chevalier ouvre de si bonne heure, SÉV. 5 nov. 1684. || 15° S'ouvrir, *v. réfl.* Devenir ouvert. Les fleurs s'ouvrent au soleil. Un passage libre s'ouvrit en un moment au milieu de la mer Rouge, SACY, *Bible, Sagesse*, XIX, 7. L'orient venait de s'ouvrir, LA FONT. *Fianc.* Qui peut s'assurer.... de pénétrer jusqu'à ces cabinets presque inaccessibles [du ministre] dont les portes fatales ne s'ouvrent souvent qu'aux plus importuns ou aux plus heureux? FLÉCH. *Aiguillon*. J'entends déjà partout les charrettes courir, Les maçons travailler, les boutiques s'ouvrir, BOIL. *Sat.* VI. Est-ce l'esprit divin qui s'empare de moi? C'est lui-même; il m'échauffe, il parle; mes yeux s'ouvrent, Et les siècles obscurs devant moi se découvrent, RAC. *Ath.* III, 7. La porte à son aspect s'ouvre à deux grands battants, REGNARD, *le Joueur*, III, [illegible]. Elle ne recevait point de visites ; son appartement [illegible] pour moi seul, RICCOBONI, *Sophie de Vallière*, Œuv. t. IV, p. [illegible], dans POUGENS. || Fig. Ses yeux s'ouvrent, c'est-à-dire il reconnaît [illegible]... Pour se donner à moi n'attendait qu'un refus : Ses yeux s'ouvraient, Pylade, elle écoutait Oreste, RAC. *Andr.* III, 1. Ses yeux, longtemps fermés, s'ouvriront à la fin, ID. *Brit.* IV, 2. || Sa bouche s'ouvre, c'est-à-dire il parle. Que jamais une bouche si pure Ne s'ouvre pour conter cette horrible aventure, RAC. *Phèd.* V, 4. || Être [illegible] sous vos pas, J. B. ROUSS. *Odes*, II, 10. Au fond s'ouvre une caverne immense et très-renommée parmi les Grecs, BARTHÉL. *Anach.* ch. 61. || 16° Se fendre. On dit qu'ayant trouvé le Danube glacé et ayant entrepris de le passer, la glace s'ouvrit sous leurs pieds, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. IX, p. [illegible], dans [illegible] ... quand [illegible], J. B. ROUSS. *Odes*, I, 11. || [illegible] ... il ne lui coûte rien [illegible] dans la [illegible] qui va s'ouvrir pour lui, de prendre dans une assemblée une dernière place afin que tous l'y voient et [illegible], LA BRUY. IX. Il marche, il court, tout cède à l'effort de son bras, Et les rangs dispersés s'ouvrent devant ses pas, C. DELAV. [illegible] ... à gauche le détroit, la mer s'ouvre, s'étend et s'élargit. Sa récompense lui s'ouvrit à lui en 1711 un champ plus vaste, et qui n'avait point été cultivé, FONTEN. *Leibnitz*. Il est certain que pour un jeune [illegible] ... || 17° Fig. Il se dit de l'esprit qui devient plus pénétrant, plus capable d'apprendre.

J'aime un esprit aisé qui se montre, qui s'ouvre, BOIL. *Ép.* IX. || Il se dit du cœur qui se laisse pénétrer par certains sentiments. Mon âme, à ce bonheur, si le ciel me l'envoie, Oubliera ses douleurs pour s'ouvrir à la joie, CORN. *Pomp.* V, 2. Mon cœur s'ouvre à cette joie, SÉV. 341. Son âme à la pitié se peut ouvrir encore, VOLT. *Alz.* III, 7. Quand le cœur s'ouvre aux passions, il s'ouvre à l'ennui de la vie, J. J. ROUSS. *Ém.* V. Et puisque ton cœur s'ouvre à la voix des prières, A. CHÉNIER, *le Mendiant*. || 18° Fig. Avoir commencement. Cette année s'ouvrit par la déclaration de guerre contre l'Espagne, DUCLOS, *Œuv.* t. V, p. 382. || Commencer à paraître. Le roi [Alexandre] étant mort sans avoir nommé son successeur, un affreux avenir s'ouvrit à leurs yeux, et ne leur montrait que divisions, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. VI, p. 595, dans POUGENS. || Impersonnellement. Il s'ouvrait alors une grande scène vers les frontières de la Suède, VOLT. *Russie*, I, 11. S'il s'ouvre une succession à laquelle soit appelé un individu dont l'existence n'est pas reconnue, *Code Nap.* art. 136. || 19° S'ouvrir à quelqu'un, lui découvrir sa pensée, lui faire des confidences. Maurice, à quelque espoir se laissant lors flatter, S'en ouvrit à Félix qui les vint visiter, CORN. *Héracl.* II, 6. Je brûlais de vous parler pour m'ouvrir à vous d'un secret, MOL. *l'Avare*, I, 2. Je vous défends de vous ouvrir à qui que ce soit de vos peines, BOSS. *Lett. Corn.* 150. Tous les factieux, trompés par mes regrets, Se sont ouverts à moi de leurs complots secrets, QUINAULT, *Agrippa*, I, 5. Si vous vous ouvriez à moi, vous y trouveriez des secours, des complaisances, des consolations, MAINTENON, *Lett. à M. d'Aubigné*, 12 juill. 1681. Vous savez un secret que, tout prêt à s'ouvrir, Mon cœur a mille fois voulu vous découvrir, RAC. *Bajaz.* V, 4. C'était à lui qu'il s'ouvrait de sa passion, HAMILT. *Gramm.* 11. Nous nous ouvrîmes l'un à l'autre, je lui contai mon histoire, et il ne déguisa point ses aventures, LESAGE, *Gil Blas*, V, 1. Vous voyez que je m'ouvre librement avec vous.... DESTOUCH. *Phil. mar.* III, 2. || Absolument. Et Pauline s'ouvre avec Stratonice, CORN. *Poly. Exam.* Il s'ouvre et parle le premier, LA BRUY. X. S'ouvrir, avec *de* et un infinitif. Argouges s'était ouvert à M. de la Rochefoucauld d'être pour nous, et manqua de parole, ST-SIM. 19, 231. || Il se dit semblablement de ce qui est dit en confidence. Tu lis dans mes pensers qui ne s'ouvrent qu'à toi, RACAN, *les Berg.* IV, 1. De semblables secrets ne s'ouvrent pas à moi, CORN. *Clit.* II, 6.

— HIST. XIe s. De pareïs [paradis] li seit la porte uverte, *Ch. de Rol.* CLXIV. [Il] Uverit [prononcez ouvrit] les oilz [yeux], si lui a dit un mot, *ib.* CLXIII. Il les a fait devant sei tuz uvrir [les corps, pour en ôter les cœurs], *ib.* CCX. || XIIe s. Ne troveras le ciel olvert, Où cil entre qui bien me sert, *Brut*, 14211. Qu'el ne parole ne les iex ne ovri, *Ronc.* p. 170. Ovrez, fait sainz Thomas, quis [qui les] ala atendant; Par sainte obedience, fait-il, le vus comant, *Th. le mart.* 148. || XIIIe s. A force [ils] lui ouvrirent la bouche outre son gré, *Berte*, XV. Frans hons, fait-ele, ouvrez, par sainte charité, *ib.* XLV. De joie [elle] ot si le cuer ouvert et esmeû, *ib.* LXXIX. Li rois euvre la cire, la letre reversa [déplia], *ib.* CXXII. Car en lor gieus et en lor fables Gisent profit mouit delitables, Sous qui lor pensées covrirent, Quand le voir [vrai] des fables ovrirent, *la Rose*, 7216. Ce que il ne peuent manger jetent en un sac de cuir, et, quant il ont fain, si oeuvrent le sac, et manguent touz jours le plus viex devant, JOINV. 254. || XIVe s. Vraiement cil vilain sont François retourné [redevenus]: Qui les aroit ouvers ainsi qu'un porc lardé, On aroit en leur cuer la fleur de lis trouvé, *Guescl.* 21010. || XVe s. Et si c'est chose qui appartienne à celer, je le celerai bien, ni jamais, tant que je sois en ce pays, je n'en ouvrirai ma bouche, FROISS. II, III, 22. Et n'attendoient autre chose que les nouvelles leur venissent que la guerre fut ouverte.... ID. I, I, 78. Et ne purent durer à la longue contre tant de bonnes gens d'armes; si furent ouverts et leur fort conquis [ils s'étaient retirés dans un bois], ID. I, I, 88. Et jura par sa foi [le duc de Bretagne].... le trouveroient ceux d'Angleterre ouvert et appareillé.... ID. II, II, 59. Clement [le pape] ouvrit graces, et [illegible] par tout le monde [illegible] les graces du saint siege, ID. II, II, 49. [illegible] tous ouvrir la dextre qu'en moy est entière.... C'est que.... CH. D'ORL. *Ball.* 63. || XVIe s. [illegible] de langue ... le chief ouvert, les cheveulx [illegible] ... BAR. *Paul.* IV, 61. [illegible] pour tous vis vous emprunter, si faillez à bien respondre, ID. *ib.* V, 11. L'experience m'ouvrit les yeux et vis ce que je craignois plus que

la mort, MARG. *Nouv.* XXXII. La teste droicte et le visage ouvert, MONT. I, 136. Quelquefois luy a [illegible] ouvrant le chemin, quelquefois le [illegible] sant ouvrir, ID. I, 160. La substitution estant ouverte en faveur d'Aretheus, ID. I, 210. Je [illegible] aux miens, tant que je puis, ID. II, [illegible]. Je [illegible] santé les bras ouverts, ID. II, 213. A cela [illegible] ils avoir les yeux bien ouverts, à fin de [illegible] meprendre, LANOUE, 114. Nos jeunes gens, allans à Venise, et voyans la noblesse avec un bonnet en forme de crouste de pasté sur la teste.... rient à bouche ouverte, ID. 164. Ceux qui dans les provinces feront à l'occasion de leurs querelles de grandes assemblées, on les poursuyvra à force ouverte, ID. 259. La coustume est d'ouvrir ce temple [de Janus] quand les Romains ont guerre en quelque part, AMYOT, *Numa*, 32. Resistence ouverte, ID. *Solon et Pub.* 6. Il voulut tenir maison ouverte à tous venans, ID. *Thém.* 9. Les Romains s'ouvrirent [illegible] tinent, et le receurent entre eulx avec grande reverence, ID. *Cam.* 51. Il n'oza onques ouvrir sa [illegible] pour luy en parler, à toute peine s'adventura à la fin de luy en ouvrir le propos, ID. *Philop.* 34. La terre ouvre son sein : du ventre des tombeaux Naissent des enterrez les visages nouveaux, D'AUB. *Tragiques, jugement.*

— ÉTYM. Bourg. *ôvri*; Berry, *ovrir*; prov. *ubrir*, *obrir*; anc. cat. *ubrir*; anc. ital. *oprire*. Ce mot soulève de grandes difficultés. Il ne peut venir du latin *aperire*; l'*a* latin ne se change pas en *o* ou *u* dans les langues romanes; et, si on admettait en français ce changement à cause de l'exemple de *orteil* provenant d'*articulus*, il ne serait pas possible d'étendre cette particularité au provençal, à l'ancien catalan, à l'ancien italien. L'espagnol et l'italien disent régulièrement *abrir* et *aprire*. Diez a essayé de lever la difficulté : suivant lui, *ouvrir* vient de *de-operire*, découvrir, de cette façon : *ovrir* est une contraction de *a-ovrir*, qui existe en effet, et qui ne signifie rien de plus que *ouvrir; aovrir* est une syncope du provençal *adubrir*, qui signifie ouvrir, et qui doit se décomposer non en *ad-ubrir*, mais en *a-dubrir*, lequel *dubrir* est *de-operire*. Ce *dubrir* est appuyé en effet par le provençal moderne *durbi*, le piémontais *durvi*, le wallon *drovi*, le lorrain *deurvi*, qui tous signifient ouvrir; on dit aussi en basse Bourgogne : *la porte, alle est deuverte*. Mais la conjecture de Diez ne paraît pas admissible; en effet *adubrir* se décompose certainement en *adubrir*, comme le français *aovrir* en *a-ovrir*, c'est ce que prouvent tous les composés de ce genre, *aorner*, *aemplir*, *aûner*, etc. Cette hypothèse écartée, la difficulté reparaît entière; et, dans l'état actuel des documents, la seule explication qui se présente, c'est que ou bien la langue a confondu *aperire* et *operire*, confusion qui est commune au français, au provençal, et qui a même atteint jusqu'à un certain point le catalan et l'italien, ou bien l'*a* latin ayant été changé en *o*, ce qui n'est pas impossible en français, c'est du français qu'il a passé au provençal et au catalan. Quant aux formes qui ont un *d*, on peut sans doute les rattacher à *de-operire*, mais on peut aussi y voir *ouvrir* composé avec *de* au sens augmentatif; comparez à *ôter* en ses pareil où les patois ont un d. Quelques traces paraissent indiquer que *avrir* n'a pas été étranger anciennement à la langue; Génin, *Roland*, p. 516, cite *porte averte*, et, p. 517, *avre les oilz*, dans un texte de la *Chanson de Roland*, mais ce texte a été écrit en Italie avec beaucoup de formes causées par l'influence du pays, et dès lors prouve peu pour le français; il y a beaucoup plus d'autorité dans : *sepulcre avrans est li guatur d'icels*, FR. MICHEL, *Liber psalm.* p. XVIII), qui est la traduction de : *Sepulchrum patens est guttur eorum*. *Avrant* semblerait montrer que, de même que la forme en *o* n'était pas tout à fait étrangère à l'Italie, la forme en *a* n'était pas tout à fait étrangère à la France.

OUVROIR (ou-vroir), *s. m.* || 1° Lieu de travail en commun. L'exécution du présent arrêt [illegible] des coalitions d'ouvriers papetiers ... sera imprimé partout où besoin sera, et affiché dans les différents ouvroirs de chaque papeterie, avec défenses aux ouvriers d'arracher lesdites affiches, sous peine de prison, *Arrêt du conseil d'État*, [illegible] || [illegible] Espèce d'asile ou d'atelier de charité pour les femmes pauvres et les jeunes filles qui y reçoivent aussi l'instruction primaire. || 2° Particulièrement, dans les communautés de filles, lieu où elles s'assemblent à des heures réglées pour travailler à différents ouvrages.

— HIST. XIIIe s. Que nuls ne voise [n'aille] ouvrer

sors des ouvrouers du dit mestier, *Liv. des mét.* 102. Se une persone barchaigne [marchande] denrées à un marchand à son estal, ...son voisin ne puet issir de son ouvrouer pour mostrer ses denrées à celui qui veut achater à son voisin, *ib.* 208. || XVe s. Un ouvrier venant de dehors en la dite ville de Rouen ne pourra ouvrer ni besongner en la dite ville comme maistre, ne tenir ouvrour, qu'il ne soit tenu de faire chef d'œuvre, *Ordonnance*, mars 1450. || XVIe s. Il nasqui et fut nourry en l'ouvrouer d'un foulon, AMYOT, *Cicéron*, 1. Megabysus estant allé voir Apelles en son ouvrouer, MONT. IV, 49. Et autres qui avoyent retenu place dix jours devant sur les boutiques et ouvroirs de la rue Sainct-Anthoine, *Sat. Ménippée*, édit. LABITTE, p. 27.

— ÉTYM. *Ouvrer*; wallon, *orreu*.

1. OVAIRE (o-vè-r') *s. m.* || 1° Terme d'anatomie. Organe destiné à la production des œufs dans les animaux soit ovipares soit vivipares. || 2° Terme de botanique. Partie du pistil qui renferme les semences. Voulant faire des observations sur les ovaires des plantes et leur fécondation, il fallait qu'il [Spallanzani] comparât les ovaires du même individu dans des circonstances différentes; il choisit pour cela le genêt d'Espagne, où l'on trouve, dans le même temps, des fleurs dans leurs étuis, d'autres qui éclosent, et d'autres qui tombent, SENNEBIER, *Ess. art d'observer*, t. I, p. 297, dans POUGENS.

— ÉTYM. Lat. *ovum*, œuf.

† 2. OVAIRE (o-vè-r'), *adj. f.* Pierre ovaire, les oolithes et les oursins fossiles.

— ÉTYM. Lat. *ovum*, œuf.

OVALAIRE (o-va-lê-r'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui présente une forme à peu près ovale. || Trou ovalaire, ou trou ovale, le trou sous-pubien, qui est dans l'os ischion. || Terme de chirurgie. Luxation ovalaire se dit, par abus, de la luxation de la cuisse où la tête de l'os se place contre le trou ovalaire. Amputation ovalaire, celle qui consiste à amputer de telle sorte que, la plaie étant ovale, on puisse, en en rapprochant les bords, obtenir une cicatrice linéaire.

— ÉTYM. *Ovale*.

1. OVALE (o-va-l'), *adj.* || 1° Qui est de figure semblable à celle que présenterait un œuf coupé sur le milieu, dans le sens de sa longueur. L'ellipse étant une de ces courbes, sa figure allongée fit naître dans l'esprit de Kepler la pensée d'y mettre en mouvement la planète Mars, dont il avait reconnu que l'orbite était ovale, LAPLACE, *Exp.* V, 4. || Terme d'anatomie. Centre ovale, nom donné à la lame de substance blanche formant le plafond des grands ventricules du cerveau. || Fosse ovale, enfoncement en dedans de l'oreillette droite du cœur, sur la cloison qui la sépare de l'oreillette gauche. || Trou ovale, le trou sous-pubien. || Trou ovale se dit quelquefois pour trou de Botal. Ils [des lamantins] ont le trou ovale du cœur ouvert; et par conséquent la femelle peut rester sous l'eau pendant la copulation, BUFF. *Quadrup.* t. XI, p. 254. || Dans les grandes orgues, lèvres ovales, les lèvres supérieures des tuyaux placés dans les tourelles. || 2° *S. m.* Un ovale, une figure ronde et oblongue. Un ovale très-allongé. L'ovale du visage, arrondi dans la femme, dans l'enfant; caractère de jeunesse, principe de la grâce, DIDER. *Essai sur la peint.* ch. IV. || Il se dit quelquefois au féminin. Reinbold avait remarqué que.... la lune .. décrivait à travers l'espace une route dont la figure était une ovale, BAILLY, *Hist. astr. mod.* II, p. 71. || 3° *S. m.* Machine à tordre la soie. 4° En ovale. *loc. adv.* D'après une forme elliptique. L'ouverture de l'artère veineuse étant en ovale à cause du lieu où elle se rencontre, DESC. *Méth.* V, 5.

— REM. *Ovale* devrait s'écrire, et en effet il s'est écrit, au masculin *oval;* car il suppose un adjectif *ovalis*, de *ovum*, œuf; cette faute ne peut s'expliquer que parce que sans doute *ovale* a été dans le principe un adjectif féminin, *ligne ovale*, *figure ovale*, et que, par confusion, on a transporté la terminaison féminine au masculin; ou parce qu'on a dit une *ovale* pour ce que nous nommons aujourd'hui un *ovale* (une ovale, dans RICHELET).

— SYN. OVALE, ELLIPSE. L'ellipse est une courbe exactement symétrique, tandis que l'ovale est, comme l'œuf, plus en pointe d'un côté que de l'autre.

— HIST. XVIe s. Oval (au masculin), COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *ovum*, œuf.

† 2. OVALE (o-va-l'), *adj.* Terme d'antiquité romaine. Qui a rapport à l'ovation. Couronne ovale.

— ÉTYM. Lat. *ovalis* (voy. OVATION).

† OVALER (o-va-lé), *v. a.* Tourner la soie avec l'ovale.

† OVALES (o-va-l'), *s. m. pl.* Famille de crustacés.

† OVALIFOLIÉ, ÉE (o-va-li-fo-li-é, ée), *adj.* Qui a des feuilles ovales.

— ÉTYM. *Ovale*, et *feuille*.

† OVALISTE (o-va-li-st'), *s. m.* et *f.* Ouvrier, ouvrière qui prépare la soie ovalée; synonyme de moulinier, moulinière.

† OVALITÉ (o-va-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est ovale. M. Cassini et plusieurs autres astronomes s'étaient prononcés pour l'ovalité de la terre, ce qui est une erreur, *Trévoux*.

† OVARIEN, IENNE (o-va-riin, riè-n'), *adj.* Terme de botanique et d'anatomie. Qui a rapport à l'ovaire.

— ÉTYM. *Ovaire*.

† OVARIFÈRE (o-va-ri-fè-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui porte l'ovaire.

— ÉTYM. *Ovaire*, et le lat. *ferre*, porter.

† OVARIOCÈLE (o-va-ri-o-sè-l'), *s. f.* Terme de chirurgie. Hernie de l'ovaire.

— ÉTYM. *Ovaire*, et κήλη, tumeur.

† OVARIOTOMIE (o-va-ri-o-to-mie), *s. f.* || 1° Terme de chirurgie. Opération qui consiste à enlever un ovaire malade, ou un ovaire sorti de l'abdomen par une ouverture herniaire. || 2° Terme de vétérinaire. Opération qui consiste à enlever les ovaires des vaches et autres animaux pour faciliter l'engraissement.

— ÉTYM. *Ovaire*, et τομή, section.

† OVARIQUE (o-va-ri-k'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport à l'ovaire. || Fonction ovarique, fonction qui produit l'ovule.

— ÉTYM. *Ovaire*.

† OVARISME (o-va-ri-sm'), *s. m.* Hypothèse physiologique qui fait provenir d'un œuf tous les animaux et même tous les corps organisés.

— ÉTYM. *Ovaire*.

† OVARISTE (o-va-ris-t'), *s. m.* Partisan de l'ovarisme.

† OVARITE (o-va-ri-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation de l'ovaire ou des ovaires.

— ÉTYM. *Ovaire*, avec la finale médicale *ite*, indiquant inflammation.

† OVARIULE (o-va-ri-u-l'), *s. m.* Terme d'anatomie. Organe transitoire, dit aussi corps jaune (*corpus luteum*) des ovaires, provenant d'une modification naturelle de l'ovisac ou vésicule ovarienne des mammifères nubiles.

— ÉTYM. Diminutif de *ovaire*.

† OVATIFOLIÉ, ÉE (o-va-ti-fo-li-é, ée), *adj.* Terme de botanique. Synonyme d'ovalifolié.

— ÉTYM. Lat. *ovatus*, qui est en forme d'œuf, et *folium*, feuille.

OVATION (o-va-sion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Espèce inférieure de triomphe, qui s'accordait à un général après une victoire peu considérable, ou remportée dans une guerre qui n'avait pas été déclarée suivant les lois; dans l'ovation le triomphateur était à cheval, et non porté sur un char. || Fig. On dit que ce lièvre [qui faisait le brave] ne rentrait dans son gîte qu'avec des feuilles de laurier, et faisait l'ovation, FÉN. t. XIX, p. 53. || 2° Par extension, honneur rendu à une personne en lui faisant cortége, etc. Faire une ovation à quelqu'un. Le vainqueur [pour un prix de peinture] élevé sur les épaules de ses camarades.. . après avoir joui des honneurs de cette espèce d'ovation, il fut déposé à la pension, DIDER. *Salon de* 1767, *Œuvr.* t. XV, p. 155.

— ÉTYM. Lat. *ovationem*, de *ovare*, qui vient de *ovis*, brebis; ainsi dit parce qu'on y immolait une brebis au lieu du taureau, qui était la victime dans le grand triomphe.

OVE (o-v'), *s. m.* Terme d'architecture, d'orfévrerie, etc. Ornement taillé en forme d'œuf. On fait aussi des oves en forme de cœur. || Ove fleuronné, ove entouré de feuillage.

— ÉTYM. Lat. *ovum*, œuf.

† OVÉ, ÉE (o-vé, vée), *adj.* Qui a la forme d'un œuf.

— SYN. OVALE, OVÉ. En termes de botanique, on dit ovale pour parler des organes dont l'épaisseur est faible, tandis que ové s'applique à ceux qui présentent les trois dimensions, et par conséquent la forme d'un œuf entier, LECOARANT.

— ÉTYM. Lat. *ovum*, œuf.

† OVICAPSULE (o-vi-ka-psu-l'), *s. f.* Synonyme d'ovisac.

— ÉTYM. Lat. *ovum*, œuf, et *capsule*.

† OVICULE (o-vi-ku-l'), *s. m.* Terme d'architecture. Petit ove. Les ovicules du chapiteau ionique.

— ÉTYM. Diminutif de *ove*.

† OVIDUCTE (o-vi-du-kt'), *s. m.* Terme d'anatomie. Conduit par lequel, chez les oiseaux, les œufs passent de l'ovaire hors du corps. || Nom donné, par analogie de fonctions, à la trompe de Fallope.

— ÉTYM. Lat. *ovum*, œuf, et *ductus*, conduit.

† OVIFÈRE (o-vi-fè-r'), *adj.* Terme de zoologie. Qui contient des œufs ou des corpuscules reproducteurs.

— ÉTYM. Lat. *ovum*, œuf, et *ferre*, porter.

† OVIFORME (o-vi-for-m'), *adj.* Qui a la forme d'un œuf.

— ÉTYM. Lat. *ovum*, œuf, et *forme*.

† OVILLÉ, ÉE (o-vil-lé, lée), *adj.* Terme de médecine. Déjections ovillées, celles qui ont la forme arrondie et la dureté des excréments de brebis.

— ÉTYM. Lat. *ovis*, brebis.

† OVINE (o-vi-n'), *adj. f.* Qui est de l'espèce de la brebis. Les races ovines.

— ÉTYM. Lat. *ovis*, brebis; grec, ὄϊς; russe, *ovtsa;* sanscr. *avi*.

OVIPARE (o-vi-pa-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Animaux ovipares, animaux qui se reproduisent par des œufs : oiseaux, reptiles, poissons. Lorsqu'on a divisé les animaux en vivipares et en ovipares, on a cru que ces deux classes générales épuisaient le règne animal; les pucerons nous ont démontré les premiers l'insuffisance d'une division si facile et si commode, BONNET, *Consid. corps organ. Œuvr.* t. VI, p. 266, dans POUGENS. || *S. m.* Les ovipares. Un ovipare.

— ÉTYM. Lat. *oviparus*, de *ovum*, œuf, et *parere*, enfanter (voy. PART, s. m.).

† OVIPARISME (o-vi-pa-ri-sm'), *s. m.* ou OVIPARITÉ (o-vi-pa-ri-té), *s. f.* État ou condition des êtres ovipares.

† OVISAC (o-vi-sak), *s. m.* Terme d'anatomie. Nom donné aux vésicules ovariennes dans toutes les périodes de leur existence.

— ÉTYM. Lat. *ovum*, œuf, et *sac*.

† OVISCAPTE (o-vi-ska-pt'), *s. m.* Terme de zoologie. Prolongement de l'abdomen de certains insectes, à l'aide duquel ils font des trous pour loger leurs œufs.

— ÉTYM. Mot hybride formé du latin *ovum*, œuf, et du grec σκάπτειν, fouir.

† OVISME (o-vi-sm'), *s. m.* Hypothèse physiologique dans laquelle on prétend que les parties essentielles du nouvel individu préexistent à la fécondation dans l'œuf ou ovule.

— ÉTYM. Lat. *ovum*, œuf.

† OVISTE (o-vi-st'), *s. m.* Partisan de l'ovisme.

† OVIVORE (o-vi-vo-r'), *adj.* Terme de zoologie. Qui se nourrit d'œufs.

— ÉTYM. Lat. *ovum*, œuf, et *vorare*, dévorer.

† OVO (AB) (a-bo-vo), *loc. adv.* À partir du commencement. Reprenons la chose ab ovo.

— ÉTYM. Lat. *ab ovo*, depuis l'œuf : chez les anciens, on servait des œufs à l'entrée du repas et des pommes à la fin ; la locution entière est *ab ovo ad mala*, de l'œuf aux pommes.

† OVOGÉNIE (o-vo-jé-nie), *s. f.* Terme de physiologie. Histoire de la naissance et du développement des ovules.

— ÉTYM. Lat. *ovum*, œuf, et le suffixe ....*génie*.

† OVOÏDAL, ALE (o-vo-i-dal, da-l'), *adj.* Dont la forme se rapproche de celle d'un œuf. Fruits ovoïdaux.

— ÉTYM. *Ovoïde*.

OVOÏDE (o-vo-i-d'). || 1° *Adj.* Qui a la forme d'un œuf. Figure ovoïde, BUFF. *Hist anim.* ch. XI. || 2° *S. m.* Corps solide de forme ovale. Ce fruit est un ovoïde. || 3° *S. m. pl.* Genre de poissons de la famille des ostéodermes. || Genre de mollusques.

— ÉTYM. Mot hybride formé du latin *ovum*, œuf, et εἶδος, forme.

† OVOIR (o-voir), *s. m.* Ciselet pour faire sur les métaux des reliefs en oves.

— ÉTYM. *Ove*.

† OVOLOGIE (o-vo-lo-jie), *s. f.* Histoire des œufs ou plutôt des ovules. L'ovologie humaine.

— ÉTYM. Mot hybride, du latin *ovum*, œuf, et λόγος, traité.

† OVO-URINAIRE (o-vo-u-ri-nè-r'), *adj.* Terme d'anatomie. Se dit d'une poche qui est l'allantoïde des mammifères.

— ÉTYM. Lat. *ovum*, œuf, et *urinaire*.

† OVO-VIVIPARE (o-vo-vi-vi-pa-r'), *adj.* Animal ovo-vivipare, animal ovipare, dans le corps duquel les œufs éclosent et qui pond des petits vivants; tels sont les orvets, quelques salamandres, les squales. || *S. m.* Les ovo-vivipares. Un ovo-vivipare.

— ÉTYM. Lat. *ovum*, œuf, et *vivipare*.

† OVULAIRE (o-vu-lè-r'), *adj.* Qui se rapporte à l'ovule.

† OVULATION (o-vu-la-sion), *s. f.* Terme de phy-

[illegible] Chute de l'ovule hors de la vésicule ovarienne, et, par suite, hors de l'ovaire, chute accompagnée des phénomènes menstruels.

† **OVULE** [illegible], *s. m.* ‖ 1° Terme de physiologie. Produit de l'ovaire duquel dérive directement l'embryon après la fécondation. ‖ 2° Nom donné à tort, chez les plantes phanérogames, à l'état de la graine avant et pendant la période de floraison. Des faisceaux des placentas qui distribuent les sucs nourriciers aux ovules, [illegible], *Instit. Mém. scienc.* 1808, p. 249. ‖ 3° Genre de coquilles univalves.

— SYN. OVULE, ŒUF. L'ovule est le germe arrivé à maturité et renfermé dans l'ovaire. L'œuf est l'ovule fécondé et arrivé dans la matrice.

— ÉTYM. Diminutif du lat. *ovum*, œuf.

† **OVULÉ, ÉE** (o-vu-lé, lée), *adj.* Se dit d'un ovaire ou d'une de ses loges qui renferme un ou plusieurs ovules.

† **OVULIGÈRE** (o-vu-li-jè-r'), *adj.* Qui porte des ovules; se dit des ovaires de certains animaux, à la surface desquels font saillie les ovules.

— ÉTYM. *Ovule*, et le lat. *gerere*, porter.

† **OVULITE** (o-vu-li-t'), *s. f.* Polypier pierreux, ovuliforme ou cylindracé. ‖ Petits corps qu'on trouve dans les coquilles du calcaire des environs de Paris.

— ÉTYM. *Ovule*, petit œuf.

† **OWÉNIEN, IENNE** (o-vé-niin, niè-n'), *adj.* Qui appartient à l'owénisme; qui en est partisan. ‖ *S. m.* Membre de ce genre d'association.

† **OWÉNISME** (o-vé-ni-sm'), *s. m.* Système d'association, de coopération inventé par Robert Owen, et reposant sur la communauté du travail et de ses produits.

† **OWÉNISTE** (o-vé-ni-st'), *s. m.* Partisan de l'owénisme.

† 1. **OX.... OXY....** préfixe chimique signifiant acide et venant du grec ὀξύς, acide, qui se rapporte au lat. *acer*, *acidus*, *acutus*.

† 2. **OX.... OXY....** préfixe d'histoire naturelle qui signifie aigu, et qui vient du grec ὀξύς, aigu.

† **OXACIDE** (o-ksa-si-d'), *s. m.* Terme de chimie. Acide résultant de la combinaison d'un corps simple avec l'oxygène.

— ÉTYM. *Ox....* 1, et *acide*.

† **OXALATE** (o-ksa-la-t'), *s. m.* Terme de chimie. Sel produit par l'acide oxalique et une base.

† **OXALHYDRIQUE** (o-ksa-li-dri-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide oxalhydrique, produit de l'action de l'acide azotique faible sur la cellulose.

† **OXALIDE** (o-ksa-li-d'), *s. f.* Type de la famille des oxalidées, où l'on distingue l'*oxalis acetosella*, dite petite oseille, oseille ronde, alleluia, pain à coucou, pain de coucou, oseille à trois feuilles, oseille de bûcheron, etc. (on en extrait le sel d'oseille).

— ÉTYM. Lat. *oxalis*, du grec ὀξαλίς, qui a même [illegible] que ὀξύς, aigre.

† **OXALIDÉES** (o-ksa-li-dées), *s. f. pl.* Famille de plantes [illegible] des géraniacées, dont l'oxalide est le type.

† **OXALIQUE** (o-ksa-li-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide oxalique, acide qui existe dans les oxalides, dans les rumex, les lichens et autres. L'acide oxalique, qu'on peut composer artificiellement, fut d'abord extrait du sel d'oseille qui est un oxalate de potasse, [illegible], *Programmes chim.* p. 21, dans [illegible] ‖ Éther oxalique, éther produit par distillation de l'alcool sur l'acide oxalique.

— ÉTYM. [illegible]

† **OXALOVINATE** (o-ksa-lo-vi-na-t'), *s. m.* Nom [illegible] des sels qui résultent de la combinaison d'une base avec l'acide oxalovinique.

† **OXALOVINIQUE** (o-ksa-lo-vi-ni-k'), *adj.* Acide [illegible] [illegible] comme un composé [illegible]

† **OXALURIE** [illegible], *s. f.* Terme de médecine. [illegible] de l'oxalate [illegible]

— ÉTYM. [illegible], et οὖρον, urine.

† **OXAMIDE** [illegible], *s. m.* Produit de distillation [illegible]

† **OXÉLÉON** (o-ksé-lé-on), *s. m.* Terme de pharmacie. [illegible] d'huile et de vinaigre.

— ÉTYM. *Ox....* 1, et [illegible], huile.

† **OXÉOLAT** [illegible], *s. m.* Terme de pharmacie. [illegible] [illegible] [illegible], à l'aide du [illegible]

† **OXÉOLÉ** [illegible], *s. m.* Terme de pharmacie. [illegible]

† **OXYBASE** [illegible], *s. f.* Terme de chimie. [illegible] le rôle de base dans une combinaison.

— ÉTYM. *Ox....* *oxy....* 1, et *base*.

† **OXYBASIQUE** (o-ksi-ba-zi-k'), *adj.* Terme de chimie. Se dit de certains sels qui contiennent une oxybase.

† **OXYBROMURE** (o-ksi-bro-mu-r'), *s. m.* Terme de chimie. Combinaison d'un bromure avec un oxyde.

— ÉTYM. *Ox.... oxy....* 1, et *bromure*.

† **OXYCARBURE** (o-ksi-kar-bu-r'), *s. m.* Terme de chimie. Combinaison de carbone et d'un oxyde.

— ÉTYM. *Ox.... oxy....* 1, et *carbone*.

† **OXYCARBURÉ, ÉE** (o-ksi-kar-bu-ré, rée), *adj.* Qui contient un oxycarbure. L'hydrogène oxycarburé, BERTHOLLET, *Instit. Mém. scienc.* 1810, 2e sem. p. 180.

† **OXYCÉPHALE** (o-ksi-sé-fa-l'), *adj.* Terme de zoologie. Dont la tête se termine en pointe. ‖ *S. m.* Un oxycéphale.

— ÉTYM. *Ox.... oxy....* 2, et κεφαλή, tête.

† **OXYCHLORATE** (o-ksi-klo-ra-t'), *s. m.* Terme de chimie. Genre de sels qui sont produits par l'acide oxychlorique.

† **OXYCHLORIQUE** (o-ksi-klo-ri-k'), *adj.* Terme de chimie. Se dit d'un des acides que le chlore produit avec l'oxygène.

— ÉTYM. *Ox.... oxy....* 1, et *chlorique*.

† **OXYCHLORURE** (o-ksi-klo-ru-r'), *s. m.* Terme de chimie. Combinaison de chlore et d'un oxyde.

— ÉTYM. *Ox.... oxy....* 1, et *chlorure*.

OXYCRAT (o-ksi-kra), *s. m.* Mélange de vinaigre et d'eau.

— HIST. XVIe s. On fera gargariser souvent le malade d'oxycrat, PARÉ, VI, 8.

— ÉTYM. Ὀξύκρατον, de ὀξύς, acide, et κεράω, mélanger (voy. CRASE).

† **OXYCYANURE** (o-ksi-si-a-nu-r'), *s. m.* Terme de chimie. Combinaison d'un cyanure et d'un oxyde.

— ÉTYM. *Ox.... oxy....* 1, et *cyanure*.

† **OXYDABILITÉ** (o-ksi-da-bi-li-té), *s. f.* Faculté de s'oxyder. L'oxydabilité du mercure par l'air, FOURCROY, *Connaiss. chim.* t. I, p. CXXI, dans POUGENS.

OXYDABLE (o-ksi-da-bl'), *adj.* Qui peut s'oxyder. Comme le fer est un des métaux les plus oxydables de la troisième section, THENARD, *Traité de chimie*, t. II, p. 7, dans POUGENS.

— ÉTYM. *Oxyder*.

† **OXYDANT, ANTE** (o-ksi-dan, dan-t'), *adj.* Qui peut oxyder, qui a la propriété d'oxyder.

OXYDATION (o-ksi-da-sion), *s. f.* Terme de chimie. Action d'oxyder; état de ce qui est oxydé. L'oxydation est toute opération dans laquelle on combine des matières, de quelque nature qu'elles soient, avec l'oxygène, de manière à les convertir en oxydes, FOURCROY, *Connaiss. de chimie*, t. I, p. 95, dans POUGENS. Quand Lavoisier eut vu qu'il n'y avait point d'oxydation sans gaz oxygène, qu'une partie de l'air commun disparaissait dans ces oxydations, SENNEBIER, *Ess. art d'obs.* t. III, p. 95, dans POUGENS.

— ÉTYM. *Oxyder*.

OXYDE (o-ksi-d'), *s. m.* Terme de chimie. Composé neutre, ou à réaction alcaline, d'oxygène et d'un métalloïde ou d'un métal. Les oxydes métalliques étaient désignés autrefois sous le nom générique de chaux. L'augmentation du poids dans les oxydes métalliques offrait un phénomène qui a paru longtemps inexplicable, SENN. *Ess. art d'ob.* t. III, p. 96, dans POUGENS. La plupart des métaux sont susceptibles de former chacun deux oxydes; quelques-uns en forment trois, quatre et peut-être cinq; aussi le nombre des oxydes est-il considérable, THENARD, *Traité de chimie*, t. II, [illegible], dans POUGENS. ‖ Oxydes basiques, ceux qui se combinent facilement et énergiquement avec les acides. ‖ Oxydes indifférents, ceux qui sont capables de jouer le rôle d'acides avec les bases puissantes surtout, et le rôle de base avec les acides, surtout ceux qui sont puissants. ‖ Oxydes [illegible], ceux qui ne s'unissent ni aux acides qui chassent leur oxygène, ni aux bases qui les décomposent en oxyde et en acide; tels sont le peroxyde de manganèse et le [illegible]-oxyde de plomb. ‖ Oxydes salins, ceux qui résultent de la combinaison d'un oxyde métallique basique avec un oxyde plus oxygéné du même métal, tels sont l'oxyde magnétique de fer, l'oxyde brun de chrome. ‖ Faux oxydes, tous les composés qui, jouant le rôle de base à l'égard des acides, remplissent quelquefois celui d'un acide faible et très-imparfait envers quelques oxydes.

— REM. Le terme oxyde n'est pas synonyme de [illegible], il y a, en effet, des oxydes qui ne jouent pas le rôle de base, tel est le peroxyde de manganèse.

— ÉTYM. Ὀξύς, acide, en ce sens que le corps pris de l'*oxygène*, qui fut ainsi dénommé à cause qu'on crut qu'il produisait tous les acides.

OXYDÉ, ÉE (ok-si-dé, dée), *part. passé* d'oxyder. Du fer oxydé. ‖ Aluminium oxydé, aluminium qui n'est point vraiment oxydé, mais auquel on communique par un tour de main la teinte grise à la mode.

OXYDER (o-ksi-dé), *v. a.* Terme de chimie. Amener à l'état d'oxyde. Lorsqu'on eut remarqué que l'eau qui passe dans un canon de fer rouge au feu l'oxydait, et qu'il s'échappait du gaz hydrogène, on put croire que ce phénomène était produit par la décomposition de l'eau, SENNEBIER, *Ess. art d'obs.* t. II, p. 118, dans POUGENS. ‖ S'oxyder, *v. réfl.* Passer à l'état d'oxyde.

— ÉTYM. *Oxyde*.

† **OXYDULE** (o-ksi-du-l'), *s. m.* Terme de chimie aujourd'hui abandonné. Premier degré d'oxydation d'un corps; on dit protoxyde.

— ÉTYM. Diminutif d'*oxyde*.

† **OXYDULÉ, ÉE** (o-ksi-du-lé, lée), *adj.* Terme de chimie. Qui est converti à l'état d'oxydule.

† **OXYÉCOÏE** (o-ksi-é-ko-ie), *s. f.* Terme de médecine. Sensibilité excessive du sens de l'ouïe.

— ÉTYM. Ὀξυηκοΐα, de ὀξύς, aigu, et ἀκούειν, entendre.

† **OXYFLUORURE** (o-ksi-flu-o-ru-r'), *s. m.* Combinaison d'un fluorure avec un oxyde.

† **OXYGALA** (o-ksi-ga-la), *s. m.* Lait aigri.

— ÉTYM. Ὀξύγαλα, de ὀξύς, acide, et γάλα, lait.

† **OXYGÉNABLE** (o-ksi-jé-na-bl'), *adj.* Terme de chimie. Qui est susceptible de se combiner avec l'oxygène. Les substances oxygénables BERTHOLLET, *Instit. Mém. scienc.* t. III, p. 84.

— ÉTYM. *Oxygéner*.

† **OXYGÉNANT, ANTE** (o-ksi-jé-nan, nan-t'), *adj.* Qui produit des oxydes. Principe oxygénant.

OXYGÉNATION (o-ksi-jé-na-sion), *s. f.* Terme de chimie. Toute combinaison de l'oxygène avec un corps quelconque, soit qu'elle produise un oxyde, soit qu'elle n'en produise pas. C'est dans ce dernier sens qu'on dit oxygénation du sang et non oxydation du sang.

— ÉTYM. *Oxygéner*.

OXYGÈNE (o-ksi-jè-n'), *adj.* Terme de chimie. Gaz oxygène, ou, substantivement, l'oxygène, corps simple, qui fait partie de l'air atmosphérique et qui entretient la respiration et la combustion. L'oxygène fut découvert, en 1774, par Priestley, en Angleterre, et par Scheele, en Suède; mais c'est Lavoisier que l'on doit la connaissance de ses propriétés principales et du rôle important qu'il joue dans le phénomène de la combustion et de la respiration : c'est Lavoisier qui a donné à ce corps le nom d'oxygène, c'est-à-dire qui engendre les acides; mais depuis on a reconnu que l'oxygène n'est pas le seul corps qui puisse engendrer des acides; on connaît un certain nombre d'acides qui ne contiennent pas d'oxygène. L'oxygène est un des corps simples dont la nature se sert le plus fréquemment dans toutes les combinaisons et les décompositions qu'elle exerce, FOURCROY, *Connaiss. chim.* t. [illegible] p. 148, dans POUGENS. Quoique le gaz oxygène soit si répandu dans la nature, et qu'il [illegible] joue un si grand rôle, il n'est connu que depuis quarante-trois ans : c'est à Priestley que la découverte en est due; il la fit en 1774, THENARD, *Traité de chimie*, t. I, p. 130, dans POUGENS. Lorsqu'au lieu de respirer le gaz oxygène, ou l'air, qui n'agit dans la respiration de l'homme et des mammifères que par l'oxygène qu'il contient, un animal respire tout autre gaz, il périt plus ou moins promptement. [illegible] les gaz, excepté l'oxygène, sont donc [illegible] [illegible] vie, ID. *ib.* t. III, p. 582. Un homme [illegible] par jour, d'après Lavoisier et Seguin [illegible] et d'après Davy, environ 740 litres d'oxygène, ou, ce qui est la même chose, donne lieu à la formation de [illegible] litres d'acide carbonique, qui, à la température et à la pression ordinaire, contiennent [illegible] grammes de charbon, ID. *ib.* t. III, p. [illegible] ‖ Oxygène [illegible] l'ozone.

— ÉTYM. *Ox.... oxy....* 1, et *....gène*, [illegible] ainsi dit parce qu'on crut d'abord qu'il entrait dans la composition de tous les acides.

OXYGÉNÉ, ÉE [illegible] *part. passé* d'oxygéner. Combiné avec l'oxygène. L'eau oxygénée.

OXYGÉNER (o-ksi-jé-né). La syllabe *gé* prend un accent grave, quand la syllabe qui suit est muette : j'oxygène, excepté au futur et au conditionnel : j'oxygénerai, j'oxygénerais, *v. a.* Terme de chimie. Combiner avec l'oxygène. ‖ S'oxygéner, *v. réfl.* Se combiner avec l'oxygène. Le sang en passant dans

les poumons [illegible] l'oxygène, se révivifie, reprend sa couleur rouge, et devient sang artériel, en se combinant avec l'oxygène de l'air atmosphérique que l'action respiratoire porte à chaque instant dans ces organes. [illegible].

— REM. Pour toute combinaison qui forme un oxyde, on dit oxyder.

— ÉTYM. Oxygène.

† OXYGÉNIFÈRE (o-ksi-jé-ni-fè-r'), *adj.* Qui [illegible] l'oxygène. Les corpuscules oxygénifères, les [illegible].

— ÉTYM. *Oxygène*, et le lat. *ferre*, porter.

OXYGONE (o-ksi-go-n'), *adj.* || 1° Terme de géométrie [illegible] et qui fait double emploi avec acutangle. || 2 Terme de zoologie. Dont les coquilles sont à [illegible].

— ÉTYM. *Ox... oxy...* 2, et γώνος, angle.

† OXY-IODURE (o-ksi-i-o-du-r'), *s. m.* Composé [illegible] et d'un oxyde métallique.

OXYMEL (o-ksi-mel), *s. m.* Mélange d'eau, de miel et de vinaigre.

— HIST. XVI° s. Oxymel, ou autres repercussifs, [illegible] VIII, 23.

— ÉTYM. Ὀξύμελι, de ὀξὺς, acide, et μέλι, miel.

† OXYMÉTRIE (o-ksi-mé-trie), *s. f.* Procédé de [illegible] par volumes, qui permet d'évaluer la quantité [illegible] libre ou de sel acide renfermé dans une substance quelconque || On dit aussi acidimétrie, [illegible] hybride.

— ÉTYM. *Oxy...* 1, et μέτρον, mesure.

† OXYMURIATIQUE (o-ksi-mu-ri-a-ti-k'), *adj.* Terme de chimie. Se disait du chlore, quand on le croyait composé d'acide muriatique et d'oxygène.

— ÉTYM. *Ox... oxy...* 1, et *muriatique*.

† OXYOPIE (o-ksi-o-pie), *s. f.* Vue plus perçante qu'elle ne l'est ordinairement.

— ÉTYM. *Ox... oxy...* 2, et ὤψ, vue.

† OXYOSPHRÉSIE (o-ksi-o-sfré-zie), *s. f.* Terme de médecine. Olfaction devenue plus sensible qu'à l'ordinaire.

— ÉTYM. *Ox... oxy....* 2, et ὄσφρησις, olfaction.

† OXYOTE (o-ksi o-t'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a des oreilles pointues.

— ÉTYM. *Ox... oxy...* 2, et οὖς, ὠτὸς, oreille.

† OXYPHONIE (o-ksi-fo-nie), *s. f.* Terme de médecine. Voix aiguë ou perçante.

— ÉTYM. Ὀξυφωνία, de ὀξὺς, aigu, et φωνή, voix.

† OXYPHOSPHURE (o-ksi-fo-sfu-r'), *s. m.* Combinaison de phosphore avec un oxyde métallique.

† OXYREGMIE (o-ksi-rè-gmie), *s. f.* Terme de médecine. Rapport acide.

— ÉTYM. Ὀξυρεγμία, de ὀξὺς, aigu, et ἐρυγμὸς, rot (?) [illegible].

† OXYRRHODIN (o-ksi-ro-din), *s. m.* Vinaigre rosat.

— ÉTYM. *Ox.... oxy....* 1, et ῥόδον, rose.

† OXYRRHYNQUE (o-ksi rin-k'), *adj.* || 1° Terme de zoologie. Qui a le bec pointu. La raie oxyrrhynque, dite vulgairement alène. Le mormyre oxyrrhynque. || 2° *S. m. pl.* Genre d'oiseaux [illegible] dans lequel on distingue l'oxyrrhynque flammiceps, qui habite le Brésil. || Genre d'insectes coléoptères. || Famille de crustacés décapodes.

— ÉTYM. *Ox.... oxy....* 2, et ῥύγχος, bec.

† OXYSACCHARUM (o-ksi-sa-kka-rom'), *s. m.* Mélange de sucre et de vinaigre.

— ÉTYM. *Ox... oxy...* 1, et le lat. *saccharum*, sucre.

† OXYSEL (o-ksi-sèl), *s. m.* Terme de chimie. Sel dans la base et l'acide duquel il entre de l'oxygène.

— ÉTYM. *Ox.... oxy....* 1, et *sel*.

† OXYSTYLE (o-ksi-sti-l'), *adj.* Terme de zoologie. Se dit de coquilles dont la columelle est aiguë.

— ÉTYM. *Ox.... oxy....* 2, et στῦλος, columelle.

† OXYSULFURE (o-ksi-sul-fu-r'), *s. m.* Terme de chimie. Combinaison d'un sulfure avec un oxyde.

— ÉTYM. *Ox.... oxy....* 1, et *sulfure*.

† OXYTON (o-ksi-ton), *s. m.* Terme de grammaire grecque. Nom donné aux mots qui ont l'accent aigu sur leur dernière syllabe, comme nos mots terminés par une syllabe sonore.

— ÉTYM. Ὀξύτονος, de ὀξὺς, aigu, et τόνος, accent.

† OXYURE (o-ksi-u-r'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a la queue terminée en pointe, ou le corps subulé et atténué à l'extrémité postérieure. || *S. m.* Oxyure vermiculaire, helminthe nématoïde à corps rond, qui vit dans l'intestin.

— ÉTYM. *Ox.... oxy....* 2, et οὐρά, queue.

OYANT, ANTE (o-ian, ian-t'), *s. m.* et *f.* Terme de pratique usité seulement dans cette locution : oyant compte, celui, celle à qui on rend un compte en justice. Les oyants compte. Le tout constaté par un récépissé de l'oyant compte, dix jours au moins avant le traité, *Code Nap.* art. 472.

— ÉTYM. Participe présent du verbe *ouïr*.

† OYAT (o-ia), *s. f.* Nom vulgaire du roseau des sables. Aucune coupe de plants d'oyats, roseaux de sable.... et autres plantes conservatrices des dunes.... *Décret du 14 déc.* 1810, art 6.

† OYEN (o-iin), *s. m.* Nom, en Lorraine, des semailles des grains d'hiver, en octobre et novembre.

† ....OYER ou EYER, suffixe verbal qui répond au suffixe italien *eggiare*, tous deux répondant au suffixe latin *oticare* : *ondoyer, guerroyer*, etc.

† OZÈNE (o-zè-n'), *s. m.* || 1° Terme de médecine. Ulcère de la membrane pituitaire qui donne lieu à une odeur infecte, comparée assez à propos à celle d'une punaise écrasée. L'ozène vénérien. || 2° Terme de zoologie. Genre de coléoptères carnassiers de la section des pentamérés.

— ÉTYM. Ὄζαινα, puanteur.

† OZOCÉRITE (o-zo-sé-ri-t') ou OZOKÉRITE (o-zo-ké-ri-t'), *s. f.* Sorte de résine ou de cire fossile dite aussi poix minérale.

— ÉTYM. Ὄζω, avoir de l'odeur, et κηρὸς, cire.

† OZONE (o-zo-n'), *s. m.* Terme de chimie. Nom donné à l'odeur qui se développe sous l'influence des décharges électriques, et qui est due à l'oxygène mis par ces décharges en un état particulier. || Nom de l'oxygène lui-même quand il est dans cet état. L'oxygène peut acquérir dans certaines circonstances une odeur particulière et un pouvoir oxydant plus considérable que celui qu'il possède d'ordinaire; à cet état, on lui donne le nom d'ozone; la découverte de l'ozone est due à M. Schœnbein, en 1840. L'ozone est plus abondant dans la campagne que dans les villes, où il est presque nul.

— ÉTYM. Ὄζειν, avoir une odeur.

† OZONÉ, ÉE (o-zo-né, née), *adj.* Voy. OZONISÉ.

† OZONISATION (o-zo-ni-za-sion), *s. f.* Action de donner à l'oxygène les qualités de l'ozone, ou de charger un corps d'oxygène ozonisé.

† OZONISÉ, ÉE (o-zo-ni-zé, zée), *adj.* Se dit de l'oxygène auquel on a communiqué la propriété d'oxyder à froid l'argent et de donner un bioxyde particulier, ainsi qu'une odeur forte et des qualités irritantes.

† OZONOMÈTRE (o-zo-no-mè-tr'), *s. m.* Instrument composé de papier à filtrer qu'on laisse tremper pendant quatre heures dans un empois contenant une partie d'iodure de potassium, 10 parties d'amidon et 200 parties d'eau, et qui, exposé à l'air, indique par sa teinte bleue la quantité d'ozone.

† OZONOMÉTRIE (o-zo-no-mé-trie), *s. f.* Emploi de l'ozonomètre.

† OZONOMÉTRIQUE (o-zo-no-mé-tri-k'), *adj.* Qui a rapport à l'ozonométrie. Papier ozonométrique.

P

P (pé ; dans l'épellation moderne, on le nomme pe), *s. m.* || 1° La seizième lettre de l'alphabet et la [illegible] des consonnes. Le P est une consonne [illegible]. || Ph se prononce f et représente le φ grec. || 2° En typographie, P indiquait le 16° feuillet d'un [illegible]. || 3° Sur les monnaies de France, P indique qu'elles ont été frappées à Dijon. || 4° Les banquiers et négociants se servent de P, dans les abréviations suivantes : P signifie protesté, ou payé; A P. [illegible]; A. S. P. accepté sous protêt; A S. P. C. accepté sous protêt, pour mettre à compte. || 5° [illegible], cinq pour cent; p. 00 00, pour mille. || 6° P capital signifie pied, et p minuscule pouce. || 7° En musique, P s'écrit sur les partitions pour piano, doucement; PP, più piano, plus doucement; PPP, pianissimo, très-doucement. || 8° En astronomie, PM signifie après midi : c'est l'abrégé de post meridiem. || 9° En pharmacie, P signifie pincée.

— HIST. XIII° s. P senefie paradis, Et le pere qui [illegible], Ciel et terre et la nuit oscure, *[illegible] de l'ABC*, JUBINAL, t. II, p. 282.

— ÉTYM. P latin; πῖ grec.

† PA (pa) ou PLA (pla), *s. m.* Dans les batteries de tambour, coup frappé sur la caisse en appuyant [illegible]ement avec la baguette que l'on tient de la main [illegible].

† PACA (pa-ka), *s. m.* Genre de mammifères rongeurs, appartenant à l'Amérique méridionale, et dont les habitudes sont celles du cochon, *cavia paca, L.* Paca noir. Paca fauve. Le paca s'accoutume aisément à la vie domestique; il est doux et traitable, tant qu'on ne cherche point à l'irriter, BUFF. *Quadrup.* t. IX, p. 10.

PACAGE (pa-ka-j'), *s. m.* Lieu de pâture. Puissent de frais gazons, puissent de claires ondes Dans un riant pacage arrêter mes brebis! DELILLE, *Imag.* VIII. Dans les pays de pacage où il se fait beaucoup de beurre.... GENLIS, *Maison rust.* t. II, p. 49, dans POUGENS. || Particulièrement. Nom donné aux terrains soumis au pâturage, mais surtout aux terrains en friche, aux communaux. || Droit de pacage, droit d'envoyer paître son bétail dans certains pâturages.

— HIST. XIV° s. Et las! dist Polibans, chi paierai trouage [tribut], Deable ont envoiet chestui en mon manage; Je croi qu'en l'autre siecle ferai anuit passage, *Baud de Seb.* XI, 438. || XVI° s. La garenne est de defense, tant pour la chasse que pour la pesche et le pascage, LOISEL, 738. Les herbages sauvages sont les pascages et pastis que sans artifice la nature fait d'elle mesme, non sujets à culture, et lesquels communement sont revestus d'arbres sauvages, O. DE SERRES, 260.

— ÉTYM. Bas-latin, *pascuaticum* ; de *pascuum*, pâturage, de *pascere*, paître (voy. ce mot).

PACAGER (pa-ka-jé. Le g prend un e devant a et o : pacageant, pacageons), *v. n.* Terme de coutume. Faire paître, faire pâturer. Il est permis de pacager en terre vaine et vague. || Activement. Faire pacager du blé, du seigle, le faire manger en herbe par les troupeaux.

— ÉTYM. *Pacage.*

PACANT (pa-kan), *s. m.* Terme vieilli de mépris. Un rustre.

— HIST. XVI° s. Oultre les intelligences dont il se vantoit de plusieurs pacants, qu'il avoit là dedans, du nombre desquels sont les Tallanges, les Baudoiches et les Gornays, des plus anciens gentilshom mes de la ville de Metz, [illegible], t. [illegible].

— ÉTYM. Norm. *pagnant*, lourd, grossier. *Pacan* paraît être le même que l'espagnol *pagano*, paysan et païen ; prov. *pagan* (voy. PAÏEN).

† PACARET (pa-ka-rè), *s. m.* Vin de Pacaret, vin de Xérès (Pacaret est une altération de Paxarete).

PACE (IN) (in'-pa-sé), *s. m.* Prison fort rigoureuse, où les moines mettaient autrefois ceux d'entre eux qui avaient commis quelque grande faute. On la nomme aussi quelquefois vade in pace, va en paix. || *Au plur.* Des in pace.

— HIST. XVI° s. Ceux qui se sont arrestez à vous [médecins] ne sont jamais partis de vos griffes que ne les ayez mis in pace [en terre], CHOLIÈRES *Cont.* t. I, *Matin.* II, p. 47.

— ÉTYM. Lat. *in*, en, et *pace*, paix; par un jeu de mots cruel sur la *paix* d'une prison.

PACHA (pa-cha), *s. m.* Titre, chez les Turcs, des gouverneurs de provinces. Le rang des pachas est déterminé par le nombre des queues de cheval qui forment leur étendard. Pacha à trois queues. On a fait dans ton palais [un hôtel de sous-préfecture] une entrée de pacha à trois queues, CH. DE BERNARD, *Un acte de vertu*, § 1.

— ÉTYM. Mot turc, qui signifie gouverneur, grand dignitaire.

PACHALIK (pa-cha-lik), *s. m.* Pays soumis [illegible]

[illegible] La M[illegible] étant devenue [illegible] le pacha à [illegible] résistance à l'opposition, [illegible] 1re part.

— ÉTYM. Turc, *pacha*, avec la finale *lig* qui s'ajoute à certains substantifs.

† PACHÉE (pa-chée), *s. f.* Émeraude orientale, [illegible] d'une couleur verte.

† PACHMINA (pach-mi-na), *s. m.* Nom du poil de chèvre dont sont faits les châles de cachemire.

† PACHOMÈTRE (pa-ko-mè-tr'), *s. m.* Instrument propre à mesurer l'épaisseur du verre des miroirs.

— ÉTYM. Πάχος, épaisseur, et μέτρον, mesure.

† PACHY.... Préfixe qui signifie épais, et qui vient du grec παχύς, c'est le sanscrit *bahu*, dense, nombreux.

† PACHYBLÉPHAROSE (pa-chi-blé-fa-rô-z'), *s. f.* Terme de médecine. Épaississement du tissu des paupières.

— ÉTYM. *Pachy*..., et βλέφαρον, paupière.

† PACHYCHYMIE (pa-chi-chi-mie), *s. f.* Terme de médecine. Épaississement morbide des humeurs.

— ÉTYM. *Pachy*..., et χυμός, humeur.

PACHYDERME (pa-chi-dèr-m'; quelques-uns prononcent, ici et dans les autres composés, *chi* comme *ki*), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la peau épaisse. Un quadrupède pachyderme. || *S. m. pl.* Les pachydermes, ordre des mammifères qui a été divisé en trois familles : 1° les proboscidiens; 2° les pachydermes proprement dits; 3° les solipèdes.

— ÉTYM. *Pachy*..., et δέρμα, peau.

† PACHYMÉNINGITE (pa-chi-mé-nin-ji-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation de la dure-mère.

— ÉTYM. *Pachy*..., et *méningite*.

† PACHYTRIQUE (pa-chi-tri-k'), *adj.* Terme d'entomologie. Qui a des poils épais.

— ÉTYM. *Pachy*..., et θρίξ, τριχός, poil.

PACIFICATEUR, TRICE (pa-si-fi-ka-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui pacifie. Qu'y a-t-il, messieurs, qu'y-a-t-il? qu'y a-t-il? çà, çà, voyons s'il n'y a pas moyen de vous mettre d'accord; que je sois votre pacificateur, que j'apporte l'union chez vous, MOLIÈRE, *la Jalousie du Barbouillé*, 6. Au nom de conquérant et de triomphateur, il veut joindre le nom de pacificateur, VOLT. *Fanat.* I, 4. [illegible] ne seront parvenus qu'à faire graver sur une médaille : Triomphatrice de l'empire ottoman et pacificatrice de la Pologne, ID. *Lett. à Catherine*, 27 mai 1769. || Nom donné aux membres de plusieurs sectes anabaptistes qui prétendaient que leur doctrine établirait sur la terre une paix perpétuelle. || 2° *Adj.* Qui pacifie, qui apaise les troubles. La victoire de l'esprit pacificateur sur l'esprit de persécution, VOLT. *Philos. Sermon de Josias Rossette*.

— HIST. XVIe s. Lanoue, qui faisoit l'homme de guerre et le pacificateur [au siége de la Rochelle], D'AUB. *Hist.* II, 18. Les hommes de paix ou pacificateurs [sortes d'officiers municipaux] ont l'autorité d'ordonner des ostages et une prompte paix à tous les [illegible] de la ville et à ses bourgeois et bourgeoises, [illegible] gén. L. I, p. 950.

— ÉTYM. Lat. *pacificatorem*, de *pacificare*, pacifier.

PACIFICATION (pa-si-fi-ka-sion; en vers, de six syllabes), *s. f.* || 1° Rétablissement de la paix. La pacification de [illegible]. La pacification des troubles [illegible] sur les [illegible] qu'il fallait changer [illegible] des [illegible] serments portés par [illegible] *Penser de* [illegible], 2e part. *Lett.* XXXV. || Édit de pacification, [illegible] édits des rois, qui avaient pour but d'apaiser les troubles de religion. [illegible] du colloque et des intrigues qui le suivirent fut un édit par lequel les [illegible] prêches hors des [illegible] de pacification fut [illegible] la cause de [illegible], *Mœurs*, 171. || 2° Particulièrement [illegible]

— HIST. XIVe s. [illegible] de leur paix [illegible] 62, 2. || XVIe s. [illegible] et union de toute [illegible] à une entière [illegible] *Hist.* [illegible] [illegible] I, II, p. 118.

— ÉTYM. Lat. *pacificationem*, de *pacificare*, pacifier.

PACIFIÉ, ÉE (pa-si-fi-é, ée), part. passé de pacifier. Pays pacifié. || Fig. [illegible]

[illegible] encor garder La douce impression d'extases commencées, L'AMANT, *Jocelyn*, *Prologue*.

PACIFIER (pa-si-fi-é), je pacifiais, nous pacifiions; vous pacifiiez; que je pacifie, que nous pacifiions; que vous pacifiiez, *v. a.* || 1° Rétablir la paix. L'Europe espère, Sire, que votre Majesté ne se contentera pas de l'éclairer, qu'elle va encore la pacifier, D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 1er juin 1772. || Il se dit aussi des différends, des troubles qu'on fait cesser. Perdit-il une occasion de pacifier les différends? FLÉCH. *le Tellier*. || 2° Fig. Rétablir le calme. Ce sont des gens que je mène avec moi, et dont je me sers tous les jours pour pacifier, avec leur harmonie et leurs danses, les troubles de l'esprit, MOL. *Am. méd.* III, 7. Auguste, dit un ancien, avait pacifié l'éloquence comme tout le reste; pacifier l'éloquence, c'est l'éteindre, VILLEMAIN, *Mélanges*, *De la corruption des lettres romaines*. || 3° Se pacifier, *v. réfl.* Devenir pacifié. Le pays allait se pacifiant.

— HIST. XVe s. En lui remontrant, entre les autres choses, la parfaite affection et vrai desir que le roi avoit de pacifier avecque lui et avoir traité, MONSTRELET, II, 67. Amours, qui trouva son cueur variant, entra dedans et luy dist : Comment, Passelion, n'entends-tu pas qu'elle sur toutes riens desire ta grace? pacifie avec elle, il est temps ou jamais, elle est près de toi, *Perceforest*, t. IV, f° 164. Et que on print journée pour povoir amyablement pacifier, et que ce pendant fust donnée surceance de guerre, COMM. V, 16. || XVIe s. Les devins dirent qu'il falloit se reconcilier avec les dieux et les pacifier, AMYOT, *Cam.* 14. Ilz l'avoient envoyé querir pour cognoistre, composer et pacifier leurs differents, ID. *Pélop.* 48. Qu'il feroit tout ce qui seroit en luy pour pacifier les Grecs entre eulx et les mettre d'accord, ID. *Lysand.* 10. Il en vint pour le commencement à composer des assemblées pour pacifier sans le prince de Condé, D'AUB. *Hist.* I, 179.

— ÉTYM. Provenç. et esp. *pacificar*; ital. *pacificare*; du lat. *pacificare*, de *pacem*, paix, et *facere*, faire. Dans l'historique, *pacifier*, pris absolument, a le sens de pactiser, faire la paix.

PACIFIQUE (pa-si-fi-k'), *adj.* || 1° Qui porte la paix, qui aime la paix. Homme pacifique. Desseins pacifiques. Il leur tomba du ciel un roi tout pacifique, LA FONT. *Fabl.* III, 4. Et porte grand amour aux hommes pacifiques, MOL. *Sgan.* XVII. Ce siècle pacifique par indifférence, J. J. ROUSS. *Lett. de la mont.* 5. Heureux, deux fois heureux, le peuple pacifique Qui, content des climats où l'ont placé les dieux, Vit libre sur le sol où dorment ses aïeux, MASS. *Helv.* VIII. || Substantivement. Bienheureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés enfants de Dieu! SACI, *Bible*, *Évang. St Math.* V, 9. Le titre que Dieu lui [à Salomon] donne est celui de pacifique.... il donne la gloire d'affermir le trône à ce pacifique, qu'il préfère aux guerriers par cet honneur, BOSS. *Polit.* IX, IV, 7. || 2° Qui porte la paix, la tranquillité. C'est ce qui a été réservé, pour vous et pour vos enfants, des hosties pacifiques des enfants d'Israël, SACI, *Bible*, *Lévit.* X, 14. Île pacifique [l'île des Faisans] où doivent se terminer les différents de deux grands empires, BOSS. *Mar.-Thér.* Car, sitôt que du soir les ombres pacifiques D'un double cadenas font fermer les boutiques, BOIL. *Sat.* VI. Que Dieu jette sur vous des regards pacifiques! RAC. *Esth.* I, 2. || Écrire en formule pacifique, se disait d'un évêque qui écrivait non comme évêque, mais comme simple particulier. || Où règne la tranquillité. Il contempla longtemps les formes magnifiques Que la nature prend dans les champs pacifiques, V. HUGO, *Ray. et ombres*, 34. || 3° Terme de jurisprudence. Possesseur pacifique, celui qui possède sans réclamation. || Titulaire pacifique, celui dont le titre n'est pas contesté. || 4° Terme de géographie. Mer Pacifique, la Mer du Sud. || On dit aussi l'océan Pacifique, et, par abréviation, le Pacifique. Parcourir le Pacifique.

— SYN. PACIFIQUE, PAISIBLE. Le pacifique est celui qui porte la paix, qui aime la paix; le paisible est celui qui reste en paix.

— HIST. XVIe s. Laissant toute la province pacifique, il s'en retourna à Rome, AMYOT, *P. Æm.* 8. Toutes choses estoient pacifiques en toutes les terres du roi Philippe, D'AUB. *Hist.* I, 184. [illegible] ils revenoient [d'une sortie, au siége de la Rochelle] sentans plus les pacifiques qu'ils [illegible] partis, ceux de la ville..., ID. *ib.* II, 45.

— ÉTYM. Provenç. [illegible] esp. et ital. *pacifico*; du lat. *pacificus* [illegible]

PACIFIQUEMENT (pa-si-fi-ke-man), *adv.* D'une manière pacifique. Un roi qui règne pacifiquement.

— HIST. XVIe s. S'approchant luy mesme tout pacifiquement, son arc destendu, AMYOT, *Crass.* 67.

— ÉTYM. *Pacifique*, et le suffixe *ment*; prov. *pacificamen*; esp. et it. *pacificamente*.

† PACKFONG (pak-fongh'), *s. m.* Alliage dit aussi cuivre blanc, cuivre chinois, maillechort. Le packfong est employé depuis longtemps par les Chinois, qui en défendent l'exportation. || On écrit aussi packfond ou packfung, LEGOARANT.

† PACO (pa-ko), *s. m.* || 1° Mot péruvien qui signifie rouge, et par lequel on désigne un minerai d'argent contenant beaucoup de fer. || 2° Un des noms de l'alpaca (voy. ce mot). L'alpaca ou paco, BUFF. *Quadrup.* t. X, p. 382.

† PACOLET (pa-ko-lè), *s. m.* Nom propre qui figure dans les anciens livres de féerie. C'est le cheval de Pacolet, c'est un homme qui va très-vite.

PACOTILLE (pa-ko-ti-ll', *ll* mouillées, et non pa-ko-ti-ye), *s. f.* || 1° Primitivement, petit lot de marchandises, que chaque marin embarqué avait le droit de porter avec lui, sans en payer le fret à l'armateur, JAL. || 2° Aujourd'hui, certaines parties de marchandises qu'un passager embarque pour son propre compte dans l'espoir de les vendre outre-mer. Nous ferons dans notre quartier une pacotille à Paul; car j'ai des voisins qui l'aiment [illegible], BERN. DE ST-P. *Paul et Virginie*. || 3° Certaines parties de marchandises dont l'ensemble [illegible] cargaison. Ce navire a des pacotilles de [illegible]rie. || Marchandises de pacotille, marchandises de qualité inférieure, qu'on ne pourrait [illegible] en Europe et qu'on va vendre dans les colonies. [illegible] nigrement. C'est de la marchandise de pacotille, ou, simplement, c'est de la pacotille, c'est une mauvaise marchandise. || 4° Par extension, ballot de marchandise. Il est minuit; çà qu'on me [illegible] hommes, pacotille et mulets, BÉRANG. *Contreb.* [illegible] de la fraude en pacotille, Qu'à la barrière [illegible] rait, BÉRANG. *Portrait.* || 5° Fig. et familièrement. Une certaine quantité d'objets quelconques. Ensuite, avec une petite pacotille, il est retourné en Dauphiné chez ses parents, VOLT. *Lett. au duc de Richelieu*, mai 1767.

— ÉTYM. Même radical que *paquet*.

† PACOTILLER (pa-ko-ti-llé, *ll* mouillées), *v. n.* Prendre une pacotille; faire le commerce de pacotille. Il est défendu depuis longtemps aux officiers de marine de pacotiller, et aucun d'eux ne se livre à ce trafic, LEGOARANT.

† PACOTILLEUR (pa-ko-ti-lleur, *ll* mouillées), *s. m.* Celui qui fait le commerce de pacotille. Pacotille devint synonyme de mauvaise marchandise, l'avarice des pacotilleurs ayant déshonoré le commerce d'outremer, JAL.

† PACQUAGE (pa-ka-j'), *s. m.* Art, action de pacquer.

† PACQUER (pa-ké), *v. a.* Terme de pêche. Trier le poisson et l'arranger dans des barils pour le transporter.

† PACT, *s. m.* Voy. PACTE, à la remarque.

PACTA CONVENTA (pa-kta kon-vin-ta), *s. m. pl.* Conventions faites entre la république de Pologne et le roi qui venait d'être élu.

— ÉTYM. Lat. *pactum*, pacte, et *conventum*, convenu.

PACTE (pa-kt'), *s. m.* || 1° Convention. Ignorez-vous que le Seigneur, le Dieu d'Israël a donné pour toujours à David et à ses descendants la souveraineté sur Israël par un pacte inviolable? SACI, *Bible*, *Paralip.* II, XIII, 5. J'avoue qu'il y a des obligations mutuelles entre le prince et le sujet.... [illegible] telles obligations soient fondées sur un [illegible] tuel.... BOSS. 5e *avert.* 53. La doctrine des pactes [illegible] le ministre [Jurieu] explique en ces termes [illegible] est contre la raison qu'un peuple se livre à un souverain sans quelque pacte, et qu'un tel traité serait nul et contre la nature, ID. *ib.* 50. Le pacte social établit entre les citoyens une telle égalité, qu'ils s'engagent tous sous les mêmes conditions et doivent tous jouir des mêmes droits, J. J. ROUSS. *Contr. soc.* II, 4. Je sais bien mauvais gré à l'auteur du Système de la nature du prétendu pacte qu'il imagine que les rois ont fait avec les prêtres pour opprimer les peuples, D'ALEMB. *Lett.* [illegible] juil. 1775. || Faire un pacte avec le diable, [illegible] ler avec le diable une prétendue convention [illegible] Il accordait richesse et pouvoir pendant un certain temps, au bout duquel il s'emparait de celui qui avait fait le pacte. [illegible] cœur, comme quand on a fait un pacte avec le diable, et que le jour approche [illegible] 170. Le Sage dit [au sujet de l'affaire des poisons, sous

Louis XIV] que le maréchal duc de Luxembourg avait fait un pacte avec le diable, afin de pouvoir marier son fils avec la fille du marquis de Louvois, VOLT. *Louis XIV*, 26. || Fig. Nous avons fait pacte avec la mort, nous avons contracté alliance avec l'enfer, SACI, *Bible, Isaïe*, XXVIII, 15. Rompez, rompez tout pacte avec l'impiété, RAC. *Athal.* I, 1. La justice humaine, qui ne voit que les actions, n'a qu'un pacte avec les hommes, qui est celui de l'innocence, MONTESQ. *Esp.* XXVI, 12. Ce n'est que dans l'espérance et en faveur du chant, que nous consentions qu'on altère la déclamation naturelle : c'est là le pacte du théâtre lyrique, MARMONTEL, *Œuv.* t. X, p. 18. || 2° Pacte de famille, traité conclu en 1761 entre la France et l'Espagne, par lequel toutes les branches de la maison de Bourbon s'obligeaient à se soutenir mutuellement. || 3° Pacte fédéral, la constitution de la Suisse. || 4° Pacte de famine, nom sous lequel on connaît une compagnie de monopoleurs de grains fondée en 1729, et qui organisa systématiquement des chertés. || 5° Terme de droit romain. Convention à laquelle le droit civil n'attachait pas d'action. || Pactes nus, pactes qui n'étaient confirmés ni par le droit civil ni par le droit prétorien, et qui n'avaient pas été joints à un contrat de bonne foi. || 6° Terme de jurisprudence. Pacte de famille, accord fait pour régler l'ordre de succéder autrement qu'il n'est réglé par la loi. || Pacte de préférence, clause par laquelle l'acheteur s'engage à donner la préférence au vendeur, dans le cas où il se dépouillerait de ce qu'il vient d'acquérir. || Pacte de réméré, voy. RÉMÉRÉ.

— REM. La Fontaine a dit pact, qui est un archaïsme : De certains mots, caractères, brevets, Où, sans pact ni demi.... L'on se guérit, l'on guérit sa monture, *Orais.*

— HIST. XIV^e s. Et si li fecial n'i estoient, celui pact et celle aliance estoit tenue pour nulle, BERCHEURE, f° 2, *verso.* || XVI^e s. L'argent de tous monnoyt par les pactes [promesses] que ilz luy envoyoyent, six vingtz quatorze millions.... RAB. *Garg.* I, 46. Voicy un pact qui sera entre vous et moy, ID. *Pant.* I, 46. L. Emilius Regillus.... feit pache avec eulx [les habitants de Phocée] de les recevoir pour amis du peuple romain, MONT. I, 27.

— ÉTYM. Génev. *pache*, s. f.; prov. *pacha*, s. f.; catal. *pacte*; espagn. *pacto*; ital. *patto*; du latin *pactum*, pacte, *pacisci*, faire un pacte, qui est l'inchoatif de l'archaïque *pacere* et de sa forme nasalisée *pangere*; tous trois se rencontrent dans le participe *pactus*: le radical est *pak*, affermir, sanscr. *paç*, lier, grec πήγνυμι, fixer (voy. PAGE 1). *Pache* est la forme régulière que *pactum* a dû donner.

† PACTION (pa-ksion ; en vers, de trois syllabes), s. f. Terme vieilli. Action de faire un pacte, une convention. Plût à Dieu qu'il ne fallût ni sceaux ni gages pour l'assurance de ces pactions, et que la conscience et la foi en fussent les seules dépositaires! MALH. *le Traité des bienf. de Sénèque*, III, 16. L'injure d'une paix à la fraude enchaînée, Les durées pactions d'un royal hyménée, CORN. *les Victoires du roi.* Avec eux avant vous nos pactions sont faites; Sous les lois de l'hymen ils nous donnent leur foi, TH. CORN. *Circé*, I, 7.

— HIST. XIV^e s. Paction est consentement qui se fait par deux ou par plusieurs en accord, BOUTEILLER, *Somme rural*, titre 40. || XV^e s. Il tenoit le dit chastel de Ventadour comme sien et son propre heritage, et avoit mis tout ce païs à certains pactis; et, parmy toutes ces pactions, toutes gens labouroient en paix dessous luy, FROISS. liv. III, p. 276, dans LACURNE. || XVI^e s. J'ay composé avecques mon estomac en telle paction que tousjours il se couche et se lieve avecques moy, RAB. *Garg.* I, 41.

— ÉTYM. Prov. *pactio*; espagn. *paccion*; du lat. *pactionem* (voy. PACTE).

PACTISER (pa-kti-zé), v. n. || 1° Faire un pacte. Ils ont avec Satan contre moi pactisé; A force de médire, ils m'ont débaptisé, THÉOPHILE, *Œuv.* 3° part. p. 138, dans LACURNE. Pactisons seulement, tout le reste ira bien, TH. CORN. *le Charme de la voix*, IV, 6. || 2° Fig. Composer, transiger. Pactiser avec le crime. L'enfant sait toujours vous faire payer une heure d'application par huit jours de complaisance; à chaque instant il faut pactiser avec lui, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— HIST. XIV^e s. Les quels mariz et femme ont fait et accordé, pastigé et transigé entre eulx les pactions et convenances qui s'ensuivent, DU CANGE, *pacisci*. || XVI^e s. Vous estiez mort, ou bien falloit vous cacher dans quelque maison de ceux-là qui avoient pactisé avec eux [s'étaient rachetés moyennant argent], MONTLUC, *Mém.* t. II, p. 25, dans LACURNE. Le gain, duquel celuy qui a demené la dite negociation est creu par son serment, est departi entre eux selon ce qui a esté pactisé et accordé, *Coust. génér.* t. II, p. 701.

— ÉTYM. Anc. franç. *pactis*, convention par laquelle on se rachète du pillage ou de toute autre vexation (voy. PACTE). On trouve aussi *pactionner*.

† PACTOLE (pa-kto-l'), s. m. Petite rivière de Lydie qui charriait de l'or. || Fig. Source de richesse. Mais l'honneur en effet qu'il faut que l'on admire, Quel est-il, Valincour? pourras-tu me le dire? L'ambitieux souvent le met à tout brûler, L'avare à voir chez lui le Pactole rouler, BOIL. *Sat.* XI. Un petit filet du Pactole suffit à notre ambition, MARMONTEL, *Mém.* II. Les hautes classes de la société, où le Pactole roule ses flots, BRILLAT-SAVARIN, *Physiol. du goût, Médit.* XV.

† PADELIN (pa-de-lin), s. m. Grand creuset dans lequel on fond la matière du verre.

† PADÈRE (pa-dè-r'), s. m. Nom spécifique d'une couleuvre des Indes orientales.

† PADEROLLE (pa-de-ro-l'), s. f. Un des noms vulgaires de la patience, plante.

† PADISCHAH ou PADISHA (pa-di-cha), s. m. L'empereur des Turcs. Sous tous les autres padishas ou empereurs et surtout dans nos derniers temps, vous retrouvez dans Constantinople le gouvernement d'Alger et de Tunis, VOLT. *Mœurs*, 192. Depuis François I^{er}, auquel le grand Soliman accorda la qualification de padischah, les rois de France sont les seuls souverains de l'Europe qui aient jamais reçu ce titre en Turquie et en Perse, PIHAN, *Gloss. des mots fr. tirés de l'arabe.* Écoute-moi, visir de ces guerriers sans nombre, Ombre du padischah qui de Dieu même est l'ombre, V. HUGO, *Orientales, le Derviche.*

— ÉTYM. Persan, *padischah*, monarque, de *pâd*, protecteur, et *schah*, roi.

† PADOLLE (pa-do-l'), s. f. Coquille d'Afrique.

PADOU (pa-dou), s. m. Nom donné à des rubans de bourre de soie. || On écrivait autrefois padoue. Les rubans de bourre de soie qu'on appelle padoues, s'emploient par les tailleurs, couturières, etc. *Dict. des arts et mét. Rubanier.*

— ÉTYM. *Padoue*, ville d'Italie où ce ruban se fabrique.

PADOUANE (pa-dou-a-n'), adj. f. Médailles padouanes, médailles nouvellement frappées pour contrefaire les antiques, et tromper ceux qui ne s'y connaissent pas ; elles provenaient d'un nommé le Padouan, qui en a contrefait un grand nombre en Italie. || Se dit, par extension, de toutes les médailles modernes frappées à l'antique, et qui semblent avoir tous les caractères de l'antiquité.

† PÆ..., voy. par PÉ....

† PAF (paf). || 1° *Interj.* indiquant un coup donné. Pif, paf, en veux-tu, en voilà. || 2° Il se dit, adjectivement, de l'homme assez ivre pour tomber à terre et faire paf, et signifie gris, ivre. Vous avez été joliment paf hier, H. DE BALZAC, *Un grand homme de province à Paris*, 1839, in-8°, t. I, p. 338. || 3° *S. m.* Dans un ancien langage populaire, par la métonymie de la cause pour l'effet, ce qui rend paf, vin, liqueur. Viens d'amitié boire nous trois un coup de paf, VADÉ (1758), dans *Excentricités du langage*. || 4° Grès paf, voy. GRÈS.

PAGAIE (pa-ghè), s. f. || 1° Espèce de rame dont on se sert aux Indes orientales et dont la forme est celle d'une pelle, longue de cinq ou six pieds, avec une petite traverse, de quatre ou cinq pouces, en forme de béquille, au bout du manche ; l'usage de la pagaie diffère de celui de l'aviron, en ce que la première ne porte pas sur l'embarcation, et agit seulement par la force des bras. Il y a des pagaies à double pale dont chacune plonge alternativement de côté et d'autre du bateau ou de la pirogue. Ils vinrent dans un canot semblable à ceux des Européens, à cette différence près qu'on le voguait avec des pagaies au lieu d'avirons, BOUGAINVILLE, *Voy.* t. II, p. 306, dans POUGENS. || 2° Terme de pêche. Sorte de petit aviron qu'on n'appuie point sur le bord et qu'on manie à deux mains, comme on ferait d'un balai. || 3° Espèce de grande spatule en bois pour remuer le sucre. || 4° Pagaie, nom d'un arbre de la Guiane que les auteurs nomment bois de pagaie blanc.

† PAGALE (EN) (pa-ga-l'), loc. adv. Terme de marine. Précipitamment. Mouiller en pagale. Jeter des objets en pagale dans la cale d'un navire, c'est-à-dire les jeter à peu près au hasard.

— ÉTYM. Origine inconnue, dit JAL.

† PAGANISANT (pa-ga-ni-zan), s. m. Membre d'une secte chrétienne qui conservait les cérémonies du paganisme.

† PAGANISER (pa-ga-ni-zé). || 1° *V. n.* Agir, penser en païen. Et, parce que je propose ce même principe que nul n'a nié.... je suis un païen [d'après Fénelon], je ne songe plus que je parle au milieu de l'Église, je paganise dans le sanctuaire, BOSS. *Signatures des docteurs.* || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*. || 2° *V. a.* Donner le caractère du paganisme. Sa statue [d'Adrien], celles de Jupiter capitolin et d'autres divinités grecques et phéniciennes ornèrent le temple bâti sur les ruines du sanctuaire de Jéhovah.... il fit aussi construire un temple de Jupiter sur Garizim, la montagne sainte des Samaritains, et un temple de Vénus sur le Golgotha ; on eût dit qu'il voulait ainsi paganiser les trois monts vénérés par les trois religions issues du monothéisme d'Israël, RÉVILLE, *Rev. des Deux-Mondes*, 1^{er} nov. 1867, p. 112.

— ÉTYM. Lat. *paganus*, païen.

PAGANISME (pa-ga-ni-sm'), s. m. Religion païenne, c'est-à-dire religion constituée par le polythéisme. De quelle antiquité se pouvait vanter le paganisme, qui ne pouvait lire ses propres histoires sans y trouver l'origine non-seulement de sa religion, mais encore de ses dieux? BOSS. *Hist.* II, 12. Le paganisme a dû nécessairement envelopper les oracles dans sa ruine, lorsqu'il a été aboli par le christianisme, FONTEN. *Orac.* II, 6. Après que Théodose eut défait le rebelle Eugène, il alla à Rome, où tout le sénat tenait encore pour le paganisme, ID. *ib.* II, 4. || Fig. N'a-t-il [Jurieu] pas dit partout que le papisme est un abominable paganisme, et que l'idolâtrie y est aussi grossière qu'elle était autrefois à Athènes? BOSS. 3° *avert.* 3. || S'est dit, dans le moyen âge, pour islamisme, par ignorance des dogmes du monothéisme musulman.

— HIST. XII^e s. Se Rou voleit por noz chrestien devenir, Baptestire [baptême] rechoivre, paienisme guerpir [quitter], DU CANGE, *paganismus*.

— ÉTYM. *Paganiser*. Calvin, *Inst.* 1185, a dit *paganité*. *Paienisme* est la dérivation directe de *paganismus*.

† PAGAYER (pa-ghè-ié). Il se conjugue comme payer. || 1° *V. n.* Terme de marine. Se servir de la pagaie pour donner le mouvement à un canot. || 2° *V. a.* Faire marcher avec la pagaie. Pagayer un canot.

† PAGAYEUR (pa-ghè-ieur), s. m. Celui qui se sert de la pagaie, c'est-à-dire debout, sans l'appuyer sur les bords du navire, la tenant des deux mains, l'une au sommet, l'autre vers le milieu du manche, et poussant l'eau derrière lui.

1. PAGE (pa-j' ; d'après Chifflet, *Gramm.* p. 183, l'*a* était long : pâge), s. f. || 1° L'un des côtés d'un feuillet de papier, de parchemin, etc. Les deux pages d'un feuillet. Le nombre des pages dans une feuille d'imprimerie est déterminé par le format : il y en a quatre dans une feuille in-folio, huit dans une feuille in-quarto, seize dans une feuille in-octavo, etc. L'Ecclésiaste, après avoir commencé son divin ouvrage par les paroles que j'ai récitées [vanité des vanités], après en avoir rempli toutes les pages du mépris des choses humaines, BOSS. *Duch. d'Orl.* De l'encre, du papier! dit-il [Linière]; qu'on nous enferme! Voyons qui de nous deux, plus aisé dans ses vers, Aura plus tôt rempli la page et le revers, BOIL. *Ép.* II. Si l'on ôte de beaucoup d'ouvrages de morale l'avertissement au lecteur, l'épître dédicatoire, la préface, la table, les approbations, il reste à peine assez de pages pour mériter le nom de livre, LA BRUY. I. || Poétiquement et fig. Les cieux pour les mortels sont un livre entr'ouvert.... Chaque siècle avec peine en déchiffre une page, LAMART. *Harm.* II, 4. || Page blanche, page où il n'y a rien d'écrit. Sur cette page blanche où mes vers vont éclore, Qu'un regard quelquefois ramène votre cœur; De votre vie aussi la page est blanche encore; Que ne puis-je y graver un seul mot : le bonheur! LAMART. *Pièces div. Vers sur un album.* || Fig. Ah! grâce aux passions que mon cœur se retranche, Puisse toute ma vie être une page blanche! LAMART. dans le *Dict. de* DOCHEZ. || 2° Écriture ou impression contenue dans la page. Une page à deux colonnes. Il y a tant de lignes à la page. Tous les jours malgré moi, cloué sur un ouvrage, Retouchant un endroit, effaçant une page, BOIL. *Sat.* II. Tout le mal est dans ce peu [le peu de pages d'un pamphlet] ; seize pages, vous êtes pamphlétaire ; faites-en seize cents, vous serez présenté au roi, P. L. COUR. *Pamphl. des pamphl.* || Terme d'imprimerie. Mettre en pages, rassembler des paquets de composition pour en former des pages. || Metteur en pages, le compositeur chargé de cette opération. || 3° Le contenu de la page, par rapport au sens, au style. Pour dernier exemple des exagérations dont je me

[illegible] j'alléguerai ce que les mystiques répètent à [illegible] les pages, que ... BOSS. Ét. d'orais. I, 8. Deux ou trois pages auraient suffi pour la vérité, les [illegible] firent des livres, FONTEN. Guglielmini. Une page de Locke contient plus de vérités que tous les volumes de Malebranche, DIDEROT, Opin. des anc. philos. (malebranchisme). Aussi a-t-il écrit de belles pages, comme il disait lui-même, mais il n'a jamais fait un livre, MARMONTEL, Mém. VII. La Bruyère s'est amusé à écrire une page dans le style de Montaigne, et il l'a très-bien imité, ID. Élém. litt. Œuv. t. IX, p. 100, dans POUGENS. Oh! qu'une page pleine dans les livres est rare, et que peu de gens sont capables d'en écrire dix sans sottises! P. L. COUR. Pamphl. des pamphl. || Fig. C'est la plus belle page de son histoire, c'est l'action qui lui fait le plus d'honneur. || 4° Terme de botanique. Chacune des deux surfaces d'une feuille plane.

— ÉTYM. Wallon, pâg, paûg; prov. espagn. et ital. pagina; du lat. pâgina, où l'accent est sur a, de pagere, pangere, fixer; grec, πηγνυω, πάγω. Le sens propre est lame, plaque, chose que l'on fixe. Festus dit autrement : Paginæ dictæ, quod in illis versus (des lignes d'écriture) panguntur, id est figuntur. Bien qu'on ne trouve pas d'exemple de ce mot, il doit être ancien; car pâgina n'a pu donner page que dans l'origine de la langue.

2. PAGE (pa-j'), s. m. || 1° Jeune garçon attaché au service d'un roi, d'un prince, d'un seigneur. Page de la chambre du roi, ou, simplement, page. Page, cherchez Rodrigue, et l'amenez ici, CORN. Cid, II, 4. M. de Dangeau va en poste et par conséquent sans grand équipage, mais avec six gentilshommes et six pages magnifiquement habillés, PELLISSON, Lett. hist. t. I, p. 602, dans POUGENS. Tout petit prince a des ambassadeurs; Tout marquis veut avoir des pages, LA FONT. Fabl. I, 3. Le duc et le marquis se reconnut aux pages, BOIL. Sat. V. Ce que vous n'imaginerez seulement pas, c'est la beauté des chevaux que montaient les pages de la grande et de la petite écurie, qui les menaient très-adroitement, MAINTENON, Lett. à Mme de Villarceaux, 27 août 1660. Les pages de la chambre étaient vêtus de casaques de velours couleur de feu, chamarrées d'or, ID. ib. Sylvain, de ses deniers, a acquis de la naissance et un autre nom.... il n'aurait pu autrefois entrer page chez Cléobule, et il est son gendre, LA BRUY. VI. Le petit page me demanda de quelle part je l'apportais [le billet], LESAGE, Gil Blas, IV, 5. La foule de pages et de domestiques de livrée a disparu, pour mettre plus d'aisance dans l'intérieur des maisons, VOLT. Louis XIV, 29. || Tour de page, malice où il y a de l'espièglerie. || Effronté comme un page de cour, ou, simplement, comme un page, hardi jusqu'à l'impudence. Plus effronté qu'un page, en vain on le retient, TH. CORN. Baron d'Albikrac, I, 3. || Être sorti de page, être hors de page, avoir accompli le temps de son service dans les pages. Outre cela, pour récompense, on me fit [illegible] en sortant de page, DANCOURT, 2e chap. du Diable boit. Prol. sc. 1. Elle le fit de moitié plus jeune, d'une beauté délicate, et non plus un Mars, mais un Adonis qui ne ferait que sortir de page, LA FONT. Psyché, I, p. 76. || Substantivement. Le hors de page, récompense qu'on donnait chez le roi aux pages sortant de service. || Fig. Être hors de page, être hors de toute dépendance. Cette manière de gens qui ne sortent jamais de hors de page [qui en philosophie sont toujours écoliers], MALH. Épît. de Sénèque, XXXIII. Je vous ferai bien voir que je suis hors de page, TH. CORN. D. Bertr. de Cigarral, V, 11. [illegible] hors de page, affranchir de la dépendance. [illegible] hors de page, BOIL. Femm. [illegible] || 2° Pages de la musique, enfants qui [illegible] pour chanter devant le roi. || 3° Page de la vénerie, jeune homme destiné à devenir officier de la vénerie. || 4° Pages ou garçons de navire, [illegible] || 5° Nom de quelques papillons. || 6° Terme de modes. Petite [illegible] le bas de la robe sans être obligé de la tenir.

— [illegible]

[illegible]

[illegible]

tris [querelle] Des valets et des pages qui gardoient les roncis, ID. ib. Son hacinet faisoit à son page porter, ID. ib. Vinrent à l'hostel de feu Robert deux larrons ou pillars et un page suivant les routes non communes; les deux larrons et leur page furent tués en dormant, ID. ib. Page de la palefrenerie, ID. ib. Ne ne li faut [à mon cheval] vallet ne page; Car il est housez d'avantage, MACHAUT, p. 80. || XVe s. Les pages, de froid et de mal-aise, ne pouvoient porter les lances, mais les laissoient cheoir, FROISS. II, II, 17. Il estoit jà assez grant pour estre hors du paige, Petit Jehan de Saintré, p. 131, dans LACURNE. Avec ses paiges, qui nobles hommes estoient, J. LEFEVRE DE ST-REMY, Hist. de Charles VI, p. 89, dans LACURNE. Pour combatre n'y avoit point plus de neuf mille hommes, dont je conte deux mille pour la sequelle et serviteurs des gens de bien de l'ost; je ne conte point pages ne valets de sommiers ne telles gens, COMM. Mém. p. 656, dans LACURNE. Les Anglois eurent peur desdits Lombards du costé senestre qui vinrent derriere eux, et s'enfuirent les pages des Anglois et autres qui estoient derriere leur bataille, BERRY, Chron. de 1402 à 1461, p. 372, dans POUGENS. Après les cent gentilshommes venoient les pages d'honneur montez sur grands chevaux, et les laquais à pied vestus de draps d'or et de velours allans autour de la personne du roy, ANDRÉ DE LA VIGNE, Voy. de Naples de Charles VIII, p. 148, dans LACURNE. || XVIe s. Si eust-il discerné un page entre cent autres; car il le sentoit à son pageois [façon de page], incontinent qu'il entroit en la salle, DESPER. Contes, XC. J'ay oui dire à une damenotable, que le roy François le louoit [Louis XI] extremement fort; qu'il estoit un peu trop cruel et sanguinaire, et que c'estoit luy qui avoit mis les roys de France hors de page; car devant luy, disoit-il, les rois n'estoient que des demy rois, et n'avoient encore gagné l'autorité et la preeminence sur leur royaume, BRANT. Cap. franç. t. I, p. 60, dans LACURNE.

— ÉTYM. Wallon, pag; ital. paggio. Mot d'origine douteuse; Diez le tire de παιδίον, disant que le mot a pu venir en Italie par les Grecs ou par les croisades. Il faut remarquer que, primitivement, page n'a nullement le sens de jeune enfant de distinction; il signifie un domestique de bas étage, valet de cuisine, domestique d'armée. Cela paraît se rapporter davantage au provençal pages, vilain, paguet, petit vilain; du latin pagensis, qui vient de pagus, lieu de campagne; page représenterait pagius. Ceci est confirmé par un important passage de Fauchet cité dans du Cange, pagius : « Le mot de page, jusques au temps des rois Charles VI et VII, sembloit être seulement donné à de viles personnes, comme à garçons de pied; car encore aujourd'hui les tuilliers appellent pages ces petits valets qui sur des palettes portent sécher les tuiles vertes. »

† PAGEAU (pa-jô) ou PAJEL (pa-jèl), s. m. Voy. PAGELLE.

† PAGELLE (pa-jè-l'), s. m. || 1° Sorte de poisson. Le pagelle érythrin, appelé bouccanètre aux Antilles, et qui porte, sur nos côtes de la Méditerranée, les noms de pageur, pagel, pageau, pagau. C'est le spare pagelle ou spare érythrin de certains auteurs. || 2° Le pagelle mormyre, connu sous le nom de mabre, aux îles Baléares. On l'y appelle aussi morme, ainsi que sur nos côtes de la Méditerranée, LEGOARANT.

PAGINATION (pa-ji-na-sion; en vers, de cinq syllabes), s. f. Série des numéros des pages d'un livre. La pagination ne se suit pas; il y a une faute.

— ÉTYM. Paginer.

PAGINÉ, ÉE (pa-ji-né, née), part. passé de paginer. Un registre paginé.

PAGINER (pa-ji-né), v. a. Numéroter les pages d'un livre, d'un registre, etc.

— ÉTYM. Lat. pagina (voy. PAGE 1).

PAGNE (pa-gn'), s. m. || 1° Morceau de toile de coton, ou d'autre étoffe, dont tous les nègres d'Afrique qui ne vont pas tout à fait nus, s'enveloppent le corps, depuis la ceinture jusqu'aux genoux, et quelquefois jusqu'au milieu des jambes. Une ceinture placée au-dessus des reins et que nous appelons pagne tient lieu de tout vêtement aux deux sexes, RAYNAL, Hist. phil. XI, 16. || 2° Chaque pièce d'un tissu d'écorce d'arbres ou d'autres [illegible] végétaux qui se fait à Madagascar ou ailleurs, et dont [illegible], soit des robes, soit des chapeaux. Le pagne de votre chapeau est plus beau que le mien. Dans ce nombre étaient deux vieillards ayant une longue barbe blanche, vêtus d'une étoffe d'écorce d'arbres, assez semblable aux pagnes de Madagascar, LA PÉROUSE, Voy. t. III, p. [illegible], dans POUGENS.

— REM. 1. L'Académie fait ce mot masculin, et, d'après l'étymologie, il doit l'être. Mais les auteurs le font souvent féminin. Dieu faisant une pagne à Ève, VOLT. Philos. Exam. import. de Bolingbroke, [illegible] Il vit infâme celui qui fuit, les femmes lui présentent la pagne qui voile la pudeur, CHATEAUB. Natch. liv. IX. || 2. Legoarant a adopté de faire pagne au masculin quand c'est un morceau d'étoffe de coton et féminin quand c'est un tissu d'écorce.

— ÉTYM. Esp. paño, étoffe, vêtement, ital. panno, du lat. pannus, pièce d'étoffe (voy. PAN).

PAGNON (pa-gnon), s. m. Nom qu'on donne, par excellence, à une sorte de drap noir très-fin, de la manufacture de Sédan, dont l'auteur se nommait Pagnon. || Adj. Du drap pagnon.

PAGNOTE (pa-gno-t'), adj. Qui est sans courage, sans énergie (il est des deux genres). Archers, [illegible] raissez, fuyez, troupes pagnotes, LEGRAND, le M[illegible] mén. sc. 21. || Substantivement. Darès, voyant [illegible] menottes [les cestes], Se mit du nombre des pagnotes, SCARR. Virg. III. Tant le bourgeois étonné, [illegible] d'être échiné, Et de mourir en pagnote, Saute [illegible] dans la crotte, Lucain travesti, I. || Mont pagnote, tout lieu élevé d'où l'on peut, sans péril, [illegible] un combat. J'ai oublié de vous dire que, pendant que j'étais sur le mont pagnote à regarder l'attaque, le R. P. de la Chaise était dans la tranchée et même fort près de l'attaque, pour la voir plus distinctement, RAC. Lett. à Boileau, 18.

— HIST. XVIe s. En 1642, dans le Piemont, les Espagnols appeloient les soldats françois pagnottes, Le vrai but où doivent tendre tous les gens de guerre, p. 13, dans LACURNE.

— ÉTYM. Ital. pagnotta, sorte de pain, de pane, pain : « Les Italiens, dit Ménage, appellent gentiluomini di pagnotta ces gentilshommes que les seigneurs louent pour leur escorte aux jours de cérémonie, à cause qu'on leur donnait des pains ce jour-là. » Le nom de la pagnotta passa à ces hommes d'escorte, qui, tenus en peu d'estime, déterminèrent le sens péjoratif du mot. Pagnote, à cause du pain, signifiait, dès le XIVe siècle, une maison de pauvres. Génevois, pagnot, [illegible] dadais.

PAGNOTERIE (pa-gno-te-rie), s. f. || 1° Absence de courage, d'énergie. || 2° Bévue, balourdise. [illegible] Suisse, qui imprime pour le libraire génevois, s'est avisé dans Alzire, de mettre, V, 7 : Le bonheur m'aveugla, l'amour m'a détrompé; au lieu de : Le bonheur m'aveugla, la mort m'a détrompé; cette pagnoterie fait rire, VOLT. Lett. Panckoucke, 9 ju[illegible]

— ÉTYM. Pagnote.

PAGODE (pa-go-d'), s. f. || 1° Sorte de [illegible] consacré au culte des idoles chez certains peuples d'Asie; la statue du dieu occupe le milieu du temple, ordinairement surmontée d'une construction en pyramide et chargée de dessins bizarres. Une pagode chinoise. Les anciennes pagodes étonnent, il est vrai, par leur solidité et leur étendue; mais la structure et les ornements en sont du plus mauvais goût, RAYNAL, Hist. phil. I, 8. Le onzième jour au soleil levant, il aperçut la fameuse pagode de [illegible], bâtie sur le bord de la mer, qu'elle semble dominer avec ses grands murs rouges et ses [illegible] dômes et ses tourelles de marbre blanc, BERNARDIN DE ST-PIERRE, Chaum. ind. || 2° Idole adorée dans les pagodes. Au fond d'un beau carrosse assis je serai comme une pagode, LEGRAND, les P[illegible] vaudev. || 3° Par extension, petite figure grotesque à tête mobile, qui pendant un temps a été fort à la mode pour les cabinets et salons. Oh! si des [illegible] incommodes Des tours de tête délivraient, [illegible] maris, comme pagodes, Incessamment la [illegible] raient! SENECÉ, dans RICHELET. || Ce n'est qu'une pagode, se dit d'une personne qui fait beaucoup de gestes insignifiants. || 4° Monnaie d'or [illegible] qui vaut 9 fr. 46 c. || 5° Terme de modes. Une manche pagode, sorte de manche large. || 6° [illegible] sabot (coquilles).

— REM. Richelet et les relations des [illegible] font masculin; mais la Loubère et plusieurs autres voyageurs disent une pagode; ce genre a prévalu.

— ÉTYM. Persan, de but, idole, et kedeh, temple. But vient sans doute de Buddha.

† PAGODITE (pa-go-di-t'), s. f. Autrement dit pierre à magots (voy. PIERRE DE LARD).

† PAGRE (pa-gr'), s. m. || 1° Genre de poissons acanthoptérygiens, dans lequel on distingue le pagre vulgaire, dit absolument le pagre, [illegible] de certains auteurs. Il était jadis confondu avec

pagelle acarne, appelé acarne, sur les côtes de la Méditerranée. || 2° Genre de polypiers, où l'on distingue le pagre élégant, qui se trouve en Normandie, LEGUARANT.

— ÉTYM. Lat. *pagrus*; grec, φάγρος.

† PAGURE (pa-gu-r'), *s. m.* Genre de crustacés décapodes à longue queue.

— ÉTYM. Lat. *pagurus*, du grec πάγουρος, de παγ, radical de πήγνυμι, ajuster, enfoncer, et οὐρά, queue, ainsi dit parce que, étant à queue molle, il loge cette queue dans des coquilles vides.

† PAHOUIN (pa-ou-in), *s. m.* Nom donné aux chasseurs d'éléphants, qui les tuent par le moyen de petites flèches de bambou empoisonnées avec le suc de la graine de l'inée

PAIEMENT (pê-man), *s. m.* Voy. PAYEMENT.

PAÏEN, ENNE (pa-iin, iè-n'; au XVIe siècle, on prononçait pa-ien, Palsgrave, p. 14; au XVIIe, pé-ien, suivant Marg. Buffet, *Observ.* p. 169), *adj.* || 1° Qui est du nombre des sectateurs du polythéisme antique. Les philosophes païens. Comme il était au milieu d'Athènes la païenne, MASS. *Carême, Templ.* Tout était adoré dans le siècle païen, L. RAC. *Relig.* ch. VI. || Il se dit aussi de tous les peuples idolâtres. Les habitants de l'Inde, à part les musulmans, sont païens. || S'est dit des mahométans, par opposition à chrétien, et même des hérétiques, par opposition à catholique. || Les protestants l'ont aussi quelquefois appliqué à leurs adversaires catholiques, à cause du culte des saints. || 2° Qui est relatif au paganisme. L'antiquité païenne. La religion païenne est sans fondement, PASC. *Pens.* XIX, 7, éd. HAVET. || 3° Fig. Qui a le caractère païen, en parlant soit des personnes, soit des choses. La première raison de ceux qui, sous le nom de christianisme, mènent une vie païenne et séculière, c'est qu'il est d'une trop haute perfection de vivre selon l'Évangile, BOSS. 1er *serm. dim. de la Passion*, 1. Depuis le péché, l'esprit de l'homme est tout païen, MALEBR. *Rech. ver.* VI, II, . Ce n'est pas que j'approuve en un sujet chrétien un auteur follement idolâtre et païen, BOIL. *Art* . III. Le roi se serait fait adorer; témoin sa statue de la place des Victoires et sa païenne dédicace, où il prit un plaisir si exquis, ST-SIM. 406, 84. || 4° *S. m.* et *f.* Celui, celle qui adore plusieurs dieux. Un païen qui sentait quelque peu le fagot Et qui croyait en Dieu, pour user de ce mot, Par bénéfice d'inventaire, Alla consulter Apollon, LA FONT. *Fabl.* IV, 19. Qu'Apollon s'exprime en païen, Trouverait-on cela fort étrange? ID. *Lettres*, XXIV. La conversion des païens n'était réservée qu'à la grâce du Messie; les Juifs ont été si longtemps à les combattre sans succès, PASC. *Pens.* XVII, 8, édit. HAVET. Tous les païens disaient du mal d'Israël, ID. *ib.* XXIV, 49. L'abandon de Dieu paraît dans les païens; la protection de Dieu paraît dans les Juifs, ID. *ib.* XX, 6 . Deux sortes d'hommes en chaque religion: parmi les païens, les adorateurs des bêtes, et les autres, adorateurs d'un seul Dieu dans la religion naturelle, ID. *ib.* XV, 10 bis. Vous trouverez que les prêtres des païens eux-mêmes regardaient les richesses de leurs temples comme des dépôts sacrés, et les ressources des calamités publiques, MASS. *Confér. Us. des revenus ecclés.* || Dans le moyen âge, les chrétiens donnaient le nom de païens aux musulmans, malgré leur sévère monothéisme. Ce terme de païens avait rendu odieux Frédéric II, qui avait employé les Arabes dans ses armées, VOLT. *Mœurs*, . || 5° Fig. Celui, celle dont la religion a quelque chose du paganisme. Suivre sa volonté propre, c'est marcher dans sa voie et vivre en païen; et suivre la volonté de Dieu, c'est marcher dans la voie de Dieu et vivre en chrétien, NICOLE, *Ess. mor.* 2e partie, ch. 1. Il me dit que j'étais folle de ne point songer à me convertir; que j'étais une jolie païenne; que je faisais de vous une idole dans mon cœur, . 48. Nous jugeons en païens, nous agissons de même, FEN. t. XVIII, p. 29. || 6° Par extension, un impie. C'est un vrai païen. || Jurer comme un païen, proférer d'horribles jurements.

— HIST. Xe s. Chi [qui] rex eret à cels dis [à ces jours] sovre pagiens, *Eulalie*. Li rex pagiens, *ib.* || XIe s. N'i ad paien qui un sul mot responde, *Ch. de Rol.* II. Il veit venir cele gent paienur, *ib.* LXXVIII. || Torna la teste vers la paiene gent, *ib.* CLXXI. || XIIe s. Sulunc [selon] le usage paenur, creid [il croit] en sorceries et en enchantemenz, *Rois*, p. 420. ...en trente milie livres [ils] ont de l'arceveschié, [estre [outre] tut ce qu'il ont eü et purchacié Des rentes à tuz cels qui erent dechacié; Car mult furent paiens li humme de cel sié [de cet endroit], *Th. le mart.* 120. Ke Hastainz li paian out destruite e wastée, *Rou*, v. 2450 Tant a paianz atrait entre li altres gens, *ib.* v. 4877. || XVe s. Et il avoit quis et queroit amour et alliance à un roi mescreant, et lui envoyoit dons et presents de fines toiles de Reims, qui sont moult plaisans aux païens et sarrasins, FROISS. III, IV, 60. || XVIe s. Le zele [de notre religion] en arma plusieurs contre toute sorte de livres payens, de quoy les gents de lettres souffrent une merveilleuse perte, MONT. III, 80.

— ÉTYM. Provenç. *pagan*, *paguan*, *paian*; esp. *pagano*; portug. *pagão*; ital. *pagano*; du latin *paganus*, paysan, de *pagus*, lieu de campagne, à cause que le paganisme persista plus longtemps parmi les gens de la campagne; l'ancien culte est appelé *religio paganorum* dans une loi de Valentinien Ier, qui est de l'an 368 (*Cod. Théod.* XVI, II, 18); et Orose, dans sa préface, explique ce mot par ces paroles: *qui ex locorum agrestium compitis et pagis pagani vocantur*. *Paienur*, *paenor* est le génitif pluriel conservé en ce mot et un très-petit nombre d'autres dans la langue d'oïl: *gent paenor*, gens paganorum.

† PAÏENNIE (pa-iè-nie), *s. f.* Se disait, dans le moyen âge, pour terre, pays des païens, et, en particulier des musulmans; ce mot pourrait être repris.

— HIST. XIIe s. Je vous donrai un pan de paienie, *Ronc.* p. 126. || XIIIe s. Baudas [Bagdad] est chiés [chef-lieu, capitale] de payennie, aussi come Rome est chiés de toute chrestienté, DU CANGE, *paganismus*.

— ÉTYM. *Païen*.

† PAILLAGE (pa-lla-j', *ll* mouillées), *s. m.* Action de pailler.

— ÉTYM. *Pailler* 2.

† PAILLANTINE (pa-llan-ti-n', *ll* mouillées), *s. f.* Épiderme brillant du dos de la plume qui s'emploie dans les fleurs artificielles.

PAILLARD, ARDE (pa-llar, llar-d', *ll* mouillées, et non pa-yar), *s. m.* et *f.* || 1° Proprement, celui, celle qui couche sur la paille, homme, femme misérable. Deux forts paillards ont chacun un bâton Qu'ils font tomber par poids et par mesure, En observant la cadence et le ton, LA FONT. *Paysan.* Remarquez, s'il vous plaît, mon cher lecteur, la malice du paillard qui outrage si clandestinement la mémoire de mon oncle, VOLT. *Déf. de mon oncle*, XI. || 2° Personne de vie dissolue (en ce sens, c'est un terme libre). En la loi il ne recevait point pour offrande ni le prix du chien, ni le salaire de la paillarde, BALZ. *le Prince*, ch. X. Sous sa houpelande Logeait le cœur d'un dangereux paillard, LA FONT. *Herm.* Notre ami Guignard, Fesse-Mathieu, dévot et grand paillard, VOLT. *Hypocr.* || *Adj.* Adonné à la luxure. Il [Énée, demandant à passer le Styx] n'est ivrogne, ni paillard, Et Pluton n'est point au hasard De voir par lui faire insolence, SCARR. *Virg.* VI.

— HIST. XIVe s. Houlier et ribaut et paillart, Qui touz jours la guerre commencent, En Normandie se relancent, GUIART, *Branche des royaux lignages*, ann. 1204. Et cilz, qui avoit son atour En habit de paillart changié, A devant la porte gaitié, *le Roman du Chastelain de Couci*, v. 3978. || XVe s. Tuez, tuez tous ces paillars machefains, ces larrons desrobeurs de Dieu et du monde, G. CHAST. *Chr. des ducs de Bourg.* III, 10. L'an mil trois cens un avec quatre vins, Le premier jour du douteux mois de mars, Leva grant vant de paillars et coquins, Qui à Paris couru de toutes pars.... Fuyez, fuyez pour les maillez de plomb, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 128. En nostre ost y eust grande sequelle de paillards et paillardes à pié, qui faisoient le dommage des morts, COMM. VIII, 6. Et que ledit frere Hieronime [Savonarole] n'estoit qu'un heretique et un paillard [mauvais homme], ID. VIII, 19. || XVIe s. Tout ainsi que, si une femme impudique, pour navrer davantage le cœur de son mari, devant ses yeux faisoit chere à son paillard, CALV. *Instit.* 284. Ils ne se meslent point avec les paillardes, ID. *ib.* 275. Gaisonde, sœur aisnée de Brunehaud, deuxième femme de Chilperic, est estranglée dans son lit à l'instigation de Fredegonde, lors sa paillarde et depuis sa femme et espouse, PASQUIER, *Recherches*, V, p. 410, dans LACURNE. Le regime qui arreste le beuveur avant l'yvresse.... le paillard avant la pelade.... MONT. I, 177. Les paillards Turcs m'avoient mis en broche tout lardé, RAB. II, 14.

— ÉTYM. *Paille.* Le sens propre est: qui couche sur la paille, qui n'a que de la paille; d'où le sens donné par du Cange: *palhardus*, *homo nihili et infimæ conditionis*. De là aussi, le sens particulier que ce mot a aujourd'hui.

PAILLARDER (pa-llar-dé, *ll* mouillées, et non pa-yar-dé), *v. n.* Faire acte de paillard. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— HIST. XVe s. De paillarder tout elle me destruit En ce bourdel où tenons nostre estat, VILLON, *Ball.* || XVIe s. Tu ne meurtriras pas, tu ne paillarderas point, CALV. *Instit.* 275.

— ÉTYM. *Paillard.*

PAILLARDISE (pa-llar-di-z', *ll* mouillées, et non pa-yar-di-z'), *s. f.* Goût, habitude de l'impudicité. Être adonné à la paillardise. || Acte de paillard.

— HIST. XVe s. Quant guerre et tournoi ne sont mie, Ne jousteș, qu'il ne s'entroublie à paillardise...., EUST. DESCH. *Poésies mss.* f° 602. || XVIe s. Convoitise est larrecin, quant à l'ame; amour desordonné est paillardise, CALV. *Instit.* 275.

— ÉTYM. *Paillard.* On trouve *paillarderie* dans Eust. Deschamps avec le sens de lit de paille, et *palhardaria* dans le provençal avec le sens de pillerie.

1. PAILLASSE (pa-lla-s', *ll* mouillées, et non pa-ya-s'), *s. f.* || 1° Amas de paille enfermée dans une toile, dont on garnit les lits. Ses réflexions sur cette mort [de l'amiral Bing] sont bien justes et bien belles; je crois, comme vous, qu'il est fort égal de mourir sur un échafaud ou sur une paillasse, pourvu que ce soit à quatre-vingt-dix ans, VOLT. *Lett. Schomberg*, 31 oct. 1769. || Mettre sur la paillasse, mettre un moribond sur la paillasse tirée du lit; ce qui était autrefois une habitude en signe d'humilité. Il fut mis sur la paillasse avec toute la contenance d'un mort, SÉV. 456. || Serviteur à la paillasse, s'est dit autrefois pour signifier qu'on quittait le service militaire ou il fallait coucher sur la paillasse. || Être de paillasse, s'est dit pour être de garde. En entrant [au Louvre], je trouvai un des gardes du corps du roi, nommé la Barre, qui était maréchal de logis des Suisses, qui était de paillasse cette nuit-là.... BASSOMP. *Mém.* t. II, p. 94, dans LACURNE. || 2° La toile elle-même qui contient cette paille. Cette paillasse est trop petite. || Fig. et populairement. Crever la paillasse à quelqu'un, le tuer d'un coup d'arme tranchante dans le ventre. || 3° Tout massif établi sur un plancher pour recevoir les eaux qu'on pourrait répandre. || Massif sur lequel les distillateurs élèvent leurs fourneaux. || Dans une cuisine, construction peu élevée qui sert à recevoir du charbon allumé pour faire griller les viandes et chauffer les chaudières; le dessus d'un fourneau.

— HIST. XVIe s. Quand il entr'oyoit quelque bruit Des rats qui rongeoient ma paillasse.... DU BELLAY, VII, 4, *verso*. L'aultre qu'on avoit couché, sur le point de rendre sa vie, le long du foyer sur une paillasse, MONT. I, 296.

— ÉTYM. *Paille*; prov. *palhassa*, chaume, litière; port. *palhaça*; ital. *pagliaccia*.

2. PAILLASSE (pa-lla-s', *ll* mouillées, et non pa-ya-s'), *s. m.* || 1° Bateleur qui contrefait gauchement les tours de force qu'il voit faire. Elle [Mme Favart, à l'agonie, ayant auprès d'elle un voisin dans un accoutrement grotesque] se mit à sourire et dit qu'elle avait cru voir le paillasse de la mort, GRIMM, *Corresp.* 2e part. t. II, p. 230. Pierrots et paillasses Charment sur les places Le peuple ébahi, BÉRANG. *Cocagne.* || Fig. et familièrement. Ce n'est qu'un paillasse, c'est un homme sans consistance. || Fig. A ton tour, paillasse, se dit quand on voit un homme prêt à faire quelque jonglerie, quelque bassesse à la suite des autres, surtout dans la carrière politique. || 2° Fig. Il se dit des hommes politiques qui donnent la comédie par leurs changements d'opinions. Saute pas à demi, Paillasse, mon ami, Saute pour tout le monde, BÉRANG. *Paillasse.*

— ÉTYM. *Paillasse* 1; ces bateleurs étant ordinairement habillés d'une toile à paillasse ou à matelas.

PAILLASSON (pa-lla-son, *ll* mouillées, et non pa-ya-son), *s. m.* || 1° Natte de paille ou de roseau sur laquelle on s'essuie les pieds. || On met aussi des paillassons dans les pièces non parquetées, pour tenir les pieds chauds. || 2° Paille longue étendue attachée par plusieurs rangs de ficelle et maintenue sur des perches pour garantir de la gelée les espaliers et les couches. Les paillassons sont pleins ou à claire-voie. On voit, sur ses bords, des oliviers qui prospèrent sans que rien les préserve des rigueurs de l'hiver, des orangers et des citronniers en espaliers, qui en hiver ne sont garantis que par des paillassons, SAUSS. *Voy. Alpes*, t. V, p. 333, dans POUGENS. || 3° Sorte de paillasse plate et piquée entre deux coutils qu'on met au-devant des fenêtres pour garantir la chambre du soleil, du bruit, particulièrement en Italie et en Espagne.

— ÉTYM. *Paillasse* 1.

PAILLE (pâ-ll', *ll* mouillées, et non pâ-ye), *s. f.* || 1° Tiges desséchées des graminées céréales. Une vieille lanterne, un tabouret de paille, RÉGNIER, *Sat.* XI. Nous ne sommes que l'abbé et moi dans ce joli cabinet, sur de bons coussins, bien à l'air, bien à notre aise, tout le reste comme des cochons sur la paille.

SÉV. 498. Mais je n'y pensais rien ; enfin, vaille que vaille, j'aurais sur le marché fort bien fourni la paille, RAC. Plaid. I, 4. Qu'ils soient comme la poudre et la paille légère Que le vent chasse devant lui, ID. Esth. I, 5. Le grand Condé lui-même couche sur la paille, VOLT. Louis XIV, 4. Là, la paille docile, Prend mille aspects nouveaux sous une main agile, [illegible] Imag. VI. La paille et surtout celle du froment est un fort bon aliment [fourrage], lorsqu'elle est [illegible], menue, fourrageuse, c'est-à-dire associée à de certaines plantes, GENLIS, Maison rust. t. I, p. 498, dans POUGENS. On peut bien manger sans nappe ; Sur la paille on peut dormir, BÉRANG. Gueux. || Fig. Armes du reste de la terre, Contre ces deux peuples unis Qu'êtes-vous que paille et que verre? MALH. VI, 2. Si l'on croyait la canaille, La charte serait de feu Et le monarque de paille, BÉRANG. Rév. pères. || Un cent, un millier de paille, un cent, un millier de bottes de paille. || Aller à la paille, se dit des soldats qui vont faire leur provision de paille. || Fig. Envoyer les soldats à la paille, leur donner un moment de repos pendant l'exercice. || Ils sont aises comme rats en paille, ils sont là comme rats en paille, se dit de gens qui font grande chère chez autrui, de domestiques qui dissipent le bien du maître. || Il est à la paille jusqu'au ventre, se dit d'un homme fort à son aise. || Tout y va, la paille et le blé, se dit d'un prodigue qui dépense tout. || Cet homme a bien mis de la paille en ses souliers, c'est-à-dire il est devenu riche en peu de temps. || Feu de paille, voy. FEU, n° 7. || 2° Fig. Dans l'Évangile, paille, signifie les réprouvés. Les tempêtes dont l'Église a été battue, ont emporté la paille et fait paraître le froment, [illegible], dans [illegible]. || 3° Fig. Il se dit pour misère. De mon berceau près de bénir la paille, En me créant Dieu m'a dit : ne sois rien, BÉRANG. À mes amis devenus ministres. || Il couche sur la paille, se dit de quelqu'un très-misérable. Ils veulent me réduire à coucher sur la paille, GHERARDI, Théât. ital. t. II, p. 367. || Mettre à la paille, sur la paille, ruiner. Trois douzaines de Cupidons Qu'une [illegible] a mis sur la paille, BÉRANG. Pauv. am. || Il [illegible] sur la paille, se dit d'un homme qui se ruine. || 4° Une paille, un très-petit brin de paille. Quand la balance est parfaitement égale, une paille suffit pour la faire pencher, J. J. ROUSS. Écon. polit. || Fig. Dans le langage de l'Évangile, voir une paille dans l'œil de son prochain, et ne pas voir une poutre dans le sien, remarquer les moindres défauts chez les autres et ne pas voir les siens propres. Hypocrite, ôtez premièrement la poutre de votre œil, et alors vous verrez comment vous pourrez tirer la paille de l'œil de votre frère, SACI, Bible, Évang. St Matth. VII, 5. || Fig. Rompre la paille, rompre un marché, un accord. || Rompre la paille signifie [illegible]. Pour couper tout chemin à nous [illegible], il faut rompre la paille ; une paille rompue [illegible], entre gens d'honneur, une affaire conclue, MOL. le Dép. IV, 4. Si vous m'aimez, laissez-moi faire ; ou, sans ça, la paille est rompue, DANCOURT, Mari retrouvé, sc. 10. || Fig. Cela lève, enlève, emporte la paille, se dit d'une chose excellente, [illegible], décisive, par allusion à l'ambre qui a la vertu d'attirer la paille. Il y avait dimanche un bal qui fut joli ; nous y vîmes une Basse-Brette, qu'on nous avait assuré qui levait la paille, SÉV. 77. Racine a fait une comédie qui s'appelle [illegible], et qui enlève la paille [illegible] ne va pas en empirendo [illegible] les autres, ID. 13 janv. 1672. || Tirer à la courte paille, tirer au sort avec des brins de paille de longueur inégale. Maint d'entre vous souvent juge au hasard, Sans que pour ce tire à la courte paille, LA FONT. Juge. || Jeter la paille au vent, se dit [illegible] de sa route, on jette une paille [illegible] le vent souffle. || 5° De paille, se dit des personnes et des choses sans valeur. [illegible] mais par [illegible], et, par-ci, par-là, [illegible] 103. Si les [illegible] sont bien jouées, ils feront un beau [illegible] ; il y a des [illegible] pour tout le monde ; [illegible] et la [illegible], VOLT. Lett. [illegible] || Homme de paille, [illegible] Il y a bien deux ans et plus [illegible] [illegible] un [illegible]. Et des gens [illegible] un homme de paille, [illegible], Poésies et lettres, [illegible] p. 129, dans FR. MICHEL, Argot. Monsieur, dit-il..., afin que [illegible] un homme de paille,

sachez que j'ai fait acquisition, en ma patrie, d'une maison qui vaut dix mille écus, Francion, IV, p. 162. Il n'est possible d'imaginer rien qui ne fût là [chez M. de Boufflers] sous la main, et pour le dernier survenant de paille comme pour l'homme le plus principal, ST-SIM. 60, 3. || Homme de paille, se dit aussi de celui qui ne fait que prêter son nom dans une affaire. C'est Bardolier qui achèterait réellement; il y aurait une contre-lettre; l'ami ne serait qu'un prête-nom, un homme de paille, PICARD, Vieille tante, II, 9. || Croix de paille, se dit pour exprimer une chose qu'on ne fera pas, à laquelle on ne croit pas (locution qui vient de ce qu'avec une paille on ne peut tracer la croix, signe d'affirmation). Si je me fie à lui, croix de paille. || 6° Nom donné aux enveloppes florales des graminées séparées du grain. Paille d'avoine. || 7° Défaut de liaison dans la fusion des métaux. Cette lame est fine, mais il y a quelques pailles. || Défaut de liaison dans la fusion du verre. || Se dit des inégalités, des crevasses ou diversités de couleur qu'on trouve dans les pierres de mine. || Terme de lapidaire. Pailles, les obscurités qui se trouvent quelquefois dans les pierres précieuses et qui en diminuent beaucoup le prix. Il ne faut pas s'étonner si, parmi un grand nombre de diamants, il s'en rencontre qui ont des pailles, GODEAU, Disc. sur Œuv. de Malh. || Se dit aussi des écailles qui tombent du fer quand on le forge à chaud. || 8° Terme de marine. Paille de bitte, longue cheville de fer qu'on introduit dans la tête d'une bitte pour retenir le câble quand il a été tourné autour de la bitte. || Pailles d'arrimage, bûches droites, courtes, rondes et sans écorce. || 9° Paille-en-queue, ou paille-en-cul, oiseau de mer dont la queue a deux longues plumes étroites (au pl. des paille-en-queue, ou paille-en-cul). Son caractère le plus frappant est un double long brin qui ne paraît que comme une paille implantée à sa queue ; ce qui lui a fait donner le nom de paille-en-queue, BUFF. Ois. t. XVI, p. 108. || En termes de marine, paille-en-cul, nom donné quelquefois à la voile d'artimon de certains petits navires et des canots et chaloupes, en général. || 10° Couleur de paille, et, adjectivement, couleur paille, couleur qui ressemble à celle de la paille. On dit que la couleur de paille ne réussissait pas, et que Mme de Langeron, qui est l'âme de toute la parure de l'hôtel de Condé, en a été malade ; en effet voilà de ces sortes de choses dont on ne doit point se consoler, SÉV. 399. L'acier ayant été trempé très-dur, veut-on le ramener au degré de dureté des rasoirs, des canifs, etc. on le chauffe sur des charbons incandescents, jusqu'à ce qu'il prenne une couleur paille, THENARD, Traité de chim. t. I, p. 381, dans POUGENS. || Vins de paille, vins fabriqués avec des raisins desséchés. || Paille, adjectif, est invariable. De la soie paille. Des rubans paille, ainsi dits à cause de leur couleur. || S. m. Le paille de cette étoffe est bien beau.

— HIST. XII° s. Il s'enfuiront, sor qui que la perte aille ; N'auront de gent valissant une paille, Raoul de C. 43. || XIII° s. Qui li vendi paille por grain, Et changa por le froment l'orge, Fabliaux mss. p. 144, dans LACURNE. Largesse semble à feu de paille ; Quant il est ars [brûlé], jà rien ne vaut, Romancero, LE COMTE DE BRET. p. 161. Mes de religion, sans faille, G'en pren le grain et laiz la paille, la Rose, 11256. Et liz de paille n'est pas liz, Et en mon lit n'a fors la paille, RUTEB. 8. || XV° s. Aussi-tost que la beste est saoule, On y pert la paille et le grain, COQUILL. Plaidoy. de la simple. À longue voye paille pese, LEROUX DE LINCY, Prov. t. I, p. 81. || XVI° s. Elle, qui ne lui devoit rien, lui voulut soudain mettre la paille au devant et l'arrester, en l'assurant qu'elle n'aimoit et n'aimeroit jamais autre que son mari, MARG. Nouv. XIV. Et en racontoit des tours qui levoient la paille, D'AUB. Vie, XXXVIII. Prevoiant que cette mort l'eust descrié parmi tous les siens, il aima mieux ne rompre point la paille, et ainsi se separa en propos de l'entreveue, ID. Hist. II, 344. Fermez-vous, sire, à voir les fruicts de leur confusion, l'election d'un roi de paille.... ID. ib. III, 293. Nostre langue n'est moins capable que la latine des traits poetiques hardis ; car, quant à moy, je ne voy rien en quoy le romain nous face passer la paille devant les yeux, PASQUIER, Recherches, VII, p. 634, dans POUGENS. Avec le temps et la paille l'on meure les mesles [nèfles], COTGRAVE.

— ETYM. Prov. palha, pailha ; catal. palla ; espagn. paja ; portug. palha ; ital. paglia ; du lat. palea. La locution rompre la paille s'explique par un ancien usage féodal ; lorsqu'un vassal voulait se soustraire ouvertement à l'obéissance de son souverain, il rompait une paille en sa présence et par là se croyait absous de son hommage et de son serment de fidélité (Et exfestucaverunt fidem et hominia quæ olim fecerant eidem consuli ; il s'agit de Guillaume le Normand, comte de Flandres), Hist. littér. de la France, t. XI, p. 142.

† PAILLÉ, ÉE (pa-llé, llée, ll mouillées), part. passé de pailler 2. || 1° Garni de paille. Cette aire est trop paillée. || 2° Terme d'histoire naturelle. Qui a la couleur de la paille. || 3° Terme de blason. Il se dit des fasces, paux, et autres pièces bigarrées de diverses couleurs. || 4° Qui a une paille, en parlant des métaux. Acier paillé.

† PAILLÉE (pa-llée, ll mouillées), s. f. Tas de gerbes qui couvre la surface d'une aire.

† PAILLEMENT (pâ-lle-man, ll mouillées), s. m. Terme rural. Action de pailler.

PAILLE-EN-QUEUE (pâ-llan-keûe, ll mouillées), s. m. Voy. PAILLE, n° 9.

1. PAILLER (pa-llé, ll mouillées, et non pa-yé, l'r ne se prononce et ne se lie jamais ; au pluriel, l's se lie : des pa-llé-z étendus), s. m. || 1° La basse-cour d'une métairie, où il y a de la paille, du foin, etc. En mon pailler rien ne m'était resté, Depuis deux jours la bête a tout mangé, LA FONT. Faucon. La peur de se ruiner est [pour M. de Sévigné] un prétexte au goût breton ; il ne l'a eu que depuis qu'il a contemplé Tonquedec sur son pailler de province, SÉV. 12 mars 1680. || Fig. Il est bien fort sur son pailler, c'est-à-dire dans le lieu qu'il habite, près de ceux qui peuvent le soutenir. Je crois qu'il est difficile de contester sur son pailler un homme qui a tous les jours des expériences [il s'agit d'un médecin des eaux], SÉV. 27 sept. 1687. Je voudrais que les gens qui sont si fiers et si rogues sur leurs paillers [les juges de Calas, de Sirven, du chevalier Labarre], voyageassent un peu dans l'Europe, qu'ils entendissent ce que l'on dit d'eux, qu'ils vissent au moins les lettres que les princes éclairés écrivent sur leur conduite, VOLT. Lett. Chardon, 6 avr. 1767. Chaque art a ses avantages : lorsque la peinture attaquera la poésie sur son pailler, il faudra qu'elle cède ; mais elle sera sûrement la plus forte, si la poésie s'avise de l'attaquer sur le sien, DIDER. Salon de 1767, t. IX, p. 126, ID. 1821. || On dit dans le même sens : c'est un coq sur son pailler. || 2° Léger hangar sous lequel on conserve, dans le Midi, la paille entassée. || 3° La meule même formée avec des gerbes de paille. || 4° Adj. Pailler, paillère, qu'on nourrit sur le pailler. Chapon pailler. Poularde paillère.

— HIST. XIII° s. Et les poucins et les gelines, Qui erent lez un tas d'espines En un paillier ou il gratoient, Ren. 4991. || XIV° s. Les malars [canards mâles] de riviere ont les piés rouges, et ceulx de paillier les ont jaunes, Ménagier, II, 4. Nous congnoissons que tous les houstes reseanz et demorenz en la terre St Nicolas à Courbeville peuvent et pourront maitre et ouster leurs pailliers et fumiers pourrir en touz nos chemins, DU CANGE, paillerium. || XV° s. Lesquels compaignons sont coustumiers de prendre les feurres es gerbiers ou pailliers qu'ilz treuvent près du rivaige du Rosne, ID. ib. || XVI° s. Ceux qui ne sont accommodés de greniers à fourrage, à l'imitation des gerbiers, entassent leurs pailles en pailliers, ronds, bar-longs.... O. DE SERRES, 132.

— ETYM. Provenç. palhier, paillier ; catal. paller ; portug. palheiro ; ital. pagliaio ; du lat. palearium, de palea, paille.

† 2. PAILLER (pâ-llé, ll mouillées), v. a. || 1° Terme rural. Répandre de la paille courte ou de la litière sur un terrain semé ou planté. .... Que la terre soit bien cultivée et paillée, qu'elle soit bien sarclée et le pastel bien purgé des herbes étrangères, Instruct. génér. p. la teinture, 18 mars 1671, art. 166. || Pailler des arbres, des figuiers, les envelopper de paille pour les protéger contre la gelée. || 2° Garnir de paille. Pailler une chaise. || Absolument. Cette ouvrière paille très-bien.

— ETYM. Paille.

† PAILLERET (pa-lle-rè, ll mouillées), s. m. Bruant.

1. PAILLET (pa-llè, ll mouillées, et non pa-yè), adj. m. En parlant du vin rouge, peu chargé de couleur. On ne veut pas de l'un parce qu'il est trop vert, Celui-ci trop paillet, cet autre trop couvert, REGNARD, le Bal, 4. || Vin paillet, synonyme de vin de paille. [Il] Remplit de vin à tout moment sa coupe, Boit à longs traits du rouge et du paillet, VOLT. Dict. phil. anciens et modernes.

— ETYM. Paille, à cause de la couleur de ce vin, qui tire sur celle de la paille. Ménage, approuvé par Scheler, le tire de pâle ; la forme du mot n'est pas favorable à cette étymologie.

† 2. PAILLET (pa-llè, ll mouillées), s. m.

|| 1° Terme rural. Tas de paille. || 2° Terme de marine. Tresse ou natte, plus ou moins longue et large, faite avec des fils de caret, et servant à recouvrir certaines parties du navire ou du gréement, pour les garder des effets du frottement. || 3° Petite pièce de fer ou d'acier, que l'on place entre la platine et le verrou pour servir de ressort au verrou et le tenir en état lorsqu'il est lavé.

— ÉTYM. Diminutif de *paille*.

† **PAILLETÉ, ÉE** (pa-lle-té, tée, *ll* mouillées), *adj.* || 1° Couvert de paillettes. Habit pailleté. || 2° Terme de botanique. Qui a la forme de paillettes. || Terme de minéralogie. Qui affecte la forme de lamelles, de petits cristaux libres ou disséminés dans des roches. Mica pailleté.

— ÉTYM. *Paillette*.

† **PAILLETEUR** (pa-lle-teur, *ll* mouillées), *s. m.* Celui qui recueille les paillettes d'or qui se trouvent dans quelques rivières.

PAILLETTE (pa-llè-t', *ll* mouillées, et non pa-yè-t'), *s. f.* || 1° Petit morceau d'une lame d'or, d'argent, de cuivre, ou d'acier, qu'on applique sur quelque étoffe pour l'orner. À quoi servent des souliers brodés en paillettes dans un chemin pierreux? VOLT. *Crocheteur*. C'était plaisir de voir danser la jeune fille! Sa basquine agitait ses paillettes d'azur, V. HUGO, *Orient.* 33. || Fig. Tout ce qui paraît très-brillant et n'a aucune solidité. Celui-ci [un commissaire de la république] lançait à point nommé une proclamation où il prodiguait toutes les paillettes de son style, REYBAUD, *Jérôme Paturot*, III, 13. || 2° Parcelle d'or qu'on trouve dans le sable de quelque rivière. Les paillettes charriées par les eaux, ainsi que toutes les autres particules de l'or qui sont disséminées sur la terre, proviennent des mines primordiales de ce métal, BUFF. *Min.* t. IV, p. 219. Tu remues le sable d'un fleuve qui roule des paillettes d'or, et tu reviens les mains pleines de sable, et tu laisses les paillettes, DIDEROT, *Pensées sur la peinture, Œuv.* t. XV, p. 171, dans POUGENS. || Fig. Il faut regarder la masse énorme de ses écrits comme un grand fumier où l'on rencontre quelques paillettes d'or, ID. *Opin. des anc. philos.* (*scolastiques*). || 3° Très-petites plaques ou lames comme celles du mica. || 4° Paillette de soudure, petit morceau de soudure dont les orfévres se servent. || 5° Terme de serrurier. Synonyme de paillet 1, n° 3. || 6° Terme de botanique. Petites écailles qui, dans plusieurs synanthérées, sont entremêlées, soit avec les fleurs, soit aux bractées qui, par leur réunion, constituent l'involucre de ces mêmes plantes. || Chacune des pièces qui, dans les graminées, forment l'enveloppe des organes sexuels. || 7° Terme de cordonnier. Morceau de cuir taillé au tranchet, servant à fortifier. || 8° Défaut dans le diamant et autres pierres précieuses. Ce diamant fut appelé le Régent, il est exempt de toute tache, nuage et paillette, ST-SIM. 466, 128. || 9° Petit insecte commun dans les jardins potagers; c'est une espèce d'altise.

— HIST. XIV° s. Lequel dist à iceulx compaignons se il y avoit nulz qui voulsist jouer aux paillettes de bois blanches et noires, DU CANGE, *pailleriam*.

— ÉTYM. Diminutif de *paille*.

PAILLEUR, EUSE (pa-lleur, lleû-z', *ll* mouillées), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui vend ou qui voiture de la paille. || 2° Celui, celle qui paille les chaises. Un bon pailleur. Une bonne pailleuse. On dit aussi rempailleur.

— ÉTYM. *Pailler* 2.

PAILLEUX, EUSE (pa-lleû, lleû-z', *ll* mouillées), *adj.* || 1° Fait de paille. Litières pailleuses. || Qui contient des fragments de paille. Chiffons pailleux. || On dit que le fumier est pailleux quand la paille en est longue et n'est pas encore consommée. || 2° Qui a une paille, un défaut de structure. Des rails pailleux. Une lame pailleuse. Une glace pailleuse.

— ÉTYM. *Paille*.

† **PAILLIS** (pa-lli, *ll* mouillées), *s. m.* Terme de jardinage. Couche de litière courte ou de fumier non consommé, épaisse de 1 ou 2 doigts, que l'on étend sur les planches du jardin avant ou après les avoir plantées.

— HIST. XIII° s. Sire, si ne sai quel part aille; Mes costeiz [mon côté] connoit le paillix, RUTEB. 3.

— ÉTYM. *Paille*.

† **PAILLOIE** (pa-lloi, *ll* mouillées) ou **PAILLOLE** (pa-llo-l', *ll* mouillées), *s. f.* Terme de pêche. Sorte de filet dont les mailles sont assez fines et les fils déliés.

† **PAILLOLES** (pa-llo-l', *ll* mouillées), *s. f. pl.* Paillettes d'or qu'on trouve dans les sables de quelques rivières.

— HIST. XIII° s. Là où l'on treuve l'or en paillole en grant quantité, MARC POL, p. 379. || XIV° s. Or en plate et en pailloie, DU CANGE, *paleola*.

— ÉTYM. Diminutif de *paille*.

PAILLON (pa-llon, *ll* mouillées, et non pa-yon), *s. m.* || 1° Terme rural. Poignée de paille qu'on met au fond de la cuve afin de former une espèce de tamis pour le vin. || Terme de papeterie. Poignée de paille qu'on place au fond de la cuve à papier. || 2° Terme d'orfévrerie. Lame de cuivre mince et colorée, qui sert à faire le fond des chatons. || Petit morceau de soudure. || Feuille mince d'or ou d'argent que les émailleurs plaçaient quelquefois sous une couche d'émail pour obtenir un brillant qui imitât l'éclat des métaux ou des pierres fines. || 3° Terme de coutellerie. Petite lame allant d'un chaînon à l'autre dans la scie à chaînettes. || 4° Chacune des petites lames d'acier dont l'assemblage constitue la chaîne d'une montre. || 5° Morceau de lame d'argent, verni de différentes couleurs. || 6° Goutte d'étain fin que les potiers d'étain font tomber sur une platine de cuivre, au moyen d'un fer à souder. || Feuilles d'étain minces, rondes, qui servent à paillonner ou étamer. || 7° Terme de tapisserie. Métal quelconque battu et réduit en feuille très-mince, que l'on découpe et qui sert à faire le fond luisant des divers ornements que l'on rapporte dans les franges, galons, etc. Quand j'aurai un habit garni de franges d'or et de paillons, crois-tu, Valentine, que Léonce m'en trouve plus jolie? GENLIS, *Veill. du chât.* t. I, p. 394, dans POUGENS. Elle m'a conseillé une robe à l'anglaise coupée et relevée avec des glands de paillon bleu, ID. *Théât. d'éduc. l'Intrigante*, II, 3. || 8° Alliage de bismuth, plus fusible que l'étain.

— ÉTYM. *Paille*.

† **PAILLONNER** (pa-llo-né, *ll* mouillées), *v. a.* Faire fondre des paillons d'étain sur une pièce de métal enduite de poix-résine, pour l'étamer.

† **PAILLOT** (pa-llo, *ll* mouillées), *s. m.* || 1° Très-petite paillasse qu'on met par-dessus la grande dans un lit d'enfant, pour empêcher l'humidité de pénétrer dans la dernière. || 2° Terme de marine. Forçat employé aux écritures. || Nom qu'on donnait, sur les galères, à la chambre où l'on gardait le biscuit et où l'écrivain était logé.

— ÉTYM. *Paille*.

PAIN (pin; l'*n* ne se lie pas : pain au lait; au pluriel, l'*s* se lie : des pain-z au lait. Au XVI° siècle, Lacroix du Maine dit que *pain* était la prononciation parisienne, et qu'ailleurs on prononçait *pin*, mais il ne dit pas ce qu'était cette prononciation de *pain*), *s. m.* || 1° Aliment fait de farine pétrie et cuite. Pain tendre. Pain rassis. Il vous a donné pour nourriture la manne, qui était inconnue à vous et à vos pères, pour vous faire voir que l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu, SACI, *Bible, Deut.* VIII, 3. Pourquoi nous reprocher sans cesse que nous renversons la nature, et qu'un corps ne peut être en plusieurs lieux, ni nous être donné tout entier sous la forme d'un petit pain? BOSS. *Variat.* IX, § 60. Je crains que vous ne fassiez pas bien le pain d'orge; personne ne s'en accommode en potage; j'en ai mangé avec du froment, qui est très-bon, MAINT. *Lett. à Mme de la Viefville*, 4 décembre 1709 (voy. quelques lignes plus bas le même fait raconté par Voltaire). Après avoir au Dieu qui nourrit les humains De la moisson nouvelle offert les premiers pains, RAC. *Athal.* II, 2. Le ministre Colbert avait vu le temps de la Fronde, temps où la livre de pain se vendit dix sous et davantage dans Paris et d'autres villes, VOLT. *Lett. à l'abbé Roubaud*, 1er juillet 1769. Un soldat osa présenter au roi avec murmure, en présence de toute l'armée, un morceau de pain noir et moisi, fait d'orge et d'avoine, seule nourriture qu'ils [les Suédois en Ukraine] avaient alors.... le roi reçut le morceau de pain sans s'émouvoir, le mangea tout entier, et dit ensuite froidement au soldat : Il n'est pas bon, mais il peut se manger, ID. *Charles XII*, 4. Avant le seizième siècle, plus de la moitié du globe ignorait l'usage du pain et du vin; une grande partie de l'Amérique et de l'Afrique orientale l'ignore encore; et il faut y porter ces nourritures pour y célébrer les saints mystères de notre religion, ID. *Mœurs*, 196. On ne mangea dans Paris que du pain bis pendant quelques mois (en 1709); plusieurs familles, à Versailles même, se nourrirent de pain d'avoine; Mme de Maintenon en donna l'exemple, ID. *Louis XIV*, 21. Si les habitants voluptueux des villes savaient ce qu'il en coûte de travaux pour leur procurer du pain, ils en seraient effrayés, ID. *Dict. phil. Agriculture*. Le reste du petit-lait que l'on a mis en réserve sert à amollir le sec et grossier pain d'avoine qui est la principale nourriture du pauvre paysan savoyard, SAUSSURE, *Voy. Alpes*, t. I, p. 344, dans POUGENS. Pour faire de bon pain et le plus sain, le blé doit être vieux et bien sec, GENLIS, *Maison rust.* t. II, p. 69, dans POUGENS. Le pain de pommes de terre est composé de moitié amidon et moitié pulpe, d'un demi-gros de sel par livre de mélange, ID. *ib.* p. 83. L'homme prend tous les jours entre trois et quatre grammes de phosphate calcaire dans la quantité de pain qui fait sa nourriture la plus abondante, FOURCROY, *Connaiss. chim.* t. X, p. 401, dans POUGENS. Dans presque toute la France, l'habitant ne vit que de pain; et, cette nourriture exigeant une quantité très-volumineuse pour opérer la satiété, et d'autant plus volumineuse qu'elle est d'une qualité plus inférieure, ce n'est pas évaluer trop haut la consommation journalière à trois livres pour l'homme qui travaille, TOULONGEON, *Instit. Mém. scienc. mor. et pol.* t. III, p. 109. Le Russe.... Las de pain noir et de gland, Veut manger notre pain blanc, BÉRANG. *Gaulois*. La peine infligée au boulanger qui vole le pain du pauvre doit être au moins égale à la peine du pauvre qui vole le pain du boulanger, ALPH. KARR, *les Guêpes*, 2 sept. 1840. || Pain anglais, nom que porte à Paris un pain très-blanc et très-poreux. || Petit pain, voy. PETIT. || Pain second, nom, dans quelque provinces, d'un pain légèrement bis et qui vient immédiatement après le pain blanc. || Pain de Gonesse, pain blanc renommé que les boulangers de Gonesse apportaient à Paris. On sait que le pain de Gonesse a été longtemps en grande réputation; à la vérité, il était fort blanc, mais épais et massif; d'ailleurs il se séchait aisément; ce qui fut cause qu'on s'en dégoûta, SAINT-FOIX, *Ess. Paris, Œuv.* t. III, p. 363. || Pain mollet, sorte de petit pain blanc qui est léger et délicat. L'écume de bière qu'ils détrempent avec de la farine pour en faire le pain mollet, GENLIS, *Maison rust.* t. II, p. 71, dans POUGENS. || Pain de rive, voy. RIVE. || Pain de munition, pain qu'on fabrique pour les soldats. || Ils vont faire la guerre au pain, se dit de gens qui rentrent affamés au logis. || Il mange son pain dans sa poche ou dans son sac, se dit d'un avare ou d'un homme qui vit retiré. || Il ne mange pas son pain dans sa poche, c'est-à-dire il est dépensier, généreux. C'est un grivois qui ne mange pas son pain dans sa poche, CARMONTELLE, *Prov. l'Écriv. des charniers*, sc. 11. || Il ne vaut pas le pain qu'il mange, se dit d'un fainéant, de quelqu'un d'inutile. || Il sait son pain manger, il sait plus que son pain manger, se dit d'un homme habile, qui a voyagé, qui a été de plusieurs conditions. Gens qui savent leur pain manger, Savent bien aussi le défendre, SCARR. *Virg.* II. || Il mange son pain blanc le premier, se dit d'un enfant, d'un homme qu'on prévoit ne devoir pas être toujours dans une condition aussi heureuse que celle où il est présentement. Bénissant Dieu qui ne leur avait pas fait manger leur pain blanc le premier, RAC. *1re lett. à l'aut. des Imag.* || Fig. Manger son pain à la fumée du rôt, ou, simplement, à la fumée, être témoin des plaisirs d'autrui sans y prendre part. || Il a mangé plus d'un pain, il a couru le monde. || Fig. Manger de plus d'un pain, user de variété, ne pas toujours puiser à la même source. Boccace n'est le seul qui me fournit.... Il est bien vrai que ce divin esprit Plus que pas un me donne de pratique; Mais, comme il faut manger de plus d'un pain, Je puise encore en un vieux magasin, LA FONT. *Servante*. || Fig. Ne manger que d'un pain, n'avoir aucune variété. C'est une étrange chose, que d'être obligé de ne manger que d'un pain, l'on s'en ennuie à la fin, HAUTEROCHE, *Crisp. médec.* II, 1. || Fig. Pain dérobé, plaisir qu'on obtient en cachette et par une sorte de vol. En l'amoureuse loi, Pain qu'on dérobe et qu'on mange en cachette Vaut mieux que pain qu'on cuit et qu'on achète, LA FONT. *Troqueurs*. Pain dérobé réveille l'appétit, DUCERCEAU, *Poésies, Nouvelle Ève*. || Il a du pain, quand il n'a plus de dents, se dit d'un homme à qui le bien arrive quand il est vieux. || C'est du pain bien long, c'est une entreprise de longue durée. || C'est du pain bien dur, c'est une condition fâcheuse où le besoin force à rester. Ce monsieur Jaquillart me fait manger un pain bien dur, PICARD, *Maison en loterie*, sc. 6. || Long comme un jour sans pain, se dit d'une chose qui ennuie mortellement. Au bout d'une demi-heure, qui me parut longue comme un jour sans pain, COMTE DE CAYLUS (GROSLEY), etc. *Écosseuses*, *Œuv.* t. X, p. 530, dans POUGENS. || 2°

est bon comme le bon pain, comme du bon pain, [illegible] d'un homme bon et doux. [illegible] de [illegible] que de pain, se dit de quelqu'un qui [illegible] [illegible] On l'a donné pour un [illegible] de pain, se dit de quelque chose de valeur [illegible] Mme la princesse de Conti [illegible] pour une pièce de pain qu'elle donna à la [illegible] Ils ont donné pour un [illegible] de pain telle composition que nous offri[illegible] de couleur d'or, DIDEROT, *Salon de* [illegible] p. 7, dans POUGENS. || Il y a là un [illegible] de pain à manger, c'est un ouvrage [illegible] || Pain sec, punition qu'on [illegible] et qui consistait à ne don[illegible] qu'un morceau de pain pour son repas. || Mettre au pain et à l'eau, se dit d'une punition dans laquelle on ne donne au délinquant que du pain et de l'eau pour toute nourriture. Alors qu'ont fait les [illegible] ils ont fait condamner le [illegible] à jeûner au pain et à l'eau.... VOLT. *Dial.* XXIX, 7. || Fig. Je vois d'ici la tranquillité où vous étiez à Lambesc toute seule, pendant que votre cour se reposait avec le pain et l'eau de la paresse, SÉV. 10 fév. 1672. || Populairement. Faire passer, faire perdre le goût du pain, tuer. || 2° Par extension, la nourriture de chaque jour. Chaque jour amène son pain, LA FONT. *Fabl.* VIII, 2. Ne te plains pas que Dieu te maltraite en te refusant toutes ces délices; mon cher frère, n'as-tu pas du [illegible] il ne promet rien davantage; c'est du pain qu'il promet dans son Évangile, c'est du pain qu'il veut qu'on lui demande, BOSS. *Sermons, Nécessités de la vie*, 1. Que le soir dans les bals, le matin dans les temples, [illegible] on vous voie, une bourse à la main, [illegible] pour les Grecs des armes et du pain, [illegible] *Voy. de Grèce*, I, 8. || Pain quotidien, expression employée dans l'oraison dominicale pour signifier la nourriture de chaque jour, les besoins journaliers. J'ai ouï conter qu'on avait fait le procès dans un temps de famine à un homme qui avait récité tout haut son Pater; on le traita de séditieux, parce qu'il prononça un peu haut : Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien, VOLT. *Correspondance*, 26 sept. 1770. || Fig. Pain quotidien, ce que l'on fait habituellement. Il [illegible] sans cesse, c'est son pain quotidien. || Pain des prisonniers, le pain que l'on distribue journellement aux prisonniers. On condamnait autrefois certains [illegible] à payer tant pour le pain des prisonniers. || 3° Pain du roi, se disait du pain que le roi donnait pour la nourriture des prisonniers, et qui se prenait sur le fonds des amendes. La cour envoya [illegible] au château de Loches, au pain du roi, comme un criminel, ST-SIM. 26, 182. || Il a mangé du pain du roi, il a été en prison. || Il a mangé du pain du roi, se disait aussi pour signifier qu'un homme avait été militaire. || 4° Nom donné au morceau de pâte avant qu'il soit cuit. Mettre le pain au four. [illegible] trois mesures, et faites cuire des pains sous la cendre, SACI, *Bible, Genèse*, XVIII, 6. || Du pain cuit, du pain qui a subi la cuisson au four. || Fig. Du pain cuit, ouvrage fait d'avance, [illegible] faite pour l'avenir. [illegible] du pain cuit. || Avoir son pain cuit, avoir sa subsistance assurée. || Avoir du pain cuit sur la planche, ou, simplement, avoir du pain sur la planche, avoir de quoi vivre en repos, sans travailler. [illegible] Berry, on dit [illegible] [illegible]

[illegible]

Tron. XVI, 8. || En style mystique, pain de douleur, le temps qu'on passe dans l'affliction. Le Seigneur vous donnera du pain de douleur et de l'eau d'affliction, ID. *ib. Isaïe*, XXX, 20. Tu ne mangeras qu'un pain de douleur, c'est-à-dire un pain que tes sueurs auront détrempé, avant qu'il puisse être employé à ta nourriture, BOURDAL. *Dim. de la septuagés. Dominic.* t. I, p. 339. || On dit de même : un pain de larmes. Jusqu'à quand vous nourrirez-vous d'un pain de larmes? SACI, *Bible, Psaume* LXXIX, 6. || Pain d'amertume, chose qui afflige. La vérité n'est plus pour eux qu'un pain d'amertume, MASS. *Carême, Dégoûts.* || En style de procédure ecclésiastique, être condamné au pain de douleur, être condamné au pain et à l'eau. || 6° Pain bénit, pain que le prêtre bénit, et qu'on coupe par morceaux pour le distribuer aux fidèles durant une messe solennelle. Un morceau, un chanteau de pain bénit. || Rendre le pain bénit, donner à l'église le pain qui doit être bénit; aller présenter ce pain à l'offrande. Il rendit le pain bénit d'une manière solennelle, HAMILT. *Gramm.* 11. J'oubliais de vous dire que Mlle Clairon a déjà rendu le pain bénit, voilà ce que c'est que de quitter le théâtre, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 13 juin 1766. || Fig. C'est pain bénit, se dit d'une disgrâce qui arrive à quelqu'un qui l'a bien méritée. [Tromper] C'est conscience à ceux qui s'assurent en nous; Mais c'est pain bénit, certe, à des gens comme vous, MOL. *Éc. des mar.* I, 3. Ils disent que c'est pain bénit de venir ronger un homme de robe à la campagne, et qu'à Paris c'est vous qui rongez les autres, DANCOURT, *Maison de camp.* sc. 21. || 7° Nom que l'on donne quelquefois à l'hostie. || Pain céleste, pain des anges, pain de l'âme, l'eucharistie. Le sacrement auquel nous participons dans la communion, est le pain de l'âme et son aliment, BOURDAL. *Serm. 23° dim. après la Pentecôte, Dominic.* t. IV, p. 412. || Fig. Pain du ciel, pain de vie, Jésus-Christ et sa doctrine. Nos pères ont mangé la manne dans le désert, selon ce qui est écrit : Il leur a donné à manger le pain du ciel, SACI, *Bible, Év. St Jean*, VI, 31. Le pain de Dieu est celui qui est descendu du ciel, et qui donne la vie au monde, ID. *ib.* VI, 33. Jésus leur répondit : Je suis le pain de vie; celui qui vient à moi n'aura point de faim, ID. *ib.* VI, 35. Demandons-lui que chaque jour il nous fournisse le pain qui doit entretenir la vie de nos âmes, le pain de sa grâce, ce pain supersubstantiel, pour me servir de l'expression même de l'Évangile, BOURDAL. *5° dim. après Pâq. Dominic.* t. II, p. 203. || Pain de la parole de Dieu, ou, simplement, pain de la parole, enseignement des vérités morales et religieuses. Le devoir de Brousson était de distribuer le pain de la parole à ses frères, VOLT. *Louis XIV*, 36. || Le pain des forts, les vérités de la religion chrétienne. Ah! si nous ne sommes infatigables à instruire, à reprendre, à consoler, à donner le lait aux infirmes et le pain aux forts, BOSS. *le Tellier*. Le pain qu'on y distribue est la force des forts, MASS. *Avent, Disp.* Je crus voir devant moi Un de ces champions des vérités nouvelles Que les anges de Dieu servaient, couvraient des ailes, ...nourris déjà du pain caché du fort, LAMART. *Joc.* V, 180. || En termes de l'Écriture, il ne faut pas donner aux chiens le pain des enfants, c'est-à-dire il ne faut pas communiquer les choses saintes aux personnes profanes. || 8° Fig. Subsistance. Gagner son pain. Elle a considéré les sentiers de sa maison, et elle n'a point mangé son pain dans l'oisiveté, SACI, *Bible, Prov. de Salom.* XXXI, 27. Une erreur qui donne du pain à tant de personnes, MOL. *Am. méd.* III, 1. C'est le pain de ses enfants qu'il a joué, HAMILT. *Gramm.* 3. Vous serez heureux dans cette maison, et vous y gagnerez du pain pour le reste de vos jours, LE SAGE, *Guzm. d'Alf.* VI, 7. Les soldats se firent mahométans pour avoir du pain, VOLT. *Mœurs*, 88. Il est vrai que, faible, infirme, découragé, je reste à peu près sans pain sur mes vieux jours et hors d'état d'en gagner, J. J. ROUSS. *Lett. à M. d'Ivernois, Corresp.* t. VII, p. 67, dans POUGENS. Cette entreprise doit m'assurer du pain, sans lequel il n'y a ni repos ni liberté parmi les hommes, ID. *Corresp. du Peyrou*, t. III, p. 60. [illegible] croyant de pourvoir à sa subsistance, elle verra le pain prêt à lui manquer, ID. *Confess.* V. Le pauvre aime mieux du pain que la liberté, ID. *Lett. de la mont.* 9. Mme Hébert : Ah! monsieur, c'est le garçon le plus honnête! — Sophie : C'est un malheureux qui gagne son pain comme nous, et qui [illegible] sa misère à la nôtre, DIDEROT, *Père de famille*, II, 6. Et que ne fait-on pas des hommes avec de l'honneur et du pain! MARMONTEL, *Béliss.* ch. 14.

|| Manger le pain de quelqu'un, recevoir de lui de quoi vivre. Ceux qui mangent son pain le trompent par leurs discours, SACI, *Bible, Ecclésiast.* XX, 16. On jugea que c'était un serviteur ingrat et malhonnête qui décriait celui dont il avait longtemps mangé le pain, VOYER, MARQUIS D'ARGENSON, *Mém.* p. 247, dans POUGENS. Je mangerais volontiers avec elle le pain qu'elle aurait gagné, jamais celui qu'elle aurait reçu; j'en appelle sur ce point à son témoignage, J. J. ROUSS. *Conf.* XI. || Manger le pain de quelqu'un, signifie aussi être à son service comme domestique. || Ôter le pain, faire perdre les moyens de subsister. La perte de ce procès ôte le pain à vous et à vos enfants, BOSS. *Sermons, Nécessités de la vie*, 1. Champagne, au sortir d'un long dîner qui lui enfle l'estomac, et dans les douces fumées d'un vin d'Avenay ou de Sillery, signe un ordre qu'on lui présente, qui ôterait le pain à toute une province, si l'on n'y remédiait, LA BRUY. VI. || Ôter à quelqu'un le pain de la main, même sens. Je n'avais qu'un héritage ; on me l'a brûlé; ah! l'on m'ôte le pain des mains, BOSS. *Sermons, Nécessités de la vie*, 1. || S'ôter le pain de la bouche pour quelqu'un, se priver du nécessaire afin de lui fournir de quoi vivre. || Mettre le pain à la main, fournir le pain qui fait vivre. Pourquoi donc, reprit le roi, avez-vous battu ce pauvre laboureur qui vous met le pain à la main? SAINT-FOIX, *Œuv.* t. III, p. 307, dans POUGENS. || Fig. Mettre le pain à la main de quelqu'un, être la première cause de sa fortune. || Fig. Tremper son pain de ses larmes, vivre dans une componction continuelle. || Ancien terme de droit. Être en pain, de père et de mère, être soumis à la puissance paternelle. || Dans le langage général, être au pain de quelqu'un, recevoir de lui un salaire pour quelque emploi. Qu'est-ce qu'un citoyen de Genève qui se dit libre, et qui va se mettre au pain d'un fermier général? VOLT. *Lett. d'Alembert*, 7 mars 1758. || 9° Pain de chien, pain grossier destiné à la nourriture des chiens. || Pain de cretons, voy. CRETONS. || Terme de vénerie. Pain salé, composition d'argile et de sel qu'on fait lécher aux cerfs, aux daims et aux chevreuils, dans les parcs. || 10° Pain d'épice, voy. ÉPICE. || Il aime le pain d'épice, se disait d'un juge qui taxait trop haut ses vacations. || Pain d'épice, coquille univalve. || Pain perdu, nom donné en cuisine provinciale, surtout dans la Flandre française, à la brioche frite. || 11° Pain aux champignons, aux mousserons, à la crème, sorte de mets fait avec la croûte d'un pain, des champignons, des mousserons, de la crème. || 12° Pain à cacheter, petit rond de pain sans levain, dont on se sert pour cacheter les lettres. || Pain d'autel, hostie. On dit aussi : pain à chanter, voy. CHANTER, v. n. n° [illegible] || Pain à chanter, se dit aussi du pain à cacheter et d'une espèce de pain qu'on emploie dans les offices, pour couvrir le dessus et le dessous des nougats. || Voltaire a dit en ce dernier sens, pain enchanté. Mme d'Argental, qui est l'adresse même, coupera le papier avec ses petits ciseaux, et le collera bien proprement à sa place, avec quatre petits pains qu'on nomme enchantés; vous savez par parenthèse, pourquoi on leur a donné ce drôle de nom, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 137. || 13° Certaines substances mises en masse, et dont la forme est comparée à celle d'un pain. Pain de sucre, pain de bougie, pain de vieux oing, pain de savon, etc. se disent de ces matières préparées sous la forme dans laquelle on les vend. || En pain de sucre, en forme de cône. Les femmes, sous le règne de Charles VI, étaient coiffées d'un haut bonnet en pain de sucre; elles attachaient au haut de ce bonnet un voile qui pendait plus ou moins bas selon la qualité de la personne, SAINT-FOIX, *Ess. Paris*, *Œuv.* t. IV, p. 146, dans POUGENS. On est surpris de voir cette montagne [le Môle], qui de Genève paraît un pain de sucre, se prolonger dans la direction de la vallée de l'Arve, SAUSSURE, *Voy. Alpes*, t. [illegible] p. 127, dans POUGENS. || Pain sacré, morceau de cire bénit qu'on enchâsse dans des reliquaires. || Pain de noix, pain d'olives, masse formée du résidu des noix, des olives, quand on en a extrait l'huile. || Pain de noix est aussi le nom, en quelques provinces, de nougat de noix. || Pain de roses ou chapeau de roses, nom qu'on donne au marc de roses qui reste dans l'alambic, après qu'on en a tiré l'eau, l'huile ou d'autres extraits. || Terme rural. La masse de vendange qui surnage sur la cuve au-dessus du chapeau. || 14° Pain d'acier, sorte d'acier qui vient d'Allemagne, différent de celui qu'on nomme acier en barre. || Pain de liquation, masse de cuivre avec trois fois son poids de plomb, auquel on donne la forme de pains aplatis. || Terme de

monnaie. Pain d'affinage, l'argent qui se fixe, en masse plate, dans la coupelle où il a été mis pour l'affiner. || 15° Pain de nœuds, morceau, fragment de pierre d'ardoise. || Terme de sculpteur. Masse de terre préparée et corroyée pour modeler. || 16° Arbre à pain, le jaquier. L'arbre à pain sauvage porte des fruits hérissés de grosses pointes.... tandis que l'excellente variété qu'on cultive aux îles des Amis produit des fruits lisses, couverts d'une pellicule très-mince, LABILLARDIÈRE, *Instit. Mém. scienc. phys. et math. sav. étrang.* t. I, p. 472. Quand on le cueille avant sa maturité, il a le goût d'artichaut, et on le mange comme du pain, RAYNAL, *Hist. phil.* VI, 22. || Pain de coucou, alleluia. || Pain-de-hanneton, les fruits de l'orme. || Pain-de-loup, espèce de champignon. || Pain-de-pourceau, voy. CYCLAME. || Pain-de-singe, fruit du baobab. || 17° Pain fossile, concrétion calcaire. || Pain ou miche de quatorze sous, masse de strontiane sulfatée. || Pain de corbeau, variété de mica en masse. || Proverbes. À mal enfourner on fait les pains cornus; c'est-à-dire le principal d'une affaire, c'est de la bien commencer. || Il va à la messe des morts, il y porte pain et vin, se dit d'un homme qui déjeune avant d'aller à la messe. || Tel pain, telle soupe, c'est-à-dire les choses sont bonnes suivant la matière qu'on y met. || Pain coupé n'a point de maître, se dit lorsqu'à table on prend le pain d'un autre. || Liberté et pain cuit, c'est-à-dire on est heureux quand on a du pain et qu'on n'est sujet à personne. || Pain tendre et bois vert mettent la maison au désert, c'est-à-dire les dépenses mal entendues ruinent les maisons. || Le pain d'autrui est amer, c'est-à-dire il est pénible de tenir d'un étranger sa subsistance.

— HIST. XII° s. As esquiers serai comme mendiz, Por aigue boivre ne por mengier pain bis, *Raoul de C.* 204. Una huem [un homme], fait lur li reis, Qui a mun pain mangié, Qui à ma curt vint povres ... mult l'ai eshalcié, Pur mei ferir as denz ad sun talun drescié, *Th. le mart.* 134. || XIII° s. Les sergens seculers qui seroient au pain et sel de Pontegni [nourris par Pontegni], DU CANGE, *panis*. [Je] N'avoie qu'un cheval qui me trouvoit [gagnoit] mon pain, *Berte*, LXXIII. Sire, tu nos pestras de pain de lermes, *Psautier*, f° 98. Chascun pain d'oint [graisse], s'il poise cinq livres ou plus, doit obole de tonlieu, *Liv. des mét.* 318. Donner m'a mis au pain menu, *la Rose*, 14666. Compaignie se fet.... par solement manoir ensamble à un pain et à un pot, BEAUM. XXI, 6. ...y rois Philippe establi que les talemeliers [boulangers] demourans dedens la banlieue de Paris peussent vendre leur pain reboutiz, c'est assavoir leur effus, si comme leur pain raté, que rat ou soris ont entamé, pain trop dur ou ars ou eschaudé, pain trop levé, pain aliz [trop compacte], pain bestourné, c'est à dire pain trop petit, qu'ilz osent mettre à estal, DU CANGE, *panis*. Pain ferez [gauffres], crespes et autres choses, ID. *ib.* Un denier tournois sur chacun pain de sel, appelé salignon, ID. *ib.* || XIV° s. Une boueste d'yvoire à mettre pain à chanter, garnie d'argent, DE LABORDE, *Émaux*, p. 426. || XV° s. Le marquis lui promettoit [à la reine de Hongrie] qu'il la feroit tenir au pain et à l'eau, FROISS. II, III, 233. Hardi fu, moult de maulx souffrit, De froit pain plusieurs fois manga, E. DESCH. *Miroir de mariage*, p. 14. Pourement ay esté peüz; ...le pain second vivoit mon maistre, Et cellui dont me faisoit paistre Fut presque quart, nel vueil noier ..., E. DESCH. *Poésies mss.* f° 467. Tel a pou blet [peu de blé], qui a assez pain cuit, ID. *ib.* f° 36. On dit communement qu'on s'ennuye bien d'ung pain manger, *le Jouvencel*, dans LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 494. Faulte de blanc pain faict aulcunes fois manger le brun, *Perceforest*, t. VI, f° 76. Sera tenus le dit fournier de prendre cascun samedi le blé des moeutures des mollins de Corbye pour faire le blanc pain du couvent.... et pour faire pain d'escuier [pain inférieur], on lui delivrera blé des greniers, DU CANGE, *panis*. Deux burettes d'or à mettre le vin et l'eaue à chanter à la chapelle du roy nostre sire, DE LABORDE, *Émaux*, p. 426. Si je estoye un pauvre home qui allast querir le pain pour Dieu, l'on ne me devroit pas faire ce que l'on me fait, *Les 15 joyes de mariage*, p. 87. || XVI° s. Les dits Souaz sont cruels à la guerre; car ils tuent tout ce qu'ils peuvent, et ne prennent jamais prisonniers; aussy on leur a fait de tel pain soupes, *Lettres de Louis XII*, t. I, p. 247, dans LACURNE. Il l'enveloppa si bien qu'il sembloit un petit pain de sucre, MARG. *Nouv.* LII. Et celui qui ne l'a voulu vendre a esté contraint de faire petit pain (comme on dit) et repaistre ses amis, qui le venoient visiter, de discours d'architecture, LANOUE, 116. Cest entretien ne leur seroit pas baillé pour les engraisser en leurs maisons (car ce seroit, comme on dit, pain perdu), ID. 278. Enfans mariés sont tenus pour hors de pain et pot, c'est à dire emancipés, LOYSEL, 66. Couleur de pain bis, D'AUB. *Fæn.* I, 2. Pour manger en paix et en seureté le pain de son infidelité, ID. *Vie*, CIV. Pain bien levé et bien cuit.... ne trop rassis ne trop tendre.... on leur donnera panade ou pain gratté avec bouillon de chapon, PARÉ, XXIV, 22. La plus subtile farine pour le pain de la premiere table; et l'autre pour en faire du pain rousset, avec d'autre farine de segle, O. DE SERRES, 822. Le pain le plus delicat est celui qu'on appelle pain mollet; que les boulangers font par souffrance, n'estant permis par la police.... le pain dit bourgeois, et celui nommé de chapitre, suivent le mollet. ....le bourgeois s'esleve plus en rondeur, que celui de chapitre, qui est plus pressé et plus plat.... le bis-blanc suit après; il est un peu gris; finalement le bis.... tous lesquels pains faits par boulengers, qu'on nomme estrangers, sont dits, pain-chalan (hor-mis celui de Gonesse) qu'on vend à discretion sans autre police que des places.... ID. 822. Le pain rousset vient après le blanc, puis le bis, finalement celui des chiens, faisant la quatriesme sorte, qu'on tire du plus grossier des bleds, et des reliefs des farines des autres pains, ID. 825. Pain de mesnage, ID. 824. Des potages liés et espés, comme pain gratté, dans lequel aura esté mis un peu d'eau roze, ID. 928. Pain de pourceau, ceste herbe est ainsi ditte, parce que les pourceaux se repaissent de ses racines, les fouillans dans terre avec affection, ID. 607. La decoction de la graine de pain-de-coucu, ID. 931. Faire de pierre pain, comme on dit, c'est là où est la peine, BRANT. *Louchaly*. Un serviteur ne se plaint De son pain-gagnant service, LOYS LE CARON, *Poésies*, f° 60, dans LACURNE. À bon goust et faim n'y a mauvais pain, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 206. À faute de chapon, pain et oignon, ID. *ib.* Avec du pain et du vin il fera quelque chose [par ironie, il ne peut gagner sa vie], ID. *ib.* p. 207. Au pain et au couteau [être familiers], ID. *ib.* p. 208. Mettre le pain en un four froid, ID. *ib.* p. 214. Rendre pain pour fouace [rendre la pareille], ID. *ib.* Nul pain sans peine, *ib.* p. 358. On se fasche bien de manger pain blanc, GÉNIN, *Récréat.* t. II, p. 246. Quiers-tu meilleur pain que de fourment? COTGRAVE. Pain tant qu'il dure, vin à mesure, ID. Où pain faut, tout est à vendre, ID. De tout s'avise à qui pain faut, ID. Pin [Jean du], theologien, medecin, poete françois et orateur, autres l'appellent du Pain; mais c'est à l'imitation des Parisiens qui ont ce dialecte ou façon de prononcer pain pour pin, LACROIX DU MAINE, *Biblioth.* p. 258, dans LACURNE.

— ÉTYM. Picard, *poin*, *pan*; wallon, *pon*, *pan*; Basse-Normand. *poin*; prov. *pan*, *pa*; port. *pão*; ital. *pane*; du lat. *panis*. Dans *panis*, les étymologistes voient le radical sanscrit *pâ*, nourrir, qui a donné le sanscrit *pita*, pain, le grec *πατέομαι*, le latin *pabulum*, *pascor*.

PAIR, AIRE (pèr, pè-r'), *adj.* || 1° Égal, semblable, pareil; ne se dit plus, en ce sens, que dans la locution : sans pair. Elles [deux chèvres] avaient la gloire De compter dans leur race, à ce que dit l'histoire, L'une certaine chèvre au mérite sans pair.... LA FONT. *Fabl.* XII, 4. Paris sans pair n'avait en son enceinte Rien dont les yeux semblassent si ravis Que de la belle, aimable et jeune Aminte, ID. *Aveux indiscrets.* Pour ce seul point croirais qu'on l'a nommée Paris sans pair.... J. B. ROUSS. *Allég.* II, 4. || 2° Terme d'arithmétique. Nombre pair, nombre divisible par deux. || Qui est d'un rang pair, en arithmétique. Les tranches paires des chiffres d'un nombre, c'est-à-dire la deuxième, la quatrième, etc. Des années paires. Cela fit 67 jours, dont ils [les Romains] composèrent deux nouveaux mois, janvier de 29 et février de 28, qui, parce qu'il était le seul qui fût pair, devint un mois malheureux; on le dédia aux morts, il fut le mois des expiations, BAILLY, *Hist. astr. anc.* p. 436. || Pair ou non, jeu où l'on donne à deviner si le nombre des objets qu'on tient dans la main est pair ou impair. On te propose pair ou non; tu choisis pair, et tu n'en vois pas le motif, VOLT. *Newt.* I, 4. B : Quoi! lorsque je joue à pair ou non, j'ai une raison de choisir pair plutôt qu'impair! — A : Oui, sans doute, ID. *Dict. phil. Liberté.* || Pair et impair, sorte de jeu qui se joue avec trois dés. || Sur le turf, pair ou impair, pari consistant à choisir, d'après les chances des chevaux engagés, la série paire ou la série impaire. || Se dit, à la belle, de la totalité des nombres pairs des six premières et six dernières colonnes droites. Pairs du grand côté, nombres pairs que contiennent les six dernières colonnes droites. || Terme de plain-chant. Ton ou mode pair, se dit des quatre tons plagaux. || Terme d'histoire naturelle. Qui est divisible en deux parties ayant entre elles des rapports marqués de disposition et placées des deux côtés d'un plan. Des folioles paires. || 3° *S. m. pl.* Dans le régime féodal, les pairs, ceux qui étaient de même condition. On devait être jugé par ses pairs. Il faut même que les juges soient de la condition de l'accusé, ou ses pairs, MONT. *Esp.* XI, 6. Il ne vous appartient point de décider; si vous le faites, je me pourvoirai devant mes pairs, VOLT. *Mœurs*, 51. Quels juges, dites-moi, pourrais-je reconnaître? Où sont mes pairs ici? les rois seuls peuvent l'être, P. LEBRUN, *Marie Stuart*, I, 7. || Aujourd'hui, les pairs, les égaux. Vivre avec ses pairs. Il est équitable, il juge ses pairs, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Il est agréable d'être jugé par ses pairs, D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 23 août 1772. || *Au sing.* Ne se dit que dans cette locution : pair et compagnon. La Vienne était un gros homme, frais, rustre, très-volontiers brutal, pair et compagnon avec tout le monde, ST-SIM. 52, 123. || De pair à compagnon, sur le pied de l'égalité, surtout en parlant d'un inférieur qui vit trop familièrement avec une personne qui est au-dessus de lui. Ce chien, parce qu'il est mignon, Vivra de pair à compagnon Avec monsieur, avec madame! LA FONT. *Fabl.* IV, 5. Me voilà donc côte à côte de mon ami de qualité, et de pair à compagnon avec un homme à qui par hasard j'aurais fort bien pu cinq mois auparavant tenir la portière ouverte de ce carrosse, MARIV. *Pays. parv.* part. V. || 4° Le mâle ou la femelle de certains oiseaux, et particulièrement de la tourterelle. La tourterelle a perdu son pair. || 5° Dans le régime féodal, les principaux vassaux d'un seigneur, qui avaient entre eux également droit de juger avec lui. Les pairs du comte de Toulouse. Si le seigneur n'avait point de pairs, ou n'en avait point assez, il pouvait, à ses frais, emprunter des pairs de son seigneur suzerain, MONTESQ. *Esp.* XXVIII, 27. || Chacun des grands vassaux du roi. Il y avait six pairs ecclésiastiques. Il faut remarquer que ces six pairs ecclésiastiques furent les seuls de leur ordre qui eurent le nom de pairs depuis Louis le Jeune, par la seule raison que, sous ce prince, ils étaient les seuls évêques qui tinssent de grands fiefs immédiatement de la couronne, VOLT. *Hist. parl.* IX. || Les douze pairs de France ou de Charlemagne, se dit, dans les romans de chevalerie, de douze paladins que l'on suppose avoir été attachés à la personne de Charlemagne, comme les plus braves chevaliers de ses armées. Les faits d'un roi [Louis XIV] plus grand en sagesse, en vaillance, Que Charlemagne aidé des douze pairs de France, BOIL. *Ép.* XI. || Plus tard, ceux qui possédaient des terres érigées en pairies et qui avaient droit de séance au parlement de Paris. Les douze pairs de France. Ceux qui disent que les pairs du royaume ne peuvent être jugés par les pairs et par le roi, sans le parlement de Paris, me paraissent ignorer l'histoire de France, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 8 août 1770. On sait que le duc d'Alençon a été le premier pair de France au jugement duquel le parlement ait pris part, BOISSY D'ANGLAS, *Instit. Mém. hist. et litt. anc.* t. IV, p. 558. « Loin de nous la pensée de casser et de regarder comme frivole le jugement des douze pairs, par lequel le roi d'Angleterre [Jean sans terre] a été jugé et dépouillé de la Normandie (paroles de la noblesse française, en réponse à Louis IX, en 1252); » telle est la circonstance où, pour la première fois, les douze pairs sont cités dans l'histoire; vainement chercherait-on l'indication de cette dignité dans un acte public, ou dans une charte particulière, antérieure à ce procès, BEUGNOT, *Olim*, *Préface*, p. XLIX. || Fig. Satan dit un jour à ses pairs : On en veut à nos hordes, BÉRANG. *Miss.* || Duc et pair, seigneur qui avait le titre de duc et celui de pair. Il [Mopse] entre dans une assemblée, se place où il se trouve.... on l'ôte d'une place destinée à un ministre, il s'assied à celle du duc et pair, LA BRUY. II. J'ai fait plus que maint duc et pair Pour mon pays que j'aime, BÉRANG. *Vicand.* || Membre de la chambre haute en Angleterre. Les pairs, en Angleterre, sont depuis longtemps des gentilshommes comme en France; mais ils n'ont point de pairie, point de terre à laquelle ce titre soit attaché, VOLT. *Hist. parl.* VIII. Ministres suprêmes des lois dans la chambre des pairs, quelquefois même législateurs, nous rendons également justice au peuple et au roi, et nous ne souffrons point que personne dise, Dieu et mon épée, mais seulement Dieu et mon

[illegible] BOSSU. *Hél.* I, 62. || Membre de la chambre haute en France sous la Restauration, pendant les Cent-Jours, et sous le règne de Louis-Philippe. || 6° Terme de commerce. Le pair, l'égalité de change des espèces de différents pays. Lorsque le change est plus bas que le pair, un négociant peut, sans diminuer sa fortune, remettre ses fonds dans les pays étrangers, MONTESQ. *Esp.* XXII, 10. Le pair du change entre deux pays est la somme de monnaie de l'un qui est, en valeur intrinsèque, précisément égale à une somme de monnaie de l'autre, c'est-à-dire qui contient un poids égal d'or ou d'argent au même titre, DE WARU, *Enquête sur la banque*, 1867, p. 177. || Pair réel, celui qui résulte de la comparaison du titre, du poids et du cours d'une espèce d'un pays, avec le titre, le poids et le prix d'une autre espèce dans un autre pays. || Pair politique, celui qui résulte de la combinaison des prix de change de plusieurs places, et par le moyen duquel les banquiers découvrent des prix d'égalité qui les déterminent dans leurs opérations. || Le change est au pair, il est égal de part et d'autre, en sorte que, pour une somme qu'on donne en un endroit, on reçoit pareille somme dans un autre. Lorsque même titre et même poids d'argent en France me rendent même poids et même titre en Hollande, on dit que le change est au pair, MONTESQ. *Esp.* XXII, 10. || 7° Terme de bourse. Le pair, parité entre le capital d'une action, ou d'une obligation, ou d'une rente, et le prix vénal de cette action, de cette obligation, de cette rente à un moment donné. || La rente est au pair, elle se vend et s'achète au prix indiqué par son nom. Le 3 p. 100 est au pair quand on donne 100 francs pour avoir 3 francs de rente. || 8° Au pair, au courant de la besogne. Je n'ai pas de besogne arriérée, je suis au pair. || 9° De pair, *loc. adv.* Sur le même rang. La postérité fait marcher de pair l'excellent poëte et le grand capitaine, RAC. *Réponse au disc. de réception de Th. Corneille.* L'homme coquet et la femme galante vont assez de pair, LA BRUY. III. Assez coquette pour ne rebuter personne, assez magnifique pour vouloir aller de pair avec celles qui l'étaient le plus, HAMILT. *Gramm.* 6. La petite ridicule ! une nièce vouloir aller de pair avec sa tante ! DANCOURT, *Chev. à la mode*, I, 3. Vous êtes Grand Seigneur, et moi je suis jolie, On peut aller de pair, FAVART, *Soliman II*, II, 3. Là [dans une maison de jeu], sans distinction on voit aller de pair Le laquais d'un commis avec un duc et pair, REGNARD, *le Joueur*, III, 6. Passer de chez un petit maître au service d'une héroïne de théâtre, c'est être toujours dans le même monde ; nous allons de pair avec les gens de qualité, LE SAGE, *Gil Bl.* III, 9. Cherchant les courtisans et les gens du bel air, imitant leur exemple et les traitant de pair, CAMPISTRON, *Jaloux désabusé*, I, 4. Rien dans la nature ne peint mieux la puissance et les droits du courage, que de voir ce petit oiseau [la pie-grièche], qui n'est guère plus gros qu'une alouette, voler de pair avec les éperviers, les faucons et tous les autres tyrans de l'air, sans les redouter, et chasser dans leur domaine sans craindre d'être puni, BUFF. *Ois.* t. II, p. 48. || Il se dit aussi des choses. La mollesse et le plaisir ont trouvé le secret d'aller de pair avec la valeur et le courage, MASS. *Or. fun. Louis XIV.* Oh ! je ne sache point d'aventure qui aille de pair avec la vôtre, MARIVAUX, *Surpr. de l'amour*, I, 8. || Dans la première moitié du XVII[e] siècle, on préférait *du pair*. .... C'était un Nabis qui pour lors était tyran de Lacédémone, mais qui, si on le laissait faire, le serait bientôt de toute la Grèce, et tel qu'il irait du pair avec les plus cruels et les plus avares dont on eût [illegible] parler aux siècles passés, [illegible] *le* [illegible] *livre de T. Live*, ch. 44. Que se [illegible] à cette impudence, sinon qu'ouvertement [illegible] que les dieux sont au-dessus de l'homme, et qu'ils ne l'ont pas fait aller du pair avec eux ? ID. *le Traité des bienf. de Sénèque*, [illegible] vous descend[illegible] de votre [illegible], où vous allez du pair avec [illegible], BALZ. liv. I, [illegible] vous avant [illegible] du pair avec [illegible] que de [illegible] davantage, en vérité, [illegible] VOIT. *Lett.* 181. Il n'y a rien qui mette plus subitement un homme à la mode, et qui le [illegible] davantage que le grand jeu ; cela va du pair avec la crapule, LA BRUY. XIII. || 10° Hors de pair, hors du pair, *loc. adv.* Au-dessus de ses égaux, au-dessus des choses semblables. J'aime bien mes autres enfants, comme vous aimez fort M. de Sévigné, mais assurément nos deux filles sont hors du pair, BUSSY-RABUT. *Let. à Mme de Sév.* 3 janv. 1676. Dès lors il ne fut plus question du chœur en intermède, jusqu'à l'Athalie de Racine, pièce unique dans son genre et absolument hors de pair, MARMONTEL, *Élém. de litt.* t. VI, p. 126. || Tirer du pair ou de pair, distinguer. Elle tirera particulièrement hors du pair et mettra au-dessus de toutes choses la personne de monseigneur le duc d'Orléans, BALZ. *Discours à la régente.* La reine traita Monsieur de perfide, et elle ne me tira de pair que pour me faire encore plus sentir qu'elle ne me traitait pas mieux, RETZ, III, 322. J'ai cherché les moyens.... De pouvoir garantir mon front de tous affronts, Et le tirer de pair d'avec les autres fronts, MOL. *Éc. des f.* IV, 7. || Il s'est tiré du pair, il est hors du pair, se dit d'un homme qui s'est élevé au-dessus des autres. Si je résiste à chose si gentille, J'atteins le comble et me tire du pair, LA FONT. *Diable.* Ils [les pharisiens] se tiraient hors du pair ; et, comme s'ils eussent été les seuls impeccables, ils parlaient toujours des pécheurs et des publicains, BOSS. *Serm. Jugem. hum.* 1. Ô homme puissant et superbe, qui pensiez par votre grandeur vous être tiré du pair, ID. *Serm. Ambition*, 1. S'aller tirer du pair de ses patients compatriotes, HAMILT. *Gramm.* 9.

— REM. L'Académie ne donne l'adjectif pair qu'au masculin ; mais, comme on voit, il s'emploie aussi au féminin.

— HIST. X[e] s. Ne aiet niuls [nul] male voluntatem contra sem peer, *Fragm. de Valenc.* p. 469. || XI[e] s. Si home volt derainer covenant de terre vers soun seignor par ses pers de la tenure meimes que il apeled à testimoines.... *Lois de Guill.* 27. Li douze per mar i seront jugez, *Ch. de Rol.* XVIII. Et Pinabel mon ami et mon per, *ib.* XXVI. [Il a] Ceinte Joyeuse [épée de Charlemagne], onque ne fut sa per, *ib.* CLXXIX. Qui me jura comme sa per [femme] à prendre, *ib.* CCLXX. || XII[e] s. Dunc ad fait l'aspotolies [le pape] al rei Henri aler L'arcevesque Willame de Sanz qui mult ert ber ; De bunté e d'onur n'out en France sun per, *Th. le mart.* 143. || XIII[e] s. Sire, car faites mander Vos barons et acorder [mettre d'accord] ; Et viennent avant li per, Qui suelent France guier, HUES DE LA FERTÉ, *Romancero*, p. 191. Car cele [je] veuil avoir à moillier et à per, *Berte*, III. Et s'assamblerent li per et li baron de France pour faire roi del ainsné frere, *Chr. de Rains*, p. 2. Zephirus, li douš vens sans per, *la Rose*, 6113. Li meres [maire] et la commune d'une vile establirent que là où il avoient douze pers, que il n'en i auroit que deus, *Liv. de just.* 12. Et por ce, qui prent arbitres, il les doit penre non pers, car l'opinion du plus doit passer, BEAUM. XLI, 6. Au mangier estoit droiz serjenz, Après mangier estoit compains, De toutes bones teches plains, Pers aus barons, aus povres peires, Et aus moiens compains et freres, RUTEB. 44. || XV[e] s. Chascun se doit à son per assembler, Pour vivre jà non dissemblablement, E. DESCH. *Fou est vieux homme.* Par ce point ilz eurent du vin Par fine force de tromper, Sans aller parler au devin, Ilz repurent per ou non per, VILLON, *Repues fr.* || XVI[e] s. Vous et moy ferons ung nouveau pair d'amitié, telle que feut entre Enée et Achates, RAB. *Pant.* II, 9. Pythagoras, par le numbre par ou impar des syllabes d'ung chascun nom propre, expousoit.... ID. *ib.* IV, 37. J'entreprends d'aller à pair quand et eulx.... MONT. I, 180. Les causes qui appartiennent à la jurisdiction des pairs, ID. I, 322. Nous les voyons aller à pair de vaillance avecques la noblesse, ID. III, 60. En ce pair [parallèle] il se trouveroit une plus vraysemblable disparité à l'advantage du Romain, ID. I, 185. Qui les eust attaquez pair à pair, et d'armes et de nombre...., ID. IV, 19. Je hais la pauvreté à pair de la douleur, ID. IV, 77. Par l'ancien establissement, il y avoit en France douze pairs, six ecclesiastiques et six laics, LOYSEL, 16. Pairs sont compagnons tenans fief d'un mesme seigneur, l'un desquels est nommé par le seigneur, et l'autre par le vassal ; et, s'ils ne s'accordent, ils en prennent un tiers, ID. 666. Une ville qui contestoit de par à per avec celle de Rome, AMYOT, *Cam.* 14. Ceux-ci respondirent qu'ils vouloient prendre leur pair sur le jeu du mareschal [voir ce qu'il ferait pour agir en conséquence], D'AUB. *Hist.* II, 313. Ils ne demandent autre chose que cette couleur et bonne occasion pour se tirer du pair et en couvrir ou colorer leur repentance, *Sat. Mén.* p. 92. Vous commençastes à marcher du pair avec vostre maistre, *ib.* p. 134.

— ETYM. Prov. et esp. *par* ; ital. *pare* ; du lat. *par.* On rattache *par* au sanscrit *para*, autre, qui est en face, comparez le grec *παρά*, à côté.

PAIRE (pê-r'), *s. f.* || 1° Couple d'animaux de la même espèce, mâle et femelle. Cet oiseau [le pinson noir aux yeux rouges] se trouve à la Caroline, il va par paires, et se tient dans les bois les plus épais, BUFF. *Ois.* t. VII, p. 202. Il est peut-être plus rare de voir deux paires d'aigles dans la même portion de montagne, que deux familles de lions dans la même partie de forêt, ID. *ib.* t. I, p. 443. || 2° Il se dit aussi, sans distinction de mâle et de femelle, de deux animaux. Une paire de poulets, de lièvres. || Particulièrement. Une paire de bœufs, une paire de chevaux, deux bœufs destinés à être attachés au même joug, deux chevaux destinés à être attelés à la même voiture. Il [Job] possédait sept mille moutons, trois mille chameaux, cinq cents paires de bœufs et cinq cents ânesses, SACI, *Bible, Job*, I, 13. || Fig. Familièrement. Il se dit des personnes. Une paire d'amis. J'ai ici une paire de nièces fort aimable, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 146. || 3° Deux choses de même espèce qui vont ensemble. Une paire de pistolets, de gants. || On dit quelquefois familièrement : une paire de joues, une paire d'oreilles. || Fig. C'est une autre paire de manches, voilà bien une autre paire de manches, c'est-à-dire c'est une affaire toute différente. || 4° Chaque couple de folioles d'une feuille composée quand elles sont placées vis-à-vis l'une de l'autre. || Terme de physique. Chacun des couples zinc et cuivre de la pile voltaïque. || En anatomie, paire de nerfs, ou, simplement, paire, chaque division de nerfs semblables qui ont une origine commune, et qui vont l'un d'un côté, l'autre de l'autre. La première paire de nerfs. || 5° Une chose composée de deux pièces essentielles. Une paire de lunettes, de pincettes. || Une paire d'heures, un livre qui contient les prières du jour et celles de la nuit. || Proverbe. Les deux font la paire, se dit, en mauvaise part, de deux personnes qui ont même caractère, qui sont bien appariées ensemble. On pouvait dire de lui et de l'intendant que les deux faisaient la paire, LESAGE, *Gil Blas*, VII, 14.

— SYN. Voy. COUPLE.

— HIST. XIII[e] s. Lors devient la terre si gobe, Qu'el volt avoir novele robe ; Si scet si cointe robe faire, Que de colors i a cent paire, *la Rose*, 62. Il y avoit trois paire de murs sès [secs] à passer ; et la coste estoit si roite que à peinne s'i pooit tenir chevaus, JOINV. 276. Et ces deus paires de gens, li franq homme et li eschevin, doivent aler ensemble, TAILLIAR, *Recueil*, p. 385. || XIV[e] s. Deux paire de nerfs nessent du ventrail [ventricule] devant du cervel, des quiex [desquels] le premier paire tent aus yex, le second aus oreilles, H. DE MONDEVILLE, f° 10. Luy vinrent deux paires de mauvaises nouvelles [deux mauvaises nouvelles], *Chron. de St Denis*, t. I, f° 112, dans LACURNE. || XV[e] s. Là estoient trente-six buccines ou trompettes, et dix paires de menestriers sonnans d'instrumens musicaulx, et avoient trois menestriers, MONSTRELET, ch. 62, p. 97, dans LACURNE. Et là endroit trouva la douce paire en dormant bras à bras, LOUIS XI, *Nouv.* LIX. || XVI[e] s. Il luy donna deux paires de bœufs à labourer, AMYOT, *Pyrrh.* 9. Il sera levé.... sur chaque paire de cartes [jeu de cartes], un sol parisis ; sur chacun jeu de tarots, deux sols parisis ; et sur chacune boîte de dez, qui sont en nombre de dix-huit, un sol parisis, *Déclaration du roi, du 22 mai 1583, enregistrée en la cour des Aides, le 9 janv. 1584.* Faire combattre à oultrance trois cents paires de gladiateurs, comme feit l'empereur Probus, MONT. IV, 13.

— ETYM. *Pair.*

PAIREMENT (pê-re-man), *adv.* Terme d'arithmétique. Nombre pairement pair, nombre dont la moitié est un nombre pair, et qui peut se diviser en quatre parties égales. || Nombre pairement impair ou impairement pair, nombre pair dont la moitié est un nombre impair.

— ETYM. *Paire*, et le suffixe *ment.*

PAIRESSE (pê-rè-s'), *s. f.* Femme qui, en Angleterre, possède une pairie femelle. || Femme d'un pair.

— ETYM. *Pair.*

PAIRIE (pê-rie), *s. f.* || 1° Terme de féodalité. Dignité attachée à un grand fief qui relevait immédiatement de la couronne. J'ai longtemps examiné cette matière en étudiant l'histoire de France, et je suis convaincu que l'origine de toute juridiction suprême en France est la pairie, VOLT. *Lett. Richelieu*, 15 mai 1765. Philippe le Bel commença son règne par la première érection d'une nouvelle pairie, ID. *Mœurs*, 65. || Fief, domaine auquel cette dignité était attachée. Cette terre fut érigée en pairie. || Duché-pairie, comté-pairie, duché, comté au-

quel était joint le titre de pair. || Pairie femelle, celle qui passait aux femmes. || 2° En Angleterre, dignité de membre de la chambre des pairs. || Pairie héréditaire, titre de pair transmissible à l'aîné les héritiers mâles. || Pairie personnelle, titre et dignité à vie. || 3° En France, nom de la chambre haute, sous la Restauration et le règne de Louis-Philippe et dans les Cent-Jours.

— ÉTYM. *Pair;* provenç. *paria*, égalité.

† **PAIRLE** (pèr-l'), *s. m.* Terme de blason. Pal mouvant de la pointe de l'écu, et divisé en deux parties égales, qui vont aboutir en forme d'Y aux deux angles du chef. || En pairle, se dit de trois pièces ou meubles rangés dans le sens du pairle.

— ÉTYM. Laboureur, *Orig. des arm.* p. 240, le tire de *pail* ou *paile* qui vient du latin *pallium;* Scheler, de *palus*, pal, avec épenthèse d'une *r;* d'autres, du latin *parilis*, égal, à cause de la division en deux parties égales.

† **PAIROL** (pê-rol), *s. m.* Grand chaudron en cuivre.

† **PAISIBILITÉ** (pê-zi-bi-li-té), *s. f.* Caractère d'un homme paisible, d'un lieu paisible.

— HIST. XVIe s. Paisibleté, COTGRAVE.

PAISIBLE (pê-zi-bl'), *adj.* || 1° Qui demeure en paix, qui ne trouble pas la paix. Un homme, un caractère paisible. Et souvent bienfaiteurs paisibles de leurs plus fougueux ennemis, GRESSET, *Adieux aux Jésuites.* Mais toi qui voyais tout avec un œil paisible, DUCIS, *Othello*, IV, 4. || Il se dit aussi des animaux. Un agneau paisible. Un cheval paisible. 2° Qui ne trouble pas la paix, en parlant des choses. Tous les moyens de réclamer contre l'injustice sont permis quand ils sont paisibles; à plus forte raison sont permis ceux qu'autorisent les lois, J. J. ROUSS. *Lett. de la mont.* 9. || 3° Qui n'est point inquiété dans la possession d'un bien. Paisible possesseur. Il [Charles II] règne paisible et glorieux sur le trône de ses ancêtres, et fait régner avec lui la justice, la sagesse et la clémence, BOSS. *Reine d'Anglet.* || Il se dit aussi des choses dont la possession n'est pas inquiétée. La Macédoine demeura paisible à sa famille, BOSS. *Hist.* I, 8. || 4° Où l'on est en paix, où il n'y a point de bruit. Ces paisibles forêts. Charmante et paisible retraite, Que de votre douceur je connais bien le prix! DESHOUL. *Idylle, Solitude.* De la paisible solitude Où, loin de toute servitude, La liberté file mes jours, GRESSET, *Épît. à P. Bougeant.* Un jour le vigneron, sur ces côteaux paisibles, Mariant les ormeaux et les vignes flexibles, MASSON, *Helv.* III. Vois-tu comme le flot paisible Sur le rivage vient mourir? LAMART. *Médit. Baïa.* || Au sens actif, qui apporte la paix, le calme. Il cueillait le moly, fleur qui rend l'homme sage, Du paisible lotos il mêlait le breuvage, A. CHÉN. *l'Aveugle.* || 5° Qui n'est pas troublé, agité, en parlant des personnes. Fi! ne me parlez point, pour être vrais amants.... De ces tièdes galants, de qui les cœurs paisibles Tiennent déjà pour eux les choses infaillibles, MOL. *Fâch.* II, 4. Un sage ami, toujours rigoureux, inflexible, Sur vos fautes jamais ne vous laisse paisible, BOIL. *Art p.* I. ...sens aujourd'hui combien une âme paisible est ...propre à juger des passions, combien il est incapable de rire des sentiments qu'on n'a point éprouvés, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 49. || 6° Où il n'y a point d'agitation, de trouble. L'empire d'Orient était paisible sous Léon Thracien, successeur de Marcien, et sous Zénon, gendre et successeur de Léon, BOSS. *Hist.* I, 11. Tantôt dans le sérail j'ai laissé tout paisible, RAC. *Bajaz.* II, 3. Pendant que tout gardait un silence paisible, ID. *Esth.* II, 4. L'intérieur des familles est souvent troublé par les défiances, par les jalousies et par l'antipathie, pendant que des dehors contents, paisibles et enjoués nous trompent, et nous y font supposer une paix qui n'y est point, LA BRUY. V. Il y a dans quelques femmes.... une grandeur simple, naturelle.... un mérite paisible, mais solide, accompagné de mille vertus, ID. ...Comme l'ignorance est un état paisible et qui ne coûte aucune peine, l'on s'y range en foule, ID. XII. ...es idées étaient paisibles et douces, non célestes et ravissantes, J. J. ROUSS. *Conf.* IV. Aimables et dignes époux! puisse le ciel les combler du bonheur que mérite leur sage et paisible amour! ID. *Hél.* II, 16.

— HIST. XIIe s. Tu me dunas escud de salud, et ço que jo sui paisible me ad acreüd et multeplied, *Rois*, 209. || XIIIe s. Et virent bien que l'enfant estoit du tout gueri, et que il ne trembloit en nule partie de son cors, ainçois tenoit tous ses membres formes, ...iez et pesibles, *Mir. de St Loys*, p. 149. Pesible ...oi Tretuit cil du monde vivroient; Jamès roi ne ...ce n auroient, *la Rose*, 5580. Il [le bailli] doit connoistre le bien du mal, le droit du tort, les pesivles des mellix [querelleurs], les loiax des tricours, les bons des malvès, BEAUM. I, 9. Paisiules emperere et pius, PH. MOUSKES, *ms.* p. 118, dans LACURNE. || XVe s. Si vous prie que vous me faciez tenir paisible de cette damoiselle, tant que vous saurez la verité de ma besongne. Damoisel, dit Gariffor, je prierai la damoiselle qu'elle se deporte de vous faire villenie, *Perceforest*, t. II, p. 137. || XVIe s. Ilz commençoient à souhaitter fort une vie tranquille, reposée et paisible, AMYOT, *Nicias*, 16. Voilà le roi paisible dans son royaume, qui va faire son entrée à Rouen, D'AUB. *Hist.* I, 201.

— ÉTYM. *Paix;* wallon, *pâhûl;* provenç. *pasible, paisible.*

PAISIBLEMENT (pê-zi-ble-man), *adv.* En paix, d'une manière paisible. Elle a paisiblement souffert mon entretien, CORN. *Perthar.* II, 4. Bien loin d'en être effrayée [de l'extrême-onction], elle veut la recevoir avec connaissance.... on lui voit paisiblement présenter son corps à cette huile sacrée.... BOSS. *Duch. d'Orl.* Uni de goût et d'intérêt avec tous les contempteurs d'Homère, il [Cydias] attend paisiblement que les hommes détrompés lui préfèrent les poëtes modernes, LA BRUY. V. Vivant paisiblement dans une douce société avec mes concitoyens, J. J. ROUSS. *Inég. Dédic.*

— HIST. XIIIe s. Fai moi paisiblement vivre en ceste mortel vie, *Psautier*, f° 154. Clers usages et cleres coustumes, usées et acoustumées de lonc tans pesivlement, BEAUM. *Prologue.* Li dit religious averont et tenront paisiblement.... *Bibl. des ch.* 6e série, t. III, p. 602. || XIVe s. Adont se sont logiez aux champs et es courtilz, Et là fut le conquest [butin] paisiblement partis, *Guescl.* 18668. || XVe s. Puis prirent le portier et le tuerent si paisiblement qu'oncques ne dit mot, FROISS. I, I, 131. || XVIe s. Il mourut de mort naturelle paisiblement en sa maison, AMYOT, *Flamin.* 46. Ils furent menez par les janissaires dans leurs maisons paisiblement [sans violence], D'AUB. *Hist.* I, 345.

— ÉTYM. *Paisible*, et le suffixe *ment;* wallon, *pâhûlmain;* prov. *paziblement.*

† **PAISSANT, ANTE** (pê-san, san-t'), *adj.* Terme de blason. Se dit des vaches, brebis et autres animaux qui sont représentés ayant la tête baissée.

† **PAISSE** (pê-s'), *s. f.* Le moineau franc ou commun, dans quelques endroits.

— ÉTYM. Lat. *passer*, moineau.

† **PAISSEAU** (pê-sô), *s. m.* Pièce de bois pour soutenir la vigne. On place les perches en même temps que le paisseau auquel on les attache à l'aide de liens d'osier; c'est ce que les vignerons appellent coudre, GENLIS, *Maison rust.* t. III, p. 286, dans POUGENS.

— HIST. XVe s. Le suppliant prist un paissel ou escharas à vignes, DU CANGE, *paissellare.* || XVIe s. Une vigne eslevée et soutenue par paisseaux et eschalats, O. DE SERRES, 156. Saulter de treille en paisseaux, COTGRAVE.

— ÉTYM. Provenç. *paisselh, paissel;* du lat. *paxillus*, qui paraît tenir à *palus*, pieu (voy. PAL), comme *axilla* tient à *ala*. Dans l'ancienne langue, on disait *paisson;* le Berry a encore *pession*, échalas.

† **PAISSELAGE** (pê-se-la-j'), *s. m.* Action de paisseler.

† **PAISSELER** (pê-se-lé. L'*l* se double devant un *e* muet: je paisselle, je paissellerai), *v. a.* Dans quelques provinces, garnir la vigne de paisseaux ou échalas. || Absolument. Le moment de paisseler est venu.

— ÉTYM. *Paissel* ou *paisseau.*

† **PAISSELURE** (pê-se-lu-r'), *s. f.* Menu chanvre que les vignerons emploient pour lier, aux paisseaux, les bourgeons de vignes après les avoir taillés.

— ÉTYM. *Paisseler.*

1. **PAISSON** (pê-son), *s. f.* || 1° Tout ce que paissent les animaux. || 2° En particulier, action de paître le gland et la faîne. || Paisson pleine, se dit lorsque les glands ou les faînes abondent.

— HIST. XIVe s. C'est [pour l'épervier] mauvaise paisson que de caille et de pigon, *Ménagier*, III, 2. || XVe s. Et li poisson.... De leurs chars [les chairs des hommes] feront leurs paissons, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 469. || XVIe s. Aucuns, pour la commodité qu'ils ont de paissons et glandée.... O. DE SERRES, 836.... Les poures cerfs oublier leurs paissons, Et se tenir en leurs forts et buissons, ST-GELAIS, 32.

— ÉTYM. Provenç. *paichio;* du lat. *pastionem*, de *pascere*, paître (VOY. PAÎTRE).

† 2. **PAISSON** (pê-son), *s. m.* Terme de gantier. Instrument de fer, en forme de cercle, qui sert à étendre le cuir.

— ÉTYM. Sans doute l'ancien français *paisson*, qui voulait dire pieu, et qui est, sauf la finale, le même que *paisseau.*

† **PAISSONNER** (pê-so-né), *v. a.* Travailler avec le paisson, tirer une peau sur le paisson.

— ÉTYM. *Paisson* 2.

† **PAISSONNIER, IÈRE** (pê-so-nié, niè-r'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui mène les bestiaux en paisson.

— ÉTYM. *Paisson* 1.

PAÎTRE (pê-tr'), *v. a.* Je pais, tu pais, il paît, nous paissons, vous paissez, ils paissent; je paissais; point de passé défini; je paîtrai; je paîtrais; pais, paissons; que je paisse, que nous paissions; point d'imparfait du subjonctif; paissant, pu (usité seulement en fauconnerie); les deux temps qui manquent sont conservés dans le composé repaître. || 1° Nourrir (ce qui est le sens premier du latin *pascere*, conservé seulement en termes de fauconnerie). Paître un oiseau, lui donner à manger. || Fig. Mais la dame voulait paître encore ses yeux Du trésor qu'enfermait la bière, LA FONT. *Matr. d'Éphèse.* || Fig. Dans le langage de la religion. Il faut qu'un curé paisse les fidèles du pain de la parole. || Paître la meule, amener, à l'aide d'une pelle, les olives sous le passage de la meule. || 2° Mener des animaux dans les champs pour qu'ils y mangent (ce qui est le second sens de *pascere*). Il mènera son troupeau dans les pâturages, comme un pasteur qui paît ses brebis, SACI, *Bible, Isaïe*, XL, 27. Ce grand homme [Moïse] ....avait passé quarante ans à paître les troupeaux de son beau-père Jéthro, BOSS. *Hist.* I, 3. Des pasteurs qui paissent les troupeaux de gros et de menu bétail, sans venir aux villages ni aux villes, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. VI, p. 482, dans POUGENS. Le dieu puissant des ondes, Dont il [Protée] paît les troupeaux dans les plaines profondes, DELILLE, *Géorg.* IV. || Fig. Il faut un grand amour pour paître un grand troupeau, FÉN. t. XVII, p. 166. || 3° En parlant des animaux, brouter l'herbe, la manger sur racine, se nourrir de certains fruits tombés par terre (ce qui est le sens du latin *pasci*, déponent de *pascere*). Ils sont devenus semblables au foin qui se sèche dans les champs, aux herbages que paissent les troupeaux, et à cette herbe qui croît sur les toits, SACI, *Bible, Isaïe*, XXXVIII, 27. La bique allant remplir sa traînante mamelle Et paître l'herbe nouvelle, LA FONT. *Fabl.* IV, 15. L'herbe était amère, et les troupeaux qui la paissaient ne sentaient pas la joie qui les fait bondir, FÉN. *Tél.* XVIII. Les pourceaux paissent le gland sous les chênes, LE P. CATROU, dans DESFONTAINES. || Absolument. Hélas! petits moutons, que vous êtes heureux! Vous paissez dans nos champs, sans soucis, sans alarmes, DESHOULIÈRES, *Idylle, les Moutons.* La meilleure façon de conduire les dindons devenus forts, c'est de les mener paître par la campagne dans les lieux où abondent les orties et autres plantes de leur goût, BUFF. *Ois.* t. III, p. 204. Là paissent la génisse et le taureau superbe, DELILLE, *Géorg.* II. || Fig. et familièrement. Envoyer paître, renvoyer avec colère, avec mépris. Vous me faites peur de votre vieille veuve qui se marie à un jeune homme; c'est un grand bonheur de n'être point sujette à se coiffer de ces oisons-là; il vaut mieux les envoyer paître, que de les y mener, SÉV. 239. Les remèdes que j'ai faits n'ont servi qu'à empirer mon état, et je ne me trouve mieux que depuis que j'ai envoyé paître les remèdes et le médecin, D'ALEMB. *Lettre à Voltaire*, 29 août 1764. Je donne des gages à un homme pour faire paître mon troupeau; mais cela ne m'ôte pas le droit de le mener paître moi-même, et d'envoyer paître le berger si j'en suis mécontent, VOLT. *Quest. miracl. Lett.* 10. Quand l'Agnelet, petit Cotin champêtre, Dans son grenier rimaillant sous un hêtre, Nous peint la chèvre et ce qu'elle a brouté, Au pâturage on voit qu'il a goûté, Et désir vient de l'y renvoyer paître, LEBRUN, *Épigr.* I, 82. || Envoyer paître quelque chose, s'en débarrasser. Si je croyais mon cœur, j'enverrais paître toutes mes petites affaires, et m'en irais à Grignan, SÉV. 21 août 1675. || 4° *V. n.* En termes de fauconnerie, manger, en parlant de l'oiseau. Un faucon qui a pu. || 5° Se paître, *v. réfl.* Se nourrir. Les corbeaux se paissent de charogne. Et le corps ne se paît aux banquets de la Muse, REGNIER, *Sat.* III. Les princes qui prennent, pour ainsi dire, l'Église sans se donner à elle, sont pour elle de grands fardeaux.... ils ne paissent point le troupeau, c'est du troupeau qu'ils se paissent eux-mêmes, FÉN. *Sacre de l'élect. de Cologne*, II, 2. || Fig. Où les désirs comme vautours Se paissent de soins rapines, MALH. VI, 10. || Fig. Se paître d'imaginations, de chimères, entretenir son esprit de choses vaines. || On dit plus souvent: se repaître. || Se paître de vent, se complaire aux louanges.

— [illegible] XII° s. Palefrois ne chevaus L'erbe [illegible] ne paist par ces terraus, *Ronc.* p. 149. Mangiere à l'anrme [âme] est [illegible] des [illegible] de la [illegible], *Job*, p. 470. Li boef aroient, et les [illegible], *ib.* 499. || XIII° s. S'il nos faut [illegible] et [illegible] par force chose que nous ne donns, en non Dieu, la force paist le pré [la faux tond le pré], et on doit moult faire pour issir hors de prison, H. DE VALENC. XIX. Et quant Renart fu bien peüs, *Ren.* 3993. Renart fet tot le monde pestre; Renart atrait, Renart acole, Renart est de moult male escole, *ib.* 6478. Ele [la pensée] me paist et replenist De joie et de bonne aventure, *la Rose*, 2148. Lor maris et lor parentés Sevent bien de paroles pestre, *ib.* 14627. Car povre n'a dont s'amor pesse, Si cum Ovide le confesse, *ib.* 8023. Tu vodras moult ententis [attentif] estre À tes yex [yeux] saouler et pestre, *ib.* 2349. Et li ami as enfans requirent au conte, que Pierres.... fust contrains à paistre et à vestir les enfans, BEAUM. XV, 6. Mondes, tu pais ceus que tu tiens D'une viande qui les tue, *Les vers du monde.* || XIV° s. Et tels sont ceulx qui se paissent ou menjuent du gaing des folles femmes incontinentes, ORESME, *Eth.* 111. || XV° s. Le roy d'Angleterre ne respondit riens.... et entendit à ses [illegible], et tint un faucon sur son poing, et [illegible] tout en le paissant, FROISS. liv. IV, p. 348, dans LACURNE. Mais est abesté li bon homme, et paist d'herbe, et est transfiguré en une beste sans enchantement, *Les 15 joyes du mariage*, p. 116, dans LACURNE. Mon cueur, il me faut estre mestre À ma foiz, aussi bien que vous.... Trop longuement m'avez fait pestre, Et toujours tenir au dessous, CH. D'ORL. *Rondel* 36. Si [illegible] après à chef, qu'il la chasseroit paistre hors d'avec lui, LOUIS XI, *Nouv.* LXVIII. || XVI° s. Puisque voulez en sa prairie paistre, MAROT, I, 271. En cette leçon l'ame treuve où mordre, et où se paistre, MONT. I, 174. Mon appetit est accommodable à toutes choses de quoy on se paist, ID. I, 184. Si tu es un dieu fier qui te paisses de chair et de sang, mange les, ID. I, 229. Vain espoir qui de vent nous vient paistre, RONS. 1.

— ETYM. Bourg. *pâtre, poître;* prov. *pascer, paisser;* anc. cat. *peixer;* esp. *pacer;* port. *pascer;* ital. *pascere;* du lat. *pascere*, forme inchoative du radical sanscrit *pâ*, nourrir.

PAIX (pê; l'x se lie : une pê-z inaltérable), *s. f.* || 1° Rapports réguliers, calmes, sans violence, d'un État, d'une nation avec un autre État, une autre nation. Nous eûmes, sous ce règne, deux longues paix. C'est en la paix que toutes choses Succèdent selon nos désirs, Comme au printemps naissent les roses, En la paix naissent les plaisirs; Elle met les pompes aux villes, Donne aux champs les moissons fertiles, Et, de la majesté des lois Appuyant les pouvoirs suprêmes, Fait demeurer les [illegible] sur la tête des rois, MALH. III, 2. [illegible] également actif et infatigable dans la paix et dans la guerre, BOSS. *Reine d'Anglet.* Faut-il donner la paix, faut-il faire la guerre? RAC. *Alex.* II, 1. Alexandre veut bien différer ses exploits, Et vous offrir la paix pour la dernière fois, ID. *ib.* II, 2. D'une éternelle paix Hermione est le gage, ID. *Andr.* II, 4. Les Phéniciens sont en paix et en commerce avec tous les peuples de l'univers, FÉN. *Tél.* [illegible] Avec ce gage.... que les dieux amateurs de la paix vous envoient, je commence, ô peuples assemblés de tant de nations, à vous faire des propositions pour établir à jamais une paix solide, ID. *ib.* [illegible] S'il était vrai qu'ils ne songeassent plus qu'à vivre en paix avec leurs voisins, ils se contenteraient de ce que nous leur avons cédé sans peine, ID. *ib.* [illegible] Les Romains, à l'abri de la paix amie des sciences et mère du loisir, ROLLIN, *Hist. anc.* t. XII, liv. XXV, ch. 3, art. 2, § 1. La paix ne peut pas s'acheter, [illegible] État de se faire acheter encore, MONTESQ. *Rom.* 18. [illegible] les armées qu'il pourrait avoir si ses peuples étaient en danger [illegible] véritables paix, J. J. ROUSS. *Projet de paix perpétuelle.* Si vous voulez [illegible] la paix, soyez toujours prêts à faire la guerre avec avantage : maxime usée dans les livres, et [illegible] la pratique, COND. *Étud. Hist.* I, 3. || Poétiquement. L'arbre de la paix, l'olivier. [illegible] le pied de paix. || Les arts de la paix, les arts auxquels la paix est favorable, par opposition aux arts de la guerre, ainsi que [illegible] et [illegible] tient || Paix perpétuelle, projet pour l'abolition de la guerre entre les peuples civilisés. L'ouvrage de l'abbé de Saint-Pierre sur la paix perpétuelle paraît d'abord inutile pour la produire, et superflu pour la conserver, J. J. ROUSS. *Paix perp.* Sans doute la paix perpétuelle est à présent un projet bien absurde; mais qu'on nous rende un Henri IV et un Sully, la paix perpétuelle redeviendra un projet raisonnable, ID. *ib.* L'établissement de la paix perpétuelle dépend uniquement du consentement des souverains, et n'offre point à lever d'autre difficulté que leur résistance, ID. *ib.* Jamais projet plus grand, plus beau ni plus utile n'occupa l'esprit humain, que celui d'une paix perpétuelle et universelle entre tous les peuples de l'Europe, ID. *ib.* Mais, je vous l'avouerai, je formai des souhaits Pour que cet art si beau ne s'exerçât jamais, Et qu'enfin l'équité fît régner sur la terre L'impraticable paix de l'abbé de Saint-Pierre, VOLT. *la Tactique.* || Laisser en paix, ne pas guerroyer contre. Porsenna laissa Rome en paix, BOSS. *Hist.* I, 8. || Fig. Quelle injuste puissance Laisse le crime en paix et poursuit l'innocence, RAC. *Andr.* III, 1. || Fig. Il faut laisser les morts en paix, il ne faut pas mal parler d'eux. || Fig. Laisser quelqu'un en paix, ne point l'importuner, le molester. Vivez heureuse au monde, et me laissez en paix, CORN. *Poly.* IV, 3. Les épicuriens.... soutinrent que les dieux ne se mêlaient pas des affaires des hommes; et on laissa les épicuriens en paix, comme ils y laissaient les dieux, VOLT. *Mœurs, Introd.* (Cette expression, aujourd'hui familière, ne s'emploie guère que pour exprimer l'impatience que cause quelqu'un). || Fig. Laisser en paix un objet, n'y pas toucher. Malheureux, laisse en paix ton cheval vieillissant, BOIL. *Ép.* X. Berger, retiens ta main, laisse mon voile en paix, A. CHÉNIER, *Idylle imitée de la 27° de Théocrite.* || 2° Traité de paix. La paix est ratifiée. Il fit une paix honteuse avec Sapor, BOSS. *Histoire*, I, 10. Il ne fait aucun cas d'une paix forcée, FÉN. *Télémaque*, XI. || Fig. Paix fourrée, paix plâtrée, fausse paix. || Fig. Ne donner ni paix ni trêve à quelqu'un, le presser continuellement. || Paix religieuse, convention conclue, en 1555, entre les princes protestants et Charles-Quint. || Paix des dames, traité conclu en 1529 entre François I^{er} et Charles-Quint. || La paix de Westphalie, des Pyrénées, de Nimègue, etc. le traité de paix conclu en Westphalie, aux Pyrénées, à Nimègue, etc. || 3° Concorde, tranquillité intérieure dans les États, dans les familles, dans les sociétés particulières. La paix a été troublée dans quelques provinces. Quand quelque dieu, voyant ses bontés négligées, Nous fait sentir son ire, un autre n'y peut rien; L'Olympe s'entretient en paix par ce moyen, LA FONT. *Filles de Min.* Venez un peu mettre la paix entre ces personnes-ci, MOL. *Bourg. gentilh.* II, 4. Ne pouvant fortifier la justice, on a justifié la force, afin que le juste et le fort fussent ensemble, et que la paix fût, qui est le souverain bien, PASC. *Pens.* VI, 7, éd. HAVET. J'étais sûr que la paix serait bientôt en Sorbonne, ID. *Prov.* I. Il ne fallait pas moins d'habileté que vous en avez pour les négociations, pour faire cette paix, SÉV. 402. Mandez-moi, je vous prie, ce qu'il y a entre la princesse d'Harcourt et vous; Brancas est désespéré de penser que vous n'aimez pas sa fille; M. d'Uzès a promis de remettre la paix partout, ID. 4 mai 1672. Doutez-vous d'une paix dont je fais mon ouvrage? RAC. *Brit.* V, 3. La paix n'habite point entre deux caractères Que le ciel a formés l'un à l'autre contraires, VOLT. *Marianne*, I, 1. Il est bon de mettre la paix entre les libraires, puisqu'on ne peut la mettre entre les auteurs, ID. *Lett. Thiriot*, 18 juill. 1760. || Paix du roi, s'est dit des vingt-quatre heures de trêve que, dans quelques guerres civiles, les deux partis s'imposaient le jour de la fête du roi. || Paix du roi, expression dont on se sert en Angleterre, pour désigner la tranquillité intérieure des villes, des provinces. || Dans le moyen âge, paix de Dieu, loi qui ordonnait à tout chrétien de poser les armes les [illegible] et les jours de fête. || [illegible] de paix, [illegible] pour une réconciliation. Enfin je viens chargé de paroles de paix, RAC. *Athal.* III, 4. || Ministre de paix, un prêtre dont l'office est d'entretenir la paix. Vous, ministre de paix, dans les temps de colère, RAC. *Athal.* II, 6. || Homme de paix, homme pacifique qui entretient la paix parmi les autres. Ce fut là qu'après avoir [illegible] de paix me parla ainsi, J. J. ROUSS. *Émile*, IV. || Juge de paix, voy. JUGE. || Faire la paix, se réconcilier. Ma colère est éteinte et notre paix est [illegible], MOL. *D. Garc.* V, 3. Allez-vous-en faire la paix ensemble, et tâchez de l'apaiser par des excuses de votre emportement, ID. *G. Dand.* II, 13. || Faire sa paix, rentrer dans les bonnes grâces de quelqu'un. Bussy a ordre de s'en retourner en Bourgogne; il n'a pas fait sa paix avec ses principaux ennemis, SÉV. 176. Je ferai ma paix avec le roi, HAMILT. *Gram.* 6. || Fig. Réconcilions-nous, faisons notre paix avec la vérité, que nous haïssons injustement, BOSS. *Sermons, Haine pour la vérité*, [illegible] || Faire la paix de quelqu'un, le réconcilier. Je ferai votre paix, CORN. *le Ment.* III, 2. Vous n'avez qu'à me suivre, et j'ai fait votre paix, MOL. *Sicilien*, [illegible] || Paix se dit aussi des animaux. Deux coqs vivaient en paix : une poule survint, Et voilà la guerre allumée, LA FONT. *Fabl.* VII, 13. || 4° Tranquillité de l'âme. Pour essayer à mes maux quelque paix, RÉGNIER, *Dial.* Il faut se résoudre à souffrir cette guerre [de la concupiscence et de l'amour de Dieu] toute sa vie; car il n'y a point ici de paix, PASC. *Lett. à Mlle de Roannez*, 4. J'avais espéré dans ce voyage plus de repos pour mon corps et plus de paix pour mon esprit que je n'en trouve [illegible] MAINTENON, *Lett. à l'abbé Gobelin*, 9 février [illegible] À peine je suis libre et goûte quelque paix, RAC. *Mithr.* I, 2. Tout respire en Esther l'innocence et la paix, ID. *Esth.* II, 7. Nulle paix pour l'impie [illegible] la cherche, elle fuit, ID. *ib.* II, 9. Et dans [illegible] palais À vos sens agités venez rendre la paix, ID. *Athal.* II, 3. Je jouissais en paix du fruit de sa sagesse, ID. *ib.* II, 5. La paix de votre cœur [illegible] avec vos charmes, VOLT. *Zaïre*, I, 1. La paix de l'âme consiste dans le mépris de tout ce qui peut la troubler, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. D'où me vient, ô mon Dieu, cette paix qui m'inonde? LAMART. *Harm.* [illegible] || 5° Fig. Dans le langage de l'Évangile, la tranquillité que donne l'accomplissement des préceptes [illegible] et des volontés de Dieu. Sans pouvoir faire paix [illegible] trêve avecque Dieu, RÉGNIER, *Sat.* III. Non, Jésus-Christ n'a pas laissé sa paix au monde, MASS. *Pet. Car. relig.* 1. De la paix du Seigneur l'instant est arrivé, P. LEBRUN, *Marie Stuart*, V, 3. || La paix du monde, la fausse paix, la paix qui, régnant dans le monde, ne s'appuie pas sur les préceptes divins. Avant [illegible] [Jésus], le monde vivait dans une fausse paix, PASC. *Pens.* XXIV, 61, édit. HAVET. La paix du monde n'est communément qu'une paix apparente, et n'a pour principe que l'intérêt propre, que le déguisement et l'artifice, BOURDAL. *Instr. paix avec le proch.* [illegible] t. II, p. 334. || Dans l'Écriture sainte, l'ange de paix, Jésus-Christ. || Fig. Ange de paix, personne qui porte toujours les esprits à l'union, à la concorde. [illegible] paix, l'Évangile. || Baiser de paix, la cérémonie qui se fait à la grand'messe, quand le célébrant et ses ministres s'embrassent. || Fig. et familièrement. Ils se sont donné le baiser de paix, ils se sont réconciliés. || Paix, nom donné à une petite plaque de métal, ciselée, maillée ou niellée, dont on fait [illegible] usage maintenant dans les fêtes solennelles [illegible] l'Agnus Dei. Le nom de paix lui vient de ce qu'après avoir été baisée par le célébrant, l'acolyte [illegible] la présentant à chacun des ecclésiastiques [illegible] au service divin, prononce les mots : *Pax tecum.* Cette cérémonie a été établie dans le V° siècle par le pape Innocent I^{er}, en remplacement de l'usage où avaient été jusqu'alors les fidèles de se donner mutuellement le baiser de paix au moment où ils se préparaient à aller recevoir la communion, [illegible] GOARANT. || La paix signifie aussi la patène que le prêtre donne à baiser à l'offrande. || Allez en paix, que la paix soit avec vous, formule pieuse [illegible] pacification des vivants. Dans un seul entretien [illegible] [Jésus-Christ] eut avec eux, il répéta jusqu'à [illegible] fois : que la paix soit avec vous, BOURDAL. *Instr. Paix avec le prochain, Exhort.* t. II, p. 334. Vos péchés vous sont pardonnés; allez en paix, ID. *Serm.* [illegible] *dim. après la Pentec. Dominic.* t. IV, p. [illegible] || Dieu lui fasse paix, formule pieuse en faveur de l'âme d'une personne morte. Le bon Dieu fasse paix à mon pauvre Martin! MOL. *Sgan.* 2. Il a de l'autre monde entrepris le voyage, Et n'est point [illegible] — Le ciel lui fasse paix! REGNARD, *les Ménechmes*, [illegible] || 6° La paix, le bonheur du paradis. [illegible] éloignés du séjour de paix et de tranquillité [illegible] muable, BOSS. *Serm. Haine pour la vérité* [illegible] quement. Le séjour de l'éternelle paix, le lieu [illegible] les âmes des justes après leur mort. Comme [illegible] au bout de la carrière, Ce calme avant-coureur de l'éternelle paix, LAMART. *Médit.* [illegible] || 7° Calme, repos, silence, [illegible] paix des forêts. La paix des tombeaux. [illegible] j'ai quitté pour la paix du désert La foule où [illegible] paix se corrompt et se perd, LAMART. *Harm.* [illegible] || Familièrement. Être en paix et aise, vivre en paix

et aise, jouir tranquillement d'une vie commode. Il ne veut que paix et aise. || On dit qu'un homme est paix et aise chez lui, lorsqu'il a toutes les commodités de la vie, sans procès ni querelle. Je suis heureux d'être chez moi paix et aise, et d'avoir quelquefois vingt personnes à dîner, quand les trois quarts de l'Europe souffrent [de la guerre de sept ans], VOLT. *Lett. Thieriot*, 17 sept. 1758. || Paix et peu, il faut peu de chose pour rendre un homme heureux, à condition qu'il en jouisse en repos. || 8° La paix, personnifiée (avec une majuscule). La Paix était représentée avec une branche d'olivier à la main. Vespasien dédia un temple à la Paix. Quand la discorde encor toute noire de crimes.... Avec cet air affreux qui fait frémir la Paix, BOIL. *Lutr.* I. || 9° Terme de jeux. Se dit, au pharaon, d'une manière de plier sa carte pour annoncer qu'on ne joue que ce qu'on a gagné sur cette carte. || 10° Os plat et large d'une épaule de veau ou de mouton, quand la chair en a été ôtée. || 11° Paix! interjection dont on se sert pour faire faire silence. Paix-là, messieurs. Eh! paix donc. Chut, paix! Sganarelle : Apprenez de moi, qui suis votre valet, que le ciel punit tôt ou tard les impies, qu'une méchante vie amène une méchante mort, et que.... — D. Juan : Paix! MOL. *le Festin*, I, 2. Paix, coquin que vous êtes, vous ne savez ce que vous dites, ID. *ib.* I, 2. Paix, tais-toi, parle bas, tu sauras mon dessein, REGNARD, *Fol. amour.* I, 1. Certain huissier, étant à l'audience, Criait toujours : paix-là! messieurs, paix-là, J. B. ROUSS. *Épigr.* I, 9. || Proverbe. Qui de tout se tait, de tout a paix.

— REM. 1. Paix, dans la locution *en paix*, n'ayant point d'article, ne peut ensuite être représenté par un pronom, à moins que le sens ne soit très-clair. Ainsi on ne condamnera pas ces phrases-ci : Laissez l'Église en paix, et je vous y laisserai, PASC. *Prov.* XIII. Mettons-nous en paix avec Dieu, et nous l'aurons avec les hommes, MASS. *Carême, Mot. de conv.* 2. Féraud remarque que dans le sens de tranquillité de l'âme, paix ne se joint pas avec les adjectifs possessifs, et qu'on ne dit pas: ma paix, sa paix, leur paix, comme on dit ma tranquillité, sa tranquillité, leur tranquillité.

— HIST. XI° s. Pais à saint yglise, *Lois de Guill.* 1. Cil qui l'ocie [Roland], toute pais puis auriomes, *Ch. de Rol.* XXVIII. Pais ne amour [je] ne dei [dois] paien rendre, *ib.* CCLXII. || XII° s. Qui d'oïr et d'entendre a loisir et talant, Fasse pais, si escoute bone chançon vaillant, *Sax.* I. En pais [nous] tenons nos terres, ses [si les] faisons gaaignier [cultiver], *ib.* VI. Bien [je] cuidai vivre sans amour Dès ore en pais tout mon aé [âge], *Couci*, III. De tout le lor [leur] rien ne dèmande, Fors le marchié de la lande, Pais de venir et pais d'aler, Et pais de vende achater, *Rou*, *ms.* p. 44, dans LACURNE. || XIII° s. Moult orent li baron de peine toute la nuit et toute cele semaine, et li dus de Venise ausi, pour faire la pais, VILLEH. L. Il dist et afrema en soy meymes que jamais, en jour de sa vie, ses cuers [son cœur] ne seroit aise ne à pais, desci à donc qu'il en seroit vengiés, *Chron. de Rains*, p. 58. De la pès faire convoiteux, *la Rose*, 3166. Se je fes pès à mes anemis et lor doins du mien por pour qu'il ne m'ocient ou mehaingnent, BEAUM. XXXIV, 31. Quant ce vint à la pez donner, je vi que le clerc qui aidoit la messe à chanter, estoit grand, noir, maigre et hericiés, JOINV. 279. Deus moult vaillans bachelers qui estoient en grief courine [discorde] l'un contre l'autre, ne nulz n'en pooit faire la pez, ID. 214. || XIV° s. Quant est pour recevoir bien et profit de son ami bien fortuné, l'en y doit aler tout à paes et sans soy haster, ORESME, *Eth.* 291. Item en celle maniere, si comme tout à pais ou fort et impetueusement, ID. *ib.* 64. || XV° s. A ces mots je laissai le chevalier en paix, FROISS. II, III, 44. Luy fut donnée en mariage dès jeunesse par l'accord des deux royaumes d'Angleterre et d'Escoce, et par paix faisant, ID. liv. I, p. 3, dans LACURNE. Je ne puis demourer en paix, Fortune ne m'y veult laisser, CH. D'ORL. *Bal.* 39. Vivre du sien et qu'on puist demourer En paix de cueur.... E. DESCH. *Manière d'estre à la cour.* Et avient aucunes fois que par l'orgueil et oultrage de la femme le mary prend riote à un autre aussi puissant et plus que lui, pour le banc de leurs femmes, et pour la paix [la patène], et se debatent et combatent; car l'une veult aller devant l'autre, *Les 15 joyes de mariage*, p. 114. Pour l'honneur de la très-grande beauté de sa personne, voulentiers sçauroye qui elle est, saulve sa reverence et sa paix [contentement]. Sire, dist elle, quand vous dites que vous voulez saulver sa paix, deporter vous convient de celle demande ; car, se le vous disois, ce ne seroit pas sa paix, *Perceforest*, t. V, f° 20. Les feit endormir au gyron l'un de l'autre, et en ce point dormirent paix et aises jusques à heure de none qu'il faisoit chaud, bel et clair, *ib.* t. V, f° 35. Un porte paix d'or, où il y a un angle [ange] tenant un crucifix, couvert par dessus d'un cristal, DE LABORDE, *Émaux*, p. 427. Comme Martin chantoit la messe, Son hoste estoit de lepre plain, En baisant la paix eubt liesse, Car il fust gueri tout à plain, ID. *ib.* p. 428. || XVI° s. Paix de par le dyable, paix, RAB. *Pant.* II, 18. Et voulentiers [feust] retourné à Paris pour faire sa paix avecques la dame, ID. *ib.* II, 24. Je me ressouviens d'une response qui fut faite à la cour à un qui ne parloit jamais que de guerre, encore qu'il fust paix, LANOUE, 202. La douce jouissance d'une bonne et fleurissante paix, D'AUB. *Hist.* II, 252. Le zele et la devotion qu'il [Coligny] a porté à sa religion font foy de tout, et, qui plus est, les paix qu'il a faites ; car, aussitost que le roy luy accordoit et à ses partisans l'exercice de leur religion, le voilà qu'il mettoit aussitost les armes bas, BRANTÔME, *Cap. franç.* t. III, p. 158, dans LACURNE. Au bout de deux ans, la paix se renouvela, qu'on appelloit la paix boiteuse et mal assise, parce qu'elle avoit esté commencée par M. de Malasise et par M. de Biron, qui estoit boiteux, ID. *ib.* t. IV, p. 102. Homicides ne pourront intenter action soit reelle ou personnelle, jusques à ce qu'ils auront fait apparoir de corps deffendant, ou fait paix à partie et obtenu remission, *Nouv. coust. gén.* t. II, p. 55. Imposer la paix entre les parties tant dehors que dedans les villes ; ce qui arrive en trois sortes de manieres : sçavoir, par le bailly et la loy en office, ce que l'on appelle la paix du seigneur; la seconde est une paix de la justice, laquelle est accordée à la requisition de l'une ou de l'autre des parties; et la troisieme est une paix amiable, laquelle l'une ou l'autre des parties demandent, *ib.* t. I, p. 1142. La paix est la feste de tous saints, COTGRAVE. Baston porte paix quant et soi, ID. Mieux vaut en paix un œuf, qu'en guerre un bœuf, ID. Maison de la paix [hôtel de ville], DU CANGE, *pax.* Il y aura tel qui avec sa plume gaignera sa demi-douzaine d'escus par jour, paix et aise, CHOLIÈRES, *Contes*, t. I, *Matinée* 8, p. 229, dans POUGENS.

— ÉTYM. Bourg, *poi* ; wallon, *pâie, paûie* ; prov. *patz* ; esp. *paz* ; ital. *pace* ; du lat. *pacem*, de même radical que *pacisci* (voy. PACTE). D'après Lamonnoye, *paix*, interjection, signifiant silence, vient du grec πάξ, qui a en effet ce sens; mais il n'est pas nécessaire de recourir à ce mot, pour faire de *paix* une interjection avec le sens de silence.

† **PAJONISTES** (pa-jo-ni-st'), *s. m. pl.* Sectaires de la réforme qui ne reconnaissent de grâce que dans la prédication.

— ÉTYM. *Pajon*, ministre d'Orléans, fameux parmi les protestants.

PAL (pal), *s. m.* || 1° Longue pièce de bois aiguisée par un bout. Le supplice du pal. Il fut condamné au pal. || 2° Terme de blason. Pieu posé debout, qui divise l'écu de haut en bas. Composa tous ces mots de cimier et d'écart, De pal, de contrepal, de lambel et de fasce, BOIL. *Sat.* V. Le vert était nommé sinople, un pieu était un pal, VOLT. *Mœurs*, 99. Venez tous! soit qu'au sein des jeux ou des alarmes Votre écu de Milan porte le vert dragon, La fleur de lis de France, ou le pal d'Aragon, V. HUGO, *Odes*, IV, 12. || *Au plur.* Des pals. On a dit aussi des paux. Il porte d'or à deux pals, ou à deux paux de sinople. || 3° Terme rural. Outil de fer pour faire dans la terre les trous qui doivent recevoir les jeunes plants. || 4° Planche garnie de dosses ou ais, pour faire des digues ou bâtardeaux (MASSE, 1766). || 5° Terme de métallurgie. Gros ringard. || 6° Le milandre, poisson.

— HIST. XV° s. Car le fort au foible toloit [enlevait] Et par tyrannie acqueroit Ce qu'il avoit dedans son pal [son enclos], E. DESCH. *Poésies mss.* f° 438. Et la partie du roy et de la royne.... estoit environnée de palis joinctes.... et alloient les paux jusques à la riviere de Seine, JUVÉN. *Charles VI*, 1419. Tous les archiers deshousez, chascun ung pal planté devant eulx, COMM. I, 3. || XVI° s. Ils [les soldats romains] portoient une certaine quantité de paulx pour faire leurs remparts, MONT. II, 96. Il falut armer le pont d'une liaison de masts de navires, deffendus encor de plusieurs paux que les Italiens appellent *stecchi*, D'AUB. *Hist.* II, 481. Les perches, lattes, paux et autres soustenemens des vignes, O. DE SERRES, 811. Il feit commandement aux Syracusains, que chacun eust à coupper un pau, et à l'apporter là auprès, AMYOT, *Dion*, 60.

— ÉTYM. Bourg. *pau* ; wall. *pa* ; prov. *pal* ; esp. et ital. *palo* ; portug. *pao* ; du lat. *palus* (voy. PIEU).

† **PALABRE** (pa-la-br'), *s. f.* || 1° Discours long et inutile. || 2° Présent que les commerçants font aux petits rois de la côte d'Afrique. || Conférence dans laquelle se font ces présents.

— HIST. XVI° s. Palabre, COTGRAVE.

— ÉTYM. Espagn. *palabra*, parole.

† **PALADE** (pa-la-d'), *s. f.* Terme de marine. Quantité dont un navire à rames avance sur l'eau entre deux coups d'aviron. || Chaque coup d'aviron d'un nageur dans une embarcation.

— ÉTYM. *Pale* 1.

PALADIN (pa-la-din), *s. m.* || 1° Nom donné aux seigneurs qui suivaient Charlemagne à la guerre. Car je croyais ouïr de ces bruits prophétiques Qui précédaient la mort des paladins antiques, A. DE VIGNY, *le Cor.* || 2° Par extension, chevalier errant Son nom était Atis, son métier paladin, LA FONT *Petit chien.* ....Ces fiers paladins Qui parcouraient toute la terre, DESHOULIÈRES, *Lett. à Mme d'Ussé* Des paladins toujours armés, dans une partie du monde pleine de châteaux, de forteresses et de brigands, trouvaient de l'honneur à punir l'injustice et à défendre la faiblesse, MONTESQ. *Esp.* XXVIII, 22. Ce König [un mathématicien de Berlin] est amoureux d'un problème de géométrie, comme les anciens paladins de leurs dames, VOLT. *Lett. Mme Denis*, 24 juill. 1752. Ferons-nous d'Émile un redresseur de torts, un paladin? J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Souvent ma muse aventurière Ceignit la ceinture guerrière Et l'écharpe des paladins, V. HUGO, *Odes*, II, 3. || Familièrement. C'est un vrai paladin, il est brave et galant.

— HIST. XII° s. Turpins i monte à loi de palacin, *Ronc.* p. 60. || XIII° s. Le plus hardi, le plus douté De toute la chrestienté Ont là occis li Sarrazin; Çou [ce] fu grans dious [deuil] del palasin, PH. MOUSKES, *ms.* p. 199, dans LACURNE. Ces hautes dames palasines, Ces abeesses, ces beguines, *la Rose*, 11783. || XVI° s. Il fait bien son paladin, COTGRAVE.

— ÉTYM. Prov. *palaizi*, *palazi* ; espagn. *palatino* ; ital. *paladino* ; du lat. *palatinus*, qui appartient au palais, de *palatium* (voy. PALAIS 1). Ce mot vient de ce que les seigneurs qui les premiers reçurent ce nom, vivaient dans le palais de Charlemagne.

† **PALAFITTE** (pa-la-fi-t'), *s. m.* Nom donné aux pilotis qui forment les habitations lacustres des hommes préhistoriques. Les palafittes peuvent être regardés comme caractérisant, dans l'Europe occidentale, la dernière phase de l'âge de pierre, l'époque de la pierre polie ; c'est ce qui explique la présence des métaux dans quelques-unes de ces habitations sur pilotis, A. MAURY, *l'Homme primitif*, dans *Revue des Deux-Mondes*, 1er avril 1867, p. 664.

— ÉTYM. Ital. *palafitta*, palis, clayonnage, de *pala*, pelle, et *fitto*, fiché.

† **PALAGONITE** (pa-la-go-ni-t'), *s. f.* Nom donné par Bunsen à un minéral toujours amorphe qui se rencontre dans les formations volcaniques de Palagonia, en Sicile.

1\. **PALAIS** (pa-lê ; l'*s* se lie : un palê-z immense), *s. m.* || 1° Maison vaste et somptueuse qui sert de logement à un grand personnage. Le nom du mont Palatin était *Palatium*, comme *Capitolium* celui du mont Capitolin; ce mot *palatium* devint le nom de la maison d'Auguste, plus tard de l'ensemble d'édifices qui composaient le palais et finirent par couvrir la colline tout entière ; ce nom, qui fut d'abord celui d'un lieu où quelques pâtres campèrent, est resté dans presque toutes les langues modernes pour désigner la demeure des rois et des princes : singulière fortune d'un mot! AMPÈRE, *l'Hist. rom. à Rome*, t. I, p. 30. Et puis qu'est un palais qu'une maison pompeuse...? ROTR. *Vencesl.* II, 1. Que le chemin est court d'un palais au tombeau! ID. *Bélis.* V, 4. Dans ces superbes palais à qui Madame donnait un éclat que vos yeux recherchent encore, BOSS. *Duch. d'Orl.* Des portes du palais elle sort éperdue, RAC. *Brit.* V, 8. Venez dans mon palais, vous y verrez ma gloire, ID. *Ath.* II, 7. Le vieux palais des rois de Babylone, situé au côté oriental du fleuve, avait trente stades de circuit, c'est-à-dire une lieue et demie, ROLLIN, *Hist. anc.* Œuv. t. II, p. 31, dans POUGENS. C'est ici le palais qu'ont bâti vos aïeux, VOLT. *Zaïre*, II, 3. Huniafou, fils de Babar, régna dans l'Inde avec des fortunes diverses; c'était, dit-on, un bon astronome et plus grand astrologue; il avait sept palais dédiés chacun à une planète, VOLT. *Polit. et législ. Fragm. hist. sur l'Inde*, XXXIII. Dans nos palais, où près de la victoire Brillaient les arts, enfants des beaux climats, J'ai vu du nord les peuplades sans gloire De

leurs manteaux secouer les frimas, BÉRANG. *Dieu des bonnes gens.* || Poétiquement. Ces faux dieux qui n'ont jamais foulé De ce palais roulant le lambris étoilé, ROTROU, *St Gen.* III, 5. || Les coutumes du palais, l'étiquette qu'on y observe. Les coutumes et les [illegible] du palais [en Espagne], [illegible] *Mar.-Thér.* || Révolution de palais, révolte qui a lieu dans l'intérieur du palais d'un souverain. || Maire du palais, voy. MAIRE. || Palais national, nom donné aux Tuileries pendant la Révolution. || Palais cardinal, le Palais-Royal, qui fut aussi appelé Palais Égalité et Palais du tribunat. || Le palais du Luxembourg, celui où siége le sénat, ou siégeait la chambre des pairs. || Palais du Corps législatif, celui où siége le corps législatif. || Palais apostolique, la demeure du pape à Rome. || 2° On a donné à plusieurs livres le titre de Palais : le Palais de l'Honneur, le Palais de la Gloire. || 3° Par exagération, maison magnifique. C'est un palais. || Il se dit également des maisons considérables de la plupart des villes d'Italie. Le palais Farnèse. || 4° Le Palais, ancienne résidence des rois de France, située là où est présentement à Paris le palais de justice. || 5° Le palais de justice, ou, absolument, le palais, lieu où l'on rend la justice. Des sottises d'autrui nous vivons au palais : Messieurs, l'huître était bonne; adieu, vivez en paix, BOIL. *Sat.* II. Pour augmenter l'effroi la Discorde infernale Monte dans le palais, entre dans la grand'salle, ID. *Lutrin*, IV. || Les gens de palais, les juges, les avocats, etc. Tous les magistrats, tous les gens du palais, PASC. *Prov.* II. Il se met en noir pour avoir l'air d'un homme de palais, J. J. ROUSS. *Hél.* II, 14. || Jours de palais, jours où l'on plaide au palais. || Style du palais, style de palais, termes de palais, formules, termes de pratique. || Collectivement, le palais, tous les gens du palais. C'est l'opinion du palais. || Fig. La profession d'avocat. Le palais ne l'a pas enrichi. || Palais marchand, nom qu'on donnait quelquefois au palais de justice de Paris, à cause des boutiques qui s'y trouvaient. || 6° Palais d'Éole, nom qu'on donne, en Italie, à des lieux souterrains, d'où l'on fait passer, par des canaux, une agréable fraîcheur dans les appartements d'été.

— HIST. XIe s. Mes larges terres dont jo aveie assez, Mes granz paleis de Rome la citet, *St Alexis*, LXXX. Quant vous serez au palais signoril, *Ch. de Rol.* X. || XIIe s. L'apostoile de Rome fu en mi le palais, *Sax.* XV. || XIIIe s. Einsi s'en entra li empereres en Constantinoble, et ala al palès de Blaquerne, VILLEH. XCII. || XVIe s. Appelle à disner les plus apparens du palais du Mans, qui ne s'appeloit pour lors que la Salle, DESPER. *Contes*, t. I, p. 104, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *palai*, *palait*; cat. *palasi*; esp. *palacio*; ital. *palazo*; du lat. *palatium* (voy. au commencement de l'article ce que dit Ampère de l'origine de ce mot).

2. **PALAIS** (pa-lè; l's se lie : le pa-lè-z enflammé), *s. m.* || 1° Partie supérieure de la cavité de la bouche, voûte parabolique formée par les deux os sus-maxillaires et les deux palatins, et revêtue d'une membrane muqueuse épaisse et dense. Certes on vit un triste jeu, Quand à Paris dame Justice Se mit le palais tout en feu Pour avoir mangé trop d'épice, SAINT-AMAND, dans RICHELET (par un jeu de mot entre le palais de la bouche et le palais de justice [illegible] sous Louis XIII). Son esprit [illegible] à ces palais [illegible] et vigoureux qui expriment avec [illegible] et goûtent avec plaisir le suc des viandes [illegible] [illegible], mais qui ne savent ni distinguer ni apprécier des aliments plus délicats, D'ALEMB. [illegible]

— HIST. XIIIe s. Ta vie soit de petit mangier, et tes palais soit esmeus par fain, non mie par savor, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 282. || XIVe s. L'uvule depent et est en la fin du palat, sur les portuis des deux voies, H. DE MONDEVILLE, f° 16, *verso*. || XVIe s. Pour estre bon beuveur il ne fault le palais si tendre, MONT. II, 16.

— ÉTYM. Lat. *palatum*. Le provenç. *paladel*, le catal. espagn. et portug. *paladar* viennent de formes dérivées de *palatum*. Diez ne veut pas que *palais* vienne de *palatum* ; et en effet *palais* suppose *palatium*, non *palatum* ; et de là il essaye de prouver que *palais*, édifice, a pris le sens de voûte, puis de voûte de la bouche ou palais. *Palatum* aurait dû donner *palé*; *palat* du XIVe siècle paraît être une forme savante et non vulgaire. Mais *palé*, et surtout *palés* au nominatif a pu se confondre avec *palais*, très-connu, bien plus facilement que *palais*, édifice, n'a pu passer au sens de voûte et de voûte de la bouche.

† **PALAMÈDE** (pa-la-mè-d'), *s. m.* Variété de tulipe. || Un des noms du genre kamichi.

† **PALAMÉDÉE** (pa-la-mé-dée), *s. f.* Espèce de grue, ainsi dite parce que les bandes de grues forment un Υ, lettre grecque inventée par Palamède (voy. PALAMÉDIEN).

† **PALAMÉDIEN, IENNE** (pa-la-mé-diin, diè-n'), *adj.* Qui vient de Palamède, guerrier grec qui prit part à la guerre de Troie. Se dit de certaines lettres de l'alphabet grec, qui sont, suivant Pline (*Hist. nat.* VII, 56, 57), Θ, Ξ, Φ, Χ, et, suivant d'autres, l'Υ, et même le Δ.

† **PALAMIDIÈRE** (pa-la-mi-diè-r'), *s. f.* Terme de pêche. Filet de la forme de celui qui sert à prendre les thons, mais à plus petites mailles.

— ÉTYM. Lat. *pelamis*, jeune thon.

† **PALAMPORE** (pa-lan-po-r'), *s. m.* Châle à fleurs que portent, en Orient, les personnes d'un rang élevé.

PALAN (pa-lan), *s. m.* || 1° Terme de marine. Combinaison de deux poulies dans lesquelles passe un cordage dont l'effet est de rapprocher la poulie inférieure de la supérieure. || 2° Corde qui sert à faire mouvoir le timon des galères. || 3° Corde qu'on attache à l'étai ou à la grande vergue, ou à la vergue de misaine, pour tirer quelque fardeau ou pour bander les étais.

— HIST. XVIe s. Là les Portugais gagnerent 2500 pieces de toute artillerie et entre ce nombre une de si extreme grandeur, que les palancs et autres artifices ne la cuiderent jamais rendre à bord, D'AUB. *Hist.* III, 197.

— ÉTYM. L'orthographe *palanc* met sur la voie, et indique l'italien *palanco*, rouleau à rouler les faix, qui est, avec changement de genre, le lat. *palanca*, *phalanga*, du grec φαλάγγαι, bâtons ronds.

† **PALANCHE** (pa-lan-ch'), *s. f.* Nom que les porteurs d'eau donnent à l'instrument de bois, un peu concave dans le milieu, qu'ils se mettent sur l'épaule pour porter deux seaux, accrochés aux deux bouts.

— HIST. XIIIe s. Mon balai je nomme ma langue, Et mon fourchon et ma palangue, Dont toute ordure je baloie, DU CANGE, *palanga* ou *palanque*.

— ÉTYM. Lat. *palanca*, rouleau de bois (voy. PALAN).

PALANÇONS (pa-lan-son), *s. m. pl.* Terme de maçon. Morceaux de bois qui retiennent les torchis.

— ÉTYM. Dérivé de *palanche*.

† **PALANCRE** (pa-lan-kr') ou **PALANGRE** (pa-lan-gr'), *s. f.* Terme de pêche. Longue et grosse ligne, soutenue par des bouées, et à laquelle sont attachées des lignes plus petites.

† **PALANDEAUX** (pa-lan-dô), *s. m. pl.* Terme de marine. Bouts de planches que l'on couvre de bourre et de goudron pour boucher les écubiers et les trous du bordage.

PALANQUE (pa-lan-k'), *s. f.* || 1° Pièces de bois ou corps d'arbres plantés verticalement et jointifs, pour mettre, dans les fortifications passagères, à l'abri du feu de l'infanterie; les joints sont renforcés par d'autres pièces de bois plus faibles; des créneaux sont ménagés de distance en distance. || 2° Autrefois ce mot s'appliquait aux camps retranchés faits sous les places par les Turcs ; c'est dans ce sens que l'emploient Montecuculli et l'Encyclopédie.

— ÉTYM. Provenç. *palenc*; espagn. *palenque*; bas-lat. *palancatum*; ital. *palancato*; du latin *palanca*, bois arrondi (voy. PALAN).

† **PALANQUER** (pa-lan-ké), *v. n.* Terme de marine. Faire effort sur et avec un palan.

— HIST. XVIe s. Le prince et le maire furent toute la nuit sur pieds pour faire aller les [illegible] à bord [illegible], les [illegible] et les vivres, D'AUB. *Hist.* II, 399.

— ÉTYM. *Palanc*, palan.

1. **PALANQUIN** (pa-lan-kin), *s. m.* Litière dans laquelle les riches Indiens se font porter sur les épaules de leurs serviteurs. C'était en palanquin que les officiers marchaient à l'ennemi, RAYNAL, *Hist. phil.* I, 24. Il lui donna, pour le porter à Jagrenat un palanquin à tendelets de soie cramoisie, à glands d'or, avec deux relais de vigoureux coulis ou porteurs, BERNARD. DE ST-P. *Chaum. ind.*

— ÉTYM. Siamois, *banlangko*, du pâli *pallangka*, qui vient du sanscrit *paryanka*, bois de lit, lit.

† 2. **PALANQUIN** (pa-lan-kin), *s. m.* Terme de marine. Petit palan, à l'aide duquel on élève jusqu'à la vergue l'extrémité de la bande de ris d'une voile lorsqu'on veut diminuer la surface de cette voile en y prenant un ris.

— ÉTYM. Diminutif de *palan*, *palanc*.

PALASTRE (pa-la-str'), *s. m.* || 1° Terme de serrurerie. Boîte de fer qui forme la partie extérieure d'une serrure, et qui en contient tout le mécanisme ou les ressorts et les pênes. || On trouve aussi palâtre, dans les ouvrages de serrurerie. || 2° Pièce de bois plate, dont on garnit les fentes d'un bateau pour empêcher qu'il ne prenne eau.

— HIST. XIVe s. Comme le suppliant eust pris une hache, et par force eust levé la serrure, palestrage ou fermeture de ladite porte, DU CANGE, *paleria*. Lesquelz avoient osté les peletrages des portes, dont iceulx habitans avoient les clefs, afin qu'ilz ne les peussent ouvrir ne fermer, ID. *ib.* || XVe s. Lequel Perrin rompi et leva le paltrage d'un escrin, ID. *ib.*

— ÉTYM. *Palestage*, qui est la forme primitive, et le bas-lat. *paleria*, qui a même sens, indiquent une dérivation de *palus*, dans l'acception de barre d'obstacle.

PALATAL, ALE (pa-la-tal, ta-l'), *adj.* Consonnes palatales, certaines consonnes qui résultent de la manière dont l'air est modifié entre la langue et le palais. *k*, *g*, *ch*, *j*, *gn*, sont des consonnes palatales. || *S. f.* Une palatale.

— REM. Les consonnes palatales sont quelquefois appelées *gutturales*. C'est à tort; les vraies gutturales sont celles qui se prononcent de la gorge, c'est-à-dire les consonnes réellement aspirées, comme il en existe en espagnol, en allemand. Nous ne les avons pas en français.

— ÉTYM. Lat. *palatum*, palais (voy. PALAIS 2).

† **PALATIAL, ALE** (pa-la-si-al, a-l'), *adj.* Terme vieilli. Qui a rapport au palais de justice, à la pratique. M. Chapelain a raison de dire que ses père et mère est une phrase palatiale et un style de pratique, VAUGEL. *Rem. Not. Th. Corn.* t. II, p. [illegible] dans POUGENS.

— ÉTYM. Lat. *palatium*, palais (voy. PALAIS 1).

† **PALATIFORME** (pa-la-ti-for-m'), *adj.* Terme de zoologie. Se dit de la langue des insectes, quand elle forme la face inférieure de la lèvre, sans être séparée, comme dans beaucoup de coléoptères.

— ÉTYM. Lat. *palatum*, palais de la bouche, et forme.

1. **PALATIN** (pa-la-tin), *adj. m.* || 1° Titre de dignité donné à ceux qui avaient quelque office dans le palais d'un prince. || Comtes palatins, seigneurs que le prince chargeait de fonctions judiciaires. On sait que les comtes palatins étaient originairement juges dans le palais, et jugeaient les causes civiles entre le prince et ses sujets, comme cela se pratique dans tous les pays sous des noms différents ; les palatins se croyaient en droit de juger criminellement l'empereur même ; c'est sur cette prétention que l'on verra un palatin, un ban de Croatie condamner une reine, VOLT. *Ann. Emp.* Albert Ier, 1301. || 2° Il s'est dit, très-anciennement, des seigneurs qui avaient un palais où l'on rendait la justice. Les comtes palatins de Champagne, de Béarn; ou, substantivement, les palatins de France. Il [Othon Ier], un des frères du duc [de Bavière] comte palatin en Bavière, et en outre, comte palatin vers le Rhin ; cette dignité de comte palatin est renouvelée des comtes du palais des empereurs romains et des comtes du palais des rois francs, VOLT. *Ann. Emp. Othon Ier*, 940. || Ces titres de comtes palatins furent donnés à des docteurs dans les universités, VOLT. *Mœurs*, 90. || L'électeur palatin, le comte palatin du Rhin est aujourd'hui le roi de Bavière. Le prince Édouard de Bavière, fils de l'électeur Frédéric V, comte palatin du Rhin et roi de Bohême, BOSS. *Anne de Gonz.* || 3° Qui appartient au palatinat. || 4° *S. m.* Gouverneur d'une province [illegible]. Son palatin [du roi de Pologne] [illegible] tout le monde par son esprit, sa vigueur, et une assurance qui ne laissait jamais apercevoir au dehors

qu'il fût le mentor du jeune prince, ST-SIM. 368, 116. || 5° Le palatin de Hongrie, le vice-roi de Hongrie.

— HIST. XIII° s. À son bon seigneur Looys, fiz du roy de France, par la grace de Dieu roy de Navarre, de Champaigne et de Brie comte palazin, JOINV. au début. || XV° s. Tels sont les ouvrages et les matieres de la cour, que les simples y sont mesprisés, les vertueux enviez, et les arrogans orgueilleux en perils mortels; et, si tu y es ravalé au-dessous des autres palatins [gens de cour], tu seras envieux de leur povoir, A. CHART. le Curial, p. 393. || XVI° s. Palatin de l'empire, ainsi appeloient les empereurs ceux qui estoient leurs conseillers ordinaires, PASQUIER, Recherches, liv. II, p. 90, dans LACURNE. La noblesse palatine des officiers du prince, CHARRON, Sagesse, p. 216, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *palatinus*, de *palatium*, palais (voy. PALAIS 1).

† 2. **PALATIN** (pa-la-tin), *s. m.* Une des sept collines de l'ancienne Rome. || Adjectivement. Le mont Palatin.

— ÉTYM. Lat. *mons Palatinus* (voy. PALAIS 1).

3. **PALATIN, INE** (pa-la-tin, ti-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport au palais. || Os palatins, ou, substantivement, les palatins, deux petits os situés à la partie postérieure des fosses nasales, et complétant en arrière la voûte du palais. || Membrane palatine, portion de la muqueuse buccale qui tapisse le palais.

— ÉTYM. Lat. *palatum* (voy. PALAIS 2).

PALATINAT (pa-la-ti-na ; le *t* ne se prononce pas et ne se lie pas), *s. m.* || 1° Dignité de palatin. || 2° Pays sous la domination de l'électeur palatin. || 3° Chaque province de la Pologne.

— ÉTYM. *Palatin* 1.

1. **PALATINE** (pa-la-ti-n'), *adj. f.* Maison palatine, la maison, la famille de l'électeur palatin. || Princesse palatine, ou, simplement, palatine, femme d'un palatin ou princesse de la maison palatine. Oraison funèbre d'Anne de Gonzague, de Clèves, princesse palatine, par Bossuet. Celles [oraisons funèbres] de Condé et de Turenne ont immortalisé leurs auteurs; mais qu'avait fait Anne de Gonzague, comtesse palatine du Rhin, que Bossuet voulut aussi rendre immortelle? VOLT. *Mél. littér. Panégyriques.* || Société palatine, société littéraire établie en Bavière.

— ÉTYM. *Palatin* 1.

2. **PALATINE** (pa-la-ti-n'), *s. f.* || 1° Fourrure que portent les femmes autour du cou et sur les épaules en hiver. Les dames prêtaient journellement à la Dauphine des palatines, des manchons et toutes sortes de colifichets, ST-SIM. 319, 367. || 2° Terme d'entomologie. On dit qu'un papillon a les pattes de devant en palatine quand elles sont plus courtes que les autres, sans crochets, plus velues et presque repliées sur elles-mêmes de chaque côté du cou, en manière de cordon ou de palatine.

— ÉTYM. Ainsi nommée de la princesse palatine, seconde femme du duc d'Orléans, frère de Louis XIV. L'occasion en est expliquée par la princesse : « Aussi suis-je en ce moment très à la mode; tout ce que je dis ou fais, que ce soit raisonnable ou absurde, tous les courtisans l'admirent ou s'extasient; jugez-en vous-même; j'ai eu l'idée, par le froid qui règne, de reprendre une vieille fourrure, afin d'avoir plus chaud au cou; voilà qu'aujourd'hui tout le monde en commande sur le même patron, c'est la plus grande mode du moment, *Lettre* du 11 déc. 1676, dans *Revue german.* t. XXI, p. 476.

† **PALATITE** (pa-la-ti-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation de la membrane muqueuse qui tapisse la voûte du palais.

— ÉTYM. Lat. *palatum*, palais 2, et la finale médicale *ite*, indiquant inflammation.

† **PALATO-LABIAL, ALE** (pa-la-to-la-bi-al, a-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient au palais et aux lèvres.

— ÉTYM. Lat. *palatum*, palais 2, et *labial*.

† **PALATO-PHARYNGIEN, IENNE** (pa-la-to-fa-rin-jiin, jiè-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Muscle palato-pharyngien, ou, substantivement, le palato-pharyngien, muscle situé verticalement dans la paroi latérale du pharynx et dans le voile du palais.

† **PALATO-PHARYNGITE** (pa-la-to-fa-rin-ji-t'), *s. f.* Inflammation du palais et de l'arrière-bouche.

† **PALATO-SALPINGIEN, IENNE** (pa-la-to-sal-pin-jiin, jiè-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Nom donné par Valsalva au péristaphylin externe ou inférieur.

— ÉTYM. Lat. *palatum*, palais 2, et *salpinx*, trompe (la trompe d'Eustache).

† **PALATO-STAPHYLIN** (pa-la-to-sta-fi-lin), *s. m.* Petit muscle qui s'étend de l'épine nasale postérieure jusqu'au sommet de la luette, dont il occupe l'épaisseur. On le nomme aussi releveur de la luette.

— ÉTYM. Lat. *palatum*, palais 2, et σταφύλη, luette.

† **PALÂTRE** (pa-lâ-tr'), *s. m.* Terme de serrurerie. Le même que palastre (voy. PALASTRE).

† **PALAVE** (pa-la-v'), *s. f.* Genre de plantes dicotylédones, de la famille des malvacées, ainsi dit de *Palava*, botaniste espagnol; elles croissent dans les plaines sablonneuses du Pérou. La palave musquée.

1. **PALE** (pa-l'), *s. f.* || 1° Terme de marine. Le plat de l'aviron, la partie plate de la rame qui entre dans l'eau. || 2° Par extension, synonyme de vanne d'étang, et d'aube de roue d'un bateau à vapeur. || 3° Planche terminée en pointe, qui sert à faire des palissades. || 4° Nom d'un grand oiseau, qui se nomme autrement cuiller, parce qu'il a le bec rond et large à l'extrémité.

— HIST. XIV° s. Mais ensi qu'il nagoient à pales et à crois.... *Baud. de Seb.* 29. || XVI° s. Ceux de dedans avoient fait enfler l'eau par le moien des moulins, aiant mis toutes les pales et puis les aiant ouvertes deux heures avant le coup, D'AUB. *Hist.* I, 290. Pics, pales et instrumens necessaires pour 700 pionniers, ID. *ib.* III, 88. Fusées en canon, palles et lances à feu, RAB. *Sciomachie.* On poulce de la main destre pourtoyt un groz et large anneau d'argent, en la palle duquel estoyt enchassée une bien grande crapauldine, ID. *Pant.* IV, 16. Comme on oit [entend] dans un bois, Près le bord de la mer, une confuse voix Des palles et butors.... RONSARD, 842.

— ÉTYM. Lat. *pala*, pelle (voy. PELLE).

2. **PALE** (pa-l'), *s. f.* Carton carré garni de toile blanche, qui se met sur le calice pendant la messe. Avec la pale et le purificatoire que vous m'avez envoyés, BOSS. *Lett. Corn.* 66.

— ÉTYM. Lat. *palla*, manteau, tenture. Bossuet écrivait *palle*, étymologiquement.

PÂLE (pâ-l'), *adj.* || 1° Qui a perdu sa couleur vive et animée, en parlant du visage et de la peau. Un très-insupportable bruit À ceux qui naviguent de nuit, Le rendait pâle comme un linge, SCARRON, *Virg.* V. Lemaire, parfumeur, qui était un des conjurés, courut chez moi, pâle comme un mort, et tremblant comme la feuille, RETZ, *Mém.* liv. IV, t. III, p. 354, dans POUGENS. La princesse d'Harcourt, pâle [elle n'avait pas de rouge] comme le commandeur de la comédie [dans *Don Juan*, de Molière], SÉV. 12 janv. 1674. Soit qu'il fasse au conseil courir les sénateurs, D'un tyran soupçonneux pâles adulateurs, BOIL. *Art p.* II. .... Cet air sombre et sévère, Et ce visage enfin plus pâle qu'un rentier À l'aspect d'un arrêt qui retranche un quartier, ID. *Sat.* III. Quel surcroît de vengeance et de douceur nouvelle De le montrer bientôt pâle et mort devant elle! RAC. *Bajaz.* IV, 5. Minos juge aux enfers tous les pâles humains, ID. *Phèdre*, IV, 1. Je l'ai trouvé couvert d'une affreuse poussière, Revêtu de lambeaux, tout pâle; mais son œil Conservait sous la cendre encor le même orgueil, ID. *Esther*, II, 1. Pluton était sur son trône d'ébène; son visage était pâle et sévère, FÉN. *Tél.* XVIII. Au pied du trône [de Pluton] était la Mort, pâle et dévorante, ID. *ib.* Sitôt qu'il me vit, il vint se jeter à mes pieds; il était plus pâle que la mort, LESAGE, *Guzm. d'Alf.* IV, 3. Et le feu des éclairs et l'abîme des flots Montraient partout la mort aux pâles matelots, VOLT. *Henr.* I. Il tient l'urne terrible en ses fatales mains, Et juge sans retour tous les pâles humains, DELILLE, *Én.* IV. Plus pâle que la pâle automne, Tu t'inclines vers le tombeau, MILLEVOYE, *la Chute des feuilles.* || Les pâles ombres, les âmes des morts. || Pâles couleurs, chlorose, affection dans laquelle la peau est décolorée. || Fig. Je vous conjure, ma chère Pauline, de ne pas tant tourner votre esprit du côté des choses frivoles, que vous n'en conserviez pour les solides; autrement votre goût aurait les pâles couleurs, SÉV. 16 nov. 1689. || 2° Qui est peu coloré. En même temps je vis paraître un cheval pâle; et celui qui était monté dessus s'appelait la Mort, SACI, *Bible, Apocalypse*, VI, 8. || Roses pâles, les roses ordinaires, par opposition à celles de Provins, qui sont d'un rouge foncé. || 3° En parlant des corps lumineux, qui ne répand qu'une lumière terne et blafarde. Le soleil est bien pâle aujourd'hui. Quelle pâle lumière Dissipe ces horreurs, et frappe ma paupière? CORN. *Médée*, IV, 6. Ce n'étaient plus de pâles étincelles d'un feu mourant, MARMONTEL, *Mém.* III. || 4° Par extension, faible de couleur. Un bleu pâle. Un jaune pâle. || Fig. Ma vie est sans couleur, et mes pâles journées M'offrent de longs ennuis l'enchaînement certain, Lugubres comme un soir qui n'eut pas de matin, M. J. CHÉN. *la Promenade.* La foi.... Jette un rayon d'espoir sur mon pâle avenir, LAMART. *Méd.* I, 18. || 5° Fig. En termes de littérature, qui est sans couleur, sans brillant. Un style pâle.

— SYN. PÂLE, BLÊME. Ces deux termes sont très-voisins. La première nuance est que blême n'est synonyme de pâle que quant à la teinte de la peau. La seconde, c'est que blême indique quelque chose de plus marqué que pâle : un homme blême de crainte est plus décoloré qu'un homme pâle de crainte. Quand la Fontaine a dit les Parques blêmes, il a marqué plus expressément la pâleur de ces déesses infernales.

— HIST. XI° s. Teint [il] fut et pers, descoloret et pale, *Ch. de Rol.* CXLVI. || XIII° s. Li chevaliers la [dame] regarda au vis [visage], Si la vit moult palle et descolorée, QUESNES, *Romancero*, p. 107. Delez le trou de cele grange Vi une vision moult male, Par qoi vos me veez si pale, *Ren.* 1430. En plusors sens seras destrois, Une heure chaus, une autre frois, Vermaus [vermeil] une hore, une autre pales, *la Rose*, 3289. || XVI° s. Mais bien, dit-il, craindroy-je plus tost ces pasles et maigres, AMYOT, *Anton.* 15. Non pas que j'aie espoir qu'une pudique honte Vos pasles fronts de chiens honteusement surmonte; La honte se perdit, vostre cœur fut taché De la pasle impudence, en aimant le peché, D'AUB. *Tragiques, Princes.*

— ÉTYM. Ital. *pallido*; du lat. *pallidus* : comparez le sanscrit *palita*, gris, le grec πελιός, πολιός, gris.

† **PALÉ, ÉE** (pa-lé, lée) *adj.* Terme de blason. Écu palé, écu meublé de plusieurs pals, partagé par un pal.

— HIST. XIII° s. Ces dix font la crestienne loy, Ces dix font un escu palé, J. DE MEUNG, *Tr.* 1636.

— ÉTYM. *Pal.*

† **PALÉACÉ, ÉE** (pa-lé-a-sé, sée), *adj.* Terme de botanique. Qui est de la nature et de la consistance de la paille, c'est-à-dire sec, mince, coriace. || Garni de paillettes.

— ÉTYM. Lat. *palea*, paille.

† **PALÉAGE** (pa-lé-a-j'), *s. m.* Terme de marine. Travail des matelots déchargeant d'un vaisseau les grains, les sels et les autres marchandises qui se remuent avec la pelle.

— ÉTYM. Lat. *pala*, pelle.

PALÉE (pa-lée), *s. f.* Rang de pieux qu'on enfonce en terre, suivant le fil de l'eau, pour soutenir les poutres d'un pont de bois. || Rang de pieux qui forment une digue, ou soutiennent des terres, etc.

— HIST. XV° s. C'est vin de Bourgogne, il sera fermé à la palée du port de Bourgogne, DU CANGE, *palata.*

— ÉTYM. *Pal.*

PALEFRENIER (pa-le-fre-nié; l'r ne se lie pas et ne se prononce pas; au pluriel, l'*s* se lie : des pa-le-fre-nié-z actifs), *s. m.* Valet qui panse les chevaux. || Il se dit aussi quelquefois au féminin. À gauche [dans un tableau], une grosse, lourde, massive, ignoble palefrenière de Bellone, DIDEROT, *Salon de 1767, Œuv.* t. XIV, p. 83, dans POUGENS.

— HIST. XIV° s. Palefrenier du roy [celui qui a la conduite de ses palefrois], *Chron. de St-Denis*, t. III, f° 36, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Palefroi*; wallon, *palfurni.*

PALEFROI (pa-le-froi), *s. m.* Cheval de parade. On distinguait anciennement les chevaux en destriers, qui étaient les chevaux de bataille; en palefrois, qui étaient des chevaux de marche ordinaire pour les voyages; et en roussins, qui étaient les chevaux de somme et de travail. Mais sur son palefroi s'avance un chevalier Beau, jeune, et précédé de son noble écuyer, DELILLE, *Imag.* IV. || Il se disait surtout des chevaux que montaient les dames.

— HIST. XI° s. Vus n'i arez palefreid ne destrer, *Ch. de Rol.* XXXV. || XII° s. Nis [même] dous feiz descendirent jus des palefreiz cras, E dous feiz remunterent, que tuit dirent : c'est gas [moquer], *Th. le mart.* p. 114. || XIII° s. [Ils] Orent Berte montée sur un palefroy bai, *Berte*, VII. Et moult i gaaignierent chevaus et roncins et palefrois et muls et tentes et paveillons, VILLEH. LXV. Atant guerpissent les palefrois, si sont es destriers monté, H. DE VALENC. VII. ....Li autre [chevaux] sont palefroi por chevauchier à l'aise dou cors, BRUN. LAT. *Trés.* p. 184. || XIV° s. L'aumosnier, trois chevaux, palefroy, sommier et roncin; pour palefroy, 24 livres, sommier, 16, et roncin 10 livres parisis, *Ordonnance*, 20 nov. 1346. || XV° s. Quand ces trois batailles furent ordonnées.... le roi d'Angleterre monta sur un petit palefroy, un blanc baston en sa main, FROISS. I, I, 284.

et estoit appelé ce brigand Bacon ; et estoit tousjours bien monté de bons coursiers, de doubles roncins et de gros palefrois, FROISS. I, I, 324. Lors [il] appela ung escuyer qui vint vers luy, et lui dist le roy : Va, si me fais amener deux beaux coursiers et les armes pour deux chevaliers, et les presente de par moy à ces deux chevaliers qui cy sont, et fais amener deux palefrois que tu presenteras à ces deux bourgeois, *Perceforest*, t. I, f° 94.

— ÉTYM. Prov. *palafre, palafrei*; anc. catal. *palafré*; espagn. *palafren*; portug. *palafrem*; ital. *palafreno*; bas-lat. *parafredus*; du lat. *paraveredus*, cheval de poste, mot hybride de παρά, à côté, et *veredus*, cheval de service : proprement cheval accessoire, de surplus. On fait venir *veredus* de *vehere*, traîner, et *rheda*, voiture.

† **PALÉIFORME** (pa-lé-i-for-m'), *adj.* Terme de botanique. Qui a la forme d'une paille, d'une paillette.

— ÉTYM. Lat. *palea*, paille, et *forme*.

† **PALÉMON** (pa-lé-mon), *s. m.* || 1° Nom donné quelquefois à la constellation d'Hercule. || 2° Nom de berger dans les pastorales. || 3° Genre de crustacés; c'est la grande crevette, salicoque ou bouquet, non la petite ou grise qui appartient au genre crangon.

— ÉTYM. *Palæmon*, fils d'Athamas et de Leucothoé, changé en dieu marin.

† **PALEMPUREZ** (pa-lan-pu-ré), *s. m.* Le même que palampore.

† **PALÉOARCHÉOLOGIE** (pa-lé-o-ar-ké-o-lo-jie), *s. f.* L'archéologie appliquée à l'étude des objets fabriqués par les hommes préhistoriques.

— ÉTYM. Παλαιός, ancien, et *archéologie*.

† **PALÉOARCHÉOLOGIQUE** (pa-lé-o-ar-ké-o-lo-ji-k'), *adj.* Qui a rapport à la paléoarchéologie.

† **PALÉOGRAPHE** (pa-lé-o-gra-f'), *s. m.* Celui qui s'occupe de paléographie, qui connaît cette science. || Adjectivement. Archiviste paléographe, titre qui se donne aux élèves de l'École des chartes et après examen.

— ÉTYM. Παλαιός, ancien, et γράφειν, écrire.

PALÉOGRAPHIE (pa-lé-o-gra-fie), *s. f.* Art de déchiffrer les écritures anciennes, et, particulièrement, les manuscrits grecs et latins, les chartes et diplômes du moyen âge, etc. Il faut s'assurer par les moyens de la paléographie, que les manuscrits anciens n'ont été ni tronqués ni altérés, SENNEBIER, *Ess. art d'observ.* t. III, p. 176, dans POUGENS. Montfaucon, si versé dans la paléographie, MONGEZ, *Inst. Mém. litt. et beaux-arts*, t. II, p. 435.

— ÉTYM. *Paléographe.*

† **PALÉOGRAPHIQUE** (pa-lé-o-gra-fi-k'), *adj.* Qui appartient à la paléographie.

† **PALÉOGRAPHIQUEMENT** (pa-lé-o-gra-fi-ke-man), *adv.* Selon les caractères paléographiques. Ces inscriptions appartiennent, paléographiquement et philologiquement parlant, à la période de transition comprise entre l'époque macédonienne et l'époque romaine, WESCHER, *Inscr. de l'île de Rhodes*, p. 16.

† **PALÉOLE** (pa-lé-o-l'), *s. f.* Terme de botanique. Petite paillette, petite écaille.

— ÉTYM. Diminutif du lat. *palea*, paille.

† **PALÉONTOGRAPHIE** (pa-lé-on-to-gra-fie), *s. f.* Description des corps organisés fossiles.

— ÉTYM. Παλαιός, ancien, ὄντα, êtres, et γράφειν, décrire.

† **PALÉONTOGRAPHIQUE** (pa-lé-on-to-gra-fi-k'), *adj.* Qui a rapport à la paléontographie.

† **PALÉONTOLOGIE** (pa-lé-on-to-lo-jie), *s. f.* Partie de l'histoire naturelle traitant des races d'animaux et de végétaux dont les débris sont ensevelis dans les anciennes couches du globe terrestre et qui n'existent plus.

— ÉTYM. Παλαιός, ancien, ὄντα, êtres, et λόγος, traité.

† **PALÉONTOLOGIQUE** (pa-lé-on-to-lo-ji-k'), *adj.* Qui appartient à la paléontologie. Découvertes paléontologiques.

† **PALÉONTOLOGISTE** (pa-lé-on-to-lo-ji-st') ou **PALÉONTOLOGUE** (pa-lé-on-to-lo-gh'), *s. m.* Celui qui s'occupe de la paléontologie. || Auteur de travaux sur la paléontologie.

† **PALÉOPÈTRE** (pa-lé-o-pè-tr'), *s. f.* Synonyme de pétrosilex. Un pétrosilex primitif ou paléopètre, SAUSSURE, *Voy. Alpes*, t. VII, p. 257, dans POUGENS.

— ÉTYM. Παλαιός, ancien, et πέτρα, pierre.

† **PALÉOTHÉRIEN, ENNE** (pa-lé-o-té-riin, riè-n'), *adj.* Terme de géologie. Qui appartient aux paléothériums. Période paléothérienne. Terrains paléothériens.

† **PALÉOTHÉRIUM** (pa-lé-o-té-ri-om'), *s. m.* Genre de mammifères fossiles (pachydermes).

— ÉTYM. Παλαιός, ancien, et θηρίον, animal.

† **PALÉOZOÏQUE** (pa-lé-o-zo-i-k'), *adj.* Qui appartient aux espèces animales fossiles les plus anciennes. Les espèces paléozoïques. || Terme de géologie. Terrains paléozoïques, terrains les plus anciens parmi les terrains secondaires, et contenant les animaux les plus anciens.

— ÉTYM. Παλαιός, ancien, et ζῶον, animal.

† **PALÉOZOOLOGIE** (pa-lé-o-zo-o-lo-jie), *s. f.* Histoire naturelle des animaux fossiles.

— ÉTYM. Παλαιός, ancien, ζῶον, animal, et λόγος, traité.

PALERON (pa-le-ron), *s. m.* Partie plate et charnue de l'épaule de certains animaux. Cheval blessé au paleron. || Terme de boucherie. Partie du bœuf entre les côtes, les plates côtes, le gîte, le pis, puis le talon du collier, et allant en pointe sur l'échine. Le paleron est situé à la région supérieure et postérieure de l'épaule, dans le voisinage de l'angle que l'omoplate présente dans cette partie; il est nécessairement double, un à droite, l'autre à gauche, BAUDEMENT, *Livre de la Ferme*, t. I, p. 916.

— HIST. XVI° s. Les muscles qui meuvent le bras et le paleron [omoplate], s'implantent sur l'os du bras ou au paleron, PARÉ, I, 8.

— ÉTYM. Dérivé de *pale* 1, comme *aileron* de *aile*, et désignant ce qui est aplati.

† **PALÈS** (pa-lès'), *s. f.* Terme de la religion des Romains. La déesse des pâturages et des bergers. Pour moi Palès encore a des asiles verts, Les Amours des baisers, les Muses des concerts; Je ne veux pas mourir encore, A. CHÉN. *la Jeune captive.*

— ÉTYM. *Dea pabuli*, dit Servius, ce qui donne l'étymologie.

PALESTINE (pa-lès-ti-n'), *s. f.* Terme d'imprimerie. Caractère entre le gros parangon et le petit canon. La palestine a 22 points.

PALESTRE (pa-lès-tr'), *s. f.* Chez les anciens, lieu public pour les exercices du corps. || Les exercices mêmes. Ils [les Égyptiens] ne faisaient pas grand cas de cette partie de la gymnastique ou palestre qui ne tendait point à procurer au corps une force solide et une santé robuste, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. I, p. 95, dans POUGENS.

— HIST. XII° s. Coustume suet estre des recontors, ke, cant il descrient [décrivent] la batailhe de la palestre, premiers descrient les membres des luiteors, *Job*, p. 442.

— ÉTYM. Παλαίστρα, de παλαίειν, lutter, qui vient de πάλη, lutte.

PALESTRIQUE (pa-lè-stri-k'), *adj.* || 1° Qui a rapport à la palestre. Les exercices compris sous le genre palestrique étaient le pugilat, la lutte, le pancrace, la course, le saut, le disque, l'hoplomachie, etc. (voy. GYMNASTIQUE). || *S. f.* La palestrique, l'art des exercices de la palestre.

— ÉTYM. Παλαιστρικός, de παλαίστρα, palestre.

PALET (pa-lè; le *t* ne se prononce pas et ne se lie pas; au pluriel *l's*, se lie : des pa-lè-z arrondis; palets rime avec traits, succès, paix, etc.), *s. m.* || 1° Pierre ou morceau de métal plat et rond, qu'on jette le plus près possible d'un but marqué. Quelques enfants du village, couverts de brocarts d'or tout déchirés, jouaient au palet à l'entrée du bourg, VOLT. *Candide*, 17. Lorsque vous prenez trop d'audace, Il vous survient même disgrâce Qu'aux joueurs de petits palets : Le but les renvoie et les chasse, Quand ils le heurtent de trop près, PANARD, *Œuv.* t. III, p. 356, dans POUGENS. || 2° Terme d'antiquité. Morceau très-pesant de pierre, de fer ou de cuivre, qui servait dans le jeu du disque. Achille dans les champs Élysées joue au palet sur l'herbe, FÉN. *Dial. des morts anc. Dial.* 6. Quelquefois il [Milon] se plaçait sur un palet qu'on avait huilé pour le rendre plus glissant, et les plus fortes secousses ne pouvaient l'ébranler, BARTHÉL. *Anach.* ch. 38.

— HIST. XIV° s. Assez près, ainsi comme un ject de palet, *Modus*, f° LVI, *verso*.

— ÉTYM. Wallon, *paid, palad*. Diminutif masculin de *pale*; un masculin se trouve en effet dans Ronsard : Qu'Hyacinthe tuas, Quand le pal lui ruas D'art et non d'aventure, 839. Il y a un autre *palet*, d'origine inconnue, qui signifie baraque, boutique en un champ de foire : XV° siècle. Le pelletier à son valet : Ne bouge, tant je reviengne, D'icy; entens-tu, mon varlet? Et prends bien garde à ton palet, *Rec. de farces*, p. 180. À Avranches, le champ de foire s'appelle *le champ du palet*.

† **PALÉTATION** (pa-lé-ta-sion), *s. f.* Action d'opérer le massage avec une palette.

— ÉTYM. *Palette* 1.

† **PALETER** (pa-le-té), *v. a.* Terme de pêche. Aplatir l'extrémité d'un crochet ou d'un hameçon pour l'attacher à la ligne.

— ÉTYM. *Palette* 1.

† **PALETOT** (pa-le-to; le *t* ne se prononce pas et ne se lie pas) *s. m.* || 1° Vêtement de drap moelleux et chaud que les hommes portent, tantôt seul, tantôt, et c'est le plus ordinaire, sur un autre vêtement. Paletot doublé en soie. || Paletot sac, paletot non ajusté à la taille, espèce de paletot d'été. || Il y a aussi des paletots pour femme. || 2° Casaque sans manches qui sert aux pêcheurs de la Manche. || 3° Variété de tulipe bigarrée.

— HIST. XV° s. Le duc a soixante deux archers pour son corp, ils ont tous les ans palletots d'orfavrerie richement chargez, DE LABORDE, *Émaux*, p. 429. Lequel Pierre retourna devers icelui [illegible], et le frappa de son coustel ou bras, tant qu'il perça son palletot, DU CANGE, *palt-rock*. Les supplians issirent de la maison en leurs pourpoints ou palletocqs à tout leurs bonnetz, ID. *ib.* Une jaquette ou palletot à vestir, ID. *ib.* || XVI° s. De moëlle de jonc il portoit un chapeau; En lieu de paletoc se vestoit de la peau D'un chevreul marqueté de couleur noire et blanche, RONS. 742.

— ÉTYM. Bourg. *pauletô*; esp. *paletoque*; bas-breton, *pal-tôk*. Diez croit que ce mot est composé du latin *palla*, manteau, et *toque*; mais un des exemples de l'historique montre que ce vêtement ne couvrait pas la tête, puisqu'il y est dit que les gens prirent leurs paletots avec leurs bonnets. La vraie étymologie est le hollandais *paltsrok*, robe de gros drap, formé de *palster*, pèlerin, et *rok*, robe, habit; robe de pèlerin. *Palster* est le vieux français *paumier*, pèlerin, de *palme*.

1. **PALETTE** (pa-lè-t'), *s. f.* || 1° Instrument de bois plat pour jouer au volant. || Morceau de bois mince, taillé en ovale et muni d'un manche, dont on se sert quelquefois pour renvoyer la balle. || 2° Instrument de bois mince avec lequel les maîtres d'école frappaient autrefois dans la main des enfants pour les punir. || Se dit aussi des coups mêmes donnés avec cet instrument. || 3° Dans le langage vulgaire, la rotule et aussi l'omoplate. || 4° Planchette mince, sur laquelle les peintres mettent leurs couleurs, et qui est trouée pour qu'on la soutienne en y passant le pouce. .... À leur docte peinture [de Lebrun, de Lesueur], Malgré leurs efforts, il manquait Le coloris de la nature ; Sous ses yeux [du dieu du goût], des Amours badins [illegible] ces touches savantes Avec un pinceau que leurs mains Trempaient dans les couleurs brillantes De la palette de Rubens, VOLT. *Temple du goût.* Une palette de fer-blanc, où l'ouvrier avait pratiqué dix-huit à vingt petits enfoncements, c'est à peu près le nombre des couleurs dont un peintre a coutume de composer sa palette, DIDEROT, *Peinture en cire. Œuv.* t. XV, p. 346, dans POUGENS. Polygnote, Zeuxis, n'ayant sur leur palette que du jaune et du rouge, n'auraient pu faire aucun ouvrage supportable, et auraient sans doute préféré de s'en tenir au *monochromaton*, LEVESQUE, *Instit. Mém. litt. et beaux-arts*, t. I, p. 436. || Charger sa palette, y mettre les couleurs. || Faire des teintes sur sa palette, y mélanger les couleurs. || Fig. Jeter là sa palette, renoncer au métier de peintre. J'ai vu des peintres jeter là la palette et conduire des troupes à la guerre, P. L. COUR. *Lett.* II, 219. || Fig. Briser la palette d'un peintre, l'empêcher de peindre par la violence ou par la mort. Lorsque la mort aura brisé la palette de cet artiste [Vernet], qui est-ce qui en ramassera les débris? DIDEROT, *Salon de 1767, Œuv.* t. XIV, p. 260. || Ce tableau sent la palette, se dit d'un tableau dont les couleurs ne sont point assez vraies et où la nature est mal observée. || [illegible] d'une seule palette, se dit d'un tableau dont l'harmonie est si grande qu'on ne sent pas les [illegible] du travail. || Fig. La palette d'un peintre, [illegible] son habileté. Ne cherchons pas dans ce tableau [de Rubens] l'élégance et la correction du dessin, c'est la palette et l'enthousiasme de Rubens, et rien de plus, mais c'est beaucoup, FALCONET, *Œuvres div.* t. III, p. 165. || Ce peintre a la palette brillante, il est bon coloriste. || Fig. Palette se dit des couleurs de l'imagination et du style, dans la [illegible]. J'y ai mis tout ce que je sais, et ma petite palette n'a plus de couleurs pour repeindre ce tableau, VOLT. *Lett. Richelieu*, 19 juillet 1773. De ces [illegible] sions qu'enfanta le poëte, Le poëte à son tour enrichit sa palette, MILLEV. *Invent. poétiq.* La palette du poëte moderne se couvre d'une variété infinie de teintes, CHATEAUBR. *Génie*, II, II, 3. Quelque fée Des feux de l'aube boréale Fit une palette idéale Pour ton pinceau magicien, V. HUGO, *Odes*, V, 11. || 5° Terme de chirurgie. Palette à pansement, petite planche de bois mince, découpée en autant de languettes qu'il y a de doigts, dont on se sert dans

le pansement des plaies de la main pour maintenir les doigts écartés et empêcher les adhérences. || 6° Terme de dorure. Instrument qui sert aux doreurs à prendre l'or. Des pinceaux [pour le coucheur d'or] doux, de poil de blaireau ; on en a de plusieurs formes, de ronds, et de plats qu'on nomme palettes, *Manuel du relieur*, p. 238, collect. RORET, 1837. || 7° Terme de relieur. Les palettes sont des fers qui ont la figure d'un T; la grande branche entre dans un manche pour pouvoir s'en servir, l'extrémité transversale est gravée, LESNÉ, *la Reliure*, p. 317. || 8° Terme de mécanique, se dit des parties planes à l'extrémité des bras qui servent à former les roues des bateaux à vapeur et font l'office de rames. || Ais d'une roue de moulin. || Saillie de la pièce d'échappement d'une montre, sur laquelle frappent les dents de la roue. Il [Huyghens] emprunta l'idée des palettes du balancier, lesquelles, en s'engrenant alternativement dans les dents d'une roue, servent à retarder la descente du poids moteur des horloges qu'Huyghens avait sous les yeux ; il appliqua ces palettes à l'extrémité supérieure du pendule. Il les fit engrener de même dans les dents d'une roue, BAILLY, *Astronom. moderne*, t. II, p. 259. || 9° Terme d'imprimeur. Petite pelle de fer dont se servent les imprimeurs pour prendre l'encre. || 10° Plaque de bois, mais revêtue d'acier et percée à demi pour recevoir le bout du foret ; l'ouvrier la met sur sa poitrine quand il veut forer quelque ouvrage. || Terme de marbrier. Petite planche sur laquelle est une pièce de fer servant à recevoir le bout du foret pour percer des trous. || 11° Plaque de fer garnie d'un manche que, dans les verreries, on appuie au besoin contre les diverses parties des pièces que l'on fabrique. || 12° Douve fixée au bout d'un long manche servant à mélanger la terre glaise avec le ciment. || Instrument pour arrondir l'ouvrage du potier. || Instrument pour réparer les trous pratiqués dans les marais salants. || 13° Prolongement du troussequin, dans les selles de cavalerie légère et de cavalerie de ligne ; c'est sous cette palette qu'est fixé le porte-manteau. Il n'y a pas de palette dans les selles d'artillerie et de cavalerie de réserve, non plus que dans les selles dites anglaises. || 14° Extrémité libre, aplatie et élargie en forme de pelle des antennes et du balancier des insectes. || Cavité qui se trouve à chacune des jambes postérieures de l'abeille, où elle empile la cire qu'elle ramasse sur les fleurs. Chaque palette est de la grosseur d'un grain de poivre un peu aplati, GENLIS, *Maison rust.* t. I, p. 350, dans POUGENS. || 15° Terme de musique. S'est dit autrefois des touches de la gamme naturelle dans l'orgue ou le clavecin. || 16° Dans le moyen âge. Bougeoir en forme de petite pelle qu'on appelait aussi cuiller, parce qu'il servait à brûler des parfums, DE LABORDE, *Émaux*, p. 428. || 17° Palette de lépreux, coquille bivalve. || Palette se dit aussi de l'oiseau nommé spatule. || Palette à dard, espèce d'agaric fort dangereux des environs de Paris.

— HIST. XIVe s. Une palette d'ivoire, dont le clo à mettre la chandelle est d'argent, DE LABORDE, *Émaux*, p. 428. Une palette à condongnac [cotignac], armoyée de France et de la royne Jeanne de Bourbon, ID. *ib.* || XVIe s. La palette du genouil [rotule], PARÉ, IV, 34. L'on trempe une paellette de bois dans l'eau, et incontinent on la fourre dans la cire fondue, O. DE SERRES, 462.

— ÉTYM. Diminutif de *pale* 1 ; provenç. et espagn. *paleta* ; ital. *paletta* ; normand, *palette*, pelle à feu.

2. PALETTE (pa-lè-t'), *s. f.* || 1° Espèce de petite écuelle d'étain d'une capacité déterminée dans laquelle on reçoit le sang de ceux que l'on saigne. La saignée a été faite merveilleusement bien par Félix le jeune : la première palette n'était pas bonne, les deux autres ont paru assez échauffées, PELLISSON, *Lett. hist.* t. II, p. 224, dans POUGENS. || 2° La quantité de sang contenue dans la palette. Alors Sangrado m'envoya chercher un chirurgien qu'il me nomma, et fit tirer à mon maître six bonnes palettes de sang pour commencer à suppléer au défaut de transpiration, LESAGE, *Gil Blas*, II, 2.

— HIST. XVe s. En sang qu'on mect en poylettes secher Chez les barbiers, quant pleine lune arrive, VILLON, *Ball.*

— ÉTYM. Corruption de *poêlette*, diminutif de *poêle* (voy. ce mot).

PALÉTUVIER (pa-lé-tu-vié ; l'*r* ne se prononce pas et ne se lie pas ; au pluriel, l'*s* se lie : des pa-lé-tu-vié-z enracinés), *s. m.* Nom vulgaire de différents arbres des régions intertropicales dont le caractère commun est d'avoir les racines baignées par les eaux de la mer. Les nombreuses rivières qui de ce vaste espace se précipitent dans l'Océan, déposent sans cesse sur leurs bords et sur la côte entière une multitude prodigieuse de graines qui germent dans la vase et produisent en moins de dix ans des arbres de haute futaie connus sous le nom de palétuviers, RAYNAL, *Hist. phil.* XII, 21. || Palétuvier des Indes, ou, simplement, palétuvier, le *rhizophora gymnorrhiza* (rhizophorées).

— ÉTYM. Origine inconnue. Jusque vers la fin du XVIIe siècle, *palétuvier* n'était employé qu'à la Martinique, et s'appliquait même à certains arbres qui ne croissent pas dans l'eau, par exemple le raisinier, qui est un *coccoloba*.

PÂLEUR (pâ-leur), *s. f.* Couleur de ce qui est pâle. Je lis dans sa pâleur une secrète rage, CORN. *Médée*, V, 4. On dit que ton front jaune et ton teint sans couleur Perdit en ce moment son antique pâleur, BOIL. *Lutr.* I. Vous veniez de mon front observer la pâleur, Pour aller dans ses bras rire de ma douleur, RAC. *Andr.* IV, 5. Dieux puissants ! quelle étrange pâleur De son teint tout à coup efface la couleur ! ID. *Esther*, II, 7. La crainte s'emparerait des esprits, on verrait la pâleur sur tous les visages, MONTESQ. *Esp.* VI, 6. Préférer les lis de Lucrèce Et les pâleurs de la sagesse Aux roses de la volupté, BERNIS, *Quat. part. du jour, Mat.* Ce beau front que flétrit une pâleur mortelle, DELILLE, *Én.* XL Ah ! s'il me permettait ce funèbre entretien, La pâleur de mon front passerait sur le tien, DUCIS, *Hamlet*, II, 6. À la pâleur de son visage [de Napoléon, à Moscou], on voyait que la vérité, qui ne se fait jamais mieux entendre que dans l'ombre des nuits, l'avait oppressé longuement de sa présence et fatigué de son importune clarté, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VIII, 11. || La pâleur de la mort, une pâleur mortelle, la couleur pâle que la mort étend sur le visage. La pâleur de la mort est déjà sur son teint, RAC. *Phèdre*, V, 6. Elle demeura quelque temps immobile ; une pâleur mortelle se répandit sur son visage, LESAGE, *Diable boit.* ch. V, p. 71, dans POUGENS.

— HIST. XIIIe s. Et puisque cuer [le cœur] est tiex [tel] et de si grant valour, Donnons le tout à Diex frès et en sa chalour ; Car Diex n'en aroit cure, s'il tornoit à palour, J. DE MEUNG, *Test.* 1516.

— ÉTYM. Provenç. *pallor* ; esp. *palor* ; ital. *pallore* ; du lat. *pallorem* (voy. PÂLE).

† **PALÉYEUR** (pa-lé-ieur), *s. m.* Employé dans les greniers à sel qui mesurait le sel avec un instrument dit *pale*. Pour empêcher les larcins du sel qui se font par les paléyeurs, raseurs, mesureurs, renverseurs et porteurs de sel, *Bail Gautier*, 16 mars 1660.

† **PALFER** (pal-fèr), *s. m.* Barre de fer dont on se sert comme levier dans les mines.

— ÉTYM. *Pal*, et *fer*.

PALI (pa-li), *s. m.* Langue sacrée de l'île de Ceylan, dérivée du sanscrit. Une des rédactions des livres sacrés du bouddhisme est en pali. || *Adj.* La langue palie. Manuscrits palis.

— REM. On disait d'abord *bali*. On met souvent un accent circonflexe, *pâli* ; Burnouf n'en met point ; on le fait adjectif invariable ; Burnouf l'accorde toujours.

PÂLI, IE (pâ-li, lie), *part. passé* de pâlir. Rendu pâle. Un visage pâli par la maladie. Et mentiront les prophéties De tous ces visages pâlis, MALH. III, 1.

† **PALICOT** (pa-li-ko), *s. m.* Terme de pêche. Petit parc tournant établi dans les endroits où l'on soupçonne beaucoup de poisson.

PALIER (pa-lié ; l'*r* ne se prononce pas et ne se lie pas ; au pluriel, l'*s* se lie : les pa-lié-z et les marches), *s. m.* || 1° Plate-forme où se termine un étage. Du sol au premier palier et d'un palier à l'autre il ne peut y avoir que des marches interrompues par des repos. || Palier circulaire, celui qui se trouve dans la cage d'un escalier en limaçon. || Demi-palier, celui qui est carré, de la longueur des marches. || 2° Palier de communication, celui qui est entre des appartements de plain-pied et qui leur est commun. Demeurer sur le même palier. || 3° Portion du parcours d'un chemin de fer dans laquelle il est horizontal ou à faible pente. || 4° Terme de mécanique. Segment de sphère en cuivre, qui facilite le mouvement horizontal de deux parties l'une sur l'autre, à une distance uniforme, pièce servant à faciliter le mouvement horizontal de l'arbre d'une machine. || Proverbe. Un homme est bien fort sur son palier ou sur son paillier (voy. à l'ÉTYM.), c'est-à-dire on est bien fort chez soi. || On dit dans un sens analogue : se battre sur son palier. C'est alors qu'on se battait sur son palier, DIDEROT, *Mém.* t. III, p. 448, dans POUGENS.

— ÉTYM. Scheler le tire de *pale*, au sens de chose plate ; mais, en 1696, l'Académie écrivait *paillier*, et le proverbe dit aussi bien : fort sur son *palier* et sur son *paillier* ; Cotgrave ne distingue pas *palier* et *paillier*. Il devient alors probable que *palier* est une altération de *paillier*, et aura été ainsi nommé à cause de la *paille*, du *paillasson*, qui se trouve d'ordinaire au *palier*.

† **PALIÈRE** (pa-liè-r'), *s. f.* Première marche d'un escalier.

— ÉTYM. *Palier*.

PALIFICATION (pa-li-fi-ka-sion), *s. f.* Action de palifier.

† **PALIFIER** (pa-li-fi-é), je palifiais, nous palifiions, vous palifiiez ; que je palifie, que nous palifiions, que vous palifiiez, *v. a.* Terme de construction. Affermir un sol avec des pilotis.

— ÉTYM. Lat. *palus*, pieu, et *facere*, faire.

† **PALIKARE** (pa-li-ka-r'), *s. m.* Milicien grec, dans la guerre de l'affranchissement.

— ÉTYM. Grec mod. παλληκάριον ou παλλικάριον, dans le moyen âge, goujat d'armée, plus tard, jeune homme, soldat, brave ; du grec ancien πάλληξ, jeune homme.

† **PALIMBACCHIQUE** (pa-lin-ba-chi-k'), *adj.* Terme de métrique ancienne. Se dit du vers bacchique renversé (deux longues et une brève).

— ÉTYM. Πάλιν, renversé, et *bacchique*.

PALIMPSESTE (pa-lin-psè-st'), *s. m.* Manuscrit sur parchemin d'auteurs anciens que les copistes du moyen âge ont effacé, puis recouvert d'une seconde écriture, sous laquelle l'art des modernes est parvenu à faire reparaître en partie les premiers caractères. La République de Cicéron a été tirée d'un palimpseste par le cardinal Mai. || *Adj.* Manuscrit palimpseste.

— ÉTYM. Παλίμψηστος, de πάλιν, de nouveau, et ψάω, gratter : regratté.

† **PALINDROME** (pa-lin-dro-m'), *adj.* Vers, phrase palindrome, vers, phrase offrant le même sens quand on les lit de gauche à droite ou de droite à gauche.

— ÉTYM. Παλίνδρομος, de πάλιν, en retour, et δρόμος, course.

† **PALINDROMIE** (pa-lin-dro-mie), *s. f.* Terme de médecine. Récidive d'une maladie ou, selon quelques auteurs, refoulement des liquides vers les organes intérieurs.

— ÉTYM. Voy. PALINDROME.

† **PALINGÉNÉSIAQUE** (pa-lin-jé-né-zi-a-k') ou **PALINGÉNÉSIQUE** (pa-lin-jé-né-zi-k'), *adj.* Qui appartient à la palingénésie ; qui produit une palingénésie. Système palingénésique.

PALINGÉNÉSIE (pa-lin-jé-né-zie), *s. f.* || 1° Régénération, renaissance. Que ce spectacle est ravissant, et combien devient-il plus ravissant encore, lorsqu'on le contemple avec les lunettes de la palingénésie, et qu'on voit ces myriades de petits êtres vivants, qui semblent n'apparaître que pour disparaître un moment après, se conserver dans des germes impérissables ! BONNET, *Lett. div.* t. XII, p. 31, dans POUGENS. Ce terme [auquel touche l'ordre actuel de l'humanité] sera une immense révolution, une angoisse semblable aux douleurs de l'enfantement ; une palingénésie ou renaissance (selon le mot de Jésus lui-même), précédée de sombres calamités et annoncée par d'étranges phénomènes, RENAN, *Vie de Jésus*, I, 17. || S'est dit quelquefois pour régénération par le baptême. || 2° Système de philosophie de l'histoire, d'après lequel les mêmes révolutions se reproduiraient sans cesse dans un ordre donné. || 3° Artifice d'optique à l'aide duquel on fait paraître l'image d'un objet, d'une fleur, dans un lieu où il n'existe en réalité aucun corps. || 4° Ancien terme de chimie. Opération consistant à faire paraître la forme d'un corps après sa destruction.

— ÉTYM. Παλιγγενεσία, renaissance, de πάλιν, de nouveau, et γένεσις, génération.

PALINOD (pa-li-no), *s. m.* || 1° Poëme en l'honneur de l'immaculée conception de la Vierge que l'on présentait à Rouen, à Caen et à Dieppe ; un prix était adjugé à la meilleure pièce. || Le jour de cette solennité s'appelait les palinods, ou la fête des palinods. || 2° Pièce de poésie dans laquelle on devait amener la répétition du même vers à la fin de chaque strophe.

— ÉTYM. Voy. PALINODIE. Un prix était distribué, au XVIe siècle, par les puys ou académies de Rouen, Caen et Dieppe à un poëme que l'on appelait *palinod* parce que c'était une rétractation, une contradiction des impiétés que proféraient les protestants contre l'immaculée conception.

PALINODIE (pa-li-no-die), *s. f.* || 1° Chez les an-

gione, poëme dans lequel on rétractait ce qu'on avait dit dans un poëme précédent. Stésichore ayant perdu la vue en punition des vers mordants et satiriques qu'il avait faits contre Hélène, il ne la recouvra qu'après avoir rétracté ses médisances par une nouvelle pièce contraire à la première, ce qu'on appelle depuis palinodie, ROLLIN, *Hist. anc.* Œuv. t. III, p. 608, dans POUGENS. || 2° Fig. Rétractation de ce qu'on a dit. Gresset dévot, longtemps petit badin, Sanctifié par ses palinodies, VOLT. *Pauvre diable.* || Chanter la palinodie, se rétracter. Chante donc la palinodie, DESMARETS, *Visionnaires*, III, 4. Je sais vos affaires, vous voulez chanter la palinodie, SÉV. *Mercr. des cendres*, 1680. || Particulièrement et surtout au pluriel, changement d'opinion politique. Je suis las de cette vie errante et de ces palinodies, se dit-il un jour, CH. DE BERNARD, *Un homme sérieux*, § 4.

— HIST. XVI° s. Les condamnez [les jésuites chassés par le parlement] triompherent de leurs juges, firent chanter des palinodies au venerable senat; mirent l'authorité du parlement, l'honneur de la France et la piramide à bas [celle qui mentionnait leur expulsion], D'AUB. *Hist.* III, 539.

— ÉTYM. Παλινῳδία, de πάλιν, de nouveau, à rebours, et ᾠδή, chant.

† **PALINODIQUE** (pa-li-no-di-k'), *adj.* Qui a le caractère d'une palinodie.

† **PALINURE** (pa-li-nu-r'), *s. m.* Genre de crustacé auquel appartient le homard, la langouste.

† **PALINURINS** (pa-li-nu-rin), *s. m. pl.* Famille des crustacés décapodes macroures, qui a pour type le genre palinure.

PÂLIR (pâ-lir), *v. n.* || 1° Devenir pâle. Vous poussez des soupirs, vos visages pâlissent, CORN. *Hor.* II, 6. Mais gardez de pâlir et de vous étonner À l'aspect du chemin qui vous y doit mener, ID. *Théod.* II, 4. Je le vis, je rougis, je pâlis à sa vue, RAC. *Phèd.* I, 3. Il [un nouvelliste] dit que la cavalerie allemande est invincible : il pâlit au seul nom des cuirassiers de l'empereur, LA BRUY. X. Quand il [Socrate] but sans pâlir la coupe de la mort, VOLT. *Loi naturelle*, II. On rougit dans la honte, la colère, l'orgueil, la joie; on pâlit dans la crainte, l'effroi et la tristesse, BUFF. *Hist. nat. hom. Œuv.* t. IV, p. 299. Je crains bien moins ceux qui rougissent que ceux qui pâlissent, disait César; celui qui aura rougi de colère sera véhément dans sa narration; celui qui aura pâli d'horreur, sera terrible dans ses peintures, MARMONT. *Élém. litt. Œuv.* t. VIII, p. 362, dans POUGENS. || Pâlir de, devenir pâle à cause de. Qui.... Nous fait rougir de honte et pâlir de colère, ANNE DE ROHAN, *Sonnet* (en tête des Tragiques de d'Aubigné). Vous eussiez vu leurs yeux s'enflammer de fureur, Et, dans un même instant, par un effet contraire, Leur front pâlir d'horreur et rougir de colère, CORN. *Cinna*, I, 3. L'auteur pâlissant de courroux, BOIL. *Sat.* III. J'ai pâli du dessein qui vous a fait sortir, RAC. *Phèd.* IV, 6. Le plus affreux péril n'a rien dont je pâlisse, ID. *Iphig.* V, 6. Que nos tyrans communs en pâlissent d'effroi, ID. *Mithr.* III, 4. Parfois le laboureur, sur son sillon courbé, ... rouvrant des tombeaux pleins de débris humains, Pâlit de la grandeur des ossements romains, V. HUGO, *Rayons et ombres*, 8. || Fig. Pâlir sur des livres, étudier sans relâche. Or va, romps-toi la tête; et de jour et de nuit Pâlis dessus un livre, à l'appétit d'un bruit Qui nous honore après que nous sommes sous terre, REGNIER, *Sat.* IV. Après cela, docteur, va pâlir sur la Bible, BOIL. *Sat.* VIII. Personne dans le monde ne veut pâlir sur des calculs, MARMONTEL, *Mém.* XII. || 2° Faire pâlir, inspirer de la crainte. Je vis ce visage que la crainte de la mort ne fit point pâlir, VOLT. *duc de* [illegible] [La satire], bravant l'orgueil et l'injustice, Va jusque sous le dais faire pâlir le vice, BOIL. *Sat.* IX. Pour étonner les coupables et faire pâlir les parjures, MONTESQ. *Esp.* XXVIII, 18. Quand un brigand, vengeur de ce brigand [assassin de Marat], c'est-à-dire Charlotte Corday, faire pâlir nos hommes de mort, A. CHÉN. *Ode* II. || 3° Il se dit de la lumière qui devient plus faible. Les étoiles pâlissaient à l'approche du jour. Et la moitié du ciel pâlissait, et la brise Inquiétait dans la voile...., LAMART. *Harm.* II, 8. || Fig. Son étoile pâlit, se dit de ceux dont la prospérité diminue. Tout le monde croit que l'étoile de Quanto [Mme de Montespan] pâlit. Il y a des larmes, des chagrins naturels, des grâces affectées, des bouderies, enfin, ma chère, tout finit, SÉV. 308. || 4° Fig. Paraître décoloré, faible, sans valeur, à côté de quelqu'un ou de quelque chose de brillant. L'or et le diamant, l'art, la nature même, Ce qu'enferme la terre et l'humide séjour Pâlit près d'un rayon du grand astre du jour, DELILLE, *Parad. perdu*, III. || Faire pâlir, éclipser, mettre dans l'ombre. Le Cid fit pâlir tout ce qui avait précédé. || 5° *V. a.* Rendre pâle. La fièvre l'a pâli. || Par extension, faire paraître pâle. Ses yeux étaient baissés, et le reflet de la lune, en pâlissant son visage, rendait sa physionomie plus intéressante, GENLIS, *Vœux téméraires*, t. III, p. 134, dans POUGENS. La douce lumière qui éclairait son visage pâlissait son teint sans affaiblir l'éclat de ses yeux, STAËL, *Corinne*, X, 4.

— HIST. XIII° s. Fille, com ceste amour vous a palie et teinte! AUDEFR. LE BAST. *Romancero*, p. 16. Se vous jamès parlés à li, Vous en aurés le vis [le visage] pali, Voires certes plus noir que more, *la Rose*, 8578. De l'angoisse de faim estoit chascuns palis, *Ch. d'Ant.* IV, 557. || XIV° s. Ceulx qui ont vergonde rougissent, et ceulx qui ont paour de mort pallissent, ORESME, *Eth.* 135. || XVI° s. Il disoit qu'il aimoit mieulx les jeunes hommes qui rougissoient, qu'il ne faisoit ceux qui palissoient, AMYOT, *Cat.* 17. Cet aspect lui fist paslir la conscience et ternir le teint, D'AUB. *Hist.* I, 259. Là de ton teint tu pallissois les fleurs, Là les ruisseaux s'augmentoient de tes pleurs, RONS. 20.

— ÉTYM. Lat. *pallēre;* Berry, *pâlizir*; provenç. *es-palezir.*

PALIS (pa-lî), *s. m.* || 1° Suite de pieux formant une clôture. Un jardin clos de palis. Vous trouverez plus loin l'enceinte et le palis Où du clément César est le barbare fils, VOLT. *Triumv.* IV, 3. || 2° Par extension, clôture faite avec des perches ou des échalas liés les uns contre les autres. || 3° Terme de pêche. Sorte de filets en nappe simple, que l'on tend sur des piquets. || 4° Terme militaire. Corps d'arbres employés pour faire les palanques.

— HIST. XII° s. En Origni, le bor [bourg] grant et plaingnier [peuplé], Clos à palis qu'entor [ils] firent fichier, *Raoul de C.* 56. || XIII° s. Et doit estre le champ de quarante canes de careure et clos de fossés et de paleys qui seit si entrelacié de cordes treillies, *Ass. de J.* I, 171. || XV° s. Et bien leur convenoit qu'ils eussent avec eux bonnes gens d'armes; car leur ville n'estoit fermée que de palis, FROISS. I, I, 1, 102. || XVI° s. La ville, qui n'estoit fermée que de paulis et de fascines, fut emportée, D'AUB. *Hist.* III, 197. Ces poils sont mis sur l'extremité des paupieres, comme un palis, pour la defense des yeux ouverts, PARÉ, IV, 4.

— ÉTYM. Bas-lat. *palicium*, de *palus*, pal; prov. *palixa*, s. f.

PALISSADE (pa-li-sa-d'), *s. f.* || 1° Terme de fortification. Rangée de pièces de bois destinées à fermer la gorge d'un ouvrage, à arrêter l'ennemi au fond du fossé; elles sont, en général, formées par des bûches triangulaires, plantées verticalement, espacées d'une dizaine de centimètres et réunies par un liteau horizontal. Les ennemis, voyant la palissade à demi ouverte et des travailleurs passés au delà, ont couru à eux, PELL. *Lett. hist.* t. I, p. 177, dans POUGENS. || Palissades crénelées, celles qui sont ouvertes d'espace en espace, de manière à former des embrasures. || Par extension. Le 22 mars 1622, ayant été remontré au conseil comme le feu prince de Condé, désespérant de pouvoir réduire à son obéissance la ville de Brouage, tâcha d'en perdre le havre par le moyen d'une palissade d'un grand nombre de navires qu'il fit mettre à fonds de travers ledit havre..., LE P. FOURNIER, dans JAL. || 2° Chacun des pieux qui forment la palissade. Toute l'armée ensuite démolit le mur, arracha les palissades du retranchement, et les emporta, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. III, p. 662, dans POUGENS. || 3° Rangée d'arbres qu'on plante à la ligne et dont on laisse croître les branches dès le pied, avec le soin de les tondre pour en faire une espèce de mur. Les grenadiers, les orangers, les limoniers y font les palissades des grands chemins, RETZ, *Mém.* t. III, liv. IV, p. 484, dans POUGENS. Les petites et les grandes palissades sont parées de ces belles nuances de l'automne dont les peintres font si bien leur profit..., SÉV. 2 nov. 1679. On ôte [en déboisant] aux vallons leurs engrais naturels et aux campagnes les palissades qui les abritent des grands vents, BERN. DE ST-P. *Étude* V. || Palissades de charmille, d'ifs, etc. palissades faites pour cacher certains murs désagréables à la vue. || On fait des palissades dans les cultures de plantes étrangères avec des thuyas, vignes ou autres arbres dirigés ordinairement de l'est à l'ouest pour protéger certains semis ou certaines plantes délicates. || Palissades d'appui, palissades faites d'arbustes, tels que le jasmin, le phylirea, etc. et servant à revêtir les appuis des terrasses. || Treillage de palissade, toute partie de treillage isolée, dans un jardin. || 4° Se dit également d'une clôture en planches, en perches ou en échalas. || 5° Espalier (vieilli en ce sens). C'est à lui à les tailler [les arbres] avec art, pour leur faire faire de belles palissades, *Dict. des arts et mét. Jardinier.*

— HIST. XVI° s. Je trouve mauvais que vos palissades soient toutes de fruictiers; les espailliers de buis ont bien autre apparence, D'AUB. *Fæn.* I, 13. La Galiotte passa hasardeusement aux coups de canon de la caraque du prince et autres navires qui faisaient palissade d'une coste à l'autre, ID. *Hist.* II, 48. Ce vaisseau de sa necessité fit vertu, et, s'estant accommodé de palissades, fut un ferme [illegible] pour oster aux assiegez les commoditez, ID. *ib.* II, 301. Telle ordonnance de fruitiers est appelée espalier et palissade, par laquelle les arbres plantés en haie s'entre-embrassent et s'entre-lient les uns les autres, O. DE SERRES, 648.

— ÉTYM. *Palisser;* cat. *palissada;* esp. *palizada;* ital. *palizzata.*

PALISSADÉ, ÉE (pa-li-sa-dé, dée), *part. passé* de palissader. Garni d'une palissade. Le reste de la place n'est pas palissadé, et il ne faut pas s'en étonner, comme je faisais l'autre jour; car les Hollandais n'ont jamais fait état de cette sorte de défense, PELLISSON, *Lett. hist.* t. I, p. 177, dans POUGENS.

† **PALISSADEMENT** (pa-li-sa-de-man), *s. m.* Terme de construction. Action, manière de palissader. || Ensemble des palissades.

PALISSADER (pa-li-sa-dé), *v. a.* || 1° Entourer de palissades. Palissader une fortification. || 2° [illegible]ser, établir des arbres et arbustes en palissade. Palissader les murailles d'un jardin avec des ifs.

— ÉTYM. *Palissade.*

PALISSAGE (pa-li-sa-j'), *s. m.* Action de palisser un arbre, une vigne, une treille. || Palissage à sec, palissage qui se fait avant la pousse des feuilles et après la taille d'hiver; dit aussi dressage. || Palissage en vert, celui qui se fait pendant toute la végétation. || Palissage à la loque, palissage exécuté au moyen de loques de drap ou autre étoffe sur le mur même.

— ÉTYM. *Palisser.*

PALISSANDRE (pa-li-san-dr') ou **PALIXANDRE** (pa-li-ksan-dr'), *s. m.* Bois violet avec nuances de jaune et de noir, propre aux ouvrages de marqueterie; il est odorant. Il vient de la Guiane, surtout de la partie hollandaise, et porte aussi dans le commerce les noms de palixandre de Sainte-[illegible] bois de palixandre, bois violet et bois de [illegible] LEGOARANT. Le palissandre s'emploie aussi [illegible] pour les tables, siéges, etc. On croit, sans en être sûr, que deux arbres d'espèce différente donnent le bois de palissandre : l'un serait un *dalbergia* (légumineuses), l'autre une bignoniacée, le *jacaranda brasiliana.*

PÂLISSANT, ANTE (pâ-li-san, san-t'), *adj.* || 1° Qui pâlit. La mort, qui m'obéit, qui, [illegible] ma défense, Sur ce front pâlissant a tracé ma vengeance, VOLT. *Mahomet*, V, 4. Des spectres pâlissants, de livides fantômes, DELILLE, *Géorg.* IV. || 2° Dont la clarté devient plus faible. [illegible] jour, seigneur, la lumière naissante Fait voir pâl[illegible] son retour la lune pâlissante, ROTROU, *Venc.* [illegible] IV, 3. Je sens que de mes jours usés dans [illegible]tune Le flambeau pâlissant s'éteint et se consume, VOLT. *Olymp.* II, 2. C'est au feu pâlissant des torches funéraires Que j'ai de mon hymen [illegible] flambeau, M. J. CHÉN. *Charles IX*, I, 3. J'aime à revoir encor, pour la dernière fois, Ce soleil pâlissant dont la faible lumière Perce à peine à mes pieds l'obscurité des bois, LAMART. *Méd.* I, 29.

PALISSÉ, ÉE (pa-li-sé, sée), *part. passé* de palisser. Un arbre palissé. || Terme de blason. Se dit des pièces découpées en pointe comme des palissades et enclavées les unes dans les autres.

PALISSER (pa-li-sé), *v. a.* Étendre les branches des arbres contre un mur, les dresser à l'aide de loques, ou de jonc, ou d'osier, ou de clous, arrangeant chaque branche avec ordre selon sa [illegible] lui donnant une certaine inclinaison ou la [illegible] droite, afin que l'arbre ait une forme régulière. [illegible] beauté de palisser consiste à ranger avec ordre [illegible] droite et à gauche les branches qui peuvent venir [illegible] chaque côté, en sorte qu'il n'y ait rien ni de confus, ni de vide, ni de croisé.... LA QUINTINYE, *Jardins*, I, III, 10. S'il lui fallait toujours, comme moi [jardinier], s'exercer, Labourer, couper, tondre, aplanir, palisser, BOIL. *Épît.* XI.

— HIST. XV° s. Fut iceluy pavillon palissé et [illegible] moult honorablement, O. DE LA MARCHE, *Mém.* liv. I, p. 286, dans LACURNE. || XVI° s. Ce champ [illegible]lissé [palissadé] de grand bois de chastaigner[illegible]

chez entre des fourches à la mode du pals, D'AUB. *Hist.* I, 288.

— ÉTYM. *Palis*

† **PALISSON** (pa-li-son), *s. m.* Instrument sur lequel les chamoiseurs passent leurs peaux pour les rendre plus douces. Quand cette façon est achevée et que les peaux ont pris l'humeur, on les foule aux pieds, puis on les passe les unes après les autres sur le pinçon ou palisson, qui est une sorte d'instrument de fer plat, large et presque rond par le haut, à peu près semblable à un battoir de lavandière, emmanché d'un bâton ; cette façon s'appelle ouvrir les peaux, *Dict. des arts et mét. Mégissier.*

— ÉTYM. Dérivé de *pal.*

† **PALISSONNER** (pa-li-so-né), *v. a.* Passer les peaux au palisson.

† **PALIURE** (pa-li-u-r'), *s. m.* Arbrisseau du midi de l'Europe, *rhamnus paliurus*, Linné, argalou, porte-chapeau, épine du Christ ; genre de plantes épineuses voisines des jujubiers, famille des rhamnées.

— ÉTYM. Lat. *paliurus*, du grec παλίουρος.

PALIXANDRE (pa-li-ksan-dr'), *s. m.* Voy. PALISSANDRE.

† **PALLADATE** (pal-la-da-t'), *s. m.* Terme de chimie. Genre de sels qui sont produits par la combinaison de l'oxyde palladique avec certaines bases salifiables.

† **PALLADICO-POTASSIQUE** (pal-la-di-ko-po-ta-si-k'), *adj. m.* Terme de chimie. Se dit d'un sel palladique uni à un sel potassique.

† **PALLADIIDES** (pal-la-di-i-d'), *s. m. pl.* Famille qui comprend le palladium et ses combinaisons.

† **PALLADIQUE** (pal-la-di-k'), *adj. m.* Terme de chimie. Se dit d'un des oxydes du palladium et des sels qui correspondent à cet oxyde quant à la composition.

1. **PALLADIUM** (pal-la-di-om'; on a prononcé aussi pal-la-di-on), *s. m.* ‖ 1° Statue de Pallas, qui passait pour le gage de la conservation de Troie. Le palladium, quoique tombé du ciel, n'était qu'un gage sacré de la protection de Pallas ; c'était elle qu'on vénérait dans le palladium ; c'était notre sainte ampoule, VOLT. *Dict. phil. Idolâtrie*, I. ‖ Par extension, nom donné à divers objets auxquels certaines villes, certains empires attachaient leur durée. Le bouclier sacré, tombé du ciel durant le règne de Numa, était le palladium de Rome et de son empire. ‖ 2° Fig. Garantie, sauvegarde. La loi civile est le palladium de la propriété, MONTESQ. *Espr.* XVI, 15. C'est là qu'est le vrai palladium de la liberté, J. J. ROUSS. *Pologne*, 7.

— ÉTYM. Παλλάδιον, statuette de *Pallas.*

2. **PALLADIUM** (pal-la-di-om'), *s. m.* Terme de chimie. Métal blanc, très-difficile à fondre, très-malléable, découvert par Wollaston dans la mine de platine, et dénommé d'après la déesse Pallas.

† **PALLADURE** (pal-la-du-r'), *s. m.* Terme de chimie. Alliage de palladium et d'un autre métal.

PALLAS (pal-lâs'), *s. f.* ‖ 1° Terme de la religion gréco-latine. La même que Minerve. ‖ Oiseau de Pallas ou de Minerve, le hibou. ‖ Arbre de Pallas ou de Minerve, l'olivier que cette déesse fit naître. Fruit de Pallas ou de Minerve, l'olive. ‖ 2° Planète découverte par Olbers. Sa distance au soleil est d'environ 49 millions de myriamètres, elle parcourt son orbite en 1682 jours, elle appartient au cycle des planètes télescopiques. ‖ 3° Variété de tulipe.

— ÉTYM. Παλλάς, qui est probablement le même que πάλλαξ ou παλλακίς, la jeune fille.

† **PALLÉAL, ALE** (pal-lé-al, a-l'), *adj.* Qui a rapport au manteau des mollusques. Les ganglions sus-œsophagiens et palléaux chez la seiche.

— ÉTYM. Lat. *palla*, manteau.

† **PALLIATEUR, TRICE** (pal-li-a-teur, tri-s'), *s. m. et f.* Celui, celle qui pallie. Le cardinal ne sera jamais qu'un mauvais et perpétuel faiseur de transactions, et qu'un palliateur des défauts du gouvernement, D'ARGENSON, *Mém.* (in-8°, 1860), t. II, p. 303. ‖ *Adj.* Excuse palliatrice.

PALLIATIF, IVE (pal-li-a-tif, ti-v'), *adj.* ‖ 1° Qui a la vertu de calmer, de soulager momentanément. Traitement palliatif. ‖ Fig. Rome, contente de cette prohibition [d'un livre de Fénelon], s'en tiendrait là, et croirait.... amuser le roi par cette expédition palliative, BOSS. *Lett. quiét.* 300. Une faible mitigation, palliative de grandes erreurs, ID. *Passages éclaircis.* II. C'était un remède palliatif, et le mal restait toujours, MONTESQ. *Esp.* XXXI, 11. ‖ 2° *S. m.* Un palliatif, remède palliatif. Mais, par hasard, si ce palliatif N'opère rien sur leur esprit rétif, J. B. ROUSS. *Ép.* I, 1. Les opérations cruelles n'ont été imaginées que pour sauver la vie, et les palliatifs pour adoucir les douleurs, DUCLOS, *Consid. mœurs*, ch. 3. ‖ Fig. Mesure insuffisante. Au fond, ces adoucissements n'étaient que des palliatifs, D'OLIVET, *Hist. Acad.* t. II, p. 200, dans POUGENS.

— HIST. XIV° s. La cure paliative est cure blandissante et assouagante si comme il est possible, H. DE MONDEVILLE, f° 71. ‖ XVI° s. Il cerchoit des remedes palliatifs à sa maladie en vain, D'AUB. *Hist.* II, 438.

— ÉTYM. Lat. *palliatum*, supin de *palliare*, pallier ; prov. *palliatiu* ; cat. *paliatiu* ; espag. *paliativo* ; ital. *palliativo*.

PALLIATION (pal-li-a-sion ; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* ‖ 1° Action de pallier, déguisement. Palliation d'une faute. Ne suffisait-il pas d'avoir permis aux hommes tant de choses défendues par les palliations que vous y avez apportées? PASC. *Prov.* X. Il y faut [aux règles de l'Église] des adoucissements et des palliations pour s'accommoder au relâchement de nos mœurs, MASS. *Confér. Us. des reven. ecclés.* ‖ Se dit aussi des subtilités ou distinctions que l'on emploie pour pallier. ‖ 2° Terme de médecine. Action de pallier, c'est-à-dire de ne guérir un mal qu'en apparence, de n'y apporter qu'un soulagement temporaire.

— HIST. XIV° s. Et se [les choses nuisibles] ne puent [peuvent] estre ostées, soit faite pauliation, H. DE MONDEVILLE, f° 71, *verso.* ‖ XVI° s. O quelle palliation de meschant homme! dit le roy, CARLOIX, II, 13. Remedes et moyens qui servent à la palliation et curation des maladies, PARÉ, t. III, p. 640.

— ÉTYM. Prov. *palliacio* ; esp. *paliacio* ; du lat. *palliatum*, supin de *palliare*, pallier.

PALLIÉ, ÉE (pal-li-é, ée), *part. passé* de pallier. Vous y verrez tant de crimes palliés, que.... PASC. *Prov.* V. Le livre était un renouvellement pallié de quiétisme, BOSS. *Lett. quiét.* 119. Quand un faux Esculape, à cervelle ignorante, A la fin d'un long mal vainement pallié.... BOIL. *Poésies div.* VII.

PALLIER (pal-li-é), je palliais, nous palliions, vous palliiez ; que je pallie, que nous palliions, que vous palliiez, *v. a.* ‖ 1° Couvrir d'un déguisement, d'une excuse comme d'un manteau. De quelque manière qu'il pallie ses maximes, PASC. *Prov.* VIII. ....Je ne sais ce que c'est ; Suis-je un tueur de gens? — On palliera l'affaire, TH. CORN. *Don César d'Avalos*, IV, 3. Quoiqu'il [Jurieu] tâche de pallier ce fait honteux [faire Dieu auteur du péché], et d'adoucir ces propositions qui sont autant de blasphèmes, BOSS. 2° *avert.* 8. Circonstancier à confesse les défauts d'autrui, y pallier les siens, LA BRUY. XIII. ‖ 2° En médecine, ne guérir qu'en apparence. Pallier une maladie. ‖ Par extension. Il y a des effets de nature qu'il faut ou pallier ou négliger, DIDEROT, *Salon de* 1765, *Œuv.* t. XIII, p. 324, dans POUGENS. ‖ Fig. Le mauvais état des finances n'est pas un mal qui se laisse longtemps pallier et dissimuler, MARMONTEL, *Mém.* XII.

— HIST. XIV° s. Pour pallier leur male entente [mauvaise intention], ilz font aucunes choses honorables, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. ‖ XVI° s. Dont il advient à ces ambitieux temeraires et presumptueux, qu'ils sont contraints de pallier, desguiser et couvrir l'ignorance qui demeure tousjours avec eulx, AMYOT, *Comment il faut ouir*, 26. Pallier par remedes doux et benins, PARÉ, V, 25. C'est dommage qu'un meschant homme ne soit encores un sot, et que la decence pallie son vice, MONT. III, 314.

— ÉTYM. Prov. *pallier* ; espag. *paliar* ; ital. *palliare* ; du lat. *palliare*, de *pallium*, manteau : couvrir d'un manteau (voy. PALLIUM).

† 2. **PALLIER** (pal-li-é), *v. a.* Terme de teinturier. Agiter le liquide pour ramener à la surface les substances qui tendent à se déposer. On se sert, pour brouiller le marc avec ce qui est liquide, d'une espèce de rateau de bois appelé rable ; et cette opération s'appelle pallier la cuve, *Dict. des arts et m. Teinturier.*

† **PALLIOBRANCHE** (pal-li-o-bran-ch'), *adj.* Dont les branchies sont couvertes par le manteau.

— ÉTYM. *Pallium*, et *branchie.*

PALLIUM (pal-li-om'), *s. m.* ‖ 1° Manteau dont les Grecs avaient coutume de se couvrir, par opposition aux Romains qui portaient la toge ; de là vient qu'on distinguait les comédies *palliatæ* où les personnages étaient grecs, et les *togatæ* où ils étaient romains. ‖ 2° Aujourd'hui, bande de laine blanche, large de trois ou quatre doigts, chargée de croix noires et attachée à un rond, qui se met sur les épaules, avec deux pendants longs d'un pied, l'un devant et l'autre derrière. Le pallium est un ornement pontifical, propre aux souverains pontifes, aux patriarches, aux primats et aux métropolitains, qu'ils portent par-dessus leurs habits pontificaux comme marque de leur juridiction. Le pape envoie le pallium aux évêques. Nonobstant mes bulles, ma prise de possession et mon pallium, le roi ne me tiendrait jamais pour archevêque de Paris, RETZ, V, 404. Quand viendrez-vous, monseigneur, prendre le pallium? MAINTENON, *Lett. au card. de Noailles*, 6 nov. 1695. En 595, le roi Childebert demanda le pallium et le vicariat de l'Église romaine pour Virgile, évêque d'Arles ; et, ce qu'il y a de remarquable, le pape, sujet des empereurs, n'accordait le pallium que de leur consentement, NAUDET, *Inst. Mém. inscr. et belles-lettres*, t. VIII, p. 423. ‖ Terme de blason. Se dit d'une croix par laquelle on représente le pallium.

— ÉTYM. Lat. *pallium*, manteau (voy. POÊLE, 3, m.).

PALMA-CHRISTI (pal-ma-kri-sti), *s. m.* Un des noms vulgaires du ricin commun (euphorbiacées). L'huile de ricin est appelée huile de palma-christi.

— HIST. XVI° s. Huile de kerua, ou palma christi, PARÉ, XXV, 24. Le palma-christi tient rang honorable au jardin, ses fleurs bleues estans de plaisant aspect, O. DE SERRES, 570.

— ÉTYM. Lat. *palma*, palme, *Christi*, de Christ.

† **PALMAGE** (pal-ma-j'), *s. m.* Terme de marine. Enlèvement du bois inutile, lorsqu'un charpentier dresse un mât, une vergue. ‖ Mesurage, appréciation, en palmes, des diamètres d'un mât.

— ÉTYM. *Palmer* 2.

† **PALMAIRE** (pal-mê-r'), *adj.* ‖ 1° Qui appartient à la paume de la main. Aponévrose palmaire. ‖ Ligaments palmaires, petits faisceaux ligamenteux très-nombreux, destinés à maintenir les os du carpe et du métacarpe. ‖ 2° Terme de zoologie. Qui n'a de mains qu'aux membres de devant. ‖ 3° *S. m.* Terme d'anatomie. Palmaire grêle long, ou grand palmaire, muscle qui s'étend de la tubérosité interne de l'humérus au ligament annulaire du carpe et à l'aponévrose palmaire. ‖ Palmaire cutané, petit muscle aplati, situé au-devant de l'éminence thénar. ‖ Terme de zoologie. Genre de coquilles de la famille des patelles.

— HIST. XVI° s. Les autres muscles ont les tendons longs, comme le palmaire et plantaire, PARÉ, I, 8.

— ÉTYM. Lat. *palmaris*, de *palma*, paume de la main.

† **PALMARÈS** (pal-ma-rès'), *s. m.* Nom qui désigne le programme d'une distribution des prix dans les lycées et colléges.

— ÉTYM. Pluriel du latin *palmaris*, de palme, de victoire.

† **PALMATI....** préfixe, qui signifie divisé comme les doigts de la main, du lat. *palmatus*, qui vient de *palma*, paume de la main.

† **PALMATIFIDE** (pal-ma-ti-fi-d'), *adj.* Terme de botanique. Dont les feuilles ont les nervures palmées et les lobes fendus jusqu'à moitié du limbe.

— ÉTYM. *Palmati...*, et le lat. *findere*, fendre.

† **PALMATIFLORE** (pal-ma-ti-flo-r'), *adj.* Qui a la corolle palmée.

— ÉTYM. *Palmati...*, et *fleur.*

† **PALMATIFOLIÉ, ÉE** (pal-ma-ti-fo-li-é, ée), *adj.* Terme de botanique. Qui a des feuilles palmées.

— ÉTYM. *Palmati...*, et *feuille.*

† **PALMATIFORME** (pal-ma-ti-for-m'), *adj.* Se dit d'une corolle qui semble palmée sans l'être réellement.

— ÉTYM. *Palmati...*, et *forme.*

† **PALMATILOBÉ, ÉE** (pal-ma-ti-lo-bé, bée), *adj.* Terme de botanique. Dont les lobes offrent une disposition palmée.

— ÉTYM. *Palmati...*, et *lobe.*

† **PALMATINERVÉ, ÉE** (pal-ma-ti-nèr-vé, vée), *adj.* Dont les nervures sont palmées.

— ÉTYM. *Palmati...*, et *nervure.*

† **PALMATIPARTITE** (pal-ma-ti-par-ti-t'), *adj.* Terme de botanique. Qui a des feuilles divisées et à nervures palmées.

— ÉTYM. *Palmati...*, et le lat. *partitus*, parti, partagé.

† **PALMATISÉQUÉ, ÉE** (pal-ma-ti-sé-ké, kée), *adj.* Terme de botanique. Se dit de feuilles différentes des palmatipartites en ce que le limbe est divisé jusqu'au pétiole ; ces lobes ou divisions seraient des folioles si elles étaient articulées par leur base avec le pétiole.

— ÉTYM. *Palmati...*, et le lat. *secare*, couper.

† **PALMATURE** (pal-ma-tu-r'), *s. f.* Terme didactique. État de ce qui est palmé. ‖ Palmature des doigts, s'est dit, en chirurgie, de l'union congénitale, ou par suite de brûlure, des doigts, à l'aide d'une membrane ou d'un tissu cicatriciel.

— ÉTYM. Lat. *palmatus*, palmé (voy. PALMATI)....

1. **PALME** (pal-m'), *s. f.* ‖ 1° Branche de palmier. Ils étaient debout devant le trône et devant

l'agneau, vêtus de robes blanches, et ayant des palmes à la main, SACI, *Bible, Apocalypse*, VII, 9. Ces différentes couronnes étaient toujours accompagnées de palmes, que les vainqueurs portaient de la main droite, cet usage, selon Plutarque, venait peut-être de la propriété qu'a le palmier de se redresser avec d'autant plus de force, qu'on a fait plus d'efforts pour le courber, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. V, p. 91, dans POUGENS. || Dimanche des palmes ou des Rameaux, celui auquel l'Église célèbre l'entrée de Notre-Seigneur dans Jérusalem, parce que le peuple juif jeta des palmes sur son passage. || Les palmes idumées ou d'Idumée, du nom d'un pays où il croît beaucoup de palmiers. Et, passant du Jourdain les ondes alarmées, Cueillir mal à propos les palmes idumées? BOIL. *Sat.* IX. || Branche de palmier que portent droite à la main les saints martyrs dans les représentations iconographiques; de là l'expression palme du martyre. Dans les catacombes, on reconnaît les restes des martyrs aux palmes gravées sur la pierre qui ferme leur sépulture. || La palme du martyre, la gloire éternelle qui est le prix de la mort soufferte pour la foi. Mais dans ce temple enfin la mort est assurée. — Polyeucte : Mais dans le ciel déjà la palme est préparée, CORN. *Poly.* II, 6. || Familièrement. À vous la palme, vous excellez, vous l'emportez. || 2° Le palmier même. Il n'avait rien perdu de sa fierté; elle se relevait toujours, comme la palme souple se relève d'elle-même, quelque effort qu'on fasse pour l'abaisser, FÉN. *Tél.* XVI. || Huile de palme, huile dite aussi huile de palmier, huile de Sénégal, et extraite de la chair des fruits de l'*élaïs de Guinée* (palmiers). || Vin de palme, dit aussi calou, vin fait avec la sève du cocotier. || 3° Fig. Symbole de triomphe. Remporter la palme dans un combat, dans une discussion. Premier que d'avoir mal, ils [les innocents, tués par l'ordre d'Hérode] trouvent le remède, Et devant le combat ont les palmes au front, MALH. I, 4. Il [César] apporte en ces lieux les palmes ou la foudre, CORN. *Pomp.* I, 4. Il ne parle que de lauriers, que de palmes, que de triomphes et que de trophées; il dit dans le discours familier : notre auguste héros, notre grand potentat, notre invincible monarque, LA BRUY. X. Et la palme du Cid.... Croît et s'élève encore au sommet du Parnasse, PIR. *Métrom.* III, 9. Oui, d'âge en âge, une palme féconde Doit de tes fils protéger les tombeaux, BÉRANG. *Enf. de la France.* || 4° Se dit des ornements qui entrent le plus souvent dans le dessin des châles de cachemire ou dans les imitations de ces tissus. || Terme d'architecture. Ornement en forme de feuille de palmier avec culot, que l'on taille sur une doucine ou dans une frise. || 5° Dans le blason, les écus des maris et des femmes sont souvent accotés par des palmiers, parce que les anciens regardaient les palmes mâles et femelles comme le symbole de l'amour conjugal. || 6° Palme, roseau de Cuba, dont les feuilles servent à faire une sorte de cordage. || Palme de Christ, voy. PALMA-CHRISTI.

— HIST. XII° s. Il entrerent od rains [avec branches] de paumes e arpes e cymbales, *Machab*, I, 13. À blanches pasques, qu'en doit paumes porter, *Li coronemens Looys*, v. 738. E de tutes parz i out entailles des cherubins e de palmes, *Rois*, p. 247. || XIII° s. Et de Jerusalem venons; Vez les paumes que nos portons, DU CANGE, *palmarius*. || XIV° s. Et encore les Romains en usoient et donnoient triumphes et corones de lorier et de palme, ORESME, *Eth.* 63. || XVI° s. La foy est vrayement comme la palme qui se rejette contre tous fardeaux, et ne laisse pas de se relever en haut quand elle est chargée, CALV. *Instit.* 431. Continuer alaigrement nostre course, jusques à ce que nous ayons obtenu la palme de la vocation celeste, ID. ib. 101. Si la palme femelle est plantée près de son [illegible], les branches et fueilles d'iceux s'entre[illegible], PARÉ, *Animaux*, 21. Ce sont les vaillants [illegible] qui [illegible] les palmes et les donnent aux grands chefs et genereux, BRANT. [illegible]

— ÉTYM. Provenç. et esp. *palma*; du lat. *palma*, proprement paume de la main, d'où, par comparaison, la palme du palmier.

2. PALME (pal-m'), s. m. || 1° Mesure en usage chez les anciens, représentant une étendue de quatre doigts. Il sera carré et double, et aura la grandeur d'un palme tant en longueur qu'en largeur, SACI, *Bible, Exode*, XXVIII, 16. Le travers ou la largeur de la main, que l'on désigne sous le nom de palme, et les quatre doigts qui le composent, fournissent les divisions et les sous-divisions de la [illegible], *Inst.* I. *Mém.* [illegible] t. IX, p. 182. || 2° Mesure de longueur [illegible] dans différentes contrées du midi de l'Europe, et qui n'est pas partout la même. Le palme de Nice était de 261, 6 millimètres. Le palme de Sardaigne vaut 248, 4 millimètres. || Nom donné par les Provençaux à une longueur de neuf pouces qui servait d'unité de mesure aux constructeurs, aux voiliers, aux cordiers, etc. || Mesure dont on se sert exclusivement aujourd'hui en Italie pour le commerce des marbres; elle vaut 0m,25; il faut 64 palmes cubes pour faire un mètre de volume.

— REM. On le fait quelquefois féminin; c'est contre l'usage actuel.

— HIST. XI° s. [Il] Prend de la chair grant pleine palme et plus, *Ch. de Rol.* CCLXXXIII. || XIII° s. Et doivent estre [les broches] de tel groissesce comme il vodront, et de tel longor jusqu'à un paume, mais neent plus, *Ass. de Jerus.* I, 170. || XVI° s. Le pied, la cane, le pam, l'aune et autres mesures, O. DE SERRES, 643. À la proportion de ces ossements, leur stature revenoit à vingt paulmes de hauteur, MONT. IV, 25.

— ÉTYM. Provenç. *palma*, s. f. et *palm*, s. m.; esp. et ital. *palmo*; du lat. *palmus*, le même que *palma*, paume de la main.

† 3. PALME (pal-m'), s. f. Nom d'un navire commun dans les Indes orientales; l'arrière en est fort élevé, relativement au moins à son avant, qui est bas et très-allongé; la palme n'a que deux mâts. Le capitaine Tardivel l'éleva [le jeune Surcouf] au grade d'officier, et le prit en cette qualité à bord de la palme portugaise *le Saint-Antoine*, qu'il avait affrétée, CH. CUNAT, dans JAL.

PALMÉ, ÉE (pal-mé, mée), *adj.* || 1° Terme de botanique. Qui ressemble à une main ouverte; il se dit des racines, feuilles, lobes ou nervures qui s'écartent en divergeant d'un point commun et dans un même plan. Racine palmée. Les feuilles palmées sont, d'après la profondeur de leurs incisions, palmatifides, palmatipartites ou palmatiséquées. || Demi-palmé, qui n'est palmé qu'à moitié. || 2° Il se dit des oiseaux dont les doigts sont réunis par une membrane. Nous devons diviser en deux grandes familles la nombreuse tribu des oiseaux aquatiques; car, à côté de ceux qui sont navigateurs et à pieds palmés, la nature a placé les oiseaux de rivage et à pieds divisés, BUFF. *Ois.* t. XIII, p. 346. || Demi-palmé, ou semi-palmé, se dit des pieds des oiseaux, quand la membrane qui les unit entre eux ne s'étend que jusqu'à la seconde phalange; et toti-palmés, quand la membrane embrasse toutes les phalanges. || Palmé se dit aussi des pieds des mammifères, quand les orteils sont réunis jusqu'au bout par une membrane partant de leur base; il y a aussi des reptiles à doigts palmés. || 3° Antilope palmé, antilope qui a des cornes garnies d'une empaumure aplatie. || 4° Hibou palmé, hibou qui porte sur les ailes une tache palmée.

— ÉTYM. Lat. *palmatus*, de *palma*, paume de la main.

† PALMELLE (pal-mè-l'), *s. f.* Genre d'algues, de la famille des zoospermées, voisines des trémelles.

† 1. PALMER (pal-mé), *v. a.* Palmer les aiguilles, les aplatir avec un marteau sur l'enclume, par le bout opposé à la pointe, pour en former le chas.

— ÉTYM. *Palme* 1.

† 2. PALMER (pal-mé), *v. a.* Terme de marine. Apprécier la grosseur d'un mât en palmes. || Dégager un mât, une vergue, etc. de tout le poids inutile; les réduire à de justes dimensions.

— ÉTYM. *Palme* 2.

† PALMÉRIER (pal-mé-rié), *s. m.* Lieu planté de palmiers.

PALMETTE (pal-mè-t'), *s. f.* || 1° Petit palmier qui ne s'élève jamais au delà de douze à seize décimètres. || 2° Terme d'architecture. Petit ornement qui se taille sur les moulures et qui ressemble aux feuilles du palmier. || 3° Terme de jardinage. Forme donnée aux arbres fruitiers en espalier ou en contre-espalier; elle consiste en une tige verticale sur laquelle partent à droite et à gauche des branches latérales également distancées qui portent les branches fruitières; le tout constitue la charpente et est fixé soit au mur, soit au treillage. || Palmette double ou à deux tiges ou en U, forme d'arbres fruitiers en espalier ou en contre-espalier; elle consiste en deux tiges verticales faisant office de branches mères et chargées de porter les branches latérales, et de donner passage à la sève qui doit leur fournir la nourriture.

— ÉTYM. Diminutif de *palme* 1.

† PALMEUR (pal-meur), *s. m.* Ouvrier qui palme les aiguilles.

— ÉTYM. *Palmer* 1.

† PALMICOLE (pal-mi-ko-l'), *adj.* Qui vit ou croît sur les palmiers.

— ÉTYM. *Palme* 1, et le lat. *colere*, habiter.

PALMIER (pal-mié; l'r ne se prononce et ne se lie jamais; au pluriel, l's se lie : des pal-mié-z en fleur), *s. m.* || 1° Famille de plantes monocotylédones, composée d'arbres de diverses grandeurs, dont le palmier qui porte les dattes est le type. || 2° Arbre qui porte les dattes, *phœnix dactylifera, L.* En Andalousie, qui est un pays fécond en palmiers, il voulut vérifier ce que l'on dit depuis si longtemps des amours du mâle et de la femelle de cette espèce; mais il n'en put rien apprendre de certain, et ces amours si anciennes, en cas qu'elles soient, sont encore mystérieuses, FONTEN. *Tournefort.* Ce palmier qui déploie ses branches sur nos têtes [à Délos] est un arbre sacré qui servit d'appui à Latone lorsqu'elle mit au monde les divinités que nous adorons, BARTHÉLEMY, *Anach.* ch. 76. La fécondation artificielle des palmiers remonte à la plus haute antiquité; elle est décrite par Théophraste et par Pline, DESFONTAINES, *Inst. Mém. scienc.* t. V, p. 162. L'expérience que M. Gleditsch a exécutée sur un palmier femelle à l'aide des poussières sèches d'un palmier mâle, BONNET, *Lett. div. Œuv.* t. XII, p. 275, dans POUGENS. Le beau palmier dont Rome se vante est le seul arbre du jardin de ces moines [les chartreux], STAEL, *Corinne*, X, 4. || Le palmier se trouve à l'état fossile. C'est dans les lits inférieurs et dans une marne calcaire blanche et friable qu'on a rencontré, à diverses reprises, ces troncs de palmiers pétrifiés en silex; ils étaient couchés et d'un volume considérable, CUVIER et BRONGNIART, *Inst. Mém. scienc.* 1810, 1er sem. p. 35. || 3° Palmier nain, un des noms vulgaires du chamérops [illegible] (palmiers); il est remarquable que le dattier, type des palmiers, n'a pas la feuille palmée, mais pinnatipartite; c'est le chamérops qui l'a palmée. || 4° Palmier marin, ancien nom de quelques [illegible]. || 5° Huile de palmier, synonyme d'huile de palme. || Eau de palmier, liqueur sucrée qu'on retire des régimes du dattier. Elles [les roussettes] boivent le suc des palmiers, et il est aisé de les enivrer et de les prendre en mettant à portée de leur retraite des vases remplis d'eau de palmier ou de quelque autre liqueur fermentée, BUFF. *Quadrup.* t. IV, p. 21.

— HIST. XIII° s. Li justes om [homme] [illegible] ausi come paumiers qui touz tems est verz, *Psautier*, f° 142. || XVI° s. Le palmier produit la prune datte, O. DE SERRES, 715.

— ÉTYM. *Palme* 1; provenç. *palmier*, *palmer*; espagn. *palmera*; portug. *palmeira*.

† PALMIFOLIÉ, ÉE (pal-mi-fo-li-é, ée), *adj.* Terme de botanique. Qui a des feuilles palmées.

— ÉTYM. *Palme* 1, et *feuille*.

† PALMIFORME (pal-mi-for-m'), *adj.* Terme de botanique. Synonyme de palmé.

— ÉTYM. *Palme*, et *forme*.

† PALMIGÈRE (pal-mi-jè-r'), *adj.* Terme d'archéologie. Se dit d'une statue qui porte une palme.

— ÉTYM. *Palme* 1, et le lat. *gerere*, porter.

† PALMINE (pal-mi-n'), *s. f.* Terme de chimie. Principe constituant l'huile de ricin.

— ÉTYM. *Palma-Christi* (voy. ce mot).

† PALMINERVE (pal-mi-nèr-v'), *adj.* Terme de botanique. Se dit des feuilles dont les nervures sont palmées.

— ÉTYM. *Palme* 1, et *nervure*.

PALMIPÈDE (pal-mi-pè-d'), || 1° *S. m.* Nom d'un ordre d'oiseaux caractérisés par des pieds palmés (canard, oie). || Famille de quadrupèdes [illegible] claviculés comprenant les castors et les [illegible]. || 2° *Adj.* Le pélican est parfaitement palmipède. || Terme de mécanique. Appareil palmipède, espèce de roue à bras articulés qui a été appliquée à la propulsion du bateau à vapeur.

— ÉTYM. Lat. *palmipes*, de *palma*, paume de la main, et *pes*, pied.

† PALMI-PHALANGIENS (pal-mi-fa-lan-ji-in), *s. m.* pl. Nom donné aux muscles lombricaux de la main.

— ÉTYM. *Palme*, paume de la main, et *phalange*.

PALMISTE (pal-mi-st'), *s. m.* || 1° Nom vulgaire des palmiers dont la cime produit le chou-palmiste. Des bosquets de palmistes élèvent çà et là leurs colonnes nues et longues de plus de cent pieds, surmontées à leurs sommets d'un bouquet de palmes, BERNARD. DE ST-P. *Paul et Virginie.* || Palmiste franc, nom commun à tous les palmistes [illegible]. || Le palmier nain ou chamérops. || 3° [illegible] de rongeur. Ce palmiste est de la grosseur d'un rat ou d'un petit écureuil; il passe sa vie sur les palmiers, et c'est de là qu'il a tiré son nom, BUFF.

...strup. t. IV, p. 42. || 3° Espèce de merle. L'habitude qu'a cet oiseau de se tenir et de nicher sur les palmiers où sans doute il trouve la nourriture qui lui convient, lui a fait donner le nom de palmiste, BUFF. *Ois.* t. VI, p. 103. || 4° *Adj.* Charançon palmiste, charançon dont la larve vit dans les palmiers. || Chou palmiste, voy. CHOU, n° 3.

— ÉTYM. *Palme* 1.

PALMITE (pal-mi-t'), *s. m.* Moelle du palmier.

— ÉTYM. *Palme* 1.

† PALMITINE (pal-mi-ti-n'), *s. f.* Matière particulière qu'on trouve dans l'huile de palme.

† PALMITIQUE (pal-mi-ti-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide palmitique, acide qu'on obtient par la transformation de l'huile de palme. Bougies faites d'acide palmitique et de paraffine.

— ÉTYM. *Palme* 1.

† PALMOULE (pal-mou-l'), *s. f.* Terme rural. Espèce d'orge à deux rangs de grains, dite ailleurs paumelle.

† PALMULE (pal-mu-l'), *s. f.* Terme de zoologie. Organe élargi en éventail, sur le corps du taret. Petite jointure située entre les ongles des pattes antérieures des hexapodes.

— ÉTYM. Diminutif de *palme* 1.

† PALMULÉ, ÉE (pal-mu-lé, lée), *adj.* Qui porte des palmules, de longues palmules.

† PALMURE (pal-mu-r'), *s. f.* Terme de zoologie. Membrane qui joint les doigts des palmipèdes.

— ÉTYM. *Palme* 1.

PALOMBE (pa-lon-b'), *s. f.* || 1° Nom, dans nos provinces voisines des Pyrénées, du pigeon ramier. Plus tendrement la palombe soupire, MILLEV. *Charlem. à Paris*, ch. I. || 2° Terme de marine. Élingue dont se servent les cordiers, pour le commottage du fain. On dit aussi palonne.

— HIST. XVI° s. Un cataplasme fait de fiente de palombes ou pigeons, PARÉ, XV, 4. Mais cependant la palombe enrouée.... MAROT, IV, 5.

— ÉTYM. Lat. *palumba*; on suppose que c'est la forme italiote de *columba*, par changement de la gutturale en labiale.

† PALOMBIN (pa-lon-bin), *s. m.* Sorte de marbre blanc, compacte et à grain fin.

— ÉTYM. Ital. *palombino*, de *palombo*, pigeon.

† PALOMET (pa-lo-mè), *s. m.* ou PALOMETTE (pa-lo-mè-t'), *s. f.* Champignon très-bon à manger qu'on trouve dans les landes de Bordeaux (genre agaric) || Espèce de mousseron qui croît dans le Béarn.

† PALOMIÈRE (pa-lo-miè-r'), *s. f.* Appareil pour la chasse aux pigeons ramiers et bisets.

— ÉTYM. *Palombe*.

† PALOMMIER (pa-lo-mié), *s. m.* Nom vulgaire du *gaultheria procumbens, L.* (éricacées).

† PALON (pa-lon), *s. m.* || 1° Terme rural. Sorte de pelle de bois. || 2° Spatule du cirier, pour remuer la cire. || On s'en sert aussi dans différents arts pour enlever et remuer la matière qu'on emploie.

† PALONNEAU (po-lo-nô), *s. m.* Voy. PALONNIER.

PALONNIER (pa-lo-nié; l'*r* ne se prononce pas et ne se lie pas), *s. m.* Pièce de bois de la grosseur du bras, à laquelle les extrémités postérieures des traits des chevaux sont immédiatement attachées. On dit aussi palonneau. || Pièce sur laquelle on attache les traits du cheval attelé soit à la herse, soit à quelques charrues.

— HIST. XIV° s. Colin Gauchier prist un palonnel de charue qu'il trouva illecques d'aventure, et en feri [frappa] le dit tieullier, DU CANGE, *palonus*.

— ÉTYM. Ce semble un dérivé de *pal*.

† 1. PALOT (pa-lo), *s. m.* Sorte de pelle à l'usage des tourbiers. || Terme de pêche. Espèce de bêche pour retirer du sable des vers, des coquillages et des poissons.

— HIST. XV° s. Le suppliant ala en sa maison querir un palot ou besche, pour aler relever le dit fossé, DU CANGE, *palus*.

— ÉTYM. Diminutif de *pale*, *pelle*.

2. PALOT (pa-lo), *s. m.* Terme populaire. Villageois grossier; rustre.

— ÉTYM. Il est probable que c'est le même que le précédent; le *palot*, instrument du paysan, ayant donné son nom aux rustiques. L'édition du Dictionnaire de l'Académie de 1718 écrit *palaut*.

† 3. PALOT (pa-lo), *s. m.* Se dit des piquets sur lesquels on tend les cordes au bord de la mer.

— ÉTYM. Diminutif de *pal*.

PÂLOT, OTTE (pâ-lo, lo-t'), *adj.* Terme familier. Un peu pâle.

— ÉTYM. Diminutif de *pâle*.

† PALOTAGE (pa-lo-ta-j'), *s. m.* Terme rural. Action de creuser des tranchées pour planter du colza.

— ÉTYM. *Palot* 1.

† PALOTEUR (pa-lo-teur), *s. m.* Terme rural. Ouvrier qui travaille avec la bêche et la pelle.

— ÉTYM. *Palot* 1.

† PALOURDE (pa-lour-d'), *s. f.* Nom, en Bretagne, d'une espèce de coquillage.

† PALPABILITÉ (pal-pa-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est palpable. J'ai supposé que les témoins dont il s'agit ne pouvaient ni tromper ni être trompés; la première supposition m'a paru fondée principalement sur leur intégrité; la seconde sur la palpabilité des faits, BONNET, *Paling.* XVIII, 5.

PALPABLE (pal-pa-bl'), *adj.* || 1° Qui peut être palpé, c'est-à-dire touché avec intention. Nous combinons des points colorés; il [l'aveugle] ne combine, lui, que des points palpables, DIDEROT, *Lett. s. les aveugles*. L'être incompréhensible qui embrasse tout, qui donne le mouvement au monde, et forme tout le système des êtres, n'est ni visible à nos yeux, ni palpable à nos mains, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || Substantivement. Le jour où l'on a dit.... que toutes les idées venaient par les yeux et par les oreilles, et qu'il n'y avait de vrai que le palpable, STAEL, *Allemagne*, III, 4. || 2° Fig. Clair, évident, par comparaison avec ce qui peut se toucher. Preuves solides et palpables, PASC. dans COUSIN. Dieu rend cette suite palpable par des faits, BOSS. *Hist.* II, 13. C'est une leçon sensible et palpable pour nous, BOURDAL. *Pensées*, t. II, p. 486. Quelques obligations plus palpables et plus connues, MASS. *Carême*, *Confess.* Les gens de goût jugeront peut-être que nous aurions pu nous dispenser de faire sentir à nos lecteurs la différence si évidente et si palpable de Fléchier et de Racine, D'ALEMB. *Éloges*, *Fléch.* Je nomme faits palpables ceux dont le simple bon sens peut juger, ou à l'égard desquels il peut s'assurer facilement qu'il n'y a point de méprise, BONNET, *Paling.* XVIII, 2.

— HIST. XV° s. Ceste belle assemblée fait un digne corps ymaginable et non palpable, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, I, 4. || XVI° s. Les bestes ne se contentent, ni ne se paissent d'opinions et de fantasies, mais de ce qui est present, palpable et en verité, CHARRON, *Sagesse*, I, 38. Raisons naturelles et palpables, MONT. I, 176.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *palpable*; portug. *palpavel*; ital. *palpabile*; du lat. *palpabilis*, de *palpare*, palper.

PALPABLEMENT (pal-pa-ble-man), *adv.* D'une manière palpable. Rien toutefois n'était plus palpablement insensé que le projet de Villars, ST-SIM. 120, 61.

— ÉTYM. *Palpable*, et le suffixe *ment*.

† PALPAL, ALE (pal-pal, pa-l'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a des palpes très-longs ou remarquables par leur couleur, leur forme ou leur mode d'insertion.

— ÉTYM. *Palpe*.

† PALPATION (pal-pa-sion), *s. f.* Terme de médecine. Examen des parties normales ou morbides placées sous la peau ou dans les cavités naturelles à paroi souple, par l'application méthodique de la main sur leur surface externe. La palpation abdominale.

— ÉTYM. *Palper*.

PALPE (pal-p'), *s. f.* || 1° Terme d'histoire naturelle. Appendice articulé et mobile, situé en nombre pair sur les parties latérales de la bouche des insectes, soit sur les mâchoires (palpes maxillaires), soit sur la lèvre inférieure (palpes labiales); les insectes s'en servent pour explorer les aliments et les maintenir entre les mandibules pendant la mastication. C'est par abus qu'on a employé le mot palpe, en parlant des mollusques, car ils n'ont que des tentacules. || 2° Barbillons des poissons.

— REM. Les naturalistes ne suivent pas l'usage de l'Académie; ils font ce mot masculin: palpes labiaux.

— ÉTYM. *Palper*.

PALPÉ, ÉE (pal-pé, pée), *part. passé* de palper. Touché avec la main. L'abdomen palpé avec soin.

PALPÉBRAL, ALE (pal-pé-bral, bra-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient aux paupières. Muscle palpébral. Ligaments palpébraux.

— ÉTYM. Lat. *palpebralis*, de *palpebra*, paupière.

† PALPÉBRÉ, ÉE (pal-pé-bré, brée), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les yeux garnis de paupières.

— ÉTYM. Lat. *palpebra*, paupière.

† PALPÉBRITE (pal-pé-bri-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation des paupières. On dit plutôt blépharite.

— ÉTYM. Lat. *palpebra*, paupière, et la finale médicale *ite*, indiquant inflammation.

† PALPE-MÂCHOIRE (pal-pe-mâ-choi-r'), *s. m.* Terme de zoologie. Nom qu'on a donné d'abord aux organes des crustacés appelés depuis pieds-mâchoires.

PALPER (pal-pé), *v. a.* || 1° Toucher avec la main, dans l'intention de connaître. En général, les oiseaux se servent de leurs doigts beaucoup plus que les quadrupèdes, soit pour saisir, soit pour palper les corps, BUFF. *Nat. des oiseaux*, dans LAVEAUX. || Particulièrement, au sens médical, toucher avec la main à plusieurs reprises et en pressant légèrement. Son médecin l'a palpé. || 2° Fig. et familièrement. Palper de l'argent, en recevoir. Il a palpé la dot. || Absolument. Toucher de l'argent. Dans cette affaire il a déjà palpé. || 3° Terme de marine. Palper l'eau, plonger la pale d'un aviron dans l'eau et l'y tenir immobile pour ralentir la marche d'une embarcation. || 4° Se palper, *v. réfl.* Exercer sur soi-même la palpation. Il se releva et se palpa, croyant avoir quelque chose de cassé. || 5° *S. m.* Le palper, synonyme de palpation. Le palper abdominal.

— HIST. XVI° s. M. Houllier, ayant veu, palpé et touché ladite dame, conclut estre une tumeur chancreuse, PARÉ, V, 29. La main ne peut discerner ce qu'elle touche et palpe, soit chaud ou froid, ID. XVIII, 11.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *palpar*; ital. *palpare*; du lat. *palpare*.

† PALPETS (pal-pè), *s. m. pl.* Barbillons allongés que plusieurs poissons portent auprès de la bouche. || Appendices de quelques insectes.

— ÉTYM. Diminutif de *palpe*.

† PALPEUR, EUSE pal-peur, peû-z'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a des palpes très-longues.

— ÉTYM. *Palper*.

† PALPICORNE (pal-pi-kor-n'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a de longues palpes en forme d'antennes.

— ÉTYM. *Palpe*, et *corne*.

† PALPIFÈRE (pal-pi-fè-r'), *adj.* Terme de zoologie. Qui porte des palpes. On dit aussi palpigère.

— ÉTYM. *Palpe*, et le lat. *ferre*, porter.

† PALPIFORME (pal-pi-for-m'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a la forme d'une palpe.

— ÉTYM. *Palpe*, et *forme*.

† PALPISTE (pal-pi-st'), *adj.* Qui est muni de palpes. Arachnide palpiste.

PALPITANT, ANTE (pal-pi-tan, tan-t'), *adj.* || 1° Qui palpite. Un prêtre, environné d'une foule cruelle.... Dans son cœur palpitant [d'Iphigénie] consultera les dieux, RAC. *Iphig.* IV, 4. Pour nettoyer les rues et en faciliter le passage aux troupes, on tirait avec des crocs les corps des habitants qu'on avait tués ou précipités du haut des maisons, et on les jetait dans des fosses la plupart vivants et palpitants, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. I, p. 554, dans POUGENS. Là-dessus je le saluai toute palpitante, MARIVAUX, *Marianne*, 9° partie. || 2° Fig. et néologisme. Question palpitante d'intérêt, question qui excite le plus vif intérêt et fait palpiter les cœurs. || On dit aussi, elliptiquement: cela est palpitant.

PALPITATION (pal-pi-ta-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Agitation convulsive d'une partie du corps. || 2° Particulièrement. Palpitations de cœur, ou, absolument, palpitations, battement violent et déréglé du cœur. Il était souvent attaqué de vapeurs, et sujet à des palpitations de cœur violentes, MAIRAN, *Éloges*, *Boulduc*. Souviens-toi des larmes délicieuses qui coulaient de nos yeux, des palpitations qui suffoquaient nos cœurs agités, des transports qui nous élevaient au-dessus de nous-mêmes, au récit de ces vies héroïques qui rendent le vice inexcusable et font l'honneur de l'humanité, J. J. ROUSS. *Hél.* II, 11. Le moment de palpitation qui suit un grand plaisir est encore un moment fort doux, DIDEROT, *Mém.* t. I, p. 342, dans POUGENS.

— HIST. XVI° s. Palpitation de cœur, PARÉ, XXIV, 1.

— ÉTYM. Lat. *palpitationem*, de *palpitare*, palpiter.

PALPITER (pal-pi-té), *v. n.* || 1° Avoir des palpitations. Les entrailles des victimes qui palpitaient encore, FÉN. *Tél.* IX. || Fig. N'avoir qu'un faible mouvement, comparé à une palpitation. Sorti des cachots des Moscovites, Piper ne fit que palpiter et ne figura plus en Europe, ST-SIM. 163, 185. || 2° Être ému au point que le cœur batte ou semble battre plus qu'à l'ordinaire. La reine, à qui le cœur palpitait, faisait des prières au ciel en faveur de la couleur blanche, VOLT. *Zadig*, XXIX. Combien de fois, contemplant en eux mon ouvrage, je me sens saisi d'un ravissement qui fait palpiter mon cœur! J. J. ROUSS. *Ém.* V. Quelle sombre fureur ou quel secret dessein De terreur ou d'espoir fait palpiter son sein? DUCIS, *Macbeth*, III, 1. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— ÉTYM. Lat. *palpitare*, fréquentatif de *palpare*, palper.

† **PALPLANCHE** (pal-plan-ch'), *s. f.* Terme de construction. Madrier dont la face a l'air d'une planche, et qui sert à garnir le devant des fondements de pilotis, ou les côtés d'une digue ou d'une jetée. ‖ Se dit aussi de planches qui proviennent de dosses et qui sont irrégulières.

— ÉTYM. *Pal*, et *planche*.

† **PALSAMBLEU** (pal-san-bleu), *interj.* Jurement de l'ancienne comédie. Ho ! palsambleu, si je le savais, je ne le demanderais pas, REGNARD, *la Sérénade*, 23. Palsambleu ! la nouvelle est bonne, Et notre bonheur sans égal : Nous avons recouvré Crémone Et perdu notre général, *Couplet contre Villeroi, fait prisonnier dans Crémone*, cité par LA HARPE, dans son *Lycée*, t. VI, p. 408. ‖ On disait aussi : par la sambleu. Par la sambleu ! messieurs, je ne croyais pas être Si plaisant que je suis, MOL. *Mis.* II, 7.

— ÉTYM. Corruption de *par le sang Dieu*.

† **PALSANGUÉ** (pal-san-ghé) ou **PALSANGUIENNE** (pal-san-ghiè-n'), *interj.* Jurement de paysan, dans l'ancienne comédie. Palsanguienne, ç'ai-je fait, je n'ai point la vue trouble, MOL. *le Fest.* II, 1. Palsangué ! morguienne ! ça n'est pas bien de battre les gens, ID. *ib.* II, 3.

— ÉTYM. Corruption de *par le sang Dieu*.

PALTOQUET (pal-to-kè), *s. m.* Terme familier. Un homme grossier. ‖ Homme sans valeur ni considération. C'est bien à toi, paltoquet, me disait-elle, à t'arrêter à ce chimérique honneur, MARIVAUX, *Pays. parv.* part. 1. À ces paltoquets de journalistes, REYBAUD, *J. Paturot*, II, 6.

— HIST. XVIᵉ s. Paltoquier COTGRAVE.

— ÉTYM. Bourguig. *paltoquai*, paysan ; de *paletoc*, paletot : celui qui est vêtu d'une casaque, paysan, de là le sens péjoratif.

† **PALUDAMENTUM** (pa-lu-da-min-tom'), *s. m.* Manteau de pourpre dont se couvraient les généraux romains lorsqu'ils avaient reçu le titre d'imperator.

† **PALUDELLE** (pa-lu-dè-l'), *s. f.* Genre de mousses qui croît sur les bords des marais.

— ÉTYM. Lat. *palus*, *paludis*, marais.

† **PALUDÉEN, ENNE** (pa-lu-dé-in, è-n'), *adj.* Terme didactique. Qui appartient aux marais. Terrains paludéens, ceux qui résultent d'un mélange intime de terre très-divisée et d'une forte proportion de tourbe ou de terreau. ‖ Fièvre paludéenne, fièvre due aux émanations de terrains paludéens.

— ÉTYM. Lat. *palus*, *paludis*, marais.

† **PALUDICOLE** (pa-lu-di-ko-l'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui vit ou croît sur les bords des marais, des étangs.

— ÉTYM. Lat. *palus*, *paludis*, marais, et *colere*, habiter.

† **PALUDIER** (pa-lu-dié), *s. m.* Colon partiaire cultivant les marais salants.

— ÉTYM. Lat. *palus*, *paludis*, marais.

PALUS (pa-lus'), *s. m.* ‖ 1° Marais. Usité seulement dans cette locution : le Palus Méotide, les Palus Méotides, nom ancien de la mer d'Azof. ‖ 2° Terme rural. Terre prise à la surface des terrains tumides.

— HIST. XIIᵉ s. Dont li cheval fuient par les palus, *Ronc.* p. 60. ‖ XIIIᵉ s. Encor vous en jur et tesmoing La palu d'enfer à tesmoing, *la Rose*, 10874. ‖ XIVᵉ s. Se il estoient ou boys ou en un palu, ORESME, *Eth.* 88. ‖ XVᵉ s. Il veoient leurs gens combatre, mais il ne les pouvoient conforter pour un grant palut d'eau et de marais, qui estoient entre eux et les combattants, FROISS. II, II, 91. ‖ XVIᵉ s. Le dernier rang tiennent les eaux des paluds et estangs, PARÉ, XXI, 42.

— ÉTYM. Berry, nom de localité : les *palus* du val d'Yèvre au-dessus de Bourges ; prov. *palus*, *paluds* ; espagn. et ital. *palude* ; du lat. *paludem*, marais ; comparez le sanscrit *palvala*, marais ; grec, [illegible], terre grasse.

† **PALUSTRE** (pa-lu-str'), *adj.* Qui a la nature du marécage. Terrains palustres. ‖ Qui croît ou vit dans les marécages. Plantes palustres.

— HIST. XVIᵉ s. L'estaire et la lentille palustre, PARÉ, XX, 36. Il se jeta dedans un marescage plein d'eau et de roseaux palustres, AMYOT, *Brut.* 6.

— ÉTYM. Lat. *palustris*, de *palus*, marais.

PÂMÉ, ÉE (pâ-mé, mée), *part. passé* de pâmer. ‖ 1° Qui est en défaillance, en syncope. Elle tomba [illegible] à demi pâmée, LA FONT. [illegible] Je la [illegible] pâmée de rire avec mes femmes de chambre, SÉV. 441. Votre frère est pâmé de [illegible] ce que [illegible] de [illegible], et je trouve [illegible] la [illegible] que vous [illegible] avec les [illegible], ID. 8 [illegible] 1680. Il [Beaumarchais] est pâmé au pied du lit de cette pauvre malade [Mme de Coulanges] ; nulle amitié ne paraît devant la sienne, SÉV. 26 sept. 1676. Les hommes demeureront pâmés de frayeur, BOURDAL. *Av. Jug. dern.* 326. ‖ Carpe pâmée, carpe qui, lorsque le soleil brille, vient à la surface de l'eau et se met sur le côté, fermant les yeux et entr'ouvrant la bouche à courtes reprises, en sorte qu'on la croirait presque morte. ‖ Fig. Il se dit d'une femme qui s'émeut pour des riens. C'est une carpe pâmée. Un air de carpe pâmée. ‖ 2° Terme de blason. Qui a la gueule béante ; se dit du dauphin.

† **PAMELLE** (pa-mè-l'), *s. f.* Espèce d'orge de Picardie (voy. PAUMELLE).

PÂMER (pâ-mé), *v. n.* ‖ 1° Tomber en défaillance, en syncope. Ils ne peuvent s'empêcher de pâmer ou de pleurer, DESC. *Pass.* 211. Sire, on pâme de joie ainsi que de tristesse, CORN. *Cid*, IV, 5. ‖ Par exagération. Pâmer de rire, rire à pâmer, rire excessivement. Dans ses simplicités à tous coups je l'admire, Et parfois elle en dit dont je pâme de rire, MOL. *Éc. des f.* I, 1. C'était des postures à pâmer de rire, SÉV. 71. Mon fils a ri à pâmer de votre madame, ID. 5 oct. 1689. ‖ Pâmer de joie, éprouver une joie infinie. ....Ici pâma de joie Des mortels le plus heureux, LA FONT. *Fianc.* ‖ Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*, pour exprimer l'action : elle a pâmé au sortir du bain ; avec l'auxiliaire *être*, pour marquer l'état : elle est pâmée depuis dix minutes. ‖ 2° Se pâmer, *v. réfl.* même sens. Le Gascon se pâme à ce bruit, LA FONT. *Gasc.* La dame, après s'être pâmée, alla se consoler avec un petit-maître du pays, VOLT. *Micromégas*, 3. M. d'Hamilton fait.... ôter le petit d'Elbeuf, qui s'était jeté sur ce corps [de Turenne], qui ne le voulait pas quitter, et qui se pâmait de crier, SÉV. 28 août 1675. ‖ Par exagération. On se sent à ces vers jusques au fond de l'âme Couler je ne sais quoi qui fait que l'on se pâme, MOL. *Femmes sav.* III, 2. C'est à ces morceaux extravagants que nos femmes se pâment d'admiration, J. J. ROUSS. *Lett. sur la mus. franç.* Ces petits fleuristes qui se pâment à l'aspect d'une renoncule, ID. *Hél.* IV, 11. ‖ Se pâmer de rire, rire à se pâmer, se pâmer de joie, même sens que pâmer, etc. ‖ 3° Se pâmer, perdre sa trempe ; se dit de l'effet produit sur l'acier lorsqu'il est chauffé ou forgé trop longtemps.

— REM. Voltaire sur le vers du Cid cité ci-dessus prétend qu'on ne dit pas pâmer, mais se pâmer. Voltaire prenait ici son usage particulier pour l'usage général ; pâmer, au neutre, était parfaitement usité du temps de Corneille et l'est encore.

— HIST. XIᵉ s. À icest mot se pasme li marquis, *Ch. de Rol.* CXLIX. Cuide li reis que el se seit pasmée, *ib.* CCLXXI. ‖ XIIIᵉ s. Et il perdi moult de sanc, si commença à pasmer, VILLEH. CLXXVII. Et jut une grant pieche pasmés, que on n'i senti poux ne aleine, *Chr. de Rains*, p. 41. ‖ XVᵉ s. Encore entrerent ces gloutons [les paysans anglais révoltés] dans la chambre de la princesse.... dont elle fut si espouvantée qu'elle s'en pasma, FROISS. II, II, 112. ‖ XVIᵉ s. Un dauphin d'argent, pasmé, COTGRAVE. Je ne sens rien de ma plaie cuisante, Que le plaisir dont ton œil m'a pasmé, LOYS LE CARON, *Poésies*, f° 86, dans LACURNE.

— ÉTYM. Berry, *paumer* ; provenç. *pasmar*, *palmar*, *espalmar*, *plasmar*, *esplamar* ; anc. espagn. et portug. *espasmar* ; espagn. mod. *pasmar* ; ital. *spasimare* ; du lat. *spasmo* (voy. SPASME). Les formes *espasmar*, *spasimare*, *espasmir* (voix espamie, dans J. MAROT, V, 333), et *espaumir* (il s'espaumit de sorte que nous eusmes fort à faire de le revigorer, PALSGRAVE, p. 817) ne laissent aucun doute ; le *spasme* s'est changé en un autre accident, dans les langues romanes.

† **PAMET** (pa-mè), *s. m.* Genre de mollusques bivalves (genre donace).

PÂMOISON (pâ-moi-zon ; l'accent circonflexe ne se prononce pas), *s. f.* Syncope, évanouissement. On tombe en pâmoison.... DESC. *Pass.* 122. L'effroi qui la surprend la jette en pâmoison, CORN. *Médée*, IV, 2. Mais voyez qu'elle pâme, et d'un amour parfait Dans cette pâmoison, sire, admirez l'effet, ID. *Cid*, IV, 5. Ma pâmoison fut longue ; et, lorsque j'en fus revenue... SCARR. *Rom. com.* II, 14.

— HIST. XIᵉ s. De pasmeison guarit, ne revenus, *Ch. de Rol.* C... ‖ XIIIᵉ s. Li rois Ricart revint de pamoison, et fist armer les [illegible], et vint assalir à l'ostel le roi Philippe, *Chr. de Rains*, p. 43. ‖ XIVᵉ s. Cheant en pamoison [illegible] entre ses femmes, G. [illegible], *Chr. du d. de Bourg.* III, 90. ‖ XVIᵉ s. Il en tomba en grandes pamoisons, et fut en tres grand danger de mort [illegible] AMYOT, *Agésilas*, XLV.

— ÉTYM. *Pâmer* ; provençal, *plasmazo*, *pasmazon*.

† 1. **PAMPA** (pan-pa), *s. f.* Vaste plaine de l'Amérique méridionale, aux environs de Buenos-Ayres et dans le bassin de l'Amazone. Les pampas se distinguent des llanos en ce qu'elles sont entrecoupées de bosquets de palmiers, LEGOARANT. Il regardait comme dangereux de voyager dans cette pampa. ‖ *Au plur.* Des pampas.

† 2. **PAMPA** (pan-pa), *s. m.* Sorte de chat du Paraguay.

PAMPE (pan-p'), *s. f.* Feuille du blé, de l'orge etc. (ce mot n'est pas du langage botanique).

— HIST. XIIIᵉ s. Un plain panier de penpes de roses à faire caue de rose, DU CANGE, *pampa*. ‖ XIVᵉ s. Pampes de jeunes roses, *Ménagier*, II, 5.

— ÉTYM. Lat. *pampinus*, avec changement de genre (voy. PAMPRE).

† **PAMPÉEN, ENNE** (pan-pé-in, è-n'), *adj.* Qui habite une pampa. Race, tribu pampéenne.

† **PAMPÉRO** (pan-pé-ro), *s. m.* Nom donné au vent du sud-ouest parce qu'il vient des pampas, dans la Plata et aux environs. Le mouillage de Montevidéo est sûr, quoiqu'on y essuie quelquefois des pampéros, qui sont des tourmentes de vent de sud-ouest, accompagnées d'orages affreux, BOUGAINVILLE, *Voyage*, t. 1, p. 62, dans POUGENS.

— ÉTYM. *Pampa* 1.

† **PAMPHAGE** (pan-fa-j'), *adj.* Synonyme d'omnivore.

— ÉTYM. Πᾶν, tout, et φαγεῖν, manger.

† **PAMPHILE** (pan-fi-l'), *s. m.* ‖ 1° Jeu de cartes analogue à la mouche. ‖ Nom du valet de trèfle au jeu de pamphile, où il est le principal atout. ‖ 2° Par extension, homme de peu de valeur. Un Pamphile, en un mot, veut être grand, il croit l'être, il ne l'est pas, il est d'après un grand, LA BRUY. IX. On ne tarit point sur les Pamphiles : ils sont bas et timides devant les princes et les ministres, pleins de hauteur et de confiance avec ceux qui n'ont que de la vertu, ID. IX. ‖ 3° Espèce de papillon.

— ÉTYM. Πάμφιλος, nom propre, qui signifie ami de tous, de πᾶς, tout, et φίλος, ami.

PAMPHLET (pan-flè ; le *t* ne se prononce pas et ne se lie pas ; au pluriel, l'*s* se lie : des pan-flè-z odieux), *s. m.* ‖ 1° Petit livre de peu de pages. Je lui ai écrit pour le prier de m'envoyer par la première commodité un pamphlet qui a pour titre *Dutch-politics* [politique hollandaise], BAYLE, *Lett. à des Maizeaux*, 1ᵉʳ déc. 1706. Il prétend [illegible] dans sa brochure appelée en anglais pamphlet, que le texte de l'Écriture est corrompu, VOLT. *Dict. phil. Bethsamès*. Il devait lui sembler [à Napoléon] à écouter ce bruit dans les pamphlets du temps, [illegible] le maître manquait partout, VILLEMAIN, *Souv. contemp. les Cent-Jours*, II. ‖ 2° Il se prend souvent en mauvaise part. L'approbateur du pamphlet, DIDEROT, *Claude et Nér.* II, 109. La religion fut attaquée avec toutes les armes, depuis le pamphlet jusqu'à l'in-folio, CHATEAUBR. *Génie*, I, 1, 1. Je lui demandai ce que c'était qu'un pamphlet, et le sens de ce mot qui, sans m'être nouveau, avait besoin pour moi de quelque explication : c'est, répondit-il, un écrit de peu de pages, d'une feuille ou deux seulement, P. L. COUR. *Pamphl. des pamphl.* Ce chef-d'œuvre divin [les Provinciales], ce sont pourtant des pamphlets, des feuilles qui parurent, ID. *ib.*

— ÉTYM. Angl. *pamphlet*, qui est dans Shakspeare, *paunflet* et *pamflet* dans des textes de [illegible] de *palme-feuillet*, feuillet qui se tient à la main, d'après Pegges, dans Johnston ; ce qui est probable.

PAMPHLÉTAIRE (pan-flé-tè-r'), *s. m.* Auteur de pamphlets. Ce fut un mouvement oratoire des plus beaux, quand, se tournant vers moi, qui, fils de paysan, ne songeais à rien moins, il m'apostropha de la sorte : vil pamphlétaire, P. L. COUR. *Pamphl. des pamphl.* Chapitre.... sur la différence qu'il y a de l'historien au pamphlétaire, qu'il [le procureur du roi] appelle aussi libelliste, ID. *Procès de P. L. Courier*. Ce pamphlétaire [P. L. Courier], qui ne se gênait d'aucune vérité périlleuse à dire, [illegible] un mot, sur une virgule, se montrait timide à [illegible] façon de parler qui n'était pas de la langue des [illegible] auteurs, CARREL, *Œuvr.* t. V, p. 214.

— ÉTYM. Angl. *pamphleteer*, de *pamphlet*. Pamphlétaire est la reproduction de l'anglais, et Voltaire écrivait encore, avec la finale anglaise, pamphleter (*Philos. déf. de Bolingbr.* XXXVI).

† **PAMPHLÉTIER** (pan-flé-tié ; l'*r* ne se prononce pas et ne se lie pas), *s. m.* Terme de mépris. Faiseur de mauvais pamphlets. Ce qui me fâche, c'est que le nom de Mme du Châtelet soit indignement livré à la [illegible] d'un pamphlétier [illegible]

fontaines, VOLT. dans LAVEAUX. || On a dit aussi pamphlétiste. Réponse à tous les libellistes, pamphlétistes, passés, présents et futurs, BACHAUMONT, *Mém.* t. XXXV, p. 241. || Pamphlétier et pamphlétiste ne se disent plus; on ne se sert que de pamphlétaire, qui a toujours un sens défavorable.

† **PAMPINATION** (pan-pi-na-sion), *s. f.* Terme didactique. Développement des bourgeons de la vigne.

— ÉTYM. Lat. *pampinus* (voy. PAMPRE).

† **PAMPINIFORME** (pan-pi-ni-for-m'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est en forme de pampre. Le plexus ou corps pampiniforme.

— ÉTYM. Lat. *pampinus*, pampre, et *forme.*

PAMPLEMOUSSE (pan-ple-mou-s'), *s. f.* d'après l'Académie, mais *s. m.* d'après l'usage des lieux où croît cet arbre. || 1° Nom, dans les îles Maurice et de la Réunion, du citronnier décumane (aurantiacées). || 2° *S. f.* Fruit du pamplemousse, qui est très-gros. Quelques auteurs écrivent pampelmouse.

— ÉTYM. Tamoul, *bambolmas.*

PAMPRE (pan-pr'), *s. m.* || 1° Tige de vigne couverte de feuilles. Le pampre grillé, laissant la grappe à découvert, étale aux yeux les dons du père Lyée, et semble inviter les mortels à s'en emparer, J. J. ROUSS. *Hél.* V, 7. Sans crainte du pressoir, le pampre tout l'été Boit les doux présents de l'aurore, A. CHEN. *la Jeune Captive.* Sur nos coteaux que le pampre naissant Serve à couronner la victoire, BÉRANG. *Brennus.* || 2° Feston de feuilles de vignes et de grappes de raisin, qui sert d'ornement à la colonne torse.

— HIST. XVI° s. Armé de pampre, COTGRAVE.

— ÉTYM. Prov. *pampol*; esp. et ital. *pampano;* du lat. *pampinus.*

† **PAMPRÉ, ÉE** (pan-pré, prée), *adj.* Terme de blason. Se dit de la grappe de raisin attachée à la branche. D'or à trois grappes de raisin de sable pamprées de sinople.

— ÉTYM. *Pampre.*

1. **PAN** (pan), *s. m.* || 1° Partie considérable d'un vêtement, robe, manteau, habit. D'un des pans de sa robe il couvre son visage, À son mauvais destin en aveugle obéit, CORN. *Pomp.* II, 2. De ses bras elle se dérobe, Lui laissant un pan de sa robe, SCARRON, *Virg.* IV. L'un d'eux [ambassadeurs romains, à Carthage] montrant un pan de sa robe qui était plié : je porte ici, dit-il d'un ton fier, la paix et la guerre; c'est à vous de choisir l'un des deux, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. I, p. 380, dans POUGENS. || On dit aussi un pan de tapisserie. || Pan de cuirasse, partie qui couvrait le haut des reins. || 2° Terme de chasse. Sorte de filet que l'on tend autour d'un bois. || Pan de rets, ceux avec lesquels on prend les grosses bêtes. || 3° Par comparaison avec un pan de vêtement, partie d'un mur. Quand on y était parvenu [sous la muraille, par la mine, dans les siéges anciens], on étayait et on soutenait les murailles par de gros pieux de bois, auxquels ensuite les mineurs mettaient le feu et se retiraient; et bientôt l'on voyait tomber de longs pans de muraille, ROLL. *Hist anc. Œuv.* t. VIII, p. 74, dans POUGENS. En tournant de là vers la gauche, fabriques ruinées, colonnes qui tombent de vétusté, et grand pan de vieux mur, DIDER. *Salon de* 1767, *Œuv.* t. XIV, p. 409, dans POUGENS. || Par analogie. Quand les tempêtes ont abattu des pans entiers de forêts, CHATEAUBR. *Atala, Prologue.* || 4° Chacun des côtés d'un ouvrage de maçonnerie, de menuiserie, d'orfévrerie, etc. Il fit [Salomon] à l'entrée de l'oracle deux petites portes de bois d'olivier, et des poteaux qui étaient à cinq pans, SACI, *Bible, Rois,* III, VI, 31. Prismes éblouissants, dont les pans azurés, Défiant le soleil dont ils sont colorés, Peignent de pourpre et d'or leur éclatante masse, DELILLE, *Hom. des ch.* III. Les piliers des cloîtres et les pans de la tour des cloches sont les parties qui ont le plus résisté aux efforts du temps, CHATEAUB. *Génie,* III, V, 5. || Pan de comble, un des côtés de la couverture d'un comble. || Long pan, le plus long côté d'un comble, d'une lucarne. || 5° Pan de bois, clôture de charpenterie qui sert à séparer des chambres. || Terme de menuiserie. On appelle pans les quatre pièces de bois ou traverses qui forment la couchette. || Pan de canon, partie aplatie d'un canon, d'un fusil ou d'une carabine. || Dans une lame de sabre ou d'épée, les pans creux sont des évidements assez larges relativement à leur profondeur, ménagés le long de la lame pour l'alléger. || Terme de marine. Face d'une pièce de bois dans le sens de sa longueur. || 6° Pan coupé, figure dont les angles sont coupés. || Pan coupé, surface qui remplace l'angle à la rencontre de deux pans de mur. || 7° À pan, tout à pan, locution usitée dans quelques provinces et signifiant en plein, à même. Mettre quelqu'un à pan d'un panier de fruits. Vendanger tout à pan.

— HIST. XI° s. De son haubert [il] lui a rompu les pans, *Ch. de Rol.* XCIX. En ses granz plaies les pans [les morceaux de son vêtement] [il] li a boutet, *ib.* CLIX. Je vous durrai [donnerai] un pan de mon pays, *ib.* CCXXXI. || XII° s. La coucle et l'estamine out desuz cel [là-dessous, sous ce vêtement] li ber, Mais de pans e de mances les out fait escurter; Car ne voleit al siecle sa vie demustrer, *Th. le mart.* 155. Et riches trez [tentes] de soie à girons et à pans, *Sax.* V. À tant David vers le rei s'apreschad, e tut privéement un pan de sun afublail colpad. *Rois,* 93. De sous la boucle li perce le blazon; El cors li met le pan del confanon, Tant con tint l'anste; l'abat mort el sablon, *Raoul de C.* 99. Ne li valut li haubers un bouton; Ausi li ront com un pan d'auqueton, *Bat. d'Aleschans,* V. 6753. || XIII° s. Et li quens de Pierche i fu mors par un ribaut, qui li leva le pan dou haublert et l'ocist d'un coutiel, *Chr. de Rains,* p. 157. Qui corust tous jors sans paresco, Tant cum porroit grant aleüre, Les pans laciés à sa ceinture.... *la Rose,* 5400. Chascuns des pans [du mur] cent toises dure, Si est autant lons comme lés [large], *ib.* 3836. Nus seliers ne puet metre poil en soie garnie de cordouan [cuir], c'est à dire de coi li sieges et li pan soient de cordouan, *Liv. des mét.* 209. Baron, franc Sarrazin, or oiez ma pensée, Crestien ont grant pan de ma terre gastée, Plus qu'on ne peut aler en une grant journée, *Ch. d'Ant.* IV, 162. Et quant il fu monté sur son cheval, l'escu au col, le hyaume en la teste, il fist lever les pans de son paveillon et feri des esperons pour aler aus Turs, JOINV. 217. || XV° s. Le chevalier me monstra un pan de mur de la ville, FROISS. II, III, 7. Seoir sur le pan [le bord] du lit, *Perceforest,* t. III, p. 132. || XVI° s. Menans des chiens de chasse, et portans en leurs mains des estançons à tendre les pans des retz, AMYOT, *Pélop.* 14. Il recueillit dedans un pan de sa robbe l'aire d'un aigle, dedans laquelle y avoit sept petits aiglets, ID. *Marius,* 66. Neron ayant une fois fait faire un pavillon à huit pans, beau, sumptueux..., ID. *Comm. refrén. la colère,* 35. À meilleur marché bastissés-vous le colombier rond, que quarré ni à pans, O. DE SERRES, 382. Fosses, trapes, rets, pants, amorces, etc. ID. 995. Quiconque veut edifier maisons et les mettre de pan les unes contre les autres, *Nouv. coust. génér.* t. I, p. 346.

— ÉTYM. Prov. *pan*; esp. *paño*; port. *pano,* *panno;* ital. *panno;* du lat. *pannus*; grec, πῆνος, morceau d'étoffe. Le sens est passé, de morceau d'étoffe, à une pièce d'étendue quelconque : pan de muraille, et, dans l'ancienne langue, pan de terre.

† 2. **PAN** (pan), *s. m.* || 1° Terme de polythéisme gréco-latin. Le dieu des bergers, compagnon de Bacchus dans son expédition de l'Inde. Mais souvent dans le style [l'églogue] un rimeur aux abois Jette là, de dépit, la flûte et le hautbois.... De peur de l'écouter Pan fuit dans les roseaux, Et les nymphes d'effroi se cachent dans les eaux, BOIL. *Art p.* II. De chasser les Tritons de l'empire des eaux, D'ôter à Pan sa flûte, aux Parques leurs ciseaux.... ID. *ib.* III. Ô ma fille! s'écrie-t-elle, quelle douleur tu m'as causée!... j'ai cru que Pan t'avait enlevée : le dieu dangereux est toujours errant dans les forêts; et, quand il a dansé avec le vieux Silène, rien ne peut égaler son audace, CHATEAUB. *Mart.* liv. I. || Flûte de Pan, instrument composé de morceaux de roseaux de grandeurs inégales. || 2° Le grand Pan, personnage mythologique, dont un récit, apocryphe d'ailleurs, fait raconter la mort qui excita de longs gémissements. Prophéties : le grand Pan est mort, PASC. *Pens.* XXV, 164, éd. HAVET. || Le grand Pan, nom sous lequel les panthéistes ont désigné la nature. Le dieu qu'adore Harold est cet agent suprême, Ce Pan mystérieux, insoluble problème, Grand, borné, bon, mauvais, que ce vaste univers Révèle à ses regards sous mille aspects divers, LAMART. *Harold,* X. || Fig. Le grand Pan, surnom donné à différents personnages du XVII° siècle, Richelieu, Saumaise, et que Mme de Sévigné appliqua à Bourdaloue. Tous ceux [prédicateurs] de cette année, quand le grand Pan ne prêche pas; ce grand Pan c'est le grand Bourdaloue, SÉV. 28 mars 1689.

— ÉTYM. Lat. *Pan,* du grec Πᾶν, mot dont l'origine est inconnue, mais auquel on a attribué, par erreur, le même sens que πᾶς, παντός, d'où le grand Pan, avec l'acception panthéistique.

† 3. **PAN** (pan), onomatopée qui exprime soit le bruit occasionné par un corps qui tombe subitement ou frappe sur un autre corps, soit le bruit de quelque chose qui éclate. Lorsque le champagne Fait, en s'échappant, Pan! pan! DESAUGIERS, *Chanson.* Pan! pan! est-ce ma brune, Pan! pan! qui frappe en bas? BÉRANG. *Fortune.*

† 4. **PAN** (pan), *s. m.* Abréviation de empan, mesure de longueur usitée dans le Midi, et qui est de 24 centimètres.

— HIST. XVI° s. Si n'avoit pas les cheveulx plus longs deux pans qui luy recerceloient tout autour du chapellet, *Perceforest,* t. I, f° 94.

— ÉTYM. Voy. EMPAN.

† **PANACEAU** (pa-na-sô), *s. m.* Lame de bois mince ou de carton qu'on applique, au lieu de baguette, au cartouche d'une fusée volante.

PANACÉE (pa-na-sée), *s. f.* || 1° Remède universel. L'amour de la vie, le désir pressant de la prolonger demandera la panacée universelle, BAILLY, *Hist. astr. anc.* p. 280. Il n'y a point en médecine de panacée, c'est-à-dire de remède universel pour tous les maux, GENLIS, *Maison rust.* t. II, p. 251, dans POUGENS. || Panacée des fièvres quartes, l'asaret. || Panacée anglaise, carbonate de magnésie mêlé de carbonate calcaire. || Panacée mercurielle, protochlorure de mercure sublimé plusieurs fois. Un nommé Labrune avait encore renchéri sur ces opérations fastidieuses; et c'était par la série de neuf sublimations successives qu'il conseillait de préparer la panacée mercurielle, FOURCROY, *Connaiss. chim.* t. V, p. 348, dans POUGENS. || Fig. Le travail est la panacée contre les chagrins de la vie. || 2° Terme du polythéisme grec. Déesse qui guérissait toutes les maladies. Je jure par Apollon, médecin, par Esculape, par Hygie et Panacée.... *Serment d'Hippocrate.*

— ÉTYM. Πανάκεια, de πᾶν, tout, et ἄκος, remède.

PANACHE (pa-na-ch'), *s. m.* || 1° Faisceau de plumes, ou d'autres choses légères, qui, étant liées par le bas et voltigeant par le haut, forment une espèce de bouquet. Quand un jeune frisé, relevé de moustache, De galoche, de botte, et d'un ample panache, RÉGNIER, *Sat.* VIII. Quand un des campagnards, relevant sa moustache, Et son feutre à grands poils ombragé d'un panache, BOIL. *Sat.* III. Ne perdez point de vue, au fort de la tempête, Ce panache éclatant qui flotte sur ma tête; Vous le verrez toujours au chemin de l'honneur, VOLT. *Henr.* VIII. || Par extension. La queue en panache étalée, LA FONT. *Fabl.* VI, 5. Le dattier est couronné d'un panache de feuilles persistantes, d'une forme élégante et d'une verdure perpétuelle, DESFONTAINES, *Instit. Mém. scienc.* t. V, p. 159. Le Vésuve qu'on voit.... Comme un panache noir, élever sa fumée, P. LEBRUN, *Poés.* t. II, p. 42. || Fig. Quand l'hypocrisie a perdu le masque de la honte, elle arbore le panache de l'orgueil, BUFF. *Morceaux choisis,* p. 327. || Fig. Un panache de cerf, coiffure d'un mari trompé par sa femme. D'un panache de cerf sur le front me pourvoir, Hélas! voilà vraiment un beau venez-y voir, MOL. *Sganar.* 6. || 2° Partie supérieure d'une lampe d'église. || Branche d'un chandelier, qui s'étend en forme d'aile autour de la tige. || 3° Terme d'architecture. Surface triangulaire du pendentif d'une voûte. || Terme de sculpture. Ornement de plumes d'autruche qu'on introduit dans le chapiteau de l'ordre français, et qu'on mettait au lieu de feuilles à un chapiteau composé. || 4° Agréable mélange de rayures de différentes teintes dans une fleur. Anémone qui a un beau panache. || 5° Panache de mer, nom donné à certains animaux aquatiques dont quelques parties ont des formes de plumes; ce sont diverses espèces d'annélides des genres *sabelle* et *amphitrite.* || Genre de coléoptères. || 6° Terme de marine. Artifice employé dans les brûlots. || 7° Espèce de fond qui sépare une fontaine sablée en plusieurs parties. || 8° Partie d'une marmite ou d'une chaudière qui n'entre pas dans la maçonnerie du fourneau. || 9° Terme de serrurier. Feuilles découpées dans une platine. || 10° Terme de cuisine. Panaches de porcs, oreilles de cochon panées et cuites sur le gril.

— HIST. XV° s. C'est un soudart sans panache, C'est un charpentier sans hache, BASSELIN, LVI. || XVI° s. Quand le paon met au vent son pennache pompeux.... ils different d'un poinct, que l'un monstre ses plumes [le paon], Et que l'autre est paré du panache d'autrui [le courtisan], D'AUB. *Fæn.* I, 13. Si vos cornettes vous manquent, ralliez-vous à mon panache blanc, vous le trouverez au chemin de la victoire et de l'honneur [paroles d'Henri IV, à Ivry], ID. *Hist.* III, 234. Deux poissons, l'un comme une panache, appellé panache de mer, parce qu'il represente les panaches qu'on porte

aux chapeaux, PARÉ, *Monstr. app.* 1. L'espi du mil ressemble à un pennache branchu, O. DE SERRES, 109.

— ÉTYM. Wallon, *panag*; esp. *pennacho*; ital. *pennacchio*; du lat. *penna*, plume (voy. PENNE).

PANACHÉ, ÉE (pa-na-ché, chée), *adj.* || 1° Orné d'un panache. Casque panaché. || Oiseau panaché, oiseau qui a une aigrette. || Substantivement. Homme paré d'un panache. Pourvu que ce soit pour tuer les coquins de riches, d'accapareurs, ou de mouchards, et de panachés du Luxembourg, BABŒUF, *Pièces*, II, 106. || 2° Qui présente diverses couleurs mélangées, en parlant de certaines fleurs et de certains oiseaux. Œillet panaché. Il y a des canaris panachés dans toutes les couleurs simples que nous avons indiquées; mais ce sont les jaunes jonquille qui sont le plus panachés de noir, BUFF. *Ois.* t. VII, p. 23. || Terme d'histoire naturelle. Se dit des surfaces qui offrent plusieurs couleurs disposées sans aucun ordre. || En termes d'office, glace panachée, glace formée de glaces de différentes couleurs et de divers aromes. || Terme de cuisine. Salade panachée, salade composée de deux ou plusieurs herbes. || On dit aussi potage panaché.

1. **PANACHER** (pa-na-ché). || 1° *V. a.* Parer d'un panache. || 2° Donner des couleurs variées. Les fleuristes ont des secrets pour panacher les fleurs et les chamarrer de diverses couleurs, *Dict. des arts et m. Jardinier fleuriste.* || 3° *V. n.* Il se dit des plantes dont les feuilles, les fleurs ou les fruits prennent des couleurs variées, et des oiseaux qui offrent un pareil mélange de couleurs. Cette tulipe commence à panacher. Le pigeon grosse gorge soupe-en-vin, dont les mâles sont très-beaux parce qu'ils sont panachés et dont les femelles ne panachent point, BUFF. *Ois.* t. IV, p. 322. || 4° Se panacher, *v. réfl.* Se parer d'un panache. Il ne permet à aucun citoyen de se broder, de se panacher, BABŒUF, *Pièces*, I, 123. || 5° Devenir panaché, prendre des couleurs variées. Ces tulipes se panachent bien.

— ÉTYM. *Panache.*

† 2. **PANACHER** (pa-na-ché), *s. m.* Nom qu'on donnait aux plumassiers. Les plumassiers faisaient autrefois une grande consommation de ces plumes pour les panaches que les hommes de guerre portaient sur leurs casques, les courtisans sur leurs coiffures.... c'est de là que sont venus les noms de panachers bouquetiers que l'on voit dans les statuts des plumassiers, *Dict. des arts et mét. Plumassiers.*

— ÉTYM. *Panache.*

PANACHURE (pa-na-chu-r'), *s. f.* Taches blanchâtres ou de diverses couleurs sur les feuilles, les fleurs, les fruits, et sur certains oiseaux. De belles panachures.

— ÉTYM. *Panache.*

PANADE (pa-na-d'), *s. f.* Soupe faite avec de l'eau, du beurre et du pain qu'on a laissé mitonner. Ce pauvre cygne achève son destin; Ne lui donnez plus rien qu'un petit de panade, Car il est mort, autant vaut, LA FONT. *Fragm. du Songe de Vaux.* || Fig. et populairement. Qui est sans énergie, sans consistance. Il est joliment panade. C'est une panade.

— HIST. XVIe s. On leur donnera panade ou pain gratté avec bouillon de chapon, PARÉ, XXIV, 22. Nos medecins qui mangent le melon et boivent le vin frez, cependant qu'ils tiennent leur patient obligé au syrop et à la panade, MONT. IV, 129.

— ÉTYM. *Pain*; provenç. et espagn. *panada*; ital. *panata*.

PANADER (SE) (pa-na-dé), *v. réfl.* Marcher avec ostentation comme un paon. Je leur apprenais que, d'être noble, ce n'est pas savoir bien piquer un cheval, ni manier une épée, ni se panader avec de riches accoutrements, et que c'est avoir une âme qui résiste à tous les assauts que lui peut livrer la fortune, et qui ne mêle rien de bas parmi ses actions, *Francion*, VI, p. 222. Est-ce à toi [paon] d'envier la voix du rossignol.... Qui te panades, qui déploies Une si riche queue et qui semble à nos yeux La boutique d'un lapidaire? LA FONT. *Fabl.* II, 17. Un paon muait : un geai prit son plumage.... Puis parmi d'autres paons tout fier se panada, Croyant être un beau personnage, ID. *ib.* IV, 9. C'est assurément, comme vous avez dit, des ennemis du petit Dubois, qui, le voyant se vanter de notre commerce et se panader dans les occupations qu'il lui donnait, ont pris plaisir à lui donner le déplaisir de lui dérober nos lettres, SÉV. 13 déc. 1671. || On dit plus souvent se pavaner.

— REM. L'Académie n'a admis dans son Dictionnaire qu'en 1762 ce verbe familier employé par l'auteur de Francion, par la Fontaine et Sévigné; il se trouve dans le Dictionnaire de Furetière (1690).

— HIST. XVe s. Fit contourner, virer, sauter et pennader le coursier, ANDRÉ DE LA VIGNE, *Voy. de Naples de Charles VIII*, p. 135, dans LACURNE. || XVIe s. Puis se gambaioit, penadoit et paillardoit parmi le lict quelque temps, RAB. *Garg.* I, 21. Se paonnader, COTGRAVE.

— ÉTYM. Un ancien substantif *pennade* (que l'on prononçait très-probablement pan-nade, *pan* comme dans *panthère*) : La viste virade, Pompante pennade Je mis en avant, MAROT, III, 235. On fait venir ce mot de *paon* : faire le paon; mais la forme du mot s'y prête peu. On y verrait plutôt un dérivé du latin *penna*, aile : *pennade*, un coup d'aile. Cependant il est certain qu'on y a vu parfois un dérivé de *paon*, puisqu'on a écrit *paonnader*.

PANAGE (pa-na-j'), *s. m.* Droit qui se paye au seigneur d'une forêt, pour avoir la liberté d'y faire paître les porcs.

— HIST. XIVe s. ....Que il puissent mettre et tenir cette foiz en la peusson [paisson] de nostre forest de Rez deux cens pourceaulx ou porcs franchement; si vous mandons.... que vous y laissiez tenir yceulx franchement, sans en avoir ou demander pasnage ou autres redevances quelle qu'elle soit, *Lett. pat.* 28 août 1344.

— ÉTYM. Bas-lat. *pasnaticum*, de *pastio*, paisson (voy. ce mot).

† **PANAGIE** (pa-na-jie), *s. f.* Nom donné, en Grèce, à la sainte Vierge.... Viens, sainte Panagie, Ton enfant dans les bras, regarder nos travaux, P. LEBRUN, *Voy. en Grèce*, VI, 5.

— ÉTYM. Παναγία, de πᾶς, tout, et ἅγιος, saint.

† **PANAIRE** (pa-nê-r'), *adj.* Qui a rapport au pain, à la fabrication du pain. || Mélanges panaires, mélanges opérés avec des substances de nature différente destinées à être panifiées ensemble. || Fermentation panaire, fermentation que subit la pâte destinée à faire le pain.

— ÉTYM. *Pain.*

PANAIS (pa-nê; l's se lie : un pa-nê-z excellent), *s. m.* Genre de la famille des ombellifères. || Plante potagère dont la racine est d'un blanc jaunâtre (*pastinaca sativa, L.*). || Il y a aussi le panais sauvage, qui est la même espèce.

— HIST. XVIe s. Escorce de racines de panax, PARÉ, VIII, 4.

— ÉTYM. Wallon, *pandh*; du lat. *panacem*; grec, πάναξ, et πάναχες, qui vient de πᾶς, tout, et ἄκος, remède, parce qu'on lui attribuait toute sorte de vertus.

† **PANAMA** (pa-na-ma), *s. m.* Espèce de chapeau d'été fait d'un jonc très-fin, qui vient de l'isthme de Panama. || *Au plur.* Des panamas.

PANARD (pa-nar), *adj. m.* Cheval panard, cheval dont les pieds de devant sont tournés en dehors, par opposition au cheval cagneux, dont les pieds sont tournés en dedans. || On dit aussi, dans le même sens : cheval panard du derrière. || Panard du boulet, se dit d'un cheval dont les boulets seuls sont trop tournés en dehors. || À l'instar de crochet (voy. CROCHET), on laisse généralement invariable l'adjectif panard. Des chevaux, une jument crochet ou panard, LEGOARANT.

— ÉTYM. Origine inconnue. Il y avait dans l'ancienne langue un *panart*, signifiant couteau, poignard.

PANARIS (pa-na-ri), *s. m.* Terme de chirurgie. Tumeur phlegmoneuse développée dans un point des doigts ou des orteils.

— HIST. XVIe s. Panaris est une tumeur qui se fait à l'extremité des doigts, causée.... PARÉ, VI, 21.

— ÉTYM. Provenç. *panarici*; catal. *panadis*; espagn. *panadizo*; portug. *panarico*; ital. *panericcio*; du lat. *panaricium*; Freund pense que c'est une corruption de *paronychium*; grec, παρωνυχία, fait de παρά, auprès, et ὄνυξ, ongle.

† **PANATHÉNAÏQUE** (pa-na-té-na-i-k'), *adj.* Qui appartient aux panathénées.

— ÉTYM. Παναθηναϊκός, de παναθήναια.

PANATHÉNÉES (pa-na-té-née), *s. f. pl.* Fêtes célébrées dans Athènes en l'honneur de Minerve, où tout le peuple athénien prenait part; il y avait les grandes panathénées qui se célébraient tous les quatre ans dans la troisième année de chaque olympiade, et les petites panathénées qui se célébraient tous les ans.

— ÉTYM. Παναθήναια, de πᾶν, tout, et Ἀθήνα, Minerve.

† **PANATHÉNIEN, IENNE** (pa-na-té-niin, niè-n'), *adj.* Synonyme de panathénaïque. Quelque temps après, les jeux panathéniens commencèrent à Athènes sous Érichthonius, CONDILL. *Hist. anc.* I, 13.

PANCALIERS (pan-ka-lié), *s. m.* Variété du chou frisé. Un pancaliers. || *Adj.* Un chou pancaliers.

— ÉTYM. *Pancaliers*, ville de Piémont, d'où ce chou nous a été apporté.

† **PANCARPE** (pan-kar-p'), *s. m.* Terme d'architecture. Guirlande de fruits et de fleurs.

— ÉTYM. Πᾶν, tout, et καρπός, fruit.

PANCARTE (pan-kar-t'), *s. f.* || 1° Papier affiché qui contenait le tarif de certains droits. ....Et qu'il serait affiché une pancarte contenant lesdits droits à un poteau, qui serait planté au milieu du marché dudit Bourg-la-Reine, *Arrêt du parlement*, 11 août 1671. || En particulier, l'imposition du sou par livre, nommée en plusieurs lieux pancarte. || 2° Par extension, tout placard servant à donner un avis au public. Je lui garantis la pratique de tous ces gens qui chantent dans les rues, montés sur des escabeaux, la baguette à la main, à côté d'une longue pancarte attachée à un grand bâton, DIDER. *Salon de* 1767, *Œuv.* t. XV, p. 6, dans POUGENS. || 3° Par plaisanterie, toute sorte de papiers. Je veux que cet avorton de mon esprit.... vous aille trouver.... à condition, s'il vous plaît, que, l'ayant enseveli parmi vos pancartes dans le coin de votre cabinet.... DESC. *Mus.* Il avait supplié de vous envoyer un passe-port pour d'Etallonde.... il me mande qu'il vous l'envoie, et peut-être avez-vous déjà reçu cette pancarte, VOLT. *Lett. d'Alembert*, 20 oct. 1774. Je ne sais ni quand ni comment je pourrai envoyer à Lekain son Adélaïde [Adélaïde du Guesclin, tragédie de Voltaire].... s'il veut me faire plaisir, il ne demandera point de privilége, parce que ces [illegible] pancartes ne servent qu'à faire naître des querelles entre ceux qui sont en possession d'imprimer mes sottises, ID. *Lett. d'Argental*, 11 oct. 1765. Il y a tel homme dont la simple signature, mise au bas d'une pancarte mal écrite, fait plus de mal à une province que tous les livres des philosophes n'en pourront jamais causer, ID. *Lett. Thiriot*, [illegible] oct. 1758. Heureuse Helvétie, à quelle pancarte dois-tu ta liberté? À ton courage, à ta fermeté, à tes montagnes, ID. *Dict. phil. Venise.* || 4° S'est dit pour billet d'enterrement. Comment pourra-t-il soutenir ces odieuses pancartes qui déchiffrent les conditions?... les supprimera-t-il aux yeux de toute une ville jalouse, maligne, clairvoyante? LA BRUY. VI. || 5° Feuilles de papier, carton très-mince, [illegible] en deux, servant à mettre les papiers d'un usage journalier. || 6° Espèce de registre sur lequel les suisses ou portiers des maisons inscrivent ceux qui sont venus faire des visites en l'absence des maîtres. || 7° Bulle pancarte, bulle qui renferme divers articles importants.

— HIST. XVe s. À confort l'ay recommandée Qui en face tout à sa guise, Et pancarte lui ay baillée Qui d'estranges pays devise, CH. D'ORL. *Ro.* [illegible] || XVIe s. Par les anciennes pantarches qui sont à la chambre des comptes à Montsoreau, je treuve que.... RAB. *Garg.* I, 6. Ils luy livrerent les sacz et pantarques entre les mains [les pièces du procès], ID. *Pant.* II, 10. Madame Dampierre, ma tante, dame d'honneur de la reyne Louise, qui estoit une vraye pancarte des choses memorables de la court, BRANT. *M. de Guyse.* Chascun.... allegant [illegible] une origine, qui une aultre.... qui une vieille pancharte domestique.... MONT. I, 316. Ceux qui estoient commis au mesnagement de nostre finance au lieu de soulager de tailles, aydes et subsides les pauvres sujects affligez d'une longue guerre, introduisirent une nouvelle dace [contribution] sous le nom de pancharte, qui estoit une imposition par tout le royaume d'un sol pour livre de chaque denrée vendue, PASQUIER, *Lett.* t. II, p. 350.

— ÉTYM. Bas-lat. *pancharta*, de πᾶν, tout, et *charta*, papier.

† **PANCHRE** (pan-kr'), *s. f.* Terme de minéralogie. Sorte de pierre précieuse offrant les couleurs de l'iris.

— ÉTYM. Lat. *panchrus*, πάγχρους, de πᾶν, tout, et χροιά, couleur.

† **PANCHRESTE** (pan-krè-st'), *adj.* Bon pour tous maux. Sel panchreste. || *S. f.* Synonyme de panacée.

— ÉTYM. Πάγχρηστος, de πᾶν, tout, et χρηστός, utile.

† **PANCHYMAGOGUE** (pan-chi-ma-go-gh'), *adj.* Terme de médecine. Purgatifs panchymagogues, ceux qu'on regarde comme capables de purger toutes les humeurs.

— ÉTYM. Πᾶν, tout, χυμός, humeur, et ἀγωγός, qui emmène.

PANCRACE (pan-kra-s'), *s. m.* || 1° Terme d'antiquité. Exercice qui consistait dans la réunion de la lutte et du pugilat. Dans le pancrace, non-seulement on avait droit d'employer toutes les secousses et toutes les ruses pratiquées dans la lutte, on pouvait encore emprunter le secours des poings et des pieds, même des dents et des ongles, pour vaincre

son adversaire, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. V, p. 73. || 2° Fig. Sorte de nom ou surnom injurieux. Docteur Pancrace, celui qui est prêt à combattre sur tous les points.

— ÉTYM. Παγκράτιον, de πᾶν, tout, et κράτος, force.

PANCRATIASTE (pan-kra-si-a-st'), *s. m.* Terme d'antiquité. Celui qui avait remporté le prix dans l'exercice du pancrace.

— ÉTYM. Παγκρατιαστής, de παγκράτιον, pancrace.

† **PANCRATIEN** (pan-kra-siin), *adj. m.* Vers pancratien, vers grec composé de deux trochées et d'une syllabe hypercatalectique.

PANCRÉAS (pan-kré-as'), *s. m.* Terme d'anatomie. Glande située dans l'abdomen, qui a pour fonction d'opérer, à l'aide du liquide qu'elle sécrète, la digestion des substances grasses. Dans les affections du pancréas, on voit les corps gras contenus dans les aliments passer tout entiers dans les déjections. || Pancréas d'Aselli, nom donné mal à propos à un certain nombre de glandes lymphatiques, agglomérées près du pancréas.

— HIST. XVI° s. Le pancreas est un corps glanduleux, carniforme, lequel est ainsi appellé, pour ce qu'il a partout similitude de chair, PARÉ, I, 17.

— ÉTYM. Πάγκρεας, de πᾶν, tout, et κρέας, chair.

† **PANCRÉATALGIE** (pan-kré-a-tal-jie), *s. f.* Terme de médecine. Douleur du pancréas.

— ÉTYM. *Pancréas*, et ἄλγος, douleur.

† **PANCRÉATICO-DUODÉNAL, ALE** (pan-kré-a-ti-ko-du-o-dé-nal, na-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Épithète donnée aux vaisseaux qui appartiennent à la fois au pancréas et au duodénum.

† **PANCRÉATINE** (pan-kré-a-ti-n'), *s. f.* Terme de chimie. Substance trouvée dans le suc pancréatique et dans les portions de l'intestin où il coule.

PANCRÉATIQUE (pan-kré-a-ti-k'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport au pancréas. Canal pancréatique. || Suc pancréatique, la liqueur qui est sécrétée par le pancréas. Le suc pancréatique émulsionne les graisses et les huiles avec la plus grande facilité. Je vais consulter M. Fagon, et je lui parlerai de l'humeur pancréatique, si je puis retenir ce mot, MAINTENON, *Lett. à Mme de Brinon*, t. II, p. 193, dans POUGENS. || Lobe pancréatique du foie, ainsi appelé à cause de ses rapports avec le pancréas; on le nomme aussi lobe de Spigel.

† **PANCRÉATITE** (pan-kré-a-ti-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation du pancréas.

— ÉTYM. *Pancréas*, et la finale médicale *ite*, indiquant inflammation.

† **PANCRISTALLIE** (pan-kri-stal-lie), *s. f.* Théorie d'après laquelle toute cristallisation dans des solutions salines sursaturées a pour point de départ une molécule cristallisée du même genre et préexistante.

— ÉTYM. Πᾶν, tout, et *cristal*.

† **PANDA** (pan-da), *s. m.* Arbre du Congo surnommé quinquina africain.

† **PANDANÉES** (pan-da-née), *s. f. pl.* Famille de plantes monocotylédones, arborescentes, grimpantes ou très-basses.

† **PANDANUS** (pan-da-nus'), *s. m.* Plante très-cultivée aujourd'hui pour appartements, et qui appartient au genre pandanus, type de la famille des pandanées.

— ÉTYM. *Pangdang*, nom malais de cette plante.

† **PANDECTAIRE** (pan-dè-ktè-r'), *s. m.* Auteur de pandectes.

— HIST. XVI° s. Pandectaire, COTGRAVE.

PANDECTES (pan-dè-kt'), *s. f. pl.* || 1° Recueil de décisions des anciens jurisconsultes que Justinien convertit en lois; il est divisé en cinquante livres; on le nomme aussi digeste. || Fig. À commenter dans leurs scènes dolentes Du doux Quinault les pandectes galantes, J. B. ROUSS. *Ép.* II, 2. Il [Numa] s'adresse à la déesse Égérie, qui lui donne des pandectes de la part de Jupiter; il est obéi sans contradiction, et il règne heureux, VOLT. *Dict. phil. Charlatan.* || 2° Titre d'un dictionnaire de médecine, composé par Matheus Sylvaticus.

— ÉTYM. Lat. *pandectæ*, de πανδέκτης, qui reçoit tout, de πᾶν, tout, et δέχεσθαι, recevoir.

† **PANDÉMIE** (pan-dé-mie), *s. f.* Terme de médecine. Maladie qui attaque à la fois un grand nombre d'individus habitant un même lieu.

— ÉTYM. Πανδημία, la réunion de tout le peuple, de πᾶς, tout, et δῆμος, peuple.

† **PANDÉMIQUE** (pan-dé-mi-k'), *adj.* Qui a le caractère de la pandémie.

— ÉTYM. Πανδημικός (voy. PANDÉMIE).

PANDÉMONIUM (pan-dé-mo-ni-om'), *s. m.* Lieu que l'on suppose être le point de réunion des esprits infernaux (avec un P majuscule). Le Pandémonium de Milton. || Voltaire disait Pandémonion : Une foule de martyrs qui ne tiendraient pas dans le Pandémonion de Milton, *Philos. Établ. du christ.* XII. || Fig. C'est un Pandémonium, un vrai Pandémonium, se dit d'une réunion de mauvais esprits, de gens qui ne s'assemblent que pour le mal.

— ÉTYM. Πᾶς, tout, et *démon*.

PANDICULATION (pan-di-ku-la-sion), *s. f.* Terme de médecine. Mouvement automatique des bras en haut, avec renversement de la tête et du tronc en arrière, et extension des membres abdominaux.

— HIST. XVI° s. Ou un frisson ou un tremblement, avec des pandiculations, baaillemens.... PARÉ, XX, 17.

— ÉTYM. Lat. *pandiculari*, avoir des pandiculations, de *pandere*, étendre.

† **PANDION** (pan-di-on), *s. m.* Balbuzard.

† **PANDIT** (pan-di), *s. m.* Savant ou docteur indien, du corps des brahmes, et voué à l'enseignement. || Dans le temps où l'on ne connaissait pas ce mot par les originaux, on a dit pandecte : Le docteur, qui pensait toujours aux trois questions qu'il avait proposées au chef des pandectes, fut ravi de la réponse du paria, B. DE ST-PIERRE, *Chaum. ind.*

— ÉTYM. Sanscr. *pandita*, savant, où l'*n* et le *d* sont cérébraux; ce qui, joint à l'absence de racine connue, indique une origine non aryenne, probablement dravidienne.

† 1. **PANDORE** (pan-do-r'), *s. f.* Terme de mythologie. Femme que Jupiter envoya aux hommes pour les punir de ce que Prométhée leur avait donné le feu ravi au ciel, et à qui chaque dieu fit un don. || Boîte de Pandore, boîte qui contenait tous les maux possibles, que Jupiter remit à Pandore et qui fut ouverte par l'imprudence d'Épiméthée; tous les biens se répandirent et furent perdus; et il ne resta dans la boîte que l'espérance, dernier soutien des malheureux.

— ÉTYM. Πᾶν, tout, et δῶρον, don.

† 2. **PANDORE** (pan-do-r'), *s. f.* || 1° Ancien instrument du genre luth. || 2° Genre de coquilles bivalves.

— ÉTYM. Anc. espagn. *pandurria*; espagn. mod. *bandurria*; portug. *bandura*; ital. *pandura*, *pandora*; du lat. *pandura*, *pandurium*; du grec πανδοῦρα, πανδοῦρις.

† **PANDOULEAU** (pan-dou-lô), *s. m.* Raisin noir qui croît dans le Jura.

PANDOUR (pan-dour) ou **PANDOURE** (pan-dou-r'), *s. m.* || 1° Nom donné à des troupes irrégulières de la Hongrie; c'étaient des Esclavons habitant les bords de la Drave et de la Save. || En France, on a abusivement étendu le nom de pandours à toute l'infanterie croate. Une armée de pandoures n'oserait pas nous demander une contribution de quarante mille livres, VOLT. *Lett. Mme de Saint-Julien*, 8 oct. 1775. [Elles] lèveront au ciel leurs innocentes mains en faveur des pandours, P. L. COUR. *Lett. au Censeur*, X. || Fig. Laissons les pandoures détruire les troupes régulières; quand la raison n'aura plus que les pandoures à combattre, elle en aura bon marché, D'ALEMB. *Lett. à Volt.* 31 mars 1762. || 2° Fig. Il se dit de toute espèce de pillards. Notre petite province se trouve à présent la seule en France qui soit délivrée des pandoures des fermes générales, VOLT. *Lett. Thibouville*, 11 janv. 1776. || 3° Homme dont les manières sont rudes et impolies, dont l'apparence est sauvage. Si nos anciens littérateurs revenaient au monde, ils avoueraient qu'en comparaison de nos aimables controversistes d'aujourd'hui, ils ne furent que des pandours littéraires, *Dict. de Trévoux*. Au fait, pensait-il, les femmes ont parfois des caprices si étranges! il est possible que cet Hercule africain [un chef de bataillon qui avait fait les campagnes d'Afrique] réussisse avec sa grosse voix, ses moustaches de pandour et ses épaules de cent-suisse, CH. DE BERNARD, *la Femme de 40 ans*, § II.

— ÉTYM. *Pandur*, ville dans le comitat de Pesth, qui avait fourni le premier contingent de ces troupes.

† **PANDURIFOLIÉ, ÉE** (pan-du-ri-fo-li-é, ée), *adj.* Terme de botanique. Dont les feuilles sont panduriformes.

† **PANDURIFORME** (pan-du-ri-for-m'), *adj.* Terme de botanique. Feuilles panduriformes, feuilles oblongues, arrondies à la base et au sommet, et échancrées de chaque côté, à peu près comme un violon.

— ÉTYM. *Pandore* 2, et *forme*.

† **PANDYNAMOMÈTRE** (pan-di-na-mo-mè-tr'), *s. m.* Appareil propre à déterminer le travail mécanique produit par un moteur ou consommé par une machine.

— ÉTYM. Πᾶν, tout, et *dynamomètre*.

1. **PANÉ, ÉE** (pa-né, née), *part. passé* de paner. Couvert de pain émietté. Côtelettes panées. || Eau panée, eau dans laquelle on a fait bouillir du pain.

† 2. **PANÉ, ÉE** (pa-né, née), *adj.* Terme populaire. Misérable (voy. PANNÉ).

PANÉGYRIQUE (pa-né-ji-ri-k'), *s. m.* || 1° Discours public à la louange de quelqu'un. Le Panégyrique de Trajan par Pline le jeune. Et vous pauvres.... vous qu'elle assistait avec tant de joie, quel admirable panégyrique prononceriez-vous par vos gémissements, à la gloire de cette princesse, s'il m'était permis de vous introduire dans cette auguste assemblée! BOSS. *Marie-Thér.* La folle éloquence du siècle, quand elle veut élever quelque valeureux capitaine, dit qu'il a parcouru les provinces moins par ses pas que par ses victoires; les panégyriques sont pleins de semblables discours, ID. *Sermons, Bonté*, 1. Au lieu des discours chrétiens que l'on faisait autrefois dans les funérailles pour l'édification des vivants, on fait aujourd'hui des panégyriques, où de son autorité particulière on entreprend de canoniser les morts, BOURDAL. 4° *dim. après Pâq. Dominic.* t. II, p. 161. Saint Paulin, s'étant retiré à Nole, fit en l'honneur de ce prince [Théodose] une éloquente et docte apologie, que saint Jérôme appelle un excellent panégyrique, dont on ne saurait assez regretter la perte, FLÉCH. *Hist. de Théodose*, IV, 70. Un éloge ennuyeux, un froid panégyrique Peut pourrir à son aise au fond d'une boutique, BOIL. *Sat.* VII. Pourquoi n'est-il pas établi de faire publiquement le panégyrique d'un homme qui a excellé pendant sa vie dans la bonté, dans l'équité, dans la douceur, dans la fidélité, dans la piété? LA BRUY. XV. Quelle tâche que le panégyrique d'un prince vicieux! DIDER. *Claude et Nér.* I, 35. Vous avez raison, monsieur, de vous défier des panégyriques; ils sont presque tous composés par des sujets qui flattent un maître, VOLT. *Mél. litt. Sur les panégyr.* || Adjectivement. Discours panégyrique. Laissons aux orateurs du monde la pompe et la majesté du style panégyrique, BOSS. *Panég. de St Franç. d'Assise*, 1. || 2° Par extension, toute parole d'éloge. Il me siérait mal de faire votre panégyrique à vous-même, SÉV. 74. Le roi a paru touché [de la mort de la princesse de Conti], et a fait son panégyrique en disant qu'elle était plus considérable par sa vertu que par la grandeur de sa fortune, ID. 117. || 3° Ironiquement, discours médisant, malin. Il vous aura bien de l'obligation, vous lui faites là un beau panégyrique. || 4° Livre ecclésiastique à l'usage des Grecs; il contient des éloges des saints. || 5° *Adj.* Terme d'antiquité. Où il y a un grand concours de monde. Assemblées, fêtes, jeux panégyriques.

— REM. Vaugelas dit que panégyrique est un mot nouveau, puisqu'il ne se trouve pas dans les dictionnaires de Nicot et de Monet, mais il n'en est pas moins ancien; d'Aubigné s'en est servi.

— SYN. PANÉGYRIQUE, ÉLOGE. Panégyrique dit plus qu'éloge. L'éloge contient sans doute la louange du personnage, mais n'exclut pas une certaine critique, un certain blâme. Le panégyrique ne comporte ni blâme ni critique.

— HIST. XVI° s. Nos faiseurs de panegerics, D'AUBIGNÉ, *Hist.* II, 487. Panegyrique, ID. *ib.* III, 80.

— ÉTYM. Πανηγυρικός, sous-entendu λόγος, discours qui se tient un jour de fête, de πανήγυρις, fête, assemblée, de πᾶν, tout, et ἀγορά, place publique.

PANÉGYRISTE (pa-né-ji-ri-st'), *s. m.* || 1° Celui qui fait un panégyrique. Au lieu de s'unir seulement avec les peuples pour bénir le ciel.... ils [les prédicateurs faisant l'oraison des grands hommes] sont entrés en société avec les auteurs et les poëtes, et, devenus comme eux panégyristes, ils ont enchéri sur les épîtres dédicatoires, sur les stances et sur les prologues, LABRUY. XV. Il est assez difficile de deviner ou de prévoir, dans le panégyriste de Nicolas Cornet, celui de Henriette et de Condé, D'ALEMB. *Éloges, Bossuet.* Si l'on était sûr, monsieur, d'avoir après sa mort des panégyristes tels que vous, il y aurait bien du plaisir à mourir, VOLT. *Lett. Chabanon*, 9 déc. 1764. || 2° Par extension, prôneur, celui qui vante. Ils veulent avoir des panégyristes de leur générosité, MASS. *Pet. carême, Gloire.* On saura, par exemple, que le même siècle a produit un panégyriste de la Saint-Barthélemy, Français, et, comme on peut bien croire, homme d'Église, sans que ni parlement, ni prélat ait songé même à lui chercher querelle, J. J. ROUSS. *Lett. à l'archev. de Paris.*

— ÉTYM. Πανηγυριστής (voy. PANÉGYRIQUE).

† **PANELLE** (pa-nè-l'), *s. f.* Terme de blason. Feuille de peuplier.

PANER (pa-né), *v. a.* Couvrir de pain émietté la

viande qu'on a fait rôtir ou griller. Paner des pieds de cochon.

— HIST. XVIe s. Un prestre qui, pour n'avoir pas souvent bu de l'eau pannée, n'avoit quasi pas assez de vue pour se conduire, YVER, p. 635.

— ÉTYM. Prov. panar; du lat. panis, pain.

PANERÉE (pa-ne-rée), *s. f.* Le contenu d'un panier plein. Une panerée de pommes. || Fig. Il lui semblait [à Ch. de Sévigné] toujours de voir autour de lui des panerées.... de baisers, des panerées de toutes sortes de choses, SÉV. 17 avr. 1671.

— HIST. XIVe s. L'en disoit qu'elle avoit ponnu [pondu] une panerée d'œufs, *Ménagier*, I, 8.

— ÉTYM. *Panier;* picard, *pagnerée, paignerée.*

† **PANETELA** (pa-né-té-la), *s. f.* Cigare de la Havane, long et mince, sorte de queue de rat. Une panetela. Des panetelas (prononcé pa-né-té-las'). La régie des contributions indirectes est autorisée à vendre deux nouvelles espèces de cigares, dont l'une, fabriquée à la Havane, est désignée sous le nom de demi-panetelas, et l'autre, fabriquée à Manille, est connue sous le nom de terceras, *Ordonn.* 28 juin 1846, art. 1er.

— ÉTYM. Origine ignorée; en espagnol, *panetela* signifie panade; c'est une faute d'écrire *panatela* ou *panatelia*, qu'on trouve quelquefois, SCHLŒSING, *prof. à la Man. des tabacs.*

PANETERIE (pa-nè-te-rie ; on prononce *nè*, bien qu'il n'y ait pas d'accent), *s. f.* || 1° Lieu où l'on distribue le pain dans les grandes maisons, les grands établissements. Vous le trouverez à la paneterie. || 2° La paneterie se disait absolument pour la paneterie du roi. Avoir une charge dans la paneterie. || Collectivement. Les officiers qui servaient à la paneterie. || 3° Lieu où l'on dépose le pain dans les manutentions militaires.

— HIST. XIIIe s. Au chief du cloistre d'autre part estoient les cuisines, les bouteilleries, les panneteries et les despenses, JOINV. 206. || XVIe s. Et leur convient [aux pâtissiers] tenir estal en la paneterie [halle au pain], tant comme il y ait estal vacant, DU CANGE, *panestarius.*

— ÉTYM. *Panetier.*

PANETIER (pa-ne-tié ; l'*r* ne se prononce et ne se lie jamais : au pluriel, l'*s* se lie : des pa-ne-tié-z habiles), *s. m.* || 1° Celui qui dans les grands établissements est chargé de la garde et de la distribution du pain. || Grand panetier, le chef de la paneterie. Il arriva ensuite que deux eunuques du roi d'Égypte, son grand échanson et son grand panetier, offensèrent leur seigneur, SACI, *Bible, Genèse,* XL, 1. Il [Larcher] ne nommera pas le boulanger de Crésus, le palefrenier de Cyrus, le chaudronnier Macistos; il dit grand panetier, écuyer, armurier, avertissant en note que cela est plus noble, P. L. COURIER, *Préf. de la trad. d'Hérodote.* || Autrefois, grand panetier de France, officier de la couronne qui commandait à la paneterie, et qui dans les jours de cérémonie servait le roi à table avec le grand échanson ; il avait sa juridiction composée de plusieurs officiers ; les nouveaux maîtres boulangers de Paris lui rendaient un hommage, qui s'appelait le pot de romarin. || 2° Terme de marine. Boulanger du bord, et, par extension, cambusier.

— HIST. XIIIe s. Li rois a doné à son mestre panetier la mestrise des talemeliers [boulangers], tant comme il li plaira, *Liv. des mét.* 9.

— ÉTYM. L'ancien verbe *paneter,* faire le pain, du lat. *panis,* pain ; provenç. *paneter, panetier ;* anc. catal. *panicer ;* espagn. *panadero ;* ital. *panattiere.*

PANETIÈRE (pa-ne-tiè-r'), *s. f.* || 1° Espèce de sac de cuir, suspendu en forme de fronde, où les bergers portent leur pain. Il [David] choisit dans le torrent cinq pierres polies, et les mit dans sa panetière qu'il avait sur lui, SACI, *Bible, Rois,* I, XVII, 40. Petit chapeau, jupon, panetière, houlette, LA FONT. *Fabl.* II, 10. || 2° Terme de chasse. Filet en forme de sac. || 3° Un des noms de la blatte.

— HIST. XVe s. Maintenant, quant vient à la pasture, ils cueillent, en recueillant leur panetiere, [illegible] et [illegible], [illegible] qu'elles leur octroyent leurs amours, *Perceforest,* t. II, f° 116. || XVIe s. Sa panetiere en escharpe il avoit, Et à son bras sa fronde [illegible], J. DU BELLAY, Œuv. p. 307, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Panetier.*

† **PANETON** (pa-ne-ton), *s. m.* Petit panier d'osier garni intérieurement d'une toile, dans lequel on met, pour l'enfourner, la pâte à laquelle on a donné la forme et le volume du pain.

— ÉTYM. Diminutif d'un mot fictif *panet,* collatéral à *panier* (voy. ce mot).

† **PANGERMANISME** (pan-jer-ma-ni-sm'), *s. m.* Système politique de l'Allemagne, tendant à étendre la domination de ce pays sur tous les peuples d'origine germanique.

— ÉTYM. Πᾶν, tout, et *germanisme.*

† **PANGOLIN** (pan-go-lin), *s. m.* Genre de mammifères écailleux des Indes et d'Amérique, famille des édentés.

† **PANHARMONICON** (pa-nar-mo-ni-kon), *s. m.* Espèce d'orgue à cylindre, machine qui joue des airs avec des tuyaux imitant différents instruments à vent.

— ÉTYM. Πᾶν, tout, et *harmonie.*

† **PANHELLÉNIQUE** (pa-nèl-lé-ni-k'), *adj.* Qui a le caractère de panhellénisme. Suivant M. Grote, l'historien de la Grèce, les vues de Périclès étaient panhelléniques.

— ÉTYM. Dérivé de Πανέλληνες, l'ensemble des Grecs.

† **PANHELLÉNISME** (pa-nèl-lé-ni-sm'), *s. m.* Tendance des Grecs à faire un seul corps de nation.

† **PANIC** (pa-nik), *s. m.* Genre de plantes graminées dont fait partie le millet. Le panic d'Italie, ou millet à grappe, *panicum italicum,* L. Le grand millet, ou panic, *panicum jumentorum,* Persoon.

— ÉTYM. Lat. *panicum,* qui vient probablement de *panus,* fil.

† **PANICAUT** (pa-ni-kô), *s. m.* Genre de plantes ombellifères, où l'on distingue le panicaut *eryngium campestre,* L., chardon roulant ou, par corruption, chardon Roland.

† **PANICONOGRAPHIQUE** (pa-ni-ko-no-gra-fi-k'), *adj.* Gravure paniconographique, nom donné à la représentation, par la lithographie, de cartes topographiques figurées.

— ÉTYM. Πᾶν, tout, εἰκὼν, image, et γράφειν, graver, dessiner.

PANICULE (pa-ni-ku-l'), *s. f.* Terme de botanique. Mode d'inflorescence indéfinie, dans lequel les fleurs sont portées au sommet des rameaux terminaux des axes secondaires ; exemple, le marronnier d'Inde. La panicule a généralement une forme pyramidale ; elle est plus ou moins lâche, serrée, etc.

— REM. On le fait quelquefois masculin, à tort, le confondant avec panicule : Un panicule fort considérable dont chaque rameau porte deux fleurs femelles.... RAYNAL, *Hist. phil.* I, 17.

— ÉTYM. Lat. *panicula,* de *panus,* fil de tisserand, fil en peloton, épi à panicules.

PANICULÉ, ÉE (pa-ni-ku-lé, lée), *adj.* Terme de botanique. Qui a des fleurs disposées en panicule.

† **PANICULIFORME** (pa-ni-ku-li-for-m'), *adj.* Terme de botanique. Qui a la forme d'une panicule.

PANIER (pa-nié ; l'*r* ne se prononce et ne se lie jamais ; au pluriel, l'*s* se lie : des pa-nié-z en osier), *s. m.* || 1° Ustensile d'osier, de jonc, etc. qui sert à contenir des provisions, des marchandises, etc. Cher compagnon, baisse-toi, je te prie : Je prendrai mon dîner dans le panier au pain, LA FONT. *Fabl.* VIII, 17. Exupère.... pousse si loin l'excès de son détachement et de ses largesses, qu'il est réduit de porter la divine eucharistie dans un panier d'osier, et le sang de Jésus-Christ dans un vase de terre, MASS. *Confér. Us. des reven. ecclés.* L'Automne, un panier à la main, Cueille les fruits qu'elle colore, BERNIS, *Quatre sais. Print.* || Panier de marée, panier dans lequel on apporte d'ordinaire la marée à la halle. || Panier à bouteilles, panier à compartiments, dans lequel on met des bouteilles. || On dit de même : le panier aux verres, le panier à l'argenterie. || Il est sot comme un panier, se dit d'un homme fort sot (locution qui s'explique par l'historique ; l'expression complète est : sot comme un panier percé). Pour le coup, monsieur l'avocat, vous voilà sot comme un panier, LEGRAND, *les Paniers,* sc. 25. || Il est resté sot comme un panier, il est demeuré muet de surprise, s'apercevant qu'il avait été attrapé. L'abbé penaud comme un panier, Dit : vous êtes des harangères, VADÉ, *Pipe cassée,* ch. 3. || Fig. et familièrement. Un panier percé, un prodigue, un dissipateur. Son mari [de la comtesse de Roucy] glorieux et bas plus qu'elle, panier percé qui jouait et perdait tout, ST-SIM. 39, 199. Cette Nérine-ci n'est pas trop pour mon maître, A-t-elle grand tort? non ; c'est un panier percé, REGNARD, *le Joueur,* I, 2. || Panier percé, se dit aussi d'une mémoire qui ne retient rien. || 2° Contenu d'un panier, panerée. Un panier de fruits, de raisin. || Le dessus du panier, ce qu'il y a de plus beau et ce qui est placé en dessus pour faire valoir le reste ; le fond du panier, le rebut, ce qu'il y a de moins beau, de moins bon. Une de nos folies a été de souhaiter de découvrir tous les dessous de cartes de toutes les choses que nous croyons voir, et que nous ne voyons point : tout ce qui se passe dans les familles, où nous trouverions de la haine, de la jalousie, de la rage, du mépris, au lieu de toutes les belles choses qu'on met au dessus du panier, SÉV. 197. || Fig. Le dessus du panier, ce qu'il y a de mieux. Je vous donne avec plaisir le dessus de tous les paniers, c'est-à-dire la fleur de mon esprit, de ma tête, de mes yeux, de ma plume, de mon [illegible]toire, SÉV. 234. || 3° Fig. L'anse du panier, les profits illicites que les domestiques font sur l'achat des denrées. Je m'accostais souvent de certaines servantes Que je voyais toujours propres, lestes, pimpantes, Et qui, pour soutenir l'éclat de leurs atours, Sur l'anse du panier faisaient d'habiles tours, *la Maltôte des cuisinières,* cité par CH. NISARD, *Revue de l'instruction publique,* 21e année, n° 1. La réponse des servantes aux langues calomnieuses qui ont frotté sur l'anse du panier ce carême, *Titre d'un opuscule imprimé à Paris en 1662,* ID. *ib.* Depuis le commencement du carême, je perds plus de six écus ; car ma maîtresse va tous les jours à la halle, et moi après elle avec un grand panier, je ne gagne pas pour faire mettre des bouts à mes souliers, depuis que je ne gouverne plus l'anse du panier, *ib.* Elle s'amusera à se faire brave aux dépens de l'anse du panier, *ib.* || Faire danser l'anse du panier, se dit d'une servante qui fait payer à ses maîtres ce qu'elle achète, plus cher qu'on ne le lui a vendu. || En un sens analogue, porter le panier. Sur chaque fourniture il vous revient un droit : Rôtisseur, épicier, chandelier, tout vous doit ; De porter le panier ne soyez pas honteuse, Et faites-vous payer le droit de la porteuse, *la Maltôte des cuisinières,* ID. *ib.* || Faire danser l'anse du panier, se disait au XVe siècle : battre le cabas, E. DESCH. *Miroir de mariage,* p. 68. (Battre le cabas, ou faire danser l'anse du panier, c'est en user librement avec le panier dont on est chargé.) || 4° Panier à salade, espèce de panier à jour, plus étroit du haut que du bas, ayant une anse en fil de fer ou en osier, où l'on met la salade après l'avoir lavée pour la faire égoutter. || Populairement. Panier à salade, voiture pour les prisonniers ; c'est une longue voiture séparée en [illegible] compartiments par une allée. || Le panier à salade est aussi une voiture élégante en osier pour la promenade. || 5° Panier au papier, panier où l'on jette les papiers inutiles, que l'on ne veut pas conserver. || Panier aux ordures, panier dans lequel on dépose les ordures, les épluchures de ménage, pour de là les jeter à la rue. || 6° Sorte de cage en [illegible], de forme conique, qui sert à chauffer le linge. Des paniers d'osier, de forme conique et à pointe, dont on fait usage pour chauffer le linge, GENLIS, *Maison rust.* t. I, p. 412, dans POUGENS. || 7° Panier d'un coche, grande caisse, faite d'osier qui se plaçait devant ou derrière le coche, et où l'on mettait des marchandises et parfois des voyageurs. Le dernier [illegible] suite qui sortira du royaume emmènera avec lui le dernier janséniste dans le panier du coche, [illegible] *Lett. à Voltaire,* 2 mars 1764. || 8° Panier à ouvrage, petite corbeille où les femmes mettent leurs ouvrages d'aiguille. || 9° Terme de jeu. Petite corbeille dans laquelle on met les enjeux. Mettre au panier. || Ces enjeux eux-mêmes. || 10° Panier [illegible], panier pour faire voyager des arbres rares, [illegible] en pleine végétation. || 11° Panier roulant, [illegible] d'ustensile avec lequel on fait marcher les enfants. Émile n'aura ni paniers roulants, ni lisières, [illegible] ROUSS. *Ém.* II. || 12° Ruche d'abeilles faite en paille ou en osier. Il lui demanda où diable il se venait fourrer nu, et les mains liées, entre des paniers à mouches, SCARR. *Rom. com.* II, 16. || 13° [illegible] garni de baleines, qui soutenait la robe des femmes. Julie : Il trouve le panier ridicule, incommode, [illegible] pour cet ornement il marque tant d'horreur....— [illegible]sette : Convenez que le vôtre est d'une [illegible] ampleur : Je ne m'étonne pas qu'il lui choque la vue, DESTOUCH. *Homme singul.* II, 1. J'eus beaucoup d'obligation à l'énorme panier de Mme de Vambures qui, en remplissant tout le fond du carrosse, m'apprit que je devais m'asseoir sur le devant, MARIVAUX. *Pays. parv.* part. 6. Ces Pyrrhus, ces Brutus en perruque, en chapeau, En paniers de baleine, couverts d'oripeau, FAVART, *Acajou,* I, 6. Son [illegible] pressé gémit sous les barrières D'un lourd panier qui flotte aux deux portières, VOLT. *Épît.* [illegible] laissé passer prudemment Les paniers la troupe [illegible]rée Qui remplit tout l'appartement De sa bigarrure dorée, ID. *ib.* 67. Les comédiens calquent les modes françaises sur l'habit romain, on voit Cornélie en pleurs avec deux doigts de rouge, Caton poudré à blanc, et Brutus en panier, J. J. ROUSS. *Hél.* [illegible] C'était l'Électre de Crébillon ; au lieu du panier ridicule et de l'ample robe de deuil qu'on lui avait vue dans ce rôle, elle [Mlle Clairon] y parut en simple habit d'esclave, MARMONTEL, *Mém.* V. || Fig. Paniers [illegible]

dit pour caractériser le goût du XVIIIᵉ siècle dans les modes et dans les arts. || 14° En architecture, une voûte, une arcade à anse de panier, une voûte, une arcade surbaissée, qui n'a pas son cintre parfait. || Ornement d'architecture plus étroit et plus haut que la corbeille, portant des fleurs et des fruits. || 15° Terme de maçonnerie. Plâtre au panier, plâtre qui a été passé par une sorte de panier d'osier à claire-voie. || 16° Sorte de piége pour les oiseaux. || 17° Panier à espadon, sorte de garde en osier, qui garnit une lame de bois, ou une languette en forme de sabre, dont on se sert pour apprendre à tirer l'espadon. || 18° Partie placée au milieu de la corde de l'arbalète, où se met la balle ou le jalet quand on veut tirer. || 19° Panier de bonde, sorte de nasse sans goulet, que l'on place ordinairement près des chutes de moulins. || 20° Sorte d'engin qui sert à nettoyer le coton arrivant des îles. || 21° Terme d'art militaire. Panier d'ancrage, engin de pontonnier, qu'on emploie à défaut d'ancre; c'est une sorte de panier en clayonnage qu'on remplit de gros gravier. || Panier à feu, machine de guerre, qui se jette avec un mortier, comme la bombe. || Proverbes. Il ne faut pas mettre tous ses œufs dans un même panier, voy. ŒUF, n° 2. || Petit mercier, petit panier, ou à petit mercier, petit panier, c'est-à-dire la dépense, l'entreprise doit être proportionnée à la fortune. || Au jour du jugement, chacun sera mercier et portera son panier, c'est-à-dire chacun répondra de ses œuvres. || Adieu paniers, vendanges sont faites, se dit quand il est venu quelque fléau sur les vignes, de sorte qu'on n'aura pas besoin de paniers, et fig. de toutes les affaires manquées sans ressource. Locution qui vient, d'après Brantôme, d'un capitaine Panier, qui, blessé mortellement, eut le temps de dire : Adieu, Panier, vendanges sont faites; mais cela paraît une invention; et l'explication naturelle de ce dicton doit être la vraie.

— HIST. XIIᵉ s. [Il] Garda sor destre [regarda à droite], s'a veü un panier, Où de rousoles [sorte de gâteau] avoit plus d'un milier, *Bat. d'Aleschans*, v. 3899. Cume le brief Hieu [la lettre de Hieu] vint à ces de Samarie, erranment colperent les chiefs as seisante fiz le rei, sis [si les] mestrent en paniers, e enveierent les à Hieu en Jesrael, *Rois*, p. 381. || XIIIᵉ s. Et bons poissons, Dont lor paniers furent garniz, *Ren.* 780. || XIVᵉ s. On dit que le pennier scent toujours le harenc, *Guescl.* var. du v. 1730. Une paire de panier fermant à clef, DE LABORDE, *Émaux*, p. 429. || XVᵉ s. Petit mercier, petit pannier, CH. D'ORL. *Chans.* 81. || XVIᵉ s. Que l'homme estant par trop lunier [consultant la lune], de fruits ne remplit son panier, O. DE SERRES, 49. Après avoir bien à point desjeuné, alloyt à l'ecclise, et luy portoyt on dans un grand panier un gros breviaire, RAB. *Garg.* I, 21. Vertus Dieu, que ne chantez-vous : adieu paniers, vendanges sont faites! je me donne au diable s'ilz [les ennemis] ne sont en notre clos, et tant bien couppent et seps et raisins, qu'il n'y aura par le corps Dieu de quatre années que halleboter [grapiller] dedans, ID. I, 27. Le capitaine Martin du Bellay recite, au voyage du Luxembourg, avoir veu les gelées si aspres, que le vin de la munition se coupoit à coups de hache et de congnée, se debitoit aux soldats par poids, et qu'ils l'emportoient dans des panniers, MONT. I, 261. Il est sot comme un panier percé, OUDIN, *Curios. franç.*

— ÉTYM. Berry, *pégnié*, *pégné*, *pénier*, *péné*; bourguig. *penei*; prov. *panier*; catal. *paner*; ital. *paniere*; du lat. *panarium*, corbeille à pain, qui vient de *panis*, pain; la corbeille à pain étant devenue corbeille en général. On a aussi indiqué *penarium*, lieu où l'on serre les victuailles; mais la forme est par *a* et non par *e* dans les plus anciens textes.

† **PANIÈRE** (pa-niè-r'), *s. f.* Sorte de grande corbeille à anses (terme très-répandu en France et principalement à Lyon et dans le Midi)

— ÉTYM. *Panier.*

† **PANIFIABLE** (pa-ni-fi-a-bl'), *adj.* Dont on peut faire du pain. Les produits panifiables de la mouture.

PANIFICATION (pa-ni-fi-ka-sion), *s. f.* Conversion des matières farineuses en pain. Dans la panification, on ne saurait mettre trop de soin à bien mêler la levûre avec la pâte, THENARD, *Traité de chim.* t. III, p. 340, dans POUGENS.

— ÉTYM. *Panifier.*

† **PANIFIER** (pa-ni-fi-é), *v. a.* Faire du pain avec une farine quelconque.

— HIST. XVIᵉ s. Toute farine assaisonnée par longue garde panifie mieux que la recente, O. DE SERRES, 621.

— ÉTYM. Lat. *panis*, pain, et *facere*, faire.

PANIQUE (pa-ni-k'), *adj.* Terreur panique, terreur subite et sans fondement. Toutefois j'aurais tort de jeter dans les cœurs, L'avis étant mal sûr, de paniques terreurs, CORN. *Cid*, II, 7. Et les lièvres sujets à des terreurs paniques, LA FONT. *Fabl.* V, 19. Les superstitieux sont dans la société ce que les poltrons sont dans une armée : ils ont et donnent des terreurs paniques, VOLT. *Dict. phil. Locke.* J'entretiens la vigilance de mes troupes, en excitant sous main des terreurs paniques, tantôt par des alertes fréquentes, tantôt par la fausse rumeur d'une trahison, d'une embuscade, BARTHÉL. *Anach.* ch. X. || Substantivement. Une panique, une terreur soudaine. La panique se mit parmi les spéculateurs. || Devenir panique, s'est dit en parlant d'une terreur qui perd son caractère alarmant; ce sens n'est plus usité. Nous avons eu de grandes terreurs; Dieu merci, elles sont devenues paniques, et il [Ch. de Sévigné] en sera quitte pour de petits anodins, SÉV. 8 sept. 1680.

— HIST. XVᵉ s. Leur terreur ne fut pas vaine ny panique, car ils furent investis par les François, *Mém. s. D. G.* ch. 32.

— ÉTYM. Πανικὸς, de Πᾶν, le dieu Pan, qui troublait les esprits.

† **PANIS** (pa-ni), *s. m.* Synonyme de panic.

† **PANLEXIQUE** (pan-lè-ksi-k'), *s. m.* Titre qu'on a donné au grand Dictionnaire de Boiste; il signifie Lexique universel ou complet.

— ÉTYM. Πᾶν, tout, et *lexique*.

1. **PANNE** (pa-n'), *s. f.* || 1° Étoffe fabriquée à la façon du velours et de même largeur, mais dont le poil est plus long et moins serré. Un de ses frères [du président Jeannin] se piquait tellement de belles mains, qu'il ne les montrait que sur de la panne noire pour les faire paraître encore plus blanches, TALLEM. DES RÉAUX, *Histor.* t. VI, p. 158, éd. 1835. Le velouté des pannes, soit en poil, soit en laine, sera toujours d'une même matière, et sans aucun mélange, *Lett. pat.* du 22 juill. 1780, *Amiens.* Panne, poil uni, long et court poil; panne à côtes; panne ciselée, *ib.* || Employé seul, panne s'entend toujours de la panne de soie. Manteau doublé de panne. Oh! c'est bien lui, sa perruque, sa canne, Son chapeau sous le bras, le bel habit de panne, PICARD, *Amis de collége*, I, 14. || Terme de blason. Fourrure de vair ou d'hermine. || Panne isabelle, variété d'anémone à peluches. || 2° Populairement. Être dans la panne, être dans la misère (probablement panne signifie ici haillon).

— HIST. XIIIᵉ s. Dou mantiel fu la pene chiere, DU CANGE, *pannus.* Delez la penne de l'escu Parmi l'espaule l'a feru, ID. *ib.* Et le jayant [géant] parmi la pane De l'escu le fiert de sa mache, ID. *ib.* Les robes et les pennes grises, *la Rose*, 8911. Quar il la trova el chastel Afublée d'un viez mantel, Dont la pane le drap passoit, RUTEB. II, 240. || XIVᵉ s. On ne peut tixtre en une couverture de laine plus de deux aulnes de piennes, puisqu'il y a lisieres, DU CANGE, *pannus.* Ce iert [ce sera] bien dras selonc la penne, J. DE CONDÉ, t. III, p. 26. || XVᵉ s. Plus donnons à notre dite belle seur deux de nos pannes, l'une de martre, et l'autre d'armines, des meilleures de nos longues robes, DU CANGE, *pannus.*

— ÉTYM. Prov. *penna*, *pena*, panne, et aussi paroi; anc. esp. *peña*; bas-lat. *panna.* Diez le tire du latin *penna*, plume, qui, il est vrai, n'a jamais eu le sens d'étoffe veloutée, mais par l'intermédiaire de l'allemand *Feder*, qui a signifié plume et velours, et qui aurait été traduit par *penne* dans les langues romanes. Il est peut-être plus naturel d'y voir une forme féminine du latin *pannus*, étoffe; non sans influence de *panus*, fil de tisserand, à en juger par des textes où *pienne* signifie fil.

2. **PANNE** (pa-n'), *s. f.* Graisse qui garnit la peau du cochon et de quelques autres animaux. L'orateur voulut d'abord lui faire la révérence; mais les trois étages de son menton et la panne épaisse et ferme de son ventre ne laissaient pas assez d'espace et de jeu pour y faire de nouveaux plis, FURETIÈRE, *Factums*, t. II, p. 298.

— HIST. XIIIᵉ s. Sains [graisse] fondus ne doit point de coustume à Petit-pont, ne penne d'oint ne doit noiant, *Liv. des mét.* 292.

— ÉTYM. Génev. *penne*, graisse du ventre d'un porc. Peut-être, par assimilation à une étoffe, est-il le même que le précédent.

3. **PANNE** (pa-n'), *s. f.* || 1° Terme de marine. Guipon de panne, morceaux d'une grossière étoffe de laine, cloués à l'extrémité du bâton, dont les calfats se servent pour étendre le brai. || 2° En panne, se dit de l'état où est un navire, lorsque, une partie de ses voiles tendant à le faire aller en avant et l'autre partie le poussant vers l'arrière, il reste, sinon absolument immobile, du moins s'agitant presque sur place, dérivant un peu et ne faisant pas de route, JAL. Nous la passâmes [la nuit] en panne sous les huniers, tous les ris pris et le cap au large, BOUGAINVILLE, *Voyage*, t. I, p. 22, dans POUGENS. || Mettre en panne, brasser certaines voiles sur le mât pour équilibrer celles qui reçoivent le vent sur leur face postérieure et arrêter par là l'élan du navire. À ladite heure, nous avons mis en panne pour le voir passer; c'était un Anglais qui venait de Gênes, *Journal de route*, 1688, dans JAL. || Au commencement du XVIIᵉ siècle, mettre en panne, c'était mettre à la bande ou faire pencher un vaisseau sur un bord avec ses voiles, pour étancher quelque voie d'eau qui se trouvait de l'autre bord, JAL. || Rouler panne sur panne, se dit d'un navire qui roule beaucoup et dont les oscillations sont également grandes à droite et à gauche. || Fig. et familièrement. Se tenir en panne, rester en panne, cesser d'agir en attendant un moment plus favorable. Le duc de Monteleone voulait se tenir en panne en attendant qu'il vît d'où viendrait le vent, ST-SIM. 90, 185. || Panne sèche, se dit lorsqu'on met en panne sans aucune voilure, et par le seul effet de la barre du gouvernail; dans les autres cas on dit panne courante.

— ÉTYM. Le même que *panne* 1, c'est-à-dire pièce d'étoffe, ici appliqué aux voiles.

4. **PANNE** (pa-n'), *s. f.* Pièce de bois posée horizontalement sur la charpente d'un comble pour porter les chevrons. || Panne de brisis, celle qui soutient le pied des chevrons à l'endroit où le comble est brisé.

— HIST. XIVᵉ s. Pour la couverture du four, pour essaule et painne, douze sols, DU CANGE, *panna.* || XVIᵉ s. Si aucun veut lever sa maison plus haut que celle de son voisin, doit mettre une panne de bois de son costé, *Coust. génér.* t. II, p. 718.

— ÉTYM. Autre forme de *pan*, dans le sens de pièce, morceau.

† 5. **PANNE** (pa-n'), *s. f.* Nom donné, dans nos départements du Nord, à une tuile ayant la forme de deux tuiles faîtières, réunies de telle sorte que la coupe transversale serait une espèce d'*S*. On se sert de pannes pour couvrir les maisons, LEGOARANT.

6. **PANNE** (pa-n'), *s. f.* Partie du marteau opposée au gros bout, ou tête. Frapper de panne. || Terme de métallurgie. Partie inférieure du marteau par laquelle s'opère la percussion.

— ÉTYM. Allem. *Bahn*, panne du marteau

† **PANNÉ, ÉE** (pa-né, née), *adj.* Terme populaire. Misérable. Il est bien panné. Il a un air panné.

— ÉTYM. Voy. PANNE 1, n° 2.

PANNEAU (pa-nô), *s. m.* || 1° Petit pan d'étoffe, acception vieillie, et qu'on ne trouve même que dans cette locution vieillie elle-même : Crever dans ses panneaux, être suffoqué. Pour moi, j'en ai le cœur si serré, qu'à peine puis-je respirer. — Trivelin : Et moi, j'en crève dans mes panneaux, LEGRAND, *les Brouilleries*, sc. 4. Courtebotte, en homme d'esprit, voyant que le roi crevait, comme l'on dit, dans ses panneaux, en voulant se retenir.... COMTE DE CAYLUS (GROSLEY), *Féeries, Prince de Courtebotte*, *Œuv.* t. VIII, p. 139, dans POUGENS. || 2° Terme d'architecture. Toute face d'une pierre taillée. || Toute partie d'un ouvrage d'architecture, de menuiserie, etc. qui offre un champ, une surface de médiocre grandeur encadrée de moulures. Un panneau de lambris. Une porte à panneaux. Les panneaux d'un carrosse. Tableau peint sur panneau. Tous les panneaux par Martin sont vernis, VOLT. *Nanine*, III, 6. Enfin, appuyant par hasard la main sur un ressort caché, le panneau s'est ouvert en rentrant dans la coulisse pratiquée dans le mur, GENLIS, *Mères riv.* t. I, p. 46, dans POUGENS. || Panneau flexible, celui qui est fait sur du carton, du ferblanc, etc. pour pouvoir ensuite être appliqué sur une face concave, convexe, cylindrique, etc. || Panneau de sculpture, se dit des ornements sculptés dans un panneau. || Panneau de fer, l'ensemble des ornements fixés dans le cadre d'un balcon, d'une rampe, d'une porte de fer. || Panneau de glace, une glace tenant lieu de panneau. || On dit dans un sens analogue : panneau de vitre, de verre. Il y aura un grillage du côté de l'écurie, un panneau de verre du côté de la maison, et un volet qui fermera hermétiquement, GENLIS, *Maison rust.* t. I, p. 147, dans POUGENS. || Terme de maçonnerie. Maçonnerie dont on remplit les entre-deux des poteaux d'une cloison, d'un pan de bois. || Terme de construction. Planche ou feuille de métal, découpée suivant la forme exacte du profil d'une pierre, et servant à la tailler. || Terme de charpente. La partie d'échiffre d'un escalier, comprise entre le patin, le limon et le poteau

ou noyau, et qui est vide ou remplie de dosses. On dit aussi panneau d'échiffre. || Terme de menuiserie. Panneau de hauteur, panneau plus haut que large, au haut d'un lambris ou d'une porte. Panneau d'épaisseur, celui qui affleure le bâti des deux côtés ou parements. || Terme de marbrier. Nom des morceaux de marbres rapportés dans l'encadrement d'un foyer, ou entre les pilastres d'un chambranle circulaire. || Terme de vitrier. Assemblage de plusieurs morceaux de verre taillés de figures diverses et attachés par le moyen de languettes de plomb. Y a-t-il en Sorbonne une porte, ou un panneau de vitre où vous [Mazarin] n'ayez fait mettre vos armes? FÉN. *Dial. des morts mod.* 19. || 3° Terme de peinture. Planche dressée pour exécuter un tableau sur bois. || 4° Terme de jardinage. Châssis vitré qui s'adapte sur un coffre, pour couvrir des plantes sur une couche. || 5° Terme de marine. Pièce de bois qui ferme l'écoutille et, abusivement, l'écoutille elle-même. || Grand panneau, le panneau qui sert à fermer la grande écoutille. || 6° Filet pour prendre des lièvres, des cerfs et autres bêtes. Tendre un panneau, des panneaux. || Fig. et familièrement. Piége. Quoique bien averti, j'étais dans le panneau. — Va, n'appréhende pas d'y tomber de nouveau, CORN. *Ment.* II, 6. Montre-nous ton moineau, Et ne me tends plus de panneau, LA FONT. *Fabl.* IV, 19. Dans mes propres panneaux j'ai donné, j'en enrage, ID. *Florent.* I, 12. Ce conseil adroit.... Jette dans le panneau l'un et l'autre vieillard, MOL. *l'Ét.* I, 10. La pauvre Blake avait donné dans le panneau que vous lui tendiez, HAMILT. *Gramm.* 10. Ceux qui ont reçu le plus d'esprit en naissant, sont souvent ceux qui sont la dupe des panneaux les plus grossiers, COMTE DE CAYLUS, *Féeries, princesse Pimprenelle*, Œuv. t. VIII, p. 367, dans POUGENS. || 7° Terme de sellier. Coussinets placés sous les bandes de l'arçon d'une selle (les selles de cavalerie n'en ont pas, elles sont dites à bandes sèches; les selles d'officiers et celles d'artillerie en ont, elles sont dites à bandes à panneaux). || 8° Terme de chapelier. Sorte de chevalet sur lequel porte la chanterelle à l'extrémité de l'arçon, et qui sert à bander la corde, quand l'ouvrier veut faire vaguer l'étoffe. || 9° *S. m. pl.* Se dit de deux roues de champ, dans les machines à friser les étoffes.

— HIST. XIII° s. Et puis comment il s'en ala Laver en l'eve du fossé, Et il a son panel troussé, *Ren.* 5006. Les chars crues ils mettent entre leur selles et leur paniaus, quant le sanc en est bien hors, si la manjuent toute crue, JOINV. 254. || XIV° s. Les panneaux doivent estre de fil cordé peu tors, *Modus*, f. XLIX, *verso*. Celuy qui portera le penel, *ib.* || XV° s. Chacun emporte entre la selle et le panneau une grande plate pierre, FROISS. I, I, 34. Si monta sus le comte sans selle et sans pannel, ID. II, II, 160. Au trou où le conin [lapin] se glice, Ma bourse et mon pannel tendroie, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 438. || XVI° s. Guette au panneau, *Moyen de parv.* p. 11, dans LACURNE. Et pour un cent de clous qui a servy et a esté employé aux panneaux de la dite galleace, *Ms. de* 1544, dans JAL.

— ÉTYM. Diminutif de *pan* 1; prov. *panel*.

PANNEAUTER (pa-nô-té; les garde-chasses prononcent pa-no-té), *v. n.* || 1° Terme de chasse. Tendre des panneaux pour prendre des lapins, des cerfs, des daims, etc. || 2° Terme de jardinage. Mettre des panneaux sur une couche.

— ÉTYM. *Panneau*.

† **PANNEAUTEUR** (pa-nô-teur), *s. m.* Celui qui braconne avec des panneaux. Une autre perquisition était opérée chez le nommé R..., colleteur et panneauteur redouté des gardes, *Moniteur univers.* 8 sept. 1867, p. 1180, 3° col.

† **PANNEFIN** (pa-ne-fin), *s. m.* Sorte de papier qu'on fabrique en Hollande.

† **PANNELLE** (pa-nè-l'), *s. f.* Ancien nom d'une sorte de sucre. Pannelles de Chypre ou sucre rouge en poudre, le cent pesant de 40 livres, *Déclar.* du roi, nov. 1640, tarif.

† **PANNEQUET** (pa-ne-kè), *s. m.* Sorte de pâtisserie. Frottez votre poêle de beurre à chaque pannequet que vous ferez, [illegible], *Maison rust.* t. II, p. 166, dans POUGENS.

† **PANNER** (pa-né), *v. a.* Creuser avec la partie du marteau appelée panne.

— ÉTYM. *Panne* 6.

† **PANNERESSE** (pa-ne-rè-s'), *s. f.* Terme de maçonnerie. Pierre qui est posée dans un mur de manière à laisser voir sa longueur et sa hauteur. Mettre des pierres alternativement en panneresse et en boutisse, LEGOARANT. || Par analogie, on dit mettre en panneresse des briques, des gazons.

PANNETON (pa-ne-ton), *s. m.* La partie d'une clef où sont les dents. || Panneton d'espagnolette, partie saillante sur le corps de l'espagnolette qui sert à fermer les deux volets de la fenêtre, en entrant dans l'agrafe posée sur l'un et en appuyant sur l'autre.

— ÉTYM. Origine inconnue.

† **PANNEXTERNE** (pa-nèk-stèr-n'), *s. f.* Terme de botanique. Partie externe du péricarpe.

— ÉTYM. *Panne* 1, et *externe*.

† **PANNICULE** (pa-nni-ku-l'), *s. m.* || 1° Terme d'anatomie. Couche musculeuse ou cellulaire, qui se trouve sous la peau. Le pannicule charnu. || Le pannicule adipeux, nom que les anciens anatomistes donnaient à la couche cellulaire sous-cutanée. Pendant les neuf mois que ces grands animaux [les ours marins] séjournent sur les côtes de Kamtschatka, c'est-à-dire depuis le mois d'août jusqu'au mois de juin, ils ont sous la peau un pannicule graisseux de près de quatre pouces sur le corps, BUFF. *Quadrup.* t. XI, p. 199. || 2° Peau qui couvre les cornes de certains ruminants. || 3° Terme de pathologie. Réunion de plusieurs ptérygions sur la cornée, qui en est plus ou moins complétement recouverte.

— REM. On l'a fait quelquefois féminin; à tort; on le confondait avec panicule.

— HIST. XIV° s. L'utilité pourquoi pluiseurs pannicles sont ou [au] cervel, si est.... H. DE MONDEV. f° 15. || XVI° s. L'epiderme, le vrai cuir, le pannicule charneux meslé avecques la gresse, PARÉ, I, 2. Le pannicule charneux, autrement nommé musle large ou peaucier, ID. IV, 3.

— ÉTYM. Provenç. *pannicol;* espagn. *paniculo;* ital. *panniculo;* du lat. *panniculus*, diminutif de *pannus* (voy. PAN 1).

† **PANNIFORME** (pan-ni-for-m'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui ressemble à un morceau de drap ou de feutre; plissé, ondulé.

— ÉTYM. *Panne* 1, et *forme*.

† **PANNINTERNE** (pa-nnin-tèr-n'), *s. f.* Terme de botanique. Membrane interne du péricarpe.

— ÉTYM. *Panne* 1, et *interne*.

† **PANNOIR** (pa-noir), *s. m.* Marteau d'épinglier.

— ÉTYM. *Panne* 6.

† **PANNON** (pa-nnon), *s. m.* || 1° Terme de blason. Pannon généalogique, écu rempli de diverses alliances des maisons desquelles un gentilhomme est descendu, et qui sert à faire ses preuves de noblesse. || 2° Terme de marine. Pannon de pilote, nom donné à des plumes enfoncées dans de petits morceaux de liége, qu'on laisse voltiger au vent, pour connaître d'où il vient.

— ÉTYM. Autre forme de *pennon*.

† **PANNUS** (pa-nnus'), *s. m.* Voy. PANUS.

PANONCEAU (pa-non-sô), *s. m.* || 1° Écusson d'armoirie, tel qu'on le met sur un poteau, pour marquer la juridiction. Les panonceaux du prince, les panonceaux d'un seigneur. || Girouette sur laquelle les armes du seigneur étaient peintes ou découpées à jour. || 2° Écusson à la porte des notaires. || Les huissiers, les commissaires-priseurs placent aussi des panonceaux au-dessus de leurs portes.

— HIST. XII° s. Li bon espiés ne fu pas oubliés; Grans fu li fers, si est bien acerés; En lonc estoit uns penonciaus fermés [fixé], *Raoul de C.* 169. || XIII° s. Il avoit bien CCC nageurs en sa galie, et à chascun de ses nageurs avoit une targe de ses armes, et à chascune targe avoit un pennoncel de ses armes battu à or, JOINV. 216. || XIV° s. Le premier penoncel qui là fu mis present, Ce fu le noble duc à qui Bourbon apent, *Guesclin*, v. 21237. || XV° s. Si se tinrent ainsi cette nuit tous armés, chascun dessous sa banniere ou son penonceau, FROISS. I, I, 44. || XVI° s. Les Albanoys avec demyes lances Bruire faisoient leurs pannonceaulx au vent, J. MAROT, V, 29. Les penonceaulx et guydons de l'armée, ID. V, 226. Tant faire les criées et proclamations devant la principale porte de l'eglise parrochiale, et mettre affiches et panonceaux contre les portes de la ditte eglise et hostel de ville, *Coust. gén.* t. I, p. 43.

— ÉTYM. Diminutif de *pannon;* provenç. *penoncel;* ital. *pennoncello*.

† **PANOPLIE** (pa-no-plie), *s. f.* Armure complète d'un chevalier du moyen âge. || Se dit aussi d'un panneau de bois ou recouvert de velours, en forme d'écu ordinairement, sur lequel on accroche symétriquement des armes rares pour orner un cabinet, ou une salle quelconque.

— ÉTYM. Πᾶν, tout, et ὅπλα, armes.

† **PANOPTIQUE** (pa-no-pti-k'), *adj.* || 1° Lunette panoptique, lunette où les verres sont remplacés par des plaques en cuivre noirci, qui ont au centre un trou de la grandeur d'une épingle; cette lunette permet à toutes les vues de s'accommoder aux plus courtes distances. || 2° Bâtiment panoptique, bâtiment construit de telle manière que d'un point de l'édifice on peut voir tout l'intérieur. || Substantivement. On a proposé de bâtir un panoptique pour servir de maison de correction.

— ÉTYM. Πᾶν, tout, et *optique*.

PANORAMA (pa-no-ra-ma), *s. m.* Tableau cylindrique disposé de manière que le spectateur placé au centre voit les objets représentés, comme si, placé sur une hauteur, il découvrait tout l'horizon dont il serait environné. L'inventeur du panorama est M. Robert Barker, natif d'Édimbourg et peintre de portrait; ce fait est constaté par la patente ou brevet d'invention qui lui fut accordé à ce sujet le 19 juin 1787, VINCENT, *Instit. Mém. litt. et beaux-arts*, t. V, p. 65. C'est sous la direction de Fulton qu'a été exécuté le premier panorama qu'on ait vu à Paris; il représente la vue de cette immense cité, ID. *ib.* p. 61. || Fig. Ma mémoire est un panorama; là viennent se peindre sur la même toile les sites et les cieux les plus divers avec leur soleil brûlant ou leur horizon brumeux, CHATEAUB. dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— ÉTYM. Πᾶν, tout, et ὅραμα, vue.

† **PANORAMATIQUE** (pa-no-ra-ma-ti-k') et **PANORAMIQUE** (pa-no-ra-mi-k'), *adj.* Qui offre les caractères du panorama. Une vue panoramatique. Travaux panoramiques, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LXII, p. 879.

† **PANOROGRAPHE** (pa-no-ro-gra-f'), *s. m.* Instrument, inventé en 1824, pour obtenir immédiatement, sur une surface plane, le développement de la vue perspective des objets qui entourent l'horizon.

— ÉTYM. Πᾶν, tout, ὅρος, limite, et γράφειν, tracer.

† **PANOUFLE** (pa-nou-fl'), *s. f.* Terme populaire. Morceau de peau de mouton avec sa laine, dont on garnit des sabots.

— HIST. XIII° s. L'en te devroit en ung putel Tooiller cum un viez panufle [haillon], *la Rose*, 6406.

— ÉTYM. Probablement, dit Scheler, *panne* 1, avec une finale *oufle* qui est une espèce d'augmentatif.

† **PANOUILLE** (pa-nou-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Épi de maïs, dans l'Autunois.

— ÉTYM. Lat. *paniculus* (voy. PANICULE).

† **PANPOURCEAU** (pan-pour-sô), *s. m.* Fort piquet qui soutient le filet des chasseurs aux pluviers.

PANSAGE (pan-sa-j'), *s. m.* Action de brosser, d'étriller, pour un but hygiénique, le corps d'un animal domestique. || Effets de pansage, expression collective par laquelle on désigne le bouchon de paille, l'étrille, la brosse, l'éponge, l'époussette, en un mot tout ce qui sert au pansage du cheval, LEGOARANT. Chaque cavalier doit avoir ses effets de pansage dans sa musette. Il a perdu un effet de pansage.

— ÉTYM. *Panser*.

† **PANSARD, ARDE** (pan-sar, sar-d'), *adj.* Qui a un gros ventre. S'est dit quelquefois pour pansu.

— HIST. XVI° s. Les festes de saint Pansard, auquel temps un chacun sçait que fleurisent les maux de gueule, *Contes de Cholières*, f° 88, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Panse*.

PANSE (pan-s'), *s. f.* || 1° Ventre, dans le langage familier. Qu'importe qui vous mange, homme ou loup? toute panse Me paraît une à cet égard; Un jour plus tôt, un jour plus tard, Ce n'est pas grande différence, LA FONT. *Fabl.* X, 6. .... Me voilà bien surprise; J'ai passé par ici depuis cinq ou six jours. Un rat, qui la voyait en peine, Lui dit: vous aviez lors la panse bien moins pleine, ID. *ib.* III, 17. Tu ne songeais qu'à te garnir la panse, DU CERCEAU, *Poésies, plaintes.* || Avoir la panse ronde, se dit de quelqu'un qui a bien mangé. Sachez qu'hier, sa panse ronde Et l'œil obscurci par Bacchus, Jupin..., BÉRANGER. *Bluets.* || Populairement. Se faire crever la panse, se faire tuer à la guerre ou en duel. || Fig. Avoir les yeux plus grands que la panse, avoir pris de plus grands yeux que grand'panse, avoir moins d'appétit qu'on ne croyait. || 2° Premier estomac des animaux ruminants. J'ai fait nourrir deux agneaux de même âge et sevrés en même temps, l'un de pain et l'autre d'herbe; les ayant ouverts au bout d'un an, j'ai vu que la panse de l'agneau qui avait vécu d'herbe était devenue plus grande de beaucoup que la panse de celui qui avait été nourri de pain, BUFF. *Quadrup.* t. I, p. 210. || Terme de maréchal. L'estomac du cheval. || 3° Une panse d'a, voy. A. || Il n'y a pas seulement fait une panse d'a, se dit de celui qui s'attribue, ou à qui on attribue quelque part à un ouvrage, mais qui cependant n'y a pas travaillé. || 4° Panse d'une bouteille, d'une cornue, la partie renflée d'une bouteille, d'une cornue. || 5° Endroit où le collier d'un cheval est le plus large par derrière. || 6° Panse d'une cloche, le bord, l'endroit où le battant va frapper. || 7° Terme de relieur. La

converité du marteau à battre. || 8° Partie inférieure du fût d'un balustre. || 9° Panse de Damas, espèce de gros raisin. || Panse musquée, cépage des Pyrénées Orientales. || 10° Panse de vache, linge ouvré qui se fabrique en Picardie. || Proverbe. Après la panse vient la danse, c'est-à-dire après la bonne chère, le divertissement.

— HIST. XII° s. Ains que de moi facent la lor vuellance [leur volonté], En estera parcie [sera percée] mainte pance, *Raoul de C.* 163. || XIII° s. Voire voir, m • g'emple ma pance De bons morciaus et de bons vins, *la Rose*, 14426. Ahi! grant cler, grant provandier, Qui tant estes grant viandier, Qui fetes Dieu de vostre pance, Dites moi par quel acointance Vous partirez au Dieu roiaume, RUTEB. 95. || XIV° s. Comme bestes il ne ouvrent [travaillent] fors de remplir leurs pances, ORESME, *Eth.* 96. Que du cheval les fist cheoir panche souvine [en l'air], *Baud. de Seb.* VII, 224. || XV° s. Monseigneur, Dieu et la riviere sont aujourd'hui pour vous ; car elle est si basse, au plus profond, que nos chevaux n'en ont pas ou jusques à la panse, FROISS. II, III, 79. Entre les choses de jeunesse Que l'on m'aprinst dès mon enfance, Mon maistre me blasma yvresse Et à trop emplire ma pence, E. DESCH. *Qu'il faut tenir sa parole.* Car de la panse vient la danse, VILLON, *G. testam.* || XVI° s. Estans bien appesantis de leurs corps pour avoir mangé à panse pleine, AMYOT, *Marius*, 33.

— ÉTYM. Picard, *panche;* provenç. *pansa, panga;* cat. *panxa;* esp. *panza:* port. *pança;* ital. *pancia;* du lat. *pantex, panticis*, ventre.

PANSÉ, ÉE (pan-sé, sée). *part passé* de panser. || 1° Qui a reçu les remèdes et les appareils nécessaires. Une plaie bien pansée. || 2° Qui a reçu le pansage. Un cheval pansé. || 3° Fig. et populairement. Cet homme est bien pansé, c'est-à-dire il a bien mangé et bien bu.

† **PANSÉLÈNE** (pan-sé-lè-n'), *s. f.* Ancien terme d'astronomie. Pleine lune.

— ÉTYM. Πᾶν, tout, et σελήνη, lune.

PANSEMENT (pan-se-man), *s. m.* || 1° Action de panser une plaie. Ils allèrent tous les deux, pendant six mois, faire le pansement des blessés à l'hôpital de la Charité, MAIRAN, *Éloges, Petit.* || 2° Pansement de la main, ou, simplement, pansement, action de panser les chevaux et autres animaux. Le pansement de la main est un soin que les cultivateurs ne doivent pas considérer comme indifférent, GENLIS, *Maison rust.* t. I, p. 201, dans POUGENS.

— ÉTYM. *Panser.*

PANSER (pan-sé), *v. a.* || 1° Appliquer méthodiquement les topiques ou les appareils sur une partie malade. Un homme.... qui a été mis chez un médecin pour être pansé, MOL. *Pourc.* II, 7. Ils sont dans une ville en deçà du Rhin pour se faire panser, SÉV. 148. || Fig. Amour... . Me fait panser leurs maux, RÉGNIER, *Dial.* || 2° Panser de la main, ou, simplement, panser, opérer le pansage des animaux domestiques. || Par extension. Panser des chiens, des oiseaux, etc. leur donner à manger. || 3° Se panser, *v. réfl.* Se soigner, et, par extension, se dorloter.

— HIST. XIV° s. [Ma femme] Que je tant pensoie et amoie, J. DE CONDÉ, t. II, p. 16. [Une dame].... dou levrier mout bien pensa, Tant com li ciens [le chien] fu biaus et cras, ID. *ib.* p. 346. Premierement rectefie la discrasie ; en après pense de la plaie et de l'ulcere, H. DE MONDEVILLE, f° 67. Que par la dicte dame Agnès vous faciez diligemment penser de vos bestes de chambre, comme petis chiennès, oiselets de chambre, *Ménagier*, II, 3. || XV° s. Il la fit mettre en une chambre, et commanda qu'elle fust très bien pansée [traitée], LOUIS XI, *Nouv.* VIII. || XVI° s. Vous m'avez, sire, vous mesme rendu moins hardy que je n'estois, en me faisant penser et guerir des maulx pour lesquelz je ne tenoye compte de ma vie, AMYOT, *Pélop.* I. Si amena Marius à la monstre son cheval qu'il pensoit luy mesme, ID. *Marius*, 22. Je m'en doubte que je l'ay pancé [je crois lui avoir percé la panse, par un jeu de mot entre panse et panser], PALSGRAVE, p. 652. Antigonus.... commanda à ses medecins de le panser d'une maladie longue et interieure qui l'avoit tormenté longtemps, MONT. II, 6.

— ÉTYM. Provenç. esp. et port. *pensar*. Les exemples du XIV° siècle montrent que *panser* est le même que *penser;* car ils disent *penser de* pour soigner. La liaison des idées est que, pour *panser* quelqu'un ou quelque chose, il faut d'abord y *penser*.

† **PANSIÈRE** (pan-siè-r'), *s. f.* Partie de l'armure du XV° siècle qui embrasse la partie inférieure du corps, elle est souvent formée de plusieurs lames articulées.

— ÉTYM. *Panse.*

† **PANSLAVISME** (pan-sla-vi-sm'), *s. m.* Système politique de la Russie, tendant à rattacher à son empire tous les peuples slaves.

— ÉTYM. Πᾶν, tout, et *Slave*.

† **PANSOPHIE** (pan-so-fie), *s. f.* Toute sagesse, science universelle. Un livre en langage allemand.... intitulé Pansophie ou *Speculum sophisticum rodostauroticum*, NAUDÉ, *Rosecroix*, VI, 3.

— ÉTYM. Πᾶν, tout, et σοφία, sagesse.

† **PANSPERMIE** (pan-spèr-mie), *s. f.* Système suivant lequel les germes des corps organisés sont disséminés partout et n'attendent que des circonstances favorables pour se développer. || Fig. Pour ne faire une panspermie et confusion de toutes choses, NAUDÉ, *Rosecroix*, VII, 3.

— ÉTYM. Πᾶν, tout, et σπέρμα, graine.

† **PANSPERMIQUE** (pan-spèr-mi-k'), *adj.* Qui a rapport à la panspermie.

PANSU, UE (pan-su, sue), *adj.* Terme familier. Qui a une grosse panse. || Substantivement. Un gros pansu. || Par extension. Vases pansus, vases qui sont en forme de ventre.

— ÉTYM. *Panse;* génev. *panfu*.

† **PANT.... PANTO....** préfixes qui signifient tout, et qui représentent le grec πάντα, παντός, lequel les étymologistes regardent comme une mutilation de ἄπαντ....

† **PANTAGNIÈRES** (pan-ta-gnè-r'), *s. f. pl.* Terme de marine. Cordes pour assurer les mâts dans la tempête, et pour tenir les haubans plus roides et plus fermes.

† **PANTAGRUÉLION** (pan-ta-gru-é-li-on), *s. m.* Nom plaisant donné par Rabelais au chanvre, parce que, Pantagruel représentant un roi de France, probablement Henri II, et la corde de chanvre servant à pendre, le pantagruélion figurait un droit régalien.

† **PANTAGRUÉLIQUE** (pan-ta-gru-é-li-k'), *adj.* Digne de Pantagruel, conforme aux habitudes de Pantagruel. Tous ces couples.... buvaient avec une ardeur juvénile et pantagruélique, E. SUE, *le Juif errant*, part. IV, ch. 3.

† **PANTAGRUÉLISER** (pan-ta-gru-é-li-zé), *v. n.* Mener joyeuse vie.

— ÉTYM. Voy. PANTAGRUÉLISME.

† **PANTAGRUÉLISME** (pan-ta-gru-é-li-sm'), *s. m.* Sorte de philosophie épicurienne. C'est dans ce bon esprit gaulois Que le gentil maître François Appelle pantagruélisme, J. B. ROUSS. *Réponse à Chaulieu.*

— HIST. XVI° s. Pantagruelisme, vous entendez que c'est certaine gayeté d'esprit conficte en mespris des choses fortuites, RAB. IV, *Prologue de l'auteur.*

— ÉTYM. *Pantagruel*, le fils de Gargantua, et l'un des héros de l'œuvre de Rabelais, qui le représente comme aimant à jouir de la vie.

† **PANTAGRUÉLISTE** (pan-ta-gru-é-li-st'), *s. m.* Partisan du pantagruélisme. Pour l'esbattement des pantagruélistes et non aultres, H. DE BALZAC, dans le titre de ses *Contes drolatiques.*

PANTALON (pan-ta-lon), *s. m.* || 1° Nom donné par plaisanterie aux Vénitiens (on met une majuscule). || 2° Nom d'un personnage bouffon du théâtre italien, qui porte une culotte longue et qui représente les vieillards (on met une majuscule). Deux gros joufflus.... six Pantalons.... apothicaire, lavement, jamais je n'ai été si soûl de sottises, MOL. *Pourc.* II, 4. Jeudi 7 décembre 1684 : Le soir, il y eut comédie italienne, où le Pantalon parut pour la première fois ; madame la Dauphine le trouva assez bon, DANGEAU, I, 78. Des tapisseries de ce temps-là représentent ce prince [François I^{er}] et ses courtisans vêtus comme des Pantalons, c'est-à-dire d'un pourpoint à petites basques et d'un caleçon tout d'une pièce avec les bas, SAINT-FOIX, *Ess. Paris*, *Œuv.* t. IV, p. 114, dans POUGENS. Une des choses qui rendent ennuyeux le Pantalon de la comédie italienne..., J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Truffaldin et Pantalon paraissent souvent dans ces drames burlesques à côté des plus grands rois de la terre, STAEL, *Corinne*, XVI, 1. || Fig. À la barbe de Pantalon, en présence de Pantalon, en présence et en dépit de celui que la chose regarde (locution tirée des comédies où Pantalon était bafoué). || 3° Fig. et familièrement. Homme qui prend toutes sortes de figures, qui joue toute sorte de rôles pour en venir à ses fins (on met une minuscule). Broussel me coula ces paroles dans l'oreille : Ce n'est là [Mazarin] qu'un pantalon, RETZ, II, 148. Le vieux pantalon [nom donné par Monsieur à Chateauneuf, garde des sceaux, en 1651], ID. *Mém.* liv. III, t. II, p. 295, dans LACURNE. Plus on approfondit tout ce qui a rapport à ce pantalon suisse, plus on trouve de preuves de son incroyable vanité, MAINTENON, *Lett. au D. de Noailles*, 10 juin 1710. || 4° L'habit que porte d'ordinaire le bouffon de ce nom. || 5° Culotte qui descend jusqu'au bas de la jambe. Winckelmann paraît s'être trompé, lorsqu'il a dit que le *subligaculum* des acteurs romains était un pantalon comme nous disons aujourd'hui, MONGEZ, *Inst. Mém. hist. et litt. anc.* t. IV, p. 298. Les anciens préjugés renaissent ; On va quitter les pantalons, BÉRANG. *Vieux habits.* La redingote bleue et l'étroit pantalon, Le gilet haut croisé, les bottes sans talon, Et ce large col noir, dont la ganse impuissante Dissimule si mal une chemise absente, BARTHÉLEMY et MÉRY, *la Corbiéréide*, chant III, *les Mouchards.* || Pantalon à pieds, pantalon qui a des pieds comme les bas. || 6° La première des figures qui composent le quadrille ordinaire, et qui comprend les pas figurés suivants : 1° chaîne anglaise entière (8 mesures) ; 2° le cavalier et la dame balancent l'un à l'autre et font un tour de main (8 mesures); 3° chaîne des dames (8 mesures); 4° grand rond en pas de galop (8 mesures); les quatre autres danseurs font la même chose à leur tour. Le pantalon se dansait un peu différemment au commencement de ce siècle, c'est-à-dire qu'à la 4° partie, au lieu du grand rond en galop, on faisait une demi-queue du chat, et une demi-chaîne anglaise. || 7° Une des moyennes sortes de papier qui se fabriquent aux environs d'Angoulême, marquée ordinairement aux armes d'Amsterdam, parce qu'elle était presque toute destinée pour les marchands hollandais.

— HIST. XVI° s. En un coing est peint un Pantalon à barbe grise, qui tire en arriere un capitaine.... D'AUB. *Fæn.* IV, 10. Vestus en pantalon avec les postures de l'Aretin, ID. *Hist.* III, 175. Et après que les Pantalons [badauds de Venise] avoyent demeuré demy heure la bouche beante de quatre doigts.... ID. *Conf.* II, 111.

— ÉTYM. Le *pantalon* vêtement a été ainsi nommé parce qu'il était en usage chez les Vénitiens nommés eux-mêmes *Pantalons*, à cause que *santo Pantalone* était très-honoré parmi eux. *Pantalone* ou *Pantaleone* représente *pantelemone*, de *pant....* et ἐλεημῶν, miséricordieux : tout miséricordieux.

PANTALONNADE (pan-ta-lo-na-d'), *s. f.* || 1° Bouffonnerie et postures comiques semblables à celles d'un Pantalon. Il est venu faire une plaisante pantalonnade. Cela posé, notre ami Benserade N'eût-il pas fait beaucoup plus sagement De s'en tenir à la pantalonnade? CHAUL. *Rond. sur Benser.* || 2° Subterfuge ridicule. Un honnête homme eût mieux aimé que vous [Mazarin] lui eussiez dit : j'ai eu tort de vous promettre, que d'ajouter au manquement de parole des pantalonnades pour vous jouer des malheureux, FÉN. *Dial. des morts mod.* 19. || 3° Fausse démonstration de joie, de douleur, de morale. Il y a un malheur à ce Mahomet [la tragédie], c'est qu'il finit par une pantalonnade; mais Lekain dit si bien : Il est donc des remords! VOLT. *Lett. d'Argental*, 28 août, 1761.

— ÉTYM. *Pantalon.*

† **PANTALONNÉ, ÉE** (pan-ta-lo-né, née), *adj.* Terme de tonnelier. Tonneau pantalonné, tonneau qui est cerclé dans toute sa longueur.

— ÉTYM. *Pantalon.*

† **PANTALONNISME** (pan-ta-lo-ni-sm'), *s. m.* Spectacles de Pantalons. Ballets, mascarades, musique de toutes sortes, pantalonnismes à Paris à l'hôtel du connétable de Montmorency le mercredi 6 mars, 1697, BEAUCHAMP, *Rech. des théâtres*, t. III, p. 39, dans LACURNE.

† **PANTE** (pan-t'), *s. f.* Toile de crin dont on se sert dans les brasseries.

PANTELANT, ANTE (pan-te-lan, lan-t'), *adj.* || 1° Qui pantelle. Vieillard pantelant, SEGRAIS, *Géorg.* II, 23. Le visage enflammé, l'estomac pantelant, J. J. ROUSS. *Hél.* II, 23. || Par analogie. C'est un cœur pantelant que vous ferez saigner, TH. CORN. *Geôlier de soi-même*, III, 6. Mon cœur tout pantelant comme un cerf aux abois.... REGNARD, *le Bal*, VIII. || Fig. Sous un ciel pantelant, et comme lassé des tempêtes de la veille, CHATEAUBR. *Mém.* t. VI, p. 407. || 2° Chair pantelante, la chair palpitante d'un animal récemment tué. Comment peut-il [l'homme se nourrissant de chair] supporter l'aspect des chairs pantelantes? J. J. ROUSS. *Ém.* II.

PANTELER (pan-te-lé. L'*l* se double quand la syllabe qui suit est muette : je pantelle), *v. n.* Avoir la respiration haletante, respirer par secousses. Fit sa poitrine panteler, SCARR. *Virg.* VI. || Par analogie. Je vous le disais bien, mon pauvre cœur pantelle, TH. CORN. *Geôlier de soi-même*, III, 6. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— HIST. XVI° s. Ce disant tourna la face de l'autre

outé, et, surmonté de sa furieuse passion, taste d'une main tremblante où son las cœur pantelait, TYRR. p. 422. Mon d'Aligre m'attend, encore tout lassé et pantelant de sa course par laquelle il m'a devancée, ID. p. 503. Les mains nous tremblent et le cœur nous pantele de tristesse, SULLY, *Mém.* t. II, p. 168, dans LACURNE.

— ÉTYM. Dérivation irrégulière de l'anc. verbe *pantoiser*; provenç. *pantaysar, panteyar*; catal. *pantexar* (voy. PANTOIS).

† **PANTELLEMENT** (pan-tè-le-man), *s. m.* État d'une personne qui pantelle.

— HIST. XVIe s. Pantellement, OUDIN, *Dict.*

† **PANTÈNE** ou **PANTENNE** (pan-tè-n'), *s. f.* || 1° Plateau d'osier à rebord peu élevé, dont on se sert pour transporter les vers à soie. || Plateau d'osier à rebord peu élevé, dont on se sert pour faire sécher des fruits au soleil. C'est dans des pantènes qu'on prépare les pruneaux et les figues sèches en Provence. || 2° Synonyme de pantière. || 3° Terme de marine. En pantenne, en désordre, en dérangement. Les voiles pendantes, déchirées, mal serrées sont en pantenne. || On met en pantenne les vergues des vaisseaux en signe de deuil; et, pour ce faire, on les dérange de leurs positions ordinaires, et on compose un désordre apparent.

† **PANTER** (pan-té), *v. a.* Arrêter les peaux des cardes dans le panteur.

† **PANTEUR** (pan-teur), *s. m.* Instrument pour tendre les peaux des cardes.

PANTHÉE (pantée), *adj.* Terme d'antiquité. Figure panthée, figure qui réunissait les attributs de différentes divinités. || Qui réunit en soi le pouvoir de toutes les divinités. La nature panthée.

— ÉTYM. Πάνθεος, de πᾶν, tout, et θεός, Dieu.

PANTHÉISME (pan-té-i-sm'), *s. m.* Système de ceux qui admettent pour Dieu le grand tout, l'universalité des êtres (mot créé vers 1700 par John Toland philosophe anglais). Le panthéisme, c'est-à-dire la nature divinisée, à force d'inspirer de la religion pour tout, la disperse sur l'univers, et ne la concentre point en nous-mêmes, STAEL, *Allem.* III, 7. || D'après de simples points de vue, on a dit : panthéisme psychologique, système qui considère Dieu comme l'âme du monde, et le monde comme le corps de la Divinité; panthéisme cosmologique, celui qui considère l'univers et Dieu comme étant identiquement le même être; panthéisme ontologique, le spinosisme.

— ÉTYM. Voy. PANTHÉE.

† **PANTHÉISTE** (pan-té-i-st'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui admet le panthéisme. Schelling s'approche beaucoup, on ne saurait le nier, des philosophes appelés panthéistes, c'est-à-dire de ceux qui accordent à la nature les attributs de la divinité, STAEL, *Allem.* III, 7. || *Adj.* Qui appartient au panthéisme; qui admet cette doctrine. Doctrine panthéiste.

† **PANTHÉISTIQUE** (pan-té-i-sti-k'), *adj.* Qui a le caractère du panthéisme.

PANTHÉON (pan-té-on), *s. m.* || 1° Temple de l'ancienne Rome, bâti en forme ronde par Agrippa, gendre d'Auguste, ainsi nommé parce qu'il était dédié à tous les dieux. Un de ces édifices circulaires est éclairé d'en haut, comme le panthéon de Rome, par une ouverture ronde.... QUATREMÈRE DE QUINCY, *Instit. Mém. hist. et litt. anc.* t. III, p. 181. Agrippa, son gendre [d'Auguste], n'éleva pas des monuments moins magnifiques : on lui doit entre autres ce panthéon qui étonne encore la postérité, PASTORET, *Instit. Mém. inscr. et belles-lett.* t. V, p. 81. || 2° Église faite à l'imitation du panthéon de Rome. Le duc de l'Infantado a fait aux cordeliers un panthéon beaucoup plus petit que celui de l'Escurial, ST-SIM. 303, 187. || 3° Monument national où l'on dépose les restes de ceux qui ont illustré la patrie. L'église de Sainte-Geneviève à Paris fut, au commencement de la Révolution, déclarée panthéon; la frise porte cette inscription : Aux grands hommes la patrie reconnaissante; elle est redevenue église Sainte-Geneviève. C'est pour ces morts, dont l'ombre est ici bien venue, Que le haut panthéon élève dans la nue, Au-dessus de Paris.... V. HUGO, *Chants du crépuscule*, 3. || Fig. Athènes à des proscrits ouvre son panthéon, LAMART. *Méd.* I, 16. || Fig. Partie d'un ouvrage, et particulièrement d'un poëme, où l'on place les grands hommes. Cette page vide est le panthéon du poëte; le temps ne lui permet point encore d'y placer ses héros, MASSON, *Hist.* II. || 4° L'ensemble des dieux d'une religion polythéistique. Le panthéon égyptien. Le panthéon grec. Avec Notre-Dame des douleurs un auteur peut écrire une page plus attendrissante qu'avec tous les dieux du panthéon, CHATEAUB. *Génie*, II, v, 16. || 5° Nom donné à des figures panthées, à de petites statues qui portaient les symboles de plusieurs divinités.

— ÉTYM. Lat. *pantheon* ou *pantheum*, temple consacré dans Rome à Jupiter vengeur, de πᾶν, tout, et θεός, Dieu.

† **PANTHER** (pan-tèr), *s. m.* Il ne faut pas confondre, en lisant les anciens, le panther avec la panthère : la panthère est l'animal dont il est ici question; le panther du scholiaste d'Homère et des autres auteurs est une espèce de loup timide que nous croyons être le chacal, BUFF. *Quadrup.* t. III, p. 276.

— ÉTYM. Πανθήρ (voy. PANTHÈRE).

PANTHÈRE (pan-tè-r'), *s. f.* || 1° Quadrupède féroce du genre des chats, à peau mouchetée, *felis pardus*, Linné, famille des carnassiers. C'est le chat parde dont le nom spécifique parde vient de ce que les anciens l'appelaient *pardalis*, et il ne faut pas le confondre avec le chat pard; ce dernier est nommé vulgairement lynx de Portugal, LEGOARANT. Et voit-on, comme lui [l'homme], les ours ni les panthères S'effrayer sottement de leurs propres chimères? BOIL. *Sat.* VIII. La panthère que nous avons vue vivante, a l'air féroce, l'œil inquiet, le regard cruel, les mouvements brusques et les cris semblables à celui d'un dogue en colère, BUFF. *Quadrup.* t. III, p. 276. || 2° Panthère des fourreurs, un des noms vulgaires du chat once, dit aussi once et jaguar. || 3° Un des noms sous lesquels on désigne parfois la constellation appelée plus communément le Loup. || 4° Terme de minéralogie. Pierre de panthère, espèce de jaspe.

— HIST. XIIIe s. Panthere est une beste tachiée de petiz cercles blans et noirs, autressi comme de petiz oils [yeux], BRUN. LAT. *Trés.* p. 249.

— ÉTYM. Lat. *panthera*, de πανθήρ, qui semble représenter πᾶν, tout, et θήρ, bête; mais on ne voit pas le sens. Benfey le rapproche du sanscrit *pundarika*, léopard (*n* et *d* cérébraux).

† **PANTHÉRIN, INE** (pan-té-rin, ri-n'), *adj.* Terme de zoologie. Qui est parsemé de grandes taches comme la panthère.

PANTIÈRE (pan-tiè-r') ou **PANTENNE** (pan-tè-n'), *s. f.* || 1° Filet qu'on tend verticalement pour prendre les petits oiseaux. N'est pas de ces oiseaux qu'on prend à la pantière, RÉGNIER, *Sat.* X. || Nom d'une sorte de grand filet, dont on se sert pour prendre des bécasses. La pantenne ou pantière est un filet tendu entre deux grands arbres dans les clairières et à la rive des bois où l'on a remarqué qu'elles [les bécasses] arrivent ou passent dans le vol du soir, BUFF. *Ois.* t. XIV, p. 229. || 2° Sac à mailles qui sert aux chasseurs à mettre leurs provisions de bouche et à rapporter le gibier. || 3° Terme de pêche. Espèce de filet à larges mailles qu'on établit verticalement et par fond.

— HIST. XVIe s. Les toiles filadieres, pans, pantieres, poches, et autres choses concernant la chasse, YVER, p. 577. A sçavoir, de braquer et charger l'artillerie (à la pantiere de la breche) de boulets, cailloux, clous, PARÉ, t. III, p. 706. Ou la troupe legere Des oiseaux peinturés surpris à la pantiere, R. BELLEAU, *Poésies*, t. I, p. 69, dans LACURNE.

— ÉTYM. Il y a pour ce mot deux étymologies : 1° ital. *pantera*, du lat. *pantherum*, filet, de πανθήριον, de πᾶν, tout, et θηρίον, bête; 2° l'anc. franç. *pante* (Berry, *pant*), filet (larges espieux, toiles, pantes de reix, DU BELLAY, IV, 10, *recto*; pente de dais, *Sat. Mén.*, p. 16), qui paraît être le même que le substantif *pente* : ce qui pend. Quant à *pantière* dans l'exemple de Paré, il est difficile de le rattacher à *pantherum*; il semble plutôt se rapporter à *pante* ou *pente*.

PANTIN (pan-tin), *s. m.* || 1° Figure de carton coloriée qu'on met en mouvement au moyen de fils. On y a vu [sur le théâtre d'Athènes] dans un même jour une pièce d'Euripide, suivie d'un spectacle de pantins, BARTHÉL. *Anach.* ch. 70. De leur humeur mélancolique ils [les noirs] sont tirés par des pantins, BÉRANG. *Nègres.* || 2° Fig. et familièrement. Homme qui gesticule sans motif et ridiculement. C'est un vrai pantin. || 3° Fig. Personne que l'on fait agir comme on veut. Parce qu'il court et va partout [l'homme], Ce pantin se croit libre, BÉRANG. *Marionn.* C'est un homme aussi complétement nul qu'il soit possible de l'être; en un mot un vrai pantin libéral dont l'avocat Froidevaux fait jouer les fils, CH. DE BERNARD, *le Gentilhomme campagnard*, I, § XI. || Individu qui flotte sans cesse d'une opinion à l'autre.

— ÉTYM. Qu'est-ce qu'un *pantin*? un bonhomme de carton qu'on fait danser avec des fils. Or les filles et les garçons du petit village de *Pantin* près Paris ont eu pendant longtemps la réputation d'exceller à la danse, comme le témoignent ces vers d'une ancienne chanson : Ceux de Pantin, de Saint-Ouen, de Saint-Cloud Dansent bien mieux que ceux de la Villette; Ceux de Pantin, de Saint-Ouen, de Saint-Cloud Dansent bien mieux que tous ceux de chez nous. N'est-il pas permis de croire, d'après ces vers, que les petits bonshommes de carton ne se sont appelés des *pantins* que par allusion au talent que les habitants de *Pantin* avaient pour la danse? *Journal de Barbier*, dans *Journal des Demoiselles*, article de M. H. de Viel-Castel, janvier 1864.

† **PANTINE** (pan-ti-n'), *s. f.* Subdivision d'une main de soie (sorte de paquet d'un poids déterminé). Il faut quatre pantines pour faire une main. Ne pourront lesdits maîtres teinturiers défaire ni diviser les pantines de soies crues ou teintes.... mais les rendront en la forme qu'ils les auront reçues.... même les rochets et bobines sur lesquelles elles seront dévidées, *Règl. sur les manufact.* août 1669, *Teinturiers en soie, laine et fil*, art. 86. Défendre de vendre aucune soie pour cramoisi, qu'elle ne fût premièrement (outre la marque ordinaire) marquée sur la pantine de la botte ou cordonnée d'un plomb ou marque où.... *Instruct. génér. pour la teinture*, 18 mars 1671, art. 237.

† **PANTINER** (pan-ti-né), *v. a.* Lier des écheveaux ensemble pour former une pantine. Pour faire le dégommage, on commence par pantiner les soies; c'est-à-dire qu'on passe un fil autour de chaque mateau, qui consiste en une certaine quantité d'écheveaux noués ensemble, *Dict. des arts et m.* Amst. 1767, *Teinturier.* || On dit aussi pantimer.

† **PANTOGAMIE** (pan-to-ga-mie), *s. f.* Terme de physiologie. Mode de procréation dans lequel le mâle et la femelle s'accouplent indistinctement avec tous les individus du sexe contraire au leur, aussi longtemps que le besoin de la reproduction se fait sentir en eux.

— ÉTYM. *Pant...*, et γάμος, mariage.

† **PANTOGONIE** (pan-to-go-nie), *s. f.* Terme de géométrie. Trajectoire réciproque qui, pour différentes positions de son axe, se coupe toujours elle-même sous un angle rentrant, LEGOARANT.

— ÉTYM. *Pant...*, et γώνος, angle.

PANTOGRAPHE (pan-to-gra-f'), *s. m.* Instrument à l'aide duquel on copie mécaniquement les dessins, des gravures, et qui s'emploie surtout pour faire des copies réduites. || Pantographe des sculpteurs, machine pour mettre au point les statues et les bustes.

— ÉTYM. *Pant...*, et γράφειν, tracer.

† **PANTOGRAPHIE** (pan-to-gra-fie), *s. f.* Manière de se servir du pantographe. || Collection de tous les alphabets.

— ÉTYM. *Pantographe.*

† **PANTOGRAPHIQUE** (pan-to-gra-fi-k'), *adj.* Qui a rapport au pantographe ou à la pantographie. || Qui est exécuté par le pantographe.

† **PANTOGRAPHIQUEMENT** (pan-to-gra-fi-ke-man), *adv.* D'une manière pantographique, avec le pantographe.

PANTOIEMENT (pan-toi-man), *s. m.* Terme de fauconnerie. Asthme dont les oiseaux sont attaqués.

— ÉTYM. Voy. PANTOIS.

† **PANTOIRE** (pan-toi-r'), *s. f.* Terme de marine. Manœuvre dormante, capelée, comme le hauban, sur les bas mâts. || On dit plus souvent pendeur.

PANTOIS, OISE (pan-toi, toi-z'), *adj.* || 1° Haletant, hors d'haleine. Nise les autres devança, Et derrière lui les laissa, Les poitrines toutes pantoises, SCARR. *Virg.* V. || 2° Fig. et familièrement. Interdit, stupéfait, penaud. Cependant tout triste et pantois Il s'en allait rongeant ses doigts, SCARR. *Virg.* VI. Le chevalier, tout pantois et confus, Cherchant en vain sa bourse et sa monture, Veut s'excuser.... VOLT. *Ce qui plaît*, etc. Quand j'eus bien remercié l'académicien, je m'en allai tout pantois, louant la Providence, mais grommelant entre mes dents ces tristes paroles.... ID. *l'H. aux 40 écus*, *Aventure avec un carme.*

— HIST. XVIe s. Je pers à chaque marche et le pouls et l'haleine, J'ay la sueur au front, j'ay l'estomac penthois, RONS. 292. ....une pantoise haleine Bat leurs poumons, tant ils avoient de peine, ID. 599.

— ÉTYM. Prov. *pantais, pantays*, essoufflement; catal. *pantex*; vénitien, *pantesare*, panteger; angl. *to pant*; du celtique : kimry, *pant*, pression. Dans l'ancienne langue, *pantois* était substantif et voulait dire essoufflement : *le Romman des oiseaus et de leur chasse*, composé par Gace de la

Vigne (XIVe s.), duquel romman sont ces vers, touchant deux maladies ausquelles oiseaux de proye sont subjects : *Ils ont pantais (bien m'en recors) Et flondres dedans le corps;* au lieu duquel mot *pantais* on escrit *pantois*, qu'on lit au romman d'Alexandre, dict du halletement d'un homme travaillé, H. EST. *Précellence*, éd. FEUGÈRE, p. 13.

PANTOMÈTRE (pan-to-mè-tr'), *s. m.* Instrument aujourd'hui abandonné, qui était composé de trois règles mobiles servant à déterminer les trois angles d'un triangle.

— ÉTYM. *Pant...*, et μέτρον, mesure.

1. **PANTOMIME** (pan-to-mi-m'), *s. m.* || 1° Acteur qui, dans la pièce, joue tous les rôles, et qui ne s'exprime que par des gestes. Un illustre pantomime du temps de Néron, qui avait le corps excellent et savait bien son métier, représenta l'adultère de Mars et de Vénus, où était exprimé le soleil qui les découvrait, Vulcain qui leur dressait des embûches, les dieux qui accouraient au spectacle, D'ABLANC. *Lucien, De la danse.* Il suffisait à Bathylle d'être pantomime pour être couru des dames romaines, LA BRUY. XII. Un fameux pantomime italien connu sous le nom de Scaramouche, VOLT. *Vie de Molière*. La passion des Romains pour les pantomimes fit qu'il s'en forma des écoles, plus suivies que celles des orateurs et fréquentées par les plus grands de Rome, DUCLOS, *Œuv.* t. I, p. 345. Pylade avait été sifflé par une cabale violente ; un grand seigneur de Rome en était le chef, et ne s'en cachait pas ; le pantomime outré le joua sans ménagement dans la représentation suivante, CAHUSAC, *Dans. anc. et mod.* II, 4, 4. Auguste rendit les pantomimes égaux aux citoyens, en leur accordant le privilége de ne pouvoir être punis comme les esclaves, ID. *ib.* II, 4, 5. Le théâtre, pendant son règne [de Caligula], ne fut plus qu'une école odieuse de libertinage, les pantomimes, qu'une troupe infâme prostituée sans cesse à la débauche des Romains, ID. *ib.* II, 4, 4. || 2° Par extension, celui qui imite les gestes, l'air, le parler des autres. Le duc du Maine était, quand il voulait, excellent pantomime, ST-SIM. 363, 36. Un jeune homme qui chante, qui contrefait son prochain fort plaisamment, qui est pantomime.... VOLT. *Lett. d'Argental*, 27 février 1765. || *Adj.* Il y a des peuples pantomimes; il y en a qui semblent n'avoir jamais connu que le langage des sons articulés, CONDIL. *Art d'écr.* II, 16.

— ÉTYM. Lat. *pantomimus*, de παντόμιμος, de *pant...*, et μιμεῖσθαι, imiter.

2. **PANTOMIME** (pan-to-mi-m'), *s. f.* || 1° Chez les anciens, l'art de représenter par des gestes les sentiments de tous les personnages. || 2° L'action d'exprimer les sentiments et les passions uniquement par des gestes et des attitudes. La pantomime de cet acteur est très-expressive. Ah ! mes anges, j'ai bien peur qu'on ne corrompe entièrement la tragédie par toutes ces pantomimes de Mlle Clairon, VOLT. *Lett. d'Argental*, 15 déc. 1760. La pantomime est le premier langage de l'homme, elle est connue de toutes les nations, BERN. DE ST-P. *Paul et Virginie*. En retour de sa pantomime sentimentale Moréal reçut un accueil qui eût redoublé l'émotion d'un amant véritable, CH. DE BERNARD, *Un homme sérieux*, § XVIII. || 3° Pièce où les acteurs ne s'expriment que par des gestes. La pantomime est un canevas que chaque spectateur remplit dans sa pensée, MARMONTEL, *Œuv.* t. V, p. 76. || 4° Espèce de danse théâtrale. || Air sur lequel s'exécute une pantomime. || *Adj.* Danse pantomime. || Ballet pantomime, ballet où l'on ne chante pas, et où l'on ne fait que danser au son de la musique. Ce fut la duchesse du Maine qui inventa le ballet pantomime, et le premier fut joué à sa cour de Sceaux.

— ÉTYM. *Pantomime 1.*

† **PANTOMIMER** (pan-to-mi-mé), *v. a.* Imiter par gestes, par pantomime. Alors Garrick se mit à pantomimer le désespoir du père, DIDEROT, *Lettre à Mme Riccoboni.*

† **PANTOMIMIQUE** (pan-to-mi-mi-k'), *adj.* Qui appartient à la pantomime. Je parle d'abord des signes pantomimiques, parce que ce sont les premiers de tous, les seuls communs à la race humaine, CABANIS, *Instit. Mém. scienc. mor. et polit.* t. I, p. 89. Les signes pantomimiques n'ont point de rapports matériels avec les signes vocaux, LÉVESQUE, *Instit. Mém. scienc. mor. et polit.* t. V, 196. || Qui est mêlé de pantomime. Danse pantomimique.

† **PANTOPÉLAGIEN, IENNE** (pan-to-pé-la-jiin, jiè-n'), *adj.* Terme de zoologie. Se dit des oiseaux qui se lancent dans la haute mer.

— ÉTYM. *Pant...*, et πέλαγος, mer.

† **PANTOPHAGE** (pan-to-fa-j'), *adj.* Qui mange beaucoup, qui mange de tout indistinctement.

— ÉTYM. *Pant...*, et φαγεῖν, manger.

† **PANTOPHAGIE** (pan-to-fa-jie), *s. f.* Habitude de manger toutes sortes d'aliments.

† **PANTOPHOBIE** (pan-to-fo-bie), *s. f.* Terme de médecine. Crainte qui se manifeste pour toute chose, et qui s'observe surtout dans la mélancolie.

— ÉTYM. *Pant...*, et φόβος, crainte.

† **PANTOPHONE** (pan-to-fo-n'), *s. m.* Sorte d'orgue dont le cylindre est garni de chevilles mobiles, avec lesquelles on peut écrire à volonté de nouveaux airs.

— ÉTYM. *Pant...*, et φωνή, voix.

† **PANTOPTÈRE** (pan-to-ptè-r'), *adj.* Terme de zoologie. Se dit de poissons osseux qui ont toutes les nageoires à l'exception des ventrales.

— ÉTYM. *Pant...*, et πτερόν, aile.

† **PANTOQUIÈRE** (pan-to-kiè-r'), *s. f.* Terme de marine. Cordage employé dans un vaisseau à lacer les haubans de tribord avec ceux de bâbord, pour un bas mât.

PANTOUFLE (pan-tou-fl'), *s. f.* || 1° Chaussure qui sert à la chambre et qui ne s'attache pas comme le soulier. Mes pieds tortus humble pantoufle couvre, SCARRON, *Poés. div. Œuv.* t. VII, p. 77, dans POUGENS. Il [un distrait] tire un livre pour faire sa prière, et c'est sa pantoufle qu'il a prise pour ses heures, LA BRUY. XI. Un homme de livrée court après lui, le joint, lui demande en riant s'il n'a point la pantoufle de Monseigneur; Ménalque lui montre la sienne et lui dit : voilà toutes les pantoufles que j'ai sur moi ; il se fouille néanmoins et tire celle de l'évêque de *** qu'il vient de quitter, qu'il a trouvé malade au coin de son feu, et dont, avant de prendre congé de lui, il a ramassé la pantoufle comme un de ses gants qui était à terre : ainsi Ménalque s'en retourne chez soi avec une pantoufle de moins, ID. *ib.* || Mettre son soulier en pantoufle, abaisser le quartier de derrière du soulier, ce qui transforme le soulier en une sorte de pantoufle. || Fig. Il a mis son soulier en pantoufle, se dit pour se moquer de quelqu'un qui croit s'être bien déguisé et qu'on reconnaît. || Fig. et familièrement. Raisonner comme une pantoufle, ou, elliptiquement, raisonner pantoufle, dire des riens, raisonner au hasard. À neuf heures, M. de la Garde, l'abbé de Grignan, Brancas, d'Hacqueville sont entrés dans ma chambre pour ce qui s'appelle raisonner pantoufle, SÉV. 166. (Cette locution vient d'un jeu de mot entre *raisonner* et *résonner*; la pantoufle ne *résonne* pas.) || Fig. En pantoufles, *loc. adv.* À son aise. Le gouverneur [d'une place assiégée], qui se nomme Nigrelli, avait dit au commencement qu'il n'avait qu'à se tenir en pantoufles dans sa chambre, et nous laisser faire pour une quinzaine de jours, PELLISSON, *Lett. hist.* t. II, p. 281, dans POUGENS. La situation d'Ebembourg ni celle du pays ne demandaient point d'investiture [de blocus], ni plus d'une attaque, de manière que les impériaux faisaient ce petit siége en pantoufles, ST-SIM. 49, 71. || Plaider en pantoufles, plaider dans le lieu où l'on demeure contre un homme d'un autre pays. || On irait en pantoufles en ce lieu, se dit pour exprimer que le chemin qui y mène est commode, aisé. || Populairement. Et cætera pantoufle, quolibet dont on se sert comme d'un temps d'arrêt dans une énumération, dans un récit qui menace de devenir malhonnête. || 2° Fer à pantoufle, ou, simplement, pantoufle, voy. FER, n° 10. || 3° Levier d'orgue. || 4° Pantoufle de Notre-Dame, muflier. || 5° Cypripède ou sabot de Vénus.

— HIST. XVIe s. La vertu seroit mieux ; mais où elle defaut, se faut aider de l'hypocrisie, comme nous faisons de pantoufles, pour faire oublier notre petitesse, MARG. *Nouv.* LII. Ce personnage baise la pantoufle [se soumet au pape, est catholique] comme les autres, BÈZE, *Vie de Calvin*, p. 147.

— ÉTYM. Catal. *plantofa;* espagn. *pantuflo;* ital. *pantofola, pantufola;* piémont. *patofle* et *pantofle;* génev. *patoufle*, homme qui marche lourdement; angl. *pantofle;* allem. *Pantoffel;* holland. *pattuffel*. Origine inconnue. Diez conjecture que le radical est *pat* nasalisé, lequel représente *patte*; la finale *oufle*, qui par soi ne signifie rien, serait dite sur le modèle de *man-oufle*, employé en Provence pour *moufle*, gant. On pourrait aussi conjecturer un dérivé de *panoufle* (voy. ce mot), bien que l'insertion du *t* fasse une grosse difficulté.

† **PANTOUFLER** (pan-tou-flé), *v. n.* || 1° Terme familier et vieilli. Raisonner pantoufle (voy. PANTOUFLE). Voilà Corbinelli trop aise; nous allons bien pantoufler, SÉV. 269. || 2° Se disait pour faire bien des pas et des démarches.

— ÉTYM. *Pantoufle.*

† **PANTOUFLERIE** (pan-tou-fle-rie), *s. f.* Raisonnement de pantoufle. Vous êtes désaccoutumée de philosopher, ma bonne, mais non pas de raisonner; il y a des philosophes dont la pantouflerie ne vous déplairait pas, SÉV. 28 juill. 1680

— ÉTYM. *Pantoufler.*

† **PANTOUFLIER** (pan-tou-fli-é ; l'r ne se prononce pas et ne se lie pas), *s. m.* Poisson (voy. MARTEAU, n° 12).

† **PANURGE** (pa-nur-j'), *s. m.* Nom d'un personnage de l'œuvre de Rabelais. || Fig. Les moutons de Panurge, les gens qui suivent aveuglément l'exemple des autres, locution prise de la scène où, Panurge jetant dans la mer un des moutons de Dindenault, tous les autres moutons et Dindenault lui-même s'y précipitent à la suite et périssent (*Pant.* IV, 8).

— ÉTYM. Πανοῦργος, bon à tout, et aussi rusé, trompeur, de πᾶν, tout, et ἔργω, faire.

† **PANUS** (pa-nus'), *s. m.* Terme de chirurgie. Nom d'une maladie de la cornée caractérisée par un réseau vasculaire qui la recouvre, en partie ou en totalité, sous forme d'un voile membraneux. || On trouve aussi pannus, mais panus est plus correct.

— ÉTYM. Lat. *panus* ou *pannus;* grec, πῆνος.

† **PAOLISTE** (pa-o-li-st'), *s. m.* Se dit, dans les colonies portugaises, des individus nés de l'union d'un Portugais avec une femme du pays.

PAON (pan), *s. m.* || 1° Oiseau domestique d'un beau plumage, qui a une petite aigrette sur la tête et une longue queue couverte de marques en forme d'yeux, ordre des gallinacés, genre paon domestique, *pavo cristatus, L.* Un paon muait, un geai prit son plumage, LA FONT. *Fabl.* IV, 9. Les paons ne sont pas plus vains, les colombes ne sont pas plus voluptueuses, les tortues ont moins de paresse, VOLT. *Zadig*, 6. Nous voyons que les paons sont comptés parmi les choses précieuses que la flotte de Salomon rapportait tous les trois ans, BUFF. *Ois.* t. IV, p. 9. Si l'empire appartenait à la beauté et non à la force, le paon serait sans contredit le roi des oiseaux, ID. *ib.* Nous lui demandâmes ce que signifiaient deux paons de bronze placés aux pieds de la statue; il nous dit que ces oiseaux se plaisent à Samos, qu'on les a consacrés à Junon, qu'on les a représentés sur la monnaie courante, BARTHÉL. *Anach.* ch. 74. Après lui vient le paon de lui-même ébloui ; Son plumage superbe, en cercle épanoui, Déploie avec orgueil la pompe de sa roue : Iris s'y réfléchit, la lumière s'y joue, DELILLE, *Paradis perdu*, VII. || Chez les premiers chrétiens, symbole de la résurrection, MARTIGNY, *Dictionnaire antiq. chrét.* || Terme du moyen âge. Vœu du paon, vœu par lequel on s'engageait à prendre les armes ou à terminer quelque entreprise, ainsi nommé parce qu'il se faisait à table sur un paon rôti qu'on servait. || Fig. et familièrement. Glorieux comme un paon, très-glorieux. En entrant dans son cabinet, je le trouvai glorieux comme un paon, plus joufflu que jamais, MARMONTEL, *Mém.* V. || Fig. Le geai paré des plumes du paon, voy. GEAI. || Fig. Prendre les plumes du paon, se faire honneur de ce qui ne nous appartient pas. Leurs pauvres petits noms [des gens qui en ont pris d'illustres], à quoi l'on ne penserait pas s'ils n'avaient point voulu prendre les plumes du paon, SÉV. 19 juin 1695. || 2° Terme d'astronomie. Le Paon, constellation de l'hémisphère austral (avec une majuscule). || 3° Espèce de papillon; il y a le paon du jour et le paon de la nuit. || Demi-paon, espèce de papillon nocturne, nom vulgaire du sphinx ocellé. || 4° Paon bleu, poisson du genre des labres. || 5° Paon blanc, oiseau du Nord. || Paon marin, l'oiseau royal ou grue couronnée. || Paon sauvage des Pyrénées, le coq de bruyère. || Paon d'Afrique ou de Guinée, demoiselle de Numidie. || Petit paon sauvage, le vanneau commun. || 6° Paon royal, variété d'œillet.

— HIST. XIIIe s. Nus chapelier de paon ne doit rien de chose qu'il vende ne qu'il achate apartenant à son mestier, *Liv. des mét.* 253. [Les Tafurs, troupe indisciplinée qui suivait les croisés] Plus aiment char de Turc que paons empevrés, *Ch. d'Ant.* V, 79. || XVIe s. Faisans, faisandeaulx, pans, panneaulx.... RAB. IV, 59.

— ÉTYM. Bourg. *paivô*; Berry, *pante*, femelle du paon ; provenç. *pao, paho, paon*; catal. *pago;* esp. *pavon;* portug. *pavão;* ital. *pavone;* du lat. *pavonem;* grec, ταώς, que Lassen, par une conjecture bien hasardée, tire du sanscrit *çikhi*, prononcé dans le Decan *tickì*.

PAONNE (pa-n'), *s. f.* Femelle du paon. Une mère paonne et même une poule ordinaire peut mener jusqu'à vingt-cinq petits paonneaux, selon Columelle, mais seulement quinze selon Palladius, BUFF. *Ois.* t. IV, p. 34.

— HIST. XVIe s. La paonne, impatiente d'attendre les derniers [petits à éclore], s'en va avec les premiers paonneaux à la ruine des restans, O. DE SERRES, 371.

— ÉTYM. *Paon*; génev. *paonne*, prononcé pa-o-n'.

PAONNEAU (pa-nô) *s. m.* Jeune paon. Les paonneaux, jusqu'à ce qu'ils soient un peu forts, portent mal leurs ailes, les ont traînantes, et ne savent pas encore s'en servir, BUFF. *Ois.* t. IV, p. 33.

— ÉTYM. Diminutif de *paon*.

† **PAOUR** (pa-our), *s. m.* Vieux terme populaire. Lourdaud, rustre, grossier.

— ÉTYM. D'après Ch. Nisard, ce serait l'ancien français *poure*, pauvre (*Rev. de l'instr. publique*, 15 nov. 1860); mais c'est bien plutôt l'allemand *Bauer*, paysan; holl. *boer*.

PAPA (pa-pa), *s. m.* || 1° Terme enfantin pour père. Une petite larme ou deux, des bras jetés au cou, un mon petit papa mignon prononcé tendrement, sera assez pour vous toucher, MOL. *Mal. imag.* I, 8. On demande à Mlle de Virtemberg de qui un si grand deuil : Hélas ! dit-elle, c'est de monseigneur mon papa, ST-SIM. 70, 154. Elle s'excuse avec vivacité, son papa sait bien que..., J. J. ROUSS. *Ém.* V. || 2° Grand-papa, grand-père. || Bon papa, nom d'amitié donné à l'aïeul par ses petits-enfants ou par ceux qui leur parlent. || 3° Papa se dit familièrement d'un homme déjà avancé en âge. Vous aviez bien raison, papa Michau; mademoiselle Gatau est la beauté même, COLLÉ, *Part. de chasse d'Henri IV*, III, 4. || C'est un gros papa de bonne mine, se dit d'un homme d'un certain âge qui a de l'embonpoint et de la fraîcheur. || 4° Vautour d'Amérique.

— ÉTYM. Lat. *papa*, *pappa*; grec, πάππα.

PAPABLE (pa-pa-bl'), *adj.* Capable d'être élu pape, propre à cette grande dignité. [Le cardinal Imperiali] C'était un des plus capables et des plus papables [du sacré collége], avec de l'honneur, des lettres et une grande décence, ST-SIM. 316, 126. Tous ces cardinaux romains, italiens, français, germains et castillans, zélés ou politiques, se trouvaient encore partagés, non pas en factions.... mais par une autre division toute naturelle et toute chrétienne, en cardinaux *papabili* et *papegianti*, c'est-à-dire papables et papiflants, DECOURCHAMP, *Souvenirs de la marquise de Créquy*, t. II, ch. 4.

— ÉTYM. *Pape*, comme si l'on avait le verbe *paper*, nommer un pape.

PAPAL, ALE (pa-pal, pa-l'), *adj.* || 1° Qui appartient au pape. Dignité, autorité papale. Le règne papal devait tomber tout à coup par le souffle de Jésus-Christ, c'est-à-dire par la prédication de Luther, BOSS. *Var.* I, 31. || Terres papales, les terres de la domination du pape. || 2° *S. m. pl.* Les papaux, les partisans du pape.

— HIST. XVe s. Donna le pape pleine puissance [aux cardinaux] de faire ce qu'il pouvoit faire, reservé aucuns cas papaux, FROISS. II, II, 20. || XVIe s. L'un d'eulx, voyant le pourtrait papal.... RAB. *Pant.* IV, 48. Pource que l'eschelle [pour prendre une ville] n'avoit cousté que quatre francs, le païs disoit en se moquant que les huguenots avoient autant fait de quatre livres que les papaux de quatre cent mille escus, D'AUB. *Hist.* III, 109.

— ÉTYM. *Pape*.

† **PAPALIN** (pa-pa-lin), *s. m.* || 1° Soldat du pape. || Monnaie des États du pape. || Bossuet dit papalin pour partisan du pape, en faisant parler Luther : Ces ânes de papalins ne savent pas qu'ils sont des ânes, *Variat.* I. || 2° *Adj.* Papalin, papaline, qui appartient au pape (avec une idée de dénigrement : en bonne part, on dit papal). Pour la dispense du pape, j'en suis bien guéri, aussi bien que de toutes les autres fanfreluches romaines et papalines, GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. 44.

1. **PAPAS** (pa-pâ), *s. m.* Prêtre, évêque ou patriarche de l'Église grecque. La confession était pratiquée [chez les Russes], mais ce n'était que dans le cas des plus grands crimes : alors l'absolution leur paraissait nécessaire, mais non le repentir : ils se croyaient purs devant Dieu avec la bénédiction de leurs papas, VOLT. *Charles XII*, 1. || Aujourd'hui, on dit plutôt pope, en parlant des prêtres russes.

— HIST. XIIIe s. Et quant il entra dans Thebes, dont poussoit voir un si grant procession de papas et d'alcontes [archontes] et d'ommes et de femmes, H. DE VALENC. XXXIII.

— ÉTYM. Πάππας, père.

† 2. **PAPAS** (pa-pâs'), *s. m.* Nom qu'on donne quelquefois aux topinambours.

† **PAPAT** (pa-pa), *s. m.* Dignité de pape : on dit plus ordinairement papauté.

— HIST. XVe s. Au dit concile general feurent privez du papat Gregoire et Benedict, JUV. DES URSINS, *Charles VI*, 1408.

PAPAUTÉ (pa-pô-té), *s. f.* || 1° Dignité de pape. Vous eussiez dit qu'il [Luther] lisait dans les décrets éternels ; on le voyait parler si certainement de la ruine prochaine de la papauté, que les siens n'en doutaient plus, BOSS. *Var.* I. Quand on vit que les prophéties ne marchaient pas assez vite, et que le souffle de Luther était trop faible pour abattre cette papauté tant haïe, ID. *ib.* IV, 2. || 2° Temps pendant lequel un pape occupe le saint-siége.

— HIST. XVe s. En si digne degré que à celui de papalité, FROISS. II, II, 20. || XVIe s. Son maistre avec la papauté prit le nom de Pie V, D'AUB. *Hist.* II, 463.

— ÉTYM. *Papal*, avec la finale *ité*, contracté comme dans *principauté*.

† **PAPAVÉRACÉ, ÉE** (pa-pa-vé-ra-sé, sée), *adj.* Qui ressemble au pavot. || *S. f. pl.* Les papavéracées, famille de plantes dont le pavot est le type.

— ÉTYM. Lat. *papaver*, pavot. Pictet (I, 294) dérive *pāpāver* du sanscrit *pāpavīra*, ou *vara*, mauvais suc (*varā* ou *vīra* désignent des sucs de plantes indiennes). La métathèse des longues fait une difficulté, mais non invincible.

† **PAPAVÉRINE** (pa-pa-vé-ri-n'), *s. f.* Terme de chimie. Nom donné d'abord à l'alcaloïde appelé depuis codéine.

— ÉTYM. Lat. *papaver*, pavot.

† **PAPAYACÉES** (pa-pa-ia-sée), *s. f. pl.* Nom d'une famille de plantes voisines des cucurbitacées.

† **PAPAYE** (pa-pê), *s. f.* Fruit du papayer.

PAPAYER (pa-pè-ié), *s. m.* Nom générique d'arbres de la famille des papayacées. || Le papayer commun (*carica papaya, L.*), arbre des Moluques.

— ÉTYM. *Papaya*, mot, selon Oviedo (t. I, p. 333, Madrid 1851), des habitants de l'île de Cuba ; *papai*, usité chez les Portugais au Brésil; *ambapaya*, autre nom indiqué par Nemnich ; *ababai*, grosse papaye, dans le *Dict. caraïbe-français* du P. Raymond Breton (ROULIN).

PAPE (pa-p'), *s. m.* || 1° Le chef de l'Église catholique, évêque de Rome, et qui, dans le cours du temps, est devenu souverain temporel de cette ville et d'un territoire adjacent. On aime la sûreté; on aime que le pape soit infaillible dans la foi, et que les docteurs graves le soient dans les mœurs, PASC. *Pens.* XXIV, 76, édit. HAVET. Le pape est premier : quel autre est connu de tous? quel autre est reconnu de tous? ID. *ib.* 77. Il n'y a presque plus que la France où il soit permis de dire que le concile est au-dessus du pape, ID. *ib.* XXIV, 84. Je loue de tout mon cœur le petit zèle que j'ai reconnu dans votre lettre pour l'union avec le pape : le corps n'est non plus vivant sans le chef, que le chef sans le corps ; quiconque se sépare de l'un ou de l'autre n'est plus du corps, et n'appartient plus à Jésus-Christ, ID. *Lett. à Mlle de Roannez*, 4. M. de Chaulnes mande à ma fille que la chose du monde à quoi l'on songe le moins dans le conclave, c'est à faire un pape, et qu'il lui en mande par là tout le secret, SÉV. 23 juin 1691. M. de Chaulnes est trop heureux, on ne peut plus lui disputer d'être l'homme du monde qui fait le mieux un pape, ID. 192. Ne jugez point si frivolement ; croyez que, quelque manége qu'il y ait dans le conclave, c'est toujours le Saint-Esprit qui fait le pape; Dieu fait tout, il est le maître de tout, ID. 26 juill. 1691. Que peuvent des évêques [les anglicans] qui ont anéanti eux-mêmes l'autorité de leur chaire et la révérence qu'on doit à la succession, en condamnant ouvertement leurs prédécesseurs jusqu'à la source même de leur sacre, c'est-à-dire jusqu'au pape saint Grégoire et au saint moine Augustin son disciple et le premier apôtre de la nation anglaise? BOSS. *Reine d'Anglet.* Il [saint Bernard] regardait dans le pape seul ce qu'il y avait de plus grand dans l'un et l'autre Testament : un Abraham, un Melchisedech, un Moïse, un Aaron, un saint Pierre, en un mot Jésus-Christ même, ID. *Sermons, Unité de l'Église*, 2. Dans le grand schisme d'Occident, les papes qui se disputèrent l'empire du monde vécurent souvent d'aumônes, VOLT. *Diction. philos. Cour de Rome.* Un philosophe qui écrirait l'histoire des papes, les présenterait sous un jour, sinon plus favorable, au moins plus intéressant et plus vrai : il les peindrait luttant contre la force et la puissance, avec les seules armes que la religion leur fournissait, D'ALEMB. *Éloges, Fléchier.* || Familièrement et fig. Nous avons fait un pape, locution qui s'est dite à celui qui a eu en même temps la même pensée que nous. || Soldats du pape, nom qu'on a donné quelquefois aux mauvaises troupes, parce que l'armée du pape ne faisant pas la guerre était peu aguerrie. || 2° Nom d'un bel oiseau de trois couleurs, gros comme un serin, qu'on trouve à la Caroline et au Canada. Les Hollandais, à force de soins et de patience, sont venus à bout de faire nicher les papes dans leur pays, comme ils y ont fait nicher les bengalis, BUFF. *Ois.* t. VII, p. 249.

— HIST. XIIIe s. Cil apostoles Leons, par la malice des Romains, establi que jamais papes ne peust estre fais ne esleus sans l'assentement des empereurs, BRUN. LAT. *Trés.* p. 89. La renommée de s'est[...] Ala à la pape Gregoire, RUTEB. II, 162. || XVe s. Pape Clement et les cardinaux qui de son accord est[...] FROISS. liv. II, p. 62, dans LACURNE. || XVIe s. Au lieu de dire le pape, je luy ay appris à dire Sa Sainteté ; au lieu de roy, Sa Majesté, D'AUB. *Conf.* II, [...]

— ÉTYM. Lat. *papa*, père. L'ancienne langue, trompée par la finale de ce mot et par sa désinence, a fait souvent *pape* du féminin : *la pape*.

† **PAPEFIGUE** (pa-pe-fi-gh'), *s. m.* Mot forgé par Rabelais (*Pant.* IV, 46) pour désigner les hérétiques, ainsi dits parce que l'un d'eux avait fait la *figue* au portrait du *pape*.

† **PAPEFIGUIÈRE** (pa-pe-fi-ghiè-r'), *s. f.* Pays des Papefigues, maudit et soumis à l'autorité du diable.

PAPEGAI (pa-pe-ghè) ou **PAPEGAUT** (pa-pe-gô), *s. m.* || 1° Ancien nom du perroquet. Comme le nom de papegaut ou papegai a été oublié, nous l'avons transporté à la famille des perroquets de l'Amérique qui n'ont point de rouge dans les ailes, afin de les distinguer, par ce nom générique, des perroquets amazones dont le caractère principal est d'avoir du rouge sur les ailes, BUFF. *Ois.* t. XI, p. [...] || 2° Oiseau de bois ou de carton, qu'on met au bout d'une perche pour servir de but à ceux qui disputent le prix du tir. Ces beaux tireurs de papegai, *le Mathois*, p. 6. Lettres patentes du mois de [...] 1536, portant concession aux habitants de la ville de Pontivy du jeu de papegaut, à l'arbalète, arquebuse et arc.... avec exemption du droit d'impôt, *Arrêt du cons.* 21 août 1677.

— HIST. XIIIe s. Lors s'esvertue et lors s'envoise papegaus et la kalandre, *la Rose*, 78. || XVIe s. Quand le printemps poussoit l'herbe nouvelle, Qui de couleurs se faisoit aussi belle Qu'est la couleur d'un gaillard papegay Bleu, per, gris, jaune, [...] et vert-gay, RONS. 518. Ils se jettoient sur les pauvres chats, et les tiroient à coups de harquebuse, comme l'on fait au papegault, PARÉ, t. III, p. [...] Les papegaux et perroquets sont à louer sur [...] pour parler et prononcer les parolles qu'ils [...] et sont fort joyeux et gais, principalement quand ils ont beu du vin, ID. *Anim.* 20.

— ÉTYM. Provenç. *papagai*, *papeguay*; cat. *papagall*; espagn. *papagayo*; portug. *papagaio*; ital. *papagallo*, de l'arabe *babbaga*, perroquet (FRÉMERY).

† **PAPEGOT** (pa-pe-go), *s. m.* Nom donné aux gens soumis au pape. Ô papegots! voilà la belle source De tous vos biens, VOLT. *Mule du pape.*

— ÉTYM. C'est une altération, faite par Voltaire, du mot de Rabelais qui est *papegaut* (*Pant.* V, [...]), lequel désigne le pape, non les sectateurs du pape; pour ces derniers, Rabelais a dit *papimane*.

PAPELARD (pa-pe-lar; le *d* ne se prononce et ne se lie jamais), *s. m.* || 1° Faux dévot, hypocrite. Ô papelards, qu'on se trompe à vos mines, FONT. *Herm.* || 2° *Adj.* Qui a le caractère de l'hypocrisie. Dès qu'il [le loup] la voit partie [la chèvre], il contrefait son ton; Et d'une voix papelarde demande qu'on ouvre, en disant foin du loup, FONT. *Fabl.* IV, 15. Tout doucement venait La Motte-Houdard, Lequel disait d'un ton de papelard : Ouvrez, messieurs, c'est mon Œdipe en prose, VOLT. *Temple du Goût.*

— HIST. XIIIe s. Or est frere Renart clamés. [...] fet moult le papelart, Tant que s'en puisse [...] art, *Ren.* 15158. Tel fait devant le papelart, Qui [...] derriere pape lart.... Tel ne mengue ne [...] Quant povres est, chair ne sain [graisse], Qui [...] en fait moult grant trahin, *Miracles de la Sainte Vierge*, dans DU CANGE, *papare*. || XIVe s. Cordeliers et li beguins Qui font bien le papelart Sous [...]

[..]apes ont renart, la *Queue de renard*. || XVe s. [..]aunt oyez prescher le regnart, Pensez de vos oyes [..]arder, Sans à son parler regarder; Car souvent [..]t servir de l'art, Contrefaisant le papelart, Qui [..]t ses paroles farder, CH. D'ORLÉANS, *Rondeau*. [..]chasteté la papelarde Avoit ainsi le monde duit Et [..]a cautelle seduit, Jamais ne seroit creature, Et [..]nsi defaudroit nature, E. DESCH. *Poés. mss.* f° 555.

— ÉTYM. Ital. *pappalardo*, papelard, goinfre, bâ[..]eur; napolit. *pappalardiello*, sorte de mets. L'ita[..]n justifie l'étymologie : *pape lard* : de *pappa*, [..]uillie, *pappare*, manger comme les enfants, et *lard*.

† **PAPELARDER** (pa-pe-lar-dé), *v. n.* Faire le [..]pelard, l'hypocrite.

— HIST. XIIIe s. Papelars fet bien ce qu'il doit, [..] si forment [fortement] papelardoit, RUTEB. 346.

† **PAPELARDIE** (pa-pe-lar-die), *s. f.* Fausse dé[..]on, hypocrisie. Nous vîmes que son fait était [..]pelardie, LA FONT. *Ballade sur les romans*.

— HIST. XIIIe s. J'aim miex devant les gens orer [..]er], Et affubler ma renardie Du mantel de pape[..]rdie, la *Rose*, 11716. || XIVe s. Et sans papelardie [..] fiction ayez le cuer au ciel, *Ménagier*, I, 3.

— ÉTYM. *Papelard*.

PAPELARDISE (pa-pe-lar-di-z'), *s. f.* Synonyme [..] papelardie.

PAPELINE (pa-pe-li-n'), *s. f.* Sera permis de faire [..] papelines et autres étoffes tramées de fleuret, [..]tuts des marchands de drap d'or, etc. 9 juill. [..]67, art. 64 (VOY. POPELINE).

— ÉTYM. On prétend qu'elle tire son nom de ce[..] du pape, parce qu'elle se fabriquait à Avignon, [..] était terre *papale*.

† **PAPELONNÉ, ÉE** (pa-pe-lo-né, née), *adj.* Terme [..]lason. Se dit d'une représentation en forme [..]caille, ou de demi-cercle, sur un écu. D'her[..]ne, papelonné de gueules.

PAPERASSE (pa-pe-ra-s'), *s. f.* Papier, écrit sans [..]ité. Je pense qu'il se trouverait assez de mes [..]perasses, dont le public n'a eu que trop de com[..]unication, LAMOTHE LE VAYER, *la Promenade*, *Dia[..]gue* 4. Je ne pourrais m'empêcher de me plain[..]e de ce qu'ils n'ont pas relevé l'indignité de cette [..]perasse qu'on vient de lire dans cette compagnie, [..]tre toutes les formes, RETZ, *Mém.* t. II, liv. III, [..]201, dans POUGENS. Nous sommes inondés de pa[..]rs et de paperasses, Mme DU DEFFAND, *Lett. à [W]alpole*, t. II, p. 183, dans POUGENS. Si le duc de [..]ly avait prévu que ses paperasses économiques, [..]ales et politiques seraient lues un jour par [..]ne la margrave de Baireuth, il aurait redoublé [..]vanité, VOLT. *Lett. margr. de Baireuth*, dans *Rev.* [..] février 1866, p. 212. Je viendrai, mon cher [..]ge, à Plombières.... j'apporterai quelques pape[..]sses en prose et en vers pour vous endormir, [..]es le dîner, ID. *Lett. d'Argental*, 16 mai 1754. Ce [..]cès me ruine en sotte paperasse, PIRON, *Métrom.* [..], 4. Enfoncez-vous dans vos paperasses, PONT DE [..]LE, *le Complaisant*, I, 7.

— HIST. XVIe s. Imprimeurs auxquels je l'avois [..]voyé par ces petits paperats [lambeaux de pa[..]ers], DES ACCORDS, *Bigarrures*, *Avant-propos*, [..]4, dans LACURNE. Que ne ferois je plus tost que [..]lire un contract, et plus tost que d'aller secouer [..] paperasses poudreuses...? MONT. IV, 76.

— ÉTYM. *Papier*, avec la désinence péjorative *ace*; [..]ov. *paperoches*.

PAPERASSER (pa-pe-ra-sé), *v. n.* || 1° Remuer, [..]uilleter des paperasses. Paperassez à votre aise ; [..]e me rendrez ces papiers à votre grand loisir, [MA]INTENON, *Lett. à Mme de Glapion*, 21 nov. 1718. [..]our, étant chez Mme de Maintenon, la duchesse [..] Bourgogne se mit à paperasser sur un bureau, [..]SIM. 477, 102. || 2° Faire des écritures inutiles. [..] avoué aime à paperasser. Les administrations [..]nt accusées de paperasser. || Il se conjugue avec [..]uxiliaire *avoir*.

— ÉTYM. *Paperasse*.

PAPERASSIER (pa-pe-ra-sié; l'r ne se prononce et [..] se lie jamais; au pluriel, l's se lie : des pa-pe-ra[..]iés-z ennuyeux), *s. m.* Celui qui aime à paperas[..]r, à ramasser des papiers sans grande utilité, à faire [..] écritures inutiles. || *Adj.* Paperassier, paperas[..]ère. L'administration est en général paperassière.

— ÉTYM. *Paperasse*.

PAPESSE (pa-pè-s'), *s. f.* Femme pape. La fable [..] la papesse Jeanne. Cette papesse Jeanne établie [..]abord par quelques-uns, détruite par d'autres, [..]suite rétablie, il la détruisait pour jamais, et il [..]ouvait que cette fable ne pouvait s'être soutenue [..]'à la faveur des ténèbres de la chronologie qu'il [..]ssipait, FONTEN. *Leibnitz*.

PAPETERIE (pa-pè-te-rie), *s. f.* || 1° Commerce de papier. || 2° Art de le fabriquer. || 3° Espèce de nécessaire contenant ce qu'il faut pour écrire.

— ÉTYM. *Papetier*; wallon, *papitreie*.

PAPETIER (pa-pe-tié; l'r ne se prononce et ne se lie jamais; au pluriel, l's se lie : des pa-pe-tié-z habiles), *s. m.* Celui qui fait ou vend du papier. L'usine d'un papetier. La boutique d'un papetier. || *Adj.* Ouvrier papetier. Marchand papetier.

— ÉTYM. Formation irrégulière de *papier*, qui aurait dû donner *papirier*; wallon, *papti*.

† **PAPETIÈRE** (pa-pe-tiè-r'), *s. f.* Femme qui vend du papier et autres fournitures de bureau. || *Adj.* Mouche papetière, mouche qui fabrique une sorte de papier; elle appartient au genre guêpe. Art charmant! j'aime à voir la mouche papetière, Du bel art de Didot inventant la matière, Des cuves d'Annonay suppléer les chiffons, DELILLE, *Trois règnes*, VII.

† **PAPHORE** (pa-fo-r'), *s. m.* Espèce de grand aigle.

† **PAPICOLE** (pa-pi-ko-l'), *s. m.* Qui adore le pape (nom que les protestants ont donné aux catholiques).

— ÉTYM. *Papa*, et le lat. *colere*, honorer.

PAPIER (pa-pié; l'r ne se prononce et ne se lie jamais; au pluriel, l's se lie : des pa-pié-z importants), *s. m.* || 1° Nom donné dans l'antiquité à un tissu sur lequel on écrivait et qui était fabriqué avec le papyrus. On prépare le papier en divisant le papyrus en bandes très-minces, mais aussi larges que possible; la bande la meilleure est celle du centre de l'arbre, et ainsi de suite dans l'ordre de la division; on appelait jadis hiératique, attendu qu'il était réservé aux livres sacrés, le papier fait avec les bandes intérieures; lavé, il a reçu le nom d'Auguste, de même que celui de seconde qualité porte celui de Livia, sa femme; de la sorte, l'hiératique devint papier de troisième qualité.... le ténéotique, ainsi nommé d'une localité voisine de Saïs, est fait avec des matériaux plus rapprochés de l'écorce; il ne se vend plus à la qualité, il se vend au poids; quant à l'emporétique, il ne peut servir à écrire; on ne l'emploie que pour envelopper les autres papiers et emballer les marchandises, de là lui vient le nom qu'il porte (papier des marchands), PLINE, *Hist. nat.* XIII, 23. || Papier s'est dit quelquefois pour papyrus. J'ai eu l'honneur de vous envoyer quelques plantes curieuses, et entre autres le vrai papier, qui jusqu'ici n'était point connu en France, pas même de M. de Jussieu, J. J. ROUSS. *Lett. à M. de M*** sur la bot.* t. VII, p. 195, dans POUGENS. || 2° Plus tard, feuille faite avec du chiffon de coton et qui servait à écrire. Vers le XIIe siècle on apporta d'Orient en Europe l'art de faire du papier avec des chiffons réduits en pâte. Beaucoup de manuscrits grecs sont écrits sur du papier de coton. De temps immémorial, les peuples asiatiques placés en deçà du Gange ont fabriqué du papier avec les vieux haillons du coton qui les habille; mais il est lourd et grossier, MONGEZ, *Instit. Mém. litt. et beaux-arts*, t. V, p. 471. || 3° Aujourd'hui, feuille faite la plupart du temps avec des chiffons de vieux linge et qui sert à écrire ou à imprimer. Papier qui a du corps. Papier mécanique de toute longueur. Rame, main de papier. Le fameux art d'écrire, Cet art ingénieux de parler sans rien dire, Et, par les traits divers que notre main conduit, D'attacher au papier la parole qui fuit, CORNEILLE, cité dans ESTARAC, *Gramm. génér.* t. I, p. 468. Un pédant dont on voit la plume libérale D'officieux papiers fournir toute la halle, MOL. *Fem. sav.* I, 3. Si je voulais transmettre au papier ce que ce livre me met dans le cœur, BOSS. *Lett.* 284. Comme le devoir d'un fils est fondé sur quelque chose de plus haut, sur la loi du supérieur qui est Dieu; loi qu'il a mise dans les cœurs avant que de l'écrire sur la pierre ou sur le papier, ID. 5e *avert.* 62. Mes vers, comme un torrent, coulent sur le papier, BOIL. *Sat.* VII. Je reprends sur le champ le papier et la plume, ID. *ib.* II. Chacun à ce métier [de poëte] Peut perdre impunément de l'encre et du papier, ID. *ib.* IX. [La chicane] Rend pour des monceaux d'or de vains tas de papiers, ID. *Lutr.* V. C'est une chose curieuse de voir comment notre papier, qui est si blanc et si fin, se fait de vieux haillons et de sales chiffons qu'on ramasse dans les rues, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. I, p. 105, dans POUGENS. Un habitant de Padoue, au commencement du XIVe siècle, inventa le papier; c'est une composition de vieux linge pilé et broyé par le moyen d'un moulin à eau, et qu'on étend ensuite par feuilles; on ne commença de le connaître et de s'en servir en France, au lieu de parchemin, que sous le règne de Philippe de Valois, SAINT-FOIX, *Ess. Paris*, *Œuv.* t. IV, p. 176, dans POUGENS. Il fut papier; cent cerveaux à l'envers De visions à l'envi le chargèrent; Puis on le brûle; il vole dans les airs, Il est fumée aussi bien que la gloire, VOLT. *Guerre de Genève*, IV. Le plus ancien papier de lin ou de chiffons est-il celui de Xativa dans le royaume de Valence et celui de la Catalogne? la France l'a connu dès le XIIIe siècle, MONGEZ, *Inst. Mém. litt. et beaux-arts*, t. V, p. 472. || Papier doré sur tranche, se dit de feuilles de papier que, pour l'ornement, on a dorées sur la tranche. || Noms de différents papiers à écrire : papier au pot ou papier écolier, vélin, vergé, tellière, à lettre, etc. || Noms de papiers à imprimer : carré, grand raisin, grand aigle, écu, etc.; papier de Hollande. || Papier de sûreté, papier pour les billets de banque et autres valeurs, tel qu'on ne puisse le contrefaire. || Papier lombard, sorte de papier à impression. || Papier à la Colbert, papier qui servait pour copier les comptes. || Confier au papier, écrire ce qu'on a de secret. Je confie au papier les secrets de mon cœur, BOIL. *Disc. au roi.* De quoi diantre s'avise-t-elle de confier ces choses au papier? DANCOURT, *la Femme d'intrigues*, I, 4. Et l'art consolateur Qui confie au papier les sentiments du cœur, DELIL. *l'Imag.* VI. || Dans le même sens, dire au papier. Et s'il ne m'est permis de le dire au papier, BOIL. *Sat.* IX. || Mettre, jeter ses idées sur le papier, les mettre par écrit. Souvent les choses qui m'ont semblé vraies lorsque j'ai commencé à les concevoir, m'ont paru fausses lorsque je les ai voulu mettre sur le papier, DESC. *Méth.* VI, 4. C'est un grand plaisir de mettre sur le papier ses pensées, de s'en rendre un compte bien net, et d'éclairer les autres en s'éclairant soi-même, VOLT. *Lett. d'Argenson*, 14 déc. 1770. Il [Bossuet] jeta sur le papier des observations sur les règles les plus fines de la grammaire, et sur la langue latine, D'ALEMB. *Éloges*, *Bossuet*. Il y avait un homme [Pascal] qui jeta sur le papier des pensées qui tiennent autant de Dieu que de l'homme, CHATEAUBR. *Génie*, III, II, 6. || On a dit dans le même sens : mettre en papier. [Ils] Peuvent mettre en papier leur dire par écrit, RÉGNIER, *Sat.* III. || Sur le papier, par écrit. Coulange nous joua cela si follement et si plaisamment, qu'autant que cette scène est plate sur le papier, elle était jolie à la voir représenter, SÉV. 504. || Sur le papier, se dit, par opposition à effectif, de ce qui ne figure que par écrit. Une armée de quarante mille hommes sur le papier. Il y a trente ans qu'il est gladiateur sur le papier, BALZ. liv. VI, *lett.* 5. Il est plus aisé d'arranger tout sur le papier que d'exécuter, MAINTENON, *Lett. au Card. de Noailles*, 8 oct. 1699. || Cela est beau sur le papier, se dit d'un projet, d'un plan qui, paraissant beau en écrit, est d'une exécution ou impossible, ou inutile, ou dangereuse. || Brouiller, barbouiller, gâter du papier, écrire des choses inutiles, ridicules. || Mettre de la marchandise en papier, l'envelopper avec du papier. || Faire papier, tenir papier, s'est dit pour tenir registre. Ce n'est point chez moi qu'on fait papier de mise et de recette, MALH. *le Traité des bienf. de Sénèque*, IV, 32. Et si dans le quartier il est quelque amourette, Du soir jusqu'au matin ils demeurent au guet, Pour tenir bon papier de tout ce qui s'y fait, TH. CORN. *Feint astrologue*, I, 2. || Fig. Papier mâché, papier mouillé se dit de ce qui n'est pas plus fort, plus résistant que du papier mâché ou mouillé. C'est une âme de bouillie, dit-elle, c'est un corps de papier mouillé, SÉV. 44. À soixante et dix-neuf ans, avoir un corps de roseau et des organes de papier mâché, je suis inguérissable, VOLT. *Lett. d'Argental*, 19 avril 1773. Le vice est moins dangereux que ces âmes de papier mâché et ces têtes vides, Mlle DE L'ESPINASSE, *Lett.* t. II, p. 48, dans POUGENS. || Fig. Une figure, un visage de papier mâché, un visage pâle et blême qui annonce manque de santé et de force. || Ce n'est que du papier, ou du papier mouillé, se dit d'un méchant drap qui se déchire facilement. || 4° Terme d'imprimerie. Livres en grand papier, livres qui ont de grandes marges. || Papier blanc, le premier côté de la feuille qu'on couche sur la forme. || 5° Il se dit aussi de différentes sortes de papiers qui servent à différents usages. Papier maroquiné. Papier à sucre. Papier à chandelle. || Papier marbré, papier teint de diverses couleurs imitant les veines des marbres, des agates, etc. || Papier bleu, celui dont les marchands font des enveloppes pour diverses marchandises. || Papier gris, ou papier brouillard, papier qui, n'étant point collé, boit les liqueurs et sert même à les filtrer, et, en général, papier peu consistant. J'ai vu du ténébreux empire Accourir avec un pétard Cinquante lutins pour détruire Un palais de papier

brouillard, PANARD, *Description de l'Opéra*. || Papier non collé, papier servant à filtrer; il y en a deux espèces, l'un gris, l'autre blanc et dit papier joseph. || Papier parchemin, papier trempé dans une dissolution d'acide sulfurique et devenu consistant comme du parchemin. || Papier gélatine, papier transparent pour calquer. || Papier végétal, à décalquer. || Terme de marine. Papier de doublage, sorte de papier gris qui se place quelquefois entre le franc-bord et le doublage en cuivre. || 6° Papier de Chine, papier fait avec la seconde pellicule de l'écorce de bambou. Les bambous servent à faire des cordages et du papier de Chine; pour obtenir ce dernier produit, on fait tremper les tiges et on les broie de manière à avoir une pâte qu'on étend ensuite sur les cadres, comme celle qui fournit le papier ordinaire, JULES CLAVÉ, *l'Exploitation des forêts de l'Inde*, dans *Rev. des Deux-Mondes*, 15 avril 1867, p. 855. || 7° Papier timbré, ou marqué, papier marqué d'un timbre, dont on est obligé de se servir pour certains actes. || Papier libre ou mort, papier non timbré. Les extraits des actes de naissance nécessaires pour établir l'âge des électeurs seront délivrés gratuitement sur papier libre, à tout réclamant, *Loi du 15 mars* 1849, art. 13. À défaut de déclaration de versement, il [l'expéditeur d'un article d'argent] fait constater son identité soit par témoins, soit par un certificat délivré par un maire, sur papier libre, et revêtu du cachet de la mairie, *Instruction de l'administration des postes*. || Papier libre se dit aussi, chez les cartonniers, du papier ordinaire, par opposition au papier filigrané qu'ils emploient. Si le nombre de jeux [de cartes] correspondant aux feuilles de moulage excède celui qu'a dû produire le papier filigrané manquant, il y a lieu de supposer que les jeux excédants ont été complétés avec des cartes en papier libre, *Circul. contrib. indir.* 15 juin 1816, n° 8. || 8° Papier de musique, papier réglé pour la portée et sur lequel on écrit la musique. || Papier réglé à la française, celui qui est plus haut que large. Papier réglé à l'italienne, celui qui est plus large que haut. || Fig. Il est réglé comme un papier de musique, se dit d'un homme extrêmement régulier et concerté dans tout ce qu'il fait. || 9° Papier peint, ou papier-tenture, papier qui sert à tapisser les murs d'une chambre. Manufacture de papiers peints. Papier-damas. Papier-lambris. Papier-tontisse. Papier-granit. Papier-marbre. Papier-arabesque. || Papier pâte, papier teint en bleu qui sert à couvrir les tablettes et le dedans des armoires. || Papier coutil, papier qui imite le coutil. || Papier soufflé ou papier velouté. Il existe depuis quelque temps à Rouen une fabrique de papier, que l'on nomme velouté, connu aussi sous le nom de papier soufflé; c'est un papier sur lequel on applique divers dessins de laine hachée, *Dict. des arts et m. Papetier*. || 10° Chez les relieurs, papier pâte, papier non lissé. On enlève le morceau de feuille d'or de dessus le coussinet, avec un morceau de papier pâte, c'est-à-dire du papier non lissé, ou avec une carte dédoublée, *Manuel du relieur*, p. 232, Roret, 1827. || 11° Papier de verre, papier enduit de poudre de verre, dont on se sert pour polir. || Papier tracé, papier au pot, papier cachet, se dit de papiers qu'emploient les cartiers. || Terme de chimie. Papier réactif, bandelette de papier joseph teinte avec des solutions de couleurs végétales; il sert à reconnaître diverses réactions. || 12° Papiers médicamentés, nom donné à certaines préparations faites par application de substances adhésives sur du papier, pour être ensuite placées sur des parties malades. Papier à cautère. || Papier chimique, sparadrap fait avec des feuilles de papier enduites d'huile siccative, puis, sur une de leurs faces, d'emplâtre de minium. || 13° Toute sorte de titres, documents, mémoires ou autres écritures. Perdre un papier de conséquence. Inventorier des papiers. Seigneur, j'ai des papiers qu'il faut que je vous montre, MAIR. *Soliman*, II, 3. Voici ce papier honteux, et par son écriture Apprends en même temps et plains mon aventure, ID. *Sophon.* I, 3. Au bas de ce papier cette fraîche écriture Vous pourra de l'énigme expliquer l'aventure, ROTROU, *Bélis.* II, 9. J'ai vos papiers; vous avez bien fait de me dire tout, BOSS. *Lett. Corn.* 50. || Papiers sur table, en produisant les pièces, en n'avançant rien qu'on ne prouve par des pièces valables. Il faut voir cela en détail, il faut mettre papiers sur table, PASC. *Pens.* XXIV, 48. À l'égard de ce jeune homme [condamné à Abbeville].... vous y verrez les horreurs et les bêtises des prétendus juges d'Abbeville, tout les prouvera légalement, papiers sur table, VOLT. *Lett. d'Argental*, 2 avr. 1775. || Fig. Il est riche en papier, se dit d'un homme dont le bien est litigieux. || Dans le langage de la poste, papiers d'affaires, papiers qu'elle peut se charger de transporter. En France, on considère comme papiers d'affaires les dossiers de procédure, les pièces de comptabilité, et généralement tous les paquets de papiers manuscrits n'ayant pas le caractère d'une correspondance actuelle et personnelle, *Commiss. internat. des postes*, Paris, 1863, p. 36. || Être écrit sur les papiers d'un autre, ou, simplement, être sur ses papiers, lui devoir quelques sommes. || Être sur les papiers, se dit aussi d'une personne contre laquelle il a été donné quelque mémoire, quelque renseignement à celui qui a droit d'inspection et de juridiction. Il est sur les papiers du préfet de police. || Il est écrit sur le papier rouge, il a choqué quelque puissant qui n'attend qu'une occasion pour se venger. || Fig. et familièrement. Être bien, être mal dans les papiers, sur les papiers de quelqu'un, être bien ou mal dans son esprit. Coigny, colonel général des dragons, était mal sur les papiers du régent, ST-SIM. 446, 217. J'ai bien peur, et j'ai plus d'une raison pour le craindre, qu'il ne pousse ses haines encore plus loin, et que la philosophie ne soit guère mieux sur ses papiers, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 24 janv. 1778. || Fig. Être dans les petits papiers de quelqu'un, occuper son souvenir, lui être cher. || Fig. Ôtez, rayez cela de vos papiers, c'est-à-dire vous vous trompez de compter sur telle chose. Moi, votre ami! rayez cela de vos papiers, MOL. *Mis.* I, 1. || Papier terrier, registre contenant le dénombrement de toutes les terres et de tous les tenanciers qui relèvent d'une seigneurie. || Anciennement. Papiers royaux ou papiers publics, papiers signés du roi ou de ses principaux officiers. || Anciennement. Papier à taille, rôle de tous les taillables d'une paroisse. || 14° Papier volant, feuille détachée sur laquelle on écrit quelque chose. || Papier volant, papier qui ne fait pas foi en justice. Ce n'est qu'un papier volant qui ne peut être considéré en justice, PATRU, *Plaid.* 3. || 15° Papier s'est dit d'un livre de compte (acception qui n'est plus usitée). Écrivez cela sur votre papier. || 16° *Au plur.* Passeport, livret, et autres pièces certifiant la qualité, la profession, l'état civil d'une personne. Ses papiers étaient en règle. || Les papiers d'un navire sont les pièces authentiques par lesquelles on prouve son identité, telles que rôles d'équipage, commissions, brevets, connaissement, etc. || 17° Tout effet qui représente l'argent comptant, à savoir lettres de change, billets payables au porteur, etc. Il m'a payé en papier. Comme l'argent est le signe des valeurs des marchandises, le papier est un signe de la valeur de l'argent, MONTESQ. *Esp.* XXII, 2. Sans donner à beaucoup de gens le moyen de se procurer d'immenses richesses en papier, ID. *ib.* XXII, 10. On apprit qu'il n'en est pas des papiers qui ont une valeur fictive, comme de l'or et de l'argent qui ont une valeur réelle, CONDILL. *Comm. gouv.* II, 11. Il s'embarque avec sa fortune entière, qui consistait en papier, GENLIS, *Ad. et Théod.* t. II, p. 26, dans POUGENS. Vous supposez le capital de la banque placé dans son portefeuille en papier de commerce? DE WARU, *Enquête sur la banque*, 1867, p. 226. || Papier court, papier long, papier à courte échéance, à longue échéance. J'admets que la banque de France ait un portefeuille de papier sur Londres; elle ne peut pas n'avoir que du papier court, DE WARU, *Enquête sur la banque*, p. 187. Avec quoi peut-elle se procurer de l'or?... avec du papier court seulement, car.... si elle voulait se procurer de l'or avec du papier long, la banque d'Angleterre aurait un moyen bien simple de l'en empêcher, ID. *ib.* p. 188. || Papier sur Londres, ou, elliptiquement, du Londres, papier qui doit être payé par Londres. La Banque achèterait du papier sur Londres; elle le ferait monter.... si elle voulait dans ce moment-ci acheter du Londres.... DE WARU, *Enq. sur la banque*, p. 180. Par le dernier procédé dont je viens de parler, on ne crée pas de papier sur Londres; ah! si l'on avait le pouvoir de créer du Londres, ce qui équivaudrait à créer du capital, ce serait tout différent, ID. *ib.* p. 180. || Fig. Papier doré sur tranche, papier endossé par les meilleures signatures. Ces capitalistes prennent les premières signatures; ils prennent le papier qu'on appelle doré sur tranche, et qui vaut beaucoup mieux que la majeure partie de celui que la Banque prend de la manière la plus libérale, A. FEBARD, *Enquête sur la banque*, 1867, p. 264. || Bon papier, mauvais papier, papier dont le signataire est solvable ou n'est pas solvable, et aussi papier qui ne perd pas ou perd beaucoup sur la place. || Le papier d'un négociant, les lettres de change et billets souscrits par lui. Je lui prête mon papier sous le nom d'un autre, afin d'être en droit d'avoir mes sûretés, DANCOURT, *les Agiot.* II, 4. || 18° Papier se dit aussi des effets publics, des valeurs en papier données par le gouvernement. Le papier hausse, baisse. Un papier qui représente la dette d'une nation est un signe de richesses; car il n'y a qu'un État riche qui puisse soutenir un tel papier sans tomber dans la décadence, MONTESQ. *Espr.* XXII, 17. Un papier de crédit est dans le gouvernement d'un État, dans le commerce et dans la circulation, ce que les cabestans sont dans les carrières, VOLT. *Dial.* 4. On aurait trouvé une ressource dans un papier de crédit; mais ce papier doit être établi dans un temps de prospérité pour se soutenir dans un temps malheureux, ID. *Louis XIV*, 30. Son papier [de Law] était également reçu dans les principales places de l'Europe au cours où se trouvait le change aux époques de l'échéance, RAYNAL, *Hist. phil.* IV, 18. || Papier-monnaie, papier auquel le gouvernement donne valeur d'argent monnayé et cours forcé. Le papier-monnaie ne sert point à la thésaurisation; mais, par cela seul, chacun s'empresse de s'en débarrasser dans les temps de discrédit, MIRABEAU, *Collection*, t. II, p. 401. La fabrication, je n'ose pas dire l'invention, des papiers-monnaies à la Chine ne date que de l'an 1264 de l'ère vulgaire, LANGLÈS, *Instit. Mém. litt. et beaux-arts*, t. IV, p. 117. L'usage de la monnaie de papier fut adopté par les Mongols établis à la Chine; elle a été connue des Persans sous le nom même que les Chinois lui donnent; et Josaphat Barbaro apprit en 1450 d'un Tartare intelligent qu'il rencontra à A[illegible] et qui avait été en ambassade en Chine, que cette sorte de monnaie y était imprimée chaque année, SILVESTRE DE SACY, *Instit. Mém. inscr. et belles-lettres*, t. VII, p. 117. || 19° Papiers publics, papiers-nouvelles, les gazettes, les journaux. L'invention de l'imprimerie, qui a mis les livres dans les mains de tout le monde; celle de la gravure, qui a rendu les cartes géographiques si communes; enfin l'établissement des papiers politiques font assez connaître à chacun les intérêts généraux, MONTESQ. *Rom.* 21. [Au garçon de café] Eh! du chocolat, les papiers publics! VOLT. *l'Écoss.* I, 6. || 20° Chez les éventaillistes, tout ce qui est étendu sur le bois et qui sert à agiter l'air. || 21° Sorte de tissu que les guêpes forment pour faire leur nid. Les guêpes ne bâtissent qu'en papier; elles ont possédé de tout temps l'art de le fabriquer, et les hommes auraient pu apprendre d'elles, il y a bien des siècles, ces procédés si utiles dont nos modernes se glorifient, BONNET, *Contempl. nat.* XI, 23. || 22° Papier fossile, tissu d'asbeste très-mince; se dit également de plusieurs substances que l'on appelle aussi cuir ou liége fossile. || Papier de montagne, l'asbeste. || Papier météorique, sorte de tissu de conferves. || 23° Papier pierre, pierre lithographique factice. || Proverbes. Les murailles sont le papier des fous, c'est-à-dire il n'y a que les fous qui écrivent sur les murs. || Il se faut fournir d'encre et de papier, se dit à celui qui demande des choses qu'on n'est pas tenu de lui donner. || Le parchemin est plus fort que le papier, se disait pour exprimer que les titres sur parchemin avaient plus de force que les autres. || Le papier souffre tout, c'est-à-dire on écrit tout ce qu'on veut, des sottises comme le reste, le faux comme le vrai.

—HIST. XIV° s. L'un des compaignons alla [illegible] unes quantités de papier pour jouer [cartes], [illegible] CANGE, *papyrus*. || XV° s. .... Mais pour mon [illegible] irer, Fortune vient mon papier dessirer [illegible] Et tout gecter par sa grant felonie, CH. [illegible] *Chanson* 48. Ce n'est pas honte de devoir, [illegible] fine l'en par papier, E. DESCH. *Poés.* mss. [illegible] Tout le sel qui est à present en nos greniers [illegible] vendu à tour de papier, c'est à savoir qui [premierement] amenera premier vendra, *Ordonn. des rois de France*, t. V, p. 577. || XVI° s. Quelcun dira qu'il est bien facile de faire remuer plusieurs nations en discours, et en papier; ce qu'on ne void pourtant advenir en effect que très-rarement, LANOUE. [illegible] Quand nous regardons dans nos papiers [illegible] nous y voyons en escrit de grosses rentes qu'on nous doit, ID. 150. Quelqu'un pourra dire, en se moquant, que j'ay bravement discouru en papier, ID. 466. On a aussi inventé diverses sortes de mesches; desquelles je trouve le papier artificiel la meilleure, pource que vous retenez un [illegible] mesme papier, qui vous marque l'heure du [illegible] D'AUB. *Hist.* II, 350. Faire la monstre sur les vieux rooles.... à la fin il n'y a qu'une moitié des gens [illegible]

guerre en effet, et les autres en papier, CASTELNAU, 418. Papier collé [carton], PARÉ, XVII, 7. Le papier est doulx, il endure tout, GÉNIN, *Récréat.* t. II, p. 243. Le papier que l'on appelle communement de Troye en Champagne, duquel on use en la chambre des comptes à Paris, ou bien du fin papier d'Auvergne controfait sur celuy de Venise, qui est fait de coton, duquel je me sers ordinairement, LA CROIX DU MAINE, *Biblioth.* p. 447, dans LACURNE. Il y a longtemps que tu es en mon papier, NOËL DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.* ch. 15, f° 75, dans POUGENS.

— ÉTYM. Wallon, *papi*; provenç. *papier*; catal. *paper*; espagn. *papel*; du latin fictif *papyrius*, de *papyrus* (VOY. PAPYRUS).

† **PAPIFIANT** (pa-pi-fi-an), *adj. m.* Cardinaux papifiants, cardinaux qui assistent au conclave et qui, n'ayant pas de prétention pour eux-mêmes, nomment le pape. On l'oppose à papable.

— ÉTYM. *Pape*, et le lat. *facere*, faire.

PAPILIONACÉ, ÉE (pa-pi-li-o-na-sé, sée), *adj.* || 1° Terme de botanique. Qui est en forme de papillon. Se dit des corolles irrégulières, composées de cinq pétales inégaux et dissemblables, qui, par leur disposition, offrent quelque ressemblance avec un papillon dont les ailes seraient étendues. || Se dit aussi d'une tribu ou famille détachée des légumineuses. || 2° Terme de zoologie. Se dit des mouches qui ont des poils fins et courts aux ailes, et de coquilles ressemblant à des ailes de papillons. || On dit aussi papillonacé.

— ÉTYM. Lat. *papilio*, papillon.

PAPILLAIRE (pa-pil-lè-r'), *adj.* || 1° Terme d'anatomie. Qui a des papilles, qui a rapport aux papilles. || Corps papillaire, ensemble des papilles formées, à la surface du derme et sous l'épiderme, par les nombreux filets nerveux qui traversent la peau. || 2° Terme de botanique. Glandes papillaires, glandes formant, à la surface des feuilles, des espèces de petits mamelons ou papilles; exemple : la sarriette. || Plantes papillaires, plantes qui se font remarquer par les rangées mamelonnées dont la surface est chargée circulairement.

— ÉTYM. *Papille.*

PAPILLE (pa-pi-ll', *ll* mouillées, et non pa-pi-ye), *s. f.* || 1° Petite saillie conique, généralement inclinée, formée, vers la surface de la peau ou des membranes muqueuses, par des ramifications nerveuses et vasculaires. || Papille du nerf optique, légère saillie que forme le nerf optique à la face antérieure de la rétine, et qui est visible à l'ophthalmoscope. || 2° Terme de botanique. Petites éminences coniques, glandulaires ou non, que l'on rencontre sur divers organes des végétaux.

— HIST. XVI° s. Les mammelles s'enflent et durcissent : aussi leurs papilles et mammelons deviennent rougeastres, PARÉ, XVIII, 5.

— ÉTYM. Lat. *papilla*, de même formation que *papula* (VOY. PAPULE).

† **PAPILLIFÈRE** (pa-pil-li-fè-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui porte des papilles.

— ÉTYM. *Papille*, et le lat. *ferre*, porter.

† **PAPILLIFORME** (pa-pil-li-for-m'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la forme d'une papille.

— ÉTYM. *Papille*, et *forme*.

† **PAPILLOMA** (pa-pil-lô-ma), *s. m.* Terme de chirurgie. Variété d'épithélioma caractérisée par une augmentation de volume des papilles de la peau ou des muqueuses.

— ÉTYM. *Papille.*

PAPILLON (pa-pi-llon, *ll* mouillées, et non pa-pi-yon), *s. m.* || 1° Insecte à quatre ailes, couvertes d'écailles fines comme de la poussière. Imaginez-vous l'application d'un enfant à élever un château de cartes ou à se saisir d'un papillon ; c'est celle de Théodote pour une affaire de rien, LA BRUY. VIII. Eglé.... C'est un cœur, mais un cœur.... Un papillon souffrant lui fait verser des larmes, GILBERT, *XVIII° siècle.* Ç'avait été un Italien, le célèbre Malpighi, qui avait imaginé le premier de féconder artificiellement les œufs du papillon du ver à soie ; et ç'a été un autre Italien, Malpighi II, qui a réussi le premier à opérer cette fécondation, BONNET, *Lett. div. Œuv.* t. XII, p. 334, dans POUGENS. On est allé chercher le papillon dans la chenille elle-même, et l'on est parvenu à l'y découvrir, ID. *Consid. corps organ. Œuv.* t. V, p. 282, dans POUGENS. Voyez ce papillon échappé du tombeau ; Sa mort fut un sommeil, et sa tombe un berceau, DELILLE, *Trois règnes*, VII. Et, suivant dans les airs son léger tourbillon, Flore attend ses destins des jeux d'un papillon, ID. *ib.* VI. || Papillon à ailes en plumes, ptérophore. || Papillon à tête de mort, espèce de sphinx. || Papillons estropiés, papillons de jour dont le port d'ailes est irrégulier (genre hespérie). || Fig. et familièrement. C'est un papillon, se dit d'un esprit léger et volage. Papillon du Parnasse et semblable aux abeilles, Je suis chose légère et vole à tout sujet; Je vais de fleur en fleur et d'objet en objet, LA FONT. *Poés. mél.* LXIX. J'étais chenille, j'ai pris quelquefois des ailes de papillon, mais je suis redevenu chenille, VOLT. *Corresp. à Richelieu*, 19 août 1766. || Fig. Il court après des papillons, se dit d'un homme qui s'amuse à des bagatelles. || Fig. Il va se brûler à la chandelle comme un papillon, c'est-à-dire il se laisse tromper par des apparences agréables. || Voler le papillon, se disait de l'oiseau qui, au lieu de voler le gibier, s'amusait à voler le papillon, et fig. de celui qui s'amuse à des minuties au lieu de poursuivre le fond des choses. Par là je répondrai à beaucoup de choses du dernier écrit que je ne crois pas devoir traiter en particulier : ce serait voler le papillon, CH. DE SÉV. *Sur l'art poétiq. d'Hor.* dans SÉVIGNÉ, t. XI, p. 328, édit. REGNIER. C'était une étrange folie que voler le papillon aux dépens de l'objet si principal de prendre Turin, ST-SIM. 162, 129. || Faire le papillon, se dit de la vigne, lorsque ses bourgeons, en s'épanouissant, ne donnent qu'une feuille de chaque côté, qui ressemble aux ailes d'un papillon. || 2° Fig. Papillon, une affaire qui ne finit pas. C'est bien ce papillon dont je parlais à mon fils, sur quoi on croit mettre le pied et qui s'envole toujours, SÉV. 2 juillet 1677. J'ai mis le bout du pied sur un bout de l'aile du papillon : sur neuf mille francs, j'en ai touché deux, ID. 30 juill. 1677. Je suis à Paris pour ce chien de papillon : je n'ai pas encore mis entièrement le pied dessus, c'est-à-dire touché cette belle somme que vous savez, ID. 28 juill. 1677. || 3° Fig. Papillons noirs, visions noires, idées lugubres; locution tirée de ces paroles de Patelin feignant le délire : Ma femme, chasse, chasse ces papillons noirs, qui volent autour de moi, BRUEYS, *Avocat Patelin*, II, 3. || 4° Partie d'une coiffe qui va en s'élargissant comme les ailes d'un papillon. En bonnet à grand papillon, VADÉ, *Pipe cassée*, ch. 3. Veuve depuis quelques années d'un vieux mari fort riche, ayant elle-même plus des quarante, elle commence d'allonger son papillon et de parler morale, M^me ROLAND, *Lett. chois.* p. 233, éd. DAUBAN. || Ornement qui se met dans les cheveux et qui a la forme d'un papillon. Elle place dans sa tête une étoile et un papillon de diamants, GENLIS, *Veill. du chât.* t. I, p. 34, dans POUGENS. || 5° Terme de marine. Nom donné à une très-petite voile que l'on grée quelquefois au-dessus des catacois. || 6° En géographie, on nomme papillon une petite carte insérée au coin d'une grande. || 7° Registre mobile autour d'un axe, qui sert à modérer ou arrêter le tirage de la cheminée dans les locomotives. || Nom donné à des soupapes employées dans les usines d'affinage. || 8° Nom donné à une sorte de bec d'éclairage. || 9° Sorte de jeu de cartes. Faire petit papillon, se dit, à ce jeu, quand un joueur fait ses trois cartes avant que la partie soit terminée. Vendôme jouait l'après-dînée à un papillon en un cabinet particulier, lorsque d'Antin arriva de Versailles, ST-SIM. 228, 63. || 10° La raie bouclée. || Le colibri noir et bleu. || 11° *Adj.* Papillon, papillonne. La passion papillonne ou la papillonne, nom, dans le fouriérisme, par lequel on désigne la propension au changement.

— HIST. XIII° s. Des flors sali [saillit] un paveillon; Des eles feri [frappa] mon menton, *Fl. et Blanchefl.* 2251. || XIV° s. Saichés de lui n'ai garde ne que d'ung papillon, *Girart de Ross.* v. 3260. || XV° s. Je me brulay à la chandelle, Ainsi que fait le papillon, CH. D'ORL. *Rondel* 74. || XVI° s. Gargantua couroyt voulentiers après les parpaillons, RAB. *Garg.* I, 11. Amours, qui voletiez à l'entour de nos flames Comme gays papillons.... DESPORTES, *Diverses amours*, *Sonnet* X. Alaigre comme un papillon, COTGRAVE. Joie de papillon, ID.

— ÉTYM. Berry et genév. *parpillon* ; wallon, *pavion* ; du lat. *papilionem*. Paré dit *papillot*. Pictet (t, 625) rapproche *papilio* du kymrique *pila* (papillon) et du sanscrit *pilu* (insecte), *pilaka* (grosse fourmi noire) ; il tire tous ces mots de la racine *pil* (aller, vaciller) dont *papilio* serait une forme à redoublement.

PAPILLONACÉ, ÉE (pa-pi-llo-na-sé, sée, *ll* mouillées), *adj.* Voy. PAPILIONACÉ.

† **PAPILLONAGE** (pa-pi-llo-na-j', *ll* mouillées), *s. m.* Action, goût de papillonner. Et d'un goût peu constant, d'un esprit trop volage Arrêter le papillonage Et fixer l'instabilité, DESMAHIS, *Poésies*, p. 28, dans POUGENS.

† **PAPILLONNE** (pa-pi-llo-n', *ll* mouillées), *s. f.* Variété de tulipe.

† **PAPILLONNÉ, ÉE** (pa-pi-llo-né, née, *ll* mouillées), *adj.* Terme de blason. Se dit d'un ouvrage à écailles.

PAPILLONNER (pa-pi-llo-né, *ll* mouillées, et non pa-pi-yo-né), *v. n.* Voltiger d'objet en objet. Elle papillonne toujours, Me disait ce grand homme, et rien ne la corrige, DESHOUL. *Poésies*, t. II, p. 76. Il n'était point d'agréable partie, S'il n'y venait briller, caracoler, Papillonner, siffler, rossignoler, GRESSET, *Ver-vert*, ch. I. Je suis sémillant, je badine, je folâtre, je papillonne, je voltige de l'une à l'autre, je les amuse toutes, BOISSY, *Français à Lond.* sc. 6. Soit que, choisissant entre deux ennuis, il aimât mieux subir ma compagnie que de me voir papillonner autour de sa femme, CH. DE BERNARD, *le Paratonnerre.* || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— ÉTYM. *Papillon.*

† **PAPILLONNEUR** (pa-pi-llo-neur, *ll* mouillées), *s. m.* Terme d'argot. Malfaiteur qui s'attache spécialement à dévaliser les voitures de blanchisseurs, *le Moniteur universel*, 16 sept. 1853, p. 1030.

PAPILLOTAGE (pa-pi-llo-ta-j', *ll* mouillées, et non pa-pi-yo-ta-j'), *s. m.* || 1° Action de mettre des papillotes. || Les papillotes d'une frisure, d'une perruque. || 2° Mouvement des yeux qui les empêche de se fixer sur un objet. Papillotage des yeux. || 3° Fig. Effet de ce qui éblouit et fatigue les yeux par des lumières, par des couleurs également vives. Il y a beaucoup de papillotage dans ce tableau. Il faut éviter, dans l'appareil des solennités, le clinquant, le papillotage, J. J. ROUSS. *Pologne*, 3. Si le papillotage de lumière détruit l'harmonie, le papillotage d'action partage l'intérêt, et détruit l'unité, DIDER. *Salon de* 1767, *Œuv.* t. XV, p. 94, dans POUGENS. Un mélange continuel de couleurs tranchantes fatigue l'imagination comme les yeux; l'art d'éviter ce papillotage est d'observer les gradations, et, par des nuances légères, de joindre l'harmonie à la variété, MARMONTEL, *Élém. de litt. Œuv.* t. VI, p. 97. || Terme de beaux-arts. Se dit des plis des draperies quand ils sont petits, mesquins, multipliés et trop rapprochés les uns des autres. || En sculpture, défaut d'un ouvrage qui offre trop de petites parties recevant des lumières étroites et portant de petites ombres. Il s'agit de l'étonnant Puget et de son bas-relief d'Alexandre visitant Diogène, ouvrage suprême dans plusieurs parties d'exécution, mais absolument faux dans l'intelligence du bas-relief; ce n'est que du papillotage, FALCONET, *Réfl. sur la sculpture*, t. III, p. 28. || 4° Fig. Effet de ce qui éblouit l'esprit par trop de lumières et de couleurs, en parlant d'une œuvre littéraire ou d'une œuvre d'art. Mon ami, lorsque vous aurez des tableaux à juger, allez les voir à la chute du jour.... s'il y a des trous, l'affaiblissement de la lumière les fera sentir; s'il y a du papillotage, il en deviendra plus fort, DIDEROT, *Salon de* 1767, t. IX, p. 67, édit. 1821. Tout écrivain qui conserve dans son style ce papillotage jusqu'à trente ans, risque de n'être qu'un enfant toute sa vie, GRIMM, *Corresp.* t. I, p. 139. || Par extension. Elle jeta les yeux sur sa vie passée, et n'y vit que le papillotage de mille vaines occupations, MARMONTEL, *Cont. mor. Fem. comme il y en a peu.* || 5° Terme d'imprimerie. Il se dit d'une feuille imprimée, quand les caractères ont marqué double.

— HIST. XVI° s. Papillotage, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. *Papilloter.*

PAPILLOTE (pa-pi-llo-t', *ll* mouillées, et non pa-pi-yo-t'), *s. f.* || 1° Morceau de papier dont on enveloppe les mèches de cheveux pour les friser. Tous les cheveux coupés sur la tête, et frisés naturellement par cent papillotes qui lui font souffrir mort et passion toute la nuit, SÉV. 29. Et mes cheveux encor sont sous la papillote, REGNARD, *Distr.* II, 4. Il se fait mettre des papillotes et fait poudrer ses cheveux en attendant qu'on batte la générale, VAUVEN. *Thersite.* L'Allemande a ôté ses papillotes; le cavalier en a pris une sans réflexion, l'a dépliée, LE SAGE, *Diable boit.* ch. 17, p. 351, dans POUGENS. || Faire des papillotes d'un papier, s'en servir en papillotes comme d'un papier inutile. À quoi cela servira-t-il ? à faire des papillotes, M^me DU DEFFAND, *Lett. à Walpole*, t. II, p. 157, dans POUGENS. Vous portez en tremblant votre livre à une dame de la cour ; elle le donne à une femme de chambre qui en fait des papillotes, VOLT. *Mél. litt. à M. Lefèvre.* Mlle Davenport en a peut-être déjà fait des papillotes [de papiers]; mais ils méritaient d'être conservés, J. J. ROUSS. *Conf.* VIII. || Cela n'est bon qu'à faire des papillotes, se dit d'un papier bon à mettre au rebut, d'un écrit sans mérite. || Être en pa-

[illegible], avoir la tête en papillotes, avoir les cheveux sous des papillotes. Elle était en papillotes lorsque j'entrai dans sa chambre. || Fig. Avoir les yeux en papillotes, ne pas les avoir bien ouverts en se réveillant. || 2° Côtelette en papillote, côtelette que l'on enveloppe d'une feuille de papier pour la faire cuire. || 3° Dragée enveloppée dans un morceau de papier; c'est ordinairement deux pastilles de chocolat ou un bonbon de chocolat avec une pistache dedans qui est enveloppé; il y a toujours deux ou trois vers ou une devise, dans chaque papillote. Je pense que les poëtes qui faisaient autrefois, l'hiver, les devises innocentes des papillotes, étaient les mêmes qui, l'été, composaient la poésie qui s'enroule autour des mirlitons, ALPH. KARR, *les Guêpes*, janv. 1843. || 4° Petit appareil en papier que l'on met à un tourne-broche, pour l'empêcher de tourner trop vite. || 5° Il s'est dit pour paillotte d'or ou d'argent.

— HIST. XV° s. Un chappel de plumes de paon, papillotées de papilloctes d'or, DE LABORDE, *Émaux*, p. 430. || XVI° s. Une robbe de satin noir, un bandage à l'entour decoupé à triangle garny de papillotes, ID. *ib.* Monsieur le marquis s'estoit accommodé d'un fort grand panache à sa salade, si couvert de papillotes [sorte d'ornement] que rien plus, BRANT. *Capit. franç.* t. III, p. 13, dans LACURNE. Papillotes de boue [éclaboussures], COTGRAVE. Il croit que les estoiles sont papillotes, ID.

— ÉTYM. *Papillot*, ancienne forme de *papillon*.

PAPILLOTÉ, ÉE (pa-pi-llo-té, tée, *ll* mouillées), *part. passé* de papilloter. || 1° Garni de papillotes. La voilà toute papillottée. || 2° Terme de beaux-arts. Draperie papillotée. Plis papillotés. || Fig. Un certain jargon papilloté, J. J. ROUSS. *3° dialogue*.

PAPILLOTER (pa-pi-llo-té, *ll* mouillées, et non pa-pi-yo-té), *v. a.* || 1° Mettre des papillotes à quelqu'un. Papilloter une perruque. || 2° Arranger un bout de mèche en forme de papillote. Autrefois on papillotait le bout des mèches avec du papier; ce qui faisait le même effet, mais on perdait plus de cire, GENLIS, *Maison rust.* t. I, p. 391, dans POUGENS. || Papilloter les copeaux des bois de teinture, les couper en dentelle. || 3° *V. n.* En parlant des yeux, ne pouvoir se fixer par suite d'un mouvement involontaire. || 4° Terme de peinture. Fatiguer les yeux par le trop vif éclat des lumières, des couleurs, en parlant d'un tableau. C'est un exemple de l'art de papilloter en grand, DIDEROT, *Salon de 1767*, Œuv. t. XV, p. 39, dans POUGENS. || Se dit particulièrement des draperies dont les plis multipliés et chiffonnés présentent nécessairement un grand nombre de petites masses d'ombre qui produisent du papillotage. || Terme de sculpture. Se dit d'un ouvrage qui offre trop de petites parties recevant des lumières étroites et portant de petites ombres. || 5° Fig. En parlant du style, fatiguer par l'abus des expressions brillantes. Ce style papillote. Dans le genre oratoire, il faut se souvenir que rien ne frappe la multitude que les grandes masses : les détails multipliés papillotent aux yeux de l'esprit, se confondent dans la mémoire, et ne font sur l'âme que des impressions légères et fugitives comme eux, MARMONTEL, Œuv. t. VII, p. 22. || Il se dit aussi des personnes qui fatiguent par trop parler. [Le babillard] Parce qu'il fait du bruit, il croit faire merveille, Papillote à mes yeux, et lasse mon oreille, DELILLE, *Convers.* II. || 6° Terme d'imprimerie. En parlant des caractères, marquer double. || 7° Terme rural. Se dit de la vigne, quand les bourgeons ne se développent qu'en partie.

— HIST. XVI° s. Papillotter, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. *Papillote.*

† **PAPIMANE** (pa-pi-ma-n'), *s. m.* Habitant du pays de Papimanie. || Partisan de tout ce qui a rapport au gouvernement du pape.

— HIST. XVI° s. À nostre veue s'offrit la benoiste isle des Papimanes, RAB. IV, 48.

— ÉTYM. Voy. PAPIMANIE.

† **PAPIMANIE** (pa-pi-ma-nie), *s. f.* Pays imaginaire par Rabelais [illegible] habité par la cour du pape. || [illegible] excessif pour le pape et son gouvernement. Le bonhomme M. Hanolt m'a autrefois dit que, l'an 1654, la papimanie mourrait en France, que nous deviendrions alors tous reformés.... GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. 120.

— ÉTYM. *Pape*, et *manie*.

† **PAPIN** (pa-pin), *s. m.* Un des noms enfantins de la bouillie.

— HIST. XIV° s. Une paelle à une cuiller d'argent blanc pour faire papin, DE LABORDE, *Émaux*, p. 430.

— ÉTYM. Lat. *pappare*, manger à la manière des petits enfants; espagn. et portug. *papa*, bouillie; ital. *pappa*; allem. *Papp*; angl. *pap*; du lat. *pappa*, bouillie, mot imitatif du langage des enfants.

† **PAPION** (pa-pi-on), *s. m.* Singe d'Afrique (cynocéphale papion). || Papion à perruque, nom vulgaire du cynocéphale hamadryade. || Petit papion, nom sous lequel Buffon a décrit le cynocéphale babouin.

PAPISME (pa-pi-sm'), *s. m.* Terme sous lequel les protestants désignent l'Église catholique romaine. Si Dieu avait permis que le socinianisme se fût autant répandu que l'est par exemple le papisme, JURIEU, dans BOSS. *1er avert.* 43. || Se dit, par dérision, de l'autorité absolue des papes, du système ultramontain.

— ÉTYM. Voy. PAPISTE.

PAPISTE (pa-pi-st'), *s. m.* Nom que les protestants donnent aux catholiques romains. Il fondait un hôpital pour les vieillards dans sa province; on lui demandait si c'était pour des papistes, des luthériens, des presbytériens, des quakers, des sociniens, des anabaptistes, des méthodistes, des mennonistes; il répondit : pour des hommes, VOLT. *Philos. Homélie sur la superst.* Il [Louis Racine] accuse Pope d'irréligion; Pope était fils d'un papiste, c'est ainsi qu'on appelle en Angleterre les catholiques romains, ID. *Louis XIV, Écrivains, L. Racine.* Le chrétien est impie en Asie, le musulman en Europe, le papiste à Londres, DIDER. *Pens. phil.* 35. En 1673, le parlement passa l'acte du test, précaution prise dans l'avenir contre le duc d'York comme papiste, CHATEAUB. *Les quatre Stuarts, Ch. II.* || Partisan de la suprématie des papes. L'unité et la multitude : erreur à exclure l'une des deux comme font les papistes qui excluent toute la multitude, ou les huguenots qui excluent l'unité, PASC. *Pens.* XXIV, 77, édit. HAVET. || *Adj.* Nous ne pouvons pas nier que, cette année, Dieu n'ait le cœur tout à fait papiste, PELLISSON, *Lett. hist.* t. I, p. 184, dans POUGENS. Il est nécessaire, lui disait Rosny [à Henri IV], que vous soyez papiste, et que je demeure réformé, VOLT. *Mœurs*, 174.

— HIST. XVI° s. Il estoit papiste bigot, jeune et sans experience; D'AUB. *Hist.* II, 160. Se sont insinuez entre nous deux miserables mots de faction de huguenot et papiste, que je crains nous apporter au long aller les mesmes calamitez et miseres que les guelfes et gibellins dans l'Italie, PASQUIER, *Lett.* t. I, p. 163.

— ÉTYM. Ancien verbe *papisser*, qui se trouve dans PASQUIER, *Rech.* III, p. 204, dans LACURNE, et signifie gouverner le saint-siége.

† **PAPISTIQUE** (pa-pi-sti-k'), *adj.* Qui tient du papisme. Ne me parlez [dira un socinien] ni d'Église, ni d'antiquité, ni de synode; ce sont tous moyens papistiques, BOSS. *6° avert.* 3° part 47. Ces messieurs de Londres ont une étrange démangeaison d'imprimer : on leur attribue un commentaire philosophique sur les paroles de saint Luc : Contrains-les d'entrer, qui, en faisant semblant de combattre les persécutions papistiques, va à établir la tolérance des sociniens, BAYLE, *Lett. à M. l'Enfant*, 3 février 1687. || Qui appartient aux papistes. Elle détestait la consubstantiation luthérienne avec la transsubstantiation papistique, BOSS. *Var.* 13.

— HIST. XVI° s. La plupart des ceremonies papistiques n'ont d'autre usage que de rendre le peuple stupide, plutost que de l'enseigner, CALV. *Inst.* 953.

† **PAPONGE** (pa-pon-j'), *s. f.* Fruit du concombre à angles aigus.

† **PAPOU** (pa-pou), *s. m.* Espèce de manchot, oiseau.

† **PAPPE** (pa-p'), *s. m.* Terme de botanique. Aigrette qui surmonte les semences, quand la floraison est passée, dans plusieurs plantes, comme le chardon, le séneçon, etc.

— ÉTYM. Lat. *pappus*, aigrette; grec, πάππος.

† **PAPPIFÈRE** (pa-ppi-fè-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui porte une aigrette.

— ÉTYM. *Pappe*, et le lat. *ferre*, porter.

† **PAPPIFORME** (pa-ppi-for-m'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la forme d'une aigrette.

— ÉTYM. *Pappe*, et *forme*.

† **PAPULE** (pa-pu-l'), *s. f.* || 1° Terme de médecine. Petite élevure de la peau, solide, ne contenant ni pus, ni sérosité, et se terminant par desquamation. || 2° Terme de botanique. Nom donné aux [illegible].

— ÉTYM. Lat. *papula*; c'est, comme *papilla*, un diminutif d'un radical *pap*, qui est peut-être dans l'angl. *pimple*, pustule, et le kimry *pwmpl*, tumeur.

† **PAPULEUX, EUSE** (pa-pu-leû, leû-z'), *adj.* Terme de médecine et de botanique. Couvert de papules. || Qui a le caractère de papule. Éruption papuleuse.

† **PAPULIFÈRE** (pa-pu-li-fè-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui porte des papules.

— ÉTYM. *Papule*, et le lat. *ferre*, porter.

PAPYRACÉ, ÉE (pa-pi-ra-sé, sée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est mince et sec comme du papier. La tourbe papyracée, composée de feuilles bruns fortement appliqués les uns contre les autres, A. BRONGNIART, *Traité de minér.* t. II, p. 37, dans POUGENS. || Se dit des zoophytes dont le cartilage intérieur est papyracé. || Nautile papyracé, nautile ainsi nommé parce que sa coquille est si mince qu'on la prendrait pour du papier.

— ÉTYM. *Papyrus.*

† **PAPYRIFÈRE** (pa-pi-ri-fè-r'), *adj.* Terme de botanique. Plantes papyrifères, plantes dont l'écorce sert ou peut servir à faire du papier.

— ÉTYM. *Papyrus*, et le lat. *ferre*, porter.

† **PAPYROGRAPHIE** (pa-pi-ro-gra-fie), *s. f.* Art d'imprimer en lithographie sur le papier ou sur le carton. || Art de dessiner ou d'écrire sur papier-pierre, ou pierre lithographique.

— ÉTYM. *Papyrus*, et γράφειν, tracer.

PAPYRUS (pa-pi-rus'), *s. m.* || 1° Sorte de roseau cultivée en Égypte, dans l'Inde, la Babylonie, la Cœlé-Syrie, et dont la tige, formée de feuillets superposés que l'on détachait les uns des autres à l'aide d'une aiguille, servait pour l'écriture après une préparation convenable. Le papyrus appartient au genre souchet; c'est le *cyperus papyrus* de Linné; l'on en a fait, sous le nom de papyrus commun, le type d'un nouveau genre de cypéracées. Le papyrus est une plante qui pousse quantité de tiges triangulaires hautes de six ou sept coudées, ROLLIN, *Hist. anc.* Œuv. t. I, p. 114, dans POUGENS. D'Homère et de Platon durant les premiers âges Le papyrus du Nil conservait les ouvrages, DELILLE, *Trois règnes*, VI. || 2° Feuille pour écrire faite avec le papyrus. Le papier ou papyrus fait avec un roseau d'Égypte appelé *biblos* (d'où l'on a *bible*, livre) était la matière qu'on employait le plus communément pour les livres dans l'antiquité, FEUILLET DE CONCHES, *Caus. d'un cur.* t. I, liv. II, ch. 4. || 3° Se dit quelquefois des manuscrits eux-mêmes. Les papyrus trouvés à Herculanum. En jetant un premier coup d'œil sur ces papyrus, je pensai qu'il serait très-difficile de les lire, parce qu'ils offraient, l'un d'eux surtout, beaucoup de lacunes et des parties entièrement détruites, SYLVESTRE DE SACY, *Instit. Mém. acad. inscr.* t. IX, p. 66.

— ÉTYM. Lat. *papyrus*, de πάπυρος.

† **PAQUAGE** (pa-ka-j'), *s. m.* Arrangement du poisson salé dans les barils.

— ÉTYM. *Paquer.*

PAQUE (pâ-k'), *s. f.* || 1° Fête solennelle célébrée tous les ans par les Juifs, en mémoire de leur sortie d'Égypte; c'était la première des cinq fêtes des Hébreux; elle durait sept jours à partir du 14 du mois de nisan. C'est la pâque, c'est-à-dire le passage du Seigneur, SACI, *Bible, Exode*, XII, 11. Que les enfants d'Israël fassent la pâque au temps prescrit, c'est-à-dire le quatorzième jour de ce mois sur le soir, selon toutes les cérémonies et les ordonnances qui leur ont été marquées, ID. *ib. Nombr.* IX, 2. Jamais pâque ne fut célébrée comme celle qui se fit en l'honneur du Seigneur dans Jérusalem la dix-huitième année du roi Josias, ID. *ib. Rois*, IV, XXIII, 23. || Immoler la pâque, manger la pâque, manger l'agneau que la loi de Moïse prescrit d'immoler à cette fête. Le culte de la pâque s'observera de cette sorte : nul étranger n'en mangera.... SACI, *Bible, Exode*, XII, 43. || 2° *S. m.* Pâque ou Pâques, fête annuelle en l'honneur de la résurrection de Jésus-Christ, que les chrétiens célèbrent toujours le premier dimanche après la pleine lune qui suit l'équinoxe du printemps fixé au 21 mars, 6 heures du matin, par le concile tenu à Nicée en 325 (on met une majuscule); Pâque ne peut pas être, d'après cela, plus tôt que le 22 mars, ni plus tard que le 25 avril, LEGOARANT. À Pâques prochain. On dit que Pâques est haut quand il est tard. Quand Pâques sera venu. Que direz-vous de moi? c'est demain le jour de Pâques; et j'ai passé la soirée à jouer au trictrac avec M. de Montcherreuil, MAINTENON, *Lettr. à M. Dangeau*, 6 sept. 1718. || La quinzaine de Pâques, tout le temps qui est entre le dimanche des Rameaux et celui de Quasimodo inclusivement. || La semaine de Pâques, le temps qui est entre la fête de Pâques et le dimanche de Quasimodo aussi inclusivement. || Se faire [illegible] la veille de Pâques, s'engager dans une affaire au moment où il n'y fait plus bon. || Œufs de Pâques, voy. ŒUFS. || Se faire brave comme au jour de Pâques, se parer comme en un jour de fête. || Familièrement

Long comme d'ici à Pâques, très-long. Je voudrais que vous l'eussiez vue les matins manger une bourrée longue comme d'ici à Pâques, SÉV. 342. || 3° *S. f. pl.* (avec une majuscule). Pâques fleuries, le dimanche des Rameaux, qui précède immédiatement celui de Pâques. || Pâques closes, le dimanche de Quasimodo qui suit immédiatement celui de Pâques. || Pâques aux roses, la Pentecôte. || Pâques de l'Ascension, l'Ascension. || Faire ses Pâques, faire de bonnes Pâques, communier à l'époque prescrite, c'est-à-dire dans la quinzaine qui précède ou qui suit Pâques. Si j'avais autant pleuré mes péchés, que j'ai pleuré pour vous depuis que je suis ici, je serais très-bien disposée pour faire mes Pâques et mon jubilé, SÉV. 24. || Faire les Pâques, s'est dit pour communier à une époque quelconque. Le roi partit de Blaye le 30, et arriva la veille de la Toussaint à Saintes, où il séjourna pour y faire ses Pâques, BASSOMPIERRE, *Mém.* t. II, p. 236, dans LACURNE. || 4° Pâques véronaises, massacre des Français à Vérone, en 1797. || 5° Pâques-Dieu, jurement de Louis XI. || Proverbes. Il faut faire carême-prenant avec sa femme et Pâques avec son curé. || Il faut faire une dette payable à Pâques pour trouver le carême court (voy. CARÊME). || Entre Pâques et la Pentecôte le dessert est une croûte, c'est-à-dire il n'y a plus de dessert, les fruits ne sont pas encore venus, et les confitures sont mangées. (Dans ce proverbe qui représente deux vers, on entend souvent prononcer *pentecoute* pour la rime ; pour la même raison, on dit quelquefois *crotte* au lieu de *croûte*.)

— HIST. XIII° s. Ensi come vos aves oï, fu li os [l'armée] herbergiés, et Constantinoble prise le lundi de Pasques flories, VILLEH. CVI. Ensi furent la Pasque florie et la grant Pasque après, en cele grant honeur et en cele joie que Diex leur avoit donnée, ID. CVIII. Sainte Eglise fait la pasque le premier dimanche qui vient apres cele lune plaine (de mars), porce que Jhesu Crist resuscita de mort en celui jor, BRUN. LATINI, *Trés.* p. 145. || XIV° s. Le merquedi après Pasques closes, DU CANGE, *Pascha.* Jeudi devant la feste de pasques communiant, ID. *ib.* || XV° s. En ce temps eschurent Pasques si haut, que environ Pasques closes on eut l'entrée du mois de mai, FROISS. I, I, 194. || XVI° s. Ils s'y attendoient comme à leurs œufs de Pasques, DESPER. *Contes*, XVIII. Et auparavant que Pasque soit passée, CARL. VI, 37. [Marie Stuart] fit là ses pasques [communia] par le moyen d'hostie consacrée que le bon pape Pie V luy avoit envoyée pour s'en servir à la necessité, BRANT. *Dames illustres*, p. 144, dans LACURNE. Il luy arriva de jurer à la chaude cole [en grande colère] son grand Pasque-Dieu, et dire que s'ils n'obeissoient à son vouloir, il les feroit mourir, PASQUIER, *Rech.* liv. VI, p. 568, dans LACURNE.

— ÉTYM. Prov. *pasca, pasqua* ; de l'hébreu *pascha*, qui signifie passage. On trouve dans les anciens textes *pascor* avec le sens de printemps : XII° siècle : [Les amants tièdes] Ne chantent fors qu'en pascor ; Lors se plaignent sans dolor, *Couci*, I. *Le temps pascor* ou *pascor*, où *pascor* est certainement un génitif pluriel, signifie l'entrée du printemps ; on y a vu un génitif pluriel de *pascha* ; mais le plus probable est que *pascor* représente le latin *pascuorum*, le temps où les pacages commencent.

PAQUEBOT (pa-ke-bo ; le *t* ne se prononce pas et ne se lie pas ; au pluriel, l'*s* se lie : des pa-ke-bo-z excellents marcheurs), *s. m.* || 1° Anciennement, navire petit et rapide dont la mission était de porter les ordres, avis, plis ou paquets des amiraux, des commandants des ports, etc. || 2° Anciennement encore, petit bâtiment de mer, qui va et vient d'un pays à un autre, pour transporter des lettres et des passagers. || Par extension, toute espèce de navire qui remplit cette fonction. 11 janvier 1686 : Le roi a nommé Bonrepos pour aller en Angleterre régler.... l'affaire de quelques gens de la religion, arrêtés dans le paquebot de Nieuport, DANGEAU, I, 280. Paquebots pour l'Amérique septentrionale, *Arrêt du conseil d'État*, 28 juin 1783. Le ministère avait pris enfin le parti d'expédier tous les deux mois de la Corogne un paquebot pour Buenos-Ayres, RAYNAL, *Hist. phil.* VIII, 13. || 3° Aujourd'hui, bâtiments fort grands, à voiles ou à vapeur, qui portent les lettres, des passagers et des marchandises d'un pays à un autre et font l'office de messageries.

— ÉTYM. Angl. *packet-boat*, de *packet*, paquet de dépêches (voy. PAQUET), et *boat*, bateau.

† **PAQUER** (pa-ké), *v. a.* Terme de pêcheur. Presser et fouler le poisson salé, à mesure qu'on le tire du sel et qu'on l'arrange dans des futailles. Pour celui [hareng] qui sera paqué auxdits lieux, les douze barils faisant le lest, *Tarif de la déclaration du 16 févr. 1635.* || Hareng paqué, hareng arrangé par lits dans un baril. Pour chacun baril de hareng blanc paqué en mer.... dont l'on compte vingt barils pour lest, *Tarif de la décl. 16 févr. 1636.*

— ÉTYM. Voy. PAQUET.

† **PAQUERESSE** (pa-ke-rè-s'), *s. f.* Ouvrière qui paque ou arrange les harengs dans des barils.

— ÉTYM. *Paquer.*

PÂQUERETTE (pâ-ke-rè-t'), *s. f.* Petite marguerite blanche qui fleurit vers le temps de Pâques, *bellis perennis*, Linné, composées.

— ÉTYM. On a dit aussi *pasquette* : marguerites, pasquettes, RUELLIUS. Il y a dans l'ancien français *pasqueret*, qui s'est dit pour *pâques* : XIV° siècle. Le mardi en pasqueret, XIX° jour d'avril, DU CANGE, *pascha.* Mais ce ne peut être la cause du nom de la plante, puisqu'elle fleurit à peu près toute l'année ; d'après Scheler, il vient de *pasquier*, qui a signifié *pâtis* ; et en effet les botanistes disent de cette plante : *habitat in pascuis apricis.*

† **PAQUEROLLE** (pa-ke-ro-l'), *s. f.* Genre de plantes à fleurs composées ressemblant aux pâquerettes, *bellium*, *L.*

PAQUET (pa-kè ; le *t* ne se prononce pas et ne se lie pas ; au pluriel, l'*s* se lie : des pa-kè-z énormes ; paquets rime avec traits, succès, paix, etc.), *s. m.* || 1° Assemblage de plusieurs choses liées ou enveloppées ensemble. Mettre en paquets des livres, du linge, des hardes. Votre zèle n'a rien fait qu'à demi, si vous ne parvenez à faire brûler les livres de Pope, de Locke et de Bayle, l'Esprit des lois, etc. dans un bûcher auquel on mettra le feu avec un paquet de Nouvelles ecclésiastiques, VOLTAIRE, *Facéties, Remercîment.* || Faire son paquet, ses paquets, se préparer à partir. S'il m'était permis de le suivre, J'aurais bientôt fait mon paquet, SCARR. *Virg.* IV. Et me voilà faisant mes paquets, SÉV. 153. J'ai ce pays-ci [Berlin] en horreur ; mon paquet est tout fait ; j'ai envoyé tous mes effets hors du Brandebourg, VOLT. *Lett. Mme Denis*, 15 mars 1753. || Populairement. Faire son paquet, s'en aller de la maison où l'on demeurait. || Fig. Plier son paquet, s'en aller furtivement. || Fig. Faire son paquet pour l'autre monde, ou, simplement, faire son paquet, plier son paquet, se préparer à mourir. Je voudrais qu'à cet âge On sortît de la vie ainsi que d'un banquet, Remerciant son hôte, et qu'on fît son paquet, LA FONT. *Fabl.* VIII, 1. Ce pauvre marquis d'Argenson, que vous appeliez le secrétaire d'État de la république de Platon, est donc mort ? il était mon contemporain ; il faut que je fasse mon paquet, VOLT. *Lett. Richelieu*, 4 févr. 1757. Des contradictions que ma pauvre machine éprouve, et qui commencent même à me faire croire qu'il faudra peut-être bientôt songer à faire mon paquet, D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 1er mars 1762. || Fig. Hasarder, risquer le paquet, s'engager dans une affaire douteuse. Sus ! sus ! courons aux armes !... Chacun [des rats] se met en équipage ; Chacun met dans son sac un morceau de fromage, Chacun promet enfin de risquer le paquet, LA FONT. *Fabl.* XII, 25. Je sais ce qu'en vaut l'aune [les liens avec Bussy] ; après mon expérience, je pouvais bien hasarder le paquet [une lettre piquante à Bussy], SÉV. *à Bussy*, 6 juill. 1670. Nous convînmes que, si le régent pouvait compter sur les pairs au lit de justice, il valait mieux risquer le paquet de ne point parler des bâtards au conseil de régence, ST-SIM. 511, 7. || Fig. Donner à quelqu'un son paquet, le congédier, le renvoyer. || Il porte son paquet, se dit, par méchanceté, d'un bossu. || 2° Paquets de chenilles, chenilles entrelacées en tas et comme en paquets. || Fig. Il semble que l'air et la vie de Grignan devraient redonner la santé à M. le chevalier : il est entouré de la meilleure compagnie qu'il puisse souhaiter, sans être interrompu de ces cruelles visites, de ces paquets de chenilles qui lui donnaient la goutte, SÉV. 17 juill. 1689. || 3° Lettre, dépêches. Je ne pense pas que Votre Majesté fasse si peu d'état de moi, qu'elle ne s'en veuille plus servir qu'à faire tenir les paquets d'Allemagne plus sûrement, BALZ. liv. II, lett. 20. Après être revenue de chez M. de Coulanges, où nous faisons nos paquets les jours d'ordinaire, SÉV. 20. Pendant que je ferme ce paquet, Dieu me remet dans l'esprit.... BOSS. *Lett. quiet.* 12. || Plusieurs lettres sous une même enveloppe. J'aperçois sur la cheminée un paquet à mon adresse, CHATEAUBR. *René.* || Toutes les lettres et les dépêches que porte un courrier. Le paquet d'Angleterre. || 4° Fig. et familièrement. Personne qui a pris beaucoup d'embonpoint, et qui se remue difficilement. Cette femme est devenue un paquet, est devenue bien paquet. || Personne qui n'apporte aucun agrément dans la société, et qui y cause plutôt de la gêne. Quel paquet ! || Paquet de famille, famille nombreuse et embarrassante. M. de Barillon est arrivé ; il a trouvé un paquet de famille, dont il ne connaissait pas tous les visages, SÉV. 17 janv. 1689. || 5° Fig. et familièrement. L'enfant qu'une femme porte dans son sein. On est réduit à me conter des sorcelleries pour m'amuser, et à m'apprendre qu'une fille ayant laissé son paquet dans une chaise, depuis le Marais jusqu'au faubourg, les porteurs pensaient que ce fût un petit chien, SÉV. 6 juill. 1671. || 6° Fig. Tout ce qui charge, gêne, comme fait un paquet. Pour le bon d'Hacqueville, il a eu le paquet d'aller, à trente lieues d'ici, annoncer cette nouvelle à la maréchale de Grammont [la mort de son fils], SÉV. 8 déc. 1673. ....Que je n'aie plus ce paquet sur la conscience, ID. 26 août 1693. La maréchale de Clérembaut aura son paquet à Poitiers, où elle avait reçu l'ordre de venir au Palais-Royal : voilà le monde, ID. 8 déc. 1679. Un refus [par le chevalier de Lorraine d'un duel proposé par le prince de Conti] aurait attiré des paroles fâcheuses du prince, et quelque menace peut-être dure à digérer, et puis on a ce paquet-là sur le nez, ID. 28 juill. 1682. Mme de Longueval est morte.... elle haïssait bien parfaitement notre Montataire ; je suis toujours fâchée qu'on emporte de tels paquets en l'autre monde, ID. 25 oct. 1683. || Avoir son paquet, être déçu dans son attente. Oh ! le fâcheux paquet que nous venons d'avoir ! Le sort a bien donné la baie à mon espoir, MOL. *l'Ét.* II, 13. || Populairement. Donner un paquet à quelqu'un, lui faire une tromperie, une malice. || Imputation de quelque chose de mauvais. Donner un paquet à quelqu'un. Vous voulez donc que je mette sur ma conscience le paquet à cette femme ? je le veux, mais avec cette précaution que je ne vous réponds pas que cela soit vrai, SÉV. 62. Maréchal voyait une cabale se former dans l'intérieur dès la maladie, et surtout depuis la mort de Mme la Dauphine, pour en donner le paquet à M. le duc d'Orléans, ST-SIM. 326, 7. || Donner dans un paquet, être trompé, attrapé. Il a donné dans le paquet. Je ne donnerai plus dans ses paquets. || 7° Propos qui contient une appréciation piquante, mordante. Pour l'homme au sonnet... voici votre paquet.... MOL. *Mis.* V, 4. Voilà donc mon paquet, et vous le vôtre aussi, REGNARD, *le Distr.* III, 9. Du grenadier chacun eut son paquet, GRESSET, *Ver-vert*, ch. IV. || Donner à quelqu'un son paquet, le réduire au silence par une réponse nette et précise. || On dit dans le même sens : il a bien eu son paquet. || Propos désobligeants et faux. Faire un paquet, des paquets sur quelqu'un. Un faiseur de paquets. Rien ne rétrécit plus l'esprit, rien n'engendre plus de riens, de rapports, de paquets, de tracasseries, de mensonges, que d'être éternellement renfermés vis-à-vis les uns des autres dans une chambre, réduits pour tout ouvrage à la nécessité de babiller continuellement, J. J. ROUSS. *Conf.* V. Prenez garde qu'elle ne vous fasse quelque paquet auprès de Mme Durocher, GENLIS, *Théât. d'éd. la Lingère*, I, 2. || 8° Terme d'imprimerie. Certaine quantité de lignes de composition liées ensemble avec une ficelle. Travailler en paquet. Composer en paquet. Il a fait tant de paquets aujourd'hui. || On emploie aussi paquet pour distinguer les feuilles où ces paquets ont été imposés, et qu'on nomme plus souvent placards. || 9° Terme de relieur. Se dit de plusieurs volumes tournés tous du même sens et cousus, préparés pour être endossés et liés ensemble à l'entour, mais séparés l'un de l'autre par de petites planches qui en font sortir le dos. || 10° Certaine quantité d'oseille, ou d'épinards, ou de persil, pesant environ un kilogramme. || 11° Paquet d'eau, voy. ÉCLUSÉE. || 12° Terme de marine. En paquet, vivement, tout d'un coup, sans soins ni précautions. Amener les voiles en paquet. || Manœuvres en paquet, manœuvres en désordre. || Un paquet de mer, une grosse et pesante lame qui tombe à bord, pendant la tempête. || Paquet de mitraille, projectile qu'on nomme aussi grappe de raisin. || 13° Terme de métallurgie. Nom donné aux barres de fer brut recouvertes, en dessus et en dessous, d'une large bande de fer corroyé, avec lesquelles on fabrique les rails. || Ancien terme de métallurgie. Mélange de suie, de farine et d'urine pour tremper le fer et l'acier par cémentation. || 14° Terme de botanique. Tournefort donnait le nom de paquet à l'épillet.

— HIST. XVI° s. Se renvoyer le paquet l'un à l'autre, OUDIN, *Curios. franç.*

— ÉTYM. Espagn. *paquete* ; angl. *packet* ; diminutif du bas-lat. *paccus* (ital. *pacco*), provenant

d'un radical commun à l'allemand et au celtique : allem. *Packen* ; suéd. *packa* ; angl. *to pack*, saisir; gaelique et bas-breton, *pac*, paquet.

† **PAQUETAGE** (pa-ke-ta-j'), *s. m.* || 1° Action de mettre en paquet. L'administration des tabacs annonce les adjudications de papier de paquetage et de cire rouge à paqueter. || 2° Terme militaire. Ensemble de tout ce qui est porté par le cheval en campagne, comme effets de pansage, l'habit dans son étui, le manteau sur le devant de la selle, etc. || Manière dont les soldats plient leurs effets d'habillement, et les placent, soit dans leur sac, soit sur les tablettes de leur chambre.

— ÉTYM. *Paqueter*.

† **PAQUETER** (pa-ke-té. Le *t* se double quand la syllabe qui suit est muette : je paquette), *v. a.* || 1° Mettre en paquet. On dit mieux empaqueter. || 2° Expédier comme un paquet. Mme des Ursins fit arrêter et paqueter en France le marquis de Leganez, ST-SIM. 289, 184. || 3° Fig. Exciter contre, tromper au sujet de. Monseigneur sera paqueté contre son fils, et le premier à lui jeter la pierre, ST-SIM. 195, 113.

— ÉTYM. *Paquet*.

† **PAQUETEUR, EUSE** (pa-ke-teur, teû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui paquette. || Ouvrières paqueteuses, celles qui, dans les fabriques de tabac, de chocolat, etc. mettent en paquet le tabac, le chocolat, etc.

PAQUETIER (pa-ke-tié ; l'*r* ne se prononce pas et ne se lie pas ; au pluriel, l'*s* se lie : des pa-ke-tié-z habiles), *s. m.* Terme d'imprimerie. Compositeur qui fait des paquets, et qui est ainsi nommé par le metteur en pages qui les reçoit de lui.

† **PAQUETTE** (pa-kè-t'), *s. f.* Grande marguerite des champs, *chrysanthemum leucanthemum*, *L.*

— ÉTYM. Voy. PÂQUERETTE.

† **PAQUEUR** (pa-keur), *s. m.* Celui qui paque les poissons salés.

— ÉTYM. *Paquer*.

† **PÂQUIS** (pâ-ki), *s. m.* Terme de chasse. Lieu où le gibier vient paître. Elles [les bécasses] cherchent les terres molles, les pâquis humides à la rive du bois.... BUFF. *Ois.* t. XIV, p. 227. Si l'on tend sur les pâquis, on y pique des genêts en files, pliés de manière qu'il ne reste que le petit passage qu'occupe le piége, ID. *ib.* p. 230.

— ÉTYM. Lat. *pascere*, paître.

PAR (par), *prép.* || 1° À travers. Il a passé par Bordeaux. Voyager par eau. Jeter quelque chose par la fenêtre. Les idées qui nous viennent par les sens. Et pour vous faire outrage Il faudrait que par moi son fer se fît passage, ROTROU, *Antigone*, II, 4. Je vous écouterai par cette jalousie, ID. *Bélissaire*, II, 3. Il fallait passer par les ténèbres de l'ignorance et du mensonge avant de rentrer dans votre palais de lumière, VOLT. *Voyage de la raison*. Il y a de fins courtisans italiens qui prétendent qu'il faut toujours aller au prince par les ministres, et moi, monseigneur, je tiens que dans votre cour il faut aller au ministre par le prince, ID. *Lett. au prince palatin*, 5 juill. 1762. On dit que cette vexation odieuse [la persécution contre le livre de l'Esprit] est le fruit de l'intrigue des jésuites, qui ont voulu aller par Helvétius à Diderot, ID. *Lett. Thiriot*, 7 fév. 1759. Toutes les idées que vous avez eues me sont aussi venues par la tête; mais je les ai chassées comme des suggestions du malin esprit, DIDER. *Mém.* t. II, p. 111. Sans l'île de France, il n'y a point de protection pour les établissements de l'Inde; et sans Pondichéry, l'île de France sera exposée à l'invasion des Anglais par l'Asie comme par l'Europe, RAYNAL, *Hist. phil.* IV, 33. Par ces chemins de fleurs dont j'ai fui les appas, Qu'il est doux d'égarer ses désirs et ses pas ! C. DELAV. *Paria*, II, 2. Mes spahis Qui poussaient leurs chevaux par les champs de maïs, V. HUGO, *Orient.* 16. || Par terre, du côté de la terre; par mer, du côté de la mer; par eau, du côté de l'eau. Il fallut l'assiéger par terre, et empêcher que les secours ne vinssent par eau, VOLT. *Russie*, I, 13. || On dit d'un purgatif qu'il fait aller le malade par haut et par bas, pour exprimer qu'il cause des évacuations par le vomissement et par les selles. || 2° *Par* se dit pour exprimer les conditions atmosphériques sous lesquelles quelque chose se fait. Voyager par la pluie. Rentrer chez soi par un beau clair de lune. Nous revînmes le soir, avec le flux de la mer, coucher à Hennebon par un temps délicieux, SÉV. 373. Je suis venue dîner, par le plus beau temps du monde, à nos sœurs de Sainte-Marie du Faubourg, ID. 323. Il faut que j'aie le diable au corps pour venir de Bayeux à Paris prendre une femme par le temps qu'il fait, LEGRAND, *Métamorph. amour.* sc. 6. Il court au lac par une nuit noire, VOLT. *Philos. Mart.* ch. 26. Je me promenais un matin par un beau soleil, sur le bord le plus élevé du mont de Salève, SAUSSURE, *Voy. Alpes*, t. I, p. 249, dans POUGENS. Mme des Ursins fut mise dans un carrosse avec une femme de chambre et deux officiers des gardes, sans autres habits ni linge que ce qu'elle avait sur le corps, et partit à huit heures du soir par un froid très-vif, le 23 décembre 1714, DUCLOS, *Œuv.* t. V, p. 86. || 3° En, dans, avec l'idée de mouvement dans l'espace indiqué. Une fière harpie, un aigle ravissant De qui le vol s'étend par tout notre hémisphère, MAIRET, *Sophon.* V, 1. La lumière et le bruit s'épandaient par le monde, TRISTAN, *Mariane*, I, 3. Il [l'âne] allait par pays, accompagné du chien, LA FONT. *Fabl.* VIII, 17. Le bruit s'en répandit par tout le voisinage, ID. VII, 13. Suivez-moi que j'aille un peu montrer mon habit par la ville, MOL. *Bourg. g.* III, 1. D'abord leurs escoffions ont volé par la place, MOL. *l'Ét.* V, 14. Vous m'avez écrit la plus aimable lettre du monde ; j'y aurais fait plus tôt réponse, sans que j'ai su que vous couriez par votre Provence, SÉV. 1. Je vous écrirai par les chemins ; c'est une de mes tendresses, comme dit Monceaux, ID. 215. M. Lémery le quitta donc au bout de deux mois, et se résolut à voyager par la France, FONTEN. *Lém.* César, outré des bruits qu'on répandait contre son honneur et sa réputation, se jette dans la ville, court par les rues, assemble le peuple, VERTOT, *Rév. rom.* XIV, 319. || En, dans, sans idée de mouvement. Ainsi, lorsque l'on voit un homme par la rue, RÉGNIER, *Sat.* II. Mon petit ami de la poste ne se trouva pas hier à l'arrivée du courrier, de sorte que mon laquais ne rapporta point mes lettres : elles sont par la ville, SÉV. 141. Il eut cette place en 1709, année si funeste aux plantes par toute l'Europe, FONTEN. *Boerhaave*. Mais on blâme par la ville Ce sentiment peu commun.... CHAUL. *Impromptu*. || 4° Par le travers de. Il lui cingla un coup de fouet par le visage. J'espère que la postérité m'en remerciera ; car pour mon siècle, je n'en attends que des vessies de cochon par le nez, VOLT. *Lett. d'Argental*, 28 août 1749. || Fig. Et sur les jours caniculaires Ils [les médecins] nous donnent encore, avec leurs lois sévères, De cent sots contes par le nez, MOL. *Amph.* II, 3. || 5° En termes de géographie et de marine. À la hauteur de. Nous étions par trente degrés de latitude. Quand on est par le travers de la rivière du Massacre, BOUGAINVILLE, *Voy.* t. I, p. 316, dans POUGENS. Demavend fut autrefois une ville de l'ancienne Médie; elle est par 37° de latitude, BAILLY, *Atlantide*, *Lett.* 18. || Terme de marine. S'emploie pour désigner la position d'un bâtiment, d'un objet par rapport à un autre objet ou à un autre bâtiment. Canonner, aborder un vaisseau par sa hanche ou par sa joue. || Un vaisseau navigue ou est mouillé par tant de brasses d'eau, lorsque la mer a, dans le lieu où il se trouve, une profondeur de tant de brasses. Nous continuâmes à louvoyer pour approcher le fond de la baie ; et, à neuf heures du soir, nous mouillâmes, par neuf brasses, à environ une lieue dans le nord-est du mouillage, LA PÉROUSE, *Voy.* t. II, p. 56, dans POUGENS. || Deux objets lointains sont l'un par l'autre, lorsqu'ils sont tous deux dans le même alignement avec l'œil de l'observateur. || 6° *Par* sert à désigner la partie que l'on saisit, que l'on prend. Je suis le Seigneur votre Dieu qui vous prends par la main, SACI, *Bible*, *Isaïe*, XLI, 13. Toute l'assemblée jeta les yeux sur Mentor, que je montrais le tenant par la main, FÉN. *Tél.* VI. Je voudrais qu'il m'eût pris par le peu de cheveux qui me restent, comme Habacuc, et qu'il m'eût transporté vers vous, VOLT. *Lett. d'Alemb.* 23 juill. 1769. || 7° À cause de, en raison de. Ce n'est pas un présent que je lui fais [au duc d'Orléans, en lui dédiant une pièce], c'est un devoir dont je m'acquitte ; et les hommages ne sont jamais regardés par les choses qu'ils portent, MOL. *Éc. des mar. Ép. dédicat.* J'ai ouï condamner cette comédie à certaines gens, par les mêmes choses que j'ai vu d'autres estimer le plus, ID. *Critique*, 6. Dites-nous donc, mes pères, par quelle autorité vous permettez ce que les lois divines et humaines défendent, et par quel droit Lessius a pu dire... PASC. *Prov.* XIV. Le roi de Pologne déclarant la guerre à l'empereur par vingt sujets de plainte, SÉV. 13 avr. 1689. Je viens de lui écrire [au cardinal de Bouillon, neveu de Turenne] un billet qui m'a paru bon : je lui dis par avance votre affliction [de la mort de Turenne], et par son intérêt, et par l'admiration que vous aviez pour le héros, ID. 3 août 1675. Je suis toujours en peine de notre cardinal [de Retz] ; il me cache ses maux par l'intérêt qu'il sait que j'y prends, ID. 18 juin 1676. Cela est fâcheux par bien des raisons, ID. 30 juin 1685. Quand nous avons fini de vous louer par tout ce que vous avez de louable, ID. *à Bussy*, 18 sept. 1673. Il [un miroir] est à vous par bien des titres, ID. 13 juin 1685. Notre cher d'Hacqueville, qui.... entre plus que personne dans la tendresse infinie que j'ai pour vous : je ne sais si c'est par celle qu'il a pour vous, ou par celle qu'il a pour moi, ou par toutes les deux, ID. 21 juin 1671. Par ce que je vous dis, ne croyez pas, madame, Que je veuille applaudir à sa nouvelle flamme, TH. CORN. *Ariane*, III, 3. Homme de mérite estimable par ses talents, J. J. ROUSS. *Lett. à Malesherbes*, 10 mai 1766. Je ne vous écris plus que pour les choses pressantes et nécessaires, et tel était, par votre amitié pour moi, l'avis de mon arrivée au refuge que j'ai choisi, ID. *Lett. à du Peyrou*, 29 mars 1766. || 8° En résultat de, en effet de. Il a fait cela par curiosité, par envie. Ne agir que par boutade. Par vous un Dauphin nous va naître Que vous-même verrez un jour De la terre entière le maître Ou par armes ou par amour, MALH. III, 1. Et la beauté des fruits d'une palme si haute Me fait par le plaisir oublier le danger, ID. V, 30. Par vos commandements J'ai tâché d'observer ses secrets sentiments, DU RYER, *Scévole*, V, 3. Par le sacerdoce je ne me suis engagé qu'à Dieu et à moi-même, à Dieu mon souverain maître, à qui j'appartenais déjà, BOURDAL. *2° dim. après l'Épiphanie*, *Dominic.* t. I, p. 82. Faites par devoir ce qu'il faudra bientôt faire par nécessité, ID. *14° dim. après la Pentecôte*, *Dominic.* t. III, p. 430. L'un était brave par vertu, l'autre l'était par férocité, FLÉCH. *Hist. de Théodose*, I, 40. L'ennui est entré dans le monde par la paresse, LA BRUY. XI. Le sénat, par son conseil [de Cicéron], promit une amnistie, VERTOT, *Révol. rom.* XII, 199. Avocat par état, mais philosophe par goût, et historien par occasion, n'était-ce point aussi se partager un peu trop? D'OLIVET, *Hist. de l'Acad.* t. II, p. 249, dans POUGENS. Votre esprit vous a rendu sage ; Si je le suis, c'est par mon âge ; Et je me suis trompé longtemps, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 147. Il [le loup] est naturellement grossier et poltron ; mais il devient ingénieux par besoin et hardi par nécessité, BUFF. *Quadrup.* t. II, p. 186. Les Hollandais, qui étaient devenus républicains par hasard et commerçants par nécessité, RAYNAL, *Hist. phil.* IX, 8. || Par quoi, raison pour laquelle. On s'y prit tard, par quoi l'opération manqua. || Par le roi, par l'empereur, formule du contre-seing des lois, des ordonnances. || 9° *Par*, d'après. On regarde les gens par leurs méchants côtés, MOL. *Mis.* I, 2. Périclès faisait peu de cas de ces plaintes et se conduisait par des vues bien supérieures, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. III, p. 111, dans POUGENS. Le Franc était jugé par la loi des Francs, l'Allemand par la loi des Allemands, le Bourguignon par la loi des Bourguignons, le Romain par la loi romaine, MONTESQ. *Esp.* XXVIII, 2. Par l'erreur d'un moment Ne jugez point ma vie, GRESSET, *Méchant*, IV, [illegible]. Ô toi, fils de Vénus, Vois par ce que je suis ce qu'autrefois je fus, DELILLE, *Én.* V. || Selon, suivant. Le pape.... était, par les dernières nouvelles, à la dernière extrémité, SÉV. 24 août 1689. Il paraît par un auteur persan, que Tamerlan fut obligé de quitter l'Inde, après en avoir saccagé tout le nord, VOLT. *Polit. et législ. Fragm. hist. sur l'Inde*, XXXII. || En conséquence de, par suite de. Elle [Mme de [illegible]] passa une nuit dans les champs, en faisant ce petit voyage, par un carrosse rompu, et tout ce qui arrive quand on est en malheur, SÉV. 23 juin 1677. Pour moi, j'ai, par le récit de vos amis et par votre vigilance, fort bonne opinion de vous, ID. *à d'Hervigny*, 26 fév. 1687. || 10° *Par* s'emploie pour exprimer le complément des verbes passifs. Dans le Menteur, tout l'intervalle du troisième acte au quatrième vraisemblablement se consume à dormir par les acteurs, CORN. *Troisième discours*. L'excuse qu'elle prit, c'est qu'elle craignait d'être volée par les troupes qui sont par les chemins, SÉV. [illegible]. C'était une personne formée par et pour la bonne compagnie, STAEL, *Corinne*, XII, 2. || 11° *Par* indique le moyen. Il a réussi par ce moyen-là. Un grand chêne du mont Ida, que la hache a coupé par mille coups, FÉN. *Tél.* XVI. Ce pape y présidait par ses légats, BOSS. *Hist.* I, 11. Cléopâtre, à qui elle était couronne avec son mari, épousa Antiochus Sidètes, et se résolut à régner par toutes sortes de crimes, ID. *ib.* I, 9. Roxane, se livrant tout entière à ma foi, Le voyait par mes yeux, lui parlait par ma bouche, RAC. *Bajaz.* I, 4. Mettez-vous au régime de penser par vous-même, VOLT. *Polit. et législ. Tolérance. Remède.* Pour vous, madame, qui êtes dans un pays assez commode.... vous avez toujours pensé à

grandeur, et j'ose dire qu'il y a une espèce de plaisir à sentir qu'on ne peut souffrir que par le malheur des autres, ID. *Lett. Princesse de Talmont*, 23 févr. 1771. Il ne voit rien que par tes yeux, il n'entend que par tes oreilles, FAVART, *Soliman II*, II, 12. Change par ses regards, et vertueux par elle, VOLT. *Adél. du Guescl.* III, 3. || 12° *Par* indique la manière. Je punirai les habitants d'Égypte comme j'ai puni ceux de Jérusalem, par l'épée, par la famine et par la peste, SACI, *Bible, Jérémie*, XLIV, 13. Pour moi, par un malheur, je m'aperçois, madame, Que j'ai, ne vous déplaise, un corps tout comme une âme, MOL. *Femm. sav.* IV, 2. Il m'appelle par mon nom, et m'encourage pour le suivre, FÉN. *Tél.* VI. Chaque peuple à son tour a brillé sur la terre Par les lois, par les arts, et surtout par la guerre, VOLT. *Fanat.* II, 5. S'il mourut par un crime, un crime l'a vengé, ID. *Henr.* VI. En général, l'épreuve des canons par la poudre est peut-être la plus mauvaise méthode que l'on pût employer pour s'assurer de leur résistance, BUFF. *Hist. min. Introd. Œuv.* t. VIII, p. 141. || *Par*, en langage du turf, signifie issu de, en parlant de la naissance d'un cheval. Austerlitz par James et Jane Eyre signifie : Austerlitz, fils de James et de Jane Eyre. || 13° *Par* indique l'ordre, la distribution. Il a divisé son livre par chapitres. Couper par morceaux. La lune se montrait par intervalles. Il a donné tant par kilogramme à la messagerie pour le port de ses effets. Il paye tant par jour. On paye tant par tête. La succession par souche est opposée à la succession par tête. Vous m'avez déjà menti par trois fois, et vous ne m'avez point voulu dire d'où vous vient cette grande force, SACI, *Bible, Juges*, XVI, 15. Et qui, père de sa patrie, Compte ses jours par ses bienfaits, J. B. ROUSS. *Odes*, II, 6. Je lui ai ouï dire [au comte de Belle-Isle], que, pendant trente-quatre ans, il n'avait dormi que quatre heures par nuit, DUCLOS, *Œuv.* t. VI, p. 152. Vous comptez par les jours, madame, et moi par les heures ; cela fait que l'intervalle me paraît vingt-quatre fois plus long qu'à vous, J. J. ROUSS. *Lett. à la maréch. de Luxemb.* 16 mars 1761. Il enregistre à son retour Nuit par nuit, jour par jour, semaine par semaine, Les revers de l'hymen, les exploits de l'amour, DELILLE, *Convers.* VI. || 14° *Par* s'emploie pour affirmer, jurer, conjurer, s'appliquant alors à la personne ou à la chose qu'on invoque en affirmant. Il en jure par sa foi. Par ma barbe, dit l'autre.... LA FONT. *Fabl.* III, 6. Par le sang ! par la tête ! s'il était là, je lui donnerais tout à l'heure de l'épée dans le ventre, MOL. *Scap.* II, 9. Par le salut des Juifs, par ces pieds que j'embrasse, Par ce sage vieillard, l'honneur de votre race, Daignez d'un roi terrible apaiser le courroux, RAC. *Esth.* III, 5. Surtout si vous m'aimez, par cet amour de mère, Ne reprochez jamais mon trépas à mon père, ID. *Iphig.* V, 3. Voilà mon sort ; mais vous, par le flambeau du monde, Par sa douce clarté que je ne verrai plus, Par votre cher Ascagne et ses jeunes vertus, Par les mânes d'Anchise, abrégez ma misère ! DELILLE, *Én.* VI. || 15° *Par* se construit avec un infinitif, quand il dépend des verbes commencer, débuter, finir, terminer. Il a commencé par être simple soldat. Il débuta par dire. J'ai fini par être servante chez le Juif don Issacar, VOLT. *Cand.* XII. Je terminerai cet article par réfuter une erreur, BERN. DE ST.-P. *Étude* V. || 16° *Par*, devant un infinitif, tenant lieu de *en* avec un participe présent, ou de *parce que* avec un mode personnel (tournure qui vieillit, mais qui est excellente et qu'il faut conserver). .... Nous la saurons dompter, Moi par écrire, et vous par réciter, LA FONT. *Belph.* Mais ne confondons point, par trop approfondir, Leurs affaires avec les vôtres, ID. *Fabl.* ..., 17. Je mande à mon fils que c'est un grand plaisir d'être obligé d'y être [à la cour], d'y avoir un maître, une place, une contenance ; que pour moi, si j'en avais eu une, j'aurais fort aimé ce pays-là ; que ce n'était que par n'en avoir point que je m'en étais éloignée, SÉV. 430. Ne vous échauffez point à l'excès, par de cruelles nuits, par ne point manger, ID. 469. Ne croyez point que j'offense ce que j'aime par négliger ma santé ; j'en ai un véritable soin pour l'amour de vous, ID. 7 août 1675. Il y aura demain un an que je ne vous ai vue.... mon Dieu ! que ce jour est présent à ma mémoire ! et que je souhaite en retrouver un autre qui soit marqué par vous revoir, par vous embrasser...! ID. 2 oct. 1689. On solennisera la Saint-Hubert par prendre trois cerfs bout à bout, DANGEAU, I, 66, 3 nov. 1684. Quelques-uns par ne pouvoir se résoudre à renoncer à aucune sorte de connaissance.... LA BRUY. XIII. Il se trouvait entre leurs caractères toute la ressemblance, et, de plus, toute la différence qui peuvent servir à former une grande liaison ; car on se convient aussi par ne pas se ressembler, FONTEN. *Malezieu.* Et comme il était accusé d'en vouloir toujours aux plus grands hommes, tels que MM. Huyghens, Leibnitz, Newton, il se justifie par en parler plus librement que jamais, ID. *Hartsoeker.* Ces talents, ces connaissances font fortune par n'être pas à leur place ordinaire, ID. *Sébastien.* Le roi était accoutumé au visage de Mme de Saint-Simon par les Marly et par la voir souvent à la suite de Mme la duchesse de Bourgogne, ST-SIM. 274, 202. Mon père ne put répondre au roi, qui lui apprit qu'il l'avait fait grand écuyer, que par se jeter sur ses mains et les inonder de ses larmes, ID. 8, 102. Le cardinal répondit au chevalier de Lorraine un fatras de sottises qu'il couronna par ajouter qu'il était d'autant plus affligé.... ID. 24, 28. Par trop bien boire un curé de campagne De son pauvre œil se trouvait déferré, J. B. ROUSS. *Épigr.* II, 16. Je ne voulais pas vous donner occasion de vous fatiguer par trop écrire, J. J. ROUSS. *Lett. à Mme d'Épinay*, juin 1757. J'écoute peu les déclamations contre la jeunesse d'à présent, et tiens fort suspectes les plaintes qu'en font certaines gens, me rappelant toujours le mot : Vengeons-nous par en médire, P. L. COUR. *Pétition pour les villageois.* || 17° De par, par l'ordre de, voyez PAR, DE. || 18° *Par* forme d'autres prépositions composées, avec une préposition qui le suit. || Par chez, par la demeure de. Je n'ai point repassé par chez vous, parce que je comptais vous voir en allant en Italie, D'ALEMB. *Lett. à Volt.* 7 août 1763. || Par entre, par l'intervalle de. Il fallait aller aux ennemis par entre les deux villages, ST-SIM. 12, 135. || Par après, dans la suite. J'ai peur, si le logis du roi fait ma demeure, De m'y trouver si bien dès le premier quart d'heure, Que j'aie peine aussi d'en sortir par après, MOL. *l'Ét.* III, 5. || Par après a vieilli. || 19° Par-dessus, voy. DESSUS, n° 13. || Substantivement, un pardessus, voy. PARDESSUS. || Par-dessous, voy. DESSOUS, n° 8. || Par-devant, voy. DEVANT, n° 17. || Par devant, en traversant le devant. En passant par devant la chambre d'Angélique, j'ai vu un jeune homme avec elle qui s'est sauvé d'abord qu'il m'a vue, MOL. *Mal. imag.* II, 10. || Par derrière, voy. DERRIÈRE. || Par deçà, voy. DEÇÀ. || Par delà, voy. DELÀ. || Par devers, voy. DEVERS. (Au mot *par*, l'Académie écrit par-devers avec un trait d'union ; à *devers*, elle l'écrit sans trait d'union : par devers.) || 20° Par ailleurs, par une autre voie. Le roi permit le passage du canon à travers leur parc [des solitaires de Mortaigne] quand il ne fut plus possible de le conduire par ailleurs, ST-SIM. 1, 31. || Par en haut, par en bas, par le côté d'en haut, par le côté d'en bas. Cet habit est trop étroit par en haut, par en bas. || 21° Par ici, par cet endroit-ci, vers cet endroit-ci, en parlant du lieu où l'on est. Passez par ici. Venez par ici. Me faire de petites questions, Arlequin par ici, Arlequin par là, MARIVAUX, *Surprise de l'amour*, III, 1. || 22° Par là, par ce lieu là, en parlant du lieu où l'on n'est pas. Allez par là ; moi j'irai par ici. || Fig. Par là, par cela, par ce parti, par ce motif, par ce moyen, par ces paroles. Il en a passé par là. Je l'attaquai par là, par là je pris son âme, CORN. *Cinna*, V, 2. Je montre à tous par là que j'ai repris ma place, ID. *Pomp.* IV, 3. Il n'est fourbe, ni crime, Qu'un trône acquis par là ne rende légitime, ID. *Nic.* I, 5. Et par là cet honneur n'était dû qu'à mon bras, ID. *Cid*, I, 7. Ce n'est plus par là [la mauvaise santé] qu'il me faut plaindre, c'est d'être bien loin de vous, SÉV. 4 fév. 1685. || Fig. et familièrement. Il faut passer par là ou par la fenêtre, se dit pour signifier que c'est une nécessité, qu'il n'y a pas moyen de faire autrement. || Par où, ellipse pour : par là où. Il commence en effet par où finit Auguste, RAC. *Brit.* I, 1. || Par où, par lequel, laquelle, etc. Ces airs, ces tours de tête, ô femmes, votre charme, Doux charme par où j'ai péri, SAINTE-BEUVE, *Poésies diverses (à la suite de J. Delorme)*. || 23° Par-ci par-là, *loc. adv.* En divers endroits, de côté et d'autre. Ils étaient dispersés par-ci par-là. À la réserve de quelque douleur par-ci par-là, qui va et vient, SÉV. 257. || À diverses reprises, à diverses fois et sans suite. Le lendemain, tout le jour se passa à raisonner et par-ci et par-là. Sur cette voix et sur cette rencontre, LA FONT. *Herm.* Il [Ch. de Sévigné] a quitté la comédienne [la Champmeslé], après l'avoir aimée par-ci par-là, SÉV. 22 avr. 1671. Il ne marque que des particuliers par-ci par-là, BOSS. *Lett.* 357. Eh ! mais, oui, me répondit-elle, j'ai entendu dire quelques mots par-ci par-là, MARIVAUX, *Marianne*, 8° part. Et puis ma sœur par-ci, ma sœur par-là, ID. *Pays. parv.* 1re part. Vous êtes sensible ? oui, sensible par-ci par-là ; mais en un moment cela me passe, MARMONTEL, *Contes moraux, Quatre flac.* || 24° Par trop, beaucoup trop. Il est par trop pressé (voy. à l'étymologie ce qui est dit de ce sens superlatif). || Par conséquent, voy. CONSÉQUENT 2. || 25° Parce que, *loc. conj.* Attendu que, vu que. Polyeucte est chrétien parce qu'il l'a voulu, CORN. *Poly.* III, 3. Et parce qu'elle meurt, faut-il que vous mouriez ? RAC. *Andr.* V, 5. Rien n'enfle et n'éblouit les grandes âmes, parce que rien n'est plus haut qu'elles, MASS. dans GIRAULT-DUVIVIER. Antisthène se crut heureux, parce qu'il se croyait sage ; je me crois sage parce que je suis heureux, BARTHÉL. *Anach.* ch. 33. Il y a des vérités qui sont la source des plus grands désordres, parce qu'elles remuent les passions, CHATEAUBR. *Génie*, III, III, 4. || On peut séparer *parce de que* par quelque incise. Parce, comme dit saint Augustin, que.... PASC. *Prov.* XVIII. Le consul Terentius Varro, qui venait de perdre une si grande bataille, fut reçu à Rome comme s'il eût été victorieux, parce seulement que, dans un si grand malheur, il n'avait point désespéré des affaires de la république, BOSS. *Hist.* III, 6. Bethléem, où la sainte Vierge alla avec saint Joseph se faire enregistrer, parce, dit l'Évangile, que c'était leur pays, FÉN. t. XVII, p. 201.

— REM. 1. Il y a deux ans jour par jour que M. N*** est mort, dites jour pour jour. Copiez ce manuscrit page par page, dites : page pour page. Mais dites : Je surveille sa conduite jour par jour ; j'examine ce livre page par page. || 2. *Parce que*, conjonction qu'il ne faut pas confondre avec les trois mots *par ce que* : Je le crois parce que vous me le dites, c'est-à-dire à cause que vous me le dites ; je vois par ce que vous m'avez écrit, c'est-à-dire par les choses que vous m'avez écrites. || 3. On lit dans Laveaux : « Voici une règle assez étendue qui indique quand il faut employer les prépositions *par* ou *de*, que régit ordinairement le verbe passif. Quand le verbe exprime des actes intérieurs de l'âme, on emploie *de* : Un jeune homme vertueux est estimé de tout le monde, même des libertins. Mais si le verbe présente une opération soit de l'esprit soit du corps, on emploie la préposition *par* : La poudre à canon fut inventée par un moine. Si le verbe passif, outre son régime, est suivi de la préposition *de* et d'un nom, alors on doit employer *par* pour le régime du verbe passif : Votre ouvrage a été loué d'une manière fort délicate par un célèbre académicien. » Il faut ajouter qu'à la place de *de* on peut toujours mettre *par*, mais qu'à la place de *par* on ne peut toujours mettre *de*. || 4. Il faut éviter *par* devant le nom *Dieu* pour se garder de l'équivoque du juron *pardieu* : Tous les hommes seront jugés de Dieu, à la résurrection. De même Molière a dit : Sommes-nous chez les Turcs pour renfermer les femmes ? Car on dit qu'on les tient esclaves en ce lieu, Et que c'est pour cela qu'ils sont maudits de Dieu, *Éc. des mar.* I, 2. Toutefois ce n'est là qu'un conseil, et en plus d'une occasion on pourra dire *par Dieu*. || 5. *Parce que* a expulsé *pource que*, à tort ; car ces deux mots ne sont pas synonymes ; et la disparition de *pource que* oblige, en maintes circonstances, à un faux sens par l'emploi de *parce que*. On voit par Vaugelas que ce sont les puristes exagérés qui ont banni un mot utile : M. Coeffeteau se servait de *parce que* et non de *pource que* ; Vaugelas trouvait, on ne sait pourquoi, *parce que* plus doux que *pource que*, et, grand point pour lui, plus usité à la cour. Deux prépositions *par* et *pour* sont confondues et prises l'une pour l'autre dans la question *pourquoi* et la réponse *parce que*. *Par* indique naturellement le moyen, et subséquemment la cause. Si je demande : *Pourquoi vendez-vous vos rentes ?* et qu'on me réponde : *parce que j'ai besoin de réaliser*, on répond par la cause, lorsque je demande le but qu'on se propose ; c'est que *pourquoi* signifie en même temps *par quoi* et *pour quoi*. De même *parce que* signifie *parce que* et *pource que*. *Pourquoi achetez-vous une maison ?* on répond : *parce que je veux l'habiter* : le sens est *pource que*, comme on le voit si l'on répond par l'infinitif seul : *pour l'habiter*, et non pas *par l'habiter*. || 6° Voltaire (*Comm. Corn. Rodog.* IV, 1) dit que la conjonction *parce que* ne doit pas entrer dans un vers noble, étant dure et sourde à l'oreille. C'est trop dire ; mais il est difficile de la bien placer.

— HIST. IXe s. Per dreit, *Serment.* || Xe s. Et à lui [J. C.] nos laist venir [qu'il nous laisse venir] Par souue clementia, *Eulalie.* || XIe s. Serez ses hom [son homme] par honur e par bien, *Ch. de Rol.* III. Dist Blancardins : par [au nom de] ceste meie des-

tre.... *ib.* IV. Par le sien Deu, qu'il ait mercit de mei, *ib.* VI. Li empereres est par matin levé, *ib.* XI. Et toute Espaigne [il] tiendrat par vostre don, *ib.* XV. Par lui orrez [entendrez] se arez pais ou non, *ib.* XXXI. Et Guene [il] a pris par la main destre à dois, *ib.* XXXVII. Sire [il] est par mer de quatre cenz dromons, *ib.* CXVII. Par touz les prez or se dorment li Franc, *ib.* CLXXX. Tant par est blans come flur en estet, *ib.* CCXXVII. Mult par est preux danz Ogiers li Danois, *ib.* CCLIX.... Cil sont par eus [à eux seuls] en ceu val sous un tertre, *ib.* CCXX. || XII^e s. Par maint pays je t'ai moult lonc portée [mon épée], *Ronc.* p. 33. N'i a galie qui soit se par lui non [qui ne lui appartienne], *ib.* p. 29. Par toute l'ost [il] fait les grailles [trompettes] sonner, *ib.* p. 33. Par devers nous est li noiaus [le gros de l'armée ennemie] tornés, *ib.* p. 84. Par moi fu morz Rolans, ne puet estre celé, *ib.* p. 198. Il [Judas] reconnut son tort, si se pendit par soi, *ib.* p. 199. Car joie a courte durée, Qui avient par tel folor [telle folie], *Couci*, I. Amer [aimer] toute la meillor Qui soit par les bons louée, *ib.* I. Vous pouvez bien savoir par ma chançon Et à mes dis que je n'aim se vous non, *ib.* II. Par tantes fois [j'] ai esté assailliz Que je n'ai mais pooir de moi defendre, *ib.* V. Grant peché fait qui son homme veut prendre Par beau semblant monstrer, tant que bien tient, *ib.* XXI. Alors m'est vis que jel sente [le vent] Par desous mon manteau gris, DAME DE FAÏEL, dans *Couci*. Il en a envoié par mer une partie, *Sax.* VII. Guiteclins va par terre o sa grant baronie, *ib.* VII. Par tut le munde est lois [lois] tut par dreit establie.... *Th. le mart.* 26. N'ai bou ne vin ne el [autre chose], par unt l'um se poisse enivrer, *Rois*, p. 4. || XIII^e s. Li marchis li vout assés doner terre et avoir, par un si [à condition] qu'il demorast avec els, et il n'en voit point prendre, VILLEH. CXXXIII. Et ne sai queles gens mistrent par mal le feu en la vile, ID. XCI. Li Venicien se ferirent as vaissiaus qui ains ains, qui mius mius, si que par un poi que li uns n'ocioit l'autre, ID. CLVIII. Et lors prist Huitaces de Sombruie deus messages, et les envoia par jor et par nuit en Constantinoble au duc de Venise, ID. CXVIII. Einsi dura li assaus par cinc jors, ID. XLIX. Et li atachierent la crois en un grant chapel de coton par devant, pour ce qu'il voloit que tous le veissent, ID. XL. Li bruis fu mout grans par là dedans, ID. XCV. Je ne pris [prise] riens, ne beauté ne jouvent; Pourquoi? parce que la mort tout mestroie, ANONYME, dans *Couci*. Si come Berte fut en la forest par li [seule], *Berte*, I. Par le jardin du roi s'en venoit li lions, *ib.* II. Par un jour si très bel qu'il ne pleut ni ne vente, *ib.* X. Vestu [elle] ot un bliaut par desus sa chemise, *ib.* XXXI. Ce fu par un lundi, au chief de la semaine, *ib.* L. Qui tant font par trop boire, Que il en perdent si le sens et la memoire.... *ib.* LXVI. Il a tantost Morant par devant lui mandé, *ib.* CIII. Par dedens la chapelle fu Berte o le cor gent, *ib.* CX. Et se mist en chemin et tant erra [marcha] l'un jour et l'autre, par laid et par biel, qu'il ot demouré an et demi, n'onques ne pot oïr nouviele del roi, *Chr. de Reins*, p. 83. Et cercholent par ces boissons [buissons], Par vaus, par plains et par montaingnes, Pommes, poires, noiz et chastaingnes, *la Rose*, 8409. Chascun amans suit par coustume Le feu qui l'art [brule] et qui l'alume, *ib.* 2361. Ton cuer ne porras apaier, Ains iras encore essaier, Se tu verras par aventure Ce dont tu ies en si grant cure, *ib.* 2347. Seüe chose est que enfes puet estre parfait en set mois, par l'autorité Ypocras, *Liv. de jost.* 55. Et ensi me pot fere par trois fois s'il li plest, BEAUM. XXVIII, 4. Donques convient il qu'il soit regardé que cascuns arpens vaut, par loial pris, par an, ID. XXVII, 3. Sers ne hons qui [illegible] d'autrui par religion, [illegible] par dessus ne poent recevoir arbitrage [illegible] Les cloches de l'eglise, [illegible] tout par elles [seules], sans [illegible] ni mains, *le Dit du buef.* || XIV^e s. [illegible] l'en peut bien dire que sa con[illegible] est une vertu qui est par soy [illegible] [illegible] L'en dira de [illegible] par après [illegible], et monstrera l'en [illegible] chose c'est que [illegible] raison, ID. *ib.* 38. || XV^e s. [illegible] chacun par luy, c'est à savoir, le [illegible] de ses [illegible] dames.... FROISS. I, I, 134. Et avoit le roi d'Angleterre basti son siege par telle maniere que les François ne [illegible] à lui, ID. I, I, [illegible]. Afin que les [illegible] emprises et [illegible] aventures.... [illegible] sont advenues par les guerres de France et d'Angleterre soient notablement registrées, ID. *Prol.* Ceux de dedans [le château] estoient si près menés et si oppressés de famine, qu'ils avoient mangé par huit jours tous leurs chevaux, ID. I, I, 179. Si demeura la chose en cet estat, et se logerent les seigneurs, chacun six par lui en entre ses gens, ID. I, I, 133. Si veuillez avoir de nous pitié et mercy par vostre très haute noblesse, ID. I, I, 321. Et vous demanderons quittance de notre foi....par ainsi serons-nous absous et dispensés.... ID. I, I, 95. Pour garder les destroits et les passages contre les Anglois, qu'ils ne passassent par deça la mer pour venir en France, ID. I, I, 78. Et arst et destruit tout par de là Valenciennes, ID. I, I, 116. Et en son chemin passa par le seigneur de Metelin, qui à joie le receut, *Bouciq.* I, 30. Et si la hayne y avoit esté par avant grande, elle l'estoit encores plus, COMM. III, 11. Très volontiers il luy laisseroit trois mille florins par an, par condition qu'il n'entreroit jamais dans la duché, ID. IV, 1. J'ay cecy dit par cy-devant, ID. IV, 5. Il avoit maintes espies et messagiers par pays, ID. V, 1. Qui par longues années avoit esté prisonnier en Bretaigne, ID. I, 7. Je scey bien, que la compaignie est belle et bonne; mès elle a bien à faire ciens, et elle est toujours par chemins, *Les 15 joies de mariage*, p. 18. Le meunier, oyant cette aventure, ne fit pas semblant par dehors tel que son cœur au pardedans portoit, LOUIS XI, *Nouv.* III. || XVI^e s. Tousjours se veaultroyt par les fanges, RAB. *Garg.* I, 11. Il me desplaist par trop de lever guerre, ID. *ib.* I, 32. Par bien gouverner sa maison l'eust augmentée, par me piller sera destruyct, ID. *ib.* I, 46. Nous vous faisons prisonnier par le roy, MAROT, II, 87. J'ay donné charge à ce porteur de passer par vous, pour vous dire bien au long toutes nouvelles, MARG. *Lett.* 112. J'ay escrypt par deux fois à Yzarnay l'estat de la maladie du roy de Navarre, ID. *ib.* 136. Il commence à se pourmener par la chambre, ID. *ib.* 136. Passer par vifve force, MONT. I, 16. Par cy par là, ID. I, 32. Par tout le cours de leur vie, ID. I, 47. Quatorze ou quinze heures par jour, ID. I, 184. Jour par jour, ID. I, 257. Une espée de bois appointée par un bout, ID. I, 239. Il rue mort par terre et s'enfuit, ID. I, 255. Il ne peut estre induict à aller la teste couverte par froid, orage et pluye qu'il feist, ID. I, 259. Par en hault, par en bas, ID. III 19. C'est parce, dict il, que quand nous voulons.... ID. II, 291. Des ustensiles, tant de ceux qui servent par jour [tous les jours], que de ceux dont on use peu souvent, LA BOÉTIE, 98. Il requeroit que ledit sieur mist son dire par escrit, et au parsus se tairoit s'il pouvoit, *Sat. Mén.* p. 106. Ils demanderent terme de deux heures, pour consulter par entre eux sur ceste affaire, CARL. IV, 19. L'on le trouvoit toujours apprenant par cœur, ou composant à part soy quelques harangues, ID. *Thém.* 3.

— ÉTYM. Provenç. esp. et ital. *per*, du lat. *per*. Le changement d'*e* latin en *a* français est rare dans les formes classiques; on peut citer *mercantem*, marchand, *pergamena*, parchemin, *remus*, rame; dans les patois populaires : bourguignon, *pardre*, perdre, *tarre*, terre, *Piarre*, Pierre, etc. Dans l'ancienne langue *par* avait une signification superlative : *par grand*, comme en latin *permagnus*; de cet usage, il ne reste dans la langue moderne que *par trop*. Mais ce qui n'était pas dans le latin, c'est la possibilité de séparer la préposition de l'adjectif; il y a plusieurs exemples de cette séparation dans l'historique.

PAR (DE), *loc. prépos.* || 1° Par l'ordre, par le commandement. De par le roi des animaux..... Fut fait savoir à ses vassaux.... LA FONT. *Fabl.* VI, 14. Et de par Belzébut, qui vous puisse emporter.... MOL. *Sgan.* VI. || Croix de par Dieu, abécédaire. Je n'ai jamais appris que ma croix de par Dieu, LA FONT. *Fabl.* VII, 19. || De par le roi, formule qui se mettait au commencement de divers actes publics portant sommation, injonction, etc. De par le roi, monsieur l'exempt, faites votre devoir, DIDER. *Père de famille*, V, 12. || De par le roi, la loi et justice, formule qui se mettait en tête des jugements autorisant la saisie ou la vente des biens meubles et immeubles. || 2° De par le monde, dans le monde. J'ai un cousin de par le monde, qui a fait une grande fortune. Féronde était un sot de par le monde, Riche manant, ayant soin du tracas, LA FONT. *Féronde*.

— HIST. XI^e s. Sainz Gabriel qui de part Deu le garde, *Ch. de Rol.* CC. || XII^e s. Sire, fait-il, lacnz sunt quatre bacheler, De part le roi Henri volent à vos parler, *Th. le mart.* 139. De part nostre Seignur, *Rois*, p. 144. Samuel li prophete vint à Saül de part Deu, *ib.* 52. || XIII^e s. Et il les salua de par l'empereur Alexis, et leur bailla les lettres qu'il apportoit de par son seigneur, VILLEH. LXV. De part Deu à vus parlerunt, MARIE DE FRANCE, t. II, p. 456. Voirs est [il est vrai] que servitute vient de par les meres, BEAUM. XLV, 15. Et illuecques doit estre oïs par le segneur qu'il servi, ou par home soufisant envoié de par li, ID. I, 41. Se j'ai heritage de par mon pere.... ID. XIV, 23. || XV^e s. De par Dieu faictes le suer, *Patelin.* || XVI^e s. Salue Ponocrates de par moy, RABEL. *Garg.* I, 29. Paix de par le diable, ID. II, 18. Theseus donques de par son pere estoit descendu en droite ligne du grand Erechteus, AMYOT, *Thésée*, 2. Si nous obtenons, dit-il, c'est de par le public; si nous n'obtenons, c'est de nostre privé mouvement que nous venons, ID. *Lyc.* 64. En leur offrant de par luy de.... ID. *Arist.* 36.

— ÉTYM. Provenç. *de part*; voy. PART, *s. f.* La locution *de par* devrait être écrite *de part*, c'est certainement le latin *de parte*; les plus anciens textes ne laissent pas de doute là-dessus: et, même dans la locution *de par le monde*, il faut entendre *de parte mundi*. *De per* n'a jamais été dit. *De par* est une faute d'orthographe, déjà fort ancienne, mais qui ne doit pas induire en erreur.

†**PAR....** ou **PARA....** préfixe qui signifie à côté, et qui vient de la préposition grecque παρά. || En chimie l'on a proposé de placer cette particule avant la dénomination des corps dits isomériques.

PARA (pa-ra), *s. m.* Petite monnaie turque, quarantième partie de la piastre, dont la valeur variait selon la contrée où on en faisait usage; ce n'est guère aujourd'hui qu'une monnaie de compte, PIRAN.

— ÉTYM. Persan, *parah*, pièce, morceau.

† **PARABANIQUE** (pa-ra-ba-ni-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide parabanique, produit de la décomposition de l'acide urique par l'acide nitrique.

† **PARABASE** (pa-ra-ba-z'), *s. f.* Terme de littérature grecque. Partie de la comédie ancienne où le poëte parlait lui-même aux spectateurs.

— ÉTYM. Παράβασις, écart, digression, de παρά, à côté, et βαίνειν, aller.

PARABOLAIN (pa-ra-bo-lin), *s. m.* Terme d'antiquité. Nom donné, dans le Code théodosien, à ceux qui soignent les malades, et surtout les malades de maladies contagieuses.

— ÉTYM. Lat. *parabolanus*, de παράβολος, hardi, qui s'expose, de παραβάλλειν, jeter en avant.

1. **PARABOLE** (pa-ra-bo-l'), *s. f.* Allégorie qui renferme quelque vérité importante. La parabole a deux parties, le corps et l'âme ; le corps est le récit de l'histoire qu'on a imaginée; et l'âme, le sens moral ou mystique, caché sous les paroles ou récit. Jésus dit toutes ces choses au peuple en paraboles, et il ne leur parlait point sans paraboles, SACI, *Bible, Évang. St Math.* XIII, 34. Quand je considère attentivement dans l'Évangile la parabole ou plutôt l'histoire du mauvais riche, et que je vois de quelle sorte Jésus-Christ y parle des fortunes de la terre, il me semble d'abord qu'il ne leur laisse aucune espérance au siècle futur, BOSS. *le Tellier.* Les paraboles et les comparaisons approchent fort des métaphores, et ne diffèrent d'elles qu'en un seul point, BOIL. *Longin, Subl.* ch. 31. La plupart des paraboles de l'Évangile sont tirées de la vie champêtre, FLEURY, *Mœurs des Israël.* tit. XXXII, 3° part. p. [illegible] dans POUGENS. Que signifie la parabole de l'enfant prodigue, si ce n'est l'amour sincère préféré même à l'accomplissement le plus exact de tous les devoirs, STAËL, *Corinne*, X, 5. || Nom donné quelquefois aux Proverbes de Salomon. Les Paraboles de Salomon. Salomon composa trois mille paraboles, et il fit cinq mille cantiques, SACI, *Bible, Rois*, III, IV, [illegible] || Dans l'Écriture, devenir la parabole des nations, devenir un objet de risée.

— SYN. PARABOLE, ALLÉGORIE. Il y a entre ces deux mots, non une différence de signification, mais une différence d'emploi. Allégorie est le terme générique; parabole ne s'emploie guère qu'en parlant des allégories contenues dans les livres saints : la parabole de l'Enfant prodigue, du bon Samaritain, etc.

— HIST. XIII^e s. Si dist l'en bien en mainte escrit, Maintes choses par paraboles, Qui moult sunt bonnes à entendre, *la Rose*, 7192. || XIV^e s. Et de ce est la parabole, ORESME, *Eth.* 117. || XV^e s. Despourvu vous en diroye? C'est ung beau bailleur de paroles, Il ne parle qu'en paraboles, CH. D'ORL. *Chans.* [illegible]

— ÉTYM. Παραβολή, action de mettre à côté, d'où comparaison, sorte d'apologue, de παραβάλλειν, de παρά, à côté, et βάλλειν, jeter (voy. PARABOLIQUE et comparez PAROLE).

2. **PARABOLE** (pa-ra-bo-l'), *s. f.* || 1° Terme de géométrie. Courbe plane du second degré presentant une double branche infinie, elle résulte de la section d'un cône par un plan parallèle à son côté. Ce fut lui [Apollonius] qui donna le premier aux trois sections coniques les noms de parabole, d'[illegible]

rbole et d'ellipse, qui non-seulement les distinent, mais les caractérisent, FONTEN. *Viviani.* Armede paraît avoir été le premier qui ait trouvé comme d'une progression géométrique infinie, écroissante, et par là il découvrit très-ingénieusement la quadrature de la parabole, ID. *Bernoulli.* epuis Newton et Halley, tous les astronomes ont mployé la parabole comme approximation pour lculer la route d'une comète à son apparition, et tte hypothèse s'est presque toujours trouvée suffisante, DALAMBRE, *Abrégé d'astron. Leçon* 21. Demi-parabole, la moitié d'une parabole, c'est-à-re la partie au-dessus ou au-dessous de l'axe. 2° Sous le nom de parabole, on désigne aussi des urbes planes d'un degré supérieur au deuxième, i présentent une forme analogue à la parabole ordinaire. || 3° Se dit abusivement pour déner la courbe décrite dans l'atmosphère par une mbe ou tout autre projectile et appelée trajectoire; dans le vide ce serait une parabole. Il t démontré qu'un boulet de canon tiré horizontalement décrit, dans l'hypothèse de la pesanteur nstante, une parabole terminée à un certain int par la rencontre de la terre; mais que, s'il ait tiré d'une hauteur qui pût rendre sensible inégalité d'action de la pesanteur, il décrirait, u lieu de la parabole, une ellipse dont le centre de la terre serait un des foyers, c'est-à-dire u'il ferait exactement ce que fait la lune, FONTEN. *ewton.* Que d'un tube de bronze aussitôt la mort le Dans la direction que fait la parabole, VOLT. *Tactique.* Hévélius vit que tous les corps qui nagent dans l'air, ceux qui y sont lancés comme les rches et les bombes, les bateaux qui traversent un euve à force de rames et malgré le courant qui les ntraîne, décrivent, soit dans l'air, soit dans l'eau, s uns une courbe que nous nommons la parabole, les autres un polygone dont le contour a une rte courbure, BAILLY, *Hist. astron. mod.* t. II, 266. || 4° Terme de mathématique ancienne. Le otient d'une division.

— ÉTYM. Παραβολή, action de mettre de côté, , en mathématique, division; d'où le nom de parabole appliqué à une section conique, de παραβάλλειν (voy. PARABOLE 1).

† 1. **PARABOLIQUE** (pa-ra-bo-li-k'), *adj.* Qui tient e la parabole, de l'allégorie. J'avouerai peut-être ue l'événement pourra, en second, servir d'interprète à des prophéties obscures et paraboliques, BOSS. 2e *instr. past.* 116.

— HIST. XIVe s. Leurs mots sont divers et obliques Et sentences paraboliques, *l'Alch. à nat.* 178.

— ÉTYM. Παραβολικός, de παραβολή, parabole 1.

2. **PARABOLIQUE** (pa-ra-bo-li-k'), *adj.* Terme de géométrie. Courbé en parabole. Ligne parabolique. nfin le calcul lui démontra [à Herschell] que les observations ne pouvaient s'accorder avec un calcul fondé sur une orbite parabolique comme celle d'une comète. SENNEBIER, *Ess. sur l'art d'observ.* I, p. 234, dans POUGENS. || Miroir parabolique, miroir qui a la propriété de réfléchir en lignes parallèles tous les rayons d'un corps lumineux placé à son foyer. || Terme de botanique. Se dit des feuilles qui, étant plus hautes que larges, se rétrécissent insensiblement vers leur sommet toujours arrondi.

— ÉTYM. *Parabole* 2.

1. **PARABOLIQUEMENT** (pa-ra-bo-li-ke-man), adv. Par paraboles. Parler paraboliquement.

— ÉTYM. *Parabolique* 1, et le suffixe *ment.*

2. **PARABOLIQUEMENT** (pa-ra-bo-li-ke-man), adv. Terme de géométrie. En décrivant une parabole. Un corps qui se meut paraboliquement.

— ÉTYM. *Parabolique* 2, et le suffixe *ment.*

† **PARABOLOÏDE** (pa-ra-bo-lo-i-d'), *s. m.* Terme de géométrie. Surface du deuxième degré dépourvue de centre. On distingue deux sortes de paraboloïdes : le paraboloïde elliptique, qui est composé d'une seule nappe infinie; et le paraboloïde hyperbolique qui comporte des génératrices rectilignes. || 2° Terme d'art militaire. Nom donné à l'excavation formée par l'explosion d'une mine. || 3° *S. f.* Nom donné aux paraboles d'un degré supérieur au deuxième; ce terme n'est plus usité.

— ÉTYM. *Parabole*, et εἶδος, forme.

† **PARABORÉEN, ENNE** (pa-ra-bo-ré-in, è-n'), *adj.* Race paraboréenne, nom donné aux Esquimaux, pour les distinguer des Lapons, avec lesquels la conformation du crâne ne permet pas de les confondre.

— ÉTYM. Παρὰ, à côté, et *Borée*, le Nord.

† **PARACARPE** (pa-ra-kar-p'), *s. m.* Terme de botanique. Ovaire avorté. || Partie accessoire du fruit qui est produite par la persistance du pistil.

— ÉTYM. *Par..., para...*, et καρπός, fruit.

† **PARACEL** (pa-ra-sèl), *s. m.* Nom donné par les marins à un groupe d'îlots ou de récifs d'une certaine étendue, et parmi lesquels il y a généralement des passages. Notre point de réunion était au paracel de Saint-Brandon, dans la mer des Indes, LEGOARANT.

† **PARACELSISER** (pa-ra-sèl-si-zé), *v. n.* Être partisan du paracelsisme.

— HIST. XVIe s. Un maistre enjolleur qui, paracelsisant à discretion, promettoit guerir de toutes maladies, *Contes de Cholières*, f° 59, dans LACURNE.

† **PARACELSISME** (pa-ra-sèl-si-sm'), *s. m.* Doctrine de Paracelse, médecin du XVIe siècle, qui attaqua vivement le galénisme arabe, donna une beaucoup plus grande part, dans la thérapeutique, aux remèdes minéraux, et voulut expliquer toute la pathologie par des phénomènes chimiques.

— HIST. XVIe s. Le seigneur de la Riviere en pleine audience à Paris, où, pour exalter le paracelsisme, il faisoit promesse de guerir la fievre avec trois gouttes de poivre, et ce sous la gageure de sa teste, *Contes de Cholières*, f° 97, dans LACURNE.

† **PARACELSISTE** (pa-ra-sèl-si-st'), *s. m.* Partisan du paracelsisme.

† **PARACENTÈSE** (pa-ra-san-tè-z'), *s. f.* Terme de chirurgie. Toute opération par laquelle on fait une ouverture à une partie quelconque du corps pour évacuer un liquide épanché. Paracentèse thoracique. Paracentèse abdominale. || Particulièrement. Ponction pratiquée à l'abdomen, en cas d'ascite.

— HIST. XVIe s. On viendra à l'operation manuelle, qui est le dernier remede, que les chirurgiens appellent par un nom grec paracentese, PARÉ, VI, 12.

— ÉTYM. Παρακέντησις, de παρά, de côté, et κεντεῖν, percer (l'opération se fait sur un des côtés de l'abdomen).

† **PARACENTRIQUE** (pa-ra-san-tri-k'), *s. f.* Terme de géométrie. Courbe telle que, si un corps pesant descend librement le long de cette courbe, il s'éloigne ou s'approche également, en temps égaux, d'un centre ou point donné. || Ancien terme d'astronomie. Se disait de l'approximation ou de l'éloignement d'une planète par rapport au soleil.

— ÉTYM. *Par..., para...*, et *centre.*

† **PARACÉPHALE** (pa-ra-sé-fa-l'), *adj.* Terme de tératologie. Monstres paracéphales, ou, substantivement, les paracéphales, monstres qui ont la tête mal conformée, mais encore volumineuse, avec une face distincte.

— ÉTYM. *Par..., para...*, et κεφαλή, tête.

† **PARACERQUE** (pa-ra-sèr-k'), *s. m.* Fausse queue produite dans certains oiseaux par les plumes allongées des hypocondres, du dos et du croupion.

— ÉTYM. *Par..., para...*, et κέρκος, queue.

† **PARACHEVABLE** (pa-ra-che-va-bl'), *adj.* Qui peut être parachevé.

— HIST. XVIe s. Parachevable, *Nouv. coust. gén.* t. II, p. 885.

PARACHEVÉ, ÉE (pa-ra-che-vé, vée), *part. passé* de parachever. La lecture du livre parachevée.

PARACHÈVEMENT (pa-ra-chè-ve-man), *s. m.* Action de parachever, résultat de cette action.

— HIST. XVe s. Car si ne fais purs corps et ame, Jà ne feras bonne amalgame, N'aussi bon parachevement, Mets y donc ton entendement, *la Font.* 461. || XVIe s. Pour donner une faveur à la fortification et parachevement de Sainct-Paul, M. DU BELLAY, 444.

— ÉTYM. *Parachever.*

PARACHEVER (pa-ra-che-vé. La syllabe *che* prend un accent grave, quand la syllabe qui suit est muette : je parachève), *v. a.* || 1° Conduire à un complet achèvement. || Absolument. Si monsieur me donnait la licence de parachever, peut-être que.... MARIVAUX, *Sec. surpr. de l'am.* II, 8. || 2° Terme de doreur. Étendre l'or moulu avec le gratte-bosse. || 3° Terme de teinture. Se dit particulièrement des noirs qu'on perfectionne avec de la galle et de la couperose. || 4° Se parachever, *v. réfl.* Être parachevé.

— HIST. XIVe s. Il paracheveroient ce qu'il avoient comencié, BERCHEURE, f° 55, *verso.* || XVe s. Ainsi se paracheva ce mariage, COMM. VI, 3. || XVIe s. Parachevant leur repast, RAB. *Garg.* I, 23. Quand elle [une femelle d'oiseau] a parachevé de le construire [son nid], MONT. II, 198.

— ÉTYM. *Par.* dans le sens ancien de superlatif (VOY. PAR 1, à l'ÉTYM.), et *achever.*

PARACHRONISME (pa-ra-kro-ni-sm'), *s. m.* Erreur de chronologie, qui consiste à placer un événement plus tard qu'on ne le doit. On remarque un autre parachronisme, quand vous dites que les Amazones bâtirent le temple de Diane d'Éphèse au temps qu'elles faisaient la guerre aux Athéniens et à Thésée, J. BRUSLÉ, *Lucien en belle humeur*, t. I, p. 428, dans POUGENS.

— REM. Proprement le parachronisme met l'événement plus tard, et l'anachronisme plus tôt qu'il n'est réellement. Mais aujourd'hui anachronisme s'emploie généralement pour toute espèce d'erreur en chronologie.

— ÉTYM. *Par..., para...*, et χρόνος, temps: à côté du vrai temps.

PARACHUTE (pa-ra-chu-t'), *s. m.* || 1° Machine adaptée aux aérostats, et qui, présentant par son déploiement une résistance à l'air, rend la chute inoffensive. M. Blanchard.... nous a d'abord amusés de diverses épreuves d'une machine qu'il appelle parachute, BACHAUMONT, *Mém.* t. XXIX, p. 238. M. Blanchard lâcha de nouveau son parachute, auquel était attaché un chien qui descendit sans se faire aucun mal, ID. *ib.* p. 239. L'invention singulière des parachutes et l'étonnant et jusqu'ici inutile spectacle d'un homme qui osa le premier abandonner l'aérostat, et descendre sur la terre d'une hauteur de plus de 6000 pieds, FOURIER, *Instit. Mém. scienc.* t. VIII, p. 86. || Fig. Ce qui sert à préserver des suites d'une parole ou d'une action. Il est vrai que partout il loue les princes; mais ce sont des parachutes : il ne pense pas ce qu'il dit des princes, P. L. COUR. *Procès.* || 2° Nom donné, dans les mines, à un appareil destiné à prévenir les dangers résultant de la rupture des câbles qui servent à enlever les bennes. || 3° Pièce qui empêche l'axe du balancier d'une montre de ressentir la violence de quelque coup brusque. || 4° Jouet d'enfants formé avec un grand papier de soie coupé en rond.

— ÉTYM. *Parer*, à, *chute.*

PARACLET (pa-ra-klè; le *t* ne se prononce et ne se lie jamais), *s. m.* || 1° Consolateur, nom affecté au Saint-Esprit. || *Adj.* De là vient qu'il [Jésus] disait à ses saints apôtres : Si je ne m'en retourne à mon Père, l'Esprit paraclet ne descendra pas, BOSS. *Sermons, Ascension*, 3. || 2° Le Paraclet, monastère de femmes fondé par Abélard, près de Nogent-sur-Seine, Aube. || 3° Un des éons des valentiniens. || Nom que les montanistes donnaient à leur fondateur.

— HIST. XIIIe s. C'est paraclist, c'est esperit, En qui garde riens ne perit, Qui a nom de consolateur, Que mon pere com moi cherist, J. DE MEUNG, *Tr.* 1045. || XVIe s. Nom particulierement attribué en nostre eglise au benoist saint Esprit; l'ignorance du commun peuple le nomma paraclit; comme aussi ay-je veu qu'en mes jeunes ans, dans les eglises, on appelloit le Saint Esprit *spiritum paraclytum*, non *paracletum*, PASQUIER, *Rech.* VI, 17.

— ÉTYM. Παράκλητος, invoqué, de παρακαλεῖν, invoquer, de παρὰ, auprès, et καλεῖν, appeler (comparez CALENDES). Jésus, pour désigner cet Esprit, se servait du mot *Peraklit*, que le syrochaldaïque avait emprunté au grec (παράκλητος), RENAN, *Vie de Jésus*, I, 18. On remarquera que J. de Meung et le peuple disaient *paraclit* suivant la prononciation du grec moderne.

† **PARACLÉTIQUE** (pa-ra-klé-ti-k'), *adj.* Qui appartient au paraclet. || *S. m.* Titre d'un livre ecclésiastique des Grecs, qui contenait des prières pour toute l'année et pour tous les temps.

† **PARACMASTIQUE** (pa-ra-kma-sti-k'), *adj.* Terme de médecine. Qui a passé la période de croissance, en parlant d'une maladie.

— HIST. XVIe s. Pour lors la synoque sera paracmastique ou descroissante, PARÉ, XX, 8.

— ÉTYM. Παρακμαστικός, de παρά, à côté, et ἀκμή, le summum.

† **PARACOROLLE** (pa-ra-ko-ro-l'), *s. f.* Terme de botanique aujourd'hui inusité. Sorte de fausse corolle placée en dedans de la véritable dans certaines plantes ; exemple : les narcisses.

— ÉTYM. *Par..., para...*, et *corolle.*

† **PARACOUSIE** (pa-ra-kou-zie), *s. f.* Terme de médecine. Bourdonnement ou tintement d'oreille, dans lequel on entend des bruits imaginaires, ou du moins des bruits qui n'existent qu'à l'intérieur de l'oreille.

— ÉTYM. Παρακούειν, entendre mal, de παρά, à côté, et ἀκούειν, entendre.

† **PARACROTTE** (pa-ra-kro-t'), *s. m.* Appareil pour garantir de la boue en marchant. || Bande de cuir bouilli qu'on place de chaque côté de la portière d'une voiture, afin que les vêtements ne se salissent pas en touchant les roues.

— ÉTYM. *Parer*, à, *crotte.*

† **PARACYANE** (pa-ra-si-a-n'), *s. m.* Terme de

chimie. L'un des produits de décomposition du cyane par l'eau, l'alcool et l'ammoniaque.

— ÉTYM. *Par...*, *para...*, et *cyane*.

† **PARACYANIQUE** (pa-ra-si-a-ni-k'), *adj.* Terme de chimie. Se dit de l'acide fulminique.

† **PARACYANOGÈNE** (pa-ra-si-a-no-jè-n'), *s. m.* Terme de chimie. Matière noire, isomère avec le cyanogène, et qui se forme dans les vases où l'on chauffe le cyanure de mercure pour préparer le gaz cyanogène.

— ÉTYM. *Par...*, *para...*, et *cyanogène*.

† **PARACYÉSIE** (pa-ra-si-é-zie), *s. f.* Terme de médecine. Grossesse extra-utérine.

— ÉTYM. *Par...*, *para...*, et κυησις, grossesse.

† **PARACYNANCIE** (pa-ra-si-nan-sie), *s. f.* Terme de médecine. Synonyme d'angine légère. || Nom donné par quelques auteurs à la phlegmasie des muscles extrinsèques du larynx.

— ÉTYM. *Par...*, *para...*, et κυνάγχη, angine.

† **PARADACTYLE** (pa-ra-da-kti-l'), *s. m.* Terme de zoologie. Partie latérale des doigts des oiseaux.

— ÉTYM. *Par...*, *para...*, et δάκτυλος, doigt.

PARADE (pa-ra-d'), *s. f.* || 1° Terme de manége. Arrêt d'un cheval qu'on manie (c'est le sens du mot espagnol *parada*, et c'est ce sens qui s'est introduit le premier). Un cheval sûr à la parade est un cheval qu'on arrête facilement dans sa course. || Parade manquée, se dit lorsque le cheval qu'on veut arrêter s'arme de la bride, en haussant le dos. || Lieu où ceux qui vendent des chevaux viennent habituellement les montrer aux acheteurs. || 2° De ce sens dans les manéges et les carrousels est venu le sens d'exhibition pompeuse, qui se liait d'ailleurs à *parer*, orner. || Lit de parade, lit élevé sur lequel on expose, après leur mort, les personnages de grande distinction. ....Des Mazarins l'insolente bravade Qui font voir d'Emery [surintendant des finances] en son lit de parade, Lui qu'on ne devait voir qu'en parade au gibet, GUI PATIN, t. II, p. 19. Son corps [de Newton] fut exposé sur un lit de parade dans la chambre de Jérusalem, endroit d'où l'on porte au lieu de leur sépulture les personnes du plus haut rang et quelquefois les têtes couronnées, FONTEN. *Newton*. Il a été un temps où les rois et les reines, les princes et princesses étaient exposés après leur mort pendant quelques jours sur un lit de parade, dans une chapelle ardente, LEGRAND D'AUSSY, *Inst. Mém. sc. mor. et polit.* t. II, p. 258. || Lit de parade, se disait aussi d'un lit paré sur lequel les nouvelles mariées recevaient pendant quelques jours les visites de leurs connaissances. On verra la jeune princesse de Guémené [nouvellement mariée] aujourd'hui en parade à l'hôtel de Guemené.... elle y recevra ses visites quatre jours de suite, SÉV. 8 déc. 1679. || 3° Terme de guerre. Revue qu'on fait passer aux troupes qui vont monter la garde. Les douze cent mille hommes armés qui font la parade en Europe, pourront bien ne faire longtemps que la parade, VOLT. *Lett. Lewenhaupt*, 13 fév. 1768. L'esprit de Bonaparte n'est pas à Sainte-Hélène, il est ici dans les hautes classes; on rêve, non des conquêtes, mais la grande parade; on donne le mot d'ordre, on passe des revues, on est fort satisfait, P. L. COURIER, *Lettre au censeur*, X. || Populairement et fig. Défiler la parade, mourir. || Marche que les chevaliers faisaient en bel ordre dans la lice avant de commencer les carrousels. || 4° Étalage, montre. L'armée des Macédoniens néglige cette vaine parade [les belles armures], et elle n'a soin que de se conserver inébranlable, VAUGEL. *Q. C.* III, 3. Fer, jadis tant à craindre, et, qui, dans cette offense, M'a servi de parade et non pas de défense, CORN. *Cid*, I, 7. Paraître avec éclat mère dénaturée.... C'est mettre avec trop d'art la douleur en parade, ID. *Perth.* III, 3. On fait parade du luxe jusque dans l'église, et on le mène en triomphe aux yeux de Dieu même, BOSS. *Sermons*, *Nécess. de la vie*, 2. [illegible]..., au milieu de l'argent et des diamants il mit en parade des sacs et des [illegible], BOIL. *Du subl.* [illegible]. Je ne compte pour rien la parade des carrosses et des laquais, [illegible] *Gramm.* VII. Avant eu d'ailleurs qu'ils avaient fait parade dans plusieurs maisons, du premier volume de l'École que j'avais eu l'imprudence de leur prêter, J. J. ROUSS. *Confess.* XI. || Terme de marine. Faire parade, orner un vaisseau de tous ses pavillons. || De parade, se dit de ce qui est moins pour l'usage que pour l'ornement. Un meuble, un habit de parade. || Fig. Il faut connaître un homme en lui-même, avant que de méditer quel rang on lui donnera parmi les autres; et, si l'on ne travaille sur ce fonds, toutes ces autres vertus, si éclatantes qu'elles puissent être, ne seront que des vertus de parade, BOSS. 2° *panég. saint Joseph, préambule.* Distinguons deux hommes en un, L'homme secret et l'homme de parade, LAMOTTE, *Fabl.* II, 19. Chez certaines femmes, les mœurs de parade et les mœurs négligées sont aussi différentes que la coiffure du jour et la coiffure de nuit, DUFRESNY, *Double veuvage*, I, 10. Il plaint ces voluptueux de parade, qui livrent leur vie entière à l'ennui pour paraître avoir du plaisir, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Quiconque a le courage de paraître toujours ce qu'il est, deviendra tôt ou tard ce qu'il doit être; mais il n'y a plus rien à espérer de ceux qui se font un caractère de parade, ID. *Lett. à Sophie*, *Corresp.* t. V, p. 26, dans POUGENS. || Fig. Faire parade d'une chose, en tirer vanité. Ébloui du nouvel éclat Dont sa vanité fait parade, BOURSAULT, *Lett. nouv.* t. II, p. 207, dans POUGENS. Et il me semble qu'on m'avait voulu récompenser par là de ce que je n'avais point fait parade de ma vertu, FONTEN. *Lucrèce*, *Barbe*. || On dit en un sens analogue : par parade. La plupart de leurs belles sentences [des sages du monde] ne sont dites que par parade et par une gravité affectée, BOSS. *Sermons*, *Rosaire, préambule.* || 5° Scènes burlesques données par les bateleurs à la porte de leur théâtre pour piquer la curiosité des passants et s'attirer des spectateurs. Il ne dédaignait pas même de se prêter à ce genre de farce appelé parade, genre que le bon goût a enfin remis à sa place et relégué sur les balcons de la foire, D'ALEMB. *Éloges*, *Moncrif*. Il est allé à cinq heures du soir à Versailles, où on lui prépare opéras, comédies, ballets, parades, etc. ID. *Lett. au roi de Pr.* 30 juillet 1781. || Par extension. M. de Maurepas était le premier homme du monde pour les parades; il était célèbre pour ses bons mots, VOLT. *Lett. Delisle*, 10 juill. 1774. || Par une autre extension, mauvaises pièces de théâtre. Je ne crois pas qu'il y ait une ville de province dans laquelle on pût achever la représentation de ces parades qui ont été applaudies à Paris, VOLT. *Lett. d'Argental*, 2 sept. 1767. || Fig. Il [Diderot] a dit : Tu [Voltaire] as reçu les honneurs du triomphe dans la capitale la plus éclairée de l'univers.... et les critiques ont ajouté avec une hardiesse qui ne se dément pas : parade burlesque! DIDER. *Claude et Nér.* II, 109. || 6° Fig. Vain semblant, étalage plein de fausseté. Ses larmes n'étaient qu'une parade. Il jouait une parade. Cette cérémonie ne fut qu'une parade. || Parade politique, démonstrations politiques qui ne sont qu'une comédie. Ménager ou menacer la cour, accroître sa puissance sous les règnes faibles, reculer ou composer avec les gouvernements absolus, voilà quel était [dans le parlement] le cercle de ces évolutions, de ces parades politiques, de ces intrigues souterraines, MIRABEAU, *Collection*, t. III, p. 71. || 7° Terme d'escrime. Action de parer un coup. Parade prompte, ferme. Chaque botte doit avoir sa parade, ou moyen de la parer, même les bottes secrètes, *Dict. des arts et mét. Maître d'armes.* || Fig. Allant toujours à la parade, elle leur fit prendre le parti de.... ST-SIM. 130, 168. || Fig. Il n'est pas heureux à la parade, c'est-à-dire il ne sait pas écarter une plaisanterie, un reproche.

— HIST. XVI° s. Et fut environ quinze jours le corps de Henri II en parade mortuaire en un grande salle dressée dans les Tournelles, CONDÉ, *Mémoires*, p. 546. Les pilleurs, les emprunteurs mettent en parade leurs bastiments, leurs achapts, non ce qu'ils tirent d'aultruy, MONT. I, 162. Sans pompe ny parade de suite, *Sat. Mén.* p. 3. Les plagiaires, lesquels faisans parade du sçavoir d'autrui.... PARÉ, *Au lect.* [Dames et demoiselles, dans un ballet] après avoir fait le tour de la salle pour la parade comme dans un camp, et après s'estre bien fait voir.... BRANT. *Dames ill.* p. 80, dans LACURNE. Feu M. de Guise comparut ainsi en sa parade [habillement] et entrée de camp en un combat à cheval qui se fit un jour au Louvre aux nopces de M. de Joyeuse, ID. *Cap. estr.* t. I, p. 87. La cavallerie estoit mieux en ordre que le reste; mais, après avoir fait montre et parade en l'armée du duc, elle se deffit incontinent, et ne servit quasi de rien, VILLEROY, *Mém.* t. I, p. 288, dans LACURNE. Si le cas est que ils donnent argent pour distribution, vulgairement appelée parade [à l'offertoire, en un enterrement], DU CANGE, *parata*.

— ÉTYM. Espagn. *parada*, lieu de station, le temps d'arrêt d'un cheval de manége (VOY. PARER). L'écuyer brillait et faisait briller son cheval à la parade; le mot parade s'introduisit en France sous François I^er^, mais avec sa signification espagnole. Parade restait dans les carrousels, les manéges et les cérémonies; ce fut sous le règne de Charles IX que certaine figure des carrousels, nommée jusque lors *comparsa*, prit le nom de parade. De là l'expression passa dans les troupes avec sa signification présente; mais ce fut seulement pendant le règne de Louis XIV, à l'ordonnance du 25 juillet 1665, qu'il fut ordonné aux gardes françaises de faire parade.

PARADER (pa-ra-dé), *v. n.* || 1° Terme de manége. Faire parader un cheval, le faire manœuvrer. || 2° Anciennement, exécuter une marche au défilé d'un carrousel. Parvenus à la porte du camp, ils devaient y parader, en élevant leurs épées à la hauteur de leur tête, et en faisant le geste de vouloir frapper, DUVERNOIS, *Rech. sur les carrousels*, p. [illegible] dans POUGENS. || Familièrement. Faire le beau, se pavaner. Il paradait dans ce salon. || 3° Faire la parade, en parlant des troupes. || 4° Terme de marine. Croiser, aller et venir, en se disposant à l'attaque. || 5° Faire une parade, user de charlatanisme.

— REM. Saint-Simon en a fait un verbe réfléchi qui n'est aucunement usité : M. de Vendôme se paradait et amusait le roi tantôt d'un courrier, tantôt d'un officier pour apporter ces grandes nouvelles [prises de bicoques], 120, 65.

— ÉTYM. *Parade*.

† **PARADIÈRE** (pa-ra-diè-r'), *s. f.* Sorte de [illegible] que les pêcheurs de la Méditerranée établissent en pleine eau.

PARADIGME (pa-ra-di-gm'), *s. m.* Terme de grammaire. Exemple, modèle de déclinaison, de conjugaison. Le paradigme d'une conjugaison, série des formes d'un verbe présentée en tableau.

— ÉTYM. Παράδειγμα, exemple, de παρα, en regard, et δεικνύειν, montrer.

PARADIS (pa-ra-di; l's se lie : le pa-ra-di-z [illegible] les bienheureux; d'après Chifflet, *Gramm.* p. [illegible] au XVII° siècle, l's ne se prononçait pas, même devant une voyelle), *s. m.* || 1° Terme d'antiquité. Grands parcs chez les anciens Perses; jardins délicieux. Un vieux mot, paradis, que l'hébreu, comme toutes les langues de l'Orient, avait emprunté à la Perse, et qui désigna d'abord les parcs des rois achéménides, RENAN, *Vie de Jésus*, I, 11. || 2° Le paradis terrestre, ou, simplement, le paradis, jardin où Dieu mit Adam dès qu'il l'eut créé. Le Seigneur Dieu prit donc l'homme, et le mit dans le paradis de délices, afin qu'il le cultivât et qu'il le gardât, SACI, *Bible, Genèse*, II, 15. Son innocence [illegible] semble et sa félicité dans le paradis, BOSS. *Hist.* I. Il est certain par le témoignage des livres sacrés que le paradis terrestre était en Asie, et que l'A[illegible] était un continent habité avant le déluge, B[illegible] *Hist. nat. Preuv. théor. terr. Œuvr.* t. I, p. [illegible] || 3° Fig. et familièrement. Séjour délicieux. [illegible] pays est un paradis. Et Tours, que l'on appelait le jardin de la France, se doit à cette heure nommer le paradis de la terre, VOLT. *Lett.* 86. Il n'y a rien de plus agréable que La Haye, quand le soleil daigne s'y montrer; on ne voit ici que des prairies, des canaux et des arbres verts; c'est un paradis terrestre depuis La Haye jusqu'à Amsterdam, VOLT. *Lett. à Mme de Bernières*, 7 oct. 1722. || 4° Lieu où résident les âmes des justes et les anges, jouissant d'un bonheur éternel. Les joies du paradis. Il est maintenant en paradis. On ne sait ce qui en arrivera [du [illegible] hardi d'un moine]; tout au pis aller, un moine n'a rien à perdre; il n'y a pas plus loin en paradis de la Bastille que de son couvent, GUI PATIN, *Lett.* [illegible] p. 388. Elle a principalement dans la tête de vouloir aller en paradis, SÉV. 232. Nous avons ici une petite huguenote qui dit que les enfants morts sans baptême vont droit en paradis sur la foi de leurs pères, ID. 435. Ô Dieu, que peuvent-elles [les intelligences angéliques] trouver en ce monde, que peut produire cette terre ingrate qui soit capable d'attirer ces glorieux citoyens du paradis? BOSS. *Sermons, Anges*, I. Quoi donc! cher Renaudot, un chrétien effroyable Qui jamais, servant Dieu, n'eut d'objet que le diable, Pourra, marchant toujours dans des sentiers maudits, Par des formes [illegible] gner le paradis! BOIL. *Ép.* XII. Paradis aux bienfaisants, disait toujours l'abbé de Saint-Pierre, VOLT. *Dict. phil. Paradis.* || Portier du paradis, saint Pierre. || Fig. Se recommander à tous les saints et saintes du paradis, être en grand danger, implorer la protection de tout le monde. || Fig. Être en paradis, se croire en paradis, dans le paradis, c'est-à-dire être dans une extrême joie, ou se trouver délivré d'une vive douleur, d'une grande inquiétude. || Fig. Entendre les joies du paradis, c'est quand on voit ou entend les autres prendre des plaisirs, sans qu'on y ait part. || On dit des riches qui prennent toutes leurs aises et qui goûtent tous les plaisirs qu'ils ont leur paradis en ce monde. || Vous ne l'en

porterez pas en paradis, c'est-à-dire vous me le revaudrez avant de mourir, je me vengerai tôt ou tard. || Il a heurté à la porte du paradis, se dit d'un homme qui a été à l'agonie. || Fig. Mettre en paradis, glorifier. Peut-être qu'avec toute sa haute faveur, il [Mazarin] ne rejetterait pas la bonne volonté d'un artisan qui peut, aussi bien que Michel-Ange, mettre en enfer ou en paradis un cardinal, BALZAC, *Lett. à Chapelain*, 21 janv. 1644, dans PELLISSON, *Hist. de l'Acad.* III. || Fig. Aller par delà paradis, faire au delà de son devoir, de ce qui est exigé. Je ne veux pas surpasser la mère de Chantal, qui serait proprement vouloir aller par delà paradis, SÉV. 9 fév. 1683. Le maréchal de Schomberg a donné sur l'arrière-garde des ennemis.... quarante dragons plus braves que des héros y ont péri; un d'Aigremont tué sur le champ; le fils de Bussy, qui voulait aller par delà paradis, prisonnier, ID. 18 sept. 1676. || Titre de poëmes consacrés au paradis chrétien. Le Paradis, une des trois parties du poëme de Dante. Le Paradis perdu, de Milton. || 5° Le paradis de Mahomet, lieu où les fidèles musulmans jouiront, après leur mort, de toutes sortes de plaisirs. On déclame tous les jours contre le paradis sensuel de Mahomet; mais l'antiquité n'en avait jamais connu d'autres, VOLT. *Mœurs*, 7. || 6° Fig. État le plus agréable et le plus heureux dont on puisse jouir. Un bon ménage est le paradis sur terre. En me tirant d'erreur m'ôte du paradis, BOIL. *Sat.* IV. Je serai en paradis quand mes oreilles entendront mes vers embellis par votre musique, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 42. Le paradis ou l'enfer des familles dépend à tout jamais de l'opinion qu'elles ont donnée d'elles, BEAUMARCH. *Mère coupable*, II, 2. || 7° Ancien terme de marine. Nom donné, dans le XVIe et le XVIIe siècle, à une retraite pratiquée dans un port, pour mettre les navires à l'abri des accidents de la mer et du vent. La France n'avait avant le règne de Votre Majesté aucun havre qui fût capable de recevoir une flotte royale.... c'est par la prudence et les ordres de Votre Majesté que le paradis de Calais, le bassin du Havre de Grâce, la chambre de Brest.... ont été bâtis, P. FOURNIER (1643), dans JAL. || 8° Terme de théâtre. Amphithéâtre placé au plus haut rang des loges Pourquoi a-t-on appelé paradis le rang des troisièmes loges à la comédie et à l'opéra? est-ce parce que, ces places étant moins chères que les autres, on a cru qu'elles étaient faites pour les pauvres, et qu'on prétend que dans l'autre paradis il y a beaucoup plus de pauvres que de riches? est-ce parce que, ces loges étant fort hautes, on leur a donné un nom qui signifie aussi le ciel? VOLT. *Dict. phil. Paradis.* || 9° Nom donné anciennement à des cours devant une église. Pourquoi a-t-on donné le nom de paradis à des cours carrées au devant d'une église? ID. *ib.* || Se disait des autels provisoires élevés dans les rues les jours de procession solennelle. On dit maintenant reposoir. || 10° Oiseau de paradis, oiseau des Indes à longues plumes effilées, genre *paradisæa*, Linné, passereaux conirostres. || Oiseau de paradis, se dit aussi des plumes de cet oiseau que les femmes portent dans leur coiffure. Son oiseau de paradis lui coûte fort cher. || 11° Pommier de paradis, ou, simplement, paradis, espèce de pommier nain. || Pomme de paradis, ou, simplement, paradis, espèce de pomme rouge qui se mange en été. || 12° Fleurs de paradis, bel arbre du Pérou. || Paradis des jardiniers, le saule pleureur. || 13° Nom spécifique d'un polynème, poisson. || Proverbes. C'est le chemin du paradis, on n'y va qu'un à un, se dit d'un chemin, d'un passage fort étroit. || Paris est le paradis des femmes, le purgatoire des hommes et l'enfer des chevaux.

— HIST. XIe s. Sieges aurez al greignor [au plus grand] pareis, *Ch. de Rol.* LXXXVII. || XIIe s. Lors dit Ansiaux de Chartres : par Deu de paradis.... *Sax.* XXVI. Quant Deus ot fait Adam e mis en paradis, *Th. le mart.* 31. || XIIIe s. Diex! dist Renart, sainte Marie! Où fu trovez icist biax estres? Je cuit c'est paradis terrestres, *Ren.* 4896. Et il [Louis IX] demanda se il avoit nulles nouvelles du conte d'Artois son frere; et il dit que il en savoit bien nouvelles; car estoit certein que son frere le conte d'Artois estoit en paradis, JOINV. 229. || XVe s. Lequel ils affirmoient, sur leur part de paradis et sur le peril de leurs ames, que celui estoit droict et vrai pape, *Boucíq.* III, 4. Vous regarder est un droit paradis, De jour en jour vo beauté renouvelle, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 250. Quand madame et ma deesse Et mon paradis mondain... ID. *ib.* f° 100. Quand elle me vit, pour entrée Elle me bailla un soubriz, Et, pour dire vray, sa risée M'estoyt ung petit paradis, COQUILL. *Monol. de la botte de foin.* || XVIe s. Il n'y a ny paradis [reposoirs] bien tapissez et dorez, ny processions.... qui nous donnent à manger, *Sat. Mén.* p. 175. Je chante une beauté des beautez la premiere, Le paradis des yeux.... DESPORTES, *Angélique*, 1.

— ÉTYM. Bourg. *pairaidi*; prov. *paradis*; espagn. *paraiso*; ital. *paradiso*; du lat. *paradisus*, de παράδεισος, jardin. Παράδεισος est un mot persan : zend, *pairidaeza*, enclos, de *pairi*, entour (le grec περί), et *daeza*, rempart, sanscrit *déha*, équivalent au grec τεῖχος. Le paradis des théâtres vient des mystères, qui représentaient le paradis en haut, la terre au-dessous, l'enfer au niveau du sol.

† **PARADISIAQUE** (pa-ra-di-zi-a-k'), *adj.* Qui est du paradis, qui appartient au paradis. Les joies paradisiaques.

— ÉTYM. Lat. *paradisiacus*, de *paradisus*, paradis.

† **PARADISTE** (pa-ra-di-st'), *s. m.* Paillasse qui joue des parades.

— ÉTYM. *Parade.*

† **PARADOS** (pa-ra-dô), *s. m.* Traverses élevées en arrière de certaines batteries de siége, pour les mettre à l'abri des coups qui pourraient les prendre à revers, ou pour protéger les canonniers contre les éclats des projectiles creux.

— ÉTYM. *Parer*, *à*, *dos*.

PARADOXAL, ALE (pa-ra-do-ksal, ksa-l'), *adj.* || 1° Qui tient du paradoxe. Opinion paradoxale. || *S. m.* Le paradoxal, comme on dit le vrai, le beau, etc. || 2° Qui aime le paradoxe. Esprits paradoxaux. Un auteur paradoxal ne doit jamais dire son mot.... DIDEROT, *Réfl. sur l'esprit.* || 3° Terme de minéralogie. Se dit d'un cristal dont la structure présente des résultats inattendus. || Se dit des animaux dont l'existence est contestée, ou dont la configuration semble contrarier les lois généralement connues. || Fig. Existence paradoxale, celle de certains hommes dont on ne connaît pas les ressources, ordinairement nulles, et qui cependant vivent dans l'aisance.

— ÉTYM. *Paradoxe.*

† **PARADOXALEMENT** (pa-ra-do-ksa-le-man), *adv.* D'une manière paradoxale, en forme de paradoxe.

— HIST. XVIe s. Combien que Ciceron ayt dit paradoxallement, que liberté est puissance de vivre ainsi qu'on veut, ST-JULIEN, *Mesl. hist.* p. 204, dans LACURNE.

PARADOXE (pa-ra-do-ks'), *s. m.* || 1° Opinion contraire à l'opinion commune. On aime à soutenir des opinions extraordinaires et à réduire tout en paradoxe, MONTESQ. *Lett. pers.* 38. Rien n'est si aisé et par conséquent rien ne prouve moins que de soutenir des paradoxes et des idées singulières, ST-FOIX, *Ess. Paris*, *Œuv.* t. IV, p. 222, dans POUGENS. Le Tout est bien de Shaftesbury, de Bolingbroke et de Pope n'est qu'un paradoxe de bel esprit, une mauvaise plaisanterie, VOLT. *Dict. phil. Puissance.* J'aime mieux être homme à paradoxe qu'homme à préjugés, J. J. ROUSS. *Ém.* II. Comme depuis mille ans les vérités nouvelles et fécondes sont infiniment rares, il [Helvétius] avait pris pour thèse le paradoxe qu'il a développé dans son livre de l'Esprit, MARMONTEL, *Mém.* VI. || Crier au paradoxe, dénoncer une opinion comme contraire à l'opinion commune. Tous les hommes vulgaires, tous les petits littérateurs sont faits pour crier toujours au paradoxe, pour me reprocher d'être outré, J. J. ROUSS. *Lett. à M. Moultou*, *Corresp.* t. VI, p. 34, dans POUGENS. || Par extension. Connaissez donc, superbe, quel paradoxe vous êtes à vous-même; humiliez-vous, raison superbe; taisez-vous, nature imbécile, PASC. *Pens.* VIII, 1, éd. HAVET. Faut-il que sur l'office de votre salut seulement vous soyez un abîme de contradictions et un paradoxe incompréhensible? MASS. *Avent, Délai de la conv.* || 2° Chose qui est contre l'opinion commune (peu usité en ce sens). Le tempérament a beaucoup de part à la jalousie, et elle ne suppose pas toujours une grande passion; c'est cependant un paradoxe qu'un violent amour sans délicatesse, LA BRUY. IV. || 3° *Adj.* Paradoxal. Les béatitudes de Jésus-Christ en apparence si paradoxes et si incroyables, authentiquement et sensiblement vérifiées, BOURDAL. *Avent*, *Réc. des saints*, 28. Une réponse qui paraîtra d'abord avoir quelque chose de paradoxe, mais dont on reconnaîtra bientôt la solidité, ID. *Pensées*, t. I, p. 207. Une carte de l'empire d'Alexandre, dont il rendait l'étendue beaucoup moindre, par ce même principe paradoxe dont il se servait pour la retraite des dix mille, FONTEN. *Delisle.* Cette proposition si paradoxe et si chimérique, ID. *Amontons.* || Comme adjectif il a vieilli.

— HIST. XVIe s. François Ier, pour les paradoxes vertus qu'il reconnut en lui [Bayard], le choisit pour recevoir l'ordre de chevalerie par ses mains, PASQUIER, *Rech.* liv. VI, p. 520, dans LACURNE. Voyli un discours ignorant, voylà un discours paradoxe; en voylà un trop fol, MONT. III, 386.

— ÉTYM. Παράδοξος, de παρά, à côté, et δόξα, opinion.

PARADOXISME (pa-ra-do-ksi-sm'), *s. m.* Figure de rhétorique par laquelle on réunit sur un même sujet des attributs qui semblent inconciliables.

— ÉTYM. *Paradoxe.*

† **PARADROME** (pa-ra-dro-m'), *s. m.* Terme d'antiquité grecque. Lieu découvert où s'exerçaient les lutteurs.

— ÉTYM. Παράδρομος, de παρά, à côté, et δρόμος, course, palestre

PARAFE ou **PARAPHE** (pa-ra-f'), *s. m.* || 1° Sorte de chiffre qu'on ajoute à son nom, dans les signatures, afin qu'il soit plus difficile de les contrefaire. Signer avec paraphe. Attendez donc, et mon parafe donc? diable, c'est important; je suis peut-être le seul négociant dont on ne puisse contrefaire la signature, PICARD, *M. Musard*, sc. 24. || 2° Sorte de signature abrégée que l'on met aux mots écrits en marge des actes, à la place des mots changés ou raturés.

— HIST. XVe s Et m'escripvez à ung paraphe Sur moy ce petit epitaphe, VILLON, *Archer de Bagnolet.* Au tiers paraffe ou article, *Hist. de la Toison d'or*, t. II, f° 66, dans LACURNE. || XVIe s. Vous dites parafe, corrompant la diction, laquelle signifie un signe ou note posée près l'escriture, RABEL. *Notes sur le 4e livre de Pantagr.* Sa verité [de l'Évangile] est signée par les croyans comme quand on met son signe ou paraphe en une lettre, CALV. *Instit.* 424.

— ÉTYM. Abréviation de *paragraphe*, qui vient de παραγραφή, de παρά, à côté, et γράφειν, écrire; génev. *une parafe*.

PARAFÉ, ÉE, ou **PARAPHÉ, ÉE** (pa-ra-fé, fée), *part. passé* de parafer ou parapher. Le testament est paraphé, LA BRUY. XIV. || Fig. Rappelez en votre mémoire vos dangereux commerces, et écoutez Tertullien qui vous dit : Prenez garde que ces lettres que vous avez écrites ne soient produites un jour contre vous, signées et paraphées de la main des anges, BOSS. *Sermons*, *Anges gardiens*, 2.

PARAFER ou **PARAPHER** (pa-ra-fé), *v. a.* || 1° Mettre son paraphe au bas d'un écrit. On paraphe les écritures, de peur qu'on ne puisse en supposer d'autres, BOSS. *Sermons*, *Anges*, 2. Que faites-vous, Clitiphon, dans cet endroit le plus reculé de votre appartement, de si laborieux qui vous empêche de m'entendre? vous enfilez quelques mémoires, vous collationnez un registre, vous signez, vous paraphez, LA BRUY. V. || 2° Mettre son parafe à la marge d'un acte pour les mots changés ou raturés. Marcellin : Et de quoi s'agit-il à présent, monsieur Marcellin? — Léonard : De lire, parapher et signer.— Marcellin : Eh bien! lisons, paraphons et signons, PICARD, *Marionnettes*, II, 9. || 3° En termes de palais, parafer ne varietur, se dit d'un officier public qui met son parafe sur un papier, afin que ce papier ne puisse être changé, et qu'on n'en substitue point un autre à la place.

— ÉTYM. *Parafe.*

† **PARAFEU** (pa-ra-feu), *s. m.* Petit mur élevé, devant les ouvreaux, dans les verreries.

— ÉTYM. *Parer*, *à*, *feu*.

† **PARAFFINE** (pa-ra-fi-n'), *s. f.* Terme de chimie Substance solide, blanche, tirée des schistes bitumineux et formée exclusivement de carbone et d'hydrogène dans les proportions convenables pour donner une flamme bien éclairante. Il n'y a pas vingt ans, on se montrait dans les laboratoires de chimie une substance curieuse, blanche et nacrée, à laquelle on avait donné le nom de paraffine, en raison de son peu d'affinité pour les autres corps (du latin *parum affinis*); découverte en 1831 dans les produits de la distillation de la houille par Reichenbach, cette substance resta sans emploi jusqu'au jour où Sellègue en confectionna des bougies, CH. MARTIN, *Monit. univ.* 28 juin 1867, p. 828, 4e col. || *Adj.* La société dite de la lumière paraffine, ID. *ib.*

† **PARAFFINÉ, ÉE** (pa-raf-fi-né, née), *adj.* Qui a la nature de la paraffine. On comprendra que l'utilisation des huiles paraffinées provenant de l'exploitation des tourbes est un complément de produits.... CH. MARTIN, *Monit. univ* 28 juin 1867, p. 828, 3e col.

† **PARAFOUDRE** (pa-ra-fou-dr'), *s. m.* Instrument qui sert à remédier aux effets de la foudre et de l'électricité atmosphérique sur le télégraphe électrique.

— ÉTYM. *Parer*, *à*, *foudre*.

1. **PARAGE** (pa-ra-j'), *s. m.* || 1° Terme de marine. Espace de mer, étendue de côtes accessible à la navigation. Ces parages sont habités par des sauvages. Le prince de Conti faisant un triste et humiliant personnage, n'osant mettre pied à terre dans un parage ennemi qui lui refusait des vivres, ST-SIM. 18, 67. Les côtes du Brésil, les Barbades et plusieurs autres parages, MAIRAN, *Éloges, Halley.* En sorte que la masse continue de cette glace solide et permanente qui couvre le pôle austral et toute la zone adjacente, s'étend dans ces parages jusqu'au delà du 66° degré de latitude, BUFF. *Explic. cart. géogr. Œuv.* t. XIII, p. 357. || 2° Fig. et familièrement. Au plur. Tout endroit sur la terre où des personnes se rencontrent. Que venez-vous faire dans nos parages?

— HIST. XVI° s. On alumast du feu, afin que les vaisseaulx du pays eussent congnoissance que de nuit on les attendoit sur le parroy ou rive de la mer, DU CANGE, *paregium.*

— ÉTYM. Origine incertaine. *Paregium* est dans un texte de la fin du XIII° siècle, et est la traduction d'un mot français *parei* ou *paroi* ou *parege;* on peut donc conjecturer que *parege* s'est confondu par assimilation avec *parage* 2, et qu'il est une dérivation du latin *paries*, paroi : le *parage* serait la paroi de la mer.

2. **PARAGE** (pa-ra-j'), *s. m.* || 1° Extraction, qualité. Un rat.... raillait le marcher un peu lent De la bête de haut parage [un éléphant], LA FONT. *Fabl.* VIII, 15. Caumartin avait beaucoup d'amis, et de haut parage, ST-SIM. 89, 136. || 2° Terme de féodalité. Droit en vertu duquel une petite partie du fief était possédée par les puînés.

— HIST. XII° s. Nos somes andui [tous deux] d'un parage, WACE, *Rou*, 14846. Des citehains de Londres fui nez en cel estage, En lur visnez [voisinage] senz plainte mestrent [mirent, passèrent] tut lur eage, Ne furent, cum tu diz, d'einsi très bas parage, *Th. le mart.* 87. || XIII° s. Se j'avoie mon jouvent [jeunesse] tout usé, Si sui-je riche et de moult haut parage, Qu'on m'aimeroit à petit de beauté, QUESNES, *Romancero*, p. 109. Vous i avés menti comme faus traitres que vous iestes; et bien devés dire teles paroles, car vous iestes dou parage Guenelon, *Chr. de Rains*, p. 146. || XV° s. En nom Dieu, nous vous croirons, car vous estes un homme de parage et pour qui on doit moult faire, FROISS. II, III, 42. || XVI° s. Nul aultre n'y pouvoit aspirer ny parvenir [à l'échevinage, à Metz], s'il n'estoit des susdites sept races : et les appelloit-on les sept Parraiges, CARL. VI, 6. Est neanmoins en leur choix [des puînés] de relever du seigneur feodal ou de les tenir [leurs parts] en parage de leur aisné, qui les acquitte de la foi pour le tout envers le seigneur commun, LOYSEL, 623. En chacune branche de parage, celle qui s'appeloit mirouer de fief, par l'ancienne coutume du Vexin, pouvoit porter la foi pour toutes les autres, ID. 628.

— ÉTYM. Provenç. *paratge;* esp. *parage;* ital. *paraggio;* d'un bas-latin *paratirum*, de *par*, égal (voy. PAIR) : le *parage* est proprement l'égalité de naissance, de rang.

† 3. **PARAGE** (pa-ra-j'), *s. m.* || 1° Terme de marine. Poli que les charpentiers donnent aux surfaces de la membrure d'un vaisseau, avant de le border. || 2° Terme rural. Labour donné aux vignes avant l'hiver. || 3° Une des opérations de l'ajustage des pièces métalliques, qui a pour but de [illegible] les surfaces.

— ÉTYM. *Parer.*

† **PARAGEUSTIE** (pa-ra-gheu-stie; il faut prononcer gh, pour se tenir au grec), *s. f.* Terme de médecine. Perversion du sens du goût.

— ÉTYM. *Par....* *para*..., et γευστός, goûté.

† **PARAGLACE** (pa-ra-gla-s'), *s. m.* Terme de marine. Garniture de planches ou de pièces de bois fixes ou mobiles, destinée à garantir un bâtiment du choc des glaces. || Estacade établie à l'avant d'un bâtiment qui se trouve à l'ancre dans des eaux qui charrient des glaçons.

— ÉTYM. *Parer*, *à*, *glace.*

† **PARAGLOSSE** (pa-ra-glo-s'), *s. f.* Appendice placé près de la langue des abeilles et de quelques autres insectes. || Terme de médecine. Gonflement de la langue, qui est quelquefois tellement déformée qu'elle semble renversée dans le pharynx.

— ÉTYM. *Par*.... *para*..., et γλῶσσα, langue.

PARAGOGE (pa-ra-go-j'), *s. f.* Terme de grammaire. Addition à la fin d'un mot : dans *jusques*, l's est une paragoge qu'on se permet quand l'euphonie ou la mesure le demande, par exemple dans ce vers : Sion jusques au ciel élevée autrefois (RAC. *Esth.* I, 2).

— ÉTYM. Παραγωγή, addition, de παρά, à côté, et ἄγειν, mettre.

PARAGOGIQUE (pa-ra-go-ji-k'), *adj.* Qui tient de la paragoge, qui s'ajoute à la fin d'un mot. Une lettre paragogique.

— ÉTYM. *Paragoge.*

† **PARAGOMPHOSE** (pa-ra-gon-fô-z'), *s. f.* Terme d'obstétrique. Enclavement incomplet de la tête de l'enfant dans l'accouchement.

— ÉTYM. *Par*.... *para*..., et γόμφωσις, enclavement.

† **PARAGRAISSE** (pa-ra-grè-s'), *s. m.* Linge brodé ou broché qu'on attache sur le dos des fauteuils Voltaire, pour que la tête de la personne assise ne le graisse pas à la longue. Les autres [maîtresses de maisons] se contentèrent de faire ajuster au haut de leurs dossiers une bande de taffetas qui reçut l'élégante et délicate appellation de paragraisse, DECOURCHAMP, *Souvenirs de la marquise de Créquy*, t. VI, ch. 13.

— ÉTYM. Écriture abrégée de *pare-à-graisse.*

† **PARAGRAMMATISME** (pa-ra-gra-mma-ti-sm'), *s. m.* Synonyme de allitération.

— ÉTYM. *Par*.... *para*..., et γράμμα, écriture.

PARAGRAPHE (pa-ra-gra-f'; d'après Chifflet, *Gramm.* p. 182, au XVII° siècle, on disait paragrâphe), *s. m.* || 1° Petite section d'un discours, d'un chapitre. Ce paragraphe se lie mal au paragraphe précédent. Le droit de l'intolérance est absurde et barbare; c'est le droit des tigres; et il est bien plus horrible, car les tigres ne déchirent que pour manger, et nous nous sommes exterminés pour des paragraphes, VOLT. *Polit. et législ. Tolérance, si l'intolérance est de droit naturel.* || 2° Parmi les jurisconsultes, partie d'une loi, d'un chapitre ou d'un titre. Alléguer force lois, paragraphes et opinions de docteurs. Qu'un homme à paragraphe est un joli galant, CORN. *Ment.* I, 6. || 3° Terme d'imprimerie. Le signe §. Mettez un paragraphe dans cet endroit. || 4° Terme de paléographie. Figure dont on se servait pour séparer les différentes parties d'un ouvrage; cette figure a varié; elle a été un gamma, une croix, un triangle.

— HIST. XIII° s. Et les quix [lesquelles] causes sont bones et males, il en touce [touche] el paragraphe devant cestui, BEAUM. XX, 3. || XVI° s. Un conseiller de ma cognoissance, ayant desgorgé une battelée de paragraphes, d'une extreme contention et pareille ineptie, MONT. IV, 174.

— ÉTYM. Lat. *paragraphus*, de παράγραφος, écrit à côté, de παρά, à côté, et γράφειν, écrire.

† **PARAGRÊLE** (pa-ra-grê-l'), *s. m.* Appareil placé sur ou dans un champ, une maison, au moyen duquel on a cherché à dissiper les nuages chargés de grêle.

— ÉTYM. *Parer*, *à*, *grêle.*

† **PARAGUATAN** (pa-ra-gua-tan), *s. m.* Arbre dont l'écorce fournit un suc rouge propre à la teinture, et les feuilles donnent un suc analogue à la laque, *macrocnemum tinctorium*, Wilden.

PARAGUANTE (pa-ra-guan-t'), *s. f.* Terme vieilli. Présent fait pour quelque service. Dessus l'avide espoir de quelque paraguante, Il n'est rien que leur art aveuglément ne tente, MOL. *l'Ét.* IV, 9. Pourvu qu'il tire des paraguantes d'une affaire, il se soucie fort peu des épilogueurs, LESAGE, *Gil Blas*, VIII, 2. Pour quelque paraguante on vous tûra votre homme, V. HUGO, *le Roi s'amuse*, II, 1.

— ÉTYM. Esp. *para*, pour, et *guante*, gant : ce qui se donne pour avoir des gants (voy. GANT).

† **PARAISON** (pa-rè-zon), *s. f.* Terme de verrerie. Action de rassembler et d'arrondir le verre sur le marbre, tandis qu'un apprenti souffle légèrement dans la canne.

— ÉTYM. *Parer.* En un autre sens : XIV° s. Les parayons [concessions, octrois] et les choses que nostre chastelain baide ou baillera, DU CANGE, *perceria.*

† **PARAISONNER** (pa-rè-zo-né), *v. a.* Terme de verrier. Souffler des glaces.

— ÉTYM. *Paraison.*

† **PARAISONNIER** (pa-rè-zo-nié), *s. f.* Ouvrier verrier qui fait la paraison.

PARAÎTRE (pa-rê-tr'), *v. n.* Je parais, tu parais, il paraît, nous paraissons, vous paraissez, ils paraissent; je paraissais; je parus, nous parûmes; je paraîtrai; je paraîtrais; parais, paraissons; que je paraisse, que nous paraissions; que je parusse; paraissant, paru. L'i prend un circonflexe toutes les fois qu'il n'est pas suivi de l's, c'est-à-dire quand on a supprimé l's étymologique. || 1° Être vu, être en vue, en parlant des choses. Une croix lui parut dans l'air, BOSS. *Hist.* I, 11. Il était aisé à la reine de faire sentir une grandeur qui lui était naturelle; elle était née dans une cour [de Madrid] où la majesté se plaît à paraître avec tout son appareil, ID. *Mar.-Thér.* Les drapeaux du croissant dans nos champs vont paraître, VOLT. *Tancr.* IV, 4. || Cela paraît comme le nez au milieu du visage (voy. NEZ, à la fin). || 2° Se faire voir, se laisser voir, se montrer, en parlant des personnes. Paraissez, Navarrois, Maures et Castillans, Et tout ce que l'Espagne a nourri de vaillants, CORN. *Cid*, V, 2. Mais ce prince paraît, souffrez que je l'évite, ID. *Œdipe*, III, 4. Allez vite paraître Où vous devez [devant le tribunal des maréchaux], MOL. *Mis.* II, 7. La vie est courte, c'est bientôt fait; le fleuve qui nous entraîne est si rapide, qu'à peine pouvons-nous y paraître, SÉV. 3 avr. 1681. Ceux qui ont vu de quel front il [Charles I^{er}] a paru dans la salle de Westminster.... BOSS. *Reine d'Anglet.* Charles Gustave parut à la Pologne surprise et trahie comme un lion qui tient sa proie dans ses ongles, ID. *Anne de Gonz.* Pradon, comme un soleil, en nos ans a paru, BOIL. *Sat.* IX. Devant ce fier monarque, Élise, je parus, RAC. *Esth.* I, 1. Quoi donc! Élacin a paru devant elle, ID. *Athal.* II, 2. Comment oserait-il [Alexandre] paraître devant la sœur de Clitus, et lui présenter une main souillée du sang de son frère? ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. VI, p. 462, dans POUGENS. Je m'intéressais moins à Monime représentée par la demoiselle Gaussin, qu'à la Gaussin qui paraissait sous le nom de Monime, MARIVAUX, *Pays. parv.* part. VI. Ce législateur sévère avait défendu, sous peine de mort, de paraître avec des armes dans la place publique, BARTHÉL. *Anach.* ch. 62. || Paraître chez quelqu'un, dans un salon, y aller en visite. Je lui proposai d'aller ensemble chez Mme de Vambures; on sera surpris que je n'y aie pas encore paru, MARIV. *Pays. parv.* part. 7. Il [P. L. Courier] parut dans les salons ministériels du temps, et cela seul suffit pour faire changer de conduite à son égard le préfet du département et tout ce qui dépendait du préfet; c'était là tout ce qu'il voulait, il remercia, salua et ne reparut plus, CARREL, Œuv. t. V, p. 203. || 3° Paraître dans une affaire, y intervenir. Mais tu portes le coup et tu ne parais pas, [illegible] *Herc. mour.* IV, 1. Je vous conjure de ne paraître dans cette affaire-là que le moins que vous pourrez, MAINTENON, *Lett. au duc de Noail.* t. V, p. [illegible] dans POUGENS. Quatre de mes amis, que j'ai choisis exprès, Sans que vous paraissiez, se chargent du succès, BARON, *École des pères*, V, 3. || 4° [illegible] se dit des choses qu'on aperçoit des yeux de l'esprit. Ce grand cœur qui paraît aux discours que tu tiens, CORN. *Cid*, II, 2. La guerre civile leur parut alors [à chacun] avec tout ce que ses événements ont d'incertain et d'horrible, LAROCHEF. *Mém.* 158. Cette déclaration [d'amour] est suivie d'un prompt courroux, qui paraît à notre rougeur, MOL. *Préc.* 5. Ne sont-ce pas des faussetés bien hardies, puisque le contraire paraît à la vue de tout Paris? PASC. *Prov.* XI. L'homme est si grand que sa grandeur paraît même en ce qu'il se connaît misérable, [illegible] dans COUSIN. Il [Louis XIV] l'a comblé [illegible] de toutes choses, et grandes et petites [illegible] générosité, la magnificence, la magnanimité [illegible] jamais tant paru que dans cette occasion, SÉV. 2 mars 1689. Il y a un air de ralentissement [illegible] tout le mouvement de la guerre qui a paru d'abord, ID. 22 sept. 1688. Tant d'erreurs téméraires et extravagantes qu'on voyait paraître tous les jours [en] religion, dans l'Angleterre], BOSS. *Reine d'Angl.* Et dans une si haute élévation, qui vit jamais paraître en cette princesse ou le moindre sentiment d'orgueil, ou le moindre air de mépris? ID. *Mar.-Thér.* Pourvu que ce qui paraît d'une famille éclate, brille, et fasse honneur dans le monde.... MASS. *Carême, Vocation.* Des âmes qui.... bornent [illegible] leur conversion à un changement chimérique [qui] ne paraît point, tandis que tout ce qui paraît est encore le même, ID. *Carême, Vérit.* [illegible] || 5° Venir sur le théâtre du monde. Les mahométans parurent, conquirent et se divisèrent, [illegible] *Espr.* XXI, 19. Clément d'Alexandrie parut dans le second siècle; il avait été l'élève de [illegible] philosophe stoïcien, avant que d'être chrétien, [illegible] *Orig. des anc. philos. (Jésus-Christ).* L'Iliade et l'Odyssée étaient à peine connues dans la Grèce lorsque Lycurgue parut en Ionie, BARTHÉL. *Anach. Introd.* part. 1^{re}. || 6° Briller, se faire remarquer, faire figure. Voulant paraître devant ses bêtes et ses égaux, SCARR. *Rom. com.* I, 9. Nous ne nous contentons pas de la vie que nous avons en nous et en notre propre être : nous voulons vivre dans l'idée des autres d'une vie imaginaire, et nous nous efforçons

our cela de paraître, PASC. *Pens.* II, 1, éd. HAVET. uand je quitte Paris et mes amies, ce n'est pas our paraître aux états, SÉV. 69. Il [Ch. de Sévigné] rouve l'invention de dépenser sans paraître, de endre sans jouer, et de payer sans s'acquitter,). 27 mai 1680. Dans ce grand monde où chacun eut paraître, On est esclave, et chez moi je suis aître, VOLT. *Droit du seigneur*, III, 1. ‖ 7° Ressortir, aire de l'effet, en parlant de choses. Brancas est rrivé cette nuit.... il est pâmé au pied du lit de ette pauvre malade : nulle amitié ne paraît devant a sienne, SÉV. 25 sept. 1676. ‖ Paraître à quelqu'un, faire un grand effet sur quelqu'un, l'intéesser vivement. Je veux voir le paysan de Sully ui m'apporta hier votre lettre.... je le trouve bien eureux de vous avoir vue; hélas! comme un moent me paraîtrait, et que j'ai de regret à tous eux que j'ai perdus! ID. 9 févr. 1671. Bon Dieu! n homme qui vous a vue, qui vient de vous quiter, qui vous a parlé, comme cela me paraît! ID. 2. Si vous saviez comme cette cruauté paraît à out le monde, de lui avoir ôté ces deux hommes deux serviteurs retirés à Fouquet après sa conamnation] ! ID. 24 déc. 1664. ‖ 8° Être publié, en arlant d'un livre qu'on met en vente, d'un moreau qu'imprime un journal. Votre article a paru ans tel journal, dans telle revue. En 1687 parut admirable livre de M. Newton : Des principes mathématiques de la philosophie naturelle, ROLLIN, *Hist. anc.* liv. XXVII, ch. 1er. Croira-t-on que l'ouvrage célèbre de Bossuet pour la défense des quatre propositions n'a paru qu'en 1730, vingt-six ans après sa mort? D'ALEMB. *Éloges, Bossuet.* ‖ Il se dit aussi des pièces qu'on joue. Cette tragédie [le Cid], une des plus morales et des plus intéressantes qui aient paru sur aucun théâtre du monde, MARMONTEL, *Œuv.* t. XVI, p. 374. ‖ 9° Avoir l'apparence, sembler. La géante paraît une déesse aux yeux, MOL. *Mis.* II, 5. Et les soins où je vois tant de femmes sensibles Me paraissent aux yeux des pauvretés horribles, ID. *Femm. sav.* 1, 1. Nous avons été longtemps à choisir [entre des bateliers sur la Loire] : l'un nous paraissait trop jeune, l'autre trop vieux; l'un avait trop d'envie de nous avoir, cela nous paraissait d'un gueux, dont le bateau était pourri, SÉV. 11 sept. 1675. Qu'elle vous parut au-dessus de ces lâches chrétiens qui s'imaginent avancer leur mort quand ils préparent leur confession! BOSS. *Duch. d'Orl.* Quand les maux qu'ils [les peuples] souffrent leur paraissent plus insupportables que ceux qu'ils prévoient, ID. *Reine d'Anglet.* L'aveugle parut alors changer de voix et de visage, ID. *Anne de Gonz.* Soyez ce que vous paraissez; ou ce que vous n'êtes pas, cessez de le paraître, BOURDAL. 5° *dim. après la Pentecôte, Dominic.* t. II, p. 482. Pour paraître honnête homme, en un mot, il faut l'être, BOIL. *Sat.* XI. Le roi depuis ce temps paraît n'y plus penser, RAC. *Esth.* II, 1. Rien n'est comme il vous paraît, ni à la place où vous croyez qu'il soit, VOLT. *Dict. phil. Apparence.* Des services plus importants ne m'ont pas paru si dignes de reconnaissance, J. J. ROUSS. *Conf.* IV. ‖ Paraître se construit avec un nombre d'années, pour signifier que la personne semble avoir tel âge; il y a ellipse du verbe *avoir*. Elle paraît soixante ans, SÉV. 30 déc. 1672. La fille unique du prince de Monaco avait trentequatre ou trente-cinq ans, et les paraissait, ST-SIM. 33, 129. ‖ 10° Impersonnellement, en parlant de personnes et de choses. Il a paru autrefois des hommes audacieux qui.... Quand il paraîtra de grands génies. Il paraît une comète. Savez-vous qu'il paraît deux petits volumes de lettres de Mme de Pompadour? elles sont écrites d'un style léger et naturel.... plusieurs faits sont vrais, quelques-uns faux, peu d'expressions de mauvais ton; tous ceux qui n'auront pas connu cette femme croiront que ces lettres sont d'elle, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 6 juillet 1772. ‖ Il y paraît, c'est-à-dire on le voit bien, la chose se montre. Sans qu'il y paraisse, c'est un homme fort instruit. Tous mercenaires de nouvelle levée, sans expérience, sans courage.... il y parut bien dans le combat; ils ne purent soutenir la première attaque, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. I, p. 340, dans POUGENS. L'esprit républicain est au fond aussi ambitieux que l'esprit monarchique; il y parut bien quelques mois après, VOLT. *Louis XIV*, 31. ‖ Il n'y a rien qui n'y paraisse, cela est encore très-sensible, très-évident. Il me dit être géomètre; et il n'y avait rien qui n'y parût, car il était dans une rêverie profonde, MONTESQ. *Lett. pers.* 128. ‖ Ironiquement. Il n'y a rien qui n'y paraisse, cela est manifestement faux. Vous dites qu'il est brave; il n'y a rien qui n'y paraisse, je l'ai vu lâcher pied en mainte circonstance. ‖ Il n'y paraît pas, il n'y paraît plus, c'est-à-dire il n'en reste pas, il n'en reste plus de trace. Mon fils est toujours les délices de Quimper.... j'espère que dans quinze jours, il n'y paraîtra plus, et qu'il sera prêt à partir avec les autres, SÉV. 399. Et moyennant un bon repas Dans un moment ou deux il n'y paraîtra pas, DANCOURT, *Sancho Pança*, V, 15. En bon historiographe et en bon citoyen, j'allai voir en passant les champs de Fontenoi, de Raucoux et de Laufelt; il n'y paraissait pas; tout cela était couvert des plus beaux blés du monde, VOLT. *Voy. à Berlin.* ‖ 11° Il paraît, il semble, c'est l'apparence. Il me paraît que mon fils est à Fontainebleau, sans être à la cour, SÉV. 26 juin 1680. Oui, vous [la fontaine de Bourbon] pouvez chasser l'humeur apoplectique...., Mais, quand je fis ces vers par votre onde inspirés, Il me paraît, admirable fontaine, Que vous n'eûtes jamais la vertu d'Hippocrène, BOIL. *Épigr.* XVIII. Il ne paraît pas qu'on ait défini le sublime, LA BRUY. I. Il me parut que je devais, en sauvant ma vie, sauver celle des autres, FÉN. *Tél.* IV. On se fait honneur de ces grands exemples; il paraît glorieux de ne rien croire d'après de si illustres exemples, MASS. *Carême, Doutes sur la relig.* ‖ Il ne me paraît pas (*non paret*), termes dont à Rome les juges se servaient pour déclarer qu'ils n'absolvaient ni ne condamnaient. Chacun donnait son avis d'une de ces trois manières : j'absous; je condamne; il ne me paraît pas, MONTESQ. *Espr.* VI, 4. ‖ 12° Laisser paraître, ne pas cacher complétement. Elle a bien plus de mérite et d'esprit qu'elle n'en laisse paraître, SÉV. 642. ‖ 13° Faire paraître, montrer. Nous allons tous le remercier des extrêmes bontés qu'il nous fait paraître, MOL. *Impr.* sc. 10. Quels sentiments aurai-je à lui faire paraître? ID. *Tart.* V, 4. Sans prendre garde à la fin à laquelle on la destine [une bulle] et qu'ils [les jésuites] ont fait paraître si à découvert dans des pièces si authentiques, PASC. *Prov.* XIX. Voici un commencement de guerre, où d'abord nous faisons paraître notre dernière ressource, SÉV. 13 avr. 1689. Faites paraître vos talents.... de quels talents me parlez-vous, et à qui voulez-vous que je les fasse paraître? BOSS. *Disc. vie cachée.* Quelle assemblée l'apôtre saint Jean nous fait paraître! ce grand prophète nous ouvre le ciel.... ID. *Mar.-Thér.* [Certains sages, en prenant le parti de la retraite] ont affecté de faire paraître que, trèscontents de leurs propres biens et de leur propre suffisance, ils savaient trouver en eux-mêmes nonseulement tout leur entretien, mais encore tout leur secours et tout leur plaisir, ID. *Vêtures, Pour la profession d'une demoiselle, Préambule.* ....Il ne faut pas toujours juger de ce qu'on sent par ce qu'on fait paraître, DESHOUL. *Poésies*, t. II, p. 137. Je m'en fie aux transports qu'elle m'a fait paraître, RAC. *Brit.* V, 1. ‖ Faire paraître, mettre en état de faire figure. Nous ferions des épargnes pour faire vivre et paraître notre enfant; c'est tout mon but, SÉV. 5 fév. 1686. ‖ Faire paraître, tirer de l'obscurité. Loin de les décrier [des poëtes critiqués], je les ai fait paraître, BOIL. *Sat.* IX. ‖ Faire paraître, publier. Quand ferez-vous paraître votre brochure? ‖ 14° Se faire paraître, se faire voir, se manifester. Toi, pense à te guérir, et crois que, pour le mieux, Je ne veux pas montrer ce perfide à tes yeux; Sans doute qu'aussitôt qu'il se ferait paraître.... CORN. *Clit.* III, 1. L'amour s'y fait paraître avec la majesté, ID. *Rodog.* V, 2. Votre sincérité s'y fait assez paraître, ID. *ib.* V, 3. Mais si son amitié pour vous se fait paraître, MOL. *Mis.* I, 1. Il y a si peu de personnes à qui Dieu se fasse paraître par ces coups extraordinaires..., PASC. *Lett. à Mlle de Roannez*, 2. ‖ Voltaire a condamné la locution se faire paraître. Elle a pourtant, comme on voit, de bonnes autorités; mais elle a vieilli. ‖ 15° *S. m.* Apparence. Préférer l'être au paraître. ‖ Proverbe. Être et paraître sont deux. ‖ Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— REM. Paraître régit l'infinitif sans préposition; on dit : Vous me paraissez douter de ma sincérité, ou il me paraît que vous doutez de ma sincérité. Dans le sens négatif, il régit le subjonctif : il ne paraît pas que vous doutiez de ma sincérité.

— HIST. XIIIe s. ...Tous [la reine Blanche] les hait et desdaigne; Bien y parut, l'autre jour, à Compaigne, Quant li baron ne purent droit avoir, HUES DE LA FERTÉ, *Romanc.* p. 186. Bien parut puis à Charle, qui fut rois poestis... *Berte*, V. Bien en monstre semblant et bien i a paru Que ce que elles font a Bertain mout vaiu, ib. L. ‖ XVIe s. Il y paroist à la plus part de mes exemples, MONT. I, 81. Le faiste d'aucuns bastiments paroist encores, ID. I, 232. Et pour ce que la plus generale difference des buts et complexions des hommes est que les uns pointent leurs desirs et desseins aux apparences, et les autres aux effects, l'autheur a commencé ces dialogues par un baron de Gascogne [baron en l'air], qui a pour seigneurie *Fæneste*, signifiant en grec paroistre, D'AUBIGNÉ, *Fæneste, préface.*

— ÉTYM. Prov. *paraisser*; cat. *parexer*; esp. *parecer*; d'une forme non latine *parescere*, de *parere*, paraître. Freund pense que *parēre* est la forme neutre de *parĕre*, et veut dire fondamentalement être engendré, être mis au jour. L'ancienne langue avait dérivé directement du latin *parēre* le verbe *paroir*, qui se conjuguait : *il pert*, il paraît; *il parra*, il paraîtra; *parant*, paraissant; *il paroit* il paraissait, etc. Berry, *faire paraître une chose à quelqu'un*, représenter, convaincre : *Je lui ai fait paraître que.*

† **PARAJOUR** (pa-ra-jour), *s. m.* Objet qui, dans un panorama, projette sur les spectateurs une ombre formée, ainsi que sur les corps qui les avoisinent. Un vaste parajour élevé sur la tête des spectateurs vient encore amortir pour les yeux l'éclat de la lumière, VINCENT, *Instit. Mém. litt. et beaux-arts*, t. V, p. 58.

— ÉTYM. *Parer*, *à*, *jour*.

† **PARALAMPSIE** (pa-ra-lan-psie), *s. f.* Terme de médecine. Variété de l'albugo ou tache blanche de la cornée.

— ÉTYM. Παράλαμψις, de παρά, à côté, imparfaitement, et λάμπειν, briller.

† **PARALBUMINE** (pa-ral-bu-mi-n'), *s. f.* Terme de chimie. Matière azotée assez différente de l'albumine et trouvée dans le liquide des kystes de l'ovaire.

— ÉTYM. *Par*.... *para*..., et *albumine*.

PARALIPOMÈNES (pa-ra-li-po-mè-n'), *s. m. pl.* ‖ 1° Titre d'une partie de la Bible, qui est un supplément aux livres des Rois. ‖ 2° Fig. Sorte de supplément à l'ouvrage qui précède, par opposition à prolégomènes.

— ÉTYM. Παραλειπόμενα, laissés de côté, sousentendu βιβλία, livres : livres laissés de côté, de παρά, à côté, et λείπειν, laisser.

PARALIPSE (pa-ra-li-ps'), *s. f.* Figure de rhétorique, dite aussi prétérition, par laquelle on fixe l'attention sur un objet en feignant de le négliger.

— ÉTYM. Παράλειψις, omission, de παρά, à côté et λείπειν, laisser.

PARALLACTIQUE (pa-ral-la-kti-k'), *adj.* Qui appartient à la parallaxe. Un instrument parallactique mû par un mouvement d'horlogerie. Angle parallactique. ‖ Triangle parallactique, celui qui est formé par l'angle de la parallaxe et par le rayon de la terre. ‖ Règle parallactique, instrument dont Ptolémée se servit pour calculer la parallaxe de la lune. ‖ Machine ou lunette parallactique, lunette animée, autour d'un axe parallèle à l'axe du monde, d'un mouvement de rotation qui permet à l'astronome d'observer un astre, sans que le mouvement diurne le fasse sortir du champ de la vision. ‖ Pied parallactique, le pied auquel est adapté le mécanisme dont il vient d'être parlé. ‖ Télescope parallactique, télescope que le chevalier Molineux, à l'aide du mécanicien Graham, inventa pour essayer de mesurer la parallaxe des étoiles.

— REM. L'Encyclopédie écrit *lunette parallatique*, et Arago la suit, en disant que cet instrument sert non à prendre des parallaxes, mais à mesurer des arcs de parallèles célestes. C'est une erreur; outre que *parallatique*, formé de *parallèle*, est impossible, *parallaxe* en ce cas signifie non parallaxe, mais changement, et en effet la lunette change.

— ÉTYM. En partie *parallaxe*, et en partie παράλλαξις, changement.

PARALLAXE (pa-ral-la-ks'), *s. f.* ‖ 1° Terme d'astronomie. Angle formé, au centre d'un astre, par deux lignes droites dont l'une est menée de ce point à un observateur placé en un certain lieu, et l'autre à un observateur placé en un autre lieu. La méthode d'avoir les parallaxes par des observations faites dans le même temps en des lieux éloignés est l'ancienne; mais Cassini en imagina une autre où un seul observateur suffit, parce qu'une étoile fixe tient lieu d'un second, FONTEN. *Cassini.* Le calcul des parallaxes, grande et belle découverte qui fut un pas vers la perfection de l'astronomie, et qui suffirait pour immortaliser Hipparque, BAILLY, *Hist. astron. mod.* t. I, p. 96. Parallaxe est un mot grec qui signifie changement, et on entend spécialement par ce mot le changement qui s'opère dans la position apparente d'un astre quand on l'observe d'un point qui n'est pas le centre de son mouvement, DELAMBRE, *Abr. d'astron.* leçon 6. ‖ Aujourd'hui,

angle formé au centre d'un astre par deux lignes droites passant par les extrémités d'un même rayon de la terre ou de l'orbite terrestre. Parallaxe de hauteur, c'est pour un point de la surface du globe la parallaxe déterminée pour le rayon qui passe par ce point. Parallaxe horizontale, c'est, pour un astre, la parallaxe obtenue quand la ligne qui joint son centre à l'extrémité du rayon terrestre est perpendiculaire sur ce rayon. Parallaxe horizontale équatoriale, se dit de la parallaxe horizontale de la lune, rapportée au rayon de l'équateur. Les parallaxes servent, en astronomie, à déterminer la distance des astres. Pour cette entreprise hardie de voir les choses d'un lieu où l'on n'est pas, il fallait déterminer la différence des phénomènes que l'on voit à ceux que l'on verrait au centre de la terre; cette différence est la parallaxe, BAILLY, *Hist. astron. mod.* t. II, p. 301. Les astronomes se sont répandus dans les lieux où il était le plus avantageux de les observer [passages de Vénus]; et c'est de l'ensemble de leurs observations que l'on a conclu la parallaxe du soleil, de 17″ dans sa moyenne distance à la terre, LA PLACE, *Expos.* I, 6. La petitesse de la parallaxe du soleil nous prouve son immense grosseur, ID. *ib.* I, 2. || Parallaxe annuelle des étoiles, l'angle sous lequel un observateur placé au centre d'un astre verrait de face le rayon de l'écliptique ou la distance du soleil à la terre, DELAUNAY, dans *Ann. du bur. des longit.* pour 1866, p. 482. Avoir ce qu'on appelle la parallaxe des étoiles fixes est un problème insoluble, VOLT. *Newt.* II, 1 (Depuis Voltaire, on a obtenu la parallaxe de quelques étoiles fixes). La grandeur du globe de la terre produit une parallaxe, la grandeur de l'orbe que nous parcourons en produit une autre nommée la parallaxe de l'orbe annuel, BAILLY, *Hist. astr. mod.* t. II, p. 302. Une parallaxe d'une seconde suppose que les étoiles sont 206 000 fois plus loin de nous que le soleil, qui lui-même est éloigné de 34 millions de lieues, ID. *ib.* t. III, p. 61. || 2° Ancien terme de chirurgie. Déplacement des deux fragments d'un os rompu, qui chevauchent l'un sur l'autre.

— REM. Boileau a fait à tort ce mot masculin : Si Saturne à nos yeux peut faire un parallaxe, *Ép.* V.

— ÉTYM. Παράλλαξις, changement, de παρά, à côté, et ἀλλάσσειν, changer : ainsi dite à cause du changement que paraît éprouver l'objet, quand l'observateur change de place. Th. Corneille a fait un verbe *parallaxer*, exercer une action astrologique : ....L'union d'Hécate avec Mercure, Combinant leurs aspects ou les rétrogradant Sur l'horizon fatal d'un bizarre ascendant, Pourrait parallaxer sur un cerveau si tendre, *le Feint astrologue*, II, 3. Il est tout à fait inusité.

PARALLÈLE (pa-ra-lè-l'), *adj.* || 1° Terme de géométrie. Il se dit de deux lignes ou de deux surfaces également distantes l'une de l'autre dans toute leur étendue. Ces deux lignes sont parallèles l'une à l'autre. L'arrangement des couches horizontales et parallèles ne s'est pas fait en un instant, mais par les sédiments qui se sont amoncelés peu à peu, BUFF. *Hist. nat. Preuv. th. terr. Œuv.* t. I, p. 446. Les rues de Lima sont larges, parallèles, et se coupent à angles droits, RAYNAL, *Hist. phil.* VII, 31. || Terme d'optique. Rayons parallèles, ceux qui partent d'un point lumineux situé à une distance infinie de l'œil. || Sphère parallèle, situation de la sphère dans laquelle l'équateur est parallèle à l'horizon, c'est-à-dire se confond avec lui. Les habitants des deux pôles ont la sphère parallèle. || Terme de botanique. Se dit des parties qui se prolongent notablement, sans s'approcher ou s'éloigner l'une de l'autre. || *S. f.* Une parallèle, une ligne parallèle à une autre. Tirer une parallèle. || *S. f.* Terme de fortification. Tranchée bordée d'un parapet avec banquettes, et tracée parallèlement au côté de la place qu'on assiége, pour resserrer graduellement les assiégés, et pour faire communiquer les attaques de la gauche et de la droite. Les fameuses parallèles et les places d'armes parurent au jour, VOLT. *Vauban.* Vauban, qui conduisait ce siége, se servit pour la première fois des parallèles inventées par des ingénieurs italiens au service des Turcs devant Candie, VOLT. *Louis XIV*, 14. || Demi-parallèle, ouvrage ou logement construit entre deux parallèles d'un siége. || On établit aussi des parallèles dans les places d'armes, et elles sont munies d'un bon parapet, flanqué de redoutes. || *S. m.* Nom donné à de petits cercles parallèles à l'équateur, déterminés par des plans perpendiculaires à l'axe du monde; sur la sphère céleste, ce sont les parallèles célestes; sur la surface de la terre, ce sont les parallèles terrestres. Colomb savait très bien par la connaissance qu'il avait de la sphère et de la géographie, que, naviguant toujours vers l'occident, à peu près sous le même parallèle, il ne pouvait manquer à la fin de trouver des terres, ROLLIN, *Hist. anc.* XXVII, II, 2. Vers le nord, sous le parallèle de 71°, le soleil est soixante-cinq jours sans reparaître, BAILLY, *Hist. astron. anc.* p. 99. Je me porterai sur le parallèle de 37 degrés, pour chercher la terre qu'on dit avoir été découverte à cette latitude par les Espagnols en 1610, LA PÉROUSE, *Voyage*, t. IV, p. 223, dans POUGENS. Les petits cercles que les étoiles décrivent parallèlement à l'équateur, en outre de leur mouvement diurne, se nomment simplement parallèles, LA PLACE, *Exp.* I, 4. || Parallèles de hauteur, cercles parallèles à l'horizon que l'on imagine passer par chaque degré, minute et seconde du méridien, entre l'horizon et le zénith. || Parallèles de déclinaison, petits cercles de la sphère parallèles à l'équateur. || *S. m.* Instrument composé de deux règles de bois attachées l'une à l'autre par deux autres règles plus petites, formant parallélogramme; il sert à tracer des lignes parallèles. || Parallèle à vis, outil qui sert au graveur en lettres pour tracer sur une planche de métal des parallèles de toute espèce. || 2° Par extension. Qui se fait en même temps, qui a même disposition, même caractère. Une autre édition parallèle à la sienne, pour la Hollande, l'Allemagne et l'Angleterre, J. J. ROUSS. *Lett. à M. Moulton, Corresp.* t. V, p. 164, dans POUGENS. || 3° Fig. Qui renferme une comparaison; qui est rédigé de manière à produire une comparaison. Les vies parallèles des hommes illustres par Plutarque, titre qui vient de ce que l'auteur raconte la vie d'un Grec et d'un Romain, et termine par une comparaison entre les deux personnages. || *S. m.* Comparaison où l'on examine les ressemblances et les différences de deux personnes ou de deux choses entre elles. Plutarque et un Démétrius cité par Laertius ont observé que Diogène mourut auprès de Corinthe le même jour qu'Alexandre finit ses jours dans Babylone; tant on s'est toujours plu à tirer des parallèles entre l'un et l'autre, LAMOTHE LE VAYER, *Vertu des païens*, II, *Diogène*. Mettre la raison en parallèle avec l'instinct des animaux, PASC. *Préf. Vide.* Pour faire le parallèle de ses livres [de Mme de Guyon] avec les saints Pères, BOSSUET, *Relation sur le quiétisme*, III, 1. Je soutiendrais hardiment qu'à prendre le siècle d'Auguste dans sa plus grande étendue, c'est-à-dire depuis Cicéron jusqu'à Corneille Tacite, on ne saurait pas trouver parmi les Latins un seul philosophe qu'on puisse mettre pour la physique en parallèle avec Descartes, ni même avec Gassendi, BOIL. *Lett. à Perrault.* Poussez ce parallèle et vous verrez.... MASS. *Carême, Prosp.* Les parallèles qu'on fera de vous avec ceux qu'on vous aura préférés, vous feront un nouvel honneur, ID. *Confér. Ambition des clercs.* Je pourrais continuer le parallèle en disant que, quand Caton prévoyait, Cicéron craignait, MONTESQ. *Rom.* 12. Les parallèles de Perrault sont un livre, quoi qu'on en dise, très-estimable à plusieurs égards, D'ALEMB. *Éloges, Lamotte.*

— REM. Vaugelas dit qu'au propre on écrit *parallèle*, et au figuré *paralelle*, et il se récrie sur cette bizarrerie. Elle n'a plus lieu aujourd'hui.

— HIST. XVI° s. Parallele est une voye imaginée au ciel, laquelle prent depuis le levant jusques au ponant, sans approcher ny reculler de l'equinoctial ny des polles, non plus en une partie qu'en l'aultre, J. DEVAULX, *Pillote*, dans JAL.

— ÉTYM. Παράλληλος, de παρά, à côté, et ἀλλήλους, l'un l'autre.

PARALLÈLEMENT (pa-ra-lè-le-man), *adj.* D'une manière parallèle. Établir le véritable cours de la ligne des montagnes qui commence à la mer Noire, va parallèlement au Danube jusqu'au mont Saint-Gothard et continue jusqu'à la Méditerranée, FONTEN. *Marsigli.* Si on mesure le continent parallèlement à l'équateur, BUFF. *Hist. nat. Preuv. th. terr.* t. I, p. 390.

— ÉTYM. *Parallèle*, et le suffixe *ment.*

† **PARALLÉLÉPIPÈDE** (pa-ra-lé-lé-pi-pè-d'), *s. m.* Terme de géométrie. Solide terminé par six parallélogrammes, dont les opposés sont égaux et parallèles. || Parallélépipède droit, celui dont les faces sont perpendiculaires au plan de la base.

— ÉTYM. Παραλληλεπίπεδον, de παράλληλος, parallèle, et ἐπίπεδον, surface, de ἐπί, sur, et πέδον, le sol.

† **PARALLÉLÉPIPÉDIQUE** (pa-ra-lé-lé-pi-pé-di-k'), *adj.* Qui a la forme d'un parallélépipède. Des blocs parallélépipédiques.

† **PARALLÉLINERVÉ, ÉE** (pa-ra-lè-li-nèr-vé, vée), *adj.* Terme de botanique. Dont les nervures sont parallèles, en parlant des feuilles.

— ÉTYM. *Parallèle*, et *nervure.*

PARALLÉLIPIPÈDE, *s. m.* Voy. PARALLÉLÉPIPÈDE.

— REM. L'Académie écrit parallélipipède; c'est un barbarisme, le grec dit παραλληλεπίπεδον, et le mot tout scientifique n'est pas assez entré dans l'usage commun pour que ce barbarisme doive être respecté. Richelet a, correctement, parallélépipède.

† **PARALLÉLIQUE** (pa-ra-lè-li-k'), *adj.* Qui a le caractère du parallélisme. || Classification parallélique, classification formée de séries qui se correspondent.

— ÉTYM. *Parallèle.*

PARALLÉLISME (pa-ra-lé-li-sm'), *s. m.* || 1° Terme de géométrie. État de deux lignes ou de deux surfaces parallèles. Soit qu'ils [les rayons du feu] viennent du soleil en parallélisme, soit qu'ils soient réunis au foyer d'un verre ardent, VOLT. *Newt.* II, 2. || Parallélisme de l'axe d'une planète, propriété que l'axe de cette planète a de rester sensiblement parallèle à lui-même, dans tous les points de la courbe qu'elle décrit annuellement autour du soleil. Une découverte très-remarquable de M. Bianchini est celle du parallélisme constant de l'axe de Vénus sur son orbite, pareil à celui que Copernic fut obligé de donner à la terre, FONTEN. *Bianchini.* || 2° Fig. Correspondance entre des objets, comparée au parallélisme des lignes. Je remarque un parallélisme assez singulier entre ces deux genres d'oiseaux, car, de même qu'il y a trois espèces principales de corneilles, une noire, la corbine, une cendrée, la mantelée, et une chauve, le freux, je trouve aussi trois espèces ou races correspondantes de choucas, BUFF. *Ois.* t. V, p. 94. Instituons les comparaisons les plus exactes; tirons de ces comparaisons les résultats les plus immédiats; soyons toujours prêts à renoncer à ce parallélisme qui plaît tant à l'esprit, dès que les traits deviennent trop divergents, BONNET, 7° *lett. hist. nat.*

— ÉTYM. *Parallèle* 1.

† **PARALLÉLIVEINÉ, ÉE** (pa-ra-lé-li-vè-né, née), *adj.* Terme de botanique. Feuilles parallélivéinées, feuilles dont les veines sont parallèles.

— ÉTYM. *Parallèle*, et *veine.*

† **PARALLÉLOGRAMMATIQUE** (pa-ra-lé-lo-gramma-ti-k'), *adj.* Qui a la forme d'un parallélogramme. Depuis le pont suspendu qui débouche à Pesth sur une place parallélogrammatique, la *Franz-Joseph Platz*, les quais.... *Moniteur univers.* 13 juin 1867, p. 729, 3° col.

PARALLÉLOGRAMME (pa-ra-lé-lo-gra-m'), *s. m.* || 1° Terme de géométrie. Quadrilatère dont les côtés opposés sont égaux et parallèles. Le parallélogramme dont les angles sont droits est appelé rectangle; le parallélogramme dont les angles ne sont pas droits se nomme parallélogramme obliquangle, ou, simplement, parallélogramme; le parallélogramme dont les quatre côtés sont égaux, se nomme losange. || Parallélogramme des forces, théorème de mécanique qui sert à trouver la résultante de deux ou de plusieurs forces concourantes en un même point. || 2° Terme de mécanique. Parallélogramme flexible ou articulé, mécanisme de Watt, pour conserver à la tige du piston la direction sensiblement verticale.

— ÉTYM. Παραλληλόγραμμον, de παράλληλος, parallèle, et γράφειν, décrire.

† **PARALLÉLOGRAPHE** (pa-ra-lé-lo-gra-f'), *s. m.* Terme de mathématique. Instrument propre à tracer des lignes parallèles.

— ÉTYM. *Parallèle*, et γράφειν, décrire.

PARALOGISME (pa-ra-lo-ji-sm'), *s. m.* Faux raisonnement. Il y a des hommes qui se méprennent en raisonnant, même touchant les plus simples matières de géométrie, et y font des paralogismes, DESC. *Méth.* IV, 1. La réflexion est une force de l'âme; et l'attribuer si universellement à faiblesse, c'est un manifeste paralogisme, BOSS. *Él. d'orais.* V, 4. Je doute qu'une démonstration mathématique parût une vérité à quelqu'un dont elle combattrait une passion forte; il y supposerait des paralogismes, DUCLOS, *Consid. mœurs*, 14.

— SYN. PARALOGISME, SOPHISME. Ces deux termes désignent un raisonnement que proscrit la logique. L'un et l'autre renferment ou un principe faux donné pour vrai, ou une conséquence qui paraît découler d'un principe vrai et qui n'en découle pas. Le sophisme est, historiquement, le mode de raisonner de ces célèbres argumentateurs du temps de Socrate, tels que Gorgias, Protagoras et les autres; mode subtil et captieux qui avait moins pour but de trouver la vérité que d'embarrasser et d'éblouir; de là le sens défavorable qu'a ce mot. Le paralo-

gisme est une erreur involontaire de raisonnement ; le sophisme est une erreur où intervient, sciemment ou insciemment, une impulsion étrangère à la recherche même du vrai. De plus, tout sophisme est un paralogisme; tout paralogisme n'est pas un sophisme, car il y faut quelque chose de subtil et de captieux.

— ÉTYM. Παραλογισμός, de παρά, à côté, et λογισμός, raisonnement.

PARALYSÉ, ÉE (pa-ra-li-zé, zée), *part. passé* de paralyser. Un homme paralysé de la moitié du corps.

PARALYSER (pa-ra-li-zé), *v. a.* ‖ 1° Rendre paralytique. Un épanchement dans un côté du cerveau paralyse la moitié du corps opposée au côté de cet épanchement. ‖ 2° Fig. Frapper d'inertie, neutraliser. La frayeur paralysait toutes ses facultés. ‖ 3° Se paralyser, *v. réfl.* Devenir paralysé.

— REM. Paralyser n'est pas dans les anciennes éditions du Dictionnaire de l'Académie; on ne le trouve que dans celle de 1835.

— HIST. XVI° s. Appliquer autour de la partie paralysee des briques.... PARÉ, VII, 13.

— ÉTYM. Voy. PARALYSIE; picard, *palatiner*, trembler des mains; prov. *paraliticar*, *palaticar*.

PARALYSIE (pa-ra-li-zie), *s. f.* ‖ 1° Terme de médecine. Diminution ou privation soit à la fois du sentiment et du mouvement volontaire, soit du mouvement volontaire seul, soit du sentiment seul. Avez-vous oublié qu'une paralysie S'est de votre bras droit depuis un mois saisie? REGNARD, *le Légat.* II, 6. Souvent la froide main de la paralysie Dans un débile corps joint la mort à la vie, DELILLE, *Trois règn.* I. ‖ Paralysie générale progressive ou des aliénés, ou, simplement, paralysie progressive, affection caractérisée par l'affaiblissement et le frémissement de la contraction musculaire, avec embarras de la prononciation, étourdissement, vertiges. ‖ Paralysie saturnine, paralysie causée par le plomb. ‖ Paralysie tremblante, maladie de l'âge avancé, consistant en un sentiment de faiblesse aux mains et aux bras, s'étendant graduellement aux jambes et aux muscles du cou, avec tremblement et, à la fin, agitation constante et intense. ‖ 2° Fig. Impossibilité d'agir. Tant de richesses tombent pour ainsi dire en paralysie ; plus de circulation, MONTESQ. *Lett. pers.* 117.

— HIST. XII° s. Qui eûst jà goute ne palacin, En molt poi d'eure l'en auroie garit, *Raoul de C.* 267. ‖ XIII° s. Vos sereiz gariz.... de toutes goutes sanz palazine, de l'enflure du cors.... RUTEB. 259. ‖ XIV° s. Paralesie et trembleur, LANFRANC, f° 46, *verso.* ‖ XVI° s. La resolution d'un costé du corps est dite proprement paralysie.... si elle occupoit tout le corps, elle ne seroit dite paralysie, mais apoplexie, PARÉ, VIII, 12.

— ÉTYM. Provenç. *parelisi*; espagn. *perlesia*; ital. *paralisia*; de παράλυσις, de παρά, indiquant dérangement, et λύσις, dissolution.

PARALYTIQUE (pa-ra-li-ti-k'), *adj.* Terme de médecine. Atteint de paralysie. Mme Quintin est comme paralytique, SÉV. 69. Rendre le mouvement au corps paralytique, BOIL. *Épigr.* XVIII. Si l'on doit regarder comme un homme vivant un vieillard paralytique de la moitié du corps, LESAGE, *Estev. Gonzal.* ch. 29. ‖ Substantivement. Un paralytique. Une paralytique. Un paralytique auquel je ne fais aucun bien, et qui n'entend parler de moi que depuis hier, de moi dont la fortune a commencé par un paralytique, MAINTENON, *Lett. au card. de Noailles*, 12 déc. 1704.

— HIST. XIII° s. Il afoiblist le [la] vertu du cuer, et fait devenir l'oume paralitike, ALEBRANT, f° 10. D'un viel home qui estoit paraletique, qui fu gueri au tombel saint Loys, *Miracles St Loys*, p. 132. ‖ XVI° s. Quand ces dits muscles sont paralytiques ou foibles...., PARÉ, I, 16.

— ÉTYM. Provenç. *paralitic*; ital. *parletico*; de παραλυτικός (voy. PARALYSIE).

† **PARAMAGNÉTIQUE** (pa-ra-ma-gné-ti-k'), *adj.* Qui a la propriété du paramagnétisme. Le fer doux est paramagnétique.

† **PARAMAGNÉTISME** (pa-ra-ma-gné-ti-sm'), *s. m.* Terme de physique. Propriété qu'a le magnétisme de donner aux corps une direction parallèle à la ligne des pôles, quand ces corps sont placés entre les deux pôles d'un électro-aimant énergique, courbé en fer à cheval.

— ÉTYM. *Para* pour *parallèle*, et *magnétisme*.

† **PARAMALÉATE** (pa-ra-ma-lé-a-t'), *s. m.* Terme de chimie. Nom générique des sels de l'acide paramaléique.

† **PARAMALÉIQUE** (pa-ra-ma-lé-i-k'), *adj.* Terme de chimie. Se dit d'un acide produit par la distillation sèche de l'acide malique.

— ÉTYM. *Par.... para...*, et *malique*.

† **PARAMÉCONIQUE** (pa-ra-mé-ko-ni-k'), *adj.* Terme de chimie. Se dit d'un acide produit en faisant bouillir l'acide méconique dans l'eau.

— ÉTYM. *Par.... para...*, et *méconique*.

† **PARAMÉNISPERMINE** (pa-ra-mé-ni-spèr-mi-n'), *s. f.* Terme de chimie. Substance organique particulière, ayant la même composition que la ménispermine, et trouvée avec celle-ci dans la coque du Levant.

— ÉTYM. *Par.... para...*, et *ménispermine*.

† **PARAMÈSE** (pa-ra-mè-z'), *s. f.* Terme de musique ancienne. La cinquième corde de la lyre.

— ÉTYM. Παράμεσος, de παρὰ, à côté, et μέσος, mitoyen.

PARAMÈTRE (pa-ra-mè-tr'), *s. m.* Terme de géométrie. En général, une ligne constante et invariable qui entre dans l'équation ou dans la construction d'une famille de courbes, et par la variation de laquelle on peut obtenir toutes les variétés de courbes qui appartiennent à cette famille. ‖ Terme d'astronomie. Nom que l'on donne quelquefois aux divers éléments d'une orbite.

— ÉTYM. *Par.... para...*, et μέτρον, mesure.

† **PARAMÉTRIQUE** (pa-ra-mé-tri-k'), *adj.* Qui a rapport au paramètre.

† **PARAMORPHINE** (pa-ra-mor-fi-n'), *s. f.* Terme de chimie. Substance voisine de la morphine, qui existe dans l'opium.

— ÉTYM. *Par.... para...*, et *morphine*.

† **PARAMUCIQUE** (pa-ra-mu-si-k'), *adj.* Terme de chimie. Se dit d'un acide obtenu par l'ébullition prolongée de l'acide mucique.

— ÉTYM. *Par.... para...*, et *mucique*.

† **PARANAPHTHALINE** (pa-ra-na-fta-li-n'), *s. f.* Terme de chimie. Substance se rapprochant de la naphthaline, et l'accompagnant dans le goudron de la houille.

— ÉTYM. *Par.... para...*, et *naphthaline*.

† **PARANATELLON** (pa-ra-na-tèl-lon), *s. m.* Terme d'astronomie ancienne. Expression qui désignait, en Égypte, des astres se levant ensemble, ou plutôt qui bordaient l'horizon au moment où le soleil entrait dans l'un des signes du zodiaque.

— ÉTYM. Παρανατέλλων, de παρὰ, à côté, et ἀνατέλλειν, se lever, de ἀνὰ, en haut, et τέλλειν, faire dresser.

† **PARANATELLONTIQUE** (pa-ra-na-tèl-lon-ti-k'), *adj.* Qui se rapporte aux paranatellons, qui en dépend. Cette doctrine paranatellontique dont Dupuis a tant abusé pour l'explication des anciennes fables, LETRONNE, *Analyse critique des représentations zodiacales de Denderah et d'Esné.*

† **PARANEIGE** (pa-ra-nè-j'), *s. m.* Ce qui garantit de la neige.

— ÉTYM. *Parer, à, neige.*

† **PARANÈTE** (pa-ra-nè-t'), *s. f.* Terme de musique ancienne. L'avant-dernière corde ou la sixième corde de la lyre; la troisième corde de chaque tétracorde.

— ÉTYM. Παρανήτη, de παρὰ, à côté, et νήτη, la dernière corde, contracté de νεάτη, dérivé de νέος, neuf (voy. NEUF, adj.).

PARANGON (pa-ran-gon), *s. m.* ‖ 1° Comparaison. Mettre en parangon. Près d'un feu qui sera bon, Quoique le feu d'un pauvre homme, Nous ferons le parangon De Paris et de ta Rome, SCARR. *Poés. div. Œuv.* t. VII, p. 266, dans POUGENS. S'il avait mis son esprit à la bonne voie, il pouvait être mis au parangon des plus signalés docteurs de l'Église, CH. ANCILLON, *Mél. de litt.* t. II, p. 42, dans POUGENS. ‖ 2° Patron, modèle. Vrai parangon de vaillants et courtois, Qui m'envoyez délectable écriture, VOIT. *Œuv.* t. II, p. 217. Bayard, véridique auprès des princes, hasardeux dans les combats, galant auprès des dames, protecteur de leur honneur, vrai parangon de bonne foi et de vaillance, ANQUETIL, *Inst. Mém. scienc. mor. et polit.* t. I, p. 27. Que dirait ce parangon de l'orgueil monarchique [Louis XIV], s'il voyait aux écoles, avec tous les enfants de la race sujette, un de ses arrière-neveux [un des fils du duc d'Orléans] sans pages ni jésuites? P. L. COUR. *Simple discours.* ‖ Ce qu'il y a de plus excellent, en parlant des personnes ou des choses. Anne, puisqu'ainsi va, passait dans son village Pour la perle et le parangon, LA FONT. *Cas.* Par ce parangon des présents Il croyait sa fortune faite, ID. *Fabl.* XII, 13. ‖ 3° Terme de joaillier. Perles parangons, diamants parangons, perles, diamants qui se distinguent par leur grosseur et leur beauté. ‖ L'Académie dit qu'en cet emploi parangon est adjectif; mais Legoarant observe que parangon est substantif ici comme ailleurs : un diamant parangon s'entend d'un diamant dont la beauté peut servir de modèle, et c'est comme si l'on disait un diamant modèle. ‖ On dit aussi : ce diamant est un parangon. ‖ 4° Parangon de Venise, dans le commerce de Smyrne, les plus belles étoffes de soie qui y sont apportées de Venise. ‖ 5° Se dit de quelques fleurs qui reviennent chaque année avec la même beauté, sans dégénérer. ‖ 6° Terme d'imprimerie. Gros parangon, caractère entre la palestine et le gros romain; le corps en est de vingt et un points. ‖ Petit parangon, caractère dont le corps porte dix-huit points, et dont on fait usage pour les affiches. ‖ On ne dit pas parangon tout seul. ‖ 7° Sorte de marbre noir d'Égypte et de Grèce, dont les anciens faisaient des sphinx et d'autres statues d'animaux. ‖ 8° Pierre de touche. ‖ Parangon vieillit.

— HIST. XVI° s. Ne pourroit-on pas à bon droit nommer nostre siecle le parangon de mechanceté? H. EST. *Apol. d'Hérod.* p. 107, dans LACURNE. Quiconque a voulu parachever le *Pseautier* [de Marot], n'a pu atteindre à son parangon, PASQUIER, *Rech.* VII, p. 609, dans LACURNE. Aristoteles primo homme et paragon de toute philosophie, RAB. p. 90, dans LACURNE. En cettuy-ci [Epaminondas] l'innocence est une qualité propre, maistresse, constante.... au parangon de laquelle elle paroist en Alexandre.... MONT. III, 194.

— ÉTYM. Esp. *paragon*; ital. *paragone*. Diez le tire de l'espagnol *para con*, double préposition qui signifie en comparaison de : *la criatura para con el criador*, la creature en comparaison du créateur. On a dit *el para con*, comme nous disons *le pourquoi*; puis *para con* s'est altéré en *paragon*. On ne peut songer au grec παρὰ et ἀγών, lutte, rivalité, puisque παράγων n'existe pas en grec et que les langues romanes n'avaient aucun moyen (le mot est ancien dans l'espagnol et l'italien) de combiner deux éléments grecs.

PARANGONNAGE (pa-ran-go-na-j'), *s. m.* Terme d'imprimerie. Action de parangonner.

PARANGONNER (pa-ran-go-né), *v. a.* ‖ 1° Comparer (sens vieilli). ‖ 2° Terme d'imprimerie. Faire qu'un caractère qui n'est pas du même corps que celui dont on se sert s'aligne bien avec lui. ‖ 3° Se parangonner, se comparer, se mettre en parallèle. Les rois du Nord, qui ne faisaient pas difficulté de donner la main à nos rois, ont non-seulement abrogé cet usage, mais en sont venus à se parangonner à eux, ST-SIM. 358, 232. ‖ Se parangonner, se dit des fleurs qui ont tous les ans les mêmes panaches, qui se conservent les mêmes sans dégénérer.

— HIST. XVI° s. Vient-il à parangonner ses exploits avecques ceulx d'Agesilaus...? MONT. III, 155. Je veux seulement parangonner l'impetuosité des canons avecques celle des foudres, PARÉ, IX, 2° *disc.*

— ÉTYM. *Parangon*; espagn. *parangonar*; ital. *parangonare*.

PARANT, ANTE (pa-ran, ran-t'), *adj.* Qui pare, qui orne. L'électeur de Bavière préféra [pour la Toison-d'or] le rouge comme d'un plus ancien usage et plus parant, ST-SIM. 63, 87. Il n'en coûte guère plus aujourd'hui pour être agréablement logé, qu'il n'en coûtait pour l'être mal sous Henri IV.... nos belles et parantes étoffes sont moins chères que celles de l'étranger qui ne les valaient pas, VOLT. *Louis XIV*, 30.

— HIST. XIII° s. Nous deus a doné d'or dis mars, Et beles robes et parans, *Bl. et Jeh.* v. 5600.

PARANYMPHE (pa-ra-nin-f'), *s. m. et f.* ‖ 1° Terme d'antiquité grecque. Le jeune ami du marié qui, assis sur le char à côté de lui, va chercher la mariée; et la jeune amie de la mariée, qui l'amène au marié. ‖ 2° S'est dit, dans l'université de Paris, de celui qui primitivement conduisait à la chancellerie les candidats désignés pour la licence, et qui après cela complimentait les élus. ‖ Par catachrèse, il s'est dit, dans les anciennes facultés de théologie et de médecine, d'un discours solennel que l'on prononçait à la fin de chaque licence et où l'orateur faisait l'éloge des licenciés. ‖ Par extension, tout discours d'éloge. Et, de coquin, faisant le prince revêtu, Bâtit un paranymphe à sa belle vertu, REGNIER, *Sat.* V.

— HIST. XIV° s. *Paranympha*, compaigne qui tient compaignie à nouvelle fiancée, paranymphe, DU CANGE, *paranympha.* ‖ XVI° s. Il y a es femmes parfois des defauts, parfois aussi des vertus non moindres qu'aux hommes; j'ayme mieux estre le paranymphe, que ressembler Jean de Mehun, qui, en son roman de la Rose, fit profession expresse de les blasmer, PASQUIER, *Rech.* liv. VI, p. 566, dans LACURNE. Que le jesuite.... persevere au guerroyment de l'heresie, non par l'espée, mere de sedition,

ains pas sa plume, il m'aura pour son paranymphe, son advocat, son trompette, ID. *Lett.* t. II, p. 671.

— ÉTYM. Παράνυμφος, de παρά, auprès, et νύμφος ou νύμφη, fiancé ou fiancée (voy. NYMPHE).

† **PARANYMPHER** (pa-ra-nin-fé), *v. a.* Servir de paranymphe et prononcer l'éloge du docteur qu'on reçoit (terme vieilli). || Louer avec solennité. C'est ainsi que les lois de l'histoire obligent ceux qui l'écrivent à donner connaissance de ce qu'il y a de bon et de mauvais en chaque chose, sans faire difficulté de vitupériser les mêmes personnes qu'ils ont déjà paranymphées, LAMOTHE LE VAYER, *Vertu des païens*, II, *Julien*. Les louanges lui étaient bonnes [à Balzac], de quelque part qu'elles vinssent, et jamais il n'étoit assez paranymphé à sa fantaisie, TALLEMANT DES RÉAUX, t. IV, p. 96.

— ÉTYM. *Paranymphe.*

† **PARAPECTINE** (pa-ra-pè-kti-n'), *s. f.* Corps isomère à la pectine qu'on obtient en faisant bouillir celle-ci pendant longtemps.

— ÉTYM. *Par.... para...*, et *pectine.*

† **PARAPECTIQUE** (pa-ra-pè-kti-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide parapectique, acide obtenu en faisant bouillir longtemps dans l'eau l'acide pectique.

† **PARAPEGME** (pa-ra-pè-gm'), *s. m.* || 1° Terme d'antiquité. Nom donné à des planches de cuivre sur lesquelles les ordonnances et les proclamations publiques étaient gravées, et qui s'affichaient à quelque pilier pour y être lues de tout le monde. || 2° *S. m. pl.* Terme d'astronomie. Tables astronomiques en usage chez les Syriens et les Phéniciens, qui indiquaient les levers et les couchers des astres. || Les astrologues nommaient parapegme la table où ils traçaient leurs figures.

— ÉTYM. Παράπηγμα, de παρά, à côté, et πηγνύειν, fixer.

PARAPET (pa-ra-pè ; le *t* ne se prononce pas et ne se lie pas ; au pluriel, l'*s* se lie : des pa-ra-pè-z en terre; parapets rime avec traits, succès, paix, etc.), *s. m.* || 1° Mur à hauteur d'appui, élevé sur le bord d'un pont, d'une terrasse, etc. Un pont sans parapet. || 2° Terme de fortification. Partie supérieure d'un rempart qui couvre les défenseurs et par-dessus laquelle ils font feu. Dans les siéges et dans la fortification passagère, le parapet n'est le plus souvent formé que par une simple levée de terre.

— HIST. XVI° s. Les remparts en dedans les murs des villes doivent estre larges de vingt pieds, sçavoir les fraises ou parapels de cinq pieds, où il y a des parapels, et quinze pieds hors des parapels, *Nouv. coust. gén.* t. I, p. 1114.

— ÉTYM. Ital. *parapetto*, de *parare*, garantir (voy. PARER), et *petto*, poitrine (voy. PIS, s. m.); génev. *parapel*.

† **PARAPÉTALE** (pa-ra-pé-ta-l'), *s. m.* Terme de botanique. Nom donné à des parties semblables aux pétales, mais situées sur un rang plus en dedans, comme dans l'ellébore : ce sont des étamines plus ou moins avortées.

— ÉTYM. *Par.... para...*, et *pétale.*

PARAPHE, PARAPHER, voy. PARAFE, PARAFER.

PARAPHERNAL, ALE (pa-ra-fèr-nal, na-l'), *adj.* Terme de droit. Il se dit des biens particuliers de la femme, dont la jouissance et l'administration lui sont laissées. Tous les biens de la femme qui n'ont pas été constitués en dot sont paraphernaux, *Code Nap.* art. 1574. La femme a l'administration et la jouissance de ses biens paraphernaux, *ib.* art. 1576. || Substantivement. Le paraphernal, les paraphernaux, les biens paraphernaux.

— HIST. XVI° s. Les biens paraphernaux se doivent entendre des meubles servans à l'usage de la femme, comme seroient licts, tables, linges et autres de pareille nature, *Coust. gén.* t. I, p. 1020.

— ÉTYM. Παρά, à côté, et φερνή, dot.

† **PARAPHERNALITÉ** (pa-ra-fèr-na-li-té), *s. f.* Terme de droit. État des biens paraphernaux.

PARAPHIMOSIS (pa-ra-fi-mô-zis), *s. m.* Terme de chirurgie. Étranglement du gland par le prépuce renversé.

— HIST. XVI° s. La constriction du prepuce est nommée paraphimosis, quand il est retiré contremont, qui fait le gland descouvert, PARÉ, XV, 33.

— ÉTYM. Παραφίμωσις, de παρά, à côté, et φιμός, lien.

† **PARAPHONIE** (pa-ra-fo-nie), *s. f.* || 1° Terme de musique ancienne. Consonnance de quinte et de quarte. || 2° Vice de la voix consistant dans un timbre désagréable.

— ÉTYM. Παρά, à côté, et φωνή, voix.

† **PARAPHOSPHATE** (pa-ra-fo-sfa-t'), *s. m.* Terme de chimie. Genre de sels qui sont produits par l'acide paraphosphorique.

† **PARAPHOSPHORIQUE** (pa-ra-fo-sfo-ri-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide paraphosphorique, acide phosphorique qui a subi l'action d'une forte chaleur, et acquis ainsi, sans changer de nature, des propriétés qu'il n'avait pas auparavant.

— ÉTYM. *Par.... para...*, et *phosphorique.*

PARAPHRASE (pa-ra-frâ-z'), *s. f.* || 1° Développement explicatif, plus long que le texte ou que la simple traduction du texte. Il ne considérait pas qu'entre la paraphrase et la version littérale il y a un milieu; que celle-ci dérobe toujours des grâces nécessaires, et que celle-là en prête rarement d'utiles, D'OLIVET, *Hist. Acad.* t. II, p. 106, dans POUGENS. Saint Basile se tient presque toujours dans la paraphrase de l'Écriture, CHATEAUB. *Génie*, III, IV, 2. || Paraphrase chaldaïque ou chaldéenne, voy. TARGUM. || 2° Développement verbeux, diffus. Je vous dis le fait sans aucune paraphrase, SÉV. 29 avr. 1676. Voyez comme on a traité ce pauvre Helvétius pour un livre qui n'est qu'une paraphrase des Pensées du duc de la Rochefoucauld, VOLT. *Lett. Richelieu*, 22 juin 1762. || 3° Familièrement. Interprétation défavorable. Il a fait une paraphrase maligne sur un propos fort innocent.

— ÉTYM. Παράφρασις, de παρά, à côté, et φράσις (voy. PHRASE).

PARAPHRASÉ, ÉE (pa-ra-frâ-zé, zée), *part. passé* de paraphraser. Un texte paraphrasé.

PARAPHRASER (pa-ra-frâ-zé), *v. a.* || 1° Faire une paraphrase, des paraphrases. Il paraphrasait le miserere et faisait pleurer tout le monde, SÉV. 416. || 2° Amplifier, développer. Outre que je n'ai fait que la [une scène] paraphraser de l'espagnol, CORN. *Cid, Exam.* || Absolument. Ce n'est pas là traduire, c'est paraphraser. [Les gens qui] Contrôlent un chacun, et.... Veulent paraphraser dessus la fantaisie, RÉGNIER, *Sat.* X. || 3° Il s'est dit pour glorifier, vanter. Et sans paraphraser tes faits et tes louanges, RÉGNIER, *Sat.* VI.

— ÉTYM. *Paraphrase.*

PARAPHRASEUR, EUSE (pa-ra-frâ-zeur, zeû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui amplifie verbeusement les choses en les rapportant.

— ÉTYM. *Paraphraser.*

PARAPHRASTE (pa-ra-fra-st'), *s. m.* Celui qui fait la paraphrase de quelque ouvrage. Les paraphrastes chaldaïques. Le sieur Godeau le paraphraste, Le bon Baudoin le métaphraste Ont maintenu tous ces beaux mots, MÉNAGE, *Requête des dictionn.*

— HIST. XVI° s. Paraphraste, COTGRAVE.

— ÉTYM. Παραφραστής, de παραφράζειν (voy. PARAPHRASE).

† **PARAPHRASTIQUE** (pa-ra-fra-sti-k'), *adj.* Qui appartient à la paraphrase.

† **PARAPHRÉNÉSIE** (pa-ra-fré-né-zie), *s. f.* Terme de médecine. S'est dit quelquefois pour inflammation du diaphragme.

— ÉTYM. *Par.... para...*, et φρένες, le diaphragme.

† **PARAPHYSE** (pa-ra-fi-z'), *s. f.* Nom donné à des cellules allongées stériles qui entourent l'appareil reproducteur spécial chez les cryptogames.

— ÉTYM. Παρά, à côté, et φύσις, production, nature.

† **PARAPLÉGIE** (pa-ra-plé-jie), *s. f.* Terme de médecine. Nom donné à la paralysie, lorsqu'elle occupe la moitié inférieure du corps.

— HIST. XVI° s. S'il y a resolution de quelque partie seulement, telle affection est dite moins proprement paraplegie, PARÉ, VII, 12.

— ÉTYM. Παραπληγία, de παρά, à côté, et πληγή, coup.

† **PARAPLEURE** (pa-ra-pleu-r'), *s. f.* Terme de zoologie. Une des pièces qui forment le côté du thorax des insectes.

— ÉTYM. Παρά, auprès, et πλευρόν, côté.

† **PARAPLEURÉSIE** (pa-ra-pleu-ré-zie), *s. f.* Terme de médecine. Fausse pleurésie.

— ÉTYM. *Par.... para...*, et *pleurésie.*

† **PARAPLEXIE** (pa-ra-plè-ksie), *s. f.* Terme de médecine. Nom donné quelquefois à la paralysie ou à la paraplégie.

— ÉTYM. Παρά, sur, et πλῆξις, coup.

PARAPLUIE (pa-ra-pluie), *s. m.* || 1° Petit pavillon portatif qui sert à garantir de la pluie. Le temps s'est remis au beau ; il n'y a rien de si sot qu'un homme avec un parapluie quand il ne pleut pas, PICARD. *Provinc. à Paris*, I, 8. || 2° Terme de fondeur. Planche qui garantit des éclaboussures.

— ÉTYM. *Parer*, *à*, *pluie*; génev. *parapluie*.

† **PARAPSIDE** (pa-ra-psi-d'), *s. f.* Terme de zoologie. Chacune des deux pièces latérales par l'intermédiaire desquelles le scutum du métathorax des insectes hexapodes s'articule avec l'aile.

— ÉTYM. Παρά, à côté, et ἁψίς, jointure.

† **PARAPTÈRE** (pa-ra-ptè-r'), *s. m.* Terme de zoologie. Fausse aile produite par de longues plumes, chez certains oiseaux. || Une des pièces du thorax des insectes hexapodes.

— ÉTYM. Παρά, à côté, et πτερόν, aile.

† **PARARTHRÈME** (pa-rar-trè-m'), *s. m.* Terme de chirurgie. Luxation incomplète.

— ÉTYM. Παράρθρημα, de παρά, à côté, et ἄρθρον, articulation.

PARASANGE (pa-ra-san-j'), *s. f.* Mesure itinéraire chez les anciens Perses. La parasange valait 5260 mètres. Il [Xénophon] compte pour le retour [des dix mille], depuis le lieu de retour jusqu'à Cortyore, ville située sur le Pont-Euxin ou mer Noire, six cent vingt parasanges ou lieues et cent vingt-deux jours de marche, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. IV, p. 211, dans POUGENS.

— REM. 1. Voltaire a écrit parasangue : Son parc [de Bélus] situé à quelques parasangues de Babylone, *Princ. de Babyl.* 4. || 2. Il paraît qu'on se sert encore de ce terme, car je le trouve employé, mais toujours au masculin, dans les lettres de différentes personnes attachées à l'ambassade de M. de Sercey, LEGOARANT.

— ÉTYM. Παρασάγγης, mot persan passé dans le grec.

† **PARASCÈVE** (pa-ra-ssè-v'), *s. f.* Nom donné par les Juifs au vendredi, veille du sabbat, parce qu'ils commençaient alors à se préparer pour la fête du lendemain.

— ÉTYM. Παρασκευή, préparation, de παρά, auprès, et σκευή, appareil.

PARASÉLÈNE (pa-ra-sé-lè-n'), *s. f.* Sorte de météore qui consiste dans un cercle lumineux qu'on voit quelquefois autour de la lune.

— HIST. XVI° s. Paraseline, COTGRAVE.

— ÉTYM. Παρά, à côté, et σελήνη, lune.

† **PARASITAIRE** (pa-ra-zi-tè-r'), *adj.* || Terme de tératologie. Monstres parasitaires, monstres caractérisés par l'association de deux individus, l'un vivant activement et par lui-même, l'autre [illegible] sur son frère et vivant à ses dépens. || Il se dit quelquefois pour parasitique. M. Béchamp, qui poursuit ses recherches sur ce sujet, a envoyé un nouveau mémoire intitulé : *Faits pour servir à l'histoire de la maladie parasitaire des vers à soie appelée pébrine*, A. BOILLOT, *Moniteur universel* du 23 mai 1867, p. 614, 4° col.

PARASITE (pa-ra-zi-t'), *s. m.* || 1° Chez les anciens, sorte d'écornifleur qui faisait métier de manger à la table de quelque riche, en l'amusant par des flatteries et par des plaisanteries. Le parasite, sans s'enquérir de ce qu'il n'a que faire [les questions philosophiques] ni se mêler du gouvernement du monde, et croyant que tout va bien et qu'il ne saurait mieux aller, boit, mange et se réjouit, goûtant en repos les délices de la vie, sans être seulement travaillé de mauvais songes; car, comme il n'a point d'inquiétude le jour, il n'en peut avoir la nuit, D'ABLANCOURT, *Lucien, le Parasite.* Il n'y a point de parasite qui se fasse philosophe, au lieu qu'une infinité de philosophes deviennent tous les jours parasites, ID. *ib.* Près de lui [illegible] les parasites Rongés lentement par [illegible] *Virg.* VI. Nomme-t-on pas aussi [illegible] parasites? LA FONT. *Fabl.* IV, 3. || Nom officiel des hommes qui, dans certaines républiques de la Grèce, étaient admis à partager les victimes avec les prêtres et à s'asseoir à la table des magistrats. || 2° Aujourd'hui, celui qui fait métier d'aller manger à la table d'autrui. Ces parasites s'empressaient de manger et de parler; ils louaient deux sortes de personnes, les morts et eux-mêmes, et jamais leurs contemporains, excepté le maître de la maison, VOLT. [illegible] Ce goût pour la médisance était dans lui [illegible] du moins en ce temps-là, [illegible] que dans la même satire il traite de parasite un honnête homme qui souffrait la pauvreté avec courage, et qui la rendait respectable en n'allant jamais manger chez personne; il s'appelait [illegible], ID. *Mél. litt. Mém. sur la satire, Després[illegible]* Le parasite d'un courtisan vous enlèvera l'emploi auquel vous êtes propre, ID. *Mél. litt. à M. Lefèvre.* || 3° Fig. Parasite de l'air, parasite ailé, la mouche. Tous les moucherons du voisinage, les mouches des lieux voisins, celles qu'avaient apportées de Nap[illegible] les chevaux de la troupe du roi, celles qu'apportaient de plus loin ceux de la troupe de [illegible] tous ces insectes ailés qu'on peut appeler les parasites de l'air incommodaient beaucoup les [illegible] [illegible] *Plus d'êtres que de personnes* [illegible] parasite ailé Que nous avons mouche appelé, LA FONT. *Fabl.* XII, 11. || 4° Adj. Plantes parasites, [illegible] les qui [illegible] et croissent sur d'autres [illegible]

[illégible]es, vivants ou morts. De vieux arbres chargés de plantes parasites, BUFF. *Morc. choisis* p. 18. Il est bien d'autres insectes sur lesquels végètent des plantes parasites, soit pendant qu'ils vivent encore, et après leur mort, BONNET, *Contempl. nat. Œuv.* t. VIII, p. 364, dans POUGENS. || Substantivement. Au nombre de ces parasites souterraines sont l'orobanche, la clandestine, la petite truffe du safran, ID. *ib.* t. VIII, p. 3[illegible]6, dans POUGENS. || Vraies parasites, les plantes qui vivent aux dépens des sucs élaborés par d'autres végétaux. Fausses parasites, celles qui ne tirent rien des plantes à l'intérieur ou à l'extérieur desquelles elles se développent et qui leur servent seulement de support, telles sont les mousses sur les arbres. || Se dit de plantes qui croissent dans les terres cultivées et qui nuisent aux objets de culture, comme le chiendent, la nielle, le coquelicot. Sous sa main [de l'homme], la nature ne produit plus qu'utilement; la face de la terre se dépeuple d'herbes parasites, BAILLY, *Atlantide, Lett.* 14. || Il se dit aussi, par extension, des productions qui se font dans un corps vivant et qui se développent aux dépens de sa substance. Une excroissance parasite. || Fig. Nous érigerons en banque nationale privilégiée une caisse d'escompte, que quatre arrêts de surséance ont irrévocablement flétrie, nous garantirons ses engagements, nous laisserons étendre sur le royaume entier ses racines parasites et voraces! MIRAB. *Coll.* t. II, p. 479. || 5° Insecte parasite, insecte qui vit sur un autre animal et aux dépens de sa substance. || *S. m. pl.* Les parasites. Les entozoaires sont des parasites. || 6° Se dit d'un oiseau qui poursuit les mouettes pour les obliger à lâcher leur proie. || 7° Fig. Terme de littérature. Surabondant, superflu (acception considérée comme un néologisme dans le XVIII° siècle). Fuis les longueurs, évite les redites, Bannis enfin tous ces mots parasites Qui, malgré vous, dans le style glissés, Rentrent toujours, quoique toujours chassés, J. B. ROUSS. *Épît.* II, 4. Des fadaises parasites, LE P. COURBEVILLE, dans DESFONTAINES. Il [Boileau] nous apprit.... à éviter ces tournures lâches, ou prosaïques, ou recherchées, ces expressions parasites et les chevilles, LA HARPE, *Cours de littérat.* t. IX, p. 8, dans POUGENS.

— SYN. PARASITE, ÉCORNIFLEUR. Gens qu'on appelle trivialement piqueurs d'assiettes, chercheurs de franches lippées, parce qu'ils font métier d'aller manger à la table d'autrui. Le parasite paie en empressements, en complaisances, en bassesses, sa commensalité. L'écornifleur mange; voilà tout. Il y a des parasites que l'on est bien aise de conserver; il n'y a pas un écornifleur dont on ne tâche de se défaire, ROUBAUD.

— HIST. XVI° s. Ce sont [les créanciers qui espèrent leur payement] mes candidats, mes parasites, mes salueurs, mes diseurs de bon jour, mes orateurs perpetuels, RAB. *Pant.* III, 3.

— ÉTYM. Παράσιτος, celui qui mange à côté d'un autre, de παρὰ, à côté, et σῖτος, aliment.

† PARASITERIE (pa-ra-zi-te-rie), *s. f.* Métier de parasite.

— HIST. XVI° s. Jaserie, plaisanterie, maquerellage, flatterie, parasiterie, ALECTOR, *Roman*, p. 35.

† PARASITICIDE (pa-ra-zi-ti-si-d'), *adj.* Qui tue les parasites, particulièrement les insectes parasites. Poudre parasiticide, pommade parasiticide, poudre, pommade qui fait périr le champignon parasite, cause de la teigne.

— ÉTYM. *Parasite*, et le lat. *cædere*, tuer.

† PARASITIFÈRE (pa-ra-si-ti-fè-r'), *adj.* Se dit des êtres qui nourrissent des parasites.

— ÉTYM. *Parasite*, et le lat. *ferre*, porter.

† PARASITIQUE (pa-ra-zi-ti-k'), *adj.* || 1° Qui appartient au parasite. || *S. f.* Art de vivre aux dépens d'autrui. J'ai montré que la parasitique était un art, et il reste à montrer que c'est le meilleur, D'ABLANC. *Lucien, le Parasite.* || 2° Qui dépend des parasites végétaux ou animaux. Les maladies parasitiques.

— ÉTYM. *Parasite.*

† PARASITISME (pa-ra-zi-ti-sm'), *s. m.* || 1° Habitude du parasite: profession, état du parasite. || 2° Condition d'un être organisé qui vit sur un autre corps organisé, qu'il en tire ou non sa nourriture.

— ÉTYM. *Parasite.*

† PARASITOGÉNIE (pa-ra-zi-to-jé-nie), *s. f.* Ensemble des phénomènes physiologico-pathologiques par lequel les êtres organisés vivants, cachectiques et débiles, deviennent aptes à la naissance et à la reproduction des helminthes et des acares.

— ÉTYM. *Parasite*, et le suffixe.... *génie*.

† PARASITOPHORE (pa-ra-zi-to-fo-r'), voy. PARASITIFÈRE.

— ÉTYM. *Parasite*, et φορὸς, qui porte.

PARASOL (pa-ra-sol), *s. m.* || 1° Espèce de petit pavillon portatif, soutenu sur une baguette, qu'on porte au-dessus de sa tête pour se garantir de l'ardeur du soleil. Un mot analogue, σκιαδηφόρος, exprimait à Athènes la fonction humiliante que remplissaient dans les panathénées les femmes des étrangers domiciliés dans cette ville; elles portaient les parasols des jeunes citoyennes, MONGEZ, *Instit. Mém. litt. et beaux-arts*, t. IV, p. 95. Ces chaleurs excessives élevèrent de l'océan des vapeurs qui couvrirent l'île comme un vaste parasol, BERN. DE ST-P. *Paul et Virg.* || En parasol, *loc. adv.* En forme de parasol. Nous descendîmes dans un bassin charmant planté.... de peupliers et de pins en parasol, CHATEAUB. *Itin.* part. 2°. || Plantes en parasol, les ombellifères. || 2° Parasol blanc, espèce d'agaric. || Parasol frisé, espèce d'agaric des environs de Paris. || Parasol chinois, coquille du genre patelle.

— ÉTYM. *Parer*, *à*, *soleil*; génov. *paresol*; ital. *parasole*.

† PARATARSE (pa-ra-tar-s'), *s. m.* Terme de zoologie. Partie latérale du tarse des oiseaux.

— ÉTYM. *Par.... para...*, et *tarse*.

† PARATARTRATE (pa-ra-tar-tra-t'), *s. m.* Terme de chimie. Genre de sels qui sont produits par l'acide paratartrique.

† PARATARTRIQUE (pa-ra-tar-tri-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide paratartrique, acide qui, isomère de l'acide tartrique, s'obtient en saturant certains vins des Vosges par le carbonate de soude et de potasse. On le nomme quelquefois acide racémique.

— ÉTYM. *Par.... para...*, et *tartrique*.

† PARATHÉNAR (pa-ra-té-nar), *s. m.* Terme d'anatomie. Grand parathénar, une portion du muscle abducteur du petit orteil, et petit parathénar, le court fléchisseur de cet orteil; noms aujourd'hui inusités.

— ÉTYM. *Par.... para...*, et *thénar*.

PARATITLAIRE (pa-ra-ti-tlè-r'), *s. m.* Auteur de paratitles.

PARATITLES (pa-ra-ti-tl'), *s. m. pl.* Courte explication des titres du digeste et du code, pour en faire connaître la matière et la liaison.

— ÉTYM. Bas-lat. *paratitla*, glosé, de παρὰ, à côté, et lat. *titlus* pour *titulus*, titre (voy. TITRE).

† PARATOME (pa-ra-to-m'), *s. m.* Terme de zoologie. Partie latérale de la moitié supérieure du bec des oiseaux.

— ÉTYM. Παρὰ, à côté, et τομή, section.

PARATONNERRE (pa-ra-to-nè-r'), *s. m.* || 1° Verge de fer terminée en pointe, qu'on place sur la partie la plus élevée d'un édifice pour le préserver de la foudre, et communiquant par une chaîne métallique avec le réservoir commun. Le paratonnerre fait sentir son influence protectrice dans un espace circulaire dont le rayon est le double de la hauteur de la tige. Ces pointes, paraissant avoir la propriété de soutirer, en quelque façon, l'électricité d'un conducteur, ont fait imaginer à M. Franklin de soutirer, par le même moyen, l'électricité d'un nuage orageux; voilà l'origine des paratonnerres, BRISSON, *Traité de phys.* t. III, p. 366, dans POUGENS. || Paratonnerre végétal, celui dont la corde est de paille. || On a dit aussi antitonnerre. J'ai un antitonnerre à Ferney dans mon jardin; vous savez que cela s'appelle un conducteur, VOLT. *Lett. d'Argental*, 8 mars 1775. || 2° Fig. Dans le langage de la galanterie, nom donné à celui sur lequel on fait tomber les soupçons d'un mari jaloux, ou au moyen qu'on emploie pour les détourner sur un autre. Ce mot est aussi expliqué par Ch. de Bernard dans sa nouvelle intitulée *le Paratonnerre* : C'est le conducteur électrique qui éloigne de nous la foudre et la mène chez le voisin.

— ÉTYM. *Parer*, *à*, *tonnerre*.

† PARATOPIE (pa-ra-to-pie), *s. f.* Terme de médecine. Déplacement tel que luxation, hernie.

— ÉTYM. *Par.... para...*, et τόπος, lieu.

† PARÂTRE (pa-râ-tr'), *s. m.* Ancien nom du beau-père, qui est parallèle à marâtre et qu'il est dommage qu'on ait perdu. || Quand on l'emploie aujourd'hui, on lui donne une signification péjorative analogue à celle de marâtre. Et ma fortune, pourquoi la comptes-tu? me prends-tu pour un parâtre? CH. DE BERNARD, *la Peau du lion*, ch. 3.

— HIST. XI° s. Ce dist Rolans : c'ert [ce sera] Guenes mis parastre [mon beau-père], *Ch. de Rol.* XX. || XIII° s. Le [la] haine que li parrastre et les marrastre ont envers lor fillastres, BEAUM. LVII, 7. || XVI° s. Un parastre peut bien avoir la garde des enfants de sa femme.... *Coust. gén.* t. I, p. 137.

— ÉTYM. *Père*, avec la finale péjorative *astre*; wallon, *pârâss*, *pârâus*; provenç. *pairastre*; cat. *padastre*; esp. *padrastro*; port. *padrasto*.

† PARATRIMME (pa-ra-tri-m'), *s. m.* Terme de médecine. Sorte d'érythème qui survient par suite d'une pression forte et constante sur une partie de la surface cutanée.

— ÉTYM. Παράτριμμα, de παρὰ, sur, et τρίμμα, frottement.

† PARAUCHÈNE (pa-rô-kè-n'), *s. m.* Terme de zoologie. Partie latérale du cou d'un mammifère ou d'un oiseau.

— ÉTYM. Παρὰ, à côté, et αὐχὴν, cou.

† PARAVALANCHE (pa-ra-va-lan-ch'), *s. m.* Construction faite sur certaines routes près des montagnes, pour mettre les voyageurs, les voies de fer, à l'abri des avalanches. Un paravalanche.

— ÉTYM. *Parer*, *avalanche*.

† PARAVANT QUE (pa-ra-van), *loc. conjonc.* Avant que. Cette soif s'éteindra; ta prompte guérison, Paravant qu'il soit peu, t'en dira la raison, CORN. *Clit.* V, 3, dans les 1res éditions. || Paravant que a vieilli.

— ÉTYM. *Par*, *avant*.

PARAVENT (pa-ra-van), *s. m.* || 1° Meuble formé de plusieurs châssis mobiles, dont on se sert pour se garantir du vent dans une chambre. Pour lui obéir, on alla chercher le mendiant, que le duc, caché derrière un paravent, ouït sans en être vu, LE SAGE, *Guzm. d'Alfar.* IV, 6. Nous allons essayer Irène [tragédie] pour les noces de Mme de Villette; on la jouera derrière des paravents, au coin du feu, et nous verrons l'effet tout aussi bien que si nous étions dans une salle de spectacle, VOLT. *Lett. Thibouville*, 10 nov. 1777. Quel plaisir, entouré d'un double paravent, D'écouter la tempête et d'insulter au vent! DELILLE, *Trois règnes*, I. Nous voyons.... enchérir jusqu'au scandale les paravents, les chiffons ou les poupées d'un maître du septième ordre, CH. BLANC, *Grammaire des arts du dessin, préface.* || Par extension. Elle [une tour] n'était point mise là pour rien, c'était un paravent, SÉV. 564. || Fig. Des Chinois de paravent, mauvaises figures dans un tableau, à cause que les paravents portent souvent des dessins de chinoiseries. || 2° Se dit quelquefois pour contrevent.

— ÉTYM. *Parer*, *à*, *vent*; génov. *parevent*; ital. *paravento*.

† PARAZONIUM (pa-ra-zo-ni-om'), *s. m.* Terme d'archéologie. Courte épée accompagnée de son baudrier, qui est l'attribut ordinaire des statues de Mars et de celles des héros.

— ÉTYM. Παρὰ, à côté, et ζώνη, ceinture.

† PARBLEU (par-bleu), *interj.* Sorte de jurement. Parbleu, dit le meunier, est bien fou du cerveau, Qui prétend contenter tout le monde et son père, LA FONT. *Fabl.* III, 1.

— ÉTYM. Altération de *par Dieu*.

PARC (park), *s. m.* || 1° Espace considérable, environné de murs ou de palissades, pour y conserver des bêtes fauves, ou pour le seul agrément d'une maison de campagne. Un parc anglais. Un parc français. Tous parcs étaient vergers du temps de nos ancêtres; Tous vergers sont faits parcs; le savoir de ces maîtres Change en jardins royaux ceux des simples bourgeois, LA FONTAINE, *Psyché*, I, p. 104. Tel est, par exemple, le parc célèbre de Milord Cobham à Staw; c'est un composé de lieux très-beaux et très-pittoresques dont les aspects ont été choisis en différents pays, et dont tout paraît naturel, excepté l'assemblage, comme dans les jardins de la Chine dont je viens de vous parler, J. J. ROUSS. *Hél.* IV, 11. La terre n'y est pas surchargée de ces parcs, de ces forêts immenses qui fournissent moins de bois aux besoins de l'homme, qu'ils ne détruisent de guérets et de moissons en faveur des bêtes qu'on y enferme pour le plaisir des grands et le désespoir du laboureur, RAYNAL, *Hist. phil.* I, 20. Moi-même, comparant le parc anglais au nôtre, J'hésitai, je l'avoue, entre Kent et Le Nôtre, DELIL. *Hom. des ch.* II. Les parcs de Versailles, où il y a tant d'art qu'il n'y a plus de nature, VILLEM. *Litt. fr. 18° siècle*, 2° part. 2° leçon. || Terme d'ancienne coutume. Devoir le parc, être soumis à l'obligation de garder des bêtes enfermées dans un parc. || 2° Pâtis entouré de fossés où l'on met les bœufs pour les engraisser. || Clôture faite de claies, où l'on enferme les moutons quand ils couchent dans les champs. On distingue le parc fixe ou domestique et le parc mobile ou des champs. Le parc des champs est établi sur une terre que l'on veut fumer, jachère, prairie, céréale levée, etc. Pour conserver l'herbe, on ne livre chaque jour au troupeau que ce qu'il peut consommer; on le retient dans un parc, où il trouve assez d'herbe pour le nombre des moutons, ORILIA, *Maison rust.* t. I, p. 246, dans POUGENS. On donne ordinairement dix

pieds carrés pour chaque mouton ; afin que tout profite, on n'établit le parc qu'après un ou deux labours, pour que l'urine et même la transpiration du corps de l'animal couché sur la terre et la vapeur de son suint la pénètrent plus facilement, DAUBENTON, *Instit. Mém. scienc.* t. 1, p. 398. || Coup de parc, durée du séjour des moutons dans un parc mobile. Chaque coup de parc dure quatre à cinq heures, après quoi les troupeaux sont changés de place. || 3° Il s'est dit aussi des abeilles. Des colonnes de fumée bleue et légère montaient dans l'ombre, le long des flancs de l'Hymette, et annonçaient les parcs ou les chalets des abeilles, CHATEAUBR. *Itin.* 1re part. || 4° Terme de chasse. Enceinte de toiles, où l'on enferme et court les bêtes noires. || 5° Parcs de mer, ou, simplement, parcs, pêcheries environnées de filets, dont les mailles sont réglées par l'ordonnance de la marine. ... Des filets appelés hauts et bas parcs, ravoirs, courtines et venets.... les mailles des bas parcs.... auront 2 pouces en carré; et ils seront attachés à des pieux plantés à cet effet dans les sables, sur lesquels le rets sera tendu, sans qu'il y puisse être enfoui : les mailles des hauts parcs auront un pouce ou 9 lignes au moins en carré, et ils seront tendus en telle sorte, que le bas du filet ne touche point aux sables, *Ordonn.* août 1681. || En Normandie, synonyme d'étalier 2. || 6° Parc aux huîtres, lieu préparé pour y mettre des huîtres; elles s'y engraissent et deviennent meilleures. || 7° Terme de guerre. Le parc des vivres, le lieu où sont les munitions de bouche. || Parc d'artillerie, la partie d'un camp où l'on met le canon et les poudres, et qui est gardée ordinairement par des troupes, pour prévenir les accidents du feu. || Réunion de voitures qui font le transport du matériel d'une armée (artillerie, génie, administration). Son parc [du visir Kara Mustapha], c'est-à-dire l'enclos de ses tentes, était aussi grand que la ville assiégée [Vienne]; il y avait des bains, des jardins, des fontaines ; on y voyait partout l'excès du luxe, avant-coureur de la ruine, VOLTAIRE, *Ann. Emp. Léopold*, 1683. || 8° Terme de marine. Le lieu où sont renfermés les magasins, et où l'on construit les vaisseaux de l'État. || Enceinte de planches, entre deux ponts, pour enfermer les bestiaux que les officiers font embarquer pour leur consommation. || Partie d'un vaisseau où sont placés les boulets. || Parc en gobelet, espèce de parc à boulets formé d'un retranchement en planches. || 9° Se dit des endroits des marais salants où l'on fait séjourner l'eau de la mer pour en extraire le sel. || 10° Lieu où se livraient les combats judiciaires, dans le moyen âge. Les gens de justice gardaient le parc, et, dans le cas où une des parties aurait parlé de paix, ils avaient grande attention à l'état actuel où elles se trouvaient toutes les deux en ce moment, pour qu'elles fussent remises dans la même situation, si la paix ne se faisait pas. || Par extension. Du temps de Plutarque, les parcs où l'on combattait à nu rendaient les jeunes gens lâches, les portaient à un amour infâme.... MONTESQ. *Espr.* VIII, 11. || 11° Parc aux cerfs, nom d'un ancien quartier de Versailles, bâti sur l'emplacement d'un ancien parc aux cerfs qui tenait aux bois de Satory, et faisant partie du quartier Saint-Louis; Louis XV y a possédé une petite maison (rue Saint-Médéric), et y a entretenu quelques jeunes filles. || 12° Terrain à jouer aux quilles.

— HIST. XIIe s. Son seignor [il] vit en presse mal mener; Cele part vint corant tox eslessiez [élancé]; En son poing tint le brant forbi d'acier; Là fist tel parc comme as chiens li sangliers, *Li charrois de Nymes* v. 255. || XIIIe s. Quiconques veut estre bateres d'or et d'argent en feuille à parc, estre le puet franchement pour tant que il face bone euvre et loial, *Liv. des mét.* 77. Ne li pastore qui n'est pas [illegible], Qui le bestail garde et les [illegible] En ce biau parc, c'est chose voire, Ne lerroit entrer beste noire, *la Rose*, 20446. [illegible] en un [illegible] de fevrier Si vit [illegible] raier [rayonner], Et si avoit entour un parc Qui de coulor resambloit l'arc Qui s'apert en signe de plueve [pluie], PH. MOUSKES, ms. p. 618, dans LACURNE. || XIVe s. Ung parc fist entour lui et un si grant exploit [en parlant d'un chevalier qui fait autour de lui comme une enceinte en combattant], [illegible] ... qui florist de toutes parts Les prés, les bois et les champs et les pars, MACHAUT, p. 120. Quant li roys de France vendra [viendra] en parlement, que le parc [l'enceinte] soit tout vuide, *Ord. des rois*, t. II, p. 330. Se vos bestes ont esté en vos prés et vous ont fait aucun dommage, prenez icelles bestes et les mettez en parc ou en lieu, ainsi comme accoustumé est en tel cas, [illegible] *parcus*. Mout tost en fu [de la foule] li pars empUs, J. DE CONDÉ, t. III, p. 24. || XVe s. Et fit faire le dit roi [d'Angleterre] un grand parc près d'un bois derriere son ost; et là mettre et retraire tous chars et charrettes, FROISS. I, I, 284. Onques pour ce ne desista; En derrain part s'est embatu : Des quilles toutes abatta, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 280. || XVIe s. O puissant Pan, qui seul de toutes parts Vas conservant nos loges et nos parcs, MAROT, I, 310. Quelquefois une maladie survenant tue miserablement tout un parc de bestail, le mieux nourri qu'il est possible, LA BOÉTIE, 148. Si alla jusques au parc des exercices, et là monta sur un tribunal hault elevé, AMYOT, *Anton.* 103. Comme les fouilles de soldats passoient pour le rafraichissement contre le parc des poudres, le feu s'y mit, D'AUB. *Hist.* I, 292. Fais rentrer dans le parc ta brebis esgarée, DESPORTES, *Œuv. chrest.* XVIII, *Plainte.* Pareillement cognoissent de parc brisé et des excès faits à leur prevost en faisant ses exploits, *Coust. gén.* t. I, p. 1006.

— ÉTYM. Picard, *perc*; provenç. *parc*; espagn. *parque*; ital. *parco*; anc. h. allem. *pfarrich, pferrich*; allem. *Pferch*; anglo-sax. *pearruc, pearroc*; gaël. *pairc*; kimry, *parc* et *parwg*; bas-bret. *parc*; bas-lat. *parcus*. Mot d'origine obscure. Dans l'allemand et dans le celtique il est isolé, de sorte qu'on n'est pas sûr qu'il appartienne à ces langues. Diez rejette l'allemand *bergen*, cacher, attendu que le *p* est partout; il conjecture une origine latine, *parcere*, épargner; de sorte que *parcus* serait l'adjectif latin *parcus*, qui épargne, pris substantivement pour désigner le lieu où l'on met en réserve. Ajoutons que presque tous les mots allemands commençant par *pf* sont d'origine latine.

PARCAGE (par-ka-j'), *s. m.* || 1° Séjour momentané des bêtes à laine, en plein air, dans une enceinte limitée par des cloisons incomplètes, appelée parc. Le parcage se fait pendant la belle saison ; il commence le soir et finit le matin, il a pour but de fertiliser la terre. Un mouton fertilise par le parcage une plus grande étendue de terre qu'il ne ferait par son fumier, et l'engrais du parcage est plus actif, DAUBENTON, *Instit. Mém. scienc.* t. I, p. 402. J'ai pensé que l'on répandrait l'usage du parcage des moutons, si l'on en faisait parquer un petit troupeau au Jardin des plantes; il y vient des gens de tous les départements, qui verraient la manière dont on construit un parc et dont on le change de place, ID. *ib.* p. 380. || 2° Se dit aussi des huîtres. || 3° Terme de féodalité. Droit qui était dû, en quelques lieux, au seigneur, par ceux qui avaient un parc pour leurs troupeaux.

— HIST. XVe s. Ilz avoient chacun ung petit pavillon tendu dedens le parcage, FENIN, 1423. || XVIe s. Quand bestes sont prises par parchage et mises en l'hostel de celuy qui les aura prises, *Coust. gén.* t. II, p. 779.

— ÉTYM. *Parquer.*

† **PARCEAU** (par-sô), *s. m.* voy. MATTEAU.

PARCELLAIRE (par-sèl-lê-r'), *adj.* Qui est fait par petites parcelles. Plan parcellaire. || Cadastre parcellaire, cadastre fait par pièces de terre. || Substantivement. Le parcellaire d'une commune.

— ÉTYM. *Parcelle.*

PARCELLE (par-sè-l'), *s. f.* Petite partie. Diviser chacune des difficultés que j'examinerais, en autant de parcelles qu'il se pourrait, et qu'il serait requis pour les mieux résoudre, DESC. *Méth.* II, 8. Dieu, aux yeux de qui rien ne se perd, et qui suit toutes les parcelles de notre corps, en quelque endroit écarté du monde que la corruption ou le hasard les jette, BOSS. *Duch. d'Orl.* Ces parcelles détachées de la doctrine catholique, qui paraissent deçà et delà dans leur catéchisme [des réformés], ID. *Expos. de la doct. cath.* 12. Une si petite parcelle [les frères de Bohême] d'une autre parcelle [les calixtins] détachée depuis si peu d'années de l'Église catholique, ID. *Var.* XI, 176. Il faut nous aimer nous-mêmes comme étant une petite parcelle de ce grand tout qui compose l'univers, FÉN. t. XXII, p. 331. Tout cet espace immense qui comprend notre soleil et nos planètes ne sera qu'une petite parcelle de l'univers? FONT. *Mondes*, 5e soir. Les divinités qui habitaient les astres étaient des parcelles de cet esprit universel, elles descendaient quelquefois sur la terre, elles s'y montraient sous une forme humaine, CONDIL. *Hist. anc.* III, 6. || Terme du cadastre. Se dit de chaque petite portion de terre, séparée des terres voisines, et appartenant à un propriétaire différent.

— HIST. XVIe s. Souspirs ardans, parcelles de mon ame, ST-GEL. 140. Chaque parcelle, chaque occupation de l'homme l'accuse et le monstre equalement qu'une autre, MONT. I, 377. Elle [la memoire] me manque du tout : ce qu'on me veult proposer, il fault que ce soit à parcelles, ID. III, 64. Et j'apperçois en vous tous les biens amassez Que parcelles le ciel ailleurs a dispersez, AM. JAMYN, IV, *Élég. Celuy qui....*

— ÉTYM. Provenç. *parcela*; portug. *parcella*; de *particella*, diminutif non latin de *pars, partir*, part (voy. PART, *s. f.*).

† **PARCELLEMENT** (par-sè-le-man), *s. m.* Division des biens territoriaux en parcelles exiguës.

† **PARCELLER** (par-sè-lé), *v. a.* Terme didactique. Diviser en parcelles, en très-petites portions.

PARCE QUE (par-se-ke), *loc. conj.* Voy. PAR, n° 26.

† **PARCHASSER** (par-cha-sé), *v. a.* Terme de chasse. Terminer la chasse par la prise ou la mort de la bête. || Chasser une bête avec les chiens courants, lorsqu'il y a quelque temps qu'elle est passée.

— ÉTYM. *Par*, et *chasser.*

PARCHEMIN (par-che-min), *s. m.* || 1° Peau de mouton, de brebis ou d'agneau, qui est préparée avec de l'alun pour écrire surtout les pièces qu'on veut conserver longtemps, telles que les titres des maisons et des terres, les brevets, les lettres patentes, etc. Une feuille de parchemin. Pline ajoute qu'Eumène, roi de Pergame, substitua le parchemin au papier par jalousie contre Ptolémée, roi d'Égypte, se piquant de l'emporter par ce moyen sur sa bibliothèque, dont les livres n'étaient que du papier, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. I, p. 105, dans POUGENS. || Parchemin vierge, parchemin préparé avec la peau des agneaux morts-nés. || Fig. et populairement. Un visage de parchemin, un visage dont la peau est jaune et sèche. || Allonger le parchemin, multiplier les écritures sans nécessité. || Terme de pathologie. Bruit de parchemin, bruit qui ressemble au frottement de deux morceaux de parchemin l'un contre l'autre, qu'on entend dans certaines maladies du cœur. || Fig. Je suis un parchemin, mon corps est diaphane, REGNARD, *Démocrite*, I, 4. || 2° Se prend souvent pour contrats et titres. Parchemins inventés pour faire souvenir ou pour convaincre les hommes de leur parole, honte de l'humanité, LA BRUY. XI. Il y a des âmes sales.... éprises du gain et de l'intérêt.... enfoncées et comme abîmées dans les contrats, les titres et les parchemins, ID. VI. Les papes donnaient des royaumes avec des parchemins, VOLT. *Mœurs*, 50. || 3° Au plur. Fig. Parchemins, titres de noblesse. Il ne peut rien offrir aux yeux de l'univers Que de vieux parchemins qu'ont épargnés les vers, BOIL. *Sat.* V. Et j'ai dans mon pupitre des billets au porteur dont je fais plus de cas Que de vieux parchemins, nourriture des rats, DESTOUCH. *Glor.* V, 6. || 4° Se dit quelquefois de la pellicule qui revêt les graines du café, ou les fruits des légumineuses. [Le café] débarrassé de son parchemin, on le tire de ce moulin pour être vanné dans un autre, RAYNAL, *Hist. phil.* XI, 29. || 5° Parchemin d'Orléans, variété de pêcher.

— HIST. XIe s. Quer moi [cherche-moi], bel frere, e enque e parcamin, Et une penne, ço [illegible] mercit, *St Alexis*, LVII. || XIIIe s. Mès, tant [illegible] ment lor parchemin [leur peau], Lor puanz [illegible] lor charogne, Outre ce que ne lor besoigne, [illegible] chescun qui peut en retient [de l'argent], Plus que son vivre ne convient, *l'Image du monde*, ms. de *St-Brieuc*, f° 40. Soixante mille sont bien en parchemin [sur le rôle], *Agolant*, v. 25. Nus ne [illegible] dudit mestier ne puet faire chapiaus ne atacher ne treçons sus parchemin ne sus toile, *Liv. des mét.* 193. Seignor, ce dient li devin, Il est escrit en parchemin, Que cil a sovent mau matin Qui [illegible] lui a mau voisin, *Ren.* 7384. Que bien [illegible] parler latin, Et bien escrire en parkemin, [illegible] 269. La droite voie, le droit chemin, [illegible] [uni] com un parchemin, RUTEB. II, 44. [illegible] botes de parchemin, au pris chacunes [illegible] frans, pour continuer à emploiter es livres commenciés pour monseigneur, *Hist. litt. de la Fr.* t. XXIV, p. 280. || XVI. s. Il a eu sur le parchemin de nature [il a été battu], OUDIN, *Curios. franç.*

— ÉTYM. Wallon, *pâgmain*; provenç. *pergamen*, *pergame, pergami*; catal. *pergamí*; espag. *pergamino*; portug. *pergaminho*; du lat. *pergamena*, dans Isidore *pergamina*, de *Pergame*, ville d'Asie où on fabriqua ce produit, le papyrus y étant devenu rare à la suite d'une guerre entre l'Égypte et le royaume de Pergame.

† **PARCHEMINÉ, ÉE** (par-che-mi-né, née), *adj.* Qui a la consistance ou l'aspect du parchemin.

PARCHEMINERIE (par-che-mi-ne-rie), *s. f.* Lieu où l'on prépare le parchemin. || Art de le préparer. || Commerce du parcheminier.

— ÉTYM. *Parcheminier.*

PARCHEMINIER (par-che-mi-nié; l'r ne se prononce pas et ne se lie pas; au pluriel, l's se lie : des par-che-mi-nié z habiles), *s. m.* Celui qui prépare et vend le parchemin. Tous lesquels droits seront payés par les marchands papetiers, parcheminiers, et autres trafiquants et vendants du papier et parchemin, *Édit*, avril 1674. Les marchands informaient de leur arrivée [à la foire] le recteur de l'université qui envoyait compter les bottes de parchemin et les faisait estimer par quatre parcheminiers jurés, *Hist. littér. de la France*, t. XXIV, p. 280.

— ÉTYM. *Parchemin.*

PARCIMONIE (par-si-mo-nie), *s. f.* Épargne sur les petites choses. Ces gouvernements faisaient plus avec leur parcimonie que les nôtres avec leurs trésors, J. J. ROUSS. *Écon.* 3. C'est, vous le répéterai-je, la richesse et la parcimonie de nature, toujours économe, et jamais avare ni pauvre, DIDER. *Salon de* 1767, *Œuv.* t. XIV, p. 246.

— REM. Parcimonie, parcimonieux ne sont pas dans les anciennes éditions du Dictionnaire de l'Académie; on ne les trouve que dans celle de 1835.

— HIST. XVIe s. De la parcimonie des anciens, MONT. I, 383.

— ÉTYM. Lat *parcimonia*, de *parcere*, épargner.

† **PARCIMONIEUSEMENT** (par-si-mo-ni-eû-ze-man), *adv.* D'une manière parcimonieuse.

PARCIMONIEUX, EUSE (par-si-mo-ni-eû, eû-z'), *adj.* Qui a de la parcimonie. Que le sort des professeurs ne doit pas être misérable, qu'une économie trop parcimonieuse en ce cas pourrait devenir très-funeste, DUPONT DE NEMOURS, *Instit. Mém. scienc. mor. et pol.* t. V, p. 330.

— ÉTYM. *Parcimonie.*

† **PARCLOSE** (par-klô-z'), *s. f.* || 1° Terme d'architecture. Traverse rapportée en haut et en bas d'une planche ravalée ou creusée par son milieu, pour figurer un ouvrage d'assemblage. || Enceinte d'une stalle d'église qui renferme le siége. || 2° Terme de marine. Nom de certaines planches mobiles d'un vaisseau, qui se mettent à fond de cale, et qu'on lève ou qu'on baisse, pour observer le cours des eaux qui s'y amassent.

— ÉTYM. *Par*, et *clos*. Dans l'ancien français, on disait *à la parclose* pour finalement.

PARCOURIR (par-kou-rir), *v. a.* Se conjugue comme courir. || 1° Aller d'un bout à l'autre d'un lieu, y courir çà et là. Parcourir la ville. Il parcourait sans cesse son vaste empire, portant la main partout où il allait tomber, MONTESQ. *Esp.* XXXI, 18. Les Français et surtout Raimond de Toulouse se trouvèrent partout [en chemin pour la première croisade] sur le même terrain que les Gaulois méridionaux avaient parcouru treize cents ans auparavant, VOLT. *Mœurs*, 54. J'ai parcouru la moitié de la terre, et je n'y ai vu que des folies, des malheurs et des crimes, ID. *Dial.* XXIX, 1. || Par extension. Leur appétit fougueux, par l'objet excité, Parcourt tous les recoins d'un monstrueux pâté, BOIL. *Lutr.* V. || Fig Tout mon regret, mon frère, Est d'avoir parcouru ma fatale carrière, VOLT. *Scythes*, I, 3. || 2° Il se dit aussi des choses qui font un trajet. Il est constant que nous ne saurions juger de la grandeur du mouvement d'un corps que par la longueur de l'espace que ce même corps a parcouru, MALEBR. *Rech. vér.* I, 8. Le Nil parcourt du midi au nord toute la longueur du pays, dans l'espace de deux cents lieues, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t, 1, p. 10, dans POUGENS. Un mobile parcourt une diagonale, lorsqu'il est mû par deux forces dont les directions font un angle, CONDIL. *Art de rais.* III, 2. Il en est [des masques de théâtre] qui ouvrent une bouche énorme et revêtue intérieurement de lames d'airain ou de tout autre corps sonore, afin que la voix y prenne assez de force et d'éclat pour parcourir la vaste enceinte des gradins où sont assis les spectateurs, BARTHÉL. *Anarch.* ch. 70. || Par extension, être étendu le long. Et de ce beau tissu brodé par son amante, L'or flexible parcourt la trame éblouissante, DELILLE, *Én.* IV. || Fig. Le changement parcourt] ce théâtre mobile [la terre]; Strabon méconnaîtrait le globe de Danville, DELIL. *Trois règnes*, IV. Mille doux souvenirs parcourent ce rivage, ID. *Én.* III. || 3° Terme de marine. Parcourir les coutures d'un navire, passer sur tous les joints avec le ciseau, afin de s'assurer qu'ils sont en bon état. || 4° Examiner rapidement du regard. D'abord je la parcours des pieds jusqu'à la tête, HAUTEROCHE, *Bourg. de qual.* II, 2. J'ai parcouru des yeux la cour, Rome et l'empire, RAC. *Brit.* II, 3. De colline en colline en vain portant ma vue..., Je parcours tous les points de l'immense étendue, LAMART. *Méd.* I, 1. || 5° Lire d'une façon rapide. Aussi n'ai-je point parcouru les livres sacrés, pour y trouver quelque texte que je puisse appliquer à cette princesse; j'ai pris sans étude et sans choix ces premières paroles que me présente l'Ecclésiaste.... BOSS. *Duch. d'Orl.* J'avais lu la lettre de M. de Rheims, ou plutôt parcouru, car ces matières-là m'ennuient fort, MAINTENON, *Lett. à Mme de Caylus*, 8 janv. 1717. Afin que le public ne fût point obligé de parcourir ce qui était ancien pour passer à ce qu'il y avait de nouveau, LA BRUY. *Caract. préf.* Des gens lisent toutes les histoires et ignorent l'histoire, ils parcourent tous les livres et ne profitent d'aucun, ID. XIII. || 6° Fig. Passer en revue. [M. d'Autun, dans son oraison funèbre de Mme de Longueville] parcourant toute la vie de cette princesse avec une adresse incroyable, passant tous les endroits délicats, SÉV. 12 avr. 1680. || Examiner rapidement des yeux de l'esprit. Quand l'on parcourt, sans la prévention de son pays, toutes les formes de gouvernement, l'on ne sait à laquelle se tenir; il y a dans toutes le moins bon et le moins mauvais, LA BRUY. X. Parcourons les différents âges de la vie, et conduisons-le [l'homme] à cet instant.... BUFF. *Hist. anim.* ch. XI. || 7° Se parcourir, *v. réfl.* Être parcouru, lu rapidement. Cela se parcourt, mais ne se lit pas.

— HIST. XVIe s. Peuvent faire mener leur bestail es lieux de vaine pasture, et regulierement, par droit de parcourir, y faire champager et pasturer leurs bestes, *Nouv. coust. gén.* t. II, p. 1096. Si prendre des livres estoit les apprendre, et si les veoir estoit les regarder, et les parcourir, les saisir, j'aurois tort de me faire du tout si ignorant que je dis, MONT. IV, 137.

— ÉTYM. *Par*, et *courir*, pour répondre au latin *percurrere*.

PARCOURS (par-kour; l's ne se lie pas : un parkour étendu), *s. m.* || 1° Chemin que parcourt une voiture publique, un fleuve, etc. Le parcours des omnibus. || Libre parcours, droit que chacun possède de faire circuler sur les chemins de fer des machines et des voitures en concurrence avec celles du concessionnaire de l'exploitation, en payant toutefois à ce dernier, pour l'usage de la voie, des prix déterminés par le tarif. || 2° Droit de parcours, ou, simplement, parcours, droit que possède tout propriétaire d'une commune, par suite de l'usage ou d'une aliénation régulière, de faire paître son bétail sur les terres non closes et non actuellement cultivées d'une autre commune. Le parcours diffère de la vaine pâture (voy. PÂTURE). Le propriétaire qui veut se clore perd son droit au parcours et vaine pâture, en proportion du terrain qu'il y soustrait, *Code Nap.* art. 648. Les terrains faibles ou d'inférieures qualités, au lieu de retenir et d'occuper des hommes qui en retirent à peine leur propre substance, seraient laissés au parcours d'élèves en bestiaux, TOULONGEON, *Instit. Mém. scienc. mor. et pol.* t. III, p. 112. || 3° Terme de féodalité. Droit de parcours et entrecours, traité que faisaient des seigneurs voisins, en vertu duquel les vassaux libres pouvaient passer d'une seigneurie à une autre sans crainte d'être asservis. || Bourgeois de parcours, celui qui pouvait décliner la juridiction de son seigneur, et en appeler aux juges royaux.

— HIST. XIIIe s. Le parcours de ces [ceux] qui s'an vouldront aler de Dijon, sans la taille de la ville paier, DU CANGE, *percursus*. || XVIe s. Tout le parcours de cette concion fut un amas bien choisi de lieux communs, D'AUB. *Hist.* I, 107.

— ÉTYM. *Parcourir.*

PARCOURU, UE (par-kou-ru, rue), *part. passé* de parcourir. Une distance rapidement parcourue.

† **PARD** (par), *s. m.* Voy. CHAT-PARD.

— ÉTYM. Lat. *pardus*; grec, πάρδος, léopard; sanscr. *pardâku*, léopard et tigre, qui veut dire le péteur (grec πέρδω, péter), à cause de la puanteur des vents de ces félins, constatée par Aristote.

† **PARDE** (par-d'), *s. m.* Chat-parde, nom que les naturalistes donnent à la panthère.

† **PAR-DESSUS** (par-de-su), *s. m.* || 1° Vêtement de dessus, surtout. Un par-dessus en bon drap. || 2° Terme de féodalité. Le premier seigneur d'une terre. || 3° Au par-dessus, en outre (locution vieillie). Un maudit marquis, malade, vieux au par-dessus, J. J. ROUSS. *Conf.* VI.

— REM. Le Complément du Dictionnaire de l'Académie écrit pardessus en un seul mot.

— ÉTYM. *Par*, et *dessus*.

† **PAR-DESSUS DE VIOLE** (par-de-su-de-vi-o-l'), *s. m.* Ancien instrument de musique qui était plus petit que la viole et qui s'accordait une octave plus haut.

† **PARDI** (par-di) ou **PARDINE** (par-di-n'), *interj.* Altération de pardieu. Ah! pardi, monsieur Frelon, cette jeune personne n'est guère faite pour vous, VOLT. *Écoss.* I, 1.

† **PARDIEU** (par-dieu), *interj.* Sorte de juron employé pour affirmer. Pardieu, les plus grands clercs ne sont pas les plus fins, RÉGNIER, *Sat.* III. Pardieu, si Jupiter a eu deux tonneaux, celui du mal était la tonne d'Heidelberg, et celui du bien fut à peine un quartaut, VOLT. *Dial.* XXIV, 16e *entret.*

— HIST. XIIIe s. Merveille est, dit Coflet, par Dé; Je sai de roisins à planté En une vine près de ci, *Ren.* 23188. Par dieu, ce dist Tybers, vis est [il parait] que il affiere [convient].... *Berte*, XX.

— ÉTYM. *Par*, *Dieu*; bourg. *padey*.

PARDON (par-don), *s. m.* || 1° Rémission d'une faute, d'une offense. Le pardon des injures. Le pardon des ennemis. Je vous demande mon pardon, le pardon de ma faute. Et nous verrons bientôt son cœur inquiété Me demander pardon de tant d'impiété, CORN. *Poly.* III, 3. Mérite le pardon qu'il cherche à te donner, ID. *Perthar.* IV, 4. Et jamais de son cœur je n'aurai de pardon, Pour n'avoir pas trouvé que son sonnet fût bon, MOL. *Mis.* V, 1. N'en parlons plus, madame; Qui reçoit un pardon, souffre un soupçon infâme, TH. CORN. *Cte d'Essex*, II, 7. Sans espoir de pardon m'avez-vous condamnée? RAC. *Andr.* III, 6. On n'a pas tant d'esprit quand on demande pardon, que quand on offense, HAMILT. *Gramm.* 8. Claude, proclamé et tranquillement assis sur le trône, annonce le pardon des injures qu'on lui a faites, et pardonne, DIDEROT, *Claude et Nér.* I, 18. L'amour même est timide, et dans cet abandon La nature est sans voix sous des lois sans pardon, DELILLE, *Pitié*, III. Bien digne de pardon, si l'enfer pardonnait, ID. *Géorg.* liv. IV. Allez, vil délateur d'une cause trahie, Chercher votre pardon aux dépens de ma vie, P. LEBRUN, *Mar. Stuart*, II, 4. || Je vous demande pardon, ou, par ellipse, pardon, et aussi mille pardons, formules de civilité dont on se sert pour faire des excuses. Pardon, charmant objet; un valet a parlé, Et j'ai vu malgré moi notre hymen différé, MOL. *Dép. am.* III, 9. Monsieur, je vous demande mille pardons de tout ce que je prends la liberté de dire; pourquoi lisez-vous mes lettres? est-ce que je parle à vous? SÉV. 607. Cela ressemble assez à l'homme qui se bat en duel à la comédie, et qui demande pardon à tous les coups qu'il donne dans le corps de son ennemi, ID. 23 août 1678. Il se retira, me demandant pardon de la liberté grande, HAM. *Gramm.* I, 3. || Fig. Je demande pardon à Aix, mais Marseille est bien joli, SÉV. 166. || Je vous demande pardon, ou, simplement, pardon, se dit aussi pour signifier : je suis d'un autre avis que vous. Vous croyez qu'il est midi; je vous demande pardon, il n'est qu'onze heures et demie. || 2° Lettres de pardon, lettres que le prince accordait en petite chancellerie pour remettre la peine de certains délits moins grands que ceux qui exigent des lettres de grâce. || 3° Le jour du pardon ou de la propitiation, jour que les Juifs célèbrent le 10 de leur mois tisri, qui correspond à notre mois de septembre; ils s'abstiennent du travail, comme le jour du sabbat, jeûnent jusqu'au soir, et font profession ce jour-là de pardonner toutes les injures qu'ils ont reçues. || 4° *Au plur.* Indulgence de l'Église. Il est allé gagner les pardons. || Le grand pardon, le jubilé. || Fig. et familièrement. Croire gagner les pardons, croire faire une action méritoire. En second lieu il trompe une cruelle, Et croit gagner les pardons en cela, LA FONT. *Richard.* || Fig. et familièrement. Aller chercher des pardons à Rome, aller chercher quelque chose bien loin. Il n'allait pas quérir pardons à Rome, Quand il pouvait en rencontrer plus près, LA FONT. *Gageure.* || 5° On appelait, et dans quelques provinces de France on appelle encore les pardons ou le pardon ce qui se nomme aujourd'hui l'angélus, c'est-à-dire les trois sons de cloche par lesquels on avertit du lever ou du coucher du soleil, et de l'heure du midi; parce qu'il y a des indulgences ou des pardons accordés par le pape à ceux qui récitent alors la salutation angélique. Quoi? le pardon sonnant te retrouve en ces lieux? BOIL. *Lutr.* II. || 6° Certains pèlerinages. Le pardon de Sainte-Anne d'Auray. || 7° Pardon d'armes, sorte de jeu, de tournoi, au moyen âge. Ces jeux s'appelaient, chez les Français, emprises, pardons d'armes, VOLT. *Mœurs*, 99. || 8° Grand pardon, le houx.

— HIST. XIIe s. La Maudeleine feïs tu le pardon, *Ronc.* p. 48. [je] N'eüsse pas souspiré en pardon [pure perte], *Couci*, VI. S'onc fine amans ot de mesfait pardon, *ib.* XX. Charle mande et commande

que treü lui devon, Chascun quatre deniers sanz l[o]s [remise] et sanz pardon, *Sax.* XXV. || XIIIe s. Et por ce que cis pardons [indulgence de l'Église] fu si grans, s'esmurent moult li cuer des gens, VILLEH. I. Li chardenaus [le cardinal] qui de par l'apostole de Rome estoit, en sermona, et en fist pardon à tous ceux qui en la bataille morroient, ID. CLX. Le roy meïsmes y vis-je porter la hote aus fossés pour avoir le pardon, JOINV. 269. || XIVe s. Le dymenche devant le pardon de Saint-Romain de Rouen, DU CANGE, *pardonantia.* || XVe s. Les oubloyers qui s'entremettent de aler faire gauffres aux pardons des eglises, ID. *ib.* Pour ce que incontinent le pardon commença à sonner environ deux heures après midy, ID. *ib.* De tous costez se commencerent à declairer gens contre ledit duc.... et sembloit qu'il y eust très grant pardon à luy mal faire, COMM. V, 2. || XVIe s. Ha! Madamoiselle, que vostre parole est esloignée (pardon, si je le dis) de raison! YVER, p. 529. Pour neant demande pardon qui pardonner ne veut, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 374. De grand peché grand pardon, COTGRAVE. Ainsi allasmes. commençant à Saint-Gervais; et je gaigne les pardons au premier tronc seulement, car je me contente de peu en ces matieres, RAB. II, 17.

— ÉTYM. Voy. PARDONNER; bourg. *padon*; prov. *perdo*; cat. *perdó*; esp. *perdon*; port. *perdão*; ital. *perdono.*

PARDONNABLE (par-do-na-bl'), *adj.* || 1° À quoi l'on peut, l'on doit pardonner, en parlant des choses. Ose-t-il croire encor son crime pardonnable? CORN. *Cid*, II, 6. On n'osa trop approfondir Du tigre ni de l'ours ni des autres puissances Les moins pardonnables offenses, LA FONT. *Fabl.* VII, 1. Les autres admirent votre sagesse dans un âge où il est pardonnable d'en manquer, FÉN. *Tél.* IV. || Pardonnable à. Ah! tout est pardonnable aux douleurs d'un amant, CORN. *Théod.* V, 8. Vous est-il pardonnable d'avoir éteint tant de lumières, des lumières si vives, des lumières si pures, et de vous être volontairement plongés dans les ténèbres? BOURDAL. *Sur la fausse consc.* 1er *avent*, p. 185. Elle [la chimère des horoscopes] était bien pardonnable à la duchesse de Bouillon et à toutes les dames qui eurent la même faiblesse, VOLT. *Louis XIV*, 26. || 2° À qui l'on peut, l'on doit pardonner, en parlant des personnes. Ils sont pardonnables de s'en attribuer la nature, MASS. *Carême, Avenir.* Quand on est si heureux, madame, on est bien pardonnable d'être indiscret, MARMONTEL, *Contes moraux*, *Heureusement.*

— REM. Vaugelas condamnait pardonnable, en parlant des personnes. Mais l'usage, dès Montaigne, avait prononcé contre lui, excusant que, bien que l'on ne dise pas pardonner quelqu'un, on dise que quelqu'un est pardonnable.

— HIST. XVIe s. Quant à ceulx qu'il avoit de faict oultragez, s'ilz furent inhumains jusques à perdre par courroux le sentiment des cruautez qu'ilz luy faisoient, à l'adventure leur estoit il pardonnable, AMYOT, *Dion*, 67. Ils estoient pardonnables d'en entrer en admiration, MONT. II, 367.

— ÉTYM. *Pardonner.*

PARDONNÉ, ÉE (par-do-né, née), *part. passé* de pardonner. || 1° Dont on remet la punition, à quoi on fait grâce. Daignez demander grâce, et tout est pardonné, VOLT. *Orphel.* V, 1. || 2° À qui on a fait grâce, en parlant des personnes, bien que l'on ne dise pas pardonner quelqu'un. Aussitôt qu'elle est pardonnée, J. J. ROUSS. *Ém.* V. Donnez-moi.... le plaisir de savoir que vos remèdes opèrent, et celui d'apprendre que je suis pardonné, ID. *Lett. à du Peyrou*, 15 nov. 1766. Corinne, s'écria-t-il en se jetant à ses genoux, je suis pardonné, je le sens à ce calme innocent et doux qui règne dans mon âme, STAËL, *Corinne*, VIII, 4. Que sommes-nous, si un tel homme croyait avoir besoin d'être pardonné? ID. *Fin du morceau sur son père.* || S'il arrive à quelqu'un de demander, par civilité, pardon d'une liberté qu'il a prise, d'une inconvenance qui lui est échappée, on lui répond : Vous êtes tout pardonné. || Proverbe. Péché caché est à demi pardonné, c'est-à-dire quand le scandale n'est pas joint au péché, le mal est beaucoup moindre. Le péché que l'on cache est demi-pardonné, RÉGNIER, *Sat.* XIII.

PARDONNER (par-do-né). || 1° *V. a.* Remettre la punition ou la vengeance de quelque chose. Pardonner une offense. Tes péchés te sont pardonnés. Je lui pardonne ses torts. Dieu pardonne plus aisément les crimes que les vices, MAINTENON, *Lett. à Mme de Dangeau*, 16 mai 1706. Quelque délicat qu'on soit en amour, on pardonne plus de fautes que dans l'amitié, LA BRUY. IV. On pardonne les maux, mais non pas les injures, MASS. *Parad. prière*, IV. || Neutralement, même signification. Je lui pardonne de m'avoir offensé. On pardonne aisément aux personnes qu'on aime, HAUTEROCHE, *le Coch.* 23. Ô ciel! pardonne-lui comme je lui pardonne, MOL. *Tart.* III, 7. Pardonnez-vous sans peine à tous vos ennemis? BOIL. *Ép.* XII. Il est pénible à un homme fier de pardonner à celui qui le surprend en faute, et qui se plaint de lui avec raison, LA BRUY. IV. Les rois pardonnent rarement à ceux qu'ils craignent, DUCLOS, *Œuv.* t. III, p. 38. On ne pardonne point à qui nous fait rougir, LA HARPE, *Mélanie*, III, 1. || Il s'applique quelquefois à un nom de chose personnifiée. Et qui pardonne au crime en devient le complice, VOLT. *Brutus*, V, 1. || Absolument. On dit que pardonner est une œuvre divine, RÉGNIER, *Sat.* XII. Pardonner à demi, c'est ne pardonner pas, MAIRET, *Mort de Chrispe*, III, 2. Qui pardonne aisément invite à l'offenser, CORN. *Cinna*, IV, 3. On pardonne tant que l'on aime, LAROCHEF. *Max.* 330. Dire qu'on ne saurait haïr N'est-ce pas dire qu'on pardonne? MOL. *Amph.* II, 6. Les rois comme les dieux sont faits pour pardonner, BOURSAULT, *Ésope à la cour*, V, 7. Peut-être l'on préfère avec quelque plaisir L'orgueil de pardonner à l'orgueil de punir, LA HARPE, *Warwick*, IV, 4. || Familièrement. Dieu me pardonne, espèce d'excuse ou d'adoucissement à ce qu'on dit. Dieu me pardonne! madame, je crois que vous n'avez point de chemise! VOLT. *Dial.* 23. || Faire grâce. Le roi lui pardonna. Cet écolier avait mérité une punition, le maître lui a pardonné. || 2° Excuser, tolérer. Lynx envers nos pareils, et taupes envers nous, Nous nous pardonnons tout et rien aux autres hommes, LA FONT. *Fabl.* I, 7. Les plus expérimentés dans les affaires font des fautes capitales; mais que nous nous pardonnons aisément nos fautes, quand la fortune nous les pardonne! BOSS. *Reine d'Anglet.* M. de Montausier n'a-t-il pas eu, dans la licence de la guerre, une scrupuleuse retenue dans un temps où l'on pardonnait un peu d'avarice, pour entretenir le courage et la bonne humeur des gens de guerre! FLÉCH. *Duc de Mont.* En faveur de Titus vous pardonnez le reste, RAC. *Bérén.* I, 4. Pardonnez à l'éclat d'une illustre fortune Ce reste de fierté qui craint d'être importune, ID. *Andr.* III, 6. L'on ne peut aller loin dans l'amitié, si l'on n'est pas disposé à se pardonner les uns aux autres les petits défauts, LA BRUY. V. Si quelquefois une femme survient qui n'est pas de leurs plaisirs [des gens d'une coterie]..., ils ne lui pardonneront ni son ton de voix, ni son silence, ni sa taille, ni son visage, ni son habillement, ni son entrée, ni la manière dont elle est sortie, ID. VII. Elle nous a amenées, et elle ne nous le pardonnerait pas si nous restions, MARIVAUX, *Marianne*, 7e part. Ô mes rois, pardonnez mes larmes paternelles, VOLT. *Orphel.* II, 2. || Neutralement, même signification. Nous pardonnons souvent à ceux qui nous ennuient; mais nous ne pardonnons pas à ceux que nous ennuyons, LA ROCHEFOUC. dans GIRAULT-DUVIVIER. Pardonne, cher Hector, à ma crédulité, RAC. *Andr.* III, 6. Je lui pardonne De préférer les beautés De Palès et de Pomone Au tumulte des cités, J. B. ROUSS. dans GIRAULT-DUVIVIER. Ah! seigneur, pardonnez à son impatience, VOLT. *Fanat.* II, 3. || Terme de civilité. Pardonnez-moi la liberté que je prends d'être d'une autre opinion que vous. || On dit de même : pardonnez-moi ce langage, ces expressions. Représentons-nous ce jeune prince que les Grâces semblaient elles-mêmes avoir formé de leurs mains; pardonnez-moi ces expressions; il me semble que je vois encore tomber cette fleur, BOSS. *Mar.-Thér.* || Il s'emploie aussi absolument dans des formules analogues de civilité. Pardonnez-moi, ou, simplement, pardonnez si je vous contredis. Vous me pardonnerez si je rectifie ce que vous venez de dire. || Dans cette acception, on dit quelquefois simplement et sans rien ajouter : Pardonnez-moi, vous me pardonnerez, pour exprimer civilement qu'on n'est pas d'accord de ce qu'un autre dit. || 3° Ne point pardonner, juger sévèrement, condamner. Il ne pardonne point les endroits négligés, BOIL. *Art p.* I. || *V. n.* Même signification. Il ne pardonne pas aux vers de la Pucelle, BOIL. *Sat.* IX. || 4° Voir sans dépit, sans jalousie. On lui pardonne ses succès à cause de sa modestie. Il [Antoine Arnauld] plaida cette cause avec une véhémence et un éclat que les jésuites ne lui ont jamais pardonnés, RAC. *Hist. Port-Royal.* Les grands surtout ne pouvaient pardonner à César la vie qu'il leur avait donnée dans les plaines de Pharsale, VERTOT, *Révol. rom.* XIII, 370. || *V. n.* Même signification. Des droits de ses enfants une mère jalouse Pardonne rarement au fils d'une autre épouse, RAC. *Phèdre*, II, 5. || 5° *V. n.* Épargner, excepter (en cet emploi, il ne se dit qu'avec *ne* et *à*). La mort ne pardonne à personne. On ne pardonne ni à âge, ni à sexe, à lieu sacré ni à profane, PERROT, *Tacite*, 42. || Absolument. Cette maladie ne pardonne point, on y succombe tôt ou tard. || 6° Se pardonner, *v. réfl.* Être pardonné. Perfide, cet affront se peut-il pardonner? RAC. *Iphig.* II, 5.

— REM. Quand ce verbe a pour régime un nom de personne, c'est toujours le régime indirect qu'il faut employer : pardonner à quelqu'un, et non pardonner quelqu'un. Cependant le passif s'emploie quelquefois; voyez ce qui est noté au participe.

— HIST. XIe s. Ferut [je] vous ai; car le me pardunez, *Ch. de Rol.* CXLVII. Jel vous parduin [ic]i et devant Deu, *ib.* 147. || XIIe s. Et ses pechez per[do]nas au larron, *Ronc.* p. 48. Mais or en aiez [pardonez] merci, Et si vous soit pardonné, [illegible] || XIIIe s. Li rois demande les ostages, À nul d'eus n'en a pardonés [n'a permis qu'ils ne les donnassent pas], *Ren.* 14521. Ge lo [conseille] que vous li requierez, Qu'il vous pardoint sa malvoillance, Par amors et par recordance, *la Rose*, 3151. Biaus seigneurs, qui que me pardoigne L'ort pechié dont si fort me poise, Ne comment que du pardon voise [aille], ne m'en pardoint pas la paine, *ib.* 8679. || XIVe s. Pierre des Essars fut condamné à cent mille florins; mais, à la priere du comte de Flandres, le roy luy pardonna 60 mille florins, *Chron. de St-Denis*, t. II, fo 216. || XVIe s. Dieu me le pardoint, je ne le dy de bon cueur, RAB. *Garg.* I, 6. Pardonnant tout le passé, avecques oubliance sempiternelle de toutes les offenses precedentes, ID. *Pant.* III, 1. Le sort, l'usure, et les interestz je pardonne, je me contente des despens, ID. *ib.* III, 15. Granius Silvanus et Statius Proximus, aprez estre pardonnez par Neron, se tuerent, MONT. II, 36. Le malheur ou la faute d'experience d'Y[illegible] le fit camper une fois seulle en lieu où il n'y avoit point d'eau, ce qui ne lui fut pas pardonné par les [illegible]chas et Pierre avec eux qui sçavoit la contree, D'AUB. *Hist.* II, 200. Les vitriers disent que la lune a ce fait, mais ils me pardonneront : car c'est l'humidité des pluies.... PALISSY, 50. Elle ne pardonnoit jamais depuis qu'elle avoit pris une chose à cueur, AMYOT, *Artax.* 24. Pardonne à tous, mais à toy point, COTGRAVE.

— ÉTYM. Prov. et esp. *perdonar*; port. *perdoar*; ital. *perdonare*; du latin *per*, et *donare* : proprement donner complétement, remettre.

† **PARDONNEUR** (par-do-neur), *s. m.* Celui qui pardonne. La croyance d'un Dieu rémunérateur des bonnes actions, punisseur des méchantes, pardonneur des fautes légeres, est la croyance la plus utile au genre humain, VOLT. *Jenni*, XI.

— HIST. XIIIe s. Tu sires, qui es pardonneres de tous pechiez, *Recueil des hist. de Fr.* t. V, p. [illegible]. || XVe s. Venez cy tous, bons pardonneurs, Qui sçavez faire les honneurs, Aux villages, de [illegible] ter, VILLON, *Repues franches.* || XVIe s. Il ne [illegible] estre au meschant pardonneur, J. BOUCHET, *Triumphe de François Ier*, fo 52.

— ÉTYM. *Pardonner*; prov. *perdonaire*; esp. *perdonador*; ital. *perdonatore.* L'ancien français *pardonere* et le provençal *perdonaire* sont le nominatif; le régime serait *perdoneor.*

† **PARE** (pa-r'), *s. m.* Nom moderne du genre mésange (insectivores), dans lequel on distingue le pare majeur, dit vulgairement charbonnière et grande charbonnière, LEGOARANT.

— ÉTYM. Lat. *parus.*

PARÉ, ÉE (pa-ré, ée), *part. passé* de parer. || 1° Qui est couvert de beaux vêtements et d'objets de prix. À quiconque veut s'y frotter, [illegible] paré pour le tenter, Sera le prix de la victoire, SCARR. *Virg.* V. ....Il se peigne, il s'apprête; L'ivoire trop hâté deux fois rompt sur sa tête.... Il sort demi-paré.... BOIL. *Lutr.* V. C'était pendant l'horreur d'une profonde nuit; Ma mère Jézabel devant moi s'est montrée Comme au jour de sa mort pompeusement parée, RAC. *Athal.* II, 5. Ménippe est l'oiseau paré de divers plumages qui ne sont pas à lui, LA BRUY. II. La négligence et l'affectation l'accompagnent [la coquette] dans la douleur et dans la fièvre : elle meurt parée et en rubans de couleur, ID. III. La mort aux froides mains la prit toute parée, Pour l'endormir dans le cercueil, V. HUGO, *Orient.* 33. || Familièrement. Elle est parée comme une châsse, comme une épousée, comme un autel, c'est-à-dire elle est extrêmement parée. || Fig. Tu n'es qu'un esclave paré d'un nom sublime [du nom d'ambassadeur], VOLT. *Brutus*, V, 2. || 2° Il se dit des choses, en un sens

analogue. Ira-t-elle, des dieux implorant la justice, Embrasser leurs autels parés pour son supplice? RAC. *Iphig.* III, 6. Le trône était tout prêt, le temple était paré, VOLT. *Zaïre*, V, 3. Lorsque du renouveau l'haleine caressante Rafraîchit l'univers de jeunesse paré, M. J. CHÉN. *la Promenade.* || Un bal paré, un bal où l'on vient en toilette de bal. On trouvait dans chaque ville un bal masqué ou paré, VOLT. *Louis XIV*, 25. || 3° Terme de procédure. Ce titre est paré, il porte une exécution parée, il est en forme exécutoire. || 4° Se dit des objets à vendre que l'on dispose d'une façon agréable. || Panier paré, panier où l'on a mis les plus beaux fruits dans le dessus. || Terme de boucherie. Pièce parée, la pièce de bœuf qui se lève à la tête de la surlonge. || Côtelette parée, côtelette dont on a retranché les parties les moins délicates. || 5° Terme de marine. Ancres parées, ancres prêtes à lancer à la mer. Vaisseau paré, vaisseau prêt à combattre. || Paré à tout, lesté partout. || 6° Terme de vénerie. Pied paré, pied usé par le séjour de l'animal dans un terrain dur et pierreux. || 7° Cidre paré, cidre qui a fermenté. || 8° Qu'on a détourné, en parlant d'un coup, d'une botte, etc. Cent coups étaient portés et parés à l'instant, VOLT. *Henr.* X.

† **PARE-À-FAUX** (pa-ra-fô), *s. m.* Appareil destiné à empêcher que, dans le monnayage, les coins vides ne soient endommagés.

— ÉTYM. *Parer*, *à*, *faux*.

PARÉAGE (pa-ré-a-j') ou **PARIAGE** (pa-ri-a-j'), *s. m.* Terme de jurisprudence féodale. Égalité de droit et de possession que deux seigneurs avaient par indivis dans une même terre.

— HIST. XVIe s. Les pasturages de laditte prevosté sont divisez par jurisdiction tellement qu'il n'est loisible aux habitans d'une jurisdiction de faire paistre et herbager leur bestail en autre jurisdiction, si de ce faire ils n'ont droict de pariage, *Coust. gén.* t. II, p. 687.

— ÉTYM. Dérivé du lat. *par*, égal, pareil.

PARÉATIS (pa-ré-a-tis'), *s. m.* Nom de certaines lettres de chancellerie, par lesquelles le roi ordonnait l'exécution d'un jugement, dans un lieu qui n'était pas du ressort de la juridiction où ce jugement avait été rendu. Sa veuve, ses enfants [d'un décédé dans le territoire de Saint-Claude, Jura] ont été tout étonnés de voir des huissiers venir s'emparer de leurs meubles avec des paréatis, les vendre au nom de Saint-Claude, et chasser une famille entière de la maison de son père, VOLT. *Dict. phil. Biens d'Église.* || Requête qu'un huissier présentait à un juge pour obtenir son ordonnance donnant pouvoir d'exécuter, dans l'étendue de sa juridiction, le jugement ou sentence d'un autre juge.

— ÉTYM. Lat. *pareatis*, obéissez.

† **PAREAU** (pa-rô), *s. m.* Chaudière pour faire fondre la vieille cire. On trouve aussi perreau.

— ÉTYM. *Parer*, préparer.

† **PAREAUX** (pa-rô), *s. m. pl.* Nom que les pêcheurs donnent à des cailloux pesants, qu'ils attachent le long des filets, pour en arrêter le bas au fond de l'eau.

— ÉTYM. *Parer*, arranger, disposer.

† **PARÉCHÈME** (pa-ré-kê-m'), *s. m.* Terme de grammaire. Défaut de langage par lequel on place à côté l'une de l'autre des syllabes de même son. Ex. : *o dorica castra*, et *fortunatam natam*; *il faut que entre nous nous nous nourrissions.*

— ÉTYM. Παρήχημα, de παρά, à côté, et ἠχεῖν, retentir.

† **PAREFEUILLE** (pa-re-feu-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Traverse qui maintient au dehors les planches dont se compose un moulin à pisé.

— ÉTYM. *Parer*, *feuille*.

PARÉGORIQUE (pa-ré-go-ri-k'), *adj.* Terme de médecine. Qui calme, adoucit. Les remèdes parégoriques. || Substantivement. Un parégorique. Les parégoriques.

— HIST. XVIe s. En tel cas il faut user de medicamens attractifs et paregoriques, PARÉ, XXV, 9.

— ÉTYM. Παρηγορικός, de παρηγορεῖν, adoucir, consoler, de παρά, à côté, auprès, et ἀγορεῖν, parler.

PAREIL, EILLE (pa-rèll, rè-ll', *ll* mouillées, et non pa-rè-ye), *adj.* || 1° Qui est de même forme, de même caractère, de même apparence, de même quantité. Nos crimes sont pareils, ainsi que nos misères, CORN. *Hor.* IV, 7. D'une fureur pareille ils courent à l'autel, ID. *Poly.* III, 2. Nos termes sont pareils par leur courte durée; Qui de nous des clartés de la voûte azurée Doit jouir le dernier? LA FONT. *Fabl.* XI, 8. Nous pensons si fort les mêmes choses, nos peines, nos intérêts sont si pareils, que ce serait une violence de ne se pas voir, SÉV. 466. Peut-être punit-on en matière pareille Et celui qui consent et celui qui conseille, TH. CORN. *Gal. doublé*, III, 1. Déesse, venge-toi : nos causes sont pareilles, RAC. *Phèdre*, III, 2. Chrysippe, homme nouveau.... arrive.... jusqu'à donner en revenu à l'une de ses filles pour sa dot ce qu'il désirait lui-même d'avoir en fonds pour toute fortune pendant sa vie : une pareille somme est comptée dans ses coffres pour chacun de ses autres enfants, LA BRUY. VI. Le mouvement que je fais est déterminé par un principe qui sent ; mon semblable se meut ; il y a donc en lui un pareil principe, CONDIL. *Art de rais.* IV, 3. || Toutes choses pareilles, tout étant égal d'ailleurs. || Il se dit aussi des personnes. Mais après que, pareils de force et de courage, Ils ont gardé longtemps un égal avantage, ROTR. *Antig.* III, 2. || Sans pareil, excellent. Il est d'un sang-froid sans pareil, d'une probité sans pareille. La valeur de son père, en son temps sans pareille.... CORN. *Cid*, I, 4. || C'est un homme sans pareil, c'est un homme d'un très-grand mérite, et aussi, en mauvaise part, un homme extraordinaire en ce qu'il fait ou dit. || À nul autre pareil, même signification. Avec une innocence à nulle autre pareille, MOL. *Éc. des f.* I, 1. || 2° Tel, de cette espèce, de cette nature. Un pareil ouvrage annonce du génie. Pour de pareils amis il faut se faire effort, CORN. *Nic.* II, 3. Tu te trouverais mal d'un pareil stratagème ; Je vois de loin, j'atteins de même, LA FONT. *Fabl.* IV, 19. On voit bien qu'une pareille liberté n'était qu'un nom, MONTESQ. *Rom.* 5. || 3° Substantivement. Il se dit de personnes ou de choses semblables, équivalentes. C'est un homme qui n'a pas son pareil. Il a un beau cheval de carrosse, mais il ne peut trouver le pareil. Sa résolution a si peu de pareilles, CORN. *Poly.* IV, 5. Moins j'aurai de pareils, et plus j'aurai raison, DESTOUCHES, *Homme singul.* I, 4. En approchant pour la première fois d'une dame aimable, polie, éblouissante, d'une femme d'un état supérieur au mien, dont je n'avais jamais abordé la pareille, J. J. ROUSS. *Confess.* II. || Précédé de l'adjectif possessif, il désigne les gens de l'état, du caractère, etc. de la personne dont il s'agit. Mes pareils à deux fois ne se font pas connaître, Et pour leur coup d'essai veulent des coups de maître, CORN. *Cid*, II, 2. Quittez les bois, vous ferez bien : Vos pareils y sont misérables, LA FONT. *Fabl.* I, 6. Voilà de vos pareils les discours ordinaires, MOL. *Tart.* I, 6. Je croirais qu'il n'a point son pareil, sans la notoriété qui dit les d'Hacqueville, SÉV. 216. Il n'a point son pareil d'ici jusqu'à Rouen, TH. CORN. *D. Bertr. de Cigarr.* I, 2. Mais moi qui vois plus loin, qui, par un long usage..., Ai vu de mes pareils les revers éclatants, RAC. *Bajaz.* IV, 7. Dédaigneux et fiers, ils n'abordent plus leurs pareils, LA BRUY. VIII. C'est à Votre Majesté qu'il appartient de donner à ses pareils de si utiles leçons, D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 15 déc. 1774. || 4° *S. f.* La pareille (sous-entendu un nom vague tel que chose, part), le même traitement qu'on a fait ou qu'on a reçu. Il lui fallut à jeun retourner au logis.... Serrant la queue et portant bas l'oreille : Trompeurs, c'est pour vous que j'écris, Attendez-vous à la pareille, LA FONT. *Fabl.* I, 18. Je suis homme aussi de conseil, et je pourrai vous rendre la pareille, MOL. *Sicil.* 13. || 5° À la pareille, *loc. adv.* De la même manière. Qu'un chacun doucement s'excuse à la pareille, RÉGNIER, *Sat.* XV. Il prend donc les menus [poissons], puis leur parle à l'oreille; Et puis il feint à la pareille D'écouter leur réponse, LA FONT. *Fabl.* VIII, 8. J'espère qu'en recevant ceci vous vous moquerez de moi, comme je prends quelquefois la liberté de me moquer de vous ; il faut nous excuser à la pareille, SÉV. 10 juill. 1680. Nous devons nous aimer à la pareille, pour nous être toujours si bien entendus, ID. *à Bussy*, 16 mai 1672. || En rendant même traitement qu'on a reçu. Une coutume des Grecs, qui, lorsqu'il était arrivé quelque accident à quelqu'un, comme quand sa maison avait été brûlée.... lui prêtaient de l'argent à la pareille, c'est-à-dire à condition ou dans le dessein qu'il leur en ferait autant dans un accident semblable, BOSS. *Usure*, 4. Souvent ceux qui les environnent [les princes] s'épargnent les uns les autres, pour ainsi dire à la pareille, ID. *Polit.* VIII, IV, 4. || Elliptiquement. Si vous me faites ce plaisir-là, à la pareille. Si vous n'en usez pas bien, à la pareille. || 6° *S. m.* Dans le langage familier, du pareil, de l'étoffe pareille. Vous aurez de la peine à trouver du pareil.

— REM. Corneille a dit pareil que, comme on dit le même que : Lis un livre dévot, simple et sans éloquence, Avec plaisir pareil Que ceux où se produit l'orgueil de la science En son haut appareil, *Imit.* I, 5.

— HIST. XIIIe s. Semblable chose n'est mie pareille, car pareille chose senefie la grandor et la mesure, mais semblable ne senefie autre chose que la qualité, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 556. [Les hommes en l'âge d'or] Trestuit pareil estre soloient [avaient coutume], Ne riens propre avoir ne voloient, *la Rose*, 8484. Si cum fu mi sire Gauvains, Qui ne fu pas pareus as vains, *ib.* 18900. Mi iex [mes yeux] ne se poent garder De li [elle] folement esgarder; Et n'est-ele pas ma pareille [égale], *Bl. et Jeh.* 616. || XIVe s. Et quel home est-ce ci? par la vierge Marie! En tout le monde n'a point son pareil en vie, *Guescl.* 17463. Il n'ara son parail en tout le firmament, *ib.* 146. Icellui Pierre leur dist qu'il leur donroit à chascun un pareil de chauces de blanchet, DU CANGE, *parelius*. || XVe s. Adonc se hasta ledit messire Louis, qui ne se vit mie pareil contre les ennemis, et se partit de là.... FROISS. I, I, 182. Et sera armé du corps chascun ainsi qu'il lui plaira, et aura deux chapeaux de fer paraux, MONSTREL. I, 2. Le plaisir du roy avoit esté que feusse vestu pareil de luy ce jour, COMM. IV, 10. || XVIe s. Ce seroit discourtoisie à l'endroict d'un pareil, et plus à l'endroict d'un grand, MONT. I, 51. Ailleurs, pour une pareille faulte, il en condemne d'aultres seulement à.... ID. I, 65. Porter pareille vesture en hyver qu'en esté, ID. I, 260. La victoire qu'ils me donnerent en pareil jour que cettuy cy, ID. II, 46. Ils disent qu'en tout mon premier aage, je n'ay tasté des verges qu'à deux coups, et bien mollement; j'ay deu la pareille aux enfants que j'ay eu, ID. II, 73. Les Atheniens voulans rendre la pareille aux Thebains.... AMYOT, *Pélop.* 12. Chasque oueille [brebis] cherche sa pareille, COTGRAVE.

— ÉTYM. Bourg. *pairoil*; Berry, *paré*; wallon, *parcie*; prov. *parelh*; espagn. *parejo*; ital *parecchio*, d'un diminutif latin fictif *pariculus*, de *par*, pair (voy. PAIR), comme le prouvent les formes romanes.

PAREILLEMENT (pa-rè-lle-man, *ll* mouillées, et non pa-rè-ye-man), *adv.* || 1° De la même manière. Vous m'avez traité avec bonté, je vous traiterai pareillement. || 2° Aussi. Vous le désirez, et moi pareillement. || À une personne qui vous dit : portez-vous bien, soyez heureux, on répond quelquefois : et vous pareillement.

— HIST. XIIIe s. En celui jour pareillement desconfi mesire Loeys le roi Jehan d'Engleterre à la Roche-as-moines, en Poitou, *Chr. de Rains*, 153. || XVe s. Il est aussi pareillement Troublé, plain de vent et de pluie, CH. D'ORL. *Bal.* 52.

— ÉTYM. *Pareille*, et le suffixe *ment*.

PARÉLIE, *s. m.* Voy. PARHÉLIE.

1. **PARELLE** (pa-rè-l'), *s. f.* Patience, *rumex patientia*, Linné. || Parelle des marais, *rumex hydrolopathon*, Hudson. || On trouve aussi pareille.

— HIST. XVIe s. Malaxerés et trempérés dans vin blanc des racines de plantain et de parelle, O. DE SERRES, 943.

— ÉTYM. Wallon, *pordèle*, *porèle*, patience; espagn. *paradella*; du latin *paratella*, dans MACER (voy. DU CANGE).

† 2. **PARELLE** (pa-rè-l'), *s. f.* Le lichen qui fournit l'orseille, *lecanora parella*, Achar. Parelles en teinture du pays, *Déclar. du roi*, nov. 1640, *tarif.* || On trouve aussi perrelle.

† **PAREMBOLE** (pa-ran-bo-l'), *s. f.* Espèce de parenthèse dans laquelle le sens de la phrase incidente a un rapport direct au sujet de la phrase principale.

— ÉTYM. Παρεμβολή, intercalation, de παρά, à côté, et ἐμβολή, action de mettre, de ἐν, en, et βάλλειν, jeter.

PAREMENT (pa-re-man), *s. m.* || 1° Action de parer ; résultat de cette action. Autant de fois que nous voyons des portes de nos voisins tendues de noir, autant de fois sommes-nous avertis que les nôtres auront le même parement au premier jour, MALH. *Lett.* I, 7. Il portait à son cou l'épée de parement du roi, LOMÉNIE DE BRIENNE, *Mém. inéd.* t. I, p. 92, dans FOUGERS. || 2° Ornement d'étoffe de soie, enrichi de broderie et de frange, qu'on met pour parer le devant d'un autel. Quand j'ai du monde, je travaille à ce beau parement d'autel que vous m'avez vu traîner à Paris, SÉV. 62. On voyait dans cette messe [des luthériens] et les parements et les habits sacerdotaux, et on avait un grand soin de les retenir, comme il paraissait par l'usage et par toutes les conférences qu'on fit alors, BOSS. *Variat.* III, 51. || 3° Riche étoffe que les hommes portaient sur leurs manches, et les femmes sur le devant de leurs robes, et que les militaires portent encore sur les manches de leurs uniformes. Son nœud d'épaule et

son parement d'or ne le font pas plus respecter, J. J. ROUSS. Ém. IV. || 4° Espèce de retroussis au bout des manches d'un habit. Les parements de cet habit sont usés. || 5° En termes de bûcherons, les parements d'un fagot, les gros bâtons qui servent comme à le parer. || 6° Terme de maçonnerie. Le parement d'une pierre, le côté qui doit paraître en dehors du mur. || Les parements, les grosses pierres de taille dont un ouvrage est revêtu. || Parement brut, pierre qui, bien que ni polie ni taillée, est à la surface de la construction. || Parement de moellon, de meulière, la mise en ligne de ces matériaux sur leurs faces. || Parement de tête, la taille et la mise en ligne et d'aplomb des moellons formant la tête d'un mur isolé. || Parement d'appui, les pierres qui forment l'appui d'une croisée. || Parement de couverture, les plâtres qu'on met contre les gouttières pour soutenir le battellement des faîtes d'une couverture ; tout glacis ou enduit sur la volige ou le lattis, pour donner à la couverture la pente voulue pour l'écoulement des eaux. || 7° Terme de menuiserie. La surface apparente d'un ouvrage. || Porte à un parement, porte qui n'est blanchie ou qui n'a de moulures que d'un côté, que sur une face ; on dit par opposition, porte à deux parements. || 8° Parement de pavé, l'arrangement uniforme des pavés. || Gros quartiers de pierre qui bordent un chemin pavé. || Parement d'un pavé, la face sur laquelle on pose le pied. || 9° Terme de boucherie. Graisse qui est autour de la panse d'un mouton, d'un agneau, et qu'on étend proprement sur les quartiers de derrière. || Terme de vènerie. Morceau de chair rouge attaché à la peau du cerf. || 10° Terme de fauconnerie. Parement d'un oiseau, la diversité des couleurs qui parent ses ailes. Les parements frisés [du grand promerops], qui sont en même temps la parure et le caractère de cette espèce, consistent en deux gros bouquets de plumes frisées, veloutées, peintes des plus belles couleurs, BUFF. *Ois.* t. XII, p. 161. || 11° Colle de farine, dont les tisserands enduisent les chaînes de leurs pièces. || 12° Morceau de bois dont on garnit le four à charbon.

— HIST. X° s. Ne por or, ned argent, ne paramenz, *Eulalie.* || XIII° s. Et i ot les plus biaus paremens as riches hommes que on veist onkes, *Chr. de Rains,* 164. Quant cil virent qu'il ne porroient monter as murs, il minerent le premier parement, DU CANGE, *paramentum.* Si n'estuet jà que ge m'atour De vous aprendre de l'atour Des robes, ne des garnemens Dont vous ferés vos paremens, Por sembler as gens miex valoir, *la Rose,* 13286. || XIV° s. Tielx [tels] biens sont paremens et aornemens de felicité, ORESME, *Eth.* 20. Quant tu voudras lever le parement, si garde tant d'un costé comme d'autre, que le cuir tienne aux costez du cerf tout droit depuis le meilleux de l'espaule jusques aux flans, au dessoubz des longes bas ; puis si couppe de ton coustel et encise tout au long du costé à l'orée du reply du cuir, si qu'il demeure dessus le cuir une carnosité tenue, et soit ainsi fait de tous les deux costez, et ce est appelé parement, *Modus,* f° XXI, verso. || XV° s. Donc se departirent-ils de la chambre de parement [parade] et du conseil.... FROISS. II, III, 30. Le sire de Beaumont aperçut un chevalier de Normandie qu'il connut par ses paremens [habillements], ID. I, I, 117. Et le [un glaive arraché par un abbé à un chevalier dans un combat] gardoient encore les moines en parement [comme ornement glorieux], ID. I, I, 84. Beaux ymages et propres pourtraitures, Selon la guise Que il convient à parement d'eglise, CHRIST. DE PISAN, *le Dit de Poissy.* La nappe pour le parement de l'autel, *Bibl. des ch.* 4° série, t. I, p. 367. || XVI° s. Le marchand qui faict montre et parement du plus riche [illegible] de sa marchandise, MONT. IV, 317. C'est un affiquet à pendre en un cabinet, pour parement, ID. I, 163.

— ÉTYM. *Parer* ; wallon, *paremain* ; provenç. *parament* ; catal. *parament* ; ital. *paramento.*

† PAREMENTER (pa-re-man-té), *v. a.* Terme de construction. Faire un parement, unir une surface. || Mur parementé, mur dont les moellons sont posés d'aplomb sur ligne, par opposition à mur brut.

† PARÉMIAQUE (pa-ré-mi-a-k'), *adj.* Vers parémiaque, sorte de vers grec et latin qui peut être regardé comme les trois derniers pieds de l'hexamètre précédés d'une syllabe longue ou de deux brèves.

— ÉTYM. Παροιμιακός, de παροιμία, proverbe.

† PARÉMIOGRAPHE (pa-ré-mi-o-gra-f'), *s. m.* Auteur qui fait un recueil de proverbes.

— ÉTYM. Παροιμιογράφος, de παροιμία, proverbe, et γράφειν, écrire.

† PARÉMIOLOGIE (pa-ré-mi-o-lo-jie), *s. f.* Traité des proverbes ; théorie des proverbes ; recueil de proverbes.

— ÉTYM. Παροιμία, proverbe, et λόγος, traité. Παροιμία vient de πάροιμος, qui est sur le bord du chemin : παρά, à côté, et οἶμος, chemin ; la παροιμία, le proverbe, est donc ce qui est sur le bord du chemin, ce qui est commun, vulgaire.

† PAREMPTOSE (pa-ran-ptô-z'), *s. f.* || 1° Terme de grammaire. Sorte d'épenthèse, par laquelle on insère dans un mot une consonne qui ne forme pas syllabe, par exemple *relligio* pour *religio.* || 2° Terme de médecine. Synonyme d'erreur de lieu.

— ÉTYM. Παρέμπτωσις, de παρά, à côté, ἐν, en, et πτῶσις, action de tomber.

† PARENCÉPHALE (pa-ran-sé-fa-l'), *s. m.* Terme d'anatomie. Un des noms du cervelet.

— ÉTYM. Παρεγκέφαλος, de παρά, à côté, et ἐγκέφαλος, encéphale.

† PARENCÉPHALOCÈLE (pa-ran-sé-fa-lo-sè-l'), *s. f.* Terme de médecine. Tumeur saillante à travers une ouverture de l'os occipital.

— ÉTYM. *Parencéphale,* et κήλη, tumeur.

† PARENCHYMATEUX, EUSE (pa-ran-chi-ma-teû, teû-z'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui appartient au parenchyme, qui est formé d'un parenchyme. Organes parenchymateux. Les feuilles doivent leur lustre et leurs nuances à une membrane fine, lisse, transparente, lustrée et blanchâtre, qui revêt une substance parenchymateuse d'un vert toujours mat et d'une teinte plus ou moins forte, BONNET, *Contempl. nat.* V, 11.

PARENCHYME (pa-ran-chi-m'), *s. m.* || 1° Terme d'anatomie. Tissu propre aux viscères, et, particulièrement, aux organes glanduleux. L'estomac du chien ne digère proprement que le parenchyme ou la partie animale de l'os, BONNET, *Contempl. nat. Œuv.* t. VIII, p. 19, dans POUGENS. || 2° Terme de botanique. Le tissu utriculaire. Le parenchyme forme à peu près seul les champignons et les végétaux inférieurs. Il disséquait les plantes avec la même adresse que les animaux, et, dégageant entièrement leurs vaisseaux de la pulpe ou parenchyme, il montrait à découvert ce qui faisait leur vie, FONTEN. *Ruysch.*

— ÉTYM. Παρέγχυμα, de παρά, à côté, ἐν, en, et χύμα, effusion.

PARÉNÈSE (pa-ré-nè-z'), *s. f.* Terme didactique peu usité. Discours moral, exhortation.

— ÉTYM. Παραίνεσις, de παρά, vers, et αἶνος, parole, radical de αἴνιγμα, énigme.

PARÉNÉTIQUE (pa-ré-né-ti-k'), *adj.* Qui a rapport à la parénèse, à l'exhortation morale. Dans la 94° [lettre de Sénèque], l'union de la philosophie parénétique ou de préceptes avec la philosophie dogmatique ; cette lettre est pleine de sens, DIDER. *Claude et Nér.* II, 34. || Théologie parénétique, la prédication.

— ÉTYM. Παραινετικός, de παραίνεσις, parénèse.

PARENT (pa-ran), *s. m.* || 1° *Au pl.* Le père et la mère, collectivement (c'est la signification étymologique et propre). Un enfant doit obéir à ses parents. Hélène à ses parents dans Sparte dérobée, RAC. *Phèdre,* I, 1. Je suis, dit-on, un orphelin.... Et qui de mes parents n'eus jamais connaissance, ID. *Ath.* II, 7. On n'a point de parents alors qu'on les ignore, VOLT. *Fanat.* IV, 1. || Parents spirituels, le parrain et la marraine. || 2° Par extension, ceux de qui on descend. Né de parents illustres. On hérite en naissant du sort de ses parents, M. J. CHÉN. *Gracques,* II, 3. || Nos premiers parents, Adam et Ève. || 3° *S. m.* et *f.* Parent, parente, celui, celle qui est de la même famille. Et noyons dans l'oubli ces petits différents Qui de si bons guerriers font de mauvais parents, CORN. *Hor.* I, 4. Romains contre Romains, parents contre parents Combattaient seulement pour le choix des tyrans, ID. *Cinna,* I, 3. Quoi, tu lis les romans ? — Je puis bien lire Astrée, Je suis de son village, et j'ai de bons garants Qu'elle et son Céladon étaient de mes parents, ID. *Suite du Ment.* IV, 1. Il n'est meilleur ami ni parent que soi-même, LA FONT. *Fabl.* IV, 22. Lions contre lions, parents contre parents, BOIL. *Sat.* VIII. Sans parents, sans amis, désolée et craintive, Reine longtemps de nom, mais en effet captive, RAC. *Mithr.* I, 2. Rien n'engage tant un esprit raisonnable à supporter tranquillement des parents et des amis les torts qu'ils ont à son égard, que la réflexion qu'il fait sur les vices de l'humanité, LA BRUY. XI. Que d'amis, que de parents naissent en une nuit au nouveau ministre ! ID. VIII. Il y a des âmes sales.... éprises du gain et de l'intérêt.... de telles gens ne sont ni parents, ni amis, ni citoyens, ni chrétiens, ni peut-être des hommes : ils ont de l'argent, ID. VI. Parente de Louis, fille de Lusignan, Vous chrétienne et ma sœur, esclave d'un sultan ! VOLT. *Zaïre,* III, 4. On n'est pas toujours obligé d'avoir ses parents pour amis ; mais il est décent de vivre avec eux comme s'ils l'étaient, DUCLOS, *Œuv.* t. VIII, p. 111. Le sort fait les parents, le choix fait les amis, DELIL. *Pit.* I. || Familièrement. Les grands parents, les plus considérables d'entre les proches parents. || Grands parents, se dit aussi du grand-père et de la grand'mère. || 4° Par extension, allié. Il est devenu mon parent en épousant ma cousine. || Proverbes. Nous sommes tous parents en Adam. || Un bon ami vaut mieux qu'un parent.

Les rois et les juges n'ont point de parents, c'est-à-dire ils doivent sacrifier leurs affections personnelles à l'intérêt général. Tout le monde fait sa cour à Mme de Bezoval, qui est un peu parente de la reine [Marie Leczinska, nouvellement mariée] ....on lui demanda à quel degré elle était parente de la reine ; elle répondit que les reines n'avaient point de parents, VOLT. *Lett. Mme de Bernières,* sept. 1725.

— REM. Bouhours, *Remarques,* dit : « Ce mot n'est pas noble, pour dire ceux de qui nous avons reçu la vie. Il ne signifie élégamment que les personnes qui nous sont unies par le sang. » Cette observation est fausse, et Racine a très-bien employé parents dans le sens de ceux de qui nous avons reçu la vie.

— HIST. XI° s. Le num [il] lur dist del pedre e de la medre, E ço lur dist de quels parenz il eret [était], *St Alexis,* LXXVI. Que mi parent pour mei seient blasmet, *Ch. de Rol.* LXXXII. || XII° s. Ensi en sunt chacié li parent saint Thomas, Vunt en autre pais dolent, chaitif e las, *Th. le mart.* 64. || XIII° s. Li quens de Campaigne [le comte de Champagne] estoit ses parens et homme le roi, *Chr. de Rains,* 180. Sire, nostre parente tel, qui fut fille de tel, a passé douze ans, *Ass. de J.* I, 264. En cele amour la demoiselle ont prise Si parent, et donné seigneur [mari] Contre son gré... AUDEFROI LE BAST, *Romancero,* p. 6. || XIV° s. Li parens aiment leurs filz aussi comme ils fussent aucune chose ou partie de eulz meisme, ORESME, *Eth.* 250. || XVI° s. À ses parents doit-on bien faire, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 272. Il n'y a meilleur parent que l'ami fidèle et prudent, ID. *ib.* t. II, p. 318. Parens sans amis, amis sans pouvoir, pouvoir sans vouloir, vouloir sans effect, effect sans proffit, proffit sans vertu, ne vaut un festu, COTGRAVE. Assez parens, assez tourmens, ID.

— ÉTYM. Wallon, *parein* ; prov. *parent,* parens ; espagn. *pariente* ; ital. *parente* ; du lat. *parentem,* de *parere,* engendrer (VOY. PART, *s. m.*).

PARENTAGE (pa-ran-ta-j'), *s. m.* Union par les liens du sang ou par les alliances de famille. Se nommer en son parentage Une longue suite d'aïeux Que la gloire a mis dans les cieux, Est réputé grand avantage, MALH. IV, 5. Tous ceux que le parentage ou l'alliance oblige à nous assister, ID. *le Traité des bienf. de Sénèque,* III, 18. Un lion de haut parentage En passant par un certain pré Rencontra bergère à son gré, LA FONT. *Fabl.* IV, 1. Un cousin, abusant d'un fâcheux parentage, Veut qu'encor tout poudreux, et sans me débotter, Chez vingt juges pour lui j'aille solliciter, BOIL. *Épît.* VI. Un cousin, *abusant d'un fâcheux parentage,* est venu malheureusement me voir, et il ne fait que de sortir de chez moi, RAC. *Lett. à Boileau,* 18. || Fig. Imprudence, babil et sotte vanité, Et vaine curiosité, Ont ensemble étroit parentage, Ce sont enfants tous d'un lignage, LA FONT. *Fabl.* X, 3.

— HIST. XII° s. Guenes i mist cels de son parentage, *Ronc.* p. 182. || XIII° s. Te metrai je en si haut fuer [prix], En tel tor et en tel estage, Que n'ert [ne serai] de si haut parentage. Qui me te puisse [illegible] anui, *Ren.* 7717. || XVI° s. Elle a causé vengeances horribles, mesconnoissance de consanguinité et parentage, LANOUE, 56. Après avoir obtenu la dispense du parentaige du quart vis-à-vis [au 4° degré], CARL. III, 18.

— ÉTYM. *Parent* ; wallon, *parintèg.*

† PARENTALES (pa-ran-ta-l'), *s. f. pl.* Terme d'antiquité romaine. Devoirs funèbres que les Romains rendaient aux personnes de leur famille.

— ÉTYM. Lat. *parentalia,* de *parens,* parent.

PARENTÉ (pa-ran-té), *s. f.* || 1° Consanguinité. Il y a parenté entre eux. Louis le Jeune fut obligé, pour faire son malheureux divorce avec Éléonore de Guienne, d'alléguer une parenté qui n'existait pas, VOLT. *Dict. phil. Adultère.* La parenté m'excède, et ces liens, ces chaînes De gens dont on partage et les torts ou les peines.... GRESSET, *Méch.* II, 3. || Se

gré de parenté, se dit du nombre de générations qui séparent entre eux deux membres de la même famille. Les hommes composent ensemble une même famille, il n'y a que le plus ou le moins dans le degré de parenté, LA BRUY. IX. || Dans la ligne collatérale, les degrés de parenté se comptent, d'après le droit romain et notre droit civil, en remontant d'un des deux collatéraux à l'auteur commun, puis en descendant de là jusqu'au second. Selon le droit canonique, on ne compte que les générations de la branche la plus distante de l'auteur commun, ou, en d'autres termes, chaque génération ne compte qu'une fois pour les deux parents. Ainsi deux frères sont au second degré de parenté latérale selon la loi civile, et au premier selon la loi canonique. || Parenté spirituelle, parenté produite par le parrainage. || 3° Collectivement. Tous les parents et alliés d'une même personne. Pour comble, enfin, Roderic épousa La parenté de madame Honesta, LA FONT. *Belphegor.*

— HIST. XI° s. Que estrait est de moult grant parentet, *Ch. de Rol.* XXVI. Soustenir [je] vueil trestout mon parentet, *ib.* CCLXXXVI. || XII° s. .... Mult ert el corage trublez, Quant essiliez esteit pur lui sis parentez, *Th. le mart.* 65. || XIII° s. On n'aime pas dame par parenté [illustration de la famille], Ains quant ele est bele, courtoise et sage, QUESNES, *Romancero*, p. 110. Quant ot dous mois od [avec] li esté Et conen son parenté, *Lai del desiré.* Et sachiés que qui à droit conte Son parenté et son lignage [de la Honte], El fu fille Raison la sage, Et ses peres ot non Mesfez, *la Rose*, 2851. || XVI° s. En faveur de la parenté d'entre vous deux, vous.... CARL. IV, 2. Il [le cardinal de Bourbon] m'escripvit une lettre si pleine de devotion et de zele à mon bien, qu'en la voiant vous jugeriez que devant sa mort il a voulu faire penitence du peu de parenté qu'il a exercé à mon endroit, *Lettres de Catherine de Navarre*, *Bibl. des chartes*, 4° *série*, t. III, p. 138. Bonne amitié, seconde parenté, COTGRAVE.

— ÉTYM. Wallon, *parcinté;* provenç. *parentat;* ital. *parentado. Parenté*, masculin, représente un mot non latin *parentatus; parenté*, féminin, un mot non latin *parentatem*, tous deux provenus de *parens*, parent.

PARENTÈLE (pa-ran-tè-l'), *s. f.* || 1° Terme collectif. Les parents. Mme de Bouillon nous pria instamment d'aller voir toute la parentèle nombreuse et grotesque [de Crozat], ST-SIM. 172, 43. || 2° Consanguinité. Que notre courtoisie est telle, Que, même sans la parentèle, Ma maison je vous offrirais, SCARR. *Virg.* VII. Il [Jupiter] épousa, malgré la parentèle, Sa sœur Junon par maximes d'État, J. B. ROUSS. *Poés. div. Œuv.* t. II, p. 317, dans POUGENS.

— HIST. XV° s. La verité est clere, et si est telle, Tesmoing tout sang de bonne parentelle, G. CHASTELAIN, *Expos. sur verité mal prise.* || XVI° s. Les dispenses de tels degrés de parentelle s'impetrent facilement en la cour de Rome, CARL. III, 6. Si l'affection maritale est parfaicte et qu'on la surcharge encore de celle qu'on doibt à la parentele.... MONT. I, 218.

— ÉTYM. Lat. *parentela*, de *parens*, parent.

PARENTHÈSE (pa-ran-tè-z'), *s. f.* || 1° Phrase formant un sens distinct, séparé du sens de la période où elle est insérée. Ces longues parenthèses qui rompent la liaison des choses, BOUHOURS, *Entretien d'Ar. et d'Eug.* 2. On doit éviter les parenthèses trop longues, et les placer de façon qu'elles ne rendent point la phrase louche, et qu'elles n'empêchent pas l'esprit d'apercevoir la suite des corrélatifs, DUMARS. *Œuv.* t. V, p. 274. || Familièrement. Je vous dirai, par parenthèse, s'emploie lorsqu'on interrompt son discours pour faire quelque remarque. M. de Montausier, beau comme du temps du Palais royal, qui, par parenthèse, s'en va à l'armée trouver le roi, SÉV. 137. M. le chevalier de Rochefort, que je viens de voir, et qui, par parenthèse, vous aime à la folie, est inquiet de deux paquets qu'il vous a envoyés contresignés, D'ALEMBERT, *Lett. à Volt.* 4 mai 1767. || 2° Signes dont on enferme les mots d'une parenthèse, ainsi figurés ( ). Mettre entre parenthèses. Ouvrir, fermer la parenthèse. || Fig. et populairement. Avoir les jambes en parenthèse, avoir les jambes arquées. || 3° Par extension, digression. S'il conte une nouvelle.... il tombe en des parenthèses qui peuvent passer pour des épisodes, mais qui font oublier le gros de l'histoire, LA BRUY. V. M. Van Dale ne fait nulle difficulté d'interrompre très-souvent le fil de son discours, pour y faire entrer quelque chose qui se présente, et, dans cette parenthèse-là, il enchâsse une autre parenthèse qui même n'est peut-être pas la dernière, FONTEN. *Oracles, préface.* Il se trouvera peut-être occasion de parler de lui [le cardinal Bonti] sans en faire ici une trop longue parenthèse, ST-SIM. 42, 260.

— ÉTYM. Παρένθεσις, de παρά, à côté, ἐν, en, et θέσις, action de mettre.

PARER (pa-ré), *v. a.* || 1° Apprêter certaines choses de manière à leur donner meilleure apparence, à les rendre plus commodes (ce qui est le sens étymologique et propre). Mon fils a des ouvriers ; il a fait parer, comme on dit ici [en Bretagne] ses grandes allées, vraiment elles sont belles, SÉV. 18 sept. 1689. || Les fruitières parent leur marchandise en mettant les plus beaux fruits au-dessus du panier. || 2° Terme de maréchalerie. Parer le pied du cheval, enlever avec le rogne-pied et le boutoir la corne qui donne au pied un excès de longueur. || Niveler la surface plantaire du pied pour recevoir l'application du fer. || 3° Terme de jardinage. Rogner légèrement les racines, les branches d'un végétal qu'on plante. Après les avoir enlevés de la pépinière [les jeunes plants], on peut parer les racines sans aucun inconvénient, GENLIS, *Maison rust.* t. III, p. 221, dans POUGENS. || 4° Terme de marine. Parer quelque chose, mettre en ordre une chose qui sert dans un navire. Parer l'ancre, le câble, les manœuvres. || Parer la carène, en rendre la surface régulière, en enlever les aspérités. || Pare à virer, prépare tout pour virer, commandement fait par celui qui préside à la manœuvre, au moment où le navire va virer de bord. || Pare manœuvre, commandement qui a pour but de faire lover toutes les manœuvres qui ont été déployées dans un virement de bord. || Pare à mouiller, commandement pour que tout soit disposé à l'effet de laisser tomber l'ancre. || Pare au grain! pare! s'est dit pour commander aux matelots de se tenir prêts pour amener les voiles, à l'approche d'un grain. || 5° Parer le cidre, le poiré, le faire fermenter, pour lui ôter le goût douceâtre. || 6° Terme de boucherie. Parer les viandes, ôter les peaux et les graisses superflues. || Parer un agneau, lever la graisse qui est sur la peau et l'étendre sur le quartier de derrière. || En termes de cuisine, parer des côtelettes, en enlever, pour les faire cuire, tout ce qui en est moins bon. Parer des poires, des pommes, les peler. || 7° Terme de mégissier. Parer un cuir, une peau, donner une certaine façon au cuir, à la peau. || 8° Terme de relieur. Ôter avec le couteau les extrémités et quelquefois le dos d'un morceau de peau dont on veut couvrir un livre. || 9° Terme de jeu de paume. Parer la balle de volée, rendre la balle en la frappant avant qu'elle ait touché à terre. || 10° Terme de pêche. Tenir la senne au fond de l'eau. || 11° Orner, embellir (ce qui est aussi une sorte de préparation d'arrangement). Parer une maison, une chambre. Je vois d'ici.... votre clocher, que vous avez paré d'une balustrade qui doit faire un très-bel effet, SÉV. 24 juill. 1680. Toute la nature s'épuise pour la parer [une femme vaine], BOSS. *la Vallière.* Quelle erreur à une chrétienne, et encore à une chrétienne pénitente, d'orner ce qui n'est digne que de son mépris, de peindre et de parer l'idole du monde! ID. *Anne de Gonz.* Tantôt à vous parer vous excitiez nos mains, RAC. *Phèdre*, I, 3. Relevez, relevez les superbes portiques Du temple où notre Dieu se plaît d'être adoré; Que de l'or le plus pur son autel soit paré, ID. *Esth.* III, 9. || Fig. Vous avez perdu votre bon et fidèle ami le duc de Saint-Aignan.... il avait un air et une manière qui parait la cour, SÉV. *à Bussy*, 17 juin 1687. Ses rois [de la Grèce], à vous ouïr, m'ont paré d'un vain titre, RAC. *Iphig.* IV, 6. Plus d'autres ont paré le vice, Plus je dois parer la vertu, LAMOTTE, *Odes*, t. I, p. 418, dans POUGENS. Né sous un ciel sauvage et nourri loin des cours, On ne m'a point appris à parer mes discours, DUCIS, *Othello*, I, 7. || 12° Éviter, détourner (par une dérivation du sens d'arranger, disposer). Parer une botte. Cent coups étaient portés et parés à l'instant, VOLT. *Henr.* X. Je n'eus que le temps de me mettre en défense, et de parer le coup qui m'était porté, DUCLOS, *Œuv.* t. VIII, p. 122. || Absolument. Parer et porter en même temps. Tu me pousses en tierce avant de me pousser en quarte, et tu n'as pas la patience que je pare, MOL. *Bourg. gent.* III, 3. || Terme d'escrime. Parer du corps, détourner le corps de la ligne par où le coup doit passer. || Parer de la pointe, écarter avec la pointe l'arme de l'adversaire de la ligne du corps. || Parer en quarte, détourner l'épée de son adversaire, sur un coup qu'il porte dedans et sous les armes. || Fig. Parer un coup, une botte, se défendre d'un mauvais office, d'une demande fâcheuse, importune. Et ce n'est qu'en fuyant qu'on pare de tels coups, CORN. *Hor.* II, 7. Et ce sont de ces coups que l'on pare en fuyant, MOL. *Tart.* V, 6. Je me tiens trop heureux D'avoir paré le coup qui vous perdait tous deux, RAC. *Mithr.* V, 4. Son épître dédicatoire [de le Franc de Pompignan] est pire que son discours à l'Académie : ce sont là de ces coups qu'il faut parer, VOLT. *Lett. d'Alembert*, 20 oct. 1761. || Fig. Détourner, empêcher. Vous ne pouvez enfin qu'aux dépens de sa tête Mettre à l'abri la vôtre et parer la tempête, CORN. *Pomp.* I, 1. Et songeons à parer ce fâcheux mariage, MOL. *Tart.* II, 4. J'ai fait sagement de parer la déclaration d'un désir que je ne suis pas résolu de contenter, ID. *Amour méd.* I, 6. Et quand, par les plus grandes précautions du monde, vous aurez paré tout cela, ID. *Fourber.* II, 8. Il faut arranger ses pièces et ses batteries, avoir un dessein, le suivre, parer celui de son adversaire, LA BRUY. VIII. Ma mère craignait pour moi le sort des jeunes gens qui se trouvent leurs maîtres de bonne heure; mon père, né en 1606, ne pouvait vivre assez pour me parer ce malheur, ST-SIM. I, 30. Ce sont des vices qui ont paré le mal que pouvaient faire d'autres vices, CONDILLAC, *Étud. hist.* II, 2. Pour parer cet inconvénient, on vous propose de partager le sénat, J. J. ROUSS. *Pologne*, 7. || 13° Terme de marine. Parer un abordage, l'éviter. || Parer un cap, le doubler. || Être paré, avoir échappé à quelque péril. Nous sommes parés. || Absolument. Ce vaisseau a paré, en parlant d'un écueil, d'un danger qu'il a évité. || 14° Mettre à couvert de, défendre (avec la préposition *de* ou la préposition *contre*). Cela vous parera de la pluie, du soleil. Rien ne m'en a su parer [de la mort], MALH. VI, 13. Rien ne m'a pu parer contre ces derniers coups, RAC. *Bajaz.* II, 5. Le bois que vous plantez parera quelque jour votre maison contre le vent du nord, *Dict. de l'Acad.* || 15° *V. n.* Se garantir de, remédier à. Avec les armes de la foi, il pare à tous les coups, il résiste à toutes les attaques, BOURDAL. *Pensées*, t. I, p. 229. On ne peut pas parer à des événements qui naissent continuellement de la nature des choses, MONTESQ. *Espr.* X, 13. Je vais.... parer à ce coup imprévu, COLLIN D'HARLEVILLE, *Vieux célib.* V, 3. Éclairé par les fautes où l'on est tombé, il ne se contente pas de parer à quelques inconvénients, CONDIL. *Hist. anc. Lois*, ch. 16. || 16° Terme de manége. Parer sur les hanches, se dit du cheval qui se soutient sur le derrière en galopant. || *S. m.* Le parer, arrêt relevé du cheval. Un beau parer. || 17° Atteindre la maturité, en parlant de fruits que l'on a cueillis avant qu'ils fussent tout à fait mûrs et que l'on laisse mûrir dans le fruitier. Ces poires n'ont pas encore paré, ne sont pas encore parées. Faire parer les fruits, les poires, etc. || 18° En termes de marine, se parer, *v. réfl.* Se parer ou être paré à faire quelque chose, s'y préparer. || 19° Se parer, faire une toilette recherchée. Presque tous ceux qui déclament contre les femmes qui se parent iraient les prier de reprendre leurs ajustements si elles cessaient de s'en servir, ST-ÉVREM. dans RICHEMONT. Un jeune homme qui aime à se parer vainement comme une femme, est indigne de la sagesse et de la gloire, FÉN. *Tél.* I. Chez les femmes, se parer et se farder n'est pas, je l'avoue, parler contre sa pensée; c'est plus aussi que le travestissement et la mascarade, où l'on ne se donne point pour ce que l'on paraît être, LA BRUY. III. Par respect pour la terre, en revoyant le port, Tous ils [les marins] se sont parés de leurs habits de fête, P. LEBRUN, *Voy. de Grèce*, I, 4. || Être orné, embelli. J'espérais que l'éclat dont le trône se pare Toucherait vos désirs plus qu'un objet si rare, CORNEILLE, *Rodog.* I, 4. Les noms les plus fameux dont se pare l'histoire, ID. *Perthar.* II, 5. Aux feux inanimés dont se parent les cieux, Il rend de profanes hommages, RAC. *Esth.* II, II, 9. || 20° Faire parade. Et sans plus te parer d'une vertu forcée, CORN. *Héracl.* III, 3. Sachez que j'ai le cœur trop bon pour me parer de quelque chose qui ne soit point à moi, MOL. *l'Avare*, V, 4. Nous la considérâmes [votre lettre] comme une pièce digne d'être gardée, pour s'en parer dans de pareilles occasions, SÉV. 16 oct. 1676. Hé bien! sans me parer d'une innocence vaine, RAC. *Mithr.* III, 2. Du zèle de ma loi que sert de vous parer? ID. *Athal.* I, 1. Sans se parer à tout propos des lumières de son esprit, HAMILT. *Gramm.* 7. || Fig. Se parer des plumes du paon, des plumes d'autrui, tirer vanité de ce qui appartient à autrui. Il est assez de geais à deux pieds comme lui Qui se parent souvent des dépouilles d'autrui Et que l'on nomme plagiaires, LA FONT. *Fabl.* IV, 9. || Se parer de quelqu'un, tirer vanité de la connaissance, de l'appui de quelqu'un. Elle a une

nouvelle amie à Vitré dont elle se pare, parce que c'est un bel esprit qui a lu tous les romans, et qui a reçu deux lettres de la princesse de Tarente, SÉV. 57. On se pare fort de M. Tronson, BOSS. *Lett. quiet.* 90. || 31° Se mettre à couvert de, se défendre contre. Mais certes, c'est en vain qu'on a recours aux charmes Pour éteindre les feux et se parer des armes De ce dieu si petit et si grand en tous lieux, RACAN, *Bergeries, Polysthène*, I, 2. Toutes les mesures qu'il prend pour se parer du malheur qu'il craint.... MOL. *Critique*, 7. Quoi ! de votre poursuite on ne peut se parer? ID. *Tart.* IV, 6. De ce coup imprévu songeons à nous parer, RAC. *Athal.* V, 2.

— HIST. XIe s. D'or e de gemmes fut li sarqueus [cercueil] parez Pur cel saint cors qu'il i deivent porter, *St Alexis*, CXVIII. || XIIe s. E li maschun [illegible] e li maschun Yram les taillerent [les pierres] et parerent, juinstrent [joignirent] e acuplerent de primes à munz, *Rois*, p. 245. Les chasteaux fist tout enforchier, Fossez parer, murs redreschier, WACE, dans DU CANGE, *parare*. || XIIIe s. Semence de [illegible], comin, amendes parées, ALEBRANT, f° 7. Et les dames parées contre l'avenement [pour la circonstance], *Berte*, IX. Venue [elle] est à la serve, qui gît au lit paré, *ib.* XV. Nus foulons ne puet ne ne doit parer drap qui ne soit parés bien et loiaument, *Liv. des mét.* 134. Nus [nul] barillier ne puet [peut] ovrer de nul fust, se il n'est ses [sec], c'est à savoir après ce que li baris ait esté parés un mois avant qu'on mete la ferreure, *ib.* 103. Et de l'iauve simple bevoient, Sans querre piment ne claré, N'onques ne burent vin paré, *la Rose*, 8419. [Foi et charité] C'on soloit jadis si chierir Que li preudoume s'en paroient, BAUDOUIN DE CONDÉ, t. I, p. 4. || XIVe s. Se vous avez des espices, si soient broyées avec [la moutarde], et après la laissier parer, *Ménagier*, II, 5. Li rois ne trova pas qui li parast chastaignes; Les meilleurs y pérdit de toutes ses compaignes, *Girart de Ross.* v. 1671. Par ce que sa felicité est de tielx biens de fortune decorée, parée et aornée, ORESME, *Eth.* 24. Or fu li rois Henris à Bordeaux la cité; Au matin se leva, n'a pas son corps paré, *Guescl.* 12342. Se la rime i est bele.... Car bel sunt li ouvrage, quant on les a parés, *Baud. de Seb.* XI, 6. || XVe s. Et s'en tenoient les plus nobles chevaliers de Flandre à bien parés, quand ils estoient bourgeois de Gand, FROISS. II, II, 52. La chambre à parer, qui estoit bien tendue de belle tapisserie.... LOUIS XI, *Nouv.* LIII. || XVIe s. Ce pendant Loupgarou tiroit de terre sa masse, et l'avoit jà tirée, et la paroyt pour en ferir Pantagruel, RAB. *Pant.* II, 29. On pare [prépare] le pantagruelion soubz l'equinocte autumnal en diverses manieres, ID. *ib.* III, 50. Pare les escoutes, pare les bolines; amure babord, ID. *ib.* IV, 22. Rechercher les lettres pour s'enrichir et parer au dedans, MONT. I, 160. Il fault eschever aux coups que nous ne saurions parer, ID. 164. Anieres, ne pouvant faire assieger Pons, obtint seulement de faire parer le canon et l'atelage comme pour y marcher le lendemain, D'AUB. *Hist.* I, 296. Ils se parerent [garantirent] de 22 entreprises qu'ils avoit sur leurs places, ID. *ib.* II, 310. Favas remontra le peril de desplacer à veue d'ennemi et en lui parant le costé, ID. *ib.* III, 60. L'armée ligere paroit [donnait] beau jeu sur la dessente d'un costeau, ID. *ib.* III, 330. Encor falut-il voir cette Chambre dorée, De justice jadis, d'or maintenant parée, ID. *Tragiques, la Chambre dorée*. Parez un herisson, il semblera baron, COTGRAVE.

— ETYM. Genev. *parer* le fromage, en ôter la croûte; provenç. et espagn. *parar*; ital. *parare*; du lat. *parare*, préparer, qui répond à une forme causative du radical sanscrit *par*, *pri*, achever.

PARÈRE (pa-rè-r'), *s. m.* Sentiment, avis de négociants sur des questions de commerce. Le livre des Parères de Savary.

— ETYM. Ital. *parere*, avis, du latin *parere*, paraître, sembler.

† PAREMMÉNEUTE (pa-rèr-mé-neu-t'), *s. m.* Nom donné, dans le septième siècle, à ceux qui interprétaient les Écritures sans avoir égard au sens reconnu par l'Église.

— ETYM. Παρά, à côté, et ἑρμηνευτής, interprète.

† PARÉSIE (pa-ré-zie), *s. f.* Terme de médecine. Paralysie légère avec privation du mouvement, mais non du sentiment.

— ETYM. Πάρεσις, relâchement, de παριέναι, de παρά, et ἱέναι, lâcher.

PARESSE (pa-rè-s'), *s. f.* || 1° Propension à ne pas travailler. C'est se tromper que de croire qu'il n'y ait que les violentes passions, comme l'ambition et l'amour, qui puissent triompher des autres; la paresse, toute languissante qu'elle est, ne laisse pas d'être souvent la maîtresse, LA ROCHEFOUCAULD, *Max.* 266. Nous avons plus de paresse dans l'esprit que dans le corps, ID. *ib.* 487. L'orgueil ou la paresse, qui sont les deux sources de tous les vices, PASC. *Pens.* XII, 11. Par le travail on charmait l'ennui, on ménageait le temps, on guérissait la langueur de la paresse, BOSS. *Anne de Gonz.* Il méprisa ces âmes oisives qui n'apportent d'autre préparation à leurs charges que celles de les avoir désirées.... et qui n'achètent ces titres vains d'occupation et de dignité que pour satisfaire leur orgueil et pour honorer leur paresse, FLÉCH. *le Tellier*. L'ennui est entré dans le monde par la paresse; elle a beaucoup de part à la recherche que font les hommes des plaisirs, du jeu, de la société, LA BRUY. XI. Subjuguant la paresse engourdie, Lâche tyran qui n'entraîne après lui Que l'ignorance et le stupide ennui, J. B. ROUSS. *Ép.* II, 6. Examinez toutes les nations, et vous verrez que, dans la plupart, la gravité, l'orgueil et la paresse marchent du même pas, MONTESQ. *Espr.* XIX, 9. Ma paresse était moins celle d'un fainéant que celle d'un homme indépendant qui n'aime à travailler qu'à son heure, J. J. ROUSS. *Conf.* IX. || La paresse est un des sept péchés capitaux. || Familièrement et fig. Relever quelqu'un du péché de paresse, le remettre vivement à son devoir. || 2° Un acte de paresse. Je n'ai point reçu de vos lettres.... et quoique... je sois assurée.... que ce désordre vienne d'un laquais et d'une paresse, je n'ai pas laissé d'être toute triste et toute décontenancée, SÉV. 14 févr. 1686. || 3° Faiblesse de tempérament qui porte à ne pas agir. Pendant que la paresse et la timidité nous retiennent dans notre devoir, notre vertu en a souvent tout l'honneur, LA ROCHEF. *Max.* 169. Vous connaissez l'homme et sa paresse naturelle à soutenir la conversation, MOL. *Critique*, 2. Le mérite en repos s'endort dans la paresse, BOIL. *Épître* VII. L'on fait l'aveu de sa paresse en des termes qui signifient toujours son désintéressement et que l'on est guéri de l'ambition, LA BRUY. XI. Les femmes guérissent de leur paresse par la vanité ou par l'amour, ID. III. Si je voulais ériger mes vices en vertus, j'appellerais ma paresse une indolence philosophique, LE SAGE, *Gil Bl.* III, 1. || 4° Amour du repos, humeur paisible. La paresse a ses douceurs. || 5° Lenteur. Vous avez vu l'Espagne et surtout les Gaulois Par des ambassadeurs accuser ma paresse, RAC. *Mithr.* III, 1. || Fig. Où donc est ce grand cœur dont tantôt l'allégresse Semblait du jour trop long accuser la paresse? BOIL. *Lutr.* II. || Paresse d'esprit, lenteur, nonchalance d'esprit qui empêche de concevoir promptement ou de s'appliquer avec force. Nous disons que c'est la paresse d'esprit qui ôte le goût des bons livres et même des romans, SÉV. 10 déc. 1688.

— SYN. PARESSE, FAINÉANTISE. La fainéantise est plus que la paresse. Le fainéant ne fait rien; le paresseux ne travaille qu'à regret, avec lenteur.

— HIST. XIe s. Vostre parecce, Rolant, mar [à mal] là [nous] veïsmes, *Ch. de Rol.* CXXIX. || XIIIe s. Valor qui leur defent mauvaistié et paresse, AUDEFR. LE BAST. *Romancero*, p. 26. Toute l'estoire voil porsuivre, Jà peresce ne m'iert [ne me sera] d'escrivre, *la Rose*, 3516. Il ne me sera jà à peresce, Que me face une forteresce Qui les roses clorra entor, *ib.* 3632. En toz les cas où ses sires perdroit par sa tricerie ou par sa fole pereche, BEAUM. IV, 22. || XVIe s. Brief il ne luy mesadvint jamais par sa peresse, ny par se trop arrester et estre subject à son plaisir, AMYOT, *Anton. et Démétr.* 4.

— ETYM. Provenç. *pereza*, *pareza*; cat. *peresa*; esp. *pereza*; du lat. *pigritia*. Entre *pigritia* et *paresse*, la forme *perece* fait l'intermédiaire.

PARESSER (pa-rè-sé), *v. n.* Terme familier. Se laisser aller à la paresse. Il a paressé toute la semaine. La contrainte ne l'accommodait pas [Vendôme], il aimait mieux régner et paresser librement dans ses quartiers, ST-SIM. 314, 106. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— ETYM. *Paresse*.

† PARESSEUSEMENT (pa-rè-seû-ze-man), *adv.* Avec paresse. Les grands s'endormaient paresseusement dans leurs lits, qu'ils avaient été ravis de retrouver, RETZ, II, 99. Il me semble, ma très-chère, que vous devez m'en aimer mieux, quand vous êtes couchée bien paresseusement; c'est là ma fantaisie, SÉV. 446.

— HIST. XIIIe s. Il assailloient lentement et pereceusement, H. DE VALENC. XXXIV. || XIVe s. Il vivent pareceusement, et sont remis et negligens, et se efforcent trop peu de bien faire et ouvrer, ORESME, *Eth.* 73. || XVe s. Faictes vous servir grandement, Et servez pareceusement, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 408.

— ETYM. *Paresseuse*, et le suffixe *ment*; prov. *paresosament*; cat. *peresosamente*; espag. *perezosamente*.

PARESSEUX, EUSE (pa-rè-seû, seû-z'), *adj.* || 1° Qui évite l'action, le travail. Un écolier paresseux. Ce cheval est paresseux. C'est une extrême ingratitude à vous de n'avoir pas pris la peine de me faire réponse; et c'est être paresseuse à un point qui ne se peut souffrir, que de l'être plus que moi, VOIT. *Lett.* 17. Et pour n'être point paresseuse de profession, personne n'est plus touchée que moi du *far niente* des Italiens, SÉV. 342. Notre muse souvent paresseuse et stérile, A besoin, pour marcher, de colère et de bile, BOIL. *Épît.* VIII. Toute nation paresseuse est grave; car ceux qui ne travaillent pas se regardent comme souverains de ceux qui travaillent, MONTESQ. *Esp.* XIX, 9. Tous les hommes tendent à la paresse; mais les sauvages des pays chauds sont les plus paresseux de tous les hommes et les plus tyranniques à l'égard de leurs femmes, BUFF. *Hist. nat. Œuv.* t. IV, p. 333. || Paresseux à. Il est paresseux à remplir ses devoirs. Rude à qui le reprend, paresseux à son bien, RÉGNIER, *Sat.* V. À ces mots, Bernardine ne fut pas paresseuse à se lever, LESAGE, *Estev. Gonz.* ch. 38. || Paresseux de. Quoi qu'il ne soit point paresseux d'écrire, SÉV. 31 juill. 1676. En vain vous étalez une scène savante; Vos froids raisonnements ne feront qu'attiédir Un spectateur toujours paresseux d'applaudir, BOIL. *Art p.* III. || Fig. Hésiode à son tour, par d'utiles leçons, Des champs trop paresseux vint hâter les moissons, BOIL. *Art p.* IV. || 2° Terme de médecine. Estomac paresseux, ventre paresseux, estomac, ventre qui fait lentement ses fonctions. || 3° Mer paresseuse, la mer Glaciale; c'est une traduction du latin *mare pigrum*. || 4° *S. m.* et *f.* Un paresseux. Une paresseuse. Il n'y en a point qui pressent tant les autres que les paresseux, LA ROCHEFOUCAULD, *Mém.* dans RICHELET. Le paresseux cache sa main sous son aisselle, et il ne prend pas la peine de la porter à sa bouche, SACI, *Bible, Prov. de Salom.* XIX, 24. Ce qu'est le vinaigre aux dents et la fumée aux yeux, tel est le paresseux à l'égard de ceux qui l'ont envoyé, ID. *ib.* X, 26. Approche donc, et viens; qu'un paresseux t'apprenne, Antoine, ce que c'est que fatigue et que peine, BOIL. *Ép.* XI. Mes vers [illegible] le peu d'appas Que leur a gagné l'indulgence des voluptueux délicats, Des meilleurs paresseux de France, Les seuls juges dont je fais cas, GRESSET, *Épît. P. Bougeant.* || 5° *S. m.* Paresseux, nom sous lequel on a désigné l'unau, bradype didactyle, et l'aï, achée aï, dit aussi aye-aye, animaux qui se meuvent avec une extrême lenteur. Si l'on se proposait de juger sur les apparences, on serait tenté de croire, qu'en formant le paresseux, la nature n'a formé qu'un monstre; tant la conformation de ce quadrupède est extraordinaire soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, BONNET, *Contempl. nat.* XI, 9 [illegible] resseux ours, nom très-impropre donné à l'[illegible] bié, Bengale, appelé encore ours aux grandes [illegible] et paresseux ursiforme, LEGOARANT. || Un des [illegible] du butor. || 6° Paresseuse, nom d'une [illegible] rosier fort lente. || Se dit aussi de la larve [illegible] mouche des latrines. || 7° *S. f.* Coiffure de femme qui s'appliquait comme une perruque, et [illegible] qu'une femme qui se levait tard était coiffée en un moment. Malgré des blonds cheveux la [illegible] tigeuse, Un bandeau sied au front mieux qu'[illegible] paresseuse, TH. CORN. *le Baron d'Albikrac*, [illegible] || Corset à la paresseuse, sorte de corset qui [illegible] pas besoin de se lacer.

— HIST. XIIIe s. Li Bofre [Bosphore] de Trace [illegible] est la mer congelée et perecose que li plusor [illegible] mer Morte, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 167. [illegible] [les premiers hommes] en lor porchas [illegible] pareceux qui demoroient, S'en entroient [illegible] vernes, Et lor embloient lor espernes [épargnes], *la Rose*, 9642. Li hom qui demeure en [illegible] d'onneur acquerre precous, *Bl. et Jeh.* [illegible] qui est pareceux laisse moult de besognes à faire [illegible] passer qui fussent bones à retenir, BEAUM. [illegible] || XIVe s. C'est grant pechié que d'estre paresseux de bien faire, *Ménagier*, I, 3. || XVIe s. Estant paresseux et subject au vin, AMYOT, *Cimon*. [illegible] ventre est dur et paresseux, PARÉ, XX, 16. Gens paresseux, jamais riches, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 302. Jamais dormeur ne fit bon guet, paresseux ne fit beau faict, COTGRAVE.

— ETYM. *Paresse*, et la finale *eux* qui signifie plein de; bourguig. *pairessoux*; provenç. *pere*[illegible] *parezos*, *pereros*; catal. *peresos*; espagn. *perezoso*.

† PAREUR (pa-reur), *s. m.* Ouvrier qui finit, perfectionne un ouvrage. || Terme de relieur. S[illegible] pare aisément les veaux et la basane. Il n'en [illegible]

pas ainsi des peaux de truie et d'âne ; Sous la main du pareur même le plus savant, Le meilleur couteau bronche et rebrousse souvent, LESNE, *la Reliure*, p. 68. || Celui qui aplanit la surface d'un drap, en dirigeant les brins de la laine d'un même côté. Ne pourront les tondeurs et pareurs se servir de cardes de fer pour coucher et garnir lesdits draps, *Règlem. des manuf.* 22 oct. 1697. || Pareur de cordes, celui qui est chargé d'empêcher que la corde ne s'arrête, lorsque le bateau monte. Ordonne que lesdits mesureurs.... pareurs de cordes, courtiers seront tenus de représenter leurs lettres de provision, *Arrêt du conseil*, 21 mars 1671.

— HIST. XIII[e] s. Et est ordené que li mestre des pareeurs est tenus de faire bailler seing de pareeur à quiconque bourgeois de Chartres qui voudra devenir mestre dou mestier de paré [sorte de drap], DU CANGE, *parator*.

— ETYM. *Parer*.

PARFAIRE (par-fè-r'), *v. a.* Il se conjugue comme faire. || 1° Achever une chose, de manière qu'il n'y manque rien. Servir à parfaire le cercle de leur mouvement [des planètes], DESC. *Monde*, 4. Il y en avait bien quelques nouveaux qui parfaisaient le nombre, mais ce n'étaient pas des gens qui me plussent, *Francion*, VI, p. 224. Il manquait tout à vos prospérités ; Et, quel que soit votre heur, son art pour le parfaire Semble en quelque façon vous être nécessaire, ROTROU, *St Gen.* I, 6. || 2° Terme de procédure criminelle. Faire et parfaire le procès à quelqu'un, instruire le procès jusqu'à sentence définitive. Le roi voulut que le procès fût fait et parfait à ce déserteur [le prince d'Auvergne], ST-SIMON, 109, 175. || Locution vieillie. || 3° Terme de finance. Parfaire un payement, une somme, y ajouter ce qui y manquait. || Terme de jurisprudence. Parfaire le juste prix, réparer la lésion qu'a éprouvée le vendeur. || 4° En termes de librairie. Parfaire un livre, y ajouter les feuillets qui manquent. || 5° Se parfaire, *v. réfl.* Être parfait, être amené à terme. Cela se parfera bientôt.

— HIST. XIII[e] s. Por sa biauté croistre ou parfaire, *la Rose*, 9090. Mais, après plus de quarante ans, Maistre Jehan de Meung ce rommans Parfist, ainsi comme je treuve, *ib.* 4070. Il sera ataint dou murtre, se il ne peut parfaire ce que il a offert en court à faire par champion ou par son cors, *Ass. de J.* I, 160. Por ce que les rentes dou casal se refont et parfont dans l'année.... *ib.* I, 274. || XIV[e] s. C'est la science par quoy l'en sçait royalmes et cités et quelconques communités commencier, ordonner et parfaire, et en bon estat maintenir, ORESME, *Prol.* L'en peut bien avoir tel habit [habitude], sans ce que l'en parface de ce nul bien, ID. *Eth.* 18. || XV[e] s. Tout marché d'amour, quoyqu'il monte, se parfait sans deniers à Dieu, COQUILLART, p. 37. || XVI[e] s. J'ay bien le vouloir, mais le parfaire me defaut, CALV. *Instit.* 205. Protogenes ayant parfait l'image d'un chien las et recreu.... MONT. I, 254. La grace, par le moyen de laquelle se parfournit, et se perfect après nostre creance, ID. II, 149. Les lettres gastent les cerveaux et esprits foibles, parfont les forts et bons naturels, CHARR. *Sagesse*, p. 634, dans LACURNE. Mal fait qui ne parfait, COTGRAVE.

— ETYM. *Par*, et *faire*; prov. *perfer*, *perfaire*; cat. *perfaxer*.

†**PARFAISEUR** (par-fè-zeur), *s. m.* Celui qui parfait, qui achève. || Fabricant de peignes pour les étoffes.

— HIST. XVI[e] s. Parfaiseur, COTGRAVE.

— ETYM. *Parfaire*.

1. **PARFAIT, AITE** (par-fè, fè-t'), *part. passé* de parfaire. Le chevalier me fait rire.... il voudrait qu'il [le jeune Grignan, son neveu] fût tout à l'heure comme lui, et que sa réputation fût déjà toute parfaite comme la sienne, SÉV. 26 oct. 1688. Les dragons ont été de très-bons missionnaires jusques ici [pour convertir les protestants] ; les prédicateurs qu'on envoie présentement rendront l'ouvrage parfait, ID. 28 oct. 1685. || Fait et parfait, c'est-à-dire entièrement terminé. Voilà donc qui est fait et parfait, SÉV. 27 août 1690. Le mariage fut fait et parfait en cette sorte, HAMILT. *Gramm.* 9. || Parfait payement, payement auquel on a ajouté la somme qui manquait pour le rendre complet. Cent cinquante mille écus.... dont on devait payer quinze mille chaque année jusqu'à parfait payement, DUCLOS, *Œuv.* t. V, p. 83.

2. **PARFAIT, AITE** (par-fè, fè-t'), *adj.* || 1° Qui réunit toutes les qualités, sans nul mélange de défauts. Dieu seul est parfait. Nul homme n'est parfait. Rien de parfait sur la terre. Si vous étiez parfaits, vous pardonneriez sans peine aux hommes d'être imparfaits comme les dieux les font, FÉN. *Dial. des morts anc.* 17. || 2° En un sens moins rigoureux, qui réunit beaucoup de qualités, en parlant des personnes. Et que voulant pour gendre un cavalier parfait.... CORN. *Cid*, II, 2. Vous avez cru Thésée un héros tout parfait ? TH. CORN. *Ariane*, II, 7. Depuis trois ans entiers qu'a-t-il dit, qu'a-t-il fait Qui ne promette à Rome un empereur parfait ? RAC. *Brit.* I, 1. Les grands croient être seuls parfaits, LA BRUY. IX. Il y a peu de femmes si parfaites, qu'elles empêchent un mari de se repentir, du moins une fois le jour, d'avoir une femme, ID. III. || Parfait précédant un substantif qui exprime une condition, une profession, etc. signifie accompli en son genre. Un parfait courtisan. Assurément, depuis Julien, il n'y a point de plus parfait pélagien que Zuingle, BOSS. *Variat.* II, 21. || Un parfait honnête homme, un homme tout à fait honnête. Je veux me flatter que, faisant votre possible pour devenir un parfait honnête homme, vous concevrez qu'on ne peut l'être sans rendre à Dieu ce qu'on lui doit, RAC. *Lett. à son fils*, 36. || En mauvaise part. Un parfait imbécile. Un parfait scélérat. || 3° Qui réunit toutes les qualités, en parlant des choses. La parfaite raison fuit toute extrémité, Et veut que l'on soit sage avec sobriété, MOL. *Mis.* I, 1. La très-parfaite tendresse que j'ai pour vous, qui passe au delà de tout ce que je pourrais vous en dire, SÉV. *à Mme de Grignan*, 20 sept 1684. Ravi d'une conversion aussi admirable et aussi parfaite que celle de notre princesse, BOSS. *Anne de Gonz.* La fidélité de l'âme a été parfaite [dans les épreuves de la mort], ID. *Duch. d'Orl.* David, pour le Seigneur plein d'un amour fidèle, Me paraît des grands rois le plus parfait modèle, RAC. *Athal.* IV, 2. Il a au doigt un gros diamant qu'il fait briller aux yeux et qui est parfait, LA BRUY. II. Il est plus ordinaire de voir un amour extrême qu'une parfaite amitié, ID. IV. Celui-là est bon qui fait du bien aux autres ; s'il souffre pour le bien qu'il fait, il est très-bon ; s'il en meurt, sa vertu ne saurait aller plus loin, elle est héroïque, elle est parfaite, ID. II. || Devoirs parfaits, ceux qui sont bien déterminés et dont on peut exiger l'accomplissement. || Le parfait amour, se dit, non sans une nuance d'ironie, d'un amour pur et complet. Filer le parfait amour. On doit pour bien aimer renoncer aux douceurs, Et du parfait amour mettre l'honneur suprême À bien injurier les personnes qu'on aime, MOL. *Mis.* II, 5. || Parfait amour, nom donné à une liqueur aromatisée. || 4° Complet, total. Une solitude parfaite. Sa guérison n'est pas parfaite. Il est impossible d'obtenir le vide parfait. Jamais nous ne goûtons de parfaite allégresse, CORN. *Cid*, III, 5. Pour moi, je suis dans la parfaite santé, SÉV. 13 oct. 1675. Ton triomphe est parfait ; tous tes traits ont porté, RAC. *Phèdre*, III, 2. Nulle lecture, nulle instruction, ignorance crasse sur tout, plates plaisanteries, force vent et parfait vide [portrait de Villeroy], ST-SIM. 392, 84. || 5° Terme de musique. Accord parfait, accord formé de la tonique, de la tierce et de la quinte. || Consonnance parfaite, intervalle juste et déterminé qui ne peut être altéré sans cesser d'être consonnant. || Cadence parfaite, celle qui porte la note sensible et qui tombe de la dominante sur la finale. || Mode parfait, s'est dit de la mesure à trois temps. || 6° Terme de botanique. Fleurs parfaites, fleurs qui présentent les quatre verticilles floraux, le calice, la corolle, l'androcée et le gynécée. || Terme de zoologie. Insectes parfaits, insectes dont les métamorphoses sont accomplies. || 7° Terme d'arithmétique. Nombre parfait, celui qui est égal à la somme de ses parties aliquotes. Six est un nombre parfait. || 8° Terme de grammaire. Prétérit parfait, ou, substantivement, le parfait, le prétérit qui marque qu'une chose est arrivée en un temps qui n'est pas précisé, par exemple : j'ai aimé. || 9° Vers parfait, selon Plutarque, vers hexamètre dans lequel on trouve les huit parties d'oraison. Le vers 59[e] du livre XXII de l'Iliade en offre un exemple. || 10° Parfait contentement, nom donné à une parure de diamants. || 11° *S. m. pl.* Les parfaits, les personnes parfaites. C'est aux parfaits qu'elle [la volonté de la Providence] cause cette paix et cette soumission sans murmurer, SÉV. 26 mai 1680. Le nouveau langage [des mystiques] qui fait consister la perfection à supprimer tous les actes pour ne laisser aux prétendus parfaits qu'un seul acte produit une fois au commencement, BOSS. *Ordonnance sur les états d'oraison.* || 12° *S. m.* La perfection, en parlant des choses. Le parfait est plutôt que l'imparfait, et l'imparfait le suppose, BOSS. *Connaiss.* IV, 6. On ne saurait en écrivant rencontrer le parfait et, s'il se peut, surpasser les anciens que par leur imitation, LA BRUY. I.

— REM. 1. Au parfait, pour dire parfaitement est une locution que Voltaire a condamnée et que l'Académie n'a pas admise. || 2. On a dit que parfait, étant un adjectif absolu, rejette toute modification en plus ou en moins. Cela ne se soutient pas devant l'usage : on trouve dans les exemples : très-parfait, le plus parfait. On dirait également : moins parfait, plus parfait. || 3. Laveaux dit : « Parfait honnête homme : quelques grammairiens ont blâmé cette expression comme incorrecte, prétendant que le mot homme est précédé de deux adjectifs, et qu'il faudrait la conjonction *et* pour les joindre. Ils se sont trompés ; ici *honnête homme* est une seule expression, et pour ainsi dire un seul substantif : Voltaire a dit (*Éduc. d'un prince*, v. 33) : « Ce pauvre honnête homme. » Colardeau (*Perfidies à la mode*, I, 9) : « Ce sévère honnête homme. »

— SYN. PARFAIT, FINI. Le parfait regarde proprement la beauté qui naît du dessin et de la construction de l'ouvrage ; et le fini, celle qui vient du travail et de la main de l'ouvrier. L'un exclut tout défaut ; et l'autre montre un soin particulier et une attention au plus petit travail. Ce qu'on peut mieux faire n'est pas parfait ; ce qu'on peut encore travailler n'est pas fini, GIRARD.

— HIST. XI[e] s. En ices siecle [en ce siècle] nen at parfite amor, *St Alexis*, XIV. || XII[e] s. E jo serrai [serai] parfez avec li, et si me garderai de felenie, *Rois*, p. 208. || XIII[e] s. Li bougres [l'albigeois], li parfès [qui se dit le parfait], icil qui riens ne croit, Ne cuide pas qu'enfers ne que paradis soit, DU CANGE, *perfecti*. Et revint à cel estat, en quoi il avoit esté quant il estoit en parfete santé, *Miracles St Loys*, p. 137. Et l'on chante l'evangille et le parfait de la messe, *Ass. de Jérus.* I, 30. || XIV[e] s. [Ces bacellers] Chevalliers les feroie, car je les voy parfais, *Hugues Capet*, v. 2623. || XV[e] s. Homme ne peult estre si parfait, ne tant de biens faire et dire, qu'il puisse avoir la grace d'un chascun, *Bouciq.* DI, 12 || XVI[e] s. Quant l'empereur aura son armée preste pour le parfait de douze cens lances, *Lettres de Louis XII*, t. III, p. 284. Plaisir divin et parfaict, MONT. I, 70. Les plus parfaicts se sont bien contentez d'y aspirer, ID. I, 70. Sa beauté se mainteint tousjours florissante, en son adolescence, et encore après qu'il fut devenu homme parfaict, AMYOT, *Alc.* 3. Après le dit eschevinage expiré, ils demeurent le parfait de leur vie [le restant de leur vie] jurez, *Nouv. coust. gén.* t. II, p. 242. Et pour louer son esprit qui n'estime Que le parfait des plus rares vertus, RONS. 48.

— ETYM. Bourg. *porfai*; prov. *perfeit*, *perfieit*, *perfieg*, *perfaig*; cat. *perfet*; esp. *perfecto*; port. *perfeito*; ital. *perfetto*; du lat. *perfectus*, de *perficere*, de *per*, et *facere*, faire.

PARFAITEMENT (par-fè-te-man), *adv.* || 1° D'une manière parfaite. Comme je vous aime parfaitement, je pense être aimé de vous de la même sorte, BALZ. liv. IV, lett. 12. Vous êtes pour moi toutes choses, et jamais on n'a été aimée si parfaitement d'une fille bien-aimée que je le suis de vous, SÉV. 20 sept. 1684. C'est à la cour que l'on sait parfaitement ne faire rien, ou faire très-peu de chose pour ceux que l'on estime beaucoup, LA BRUY. VIII. || 2° D'une manière complète, totale. Qui vous ouvrirait le paradis ne vous obligerait pas parfaitement ? PASC. *Prov.* IX. Bonjour, ma très-parfaitement chère ; je suis toute occupée de vous, de votre amitié, de votre santé, SÉV. 22 sept. 1680. Elle [Mme de Longueval] haïssait bien parfaitement notre Montataire, ID. 24 oct. 1688. Je viens d'écrire au chevalier ; il m'a parfaitement oubliée, ID. 12 juin 1680. Voici un temps de justice et de clémence ; on prend plaisir à faire non-seulement ce qui est bien, mais ce qui est parfaitement bien, ID. 17 avr. 1682. Aussi impossible, lui répliqua l'autre, que d'être parfaitement habile, parfaitement fort, parfaitement puissant, parfaitement heureux, VOLT. *Memnon*. || 3° Parfaitement se dit comme réponse affirmative, dans le sens de *oui*, en insistant sur l'affirmation. La proposition vous convient-elle ? — Parfaitement.

— HIST. XI[e] s. Parfitement se ad à Deu cumandet [il s'est recommandé à Dieu], *St-Alexis*, LVIII. || XII[e] s. Parfitement se doit sages hum purpenser, Quant il comence rien, bien puisse parfiner, *Th. le mart.* 52. || XIII[e] s. Bien pleinement et parfectement dire, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 470. || XV[e] s. Il fut si très parfaitement et oultrageusement courroucé, qu'il ne sçavoit nullement tenir maintien, *Perceforest*, t. I, f° 136. || XVI[e] s. La parfaitement belle et bonne temperature de sa personne, AMYOT, *Alcib.* 2.

— ETYM. *Parfaite*, et le suffixe *ment*; bourg.

perfettament; prov. *perfeitament*; esp. *perfectamente*; port. *perfeitamente*; ital. *perfettamente*.

PARFILAGE (par-fi-la-j'), *s. m.* || 1° Action de parfiler. Le parfilage d'un galon. || 2° Le résultat de cette action. Les présents de parfilage que l'on recevait au jour de l'an, GENLIS, *Mém.* t. III, p. 174, dans POUGENS. Le parfilage est aujourd'hui l'espèce d'étrenne le plus à la mode, LA HARPE, *Correspond.* t. II, p. 138, dans POUGENS.

— ÉTYM. *Parfiler*.

PARFILÉ, ÉE (par-fi-lé-lé, lée), *part. passé* de parfiler. Une étoffe parfilée.

PARFILER (par-fi-lé), *v. a.* Défaire fil à fil une étoffe ou un galon, soit d'or, soit d'argent, et séparer l'or et l'argent. Le duc : Il [Newton] a parfilé la lumière du soleil, comme nos dames parfilent une étoffe d'or. — Tullia : Qu'est-ce que parfiler, monsieur? — Le duc : L'équivalent de ce mot ne se trouve pas dans les oraisons de Cicéron : c'est effiler une étoffe, la détisser fil à fil, et en séparer l'or, c'est ce que Newton a fait des rayons du soleil, VOLT. *Dial.* 13. On demandait à tous les hommes de sa connaissance leurs vieilles épaulettes d'or, leurs vieux nœuds d'épée, leurs vieux galons d'or, que l'on enlevait ainsi à leurs valets de chambre, et l'on parfilait toutes ces choses, c'est-à-dire qu'on séparait l'or de la soie pour le vendre à son profit, GENLIS, *Mém.* t. III, p. 173, dans POUGENS. || On parfile aussi des morceaux d'étoffe en soie sans dorure; c'est séparer les brins de la trame et de la chaîne, et en remplir la boîte à parfiler. || Absolument. Il est assez d'usage que les dames se donnent pour étrennes des bagatelles en tissu d'or qui leur servent à parfiler, LA HARPE, *Correspond.* t. II, p. 192, dans POUGENS. Il fut un temps où la mode était de parfiler, c'est-à-dire de mettre en charpie des galons, des ganses, des étoffes d'or et d'argent, ARNAULT, *Loisirs d'un banni*, t. II, p. 68, dans POUGENS. || Fig. On n'a jamais parfilé des riens avec plus de soin et de prétention, LA HARPE, *Correspond.* t. IV, p. 244.

— HIST. XIII° s. Tout pourfilé de piaus d'agniel, *Ren.* t. IV, p. 147.

— ÉTYM. *Par*, et *fil*; prov. et esp. *parfilar*.

† **PARFILEUSE** (par-fi-leû-z'), *s. f.* Dame qui s'amusait à parfiler. Toutes les parfileuses se déchaînèrent contre moi.... malgré l'universalité de la mode, je n'avais jamais voulu parfiler.... une habile parfileuse gagnait à ce métier cent louis par an, GENLIS, *Mém.* t. III, p. 173 et 174, dans POUGENS.

† **PARFILURE** (par-fi-lu-r'), *s. f.* Fils d'or et d'argent séparés de la soie qu'ils recouvraient. || Brins de soie, de laine, etc. d'une étoffe parfilée.

— HIST. XII° s. Que la parfileure du chapel soit ou toute de fil ou toute de soie, *Liv. des mét.* 245.

— ÉTYM. *Parfiler*.

PARFOIS (par-foi; l's se lie : par-foi-z on voit...), *adv.* Par occasion. Parfois on peut donner pour les galants attraire; À ces petits présents je ne suis pas contraire, RÉGNIER, *Sat.* XIII. Le ciel voit nos pensers et parfois les découvre, TRISTAN, *M. de Chrispe*, II, 1. À des crimes parfois la grâce est légitime, ROTR. *St Gen.* IV, 9.

— ÉTYM. *Par*, *fois*.

† **PARFOND** (par-fon), *s. m.* Terme de pêche. Filet chargé de plomb qui tombe au fond de l'eau.

— ÉTYM. *Par*, *fond*.

PARFONDRE (par-fon-dr'), *v. a.* Il se conjugue comme fondre. Terme de peinture en émail. Faire fondre l'émail également partout.

— HIST. XVI° s. [illegible] si bien labourées, et leurs esmaux si bien parfondus sur le cuivre, qu'il n'y avoit nulle peinture si plaisante, PALISSY, 308.

— ÉTYM. *Par*, *fondre*.

PARFONDU, UE (par-fon-du, due), *part. passé* de parfondre. Émail parfondu.

PARFOURNI, IE (par-four-ni, nie), *part. passé* de [illegible]

PARFOURNIR (par-four-nir), *v. a.* Fournir en entier, achever de fournir. || Terme de palais. Con[illegible], ou donner sa part pour [illegible]

— HIST. [illegible] Breton [illegible] Le champ [illegible] [illegible] fu la [illegible] [illegible] *Brut*, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [parfit] ce à quoy l'art n'avoit pas atteindre [la peinture [illegible]] [illegible] 386. [illegible] que je suis entré en cette quartiere, je la veux [illegible], 866.

— ÉTYM. *Par*, *fournir*.

PARFUM (par-fun; l'*m* ne se lie jamais; au pluriel, l'*s* se lie : des par-fun-z exquis), *s. m.* || 1° Odeur aromatique agréable qui s'exhale comme une fumée, comme une vapeur, d'un corps odoriférant. Orangers, arbres que j'adore, Que vos parfums me semblent doux! LA FONT. *Psyché*, I, p. 14. Le père Charles de Condren.... dont la mémoire, toujours fraîche et toujours récente, est douce à toute l'Église comme une composition de parfums, BOSS. *Bourgoing*. La connaissance des affaires, l'application à ses devoirs.... le firent connaître au public, et produisirent cette première fleur de réputation qui répand son odeur, plus agréable que les parfums, sur tout le reste d'une belle vie, FLÉCH. *le Tellier*. Ces parfums, luxe de l'air déjà si pur et si doux, STAEL, *Corinne*, II, 3. || Fig. Le parfum de la louange, des louanges, de la renommée, le plaisir qu'on a de s'entendre louer, d'avoir de la renommée. C'est une fumée [la renommée], si vous le voulez, disait quelqu'un; mais elle est douce, c'est le parfum, c'est l'encens des dieux de la terre, BOSS. *Disc. vie cachée*. || On dit aussi : Le parfum de la prière s'élève jusqu'à Dieu. || On dit de même : un parfum de vertu, de piété. Il y a dans ce livre un parfum d'antiquité, c'est-à-dire on sent que l'auteur de ce livre s'est pénétré du génie des anciens. || 2° Composition qui exhale une odeur agréable. Les mouches qui meurent dans le parfum en gâtent la bonne odeur, SACI, *Bible, Ecclesiaste*, X, 1. On n'a jamais vu depuis à Jérusalem des parfums si excellents que ceux dont la reine de Saba fit présent à Salomon, ID. *ib. Paralip.* II, IV, 9. Tu brûleras des parfums sur mes autels, FÉN. *Tél.* IV. Pline ajoute que la première cassette de parfums dont il soit fait mention dans l'histoire est celle qu'Alexandre trouva dans les dépouilles de Darius, PASTORET, *Instit. Mém. inscr. et belles-lett.* t. V, p. 137. || 3° Composition d'une odeur forte dont on se sert dans les lazarets pour purifier les personnes et les choses. || Terme de marine. Composition de goudron, genièvre, poudre à canon, etc. pour désinfecter. || 4° Chez les tireurs d'or, composition pour donner le fumage au fil d'argent, afin de le faire passer pour du fil d'or. || 5° Parfum d'août, espèce de poire.

— HIST. XVI° s. Si on fait perfum aux images de l'empereur, CALV. *Instit.* 65. Parfum est une evaporation de medicamens humides, visqueux aucunement, et gras; il y a deux manieres de parfums et suffumigations, les uns sont secs, les autres humides, PARÉ, XXV, 40. Pithou, qui ne fut jamais vendeur de parfums [donneur de galbanum], PASQUIER, *Rech.* V, p. 443

— ÉTYM. Esp. *perfume*; ital. *profumo* (voy. PARFUMER).

PARFUMÉ, ÉE (par-fu-mé, mée), *part. passé* de parfumer. || 1° Imprégné d'une odeur suave. Je verrai les chemins encor tout parfumés Des fleurs dont sous ses pas on les avait semés! RAC. *Iphig.* IV, 4. || Fig. Quelle terre n'est parfumée Des odeurs de sa renommée? MALH. II, 3. Envoyez-lui son aveu [un écrit où le prince avoue en général tout ce qu'il a fait] aussi avantageux qu'il le pourra désirer.... qu'il soit écrit en papier doré, qu'il soit tout peint et tout parfumé de ses louanges, BALZ. *De la cour*, 6° *disc.* || Gants parfumés, se disait de gants dans la composition desquels on faisait entrer des parfums. || 2° Qui a reçu le parfum qu'on donne aux provenances suspectes de contagion. Vous me dites fort plaisamment l'état où vous met mon papier parfumé; ceux qui vous voient lire mes lettres croient que je vous apprends que je suis morte, SÉV. 19 août 1671.

PARFUMER (par-fu-mé), *v. a.* || 1° Faire prendre à l'aide d'un parfum une odeur agréable aux choses ou aux personnes. Parfumer des habits, des gants. Nous sommes tellement parfumés les soirs de jasmins et de fleurs d'orange, que par cet endroit je crois être en Provence, SÉV. 3 juill. 1689. Les fruits les plus délicieux y parfument l'air, et fournissent une nourriture saine et rafraîchissante, RAYNAL, *Hist. phil.* I, 7. [Chez les anciens] ce n'était pas assez de parfumer ses pieds, ses cheveux et les murailles de ses bains; on parfumait son corps tout entier, PASTORET, *Instit. Mém. inscr. et belles-lett.* t. VII, p. 179. || Fig. Une odeur de [illegible] parfumait mon discours, C. DELAVIGNE, *Enfants d'Édouard*, I, 6. J'ai passé l'âge heureux où la fleur de la vie, L'amour, s'épanouit et parfume le cœur, LAMART. *Harm. Pièces div. à une jeune arabe*. || 2° Parfumer une maison, un navire, etc. y brûler quelque chose d'une odeur forte pour en chasser le mauvais air. || Parfumer des lettres, les exposer à un feu de soufre et les tremper dans le vinaigre. On parfume les lettres qui viennent de pays suspects de contagion. || 4° Se parfumer, *v. réfl.* Remplir de bonnes odeurs ses habits, ses cheveux. Je ne me couche point que je ne me sois parfumée des essences les plus délicieuses, MONTESQ. *Lett. pers.* 7.

— HIST. XVI° s. Si vieille estant, ne te perfume plus, AMYOT, *Péric.* 54. Estre du parfum je voudrois, Afin que je te parfumasse, RONS. 608. Pour son payement des gands perfumez qu'il faict presentement par recommandation du roi pour envoyer au roy d'Angleterre, DE LABORDE, *Émaux*, p. 431.

— ÉTYM. *Par*, et *fumer*, c'est-à-dire produire une vapeur, une fumée qui se répande; esp. *perfumar*; ital. *profumare*.

† **PARFUMERIE** (par-fu-me-rie), *s. f.* Fabrication et commerce des parfums, des cosmétiques, des pommades, des savons de toilette, etc.

— ÉTYM. *Parfumeur* ou *parfumier*, qui se trouve dans Montaigne : Et ont fait les hommes [de la nature], comme les parfumiers de l'huile : ils l'ont sophistiquée, IV, 210.

PARFUMEUR, EUSE (par-fu-meur, meû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui fait et vend des parfums. [illegible] moi qu'on appelait la belle parfumeuse, afin que vous le sachiez, DANCOURT, *Curé de Compiègne*, sc. 13. Si leurs corps [des Égyptiens] devaient ressusciter, pourquoi la première opération des parfumeurs était-elle de leur percer le crâne avec un crochet, et d'en tirer la cervelle? VOLT. *Dict. phil. Résurrection*, 1. Le président Hennequin, un conseiller au Châtelet, nommé la Bruyère, et son père, parfumeur sur le pont au Change, furent les premiers qui allumèrent l'embrasement dans Paris [la Ligue], ID. *Hist. parlem.* XXIX.

— HIST. XVI° s. Si on demeure quelque temps dans la boutique d'un parfumeur, sortant de là on sent le parfum bon ou mauvais, PARÉ, XXIV, 10. Par artifice et sublimation des meschans, traistres empoisonneurs et parfumeurs, ID. XXIII, 1.

— ÉTYM. *Parfumer*.

† **PARFUMOIR** (par-fu-moir), *s. m.* Espèce de coffre avec une grille sous laquelle on brûle du parfum, des pastilles, pour en imprégner différents objets.

† **PARGASITE** (par-ga-zi-t'), *s. f.* Terme de minéralogie. Silicate de magnésie, de chaux et d'alumine.

— ÉTYM. *Pargas*, île de la côte de Finlande.

† **PARGNEAU** (par-gnô), *s. m.* Un des noms vulgaires du carpillon.

† **PARGOIS** (par-goi), *s. m.* Ancien nom d'une espèce de couteau. Couteaux, pargois, rocailles, [illegible] tons de verre et de corne, le cent pesant estimé 30 livres, *Déclar. du roi*, nov. 1640, *Tarif*.

† **PARGUÉ** (par-ghé), **PARGUENNE** (par-ghè-n') ou **PARGUIENNE** (par-ghiè-n'), *interj.* Jurement patois de l'ancienne comédie, pour pardieu. [illegible] parguienne, sans nous, il en avait pour sa maine de fèves, MOL. *D. Juan*, II, 1.

PARHÉLIE ou **PARÉLIE** (pa-ré-lie), *s. m.* Terme de météorologie. Image du soleil réfléchie dans une nuée; c'est pour le soleil la même chose que la parasélène, à l'égard de la lune.

— ÉTYM. Παρήλιος, de παρὰ, à côté, et ἥλιος, soleil.

† **PARHYPATE** (pa-ri-pa-t'), *s. f.* Terme de musique ancienne. Corde d'un degré au-dessus de l'hypate.

— ÉTYM. Παρυπάτη, de παρὰ, à côté, et [illegible]

PARI (pa-ri), *s. m.* || 1° Engagement mutuel entre des personnes qui soutiennent des choses contraires, de payer une somme fixée à celui qui aura raison. Nous mettrons donc cette cause au pari, [illegible] suivit-il, si l'avez agréable, LA FONT. *Orais.* Les [illegible] d'un jeu étant supposées, et deux joueurs de la même force, on peut, en quelque état que soit une partie, déterminer, par l'avantage qu'un des joueurs a sur l'autre, combien il y a plus à parier qu'il gagnera [illegible] le pari change selon tous les différents états [illegible] sera la partie, FONTEN. *Bernoulli*. Il faut, [illegible] [une femme de 60 ans], que vous décidiez un pari que j'ai fait : j'ai gagé que cette dame et vous, [illegible] montrant la femme de quarante ans, étiez de même âge, MONTESQ. *Lett. pers.* 52. Je comprends sous le nom de jeu toutes les conventions, tous les paris où l'on met au hasard une partie de son bien, pour obtenir une pareille partie du bien d'autrui, [illegible] *Ess. arithm. mor. Œuv.* t. X, p. 100. Les jeunes gens ont encore à regretter le temps qu'ils passent dans ces maisons fatales où l'on donne à jouer. [illegible] se livrent des combats de coqs qui souvent occasionnent de gros paris, BARTHÉL. *Anach.* ch. [illegible]

|| Tenir le pari, l'accepter, parier contre celui qui le propose. || Le pari est ouvert, les paris sont ouverts, tout le monde est admis à parier. Voilà des [illegible] à Paris, Courons vite ouvrir les paris, RÉGNARD, *Bos.* || Fig. Les paris sont ouverts, c'est-à-dire il y a des opinions contraires sur une affaire qui va bientôt se décider. || Il est hors de pari, se dit de celui qui, dans un pari entre plusieurs personnes, a perdu et n'a plus droit aux enjeux que les autres se disputent encore. || Au jeu, paris de traverse, paris qui ne sont pas du courant du jeu qu'on joue, *Dict. de l'Acad. de* 1718. || Fig. Paris de traverse, choses accessoires, imprévues. Ne croyez point que ce soit chose possible que de vaquer à nos deux commerces et à tous les paris de traverse qui arrivent chaque jour, SÉV. *à Mme de Grignan*, 1er avr. 1689. || 2° Somme pariée. Payer le pari. Monsieur le Grand et le maréchal de Bellefond courent lundi dans le bois de Boulogne sur des chevaux vites comme des éclairs; il y a trois mille pistoles de pari pour cette course, SÉV. 6. || 3° Au jeu, somme indépendante de l'enjeu ordinaire, que les personnes qui ne jouent pas, parient entre elles. Perdre tous les paris. Vingt fois le coupe-gorge, et toujours premier pris! REGNARD, *le Joueur*, IV, 13. || 4° Au jeu du piquet à écrire, le résultat des deux coups qui forment l'ide.

— ÉTYM. Voy. PARIER.

PARIA (pa-ri-a), *s. m.* Homme de la dernière caste des Indiens, qui est un objet de mépris et d'exécration. Qu'est-ce qu'un paria, demande-t-il à son porte-flambeau? C'est, lui répondit celui-ci, un homme qui n'a ni foi ni loi. C'est, ajouta le chef des *raispoutes*, un Indien de caste si infâme, qu'il est permis de le tuer si on en est seulement touché, BERNARD DE S.-P. *Chaum. ind.* Il est sur ce rivage une race flétrie.... Les parias; le jour à regret les éclaire, La terre sur son sein les porte avec colère, C. DELAV. *Paria*, I, 1. || Fig. C'est un paria, c'est un homme que personne ne veut voir, qui est exclu de la société.

— ÉTYM. Tamoul, *pareyers*, homme hors de classe, d'après Dubois, *Mœurs et inst. des peuples de l'Inde*, t. I, p. 50.

PARIADE (pa-ri-a-d'), *s. f.* || 1° Terme de chasse. Saison où les perdrix s'apparient pour la propagation de leur espèce. Quelquefois, lorsqu'après la pariade il survient des froids un peu vifs, toutes ces paires [de perdrix] se réunissent et se reforment en compagnie, BUFF. *Ois.* t. IV, p. 175. || 2° État des perdrix, qui, pour s'apparier, cessent d'aller par compagnie. || 3° Il se dit des perdrix appariées. Il y a cinq ou six pariades dans ce champ.

— ÉTYM. *Parier*, au sens de mettre par paire.

† **PARÏAMBE** (pa-ri-an-b'), *s. m.* Terme de métrique latine. Pied de deux brèves qu'on appelle aussi pyrrhique.

— ÉTYM. Παρίαμβος, de παρά, à côté, et ἴαμβος, ïambe.

† **PARIDINE** (pa-ri-di-n'), ou **PARINE** (pa-ri-n'), *s. f.* Terme de chimie. Principe que l'on trouve dans le *paris quadrifolia*, *L.* ou parisette.

PARIÉ, ÉE (pa-ri-é, ri-ée), *part. passé* de parier. Une forte somme d'argent pariée.

† **PARIEN, ENNE** (pa-riin, riè-n'), *adj.* Qui est de Paros, une des îles de la Grèce. || Marbre parien, marbre blanc fort célèbre parmi les anciens, qui se tirait des carrières de l'île de Paros, une des Cyclades, dans l'Archipel.

PARIER (pa-ri-é), je pariais, nous pariions, vous pariiez; que je parie, que nous pariions, que vous pariiez. || 1° *V. n.* Aller de pair. La Varenne, employé par Henri IV en affaires secrètes en Espagne et ailleurs, est parvenu à parier avec ses ministres, à se faire compter par les plus grands seigneurs, ST-SIM. 168, 285. Il [Larochefoucauld] ne put parier de mérite à la guerre ni dans le cabinet avec MM. de Bouillon et de Turenne, ID. 337, 178. Vieilli en ce sens. || 2° *V. a.* Faire un pari, une gageure (par extension du sens de mettre en égalité, les paris étant des sommes égales entre elles). Je parie cent louis qu'il en ira comme je dis, HAMILT. *Gramm.* 7. Vous savez qu'un fou d'Anglais parie vingt contre un, à bureau ouvert, dans Londres, qu'on vous mènera prisonnier en Angleterre avant quatre mois, VOLT. *Lett. Richelieu*, avr. 1766. Il y avait à parier un nombre égal à celui de tous les hommes qui ont peuplé de tous les temps la Russie contre l'unité, que ce génie [de Pierre le Grand], si contraire au génie de sa nation, ne serait donné à aucun Russe, ID. *Russie*, *Anecdotes*. Parier l'infini qu'une chose n'est pas, c'est assurer qu'elle est impossible, D'ALEMB. *Quest. calc. Probab. Œuv.* t. IV, p. 310, dans POUGENS. || Il y a à parier, beaucoup à parier, gros à parier, tout à parier que.... c'est-à-dire il est presque certain que.... || Par exagération, parier sa tête, certifier absolument. Je parie ma tête que le marquis ne se fût jamais réconcilié avec sa fille, MIRABEAU, *Lett. orig.* t. III, p. 303, dans POUGENS. || Absolument. Il se joue un jeu, à l'extrémité de cette distance infinie [infini qui nous sépare de Dieu], où il arrivera croix ou pile [que Dieu est ou n'est pas]; que gagerez-vous?... encore que celui qui prend croix et l'autre soient en pareille faute, ils sont tous deux en faute : le juste est de ne point parier. — Oui, mais il faut parier, cela n'est pas volontaire, vous êtes embarqué ; lequel prendrez-vous donc? PASC. *Pens.* X, 1, éd. HAVET. || Parier à coup sûr, parier avec la certitude de gagner. || Au turf, parier contre un cheval 7 ou 9 contre 1, équivaut à dire à son adversaire : si ce cheval gagne, je vous payerai 7 ou 9; s'il perd, vous me donnerez 1; la formule s'écrit en abrégé 9/1, neuf contre un. || 3° Au jeu, parier pour quelqu'un, ou, simplement, parier, gager que celui des deux joueurs qu'on désigne gagnera la partie. Deux joueurs égaux jouant en quatre parties liées, si l'un en a gagné trois et l'autre deux, il faut raisonner assez juste pour déterminer précisément que l'on peut parier trois pour celui qui a les trois parties, et un seulement pour celui qui en a deux, FONTEN. *Bernoulli.* || 4° Fig. Affirmer, soutenir. Je parie qu'il a dit cela. Voyez-le entrer dans un sermon où il apporte un zèle tout dévot.... que le prédicateur vienne à paraître : si.... son barbier l'a mal rasé.... je parie la perte de la gravité de notre sénateur, PASC. *Pensées*, III, 3, édit. HAVET. J'ai une idée si agréable de Marseille que je suis assurée que vous n'avez pas pu vous y ennuyer, et je parie pour cette dissipation contre celle d'Aix, SÉV. 521. Je parierais que Duclos, à qui je n'ai pas dit mon secret, et qui par conséquent en était le maître, est le seul qui me l'ait gardé, J. J. ROUSS. *Conf.* IX. J'aurais parié que cette pièce aurait obtenu quelque succès à la représentation, GRIMM, *Corresp.* t. I, p. 60, dans POUGENS. C'est une sérieuse conférence, je le parierais bien, GENLIS, *Théât. d'éduc. la Bonne mère*, I, 2.

— HIST. XVIe s. Quel champion se parira à un tel homme?... AMYOT, *Thésée*, 1. En ces mois-là, naturellement les juments entrent en rut ou en amour.... elles perdent presques le manger du desir qu'elles ont de parier, O. DE SERRES, 306.

— ÉTYM. Berry, *parier*, associer, joindre; provenç. *pariar*, co-partager; du lat. *pariare*, balancer un compte, égaler, de *par*, égal.

PARIÉTAIRE (pa-ri-é-tè-r'), *s. f.* Plante qui croît sur les murailles, *parietaria officinalis*, *L.*, famille des urticées.

— HIST. XVIe s. Mauves, guimauves, paritoire, violes de mars, et autres herbes semblables, PARÉ, VII, 10. Parietaire.... croist sur les murailles sans nul soin, d'où elle a pris le nom, O. DE SERRES, 622.

— ÉTYM. Provenç. *paritaria*; espagn. et ital. *parietaria*; du lat. *paries*, *parietis*, muraille (voy. PAROI).

PARIÉTAL, ALE (pa-ri-é-tal, ta-l'), *adj.* || 1° Terme de botanique. Plantes pariétales, plantes qui croissent sur les murailles. || Insertion pariétale, insertion des étamines, lorsque, le périanthe étant tubulé, les étamines se fixent aux parois du tube. || 2° Terme d'anatomie. Il se dit de deux os qui forment les côtés de la voûte du crâne. Les os pariétaux. || Substantivement. Un pariétal. Les pariétaux. || Bosse pariétale, éminence que présente le milieu de la face externe de chaque os pariétal. || Fosse pariétale, l'enfoncement qui sur la face interne de l'os répond à la bosse. || Feuillet pariétal des séreuses, la portion de ces membranes qui revêt les parois d'une cavité, celle qui se porte sur les viscères prenant le nom de feuillet viscéral.

— HIST. XVIe s. Le 3e et 4e des os susdits sont deux, nommés parietaux, PARÉ, III, 4.

— ÉTYM. Lat. *paries*, *parietis*, paroi (voy. ce mot).

† **PARIÉTINE** (pa-ri-é-ti-n'), *s. f.* Terme de chimie. Substance extraite d'un lichen, le *parmelia parietina*.

PARIEUR (pa-ri-eur), *s. m.* Celui qui parie. Gageons un peu quel sera le meilleur, Pour ce jourd'hui, de mon gîte ou du vôtre.... Le parieur ayant changé de voix : Ça, descendez, dit-il, mon gentilhomme, LA FONT. *Orais.* Tout le monde dit la guerre, et d'Hacqueville mande qu'il y a encore des parieurs pour la paix, SÉV. 165. || Fig. Cela ne vaut rien pour les parieurs, se dit d'une chose qui doit faire craindre un résultat fâcheux à l'une des parties intéressées dans l'affaire. Angélique : Mais c'est une gageure, je pense. — Frontin : Elle ne vaudra rien pour les parieurs, DANCOURT, *Bourg. à la mode*, III, 6.

— ÉTYM. *Parier.*

† **PARIGLINE** (pa-ri-gli-n'), *s. f.* Terme de chimie. Substance extraite de la salsepareille (de *pariglia*, qui est dans l'italien *salsapariglia*).

† **PARINERVÉ, ÉE** (pa-ri-nèr-vé, vée) ou **PARINERVIÉ, ÉE** (pa-ri-nèr-vi-é, ée), *adj.* Terme de botanique. Qui porte deux nervures égales.

— ÉTYM. Lat. *par*, égal, et *nervure*.

† **PARIPENNÉ, ÉE** (pa-ri-pè-nné, nnée) ou **PARIPINNÉ, ÉE** (pa-ri-pi-nné, nnée), *adj.* Terme de botanique. Se dit des feuilles pennées sans impaire, c'est-à-dire sans foliole à l'extrémité du rachis.

— ÉTYM. Lat. *par*, égal, et *penna* ou *pinna*, aile.

† **PARIS** (pa-ri), *s. m.* Ville capitale de la France. Il y a des lieux où il faut appeler Paris Paris, et d'autres où il le faut appeler capitale du royaume, PASC. *Pens.* VII, 20, éd. HAVET. || Prendre Paris pour Corbeil, se disait autrefois pour faire une méprise, locution née de ce que l'armée des protestants, n'ayant pu prendre Corbeil, vint assiéger Paris. Les catholiques se moquaient de nous, disant : Messieurs les huguenots, ne prenez pas Paris pour Corbeil, LANOUE, p. 49, dans LACURNE. || Un petit Paris, un lieu comparé à Paris pour la magnificence, la grandeur, la commodité. || Proverbes. Paris n'a pas été fait en un jour, c'est-à-dire il faut le temps à toute chose. || Si Paris était de beurre, il fondrait au soleil, se dit pour répondre à une supposition absurde.

— HIST. XIIIe s. Diex gart Paris de mescheance, Et la gart de fauce creance! RUTEB. 180. || XVIe s. O Paris qui n'es plus Paris, mais une spelunque de bestes farouches, *Sat. Ménippée*, *Harangue de M. d'Aubray*. Le roy establit un ordre pour la durée de son armée qu'il n'avoit jamais essaié, si bien qu'il mena, comme on disoit, un Paris devant Amiens, D'AUB. *Hist.* III, 388.

— ÉTYM. Lat. *Parisii*, nom de la peuplade gauloise qui occupait Lutèce et la région environnante.

† **PARISETTE** (pa-ri-zè-t'), *s. f.* Voy. ÉTRANGLE-LOUP.

† **PARISIANISME** (pa-ri-zi-a-ni-sm'), *s. m.* Usage, habitude, mœurs des Parisiens.

† **PARISIEN, IENNE** (pa-ri-ziin, ziè-n'), *s. m.* et *f.* || 1° Habitant de Paris. On est bien tiède aujourd'hui à Paris sur l'intérêt public; on va à l'Opéra-Comique le jour qu'on brûle le chevalier de la Barre, et qu'on coupe la tête à Lalli; ah! Parisiens, Parisiens, vous ne savez que danser autour des cadavres de vos frères, VOLT. *Lett. Chabanon*, 7 août 1769. || *Adj.* Les matines parisiennes, le massacre de la Saint-Barthélemy qui commença au milieu de la nuit. || 2° *S. m.* Sur mer, Parisien se dit d'un matelot espiègle mais fainéant. || 3° *S. f.* La Parisienne, se dit d'une chanson composée par C. Delavigne pour célébrer la révolution de 1830. || Nom, autrefois, d'une ligne d'omnibus à Paris. || 4° Parisienne ou cotte, nom donné par les ouvriers à un pantalon de grosse toile bleue qu'ils passent par dessus leur pantalon ordinaire pour le garantir pendant le travail.

PARISIENNE (pa-ri-ziè-n'), *s. f.* Terme d'imprimerie. Caractère au-dessous de la nonpareille, dit autrefois sédanoise.

† **PARISIOLLE** (pa-ri-zi-o-l'), *s. f.* Genre de plantes de la famille des asparaginées, originaires de l'Amérique.

PARISIS (pa-ri-zi). || 1° *Adj. inv.* Ancien terme de monnaie. Sou, livre parisis, sou, livre qui valaient un quart de plus que le sou et la livre tournois, et qui se frappaient à Paris. Vous nous plaignez beaucoup, nous autres paysans.... mais songez donc, monsieur, qu'autrefois on nous tuait pour cinq sous parisis, P. L. COUR. *Lettre* 1re. || 2° *S. m.* Anciennement, dans les bureaux de douane et ailleurs, le quart en sus des droits réglés par les tarifs et pancartes. || 3° *S. m.* Une certaine étendue de pays autour de Paris.

— HIST. XIIIe s. Richart avoit plus estrellins que li rois de France n'eust paresis, *Chr. de Rains*, 37. Ou se Pieres dist que ce fut parisis qu'il presta, et li tesmong dient que ce furent tornois ou autre monnoie, lor dis seroit de nule valeur, BEAUM. XL, 9. || XIVe s. Que iceulx six cens mars d'argent vous feissiez ouvrer et monnoier en blancs deniers d'argent, pour douze deniers parisis la piece, *Ordonn. des rois de Fr.* t. V, p. 319.

— ÉTYM. *Paris.*

† **PARISITE** (pa-ri-zi-t'), *s. f.* Espèce minérale formée de carbonates et de fluorures de cérium, de didyme, de lanthane et de chaux.

— ÉTYM. Dédié à *M. Paris*, minéralogiste.

† **PARISTHMITE** (pa-ris-tmi-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation des amygdales.

— ÉTYM. [illegible], les amygdales, de [illegible], auprès, [illegible] (du gosier), et la finale médicale [illegible]

† PARISYLLABE (pa-ri-si-la-b'), *adj.* Synonyme de [illegible].

PARISYLLABIQUE (pa-ri-sil-la-bi-k'), *adj.* Terme de grammaire. Noms parisyllabiques, noms qui ont au [illegible] et au génitif le même nombre de syllabes, comme *dominus, domini*, par opposition à *[illegible], [illegible]*, qui est imparisyllabique. Déclinaison parisyllabique. Adjectif parisyllabique, comme *bonus* ou *fortis*, par opposition à *prudens, prudentis*.

— ÉTYM. Lat. *par*, égal, et *syllabe*.

PARITÉ (pa-ri-té), *s. f.* || 1° Ressemblance entre des objets de même nature, de même qualité. Vous semblez mettre en parité l'exercice pédestre, l'équestre et le mouvement du carrosse, J. J. ROUSS. *[illegible] du Peyrou*, t. III, p. 155, dans POUGENS. || 2° Égalité entre des personnes. Cette parité [des princes du sang et des légitimés] fut exprès différée après la réception de M. du Maine au parlement, ST-SIM. 20, 329. La parité manquait entre les personnes, J. J. ROUSS. *Confess.* VI. || 3° Comparaison employée pour prouver une chose par une autre semblable. Ce sont les téméraires, dit Vaugelas, qui inventent les mots comme les modes: la parité n'est pas exacte ; car, dans les modes, presque tout est de fantaisie, de caprice ou de vanité ; au lieu que, dans la langue, ainsi que dans les arts, l'invention a souvent pour objet la nécessité, l'utilité, la beauté réelle, MARMONTEL, *Œuv.* t. X, p. 417. || Je nie la parité, c'est-à-dire je nie que le cas allégué soit pareil à celui dont il s'agit. || 4° État de ce qui est pair, c'est-à-dire divisible en deux moitiés. La parité d'un nombre.

— HIST. XVI° s. Il nous fault remarquer la parité qui est entre nous [nous et les bêtes] : nous avons quelque moyenne intelligence de leur sens; aussi ont les bestes du nostre, MONT. II, 167.

— ÉTYM. Provenç. *paritat*; esp. *paridad*; ital. *parità*; du lat. *paritatem*, de *par*, égal (voy. PAIR).

† PARIVE (pa-ri-v'), *s. f.* Grand arbre qui croît à la Guyane, famille des légumineuses.

1. PARJURE (par-ju-r'), *s. m.* Faux serment. Le Normand même alors ignorait le parjure, BOIL. *Épître* IX. Toujours les scélérats ont recours au parjure, RAC. *Phèdre*, IV, 2. J'eus horreur de faire un parjure, FÉN. *Tél.* XV. Il [Lysandre] avait pour maxime favorite, qu'on doit amuser les enfants avec des osselets et les hommes avec des parjures, BARTHÉL. *Anach.* ch. 61. || Serment violé. Tous mes pas vers vous sont autant de parjures, RAC. *Andr.* II, 2. Est-ce ainsi qu'au parjure on ajoute l'outrage? ID. *Iphig.* IV, 6.

— HIST. XVI° s. Il condamnera les perjures et faux tesmoignages par lesquels les hommes font tort l'un à l'autre, CALV. *Inst.* 289.

— ÉTYM. Provenç. *parjuri*; esp. *perjurio*; ital. *spergiuro*; du lat. *perjurium* (voy. PARJURER). Aux XV° et XVI° siècles, on disait *parjurement*.

2. PARJURE (par-ju-r'), *adj.* Qui a fait un faux serment. Le parjure Thésée a mérité ma haine, TH. CORN. *Ariane*, IV, 2. Dieu s'apprête à te joindre à la race parjure.... RAC. *Athal.* III, 5. || Substantivement. Personne qui viole son serment. Donne-moi tous les noms destinés aux parjures, RAC. *Andr.* IV, 5. L'ingrate, la parjure.... VOLT. *Adélaïde*, II, 6. Les deux parties [devant l'Aréopage] prennent à témoin les redoutables Euménides, qui, d'un temple voisin où elles sont honorées, semblent entendre leurs [illegible] à punir les parjures, BARTHÉL. *Anach.* ch. 17.

— HIST. XII° s. E la main del tricheor e del parjure [il] fist pendre encontre le temple, *Machab.* II, 15. || XIII° s. Et d'autre part, nous serions parjur vers le roi, se nous dès ore en avant meffaisions sour la deffense qui nous est faite, *Chr. de Rains*, p. 188. || XVI° s. Desloyaux et perjures aux hommes et aux dieux, AMYOT, *Eum.* 38. Ce n'est qu'un coup d'estat que d'estre bien parjure, D'AUB. *Tragiques, Princes.*

— ÉTYM. Prov. *perjur*; espagn. *perjuro*; du lat. [illegible]

PARJURER [illegible], *v. réfl.* Violer son [illegible] [illegible]

— REM. On l'a employé comme verbe neutre : Il a été dit aux anciens : Vous ne parjurerez point, SACI, *Bible, Évang. St Math.* V, 33. On l'a aussi employé comme verbe actif : Que je ne puis blâmer la nouveauté des feux Dont envers moi Léandre a parjuré ses vœux, MOL. *l'Ét.* V, 13.

— HIST. XI° s. Guenes i vint, li fels, li parjurez, *Ch. de Rol.* LIII. Vers vus [il] s'en est parjurez et malmis, *ib.* CCLXXIX. || XII° s. .... Vers vus nus volt faire parjurer e trichier, *Th. le mart.* 43. || XIII° s. Adonc furent forment espandus à jouer, Et les fois à mentir, les saints à parjurer, *Jeu de dez*, dans JUBINAL, t. II, p. 232. Je ne cuit pas qu'il s'en parjurt, Car moult par est prodons Renart, *Ren.* 9902. Car, ce dit le sage, qui volentiers jure, volentiers se parjure, JOINV. 276. || XIV° s. Car en Dieu renoier chascuns d'eus s'estudie, Et à le parjurer chascuns se glorifie, *Complainte sur la bataille de Poitiers, Bibl. des chartes*, 3° série, t. II, p. 261. Comment Englois felons s'estoient parjurez, Sans tenir aux François ne foi ne loyaultez, *Guescl.* 18801. || XVI° s. Dieu est grievement offensé, si on se perjure en son nom, CALV. *Instit.* 290. ....Elle s'est parjurée : Ce cœur qu'elle dit vostre estoit naguere à moy, DESPORTES, *Amours diverses, Sonnets*, II.

— ÉTYM. Prov. et espagn. *perjurar*; du lat. *perjurare*, de *per*, et *jurare*, jurer : jurer mal.

PARLAGE (par-la-j'), *s. m.* || 1° Bavardage, paroles inutiles. À quoi bon tout ce parlage? Vous ne pensiez donc qu'à quelques dissensions parlementaires; là comme ailleurs ce n'est souvent que du parlage qui n'a guère d'autre importance.... MIRABEAU, *Collection*, t. I, p. 339. || 2° Discours apprêtés que l'on tient dans le dessein de tromper. Se laisser surprendre au parlage d'un fourbe.

— ÉTYM. *Parler.*

PARLANT, ANTE (par-lan, lan-t'), *adj.* || 1° Qui parle. Les arbres et les plantes Sont devenus chez moi créatures parlantes, LA FONT. *Fabl.* II, 1. || Fig. Tels devraient être les prédicateurs; il faudrait que tout fût parlant et résonnant en eux, BOSS. *Sermons, Véritable convers. préambule.* || Cet homme est parlant, c'est-à-dire il aime à parler; il est peu parlant, il parle rarement. Jamais il n'avait vu sa fille si éveillée et si parlante, MARMONTEL, *Mém.* II. || Au théâtre, personnages parlants, par opposition à personnages muets. || Trompette parlante, porte-voix. || 2° Par extension, expressif. Le philosophe s'écria qu'il lui semblait voir la chose même et non pas la représentation, et que cet homme [un pantomime] avait le corps et les mains parlantes, D'ABLANCOURT, *Lucien, De la danse.* Harlay avait des yeux beaux, parlants, perçants, qui ne regardaient qu'à la dérobée, ST-SIM. 17, 198. || Fig. Ah ! Que mon mariage est une leçon bien parlante à tous les paysans qui veulent s'élever au-dessus de leur condition ! MOL. *G. Dandin*, I, 1. Nous trouvons trop plaisant, depuis neuf jours que nous sommes arrivés, de n'avoir pas vu Termes.... c'est une chose parlante qu'un procédé si peu naturel, SÉV. 368. Pensez-vous qu'il cherche à s'instruire par les médailles, et qu'il les regarde comme des preuves parlantes de certains faits...? LA BRUY. XIII. Je craignais moins alors sa présence, quoique mon ajustement me semblât un reproche parlant de dissimulation, MARIVAUX, *Pays. parv.* part. 7. Italie! Italie! ah pleure tes collines [de Rome].... Voilà le plus parlant de tes sacrés débris, LAMART. *Harm.* I, 3. || Terme de blason. Armes parlantes, armes dont la pièce principale exprime le nom de la famille à qui elles appartiennent. Les armes de Mailly, qui sont des maillets, sont des armes parlantes. || 3° Portrait parlant, portrait très-ressemblant. J'ai été tantôt chez Mignard pour voir le portrait de Souvigny : il est parlant, SÉV. 6 sept. 1676. Tous les portraits de Fénelon sont parlants, sans toutefois avoir pu attraper la justesse de l'harmonie qui frappait dans l'original, SAINT-SIMON, 380, 136. || On dit dans le même sens : vous êtes parlant dans votre portrait. Si quelqu'un par hasard d'un mauvais caractère S'y trouve si bien peint qu'il soit presque parlant, BOURSAULT, *Ésope à la cour, Prologue.* Par ma foi, c'est vous-même, et vous voilà parlant; Jamais peintre ne fit portrait si ressemblant, REGNARD, *les Ménechmes*, IV, 3. || Fig. Cet air, ce port, cette âme bienfaisante Du bon vieux temps est l'image parlante, VOLT. *Enf. prod.* III, 4.

PARLÉ, ÉE (par-lé, lée), *part. passé* de parler. Exprimé en paroles. Alors [à l'époque des amours] le cri des animaux est un véritable langage, toujours bien parlé, toujours bien compris, BUFF. *Ois.* t. V, p. 98. || Dont on use pour la parole. On distingue la langue parlée de la langue écrite. || Numération parlée, se dit des nombres exprimés par la parole, par opposition à numération écrite. || Parlé, se met dans les chants et chansons pour indiquer les endroits qui doivent être récités sans chanter.

PARLEMENT (par-le-man), *s. m.* || 1° Le sens propre et primitif, aujourd'hui inusité, est action de parler. || 2° Dans les premiers temps de la monarchie française, assemblée des grands du royaume. On faisait la revue au premier de mars ou au premier de mai; c'est d'ordinaire dans ces temps qu'on tenait les parlements, VOLT. *Mœurs*, [illegible] preuve qu'on s'était servi souvent du mot [illegible] parlement, en désignant les assemblées de la nation, c'est que nous donnâmes ce nom à ces assemblées dès que nous avons écrit en langue française; et les Anglais, qui prirent toutes nos coutumes, appelèrent parlement leurs [illegible] des pairs, VOLT. *Dict. phil. Parlement.* || 3° [illegible] postérieurement donné aux assemblées [illegible] sentaient la nation, et qui n'est resté qu'[illegible] terre; en France ces assemblées prirent [illegible] d'états généraux. Il faut s'arrêter un mo[illegible] à cette clause, pour voir qu'en effet les trois [illegible] étaient le véritable parlement, puisque l'a[illegible] des états n'avait point d'autre nom en An[illegible], VOLT. *Hist. parl.* VI. Le parlement d'Angleterre [illegible], vers l'an 1300, une nouvelle forme, telle qu'el[illegible] à peu près de nos jours; le titre de barons et de pairs ne fut affecté qu'à ceux qui entraient dans la chambre haute, ID. *Mœurs*, 75. || Aujourd'hui, en Angleterre, il se dit des deux chambres qui exercent, avec le roi, le pouvoir législatif. Il y a des nouvelles certaines d'Angleterre, que le pa[illegible] a fait arrêter le duc de Bouck[illegible], c'é[illegible] tenant le chef d'une cabale opposée aux inten[illegible] du roi son maître, PELLISSON, *Lett. hist.* t. III, p. 168, dans POUGENS. Les membres du parlement d'Angleterre aiment à se comparer aux anciens [illegible], autant qu'ils le peuvent, VOLT. *Dict. phil.* P[illegible]. || Long parlement, celui qui fut convoqué par [illegible] les I^er^ en 1640, qui refusa les subsides, fit la guerre au roi et fut cassé par Cromwell; dit a[illegible] ment croupion, par dérision. || Parlement [illegible], dernier parlement républicain chassé par [illegible]. || Parlement militaire, conseil de guerre de [illegible]. || 4° Nom donné, sur le continent, à [illegible] de l'Angleterre, aux deux chambres législ[illegible] et, parfois, à la seule chambre des député[illegible] || 5° [illegible] qu'on donnait en France à un certain [illegible] de cours supérieures de judicature, qui co[illegible] des affaires en dernier ressort dans l'é[illegible] de leur juridiction, et dans lesquelles se rés[illegible] s'enregistraient les édits, les déclarations et [illegible] donnances du roi; ce qui, en différentes c[illegible] stances, leur permit de s'immiscer dans les affaires politiques. On comptait douze parle[illegible] France. Les parlements ressemblent à ce[illegible] que l'on foule aux pieds, mais qui rapp[illegible] jours l'idée de quelque temple fameux par l'an[illegible] religion des peuples, MONTESQ. *Lett. pers.* 92. [illegible] avons des séances de parlement judiciaire [illegible] 1254, VOLT. *Dict. phil. Parlement.* Le pa[illegible] Paris s'unissait [en 1762] avec ces autres p[illegible] [des provinces], et prétendait ne faire avec [illegible] qu'un corps, dont il était le principal membre; tous s'appelaient alors classes du parlement; celui de Paris était de première classe; chaque classe [illegible] des remontrances sur les édits, et ne les enregi[illegible] pas, ID. *ib.* C'est parce que le parlement de Paris était le plus considérable par son district, que Philippe le Bel le rendit sédentaire à Paris, et que Philippe le Long le rendit perpétuel, ID. *Mœurs*, [illegible]. Le parlement de Paris ne ressemblait pas plus aux parlements tenus par nos premiers rois, qu'un conseil de Smyrne ou d'Alep ne ressemble à un conseil romain, ID. *Louis XIV*, 4. Les principes, [illegible], en cette matière, sont fort obscurs; mais, dans le fait, le parlement est fort sous un roi faible, et faible sous un roi fort, DUCLOS, *Œuv.* t. V, p. [illegible] Savez-vous, pour [illegible] [illegible]

votre mémoire ces premiers âges de la monarchie.... comme les procès étaient rares, et qu'il ne fallait pour les juger que les principes communs d'une équité naturelle, les souverains tenaient eux-mêmes leur parlement, FLÉCH. *Lamoign.* || Étendue, ressort de la juridiction d'un parlement. Le parlement de Paris s'étendait jusqu'en Saintonge. Lyon était du parlement de Paris. || Durée du parlement depuis le jour de son ouverture jusqu'aux vacances. Le procès fut remis au parlement prochain. || L'ouverture du parlement, la première assemblée du parlement qui se tenait après la Saint-Martin.

— HIST. XI^e s. [Jo] Ne puis à vous tenir long parlement, *Ch. de Rol.* CXCVIII. || XII^e s. Au parlement sur Muese, où ot maint haut princier, Où Franc et Saisne furent ajorné pour plaidier, *Sax.* IV. Dunc unt entr'els li rei un parlement [conférence] asis, Qui fu à Saint Legier en Iveline pris, *Th. le mart.* 99. || XIII^e s. Et tout cel an ne passerent dui mois qu'il n'assemblassent à Compiegne por tenir parlement, VILLEH. VIII. Tous leur parlemens fu [ils ne parlerent que] de Bertain as grans piés, *Berte,* CXX. Il doivent aler querre conseil en le [la] cort au roi, en parlement, BEAUM. LXV, 13. Et li tans de porsivre ton apel si est tix [tel] que, s'il apele du bailli le roi de faus jugement, il le doit porsivir au premier parlement après l'apel, ID. LXI, 66. Et se nous ou nostre commendemens avons mestier d'aler à jour ou à parlement.... *Bibl. des ch.* 6^e série, t. III, p. 497. || XIV^e s. Li roys en son grand conseil.... a ordené.... que pour gouverner sa justice capital, c'est à sçavoir son parlement.... *Ordonn. des rois,* t. II, p. 320. || XV^e s. [La veille de la bataille de Crécy, Philippe de Valois invite les hauts seigneurs à souper] et fut ce soir en grand recreation et en grand parlement d'armes, FROISS. I, I, 283..... Dont ils peuvent bien noter que tout ce que le seigneur [mari] commande n'est pas arrest de parlement, *Les 15 joyes de mariage,* p. 61. Le parlement [en Angleterre] qui vault autant comme les trois estats, COMM. IV, 1. || XVI^e s. N'est heure où chef doibve avoir plus l'œil au guet, que celle des parlements et traictez d'accord, MONT. I, 25. Nos parlements renvoyent souvent executer les criminels au lieu.... ID. I, 71.

— ÉTYM. *Parler,* et le suffixe *ment,* n° 2; bourg. *palement ;* provenç. *parlament;* esp. et ital. *parlamento.*

† **PARLEMENTAGE** (par-le-man-ta-j'), *s. m.* Action de parlementer. Villars se contenta de tomber vaguement sur la sottise des subalternes qui avaient donné la première occasion à ce parlementage [entre les officiers des deux partis avant la bataille de Malplaquet], ST-SIM. 247, 32.

— ÉTYM. *Parlementer.*

1. **PARLEMENTAIRE** (par-le-man-tè-r'), *adj.* || 1° Qui appartient au parlement, cour de justice. Les remontrances parlementaires. Aussi me revient-il que quelques-uns de nos cannibales parlementaires trouvent bien rigoureuse (car ils n'osent pas se servir d'un autre mot) la punition que Votre Majesté a faite de ces magistrats prévaricateurs, D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 19 févr. 1780. || Substantivement, les parlementaires, les gens du parlement. On entendait dire tout ouvertement aux parlementaires qu'on n'avançait rien à brûler les livres, et qu'il fallait brûler les auteurs, J. J. ROUSS. *Confess.* XI. || Ceux qui, durant la fronde, tenaient le parti du parlement contre la cour. || Par extension, ceux qui, durant le XVIII^e siècle, prenaient le parti du parlement dans ses querelles contre l'autorité royale. Mon cher frère, je hais toute tyrannie, et je ne serai jamais ni jésuite, ni janséniste, ni parlementaire, VOLT. *Lett. Damilaville,* 2 mars 1763. || 2° Qui a rapport à la double assemblée qui, en Angleterre, fait partie de l'autorité législative. Usages parlementaires. || Il se dit aussi de ceux qui, dans la guerre civile contre Charles I^{er}, roi d'Angleterre, suivaient le parti du parlement. L'armée parlementaire. || Substantivement. Monrose battit les parlementaires, quoiqu'ils fussent victorieux partout ailleurs, RETZ, III, 66. Le père de Léonore en était parti quinze jours auparavant pour aller en Angleterre, où il était allé servir le roi contre les parlementaires, SCARR. *Rom. com.* I, 18. De profonds politiques assurent que, si on avait assassiné Cromwell, Ludlow, Ireton et une douzaine d'autres parlementaires, huit jours avant qu'on coupât la tête à Charles I^{er}.... VOLT. *Dict. phil. Destin.* || 3° Qui a rapport aux deux chambres qui font, dans les pays constitutionnels, partie de l'autorité législative. Régime, discussion, éloquence parlementaire. || Régime, gouvernement parlementaire, nom donné, en France, à la période qui s'écoula de 1814 à 1848. M. Duvergier de Hauranne a écrit l'histoire du gouvernement parlementaire. || Qui est conforme aux usages parlementaires. Ce procédé n'est pas parlementaire. || On a étendu familièrement cette dernière acception au sens de courtois.

— ÉTYM. *Parlement.*

2. **PARLEMENTAIRE** (par-le-man-tè-r'), *adj.* || 1° Qui est relatif à l'action de parlementer. Pavillon parlementaire. || Vaisseau parlementaire, ou, substantivement, parlementaire, vaisseau qui porte un négociateur ou des dépêches. || 2° *S. m.* Personne envoyée pour faire ou pour écouter des propositions. La personne des parlementaires est sacrée. Wintzingerode se précipite vers le Kremlin, rencontre des avant-postes, les méprise, tombe dans une embuscade, et, se voyant pris dans cette ville qu'il venait prendre, il change soudain de rôle, agite en l'air son mouchoir, et se déclare parlementaire, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IX, 6.

— ÉTYM. *Parlement,* dans le sens de conférence.

† **PARLEMENTAIREMENT** (par-le-man-tè-re-man), *adv.* Conformément au gouvernement parlementaire. Que si le roi trouvait que plusieurs choses auraient été faites parlementairement, c'est-à-dire suivant les véritables principes de la constitution, DE MAISTRE, *Du pape,* I, 4.

PARLEMENTER (par-le-man-té), *v. n.* || 1° Faire, écouter des propositions pour l'abandon d'une place. Cela fait croire qu'ils pensent à leurs affaires et à parlementer, PELLISSON, *Lett. hist.* t. I, p. 102, dans POUGENS. || 2° Fig. Entrer en accommodement. Nous en viendrons à bout, il parlemente. À peine Mars se présenta Que la belle parlementa, LA FONT. *Fragm. du songe de Vaux.* Lorsqu'on désire, on se rend à discrétion à celui de qui on espère; est-on sûr d'avoir, on temporise, on parlemente, on capitule, LA BRUY. XI. || 3° Impersonnellement, au passif. Il ne fut pas longuement parlementé, c'est-à-dire on ne parlementa pas longtemps. || Proverbe. Ville ou fille qui parlemente est à demi rendue, c'est-à-dire quand on prête l'oreille à des propositions, c'est signe qu'on n'est pas éloigné d'y accéder. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

— HIST. XIV^e s. Tant fist par ces journéez que le conte [il] trouva Droit ou palais à Troiiez où il parlementa [tint parlement], *Hugues Capet,* v. 5818. Et tant alla Bertran à lui parlementant, Que du fort delivrer [rendre la forteresse] il s'alast acordant, *Guescl.* 18614. || XV^e s. Là furent parlementés et conseillés plusieurs avis et statuts entre les seigneurs et leurs pays.... FROISS. I, I, 125. Entrementes que ces choses avinrent, s'ensonnierent [prirent soin] aucuns prud'hommes de Bretagne de parlementer une treve entre.... ID. I, I, 190. Ilz se mirent à parlementer sur le pont [à Montereau-fault-Yonne], COMM. IV, 9. || XVI^e s. Sortir d'une place assiegée pour parlementer, MONT. I, 23.

— ÉTYM. *Parlement,* et la terminaison verbale *er ;* bourg. *parlementai.*

1. **PARLER** (par-lé), *v. n.* || 1° Articuler des mots, prononcer des paroles. || 2° Il se dit des oiseaux imitant la voix humaine. || 3° S'exprimer. || 4° Discourir, s'énoncer par le discours, causer. || 5° Parler que, au sens de dire. || 6° Parler à, adresser la parole à. || 7° Parler de, prononcer des paroles relatives à. || 8° Se parler, se dit de personnes qui ont des entretiens ensemble, ou d'une personne qui s'adresse la parole à elle-même. || 9° Plaider. || 10° Parler bien, parler mal, dire du bien, du mal. || 11° Parler pour, parler contre, parler de manière à servir, à nuire. || 12° Expliquer ses sentiments, ses opinions, sa volonté. || 13° Faire connaître quelque chose qui devrait être tu. || 14° Recommander, appuyer. || 15° Faire des propositions, et, particulièrement, des propositions d'argent. || 16° Parler se dit des bruits qui courent dans le monde. || 17° Fig. Manifester ses sentiments par un autre moyen que la parole. || 18° Il se dit des choses inanimées qui ont ou qui semblent avoir un langage. || 19° Expliquer sa pensée par écrit. || 20° Il se dit de ce qui est exprimé dans un écrit. || 21° Résonner, en parlant d'instruments. || 22° Aboyer, en vénerie. || 23° Au jeu, dire ce que l'on veut faire. || 24° Faire parler. || 25° *V. a.* Dire, prononcer. || 26° S'exprimer en un langage. || 27° S'entretenir de. || 28° Au passif et impersonnellement. || 29° *V. réfl.* Se parler, être parlé. || 30° Généralement parlant. Humainement parlant. || 31° Sans parler de. || Proverbes.

1° Articuler des mots, prononcer des paroles. Ce malade est à l'extrémité, il ne parle plus. Parler du nez. Il veut parler, l'écorce a sa langue pressée, LA FONT. *Philém. et Baucis.* Les jardins parlent peu si ce n'est dans mon livre, ID. *Fabl.* VIII, 10. Qu'importe comme ils parlent, pourvu qu'ils me disent ce que je veux savoir? MOL. *Pourc.* II, 12. Il [la Fontaine] fait parler les animaux, les arbres, les pierres, tout ce qui ne parle point, LA BRUY. XII. Du langage c'est abuser Que de parler pour ne rien dire, LA MOTTE, *Fabl.* III, 5. Les femmes ordinairement parlent mieux que les hommes; si l'on en croit Cicéron, cela vient de ce qu'étant moins répandues, elles conservent plus fidèlement l'accent d'une bonne éducation, et risquent moins de la corrompre par un accent étranger, D'OLIVET, *Prosodie franç.* art. 5. On remarque que ceux [enfants] qui commencent à parler fort tard, ne parlent jamais aussi aisément que les autres; ceux qui parlent de bonne heure sont en état d'apprendre à lire avant trois ans, BUFF. *Hist. nat. Œuv.* t. IV, p. 220. Le plus grand effort d'esprit est peut-être celui que nous faisons en apprenant à parler, D'ALEMB. *Élém. de philos.* ch. 13. Son regard ne voit qu'à peine, Et sa voix [d'un enfant] ne parle pas, V. HUGO, *Odes,* I, 9. || Parler du haut de la tête, parler d'un ton de voix très-aigu. || On a dit parler du crâne et à la petite octave, dans le même sens. Elle ne parle pas du crâne et à la petite octave, GRIMM, *Correspond.* t. I, p. 182. || Parler haut, parler bas, parler à haute voix, à voix basse. Parle bas; tu viens m'ébranler tout le cerveau, et tu ne songes pas qu'il ne faut point parler si haut à des malades, MOL. *Mal. imag.* II, 2. || Fig. Parler haut, parler sans ménagement, avec insolence. Il parle bien haut, mais on le fera baisser de ton. || Parler ferme, parler avec fermeté, roideur. Vous me parlez bien ferme, et cette suffisance.... MOL. *Mis.* I, 2. || Parler à l'oreille de quelqu'un, mettre sa bouche près de l'oreille de quelqu'un et lui parler bas. || Fig. La doctrine ancienne, qui, selon l'oracle de l'Évangile, doit être prêchée jusque sur les toits, pouvait à peine parler à l'oreille, BOSS. *Reine d'Angl.* || Fig. et familièrement. Parler la bouche ouverte, s'exprimer franchement. Je vous y parlerai la bouche ouverte, M^{me} DU DEFFANT, *Lett. à Hor. Walpole,* t. III, p. 307, dans POUGENS. Dame, je parle, moi, comme saint Paul, la bouche ouverte, COMTE DE CAYLUS (GROSLEY), *les Écosseuses, Œuv.* t. X, p. 569, dans POUGENS. || Familièrement. Parlez donc, sorte d'interpellation qu'on emploie pour demander compte de quelque chose à quelqu'un. Parlez donc, n'avez-vous pas vu le livre que je cherche? || Fig. Il sait ce que parler veut dire, c'est-à-dire il entend à demi-mot, il comprend les intentions, les explications, les menaces, etc. il ne se fait pas dire deux fois la même chose. || 2° Il se dit des oiseaux qui imitent la voix humaine. Ce perroquet parle très-bien. Le vulgaire croit qu'on enseigne aux bêtes à parler: il ne sait pas que parler c'est lier les idées à des signes arbitraires qui les représentent, BONNET, *Contempl. nat.* XII, 33. || Parler comme un perroquet, parler sans savoir ce qu'on dit, et aussi parler d'après autrui. || 3° S'exprimer. Il condamne toutes nos expressions élevées, et prétend que nous parlions toujours terre à terre! MOL. *Impromptu,* 3. Vous me trouvez bon visage et vous désirez de m'en féliciter; dites je vous trouve bon visage : mais, répondez-vous, cela est bien uni et bien clair, et d'ailleurs qui ne pourrait pas en dire autant? qu'importe, Acis, est-ce un si grand mal d'être entendu quand on parle, et de parler comme tout le monde? LA BRUY. V. || Pour ainsi parler, locution usitée pour adoucir une expression trop forte, trop figurée. Par les soins d'un si grand roi [Louis XIV], la France entière n'est plus, pour ainsi parler, qu'une seule forteresse qui montre de tous côtés un front redoutable, BOSS. *Mar.-Thér.* || Pour parler avec, expression employée quand on cite quelque écrivain considérable, quelque autorité. Pour parler avec Montaigne. || 4° Discourir, s'énoncer par le discours, causer. Parler en public. Parler sur des matières difficiles. Quand une personne qui parle beaucoup se rencontre tête à tête avec une autre qui ne parle guère, et qui ne lui répond pas, elle en parle davantage, SCARR. *Rom. com.* II, 10. Il est bon de parler, et meilleur de se taire; Mais tous deux sont mauvais alors qu'ils sont outrés, LA FONT. *Fabl.* VIII, 10. D'un langage nouveau j'ai fait parler le loup, et répondre l'agneau, ID. *ib.* II, 1. Il brûle de parler, bien plus que nous d'entendre, MOL. *Mélic.* I, 3. Il y en a qui parlent bien et qui n'écrivent pas bien; c'est que le lieu, l'assistance les échauffent, et tirent de leur esprit plus qu'ils n'y trouvent sans cette chaleur, PASCAL, *Pensées,* VII, 6, édit. HAVET. La noblesse de ses expressions [de Louis XIV] vient de celle de ses sentiments.... pendant qu'il parle avec tant de force,

une [illegible] surprenante lui ouvre les cœurs, [illegible] *M[illegible]-Thér.* Il y a des gens qui parlent un moment avant que d'avoir pensé, LA BRUY. V. Avec les gens qui par finesse écoutent tout et parlent peu, parlez encore moins; ou, si vous parlez beaucoup, dites peu de chose, ID. VIII. Il pense et il parle tout à la fois; mais la chose dont il parle est rarement celle à laquelle il pense; aussi ne parle-t-il guère conséquemment et avec suite, ID. XI. Elle a trouvé [illegible] de parler longtemps sans rien dire, et elle vous a engagé à lui expliquer tout ce qu'elle désire savoir, FÉN. *Tél.* IV. Il avait de plus une grande facilité naturelle de parler, à laquelle il joignait le rare mérite de n'en abuser jamais, FONTEN. *Dodart.* Généralement, les gens qui savent peu parlent beaucoup, et les gens qui savent beaucoup parlent peu, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Parler beaucoup et bien, disait-il, est d'un bel esprit; peu et bien, d'un sage; beaucoup et mal, d'un fat; peu et mal, d'un sot, D'ALEMB. *Éloges, Terrasson.* Penser devient un art, et cet art est l'art de parler, CONDIL. *Gramm. Disc. prél. Œuv.* t. V, p. XL. || Il n'y a que pour lui à parler, se dit d'une personne qui, dans une conversation, garde constamment la parole. Nous allâmes chez la reine; j'étais avec Mme de Chaulnes; il n'y eut que pour moi à parler, SÉV. 27 janv. 1674. || Vous qui parlez, se dit à quelqu'un pour lui faire quelque avertissement, quelque reproche. Non, ce n'est pas moi qui ne réponds point aux articles des lettres, c'est vous, vous qui parlez, VOLT. *Lett. d'Argent.* 16 févr. 1761. Mais vous qui parlez, il s'en faut bien que vous soyez disculpée auprès de moi pour ce chapitre, J. J. ROUSS. *Corresp.* t. I, p. 74, dans POUGENS. || Par menace. Je lui apprendrai à parler, je saurai le forcer de parler avec plus de retenue. || Parler en public, tenir un discours devant une assistance nombreuse. Voilà la seule fois de ma vie que j'aie parlé en public et devant un souverain, et la seule fois aussi peut-être que j'aie parlé hardiment et bien, J. J. ROUSS. *Confess.* IV. || Parler comme un livre, voy. LIVRE 1, n° 4. || Parler pour parler, parler sans avoir rien à dire. || Parler légèrement, parler sans être suffisamment informé, et aussi sans mesurer suffisamment ses paroles. || Parler au hasard, parler sans réflexion, parler de ce qu'on ne sait pas bien. || Parler avec passion, dire des choses que la passion suggère. || Parler en maître, parler en qualité de maître ou comme ferait un maître. C'est à vous d'en sortir, vous qui parlez en maître; La maison m'appartient, je le ferai connaître, MOL. *Tart.* IV, 7. Élie aux éléments parlant en souverain, RAC. *Ath.* I, 1. Ils [ces murs].... ne s'attendaient pas, lorsqu'ils nous virent naître, Qu'un jour Domitius me dût parler en maître, ID. *Brit.* III, 8. || Parler d'or, voy. OR 2. || Parler d'abondance, parler sans être préparé, ou du moins sans réciter de mémoire. || Parler d'abondance de cœur, parler avec épanchement, avec une pleine confiance. || Parler le cœur dans la main, parler à cœur ouvert, parler sincèrement, avec une entière franchise. || Parler sur-le-champ, s'est dit autrefois pour improviser. Vous n'allez entendre chanter que de la prose cadencée ou des manières de vers libres, tels que la passion et la nécessité peuvent faire trouver à deux personnes qui disent les choses d'eux-mêmes et parlent sur-le-champ, MOL. *Mal. im.* II, 6. || Parler bien, parler avec élégance et pureté. C'est une grande misère que de n'avoir pas assez d'esprit pour bien parler, ni assez de jugement pour se taire, LA BRUY. V. || Parler mal, parler sans élégance, ni correction. || On dit dans le même sens : ne savoir pas parler. || Parler juste, raisonner et s'exprimer avec justesse. || Parler en l'air, parler sans attacher d'importance à ce que l'on dit, ou sans bons renseignements. Jésus-Christ ne parle pas en l'air, à Dieu ne plaise : Il adresse manifestement sa parole à ceux qui enseignent et qui administrent les sacrements, BOSS. 3° *instr. past.* 27. || Parler à bâtons rompus, parler sans ordre et sans suite. || Parler à tort et à travers, parler sans discernement. C'est un [illegible] qui parle à tort et à travers de toutes [illegible], MOL. *Bourg. gent.* I, 1. || 5° Parler que, au sens de dire, avec un verbe suivant subordonné. V[illegible] parler que ce monsieur Oronte a une fille? MOL. *Pourc.* [illegible] comme s'il n'avait pas ouï parler qu'il y eût une armée en Flandre, SÉV. 25 août 1677. Vous me parlez dans votre lettre, ma [illegible] de vous envoyer [illegible] || Parler de, avec le [illegible] à l'infinitif [illegible] vaguement [illegible] Oui, oui, j[illegible] d'[illegible] Parle de m'obtenir par un [illegible], MOL. *Éc. des mar.* II, 11. || 6° Parler à, adresser la parole à. Il est ce que tu dis, s'il embrasse leur foi; Mais il est mon époux, et tu parles à moi, CORN. *Poly.* III, 2. Je dis que voilà un homme qui veut parler à vous, MOL. *Mal. imag.* II, 2. Qui sait parler aux rois, c'est peut-être où se termine toute la prudence et toute la souplesse du courtisan, LA BRUY. VIII. Enseignez premièrement aux enfants à parler aux hommes; ils sauront bien parler aux femmes quand il faudra, J. J. ROUSS. *Ém.* I. Apprenez à ne point oublier à qui vous parlez, et qui vous êtes, GENLIS, *Théât. d'éduc. le Vrai sage,* II, 6. || Il vaudrait autant parler à un sourd, se dit de quelqu'un que l'on désespère de persuader. Ne pas louer son siècle est parler à des sourds, LAFONT. *Épître à Huet.* || Fig. Parler à un mur, aux rochers, parler à des gens que rien ne touche. || Parler à cheval à quelqu'un, lui parler avec emportement, avec empire. || Je n'ai trouvé personne à qui parler dans cette maison, tout le monde était sorti, je n'y ai rencontré personne. Ah! ah! voici une drôle de maison; on ne trouve personne à qui parler, DANCOURT, *les Agioteurs,* III, 9. || Je n'ai pu trouver à qui parler dans cette société, dans ce salon, je n'y ai rencontré personne de connaissance. || Fig. Trouver à qui parler, rencontrer une personne qui nous comprenne, qui nous convienne. Quand on pense aussi agréablement que vous, il est doux d'avoir quelqu'un à qui parler, qui vous entende, BUSSY-RABUTIN, *Lett.* t. III, p. 92, dans POUGENS. || Ironiquement. Trouver à qui parler, trouver des gens qui vous tiennent tête. Parbleu! il trouva à qui parler, MOL. *Pourc.* I, 6. || Moi qui vous parle, se dit pour appeler l'attention. C'est tout ce que je puis faire, moi qui vous parle, SÉV. 16 avr. 1670. || Fig. Parler à son bonnet, se parler à soi-même, parler sans adresser la parole à personne. Harpagon : Je veux que tu me dises à qui tu parles quand tu dis cela.—La Flèche : Je parle.... je parle à mon bonnet, MOL. *l'Avare,* I, 3. || Fig. J'ai bien parlé à sa barrette, je l'ai réprimandé vertement. Et moi, je pourrais bien parler à ta barrette, MOL. *l'Avare,* I, 3. || Fig. Parler des grosses dents à quelqu'un, le réprimander, lui parler avec menace. || Parler à, avec un nom de chose pour régime, parler de manière à exercer une action sur cette chose. Tâchons de parler à la fois aux yeux, aux oreilles et à l'âme; on critiquera, mais ce sera en pleurant, VOLT. *Lett. d'Argental,* 4 avr. 1764. Parlons à l'intérêt, semons, prodiguons l'or, LAFOSSE, *Marius à Mint.* I, 3. La sainteté de l'Évangile parle à mon cœur, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || Parler au cœur, à l'imagination, aux passions, parler de manière à intéresser le cœur, à plaire à l'imagination, à exciter les passions. C'est peu de charmer l'œil, il faut parler au cœur, DELILLE, *Jard.* I. || Fig. Dieu parle au cœur des pécheurs, c'est-à-dire il leur envoie de saintes inspirations, il leur donne de bons mouvements. || Fig. Cet adagio parle au cœur. Ce tableau ne parle qu'aux yeux. || 7° Parler de, prononcer des paroles relatives à. Que parlez-vous, seigneur, de tête et de tyran? CORN. *Sertor.* IV, 3. Est-ce que vous croyez que je veux parler de vous? MOL. *l'Avare,* I, 3. On parle fort du mariage de Bavière, SÉV. 382. Il serait superflu de parler au long de la glorieuse naissance de cette princesse, BOSS. *Reine d'Anglet.* Boileau.... Qui mit à tout blâmer son étude et sa gloire, A pourtant de ce roi parlé comme l'histoire, BOIL. *Ép.* I. Que parlez-vous de Rome et de son alliance? Pourquoi tout ce discours et cette défiance? RAC. *Mithr.* I, 3. Ils parlent de guerre à un homme de robe, et de politique à un financier, LA BRUY. IX. Un homme vain trouve son compte à dire du bien ou du mal de soi; un homme modeste ne parle point de soi, ID. XI. Ce concile, ce jugement et surtout le président du concile indignèrent toute la France; et au bout de deux jours on n'en parla plus, VOLT. *Louis XIV,* 37. Elle répondit avec douceur et avec cette brièveté qui est de si bon goût, lorsqu'on est forcé de parler de soi, GENLIS, *Vœux téméraires,* t. I, p. 136, dans POUGENS. || Parler de la pluie et du beau temps, s'entretenir de choses indifférentes. || Il en parle bien à son aise, se dit quand quelqu'un, à l'abri des inconvénients de la chose dont on parle, conseille ou excite. Vous en parlez fort à votre aise; et le métier de plaisant n'est pas comme celui d'astrologue, MOL. *Am. magn.* I, 2. || Il en parle comme un aveugle des couleurs, c'est-à-dire il se mêle de parler de choses dont il n'a aucune connaissance. || Il en parle en maître, c'est-à-dire il parle sur une matière qu'il possède à fond; il en parle en écolier, il n'a qu'une connaissance superficielle de ce dont il parle. || Familièrement. Ce que j'en dis n'est pas que j'en parle, c'est-à-dire ne faites pas attention à mes paroles, je parle en l'air. Ce que j'en dis n'est pas que j'en parle, DANCOURT, *Retour des officiers,* sc. 1. || Cela ne vaut pas la peine d'en parler, se dit des choses peu importantes. || Ironiquement, cela ne vaut pas la peine d'en parler, se dit aussi pour relever l'importance de la chose dont on parle. Il lui a volé cent mille francs, cela ne vaut pas la peine d'en parler, qu'on en parle, ce n'est pas la peine d'en parler. Monsieur mon frère aîné, car, Dieu merci, vous l'êtes D'une vingtaine d'ans, à ne rien vous céler, Et cela ne vaut pas la peine d'en parler, MOL. *Éc. des mar.* I, 1. || Ne m'en parlez pas, ne me parlez pas de cette affaire, c'est-à-dire ne me mettez pas sur ce chapitre. || Ne me parlez pas d'un tel, ne dites pas qu'on puisse compter sur lui. Protégés, protecteurs, au dessert ne font qu'un : Mais ne me parlez pas d'un protecteur à jeun, C. DELAV. *Éc. des vieil.* [illegible] || Dans un sens affirmatif et laudatif. Il y a plaisir, ne m'en parlez point, à travailler pour des personnes qui soient capables de sentir les délicatesses d'un art, MOL. *B. gent.* I, 1. || Parlez-moi de.... se dit pour vanter. Parlez-moi de ces oncles et de ces pères-là, plutôt que de ceux qui dévorent leur patrimoine pour prévenir leurs héritiers, LESAGE, *Estev. Gonz.* ch. 30. Peste! comme l'ut[illegible] vous a bientôt rapproché les distances! parlez-moi des gens passionnés! BEAUMARCH. *Barb. de Sév.* I, 4. || 8° Se parler, se dit de personnes qui ont des entretiens ensemble. Il est vrai qu'elle et moi nous nous sommes parlé des yeux, MOL. *Sicil.* 3. Cependant voulez-vous qu'avec moins de [illegible] et l'autre une fois nous nous parlions sans feinte? RAC. *Brit.* I, 2. Les a-t-on vus souvent se parler, se chercher? ID. *Phèdre,* IV, 6. || Se parler, s'adresser la parole à soi-même. Je me parle à moi-même, MOL. *Tart.* II, 2. || 9° Terme de palais. [illegible] avocat parle pour un tel. || 10° Parler bien, parler mal d'une personne, en dire du bien, du mal. Souvenez-vous de ne parler jamais ni en bien ni en mal de votre femme; c'est le plus sot des personnages, MAINTENON, *Lett. à d'Aubigné,* 28 fév. 16[illegible] Je répondis que j'avais grand soin de ne parler mal de personne; que, pour Sa Majesté, j'aimerais mieux être mort, ST-SIM. 255, 177. Nos ancêtres chassaient des assemblées et des tournois ceux qui étaient accusés d'avoir mal parlé des femmes, SAINT-FOIX, *Ess. Paris, Œuv.* t. IV, p. 190, dans POUGENS. || 11° Parler pour quelqu'un, intercéder pour lui auprès d'un autre. Vous parlez mieux pour lui qu'il ne parle lui-même, RAC. *Bajaz.* III, 4. || Fig. La nature ou l'amour parle pour chacun d'eux, CORN. *Hor.* III, 1. Deux sceptres en ma main, Albe à Rome asservie, Parlent bien hautement en faveur de sa vie, ID. *ib.* V, 3. Il ne sait pas l'amour qui vous parle pour lui, RAC. *Bajaz.* IV, 3. Tous les avantages du corps parlaient pour lui, HAMILT. *Gramm.* [illegible] Quel nouvel intérêt vous parle en sa faveur? VOLT. *Mérope,* III, 4. || Tout parle pour lui, c'est-à-dire toutes les circonstances sont en sa faveur. T[illegible] parle pour lui, SÉV. 559. || Son mérite, ses services parlent pour lui, parlent en sa faveur, son mérite, ses services le rendent recommandable, [illegible] ses prétentions légitimes. || Parler contre, [illegible] manière à nuire. Une parole échappe, et elle tombe de l'oreille du prince bien avant dans sa mémoire.... si ce n'est que contre nous-mêmes [illegible] nous ayons parlé.... Il y a encore un prompt remède qui est de nous instruire par notre faute, et de souffrir la peine de notre légèreté; mais si c'est contre quelque autre, quel abattement! quel repentir! LA BRUY. VIII. Il échappe à un troisième [ami] de parler contre mes intérêts, ID. *ib.* || Fig. Ce long amas d'aïeux que vous diffamez tous, Sont autant de témoins qui parlent contre vous, BOIL. *Sat.* V. || Il [illegible] rien qui parle pour lui, rien ne parle en sa faveur, tout parle contre lui, c'est-à-dire il n'est recommandable, ou simplement agréable, par aucun [illegible] || En matière d'affaires et de procès, cette [illegible] parle contre lui, elle est contraire à ses prétentions. || 12° Exprimer ses sentiments, ses opinions, ses volontés. Expliquez-vous [illegible], ce n'est pas parler. Le roi a parlé par la bouche de son ministre. Quand vous lui parlerez, parlez au nom de tous, CORN. *Cinna,* III, 1. Ou laissez-moi parler, [illegible] ou faites-moi taire; Je ne sais point répondre autrement pour un roi, ID. *Nicom.* II, 3. Ne [illegible] point si savant, de grâce; humanisez votre discours et parlez pour être entendu, MOL. *Critique,* [illegible] est-on quitte pour dire toujours : on ne nous entend pas, sans jamais vouloir parler nettement? BOSS. *Quiétisme,* 4° *écrit,* I, 22. Avant que tous les Grecs vous parlent par ma voix, RAC. *Andr.* I, 2. [illegible]

parler en liberté; Je puis dans tout son jour mettre la vérité, ID. *Athal.* II, 6. Dieu parle, et d'un mortel vous craignez le courroux, ID. *Esth.* I, 3. Parlez, quel est le sang que nous devons verser? VOLT. *Œdipe*, III, 4. C'est assez si ma voix Parle encore au conseil et règle vos exploits, ID. *Alz.* I, 1. || N'avoir qu'à parler, se dit quand, pour qu'une chose se fasse, il n'est besoin que d'une parole. Titus m'aime; il peut tout; il n'a plus qu'à parler, Il verra le sénat m'apporter ses hommages, RAC. *Bér.* I, 5. || Il sait aller et parler, se dit d'un homme habile qu'on envoie négocier quelque chose. || 13° Faire connaître quelque chose qui devait être tu. Il faut que quelqu'un ait parlé. Vous êtes fille, Eudoxe, et vous avez parlé, CORN. *Héracl.* II, 1. Gardez bien de le dire; On m'appellerait poule; enfin n'en parlez pas, LA FONT. *Fabl.* VIII, 6. || 14° Recommander, appuyer. Il est difficile à la cour que de toutes les pièces qu'on emploie à l'édifice de sa fortune, il n'y en ait quelqu'une qui porte à faux : l'un de mes amis qui a promis de parler ne parle point; l'autre parle mollement, LA BRUY. VIII. || 15° Parler se dit quelquefois pour faire des propositions, et, particulièrement, des propositions d'argent. Le compagnon ne put rien tirer d'elle Qu'il ne parlât, LA FONT. *Féronde.* Perrin : Monsieu, ma mère est malade; et vlà deux écus que je vous apportons pour nous bailler quelque remède. — Sganarelle : Ah! je vous entends, vous; voilà un garçon qui parle clairement, et qui s'explique comme il faut, MOL. *Méd. malgré lui*, III, 2. || Voilà ce qui s'appelle parler, ou, simplement, voilà parler, ou encore, c'est parler cela, se dit lorsqu'une personne fait des propositions avantageuses, ou tranche un débat par des raisons claires. Voilà mon dernier mot. — Voilà parler cela! GRESSET, *le Méchant*, I, 3. || 16° Parler se dit des bruits qui courent dans le monde. Prenez femme, abbaye, emploi, gouvernement: Les gens en parleront, n'en doutez nullement, LA FONT. *Fabl.* III, 1. || On parle, on en parle, se dit de bruits défavorables qui courent sur quelqu'un ou quelque chose. Je veux croire qu'au fond il ne se passe rien, Mais enfin on en parle, et cela n'est pas bien, MOL. *Tart.* I, 1. || En un autre sens, on en parle, se dit d'hommes ou de choses dont la réputation dure. De Troie en ce pays réveillons les misères, Et qu'on parle de nous ainsi que de nos pères! RAC. *Andr.* IV, 3. Combien d'hommes admirables et qui avaient de très-beaux génies sont morts sans qu'on en ait parlé! LA BRUY. II. Charles IX, auteur de quelques vers, dont on n'aurait peut-être jamais parlé s'ils n'eussent été d'un souverain, D'ALEMB. *Ess. sur la soc. des g. de lett.* Œuv. t. III, p. 27, dans POUGENS. On parlera de sa gloire Sous le chaume bien longtemps, BÉRANG. *Souv. du peuple.* || Il faut laisser parler le monde, ou, simplement, il faut laisser parler, c'est-à-dire il ne faut pas se mettre en peine de ce que le monde dit mal à propos. || On en parle fort, c'est une chose qui fait le sujet de l'entretien public. || On en parle diversement, se dit d'une action, d'un événement qui est raconté de différentes manières, ou d'une chose que les uns louent et que les autres blâment. || C'est une femme, une fille dont on a parlé, c'est une femme, une fille dont la réputation n'est pas intacte. || On en entendra parler, cela fera du bruit, de l'éclat dans le monde. || 17° Fig. Manifester ses sentiments par un autre moyen que par celui de la parole. Les muets parlent par signes. Vois-je pas vos bontés à mon aide paraître, Et parler dans vos yeux un signe qui me dit, Que c'est assez payer que de bien reconnaître? *Nicom.* IV, 4. Tu lui parles du cœur, tu la cherches des yeux, RAC. *Andr.* IV. 5. Votre trouble à Mathan n'a-t-il point trop parlé? ID. *Athal.* III, 6. Astarté est femme; elle laisse parler ses regards avec d'autant plus d'imprudence qu'elle ne se croit pas encore coupable, VOLT. *Zadig*, 8. Vous voyez quel effroi me trouble et me confond; Il parle dans mes yeux, il est peint sur mon front, ID. *Alz.* I, 5. Après avoir entendu, avec quelque peine, un langage qui parle plus aux oreilles qu'aux yeux, nous en sentirons mieux les avantages d'un langage qui parle plus aux yeux qu'aux oreilles, CONDIL. *Lang. calc.* II, 16. || 18° Fig. Il se dit des choses inanimées qui ont ou qui semblent avoir une sorte de langage. La peinture parle aux yeux. Son visage parle. Dans les murs, hors des murs, tout parle de sa gloire, CORN. *Hor.* V, 3. Car tout parle dans l'univers; Il n'est rien qui n'ait son langage, LA FONT. *Fabl.* XI, *Épilogue.* Toutes choses parlent de Dieu à ceux qui le connaissent, PASC. *Lett.* 1er avril 1648. Vous me dites que je suis en peine de votre maigreur : je vous l'avoue; c'est qu'elle parle et dit votre mauvaise santé, SÉV. 3 juill. 1677. Vous dites quelquefois que votre estomac vous parle; vous voyez que votre tête vous parle aussi : on ne peut pas vous dire plus nettement que vous la cassez, que vous la mettez en pièces.... ID. 1er avr. 1689. Le cœur d'une grande reine, autrefois élevée par une si longue suite de prospérités, et puis plongée tout à coup dans un abîme d'amertume, parlera assez haut, BOSS. *Reine d'Anglet.* Hélas! jusqu'au silence même Tout me parle de ce que j'aime, QUIN. *Amad.* II, 2. Venez, fuyez l'aspect de ce climat sauvage Qui ne parle à vos yeux que d'un triste esclavage, RAC. *Mithr.* I, 3. Leurs postures suppliantes parlaient pour eux, FÉN. *Tél.* XIV. Ces deux grands yeux qui ne savent que voir, Auront d'abord une beauté nouvelle : Ils regardaient, Philis : ils parleront, ST-LAMB. *Pièc. fug. Épître A....* || Les murailles parlent, c'est-à-dire il se trouve souvent des témoins des choses même les plus cachées. || Il se dit de même des choses morales. On n'aime point à voir ceux à qui l'on doit tant; Tout ce qu'il a fait parle au moment qu'il m'approche; Et sa seule présence est un secret reproche, CORN. *Nic.* II, 1. De vos hauts faits pour vous laissez parler l'éclat, ID. *Pulch.* I, 5. Laissons, laissons parler mon chagrin et le vôtre, MOL. *Psyché*, I, 1. Et, quand la gloire parle, il n'écoute plus rien, RAC *Alex.* I, 2. L'honneur parle, il suffit; ce sont là nos oracles, ID. *Iphig.* I, 2. Est-ce donc votre cœur qui vient de nous parler? ID. *ib.* I, 3. C'est la nature qui parle, qui se fait sentir, FÉN. *Tél.* XXIV. Elle laisse parler son cœur, elle s'abandonne à toute sa tendresse, MASS. *Carême, Prière*, 1. Quand l'amour veut parler, la raison doit se taire, REGNARD, *le Joueur*, I, 2. Quand l'amour parle, il est le maître, et il parlera, MARIVAUX, *Fauss. confid.* I, 2. Et tu n'y peux rester sans renier ton père, Ton honneur qui te parle et ton Dieu qui t'éclaire, VOLT. *Zaïre*, II, 3. L'humanité vous parle ainsi que votre père, ID. *Alz.* I, 1. La mort de l'un et de l'autre a fait taire l'amitié et la haine, et ne laisse plus parler que la justice, D'ALEMB. *Élog. Crébillon.* Un repentir tardif vous parle et vous éclaire, M. J. CHÉN. *Charles IX*, V, 3. || Cela parle de soi, cela parle tout seul, ou, la chose parle d'elle-même, c'est-à-dire cela se comprend sans qu'il soit besoin de l'expliquer. Allez, indigne époux, le fait parle de soi, MOL. *Amph.* II, 2. Cela parle tout seul : voici la suite, SÉV. 591. Si les paroles nous manquent, si les expressions ne répondent pas à un sujet si vaste et si relevé, les choses parleront assez d'elles-mêmes, BOSS. *Reine d'Anglet.* Rosine : C'est par pure amitié tout ce que je fais. — Figaro : Cela parle de soi; tudieu! l'amour a bien une autre allure, BEAUMARCH. *Barb. de Sév.* II, 2. || La vérité parle par sa bouche, ce qu'il dit est rempli de vérité. L'indulgente vertu parle par votre bouche, VOLT. *Alz.* I, 1. || 19° Expliquer sa pensée par écrit. Les auteurs qui ont parlé de ce sujet. De quoi vous parle-t-il dans sa lettre? Comme parle l'apôtre, FLÉCH. *Serm.* I, 233. || Parler dans un contrat, parler au contrat, déclarer sa volonté dans un contrat, intervenir au contrat, s'obliger par le contrat. || 20° Il se dit de ce qui est exprimé dans un écrit. La loi est formelle là-dessus et parle très-clairement. L'ordonnance avec soi porte sa fin expresse; C'est à nous qu'elle parle, à nous qu'elle s'adresse, ROTR. *Antig.* III, 5. Vous diriez, à entendre parler l'Écriture, que Jésus-Christ... BOURDAL. *Myst. Circonc.* t. I, p. 65. || 21° On dit que les tuyaux d'un orgue parlent bien, pour exprimer que le son est juste, clair et net. || On le dit aussi de quelques autres instruments. Vous avez Dracon le joueur de flûte.... c'est une chose infinie que le nombre des instruments qu'il fait parler, LA BRUY. III. || Voilà une note qui ne parle pas, se dit d'une touche de piano qui est muette. || 22° Terme de vénerie. Aboyer. Le limier ne parle pas. || Parler aux chiens, allonger les mots, et, pour ainsi dire, les chanter, afin d'exciter les chiens à la chasse. || 23° Terme de jeux. Dire ce que l'on veut faire sur le coup qui se joue, ou, au piquet, dire ce qu'on veut compter. C'est à vous à parler. || 24° Faire parler quelqu'un, tirer de lui ce qu'il sait. Ils tâchaient de me faire parler, FÉN. *Tél.* III. || Fig. Il [un auteur né copiste] doit éviter comme un écueil de vouloir imiter ceux.... que le cœur fait parler, à qui il inspire les termes et les figures, LA BRUY. I. || Par forme de menace. Ne me faites pas parler, craignez que je ne dise des choses qui ne seraient pas à votre avantage. || Faire parler, mettre un langage dans la bouche de. Ne faites point parler vos acteurs au hasard, Un vieillard en jeune homme, un jeune homme en vieillard, BOIL. *Art p.* III. Cet autre, abject en son langage, Fait parler les bergers comme on parle au village, ID. *ib.* II. || Fig. Faire parler quelqu'un, lui prêter des paroles, des discours. Pourquoi faut-il au moins que, pour me consoler, L'ingrat ne parle pas comme on le fait parler? RAC. *Bajaz.* I, 3. Non, ce n'est pas lui qui parle ainsi; c'est ainsi qu'on le fait parler, DIDEROT, *Claude et Nér.* II, 91. || On m'a fait parler, on m'a prêté des discours que je n'ai pas tenus. || Fig. Faire parler, se dit des choses inanimées auxquelles on prête un langage. Savoir faire parler et son front et ses yeux, ROTR. *Vencesl.* I, 1. Elle aura devant lui fait parler ses douleurs, RAC. *Bajaz.* III, 3. Je devrais faire ici parler la vérité, ID. *Phèdre*, IV, 2. Quoique Thomas Corneille eût pris son frère pour modèle, on voit que, malgré lui, il ne pouvait s'empêcher de chercher à suivre Racine quand il s'agissait de faire parler les passions, VOLT. *Comm. Corn. Rem. Ariane*, IV, 3. || Faire parler à quelqu'un, procurer un entretien avec quelqu'un. Je lui conseille comme la vieille femme, de prier Sa Majesté de la faire parler à M. Colbert, SÉV. 311. || Faire parler, être cause de bruits qui se répandent. Assez de sots sans moi feront parler la ville, BOIL. *Sat.* VIII. || Faire parler de soi, se faire une réputation bonne ou mauvaise. Et comme elle recommençait à faire parler d'elle.... GUI PATIN, *Nouv. lett.* t. I, p. 331, dans POUGENS. Et, de la maison de la Prudoterie, il y a plus de trois cents ans qu'on n'a pas remarqué qu'il y ait eu une femme, Dieu merci, qui ait fait parler d'elle, MOL. *G. Dand.* I, 4. || Cet homme n'a point fait parler de lui, il n'a rien fait qui lui ait donné de la réputation. || Cette femme n'a jamais fait parler d'elle, elle a toujours eu une conduite régulière, elle n'a jamais donné prise à la médisance. || 25° *V. a.* Dire, prononcer. Je vous demande, ce que je parle avec vous, ce que je vous dis à cette heure, qu'est-ce que c'est? MOL. *Bourg. gent.* III, 3. Si un animal.... parlait par esprit ce qu'il parle par instinct, pour la chasse et pour avertir ses camarades que la proie est trouvée ou perdue, PASC. *Pens.* XXV, 11, éd. HAVET. || Prononcer comme on parle. Je rirais d'un homme qui voudrait sérieusement parler mon ton de voix, ou me ressembler de visage, LA BRUY. I. À l'égard des acteurs, j'oserais presque dire que la pièce [les Guèbres] n'en a pas besoin; c'est une tragédie qu'il faut plutôt parler que déclamer, VOLT. *Lett. d'Argental*, 18 nov. 1768. || 26° S'exprimer en une langue. Il parle français et italien. Il parle l'allemand. Il parle plusieurs langues. Je me plais à répéter ces paroles [de dévotion, chez la princesse Anne].... et je voudrais ne parler plus que ce langage, BOSS. *Anne de Gonz.* L'évêque de Meaux a créé une langue que lui seul a parlée, CHATEAUBR. *Génie*, III, IV, 4. || Fig. Parler un langage, s'exprimer d'une certaine façon. Je sais qu'un empereur doit parler ce langage, CORN. *Tite et Bér.* V, 1. On l'entend, mes pères, ce langage de votre école; et c'est une chose étonnante que vous ayez le front de le parler si haut, PASC. *Prov.* XIII. Chaque passion parle un différent langage, BOIL. *Art p.* III. Il vous est utile qu'un homme sans intérêt et sans conséquence vous parle en secret un langage dur, FÉN. *Tél.* XII. J'ai compris.... comment sa plume devait mieux que sa langue parler le langage des passions, J. J. ROUSS. 2e *dial.* || Parler français, voy. FRANÇAIS, n° 3. || Parler chrétien, parler clairement, sans ambiguïté. Par ma foi.... il faut parler chrétien, si vous voulez que je vous entende, MOL. *Préc.* 7. || Fig. Parler grec, bas-breton, haut-allemand, s'exprimer d'une façon inintelligible. || Parler gascon, parler normand, parler français avec un accent gascon, normand. || Familièrement. Parler phébus, s'exprimer avec emphase, en termes ampoulés. || 27° S'entretenir de. Parler géométrie, musique, peinture. Parler affaires. Ore [tantôt] ils parlaient soldat, et ore citoyen, RÉGNIER, *Sat.* XI. Et sans parler curé, doyen, chantre ou Sorbonne.... ID. *ib.* XV. Moi, j'irais me charger d'une spirituelle, Qui ne parlerait rien que cercle et que ruelle, MOL. *Éc. des f.* I, 1. Parler affaires, c'est en faire son unique objet; au lieu que parler d'affaires n'exclut pas tout autre objet dont on voudrait parler par occasion, CONDILL. *Gramm.* I, 13. Je parlerai belles-lettres une autre fois; je ne parle aujourd'hui que tristesse et tendresse, VOLT. *Lett. d'Argental*, 11 oct. 1771. À parler sentiment son mérite consiste, DESMAHIS, *l'Impertinent*, sc. 2. J'osais vous parler bataille, Et chanter nos fiers soldats, BÉRANG. *Plus de pol.* || Parler chicane, s'exprimer en termes de procès, parler de procès. || Parler raison, parler raisonnablement, sagement. || Parler raison, signifie aussi quelquefois se mettre à la raison. Voilà parler raison. || Parler Voiture,

parler comme Voiture, RICHELET. Et voilà qu'on la chasse avec un grand fracas, À cause qu'elle manque à parler Vaugelas, MOL. *Femm. sav.* II, 7. || Avoir sans cesse à la bouche. Il faut laisser Aronce parler proverbe, LA BRUY. V. || 28° Au passif et impersonnellement. Vous voulez que j'en écrive dans la même liberté qu'il en fut parlé, BALZ. *Entretien* 18. Dans les traités il n'est point parlé d'eux, CORN. *Médée*, I, 3. || Il en est fort parlé dans le monde, se dit d'une chose qui fait l'objet de l'entretien public. || Il en sera parlé, cela fera du bruit, de l'éclat dans le monde. || Il en sera parlé à jamais, la postérité en conservera le souvenir. || 29° Se parler, *v. réfl.* Être parlé. La langue française se parle au Canada. || Impersonnellement. Il se parle de, on parle de. En vérité, est-ce là une question entre les chrétiens [de parler de Jésus-Christ, homme], et peut-on parmi eux chercher un état où il ne se parle pas de Jésus-Christ ? BOSS. *États d'oraison*, II, 2. Les histoires seront abolies avec les empires, et il ne se parlera plus de tous ces faits éclatants dont elles sont pleines, ID. *Louis de Bourbon*. Il ne se parlait que de liberté dans ces assemblées, ID. *Hist.* III, 7. || 30° Généralement parlant, *loc. adv.* À prendre la chose en general. Toutes les choses, généralement parlant, qui sont comprises dans l'objet de la géométrie spéculative, DESC. *Médit.* VI, 9. || Humainement parlant, en parlant comme un homme. Il semble, humainement parlant, que ce soit le climat qui a prescrit des bornes à la religion chrétienne, MONTESQ. *Esp.* XXIV, 26. || 31° Sans parler de, indépendamment de. || Proverbes. Il parle latin devant les cordeliers, il parle d'une chose à un homme qui la sait fort bien. || Quand les ânes parleront latin, se dit pour indiquer un temps fort éloigné. || Il est aisé de parler, mais il est malaisé de faire. || Trop gratter cuit, trop parler nuit. || De l'abondance du cœur la bouche parle, nous parlons surtout de ce qui nous touche le plus. || Qui parle du loup le tient par la queue, quand on parle du loup on en voit la queue, se dit quand quelqu'un arrive dans une compagnie où l'on parlait de lui. || Il y a un temps de parler et un temps de se taire.

— REM. 1. Parler mal et mal parler sont deux expressions différentes : parler mal, c'est manquer aux principes de la grammaire ; mal parler, c'est dire des paroles offensantes, médire. Mais les écrivains n'ont pas observé scrupuleusement cette distinction. D'ailleurs il faut remarquer qu'aux temps simples mal se met toujours après le verbe : Cet homme parle mal, il s'exprime incorrectement; il parle mal de vous, il en dit du mal. || 2. Trouver à qui parler, signifie que nous trouvons des gens qui nous répondent, qui nous rabattent le caquet. Trouver avec qui parler signifie que l'on trouve des gens avec qui l'on peut s'entretenir.

— HIST. XI° s. Blancandrins a tout premereins parlet, *Ch. de Rol.* IX. Sa coustume est qu'il parolet à leisir, *ib.* X. [Il] Ne laissera, ce dist, qu'il n'i parolt, *ib.* XCI. Bien sait parler et dreite raison rendre, *ib.* CCLXXV. || XII° s. Quant je recort la simple courtoisie Et les doux mos dont seult à moi parler [dont elle a coutume de me parler], *Couci*, XXII. [Je] N'en oi [entends] nului parler qui moult de bien n'en die, *Sax.* VII. || XIII° s. Assés i ot parlé d'une chose et d'autre, VILLEH. LXI. Et maistres [illegible] i ala pour parler des crois [de la croisade], ID. XXVIII. Emprès se croisa Henris d'Anjo... et pluseur preudomme dont li livres ne parole [illegible] VI. Et s'uns sages d'amors parole à une [illegible], *la Rose*, 7767. Aussi est-il grans [illegible] c'on paraut sagement à fere se [sa] [illegible] BEAUM. LXIV, 4. Por ce, s'il oent dur [s'ils ont l'oreille dure], sont il toutes voies de bon entendement quant on parole haut, ID. LI, 11. || XIV° s. Aucun veut parler latin à l'aventure ou à l'exemple d'un autre, comme un oysel parle [illegible] ce qu'il dit, ORESME, *Eth.* 10. Il parle [illegible] et en figure, ID. *ib.* 24. Ainsi nous [illegible] prisier et redouter, Et devant nostre [illegible] plus hault parler, *Hugues Capet*, v. [illegible] || XV° s. Et quand la dame l'eut oui parler [illegible] parole, FROISS. I, I, 14. Ainsi cheminerent [illegible] Anglois, et ne trouvoient à qui parler, [illegible] parler de mariage à tel ou à tel.... qui ne demandent seulement que mon corps, *Les 15 joies de mariage*. Et nos gens furent là tous ordonnés pour donner la bataille, mais ne trouverent à qui parler, *Bouciq.* II, 11. Mais je me suy si bien gardée, Dieu mercy, [illegible] s'eusse bien, se je voulsisse [et j'aurais bien, si j'avais voulu], Trouvé qui eust parlé à moy,

E. DESCH. *Poésies mss.* f° 511. Et alors on parloit peu de guerre au pays de France, fors que chascun savoit bien qu'il n'y avoit ferme amour, FENIN, 1416. Et s'il s'en tient, le cueur au corps luy ront, Et s'il y va, les gens en parleront, AL. CHART. *le Débat des deux fortunes*. C'est fait, il n'en fault plus parler, Mon cueur s'est de moy desparty, Pour tenir l'amoureux party : Il m'a voulu abandonner, CH. D'ORL. *Chans.* 33. De ceulx qui sont soubz ma puissance, Parle qui parler en vouldra, Je n'en feray qu'à ma plaisance, ID. *Ball.* 93. Et à ceste cause fut raporté que le dit Oriole parloit mal et usoit de menasses, J. DE TROYES, *Chron.* 1478. Par trop parler et estre mu [muet], L'on est souvent pour fol tenu, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 367. Cil qui d'autruy voudra parler, regarde soy, il se taira, ID. *ib.* p. 274. Or fault ung peu parler comment le roy estoit allé en Bourbonnoys.... COMM. I, 2. Il faudroit que nous en parlissions, ID. VIII, 9. || XVI° s. Il avoyt sept langues, et de toutes sept parloyt divers propos et languaiges divers, RAB. *Pant.* V, 31. On temps que les bestes parloyent (il n'y ha pas troys jours), ID. II, 14. Que si quelque heretique veut disputer, qu'il viene en la faculté de theologie, et on parlera à lui des grosses dents, LANOUE, 101. Satan parle de son propre quand il parle mensonge, CALV. *Inst.* 113. C'estoit trop arrogamment parlé, de se preferer à tous les autres, ID. *ib.* 221. Que pouvoit-il sortir de leurs bouches pollues et pueriles, sinon choses folles et immondes, s'ils eussent parlé leurs paroles mesmes? ID. *ib.* 922. Il estoit devenu fort riche, et ne se parloit que de lui autour du pays, DESPER. *Contes*, LV. Il n'estoit possible de faire parler [parlementer] par argent ne par menaces ceux qui gardoient la place, MARG. *Nouv.* XVIII. Nous estions si peu, que nous ne pouvions supplir (sic) à tuer tout; car de prisonniers, il ne s'en parloit point en ce temps-là, MONTLUC, *Mém.* V. Fille qui escoute et chasteau qui parle sont de facile composition, YVER, p. 558. Livius parlant de l'armée romaine, MONT. I, 22. Ils ne parlent jamais rien qu'elaboré et premedité, ID. I, 40. Il faut parler françois [sans feinte], ID. I, 67. Depuis la mort de Craterus, il n'y eut capitaine de qui se parlast tant entre les soudards macedoniens comme de Eumenes, AMYOT, *Eum.* 20. Il sçavoit for-huer et bien parler aux chiens, Faisoit bien la brisée, et.... RONS. 210. Lettre de mon amour veritable interprete, Qui parle sans parler les passions du cœur, ID. 284. À peu parler bien besongner, COTGRAVE. Il ne parle pas au roy qui veut, ID. Qui ne parle n'erre, ID. Qui tient boutique doit parler à chascun, ID.

— ÉTYM. Bourg. *pairôlai*, *palai* ; picard, *paroler*, bavarder ; Berry, *paler*, *paller* ; norm. *paroler*, parler avec affectation ; wallon, *pârlé*, *paûrlé* ; prov. et esp. *parlar* ; port. *palrar* ; ital. *parlare* ; du bas-latin *parabolare*, *paroler*, et, avec chute de l'o, *parler* (voy. PAROLE).

2. **PARLER** (par-lé ; l'r ne se prononce et ne se lie jamais), *s. m.* || 1° L'infinitif de parler pris substantivement. Comme un homme insensé qui s'emporte au parler, RÉGNIER, *Élég.* II. Partageons le parler au moins, ou je m'en vais, MOL. *le Dép.* II, 7. Le parler peu a toujours été très-recommandable, MARG. BUFFET, *Observ.* p. 97, 1668. Le trop parler est l'une des grandes incommodités qui puissent troubler les douceurs de la société, ID. *ib.* p. 98. || 2° Manière de parler. Ainsi, dans les dangers qui nous suivent en croupe, Le doux parler ne nuit de rien, LA FONT. *Fabl.* III, 12. L'affectation dans le geste, dans le parler et dans les manières est souvent une suite de l'oisiveté, ou de l'indifférence, LA BRUY. XI. Elle a le maintien moins libre et le parler plus timide, depuis qu'elle n'entend plus le mot d'amant sans rougir, J. J. ROUSS. *Ém.* V. Le doux parler nous plaît ; et, toujours redouté, L'homme le plus bruyant est le moins écouté, DELILLE, *Convers.* III. || Avoir son franc parler, s'être mis sur le pied de dire ce qu'on pense. Puisque les choses sont ainsi, je prétends moi aussi avoir mon franc parler, et, à l'exception des choses et des personnes auxquelles je dois respect, je dirai mon avis sur le reste, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 27 fév. 1766. || 3° Patois ou accent particulier de province. Le parler picard. Les habitants de Langres ont de l'esprit, de l'éducation, de la gaieté, de la vivacité et le parler traînant, DIDEROT, *Mém.* t. III, p. 176, dans POUGENS. || 4° Terme de palais. Parler [illegible], instruction faite sommairement devant un rapporteur. || Proverbe. Beau parler n'écorche la langue, ou jamais beau parler n'écorche la langue, c'est-à-dire il ne coûte rien de parler honnêtement, civilement.

— HIST. XII° s. Ses ieux, son vis [visage], qui de joie sautele, Son aler, son venir, Son beau parler et son gent maintenir, *Couci*, XVIII. || XIII° s. Biaus parler ha partout mestier [besoin] ; L'on n'a pas amis par tencier [en grondant], LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 247. Fisicien [les médecins] me dient que la clarté m'empire [me rend plus malade], Et le parler aussi, *Berte*, LXXXVIII. Icis venirs, icis alers, Icis veilliers, icis parlers, Font ces amans sous lor drapiaus Durement ameigrir lor piaus, *la Rose*, 2558. || XIV° s. Si comme ceux qui en lour parler dient par inavertance aucune chose dont il ne se prenoient garde, ORESME, *Eth.* 62. Car bel parler souvent refraint un cœur felon, *Guescl.* 20981. || XV° s. Plaisant parler gouverné par sagesse, CH. D'ORL. *Bal.* 9. Il lui convint souffrir, fust à bon gré ou autrement, les parlers du monde, MONSTREL. I, ch. 36.

— ÉTYM. *Parler* 1.

PARLERIE (par-le-rie), *s. f.* Terme familier. Babil fatigant. De tous deux l'éloquence extrême, En ce siècle où l'on parle tant, Eût rendu leur nom éclatant En matière de parlerie, SCARR. *Virg.* VIII.

— HIST. XIII° s. Deus mots de ma parlerie, *Poés. franç. mss.* av. 1300, t. II, p. 822, dans LACURNE. || XVI° s. Francisque Taverna, ambassadeur du duc de Milan, homme très fameux en science de parlerie, MONT. I, 28. Ils ont voulu tirer gloire des caquets et de la parlerie, jusques à y employer les lettres privées escriptes à leurs amis, ID. I, 287.

— ÉTYM. *Parler* ; prov. *parlaria* ; espagn. *parleria*.

PARLEUR, EUSE (par-leur, leû-z'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui parle. Ne soyez à la cour, si vous voulez y plaire, Ni fade adulateur, ni parleur trop sincère, LA FONT. *Fabl.* VII, 7. La beauté et la délicatesse de son éloquence lui fit donner le nom de Théophraste, qui signifie divin parleur, ROLLIN, *Hist. anc.* t. XII, liv. XXVI, 1re part. II, 5. Vous trouverez partout d'agréables parleuses, DESTOUCHES, *Homme sing.* I, 2. Ainsi nous plaît le parleur aimable ; Son amabilité rend tout le monde aimable, DELILLE, *Convers.* III. On ne peut pas dire de Tacite comme de Salluste, que ce n'est qu'un parleur de vertu, LA HARPE, *Cours de litt.* t. V, p. 17. || [illegible] Le songe est un tableau des passions humaines, [illegible] confident peu sûr, un parleur peu discret, Qui des plus retenus évente le secret, ROTR. *Bélis.* III, 4. || Un grand parleur, un homme qui parle beaucoup, et aussi qui parle trop. Les Lavardin, qui sont grands parleurs, n'aiment pas ceux qui parlent autant qu'eux; et moi je suis un des grands parleurs que je connaisse, SCARRON, *Lett. Œuv.* t. I, p. [illegible] dans POUGENS. Il [le diplomate] est vif et grand parleur, pour faire parler les autres, LA BRUY. X. À un homme vain, indiscret, qui est grand parleur et mauvais plaisant.... il ne lui manque [illegible] pour être adoré de bien des femmes, que de beaux traits et la taille belle, ID. III. Il fut voir la [illegible] Doris grande parleuse, Puis Mélite surtout [illegible] insigne causeuse, BOISSY, *Babillard*, sc. 2. || [illegible] parleur, un homme qui s'énonce facilement [illegible] à son service de belles phrases. Leur [illegible] près d'eux était debout, Garçon bien fait, [illegible] leur et de mise, Et qui faisait les [illegible] LA FONT. *Gageure*. Un homme de qualité [illegible] plus beaux esprits et des plus beaux parleurs [illegible] siècle passé, ROLLIN, *Hist. anc.* [illegible] t. II, p. [illegible] Beau parleur, c'est-à-dire faiseur de [illegible] ses et content de lui si jamais [illegible] ROUSS. *Conf.* II. L'affectation de style, dans le langage et dans la conversation, est un [illegible] naire aux gens qu'on appelle beaux parleurs, [illegible] *Mél. litt. Œuv.* t. III, p. 152, dans [illegible] || Un beau parleur, signifie aussi un homme qui parle de vertu, de beaux sentiments. Chevalier, prends garde à Dorsain, il te pervertira, je t'en avertis; c'est un beau parleur; [illegible] qu'au fond de l'âme il ne vaut pas [illegible] GENLIS, *Théât. d'éduc. les Faux amis*, I, [illegible] || 2° [illegible] lui, celle qui a l'habitude de parler [illegible] un parleur étrange, et qui trouve [illegible] ne vous rien dire avec de grands [illegible] *Mis.* II, 5. || 3° Au masc. Il se dit quelquefois pour orateur. Par écrit Le sénat demanda ce qu'avait dit cet homme, Pour servir de modèle aux parleurs à venir, LA FONT. *Fabl.* XI, 7. Les détails [illegible] fait voir du talent de parleur, il n'a jamais [illegible] la moindre connaissance d'un homme [illegible] BEAU, *Collection*, t. III, p. 267. || 4° *Adj.* [illegible] Ses cris sont superflus, L'oiseau parleur est [illegible] dans la barque, Pour dire mieux l'oiseau [illegible] lant plus... LA FONT. *Fabl.* X, 12. Ces grands [illegible] n'étaient point parleurs, BOSS. *Hist. univ.* [illegible] 67, [illegible]

la société du chien, du cheval ou de l'éléphant est plus intéressante par le sentiment et par l'utilité, la société de l'oiseau parleur est quelquefois plus attachante par l'agrément, BUFF. *Ois.* t. XI, p. 161. Elle n'est point parleuse, et j'en rends grâce à Dieu, COLLIN D'HARLEVILLE, *Optimiste*, I, 11.

— HIST. XVe s. À beau parleur closes oreilles, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 225. Le roy Charles estoit de sa personne moult bel prince et biau parleur à toutes personnes, et estoit piteux envers povres gens, FENIN, 1422. || XVIe s. [La renommée] de sa bouche parleresse.. . RONS. 449.

— ETYM. *Parler*; prov. *parlaire, parlador*; esp. *parlador*; portug. *palrador*; ital. *parlatore*. Dans le provençal, *parlaire* est le nominatif, et *parlador*, le régime. *Entre-parleur* s'est dit pour personnage d'une pièce (voy. BOISROBERT, *Vraie Didon*).

† **PARLIER, IÈRE** (par-lié, liè-r'), *adj.* Qui parle trop. Vos pièces seules ont du mouvement et de l'intérêt; et, ce qui vaut bien cela, de la philosophie, non pas de la philosophie froide et parlière, mais de la philosophie en action, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 31 oct. 1761. Quoique je ne fasse pas grand cas de toute cette philosophie parlière.... J. J. ROUSS. *Hél.* I, 64.

— HIST. XIIIe s. À li [courtoisie] se tint uns chevaliers, Acointables et biaus parliers, Qui sot bien faire honor as gens, *la Rose*, 1264. Mal parliers, ID. 2107. || XVIe s. Une philosophie ostentatrice et parliere, MONT. I, 287. Revenant à la vertu parliere, je ne treuve pas grand choix entre ne savoir dire que mal, ou ne savoir rien que bien dire, ID. I, 290. Voyez pas un taire parlier et bien intelligible, ID. I, 359. Les sciences parlieres qui enseignent les langues, CHARRON, *Sagesse*, p. 222, dans LACURNE.

— ETYM. *Parler*; prov. *parlier, parler*; anc. cat. *parler*; espagn. *parlero*; portug. *paroleiro*; anc. ital. *parliere*.

PARLOIR (par-loir), *s. m.* || 1° Lieu où l'on parle. Ces petits parlements [assemblés par Louis IX] n'étaient point regardés comme les anciens parlements de la nation; on les appelait parloirs du roi; c'étaient des conseils que le roi tenait, quand il voulait, pour juger des affaires où les baillis trouvaient trop de difficultés, VOLT. *Hist. parl.* ch. X. || Parloir aux bourgeois, lieu de Paris où l'on traitait d'affaires municipales. || Se dit des lieux où les religieux s'assemblent pour parler. || 2° Salle d'entrée pour recevoir les étrangers. Il y a des parloirs dans presque toutes les maisons anglaises. || 3° Dans une communauté religieuse, dans un collége, lieu où l'on parle aux personnes du dehors. Tous les parloirs sont fermés; tous les jours maigres sont observés.... mille petits relâchements sont réformés; SÉV. 30 sept. 1676. Vous ne pouvez trop faire travailler vos filles: il faut les occuper et les réjouir au dedans pour les éloigner des parloirs, qui font la honte et le scandale de tous les couvents, MAINTENON, *Lett. à Mme de la Viefville*, 17 oct. 1705. Enfin, avant de paraître au parloir, On doit au moins deux coups d'œil au miroir, GRESS., *Ververt*, I. Ici les murs ouverts en quelques endroits et seulement fermés par des morceaux de fer croisés, assez près l'un de l'autre pour empêcher de sortir, laissent la liberté de voir et d'entretenir les gens du dehors: c'est ce qu'on appelle des parloirs, GRAFF. *Lett. péruv.* 19.

— HIST. XIIe s. Tant ala Constant demandant, Que par le congié au prior Parla à lui el parleor, *Brut. ms.* f° 50, dans LACURNE. || XIIIe s. Fut regardé par le tesmoignage de bones gens ou [au] parlouer-aus-Borjois ... que li talemelier de Paris estoient quite de la fauce coustume du blé, *Liv. des mét.* 350.

— ETYM. *Parler*, et la terminaison substantive *oir*, qui indique tantôt le lieu, tantôt l'instrument; wallon, *paloir*; prov. *parlador*; ital. *parlatorio*.

† **PARLOTE** (par-lo-t'), *s. f.* Terme de dénigrement. Lieu où l'on prononce des discours représentés comme de peu d'importance, comme des bavardages. || Se dit aussi, au palais, des exercices des jeunes avocats entre eux.

— ETYM. *Parler*.

† **PARMAIN** (par-min), *s. m.* Terme de maçon. Sorte de pierre tendre dont le grain est très-fin.

† **PARME** (par-m'), *s. f.* Bouclier circulaire de trois pieds de diamètre, employé par les vélites, chez les Romains (lat. *parma*; grec, πάρμη).

† **PARMÉLIE** (par-mé-lie), *s. f.* Genre de lichens.

† **PARMÉNIE** (par-mé-nie), *s. f.* Ellébore fétide.

† **PARMENTIÈRE** (par-man-tiè-r'), *s. f.* Nom qui fut donné à la pomme de terre en l'honneur de son introducteur (Parmentier).

PARMESAN (par-me-zan), *s. m.* Espèce de fromage.

— ETYM. Fabriqué aux environs de Lodi, et nommé *parmesan*, parce que la duchesse de Parme, épouse de Ferdinand, petit-fils de Louis XV, le fit connaître à Paris.

† **PARMESANE** (par-me-za-n'), *s. f.* Espèce d'anémone.

1. **PARMI** (par-mi), *prép.* || 1° Par le milieu de, au milieu de, au sein de (ce qui est le sens étymologique), avec le régime au singulier. Que de pointes de feu se perdent parmi l'air! CORN. *Mél.* IV, 6. Parmi ce grand amour que j'avais pour Sévère, J'attendais un époux de la main de mon père, ID. *Poly.* I, 3. Sultan léopard autrefois Eut, ce dit-on, par mainte aubaine, Force bœufs dans ses prés, force cerfs dans ses bois, Force moutons parmi la plaine, LA FONT. *Fabl.* XI, 1. Vous devez vous remplir de ce personnage, marquer cet air pédant qui se conserve parmi le commerce du monde, MOL. *Impromptu*, 1. [Chez la Dauphine] parmi cette envie de dire toujours tout ce qui peut plaire, il y a bien de l'esprit et de la dignité, SÉV. 28 févr. 1680. D'où lui venait parmi une telle agitation une si grande tranquillité? BOSS. *Panég. de St Georges*, II. Mme de Maintenon eut, parmi son trouble, l'esprit assez présent pour trouver à leur donner le change, ST-SIM. 271, 156. Assieds-toi parmi l'herbe fleurie, A. CHÉN. *la Liberté*. || 2° Il se dit au même sens avec un nom collectif. Mais ce livre [des destins] qu'Homère et les siens ont chanté, Qu'est-ce, que le hasard parmi l'antiquité, Et parmi nous la Providence? LA FONT. *Fabl.* II, 13. Et jamais il ne parut si sot, parmi une demi-douzaine de gens à qui elle avait fait fête de lui, MOL. *Critique*, 2. Il faut parmi le monde une vertu traitable, ID. *Mis.* I, 1. Il court parmi le monde un livre abominable, ID. *ib.* V, 1. Elle [la princesse de Tarente] est bonne et très-aimable parmi tout cela, SÉV. 4 oct. 1684. Vous en verrez qui, pleins des sentiments de la plus haute piété, ne respirant que Dieu et sa gloire, sages dans leur conduite et sévères dans leurs maximes, sont incapables, parmi tout cela, de recevoir un avertissement, BOURDAL. *Serm. pour le 4e dim. après Pâques*, 1. Parmi le peuple où les grandes passions ne parlent que par intervalles, les sentiments de la nature se font plus souvent entendre, J. J. ROUSS. *Confess.* IV. Parmi la foule innombrable de ceux qui ont été loués, où trouverons-nous des hommes comme Socrate, et des panégyristes comme Platon? THOMAS, *Éloges*, ch. 9. || Parmi nous, dans notre pays. Hé quoi! vous de nos rois et la femme et la mère, Êtes-vous parmi nous à ce point étrangère? RAC. *Athal.* II, 4. Ce qui [laisser lever le bâton sur soi] parmi nous déshonore un soldat, fut admiré dans Thémistocle, MARMONTEL, *Œuv.* t. X, p. 466. || 3° Entre, au milieu de, avec le régime au pluriel. Quelle est ton occupation parmi ces arbres? MOL. *Fest.* III, 2. Il serait à désirer que ces horribles maximes ne fussent jamais sorties de l'enfer; et que le diable, qui en est le premier auteur, n'eût jamais trouvé des hommes assez dévoués à ses ordres pour les publier parmi les chrétiens, PASC. *Provinc.* XIV. Quels charmes, quel agrément et quelle douceur trouvent ces esprits bienheureux [les anges] à se mêler parmi nos faiblesses, et à prendre part dans nos prières? BOSS. *Sermons, Anges gardiens*, 1. Parmi toutes les républiques dont la Grèce était composée, Athènes et Lacédémone étaient sans comparaison les principales, ID. *Hist.* III, 5. Que peut-on voir de plus noble que l'horreur qu'ils [les Perses] avaient pour le mensonge, qui passa toujours parmi eux pour un vice honteux et bas, ID. *ib.* ....Parmi les douceurs d'un tranquille silence, BOIL. *Lutr.* I. Les a-t-on vus marcher parmi vos ennemis? RAC. *Esth.* III, 4. Né parmi des rochers au pied du Cithéron, VOLT. *Œdipe*, I, 1. Et Lecouvreur [célèbre tragédienne] à Londre aurait eu des tombeaux Parmi les beaux esprits, les rois et les héros, ID. *Poëmes, La mort de Mlle Lecouvreur*. Parmi les traits, les chars et les rênes pendantes, Les vases renversés et les vins répandus, Les soldats au hasard sommeillaient étendus, DELILLE, *Én.* IX. || Parmi les chemins, en cheminant, pendant le trajet. Un trésor supposé Dont parmi les chemins on m'a désabusé, MOL. *l'Ét.* II, 5. || 4° De parmi, préposition composée signifiant du milieu de. Un nom obscur et à peine échappé de parmi le peuple, MASS. *Panég. St-François de Paule*. || 5° *Adv.* Dans le nombre, au milieu. Vos moutons sont chétifs; il y en a pourtant d'assez bons parmi. Ces deux emplois sont beaux; mais je voudrais parmi Quelque doux et discret ami, LA FONT. *Fabl.* VIII, 10. Il vint une grande assemblée de recteurs [curés], pour assister à la cérémonie de notre chapelle; M. du Plessis était parmi, SÉV. 237.

— REM. 1. Quoique *parmi* demande souvent un pluriel, on ne peut pas dire: parmi deux hommes, parmi trois hommes. Il faut que le nombre soit indéfini, ou du moins qu'il présente l'idée d'une multitude dont les individus ne peuvent pas se présenter en même temps individuellement à l'esprit: Parmi cent personnes, vous n'en trouverez pas une qui.... LAVEAUX. || 2. Mais parmi ce plaisir quel chagrin me dévore? RAC. *Brit.* II, 6. Parmi se met devant un pluriel ou devant un mot collectif, qui renferme équivalemment plusieurs choses particulières, D'OLIVET, *Rem. Racine*, § 38. Voltaire, à la suite de d'Olivet, a blâmé cet emploi de *parmi* dans Corneille: Parmi ce grand amour que j'avais pour Sévère, *Poly.* I, 3. On peut condamner une locution pour deux raisons: d'abord pour l'usage; mais l'usage et les meilleurs autorités sont en faveur de *parmi* en cet emploi; puis pour le sens propre du mot; mais le sens propre est justement celui que d'Olivet et Voltaire ont rejeté. Les deux critiques se sont donc trompés. || 3. Puisqu'un droit d'aînesse incertain parmi nous: il veut dire *entre nous deux*; mais *parmi* ne peut jamais être employé pour *entre* marquant alternative, VOLT. *Comm. Corn. Rem. Rodog.* III, 4. Cela est juste. *Parmi nous* veut dire entre nous, dans notre pays.

— HIST. XIe s. Parmi celle ost [ils] font mil grailes sonner, *Ch. de Rol.* LIII. Garde [il regarde] sur destre parmi un val herbu, *ib.* LXXVIII. || XIIe s. Parmi Espaigne, *Ronc.* p. 20. Amont parmi le Rin li orages [le temps, le vent] les guie, *Sax.* VII. || XIIIe s. Il fu ferus parmi l'ueil, et fu mors à la meilée, VILLEH. L. Parmi Borgoigne et parmi les mons de Montgeu et par Moncenis et par Lombardie se commencierent à assembler en Venise, ID. XXX. Parmi le cor [il] lui feit le froit acier passer, *Berte*, III. Ainsi [ils] s'en vont ensemble parmi le bois ramé, *ib.* CXXV. Le cheval corut atachier à un arbre parmi le frain, *Ren.* 19269. Richece tint parmi la main Ung valet de grant biauté plain, *la Rose*, 1115. Et le conte de Champaingne vendi au roy, parmi [pour] les XL mille livres, les fiez ci après nommés, JOINV. 204. L'omme lay [le laïque], quant il ot mesdire de la loy crestienne, ne doit pas deffendre la loy crestienne, ne mais [si ce n'est] de l'espée, de quoy il doit donner parmi le ventre dedens, tant comme elle y peut entrer, ID. 198. Cil venge mal son ducil qui parmi l'a doblé, FAUCHET, *Langue et poésie franç.* p. 111, dans LACURNE. Que, quant la mer seche sera Et s'en ira à pié parmi, *Mss. de poésies franç.* av. 1300, t. IV, p. 1446, dans LACURNE. || XIVe s. Les ouvriers [de la monnaie] doivent prendre à parmi et rendre à parmi à la balance sans nul avantage, *Ordonn.* 27 sept. 1327. Li monoier prendront à poids et rendront à poids tout à parmi à la balance, *ib.* || XVe s. On ne la pouvoit passer [une rivière] que parmi un petit pont si estroit que.... FROISS. I, I, 133. ....bien lui sembloit que, si il avoit le chastel, il seroit sire de la ville, parmi ce qu'il estoit assez fort de gens, ID. I, I, 327. Et dura [le siége] parmi cet estat jusques à la St-Remy..., ID. I, I, 257. S'en revient parmy [avec] l'espée traicte, et luy donne tel coup.... *Lancelot du lac*, t. II, f° 21, dans LACURNE. Le sauf conduit fut accordé, parmy payant les tributs accoustumés, O. DE LA MARCHE, *Mém.* p. 43, dans LACURNE. Et mesmement selon science Se doit purgier la conscience Des vices parmi les vertus, E. DESCH. *Poésies. mss.* f° 542. Ung escu pour pipe de vin qui passoit parmy ses limites, COMM. III, 11. || XVIe s. Mais si pour elle encores je chemine, Parmy les pieds je puisse estre pendu.... MAROT, II, 237. Quelque personnage que l'homme entreprenne, il joue tousjours le sien parmy, MONT. I, 69. Parmy les festes et la joie ayons.... ID. I, 76. Et se meslants parmy la multitude, ID. I, 255. Nay et nourry aux champs et parmy le labourage, ID. III, 59.

— ETYM. *Par*, et *mi*, le milieu (voy. MI 1): par le milieu.

† 2. **PARMI** (par-mi), *s. m.* Terme de pêche. Filin élongé entre les deux ralingues d'une seine pour la renforcer.

PARNASSE (par-na-s'), *s. m.* || 1° Montagne de la Phocide consacrée à Apollon et aux Muses. || 2° Fig. Le Parnasse, la poésie. Mais je ne me crois pas si chéri du Parnasse, Que de savoir encor toutes ces fictions, LA FONT. *Fabl.* II, 1. Lui-même il s'applaudit, et d'un esprit tranquille Prend le pas au Parnasse au-dessus de Virgile, BOIL. *Sat.* IV. Phébus a-t-il pour vous aplani le Parnasse? ID. *ib.* IX. || Le Parnasse français, la poésie française. || Les nourrissons du Parnasse, les poëtes. || Monter sur le Parnasse, s'a-

donner à la peine. || Monter sur le sommet du Parnasse, faire de grands efforts poétiques. Non, non, sur ce sujet pour rimer avec grâce, Il ne faut point monter au sommet du Parnasse, VOLT. *Sat.* 1. || 3° Se dit quelquefois d'un recueil de vers. Parnasse français. || Il se dit aussi d'un dictionnaire poétique, à l'usage des colléges, appelé d'ordinaire Gradus ad Parnassum, ou, simplement, Gradus.

— ÉTYM. Lat. *Parnassus*, du grec Παρνασός.

† **PARNASSIDES** (par-na-si-d'), *s. f. pl.* Nom donné aux Muses, à cause du mont Parnasse qu'elles habitaient.

† **PARNASSIE** (par-na-sie), *s. f.* Genre de la famille des droséracées, formé par une plante herbacée croissant surtout dans les lieux humides.

— ÉTYM. *Parnasse*, sur lequel, d'après Dioscoride, on a supposé que croît cette plante.

† **PARNASSIEN** (par-na-siin), *s. m.* || 1° Terme de plaisanterie. Un poëte. Il donnerait, répondit le parnassien, secouant l'oreille, plutôt cent pistoles à une fille de joie qu'un teston à un poëte, *Rec. de pièces com.* dans LE ROUX, *Dict. com.* || 2° Terme de zoologie. Genre de lépidoptères diurnes, dit aussi Apollon.

PARODIE (pa-ro-die), *s. f.* || 1° Ouvrage, en prose ou en vers, où l'on tourne en raillerie d'autres ouvrages, en se servant de leurs expressions et de leurs idées dans un sens ridicule ou malin. La parodie est la fille de la rhapsodie [c'est-à-dire elle commença chez les Grecs à propos des rhapsodies d'Homère], SCALIGER, dans RICHELET. On trouve dans les dernières éditions des œuvres de Boileau une parodie ingénieuse de quelques scènes du Cid; on peut voir aussi, dans les poésies de Mme Deshoulières, une parodie d'une scène de la même tragédie, DUMARS. *Trop.* III, 10. La parodie nous tourne en ridicule; un Fréron nous déchire; voilà tout le fruit d'un travail qui abrége la vie, VOLT. *Lett. d'Argental*, 26 fév. 1766. Il [Marivaux] regardait avec raison les parodies comme propres à décourager les talents naissants, à contrister les talents reconnus, et à jeter sur le genre noble une espèce d'avilissement, toujours dangereux chez une nation frivole, qui pardonne, oublie et sacrifie tout, pourvu qu'on l'amuse, D'ALEMBERT, *Éloges, Marivaux.* || Fig. Là [dans la révolution anglaise] le drame de la liberté, ici [dans la Fronde] sa parodie, CHATEAUBR. *Les quatre Stuarts, Henriette-Marie.* || 2° Particulièrement. Pièce de théâtre d'un genre burlesque, où l'on travestit une pièce d'un genre noble. Dominique et Legrand ont fait dans leur *Agnès de Chaillot* une spirituelle parodie de l'*Inès de Castro* de Lamotte-Houdard. || 3° Fig. Peinture fausse, exagérée, travestissement moqueur. Tout est [à Paris] colifichet, pompon et parodie: Le monde, comme il est, me plaît à la folie, GRESSET, *Méchant*, II, 7. || 4° Couplet, strophe lyrique composée tout exprès pour être chantée sur un air, sur une mélodie faite à l'avance. Louis XIV faisait sur-le-champ de petites parodies sur les airs qui étaient en vogue, VOLT. *Louis XIV*, 28. Dans une musique bien faite, le chant est fait sur les paroles; et, dans la parodie, les paroles sont faites sur le chant, J. J. ROUSS. *Dict. de mus. Parodie.* || S'est dit, au XVIIIe siècle, de tous les vaudevilles faits sur les airs d'opéra de Lulli et de Rameau. || 5° On a enfin donné le nom de parodie à des pièces qui, n'ayant plus aucune ressemblance avec l'original, l'analysent ou le réduisent en ridicule. Désaugiers a composé une amusante parodie de l'opéra de la Vestale de Spontini.

— ÉTYM. Παρῳδία, de παρά, à côté, et ᾠδή, chant (voy. ODE).

PARODIÉ, ÉE (pa-ro-di-é, ée), *part. passé* de parodier. Une scène du Cid parodiée par Furetière. Je ne prétends pas qu'il ne puisse y avoir de l'invention et du sel dans le choix des circonstances qu'on substitue à celles de l'ouvrage parodié, LAMOTTE, *Disc. à l'occasion de la trag. d'Inès*, p. [illegible].

PARODIER (pa-ro-di-é), je parodiais, nous parodiions, vous parodiiez; que je parodie, que nous parodiions, que vous parodiiez, *v. a.* || 1° Faire une parodie. Parodier une tragédie, un air. Le grand succès de ce petit ouvrage [les Précieuses ridicules] lui attira des critiques que l'Étourdi et le Dépit amoureux n'avaient pas essuyées; un certain Antoine Baudeau fit les Véritables précieuses; on parodia la pièce de Molière, VOLT. *Vie de Molière.* || 2° Contrefaire les manières, le langage de quelqu'un. || 3° Terme de musique. Ajuster à un air de chant de nouvelles paroles. || 4° Se parodier, *v. réfl.* Être parodié. Ces scènes se parodient très-facilement.

— HIST. XVIe s. Parodier, PASQUIER, *Lett.* t. III, p. 519.

— ÉTYM. *Parodie.*

† 1. **PARODIQUE** (pa-ro-di-k'), *adj.* Qui appartient à la parodie.

— ÉTYM. *Parodie.*

† 2. **PARODIQUE** (pa-ro-di-k'), *adj.* Ancien terme de mathématique. Degrés parodiques, nom que quelques auteurs donnaient aux différents termes d'une équation ordonnée.

— ÉTYM. Παρά, à côté, suivant, et ὁδός, la route.

PARODISTE (pa-ro-di-st'), *s. m.* Auteur de parodies. Ou des auteurs sans nom grossir la foule obscure.... Le parodiste oisif et les forains t'attendent, PIRON, *Métrom.* III, 7. Nicocharis, poëte parodiste, auteur de la Déliade, IVe siècle avant Jésus-Christ, BARTHÉL. *Anach.* t. VII, tabl. 6. Les gens de lettres, qui avaient reçu avec une sorte d'indignation la parodie d'Homère, ne virent celle de Fénelon qu'avec un dédain bien plus mortifiant pour le parodiste, D'ALEMB. *Éloges, Marivaux.* || Fig. D'une terrible époque imprudents parodistes, Encombrez les cachots.... BARTHÉLEMY, dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— ÉTYM. *Parodier.*

† **PARODONTIS** (pa-ro-don-tis'), *s. f.* Terme de chirurgie. Tubercule douloureux siégeant aux gencives.

— ÉTYM. Παρά, à côté, et ὀδούς, ὀδόντος, dent.

PAROI (pa-roi), *s. f.* || 1° Synonyme, qui vieillit, de muraille. S'appuyer contre la paroi. Elles [des feuilles] se sont éloignées de la fenêtre, pour s'approcher de la paroi qui lui était opposée, BONNET, *Us. feuill. plant.* 5e *mém.* || Fig. Cette attache est la paroi mitoyenne entre tous les cœurs, BOSS. *Serm. Charité frat.* 1. || Fausses parois, mur qui enveloppe les parois d'un haut fourneau. || 2° En particulier, cloison de maçonnerie. Les parois de cette chambre sont humides. || Terme de maçonnerie. Synonyme de parement. Il [du nitre] est semblable à celui que l'on recueille sur les parois des vieux murs en les balayant légèrement avec un houssoir, BUFF. *Min.* t. III, p. 432. Comme la giroflée [pend] aux parois des vieux murs, LAMARTINE, *Jocelyn*, 6e *époque.* || 3° Côtés intérieurs d'un vase, d'un tube, etc. Les parois d'un tuyau. || Terme d'hydraulique. Orifice percé en mince paroi, percé dans un vase dont les parois sont minces. La forme la plus avantageuse pour avoir la plus grande quantité d'eau dans un temps donné par un orifice déterminé, est celle que prend la veine fluide, à la sortie d'un orifice percé dans une mince paroi, BRISSON, *Traité de physique*, t. I, p. 303. || 4° Par extension. Une paroi de rochers, rochers dressés comme une sorte de muraille. Il y a dans ces montagnes plusieurs précipices et de larges ouvertures dont les parois sont noires et brûlées, comme dans le précipice du mont Ararat en Arménie, qu'on appelle l'abîme, BUFF. *Hist. nat. Preuv. théor. terr. Œuv.* t. II, p. 306. || 5° Terme d'anatomie. Couche plus ou moins épaisse, plus ou moins composée, qui forme l'enceinte des cavités du corps. Les parois de la vessie, de l'intestin. Les parois de la poitrine. || 6° Terme de vétérinaire. Nom donné à toute la corne du pied du cheval. La paroi se divise en biseau ou partie supérieure qui s'unit au bourrelet; en pince, partie antérieure; en mamelles, partie latérale; en quartiers qui avoisinent les mamelles en allant en arrière; et enfin en talons, formés par l'arrondissement postérieur de la paroi, LEGOARANT. || 7° Terme d'administration. Ligne d'arbres marqués du marteau de l'arpenteur, pour tracer une limite dans une forêt. || 8° Terme de pêche. Les fils de canne des bourdigues s'appellent parois ou murailles.

— HIST. XIe s. Quand l'ot [ouït] Marsiles, vers sa pareit [il] se turne, *Ch. de Rol.* CCLXVI. || XIIe s. Les pareiz furent cuverz de tables de cedre, dedenz partut, si que pierre n'i aparut.... *Rois*, p. 247. || XIIIe s. Lez le paroi sont acoté, *Ren.* 12260. Del pié s'apuie à la paroi, Si sache tant con il plus puet, *ib.* 4461. À la paroy du cloistre où le roy mangoit, mangeoient à une table vint que evesques que arcevesques, JOINV. 208. || XIVe s. Au milieu de ces deux concavités [les ventricules du cœur] est une parai moienne, H. DE MONDEVILLE, f° 23, *verso.* Se le soleil luist par my une verriere blanche ou contre une parey blanche, ORESME, *Eth.* 22. || XVe s. Et puis bouterent le feu en la ville, et l'ardirent si nettement que rien n'y demeura fors les parois, FROISS. I, I, 100. || XVIe s. Je contemplay les paroys, lesquelz estoyent toutes incrustez de marbre porphyre, à ouvrage de mosayeque, RAB. *Pant.* V, 38. La fille est comme un paroi blanc qui reçoit toutes impressions, YVER, p. 553. Une paroy entre deux n'empeschera point que je ne soye conjoint d'esprit avec vous, BÈZE, *Vie de Calvin*, p. 196. Qui veut redresser sa maison ruineuse peut rompre les paroits de son voisin, si besoin est, et y mettre soubstiens et appuis, en reparant le dommage, *Coust. gén.* t. II, p. [illegible].

— ÉTYM. Norm. *parei*; wallon, *pareuss, pareur*; provenç. *paret*; catal. *pared*; ital. *parete*: du lat. *parietem*, tiré par les uns du sanscrit *pari*, grec περί, autour, et par d'autres du sanscrit [illegible], protéger. On voit par l'historique que le genre de *paroi* ou *parei*, suivant les dialectes, a varié; le lat. *paries* était du masculin.

† **PAROIR** (pa-roir), *s. m.* Marteau pour parer le dedans d'une futaille. || Instrument dont le maréchal ferrant se sert pour parer le pied des chevaux. || Lame pour gratter les pièces à étamer. || Outil pour parer les moules à bouton. || Chevalet où sont étendues les peaux qu'on veut parer.

— ÉTYM. *Parer.*

PAROISSE (pa-roi-s'), *s. f.* || 1° Circonscription dans laquelle un curé dirige le spirituel. Vous aurez une paroisse de plus dont vous seriez le seigneur supérieur avec toutes les marques; c'est en Bretagne ce qu'on appelle embellir sa terre et la rendre considérable, que d'avoir plusieurs paroisses, SÉV. à *Guitaut*, 9 fév. 1683. Suivant M. l'abbé d'Expilly, tout le royaume de France contient quarante et un mille paroisses, BUFF. *Prob. de la vie*, *Œuv.* t. X, p. 641. Dufrény, l'abbé Pellegrin, l'abbé d'Alainval, Delille, auteur de Timon le misanthrope, et cent autres, sont morts dans la misère et ont été inhumés aux dépens de leurs amis ou de la charité de leur paroisse, D'ALEMB. *Éloges, Charpentier*, note 3. || Porter un habit de deux paroisses, se disait, quand, par suite de quelque convenance particulière, deux paroisses étaient réunies en une seule, du bedeau dont la robe était mi-partie de la couleur de la paroisse supprimée et de celle de la paroisse conservée. || Fig. Porter un habit de deux paroisses, se comporter entre deux partis de manière à paraître leur appartenir à l'un et à l'autre. Quoique, ainsi que la pie, il faille dans ces lieux Porter habit de deux paroisses, LA FONT. *Fabl.* XII, 11. || Fig. Ces choses sont de deux paroisses, se dit d'objets dépariés, comme gants, souliers, etc. Vos dames sont bien loin de là [la mode présente], avec leurs coiffures glissantes de pommade et leurs cheveux de deux paroisses; cela est bien vieux, SÉV. 13 avril 1671. || Les coqs de paroisse, les plus riches habitants d'un bourg, d'un village. || 2° L'église de la paroisse. Il est allé à la messe à sa paroisse. [illegible] la paroisse, les services sont trop longs, FLÉCH. *Serm.* II, 226. || 3° Les habitants d'une paroisse. Toute cette paroisse aime son curé. Je retrouvai toute ma paroisse en Allemagne, mais dispersée par le malheur et dans l'état le plus misérable, GENLIS, *Maison rustique*, t. II, p. 7, dans POUGENS.

— REM. Il faut dire : je demeure dans la paroisse de, et non : sur la paroisse de.

— HIST. XIe s. Mere eglisse de paroisse, [illegible] *Guill.* 1. || XIIe s. Li houme de le [la] proie [illegible] Brisse doivent estre de le [la] communge [illegible] nai, TAILLIAR, *Recueil*, p. 498. Quant ne [illegible] li sainz, par ma parosse aler, Parosses [illegible] conseillier e guarder, Ne puis pas [illegible] ne celebrer, *Th. le mart.* 131. || XIIIe s. [illegible] vespres qu'il orroit sonner en la paroiche [illegible] meure, *Liv. des mét.* 67. Aucunes viles [illegible] [la] conté, où il voelent [illegible] par coustume [illegible], quant aucuns acate, il fet savoir, en pleine paroisse, que tex [tel] heritages est vendus, BEAUM. [illegible] Li prelat de sainte Eglise firent [illegible] par [illegible] baroches le commandement que Merlin [illegible] seillié; si firent faire au commun [illegible] et oreisons, *Merlin*, f° 71, *verso.* || XIVe s. [illegible] voyerai les connestables des parroches de maison en maison pour prendre et eslire les plus aidables et mieux armés [Philippe d'Artevelle aux Gantois], FROISS. II, II, 163.

— ÉTYM. Bourguig. *baroche*; provenç. *parrochia*, *parroquia*; espagn. *parroquia*; ital. [illegible]; lat. *parochia*, qu'on trouve dans [illegible] et Isidore, altéré (par confusion avec un dérivé de [illegible]) [illegible] πάροχος, celui qui fournit les choses nécessaires [illegible] *parœcia*, paroisse, qui est dans saint Augustin, [illegible] qui vient de παροικία, [illegible], de παρά, près, et οἶκος, maison.

PAROISSIAL, ALE (pa-roi-si-al, a-l'), *adj.* Qui est de la paroisse. Église paroissiale. Les [illegible] paroissiaux. Encore aujourd'hui, dans tous les pr[illegible] nes qu'ils [les prédécesseurs de Bossuet] ont dressés, on met au rang des [illegible] [illegible] de la messe paroissiale [illegible] [illegible] sans excuse légitime, BOSS. *Ordonn. synodale*, 1691.

— HIST. XIIIe s. Et si ai, par la haute Dame, Cent tans plus pitié de vostre ame, Que vos prestres parochiaus, *la Rose*. 12881. Li droiz de l'iglise pharochial de Joinvile, *Bibl. des ch.* 6e série, t. III, p. 644. || XVIe s. À communauté de villes à eglise parochial, *Ordonn. des rois de Fr.* t. I, p. 687.

— ÉTYM. *Paroisse*; provenç. *parroquial*; ital. *parrochiale*.

PAROISSIEN, IENNE (pa-roi-siin, siè-n'), *s. m.* et *f.* || 1° Habitant, habitante d'une paroisse. Où il a prêché, les paroissiens ont déserté, LA BRUY. XV. J'ai étudié assez de jurisprudence pour empêcher, autant que je le pourrai, mes pauvres paroissiens de se ruiner en procès, VOLT. *Dict. phil. Curé de campagne*. || Il a affaire aux curés et aux paroissiens, se dit d'un homme qui a des difficultés de toutes parts, qui a bien de la peine à contenter des personnes différentes. || 2° Populairement. Un paroissien, un individu. C'est un drôle de paroissien. || 3° *S. m.* Livre de prières dont on se sert pour suivre l'office.

— HIST. XIIIe s. Ainsi offrent les dames por les mors, si font bien, Car miex [mieux] vault ainsi faire que l'en n'en feist rien; Au mains [au moins] en est il miex au prestre parrochien, Et as mors, se Diex plaist, mès je ne sai combien, J. DE MEUNG, *Test.* 1243. L'eglise de saint Nicholas, de laquelle paroissienne ele estoit, *Mir. St Loys*, p. 164. || XIVe s. S'irons par ceste ville avironéement Veoir mes paroisiens.... *Baud. de Seb.* VII, 605. Il prist Jehanne de Mabre, parrochienne de Levet, *Bibl. des chartes*, 4e série, t. II, p. 57.

— ÉTYM. *Paroisse*; provenç. *parochian*, *parropiant*, *paroc*; espagn. *parroquiano*; ital. *parrochiano*.

PAROLE (pa-ro-l'), *s. f.* || 1° Sentence, mot notable, dit (sens qui, vu l'étymologie de ce mot, est le plus voisin de *parabola*, acception primordiale). Parole mémorable. Il a dit une belle parole. Parole pleine de justesse, pleine de sens. || La parole de Dieu, son commandement. Lorsque du créateur la parole féconde Dans une heure fatale eut engendré le monde, Des germes du chaos, LAMART. *Médit.* I, 7. Il [Jéhova] a dit au chaos sa parole féconde, V. HUGO, *Odes*, IV, 18. || Mission donnée par Dieu. Dieu, qui m'a confié sa parole et sa foudre, VOLT. *Fanat.* V, 4. || La parole éternelle, la parole incréée, la parole incarnée, ou, simplement, la parole, se dit quelquefois pour le Verbe. || Paroles sacramentales ou sacramentelles, et, absolument, paroles, les mots que le prêtre prononce dans la consécration, ou qui sont nécessaires pour l'accomplissement de chaque sacrement. || Fig. et familièrement. Paroles sacramentelles, les mots essentiels pour la conclusion d'une affaire. || Paroles magiques, celles que les magiciens prononcent dans leurs opérations et que la magie regarde comme indispensables au succès. || Charmer, guérir avec des paroles, faire un charme à l'effet de guérir une maladie. || Par extension, paroles magiques, paroles qui produisent un grand effet. || Fig. Savoir les paroles (par allusion aux paroles magiques), connaître les moyens de faire quelque chose. || 2° La parole de Dieu, les promesses contenues dans l'Écriture sainte. La parole du Seigneur demeure éternellement, et c'est cette parole qui vous a été annoncée par l'Évangile, SACI, *Bible*, *St Pierre*, *1re épître*, I, 25. Dieu pourra vous montrer par d'importants bienfaits Que sa parole est stable et ne trompe jamais, RAC. *Athalie*, I, 1. || La parole de Dieu, la parole divine, la parole sainte, ou, simplement, la parole, l'Écriture sainte et les sermons qui se font pour l'expliquer. Quand la parole de Dieu, qui est véritable, est fausse littéralement, elle est vraie spirituellement, PASC. *Pens.* XVI, 12. Si l'on regardait la parole de Dieu comme parole de Dieu, on y apporterait tout un autre esprit et tout un autre cœur, BOURDAL. *Dim. de la Sexagésime*, *Dominicales*, t. I, p. 404. Rien ne marque mieux la puissance et la sublimité de la parole de l'Évangile que les images dont Jésus-Christ se sert pour nous en prédire les effets, MASS. *Carême*, *Parole*. Ils vont aussitôt porter au milieu du monde et des plaisirs l'aiguillon secret que la parole de Dieu a laissé dans leur cœur, afin d'y trouver une main flatteuse qui l'arrache, ID. *ib.* La parole dont j'ai l'honneur d'être le ministre, est une parole de réconciliation et de vie, ID. *Bénédict. des drapeaux du régiment de Catinat*. || La parole de vie, même sens. Voilà ce qu'il lui servit de méditer l'Évangile nuit et jour, et de se nourrir de la parole de vie, BOSS. *Anne de Gonz.* Les préceptes de Jésus-Christ, les paroles de la vie éternelle, MASS. *Carême*, *Parole*. || Le pain de la parole, la prédication. Distribuer le pain de la parole. || La parole écrite, l'Écriture sainte, à la différence de la parole non écrite, la tradition. || 3° Par atténuation du sens primitif, un simple mot prononcé. Les paroles s'envolent et les écrits restent. Parole bien articulée, mal articulée. Paroles distinctes. Paroles entrecoupées de soupirs. Ah! quelle impétuosité de paroles! il n'y a pas moyen d'y résister, MOL. *Médecin malgré lui*, III, 6. Une mère qui vous adore, c'est-à-dire qui vous aime infiniment et au-dessus de toutes les paroles, SÉV. 15 nov. 1684. Elle savait de quel poids est non-seulement la moindre parole, mais le silence même des princes, BOSS. *Reine d'Anglet.* J'aime mieux ne rien entendre, que d'entendre un homme qui ne dit pas quatre paroles sans citer un auteur, BOURSAULT, *Lett. nouv.* t. III, p. 38, dans POUGENS. Arsure.... entendait de loin le sermon d'un carme ou d'un docteur qu'elle ne voyait qu'obliquement et dont elle perdait bien des paroles, LA BRUY. VI. || Dispute de paroles, dispute où l'on oublie le fond pour discuter sur les mots. Avertissez-les [les protestants après la révocation de l'édit de Nantes] avec saint Paul de ne se point attacher à des disputes de paroles qui ne sont bonnes qu'à pervertir ceux qui écoutent, BOSS. *1re instr. past.* 1. || Jeu de paroles, est ce que nous disons maintenant jeu de mots. Je ne sais auquel des courtisans la langue a fourché le premier : ils appellent tout bas Mme de Maintenon Mme de Maintenant ; ce jeu de paroles n'est pas indigne du château que vous habitez, SÉV. 18 sept. 1680. On voit clairement qu'il [Malebranche] ne dit point ce qu'il pense, et qu'il ne pense point ce qu'il dit ; pardonnez le jeu de paroles, ID. 28 juill. 1680. || Fig. Je n'ai jamais eu avec lui une parole plus haute que l'autre, c'est-à-dire je ne me suis jamais disputé avec lui. Il était de la religion des bramins, j'ai l'honneur d'être musulman; jamais nous n'avons eu une parole plus haute que l'autre au sujet de Mahomet et de Brama, VOLT. *Bababec*. || 4° Voix articulée. Ma bouche après mes yeux lui parla de ma peine; Et, comme les regards, la parole fut vaine, ROTR. *Bélisaire*, I, 3. La parole n'est qu'un signe de la pensée; et, pourvu que vous portiez la pensée de votre esprit dans l'esprit de celui qui vous écoute, chacun doit être content, *Opusc. lang. franç.* p. 228, dans POUGENS. La parole même ne doit pas être employée à son culte [du dieu inventé par Porphyre], parce que la voix est une chose corporelle, BOSS. *Hist.* II, 12. Ils [les ambassadeurs] sont la parole du prince qui les envoie, et cette parole doit être libre, MONTESQ. *Esp.* XXVI, 21. L'obscurité, le doute ont brisé sa boussole [du monde], Et laissent diverger, au vent de la parole, L'encens des nations, LAMART. *Harm.* I, 6. || 5° Il se dit aussi des paroles écrites. Pour me servir des paroles fortes du plus grave des historiens [Tacite], BOSS. *Duch. d'Orl.* Je pèse avec vous parole à parole les promesses de Jésus-Christ, sans qu'il faille ouvrir d'autres livres que l'Évangile, ID. *2e instr. past. sur les prom. de J. C.* 12. S'il n'est pas permis aux particuliers de faire la leçon aux princes sur des événements si étranges, un roi [David] me prête ses paroles pour leur dire.... ID. *Reine d'Angl.* || 6° Suite de mots considérés par rapport aux idées, aux sentiments qu'ils expriment. Mal interpréter les paroles de quelqu'un. Il n'eut pas plutôt lâché la parole. Ce sont les paroles d'un fou. Il est avantageux en paroles. Elle a fini sa vie avec cette parole, ROTR. *Herc. mourant*, IV, 4. Vous vous êtes mis dans le filet par votre bouche, et vous vous trouvez pris par vos paroles, SACI, *Bible*, *Prov. de Salom.* VI, 2. Bien est-il vrai qu'auprès d'une beauté Paroles ont des vertus nonpareilles ; Paroles font en amour des merveilles, LA FONT. *Orais.* Je suis homme à saisir les gens par leurs paroles, MOL. *Éc. des f.* I, 6. J'ai compris d'abord vos paroles : vous avez un père qui ne sait ce qu'il dit, ID. *Méd. malgré lui*, III, 2. Un même sens change selon les paroles qui l'expriment ; les sens reçoivent des paroles leur dignité, au lieu de la leur donner, PASC. *Pens.* VII, 32, éd. HAVET. Je le prends par ses paroles et je compte là-dessus plus qu'il ne voudrait, SÉV. 93. Dumont, aujourd'hui l'un des plus délicats orateurs qu'ait le barreau, et à qui les paroles tombent dans la bouche aussi arrangées que le sont celles de Mascaron sur le papier, BOURSAULT, *Lett. nouv.* t. II, p. 213, dans POUGENS. Ceux qui la voyaient attentive à peser toutes ses paroles, BOSS. *Reine d'Anglet.* Ah ! je commence à regretter les bornes étroites du lieu où je parle : il faut éclater, percer cette enceinte, et faire retentir bien loin une parole qui ne peut être assez entendue, ID. *Reine d'Anglet.* Paroles pompeuses et entièrement vides de sens, ID. *Hist.* II, 12. Si la faute d'un domestique avait arraché de sa bouche une parole plutôt sévère que fâcheuse, FLÉCH. *Dauphine*. Le vin au plus muet fournissant des paroles, BOIL. *Sat.* III. Il n'en est pas ainsi de ces esprits frivoles Que tout flatteur endort au son de ses paroles, ID. *Épître* IX. Je ris de ses discours frivoles ; On sait fort bien que ses paroles Ne sont pas articles de foi, ID. *Épigr.* XIII. On renverse tout si l'on fait des paroles un crime capital, au lieu de les regarder comme le signe d'un crime capital, MONTESQ. *Esp.* XII, 12. Nous sommes tous dans ce monde comme des prisonniers dans la petite cour d'une prison.... toutes les réflexions sont vaines, tous les raisonnements sur la nécessité et sur la misère humaine ne sont que des paroles perdues, VOLT. *Lett. d'Argental*, 14 sept. 1774. || De bonnes paroles, des paroles qui annoncent des intentions favorables. || En un sens contraire. De mauvaises paroles, des paroles qui annoncent des intentions défavorables ou de mauvaises nouvelles. Il m'a donné de mauvaises paroles. || Ironiquement. De belles paroles, de belles et stériles promesses. || Croire à la parole de, se dit quelquefois pour : croire sur la parole de. Et si l'on pouvait croire un père à sa parole, CORN. *Ment.* II, 4. Elle est charmée de vous.... vous la connaissez ; il faut la croire à sa parole, SÉV. 6 nov. 1673. || Fig. Paroles emmiellées, paroles flatteuses et d'une douceur affectée. || En paroles couvertes, avec des paroles qui insinuent, qui font entendre ce qu'on ne veut pas dire ouvertement (on dit plutôt aujourd'hui : à mots couverts). Il [le chevalier de Grignan] a un rhume qui va et vient et qui me paraît l'humeur de la goutte, en paroles couvertes, SÉV. 18 fév. 1689. || Jeter quelques paroles, dire quelques paroles à l'effet de voir comment ce qu'on veut dire, proposer, sera reçu. Notre abbé [de Coulanges], qui entend dire de tous côtés que l'on vous aime, se va mettre dans la tête de vous aimer aussi, tellement qu'il m'a déjà priée de vous en jeter quelques paroles par-ci par-là, SÉV. *à Ménage*, 1er oct. 1654. N'importe; je vais toujours jeter quelques paroles en l'air, TH. LECLERCQ, *Proverb.* t. V, p. 82, dans POUGENS. || Prendre la parole, commencer à parler dans un entretien, dans une assemblée, dans une société, etc. Le soin qu'elle [Cornélie] a de conserver la dignité romaine lui fait prendre la parole la première, CORN. *Pomp. Examen*. Je pris la parole à ce discours pour lui dire.... PASC. *Prov.* IV. Là-dessus me voilà à prendre la parole, et à dire que je m'étais bien doutée qu'il ne le garderait guères [son bénéfice], SÉV. 227. || Fig. La triste demeure qu'un bois où les feuilles ne disent mot, et où les hiboux prennent la parole, SÉV. 26 juin 1680. Il me semble déjà que ces murs, que ces voûtes Vont prendre la parole, et, prêts à m'accuser, Attendent mon époux pour le désabuser, RAC. *Phèdre*, III, 3. || Reprendre la parole, recommencer à parler après une interruption. || Adresser la parole à quelqu'un, lui parler directement. Nous pouvons maintenant adresser la parole à ceux qui prétendent.... BOSS. *Préf. instr. past. de M. de Cambrai*, 93. || Couper la parole à quelqu'un, l'interrompre dans son discours. La Parque à ce mot lui coupe la parole, CORN. *Rod.* V, 4. || Fig. Couper la parole, réduire à l'impossibilité de répondre. Ce mot lui coupe la parole, CORN. *Médée*, V, 5. || Porter la parole, parler au nom d'un autre, au nom de plusieurs personnes, d'un corps, d'une compagnie. Un magistrat qui porte la parole de la justice devant le roi, FLÉCH. *Lamoignon*. || Avoir la parole, avoir le droit de parler en vertu d'une charge, d'un emploi. || Dans les assemblées politiques, avoir la parole, avoir le droit actuel, la permission de parler, conformément au règlement. || Avoir la parole, signifie aussi accaparer la conversation. On les entoure, ils ont la parole, président au cercle, et persistent dans cette hauteur ridicule et contrefaite, LA BRUY. VIII. || Demander la parole, demander à être entendu. || Retirer la parole, ôter la parole, se dit du président d'une assemblée délibérante qui empêche un orateur de parler. || On dit de même : accorder, refuser la parole. || 7° Faculté qu'a l'espèce humaine d'exprimer ses idées par les sons de la voix. Les organes de la parole. Il demeure à ces mots sans parole, sans force, CORN. *Attila*, V, 6. La parole a été donnée à l'homme pour expliquer ses pensées ; et, tout ainsi que les pensées sont les portraits des choses, de même nos paroles sont-elles les portraits de nos pensées, MOL. *Mar. forcé*, 6. Il est question d'aller voir une fille qui a perdu la parole, ID. *Méd. malgré lui*, I, 6. Oui, mon père, j'ai recouvré la parole, ID. *ib.* III, 6. Si,

pour nous réformer, le ciel prudent et sage De la parole enfin lui [à l'âne] permettait l'usage, BOIL. *Sat.* VIII. Il faisait deux pas et revenait incontinent pour alléguer à Mentor quelque nouvelle raison de différer; mais le seul regard de Mentor lui ôtait la parole, FÉN. *Tél.* XXIII. Venez dîner avec moi, nous causerons, et votre faculté pensante aura le plaisir de se communiquer à la mienne par le moyen de la parole, ce qui est une chose merveilleuse que les hommes n'admirent pas assez, VOLT. *Oreilles*, 8. « J'écris ce qui me paraît vrai; les « Grecs, à mon avis, ont rapporté beaucoup de « choses contradictoires et ridicules : » croirait-on qu'après cette promesse, il [Hécatée] accorde le don de la parole au bélier qui transporta Phryxus en Colchide? BARTHÉL. *Anach.* ch. 66. || Poétiquement. Pourquoi y a-t-il une voix dans le sang? une parole dans la pierre? CHATEAUBR. *Génie*, I, VI, 2. || Avoir le don de la parole, s'exprimer d'une manière facile, abondante, heureuse. || On dit dans le même sens : manier bien la parole. || Avoir la parole à commandement, avoir la parole à la main, en main, s'exprimer avec facilité. Il [Louis XI] avait la parole à commandement, et le sens naturel parfaitement bon, DUCLOS, *Œuv.* t. III, p. 362. || Perdre la parole, cesser de pouvoir parler. Mais je perds la parole; une extrême faiblesse Me va faire dans peu rejoindre la princesse, MAIRET, *M. d'Asdrub.* V, 3. || Perdre la parole, devenir muet de surprise, de crainte, etc. C'est une nouvelle qui a surpris de telle façon les esprits de la cour, qu'ils en ont perdu la parole, BALZ. liv. II, lett. 6. || Il ne lui manque, il n'y manque que la parole, se dit d'un portrait fort ressemblant, d'une statue bien faite. L'artisan exprima si bien Le caractère de l'idole, Qu'on trouva qu'il ne manquait rien À Jupiter que la parole, LA FONT. *Fabl.* IX, 6. || 8° Le ton de la voix, selon qu'elle est forte ou faible, douce ou rude, etc. Il a la parole nette. Ce malade a encore la parole bonne. Sa grâce, sa beauté, sa parole, son port, TRISTAN, *Marianne*, II, 1. Je n'ai qu'à faire un pas et hausser la parole, CORN. *Tite et Bérén.* II, 1. La parole douce acquiert beaucoup d'amis et adoucit les ennemis, SACI, *Ecclésiastiq.* VI, 5. Je reconnais même ce sourire fin, cette action négligée, cette parole douce, simple et insinuante, FÉN. *Tél.* IX. Un regard et une contenance fermes, une parole grave et pleine d'autorité, ID. *ib.* X. Leur parole, leurs traits, De leur mère en effet sont les vivants portraits, VOLT. *Zaïre*, II, 3. || Fig. Avoir la parole haute, parler avec autorité, avec arrogance. || La voix même. Il est vrai, je cherchais le son de sa parole, Et sur monsieur Grosset je me remets la voix, TH. CORN. *l'Inconnu*, V, 7. || Déguiser, contrefaire sa parole: Je l'ai reconnu à sa parole (on dit plutôt aujourd'hui : déguiser, contrefaire sa voix : Je l'ai reconnu à la voix). || 9° Ancien terme militaire. Donner parole, donner le mot d'ordre. || En termes de guerre, passe parole, faites passer l'avis, l'ordre. || Dans le langage général, faire passer la parole de main en main, faire passer d'une personne à une autre un ordre, un avis, un avertissement jusqu'à celles qui sont le plus éloignées. || 10° À certains jeux de renvi, passe parole se dit de celui qui, devant parler, ne veut pas couvrir le jeu pour le moment. || Avoir la parole, avoir la faculté d'exprimer ce que l'on veut faire sur le coup qui se joue, et, au piquet, annoncer le premier son jeu. || 11° Les expressions considérées relativement à l'art de parler ou d'écrire. La parole doit répondre à la pensée. Le charme des paroles. Les paroles de vos lettres sont choisies, *Lett. du card. Richelieu à Balzac*, dans RICHELET. Les paroles doivent peindre, VOLT. *Mél. litt. Cons. à Louis Racine.* || 12° Éloquence, diction. L'autorité, le pouvoir de la parole. Mahomet subjugua l'Arabie par le glaive et la parole. Elle mena la parole si bien, si vigoureusement, si capablement, qu'il [le chevalier de Grignan] en fut ravi pour une demi-heure, SÉV. 13 déc. 1688. Un vil amour du gain.... Trafiqua du discours et vendit les paroles, BOIL. *Art p.* IV. Le métier de la parole ressemble en une chose à celui de la guerre : il y a plus de risque qu'ailleurs, mais la fortune y est plus rapide, LA BRUY. IV. Quel avantage n'a pas un discours prononcé sur un ouvrage qui est écrit! les hommes sont les dupes de l'action et de la parole comme de tout l'appareil de l'auditoire, ID. *ib.* Tels étaient ces grands artisans de la parole, ces premiers maîtres de l'éloquence française ; tels vous êtes, messieurs, qui ne cédez ni en savoir ni en mérite à nul de ceux qui vous ont précédés, ID. *Disc. à l'Acad. fr.* L'art de la parole qui est si près de l'art du mensonge, D'ALEMB. *Éloges, Campistron, note* 4. Le talent de la parole ou plutôt de la conversation doit se perfectionner à la cour plus que partout ailleurs, puisqu'on est destiné à y parler et réduit à n'y rien dire, DUCLOS, *Consid. mœurs*, 8. || 13° Pourparler. Juste ciel! qu'ils sont prompts! je les vois en parole, MOL. *l'Ét.* II, 2. Il est avec Anselme en parole pour vous, Que de son Hippolyte on vous fera l'époux, ID. *ib.* I, 2. Nous étions en paroles pour cela, M. Orgon et moi, DANCOURT, *Gal. jardin.* sc. 4. || Proposition faite de part et d'autre. Paroles de paix, d'accommodement. || Porter parole à quelqu'un, lui faire quelque proposition. Si mon père à présent porte parole au vôtre, CORN. *Ment.* V, 6. Introduisons celui Qui porte de sa part [de Jupiter] aux belles la parole, LA FONT. *Fabl.* V, 1. Madame, j'en ai porté les premières paroles à monsieur, LE GRAND, *le Philanthrope*, sc. 13. Il y a eu véritablement des paroles portées à M. Schweighæuser pour un Démosthène qu'on voudrait imprimer en Angleterre, P. L. COUR. *Lett.* I, 61. || 14° Promesse verbale par laquelle on s'engage à faire certaines choses. La parole des rois doit être inviolable, CORN. *Œdipe*, I, 3. Vous en avez parole, et leur parole est bonne, ID. *Sophon.* III, 2. Vous savez que Valère, Pour être votre gendre, a parole de vous, ID. *Tart.* I, 6. [à Rocroy] Il s'avance pour recevoir la parole de ces braves gens [les Espagnols disposés à se rendre], BOSS. *Louis de Bourbon.* Jamais on n'a douté de sa parole, ID. *Reine d'Anglet.* Je suis engagé de parole avec vous, j'en demeure d'accord ; mais vous savez que depuis quelque temps la parole est l'esclave de l'intérêt, DANCOURT, *la Folle enchère*, sc. 22. J'ai reçu ta parole, il faut qu'on l'accomplisse, VOLT. *Alz.* I, 4. Cet abbé [Jean de Wateville] ....eut parole d'être grand doyen, ID. *Louis XIV*, 9. On tira parole du cardinal qu'enfin il accepterait, ID. *ib.* 37. Et le malheureux officier.... n'a été relâché qu'à Krowno, après vingt-six jours, ayant partagé toutes nos douleurs, libre d'y échapper, mais enchaîné par sa parole, SÉGUR, *Hist. de Nap.* X, 8. || Donner sa parole, s'engager. Ils ont donné parole, et peuvent mieux que nous Dans les flancs de César porter les premiers coups, CORN. *Pomp.* IV, 1. C'est un mariage qui se doit conclure ce soir, et j'ai donné ma parole, MOL. *Mar. forcé*, 2. Ma parole est donnée; et comment, à quel titre Puis-je la retirer? LAHARPE, *Mélanie*, II, 6. || Tenir, garder sa parole, être fidèle à ses engagements. Qu'il te souvienne De garder ta parole, et je tiendrai la mienne, CORN. *Cinna*, V, 1. Je lui tiendrai parole, et ne veux plus le voir, ID. *Poly.* II, 5. Ah! ma bonne, quelle peinture de l'état où vous avez été, et que je vous aurais mal tenu ma parole, si je vous avais promis de n'être point effrayée d'un si grand péril! SÉV. 3 mars 1671. || Prendre la parole de quelqu'un, lui faire prendre un engagement. Les choses allèrent si loin [entre deux personnes qui avaient querelle], que M. le Prince prit leurs paroles [de ne pas se battre], ST-SIM. 10, 119. || Un homme d'honneur n'a que sa parole, c'est-à-dire il ne manque jamais à la parole qu'il a donnée. || N'avoir qu'une parole, s'en tenir à ses premières conditions, et, en parlant d'un marchand, ne pas surfaire. || On dit dans le même sens : n'avoir pas deux paroles. Madame n'a pas deux paroles, MARIVAUX, *Faus. confid.* I, 7. || Cet homme est à deux paroles, il a deux paroles, c'est-à-dire il parle tantôt d'une façon, tantôt d'une autre, il n'y a pas de fond à faire sur ce qu'il dit. || Un homme de parole, un homme fidèle à sa promesse. Il ne tiendra pas à moi que vous ne soyez homme de parole, BALZ. liv. VI, lett. 9. Tout homme de courage est homme de parole, CORN. *le Ment.* III, 3. Le lendemain elle le régala Tout de son mieux en femme de parole, LA FONT. *F. ee.* Vous verrez si nous ne sommes pas des gens de parole, SÉV. 92. || Avoir de la parole, être de parole, tenir fidèlement ses promesses. Qu'on dise que je suis une bonne princesse, que j'ai de la parole pour tout le monde, de la chaleur pour mes amis, MOL. *Am. magn.* I, 2. || Reprendre sa parole, se dégager de sa parole, retirer sa parole, expressions employées pour dire qu'on avertit celui à qui on avait promis qu'on ne veut plus tenir la promesse faite. Et son père a repris sa parole du mien, Fort triste de visage, et fort confus dans l'âme, CORN. *le Ment.* III, 3. Je crois que je ne ferai pas mal de m'aller dégager de ma parole, MOL. *Mar. forcé*, 13. Vous voulez retirer votre parole, ID. *ib.* 16. Sus, je romps notre trêve, et reprends ma parole, ID. *Amph.* I, 2. || Manque de parole, violation de la parole donnée. Manquer à sa parole, manquer de parole, ne pas tenir sa parole. Et si l'honneur souffrait un manque de parole, CORN. *la Suivante*, V, 6. Me prends-tu donc pour homme à manquer de parole? ID. *ib.* V, 6. J'aimerais mieux mourir que d'avoir manqué à ma parole, MOL. *Mar. forcé*, 16. || Familièrement. Ma parole, ma parole d'honneur, parole d'honneur, formule d'affirmation employée dans la conversation. On ne doit point prodiguer sa parole d'honneur; on ne la donne que dans les occasions extraordinaires, GENLIS, *Théât. d'éduc. le Bal d'enfants*, I, 3. Ces Parisiens qui n'ont jamais perdu de vue le dôme des Invalides, font pitié, ma parole d'honneur, CH. DE BERNARD, *la Femme de 40 ans*, § VII. || Votre parole? se dit à quelqu'un qui vient de faire une promesse ou d'avancer un fait, pour s'assurer de sa bonne foi ou de sa sincérité. Vous le ferez? votre parole? || 15° Promesses vagues, vains discours, par opposition à action, à effet. Je ris d'un désespoir qui n'a que des paroles, CORN. *Héracl.* III, 4. Des paroles enfin ne sont que des paroles, ID. *Tois. d'or*, [illegible] Cet hymen imparfait N'est encor qu'en paroles et n'a point eu d'effet, ID. *Sophon.* III, 7. Il faut faire et non pas dire, et les effets décident mieux que les paroles, MOL. *Festin*, III, 5. Tous les hommes sont semblables par les paroles, et ce n'est que les actions qui les découvrent différents, ID. *l'Avare*, I, 1. Comme on ne connaît d'abord les hommes que par les paroles, il faut les croire jusqu'à ce que les actions les détruisent, SÉV. *au comte de Grignan*, 28 nov. 1670. C'est ainsi qu'il [Dieu] instruit les princes, non-seulement par des discours et par des paroles, mais encore par des effets et par des exemples, BOSS. *Reine d'Anglet.* Il faut des actions et non pas des paroles, RAC. *Iphig.* III, 7. J'ai peur que l'homme puissant à qui vous vous êtes adressé ne vous ait donné des paroles, et non pas une parole, VOLT. *Lett. Lally-Tolendal*, 24 mai 1773. || On dit dans le même sens : des paroles vagues, des paroles vaines, des paroles en l'air. || 16° Au pluriel. Discours piquant, aigre, offensant. Des paroles en venir aux mains. Il y a eu aujourd'hui quelques paroles entre M. de Coislin et M. de la Salle sur le sujet de MM. de Pompadour et de Montaterre ; mais l'affaire a été accommodée sur-le-champ, PELLISSON, *Lett. hist.* t. I, p. 306, dans POUGENS. On fit avertir sous main l'officier des gardes qui servait auprès de Son Altesse, que M. de Senantes avait eu quelques paroles avec M. de Matta la nuit précédente en soupant, HAMILT. *Gramm.* 4. Leur cocher s'était pris de paroles avec certains galopins, ID. *ib.* 10. || On dit dans le même sens grosses paroles. Ce que je sais, c'est qu'aux grosses paroles On en vient sur un rien plus des trois quarts du temps, LA FONT. *Fabl.* XII, 8. || On lui fera rentrer les paroles dans la gorge, dans le ventre, dans le corps, se dit pour menacer quelqu'un dont le langage a paru offensant. || 17° Mots d'une chanson, d'un air, d'un motet, etc. On sait à point nommé un tel a composé la plus jolie pièce du monde sur un tel sujet; une telle a fait des paroles sur un tel air, MOL. *Préc.* 10. Je suis enthousiasmé de l'air et des paroles, ID. *ib.* Si j'avais dessus moi ces paroles nouvelles, Nous les lirions ensemble, et verrions les plus belles, ID. *Fâch.* I, 5. Il [la Fontaine] croit que Lulli lui a ôté sa fortune et sa gloire, en ne faisant point de musique pour ses paroles [les paroles de ses opéras], VOLT. *Mél. littér. Lett. à Thieriot*. || 18° Ancien terme de jurisprudence. Paroles de présent, acte par lequel deux personnes après s'être préalablement présentées à leur curé, déclaraient par-devant notaire qu'elles se prenaient pour mari et femme (de présent signifie ici : les personnes étant présentes). Nos vieux romans, et leur style plaisant, Nomment cela paroles de présent, LA FONT. *Remède.* || 19° Sur la parole de, sur l'affirmation de. Il croit sur votre parole que je vaux beaucoup, BALZ. liv. VII, lett. 14. I. Je vous prie de l'aimer sur ma parole, SÉV. 261. Il n'est pas permis de croire les hommes sur leur parole, lorsqu'ils accusent les autres des plus grands crimes, MALEBR. *Rech. vér.* IV, 6. Ces pigeons sont domestiques, mangez sur ma parole, BOIL. *Sat.* III. Ce fut sous le règne de Charles II qu'ils [les quakers] obtinrent le noble privilége de ne jamais jurer, et d'être crus en justice sur leur parole, VOLT. *Dict. phil. Quakers.* || Jurer sur la parole du maître, adhérer d'après quelqu'un, locution prise du latin, jurare in verba, répéter mot pour mot la formule du serment. || Sur parole, sur un simple dire. Je ne suis guère admirateur sur parole, DUCLOS, *Œuv.* t. VII, p. 60. Oh! sur parole ainsi ne louons point les gens, GRESSET, *le Méch.* III, 10. Une nation légère qui sur parole et sans examen, juge les hommes et les

choses, MARMONTEL, *Mém.* XII. || 20° Sur sa parole, sur ma parole, après promesse donnée par lui, par moi. Il me semble que M. de la Trousse revient sur sa parole, et qu'il n'a pas perdu beaucoup de son équipage, SÉV. 217. Renvoyé sur sa parole pour ménager l'échange des prisonniers, BOSS. *Hist.* I, 8. Il joua sur sa parole tant qu'il voulut, HAMILT. *Gramm.* 3. D'où vient qu'on me met prisonnier sur ma parole? ID. *ib.* 4. Mon devoir a parlé; je vous laisse, et j'y vole; Soyez mon prisonnier, mais sur votre parole, VOLT. *Ad. du Guescl.* III, 5. Être sur sa parole, se dit d'un prisonnier qu'on ne garde pas après qu'il a promis de ne pas s'évader. Je crois qu'on les laissera à Vincennes, avec la liberté de s'aller promener à Paris quand il leur plaira; car ils sont sur leur parole, PELLISSON, *Lett. hist.* t. II, p. 156, dans POUGENS. || Sur parole, sur la garantie de sa bonne foi. Jouer, perdre sur parole. || Prisonnier sur parole, prisonnier à qui on accorde une certaine liberté, mais qui a promis de ne pas s'en servir pour se mettre en liberté. || Terme de guerre. Se parler sur parole, se dit de deux personnes de partis contraires qui se voient, se parlent, sur la parole de ne rien entreprendre l'un contre l'autre.

Proverbes. À bon entendeur il ne faut qu'une parole. || À grands seigneurs peu de paroles, il ne faut pas abuser de leur audience et la faire durer trop longtemps. || Les paroles du matin ne ressemblent pas à celles du soir, les hommes sont sujets à changer d'avis, à se contredire. || Les belles paroles n'écorchent pas la langue. || Quand les paroles sont dites, l'eau benite est faite. || Parole ne pue pas, les paroles ne puent pas, se dit par manière d'excuse quand on parle d'infirmités corporelles ou de choses dégoûtantes. || On prend les bêtes par les cornes, et les hommes par la parole, les hommes s'engagent quand ils donnent leur parole. || La parole fait le jeu, vaut le jeu, vaut jeu, se dit pour signifier qu'on joue telle somme, sans la mettre effectivement au jeu. || Les paroles sont des femelles, et les écrits sont des mâles.

— HIST. XI° s. N'orra [n'entendra] de nous paroles ne nouveles, *Ch. de Rol.* IV. Bon sont li comte, et lor paroles hautes, *ib.* LXXXV. || XII° s. Dame, tant m'ont felon achoisoné [accusé] Et fausse gent par leur parole vaine.... *Couci*, XIV. Moult fu granz la parole, et troublée la corz [la cour], *Sax.* XXVII. La parole est finée, et li conseilz se part, *ib.* XXIX. Ele fist si come une fole Qui ne set garder sa parole, *Grégoire le Grand*, p. 43. E des paroles de home pecheor n'aiez paor, *Machab.* I, 2. || XIII° s. Encor ne soit ma parole françoise [il parlait picard], si la puet on bien entendre en françois, QUESNES, *Romancero*, p. 84. Puis fu un jour qu'ele lui dit: amis, Par paroles vous ai mené [promené] mains [des jours], *ib.* p. 107. Paroles sont semblables à sajettes que l'on puet [peut] traire legierement, mais retraire non, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 254. De bele parole se fait fox liés [un fou se fait joyeux de belles paroles], *Prov. du vilain*, *Ms. de St-Germ.* f° 76, dans LACURNE. Quant [elle] vint de pasmoison, la parole [elle] a emprise, *Berte*, XXXI. Laissez tout co aler, n'en soit parole dite, *ib.* LIV. Si parlerai iluec à lui; S'il le veut prendre [l'anneau] sans nul, Je comperai ci la parole, *Lai de l'ombre*. Tandis que il estoient en ces paroles, un sien chevalier li escria: sire, sire, venez jusques ici, JOINV. 274. || XV° s. Messire Gautier de Mauny mit en paroles un chevalier normand qu'il tenoit pour son prisonnier, et lui demanda quelle quantité d'argent pour sa rançon il pourroit payer, FROISS. I, I, 299. Si commença le roi à aller de l'un à l'autre et à entrer en parole, ID. I, I, 329. Adonc se tirent chascun à part fiers et esmeuz l'ung contre l'autre pour les paroles qu'ils avoient eu ensemble, *Perceforest*, t. III, f° ch 6. Le chevalier au griffon vint à luy, et en peu de langage luy forma la parole de la querelle qui luy avoit esté presentée, *ib.* t. III, f° 126. Quant les pucelles eurent festoié le chevalier, la pucelle au cercle d'or print la parolle et dist.... *ib.* t. VI, f° 56. Le suppliant amusa et tint à paroles ces chamberieres, DU CANGE, *parola*. Le roy commença la parolle et luy dist, COMM. IV, 10. || XVI° s. Ce mot de Parole [le Verbe] signifie une sagesse residente en Dieu, dont toutes revelations et prophetes sont procedées — de là nous concluons indubitablement que la Parole est vray Dieu, CALV. *Instit.* 75. Jesus Christ est ceste mesme parole revestue de chair, ID. *ib.* 77. Par paroles expresses de son testament, MONT. I, 17. Donner parole [à quelqu'un] de.... ID. I, 47. Faillir à sa parole, ID. I, 47. Nous ne sommes hommes que par la parole, ID. I, 36. Ne voulez-vous qu'une parole? je sçay bien qu'il ne vous faut pas surfaire, DESPER. *Contes*, LXXI. L'on dit volentiers, dit Hircan, que les paroles ne sont jamais puantes, MARG. *Nouv.* LII. L'extremeonction lui fut apportée par le curé et par elle reçue, avec plusieurs bons signes; car à peine pouvoit elle avoir sa parole [parler], ID. *ib.* LX. Tristes, chagrins, grongnars, de peu de paroles, pleureux, PARÉ, *Introd.* 6. Belles paroles et mechans faits trompent les sages et sots parfaits, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 246. Bonnes paroles oignent, et les mechantes poignent, ID. *ib.* p. 253. Parole mal entendue est mal jugée, ID. *ib.* p. 368. Paroles rapportées sont envenimées, ID. *ib.* Le roy depuis a fait minuter une abolition generale, par laquelle ont esté les prisons ouvertes à tous ceux qui estoient prisonniers par la parole; c'est le terme dont nous usons au lieu de dire la religion; mot certainement lequel fort à propos a peu estre accommodé à plusieurs qui sont par cy-devant morts à credit pour trop parler, PASQUIER, *Lett.* t. I, p. 181. Aussi ne lui manque-t-il que la parole [en parlant d'une statue], *Nuits de Straparole*, t. II, p. 229, dans LACURNE. Des paroles ils vindrent au poil, COTGRAVE. À paroles lourdes sourdes oreilles, ID. Bonne parole bon lieu tient, ID. Douce parole rompt grand ire, ID. Longues paroles font les jours courts, ID. Mechante parole jetée va partout à la volée, ID.

— ÉTYM. Bourg. *palrole*; provenç. *paraula*; esp. *palabra*; portug. *palavra*; anc. portug. *paravoa*; du bas-lat. *parabola*, parole, qui est le même que le latin *parabola*, parabole (voy. PARABOLE 1). *Parabola*, à cause du fréquent emploi qu'on faisait de ce mot dans les sermons et les exhortations, et aussi parce qu'on répugnait à employer le mot *verbum*, réservé pour signifier le Verbe, a remplacé ce mot chez tous les peuples romans; de même, en grec moderne, ψαρί (ὀψάριον, petit plat de poisson) a remplacé, pour signifier poisson, ἰχθὺς, qui avait passé à un usage mystique.

PAROLI (pa-ro-li), *s. m.* || 1° Terme de jeu. Le double de ce qu'on a joué la première fois, à la bassette, au pharaon, etc. Gagner le paroli. Jouer au trictrac partie, paroli et le tout. || Fig. Donner, faire, rendre le paroli à quelqu'un, renchérir sur ce qu'il a dit ou fait. Ce que vous dites de la vieille Puisieux qu'elle n'en devait pas faire à deux fois, quand elle fut si malade, un peu avant la maladie dont elle est morte, me donne le paroli, SÉV. 3 nov. 1677. Pour la belle-sœur [de Fouquet], c'est la plus folle femme que je connaisse; je vous ferais le paroli si je voulais vous conter tout ce que je sais d'elle, ID. 27 juin 1678. Dans toutes les querelles que j'ai accommodées, j'ai toujours condamné les premiers offenseurs, quoiqu'on leur eût fait quelquefois un paroli d'outrages, parce qu'on ne leur aurait rien fait s'ils n'avaient pas commencé, FURETIÈRE, *Factums*, t. II, p. 194 (*lettre de Bussi-Rabutin*). Un heureux instinct fait paroli à la raison, *Disc. du café*, dans DESFONTAINES. || 2° Corne qu'on fait à la carte sur laquelle on joue le double. Et la dame du logis, assise auprès de ce banquier impitoyable [dans une maison de jeu], remarquait avec des yeux de lynx tous les parolis, tous les sept et le va de campagne dont chaque joueur cornait ses cartes, VOLT. *Candide*, 22. || 3° Paroli de campagne, paroli qu'un joueur fait par friponnerie avant que la carte soit venue comme s'il avait déjà gagné. Quelques parolis de campagne qu'elle se permet assez fréquemment, GENLIS, *Veill. du chât. Les deux réputations.*

— ÉTYM. Origine inconnue.

† **PAROLIER** (pa-ro-lié), *s. m.* Néologisme. Nom donné par Castil-Blaze aux auteurs des paroles dans les pièces à mettre en musique, parce qu'il prétendait que le poëte y devait être l'esclave du musicien, et fournir seulement des paroles propres à être chantées. Un parolier italien. Voici comment le parolier [Voltaire] exhale sa mauvaise humeur au sujet de ce contretemps [son opéra de Samson refusé]: je dis le parolier et non pas le poëte; car les livrets de Voltaire sont ce qu'on peut imaginer de plus misérable, C. BLAZE, *l'Académie de musique*, § V, t. I, p. 158.

— REM. Le mot *parolier* suppose que la pièce, en soi, n'a aucune valeur; ce qui est souvent vrai. Mais, appliqué aux auteurs de pièces comme la *Vestale* de Jouy, la *Muette* et le *Comte Ory* de Scribe, le nom de *parolier* serait un contre-sens.

† **PAROMOCRICIENS** (pa-ro-mo-kri-siin), *s. m. pl.* Ordre de la classe des chétopodes, comprenant ceux dont la différence des anneaux et de leurs appendices permet de diviser le corps en régions thoracique et abdominale, bien que la séparation soit peu évidente.

— ÉTYM. Παρόμοιος, semblable, et κρίκος, anneau.

† **PAROMPHALOCÈLE** (pa-ron-fa-lo-sè-l'), *s. f.* Terme de chirurgie. Hernie à travers une éventration voisine de l'ombilic.

— ÉTYM. Παρὰ, à côté, ὀμφαλὸς, ombilic et κήλη, hernie.

PARONOMASE (pa-ro-no-ma-z'), *s. f.* Figure de rhétorique. Rapprochement dans la même phrase de mots dont le son est à peu près semblable, mais dont le sens est différent. Par exemple, en latin, *amantes sunt amentes* (les amants sont fous).

— ÉTYM. Παρονομάζειν, de παρὰ, à côté, et ὄνομα, nom.

PARONOMASIE (pa-ro-no-ma-zie), *s. f.* || 1° Suivant quelques grammairiens, synonyme de paronomase. || 2° Suivant l'Académie, ressemblance entre des mots de différentes langues, qui peut marquer une origine commune.

— ÉTYM. Παρονομασία (voy. PARONOMASE).

† **PARONS** (pa-ron), **PAIRONS** (pè-ron), **PERRONS** (pè-ron), *s. m. pl.* Terme de fauconnerie. Se disait du père et de la mère des oiseaux de proie.

— HIST. XIII° s. S'il [les chiens] sont engendré de petiz parons, BRUN. LAT. *Trésor*, p. 236.

— ÉTYM. Dérivé de *père*.

† **PARONYCHIE** (pa-ro-ni-kie), *s. f.* Terme de chirurgie. Panaris.

— HIST. XVI° s. Du panaris ou paronychie, PARÉ, VI, 21.

— ÉTYM. Παρωνυχία, de παρὰ, auprès, et ὄνυξ, ὄνυχος, ongle.

† **PARONYCHIÉES** ou **PARONYQUIÉES** (pa-ro-ni-ki-ée), *s. f. pl.* Famille de plantes, voisine des caryophyllées, formée de genres analogues au genre paronyque.

PARONYME (pa-ro-ni-m'), *s. m.* Mot qui a du rapport avec un autre par le son qu'il fait entendre, de sorte que les gens mal instruits peuvent les confondre. *Bailler* et *bâiller*, *anoblir* et *ennoblir*, *chasse* et *châsse* sont des paronymes.

— ÉTYM. Παρώνυμος, de παρὰ, à côté, et ὄνυμα, nom.

† **PARONYMIE** (pa-ro-ni-mie), *s. f.* Qualité de ce qui est paronyme. La paronymie de deux termes.

† **PARONYMIQUE** (pa-ro-ni-mi-k'), *adj.* Qui a rapport au paronyme. || Qui a de l'affinité par sa consonnance.

† **PARONYQUE** (pa-ro-ni-k'), *s. f.* Plante qui passait, chez les anciens, pour guérir le panaris.

— ÉTYM. *Paronychie.*

† **PAROPIE** (pa-ro-pie), *s. f.* Terme d'anatomie. Angle externe ou petit angle des paupières, celui qui est tourné vers les oreilles.

— ÉTYM. Παρὰ, à côté, et ὤψ, œil.

† **PAROPSIDES** (pa-ro-psi-d'), *s. m. pl.* Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des phytophages.

— ÉTYM. Παροψίς, écuelle, de παρὰ, et ὄψον, mets.

† **PAROPSIE** (pa-ro-psie), *s. f.* Terme de médecine. Nom général des troubles de la vision tels que la myopie, l'héméralopie, etc.

— ÉTYM. Παρὰ, indiquant défectuosité, et ὄψις, vue.

† **PARORCHIDE** (pa-ror-chi-d'), *s. m.* Toute position d'un ou des deux testicules différente de celle qu'ils doivent occuper naturellement.

— ÉTYM. Παρὰ, à côté, et ὄρχις, testicule.

† **PAROT** (pa-ro), *s. m.* Poisson du genre labre. || Le rossignol des murailles.

PAROTIDE (pa-ro-ti-d'), *s. f.* || 1° Terme d'anatomie. La glande salivaire située près de l'oreille, et qui est la plus considérable des glandes salivaires. || Amas de glandes mucipares qui, dans les crapauds, forme en arrière de chaque œil une masse irrégulière. || 2° Terme de médecine. Gonflement qui se forme dans la parotide ou dans son voisinage.

— HIST. XVI° s. Les glandes emunctoires du cerveau nommées parotides, PARÉ, IV, 10. Parotide est une tumeur contre nature, occupant les glandules et parties d'autour, qui sont sous les oreilles dites emonctoires du cerveau, ID. VI, 3.

— ÉTYM. Παρωτίς, de παρὰ, auprès, et οὖς, ὠτὸς, oreille.

† **PAROTIDIEN, IENNE** (pa-ro-ti-diin, diè-n'), *adj.* Qui a rapport à la parotide. Canal parotidien.

† **PAROTIDITE** (pa-ro-ti-di-t'), *s. f.* Terme de médecine. Synonyme de parotide, n° 2.

— ÉTYM. *Parotide*, et la finale médicale *ite*.

† **PAROTIDO-AURICULAIRE** (pa-ro-ti-do-ô-ri-ku-lè-r'), *adj.* Terme d'anatomie. Nom donné à un muscle de l'oreille, qu'il tire en bas et en dehors.

† **PAROTIQUE** (pa-ro-ti-k'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui est auprès de l'oreille. || Région parotique, le tour de l'oreille, chez les oiseaux. || Se dit d'une espèce de labre, à cause de la couleur de ses opercules, qui diffère de celle du reste du corps.

— ÉTYM. Παρὰ, auprès, et οὖς, ὠτὸς, oreille.

† **PAROU** (pa-rou), *s. m.* Apprêt qu'on donne aux toiles avant de les livrer au commerce.

— ÉTYM. Sans doute *parer*.

† **PAROUEL** (pa-rou-èl), *s. m.* La fauvette des Alpes.

† **PAROXYNTIQUE** (pa-ro-ksin-ti-k'), *adj.* Qui tient du paroxysme. Jours paroxyntiques, les jours où les paroxysmes ont lieu.

— ÉTYM. Παροξυντικός, de παροξύνειν, irriter, de παρά, indiquant adjonction, et ὀξύνειν, rendre aigre.

PAROXYSME (pa-ro-ksi-sm'), *s. m.* Terme de médecine. La plus forte intensité d'un accès, d'une douleur, etc. Le sophiste, dans le paroxysme de la goutte, s'écriait : ô douleur.... CHATEAUBR. *Génie*, I, VI, 2. || Fig. Le paroxysme de la colère.

— ÉTYM. Παροξυσμός (voy. PAROXYNTIQUE).

† **PAROXYSTE** (pa-ro-ksi-st'), *s. m.* || [Léon Gozlan] était de sa nature ce qu'on appelle dans le jargon moderne un paroxyste, c'est-à-dire un tempérament poussant tout au paroxysme et à l'outrance, TH. GAUTIER, *Moniteur* univ. 17 sept. 1866.

— ÉTYM. Voy. PAROXYSME.

† **PAROXYTON** (pa-ro-ksi-ton), *adj. m.* Terme de grammaire grecque. Qui a l'accent aigu sur l'avant-dernière syllabe. Les mots paroxytons. || Substantivement. Un paroxyton. || En transportant ce mot chez nous, les noms terminés par une syllabe muette, comme *table*, *bergère*, sont paroxytons, puisque la syllabe accentuée est l'avant-dernière.

— ÉTYM. Παροξύτονος, de παρά, auprès, ὀξύς, aigu, et τόνος, accent.

† **PARPAIGNE** (par-pè-gn'), *adj. f.* Terme de maçonnerie. Pierre parpaigne, pierre qui tient toute l'épaisseur d'un mur.

— HIST. XVIe s. Jambes parpaignes, pilliers, chevets et corbeaux de pierre dure, pour porter les dittes poutres, *Coust. génér.* t. II, p. 1028.

— ÉTYM. Voy. PARPAING.

† **PARPAILLOT, OTE** (par-pa-llo, llo-t', *ll* mouillées), *s. m.* et *f.* Nom donné par injure aux calvinistes. Elle aimerait mieux que son enfant mourût sans baptême que d'être parpaillot, BOURSAULT, *Lett. nouv.* t. III, p. 498, dans POUGENS. Le bruit a couru que vous alliez troquer votre gouvernement de Guyenne contre celui de Languedoc ; c'était une joie chez toutes les parpaillotes, VOLT. *Lett. Richelieu*, 29 juin 1763. Est-il vrai que nous pourrons posséder notre frère au mois de septembre dans le pays des parpaillots? ID. *Lett. Damilaville*, 31 juil. 1762. || Familièrement. Celui qui ne croit pas à la religion révélée. C'est un parpaillot. || Balzac et Ménage écrivent parpaillaud. Parpaillaud, mot usité en France, et gueux, mot usité dans les Pays-Bas, ont été de courte durée, BALZ. *Socrate chrétien*, X.

— HIST. En son eage viril [Grangousier] espousa Gargamelle, fille du roi des parpaillots, RAB. I, 3.

— ÉTYM. On a tiré ce mot de *parpaillot*, qui a signifié papillon (provenç. *parpaillo*, ital. *parpaglione*, qui semble une corruption du latin *papilio*); d'autres l'ont tiré de *parpilloie*, nom d'une petite monnaie, disant que les religionnaires du XVIe siècle l'ayant mise en usage furent appelés de là *parpaillauds* ou *parpaillots*; d'autres font venir ce sobriquet d'un sieur *Parpaille*, natif d'Orange, et qui, propageant le protestantisme dans le Comtat, fut mis à mort en 1562. Dans Rabelais *parpaillot* doit signifier *papillon*.

† **PARPAILLOTE** (par-pa-llo-t', *ll*, mouillées), *s. f.* Espèce de chemise dont les protestants firent usage en Gascogne, dans une sortie, pendant le siége de Nérac.

— ÉTYM. *Parpaillot*.

PARPAING (par-pin; le *g* ne se prononce pas et ne se lie pas), *s. m.* Terme de maçonnerie. Pierre qui tient toute l'épaisseur d'un mur, c'est-à-dire qui a un parement en dedans et l'autre en dehors. || Parpaings d'appui, pierres à deux parements, qui forment l'appui d'une croisée. || Pierre posée sous un pan de bois pour l'isoler du sol et de l'humidité. || Massif de pierre sur lequel on élève quelquefois les ouvrages de treillage. || Parpaing d'échiffre, mur qui porte les marches d'un escalier.

— HIST. XVe s. Toutes jambes ou membrures de pierre de taille, parpaignes assis au rez de chaussée, *Ordonnances*, 1[illegible] || XVIe s. Jambes, paignes ou parpaignes, [illegible], chaînes ou corbeaux, *Coust. gén.* t. II, p. [illegible].

— ÉTYM. On trouve *parpanus* dans un texte de [illegible]. Le mot est composé de *per*, d'outre en outre, et probablement *pan*, [illegible].

† **PARPINE** (par-pi-n'), *s. f.* Bout de planche qu'on loge dans la masse d'un mur en pisé, pour prévenir les lézardes et les déversements.

PARQUE (par-k'), *s. f.* Chacune des trois déesses qui filaient, dévidaient et coupaient le fil de la vie des hommes (en mot une majuscule) ; elles appartiennent au polythéisme latin, et furent assimilées aux Μοῖραι ou Κῆρες du polythéisme hellénique. Les Parques sont Clotho qui file, Lachésis qui dévide, et Atropos qui coupe le fil de la vie. Les Parques d'une même soie Ne dévident pas tous nos jours, MALH. III, 1..... La main des Parques blêmes De vos jours et des miens se joue également, LA FONT. *Fabl.* XI, 8. La Parque à filets d'or n'ourdira point ma vie : Je ne dormirai point sous de riches lambris, ID. *ib.* XI, 4. Qu'on ne voit point mes pas sous l'âge chanceler, Et qu'il reste à la Parque encor de quoi filer, BOIL. *Sat.* I. La Parque sur nos pas fait courir devant elle Midi, le soir, la nuit, et la nuit éternelle, A. CHÉN. *Élég.* XXXIII. || 2° La mort. Oui, je lui ferai voir par d'infaillibles marques Qu'un véritable amour brave la main des Parques, CORN. *Hor.* IV, 5. Que mon fils soit enlevé par la Parque, Ou que le ciel le rende à mes souhaits, LA FONT. *Fauc.* La Parque, ravissant ou son fils ou sa fille, A-t-elle moissonné l'espoir de sa famille? BOIL. *Sat.* X. || 3° Les Parques du Nord sont les Valkyries.

— HIST. XVIe s. O que trois et quatre fois heureux soient ceux qui plantent choux! O Parces, que ne me filastes vous pour planteur de choux! RAB. IV, 18.

— ÉTYM. Lat. *Parca*, que quelques-uns tirent de *parcere*, épargner, par antiphrase, attendu que les Parques n'épargnent personne. Preller le rattache à *partus*, enfantement, y voyant des déesses présidant aux naissances ; mais comment expliquer le *t* changé en *c*? D'autres rapprochent *parca* de *pars*, *partiri*, au sens du grec μοῖρα, μείρομαι.

PARQUÉ, ÉE (par-ké, kée), *part. passé* de parquer. Mis dans un parc. Là des troupeaux parqués en de gras pâturages, DELILLE, *Parad. perdu*, XI. || Huîtres parquées, se dit de celles qu'on jette, après les avoir pêchées, dans des parcs inondés appelés clayères et qui sont de grands marais ou de grands étangs que l'eau de la mer remplit dans les fortes marées. || Terme de marine. Se disait d'un navire renforcé par de petites courbes supplémentaires.

PARQUER (par-ké), je parquais, nous parquions, vous parquiez; que je parque, que nous parquions, que vous parquiez, *v. a.* || 1° Mettre dans une enceinte, dans un parc. Parquer des bœufs. On a soin de les parquer [les poulains] dans les endroits où ils ont une nourriture saine, GENLIS, *Maison rust.* t. I, p. 197, dans POUGENS. || Enfermer un troupeau dans une enceinte non couverte, qu'on transporte dans le champ à différentes places, pendant plusieurs mois de l'année, pour le fertiliser par l'urine et la fiente des animaux. || Faire parquer un champ, y faire parquer un troupeau. J'en fis parquer une [pièce de terre] par un troupeau de cent quarante bêtes, tant moutons que chèvres, qui y séjournèrent environ deux heures, TESSIER, *Instit. Mém. scienc.* t. I, p. 553. || Parquer des huîtres, les mettre dans les clayères. || 2° Terme militaire. Procéder à l'installation d'un parc. || 3° Fig. Renfermer, en parlant des personnes. Cette petite fille viendra demain matin chez moi, et tout de suite je la parquerai dans un endroit où elle sera en sûreté et apprendra à gagner sa vie, ST-SIM. 355, 180. || 4° *V. n.* Être dans un parc. Les moutons ne parquent pas encore. L'artillerie parquait dans la plaine. || 5° Se parquer, *v. réfl.* Établir un parc. Nos artilleurs se parquèrent du côté de la rivière.

— HIST. XVe s. Le roy alla coucher droit au pied des Alpes, où il fit parquer son camp, ANDRÉ DE LA VIGNE, *Voy. de Charles VIII*, p. 155, dans LACURNE. || XVIe s. Le lendemain, à la poincte du jour, il alla parquer le peu de gens de pied qu'il avoit, sur les cousteaux, qui sont au devant de la ville, AMYOT, *Anton.* 98. Quatre scadrons parquez en lieux divers, J. MAROT, V, 95. N'y avoit celuy ne celle qui, en le regardant piteusement, ne regrettast ce tant beau jeune gentilhomme estre exposé à si mortel peril.... toutes fois il se parquoit bravement, attendant son ennemi, *Alector*, *Roman*, p. 137.

— ÉTYM. *Parc*.

PARQUET (par-kè; le *t* ne se prononce pas et ne se lie pas; au pluriel, l's se lie : des par-kè-z élégants; parquets rime avec traits, succès, paix, etc.), *s. m.* || 1° Compartiment d'un pâturage. Mettre les juments qui n'ont pas conçu avec les jeunes poulines dans un autre parquet où le pâturage soit moins gras, BUFF. *Quadrup.* t. I, p. 63. || 2° Petit compartiment dans un parc. 28 octobre 1685 : Après la messe, le roi alla tirer dans les parquets nouveaux, DANGEAU, I, 240. || 3° La partie d'une salle de justice où se tiennent les juges; cet espace est ordinairement renfermé par une barre, qui s'appelle la barre d'audience. Debout dans un parquet, À tort et à travers je vendrais mon caquet, REGNIER, *Sat.* IV. || Lieu où les officiers du ministère public tiennent leur séance. On a lu avant-hier ma brochure au parquet du procureur du roi, P. L. COUR. *Lett.* II, 167. || Tenir le parquet, tenir séance au parquet. || Par extension, les officiers du ministère public lorsqu'ils tiennent le parquet. Le bon Dieu bénisse cet avocat général de Bordeaux [M. Dupaty] qui a fait frapper la médaille d'Henri IV! on dit qu'il est aussi éloquent que généreux ; les parquets de province se sont mis depuis quelque temps à écrire beaucoup mieux que le parquet de Paris, VOLT. *Lett. Gaillard*, 23 janv. 1769. || 4° Lieu où se placent les huissiers pendant la séance des juges. Le dîner ne fut pas long ; mais notre impatience nous fit entrer dans le parquet des huissiers, ST-SIM. 36, 169. || 5° Terme de commerce. Enceinte où se réunissent les agents de change pour traiter de leurs affaires. Le parquet des agents de change. || 6° Se dit, parmi les protestants, des bancs où se placent les ministres et les personnes considérables, dans le temple; ces bancs sont séparés du peuple par une clôture à hauteur d'appui. || 7° Espace entouré de planches, que les opérateurs et les baladins font construire au devant du théâtre où ils distribuent leurs drogues ou jouent leurs farces. || 8° Ancien terme de théâtre. Partie d'une salle de spectacle entre l'orchestre des musiciens et le parterre ; on dit aujourd'hui l'orchestre. || 9° Terme de menuiserie. Assemblage à compartiments qu'on pose sur des lambourdes, pour servir de plancher dans les appartements. Les chênes pourrissaient autrefois dans les forêts ; ils sont façonnés aujourd'hui en parquets, VOLT. *Dial.* 4. Plus le parquet brille, Plus on fait de faux pas, BÉRANG. *Ménétr. de Meud.* || Parquet en feuilles, celui qui se compose de plusieurs assemblages pareils d'environ un mètre carré, qu'on appelle feuilles de parquet. On dit en ce sens : du parquet en point de Hongrie. || Parquet sans fin, sorte de parquet en petites feuilles. || Les doubles panneaux qu'on rapporte quelquefois au bas des portes cochères, portent aussi le nom de parquet. || 10° Assemblage de bois sur lequel les glaces sont appliquées et fixées. Le parquet de cette glace est trop haut, pour l'appartement. || Certains tableaux sont aussi sur parquet. || 11° Nom d'un jeu d'adresse, qui consiste à arranger plusieurs petits morceaux de bois peint, les uns à côté des autres, de manière à former des dessins et des figures. || 12° Terme de marine. Compartiment pratiqué dans la cale ou sur les côtés du navire pour contenir différentes sortes de grains, ou pour déplacer le lest quand on abat en carène. || Retranchement qu'on fait sur le pont pour y mettre les boulets d'artillerie. || 13° Cage dans laquelle on enferme les faisans qu'on destine à peupler.

— HIST. XIVe s. ....Et quanque l'on peut faire [illegible] doit, de penne, et de l'archet, Oy je et vi [illegible] parchet, MACHAUT, p. 87. Après ce que icellui [illegible] fu retourné ou parquet où sont les prisonniers [illegible] y sont mis pour debte, DU CANGE, [illegible] || XVe s. Ou dit hostel jouerent le dit [illegible] et [illegible] cuns autres au jeu du parquet, ID. ib. [illegible] fuyants] se trahirent [se retirèrent] ensemble [illegible] parquet qui estoit devant la porte, et se défendirent longtemps contre les François, *Hist. de Louis duc de Bourbon*, p. 30, dans LACURNE. [illegible] se font en parquetz D'herbe vert ou en [illegible] COQUILLART, *Blason des armes*. Le prevost [illegible] mettre en siege pontifical, à dextre, [illegible] ses hommes, et le bon compagnon fut mis et assis sur le petit banc ou parquet, LOUIS XI, [illegible] || XVIe s. Quand d'un chascun la voix [illegible] sonne En plein parquet [tribunal].... MAROT, [illegible] 163. Comme seroit là où est son parquet [illegible] pour y tenir ses plaids, *Coust. gén.* t. II, p. [illegible] Dans l'hostel de Sylla.... on emprisonnoit [illegible] on condamnoit les aultres.... c'estoit non pas [illegible] parquet de justice, mais une caverne de tyrans, LA BOETIE, *Servit. volont.*

— ÉTYM. Diminutif de *parc*.

PARQUETAGE (par-ke-ta-j'), *s. m.* Ouvrage de parquet.

— ÉTYM. *Parqueter*. *Parquetage* s'est dit, au XVIe siècle, des divisions des marais salants.

PARQUETÉ, ÉE (par-ke-té, tée), *part. passé* de parqueter. Un appartement parqueté. Pour tout l'appartement cinq chambres parquetées À force de [illegible] semblaient être enchantées, BOURSAULT, *Fabl. d'Ésope*, IV, 3. || Terme d'histoire naturelle. Se dit des parties qui sont disposées en manière de parquet ou de mosaïque.

PARQUETER (par-ke-té. Le *t* se double quand

la syllabe qui suit est muette: je parquette), *v. a.* Garnir de parquet

— ÉTYM. *Parquet.*

PARQUETERIE (par-kè-te-rie), *s. f.* Art de faire du parquet.

— ÉTYM. *Parqueter*

PARQUETEUR (par-ke-teur), *s. m.* Ouvrier qui pose les parquets.

— HIST. XVI^e s. Parqueteur, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. *Parqueter.*

† **PARQUEUR** (par-keur), *s. m.* Celui qui entretient des parcs d'huîtres.

— ÉTYM. *Parquer.*

† **PARQUIER** (par-kié), *s. m.* Celui qui garde des bestiaux dans un parc. || Terme de pêche. Se dit de pêcheurs faisant métier de prendre des poissons dans des parcs.

— HIST. XIV^e s. La droiture et le service que doivent et font la gent que on appelle parquiers, c'est assavoir de garder les bestes quant elles sont prises ou dommage, DU CANGE, *parcus.*

— ÉTYM. *Parc.*

PARRAIN (pa-rin), *s. m.* || 1° Celui qui présente un enfant au baptême, qui le tient sur les fonts, qui répond de sa croyance et lui impose un nom. L'église métropolitaine de Rouen avait alors pour évêque Prætextatus, Gaulois d'origine, qui, par une singulière rencontre, était le parrain de Mérowig, AUG. THIERRY, *Récits des temps mérov.* 3^e *récit.* L'institution des parrains et marraines pour les baptisés remonte à l'origine de l'Église : Tertullien en fait mention, MARTIGNY, *Dict. des antiq. chrét. Parrains.* || Fig. Être le parrain de quelque chose, en être le promoteur. Je fus en doute si j'en avertirais ledit sieur du Plessis ou non, craignant qu'il prît en très-mauvaise part non-seulement les demandes portées par lesdites dépêches, mais aussi que j'en fusse le parrain, VILLEROY, *Mém.* t. I, p. 364, dans LACURNE. Il [Pythagore] proteste qu'il [le nom de sage] n'appartient qu'à Dieu seul, et, se contentant de celui de philosophe ou d'ami de la sagesse, il fut comme le parrain de la philosophie, et baptisa du beau nom de philosophe tous ceux qui l'ont porté depuis, LA MOTHE LE VAYER, *Vertu des païens*, II, *Pythagore.* || 2° Celui qui nomme une cloche, un navire, lorsqu'on les bénit. || 3° Dans les ordres militaires, le chevalier qui présente le novice à sa réception. Bayard m'arma chevalier : je serai comme mon parrain, sans peur et sans reproche, CHATEAUBR. *Dernier des Abenc.* || 4° Celui qui accompagnait un chevalier dans un combat singulier, pour lui servir de témoin. Les combattants choisissaient un parrain qui prenait soin de leur donner des armes égales, VOLT. *Mœurs*, 121. || 5° Celui qu'un soldat qui doit être passé par les armes choisit pour lui bander les yeux. || Se disait à Goa des personnes riches et considérables qui accompagnaient les condamnés à l'auto-da-fé. || 6° Parrains, à l'Académie française, se dit des deux académiciens qui accompagnent le récipiendaire.

— REM. L'orthographe *parrin* ou *parrein* vaudrait mieux, vu l'étymologie; alors on écrirait *parreinage.*

— HIST. XII^e s. Li parreins fu ocis e gist en Orient, *Th. le mart.* 157. Ses pairins fu l'evesque de Cambrai, *Raoul de C.* 3. || XIII^e s. Ançois [auparavant] doit estre fait enqueste de son aage par les parens et par les parrins et les marrines, BEAUM. XVI, 6. || XIV^e s. Un breton escuier qui avoit nom Bertran, Bertran fu son parin, de fons l'ala levant, *Guescl.* 17202-17213. || XVI^e s. Parrains dans les duels se sont meslez dans le combat, au lieu d'en estre les juges, ou de separer les combattants comme autrefois, LANOUE, p. 297, dans LACURNE. Opinion certes qui peut trouver divers parrains, pour le soustenement du pour et du contre, PASQUIER, *Recherches*, VI, p. 462, dans LACURNE. Si c'est par les picques que doit passer le condamné, les caporaux sont tenus de le pousser dedans les rancs en la misericorde de son parain, CARLOIX, IV, 13.

— ÉTYM. Provenç. *pairi*; catal. *padri*; espagn. *padrino*; portug. *padrinho*; ital. *patrino*; du bas-lat. *patrinus*, dérivé de *pater*, père.

† **PARRAINAGE** (pa-rè-na-j'), *s. m.* Qualité, rapports de parrain, de marraine.

— ÉTYM. *Parrain*; picard, *parinage*; Berry, *parrinage.*

1. **PARRICIDE** (pa-ri-si-d'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui tue son père ou sa mère, son aïeul ou son aïeule, ou quelque autre de ses ascendants. Ô partage inégal de ce courroux céleste! Je suis le parricide.... CORN. *Œdipe*, IV, 5. || 2° Par extension, celui, celle qui ôte la vie à de très-proches parents. La conscience du parricide [Caïn], agitée de continuelles frayeurs, BOSS. *Hist.* I, 1. || 3° Celui qui attente à la personne du souverain, ou qui porte les armes contre sa patrie. Si vous remettez Gênes sous la domination des étrangers, au premier mauvais traitement qu'elle recevra d'eux, elle vous considérera comme le destructeur de son pays et comme le parricide du peuple, RETZ, *Conjur. Fiesque.* Ceux qui sont instruits des affaires.... en accusent [des excès de la révolution anglaise] la fierté indomptable de la nation; et je confesse que la haine des parricides pourrait jeter les esprits dans ce sentiment, BOSS. *Reine d'Anglet.* Jaureguy et Balthazar Gérard, assassins du prince d'Orange Guillaume I^{er}, le dominicain Jacques Clément, Châtel, Ravaillac et tous les autres parricides de ce temps-là, VOLT. *Polit. et législ. Comm. Esp. des lois, Révél. par la confess.* || 4° Celui qui se rend coupable de quelque crime énorme et outrageant la nature. || 5° *Adj.* Qui a commis un parricide. La tragédie en pleurs D'Oreste parricide exprima les douleurs, BOIL. *Art p.* III. Un père dénaturé et parricide, VOLT. *Russie*, II, 10. || Fig. On répand depuis huit jours que la section de l'assemblée nationale qui veut le concours de la volonté royale dans l'exercice du droit de la paix ou de la guerre, est parricide de la liberté publique, MIRAB. *Collection*, t. III, p. 555. || Il se dit aussi des choses entachées de parricide ou de quelque crime énorme. Pensez-vous que les dieux vengeurs des innocents D'une main parricide acceptent de l'encens? CORN. *Hor.* V, 2. Ne perdez point de temps, nommez-moi les perfides Qui vous osent donner ces conseils parricides, RAC. *Brit.* IV, 3. Les citoyens perfides Qui liaient avec toi leurs complots parricides, VOLT. *Brutus*, V, 2.

— HIST. XIII^e s. Vos demorez à faire justise de ces cruels parricides [Catilina et ses conjurés] qui vuelent la cité destruire, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 615. || XVI^e s. Quand le premier Amurath, pour aigrir la punition contre ses subjects qui avoient donné support à la parricide rebellion de son fils contre luy, MONT. III, 249.

— ÉTYM. Lat. *parricida*, de *pater*, père, et *caedere*, tuer.

2. **PARRICIDE** (pa-ri-si-d'), *s. m.* || 1° Crime que commet le parricide. Après que Cléopatre eut tué Séleucus, elle présenta du poison à son autre fils Antiochus à son retour de la chasse, et ce prince, soupçonnant ce qui en était, la contraignit de le prendre, et la força à s'empoisonner; si j'eusse fait voir cette action sans y rien changer, c'eût été punir un parricide par un autre parricide, CORN. 2^e *disc. trag.* Le parricide a fait la moitié de nos rois, ID. *Suréna*, V, 3. Je vois les Euménides Secouer leurs flambeaux vengeurs des parricides, VOLT. *Œdipe*, V, 4. || 2° Attentat contre la vie des proches parents. En ce lieu Rome a vu le premier parricide [fratricide], CORN. *Hor.* V, 2. || 3° Un crime énorme. Les fleuves [de Pharsale] teints de sang et rendus plus rapides Par le débordement de tant de parricides, CORN. *Pomp.* I, 1. || 4° Attentat contre la vie du souverain ou contre la patrie. Le roi vit, et ce misérable, Ce monstre vraiment déplorable.... A commencé le parricide [attentat contre Henri IV], Mais il ne l'a pas achevé, MALH. II, 4. Que penser de son dessein de rébellion.... [du fils du czar Pierre I^{er}] joint à celui d'un horrible double parricide contre son souverain, comme père de la patrie et père selon la nature? VOLT. *Russ.* II, 10.

— HIST. XV^e s. Ce prince est loué pour son eloquence et industrie et à cause de plusieurs autres dons de nature, gracieux et debonnaire, mais souillé du crime de parricide en la mort de son neveu, COMM. *Mém.* t. III, *Preuves*, p. 366, dans LACURNE. || XVI^e s. Meurdres commis en la personne du pere et de la mere qui sont proprement appellez parricides, combien que souvent la signification de ce mot s'estende plus avant, H. EST. *Apol. pour Hérod.* p. 56, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *parricidium*, de *parricida*, parricide.

† **PARSE** (par-s'), *s. m.* et *f.* || 1° Sectateur de la religion de Zoroastre. || *Adj.* Qui appartient aux sectateurs de Zoroastre. || 2° Idiomes que les Guèbres parlent entre eux.

— ÉTYM. Autre forme de *Perse.*

† **PARSEINTE** (par-sin-t'), *s. f.* Terme de marine. Morceau de toile que l'on applique sur une couture trop ouverte, après l'avoir trempé dans du brai bouillant.

— ÉTYM. *Par*, et *ceint*, *ceinte*, de *ceindre.*

PARSEMÉ, ÉE (par-se-mé, mée), *part. passé* de parsemer. Ce sont petits chemins tout parsemés de roses, MOL. *Femm. sav.* III, 2.

PARSEMER (par-se-mé. La syllabe *se* prend un accent grave quand la syllabe qui suit est muette : je parsème), *v. a.* Semer çà et là, jeter çà et là. Parsemer un chemin de fleurs. || Il se dit aussi de ce dont on parsème. Des taches noires en croissant et en cœur parsèment l'estomac et le ventre sur un fond blanc ombré de roussâtre, BUFF. *Ois.* t. XIII, p. 60.

— HIST. Prends ce miroir et vois Ta barbe en tous endroits De neige parsemée, RONS. dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— ÉTYM. *Par*, et *semer.*

PARSI, IE (par-si, sie), *adj.* Qui appartient aux Parses. Langue parsie. || *S. m.* Sectateur de la religion de Zoroastre. Il [Anquetil] se forma une idée juste de la religion des parsis; il entra dans leurs temples, et vit le culte qu'ils rendent au feu, DIDEROT, *Opin. des anc. phil.* (*Zend-Avesta*). || *S. m.* Le parsi, langue usitée en Perse sous les derniers rois Sassanides, plus ancienne que le persan moderne, et plus jeune que le pehlvi, dont elle se distingue par l'élimination de l'élément sémitique et par la modification, d'après des lois assez constantes, des mots d'origine aryenne qui avaient été conservés dans le pehlvi.

— ÉTYM. *Parse*

1. **PART** (par; l'Académie dit que le *t* se prononce; c'est une erreur; ceux qui usent de ce mot, les légistes et les médecins, ne prononcent pas le *t*), *s. m.* || 1° Terme de jurisprudence. L'enfant dont une femme vient d'accoucher. || Exposition de part, l'action de déposer et de délaisser un enfant. || Suppression de part, l'action de soustraire et de cacher un enfant immédiatement après sa naissance, et de le priver ainsi, non pas de la vie, mais de son état civil. || Supposition de part, l'action de présenter un enfant comme né de telle femme, bien que cette femme ne soit pas accouchée. || Substitution de part, l'action de remplacer un enfant mort-né, ou un enfant dont le sexe ne répond point aux vues que l'on peut avoir, par un enfant vivant ou un enfant d'un sexe différent. || Il n'a point de pluriel. || 2° La mise bas des animaux. Le lait du quatrième jour qui suit le part peut entrer dans le commerce, GENLIS, *Maison rust.* t. II, p. 35, dans POUGENS.

— HIST. XV^e s. Laquelle fille, tous jours desnia qu'elle fut grosse, jusques au penultieme jour de janvier, qui estoit le temps de son part et enfantement, DU CANGE, *parturitio.* || XVI^e s. Elles accouchèrent chacune d'un part monstrueux, PARÉ, XIX, 16.

— ÉTYM. Lat. *partus*, de *parere*, enfanter; Berry, *cette vache a bien fait son part.*

2. **PART** (par; le *t* ne se prononce pas et ne se lie pas; cependant beaucoup de personnes disent : de par-t-en part, de par-t et d'autre; au pluriel, l'*s* ne se lie pas : des par égales; cependant plusieurs la lient : des par-z égales), *s. f.* || 1° Partie, portion d'un tout quelconque. Le reste.... Se couche contre terre, et, sans faire aucun bruit, Passe une bonne part d'une si belle nuit, CORN. *Cid*, IV, 3. Pour causer avec elle une part de la nuit, ID. *le Ment.* II, 6. L'amant si fortement s'unit à ce qu'il aime, Qu'il en fait dans son cœur une part de lui-même, ID. *Théod.* III, 3. Cependant des humains presque les quatre parts S'exposent hardiment au plus grand des hasards [le mariage]; Les quatre parts aussi des humains se repentent, LA FONT. *Fabl.* VII, 2. Part du tronc [d'un homme coupé en deux] tombe en l'eau, disant sa patenôtre, ID. *Fianc.* Et ce toit faisait part D'une maison voisine du rempart, ID. *Or.* Leur céleste travail [des cyclopes] vient d'ébaucher un foudre, Un des foudres sous qui tombent les monts en poudre; Une part est finie, et l'autre est brute encor, DELILLE, *Én.* VIII. || 2° Particulièrement, portion d'une chose divisée, lot. On a fait trois parts du bien de la succession. La plus forte part. La moindre part. Les parts d'un gâteau. Eh bien! prends-en ta part, et me laisse la mienne, CORN. *Cinna*, V, 2. D'un bien qu'ils ont sauvé je leur dois quelque part, ID. *Tois. d'or*, I, 2. Le lion par ses ongles compta, Et dit : nous sommes quatre à partager la proie; Puis en autant de parts le cerf il dépeça, LA FONT. *Fabl.* I, 6. Et pour vous, ma chère enfant, vous savez votre part : c'est moi tout entière, SÉV. 586. César trouvait le moyen d'avoir la meilleure part, BOSS. *Hist.* III, 7. Et j'espérais ma part d'une si riche proie, RAC. *Athal.* III, 3. Tout ce qu'il pouvait dérober à son sommeil, la passion dominante le prenait, et l'on sait que les passions font toujours leur part assez bonne, FONTEN. *Rolle.* || Par extension. Le Dieu des chrétiens ne consiste pas en un Dieu simplement auteur des vérités géométriques et de l'ordre des éléments; c'est la part des païens et des épicuriens, PASC. *Pens.* XXII, 3, édit. HAVET. Il n'eut point de part avec les hypocrites, FLÉCH. *Lamoignon.* || Fig. Je vous demande quelque part en

l'honneur de votre amitié, puisque vous en avez tant dans la mienne, SÉV. *à M. et Mme de Guitaut*, 27 oct. 1673. Qu'il ait sa part de gloire et non pas de danger! BAIFAUT, *Ninus II*, IV, 13. || Quote-part, voy. QUOTE. || J'y retiens part, se dit quand on est avec quelqu'un qui trouve quelque chose et qu'on veut partager sa trouvaille. Je n'ai pu résister au plaisir de me vanter de vos bontés, et un passant a dit : j'en retiens part, VOLT. *Lett. d'Argenson*, 7 mars 1739. || Part à deux, se dit dans le même sens. || Faire la part au plus jeune, partager inégalement et injustement (le plus jeune étant traité sans façon). || Terme d'ancienne législation. Part avantageuse, la portion que l'aîné avait dans les fiefs, outre son préciput. || Fig. La part du lion, celle qu'un homme, par abus d'autorité, s'attribue dans un partage; locution tirée de la fable où le lion, faisant société avec la génisse, la chèvre et la brebis, s'attribue tout le profit. || Il n'en jetterait pas sa part aux chiens, se dit de celui qui a des prétentions sur quelque chose. || On dit dans le même sens : n'en pas donner sa part, n'en pas quitter sa part. En voilà une [la duchesse du Lude] qui a bonne envie de devenir dame d'honneur et qui n'en donne pas sa part, ST-SIM. 39, 159. Le récipiendaire [à l'Académie française] ayant assuré que son prédécesseur était un grand homme, que le cardinal de Richelieu était un très-grand homme, le chancelier Séguier un assez grand homme, Louis XIV un plus que grand homme, le directeur lui répond la même chose, et ajoute que le récipiendaire pourrait bien aussi être une espèce de grand homme, et que, pour lui directeur, il n'en quitte pas sa part, VOLT. *Lett. sur les Anglais*, XXV. || Fig. Avoir part au gâteau, avoir un intérêt secret en quelque affaire. || Fig. Avoir sa bonne part d'une chose, avoir beaucoup de quelque chose, et, le plus ordinairement, en un sens péjoratif, beaucoup de quelque chose de pénible. Toute la cour est affligée, j'en ai ma bonne part, MAINTENON, *Lett. à Mme de....* 1705, t. III, p. 163, dans POUGENS. || Faire la part du feu, abattre une partie des édifices que le feu menace, afin de sauver le reste; et fig. sacrifier une portion de ce que l'on possède pour mettre le reste à l'abri. || Faire la part des accidents, prévoir ce que les accidents pourront apporter d'obstacles, causer de préjudice dans une affaire. || En général, faire la part de, faire entrer en ligne de compte. Cet acteur a peu réussi dans son début, mais il faut faire la part du trouble, de la timidité. || Faire la part du diable, tenir compte de la faiblesse humaine. || Faire la part de la critique, mêler des critiques aux éloges. || Faire la part de la jeunesse, user d'indulgence. || 3° Part se dit des quotités qui reviennent à chaque personne participant à une affaire. Entrer en part. Je lui promets un quart de part dans toutes les pièces qu'on jouera dorénavant de moi, où l'on ne sifflera pas, DANCOURT, *Femme d'intrigues*, V, 2. Je fais des vœux et je crains pour M. de Richelieu; quoiqu'il ait refusé un malheureux quart de part à Lekain, je l'aime toujours, VOLT. *Lett. d'Argental*, 3 janv. 1768. Les succès dépendent entièrement des acteurs; s'il y en avait trois ou quatre comme vous, vos parts seraient au moins de vingt mille livres, ID. *Lett. à Lekain*, 4 mars 1767. || Être de part, avoir une part dans les bénéfices d'une affaire. Jeannot fut bientôt de part dans l'entreprise, VOLT. *Jeannot et Colin*. || Mettre de part, admettre à la participation des bénéfices. En mettant Caméron de part dans toutes les bonnes parties, HAMILT. *Gramm.* 3. Je t'apprendrai le métier, il n'est pas bien difficile; je te mettrai de part, et nous vivrons également dans le coin de la terre où nous sommes nés, VOLT. *Jeannot et Colin*. || Terme de marine. Être à la part, naviguer à la part, avoir part dans les bénéfices de la campagne. || Part de prise, voy. PRISE. || Au sens juridique, portion qui, dans un partage, appartient à chacun des copartageants, et, spécialement, portion de la succession qui appartient à chaque cohéritier. Part en nature (*Cod. Nap.* art. 826), part des biens meubles ou immeubles tels qu'ils sont; part en argent, portion du prix des biens vendus. Part virile, portion d'un partage égal et opéré par tête; part héréditaire, la portion, égale ou inégale, qui revient à un cohéritier en vertu de ses droits spéciaux à une succession. || 4° Participation. Nos malheurs jusqu'ici vous touchent faiblement; Vous n'avez point encor de part à nos misères, CORN. *Hor.* III, 6. Mais, comme vous aviez votre part aux offenses, Je vous ai réservé votre part aux vengeances, ID. *Rodog.* II, 3. Je chargeai ma mémoire de ce terme [pouvoir prochain], car mon intelligence n'y avait aucune part, PASC. *Prov.* I. C'est [les échecs] le plus beau et le plus raisonnable de tous les jeux; le hasard n'y a point de part, SÉV. 103. Nous avons peu de part en nos destinées, tout est entre les mains de Dieu, ID. 10 janv. 1676. Le raisonnement n'avait point de part à une erreur si brutale [l'idolâtrie], BOSS. *Hist.* II, 11. Elle [Sémiramis] avait eu trop de part aux conseils et aux victoires de Ninus pour ne pas suivre ses desseins, ID. *ib.* III, 4. Le hasard et la force ont beaucoup de part au succès, FÉN. *Tél.* XXII. Devenir les complices et peut-être les ministres des passions de ceux de qui nous dépendons, et entrer en part de leurs désordres, pour participer plus sûrement à leurs grâces, MASS. *Pet. car. Tent. des gr.* Il [la Fontaine] fut le seul des grands hommes de son temps qui n'eut point de part aux bienfaits de Louis XIV, VOLT. *Louis XIV, écrivains, la Fontaine*. || Avoir part à, participer à. Et, pour être punis, avons-nous part au crime? CORN. *Cid*, IV, 2. J'avais part à l'affront, j'en ai cherché l'auteur, ID. *ib.* III, 4. La reine a eu part à cette grandeur [du sang royal], non-seulement par la riche et fière maison de Bourgogne, mais encore par Isabelle de France, sa mère, digne fille de Henri le Grand, BOSS. *Mar.-Thér.* Muet à mes soupirs, tranquille à mes alarmes, Semblait-il seulement qu'il eût part à mes larmes? RAC. *Andr.* V, 1. Le peuple d'Athènes, devenu plus fier depuis les victoires remportées contre les Perses, prétendit avoir part à toutes les charges et à toutes les magistratures, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. IV, p. 600, dans POUGENS. Il eut part à la construction d'un pont sur le Danube, ce qui lui donna occasion d'observer les ruines d'un ancien pont de Trajan sur le même fleuve, FONTEN. *Marsigli*. Plus leur fortune [de quelques partisans de César] devenait meilleure, plus ils commençaient à avoir part au malheur commun [la servitude], MONTESQ. *Rom.* XI. Hippodamus de Milet fut le premier qui, sans avoir eu part à l'administration des affaires, conçut un nouveau plan de république, BARTHÉL. *Anach.* ch. 64. || Avoir la première part à quelque chose, y jouer le principal rôle. Je compris donc qu'aux œuvres de génie Où la raison s'unit à l'harmonie, L'âme toujours a la première part, J. B. ROUSS. *Épît.* I, 6. || Avoir part en, être complice de. Je n'ai point eu de part en cet enlèvement, CORN. *Veuve*, IV, 7. || Avoir part en, se dit aussi pour avoir sa part de, participer à l'avantage de. Que n'ai-je vu le jour quelques lustres plus tard! Disais-je, en ses bontés peut-être aurais-je part, CORN. *Pulch.* II, 1. || Faire part de quelque chose à quelqu'un, l'y faire participer, l'en faire entrer en partage. Leurs plaintes ont pour vous trop d'art et de tendresse; Elles vous feraient part enfin de leur faiblesse, CORN. *Hor.* II, 7. Dieu fait part au besoin de sa force infinie, ID. *Poly.* II, 6. Claude vous adopta.... Vous appela Néron, et du pouvoir suprême Voulut avant le temps vous faire part lui-même, RAC. *Brit.* IV, 2. || On dit dans un sens analogue : donner part. Il y a de grandes cabales à Vitré : Mlle de Croque-Oison se plaint de Mlle du Cernet, parce que l'autre jour il y eut des oranges douces à un bal qu'on lui donnait, dont on ne lui fit pas de part, SÉV. 10 juin 1671. || Prendre part à, entrer en participation de, se mêler de. La part que vos bontés m'ont fait prendre à l'empire, ROTR. *St Gen.* I, 4. Je prendrai part aux maux sans en prendre à la gloire, CORN. *Hor.* I, 1. Enfin, c'est une chose étrange que la fragilité de nos machines, et la part que prend notre pauvre âme à leurs bonnes ou mauvaises dispositions, SÉV. 15 juin 1685. Les Samaritains voulurent prendre part à ce grand ouvrage [rebâtir le temple], BOSS. *Hist.* I, 8. Ne prenez jamais de part aux contestations, ID. *Lett.* 53. Permettez-lui [à Santeuil, si inégal d'humeur] de se recueillir, ou plutôt de se livrer à un génie qui agit en lui, j'ose dire, sans qu'il y prenne part, et comme à son insu, LA BRUY. XII. Il ne me reste plus qu'à être, pour ainsi dire, spectateur de mon existence sans y prendre part, D'ALEMB. *Apolog. de l'étude*. || 5° Portion morale, c'est-à-dire part d'affection, d'amour, etc. Nous avons en son cœur, vous et moi, peu de part, CORN. *Rodog.* II, 4. Ah, reine, en votre cœur il garde trop de part, ID. *Tois. d'or*, V, 1. Et si, pour encourir votre indignation, Il ne faut qu'avoir part en mon affection, ROTR. *Vencesl.* I, 1. Non, je ne prétends plus demeurer engagé Pour un cœur où je vois le peu de part que j'ai, MOL. *le Dép.* IV, 3. Gardez-moi toujours un peu de part en vos bonnes grâces, MAUCROIX, *Lett.* XXXI, éd. L. PARIS. Je sens toute la part que vous avez dans mon malheur [la mort de Mme de Sévigné], *Mme de Grignan à Mme de Guitaut*, dans SÉV. t. X, p. 496, éd. RÉGNIER. Je me crois heureux, puisque cette action me mérite quelque part dans votre estime, MARIVAUX, *Pays. parvenu*, part. 6. || Prendre part à quelque chose, s'y intéresser. Il [le roi] y prend grande part, et son cœur irrité Agira contre vous de pleine autorité, CORN. *Cid*, II, 1. Chimène, je prends part à votre déplaisir, ID. *ib.* II, 9. Les choses qui n'ont rien de remarquable ne laissent pas de plaire quand elles sont du monde.... il ne faut pourtant pas qu'elles soient si communes que celle-ci, que tout le monde sait par cœur : la part que je prends à votre déplaisir; j'ai vu parier, en ouvrant une lettre de consolation, que cela s'y trouverait, MÉRÉ, *Disc. de la convers.* p. 72 (dans FR. COLLET, *Fait inédit de la vie de Pascal*). À tout ce qui le touche il sait que je prends part, MOL. *Éc. des f.* I, 6. Et je vais à madame annoncer par avance La part que vous prenez à sa convalescence, ID. *Tart.* I, 5. Toute la cour a pris part à ce bonheur, SÉV. 483. La part que vous prenez à mes intérêts, BOSS. *Lett. abb.* 79. || Prendre part en, prendre intérêt à. Je viens après mon fils vous rendre une assurance De la part que je prends en votre délivrance, CORN. *Veuve*, V, 9. || Prendre, interpréter, expliquer une chose en bonne, en mauvaise part, la prendre en bien, en mal, lui donner un sens favorable, un sens fâcheux ou malin. Cependant je prends ceci en bonne part, BOSS. *Lett. Corn.* 48. Loin de prendre cet avis en bonne part, HAMILT. *Gramm.* 7. || 6° Communication, renseignement. Avant que de partir, il faudra sur le tard De vos heureux succès lui faire quelque part, CORN. *Veuve*, V, 4. Achevez, je vous prie, Et souffrez qu'à ce mot ma curiosité Vous demande sa part de cette nouveauté, ID. *Ment.* I, 6. || Faire part de quelque chose à quelqu'un, l'en informer. Faites, je vous prie, part de cette lettre à M. de la Chapelle, si vous trouvez qu'elle en vaille la peine, RAC. *Lett.* 20 *à Boileau*. || On dit aussi donner part. Mon petit colonel m'a écrit, et à son oncle, pour nous donner part de son exaltation, SÉV. 11 déc. 1689. J'ose en donner part à Votre Éminence comme à un ami, BOSS. *Lett.* 203. || En diplomatie, donner part, faire une communication officielle. Il y a déjà longtemps que la nouvelle en est arrivée; mais l'ambassadeur n'en a pas encore donné part. || Billets de faire part, ou, elliptiquement, billets de part, et quelquefois un faire part, billets circulaires, par lesquels on fait part d'un mariage, d'un décès, d'une naissance, etc. || 7° De la part de, se dit de la personne de qui vient quelque chose. De quelle part viennent ces avis? Je sais cela d'autre part que vous. De quelque part qu'il vienne, il sera bien reçu. Rodrigue de ma part n'a rien à redouter, CORN. *Cid*, IV, 5. Voyez-la de ma part, tâchez de la gagner, ID. *Cinna*, II, 1. Dieu a tenu douze ans sans relâche, sans aucune consolation de la part des hommes, notre malheureuse reine..., BOSS. *Reine d'Anglet.* Un officier qui venait de la part d'Astarbé, FÉN. *Tél.* III. Si c'est pour eux qu'elles [les femmes] se fardent ou qu'elles s'enluminent, j'ai recueilli les voix, et je leur prononce de la part de tous les hommes.... que le blanc et le rouge les rendent affreuses et dégoûtantes, LA BRUY. III. Il voulait parler à Mme la marquise; je lui demandai de quelle part : De la mienne, répondit-il fièrement, LESAGE, *Gil Bl.* IV, 8. || De bonne part, d'une personne qui mérite confiance. Je sais de bonne part qu'on t'a fait appeler [en duel], MOL. *Fâch.* III, 4. Je sais de bonne part que vous avez cette fermeté d'âme qui fait la base des grandes vertus, VOLT. *Roi de Pr.* 6. || Familièrement. Je prends cela de la part d'où il vient, c'est-à-dire je ne fais pas assez de cas de cet homme pour m'offenser de ce qu'il peut dire contre moi. || De ma part, de sa part, de mon côté, de son côté. Mais allons, cher Léonce, admirant son courage, Tâcher de notre part à repousser l'orage, CORN. *Heracl.* I, 5. Allez de votre part assembler vos amis, ID. *Héracl.* III, 4. C'est par là qu'il devrait soulager ses ennuis, Madame, et de ma part j'y fais ce que je puis, ID. *Pulch.* IV, 2. Non loin de là certain vieillard S'ennuyait aussi de sa part, LA FONT. *Fabl.* VIII, 10. Deux chèvres donc s'émancipant ....Quittèrent les bas prés, chacune de sa part, L'une vers l'autre allait pour quelque bon hasard, ID. *ib.* XII, 4. ....Partant chacun le vit [le léopard], Mais ce fut bientôt fait, bientôt chacun sortit. Le singe de sa part disait : Venez de grâce, Venez, messieurs, je fais cent tours de passe-passe, ID. IX, 3. Chacun [il s'agit de deux personnes] de sa part fait le plaisir des sociétés où il se trouve, LA BRUY. V. || Pour ma part, pour sa part, quant à moi, quant à lui. Pour ma part, j'ai fait tout ce que j'ai pu. || De ma part, de sa part, locution qui a le même sens que pour ma part, pour sa part, mais qui a un peu

vieilli. De ma part, je proteste en ces divines mains Qu'au moins je forcerais tous obstacles humains, ROTR. *Antig.* I, 4. Je saurai de ma part expliquer ce silence, MOL. *Mis.* V, 2. || 8° Endroit, lieu. Voilà un homme que j'ai vu quelque part. Quand seule en une part il [un homme de grand cœur] a fait une faute, MALH. I, 4. Les conditions furent : que toutes les villes grecques, en quelque part qu'elles fussent, seraient maintenues en leurs libertés, lois et priviléges, ID. *Le XXXIII° livre de Tite Live*, ch. 30. Autre part que chez moi cherchez qui vous encense, MOL. *Mis.* I, 2. Si jamais, entraîné d'une ardeur étrangère, Ou d'un vil intérêt reconnaissant la loi, Je cherche mon bonheur autre part que chez moi, BOIL. *Épît.* V. De quelque part sur moi que je tourne les yeux, RAC. *Andr.* III, 1. Il l'attaque quelque part où il se trouve, LA BRUY. *Disc. sur Théophr.* Quelque part et quelque loin que l'on ait pénétré depuis la perfection de l'art de la navigation, l'homme a trouvé partout des hommes, BUFF. 1^{re} *époq. nat. Œuv.* t. XII, p. 270. || Nulle part, en aucun lieu. C'est [le monde] une sphère infinie, dont le centre est partout, la circonférence nulle part, PASC. *Pens.* I, 1, éd. HAVET. || De toute part, de toutes parts, *loc. adv.* De tout côté. Notre avare habitait un lieu dont Amphitrite Défendait aux voleurs de toutes parts l'abord, LA FONT. *Fabl.* XII, 3. Tes yeux cherchent en vain, tu ne peux échapper, Et Dieu de toute part a su t'envelopper, RAC. *Ath.* V, 6. J'entends de toutes parts menacer ma patrie, ID. *Iph.* III, 6. Un moment après, nous nous trouvâmes en présence de la célèbre Vénus de Praxitèle ; elle est placée au milieu d'un petit temple qui reçoit le jour de deux portes opposées, afin qu'une lumière douce l'éclaire de toutes parts, BARTHÉL. *Anach.* ch. 72. || De part et d'autre, de côté et d'autre. J'ai couru de part et d'autre. || Fig. De part et d'autre, réciproquement. Ils se sont bien traités de part et d'autre. Je crois qu'on est fort content de part et d'autre, et qu'on s'avoue en secret qu'on l'aurait été à moins, MAINTENON, *Lett. à Mme de St-Géran*, 4 mars 1698. || De part et d'autre, d'une et d'autre part, à l'un et à l'autre point de vue. D'une part il considérait que.... d'autre part il envisageait.... D'une et d'autre part je vois de grands avantages. || Dans les contrats, dans les procès, d'une part..., d'autre part.... se dit des parties contractantes, plaidantes. Transaction entre un tel d'une part et un tel d'autre part. || Dans les mémoires, dans les livres de compte, en l'autre part, de l'autre part, de l'autre côté de la feuille. || Des deux parts, chez l'un comme chez l'autre. Sottise des deux parts. Et combien des deux parts l'amour et la fureur Étaleront ici de spectacles d'horreur! CORN. dans LAVEAUX. || 9° De part en part, *loc. adv.* D'un côté à l'autre, tout à travers. Qu'un homme.... Qu'on a de deux grands coups percé de part en part, Soit dès le lendemain si frais et si gaillard, CORN. *le Ment.* IV, 3. Elle eût de part en part Percé son cœur, LA FONT. *Court.* Un coup lui perça le bras de part en part, HAMILT. *Gramm.* 11. || Fig. L'aristocratie est le gouvernement qui défend le plus les ouvrages satiriques.... un seigneur aristocratique en est percé de part en part, MONTESQ. *Esp.* XII, 13. || 10° À part, *loc. adv.* Séparément. Mettez cela à part. Camille, je suis père et j'ai mes droits à part, CORN. *Hor.* IV, 4. Toute la Bretagne était ivre ce jour-là : nous avions dîné à part, SÉV. 77. Accoutumez-vous, monseigneur, à faire une lettre à part de ce que vous voulez que je montre au roi, MAINTENON, *Lett. au card. de Noailles*, 8 nov. 1696. Si chacun mettait à part une portion de ses biens.... MASS. *Carême, Aumône.* || Faire lit à part, se dit d'un mari et d'une femme qui couchent séparément. Il m'enivra de champagne, Et Rose fit lit à part, BÉRANG. *Sénateur.* || Fig. Mettre à part, laisser de côté. Quitte cette grimace, et mets à part la feinte, CORN. *Gal. du Pal.* III, 6. Je veux bien mettre à part avec le nom d'aîné Le rang de votre maître où je suis destiné, ID. *Nicom.* I, 3. || Laisser à part, même sens. Laissez la mine à part, prenez garde à la somme, RÉGNIER, *Sat.* XIII. Laisse la feinte à part.... CORN. *Clit.* I, 9. Un Romain qui commande et sort du sang des rois, Je laisse l'âge à part, peut espérer son choix, ID. *Sertor.* V, 4. Laissons à part nos ressentiments et sacrifions-les à notre grand Dieu, BOSS. *Réf. du catéch. de Ferry.* Il ne se fonde jamais que sur l'expérience bien avérée, et laisse à part tous les systèmes qui peuvent n'être que d'ingénieuses productions de l'esprit humain, désavouées par la nature, FONT. *Boerhaave.* || À part, en particulier. Va, me dit-il à part, va, fille infortunée, ROTR. *St Gen.* III, 6. La sentence prononcée contre ceux qui font secte à part, BOSS. *Var.* XV, 176. Il prit à part Télémaque et Mentor, FÉN. *Tél.* VIII. Je le tirai à part et lui dis : Va, mon enfant, va te reposer à l'hôtellerie, et me laisse ici avec ma mère, LESAGE, *Gil Bl.* X, 8. Elle passa dans une chambre à part où je lui parlai, MARIVAUX, *Pays. parv.* part. 4. || Fig. Avoir un but à part, avoir un but particulier. Il a son but à part; Grimoald, prends-y garde, CORN. *Perthar.* IV, 2. || Fig. À part, exceptionnel, particulier. C'est un fait à part. C'est un homme à part. C'est un esprit à part. Leur gloire a son brillant, a ses règles à part; Où la nôtre se perd, la leur est sans hasard, CORN. *Illus. com.* V, 2. Former un peuple à part au milieu de leur peuple, MASS. *Carême, Élus.* Personne ne sait se mettre à ma place; on ne veut pas voir que je suis un être à part, qui n'a point le caractère, les maximes, les ressources des autres, J. J. ROUSS. *Lett. à M. Grimm, Corresp.* t. IV, p. 316, dans POUGENS. Le royaume des Deux-Siciles est quelque chose d'à part en Italie, CHATEAUBR. *Italie, Voy. de Naples.* || Telle chose à part, en mettant de côté telle chose, en faisant abstraction de telle chose. Vous-même, amour à part, je vous en fais arbitre, CORN. *Nicom.* I, 2. Raillerie à part, pourquoi ne vous voit-on plus? SCARR. *Lett. Œuv.* t. I, p. 269, dans POUGENS. Je vous prie, cruauté à part, de lui faire réponse; vous savez qu'il n'est bon qu'à ménager, et point du tout à mépriser, SÉV. 71. Amitié même à part, tout artiste est mon frère, COLLIN D'HARLEV. *Artistes*, II, 8. Ô vous, qui me reprochez mon père [lequel était horloger], vous n'avez pas l'idée de son généreux cœur ; en vérité, horlogerie à part, je n'en vois aucun contre qui je voulusse le troquer, BEAUMARCH. 4° *mémoire.* || Terme de théâtre. Dire quelque chose à part, le dire en quelque sorte à soi-même, de manière à être entendu des spectateurs, mais de telle façon qu'ils puissent croire que l'autre acteur ne l'ait pas entendu. Cléanthis, à part : Homme, veuf, ni garçon! — Strabon, à part : Fille, femme ni veuve! — Cléanthis, à part : Le cas est tout nouveau. — Strabon : L'aventure est très-neuve, REGNARD, *Démocrite*, IV, 7. Voy. APARTÉ. || 11° À part, *loc. prép.* Excepté (à part en ce sens se met en tête de la phrase). À part sa vivacité, on ne peut qu'être satisfait de son caractère. || 12° À part moi, à part soi, *loc. adv.* Seul. Quand je suis à part moi, souvent je m'étudie, RÉGNIER, *Sat.* XII. || En moi-même, en soi-même, tacitement. Je disais à part moi : las! mon Dieu! qu'est ceci? RÉGNIER, *Dial.* Pendant ces mots l'époux gronde à part soi, LA FONT. *Jument.* Je voulais m'y prendre autrement pour étudier à part moi un homme [J. J. Rousseau] si cruellement, si légèrement, si universellement jugé, J. J. ROUSS. 2° *dial.* || 13° La plupart, voy. PLUPART. || Proverbes. À un cheval hargneux il faut une étable à part, se dit d'un homme difficile qui ne peut vivre avec les autres. || On vous en garde dans un petit pot à part, se dit ironiquement à quelqu'un pour signifier qu'il n'a rien à espérer.

— HIST. IX° s. Et Karlus meos sendra [mon seigneur], de suo part, non lo stanit [ne le tienne pas, un serment]..., *Serment.* || XI° s. De meie part ma moillier [femme] saluez, *Ch. de Rol.* XXVI. Itels vint mille [chevaliers] [il] en mist à une part [à part], *ib.* LXXXVI. De toutes parz est Montjoie escriée, *ib.* CV. Quel part qu'il alt [aille].... *ib.* CXLIX. Ne orgueillus n'home de male part, *ib.* CLVII. Sainz Gabriel qui de part Deu le garde, *ib.* CC. || XII° s. Grant part de son barné [de sa baronie], *Ronc.* p. 19. Cil prist Aude, une part [à part] la mena, *ib.* p. 175. Et d'ambes parz [des deux parts] très bien jurer et fiancer, Que ne feront jamais guerre recommencier, *Sax.* IV. Vaillanz [il] fut et prudhom et de moult bone part, *ib.* XIX. Quant nous lui voulons nuire, je ne voi nule part, Que il demeurt en France ne la courone gart, *ib.* XXIX. E purço, fait lur il, de part Deu vus defent, Que de mei n'i faciez ui mais nul jugement, *Th. le mart.* 15. || XIII° s. Ha Diex! quel domages ce fu qu'il n'atendirent tant que li autre fussent tuit venu qui estoient d'autre part del bras! VILLEH. CXL. Il lui a demandé s'ele estoit de par Dieu, *Berte*, XLV. Seigneur, ce dist Morans, si ait Diex en moi part, Que ... *ib.* XXII. Dame Dieu la conduie et la prene en sa part! *ib.* XXII. Et d'une part et d'autre mainte vigne plantée, *ib.* LXXXII. D'une part [à part] se sont trais li domaine [les seigneurs] et li pair, *ib.* XCVII. À une part iras tous seus [seul]; Lors te vendront soupirs et plaintes, *la Rose*, 2284. Quant aucuns trueve en quemin [chemin] aucune coz queüe [chose tombée], lever l'en pot et porter en à part, BEAUM. XXV, 20. Quant l'en prent les cités des ennemis, des biens que l'en trouve dedans, le roy en doit avoir le tiers, et les pelerins en doivent avoir les deux pars, JOINV. 217. Je sai moult bien totes mes pars [éléments du discours], *Partenop.* 4649. || XIV° s. Il, laissée la concion d'eux, traisist [tira] les consuls à part, BERCHEURE, f° 72, *recto.* || XV° s. Quant le comte de Montfort sceut quelle part il trouveroit le roi et les barons, il se traist vers eux en une chambre où ils estoient tous assemblés, FROISS. I, I, 163. Et ordonna ainsi [le roi d'Angleterre] et dit à messire Gautier de Mauny : Messire Gautier, je veux que vous soyez de ceste besogne chef [surprendre les Français]; car moi et mon fils nous combattrons dessous votre baniere. Messire Gautier repondit : Monseigneur, Dieu y ait part! si me ferez haute honneur, ID. I, I, 327. De ma part, je vous fais promesse, Qu'à ung propos me tiens toujours, CH. D'ORL. *Ball.* 14. Et souvent à part soy disoit : Sainct Gabriel, bonne nouvelle! ID. *ib.* 57. Aussi la ville de soy porte assez occasion et matere d'esbat, sans que luy meismo le duc jeune et vert alors.... s'y acquitta et en print sa part, G. CHASTEL. *Chr. du duc Phil.* ch. 83. Mais on ne vous tient pas si saige Des quatre parts, comme on souloit, *Patelin.* Au moins en public ; je ne sçay s'ilz disoient ainsi à part, COMM. II, 3. Les deux parts des nostres y moururent, ID. VIII, 14. Ceulx de la part du roy [l'armée du roi], ID. I, 3. || XVI° s. Tous ceulx qui là estoyent de la part [parti] de Picrochole, RAB. *Garg.* I, 49. Ciceron estoyt naturellement plus enclin à la part pompeiane, ID. *Pant.* IV, 39. Une viz [escalier] de laquelle les marches estoyent part de porphyre, part de marbre serpentin, ID. *Garg.* I, 53. Il tyra Panurge à part, et doulcettement luy remonstra que.... ID. *Pant.* III, 2. Enterrez les en veue du soleil la part [où] que vous vouldrez, et souvent les arrousez, ID. *ib.* IV, 7. Comme vous sçavez estre du mouton le naturel, tousjours suyvre le premier , quelque part que il aille, ID. *ib.* IV, 8. La part de l'advocat est plus difficile que celle du preschour, MONT. I, 41. Je laisse à part le vulgaire, à qui la peur.... ID. I, 61. La contemplation embesongne l'ame à part du corps, ID. I, 68. Percer de part en part un bouclier, ID. I, 364. La meilleure part des sciences qui sont en usage est hors de nostre usage, ID. I, 173. Les femmes couchent à part des maris, ID. I, 237. Prendre une chose en bonne part, ID. I, 248. Il faudroit luy dire, de la part de la raison humaine.... ID. II, 262. Trencher un homme en deux parts, par le faulx du corps, ID. III, 120. Si on les veut amiablement reprendre, ils rebecquent, et prennent cela de mauvaise part, LANOUE, 269. Aussi doyvent-ils prendre de bonne part les corrections inopinées, qui les rendent plus prudens pour n'y retomber, ID. 328. Numitor choisit le royaume pour sa part, AMYOT, *Rom.* 4. Y eut des coups donnés et des gens blecez d'une part et d'autre, ID. *ib.* 8. Il divisa tout le reste du pays en trente mille parts egales, ID. *Lyc.* 32. Il leur estoit defendu de manger à part en privé dessus riches tables et licts sumptueux, ID. *ib.* 15. Ilz ne pouvoient supporter que les Sabins, auxquelz ils avoient fait part de leur ville et de leurs terres, attentassent de leur commander, ID. *Numa*, 4. Dracon en ses loix ne fait nulle part mention des Areopagites, ID. *Solon*, 23. Les voisins qui apperceurent cela, accoururent tous esperdus celle part [là], en criant, ID. *Alc.* 3. Voulant faire part de ceste victoire aux Grecs, il envoya aux Atheniens particulierement 300 boucliers.... ID. *Alex.* 25. Seigneur de la Granche Gillart des Essars, pour les quatre parts et portions, les cinq faisant le tout, *Coust. gén.* t. I, p. 60. Ayant eu quantité de mauvaises rencontres, et eu, en plus de sept parts de sa vie, dont les dix font le tout, de grands et forts ennemis, SULLY, *Mém.* t. XII, p. 287, dans LACURNE. Si bien que parmy leurs pages et laquais des uns et des autres on voyoit faire des quadrilles et des parties et crier à la cour : Bourbon, Bourbon à part, Guise et Lorraine à part, BRANT. *Capit. fr.* t. III, p. 249. L'homme qui a de l'art possede sa part, COTGRAVE. Qui n'y est n'y a sa part, ID.

— ETYM. Prov. *part*; espagn. et ital. *parte*; du lat. *partem*, qui, d'après Corssen (*Beitr.* p. 76), viendrait du radical sanscr. *par*, *prî*, donner, achever. *À part* paraît venir du latin scolastique : *a parte rei*, indépendamment du réel : *an res universales sint a parte rei, id est secundum se*, si les choses universelles sont indépendamment du réel, c'est-à-dire par elles-mêmes, RÉMUSAT.

PARTAGE (par-ta-j'), *s. m.* || 1° Division d'une chose en plusieurs portions. Faire le partage d'une succession. Trois conditions admirables de cette

dette sacrée [la charité fraternelle] qui feront le partage de ce discours, BOSS. *Serm. Charité frat. Préambule.* Dans les plus puissantes maisons, les partages ne sont-ils pas regardés comme une espèce de dissipation par où elles se détruisent elles-mêmes? ID. *Anne de Gonz.* Ô hommes, quels que vous soyez, et quelque sort qui vous soit échu par l'ordre de Dieu dans le grand partage qu'il a fait du monde, ID. *Sermons, Justice*, 1. Ces neveux affamés dont l'importun visage De mes biens à mes yeux fait déjà le partage, BOIL. *Sat.* X. Et vous, pour vous armer, suivez-moi dans ces lieux Où se garde.... Ce formidable amas de lances et d'épées.... Venez, je veux moi-même en faire le partage, RAC. *Athal.* III, 6. Le partage des biens, les lois sur ce partage, les successions après la mort de celui qui a eu ce partage, tout cela ne peut avoir été réglé que par la société, et par conséquent par des lois politiques ou civiles, MONTESQ. *Esp.* XXVI, 6. Les empereurs ou, sous leur nom, les magistrats romains firent des conventions avec eux [les Goths et les Bourguignons] sur le partage du pays, comme on le voit dans les chroniques et dans les codes des Visigoths et des Bourguignons, ID. *ib.* XXX, 7. Ce partage de l'empire d'Alexandre fut fait vingt-trois ans après la mort de ce conquérant, CONDIL. *Hist. anc.* II, 11. Un fragment de poésies de Tyrtée nous apprend que le peuple de Sparte demandait alors un nouveau partage des terres, BARTHÉL. *Anach. note* 6, t. IV, p. 486, dans POUGENS. || L'action en partage. Demande de partage d'une succession portée en justice (*Code Nap.* art. 817). || 2° Acte qui contient la division d'une succession. Il faut produire votre partage. Les partages peuvent être rescindés pour cause de violence ou de dol, *Code Napol.* art. 887. Après le partage, ou l'acte qui en tient lieu... *ib.* art. 888. || 3° Portion de la chose partagée, portion assignée, part de patrimoine. Le troisième partage, échu par le sort, fut celui des enfants de Zabulon, SACI, *Bible, Josué*, XIX, 10. Il [Turenne] avait quarante mille livres de rente de partage, et M. Boucherat a trouvé que, toutes ses dettes et ses legs payés, il ne lui restait que dix mille livres de rente, SÉV. 28 août 1675. Je ne vois dans tout ce récit que le prodigue de l'Évangile, qui veut avoir son partage, qui veut jouir de soi-même et des biens que son père lui a donnés, BOSS. *Anne de Gonz.* Et content des États marqués pour mon partage, RAC. *Mithr.* I, 1. Le Pont est son partage, et Colchos est le mien, ID. *ib.* I, 1. Celui qui n'a de partage avec ses frères que pour vivre à l'aise bon praticien, veut être officier, LA BRUY. VI. Tu savais l'art de te défaire d'un frère pour avoir son partage, FÉN. *Dial. des morts, Louis XI, Louis XII.* Theuderic dit aux Francs de son partage : Suivez-moi; je vous mènerai dans un pays où vous aurez de l'or, MONTESQ. *Espr.* XXX, 11. || 4° Action d'avoir part à. Non, c'est assez d'un seul [Sosie], et je suis obstiné à ne point souffrir de partage, MOL. *Amph.* III, 7. L'Église entre en partage de cette gloire [de Marie mère de Dieu], BOSS. 2° *serm. Visitat.* 1. Un favorable sort vous appelle au partage Des biens qui nous sont destinés, QUIN. *Arm.* IV, 1. Qu'il n'était pas juste qu'ils entrassent en partage des terres que les Romains avaient conquises avant leur alliance, VERTOT, *Révol. rom.* III, 234. || 5° Fig. Il se dit de l'âme et de ses facultés placées entre des tendances contraires, entre des diversions. Une âme comme la sienne ne souffre point de tels partages [entre Dieu et le monde]; et il fallait ou tout à fait rompre, ou se rengager avec le monde, BOSS. *Anne de Gonz.* Recherchons.... d'où vient que le Fils de Dieu fait ses plus chères délices d'un cœur virginal.... c'est à cause qu'un cœur virginal se donne à lui sans partage, ID. *Sermon pour une profession, jour de l'exalt. de la croix.* C'est vouloir vous partager entre Dieu et le monde, entre Dieu et vous-mêmes et Dieu ne peut souffrir de partage, BOURDALOUE, *Purif. de la Vierge, Myst.* t. II, p. 274.... Vous devez le rendre moins volage; Comment souffrez-vous cet horrible partage? RAC. *Phèdre*, V, 1. On a le loisir de s'arrêter aux remarques sans partage d'attention avec le texte, *Mém. de Trév.* [illegible], dans [illegible]. Je t'aime avec excès, aime-moi sans partage, C. DELAV. *Paria*, III, 6. || 6° Fig. Ce qui échoit comme une espèce de part. La fourbe n'est le jeu que des petites âmes, Et c'est là proprement le partage des femmes, CORN. *Nicom.* IV, 2. .... Le repos, trésor si précieux Qu'on en faisait jadis le partage des dieux, LA FONT. *Fabl.* VII, 12. La Grèce, depuis ce temps [d'Homère], avait toujours cru que l'intelligence et le vrai courage étaient son partage naturel, BOSS. *Hist.* III, 5. La princesse Bénédicte, qui avait son partage dans le ciel, ID. *Anne de Gonz.* Ils [les incrédules] n'ont pas même de quoi établir le néant, auquel ils espèrent après cette vie; et ce misérable partage ne leur est pas assuré, ID. *ib.* S'immoler pour son nom [de Dieu] et pour son héritage, D'un enfant d'Israël voilà le vrai partage! RAC. *Esth.* I, 3. L'affliction et l'opprobre sont ici-bas le partage des gens de bien, MASS. *Carême, Avenir.* Une âme qui prend Dieu pour son partage, ID. *Prof. relig.* 1. Ô Dieu, où sont vos élus? et que reste-t-il pour votre partage? ID. *Carême, Petit nombre des élus.* Ô beauté, partage funeste À tous les autres préféré, J. B. ROUSS. *Calisto.* Si quelqu'un ne reconnaît pas Photius, que son partage soit avec Judas, VOLT. *Mœurs*, 31. Des pensées fortes et vigoureuses, un coup d'œil juste sur les faiblesses des hommes, des idées profondes et vraies, c'est là votre partage dans tous les temps, ID. *Lett. au roi de Pr.* 5 janv. 1767. Tant qu'il y aura des hommes plus actifs, plus industrieux, plus économes, plus heureux que d'autres, il y aura de l'inégalité dans les partages des biens, MARMONTEL, *Bélis.* ch. 13. || En partage, en lot donné par la nature, par la fortune, par le ciel. J'aime en Sertorius ce grand art de la guerre.... Ce bras qui semble avoir la victoire en partage, CORN. *Sertor.* II, 1. Les uns ont la grandeur et la force en partage, LA FONT. *Fabl.* II, 17. Croyez-vous donc avoir tant d'esprit en partage? MOLIÈRE, *Misanth.* I, 2. Dieu avait donné à ces deux maisons [d'Autriche et de France] la piété en partage, BOSS. *Mar.-Thér.* Quiconque est riche est tout; sans sagesse il est sage; Il a, sans rien savoir, la science en partage, BOIL. *Sat.* VIII. Mais si quelque vertu m'est tombée en partage, RAC. *Phèdre*, IV, 2. Ils n'ont en partage que la force du corps, FÉN. *Tél.* X. Je vous avais donné en partage une âme bonne, MASS. *Carême, Mauv. riche.* || Être le partage, se dit d'une personne qui échoit à un autre par mariage. De celui que je crains si je suis le partage, Je saurai l'accepter avec même visage, CORN. *Rodog.* I, 7. || 7° Fig. Division des opinions, désaccord. Il y a un siècle pour les blondes, un autre pour les brunes; et le partage qu'il y a entre les femmes sur l'estime des unes et des autres fait aussi le partage entre les hommes, PASC. *Pass. de l'amour.* Il [Vivonne] était dans sa chambre, très-mal de son bras [blessé au passage du Rhin], recevant les compliments de toute la cour, car il n'y a point eu de partage, SÉV. 11 déc. 1673. || Dans une assemblée, dans un tribunal, division égale des voix pour et contre. Arrêt de partage. Un témoin qui affirme et un accusé qui nie font un partage, MONTESQ. *Esp.* XII, 3. || 8° Action de diviser en parties plus petites. Le partage d'une ligne en diverses parties. Le partage de la terre en cinq zones. || 9° Terme de géographie. Point de partage, point entre deux bassins assez élevé pour que les eaux puissent couler indifféremment d'un côté ou de l'autre. || Terme d'hydraulique. Le point où l'on place le réservoir supérieur qui doit alimenter un canal. || Canal à point de partage, canal qui franchit une chaîne de montagnes ou un faîte quelconque entre deux vallées. Le premier canal à point de partage, c'est-à-dire traversant le faîte qui sépare les bassins des deux rivières, a été construit en France par des Français, et ce canal c'est le canal de Briare, J. CAILLET, *l'Admin. en Franc. sous Richelieu*, II, 16. || Bief de partage, le bief le plus élevé du canal à point de partage; celui qui écoule ses eaux sur les deux versants. || Point de partage, le point culminant d'un chemin de fer, lorsqu'il remonte une vallée ou le versant d'une montagne pour descendre ensuite de l'autre côté. || Proverbe. Partage de Montgommeri, tout d'un côté et rien de l'autre.

— HIST. XIII° s. S'aucuns est semons sor partage, BEAUM. II, 6. || XV° s. Usurperent ou eurent à bon tiltre, je ne sçay lequel, car de telles choses le partage s'en fait au ciel, COMM. I, 3. Le cardinal escrivoit à monseigneur de Guyenne l'exhortement de ne prendre nul autre partage que celluy que.... ID. II, 16. || XVI° s. Autre que vous, ma seule et grande amie, N'aura jamais en mon amour partage, ST-GEL. 174. Ceux-là ont la robbe longue, ceulx-ci la courte en partage, MONT. I, 119. Il n'y a nuls contracts, nulles successions, nuls partages, ID. I, 236. Une voix n'empesche partage [la majorité doit être de deux voix au moins], LOYSEL, 876. En matiere criminelle n'y a partage : ains passe le jugement à la plus douce opinion, ID. 876. Je leur demanderois volontiers qui a fait le partage [la part ou séparation] de la medecine et de la chirurgie, PARÉ, *Au lect.*

— ETYM. Wallon, *parteg*; Haute-Marne (Vesoul), *partège*, du bas-lat. *partaticum*, qui suppose une forme *partaticum*, dérivée irrégulièrement de *partiri*, partager, lequel vient de *pars*, part (voy. PART 2).

PARTAGÉ, ÉE (par-ta-jé, jée), *part. passé* de partager. || 1° Divisé en plusieurs parties séparées. Le bon sens est la chose la mieux partagée; car chacun pense en être si bien pourvu que..., DESC. *Méth.* I, 1. La beauté est partagée en mille différentes manières; le sujet le plus propre pour la soutenir, c'est une femme, PASC. *Pass. de l'amour.* La main, dit-il [Plutarque], pour être partagée en cinq doigts, loin d'être plus faible, en est au contraire plus forte, plus agile, plus propre au mouvement, ROLLIN, *Hist. anc.* t. III, p. 407 dans POUGENS. Des enfants de Lévi la troupe partagée Dans un profond silence aux portes s'est rangée, RAC. *Ath.* V, 1. Pour que les richesses restent également partagées, il faut que la loi ne donne à chacun que le nécessaire physique, MONTESQ. *Esp.* VII, 1. || Terme de botanique : se dit d'une partie qui offre des découpures prolongées. || 2° Partagé, qui a reçu sa part. C'est [M. le Duc] la quintessence de la jalousie même; j'admire qu'il en soit resté dans le monde, après qu'il a été partagé, SÉV. 27 oct. 1673. Boileau avait raison de dire que Thomas Corneille avait été partagé en cadet de Normandie (voy. NORMANDIE), VOLT. *Lett. Formont*, 10 août 1741. || 3° Fig. Qui a reçu les dons de la nature ou de la fortune. Je serais partagé d'un esprit bien infortuné, si je n'estimais pas les ouvrages de M. de la Motte, MARIVAUX, dans DESFONTAINES. Dans la distribution du bonheur, les sots n'ont pas été les plus mal partagés, D'ALEMB. *Ess. sur la soc. des g. de lett. Œuv.* t. III, p. 31, dans POUGENS. || 4° Fig. Attiré tour à tour par divers soins ou sentiments. Les honnêtes gens partagés à divers soins ne s'y abandonnent pas [en France], comme font les Espagnols dans l'inutilité de Madrid, où rien ne donne de mouvement que le seul amour, ST-EVREM. *Sur nos coméd.* Qui se donne à la cour, se dérobe à son art; Un esprit partagé rarement s'y consomme, Et les emplois de feu demandent tout un homme, MOL. *la Gloire du Val-de-Grâce.* Partagées entre pâmer de rire et mourir de peur, SÉV. 21 juin 1680. Un cœur sec et partagé par mille affections étrangères, MASS. *Carême, Tied.* 2. Les femmes partagées entre Jésus-Christ et les soins du mariage, ID. *Carême, Samarit.* Partagé entre mille soins, il fut toujours tout entier à chacun, [illegible] *Or. fun. Villeroy.* Les dieux n'ont pas reçu l'offrande partagée D'une âme faible et tendre en ses erreurs plongée, VOLT. *Pélop.* IV, 2. || 5° Qui est réciproque. Un amour partagé. || 6° Séparé en opinions contraires, en partis opposés. Rome, en deux factions trop longtemps partagée, CORN. *Sertor.* V, 6. Leurs opinions [des consulteurs à Rome, sur la grâce efficace, selon Jansénius] furent partagées, PASC. *Prov.* XVII. Ses amis [de Mazarin] ou partagés ou irrésolus, ou infidèles, BOSS. *Anne de Gonz.* La face de la terre partagée par tant de doctrines diverses, MASS. *Or. fun. Madame.* || Dans une assemblée délibérante, voix partagées, se dit quand deux opinions réunissent un même nombre de voix. M. de Malesherbes, qui est assurément une belle âme, m'a mandé que c'était ce même homme [un juge dans l'affaire la Barre] qui avait déterminé l'arrêt funeste dont l'Europe a eu tant d'horreur, que sans lui les voix auraient été partagées, VOLT. *Lett. d'Argental*, 16 avr. 1775.

PARTAGEABLE (par-ta-ja-bl'), *adj.* Qui peut être partagé. Hors le cas de cette réserve, le préciput ne s'exerce que sur la masse partageable, et non sur les biens personnels de l'époux prédécédé, *Code Nap.* art. 1515. || Terme de botanique. Divisible au moment de la maturité sans déchirure sensible.

— HIST. XVI° s. Partageable, OUDIN, *Dict.*

— ETYM. *Partager.* L'ancienne langue disait *partable*, tiré de *partant*, participe de *partir*, diviser en parties.

PARTAGEANT (par-ta-jan), *s. m.* Celui qui est admis, intéressé dans un partage. Chacun des partageants.

PARTAGER (par-ta-jé. Le *g* prend un *e* devant *a* et *o* : partageais, partageons), *v. a.* || 1° Diviser une chose en plusieurs parties. Partager un gâteau. Partager le travail entre des ouvriers. Eux venus, le lion par ses ongles compta, Et dit : nous sommes quatre à partager la proie, LA FONT. *Fabl.* I, 6. Constantin, fils de l'empereur Constantius Chlorus, partage l'empire comme un héritage entre ses enfants, BOSS. *Hist.* III, 7. Alger.... tu te verras attaqué dans tes murailles, comme un oiseau ravissant qu'on irait chercher parmi ses rochers et dans son nid où il partage son butin à ses petits, ID. *Mar.-Thér.*

Il partagea l'empire à ces deux princes, donnant l'Orient à Arcadius, et l'Occident à Honorius, FLÉCH. *Théod.* IV, 74. Quelques législateurs anciens, comme Lycurgue et Romulus, partagèrent également les terres, MONTESQ. *Esp.* V, 5. Vous voilà tout accoutumée à des partages; l'empire turc sera partagé, et vous ferez jouer l'Œdipe de Sophocle dans Athènes, VOLT. *Lett. Catherine*, 13 fév. 1773. L'espérance de partager les Pays-Bas avec les Hollandais était le principal objet du cardinal de Richelieu, ID. *Ann. Emp. Ferdinand II*, 1635. || Fig. Ils partagent le gâteau ensemble, se dit de ceux qui sont d'intelligence pour faire quelque profit secret. || Partager le différend par la moitié, ou, simplement, partager le différend, se relâcher chacun de son côté sur ses prétentions. || Familièrement. Partager la poire en deux, se dit quand, dans une discussion sur une affaire d'intérêt, on partage la somme par moitié. || Partager un cheveu en quatre, se dit de ceux qui affectent de suivre les choses jusque dans les plus subtiles subdivisions. Cela s'appelle partager un cheveu en quatre, Mlle DE L'ESPINASSE, *Lettr.* t. II, p. 92, dans POUGENS. || Se partager quelque chose, se dit de plusieurs personnes qui se donnent, à chacune, une part de quelque chose. || Fig. Les repentirs, les doux souvenirs, les regrets, l'attendrissement se partagent le soin de me faire oublier quelques moments mes souffrances, J. J. ROUSS. *3e lett. à M. de Malesherbes.* || Partager le soleil, ménager également les mêmes avantages aux deux combattants, en champ clos. || Terme de manége. Partager les rênes, prendre une rêne dans chaque main, et conduire ainsi son cheval. || Terme de marine. Partager le vent, manœuvrer de manière que, si l'on ne peut avoir l'avantage du vent, l'ennemi ne l'ait pas non plus; et aussi prendre le vent en plusieurs bordées à peu près égales, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. || 2° Former, dans un tout, des parties distinctes, mais non effectivement séparées les unes des autres. Ce fleuve partage la province. Partager un nombre en deux. La Seine.... Voit du sein de ses eaux vingt îles s'élever, Qui, partageant son cours en diverses manières.... BOIL. *Ép.* VI. || 3° Attribuer en part. Si l'on vient pour me voir, je vais aux prisonniers Des aumônes que j'ai partager les deniers, MOL. *Tart.* III, 2. La nature, fertile en esprits excellents, Sait entre les auteurs partager les talents, BOIL. *Art p.* I. Cette impossibilité de partager à mes inclinations le peu de temps que j'avais de libre renouvela plus vivement le désir que j'avais depuis longtemps de ne faire qu'un ménage avec Thérèse, J. J. ROUSS. *Confess.* VIII. Ah! les biens les plus doux sont les biens qu'on partage, DELILLE, *Parad. perdu*, VIII. On ne jouit bien que de ce qu'on partage, GENLIS, *Mères rivales*, t. I, p. 367, dans POUGENS. || 4° Donner en partage, avec le régime direct de la chose. Et de son amitié je ne puis l'exiger, Sans vous voler un bien qu'il vous doit partager, CORN. *Pulch.* I, 3. Il lui partagera son propre diadème, Et de toute sa gloire il le fera briller, ID. *Imit.* I, 19. Ne faites point languir deux amants davantage, Et nous dites quel sort votre cœur nous partage, MOL. *Mélic.* II, 4. || Donner en partage avec le régime direct de la personne. Son père l'a partagé en aîné. Trouvez-t-on mauvais qu'un souverain, dans la distribution de ses faveurs, partage mieux ceux de ses sujets qui s'appliquent avec plus de soin et de vigilance à le servir? MASS. *Carême, Fautes légères.* || Fig. Il se dit des dons de la nature, de la fortune, du ciel, de Dieu. La nature l'a mal partagé. Il est bien partagé du sort. Jamais mon dessein ne s'est étendu plus avant que de tâcher à réformer mes propres pensées.... ceux que Dieu a mieux partagés de ses grâces auront peut-être des desseins plus relevés, DESC. *Méth.* II, 3. Les dieux vous ont mal partagé pour tous les dons de la fortune, FÉN. *Tél.* I. || 5° Fig. Faire une part en des choses abstraites ou morales. Ce père partage également sa tendresse entre tous ses enfants. M. de Montausier se régla sur une prudente équité, partageant, avec ses moindres officiers, ses biens par libéralité, et leurs fatigues par constance, FLÉCH. *Duc de Mont.* La seule Judée connaissait sa sainte et sévère jalousie [de Dieu], et savait que partager la religion entre lui et les autres dieux était la détruire, BOSS. *Hist.* II, 5. Mais l'État veut un maître, et vous devez songer Que pour garder vos droits il les faut partager, VOLT. *Mérope*, I, 3. || 6° Fig. Avoir une part en des choses abstraites, morales. Il a partagé avec lui l'honneur de cette journée. Lorsque vous m'apportez des fers à partager, CORN. *Sophon.* III, 6. Je ne veux point, monsieur, jaloux ou non jaloux, Partager de son cœur rien du tout avec vous, MOLIÈRE, *Misanth.* V, 2. Et moi je ne veux plus, tant tu m'es odieux! Partager avec toi la lumière des cieux, RAC. *Théb.* IV, 3. Prince, je me dévoue à ces dieux immortels, Dont ta vertu t'a fait partager les autels, ID. *Brit.* V, 8. Ainsi que mes grandeurs, partage mes souffrances, BRIFAUT, *Ninus II*, II, 3. || 7° Fig. Faire des divisions en des choses abstraites, morales. Il partage son temps entre l'étude et les plaisirs. || Il se dit des choses qui produisent un pareil partage. J'ai servi deux tyrans; Un vain bruit et l'amour ont partagé mes ans, LA FONT. *Poésies mêlées*, LXIX. Tous ces intervalles de repentir qui ont partagé toute votre vie, MASS. *Carême, Inconst.* || 8° Fig. S'intéresser à, prendre part à. Continuez, ma belle, à me parler de vous, sans craindre que cela m'ennuie; mon amitié s'accommode mieux de partager vos peines que de les ignorer, SÉV. 1 fév. 1690. Didon a beau gémir et m'étaler ses charmes, Je condamne sa faute en partageant ses larmes, BOIL. *Art p.* IV. Mais qui sait si depuis Je n'ai pas en secret partagé vos ennuis? RAC. *Andr.* II, 2. Mon cœur, dès ce moment, partagea vos misères, VOLT. *Alz.* II, 2. || Partager l'opinion, l'avis, le sentiment de quelqu'un, être de son opinion, de son avis, de son sentiment. || On dit, dans un sens analogue : partager la crainte, les soupçons, la défiance, la confiance de quelqu'un. || 9° Fig. Produire dans l'âme des sentiments qui se balancent. Mais en ce dur combat de colère et de flamme, Il [l'amour] déchire mon cœur sans partager mon âme, CORN. *Cid*, III, 3. Ni les conseils de la Providence, ni l'état de la princesse ne permettaient qu'elle partageât tant soit peu son cœur, BOSS. *Anne de Gonz.* Le monde.... où.... si l'on ne refuse son cœur à Dieu, au moins on le partage entre lui et les créatures, FLÉCH. *Mme de Mont.* D'ailleurs mille desseins partagent mes esprits, RAC. *Mithr.* III, 5. Combattu par ces agitations infinies qui partagent le cœur sur le point d'un changement, MASS. *Carême, Prodigue.* Le vin et la paresse se disputent mon cœur.... Eh non, ils ne se le disputent pas, ils y règnent paisiblement ensemble.... Se partagent mon cœur.... Dit-on se partagent? Eh! mon Dieu! nos faiseurs d'opéras comiques n'y regardent pas de si près, BEAUMARCHAIS, *Barb. de Sév.* I, 2. || 10° Fig. Séparer en partis opposés, en sentiments opposés. Il faut, pour la braver [Rome], qu'elle nous prête un homme; Et que son propre sang en faveur de ces lieux Balance les destins et partage les dieux, CORN. *Sertor.* II, 4. Ces deux peuples jaloux partagèrent toute la Grèce, BOSS. *Hist.* I, 8. Jamais, pour s'agrandir, voit-on dans sa manie Un tigre en factions partager l'Hyrcanie? BOIL. *Sat.* VIII. Mais, quoique seul pour elle, Achille furieux Épouvantait l'armée et partageait les dieux, RAC. *Iph.* V, 6. Serez-vous toujours prête à partager l'empire? ID. *Brit.* I, 2. Que d'opinions différentes ont partagé autrefois les écoles de la philosophie païenne! MASS. *Carême, Vérité de la religion.* Au douzième siècle, les moines noirs et les blancs formaient deux grandes factions qui partageaient les villes, à peu près comme les factions bleues et vertes partagèrent les esprits dans l'empire romain, VOLT. *Mœurs*, 63. || 11° *V. n.* Avoir part, avoir droit à une part. Il ne partage pas dans cette succession. Ah! crois qu'avec César on partage sans peine, VOLT. *Rome sauv.* II, 3. || Partager comme frères, en frères, faire un partage égal. || 12° Se partager, *v. réfl.* Être coupé en diverses parties. La route se partage en deux branches. L'or se peut partager, mais non pas la louange; Le plus grand orateur, quand ce serait un ange, Ne contenterait pas, en semblables desseins, Deux belles, deux héros, deux auteurs, ni deux saints, LA FONT. *Lettre* XVIII. Ces terres et ces seigneuries qu'il [un riche] avait ramassées avec tant de joie, se partageront en mille mains, BOSS. *1er sermon pour le 4e dim. de car.* 3. || Fig. Nous autres malheureux perdrons-nous tout courage Pour voir que notre vie ici-bas se partage Aux inégalités...? CORN. *Imit.* II, 9. || 13° Il se dit d'une troupe qui se divise en fractions moindres. Amis, partageons-nous : qu'Ismaël en sa garde Prenne tout le côté que l'orient regarde; Vous, le côté de l'Ourse.... RAC. *Ath.* IV, 5. || 14° Fig. Il se dit d'une personne qui partage son temps, ses soins, son affection. L'une aura ma grandeur comme l'autre eut mes yeux; C'est ainsi qu'Attila se partage à vous deux, CORN. *Att.* III, 4. Attachée auprès de son lit, où elle sacrifiait toute sa joie, prosternée aux pieds des autels, où elle offrait à Dieu toutes ses peines, elle se partageait entre ses soins et ses prières, FLÉCH. *Mme de Montaus.* J'aimerais peut-être encore mieux qu'il [le président Hénault] se partageât uniquement entre vous et lui-même; il ne trouvera jamais de société plus charmante que ces deux là, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 24 juill. 1764. || On le dit aussi des choses, en un sens analogue. Sa tendresse se partage également entre tous ses enfants. || 15° Fig. Être de partis, d'avis, de sentiments différents. Quand les dieux étonnés semblaient se partager, Pharsale a décidé ce qu'ils n'osaient juger, CORN. *Pomp.* I, 1. Les avis se partagent fort sur la manière de censurer, BOSS. *Lett. quiét.* 62. .... Pour le choix d'un maître Athènes se partage, RAC. *Phèdre*, I, 4. C'est ainsi que les opinions se partagent sur toutes les affaires de ce monde, VOLT. *Lett. Lekain*, 23 févr. 1767. Les interprètes de Platon, anciens et modernes, se sont partagés sur la nature de l'âme du monde, BARTH. *Anachars.* ch. 59.

— REM. On dit *partager avec* quand on retient pour soi une partie des choses que l'on partage; et *partager entre* quand on ne retient rien. Il partageait son bien avec les pauvres, et n'en réservait qu'une très-petite partie. Il vendit tous ses biens et les partagea entre les pauvres. On dit aussi *partager à* dans le sens de distribuer.

— SYN. PARTAGER, DISTRIBUER. Partager une chose, c'est la diviser en différentes parts; distribuer, c'est remettre les différentes parts à ceux à qui elles reviennent.

— HIST. XVIe s. L'une a esté comme la plus aagée, Premierement sur mon cœur partagée, DU BELLAY, III, 62, *recto*. Là dedans ils furent vivement attaquez; mais si oppiniastres, qu'il les fallut avoir par le feu, avec lequel partageans tousjours, ils amuserent cette armée plus de deux heures, D'AUB. *Hist.* II, 309. Par là [le roi] partagea à son profit la faveur du vent et du soleil, ID. *ib.* III, 230. Les esclaves des chrestiens brulerent la grande ville, et contraignirent leur maistre de se partager [se retirer] en la forteresse, ID. *ib.* II, 406.

— ÉTYM. *Partage*; nivernais, *partaizé*.

† **PARTAGEUR** (par-ta-jeur), *s. m.* || 1° Celui qui partage. || Anciennement. Celui qui était préposé pour faire le partage des successions. || 2° Néologisme. Partisan de la communauté des biens, du partage des terres. || En ce sens, on se sert souvent de la prononciation vulgaire : partageux

— HIST. XVIe s. A l'occasion de quoy Cimon fut pour lors estimé mauvais partageur, AMYOT, *Cimon* 15.

— ÉTYM. *Partager*.

PARTANCE (par-tan-s'), *s. f.* Terme de marine. Départ d'un bâtiment, d'une flotte. Nous fîmes quatre partances, mais le vent nous refusa toujours, RETZ, IV, 345. Je ne laisse plus l'espérance à personne que l'on puisse retarder la partance au delà de jeudi prochain, Mal D'ESTRÉES, 15 avr. 1680, dans JAL. || Coup de partance, coup de canon sans boulet qu'on tire pour avertir qu'on va mettre à la voile. || Fig. Il prétend que l'affaire des bulles est si bien disposée, que ce sera le coup de partance et le boute-selle pour venir à Grignan, SÉV. 24 juill. 1691. || Il se dit aussi fig. dans le langage général pour signal de départ. Huit heures sonnent, voilà le coup de partance. || Bannière de partance, pavillon qu'on met à la poupe pour annoncer le départ. || En partance, sur le point de partir. || Point de partance, celui à partir duquel on commence à compter la route.

— ÉTYM. *Partant* 1.

† 1. **PARTANT** (par-tan), *s. m.* Celui qui part. Je suis un des partants. Portant.... Un secret au malade, aux partants un adieu, Un sourire à chacun, à tous un mot de Dieu, LAMART. *Joc.* VI, 232.

2. **PARTANT** (par-tan), *adv.* Par conséquent. Il avait du comptant, Et partant De quoi choisir.... LA FONT. *Fabl.* I, 17. Les tourterelles se fuyaient; Plus d'amour, partant plus de joie, ID. *ib.* VII, 1. Le plus sot des Chaldéens et partant le plus fanatique, VOLT. *Zadig*, 4. Peu courtisan, partant homme de foi, ID. *Ép.* III. || Il s'emploie en style de pratique et de comptabilité. Vous avez signé au contrat, et partant vous êtes obligé. Sur quoi payé tant, partant reste.... || Partant quitte, c'est-à-dire tous les comptes balancés, les deux parties sont quittes l'une envers l'autre.

— REM. Ce mot *partant* peut être encore employé avec quelque grâce dans les discours de raisonnement; hors de là, on lui préfère *par conséquent*, *Acad. Observ. sur Vaugelas*, p. 247, dans POUGENS. Cette remarque de l'Académie n'est pas juste, comme le prouvent les exemples.

— HIST. XIIe s. Partant sera la nouvele noncíée, *Ronc.* p. 123. || XIIIe s. Doivent aidier aus cordouaniers à paier les hueses [bottes] le roy, et partant puent il [ils peuvent] ouvrer de quel cuiren qu'il leur plest, *Liv. des mét.* 214. || XVIe s. Partant [par

[illegible] se veoid l'animosité des accusateurs, MONT. I, 59. [La confiance prouve la bonté] partant la favorise Dieu volontiers, ID. I, 319.

— ÉTYM. *Par*, et *tant*.

† PARTEMENT (par-te-man), *s. m.* || 1° Terme vieilli. Acheminement d'un lieu à un autre. Je n'ose vous dire que l'on s'en va lundi, pour ce que ce partement a déjà eu tant de fausses assignations, que je crains que celle-ci ne soit pas plus véritable que les autres, MALH. *Lettres*, II, 24. Que les galères ne partent jamais du port de Malte qu'en plein jour, si ce n'est en cas de nécessité, et qu'à midi précisément, la capitane ayant tiré un coup de canon pour signal de partement, *Statuts de l'ordre*, etc. [illegible], dans JAL. || 2° Terme de marine. Direction du cours d'un vaisseau vers l'orient ou l'occident par rapport au méridien d'où il est parti. || Différence de longitude entre le méridien sous lequel la dernière observation a été faite, et celui où le vaisseau se trouve actuellement. || 3° En parlant des feux d'artifice, on appelait fusées de partement, plusieurs fusées qui partent ensemble.

— HIST. XVe s. Après le partement des ambassadeurs dessus dicts, COMM. I, 2. || XVIe s. Il suffit de l'accompaigner à son partement, MONT. I, 61.

— ÉTYM. *Partir* 2.

PARTENAIRE (par-te-nê-r'), *s. m.* et *f.* || 1° Associé avec lequel on joue. Vous serez mon partenaire. || 2° Personne avec qui l'on danse. Choisir son partenaire, sa partenaire.

— REM. Quelques-uns écrivent partner, dit l'Académie. Partner doit se prononcer par-tnèr.

— ÉTYM. Angl. *partner*, qui paraît être une altération de l'ancien français *parsoner*, lequel provient du bas-latin *partitionarius*, dérivé lui-même de *partitio*, partage.

† PARTÈNEMENT (par-tè-ne-man), *s. m.* Chauffoir, bassin servant, dans les salines du Midi, à la concentration préparatoire des eaux salées, *Enquête sur les sels*, 1868, t. II, p. 840.

PARTERRE (par-tè-r'), *s. m.* || 1° Aire plate et unie. || Parterre de natte, natte qui couvre le plancher d'une chambre. || Faire un parterre, tomber sur le sol. Il donna deux fois à travers De deux petits monceaux de pierres, Tellement qu'il fit deux parterres, SCARR. *Virg.* VI. || 2° Partie du jardin qui fait face au bâtiment et qui est divisée par compartiments de buis, de fleurs, de gazon. L'air était peint de cent couleurs : Jamais parterre plein de fleurs N'eut tant de sortes de nuances, LA FONT. *Psyché*, II, p. 218. || Fig. C'était un très-beau parterre à voir que tant d'escadrons et de bataillons en bon ordre, PELLISSON, *Lett. hist.* t. III, p. 68, dans [illegible]. || Parterre de pièces coupées, celui qui est composé de figures régulières, où l'on met des fleurs. || Parterre de gazon, celui qui est fait de pièces de gazon en compartiments carrés et avec enroulements. || Parterre de broderie, celui qui est composé de rinceaux, de fleurons, et autres figures formées de traits de buis nain, et entouré de plates-bandes. Son parterre brodé, son maigre filet d'eau, [illegible], *Jard.* I. || Parterre à l'anglaise, tapis de gazon peu découpés, entourés d'une plate-bande de fleurs dont les allées suivent les détours. || 3° Parterre d'eau, nom donné à certains canaux conduits par compartiments, et dessinés à peu près comme les parterres de jardin. On va de l'un à l'autre par de grandes allées d'arbres très-beaux et très-verts, environnées de prairies, où les inondations précédentes font des canaux et des parterres d'eau comme si l'art s'en était mêlé, PELL. *Lett. hist.* t. I, p. 257. || Le parterre d'eau à Versailles, c'est-à-dire les deux grands bassins immédiatement devant le château. || 4° Partie d'une salle de spectacle entre l'orchestre et le fond du théâtre; autrefois on y était debout, n'y ayant aucun siége, et c'est de là que vient le nom de parterre. [illegible] pour quinze sous sans craindre le holà, Peut aller au parterre attaquer Attila, BOIL. *Sat.* IX. La troupe de Molière fit doubler pour la première fois le prix ordinaire, qui n'était que de dix sous au parterre, VOLT. *Vie de Molière*. Voilà un billet de parterre que j'ai reçu de la part [illegible] en même temps [illegible] de la [illegible], LEGRAND, *la Nouveauté*, sc. 10. || [illegible] Prendre un billet de parterre, tomber. || Spectateurs placés au parterre. [illegible] donc, marquis, de ces [illegible] du bel air qui ne veulent pas que le parterre ait du sens commun, MOL. *Critique*, [illegible] [illegible], lui déclarant la guerre [à Molière], Voulait [illegible] la [illegible] au parterre [illegible] *Ép.* VII. [illegible] a outré bien rarement le caractère, il a voulu par cette liberté plaire au par-terre, FÉN. t. XXI, p. 22. Non, j'appelle, en auteur soumis mais peu craintif, Du parterre en tumulte au parterre attentif, PIRON, *Métrom.* V, 12. C'est la première fois [à la représentation de Mérope] que le parterre ait demandé l'auteur d'une pièce, CONDORCET, *Vie de Voltaire*. Un grand prince souhaitait à Corneille un parterre composé de ministres d'État; Corneille en demandait un composé de marchands de la rue St-Denis; il entendait par là des esprits droits et des âmes sensibles, sans préjugés, sans prétentions, MARMONTEL, *Œuv.* t. VI, p. 327. || Parterre debout. Parterre assis. C'est surtout dans le parterre, et dans le parterre debout, que cette espèce d'électricité est soudaine, forte et rapide, et la cause physique en est dans la situation plus pénible et moins indolente du spectateur, qu'une gêne continuelle et un flottement perpétuel doit tenir en activité, ID. *ib.* IX, p. 177. Les comédiens français, dans leur nouvelle salle, ont pris le parti courageux d'avoir un parterre assis : il paraît moins tumultueux, mais plus difficile à émouvoir, ID. *ib.* IX, p. 186. || Fig. Le public en général. L'affaire de Mme de Courcelles réjouit fort le parterre, SÉV. 26 févr. 1672. Voici un bon mot de Mme de Cornuel qui a fort réjoui le parterre.... ID. 16 mars 1672. || On dit dans le même sens : juger du parterre les actes du gouvernement. || 5° Il s'est dit autrefois d'une espèce de satin ou de damas semés de fleurs naturelles, qui représentent l'émail d'un jardin. || 6° Serpent du genre boa. || Espèce de girelle.

— HIST. XIVe s. Ouvrouer par terre [boutique au rez de chaussée], *Ordonn. des rois*, t. III, p. 187. || XVe s. A Saint-Denis un chafault et parterre, Joustes très grans, où l'or luit et habonde, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 298. || XVIe s. Les gens de pied furent contraincts de les laisser [les royales, sorte de vêtement], ou rongner (au moins ceux qui portoient des bottes), car à tous coups les esperons s'engageoient dedans, et faisoient faire des parterres, D'AUB. *Fæn.* IV, 3. Né au vray parterre des fleurs de lis de France, *Sat. Mén.* p. 177. Longues et larges allées, droictement alignées, et au parterre bien unies, O. DE SERRES, 16. Le parterre du poulailler sera quarrellé avec de la brique, ID. 349. Cest abisme se va clorre en telle solidité, qu'il n'y restoit apparence aucune que jamais il y eust eu ne tour ne tremblement ny ouverture de terre; ains seulement y apparoissoit le parterre de la place tout à plain, *Alector, roman*, p. 43.

— ÉTYM. *Par*, et *terre*.

† PARTHÉNIE (par-té-nie), *s. f.* Un des noms de la constellation de la Vierge. || Genre de plantes qui se rapproche de la camomille.

— ÉTYM. Παρθένος, vierge, que Benfey rapproche du sanscrit *prith-uka*, *prath-uka*, qui désigne les petits des animaux.

† PARTHÉNIENS (par-té-niin), *s. m. pl.* Nom donné aux enfants illégitimes nés à Sparte pendant la guerre de Messénie et conduits dans la Grande Grèce par Phalante.

— ÉTYM. Lat. *parthenius*, de παρθένος, jeune femme non mariée.

† PARTHÉNOGENÈSE (par-té-no-je-nè-z'), *s. f.* Terme de physiologie. Une des phases de la métagenèse, celle où une naissance d'êtres intermédiaires a lieu sans intervention des sexes.

— ÉTYM. Παρθένος, vierge, et γένεσις, engendrement.

† PARTHÉNOGENÉSIQUE (par-té-no-je-né-zi-k'), *adj.* Qui a le caractère de la parthénogenèse.

† PARTHÉNOLOGIE (par-té-no-lo-jie), *s. f.* Traité médical sur les jeunes filles.

— ÉTYM. Παρθένος, vierge, et λόγος, traité.

PARTHÉNON (par-té-non), *s. m.* || 1° Terme d'antiquité. Temple de Minerve à Athènes. || 2° Appartement des filles qui, chez les Grecs, était l'endroit de la maison le plus reculé.

— ÉTYM. Παρθενών, de παρθένος, vierge.

† PARTHÉNOPE (par-té-no-p'), *s. f.* || 1° Nom ancien de la ville de Naples. || 2° Petite planète découverte par M. de Gasparis, à Naples, le 11 mai 1850.

— ÉTYM. *Parthenope*, jeune fille enterrée à Naples et qui donna son nom à la ville.

† PARTHÉNOPÉEN, ENNE (par-té-no-pé-in, è-n'), *adj.* Qui appartient à Parthénope, à Naples ou à ses habitants. || République parthénopéenne, gouvernement [illegible] établi à Naples par les Français en 1799.

† PARTHIQUE (par-ti-k'), *adj.* Qui a rapport aux Parthes, peuple d'Asie. Les guerres parthiques.

1. PARTI, IE (par-ti, tie), *part. passé* de partir 1. || 1° Cela est tout parti, c'est-à-dire la répartition, la balance des gains et des risques est toute faite (locution vieillie). Il y a ici [dans le pari entre l'affirmation et la négation de la religion] une infinité de vie infiniment heureuse à gagner, un hasard de gain contre un nombre fini de hasards de perte, et ce que vous jouez est fini; cela est tout parti.... il n'y a point à balancer, PASC. *Pens.* X, 1. || Mi-parti, voy. MI-PARTI. || 2° Terme de botanique. Profondément divisé par des incisions aiguës. || 3° Terme de blason, en parlant de l'écu, divisé perpendiculairement en parties égales. Il porte parti d'or et de gueules. || On le dit aussi en parlant d'un aigle à deux têtes. Il porte de sable à l'aigle d'or au chef parti. || Écu parti et coupé de six pièces, celui qui a trois pièces en chef et trois en pointe. || Parti de l'un et de l'autre, se dit d'un écu qui a un seul meuble, lequel, à moitié de l'écu, change réciproquement d'émail avec le champ. || *S. m.* Division de l'écu en deux parties égales depuis le haut jusqu'en bas. Il y a quatre divisions de l'écu, le parti, le coupé, le tranchant et le taillé. || 4° Charte partie, voy. CHARTE. || 5° Terme du moyen âge. [illegible] partis, demandes joyeuses et roulant sur l'amour, que posaient les poëtes ou trouvères et sur lesquelles on s'exerçait dans les bonnes compagnies.

2. PARTI, IE (par-ti, tie), *part. passé* de partir 2. Qui a quitté un lieu. Parti de Paris. || Fig. Un trait parti d'une main ennemie.

3. PARTI (par-ti), *s. m.* || 1° Ancien terme de mathématique. Règle des partis, nom de ce qu'on a nommé plus tard calcul des chances (ainsi dit parce qu'on partageait les chances, les probabilités). Usage du triangle arithmétique pour déterminer les partis qu'on doit faire entre deux joueurs qui jouent en plusieurs parties; pour entendre les règles des partis, la première chose qu'il faut considérer est que l'argent que les joueurs ont mis en jeu ne leur appartient plus, car ils en ont quitté la propriété, mais ils ont en revanche le droit d'attendre ce que le hasard peut leur en donner suivant les conditions dont ils sont convenus d'abord; mais, comme c'est une loi volontaire, ils peuvent la rompre de gré à gré, et ainsi, en quelque terme que le jeu se trouve, ils peuvent le quitter, et, au contraire de ce qu'ils ont fait en y entrant, renoncer à l'attente du hasard, et rentrer chacun en la propriété de quelque chose; et, en ce cas, le règlement de ce qui doit leur appartenir doit être tellement proportionné à ce qu'ils avaient droit d'espérer de la fortune, que chacun d'eux trouve entièrement égal de prendre ce qu'on lui assigne, ou de continuer l'aventure du jeu, et cette juste distribution s'appelle le parti, PASC. *Traité du triangle arithmétique*. || En un sens plus large, le choix à faire, la détermination à prendre dans une matière où il y a du hasard, d'après une condition donnée. S'il y a autant de hasards d'un côté que de l'autre, le parti est à jouer égal contre égal, PASCAL, *Pensées*, X, 1, édit. HAVET. || 2° Ancien terme de finances. Nom donné à des traités soit pour faire certaines fournitures soit pour lever les droits du roi (ainsi dit parce que le [illegible] partageait le profit, le revenu). Le parti des [illegible]. Le parti des poudres. S'enrichir dans les partis. [illegible] ici du bruit pour la nouvelle monnaie que [illegible] faire et que le parlement veut empêcher; [illegible] y a des partisans qui offrent bien de l'argent [illegible] en avoir le parti, GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. [illegible] père était un des plus grands usuriers de la France, et ne s'adonnait qu'à bailler de [illegible] conseil et à prendre quelques partis, [illegible], VIII, p. 340. Il vous faut.... un Jacquier qui [illegible] en parti le pain de munition, SÉV. 2 [illegible]. Saint Louis ne mit point en parti les [illegible] fortune des pauvres; il ne crut pas que, [illegible] des sujets obéissants, il fallût les [illegible], FLÉCH. *Panég. St Louis*. Ergaste.... [illegible] arts et des sciences, et mettrait en parti [illegible] l'harmonie, LA BRUY. VI. || Mettre les [illegible] en parti, en confier le recouvrement à des [illegible]. || 3° Somme qu'on alloue à un employé, à un intendant, etc. (sens dérivé de *partir*, [illegible]) [illegible] vous convenez du parti que vous lui faites [illegible] Remy m'a chargé de vous en parler, [illegible] *Lettres confid.* I, 8. || Fig. Condition, traitement [illegible] lui faire un bon parti. On lui voulait donner une sous-préfecture, il ne devait pas refuser ce parti-là. || Fig. Faire un mauvais parti, un méchant parti à quelqu'un, lui faire subir un mauvais traitement, ou même attenter à sa vie. On est prêt à vous faire un fort mauvais parti, TRISTAN, *Panthée*, [illegible] ferait au Scamandre un très-méchant parti, [illegible] *Scam.* Serez-vous étonné si je vous dis [illegible] une lettre anonyme de Toulouse...? je présume que si j'étais à Toulouse, on me ferait un assez mauvais parti, VOLT. *Lett. Damilaville*, 30 juin 1766.

|| 4° Troupe de gens de guerre qu'on détache pour battre la campagne (sens dérivé de *partir*, partager). Il tire d'un déserteur, d'un transfuge, d'un prisonnier, d'un passant, ce qu'il veut dire, ce qu'il veut taire, ce qu'il sait, et pour ainsi dire, ce qu'il ne sait pas : tant il est sûr dans ses conséquences; ses partis lui rapportent jusqu'aux moindres choses, FLÉCH. *Louis de Bourbon*. Nous sommes occupés, et le maréchal aussi, d'un parti de cinquante hommes qui a passé quelques rivières, et qui a dessein d'enlever quelque personne considérable, MAINTENON, *Lett. au duc de Noailles*, 9 nov. 1710. Les partis vinrent jusqu'aux portes de Paris, et enlevèrent le premier écuyer, qu'ils prirent pour le Dauphin, DUCLOS, *Œuv.* t. V, p. 26. || Aller en parti, courir la campagne avec une commission particulière, pour chercher l'occasion d'incommoder l'ennemi. || Par extension. Ne pourrions-nous point aller en parti sur le grand chemin de Paris; il y aurait de bons coups à faire, DANCOURT, *Les cur. de C.* sc. 3. || Fig. Faire parti, arranger un coup de main. Léandre fait parti Pour enlever Célie; et j'en suis averti. MOL. *l'Ét.* III, 6. || Ancien terme de guerre. Parti bleu, petit parti de gens de guerre, sans commission et sans aveu. Il rencontra un parti bleu qui le vola et le dépouilla. || Parti réglé, parti de gens qui allaient en parti munis d'une commission.

|| 5° Union de plusieurs personnes contre d'autres qui ont un intérêt, une opinion contraire (c'est une extension du parti de guerre). Le parti des Guelfes, des Gibelins. Les partis politiques. Qu'aucun versât le sang de son propre parti, CORN. *Sertor.* I, 1. Je permis à mes sens de se laisser chatouiller par le titre de chef de parti que j'avais toujours honoré dans les vies de Plutarque.... les vices d'un archevêque pouvant être, dans une infinité de rencontres, les vertus d'un chef de parti, RETZ, *Mém.* II. L'on a plus de peine dans les partis à vivre avec ceux qui en sont, qu'à agir contre ceux qui y sont opposés, ID. *ib.* liv. II, p. 307, dans POUGENS. Il y a trois partis [en Angleterre], celui du roi et des évêques fort petit, celui du prince d'Orange fort grand, et le troisième des républicains et non conformistes, SÉV. 513. Si l'aveuglement des peuples n'eût pas été incurable, elle [la reine] aurait guéri les esprits, et le parti le plus juste aurait été le plus fort, BOSS. *Reine d'Anglet.* Ainsi les calvinistes, plus hardis que les luthériens, ont servi à établir les sociniens, qui ont été plus loin qu'eux, et dont ils grossissent tous les jours le parti, ID. *Reine d'Anglet.* M. Jurieu n'est pas le seul qui nous a révélé le secret du parti, ID. *Variat.* XIV, 58. Elle déclarait aux chefs des partis jusqu'où elle pouvait s'engager; et on la croyait incapable ni de tromper ni d'être trompée, ID. *Anne de Gonz.* Cet Agrippa fut toujours du parti des Romains, ID. *Hist.* II, 10. Akibas, le plus autorisé de tous les rabbins, et, à son exemple, tous ceux que les Juifs appelaient leurs sages, entrèrent dans son parti [de Barcochébas], ID. *ib.* II, 9. On prépare de loin les esprits, le parti se forme, l'un attire l'autre, BOURDAL. *Pensées*, t. I, p. 462. J'ai vu plus d'une fois dans vos lettres, en parlant de vos filles : elle n'est point de mon parti ; une supérieure, un parti ! MAINTENON, *Lett. à Mme de la Viefville*, 20 juin 1708. Je déplais aux deux partis, parce que je ne suis d'aucun.... ID. *Lett. au duc de Noailles*, 6 mai 1711. Le parti d'Hannon voulait qu'on livrât Annibal aux Romains, MONTESQ. *Esp.* X, 6. Orbassan, qu'il ne soit qu'un parti parmi nous, Celui du bien public et du salut de tous, VOLT. *Tancr.* I, 1. Il est peut-être utile qu'il y ait deux partis dans une république, parce que l'un veille sur l'autre, et que les hommes ont besoin de surveillants, ID. *Polit. et législ. Idées républic.* DU. Un échange de parti dans les guerres civiles, ID. *Triumv.* III, 2. Les chrétiens firent alors [sous Constance Chloro] un grand parti dans l'État, ID. *Mœurs*, 8. || Homme de parti, homme passionné en tout ce qui intéresse son parti. || Esprit de parti, esprit aveugle et même injuste en tout ce qui regarde un parti et le parti contraire. L'esprit de parti abaisse les plus grands hommes jusqu'aux petitesses du peuple, LA BRUY. XI. || Par extension, parti se dit quelquefois de personnes qui sont en débat, en procès. Lui [un mari qui plaide contre sa femme], il entre en fureur de sa légèreté.... elle entre en fureur de son côté.... les avocats éclateront de tous les deux partis, SÉV. 23 janv. 1682. || Prendre le parti de quelqu'un, le protéger, le défendre. Don Sanche, taisez-vous, et soyez averti Qu'on se rend criminel à prendre son parti, CORN. *Cid*, II, 7. Prenez-vous son parti contre moi? MOL. *Femm. sav.* II, 6. Il a pris le parti des rois, qui ne sont pas mieux traités que Dieu dans le Système de la nature; pour moi je n'ai pris que le parti des hommes, VOLT. *Lett. Duch. de Choiseul*, 2 sept. 1770. Il était digne de notre nation de singes, de regarder nos assassins comme nos protecteurs; nous sommes des mouches qui prenons le parti des araignées, ID. *Lett. d'Argent.* 1er juill. 1771. || On dit, dans le même sens : prendre parti pour quelqu'un. || Prendre parti contre quelqu'un, se tourner contre lui, l'attaquer. || Prendre parti, se décider pour un parti ou pour l'autre. Les peuples qui n'avaient point encore pris parti, et qui attendaient que l'événement les déterminât, ROLLIN, *Litt. anc. Œuv.* t. IV, p. 4, dans POUGENS. || Être, se ranger du parti de quelqu'un, de quelque chose, favoriser, préférer, appuyer quelqu'un, quelque chose. Je suis entièrement du parti des médisants, SÉV. 48. Vous pouvez tout : aimez, cessez d'être amoureux; La cour sera toujours du parti de vos vœux, RAC. *Bérén.* II, 2. La multitude est toujours du parti des réprouvés, MASS. *Carême, Élus.* || Fig. Je permets à son esprit d'être du parti de son cœur, MOL. *Critique*, 7. || Mettre du parti de quelqu'un, faire appuyer quelqu'un; se mettre du parti de quelqu'un, l'appuyer. Il se met du parti de ceux qu'il fait régner, CORN. *Cinna*, III, 4. Lacédémone avait mis dans son parti Darius, BOSS. *Hist.* I, 8. Pourquoi ne songez-vous pas à mettre ces colonies dans votre parti? FÉN. *Tél.* X. || Fig. Ou moi-même avec moi conduisant votre sœur, J'irai semer partout ma crainte et ses alarmes, Et ranger tous les cœurs du parti de ses larmes, RAC. *Brit.* III, 3. || Avoir un parti, avoir pour soi, dans ses intérêts, un certain nombre de personnes par qui l'on est soutenu, défendu. || Dans le sens opposé on dit : il a un grand parti, un nombreux parti contre lui. || Dans les guerres de la Révolution, parti bleu, parti des troupes de la République, d'après la couleur de leur uniforme; et parti blanc, les royalistes qui avaient le drapeau blanc. || 6° Action de se partager, d'aller l'un d'un côté, l'autre d'un autre. Nous devions quitter notre bonne compagnie dès midi, et prendre chacun notre parti, les uns vers Paris, les autres à Autry, SÉV. 1er oct. 1677. || 7° Fig. Résolution, détermination (le sens de *partir*, partager, se portant aux opérations de la volonté). Malheureux Xipharès, quel parti dois-tu prendre? RAC. *Mithr.* II, 6. Il prenait des partis extrêmes contre ses intérêts, FÉN. *Tél.* I. Le choix que j'ai dû faire Devenait un parti conforme à ma misère, VOLT. *Scythes*, III, 3. S'il [le parlement de Toulouse] croit avoir bien jugé les Calas, il doit publier la procédure.... s'il sent qu'il s'est trompé, il doit réparer son injustice.... il n'a fait ni l'un ni l'autre; et voilà des cas où c'est le plus infâme des partis de n'en prendre aucun, ID. *Lett. d'Argence*, 12 oct. 1766. Je connais les femmes : les partis violents ne leur coûtent rien, elles les prennent avec facilité, et elles y renoncent de même, GENLIS, *Vœux tém.* t. I, p. 41, dans POUGENS. || Demi-parti, résolution insuffisante, qui ne mène qu'à la moitié de ce qui doit être fait. || Prendre parti, se décider pour ou contre. Prenons parti, mon âme, en de telles disgrâces; Soyons femme d'Horace ou sœur des Curiaces, CORN. *Hor.* III, 4. Faites, prenez parti; que rien ne vous arrête; Et ne me rompez pas davantage la tête, MOL. *Mis.* IV, 3. L'Église peut prendre parti dans les choses que l'Évangile laisse indifférentes, BOSS. *Déf. de la trad. sur la communion, Avertiss.* 2. Qu'avons-nous tant faire de savoir si Saturne est environné d'un anneau ou d'un grand nombre de petites lunes, et pourquoi prendre parti là-dessus? MALEBR. *Rech. vér.* IV, 7. || Prendre un parti, en finir avec une situation. Je vous avoue que je voudrais bien m'en aller et que ma pauvre tante eût pris un parti [fût morte ou guérie], SÉV. 133. || Prendre son parti, prendre une dernière et ferme résolution. Ah! la voici, seigneur! prenez votre parti, RAC. *Bér.* III, 2. Il eut bientôt pris son parti, HAMILT. *Gramm.* 11. || Prendre son parti, signifie aussi se résigner. Seigneur, nous savons prendre notre parti, MOL. *Princ. d'Él.* V, 3. La Sablière a pris son parti en jolie et spirituelle personne, SÉV. 400. Théramas... avait enfin pris son parti et renoncé à la prélature, lorsque quelqu'un accourt lui dire qu'il est nommé à un évêché, LA BRUY. VIII. Prenez votre parti sur mes longueurs; car pour moi j'ai pris le mien sur vos plaintes, J. J. ROUSSEAU, *Ém.* III. || C'est un parti pris, c'est une chose résolue, convenue. || De parti pris, avec une résolution arrêtée à l'avance, sans vouloir rien entendre. || Terme de beaux-arts. De parti pris, se dit d'une manière raisonnée et déterminée de traiter une difficulté, un accessoire du sujet. Ces draperies sont traitées de parti pris. || Prendre un parti, disposer les ombres et les lumières par grandes masses; ne point les éparpiller. Ne pas prendre parti, laisser les objets dans le vague et dans la confusion. || 8° Expédient, moyen (ce qui est un diminutif du sens de résolution). C'est le plus court parti. Et soyez averti Que renfermer sa femme est un mauvais parti, MOL. *Éc. des mar.* I, 2. Mourons, c'est le parti qui seul me reste à suivre, ID. *Psyché*, IV, p. 4. Nous trouvons l'évêque toujours habile, et toujours prenant les bons partis, SÉV. 24 déc. 1673. La désolation qui fut dans sa chambre [de la princesse de Conti mourante] ne se peut représenter.... la Gèvres avait pris le parti des évanouissements; la Brissac, de jeter les hauts cris.... ID. 5 févr. 1672. Veux-tu voir tous les grands à ta porte courir? Dit un père à son fils, dont le poil va fleurir; Prends-moi le bon parti, laisse-là tous les livres, BOIL. *Sat.* VIII. Il prit le parti de ne plus m'en parler, FÉN. *Tél.* XIII. || Tirer parti, tirer avantage, utilité, profit. Lorsque Tibère commença à régner, quel parti ne tira-t-il pas du sénat! MONTESQ. *Rom.* XV. L'amour-propre tire parti de tout, il prend ce qu'il peut, suivant l'âge et l'état où nous sommes, MARIVAUX, *Marianne*, 9e part. || Fig. Tirer parti de la vie, en user d'une manière agréable et sage. || 9° Situation, état intermédiaire. Entre l'hypocrisie et l'impiété, il y a un parti honorable, c'est d'être chrétien, BOURDAL. *Resp. hum.* 2e *avent*, p. 287. Il y a un parti à trouver entre les âmes crédules et les esprits forts, LA BRUY. XIV. || 10° Profession, genre de vie, emploi. Le parti des armes, de la robe. Théodose leur offrit des partis très-honorables dans ses armées, FLÉCH. *Hist. de Théodose*, II, 39. Tel prend le parti des armes, MASS. *Carême, Vocat.* || En termes de guerre, prendre parti, s'enrôler. Ayant sous un faux nom pris parti dans l'armée, HAUTEROCHE, *Esp. foll.* II, 4. Il y en eut près de vingt mille qui prirent parti en divers lieux parmi ses troupes, FLÉCH. *Hist. de Théod.* II, 73. || 11° Une personne à marier considérée par rapport à son bien ou à sa naissance. Il vint des partis d'importance; La belle les trouva trop chétifs de moitié, LA FONT. *Fabl.* VII, 5. .... Madame Honesta, C'était son nom, avait eu jusque-là Force partis.... ID. *Belph.* Et, si votre parole à Clitandre est donnée, Offrez-lui le parti d'épouser son aînée, MOL. *Femm. sav.* V, 3. Si j'avais, comme vous, les pédants dans la tête, Je pourrais le trouver un parti fort honnête, ID. *ib.* III, 7. Mademoiselle, le seul parti de France qui fût digne de Monsieur, SÉV. 9. Le roi a donné à mademoiselle de la Mothe, fille de la reine, deux cent mille francs; elle trouvera bientôt parti, ID. 22. C'est environ trois cent mille livres de rente, tous ses meubles, toutes ses pierreries, l'hôtel de Longueville; en un mot, c'est le plus grand parti de France, ID. 21. Mme de Mirepoix donne son fils, qui est grand parti, au plus médiocre de la cour, ID. 27 déc. 1688. Théramène était riche et avait du mérite; il a hérité, il est donc très-riche et d'un très-grand mérite.... combien de galants va-t-il mettre en déroute? quels bons partis ne fera-t-il pas manquer? LA BRUY. VII. Cléobuline, sa mère [de Thalès], le pria d'accepter un parti avantageux qui se présentait, FÉN. *Thalès.* || Prendre parti, se marier. Il y a un temps où les filles les plus riches doivent prendre parti, LA BRUY. III. Tout prit parti, seule elle demeura, VOLT. *Bégueule.* || 12° Terme de jeux. Se dit, au lansquenet, d'une manière de jouer trois contre deux, deux contre un, ou trois contre un. || Se dit à plusieurs jeux de cartes, lorsqu'il n'y a pas d'égalité dans les cartes, et que la carte d'un joueur compte double. Faire le parti. Donner le parti. || Proverbe. À parti pris point de conseil.

— REM. 1. Prendre à parti, s'est dit comme nous disons aujourd'hui prendre à partie. Et prenant, s'elle eût pu, le destin à parti, RÉGNIER, *Sat.* XI. Elle eut beau prendre à parti les lois et la religion, HAMILT. *Gramm.* 9. || 2. Mme de Sévigné a dit : le bon parti, pour le principal sujet. M. de Vardes... honore Paris de sa présence, et il est toujours le bon parti de la conversation, SÉV. 1er juin 1684. C'est le sens ancien d'occasion qu'avait *parti* (voy. l'historique).

— HIST. XIIIe s. Diex! fait il, h quels de ces deus M'est or partis [partagé, donné en partage] li mains mauvais? *Lai de l'ombre.* || XVe s. Mais estoient au parti, comme pour les assaillans tous enfroisser et lapider de pierres, s'ils fussent passés outre la riviere, et n'eussent pu les Anglois aucunement retourner, FROISS. I, I, 41. Certes, sire, s'il nous convenoit entrer en ce parti [se rendre simplement] ,

tiens en vous tant d'honneur et de gentillesse, que vous ne nous ferez fors toute courtoisie, ainsi que vous vouldriez que le roi de France ou le duc de Normandie fist à vos chevaliers, ou à vous mesme, si vous estiez au parti d'armes où nous sommes à present. — Les chefs des avengeans considererent la loyauté de messire Aghos des Baux, et qu'il estoit un chevalier estrange hors du royaume de France, et que moult il leur avoit montré le droit parti d'armes, ID. I, I, 242. Messire Thomas, mon fils est-il mort.... ou blessé.... Nennin, monseigneur, si Dieu plaît; mais il est en dur parti d'armes; si auroit bien mestier de votre aide, ID. I, I, 290. Et les autres qui de près le suivoient, qui s'arresterent sur lui, quand en ce parti le virent [tué de la sorte], et le regretterent durement, ID. I. I, 443. ....Il est en tel party, Le pauvre homme, qu'il n'a party Du lict, y a unze semaines, *Patelin*. Il fut de ceste opinion, disant que jamais n'auroit si beau parti [occasion], COMM. II, 4. Il l'envoya querir à son disner avec luy, et luy offroit de très beaulx et bons partis, s'il eust voulu demourer, ID. IV, 10. Il [le comte de Campobache] trahissoit celluy qui l'avoit recueilly vieil et povre et sans nul party, ID. V, 6. || XVIe s. Chacun soit adverti De faire comme moy; Car d'aimer sans parti [sans retour], C'est un trop grand esmoy, MAROT, II, 244. [La terre] Fut divisée en bornes et partis Par mesureurs fins, cauts et deceptifs, ID. IV, 19. Le Tout-puissant, qui m'ouït plaindre, Mon parti tousjours tenir veut, ID. IV, 328. Il se revolta et changea de party, MONT. I, 44. Il print entre ces deux extremitez un moyen party, ID. I, 243. Il luy escrivit qu'il luy avoit trouvé un party bien plus grand et plus digne, d'un mari de bien aultre pouvoir et magnificence, ID. I, 251. Ilz le supplierent de vouloir appaiser son courroux et emmener les Volsques hors de leurs terres, pour puis après à loisir mettre en avant telz partis qu'il verroit estre expedients pour les uns et pour les autres, AMYOT, *Cor.* 60. Les tourterelles, en signe de viduité, jamais ne couchent sus branche verte, après qu'elles ont perdu leur party, et demeurent en perpetuelle viduité, sans prendre autre party, PARÉ, *Animaux*, 13.

— ÉTYM. *Parti* 1; ital. *partito*. On comprend par le premier exemple de l'historique comment *parti*, participe passé de *partir*, diviser, partager, est devenu le substantif *parti* : ce qui est partagé devient le lot, la part, la résolution.

PARTIAIRE (par-si-è-r'), *adj.* Terme de jurisprudence. Colon partiaire, cultivateur qui rend au propriétaire une partie des produits de sa ferme; cette partie est souvent de la moitié, d'où l'on a fait le terme métayer. Les fermiers et les colons partiaires peuvent être contraints par corps, faute par eux de représenter, à la fin du bail, le cheptel de bétail, les semences et les instruments aratoires qui leur ont été confiés, *Code Nap.* art. 2062.

— HIST. XVIe s. Les habitans de chacune juridiction peuvent tenir et prendre bestail estrange en compagnie partiaire, pourveu qu'elle soit vraye et non feinte, *Coust. gén.* t. II, p. 687.

— ÉTYM. Lat. *partiarius*, de *pars*, partie (voy. PART 2).

PARTIAL, ALE (par-si-al, a-l'), *adj.* || 1° Qui s'attache à un parti (sens inusité aujourd'hui). Ce tyran [Aristippe d'Argos] étant tombé sur lui [Aratus], ceux d'Argos, comme si ce n'eût pas été pour leur liberté qu'Aratus eût combattu.... se tinrent là les bras croisés, spectateurs équitables et nullement partiaux, DACIER, *Plutarque, Aratus.* || 2° Qui s'attache de préférence et par prévention à. Des juges partiaux. Un homme partial est exposé à de petites [illegible], LA BRUY. XII. Mais, seigneur, dit humblement Babouc, je n'ai jamais été en Perse : je n'y connais personne. — Tant mieux, dit l'ange, tu ne seras pas partial, VOLT. *Babouc.* || 3° Il s'est dit autrefois, en style [illegible], pour partiel, qui se dit seul aujourd'hui. Éclipse partiale.

— HIST. XVe s. À Paris, feust crié.... que tous ceux qui estoient familiers, serviteurs ou partiaux [illegible] duc de [illegible] sur peine de [illegible], [illegible] *Charles VI*, 1411. || XVIe s. Cela n'est point la faculté de l'histoire, ains des hommes partiaux, qui abusent indignement de ce [illegible], *Préf.* III, 38. Ils craignoient de mettre [illegible] souveraine puissance entre les mains [illegible] si partial pour la [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] cela, avec la bonne [illegible] que vous avez [illegible] sue, vous gardera d'estre partial et entretiendra au chemin de verité sans acception de personne, *Lett. de François Ier*, dans *Rev. des Deux-Mondes*, 1er avril 1858.

— ÉTYM. Provenç. *partial*; esp. *parcial*; ital. *parziale*; d'un mot non latin *partialis*, dérivé de *pars*, partie (voy. PART 2).

PARTIALEMENT (par-si-a-le-man), *adv.* Avec partialité, d'une manière partiale. Il s'est conduit partialement dans cette affaire.

— ÉTYM. *Partiale*, et le suffixe *ment*.

† **PARTIALISÉ, ÉE** (par-si-a-li-zé, zée), *part. passé* de partialiser. Il faut toujours suivre une marche impartiale dans un pays où les citoyens sont partialisés, MIRABEAU, *Collection*, t. V, p. 234.

† **PARTIALISER (SE)** (par-si-a-li-zé), *v. réfl.* Prendre tellement le parti de quelqu'un, qu'on a peine à écouter ce qui lui serait contraire. Il s'en faut tant que nous devions nous partialiser en nos sentiments.... LAMOTHE LE VAYER, *Dial. orat.* t. II, p. 195, dans POUGENS. La cour et la ville se partialisèrent, et d'amis en amis personne ne demeura neutre, ST-SIM. 48, 219. Dans des temps orageux où tout le monde se partialise, MIRABEAU, *Lett. orig.* t. II, p. 63, dans POUGENS.

— HIST. XVIe s. Il y avoit beaucoup des assistens qui prenoient le cas bien à cueur, et qui se partialisoient avec luy crians à l'encontre de Dion, AMYOT, *Dion*, 46. Les autres sectes pour.... s'estre partialisées, cette-cy pour le corps, cette aultre pour l'ame, MONT. III, 40.

— ÉTYM. *Partial*.

PARTIALITÉ (par-si-a-li-té), *s. f.* || 1° Attachement passionné et aveugle pour un parti, une opinion, etc. Ne montrez ni partialité, ni prévention, FÉN. *Tél.* XXIII. || 2° *Au plur.* Divisions, factions. Sire, Votre Majesté éteindra dans tous ses États les nouvelles partialités, BOSS. *Sermons, Devoirs des rois*, 2. En faisant dire à saint Paul.... qu'on ne doit pas s'étonner qu'il y ait des partialités parmi les chrétiens, puisqu'il faut même qu'il y ait des hérésies, ID. 2e *instr. sur les passages*, 52e *pass.* Que la cour de Lisbonne aurait la sagesse de ne pas troubler par des partialités une harmonie si intéressante, RAYNAL, *Hist. phil.* IX, 16.

— HIST. XVe s. Et doivent bien craindre les princes ou ceulx qui regnent aux grandes seigneuries, de laisser engendrer une partialité en leur maison, COMM. I, 7. || XVIe s. Puis que tant de corruptions si detestables et tant de grandes et petites partialitez si partiales y sont entrées [en France], LANOUE, 22. Il trouva la chose publique troublée de seditions, partialitez et divisions, AMYOT, *Thés.* 14.

— ÉTYM. *Partial*; provenç. *parcialitat*; esp. *parcialidad*; ital. *parzialità*.

† **PARTIBILITÉ** (par-ti-bi-li-té), *s. f.* Terme didactique. Faculté de se diviser spontanément en plusieurs parties, en parlant de certains péricarpes.

— ÉTYM. *Partible*.

† **PARTIBLE** (par-ti-bl'), *adj.* Terme de botanique. Qui est susceptible de se diviser spontanément.

— HIST. XIVe s. Choses partibles, ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

— ÉTYM. Lat. *partibilis*, de *partiri*, partager (voy. PARTIR 1).

PARTIBUS (IN) (in'-par-ti-bus'). Évêque in partibus infidelium, ou, simplement, in partibus, celui qui a un titre d'évêché dans un pays occupé par les infidèles. || Dans le langage général et plaisant, sans fonction. Un professeur in partibus. || En un autre sens, in partibus infidelium, au milieu des libres penseurs. Puisque me voilà la victime des jansénistes, je dédierai Mahomet au pape, et je compte être évêque in partibus infidelium, attendu que c'est là mon véritable diocèse, VOLT. *Lett. d'Argental*, 22 août 1742.

— ÉTYM. Lat. *in*, en, et *partibus*, les parties (voy. PART 2), *infidelium*, des infidèles.

† **PARTICIPABLE** (par-ti-si-pa-bl'), *adj.* À quoi on peut participer. Dieu, comme parle saint Thomas, connaît parfaitement sa substance ou son essence, il y découvre par conséquent toutes les manières dont elle est participable par les créatures, MALEBR. *Rech. vér.* IV, 11.

PARTICIPANT, ANTE (par-ti-si-pan, pan-t'), *adj.* Qui participe à. Il est certain que Callisthène ne fut pas nommé comme participant de ce conseil, VAUGEL. *Q. C.* 462. Sa [illegible], qui du secret n'était participante, LA FONT. *Rem.* Ne craignez-vous pas que votre consentement ne vous rende participant de leur crime? PASC. *Prov.* X. Pour faire avec eux un même arbre, un même corps, un même peuple, et pour les rendre participants de ses grâces et de ses promesses, BOSS. *Hist.* II, 7. || Protonotaires participants, camériers participants, les protonotaires, les camériers en charge à la cour de Rome. || Faire participant, informer de. Ce ne fut qu'en secret et de moi à lui que je pris cette liberté; je n'en fis pas même participant milord Maréchal, J. J. ROUSS. *Conf.* XII, 2.

— HIST. XVIe s. Ils [les rois de Perse] les renvoyoient [leurs femmes] en leur privé, pour ne les faire participantes de leurs appetits immoderez, MONT. I, 226.

† **PARTICIPATIF, IVE** (par-ti-si-pa-tif, ti-v'), *adj.* Qui a la vertu de participer.

— ÉTYM. *Participer*; prov. *participatiu*.

PARTICIPATION (par-ti-si-pa-sion; en vers, de six syllabes), *s. f.* || 1° Action de participer. Elle [la religion] apprend aux justes, qu'elle élève jusqu'à la participation de la Divinité même, qu'en ce sublime état ils portent encore la source de toute la corruption.... PASC. *Pens.* XII, 11, éd. HAVET. Toutes ces idées particulières ne sont que des participations de l'idée générale de l'infini, MALEBR. *Rech. vér.* III, 2e part. ch. 6. Comme il [l'archevêque Péréfixe] était sur le point de sortir, les religieuses se jetèrent de nouveau à ses pieds, pour le conjurer de permettre au moins qu'elles cherchassent, dans la participation des sacrements, la seule consolation qu'elles pouvaient trouver sur la terre, RAC. *Hist. Port-Royal*, 2e partie. La raison ... puisqu'elle est un don de Dieu et une participation de la raison souveraine, MASS. *Carême, Vérité de la relig.* N'admettre à la participation des mystères que des âmes sensibles et des imaginations ardentes et fortes, DIDER. *Opin. des anc. philos.* (*Grecs*). Sixte était en droit de refuser les vains honneurs d'un service funèbre à Henri III, qu'il regardait comme exclu de la participation aux prières, VOLT. *Mœurs*, 184. || Sans ma participation, sans que j'y aie aucunement contribué. Ces extraits ont été imprimés dans un journal sans ma participation, D'ALEMB. *Lett. au roi de Prusse*, 28 nov. 1777. || 2° Terme de commerce. Société en participation, association momentanée et ordinairement secrète, entre plusieurs négociants, avec des parts égales ou inégales. Indépendamment des trois espèces de sociétés ci-dessus [en nom collectif, en commandite, anonymes], la loi reconnaît les associations commerciales en participation, *Code de comm.* art. 47. Ces associations sont relatives à une ou plusieurs opérations de commerce ; elles ont lieu pour les objets, dans les formes, avec les proportions d'intérêt et aux conditions convenues entre les participants, ID. 48. || 3° Part qu'on a prise à une affaire. Il n'a eu aucune participation à ce complot. || 4° Parmi les religieux, lettres de participation, espèce de certificat par lequel ils rendent témoignage qu'ils font part à une personne séculière des mérites de leurs prières et de leurs bonnes œuvres.

— HIST. XIIIe s. La participation de cels qui [illegible] nent ensemble en bien et en mal, et en [illegible] dise, et en user les uns avec les autres, [illegible] coutume] estre commencemens d'amistie, [illegible] TINI, *Trésor*, p. 313. || XIVe s. Se nous l'avons [le bonheur] selon aucune participation de chose divine, ORESME, *Eth.* 20. Contusion en laquelle le sang ne fait encore nule participation de porreture, H. DE MONDEVILLE, f° 60, verso. || XVIe s. Il exclut les incredules de la participation du corps et du sang, CALV. *Instit.* 1131. Nous raisonnons hasardeusement et inconsidereement, dict Timæus en Platon, parce que, comme nous, nos discours ont grande participation au hasard, MONT. I, 268.

— ÉTYM. Prov. *participatio*; cat. *participació*; esp. *participacion*; ital. *partecipazione*; du lat. *participationem*, de *participare*, participer.

† **PARTICIPATIVEMENT** (par-ti-si-pa-ti-ve-man), *adv.* D'une manière qui participe. Saint Thomas nous dit que Dieu.... existe participativement et [illegible] cupativement, VOLT. *Philos.* [illegible] 23.

1. **PARTICIPE** (par-ti-si-p'), *s. m.* || 1° Ancien terme de finance. Celui qui participait à une opération de finance. Les traitants et leurs participes. || 2° Ancien terme de jurisprudence criminelle. Celui qui prend part à un crime. Au carcan.... avec un écriteau contenant ces mots : Participes de la rebellion faites contre les droits du roi, *Arrêt du cons. d'État*, 23 juill. 1721.

— HIST. XVe s. Quant fit guerre à son participe [illegible] compagnon, *Blason des fausses amours*, p. [illegible], dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *participem*, de *pars*, partie (voy. PART 3), et *capere*, prendre.

2\. **PARTICIPE** (par-ti-si-p'), *s. m.* Terme de grammaire. Mot qui participe de la nature du verbe et de l'adjectif. Vieux pédagogue de la cour, appelé le tyran des mots et des syllabes, et qui s'appelait lui-même le grammairien à lunettes et à cheveux gris.... qui traite gravement l'affaire des gérondifs et des participes, comme si c'était celle de deux peuples voisins l'un de l'autre et jaloux de leurs frontières, BALZ. *Socrate chrét.* X. Vaugelas dit que la question des participes est ce qu'il y a, dans toute la grammaire française, de plus important et de plus ignoré : j'aimerais mieux dire, ce qu'il y a de plus embarrassant, D'OLIVET, *Ess. gramm.* sect. 1re, p. 181, dans POUGENS.

— REM. 1. Les participes se distinguent en participes présents et participes passés. || 2. Règle des participes présents : Autrefois les participes présents étaient traités comme des adjectifs, d'après la règle des participes présents latins d'où ils proviennent ; cela était plus simple et, par conséquent, valait mieux. || 3. C'est vers le milieu du XVIIe siècle que l'ancienne règle fut changée. Arnauld enseigna le premier, dans sa *Grammaire générale*, publiée en 1660, qu'il fallait distinguer le participe présent en *ant* de l'adjectif verbal de même désinence ; que le premier était indéclinable et que le second était déclinable. L'Académie ratifia cette décision. || 4. Voici comment l'adjectif verbal et le participe présent se distinguent l'un de l'autre : le premier marque un état, une qualité inhérente à la personne ou à la chose qu'il qualifie ; le second marque une action passagère et déterminée. Les exemples suivants montrent l'un et l'autre emploi. *Mugissant*, adjectif verbal : Tel enfin, triomphant de sa digue impuissante, Un fier torrent s'échappe, et l'onde mugissante Traîne.... DELILLE, *Énéide*, II. *Mugissant*, participe présent : La mer mugissant ressemblait à une personne qui, ayant été trop longtemps irritée, n'a plus qu'un reste de trouble, FÉN. *Tél.* IV. Il va sans dire que toutes les fois que le participe a un régime direct, il est verbe et qu'il n'y a lieu à rien chercher. Dans les autres cas où le participe n'a point de régime ou n'a qu'un régime indirect c'est d'ordinaire l'intention de l'écrivain qui du mot donné fait soit un adjectif verbal, soit un participe. || 5. Règle du participe passé : le participe passé employé sans auxiliaire s'accorde comme un adjectif, en genre et en nombre avec le substantif ou le pronom qu'il modifie. || 6. Tout participe passé, employé dans les temps composés d'un verbe actif, s'accorde en genre et en nombre avec le régime direct, quand il est précédé de ce régime : La femme que nous avons vue ; Nous les avons entendus, etc. || 7. L'accord du participe passé n'a pas lieu quand le régime direct est placé après : Il a vendu sa maison. Romulus a fondé Rome. || 8. Dans les temps des verbes passifs, le participe passé s'accorde toujours en genre et en nombre avec le sujet du verbe. La vertu obscure est souvent méprisée. || 9. Dans les verbes neutres qui se conjuguent avec l'auxiliaire *être*, le participe passé s'accorde en genre et en nombre avec le sujet du verbe : Cette dame est sortie. Nous sommes venus. || 10. Dans les verbes neutres conjugués avec l'auxiliaire *avoir*, le participe passé est invariable : Elles ont dormi longtemps. || 11. Dans les verbes réfléchis, où le pronom personnel est régime direct, le participe passé s'accorde en genre et en nombre avec ce pronom : Elles se sont frappées. Elle s'est souvenue. Nous nous sommes vus. || 12. Dans les verbes réfléchis où le pronom personnel est régime indirect, le participe passé demeure invariable : Elles se sont plu à la lecture. Ils se sont partagé le gâteau. || 13. Dans les temps composés des verbes impersonnels, le participe passé reste invariable, même quand le régime du verbe le précède : Les grandes chaleurs qu'il a fait. La disette qu'il y a eu. || 14. Le participe passé, précédé du régime direct du verbe, s'accorde avec lui en genre et en nombre, suivant la règle, bien qu'il soit suivi d'un adjectif se rapportant à ce même régime : La douleur nous a rendus insensibles à tous les plaisirs. Adam et Ève que Dieu avait créés innocents. || 15. Quand le participe passé conjugué avec l'auxiliaire *avoir* est précédé du régime et suivi immédiatement d'un infinitif, on distingue trois cas : 1° si l'infinitif est un verbe neutre, alors le participe s'accorde avec le régime : Je les ai vus venir ; 2° si le participe appartient à un verbe neutre, et l'infinitif est un verbe actif, le participe reste invariable, puisque l'action exprimée par l'infinitif porte sur le régime placé avant : Je vous envoie les livres que vous avez paru désirer ; 3° si le participe et l'infinitif sont tous deux des verbes actifs, l'infinitif est suivi d'un régime ou n'en est pas suivi ; dans le premier cas il n'y a aucune difficulté ; le régime direct qui précède appartient au participe : Je l'ai entendue lire ce verset. Mais si l'infinitif n'est pas suivi d'un régime, il faut examiner la phrase et y reconnaître si le régime direct appartient au participe passé ou à l'infinitif ; s'il appartient au participe passé, ce participe s'accorde avec lui ; s'il appartient à l'infinitif, le participe passé demeure invariable : Les liqueurs que j'ai vu verser ; Les liqueurs que je leur ai vu verser. Mais on dira avec l'accord : Les liqueurs que je les ai vus verser. || 16. Quand un verbe est sous-entendu, le participe passé ne s'accorde pas avec le régime direct qui le précède, parce que ce régime appartient au verbe sous-entendu : Il a cherché les plus noires couleurs qu'il a pu (sous-entendu chercher). Je lui aurais fait tous les vers qu'il aurait voulu (sous-entendu que je lui fisse). Je lui ai fait toutes les politesses que j'ai dû (sous-entendu lui faire). || 17. Dans l'ancienne langue on disait également : il a vendue sa maison, ou il a vendu sa maison ; dans le premier cas *vendue* s'accorde avec maison ; dans le second, *vendu* s'accorde avec un régime vague : il a vendu cela, sa maison.

— HIST. XVIe s. Use hardiement des verbes et participes qui, de leur nature, n'ont point d'infinitifs après eux, comme tremblant de mourir, volant d'y aller, pour craignant de mourir, se hastant d'y aller, J. DU BELLAY, *Œuv.* p. 34, *verso*, dans LACURNE. Le participe est un nom, ainsi nommé parce qu'il participe du verbe en temps et en forme, P. RAMUS, dans LIVET, *Gramm. franç.* p. 225.

— ÉTYM. Prov. *particip* ; esp. et ital. *participio* ; du lat. *participium*, de *particeps* (voy. PARTICIPE 1).

PARTICIPÉ, ÉE (par-ti-si-pé, pée), *part. passé* de participer. Qui est possédé par participation. Tout porte en nous la marque d'une raison subalterne, bornée, participée, FÉN. *Exist.* 57.

— REM. Ce participe passé n'est pas donné par l'Académie.

PARTICIPER (par-ti-si-pé), *v. n.* || 1° Avoir part à. Vous ne pouvez pas participer à la table du Seigneur et à la table des démons, SACI, *Bible, St Paul, 1re ép. aux Corinth.* X, 21. À cet âge [la vieillesse] l'âme même participe à la langueur du corps, BUFF. *Morc. choisis*, p. 77. Il les attirait par les charmes de la conversation, en s'associant à leurs plaisirs, sans participer à leurs excès, BARTHÉL. *Anach.* 67. || On dit dans le langage de la dévotion : participer aux prières des fidèles, aux sacrements, au corps et au sang de Jésus-Christ, aux mérites de Jésus-Christ. || 2° Fig. Avoir une part morale dans.... Il participe à mes peines comme à mes plaisirs. Participe à ma gloire au lieu de la souiller, CORN. *Hor.* IV, 7. || Dans ces deux sens, participer veut la proposition *à*. || 3° Tenir de la nature de. Le pathétique participe du sublime autant que le sublime participe du beau et de l'agréable, BOIL. *Longin, Subl.* ch. 24. La sagesse médite non-seulement sur les principes, mais encore sur les conséquences qui en dérivent ; elle participe de l'intelligence qui voit et de la science qui démontre, BARTHÉL. *Anach.* ch. 26. || En ce sens, il se construit avec la préposition *de*. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— REM. 1. Participer s'est employé activement, avec le sens de avoir en participation : Ce peu que je participais de l'être parfait, DESC. *Méth.* IV, 4. || 2. Un tel a négligé de nous participer le mariage de sa fille (faire part) ; locution provinciale hors d'usage.

— SYN. PARTICIPER, PRENDRE PART. Participer au malheur de quelqu'un, c'est le partager réellement ; y prendre part, c'est s'unir par sentiment à la douleur qu'il en reçoit. On participe à une chose dans laquelle on a une part réelle et personnelle ; on prend part d'affection à la chose dans laquelle on n'a aucun intérêt. Deux camarades participent à une bonne action et à la récompense qui en revient ; un tiers désintéressé prend part à la joie qu'ils en ressentent, GUIZOT.

— HIST. XIVe s. Je participe en chevalerie avecques pluseurs, ORESME, *Eth.* 181. || XVe s. Par ma foi, respondit Pietre du Bois, le comte de Flandre a droit et est bien conseillé de tenir ce propos, car tous les Gantois y sont participans autant bien l'un que l'autre, FROISS. II, II, 162. Le supliant s'acointa d'une jeune fille, avec laquelle il participa et la tint par aucun temps, DU CANGE, *participare*. Beau nez, dont les rubis ont cousté mainte pipe De vin blanc et clairet, Et du quel la couleur richement participe Du rouge et violet, BASSELIN, VI. || XVIe s. Si les incredules ne participoyent au corps et au sang de Jesus Christ, saint Paul ne les en devoit point faire coulpables, CALV. *Inst.* 1130. La force de nostre sens n'est assez robuste pour participer à la beatitude ou peine eternelle, MONT. II, 363.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *participar* ; ital. *participare* ; du lat. *participare*, de *particeps* (voy. PARTICIPE 1).

† **PARTICIPIAL, ALE** (par-ti-si-pi-al, a-l'), *adj.* Terme de grammaire. Qui vient du participe. Les suffixes participiaux.

— HIST. XVIe s. Participal, COTGRAVE.

— ÉTYM. Prov. *participial* ; du lat. *participialis*, de *participium*, participe 2.

† **PARTICIPIALEMENT** (par-ti-si-pi-a-le-man), *adv.* Terme de grammaire. À la façon d'un participe, par le participe. Expliquer participialement une locution.

— HIST. XVIe s. Participalement, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Participiale*, et le suffixe *ment* ; prov. *participialment*.

† **PARTICULAIRE** (par-ti-ku-lè-r'), *adj.* Terme de grammaire. Qui appartient à la particule.

— ÉTYM. *Particule*.

† **PARTICULARISATION** (par-ti-ku-la-ri-za-sion), *s. f.* Action de particulariser ; résultat de cette action.

— HIST. XVIe s. Particularisation, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. *Particulariser* ; ital. *particolarisazione*.

PARTICULARISÉ, ÉE (par-ti-ku-la-ri-zé, zée), *part. passé* de particulariser. Ce second avis, qui me parut plus particularisé que l'autre, me tira de mon assoupissement, RETZ, *Mém.* t. III, liv. IV, p. 83, dans POUGENS.

PARTICULARISER (par-ti-ku-la-ri-zé), *v. a.* || 1° Faire connaître les détails. Un exact historien est obligé à particulariser les accidents importants de son histoire, SCARR. *Rom. com.* II, 16. De la particulariser en détail [la ville d'Orléans dont il avait donné une description générale], je vous ennuierais, LA FONT. *Lett. à sa femme*, 30 août 1663. On ne saurait écrire pour trop de monde, ni particulariser trop les cas, PASC. *Prov.* VIII. Il [Moïse] ne parle point en l'air : il particularise et circonstancie toutes choses, comme un homme qui ne craint point d'être démenti, BOSS. *Hist.* II, 3. S'il faut être un peu en garde contre les historiens qui remontent à la tour de Babel et au déluge, il ne faut pas moins se défier de ceux qui particularisent toute l'histoire moderne, qui entrent dans tous les secrets des ministres.... VOLT. *Russie, Préface.* || 2° Rendre particulier, par opposition à généraliser. Il faut particulariser cette proposition générale, PASC. *Pens.* IV, 6, éd. HAVET. || Terme de jurisprudence criminelle. Particulariser une affaire, la poursuivre contre un seul de ceux qui s'y trouvent impliqués. || 4° Se particulariser, *v. réfl.* Devenir particulier. Dans une grande république.... les intérêts se particularisent : un homme sent d'abord qu'il peut être heureux, grand, glorieux sans sa patrie, MONTESQ. *Esp.* VIII, 16.

— HIST. XVe s. Et de ce, le dit Gentien n'avoit rien particularisé, ne nommé aucuns particuliers, JUVÉN. *Charles VI*, 1412. || XVIe s. Et estoit contraint le roy, s'il vouloit particularizer quelque bienfait [le donner à son gré à un particulier], de mentir à ceux-cy, et dire qu'il y avoit deja pourveu, CARL. II, 10. Les autres signes seront particularisés en leur lieu, PARÉ, VI, 14. Et à fin que rien ne leur defaillist de tout ce qui estoit particularisé par l'oracle, AMYOT, *Arist.* 29. Asteure [à cette heure] que la vieillesse me particularise et sequestre aulcunement des formes communes, MONT. IV, 124.

— ÉTYM. Lat. *particularis*, particulier (voy. PARTICULIER).

† **PARTICULARISME** (par-ti-ku-la-ri-sm'), *s. m.* || 1° Doctrine qui enseigne que Jésus-Christ est mort pour les élus et non pour les hommes en général, et que tout le reste est nécessairement réprouvé de Dieu. Les écrits de Calvin, que les luthériens d'aujourd'hui accusent de ce détestable particularisme, comme ils l'appellent, qui ôte le libre arbitre et fait Dieu auteur du péché, BOSS. *1er avert.* 3. || 2° Depuis la guerre de la Prusse contre l'Autriche en 1866, système de ceux des Allemands qui veulent que les États annexés à la Prusse restent indépendants et soumis à leurs lois particulières.

— ÉTYM. *Particulariser*.

† **PARTICULARISTE** (par-ti-ku-la-ri-st'), *s. m.* || 1° Celui qui professe le particularisme. || *Adj.* Des opinions particularistes. || 2° Depuis la bataille de Sadowa et les annexions de la Prusse, tout homme qui pense que les États annexés doivent

rester autonomes, ou conserver leurs lois particulières et leur indépendance.

PARTICULARITÉ (par-ti-ku-la-ri-té), *s. f.* || 1° Qualité de ce qui est particulier, spécial. La raison pourquoi les lois divines positives peuvent admettre une dispense et l'abolir selon les circonstances, se trouve dans leur particularité, BOUCHAUD, *Instit. Mém. sc. mor. et pol.* t. IV, p. 388. || 2° Circonstance particulière. Il faut connaître les particularités de cette action, PASC. *Prov.* IV. Il avait beaucoup de particularités à me dire, BOSS. *Lett. quiét.* 468. On a écrit que, lorsqu'il [le duc de Montmorency] fut conduit en prison, on lui trouva un bracelet au bras, avec le portrait de la reine Anne d'Autriche ; cette particularité a toujours passé pour constante à la cour ; elle est conforme à l'esprit du temps, VOLT. *Mœurs*, 176.

— REM. Marguerite Buffet (*Observ.* p. 137), au XVII° siècle, et des dictionnaires provinciaux signalent la prononciation particullarité ou particuliarité, que l'usage rejette.

— HIST. XIV° s. Il a apris pluseurs particularitez que le capitaine ou principal d'un ost ne doit pas ignorer, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. La troisieme particularité est à entendre que.... *Ménagier*, I, 6. || XVI° s. Combien qu'en la particularité [au cas particulier] ils ayent esté abusez en leur sens, CALV. *Inst.* 690. N'ayant homme sur lequel il se peut reposer, pour les particularitez et querelles qui estoient en son camp.... M. DU BELL. 462. L'historien Demon a escrit toutes ces particularitez, AMYOT, *Thésée*, 27.

— ÉTYM. Lat. *particularitatem*, de *particularis*, particulier.

PARTICULE (par-ti-ku-l'), *s. f.* || 1° Terme didactique. Petite partie. L'air se charge, comme les plantes, des particules de la terre de chaque pays, MONTESQ. *Lett. pers.* 121. Particule émanée de la divinité, DIDER. *Opinion des anciens philosophes* (*stoïcisme*). || 2° Terme de liturgie. Se dit des miettes ou petits morceaux de pain consacré qui se détachent de l'hostie. || Petite partie d'un pain non consacré, que les Grecs offrent à la Vierge et aux saints. || 3° Terme de chimie. Nom donné quelquefois aux atomes intégrants des corps simples ou composés. || 4° Terme de grammaire. Nom donné, en général, à tous les mots très-courts et invariables; c'est dans ce sens qu'on a dit longtemps la particule *on. Et, ou, ni, mais, que*, etc. sont des particules. Combien les particules servent non-seulement à lier ensemble les périodes, ou les parties différentes d'une même phrase, mais encore à orner et à varier le style, ROLLIN, *Traité des Ét.* I, 2. Particule est un terme vague, assez abusivement employé dans les grammaires, DUCLOS, *Œuv.* t. IX p. 133. Il comparait les injures dont elle [Mme Dacier] l'accablait, à ces charmantes particules grecques qui ne signifient rien, mais qui ne laissent pas, à ce qu'on dit, de soutenir et d'orner les vers d'Homère, D'ALEMB. *Éloges, Lamotte.* || Particule nobiliaire, voy. NOBILIAIRE. || 5° Dans un sens restreint, les vraies particules, ou, absolument, les particules, mots comme *re, dé*, dans *redire* et dans *défaire*, qui entrent dans la composition d'autres mots, mais n'existent pas tout seuls; ce ne sont donc, dans le discours, que des parties de mots, et c'est ce que signifie particule. Aujourd'hui on dit préfixes, prépositions préfixes.

— HIST. XVI° s. Qui me blasmera d'avoir jetté ceste particule en l'histoire generale sera despourveu de sentiments particuliers, D'AUB. *Hist.* III, 36.

— ÉTYM. Lat. *particula*, diminutif de *pars, partis*, partie (voy. PART 2).

† **PARTICULÉ, ÉE** (par-ti-ku-lé, lée), *adj.* Terme de grammaire. Régime particulé, nom donné par d'Olivet au complément indirect, parce qu'il est précédé des prépositions *à* ou *de*, que d'Olivet [illegible] particules, D'OLIVET, *Ess. gramm.* I, 3).

PARTICULIER, ÈRE (par-ti-ku-lié, liè-r'), *adj.* || 1° [illegible] appartient en propre et singulièrement à certaines personnes ou à certaines choses. La sotte vanité [illegible] est particulière, LA FONT. *Fabl.* VIII, 15. [illegible] Les [illegible] sont agréables, quand ils sont [illegible] — Mascarille : C'est mon talent particulier, MOL. *Préc.* 10. Jésus-Christ nous enseigne [illegible] de marcher dans les voies de Dieu sous la conduite particulière de ses serviteurs qui exercent son autorité dans son Église, BOSS. *Mar.-Thér.* Son caractère particulier était de concilier les intérêts opposés, ID. *Anne de Gonz.* Un auteur moderne prouve ordinairement que les anciens nous sont inférieurs en deux manières, par raison et par exemple : il tire la raison de son goût particulier, et l'exemple de ses ouvrages, LA BRUY. I. Mme de Montespan, belle et avec ce tour d'esprit alors, dit-on, particulier aux Rochechouart, était haute, capricieuse, dominée par une humeur qui n'épargnait pas même le roi, DUCLOS, *Œuv.* t. V, p. 160. || Maître particulier, se dit, par opposition à professeur dans un établissement public, d'un maître qui donne des leçons privées. || Leçons particulières ou répétitions, leçons données à un ou plusieurs élèves par un maître en dehors de la classe. || Par opposition à général. Sacrifier l'intérêt particulier à l'intérêt général. Je n'eus pas dessein pour cela de tâcher d'apprendre toutes ces sciences particulières qu'on nomme communément mathématiques, DESC. *Méth.* II, 11. Il [Jésus-Christ] a conquis par son sang, et rassemblé par sa foi, et policé par son Évangile un peuple particulier, recueilli de tous les autres peuples du monde, BOSS. *Sermons, Devoirs des rois, préambule.* Ceux qui, pour leurs intérêts particuliers.... semblent vouloir irriter le saint-siége contre un royaume [la France].... ID. *Mar.-Thér.* Les nations qui ont abandonné le Dieu universel pour tant de fantômes de dieux particuliers, VOLT. *Philos. Hist. établ. christ.* XXVI. Je ne connais point, après la Saint-Barthélemy et les autres excès commis par tout un peuple, une aventure particulière plus effrayante [que la condamnation de Calas], ID. *Lett. d'Argental*, 17 avr. 1762. || Terme de logique. Proposition particulière, celle qui ne s'applique qu'à quelques individus et non à tous ceux de la même espèce. Quelques hommes sont savants. Quelques roses sont blanches. || Par opposition à public. Il aime mieux être reçu en audience particulière qu'en audience publique. Le pape saint Grégoire a donné....cet éloge singulier à la couronne de France, qu'elle est autant au-dessus des autres couronnes du monde, que la dignité royale surpasse les fortunes particulières, BOSS. *Reine d'Anglet.* La simplicité d'une vie particulière, qui goûte doucement et innocemment ce peu de biens que la nature nous donne, ID. *Duch. d'Orl.* || Terme de botanique. Involucre particulier, spathe particulière, involucre qui entoure la base d'une ombellule, spathe qui enveloppe des fleurs contenues dans une spathe générale. || Terme de jurisprudence. Se dit de ce qui ne touche qu'une personne ou une chose. Substitution particulière. La loi ne peut par sa nature avoir un objet particulier et individuel; mais l'application de la loi tombe sur des objets particuliers et individuels, J. J. ROUSS. *Lett. de la Mont.* 6. || Legs particulier, legs d'un objet déterminé, et non de l'universalité, ni d'une quote-part des biens de la succession. || 2° Il se dit de personnes qui sont, à l'égard d'autres, dans un rapport tout spécial. Œcolampade ressemblait plus à Mélanchthon, dont aussi il était l'ami particulier, BOSS. *Var.* II, 24. Il [Vauban] devenait le débiteur particulier de quiconque avait obligé le public, FONTEN. *Vauban.* Cyrus, qui regardait Tissapherne comme un méchant homme et comme son ennemi particulier, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. IV, p. 67, dans POUGENS. || Secrétaire particulier, se dit, par opposition à secrétaire général, de celui qui est secrétaire non d'une administration, mais de l'administrateur. || 3° Détaillé, circonstancié. Il m'en a dit les circonstances les plus particulières. Il semble que M. Corneille ait eu des mémoires particuliers sur les Romains, FONTEN. *Vie de Corn.* || 4° Séparé, distinct. Une chambre, une habitation particulière. Il mange à une table particulière. Il boit d'un vin particulier. Ni les divertissements, ni les fatigues des voyages, ni aucune occupation ne lui faisait perdre ces heures particulières qu'elle destinait à la méditation et à la prière, BOSS. *Mar.-Thér.* Le père Menou, qui m'écrit lettre sur lettre pour se plaindre de la trahison qu'on nous a faite à tous deux de publier et de falsifier ce que nous nous étions écrit dans le secret d'un commerce particulier, qui doit être une chose sacrée chez les honnêtes gens, VOLT. *Lett. d'Argental*, 18 avr. 1754. || Qui n'est pas public; réservé, secret. Nous causâmes fort [le chevalier de Grignan et moi]; il me dit des choses particulières et très-agréables, vous les apprendrez; car peut-être n'a-t-il osé les écrire, SÉV. 30 oct. 1680. La bonne d'Heudicourt est ravie d'une lettre que vous lui avez écrite; elle peut vous mander de fort bonnes choses et très-particulières; ce commerce vous divertira extrêmement, ID. 7 août 1676. Mme de Coulanges est à Saint-Germain.... elle fait des merveilles en ce pays-là, elle est, avec ses trois amies, aux heures particulières; son esprit est une dignité dans cette [illegible], ID. 5 avr. 1680. Selon toutes les apparences Mme d'Heudicourt rendait compte de ce qui se passait de plus particulier à la cour, Mme DE CAYLUS, *Souvenirs*, p. 188, dans POUGENS. || Il y a quelque chose de particulier entre ces deux personnes [illegible] ont ensemble quelque affaire qu'elles ne [illegible] qu'on pénètre. || Il n'y a rien de particulier entre cet homme et cette femme, il n'y a aucun commerce suspect entre eux. || 5° Remarquable, singulier, peu commun, hors du commun, en parlant de personnes ou de choses. Il a un talent particulier. Nous tâchons de rencontrer quelque [illegible], quelque médecin particulier, MOL. *Méd. malgré lui*, I, 5. Dans ses façons d'agir il est fort [illegible], Mais j'en fais, je l'avoue, un cas particulier, ID. *Mis.* II, 1. Nous n'avons rien de particulier à [illegible] dire, PASC. *Lett. à Mme Périer*, 6 nov 1648. Je sais bien qu'à parler de lui sans passion, il est particulier en sa distraction, REGNARD, *Distr.* [illegible] Le comte d'Erfeuil avait cela de particulier [illegible] ne pouvait pas légitimement se fâcher de ce qu'il disait, lors même qu'on en recevait une impression désagréable, Mme DE STAEL, *Corinne*, VII, [illegible] est particulier, voilà qui est particulier, se dit de quelque chose qui étonne, qu'on ne s'explique pas clairement. Voilà qui est particulier; [illegible] levez-vous donc pour vous expliquer, MARIVAUX, *Serm. indiscr.* V, 7. || Un homme particulier, homme qui se tient à l'écart, qui se communique peu, qui a une sorte de dédain pour les fréquentations ordinaires. Étant assez particulière sans pourtant être farouche, LA BRUY. XII. Le comte de Coesquen [illegible] infiniment et agréablement; avec cela assez particulier et encore plus paresseux, ST-SIM. 2, 39. La nouvelle comtesse de Mailly, glorieuse à l'excès et [illegible] gréable avec le gros du monde, avec peu de [illegible] et fort particulière, ID. 3, 65. Bloin était un homme de beaucoup d'esprit, qui était galant et particulier, qui choisissait sa compagnie dans le [illegible] de la cour, ID. 85, 146. Madame, farouche et particulière, avec sa couche de gloire, [illegible] faire plus que Mme la Dauphine, ID. 129, [illegible] esprit particulier, des opinions particulières, se dit d'un esprit qui ne s'accommode pas avec le [illegible] du monde, d'opinions qui diffèrent de celles [illegible] tres. [Les réformateurs] hardis, téméraires dans [illegible] décisions, et enflés de leur vain savoir, qui se [illegible] saient dans des opinions extraordinaires et particulières, BOSS. *Variat.* II. || 6° Lieutenant particulier, magistrat qui remplaçait temporairement le lieutenant civil à Paris ou le lieutenant général en province. || Maître particulier des eaux et forêts, celui qui avait sous ses ordres une seule [illegible], par opposition au grand maître qui en avait plusieurs. || 7° *S. m.* Ce qui est particulier. Il [illegible] jamais conclure du particulier au général. [illegible] de l'intérêt et des commodités de tout [illegible] le particulier est-il compté? LA BRUY. X. || 8° [illegible] Je n'importunerai pas Votre Majesté du [illegible] de ce qui compose cette machine [arithmétique] PASC. *Lett. à la reine Christine.* Je ne veux [illegible] donner ici qu'une première teinture de ces [illegible] importantes qu'on reconnaît d'autant [illegible] entre dans le particulier, BOSS. *Hist.* [illegible] qu'on descend dans le particulier, [illegible] *rér.* VI, 8. || 9° Le particulier, réunion, [illegible] sont admises que les personnes intimes; [illegible] famille. Il se dédommage dans le particulier d'une si grande servitude, LA BRUY. X. Combien [illegible] vous étouffent de caresses dans le particulier [illegible] aiment et vous estiment, qui sont embarrassés de vous dans le public! ID. VIII. À ce bruit [illegible] nes royales mandées chez Mme de Maintenon [illegible] bruit du mariage du duc de Chartres [illegible] l'appartement en même temps que le roi le [illegible] dans ce particulier, ST-SIM. 2, 46. Le cardinal de Bouillon voyait Fénelon dans les particuliers intimes de Mme de Maintenon, ID. 45, 18. Le roi les admettait souvent dans son particulier à la [illegible] de M. le duc du Maine, FONTEN. *Malézieu.* Oui, monsieur, mais j'aime fort mon petit particulier pour moi, DANCOURT, *Maison de camp.* [illegible] se fit une grande affaire à la cour d'être admis dans le particulier de Monseigneur et de Mlle [illegible] Mme DE CAYLUS, *Souvenirs*, p. 220, dans POUGENS. || Être en son particulier, être retiré [illegible] dans son cabinet [illegible] particulier, PASC. *Prov.* [illegible] se mettre en son particulier, [illegible] [illegible] le particulier [illegible] [illegible] de l'homme et de la femme est un [illegible] [illegible] [illegible] dans le particulier, Parlez bas, ID. [illegible]

tentese d'Orgueil, III, 5. || Le particulier, opposé au public. Le public et le particulier leur demandent [aux auteurs du Mercure galant] compte de cette injustice [n'avoir pas parlé de la belle conduite du chevalier de Pompone à Fleurus], qui n'est pas pardonnable, SÉV. 20 août 1690. || 10° *S. m.* Un particulier, une personne privée. Vous êtes particulier, ... sans communauté, PASC. *Prov.* II. S'il n'est pas permis aux particuliers de faire des leçons aux ... sur des événements si étranges, BOSS. *Reine d'Anglet.* Il est nécessaire de donner tout ensemble au Dauphin les vertus d'un roi et celles d'un particulier, FLÉCH. *Duc de Mont.* Sa demeure [de ...andre] est superbe ; un dorique règne dans tous ... dehors ; ce n'est pas une porte, c'est un portique ; est-ce la maison d'un particulier ? est-ce un temple ? LA BRUY. VI. Le roi d'Espagne, qui reçoit ... grandes sommes de sa douane de Cadix, n'est à ... égard qu'un particulier très-riche dans un État ...-pauvre, MONTESQ. *Esp.* XXI, 22. Boniface fut ... gibelin quand il fut particulier; et on ... bien juger qu'il fut guelfe quand il devint pape, VOLT. *Mœurs*, 65. || Il se dit quelquefois au ... Nous autres petites particulières, nous ... connaissons d'excès que celui du sentiment, ... DE PUISIEUX, *Ridicule à la mode*, p. 150, dans ... || Dans le langage populaire et avec un ... défavorable, un particulier, un individu, un ... || Dans le langage populaire, une particulière, une femme, une fille suspecte. || 11° En particulier, *loc. adv.* À part, séparément des autres. Il ... peut lui donner leçon comme il faut s'ils ne sont ... particulier, MOL. *Mal. imag.* II, 3. Il le prit en particulier et lui parla ainsi, FÉN. *Tél.* XII. Quand ... était en particulier avec moi, ses manières ... respectueuses et modérées, mais sèches, ... ID. XIV. Héraclide, n'ayant pu rien obtenir dans ... audience publique, essaya, selon les ordres qu'il ... avait reçus, de gagner en particulier Scipion l'Africain, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. VIII, p. 401, ... || En particulier, par opposition à ... général. Socrate, ainsi que ses disciples, se sont ... occupés de la nature en général que de ... l'homme en particulier, BARTHÉL. *Anach.* ch. 29. 12° En mon particulier, pour mon particulier, ... ce qui me concerne. Pour mon particulier, je ... promettais de perfectionner de plus en plus mes ... DESC. *Méth.* III, 2. || Familièrement et ... une espèce de modestie, on dit quelquefois dans ... même sens : en mon petit particulier.

— HIST. XVe s. Nes [même] le bien commun Laisserent du tout li Rommain, Dont ils furent perdu ... Quant ils furent particuler [égoïstes], E. ... *Miroir de mariage*, p. 140. En l'instant que ... est separée du corps, la sentence en est donnée ... selon les œuvres et merites du corps, laquelle sentence s'appelle le jugement particulier, ... VI, *Concilus.* || XVIe s. Chasque païs a sa civilité ... MONT. I, 452. Quand ils vinrent à demander à quel part culier debvoit demourer l'honneur ... ID. I, 263. Nous ne sommes pas nayz pour ... particulier, ains pour le public, ID. I, 273. ... d'actions, autant faut il de jugements particuliers, ID. II, 6. Il semble qu'il ait voulu que les ... ne se souciassent pas seulement de mettre ... propres personnes et privez affaires en ..., AMYOT, *Solon*, 35. Des memoires que j'ai ... pour mon particulier, ID. *De la tranq.* ... 1.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *particular*; ital. ...; du lat. *particularis*, de *particula*, petite partie (VOY. PARTICULE).

PARTICULIÈREMENT (par-ti-ku-liè-re-man), adv. 1° D'une manière singulière, remarquable. ... honore particulièrement. || 2° D'une manière ... On a recommandé particulièrement cette ... Et particulièrement je mettais entre les ... toutes les promesses par lesquelles on retranche quelque chose de sa liberté, DESC. *Méth.* III, 2. ... principale du cerveau dans laquelle l'âme ... plus particulièrement, MALEBR. *Rech. vérité*, ... || 3° Dans l'intimité, d'une manière intime. ... paraît avoir connu particulièrement Marivaux, et doit avoir su de lui plus exactement les détails de sa jeunesse, D'ALEMB. *Éloges*, *Mariv.* ... || 4° En détail. Si quelqu'un nous avait particulièrement laissé par écrit ce qui se passait entre ..., Mécenas et les excellents esprits de leur ..., PELLISSON, *Hist. Acad.* I.

— HIST. XIVe s. Savoir particulierement [article ...] les comptes des mises [dépenses] et re... *These de* MEUNIER. || XVIe s. Clidemus conte ces choses bien particulierement [en détail], en recherchant le commencement de plus haut, AMYOT, *Thés.* 23. Et comme, après la paix faitte, le roy de Perse luy eust particulierement envoyé une lettre missive, par laquelle il luy escrivoit qu'il desiroit avoir amitié et hospitalité particuliere avec luy, ID. *Agésil.* 30.

— ÉTYM. *Particulière*, et le suffixe *ment* ; prov. *particularment*; esp. *particularmente*; ital. *particolarmente*.

1. PARTIE (par-tie), *s. f.* || 1° Portion d'un tout. || 2° Les petites parties, les atomes. || 3° Portion du corps. || 4° Dans le langage scolastique, certaines divisions de l'âme. || 5° En grammaire, parties du discours, parties des verbes, etc. ; en peinture, ce qui compose l'art de peindre. || 6° En musique, ce que chaque voix ou instrument particulier doit faire dans un morceau d'ensemble, et la copie séparée de cela. || 7° Partie secrète, bureau d'état-major d'une armée où se traitent les détails de l'espionnage. || 8° Dans le commerce, quantité plus ou moins grande de marchandises à vendre. || 9° Une somme d'argent qui est due (vieilli en ce sens). || 10° Article de compte (vieilli en ce sens). || 11° *Au plur.* Mémoire où sont énumérés les articles faits, fournis ou vendus. || 12° Tenue des livres en partie. || 13° Les parties casuelles. || 14° Au jeu, sorte de combat entre deux ou plusieurs personnes. || 15° Projet formé entre plusieurs personnes pour quelque affaire, pour quelque entreprise. || 16° Projet de divertissement ; le divertissement même. || 17° Celui qui plaide contre quelqu'un soit en demandant, soit en défendant. || 18° Celui dont un avocat ou un avoué défend le droit ou les prétentions. || 19° *Au plur.* Les personnes qui contractent ensemble. || 20° Agent, acteur. || 21° Il se dit quelquefois d'une profession. || 22° Bonne qualité naturelle ou acquise. || 23° En partie. || Proverbes.

1° Portion d'un tout. Et que de ses sujets la meilleure partie.... Ne tourne obstinément ses armes contre nous, CORN. *Sert.* I, 2. Mais comme une grande partie des grâces qu'on y a trouvées dépendent de l'action et du ton de voix, MOL. *Préc. préf.* Première partie [du livre projeté par Pascal] : misère de l'homme sans Dieu; seconde partie : félicité de l'homme avec Dieu ; autrement, première partie : que la nature est corrompue ; par la nature même; seconde partie : qu'il y a un réparateur ; par l'Écriture, PASC. *Pens.* XXII, 1, éd. HAVET. La gaieté fait une grande partie de son mérite, SÉV. 682. Le bon abbé.... est obligé de revenir promptement pour plusieurs affaires, dont les miennes font une partie, ID. 4 mai 1676. Les zwingliens le [Luther] forçaient à reconnaître dans cette expression [ceci est mon corps] la figure grammaticale qui met ce qui contient pour ce qui est contenu, ou la partie pour le tout, BOSS. *Variat.* II, 35. Que d'un art délicat les pièces assorties Ne fassent qu'un seul tout de diverses parties, BOIL. *Art p.* I. Nestor et Philoctète furent avertis qu'une partie du camp était déjà brûlée, FÉN. *Tél.* XX. L'éloquence est au sublime ce que le tout est à sa partie, LA BRUY. I. Elmire ne croyait pas la moindre partie de toutes les folies que l'on disait que l'amour avait fait faire dans tous les temps, ID. III. On a vu que, chez les Germains, on n'allait point à l'assemblée avant la majorité ; on était partie de la famille, et non pas de la république, MONTESQ. *Esp.* XVIII, 27. J'aurais donné une partie de mon bien pour que Rousseau eût été un homme sage, mais cela n'est pas dans sa nature, VOLT. *Lett. Damilaville*, 15 oct. 1766. Toutes les planètes avec les satellites ne font pas la 650e partie du soleil, BUFF. *Hist. nat. Preuv. th. terr. Œuv.* t. I, p. 198. Il est certain que nous qui sommes parties, ne nous sentons nullement dans le tout, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. La partie du public qui enseigne, dicta à la partie qui écoute ce qu'elle devait penser et dire, D'ALEMB. *Éloges*, *Montesquieu*.

|| Parties intégrantes, voy. INTÉGRANT. || Les cinq parties du monde, les cinq grands compartiments en lesquels se divise la terre habitée. La plus grande de toutes ces révolutions [du globe] serait la perte de la terre Atlantique, s'il était vrai que cette partie du monde eût existé, VOLT. *Mœurs*, *Introd.* || Terme de marine. Les vents sont de la partie de la terre, ils soufflent de la terre. || Terme de mathématique. Parties semblables, celles qui ont la même raison avec leurs touts respectifs ; ainsi 6 et 9 sont des parties semblables de 36 et de 54. || Parties aliquotes, voy. ALIQUOTE. || Terme de librairie. Chacune des différentes divisions des feuilles d'un volume, assemblées, collationnées et pliées. || 2° Terme de philosophie. Les petites parties, les atomes. Il parle des petites parties avec cet évêque qui est cartésien, SÉV. 84. || 3° Portion du corps. Partie saine. Appliquer un topique sur la partie malade. Il est bon en cela d'imiter la nature, qui, en formant l'homme, n'a point exposé à la vue ces parties qu'il n'est pas honnête de nommer, et par où le corps se purge, mais, pour me servir des termes de Xénophon, a caché et détourné ces égouts le plus loin qu'il lui a été possible, BOIL. *Longin*, *Sublime*, ch. 24. Non-seulement les mêmes parties du corps n'ont pas les mêmes dimensions proportionnelles dans deux personnes différentes, mais souvent dans la même personne une partie n'est pas exactement semblable à la partie correspondante, BUFF. *Hist. nat. hom. Œuv.* t. IV, p. 320. || Parties nobles, organes nécessaires à la vie, le cœur, le poumon, le foie, le cerveau. Certains breuvages qui fortifiaient les parties nobles, FÉN. *Tél.* XVII. || Parties naturelles, parties honteuses, ou, simplement, parties, les organes de la génération. L'écuyer de Darius tint sa main cachée sous ses bragues, l'ayant frottée d'abord aux parties de la cavale, P. L. COUR. *Trad. d'Hér.* || Fig. Il est la partie honteuse de cette compagnie, c'est-à-dire il en fait le déshonneur. Toutes ces infamies nous déshonoreraient aux yeux de l'Europe et de la postérité, si l'Europe et la postérité pouvaient ignorer qu'elles ne sont pas l'ouvrage de la nation, mais de la partie honteuse de la nation, malheureusement accréditée, D'ALEMB. *Lett. au roi de Prusse*, 29 juin 1776. || 4° En parlant de l'âme, dans le langage scolastique, la partie supérieure, la raison ; la partie inférieure, la partie animale, la partie irascible, la partie concupiscible, les appétits, la concupiscence. Hé, doucement, ma sœur ! où donc est la morale Qui sait si bien régir la partie animale Et retenir la bride aux efforts du courroux ? MOL. *Femm. sav.* I, 2. La partie brutale alors veut prendre empire Dessus la sensitive, ID. *Dép. am.* IV, 3. || 5° Terme de grammaire. Parties du discours, ou parties d'oraison, toutes les espèces de mots. || Parties des verbes, les temps primitifs des verbes qu'on appelle souvent ainsi dans les classes. || Terme de classe. Faire les parties, expliquer pour chaque mot d'un texte, quel il est, à quel nombre, de quel genre, etc. || En un autre sens. Parties du discours : l'exorde, la narration, la confirmation, la péroraison. || Terme de peinture. Les parties de la peinture sont l'invention, la disposition, le dessin, le coloris et la touche. || Dire qu'un tableau a de belles parties, c'est dire qu'il a des beautés qui le rendent estimable, mais qu'il y manque quelque chose pour la perfection. || 6° Terme de musique. Ce que chaque voix ou instrument particulier doit faire dans un morceau d'ensemble, et la copie séparée de cela. Un morceau à deux parties. La partie de ténor, la partie de basse-taille, de violon, de trompette, de timbale, etc. Dans la nouvelle orchestration du Devin du village, la partie de flûte est très-chargée. Dans les chœurs de Gluck, il y a une partie de haute-contre trop basse pour le contralto et trop haute pour le ténor, qu'il est très-difficile de faire chanter aujourd'hui. || Par rapport à l'harmonie, les différentes notes ou suites de notes qui, chantées ou jouées ensemble, forment un tout harmonieux. On distingue quatre parties principales de voix, le dessus, la basse, la taille et la haute-contre ; on dit aujourd'hui soprano, contralto, ténor et basse. Vous exécuterez telle partie. Ces parties marchent bien ensemble. Il couvre sa stupidité, Ou témoigne sa modestie En ne chantant point sa partie, SCARRON, *Virg.* VI. || Chanter en partie, faire sa partie, se dit de plusieurs personnes dont chacune chante sa partie. Les Grecs n'ont laissé aucun monument par lequel on pût soupçonner qu'ils chantassent en parties, VOLT. *Mœurs*, 121. Il s'est trouvé des duos, et il a fallu hasarder d'y faire une partie, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 47. || Fig. Faire bien sa partie, tenir bien sa partie, se bien acquitter de ce que l'on doit faire. Si tu l'aimes, du moins, étant bien avertie, Prends bien garde à ton fait, et fais bien ta partie, CORN. *Ment.* IV, 9. La Mousse tient bien sa partie, SÉV. 56. || Faire des parties, ajouter des parties à un chant, écrire sous ce chant, conformément aux règles de l'harmonie, les parties qui doivent l'accompagner. Baptiste le très-cher N'a point vu ma courante, et je le vais chercher : Nous avons pour les airs de grandes sympathies, Et je veux le prier d'y faire des parties, MOL. *Fâch.* I, 5. || Partie récitante, celle qui exécute le sujet principal dont les autres font l'accompagnement. || Parties réelles, celles qui sont essentielles à l'harmonie ; il n'y a jamais plus de quatre parties réelles. || Parties de remplissage, celles qui n'augmentent pas l'harmonie,

qui ne font que doubler une autre partie, et qu'on jette entre les parties réelles, soit pour renforcer le son, soit pour qu'il n'y ait pas trop de distance entre les basses et les dessus. || Papier sur lequel est écrite la partie séparée de chaque musicien. Voilà votre partie; et vous, voilà la vôtre, REGNARD, *Fol. amour.* II, 7. J'eus la constance de travailler pendant quinze jours à ce bel ouvrage, de le mettre au net, d'en tirer les parties.... J. J. ROUSS. *Confess.* IV. M. Rolichon, que je rencontrai dans la rue, m'apprit que mes parties avaient rendu la musique inexécutable; tant elles s'étaient trouvées pleines d'omissions, de duplications et de transpositions, ID. *ib.* || Les parties d'orchestre, les parties détachées de la grande partition et renfermant la partie, c'est-à-dire ce qui doit être exécuté par chaque instrument. À l'Opéra les parties d'orchestre sont manuscrites. || Portion d'un grand morceau, d'une sonate, d'un concerto, d'une symphonie, d'une ouverture, d'un chœur, etc. Une symphonie, un quatuor ou tout autre morceau de musique de chambre renferme ordinairement quatre morceaux : la première partie, l'andante, le menuet ou le scherzo, le finale. La première partie est toujours divisée en deux parties, dont la première se répète seule. || 7° Partie secrète, bureau d'état-major d'une armée, où se traitent les détails de l'espionnage. || 8° Terme de commerce, quantité plus ou moins grande de marchandises à vendre ou à acheter. Il a vendu une partie considérable de café. || 9° Une somme d'argent qui est due (vieilli en ce sens). C'est [glaner] une petite consolation que la Providence donne aux pauvres, dont nous sommes l'exemple quand nous allons ramasser de petites parties égarées, SÉV. 31 mai 1687. || 10° En matière de comptabilité, article de compte (vieilli en ce sens). Cette partie a été allouée par la cour des comptes. || 11° *Au plur.* Un mémoire où sont énumérés tous les articles faits, fournis ou vendus (vieilli en ce sens). Ce qui me plaît de M. Fleurant, mon apothicaire, c'est que ses parties sont toujours fort civiles, MOL. *Mal. imag.* I, 1. Vous disiez, il y a quinze jours, que vous étiez bien [pour l'argent]; c'est que vous aviez compté sans votre hôte, qui fait toujours ses parties bien hautes, sans qu'on en puisse rien rabattre, SÉV. 4 août 1677. Votre marchand se plaint de vous et il a raison ; quand des parties sont arrêtées il n'y a qu'à payer, MAINTENON, *Lett. à d'Aubigné*, 15 mars 1678. Il ne se donne pas la peine de régler des parties, LA BRUY. *Théophr.* XXIV. L'une a soin de son équipage, l'autre lui fournit de quoi jouer, celle-ci arrête les parties de son tailleur, DANCOURT, *Chev. à la mode*, III, 2. Voilà une brave dame : ne pas se donner seulement la peine de lire les parties, ID. *les Bourgeoises à la mode*, I, 9. Un marchand qui entend son métier leur vend toujours si cher, qu'il se sauve en ne touchant même que le quart de ses parties, LE SAGE, *Gil Blas*, III, 3. || Fig. et familièrement. Parties d'apothicaires, mémoires de dépenses enflés outre mesure. On dit plutôt aujourd'hui : mémoire d'apothicaire. || On l'a dit aussi au singulier. Est-ce que vous n'avez rien reçu, mon ami, sur votre partie? VOLT. *Dial.* XXIV, 6. || 12° Tenue des livres en partie ou à partie simple, celle qui ne mentionne, dans chaque article que le doit ou l'avoir. || On dit de même : tenir les livres en partie simple ou à partie simple. Passer un article en partie. || Tenue des livres en ou à partie double, celle qui mentionne à la fois et dans chaque compte le doit et l'avoir. || On dit de même : tenir les livres en partie ou à partie double. Comptes en partie double, etc. || 13° Les parties casuelles, les droits et revenus éventuels perçus au profit de l'État. || 14° Au jeu, sorte de combat entre deux ou plusieurs personnes, qui est soumis à certaines règles, et dont l'issue décide qui gagnera ou perdra. Jouer, perdre, gagner une partie. Une partie de piquet, de paume, de dames, d'échecs. Souvent avec des pions qu'on ménage bien, on va à dame, et l'on gagne la partie, LA BRUY. VIII. Les règles d'un jeu étant supposées, et deux joueurs de la même force, on peut, en quelque état que soit une partie, déterminer par l'avantage qu'un des joueurs a sur l'autre, combien il y a plus à parier qu'il gagnera, FONTEN. *Bernoulli.* Je crois vous avoir mandé que le roi de Danemark venait de se mettre dans le rang de mes bienfaiteurs; j'ai besoin de roi quatrième, mais il faut que je gagne la partie, VOLT. *Lett. Damilaville*, 9 fév. 1767. Mille pardons, mesdames; mais il faut arranger les contredanses et les parties, PICARD, [illegible] II, 11. || Faire la partie de quelqu'un, jouer habituellement avec lui. Par exemple les soirs, s'il est seul un moment, je lui lis, ou je cause, ou je fais sa partie, COLLÉ, *Dupuis et Des Ronais*, I, 5. || Partie liée, voy. LIÉ, n° 7. || Marquer la partie, marquer les coups qui s'y font. Qu'importe que l'osselet de notre partie soit noir ou blanc? nous jouons dans la vie assis sur une tombe; à peine avons-nous tiré notre osselet heureux ou fatal, la mort, qui marque la partie, nous le redemande, CHATEAUBR. *Natch.* 2e part. seconde moitié. || La partie d'honneur, celle que l'on joue lorsque chacun des joueurs en a gagné un nombre égal. || Partie carrée, au jeu de l'hombre, trois rois et une dame dans la même main. || Partie simple, se dit, au trictrac, quand on fait douze trous à plusieurs reprises, par opposition à partie bredouille. || Coup de partie, coup qui décide le gain ou la perte de la partie. || Fig. Coup de partie, ce qui décide du succès. Vous voilà donc décidée, ma chère enfant, par la plus grande affaire et la plus avantageuse qui pût arriver à votre maison, c'est un coup de partie, SÉV. 455. Si vous vendez votre terre, songez bien comme vous en emploierez l'argent : ce sont des coups de partie, ID. 21 juin 1671. || Faire un coup de partie, faire quelque chose qui doit avoir des conséquences décisives. || La partie est bien faite, elle est faite entre des joueurs de même force, de force égale. || La partie est inégale, n'est pas égale, elle est faite entre des joueurs d'une force inégale. || Fig. La partie n'est pas égale, se dit quand on lutte avec un homme plus fort, plus habile, plus audacieux qu'on ne l'est. || Fig. Quoi! toutes deux contre mon cœur en même temps!... la partie n'est pas égale, MOL. *Préc.* 10. || Il se dit aussi de deux choses qui ne sont pas équivalentes. Je veux qu'il y ait [dans le christianisme] des obscurités qui soient aussi bizarres que celles de Mahomet; mais il y a des clartés admirables et des prophéties manifestes et accomplies; la partie n'est donc pas égale, PASC. *Jésus-Chr.* 43, éd. FAUGÈRE. || Fig. C'est une partie perdue, se dit lorsqu'on désespère de réussir dans ce qu'on a entrepris. || Quitter la partie, convenir que celui contre qui l'on joue a gagné. || Fig. Quitter la partie, se désister de quelque chose, y renoncer. Après la figure que nous avons faite, quitter la partie comme des sots.... HAMILT. *Gramm.* 2. || Quitter la partie, signifie aussi se retirer d'un endroit, céder la place à quelqu'un. Mettez dans vos discours un peu de modestie, Ou je vais sur le champ vous quitter la partie, MOL. *Tart.* III, 2. || Fig. Peloter en attendant partie, faire quelque chose de peu d'importance en attendant mieux. || *Au plur.* Parties, ce qu'on met au jeu, et fig. ce qu'on expose en une affaire quelconque (vieilli en cet emploi). M. de Monaco y était ardent [à l'affaire du pas], sauf ses parties et sa bourse, ST-SIM. 18, 210. || Fig. Il fait bien ses parties, il sait prendre ses avantages. || Au reversis, ce qu'on est obligé de payer au joueur qui, étant le plus près du panier, ne fait aucun point, ou n'en fait pas plus que celui qui en a fait le moins. || 15° Projet formé entre plusieurs personnes, pour quelque affaire, pour quelque entreprise, par comparaison à une partie de jeu. Sans aller sur le pré, nous pouvons nous combattre, Nous montrant seulement de la plume ennemis; En ce cas-là, du roi les duels sont permis; Et faudra que bien fort ils fassent la partie, Si les plus fins d'entre eux s'en vont sans repartie, RÉGNIER, *Sat.* XII. La partie est rompue, et les dieux la renouent, CORN. *Hor.* IV, 4. La partie entre eux deux serait bientôt nouée, ID. *Attila*, IV, 4. Anselme étant parti, tout aussitôt Argie S'en alla demeurer aux champs; Et tout aussitôt les amants De l'aller voir firent partie, LA FONT. *Pet. ch.* Je vous en déferai [d'un lièvre qui faisait du dégât dans un jardin], bon homme, sur ma vie. — Et quand? — Et dès demain, sans tarder plus longtemps. La partie ainsi faite, il vient avec ses gens, ID. *Fabl.* IV, 4. Si cette partie est rompue, j'irai chez Mme de Chaulnes, SÉV. 186. Vous savez avec quelle facilité le roi vous a accordé ce que vous demandiez pour Avignon; ainsi, ma chère enfant, il faut remettre à une autre fois la partie que vous aviez faite de vous pendre, SÉV. 30 nov. 1688. Je suis de la partie, m'écriai-je; ne pensez pas que j'ai moins d'envie que vous de parler à un si rare personnage, LESAGE, *Estev. Gonz.* ch. 20. || Lier partie, s'entendre avec d'autres pour quelque projet. Que signifie ce commerce [avec le monde]? il est bien aisé de s'entendre.... c'est y entretenir ses intelligences, c'est y avoir ses parties liées, c'est être de ces intrigues malheureuses, de ces cabales de libertinage, MASS. *Sermons. Pass. par Jésus-Christ*, 2. Deux fois Sully était allé à Londres, la partie était liée avec le roi Jacques, et le roi de Suède était engagé de son côté, J. J. ROUSS. *Paix perp.* || C'est une partie faite à la main, se dit de quelque chose de concerté. || 16° Projet de divertissement ; le divertissement même. Faire une partie de promenade. Cette partie a été fort agréable. La partie se fit, l'on convint qu'il n'y aurait que Mme et Mlle de Vendôme, Mme de Choisi, M. de Turenne, M. de Brion, Voiture et moi, RETZ, *Mém.* t. I, liv. I, p. 64, dans POUGENS. L'intimité de son fils et de lui portait toute sur des mœurs communes et des parties secrètes qu'ils faisaient ensemble avec des filles, ST-SIM. 26, 42. Plutarque nous fait la description d'une magnifique partie de pêche à la ligne entre Antoine et Cléopatre, dans laquelle la vanité du triumvir reçut un affront, AMEILHON, *Instit. Mém. litt. et beaux-arts*, t. V, p. 406. || Être d'une partie, être du nombre de ceux qui font la partie. La Murinette beauté était de la partie, SÉV. 70. Il était de toutes les parties et de toutes les assemblées, HAMILT. *Gramm.* 10. Le baron de Beauvais avait été élevé, au subalterne près, avec le roi; il avait été de ses ballets et de ses parties, ST-SIM. 14, 159. || Fig. Être de la partie, faire quelque chose en commun avec d'autres. Si bien qu'un jour qu'ils étaient en devis, Minutolo, pour lors de la partie, Comme en passant mit dessus le tapis Certains propos de certaines coquettes, LA FONT. *Richard.* Les Muses ont été de la partie et y ont mis beaucoup d'agrément, FONTEN. *Sapho, Laure.* || Se mettre de la partie, prendre part à quelque chose. Je vois votre chagrin, et que, par modestie, Vous ne vous mettez point, Monsieur, de la partie, MOL. *Femm. sav.* IV, 3. Heureux, si leur cœur [des quiétistes] ne se met pas de la partie! MONTESQ. *Lett. pers.* 146. || Partie carrée, partie de plaisir faite entre deux hommes et deux femmes. Il enlèverait ta maîtresse; je t'enlèverais, moi ; ce serait justement partie carrée, DANCOURT, *Maison de camp.* sc. 4. Je trouve ma femme en partie carrée, ID. *Moul. de Javelle*, sc. 17. || Au théâtre, partie carrée se dit de toute combinaison où deux couples de personnages y sont dans la même situation et font la même chose; c'est presque toujours un reproche à l'auteur de manquer d'invention. Il est temps de tirer la tragédie de la fadeur : je pétille d'indignation quand je vois une partie carrée dans Électre [de Crébillon], VOLT. *Lett. d'Argent.* 21 août 1749. || Partie fine, partie de plaisir où l'on met quelque mystère. || C'est partie remise, se dit de quelque chose qui a manqué une fois, mais que l'on recommencera. Ce qu'elle me dit marquait que ce n'était que partie remise, MARIVAUX, *Paysan parvenu*, 2e partie. || 17° Terme de palais. Celui qui plaide contre quelqu'un, soit en demandant, soit en défendant. Sa partie l'a fait condamner aux dépens. Partie intervenante. Partie défaillante. Parties plaidantes. Parties assignées. Parties ouïes. Se porter partie contre quelqu'un. Un loup disait que l'on l'avait volé : Un renard, son voisin, d'assez mauvaise vie, Pour ce prétendu vol par lui fut appelé; Devant le singe il fut plaidé, Non point par avocats, mais par chaque partie, LA FONT. *Fabl.* II, 3. C'est vous qui devez vous rendre partie contre lui, et faire toutes les poursuites de la justice à vos dépens, MOL. *l'Avare*, V, 5. Ma partie est puissante et j'ai lieu de craindre, RAC. *Plaid.* I, 7. Ces peuples perdaient toujours leurs procès, parce que leurs parties étaient leurs juges, VERTOT, *Révol. rom.* [illegible] 144. || Par extension. Va, je suis ta partie et non pas ton bourreau, CORN. *Cid*, III, 4. || Forte partie, se dit d'un homme puissant, en crédit, contre qui l'on plaide. Votre partie est forte, il peut par sa cabale, entraîner.... MOL. *Misanthr.* [illegible] || Fig. Avoir affaire à forte partie, avoir un adversaire redoutable. Jugez à quelles fortes parties j'avais à faire, MARIVAUX, *Marianne*, part. [illegible] || En matière criminelle, partie civile, celui qui poursuit en son nom contre un accusé pour des intérêts civils. || Partie publique, le procureur général ou ses substituts. La partie publique veille pour les citoyens; elle agit et ils sont tranquilles, MONTESQ. *Esp.* [illegible] || Être juge et partie, être à la fois celui qui fait un procès et celui qui le juge. La Syrie à vos lois est-elle assujettie, Pour souffrir qu'une femme y soit juge et partie? CORN. *Théod.* V, 7. Il est tout ensemble le juge, la partie et le bourreau, PASC. *Prov.* [illegible] || Prendre quelqu'un à partie, attaquer un homme en justice. Je vous prends à partie pour me payer dix mille écus qu'il m'a volés, MOL. *l'Avare*, V, [illegible] || Prendre son juge à partie, se rendre partie contre le juge, l'accusant d'avoir prévariqué. Vous ne parlez point de Calas; n'avez-vous pas été un peu sur-

prise qu'une famille obscure et huguenote ait prévalu contre un parlement, que le roi lui ait donné trente-six mille livres, et qu'elle ait la permission de prendre un parlement à partie? VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 22 avr. 1764. || Prise à partie, acte par lequel on prend son juge à partie. Il a craint la prise à partie. || Par extension, prendre à partie, imputer à quelqu'un le mal qui est arrivé. L'on le prend à partie, Et chacun de son tort cherche la garantie, RÉGNIER, *Sat.* XIV. Il n'a point pris le ciel, ni le sort à partie, CORN. *Héracl.* III, 3. Que voulez-vous dire, de me prendre à partie sur le livre de la sainte Virginité? PASC. *Prov.* XVII. Et de ma mort enfin le prenant à partie, RAC. *Bajaz.* V, 6. || Fig. Il n'est pas partie capable, il n'est pas en état de tenir tête à ses adversaires. || 18° Celui dont un avocat ou un avoué défend le droit ou les prétentions. La partie de maître un tel a été condamnée. || 19° *Au plur.* Les personnes qui contractent ensemble. Toutes les parties intéressées sont d'accord. Pour contracter une société, toutes les parties doivent sans doute la consentir, mais ils peuvent tous donner leur consentement de différente manière, PATRU, *Plaidoyer* 6, dans RICHELET. || *Au sing.* La partie lésée, celle qui a souffert un dommage. || Parties belligérantes, les puissances qui sont en guerre les unes contre les autres. || Parties prenantes, créanciers de l'État dont le payement a été assigné sur un fonds particulier. Enfin ce mode [de payement des rentes de l'hôtel de ville] ne sert qu'à multiplier les parties prenantes qui s'élèvent à douze cent mille, CAMBON, 14 août 1793, p. 61, *Rapport.* || Parties prenantes, créanciers qui viennent en ordre utile dans une distribution de fonds provenant de leur débiteur. || Parties prenantes, ceux qui participent à une distribution de vivres, d'habits, etc. || 20° Agent, acteur. Notre religion, à nous, c'est notre histoire.... nous sommes parties dans les scènes que le pinceau nous étale, CHATEAUBR. *Génie*, I, III, 4. || Rôle. La comédie ne serait pas moins bien jouée, quand je serais demeuré derrière le théâtre [quand je ne serais pas né]; ma partie est bien petite en ce monde, BOSS. *Serm. Fragm. sur la briév. de la vie.* || 21° Il se dit quelquefois d'une profession. Son père est marchand de vins, il le mettra dans la partie. Celui qui étudie néglige ses protecteurs, et ne fera jamais rien dans la partie des lettres, P. L. COUR. *Lett. à l'Acad. des inscr.* || 22° Bonne qualité, naturelle ou acquise. La première partie d'un homme qui étudie les vérités saintes, c'est de savoir discerner..... BOSS. *Cornet.* La principale partie de l'orateur, c'est la probité, LA BRUY. XIV. || *Au plur.* Je m'étonne comment tant de belles parties En cet illustre amant sont si mal assorties, Qu'il a si mauvais cœur avec de si bons yeux, CORN. *Suivante*, IV, 7. Ce cas m'a obligé de vous dire que, quoiqu'il ait eu de très-grandes parties, je doute qu'il ait été aussi capable qu'on l'a cru des grandes choses qu'il n'a pas faites, RETZ, *Mém.* t. I, liv. II, p. 416, dans POUGENS. À dire le vrai, où trouvera-t-on un poëte qui ait possédé à la fois tant de grands talents, tant d'excellentes parties [que Corneille], l'art, la force, le jugement, l'esprit? RAC. *Disc. pron. à la réc. de Th. Corn.* Tu as été sans doute un orateur célèbre; tu avais de grandes parties; mais souvent tu t'es écarté du point en quoi consiste la perfection, FÉN. *Dial. des morts*, I, 30 (*Démosth. Cicéron*). Parmi tant et de tels défauts [de Villars], il ne serait pas juste de lui nier des parties; il en avait de capitaine, ST-SIM. 111, 206. Cicéron, avec des parties admirables pour un second rôle, était incapable du premier, MONTESQ. *Rom.* 12. Un orateur peut avoir toutes les parties d'un poëte, et il n'y a même que l'harmonie qui en fasse la différence, VAUVEN. *Dial. Boss. Rac.* Le caractère incomplet de ce jeune homme, qui ne régna que onze mois et qui avait quelques parties royales, est fort bien rendu ou du moins très-vraisemblablement par l'historien, SAINTE-BEUVE. *Causeries*, 7 févr. 1853. || Avoir des parties, avoir de l'esprit (locution vieillie). Le mot partie se trouve encore dans les comédies de Corneille pour esprit: cet homme a des parties, c'est ce que les Anglais appellent *parts*; ce terme était excellent; car c'est le propre de l'homme de n'avoir que des parties: on a une sorte d'esprit, une sorte de talent, mais on ne les a pas tous; le mot esprit est trop vague; et, quand on vous dit, cet homme a de l'esprit, vous avez raison de demander duquel, VOLT. *Mél. litt. Lett. d'Olivet*, 20 août 1761. En Angleterre, pour dire qu'un homme a de l'esprit, on dit qu'il a de grandes parties (*great parts*); d'où cette manière de parler qui étonne aujourd'hui les Français peut-elle venir? d'eux-mêmes; autrefois nous nous servions de ce mot *parties* très-communément dans ce sens-là, ID. *Dict. phil. Esprit.* || 23° En partie, *loc. adv.* Non entièrement, non en totalité. Il n'est héritier qu'en partie. C'est ce qui fait en partie que les plus beaux siècles dégénèrent si promptement, VAUVEN. *Max.* CCXX. || On omet quelquefois *en.* Elle peut passer toute ou partie dans un corps, DESC. *Monde*, 3. || Quand cette locution est répétée, elle a le sens de moitié, à peu près. Un corps de troupes composé en partie de Français, en partie de Suisses; ou, en omettant *en*, composé partie de Français, partie de Suisses. Cette pièce est en partie traduite, en partie imitée de l'espagnol, CORN. *le Ment. Examen.* Les Mamertins ayant, partie par menaces, partie par surprise, chassé de la citadelle l'officier qui y commandait de la part des Carthaginois, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. X, p. 8, dans POUGENS. Molière fit un petit ouvrage [l'Impromptu de Versailles] en partie pour se justifier devant le roi de plusieurs calomnies, et en partie pour répondre à la pièce de Boursault, VOLT. *Vie de Molière.* || Proverbes. Qui n'entend qu'une partie n'entend rien. || Il ne faut pas remettre la partie au lendemain, il ne faut point différer ce qu'on peut faire dans le moment. || Qui quitte la partie la perd, se dit non-seulement quand on quitte le jeu, mais aussi quand on abandonne un emploi, une position, une entreprise.

— REM. Doit-on écrire la partie du pain mangé ou mangée? Si tout le pain est mangé, on accorde l'adjectif avec pain, tandis que c'est avec partie si une partie seule était mangée. Une partie du pain mangé à notre déjeuné aurait sustenté ce malheureux pendant plusieurs jours. Une partie du pain mangée avant le dîner a empêché que le reste nous ait suffi. C'est ainsi qu'on écrira: Une partie du pain destiné aux pauvres a été distribuée ce matin. Quant aux phrases du genre de celle-ci: La partie du pain mangée par les souris est d'un demi-kilogramme, on voit facilement qu'il y est question d'une partie mangée, LEGOARANT.

— SYN. PARTIE, PART. La partie est ce qu'on détache du tout; la part est ce qui en doit revenir. Le premier de ces mots a rapport à l'assemblage; le second au droit de propriété. On dit une partie d'un livre et une partie du corps humain; une part de gâteau et une part d'enfant dans la succession, GIRARD.

— HIST. XII[e] s. Cil vienent et chevauchent de chascune partie [contrée], *Sax.* VII. Al Seignur sunt les quatre parties del mund [les quatre quarts du monde connu], *Rois*, p. 7. || XIII[e] s. Atant se fiert en l'estour, et merveilles faisoit d'armes et il et se [sa] partie, *Chr. de Rains*, 28. Lors fu li jours assignés devant le roi pour dire droit as parties, *ib.* 240. Et li quens [comte] Looys de Blois, et li marchis de Montferrat, et li quens Hues de Saint-Pol, et tuit cil qui à leur partie se tenoient, VILLEH. XXXVII. Toute la terre est divisée en trois parties; ce sont Asie, Aufrique et Europe, BRUN. LATINI, *Trés.* p. 152. [Il n'y avait abbaye] Dont la serve n'eüst outrageuse [exorbitante] partie, *Berte*, LX. Constance l' [Berte] en remene en une autre partie [autre part], *ib.* CXIX. Li aucun dient que certaines parties [partages] ne se poent fere entre les sousaagiés [mineurs], BEAUM. XVI, 18. Et lors il lor demandoit de sa bouche: a yl ci nullui [y a-t-il ici quelqu'un] qui ait partie? JOINV. 199. || XIV[e] s. Toute chose qui a partie est plus grande que sa partie, ORESME, *Eth.* XI, 17. Car souvent ot affaire contre forte partie, *Guescl.* 17119. Et se nous attendons la bataille fournie, Main à main, en un plain, en val ou en chaussie, Nous ne pourrons durer contre adverse partie; Trois cent contre cinquante, c'est chose mal partie, *ib.* 19037. Aucun ne doit ressortir en nostre parlement, ne estre trait à instance de partie à partie hors du païs en laissant les assises, se ce n'est en cas d'appel, *Ord. des rois*, t. II, p. 162. || XV[e] s. [Ceux qu'on soupçonnait du meurtre du sire de Mauny] en furent arrestés; mais ils estoient adonc là si forts qu'ils s'en passerent et excuserent; ni nul n'en fit partie pour le sire de Mauny, FROISS. I, I, 240. Et pour ce qu'il savoit bien qu'il n'avoit pas tant de gens de la huitieme partie que le roi de France avoit, ID. I, I, 282. Soit faite satisfaction raisonnable à la partie blessée, ID. II, II, 241. Et pour ce, de vostre partie Acquittez vous pareillement, CH. D'ORL. *Ball.* 14. Car resister n'est pas de ma partie [n'est pas mon lot], E. DESCH. *Poésies mss.* f° 213. Pour ce du cuer humblement luy supply, Que mon amour ne soit point sans partie [sans retour], ID. *ib.* f° 166. Se jeunes est et a jeune partie [femme], ID. *ib* f° 362. Je suis le plus malheureux chevalier qui soit dessoubz la chappe du ciel; car j'ay aimé et encores aime sans partie, et si sçay bien que je ne suis point aimé, *Percefor.* t. V, f° 74. À tant se releverent les deux chevaliers honteux de leur chute; mais Atram, qui fut le premier sur pieds, demanda à sa partie qui il estoit, et que congnoistre le vouloit, pour ce qu'il l'avoit ainsi abattu, *ib.* t. V, f° 34. Le tournoy fut à celle fois ordonné sans faire parties; mais qui chevalerie vouloit faire, si la faisoit sur qui il trouvast mieulx en sa voye, *ib.* t. VI, f° 74. Lesquelles estoient escriptes partie de la main de ladicte damoyselle et partie de la main de la duchesse de Bourgongne, COMM. V, 16. Il seroit à son choix de se declairer de la partie du roy ou de la leur, ID. III, 11. C'estoit un prince qui n'avoit aucune des parties necessaires pour bien gouverner.... *Mém. sur du G.* ch. 18. || XVI[e] s. Je recongnoys en eulx tous une proprieté pantagruelique, moyennant laquelle jamais en maulvaise partye [part] ne prendront choses quelconques, RAB. *Pant.* III, *prol.* Si vostre bonne partie [femme, moitié] veoit la fin de ceste lettre, elle y trouvera mes recommandacions, MARG. *Lett.* 151. Il veit fourrager bonne partie de la ville, MONT. I, 27. Les responses improuveues de sa partie adverse, ID. I, 40. Enfin je diray pour ma partie [mon client] que.... ID. I, 99. Les parties honteuses, ID. I, 111. Une partie des femmes s'amusent à.... ID. I, 237. Une partie, à mon opinion, ne pensent pas faire le mal qu'ils font, LANOUE, 10. Partie des principaux [vices] tirent leur origine des principales personnes, ID. 24. Pour tous les autres qui ont escrit, ils sont recusables, comme s'estans monstrez parties, et sur tout le Mercure Gallo-belgique, D'AUB. *Hist. Préf.* 5. Il fut enjoinct aux susdits tresoriers, quand ung marchand apporteroit une cedule, ou des parties arrestées par le soldat, de les prendre, et d'en deduire la somme sur sa monstre, CARLOIX, V, 32. Ils se rangeoient aucune fois du costé des roys, et fortifioient aucune fois la partie du peuple à l'encontre des roys, AMYOT, *Lyc.* 9. La partie est liée, il n'y a plus rien à faire que laisser aller les vaillans combatans, BEROALD DE VERVILLE, *le Cab. de Minerve*, p. 283. Qui laboure vigne à partie, il n'est tenu que de laisser la partie du seigneur en la vigne, en signifiant audit seigneur la despouille, *Coust. gén.* t. I, p. 883. Il plaidoye beau qui plaidoye sans partie, COTGRAVE. Une partie n'est point le tout, ID.

— ÉTYM. *Parti* 1; wall. *pârteie, poûrteie*; bourg. *patie*; provenç. *partida, partia*; espagn. *partida*; ital. *partita.*

† 2. PARTIE (par-tie), *s. f.* Terme de manége. Action de partir. Faire une partie de la main, abandonner la main pour que le cheval prenne le galop.

— ÉTYM. *Partir* 2.

PARTIEL, ELLE (par-si-èl, è-l'), *adj.* || 1° Qui fait partie d'un tout. La notion la plus parfaite que nous puissions avoir de la divinité n'est pas infinie; elle ne renferme, comme toute idée complexe, qu'un certain nombre d'idées partielles, CONDILL. *Traité anim.* II, 6. || Terme de minéralogie. Se dit d'une variété qui fait exception à la loi de symétrie, en ce que les lois de décroissement qui la déterminent n'ont pas lieu sur toutes les parties identiques de la forme primitive. || 2° Qui n'existe ou qui n'a lieu qu'en partie. Éclipse partielle (voy. PARTIAL). || Métamorphose partielle, celle des insectes qui, pendant le cours de leur vie, ne subissent point ou presque point de changement dans leur forme générale et acquièrent seulement de nouvelles parties à l'extérieur. || Se dit, en botanique, des ombelles portées par l'ombelle générale, des pétioles articulés sur le pétiole commun dans une feuille composée, et des cloisons qui n'aboutissent que d'un seul côté à la paroi interne de la cavité péricarpienne. || 3° Fait par parties. Lecture partielle. || 4° Calcul aux différences partielles, voy. CALCUL. || Terme d'arithmétique. Produit partiel, le produit du multiplicande par un seul chiffre du multiplicateur. Dividende partiel, partie séparée du dividende total pour obtenir un seul chiffre du diviseur.

— HIST. XIV[e] s. Volenté parcial, vertuz parciales, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVI[e] s. En quoy l'erreur commun touchant la justice partiale est assez refuté, puisque Dieu n'admet nulle justice sinon l'observation de sa loy, CALV. *Instit.* 613.

— ÉTYM. *Partiel, partial* sont des mots identiques, entre lesquels l'usage seul a mis une différence considérable (voy. PARTIAL).

PARTIELLEMENT (par-si-è-le-man), *adv.* Par parties. Payer partiellement.

— HIST. XIV[e] s. Parcialement.... par parties, ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

— ÉTYM. *Partielle*, et le suffixe *ment.*

† PARTIL, ILE (par-til, ti-l'), *adj.* Terme d'astro-

logie. Se dit d'une certaine position réciproque de deux planètes. Trine partil, celui qui a 120 degrés. Quadrat partil, éloignement de 90 degrés. Opposition partile, éloignement de 180 degrés.

— ÉTYM. Lat. *partilis*, divisible, de *partiri* (voy. PARTIR 1).

† **PARTIMENTI** (par-ti-min-ti), *s. m. pl.* Terme de musique. Exercices harmoniques dont on fait usage dans les écoles de composition : la basse seule est écrite, et les parties élevées, qui ne sont indiquées que par des chiffres, doivent être remplies par les élèves. || On dit quelquefois un partimento.

— ÉTYM. Ital. plur. de *partimento*, partage, division; de *partire*, diviser (voy. PARTIR 1).

1. **PARTIR** (par-tir), *v. a.* Diviser en plusieurs parts (terme vieilli). Aussi rien n'est parti si bien par la nature, Que le sens, car chacun en a sa fourniture, RÉGNIER, *Sat.* IX. ...Ces gens, gais et joyeux, Sont sur le point de partir leur chevance, LA FONT. *Orais.* || Fig. Avoir maille à partir avec quelqu'un, avoir quelque démêlé avec lui (seule locution où partir soit encore employé, et qui signifie au propre avoir un sou à partager). Et l'on nous voit sans cesse avoir maille à partir, MOL. *l'Ét.* I, 9 (voy. MAILLE 3).

— ÉTYM. Voy. PARTIR 2, qui est le même que *partir* 1 ; l'historique montrera comment les deux significations vont de l'une à l'autre. *Partir*, fort peu usité aujourd'hui au sens de partager, a conservé ce sens dans les composés *départir*, *répartir*.

2. **PARTIR** (par-tir), je pars, tu pars, il part, nous partons, vous partez, ils partent ; je partais ; je partirai, je partirais ; je partis, nous partîmes; pars, qu'il parte, partons, partez, qu'ils partent ; que je parte, que nous partions, que vous partiez ; que je partisse; partant, parti, *v. n.* || 1° Quitter un lieu, s'en aller d'un lieu. Nous partîmes cinq cents, mais par un prompt renfort Nous nous vîmes trois mille en arrivant au port, CORN. *Cid*, IV, 3. Il veut partir à jeun; il se peigne, il s'apprête, BOIL. *Lutr.* V. Vous voulez que je parte demain ; Et moi j'ai résolu de partir tout à l'heure, RAC. *Bérén.* V, 5. Partez, enfants d'Aaron, partez ; Jamais plus illustre querelle De vos aïeux n'arma le zèle.... C'est votre roi, c'est Dieu pour qui vous combattez, ID. *Ath.* IV, 6. On est ordinairement moins fâché quand on part que quand on voit partir, STAAL, *Mém.* t. I, p. 88. Allez, je vous bénis; partez, âme chrétienne, P. LEBRUN, *M. Stuart*, V, 4. || Fig. Par leur conseil [de personnes pieuses] je laisse partir cet écrit pour l'aller joindre aux autres discours qui ont déjà paru sur ce sujet, BOSS. *Coméd.* 1. Allez, partez, mes vers, dernier fruit de ma veine, BOIL. *Ép.* X. || Terme de marine. Quitter un port, une rade, commencer une navigation, s'éloigner d'un pays. || 2° Partir se dit quelquefois pour mourir. C'est la règle et la raison, ma fille, que je parte la première; et Dieu.... sait bien avec quelle instance je lui demande que cet ordre s'observe en moi, SÉV. 397. Je suis une pauvre vieille, qui n'est plus bonne à rien et qui partira bientôt, MAINTENON, *Lett. à la reine d'Espagne*, 1711, t. VIII, p. 65, dans POUGENS. || 3° Fig. Il se dit de l'argent qu'on dépense et qui semble partir. Je me trouvai le soir à Meudon, où je dépensai le peu qui me restait, hors dix creutzers qui partirent le lendemain à la dînée, J. J. ROUSS. *Confess.* IV. || 4° Partir se dit des hommes, des animaux qui quittent précipitamment un endroit. Au moindre signe il part comme l'éclair. La colombe l'entend, part, et tire de long, LA FONT. *Fabl.* II, 12. Il [le lièvre] partit comme un trait; mais les élans qu'il fit Furent vains.... ID. *ib.* VI, 10. || Partir du pied droit, du pied gauche, commencer à marcher par le pied droit, par le pied gauche. || Ce n'est pas tout de courir, il faut partir à temps. Rien ne sert de courir; il faut partir à point, LA FONT. *Fabl.* VI, 10. || Terme de manége. Partir juste, entamer l'allure du galop sur le pied de devant. || Partir de pied ferme, faire partir le cheval du pas au galop. || Partez ! Mot que prononce le maître d'académie quand il veut que l'élève aille le galop. || Partir de la main, rendre tout à coup la main au cheval afin qu'il prenne le galop. || Ce cheval part bien de la main, il prend bien le galop dès qu'on lui baisse la main. || Fig. et familièrement. Il part de la main, se dit d'un homme qui fait avec promptitude ce qu'on lui demande. || *S. m.* Le moment où le cheval part pour se porter en avant. Ce cheval a le partir prompt. || Un beau partir, la course qu'on fait faire au cheval sur une ligne droite, sans qu'il s'en écarte ou se traverse. || 5° Terme de musique. Commencer. Çà, comptez bien vos temps pour partir cette fois, C'est vous qui commencez ; allons, vite : un, deux, trois ; Partez donc, partez donc, musicien barbare, REGNARD, *Fol. amour.* II, 7. || Fig. Partir d'un grand éclat de rire, rire tout à coup avec éclat. || 6° En parlant des choses, sortir avec impétuosité. Quand tout cédait à Louis et que nous crûmes voir revenir le temps des miracles où les murailles tombaient au bruit des trompettes, tous les peuples jetaient les yeux sur la reine, et croyaient voir partir de son oratoire la foudre qui accablait tant de villes, BOSS. *Mar.-Thér.* Le coup qui l'a perdu n'est parti que de lui, RAC. *Andr.* III, 3. Quand la foudre s'allume et s'apprête à partir, ID. *Alex.* I, 1. C'est l'éclair qui paraît, la foudre va partir, VOLT. *Oreste*, II, 7. || Il se dit dans un sens analogue des choses intellectuelles, morales. Cela partit plus vite qu'un trait, et nous en rîmes tous plus ou moins, SÉV. 510. Elle abondait en saillies charmantes qu'elle ne recherchait point, et qui partaient quelquefois malgré elle, J. J. ROUS. *Conf.* IX. À l'instant mon imagination part comme un éclair, et me dévoile tout le mystère d'iniquité, ID. *ib.* XI. Du sein de ces assemblées, qu'un mouvement confus sépare et renouvelle sans cesse, partent mille traits ingénieux ou sanglants contre ceux qui paraissent à la promenade avec un extérieur négligé, BARTHÉL. *Anach.* ch. 20. || 7° Il se dit des armes de jet ou des armes à feu. Le fusil a parti tout à coup. À peine du palais il sortait dans la rue, Qu'une flèche a parti d'une main inconnue, CORN. *Sur.* V, 5. || 8° Terme de cuisine. Faire partir des haricots, les faire bouillir, les faire crever. || Terme de métier. Faire partir la pierre, la séparer et l'ouvrir avec des coins de fer. || 9° Prendre pour point de départ d'un discours, d'un raisonnement, etc. Il faut partir de l'état où est notre être pour connaître quels sont ses plaisirs, MONTESQ. *Goût, plaisirs de l'âme.* Partant de cette supposition, BUFF. *Théor. terr. part. hyp. Œuv.* t. IX, p. 212. Il est impossible de raisonner avec eux; car je pars d'un principe.... VOLT. *Dial.* XXIX, 3. Un autre que vous serait parti de là pour renchérir sur les médisances de la comtesse, SAURIN, *Mœurs du temps*, 1. || 10° Tirer son origine, avoir son commencement, avec un nom de chose pour sujet. Les nerfs qui partent du cerveau. Des vingt-cinq portes de chaque côté du carré partaient autant de rues qui aboutissaient aux portes du côté opposé, de sorte qu'il y avait cinquante rues qui se coupaient à angles droits, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. II, p. 26, dans POUGENS. La différence la plus remarquable qu'il y ait entre le duc commun et le duc de la baie d'Hudson, c'est que les aigrettes partent du bec au lieu de partir des oreilles, BUFF. *Ois.* t. II, p. 133. || 11° Provenir, émaner, en parlant de rayons, de lumière, de sons, de mouvements. Les sons partaient d'un point éloigné. Les vibrations partent de ce point. De lui [soleil] partent sans fin des torrents de lumière, VOLT. *Henr.* VII. Déjà je le traînais.... Vers les lieux d'où partait cette faible lumière, ID. *Sémir.* V, 6. Il n'y a que l'expérience qui puisse l'accoutumer [l'homme] à juger de la distance qui est entre lui et l'endroit d'où part le bruit, CONDIL. *Conn. hum.* sect. 6. Un cri part, et soudain voilà que par la plaine Et l'homme et le cheval emportés, hors d'haleine.... Volent avec les vents, V. HUGO, *Orientales, Mazeppa.* || 12° Fig. Provenir, par une sorte d'origine que l'on compare à celle des choses physiques. Celles-là [lettres] ne partaient que de mon esprit ; celles-ci partent de mon cœur, VOIT. *Lett.* 15. Périsse mon amour, périsse mon espoir, Plutôt que de ma main parte un crime si noir ! CORN. *Cinna*, III, 3. Votre compassion.... Part d'un bon naturel, LA FONT. *Fabl.* I, 22. Les chagrins qui partent de l'amitié que j'ai pour vous, me sont plus agréables que toute la fausse paix d'une ennuyeuse absence, SÉV. 15 sept. 1679. De telles vengeances rudes et basses [rigueurs contre Fouquet] ne sauraient partir d'un cœur comme celui de notre maître [le roi], ID. 21 déc. 1664. Mon malheur est parti d'une si belle cause ? RAC. *Mithr.* IV, 2. On ne sait point d'où part ce dessein furieux, ID. *Phèdre*, V, 5. Les vices partent d'une dépravation du cœur ; les défauts, d'un vice de tempérament ; le ridicule, d'un défaut d'esprit, LA BRUY. XII. Je t'entends ; son arrêt est parti de ta bouche, VOLT. *Fanat.* IV, 3. C'était un étrange contraste que du sein d'une cour voluptueuse où régnaient la douceur des mœurs, les grâces, les charmes de la société, il partît des ordres si durs et si impitoyables, ID. *Louis XIV*, 26. Le trait de lumière qui éclaire aujourd'hui le monde [savoir que la terre tourne autour du soleil] partit de la petite ville de Thorn [patrie de Copernic] dans la Prusse polonaise, dès le milieu du XVI° siècle, ID. *Mœurs*, 178. || Fig. et populairement. Cela part de sa boutique, cela vient de lui (en mauvaise part). || 13° Fig. Être produit. Peut-être jamais deux pièces [Mélite et Clitandre] ne partirent d'une même main plus différentes et d'invention et de style, CORN. *Préf. de Clitandre.* Toutes les parties dont l'œil est composé ont un rapport si juste et si sagement proportionné à l'action de la lumière, que la lumière et les yeux sont visiblement faits l'un pour l'autre, et partent d'une même main, MALEBR. *Rech. vér. Éclairc. sur la lum.* t. IV, p. 414, dans POUGENS. Tel ouvrage qui est fort médiocre, n'a pu partir que d'un génie sublime, et tel autre ouvrage qui est assez beau a pu partir d'un génie assez médiocre, FONTEN. *Vie de Corn.* || 14° À partir de, *loc. prép.* À dater de, en commençant à. C'est à partir de la prédication de l'Évangile que la face du monde a été renouvelée, CHATEAUBR. *Génie*, IV, VI, 13. || À partir de là, *loc. adv.* En supposant telle chose; depuis ce moment. Puis au partir de là vous disent.... RÉGNIER, *Sat.* II. || 15° Au partir de, au moment du départ (locution où l'infinitif partir est pris substantivement). Plus belle qu'elle n'était au partir de Londres, HAMILT. *Gramm.* 10. Soucis cuisants au partir de Caliste Jà commençaient à me supplicier, J. B. ROUSS. *Ép.* I, 7. Au partir de cette fontaine on les mena voir une prison d'hommes, où tous étaient tenus les pieds dans des ceps d'or, P. L. COUR. *Trad. d'Hérod.*

— REM. 1. Partir prend l'auxiliaire *avoir* quand on veut exprimer l'action de partir, et l'auxiliaire *être* quand on veut marquer l'état du sujet parti. Je m'approche d'un chasseur, je lui demande quand le lièvre a parti. Il me répond : Il y a longtemps qu'il est parti. || 2. Il ne faut pas dire : partir à la campagne, partir en Italie, mais partir pour la campagne, pour l'Italie. || 3. On ne dit pas non plus partir en voyage; mais simplement partir, ou partir pour un voyage.

— HIST. XI° s. [Que] nuls ne lait [laisse] sun home de li partir, puisqu'il est reté [en accusation], *Lois de Guil.* 47. Al plus espais [de la mêlée] les rompent et partissent [séparent], *Ch. de Rol.* CXXVI. || XII° s. Mort [il] le trebuche, l'ame s'en est partie, *Ronc.* p. 68. Par sous le coute, [la main] lui fu du cors partie [coupée], *ib.* p. 115. Et s'il est riens qui m'en puisse partir [séparer], *Couci*, VIII. Que ferai, Diex ? me partirai de lui [elle] ? *ib.* IX. De ceste amour qui tant me fait pener, Ne voi-je pas com je puisse partir, ID. X. Je ne m'en puis partir ne traire arriere, ID. XVIII. Tuit sont parti de moi joieus talent [désirs], ID. XX. Je ne tieng pas l'amour à droit partie [partagée], Dont il convient mourir ou trop aimer, ID. XXI. Partir m'estuet [il me faut partir] de vous sans demorer, ID. XXIV. Mais nul partir, sachez, que je nuls die, N'est doulourous que d'ami et d'amie, ID. XXIV. Peu aime son seigneur.... Qui par fausse occoison de lui servir se part, *Sax.* XIX. Lors [ils] sauront comme Charles nous a le jeu parti, *ib.* XXIV. La parole est finée, et li conseils se part, *ib.* XXIX. || XIII° s. Tous li clergés et li homme d'eage Partiront [auront leur part] tout à cest pelerinage, QUESNES, *Romancero*, p. 94. Nous la partirons par mi, si en prendrés la moitié et nous l'autre, VILLEH. XLIX. ... [vous] saviez orendroit À quel meschief je vous cuers vous partiroit, *Berte*, XXVIII. Au partir la rois mout doucement baisie, *ib.* LXVII. ... [le renard] se veut departir, De sa queue l'estuet partir [se séparer de sa queue, la perdre], *Ren.* 1204. ... ne doit nul guerredon, Ni affiert graces ne merites; L'ung de l'autre se part tous quites, *la Rose*, 10816. Et après les gardes dou champ les deivent metre [les champions] à une part dou champ, et partir [partager] leur le soleil, *Ass. de J.* ... gie un songe dont moult s'esmerveilloit ; ... aovrir et terre qui partoit, *Ch. d'Ant.* VI, 344. ... li enfant du second mariage, né comme loial hoirs [hoirs loyaux], partiroient [auraient part] au ... dement de lor pere et de lor mere, ... Et il me distrent : Sire, le jeu nous est mal parti [inégal], JOINV. 277. Et pour ce vaut il mieux ... comme il me semble, que nous le façons ... avant qu'il nous parte des mains, ID. 244. ... Ton empire biparti, c'est à dire party en deux, ORESME, *Thèse de MEUNIER.* || XV° s. ... ces gens d'armes.... s'appareilloient ... avoit fait premier partoit.... FROISS. II, III, 12. ... souvent leur avenoient de belles aventures et perilleuses, desquelles ils se partoient à leur ... ID. I, I, 130. Et fut la cité de Tournay partie [partagée] pour loger les seigneurs, ID. II, II, 202. ... ilz furent assemblez et tous venus, et que les mareschaux du tournoy eurent party [partagé le champ], *Perceforest*, t. IV, f° 4. Qui a à partir a à marrir [à se fâcher], LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 379. || XVI° s. Voyant que là n'estoyent que troys ligneux et un pelé de legistes, se partit dudict lieu, RAB. *Pan-*

II, 6. La nymphe Ora avoyt le cors my parti en femme et en andouille, ID. *ib.* IV, 38. La plume blanche par dessus, mignonnement partye à paillettes d'or, ID. *Garg.* I, 56. Je connois bien, depuis que je suis partie de vous, qu'il n'est nulle pire prison que d'ung corps eslongnant les lieux où son cueur est arresté, MARGUER. *Lett.* 66. Il avisa qu'elle n'avoit pas l'anneau qui jamais ne lui partoit du doigt, ID. *Nouv.* VIII. Vostre estre est egalement party à la mort et à la vie, MONT. I, 83. Ces façons partent plustost de folie que de vraye raison, ID. I, 120. Nous partons le fruict de nostre chasse avecques nos chiens, ID. II, 170. Nous ne faisons que partir [nous sortons] de boire, toutefois.... DESPER. *Cymbal.* 79. Cela faict, Theseus se partit pour aller combattre le taureau de Marathon, AMYOT, *Thés.* 16. Puis en partissant au sort les charges de la chose publique avec son compagnon, il luy escheut de faire la guerre à Philippus, ID. *Flamin.* 3. Il partiroit un œuf en deux, une maille en deux, H. EST. *Precell.* p. 77 et 78.

— ÉTYM. Wallon, *parti*, *pairti*; Berry, *partir*, partager; provenç. et espagn. *partir*; ital. *partire*, du lat. *partiri*, dénominatif de *partem*, diviser en plusieurs parts (voy. PART 2). *Partir* a essentiellement, comme on voit dans l'historique, le sens de partager, diviser, séparer; de là *se partir*, et, neutralement, *partir* a passé sans peine à la signification de se séparer d'un lieu, quitter un lieu; comparez *sortir*.

PARTISAN (par-ti-zan), *s. m.* || 1° Celui qui est attaché à une personne, à un parti. Combien le prince a-t-il d'aveugles partisans? CORN. *Nicom.* IV, 1. Galotin en gémit, et, sortant, de fureur, Chez tous ses partisans va semer la terreur, BOIL. *Lutr.* I. Je soupçonne et Ménas et Lélie, Les partisans des rois et de la tyrannie, VOLT. *Brut.* IV, 7. Les lullistes appellent les partisans de Rameau les ramoneurs, ID. *Lett. en vers et en prose*, 63. Un petit partisan de Locke était là tout près, ID. *Micromégas*, 7. Boursault avait des partisans qui le préféraient à Molière, MARMONTEL, *Œuv.* t. IV, p. 407. || *Au féminin.* Partisane, celle qui est attachée au parti de quelqu'un, qui en prend la défense. Elle [Mme du Châtelet] vous rendait bien justice; vous n'aviez point de partisane plus sincère, VOLT. *Lett. Mme du Bocage*, 12 oct. 1749. || Fig. L'éclat de mes hauts faits fut mon seul partisan, CORN. *Cid*, I, 6. Là [sur le théâtre], content du succès que le mérite donne, Par d'illustres avis je n'éblouis personne, Je satisfais ensemble et peuple et courtisans, Et mes vers en tout lieu sont mes seuls partisans, ID. *Excuse à Ariste.* || 2° Il se dit de ceux qui ont de l'attachement pour quelque chose. Et tout ce que la gloire a de vrais partisans Le hait [Auguste] trop puissamment pour aimer ses présents, CORN. *Cinna*, II, 2. L'ouvrage le plus plat a, chez les courtisans, De tout temps rencontré de zélés partisans, BOIL. *Art p.* I. Partisans du plaisir, et néanmoins sectateurs de la vertu, voilà les justes du monde, ces héros d'honneur et de probité qu'il fait tant valoir, MASS. *Pet. car. Fausse gloire hum.* Ce qu'on pourrait faire peut-être de plus glorieux pour elle [l'Encyclopédie], ce serait la liste de ses partisans et de ses adversaires, D'ALEMB. *Encyclop.* 3e vol. *Préface.* || 3° Officier de troupes légères ou irrégulières qui court le pays et fait une guerre de surprises. Le capitaine Merle, partisan protestant, fit écorcher vifs trois religieux de l'abbaye d'Issoire, CHATEAUBR. *Voy. à Clermont.* || *Au plur.* Troupes qui font une guerre de surprises ou d'avant-postes. Un corps de partisans. Guerre de partisans. || 4° Anciennement. Celui qui faisait des partis ou sociétés pour la levée de certains impôts. Quelque gros partisan m'achètera bien cher, LA FONT. *Fabl.* V, 3. Les partisans nous font sentir toutes les passions l'une après l'autre: l'on commence par le mépris à cause de leur obscurité; on les envie ensuite, on les hait, on les craint, on les estime quelquefois et on les respecte; l'on vit assez pour finir à leur égard par la compassion, LA BRUY. VI. La veuve d'un honnête partisan qui a gagné deux millions de bien au service du roi, DANCOURT, *Chev. à la mode*, I, 1. Il semble qu'il ait à sa disposition la bourse d'un partisan, LESAGE, *Turc.* II, 4.

— REM. On vient de voir que Voltaire a dit au féminin *partisane*, comme au XVIe siècle du reste. On a dit moins correctement *partisante*: Comme femme, je suis partisante des modes, NINON DE LENCLOS, *Lettres.*

— HIST. XVe s. La marquise de Montferrat.... grande partisane des François, COMM. VIII, 9. || XVIe s. L. Hostilius, grand partisan de la noblesse, AMYOT, *les Gracques*, 44. Je veux laisser à la memoire une marque de fidelle partisan en la personne du duc de Thouars, D'AUB. *Hist.* III, 484. Telle estoit lors l'affection partisane [l'attachement à son parti; l'esprit de parti], ID. *ib.* III, 488. Si l'argent n'estoit prompt pour suppleer à ce defaut, la malignité du temps produisit une vermine de gens que nous appelasmes partisans, qui avançoient la moitié ou le tiers du denier pour avoir le tout; race vrayement de viperes qui ont fait mourir la France leur mere aussitost qu'ils furent esclos, PASQUIER, *Lett.* t. I, p. 801.

— ÉTYM. Ital. *partigiano*; de *partire*, partager (voy. PARTIR 1).

† **PARTITE** (par-ti-t'), *adj.* Terme de botanique. Se dit d'une feuille découpée en lobes profonds qui s'étendent jusque près de sa base; il ne s'emploie guère qu'en composition.

— ÉTYM. Lat. *partitus*, partagé, de *partiri*, partir 1.

PARTITIF, IVE (par-ti-tif, ti-v'), *adj.* Terme de grammaire. Qui désigne une partie d'un tout. Noms partitifs, comme moitié. Adjectifs partitifs, comme plusieurs. La préposition *de* se prend souvent avec un sens partitif. Quand on dit: apportez ou donnez-moi du pain, il y a ellipse: donnez-moi une portion, quelque chose du pain, c'est le sens individuel partitif, DUMARS. *Œuv.* t. IV, p. 230. || Collectif partitif, nom partitif qui exprime plusieurs personnes ou plusieurs choses comme faisant partie d'un tout. || Voy. MOITIÉ, pour l'accord du verbe avec un partitif collectif.

— ÉTYM. *Partitum*, supin de *partiri*, partir, partager.

PARTITION (par-ti-sion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Action de diviser, de partager. || Terme de physique. Partition du baromètre, division que l'on a faite en sept parties, entre le plus haut et le plus bas degré du mercure pour marquer les variations de l'atmosphère. Partitions simples, celles qui le divisent en parties égales. Partitions composées, celles qui forment des compartiments inégaux. || Terme de blason. Partition de l'écu, se dit pour division. || Ancien terme d'arithmétique. Nom de la division. || 2° En botanique, action de se diviser, de se partager. La partition caulinaire ou de la tige. || Se dit de chacune des divisions d'une feuille quand ces divisions sont seulement réunies par la base. || 3° Action de partager un ensemble, un discours en parties. Il semble à les voir [les prédicateurs] s'opiniâtrer à cet usage [la division en trois points], que la grâce de la conversion soit attachée à ces énormes partitions, LA BRUY. XV. Nous venons de voir que la première division des acides et des alcalis en minéraux, végétaux et animaux est plutôt une partition nominale qu'une division réelle, BUFF. *Min.* t. III, p. 224. || 4° Terme de grammaire ancienne. Sorte d'exercice répondant à ce que nous appelons aujourd'hui analyse, mais qui se faisait le plus souvent par demandes et par réponses. || Les partitions des douze vers de Virgile qui commencent les douze chants de l'Énéide, analyse grammaticale très-développée de ces douze vers, faite par Priscien. || Les Partitions oratoires, titre d'un ouvrage de Cicéron, sorte d'analyse des principes de l'art oratoire. Les Partitions oratoires sont une très-bonne rhétorique, donnée par divisions et subdivisions des matières (ce qui est la raison du titre), d'un style fort simple, mais clair, succinct et élégant, ROLLIN, *Hist. anc.* t. XI, 2e part. p. 690, dans POUGENS. || 5° Ancien terme de logique. Alternative, en parlant d'un dilemme. Dans ce dilemme, la proposition qui doit contenir la partition est sous-entendue, *Port-Royal, Log.* 3e part. ch. 15. || 6° Terme de musique. Le recueil des parties d'un opéra, d'une symphonie, etc. superposées les unes au-dessus des autres. Les voix et les instruments sont disposés dans la partition selon leur degré d'élévation ou de gravité, les plus aigus aux lignes supérieures, les moyens au milieu, et les plus graves aux lignes inférieures, FÉTIS, *Dict. de musique.* || Grande partition, celle qui contient toutes les parties de chant et d'orchestre; partition abrégée, celle qui ne contient que les parties de chant, le quatuor ou le quintette d'instruments à cordes, et les rentrées d'instruments à vent; partition de chant, celle qui ne renferme que les parties de chant et une simple réduction de l'orchestre au piano. || Par extension, se prend souvent pour l'œuvre même. Hérold est auteur de plusieurs partitions remarquables. || 7° La règle dont les accordeurs d'orgue, de clavecin, de piano, etc. se servent pour accorder ces instruments. Il y a différents systèmes de partitions.

— HIST. XIIe s. De son avoir aurez grant partison, *Ronc.* p. 21. || XIIIe s. Ysengrin, or venez avant, Si festes ceste partisson; Trop i auroit grant mesprison, Se chascun n'en avoit sa part, *Ren.* 6057. || XIVe s. Faire telle partition, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVIe s. Ses prefaces, definitions, partitions, etymologies consument la plus part de son ouvrage, MONT. II, 106.

— ÉTYM. Provenç. *particio*, *partizo*; espagn. *particion*; ital. *partizione*; du lat. *partitionem*, de *partiri*, partir, partager.

PARTNER (par-tnèr), *s. m.* Voy. PARTENAIRE.

PARTOUT (par-tou; le *t* se lie: par-tou-t où il est), *adv.* || 1° En tout lieu. Du peuple, qui partout fait sonner ses louanges, CORN. *Cid*, IV, 1. Que les Romains, pressés de l'un à l'autre bout, Doutent où vous serez et vous trouvent partout, RAC. *Mithr.* III, 1. Je l'évite partout [un songe], partout il me poursuit, ID. *Ath.* II, 5. La flèche qui l'a percée [la biche] dans le flanc la suit partout; elle porte partout avec elle le fer meurtrier, FÉN. *Tél.* IV. Il y a partout des gens qui ont plus d'enthousiasme que d'esprit, VOLT. *Dict. phil. Climat.* Il a partout affaire, il a partout accès, DELILLE, *Convers.* II. || Dans tous les endroits d'un livre. Partout il fait paraître beaucoup de richesses et d'abondance géométrique, FONTEN. *Viviani.* || Familièrement. Se fourrer partout, fourrer son nez partout, s'introduire dans les maisons, s'ingérer dans les affaires. || Partout ailleurs, en tout autre lieu. Venez, partout ailleurs on pourrait nous entendre, RAC. *Esth.* II, 1. On battit deux fois les Suédois dans ces quartiers auprès de Derpt, tandis qu'ils étaient victorieux partout ailleurs, VOLT. *Russie*, I, 12. || Partout où, en quelque lieu que ce puisse être. Partout où se pouvait étendre le pouvoir de M. de Montausier, l'oppression et l'injustice n'étaient pas libres, FLÉCH. *Duc de Mont.* Partout où je trouverai des hommes, je me choisirai des amis, MONTESQ. *Lett. pers.* 67. || 2° Au domino, six partout, as partout, le six, l'as se trouve aux deux extrémités du jeu. || Substantivement. Faire un partout. || 3° De partout, de tous côtés. Vous m'avez écrit de partout; j'ai admiré votre bonté, SÉV. 18 fév. 1671. Voilà une pluie traîtresse.... qui, sans se faire craindre, se met d'abord à nous noyer, mais noyer à faire couler l'eau de partout nos habits, ID. 23 août, 1671. Voilà des lettres de partout et pas une qui m'intéresse, Mme RICCOBONI, *Fanny Butller*, t. I, p. 99, dans POUGENS. Quand il faut traiter des sujets qui blessent de partout, STAEL, *Delphine*, IV, 23. Voilà que de partout, des eaux, des monts, des bois.... V. HUGO, *Odes et ballades, la Ronde du sabbat.* || Proverbe. On ne saurait être partout, on ne saurait être en deux endroits à la fois, vaquer à deux affaires en même temps.

— REM. Tout partout est une locution ancienne dont le peuple se sert encore, mais qui est tombée en désuétude dans la langue littéraire.

— HIST. XIIe s. Demain iront partot no brief qui sont escrit, *Sax.* XXIV. En sun servise esteit nuit et jur aprestez, Pur ço ert il par tut durement renumez, *Th. le mart.* 55. Va e fai ço que tei plarrad [plaira], e jo partut te siwerai [suivrai], *Rois*, p. 46. || XIIIe s. Tant [elle] fist que mortelment partout se fist haïr, *Berte*, LXIII. Tout partout [elle] le prenoit où le pooit avoir, *ib.* LXV. Là ne poons nos riens crouser, Que de partot verrons venir Tox ceus qui nos vodront malfere, *Ren.* 2291. Qui en mains leus son cuer depart, Par tout en a petite part, *la Rose*, 2256. || XVIe s. En tout et partout, MONT. I, 25.

— ÉTYM. *Par*, et *tout*.

† **PARTROUBLÉ, ÉE** (par-trou-blé, blée), *adj.* Terme vieilli. Excessivement troublé. On est si partroublé qu'on ne sait ce qu'on fait, REGNARD, *Démocr.* V, 3.

— HIST. XVIe s. Partroubler son calme, SULLY, *Mém.* t. XI, p. 150, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Par*, et *troubler*: troubler excessivement.

† **PARTULE** (par-tu-l'), *s. f.* Genre de coquilles univalves.

† **PARTURITION** (par-tu-ri-sion), *s. f.* Terme didactique. Accouchement naturel, c'est-à-dire sans le concours de l'art. || La mise bas des animaux.

— ÉTYM. Lat. *parturitionem*, de *parturire*, dénominatif du nom d'agent *parturus*, devant enfanter (voy. PART 1); il signifie être en parturition.

PARU, UE (pa-ru, rue), *part. passé* de paraître. Qui a été publié, en parlant de livres. Les volumes parus. Les livraisons parues.

† **PARULIE** (pa-ru-lie), *s. f.* Terme de chirurgie. Petit phlegmon qui se forme dans les gencives, et qui provient le plus souvent de la carie des dents.

— ÉTYM. Παρά, auprès, et οὖλον, gencive.

PARURE (pa-ru-r'), *s. f.* || 1° Ce qui sert à parer. Une vaine parure, inutile à sa peine, CORN. *Médée*, III, 3. Le Saint-Esprit a voulu descendre dans un dénombrement exact de tous les ornements de la vanité, s'attachant, pour ainsi parler, à suivre par sa vengeance toutes les diverses parures qu'une vaine curiosité a inventées, BOSS. *la Vallière*. Si les femmes veulent seulement être belles à leurs propres yeux et se plaire à elles-mêmes, elles peuvent sans doute..., dans le choix des ajustements et de la parure, suivre leur goût et leurs caprices, LA BRUY. III. La même parure qui a autrefois embelli sa jeunesse, défigure enfin sa personne, éclaire les défauts de sa vieillesse, ID. III. Une trop grande négligence, comme une excessive parure dans les vieillards, multiplient leurs rides, et font mieux voir leur caducité, ID. XI. Ces mêmes modes que les hommes suivent si volontiers pour leurs personnes, ils affectent de les négliger dans leurs portraits.... ils leur préfèrent une parure arbitraire, une draperie indifférente, ID. XIII. L'inconstance et la légèreté des hommes, qui attachent successivement les agréments et la bienséance à des choses tout opposées, qui emploient pour le comique et pour la mascarade ce qui leur a servi de parure grave et d'ornements les plus sérieux, ID. XIII. Vous nous demandez continuellement si user d'un tel artifice de parure est un crime, si tels plaisirs publics sont défendus, MASS. *Car. Pécheresse*. Ma jeunesse, ma bonne façon, peut-être aussi ma parure l'attendrirent pour moi : quand je parle de parure, c'est que cela n'y nuit pas, MARIV. *Marianne*, 3e part. || Fig. Vous faites fort bien de donner un habit et une cornette à cette jolie Pauline.... c'est toujours Mlle de Grignan, ce nom est une parure, SÉV. 27 déc. 1688. Des carquois, des flèches, des armures, Ornements des guerriers et nos seules parures, VOLT. *Scythes*, I, 1. Vous étiez mes trésors, ma gloire, ma parure, M. J. CHÉN. *Gracq.* I, 5. Seule, sous l'œil de Dieu, dans sa douleur obscure, Ses maux étaient sa gloire et ses fers sa parure, DELIL. *Imag.* VIII. || 2° Parure de diamants, parure de rubis, etc. garniture de diamants, de rubis, etc. pour servir de parure. Cette croix qui sur vous fut trouvée, Parure de l'enfance, avec soin conservée, VOLT. *Zaïre*, I, 1. || 3° Il se dit de la convenance ou ressemblance entre deux ou plusieurs choses. Les attelages des chevaux doivent être d'une même parure, RICHELET. La tapisserie de la chambre et celle de l'alcôve sont de différente parure, ID. || Fig. Tout est de même parure, se dit, le plus souvent en mauvaise part, de la conduite d'un homme dont toutes les actions se ressemblent, d'un ouvrage où tout est de même caractère. Tout est de même parure dans la conduite de cet homme, RICHELET. Je sais qu'il y a des personnes assez déterminées pour soutenir ce malheureux fatras [illegible] roman [la Nouvelle Héloïse] ... franchement tout est de même parure, depuis les remontrances et les réquisitoires jusqu'à nos romans et nos comédies, VOLT. *Lett. Mme du Deffand*, 6 mars 1761. || 4° Terme de lingerie. Une parure, le col et les manches pareilles. || 5° Ancien terme de marine. Parure d'une galère, nom sous lequel on comprenait les flammes, flammettes, bannières, pavesades et tendelets dont on ornait la galère, principalement les jours de fête et de combat. || 6° Il se dit, dans plusieurs arts, de ce qui a été retranché avec un outil. La parure du pied d'un cheval. || Terme de relieur. Ce qui se retranche d'une peau, après que les couvertures sont taillées. L'instrument qui sert à cette opération se nomme couteau à parer. La parure d'une peau. Remettez votre livre en presse entre des ais; Qu'il y reste le temps qu'on fera la parure, LESNÉ, *la Reliure*, p. 66. || 7° Au pl. Rognures pour faire de la colle forte. || 8° Graisse crue que le boucher reprend au [illegible] et qu'il revend au fondeur pour faire des chandelles.

— HIST. XVe s. Il avoit après luy six chevaux de parure... le premier estoit couvert de velours noir..., O. DE LA MARCHE, II, p. 567, dans LACURNE. Alors le suivit sa parure, qui fut telle qu'il avoit dix pages après luy et dix chevaux, ID. p. 582. Portoit, au lieu de cotte d'armes, une parure à manches d'un drap de damas, ID. I, p. 360.

— ÉTYM. *Parer*; bourg. *pairure*.

PARVENIR (par-ve-nir), *v. n.* Il se conjugue comme *venir*. || 1° Venir jusqu'au terme qu'on s'est proposé. Il ne put jamais parvenir au haut de la montagne. || 2° Il se dit des choses qui arrivent à destination. J'espère que ma lettre parviendra jusqu'à [illegible] Vu le [illegible] et du fond de cette auguste enceinte [illegible] vers moi sont parvenus, VOLT. *Sémiram.* I, 3. || 3° Fig. Atteindre quelque terme présenté comme un but auquel on arrive. Parvenir à un grand âge. Vous avez acquis une parfaite beauté, et vous êtes parvenue jusqu'à être reine, SACI, *Bible, Ézéchiel*, XVI, 13. Enfin je suis parvenue au divin banquet, BOSS. *Anne de Gonz.* L'avantage de ce gouvernement était que les citoyens s'affectionnaient d'autant plus à leur pays, qu'il se conduisait en commun et qu'ils pouvaient tous parvenir aux honneurs, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. IX, p. 264, dans POUGENS. La morale a aussi sa chimère : c'est le désintéressement, la parfaite amitié; on n'y parviendra jamais, mais il est bon que l'on prétende y parvenir : du moins en la prétendant on parvient à beaucoup d'autres vertus, ou à des actions dignes de louange et d'estime, FONTEN. *Dial.* 2e, *Morts anc. mod.* Notre caractère est de nous perfectionner, et celui des Chinois est jusqu'à présent de rester où ils sont parvenus, VOLT. *Mœurs*, 155. L'histoire du règne de Louis XV commence presque à la naissance de ce prince né le 15 février 1710; il parvint à la couronne le 1er septembre 1715, à l'âge de cinq ans et demi, DUCLOS, *Œuv.* t. V, 1. On parvient bientôt à aimer ce qu'on fait, quand on ne fait que ce qui est bien, J. J. ROUSS. *Lett. à M. B. Corresp.* t. II, p. 203, dans POUGENS. || 4° Absolument. S'élever en dignité, faire fortune. Ces artifices que les ambitieux appellent le secret de parvenir, FLÉCH. *Duc de Mont.* Il faut savoir écrire, compter, faire des chiffres; il n'y a que ce moyen-là pour parvenir, DANCOURT, *les Agioteurs*, I, 1. Il aurait pu parvenir s'il avait su se vaincre, MASS. *Carême, Enf. prod.* Les intrigues qui font parvenir sont comptées parmi les secrets d'une profonde sagesse, ID. *Carême, Salut.*

— HIST. XIe s. Li emperere en Roncevals parvient, *Ch. de Rol.* CLXXIII. Dessous deux arbres parvenus est li reis, *ib.* CCII. Mais par les tribulations.... Parvendreit à si grant honur, Que.... BENOIT, II, 7864. Et por ce ke pluisor lo desirent, et nekedent [néanmoins] ne parvinent mie de ci ke à la haltece de celle perfection, *Job*, p. 465. Seignor, à itiel fin parviennent Cil qui à Dame-Deu se tiennent, *Grégoire le Grand*, p. 116. || XIIIe s. Aigue qui keurt [eau qui court] de leu en autre tant que à nient parvient, *Psautier*, f° 68. || XVIe s. Il empescha tousjours, le plus qu'il peut, de parvenir les enfants de Cimon, AMYOT, *Péric.* 58.

— ÉTYM. Wallon, *parvini*; provenç. et esp. *pervenir*; ital. *pervenire*; du lat. *pervenire*, de *per*, par, et *venire*, venir.

PARVENU, UE (par-ve-nu, nue), *part. passé* de parvenir. || 1° Parvenu au haut de la colline. Parvenu au faîte des honneurs. Déjà jusqu'à mon cœur le venin parvenu Dans ce cœur expirant jette un froid inconnu, RAC. *Phèdre*, V, 7. || 2° Il se dit d'une personne obscure qui a fait une grande fortune. Le peuple élève au ciel ta valeur, ta vertu; Mais tu n'es pour ces grands qu'un soldat parvenu, DUCIS, *Othello*, II, 7. || Substantivement. Cette envie secrète et basse que trop souvent la noblesse orgueilleuse et pauvre porte au bonheur d'un parvenu, GENLIS, *Théât d'éduc. le Vrai sage*, II, 6.

† **PARVICOLLE** (par-vi-ko-l'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a le cou ou le corselet court.

— ÉTYM. Lat. *parvus*, petit, et *collum*, cou.

† **PARVIFLORE** (par-vi-flo-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui a de petites fleurs.

— ÉTYM. Lat. *parvus*, petit, et *flos*, fleur.

† **PARVIFOLIÉ, ÉE** (par-vi-fo-li-é, ée), *adj.* Terme de botanique. Qui a de petites feuilles.

— ÉTYM. Lat. *parvus*, petit, et *folium*, feuille.

PARVIS (par-vi), *s. m.* || 1° Place devant la porte principale d'une église et particulièrement d'une église cathédrale. || Le parvis de Notre-Dame, et, plus ordinairement, le parvis Notre-Dame, le parvis de l'église de Notre-Dame à Paris. Seule à tâtons au parvis Notre-Dame Elle vient hiver comme été, SÉD. *Pauv. femme.* || Par extension, il se dit de toute espèce de temple. Un jour qu'assis tous deux dans les sacrés parvis, Ils contaient cette histoire aux pèlerins ravis, LA FONT. *Phil. et Baucis.* || Poétiquement. Les sacrés parvis, une église. Quel est cet enfant débile Qu'on porte aux sacrés parvis? V. HUGO, *Odes*, I, 9. || 2° Chez les Juifs, dans l'ancien temple, espace qui était autour du tabernacle. Le parvis aura cent coudées de long, cinquante de large et cinq de haut, SACI, *Bible, Exode*, XXVII, 18. Dans un des parvis aux hommes réservé, Cette femme superbe entre le front levé, RAC. *Athal.* II, 2. || 3° Au plur. Les parvis, vestibule, enceinte. De ses parvis sacrés [du temple] j'ai deux fois fait le tour, RAC. *Athal.* III, 7. De tout son corps pressant les froids parvis, À ces accents le royal solitaire Mêle tout bas quelques vœux pour son fils, MILLEV. *Charlem. à Pavie*, ch. VI. On dirait qu'à ces lieux ta vue accoutumée Les connaît autrement que par la renommée; Tout à l'heure tes pas des miens étaient suivis; Je t'observais surtout dans ce prochain parvis Où des rois mes aïeux les armes sont rangées, P. LEBRUN, *Ulysse*, III, 2. || Les célestes parvis, le ciel.

— HIST. XVIe s. Bien-heureux est celui que tu as esleu, Seigneur : il habitera en tes parvis, CALV. *Instit.* 740.

— ÉTYM. Bas-lat. *parvisius*, *paravisus*; napol. *paraviso*; de *paradisus*, pris, dans le moyen âge, pour l'espace laissé devant une église, du lat. *paradisus*, paradis (ancienne forme *parais*, d'où *paravis, parvis*); ainsi dit, parce que, dans la représentation des mystères, qui, à l'origine, se jouaient devant les églises, ce lieu figurait le paradis (voy. PARADIS).

† **PARVOLINE** (par-vo-li-n'), *s. f.* Terme de chimie. Alcali trouvé dans le goudron.

† **PARVULISSIME** (par-vu-li-ssi-m'), *adj.* Superlatif à forme latine que Voltaire a fait, par plaisanterie, du latin *parvulus*, tout petit. Les gens de bien surtout, mon cher frère, doivent savoir que Jean-Jacques a fait un gros libelle contre la parvulissime république de Genève, VOLT. *Lett. Damilaville*, 31 déc. 1764.

† **PARVULO** (par-vu-lo), *s. m.* Nom donné, à la cour de Louis XIV, à de petites réunions qui se tenaient à Meudon. Je me souviens que je n'ai point encore parlé de ce qu'on appelait à la cour les parvulo de Meudon, ST-SIM. 173, 60.

— ÉTYM. Lat. *parvulus*, diminutif de *parvus*, petit.

1. **PAS** (pâ; l's se lie : un pâ-z allongé), *s. m.* || 1° Action de mettre un pied devant l'autre pour marcher. || 2° Pas, en termes d'escrime. || 3° Les premiers pas. || 4° Faux pas. || 5° Pas, en termes de danse. || 6° Pas, en termes militaires. || 7° Pas, en termes de musique. || 8° Pas, en termes de manége. || 9° Vestige, marque du pied sur le sol. || 10° L'espace qui se trouve d'un pied à l'autre quand on marche. || 11° Passage. || 12° Pertuis. || 13° Passage étroit et difficile dans une vallée, dans une montagne. || 14° Détroit, passage de mer. || 15° Seuil. || 16° Marche au-devant d'une entrée. || 17° Fig. Préséance. || 18° Au moyen âge, pas d'armes. || 19° Fig. Acte comparé à un pas qui se fait. || 20° Allées et venues, peines qu'on prend pour quelque affaire. || 21° Chez les tisserands, passage du fil dans la lame. || 22° Entailles. || 23° Pas de vis, pas d'écrou. || 24° Outils de toutes sortes de pas. || 25° Pas d'âne. || 26° Pas de souris. || 27° Pas à pas. || 28° De ce pas, tout de ce pas, tout d'un pas. || Proverbes.

1° Action de mettre un pied devant l'autre pour marcher. De quel côté tournez-vous vos pas? Le pas est produit par l'écartement des deux membres inférieurs, auquel on ajoute la longueur du pied. La longueur ordinaire du pas, chez une personne de taille moyenne, est de 0m,86. La durée d'un pas est de 0s,33, dans la marche la plus rapide; cette durée dans la marche habituelle peut varier, suivant les personnes entre 0s,33 et 0s,36. Fiers Narsès, courez tous du pas le plus pressé, [illegible] *Bélis.* V, 7. J'avais doublé le pas sans vous apercevoir, CORN. *Galerie*, IV, 2. Vous marchez d'un tel pas qu'on a peine à vous suivre, MOL. *Tart.* I, 1. On ne voit point mes pas sous l'âge chanceler, BOIL. *Sat.* I. Va; mais nous-même allons, précipitons nos pas, RAC. *Bajaz.* IV, 5. Il faisait dix pas pour aller de son lit dans la garde-robe, il n'en fait plus que neuf par la manière dont il a su tourner sa chambre, LA BRUY. XIV. Il m'attendait tranquillement sans faire un pas vers moi, FÉN. *Tél.* IV. Cruel auteur des troubles de mon âme, Que la pitié retarde un peu tes pas, J. B. ROUSS. *Cantate*, [illegible] Ensuite il eut le courage de ramener ces deux régiments à petits pas, et de les sauver du péril où leur valeur les jetait, VOLT. *Lett. Tressan*, 24 janv. 1761. Dans toute l'étendue du terrain, depuis la rive du Lot, qui est en face de Levignac jusqu'à [illegible], on ne peut pas faire un pas qu'on ne trouve du charbon, BUFF. *Min.* t. II, p. 318. Un jeune [illegible] disait à sa mère, en lui montrant son épée : elle est bien courte! — Eh bien, répondit-elle, vous ferez un pas de plus, BARTHÉL. *Anach.* ch. 40. Traînant lentement ses pas sur les larges pierres du pavé de Florence, elle perdait l'idée d'arriver, STAËL, *Cor.* XVIII, 3. || Aller un bon pas, marcher assez bien. || À pas

lents, en marchant lentement. || Fig. Anne, avertie de loin par un mal aussi cruel qu'irremédiable, vit avancer la mort à pas lents, BOSS. *Mar.-Thér.* La vengeance est boiteuse, elle vient à pas lents, Mais elle vient, V. HUGO, *Hernani*, II, 8. || Aller plus vite que le pas, courir précipitamment. L'Olive dit que le poëte était sorti de la chambre, et qu'il l'avait vu revenir plus vite que le pas, SCARR. *Rom. com.* I, 15. Je crains bien d'en sortir plus vite que le pas, TH. CORN. *Engag. du hasard*, IV, 3. || Fig. et populairement. Faire aller quelqu'un plus vite que le pas, lui susciter des embarras, et aussi le remettre dans son devoir. || Faire un pas, faire des pas en arrière, reculer d'un pas, de plusieurs pas. Illustre porte-croix, par qui notre bannière N'a jamais, en marchant, fait un pas en arrière, BOIL. *Lutr.* V. || Porter ses pas vers un lieu, s'y rendre. Titus porte vers nous ses pas, RAC. *Bérén.* V, 2. Sans mon ordre on porte ici ses pas! ID. *Esth.* II, 7. || Conduire les pas de quelqu'un, le diriger. Pylade va bientôt conduire ici ses pas [d'Oreste], RAC. *Andr.* II, 4. || S'attacher, être attaché aux pas de quelqu'un, le suivre partout. Son époux à ses pas la verra s'attacher, C. DELAV. *Paria*, III, 6. || Aller à pas de loup, marcher si doucement qu'on ne soit pas entendu, dans le dessein de surprendre et de tromper. À ces mots, il s'avance vers la lumière qui n'était pas fort éloignée ; il s'en approche à pas de loup, LESAGE, *Gil Bl.* I, 2. || Au petit pas, lentement, sans hâter le pas. Il conserva toujours la dignité de la magistrature et dans ses paroles et dans ses démarches, et il revint au Palais royal au petit pas, dans le feu des injures, des menaces, des exécrations et des blasphèmes, RETZ, *Mém.* t. I, liv. II, p. 196, dans POUGENS. L'armée ennemie s'avançait au petit pas et en bon ordre, ROLLIN, *Hist. anc.* t. IV, p. 454, dans POUGENS. || Marcher à pas comptés, marcher gravement et lentement. Un valet le portait, marchant à pas comptés, Comme un recteur suivi des quatre facultés, BOIL. *Sat.* III. Mais qu'il avance donc; il marche à pas comptés, DUFRESNY, *Mar. fait et rompu*, I, 8. || On dit dans le même sens : marcher à pas d'ambassadeur, et, par plaisanterie, à pas d'oie. Les nobles fondateurs de Troie Marchant gravement à pas d'oie, SCARR. *Virg.* VI. Ceux-ci, loin de faire la diligence qu'on leur a commandée, marchent à pas d'ambassadeur, vont par terre en Macédoine, s'y arrêtent trois mois entiers, et donnent encore le temps à Philippe de prendre plusieurs places sur les Athéniens dans la Thrace, ROLLIN, *Hist. anc.* Œuv. t. VI, p. 63, dans POUGENS. || Fig. Aller à pas mesurés, agir avec circonspection. Qu'est-ce que la sagesse? une égalité d'âme.... Qui marche en ses conseils à pas plus mesurés Qu'un doyen au palais ne monte les degrés, BOIL. *Sat.* VIII. || Marcher de même pas que quelqu'un, aller aussi vite que lui. || Du même pas, aussi vite l'un que l'autre. Pieds nus, sans pain, sourds aux lâches alarmes, Tous à la gloire allaient du même pas, BÉRANG. *le Vieux sergent.* || Fig. La gravité, l'orgueil et la paresse marchent du même pas, MONTESQ. *Esp.* XIX, 9. || Suivre les pas de quelqu'un, l'accompagner. Tout est prêt; on m'attend; ne suivez point mes pas, RAC. *Bérén.* V, 7. Allons, je suis tes pas, C. DELAV. *Paria*, II, 6. || Fig. Suivre les pas de quelqu'un, suivre ses traces, son exemple. Les Merciens furent convertis par le roi de Northumberland Osuin; leurs voisins suivirent leurs pas, BOSS. *Hist.* I, 11. || Aller, marcher sur les pas de quelqu'un, le suivre. Mais allons sur ses pas, malgré sa résistance, MOL. *Fâch.* II, 6. Et tandis.... Qu'à marcher sur mes pas Bajazet se dispose, RAC. *Baj.* III, 2. || Fig. Imiter l'exemple. À marcher sur leurs pas où l'honneur te convie, CORN. *Cinna*, I, 3. Votre enfant marchera sur les pas de son oncle, SÉV. 540. Marchez donc sur ses pas [de Malherbe], aimez sa pureté, Et de son tour heureux imitez la clarté, BOIL. *Art p.* I. Je ne veux point marcher sur les pas des tyrans, VOLT. *Adél. du Guescl.* V, 4. || Sur les pas, à la suite de. Bientôt l'ambition.... L'envoie en furieux.... Se faire estropier sur les pas des Césars, BOIL. *Sat.* VIII. En robe sur mes pas [à ma suite] il ne faut que venir, RAC. *Plaid.* II, 4. Apprenez que la vieille.... elle vient sur vos pas, LEGRAND, *Famille extravag.* sc. 13. || Fig. Sur les pas, à l'imitation de. Ô le plaisant docteur, qui, sur les pas d'Horace, Vient prêcher, diront-ils, la réforme au Parnasse! BOIL. *Ép.* II. Mais n'allez pas aussi sur les pas de Brébeuf, Même en une Pharsale, entasser sur les rives De morts et de mourants cent montagnes plaintives, ID. *Art p.* I. Sur les pas des tyrans veux-tu que je m'engage? RAC. *Brit.* IV, 4. || Aller à pas de tortue, avancer lentement. || À grands pas, en faisant de grands pas, en marchant vite. Légère et court vêtue, elle allait à grands pas, LA FONT. *Fabl.* VII, 10. Télémaque s'avance à grands pas, FÉN. *Tél.* XVIII. || Fig. À grands pas, avec beaucoup de rapidité. Je sais par quels moyens sa sagesse profonde [de Rome] S'achemine à grands pas à l'empire du monde, CORN. *Nicom.* V, 1. Il marche à grands pas vers la mort, et il tourne encore les yeux avec regret du côté de la vie, MASS. *Avent*, *Mort du péch.* || Fig. Aller à grands pas aux dignités, aux honneurs, s'avancer rapidement dans la carrière des dignités, des honneurs. || Fig. Faire des pas, de grands pas, faire des progrès, de grands progrès. Faire de grands pas dans l'étude. || Fig. Aller à pas de géant dans quelque chose, y faire de très-grands progrès en peu de temps. || Fig. À chaque pas, à chaque moment. Votre douleur redouble et croît à chaque pas, RAC. *Iphig.* II, 1. || Dans le langage relevé ou poétique, sous les pas, à mesure que l'on marche. Les jeux, les ris naissent sous mes pas, FÉN. *Tél.* IV. || Retourner sur ses pas, retourner au lieu d'où l'on vient. || Revenir sur ses pas, parcourir en arrière le chemin qu'on avait parcouru en avant. Taisez-vous, il revient sur ses pas, CORN. *le Ment.* IV, 4. Vous êtes revenue sur vos pas à Aix, SÉV. 416. || Par extension. D'autres [canaux] par de longs détours revenaient sur leurs pas, FÉN. *Tél.* I. || Fig. Après avoir mal fourni sa carrière, on ne revient plus sur ses pas pour reprendre d'autres routes, MASS. *Avent*, *Mort du péch.* || Fig. Revenir sur ses pas, reprendre un sujet au point où on l'avait laissé. Voilà du latin que j'emprunte de lui, et qui sera cause que je reviendrai sur mes pas, D'OLIVET, *Préf.* || Fig. Revenir sur ses pas, renoncer à ce qu'on avait voulu d'abord. La cour revint sur ses pas peu de temps après pour des raisons qui ne nous sont pas connues, RAYNAL, *Hist. phil.* IX, 17. || 2° Terme d'escrime. Marcher à grands pas, laisser un espace de dix-huit pouces environ entre les pieds qui avancent sur la ligne droite ou qui reculent en arrière. Marcher à petits pas, se dit lorsque l'espace laissé n'est que d'environ neuf pouces. || 3° Les premiers pas, les pas que fait un enfant quand il commence à marcher. || Fig. Le premier pas que nous devons faire pour nous renouveler en Notre-Seigneur, c'est de détruire en nous le péché, cette rouille invétérée de notre nature, BOSS. 3e *sermon*, *Pâques*, 1. Le premier pas, mon fils, que l'on fait dans le monde, Est celui dont dépend le reste de nos jours, VOLT. *Indiscr.* I, 1. || Fig. Faire les premiers pas, commencer à marcher vers quelque chose. Vers l'immortalité je fais les premiers pas, PIRON, *Métr.* I, 8. || Fig. Faire les premiers pas, faire les avances, les premières démarches. Encore qu'il ne soit pas suffisant, c'est quelque chose de fort utile que de faire les premiers pas de la réunion, BOSS. *Proj. de réunion*, *Lettre* II. || Fig. Le premier pas, le commencement de quelque affaire, de quelque entreprise. On est assez embarrassé dès le premier pas de cette campagne, SÉV. 437. Et dès le premier pas se laissant effrayer, RAC. *Iph.* I, 3. Le premier pas de la faculté de penser, c'est d'examiner ses perceptions, DIDEROT, *Rech. philos. sur le beau*, Œuv. t. II, p. 442, dans POUGENS. || Fig. Tout dépend du premier pas, le succès dépend de la manière dont on commence. || Fig. En être au premier pas, n'être pas plus avancé dans une affaire qu'au début. Voilà tantôt six ans écoulés, et nous ne sommes qu'au premier pas, PATRU, *Plaidoyer*, dans LE ROUX, *Dict. comique.* || 4° Faux pas, pas dans lequel on glisse ou chancelle. Faire un faux pas. Nous n'allons jamais si vite qu'après un faux pas, LA MOTHE LE VAYER, *la Promenade*, *dial.* 2. Mme de Guise a fait un faux pas à Versailles, elle n'en a rien dit : elle est accouchée à quatre mois d'un pauvre petit garçon qui n'a pas été baptisé, SÉV. 31. || Chez le cheval, faux pas, pas mal assuré, irrégularité dans l'allure du pas, qui consiste en une flexion subite et prononcée sur l'une des extrémités; c'est ordinairement signe de faiblesse. Le cheval est sujet à faire un faux pas, BUFF. *Cheval.* || Fig. Une faute. Si la présence de son amant lui fait faire quelque faux pas, c'est une glissade dont elle se relève à l'instant même, CORN. *Cid*, *Examen*. La plus haute vertu peut faire de faux pas, ID. *Sur.* III, 2. Monsieur.... était celui de tous ceux que j'aie jamais vus, le plus capable de donner dans tous les faux pas, à force de les craindre tous; il était en cela semblable aux lièvres, RETZ, *Mém.* t. III, liv. IV, p. 228, dans POUGENS. Nous repassons avec amertume sur tous nos faux pas, BOSS. *Reine d'Anglet.* || On dit, au pluriel, de faux pas, ou, si l'on considère faux pas comme un substantif composé, des faux pas. || 5° Terme de danse. Les différentes manières de conduire ses pas. Ils y font des pas de bohémiens et de Bas-Bretons avec une délicatesse et une justesse qui charment, SÉV. 73. C'est quelque chose d'extraordinaire que cette quantité de pas différents, et cette cadence courte et juste, ID. 73. Ce n'est pas là un ballet, comme celui où dansait ma fille; il y avait telle et telle, elle y faisait un petit pas admirable sur le bord du théâtre, ID. 459. Un petit pas tricoté maladroitement sur le cou-de-pied sert d'exposition, de nœud et de dénoûment à ces chefs-d'œuvre, NOVERRE, *Lett. sur la danse*, p. 111, dans POUGENS. || Fig. Le maître à danser : Lorsqu'un homme a commis un manquement dans sa conduite, soit aux affaires de sa famille, ou au gouvernement d'un État, ou au commandement d'une armée, ne dit-on pas toujours : un tel a fait un mauvais pas dans une telle affaire? — M. Jourdain : Oui, on dit cela. — Le maître à danser : Et faire un mauvais pas, peut-il procéder d'autre chose que de ne savoir pas danser? MOL. *Bourg. gent.* I, 2. Un maître à danser qui s'habille comme un petit-maître, et qui a fait faire un mauvais pas à une de ses écolières, LESAGE, *Diable boit.* ch. 7, dans POUGENS. || Les pas sont simples ou composés. Le pas simple est tout mouvement par lequel on va d'un lieu à un autre (FEUILLET). Les pas simples ne prennent qu'un temps de la mesure ou consistent dans un seul mouvement. Il y en a cinq : *a*) le pas droit quand le pied marche en ligne droite, soit en avant soit en arrière; *b*) le pas ouvert, lorsque la jambe s'ouvre en arc de cercle; *c*) le pas rond, quand le pied fait un nœud ou rond en avançant, ou reculant, ou allant de côté; *d*) le pas tortillé, quand le pied se tourne suivant une ligne sinueuse; *e*) le pas battu, quand le pied vient battre contre l'autre (FEUILLET). Le premier et le second pas sont seuls usités dans les salons. Le pas droit peut être marché, glissé, sauté, plié, élevé, tombé. Le pas composé ou figuré est composé de plusieurs pas simples; tels sont le balancé, le traversé, le tour de main, le moulinet, le pas de menuet, le pas de valse, etc. || Pas de ballet, pas figuré qu'on fait dans les ballets. || Pas de deux, pas de trois, entrée de ballet dansée par deux ou trois personnes. Il [Dumoulin] dansait les pas de deux avec une supériorité qu'on aurait de la peine à atteindre, NOVERRE, *Lett. sur la danse*, p. 165, dans POUGENS. || Pas seul, danse exécutée par un seul danseur. || Pas de hache, voy. HACHE, n° 6. || 6° Terme militaire. Les différentes manières de marcher des troupes. Le pas de charge. Marcher au pas redoublé, au pas accéléré. On les accoutumait [les soldats romains] à aller le pas militaire, c'est-à-dire à faire en cinq heures vingt milles, MONTESQ. *Rom.* 2. || Fig. Vous avez sans doute promptement reçu les résolutions de *Poinsinet* [Pichegru], et elles seront probablement suivies au pas de charge, tout en dépend, *Correspondance du général Klinglin*, I, 506. || Absolument, le pas, manière de marcher qui est la plus voisine de la marche naturelle. Conscrits, au pas; Ne pleurez pas, Marchez au pas, BÉRANG. *Vieux cap.* || Ouvrir le pas, commencer à marcher. || Changer de pas, quitter un pas pour en prendre un autre. || Changer le pas, rapporter le pied qui est derrière à côté de celui qui est devant pour repartir de ce dernier pied. || Pas gymnastique, pas qui s'exécute en levant la jambe et la cuisse de manière que la cuisse soit tout à fait horizontale et la jambe verticale, la pointe du pied tenue très-basse. || Marquer le pas, simuler le pas sans avancer. || Fig. et familièrement. Mettre quelqu'un au pas, le forcer à faire son devoir. || Pas de camp, mesure qui sert à fixer les espaces nécessaires à un campement. || 7° Terme de musique. Morceau dont la mesure est appropriée au pas des troupes. On a fait un pas redoublé du motif de cet air. || Se dit aussi d'un morceau arrangé pour la danse. On a fait un joli pas de cette cavatine. || 8° Terme de manége. L'une des allures naturelles du cheval, la plus lente et, en apparence, la moins compliquée, quoiqu'elle le soit plus que le trot et l'amble, *Dict. de vétérinaire.* L'étendue de terrain embrassée par un pas complet, c'est-à-dire par la succession des quatre membres, est mesurée par la distance de la piste quittée par un pied quelconque, au point où il se pose de nouveau. Remettre un cheval au pas. Que vos chevaux par vous au petit pas réduits.... MOL. *Amph. Prologue.* Le pas, pour être bon, doit être prompt, léger, doux et sûr, BUFF. *Quadrup.* t. I, p. 36. Dans le pas, les jambes du cheval ne se lèvent qu'à une petite hauteur, et les pieds rasent la terre d'assez près, ID. *ib.* t. I, p. 36. || Pas de côté, sorte de travail de manége. || Pas relevé, al-

lure particulière à certains chevaux, dans laquelle les quatre battues sont plus précipitées que dans le pas ordinaire, et séparées par des intervalles tels que les deux battues d'un bipède diagonal sont plus rapprochées l'une de l'autre que des deux battues du bipède diagonal opposé, *Dict. de méd. vétér.* La rapidité du pas relevé ne laisse pas à l'animal le temps de relever fortement ses membres, et l'oblige à raser le tapis. || Cheval de pas, cheval qui va au grand pas, et fort à l'aise. || Pas averti, pas réglé dans lequel le cheval semble compter lui-même le posé de chaque jambe. || Pas écouté, pas raccourci d'un cheval qui se balance entre les talons. || Pas de coq, sorte de flexion convulsive du jarret du cheval. || 9° Vestige, marque du pied sur le sol. On voyait des pas d'homme sur le sable du rivage. Des pas de cheval, de mulet marqués sur la poussière de la route. Les pas empreints sur la poussière Par ceux qui s'en vont faire au malade leur cour, Tous, sans exception, regardent sa tanière, Pas un ne marque de retour, LA FONT. *Fabl.* VI, 14. || Fig. Vous devriez baiser chacun de ses pas, la trace de ses pas, c'est-à-dire vous lui devez beaucoup de reconnaissance pour tout ce qu'il a fait pour vous. Il n'y a qu'à baiser les pas par où il passe, SÉV. 216. Vous êtes trop heureux de voir et d'entendre tous les jours M. de Turenne, vous n'avez que lui de parent et de père : baisez les pas par où il passe, ID. 204. || Fig. Cela ne se trouve pas dans le pas d'un cheval, cela est difficile à trouver. Croit-il, le traître, que mille cinq cents livres se trouvent dans le pas d'un cheval? MOL. *Scapin*, II, 11. || 10° L'espace qui se trouve d'un pied à l'autre quand on marche. Il y a des bornes de mille en mille pas. J'ai fait dresser une allée aussi longue que la grande, qui s'appelle la solitaire : elle est si belle, si bien plantée, que mon fils devrait baiser les pas que j'y fais tous les jours; mais comme elle contient douze cents pas et que ce serait un exercice un peu violent avec un sang aussi échauffé que le sien, je lui fais crédit de cette reconnaissance, SÉV. 8 sept. 1680. On sait que le roi François Ier dormit sur l'affût d'un canon, à cinquante pas d'un bataillon suisse [à la bataille de Marignan], VOLT. *Mœurs*, 122. || Pas géométrique, mesure de cinq pieds ou d'un mètre soixante-deux centimètres. || Par exagération. Il n'y a qu'un pas, c'est-à-dire il n'y a que très-peu de chemin à faire. Il n'y a qu'un pas d'ici chez moi. || Fig. Il n'y a qu'un pas, il y a bien peu de différence. Il n'y a qu'un pas à faire entre le relâchement et le crime, MASS. *Carême, Tiéd.* II. || On dit, dans le même sens : à deux pas, à quatre pas. À quatre pas d'ici je te le fais savoir, CORN. *Cid*, II, 2. Où est le temps que nous étions dans ce petit cabinet à Paris, à deux pas l'une de l'autre? SÉV. 569. Une petite maison à deux pas de la ville, HAMILT. *Gramm.* 4. || Fig. Voyant à deux pas de vous la prison et la mort et tant d'autres accidents qui vous menaçaient, VOIT. *Lett.* XXXIV. || Ne pas quitter d'un pas, rester tout auprès. Je ne quitte pas d'un pas M. Trouvé; il n'a qu'à monter en chaire pour me voir tout à l'heure au premier rang de ses dévotes, SÉV. 3 mai 1682. || Il ne faut pas le quitter d'un pas, d'un seul pas, il ne faut pas le quitter du tout, il faut être toujours auprès de lui. || Fig. Nous avons changé de méthode, Jodelet n'est plus à la mode, Et maintenant il ne faut pas Quitter la nature d'un pas, LA FONT. *Œuv. div. Lettre à Maucroix, relat. d'une fête à Vaux.* || Il ne veut pas s'éloigner, reculer, avancer d'un pas, il ne veut pas s'éloigner, reculer du tout, il veut rester où il est. || Fig. À cent pas, à une grande distance morale ou intellectuelle. Il y a ici une petite fille qui se veut mêler d'aimer sa maman, mais elle est cent pas derrière vous, SÉV. 27. sept. 1687. || 11° Passage. J'ai couru partout où le danger était, Et forcé tous les pas que l'on nous disputait, TRISTAN, *Panthée*, I, 1. Le duc.... L'attendait à main forte, et, lui fermant le pas : À lui seul, nous dit-il, mais ne le laissons pas, CORN. *Perthar.* V, 4. Le plus sûr en hiver, c'est une litière; il y a des pas où il faut descendre de carrosse, ou s'exposer à périr, SÉV. 6 oct. 1673. || Un mauvais pas, endroit où il est difficile ou dangereux de passer. Elle évita heureusement tous ces mauvais pas, HAMILT. *Gramm.* 8. On sait que les mauvais pas sont plus difficiles et plus dangereux à descendre qu'à monter, et nous en avions franchi de bien mauvais en montant, SAUSSURE, *Voy. Alpes*, t. IV, p. 466, dans POUGENS. || Fig. Il faut avec honneur franchir ce mauvais pas, CORN. *Pulch.* IV, 1. || Fig. Tirer d'un mauvais pas, le faire sortir heureusement d'une affaire difficile, embarrassante, se tirer d'un mauvais pas, en sortir heureusement. Il se faut, comme on peut, tirer d'un mauvais pas, TH. CORN. *Comtesse d'Orgueil*, V, 5. Dieu veuille nous tirer d'un aussi mauvais pas! REG. *le Légat.* V, 1. Outre que ses ducats Nous ont plus d'une fois tiré de mauvais pas, ID. *Ménechm.* I, 2. Voilà un mauvais pas dont vous ne vous tirerez pas aisément, FONTEN. *Jugem. de Pluton.* || On dit de même : un pas glissant, une occasion où il est difficile de se bien conduire. Si le roi avait été jeune et animé de ce feu qui donne de l'audace et qui la fait pardonner, je n'aurais pas juré que la jeune et sage comtesse eût toujours passé sans péril le pas glissant du tête-à-tête, MARMONTEL, *Mém.* VIII. || Pas dangereux, pas hasardeux, pas délicat, même sens. Quoi! les abandonner en ce pas dangereux? CORN. *Tois. d'or*, II, 2. Il sait bien se tirer d'un pas si hasardeux, ID. *Hor.* IV, 2. Pour aider ta constance en ce pas périlleux, ROTR. *St Gen.* III, 6. Le pas était dangereux, c'était trahir la cause des alliés, VOLTAIRE, *Louis XIV*, 22. Je devins pressant, le pas était délicat, J. J. ROUSSEAU, *Confessions*, IX. || Fig. Passer le pas, subir quelque chose de forcé. Et dès que son caprice a prononcé tout bas L'arrêt de notre honneur, il faut passer le pas, MOL. *Éc. des femmes*, III, 3. || Passer le pas, se dit aussi pour mourir. Les deux massacreurs et voleurs ont tout avoué, et auraient déjà passé le pas, n'était que.... GUI PATIN, *Nouv. lett.* t. I, p. 119, dans POUGENS. Tenez-la prête pour l'impression, dès que quelqu'un des quarante passera le pas, et vous serez mon confrère ou mon successeur, VOLT. *Lett. Chabanon*, 5 mai 1768. || Faire passer le pas à quelqu'un, le faire mourir, le tuer. || Populairement. Sauter le pas, mourir. || Le dernier pas, la mort. J'en ai vu [des martyrs], que le temps prescrit par la nature Était près de pousser dedans la sépulture, Dessus les échafauds presser ce dernier pas, Et d'un jeune courage affronter le trépas, ROTROU, *Saint Genest*, II, 7. || Fig. Franchir le pas, sauter le pas, faire une chose qu'on ne pouvait se résoudre à faire. Elle franchit ce dernier pas sans presque s'en apercevoir, MASS. *Carême, Fautes lég.* Ces âmes qui doutent de tout et qui n'osent franchir le pas sur rien, ID. *Profess. rel. serm.* 1. || Franchir le pas, se dit aussi d'un manquement au devoir. J'ai sur les bras une dame jolie À qui je dois faire franchir le pas, LA FONT. *Papefig.* || 12° Pertuis. La canalisation de l'Isle, entre Périgueux et la Dronne, avait été entreprise en 1696; il s'agissait alors d'ouvrir quarante et un pas ou pertuis vis-à-vis autant de moulins, E. GRANGEZ, *Voies navigables de France*, p. 284. || 13° Passage étroit et difficile dans une vallée, dans une montagne. Il n'est permis de dire pas pour passage, que pour exprimer quelque détroit de montagne, ou quelque passage difficile, comme le pas de Suse, tant de l'ancienne Suse que de celle des Alpes, et d'une infinité d'autres détroits que l'on appelle pas : gagner le pas de la montagne, VAUGELAS, *Rem.* t. II, p. 976, dans POUGENS. Conduisant tout, et n'ayant point là de roi qui eût part à cette action comme vous à la Rochelle et au pas de Suse, FÉN. *Dial. des morts mod. Dial.* 17. Notre unique ressource est de voler au secours des Phocéens, et de nous emparer du pas des Thermopyles, BARTHÉL. *Anach.* ch. 61. Alexandre avait envoyé Parménion avec une partie de l'armée se saisir du pas de Syrie, afin d'avoir un débouché sûr pour les troupes, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. VI, p. 233, dans POUGENS. || 14° Détroit, passage de mer. Nous étions enfin hors de tous les pas périlleux qui font redouter la navigation des Moluques à Batavia, BOUGAINVILLE, *Voy.* t. II, p. 322, dans POUGENS. || Le pas de Calais, le détroit entre Calais et Douvres. || 15° Seuil. Douglas recommande bien à son valet de ne pas désemparer le pas de la porte, ST-SIM. 431, 237. J'ai rencontré près de l'hôtellerie une fille qui ne m'a pas aperçu, je pense, qui causait sur le pas d'une porte, MARIV. *l'Épreuve*, 1. || 16° Marche au devant d'une entrée. Prenez garde, il y a ici un pas. || 17° Fig. Préséance, droit de marcher le premier. Il ne me siérait pas D'insulter mon aînée à qui je dois le pas, HAUTEROCHE, *Bourg. de qualité*, IV, 2. ....Autrefois entre elles [deux chèvres] Il survint de grands débats Pour le pas, LA FONT. *Fabl.* XII, 17. Autrefois l'éléphant et le rhinocéros, En dispute du pas et des droits de l'empire, ID. *ib.* XII, 21. Vous êtes d'une difficulté pour le pas, qui nous jettera dans un furieux embarras, SÉV. 15 mai 1691. Le mortier et la pairie se disputent le pas, LA BRUY. XIV. Ils auraient le pas devant les Césars de Vendôme, HAMILT. *Gramm.* 3. L'indiscrétion d'un prêtre portugais, qui ne voulut pas céder le pas à un des premiers officiers du roi, fut la première cause de cette révolution [l'expulsion du christianisme hors du Japon], VOLT. *Mœurs*, 142. || Fig. Avoir le pas, l'emporter. Le saint respect des morts doit avoir le pas devant tout, BEAUMARCH. *Mère coupable*, III, 8. || Prendre le pas, entrer, passer le premier. Du pas devant sur moi tu prendras l'avantage : Je serai le cadet et tu seras l'aîné, MOL. *Amphitr.* III, 7. || Fig. L'esprit doit sur le corps prendre le pas devant, ID. *Femm. sav.* II, 7. Lui-même il s'applaudit, et d'un esprit tranquille Prend le pas au Parnasse au-dessus de Virgile, BOIL. *Sat.* IV. || Donner le pas à quelqu'un, le laisser par civilité passer le premier. || 18° Au moyen âge, pas d'armes, sorte de tournois qui avaient pour objet de défendre un poste quelconque, soit un chemin ou un sentier de forêt, soit enfin un passage en rase campagne, mais fermé par des barricades. Outre les tournois, on institua les pas d'armes, et ce même roi René fut encore législateur de ces amusements, VOLT. *Mœurs*, 99. Que d'alarmes! Que de larmes! Un pas d'armes, C'est très-beau! V. HUGO, *Ball.* 12. || Ouvrir le pas, commencer un tournoi. || Fig. Commencer une discussion. || 19° Fig. Acte comparé à un pas qui se fait. Un pas hors du devoir nous peut mener bien loin, CORN. *Suréna*, IV, 3. Je suis un peu triste de ne plus savoir ce qui se passe en Hollande; quand je suis partie, on était entre la paix et la guerre; c'était le pas le plus important où la France se soit trouvée depuis très-longtemps, SÉV. 16 juill. 1672. Donnez-moi encore un moment pour vous raconter la suite de leurs erreurs et tous les pas qu'ils ont faits pour s'enfoncer dans l'abîme, BOSS. *Hist.* II, 10. J'allai d'un pas hardi.... Assez près de Régnier m'asseoir sur le Parnasse, BOIL. *Ép.* X. Par des faits glorieux tu te vas signaler; Poursuis, tu n'as pas fait ce pas pour reculer, RAC. *Brit.* V, 6. Sur des pas différents vous marchez l'un et l'autre, ID. *ib.* V, 1. Bajazet touche presque au trône des sultans; Il ne faut plus qu'un pas; mais c'est où je l'attends, ID. *Bajaz.* I, 3. Si mes accusateurs observent tous mes pas, ID. *Brit.* IV, 2. Ne peut-il faire un pas qu'il ne vous soit suspect? ID. *ib.* I, 2. Le succès que les Romains eurent contre Philippe fut le plus grand de tous les pas qu'ils firent pour la conquête générale, MONTESQ. *Rom.* 5. Je touche au dernier pas de ma longue carrière, VOLT. *Alz.* I, 1. Les pas que l'on fait dans le Milanais, à Venise et à Naples sont des pas de tortue, ID. *Lett. Levenhaupt*, 13 fév. 1768. Cela fait voir combien, en philosophie, le plus petit pas est difficile à faire, CONDILLAC, *Art de penser*, part. I, 13. Ciel! j'adore en mourant ta sagesse profonde, Si j'avance d'un pas la liberté du monde, M. J. CHÉN. *Gracques*, III, 10. Les derniers pas de la vie sont toujours lents et difficiles, STAEL, *Corinne*, XX, 5. || Pas de clerc, voy. CLERC, n° 4. || 20° Allées et venues, peines qu'on prend pour quelque affaire. Je ne songe qu'à vous; les pas que je fais pour vous sont les premiers; les autres viennent après comme ils peuvent, SÉV. 123. Il faut qu'elle fasse des pas pour une intendance qui est vacante, ID. 311. Comme si vous aviez oublié le commerce de l'amitié, et que vous ignorassiez le plaisir de faire des pas pour ceux qu'on aime, ID. 626. Résolvez avec lui les pas qu'il faudra faire du côté du cardinal, BOSS. *Lett. quiét.* 99. J'ai encore fait un pas pour M. Brillon, qui sera, je crois, aussi inutile que les autres, MAINTENON, *Lett. à M. d'Aubigné*, 30 juin 1680. Je vous promets du moins Que je n'épargnerai ni mes pas, ni mes soins, LACHAUSSÉE, *Mélanide*, II, 3. || On dit aussi : pas et démarches. || Salle des pas perdus, grande salle servant d'antichambre à toutes les chambres des tribunaux, ainsi nommée parce que les plaideurs y perdent souvent leurs pas et leur temps. || Mettre une chose au rang des pas perdus, n'en tenir aucun compte. Mais ceux [les services] qu'il m'a rendus, Il ne les faut pas mettre au rang des pas perdus, CORN. *Mél.* V, 6. || Regretter ses pas, regretter les peines qu'on s'est données. || Plaindre ses pas, ne pas aimer à prendre de la peine pour autrui. || 21° Chez les tisserands, passage du fil dans la lame. || Être hors du pas, prendre un fil pour un autre. || Pas dur, partie du métier des fabricants de gaze où répond une des trois marches. || 22° Terme de construction. Se dit des entailles faites sur la plate-forme d'un comble pour recevoir le pied des chevrons. || Terme de marine. Entailles où se logent les épontilles sur la carlingue. || 23° Pas de vis, l'espace compris entre deux filets d'une vis. || Pas carré ou à l'anglaise, se dit d'une vis lorsque le fond entre chaque filet est aussi évasé que le devant. || Pas d'écrou, les filets intérieurs d'un écrou. || Chaque tour que le gros câble fait sur l'arbre de la roue d'une carrière

|| En horlogerie, pas, nom qu'on donne à chaque tour que fait la fusée ou à chaque tour que fait la chaîne ou la corde autour de la fusée. Les fusées ont ordinairement sept pas ou sept pas et demi. || 24° Les artisans disent qu'ils ont des outils de toutes sortes de pas, c'est-à-dire de toutes sortes de grandeurs. || 25° Pas d'âne, instrument avec lequel on maintient ouverte la bouche du cheval pour l'examiner. || Pas d'âne, nom donné, dans les épées du XVI° siècle, à des pièces de la garde qui sont en forme d'anneau et qui vont des quillons à la lame. Le seigneur le prit et mit un pied sur la lame.... alors Collinet s'écria : venez voir, messieurs, le grand miracle que l'on fait à mon épée : je l'ai apportée ici avec une simple poignée et sans garde défensive, et voilà maintenant que l'on y met le plus beau pas d'âne du monde, *Francion*, VI, p. 237. || Pas-d'âne, nom vulgaire du tussilage, à cause de la forme de la feuille. || 26° Ancien terme de fortification. Pas de souris, chemin de trois pieds de largeur entre le rempart et le fossé, qui s'appelle lisière et berne. || À pas de souris, à la queue l'un de l'autre. Paix! marchons à pas de souris, LE P. BRUMOY, *la Boîte de Pand.* I, 2. || 27° Pas à pas, *loc. adv.* Un pas après l'autre, doucement. Ainsi s'avançaient pas à pas, Nez à nez nos aventurières, LA FONT. *Fabl.* XII, 4. Je vous vois, ma fille, et je vous suis pas à pas : je vois entrer, je vois sortir, je vois quelques-unes de vos pensées, SÉV. 161. La longue habitude qu'elle [la mule] avait de marcher pas à pas sous mon oncle, lui avait fait perdre l'usage du galop, LE SAGE, *Gil Blas*, I, 2. || Fig. Vous achèverez seule; et, pas à pas, tantôt Je vous expliquerai ces choses comme il faut, MOL. *Éc. des femm.* III, 2. Il faut marcher pas à pas dans cette voie, BOSS. *Lett. Corn.* 64. Conduit pas à pas de malheurs en malheurs, GENLIS, *Vœux téméraires*, t. III, p. 230, dans POUGENS. || 28° De ce pas, tout de ce pas, tout d'un pas, *loc. adv.* À l'heure même. Allons-y de ce pas, CORN. *Médée*, IV, 4. J'y vais tout de ce pas, ID. *Œdipe*, III, 4. Enseigne-moi, de grâce, De mon voleur, lui dit-il, la maison; Que de ce pas je me fasse raison, LA FONT. *Fabl.* VI, 2. Et tout d'un pas s'en va trouver Janot, ID. *Rich.* Je m'en vais réparer l'erreur que j'ai commise, Et, dès ce même pas, rompre mon entreprise, MOL. *l'Ét.* I, 10. Adieu, je vais trouver Roxane de ce pas, RAC. *Bajaz.* II, 6. Et de ce même pas je vais parler au roi, VOLT. *Vanité.* || Proverbes. Pas à pas, on va bien loin, c'est-à-dire quelque lentement qu'on procède, on ne laisse d'avancer beaucoup dans un ouvrage, quand on y travaille sans discontinuité. || La peur a bon pas, c'est-à-dire elle oblige à marcher vite. || Il n'y a que le premier pas qui coûte, c'est-à-dire le plus difficile en toutes choses est de commencer. Le cardinal de Polignac, parlant du miracle de saint Denis, appuyait beaucoup sur ce qu'il y a deux lieues de Paris à Saint-Denis : Monseigneur, dit une femme d'esprit, il n'y a que le premier pas qui coûte, CONDIL. *Art d'écr.* II, 10.

— HIST. XI° s. Segnur barun, suef pas alez tenant, *Ch. de Rol.* LXXXIX. Son petit pas [il] s'en turne chantant, *ib.* CLXIII. || XII° s. Ne jamais en s'aiê [à son aide] n'irons ne pas ne trot, *Sax.* XVII. Je passerai le pas û tuit passent; mais or te haite [présentement sois allègre], *Rois*, p. 227. Li roiz li vout [voulut] doner du regne la moitié; Rou nel vout mie prendre, ainz li a tout laissié : Jà n'en ara, dit il, ne plain pas ne plain pié, *Rou*, v. 1406. Tres-tout le pas [dans toute la marche] n'i ot noise ne cris, *Garin*, t. I, p. 218. Alez le pas, n'aiez soing de fuir, *ib.* p. 175. || XIII° s. Il venoient le petit pas tuit ordené, VILLEH. LXXXI. À grant richoise [richesse] l'espousa, Et moit grant joie en demena; Quinze jors a li pas [d'armes] duré, *Lai de Melion.* Et venoient plus que le pas, *Lai du trot.* [Elle] ist [sort] de la sale descendant Pas por pas aval le degré, *Lai de l'ombre.* Quant le roy oy dire que l'enseigne Saint Denis estoit à terre, il en ala grant pas parmi son vessel, JOINV. 216. || XIV° s. Et entre nous irons, mais que chacun l'ottrie, Droit au pont de Lussac, qui loin de nous n'est mie, Là garderons le pas contre adverse partie, *Guescl.* 19027. || XV° s. On regarda que on bailleroit aux gens d'armes deux capitaines, lesquels ouvriroient le pas, FROISS. II, III, 63. [Jean et Nicolas, deux jouteurs] s'en vinrent pas pour pas l'un contre l'autre, ID. II, II, 86. Et tantost se rangerent sur le pas de la riviere, pour garder et defendre le passage, ID. I, I, 279. Quand ils veirent que les vivres leur amenuysoient, et leur estoient clos les pas de mer et de terre (parquoy nulles gens ne leur pouvoient venir), ils commencerent à traiter.... ID. I, I, 68. Quand ces trois batailles furent ordonnées, le roi d'Angleterre monta sur un petit palefroy, un blanc baston en sa main, à dextre de ses mareschaux, et puis alla tout le pas de rang en rang, en amonestant et priant les comtes, les barons.... ID. I, I, 284. Or en sui hors; mon cueur en est tout las; Il ne veut plus d'amours passer le pas, Pour bien ou mal que jamais lui adviengne, CH. D'ORL. *Songe en complainte.* Tout beau, pas à pas, Reffrain ton courage, Qu'en si long voyage Ne deviegnes las, ID. *Rondeau.* Il fust bon que je m'en allasse, Avant qu'il eust passé le pas [qu'il fût mort], *Patelin.* Perrine Hulote dist sur ce pas [là-dessus] que, quant les petits enfans portent banieres et confanons en chantant par les rues, c'est tout signe de mortalité, *les Evang. des quenouilles*, p. 25. Item demi arpent de pré d'une part, neuf pas [sorte de mesure] de pré d'autre part, et cinq pas de pré de l'autre part, tenant ensemble, et contenant le tout trois quartiers de pré ou environ, DU CANGE, *passus.* Entre tous ceulx que j'ay jamais cogneuz, le plus sage pour soy tirer d'ung mauvais pas et temps de adversité, c'estoit le roy Loys unziesme nostre maistre, COMM. I, 10. Encore en ce pas [à ce propos] me faut alleguer nostre maistre, ID. III, 12. || XVI° s. Faire un pas de clerc, MONT. I, 26. L'armée ennemie estoit à trois pas de luy, ID. I, 44. Il luy valoit mieulx passer une fois le pas que demourer tousjours en cette transe, ID. I, 138. Ils se retirerent le petit pas, monstrants tousjours les dents, ID. I, 343. Ils ouvrirent le pas [passage] à leurs gents de pied, ID. I, 367. Le pas des Thermopyles, AMYOT, *Thém.* 16. Comme il fut arrivé bien près de passer le pas de la mort.... ID. *Péric.* 73. Ilz se retirerent en reculant pas à pas en arriere, ID. *Pélop.* 68. Et sembloit bien à chascun que tout de ce pas il deust aller prendre la ville de Sparte, ID. *Démétr.* 46. L'armée de ce pas assiegea Bri sur Seine, D'AUB. *Hist.* I, 319. Puisque à ce jour-là vous devez ouvrir le pas du tournoy.... CARL. VII, 24. Le jus de l'herbe nommée tussilago, ou pas d'asne, PARÉ, XXIV, 35. L'armée du duc de Mayenne estoit composée de nations differentes, chargée de bagage et de gens qui ne marchoient qu'au pas de la picque et à petites journées, *Mém. d'Angoulesme*, p. 60 dans LACURNE. Il aimoit aussi fort l'exercice des chevaux et à les picquer; et ceux qui alloient plus haut, c'estoient ses favoris, comme j'ay veu le moreau [cheval noir] superbe qui alloit à deux pas et un saut, et d'un très haut et bel air, BRANT. *Cap. fr.* t. IV, p. 26, dans LACURNE. Il les mena [certains seigneurs qui se faisoient indépendants] si bien et si beau, qu'il les reduisit au petit pas [au petit pied], ID. *Cap. estr.* t. II, p. 218. J'auray fait en deux pas et un sault, COTGRAVE. Pas à pas le bœuf prend le lievre, ID. Le roy n'oublia jamais quand monsieur l'admiral luy fit faire la traitte de Meaux à Paris plus viste que le pas, MONTLUC, VII.

— ÉTYM. Provenç. *pas*; esp. *paso*; ital. *passo*; du lat. *passus*, que l'on rapproche du grec πάτος, chemin frayé; all. *Pfad*; angl. *path*; sanscrit, *pad*, aller; lat. *petere.*

2. PAS (pâ; l'*s* se lie : il n'est pâ-z-allé), *adv.* || 1° Il renforce la négation *ne*. Je ne vous réponds pas des volontés d'un père, MOL. *Tart.* II, 4. Il n'eut pas fait une lieue qu'il en fut convaincu, HAMILT. *Gramm.* 5. || Interrogativement. N'avez-vous pas été là? Ne m'avez vous pas appelée? MOL. *Mal. imag.* III, 12. || Abusivement, *pas* nie quelquefois, même sans *ne*, dans les phrases interrogatives. Fit-il pas mieux que de se plaindre? LA FONT. *Fabl.* III, 11. Nomme-t-on pas aussi mouches les parasites? ID. *ib.* IV, 3. Vous avais-je pas commandé de les recevoir comme des personnes que je voulais vous donner pour maris? MOL. *Préc.* 5. Pécheur.... veux-tu pas restituer ce bien mal acquis? veux-tu pas enfin mettre quelques bornes à cette vie débauchée et licencieuse? veux-tu pas bannir de ton cœur l'envie qui le ronge? BOSS. *Sermons*, *Gloire de Dieu dans la conv. du péch.* 1. Vois-je pas, au travers de son saisissement, Un cœur dans ses douleurs content de son amant? RAC. *Bajaz.* IV, 4. Viens-tu pas voir mes ondines Ceintes d'algue et de glaïeul? V. HUGO, *Ball.* 4. || Cette suppression de *ne* est une licence qui se prend surtout en vers. || 2° On supprime *pas* et *point* devant *ni*, *rien*, *jamais*, *plus*, *aucun*, parce que ces mots sont autant de compléments de la négation *ne* : Je ne l'aime ni ne l'estime; cela ne vaut rien; je ne le verrai jamais; je ne lui parlerai plus. || Mais *pas*, qui ne se met point avec *aucun*, *rien*, *personne*, *jamais*, etc. dans un même membre de phrase, se met très-bien avec ces mots, d'un membre de phrase à l'autre, ou même, simplement, avec l'intervalle de quelques mots. En cette affaire vous n'avez pas lieu de craindre personne. Je ne vois pas que je puisse y prétendre jamais. Autrefois j'ai connu cet honnête garçon; Et vous n'avez pas lieu d'en prendre aucun soupçon, MOL. *l'Ét.* I, 4. C'est pourquoi désormais il la gardera bien, Et je ne vois pas lieu d'y prétendre plus rien, ID. *ib.* III, 2. Et tu n'as pas sujet de rien appréhender, ID. *ib.* V, 7. Albert n'est pas un homme à vous refuser rien, ID. *le Dép.* I, 2. Et mon dessein n'est pas de leur rien opposer, ID. *D. Garc.* V, 6. Les bruits que j'ai faits Des visites qu'ici reçoivent vos attraits Ne sont pas envers vous l'effet d'aucune haine, ID. *Tart.* III, 3. || 3° *Pas* se met négativement devant les substantifs, les noms de nombre, etc. par un abus né de la rapidité du langage qui sous-entend la négation et le verbe. Pas d'argent, pas de Suisses. Pauvre esprit, pas deux mots! MOL. *L'Ét.* IV, 3. Vous vivrez sans joug et sans règles; pas le plus petit retour sur vous-même, MASS. *Carême*, *Inconst.* || *Pas* se met négativement devant plusieurs adverbes, dans une réponse négative. Avez-vous de l'argent? Pas trop, pas beaucoup. Vous êtes donc facile à contenter? — Pas tant que vous pourriez penser, MOL. *Dépit amour.* I, 2. Que possède celui qui a renoncé à toute possession? que peut avoir à soi celui qui s'est soumis à ne rien avoir? pas même de la vertu, pas même de l'honnêteté, pas même de la volonté, RAYNAL, *Hist. phil.* XI, 24. || Il s'emploie de même hors de toute réponse (emploi qui s'autorise d'un assez grand usage, mais qui reste toujours suspect d'incorrection; *non*, en ce cas, est préférable à *pas*). Les autres, pas encore d'accord avec eux-mêmes, souhaitent.... de.... MASS. *Avent*, *Épiphanie.* Le reste est toujours le même; la vie pas moins tiède, sensuelle, ID. *Carême*, *Culte.* Les passions, pas encore modérées par l'expérience, semblent sortir en foule, ID. *Panég. Ste Agnès.* Vingt-cinq mille hommes, pas trop mal équipés, THIERS, *Hist. de l'Empire*, X. Il le lui avait offert [d'être roi d'Espagne], mais pas imposé, ID. *ib.* XXI. || Terme de marine. Pas au vent! Pas plus au vent! commandement pour interdire au timonier de gouverner au vent du point du compas où est le cap au moment même. || Dans le langage le plus familier; pas vrai? se dit pour : n'est-il pas vrai? Vous m'aimez, pas vrai? || Populairement. Un pas grand' chose, un homme qui ne vaut guère. || 4° *Pas* se place après le verbe simple : je n'aime pas, et, dans les temps composés, après l'auxiliaire : je n'ai pas fini, il n'est pas venu. || *Pas* se place ordinairement avant l'infinitif. Il vaut mieux ne pas parler. || On le place aussi, bien que plus rarement, après l'infinitif. Ne vous obéir pas me rendrait criminelle, CORN. *Cid*, IV, 2. Peut-on en le voyant ne le connaître pas? RAC. *Esth.* III, 3. || Dans le style marotique, *pas* peut se mettre au commencement de la phrase. Pas ne croyait [Vulcain] avoir fait telle affaire [être le père des Amours], VOLT. *Coc.* || 5° *Pas un*, voy. UN. || *Pas*, avec *ni*, voy. NI, n° 6 et n° 7. || *Non pas*, voy. NON, n° 5. || *Non pas* après un *que* de comparaison; voy. NON, n° 6. || *Non pas que*, ce n'est pas que. Il se déclara contre lui, non pas qu'il fût son ennemi, mais.... || 6° *Il n'est pas que.... ne* (ce second *ne* étant dans la seconde proposition), signifie : sans doute. Il n'est pas que vous ne confessiez quelqu'un, PASC. *Prov.* IV. || 7° *Pas aussi*, avec le sens de ce que nous rendons maintenant par *pas non plus*. Nous ne voulons pas que les autres nous trompent.... il n'est donc pas juste aussi que nous les trompions, PASC. *Pens.* II, 8, éd. HAVET. Je ne suis pas un être nécessaire; je ne suis pas aussi éternel ni infini, ID. *ib.* I, 11.

— REM. 1. *Ne.... pas que* : Je n'ai pas que ce livre : grosse faute; voy. QUE, *adv.* || 2. On supprime *pas* et *point* devant *autre* : Je ne veux d'autre témoignage que votre approbation. On les retranche aussi après les adjectifs conjonctifs suivis du subjonctif : Est-il quelqu'un qui ne le sache? après *que* signifiant pourquoi : Que ne vous montrez-vous? après *si*, *à moins que* et autres conjonctions qui ont le même sens : Si vous ne l'ordonnez; à moins que vous ne vous déclariez. || 3. Avec les noms de nombre joints à la préposition *de*, on retranche *pas* ou *point* : Je ne le verrai de dix jours. || 4. On dit de même : Il y a dix jours que je ne l'ai vu. Toutefois il faut remarquer qu'on ne supprime *pas* ou *point* en des cas de ce genre que lorsque le verbe est au passé; car, s'il était à tout autre temps, on mettrait *pas* ou *point* : Il y a un an que je ne lui parle pas; il y avait un an que je ne lui parlais point. || 5. Après le *que* qui suit un comparatif et qui se construit avec *ne*, on mettait souvent autrefois *ne.... pas.* Piqué contre Alaric plus qu'il n'est pas croyable, D'URFÉ, *Astrée*, I, 2. S'il était autrement situé au respect de l'œil qu'il n'est pas PASC. *l'Homme.* Le

[illegible] de la reine mère avec le roi de Navarre dans la ville de Nérac dura plus longtemps qu'elle n'avait pas cru, MÉZERAI, *Abr. de l'hist. de France*, an 1579. Ah ! vous avez plus faim que vous ne pensez pas, MOL. *L'Ét.* IV, 4.

— SYN. PAS, POINT. *Point* nie plus fortement que *pas*. On dira également : Il n'a pas d'esprit ; Il n'a point d'esprit ; et on pourra dire : Il n'a pas d'esprit ce qu'il en faudrait pour sortir d'un tel embarras ; mais, quand on dit il n'a point d'esprit, on ne peut rien ajouter. Ainsi, *point*, suivi de la particule *de*, forme une négation absolue ; au lieu que *pas* laisse la liberté de restreindre, de réserver. Par cette raison, *pas* vaut mieux que *point* devant *plus*, *moins*, *si*, *autant*, et autres termes comparatifs : Cicéron n'est pas moins véhément que Démosthène ; Démosthène n'est pas si abondant que Cicéron. Par la même raison *pas* est préférable devant les noms de nombre : Il n'en reste pas un seul petit morceau ; il n'y a pas dix ans ; vous n'en trouverez pas deux de votre avis.

— HIST. XIe s. Vous n'irez pas uan [cette année] de mei si loin, *Ch. de Rol.* XVII. || XIIe s. Douce dame, je ne vous os [ose] rover [demander] Ce dont amors ne me rove pas taire, *Couci*, II. N'est pas amors dont on se puet mouvoir, *ib.* XVIII. || XIIIe s. Chanter m'estuet [il me faut chanter], que m'en est pris courage, Non pas pour ce que d'amors me soit rien, QUESNES, *Romancero*, p. 85. Sa femme [il] enmene o lui, ne l'i a pas laissie, *Berte*, II. Cil n'ont mort deservie, à ce pas ne pensons [ne pensons pas à cela], *ib.* LXXVII. || XVIe s. La plus belle royne vient-elle pas de mourir ? MONT. I, 66. Il ne s'en est encore trouvé pas un, que moy seul, qui l'ait entierement achevé [traduire Plutarque] en quelque langue que ce soit, AMYOT, *Préf.* XXVI, 55. Il n'alla jamais soupper chez pas un de ses amis, ID. *Péric.* 12. Ilz eurent un oracle qui leur commanda de ne mettre pas Cimon en nonchaloir, ID. *Cimon*, 36. Les vainqueurs n'estoient en tout que la vingtieme partie, et encore pas, de ceulx qui furent vaincus, ID. *Lucull.* 55. Ces choses mettent plus clairement en evidence le naturel des personnes que ne font pas les grosses batailles, ID. *Alex.* 1.

— ÉTYM. Provenç. et catal. *pas*. C'est le substantif *pas* pris pour renforcer la négation, comme les substantifs *point*, *mie*, *goutte*, *brin*, etc. Dans l'exemple suivant qui est du XIIe siècle, le caractère du substantif est manifestement conservé : Mun defens [ma défense] un pas ne gardas ; Delivrement le trespassas, *Adam*, p. 34.

† **PASAN** (pa-zan), *s. m.* Espèce de ruminant du genre des antilopes (*antilope oryx*).

PASCAL, ALE (pa-skal, ska-l'), *adj.* || 1° Qui concerne la pâque des Juifs. Les Juifs mangeaient l'agneau pascal, debout, les reins ceints, et un bâton à la main. || 2° Qui concerne la fête de Pâques des chrétiens. Souvent ils en viennent jusqu'à se dispenser de la communion pascale, BOURDAL. *Dim. oct. du St Sacrement, Dominic.* t. II, p. 331. Vous êtes touché autrefois à l'approche de la solennité pascale, MASS. *Carême, Inconst.* Porterez-vous jusqu'au festin pascal, jusqu'à la solennité de la résurrection, vos impuretés et votre ignominie ? ID. *Carême, Prodig.* || Épître pascale, lettre que le pape, et primitivement le patriarche d'Alexandrie, écrivait aux évêques pour leur indiquer l'époque de Pâques. || 3° *S. m.* Le pascal ou pascaou, cépage particulier à la Provence.

— REM. L'Académie dit que le pluriel *pascaux* n'est pas usité. Trévoux, Gattel, Boniface et Laveaux sont d'avis qu'on peut très-bien dire *des cierges pascals*. Il vaut mieux dire *pascaux*, qu'on trouve d'ailleurs dans l'historique.

— HIST. XVIe s. Jeux paschaux, *Nef des fols*, f° 90, dans LACURNE.

— ÉTYM. Prov. *pascal* ; catal. *pasqual* ; espagn. *pascual* ; ital. *pascuale* ; du lat. *paschalis*, de *pascha*, pâques.

† **PASCALINE** (pa-ska-li-n'), *s. f.* Machine ainsi nommée du célèbre Pascal, son auteur, pour faire toutes les opérations d'arithmétique avec une parfaite justesse sans avoir besoin de raisonnement. On la nomme autrement roulette ou roue pascaline.

† **PASENG** (pa-zang), *s. f.* Nom sous lequel Buffon a décrit la chèvre égagre.

PASIGRAPHIE (pa-zi-gra-fie), *s. f.* Écriture universelle. Je conclus que le projet d'une pasigraphie est une conception vicieuse dans son principe, qui ne produira jamais un résultat utile, et à laquelle on ne se serait pas attaché, si l'on s'en était fait une idée bien nette, DESTUTT-TRACY, *Instit. Mém. scienc. mor. et pol.* t. III, p. 548. L'idée de de Murr, qui voulait faire de l'écriture chinoise une sorte de langue universelle ou de pasigraphie, ABEL RÉMUSAT, *Instit. Mém. inscr. et belles-lett.* t. VIII, p. 39.

— ÉTYM. Πᾶς, tout, et γράφειν, écrire.

† **PASIGRAPHIER** (pa-zi-gra-fi-é), *v. n.* User de la pasigraphie. On n'écrit ni ne lit en pasigraphiant ; on traduit toujours, et l'on s'en apperçoit bien à la peine qu'on éprouve, DESTUTT-TRACY, *Instit. Mém. sc. mor. et pol.* t. III, p. 542.

† **PASIGRAPHIQUE** (pa-zi-gra-fi-k'), *adj.* Qui a rapport à la pasigraphie.

† **PASPALE** (pa-spa-l'), *s. m.* Genre de la famille des graminées, sorte de millet.

— ÉTYM. Πασπάλη, grain de millet.

PASQUIN (pa-skin), *s. m.* || 1° Nom d'une statue mutilée, en marbre, qui est au coin du palais des Ursins, à Rome, et à laquelle on attache des satires et des railleries, en vers ou en prose. Marforio est le nom d'une statue antique placée en face de celle de Pasquin ; quand on voulait attribuer à Pasquin un mot satirique, on le préparait par une question placée dans la bouche de Marforio. Ces maraudailles de Paris disent que Marfore demande à Pasquin pour quoi on prend en une même année Philisbourg et Maëstricht, et que Pasquin répond que c'est parce que M. de Turenne est à Saint-Denis et monsieur le Prince à Chantilly, SÉV. 26 août 1676. || 2° Méchant bouffon, satirique trivial ; on met une majuscule. Cet homme est un Pasquin, n'est qu'un Pasquin. || 3° Écrit satirique (on met une minuscule en ce sens). Faire courir un pasquin. Je n'eusse pas cru qu'il pût arriver que je vous donnasse jamais quelque sujet de plainte, ni que l'on dût faire un jour des pasquins contre moi dans Madrid, VOIT. *Lett.* 2. Un écrit scandaleux sous votre nom se donne ; D'un pasquin qu'on a fait, au Louvre on vous soupçonne, BOIL. *Ép.* VI. || 4° Valet de comédie. Le Pasquin de la troupe.

— HIST. XVIe s. Du temps du feu roy Charles IX fut fait un pasquin à Fontainebleau, fort vilain et scandaleux, où il n'espargnoit pas les princesses et les plus grandes dames ny autres ; que si l'on eust sceu au vray l'autheur, il s'en fust trouvé très mal, BRANT. *Dames gal.* t. II, p. 497, dans LACURNE. Pasquilli doctoris marmorei, de capreolis cum cardoneta comedendis, RABEL. *Pant.* I, 7.

— ÉTYM. D'après Castelvetro, cité dans Ménage, ce mot vient d'un tailleur de Rome nommé *Pasquino*, chez qui on faisait des médisances. Les Italiens ont dit *pasquillo*, pour écrit satirique, que Diez tire de *pasquino*, par un diminutif, *pasquinolo*, comme *corolla*, de *corona*. Ce *pasquillo* avait donné *pasquil* ou *pasquille* en français : Le Pasquil de la cour, 1561 ; la Pasquille d'Allemagne, 1546 ; et dans Rabelais *Pasquillus*. C'est de *pasquille*, au féminin, que vient le wallon *pasquèie*, *pasquée*, *pasquaye*, *paskèie*, et aussi *pasqueille*, chanson en dialogue, élogieuse ou satirique.

PASQUINADE (pa-ski-na-d'), *s. f.* || 1° Placard satirique attaché à la statue de Pasquin. Il y a eu une pasquinade à Rome, qui disait que, le cardinal Alfieri s'étant confessé, *gli hanno date per penitenza quattro corone* ; ce dernier mot, à leur manière, veut dire quatre chapelets aussi bien que quatre couronnes, PELLISSON, *Lett. hist.* t. II, p. 237, dans POUGENS. || 2° Par extension, raillerie bouffonne et triviale. Il courut cent pasquinades représentant milord Aaron et milord Judas, séants dans la chambre des pairs, VOLT. *Mœurs*, 103. Ballottée entre deux guerres civiles sur les bords de la Tamise, elle [la reine d'Angleterre] rencontre les crimes sérieux des révolutions ; sur les rivages de la Seine, les pasquinades sanglantes de la Fronde ; là le drame de la liberté, ici sa parodie, CHATEAUBR. *Les quatre Stuarts, Henriette-Marie.* Je croyais être venu ici pour discuter des intérêts sérieux, et non pour écouter des pasquinades d'écolier, CH. DE BERNARD, *Un homme sérieux*, § XVI.

— ÉTYM. Ital. *pasquinata*, de *Pasquino*, Pasquin.

PASSABLE (pâ-sa-bl'), *adj.* Qui peut être admis, qui peut passer comme n'étant pas mauvais. C'est la pièce la plus passable pour le style de toutes celles que j'ai jamais faites : je l'ai cherchée pour l'insérer ici, et je ne l'ai pu trouver, RETZ, *Mém.* t. III, liv. IV, p. 168. Ma foi, tout est passable [dans ce dîner], il le faut confesser ; Et Mignot sur ce point s'est voulu surpasser, BOIL. *Sat.* III. Si tout n'est pas bien [dans l'univers], tout est passable, VOLT. *Babouc.* Avec du laitage, des œufs, des herbes, du fromage, du pain bis et du vin passable, on est toujours sûr de me bien régaler, J. J. ROUSS. *Confess.* II. || Il se dit des personnes. Il dit.... Que Virgile est passable, encor qu'en quelques pages.... RÉGNIER. *Sat.* X. Elle n'est point tant sotte, ma foi, et je la trouve assez passable, MOL. *Scap.* I, 3. Mettez-vous à ma place ; c'était le garçon le plus passable de nos cantons, MARIVAUX, *Doubl. inconst.* II, 11. Cachemire a subsisté plus de treize cents ans, sans avoir eu ni de vrais poëtes, ni d'architectes passables, VOLT. *Dial.* 1. Elles [les Parisiennes] sont tout au plus passables de figure, J. J. ROUSS. *Hél.* II, 21. Je me crois passable moraliste, parce que cette science ne suppose qu'un peu de justesse dans l'esprit, DIDER. *Claude et Nér.* II, 109.

— HIST. XVIe s. Styx, des morts l'eternel sejour, Qui n'est plus passable au retour, *Sat. Mén.* p. 216. Plusieurs choses qui peut-estre se trouvoient passables lorsqu'il le composa, mais en temps où nous sommes pourroient engendrer quelque scandale, *ib.* p. [illegible].

— ÉTYM. *Passer* ; wallon, *passâb*, *passâub*.

PASSABLEMENT (pâ-sa-ble-man), *adv.* || 1° D'une manière passable, de manière qu'on puisse s'en contenter. Ce n'est pas peu dans les provinces éloignées de la cour d'être passablement raisonnable, BALZ. liv. VII, lett. 11. Ainsi, monsieur, on lui sera obligé, s'il s'en tire passablement ; et l'on ne lui saura point mauvais gré, s'il s'en tire mal, MAINTENON, *Lett. au card. de Noailles*, 18 mai 1681. Il me semble que c'est vous aimer passablement.... Passablement est une expression bien touchante. passablement ! DUFRESNY, *le Double veuvage*, I, 3. Quand on est passablement quelque part, il faut y rester, VOLT. *Candide*, 18. Quoi qu'on ait bien dit du mal des femmes, je maintiens qu'il est plus rare de trouver des femmes parfaitement belles que de passablement bonnes, ID. *Dict. phil. Rare.* || 2° D'une manière dépassant en mal la mesure ordinaire. Ses mains étaient passablement grandes, HAMILTON, *Gramm.* 4. Son mari, plus âgé qu'elle et passablement jaloux, la laissait durant ses voyages sous la garde d'un commis, J. J. ROUSS. *Confess.* II.

— HIST. XVIe s. J'ay à soupper assez passablement Pommes, pruneaux, tout plein de bon fructage, MAROT, IV, 7. Il s'excita à plaider des causes assez passablement, AMYOT, *Sert.* 2.

— ÉTYM. *Passable*, et le suffixe *ment*.

PASSACAILLE (pa-sa-kâ-ll', *ll* mouillées), *s. f.* || 1° Ancien terme de musique. Espèce de chaconne d'un mouvement plus lent que la chaconne ordinaire. Allons, ma reine, la passacaille d'Armide ; chorus, vous autres, DANCOURT, *Renaud et Armide*, sc. 21. || 2° Ancienne danse qu'on exécutait sur l'air d'une passacaille. Mlle Sallé.... avait eu l'adresse de placer une action épisodique fort injurieuse dans la passacaille de l'Europe galante, CAHUSAC, *Danse anc. et mod.* III, 4, 11. || 3° Espèce de ruban ou de ceinture dont on se servait pour soutenir le manchon. || 4° Terme de jeu. Faire la passacaille, couper avec une carte inférieure, dans l'espoir que le joueur suivant n'aura pas une carte plus forte.

— ÉTYM. Espagn. *pasacalle*, de *pasar*, passer, *calle*, rue ; à cause que les Espagnols jouaient souvent dans les rues l'air de la *passacaille*.

PASSADE (pâ-sa-d'), *s. f.* || 1° Passage d'un homme dans un lieu où il fait peu de séjour. Ce gîte est assez bon pour une passade. Le cardinal de Bouillon demanda la passade à plusieurs personnes dont les maisons étaient plus commodes que de méchants cabarets d'une route de traverse, ST-SIM. 200, 169. || De passade, en ne faisant que passer. Le P. Goutery prêchant de passade dans une ville huguenotte, GARASSE, *Rech. des rech.* p. 791, dans LACURNE. || Fig. Ah ! mon ami, défiez-vous des charlatans qui ont usurpé, en leur temps, une réputation de passade, VOLT. *Lett. Helvétius*, 22 juill. [illegible] || À la passade, en passant. Le duc de Bourgogne conférait quelquefois, mais à la passade, sur des matières particulières, ST-SIM. 322, 218. || En passade, en ne faisant que passer. Vous faut-il une soubrette, une toute marquée ? Mlle Picart sort de l'Odéon.... et s'en va en passade aux Folies-Saint-Germain jouer la *Fille du millionnaire*, SARCEY, *Opinion* [illegible] 1er avril 1867. || Cela est bon pour une passade, cela est bon pour une fois, mais à la charge de n'y pas revenir. || 2° Fig. et familièrement. Dans le langage de la galanterie, commerce avec une femme que l'on quitte aussitôt. L'humeur de Mme de Montespan fatiguait Louis XIV ; au plus fort de sa faveur, il avait eu des passades ailleurs, ST-SIM. 68, [illegible] Riom n'avait jamais imaginé causer une passion qui durât toujours, sans néanmoins empêcher les passades et les goûts de traverse, ID. 418, 88. Le prince répondit.... qu'il n'était ni assez riche ni assez sot pour payer si chèrement une passade, VOLT. *Polit. et lég. Probab. de justice, contre Genep.* [illegible] lui associa un jeune homme de robe, sans compter [illegible]

les passades qu'elle regardait comme choses qui ne tiraient pas à conséquence, DUCLOS, *Œuv.* t. VIII, p. 75. || 2° Fig. Il se dit de goûts qui durent peu. Vous n'avez jamais eu qu'une passion véritable, celle de faire du bien ; tout le reste n'a été que passades, VOLT. *Lett. Mme de Saint-Julien*, 5 mai 1775. Mon principal emploi à présent est le siècle de Louis XIV.... c'est la sultane favorite ; les autres études sont des passades, ID. *Lett. Cideville*, 26 juin 1735. || 4° Les charités, les assistances qu'on demande en passant, en voyageant (sens vieilli). Messieurs, d'où venez-vous ainsi ? Nous demandez-vous la passade ? SCARR. *Virg.* VII. Nous n'avons pas, cher camarade, Dessein d'enlever votre bien ; Nous ne voulons que la passade, LEGRAND, *Cartouche, divertissement*. || 5° Terme de manége. Course d'un cheval qui se compose le plus souvent d'une demi-volte, faite rapidement aux deux extrémités d'une piste, pour revenir au point de départ. Talonne le genet et le dresse aux passades, RÉGNIER, *Sat.* V. Vos fréquentes passades, Joutes, tournois, devises, sérénades, M'ont avant vous déclaré votre amour, LA FONT. *Magn.* || Fermer la passade, se dit du mouvement qu'on fait avant de reprendre la ligne de passade. || Passades furieuses ou à la française, demi-voltes, en trois temps, en marquant un demi-arrêt. || Passades relevées, celles où les demi-voltes se font à courbettes. || Fig. Revenir à la passade, revenir sur ses pas, sur ce qu'on a déjà dit. Je reviens à la passade, pour vous dire encore une fois que vous ne soyez point en peine de ma jambe ni de ma santé, SÉV. 8 juill. 1685. || 6° Terme d'escrime. Synonyme de passe. Mais celles [les galères] des Grégeois se montrent mieux instruites, À provoquer l'attaque et feindre des refuites, À couper la passade avec agilité, BRÉB. *Phars.* III. || 7° Terme de natation. Action par laquelle un nageur en enfonce un autre dans l'eau et le fait passer sous lui. Donner une passade.

— HIST. XVIe s. Là furent empoignez les pourmeneurs, entrautres Pouillac qui tiroit des passades à la veue de la ville, D'AUBIGNÉ, *Hist.* II, 50. Le bagage, n'estant pas si juste à la passade, paia, qui ne fut pas un petit gain, ID. *ib.* III, 46. Ce qui fist croire que leurs chevaux n'estoient pas d'emprunct, ils les manioient à passades, à courbettes et à voltes, comme s'ils eussent esté nourris toute leur vie aux escuries des princes, CARL. III, 20. J'ay bien voulu reciter ces deux histoires, à fin que quelque bon compagnon par ce moyen puisse gaigner la passade entre ceux qui ne sçauroient ce secret, PARÉ, XIX, 25. On fera deux ou trois passades [avec le soc] à la vigne, s'entrecroisans avec autant d'utilité que le marrer, et moins de despense, O. DE SERRES, 174.

— ÉTYM. *Passer* ; prov. *passada* ; esp. *pasada* ; ital. *passata*.

PASSAGE (pâ-sa-j'), *s. m.* || 1° Action de passer, en parlant des personnes qui passent. Le passage de l'armée. Le passage des gens de guerre. Nous verrons comme tout ce passage [M. de Chaulnes et sa suite passant en Provence pour aller à Rome] si près de vous se tournera, SÉV. 11 sept. 1689. Alexandre.... dompta tous les pays qu'il trouva sur son passage, BOSS. *Hist.* III, 5. Leur passage [des Romains en Sicile] et le secours donné à ceux de Messine est comme le premier pas qui devait les conduire un jour à ce haut point de gloire et de grandeur.... ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. I, p. 308, dans POUGENS. || Action de passer, en parlant du lieu par où l'on passe. Le passage du pont. Je ne comprends point le passage du Rhin à la nage ; se jeter dedans à cheval, comme des chiens après un cerf, et n'être ni noyé, ni assommé en abordant, tout cela passe tellement mon imagination que la tête m'en tourne, SÉV. *à Bussy*, 19 juin 1672. Voilà qui est extraordinaire, des cavaliers dans ce village-ci ! ce n'est point un passage de troupes, DANCOURT, *Vacances*, sc. 6. Tel fut ce passage du Rhin, action éclatante et unique, célébrée alors comme un des grands événements qui dussent occuper la mémoire des hommes, VOLT. *Louis XIV*, 10. Je vous demande pardon d'avoir dit qu'il y avait quarante à cinquante pas à nager au passage du Rhin : il n'y en a que douze ; Pellisson même le dit ; j'ai vu une femme qui a passé vingt fois le Rhin sur son cheval en cet endroit, pour frauder la douane de cet épouvantable fort de Tholus, ID. *Lett. Hénault*, 1er février, 1752. Le passage du Rhin en 1672, passage tant célébré, quoiqu'assez peu digne de l'être, D'ALEMB. *Éloges, Régn. Desmarais*. || Cette route est d'un grand passage, elle est très-fréquentée. || Terme militaire. Passage de défilé, passage de fossé, passage de lignes, nom des différentes évolutions pratiquées pour passer dans un défilé, traverser un fossé, etc. || 2° Il se dit des animaux qui changent de lieu en certaines saisons. Le passage des ramiers, des bécasses. Le passage des harengs. || Oiseau de passage, oiseau qui passe en certaine saison d'un pays dans un autre. || Fig. Oiseau de passage, personne qui n'est en quelque lieu que pour peu de temps. || Poissons de passage, ceux qui ne paraissent dans certains parages que dans des saisons déterminées. || Fig. De passage, qui arrive à son tour. Sur le trône heureux des amours, Tous les plaisirs sont de passage, VOLT. *Ép.* 68. || Fig. De passage, provisoire. L'armée fit quelques camps de passage, et prit enfin celui de Leck, ST-SIM. 11, 134. || Fig. Qui ne dure pas, qui passe aussitôt. Saisir.... Comme un rapide éclair un bonheur de passage, P. LEBRUN, *le Cid d'Andal.* II, 3. || Fig. De passage, par passade. L'indulgence, lui disais-je, que vous avez pour toutes mes intrigues de passage ne peut venir que de votre indifférence, DUCLOS, *Œuv.* t. VIII, p. 185. || 3° Moment de passer. Son passage fut court. Nous guettons son passage. Mais, Zaïre, je puis l'attendre à son passage, RAC. *Bajaz.* I, 4. || 4° Voie par où l'on passe. Il passe bien du monde par là, c'est un grand passage. Au milieu de tous trois je me faisais passage, CORN. *le Ment.* II, 5. Un bras seul à nous trois nous ferme le passage, ID. *Œdipe*, IV, 2. Le trop superbe équipage Peut souvent en un passage Causer du retardement, LA FONT. *Fabl.* IV, 6. Ses eaux [de Babylone] furent desséchées pour donner passage à son vainqueur, BOSS. *Hist.* II, 4. Il [Cyrus] s'y ouvrit [par l'Euphrate] des deux côtés de la ville le passage.... ID. *ib.* III, 4. Des paveurs en ce lieu me bouchent le passage, BOIL. *Sat.* VI. Au milieu de l'orage Un ais sur deux pavés forme un étroit passage, ID. *ib.* Il me parut que le parti le plus assuré était de s'emparer promptement de certains passages dans les montagnes qui étaient mal gardés, FÉN. *Tél.* X. Savari, son interprète [de Charles XII], homme adroit et entreprenant, porte sa lettre à Andrinople, malgré la sévérité avec laquelle le grand visir faisait garder les passages, VOLT. *Charles XII*, 6. Du camp des Sarrasins il connaît les passages, VOLT. *Tanc.* II, 4. Ce Magellan était un Portugais auquel on avait refusé une augmentation de paye de six écus ; ce refus le détermina à servir l'Espagne et à chercher un passage par l'Amérique pour aller partager les possessions des Portugais en Asie, ID. *Mœurs*, 149. Je suis très-persuadé qu'on tenterait vainement d'aller au delà du 82e ou 83e degré, et que, si le passage par le nord est possible, ce ne peut être qu'en prenant la route de la baie d'Hudson, BUFF. *Add. théor. terr.* t. XII, p. 493. Ce fut Cabot qui le premier eut l'idée d'un passage par le nord-ouest à la mer du Sud, RAYNAL, *Hist. phil.* XVII, 7. || Fig. Il me trouvera sur son passage, se dit par menace de quelqu'un à qui l'on se propose de faire obstacle. || Au passage, dans le lieu où passe la personne dont il s'agit. Je vois voler partout les cœurs à mon passage, RAC. *Brit.* IV, 2. Je ne suis point surpris du nombre des sonnets faits à votre louange ; ce sont des fleurs qu'on jette partout sur votre passage, VOLT. *Lett. Campi*, 1774. Je pars à pied modestement, Quand de bons vivants au passage M'offrent un déjeuner charmant, BÉRANG. *Hab. de cour.* || Fig. Guettant à propos les fautes au passage, RÉGNIER, *Sat.* XII. En tous lieux les chagrins m'attendent au passage, BOIL. *Ép.* VI. || 5° À Paris et dans quelques grandes villes, galerie couverte où ne passent que les piétons. Passage éclairé au gaz. Un passage couvert d'un vitrage. || On appelle aussi passages à Paris des rues découvertes et où passent les voitures (passages Violet, Saunier, etc.), mais que l'autorité administrative n'a pas classées au nombre des voies publiques, et dont elle laisse l'entretien à la charge des propriétaires, qui doivent les clore la nuit, etc. ; ce sont des rues privées. || 6° Terme d'architecture. Dégagement entre deux pièces ; corridor court et étroit. || 7° Action de passer, sur un navire, d'un lieu à un autre ; voyage au delà des mers. Il peut facilement trouver un bon et sûr passage pour l'Amérique. Un brick américain me donna passage à son bord. En 1692, le roi fit, à la prière du roi d'Angleterre, le dessein d'une descente en Angleterre.... l'infanterie devait s'embarquer à la Hogue et la cavalerie au Havre ; M. de Tourville devait assurer le passage et la descente, VILLETTE, *Mém.* dans JAL. Mais pauvre, et n'ayant rien pour payer mon passage, Ils m'ont, je ne sais où, jeté sur le rivage, A. CHÉN. *Idylles, l'Aveugle.* || Passage de la ligne, instant où un bâtiment traverse la ligne équinoxiale. On dit aussi le passage des tropiques. Ces passages donnent lieu à des cérémonies burlesques. || Embarquement, sur un navire, d'un individu qui ne fait pas partie de l'équipage, qui paye un prix convenu pour être transporté au lieu de la destination, et qui, pour cela, prend la dénomination de passager. || Temps que dure une traversée sur mer, d'un port à un autre. || 8° Droit qu'on paye pour passer sur un pont, sous un pont, etc. Payer son passage. Ce passage de pont appartient à une compagnie. || Bateaux de passage, ceux qui servent à transporter des passagers du bord d'une rivière à l'autre, ou qui font d'autres trajets de ce genre. || 9° Terme de jurisprudence. Droit de passer sur la propriété d'autrui. Passage de servitude, liberté de passage dont on jouit sur l'héritage d'autrui par convention ou prescription. || Passage de souffrance, celui qu'on est obligé de souffrir sur son fonds en vertu d'un titre. || 10° Terme d'astronomie. Le moment où un astre est interposé entre l'œil d'un observateur et d'autres corps fixes ou mobiles auxquels il rapporte sa position. Il [M. Halley] avait rapporté plusieurs autres observations de l'île Sainte-Hélène, et principalement celle du passage de Mercure sur le disque du soleil, MAIRAN, *Éloges, Halley*. L'abbé Chappe a observé le passage de Vénus sur le soleil à Tobolsk, vers le 58e degré, sur le terrain le plus froid et sous le ciel le plus nébuleux, VOLT. *Lett. Bailly*, 9 fév. 1776. || Passage du méridien, moment où un astre est le plus élevé et à distance égale de l'orient et de l'occident. || 11° Terme de manége. Pas relevé et cadencé, plus raccourci que le trot, diminutif de piaffer ; c'est un air bas. || Passage des sangles, partie de la région costale située en arrière des coudes et où passe la sangle de la selle. || 12° Point de passage, se dit quelquefois pour col de montagne. || Terme de chemin de fer. Passage de niveau ou à niveau, endroit où un chemin de fer rencontre un chemin ordinaire, lorsque la différence de niveau n'est pas pas assez considérable pour nécessiter un pont. || 13° Passage des poudres, service organisé sur un bâtiment de guerre pour que les gargousses soient délivrées des soutes et portées aux chargeurs des bouches à feu. || 14° Terme d'imprimerie. Espace au travers duquel le tympan passe sous la platine. || 15° Fig. Il se dit de ce que l'on compare à l'action de passer. Je puis donner passage à mes tristes soupirs, CORN. *Cid*, III, 3. M. d'Harouys est très-affligé, mais il me mande que la joie de votre accouchement et la naissance de votre fils se sont fait un passage au travers de sa tristesse ; et je l'assure aussi, en récompense, que sa tristesse s'est fait un passage au travers de ma joie, SÉV. 9 déc. 1671. Elle [une dame cherchant à enlever le roi à Mme de Montespan] ouvrirait les chemins de l'infidélité, et ne servirait que comme d'un passage pour aller à d'autres plus jeunes et plus ragoûtantes, ID. 30 sept. 1676. D'un geste menaçant, d'un œil brûlant de rage, Dans le sein l'un de l'autre ils cherchent un passage, RAC. *Théb.* V, 3. Je demeurai sans voix, et n'en repris l'usage Que par mille sanglots qui se firent passage, ID. *Iphig.* I, 1. Si vous vivez dans la justice, vous mourrez dans la paix et dans la confiance du juste, et votre mort ne sera qu'un passage à la bienheureuse immortalité, MASS. *Av. Mort du péch.* Ô ciel ! par quel ravage Les ans sur son front pâle ont marqué leur passage ! C. DELAV. *Paria*, III, 4. || 16° Fig. Transition. Le passage du jour à la nuit. Le passage d'un ton, d'un mode à un autre. Alors, les passages de l'obscurité à l'ombre, de l'ombre à la lumière, de la lumière au grand éclat, sont si doux, si touchants, DIDER. *Essai sur la peinture*, ch. 3. Les jeunes gens, dans la fougue d'une imagination pleine de force, négligent trop cette règle importante ; pourvu qu'ils excitent du tumulte sur la scène et qu'ils forment des tableaux frappants, ils s'inquiètent peu des liaisons, des gradations et des passages, MARM., *Œuv.* t. IX, p. 292. M. de Lacépède.... en disant que les salamandres faisaient le passage des lézards aux grenouilles.... BRONGNIART, *Instit. Mém. scienc. phys. et math. sav. étrang.* t. I, p. 597. || Terme de peinture. Succession graduée des nuances d'une couleur, depuis la plus foncée jusqu'à la plus légère ; succession des ombres depuis la plus forte jusqu'à la plus claire, jusqu'au clair lui-même. [Dans un portrait] point de nuances, point de passages, nulles teintes dans les chairs, DIDER. *Salon de 1767*, t. IX, p. 26, éd. 1821. || Terme de géologie. Forme intermédiaire entre une roche et une autre. On peut, tant par l'observation que par l'analogie, suivre tous les passages et saisir les nuances entre le grès, la pierre à fusil et l'agate, BUFF. *Min.* t. VII, p. 265. || 17° Fig. Changements qui se font dans les situations. La

république de Marseille n'éprouva jamais ces grands passages de l'abaissement à la grandeur, MONTESQ. *Esp.* VIII, 4. J'avoue que la transformation totale du gouvernement par rapport aux finances cause un ébranlement actuel qui blesse un certain nombre de gens dans le passage, *Lett. sur le nouv. syst. de fin.* dans DESFONTAINES. || Droit de passage, la somme que payaient, au profit de l'ordre, ceux qui, sortis d'un ordre religieux, étaient reçus dans celui de Malte, ou dans quelques autres ordres religieux ou militaires. || 18° Fig. Changement de disposition de l'âme. Tous mes moments ne sont qu'un éternel passage De la crainte à l'espoir, de l'espoir à la rage, RAC. *Bérén.* V, 4. Le plaisir n'est pour lui qu'un passage au dégoût, BERNIS, *Relig. veng.* X. Ce passage inouï du courroux aux larmes, VOLT. *Pélopid.* IV, 6. Rien n'est moins surprenant que le passage de la méchanceté à l'abjection, J. J. ROUSS. 2° *dial.* || 19° Il se dit d'une chose de peu de durée. Votre image N'avait dans son esprit pu faire qu'un passage, Pour ne vous avoir vu que durant un moment, MOL. *l'Ét.* IV, 1. Chacun veut de la vie embellir le passage, GILB. *Le 18e siècle.* || La vie n'est qu'un passage, c'est-à-dire elle est courte. || 20° Fig. Mort. Un coup de cloche ne fit venir que d'inutiles témoins de son passage, BOSS. *Lett. quiét.* 113. Par ces admirables pratiques, cette princesse est venue à sa dernière heure, sans qu'elle eût besoin d'apporter à ce terrible passage une autre préparation que celle de sa sainte vie, ID. *Marie-Thér.* La religion seule a des secrets pour ce terrible passage, STAEL, *Corinne*, XX, 6. [Le crucifix] Aux lèvres du mourant collé dans l'agonie, Comme un dernier ami, Pour éclaircir l'horreur de cet étroit passage, Pour relever vers Dieu son regard abattu, LAMART. *Méd.* II, 22. || 21° Fig. Ce qui est comparé à un lieu par où l'on passe difficilement; embarras (sens peu usité). La courtoisie de cet adversaire me jette dans un passage assez difficile et capable d'attirer sur moi l'envie et la jalousie de plusieurs, DESC. *Rép. aux* 1res *object.* 6. || 22° Fig. Citation d'un auteur, d'un ouvrage. Dans un passage que je rapporte de Lessius, PASC. *Prov.* XII. Il est singulier de voir comment il échappe aux passages qui le pressent de toutes parts, MONTESQUIEU, *Esp.* XXX, 25. La proclamation de Napoléon venait d'être lue; on s'en répétait à voix basse les passages les plus remarquables, et le génie des conquêtes enflammait notre imagination, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IV, 2. || 23° Terme de musique. Se dit d'une portion de chant, d'une ou de plusieurs phrases. Ce passage est charmant. || Ornement qu'on ajoute à un trait de chant. Un savetier chantait du matin jusqu'au soir, C'était merveilles de le voir; Merveilles de l'ouïr, il faisait des passages.... LA FONT. *Fabl.* VIII, 2. || Notes de passage, celles par lesquelles on remplit les degrés disjoints pour les franchir avec plus de grâce et qui n'appartiennent point à l'harmonie. || 24° Se dit, au trictrac, d'une flèche vide de l'adversaire par laquelle on peut passer une dame au retour. Passage ouvert, par opposition à passage fermé, qui s'emploie lorsqu'il y a deux dames sur la flèche. || Se dit aussi d'une flèche sur laquelle il n'y a qu'une dame. || 25° Préparation que l'on donne aux peaux en les passant dans différentes drogues, afin de les adoucir.

— HIST. XIe s. Sel [si je le] puis trover à port ne à passage, *Ch. de Rol.* LI. || XIIe s. Bien se defendent à cel estroit passage, *Ronc.* p. 66. Sire, fait il, ne viens passage demander, *Th. le mart.* 123. || XIIIe s. [illegible] de Ville Hardouin fu meüs de la terre de [illegible] avec celui passage qui venus estoit en Constantinople, [illegible]. Li avoirs fu porchacié par [illegible] assez [illegible] de ceus qui ne porent [illegible] passage paier, ID. XXXIV. Sire, ce n'est mie [illegible] est moult [illegible] ouvrages De bien [illegible] passages, *Bibl. des ch.* 4e série, t. IV, [illegible] Et ses [illegible] [son cheval] Qui moult tost [illegible] au passage [de la mort], *Lai du conseil.* || XIVe s. Je [illegible] laisse à la Terre sainte [illegible] à paier et [illegible] quant passage general se fera; et est mon entente que se le passage [illegible] de y aler en ma personne, DU CANGE, *passagium.* Le port, c'est à savoir le passaige de la Saone, ID. *ib.* || XVIe s. Le passage de la [illegible] à la vie, MONT. I, 94. [illegible] à ses [illegible], non les passages [illegible], mais des [illegible] entiers [illegible], ID. I, 134. Il estoit [illegible] à deffendre certain passage du [illegible] contre les Arcadiens, ID. I, 303. [illegible] pour luy donner passage par leurs terres, AMYOT, *Sertor.* 9. C'est [illegible] se fait par [illegible] dans l'eau claire, jusques à ce que, le fruit devenu mol, une espingle mise dans une piece d'iceluí ne la puisse comme rien tenir enlevée en haut, ains, par sa propre pesanteur, s'eschappe de l'espingle, ce qu'en termes de l'art de confire s'appelle, faire le passage, O. DE SERRES, 851.

— ÉTYM. *Passer*; bourg. *passeige*; wallon, *passeg*; prov. *passatge*; espagn. *pasage*; port. *passagem*; ital. *passaggio*.

† **PASSAGÉ, ÉE** (pâ-sa-jé, jée), *part. passé* de *passager*.

1. **PASSAGER** (pâ-sa-jé. Le *g* prend un *e* devant *a* et *o* : passageant). || 1° *V. a.* Passager un cheval, le faire marcher de côté, soit au pas soit au trot, de manière que ses hanches tracent un chemin parallèle à celui que tracent ses épaules. || 2° *V. n.* Il se dit du cheval qui exécute cette action. Ce cheval passage bien. || On dit aussi passéger.

— HIST. XVIe s. Aucune fois en accoustrement d'homme Je passageoy pompeusement par Romme, Sur un cheval de mesme enharnaché, DUBELL. VII, 64, *recto*. Passager et varier la voix, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Passage*.

2. **PASSAGER, ÈRE** (pâ-sa-jé, jè-r'), *adj.* || 1° Qui ne s'arrête pas et qui ne fait que passer. Les grues sont des oiseaux passagers. || Fig. [à son livre] Va-t'en, pauvre oiseau passager, Que Dieu te mène à ton adresse! A. DE MUSSET, *Poésies, au lecteur.* || 2° Qui n'a point de demeure fixe. Je suis médecin passager, qui vais de ville en ville, MOL. *Mal. imag.* III, 14. || 3° Fig. Qui est de peu de durée. Ils n'aspirent enfin qu'à des biens passagers, CORN. *Poly.* IV, 2. Des contestations et des disputes qu'il avait eues [sur la religion], il était sorti je ne sais quelles clartés passagères.... FLÉCH. *Duc de Mont.* De nos ans passagers le nombre est incertain, RAC. *Athal.* II, 9. Persuadé que, dans les affaires d'État, la mauvaise foi ne peut avoir qu'un succès court et passager, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. IV, p. 245, dans POUGENS. Des afflictions passagères ne nous auraient faits que des justes passagers, MASS. *Avent, Afflict.* Ce reste importun de la sédition N'est qu'un bruit passager des flots après l'orage, VOLT. *Fanat.* V, 4. Il vint à Rome, séjour toujours passager des empereurs, accompagné de Castracani, tyran de Lucques, ce héros de Machiavel, ID. *Mœurs*, 68. Tout est fini, tout est passager dans la vie humaine, J. J. ROUSS. *Ém.* V. Nos rires passagers, nos passagères larmes, DELIL. *Dithyr.* Ce noble ami, dont les regards si touchants ne peuvent s'effacer de mon souvenir, n'est-il pas un être passager comme moi? STAEL, *Corinne*, XV, 4. L'âme ne reçoit aucun plaisir de ce qu'elle reconnaît elle-même passager, ID. *ib.* III, 1. || 4° Terme de botanique. Se dit de la corolle de la plupart des plantes, qui tombe aussitôt après la fécondation. || 5° Fortification passagère, par opposition à fortification permanente, se dit de la fortification relative à toutes les opérations qui ont pour but de renforcer des positions qui ne doivent être occupées que momentanément pendant la durée d'une guerre. On la distingue aussi sous le nom de fortification de campagne. || 6° Terme de peinture. Se dit de ce qui est peu prononcé. || 7° *S. m.* et *f.* Passager, passagère, celui, celle qui ne fait que passer en un lieu. Je ne demeure pas en ce lieu, je n'y suis que passager. Les hommes ne sont que passagers sur la terre. Ô toi, qui m'apparus dans ce désert du monde, Habitante du ciel, passagère en ces lieux, LAMART. *Médit. Invocation.* || Un passager, un homme qui n'est dans un lieu qu'en passant. Je l'ai ouï dire à des passagers. Sur la route d'Italie, on rançonne assez durement les passagers, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 23. Il accueillit le jeune passager, lui offrit le gîte dont il paraissait avoir grand besoin, ID. *Confess.* III. || 8° Celui, celle qui s'embarque pour passer en quelque lieu. Il lui dit qu'il se présentait une occasion prochaine d'envoyer sa fille en France sur un vaisseau prêt à partir; qu'il la recommanderait à une dame de ses parentes qui y était passagère, BERN. DE ST-P. *Paul et Virg.* Voyez, amis, cette barque légère, Elle contient gentille passagère, BÉRANG. *Comm. du voy.* || Fig. J'ai pris pour passagère La muse des chansons, ID. *Nacelle*.

— HIST. XVe s. Et eurent tantost une nef passagere qui les mit outre d'une marée au havre de Calais, FROISS. III, IV, 14. || XVIe s. Le sage pilote, sans s'arrester aux larmes des passagers.... AMYOT, *Pericl.* 63. De ne vous charger nullement de personnes estrangeres, passageres, belistres, caimans, sans aveu ne cognoissance, O. DE SERRES, 62. Les chemins passagers aboutissans ou traversans le domaine, seront maintenus en bon estat, ID. 1003. Bien que soyez comme ce passager [Mercure], Oyseau sans pieds, qui voltige sans cesse, DUBELL. V, 37, *recto*. Sur ce rivage un passager [passeur] estoit [Charon], Crasseux, hydeux.... ID. III, 48, *recto*. Les grues, les arondelles, et aultres oyseaux passagiers, MONT. II, 181.

— ÉTYM. *Passage*, et la terminaison *ier* qui se contracte en *e* après les articulations chuintantes *ch*, *j* et *g* sifflant; picard et Genève, *rue passagère*, rue où il passe beaucoup de monde (on le dit aussi à Paris; ce n'en est pas moins un provincialisme qui n'est pas admis; c'est *passant* qu'il faut employer).

PASSAGÈREMENT (pâ-sa-jè-re-man), *adv.* Pour peu de temps, d'une manière passagère. D'Aumont ne reprit passagèrement sa charge de capitaine des gardes qu'à la prière de la reine mère, ST-SIM. 361, 204. Elle [Mme de Maintenon] donna quelques légères atteintes aux affaires ecclésiastiques à l'occasion du jansénisme, mais passagèrement, ID. 418, 216.

— HIST. XVIe s. Passagerement, MONET, *Dict.*

— ÉTYM. *Passagère*, et le suffixe *ment*.

† **PASSAGÈRETÉ** (pâ-sa-jè-re-té), *s. f.* Action des oiseaux qui, en certaine saison, passent d'un pays dans un autre. La passagèreté des oiseaux de proie, BUFF. dans le *Dict. de* BESCHERELLE.

— ÉTYM. *Passager* 2.

† **PASSAGIEN** (pa-sa-jiin) ou **PASSAGIN** (pa-sa-jin), *s. m.* Nom d'une secte vaudoise qui pensait que le Christ n'était que la plus pure des créatures de Dieu.

— ÉTYM. Πᾶς, tout, et ἅγιος, saint.

† **PASSALE** (pa-sa-l'), *s. m.* Genre d'insectes coléoptères.

† **PASSANDEAU** (pa-san-dô), *s. m.* Ancien nom de la pièce d'artillerie de 8; elle pesait 3500 livres.

PASSANT, ANTE (pâ-san, san-t'), *adj.* || 1° Qui passe. || Terme de blason. Animaux passants, animaux qui sont représentés marchant sur leurs quatre pieds. Les armes de Laval sont de gueules à un léopard passant d'or, ST-SIM. 462, 52. || 2° Où il passe beaucoup de monde (par la métonymie de l'effet pour la cause, comme on dit une couleur voyante). Vous, dans le rang que vous tenez, dans la plus brillante et la plus passante province de France [la Provence].... SÉV. 11 déc. 1659. Commerci étant le lieu du monde le plus passant, il [le cardinal de Retz] est venu demeurer à Saint-Denis [bourgade voisine], ID. 27 juin 1678. Il fit bien valoir la beauté de la Provence, et comme tout y est vif et passant et brillant à cause de ces vaisseaux et de ces galères, de ceux qui vont et viennent d'Italie, ID. 18 août 1680. || Chemin passant, chemin public où tout le monde a le droit de passer. || 3° *S. m.* et *f.* Passant, passante, celui, celle qui passe par une rue, par un chemin. Un passant inconnu touché de cette enfance Sur le mont Cythéron reçut de lui mon fils, CORN. *Œd.* IV, 2. Un homme qui se met à la fenêtre pour voir les passants, si je passe par là, puis-je dire qu'il s'est mis là pour me voir? PASC. *Pens.* V, 17. Nous étions, l'année passée, assassinés de chenilles à Livry; celle-ci, ce sont des voleurs qui assassinent les passants dans la forêt, SÉV. 439. Ce ne sont pas flatteurs que les passants, Et moins encore les parents, FONTEN. *Poes. Œuv.* t. VIII, p. 384, dans POUGENS. Dans son chemin, dès que Robert trouvait Ou femme ou fille, il priait la passante De lui conter ce que plus elle aimait, VOLT. *Ce qui plaît, etc.* Qui vous nourrit? — Les dons du passant que j'implore, C. DELAV. *Paria*, III, 2. || Arrête, passant (mots qui se mettent souvent dans une épitaphe). || Jeter de l'eau bénite des passants, jeter des pierres; locution provenue d'une ancienne coutume par laquelle les passants jetaient une pierre sur une fosse qu'ils rencontraient. || 4° *S. m.* Passant de baudrier, partie du baudrier dans laquelle s'introduit le fourreau d'une arme blanche. On dit aussi pendant. || Nom, dans le harnachement, d'une petite pièce de cuir en forme d'anneau, placée transversalement autour d'une courroie, et dans laquelle on engage l'extrémité d'une autre courroie. Suivant qu'ils sont ou non cousus à la courroie qu'ils entourent, les passants sont dits passants fixes ou passants coulants. || 5° *S. m.* Passant, scie de bûcheron sans monture. || 6° Se dit de petits morceaux de cuir cousus [illegible] d'une bottine par un de leurs bouts.

— HIST. XIVe s. Se toute la cité mettoient leur estude à recevoir honorablement aucuns estranges messages ou passans, ORESME, *Eth.* 116. || XVe s. Il fut ordonné de y faire ung pont bien passant et assez large.... COMM. IV, 9. || XVIe s. Il feit secrettement faire plusieurs vaisseaux, au bourg de [illegible] arriere des grans chemins passans, AMYOT, [illegible] Quand elles veirent qu'il n'y avoit point de gardes à l'entour d'elles, ny aucuns passans, ID. *Pabl.* [illegible]

† **PASSARILLES** (pa-sa-ri-ll', *ll* mouillées), [illegible]

m. pl. Raisins secs qu'on prépare à Frontignan et dans les environs.

PASSATION (pa-sa-sion), *s. f.* Terme de pratique. Action de passer un contrat.

— ÉTYM. *Passer.*

1 PASSAVANT (pâ-sa-van), *s. m.* Terme de marine. Partie du pont supérieur bordée par le bastingage et comprise entre les deux gaillards ; elle sert de passage entre l'avant et l'arrière du navire à son étage supérieur.

— ÉTYM. *Passer, avant.* Dans le moyen âge, un *passe-avant* était un engin de siége.

2. PASSAVANT (pâ-sa-van), *s. m.* Terme de douane et de contributions indirectes. Acte qui autorise à laisser passer les marchandises qui ont acquitté le droit, ou en sont exemptes. Se faire délivrer un passavant.

— ÉTYM. *Passer, avant.*

1. PASSE (pâ-s'), *s. f.* || 1° Action de passer, en parlant des oiseaux voyageurs qui changent de contrée. Une passe de pigeons ramiers. On a vu de jeunes cailles élevées dans des cages presque depuis leur naissance.... éprouver régulièrement deux fois par an une inquiétude et des agitations singulières dans les temps ordinaires de la passe, savoir au mois d'avril et au mois de septembre, BUFF. *Ois.* t. IV, p. 244. Dans le Béarn il y a deux passes d'ortolans et par conséquent deux chasses, ID. *ib.* t. VIII, p. 9. || 2° Terme d'escrime. Action par laquelle on avance sur l'adversaire, en passant le pied gauche au-devant du pied droit. Faire des passes et des voltes avec adresse. Je gagerai contre toi que de douze passes tu n'en feras pas trois à Hamlet; tu combattras avec lui devant toute la cour, VOLT. *Mél. litt. Du théât. angl.* || Mesure de la passe, se dit d'une position où les deux faibles de l'épée peuvent se toucher. Être, se placer à la mesure de la passe. || Passes au collet, passes qui consistent à se saisir d'une manière prompte et adroite du corps de son ennemi, pour en tirer l'avantage. || 3° Action d'aller l'un contre l'autre dans une joute. Mais un troisième [chevalier] ne daigna pas se servir de sa lance [contre Itobad] ; en lui faisant faire une passe, il le prit par la jambe droite.... VOLT. *Zadig*, 19. || 4° Se dit des mouvements qu'un magnétiseur fait avec les mains, soit en touchant légèrement le corps du magnétisé, soit à distance. || 5° Terme de jeu de mail. Petit fer rond en forme d'arc, qui est à chaque bout du mail. || Terme de l'ancien jeu de billard. Petite arcade de fer par laquelle il faut que la bille passe. || Au jeu de mail, être en passe, se mettre en passe, venir en passe, être, se mettre, venir vis-à-vis de la passe. Nous songeons tous les jours à lui dans ce mail, et avec quelle bonne grâce il irait en passe en deux coups et demi, SÉV. 454. || A l'ancien billard, être en passe, venir en passe, être dans un lieu du billard d'où l'on peut, sans bricole et en traversant la passe, toucher la bille opposée. || Avoir la passe pleine, se dit lorsqu'on est tout vis-à-vis le milieu de la passe. || Avoir de la passe, être de côté, en sorte pourtant qu'on puisse passer. || Flatter la passe, tomber délicatement dessus avec sa bille. || Prendre la passe, passer par dedans. || Fig. et familièrement. Être en passe de, être dans une situation favorable pour. De voir un homme haï de moi, En passe de devenir roi, SCARRON, *Virg.* VII. Nous ne sommes pas encore connues, mais nous sommes en passe de l'être, MOL. *Préc. rid.* 10. Et je crois, par le rang que me donne ma race, Qu'il est fort peu d'emplois dont je ne sois en passe, ID. *Mis.* III, 1. Enfin voilà donc M. de Chauvelin en passe de faire tout le bien qu'il a la rage de vouloir faire, VOLT. *Lett. d'Argental*, 29 mai 1761. || Être en belle passe, dans une belle passe, être dans une position qui promet beaucoup d'avancement. Il apprit un jour que son débiteur avait rajusté ses affaires, et qu'il était dans une plus belle passe qu'auparavant, LESAGE, *Guzm. d'Alf.* I, 2. Dès que j'entendis dire qu'il était dans une belle passe, ID. *Gil Blas*, II, 7. || On dit aussi : n'être pas dans une belle passe ; être dans une mauvaise passe. || Mettre en passe de, mettre dans une position favorable pour. C'est une place fort briguée, parce qu'elle met en passe de l'évêché, PELLISSON, *Lett. hist.* t. II, p. 285, dans POUGENS. || Absolument. Mettre en passe, mettre dans une position favorable. C'est un grand avantage que la qualité, qui, dès dix-huit ou vingt ans, met un homme en passe, connu et respecté comme un autre pourrait avoir mérité à cinquante ans : c'est trente ans gagnés sans peine, PASC. *Pens.* V, 15. Mais qu'aviez-vous fait pour vous mettre en passe et vous faire connaître ? VAUVEN. *Dial. Brutus, un Romain.* || Fig. La passe, les passes, la condition où l'on est. Il me semblait que, dans la passe où j'étais à la cour, il ne me convenait plus de fréquenter des maîtres d'hôtels, LESAGE, *Gil Blas*, VIII, 10. Qu'on calcule donc bien les passes où je puis encore me trouver, et l'on verra que le grand levier [l'argent] ne doit pas manquer, *Corresp. du gén. Klinglin*, I, 574. || 6° Terme de danse. Mouvement du corps particulier à quelques figures. || Entrelacement des bras dans la valse. || 7° Terme de marine. Canal entre deux terres, entre deux écueils. Le rapport de ces deux officiers fut très-favorable; ils avaient sondé la passe et l'intérieur de la baie, LA PÉROUSE, *Voy.* t. II, p. 147. || Par analogie. On tend les trappes pour les loups à l'entrée des passes, au débouché d'un fourré, CHATEAUBR. *Amér. chasse.* || 8° Lettres de passe, lettres accordées pour passer d'un emploi à un autre. || 9° Mise au jeu de quelques jetons ou fiches à chaque nouveau coup. On a oublié la passe. La passe est double. || 10° La petite somme qu'il faut ajouter à des pièces de monnaie pour compléter un compte. Vous me devez 62 francs ; vous ne me donnez que trois pièces de 20 francs ; vous me devez encore deux francs pour la passe. || S'est dit au pluriel pour dépenses extraordinaires. On lui avait donné à Monsieur (vers 1620) un acquit patent de 50 mille écus pour les passes de sa maison, *Mém. du duc d'Orléans depuis* 1608, p. 45, dans LACURNE. || 11° La petite somme qui ramène à leur valeur primitive les pièces de monnaie que le gouvernement a réduites. Voilà un écu de six francs, et quatre sous pour la passe. A deux cent six mille six cents livres à cause de la passe des écus, DANCOURT, *la Folle enchère*, sc. 22. || La passe du sac, ce qu'on paye pour le sac qui contient l'argent que l'on reçoit. || 12° Passe algérienne, tribut annuel qui était payé par les nations maritimes de l'Europe pour se racheter de la piraterie des navires barbaresques. || 13° Aumône qu'on donne aux pauvres passants pour les aider à passer chemin et à se rendre où ils ont dessein d'aller. || 14° Terme d'imprimerie. Main de passe ou chaperon, main de papier en sus de chaque rame, destinée à servir à la mise en train et à remplacer les feuilles qui seraient gâtées ou qui manqueraient dans la rame. La main de passe est réglée à un dixième en sus du tirage ; par exemple, cent exemplaires sur mille. On ne paye pas les droits d'auteur sur les volumes de passe. || 15° Partie d'un chapeau de femme qui entoure le visage. La jolie blonde porta la main à sa coiffure comme pour faire rentrer sous la passe de son chapeau les boucles soyeuses, CH. DE BERNARD, *la Cinquant.* § I. || 16° Bâton qui, dans un jeu de longue paume, soutient la planche percée, au bas du toit. || 17° A la roulette, tout numéro au-dessus de 18. Jouer la passe. || 18° Tirer sa passe, à certains jeux de cartes, faire la vole. || Voler la passe, à la bouillotte, se dit d'un joueur qui, ayant un mauvais jeu, propose une somme assez forte qu'il croit qu'on ne tiendra pas, afin de faire fuir les autres joueurs et de leur prendre la passe. || 19° Terme de marine. Bout que l'on introduit dans les intervalles des torons, pour exécuter les épissures. La passe d'un cordage est le tour qu'il fait sur une poulie, autour d'un point d'appui, dans un nœud ou dans un amarrage quelconque. || Nœud de passe, terme générique désignant les sortes de nœuds dans lesquels les torons du cordage sont décommis. || Passe du monde sur le bord ! commandement du maître d'équipage à deux matelots en grande tenue de se placer de chaque côté de l'échelle de commandement, au passage d'un officier qui va monter ou descendre du bord. || 20° Rouleau de bois à l'usage du teinturier sur soie. || 21° Dernière façon qu'on donne à la couleur en la passant légèrement dans une cuve. || 22° Chez les brodeurs, point qui commence au haut de la nervure d'une feuille, à droite ou à gauche, et qui tombe en se couchant un peu sur le trait de crayon qui borde la feuille.

— HIST. XIV^e s. Icellui Philippot prist un baston à terre, qui ilec estoit gisant, et faisoit criée et passe de leur jeu, DU CANGE, *passarela*. || XV^e s. Ung jeu appellé la passe, au quel jeu on joue avecques javelines, ID. *ib.* Se aucun veult faire drap, entre drap et demi drap, il sera tenu mettre au bout du demi drap une boutiere ou passe, ID. *passata*.

— ÉTYM. Voy. PASSER.

† 2. PASSE (pa-s'), *s. f.* Nom vulgaire de la fauvette d'hiver, dite aussi passe privée, passe sourde, passe buissonnière, passe de baie. || Passe de saule, le moineau friquet.

— ÉTYM. Lat. *passer*, moineau.

† 3. PASSE.... élément de composition qui exprime tantôt qu'on fait passer par, tantôt qu'on dépasse, qu'on va au delà. Toi [Barère], que tu deviennes tout à coup un passe-Robespierre ? C. DESMOULINS, le *Vieux cordelier*, V.

1. PASSÉ, ÉE (pâ-sé, sée), *part. passé* de passer. || 1° Traversé. Une rivière passée à la nage. || 2° Percé. Leurs habitants passés au fil de l'épée, BOSS. *Mar.-Th.* || 3° Qui a été porté au delà de.... Les morts passés de l'autre côté du Styx par Charon. || 4° Qu'on a fait cheminer, aller. La main passée sur le dos du chat. Une lame de fer ou d'acier passée sur l'aimant en reçoit une certaine mesure de vertu magnétique.... BUFF. *Min.* t. IX, p. 177. || 5° Introduit, ajusté. Un anneau passé au doigt. Un habit passé à la hâte. C'est Ajax, fils d'Oïlée, le bras gauche passé dans son bouclier, DIDER. *Mém.* t. III, p. 286, dans POUGENS. || Terme de coutellerie. A jonction passée, se dit de pièces qui sont fixées à demeure l'une avec l'autre et ne peuvent se démonter. || 6° Terme de blason. Épées passées en sautoir, épées croisées. || Queue de lion passée en sautoir, queue de lion fourchue, dont les fourches se croisent. || 7° Filtré. Une liqueur passée avec beaucoup de soin. || 8° Qui s'est écoulé, en parlant du temps. Trois ans déjà passés, théâtre de la guerre, J'exerce de deux chefs les funestes combats, MALH. IV, 7. Ce peu d'heures saintement passées dans les plus rudes épreuves, BOSS. *Duch. d'Orl.* Huit ans déjà passés, une impie étrangère Du sceptre de David usurpe tous les droits, RAC. *Athal.* I, 1. || 9° Qui vient de passer (par ellipse; on sous-entend *dernièrement*). Je suis allé à Saint-Cloud la semaine passée. Et je sais que de moi tu médis l'an passé, LA FONT. *Fabl.* I, 10. || 10° Qui a été autrefois et qui n'est plus. Et l'ordre du destin qui gêne nos pensées N'est pas toujours écrit dans les choses passées, CORN. *Cinna*, II, 1. Ce sont des feux bientôt passés Que ceux qui ne sont point dans leur cours traversés, LA FONT. *Fiancée.* Voilà cette première race [génération] passée ; nous irons après, mon cher comte, SÉV. 15 mars 1689. Voir tant de personnes affligées, songer que la guerre n'est pas encore passée, ID. 12 juill. 1690. Aurait-elle oublié vos services passés ? RAC. *Andr.* I, 4. || Participe passé, voy. PARTICIPE. || 11° Qui a perdu sa fraîcheur; qui est flétri. Des étoffes passées. Une viande passée. On voit des poires mûrir, quand d'autres sont passées, FÉN. t. XXI, p. 362. Oui, elle est fort passée, mais je pense qu'elle a été assez jolie, MARIVAUX, *Pays. parv.* part. III. Madame, faites-moi la grâce de me dire si c'est pour rire que vous appelez cette demoiselle, qui est à l'autre table, votre nièce; vous êtes aussi jeune qu'elle; elle a même quelque chose dans le visage de passé que vous n'avez certainement pas, MONTESQ. *Lett. pers.* 52. Un jour le temps jaloux, d'une haleine glacée, Fanera tes couleurs comme une fleur passée Sur ces lits de gazon, LAMART. *Méd.* II, 24. || 12° Qui a traversé les conditions légales, les formalités voulues. La loi passée à une grande majorité. Il m'envoie un pouvoir passé devant notaire, TH. CORN. *Baron d'Albikrac*, I, 9. || Être maître passé, être très-habile (locution qui provient de passer maître). Et je demeurerais tranquille, Moi maîtresse passée en tout enchantement ! GHERARDI, *Théât. ital.* t. I, p. 162 (*Arlequin Jason*). Et moi, maître passé, quand j'attrape un vieux coq, Je suis au comble de la joie ! LA FONTAINE, *Fabl.* XI, 3. || On dit dans le même sens : passé maître. L'autre [le renard] était passé maître en fait de tromperie, ID. *ib.* III, 5. || 13° Conclu. Le public est garant d'une convention passée en sa présence, J. J. ROUSS. *Hél.* III, 18. || 14° Passé en habitude, devenu habituel. La victoire chez vous passée en habitude Met jusque dans ses murs Rome en inquiétude, CORN. *Suréna*, III, 2. || 15° Apprêté d'une certaine façon, en parlant du cuir, des étoffes, etc. (parce qu'en effet dans ces préparations on *passe* l'objet par certaines substances, certains instruments). La chair de cet animal [le renne] est très-bonne à manger; son poil fait une excellente fourrure, et la peau passée devient un cuir très-souple et très-durable, BUFF. *Quadrup.* t. V, p. 249. || 16° Passé, *prép.* Au delà. Passé l'équateur, l'homme n'est ni Anglais, ni Hollandais, ni Français, ni Espagnol, ni Portugais, RAYNAL, *Hist. phil.* IX, 1. || Après. Passé le mois de juin, le rossignol ne chante plus. Ma fille, passé aujourd'hui, je vous promets de ne plus écrire qu'un mot, SÉV. 355. Les liqueurs bouillantes acquièrent un degré de chaleur, passé lequel on ne peut les échauffer, VOLT. *Feu*, II, III, 8. || 17° *S. m.* Sorte de broderie dans laquelle la soie embrasse autant d'étoffe en dessus qu'en dessous.

2. PASSÉ (pâ-sé), *s. m.* || 1° Ce qui a été fait ou dit autrefois. J'ai oublié tout le passé. Il vous trom-

part [illegible], et [illegible] cœur [illegible] Prétendait tôt ou tard [illegible] le passé, BAL. liv. v, 6. Que peut offrir le passé à un pécheur qui, étendu dans le lit de la mort, commence à ne plus compter sur la vie.... MASS. Avent, Mort du péch. || 2° Le temps passé. Quoique vous connaissiez le passé et l'avenir, VOLT. Lett. 60. Nous rappelons le passé, pour l'arrêter comme trop prompt, PASC. Pens. III, 6, éd. HAVET. Que chacun examine ses pensées, il les trouvera toujours occupées au passé et à l'avenir, ID. ib. III, 5. Le passé et le présent sont nos moyens; le seul avenir est notre fin, ID. ib. Le passé ne nous doit point embarrasser, puisque nous n'avons qu'à avoir regret de nos fautes; mais l'avenir nous doit encore moins toucher, puisqu'il n'est point du tout à notre égard, ID. Lett. à Mlle Roannez, 7. Je ne donne point au passé un si bon air que vous; au contraire, je m'en fais une amertume, je le regrette, SÉV. 15 sept. 1680. Le passé est un abîme sans fond qui engloutit toutes les choses passagères; et l'avenir est un autre abîme qui nous est impénétrable, NICOLE, Ess. de mor. 2° traité, ch. 3. Mais plus prompt que l'éclair, le passé nous échappe, RAC. Esth. II, 3. À la différence de ces philosophes qui disent qu'on ne jouit que du présent et que le passé n'est rien, il [un vieil officier] ne jouit au contraire que du passé, et n'existe que dans les campagnes qu'il a faites, MONTESQ. Lett. pers. 48. Puisse la raison qui s'affaiblit quelquefois dans la vieillesse, me préserver de ce défaut trop ordinaire d'élever le passé aux dépens du présent! VOLT. Fragm. sur l'hist. XX. Le passé est comme la distance : notre vue y décroît et s'y perdrait de même, si l'histoire et la chronologie n'eussent placé des fanaux, des flambeaux aux points les plus obscurs, BUFF. Époq. nat. Œuv. t. XII, p. 2. On ne peut faire un pas dans Rome sans rapprocher le présent du passé et les différents passés entre eux, STAEL, Corinne, IV, 3. Voyez le monument que Charles a laissé; Des peuples affranchis respectez la vaillance, Et qu'enfin l'avenir écoute le passé, MASSON, Helvét. VI. || 3° Terme de grammaire. Le passé, l'inflexion du verbe par laquelle on marque un temps passé. Le passé défini. Le passé indéfini.

— ÉTYM. *Passé* 1.

† **PASSE-APPAREIL** (pâ-sa-pa-rèll, *ll* mouillées), *s. m.* Terme de marine. Petit cordage qui sert à soulever et à introduire les garants des caliornes et autres fortes poulies dans les réas. || *Au plur.* Des passe-appareil.

† **PASSE-AVANT** (pâ-sa-van), *s. m.* Terme de marine. Voy. PASSAVANT 1.

† **PASSE-BALLE** (pâ-se-ba-l'), *s. m.* || 1° Ancien nom d'un instrument servant à vérifier le calibre des balles. || Il y avait aussi des passe-bombes et des passe-boulets. || 2° Terme de marine. Cercle en métal garni d'un manche servant au même but; on dit plus souvent calibre. || *Au plur.* Des passe-balles.

† **PASSE-BLEU** (pâ-se-bleu), *s. m.* Espèce de moineau bleu de Cayenne.

† **PASSE-BUSE** (pâ-se-bu-z'), *s. f.* Fauvette d'hiver.

† **PASSE-CAMPANE** (pâ-se-kan-pa-n'), *s. f.* Voy. CAPELET. || On a écrit aussi passe-campagne et passe-compagne.

— ÉTYM. *Passer, campane* : être plus gros qu'une clochette (il s'agit d'une espèce de loupe). Si cette étymologie est bonne, il ne faut dire ni *passe-campagne* ni *passe-compagne*.

† **PASSE-CANAL** (pâ-se-ka-nal), *s. m.* Bateau avec lequel on peut traverser un canal. || *Au plur.* Des passe-canal.

PASSE-CARREAU (pâ-se-ka-rô), *s. m.* || 1° Morceau de bois long, dont les tailleurs se servent pour passer les coutures au fer. || 2° Nom donné dans les cirques forains par les baladins au pitre qui joue le rôle de tailleur dans une farce. || *Au plur.* Des passe-carreaux.

PASSE-CHEVAL (pâ-se-che-val), *s. m.* Sorte de bateau pour passer les chevaux. || *Au plur.* Des passe-chevaux.

— HIST. XVI° s. Passe-chevaux, COTGRAVE.

† **PASSE-CICÉRON** (pâ-se-si-sé-ron), *s. m.* Homme plus éloquent que Cicéron. Et l'autre [charlatan] affiche par la ville Qu'il est un passe-Cicéron, LA FONT. Fabl. VI, 19.

† **PASSE-COLÈRE** (pâ-se-ko-lè-r'), *s. m.* L'objet [illegible].

— HIST. XVI° s. [illegible] le [illegible] de la [illegible], le passe [illegible], [illegible] Hist. I, [illegible]

† **PASSE-CORDE** (pâ-se-kor-d'), *s. m.* Sorte d'aiguille du bourrelier pour [illegible] les ficelles et les faire passer [illegible]. || *Au plur.* Des passe-cordes.

† **PASSE-CORDON** (pâ-se-kor-don), *s. m.* Grosse aiguille pour faire passer un cordon. || *Au plur.* Des passe-cordons.

PASSE-DEBOUT (pâ-se-de-bou), *s. m.* Permission que les commis des douanes accordent pour les marchandises qui doivent traverser quelque ville sans payer d'octroi. || *Au plur.* Des passe-debout.

— ÉTYM. *Passer, debout*, parce que ces marchandises ne peuvent pas même être déchargées dans leur passage.

PASSE-DIX (pâ-se-dis'), *s. m.* Jeu à trois dés dans lequel un des joueurs parie amener plus de dix. || *Au plur.* Des passe-dix.

PASSE-DROIT (pâ-se-droi), *s. m.* || 1° Grâce accordée contre le droit et l'usage ordinaire. D'où se serait ensuivie la suppression des passe-droits et des injustices qui s'exercent à cette occasion dans les paroisses, VAUB. Dîme, p. 162. || 2° Injustice faite à quelqu'un en lui préférant une personne qui a moins de titres que lui. Accablé de passe-droits et supplanté par tous vos camarades, pour avoir fait votre service à la tranchée, tandis qu'ils faisaient le leur à la toilette, J. J. ROUSS. Ém. V. || Fig. Licence, irrégularité. L'unité de lieu est assez exactement gardée en cette comédie, avec ce passe-droit toutefois que tout ce que dit Daphnis à sa porte ou en la rue, serait mieux dit dans sa chambre, où les scènes qui se font sans elle et sans Amarante ne peuvent se placer, CORN. Exam. de la Suiv.

— REM. D'après Laveaux, on doit dire au pluriel les passe-droit, et non les passe-droits; s'agissant non de passer des droits, mais de passer le droit. Cependant l'Académie écrit des passes-droits, ainsi que les auteurs du XVI° siècle. Le fait est que la locution peut s'expliquer aussi bien en disant passant les droits qu'en disant passant le droit.

— HIST. XVI° s. Ce commissaire des guerres faisoit au pere aultant de passe-droits [contrôles de complaisance, faveurs], et plus qu'il n'en eust sceu demander, CARL. II, 17.

PASSÉE (pâ-sée), *s. f.* || 1° Action de passer. Ils ont eu plusieurs passées de gens de guerre qui les ont fort incommodés. || 2° Terme de chasse. Moment du soir où les bécasses se lèvent du bois pour aller dans la campagne. Prendre des bécasses à la passée; ce qui se fait avec le filet qui se nomme pantière. || Trace que laisse le pied d'une bête. Je comparais ces traces invisibles aux passées des bêtes fauves qui agissent sur l'odorat du chien, BONNET, Observ. 43, insect. || Le lieu où le cerf a passé. || Place où les animaux ont coutume de passer. || 3° Terme de pêche. Espace dans lequel on a coupé les herbes pour faire une route qui conduise les poissons aux filets dormants que l'on a tendus à son extrémité. || 4° Tissu de cheveux qui couvre le tissu de soie de la perruque. || 5° Se dit, chez les mégissiers, d'une certaine quantité de peaux qu'on plonge à la fois dans une cuve pour les faire devenir blanches. Et quand le tout est bien délayé, on y plonge deux douzaines de peaux, ce que les mégissiers nomment une passée, Dict. des arts et métiers, Mégissier. || 6° L'aller et le venir de la navette. || 7° Passées, se dit, chez les tailleurs, des fils qu'ils passent des deux côtés d'une boutonnière pour la former.

— HIST. XVI° s. Tant furent les murailles rompues et atterrées, que par les capitaines et maistres canoniers françois fut dit que passée suffisante y avoit pour donner un assault, JEAN D'AUTON, Annales de Louis XII, p. 43, dans LACURNE. Prendre les oiseaux à l'amorce, à la passée.... O. DE SERRES, 995.

— ÉTYM. *Passé* 1.

† **PASSEFILAGE** (pâ-se-fi-la-j'), *s. m.* Action de passefiler. Elle entend très-bien le passefilage.

† **PASSEFILER** (pâ-se-fi-lé), *v. a.* Terme de couturière et de ravaudeuse. Faire une reprise, passer un fil de laine, de soie, etc. dans un mouchoir, un bas, etc. pour réparer la partie mauvaise ou affaiblie. Passefiler un bas. Passefiler une étoffe.

— ÉTYM. *Passer, fil.*

† **PASSE-FILLON** (pâ-se-fi-lon), *s. m.* Terme vieilli. Cheveux en passe-fillon, cheveux frisés au fer.

— HIST. XVI° s. Les cheveux en passe-fillon, Et l'œil gay en esmerillon, MAROT, I, 202.

† **PASSEFILURE** (pâ-se-fi-lu-r'), *s. f.* Résultat du passefilage. Voilà une passefilure remarquable.

† **PASSE-FIN** (pâ-se-fin), *adj.* Qui dépasse les autres en finesse, en ruse. Ces maîtres passe-fins [les jésuites], GUI PATIN, Lett. t. II, p. 165.

PASSE-FLEUR (pâ-se-fleur), *s. f.* Un des noms vulgaires du *lychnis coronaria*, Lamark, nommé aussi coquelourde, ainsi dit parce qu'il passe les autres fleurs. || *Au plur.* Des passe-fleurs.

† **PASSE-FOLLE** (pâ-se-fo-l'), *s. f.* Espèce de mouette d'Amérique, ainsi dite parce qu'elle passe les autres mouettes ou fous. || *Au plur.* Des passe-folles.

† **PASSE-GARDE** (pâ-se-gar-d'), *s. f.* Saillie des épaulières, disposée de manière à former une sorte de colleret; se trouve dans les armures de la fin du XV° siècle et du commencement du XVI°. On disait aussi garde-collet.

PASSÉGER (pâ-sé-jé), *v. a.* Voy. PASSAGER 1.

† **PASSE-LACET** (pâ-se-la-sè), *s. m.* Morceau de métal au moyen duquel on passe un lacet dans les œillets d'un corset, dans les œillets de bottines, dans un ourlet, etc. || *Au plur.* Des passe-lacets.

— ÉTYM. *Passer, lacet.*

† **PASSE-LIT** (pâ-se-li), *s. m.* Ancien terme de navigation fluviale. Sorte de construction qui servait à franchir certaines passes des fleuves. Comme je vois clairement que les écluses sont infiniment plus avantageuses à la navigation [du Lot] que les passe-lits.... Lettres, etc. de Colbert, IV, 336. Exécutés soit avant, soit peu après cette époque [1282], les premiers ouvrages destinés à atteindre ce but [l'amélioration du Lot] ne consistaient que dans l'établissement de passe-lits à travers les barrages des moulins; ces passe-lits présentaient, par leur nature même, de grands obstacles à la circulation et souvent de très-graves dangers : aussi, à peine les écluses étaient-elles inventées, que, sous le règne de François I^{er}, en l'an 1527, les états décidèrent qu'on substituerait des ouvrages de cette nature aux pertuis les plus dangereux, E. GRANGEZ, Voies navigables de France, p. 336. Le pertuis de la Morne comprenait, à l'exception des autres passages, un travail de main d'homme : c'était un des ouvrages accessoires de la machine de Marly, construite pour amener l'eau à Versailles; on y avait construit un passe-lit, entre bajoyers de charpente, de 10 mètres de largeur : on ne pouvait le franchir qu'en mettant cinquante chevaux après un seul bateau, lorsque la hauteur d'eau s'élevait à 2 mètres ou 2m,50, c'est-à-dire pendant les meilleures eaux, ID. ib. p. 428.

— ÉTYM. *Passer*, et *lit* d'une rivière : ce qui sert à en passer le lit.

PASSEMENT (pâ-se-man), *s. m.* || 1° Cuve pleine d'une liqueur acide, dans laquelle le tanneur passe les peaux pour les faire gonfler. Les cuirs à l'orge sont ceux pour le travail desquels on fait aigrir de la pâte de farine d'orge.... on nomme passement, dans cette méthode, ce qui se nomme plain dans celle de la chaux, Dict. des arts et mét. Amst. 1767, Tanneur. || 2° Ancien terme d'administration. Pouvoir de passer les actes publics. || 3° Tissu plat de fil d'or, de soie, etc. qui sert à orner des habits, des meubles, etc. On publie à son de trompe et cri public par les carrefours de Paris l'ordonnance du roi contre les passements d'or et d'argent, les dentelles, les points de Gêne, de Venise et de Raguse, les carrosses dorés et autres superfluités, GUI PATIN, Lettr. t. II, p. 257. Jamais on n'a vu la magnificence campagnarde si naturellement étalée, le clinquant rouillé, les passements ternis, le taffetas rayé, HAMILTON, Gramm. XI. || Dentelle dont on bordait un habit, des manchettes, etc.

— HIST. XIV° s. Toute delettacion est generatice, c'est à dire flus et passement de aucune chose sensible en notre nature, ORESME, Eth. 219. || XVI° s. Collets de maroquin de toutes couleurs, à passement d'or et d'argent, CARL. V, 33. Pour tondre les bordures, passemens, et autres parties estans en ligne droite [dans les jardins], convient retendre le cordeau, O. DE SERRES, 585, etc.

— ÉTYM. Provenç. *passamen*; espagn. *pasamento*; ital. *passamento*, action de passer (VOY. PASSER). Cette signification s'est étendue aux passements parce qu'ils passent, s'étendent sur l'habit, sur le meuble. L'espagnol et l'italien *pasamano*, *passamano*, viennent de *pasar*, *passar*, passer, et *mano*, main.

PASSEMENTÉ, ÉE (pâ-se-man-té, tée), *part. passé* de passementer. Des manches passementées.

PASSEMENTER (pâ-se-man-té), *v. a.* Chamarrer de passements.

— HIST. XVI° s. Un houbelon rampant à bras longs et retors, De ce creux gobelet passemente les bors, Et court en se pliant à l'entour de l'ouvrage, RONS. 710.

— ÉTYM. *Passement.*

PASSEMENTERIE (pâ-se-man-te-rie), *s. f.* Art, commerce du passementier. || Par extension, marchandise du passementier.

— ÉTYM. *Passementier.*

PASSEMENTIER, IÈRE (pâ-se-man-tié, tiè-r'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui fait et qui vend de la passementerie. Un pauvre passementier dans ce [illegible]

bourg Saint-Marceau était taxé à dix écus pour un impôt sur les maîtrises, SÉV. 199.

— ÉTYM. *Passement*.

PASSE-MÉTEIL (pâ-se-mé-tèll), *s. m.* Voy. MÉTEIL.

† **PASSE-MUR** (pâ-se-mur), *s. m.* Ancien nom de la pièce de canon de seize; elle pesait 4200 livres. || *Au plur.* Des passe-mur.

† **PASSE-MUSC** (pâ-se-musk), *s. m.* Petit animal qui donne un musc très-estimé. || *Au plur.* Des passe-musc.

† **PASSE-MUSCAT** (pâ-se-mu-ska), *s. m.* Espèce de raisin. || *Au plur.* Des passe-muscat.

PASSE-PAROLE (pâ-se-pa-ro-l'), *s. m.* Terme militaire. Commandement donné à la tête d'une troupe, qu'on fait passer de bouche en bouche jusqu'à la queue. || *Au plur.* Des passe-parole, d'après Laveaux, qui dit que des passe-parole sont des commandements où l'on passe la parole.

PASSE-PARTOUT (pâ-se-par-tou), *s. m.* || 1° Clef qui peut ouvrir plusieurs portes. Angélique : J'ai le passe-partout. — Claudine : Ouvrez donc doucement, MOL. *G. Dand.* III, 7. || Fig. Si vous n'avez pas la clef des sciences, vous avez un passe-partout à qui il n'y a point de porte qui ne soit ouverte, BALZ. *Lett. à Conrart*, 28 avril 1652. M. de Beauvillier avait le passe-partout du cœur et de l'esprit du Dauphin, ST-SIM. 306, 9. || 2° Clefs pareilles qui servent à plusieurs personnes pour ouvrir une même porte. Son prieur, avec un passe-partout, va ouvrir sa cellule, ST-SIM. 100, 63. || 3° Terme de gravure. Planche gravée et découpée au centre, de sorte qu'on y peut placer une autre planche gravée exprès, à laquelle la première sert de bordure et d'ornement. || 4° Terme de dessinateur. Cadre avec glace dont le fond s'ouvre à volonté pour recevoir des dessins, des gravures, etc. Curiosités de toutes sortes, plâtres, moulages, esquisses, copies, passe-partout remplis de gravures, TH. GAUTIER, *Moniteur universel*, 1^{er} et 2 juin 1868. || Encadrement de papier, orné de filets, dans lequel on place un dessin. Souvent plusieurs plantes se trouvaient dans le même tableau peint sur vélin, entouré d'un encadrement que l'on appelle passe-partout, GENLIS, *Mém.* t. V, p. 328, dans POUGENS. || 5° Terme d'imprimerie. Ornement de bois ou de fonte, dont le milieu est percé et peut recevoir une lettre quelconque. || 6° Espèce de scie qui sert à débiter les pierres tendres. || Scie sans dents pour faire des coupes de peu de longueur, dans le marbre. || Forte scie dont les dents sont détournées de part et d'autre, et qui sert à scier les gros arbres dans les forêts. || Espèce de scie à main, dentée des deux côtés, à l'usage des facteurs d'orgues. || Scie avec laquelle on fend et sépare la glace qui peut entourer un navire. || 7° Sorte de ciseau d'ardoisier. || 8° Sorte de crible à trous ronds. || 9° Batte plate qui sert, dans les forges de fer, à fouler le sable dans les endroits où la batte ronde ne pourrait entrer. || Proverbe. L'argent est un bon passe-partout, c'est-à-dire l'argent donne entrée partout. || *Au plur.* Des passe-partout.

— HIST. XVI° s. Il ouvrit avec son passe-partout toutes les portes qui alloient à la chambre de la roine, D'AUB. *Hist.* I, 257. Nostre victoire nous donnera passe-partout jusques à la teste des rivieres, ID. *ib.* I, 268.

— ÉTYM. *Passer, partout.*

PASSE-PASSE (pâ-se-pâ-s'), *s. m.* || 1° Passe-passe ou tours de passe-passe, tours d'adresse des joueurs de gobelets. Le singe, de sa part, disait : Venez, de grâce ; Venez, messieurs : je fais cent tours de passe-passe, LA FONT. *Fabl.* IX, 3. Vous voyez ici un homme [un prédicateur] qui entreprend d'abord de vous éblouir, qui vous débite trois épigrammes ou trois énigmes, qui les tourne ou retourne avec subtilité ; vous croyez voir des tours de passe-passe, FÉN. *Dialogues sur l'éloquence*, I. || Fig. L'aveugle enfant joueur de passe-passe [l'Amour], LA FONT. *Quipr.* || 2° Fig. et familièrement, tromperie adroite. Vois que fourbe sur fourbe à nos yeux il entasse, Et ne fait que jouer des tours de passe-passe, CORN. *le Ment.* V, 6. Me pensez-vous toujours ainsi Faire des tours de passe-passe? SCARR. *Virg.* I. Les pauvres philosophes sont obligés de faire mille tours de passe-passe pour faire parvenir à leurs frères leurs épîtres canoniques, VOLT. *Lett. d'Alembert*, 13 déc. 1763. || Ce n'est pas jeu de passe-passe, ce n'est pas une illusion, une moquerie. || 3° Sorte de jeu où les enfants dansent en rond, se tenant par la main. || *Au plur.* Des passe-passe.

— REM. Ce mot ne s'emploie d'ordinaire qu'avec *tour* ou *jeu*. Pourtant la Fontaine, comme on voit, l'a employé seul.

— HIST. XVI° s. Leurs espées estoient si courtes, que les basteleurs et joueurs de passe-passe les avaloient facilement en la place devant tout le monde, AMYOT, *Lyc.* 39. Ces vanteurs, semblables à joueurs de passe-passe, n'estiment pas qu'il y ait nulle puissance de Dieu, sinon.... CALV. *Instit.* 117. Par ung tour de passe pas, PALSGRAVE, p. 833.

— ÉTYM. *Passer*. Les joueurs de gobelets, en faisant semblant d'avaler quelque chose, ou faisant quelque autre tour, ont toujours en la bouche ces mots, passe, passe, surtout en parlant de la muscade.

† **PASSE-PEINTRE** (pâ-se-pin-tr'). *s. m.* Nom qu'on donne à plusieurs espèces de fleurs panachées, que les peintres ne sont point encore parvenus à rendre gracieusement. || *Au plur.* Des passe-peintre.

† **PASSE-PERLE** (pâ-se-pèr-l'), *s. m.* Fil de fer très-fin qu'on prépare à Libourne pour faire des cardes. || *Au plur.* Des passe-perles ou passe-perle.

PASSE-PIED (pâ-se-pié), *s. m.* || 1° Danse à trois temps et d'un mouvement très-rapide. Après le dîner, messieurs de Locmaria et Coëtlogon dansèrent avec des Bretonnes des passe-pieds merveilleux, SÉV. 73. Ils font des passe-pieds, parce que Mlle Prévôt les courait avec élégance, NOVERRE, *Lett. sur la danse*, p. 164, dans POUGENS. || 2° Air de cette danse; il a la mesure du menuet; mais le mouvement en est plus vif. || *Au plur.* Des passe-pieds.

— HIST. XVI° s. Trois gentils-hommes bretons, beaux danseurs de passe-pieds et de trihoris, DESPER. *Contes*, V.

PASSE-PIERRE (pâ-se-piè-r'), *s. f.* Nom vulgaire du crithme maritime (ombellifères), dit aussi perce-pierre et christe marine. || *Au plur.* Des passe-pierres ou passe-pierre.

— REM. À CHRISTE MARINE l'Académie fait passe-pierre du masculin; c'est sans doute une faute d'impression.

PASSE-POIL (pâ-se-poil), *s. m.* Liseré de soie, de drap, etc. qui borde certaines parties d'un habit, d'un gilet, etc. ou qui règne le long d'une couture. || *Au plur.* Des passe-poils ou passe-poil.

† **PASSE-POMME** (pâ-se-po-m'), *s. f.* Espèce de pomme de table, très-précoce.

PASSE-PORT (pâ-se-por), *s. m.* || 1° Permission de passer en des lieux où autrement on ne pourrait aller. On le fouille et l'on trouve enfin le passe-port, MAIR. *Mort d'Asdrub.* III, 3. || 2° Permission donnée par l'autorité, et garantissant la liberté et la sûreté de ceux qui voyagent. C'était un attentat inouï d'arrêter, sans aucun prétexte, un sujet de Charles-Quint [Servet], qui voyageait sur la foi publique, muni de bons passe-ports, VOLT. *Lett. Hénault*, 26 fév. 1768. M. l'abbé de Bernis a bien voulu m'envoyer, de la part du roi, un passe-port dans lequel Sa Majesté me conserve le titre de son gentilhomme ordinaire, ID. *Lett. d'Argental*, 24 juin 1768. Si vous savez un tel pays [sans gendarmes, maire, procureur du roi, etc.] sur la mappemonde, montrez-le moi et me procurez un passe-port, P. L. COUR. *Lett. partic.* || Demander ses passe-ports, se dit d'un ambassadeur déclarant qu'il veut se retirer; cela indique son mécontentement ; c'est un commencement de rupture entre les puissances; pourtant la guerre n'est pas encore déclarée. || Fig. Il porte son passe-port avec lui, c'est-à-dire son nom seul, son extérieur seul suffit pour le faire bien accueillir. || 3° Terme de marine. Permission donnée par l'État à un bâtiment de commerce, de faire un voyage déterminé. La guerre déclarée avec les Anglais [en 1666] a fait prendre les armes à plusieurs personnes, dont quelques-uns se sont avisés en cette province [Bretagne] d'armer et équiper des vaisseaux sous des passe-ports du sieur duc de Beaufort, sans commission du roi.... *Registre secret*, etc. dans JAL. || Nom que les marins donnent à leur feuille de congé. || Sauf-conduit délivré à un bâtiment ennemi pour se rendre dans un port désigné. || 4° Permission que le prince accordait de faire entrer dans ses États, ou d'en faire sortir des meubles, des marchandises, sans payer les droits. || 5° Fig. Ce qui fait passer, accepter quelque chose. Ceux qui reçoivent toutes sortes d'extravagances sous le passe-port des nouveautés, NAUDÉ, *Rosecroix*, II, 2. Il [Villebrune] se loue fort de vos honnêtetés; je crois qu'il avait un bon passe-port, en parlant de moi, SÉV. 291. Petits écrits de politique [de Jurieu] qui, sans le secours de l'animosité immodérée contre la France, passe-port assuré présentement pour toutes sortes de livres, bons ou mauvais d'ailleurs, auraient eu très-peu d'approbateurs, BAYLE, *Lett. à Constant*, 26 juill. 690. Je vous remercie bien tendrement, mon cher ami, de tant de bons passe-ports que vous avez donnés à cette philosophie de Newton, VOLT. *Lett. Thiriot*, 2 août 1738. Le peu de charmes de son style servit de passe-port à la hardiesse de ses idées, D'ALEMB. *Éloges, l'abbé de Saint-Pierre.* || *Au plur.* Des passe-ports.

— HIST. XV° s. Un batellier tenant en sa main une passeporte, DU CANGE, *passare*. || XVI° s. Je suis parti en poste de la ville de Paris, garny d'un brevet de passeport, signé Dumas, controlleur general des postes, CONDÉ, *Mémoires*, p. 662. Ainsi cette armée se garantit sous le passe-port des rivieres, D'AUB. *Hist.* I, 282. Le mot de passe port, qui nous a esté si familier pendant nos derniers troubles, est une abreviation de passe par tout, qui est un buletin que nous obtenons des gouvernemens, afin qu'il nous soit loisible de passer partout sans prix, PASQUIER, *Rech.* VIII, p. 746, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Passer, port,* au sens de passage, issue.

PASSER (pâ-sé), *v. n.* || 1° Aller d'un lieu à un autre. || 2° Passer, en termes d'escrime. || 3° Passer, en termes de marine. || 4° Passer à l'ennemi, déserter. || 5° Se présenter devant des gens chargés d'inspecter. || 6° Il se dit des choses qui ont ou qui reçoivent du mouvement. || 7° Il se dit de personnes dont soit la position, soit les sentiments changent. || 8° Il se dit des choses abstraites que l'on compare à des choses matérielles qui se meuvent. || 9° Traverser l'esprit, en parlant d'idées. || 10° En venir à, faire transition, quitter un sujet. || 11° Il se dit de nuances qui vont de l'une à l'autre. || 12° Passer de cette vie en l'autre, ou, absolument, passer, mourir. || 13° Passer, en termes de jeu. || 14° Recevoir une sanction. || 15° Subir un examen. || 16° Être supportable, acceptable. || 17° Être transmis. || 18° Être introduit, en parlant de certaines choses. || 19° Être digéré, en parlant d'aliments. || 20° S'écouler, en parlant du temps. || 21° Ne pas rester dans le même état, diminuer, disparaître. || 22° Finir, cesser. || 23° S'étendre au delà. || 24° Fig. Passer plus loin. || 25° Passer outre. || 26° Passer par. || 27° Passer par-dessus. || 28° Passer sur. || 29° Passer pour. || 30° Y passer. || 31° Faire passer. || 32° Laisser passer. || 33° Passe. || 34° En passant. || 35° *V. a.* Traverser. || 36° Transporter d'un lieu à un autre. || 37° Transmettre, remettre de la main à la main. || 38° Faire couler des liquides au filtre ou au tamis. || 39° Aller au delà, en parlant de l'espace ; dépasser, en parlant du temps. || 40° Devancer. || 41° Il se dit de ce qu'on fait aller d'une place à l'autre. || 42° Faire mouvoir, faire glisser une chose sur une autre. || 43° En parlant du temps, consumer, employer. || 44° Soumettre à l'action de. || 45° Préparer, accommoder, apprêter. || 46° Passer en revue. || 47° Soumettre à un examen, à un jugement ; en un sens opposé, subir un examen, une inspection. || 48° Il se dit des actes qu'on fait par-devant notaire. || 49° Donner pour un certain prix, en parlant de ventes. || 50° Admettre pour, croire. || 51° Concéder, tolérer, accepter. || 52° Allouer. || 53° Pardonner. || 54° Surpasser, l'emporter sur. || 55° Être au-dessus des forces du corps ou des facultés de l'esprit. || 56° Aller plus loin, se répandre, s'ébruiter. || 57° Toucher, mentionner adroitement. || 58° Omettre. || 59° Satisfaire, en parlant de certains sentiments. || 60° *V. réfl.* Se passer, être supérieur à soi-même. || 61° Avoir son cours, en parlant du temps. || 62° Cesser, n'avoir pas lieu. || 63° Perdre sa beauté, sa force, en parlant de choses. || 64° Arriver, avoir lieu. || 65° Se passer à, se contenter de ; on a dit se passer de, au même sens. || 66° Se priver, s'abstenir. || Proverbes.

1° Aller d'un lieu à un autre. Passez, seigneur, dit-il, passez dans cette barque, CORN. *Pomp.* II, 2. Et s'il voulait passer de son pays au nôtre.... ID. *Nicom.* III, 2. Quand un autre dragon, qui n'avait qu'un seul chef, Et bien plus d'une queue, à passer se présente, LA FONT. *Fabl.* I, 12. Ha! mon enfant, que je voudrais bien vous voir un peu, vous entendre, vous embrasser, vous voir passer, si c'est trop que le reste ! SÉV. 19. Je suis passée courageusement de Bretagne en Provence, ID. 13 nov. 1690. Le petit la Troche a passé des premiers à la nage [au passage du Rhin]; on l'a distingué, ID. 24 juin 1672. Il [Valentinien] envoya ordre à Équitius, qui commandait dans l'Illyrie, de passer jusque dans le pays des Quades, FLÉCH. *Hist. de Théodose*, I, 23. Chacun prétend passer, l'un mugit, l'autre jure, BOIL. *Sat.* VI. Immobile, saisi d'un long étonnement, Je l'ai laissé passer dans son appartement, J'ai passé dans le mien, RAC. *Brit.* II, 2. J'ai visité l'Élide, et, laissant le Ténare, Passé jusqu'à la mer qui vit tomber Icare, ID. *Phèdre*, I, 1. Téméraire, où voulez-vous passer? ID. *Athal.* III, 2. On lui vint dire que trois personnes étaient dans sa chambre, et je me retirai pendant qu'elle y passait, MAIN-

VAUX, *Pays. parv.* part. 4. Les persécutions que nos mahométans zélés ont faites aux Guèbres les ont obligés de passer en foule dans les Indes, MONTESQ. *Lett. pers.* 85. Les auteurs de ce temps avouent que, quand un Anglais rencontrait un Danois, il fallait qu'il s'arrêtât jusqu'à ce que le Danois eût passé, VOLT. *Mœurs*, 42. Il passera sur une planche étroite, il tombera et se cassera une jambe, DIDEROT, *Salon de 1767*, *Œuvres*, t. XIV, p. 221, dans POUGENS. Charles-Quint demandait à un Espagnol qui arrivait de Mexico combien il y avait de temps entre l'hiver et l'été ; autant, répondit-il avec vérité et avec esprit, qu'il en faut pour passer du soleil à l'ombre, RAYNAL, *Hist. phil.* VI, 20. Ce lieu est si désert, il n'y passe personne, GENLIS, *Théât. d'éd. Zélie*, I, 1. En sortant de table, j'ai senti que j'étais si peu maîtresse de moi-même, que j'ai pris le parti de passer un instant dans mon cabinet, ID. *Adèle et Théod.* t. III, p. 371, dans POUGENS. Les Turcs ont passé là : tout est ruine et deuil, V. HUGO, *Orientales*, 18. || Passer devant, marcher devant une autre personne. Nérine : Vous n'avez qu'à entrer dans ce logis. — Passe devant, MOL. *Fourber.* III, 2. || Passer devant, se dit aussi de la préséance. Hier, M. de Chevreuse, à l'ordre de Saint-Michel, passa devant M. de la Rochefoucauld; ce dernier lui dit : Monsieur, vous passez devant moi, vous ne le devez pas. M. de Chevreuse lui répondit : Monsieur, je le dois, car je suis duc de Luynes. Ha, monsieur, par ce côté-là, vous avez raison, SÉV. 501. À dire la vérité, quoique la fille de M. le duc d'Orléans dût passer devant une fille de branche cadette, Mme DE CAYLUS, *Souv.* p. 266, dans POUGENS. || Fig. Passer devant, obtenir la préférence. Ses plaisirs passent toujours devant ses devoirs, MAINTENON, *Lett. à Mme de St-Géran*, 10 sept. 1683. || Terme de vénerie. Passe le cerf, passe, passe, passe, passe, terme dont les piqueurs se servent lorsqu'ils voient le cerf après avoir rappelé les chiens. || Passer chez quelqu'un, se rendre chez une personne. Elle a feint de passer chez la triste Octavie, RAC. *Brit.* V, 6. Figaro : Monsieur passe-t-il chez lui ? — Bartholo : Non, monsieur ne passe point chez lui, BEAUMARCH. *Barbier de Sév.* III, 6. || Passer chez quelqu'un, se dit aussi quand, sa demeure se trouvant sur notre chemin, nous entrons chez lui. Je passerai chez vous ce soir en allant au spectacle. || On dit aussi : je passerai par chez vous, pour signifier : je passerai par votre ville, par votre pays. Lorsque je ferai le voyage d'Italie, je passerai par chez vous. || Ne faire que passer, traverser un lieu sans s'y arrêter. Je n'ai fait que passer à Versailles, BOSS. *Lett.* 166. J'ai vu l'impie adoré sur la terre.... Je n'ai fait que passer : il n'était déjà plus, RAC. *Esth.* III, 9. || Fig. Ne faire que passer, durer peu. L'autorité n'a fait que passer dans vos mains ; elle vous a échappé comme un songe, FÉN. *Dial. des morts anc. Dial.* 7. Galba, Othon, Vitellius ne firent que passer, MONTESQ. *Rom.* 15. La barbarie dure des siècles, il semble que ce soit notre élément ; la raison et le bon goût ne font que passer, D'ALEMBERT, *Disc. prélim. Encycl. Œuvres*, t. I, p. 290, dans POUGENS. || Passer sous le joug, voy. JOUG ; et fig. être réduit à la soumission, à la dépendance. || On dit dans un sens analogue : passer sous les lois, sous l'empire. Et, le monarque du monde [l'homme] étant surmonté par ce superbe vainqueur [Satan], tout le monde passa sous ses lois, BOSS. 1er *sermon*, *Démons*, 2. Marguerite en passant sous les lois d'un époux, M. J. CHÉN. *Charles IX*, I, 2. || Passer sur le corps de quelqu'un, franchir le corps de quelqu'un qui est renversé par terre. Grothusen, le favori du roi, et le général Dardoff tombèrent morts auprès de lui ; Charles, en combattant, passa sur le corps de ce dernier, qui respirait encore, VOLT. *Charles XII*, 5. || Par extension. Passer sur le ventre ou sur le corps de quelqu'un, le renverser, parvenir à ce qu'on veut malgré lui. Un officier général lui ayant représenté la grandeur du péril : Quoi ! vous doutez, dit-il, qu'avec mes huit mille braves Suédois je ne passe sur le corps à quatre-vingt mille Moscovites ? VOLT. *Charles XII*, 2. Il fallait passer sur le ventre à toutes ces troupes, avant que d'arriver devant le camp, ID. *ib.* || Fig. Obtenir un avantage au préjudice de quelqu'un. Mes amis, qui croyaient les honneurs littéraires usurpés par tous ceux qui les obtenaient avant moi, s'impatientaient de voir dans une seule année quatre nouveaux académiciens me passer sur le corps sans que j'en fusse ému, MARMONTEL, *Mém.* VII. On nous oublie, on nous fait passer nos cadets sur le corps, CARMONTELLE, *la Promotion*, sc. 3. || Passer au large, cri des sentinelles pour obliger celui qui s'approche à cheminer à distance de la sentinelle. || À l'ancien jeu de billard et au mail, passer signifie faire passer la bille ou la boule par la passe. J'ai passé. Avez-vous passé ? || On dit dans le même sens qu'une bille passe, a passé. || Terme de trictrac. Passer au retour, entrer dans le jeu de l'adversaire quand il y a passage. || 2° Terme d'escrime. Passer sur quelqu'un, avancer sur lui en portant le pied gauche devant le pied droit pour gagner le fort de l'épée de l'adversaire et le désarmer. Bassompierre ne laissa pas de me désarmer, parce qu'il passa sur moi et qu'il était plus âgé et plus fort, RETZ, I, 2. || Passer en avant, se dit quand on met le talon du pied gauche à la boucle du pied droit. Passer en arrière, mettre le pied droit en arrière du talon gauche et retomber en garde du pied gauche. || 3° Terme de marine. Passer au billet, se dit de l'action d'un équipage qui vient, avant le départ, se présenter devant l'officier. || Passer sur le beaupré, se dit d'un navire qui passe trop près sur l'avant. || Passer à poupe, se dit d'un bâtiment à qui le commandant d'une flotte, escadre ou division, a des ordres à donner dans le porte-voix, et qui pour cela passe assez près de la poupe. || Passer au vent, c'est, en gagnant un bâtiment en vitesse, se placer entre lui et le point de l'horizon d'où vient la brise. || Faire passer à la bande, ordonner que l'équipage monte sur les vergues ou dans les haubans, mais d'un seul côté du bâtiment, pour saluer un bâtiment ou divers personnages qui quittent le navire. || Passer sur un bâtiment, s'y embarquer passager. || Passer par-dessus le bord, s'y introduire ou en sortir clandestinement. || Passer pour deux, pour trois, etc. se dit du sablier qui se vide pour la deuxième, la troisième fois depuis le commencement du quart. || 4° Passer à l'ennemi, déserter, se mettre du parti ennemi. Il fit mourir dans les villages plusieurs ilotes, soupçonnés d'avoir voulu passer chez les ennemis, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. VIII, p. 309, dans POUGENS. || Par analogie. C'est à vous de passer du côté de l'empire, RAC. *Brit.* II, 3. Nous rappelons en vain par nos cris, par nos pleurs Des dieux qui sont passés dans le camp des vainqueurs, VOLT. *Sophon.* II, 1. Je vois tout le sénat passer à votre avis, ID. *Brut.* I, 1. || 5° Il se dit de ceux qui se présentent devant des gens chargés de les inspecter. || Passer au conseil de recrutement, être examiné par le conseil de recrutement. || Passer à un conseil de guerre, être jugé par un conseil de guerre. || Cette compagnie, ce régiment a passé en revue, on en a fait la revue. || Fig. Il passera partout, il passera à la montre, se dit d'un homme de belle mine. || 6° Passer, se dit des choses qui ont du mouvement ou qui en reçoivent. La Seine passe à Paris. Quand la lune passe au méridien. Le coup lui a passé entre le bras et le corps. Il passe du vent par-dessous la porte. Sa tête [de Pompée].... Passe au bout d'une lance en la main d'Achillas, CORN. *Pomp.* II, 2. Il veut qu'en même jour le corps de mon époux Passe d'entre mes bras dans le ventre des loups, ROTR. *Antig.* IV, 3. Creusez, fouillez, bêchez ; ne laissez nulle place Où la main ne passe et repasse, LA FONT. *Fabl.* V, 9. Il faut croire qu'il passe autant de vin dans le corps de nos Bretons que d'eau sous les ponts, puisque c'est là-dessus qu'on prend l'infinité d'argent qui se donne à tous les états, SÉV. 75. Vous tenez table, vous bâtissez ; mais vous conservez par reconnaissance le portrait de votre bienfaiteur, qui a passé, à la vérité, du cabinet à l'antichambre, LA BRUY. VI. Ératosthène et Aristobule tenaient de Patrocle que les marchandises des Indes passaient par l'Oxus dans la mer du Pont, MONTESQ. *Esp.* XXI, 6. ....En passant par une lyre, Le souffle même du zéphyre Devient un ravissant accord, LAMART. *Méd.* II, 24. || Il passera bien de l'eau sous les ponts entre ci et là, c'est-à-dire cela n'arrivera pas de longtemps. || Passer debout, se dit des marchandises munies d'un passe-debout (voy. ce mot). || On dit, par comparaison avec une rivière, qu'une route, un chemin passe par tel endroit, pour exprimer que cette route, ce chemin a son trajet par là. La route passe non loin du village. || Terme de jeu de paume. Passer à fleur de corde, voy. FLEUR, n° 13. || Passer devant les yeux, se dit de ce qui se présente à la vue. Les scènes variées qui passent devant les yeux. || Familièrement et fig. Passer devant le nez, se dit de choses qu'on pourrait avoir et qui trompent notre attente. Se moquer philosophiquement à part soi de tant de choses qui lui passent journellement devant le nez, LAMOTHE LE VAYER, *Dial. d'Orat. Tubero*, t. I, p. 288, dans POUGENS. || 7° Fig. Il se dit de personnes dont, soit la position, soit les sentiments se modifient. Il ne tiendra qu'au roi qu'aux effets je ne passe, CORN. *Nic.* I, 2. Tiens la balance droite à chaque événement, Tiens-la ferme à tel point que jamais tu ne passes Jusque dans la faiblesse et dans l'emportement, ID. *Imit.* III, 28. Adieu, ma très-chère enfant, ne craignez point que je retombe ; je suis passée de l'excès de l'insolence, pour la santé, à l'excès de la timidité, SÉV. 8 mars 1676. Puisqu'il [Jésus-Christ] est la voie, passons par lui ; mais celui qui passe toujours n'arrive jamais, MALAVAL, dans BOSS. *Ét. d'orais.* II, 9. Un mari qui tour à tour passant du jeu à la débauche et de la débauche au jeu, expose jusqu'à ses fonds, et fait dépendre d'un seul coup la fortune de toute une famille, BOURDAL. 2e *dimanc. après Pâq. Domin.* t. II, p. 103. Tandis que l'Orient dans le lit de ses reines Voit passer un esclave au sortir de nos chaînes ! RAC. *Bérén.* II, 2. Vous savez jusques à quels excès Cambyse s'est porté, et jusques à quel point d'insolence nous avons vu passer le mage, FÉN. t. XXII, p. 392. Je sais ce que c'est que ces états-là ; j'y ai passé, DESTOUCHES, *Fausse Agnès*, I, 2. Est-il vrai que M. [illegible] a passé de l'intendance de Moulins à celle de Besançon ? VOLT. *Lett. d'Argental*, novembre [illegible]. Mathias Corvin avait passé de la prison sur le trône, instruit par l'adversité, il n'en fut que plus digne de la couronne, DUCLOS, *Œuv.* t. VII, p. 62. Le duc du Maine avait près de huit ans, il passa enfin entre les mains des hommes, GENLIS, *Maint.* t. I, p. [illegible], dans POUGENS. || Passer du blanc au noir, aller d'un extrême à l'autre. || Passer à l'état de, être tenu pour. En 1817.... l'abbé Grégoire, ancien évêque, ancien conventionnel, ancien sénateur, était passé dans la polémique royaliste à l'état « d'infâme Grégoire » ; cette locution que nous venons d'employer, *passer à l'état de*, était dénoncée comme néologisme par M. Royer-Collard, V. HUGO, *les Misérables*, 1re part. liv. II, chap. 1. || Terme de tactique. Passer de l'ordre en bataille à l'ordre en colonne, de l'ordre en colonne à l'ordre en bataille, se dit d'une troupe qui, étant en bataille, se met en colonne, ou qui, étant en colonne, se met en bataille. || Terme de musique. Passer d'un ton, d'un mode à un autre, dans un autre, quitter le ton, le mode où l'on est pour en prendre un autre. || Fig. Heureux qui, dans ses vers, sait d'une voix légère Passer du grave au doux, du plaisant au sévère ! BOIL. *Art p.* I. || 8° Fig. Il se dit des choses abstraites que l'on compare à des choses matérielles qui se meuvent. Ce mot a passé de l'italien dans notre langue. Ah ! que tu connais mal jusqu'à quelle manie D'un amour déréglé passe la tyrannie ! CORN. *la Tois. d'or*, V, 2. Pour bien écrire encor j'ai trop longtemps écrit, Et les rides du front passent jusqu'à l'esprit, ID. *Au roi*, 1676. Les évêques de Constantinople ayant transporté à leur siége l'autorité de ceux de Césarée, d'Éphèse, d'Héraclée, et l'ayant élevé au-dessus de ceux d'Alexandrie et d'Antioche, ils se brouillèrent si fort avec celui de Rome, que cette discorde a enfin passé jusqu'à une entière séparation, MÉZERAI, *Hist. de France avant Clovis*, IV, 12. Le courage de M. de Turenne est passé à nos ennemis : ils ne trouvent plus rien d'impossible depuis la défaite du maréchal de Créquy, SÉV. 16 août 1675. Le sacrifice [de la messe] serait inutile à la reine, si elle n'avait mérité par sa bonne vie que l'effet en pût passer jusqu'à elle, BOSS. *Mar.-Thér.* Je reconnais toujours vos injustes mépris : Ils ont même passé sur mon malheureux fils, RAC. *Mithr.* III, 6. Une négligence pour sa personne qui passe dans l'excès, LA BRUY. *Théophr.* XIX. Dans le gouvernement despotique, le pouvoir passe tout entier dans les mains de celui à qui on le confie, MONTESQ. *Esp.* V, 16. Quelle lumière affreuse a passé dans mon cœur ! VOLT. *Zaïre*, III, 7. Cher amant, si mes pleurs, mon trouble et mes remords Peuvent percer la tombe et passer chez les morts, ID. *Alz.* III, 4. Tout ce qui doit passer au cœur doit en sortir, J. J. ROUSS. *Ém.* V. Il faut pour tant d'horreur, Que tout l'art de Venise ait passé dans son cœur, DUCIS, *Othello*, V, 4. || Passer en, se convertir en. Je vois tous mes soupçons passer en certitudes, Et ne puis plus douter de ses ingratitudes, CORN. *l'Illus. com.* V, 3. D'où vient cette inclination naturelle, si contraire à notre première institution, sinon de la contagion du premier péché, par laquelle la source des hommes étant infectée, la corruption nous est passée en nature ? BOSS. 1er *serm. pour la Pentec.* 1. Toute imputation passe en preuve invincible, J. J. ROUSS. 2e *dial.* || 9° Fig. Passer, se dit des idées qui traversent l'esprit. Pour la proposition d'aller à Grignan au lieu d'aller en Bretagne, elle m'avait déjà passé par la tête, SÉV. 7 août 1675. Ce sont des doutes qui passent dans l'esprit, BOSS. *Lett. Corn.* 101. Il me

passe par la tête cent choses plus bizarres l'une que l'autre, BARON, *Homme à bonnes fort.* II, 11. Effectivement, il me passa dans l'esprit qu'il fallait que sa femme nous suivît aussi, MARIV. *Marianne*, 10e part. Je voudrais savoir s'il passe quelquefois dans les cœurs des autres hommes des puérilités pareilles à celles qui passent dans le mien, J. J. ROUSS. *Confess.* VI. || Cela lui a passé de la tête, de l'esprit, il n'y pense plus, il l'a oublié. Il y a cent choses comme cela qui passent de la tête, MOL. *Pourc.* I, 6. || 10° En venir à, faire transition, quitter un sujet. Et sur ce fondement, seigneur, je passe au reste, CORN. *Othon*, I, 3. Mais passons aux autours, et dis-moi quel ouvrage Aujourd'hui dans la scène a le plus de suffrage, ROTR. *St Gen.* I, 7. J'ai bien envie de.... passer tout d'un coup à ce qui me tient le plus au cœur, SÉV. 27 oct. 1691. || Passer à, avec un infinitif. Si dans les moindres dons tu passes à considérer leur auteur [Dieu], CORN. *Imit.* II, 10. Pour moi, je jette de loin ces paroles en l'air.... je passe ensuite à rejeter tout le mal que vous me dites de votre esprit et de votre corps, SÉV. 22 juill. 1685. || Passons, se dit absolument, pour indiquer qu'on n'insiste pas. Passons; je ne me puis souvenir sans trembler Du coup dont j'empêchai qu'il nous pût accabler, CORN. *Rodog.* II, 3. Passons; que fait le prince? ID. *Suréna*, I, 2. Je ne trouve personne qui ne m'en fasse souvenir [de votre absence]: on m'en parle, et on a pitié de moi; n'est-ce pas sur ces pensées qu'il faut passer légèrement? passons donc, SÉV. 31 mai 1675. || 11° Il se dit de nuances qui vont de l'une à l'autre. Sa couleur, quand elle est étendue, passe au jaune doré, ROARD, *Instit. Mém. scienc. phys. et mathém. sav. étrang.* t. II, p. 529. || 12° Passer de cette vie en l'autre, passer de cette vie à une meilleure, passer de vie à trépas, mourir. || Absolument, passer, mourir. Personne ne sait encore cet accident-là, et je me suis trouvée ici toute seule: il vient de passer entre mes bras, MOL. *Mal. imag.* III, 18. Je crois déjà les voir [des neveux] au moment annoncé Qu'à la fin sans retour leur cher oncle est passé..., BOIL. *Sat.* X. Il lui prit une toux si violente, que je crus qu'il allait passer.... LE SAGE, *Gil Blas*, II, 1. || Son âme a passé, il est mort. Je sentis ses doigts froids [de Laurence] saisir ma main contrainte; Et, quand à ce transport je voulus m'opposer, Son âme avait passé dans ce dernier baiser, LAMART. *Joc.* IX, 324. || Il a passé comme une chandelle, se dit d'un homme qui est mort doucement. || 13° Absolument. Terme de jeu. Ne point jouer le coup. || Au jeu d'hombre, ne point faire jouer. || Au jeu de brelan, ne point ouvrir le jeu, ou ne point tenir la vade. || Au jeu de piquet, voulez-vous passer de point? ou simplement passe de point, voulez-vous que réciproquement nous n'annoncions pas notre point? || À différents jeux de cartes, la carte, la main passe, c'est-à-dire aucun des joueurs ne la coupe. || La main passe, signifie aussi qu'un joueur perd sa donne. || Passer, se dit aussi d'un joueur qui gagne plusieurs parties de suite. Il se moqua de ma délicatesse, me demanda sa revanche, je jouai, il passa sept fois, GENLIS, *Théât. d'éducation, Les faux amis*, II, 2. || 14° Recevoir une sanction. Le premier président et le président de Mesmes sont absents, et nous ferons passer ce qu'il nous plaira dans la compagnie plus aisément que s'ils étaient présents, RETZ, *Mém.* liv. II, t. I, p. 407, dans POUGENS. L'avis passa de 53 contre 42 voix, BOSS. *Var.* 7. Le jugement atroce qui ne passa que de deux voix, est mille fois pire que celui des Calas, VOLT. *Lett. à la duchesse d'Enville*, 24 nov. 1774. Démosthène a prévu ses desseins [de Philippe]; il a fait passer dans le sénat, dont il est membre, un décret qui ordonne à nos députés de partir au plus tôt, BARTHÉL. *Anach.* ch. 6. Hier la loi a passé, grâce à l'éloquence de celui qui l'avait le plus éloquemment combattue, C. DELAV. *la Popul.* V, 1. || Dans un sens analogue, il se dit de ce qui reçoit l'assentiment. On peut croire que cette folie ne passa pas sans opposition, J. J. ROUSS. *Confess.* V. || Terme de palais. Cette affaire a passé à l'avis du rapporteur, elle a été jugée suivant son avis. Elle a passé contre l'avis du rapporteur, elle a été jugée contre le sentiment du rapporteur. || Elle a passé du bonnet, c'est-à-dire elle a passé tout d'une voix, tous les juges ont été du même avis (à cause de l'habitude des conseillers de soulever leur bonnet en signe d'assentiment). || Locutions vieillies consistant en ce que *passer* y est pris impersonnellement: À quoi passe-t-il? quelle est la décision des juges? Il passe à tel avis, la décision des juges est telle. En matière criminelle, il passe in mitiorem, l'avis le plus doux l'emporte. Il passe au bannissement, à la mort, il y a condamnation au bannissement, à la mort. || 15° Subir un examen. Il passe son baccalauréat aujourd'hui. || Absolument. Quand passez-vous? || Être reçu, être admis, en parlant d'épreuves, d'examens. Il ne passera pas à l'examen. || Passer maître, être reçu maître avec les épreuves et les formalités requises. Il a passé maître ès arts. Il est passé maître. Qu'il fasse toujours son chef-d'œuvre, et que jamais il ne passe maître, J. J. ROUSS. *Ém.* III. || Il se dit des monnaies. Cette monnaie ne passe plus. Cette pièce de vingt francs est bonne, elle passera. || Être reçu par l'usage. Le mot a passé. || Passer en proverbe, être dit proverbialement. En plusieurs endroits de la France, il était passé en proverbe de dire: cela est beau comme le Cid, PELLISSON, *Hist. Acad.* III. La sagesse de Salomon a passé en proverbe; il écrivit une multitude incroyable de paraboles, DIDER. *Opin. des anciens philos.* (*Juifs*). Il était passé en proverbe que deux moussons à Bombay étaient la vie d'un homme, RAYNAL, *Hist. phil.* III, 22. || 16° Être supportable, être acceptable. Ce vin peut passer. Peut-être que vous mettrez ce petit conte avec celui que je fis malheureusement un soir dans votre petite chambre; il n'importe, il est tout chaud, il faut qu'il passe, SÉV. 11 sept. 1680. Je m'imagine que je vous parle, et tout passe dans la conversation, MARIV. *Marianne*, 1re part. Mahomet a bien passé; pourquoi les Guèbres ne passeraient-ils pas? VOLT. *Lett. d'Argental*, 18 nov. 1768. || 17° Être transmis. Passer de bouche en bouche, de génération en génération. Il y a bien des réflexions à faire sur les restes de ces grands personnages dont les biens sont passés en d'autres mains, SÉV. 2 sept. 1687. Tous nos vieux meubles qui sont passés d'abbés en abbés [de Livry], et qui demeureront longtemps en l'état où vous les connaissez, ID. 23 nov. 1689. Quand ils verront que, dans un moment, leur gloire passera à leur nom, leurs titres à leurs tombeaux, leurs biens à des ingrats, et leurs dignités peut-être à leurs envieux, BOSS. *Duch. d'Orl.* Et par vous cette lettre a passé dans ses mains, RAC. *Bajaz.* V, 4. Je voudrais bien savoir comment on peut s'y prendre pour mettre ce livre à vos pieds, car rien ne passe; pour cette lettre, elle passera, VOLT. *Lett. Dupaty* (alors détenu à Pierre-Encise), 15 déc. 1770. Son sceptre et son épouse ont passé dans vos bras, ID. *Œdipe*, II, 4. L'empire grec avait passé, par les assassinats, dans vingt familles différentes, ID. *Mœurs*, 93. Le genre d'écrire de cet auteur célèbre [de Fontenelle] est absolument à lui, et ne peut passer à un autre sans s'altérer; c'est une liqueur qui ne doit point changer de vase, D'ALEMB. *Mél. litt. Œuv.* t. III, p. 281, dans POUGENS. Quatre-vingts ans après la ruine de Troie, une partie du Péloponnèse passa entre les mains des Héraclides ou descendants d'Hercule, BARTHÉL. *Anach. Introd.* part. 1. || Cette nouvelle a passé jusqu'à lui, elle est arrivée, elle est parvenue jusqu'à lui. || Passer à la postérité, se dit d'un souvenir qui se conserve parmi les générations successives, d'un livre ancien qui arrive entre leurs mains. Si ma mémoire eût passé à la postérité, elle n'y eût passé que comme celle d'un malfaiteur dont on se souvient uniquement pour le détester, J. J. ROUSS. *Corresp. du Peyrou*, t. III, p. 189, dans POUGENS. Vous avez beau faire, mon cher maître, vos vers passeront à la postérité; mais le nom de votre maréchal [le maréchal de Richelieu] n'y passera pas, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 27 avr. 1766. || En termes militaires, faire passer la parole, voy. PAROLE. || 18° Être introduit, en parlant de certaines choses. Cette note a passé de la marge dans le texte. Cette lettre si digne de passer dans nos annales, MASS. *Or. fun. Villeroy.* || 19° Passer, se dit des aliments qui se digèrent. Il a une affection de l'estomac; rien ne passe. Le lait ne lui passe pas. La chair de porc, ainsi que celle de sanglier, dessèche, mais elle fortifie et passe aisément, BARTHÉL. *Anach.* ch. 25. || Fig. Je m'excède, disait-elle, de livres de dévotion, je m'en bourre, et rien ne passe, D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 14 nov. 1776. || 20° S'écouler, en parlant du temps, des années, etc. Ce temps est passé et il a passé bien vite. Avant que le jour passe, On saura qui des deux doit régner sur la Thrace, MAIRET, *Soliman*, III, 6. Ma vie a passé en un moment comme un nuage, SACI, *Bible, Job*, XXX, 15. Sept temps passeront sur vous, jusqu'à ce que vous reconnaissiez que le Très-Haut a un pouvoir absolu sur les royaumes des hommes et qu'il les donne à qui il lui plaît, ID. *ib. Daniel*, IV, 29. Vous savez que dans celle [maison] où passa mon bas âge.... MOL. *le Dép.* II, 1. Avec des livres, le temps passe, SÉV. 545. On voit passer comme un torrent l'empire d'un roi des Grecs: c'était celui d'Alexandre, BOSS. *Hist.* II, 4. La Judée vit passer le règne détestable d'Amon, fils de Manassès, ID. *ib.* I, 7. Ainsi que mes chagrins, mes beaux jours sont passés, BOIL. *Ép.* V. Deux années ne passent pas sur une même coterie, LA BRUY. VII. Je puis maintenant dire aux rapides années: Passez! passez toujours! je n'ai plus à vieillir, V. HUGO, *Crépusc.* 25. || 21° Ne pas rester dans le même état, diminuer, disparaître, ne pas laisser de trace. Toutes choses ont leur temps, et tout passe sous le ciel après le terme qui lui a été prescrit, SACI, *Bible, Ecclésiaste*, III, 1. Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront point, ID. *ib. Évang. St Matthieu*, XXIV, 35. Toutes ces choses sont passées comme l'ombre, et comme un courrier qui court, ou comme un vaisseau qui fend les flots agités, ID. *ib. Sagesse*, V, 9. Dans cinquante ans tout sera égal, et les plus heureux, comme les autres, auront passé dans ce grand fleuve qui nous entraîne tous, SÉV. 28 août 1680. Ne croyez pas, ma fille, que la mort de M. de Turenne ait passé ici aussi vite que les autres nouvelles; on en parle et on le pleure encore tous les jours, ID. 26 août 1675. Tout passe, tout glisse.... et ne fait que de légères traces à mon cerveau, excepté votre souvenir, ID. 15 juin 1680. Voilà, ma chère bonne, ce que vous me dites; si vous pensez que ces paroles passent superficiellement dans mon cœur, vous vous trompez: je les sens vivement, ID. 23 avril 1690. Qu'est-ce à dire, mes frères? quels sont ces fleuves de Babylone? saint Augustin nous l'expliquera: les fleuves de Babylone, dit-il, c'est tout ce qu'on aime et qui passe, BOSS. *Sermons, Paix par Jésus-Christ*, 2. Madame a passé du matin au soir, ainsi que l'herbe des champs, ID. *Duch. d'Orl.* Les hommes passent comme les fleurs qui s'épanouissent le matin, et qui le soir sont flétries et foulées aux pieds, FÉN. *Tél.* XIX. Le silence des vivants est un hommage pour les morts: ils durent et nous passons, STAEL, *Corinne*, II, 3. Ce qu'on dit passe, et ce qu'on écrit reste, C. DELAV. *Princ. Aurélie*, IV, 2. || 22° Finir, cesser. Cette mode passera. Il est en colère, mais cela passera. Je crains ici pour vous l'évanouissement; Entrez dans cette salle, en attendant qu'il passe, MOL. *Sgan.* 11. Il n'y a jour que je ne vous regrette.... ce goût que j'ai pour vous ne m'a point passé, SÉV. *à Mme de Guitaut*, 29 oct. 1692. Laissez à ce torrent le temps de s'écouler; Dans huit jours, dans un mois, n'importe, il faut qu'il passe, RAC. *Bérén.* III, 4. Le goût passe, la vérité demeure toujours, MASS. *Avent, Concept.* Dieu suspend les flots de la création, et le monde a passé comme un fleuve tari, CHATEAUBR. *Génie*, I, IV, 7. || 23° S'étendre au delà. Ayant attention de tenir la mèche bien unie et sans fil qui passe, GENLIS, *Maison rust.* t. I, p. 392, dans POUGENS. || 24° Fig. Passer plus loin, s'occuper de choses ultérieures. Mais, avant que de passer plus loin, J'ai voulu vous parler un moment sans témoin, RAC. *Iphig.* III, 1. || Passer plus loin aller au delà. Il n'y a point d'offres de toutes choses que le roi ne lui ait faites [à Jacques II]; la générosité, la magnanimité ne passe point plus loin, SÉV. 28 fév. 1689. || Passer plus avant, se porter à quelque chose de plus décisif. L'Italie passa encore plus avant; l'impiété de l'empereur fut cause qu'on lui refusa les tributs ordinaires, BOSS. *Hist.* I, 11. || Passer trop avant, aller au delà de ce qui convient. ....Vraiment, en voulant rire, Vous passez trop avant; brisons là, s'il vous plaît, CORN. *Mél.* IV, 2. || 25° Passer outre, aller au delà. || Fig. Ajouter à ce qu'on a dit ou fait. Passons outre: que ferez-vous [vous calvinistes] à ceux que leur aversion naturelle et insurmontable pour le vin exclut de cette partie de la sainte cène? BOSS. 1re *instruction pastor.* XLI. || Terme de procédure. Commencer ou continuer d'exécuter. Défense de passer outre à la vente du bien. Un magistrat païen n'ose d'abord passer outre à la condamnation de Jésus-Christ, MASS. *Carême, Passion.* || 26° Passer par, traverser certains degrés. Passer par tous les grades. Il a passé par les emplois, par les dignités. || Cette affaire a passé par ses mains, il s'en est mêlé. || On dit aussi: Tout lui passe par les mains. Il lui en a bien passé par les mains. || On dit dans un sens analogue: passer par quelqu'un. Tout ce qui passe par vous en devient meilleur, MAINTENON, *Lett. au card. de Noaill.* 12 sept. 1698. || Passer par les mains, être manipulé, manié, préparé. Si vous examinez en détail tous les apprêts des viandes qui doivent composer le festin que l'on vous prépare, si vous regardez par quelles mains elles passent, LA BRUY. VI. || Fig. Il passera par mes mains, j'aurai occasion de me venger de

[illegible]. Assommons ce trompeur; ah! traître! ah! scélérat, tu passeras par nos mains, HAUTEROCHE, *Cocher supp.* sc. 10. || Dans un langage un peu leste, passer par les mains, se dit d'une femme de qui un homme obtient ou arrache les faveurs. Sans l'espérance.... qu'au sac de Paris.... vous ne passerez que par mes mains, je crois que je déserterais, BUSSY, à *Mme de Sévigné*, 16 février 1649. || Fig. Il est fâcheux d'avoir à passer par ses mains, se dit d'un homme difficile, épineux ou peu expéditif. || Fig. et familièrement. Passer par les mains d'un médecin, être traité par lui. Écoutez, vous faites la railleuse, mais vous passerez par nos mains quelque jour, MOL. *Am. méd.* III, 2. || Fig. Passer par la main du bourreau, être puni corporellement. || On dit de même : passer par les verges, par les baguettes, par les armes. Il se détermine, en vertu du don de Dieu qu'on nomme liberté, à passer trente-six fois par les baguettes, VOLT. *Candide*, 2. || Fig. Passer par, être soumis à. Passer par de rudes épreuves, par de grandes tribulations. En sa faveur déjà la ville se rebelle, Et ne peut voir passer par la rigueur des lois Sa dernière espérance et le sang de ses rois, CORN. *Poly.* III, 5. Pausanias, qui avait été lui-même consulter les oracles et qui avait passé par toutes ces cérémonies, nous en a laissé une description fort ample, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. V, p. 32, dans POUGENS. M. de Voltaire envoya à Genève les *Quand*; cette plaisanterie réussit, et j'imaginal qu'il fallait faire passer M. de Pompignan par les particules; je fis les *Si* et ensuite les *Pourquoi*.... MORELLET, *Mém.* t. I, p. 88, éd. 1822. || Fig. Cet homme a passé par l'étamine, c'est-à-dire par le tamis, par le crible, il a été examiné sévèrement. || On dit dans un sens analogue : J'ai passé par là, je sais ce qui en est. J'ai passé par là, c'est une des plus cruelles choses du monde, SÉV. 13 avril 1672. || Passer par le fil de l'épée, par le fer, périr par la main de l'ennemi. Quelques troupes, renfermées dans un château, se sont rendues aux ennemis à discrétion et ont passé par le fil de l'épée, LA BRUY. X. Tout ce qui se trouva d'habitants qui n'avaient pu s'échapper passa par le fer ennemi, VERTOT, *Révol. rom.* VII, 201. || On dit dans un sens analogue : passer par le feu, par le fer et le feu. Vous aviez désolé les pays d'alentour, Rasé quinze châteaux, aplani deux montagnes, Fait passer par le feu villes, bourgs et campagnes, CORN. *l'Illus. com.* II, 4. Vous faites passer par le fer et par le feu ceux qui sont dans cette erreur si pardonnable, de croire que Dieu aime encore ce qu'il a aimé, MONTESQ. *Esp.* XXV, 13. || En passer par, se résigner, se soumettre. Oui, j'en passerai par ce qu'il dira, MOL. *l'Avare*, I, 6. C'est pour vous dire qu'il en faut passer par là, ou ne point écrire, SÉV. 219. Quoi! il faudra que Dieu en passe par votre choix! BOURDAL. 1er *dim. après l'Épiph. Dominic.* t. I, p. 19. Si votre future s'opiniâtre au douaire, il en faudra passer par là, MAINTENON, *Lett. à M. d'Aubigné*, 15 avril 1678. Elle serait bien aise d'en passer par là [se marier], HAMILT. *Gramm.* 6. Vous savez que je suis le meilleur maître du monde; j'en passe par tout où il vous plaît, D'ALLAINVAL, *Éc. des bourgeois*, II, 2. || On dit familièrement et dans le même sens : Il faut passer par là ou par la fenêtre. Point de quartier sans la noce; il faut passer par là ou par la fenêtre, *Arlequin Jason*, dans GHERARDI, *Théâtre ital.* t. I, p. 176. || 27° Fig. Passer par-dessus, ne tenir compte, éluder, violer. Il y a d'autres personnes à consulter qui sont bien plus accommodantes, qui ont des expédients pour passer doucement par-dessus la loi, MOL. *Mal. imag.* I, 9. Vous passez par-dessus la possession de ce qui est [illegible], pour y voir la séparation, SÉV. 487. Vous avez bien fait de passer par-dessus vos dernières peines, BOSS. *Lett. abb.* 51. Quand les personnes [illegible] à Dieu ont une fois passé par-dessus les règles de leur profession, le retour est presque impossible, FLÉCH. *Panég.* II, 207. || Passer par-dessus toutes les difficultés, ne point être arrêté par les difficultés. || Passer par-dessus les plus beaux endroits d'un livre, par-dessus les défauts d'un ouvrage, ne point s'y arrêter, ne point les remarquer. || Il faut passer là-dessus, il faut patienter, oublier cette faute. || On dit de même : je veux bien, pour cette fois, passer là-dessus. || 28° Fig. Passer sur, ne pas s'appesantir sur, laisser de côté. Passez, passez sur les protections. Il n'est pas question de vanter son [illegible], LA FONT. *Florent.* I, 8. Il passe sur l'affaire présente avec une adresse et un esprit admirable, SÉV. 307. Je passe légèrement sur mille choses pour ne point trop écrire, ID. 278. Nous passions à la hâte sur mille choses que nous n'avions pas le temps de traiter à fond, ID. 2 févr. 1672. J'ai passé rapidement sur beaucoup de faits, BOSS. *Hist.* II, 8. Le ministre [protestant] passe sur un fait si essentiel [la condamnation des ariens au concile de Rimini]; mais enfin il en convient, ID. 2e *instr. past.* 107. Nous passons sur l'irrégularité des manières, pourvu que nous soyons assurés du fonds, MASS. *Carême, Culte.* || 29° Passer pour, être réputé. Vous avez vu, me dit-il..., avec quel succès nos pères ont travaillé à découvrir par leurs lumières, qu'il y a un grand nombre de choses permises qui passaient autrefois pour défendues, PASC. *Prov.* X. Moïse a toujours passé dans tout l'Orient, et ensuite dans tout l'univers, pour le législateur des Juifs et pour l'auteur des livres qu'ils lui attribuent, BOSS. *Hist.* II, 13. Toutes les calamités publiques passaient dans son esprit pour des vengeances du ciel irrité, FLÉCH. *Hist. de Théodose*, III, 29. Je serais très-fâché de passer pour l'auteur de Zadig, qu'on veut décrier par les interprétations les plus odieuses.... voyez quelle apparence! VOLT. *Lett. d'Argental*, 10 oct. 1748. || Impersonnellement. Il passe pour constant que [chez les Seiks] dans un temple est un autel sur lequel est placé le code de leur législation, à côté duquel on voit un sceptre et un poignard, RAYNAL, *Hist. phil.* IV, 22. || 30° Familièrement. Y passer, subir nécessairement une peine, un châtiment, une mortification. Tout le monde y passe, MOL. *l'Ét.* II, 4. || Y passer, mourir. Celui qui s'empêche de souhaiter que son père n'y passe bientôt, est homme de bien, LA BRUY. VI. || Y passer, se dit aussi d'une intervention nécessaire. Le notaire y a passé, se dit d'une chose constatée par un acte en forme. Oh! tu as beau dire, il faut que le notaire y passe, PICARD, *Marionn.* I, 4. || Par analogie, et pour exprimer une sorte de perfection : La main du maître y a passé. || 31° Faire passer, introduire, ou, simplement, faire marcher. Il le fit passer dans le salon. Je l'ai fait passer devant moi. La métropole fit passer des forces considérables au nouveau monde sous les ordres de Braddock, RAYNAL, *Hist. phil.* XVI, 21. || Fig. Faire passer la plume par le bec, voy. PLUME. || Faire passer, faire parvenir, laisser parvenir. L'antiquité n'a rien fait passer jusqu'à nous qui soit si généralement connu que le voyage des Argonautes, CORN. *Toison d'or*, *Argument.* Quand on songe à l'avenir et qu'on a de belles vérités à y faire passer, il est naturel de vouloir que ce soit par des canaux qui ne soient pas suspects, SÉVIGNÉ, 20 juill. 1679. S'il s'était donné le malheureux plaisir de faire passer des injures à la postérité, VOLT. *Mél. litt. Mém. sur la sat.* Je n'ai que cent louis comptés dans cette bourse; Je voudrais, s'il se peut, les lui faire passer, COLLIN D'HARLEV. *Vieux célib.* IV, 2. || Communiquer. Jusques à votre oreille il l'aura fait passer [ce bruit], CORN. *Œdipe*, III, 4. J'ai voulu que des cœurs vous fussiez l'interprète; Qu'au travers des flatteurs votre sincérité Fît toujours jusqu'à moi passer la vérité, RAC. *Bérén.* II, 2. Partout dans tous les cœurs j'ai fait passer ma rage, C. DELAV. *Vêpres sicil.* I, 4. || Fig. Transporter. Despréaux a su faire passer dans ses vers les beautés propres à chaque genre dont il donne les règles, D'ALEMB. *Éloges*, *Despréaux.* || Faire passer, faire paraître court. Les manœuvres de la Champmeslé pour conserver tous ses amants [racontées en voyage], sans préjudice des rôles d'Atalide, de Bérénice et de Phèdre, font passer cinq lieues de pays fort aisément, SÉV. 24 août 1689. Hé, Monsieur! peut-on voir souffrir des malheureux? — Dandin : Bon, cela [la question] fait toujours passer une heure ou deux, RAC. *Plaid.* III, 4. || Faire passer, faire admettre, faire accepter. Une morale nue apporte de l'ennui : Le conte fait passer le précepte avec lui, LA FONT. *Fabl.* VI, 1. Qui pense finement et s'exprime avec grâce Fait tout passer; car tout passe; Je l'ai cent fois éprouvé, ID. *Tabl.* Il me semble que j'ai bien des excuses à vous faire du siége de Manheim : on m'assurait si fort que ce ne serait rien, que j'espérais de vous le faire passer insensiblement, SÉV. 17 nov. 1688. Que ne fait-on passer avec un peu d'encens? FLOR. *Fabl.* I, 13. || Faire passer pour, donner à croire que. Faire passer pour nouveaux des vers déjà passés, ou pour nous ceux qui ne le sont guère, ce n'est pas un petit miracle, SCARR. *Épît. dédic. Œuv.* t. I, p. 152. Elle prévient ma plainte, et cherche adroitement À la faire passer pour un ressentiment, CORN. *Nicom.* III, 4. || Faire passer sur, induire à ne pas tenir compte de. Un motif si légitime me fit passer sur les petites formalités ordinaires, MONTESQ. *Lett. pers.* 28. L'illustration de l'origine fait passer sur l'irrégularité de la naissance, RAYNAL, *Hist. phil.* IV, 4. || Faire passer, ôter, faire disparaître. Faire passer une tache. La faute qui lui en a fait perdre le droit et l'espérance n'a pu lui en faire passer le désir, MASS. *Mystères*, *Incarn.* Tu verras comment je saurai faire passer cet amour prétendu, cette bouffée de jeunesse, PONT DE VESLE, *Somnamb.* sc. 13. || Populairement. Faire passer le goût du pain, donner la mort. || Faire passer par, soumettre à. Il ne lui resta que deux domestiques [au roi Robert, excommunié]; encore faisaient-ils passer par le feu, pour les purifier, les plats où il avait mangé et les vases où il avait bu, SAINT-FOIX, *Ess. Paris*, *Œuv.* t. III, p. 49, dans POUGENS. || 32° Laisser passer, permettre de s'écouler, de passer. Ulysse, en apparence approuvant mes discours, De ce premier torrent laissa passer le cours, RAC. *Iphig.* I, 1. Laissons passer les fadeurs du jour de l'an et le tumulte du carnaval, après quoi nous verrons à qui appartiendra la tête de cet officier [le jeune d'Etallonde], VOLT. *Lett. d'Argental*, 30 déc. 1774. || Fig. Laisser passer, ne pas répondre, ne pas blâmer, admettre, tolérer. On ne peut lui laisser passer cette proposition. Je le gronderais bien, si j'étais avec lui, et ne lui laisserais pas passer de telles injustices, SÉV. 27 déc. 1688. Elle ne faisait pas semblant d'y prendre garde, et laissait tout passer, sous prétexte du plaisir innocent qu'elle prenait à ma naïveté, MARIVAUX, *Pays. parv.* part. 2e. || 33° Familièrement. Passe, soit, j'y consens, je l'accorde. Mais passe pour le croire.... CORN. *la Suiv.* III, 12. Un octogénaire plantait : Passe encor de bâtir, mais planter à cet âge.... LA FONT. *Fabl.* XI, 8. Mais encore passe, elle est jeune et jolie, SÉV. 29. Ah ciel! un jour de noce oublier une femme! Cette erreur me paraît un peu digne de blâme; Pour le lendemain, passe; et j'en vois aujourd'hui Qui voudraient bien pouvoir l'oublier comme lui, REGNARD, *le Distr.* V, 11. Encore passe qu'on m'éclabousse [dans les rues de Paris], mais je ne puis pardonner les coups de coude, MONTESQ. *Lett. pers.* 24. Je ne veux pas me brouiller avec Anitus; c'est un homme trop à craindre; s'il ne s'agissait que des dieux, encore passe, VOLT. *Socrate*, III, 1. || Passe pour celui-là, mais n'y revenez plus; passe pour cette fois-là, mais que cela n'arrive plus, se dit quand une personne a fait quelque chose de mal et qu'on lui pardonne pour cette fois-là. || 34° En passant, *loc. adv.* En suivant son chemin. Je vais être en relation avec un brame des Indes, par le moyen d'un officier qui va commander sur la côte de Coromandel, et qui m'est venu voir en passant, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 10 oct. 1760. || En passant, sans faire de séjour. Des hôtelleries où l'on n'était qu'en passant, BOSS. *Hist.* III, 3. || Fig. Incidemment, sans s'y appliquer. Ce n'est pas en passant qu'on traite cette chose, LA FONT. *Coupe.* Que cela vous soit dit en passant, mon beau-frère, MOL. *Tart.* I, 6. Mais comme ce ne sont que des mots en passant, il ne faut point s'en offenser, SÉV. 89. C'est en passant qu'on aime; on hait plus constamment, DUFRÉNY, *Réconcil. norm.* II, 7. Soit dit en passant, c'est au vin de mon pays que je dois le commencement de ma fortune, MARIVAUX, *Pays. parv.* part. 1. La comtesse : Je vous suis obligée du petit compliment que vous me faites en passant. — Le marquis : Point du tout; je ne passe jamais, moi, je dis toujours exprès, ID. *le Legs*, 10. || 35° [illegible] Traverser. Que cent peuples unis des bouts de l'univers Passent pour la [Rome] détruire et les monts et les mers! CORN. *Hor.* IV, 5. Les marchands de Sidon passaient la mer pour venir remplir vos ports, SACI, *Bible*, *Isaïe*, XXIII, 2. Ils passent de la nef la vaste solitude, Et dans la sacristie entrant, non sans terreur.... BOIL. *Lutr.* III. Cette femme superbe entre, le front levé, Et se préparait même à passer les limites De l'enceinte sacrée ouverte aux seuls lévites, RAC. *Athal.* II, 2. Vous, dès que cette reine, ivre d'un fol orgueil, De la porte du temple aura passé le seuil, ID. *ib.* V, 3. Voilà de l'argent pour en prêter à tous les morts qui n'en auront point dans la bouche pour passer la barque de Charon, FÉN. *Dial. des morts anc.* 35. Veut-il passer l'eau vis-à-vis les Quatre-Nations? J. J. ROUSSEAU, 1re *dial.* Alexandre passa le Granique la deuxième année de la cent-onzième olympiade, trois cent trente quatre ans avant notre ère, LEVESQUE, *Instit. Mém. litt. et beaux-arts*, t. I, p. 430. || Substantivement. Au passer de, en traversant. Il est vrai qu'hier, au passer d'une rivière, nous aperçûmes venir à nous quatre grands taureaux.... VOIT. *Lett.* 55. || Passer la porte, être obligé de sortir d'une maison. C'est à vous de sortir et de passer la porte, REGNARD, *le Légat.* III, 2. || Passer le Rubicon, voy. RUBICON. || Fig. Passer le pas, faire une chose malgré soi. Il a été obligé de passer le pas, on lui a fait

passer le pas. || Passer le pas, faire quelque chose de difficile, d'important, de douteux. Enfin voilà votre nièce sur le point de passer le pas [se marier], BUSSY-RAB. *Lett. à Mme de Sév.* 19 oct. 1678. || Passer le pas, mourir. Le pauvre homme, après avoir langui, a passé le pas. || Passer le pas, se dit souvent d'une mort forcée. Si on le prend, on lui fera passer le pas. || Passer son chemin, le continuer sans s'arrêter. Il [un sanglier] passait son chemin, et il était bon de ne lui rien dire, MOL. *Am. magn.* V, 1. || Fig. Passez votre chemin, se dit à un importun pour le renvoyer. Passez votre chemin, la fille, et m'en croyez, LA FONT. *Fabl.* III, 1. Passez votre chemin, votre visite est faite, TH. CORN. *l'Amour à la mode*, I, 6. Ainsi, lui dit-il d'un ton brusque, passez votre chemin ; les gens curieux sont ici fort mal reçus, LESAGE, *Diable boit.* ch. V, dans POUGENS. || Passez votre chemin, se dit aussi pour exhorter quelqu'un à ne pas s'inquiéter. Passez votre chemin sans écouter ces propos. || En passant chemin (locution qui a vieilli), en chemin, dans le chemin. Je l'ai rencontré en passant chemin. || Terme de marine. Passer la mer, aller d'un des rivages de la mer à un autre rivage. || 36° Transporter d'un lieu à un autre. Le batelier m'a passé à l'autre bord. Et l'on verra Charon passer chez Rhadamante Dans une même barque et l'amant et l'amante, CORN. *Médée*, V, 6. Empêcher que Charon, dans la fatale barque, Ainsi que le berger ne passe le monarque, BOIL. *Art p.* III. Et Charon fréter la barque Qui va bientôt me passer, CHAUL. *Épît. au chev. de Bouillon.* Je me garderai bien de vous passer à Buénos-Ayres, dit le patron, VOLT. *Candide*, XIX. || Passer son jeu, se dit au trictrac, quand on est obligé de jouer les dames sans espoir de pouvoir remplir. || 37° Transmettre, remettre de la main à la main. Passez cela à votre voisin. Avec plaisir, dit la prieure toute radoucie, et qui nous passa ce qu'il fallait pour le billet, MARIV. *Marianne*, 3e part. || Terme de commerce. Passer un billet à l'ordre de quelqu'un, lui en transmettre la propriété par un endossement. || Passer une pièce de monnaie douteuse, ou légère, ou fausse, la faire recevoir. || Il lui en a fait passer quinze pour douze, il l'a trompé, il a abusé de sa confiance. || Passer des marchandises en fraude, les faire entrer sans payer les droits. || 38° Faire couler des liquides au filtre ou au tamis. Passer un bouillon à travers une étamine. Conducteurs aveugles, qui avez grand soin de passer ce que vous buvez de peur d'avaler un moucheron, et qui avalez un chameau, SACI, *Bible, Évang. St Matth.* XXIII, 24. Passez cette sauce dans un tamis, faites-la réduire sur le feu.... GENLIS, *Maison rustique*, t. I, p. 105, dans POUGENS. || Il se dit aussi de choses qui ne sont pas liquides. Passer de la farine. || Fig. Passer les choses au gros sas, ne les point examiner à la rigueur. || 39° Aller au delà, en parlant de l'espace. La boule a passé le but. || Fig. Tout mari est plaideur, monsieur, ou il se défend ou il attaque; quelquefois le procès ne passe pas la maison, MARIVAUX, *Pays. parv.* part. 4. || Absolument. Qui passe perd, se dit à certains jeux lorsqu'on excède le nombre de points nécessaires pour gagner. Je vous recommande mon panégyrique au bas de mon portrait.... c'est là qu'il est dangereux de passer le but; qui passe perd, et les louanges sont des satires quand.... SÉV. *à Bussy*, 19 mai 1677. || Aller au delà, en parlant du temps. Elle passait alors cinquante ans, CORN. *Pulch. Au lecteur.* Mais je crains de passer l'heure du rendez-vous, ROTR. *Bélis.* II, 19. Elle [la comtesse de Bussy] m'a écrit une très-honnête lettre; mais j'ai passé le temps de lui faire réponse, SÉV. 24 avr. 1672. Aussi les Égyptiens donnent-ils eux-mêmes une si grande antiquité à Osiris, qu'on voit bien qu'ils ont confondu son temps avec celui des commencements de l'univers, et qu'ils ont voulu lui attribuer les choses dont l'origine passait de bien loin tous les temps connus dans leur histoire. BOSS. *Hist.* III, 3. J'ai bientôt passé l'heure avec peine accordée, VOLT. *Brut.* IV, 1. || Il ne passera pas la journée, l'année, il ne vivra pas jusqu'à la fin de la journée, de l'année. Cela lui reprend de moment en moment, et je crois qu'elle ne passera pas la journée, MOL. *Am. méd.* I, 6. Notre bon curé [de Versailles] que vous aimez tant, se meurt : il ne passera pas midi, MAINTENON, *Lett. à Mme de Brinon*, 1686, t. II, p. 186, dans POUGENS. || Aller au delà, dépasser, en parlant de taille, de hauteur. Cet homme vous passe de toute la tête. Seul, il passe du front leurs fronts audacieux, DELILLE, *Parad. perd.* II. || Fig. Il nous passe cent pieds par-dessus la tête, SÉV. 592. || Aller au delà, en parlant d'un certain taux. La dépense passe la recette. || Fig. Aller au delà, dépasser. Et les fruits passeront la promesse des fleurs, MALH. II, 1. Je suis bien aise qu'en cela vous passiez mes souhaits, et que vous me fassiez plus de bien que je n'en saurais désirer, VOIT. *Lett.* 30. Des héros fabuleux passer la renommée, CORN. *Cid*, V, 5. Et, comme le succès passait mon espérance, ID. *Hor.* I, 3. Quand Balac me donnerait plein sa maison d'or et d'argent, je ne pourrais pas passer les ordres du Seigneur mon Dieu, SACI, *Bible, Nombr.* XXIV, 13. Votre courage, qui assurément passe de beaucoup vos forces, SÉV. 88. Recevez un présent passant tous les présents passés et les présents; car ce n'est pas trop dire : c'est, ma bonne, un tour de perles de douze mille écus, ID. 9 mars 1672. On dit qu'il [Bourdaloue] passe toutes les merveilles passées, et que personne n'a prêché jusques ici, ID. 25 déc. 1671. Ne reconnaissez-vous pas M. de Chaulnes, d'avoir fait écrire le pape à sa chère fille Mme de Maintenon? elle est si touchée de ce bref, qu'elle en a remercié Mme de Chaulnes avec un air de reconnaissance qui passe la routine des compliments, ID. 23 avr. 1690. La duchesse de Bourgogne est dans une tristesse qui passe la mienne, c'est sa pente naturelle, MAINTENON, *Lettre au duc de Noailles*, 9 juin 1709. Je sais qu'en vous quittant le malheureux Titus Passe l'austérité de toutes leurs vertus [des anciens Romains], RACINE, *Bérén.* IV, 5. Qu'à bon droit votre gloire en tous lieux est semée! Et que la vérité passe la renommée! ID. *Phèd.* II, 2. Le crime de la sœur passe celui des frères, ID. *ib.* IV, 6. Il passe le vrai dans la nature ; il en fait le roman, LA BRUY. I. Je vous en dis trop peut-être, et je passe ma commission, BARON, *Homm. à bonnes fortunes*, IV, 7. Peut-être sa promesse a passé sa puissance, VOLT. *Zaïre*, I, 4. Le plaisir de l'esprit passe celui des yeux, ID. *Trois emper. en Sorb.* Il [Massillon] remplit la mesure de son ministère, mais il ne la passa jamais, D'ALEMB. *Éloges, Massillon.* Il [Tite-Live] est toujours près des limites qui doivent séparer l'historien de l'orateur et du poëte, mais il ne les passe jamais, MARMONTEL, *Œuv.* t. VIII, p. 107. || 40° Devancer. Ce lévrier passe tous les autres à la course. Si léger qu'il passerait un daim à la course, LESAGE, *Diab. boit.* || 41° Passer se dit de ce qu'on fait aller d'une place à l'autre. Passer un collier à son cou. Passer son doigt dans une bague. C'est peut-être en partie ce ridicule qui a banni l'ancienne coutume des amants de théâtre, qui, dans leur désespoir, présentaient leur épée à leurs maîtresses, et les priaient à genoux de la leur passer au travers du corps, FONTEN. *Réfl. poét. Œuv.* t. III, p. 191, dans POUGENS. Il parle, il presse, il prie, s'arrache les cheveux, il se veut passer son épée au travers du corps, DANCOURT, *Colin-maillard*, sc. 5. || Fig. Se passer son épée au travers du corps, se disait pour la vendre et en manger le prix. Il me donna, entre autres, une petite épée, dont j'étais fort épris, et que j'ai portée jusqu'à Turin, où le besoin m'en fit défaire, et où je me la passai, comme on dit, au travers du corps, J. J. ROUSS. *Confess.* I. || Passer son habit, le mettre. Alors je me levai, je passai promptement une robe, et je descendis guidée par le médecin, GENLIS, *Vœux témér.* t. II, p. 132, dans POUGENS. || Passer un habit à quelqu'un, lui mettre son habit. Allons, Finette, venez me passer mon domino, SAURIN, *Mœurs du temps*, 15. Quel plaisir j'avais à la parer, à lui poser sur la tête un petit bouquet de fleurs d'orange, à lui passer sa robe de noces! GENLIS, *Ad. et Théod.* t. III, p. 514, dans POUGENS. || Terme de marine. Passer les manœuvres, introduire dans le canal des poulies ou dans les conduits de toutes sortes qui doivent les recevoir, les manœuvres courantes qui complètent le gréement d'un vaisseau. Passer les torons d'un cordage décommis, les introduire dans un autre cordage, ou bout de cordage, pour les épisser ensemble. || Une manœuvre est bien passée, lorsqu'elle vient à son appel; si elle est passée à contre, on dit qu'elle est mal passée. || 42° Faire mouvoir, faire glisser une chose sur une autre. Passer sa main sur ses cheveux. Passer des rasoirs sur la pierre. Passer le fer sur du linge. Passer l'éponge sur une toile cirée. Passer la plume, un trait de plume sur une ligne, pour la biffer. Heureux qui vit chez soi avec ses nièces, ses livres, ses jardins, ses vignes, ses chevaux, ses vaches, son aigle, son renard et ses lapins qui se passent la patte sur le nez! VOLT. *Lett. Thiriot*, 9 août 1756. Une main chérie daigne lui passer un mouchoir sur les joues, J. J. ROUSS. *Ém.* V. || Fig. Passer l'éponge sur quelque chose, voy. ÉPONGE. || Fig. Passer les yeux, promener le regard. Il passait les yeux sur ce qui l'entourait. Votre fils plaît extrêmement.... on ne saurait passer les yeux sur lui comme sur un autre : on s'arrête, SÉV. 15 fév. 1685. || Fig. Ne faire que passer les yeux sur un ouvrage, sur une chose, ne la regarder qu'à la hâte, l'examiner superficiellement. || Populairement. Passer la jambe, donner un croc-en-jambe. || Fig. Passer à quelqu'un la plume par le bec, voy. PLUME. || Terme de danse. Passer un entrechat, faire un entrechat. Où trouverez-vous.... un jeune homme qui s'élève si haut en dansant et qui passe mieux la capriole (voy. CABRIOLE)? LA BRUY. III. || 43° En parlant du temps, consumer, employer. Mme Scarron parle contre sa conscience, ou ne sait pas bien ce qui se passe chez un homme avec qui elle passe la plus grande partie de sa vie, quand elle vous dit que je ne vous aimerai que six mois, SCARR. *Lett. Œuv.* t. I, p. 207, dans POUGENS. Quant à son temps, bien sut le dispenser, Deux parts en fit, dont il soulait passer L'une à dormir et l'autre à ne rien faire, LA FONT. *Son épitaphe.* Mon Dieu! que vous allez passer une jolie automne! SÉV. 343. Pour mon fils et sa femme, ils sont ravis de passer ici jusqu'au carême avec moi, ID. 4 septembre 1689. Pour ma vie, vous la connaissez; on la passe avec cinq ou six amies dont la société plaît, et à mille devoirs à quoi l'on est obligé, ID. *à Bussy*, 6 août 1675. Conduisez-vous partout, comme si vous y deviez passer votre vie, MAINTENON, *Lett. à M. d'Aubigné*, 25 oct. t. I, p. 122, dans POUGENS. Il se couchait à sept heures du soir en tout temps, et se levait à deux heures du matin ; il passait trois heures en prière, FONTEN. *Morin.* Pour lors, je passerai sans trouble et sans affaire La nuit à bien dormir, le jour à ne rien faire, BARON, *Andrienne*, III, 7. Ses agitations ne sont qu'un regret de perdre la vie, et non pas une douleur de l'avoir mal passée, MASS. *Avent, Mort du pécheur.* On passe sa vie à s'indigner et à gémir, VOLT. *Lett. Grimm*, 1 décembre 1768. Il [Charles XII] passa cinq jours entiers sans manger ni boire; le sixième, au matin, il courut deux lieues à cheval, et descendit chez le prince de Hesse, son beau-frère, où il mangea beaucoup, ID. *Charles XII*, 6. Dans une maladie grave du jeune prince, Mme Scarron avait passé près de lui cinq nuits de suite, GENLIS, *Maintenon*, t. I, p. 41, dans POUGENS. Passer sa vie ensemble, et s'écrire régulièrement dix billets par jour; ah! c'est plutôt de l'affectation que de l'amitié, ID. *Théât. d'éduc. les Dangers du monde*, I, 1. || Passer le temps, se divertir. Il a bien passé le temps, son temps. || Il passe son temps comme un roi, il se divertit bien. || Passer mal son temps, le temps, souffrir, être mal traité. Nos ennemis ne veulent point de paix : les plénipotentiaires ne reviennent point encore, et passent mal leur temps, MAINTENON, *Lett. au duc de Noail.* 16 nov. 1709. Sais-tu que les railleurs et les mauvais plaisants D'ordinaire avec moi passent fort mal leur temps? REGNARD, *Ménechm.* I, 2. Si vous n'étiez pas son père, avec de tels propos vous passeriez mal votre temps, CARMONTELLE, *le Père avare*, sc. 13. || Passer une bonne nuit, bien passer la nuit, bien dormir. Passer une mauvaise nuit, mal passer la nuit, mal dormir. Je vous ai fait passer de mauvais jours et de mauvaises nuits; avouez-le de bonne foi, FÉN. *Dial. morts anc.* 34, *Annibal, Fabius.* || Suffire pendant quelque temps. Ce manteau me passera ce printemps. Il faut que ces provisions nous passent l'hiver. || 44° Soumettre à l'action de. Passer du linge à la calandre. Si vous écrivez à Léocadie, je vous conjure de passer vos lettres au vinaigre avant de les lui envoyer, GENLIS, *Mères rivales*, t. III, p. 65, dans POUGENS. Ulric de Hutten fut lui-même atteint du mal vénérien ; il en souffrit cruellement pendant neuf ans, ayant passé jusqu'à onze fois la cure du mercure sans avoir été guéri radicalement, KOCH, *Instit. Mém. sc. mor. et pol.* t. IV, p. 355. || Terme de couturière et de tailleur. Passer des coutures au fer, les rabattre avec un fer, avec le carreau. || Passer au bleu, passer le linge une fois propre dans de l'eau rendue bleue pour l'empêcher d'avoir une teinte jaune. || Fig. et populairement. Passer au bleu, effacer, vendre. || Passer en blanc, parmi les monnayeurs, mettre les lames de métal entre les rouleaux du laminoir avant de les avoir fait recuire. || Passer les peaux en blanc, les blanchir. Le mégissier est l'artisan qui passe les peaux en blanc pour les mettre en état d'être employées par les gantiers, *Dict. des arts et mét. Mégissier.* || Passer un soldat par les armes, le fusiller. Il est vrai que d'être au poste où étaient les gendarmes au combat de Senef, c'est précisément être passé par les armes, SÉV. 16 oct.

1678 || On disait autrefois passer un soldat par les verges, par les baguettes, et, dans la cavalerie, par les courroies, le punir en le faisant passer au travers des rangs d'une compagnie dont chacun le frappait. || Passer au fil de l'épée, massacrer une troupe, une garnison, une population. Tout fut passé au fil de l'épée. || 45° Préparer, accommoder, apprêter certaines choses, comme cuirs, étoffes. Cette peau a été bien passée. Quand vos dos [de livres] sont bien secs, passez en colle forte, LESNÉ, *la Reliure*, p. 57, 1820. || Terme de relieur. Passer en carton, percer la couverture de carton d'un livre pour y passer le fil qui forme les nervures. Passer en parchemin, couvrir le dos d'un livre avec du parchemin. || 46° Passer des troupes en revue, en faire la revue. || Passer une revue, faire une revue des troupes. || Fig. Passer en revue les actions d'une personne, les examiner les unes après les autres. || En un sens analogue. Je passe et repasse toutes ces choses en mon esprit, BOSS. *Médit.* II, 5. || 47° Soumettre quelqu'un à un examen, à un jugement. Combien de pécheurs sont ainsi passés au jugement de Dieu, BOURDAL. *Serm.* 21e *dim. après la Pentec. Dominic.* t. IV, p. 300. || Passer quelqu'un maître, le recevoir à la maîtrise (voy. le n° 16). || Passer au parlement, se disait autrefois des ducs et pairs qui y recevaient leur consécration. Le roi a fait entendre à MM. de Charost qu'il voulait leur donner des lettres de duc et pair, c'est-à-dire qu'ils auront dès à présent les honneurs du Louvre tous deux, et l'assurance d'être passés en parlement la première fois qu'on en passera, SÉV. 9 mars 1672. || En un sens opposé, subir une inspection, un examen. Passer une inspection. Il a bien passé son examen. || 48° Il se dit des actes que l'on fait par-devant notaire. Passer une procuration, une transaction, un compromis. Ce mariage, dont les articles étaient déjà passés, achevait de la désespérer, SCARR. *Rom. com.* I, 22. Des articles sont bientôt passés, et ils n'engagent qu'autant qu'on veut, MARIV. *Sec. supr. de l'am.* III, 10. J'ai loué un hôtel deux mille écus; et j'espère passer le contrat aujourd'hui, MONTESQ. *Lett. pers.* 48. || On dit, dans un sens analogue, passer un décret. Il n'est pas impossible que le conseil d'une démocratie passe de mauvais décrets, J. J. ROUSS. *Écon.* || 49° Donner pour un certain prix, en parlant de ventes. Il m'a passé cet objet à un prix très-modéré. Il avait mis que cette boîte, qu'il appelait un ballot, pesait onze quintaux, et il m'en avait passé le port à un prix énorme, J. J. ROUSSEAU, *Conf.* VII. || 50° Admettre pour, croire. Nous ne sommes qu'un sang; et ce sang, dans mon cœur, À peine à le passer pour calomniateur, CORNEILLE, *Nicom.* III, 8. Quand on a les qualités principales, il faut passer les gens pour bons, dans la difficulté de trouver des hommes parfaits, SÉV. mai 1690. || 51° Concéder, tolérer, accepter. Ayez l'esprit en repos, passez-nous seulement notre lenteur, SÉVIGNÉ, 29 janv. 1685. Il [Régis] me passe que Dieu agit toujours par les voies les plus simples, MALEBR. *Rech. vér. Rép. à Régis*, ch. 2. Ils se passent les uns aux autres qu'ils sont gens à belles aventures, LA BRUYÈRE, VII. J'entends corner sans cesse à mes oreilles : l'homme est un animal raisonnable; qui vous a passé cette définition? ID. XII. Il fallut bien me passer ce dernier article, HAMILT. *Gramm.* 3. Je te passe pour un moment qu'il y ait des prestiges, passe-moi, à mon tour, pour un moment, qu'il n'y en ait point; car cela n'est pas impossible, MONTESQ. *Lett. pers.* 143. Vous dites que Dieu pouvait vous donner un bon bénéfice, et qu'il pouvait vous rendre plus heureux que vous n'êtes; il y a des gens qui ne vous passeraient pas cette proposition, VOLT. *Oreilles*, 6. || Fig. Passer condamnation, avouer qu'on a eu tort. Ce ministre passe condamnation sur Luther et Mélanchthon, BOSS. 2e *avert.* § 6. || Proverbe. Passez-moi la rhubarbe et je vous passerai le séné, se dit, en mauvaise part et en plaisantant, de concessions qu'on se fait mutuellement. || 52° Allouer. Passer un article en dépense. || Passer une somme en compte, la tenir pour reçue. Vous verrez que la Jarie est obligé à toutes les réparations qui sont nommées dans les baux, et que je les y ai toujours passées en compte, SÉV. 12 août 1687. || 53° Pardonner. On les poursuit avec chaleur, on ne leur passe rien, BOURDAL. 3e *dim. après la Pentec. Dominic.* t. II, p. 279. Il faut être aussi bonne que je le suis pour vous passer toutes vos folies, DANCOURT, *Maison de camp.* sc. 3. Les paroles ne sont pas faites pour être examinées à la rigueur, et on est tous les jours réduit à leur passer bien des choses, FONTEN. *Castor. Pentene.* Nous devons nous prêter aux faiblesses des autres, leur passer leurs défauts comme ils passent les nôtres, REGNARD, *Ménechm.* I, 2. Je sais qu'il faut se passer Des bagatelles dans la vie, VOLT. *Ép.* 19. Elle n'est pas fille à lui passer des familiarités, J. J. ROUSS. *Ém.* V. Il souffre, il est malheureux, il faut bien lui passer quelque chose, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 3 janv. 1765. Passez les mots aux rieurs, Les plus gros sont les meilleurs, BÉRANG. *Gaudriole.* À tant d'esprit passez la négligence : Ah! du talent le besoin est l'écueil, ID. *Ém. Debraux.* || 54° Surpasser, l'emporter sur. On vous peut vanter d'avoir mis au monde un ouvrage qui passe tout ce que la Grèce et l'Italie ont jamais vu de mieux fait, VOIT. *Lett.* 6. Si mes amis ne me trompent, cette pièce égale ou passe la meilleure des miennes, CORN. *Othon, préf.* Le bien et la force du corps élèvent le cœur; mais la crainte du Seigneur passe l'un et l'autre, SACI, *Bible, Ecclésiastiq.* XL, 26. Passer quelqu'un en méchanceté, PERROT D'ABL. *Tac.* 442. Nous avons vu de vous des églogues d'un style Qui passe en doux attraits Théocrite et Virgile, MOL. *Femm. sav.* III, 5. M. de la Feuillade, courtisan passant tous les courtisans passés, SÉV. 20 juill. 1679. Ils [les démons] voient qu'étant leurs inférieurs par nature, nous les passons par la grâce, BOSS. 2e *sermon, Démons*, 2. Une princesse dont le mérite passe la naissance, encore que, sortie d'un père et de tant d'aïeux souverains, elle ait réuni en elle.... ID. *Anne de Gonz.* Passez-les en prudence, aussi bien qu'en courage, VOLT. *Adél. du Guescl.* II, 7. Il est impossible aux hommes et difficile à la nature elle-même de passer en richesse mon imagination, J. J. ROUSS. *Conf.* IV. || Proverbe. Contentement passe richesse, c'est-à-dire il vaut mieux être content que riche. En mariage, comme ailleurs, contentement passe richesse, MOL. *Méd. malgré lui*, II, 2. || 55° Être au-dessus des forces du corps ou des facultés de l'esprit. Ce sont choses.... qui passent notre capacité présente, PASC. *Pens.* XII, 12, éd. HAVET. Humiliez-vous, raison impuissante; taisez-vous, nature imbécile : apprenez que l'homme passe infiniment l'homme, ID. *ib.* VIII, 1. Voici ce qui passe toute intelligence, BOSS. *Hist.* II, 6. Les mystères qui passent les sens, ID. *ib.* II, 13. Leur figure passait l'imagination, HAMILT. *Gramm.* 3. Ce trait passait l'érudition de Senantes, ID. *ib.* 4. Que leur importe une vérité qui les passe? MASS. *Carême, Doutes.* Vous direz peut-être.... que vous ne pouvez pas entrer dans des discussions qui vous passent, ID. *Carême, Salut.* || Cela me passe, je ne le conçois pas. L'aventure me passe, et j'y perds mon latin, MOL. *le Dép.* II, 4. Qu'ils trouvent des dupes, c'est ce qui me passe, LA BRUY. VI. Que veux-tu que je fasse? Géronte n'entend rien; ce que je vois me passe, GRESSET, *Méch.* III, 4. || 56° Aller plus loin, se répandre, s'ébruiter. Je vous prie que tout ceci ne passe point vous et Mme de Guitaut, SÉV. *à Mme de Guitaut*, 11 mai 1683. Que tout ce que je vous dis là ne vous passe pas, MARIV. *Marianne*, 6e part. || Absolument. À vous parler confidemment, c'est d'Hacqueville qui m'a conté ce que je vous écris: il me prie que cela ne passe point, SÉV. 9 oct. 1675. || 57° Toucher, mentionner adroitement. Il a passé cela délicatement. || 58° Omettre. Passez cet endroit, ne le lisez pas. .... Passons les qualités; Cela ne rendra pas le contrat moins valide, REGNARD, *le Distr.* V, 9. || Absolument. C'est pour vous dire que je vous conte cela; passez, si cela vous ennuie, MARIV. *Marianne*, 6e part. || Passer sous silence, ne pas parler de. || Passer quelqu'un, ne pas lui remettre ce qu'on remet aux autres, l'omettre dans quelque distribution, dans quelque politesse. Ceux qui distribuent des billets imprimés à la porte, ont ordre de le passer avec la plus outrageante affectation, J. J. ROUSS. 1er *dial.* || 59° Fig. Il se dit de certains sentiments qu'on satisfait. Il passa sa colère sur son domestique qui n'en pouvait mais. Nous y vîmes une fois un chat, qui voulut arracher les deux yeux à Mme de la Fayette, et pensa bien en passer son envie, SÉV. 84. Je meurs quelquefois d'envie de pleurer au bal, et quelquefois j'en passe mon envie, sans que personne s'en aperçoive, ID. 70. || 60° Se passer, v. réfl. Être supérieur à soi-même. Il se passa lui-même, lorsqu'il revint au Palais-Royal; et il est constant qu'il toucha tout le monde, à l'exception de la reine qui demeura inflexible, RETZ, *Mém.* t. I, liv. II, p. 198, dans POUGENS. || 61° Avoir son cours, en parlant du temps et des choses qui se font dans le temps. La moitié de la vie se passant en sommeil, PASC. *Pens.* VIII, 1, édit. HAVET. La matinée se passait dans ce saint exercice, BOSS. *Anne de Gonz.* La minorité de Justinien s'était heureusement passée, ID. *Hist.* I, 11. Il se passa quatre cent trente ans avant que Dieu donnât à son peuple la terre qu'il lui avait promise, ID. *ib.* II, 2. Vos embrassements.... Ne se passeront-ils qu'en éclaircissements? RAC. *Brit.* I, 2. La vie est courte et ennuyeuse; elle se passe toute à désirer, LA BRUY. XI. La seconde campagne se passa comme la première : Athènes parut sur terre sans défense contre Sparte, comme Sparte fut sur mer sans défense contre Athènes, CONDILLAC, *Hist. anc.* II, 5. Le temps se passe, et le cours de la vie s'achève sans qu'on s'en aperçoive, DIDEROT, *Salon de 1767*, *Œuv.* t. XV, p. 184, dans POUGENS. || Il se dit, dans un sens analogue, du moment qui se perd. Sire, à trop consulter l'occasion se passe, ROTR. *Antig.* V, 6. Des moments précieux se passaient en reproches et en invectives, RAYNAL, *Hist. phil.* IV, 33. || 62° Cesser, n'avoir pas lieu. Je ris de sa colère : il faut qu'elle se passe, MAIRET, *M. de Chrispe*, III, 6. En marchant cela se passe, SÉV. 262. Nous en avons vu [des nuages] de cette manière à Livry, qui se passaient sans orage, ID. 1er avr. 1689. En effet son indisposition se passa, MARIV. *Marianne*, 11e part. Il lui faudrait du repos et quelques bonnes saignées, et tout cela se passerait, GENLIS, *Théât. d'éduc. le Magistrat*, II, 3. || 63° Il se dit des choses qui perdent leur beauté, leur force, etc. Ce vin n'a plus guère de force, il se passe. Ce qui se passe et vieillit est proche de sa fin, SACI, *Bible, St Paul, Ép. aux Hébr.* VIII, 13. Tu peux prendre pour toi cette jupe demain, Je viens d'apercevoir que la tienne se passe, QUIN. *Mère coq.* II, 2. Elle [la sagesse divine] a fait les fleurs des champs, qui se passent du matin au soir, BOSS. 1er *serm.* 2e *sem. de carême*, 1. || On dit dans un sens analogue : Cette mode se passe. || 64° Arriver, avoir lieu. Mais dis-nous comment tout s'est passé, CORN. *Perthar.* V, 4. La marquise [d'Uxelles] reprend tous les ordinaires les nouvelles qu'elle a mandées; appelle-t-on cela savoir tout ce qui se passe? je sais ce qui est faux, SÉV. 607. Voici une petite histoire qui s'est passée il y a trois jours, ID. 190. Va voir ce qui se passe et reviens me le dire, RAC. *Mithr.* IV, 1. La perte des batailles vient souvent du trop d'ardeur des officiers qui, n'étant occupés que de la poursuite des ennemis, oublient et négligent ce qui se passe dans le reste de l'armée, ROLLIN, *Hist. anc.* *Œuv.* t. VIII, p. 229, dans POUGENS. Londres est remplie de négociants et de gens de mer qui s'intéressent beaucoup plus aux succès maritimes qu'à tout ce qui se passe en Allemagne ou en Flandre, VOLT. *Louis XV*, 28. || Impersonnellement. Il s'est passé tantôt, entre eux, une scène ici.... LESAGE, *Turcaret*, IV, 4. La reine Élisabeth demandait à Cécill : « Que s'est-il passé au conseil? » Quatre heures, madame, répondit le ministre, MARMONTEL, *Œuv.* t. VII, p. 469. Telle fut la fin de la guerre de Xerxès, plus connue sous le nom de guerre médique; elle avait duré deux ans; et jamais peut-être dans un si court intervalle de temps il ne s'est passé de si grandes choses, BARTHÉL. *Anach. Introd.* part. II, sect. 2. || Comment s'est passée votre dispute? qu'est-il advenu de votre dispute? || Comment s'est passé votre voyage? que vous est-il arrivé dans votre voyage? || Fig. et par menace. Cela ne se passera pas ainsi, c'est-à-dire j'aurai satisfaction de ce qui vient d'arriver. Comment! on fait venir un honnête homme de Moulins.... oh! cela ne se passera comme cela, PICARD, *Voy. interrompu*, III, 2. || Fig. Il se dit des sentiments, des émotions qui se forment dans l'âme. Je ne saurais dire ce qui se passait en moi, dans mon cœur, dans mon âme. Un singulier combat se passait en moi. || 65° Se passer à, se contenter de. Il s'est fallu passer à cette bagatelle; Alors que le temps presse, on n'a pas à choisir, CORN. *Ment.* I, 5. Si l'on dit que l'homme aurait pu se passer à moins pour sa conservation, LA BRUY. XVI. [Chauvelin] content de la médiocrité, se passant à peu de chose, D'ARGENSON, *Mém.* t. II, p. 239 (éd. 1860). || On a dit dans le même sens se passer de. Ce que je trouve admirable, c'est qu'un homme qui s'est passé durant sa vie d'une assez simple demeure, en veuille avoir une si magnifique pour quand il n'en a plus que faire, MOL. *le Festin*, III, 6. La sagesse, qui accoutume les hommes à se passer de peu et à être tempérants, m'a tenu lieu de tous les autres biens, [illegible]. || 66° Se passer, s'abstenir. Je me passerai de tous les autres biens, tant que je jouirai de ceux-là, VOLT. *Lett.* [illegible]. Nous pourrions nous passer aisément de nous voir, DANCOURT, *Bourg. de qual.* III, 9. Celui qui croit trouver en soi-même de quoi pouvoir se passer de tout le monde, se trompe fort : mais celui qui croit qu'on ne peut se passer de lui, se trompe encore davantage, LA ROCHEFOUCAULD, *Max.* 201. Quand

je vous vois chez vous dans le temps où nous sommes, j'admire le bonheur du roi de se pouvoir passer de tant de braves gens qu'il laisse inutiles, SÉV. *à Bussy*, 5 sept. 1674. Il faudrait que vous vous déchargeassiez de Saint-Cyr et de moi : et Saint-Cyr et moi nous ne pouvons nous passer de vous, MAINTENON, *Lett. à l'abbé Gobelin*, 20 oct. 1687. Vous savez bien vous passer des plaisirs ; mais les plaisirs ne peuvent se passer de vous, ID. *Lett. à Mme de Caylus*, 18 mai 1718. Esprit que je hais et qu'on aime, Avec douleur je m'aperçoi, Pour écrire contre toi-même, Qu'on ne peut se passer de toi, CHAUL. *Contre l'esprit*. Il n'y avait en Europe que lui [le grand Condé] et le suédois Torstenson qui eussent eu à vingt ans ce génie qui peut se passer de l'expérience, VOLT. *Louis XIV*, 3. Tant qu'ils trouvent des plantes à brouter, ils [les chameaux] se passent très-aisément de boire, BUFF. *Quadrup.* t. V, p. 23. || Se passer que, avec le verbe suivant au subjonctif. Oronte : Je me passerai bien que vous les approuviez [mes vers]. — Alceste : Il faut bien, s'il vous plaît, que vous vous en passiez, MOLIÈRE, *Mis.* I, 2. Mon fils se passerait bien que sa femme fût si entêtée de vos perfections, SÉV. 5 févr. 1690. Je puis me passer que vous m'estimiez ; mais j'ai besoin de vous estimer vous-même, J. J. ROUSS. *Lett. à Mme d'Houdetot*, 25 mars 1768. || Se passer bien, se passer volontiers, se dit des choses qui ne plaisent guère. On assure que vous avez raconté bien des choses, dont je me serais passé volontiers, FÉN. *Dial. des morts mod.* (*Louis XI, Commines*). Elle se serait bien passée de cette distinction, HAMILT. *Gramm.* 10. Mille choses que de jeunes filles se passeraient bien de savoir, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 6.

|| Proverbes. Jeunesse est forte à passer, c'est-à-dire il est bien difficile de passer son jeune âge sans faire quelque folie. || Il faut que jeunesse se passe, il faut avoir de l'indulgence pour les écarts de la jeunesse. || L'amour passe le gant, se disait lorsqu'on touchait la main à quelqu'un à l'improviste, sans qu'il eût le loisir de la présenter nue. || Il ne peut non plus s'en passer que de sa chemise, que de chemise, c'est-à-dire il a peine à s'abstenir de quelque chose à quoi il est accoutumé.

— REM. 1. Passer, verbe neutre, se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*, quand on veut marquer l'acte ; avec l'auxiliaire *être*, quand on veut marquer l'état : il a passé en Amérique en tel temps; il est passé en Amérique depuis tel temps ; le cortége a passé par cette rue; il y a une heure qu'il est passé. Despréaux, parlant à des nobles entichés de leurs aïeux : Savez-vous, dit-il.... si leur sang tout pur, Ainsi que leur noblesse, Est passé jusqu'à vous de Lucrèce en Lucrèce ; je crois qu'*a passé* valait mieux, D'OLIVET, *Rem. Racine*, § 28. || 2. J. J. Rousseau a dit passer instruire, comme on dit aller instruire : On ne veut pas que mes mémoires passent dans le continent et ailleurs instruire une autre génération des maux que m'a fait souffrir celle-ci, *Lett. à Davenport*, 30 avril 1767. Cela n'est pas bon. || 3. L'Académie fait deux articles séparés de passer *v. n.* et passer *v. a.* C'est à tort; il n'y a là que deux emplois différents d'un même mot.

— HIST. XIe s. E s'il passe la devise [la règle] sans le congé à la justice, *Lois de Guill.* 5. Viendrat li jors, si passerat li termes, *Ch. de Rol.* IV. Vers Alexandre passat-il la mer salse [salée], *ib.* XXVII. || XIIe s. Ainz que l'an past [passe], *Ronc.* p. 20. De ci qu'as porz passanz [d'ici jusqu'aux ports qui serviront de passages], *ib.* p. 34. Franzois passeront le pont à grant tristor, *ib.* p. 37. Outre [il] s'en passe, *ib.* p. 64. Il ne verra passer le quint mois ne le quart, Que nous lui monstrerons tant espieu et tant dart..., *Sax.* XXIX. || XIIIe s. Certes encor n'a pas deux mois passé, Que li marquis m'envoya son message, QUESNES, *Romancero*, p. 109. Et firent crier par tout l'ost que nul ne fust si hardi qu'il passast cel ordenement pour noise ne pour cri qu'il oïst, VILLEH. CXLII. Parmi le cors [il] lui fait le froit acier passer, *Berte*, III. A St Herbert [ils] passeront le chemin isnelement, *ib.* IX. [Elle] Ne put outrepasser, s'ele n'y passe à no [nage], *ib.* XXXII. Lors [elle] se musse au buisson, si lait le temps [le mauvais temps] passer, *ib.* XLIII. Car la nuit qu'ai passée, [j'] ai trouvé mout amere, *ib.* XLIV. Bien entend li messages [messager] que c'est chose passée [décidée], *ib.* LXVIII. Et Symons passe avant [s'avance], mie ne s'oublia, *ib.* CXXXI. Et au passer que li rois englois quida faire, li Barrois le saisit par le col, et feri cheval des esperons, *Chr. de Rains*, p. 40. Amors qui toutes choses passe, Me donnoit cuer et hardement De faire son commandement, *la Rose*, 1800. Ce sont les gens qui se peuvent defendre par champion : feme, home mahaignié, ou home qui a passé soissante ans, *Ass. de J.* I, 176. Se cil cui le [la] beste est, veut jurer sor sains que le beste rompi son lien, et, si tost comme il le sot, il l'ala querre, il s'en passe sans amende, BEAUMAN. XXX, 57. Mais qu'ils ne passent [dépassent] pour une querele trente livres, ID. V, 3. Il fu jugié.... que ce que li ordenour avoient dit seroit de nule valeur, porce qu'il avoient trop outrageusement passé mesure, ID. XLI, 35. S'il recordent jugement qui a esté fes, li apiax [l'appel] passe, quand on ne dist riens contre le jugement, ID. XXXIX, 6. Qu'il retiengnent tant solement, des cozes dont il est faute, ce qui lor convient por eus et por lor mesnie à l'anée passer, ID. XLIX, 2. Et il estoit bien voir [vrai] que il en y ot des noiés au passer, JOINV. 224. || XIVe s. Il s'ensuit que nous passons oultre et traiterons briefment de elettion, ORESME, *Eth.* 63. Et doit estre felicité mise en la plus noble chose qui soit en nous, et en laquelle nous passons les bestes, ID. *ib.* V (9). J'ay mengié sans faim, et maintes fois je m'en pousse bien passer à moins, *Ménagier*, I, 3. Dame, dist ses mariz, vous estes rassotée ; Il convient, et c'est drois, jeunesce soit passée ; Car il faut qu'elle soit, comment que soit, getée, *Guescl.* 273. Moult est chiux [celui-là] fox [fou] qui jure chose qu'à passer a ; Car Diex est tous poissans, qui tout fist et crea, *Baud. de Seb.* II, 53. || XVe s. Quand cette besogne fut toute passée, le roi d'Angleterre se retraist à Calais, FROISS. I, I, 329. Les dessus dits [soupçonnés d'avoir assassiné le sire de Mauny] en furent arrestés ; mais ils estoient adonc là si forts qu'ils s'en passerent et excuserent, ID. I, I, 240. Je me passerai brievement d'eux [je finirai en peu de mots ce que j'ai à dire sur eux, les Calésiens obligés de quitter leur ville], ID. I, I, 323. Leur usage [des Escots] est tel en guerre et leur sobrieté, qu'ils se passent [se contentent] bien assez longuement de chair cuite à moitié, sans pain, et de boire yaue de riviere, sans vin, ID. I, I, 34. Si commencerent les cardinaux à traiter pour avoir treves à durer trois ans; ce traité passa.... ID. I, I, 311. [Le roi d'Angleterre renvoie à rançon messire Hervez son prisonnier] et parmi ce que [à condition que] vous ferez ce message, je vous laisserai passer pour dix mille escus que vous paierez.... ID. I, I, 214. Entrementes que ces amours, ces lettres, ces accointances.... couroient entre le roi de Portingal et le duc de Lancastre, se passoit le temps, ID. II, III, 38. Bretons et Bourguignons bouterent le feu en la ville.... de quoi le roi et le duc de Bourgogne furent durement courroucés; mais amender ne le purent : si leur en convint passer, ID. II, II, 232. Bien savoit le roi de France.... que les Flamands approchoient, et que ce ne se pouvoit passer que bataille n'y eust, ID. II, II, 194. J'ay aux eschès joué devant amours, Pour passer temps, avecques faulx Dangier, CH. D'ORL. *Ball.* 59. Car angoisse prevue est à demy passée, AL. CHART. *Espér. des trois vertus*. Nonobstant qu'ils disoient partout où ils passoient qu'ils venoient pour le bien publicq, JEAN DE TROYES, *Chron.* 1465. Charles VII ne s'armoit mie volontiers et n'avoit point chiere la guerre, s'il s'en eust peu passer, FENIN, 1422. Passer un traité, COMM. I, 13. Nul prince ne le passa jamais [le duc de Bourgogne] de desirer nourrir grans gens et les tenir bien reiglez, ID. V, 9. Certes, je sais bien que c'est ; car j'ai passé par là [j'ai été amoureux], LOUIS XI, *Nouv.* XXVI. || XVIe s. Le monde a bien esté autrement enseigné, passé [il y a] longtemps, GALV. *Instit.* 426. Mais quand verrai que tu te passeras [vieilliras], Je cesseray ceste vengeance extresme, MAROT, I, 365. Maistresse passée [dans la danse], ID. II, 110. Il donna à perpetuité.... et de ce leur passa belles lettres, RAB. *Garg.* I, 53. Et est escript en autheur celebre, passé ha 1800 ans, ID. *Pant.* III, 22. Je l'ayme desjà tout plein [mon enfant], et jà en suis tout assoty; fascherie du monde... tant grande et vehemente n'entrera desormais à mon esprit, que je ne passe, seulement en le voyant et l'oyant jargonner en son jargonnois pueril, ID. *ib.* III, 28. Nous veismes comment elle sassoyt, tamisoyt, belutoyt, et passoyt le temps, avecques ung beau et grand sas de soye blanche et bleue, ID. *ib.* V, 21. Il n'y a creature en ce monde qui passe en l'amour et affection envers vous vostre.... etc. MARG. *Lett.* 120. Je n'ay de bien que ce qu'il m'en fault pour passer mon année, ID. *ib.* 153. Hier qu'elle prist medecine, tout son mal se passa, ID. *ib.* 68. Le general de leur ordre est passé par icy, et n'a voulu voir l'empereur, ID. *ib.* 76. S'il vous plest luy commander vous dire la pure verité de toutes choses, comme elles sont passées, à vous seul il en rendra bon conte, ID. *ib.* 123. O que ce mot m'a serré le cœur, qu'il m'a fait rougir de honte, et passer de jalousie ! ID. *Nouv.* LXX. Et lui fut offert de le passer docteur pour rien, ce que toutefois il refusa, BEZE, *Vie de Calvin*, p. 13. Homme ne doit passer dedans ma barque [de Charon], S'il n'a passé par les mains de la Parque, DU BELLAY, IV, 60, *verso*. Il s'y rencontra une fois par cas d'aventure, en passant chemin seulement, AMYOT, *Lyc.* 80. L'accord estant ainsi passé, ID. *Publ.* 35. En passant par la ville de Sardis, pour passer son temps, il alla visitant les temples, ID. *Thém.* 55. Il [un Gaulois] luy passa [à un sénateur romain] tout doulcement la main par dessus sa barbe, ID. *Cam.* 40. Le commun populaire, qui paravant se passoit à peu, en devint superflu, sumptueux et dissolu, ID. *Péric.* 16. Ilz passoient de beaucoup en nombre ceux de Marcellus, ID. *Marcell.* 7. Pendant que ces choses passoient en la Grece, ID. *Sylla*, 47. Ainsi comme Crassus passoit son armée par dessus le pont.... ID. *Crassus*, 38. Après qu'ilz eurent tous passé le pont, ID. *ib.* 38. Elle estoit deja passée et suraagée, ID. *Démétr.* 34. Passant un jour en revue devant le prince de Condé, entre cinq cens arquebusiers..., D'AUB. *Vie*, XVIII. Condamné à estre passé par les armes, *ib.* LXXXIII. Ayant passé sa colere sur Baugency.... ID. *Hist.* I, 142. Pour contrepoison à cette invention, Monbrun passé [maître passé] en diligence fait un fort au dessous de Loriol, ID. *ib.* I, 321. Le temps se passe, et se passant, madame, Il fait passer mon amoureuse flame, RONS. 815. Passer en proverbe, MONT. II, 43. Le jugement peult se passer du sçavoir, et non le sçavoir du.... ID. I, 148. Passe [j'y consens], ID. I, 203. Quand Pyrrhus passa en Italie, ID. I, 230. L'envie de vomir luy estoit passée, de frayeur, ID. IV, 2. Quelques unes passent si avant les termes de raison que leurs pauvres maris s'en gratent la teste, LANOUE, 164. Et à plusieurs de nos prisonniers on fit alors passer le pas, ID. 689. Vous l'eussiez fait passer par le trou du chat, COTGRAVE. Le bonheur tost se passe, qui n'en a soin, ID. Qui passe un jour d'hiver, il passe un de ses ennemis mortels, ID. Qui a des noix, il en casse ; et qui n'en a pas, il s'en passe, ID. Semelles et vin passent chemin, ID. Il n'y a remede, il faut tous passer par là ou par la fenestre, DUFAIL, *Contes d'Eutrap.* ch. XVI, fol. 79, dans POUGENS. Boire, manger, coucher ensemble, c'est mariage, ce me semble ; mais il faut que l'Église y passe, LOYSEL, *Instit. coût.* 106.

— ÉTYM. Prov. *passar* ; espagn. *pasar* ; ital. *passare*. D'après Diez, ce mot vient du supin *passum*, de *pandere*, déployer, ouvrir (*pandere mœnia*) ; ce qui le décide, c'est que, dans les langues romanes, le sens de *passer* est essentiellement transitif. Mais, en étudiant l'historique assez étendu qui se trouve ci-dessus, il ne paraît pas que le sens transitif l'emporte sur le sens intransitif. Alors intervient la considération du sens de *passer* qui se tire assez mal de *pandere*; au lieu qu'il se tire sans peine, du moins dans la signification intransitive, de *passus*, pas ; d'ailleurs d'un verbe intransitif faire un verbe transitif n'est point fort difficile (voy. DESCENDRE).

PASSERAGE (pâ-se-ra-j'), *s. f.* Plante crucifère qu'on croyait bonne pour la rage (voy. LÉPIDIER).

— HIST. XVIe s. Faites avaler au chien un breuvage fait de la decoction de rue, passerage, ellebore noir.... O. DE SERRES, 990. *Lepidium*, passeraige, in *Ruellium de stirpibus epitome*, *Rothomagi*, 1539.

— ÉTYM. *Passer*, *rage* : ce qui fait passer la rage.

PASSEREAU (pa-se-rô), *s. m.* Moineau. Il ordonnera à celui qui doit être purifié, d'offrir pour soi deux passereaux vivants dont il est permis de manger, SACI, *Bible, Lévit.* XIV, 4. || *S. m. pl.* Second ordre de la classe des oiseaux, renfermant un grand nombre de genres qui ont entre eux peu d'analogie; ce qui a fait diviser cet ordre en cinq familles qui pourraient former des ordres particuliers.

— HIST. XVIe s. Las ! il est mort, pleurez le, damoiselles, Le passereau de la jeune Maupas, MAROT, III, 33. Passereaux et moineaux sont de faux oiseaux, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. fictif, *passerellus*, diminutif de *passer*, moineau, qui se rattache au sanscrit *pakshа*, aile, et signifie originairement oiseau en général. Le simple se trouve dans les patois : Berry, *passe*, *prase*, s. f. ; il se trouve aussi dans l'ancienne langue : Certes la passe trueve à soi meson, *Psautier*, f° 102. Le XVIe siècle a dit souvent, au féminin, *passerelle*.

PASSERELLE (pâ-se-rè-l'), *s. f.* Sorte de pont étroit qui ne sert qu'aux piétons. || Terme de che-

[illegible] le fer. Ponts destinés à maintenir des communications entre les deux parties d'une propriété, coupée en deux par la voie ferrée.

— ÉTYM. *Passer*, et la terminaison diminutive *elle*.

† PASSERESSE (pâ-se-rè-s'), *s. f.* Terme de marine. Moyen ou petit cordage servant de supplément aux cargues de certaines voiles d'étai et autres, pour bien serrer la voile contre le mât lorsque le vent est très fort.

— ÉTYM. *Passer*.

† **PASSERET** (pa-se-rè), *s. m.* Émerillon.

— ÉTYM. Autre diminutif du latin *passer*, moineau (voy. PASSEREAU).

† **PASSERIE** (pâ-se-rie), *s. f.* || 1° Nom d'une espèce de traité ou de convention pour le commerce, qui s'observe même en temps de guerre, entre les habitants des frontières de France et d'Espagne, auxquels il est permis en tout temps de commercer ensemble, par les ports ou les passages des Pyrénées, qui sont exprimés dans la convention. || On trouve aussi passelie, qui semble une corruption. || 2° Liqueur aigre pour faire enfler les peaux.

— ÉTYM. *Passer*.

† **PASSERIGALLES** (pa-se-ri-ga-l'), *s. m. pl.* Groupe d'oiseaux qui ont le corps massif des gallinacés, et les pieds semblables à ceux des passereaux.

— ÉTYM. Lat. *passer*, moineau, et *gallus*, coq.

† **PASSERILLE** (pa-se-ri-ll', *ll* mouillées), *s. m.* Tout raisin privé, par une demi-dessiccation, d'une grande portion de son eau. Du passerille de belle espèce. De bons passerilles. On fait beaucoup de passerille à Frontignan. || Muscat du Levant séché au soleil.

† **PASSERINE** (pa-se-ri-n'), *s. f.* || 1° Genre de plantes qui se rapprochent de la lauréole. La passerine dioïque, qui se trouve dans les Pyrénées. La passerine thymélée, DC, dite vulgairement herbe de Mont-Serrat, et qui était le daphné thymélée de Linné, LECOARANT. || 2° Genre d'oiseaux de l'ordre des granivores. La passerine bleue, dont le mâle a été décrit sous le nom de bruant du Canada; c'est l'embérize bleue de Latham, dite aussi ministre. La passerine oryzivore, appelée vulgairement ortolan de riz et bruant de la Caroline; c'est l'embérize oryzivore de Latham; d'autres ont employé les mots mangeurs de riz pour traduire le nom spécifique. La passerine des pâturages: elle est devenue l'embérize des troupeaux. La passerine musicienne (États-Unis) de Vieillot, confondue à tort avec le petit chanteur de Cuba dont elle diffère beaucoup; ce dernier est la passerine lépide (Cuba, Haïti) de Vieillot, LECOARANT.

† **PASSERINETTE** (pa-se-ri-nè-t'), *s. f.* Espèce de fauvette. Nous adoptons pour cet oiseau le nom de passerinette, qu'il porte en Provence; c'est une petite fauvette qui diffère de la grande non-seulement par la taille, mais aussi par la couleur du plumage et par son refrain monotone tip, tip, BUFF. *Ois.* t. IX, p. 179.

† **PASSERNIQUE** (pa-sèr-ni-k'), *s. f.* Espèce de pierre à aiguiser.

PASSE-ROSE (pâ-se-rô-z'), *s. f.* Nom vulgaire de l'*althæa alcea*, malvacées, ou rose trémière. || Passe-rose parisienne, sorte de plante caryophyllée, *agrostemma coronaria*, *L.*

— HIST. XIVe s. Fleurs vermeilles qui croissent es blefs, que l'en appelle perceau, ou neelle, ou passe rose [*agrostemma githago*, *L.*], *Ménagier*, II, 5. || XVIe s. La tige de la passe-roze s'esleve jusqu'à dix ou douze pieds et davantage; sa fleur est assez grande, de la figure d'une cloche, faite à plis, de couleur rouge-pasle; il y a aussi des passe-roses jaunes et blanches plus espesses que les roses [illegible], O. DE SERRES, 575.

— ÉTYM. *Passer*, *rose* : ce qui passe les roses.

† **PASSE-ROSÉE** (pâ-se-ro-zée), *s. f.* Variété de tulipe. || *Au plur.* Des passe-rosée.

† **PASSE-SATIN** (pâ-se-sa-tin), *s. m.* Un des noms de la lunaire bisannuelle, plante. || *Au plur.* Des passe-satin.

† **PASSE-SOIE** (pâ-se-soi), *s. m.* Lame de fer percée de trous, par lesquels on fait passer la soie, à mesure qu'elle s'étend sur les aiguilles du métier à bas. || *Au plur.* Des passe-soie.

PASSE-TEMPS (pâ-se-tan), *s. m.* Occupation légère et agréable. Et les doctes, à les lire amusés, n'ont d'autre passe-temps, REGNIER, *Sat.* II. Le joli passe-temps D'être auprès d'une dame et causer du beau temps, [illegible], *la Femme*, I, 1. Ne goûtez-vous d'avez point de passe-temps plus doux? RAC. *Athal.* II, 7. On se donne beaucoup dans ce pays-là [Genève] le passe-temps de se tuer, vous y comptez [illegible] six semaines, VOLT. *Lett. Damilaville* 9 avr. 1767. Tu connais des Romains les passe-temps cruels, SAURIN, *Spartac.* I, 1. La lice a mes loisirs offrait ses passe-temps, P. LEBRUN, le *Cid d'Andal.* II, 3.

— HIST. XVe s. De mentir par deduit ou joye, Ou par passe temps, ou plaisir, Ce n'est point mal fait, sans faillir, CH. D'ORL. *Ball.* 101. Et ne avoit [le Dauphin] aucun passe-temps que de jouer des orgues, JUVÉN. *Charles VI*, 1413. || XVIe s. Ce n'estoient que danses, festes, jeux, banquets, passetemps de chasses, AMYOT, *Lyc.* 53. Et le plus communement nous nous sentons plus esmeus des trepignements, jeux et niaiseries pueriles de nos enfants, que nous ne faisons aprez de leurs actions toutes formées; comme si nous les avions aimez pour nostre passetemps, comme des guenons, non comme des hommes, MONT. II, 71.

— ÉTYM. *Passer*, *temps*.

† **PASSETTE** (pâ-sè-t'), *s. f.* Petite passoire. || Se dit, chez les ouvriers en soie, d'un fil de laiton en spirale. || Chez les tireurs d'or, portion d'un cercle dont un bout se termine en anneaux coniques pour briser, presser le fil sous les roues du moulin.

— ÉTYM. *Passer*.

PASSEUR (pâ-seur), *s. m.* || 1° Celui qui conduit un bateau pour passer l'eau. Que le passeur du bac prenne le nom de chaque Adonis, DANCOURT, *Impromptu de Suresne*, sc. 20. || On dit quelquefois au féminin passeuse. || 2° Terme de chemins de fer. Employé qui, sur les chemins à une seule voie, accompagne successivement tous les trains, monté sur la locomotive et portant un signal visible à tous.

— HIST. XVIe s. Ce passeur-là est appellé Caron, DUBELL. IV, 49, *recto*. Un passeur d'eau, au port de Nesle, PARÉ, t. III, p. 683.

— ÉTYM. *Passer*; wallon, *passeu d'aiw*; ital. *passatore*.

PASSE-VELOURS (pâ-se-ve-lour), *s. m.* Nom qu'on donne à plusieurs espèces du genre célosie, de la famille des amarantacées, et surtout à la célosie à crêtes. || Passe-velours branchu, l'amarante à queue de renard. || Passe-velours jaune, le souci des jardins. || *Au plur.* Des passe-velours.

— HIST. XVIe s. D'une sorte de souci se treuve le pied monter de trois ou quatre pieds, produisant une large et espesse fleur, jaune, grande comme une roze; sans nulle senteur, par d'aucuns appelée passe-velours, à cause que ses feuilles sont veloutées, O. DE SERRES, 574. Le passe-velours est une fleur qui ne sent du tout rien, mais dont la seule beauté la fait loger au jardin en lieu apparent; elle est fort belle à voir, faite en pyramide, de couleur incarnat esclattant; et qui plus est, sechée, ne deschoit que bien peu de son lustre, dont est par d'aucuns appelée passe-velours immortel. Une autre sorte de passe-velours s'eslargit en brancheage; dont il porte l'epithete de branchu, ID. 574.

— ÉTYM. *Passer*, *velours*.

† **PASSE-VIN** (pâ-se-vin), *s. m.* Instrument pour faire passer une liqueur plus légère à travers une autre plus lourde, sans qu'elles se mêlent. || *Au plur.* Des passe-vin.

† **PASSE-VIOLET** (pâ-se-vi-o-lè), *s. m.* Couleur que le fer ou l'acier acquiert à un certain degré de feu.

† **PASSE-VOGUE** (pâ-se-vo-gh'), *s. f.* Ancien terme de marine. Nage forcée. Nous ayant aperçus assez proches d'elles, elles [les galères d'Espagne] commencèrent à fur à passe-vogue, au plus grand désordre du monde, *Corresp. de Sourdis*, dans JAL.

— ÉTYM. *Passer*, *vogue*.

PASSE-VOLANT (pâ-se-vo-lan), *s. m.* || 1° Nom donné à de faux soldats que les officiers faisaient passer en revue pour tromper les inspecteurs et les commissaires, quand leurs compagnies n'étaient pas complètes, et dont ils s'appropriaient la solde. Par l'ordonnance de 1668, Sa Majesté a ordonné que les passe-volants seraient marqués à la joue par le bourreau avec un fer chaud fleurdelisé, RICHELET. Le roi a fait ce matin une revue générale des troupes, et a cassé avec douleur un capitaine de cavalerie que tout le monde estime, et Sa Majesté même; mais il avait trois passe-volants, PELLISSON, *Lett. hist.* t. I, p. 367, dans POUGENS. || Fig. et par plaisanterie. Pâques vint, et ce fut un nouvel embarras, Anne, faisant passer ses péchés en revue, Comme un passe-volant mit en un coin ce cas, LA FONT. *Cas de consc.* || Dans la marine. Celui qui est porté en fraude sur le rôle d'un équipage sans être présent. || Se dit aussi quelquefois des individus cachés à bord. || 2° Fig. et familièrement. Homme qui s'introduit dans une partie de plaisir sans payer sa part de la dépense commune, ou qui entre au spectacle sans payer, quoiqu'il n'en ait ni le droit, ni la permission. Les passe-volants qui s'occupent à voir jouer des après-dînées, pour recevoir quelques ducats, venaient tous se placer derrière moi, LE SAGE, *Guzm. d'Alfar.* V, 8. || Il s'est dit aussi pour parasite. || 3° Celui qui n'est quelque part que passagèrement. Les officiers se dégoûtèrent de dépendre de ces espèces de passe-volants [les inspecteurs] qui ne pouvaient les connaître, ST-SIM. 409, 131. Je laisse Mme Denis donner des repas de vingt-[illegible] couverts, et jouer la comédie pour ducs et présidents, intendants et passe-volants qu'on ne reverra plus, VOLT. *Lett. d'Alemb.* 7 sept. 1764. || 4° Ancien terme de marine. Nom qu'on donnait à un canon postiche, fait de bois et destiné à figurer à la place d'une bouche à feu. || *Au plur.* Des passe-volants.

— HIST. XVIe s. Les capitaines ne les pouvoient tromper [deux financiers ou payeurs huguenots] d'un passe-volant, D'AUB. *Conf.* II, 6. Passe-volants, qui sont valets et gens de boutique, qu'ils arment et desguisent en soldats, pour les faire passer à la monstre, CARL. V, 32. De là sont venus ces horribles monstres de canons, doubles canons, bastardes, mosquets, passe-volans, et pieces de campagnes, PARÉ, IX, *Préf.*

— ÉTYM. *Passer*, *volant* : celui qui passe volant comme on dirait : celui qui passe courant.

PASSIBILITÉ (pa-ssi-bi-li-té), *s. f.* Qualité des corps qui sont passibles.

— HIST. XVIe s. [Les morts] estant delivrez de toute passibilité et de toute mortalité, MONT. II, 309.

— ÉTYM. Ital. *passibilità*; du lat. *passibilitatem*, de *passibilis*, passible.

PASSIBLE (pa-ssi-bl'), *adj.* || 1° Capable d'éprouver la douleur ou le plaisir. Il [le Christ] s'est revêtu d'une chair passible et sujette à la mort, BOURDAL. *Carême*, I, *Jugem. dernier*, 224. || 2° Terme de jurisprudence. Qui doit subir, qui a mérité de subir une peine. Il est passible d'une amende. Accepter une succession, c'est se rendre passible de toutes les dettes de celui dont on devient l'héritier.

— HIST. XIVe s. Et les puissances de l'ame selon lesquelles nous sommes passibles des passions, ORESME, *Eth.* 42. || XVIe s. Hercules et Bacchus, qui par l'excellence de leur vertu despouillerent ce qui y avoit de mortel et de passible en eulx, AMYOT, *Pélop.* 30. Suis-je mort? non, j'ay trop de sentiment, Je suis trop vif et passible au martire, DESPORTES, *Diane*, I, 20.

— ÉTYM. Lat. *passibilis*, de *passum*, supin de *pati*, souffrir (voy. PÂTIR).

† 1. **PASSIÈRE** (pâ-siè-r'), *s. f.* Trou par lequel on peut passer.

— HIST. XIIIe s. Guillaumes dou Chaisnoit estoit entrés el fossé et faisoit passieres à s'espée pour monter amont, H. DE VALENC. XXXIV.

— ÉTYM. *Passer*.

† 2. **PASSIÈRE** (pâ-siè-r'), *s. f.* Nom du moineau femelle en Saintonge.

— ÉTYM. Dérivé de *passe*, moineau.

PASSIF, IVE (pa-ssif, ssi-v'), *adj.* || 1° Terme didactique. Qui souffre l'action, l'impression. L'homme, en venant au monde.... n'apporte que des [illegible] passives, il ne peut que recevoir les impressions des objets et laisser affecter ses organes, BUFF. *Quadrup.* t. IV, p. 24. Est-il bien démontré que les sensations et les perceptions soient purement passives, comme l'affirme notre métaphysicien? BONNET, *Œuv. mél.* t. XVIII, p. 150, dans POUGENS. Si nous étions purement passifs dans l'usage de nos sens, il n'y aurait entre eux aucune communication, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. L'entendement est une faculté froide et passive; il obéit, dans le silence des passions, à la vérité, à l'évidence, MARMONTEL, *Œuv.* t. IX, p. 204. || 2° Actif et passif, qui agit et qui subit. Le seul remède dont je me sers [dans un mal de poitrine] est de parler le moins que je peux.... je renonce à toutes visites actives et passives, et j'ai fait goûter cela à mes meilleurs amis, BAYLE, *Lett. à Mme Boricaud*, 20 oct. 1706. Y a-t-il une autre ressource [que la médisance] contre l'ennui actif et passif dont votre inutile beau monde est accablé sans cesse? VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 13 juill. 1768. || 3° Par extension, qui n'agit point. Votre rôle est tout passif. Il faut dans cette circonstance se tenir passif. || Obéissance passive, obéissance absolue, qui rejette tout examen des raisons du commandement. Les torys étaient pour les épiscopaux, qui [illegible] saient la maison de Stuart, et qui voulaient établir l'obéissance passive envers les rois, parce que les évêques en espéraient plus d'obéissance pour eux-mêmes, VOLT. *Louis XIV*, 22. || Citoyen passif, s'est dit, dans la Révolution, par opposition à citoyen actif, de ceux qui n'avaient pas droit de suffrage dans les assemblées primaires. || Terme de dévotion. Orai-

sion passive, suspension totale des facultés intellectuelles, par laquelle l'âme demeure impuissante à produire tous les actes, ou de propre industrie, ou de propres efforts. || 4° Commerce passif, se dit, dans la théorie de la balance du commerce, des achats faits à l'étranger, des importations, ou de l'excès des importations sur les exportations. || 5° Terme de grammaire grecque et latine. Verbe passif, verbe où le sujet subit une action du régime exprimé ou non. Voix passive, la forme de conjugaison des verbes passifs. Notre langue ne peut rien substituer à de pareils éléments [les finales passives du latin]; elle n'a donc point de verbe passif; en effet c'est avec les participes du passé, joints aux différentes formes du verbe *être*, que nous traduisons les verbes passifs du latin, CONDILL. *Gramm.* II, 10. || Signification passive, celle qui marque l'action reçue par le sujet. En latin et en grec, le génitif a une signification active ou passive : *amor Dei*, c'est l'amour de Dieu pour.... (Dieu aime), ou l'amour de Dieu par.... (Dieu est aimé). || Qui appartient à la voix passive. Participe passif. || 6° Terme de médecine. Affections passives, affections qui dépendent d'une faiblesse ou d'un relâchement organique, par opposition à celles qui se rattachent à une augmentation d'action, et qu'on appelle actives. || 7° *S. m.* Terme de commerce. Le passif, ce qu'on doit. L'actif surpasse le passif. || 8° *S. m.* Terme de grammaire. La voix passive. Ce verbe est au passif.

— HIST. XIV° s. Tant comme l'actif et le passif sont disposés et appliqués, ORESME, *Eth.* 305. Passif est chose qui souffre, ID. *Thèse de* MEUNIER.

— ÉTYM. Lat. *passivus*, de *passum*, supin de *pati*, souffrir (voy. PÂTIR).

† **PASSIFLORE** (pa-ssi-flo-r'), *s. f.* Nom de genre de plantes de la famille des passiflorées de l'Amérique tropicale. La grenadille passiflore (*passiflora cærulea*).

— ÉTYM. *Passion*, et *fleur*; plante ainsi dite parce qu'on avait cru reconnaître dans ses organes floraux l'image des instruments de la passion de Jésus-Christ.

† **PASSIFLORÉES** (pa-ssi-flo-rée), *s. f. pl.* Famille de plantes différant des cucurbitacées par la présence de deux stipules à la base des pétioles, et à laquelle la passiflore a donné son nom.

† **PASSIFLORINE** (pa-ssi-flo-ri-n'), *s. f.* Alcaloïde trouvé dans la racine de la passiflore.

† **PASSIM** (pa-ssim'), *adv.* latin employé parfois en français avec la même signification : çà et là, en différents endroits. Tel mot se trouve répété pages 20, 50 et passim.

— ÉTYM. Lat. *passim*, de *passus*, pas : en manière de pas, çà et là.

PASSION (pâ-sion; en vers, de trois syllabes), *s. f.* || 1° Souffrance, en parlant de Jésus-Christ et des martyrs. La passion de Notre-Seigneur. L'illustre Grotius a mis sur la scène la passion même de Jésus-Christ et l'histoire de Joseph, et le savant Buchanan a fait la même chose de celle de Jephté et de la mort de saint Jean-Baptiste, CORN. *Poly. Examen.* [Ô Jésus] remplissez-moi de vous et de votre esprit.... pour continuer d'endurer en moi ce qui vous reste à souffrir de votre passion, que vous achevez dans vos membres jusqu'à la consommation parfaite de votre corps, PASC. *Prière pour le bon usage des maladies.* Il n'y a personne qui ne soit touché quand on les voit [les martyrs], dans leur passion, entre les mains des persécuteurs, BOSS. 6° *avert.* 12. || Fig. et familièrement. Souffrir mort et passion, éprouver de grandes douleurs, ou, simplement, éprouver de vives contrariétés. Tous les cheveux coupés sur la tête, et frisés naturellement par cent papillotes qui lui font souffrir mort et passion toute la nuit, SEV. 29. Quoiqu'il souffrît mort et passion de ce qu'il fallait se contraindre, tandis qu'on se contraignait si peu devant lui, HAMILT. *Gramm.* 8. || La semaine de la Passion (avec une majuscule), celle qui précède la semaine sainte. Nous attendons et entendons le P. Massillon, le lundi de la Passion, MAINTENON, *Lett. au card. de Noailles*, 3 mars 1706. || Le dimanche de la Passion, le dimanche qui ouvre cette semaine. || Terme de liturgie. Nom sous lequel on désignait autrefois tout le carême. || 2° Par extension, sermon sur la passion, qu'on prêche le vendredi saint. Je veux demain aller à la passion du P. Bourdaloue ou du P. Mascaron; j'ai toujours honoré les belles passions, SÉV. 34. J'ai entendu la passion du P. Mascaron, qui en vérité a été très-belle et très-touchante; j'avais grande envie de me jeter dans le Bourdaloue; mais l'impossibilité m'en a ôté le goût : les laquais y étaient dès mercredi, et la presse était à mourir, ID. 35. || 3° La partie de l'Évangile où est racontée la passion de Jésus-Christ. La passion selon saint Jean. Chanter la passion. || Se dit, parmi le peuple, de la sonnerie qu'on fait à l'Église pendant l'agonie d'un mourant, ou au milieu de la messe vers la consécration. || Oratorio. La Passion de J. Sébastien Bach selon saint Matthieu. || 4° Confrères de la Passion, association de jeunes clercs qui, sous le règne de Charles VI, entreprirent de jouer publiquement des mystères, et qui devinrent finalement les comédiens de l'hôtel de Bourgogne. || Filles de la Passion, nom que l'on donnait quelquefois aux capucines. || 5° Terme de blason. Clous de la passion, se dit de clous d'une forme particulière. || Croix de la passion, croix dont la barre est placée vers le haut. || 6° Ancien terme de médecine. Certaines maladies douloureuses. Ainsi on appelait l'hystérie, passion hystérique, l'iléus, passion iliaque. || 7° Mouvement de l'âme, en bien ou en mal, pour le plaisir ou pour la peine. Ils ne peuvent tirer de leur âme leur raison toute simple et toute pure, sans la mêler dans leurs passions, BALZ. *De la cour*, 5° *disc.* Suis moins ta passion, règle mieux tes désirs, CORN. *Hor.* IV, 5. La durée de nos passions ne dépend pas plus de nous que la durée de notre vie, LA ROCHEFOUC. *Max.* 5. De toutes les passions violentes, celle qui sied le moins mal aux femmes, c'est l'amour, ID. *Réfl. mor.* n° 466. La santé de l'âme n'est pas plus assurée que celle du corps; et, quoique l'on paraisse éloigné des passions, on n'est pas moins en danger de s'y laisser emporter, que de tomber malade quand on se porte bien, ID. *ib.* n° 188. En sachant la passion dominante de chacun, on est sûr de lui plaire, PASC. *Pens.* VII, 14, éd. HAVET. Cette guerre intérieure de la raison contre les passions a fait que ceux qui ont voulu avoir la paix se sont partagés en deux sectes : les uns ont voulu renoncer aux passions, et devenir dieux; les autres ont voulu renoncer à la raison, et devenir bêtes brutes, ID. *ib.* VIII, 8. Les passions dominées sont vertus, ID. *ib.* XXV, 104. Ce n'est pas la raison qui se sert des passions, mais ce sont les passions qui se servent de la raison pour arriver à leur fin, NICOLE, *Ess. mor.* 1er *traité*, ch. 11. Nous pouvons définir la passion un mouvement de l'âme qui, touchée du plaisir ou de la douleur ressentie ou imaginée dans un objet, le poursuit ou s'en éloigne, BOSS. *Conn.* I, 6. Le juste.... persécuteur irréconciliable de ses propres passions, ID. *Reine d'Anglet.* Le plaisir d'être maître de soi-même et de ses passions doit être balancé avec celui de les contenter, et il emportera le dessus, si nous savons comprendre ce que c'est que la liberté, ID. *Pensées chrét.* 40. Aussi est-il constant que d'arracher du cœur une passion, c'est de toutes les entreprises la plus grande et celle où l'homme éprouve plus de combats et plus de contradictions, BOURDAL. *Pensées*, t. I, p. 368. Quand Dieu a voulu punir les hommes sur la terre, et les plus grands hommes, il n'y a point employé de plus terrible châtiment que de les livrer à leurs passions, ID. *Exhort. sur la trahis. de Judas*, t. I, p. 431. On lui dit mille fois qu'il fallait, pour réussir à la cour, savoir selon les temps ou déguiser ses passions, ou flatter celles des autres, FLÉCH. *Duc de Mont.* Leur condition [des princesses] les oblige à se prêter quelquefois au monde.... pour calmer et suspendre par d'honnêtes et nécessaires divertissements les passions secrètes qui le dévorent, ID. *Dauphine.* Chaque passion parle un différent langage, BOIL. *Art p.* III. Je crois pouvoir dire que toutes les passions se peuvent rapporter aux trois primitives : savoir, au désir, à la joie et à la tristesse, MALEBR. *Rech. vér.* V, 10. Il ne faut donc pas multiplier le nombre des passions selon le nombre des objets qui sont infinis, mais seulement selon les principaux rapports qu'ils peuvent avoir avec nous, ID. *ib.* V, 7. De cette manière on reconnaîtra que l'amour et l'aversion sont les passions mères, ID. *ib.* Il n'a point de passions, il n'a ni amis ni ennemis, personne ne l'embarrasse, tout le monde lui convient, LA BRUY. XI. Tout ce qu'elle [la profession de M. Rolle] pouvait lui laisser de loisir, tout ce qu'il pouvait dérober au sommeil, la passion dominante [l'ardeur pour les mathématiques] le prenait, et l'on sait que les passions font toujours leur part assez bonne, FONTEN. *Rolle.* Il reprit, à quatre-vingts ans, des forces, de la jeunesse pour revenir dans nos assemblées, où il parla avec toute la vivacité qu'on lui avait connue, et qu'on n'attendait plus; une grande passion est une espèce d'âme, immortelle à sa manière et presque indépendante des organes, ID. *du Verney.* Les passions font tout en tous tant que nous sommes, réglons-les seulement, ne les étouffons point, Elles ont tout appris aux hommes, LAMOTTE, *Fabl.* V, 9. Il faut l'avouer à la honte de la raison, le plus sûr moyen et presque le seul que nous ayons pour nous guérir de nos faiblesses et de nos passions est de leur opposer des passions contraires, MAIRAN, *Éloges, Hunauld.* La passion fait sentir et jamais voir, MONTESQ. *Rom.* 12. La raison sans les passions serait presque un roi sans sujets, DIDER. *Claude et Nér.* II, 19. On déclame sans fin contre les passions; on leur impute toutes les peines de l'homme, et l'on oublie qu'elles sont aussi la source de tous ses plaisirs, ID. *Pens. philos.* n° 1. Nos passions sont les principaux instruments de notre conservation, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || Demi-passion, passion sans force et sans durée. || Lâcher la bride à ses passions, s'y abandonner entièrement. || 8° Il se dit quelquefois pour une passion en particulier. || La colère. Malgré la passion dont elle était émue, MOL. *l'Ét.* V, 14. || Le plus souvent, il se dit de la passion de l'amour. J'ai tendresse pour toi, j'ai passion pour elle, CORN. *Nicom.* IV, 3. Il n'a pas fait voir assez de passion pour Camille, ID. *Hor. Examen.* Par un honneur qu'on se fait d'être constant, on entretient, plusieurs années, les misérables restes d'une passion usée, ST-EVREMOND, dans RICHELET. Dans les premières passions les femmes aiment l'amant; dans les autres elles aiment l'amour, LA ROCHEF. *Max.* 471. Les morts sont donc heureux? ce n'est point mon avis; Je veux des passions, et, si l'état le pire Est le néant, je ne sais point De néant plus complet qu'un cœur froid à ce point, LA FONT. *Filles de Minée.* Je vois les lettres de cette comtesse, que je trouve toutes pleines de passion pour son mari, SÉV. 442. La qualité de nièce du vidame rendait Mme de Clèves plus chère à Mme de Martigues, et Mme de Clèves l'aimait aussi comme une personne qui avait une passion aussi bien qu'elle, et qui l'avait pour l'ami intime de son amant, LA PAY. *Princ. de Clèves*, *Œuv. compl.* t. II, p. 212, dans POUGENS. Demandez à ceux qui ont dans le cœur quelque passion violente, s'ils conservent quelque orgueil ou quelque fierté en présence de ce qu'ils aiment : on ne se soumet que trop, on n'est que trop humble, BOSS. *la Vallière.* Il [Henri VIII] s'égara dans les passions qui ont perdu Salomon, ID. *Reine d'Anglet.* Il arrive quelquefois qu'une femme cache à un homme toute la passion qu'elle sent pour lui, pendant que, de son côté, il feint pour elle toute celle qu'il ne sent pas, LA BRUY. III. Il semble qu'une passion vive et tendre est morne et silencieuse, ID. III. Cette infortunée créature qui avait allumé tant de passions injustes, MASS. *Avent, Mort du péch.* On veut plaire, et l'on ne plaît que par les passions ou qu'on reçoit ou qu'on inspire, ID. *Prof. rel. Serm.* 1. Elle se sentit saisie tout à coup par la passion, par cette griffe de vautour sous laquelle le bonheur et l'indépendance succombent, STAEL, *Corinne*, IV, 6. || Une grande passion, les grandes passions, un amour qui s'empare de tout le cœur et qui se subordonne toute chose. Ceux qui ont eu de grandes passions, se trouvent toute leur vie heureux et malheureux d'en être guéris, LAROCHEF. *Max.* 485. C'est une chose presque reçue, qu'on doit dans le cours de sa vie éprouver une grande passion; il n'y a point de jeunes personnes qui n'aient entendu parler de cette fatalité chimérique, GENLIS, *Ad. et Théod.* t. I, p. 249, dans POUGENS. || Une passion malheureuse, un amour qui n'est pas partagé. Il m'assure que, de tous les sentiments dont il a essayé jusqu'ici, celui qui occupe le plus l'imagination et qui remplit le mieux le cœur, c'est une passion malheureuse, GENLIS, *Mères rivales*, t. I, p. 342, dans POUGENS. || Fig. et par plaisanterie. Une passion malheureuse, une étude, un goût où l'on ne réussit pas. Il aime à faire des vers; mais ses vers sont bien médiocres; c'est une passion malheureuse. || Faire une passion, une grande passion, exciter vivement l'amour. Il y avait à Marseille une madame Arnoul, qui, laide comme le péché, a fait les plus grandes passions, ST-SIM. 65, 124. Laure était assez belle pour faire une passion, J. J. ROUSS. *Hél.* VI, 14. || Aimer à la passion, aimer extrêmement. Il aime cette femme à la passion. || Au XVII° siècle, on a dit, en ce sens, passions au pluriel. Elle remarque en lui tant de perfections, Que les moins éclairés verraient ses passions, CORN. *Mél.* II, 1. Je ne vous tiendrai plus mes passions secrètes, ID. *Pomp.* IV, 3. Mes faveurs ont toujours irrité ses mépris; Toutes mes passions n'ont fait que lui déplaire, TRISTAN, *Marianne*, II, 6. Elle me donna tant de preuves de son gentil esprit, que je repris mes premières pas-

sions. *Francion*, v. || 9° Belle passion, tendre attachement, soit d'amitié, soit d'amour. Elle me manda la jolie action du chevalier de Pompone, parce qu'elle sait bien la belle passion que j'ai pour le père, SÉV. fin de juillet 1690. M. et Mme de Trudaine m'ont pris dans une belle passion, MOREL[illegible], *Mém.* t. III, p. 77, dans POUGENS. Quoi! pour un inconnu.... que je crois estimable, Se prendre tout à coup de belle passion! PICARD, *Entrée dans le monde*, II, 7. || Belle passion, se dit souvent, en un sens ironique, d'un amour inattendu pour quelque chose. Se prendre d'une belle passion pour la musique, pour les médailles. || 10° Vive affection pour quelque chose que ce soit. Il a la passion des richesses, de la gloire, des beaux-arts. De tous les biens du monde la liberté est celui pour qui les hommes ont une plus forte et plus véritable passion, MALH. *Le* XXXIII*e* *livre de Tite Live*, ch. 32. La passion qu'elle ressentait pour la gloire de Monsieur n'avait pas de bornes, BOSS. *Duch. d'Orl.* Il aimait extrêmement la musique, et avait pris en passion celle de Rameau, J. J. ROUSS. *Conf.* V. J'ai plus que jamais la passion de la botanique, ID. *Lett. à du Peyrou*, 29 avr. 1766. || 11° Vif désir. Pour ce qui est de vous, vous ne sauriez douter de la passion que j'ai à vous honorer, VOIT. *Lett.* 48. Monseigneur, la fortune n'a pu souffrir que les passions que j'ai de vous plaire fussent plus longtemps inutiles, MAIRET, *Ép. à Richelieu*, en tête des *Nouv. œuv. de Théophile*. Pouvaient-ils mieux marquer la passion qu'ils ont d'agir en maîtres et en souverains inquisiteurs? PASC. *Prov.* XIX. Je souhaite avec une grande passion d'être hors d'ici, SÉV. 447. Mon fils est toujours dans la même passion de vendre, ID. 16 fév. 1680. L'aveugle passion de retourner dans sa misérable patrie lui fit rejeter tous ces avantages, FÉN. *Tél.* I. Je priai Louville de n'oublier rien pour servir utilement la passion que j'avais de ce mariage, ST-SIM. 46, 172. || 12° Objet de l'affection, en parlant d'une personne ou d'une chose. Cette femme est sa passion. Une avidité de savoir, une assiduité et, si j'ose le dire, une intempérance de lecture ont été les passions de sa jeunesse, FLÉCH. *Duc de Mont.* Une si heureuse naissance la rendit la passion de tout ce qu'il y avait de vertueux, ID. *Mme de Mont.* Mes chars et mes coursiers, mes flèches, mon carquois, Voilà mes passions et ma seule science, VOLT. *Orphel.* III, 4. || Il s'est dit au XVII*e* siècle en ce sens au pluriel. Pour moi qui ne commence pas d'aujourd'hui à faire mes passions de vos intérêts, BALZ. liv. I, lett. 7. || 13° Prévention forte pour ou contre quelqu'un ou quelque chose. La passion inspire toutes ses paroles. Je me dépouillerai de toute passion, ROTR. *Vencesl.* IV, 6. Je commençai à me défier que vous agissiez avec passion, PASC. *Prov.* XVII. L'intérêt et la passion corrompent les hommes; la loi est sans intérêt et sans passion, BOSS. *Polit.* I, IV, 6. Nous n'avons rien que de faible à leur opposer [aux vérités de l'éternité]; c'est par passion, et non par raison, que nous osons les combattre, ID. *Duch. d'Orl.* [La savante] Pèse sans passion Chapelain et Virgile, BOIL. *Sat.* X. || 14° Terme de littérature. Chaleur, expression vive, sensibilité. Les passions sont bien [illegible] dans ce poëme, dans cette pièce. [illegible] dans tous vos discours la passion émue Aille chercher le cœur, l'échauffe et le remue, BOIL. *Art p.* III. Je me sens déjà pris de compassion; Ce que c'est qu'à propos toucher la passion! RAC. *Plaid.* III, 3. || Cet orateur, cet acteur, etc. entre bien dans la passion, il se pénètre bien du sentiment qu'il doit exprimer. || Il se dit, dans le même sens, de la musique et de la peinture. Les passions sont bien rendues dans ce tableau. Il y a beaucoup de passion dans cet air. || 15° Terme de philosophie. Impression reçue par le sujet; se dit par opposition à action. || 16° Terme de grammaire. Impression reçue par un sujet. Le verbe actif marque l'action, le [illegible] du sujet. || 17° De passion, [illegible] adv. Passionnément. Votre frère est très-persuadé de votre amitié; il vous aime de passion, à ce qu'il dit, et je le crois, SÉV. 9 janv. 1674.

— HIST. XII*e* s. Et ton saint cors livras à passion, [illegible] p. [illegible]. Al [illegible] en [illegible] li [illegible] passion, *Th. le mart.* 159. || XIII*e* s. Passion est ausi come amor, leesce, misericorde, et [illegible] choses de quoi ensieut [ensuit] volenté et [illegible], BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 260. || XIV*e* s. Vous congnoissez, comme ouvriere, Le merite de la [illegible]; Car agent ne prent action Qu'en disposée [illegible], *l'Alch. à nat.* 220. Il luy print une très forte passion qu'on appelle le flux de ventre, *Chron. de St-Denis*, t. II, f. 207, dans LACURNE. || XV*e* s. Ils prindrent à speculer sus plus occultes choses si comme des passions [phases] de la lune, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, III, 67. La patience qu'il [Louis XI] a portée en ses passions a esté semblable à celle qu'il a fait porter aux autres, COMM. VI, 12. Le roy Ferrand porta grande passion en son cœur de voir venir sur luy ceste armée, et qu'il n'y pouvoit remedier, ID. VII, 14. Aucune nature n'est exempte de passion, et tous mangent leur pain en peine et douleur, ID. VIII, 18. Je suis tout seur d'ouïr la passion; plust à Dieu que ma femme fust mute [par allusion à l'Évangile de la passion qui est fort long]! LOUIS XI, *Nouv.* XCVII. || XVI*e* s. Les passions de Christ [ses souffrances], CALV. *Instit.* 526. Le despit d'une passion envieuse, MONT. I, 6. La tristesse, cette passion.... ID. I, 6. Esprins d'une extresme passion de honte, ID. I, 14. Si on verse de l'eau dessus [la torpille], on sent cette passion [engourdissement] qui gaigne contremont jusques à la main, ID. II, 184. La mort n'est qu'un quart d'heure de passion, sans consequence, ID. IV, 213. Elles donnent à leurs maris infinité de passions [tourments], MARG. *Nouv.* XLVI. Les passions et affections de nostre ame, AMYOT, *De la vertu morale*, 8. Tous les autres gentilz hommes se tourmentoient de sa fortune, luy seul monstroit au dehors n'en sentir passion aucune, ni avoir compassion quelconque de soy mesme, ID. *Cor.* 32. ....Dont s'ensuist la colique passion, PARÉ, *Introd.* 6. Le verbe est une partie du langage signifiant action ou passion, avec temps et modes, MEIGRET, dans LIVET, *la Gramm. franç.* p. 82.

— ÉTYM. Prov. *passio*; espagn. *pasion*; portug. *paixão*; ital. *passione*; du lat. *passionem*, de *passum*, supin de *pati*, souffrir (voy. PÂTIR).

† **PASSIONNAIRE** (pa-sio-nè-r'). || 1° *S. m.* Livre qui contient l'histoire de la passion. || 2° *S. f.* La passionnaire, la passiflore.

— HIST. Passionnaire, c'est livre des passions des saints, DU CANGE, *passionnarius*.

— ÉTYM. *Passion*.

PASSIONNÉ, ÉE (pa-sio-né, née; en vers, de quatre syllabes), *part. passé* de passionner. || 1° Rempli de passion. Ce sont les caractères passionnés bien plus que les caractères légers qui sont capables de folie, STAEL, *Cor.* I, 3. || Où règne la passion, en parlant des choses. Ah! que voilà un air qui est passionné! MOL. *Préc.* 10. Aussi les femmes disaient-elles que les éloges les flattaient moins que les injures passionnées et véhémentes de Rousseau, MARMONTEL, *Mém.* XI. Cette ode, à mon gré le chef-d'œuvre d'Horace dans le genre passionné, qui est le premier de tous les genres, ID. *Œuv.* t. IX, p. 23. Un sentiment passionné rend à la fois plus pénétrante et plus crédule, STAEL, *Corinne*, 3. Un babil innocent, varié, railleur ou tendre, traversé d'éclairs passionnés, SAINTE-BEUVE, *Portraits de femmes*, t. I, p. 24, édit. de 1844. || 2° Qui a de l'affection pour. Il en fut touché, parce que dans la vérité il était bien intentionné et passionné pour la personne du roi, RETZ, *Mém.* t. III, liv. IV, p. 145, dans POUGENS. L'Académie, qui voulait répondre en corps [à Boisrobert].... ne devait pas en apparence le traiter d'égal; et, de l'autre, le mot simple de *très-affectionnés serviteurs*, par l'usage, semblait être trop peu civil.... on prit le milieu de signer *vos très-passionnés serviteurs*, comme étant un peu plus civil que *très-affectionnés* et moins que *très-humbles*, PELLISSON, *Hist. de l'Acad.* IV. || Il se dit des choses. Un homme passionné pour la gloire. Passionné de faire plaisir à tout le monde, SÉV. 19 févr. 1690. Nous étions liés avec deux ou trois Anglais, pleins d'esprit et de connaissances, passionnés de la musique aussi bien que nous, J. J. ROUSS. *Confess.* VII. || Néologisme des ateliers. Un passionné de peinture, de musique, un homme passionné pour la peinture, pour la musique. || 3° Qui est épris d'un vif amour. Sa femme, dont je le fais encore si passionné, CORN. *Sertor.* *Au lecteur*. Un homme fort passionné d'une dame, MÉRÉ, *Œuv. posth.* p. 149. Il y a ici un prince, frère du roi [de Danemark].... qui est passionné de la princesse [de la Trémouille], SÉV. 3 oct. 1675. Cette pauvre Bertillac est devenue passionnée, pour ses péchés passés, de l'insensible Ca[illegible], ID. 24 janv. 1680. Il était passionné pour une autre femme, FÉN. *Tél.* III. Un cœur passionné [illegible] un autre univers Que le cœur qui n'est pas [illegible], FONTEN. *l'[illegible] dis.* *Œuv.* t. IV, p. 379, dans POUGENS. || 4° Rempli d'une forte prévention, d'une chaleur immodérée pour ou contre. On doit [illegible] violemment passionné, FLÉCH. *Hist. de Théodose*, II, 29. Le duc de [illegible], [illegible] de Navarin, était passionné autrichien, ST-SIM. 48, 67.

† **PASSIONNEL, ELLE** (pa-sio-nèl, nè-l'), *adj.* Terme didactique. Qui tient aux passions. Les états passionnels de l'âme. || Attraction passionnelle, se dit, dans le système de Fourier, de l'impulsion qui porte chacun vers le but de sa passion dominante, antérieurement à la réflexion.

PASSIONNÉMENT (pa-sio-né-man; en vers, de cinq syllabes), *adv.* Avec beaucoup de passion. J'aime pour la première fois de ma vie, et j'aime passionnément, GENLIS, *Vœux témér.* t. I, p. 139, dans POUGENS. || Avec beaucoup de désir. Cela donna d'extrêmes inquiétudes à la reine, qui souhaitait passionnément sa guérison, VOIT. *Hist. Alcidalis*, *Œuv.* t. II, p. 280. Le maître [Vauban], passionnément amoureux du bien public, ne demandait qu'à faire des élèves qui l'égalassent, FONTEN. *Henau*.

— ÉTYM. *Passionné*, et le suffixe *ment*.

PASSIONNER (pa-sio-né; en vers, de quatre syllabes), *v. a.* || 1° Exciter la passion, un vif intérêt chez quelqu'un. Il est vrai néanmoins que les personnes passionnées nous passionnent, et qu'elles font dans notre imagination des impressions qui ressemblent à celles dont elles sont touchées, MALEBR. *Rech. vér.* II, III, 4. Il fallait tous les artifices de la rhétorique pour passionner des juges indifférents et étrangers à la cause qu'on porte à leur tribunal, BARTH. *Anach.* ch. 58. || 2° Inspirer un vif attrait. La musique le passionne. || 3° Désirer (sens vieilli). Si je passionnais moins le succès de cette affaire, MASCARON, *Lett. à Mlle de Scudéry*, 6 sept. 1675. Mme de Maintenon crut que Capres viendrait à bout de la chose du monde qu'elle passionnait le plus démesurément, ST-SIM. 344, 2. || Passionner quelque chose n'est pas un bon mot, bien qu'on dise se passionner, CHIFFLET, *Gramm.* p. 98. Cet emploi de passionner, qui est maintenant hors d'usage, subsiste encore dans quelques provinces, à Genève, par exemple, où Humbert le condamne dans son *Glossaire*. || 4° Donner un caractère animé, et qui marque de la passion. Passionner sa voix, son chant. Passionner se dit depuis quelques années pour réciter avec ardeur, mettre de la passion dans ses paroles; on dira : Il est froid, il ne passionne rien, d'un mauvais comédien; elle passionne tous les airs, d'une personne qui chante, BOUHOURS, *Remarques*. Vous embellissez et vous passionnez toute la nature, FÉN. *Dial. des morts anc.* 48 (*Horace, Virgile*). La voix de Mentor n'avait aucune douceur efféminée; mais elle était flexible, forte, et elle passionnait jusqu'aux moindres choses, ID. *Tél.* [illegible] Il est vrai que l'un de ses charmes était ce naturel brûlant qui passionnait son langage, MARMONTEL, *Mém.* VII. || 5° Se passionner, *v. réfl.* Se préoccuper par l'effet de quelque passion. Quoi! les noms de Descartes et de Newton deviendront des mots de ralliement! et on se passionnera toujours quand il ne faut que s'instruire! VOLT. *Physique*, *Défense du newtonian.* || Avoir une passion pour quelque chose. Tous les amusements dont nous nous passionnions successivement nous tenaient ensemble [illegible] dans la maison, J. J. ROUSS. *Confess.* I. C'est ainsi qu'aveugle et confiant dans mes espérances, je me suis toujours passionné pour ce qui devait faire mon malheur, ID. *ib.* XI. || S'éprendre d'amour. A laquelle je ne fis pas alors une grande attention, mais dont je me passionnais huit ou neuf ans après, et avec raison; car c'était une charmante [illegible], ID. *ib.* IV. || Se laisser aller à la colère. Ne vous passionnez donc point, MOL. *Mal. imag.* I, 6.

— HIST. XV*e* s. [La jeunesse] de laquelle tout sens bien ordonné doit avoir compassion comme de chose passionnée de divers desirs et assaulx naturelz, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, I, 11. [illegible] passionné en cuer, ne s'en est peu taire, et a osé [illegible] la campane au chat [attacher le grelot], G. CHASTELAIN, *Expos. sur vérité mal prise*. Nostre Seigneur fut mort et passionné, *Petit Jeh. de Saintré*, p. [illegible], dans LACURNE. A quoy le conte de Charrolois par plusieurs fois voulut respondre comme fort passionné de ceste injure qui se disoit de son amy, COMM. I, [illegible]. Les plus sages errent très souvent pour estre passionnez aux matieres de quoy l'on parle, ID. [illegible], 3. || XVI*e* s. Les anciennes accointances et amitiés saisissent nostre imagination, et la passionnent pour l'heure, MONT. I, 272. Ames actives qui embrassent tout et se passionnent de toutes choses, ID. I, [illegible]. Cette vieille Rome m'interesse et me passionne, ID. IV, 140. Ne te passionne point [ne te tourmente pas], ma femme, pour ce que tu ne me peus donner ce que je te demande, LA BOÉTIE, 170. Mais quoy, diront quelques passionnez catholiques, comment pourrions-nous exterminer ceux de la nouvelle opinion? LANOUE, 33. ....Le tout representé au vif re-

ment, que nous nous en trouvons passionnez de joye, de pitié, de peur et d'esperance, ne plus ne moins presque, que si nous estions sur le faict, AMYOT, *Préf.* XIV, 42. Il reputoit ceux-là seuls estre moquez, qui se passionnent et se troublent pour des moqueries, ID. *Fab.* 23. Concluant pour blasmer l'injustice de ceux qui, estans sans passions, vouloient regler toutes les demarches d'un homme passionné, D'AUBIGNÉ, *Vie*, XCI. Et n'y a pas un de ceux-là qui ne se soit monstré aussi passionné que Paul Jove, tous-jours en protestant contre la passion, ID. *Hist. préf.* 5. Vous me dites un soir comme passionnée : Je vous aime, Ronsard.... RONS. 265. Avec extresmes douleurs, et principalement la nuit, qui passionnent et font quasi desesperer les pauvres verollés, PARÉ, XXIV, 32.

— ÉTYM. *Passion*; prov. *passionar*, tourmenter; ital. *passionare*.

† **PASSIONNISTE** (pa-sio-ni-st'). || 1° *S. m.* Nom donné à des sectaires chrétiens qui croyaient que Dieu le Père avait souffert sur la croix. || 2° *Adj.* Qui est auteur de mystères sur la passion. Ce prédicateur infatigable de Jésus crucifié [saint Yves] avait, dans les poëtes passionnistes de son temps, des confrères qui prêchaient aussi à leur manière, VILLEMARQUÉ, *le Grand mystère de Jésus*, p. LXXXIX.

† **PASSIS** (pa-ssi), *s. m.* Nom donné aux vers à soie affectés de gattine.

PASSIVEMENT (pa-ssi-ve-man), *adv.* D'une manière passive. Il n'a figuré que passivement dans toute cette affaire. || Conformément à la voix passive. Il y a plusieurs verbes qui se prennent activement et passivement.

— HIST. XVI° s. Par ce moyen il exprime que les fideles besongnent passivement, s'il est licite d'ainsi parler : c'est qu'ils s'esvertuent d'autant qu'ils sont poussez, et que la faculté leur est donnée du ciel, CALV. *Instit.* 240.

— ÉTYM. *Passive*, et le suffixe *ment*.

† **PASSIVETÉ** (pa-ssi-ve-té) ou **PASSIVITÉ** (pa-ssi-vi-té), *s. f.* État de l'être passif. La cabale devient de jour en jour plus grande et plus hardie; je n'y vois ni simplicité, ni passiveté, MAINTENON, *Lett. au card. de Noailles*, 16 mars 1697. Il y a une manière de s'exprimer sur l'âme qui ne me paraît pas bonne, c'est quand on dit que l'âme est passive lorsqu'elle aperçoit ou qu'elle sent; la passivité, si je puis me servir de ce mot, est directement opposée à l'activité, BONNET, *Ess. analyt. âme*, ch. 11. || Terme de mysticisme. État d'une âme contemplative et passive sous l'opération de Dieu. C'est leur ôter [aux prières] cet effort du libre arbitre que saint Augustin et tous les saints y reconnaissent ; c'est introduire la passiveté, comme on l'appelle, dans l'oraison la plus commune, BOSS. *Instr. sur les ét. d'orais.* III, 12. Des désirs actifs, qui vont toujours diminuant jusqu'à ce que la passiveté soit consommée, ID. *Nouv. myst.* X, 2. La passiveté ainsi expliquée [par l'exercice paisible du pur amour] est la perfection de l'amour de Dieu, FÉN. dans BOSS. *Préf. sur l'instr. past.* 66.

— ÉTYM. *Passif*.

PASSOIRE (pâ-soi-r'), *s. f.* Vaisseau de terre ou de métal percé de petits trous, dans lequel on écrase des légumes, des fruits, pour en tirer la purée, le jus. Les passoires seront marquées et contremarquées au corps ; le manche sera marqué du poinçon du maître, *Règl. orfév.* 30 déc. 1679. || Ustensile de laiterie et de fromagerie, qui sert à séparer du lait les matières étrangères qui pourraient s'y être introduites. || Terme de jardinage. Ustensile pour épurer les graines. || Chez les teinturiers, sorte de petit chaudron percé de trous, dont ils se servent pour la préparation du bain de rocou. || Ressort oblong en usage dans l'horlogerie.

— ÉTYM. *Passer*.

† **PASSOT** (pa-so), *s. f.* Épée de passot, arme d'estoc intermédiaire entre l'épée et la dague.

† **PASSURE** (pâ-su-r'), *s. f.* Terme de relieur. Il y a quatre manières de passer en carton.... la passure à un trou et celle des camelotiers ; ils percent un seul trou à chaque nerf, y passent la ficelle et rassemblent les deux nerfs en dedans en les nouant ensemble, LESNÉ, *la Reliure*, p. 162.

— ÉTYM. *Passer*.

1. **PASTEL** (pa-stèl), *s. m.* || 1° Nom donné à des crayons composés de différentes couleurs broyées et réduites en pâte avec de l'eau de gomme; peindre en pastel, c'est peindre avec ces couleurs, qu'on mêle suivant les diverses teintes qu'on veut faire. Pastel en poudre d'écarlate, le cent pesant estimé à dix livres, *Déclar. du roi*, nov. 1640, *tarif.* Dans la peinture au pastel, les crayons font l'office des pinceaux ; le nom de pastel qu'on a donné à cette sorte de peinture, vient de ce que les crayons dont on se sert sont faits avec des pâtes de différentes couleurs, *Dict. des arts et mét. Peintre.* Là je trouvai le célèbre Ramon Latour, le plus célèbre peintre en pastel que nous ayons eu, MARMONTEL, *Mém.* IV. || 2° Se dit d'un tableau peint au pastel. Un beau pastel. Les pastels de la Rosalba.

— ÉTYM. Ital. *pastello*, du lat. *pastillus*, petit gâteau (voy. PASTILLE).

2. **PASTEL** (pa-stè-l), *s. m.* || 1° Nom de l'*isatis tinctoria*, Linné, plante crucifère contenant de l'indigotine, et aussi appelée guède ou vouède. Le mauvais, qui est un pastel bâtard, qu'on nomme pastel bourg ou bourdaigne, a la feuille velue, *Instruct. gén. pour la teinture*, 18 mars 1671, art. 265. Autrefois on cultivait plus abondamment le pastel qu'aujourd'hui; avant la découverte de l'Amérique, elle était la seule plante dont on pût obtenir une teinture bleue solide, GENLIS, *Maison rust.* t. III, p. 143, dans POUGENS. || 2° Nom donné à la substance bleue qu'on en retire. Le pastel est une pâte bleue faite par la putréfaction et la réduction en espèce de fumier des tiges hachées de l'*isatis tinctoria*, ou de l'*isatis lusitanica*, de Linné, FOURCROY, *Connais. chim.* t. VIII, p. 48, dans POUGENS. On dit que les boules de pastel qu'on appela dans quelques endroits florée et cocagne, augmentent toujours en qualité pendant l'espace de dix ans, GENLIS, *Maison rust.* t. III, p. 150, dans POUGENS. || 3° Orangé-pastel, sorte de couleur orangée, qui tire un peu plus sur le brun que l'orangé ordinaire.

— HIST. XVI° s. Naturellement sans moien le pastel fait la couleur bleue, et, par meslange avec d'autres drogues, la noire, la tanée, la violette, la grize, la verte, O. DE SERRES, 735.

— ÉTYM. Voy. le précédent. La guède fut nommée *pastel*, parce qu'on en faisait de petits gâteaux (*pastillus*).

† **PASTELIER** (pa-ste-lié), *s. m.* Moulin à pastel.

— ÉTYM. *Pastel* 2.

PASTENADE (pa-ste-na-d'), *s. f.* Ancien nom du panais.

— HIST. XVI° s. Les pastenades et carrotes ne different par-entre-elles presque en autre chose qu'en la couleur ; celle de l'une estant rouge et l'autre blanche.... à Paris, où sans distinction l'on appelle ces racines pastenades et carrotes, O. DE SERRES, 529. Une espece de pastenade est la betterave, ID. 530.

— ÉTYM. Génev. *patenaille* (en languedoc, *pastenailles*, dit O. DE SERRES, 529). Le latin a *pastinaca* ; mais *pastinaca* peut-il donner *pastenade* ? D'ailleurs le sens ancien de *pastenade* est carotte; il est donc plus probable que c'est un dérivé de *pastinare*, fouir, houer.

† **PASTENAGUE** (pa-ste-na-gh'), *s. f.* Genre de poissons qui ressemblent à la raie.

— HIST. XVI° s. Les bestes venimeuses sont aspics, pastenaques, vives, torpedes, araignées, PARÉ, XXIII, 9.

— ÉTYM. Lat. *pastinaca*.

PASTÈQUE (pa-stè-k'), *s. f.* || 1° Nom vulgaire et spécifique de la cucurbite pastèque (*cucurbita citrullus*, *L.*). || 2° Nom du fruit de cette plante, appelé melon d'eau, qui est sans cavité au centre, de saveur fraîche, aqueuse et agréable.

— ÉTYM. Mot corrompu de l'arabe *baticha*, courge, et aussi melon d'eau; port. *pateca* et *albudieca*; catal. *albudeca*.

PASTEUR (pa-steur), *s. m.* || 1° Celui qui possède ou qui garde les troupeaux. Tel que le vieux pasteur des troupeaux de Neptune, Protée, à qui le ciel, père de la fortune, Ne cache aucuns secrets, J. B. ROUSS. *Ode au comte du Luc.* Au-dessous de la contrée des Samoïèdes est celle des Ostiates, le long du fleuve Oby ; ils ne tiennent en rien des Samoïèdes, sinon qu'ils sont, comme eux et comme les premiers hommes, chasseurs, pasteurs et pêcheurs, VOLT. *Russie*, I, 1. || Le pasteur de Mantoue, Virgile. Quelques imitateurs, sot bétail, je l'avoue, Suivent en vrais moutons le pasteur de Mantoue, LA FONT. *Poésies mêlées*, LXX. || Les Pasteurs, nom qu'on donne à un peuple qui envahit l'Égypte vers 2200 ans avant l'ère chrétienne. || *Adj.* Les peuples pasteurs ont une subsistance bien plus assurée que les peuples chasseurs, MONTESQ. *Rom.* 17. Les Scythes étaient des peuples pasteurs, qui, sans demeure fixe, erraient dans de vastes pays incultes, CONDILLAC, *Hist. anc.* I, 15. || 2° Fig. Celui qui exerce une grande autorité sur une réunion d'hommes. Ô vous, pasteurs des peuples, qui êtes sans doute assemblés ici pour défendre la patrie contre ses ennemis, ou pour faire fleurir les plus justes lois, écoutez un homme que la fortune a persécuté, FÉN. *Tél.* XXI. Sceptres sur lesquels Évandre et Nestor, pasteurs des peuples, s'appuyaient en jugeant les peuples, CHATEAUBR. *Génie*, I, I, 7. || 3° Homme qui a reçu de Dieu mission et caractère pour enseigner les fidèles, et leur administrer les moyens de salut que Dieu a établis (BERGIER). La régularité de Mme la Dauphine dans les observances de l'Église, dont elle ne se dispensa jamais qu'après avoir examiné ses besoins et rendu à ses pasteurs les déférences nécessaires, FLÉCH. *Dauphine.* Que de tableaux à tracer, depuis le pasteur du hameau, jusqu'au pontife qui ceint la triple couronne pastorale ! CHATEAUBR. *Génie*, II, II, 9. || On dit aussi : pasteur des âmes. Ne pensons pas qu'il n'y ait que les évêques et les supérieurs ecclésiastiques qui entrent avec Jésus-Christ en communication de cette qualité de pasteurs des âmes, BOURDAL. 2° dim. après Pâques, *Dominic.* t. II, p. 4. || Le bon pasteur, le pasteur qui, dans l'Évangile, retrouve et rapporte la brebis perdue. Je suis le bon pasteur; le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis, SACI, *Bible*, *Év. St Jean*, X, 11. Quand on voit dans l'Évangile la brebis perdue préférée par le bon pasteur à tout le reste du troupeau, BOSS. *Mar.-Thér.* || 4° Titre chez les protestants de celui qui a charge d'âmes. || 5° Genre de poissons des mers d'Amérique.

— SYN. PASTEUR, MINISTRE. Ces termes de l'Église protestante ne sont pas synonymes. Le pasteur a charge d'âmes, il a un troupeau qu'il visite, tandis que le ministre n'en a pas. Pour être ministre, il suffit d'avoir fait ses études théologiques, subi des examens satisfaisants et reçu la consécration. Pour être pasteur, il faut de plus avoir été nommé à la direction spirituelle d'une paroisse, PAUTEX.

— HIST. XII° s. Maistre e pere e pastur sunt li proveire [prêtres] en lei À trestuz cels qui vivent en cristiene fei, *Th. le mart.* 73. || XIII° s. À mal pastor chie lox [le loup] laine, *Proverbes du vilain*, ms. de St-Germ. f° 75, dans LACURNE. La sainte Escripture Qui commande au pastour honeste Cognoistre la vois de sa beste, *la Rose*, 11395. || XIV° s. Aussi comme le pasteur a cure de ses ouailles et les aime, ORESME, *Eth.* 248. || XVI° s. Car des brebis que pastour abandonne, Souvent le loup en devore à l'escart, J. MAROT, V, 75.

— ÉTYM. Berry, *pâtour*; norm. *pastou*; provenç. *pastor*; ital. *pastore*; du latin *pastorem*, de *pastum*, supin de *pascere*, paître. *Pâtre* vient du nominatif *pástor*, avec l'accent sur la pénultième.

PASTICHE (pa-sti-ch'), *s. m.* || 1° Nom donné à des tableaux d'imitation, dans lesquels l'auteur a contrefait la manière de quelque peintre, ses touches, son dessin, son coloris, etc. On appelle communément pastiches les tableaux que fait un peintre imposteur en imitant la main, la manière de composer et le coloris d'un autre peintre, sous le nom duquel il veut produire son ouvrage, DUBOS, *Réflexions sur la poésie et la peinture*, II, 7. Vous êtes comme ces connaisseurs nouvellement venus d'Italie, tout remplis de leur Raphaël, de leur Carache, de leur Paul Véronèse, et qui démêlent tout d'un coup les pastiches de Boulogne, VOLT. *Lett. le Franc*, 30 oct. 1738. Je suis bien fâché contre ce mot de pastiche qui marque du mépris et qui peut décourager les artistes de l'imitation des meilleurs maîtres anciens, DIDER. *Salon de* 1767, *Œuv.* t. XIV, p. 329, dans POUGENS. || 2° Imitation mélangée de la manière et du style de différents maîtres. C'est un pastiche des anciens maîtres. || 3° Terme de littérature. Ouvrage où l'on a imité les idées et le style d'un grand écrivain. Un talent rare et fort au-dessus du mérite de cette singerie, qu'on appelle pastiche, c'est de savoir réellement s'assimiler à un grand écrivain, MARMONTEL, *Œuv.* t. IX, p. 190. Cette pièce [du P. Porée] ressemble à toutes celles du même auteur, qui ne sont que des espèces de pastiches, des copies maladroites de nos plus belles tragédies françaises, LAHARPE, *Cours de littér.* t. XI, p. 116, dans POUGENS. || 4° Nom donné à un opéra formé de la réunion de morceaux de musique pris dans différents ouvrages et ajustés tant bien que mal à un nouveau poëme. *La Forêt de Sénart* de Castil-Blaze est un très-agréable pastiche. On faisait autrefois de ces pastiches en Italie, lorsque l'opéra préparé pour la saison dans une ville ne réussissait pas; presque toujours ils étaient bien accueillis, parce que chaque chanteur y faisait introduire les morceaux qui étaient les plus favorables à son talent, FÉTIS, *Dict.* art. *pastiche*.

— ÉTYM. Ital. *pasticcio*, pastiche, proprement, pâté, du lat. *pasta*, pâte.

† PASTICHER (pa-sti-ché), *v. a.* Néologisme. Faire le pastiche du style, de la manière d'un écrivain, du faire d'un peintre.

† **PASTILLAGE** (pa-sti-lla-j', *ll* mouillées), *s. m.* Terme de confiseur. Imitation d'un objet, faite d'une pâte de sucre, de gomme adragante et d'amidon, pour les desserts. Les pastillages sont composés de sucre en poudre, et d'un peu de mucilage de gomme adragant que l'on aromatise.... et dont on forme une pâte.... *Dict. des arts et m. Confiseur.*

— ÉTYM. *Pastille.*

PASTILLE (pa-sti-ll', *ll* mouillées, et non pa-sti-ye), *s. f.* ‖ 1° Petits pains composés de substances odorantes qu'on brûle pour parfumer l'air. ‖ Pastilles du sérail, pastilles qui viennent de Constantinople, qui répandent une odeur agréable et dont on fait différents bijoux. ‖ 2° Petits pains faits avec du sucre, des aromates et des sucs, et que l'on mange comme agréables au goût. ‖ Pastilles à la goutte, pastilles que l'on obtient en versant goutte à goutte sur des feuilles de fer-blanc la pâte chauffée légèrement. ‖ Pastilles au bijou, pastilles à la goutte qui sont transparentes et que l'on fait avec du sucre entièrement liquéfié. ‖ Fig. et familièrement. Mettre une pastille dans la bouche de quelqu'un, lui dire ou lui faire quelque chose qui lui est agréable. ‖ 3° Terme de pharmacie. Médicament solide, de forme hémisphérique, qu'on obtient en coulant goutte à goutte, sur un corps froid, du sucre aromatisé, préalablement réduit en pâte avec de l'eau et liquéfié par la chaleur.

— ÉTYM. Lat. *pastillus*, petit gâteau, pastille, diminutif de *pastus* (voy. PÂT).

† **PASTILLEUR** (pa-sti-lleur, *ll* mouillées), *s. m.* Ouvrier qui met en pastilles certaines pâtes.

† **PASTISSON** (pa-sti-son), *s. m.* Voy. PÂTISSON.

† **PASTOPHORE** (pa-sto-fo-r'), *s. m.* Terme d'antiquité. Sorte de prêtre porteur de statuettes et de petits temples des dieux. ‖ Fig. Pastophores est une des expressions sous lesquelles Voltaire déguisait le nom des prêtres. Le grand référendaire doit réprouver cette brochure et être piqué contre l'auteur indiscret; les pastophores vont s'assembler, et tout est à craindre, VOLT. *Lett. d'Alemb.* 8 avr. 1775.

— HIST. XVI° s. Quelles tragédies sont excitées par certains pastophores, RAB. IV, *nouv. Prol.*

— ÉTYM. Παστοφόρος, de παστός, petite chapelle, et φορός, qui porte.

PASTORAL, ALE (pa-sto-ral, ra-l'), *adj.* ‖ 1° Qui appartient aux pasteurs ou bergers. Habit pastoral. Des chants pastoraux. Après Abraham on trouve Isaac son fils, et Jacob son petit-fils, imitateurs de sa foi et de sa simplicité dans la même vie pastorale, BOSS. *Hist.* I, 2. Une loi pastorale venue de quelque petit peuple breton, ou portée par quelque peuple germain, MONTESQ. *Esp.* XVIII, 24. Je vois que tous les poëtes ont eu raison de faire l'éloge de la vie pastorale, que le bonheur attaché aux soins champêtres n'est point une chimère, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 17 sept. 1759. ‖ 2° Qui peint la vie champêtre. Poésies pastorales. Le poëme pastoral, dont on prétend qu'il [Daphnis] conçut la première idée, fort perfectionné dans la suite par deux poëtes de Sicile, Stésichore d'Himère et Diomus de Syracuse, BARTHEL. *Anach.* ch. 80. ‖ Genre pastoral, nom donné aux compositions en vers ou en prose, où l'on fait parler des bergers, dans le langage qui leur est propre. Il y en a [des parties de l'*Astrée* de d'Urfé] qui sont de la dernière perfection dans le genre pastoral, FONTEN. *Disc. sur l'églog.* ‖ *S. m.* Terme de littérature. Le pastoral, le genre pastoral. Le pastoral tombe facilement dans la fadeur. Presque tout le pastoral de ces églogues [de Ronsard] consiste à avoir appelé Henri II, Henriot, Charles IX, Carlin, et Catherine de Médicis, Catin; il est vrai qu'il avoue lui-même qu'il n'a pas suivi les règles, FONTEN. *Disc. sur l'églog.* ‖ *S. f.* Pastorale, pièce de théâtre dont les personnages sont des bergers et des bergères. Les Italiens [illegible] des tragédies grecques et les comiques [illegible] ne les égalèrent pas ; mais ils firent de la pastorale un genre nouveau, dans lequel ils n'a[illegible] de [illegible] et où personne ne les a [illegible], VOLT. *Mœurs*, 121. [illegible] de temps [illegible] la pastorale d'Issé, qui [illegible] que l'Europe galante, [illegible] *Europe*, *Lamotte* [illegible] Petit roman [illegible] en même genre. [illegible] et Chloé, madame, c'est la meilleure pastorale..., P. L. COUR. *Lett.* I, [illegible] ‖ Pastorale a signifié assez longtemps [illegible] n'en [illegible] des pastorales, [illegible] après qu'il n'en était plus question, CLÉMENT et DELAPORTE, *Anecdotes dram.* mot *Clorise.* ‖ Terme de musique. Une pastorale, morceau de musique instrumentale, dont le chant imite celui des bergers. La pastorale de Beethoven, dite aussi symphonie pastorale. ‖ Sorte de danse dont l'air est à deux temps, et dans le caractère de la musette, sur des paroles relatives à l'état des bergers, *Dict. de danse*, 1787. ‖ 3° Fig. Qui appartient aux pasteurs spirituels. Des discours tenus en chaire ou des écrits pastoraux publiés et distribués. Sa sainteté, jointe à sa vigilance pastorale, est une chose qui ne peut se comprendre, SÉV. 21 sept. 1684. ‖ Instruction pastorale, se dit de certains ouvrages de religion que les évêques, en qualité de pasteurs spirituels, publient pour l'instruction de leurs diocésains. ‖ Substantivement. Une pastorale. M. Jean Georges le Franc, évêque du Puy en Velay, dit, dans son immense pastorale aux habitants du Puy.... VOLT. *Dict. phil. Superstition.* ‖ *S. m.* Pastoral, titre d'un ouvrage de saint Grégoire sur les devoirs du pape et des évêques. ‖ Terme de liturgie. Pastoral, livre où sont contenues les prières, les cérémonies, les fonctions qui tiennent à l'épiscopat. ‖ 4° La pastorale, grosse poire d'automne, assez longue, cendrée et tachée de roux.

— REM. L'Académie dit que pastoraux au pluriel n'est pas usité. Faux scrupule; rien n'empêche d'employer ce pluriel.

— HIST. XVI° s. Ou à dicter quelque chanson rurale, Pour la chanter en mode pastourale, MAROT, I, 218. Qu'à son regard la Muse pastoralle.... ID. I, 223. Elle [Marguerite, reine de Navarre] composoit souvent des comedies et des moralitez qu'on appelloit en ce temps là des pastorales, qu'elle faisoit jouer et representer par les filles de sa cour, BRANT. *Dames ill.* p. 308, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *pastoralis*, de *pastor*, pasteur.

PASTORALEMENT (pa-sto-ra-le-man), *adv.* Comme les pasteurs. Vivre pastoralement. ‖ Fig. En pasteur spirituel. Prêcher pastoralement.

— HIST. XVI° s. Les champestres chalumeaux, Pastoralement ruraux, JAQ. TAHUREAU, *Poésies*, p. 244, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Pastorale*, et le suffixe *ment*.

† **PASTORAT** (pa-sto-ra), *s. m.* Dignité de pasteur.

† **PASTORICIDES** (pa-sto-ri-si-d'), *s. m. pl.* Nom qui fut donné dans le XVI° siècle aux anabaptistes d'Angleterre, parce qu'ils exerçaient principalement leur fureur contre les prêtres, les tuant partout où ils les trouvaient.

— ÉTYM. *Pasteur*, et le lat. *cædere*, tuer.

PASTOUREAU, ELLE (pa-stou-rô, rè-l'; au XVI° siècle, Bèze remarque que l's ne se prononce pas dans *pastoureau*, et se prononce dans *pastourelle*), *s. m.* et *f.* ‖ 1° Petit berger, petite bergère. Si nous ne voyons plus, dans les jeux funéraires, Les fleurs s'entrelacer aux urnes cinéraires, La pastourelle encore en forme ses bouquets, DELILLE, *Trois règnes*, VI. Deshoulières m'endort aux chants des pastoureaux, ID. *Épît. à la duchesse Devonshire.* ‖ 2° Les pastoureaux, villageois fanatiques qui se réunirent vers 1251 sous la conduite d'un moine de Cîteaux, nommé Jacob, se disant envoyé de Dieu pour délivrer Louis IX des fers des Sarrasins. ‖ Se dit aussi de certaines gens de la campagne qui se rassemblèrent en 1320, à l'effet de délivrer la terre sainte. ‖ 3° Pastourelle, sorte de poésie, au moyen âge.

— HIST. XII° s. Respundi David : pasturel ai esté del fulc [troupeau] mun pere, *Rois*, p. 66. Biau sire Aliaumes, à cest giu [jeu] vous rapel; Ne me tenrés huimais [vous ne me tiendrez désormais] por pastorel; Que par la plaie vous saillent li boel [les boyaux], *Raoul de C.* 183. ‖ XIII° s. Ge sai contes, ge sai flableax [fabliaux], Ge sai conter beax dix noveax, Et serventois et pastorelles, *Fabliaux*, ms. de St-Germain, f° 70, dans LACURNE. ‖ XIV° s. L'an mil deux cens cinquante et un, Cheminerent li pastourel, Qui à eus vanter s'atiroient Que S. Loys vengier iroient, DU CANGE, *pastorelli.* Il avint l'an 1320, qu'il fut en France si grantment de pastoureaux et de menu gent, qui disoient qu'il vouloient aler en la sainte terre contre les Sarrazins, que ce fut merveille, ID. *ib.* Pour conquerre la ville estoient moult isnel, Mais à che pont garder n'ierent point pastourel, *Baud. de Seb.* IX, 183. ‖ XVI° s. Le grand dieu Pan avec ses pastoureaux, MAROT, I, 166.

— ÉTYM. Lat. *pastorellus*, diminutif de *pastor*, pasteur.

† **PASTOURELLE** (pa-stou-rè-l'), *s. f.* ‖ 1° Terme de danse. Figure d'une contredanse française. C'est la quatrième du quadrille ordinaire, qui se compose ainsi : 1° Le cavalier et la dame en avant et en arrière (4 mesures). 2° Les mêmes en avant, la dame passe au vis-à-vis qui lui donne la main gauche, tandis que son cavalier recule à son point de départ (4 mesures). 3° En avant trois et en arrière le vis-à-vis et les deux dames (4 mesures). 4° En avant trois de nouveau, le cavalier remet les deux dames à son vis-à-vis, et recule à sa place (4 mesures). 5° et 6° Ce vis-à-vis fait à son tour les mêmes mouvements et, à la fin du deuxième en avant-deux, les quatre danseurs se prennent par la main (8 mesures). 7° Petit rond des quatre danseurs suivi d'une demi-chaîne anglaise, et chacun à sa place (8 mesures). La pastourelle se joue quatre fois. Autrefois, le cavalier, après avoir remis sa dame à son vis-à-vis, faisait tout seul en avant deux, en arrière, en avant deux et reprenait sa dame (8 mesures). On a renoncé à ce pas d'un homme seul qui paraissait souvent un peu ridicule. ‖ 2° Sorte de comédie spirituelle ou religieuse qui se jouait aux laudes de Noël. ‖ 3° Espèce de poire d'hiver.

— ÉTYM. *Pastoureau*, *pastourelle*.

PAT (pat'), *s. m.* invariable. Terme d'échecs. Coup où l'un des joueurs, n'ayant plus que son roi qu'il puisse jouer, et ne l'ayant pas en échec, ne peut le jouer sans le mettre en prise; cette position témoigne chez l'adversaire une si grande maladresse qu'on le regarde comme ayant perdu la partie.

† **PÂT** (pâ), *s. m.* Terme de fauconnerie. A[illegible] que l'on donne aux oiseaux. ‖ On trouve aussi écrit past, mais prononcé pâ. Il faut alors le rappeler promptement en lui jetant son past, BUFF. *Ois.* t. I, p. 132. ‖ Terme de vénerie. Mélange de farine et de son que l'on détrempe dans des lavures pour nourrir les chiens.

— HIST. XIII° s. Por son abuvrement et por son past, *Liv. des mét.* 366. ‖ XVI° s. La coustume de laver les mains avant le past, RAB. *Pant.* V, 23.

— ÉTYM. Lat. *pastus*, repas, de *pastum*, supin de *pascere*, nourrir, paître.

PATACHE (pa-ta-ch'), *s. f.* ‖ 1° Anciennement, petit vaisseau de guerre qui suit ordinairement un plus grand, ou qui mouille à l'entrée d'un port pour aller faire la découverte, et reconnaître les navires qui viennent ranger la côte, GUILLET. Les pataches d'avis ou frégates d'avis étaient des barques dont la mission était de porter les dépêches. ‖ Vieux navire approprié pour la police d'un [illegible] maritime. ‖ 2° Bâtiment de la douane et du fisc en général. ‖ En quelques villes, petit bâtiment [illegible] dans les fleuves ou les rivières pour la perception des droits sur les marchandises. Ce bâtiment s'est aussi nommé autrefois maltôte. ‖ Les fermiers généraux avaient des pataches qui se tenaient à l'entrée des ports pour avoir inspection sur ceux qui entraient. Pataches des fermes. ‖ 3° Barque qui porte des lettres ou des passagers sur quelques fleuves, sur quelques rivières. ‖ 4° Par extension, voiture de transport, non suspendue et coûtant peu. Voyager par les pataches. ‖ 5° Espèce de varec dont on fait de la soude.

— HIST. XVI° s. La construction de douze galères ou pataches des plus grandes, des mieux équipées et des mieux fournies de gens de guerre qu'il estoit possible, que le roy d'Espagne fit construire et fournir en Sicile, SULLY, *Mém.* t. V, p. 246, dans LACURNE.

— ÉTYM. Espagn. *patache*; portug. *patacho*; ital. *patacchia*, *pataggio*, *patascia*, *patachio*, [illegible]; all. *Patasche*; holl. *petas*. Origine inconnue. [illegible] que, d'après un passage de la Chronique d'[illegible]feda, les chrétiens avaient une sorte de navire que l'auteur arabe nomme *batsa*.

† **PATACHON** (pa-ta-chon), *s. m.* ‖ 1° [illegible] garde la patache aux droits. ‖ 2° Celui qui conduit la voiture qu'on nomme patache.

† **PATAFIOLER** (pa-ta-fi-o-lé), *v. a.* Terme populaire qui n'est guère usité que dans cette phrase : Que le bon Dieu te patafiole, que le diable te patafiole, c'est-à-dire te confonde. Adieu, dit M. de Maillebois, et que le bon Dieu vous patafiole! — Patafiole! reprit M. de Vaugelas, [illegible] du souhait et du mot; patafiole! répéta-t-il sans trouver rien à répondre, tant l'expression était [illegible] FR. SOULIÉ, *la Nièce de Vaugelas*, § 2.

— ÉTYM. *Pataflerie* a signifié sottise dans le XVI° siècle. Il est possible qu'il y ait dans ce mot l'onomatopée de *patatras*, *patapouf*.

PATAGON (pa-ta-gon), *s. m.* ‖ 1° Nom d'une ancienne monnaie d'argent de Flandre, frappée sous l'archiduc Albert, avec son nom et celui de l'archiduchesse Élisabeth pour légende, et un [illegible] couronné qui contenait de petits lions. Après avoir valu d'abord quarante-huit sous, les patagons montèrent à cinquante-huit. ‖ 2° Monnaie d'argent [illegible]

gnole, valant à peu près 3 francs. Il alla plusieurs fois en course, et amassa quatre cents patagons; il en employa une partie au rachat de sa nièce, LE SAGE, *Diable boit.* ch. 15, p. 306, dans POUGENS.

— ÉTYM. Dérivé de *patac* ou *patard*, sorte de monnaie; picard, *patacon*, argent monnayé; espagn. *patacon*, sorte de monnaie (voy. PATARD).

† **PATAPOUF** (pa-ta-pouf), *s. m.* Terme populaire. Gros homme respirant à peine.

— ÉTYM. Onomatopée.

† **PATAQUE** (pa-ta-k'), *s. f.* Monnaie de Batavia, du Brésil, de Turquie et de Barbarie.

— ÉTYM. Le même que *patac* ou *patard* (voy. PATARD).

† **PATAQUÈS** ou **PAT-A-QU'EST-CE** (pa-ta-kès'), *s. m.* Terme populaire. Faute de langage, qui consiste à faire entendre un T final quand il y a une S, ou réciproquement, et, plus généralement, à faire entendre sur la voyelle initiale d'un mot une consonne qui ne doit pas terminer le mot précédent. C'est surtout par la confusion de l'S et du T que cette faute a lieu.

— ÉTYM. Voici quelle en est, dit-on, l'origine : un plaisant était à côté de deux dames; tout à coup il trouve sous sa main un éventail. — Madame, dit-il à la première, cet éventail est-il à vous? — Il n'est *point-z-à-moi*, monsieur. — Est-il à vous, madame? dit-il en le présentant à l'autre. — Il n'est *pas-t-à moi*, monsieur. — Puisqu'il n'est *point-z-à vous* et qu'il n'est *pas-t-à vous*, ma foi, je ne sais *pas-t-à qu'est-ce!* L'aventure fit du bruit, et donna naissance à ce mot populaire, encore en usage aujourd'hui, DOMERGUE, *Manuel des amat. de la langue franç.* p. 465.

PATARAFFE (pa-ta-ra-f'), *s. f.* Terme familier. Traits informes, lettres confuses et mal formées. Excusez mes pataraffes et mes ratures, BOIL. *à Brossette*, 3 juill. 1700.

— ÉTYM. Corruption de *parafe*.

† **PATARAS** (pa-ta-râ), *s. m.* Terme de marine. Gros cordage employé accidentellement pour remplacer ou soulager les haubans. Comme, malgré la jumelle dont nous l'avions fortifié, le mât de misaine faisait une très-mauvaise figure, il fallut le soutenir par des pataras, BOUGAINV. *Voy.* t. II, p. 407, dans POUGENS.

† **PATARASSE** (pa-ta-ra-s'), *s. f.* Terme de marine. Coin de fer emmanché, avec lequel on ouvre les joints entre les bordages neufs d'un bâtiment, afin de faciliter le calfatage.

† **PATARASSER**, *v. a.* Ouvrir avec la patarasse les joints entre deux bordages.

PATARD (pa-tar), *s. m.* Petite monnaie ancienne. || On ne se sert plus de ce mot que dans les locutions suivantes : cela ne vaut pas un patard; il n'a pas un patard. Voilà les destinées de la vie; je ne donnerais pas un patard de la meilleure, CHATEAUBR. *Mémoires*, t. XI, p. 306.

— HIST. XVe s. Mon procureur en court d'Eglise, Auquel doy encore ung patart (A ceste heure je m'en advise) ... VILLON, *Grand test.* Lesquelz compaignons ordonnerent que l'en paieroit un demi pactac, DU CANGE, *patacus* 1. Moyennant le pris et somme de 48 livres, vingt pastars, monnoie courant pour la livre, ID. *patarus*.

— ÉTYM. Wallon, *patår*, *pataûr*; provenç. *patac* (texte du XVe siècle); ital. *patacco*, *patacca*; bas-lat. *patacus*, *patarus*, *patardus*. Du reste, origine inconnue.

† **PATARINS** (pa-ta-rin), *s. m. pl.* || 1° Sobriquet donné par mépris à une société formée dans le sein du peuple, en Italie, au XIe siècle, pour détruire le concubinage des prêtres et la simonie. || 2° Membre d'une secte vaudoise, du XIIe siècle qui ne récitait d'autres prières que l'oraison dominicale, et croyait que l'homme et le monde visible avaient été créés par le démon. || 3° Nom donné en général à tous les albigeois. || On disait aussi paterins.

— HIST. XIIIe s. Et entendent que paterins vaut autant come chose abandonnée à souffrir passion en l'exemple des martyrs, DU CANGE, *paterinus.* E pour che sunt il dit paterins, et est autant à dire comme deviserres, ID. *ib.* || XVe s. Prince, depuis qu'Adam fut nez, Ne fut gens plus desordonnez, Ne plus desloyaux patarins.... Que sont partout les mariniers [les mariniers], E. DESCH. *Poésies ms.* f° 356.

— ÉTYM. Origine incertaine. Quelques-uns disent que le mot vient de *Pattaria*, nom d'un quartier de Milan; d'autres y voient un mot signifiant en italien ramassis populaire.

† **PATAS** (pa-tâ), *s. m.* Singe du Sénégal.

PATATE (pa-ta-t'), *s. f.* Plante originaire des Grandes-Antilles (*convolvulus batatas*, L.), cultivée dans divers pays, parce que ses racines fibreuses donnent des tubercules ovoïdes, blancs ou jaunes, amylacés et sucrés, qui sont un excellent aliment. || Se dit quelquefois, improprement, de la pomme de terre et du topinambour.

— ÉTYM. Espagn. et portug. *patata*, *batata*; ce qui est un mot américain.

† **PATATI, PATATA** (pa-ta-ti, pa-ta-ta). Onomatopée pour exprimer un babil insignifiant et ennuyeux. Et patati et patata, Prêtons bien l'oreille à ce discours-là, BÉRANG. *Juge de Char.* || Monsieur et madame patati et patata, faiseurs d'embarras.

— HIST. XVIe s. Vous entrerez patic patac, ROGER DE COLLERYE, *Œuv.* p. 46, dans LACURNE.

PATATRAS (pa-ta-trâ). Mot qui exprime par onomatopée le bruit que fait un corps qui tombe. Je n'y fus pas longtemps qu'aussitôt, patatras, Avec un fort grand bruit voilà l'esprit à bas, REGNARD, *Fol. amour.* I, 2.

PATAUD (pa-tô), *s. m.* || 1° Jeune chien qui a de grosses pattes. || Familièrement. Être à nage pataud (locution qui représente *être à : pataud*, *nage*; *nage* à l'impératif), se dit d'un chien qu'on a jeté à l'eau, et, par plaisanterie, d'un homme qui, tombé dans l'eau, se débat pour en sortir. || Cela se dit aussi figurément d'un homme qui est dans l'abondance. Vous en parlez à votre aise, vous qui êtes à nage pataud. || 2° *S. m.* et *f.* Pataud, pataude, se dit d'une personne grossièrement faite. Quelle grosse pataude! Le noir pataud [charbonnier], la voyant ainsi mise, Lui répondit.... VOLT. *Bégueule.* || Gros enfant potelé. Votre petite devient aimable [depuis qu'elle a une bonne nourrice].... elle sera dans quinze jours une pataude blanche comme de la neige, qui ne cessera de rire, SÉV. 8 avril 1671. || Les patauds, nom donné dans les guerres civiles de l'Ouest par les royalistes aux républicains. Le nom de pataud, donné par les chouans aux républicains, fut une altération du mot *patriote*, d'abord mal prononcé par les paysans, pour qui il était tout nouveau et qui n'en connaissaient pas la signification, EMILE SOUVESTRE, *Scènes de la chouannerie, La famille Chouan.* || *Adj.* Cet homme est bien pataud. Une femme pataude. Deux écuyers, l'un boiteux, l'autre louche, six grands vilains hommes d'armes..., des valets patauds formaient la cour et la maison du sire de la Rocheforte, Mme RICCOBONI, *Amours de Gertrude*, *Œuv.* t. V, p. 296, dans POUGENS. || Se dit familièrement de ce qui est lourd d'exécution, dans les beaux-arts.

— HIST. XVIe s. Pataut, *chi ha piedi grossi*, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. Norm. *patoul*, *patou*; picard, *patoul*. Le sens propre indique que le radical est *patte*; il faut donc rejeter l'opinion de ceux qui voient dans *pataud* une altération de *pitaud*.

PATAUGER (pa-tô-jé. Le *g* prend un *e* devant *a* et *o* : pataugeant, pataugeons), *v. n.* || 1° Marcher dans une eau bourbeuse. Patauger dans la boue. || 2° Fig. S'embarrasser dans un raisonnement, dans une mauvaise entreprise. Vous avez raison assurément de trouver de grandes difficultés dans le chapitre de Locke de la puissance ou de la liberté; il avouait lui-même qu'il était comme le diable de Milton pataugeant dans le chaos, VOLT. *Lett. Helvétius*, 11 sept. 1739. || S'embarrasser dans ses phrases, ne pouvoir en sortir.

— HIST. XIIIe s. Il ot grant peor de noier, Si commença à patoier, Que volentiers en issist fors, *Ren.* 5866.

— ÉTYM. Ce semble, comme *pataud*, une dérivation de *patte*. *Patôcher*, en normand, signifie manier grossièrement; wallon, *padgté*, *pagté*.

† **PATAVINITÉ** (pa-ta-vi-ni-té), *s. f.* Latinité provinciale qui était propre aux habitants de Padoue (en latin *Patavinum*), et que des critiques croyaient reconnaître dans le style de Tite-Live. Tout le monde sait la patavinité qu'Asinius Pollion a reprochée à Tite-Live; y a-t-il un seul moderne qui puisse nous dire en quoi cette patavinité consiste? D'ALEMB. *Latin des mod. Œuvr.* t. III, p. 129, dans POUGENS.

— ÉTYM. Lat. *patavinitatem*.

† **PATCHOULI** (pa-tchou-li), *s. m.* Nom spécifique du *pogostemon patchouli* (labiées) originaire de Chine. Remarquable par son odeur aromatique, on le met dans les vêtements de laine pour en éloigner les insectes; il sert, dans l'Inde, à donner aux mousselines et autres tissus un parfum que plusieurs personnes appellent odeur de l'Inde.

— ÉTYM. Corruption de *patchey elley*, feuille de patchey.

PATE (pa-t'), *s. f.* Voy. PATTE.

PÂTE (pâ-t'), *s. f.* || 1° Farine détrempée et pétrie pour faire du pain ou autre nourriture semblable. Pâte molle. Pâte dure. Pâte levée. Pâte sans levain. || Fig. Mettre la main à la pâte, travailler soi-même à quelque chose. Ne perdons point de temps; que l'on m'habille en hâte, Monsieur, mettez la main, s'il vous plaît, à la pâte, REGNARD, *le Lég.* IV, 4. || Fig. Avoir la main à la pâte, être en train de faire quelque chose. Messieurs, un petit mot : ne ferions-nous pas bien, tandis que nous avons la main à la pâte, de faire mourir tous les géomètres, qui prétendent que les trois angles d'un triangle sont égaux à deux droits? VOLT. *Socrate*, III, 1. || Fig. Avoir la main à la pâte, être dans une bonne position où il y a profits à faire. || Il n'y a ni pain ni pâte au logis, c'est-à-dire il n'y a rien à manger. Dès qu'on eut publié votre rescrit impérial dans la superbe ville de Gex, où il n'y a ni pain ni pâte, VOLT. *Lett. Choiseul*, 9 janv. 1767. || Je n'ai mangé aujourd'hui ni pain ni pâte, je n'ai rien mangé. || Mettre de la viande en pâte, la mettre dans la pâte préparée pour la faire cuire au four. Mettre un lièvre en pâte. || Fig. Être comme un coq en pâte, être dans son lit bien couché et bien couvert, être bien nourri, et aussi avoir toutes ses aises. (Un coq en pâte est un coq mis à la retraite, qu'on engraisse avec force pâtée, qu'on tient captif à cet effet pour le manger, et qui, ayant tout à souhait et étant en repos, profite rapidement, dit Ch. Nisard. Ce qui ajoute à la vraisemblance de cette explication, c'est que Despériers dit en ce sens coq au panier (voy. COQ); en Normandie on dit aussi : être heureux comme un coq dans un panier). || 2° Pâtes d'Italie, pâtes faites de farine auxquelles on donne différentes formes et dont on fait des potages, des ragoûts. Le vermicelle, le macaroni sont des pâtes d'Italie. || 3° Diverses choses qui sont mises en une masse et comme pétries ensemble. La pâte de ce fromage est fort bonne. Pâte d'amande. Les pâtes d'abricots, les essences et autres menues denrées d'amour arrivaient de Paris chaque semaine, HAMILT. *Gramm.* 6. || Pâte à laver les mains, pâte faite d'amandes pilées. || 4° Terme de pharmacie. Nom donné à certaines préparations médico-alimentaires formées de gomme, de sucre, d'eau et d'un principe médicinal le plus souvent émollient. Pâte de jujube. Pâte de guimauve. Pâte de lichen. Pâte de réglisse. || On a étendu le nom de pâtes à des composés qui ne contiennent ni sucre ni gomme, et qui n'ont de commun avec les vraies pâtes que leur consistance pâteuse. Pâte arsenicale. Pâte de Canquoin, faite de chlorure de zinc. Pâte caustique de Vienne : potasse caustique, 50 parties; chaux vive, 60. || 5° Diverses matières broyées et mêlées qu'on emploie à différents usages dans les arts. Pâte de carton. Cette porcelaine est d'une pâte très-fine. La terre cuite translucide à glaçure composée, appelée pompeusement, en France et en Angleterre, porcelaine à pâte tendre, est une faïence translucide à la lumière, que les Allemands nomment *Milchglass* ou verre de lait; la dénomination de pâte tendre provient de ce qu'elle supporte bien moins de chaleur de cuisson, qu'elle fond au feu avant que la vraie porcelaine ne cuise, et que l'émail peut s'entamer au couteau et être enlevé entièrement par le grattage, DEMMIN, *Guide de l'amat. de faïen. et porcel.* p. 117. || Pâte longue, pâte qui possède à un haut degré la faculté de prendre toutes les formes sous la main de l'ouvrier. || Pâtes doublées ou pâtes sur pâtes, nom donné à un nouveau procédé usité par les fabricants de porcelaine, qui consiste à appliquer, sur les fonds unis blancs ou de couleur, et en suivant les contours d'un dessin tracé d'avance, des pâtes colorées d'autres nuances, afin d'obtenir ainsi, sans le secours de la peinture, une décoration polychrome inaltérable. || Pâte, le vieux linge détrempé, pilé, broyé dans l'eau avec lequel on fait le papier. || Eau et farine de seigle mêlées ensemble dont les cordonniers se servent pour coller. || Pâte de riz, pâte dont les Chinois font des vases très-beaux et très-solides. || Pâte de fourneaux, nom que donnent les chimistes à la terre dont ils font leurs fourneaux. || Pâte de la Chine ou du Japon, pâte que l'on obtient en imprégnant du papier mâché d'eau de gomme bien forte et dont on fait des vases de toute espèce. || Pâte de reliques, pâte où il entre quelques particules de reliques. || 6° Métal en pâte, métal qui est près de fondre. || 7° Pâte se dit de la matière qui fait la partie essentielle d'une roche. Dans le granit, c'est le feldspath et le schorl qui sont colorés, et le quartz, que l'on peut regarder comme sa pâte, est toujours blanc, BUFF. *Min.* t. I, p. 124. || 8° Terme d'impri-

merie. Cette forme est tombée en pâte, les caractères en sont tombés et se sont brouillés. || 9° Pâte cuite, nom donné à des ouvrages du moyen âge ainsi faits : un orfévre modelait en cire un bas-relief de petite dimension, prenait une empreinte de cette cire dans un mastic résistant et moulait dans ce creux, autant de fois qu'il voulait, ce bas-relief dans une pâte qu'on faisait sécher au four et qu'on appliquait ensuite sur de petits coffrets de bois ; une dorure générale confondait la pâte avec le fond du coffret de bois et donnait à ce travail léger et facile l'apparence d'une œuvre d'orfévrerie, DE LABORDE, *Émaux*, p. 431. || 10° Terme de peinture. L'ensemble des couleurs d'un tableau. || Peindre dans la pâte, charger sa toile de masses épaisses de couleurs et les fondre ensuite les unes dans les autres. Les dessinateurs opèrent par couches successives, les coloristes peignent dans la pâte. || On dit aussi : peint en pleine pâte. || Tableau tout d'une pâte, tableau qui semble fait d'une seule haleine. || Terme de gravure. Estampe de belle pâte, dont les tailles ont de la souplesse, et surtout du moelleux et de la couleur. Se dit surtout quand tous ces mérites ont été bien conservés dans l'opération du tirage. || 11° Fig. et familièrement. Complexion, constitution. Vous êtes d'une pâte à vivre jusques à cent ans, MOL. *l'Av.* II, 6. Vous voyez un vieillard d'une assez bonne pâte, Qui va voir ses aïeux, sans pourtant avoir hâte, BOURSAULT, *Ésope à la cour*, IV, 5. || Il se dit, d'une façon analogue, du caractère et des dispositions morales. Elle [Mme de Coligny] est bien votre fille.... non-seulement par cette bonne pâte dont vous l'avez faite..., SÉV. *à Bussy*, 28 déc. 1681. C'est une fort bonne pâte de femme, DANCOURT, *Cur. de Comp.* sc. 3. Le vieux Marcos, qui était peut-être la meilleure pâte d'écuyer qu'on vit jamais, ne résista pas à un spectacle si touchant, LE SAGE, *Gil Blas*, II, 2. C'est un gentilhomme limousin ; la bonne pâte de mari ! il se laissera mener par une femme comme un Parisien, ID. *Turcaret*, IV, 12. Il faut que je sois une bonne pâte d'homme, bien faible, bien sotte, pour m'y intéresser encore, VOLT. *Lett. Thibouville*, 16 déc. 1767. || Proverbe. Quand on a la main à la pâte, il en demeure quelque chose aux doigts, c'est-à-dire quand les personnes ont un grand maniement d'argent, il leur en reste ordinairement quelque profit.

— HIST. XIII° s. Quar ma meson est trop deserte, Et povre et gaste ; Sovent n'i a ne pain ne paste, RUTEB. 9. Colons [pigeons] en rost, connins en paste, *Fabl.* BARBAZ. t. IV, p. 87. Et si doit [le fournier banal] porter et conduire loiaument de cascun le [la] paste au four à son propre coust, TAILLIAR, *Recueil*, p. 325. || XIV° s. Jamais qui n'aroit paste le pain ne feroit-on, *Baud. de Seb.* XI, 16. || XV° s. Qu'il en porteroit la paste au four [qu'il payerait la sottise d'autrui], DU CANGE, *pasta*. || XVI° s. Il se vanta de leur avoir faict manger un chat en paste, MONT. I, 101. Il estoit de cette bonne paste de gens, qui ne prennent point trop les matieres à cœur, DESPER. *Contes*, V. Une douzaine de saulmons du Rhin, et en paste à leur mode, tous entiers, CARL. IV, 24. De fort bonnes pastes sont aussi faites de ces fruits-ci, specialement des peches, dont la maniere en estant venue des Grecs, recommande telle sorte de confiture, O. DE SERRES, 864. Sept coffres, que grans que petiz, faitz de paste cuyte, à la mode d'Italie, bien ouvrez et dorez, DE LABORDE, *Émaux*, p. 432. Puisque cette bonne mere [la nature].... [illegible] en mesme paste, afin que chascun se peust mirer et quasi recognoistre l'un dans l'autre, LA BOÉTIE, *Servit. volont.* Entrer en la paste jusqu'au coude [s'employer vivement en une affaire], [illegible] *franç.*

— ÉTYM. Wallon, pâse, paûse ; prov. esp. et ital. pasta ; du lat. pasta (dans M. Empiricus), du grec [illegible], pâte de farine ... [illegible], de [illegible], répandre sur, saupoudrer.

PÂTÉ (pâ-té), *s. m.* || 1° Sorte de pâtisserie qui renferme de la chair ou du poisson. Les pâtés de foie gras de Strasbourg. Les pâtés au gibier de Chartres. Un monstrueux pâté, BOIL. *Lutrin*, V. On dressa une petite table, sur laquelle on servit un [illegible] pâté de venaison, LESAGE, *Guzm. d'Alf.* VI, 1. || Hacher [illegible] comme chair à pâté, mettre en pièces, hacher par morceaux. || Pâté en pot, hachis de viande assaisonnée d'épices, de marrons, etc. et cuit dans un pot. || Pâté en terrine, voy. TERRINE. || Pâté de veille, se disait d'un pâté que le maître donnait à ses apprentis, le jour où commençaient les veillées. || Par plaisanterie. Pâté d'ermite, figue sèche dans laquelle on a enfermé une noix, une noisette ou une amande. || 2° Petit pâté, sorte de petite pâtisserie renfermant un peu de viande et qu'on sert, dans les dîners, après le potage. || C'est un prix fait comme celui des petits pâtés, c'est-à-dire c'est un prix réglé, connu de tout le monde. || Je mangerais des petits pâtés sur ta tête, c'est-à-dire je suis beaucoup plus grand que toi. || Elle crie les petits pâtés, se dit d'une femme qui, en travail d'enfant, crie beaucoup (autrefois les marchands criaient dans la rue leurs petits pâtés). || Anciennement. Pâté de requête, sorte de petits pâtés chauds. || 3° Fig. et familièrement. Un gros pâté, un enfant gros et gras. || 4° Fig. Goutte d'encre tombée sur du papier. Le mot est si mal écrit, il y a un pâté, BEAUMARCH. *Mar. de Fig.* III, 15. A un si horrible spectacle (il parle de ce pâté que le fis sur son bouquin), mon sang se gela dans mes veines. ....voyez-vous, monsieur ? ce pâté, c'est pour lui [Furia, bibliothécaire] la tête de Méduse, P. L. COUR. *Lettre à Renouard.* || 5° Terme d'imprimerie. Caractères mêlés et confondus par la rupture d'une forme, ou d'un paquet, ou même d'une ligne. || Terme de gravure. Se dit des endroits noirs qui se trouvent dans les ombres par la confusion que l'eau forte fait sur les hachures serrées et croisées. || 6° Terme de fortification. Espèce de plate-forme, ou de terre-plein, d'une figure irrégulière, et bordée d'un parapet, qui se construit pour couvrir la porte d'une place. Un autre ouvrage revêtu en derrière appelé le pâté, le cours de l'Escaut pour fossé devant le pâté, et le même Escaut, mais plus profond et plus rapide, entre le pâté et la muraille de la ville, PELLISSON, *Lett. hist.* t. III, p. 174, dans POUGENS. || 7° Assemblage de maisons, ou édifice isolé, ayant une forme arrondie ou carrée, comme les pâtés. || 8° Dans les académies de jeu, faire le pâté, arranger les cartes par tricherie pour se donner beau jeu. Il met tous les rois ensemble et il se les donne ; il a fait le pâté. || 9° Terme de joailler. Assemblage de plusieurs pierres précieuses de nature et de forme différentes que l'on expose en vente. || Chez les brocanteurs, plusieurs petites curiosités qu'on assemble pour vendre ou acheter en bloc. || 10° Assemblage de lames de vieux fer qu'on soude et qu'on corroie ensemble. || 11° Masse de plâtre à laquelle on donne une forme convexe, et qui sert à construire une voûte sphérique ou autres constructions curvilignes. || 12° Pâtés de grenades, se dit de pots remplis de poudre de guerre et de grenades. || 13° Petit ustensile de brodeur à plusieurs cases. || 14° Espèce de came, coquille. || Proverbe. Croûte de pâté vaut bien pain.

— REM. On dit des petits pâtés, et non de petits pâtés, parce que l'adjectif fait corps avec le substantif.

— HIST. XIII° s. Del sengler mengerent au poivre, Et del cerf firent bons lardez, Et des chapons firent pastez, *Ren.* 22780. Niules, oubliées, gibelés, Et pastés de vis oiselés ; Et quant il ces pastés brisoient, Li oiselet par tot voloient, *Fl. et Bl.* 3187. || XIV° s. J'ai oÿ recorder et dire par maint jour, Qu'on ne peut les pastez mieux prendre en lor chalour, Qu'en l'heure proprement qu'on les sache [tire] du four, *Guescl.* 20858. || XVI° s. La faute vint, que l'apprenti avoit toujours oui dire grille, feminin, et non pas gril ; qui fut ce qui descouvrit le pasté [le pot aux roses], DESPER. *Contes*, XLVIII.

— ÉTYM. Bourg. patai. *Pasté* a la forme d'un participe passif formé de *paste*, pâte : ce qui a été *pasté*, fait avec la *pâte*.

PÂTÉE (pâ-tée), *s. f.* || 1° Pâte faite avec de la farine et des herbes et dont on engraisse la volaille. Les hommes nous font [à nous chapons] avaler une pâtée dont ils ont le secret, VOLT. *Dial.* 11. || 2° Mélange de pain émietté et de viande hachée dont on nourrit les animaux domestiques. || Par assimilation. Il [Réaumur] nous a appris que les petits des trois sortes [chez les abeilles] sont élevés au milieu d'un amas irrégulier de pâtée qui n'est point renfermée dans une cellule, BONNET, 5° *mém. abeilles.*

— ÉTYM. C'est le féminin de *pâté* considéré comme un participe passif.

† **PATELET** (pa-te-lè), *s. m.* Terme de pêche. Sorte de morue qui tient le cinquième rang dans le triage qu'on en fait dans la Normandie.

† **PATELETTE** (pa-te-lè-t'), *s. f.* Partie de la giberne et du havre-sac qui recouvre le côté extérieur.

1. **PATELIN** (pa-te-lin), *s. m.* || 1° Nom d'un personnage d'une vieille comédie de la fin du XIV° siècle ou du commencement du XV°, qui, par ses flatteries, se fait vendre à crédit du drap, et, par de vaines paroles et des contes en l'air, échappe au payement. Les hoirs de défunt Patelin, [illegible] chez Plaute et Térence, Ont envahi toute la France, Car ils sont fénus du malin. Les hoirs de défunt Patelin, GÉNIN, *Patelin, dédicace.* || 2° Fig. Celui qui tâche, par des flatteries et de belles paroles, de tromper, ou, simplement, d'en venir à ses fins (avec un *p* minuscule). Ce n'était point Tartufe, ce n'était point un patelin, c'était un prélat de conséquence, prêchant avec dignité et paraissant toute la vie de cette princesse [la duchesse de Longueville] avec une adresse incroyable, SÉVIGNÉ, 12 avril 1680. Une preuve qu'elle [la comédie] a eu un grand succès, c'est qu'elle a donné de nouveaux mots à la langue et fait des proverbes : Patelin, qui n'était qu'un nom fait à plaisir comme Tartufe, est devenu un mot de la langue qui signifie flatteur et trompeur, de la même manière que Tartufe signifie présentement un faux dévot, FONTEN. *Hist. théâtr. fr. Œuv.* t. III, p. 49, dans POUGENS. Ah ! combien j'ai connu de ces airs bénins Qui marchent à leur but en rusés patelins ! AL. DUVAL, *Manie des grand.* II, 7. || Arch[illegible], voy. ARCHI. || *Adj.* Il se dit du ton, des manières. Le zélé père, charmé de l'ouverture, devint [illegible] caressant, et, après plusieurs circonvolutions patelines, des mots entrecoupés : ce n'est pas tout, dit-il.... DUCLOS, *Œuvr.* t. VI, p. 101. Un petit homme à ces mots s'approche avec un air patelin, et d'une voix de fausset.... GILB. *le Carnaval des auteurs.* La vieille, qui devenait de jour en jour plus [illegible]neuse et plus pateline avec moi, J. J. ROUSS. *Confess.* IX. L'égoïsme patelin des hommes [illegible] leur enseigne l'art de combiner les raisonnements opposés, afin de se mêler de tout comme un [illegible], et de se soumettre à tout comme un chrétien, STAËL, *Allem.* III, 13. || 3° Langage de patelin (inusité en ce sens). Le pauvre tu détruis, la veuve et l'orphelin, Et ruines chacun avec ton patelin, REGNIER, *Sat.* XV.

— SYN. 1. PATELIN, PAPELARD. Le patelin flatte et trompe. Le papelard trompe aussi, mais c'est en simulant la dévotion. || 2. PATELIN, PATELINEUR. Le patelin est, de sa nature, flatteur pour tromper. Le patelineur est celui qui pateline ; il peut n'être pas patelin de nature, et pateliner seulement par occasion et circonstance.

— HIST. XV° s. B. J'ay train de seigneur. — M. Pas de saige.— B. Ressourdant, comme bel [illegible] — B. Pathelin en main. — M. Dire raige, [illegible] *Baillevent et malepaie.* || XVI° s. C'estoit un tour de patelin, BOUCHET, *Serées*, liv. II, p. 90, dans LACURNE. Le bruyt avez d'estre fourbisseresses ; Pr[illegible] cueur sçavez les ruses Pathelin, ROGER DE COLLERYE, *Œuv.* p. 167, dans LACURNE.

— ÉTYM. On ne sait d'où vient ce nom de comédie qui, du théâtre, passa promptement dans le langage commun. Cependant du Cange paraît offrir la vraie origine au mot *paterinus*. Il y eut, dans le XI° siècle, des hérétiques qu'on nomma *paterins*, *patalins*, *palatins* ; il rapporte ceci du XIII° siècle : Et por ce sunt il dit paterins, et est autant à dire come deviseres. *Paterin* avait pris le sens de diseur, parleur, celui qui trompe par la parole. Or la signification même de *patelin*, et, quant au changement de l'*r* en *l*, rien de plus facile. Les auteurs sont en désaccord sur l'étymologie du mot *paterin* (voy. PATARIN). Il n'est pas vraisemblable que l'ancien verbe *pateller*, qui signifiait le chant inarticulé d'un jeune oiseau (to chytter as a yong byrde dothe, byfore she can synge her tune, le petit oiselet commence à pateller, mais il ne scait pas encore chanter son lay à playn, PALSGRAVE, p. 484) ait rien de commun avec *patelin*.

† 2. **PATELIN** (pa-te-lin), *s. m.* Petit creuset à queue, pour essayer la pureté du minium, dans les fabriques de cristal.

— ÉTYM. Peut-être un dérivé de *patelle*.

PATELINAGE (pa-te-li-na-j'), *s. m.* Manière insinuante et artificieuse d'un patelin. Patelin a une famille que Tartufe n'a pas : il a produit pateliner et patelinage, FONTEN. *Hist. théâtre franç. Œuvres*, t. III, p. 49, dans POUGENS. J'avais toujours [illegible] malgré le patelinage du P. Berthier, que les jésuites ne m'aimaient pas, non-seulement comme encyclopédiste, mais parce que tous mes principes étaient encore plus opposés à leurs maximes et à leur crédit que l'incrédulité de mes confrères, J. J. ROUSS. *Confess.* XI. La scène.... où Patelin, à force de patelinage (car son nom est devenu celui du caractère), vient à bout d'attraper une pièce de drap, LA HARPE, *Cours de littér.* t. VIII, p. [illegible]

dans POUGENS. S'ils [les hoirs de défunt Patelin] prennent sous leur patronage Cet écrit sur un badinage Où leur maître est représenté, S'ils le font vivre d'âge en âge Autant que le patelinage, Ce sera l'immortalité, GÉNIN, *Patelin, dédicace.*

— HIST. XVI^e s. Ce patelinage [filouterie] fut sceu; car celui qui l'avoit fait estoit conneu pour d'autres affrontements, BOUCHET, *Serées*, liv. 2^e, p. 108, dans LACURNE. Je ne ris oncques tant que je fets à ce patelinage, RAB. III, 34 (ici *patelinage* a le sens de farce analogue à celle de Patelin).

— ÉTYM. *Pateliner.*

PATELINÉ, ÉE (pa-te-li-né, née), *part. passé* de pateliner. Un pauvre homme patelinė par un fourbe.

PATELINER (pa-te-li-né). || 1° *V. n.* Agir en patelin. Il ne fait que pateliner. || 2° *V. a.* Ménager d'une façon pateline l'esprit de quelqu'un. Ils ont ici, depuis peu, tant patelinė et flatté le Mazarin, GUI PATIN, *Lett.* t. I, p. 31, dans POUGENS. Patelinez l'arbitre, et j'ai bien commencé, DUFRESNY, *Réconc. norm.* I, 9. J'y mis un ton dur qu'il sentit, et qui ne l'empêcha pas de me pateliner encore en deux ou trois lettres, jusqu'à ce qu'il sût ce qu'il avait voulu savoir, J. J. ROUSS. *Conf.* X. || 3° Pateliner une affaire, la manier avec adresse pour la faire réussir.

— HIST. XV^e s. Jean de Costes, je vous congnois bien, vous cuidez pateliner, et faire du malade pour cuider couchier ceans, *Lettres de rémission de* 1470, *Bibl. chart.* 2^e série, t. IV, p. 259. Après surviennent fringuereaulx, Dancer, joncher, pateliner, COQUILLARD, *Poésies*, p. 24, dans POUGENS. XVI^e s. Nos ancestres trouverent ce maistre Pierre Patelin avoir si bien representé le personnage pour lequel il estoit introduit, qu'ils mirent en usage ce mot de patelin pour signifier celui qui par beaux semblants enjauloit, et de lui firent un pateliner et patelinage pour mesme sujet, PASQUIER, *Recherches*, VIII, p. 760, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Patelin.*

† **PATELINERIE** (pa-te-li-ne-rie), *s. f.* Manière artificieuse d'un patelin.

— HIST. XVI^e s. Enfin toutes les patelineries qu'on observe en tel cas, firent resoudre le voyage contre l'advertissement des fidelles amis et serviteurs, D'AUB. *Hist.* I, 401.

— ÉTYM. *Pateliner.*

PATELINEUR, EUSE (pa-te-li-neur, neû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui pateline. Toute ma famille vient vous offrir ses services. — Que de patelineurs! BRUEYS, *Avoc. Pat.* III, 12.

— ÉTYM. *Pateliner.*

† **PATELLACÉS** (pa-tèl-la-sé), *s. m. pl.* Famille de mollusques, qui a pour type le genre patelle.

† **PATELLAIRE** (pa-tèl-lè-r'), *adj.* || 1° Qui a la forme d'une patelle ou d'un plat. || 2° *S. f.* Genre de lichens. || Genre de champignons.

— ÉTYM. *Patelle.*

PATELLE (pa-tè-l'), *s. f.* || 1° Terme d'antiquité. Sorte de vase sacré. || 2° Coquille dite aussi lépas, de l'ordre des mollusques, à coquille univalve, ordre des gastéropodes. Les huîtres, les patelles et les oreilles de mer ne produisent des perles que dans les climats les plus chauds, BUFF. *Min.* t. VII, p. 178. || Patelle sauvage, nom qu'on donne quelquefois aux haliotides. || 3° Terme de botanique. Réceptacle plan et ayant un rebord distinct du thalle; se dit seulement de la fructification des lichens.

— ÉTYM. Lat. *patella*, petit plat, diminutif de *patena* (voy. PATÈNE). Le nom du vase a passé à une coquille.

† **PATELLÉ, ÉE** (pa-tèl-lé, lée), *adj.* Qui a la forme d'une expansion orbiculaire, d'un petit plat. Terme d'entomologie. Se dit de la main des insectes quand elle offre quelques articles dilatés.

— ÉTYM. *Patelle.*

† **PATELLIER** (pa-tè-lié), *s. m.* Mollusque qui habite les coquilles appelées patelles.

† **PATELLITE** (pa-tèl-li-t'), *s. f.* Terme de minéralogie. Patelle fossile.

— ÉTYM. *Patelle*, et la finale *ite* qui en minéralogie désigne un fossile.

† **PATELLULE** (pa-tèl-lu-l'), *s. f.* Terme de botanique. Réceptacle arrondi et plat de certains lichens.

— ÉTYM. Diminutif de *patelle.*

† **PATEMMENT** (pa-ta-man), *adv.* D'une manière patente, publique. L'armée [de Cromwell] demanda, d'abord en termes couverts, et ensuite patemment, le jugement du roi, CHATEAUBR. *Stuarts, Captivité du roi.*

— HIST. XV^e s. [Corps saints] mis et establis patemment en l'aire de la dite eglise, P. DESREY, à la suite de MONSTRELET, p. 97, dans LACURNE. Telle chose laquelle sera cy patentement declarée, MONSTRELET, p. 163, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Patent*, et le suffixe *ment*. *Patentement* est formé de *patente*, et du suffixe *ment.*

† **PATEMAR** (pa-te-mar) ou **PATMAR** (pa-tmar), *s. m.* Sorte de navire de l'Inde ayant des qualités supérieures pour la marche.

PATÈNE (pa-tè-n'), *s. f.* || 1° Chez les catholiques, vase sacré en forme de petite assiette qui sert à couvrir le calice et à recevoir l'hostie. La patène donnée, comme la paix (voy. ce mot), à baiser pendant l'offertoire ne peut être touchée que par un prêtre, un diacre ou un sous-diacre, à cause de la consécration qu'elle a reçue. Le comte de Luna, ambassadeur de Philippe II, roi d'Espagne, veut être encensé à la messe et baiser la patène avant Ferrier, ambassadeur de France; ne pouvant obtenir cette distinction, il se réduit à souffrir qu'on emploie en même temps deux patènes et deux encensoirs; Ferrier fut inflexible, VOLT. *Mœurs*, 172. || 2° Le plat dans lequel on offrait le pain, alors que l'on communiait sous les deux espèces, DE LABORDE, *Émaux*, p. 432.

— HIST. XIV^e s. Un calice d'argent doré, tout plain, où il a en la patene un Dieu qui monstre ses playes, esmaillié, DE LABORDE, *Émaux*, p. 432. || XVI^e s. En leur promotion ils prennent un calice avec la patine et l'hostie, CALV. *Instit.* 1183.

— ÉTYM. Béarn. *padena* (*Fors et cout. de Béarn*, Pau, 1715); du lat. *patena* ou *patina*, plat, de *patere*, être ouvert (voy. PATENT).

PATENÔTRE (pa-te-nô-tr'), *s. f.* || 1° Il se dit des premières prières qu'on apprend aux enfants, et surtout du Pater. La patenôtre commence par ces mots : Notre père.... || 2° Toute autre espèce de prières chrétiennes. Dire sa patenôtre ou ses patenôtres. || 3° Par extension, vaines paroles sans cesse répétées. Il marmotte toujours certaines patenôtres Où je ne comprends rien, RAC. *Plaid.* I, 1. || Dire la patenôtre du singe, gronder, murmurer entre ses dents. Comme un singe fâché, j'en dis ma patenôtre, RÉGNIER, *Sat.* XI. || 4° Fig. Catégorie (inusité en ce sens). Et quant aux courtisans, Je trouve, les mettant en même patenôtre, Que.... RÉGNIER, *Sat.* X. || 5° *Au pluriel*, les grains d'un chapelet, le chapelet tout entier. Jamais on ne lui vit aux mains de patenôtres, RÉGNIER, *Sat.* XIII. Mais tout cela n'est rien au prix Des mulets de Son Éminence; Leur attirail doit avoir coûté cher; Ils se suivaient en file ainsi que patenôtres, LA FONT. *Lettres*, I. || En termes de blason, la patenôtre est un chapelet, ou seulement un dizain, dont les écus des chevaliers de Malte et d'autres personnes religieuses sont environnés. || 6° Terme d'architecture. Sorte d'ornement des corniches et d'autres pièces, qui est en forme de grains de chapelets, les uns ronds, d'autres en forme d'olive. || 7° Terme de pêche. Chapelet de morceaux de liége qui soutient un filet au-dessus de l'eau. || 8° Terme de ponts et chaussées. Se dit des chaînes sans fin employées dans les chapelets verticaux. Certaines mailles de patenôtre, également espacées, sont disposées de manière à fermer exactement le vide du cylindre dans lequel l'eau est élevée. || 9° Patenôtre des Italiens, l'azédarach.

— HIST. XIII^e s. Une femme qui tenoit unes paternostres en sa main, *Miracles St Loys*, p. 131. Et pour avoir esperance d'avoir bon hostel dist cescuns le [la] patenostre saint Julien, H. DE VALENC. X. Sel jurent : toutes sommes vostres; Creés les comme pater nostres, *la Rose*, 16964. || XIV^e s. Unes patenostres esmailliées, pendans à une croix où il y a pierres et perles, DE LABORDE, *Émaux*, p. 433. || XV^e s. Et nous feusmes l'espace de plus de deux patenostres avant que.... COMM. II, 12. || XVI^e s. Il disoyt la patenostre du cinge, RAB. *Garg.* I, 11. Il mit parmi les pois deux grandes poignées de ces osselets ronds de moulue [morue] qu'on appelle patenostres, DESPER. *Contes*, LXXV. Enfilées comme patinostres en une cordelete, O. DE SERRES, 229. On disoit qu'il se falloit garder des patenostres de M. le connestable [de Montmorency]; car, en les disant ou marmotant, lorsque les occasions se presentoient, il disoit : allez-moy prendre un tel, attachez celui-là à un arbre, faites passer celui-là par les piques ou les harquebuses tout devant moy.... BRANT. *Capit. franç.* t. II, p. 67, dans LACURNE.

— ÉTYM. Wallon, *pâtnos*, *pantnoss*; provenç. *paternostre*, *patrenostre*; cat. *pare nostre*; esp. *padrenuestro*; port. *padre nosso*; ital. *padre nostro*; du latin *pater*, père, et *noster*, notre, qui sont les premiers mots de la prière dominicale.

† **PATENÔTRÉ, ÉE** (pa-te-nô-tré, trée), *adj.* Se dit d'une croix formée de grains enfilés.

— ÉTYM. *Patenôtre.*

PATENÔTRIER (pa-te-nô-tri-é), *s. m.* || 1° Il y avait à Paris [dans le moyen âge] trois corps de métiers qui, sous le nom de patenôtriers, fabriquaient les chapelets, DE LABORDE, *Émaux*, p. 433 (voy. LARMES DE JOB). || 2° Nom vulgaire du staphylier pinné.

— HIST. XIII^e s. Des patenotriers fesanz patenotres d'os et de cor [corne], *Liv. des mét.* 66.

PATENT, ENTE (pa-tan, tan-t'), *adj.* || 1° Évident, manifeste. Un fait patent. || 2° Autrefois, acquit patent, brevet du roi scellé du grand sceau, portant gratification d'une somme d'argent et servant d'acquit et de décharge à celui à qui il s'adressait. || Ancien terme de chancellerie. Lettres patentes, voy. LETTRE, n° 16. || Lettres patentes, se dit encore aujourd'hui de certains actes de l'autorité souveraine.

— HIST. XIV^e s. Aucunes choses qui ne sont pas trop patentes, ORESME, *Eth.* 136. || XV^e s. De tous ces dons.... on fit instruments publics et authentiques, pour demeurer les choses au temps avenir en droit, et pour estre plus authentiques et patentes à ceux qui en orront parler, FROISS. II, II, 50. || XVI^e s. Les mandements et acquicts patents du tresorier de l'espargne.... CARLOIX, V, 3.

— ÉTYM. Lat. *patentem*, de *patere*, être ouvert; mot en rapport avec πετάννυμι, étendre.

† **PATENTABLE** (pa-tan-ta-bl'), *adj.* Qui est sujet à patente; que l'on peut soumettre à l'impôt appelé patente.

PATENTE (pa-tan-t'), *s. f.* || 1° Patente ou, au pluriel, patentes, lettres, commission, diplôme, accordés par le souverain, par des corps, par des universités, etc. On a envoyé à M. de Savoie les patentes de généralissime, BOSS. *Lett. quiét.* 69. Le maréchal de Noailles pourrait emporter des patentes de général de son armée pour M. de Vendôme, ST-SIM. 29, 77. Le cardinal [Richelieu] n'eut les patentes de premier ministre qu'en 1629, VOLT. *Mœurs*, 176. Un mortier particulier, pour l'emploi duquel il avait obtenu une patente, VICAT, *Instit. Mém. acad. scienc.* t. III, p. CL. || Fig. La lettre dont V. M. m'honore m'a donné des patentes de prophète, VOLT. *Lett. à Cather.* 6. Avec ce brillant diplôme de chevalier on me donna mon humble patente de pèlerin, CHATEAUBR. *Itin.* part. 6^e. || Patente nationale, nom qu'on donnait dans la constitution de 1791 aux brevets d'invention. || 2° Certificat de santé délivré dans les ports aux vaisseaux qui partent. || Patente nette, attestation légale qui constate qu'un bâtiment est sorti d'un pays où ne règne pas actuellement une maladie contagieuse. || Patente brute, celle qui atteste qu'il est parti d'un pays infecté. || 3° Pièce déclarant la qualité ou la nature de marchandises. Le droit à percevoir sur les marchandises transportées sur le canal de Luçon s'appliquera au tonnage réel desdites marchandises, et non au tonnage accusé par la patente de jauge, E. GRANGEZ, *Voies navigables de France*, p. 347. || 4° Contribution annuelle que paye toute personne qui fait un commerce, qui exerce une industrie imposable. Les médecins sont soumis à la patente. L'impôt de la patente. || Quittance de cette contribution. Prendre, payer une patente. || 5° Patente du Languedoc, droit que le fermier des cinq grosses fermes levait en Languedoc, sur les marchandises qui sortaient, par terre ou par eau, du Languedoc. || 6° Essieu à patente, essieu dont la fusée tourne dans une boîte de disposition particulière, qui a pour effet de diminuer considérablement le frottement (ainsi dit probablement parce que celui qui l'inventa prit une patente). || Elliptiquement, une patente, un essieu ainsi disposé. Graisser les patentes.

— HIST. XV^e s. Les lettres que les princes susdicts escrivoient aux chefs de l'armée protestante estoient en forme de patente et non closes, CARL. IX, 51.

— ÉTYM. *Patent*. Dans *patente brute*, *brute* est l'ital. *brutto*, laid; on disait aussi que la mer était brute (voy. BRUT), pour exprimer qu'elle était infestée de corsaires.

PATENTÉ, ÉE (pa-tan-té, tée), *part. passé* de patenter. Qui a une patente. Marchand patenté. || Substantivement. C'est un patenté.

† **PATENTER** (pa-tan-té), *v. a.* Soumettre à la patente. || Délivrer une patente à quelqu'un.

PATE-PELU, voy. PATTE-PELU.

PATER (pa-tèr'), *s. m.* || 1° Oraison dominicale (avec un P majuscule). Dire son Pater. || Dire cinq Pater et cinq Avé, répéter cinq fois de suite l'oraison dominicale et la salutation angélique. || Familièrement. Savoir une chose comme son Pater, la

savoir très-bien par cœur. || Fig. Il ne sait pas son Pater, il est très-ignorant. Broussin, dès l'âge le plus tendre, [illegible] la sauce Robert, Mais jamais il ne put [illegible] ni son credo ni son Pater, *Vers cités par Voltaire.* || Il n'a pas dit un Pater, il n'est pas dévot. || On dit aussi Pater noster. On ne rit point quand on manque de pain ; c'est là l'essentiel, et le Pater noster commence par là, ce qui est, à mon avis, fort sensé, VOLT. *Lett. Veymeranges*, 25 fév. 1770. || 2° Durée d'un Pater. Charost fut plus de trois ou quatre Pater à se remettre, ST-SIM. 58, 194. || 3° Gros grains d'un chapelet sur lesquels on dit le Pater. Les Pater de son chapelet sont en émeraude, *Dict. de l'Acad.* || *Au plur.* Des Pater. || 4° Pater noster, nom vulgaire de la canne de l'Inde, dont les grains servent à faire des chapelets ou rosaires. || On donne le même nom, à Saint-Domingue, à certaines graines employées au même usage. || 5° Pater, nom que, dans quelques provinces, on donnait au curé. Le Pater de Bourganeuf, *Trévoux.* || Par plaisanterie, un moine. Le secret même encor se répéta Par le Pater, LA FONT. *Comment l'esprit.*

— ÉTYM. Lat. *pater*, père, premier mot de l'oraison dominicale.

† **PÂTER** (pâ-té), *v. a.* Coller des cuirs ensemble avec une espèce de colle qu'on appelle pâte.

— REM. On trouve aussi pâter en termes de vénerie, mais c'est une faute pour patter.

— ÉTYM. *Pâte.*

PATÈRE (pa-tè-r'), *s. f.* || 1° Terme d'antiquité. Espèce de soucoupe en usage dans les anciens sacrifices. || 2° Ornement de cuivre doré dont on se sert pour soutenir les draperies ou suspendre divers objets, et qui est en forme de patère antique. M. Gastoul décroche son chapeau de la patère où il l'avait suspendu, CH. DE BERNARD, *la Cinquantaine*, § VII. || 3° Terme d'architecture. Ornement de forme circulaire, imitant une patère antique. || 4° Terme de serrurerie. Espèce de rosette pleine faite en cuivre, tournée au tour et portant divers profils, que l'on rapporte sur des croisillons dans une rampe, dans un balcon, etc. || 5° Terme de botanique. Se dit d'un organe creux dont l'orifice est évasé en forme de soucoupe.

— REM. C'est une faute assez commune de faire patère du masculin, et de dire : Mettez le rideau au patère.

— ÉTYM. Lat. *patera*, coupe, plat, forme analogue à *patina*, de *patere* (voy. PATENT).

PATERNE (pa-tèr-n'), *adj.* Qui appartient à un père (ne se dit que dans le langage familier ou en badinant). J'allai voir le prélat, il me reçut d'un air paterne, en m'appelant toujours mon cher monsieur Marmontel, MARMONTEL, *Mém.* VIII.

— HIST. XI° s. Veire paterne [vraiment paternel, Dieu], qui onques ne mentis.... *Ch. de Rol.* CLXXIII. || XII° s. Suvent appele sainte paterne aie [aide], JORDAN FANTOSME, v. 548. || XIII° s. ...Peres paternes, Qui la terre et le ciel governes, *Les trois Maries*, ms. p. 426, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *paterna*, Dieu le père ; du lat. *paternus*, paternel, dérivé de *pater*, père.

PATERNEL, ELLE (pa-tèr-nèl, nè-l'), *adj.* || 1° Du père, qui appartient au père. Recevoir la bénédiction paternelle. Ô dieux hospitaliers, que vois-je ici paraître? Dit Philémon chassé du paternel logis, LA FONT. *Fabl.* VII, 18. Que le prodigue retourné reçoive plus de grâces que son aîné, qui ne s'est jamais éloigné de la maison paternelle, BOSS. *Mar. Thér.* || 2° Qui vient du père, qui est du côté du père. Succession paternelle. La ligne paternelle. Un propre paternel. Que d'amis, que de parents naissent en une nuit au nouveau ministre ! les uns font valoir leurs anciennes liaisons.... les autres feuillettent leur généalogie, remontent jusqu'à un trisaïeul, rappellent le côté paternel et maternel, LA BRUY. VIII. Un homme de cour.... doit insinuer qu'il [son nom] est de tous les noms le plus illustre.... faire [illegible] ses aïeux paternels et maternels.... ID. XIV. Il était circonscrit par [illegible] d'un cercle paternel qu'il avait, en leur [illegible] et fort [illegible], TOURTER. *Tournefort.* || 3° Qui est tel qu'il convient à un père, à la qualité de père. [illegible] paternelle. Ta [illegible], du [illegible], est-il donc [illegible]? Et ces tristes discours Que te met en l'esprit l'amitié paternelle, L'augmenteront toujours? MALH. VI, 10. La [illegible] avec la république, MONTESQ. *Esp.* V, 7. Tant il est vrai que, dans tous les êtres qui suivent la sage loi de la nature, l'amour paternel est le principe de ce qu'on [illegible] vertus, BUFF. *Ois.* t. III, p. 217. Le long [illegible] d'un enfant qu'on ne connaît pas encore [mis en nourrice], affaiblit, anéantit enfin les sentiments paternels et maternels, J. J. ROUSS. *Conf.* XI. || Fig. J'ai laissé reposer *Mahomet* [tragédie], afin de le revoir avec des yeux moins paternels, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 76. || 4° Il se dit, en un sens analogue, de Dieu, d'un souverain, d'un maître, d'un supérieur, etc. Il a des soins paternels pour ses domestiques. Et d'un ton paternel réprimant ses douleurs : Laisse au chantre, dit-il, la tristesse et les pleurs, BOIL. *Lutrin*, I. Mais Dieu veut qu'on espère en son soin paternel, RAC. *Athal.* I, 2. Œdipe a pour son peuple une amour paternelle, VOLT. *Œdipe*, III, 4. || 5° Ancien terme de grammaire. Cas paternel, le génitif, ainsi dit parce qu'il exprime la filiation : Ἀλέξανδρος Φιλίππου, Alexandre, fils de Philippe.

— HIST. XIV° s. Et l'amisté paternel ou du pere à ses filz est aucunement tele comme est amisté royal ou du roy à ses subjets, ORESME, *Eth.* 248. Je te pri que tu pardonnes à la douleur paternel, BERCHEURE, f° 66, *verso.* || XVI° s. Je trouverois raisonnable que le magistrat et le prince à ses despens en gratifiast [de spectacles] quelquefois la commune, d'une affection et bonté comme paternelle, MONT. I, 199.

— ÉTYM. Provenç. *paternal*, *pairenal* ; espagn. *paternal* ; ital. *paternale* ; du lat. *paternus*, allongé du suffixe *alis*.

PATERNELLEMENT (pa-tèr-nè-le-man), *adv.* En père, comme il convient à un père. Il l'a traité paternellement.

— ÉTYM. *Paternelle*, et le suffixe *ment.*

† **PATERNIEN** (pa-tèr-niin), *s. m.* Sectaire chrétien qui soutenait que la chair est l'œuvre du démon (IV° siècle). Saint Augustin parle des paterniens.

PATERNITÉ (pa-tèr-ni-té), *s. f.* || 1° La qualité de père. La recherche de la paternité est interdite par le code. || 2° Paternité spirituelle, alliance qui se contracte entre le parrain et le filleul, ou même entre le prêtre qui baptise et le baptisé. || 3° Votre Paternité, titre qu'on donnait au pape, dans le XII° siècle ; on l'a aussi donné aux religieux, aux prêtres, aux confesseurs. || 4° Terme de théologie. Perfection relative à la nature du Père.

— HIST. XVI° s. J'ay veu, receu, ouy et entendu l'ambassadeur que la seigneurie de vos seigneuries a transmis par devers ma paternité, RAB. IV, *Ancien prologue.*

— ÉTYM. Provenç. *paternitat* ; espagn. *paternidad* ; ital. *paternità* ; du lat. *paternitatem*, de *paternus*, paterne.

PÂTEUX, EUSE (pâ-teû, teû-z'), *adj.* || 1° Qui a les caractères, la consistance de la pâte. Les savons que forme l'union des graisses et des huiles avec la potasse restent mous, ou plus ou moins pâteux, THENARD, *Traité de chim.* t. III, p. 216, dans POUGENS. || Fig. Terme de peinture. Se dit quelquefois d'une touche abondante en couleurs, des chairs peintes largement et moelleusement. Touche pâteuse, chairs pâteuses, pinceau pâteux, sont des expressions qui se prennent toujours en bonne part. || 2° Il se dit des choses qui font, dans la bouche, l'effet désagréable qu'y ferait la pâte. Ces poires sont pâteuses. || Pain pâteux, pain qui n'est pas assez cuit, ou qui n'a pas assez levé. || On dit la bouche pâteuse quand la langue est couverte d'un enduit muqueux qui en émousse la sensibilité. Cela rend la bouche pâteuse. || 3° Il se dit des liquides dont la liquidité n'est pas parfaite, et où se trouvent des filaments, des matières non fondues, etc. Liqueur pâteuse. Vin pâteux. || On dit de même : Ce vin, cette liqueur a un œil pâteux. || Par extension. Ce diamant a un œil pâteux, il n'est pas parfaitement clair. || 4° Se dit d'une terre grasse, molle, à demi détrempée. Chemin pâteux. L'homme y aurait de bonne heure coupé les bois, desséché les marais, consolidé un sol pâteux en le remuant et l'exposant aux rayons du soleil.... RAYNAL, *Hist. phil.* XVII, 3. || Fig. Pâteux se dit d'un style qui manque de fermeté, de netteté, de légèreté.

— HIST. XIV° s. Un gant bel et blanc, et de cuir de cerf mol et pasteux, *Modus*, f° LXXVIII. || XVI° s. Vulcan le forgeron fit de pasteuse argile, La paitrissant en l'eau, cette femme fragile, AM. JAMIN, *Poésies*, p. 223, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Pâte.*

PATHÉTIQUE (pa-té-ti-k'), *adj.* || 1° Qui touche l'âme et l'émeut. Orateur, discours pathétique. Il passe pour constant que ce second acte est un des [illegible] qui soient sur la scène, CORN. *Hor. Examen.* || Terme d'anatomie. Muscle pathétique, le grand oblique de l'œil, ainsi nommé parce qu'il sert grandement à l'expression de l'œil. Nerf pathétique, le nerf de la quatrième paire ; on le nomme aussi nerf oculo-musculaire interne. || 2° *S. m.* Ce qui touche, émeut l'âme. Le pathétique ne fait jamais plus d'effet que lorsqu'il semble que l'orateur ne le recherche pas, mais que c'est l'occasion qui le fait naître, BOIL. *Longin*, *Subl.* ch. XVI. Les citations profanes, les froides allusions, le mauvais pathétique, les figures outrées ont fini [dans la chaire], LA BRUY. XV. Clytemnestre est le modèle du grand pathétique ; Iphigénie, celui de la simplicité noble et intéressante, VOLT. *Comm. Corn. Suréna, préf.* Le cœur se fondait à son pathétique [d'un chanteur], J. J. ROUSS. *Dict. de mus.* art. [illegible]. Ajoutons à la louange de Destouches, que le *Glorieux* est la première comédie où le pathétique, qui paraît si étranger à ce genre, ait osé s'introduire avec succès, D'ALEMB. *Éloges, Destouches.* J'ai choisi Richardson comme inspirateur de Rousseau et comme premier modèle du pathétique familier, exagéré par Diderot, VILLEM. *Littér. franç.* 18° *siècle*, 2° part. 3° leçon. || Terme de musique. Genre de musique dramatique et théâtrale qui tend à peindre les grandes passions, et particulièrement la douleur et la tristesse.

— ÉTYM. Παθητικός, de πάθη ou πάθος, souffrance (voy. PATHOS).

PATHÉTIQUEMENT (pa-té-ti-ke-man), *adj.* D'une manière pathétique. Le roi a été au palais, où il a fait vérifier quantité d'édits de divers offices ; M. Bignon y a harangué devant le roi très-pathétiquement ; et nonobstant tout a passé, GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. 158. Je commence à n'être pas si mécontent de cette besogne [la tragédie du Triumvirat], et je crois que, si Mlle Duménil jouait bien Fulvie, et Mlle Clairon pathétiquement Julie, la pièce pourrait faire assez d'effet, VOLT. *Lett. d'Argental*, 15 déc. 1763.

— ÉTYM. *Pathétique*, et le suffixe *ment.*

† **PATHIQUES** (pa-ti-k'), *s. m. pl.* Terme de dévotion mystique. Ceux qui demeurent sujets à leurs passions, BOSS. *Nouv. myst.* 17.

— ÉTYM. Παθικός, de πάθος, passion (voy. PATHOS).

† **PATHOGÉNIE** (pa-to-jé-nie), *s. f.* Partie de la pathologie qui traite de la manière dont les maladies se développent.

— ÉTYM. Πάθος, maladie, et γένεσις, production.

† **PATHOGÉNIQUE** (pa-to-jé-ni-k'), *adj.* Qui a rapport à la pathogénie.

PATHOGNOMONIQUE (pa-togh-no-mo-ni-k'), *adj.* || 1° Terme de médecine. Il se dit des signes qui caractérisent chaque maladie. || 2° *S. f.* En philosophie, science des signes des passions.

— HIST. XVI° s. Les signes très certains et pathognomoniques sont.... PARÉ, XX, 7.

— ÉTYM. Παθογνωμονικός, de πάθος, passion, souffrance (voy. PATHOS), et γνώμων, qui connaît, qui indique (voy. GNOMON).

† **PATHOGNOSTIQUE** (pa-togh-no-sti-k'), *adj.* Synonyme de pathognomonique.

— ÉTYM. Πάθος, maladie, et γνωστικός, qui fait connaître (voy. GNOSE).

PATHOLOGIE (pa-to-lo-jie), *s. f.* Terme de médecine. Science qui traite de tous les désordres survenus, soit dans la disposition matérielle des organes, soit dans les actes qu'ils remplissent. Pathologie chirurgicale, celle qui s'occupe des maladies, lésions ou difformités, auxquelles le principal moyen de remédier consiste dans la pratique de certaines opérations exécutées avec la main seule ou armée de divers instruments. || Pathologie externe, synonyme de pathologie chirurgicale. || Pathologie interne ou médicale, celle qui s'occupe particulièrement des maladies que l'on combat par des moyens tirés de la matière médicale et de l'hygiène. || Pathologie spéciale, celle qui étudie une à une les diverses espèces de maladies auxquelles l'homme est exposé. || Pathologie comparée, celle dont l'objet est l'étude comparative des phénomènes pathologiques qui se manifestent chez les différentes espèces d'animaux et même de végétaux. || Pathologie humaine, celle qui s'occupe des maladies de l'homme. Le parti qu'on pourrait tirer de ses observations [sur les maladies d'animaux], même pour éclairer la pathologie humaine, FLOURENS, *Instit. Mém.* [illegible] t. X, p. 623. || Pathologie générale, celle qui réunit les considérations communes aux maladies et expose les faits les plus généraux de la science médicale.

— ÉTYM. Παθολογία, de πάθος, maladie, et λόγος, doctrine.

PATHOLOGIQUE (pa-to-lo-ji-k'), *adj.* Qui appartient à la pathologie. L'anatomie pathologique

|| Signe pathologique, signe qui dénote une lésion; on dit plutôt aujourd'hui : signe pathognomonique. Tout le monde me regardait, en retirant doucement vers les joues les deux coins de la bouche, et en mettant les mains sur les côtés, ce qui est le signe pathologique de la joie, VOLT. *Facéties, relation du voyage.*

— ÉTYM. Παθολογικός, de παθολογία, pathologie.

† **PATHOLOGIQUEMENT** (pa-to-lo-ji-ke-man), *adv.* Au point de vue pathologique. C'est le tissu cellulaire qui, survenant pathologiquement dans la matière nerveuse, devient la base et le siége de ces métamorphoses, SERRES, *Instit. Mém. acad. scienc.* t. XI, p. 718.

— HIST. XVIe s. Or n'est-ce pas assez d'en discourir pathologiquement; il faut proceder à la therapeutique, D'AUB. *Fæneste*, III, 22.

† **PATHOLOGISTE** (pa-to-lo-ji-st'), *s. m.* Médecin qui s'occupe de la pathologie.

† **PATHOPÉE** (pa-to-pée), *s. f.* Terme de rhétorique. Excitation des passions, style passionné.

— ÉTYM. Παθοποιία, de πάθος, maladie, et ποιεῖν, faire.

PATHOS (pa-tos'), *s. m.* || 1° Terme de rhétorique. Mouvements, figures propres à toucher fortement l'âme des auditeurs. Les rhéteurs opposent le pathos à l'ithos. On voit partout chez vous l'ithos et le pathos, MOL. *F. sav.* III, 5. À propos de conseil, savez-vous que je crois le mémoire de Mariette le meilleur de tous pour instruire les juges? les autres ont plus d'ithos et de pathos, mais celui-là va au fait plus judiciairement, VOLT. *Lett. d'Argental*, 23 janv. 1763. || 2° Style où une émotion vraie ou factice se déguise sous une emphase déplacée, sous une chaleur affectée. C'est un pathos très-puéril que fait ici le cardinal de Bouillon, ST-SIM. 279, 27. Je voudrais que les avocats de la famille infortunée des Calas eussent mis dans leurs mémoires moins de pathos et plus de pathétique, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 12 fév. 1763. Ils se sont concertés pour me faire une scène de pathos, TH. LECLERCQ, *Prov.* t. III, p. 166, dans POUGENS. Le pathos de ses descriptions a nui à son autorité comme voyageur; mais c'est justice de dire que la vérité manque plus à son style qu'à son récit, CHATEAUBR. *Itin.* 6e partie.

— ÉTYM. Πάθος, souffrance, et, par suite, passion, de πάσχειν, souffrir, forme inchoative du radical qui a produit παθεῖν, et qui est le même que le lat. *pati* (voy. PÂTIR).

PATIBULAIRE (pa-ti-bu-lê-r'), *adj.* || 1° Qui appartient au gibet. Les femmes du peuple ont une singulière superstition; celles qui sont stériles s'imaginent que, pour devenir fécondes, il faut passer sous les corps morts des criminels qui sont suspendus aux fourches patibulaires, BUFF. *Hist. nat. hom. Œuv.* t. V, p. 77. || Fig. Mine patibulaire, mine d'un homme digne de la potence. Ne vous souvenez-vous pas, madame, de la physionomie funeste de ce grand homme [Turenne]? du temps que je ne l'aimais pas, je disais que c'était une physionomie patibulaire, BUSSY RAB. *Lett. à Mme de Sév.* 11 août 1675. Ce monsieur le commis a l'air patibulaire, BOURSAULT, *Merc. gal.* II, 1. || Inclinations patibulaires, inclinations qui conduisent à des actes dignes de la potence. Je n'ai pas, Dieu merci, les inclinations fort patibulaires, MOL. *l'Avare*, II, 1. || 2° *S. m.* Gibet. Le scélérat [renard]... Passa près d'un patibulaire; Là, des animaux ravissants, Blaireaux, renards, hiboux.... Pour l'exemple pendus.... LA FONT. *Fabl.* XII, 23. Car de mettre au patibulaire Le corps d'un mari tant aimé, Ce n'était pas peut-être une si grande affaire, ID. *Matr.* || Recueil de faits qui concernent les suppliciés.

— HIST. XVIe s. Ne voulut vuider ne rendre le fort, jusques à ce que, par le patibulaire dressé, eust claire congnoissance de la mort jugée de son frere, J. D'AUTON, *Annales de Louis XII*, p. 19, dans LACURNE. Luy et sa trouppe se vindrent embuscher derriere la justice patibulaire dudit Terouenne, M. DU BELL. 436.

— ÉTYM. Lat. *patibulum*, sorte de gibet auquel on attachait les esclaves pour les battre de verges, de *patere*, être ouvert, étendu (voy. PATENT).

PATIEMMENT (pa-si-a-man), *adv.* Avec patience. Les rois [d'Angleterre] passèrent les bornes prescrites à leur autorité: ils se firent de nouvelles prérogatives; et, sans qu'ils s'en aperçussent, les Anglais se préparaient à supporter patiemment le despotisme de Henri VIII, CONDILLAC. *Étud. hist.* 2e *part. Œuv.* t. XXI, p. 246, dans POUGENS. On aura craint d'offenser l'Espagne, qui n'aurait pas souffert patiemment ce voisinage, RAYNAL, *Hist. phil.* XVI, 8.

— HIST. XIIIe s. Ainçois manjoit patientment ce que ses queus li appareilloient devant li, JOINV. 193. || XVe s. Patiaument, sans reveler, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 565. || XVIe s. Il endura patiemment toutes les extremes angoisses de douleur, AMYOT, *Marius*, 8.

— ÉTYM. *Patient*, et le suffixe *ment*; provenç. *patienment*; catal. *patientment*; espagn. *pacientemente*; ital. *pazientemente*.

1\. **PATIENCE** (pa-si-an-s'), *s. f.* || 1° Vertu qui fait supporter avec modération et sans murmure. Il [le prince qui se laisse dominer par un favori] ne saurait exercer une plus lâche patience, ni être malheureux plus honteusement, BALZ. *De la cour*, 7e *disc.* Je me sens un si grand fond de patience, pour supporter cette incommodité.... SÉV. 295. De sorte que je suis contrainte d'avoir patience, quoique la patience soit une vertu, comme vous savez, qui n'est guère à mon usage, ID. 16 sept. 1671. Quand les princes négligeant de connaître leurs affaires.... ou quand emportés par leur humeur violente.... alors ou la licence excessive, ou la patience poussée à l'extrémité menacent terriblement les maisons régnantes, BOSS. *Reine d'Anglet.* Enfin, fléchi par ses vœux et par son humble patience, il [Dieu] a rétabli la maison royale, ID. *ib.* Considérons que le silence de patience dans les afflictions, les souffrances et les contradictions est une des choses les plus difficiles à pratiquer de la morale chrétienne, ID. *Sermons, Sur le silence*, 3. Nous sommes saints par la patience dans nos misères, BOURD. *Fête des saints, Myst.* t. II, p. 428. À qui M. le Tellier refusa-t-il jamais le temps et la patience de l'écouter? FLÉCH. *le Tellier.* Ce n'est pas que la patience Ne soit une vertu des dames de Paris; Mais par un long usage elles ont la science De la faire exercer par leurs propres maris, PERRAULT, *Griselidis.* J'ai cent fois, dans le cours de ma gloire passée, Tenté leur patience [des Romains], et ne l'ai point lassée, RAC. *Brit.* IV, 4. C'est pour vous apprendre à être patient, mon cher Télémaque, que les dieux exercent tant votre patience, et semblent se jouer de vous dans la vie errante où ils vous tiennent toujours incertain, FÉN. *Tél.* XXIV. Si j'épouse une femme avare, elle ne me ruinera point.... si une emportée, elle exercera ma patience, LA BRUY. III. Rien ne me donne moins de patience que les traités qui en parlent, MARIV. *Sec. surprise de l'am.* II, 4. La timidité, la douceur et la patience sont les seules vertus que l'on cultive dans les femmes, GRAFFIGNY, *Lett. péruv.* XXXI. || Il s'est dit quelquefois au pluriel. C'est ainsi qu'on déguise un violent dépit; C'est ainsi qu'une feinte au dehors l'assoupit, Et qu'on croit amuser de fausses patiences Ceux dont en l'âme on craint les justes défiances, CORN. *Rod.* IV, 6. On voit aller des patiences Plus loin que la sienne n'alla, BENSERADE, *Sonnet sur Job.* || Une patience d'ange, une patience de saint, la patience de Job, une très-grande patience. || Prendre en patience, supporter avec résignation. Voyez, monsieur, il prend son mal en patience, HAUTEROCHE, *Deuil*, sc. 2. Il prit le tout en patience, HAMILT. *Gramm.* 4. Prenez toujours la vie en patience, madame, et, s'il y a quelque bon moment, jouissez-en gaiement, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 27 oct. 1760. Pour Martin, il était fermement persuadé qu'on est également mal partout; il prenait les choses en patience, ID. *Candide*, 30. || Mettre la patience à bout, la fatiguer tellement qu'on ne puisse être supporté. Sa mauvaise conduite, insupportable en tout, Met à chaque moment ma patience à bout, MOL. *l'Étourdi*, I, 9. || La patience lui échappe, il ne contient plus sa colère, sa mauvaise humeur, etc. À moins que la patience ne lui échappât et ne l'exposât à sortir de son caractère, DIDEROT, *Claude et Nér.* II, 109. La patience m'échappe à la fin; cette violence est inouïe, GENLIS, *Théât. d'éduc. Les fausses délicatesses*, II, 3. || 2° Calme, sang-froid, tranquillité avec laquelle on attend ce qui tarde. Ah! s'il te plaît, donne-toi patience, MOL. *l'Ét.* II, 14. Ayez patience: Sanchez répond à cela, PASC. *Prov.* V. Qui attendaient en patience le Christ promis, ID. *Pensées, Juifs*, 20, éd. FAUGÈRE. Vous aurez vos ordres et votre cordon avec la croix, comme les autres.... vous n'avez qu'à vous donner un peu de patience, SÉV. 22 déc. 1688. Après ces nouvelles [la mort de M. de Longueville], je ne me suis pas donné la patience de rien demander, ID. 17 juin 1672. Attendez en paix et avec patience, que Dieu vous manifeste sa volonté par mon ministère, BOSS. *Sermons, Nécess. du silence.* || Prendre patience, attendre avec tranquillité, avec sang-froid. Et, lasse de le dire, elle prit patience, CORN. *Médée*, I, 1. Il eût dû prendre plus de patience, afin d'avoir plus de certitude de l'événement, ID. *Hor. Examen.* Il n'y a que deux choses à faire dans ce monde, prendre patience et mourir, VOLT. *Lett. Mme de Lutzelbourg*, 13 mars 1754. || Prenez, ayez une once de patience, se dit par calembour entre la patience qualité, et la patience herbe. || Perdre patience, s'impatienter. Il perdit force et patience, Qui, comme on dit, passe science, SCARR. *Virg.* VII. Tu me fais perdre patience; je veux absolument lui parler, te dis-je, REGNARD, *Retour impr.* 17. || 3° Délai. Ce n'est plus à lui que nous payons, c'est à des créanciers qui après six mois ne me donneront pas de patience, SÉV. 8 juin 1689. Je crois que, si vous la poussez un peu [une débitrice], elle le fera; car ce n'est qu'à cette condition que je lui promets de lui donner un peu de patience pour le reste, ID. 3 oct. 1688. || Répit, relâche. Il [Brancas] n'a jamais eu de patience qu'il n'en ait fait [du cardinal d'Estrées] un de ses commensaux [de Mme de Coulanges], SÉV. 467. || 4° Persévérance à poursuivre une œuvre, un travail, malgré la lenteur de ses progrès ou malgré les difficultés. Patience et longueur de temps Font plus que force ni que rage, LAFONT. *Fabl.* II, 11. Un pareil ouvrage demande une assiduité et une patience d'hermite, FONTEN. *Morin.* Pour faire un bon livre, il faut un temps prodigieux et la patience d'un saint, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 1er nov. 1773. || Ouvrage de patience, ouvrage qui demande principalement du temps et de la constance. || Terme d'alchimie. Ouvrage de patience, la pierre philosophale. || 5° Jeu de patience, amusement qui consiste à rassembler et à mettre en ordre les pièces découpées d'une mosaïque représentant divers objets, tels, par exemple, qu'une carte de géographie, une estampe à plusieurs figures, etc. || On appelle patiences différentes combinaisons d'un jeu de cartes que peut tenter une personne seule; c'est une espèce de partie que joue une personne seule. Faire une patience. Il y a aussi des patiences de cette espèce qui peuvent se jouer à deux. || 6° Terme de blason. Se dit d'une salamandre représentée dans le feu. || 7° Espèce de cul-de-lampe sur lequel on peut être assis quand les stalles du chœur sont levées. || 8° Nom donné à un instrument en bois ou en métal employé pour nettoyer les boutons métalliques sans souiller le drap des vêtements. || 9° Chez certains ordres religieux, la patience est tantôt une certaine pièce de vêtement que portent les novices, tantôt un scapulaire ou une chemise sans poignet que l'on donne aux religieux malades. || 10° Patience, *expression interj.* qui se dit pour exprimer un sorte de résignation. Si on lui laissait quelque chose, patience; mais on lui ôte tout. Serai-je toujours comme Arlequin, qui voulait faire vingt-deux métiers à la fois? patience, VOLT. *Lett. d'Argental*, 23 juin 1761. || Patience, signifie encore : ne m'interrompez pas, laissez-moi dire. Patience, patience, s'il vous plaît. Patience, un moment de patience. Patience, ce n'est pas encore tout : je vois une autre contradiction.... BOSS. *Variat.* XIV, 52. || On dit aussi par menace : patience! j'aurai mon tour. || Proverbe. La patience est la vertu des ânes, c'est-à-dire c'est une sottise de supporter ce qu'on peut ne pas endurer. ....Patience est la vertu des sots, THÉOPHILE, *Œuv.* 2e part. p. 48, dans LACURNE. Il prendra patience; on dit que c'est la vertu des ânes; mais il faut que chacun porte son bât dans ce monde, VOLT. *Lett. Damilaville*, 16 mai 1767.

— HIST. XIIe s. Tu ies la meie patience, sire; sire, la meie esperance, *Liber psalm.* p. 91. || XIVe s. Charles commance à rire et dit en audience : Fourques certeinement a courte patience, *Girart de Ross.* v. 1471. || XVe s. Philippe saillit par dessus, et se veint mettre entre le roy et son frere Louys, lequel print en patience et dissimula le tout, JUVEN. *Charles VI*, 1380. Monsieur, dist damp abbez qui du tout fut assuré, et que dites-vous de ma très redoubtée dame qui tant s'est voulue incliner de prendre la patience [repas] avec son pauvre moyne, et puis venir au gibier? *Jehan de Saintré*, p. 618, dans LACURNE. || XVIe s. Quand on les assuroit de les laisser en patience manger les choux de leur jardin et serrer leurs gerbes, LANOUE, 709. Le barbare, estant homme cault et malicieux, parlant tout doulx, le reconfortoit, et le prioit d'avoir encore un peu de patience, AMYOT, *Crassus*, 42. Donc en la place de mon portraict, je demande à mon lecteur la patience d'un petit conte.... D'AUB. *Hist. Préf.* 6. Il ne leur donna aucune patience qu'il ne leur eust faict quitter le pais, ID. *Hist.* I, 222. Alors que ces choses se faisoient tant en Italie que Champagne, la Picardie n'estoit en patience [repos], M. DU BELLAY, 94.

Qui n'a pacience, il n'a rien, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 397. Compagnons, cerles pasience, comme on dit, passe science, ID. *ib.* p. 494. La pacience surmonte la douleur, *Nuits de Straparole*, t. II, p. 309, dans LACURNE. Patience de Lombard [patience forcée], COTGRAVE. En mal encombrier l'amende vaut l'ouvrier, OUDIN, *Récréat.* t. II, p. 228.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *paciencia*; ital. *pazienza*; du lat. *patientia*, de *patiens*, patient. Au XV^e^ siècle *patience* a le sens de repas dans certains auteurs, il se fit probablement alors entre *patience* et *pitance* une confusion qui, heureusement, ne s'est pas établie.

2. PATIENCE (pa-si-an-s'), *s. f.* Genre de plantes de la famille des polygonées, genre *rumex*. || Plante dont l'espèce commune, dite aussi parelle, croît dans les terres incultes et a des feuilles semblables à celles de l'oseille, *rumex patientia*, *L.*

— HIST. XVI^e^ s. Attendez encore un peu avec demie once de patience, RAB. *Prol. de l'autheur* (par un jeu de mot entre *patience*, vertu, et *patience*, plante). *Lapathum seu rumex*, de la parelle, de la patience, DU CHÊNE, *in* RUELLIUM.

— ÉTYM. Altéré du bas-allemand *Patich*, qui est lui-même une altération du bas-lat. *lapathium*, venant de λάπαθον, oseille.

PATIENT, ENTE (pa-si-an, an-t'), *adj.* || 1° Terme didactique. Qui souffre, reçoit l'impression d'un agent. Dans les passions comme nous les considérons, l'âme est patiente, et elle ne préside pas aux dispositions du corps, mais elle y sert, BOSS. *Connaiss.* III, 11. || *S. m.* L'agent et le patient, le sujet qui agit et celui sur lequel il agit. Bien que l'agent et le patient soient souvent fort différents, DESC. *Pass.* I, 1. Si Dieu était nécessité, il ne serait plus agent, il serait patient, VOLT. *Métaph.* 7. || Fig. et familièrement. Il n'a été que le patient, se dit de celui qui, dans une querelle avec un autre, a souffert les injures, sans rien faire pour les repousser. || 2° Qui a de la patience, qui supporte, tolère. Un Dieu qu'on fait à sa mode, aussi patient, aussi insensible que nos passions le demandent, n'incommode pas, BOSS. *Anne de Gonz.* Que vous sert-il d'avoir de l'âge, de l'esprit, si vous n'êtes pas plus patient? MAINTENON, *Lett. à M. d'Aubigné*, 25 juin 1684. Les aventures du sage et patient Ulysse valent bien la colère de l'impétueux Achille, FÉN. *Dial. des morts anc.* 4. || Dans le langage de l'Écriture, Dieu est patient et miséricordieux, il supporte nos fautes pour nous donner le temps de nous corriger. || Dans le même langage, la charité est patiente. || Il se dit aussi des choses. Cette vertueuse mère plia son fils avec douceur au joug de l'autorité maternelle, l'accoutumant insensiblement à une vie simple et patiente, FLÉCH. *Duc de Mont.* || Substantivement. Celui qui a de la patience. Madame m'a fait connaître la vérité de cette parole du sage : Le patient vaut mieux que le fort, BOSS. *Duch. d'Orl.* || 3° Qui attend et qui persévère avec tranquillité. Ce n'est jamais qu'aux esprits patients et laborieux qu'appartient le don de l'invention dans les sciences naturelles, VOLT. *Mœurs*, 170. Je serai patient pourvu que je le frappe, C. DELAV. *Louis XI*, IV, 2. || 4° Celui qui est condamné à mort et que l'on va exécuter. Est-il permis de braver sur l'échelle Un patient jugé par la Tournelle? J. B. ROUSS. *Épît.* I, 1. Ces exemples de piété [le supplice des protestants sous Henri II] consistaient à suspendre les patients à une haute potence dont on les faisait tomber à plusieurs reprises sur le bûcher, VOLT. *Mœurs*, 135. || 5° Celui qui est entre les mains des chirurgiens, ou, en général, le malade. Elle [la princesse de Conti] était défigurée par les martyres qu'on lui avait fait souffrir pour tâcher de la faire revenir : on lui avait rompu les dents et brûlé la tête; c'est-à-dire que, si on ne mourait pas de l'apoplexie, on serait à plaindre dans l'état où l'on met les pauvres patients, SÉV. 5 fév. 1672. [illegible], qui est à Genève au nombre des patients de Tronchin, VOLT. *Lett. Mme d'Argental*, 9 janv. 1768.

— HIST. XIII^e^ s. [illegible] est toujours delitable [illegible] le [illegible] et le patient sont tels, [illegible]. Le medecin ne [illegible] pas, [illegible] son patient, ID. *ib.* 67. Pierre [illegible], en passant par devant [illegible], lui dit : Dieu [illegible] patient, [illegible] patient [illegible] de sa femme, DU CANGE, *patientes*. || XVI^e^ s. Celui qui la lui [illegible], [illegible] le patient [le personnage, le péterin], [illegible]. Il estoit fort et roide et patient de labeur, AMYOT, *Pyrrh.* 8. Il [illegible] les medecins qui se [illegible] jamais aux volontés et appetits desordonnez de leurs patiens, ID. *Pomp.* 96. Au patient demeurent les terres, COTGRAVE. Patient de saint Cosme [attaqué de syphilis], OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. Provenç. *patient*, *passien*; espagn. *paciente*; ital. *paziente*; du lat. *patientem*, de *pati*, souffrir, de même radical que παθεῖν, πάθος.

PATIENTER (pa-si-an-té), *v. n.* Prendre patience, attendre avec patience. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— HIST. XVI^e^ s. Laissez faire, compagnons, patientez un peu, BRANT. *Bourbon.*

— ÉTYM. *Patient.*

PATIN (pa-tin), *s. m.* || 1° Soulier à semelle fort épaisse, que les femmes portaient autrefois pour se grandir. Encore.... Qu'elle doive sa taille au bois de ses patins, RÉGNIER, *Sat.* IX. La trop courte beauté monta sur des patins, BOIL. *Épît.* IX. Sur un patin de liége élevant sa chaussure, Lise veut être grande en dépit de nature, REGNARD, *Épît.* I, *à M. le Marquis de****. Celle-ci doit sa taille à son patin trompeur, ID. *le Bal*, 7. Vous aurez maussades actrices, Moitié femme et moitié patin, VOLT. *Lett. roi de Pr.* 17 oct. 1740. || 2° S'est dit d'une sorte de double chaussure, montée en quelques endroits sur un petit cercle de fer, dont les femmes se servaient pendant le mauvais temps. Les patins ont été remplacés par les socques. || 3° Sorte de chaussure d'hiver dans beaucoup de départements, et surtout dans ceux du Midi. || Patin brisé, patin composé d'une semelle en bois de noyer et brisée vers son centre. || On a aussi fait des patins destinés à être placés sous des bottes ou des souliers. || 4° Support en bois tenant une lame de fer posée verticalement et indépendant de la chaussure qu'on ne quitte pas; on s'en sert pour courir sur la glace. || On a inventé des patins à roulettes, destinés à exécuter, dans les appartements, dans les promenades, tout ce que les patineurs font sur la glace. || Faire patin, se dit de la roue d'une voiture, d'un wagon qui glisse et ne tourne plus. || Sorte de chaussure qui, dans les pays du nord, sert à aller sur la neige. Les Lapons se servent, pour courir sur la neige, de patins fort épais, de bois de sapin, longs d'environ deux aunes et larges d'un demi-pied, BUFF. *De l'homme, Variétés*. || 5° Terme de maréchalerie. Sorte de fer de cheval, d'une forme particulière, dont on se sert pour les chevaux éhanchés, et qui les force à s'appuyer sur le pied opposé. || 6° Gros tendon enlevé de la partie postérieure des quatre jambes du bœuf. || 7° Terme de métallurgie. Partie du modèle d'un pied de marmite. || 8° Ais fort épais qu'on pose de niveau sous la charpente d'un escalier pour lui servir de base. || Pièces de bois qui se mettent, dans les fondations, sur des pieux ou sur un terrain qui n'est pas solide. || Terme de menuiserie. Toutes pièces de bois servant à porter quelques montants, et qui sont à deux ou quatre branches, telles que les traverses basses d'un échafaud, d'un pied de table, d'un pivot à battre les habits. || 9° Terme d'imprimerie. Morceau de bois qui sert à assembler le bas des jumelles d'une presse. || Pièce de bois dans laquelle s'assemblent les traverses du berceau. || 10° Dans une selle de cheval, partie des porte-étrivières qui est rivée sur l'arçon. || 11° *Au pl.* Terme de marine. Bouts d'allonge des montants du garde-corps, autour desquels on tourne le serre-bosse d'une ancre et d'autres gros cordages pour les amarrer. || 12° *Au pl.* Se dit, dans les brasseries, de petits morceaux de bois servant à soutenir le faux fond de la cuve.

— HIST. XIII^e^ s. En wise [guise] d'esperons a caucié [chaussé] ses patins, *ms. de poésies franç. avant* 1300, t. IV, p. 1367, dans LACURNE. Escuieles, hanas, patins, TAILLIAR, *Recueil*, p. 19. || XV^e^ s. Pierre Boyvin patinier acheta du bois convenable à faire patins et galoches, DU CANGE, *patinus*. Pour ferrer trois paires desdits patins pour aler sur la glace, VI sols, DE LABORDE, *Émaux*, p. 433. Troctez, reprenez vos patins, CH. D'ORL. *Rond.* || XVI^e^ s. Et aussi pour se monstrer plus grandes qu'elles ne sont, portent des patins à la façon des femmes italiennes et d'Espagne, PARÉ, XVII, 13. Patin ou patte d'une colonne, [illegible] ESTIENNE, *Dict. lat. stylobata*. Six paires de patins de plusieurs couleurs, prisez IX escus, DE LABORDE, *Émaux*, p. 433. Tous sots jaloux, sots gardans les patins [de leurs femmes], *Hist. du théâtre franç.* t. II, p. 305, dans LACURNE. Et comme dict très plaisamment un ancien : Sçavez-vous pourquoy vous l'estimez grand? vous y comptez la hauteur de ses patins, MONT. I, 325.

— ÉTYM. *Patte*; ital. *pattino*.

† **PATINABLE** (pa-ti-na-bl'), *adj.* Mot du langage libre. Qui peut être patiné. Les patineurs sont très-insupportables, Même aux beautés qui sont très-patinables, SCARR. *Poés. div. Œuv.* t. VII, p. 170, dans POUGENS.

— ÉTYM. *Patiner* 2.

† **PATINAGE** (pa-ti-na-j'), *s. m.* Action de patiner sur la glace. || Action d'une locomotive qui patine.

— ÉTYM. *Patiner* 1.

PATINE (pa-ti-n'), *s. f.* Carbonate vert de bronze, qui se forme sur les statues et les médailles de bronze de l'antiquité et qui leur sert en quelque sorte de vernis, altérant les surfaces et produisant un épaississement. Il se forme sur l'airain ou bronze une espèce de rouille verdâtre, c'est, à la vérité, du vert-de-gris, mais qui, s'étant formé très-lentement, et se trouvant mêlé d'une portion d'étain, produit cet enduit que l'on appelle patine, sur les statues et médailles antiques, BUFF. *Min.* t. V, p. 85. Le zinc, il est vrai, peut se bronzer et recevoir la patine verte ou brune; mais insensiblement cette patine, qui ne fait pas corps avec le métal, s'use aux endroits saillants, CH. GARNIER, *Monit. univ.* du 12 nov. 1867, p. 1402, 4^e^ col. || Fig. La patine du temps, la teinte que le temps donne aux tableaux, aux statues, le neuf ayant un éclat dur et peu harmonieux à l'œil. || Terme de beaux-arts. Se dit, par extension, de concrétions terreuses qui se forment à la surface des marbres antiques. || Se dit aussi de l'espèce de crasse dont se chargent les vieux tableaux. || Fig. Le quai de la Mergellina, où les lazzaroni demi-nus se cuisent et donnent à leur peau une patine de bronze, TH. GAUTIER, *Avatar* 1.

— ÉTYM. Lat. *patina*, plat; ainsi dit probablement parce que les *patines* (plats) antiques sont maintenant revêtues de ce sel.

PATINÉ, ÉE (pa-ti-né, née), *part. passé* de patiner 2. Manié avec peu de ménagement. Des pêches patinées qui ont perdu leur duvet.

1. **PATINER** (pa-ti-né), *v. n.* || 1° Glisser sur la glace avec des patins. || 2° Se dit d'une locomotive dont les roues tournent sur place, n'ayant pas une prise suffisante pour communiquer un mouvement de translation à tout le convoi. || Il se conjuge avec l'auxiliaire *avoir*.

— ÉTYM. *Patin.*

2. **PATINER** (pa-ti-né), *v. a.* || 1° Manier avec peu de ménagement. Ces fruits ont perdu leur fleur, on les a trop patinés. || 2° Prendre et manier les mains et les bras d'une femme (terme libre en ce sens). || Absolument. S'approchant des comédiennes, leur prit les mains sans leur consentement, et voulut un peu patiner : galanterie provinciale, qui tient plus du satyre que de l'honnête homme, SCARR. *Rom. com.* I, 10. Nulle familiarité avec les hommes; je l'en ai fort priée; elle est très-dangereuse; et les provinciaux patinent volontiers; ils se jettent grossièrement sur le lit d'une femme, MAINTENON, *Lett. à M. d'Aubigné*, 28 fév. 1678. || 3° Terme de marine très-familier. Bien patiner un navire, le bien manœuvrer. || 4° Terme de marine. Se patiner, *v. réfl.* Faire un ouvrage avec précipitation. Se patiner au travail. Patine-toi, recommandation de faire promptement une chose.

— HIST. XIV^e^ s. Aubert vint devant la boucherie pour y vendre un petit de char; et là survint un jeune enfant qui prist à patoier et menoyer de la dite char, DU CANGE, *maniare*. ....S'a l'espée sachie [tirée]; Aliame va ferir, qui le hanap [illegible], tient dans la main], *Baud. de Seb.* VIII, 930.

— ÉTYM. *Patier*, *patoier* viennent de *patte* et *patiner* aussi, mais par une confusion avec *patin*.

† 3. **PATINER** (pa-ti-né), *v. a.* Donner la couleur de la patine. Il est assez rare de laisser au bronze la couleur qu'il a au sortir du moule; cependant quelques statues équestres envoyées par l'Allemagne à l'exposition paraissent ne pas avoir été patinées, CH. GARNIER, *Monit. univ.* 12 nov. 1867, p. 1402, 4^e^ col.

— ÉTYM. *Patine.*

1. **PATINEUR, EUSE** (pa-ti-neur, neû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui glisse sur la glace avec des patins.

— ÉTYM. *Patiner* 1.

2. **PATINEUR** (pa-ti-neur), *s. m.* Celui qui patine, manie indiscrètement, attouche avec trop de liberté. Les provinciaux se démènent fort et sont grands patineurs, SCARR. *Rom. com.* I, 8. Claudine : Ah! doucement je n'aime pas les patineurs. — Lubin : Hé! un petit brin d'amitié, MOL. *G. Dandin*, II, 1.

— ÉTYM. *Patiner* 2.

† **PATI, PATA** (pa-ti-pa-ta), synonyme de patati, patata. Qu'elle ferait bien l'amour du prince; qu'elle allait travailler pour cela; que je verrai pati, pata, MARIVAUX, *Double inconst.* II, 11.

PÂTIR (pâ-tir; en ce mot, c'est par irrégularité que l'a est devenu long), *v. n.* || 1° Éprouver une souffrance. Il a été longtemps malade, il a bien pâti avant de mourir. Chacun tremble et frémit à ce spectacle horrible, Et celui qui pâtit paraît seul insensible, DU RYER, *Scévole*, V, 4. Ce sont des sentiments dont vous pâtissez, peut-être...., MAINTENON, *Lett. à d'Aubigné*, 27 sept. 1684. || Pâtir de quelque chose, en souffrir du dommage. On dit bien vrai que les petits pâtissent toujours des chagrins des grands, GHERARDI, *Théât. ital.* t. I, p. 291 (*le Phénix*). Hélas! on voit que de tout temps Les petits ont pâti des sottises des grands, LA FONT. *Fabl.* II, 4. Les petits pâtissent du malheur des grands, et quelquefois même de leur bonheur, VOLT. *Lett. Richelieu*, 29 avr. 1771. Il n'est pas juste que vous pâtissiez des frivolités de ma jeunesse; cependant il faut que je vous propose de daigner partager un peu mes faiblesses, ID. *Lett. d'Argental*, 12 juin 1770. || Pâtir pour quelqu'un, souffrir d'une faute qu'il a faite, d'un tort qu'il a eu. || 2° Avoir du mal, éprouver des privations. J'ai une tendresse pour mes chevaux qu'il me semble que c'est moi-même, quand je les vois pâtir; je m'ôte tous les jours pour eux les choses de la bouche, MOLIÈRE, *l'Avare*, III, 5. C'est à force d'expérience, en pâtissant beaucoup, qu'à la fin vous en acquerrez quelque petite lumière [de la vérité], BOSS. *Poré.* X, II, 7. Quand on a un peu pâti, le plaisir en semble meilleur, MARIVAUX, *Double inconst.* I, 12. Si vous laissez pâtir les enfants, vous exposez leur santé, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || 3° Il se dit aussi des choses qui souffrent de l'altération, du mal. Il a fait des excès, sa santé en a pâti. Cet arbre a pâti. Sous un chêne aussitôt il va prendre son somme, Un gland tombe : le nez du dormeur en pâtit, LA FONT. *Fabl.* IX, 4. Il est vrai, mon oncle, qu'une oreille un peu délicate pâtit furieusement à entendre prononcer ces mots-là, MOL. *Préc.* 5. || Il se dit, dans un sens analogue, des sentiments qui sont froissés. Ciel! que mon cœur pâtit! MOL. *Éc. des femm.* II, 2. Ma fierté pâtissait à retourner chez des gens qui m'avaient si mal reçu, J. J. ROUSS. *Conf.* XII. Près de beauté touchante Mon cœur en vain pâtit, BÉRANGER, *Voc.* || Nature pâtit, se dit en parlant d'une personne qui se fait violence pour cacher les sentiments pénibles qu'elle éprouve. || 4° Terme des mystiques. Être dans l'inaction, dans une contemplation paisible et passive. Il faut expliquer que ce qu'on appelle pâtir et souffrir ou endurer en cette matière [l'oraison passive] n'est pas le pâtir et le souffrir qui est opposé à la joie et accompagné de douleur, mais le pâtir et le souffrir qui est opposé au mouvement propre et à l'action qu'on se peut donner à soi-même, BOSS. *États d'orais.* VII, 2. || 5° Endurer, avoir patience (sens qui vieillit). Mais je ne puis pâtir de me voir rejeté, RÉGNIER, *Sat.* II. Avez-vous de la peine à pâtir dans vos traverses, envisagez Jésus-Christ, BOSS. *Sermon sur le silence*, 2. || Proverbe. Les bons pâtissent pour les méchants, se dit quand les actes des méchants attirent sur les bons un mal quelconque, et aussi quand on refuse quelque service à un honnête homme, parce qu'on a été dupe de fripons. Les mutins de Rennes se sont sauvés, il y a longtemps; ainsi les bons pâtiront pour les méchants, SÉV. 20 oct. 1675. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— HIST. XVI° s. Les dyables ne peuvent par coupz d'espée mourir; mais ilz peuvent patir solution de continuité, RAB. *Pant.* III, 23. Si bien que, sans ses grands services, il en eust paty; tant ce roy estoit grand observateur de la justice, BRANT. *Duc d'Albe.* Il se montra attaint des cruautés qu'il avoit faict en Flandres, et monstra une grande apprehension que son ame en patist, ID. *ib.* Il en patit qui n'en peut mais, COTGRAVE.

— ÉTYM. Wallon, *pati*; provenç. *patir*; ital. *patire*; d'une forme non latine *patiri* ou *patire*, du latin *pati*, de même radical que le grec παθεῖν. L'espagnol dit *padecer*, d'une forme non latine *patiscere*.

† **PATIRA** (pa-ti-ra), *s. m.* Cochon d'Amérique du genre pécari.

† **PÂTIRAS** (pa-ti-râ), *s. m.* || 1° Terme populaire. Homme, enfant ou animal servant de jouet; souffre-douleurs. || Personne fort maigre ou malade. || 2° Petit tapis de lisière, sur lequel les tailleurs font porter les boutonnières de l'habit qu'ils repassent, afin qu'elles ne soient point aplaties par l'action du carreau. || On écrit aussi pâtira.

— ÉTYM. C'est la 2° personne du futur du verbe *pâtir* : tu pâtiras, ou, si l'on écrit *pâtira*, la 3° : il pâtira.

PÂTIS (pâ-ti), *s. m.* Lande ou friche, où l'on fait paître les bestiaux. Ce n'était qu'un pâtis, on en a fait un pâturage. Mes frères, leur dit-il, ne me décelez pas : je vous enseignerai les pâtis les plus gras, LA FONT. *Fabl.* IV, 21.

— HIST. XIII° s. Les oualles Dieu [les brebis de Dieu] sunt li pueple, et ses pastiz est li mondes qu'il leur apreste à vivre, *Psautier*, f° 87. L'oliphant est moult corporu. Quant il vient en paistis herbu, DU CANGE, *pasticium*. || XVI° s. Je ne quiers pas, o bonté souveraine, Deux mille arpens de pastis en Touraine, Ne mille bœufs errants par les herbis, MAROT, I, 225.

— ÉTYM. Wallon, *pahiss*; picard, *pati*; normand, *paitis*, lieu où l'on attache les bestiaux; du bas-lat. *pasticium*, du supin *pastum*, de *pascere*, paître.

† **PÂTISSAGE** (pâ-ti-sa-j'), *s. m.* Action de pâtisser.

— HIST. XVI° s. Nous appelons justice le pastissage des premieres loix qui nous tombent en main, MONT. III, 207.

— ÉTYM. *Pâtisser*. Dans l'historique, *pastissage* a un sens figuré. Il y avait un autre *pastissage*, mieux écrit *patissage*, et qui signifiait action de mettre à pacte, à rançon.

† **PÂTISSANT, ANTE** (pâ-ti-san, san-t'), *adj.* Qui pâtit. Cette sainte âme [la mère Chantal] était agissante aussi bien que pâtissante dans tout le cours de sa vie, BOSS. *Ét. d'orais.* VIII, 38.

PÂTISSÉ, ÉE (pâ-ti-sé, sée), *part. passé* de pâtisser. Cela est bien pâtissé.

PÂTISSER (pâ-ti-sé), *v. n.* Faire de la pâtisserie. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— HIST. XVI° s. Et Dieu sçait lors, entre la douleur et la frayeur, de quel bon jugement ils vous le pastissent [leur testament], MONT. I, 72. [Il avait feint par spéculation une religion différente de la sienne]. Comment pastissoit-il ce discours en son courage? ID. I, 397.

— ÉTYM. Bas-latin, *pasticius*, pâté, de *pasta*, pâte.

PÂTISSERIE (pâ-ti-se-rie), *s. f.* || 1° Pâte préparée, assaisonnée, et cuite au four. Voilà, dit Xanthus, la pâtisserie la plus méchante que j'aie jamais mangée, LA FONT. *Vie d'Ésope*. || 2° Profession, commerce du pâtissier. || Endroit où l'on confectionne la pâtisserie.

— HIST. XIV° s. Paticerie et linge pour six tables, *Ménagier*, II, 4.

— ÉTYM. *Pâtisser*; wallon, *pâstegereie*.

1. **PÂTISSIER, IÈRE** (pâ-ti-sié, siè-r'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui fait et qui vend de la pâtisserie. Vous avez apparemment oublié que M. Briochais, votre père, était pâtissier dans la ville de Falaise, LE SAGE, *Turcaret*, V, 9. || Pâtissier de petit four, pâtissier qui se livre surtout à la confection des petits gâteaux en pâtes sucrées et aromatisées. Des professions nouvelles se sont élevées [depuis 1774], par exemple, les pâtissiers de petit four qui sont la nuance entre les pâtissiers proprement dits et les confiseurs, BRILLAT-SAVARIN, *Physiologie du goût*, *Méditation* XXVII. || *Adj.* Garçon pâtissier. Maître de toute Ingrie, Pierre en conféra le gouvernement à Menzikoff, et lui donna le titre de prince et le rang de général major; l'orgueil et le préjugé pouvaient ailleurs trouver mauvais qu'un garçon pâtissier devînt général, gouverneur et prince, VOLT. *Russie*, I, 14. || 2° *S. m.* Livre dans lequel on enseigne la pâtisserie. Le Pâtissier français.

— HIST. XIII° s. Le pastoier fera les pastez le roy et du commun, et en prendra la façon aussi comme il seut [a coutume], DU CANGE, *pasticerius*. Je crois qu'il n'est nul boulengier, Ne paticier ne oublaior, So bele œuvre veut faire, Que couleur ne leur ait mestier, *Dit des peintres*. || XIV° s. Quant le pasticier les apporte non cuis ou four, *Ménagier*, II, 5. || XVI° s. Mestier n'avons de pastissier roigneux, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Pâtisser*. *Pastoier* de l'historique vient de *pâte*; wallon, *pâstegi*.

† 2. **PÂTISSIER** (pâ-ti-sié), *s. m.* Mot proposé par Castil-Blaze et souvent employé par lui pour désigner les faiseurs de pastiches.

PÂTISSOIRE (pâ-ti-soi-r'), *s. f.* Table sur laquelle on pâtisse.

— ÉTYM. *Pâtisser*.

† **PÂTISSON** (pâ-ti-son), *s. m.* Espèce de courge qu'on nomme aussi artichaut de Jérusalem ou d'Espagne et bonnet d'électeur, *cucurbita melopepo*, L.

— ÉTYM. Ainsi dit de la forme de *pâté*. *Pâtisson* est le nom qu'à Rouen on donne aux petits pâtissiers, dits *patronnets* à Paris.

PATOIS (pa-toi; un pa-toi-z agréable), *s. m.* || 1° Parler provincial qui, étant jadis un dialecte, a cessé d'être littérairement cultivé et qui n'est plus en usage que pour la conversation parmi les gens de la province, et particulièrement parmi les paysans et les ouvriers. Le patois normand, gascon. Peut-être l'introduction du patois sur la scène française n'est-elle qu'un reste de ce misérable goût que nos pères ont eu pendant un temps pour le burlesque, D'OLIVET, *Rem. Racine*, I, § 49. Ah! c'est donc ça qu'elle parle un peu patois, GENLIS, *Théât. d'éduc. la March. de modes*, sc. 2. || Par analogie et plaisanterie. L'âne, qui goûtait fort l'autre façon d'aller, Se plaint en son patois, LA FONT. *Fabl.* III, 1. On entendit, à son exemple, Rugir en leur patois messieurs les courtisans, ID. *ib.* VIII, 14. || 2° Il se dit quelquefois de certaines façons de parler qui échappent aux gens de province. Cela est du patois. || 3° Par dénigrement, langue pauvre et grossière. Un reste de l'ancien patois [la langue gauloise] s'est encore conservé chez quelques rustres dans cette province de Galles, dans la Basse-Bretagne, dans quelques villages de France, VOLT. *Dict. phil. français*. Ce texte [un texte grec] a des délicatesses bien difficiles à rendre, et notre maudit patois [le français] me fait donner au diable, P. L. COUR. *Lett.* I, 219. || Patois se dit aussi pour mauvais style. Quel patois! || 4° *Adj.* Patois, patoise, qui a le caractère du patois. Transposition de mots ridicule et patoise, GARASSE, *Recherche des recherches*, p. 552, dans LACURNE.

— HIST. XIII° s. Lais d'amors et sonnés cortois Chantoit chascun en son patois, Li uns en haut, li autre en bas, *la Rose*, 710. || XV° s. Plusieurs femmes y alloient [écouter un prédicateur] curieusement de nuict et de jour, qui se garnissoient en leurs patois [en leurs localités] de pierres, cendres, cousteaulx et autres ferremens et bastons, pour frapper ceux qui lui voudroient nuire ou empescher sa dicte predication, *Chroniq. scand. de Louis XI*, p. 396, dans LACURNE. Si apperceus venir de la forest une merveilleuse cyngesse grande et layde sans comparaison, et la suyvoient tant de cinges que sans nombre; et pour ce à celle fois, si je fuz esbahy, ce n'est pas merveille; car ilz faisoient contenance en leur patois de moy mettre à mort, *Perceforest*, t. IV, f° 9.

— ÉTYM. Ménage, Lamonnoye, regardent *patois* comme dit pour *patrois*; *patrois* représente le bas-latin *patriensis*, qui s'est dit pour homme du pays, indigène. La difficulté est dans l'absence de l'r. Diez dit que, dans Brunetto Latini, *Trésor*, p. 3, au lieu de, *selon le langage des François*, les variantes portent *selon le patrois* ou *pratrois*; mais la nouvelle édition ne donne que *patois*. On remarquera, dans la Chronique scandaleuse, *patois* avec le sens de localité, pays; ce qui concorde avec l'explication de *patois* par *patrois*. Le provençal a *pati*, pays. Dans le Midi on dit *un patois*, *une patoise*, pour un compatriote, une compatriote. Tout cela emporte la balance; et il faut admettre que l'r a disparu.

† **PATOISER** (pa-toi-zé). || 1° *V. n.* Parler en patois, parler avec un accent provincial. || 2° *V. a.* Rendre patois. Patoiser un rôle.

† **PATON** (pa-ton), *s. m.* || 1° Terme de cordonnier. Petit morceau de cuir qui est dans l'intérieur d'un soulier, au bout de l'empeigne, pour le conserver dans sa forme. || 2° Terme de potier. Motte de terre qui sert à faire une oreille, un manche, une anse à une pièce de poterie. || 3° Rouleau de terre qui, mis sur les autres, forme le creuset du verrier.

— ÉTYM. *Patte*.

PÂTON (pâ-ton), *s. m.* || 1° Nom donné à des morceaux de certaines pâtes taillées en long, qu'on fait avaler aux volailles, pour les engraisser. || On dit figurément d'un petit oiseau fort gras, comme les ortolans, les becfigues, que c'est un pâton de graisse. Où diable avez-vous pris qu'elle veuille que vous soyez aussi rondelette que Mme de Castelnau? n'y a-t-il point de degré entre votre maigreur excessive et un pâton de graisse? SÉV. (CORBINELLI à *Mme de Grignan*) 19 juillet 1677. || 2° Morceau de pâte que le boulanger agite avec force en pétrissant. || 3° Terme de papeterie. Sorte de défectuosité dans le papier.

— ÉTYM. *Pâte*.

† **PATOUILLE** (pa-tou-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Machine qui, dans les forges, sépare la terre de la mine de fer.

— HIST. XV° s. Icelle femme tumba le visage adens en ung petit patoueil qui estoit en la rue..., et là en l'eaue du dit patoueil estouffa, DU CANGE, *patile*.

— ÉTYM. Voy. PATOUILLER.

† **PATOUILLER** (pa-tou-llé, *ll* mouillées), *v. n.* Patauger. Vous ne patouillerez pas longtemps dans

les marécages, H. BALZAC, cité dans *Excentricités du langage*.

— HIST. XVI° s. Patouiller, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Patte*, terme vulgaire pour pied; Hainaut patouiller, patouger; champen. patouiller.

† **PATOUILLET** (pa-tou-llè, *ll* mouillées), *s. m.* Atelier où l'on opère le débourbage du minerai de fer. Les fourneaux à fondre les minerais de fer et autres substances métalliques, les forges et martinets pour ouvrer le fer et le cuivre, les usines servant de patouillets et bocards, celles pour le traitement des substances salines et pyriteuses dans lesquelles on consomme des combustibles, ne pourront être établis que sur une permission accordée par un règlement d'administration publique, *Loi du 21 avril 1810, art. 73, concernant les mines, minières et carrières.*

— ÉTYM. *Patouiller.*

† **PATOUILLEUR** (pa-tou-lleur, *ll* mouillées), *s. m.* Ouvrier qui sépare le minerai de la terre.

— ÉTYM. Voy. PATOUILLET.

† **PATOUILLEUX, EUSE** (pa-tou-lleû, lleû-z', *ll* mouillées), *adj.* Gâcheux, boueux. || Terme de mer. Lame patouilleuse, lame courte, agitée dans tous les sens, qui se dit à propos des chaloupes et autres embarcations allant à la rame. || Mer patouilleuse, mer grosse, relativement aux embarcations, aux chaloupes, aux canots, etc. Une mer patouilleuse gêne beaucoup la nage et empêche même les avirons d'aller ensemble, LEGOARANT.

— HIST. XVI° s. L'on estoit si battu du vent, trempé de la pluye, et les terres si patouilleuses ez fondrieres.... que.... CARLOIX, III, 22.

— ÉTYM. *Patouiller.*

PATRAQUE (pa-tra-k'), *s. f.* || 1° Machine usée, sans valeur, ou qui va mal. Cette montre n'est qu'une patraque. || 2° Fig. et familièrement. Personne faible, maladive. || *Adj.* Il devient patraque. || 3° On appelle patraques toutes les variétés de pommes de terre plus ou moins régulièrement sphériques, par opposition aux cylindriques et aux aplaties.

— ÉTYM. Origine inconnue; genevois, *patracle*.

PÂTRE (pâ-tr'), *s. m.* || 1° Celui qui garde, qui fait paître les troupeaux de bœufs, de vaches, de chèvres, etc. Et si, sur un édit des pâtres de Nubie, Les lions de Barca vidéraient la Libye, BOIL. *Sat.* VIII. Après que vous y aurez mis [à un palais], Zénobie, la dernière main, quelqu'un de ces pâtres qui habitent les sables voisins de Palmyre, devenu riche par les péages de vos rivières, achètera un jour à deniers comptants cette royale maison, pour l'embellir et la rendre plus digne de lui et de sa fortune, LA BRUY. VI. || Fig. Le sachem ne daigne pas jeter un regard sur le pâtre d'hommes [commandeur des nègres], CHATEAUBR. *Natch.* 2° part. (1er quart). || 2° Sorte d'oiseau, voy. [illegible].

— SYN. BERGER, PÂTRE, PASTEUR. Le berger, étymologiquement, est le gardeur de brebis; pâtre et pasteur, étymologiquement, désignent celui qui fait paître, celui qui garde toute espèce de bêtes. On remarquera que pasteur est seul usité pour indiquer des peuples spécialement adonnés aux soins des troupeaux; il figure dans le haut style des vers ou de la prose quand on veut donner quelque relief à un berger ou à l'état de berger, avec cette différence que pasteur représente l'amour paternel, et berger l'amour proprement dit. Quand pâtre s'emploie au figuré, il emporte une idée défavorable que n'a jamais pasteur; voyez l'exemple de Chateaubriand.

— HIST. XIII° s. L'on ne doit aorer fors Dieu seulement, qui est nostres pastres, *Psautier*, f° 116. Uns paistres ot en un desert Cent brebis mises en pasture, GUI DE CAMBRAI, *Barl. et Jos.* p. 67. Oublié m'ont prelat et pastre; Chascuns m'eslongne, À poi lor est de ma besoigne, RUTEB. 83. || XIV° s. Tes gens dois à droit gouvrener; Tu les leur sires et leur mestres, Leur gouvreneres et leur paistres, J. DE CONDÉ, t. II, p. 163.

— ÉTYM. Lat. *pastor* (voy. PASTEUR). Dans l'ancienne langue, *pastre* est le nominatif, de *pastor*, avec l'accent sur *pás*; *pasteur* est le régime, de *pastōrem*, avec l'accent sur *tó*.

PATRES (AD) (ad-pa-três'). Aller ad patres, mourir. Envoyer ad patres, faire mourir. || Fig. Le premier consul dit à Rœderer (qui venait de nommer sénateur): Eh bien! citoyen Rœderer, nous vous avons placé entre les pères conscrits. — Oui, général, répliqua-t-il, vous m'avez envoyé ad patres, SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, t. VIII, art. *Rœderer*.

— ÉTYM. Lat. *ad*, à, *patres*, les pères, les aïeux.

PATRIARCAL, ALE (pa-tri-ar-kal, ka-l'), *adj.* || 1° Qui a rapport aux anciens patriarches. Gouvernement patriarcal. || 2° Qui rappelle la simplicité de leurs mœurs. Je finis par mener une vie patriarcale; c'est un don de Dieu qu'il ne nous fait que quand on a barbe grise; c'est le hochet de la vieillesse, VOLT. *Lett. Mme de Lutzelbourg*, 24 mars 1756. Une abondance patriarcale avec laquelle le faste ne s'allie jamais, J. J. ROUSS. *Conf.* III. || 3° Qui appartient à la dignité de patriarche. À l'égard de la disposition des bénéfices, les papes se réservent, par une règle expresse, les églises patriarcales, les évêchés et autres bénéfices autrefois électifs, DUMARSAIS, *Lib. égl. gall.* part. II, max. 49. || Siéges patriarcaux, nom donné à cinq siéges qui avaient la préséance dans les conciles: celui de Rome, celui d'Alexandrie, celui d'Antioche, celui de Jérusalem et celui de Constantinople.

— ÉTYM. *Patriarche.*

† **PATRIARCALEMENT** (pa-tri-ar-ka-le-man), *adv.* En patriarche. Tout le monde n'est pas aussi philosophe que votre serviteur; et, patriarcalement parlant, je serais fort aise de rendre le père et la mère témoins du bonheur de leur fille, VOLT. *Lett. d'Argental*, 30 janv. 1763.

PATRIARCAT (pa-tri-ar-ka; le *t* ne se prononce pas et ne se lie pas), *s. m.* || 1° Dignité des évêques qui se nomment patriarches. Le temps a tout changé: les papes sont devenus de grands souverains; Rome, le centre de la politesse et des arts; l'Église latine, savante; et le patriarche de Constantinople n'est plus qu'un esclave, évêque d'un peuple esclave, VOLT. *Mœurs*, 31. || 2° Étendue de pays soumise à la juridiction d'un patriarche. || 3° Durée de l'autorité d'un patriarche. || 4° Se dit, dans le système de Fourier, de la 3° des sept périodes de l'enfance du genre humain. Le patriarcat succède à la sauvagerie et se trouve remplacé par la barbarie.

— HIST. XVI° s. Le droict de regale est ouvert par la promotion au cardinalat ou patriarchat, P. PITHOU, 66.

— ÉTYM. *Patriarche*. On trouve au XV° et au XVI° siècle *patriarchie*.

PATRIARCHE (pa-tri-ar-ch'), *s. m.* || 1° Nom donné par les auteurs sacrés aux premiers chefs de famille qui ont vécu soit avant, soit après le déluge, qui ont précédé Moïse, et dont la vie fut fort longue. Autant qu'un patriarche il vous faudrait vieillir, LA FONT. *Fabl.* XI, 8. Dieu l'appela [Abraham] dans la terre de Chanaan, où il voulait établir son culte et les enfants de ce patriarche, qu'il avait résolu de multiplier comme les étoiles du ciel et comme le sable de la mer, BOSS. *Hist.* I, 3. La richesse des patriarches consistait principalement en bestiaux, FLEURY, *Mœurs des Israél.* tit. 3, 1re part. || Fig. Ce vieillard a l'air d'un patriarche, il a une figure vénérable. || C'est un patriarche, se dit d'un vieillard qui vit au milieu d'une famille nombreuse. M. de la Rochefoucault ne sait encore rien: il sera sensiblement touché; car il est patriarche, et connaît quasi aussi bien que moi la tendresse maternelle, SÉV. 146. || Il mène une vie de patriarche, il vit comme un patriarche. || 2° Titre qui se donnait autrefois aux évêques des premiers siéges épiscopaux. On crée deux nouveaux patriarches, celui de Jérusalem, dans le quinzième concile général, qui est le second de Constantinople en 553, et celui de Constantinople, qui prétendit le second rang, DUMARS. *Lib. égl. gall.* part. II, max. 14. || On donne encore ce titre à quelques évêques. Le patriarche de Lisbonne. Le patriarche d'Aquilée. || 3° Chef de l'Église grecque et de quelques autres communions séparées de l'Église romaine. On disait que le cardinal de Richelieu, dans le dessein de se faire patriarche en France, avait fait faire par M. Dupuy les Libertés de l'Église gallicane, RAC. *Fragm. hist.* Un Grec fut premier métropolitain de Russie ou patriarche, VOLT. *Hist. de Russie*, I, 2. || Fig. Si Tertullien parlait bien quand il assurait des philosophes en général qu'ils étaient les patriarches des hérétiques, LA MOTHE LE VAYER, *Vertu des païens*, II, *Aristote*. Charost me lâcha, avec un air de mépris pour M. de la Trappe, que c'était mon patriarche devant qui tout autre n'était rien, ST-SIM. 56, 194. Je crois vous avoir mandé.... que ce M. Abauzit est le patriarche des ariens de Genève, VOLT. *Lett. d'Alemb.* 12 oct. 1764. Coral, heureux et tranquille à la tête des hellénistes, patriarche de la Grèce savante, P. L. COUR. *Lett. à l'Acad. des inscr.* || 4° Nom donné aux premiers fondateurs des ordres religieux, tels que saint Basile, saint Benoît, etc. || On a aussi donné ce titre à des abbés.

— HIST. XI° s. Le patriarche [li] ocit devant les fonz, *Ch. de Rol.* CCXVII. || XIII° s. Et avint que li baron de la tere.... pourcacierent au patriarche de Jherusalem qu'il ostast le roiaume fors de sa main, *Chr. de Rains*, p. 18. Et li patriarche le doit coroner, se il y a patriarche ou roiaume quant le roi se fait coroner, *Ass. de J.* I, 29. || XVI° s. L'evesque de Rome est nommé le premier entre les patriarches, CALV. *Instit.* 897.

— ÉTYM. Πατριάρχης, de πατριά, race, pays, qui vient de πατήρ, père, et ἄρχειν, commander (voy. ARCHONTE).

† **PATRIARCHIE** (pa-tri-ar-chie), *s. f.* Nom donné aux cinq églises de Rome qui représentent les cinq juridictions des patriarches de Rome, de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Les patriarchies sont Saint-Jean de Latran, Saint-Pierre, Saint-Paul, Sainte-Marie-Majeure et Saint-Laurent hors les murs.

PATRICE (pa-tri-s'), *s. m.* Titre d'une dignité instituée dans l'empire romain par Constantin. || La cour de Constantinople donna plus d'une fois le titre de patrice à des princes étrangers, surtout à ceux qui, chassés, venaient chercher un asile à Constantinople. || Il y eut aussi des patrices chez les rois bourguignons et francs. || Patrice des Romains, dignité conférée à Pepin et à Charlemagne. En même temps il [Charlemagne] exerça dans Rome même l'autorité souveraine en qualité de patrice, et confirma au saint-siége les donations du roi son père, BOSS. *Hist.* I, 11.

— ÉTYM. Lat. *patricius*, patrice, patricien, dérivé de *pater*, père. La plus ancienne forme est *perisse*, qui est resté comme nom propre.

† **PATRICIAL, ALE** (pa-tri-si-al, a-l'), *adj.* Qui a rapport à la dignité de patrice. Les plus grands rois accepter, briguer même les honneurs patriciaux, la préfecture, le consulat, J. J. ROUSS. *Paix perp.*

— ÉTYM. *Patrice.*

PATRICIAT (pa-tri-si-a; le *t* ne se lie pas), *s. m.* || 1° Ordre des patriciens à Rome. || Se dit de la dignité de patricien, du rang des familles patriciennes. || Fig. Tout système de caste dominatrice. .... Droits que nous saurons acquérir en dépit du patriciat et du royalisme, BABEUF, *Pièces*, I, 110. || 2° Dignité de patrice. || Patriciat de saint Pierre, nom que les livres carolins donnent aux terres concédées aux pontifes de Rome par Pepin et Charlemagne.

— ÉTYM. Lat. *patriciatus*, de *patricius* (voy. PATRICE).

PATRICIEN, IENNE (pa-tri-si-in, si-è-n'), *adj.* || 1° Il se dit de l'ordre qui, chez les Romains, tenait le premier rang et était seul, surtout dans les premiers temps, admissible à certaines grandes magistratures. Après l'expulsion des rois, le gouvernement était devenu aristocratique; les familles patriciennes obtenaient seules toutes les magistratures, toutes les dignités et par conséquent tous les honneurs militaires et civils, MONTESQ. *Rom.* 8. || Se dit des nobles ou privilégiés, dans quelque pays que ce soit. || 2° Substantivement. Celui qui appartenait au premier ordre parmi les Romains. Romulus partagea le peuple en patriciens, chevaliers et plébéiens. C'était parmi les patriciens qu'on prenait toujours les sénateurs; aux patriciens appartenaient les emplois, les commandements, les dignités, même celles du sacerdoce, BOSS. *Hist.* III, 6. Les patriciens voulant empêcher le retour des rois, MONTESQ. *Rom.* 8. || S'est dit des nobles de quelques républiques d'Italie. J'allai chez M. Leblond le prier de parler au patricien à qui appartenait le théâtre de Saint-Luc, J. J. ROUSS. *Conf.* VII. || Se dit des nobles et privilégiés, de quelque pays que ce soit. Partout il se forma de ces patriciens orgueilleux qui trouvaient étrange que la nature eût daigné accorder à des plébéiens des poumons pour respirer, une bouche pour parler et des yeux pour voir, CONDILLAC, *Études hist.* I, 3. || *Adj.* fig. Distingué, digne de patriciens. Des manières patriciennes.

— HIST. XIV° s. Romulus eslut aucuns des plus suffisans, les queix il tint en office, et apela pères; et toutz ceulx qui d'eux descendirent furent appelez patriciens, BERCHEURE, f. 3.

— ÉTYM. Voy. PATRICE.

† **PATRICOTAGE** (pa-tri-ko-ta-j'), *s. m.* Terme populaire. Intrigues, petites menées. Les deux partis.... se sont également bandés contre tous les patricotages du cardinal de Fleury, D'ARGENSON, *Mém.* t. II, p. 283, 1850.

— HIST. XVI° s. Patricolage, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. Ce mot semble formé de *pratique*, *pratiquer*, par interversion de l'*r*.

PATRIE (pa-trie), *s. f.* || 1° Pays où l'on a pris naissance. Mourir pour sa patrie est un sort plein

d'appas Pour quiconque à des fers préfère le trépas, CORN. *Œdipe*, II, 3. Chacun songe comment il s'acquittera de sa condition; mais, pour le choix de la condition et de la patrie, le sort nous le donne, PASC. *Pens.* XXV, 50, édit. HAVET. Une reine fugitive qui ne trouve aucune retraite dans trois royaumes, et à qui sa propre patrie n'est plus qu'un triste lieu d'exil, BOSS. *Reine d'Anglet.* Homère est encore et sera toujours; les receveurs de droits, les publicains ne sont plus; ont-ils été? leur patrie, leurs noms sont-ils connus? LA BRUY. VI. À tous les cœurs bien nés que la patrie est chère! VOLT. *Tancr.* III, 1. Le premier qui a écrit que la patrie est partout où l'on se trouve bien est, je crois, Euripide dans son Phaéton, VOLT. *Dict. phil. Patrie.* Un républicain est toujours plus attaché à sa patrie qu'un sujet à la sienne, par la raison qu'on aime mieux son bien que celui de son maître, ID. *Pensées sur le gouvernement*, 1752. Il y a dans tous les hommes un penchant à aimer leur patrie, qui tient plus à des causes morales qu'à des principes physiques, RAYNAL, *Hist. phil.* V, 9. La patrie nous donne mille plaisirs habituels que nous ne connaissons pas nous-mêmes avant de les avoir perdus, STAEL, *Corinne*, XIV, 3. Reine du monde, ô France, ô ma patrie, Soulève enfin ton front cicatrisé; Sans qu'à tes yeux leur gloire en soit flétrie, De tes enfants l'étendard s'est brisé, BÉRANG. *Enf. de la Fr.* C'est un si grand malheur de pleurer la patrie! P. LEBRUN, *Cid d'Andal.* II, 2. || Fig. Pour moi point de patrie, où vous ne serez pas, CORN. *Toison d'or*, II, 2. L'univers est la patrie d'un grand homme, RAYNAL, *Hist. philos.* V, 10. || 2° Particulièrement. Province, ville où l'on est né. Marseille est sa patrie. || La petite patrie, la localité où l'on est né, et aussi la famille. Comme si ce n'était point par la petite patrie, qui est la famille, que le cœur s'attache à la grande, J. J. ROUSS. *Ém.* V. || 3° Fig. La nation dont on fait partie, la société politique dont on est membre. J'aurais mauvaise grâce de chercher de la gloire et des avantages par des choses qui ne sont pas de ma profession; mais je suis Français très-affectionné à ma patrie.... VAUBAN, *Dîme*, p. 2. Il n'y a point de patrie dans le despotisme; d'autres choses y suppléent, l'intérêt, la gloire, le service du prince, LA BRUY. X. Que me servirait, comme à tout le peuple.... que ma patrie fût puissante et formidable, si, triste et inquiet, j'y vivais dans l'oppression?... ID. X. L'ambassadeur [du roi de Sicile].... avait ordre de faire tous ses efforts pour l'engager [M. Delisle] à passer dans les États de ce prince.... l'amour de la patrie le retint, et peut-être aussi l'espérance qu'elle n'aurait pas l'ingratitude assez ordinaire à toute patrie, FONTEN. *Delisle.* Une patrie est un composé de plusieurs familles; et, comme on soutient communément sa famille par amour-propre, lorsqu'on n'a pas un intérêt contraire, on soutient par le même amour-propre sa ville ou son village qu'on appelle sa patrie, VOLT. *Dict. phil. Patrie.* Ce ne sont ni les murs ni les hommes qui font la patrie; ce sont les lois, les mœurs, les coutumes, le gouvernement, la constitution, la manière d'être qui résulte de tout cela, J. J. ROUSS. *Lett. à Pictet, Corresp.* t. VI, p. 91. Vaut-il mieux avoir éclairé le genre humain qui durera toujours, que d'avoir ou sauvé ou bien ordonné une patrie qui doit finir? DIDER. *Claude et Nér.* II, 75. L'État n'est plus un corps, et l'on n'a pas vu qu'il fallait des siècles pour y rétablir cette unité qu'on appelle patrie, et qui est l'ouvrage insensible et lent de l'habitude et de l'opinion, MARMONTEL, *Bélisaire*, ch. 11. || Patrie commune, l'État dans lequel on possède des droits politiques. || 4° La mère patrie, voy. MÈRE, n° 26. || 5° Par extension, contrée, climat propre à certains animaux. Les régions arctiques sont la patrie de l'ours blanc. La patrie des palmiers. || 6° Fig. Il se dit des contrées, des villes où fleurissent, où sont en abondance certaines espèces d'hommes ou de choses. Athènes fut la patrie des philosophes. Ce pays est la patrie des sciences et des lettres. || 7° La céleste patrie, le ciel, le séjour des bienheureux.

— HIST. XVe s. Suivant le proverbe qui porte qu'il est licite à un chacun et louable de combatre pour sa patrie, J. CHARTIER, *Hist. de Charles VII*, p. 147. || XVIe s. Le devoir en quoi je suis obligé à la patrie, J. DU BELLAY, *Défense et illust. de la langue fr.* II, 1. Qui me faict supplier V. M. de me honorer d'un autre departement et bien esloigné de ma patrie [de la province où je suis né], CARL. IX, 1. Pour la patrie, c'est un beau mot, BAÏF, *les Sciences et enseignements*, II.

— ÉTYM. Wallon, *patreie*; du lat. *patria*, patrie, de *pater*, père. Ménage dit que *patrie* n'était pas usité du temps de Henri II, vu que Charles Fontaine le reproche comme un néologisme à du Bellay : « Qui a païs, n'a que faire de patrie ....le nom de patrie est obliquement entré et venu en France nouvellement et les autres corruptions italiques, » *Quintil Horatian*, p. 185. D'un autre côté on a dit que *patrie* datait de François Ier. François Ier était un roi vraiment national; c'est sous son règne, c'est au XVIe siècle que le mot patrie fut transporté de la langue latine dans la nôtre, A. DE ST-PRIEST, *les Guise, Revue des Deux-Mondes*, 1er mars 1850, p. 825. Mais le mot est plus ancien; l'historique le montre.

PATRIMOINE (pa-tri-moi-n'), *s. m.* || 1° Bien d'héritage qui descend, suivant les lois, des pères et mères à leurs enfants. Quelles peines n'eut-on pas à persuader à M. le Tellier d'étendre un peu en faveur de sa dignité les limites de son patrimoine! FLÉCHIER, *le Tellier.* Moins appliqués à dissiper ou à grossir leur patrimoine qu'à le maintenir, ils [nos ancêtres] le laissaient entier à leurs héritiers, LA BRUYÈRE, VII. Nous savons par Tacite et César, que les terres que les Germains cultivaient, ne leur étaient données que pour un an, après quoi elles redevenaient publiques; ils n'avaient de patrimoine que la maison et un morceau de terre dans l'enceinte autour de la maison, MONTESQ. *Esp.* XVIII, 22. J'ai perdu en ma vie cinq ou six fois plus que je n'ai eu de patrimoine, VOLT. *Lett. d'Argental*, 8 mai 1769. La maison de Bourbon, depuis Louis IX jusqu'à Henri IV, avait presque toujours été négligée et réduite à un tel degré de pauvreté, qu'on a prétendu que le fameux prince de Condé, frère d'Antoine de Navarre, et oncle de Henri le Grand, n'avait que six cents livres de rente de son patrimoine, ID. *Ess. guerres civ. de France.* || Patrimoine paternel, les biens qui viennent du côté du père; patrimoine maternel, les biens qui viennent du côté de la mère. || En général, biens de famille, par opposition à acquêts. Il n'a jamais voulu toucher à son patrimoine, il n'a disposé que de ses acquêts. || Séparation des patrimoines, opération judiciaire qui a pour objet d'empêcher que les biens composant une succession ne se confondent avec ceux de l'héritier qui l'a recueillie, et que les créanciers personnels de cet héritier ne soient payés sur les biens de la succession au préjudice des créanciers et légataires du défunt. || 2° Par extension, il se dit des trônes, des charges, des prérogatives qui se transmettent héréditairement comme un patrimoine. La Castille devient patrimoine d'un fils de France, MASS. *Or. fun. Dauphin.* || 3° Fig. Ce qui est considéré comme une propriété patrimoniale. Chaque découverte dans les sciences est le patrimoine de toutes les nations. || 4° Le patrimoine de saint Pierre, ou la province du Patrimoine, une partie du domaine que le pape possède en Italie et dont Viterbe est la capitale. La comtesse Mathilde possédait.... presque tout ce qui est appelé aujourd'hui le patrimoine de saint Pierre, de Viterbe jusqu'à Orviète, avec une partie de la marche d'Ancône, VOLT. *Mœurs*, 46. || Se disait des biens-fonds de chaque église.

— HIST. XIIIe s. Plusor ont gasté lor patrimoine par doner folement, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 418. Clercs qui ne marceandent pas, ançois se cevissent [se suffisent] de lor patremongne ou de lor benefices, BEAUM. L, 14. Diex veut que vous l'alez vengier, Sanz controver nul autre essoine, Ou vous lessiez le patremoine Qui est du sanc au crucefi, RUTEB. 96. Laiens vendent, je vous afi, Le patrimoinne au crucefi, A boins deniers sés [secs] et contans, *ib.* II, 72. || XVe s. Ainsi passerent ces gens d'armes, le duc d'Anjou.... et le comte de Savoie.... en costiant la marche d'Ancone et la terre du patrimoine, FROISS. II, II, 136.

— ÉTYM. Provenç. *patremoni*, *patrimoni*; espagn. et ital. *patrimonio*; du lat. *patrimonium*, de *pater*, père.

PATRIMONIAL, ALE (pa-tri-mo-ni-al, a-l'), *adj.* Qui est de patrimoine. Biens patrimoniaux. On n'avait en Suède aucune idée de nos seigneuries patrimoniales; les titres de comtes et de barons y sont modernes, ils sont personnels, et non pas attachés à des possessions, CONDILL. *Étud. hist.* II, 6. || Depuis la Révolution, on a appelé biens patrimoniaux les biens provenant de la famille par hérédité, en opposition aux biens nationaux, c'est-à-dire qui ont été, à la suite d'une confiscation, vendus au profit de la nation : distinction qui a cessé depuis l'indemnité des émigrés. || Juridiction patrimoniale, droit qu'avaient dans certaines contrées les seigneurs de rendre la justice sur le territoire de leur fief héréditaire. D'où est né ce principe, que les justices sont patrimoniales en France, MONTESQUIEU, *Esp.* XXX, 20.

— ÉTYM. Lat. *patrimonialis*, de *patrimonium*, patrimoine.

† **PATRIMONIALEMENT** (pa-tri-mo-ni-a-le-man), *adv.* Terme de pratique. D'une manière patrimoniale. Ce bien lui appartient patrimonialement, il est un patrimoine, il lui vient de son père.

† **PATRIMONIALISER** (pa-tri-mo-ni-a-li-zé), *v. a.* Terme de pratique. Rendre patrimonial.

† **PATRIMONIALITÉ** (pa-tri-mo-ni-a-li-té), *s. f.* Terme de pratique. État de ce qui est patrimonial, de ce qui a rapport au patrimoine. Ils [les ambitieux sans mérite] veulent injustement des charges non méritées et sans s'arrêter un moment à toute leur incapacité, parce qu'ils regardent tous ces avancements en patrimonialité, et parce que notre gouvernement n'a que trop prêté les mains à ce désordre, D'ARGENSON, *Mém.* t. II, p. 216, 1860.

PATRIOTE (pa-tri-o-t'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui qui est du même pays, compatriote (c'est le sens ancien, aujourd'hui inusité). Le Breton [Hume], homme actif, liant, intrigant, au milieu de son pays, de ses amis, de ses parents, de ses patrons, de ses patriotes, J. J. ROUSS. *Lett. à Guy*, 2 août 1766. || 2° Aujourd'hui, celui, celle qui aime sa patrie, qui cherche à la servir. Patriote comme il l'était [Vauban], il avait toute sa vie été touché de la misère du peuple et de toutes les vexations qu'il souffrait, ST-SIM. 171, 27. Il est triste que souvent, pour être bon patriote, on soit l'ennemi du reste des hommes, VOLT. *Dict. phil. Patrie*, 3. J'avais lu l'excellent ouvrage dont vous me parlez, et toute ma peine était d'ignorer le nom de l'estimable patriote que je devais remercier, ID. *Lett. Boncerf*, 8 mars 1776. Tout patriote est dur aux étrangers : ils ne sont qu'hommes, ils ne sont rien à ses yeux, J. J. ROUSS. *Ém.* I. Vauban.... ce véritable grand homme pour qui le duc de Saint-Simon, cet âpre censeur, inventa et à si juste titre le mot de patriote, RAUDOT, *Mes oisivetés*, p. 1, Paris, 1863. || Patriote de 89, s'est dit des Français qui, dès l'origine de la Révolution, avaient embrassé la cause de la liberté. || Bataillon de patriotes de 89, un des premiers bataillons que la population parisienne envoya aux frontières en 1792. || Nom donné aux soldats de la République dans les guerres de la Vendée. || *Adj.* Turgot fut un ministre patriote.

— REM. 1. Ce mot n'a signifié d'abord (voy. l'historique) que homme d'une localité, compatriote; on a dit qu'en son acception de celui qui aime sa patrie, il venait d'Angleterre, et que Saint-Simon était un des premiers qui en aient usé en ce sens ; mais dès le XVIe siècle cette acception apparaît. || 2. L'Académie ne le donne pour la première fois que dans son édition de 1762.

— HIST. XVe s. Leurs citoyens et patriotes, J. CHARTIER, *Hist. de Charles VII*, p. 172, dans LACURNE. Traitons et consentons avec les susdits bourgmaistres, advoyers, conseils, citoyens, communautez et patriotes des citez, villes, terres et cantons de la vieille ligue de la haute Allemagne, COMM. t. III, p. 213, dans LACURNE. || XVIe s. Combien que M. le Cardinal et ses freres [les Guises] soyent nés en France, et les premiers François de leur race, toutefois, comme il faut du temps beaucoup à depouiller le [*sic*] sauvagine des meurs et des naturels du pays paternel, l'on ne tient pas ceste premiere portée et generation pour naturelle et legitime, comme les vrais et anciens patriottes qui seroyent de quatre à cinq races, REGNIER DE LA PLANCHE, *Livre des marchands, Discours du drapier.* Ils dresserent une carolle; parmi laquelle les Suisses s'aborderent; car ils sont comme patriotes des ours, d'autant qu'il s'en trouve en leurs montagnes, CARL. III, 9. Qu'ils estoient patriotes, tous du Parmesan, ID. III, 20. Il mourut en bon et vray patriote, zelateur de la manutention des statuts de la cité, ID. VI, 6. Le present œuvre servira à tous bons patriotes à estre deputez pour le tiers estat comme celui qui porte le fais de ceste pesante et esmerveillable somme de deniers qu'on a tiré et exigé de lui, FROMENTEAU, *Secret des finances, Argument.* Ceux qui, sans espargner leurs corps et biens, n'estudient à autre chose qu'à conserver le royaume en la religion patriotte, CONDÉ, *Mémoires*, p. 635. Ennemy de l'authorité, de la justice, du repos et de la reputation de Sa Majesté, perturbateur du bien public, amateur du sang de ses patriots, *le Pacifique ou l'anti-soldat*, p. 5.

— ÉTYM. Πατριώτης, compatriote, de πατριά (voy. PATRIE).

PATRIOTIQUE (pa-tri-o-ti-k'), *adj.* Qui appartient au patriote. Je voudrais que, par des honneurs,

par des récompenses publiques, on donnât de l'éclat à toutes les vertus patriotiques, J. J. ROUSS. *Gouv. de Pologne*, ch. III. L'esprit patriotique, cet esprit sans lequel les États sont des peuplades, et non pas des nations, RAYNAL, *Hist. phil.* I, 20. Soins patriotiques, LEMIERRE, *Barnevelt*, III, 3. || Don patriotique, s'est dit, dans la Révolution, d'un don fait à la patrie.

— REM. Cet adjectif ne se dit correctement que des choses. On ne dit pas un homme patriotique, mais un homme patriote.

— ÉTYM. *Patriote*.

PATRIOTIQUEMENT (pa-tri-o-ti-ke-man), *adv.* En patriote.

— ÉTYM. *Patriotique*, et le suffixe *ment*.

PATRIOTISME (pa-tri-o-ti-sm'), *s. m.* || 1° Amour de la patrie. Le patriotisme dans les âmes vulgaires, je ne dis pas dans les grandes âmes, n'est guère que le sentiment de son bien-être, et la crainte de le voir troubler, D'ALEMB. *Apolog. de l'étud. Œuv.* t. IV, p. 207, dans POUGENS. Ah ! par un sentiment de pur patriotisme Savoir borner sa gloire est un autre héroïsme, LEMIERRE, *Barnevelt*, I, 2. On siffle le patriotisme ; Ce qu'on sait le mieux c'est compter, BÉRANG. *Poëte de cour.* || 2° Se prend quelquefois en mauvaise part. Patriotisme de clocher. Patriotisme provincial. M. Turgot appelle cela.... du patriotisme d'antichambre, GRIMM, *Correspond.* t. I, p. 27.

— ÉTYM. *Patriote*.

† **PATRIPASSIEN** (pa-tri-pa-siin) ou **PATROPASSIEN** (pa-tro-pa-siin), *s. m.* Nom donné à divers hérétiques qui enseignaient qu'il n'y a qu'une seule personne divine, savoir le Père, que le Père est descendu dans Marie, qu'il a souffert, et qu'il est Jésus-Christ même.

— ÉTYM. Lat. *Pater*, le Père, et *passio*, passion.

† **PATRISTIQUE** (pa-tri-sti-k'), *s. f.* Science des choses qui sont relatives aux anciens Pères de l'Église, à leur vie, à leur doctrine, à leurs œuvres.

— ÉTYM. Lat. *patres*, les Pères de l'Église.

PATROCINER (pa-tro-si-né), *v. n.* Terme vieilli. Parler longuement et d'une façon importune pour persuader. Prêchez, patrocinez jusqu'à la Pentecôte ; Vous serez ébahi, quand vous serez au bout, Que vous ne m'aurez rien persuadé du tout, MOL. *Éc. des f.* I, 1. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— HIST. XIV° s. Comme Guillaume Ferrecoq reparast [vînt] à la court espirituel de l'evesque de Meaulz, et y patrocinast, et feist fait de procureur.... DU CANGE, *patrocinari*.

— ÉTYM. Prov. et esp. *patrocinar*, ital. *patrocinare* ; du lat. *patrocinari*, de *patronus*, avocat (voy. PATRON 1).

† **PATROCLE** (pa-tro-kl'), *s. m.* Espèce de coquille univalve.

† **PATROLOGIE** (pa-tro-lo-jie), *s. f.* Connaissance particulière des Pères de l'Église. || Édition de tous les Pères de l'Église.

— ÉTYM. Πατήρ, πατρός, Père de l'Église, et λόγος, doctrine.

1. **PATRON, ONNE** (pa-tron, tro-n'), *s. m.* et *f.* || 1° Terme d'antiquité. Chez les Romains, le maître à l'égard de l'affranchi, le protecteur à l'égard du client. Sous les noms séduisants de patrons et de pères ils [les patriciens de Rome] affectent des rois les démarches altières, VOLT. *Brutus*, I, 4. Cette admirable institution des patrons et des clients fut un chef-d'œuvre de politique et d'humanité, J. J. ROUSS. *Contr. soc.* IV, 4. || S'est dit, sous les empereurs romains, des citoyens qui faisaient métier de plaider devant les tribunaux. || 2° Celui, celle qui sert de protection, d'appui ; celui, celle qui s'intéresse à notre fortune et qui cherche à la pousser. La cour fit une peur épouvantable à Mme de Montbazon, qu'on savait être la patronne de la Boulaye, RETZ, III, 28. Il s'était porté pour patron des Irlandais opprimés, HAMILT. *Gramm.* 9. D'ailleurs ne dit-on pas : [illegible] le patron, [illegible] que je le sers, peut-il être un poltron? PIRON, *Métrom.* IV, 1. David Hume [illegible] lié à Paris avec vos messieurs, [illegible] les dames, [illegible], on ne sait comment, le patron, le [illegible], le bienfaiteur à [illegible] de Jean-Jacques, J. J. ROUSS. 2° dial. [illegible] au front noir est le patron d'Athènes [avant l'indépendance], F. LEBRUN, *Voy. de Grèce*, [illegible] || 3° Saint, sainte, dont on porte le nom. C'est le jour de mon saint patron que je vous écris, SÉV. [illegible] [illegible] Pierre, Jean, Jacques, [illegible] qu'elle [illegible] leurs disciples, les premiers martyrs [illegible] tous patrons... pour [illegible] ayant recours aux noms profanes... [illegible] [illegible] à qui une église est dédiée ou qui [illegible]

particulièrement une ville, un pays, etc. Notre-Dame de Bon Secours, patronne des mariniers. Saint Denis, patron de la France. Sainte Geneviève, la patronne de Paris. Cette opinion [que les Moscovites n'avaient pu être vaincus que par un pouvoir surnaturel] fut si générale, que l'on ordonna à ce sujet des prières publiques à saint Nicolas, patron de la Moscovie, VOLT. *Charles XII*, 2. Le moine Lazare, digne de devenir le patron des peintres, CHATEAUB. *Génie*, III, I, 3. || Fig. Personnage sous qui on se met, bien qu'il ne soit pas un saint. Job, un de mes patrons, dit que l'homme est né pour travailler, comme l'oiseau pour voler, VOLT. *Lett. d'Argence*, 3 août 1770. Et mon patron à moi, c'est le joyeux Chapelle, COLLIN D'HARLEV. *Artistes*, I, 3. || Fig. Il se dit aussi de celui qui donne crédit, autorité à quelque chose. Je porte une infinité de remèdes bons ou mauvais.... il n'y en a pas un qui n'ait son patron et qui ne soit la médecine de mes voisins, SÉV. 6 sept. 1676. || 4° Familièrement. Le maître d'une maison. Où est le patron? La fortune cruelle A ramené des champs le patron de la belle, MOL. *École des f.* III, 4. || On dit dans le même sens : le patron de la case ; ce qui s'applique aussi à un homme qui, sans être le maître d'une maison, y a tout pouvoir. Le Génois, qui devint à son tour le patron de la case, LE SAGE, *Guzm. d'Alf.* I, 4. Sur les deux ou trois cents invités, il n'en est aucun qui n'ait un rôle à jouer pour les patrons de la case, les plus francs égoïstes que le siècle ait créés, MUSSET-PATHAY, *Contes histor.* p. 68. || 5° Dans l'industrie, nom que les ouvriers donnent au maître de l'établissement. Le patron est sorti. Querelles des ouvriers avec les patrons. || 6° Patron se dit aussi, par manière de qualification amicale, à un homme d'un rang inférieur. Bonjour, patron. || 7° Terme de marine. Patron d'une chaloupe, quartier-maître ou contre-maître chargé du commandement d'une embarcation. || Anciennement, patron de galère, homme pratique qui conduisait la galère et en était le capitaine marin, sous l'autorité du capitaine militaire. Je suis empereur, lui dit-il [Théophile à sa femme Théodora], et vous me faites patron de galère, MONTESQ. *Esp.* XX, 19. || Dans l'ancienne Venise, patron du port, plébéien qui dirigeait les affaires du port. Votre prédécesseur, mais non pas votre égal, Me fit patron du port et chef de l'arsenal, C. DELAV. *Mar. Fal.* I, 8. || Fig. Il est le patron de la barque, c'est-à-dire c'est lui qui a le plus de crédit dans une société, dans une affaire, etc. || 8° Galère patronne, ou, simplement, la patronne, galère que, dans l'escadre des navires de son espèce, montait le lieutenant général ou celui qui avait le commandement après le chef d'escadre ; elle avait le second rang, la réale ayant le premier ; elle tenait entre les galères le même rang que le vice-amiral entre les vaisseaux de haut bord. La patronne n'était que la troisième galère des États maritimes qui avaient une capitane, outre la réale. || 9° Titre d'une dignité princière, dans quelques villes, au moyen âge. Patron de Salonique. || 10° Dans le Levant, le maître à l'égard de l'esclave. Réduit en esclavage, il eut le bonheur d'avoir pour patron un homme compatissant. || 11° Autrefois, le prélat ou le seigneur laïque qui nommait à un bénéfice. Le roi est patron de toutes les églises cathédrales et collégiales, des abbayes et des monastères, s'il n'y a point de titre au contraire, FEVET, *De l'abus*, ch. 6, dans RICHELET. || Patron d'une église, celui qui avait bâti, fondé ou doté une église. || 12° Cardinal patron s'est dit, à la cour de Rome, du cardinal qui gouvernait comme premier ministre. || 13° Nom qu'on a d'abord donné à la giberne. On disait aussi la patronne (c'est de là que *cartouche* se dit en allemand *Patrone*). || 14° Patron des maréchaux et des charbonniers, la mésange charbonnière.

— HIST. XIII° s. .... E ne seit patrun à cele iglise se reis nun, *Édouard le confesseur*, v. 2424. Uns patrons franchi son serf, porce qu'il remaindroit à lui servir, et cil par male tricherie ne le vost [voulut] servir, *Liv. de just.* 118. || XIV° s. Or ont il leur patron, or ont il leur seigneur, *Girart de Ross.* v. 2681. C'est l'estoille qui par mer me conduist ; C'est la nasselle Forte, seüre et plaine de deduit ; C'est li patrons qui me gouverne et duit ; C'est l'aviron qui de mer fent le bruit, MACHAUT, p. 128. Les bestes ont ce sens de parfaictement aimer et estre privees de leurs patrons et bienfaisans, *Menagier*, I, 6. || XV° s. Maistre Alphonse Vielat, souverain patron et maistre de toutes les navires et gallées de Portugal, FROISS. liv. III, p. 109, dans LACURNE. L'e[illegible] de L[illegible] doit estre patron de l'[illegible] de la ville de Touques, DELISLE, *Agricult. norm.* p. 177.

|| XVI° s. L'un de ceux qui suivirent Evander en Italie s'appelloit Patron, lequel, estant homme secourable et qui supportoit les pauvres et petits, donna son nom à cest office d'humanité, AMYOT, *Rom.* 19. Comme les patrons des galeres et pilotes voulussent laisser les voiles, il leur commanda qu'ils les chargeassent, ID. *Anton.* 83. Ils furent suivis de si près, que la patronne du capitaine Jonas fut investie et prise par les ennemis, M. DU BELLAY, 154.

— ÉTYM. Provenç. *patron*, *patro*, et aussi *patron*, *patro* ; catal. *padró*, *patró* ; espagn. *patron* ; ital. *padrone* ; du lat. *patronus*, patron, protecteur, dérivé de *pater*, père.

2. **PATRON** (pa-tron), *s. m.* || 1° Modèle sur lequel travaillent certains artisans, comme les brodeurs, les tapissiers et autres. Malheureusement Mlle Catherine Vadé, qui en a trouvé le manuscrit, ne sachant pas ce que c'était, en a fait des patrons de manchettes, et ne nous a donné que le discours aux Velches, VOLT. *Facéties, Suppl. au disc. aux Velches*. || Dentelle d'un beau patron, dentelle faite sur un beau patron. || 2° Morceau de papier découpé de manière à figurer certaines parties des vêtements d'homme ou de femme, et sur lequel on taille l'étoffe. Le patron d'une chemise, d'un bonnet, d'une veste. Tailler un patron. || 3° Terme de luthier. Il se dit de certaines pièces de bois qui ont la forme des différentes parties d'un instrument tel que violon, basse, etc. et d'après lesquelles on taille le bois dont ces instruments doivent être faits. Violon d'un grand patron, d'un petit patron. Les *stradivarius* sont d'un grand patron, les *amatis* sont en général d'un petit patron. || 4° Papier ou carton découpé qu'on applique sur une surface quelconque pour peindre les parties que ces découpures laissent à découvert. Les cartes à jouer s'impriment avec des patrons. || Sorte de peinture faite avec des patrons découpés. || 5° Dans les manufactures d'or, d'argent et de soies figurées, dessin fait par le peintre et rehaussé de couleurs, qui sert à monter le métier, et à représenter sur l'ouvrage les différentes figures de fleurs, d'animaux et de grotesques, dont le fabricant veut l'embellir. || 6° Patron ou table à patron, table de bois blanchie sur laquelle les vitriers tracent les figures d'après lesquelles ils veulent couper leurs pièces. || 7° Modèle en bois dont on se sert pour former le creuset et les étalages d'un fourneau. || 8° Fig. Modèle. Chaque mère à sa bru l'alléguait pour patron, LA FONT. *Matrone*. Fais toutes choses selon le patron qui t'a été montré, PASC. *Figuratifs*, 13, édit. FAUGÈRE. N'allez pas prendre patron sur mes lettres.... je vous en ai écrit depuis peu d'infinies, SÉV. 12 avr. 1671. Notre esprit si faible et si court ne peut se former par lui-même cette image de l'infini qui n'aurait aucun patron, FÉN. *Exist.* 63. Le curé de Veretz est un homme sensé... ami de la jeunesse, trop raisonnable pour la réformer sur le patron des âges passés, P. L. COUR. *Pétition pour les villageois qu'on empêche de danser.* || Cet homme s'est formé sur un bon, sur un mauvais patron, il s'est formé sur un bon, sur un mauvais modèle.

— REM. Malherbe a dit patron, au sens passif, pour image exacte : Belle âme, beau patron des célestes ouvrages, Qui fus de mon espoir l'infaillible recours, VI, 11.

— HIST. XV° s. Ung patron à la grandeur d'un couvre-chief, auquel patron a plusieurs divises faictes à l'eguille, *Bibl. des ch.* 6° série, t. I, p. 336. Pour plusieurs patrons qu'ils avoient fait faire en papier et parchemin pour aucuns ouvraiges que Monseigneur veult et a intention de faire faire en sa chapelle à Dijon, DE LABORDE, *Ém.* p. 434. Pour avoir paint, en patron, la situation de la ville de Calais et icelle presentée à Monseigneur, ID. *ib.* Ou [au] quel patron de cire n'y avoit que l'espraincte et enseigne du tuel [tuyau] de la serrure, DU CANGE, *tuellus*. Et que des maistres vienne le patron et l'exemple, sur quoi leurs aides et leurs apprentis doivent ouvrer, AL. CHART. *Quadril. invectif*. Et se peut voir par les tours [du château d'Amboise], par où l'on monte à cheval, et par ce qu'il avoit entrepris en la ville dont les patrons estoient faits de merveilleuse entreprise et despence, et qui de long temps n'eussent pris fin.... COMM. VIII, 18. || XVI° s. L'autel d'Achaz duquel il avoit fait apporter le patron de Samarie, CALV. *Instit.* 964. Alexandre souverain patron des actes hasardeux, MONT. I, 133. Ce qu'on sçait droitement, on en dispose sans regarder au patron, ID. I, 163. L'homme rencontrant de bons exemples venoit par force à se mouler et former au patron de la vertu, AMYOT, *Lyc.* 57.

— ÉTYM. Prov. *patron*, modèle ; bas-lat. *patronus*, *patrunus*, modèle ; angl. *pattern*. Du sens de

protecteur, on a passé à celui de guide et, finalement, de modèle.

† PATRON-JAQUET (pa-tron-ja-kè), PATRON-MINET (pa-tron-mi-nè) (DÈS LE), *loc. adv.* De très-grand matin. || On a dit potron : Il avançait pays monté sur son criquet, Se levant tous les jours dès le potron-jaquet, *Cartouche*, ch. VIII, p. 60. || On trouve aussi : La dame du poitron-jaquet l'est encore moins [ingrate], SEV. 271. || Enfin quelques personnes disent : dès le pattre au minet ou au jaquet.

— HIST. XVIe s. Il s'est levé dès le poitron jaquet, OUDIN, *Curios. franç.*

— ÉTYM. Bourguign. *pautrnu-jalquai*, *potrou jacquet*, de grand matin ; norm. *dès le pattre jacquet*. On a dit que *potron* signifiait le petit, et que la locution signifiait : le petit du minet [chat] ou du jacquet [nom de l'écureuil en Normandie]. Il est vrai que *jacquet* signifie écureuil ; mais cela n'explique pas le sens de la locution. La vraie leçon est *dès le paître au jaquet, au minet*, ou *dès le paître jacquet*, c'est-à-dire dès le moment où le chat, l'écureuil *va au paître*, c'est-à-dire de grand matin. *Patron* en est une singulière corruption.

1. PATRONAGE (pa-tro-na-j'), *s. m.* || 1° Terme d'histoire romaine. Se dit des relations établies à Rome entre les patrons et leurs clients. Ce qui contribua le plus à mettre une parfaite concorde dans ce peuple naissant, fut le droit de patronage établi par Romulus, ROLLIN, *Traité des Ét.* V, III, 2. || 2° Protection accordée par un homme puissant à un homme d'un état inférieur, et même à des cités, à des cantons, etc. Je regarde Rome, depuis le temps de l'empereur Léon l'Isaurien, comme une ville libre protégée par les Francs, ensuite par les Germains, qui se gouverna tant qu'elle put en république, plutôt sous le patronage que sous la puissance des empereurs, VOLT. *Ann. Emp. Doutes.* Les cantons d'Uri, de Schwitz et d'Underwald étaient sous le patronage de la maison d'Autriche, mais non sous sa domination, ID. *ib. Albert Ier*, 1307. || Influence. Tous ces médecins des eaux cherchent à établir leur patronage aux dépens de qui ils peuvent, THÉOD. LECLERCQ, *Proverbes*, t. III, p. 220, dans POUGENS. || 3° Terme de droit canon. Droit de présenter un ecclésiastique au bénéfice vacant. On acquiert le droit de patronage sur un bénéfice, lorsqu'on a employé son bien à bâtir une église ou lorsqu'on l'a fondée ; ce droit se transmettait aux descendants. || 4° Se dit de diverses institutions ou sociétés de bienfaisance. Œuvre du patronage des enfants de Saint-Vincent de Paul. || 5° Terme de blason. Armoiries de patronage, celles qui contiennent, dans le haut de l'écu, quelque marque de dépendance.

— REM. On a dit patronance : La pensée qu'ils ont de faire bien leur cour auprès de Votre Majesté, joint à la patronance dont ils sont en possession.... *Lett. etc. de Colbert*, t. V, p. 270.

— HIST. XIVe s. Rendre defense et patronage à la loi trebonienne, BERCHEURE, f° 100, *verso.* || XVe s. Vous qui tenez cinq prouvendes ou six, Tant cathedraux comme collegiaux, Patronaiges, chapelles neuf ou dix.... E. DESCH. *Poés. mss.* f° 357. || XVIe s. Les jeux, danses.... des quelles l'antiquité a donné le patronage et la conduicte aux dieux mesmes, MONT. I, 184.

— ÉTYM. *Patron* 1.

† 2. PATRONAGE (pa-tro-na-j'), *s. m.* Sorte de peinture faite avec des patrons découpés.

— ÉTYM. *Patron* 2.

PATRONAL, ALE (pa-tro-nal, na-l'), *adj.* Qui appartient au patron, au saint du lieu. Fête patronale. Les saints patronaux.

— ÉTYM. *Patron* 1.

† PATRONAT (pa-tro-na), *s. m.* Terme d'histoire romaine. Droit d'un patron sur ses clients. || Dignité de patron.

— ÉTYM. Lat. *patronatus*, de *patronus*, patron 1.

† 1. PATRONNÉ, ÉE (pa-tro-né, née), *part. passé* de patronner 1. À son premier avénement, un an auparavant, il [Louis XVIII] était inconnu de la France ; il se présentait au trône comme un candidat patronné par l'étranger, LAMART. dans le *Dict. de* DOCHEZ.

2. PATRONNÉ, ÉE (pa-tro-né, née), *part. passé* de patronner 2. Les ailes des papillons sont patronnées sur une infinité de formes, BERN. ST-P. *Harm.* liv. II, *Anim.*

† 1. PATRONNER (pa-tro-né), *v. a.* Néologisme. Protéger ; introduire dans le monde, dans la haute société. Il était patronné par une grande dame, par un homme puissant, et il a facilement obtenu le poste qu'il ambitionnait.

— ÉTYM. *Patron* 1.

2. PATRONNER (pa-tro-né). || 1° *V. n.* Appliquer sur une toile ou sur un carton un papier ou une carte découpée, dont on imprime la figure sur cette toile avec de la couleur. || 2° *V. a.* Calquer sur un patron. Les cartiers ont divers patrons pour patronner les figures des cartes à jouer.

— HIST. XVIe s. Et à l'exemple de Caton, se patronnant à Manius Curius, reformera sa maison, O. DE SERRES, 32. Quant, traçant à l'aiguille un ouvrage divin, Tu fais sembler à l'œil que la nature vifve Se patronne elle mesme en ta toile naifve, JAC. TAHUREAU, *Poés.* p. 78, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Patron* 2. On trouve dans Mme de Sévigné : Je voudrais bien voir ce petit marquis ; mais j'aimerais bien à patronner les grosses joues de Pauline, 19 juillet 1677 : plus loin : Et Pauline? je voudrais bien la patronner, 15 oct. 1677. Dans l'édition Régnier, on suppose que c'est une mauvaise lecture ; en effet *patronner* ne paraît susceptible d'aucun sens.

† PATRONNESSE (pa-tro-nè-s'), *adj. f.* Dames patronnesses, dames qui se chargent de diriger une fête, un bal, etc. au profit des pauvres. Les dames patronnesses d'un bal de charité, ou, substantivement, les patronnesses d'une fête.

— HIST. XVIe s. Patronnesses, DELAPORTE, *Épith.*

— ÉTYM. *Patron* 1.

† PATRONNET (pa-tro-nè), *s. m.* Nom qu'on donne à Paris aux petits garçons pâtissiers.

† PATRONNEUR (pa-tro-neur), *s. m.* Celui qui fait du patronage ; celui qui calque les cartes. || Celui qui invente les dessins, et qui les forme sur le papier, de manière à être exécutés sur le métier.

— ÉTYM. *Patronner* 2.

PATRONYMIQUE (pa-tro-ni-mi-k'), *adj.* || 1° Se dit, chez les anciens, du nom donné à des descendants d'après celui d'un des aïeux les plus illustres. Atrides est le nom patronymique d'Agamemnon et de Ménélas, parce qu'ils étaient fils d'Atrée. Les adjectifs patronymiques, c'est-à-dire tirés du nom du père ou de quelqu'un des aïeux sont des épithètes, DUMARS. *Œuvr.* t. V, p. 228. || 2° Chez les nations modernes, nom patronymique, nom de famille, par opposition aux noms de terre ou de fief et aux surnoms.

— ÉTYM. Πατρωνυμικὸς, de πατὴρ, père, et ὄνομα, nom.

PATROUILLAGE (pa-trou-lla-j', *ll* mouillées, et non pa-trou-ya-j'), *s. m.* Terme familier. Malpropreté qu'on fait en patrouillant.

— HIST. XVIe s. Quand il oyt [entend] la fange et limon gras de Lombardie rejaillir un tel patrouillage, en faisant bruit, MERLIN COCCAÏE, t. I, p. 313.

— ÉTYM. *Patrouiller* 1.

† 1. PATROUILLE (pa-trou-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Espèce d'écouvillon avec lequel le boulanger nettoie son four. || Linge mouillé sur un bâton pour rafraîchir le moule.

— ÉTYM. Voy. PATROUILLER 1.

2. PATROUILLE (pa-trou-ll', *ll* mouillées, et non pa-trou-ye), *s. f.* || 1° Marche faite pendant la nuit par une garde, pour la sûreté d'une ville, d'un camp. Aller en patrouille. Monsieur me rappela et me défendit expressément de faire faire cette patrouille, RETZ, III, 192. || Fig. Dans l'argot actuel des ouvriers, se mettre en patrouille, faire le lundi pendant plusieurs jours de suite. || 2° Le détachement même qui fait la patrouille. Doubler les patrouilles. Un qui de la patrouille est l'archer le plus brave, BOURSAULT, *Fabl. d'Ésope*, IV, 5. Chez vous, Dormez, époux Jaloux, Dormez, tuteurs ; pour vous La patrouille Se mouille, SCRIBE et POISSON, *une Nuit de la garde nationale*, sc. 15.

— HIST. XVIe s. Si feit appeler Demoteles qui avoit la charge de la patrouille, qui est de rechercher et enquerir les choses secrettes, et luy commanda qu'il allast regarder comment se portoit le derriere de l'armée.... AMYOT, *Agis et Cléom.* 60. On dit aussi [parmi les expressions nouvelles] un squadron ou escadron, et patouille ou patrouille, H. ESTIENNE, dans le *Dict.* de DOCHEZ.

— ÉTYM. Voy. PATROUILLER 2 ; wallon, *patroie* ; esp. *patrulla* ; ital. *pattuglia*.

PATROUILLÉ, ÉE (pa-trou-llé, llée, *ll* mouillées), *part. passé* de patrouiller 1. Des fruits patrouillés.

1. PATROUILLER (pa-trou-llé, *ll* mouillées, et non pa-trou-yé), *v. n.* || 1° Marcher, s'agiter dans de l'eau bourbeuse. Ils patrouillèrent dans les crottes, SCARR. *Virg.* IV. Elle entra dans la mare avec sa femme de chambre, et, y patrouillant de côté et d'autre, elle satisfit pleinement son envie, DU CERCEAU, *Poés. sur la nouvelle Ève.* || Fig. Il [Mirabeau le fils] étonne ceux-là même qui ont rôti le balai à Versailles ; je n'ai pas du tout l'intention qu'il y vive ou qu'il y fasse, comme les autres, métier d'arracher ou dérober sa subsistance au roi, de patrouiller dans les fanges de l'intrigue, LE MARQUIS DE MIRABEAU, dans CH. NISARD, *Conjectures étymologiques, Revue de l'instruction publique*, 20 sept. 1860. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.* || 2° *V. a.* Manier malproprement.

— HIST. XVe s. Le bon homme s'en va souper ; on luy apporte de la viande froide qui... est le demourant des matrones, qu'elles ont patrouillé à la journée en beuvant, Dieu scet comment, *Les quinze joies de mariaige*, p. 26. Helas ! il n'y a gueres que je suis accouchée ; et il vous tarde bien que je sois jà à patrouiller par la meson, *ib.* p. 27. || XVIe s. Il mourvoyt dedans sa soupe, et patrouilloyt par tous lieux, RAB. *Garg.* I, 11.

— ÉTYM. Picard, *patrouiller*, marcher dans la boue, agiter l'eau ; champen. *platrouiller.* C'est le même que *patouiller*, avec insertion d'une *r.*

2. PATROUILLER (pa-trou-llé, *ll* mouillées, et non pa-trou-yé), *v. n.* Terme familier. Aller en patrouille. Les Suisses étaient chargés à Versailles, quand il faisait beau, dans les cours et jardins, de patrouiller, ST-SIM. 151, 206. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

— ÉTYM. *Patrouiller*, c'est-à-dire piétiner, même sens originel que le précédent.

PATROUILLIS (pa-trou-lli, *ll* mouillées, et non pa-trou-yi), *s. m.* Terme populaire. Bourbier où l'on patrouille. Mettre le pied dans un patrouillis.

— ÉTYM. *Patrouiller* 1. Dans l'Yonne on dit *patouillat*, au sens de ruisseau de la rue.

PATTE (pa-t'), *s. f.* || 1° Pied des quadrupèdes qui ont des doigts, des ongles ou des griffes, et des oiseaux autres que les oiseaux de proie. La bête scélérate À de certains cordons se tenait par la patte, LA FONT. *Fabl.* III, 18. ....Favori [un chien] Danse et tend la patte au mari, ID. *Petit chien.* Montrez-moi patte blanche, ou je n'ouvrirai point, ID. *Fabl.* IV, 15. Il est vrai, disaient ces philosophes, que si l'homme n'avait jamais eu que des pattes, il n'aurait jamais bâti ni villes, ni palais, ni vaisseaux.... SAINT-FOIX, *Ess. Paris, Œuvr.* t. IV, p. 307, dans POUGENS. || L'os de la patte, chez les oiseaux, l'os tarso-métatarsien. || Terme de chasse. Patte, le pied du loup qui consiste dans le talon, les doigts, les ongles et la fossette qui est dans le milieu, et qui en forme la connaissance sur la terre. || Fig. Des pattes de chat, des lettres mal formées. || Des pattes de mouche, caractères d'écriture très-fins, peu lisibles. || En parlant d'un chat, faire patte de velours, cacher les griffes en donnant la patte. Ce commerce très-délicat [entre le roi de Prusse et Voltaire] dure encore ; il ressemble aux mines que font deux chats qui montrent d'un côté patte de velours et des griffes de l'autre, VOLT. *Mémoires.* Bertrand [d'Alembert] serait presque tenté de le gronder [Raton, Voltaire] de ce qu'il fait patte de velours au détestable marmiton Alcibiade [le duc de Richelieu], le vil et l'implacable ennemi des marrons, des Bertrands, des Ratons, et du Raton même qui ne devrait lui présenter la patte que pour l'égratigner, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 9 fév. 1773. || Fig. Faire patte de velours, cacher sous des dehors caressants le dessein qu'on a de nuire. Des sournois.... qui font patte de velours parce qu'ils sont trop lâches pour oser avouer leurs projets, THÉOD. LECLERCQ, *Prov.* t. IV, p. 279, dans POUGENS. || Fig. Il a la patte blanche, on lui passe tout (locution tirée de la fable où le biquet demande à voir la patte blanche, qui était la marque de la chèvre). || Se servir de la patte du chat pour tirer les marrons du feu, se servir d'un autre, lui laissant la peine ou le péril et recueillant le profit. || Familièrement. Marcher à quatre pattes, marcher sur les pieds et sur les mains. Quand il tonnait, Mme de Saint-Herem se fourrait à quatre pattes sous un lit de repos, ST-SIM. 97, 26. Lorsque Zémire et Azor fut annoncé à Fontainebleau, le bruit courut que c'était le conte de la Belle et de la Bête mis sur la scène, et que le principal personnage y marcherait à quatre pattes, MARMONTEL, *Mém.* IX. || Fig. Mettre l'homme à quatre pattes, le considérer comme un pur animal. Je ne puis souffrir en aucune circonstance qu'on mette l'homme à quatre pattes, DIDEROT *Mémoires*, t. III, p. 442, dans POUGENS. On n'a jamais employé tant d'esprit à vouloir nous rendre bêtes ; il prend envie de marcher à quatre pattes, quand on lit votre ouvrage [le *Discours sur l'inégalité*], VOLT. *Lett. J. J. Rousseau*, 30 août 1755. Ne tentez pas de retomber à quatre pattes : personne au monde n'y réussirait moins que vous ; vous nous redressez trop bien sur nos deux pieds, pour cesser

de vous tenir sur les vôtres, J. J. ROUSS. *Lett. à Voltaire*, 10 sept. 1755. || Il ne remue ni pied, ni patte, il est sans mouvement soit par faiblesse, lassitude, maladie, ou parce qu'il ne veut pas se mouvoir. Moi qui suis dans un cul de jatte, Qui ne remue ni pied ni patte, SCARR. *Test.* Le moyen de se représenter que vous êtes au lit affligé de toutes les parties et les jointures de votre petit corps.... que vous ne remuez ni pied ni patte? SÉV. *à Coulanges* 24 juill. 1691. Sans remuer ni pied ni patte, n'osant ni courir, ni sauter, ni chanter, ni crier, quand j'en ai envie, J. J. ROUSS. *Conf.* XII. || Populairement. À pattes, à pied. Quelques-uns montèrent dans les omnibus; le reste s'en retourna tristement à pattes. || 2° Il se dit des membres de certains crustacés et de certains insectes. Une patte d'écrevisse, de homard, de mouche, d'araignée. Tous les insectes ont six pattes, et les arachnides huit. || Fausses pattes, les organes ambulatoires des annélides, des lépidoptères, et les appendices qui se trouvent sous la queue des crustacés. || 3° Familièrement. Main. Mais quoi! plus on se hâte, et moins avance-t-on; Tout, comme par dépit, se trouvait sous ma patte: Au lieu de mon chapeau je prends une savate, RÉGNIER, *Sat.* XI. Sur les morceaux touchés de sa main délicate, Ou mordus de ses dents, vous étendiez la patte, MOL. *l'Ét.* IV, 5. J'ai eu toutes les peines du monde à m'échapper de leurs pattes, ID. *Pourc.* II, 4. || Sous la patte, sous la main, à portée. Je vous conseille de le prendre à l'essai [un secrétaire]; quand vous le trouverez sous votre patte, servez-vous-en, SÉV. *à Mme de Coulanges*, 22 fév. 1695. || Tomber sous la patte de quelqu'un, être à sa merci, comme la souris sous la patte du chat. Allez, vous êtes une ingrate; Ne tombez jamais sous ma patte, LA FONT. *Fabl.* III, 9. C'est un certain Bentivoglio dont je n'ai que trop entendu parler, et qui pourra bien un jour tomber sous ma patte, LE SAGE, *Guzm. d'Alfar.* IV, 3. || On dit dans un sens analogue: S'il passe jamais sous ma patte, il n'en sera pas quitte à bon marché. || Mettre la patte sur quelqu'un, le battre, le maltraiter. || Être entre les pattes de quelqu'un, être soumis à l'examen d'un homme dont on a sujet de craindre la sévérité. || Être sous la patte de quelqu'un, être sous son autorité. Le colonel Faure s'en va et me laisse sous la patte du major, P. L. COUR. *Lett.* I, 224. || Tenir quelqu'un sous sa patte, être en état de lui faire de la peine, du mal. || Sortir des pattes, se tirer des pattes de quelqu'un, n'avoir plus rien à craindre de lui, plus rien à démêler avec lui. Quatre ducats, Que j'eusse bien donnés pour sortir de sa patte, RÉGNIER, *Sat.* VIII. Comment vous serez-vous tirée de ses pattes [une couturière qui réclamait le payement d'un mémoire]? SÉV. *à Mme de Grignan*, 26 oct. 1689. Le régent voulait faire enfin quelque chose pour se tirer des pattes de la cabale et de celles du parlement, ST-SIM. 507, 195. || Donner un coup de patte, des coups de patte à quelqu'un, lâcher quelque trait vif et malin contre lui. Racine a tiré tout son or [pour Andromaque] du fumier de Pertharite [de Corneille]; et personne ne s'en était douté, pas même Bernard de Fontenelle, qui aurait été bien charmé de donner quelques légers coups de patte à Racine, VOLT. *Lett. Cideville*, 23 sept. 1761. || Graisser la patte à quelqu'un, voy. GRAISSER. || Fig. Pattes croisées, se dit de celui qui se tient coi. Jamais la maréchale n'osa souffler.... et ce lion, muet et les pattes croisées, comme celui que vous avez vu autrefois [le prince de Condé malade], parut un prodige si nouveau.... SÉV. 18 fév. 1689. Dites-moi ce qu'il aura pensé des bâtiments, et si celui du Carcassonne [de l'évêque de Carcassonne] aura toujours les pattes croisées [s'il ne l'achèvera pas], ID. 19 juin 1689. || 4° Patte, jeu d'écoliers, où l'on jette quelque menue monnaie contre une muraille et où l'on gagne quand il n'y a que la largeur de l'extension de la main entre les pièces des joueurs. || 5° Patte d'anémone, patte de renoncule, etc. la racine de ces plantes, ainsi dite parce que souvent elle approche de la figure d'une patte d'animal. Qu'est-ce que la valeur d'une patte ou d'un oignon qu'un insecte ronge? J. J. ROUSS. *Hél.* IV, 11. || On dit plus souvent griffe. || Terme forestier. Se dit quelquefois pour pied, en parlant des arbres que l'on marque en réserve ou en délivrance. Arbre marqué en patte. || 6° La partie sur laquelle se soutient un verre, une coupe, etc. Un verre à patte. Un bonnet qui fut d'écarlate, Le verre d'Andrieu sans patte, SCARR. *Virg.* VII. || On dit de même: la patte d'un flambeau et d'un guéridon. || Le gâteau plat d'un pain de sucre. || Ouverture latérale des instruments à vent, tels que flûte, hautbois, etc. La patte d'un hautbois. || 7° Morceau de fer pointu d'un bout et plat de l'autre; par le bout pointu il se fiche dans du bois, dans du plâtre; et par l'autre bout il sert à fixer un lambris, un châssis, etc. || Pour les pattes destinées à être fichées dans du bois ou scellées dans du plâtre, plusieurs ouvriers substituent à patte le nom de patte-fiche. On les distingue en pattes-fiches à bois et pattes-fiches à plâtre. || Sorte de clou dont la tête est aplatie en forme d'ovale, et percée de plusieurs trous pour l'attacher contre une planche, etc. || 8° Crochet de fer ou cheville de bois dont le boucher se sert pour suspendre la viande. || 9° Terme de menuisier. La partie mobile d'un sergent. || Terme de charron. Bout de rais de roue qui entre dans le moyeu; l'extrémité opposée est la broche. || 10° Terme de marine. Patte de l'ancre, triangle de fer soudé à l'extrémité de chaque bras de l'ancre; se dit aussi de l'ancre des pontonniers. || Patte d'anspec, garniture de fer que l'anspec porte à son gros bout. || Patte de bouline, anneau de corde attaché par une épissure à la ralingue de chute d'une voile carrée, pour recevoir l'extrémité d'une bouline ou d'une branche de bouline. || Morceau de fer plat et recourbé d'un bout, fixé de l'autre bout à un cordage: deux élingues, ainsi garnies de pattes, servent à soulever les futailles, sous les douves desquelles on engage les pattes. || 11° Petit instrument formé de cinq tire-lignes, qui sert à régler les livres de musique, en y faisant d'un seul coup les cinq raies. || 12° Terme de tailleur. Bande d'étoffe fixée par un de ses bouts à une partie d'un vêtement, et qui s'attache de l'autre à un bouton. En Espagne, les gentilshommes de la chambre portent tous une grande clef qui sort par le manche, de la couture de la patte de leur poche droite, ST-SIM. 89, 171. || Petite bande d'étoffe de couleur tranchante, appliquée sur un habit d'uniforme. || 13° Languette qui garnit la couverture d'un portefeuille et qui sert à le fermer en s'insérant dans une bride. || Partie de l'étui qui sert à le fermer et à l'ouvrir, en s'agrafant ou se boutonnant vers le milieu. || 14° *Au plur.* Nom donné autrefois aux chiffons servant à faire le papier (ainsi dit de *pata*, provençal moderne, et *patta*, crémonais, qui, en signifiant patte, signifient aussi lambeaux). Linge vieil, vieux drapeaux, drilles et pattes sortant par les provinces.... *Tarif*, 18 sept. 1664. En Auvergne, où il y a beaucoup de manufactures de papier, on appelle les guenilles pattes, *Dict. des arts et mét.* Amst. 1767, *papetier*. || 15° Terme de pêche. Pattes, tas de morues qui ont été mises au premier sel, ou qu'on laisse égoutter au sortir du lavoir. || 16° Patte de loup ou lissoir, instrument pour adoucir le papier raboteux. || 17° Nom de certaines plantes. Patte d'araignée, nom vulgaire de la nigelle de Damas. || Patte de lapin, orpin velu. || Patte de lièvre, trèfle des champs. || Patte de lion, alchimille. || 18° Nom de certaines coquilles. || Patte de crapaud, espèce de coquille du genre rocher. || Patte de lion brûlée, espèce de pourpre. || 19° Nom de certains insectes. Patte étendue, espèce de bombyx.

— REM. 1. La cinquième édition du Dictionnaire de l'Académie ne mettait qu'un *t* dans patte. || 2. En général, on désigne sous le nom de patte les membres ou organes de locomotion des animaux. On dit les pieds d'un cheval, et, généralement, de tous les animaux qui ont les pattes enveloppées de cornes; les pattes d'un chien, d'un lapin, et, en général des animaux qui n'ont pas ces parties entourées de corne. Les oiseaux, les reptiles, les insectes ont des pattes, excepté les oiseaux de proie, qui ont des serres; les céphalopodes, des bras; les poissons, les cétacés, les tortues marines, des nageoires.

— HIST. XVe s. Fut la chutte des deux chevaliers telle, que le dit Pietois cheut le dos au sablon, et le dit messire Jaques cheut à pattes, O. DE LA MARCHE, *Mém.* I, p. 318, dans LACURNE. Elle lui jeta un coussin sur la teste, et le fit choir à pattes, et puis commença à rire très fort, LOUIS XI, *Nouv.* LIV. || XVIe s. Ils ne laissent rien où ils mettent la patte, OUDIN, *Curios. franç.*

— ÉTYM. Genev. *piôte*; bourg. *patte*; espagn. *pata*: d'un radical *pat* qui se trouve aussi dans l'allemand *Patsche*, patte.

† PATTÉ, ÉE (pa-té, tée), *adj.* || 1° Qui a une espèce de patte. || 2° Terme de blason. Se dit des croix dont les extrémités s'élargissent en forme de patte ouverte.

— HIST. XVIe s. On peut avoir des poulets en hyver, par le moyen des pigeons pattés, lesquels, de nature couvans toute l'année, estant bien traictés, couveront des œufs de poule, O. DE SERRES. 357.

PATTE-D'OIE (pa-te-doi), *s. f.* || 1° Le point de réunion de plusieurs routes, de plusieurs allées divergentes. Les belles pattes-d'oie, les beaux arbres en parasols, en éventail! J. J. ROUSS. *Hél.* IV, 11. Il se déchaînait avec force contre les allées droites, la symétrie, les parterres, les pattes-d'oie, les étoiles, GENLIS, *Veillées du chât.* t. II, p. 201, dans POUGENS. || Dans un jardin, se dit particulièrement de trois allées qui se joignent à leur extrémité, imitant la patte de l'oie. || Par extension. Vous retrouvez de grands canaux larges et clairs comme de belles rivières, puis des lacs en rond, puis des îles, et quelquefois des étoiles et des pattes-d'oie d'eau, PELLISSON, *Lett. hist.* t. III, p. 266, dans POUGENS. || Endroit d'une chaussée de pavé où deux ruisseaux viennent se réunir en un seul. || 2° Terme de charpente. Assemblage de pièces de charpente présentant en plan la forme triangulaire. || Façon dont les charpentiers marquent les pièces de bois. || 3° Terme de marine. En patte-d'oie, se dit de trois cordages partant d'un même point et faisant entre eux des angles plus ou moins grands. || Mouiller en patte-d'oie, voy. MOUILLER, n° 6. || 4° Ride qui imprime au coin de chaque œil trois sillons d'apparence de patte-d'oie. C'est là d'où viennent les rides, les joues tombantes, les cheveux gris et la patte-d'oie, THÉOD. LECLERCQ, *Prov.* t. II, p. 348, dans POUGENS. || En chiromancie, patte-d'oie se dit de certaines lignes de la main. || 5° La patte-d'oie, le chénopode des murailles. || 6° Patte-d'oie, le strombe pied de pélican, coquille du genre des rostellaires qu'on nomme aussi aile de souris.

— REM. Toutes les fois que patte d'oie sera pris au sens propre de la patte de l'oie, on l'écrira sans trait d'union.

— HIST. XVIe s. Autres ont les doigts des pieds et des mains joints ensemble; le vulgaire a [illegible] tel vice patte-d'oye, PARÉ, XVIII, 17.

† PATTÉE (pa-tée), *s. f.* Terme de plain-chant. La portée. Détachées de la pattée, les notes ne sauraient avoir aucune signification; vide de notes, la pattée n'a aucun sens, LAFAGE, *Cours complet de plain-chant*, n° 18.

— ÉTYM. *Patte*, dans le sens d'instrument pour tirer une portée d'un seul coup. Dans le plain-chant la *pattée* ou portée n'a que quatre lignes.

† PATTE-FICHE (pa-te-fich'), *s. f.* Voy. PATTE, n° 7.

— ÉTYM. *Patte*, et *fiche*.

PATTE-PELU, UE (pa-te-pe-lu, lue), *s. m.* et *f.* || 1° Homme, femme dont la patte, la manière d'agir est douce et flatteuse et qui s'en sert pour arriver à ses fins. [Le chat et le renard] Deux francs patte-pelus qui, des frais du voyage, Croquant mainte volaille, escroquant maints fromages, S'indemnisaient à qui mieux mieux, LAFONT. *Fabl.* IX, 14. || 2° *Au fém.* Patte-pelue, calandre, espèce d'insecte.

— HIST. XVIe s. Cafards, cagots, pates pelues, porteurs de rogatons, chattemites, RAB. *Pant.* IV, *anc. prol.*

— ÉTYM. *Patte*, et *pelu*, pour *poilu*; ainsi dit parce qu'une *patte poilue* est douce au toucher.

† PATTER (pa-té), *v. n.* Terme de chasse. Se dit d'un animal qui emporte la terre avec ses pieds, dans les lieux humides. Un lièvre qui a patté, c'est-à-dire qui a laissé des traces de ses pieds.

— ÉTYM. *Patte*.

† PATTIER (pa-tié), *s. m.* Nom anciennement donné aux marchands de chiffons pour le papier.

— ÉTYM. *Patte* n° 14.

† PATTINSONAGE (pa-tin-so-na-j'), *s. m.* Moyen d'utiliser les plombs les plus pauvres en argent, fondé sur ce fait qu'un bain de plomb argentifère fondu, agité avec une cuiller, se sépare en deux parties, l'une mousseuse, cristalline, qui retient une grande partie de l'argent, l'autre qui reste liquide et s'appauvrit de plus en plus en argent.

— ÉTYM. *Pattinson*, Anglais, auteur du procédé.

PATTU, UE (pa-tu, tue), *adj.* || 1° Qui a de grosses pattes. || 2° Qui a de la plume jusqu'aux pattes. Un coq pattu. Le pigeon pattu, que l'on appelle pigeon tambour, pigeon glou glou, parce qu'il répète continuellement ce son, BUFF. *Ois.* t. IV, p. 331.

— HIST. XIIIe s. Premier parla Patous li ors [l'ours]: Seignor, fit il, jà est grans jors...., *Ren.* 7143. || XVe s. Ung calice patu garni de douze esmaulx d'or, DU CANGE, *pata*.

— ÉTYM. *Patte*.

† PATULIPALLE (pa-tu-li-pa-l'), *adj.* Terme de zoologie. Se dit des mollusques acéphales qui ont le manteau ouvert.

— ÉTYM. Lat. *patulus*, ouvert, et *pallio*, manteau.

† PÂTURABLE (pâ-tu-ra-bl'), *adj.* Qui peut être

livré à la pâture. Certaines plantes dédaignées par les bestiaux et qui subsisteraient plusieurs années, obligent de mettre le feu à la fin de chaque hiver à quelques savanes de l'Amérique pour qu'elles deviennent pâturables, LEGOARANT.

— HIST. XVIe s. Pasturable, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. *Pâturer*. *Pasturable* s'est dit anciennement pour : qui pâture : Chose mouvante et pasturable, assavoir les chievres, brebis.... *Coustum. gener.* t. I, p. 889.

PÂTURAGE (pâ-tu-ra-j'), *s. m.* || 1° Lieu où l'on fait paître le bétail. Après avoir achevé le temple qu'on nommait Hécatonpédon, ils renvoyèrent libres toutes les bêtes de charge qui avaient fourni à ce travail, et leur assignèrent de gras pâturages comme à des animaux consacrés, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. IV, p. 509, dans POUGENS. En Angleterre on s'est souvent plaint que l'augmentation des pâturages diminuait les habitants, MONTESQ. *Esp.* XXIII, 14. Le bœuf répare le pâturage, et le cheval l'amaigrit, BUFF. *Quadrup.* t. I, p. 64. || Pâturages naturels, les pâturages proprement dits, communaux, friches, landes, bruyères, bois, genêtières. || Pâturages accidentels, jachère, chaume, parcours des prairies naturelles, artificielles, des céréales. || Pâturages artificiels, plantes fourragères que l'on sème, et qu'on fait paître sur place. || 2° Usage du pâturage. Avoir pâturage sur une terre. || 3° Anciennement, droit que le seigneur levait sur ceux qui faisaient paître leurs troupeaux dans certains temps de l'année.

— HIST. XIIIe s. Je lor otroi lou pasturage ausi con il l'ont eu ancienement dedanz les devant dites bonnes [bornes], *Bibl. des ch.* 6e série, t. III, p. 573. || XVe s. Audit fief apartient le quart des pasturaiges des landes de Gruye, dont chascune beste qui herbaige paye demy boissel d'avoyne, DELISLE, *Agricult. normande au moy. âge*, p. 66. || XVIe s. Habitans de villes ou de villages peuvent champoyer et mener leur bestial pour leur nourriture et sans fraude en pasturages vains de clocher à autre, sans danger d'amende, *Coust. gén.* t. I, p. 86.

— ÉTYM. *Pâturer*; wallon, *pâtureg*.

† PÂTURANT, ANTE (pâ-tu-ran, ran-t'), *adj.* Que l'on conduit au pâturage. Animaux pâturants.

PÂTURE (pâ-tu-r'), *s. f.* || 1° Ce qui sert à la nourriture des bêtes. Aux petits des oiseaux il [Dieu] donne leur pâture, RAC. *Athal.* II, 7. Elle [la nature] leur a livré [aux oiseaux insectivores] le pouvoir d'une domination exclusive sur le genre entier des insectes, qui ne semblent tenir d'elle leur existence que pour maintenir et fortifier celle de leurs destructeurs auxquels ils servent de pâture, BUFFON, *Oiseaux*, t. XI, p. 114. Au lieu de brûler les cadavres de leurs morts, comme les Indiens, ils les déposaient dans des tours extrêmement élevées où ils servaient de pâture aux oiseaux de proie, RAYNAL, *Hist. phil.* IV, 8. Cet ange [une jeune fille].... M'apparut jetant la pâture Aux oiseaux un jour de frimas, BÉRANG. *Maud. print.* || Poétiquement. Grand Dieu, tes saints sont la pâture Des tigres et des léopards, RAC. *Esth.* I, 5. || 2° Il se dit de l'herbe et de la paille qu'on donne aux bestiaux pour leur nourriture. Mettre de la pâture devant des bœufs. Chez lui deux bons chevaux de pareille encolure Trouvaient dans l'écurie une pleine pâture, BOIL. *Sat.* X. || 3° Action de prendre la pâture. Rêvant comme un oison allant à la pâture, RÉGNIER, *Sat.* II. De façon qu'un beau soir qu'il était en pâture, Notre aiglo aperçut d'aventure.... Deux petits monstres fort hideux, LA FONT. *Fabl.* V, 18. Ces animaux demeurant presque tout le jour à la pâture, J. J. ROUSS. *Orig. notes.* || 4° Lieu où croît la nourriture des animaux qui paissent. Une belle pâture. || Mettre, envoyer des chevaux en pâture, les mettre paître, les envoyer paître dans un pré. || Vaine pâture, droit réciproque que les habitants d'une même commune ont d'envoyer leurs bestiaux paître sur les fonds les uns des autres, à certaines époques. Lorsque la vaine pâture s'exerce par les habitants de deux paroisses sur le territoire l'une de l'autre respectivement, elle prend le nom de parcours ou d'entrecours, ROBIN, *Mém. sur les marais de Cleville* (Calvados), 1781, p. 46. || Droit de vaine pâture, ou droit de parcours et de vaine pâture, droit qu'a tout propriétaire d'une commune de faire paître son bétail sur les terrains non clos ou non actuellement cultivés des habitants de la même commune. || Vive pâture, la saison de la glandée. || 5° Familièrement. La nourriture de l'homme. C'est une bonne pâture que la pomme de terre. Tous les hommes suivaient la grossière nature, Dispersés dans les bois, couraient à la pâture, BOIL. *Art p.* IV. || 6° Fig. Ce qui sert d'aliment intellectuel ou moral. Jouissons, dit le monde, des biens qui sont; tout le reste n'est qu'idée, imagination, pâture des esprits creux, BOSS. *Médit. sur l'Év.* 90e *jour*. Je vous donnerai de la pâture pour votre retraite, ID. *Lett. abb.* 42. Avides du précieux aliment que votre Dieu vous a destiné et de cette pâture spirituelle dont nous sommes les économes, nous aurions peine à vous rassasier, BOURDAL. *Dim. de la Sexagés. Domin.* t. I, p. 405. Théophile.... a voulu, veut et voudra gouverner les grands.... il veille sur tout ce qui peut servir de pâture à son esprit d'intrigue, de médiation ou de manége, LA BRUY. IX. Il survint dans cette académie un de ces incidents qui en troublent quelquefois la paix, et fournissent quelque légère pâture à la malignité du public, FONTEN. *Rép. à l'Év. de Rennes*. Et laisse aux gens oisifs tous ces menus propos, Ces puérilités, la pâture des sots, GRESSET, *Méch.* III, 9. Et peu d'hommes ont, dans leur vie privée, donné plus que moi prétexte à la calomnie, pâture à la médisance, MIRABEAU, *Collection*, t. II, p. 37.

— HIST. XIIe s. Vint bues [bœufs] ki veneient de la cumune pasture, *Rois*, p. 239. || XIIIe s. Sans riens retenir.... en dit bois.... fors que la vaine pasture à mes hommes, *Bibl. des ch.* 6e série, t. III, p. 606. Renart dedenz la cort s'en entre, Por querre pasture à son ventre, *Ren.* 12004. Et les bestes aumelines iront en pasture en ce bos [bois], DU CANGE, *almelinus*. || XIVe s. Quant il [les ânes] ont grant faim, il ne se partent ne lessent la pasture pour estre batus, ORESME, *Eth.* 87. || XVIe s. Nous sommes son peuple et le troupeau de sa pasture, CALV. *Instit.* 214. Vive pasture en bois de haute forest est entendu dez la Sainct Michel jusqu'à la Sainct André incluz.... *Coust. gén.* t. I, p. 848. Je ne sçais quant, ni d'où, si jamais je pourray vous les rendre [les pistoles, l'argent]; mais je vous promets force honneur et gloire; et argent n'est pas pasture pour des gentilshommes comme vous et moi, *Lett. de Henri IV*, n° 8, *Bulletin du comité de la langue*, t. III, p. 420. Folles femmes n'aiment que pour pasture, COTGRAVE.

— ÉTYM. Provenç. esp. et ital. *pastura*; du lat. *pastura*, de *pastum*, supin de *pascere*, paître.

PÂTURÉ, ÉE (pâ-tu-ré, rée), *part. passé* de pâturer. Qui a été mangé, tondu par le bétail. Les grandes prairies pâturées et engraissées par tous ces animaux, compagnons du travail de l'homme, VOLT. *Mél. litt. à M. Dupont*.

† PÂTUREAU (pâ-tu-rô), *s. m.* Nom donné, dans quelques provinces, au pré où l'on fait pacager les bœufs.

PÂTURER (pâ-tu-ré). || 1° *V. n.* Prendre la pâture. || 2° *V. a.* Manger en paissant. Si Locke eût réfléchi un moment aux idées innées des animaux.... il se fût convaincu que c'est par elles qu'une chenille, sortant de son œuf, va pâturer la feuille naissante qui croît comme elle dans son voisinage, BERN. DE ST.-P. *Harm.* liv. V, *Harm. anim.*

—HIST. XIIe s. Quant il vit en une valée Tot seul pasturer un chevrel, *Chev. au lyon*, v. 3438 || XIIIe s. Messires Pierre de Thierni proposa contre le [la] vile des Haies, que le [la] dite vile, à tort et sans reson, envoioient lor bestes pasturer en ses prés, BEAUM. XXIV, 6. Conscience ne lesse cuer pecheour durer : Jà pechié si très pou n'y venra pasturer, Qu'elle ne crie hareu sanz soi asseürer, J. DE MEUNG, *Test.* 1466. || XVe s. Et laissèrent leurs chevaux pasturer l'herbe, FROISS. I, I, 229 || XVIe s. Il vouloit que l'on acquist des heritages et maisons, où il y eust plus à semer et à pasturer que non pas à balier et à arrouser, AMYOT, *Caton*, 10.

— ÉTYM. *Pâture*.

PÂTUREUR (pâ-tu-reur), *s. m.* Terme de guerre. Celui qui mène les chevaux à l'herbe. Donner une escorte aux pâtureurs.

— ÉTYM. *Pâturer*.

† PATURIN (pa-tu-rin), *s. m.* Nom français du genre *poa*, graminées.

1. PÂTURON (pâ-tu-ron), *s. m.* Partie du membre des mammifères ongulés (du cheval, par exemple) qui est située entre le canon et la couronne: cette partie correspond aux premières phalanges de l'homme. Le pansement du cheval doit avoir lieu depuis la pointe des oreilles jusqu'à la queue, et depuis le garrot jusqu'au pâturon, GENLIS, *Maison rustique*, t. I, p. 201, dans POUGENS.

— HIST. XVIe s. Les pasturons courts, moiennement eslevés, non trop couchés, pour n'estre sujets à broncher, O. DE SERRES, 300.

— ÉTYM. Anc. franç. *pasture*, corde pour attacher les bêtes qui paissent (Le suppliant frappa icellui Godart deux ou trois coups par le costé d'unes cordes appelées pastures, 1460, DU CANGE, *pasturale*). De *pasture*, au sens de pré, vient *pasture*, corde pour attacher la bête qui paît, puis *pâturon*, la partie où la *pâture* s'attache.

† 2. PÂTURON (pâ-tu-ron), *s. m.* Nom de plusieurs espèces de champignons comestibles et de grosses variétés de citrouilles ou de courges.

— ÉTYM. *Pâturer*.

† PÂTUS (pâ-tus'), *s. m.* Nom donné par le cadastre, dans certains départements, à ce qu'ailleurs on nomme déport (voy. ce mot). Cette maison de ferme contient un are soixante centiares sous-sol et pâtus, LEGOARANT.

† PAUCI..., préfixe qui signifie peu et qui est le latin *pauci*.

† PAUCIFLORE (pô-si-flo-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui porte peu de fleurs.

— ÉTYM. *Pauci*..., et *fleur*.

† PAUCIFOLIÉ, ÉE (pô-si-fo-li-é, ée), *adj.* Terme de botanique. Qui n'a qu'un petit nombre de feuilles.

— ÉTYM. *Pauci*..., et *feuille*.

† PAUCIOVULÉ, ÉE (pô-si-o-vu-lé, lée), *adj.* Terme de botanique. Qui a un petit nombre d'ovules.

— ÉTYM. *Pauci*..., et *ovule*.

† PAUCISÉMINÉ, ÉE (pô-si-sé-mi-né, née), *adj.* Terme de botanique. Qui n'a qu'un petit nombre de graines.

— ÉTYM. *Pauci*..., et le lat. *semen*, graine.

† PAUCITÉ (pô-si-té), *s. f.* Petit nombre. La méthode de la saignée, la paucité des remèdes, qui PATIN, *Lettres*, t. II, p. 256. La paucité de la race humaine rend la terre inhabitable, et cette terre abandonnée contribue à son tour à la dépopulation, VOLT. *Singular. natur.* 30.

— HIST. XVIe s. D'ailleurs que leur religion est approuvée par si peu de peuple que la paucité en descouvre l'impureté, D'AUB. *Hist.* I, 65.

— ÉTYM. Lat. *paucitatem*, de *paucus*, peu.

† PAUFORCEAU (pô-for-sô), *s. m.* Terme de chasse. Piquet, solidement enfoncé dans la terre, auquel on attache le filet pour prendre les pluviers.

— ÉTYM. *Pau*, pal, pieu, et *fort*.

† PAUL (pol), *s. m.* Monnaie d'argent des États du pape, valant 52 centimes, ainsi dite de *Paolo*, nom d'un pape.

PAULETTE (pô-lè-t'), *s. f.* Nom d'un droit que le roi faisait lever sur les charges de finance et de magistrature, et qui était la soixantième partie du prix d'un office. Tous les magistrats du royaume devaient de neuf ans en neuf ans payer ce droit de paulette, qui assurait la possession de leurs charges à leurs familles, VOLT. *Hist. parl.* ch. 45.

— ÉTYM. En 1604, *Ch. Paulet*, secrétaire de la chambre du roi sous Henri IV, a donné l'avis de cet impôt et en a été le premier fermier. Un nommé *Palot* prit la ferme de la *paulette* après *Paulet*; d'où ce droit fut appelé *palote*. D'où vient ceste grande cherté d'offices? de ceste ennemie de l'estat paulete-palote, qui, à la façon du chancre, mine et mange insensiblement toutes les familles de ce royaume, PASQUIER, *Lett.* t. III, p. 49.

† PAULIANISTE (pô-li-a-ni-st'), *s. m.* Membre d'une secte qui professait que le Christ était un homme animé de l'esprit divin, et qui niait l'individualité du Fils et du Saint-Esprit; ainsi dite de *Paul* de Samosate, IIIe siècle après Jésus-Christ. || Les nouveaux paulianistes, les sociniens. Il y établit positivement et souvent la divinité de Jésus-Christ contre les nouveaux paulianistes, BOSSUET, 1re *instr. sur la vers. du nouv. Test.* XVI.

† PAULICIEN (pô-li-siin), *s. m.* Nom donné à une secte manichéenne.

† PAULINIEN, NIENNE (pô-li-niin, niè-n'), *adj.* Qui a rapport à l'apôtre Paul. La doctrine paulinienne.

† PAULITE (pô-li-t'), *s. f.* Terme de minéralogie. Variété d'hypersthène trouvée dans l'île *Saint-Paul*.

† PAULO-POST-FUTUR (pô-lo-post'-fu-tur), *s. m.* Terme de grammaire grecque. Temps du passif qu'on a supposé indiquer un futur très-prochain; c'est le futur antérieur qu'on a quelquefois nommé ainsi. || Partie de la durée à venir. Vous ne croyez point à notre université de Salamanque, laquelle a déclaré l'infaillibilité du pape et son droit incontestable sur le passé, le présent, le futur et le paulo-post-futur, VOLT. *Jenni*, 3.

— ÉTYM. Lat. *paulo*, un peu, *post*, après, et *futur*.

† PAULOWNIA (pô-lo-ni-a), *s. m.* Arbre du Japon qui ressemble un peu au catalpa (*paulownia imperialis*), famille des scrofularinées, genre dédié à la princesse russe *A. Paulowna*, fille de Paul Ier.

1. **PAUME** (pô-m'), *s. f.* ‖ 1° Le dedans de la main. Le criminel qui sait lire demande un bénéfice de clergé [dans les jugements, au moyen âge].... alors on se contente de faire marquer d'un fer chaud le criminel à la paume de la main ; on a eu soin de l'enduire de graisse ; le fer fume et produit un sifflement, sans faire aucun mal au patient réputé clerc, VOLT. *Dict. phil. Clerc.* ‖ Siffler en paume, faire, du creux de la main, une espèce de sifflet avec lequel on appelle. ‖ 2° Mesure dont on se sert pour la taille des chevaux, et qui consiste dans la hauteur d'un poing fermé. Un cheval de seize paumes. ‖ 3° Terme de zoologie. Le premier article des deux tarses antérieurs des hexapodes, quand il se distingue des autres. ‖ 4° Terme de charpentier. Coupe oblique ou en sifflet que l'on fait au bout d'un chevron ou d'une panne pour la joindre à une autre. ‖ 5° Terme de marine. Bout d'une pièce qui sert à allonger la mèche d'un mât d'assemblage.

— HIST. XIIIe s. Maint cheveu y ot trait, mainte paume batue, *Berte*, CII. Si vous cri merci jointes paumes, *la Rose*, 10693. Puis a çainte une espée au senestre costés, Une toise ot de lonc ; moult estoit li brans lés [large], Bien avoit plaine paume et deus pols [pouces] mesurés, *Ch. d'Ant.* V, 538. ‖ XVe s. Plusieurs nobles et escuyers qui eurent l'accollée et la paulme [qui furent fait chevaliers], *Vigiles de Charles VII*, t. II, p. 121. ‖ XVIe s. [Si je conviens à gents qui me conviennent], il n'est que de siffler en paulme, je leur iray fournir des Essays en chair et en os, MONT. III, 309. Si tu n'accolles la mort, au moins tu luy touches en paulme, une fois le mois, ID. IV, 273.

— ÉTYM. Provenç. espagn. et ital. *palma* ; du lat. *palma* ; grec, παλάμη.

2. **PAUME** (pô-m'), *s. f.* ‖ 1° Sorte de jeu où l'on se renvoie une balle avec une raquette ou un battoir. Qu'on ne dise pas que je n'ai rien dit de nouveau ; la disposition des matières est nouvelle ; quand on joue à la paume, c'est une même balle dont on joue l'un et l'autre ; mais l'un la place mieux, PASC. *Pens.* VII, 9, édit. HAVET. ‖ Longue paume, celle à laquelle on joue dans un terrain qui n'est pas fermé de murailles et qui est disposé exprès. Je revenais le soir à Auray après une légère promenade, comme si je fusse revenue de jouer une partie de longue paume, SÉV. 575. ‖ Courte paume, celle à laquelle on joue dans un carré long enfermé de murailles ordinairement peintes en noir, et pavé de dalles de pierre. ‖ 2° Absolument. La paume, le jeu de la paume. J'ai perdu de l'argent à la paume. ‖ 3° Jeu de longue paume, le terrain où l'on joue à la longue paume. Jeu de paume, le lieu où l'on joue à la courte paume. Du temps de Corneille, nos jeux de paume étroits dans lesquels on représentait ses pièces, les vêtements ridicules des acteurs.... VOLT. *Com. Corn. Rem. Œdipe, pièces prélim.* ‖ Jeu de paume, se dit particulièrement du jeu de paume de Versailles, où les députés du tiers état firent le serment de ne point se séparer sans avoir donné une constitution à la France. Cette séance s'appelle absolument le Serment du jeu paume. ‖ Jeu de paume carré, voy. CARRÉ, n° 3. ‖ Jeu de paume à dedans, jeu de paume qui a, à l'un des deux bouts, une petite galerie couverte. ‖ 4° Demi-paume, raquette légère.

— HIST. XVe s. Je vous chargeai que vous aportissiez des pelotes de Paris pour nous esbattre moi et vous à la paume, FROISS. II, III, 33. Et puis quieres joustes et les bouhours, Gieux de palme.... E. [illegible]. *Vie dissipée.* ‖ XVIe s. Je donneray le premier lieu à celuy [le jeu de la paume], auquel on peut aussi dire la nation françoise estre plus adonnée qu'aucune autre : tesmoin le grand nombre de tripots qui sont en ceste ville de Paris, H. ESTIENNE, *Précell.* éd. FEUGÈRE, p. 139.

— ÉTYM. Le jeu de paume a été ainsi nommé parce que, primitivement, on jouait non avec une raquette, mais avec la paume de la main. Dans quelques provinces, on appelle même paume la pelote ou balle avec laquelle on joue. Le jeu de paume est nommé *lusus pilæ cum palma* en 1356, époque où il commence à devenir en usage.

PAUMÉ, ÉE (pô-mé, mée), *part. passé* de paumer. Qui a reçu un coup de paume, de poing. Paumé par un vigoureux gaillard, il vit trente-six chandelles.

† **PAUMÉE** (pô-mée), *s. f.* ‖ 1° Coup dans la main. ‖ 2° Terme rural. Manière de mesurer la tige du lin et du chanvre avec la paume de la main.

— HIST. XIIIe s. De la fole pensée Vient la fole paumée [acte de porter la main, de saisir], *Prov. du comte de Bret.* ms. de St-Germ. f° 114, dans LACURNE. ‖ XIVe s. Icellui Jaques donna une paumée [coup de la main] audit Michault, senz plus faire, DU CANGE, *palmata*. ‖ XVIe s. Touchant en main, que le vulgaire appelle bailler la paulmée, *Nouv. coust. gén.* t. II, p. 1081.

— ÉTYM. *Paume* 1.

1. **PAUMELLE** (pô-mè-l'), *s. f.* Espèce d'orge (l'orge distique).

— HIST. XVIe s. Tels orges [ceux du printemps] sont communement appellés paumés ou paumoules ; il y en a de plusieurs especes, dont les aucunes ont plus de deux rangées de grains en leurs espis, O. DE SERRES, 108.

— ÉTYM. Lat. *palmella*, *palmula*, à cause des épis comparés à une petite *palme*.

† 2. **PAUMELLE** (pô-mè-l'), *s. f.* ‖ 1° Morceau de cuir ou d'étoffe épaisse dont les cordiers se garnissent la main pour filer le chanvre ou faire de petits cordages. Le fileur [cordier] tient dans sa main droite un bout de lisière qu'on appelle paumelle, qui conserve le tortillement du fil et l'empêche de se replier sur lui-même, *Dict. des arts et métiers*, Amst. 1767, *Cordier*. ‖ 2° Terme de marine. Lanière de cuir garnie d'un dé plat, que met dans sa main droite, comme le cordonnier sa manique, le voilier quand il veut coudre. ‖ 3° Outil de bois dont le corroyeur garnit la paume de sa main. ‖ 4° Nom d'une espèce de penture de porte, qui tourne sur un gond et qui empêche que l'air ne pénètre.

— HIST. XVe s. Pour avoir fait et mis deux gons, une grosse poumelle et deux grappes de fer où ferme le courroil de la porte, *Bibl. des chartes*, 3e série, t. IV, p. 389.

— ÉTYM. *Paume* 1.

† 3. **PAUMELLE** (pô-mè-l'), *s. f.* Synonyme de paumille.

PAUMER (pô-mé), *v. a.* ‖ 1° Terme populaire. Paumer la gueule de quelqu'un, lui donner un coup de poing sur le visage. Si j'osais pour douceur te bien paumer la gueule, TH. CORN. *Baron d'Albikrac*, I, 3. ‖ 2° Paumer une terre, la mesurer avec la paume. ‖ 3° Se paumer, *v. réfl.* Terme de marine. Se touer à la main.

— ÉTYM. *Paume* 1. L'ancienne langue avait *palmeier*, *paumoier*, qui signifiait brandir, tenir dans la main.

1. **PAUMIER** (pô-mié ; l'r ne se prononce pas et ne se lie pas ; au pluriel, l's se lie : des pô-mié-z habiles), *s. m.* Maître d'un jeu de paume. Je n'entends pas.... qu'on charge sa petite main [d'un enfant] d'une raquette de paumier, J. J. ROUSS. *Ém.* II. ‖ *Au féminin*, paumière se disait d'une femme qui tenait un jeu de paume. Au bout de quatre jours, je remplis de deuil le tripot : la paumière alla où j'envoyais tous mes malades, et ses parents s'emparèrent de son bien, LE SAGE, *Gil Blas*, II, 6. ‖ Paumier-raquettier, artisan qui fait des raquettes de paume.

— ÉTYM. *Paume* 2, et la terminaison *ier*, qui indique métier, travail habituel.

† 2. **PAUMIER** (pô-mié), *s. m.* Voy. MÉRIDIEN 1, n° 5.

† 3. **PAUMIER** (pô-mié), *s. m.* Nom qu'on donnait dans le moyen âge aux pèlerins.

— ÉTYM. Lat. *palma*, palme, à cause que les pèlerins portaient d'ordinaire une *palme* de la terre sainte.

† **PAUMILLE** (pô-mi-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Terme de chasse. Machine sur laquelle on place une moquette destinée à faire tomber les oiseaux dans le piége.

† **PAUMOYER** (pô-mo-ié), *v. a.* ‖ 1° Terme de marine. Faire passer d'une main à l'autre un cordage que l'on visite. ‖ Coudre avec la paumelle. ‖ Se paumoyer, *v. réfl.* Se hisser à force de mains le long d'un câble. ‖ 2° Terme rural. Mesurer à la paume. Paumoyer le lin, le chanvre.

— ÉTYM. *Paume* 1. *Paumoyer* est un ancien verbe qui signifiait tenir dans la main (voy. PAUMER).

PAUMURE (pô-mu-r'), *s. f.* Terme de chasse. Se dit du sommet des têtes de cerf, où le bois se divise en plusieurs parties ; ce qui représente assez la paume de la main (voy. EMPAUMURE).

— ÉTYM. *Palme*, à cause de la forme en *palme* du bois de cerf. Teste de cerf bien paumée, COTGRAVE.

† **PAUPÉRISME** (pô-pé-ri-sm'), *s. m.* Néologisme. Appauvrissement des classes inférieures ; existence d'un grand nombre de pauvres dans un État. L'extinction du paupérisme.

— ÉTYM. Lat. *pauper*, pauvre (voy. PAUVRE).

PAUPIÈRE (pô-piè-r'), *s. f.* ‖ 1° Nom donné à deux voiles membraneux qui, en se rapprochant l'un de l'autre, couvrent entièrement les yeux, qu'ils mettent à l'abri d'une clarté trop vive ou de l'action des corps extérieurs. D'un rouge brun sa paupière est bordée, VOLT. *Ce qui plaît*, etc. Quelques pleurs se présentaient au bord de vos paupières ; ou vous les reteniez, ou vous détourniez la tête pour les essuyer furtivement, DIDER. *Salon de 1765*, *Œuv.* t. XIII, p. 193. Maintenant tout dormait sur sa bouche glacée ; Le souffle se taisait dans son sein endormi ; Et sur l'œil sans regard la paupière affaissée Retombait à demi, LAMART. *Médit.* II, [illegible]. J'aime le grand lion, à l'attitude fière.... Qui lève lentement sa terrible paupière, Superbe de dédain, d'orgueil, de gravité, P. LEBRUN, *Voyage de Grèce*, III, 3. ‖ Paupière interne, troisième paupière qui existe chez les oiseaux. ‖ Fig. Ouvrir la paupière, s'éveiller. ‖ Fermer, clore la paupière, dormir. S'il m'avient quelquefois de clore les paupières..., MALH. V, 21. La nuit se passa tout entière, Sans qu'elle pût fermer un moment la paupière, MOL. *Tart.* I, 6. Mais en ma chambre à peine ai-je éteint la lumière, Qu'il ne m'est plus permis de fermer la paupière, BOIL. *Sat.* VI. ‖ Fermer la paupière, faire dormir. Quand la nuit des mortels a fermé la paupière, LAMART. *Médit.* II, 17. ‖ Fermer les paupières à quelqu'un, l'assister à sa dernière heure. Dès que ma triste main eut fermé sa paupière, RAC. *Bérén.* II, 2. ‖ Fermer la paupière, amener la mort. Et le premier instant où les enfants des rois Ouvrent les yeux à la lumière Est celui qui vient quelquefois Fermer pour toujours leur paupière, LA FONT. *Fabl.* VIII, 1. ‖ Fermer la paupière, mourir. Et ravis en naissant aux baisers de leurs mères, N'ont qu'entrevu le jour et fermé leurs paupières, DELILLE, *Énéide*, VI. ‖ 2° Paupières, les cils. Les yeux bleus avec des paupières noires, GENLIS, *Vœux téméraires*, t. I, p. 129, dans POUGENS. Il s'est retourné, et s'est mis à louer ses paupières ; je vous demande si on s'est jamais avisé de penser à des paupières, ID. *Théât. d'éduc. la Marchande de modes*, sc. 9. Ses longues paupières voilaient ses regards, STAEL, *Corin.* XX, 3.

— HIST. XIIIe s. Se je aurai doné à mes pauperres dormir..., *Psautier*, f° 162. Si wel [ses yeux, de Dieu] el povre home regardent, Ses papieres ses homes gardent, *Psaumes en vers*, dans *Liber psalm.* p. 268.

— ÉTYM. Norm. *paupille*, cil, *paupiller*, fermer les yeux de peur ; wallon, *pâpi*, *paupi* ; prov. *palpebra*, *palpela* ; esp. et ital. *palpebra* ; du lat. *palpebra*, ou plutôt l'autre forme *palpetra*, cil, puis paupière, qui vient de *palpare* (voy. PALPER).

† **PAUPIETTES** (pô-pi-è-t'), *s. f. pl.* Terme de cuisine. Tranches de viande recouvertes de lard et de farce, qu'on fait rôtir enveloppées de papier, et qu'on sert avec une sauce piquante.

† **PAUPOIRE** (pô-poi-r'), *s. f.* Plaque de fonte sur laquelle on aplatit le cul des bouteilles noires.

PAUSE (pô-z'), *s. f.* ‖ 1° Interruption momentanée d'une action. Fais à ce discours quelque pause, Amphitryon revient, qui me paraît content, MOL. *Amph.* II, 3. Il faut que je fasse une pause, je reprendrai tantôt ma lettre, qui sera longue, MAINTENON, *Lett. à Mme de Caylus*, 29 sept. 1716. [illegible] cent mille hommes, qui s'écriaient vive l'empereur notre père, à chaque pause que faisait le czar dans cette entrée triomphale, VOLT. *Charles XII*, 6. Un intervalle affreux, un farouche silence Pour un instant succède à ce terrible bruit ; Quand un coupable attend le coup de la vengeance, Telle est l'horrible pause entre l'éclair qui luit, Et la foudre qui part, et la mort qui la suit, MASSON, *Helv.* VII. ‖ 2° Intervalle de temps pendant lequel une personne émue qui parle, un acteur qui récite son rôle, restent sans parler. Enfin, la Caverne finit la pause que les larmes avaient fait faire, SCARRON, *Rom. com.* I, 12. C'est un très-jeune homme [Athamare dans la tragédie des *Scythes*] amoureux comme un fou, fier, sensible, empressé, emporté, qui ne doit mettre dans l'exécution de son personnage aucune de ces pauses, lesquelles font ailleurs un [illegible] bel effet, VOLT. *Lett. Lekain*, 27 avril 1767. ‖ 3° Séjour momentané. J'aurai fait ici une petite pause de [illegible] jours, SÉV. 352. ‖ 4° Terme de musique. Intervalle de silence dont la durée correspond à celle de la ronde. ‖ Demi-pause, intervalle de silence dont la durée correspond à celle de la blanche. ‖ Le quart d'une pause se nomme soupir. ‖ Intervalle de temps pendant lequel un ou plusieurs musiciens restent sans chanter, sans jouer. Compter des pauses. ‖ Fig. Compter des pauses, attendre inutilement et sans rien faire. ‖ 5° Temps nécessaire pour battre l'or et le réduire à un certain degré. ‖ 6° Dans les cloches, l'endroit où le battant frappe.

— HIST. XIIe s. Grant pose mirent à li essir [à le faire sortir], DU CANGE, *pausa*. ‖ XIIIe s. D'amer est merveilleuse cose ; Merveilles fait en poi de pose

Amadas et Ydoine, ms. 6987. || XVe s. Lors me requist, sans mettre y pause, Que je li vosisse otroyer; Je ne m'en fis gaires pryer, FROISS. *Espinette amoureuse*. Lors icy se partent, et y a grant pause [intervalle] de instrumens et trompetes, *Myst. du siége d'Orléans*, p. 688. || XVIe s. Cineas, faisant un peu de pause, luy repliqua.... AMYOT, *Pyrrh.* 30. Y a une irresolution, qui est comme une pause et un arrest de l'entendement ne pouvant passer outre, ID. *De la vertu morale*, 18.

— ÉTYM. Prov. et esp. *pausa*; ital. *posa*; du lat. *pausa*, qui tient à παύειν, cesser.

PAUSER (pô-zé), *v. n.* Terme de musique. Faire une pause en musique. || Ancien terme de musique. Appuyer sur une syllabe en chantant. Pausez sur cette syllabe.

— HIST. XVe s. Il commença à crier assez haut en riant : ha ha formage! jusques à deux ou trois fois, et puis il se pausoit un petit, recommençoit son ha ha formage, LOUIS XI, *Contes*, LXVI.

— ÉTYM. *Pause*.

PAUVRE (pô-vr'; Palsgrave, p. 11, au XVIe siècle, remarque que *poure* se prononçait povre), *adj.* || 1° Qui n'a pas le nécessaire, ou qui ne l'a qu'à peine. Lorsqu'on lui voulait représenter cela [l'exiguïté de son revenu] quand il faisait quelque aumône considérable, il se fâchait et disait : j'ai remarqué une chose, que, quelque pauvre que l'on soit, on laisse toujours quelque chose en mourant, *Vie de Pascal par Mme Périer*. Mandez-moi ce qu'il faut pour la nourriture et les ustensiles de ces pauvres femmes, BOSS. *Anne de Gonz.* Entre le pauvre et vous, vous prendrez Dieu pour juge; Vous souvenant, mon fils, que, caché sous ce lin, Comme eux vous fûtes pauvre, et comme eux orphelin, RAC. *Athal.* IV, 3. Quand on est jeune, souvent on est pauvre : ou l'on n'a pas encore fait d'acquisitions, ou les successions ne sont pas échues, LA BRUY. VI. Un homme n'est pas pauvre parce qu'il n'a rien, mais parce qu'il ne travaille pas, MONTESQ. *Esp.* XXIII, 29. Jean-Baptiste Massillon naquit à Hyères en Provence, en 1663, il eut pour père un citoyen pauvre de cette petite ville, D'ALEMB. *Éloges, Massillon*. || 2° Par extension, qui n'a pas de quoi vivre selon sa condition. Il est venu dans le monde une certaine bienséance imaginaire.... qui nous fait de nouvelles nécessités.... de là, messieurs, il est arrivé, le croirez-vous, si je vous le dis? de là, dis-je, il est arrivé, qu'on peut être pauvre sans manquer de rien, BOSS. *Sermons, Nécessités de la vie*, 2. On se dit pauvre, lorsqu'il y a des pauvres à soulager; mais on cesse de l'être, dès que le moment et l'occasion se présentent de jouer, BOURDAL. *3e dim. après Pâq. Dominic.* t. II, p. 98. Celui-là est riche qui reçoit plus qu'il ne consume; celui-là est pauvre dont la dépense excède la recette, LA BRUY. VI. Tel avec deux millions de rente peut être pauvre chaque année de cinq cent mille livres, ID. *ib.* Si je compare.... les grands avec le peuple, ce dernier me paraît content du nécessaire, et les autres sont inquiets et pauvres avec le superflu, ID. IX. S'il est vrai que l'on soit pauvre par toutes les choses que l'on désire, l'ambitieux et l'avare languissent dans une extrême pauvreté, ID. VI. || Cet hospice est pauvre, c'est-à-dire il a des revenus insuffisants. || 3° Qui a l'apparence de la pauvreté. Une pauvre demeure. Tout devint pauvre et dans sa maison et sur sa personne, BOSS. *Anne de Gonz.* || 4° Fig. Il se dit de tout ce qui présente de l'insuffisance, et où manque l'abondance voulue. Si j'avais le cœur aussi pauvre que l'esprit, je serais bien heureux; car je suis merveilleusement persuadé que la pauvreté est un grand moyen pour faire son salut, *Vie de Pascal par Mme Périer*. || Pays pauvre, pays stérile ou dont les habitants sont misérables. Cette terre, lui disait-on, doit vous faire oublier la pauvre Ithaque avec ses cabanes, les rochers affreux de Dulichie, et les bois sauvages de Zacinthe, FÉN. *Tél.* XXI. || Mine pauvre, mine qui contient peu de métal. || Langue pauvre, langue qui manque des termes, des tours nécessaires à l'expression exacte de la pensée. Toute langue en général étant pauvre de mots propres pour les écrivains qui ont l'imagination vive, ils sont dans le même cas que des étrangers qui ont beaucoup d'esprit, DIDEROT, *Lett. sur les sourds*. || Sujet, matière pauvre, sujet, matière peu féconde. || Rime pauvre, rime où la consonnance est réduite au minimum, par opposition à rime riche. || 5° Terme de beaux-arts. Qui manque de grandeur, de richesse; qui est sans élévation, sans dignité, sans énergie. || Tête pauvre, tête sans caractère, sans expression, faiblement modelée, sans vigueur de dessin ou de couleur. || Draperie pauvre, draperie qui manque d'ampleur et de développement. || Composition pauvre, celle dans laquelle le sujet est mal développé. || Architecture pauvre, celle dont les membres sont grêles, les profils mous et sans saillie, les ornements rares ou de mauvais goût. || 6° Familièrement. Il se dit par une sorte d'attendrissement ou de commisération. Celui qui ci maintenant dort Fit plus de pitié que d'envie, Et souffrit mille fois la mort Avant que de perdre la vie; Passant, ne fais ici de bruit, Garde bien que tu ne l'éveilles; Car voici la première nuit Que le pauvre Scarron sommeille, SCARR. *Épitaphe*. Philaminte : Comment! vous avez peur d'offenser la coquine! Vous lui parlez d'un ton tout à fait obligeant! — Chrysale : Moi? point; allons, sortez. (D'un ton plus doux) Va-t'en, ma pauvre enfant, MOL. *F. sav.* II, 6. Ma chère enfant, le pauvre M. Fouquet est mort, j'en suis touchée; je n'ai jamais vu perdre tant d'amis; cela donne de la tristesse, SÉV. 3 avril 1680. C'est moi qui imaginai d'engager M. le maréchal de Richelieu à faire ce qu'il pourrait pour sauver la vie à ce pauvre amiral Bing; je l'avais fort connu dans sa jeunesse.... VOLT. *Lett. Schomberg*, 31 oct. 1769. Eh! messieurs, leur dit le malheureux Rustan, de quoi vous mêliez-vous? et pourquoi deux génies pour un pauvre homme? ID. *Blanc et noir*. || Il se dit des choses en un sens analogue. Vous voyez bien, ma fille, que les moindres choses qui ont rapport à vous, ont fait impression dans mon pauvre cerveau, SÉV. 375. Vous voilà donc à nos pauvres Rochers, mes chers enfants, ID. 20 sept. 1696. Pas un pauvre petit procès, BRUEYS, *Avoc. Pat.* I, 1. Tout ce que je demande, c'est qu'on me laisse finir ma pauvre carrière sur les bords de mon lac, VOLT. *Lett. d'Alemb.* 11 avr. 1773. Ma pauvre santé n'avait pas besoin de cette secousse [l'imputation d'être auteur d'un certain livre], ID. *ib.* 9 juill. 1769. || En un sens particulier, isolé, peu nombreux, en parlant de choses. Je n'ai été, ma fille, qu'une pauvre fois à votre belle lune, SÉV. 448. J'ai passé le commencement de cette année assez brutalement, je ne vous ai dit qu'un pauvre mot, ID. 182. M. de Lavardin m'a vue un pauvre moment qu'il a été ici, ID. 13 nov. 1673. Il faut que l'air de Ferney ne soit pas bon pour les tragédies : l'auteur de Warwick [la Harpe] n'a pas encore fait une pauvre petite scène, VOLT. *Lett. Villette*, 8 juill. 1765. || Il ne m'a pas dit un pauvre mot, il ne m'a pas dit un seul mot d'honnêteté, de consolation. Je lui dis : Mais disons donc un pauvre mot de ma fille; vraiment nous sommes bien ingrats, SÉV. 43. || 7° Il se dit parfois aussi par simple terme d'amitié, et sans idée de commisération. Ah! mon pauvre Scapin! je suis mon pauvre Scapin, à cette heure qu'on a besoin de moi, MOL. *Fourb.* II, 7. Mais, ma pauvre Toinette, crois-tu qu'il m'aime autant qu'il me le dit? ID. *Mal. im.* I, 4. Mon pauvre petit bec.... Écoute seulement ce soupir amoureux, ID. *Éc. des f.* V, 4. Ma pauvre madame Drixa, ne vous fâchez pas contre mon mari; je me suis assez fâchée contre lui, VOLT. *Socrate*, II, 6. Jeté sur cette boule, Laid, chétif et souffrant, Étouffé dans la foule, Faute d'être assez grand; Une plainte touchante De ma bouche sortit; Le bon Dieu me dit : chante, Chante, pauvre petit! BÉRANG. *Vocation*. || 8° Par mépris, chétif, mauvais dans son genre. Cela fait un pauvre effet. Une pauvre étoffe. Ce serait à mon gré une pauvre ambition d'ériger des trophées de deux marottes rompues, BALZ. liv. VI, lett. 6. Tout auprès, de pauvres poëtes, Qui rarement ont des manchettes, Y récitent de pauvres vers, SCARR. *Virg.* VI. Il n'y a si pauvre esprit qui n'en fît bien autant, MOL. *l'Av.* III, 5. Quelle pauvre espèce que le genre humain, si le grand Newton a cru trouver dans l'Apocalypse l'histoire présente de l'Europe? VOLT. *Dict. phil. Fanatisme*. L'Académie ne veut pas paraître philosophe; quelles pauvres observations que ses observations sur mes remarques concernant Polyeucte! ID. *Lett. d'Argental*, 27 nov. 1761. Cet écrivain pauvre [Boissy] a fait, sur le théâtre, la petite fortune de quelques pauvres écrivains, D'ALEMB. *Éloges, Boissy*. Elle s'est avisée d'aimer un jeune homme, honnête à la vérité, mais sans bien, enfin un musicien pauvre. — Versac : Et peut-être un pauvre musicien, AL. DUVAL, *Maison à vendre*, sc. 9. || Un pauvre sire, un homme sans mérite, sans considération. || Un pauvre homme, un homme sans industrie, sans courage. || On dit aussi : vous êtes un pauvre homme, à un homme à qui on reproche quelque trait honteux. || Un pauvre hère, un pauvre diable, un homme qui est dans la misère. Çà, fais-moi, pauvre diable, De ton désastre un récit véritable, VOLT. *le Pauv. diable*. || En ce sens il se met d'ordinaire avant son substantif. || 9° Fig. Privé, dénué, manquant de. Riches de mots, pauvres de sens, LAMOTTE, *Fabl.* III, 8. Il brûle d'un feu sans remède, Moins riche de ce qu'il possède, Que pauvre de ce qu'il n'a pas, J. B. ROUSS. *Odes*, II, 9. Ils étaient si pauvres de talents et de ressources..., DIDER. *Opin. des anc. philos.* (*Jésuites*). Pauvre de couleur, mais riche de sa voix, Le rossignol encor enchantera nos bois, DELILLE, *l'H. des champs*, IV. Les champs de ces Helvétiens Pauvres de vains trésors, mais riches de vrais biens, CHÊNEDOLLÉ, dans LAVEAUX. || 10° *S. m.* Celui qui est dans la misère, mendiant. Le pauvre en sa cabane où le chaume le couvre Est sujet à ses lois [de la mort], MALH. *Ode à du Perier*. Si le riche est ébranlé, ses amis le soutiennent; mais, si le pauvre commence à tomber, ses amis même contribuent à sa chute, SACI, *Ecclésiastiq.* XIII, 25. Que de pauvres.... ont subsisté, pendant tout le cours de sa vie, par l'immense profusion de ses aumônes! BOSS. *Reine d'Anglet.* Recommandez-lui, Monseigneur, les pauvres des villages encore plus malheureux que ceux des villes, MAINTENON, *Lett. au card. de Noailles*, 26 déc. 1699. Dans toutes les conditions, le pauvre est bien proche de l'homme de bien, et l'opulent n'est guère éloigné de la friponnerie, LA BRUY. VI. On sait que les pauvres sont chagrins de ce que tout leur manque, et que personne ne les soulage, ID. *ib.* || Rire comme des pauvres, rire de bon cœur, rire à ventre déboutonné. || Pauvres honteux, gens d'honnête condition qui souffrent beaucoup sans oser découvrir leurs nécessités. || Pauvres de la paroisse, de la commune, ceux qui sont à l'aumône de la paroisse, de la commune. || Pauvre volontaire, pauvre de Jésus-Christ, celui qui renonce volontairement aux biens du monde. Et vous, pauvres de Jésus-Christ, pour qui seuls elle ne pouvait endurer qu'on lui dît que ses trésors étaient épuisés, vous premièrement, pauvres volontaires.... religieux, vierges sacrées.... et vous, pauvres, quelque nom que vous portiez, pauvres connus, pauvres honteux..., BOSS. *Marie-Thér.* || Pauvre des pauvres, titre que prenait saint Ignace. || Cet homme fait le pauvre, il feint de n'avoir pas le nécessaire relatif à son état. || Droit des pauvres, droit prélevé en France en faveur des hôpitaux sur les recettes des spectacles, concerts, bals, et autres amusements publics. || Taxe des pauvres, impôt établi en Angleterre en faveur des pauvres. || 11° Terme de l'Écriture. Les pauvres d'esprit, ceux dont le cœur et l'esprit sont détachés des biens de la terre. Et ouvrant la bouche, il les enseignait en disant : Bienheureux les pauvres d'esprit, parce que le royaume des cieux est à eux, SACI, *Bible, Év. St Math.* V, 3. || On dit dans le même sens, les pauvres de cœur. Les pauvres de cœur, c'est-à-dire ceux qui ont vécu comme ne possédant rien sur la terre, MASS. *Profess. relig. Serm.* 3. || Familièrement. Les pauvres d'esprit, ceux qui sont dépourvus d'intelligence. || 12° Pauvre de Lyon, membre d'une secte vaudoise (XIIe siècle). Je conviens que les Vaudois, les insabbatés et les pauvres de Lyon sont la même secte, BOSS. *Variat.* XI, 133. || 13° Pauvre homme, crustacé du genre pagure (bernard l'ermite). || Herbe à pauvre homme, gratiole. || Proverbe. Le pauvre est toujours pauvre, c'est-à-dire les moyens lui manquent pour se tirer de la misère.

— REM. 1. Pauvre ne s'emploie pas au féminin comme substantif : on ne dit pas une pauvre, mais une pauvresse. || 2. Un auteur pauvre est un auteur indigent; un pauvre auteur est un mauvais écrivain, ou celui à qui les idées manquent.

— SYN. PAUVRE, INDIGENT. Pauvre est le terme le plus général; c'est aussi celui qui signifie le moins. Le pauvre a peu, est mal partagé, ou mal aisé. L'indigent souffre et est, par le manque, dans un état de peine.

— HIST. XIIe s. Et poure gent et clerc et vavassor, *Ronc.* p. 176. Et joie a poure savor, Qui en tel lieu est gastée, *Couci*, I. || XIIIe s. [Tobie] dona ce que il avoit as prisonniers et as poures, BRUN. LAT. *Trés.* p. 60. Ne soiez vers les poures ne sure [aigre] ne amere, *Berte*, IV. Poure hostel ot la dame, quant vint à l'anuitier, *ib.* XXXVIII. De moi ert [sera] à vo [votre] pere poure [triste] nouvelle aprise, *ib.* C. Nos avons veu moult de debas, es bones viles, des uns contre les autres, si comme des poures contre les rices, BEAUM. L, 8. Tandis que nous mangions, ils vindrent ferant des esperons jusques à nostre ost, et occistrent pluseurs poures gens qui estoient alez aus chans à pié, JOINV. 221. Que tout ensi come en la mer Li grans poissons prent le petit, Ensi

sont au siecle assis [disposés] Li riche des poures mangier, BAUDOUIN DE CONDÉ, t. I, p. 3. || XIVe s. Grant honte est à homme qui a le cuer poure et la bourse riche, *Ménagier*, I, 9. || XVe s. ....Et se vestirent de poures cotes deschirées et de poures chapeaux, en guise de poures marchands.... FROISS. I, I, 131. Poure garde [surveillance mal faite], ID. II, III, 26. Et si n'ont pas d'argent grans sommes, Mais sont aussi poures que Job, COQUILLART, *Droits nouveaux*. || XVIe s. Je laisse à dire les fantasies pernicieuses dont on a abbreuvé le poure monde, CALV. *Instit.* 935. Pauvre fol que tu es, MONT. I, 73. La pauvre Iphigenia au port d'Aulide.... ID. II, 258. Sur ce point Philopœmen arriva, vestu d'un pauvre manteau, AMYOT, *Philop.* 3. C'est grand mal d'un pauvre endormy, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 243. C'est grand peine d'estre pauvre et vieux, mais il ne l'est pas qui veult, ID. *ib.* [Henri IV] Prince lors sans parti, sans hommes, sans finance, Prince pauvre de tout, si ce n'est d'esperance, DUBARTAS. Jean Boulaise, prestre, professeur des sainctes lettres hebraïques, pauvre perpetuel [boursier] du college de Montaigu à Paris, DU VERDIER, *Biblioth.* p. 657, dans LACURNE.

— ÉTYM. Bourg. *prôce*; Berry, *poure*, *pouvre*, *paure*; norm. *pouret*; picard, *poure*, *paure*; wallon, *pôv*; prov. *paupre*, *paubre*, *paure*; esp. *pobre*; ital. *povero*; du lat. *pauper* ou *pauperus*, que les étymologistes décomposent en *pauca pariens*, produisant peu; comparez *opiparus*, et, par le changement de *a* en *e*, *puerpera*, *vipera*. La confusion de l'*u* et du *v* fait qu'on ne sait si dans les hauts temps on prononçait *poure* ou *povre*.

PAUVREMENT (pô-vre-man), *adv.* || 1° Dans la pauvreté. Bientôt Philoclès demanda au roi de se retirer auprès de Salente dans une solitude où il continua à vivre pauvrement comme il avait vécu à Samos, FÉN. *Tél.* XIV. Il est mort au mois de janvier dernier dans un village nommé Vitry, tout près de Paris, une femme qui y vivait assez obscurément, et même assez pauvrement, et qu'on assure avoir été la veuve du czarowitz Alexis, que son père le czar Pierre Ier fit mourir, D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 8 nov. 1771. || 2° Dans une condition insuffisante. J'allai, l'autre jour, voir une maison où l'on entretient environ trois cents personnes assez pauvrement, MONTESQ. *Lett. pers.* 31. || Vêtu pauvrement, mal habillé. || On dit de même : logé, meublé pauvrement. Je suis bien aise de vous dire que je n'ai eu, à mon particulier, aucune aventure, excepté celle d'être pauvrement logé, PELLISSON, *Lett. hist.* t. I, p. 8, dans POUGENS. J'ai vu la maison assez pauvrement meublée, DUCLOS, *Œuv.* t. X, p. 2. || 3° D'une manière chétive, malhabile. Il [un des juges de Fouquet] reprit toute l'affaire pauvrement et misérablement, lisant ce qu'il disait, SÉV. 17 déc. 1664.

— HIST. XIIIe s. Dedens ceste forest [je] sui povrement deduite, *Berte*, XXXVII. || XIVe s. Car qui les mestiers [d'armes] n'ameroit, Jà ne le tenroit om pour preu, U pourement feroit som preu, J. DE CONDÉ, t. II, p. 72. || XVe s. Les Anglois assaillirent le moustier, et la ville qui estoit fermée de palis povrement, FROISS. II, II, 207. || XVIe s. Regrettans leur misere et malheur, de ce qu'il leur falloit ainsi pauvrement mourir, sans avoir moyen de faire sentir leur valeur à leurs ennemis, AMYOT, *Crass.* 48. Si d'adventure il rencontroit quelque vieil citoyen, qui fut pauvrement vestu, ID. *Cimon*, 16.

— ÉTYM. *Pauvre*, et le suffixe *ment*; bourguig. *pôreman*; prov. *paubramen*, *pauramen*t; catal. *pobrement*; espagn. *pobremente*; ital. *poveramente*.

PAUVRESSE (pô-vrè-s'), *s. f.* Femme pauvre, qui mendie.

— ÉTYM. *Pauvre*.

PAUVRET, ETTE (pô-vrè, vrè-t'), *s. m.* et *f.* Terme familier de commisération, d'affection. Et l'embraser d'amour si vive, Que la pauvrette ne pourrait, Quand Junon lui commanderait, Faire du mal au sieur Énée, SCARR. *Virg.* I. Le pauvret serait de ton âge, ID. *ib.* III. Un milan, qui dans l'air planait, faisait la ronde, Voit d'en haut le pauvret se débattant sur l'onde, LA FONT. *Fabl.* IV, 11. Peu s'en faut que d'amour la pauvrette ne meure, MOL. *l'Ét.* I, 6.

— ÉTYM. XIVe s. Girars, pour gaaignier leur très povrete vie, Se mit à ung mestier qu'il n'avoit apris mie, *Girart de Ross.* v. 3339. || XVe s. ....Or je vois savoir Au povret qu'il me vouldra dire, Et s'il me [illegible], *Patelin*, 1378. || XVIe s. Nous n'avons jamais assez bien [illegible] l'experience de cet [illegible] [dire que l'univers a été fait pour l'homme] ; mais, pauvret, qu'a il en soy digne d'un tel advantage ? MONT. II, 154.

— ÉTYM. Diminutif de *pauvre*; provenç. *pauret*; catal. *pobret*; espagn. *pobrete*; ital. *poveretto*.

PAUVRETÉ (pô-vre-té), *s. f.* || 1° Manque de biens. Encore qu'ils [les riches] voient tous les jours non tant des pauvres et des misérables, que la misère elle-même et la pauvreté en personne, pleurante et gémissante à leur porte, BOSS. *Sermons, Impénit. fin.* 3. La pauvreté n'était pas un mal pour eux [les Romains]; au contraire, ils la regardaient comme un moyen de garder leur liberté plus entière, n'y ayant rien de plus libre ni de plus indépendant qu'un homme qui sait vivre de peu, ID. *Hist.* III, 6. D'où il est arrivé qu'un homme peut être pauvre, et néanmoins ne manquer de rien de ce que la nature désire : la pauvreté n'est plus opposée à la nécessité, mais au luxe, ID. *Pensées chrét.* 34. Que ne puis-je révéler les secrets de la charité de M. de Montausier? vous verriez ici l'éducation d'une fille à qui la pauvreté pouvait donner de mauvais conseils.... FLÉCH. *Duc de Mont.* Et conclus avec moi Que la pauvreté mâle, active, vigilante, Est, parmi les travaux, moins lasse et plus contente Que la richesse oisive, BOIL. *Épître* XI. L'occasion prochaine de la pauvreté, c'est de grandes richesses, LA BRUY. VI. Si la pauvreté est la mère des crimes, le défaut d'esprit en est le père, ID. XI. La pauvreté honteuse fut-elle jamais si ingénieuse à se cacher que sa charité à la découvrir? la pauvreté publique fut-elle jamais si empressée à se produire, qu'il le fut lui-même à la prévenir? MASS. *Or. fun. Villeroy.* Je puis bien enrichir la pauvreté d'état, mais il m'est impossible d'enrichir la pauvreté de luxe, MONTESQ. *Ars. et Ismén.* Et qui craint la pauvreté N'est pas digne de l'opulence, VOLT. *Lett. Déf. du Mondain.* Ce n'est point la pauvreté qui est intolérable, c'est le mépris; je sais manquer de tout, mais je veux qu'on l'ignore, ID. *Écoss.* I, 5. La pauvreté engendre la pauvreté, ne fût-ce que par l'impossibilité où se trouve le pauvre de donner aucune sorte d'éducation ou d'industrie à ses enfants, RAYNAL, *Hist. phil.* XII, 11. J'aime la pauvreté qui n'est pas la misère, DELILLE, *Imag.* VI. Une pauvreté libre est un plaisir si doux! Il est si doux, si beau de s'être fait soi-même.... A. CHÉN. *Élégies*, XVI, || Il s'attache à lui comme la pauvreté à un pauvre homme, il ne le quitte pas. || 2° Terme de dévotion. Pauvreté évangélique, la renonciation volontaire aux biens temporels. J'aime la pauvreté, parce que Jésus-Christ l'a aimée, PASC. *Pens.* XXIV, 69, éd. HAVET. Enfin, de la manière dont nous avons vu commencer cette hérésie [des Vaudois], il semble que Valdo ait eu d'abord un bon dessein; que la gloire de la pauvreté dont il se vantait ait séduit et lui et ses sectateurs, BOSS. *Variat.* XI, § 9. || Pauvreté d'esprit, le détachement entier des biens de la terre. || Pauvreté d'esprit, se dit aussi, dans le langage général, du manque d'esprit. Cette manœuvre suppose tant de pauvreté d'esprit, une vanité si puérile.... J. J. ROUSS. 2e *dialogue*. || 3° Fig. La pauvreté de la langue, l'absence des termes et des tours nécessaires pour exprimer la pensée. L'extrême pauvreté des langues américaines annonce l'imperfection des peuples qui les parlent, BONNET, *Causes prem.* VI, 17. || 4° Fig. État de ce qui est chétif, de peu de valeur. Tâcher d'ennoblir la pauvreté des moyens par l'importance des objets : voilà toute la politique, ou je meure! BEAUMARCH. *Mar. de Figaro*, III, 5. Si Lucrèce eût exprimé ce qu'on savait alors de positif, nous aurions aujourd'hui le plaisir, en le lisant, de comparer la pauvreté des connaissances anciennes avec la richesse des connaissances modernes, DELILLE, *Trois règnes*, *Préface*. || 5° Fig. *Au plur.* Chose basse, sotte, ridicule, qu'on dit ou qu'on fait. Vous dites contre nous certaines pauvretés Qui me faisant rougir.... Je dis des vérités, HAUTEROCHE, *Bourg. de qual.* II, 6. Et les soins où je vois tant de femmes sensibles, Me paraissent aux yeux des pauvretés horribles, MOL. *F. sav.* I, 1. Je vous manderai toutes mes actions; j'aime que vous aimiez ces pauvretés; cela me rapproche de vous, SÉV. 13 déc. 1688. Les pauvretés dont je remplis ma lettre, ID. 13 oct. 1676. La nation a été souvent plus malheureuse qu'elle ne l'est, mais elle n'a jamais été si plate; tâchez, madame, de rire comme moi de tant de pauvretés en tout genre, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 6 août 1760. || Il se dit aussi en ce sens au singulier. Nous ne voulons point d'une amie qui veut vieillir et mourir par sa faute; il y a de la misère et de la pauvreté à votre conduite; il faut venir dès qu'il fera beau, LA FAYETTE, *Lett. inéd.* t. III, p. 386, dans POUGENS. || 6° Il se dit de ce qui est commun, plat, mauvais dans les ouvrages littéraires. [Elle] Pèse sans passion Chapelain et Virgile, Remarque en ce dernier beaucoup de pauvretés, BOIL. *Sat.* X. Le public pardonne ces pauvretés aux gens à talent, parce que le public ne songe qu'à s'amuser, VOLT. *Dict. phil. Critique.* Vous m'allez dire qu'il faut que j'aie une terrible santé, puisque je fais tant de pauvretés à mon âge [la tragédie de Minos], ID. *Lett. Richelieu*, 25 mai 1772. || Dans les beaux-arts, les formes petites, les détails minutieux, les accidents vulgaires qu'il est de l'essence de l'art d'agrandir ou de négliger. || Proverbes. En grande pauvreté n'y a pas grande loyauté. || Pauvreté n'est pas vice, mais c'est une espèce de ladrerie, tout le monde la fuit. || Pauvreté n'est pas vice, c'est-à-dire il ne faut pas reprocher à un homme sa pauvreté.

— HIST. XIIe s. [Gens] ki un petit enfant avrent, ki despitaules [méprisable] est.... par la poverteit des siens, ST-BERN. 560. || XIIIe s. Je Engerrans ... ai vendu bien et loiaument.... cheste [cette] devant dite vente j'ai fait par poverté et pour le [la] soustenanche de moi, de me femme et de nos enfans ; lequele [la quelle] poverté fu souffisamment prouvée en le [la] court noble homme le conte de Pontieu, DU CANGE, *paupertas*. Dont doi je prendre en gré se j'ai froid et pouverte, *Berte*, XXIV. La terre meismes s'orgoille Por la rousée qui la moille, Et oublie la poverté, Où ele a tot l'yver esté, *la Rose*, 57. ....Et sont autres choses que chascuns redoute, si comme est mort, dolor et poureté, BRUN. LAT. *Trés.* p. 281. || XVe s. Se meirent aux champs et dedans un bois, pour eux detourner, tant qu'ils ne fussent ratteins; et eurent cette nuit tant de pauvreté, que nul ne la pouroit penser; car ils cheminerent plus de sept lieues, tout à pié, et si avoit gelé tellement qu'ils decirerent tous leurs piés, FROISS. liv. I, p. 406, dans LACURNE. Excuse moy aucunement, Et saches qu'en grand pauvreté (Ce mot dit on communement) Ne gist pas trop grand loyauté, VILLON, *Grand testam.* Aucuns d'iceulx jeunes gens se vergonnoient de jouer l'esbattement, pour ce qu'il se falloit descouvrir jusques au ventre et montrer ses pauvretés, DU CANGE, *paupertas*. || XVIe s. Honneste povreté est clair semée, GÉNIN, *Récréat.* t. II, p. 240. De pauvreté, fatigue et peine, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 286. Il n'est pauvreté que d'ignorance et maladie, ID. *ib.* p. 316. [illegible] prend tout en gré, ID. *ib.* p. 369. Faire la pauvreté [avoir des rapports avec une femme], OUDIN, *Curios. franç.*

— ÉTYM. Wallon, *povrité*; picard, *pauvrété*; Berry, *pauveté*, *pauverté*, *pouvreté*; bourguig. *pôvretai*; provenç. *paupretat*, *paubretat*, *pauretat*; anc. catal. *pobretat*; anc. espagn. *pobredad*; ital. *povertà*: du lat. *paupertatem*. L'ancien français a deux formes : *povreté* et *poverte*; le 1er vient de *paupertátem*, accent sur *tá*; le 2e, de *paupertas*, accent sur *pér*.

† **PAUVRETEUX, EUSE** (pô-vre-teû, teû-z'), *adj.* Chétif, misérable (terme vieilli). Le comte de Châtillon, gentilhomme de la chambre [du duc d'Orléans], était un seigneur fort pauvreteux, ST-SIM. 240, 195. Le pauvreteux personnage que Mme la princesse de Conti faisait auprès de Mme la duchesse avait extrêment refroidi M. le duc d'Orléans, ID. 270, 151.

— ÉTYM. Dérivé de *pauvre*, par *pouvret*.

† **PAUX** (pô), *s. m. pl.* Terme de pêche. Pieux ou piquets qui forment la muraille ou la chasse de la paradière.

— ÉTYM. C'est l'ancien pluriel de *pal*, pieu.

† **PAUXI** (pô-ksi), *s. m.* Genre d'oiseaux d'Amérique, voisin des hoccos, famille des gallinacés.

PAVAGE (pa-va-j'), *s. m.* || 1° Ouvrage fait avec du pavé. Pavage de grès. || Par extension, pavage en bois, pavage en asphalte. || 2° Travail du paveur. || 3° Matériaux fournis par le paveur.

— HIST. XIVe s. Icellui exposant pour faire ouvrer de pavage ou chaucie.... DU CANGE, *paragium*.

— ÉTYM. *Paver*.

PAVANE (pa-va-n'), *s. f.* || 1° Danse grave venue d'Espagne, où les danseurs font la roue l'un devant l'autre, comme les paons avec leur queue, d'où lui est venue le nom (*Trévoux*). Allez, madame, allez faire la révérence, Danser une pavane avec monsieur Colin, DANCOURT, *Divert. de* [illegible] *connu*, V. || 2° Air sur lequel cette danse s'exécute.

— HIST. XVIe s. Guillaume Morlaye, joueur de luth, a fait plusieurs livres de tabulature de guiterne, [illegible] sont chansons, gaillardes, pavanes, branles, allemandes, fantaisies, DU VERDIER, *Biblioth.* p. 607, dans LACURNE.

— ÉTYM. Génev. *pavane*, farce : *regarde ces de gueuses, quelle pavane*; espagn. et ital. *pavana*. On

dit que *pavana* est l'abréviation de *padovana*, padouane : danse de Padoue. Cependant Brantôme la nomme *pavane* d'Espagne ; et Carré, disant en 1783 : « Les chevaliers menaient la pavane sans quitter le harnois ni la cotte d'armes ; les hommes, à pied, approchant des femmes, tendoient les bras et les mantes en faisant la roue comme les coqs d'Inde ou les paons, » a songé à *paon* comme étymologie ; mais le latin *pavo* aurait donné *pavone;* et la contraction de *padovana* en *pavana* est bien difficile. L'origine reste donc incertaine.

PAVANER (SE) (pa-va-né), *v. réfl.* Marcher d'une manière superbe comme un paon qui fait la roue. Tessé piaffait et se pavanait de son chapeau, ST-SIM. 60, 8. L'homme, en général, l'un portant l'autre, n'a qu'environ vingt-deux ans à vivre, et, pendant ces vingt-deux ans, il est sujet à plus de vingt-deux mille maux.... dans cet horrible état on se pavane encore ! VOLT. *Dict. phil. Lèpre.* L'habitude qu'ils [les paons] prennent de les déployer [les plumes de la queue] en se pavanant et faisant la roue, BUFF. *Ois.* t. IV, p. 15. || Fig. D'un air content l'orgueil se reposait, Se pavanait sur son large visage [du financier], VOLT. *Temple du Goût.* Tandis que je me pavanais dans cette idée, J. J. ROUSS. *Prom.* 7.

— ÉTYM. Sans doute *pavane;* Berry, *pavaner*, courir çà et là : *j'ai pavané toute la journée.* Si le mot venait du latin *pavo*, il serait *se pavoner*, comme en espagnol *pavonearse.*

† **PAVANEUR** (pa-va-neur), *s. m.* Espèce de fauvette d'Afrique.

1. **PAVÉ, ÉE** (pa-vé, vée), *part. passé* de paver. || 1° Garni de pavés. Il n'y a point de ville pavée comme Paris, VOLT. *Louis XIV*, 29. || Fig. Gosier pavé, gosier supportant des boissons très-fortes ou très-chaudes. || 2° Fig. Garni comme de pavés. Quoi, s'écria Babouc, ces peuples enterrent leurs morts dans les mêmes lieux où ils adorent la divinité ? quoi, leurs temples sont pavés de cadavres ? VOLT. *Babouc.* || Les rues en sont pavées, se dit en parlant de certaines gens qui affluent dans une ville. || Proverbe. L'enfer est pavé de bonnes intentions (voy. INTENTION).

2. **PAVÉ** (pa-vé), *s. m.* || 1° Morceau de grès, de pierre dure dont on se sert pour paver. Le fidèle émoucheur Vous empoigne un pavé, le lance avec roideur, LA FONT. *Fabl.* VIII, 10. [Sur le ruisseau d'une rue] Un ais sur deux pavés forme un étroit passage, BOIL. *Sat.* VI. Les larges pavés blancs de Naples, ces pavés de lave, STAEL, *Corinne*, XV, 1. C'est cette femme enfin [la Liberté].... qui vient.... D'écraser une armée et de broyer un trône Avec quelques tas de pavés, A. BARBIER, *la Curée.* || Gros pavé, celui dont on se sert pour les rues et les grands chemins. || Petit pavé, celui qu'on emploie pour paver les cours, les cuisines, etc. || Pavé refendu, celui dont on pave les cours, les écuries, etc. qui est aussi de grès, mais qui n'a d'épaisseur que la moitié de celle de l'autre. || Pavés d'échantillon, ceux qui sont des grandeurs réglées par la coutume. Le gros pavé, qu'on appelle aussi pavé de grand échantillon, et qui est nommé carreau dans les statuts des marchands paveurs, porte 7 à 8 pouces en carré, le menu ou du petit échantillon n'est que de 4 à 5, *Dict. des arts et mét. Paveur.* || Pavé bâtard, pavé qui n'a pas la dimension requise. || Pavé de deux, chacune des parties d'un pavé d'échantillon refendu en deux ; on dit pareillement : pavé de trois. || Pavé de démolition, celui qui provient de la suppression d'un pavage quelconque. || Fig. Quel pavé lui est tombé sur la tête ! quel événement fâcheux et étourdissant lui est arrivé (par allusion au pavé que l'ours lança à la tête de son ami le vieillard, dans la fable de la Fontaine). || Par la même allusion, pavé se dit aussi d'un éloge maladroit. On dit encore : c'est le pavé de l'ours. || 2° Assemblage de pavés qui couvrent une aire, une surface. Le pavé d'une cour, d'une rue. Tu le vois tous les jours [le roi Louis XIV], devant toi prosterné, Humilier ce front de splendeur couronné, Et, confondant l'orgueil par d'augustes exemples, Baiser avec respect le pavé de tes temples, RAC. *Esth. Prol.* En voyant l'étranger, d'un pied silencieux, Fouler avec respect le pavé de ces lieux, LAMART. *Harold*, 17. Le pavé de marbre qui environne ce sanctuaire est creusé par les pèlerins qui en ont fait le tour à genoux, STAEL, *Corinne*, XV, 6. || 3° Il se dit de la voie publique, en tant que garnie de pavés. Le pavé est glissant. Entretenir le pavé. Suivre le pavé. Est-ce qu'on me fera attendre toute la journée sur le pavé, et qu'on ne me fera point venir mon carrosse ? MOL. *Pourc.* III, 2. Nous avons eu ici des glaces et des neiges insupportables ; les rues étaient de grands chemins rompus d'ornières ; nous commençons depuis quelques jours à revoir le pavé.... SÉV. 27 février 1679. Ma muse, qui se plaît dans leurs routes perdues [des bois], ne saurait plus marcher sur le pavé des rues, BOIL. *Épître* VI. || Se promener sur le pavé de Paris, se promener dans les rues de Paris. || Disputer le pavé, disputer le pas dans une rue. Un prince du sang à qui on disputait le pavé, et les armes à la main, RETZ, III, 60. || Fig. Faire quitter le pavé à quelqu'un, le faire retirer, faire qu'il n'ose plus se montrer. || Fig. Abandonner le pavé à quelqu'un, lui laisser le champ libre. Il avait abandonné le pavé à trois ou quatre docteurs qui s'étaient mis en réputation.... LESAGE, *Gil Blas*, X, 1. || Fig. Brûler le pavé, aller très-vite à cheval ou en voiture. || Être sur le pavé, n'avoir point de domicile. || Fig. Être sur le pavé, n'avoir point de condition, d'emploi. Mlle de Coëtlogon est avec Mme de Richelieu.... Théobon [autre demoiselle d'honneur] apparemment ne demeurera pas sur le pavé, SÉV. 27 nov. 1673. Que le ciel nous console ! nous voilà tous trois sur le pavé, MARIVAUX, *l'Heur. stratag.* I, 7. Je me trouvais sur le pavé de Paris, où l'on ne vit pas pour rien, J. J. ROUSS. *Confess.* VII. || On l'a mis sur le pavé, on l'a fait sortir de son logement, et il n'en a pas d'autre. Me laisser sur le pavé comme une malheureuse ! DANCOURT, *la Parisienne*, sc. 6. || On a mis ses meubles sur le pavé, on les a mis dans la rue. || Fig. Il est tombé sur le pavé, il a le nez sur le pavé, sa fortune est mauvaise et renversée. || Je suis sur le pavé du roi, c'est-à-dire vous n'avez pas le droit de me faire sortir de cette rue ou place publique. Oh ! doucement, monsieur, je ne suis plus à vous, ni chez vous ; je suis à moi et sur le pavé du roi, LEGRAND, *Métam. amour.* sc. 1. || Ironiquement, c'est tout pavé, pour dire : c'est très-loin d'ici, mais la route est si bonne ! || Bride en main sur le pavé, c'est-à-dire il est dangereux de galoper sur le pavé ; et fig. il ne faut rien précipiter dans les affaires délicates. || Fig. Être le maître du pavé, dominer, n'être plus gêné en rien. Comme nous nous sentions maîtres du pavé, RETZ, III, 5. Vous êtes le maître du pavé présentement, monsieur le comte, SÉV. *à Bussy.* 14 mai 1675. || Battre le pavé, aller et venir sans but, sans occupation. Crois-tu qu'un juge n'ait qu'à faire bonne chère, Qu'à battre le pavé comme un tas de galants ? RAC. *Plaid.* I, 4. J'avais résolu, dis-je à Nunez, de battre un peu le pavé et de me donner du bon temps, avant que de me remettre à servir, LESAGE, *Gil Blas*, VII, 14. || Un batteur de pavé, un fainéant, un vagabond, qui n'a d'autre emploi que de se promener. || Fig. Tâter le pavé, agir avec circonspection. Les beaux-frères de Barbezieux étaient toujours en brassière de ses humeurs, et ses meilleurs amis ne l'abordaient qu'en tâtant le pavé, ST-SIM. 85, 105. || Fig. Le pavé est chaud, les circonstances sont difficiles, imminentes. Je suis d'une impatience rare, et le pavé est toujours chaud, *Corresp. du général Klinglin*, I, 446. || Ce médecin, ce maître de musique, etc. gagne beaucoup sur le pavé de Paris, c'est-à-dire les rues de Paris qui sont pavées lui valent beaucoup : il a beaucoup de pratiques, d'écoliers, etc. J'ai dessein de te laisser tous les biens que j'ai gagnés sur le pavé de Murcie, LESAGE, *Estev. Gonz.* ch. 30. || 4° Le haut du pavé, la partie du pavé qui est du côté des murailles, parce qu'autrefois les rues étaient pavées en chaussée fendue, c'est-à-dire avec le ruisseau au milieu. Je fus tout étonné de voir que cette compagnie ne se mettait guère en peine de vous céder le haut du pavé, CHAUL. *à la duch. du Maine.* La marche des carrosses et le haut du pavé ont été encore des témoignages de grandeur, des sources de prétentions, de disputes et de combats, pendant un siècle entier, VOLT. *Dict. phil. Cérémonies.* || Fig. et familièrement. Tenir le haut du pavé, avoir la prépondérance. Les enfants de Paris ont le haut du pavé en l'absence de la cour, SCARR. *Lett. Œuv.* t. I, p. 199, dans POUGENS. Cette créature [une comédienne maîtresse de Charles II] tient le haut du pavé, et décontenance et embarrasse extraordinairement la duchesse [autre maîtresse], SÉV. 11 sept. 1675. || On dit dans le même sens : Personne ici ne peut lui disputer le haut du pavé ; Il a pris le haut du pavé sur toutes les personnes de sa profession. || 5° Pavé de mosaïque, pavé fait de plusieurs petits cubes de pierre ou de marbre diversement colorés, qui, joints ensemble, représentent plusieurs figures. || 6° Grosse pièce de pain d'épice. || 7° Pavé des géants, amas prodigieux de colonnes basaltiques en Irlande. || 8° Pavé d'Italie ou natte d'Italie, cône mosaïque, coquille. || Proverbe. Du pavé sec et bois mouillé libera nos, domine, c'est-à-dire que l'un et l'autre sont dangereux et incommodes.

— HIST. XIV° s. Si avant que le pavé d'une maison est, c'est à dire de la salle, de la chambre, la porte, les huys et le colombier, sont heritages, BOUTEILLER, *Somme rural*, titre 74, p. 431, dans LACURNE. || XVI° s. Si c'estoit une habitude de vertu, et non une saillie, elle rendroit un homme pareillement resolu à touts accidents.... car, quoy qu'on dise, il n'y a pas aultre vaillance sur le pavé, et aultre au camp, MONT. II, 7.

— ÉTYM. *Pavé* 1 ; wallon, *pavaie*, s. f.

† **PAVÉE** (pa-vée), *s. f.* Digitale pourprée.

PAVEMENT (pa-ve-man), *s. m.* || 1° Action de paver. Le pavement d'une cour. || Matériaux qu'on emploie pour cet effet. La place occupée autrefois par le piédestal est marquée par un pavement de tuf qui tranche sur les dalles de marbre dont est formé le sol du temple.... ce pavement, de forme rectangulaire.... RONCHAUD, *Phidias*, p. 100. || 2° Genre de pavage intérieur, orné avec luxe, avec goût. Un pavement en mosaïque.

— HIST. XII° s. De Jesu Crist il seient, fait il, tresluit maldit. Dunc a geté à val, quant il out cel mot dit, Desur le pavement la candeille en defit, *Th. le mart.* 132. || XIII° s. Adonc se mist la bone fame A nuz genoux et à nuz coutes ; Le pavement moille de goutes Qui des iex [yeux] li chiéent [tombent] aval, RUTEB. II, 114. || XV° s. Et là sur le pavement [dans l'intérieur de la ville] eut mains chevaliers et escuyers morts et blessés.... FROISS. I, I, 218.

— ÉTYM. Provenç. *pavamen;* du lat. *pavimentum* (voy. PAVER).

PAVER (pa-vé), *v. a.* Couvrir avec du grès, de la pierre dure, du caillou, etc. le sol d'une cour, d'une rue. Il [Salomon] fit paver le temple d'un marbre très-précieux dont les compartiments faisaient un très-grand ornement, SACI, *Bible, Paralip.* II, III, 6. Pierre, qui a tout fait, a eu soin de Moscou, en construisant Pétersbourg : il l'a fait paver, il l'a orné et enrichi par des édifices, par des manufactures, VOLT. *Russie*, I, 1. || Absolument. On pave dans cette rue. || Paver à sec, paver sans chaux et sans mortier, sur le sable seul. || Paver à bain de mortier, mastiquer le pavé avec de la chaux et du ciment. || Fig. Tu passes comme un foudre en la terre flamande, D'Espagnols abattus la campagne pavant, MALH. II, 6.

— HIST. XII° s. Li quens [le comte] Ibers à la barbe meslée Ert [était] as fenestres de la sale pavée, *Raoul de C.* 72. || XIII° s. Sepultures leur pavent leur cloistre et leur eglise De mainte bele tumbe polie, blanche et bise, J. DE MEUNG, *Test.* 1077. || XIV° s. Cil chemin a nom diligence ; Pavés est de perseverance, J. BRUYANT, dans *Ménagier*, t. II, p. 17.

— ÉTYM. Génev. *pavir;* du lat. *pavire;* comparez le grec παίω, frapper.

PAVESADE (pa-ve-za-d'), *s. f.* || 1° Ancien terme de guerre. Grandes claies portatives, derrière lesquelles les archers étaient placés pour tirer. || 2° Ancien terme de marine. Rangée de boucliers ou pavois, placés autour du navire pour faire un rempart aux combattants.

— HIST. XVI° s. Cettui-là racontoit les vertus des chrestiens, les avantages qu'ils avoient au combat, comme les armes à preuve, les pavesades, que les Turcs ne connaissoient point, double nombre d'hommes sur les vaisseaux, D'AUB. *Hist.* II, 72. Des bateaux plats, desquels le ponton estoit troussé en pavezade et s'abaissoit en abordant, ID. *ib.* III, 107.

— ÉTYM. *Pavois.*

† **PAVETTE** (pa-vè-t'), *s. f.* Arbrisseau qui croît au Malabar (*pavetta indica*, *L.*), dit aussi pavate et arbre à érysipèle, famille des rubiacées (on pense que ce nom est tamoul).

PAVEUR (pa-veur), *s. m.* Celui dont le métier est de paver les rues, les routes, etc.

— HIST. XVI° s. Vignerons, paveurs, et autres manieres de gens qui gaignent leur vie en se fort ployant, PARÉ, XIV, 15.

— ÉTYM. *Paver;* génev. *pavisseur.*

PAVIE (pa-vi ; on ne prononce pas l'*e*), *s. m.* Sorte de pêche dont la chair est ferme, et qui ne quitte pas le noyau. De gros pavies.

— REM. Contre l'Académie qui disait un pavie, Ménage observait qu'à Rouen et à Bordeaux on disait une pavie. Mme de Genlis, dans sa *Maison rustique*, dit aussi une pavie. Perrault disait un pavi, au pluriel des pavis, dans son poëme sur le livre de M. de la Quintinye : Là brillait le teint vif des pêches empourprées ; Ici le riche émail des prunes diaprées ; Là des rouges pavis le duvet délicat. C'est aussi pavi que dit Bernis : Toutes les ronces sont

couvertes De coinge dorée et de pavis, *Quatre saisons, Automne.*

— HIST. XVIe s. Pesches, avant-pesches, presses, pavis, perdigoines, R. BELLEAU, *Bergeries*, t. I, p. 89.

— ÉTYM. *Pavie*, ville d'Italie ; le *pavie* ayant été apporté de Lombardie.

† **PAVIER** (pa-vi-é), je paviais, nous pavions, vous paviez, que je pavie, que nous pavions, que vous paviiez, *v. a.* Terme de marine. Mettre un tour de drap rouge ou de toile au bord du vaisseau pour cacher les soldats, et aux hunes pour ceux qui travaillent aux voiles; c'est une pratique de réjouissance ou de combat.

— ÉTYM. Voy. PAVOIS.

PAVILLON (pa-vi-llon, *ll* mouillées, et non pavi-yon), *s. m.* || 1° Logement portatif qu'on peut dresser partout et pour toutes sortes de personnes, mais employé plus particulièrement au campement des gens de guerre. L'arbre, les cordages d'un pavillon. La couleur des pavillons qui étaient tendus dans les jardins d'Assuérus, et les autres menues circonstances de cette fête royale, BOSS. *Projet de réunion, Lett.* XXXIII. Luxembourg a du rivage Reculé ses pavillons, BOIL. *Ode* I. C'est sous ces pavillons qu'ils règlent notre sort, VOLT. *Triumv.* II, 4. || Poétiquement. Ciel, pavillon de l'homme, admirable nature, Salut pour la dernière fois ! GILBERT, *Ode imitée de plusieurs psaumes.* || Terme de blason. Pavillon se dit de ce qui enveloppe les armoiries des souverains, et qu'ils ont droit seuls de porter. Il est composé de deux parties, qui s'appellent les courtines et le comble. || 2° Terme de tapisserie. Tour de lit plissé par en haut et suspendu au plafond; on dit aujourd'hui couronne. Un garde-robe gras servait de pavillon, RÉGNIER, *Sat.* XI. Un pavillon à queue d'une bonne serge d'Aumale rose sèche, avec le mollet et les franges de soie, MOL. *l'Avare*, II, 1. || Tour d'étoffe dont on couvre le tabernacle dans quelques églises. || Tour d'étoffe qu'on met sur le saint ciboire. || 3° Terme d'architecture. Corps de bâtiment, ordinairement carré, dont la forme est semblable aux pavillons d'armée. || Corps de bâtiment lié à d'autres constructions en retraite, au-dessus desquelles il s'élève ordinairement de la hauteur du comble ou de l'attique qui le couronne. Le pavillon de l'Horloge, le pavillon de Marsan, aux Tuileries. || Pavillon double, pavillon dans lequel il y a deux appartements adossés. || On appelle aussi pavillons les extrémités angulaires d'un bâtiment, soit sur la rue, soit sur les jardins. || Corps de logis seul, qui se fait dans un jardin, loin de la maison principale. || Ancien terme de marine. Petite construction de forme ronde ou quadrangulaire qu'on établissait, comme aujourd'hui les bouteilles, aux angles de la poupe. || 4° Extrémités évasées d'une trompette, d'un cor, d'un hautbois, d'une clarinette, etc. et aussi du porte-voix. Que l'on adapte le pavillon d'une trompette immédiatement à l'embouchure et supprimant le tube intermédiaire, l'instrument rendra des sons à peine sensibles, MONGEZ, *Instit. Mém. litt. et beaux arts*, t. V, p. 128. Il est [le thème chanté par Charon, dans l'Alceste de Gluck] toujours précédé et suivi de trois sons de cors donnant la même note que la voix, mais d'un caractère mystérieux, rauque, caverneux.... les deux cors à l'unisson, avec leurs notes toniques et dominantes, et par conséquent leurs sons ouverts, ne produisaient point du tout ce qu'il [Gluck] cherchait ; enfin il s'avisa de faire aboucher les cors, pavillon contre pavillon; les deux instruments se servant ainsi mutuellement de sourdine, et les sons s'entre-choquant à leur sortie, le timbre extraordinaire fut trouvé, H. BERLIOZ, *À travers chants*, p. 184. || Pavillon chinois, petit cône de métal garni de clochettes, et attaché à l'extrémité d'une hampe, que l'on agite en frappant sur les temps forts de la mesure, dans la musique militaire. || Extrémité évasée d'une sonde, d'une algalie. La sonde entra dans la vessie jusqu'au pavillon. || Partie évasée d'un entonnoir. || Pavillon de la tuyère, son ouverture extérieure. || 5° Terme d'anatomie. Pavillon de l'oreille, espèce de cornet ou d'entonnoir formé par la conque. || Extrémité libre évasée et frangée de la trompe de Fallope. || 6° Étendard, drapeau. Vous me verrez, suivi de mille bataillons, Sur ces murs renversés planter mes pavillons, CORN. *Méd.* IV, 6. || 7° Terme de marine. Quadrilatère d'étoffe, généralement plus large que haut, s'attachant par un de ses côtés à un mât ou à une drisse qui le porte soit à l'extrémité de la vergue d'artimon, soit au sommet d'un mât, JAL. Sa Majesté ayant été informée qu'encore que, par son règlement du 13 juillet 1670, il ait été ordonné que les pavillons, cornettes, flammes et autres marques de commandement de ses vaisseaux de guerre seraient toujours blancs, tant dans les navigations que dans les combats, quelques-uns des officiers commandant lesdits vaisseaux n'ont pas laissé d'arborer, dans les jours de combat, des pavillons et enseigne de poupe rouges.... *Ordres du roi*, 1678, dans JAL. La petite flotte du comte d'Estrées arbora pavillon d'Espagne, ST-SIM. 107, 132. || Chaque pavillon est distingué par le nom du lieu où on le place, ou de l'usage auquel il sert. Pavillon de poupe, pavillon de beaupré, pavillon de conseil, etc. || Placé au mât de l'arrière, il indique à quelle nation appartient le bâtiment; placé à d'autres mâts, il indique le rang de l'officier général de mer qui commande. || En général, le pavillon blanc est un signe de paix ; le pavillon rouge est un signe de guerre, c'est aussi celui des bâtiments ou bateaux employés pour le transport des poudres en rade; le pavillon jaune est un signe de maladies contagieuses; le pavillon noir est celui des pirates et des forbans. || Pavillon noir, signe de deuil aux XVIe et XVIIe siècles. || Le pavillon couvre la marchandise, c'est-à-dire le commerce des neutres doit être respecté par les puissances belligérantes; et fig. cela est sous la responsabilité de telle ou telle personne. || Trafiquer sous le pavillon neutre, sous pavillon neutre, employer, en temps de guerre, des bâtiments neutres pour le transport de ses marchandises. || Assurer son pavillon, tirer un coup de canon en arborant le pavillon de sa nation. || Mettre le pavillon en berne, le plier dans sa hauteur, de manière qu'il ne fasse qu'un faisceau; c'est un signal de détresse pour demander du secours, et aussi un signe de deuil. || Amener le pavillon, le baisser par déférence ou par force. || Amener son pavillon, se dit d'un vaisseau qui se rend. || Baisser pavillon, rendre un hommage en mettant son pavillon bas. Louis XIV fait baisser le pavillon aux amiraux espagnols devant le sien, VOLT. *Louis XIV*, 29. || Fig. Baisser le pavillon, baisser pavillon, mettre pavillon bas, reconnaître son infériorité. J'ai conçu, digéré, produit un stratagème Devant qui tous les tiens, dont tu fais tant de cas, Doivent sans contredit mettre pavillon bas, MOL. *l'Ét.* II, 14. Et sur l'art de former un nouvel embarras Devant elle Rolet [un procureur] mettrait pavillon bas, BOIL. *Sat.* X. || Fig. Se ranger sous le pavillon de quelqu'un, se mettre sous sa protection. || 8° Il se dit des pavillons qui sont employés dans les signaux de mer. C'était ce duc d'York, depuis Jacques II, qui avait inventé l'art de faire entendre les ordres sur mer par les mouvements divers des pavillons, VOLT. *Louis XIV*, 11. || 9° Anciennement. Vaisseau pavillon, ou, simplement, pavillon, vaisseau portant le pavillon d'un officier général. Je fis une faute que personne n'a remarquée; je ne pensai point à placer mes brûlots à la tête de la ligne de vaisseaux : si j'avais pris cette précaution, j'aurais assurément brûlé quelque pavillon ennemi, *Mém. de Villette*, 1690, dans JAL. Les pavillons répondent à l'amiral de leur canon, savoir : les amiraux, de chacun deux coups, et les contre-amiraux de chacun un, *Corresp. de Colbert*, III, 2, p. 339. || Être sous tel pavillon, être sous tel commandant. || 10° Fig. Les vaisseaux, l'armée navale, la puissance maritime d'une nation. Le pavillon anglais domine sur ces mers. Un homme à la fois négociant et guerrier nommé Mahé de la Bourdonnais vengea l'honneur du pavillon français au fond de l'Asie, VOLT. *Louis XV*, 29. || 11° Pavillon de guerre, se dit, dans l'histoire d'Italie, d'un pavillon attaché à un char orné des armes de l'État, qu'on promenait pour annoncer que la guerre était déclarée. || 12° Par extension, marque apparente. Chaque page était marquée par un signet, ou un pavillon, qui rappelait sommairement le sujet. || 13° Au jeu de trictrac, marque façonnée en étendard qui annonce qu'on a la bredouille, et qui est prise par le joueur qui fait ses trous le second, jusqu'à ce que l'autre, en les faisant à son tour, lui ôte le pavillon. || 14° Tas de bois à vendre, dit ainsi de sa forme, et fait, sur place, avec les copeaux des arbres abattus et façonnés. || 15° Désigne quelquefois l'étendard des fleurs papilionacées. || 16° Planche qui cache toutes les planchettes d'une jalousie, lorsque celle-ci est relevée. || 17° Facette qui termine la culasse du diamant taillé en brillant. || 18° Pavillon d'or, monnaie qui fut frappée en 1329 par Philippe de Valois. || 19° Pavillon d'orange, coquille de prix, du genre volute.

— HIST. XIIe s. E alerent andui [tous les deux] anuitantre [pendant la nuit] en l'ost; truverent le rei dormant en son paveillun, *Rois*, p. 103. Où il orent tenduz pavillons et brehanz, *Sax.* V. || XIIIe s. Quiconques veut estre crespignieres de fil et de soie à Paris, c'est à savoir ouvrieres de coiffes à dames et toies à orilliers et de paveillons que on met par desus les autez que on fait à l'aguille et à mestier, estre le puet franchement pour tant que.... *Liv. des mét.* 86. Or avint que monseigneur Gauchier d'Autreche se fist armer en son paveillon de touz poinz, JOINV. 217. || XVIe s. Il monte après le lit, defait le beau pavillon de sarges de diverses couleurs qui y estoit, DESPER. *Contes*, VIII. Et pour avoir habillé vingt-quatre pavillons de la dicte galeace [le Saint-Jean, en 1538] qui estoient rompus, *Ms. de* 1541, dans JAL. Huict jours après le massacre [de la Saint-Barthélemy], il vint une grande multitude de corbeaux, les uns s'appuyer, les autres croacer sur le grand pavillon du Louvre, D'AUB. *Hist.* II, 29.

— ÉTYM. Provenç. *papallo, pabalho, pavallo* ; cat. *pabello, pavello* ; esp. *pabellon* ; ital. *padiglione* ; du lat. *papilionem*, ainsi dit de la ressemblance avec un *papillon* (voy. ce mot). Le *pavillon*, tente, se dit de tentures, et de là passa au sens d'étendard.

† **PAVILLONNÉ, ÉE** (pa-vi-llo-né, née, *ll* mouillées), *adj.* Terme de blason. Se dit des instruments tels que le cor, dont la grande ouverture est d'un autre émail que le reste de l'instrument. || Se dit aussi des châteaux et des tours, dont la girouette est d'un autre émail que le corps.

— ÉTYM. *Pavillon.*

† **PAVILLONNERIE** (pa-vi-llo-ne-rie, *ll* mouillées), *s. f.* Terme de marine. Nom que, dans les arsenaux, on donne à l'atelier où l'on fait les pavillons, guidons, cornettes, flammes, etc.

— ÉTYM. *Pavillon.*

† **PAVIMENTEUX, EUSE** (pa-vi-man-teû, teû-z'), *adj.* Terme de minéralogie. Se dit d'une roche dont on fait des dalles ou des pavés. || Terme d'anatomie. Se dit d'une disposition de l'épithélium en plaques. Épithélium pavimenteux.

— ÉTYM. Lat. *pavimentum*, pavé.

† **PAVION** (pa-vi-on), *s. m.* Singe d'Afrique, autre forme de *papion.*

PAVOIS (pa-voi; l'*s* se lie : un pa-voi-z orné), *s. m.* || 1° Ancien synonyme de bouclier. Lorsque les seigneurs avaient élu les rois, ils les élevaient sur un grand pavois et les faisaient porter dans le camp, où le peuple, étant assemblé en armes, confirmait le choix, MÉZERAY, *Hist. de France, Pharamond.* Ils [les Gaulois] n'opposaient que de petits pavois aux épées des Romains, qui étaient lourdes et massives, ROLLIN, *Hist. anc.* t. IX, p. 130, dans POUGENS. Toute la vaisselle [de Salomon] et les meubles de sa maison du Liban étaient de pur or, sans compter deux cents pavois d'or dont chacun valait près de trente mille livres, FLEURY, *Mœurs des Israél.* tit. XXVII, 2e part. p. 342, dans POUGENS. .... Des vieux héros de sa race [duc de Bordeaux] Le premier titre fut l'audace, Et le premier trône un pavois, LAMART. *Méd.* I, 16. || Fig. Élever sur le pavois, mettre en grand honneur ou grande renommée. || Grand bouclier carré, en usage au XIVe et au XVe siècle; il couvrait presque entièrement le combattant, qui descendait alors de cheval. || 2° Se disait pour but d'un tir à l'arc, à l'arbalète; s'emploie encore en ce sens dans quelques provinces. || 3° Terme d'ancienne marine. Boucliers dont on garnissait le bord supérieur du navire et le tour de la hune, pour faire un rempart à l'abri duquel on combattait. || Plus tard, tenture dont on bordait un navire soit pour décoration, soit pour cacher ce qui se passait sur le pont pendant le combat. J'ai donné ordre de faire faire cinq cents aunes de pavois pour les trois vaisseaux qui sont à Dunkerque, SEIGNELAY, dans JAL. || On appelle encore pavois, les bordages cloués sur les jambettes, ou plus haut que le plat-bord. Il y a aussi les bordages dits pavois de poulaine. || 4° Genre renfermant des espèces aplaties d'échinides.

— HIST. XIVe s. Jehan Bonnet mestre de la nef Sainte Marie la Bariande, a recheu.... vint pavois aux armes de Franche, dans JAL. Et pavaix et escus moult noblement ouvré, *Guescl.* 19802. || XVe s. Il ont lances, vouges, pavast, Et sont une grosse puissance Garniz d'arbalestes et ars, *Myst. du siege d'Orléans*, p. 688. Gaignerent une maison, prindrent deux ou trois huys, et s'en servirent de pavoys, COMM. I, 3. || XVIe s. Ne faut-il pas s'armer et faire pavois de pauvreté à l'encontre de la douleur de privation des biens.... AMYOT, *Solon*, 10. Avarado fit ouvrir le milieu de son retranchement, qui estoit fait de pavois de navire, D'AUB. *Hist.* III, 197. Il repondit qu'il faisoit pavois de sa conscience contre tous les juges, PASQUIER, *Recherches*, VI, 9.

— ÉTYM. Esp. paves; ital. pavese et palvese. Origine inconnue. On peut voir dans du Cange les autres formes françaises : pavars, pavail, pavoisine, pavesche, pavesme. Les textes les plus anciens sont du XIVe siècle; cependant on trouve, de la fin du XIIIe (1299), pavensis, qui est la représentation latine correcte du français pavais ou pavois, et de l'italien pavese. Ménage y voyait le latin parma par l'intermédiaire de parmensis. Ferrari le tire de Pavia, à cause que ces grands boucliers auraient été fabriqués d'abord à Pavie; Diez penche pour cette origine.

PAVOISÉ, ÉE (pa-voi-zé, zée), *part. passé* de pavoiser. Terme de marine. Orné de pavois. Mille vaisseaux iront sur l'onde, Chargés de vins, et de fleurs pavoisés, BÉRANG. *Brennus.*

† **PAVOISEMENT** (pa-voi-ze-man), *s. m.* Terme de marine. Action d'étendre des pavois. Résultat de cette action.

PAVOISER (pa-voi-zé), *v. a.* Terme de marine. Autrefois, étendre le pavois le long du bord, les jours de fêtes ou au moment du combat. || Aujourd'hui, orner le navire de pavillons et de flammes, hissés au sommet des mâts et au bout des vergues. L'amiral fit pavoiser tous les vaisseaux de la flotte. || Se pavoiser, *v. réfl.* Se dit d'un navire qui se couvre de ses pavillons. Le navire se pavoisa.

— HIST. XVe s. Si sachez qu'il ne faisoit mie bon approcher, si on n'estoit fort armé et bien pavoisé [les assiégés accablaient les assaillants de toute espèce de projectiles], FROISS. I, I, 102.

— ÉTYM. *Pavois.*

† **PAVONAZZO** (pa-vo-na-tzo), *s. m.* Marbre antique panaché de rouge et de blanc.

— ÉTYM. Ital. *pavonazzo*, dérivé de *pavone*, paon. L'ancien français avait un semblable adjectif : XIIe siècle. ....mantel .... d'escarlate peonace, CHRESTIEN DE TROYES, *Chev. au lyon*, v. 130.

† **PAVONIEN, IENNE** (pa-vo-niin, niè-n'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a des taches œillées, comparables à la queue du paon.

— ÉTYM. Lat. *pavo*, paon.

PAVOT (pa-vo; le *t* ne se prononce pas et ne se lie pas : un pa-vo élégant; au pluriel, l'*s* se lie : des pa-vo-z élégants; pavots rime avec faux, repos, etc.), *s. m.* || 1° Genre de la famille des papavéracées. || Plante qui porte de grandes fleurs à quatre pétales, dont la graine renferme de l'huile, et dont le suc est soporifique (*papaver somniferum, L.*). Ils avaient mis l'un et l'autre, sur leurs cheveux flottants et parfumés d'essences, des couronnes de pavots, de sésames et d'autres plantes consacrées à Vénus, BARTHÉL. *Anach.* ch. 77. C'est au funeste hiver de 1709, qui fit périr tous les oliviers de la France, qu'on est redevable de l'introduction de la culture du pavot, qui était connu depuis longtemps en Allemagne, GENLIS, *Maison rust.* t. III, p. 113, dans POUGENS. || Comparer la rose au pavot, comparer des choses qui ne sont pas comparables. Aussi bien chanter d'autre chose, Ayant chanté de sa grandeur, Serait-ce pas après la rose Aux pavots chercher de l'odeur? MALH. III, 3. || 2° Poétiquement et fig. Les pavots, le sommeil. C'est bien, ô nuit, c'est bien de tes plus noirs pavots Que tu m'as distillé ce funeste repos, ROTR. *Antig.* I, 1. Il choisit une nuit libérale en pavots : Chacun était plongé dans un profond repos, LA FONT. *Fabl.* XI, 3. Les pavots que le sommeil répand sur la terre, FÉN. *Tél.* XII. Que de nuits sans pavots, que de jours sans soleil! LAMART. *Méd.* II, 14. [À la nuit] L'illusion se glisse en notre âme amollie, Et l'air, plein de silence et de mélancolie, Des pavots du sommeil enivre la raison, ID. *Harm.* II, 6. || On dit dans un sens analogue : les pavots de la mort. Sans voir qu'elle y mêlait les pavots de la mort, V. HUGO, *Odes*, I, 3. || 3° Pavot de Tournefort, *papaver orientale, L.* || Pavot-coq, le coquelicot, *papaver rhœas, L.* || Pavot cornu, glaucior. || Pavot épineux, l'argémone du Mexique. || 4° Terme d'alchimie. Pavot des philosophes, la pierre parfaite au rouge.

— HIST. XIIIe s. Fleurs de paot broiies en oile d'olive, ALEBRANT, f° 33. Huile de olives, de amandes, de noiz et de pavoz, *Liv. des mét.* 169. || XIVe s. En alant touz pensis parmi le jardin, il abatoit les testes des pavoz avecques un baston, BERCHEURE, f. 25, *verso.* || XVIe s. L'odeur fascheuse du suc de pavot noir, qu'on appelle opium, PARÉ, XXIII, 44.

— ÉTYM. Norm. (Bayeux) *papi*, coquelicot; Berry, *papou*; wallon, *pavoir*; provenç. *papaver*, *paver*; portug. *papoula*; ital. *papavere* (voy. PAPAVÉRACÉES). Le provençal *paver* montre qu'on a dit *paver* au lieu de *papaver*. Cependant il faut prendre en considération l'anglo-saxon *papig*, *popig*; angl. *poppy*; kimry, *pabi*. Il semble que cette forme s'est combinée avec le latin réduit à *paver*, et a donné les formes du français et de ses patois.

† **PAVOUANE** (pa-vou-a-n'), *s. f.* Perroquet de la Guyane, *psittacus guyanensis*, Latham.

PAYABLE (pè-la-bl'), *adj.* Qui doit être payé. Un billet payable au porteur. En donnant à leur mère tant, Payable quand chacune d'elles Ne posséderait plus sa contingente part, LA FONT. *Fabl.* II, 20. || Fig. Et quelles malices de flots.... À des vœux à peine payables N'obligèrent les matelots? MALH. III, 3.

— HIST. XIVe s. Se il y avoit aucun des dits habitans qui fussent non payables [solvables], les bien payables les feront payables, *Ordonn. des rois*, t. II, p. 446.

— ÉTYM. *Payer.*

PAYANT, ANTE (pè-ian, ian-t'), *adj.* || 1° Qui paye. De dix que nous étions à ce dîner, il n'y en avait que quatre payants. || Substantivement. Le nombre des payants était de six seulement. || 2° Pour quoi on paye. || Billet payant, billet que l'on achète pour un spectacle, un concert, etc. par opposition à billet gratis. || Carte payante, compte de la dépense dans un restaurant, par opposition à la carte des plats.

— HIST. XVe s. [Les Anglois] eurent toutes choses à leur volonté, parmi [avec] leurs deniers payans, FROISS. II, II, 39.

PAYE (pè-ye; quelques-uns disent pè), *s. f.* || 1° Salaire des ouvriers et autres personnes. J'eus bientôt plus d'écoliers qu'il ne m'en fallait pour remplacer ma paye de secrétaire, J. J. ROUSSEAU, *Conf.* V. || Demi-paye, la moitié de la paye. || Fig. Personnes de piété qui.... souhaitaient de ne se voir pas exposées à la tentation de la vanité [en publiant un livre], et ne savaient pas d'autre moyen pour le faire que de supprimer leur nom, dans l'espérance de demeurer cachées et de recevoir de Dieu plutôt que des hommes la paye de leur travail, *Auteurs déguisés*, p. 77. || 2° Action de donner la paye. C'est aujourd'hui jour de paye. || 3° Salaire des gens de guerre. Ce satrape donne un mois de paye à toute l'armée sur le pied d'une drachme, c'est-à-dire de dix sous à chaque soldat par jour, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. IV, p. 6, dans POUGENS. Le sénat ayant eu le moyen de donner une paye aux soldats, le siége de Veies fut entrepris, MONTESQ. *Rom.* 1. || Haute paye, solde plus forte que la solde ordinaire. || Celui qui reçoit la haute paye (il s'emploie principalement au pluriel). Les hautes payes du régiment. || 4° Celui qui paye. C'est lui seul qui entraîne M. Durville, qui était une excellente paye, PICARD, *Duhautcours*, IV, 9. || 5° Morte-paye, soldat qui ne faisait pas de service et que le roi ne laissait pas de payer. Les invalides de l'hôtel étaient des mortes-payes. On n'eût pas manqué de lever la garde du bois de Vincennes, et de n'y laisser que des mortes-payes ordinaires, RETZ, IV, 291. || Par extension, celui qu'on entretient sans qu'il rende aucun service, par exemple un domestique invalide. || *Au plur.* Ceux qui ne peuvent payer leurs contributions. Il faut tenir compte des mortes-payes. || Proverbe. D'une mauvaise paye on tire ce qu'on peut, il faut se contenter du peu que donne un débiteur qui n'a pas la volonté ou le pouvoir de s'acquitter; et fig. il ne faut pas exiger des gens plus qu'ils ne veulent ou peuvent faire.

— SYN. PAYE, SOLDE. La solde ne se dit que des gens de guerre. La paye a un sens plus général : elle se dit aussi bien des ouvriers que des soldats.

— HIST. XIIIe s. C'est à savoir chascun mil livres parisis à trois paies chascun an, DU CANGE, *Constantinople, chartes*, p. 26. Et se le requerant nie la paie.... *Ass. de Jérus.* I, 61. || XVe s. Et ains que li ans fust passez, De ces escuz que vous sçavez [rançon du roi Jean], En deut quatre cent mille avoir, Et ainsi, ce devez sçavoir, Chascun an jusqu'à fin de paye, E. DESCH. *Miroir de mariage*, p. 175. || XVe s. Tant pour le camp que des mortes payes, COMM. VI, 7. || XVIe s. Recevoir paye et salaire du public, AMYOT, *Péric.* 24. Celui qui se tient dans une tranchée descouverte, que faict il en cela que ne facent devant luy cinquante pauvres pionniers, qui lui ouvrent le pas et le couvrent de leur corps pour cinq sols de paye par jour? MONT. III, 21. Il y avoit en chasque compagnie quatre payes royales, à quarante livres par moys chascune, CARL. IV, 3. Et promesse d'une paye franche, s'ils s'abstenoient du pillage, CASTELNAU, 108.

— ÉTYM. Voy. PAYER; prov. *paga*, *pagua*, *paia*; espagn. et ital. *paga*.

PAYÉ, ÉE (pè-ié, iée), *part. passé* de payer. || 1° Acquitté, en parlant d'une dette. Une forte somme payée par le débiteur. || Cela est bien payé, n'est pas payé, se dit d'une chose dont on offre tout ce qu'elle vaut, ou moins cher qu'elle ne vaut. || Une fois payé, se dit pour exprimer qu'on est quitte de toute demande nouvelle ou réclamation. Je ne puis assez admirer votre désintéressement de me sacrifier de si grands intérêts pour la somme de 3000 livres, une fois payée, VOLT. *Lett. Fez*, 17 mai 1762. || Payé cent francs à valoir. Quand payé est ainsi placé avant le nom, il n'y a point d'accord. || 2° Il se dit de celui à qui l'on devait. Des créanciers payés jusqu'au dernier. Il disait quelquefois que les ambitieux que l'on loue tant étaient des glorieux qui font des bassesses, ou des mercenaires qui veulent être payés, FLÉCH. *Duc de Montaus.* Bellone va réduire en cendres Les courtines de Philipsbourg Par cinquante mille Alexandres Payés à quatre sous par jour, VOLT. *Épîtres*, XXXVII. Vers sa gauche, le prince a ces bandes vénales Qui vinrent, pour de l'or, sous ses lois se ranger; Vingt peuples différents et d'armes inégales Composent ce ramas payé pour égorger, MASSON, *Helvét.* VII. || 3° Fig. Qui a reçu un juste dédommagement. L'amant est trop payé quand son service oblige, CORN. *Perthar.* II, 1. Allez la voir, je vous prie : et vous serez payée de toutes vos peines, MAINTENON, *Lett. à Mme de Villette*, 13 août 1708. Un instant de contrainte qui doit être payé d'une félicité sans fin et sans mesure, MASS. *Avent, Mort du péch.* || Ironiquement. Qui a reçu un juste châtiment. Ma foi, chevalier, tu en tiens, et te voilà payé de ta raillerie, MOL. *Critique*, 7. M. de Pompignan attaqua tous les gens de lettres dans son discours à l'Académie; il en a été payé, VOLT. *Lett. Pezai*, 9 mars 1767. || Il est payé pour, c'est-à-dire il a fait une assez triste expérience de la chose pour.... Il est pourtant payé pour en être moins étonné qu'un autre; car il n'a que trop bien appris combien les hommes sont méchants, injustes et cruels, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 24 août 1762. || Il n'est pas payé pour...., c'est-à-dire il a de justes raisons pour ne pas.... Ceux qui ne connaissent Mme d'Holbach que sur la parole de M. Suard ne la connaissent point, parce que M. Suard n'était pas payé pour en dire du bien, DIDER. *Mém.* t. II, p. 411. || 4° Plus payé, voy. PLUS. || Proverbe. Tant tenu, tant payé, c'est-à-dire il faut payer à proportion des services; et fig. rendre juste la pareille.

† **PAYELLE** (pa-iè-l'), *s. f.* Grande chaudière qui sert à raffiner le sel.

— ÉTYM. Forme de *poile*, s. f. (voy. ce mot).

PAYEMENT, PAIEMENT ou **PAÎMENT** (pè-man; quelques-uns prononcent pè-ye-man), *s. m.* || 1° Ce qu'on donne pour acquitter une dette. Demander le payement d'un mémoire. Sans vouloir de nous aucun payement, FÉN. *Tél.* VIII. || Fig. Vous devez avoir une grande joie de la belle et bonne compagnie du marquis que vous avez faite.... voilà le payement de vos peines et des siennes, SÉV. *à Mme de Grignan*, 4 févr. 1689. Voilà donc le paîment de l'hospitalité! V. HUGO, *Hernani*, III, 6. || 2° Action de payer. Faire un payement. Suspendre ses payements.

— HIST. XIIIe s. Lors peüssiés veoir tante bele vesselemente d'or et d'argent porter à l'ostel le duc de Venise pour paiement faire, VILLEH. XXXVII. Primaut aura son paiement, Si que il sera moult dolenz, Ançois qu'il isse de laienz, *Ren.* 3216. || XIVe s. Je te voudrai quittier et ta gent ensement Pour la moitié d'argent et demi paiement Qu'à raençon affiert, si com raison assent, *Guescl.* 19105. || XVe s. Et se louoient de lui [du duc d'Anjou] et de son payement toutes gens d'armes, FROISS. II, II, 136. || XVIe s. Je le croiray volontiers, pourvu qu'il ne me donne pas en payement une doctrine beaucoup plus difficile et plus fantastique que n'est la chose mesme, MONT. II, 37. Ha que de sang se perd pour piteux payement De ce que vous pechez!... D'AUB. *Tragiques*, II.

— ÉTYM. *Payer*; wallon, *pâiemain*, *paiiemain*; prov. *pagamen*, *paguamen*, *paiamen*; catal. *pagament*; espagn. et ital. *pagamento*.

1\. **PAYEN, ENNE** (pa-iin, iè-n'), *adj.* et *s. m.* et *f.* Voy. PAÏEN.

† 2\. **PAYEN** (pa-iin), *s. m.* Traverse de la roue à potier, sur laquelle l'ouvrier appuie ses pieds. Les deux pièces de bois des côtés qu'en termes de l'art on appelle les payens sont très-fortes, et ont des coches de distance en distance [pour arrêter les pieds de l'ouvrier], *Dict. des arts et mét. Potier de terre.*

PAYER (pè-ié), *v. a.* Je paye, tu payes, il paye ou paie, nous payons, vous payez, ils payent ou paient; je payais, nous payions, vous payiez; je payai; je

payerai, ou paierai, ou pairai; je payerais, ou paierais, ou pairais; paye, payons; que je paye, que nous payions, que vous payiez; que je payasse; payant, payé (on ne conçoit pas pourquoi l'Académie ne conjugue pas ce verbe exactement comme employer, et ne substitue pas partout l'*i* à l'*y* grec devant *l'e* muet). ‖ 1° Acquitter une dette. Non, en conscience; vous en paierez cela [ce prix], MOL. *Méd. m. lui*, I, 6. Le maréchal de Bellefond.... s'est accommodé avec ses créanciers : il leur a cédé le fonds de son bien, et donné plus de la moitié du revenu de sa charge pour achever de payer ses arrérages, SÉV. 29. Il [Guitaut] me paraît fort occupé de son salut.... il est possédé de l'envie de payer ses dettes.... c'est le premier pas que l'on fait dans ce chemin, quand on sait sa religion, SÉV. 25 août 1677. ‖ Faire un versement imposé. Les députés [de Copenhague] se mirent à genoux devant lui : il fit payer à la ville quatre cent mille risdales, avec ordre de faire voiturer au camp toutes sortes de provisions, qu'il promit de faire payer fidèlement, VOLT. *Charles XII*, 2. ‖ 2° Il se dit en parlant de ceux à qui on doit. Il [un médecin] s'est vanté qu'il ne voulait point faire de visite qu'on ne lui avançât une demi-pistole, et voulait être payé avant le coup, comme les bourreaux, GUI PATIN, *Lettres*, t. II, p. 334. Je vous payerai, lui dit-elle, Avant l'oût, foi d'animal, Intérêt et principal, LA FONT. *Fabl.* I, 1. Monsieur paye le rôtisseur et le cuisinier, et c'est toujours chez madame qu'on a soupé, LA BRUY. III. Les Suisses, qui depuis Charles VIII faisaient usage de leur liberté pour se vendre à qui les payait, VOLTAIRE, *Mœurs*, 110. ‖ Fig. Aujourd'hui nul en vain ne paraît enflammé; On n'attend point la récompense D'une triste persévérance; On est payé comptant et souvent par avance, LA FARE, *Ballade*. ‖ Se faire bien payer, vendre cher ses services, son travail. ‖ Se faire payer, tirer profit de services qui devraient être gratuits. ‖ 3° Il se dit en parlant de la chose pour laquelle on doit. Payer des marchandises. Et l'on m'a mis en main une bague à la mode, Qu'après vous payerez, si cela l'accommode, MOL. *l'Ét.* I, 6. Et il paiera pour tous les autres ce que les autres loueront pour lui, ID. *Bourg. gent.* I, 1. L'héritier prodigue paye de superbes funérailles, et dévore le reste, LA BRUY. VI. ‖ Payer une obligation, un billet, etc. payer la somme qui y est portée. ‖ Payer pinte, chopine, bouteille à quelqu'un, mener quelqu'un boire au cabaret, et payer pour lui. ‖ Fig. et familièrement. Payer les violons, voy. VIOLON. ‖ Fig. Payer les pots cassés, voy. POT. ‖ Fig. et par menace. Il me le payera, c'est-à-dire je trouverai le moyen de me venger de lui. Je te pardonne: (bas, à part) mais tu le paieras, MOL. *Méd. malgré lui*, I, 3. J'ai pardonné à l'archidiacre; j'ai oublié Fréron; mais Omer me le payera, VOLT. *Lett. d'Argental*, 4 mai 1761. J'ai de la rancune de prince; Mon bon roi, vous me le paierez, BÉRANG. *Mes jours gras.* ‖ Il le payera plus cher qu'au marché, il me le payera au double, c'est-à-dire je lui ferai plus de mal qu'il ne m'en a fait. ‖ L'usage veut qu'on dise : il me le payera, et non il me la payera. Cependant on trouve *la* dans Molière : Fût-ce mon propre frère, il me la payerait, MOL. *l'Ét.* III, 4. ‖ Cela est à payer, se dit de ce qui est excellent en son genre. Cet homme est à payer pour son originalité. ‖ Fig. Payer le tribut à la nature, mourir. Tous deux [les médecins] s'étant trouvés différents pour la cure, Leur malade paya le tribut à nature, LA FONTAINE, *Fables*, V, 12. ‖ On dit aussi payer le droit de la nature. Avant de payer le droit de la nature, CORN. *Inscr. mises sous des estampes* (*demoiselle Ronquet*). Votre mère a payé les droits à la nature, BERNARD, *Democr.* II, 4. ‖ Fig. Payer le tribut à la faiblesse humaine, avoir quelqu'une des imperfections, faire quelqu'une des fautes auxquelles les hommes sont sujets. ‖ 4° Absolument. Il refuse de payer. Grande dispute à qui la première payera, LA FONTAINE, *Cord.* Que quelques citoyens ne payent pas assez, le mal n'est pas grand, leur aisance revient toujours au public; que quelques particuliers paient trop, leur ruine se tourne contre le public, MONTESQ. *Esp.* XIII, 7. On lui apporta [à Charles XII] des vivres, parce qu'il fallait obéir; mais on ne s'attendait guère que des vainqueurs daignassent payer.... VOLT. *Charles XII*, 2. Quiconque paye [il s'agit de l'amour que l'on paye], fût-il le plus aimable des hommes, par cela seul qu'il paye, ne peut être longtemps aimé, J. J. ROUSSEAU, *Émile*, IV. Ni l'Europe ni l'Asie ne payent entièrement avec des métaux; nous donnons en échange des draps, du fer, du plomb, du cuivre, du corail.... RAYNAL, *Hist. phil.* III, 24. ‖ Payer bien, payer mal, être généreux, être chiche en payant. C'était un roi qui payait mal; Il n'est pas le seul en l'histoire, LA FONT. *Fragm. du songe de Vaux.* ‖ Payer ric-à-ric, voy. RIC-À-RIC. ‖ Il ne veut ni compter ni payer, se dit d'un homme dur à la desserre. ‖ Payer en chats et en rats, payer par parcelles et en mauvaises denrées. ‖ Fig. Payer en monnaie de singe, voy. SINGE. ‖ Fig. Payer en même monnaie, voy. MONNAIE, n° 6. ‖ Payer pour, être puni en place de. Cette victime publique qui doit payer pour tout le monde, BALZ. liv. I, lett. 5. Un seul pour plusieurs payera, SCARR. *Virg.* V. S'il est périlleux de tremper dans une affaire suspecte, il l'est encore davantage de s'y trouver complice d'un grand : il s'en tire, et vous laisse payer doublement, pour lui et pour vous, LA BRUY. IX. On est au guet pour attraper les contrevenants, et les premiers pris payeront pour les autres, DANCOURT, *Déroute du phar.* sc. 22. ‖ En un autre sens. Payer pour, être puni à cause de. C'est à nous à payer pour les crimes des nôtres, RAC. *Théb.* II, 2. ‖ Terme de marine. Une pièce de bois paie pour une autre, lorsqu'elle a un excédant qui remplace le trop peu d'une autre pièce assemblée avec la première. ‖ 5° Être sujet, soumis à quelque impôt. Ce marchand paye cent francs de patente. L'hectolitre de vin paye tant d'entrée. Les contributions que paye un département. ‖ 6° Corrompre à prix d'argent. On paya ce domestique pour qu'il livrât les papiers de son maître. Payer des assassins. ‖ 7° Fig. Récompenser, reconnaître. Je ne serai pas ingrat, répondis-je, je paierai votre secret d'un autre qui n'est pas si important, mais qui n'est pas peu considérable, RETZ, *Mém.* t. I, liv. II, p. 368, dans POUGENS. L'un est payé d'un mot, et l'autre d'un coup d'œil, BOIL. *Sat.* X. Lorsqu'un heureux hymen, joignant nos destinées, Peut payer en un jour les vœux de cinq années, RAC. *Bérén.* II, 2. On a payé le zèle, on punira le crime, ID. *Esth.* III, 2. Cette veuve inhumaine N'a payé jusqu'ici son amour que de haine, ID. *Andr.* I, 1. La terre le payait de ses peines avec usure, et ne le laissait manquer de rien, FÉN. *Tél.* XXI. Envieux par nature, et brigands par métier, Ils vendent l'infamie à qui la veut payer, M. J. CHÉN. *la Calomn.* ‖ Absolument. Être prompt à payer et tardif à punir, ROTR. *Vencesl.* I, 1. ‖ Payer quelqu'un de retour, répondre à ses procédés, à ses sentiments. ‖ Par antiphrase. Puisse le juste ciel dignement te payer! RAC. *Phèdre*, IV, 6. ‖ Payer d'ingratitude, manquer de reconnaissance. Jérusalem, qui n'as payé mes bienfaits que d'ingratitude, BOSS. *Sermons, Bonté, Préambule.* Oui, dût-il me payer par son ingratitude, M. J. CHÉN. *Gracques*, I, 1. ‖ 8° Dédommager. La gloire de leur mort m'a payé de leur perte, CORN. *Hor.* III, 6. Quoiqu'ils [les dieux] fissent pour moi, leur funeste bonté Ne me saurait payer de ce qu'ils m'ont ôté, RAC. *Phèd.* V, 7. ‖ Fournir l'équivalent. Nous avons ri aux larmes de cette fille qui.... nous vous mandons souvent des folies; mais nous ne pouvons payer celle-là, SÉV. 12 janv. 1676. ‖ 9° Obtenir, acquérir quelque chose par un sacrifice. Mon père paya cher ce dangereux honneur, RAC. *Mithr.* I, 3. Fais-lui payer bien cher un bonheur qu'il ignore, ID. *Brit.* II, 7. Je payai bien l'aisance pécuniaire où me mit cette pièce par les chagrins infinis qu'elle m'attira, J. J. ROUSS. *Confess.* VIII. ‖ 10° Expier. Néarque a payé son forfait, CORN. *Poly.* III, 4. Et ce sont ces plaisirs et ces pleurs que j'envie, Que tout autre que lui me paierait de sa vie, RAC. *Brit.* II, 3. Et ma vie Ne peut payer le sang dont ma main s'est rougie, VOLT. *Alz.* V, 7. Ah! qu'il va me payer sa fourbe abominable! ID. *Zaïre*, IV, 5. J'avoue que j'ai vu, dans nos histoires, des exemples qu'on a payé de son bien une erreur, qu'on a cédé sa maîtresse, qu'on a préféré une mère à l'objet de son amour, ID. *Zadig*, 5. Albéroni affichait l'autorité la plus absolue, et déclarait aux secrétaires d'État que, s'ils s'écartaient de ses ordres, ils le payeraient de leur tête, DUCLOS, *Œuvr.* t. V, p. 335. ‖ Absolument. Et tout autre que vous, malgré cette conquête, Revenant sans mon ordre, eût payé de sa tête, CORN. *Nicom.* II, 2. ‖ 11° Punir. On l'a payé de son insolence. ‖ Il a été bien payé de l'injure qu'il a dite, il en a reçu une punition exemplaire. ‖ Absolument. Il a été payé, il a reçu son fait, il a été traité comme il le méritait. ‖ 12° Satisfaire à ce qu'on doit, à ce qu'on fait attendre. À peine ai-je.... dans le port payé l'offrande de mes vœux, REGNIER, *Élég.* V. Il est temps de montrer cette ardeur et ce zèle Qu'au fond de votre cœur mes soins ont cultivés, Et de payer à Dieu ce que vous lui devez, RAC. *Athal.* IV, 2. Paul Véronèse promet beaucoup et paye ce qu'il promet; Raphaël et le Corrége promettent peu et payent beaucoup, MONTESQ. *Goût, je ne sais quoi.* ‖ Payer de raison ou de raisons, donner de bonnes raisons. Vous me payez de raison, et vous le prenez sur un ton qui mérite qu'on vous pardonne, SÉV. 55. Il vous paye de raison; vous voyez qu'il a fait ce qu'il a pu, ID. 596. ‖ En un sens contraire. Payer de mauvaises raisons. ‖ Payer de, donner satisfaction avec (en un sens ironique). Tantôt vous payerez de quelque maladie Qui viendra tout à coup, et voudra des délais; Tantôt vous payerez de présages mauvais, MOL. *Tart.* II, 4. Vous nous payez ici d'excuses colorées, ID. *ib.* IV, 1. J'ai tort, je le confesse; et mon âme confuse Ne cherche à vous payer d'aucune vaine excuse, ID. *Mis.* V, 7. ‖ Payer de paroles, de belles paroles, ne donner satisfaction qu'en paroles. Tous les ingrats en foule iront à votre école, Puisqu'on y devient quitte en payant de parole, CORN. *Théod.* I, 2. ‖ On dit dans le même sens : payer de mots. Vous commencez par nous payer là de mots qui ne nous donnent pas le change : les discours vagues ne font jamais preuve, J. J. ROUSS. *Lett. à l'archev. de Par.* ‖ Payer de sa personne, s'exposer dans une occasion dangereuse. Le roi tout le premier, payant de sa personne, Nous conduit à leur camp que l'on nous abandonne, MAIR. *Sophon.* II, 4. C'était un vrai homme à payer de sa personne, voyant que son régiment faisait mal, SÉV. 208. Il payait de sa personne dans les combats, où il gardait toujours son sang-froid, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. III, p. 467, dans POUGENS. ‖ Payer de sa personne, s'employer activement à quelque chose. Pour moi, j'y paierai de ma personne comme il faut, MOL. *Impromptu*, 3. ‖ Payer de sa personne, agir par soi-même dans les occasions qui le demandent. ‖ Payer de sa personne, se rendre agréable par ses manières, par son esprit. Mon frère six bécassines, moi le vin et le fruit; et toi tu payeras de ta personne, BOURSAULT, *Lett. nouv.* t. III, p. 245, dans POUGENS. Quand on fait, comme vous, métier d'être railleur, Il faudrait savoir mieux payer de sa personne, COLLIN D'HARLEVILLE, *Malice pour malice*, III, 6. ‖ 13° Payer de, faire preuve de. Il est plus à propos D'apprivoiser la mort en payant de constance, Que de l'effaroucher en faisant résistance, MAIRET, *Solim.* V, 3. Certes, vous faites rage, et payez aujourd'hui D'un jugement très-rare et d'un bonheur extrême, MOL. *l'Ét.* I, 8. Enfin, ma fille, il faut payer d'obéissance, ID. *Tart.* II, 2. N'importe, efforçons-nous et payons d'impudence, TH. CORN. *Feint astrol.* II, 8. Il faut payer d'effronterie, RAC. *Plaid.* II, 4. Vous êtes obligé de ne payer d'autorité que quand la persuasion manque, FÉNELON, *Éducation des filles*, 12. ‖ Payer de mine, avoir un extérieur qui prévient favorablement. Il payait de mine, s'il ne fournissait pas beaucoup à la conversation, HAMILTON, *Gramm.* 10. ‖ On dit de même : payer de maintien. Un femme prude paye de maintien et de paroles; une femme sage paye de conduite, LA BRUY. III. ‖ Il paye de bonne mine; il ne paye que de mine, se dit d'un homme de peu de mérite, mais d'une belle apparence. ‖ Il ne paye pas de mine, se dit d'un homme d'apparence chétive, disgracieuse. ‖ 14° Se payer, *v. réfl.* Retenir le montant de sa créance sur ce qu'on a entre les mains. Voilà une pièce de vingt francs; payez-vous de ce que je vous dois. Puisque tous les frais sont couverts, et qu'ainsi je pourrai me payer par mes mains, GENLIS, *Théât. d'éduc. le Libraire*, sc. ‖ Fig. Les hommes, qui, pour la plupart, ne font de bonnes actions qu'afin qu'on les sache, et se payent par leurs mains en les publiant eux-mêmes, SCARR. *Virg.* VII, *Épître.* ‖ Fig. Trouver en soi sa propre récompense. Un honnête homme se paye par ses mains de l'application qu'il a à son devoir par le plaisir qu'il sent à le faire, et se désintéresse sur les éloges, l'estime et la reconnaissance, qui lui manquent quelquefois, LA BRUYÈRE, *Du mérite personnel.* Tout homme qui ne se paie pas par ses mains, en recueillant dans son cabinet, par l'ivresse, par l'enthousiasme du métier, la meilleure partie de sa récompense, ferait fort bien de demeurer en repos, DIDEROT, *Salon de 1765*, Œuv. t. XIII, p. 187. ‖ 15° Être payé. Cette dette s'est payée difficilement. [Nos descendants] l'estimeront ils moins [le cardinal de Richelieu], à cause que de son temps, les rentes sur l'hôtel de ville se sont payées un peu plus tard? VOLT. *Lett.* 7... ‖ L'amitié ne se paye que par l'amitié. ‖ Cela ne se peut payer, se dit de ce qui est excellent en son genre, de ce qui est impayable. Ce conte est très-...

il ne se peut payer. Voici ce qui ne se peut payer, c'est d'entendre Vivonne, SÉV. 174. || 16° Se contenter, demeurer satisfait. Quoi ! vous voulez que je me paie d'un semblable discours ? MOL. *Festin*, V, 3. Le monde se paye de paroles, PASC. *Prov.* II. Eh quoi ! le Dieu des chrétiens est-ce un Dieu qui se paye de vaines grimaces, ou qui se laisse corrompre par les présents ? BOSS. *Panégyr. St Victor*, 1. Il n'y a personne de ceux qui se payent de mines et de façons de parler, qui ne sorte d'avec lui fort satisfait, LA BRUY. VIII. Pacheco parut se payer de cette défaite, et lia conversation avec les dames, LE SAGE, *Gil Bl.* IV, 6. La malheureuse facilité que nous avons à nous payer de mots que nous n'entendons point commence plus tôt qu'on ne pense, J. J. ROUSS. *Ém.* I. || Se payer de raisons, se rendre aux raisons qu'un autre allègue. || Proverbes. || Qui répond paye, c'est-à-dire on est obligé de payer pour celui dont on s'est rendu caution. || Il faut payer ou agréer, quand on doit, il faut donner de l'argent ou du moins de bonnes paroles. || Quand on doit, il faut ou payer ou fixer un terme. || C'est la coutume de Lorris où le battu paye l'amende, voy. AMENDE et BATTU. || Qui paye ses dettes s'enrichit.

— HIST. XII° s. Mais je m'en tieng bien paiez à l'atendre [attendre votre amour m'est récompense suffisante], *Couci*, XXIV. Guiteclins les paia [les jongleurs] d'or fin et de besanz, *Sax.* V. Les enemis faisiens [nous faisions] acorder et paier [mettre en paix], *ib.* XVI. Il fera as felons paier la repentie [fera repentir], *ib.* XXXII. || XIII° s. Li hom larges [libéral] se paie [se contente] en soi par po [peu] de chose, por qu'il puisse aidier à mains autres, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 284. Par ton commandement est la mers troblée, et par ton comandement sera paie, *Psautier*, f° 74. Il ne poroient mie tenir la convenance, ne l'argent paier qu'il devoient aus Veniciens, VILLEH. XXXII. Tel coup [il] lui va paier, qu'ambedui s'entre abatent, *Berte*, XXXVIII. De ces novelles ci [je] me tiens à mal paie [satisfaite], *ib.* LXXII. Prometés fort sans delaier, Comment qu'il aille du paier, *la Rose*, 7488. Et il me disoit : J'ai vendu vos vins et vos blés à paier à tel terme, BEAUM. XXXIV, 6. Quant le mestre oÿ ce, il s'agenoilla devant l'evesque, et se tint bien pour poiez, JOINV. 198. || XV° s. Et le comte de Foix leur fit dire [aux chevaliers partant pour la guerre de Portugal], que ils vinssent tous ensemble au chastel à Ortais; car il vouloit d'un disner payer leur bien aller, FROISS. II, III, 18. Et au departir nous bouterons le feu en ce chastel : ainsi paierons-nous notre hoste, ID. II, II, 14. En les poiant de tele et pareille soulde qu'il a acostumé poier les siones, *Bulletin du comité de la langue*, t. III, p. 578. Les terres de Picardie, desquelles le roy avoit payé quatre cens mil escus d'or, COMM. I, 16. Et avec ceste fable paya l'empereur nostre homme sans faire autre responce [la fable de la peau de l'ours], ID. IV, 3. Il leur inspira la resolution de bien payer de leurs personnes, *Mém. s. du G.* ch. 9. || XVI° s. Hostesse, tenez, payez-vous, prenez là ce qu'il vous faut, DESPER. *Cymbal.* 85. Qui paie mal, paie deux fois, LOYSEL, 675. Qui paie bien, deux fois emprunte, ID. 676. L'argent n'est plus à ceulx qui le payent, ains à ceulx qui le reçoivent, AMYOT, *Péric.* 24. Ilz estimerent qu'il avoit suffisamment payé la peine de celle sienne arrogance, ID. *ib.* 71. La responce fut, qu'il falloit payer de la queue pour desgager le corps et la teste, D'AUB. *Hist.* I, 267. Cette cavallerie, resolue à paier pour son infanterie, se mit en deux gros scadrons, ID. *ib.* II, 181. Il est plus facile acheter que payer, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 144. Mieux vaut payer et peu avoir, que prou avoir et plus devoir, ID. *ib.* Qui doibt à Luc et paye à François, paye une autre fois, ID. *ib.* p. 389. Qui veut payer, bien se laisse lier, ID. *ib.* p. 410.

— ÉTYM. Picard, *poyer*; bourguig. *poyai*; wallon, *pay*; provenç. *pagar*, *paguar*, *paiar*; espagn. *pagar*; ital. *pagare*; du lat. *pacare*, apaiser, de *pax*, paix, parce que le payement apaise, satisfait. *Paier*, dans les textes de l'historique, est plus d'une fois employé au sens propre d'apaiser.

PAYEUR, **EUSE** (pè-ieur, ieû-z'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui paye ce qui est dû. C'est un bon payeur. Ne savez-vous pas qu'il faut prendre d'un méchant payeur ce que l'on peut ? BUSSY-RABUTIN, *Lett.* t. III, p. 2, dans POUGENS. || 2° Celui dont l'emploi est de payer des dépenses, des rentes, des traitements. Payeur de département. Nous sommes malheureux sur terre et sur mer; et on dit que l'artillerie porte jusqu'à Paris, où elle estropie la main droite de nos payeurs des rentes, VOLT. *Lett. Thiriot*, 17 sept. 1758. La dette constituée se subdivise en deux parties : la première, dont le montant est parfaitement connu, provient des anciennes dettes constituées et payées par les payeurs de l'hôtel de ville, CAMBON, *Rapport*, 14 août 1793, p. 60. Il sera délivré à chaque créancier un extrait de son inscription sur le grand-livre, certifié par le payeur principal de la dette publique, ID. *ib.* p. 78. || Proverbes. Les conseilleurs ne sont pas les payeurs, voy. CONSEILLEUR. || Crédit est mort, les mauvais payeurs l'ont tué.

— HIST. XIII° s. De maveis payeur prent-on avainne, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 144. Quar li paierres qui bien paie,... RUTEB. 68. || XVI° s. Le bon payeur est de bourse d'autrui seigneur, LOYSEL, 676. Le demain du mauvais payeur est vain, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 144.

— ÉTYM. *Payer*; provenç. *pagaire*, *pagador*. L'ancien français *paiere* et le provençal *pagaire* sont le nominatif; *pagador* ou *paior* est le régime.

† **PAYOL** (pa-iol), *s. m.* Terme de marine. Plancher de la chambre d'une embarcation, nommé payol dans nos ports de la Méditerranée, mais dit ailleurs plafond, bien que ce soit le fond de l'embarcation.

PAYS (pè-yî; l's se lie : un pè-yî-z abondant; au XVI° siècle, Palsgrave, p. 13, dit qu'on prononce pa-i), *s. m.* || 1° Région, contrée. Des pays sont tous de maçons, d'autres tous de soldats, PASC. *Pens.* III, 4. Leurs années [des hommes] se poussent comme des flots ; ils ne cessent de s'écouler, tant qu'enfin après avoir fait un peu plus de bruit et traversé un peu plus de pays les uns que les autres.... BOSS. *Duch. d'Orl.* Quel pays reculé le cache à mes bienfaits ? RAC. *Esth.* II, 3. Ce célèbre Huniade montra que, s'il avait été mieux secouru, les chrétiens n'auraient pas perdu tous les pays que les mahométans possèdent en Europe, VOLT. *Mœurs*, 92. || Pays plat, pays de plaine, par opposition à pays montueux. || Plat pays, la campagne par opposition aux lieux fortifiés. Les combats précédents vous ont rendu maître du plat pays, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. I, p. 434, dans POUGENS. || Le haut pays, la partie montagneuse d'une contrée. Il partit d'Antioche, capitale de son royaume, en la cent-quarante-septième année, passa l'Euphrate et traversa le haut pays, SACI, *Bible, Machab.* I, III, 37. || Terme de chasse. Grand pays, grand bois, grande étendue de terrain dans laquelle on chasse. || Pays de chicane, nom que les militaires donnent à des terrains entrecoupés, accidentés, propres à une guerre d'embuscades. || Courir le pays, aller çà et là dans un pays. Eh ! mon enfant, me dit-elle, d'un ton qui me fit tressaillir, vous voilà courant le pays bien jeune, J. J. ROUSS. *Confes.* II. || Fig. Courir le pays, être l'objet du bruit public. Il enferme sa femme en une tour carrée, Lui va soir et matin reprocher son forfait ; Cette honte qu'aurait le silence enterrée, Court le pays et vit du vacarme qu'il fait, LA FONT. *Coupe.* || Passer pays, traverser un canton. Ce qui me fâche, c'est de ne recevoir de vos lettres qu'à Nantes; je ne les hasarderai point en passant pays, SÉV. 3 mai 1680. Henri IV passait pays à cheval avec une très-petite suite, ST-SIM. 9, 106. || Gagner pays, du pays, voy. GAGNER, n° 14. || Tirer pays, s'en aller, s'enfuir, voy. TIRER. || Battre du pays, parcourir beaucoup de lieux différents. || Fig. Battre du pays, traiter beaucoup de sujets différents. Nous causons fort agréablement, le maître du logis et moi ; je ne sais quel pays nous ne battons point, SÉV. 25 août 1677. || Terme de guerre. Battre le pays, l'explorer. || Voir le pays, parcourir un pays pour l'examiner. Elle a voulu voir le pays ; c'est une petite satisfaction qu'on ne doit pas refuser à une personne de son âge, VOLT. *Jenni*, 7. || Voir du pays, voyager. Ce mois-ci ne m'a pas paru si immense que l'autre, c'est que je n'ai pas vu tant de pays, SÉV. 437. Astolfe, qui ne demandait qu'à voir du pays, ne se fait point prier, FONTEN. *les Mondes*, 2° *soir.* Voir du pays est un appât auquel un Génevois ne résiste guère, J. J. ROUSS. *Confes.* II. || Fig. Faire voir du pays à un homme, lui donner de l'exercice, de la peine, lui susciter beaucoup d'affaires. Si vous prenez le chemin de dire : qu'est-ce que cent écus plus ou moins ? ce style fait bien voir du pays, SÉV. 12 févr. 1672. Perpenna le traître me fit mourir; sans lui j'aurais fait voir bien du pays à mes ennemis, FÉN. *Dial. des morts anc.* 44 (*Sertorius, Mercure*). Par ma foi, monsieur Turcaret, je vous ferai bien voir du pays, sur ma parole, LESAGE, *Turcaret*, I, 10. || À vue de pays, voy. VUE. || Fig. Savoir la carte du pays, connaître les gens avec qui l'on a à faire. || Être en pays de connaissance, se trouver parmi les gens de sa connaissance, et aussi connaître ce dont il s'agit. Cette société plaît fort au marquis.... il est en pays de connaissance, SÉV. 10 janv. 1689. || Familièrement et fig. De quel pays venez-vous ? se dit à celui qui ignore une nouvelle, une chose connue de tout le monde. De l'amour nous fâcher ! de quel pays venez-vous donc ? MARIVAUX, *Serm. indiscr.* III, 7. || 2° Pays considéré par rapport à certaines conditions politiques ou administratives. Pays d'états, provinces de France où la noblesse, le clergé et la bourgeoisie nommaient des états provinciaux qui accordaient et asseyaient les impôts. || Pays d'élection, provinces où les impositions étaient assises par les élus et autres officiers créés à cet effet. || Pays d'obédience, provinces où le pape nommait à certains bénéfices. || Pays de concordat, se disait des provinces où les matières bénéficiales devaient être réglées selon le concordat fait entre François I^{er} et Léon X. || Pays de franc-salé, provinces qui étaient exemptes de la gabelle. || Pays conquis, les conquêtes faites par la France depuis Louis XIII. || Pays coutumier, provinces où l'on suivait une coutume locale. Pays de droit écrit, provinces où l'on décidait les affaires par l'autorité du droit romain. || Pays de sapience, nom donné à la Normandie, parce que la coutume des Normands était une des plus sages de France. || Pays rouges, pays où existaient les cours vehmiques. || 3° Particulièrement. Région, contrée, ville où l'on est né, patrie. Avant que d'être à vous, je suis à mon pays, CORN. *Hor.* II, 6. Préparez-vous à voir vos pays désolés, ID. *Nicom.* III, 1. Mon pays, mes enfants, pour vous j'ai tout quitté, ID. *Phèdre*, I, 3. Du doux pays de nos aïeux Serons-nous toujours exilées ? ID. *Esth.* I, 2. Ce temple est mon pays, je n'en connais point d'autre, ID. *Ath.* II, 7. La prévention du pays, jointe à l'orgueil de la nation, nous fait oublier que la raison est de tous les climats, et que l'on pense juste partout où il y a des hommes, LA BRUY. XII. Le mérite de M. Guglielmini fut reconnu jusque dans son pays, FONTEN. *Guglielmini.* Vous que j'appris à pleurer sur la France, Dites surtout aux fils des nouveaux preux Que j'ai chanté la gloire et l'espérance Pour consoler mon pays malheureux, BÉRANG. *Bonne vieille.* || Absolument. Le pays, la patrie. Mourir pour le pays n'est pas un triste sort; C'est s'immortaliser par une belle mort, CORN. *Cid*, IV, 5. L'intérêt du pays n'est point ce qui l'engage, ID. *Cinna*, III, 1. De l'amour du pays noblement transporté, RAC. *Théb.* III, 4. || On a accusé de néologisme *pays* pour patrie : C'est comme la patrie, vieux mot assez usé; on dit le pays; voyez nos orateurs, ils n'y manqueraient pas pour dix écus, A. DE MUSSET, *Lettres de Dupuis et Cotonet*, 1836. Les exemples ci-dessus montrent que l'accusation est mal fondée. || Fig. et familièrement. Il est bien de son pays, il est bien simple, bien malavisé (locution provenant de ce qu'il n'y a rien qui forme tant les hommes que les voyages). Va, déloyal, va-t'en, je te le dis : Je suis bien sotte et bien de mon pays De te garder la foi de mariage, LA FONT. *Richard.* || 4° Plus particulièrement encore. Le canton, la localité où l'on est né (sens le plus voisin de la signification étymologique) ; en cet emploi, il se dit d'ordinaire sans adjectif possessif. Il est certain que, si elle n'avait pas été mangée, elle serait revenue au pays, VOLT. *Ingénu*, 1. Tant qu'au pays le cousin restera, PICARD, *Maison en loterie*, sc. 10. Dis au général d'Anthouard que, si je ne vais au pays, je suis ruiné sans ressource, P. L. COUR. *Lett.* I, 236. Dès lors on me conseilla de quitter le pays : va-t'en, Blondeau, va-t'en, me dit un de nos voisins; que veux-tu faire ici, ayant fâché le maire ? ID. *Pierre Clavier dit Blondeau.* || Vin de pays, vin recueilli dans le canton, lorsque le canton n'a pas un cru renommé. || Des grammairiens condamnent l'Académie et veulent qu'on dise vin du pays; mais l'Académie n'a fait qu'enregistrer l'usage; puis vin de pays et vin du pays ne sont pas synonymes : le vin du pays, c'est le vin du pays dans lequel je suis, un vin du voisinage; vin de pays est un vin du voisinage, mais sans renommée. || Cheval de pays, celui dont la race est originaire du pays. || Mal du pays, désir violent et qui rend malade, de revoir le canton où l'on est né (voy. NOSTALGIE). || 5° Par catachrèse et populairement. Celui qui est du même pays, du même canton. Mon cher pays, secourez-moi, lui-dis-je, VOLT. *P. diable.* C'est une bonne femme qui verra avec plaisir un pays de son fils et de son mari, J. J. ROUSS. *Confess.* VII. || Au féminin, payse. Messieurs, dit-il, je vous la recommande. C'est ma payse, elle est jeune et friande, MARMONTEL, *Poëme sur la musique*, ch. V. || 6° Les habitants mêmes du pays. Chaque pays a ses usages,

ses mœurs. || Pays légal, nom donné, dans le langage parlementaire, à l'ensemble des citoyens qui remplissent les conditions du cens électoral, par opposition à suffrage universel. || 7° Fig. Un pays perdu, une localité éloignée, un lieu où il y a peu de ressources, un quartier éloigné du centre des affaires ou de la société. Où la vas-tu chercher [la gloire]? ce temple prétendu, Pour parler ton jargon, n'est qu'un pays perdu, PIRON, *Métrom.* III, 9. || 8° À Paris, le pays latin, le quartier où sont la plupart des colléges. Les rois du pays latin Ont pour sceptre une férule, MAYNARD, *Poésies*, dans LE ROUX, *Dict. comique.* Ce qui est mien, ce qui est sien, ce qui est vôtre sont des expressions venues du quartier de l'Université, qu'on appelle autrement le pays latin, CAILLIÈRES, *Bon et mauvais usage, convers.* 2°. || Pays de cocagne, lieu où l'on a tout à souhait (voy. COCAGNE). || 9° Fig. Il se dit de tout ce que l'on compare à un pays. Mais puisque nous voici dedans les Tuileries, Le pays du beau monde et des galanteries, CORN. *le Ment.* I, 1. Quelque découverte que l'on ait faite dans le pays de l'amour-propre, il y reste encore bien des terres inconnues, LA ROCHEFOUC. *Réflex.* 3. Je définis la cour un pays où les gens, Tristes, gais, prêts à tout, à tout indifférents, Sont ce qu'il plaît au prince, ou, s'ils ne peuvent l'être, Tâchent au moins de le paraître, LA FONT. *Fables*, VIII, 14. Il y a des cœurs délicats; quand cela se trouve avec un esprit sec, cela fait des progrès merveilleux dans le pays de la jalousie, SÉV. 6 août 1680. C'est un pays [la cour] qui n'est point pour moi, ID. 12 avr. 1680. Nous dévidons beaucoup de chapitres, et de tous pays nous revenons à vous, ID. 26 août 1677. C'est trop se moquer de ne les faire savants [Pétau et Huet] que par les fautes dont on les accuse, et de ne prouver leurs voyages dans les vastes pays de l'antiquité que parce qu'ils s'y sont souvent déroutés, BOSS. 6° *avert.* 103. Le pays de l'érudition et des faits est inépuisable, D'ALEMB. *Disc. prélim. Encycl. Œuv.* t. I, p. 251, dans POUGENS. || Le pays d'où l'on ne revient pas, le tombeau, la mort. Lui ont donné trois fois le vin émétique, et l'ont envoyé au pays d'où personne ne revient, GUI PATIN, *Lett.* t. III, p. 2, dans POUGENS. || 10° Familièrement et par plaisanterie. Une partie du corps. Le pays, les pays d'en bas, les parties inférieures du corps. Parlez-moi un peu de votre santé en détail; car vous avez des pays, hélas! où il s'est fait autrefois de grands ravages, SÉV. 27 nov. 1689. || 11° Les Pays-bas, la Belgique et la Hollande. || Par plaisanterie. Les Pays-bas, les parties inférieures du corps. Par cas fortuit, l'enfant de chœur Lucas Avait usé l'étui des Pays-bas, GRESSET, *Lutrin vivant.* || Proverbes. Autant de pays, autant de guises, c'est-à-dire les peuples ont des mœurs différentes. || Il est sots de tous pays, dans les lieux les plus polis il se trouve des gens qui n'ont guère d'esprit. || Pays ruiné vaut mieux que pays perdu, se dit pour excuser le dégât qu'on fait en quelque province pour empêcher les ennemis d'y subsister et de s'en emparer. || Accommodez-vous, le pays est large, c'est-à-dire il y a lieu de s'accommoder sans incommoder un autre. || Bon pays, mauvais chemin, c'est-à-dire là où la terre est bonne les chemins sont fangeux et mauvais. || Nul n'est prophète en son pays, c'est-à-dire un homme de mérite est ordinairement moins considéré en son pays qu'ailleurs.

— HIST. XI° s. En cest païs nous est venuz confondre, *Ch. de Rol.* II. || XII° s. Chascun plore sa terre et son païs, Quant il se part de ses coraus amis [amis de cœur], *Couci*, XXIV. Alemaigne [ils] ont destruite, le grant païs plenier, *Sax.* XVI. || XIII° s. Mout a en grant guerre au païs longuement, *Berte*, LXVII. Par estrange païs [je] quiers mon chevissement [ma subsistance], *ib.* XLVII. Tout li païs i ert [était] venus communement, *ib.* CXXXIII. || XV° s. Le pays d'Angleterre estoit en branle et en different l'un contre l'autre, FROISS. II, II, 4. Alez vous en, prenez païs, Yver, vous ne demourrez plus, CH. D'ORL. *Rond.* Et ferma ledit comte un grand pays de son charroy et de son artillerie, et avoit tout son ost dedans, COMM. I, 6. || XVI° s. Cette isle [l'Atlantide] tenoit plus de païs que l'Afrique et l'Asie ensemble, MONT. I, 231. Les seigneurs de Carthage, voyants que leur pays se depeuploit.... ID. I, 233. Ils vivent en une contrée de pays très plaisante, ID. I, 234. Le roy Emmanuel leur donna le temps de vuider ses pays, ID. I, 190. Pour remettre son païs en liberté, ID. II, 43. O mon pays doux! Je meurs loin de vous. Voire et volontiers! TH. DE BÈZE, *cité par V. Chauffour, Réformateurs du XVI° siècle*, t. I, p. 391. Qui a pays n'a que faire de patrie; duquel nom pays tous les anciens poetes et orateurs françois en ceste signifiance l'ont usurpé, FONTAINE, *Quintil Horatian*, p. 165.

— ÉTYM. Bourg. *poyi, paï*; provenç. *pays, pais, paes, pahis*; espagn. *païs*; portug. *paiz*; ital. *paese*. Les formes en *es, ese* viennent du latin *pagensis*; les formes en *is* viennent de *pagesius*, tous deux dérivés de *pagus*, canton : *ager pagensis* ou *pagesius*, territoire d'un canton, d'où, par extension, région, patrie.

PAYSAGE (pè-yi-za-j'), *s. m.* || 1° Étendue du pays que l'on voit d'un seul aspect. Nous parcourons toute cette belle côte, et nous voyons deux mille objets différents qui passent incessamment devant nos yeux comme autant de paysages nouveaux dont M. de Grignan serait charmé, SÉV. 425. Un paysage dont on aura vu toutes les parties l'une après l'autre, n'a pourtant point été vu; il faut qu'il le soit d'un lieu assez élevé, où tous les objets auparavant dispersés se rassemblent sous un seul coup d'œil, FONTEN. *Varignon.* || 2° Genre de peinture qui a pour objet la représentation des sites champêtres. Et pour le paysage on prise sa manière, ABBÉ DE MAROLLES, *Le liv. des peintres*, p. 38. || 3° Tableau qui représente un paysage. J'ai à présent sous mes yeux un paysage que Vernet fit à Rome pour un habit, veste et culotte, et qui vient d'être acheté mille écus, DIDER. *Salon de 1767, au début.* || Paysage historique, ou paysage antique, celui dans lequel sont représentés des personnages héroïques, mythologiques, un trait de l'histoire ou de la Fable, un souvenir de l'antiquité, etc. Poussin, Claude Lorrain excellent dans le paysage antique. || Paysage mixte, paysage copié de quelque site ou paysage naturel, mais que l'artiste a modifié pour l'effet pittoresque. || Paysage idéal, paysage qui est tout entier de l'invention du peintre. || Paysage héroïque, paysage représentant un site choisi et noble, des temples, des ruines, des pyramides, etc. || Fig. Familièrement (c'est une locution très-récente). Cela fait bien dans le paysage, cela produit un bon effet. Elle a une grosse dot, cela fait bien dans le paysage. Je l'ai assuré de mon dévouement, cela fait bien dans le paysage.

— REM. Fénelon, t. XXI, p. 290, a fait paysage de deux syllabes.

— HIST. XVI° s. Cinq cens chevaux qu'ils pouvoient estre d'Anglois en Escosse, osoyent entreprendre de courir jour et nuict jusqu'aux portes d'Edimbourg, tenans en subjection tout le paysage des environs, BEAUGUÉ, *Guerre d'Escosse*, IV. Je pensay de figurer en quelque grand tableau les beaux paysages que le prophete descrit au pseaume susdit, PALISSY, 14.

— ÉTYM. *Pays.*

† **PAYSAGER** (pè-yi-za-jé), *adj. m.* Terme d'horticulture. Jardin paysager, jardin à dispositions irrégulières, comme les jardins anglais. || On dit aussi en ce sens : paysagiste. Maintenant le jardin paysagiste est entendu d'une manière admirable, TH. GAUTIER, *Feuilleton du Moniteur univers.* du 13 mai 1867.

— ÉTYM. *Paysage.*

PAYSAGISTE (pè-yi-za-ji-st'), *s. m.* || 1° Peintre qui fait des paysages. Son père [de Claude Lorrain], qui en voulait faire un garçon pâtissier, ne prévoyait pas qu'un jour son fils ferait des tableaux qui seraient regardés comme ceux d'un des premiers paysagistes de l'Europe, VOLT. *Louis XIV, Artistes.* Vous croyez donc que, pour être un paysagiste, il ne s'agit que de jeter çà et là des arbres? DIDER. *Salon de 1767, Œuv.* t. XIV, p. 282. || 2° Adjectivement. Jardin paysagiste, voy. PAYSAGER.

— ÉTYM. *Paysage.*

PAYSAN, SANNE (pè-yi-zan, za-n'), *s. m.* et *f.* || 1° Homme, femme de campagne. Un riche paysan. Une bonne paysanne. Un paysan son seigneur offensa; L'histoire dit que c'était bagatelle; Et toutefois ce seigneur le tança Fort rudement; ce n'est chose nouvelle, LA FONT. *Paysan.* Je n'avais point de connaissance, point d'autre métier que celui de paysan; je savais parfaitement semer, labourer la terre, tailler la vigne, et voilà tout, MARIVAUX, *Pays. parv.* part. 1. Là [en Pologne], le paysan ne sème point pour lui, mais pour des seigneurs à qui lui, son champ et le travail de ses mains appartiennent, VOLT. *Charles XII*, 2. Un paysan, non de France, où l'on prétend qu'il faut les faire mourir de misère, afin qu'ils nous fassent vivre, J. J. ROUSS. *Lett. à Voltaire, Corresp.* t. III, p. 226, dans POUGENS. C'est sur l'état du paysan que je juge d'un gouvernement, que je n'ai ni le temps ni le moyen de connaître, DUCLOS, *Voy. Italie, Œuvr.* t. VII, p. 38. || Guerre des paysans, soulèvement des paysans contre les nobles qui éclata, à la suite de la réforme religieuse, dans la Souabe, la Thuringe et la Franconie. || C'est un paysan, un gros paysan, il a l'air d'un paysan, d'un franc paysan, c'est un homme rustre, impoli. || À la paysanne, *loc. adv.* À la mode de la campagne. Un bonnet à la paysanne. || 2° *S. f.* Paysanne, espèce de danse. || 3° *Adj.* Qui appartient aux paysans. C'est une assez méchante engeance que la race paysanne, DANCOURT, *Vacances*, sc. 2. Je suis né pauvre et paysan, destiné par mon état à cultiver la terre, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || Proverbes. Il faut acheter son blé d'un paysan et son vin d'un bourgeois, parce que le paysan vend toujours le plus beau de son blé, et que le bourgeois a toujours une meilleure cave que le paysan. || C'est toujours le paysan qui paye, proverbe d'allusion aux impôts de l'ancien régime.

— REM. On prononce dans quelques provinces *pésan*, en deux syllabes. Cette prononciation, qui n'est plus qu'un provincialisme, était, au XVII° siècle, reçue à côté de l'autre : Que le paysan recueille, emplissant à milliers Greniers, granges, chartis, et caves et celliers, RÉGNIER, *Sat.* XV. Et la bonne paysanne, apprenant mon désir, MOL. *Éc. des femmes*, I, 1.

— HIST. XII° s. N'avoit homme ou [au] pays si os [hardi], Ne bachelier ne païsant, Tant orguellious ne tant vaillant, Qui s'osast au jaiant [géant] combatre, *Brut*, ms. f° 86, dans LACURNE. || XIII° s. Li paisant de la terre les assaillirent, et ocistrent tous, fors quatre, sans plus, qui s'en retornerent à l'ost, VILLEH. LIV. Emmi sa voie [elle] encontre un païsan vilain, *Berte*, LXXIII. Et s'il se presente à cheval et armés comme gentix hons, et li païsans qui il apela se presente à pié comme campions, li gentix hons en a le pieur [le pire], BEAUM. LXIV, 2. || XV° s. Pour quoi veult estre un païsant À un noble homme ressemblant? E. DESCH. *Poésies mss.* f° 519. À la longue n'est nulles des grandes [nations] dont le pays à la fin ne demeure aux païsans [aux nationaux, par opposition aux étrangers, à propos des mariages des princesses héritières], COMM. VI, 2. || XVI° s. Veer surprint le fort qui estoit de l'autre costé de Zutphen par des soldats deguisez en païsandes [paysannes]. D'AUB. *Hist.* III, 318. Dieu mit des cœurs de rois aux seins des artisans, Et aux cerveaux des rois des esprits de paisans, ID. *Tragiques*, éd. LALANNE, p. 175.

— ÉTYM. *Pays* : Berry, *paisan* (de deux syllabes); bourg. *poysan*; espagn. *paisano*; ital. *paesano*. Dans l'historique, *paysan* a parfois le sens de gens du pays, qui est le sens primitif.

† **PAYSANDAILLE** (pè-yi-zan-dâ-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Troupe de paysans, ramassis de paysans.

— HIST. XVI° s. Je les eusse plus tost combattu tout seul que de fuir devant une telle païsandaille [mot de François I^er en parlant des Suisses], CARL. I, 42.

PAYSANNERIE (pè-yi-za-ne-rie), *s. f.* || 1° Condition des paysans. J'aurais bien mieux fait, tout riche que je suis, de m'allier en bonne et franche paysannerie, MOL. *G. Dand.* I, 1. Arrive tout de suite Juliette, pour dire en style de paysannerie.... LA HARPE, *Corresp.* t. IV, p. 114, dans POUGENS. || 2° Petite pièce dont les personnages sont des paysans. *Rose et Colas* de Sédaine et Monsigny est une paysannerie fort agréable.

— ÉTYM. *Paysan.*

PAYSE (pè-yi-z'), voy. PAYS, n° 5.

† **PAZEND** (pa-zind'), *s. m.* Terme de philologie. Ensemble des gloses qui accompagnent la traduction pehlvie des livres de Zoroastre.

— ÉTYM. *Pâzend* est une aphérèse et une apocope d'*upazañti*, explication d'une glose, de *upa* sur (voy. SUR), et *zañti*, connaissance (voy. ZEND).

PÉAGE (pé-a-j'), *s. m.* || 1° Droit seigneurial qui se prenait sur le bétail ou sur la marchandise qui passe, pour entretenir les ponts et les passages. Quelqu'un de ces pâtres qui habitent les sables voisins de Palmyre, devenu riche par les péages de vos rivières, achètera un jour à deniers comptants cette royale maison, LABRUY. VI. || 2° Droit de passage, qui se lève pour l'entretien d'un pont, d'une chaussée, d'un port, etc. || Fig. Gouffre, banc, ni rocher, n'exigea de péage D'aucun de ses ballots, LA FONT. *Fabl.* VII, 14. || 3° Lieu où l'on paye ce droit. Il faut s'arrêter au péage. || 4° Ce mot est devenu le nom propre de quelques villes ou bourgs où était établi autrefois un péage. Le Péage de Romans ou bourg du péage.

— HIST. XII° s. Car onc ne lui rendimes chevage nule fois, Costume ne paage.... *Sax.* XXXIII. || XIII° s. Peagiers est à petit Pont, pour ce qu'il doit demander son paage as marchans, *Liv. des mét.* 12... Jamès en foire n'en marchié Deux fois paage n...

dénront. Mais par tot quitement iront, *Ren.* 19633. Ou vintiesme an de mon aage, Ou point qu'amors prend le paage Des jones gens.... *la Rose*, 22.

— ÉTYM. Prov. *pesatge*, *peatge*, *peage*; catal. *peatge*; espagn. *peage*; ital. *pedaggio*; du bas-lat. *pedaticum*, de *pedes*, piéton, qui vient de *pes*, *pedis*, pied (voy. ce mot) : mot à mot, action de porter le pied, de passer, et droit de passage.

PÉAGER, GÈRE (pé-a-jé, jè-r'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui reçoit le péage. Il a cru mal à propos que les peagers, parmi les Juifs, étaient païens, ce ANCILLON, *Mél. de litt.* t. II, p. 489, dans POUGENS. ‖ *Adj.* Qui a le caractère du péage. Le bétail soumis à une taxe péagère à l'entrée d'une ville, *Journal des Débats*, 24 janvier 1868.

— HIST. XIII^e s. Panier à mercier ne paie nolant, fors tant que le paagier puet prendre une aguille ou une atache de poitevine, *Livre des métiers*, 293.

— ÉTYM. *Péage*; prov. *peatgier*, *pexatgier*; esp. *peagero*; ital. *pedaggiere*.

PEAU (pô; au pluriel, l'*x* se lie : des pô-z assouplies), *s. f.* ‖ 1° Membrane dense, épaisse, qui enveloppe et couvre extérieurement toutes les parties du corps de l'homme, des animaux vertébrés et d'un assez grand nombre d'animaux sans vertèbres. Les pores de la peau. Le poison à mon corps unit mes vêtements; Et ma peau, qu'avec eux votre secours m'arrache, Pour suivre votre main de mes os se détache, CORN. *Méd.* V, 3. Celui qui dit froidement de soi, et sans croire blesser la modestie, qu'il est constant, fidèle, sincère, équitable, reconnaissant, n'ose dire qu'il est vif, qu'il a les dents belles et la peau douce : cela est trop beau, LA BRUY. XI. Les sabres du Japon n'entament pas leur peau [des rhinocéros], les javelots et les lances ne peuvent la percer, elle résiste même aux balles du mousquet, BUFF. *Quadrup.* t. IV, p. 356. Il importe que la peau s'endurcisse aux impressions de l'air et puisse braver ses altérations; car c'est elle qui défend tout le reste, J. J. ROUSS. *Ém.* II. Il est prouvé que l'épiderme, cette cuticule analogue à la corne, n'adhère à la peau par aucun vaisseau, BONNET, *Contempl. nat. Œuvr.* t. VIII, p. 22, dans POUGENS. ‖ Porter à la peau, se dit d'une boisson, d'une préparation qui fait suer. ‖ Maladies de peau ou de la peau, celles qui altèrent la peau. ‖ N'avoir que les os et la peau, être très-maigre. Un loup n'avait que les os et la peau, Tant les chiens faisaient bonne garde, LA FONT. *Fabl.* I, 5. ‖ On dit dans le même sens : n'avoir que la peau sur les os. Vous n'avez tantôt plus que la peau sur les os, RAC. *Plaid.* I, 4. ‖ Les os lui percent la peau, il a la peau collée sur les os, il est très-maigre. Les os lui percent la peau; elle est entièrement étique et desséchée, SÉV. 449. ‖ Il est gras à pleine peau, il est très-gras. ‖ Avoir la peau chaude, faire éprouver à la main la sensation de la chaleur fébrile. ‖ Fig. et familièrement. Ne pas tenir dans sa peau, être plein de joie, d'orgueil. Chamillart, enivré de son gendre, était dans le ravissement, et la Feuillade, en partant, ne tenait pas dans sa peau, ST-SIM. 126, 135. ‖ Ne pas tenir, ne pas durer dans sa peau, ne pouvoir résister, être tourmenté par un désir. Auprès de lui, les plus cruelles Ne pourront tenir dans leur peau, MOL. *Pastor. com.* 2. ‖ Il ne saurait durer dans sa peau, se dit d'un homme impatient. ‖ Enrager dans sa peau, être en proie à une colère, à une impatience intérieure. ‖ Il crève dans sa peau, il est très-gras; et fig. il a quelque grand dépit qu'il s'efforce de renfermer. ‖ Il mourra dans sa peau, il ne changera pas de peau, se dit d'une personne incorrigible. Croyez-moi, vous mourrez, monsieur, dans votre peau, Et vous mériterez cet illustre tombeau, CORN. *Suite du Ment.* III, 5. S'il paraît quelque brochure avec deux ou trois grains de sel, même du gros sel, tout le monde dit : c'est lui [Voltaire], je le reconnais, voilà son style, il mourra dans sa peau comme il a vécu, VOLT. *Lett. d'Alemb.* 3 août 1767. ‖ On dit dans le même sens : il mourra dans la peau d'un insolent, d'un fat, etc. Ce drôle est toujours le même, et, à moins qu'on ne l'écorche vif, je prédis qu'il mourra dans la peau du plus fier insolent.... BEAUMARCH. *Mar. de Fig.* I, 4. ‖ Dans sa peau mourra le renard, le loup mourra dans sa peau, se dit d'un homme rusé, d'un homme méchant qui ne se corrigera point. ‖ Populairement. Être dans la peau, être à la place de. Je ne voudrais pas être dans la peau de celui qui a fait ce mauvais tour. ‖ La peau lui démange, se dit d'une personne qui cherche les occasions de se faire battre. Ma petite femme, ma mie, votre peau vous démange, à votre ordinaire, MOL. *Méd. m. lui*, I, 1. ‖ 2° L'épiderme, la première peau. Cette maladie lui a fait faire peau neuve. Un serpent qui fait peau nouvelle, Dès que brille un nouveau printemps.... BÉRANG. *Épitaphe*. ‖ 3° Fig. et familièrement. Ce qui est le propre, le sentiment intime d'un homme. Sa vieille et ancienne peau, ses engagements de plusieurs années [d'Argenson, touchant la Constitution], ST-SIM. 480, 215. ‖ 4° Fig. et familièrement. Il désigne la personne dont on parle. Satan lui répondit : l'homme donnera toujours peau pour peau, et il abandonnera tout pour sauver sa vie, SACI, *Bible*, *Job*, II, 4. Tant pis, reprit le triste oiseau, Je crains en ce cas pour leur peau [de mes enfants], LA FONT. *Fabl.* V, 18. On nous voit tous pour l'ordinaire Piller le survenant, nous jeter sur sa peau, ID. *ib.* X, 15. Et je vous verrais nu, du haut jusques en bas, Que toute votre peau ne me tenterait pas, MOL. *Tart.* III, 2. Pense-t-il que l'on soit bien tenté de sa peau, Et de la tienne aussi? REGNARD, *Distr.* V, 1. Que faire à cela? et comment sauver ma peau des coups qui la menaçaient? LE SAGE, *Guzm. d'Alf.* VI, 10. L'assassin l'entendit et trembla pour sa peau, LAMOTTE, *Fabl.* I, 8. ‖ Il a soin de sa peau, se dit d'un homme qui a soin de son corps. ‖ Aimer sa peau, ne pas s'exposer au danger. Si vous aimez bien votre peau, Cherchez votre salut dans l'eau, SCARRON, *Virg.* IV. ‖ Faire bon marché de sa peau, s'exposer sans nécessité. ‖ Risquer sa peau, s'exposer au danger. Une action d'un homme à fort petit cerveau Que d'aller sans besoin ainsi risquer sa peau, MOL. *le Dép.* V, 1. Grabinski est un homme qui ira loin, je t'en réponds, sans risquer sa peau, P. L. COUR. *Lett.* I, 131. ‖ Il a été bien heureux d'en rapporter sa peau, se dit d'un homme qui s'est retiré sain et sauf de quelque occasion dangereuse. ‖ Craindre pour sa peau, avoir peur pour sa peau, ménager sa peau, être poltron. ‖ Vendre bien cher sa peau, se défendre vigoureusement contre ceux par qui on est attaqué. ‖ Populairement. Se charger de la peau de quelqu'un, se charger d'une personne. Je viens pour faire honneur à Mme Isabeau, Et par un bon contrat me charger de sa peau, TH. CORN. *D. Bertr. de Cigarr.* IV, 1. ‖ Je ne veux point me charger de votre peau, je ne veux point me charger de vous. ‖ 5° Familièrement. Les parties de la peau qui sont flasques et pendantes. Il a de grandes peaux qui lui pendent au menton. ‖ 6° Parties tendineuses et coriaces qui se trouvent dans la viande. Ce bouilli ne vaut rien, il n'y a que des peaux. ‖ 7° La dépouille de l'animal, sa peau séparée de son corps. Apprêter, maroquiner une peau. ....Il veut avoir Un manchon de ma peau, tant elle est bigarrée, Et vergetée, et mouchetée, LA FONT. *Fabl.* IX, 3. La pesanteur des peaux [chez un tanneur] et leur mauvaise odeur Eurent bientôt choqué l'impertinente bête [un âne], ID. *ib.* VI, 11. Les nymphes y avaient préparé deux lits d'une molle verdure, sur lesquels elles avaient étendu deux grandes peaux, l'une de lion pour Télémaque, et l'autre d'ours pour Mentor, FÉN. *Tél.* IV. ‖ Fig. Il faut coudre la peau du renard à celle du lion, il faut joindre la finesse et la ruse à la force, mot du Lacédémonien Lysandre, qui est devenu proverbe. ‖ Peau crue ou verte, peau qui n'a pas encore reçu de préparation. ‖ Peau divine, un des noms de la baudruche (voy. ce mot). ‖ Peau de bon apprêt, peau facile à préparer. ‖ Peaux d'Espagne, peaux de senteur, peaux bien passées et bien parfumées. ‖ Terme de mégissier. Peaux fraîches, maroquins façon de Barbarie qui se fabriquaient à Rouen. ‖ Peau de chien, peau de chien de mer dont les menuisiers et les ébénistes se servent pour polir le bois. ‖ 8° Peau de vélin, peau de veau préparée pour la reliure ou l'impression. ‖ Peau d'âne, peau de l'âne préparée. Comme la peau d'âne est très-dure et très-élastique, on l'emploie utilement à différents usages, on en fait des cribles, des tambours et de très-bons souliers, BUFF. *Quadrup.* t. I, p. 169. Parce que des meurtriers vêtus de rouge, coiffés d'un bonnet haut de deux pieds, enrôlent des citoyens en faisant du bruit avec deux petits bâtons sur une peau d'âne bien tendue, VOLT. *Dict. phil. Quakers.* ‖ Peau de tambour, peau d'âne tendue sur un tambour. Je vous y vois.... Arracher une plume au dos de la Victoire, Et m'écrire en jouant, sur la peau d'un tambour, Ces vers toujours heureux, pleins de grâce et de tour, VOLT. *Lett. au roi de Prusse*, 29 juin 1741. ‖ On dit aux garçons paresseux qui s'étirent les membres : La peau de tambour sera à bon marché, les ânes s'étendent. ‖ Peau d'âne, nom de l'héroïne d'un conte de fée, ainsi dite parce qu'elle fut longtemps vêtue d'une peau d'âne qui cachait sa beauté. Des fables semblables à celles que content.... les Bretons du roi Artus.... les Parisiens du Moine bourru, et les bonnes femmes de leurs fées, Peau d'âne et Mère à sept têtes, NAUDÉ, *Rosecroix*, VI, 2. ‖ *Au masc.* Peau d'âne, le conte de Peau d'âne. Si Peau d'âne m'était conté, J'y prendrais un plaisir extrême, LA FONT. *Fabl.* VIII, 4. ‖ Contes de Peau d'âne, petits contes pour amuser les enfants, par allusion au conte de Peau d'âne. ‖ Peau d'âne, la cyprée flavéole (univalves). ‖ Aux mots PEAU et ÂNE, l'Académie écrit peau d'âne sans trait d'union; mais à CONTE, elle écrit, avec un trait d'union, Peau-d'âne. ‖ 9° En termes de palais, peau se disait pour parchemin. Greffier à peau ou à la peau. Les titres et pièces en vertu desquelles ils jouissent et exercent lesdits offices de greffiers écrivants à la peau, *Arrêt du conseil*, 10 mars 1674. Le remboursement des engagistes de 17 places de clercs écrivants à la peau, *Conseil d'État*, 31 mars 1674. A l'égard du parchemin, sera pris pour chacune grande peau de parchemin ou vélin 25 sols; pour chacune petite peau de parchemin ou vélin, 20 sols, *Édit*, avril 1674. ‖ 10° Enveloppe qui couvre les plantes, les fruits, les légumes. Le raisin muscat a la peau dure. ‖ 11° Croûte qui se forme sur les substances liquides ou onctueuses. Il se forme une peau sur le lait, sur les confitures, etc. ‖ 12° Peau bleue, sorte de poisson très-vorace, redouté des pêcheurs parce qu'il détruit le poisson. ‖ Nom marchand de diverses coquilles. Peau de tigre. ‖ Peaux douces, famille d'agarics. ‖ Peau de morille, famille de champignons. ‖ 13° *Au masc.* Peaux-rouges, nom donné aux indigènes de l'Amérique du Nord, ainsi dits de la couleur cuivrée de leur peau (on sous-entend homme). Le Peau-rouge va à la chasse de l'Esquimau comme de toute bête féroce, *Bull. de la soc. d'anthrop.* t. V, p. 729. ‖ Proverbe. Il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir mis par terre, voy. OURS.

— HIST. XI^e s. De son col [il] jete ses grandes pels de martre, *Ch. de Rol.* XX. ‖ XII^e s. Là se combat chascuns pour garantir sa pel, *Sax.* IX. Car issir les ferai de leur piax à rebours, *ib.* XXVII. Ço parut en Adam, qui tuz premiers mesfist, Deus le vesti de peals, lui e nus [nous] mortals fist, *Th. le mart.* 32. ‖ XIII^e s. En crois morut por noz mesfais, Que nos et autres avons fais; Ne morra plus, ce est la voire : Or poons soz nos piaux acroire [être tranquilles dans notre peau], RUTEB. 111. Un sergiant lor fist assavoir que il retornassent arrieres; car se.... [ils faisaient telle chose], il aront acreu sous lor piaus [ils auront fait une bonne affaire], H. DE VALENC. XXVII. ‖ XIV^e s. Compainz, dis-je, queix bestes sont Qui dehors piaus de brebis ont Et cors de leu [loup], que puet ce estre? J. DE CONDÉ, t. III, p. 61. Quant il [l'homme] naist, n'a nul drapel, Toute nue aporte la pel, ID. *ib.* p. 70. ‖ XV^e s. Elle [une truie] estoit tant maigre, que par semblant on n'i veoit que les os et la pel, FROISS. II, III, 22. Il m'en chault bien poy [peu]; Je demourray quoy [coi] En ma vieille peau, CH. D'ORL. *Rondeau.* Que vous semble de mon appel? Garnier, feis-je sens ou folie? Toute beste garde sa pel, VILLON, *Ball. de son appel.* L'envieulx, qui ne dort jamais, ne prent jamais repos jusqu'à ce qu'il scet et voit tout ce que aultruy fait; et ne se peult appaiser; et de celle peau estoient vestus deux chevaliers de l'hostel du noble roy, *Perceforest*, t. IV, f° 44. Il n'a droit en sa peau, qui ne la defend, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 311. ‖ XVI^e s. Le peuple romain en devint si fier, se voyant couronné de tant de victoires et trophées, qu'il ne pouvoit quasi durer en sa peau, LANOUE, 193. Nous ne peusmes gaigner un lieu avantageux, qui avoit esté reconu près dudit Ervaux, où nous eussions vendu plus cher nostre peau, ID. 688. Les princes qui sont nez dans la peau de leur grandeur ne sçauroient la depouiller sans s'escorcher, D'AUB. *Vie*, CXXVIII. On y fend sa chemise [dans les duels], on y montre sa peau; Despouillé en coquin, on y meurt en bourreau, ID. *Tragiques*, édit. LALANNE, p. 66. On voit dedans l'urine de petites peaux blanches et deliées, PARÉ, XV, 57. L'autre au contraire, ardant, aime les armes, Si qu'en sa peau ne scauroit sejourner Sans bravement attaquer les allarmes, RONS. 462. Sera le dit greffier tenu de delivrer les lettres ou endossement signez de lui, sinon que lesdites lettres excedassent un quart de peau [feuille de parchemin], *Cout. gén.* t. II, p. 616. Celui a bon gage du chat, qui en tient la peau, COTGRAVE. Il faut discerner la peau de la chemise, ID.

— ÉTYM. Berry et norm. *piau*; pic. *piau*, *pieu*, wallon, *pai*; prov. *pel*, *pelh*; cat. *pell*; esp. *piel*; ital. *pelle*; du lat. *pellis*; grec, πέλλα; all. *Fell*.

PEAUCIER (pô-sié), *adj.* Le muscle peaucier. Les anatomistes écrivent ce mot par un *c*; l'Académie l'écrit par deux *ss* (voy. PEAUSSIER).

† **PEAUCIERS** (pô-sié), *s. m. pl.* Famille de champignons établis aux dépens des agarics.

PEAUSSERIE (pô-se-rie), *s. f.* Commerce, marchandise de peaux. || Art de travailler les peaux.

— ÉTYM. *Peaussier.*

PEAUSSIER (pô-sié ; l'r ne se prononce pas et ne se lie pas ; au pluriel, l's se lie : des pô-sié-z habiles), *s. m.* || 1° Nom des artisans qui façonnent les peaux, et qui les mettent en couleur. || Celui qui vend les peaux préparées. || 2° *Adj. masc.* Terme d'anatomie. Le muscle peaussier, ou, substantivement, le peaussier, muscle qui adhère à la peau et qui sert à la remuer. || Chez le cheval, nom donné au muscle sous-cutané de l'encolure. || Les anatomistes écrivent peaucier.

— HIST. XVI° s. Frippiers, peaussiers, corroyeurs, PARÉ, XXIV, 10. Le mouvement de la susdite paupierre depend du dit muscle large ou peaucier, ID. II, 3.

— ÉTYM. *Peau* : prov. *pellicier, pellecier* ; catal. *pellisser* ; ital. *pelliciere*.

1. **PEAUTRE** (pô-tr'), *s. m.* Vieux mot signifiant lit, mauvais lit, grabat ; inusité, sauf dans cette locution populaire, qui tombe elle-même en désuétude : envoyer quelqu'un au peautre ou aux peautres, le brusquer pour le congédier, pour le chasser. Tu veux toujours gouailler les autres, Et puis ils t'enverront aux peautres, VADÉ, *la Pipe cassée*, II. || Aller au peautre, se perdre. Vous êtes encor jeune, on le voit bien. — Mme Brice : Assez Pour voir votre noblesse un jour aller au peautre, BOURSAULT, *Mots à la mode*, sc. 12.

— HIST. XIII° s. Andui [tous deux] se vont couchier el piautre, *Fabliaux et contes*, édit. de MÉON, t. III, p. 365. || XV° s. Puis qu'ilz sont deux veaultres au peaultre, Tu en pendras l'un, et moy l'autre, *Mistere de la Passion Jesu Crist, Crucifiment de Jesus, édit. de Verard*, 1490, sign. Di verso, col. 2. || XVI° s. Chassez ces marchants Turcs au peaultre, OPPÈDE, *Trad. de Pétrarque*, f° 84, dans LACURNE.

— ÉTYM. Champagne, *peautre*, paillasse, lit, venant, d'après Scheler, de l'anc. haut-allem. *polstar*, *bolstar*, allemand moderne, *Polster*, matelas, coussin. L'ancienne langue avait *peautraille*, canaille : XV° s. Puis en bataille Se sont fuis comme peautraille, Monstrans que d'honneur ne leur chaille, AL. CHART. *Œuvres*, p. 678. Dans la Brie, *pautrain* veut dire polisson, mauvais drôle (voy. POLTRON).

† 2. **PEAUTRE** (pô-tr'), *s. m.* Sorte de fard. Leur visage reluit de céruse et de peautre, RÉGNIER, *Sat.* IX.

— HIST. XIV° s. Courroies ferrées, clouées et autrement ouvrées d'estain, de piautre ou de plonc, DU CANGE, *pestrum*. || XV° s. Abusé m'a et faict entendre, De vieil machefer que fust peaultre, VILLON, *Grand testament, double ballade*.

— ÉTYM. Ital. *peltro*, étain raffiné ; du germanique : scandinave, *pjâtr*, étain ; holl. *peauter*, *piauter*, laiton blanc ; angl. *pewter*, étain ; comparez le celtique : gaélique, *peodar* ; kimry, *ffeutur*, étain, et le sanscrit *pâdira* (d cérébral), étain.

† 3. **PEAUTRE** (pô-tr'), *s. f.* Ancien mot encore usité sur quelques rivières et signifiant bateau.

— HIST. XVI° s. Le vieil Charon, grand nautonnier d'enfer, Bien eut à faire à gouverner sa peautre Pour celuy jour passer de rive en autre Tous les esprits.... MAROT, IV, 129. Ce qui se jetta dans le batteau estoit tout perdu sans La Cassagne, qui, ayant l'espaule brisée d'un coup de mousquet, seut manier la peautre et mettre à l'eau le vaisseau, D'AUB. *Hist.* II, 344.

— ÉTYM. Origine inconnue, à moins qu'il ne se rapporte à l'ital. *peota* (voy. PÉOTE), que Forfait, *Instit. Mém. scienc.* t. V, p. 331, écrit *péaute*.

† **PEAUTRÉ, ÉE** (pô-tré, trée), *adj.* Terme de blason. Il se dit des poissons dont la queue est d'un émail différent de celui du corps. Dauphin d'azur peautré d'or.

— ÉTYM. *Peautre* 2.

† **PÉBRINE** (pé-bri-n'), *s. f.* Sorte de maladie épidémique des vers à soie.

† **PÉBRINER** (SE) (pé-bri-né), *v. réfl.* Devenir affecté de pébrine.

PEC (pèk), *adj. m.* || 1° Usité seulement dans cette locution : hareng pec, hareng fraîchement salé. Dans le bachique breuvage, Vous verrez mon gros visage Plus maigre qu'un hareng pec, PANARD, *Chansons*, t. III, p. [illegible], dans POUGENS. || 2° *S. m.* Un des noms vulgaires de l'épinoche.

— ÉTYM. All. *Pökel*, holl. *pekel*, angl. *pickle*, eau salée.

† **PÉCARI** (pé-ka-ri), *s. m.* Cochon de l'Amérique méridionale, genre dicotyles, CUVIER.

PECCABLE (pè-kka-bl'), *adj.* Qui est capable de pécher. Tout homme est peccable.

— HIST. XIII° s. Lasse peccable, *Fabliaux mss.* p. 319, dans LACURNE.

— ÉTYM. Voy. PÉCHER.

PECCADILLE (pè-kka-di-ll', *ll* mouillées, et non pè-kka-di-ye), *s. f.* Faute légère. Sa peccadille [de l'âne qui avait mangé un peu d'herbe] fut jugée un cas pendable, LA FONT. *Fabl.* VII, 1. Parmi des peuples où la moindre peccadille envers la religion est souvent un crime irrémissible, BOURSAULT, *Lett. nouv.* t. II, p. 67, dans POUGENS. Ce n'est ni un péché ni une peccadille d'être gai, CARACCIOLI, *Lett. récréat. et mor.* t. II, p. 40, dans POUGENS.

— HIST. XVI° s. Vous sçavez, dit le Poitevin, qu'il y a force gens entachés de ce peccadillo, D'AUB. *Conf.* I, 2. Il lui jura qu'elle ne pechoit point de l'aimer, et que l'eau benite pouvoit effacer un tel peccatile, MARG. *Nouv.* LXXII.

— ÉTYM. Ital. *peccadiglio*, diminutif de *peccato*, faute (voy. PÉCHER).

PECCANT, ANTE (pè-kkan, kkan-t'), *adj.* Terme de médecine. Épithète donnée par les humoristes aux humeurs, quand elles pèchent par rapport à la qualité surtout. Certaines humeurs, qu'entre nous autres savants nous appelons humeurs peccantes, MOL. *le Méd. malgré lui*, II, 6.

— HIST. XIV° s. Humeurs pechantes, H. DE MONDEVILLE, f° 73. || XVI° s. Guari qu'il feut, par les medecins, de cette humeur peccante, MONT. II, 219.

— ÉTYM. Lat. *peccantem*, de *peccare*, pécher.

PECCATA (pè-kka-ta), *s. m.* Terme populaire. || 1° Nom qui désigne un âne dans les combats publics d'animaux. || 2° Fig. Un homme stupide, un sot. C'est un peccata.

— ÉTYM. En Normandie, on nomme la bourrique *peccata mundi*, parce que l'âne reçoit les coups et porte les péchés comme l'Agneau de Dieu.

PECCAVI (pè-kka-vi), *s. m.* L'aveu qu'un pécheur fait de sa faute. Et ne me dites pas : je ne sens point cette peine [la douleur de la rechute], je me confesse toujours avec la même facilité, je dis mon peccavi de la même manière, BOSS. *Sermons, Rechutes*, 2. || Familièrement se dit de tout aveu qui coûte. Là, je dis hautement mon peccavi, m'avouant humblement ou fièrement l'auteur de la pièce, J. J. ROUSS. *Confess.* VIII.

— ÉTYM. Lat. *peccavi*, j'ai péché, de *peccare*, pécher.

† **PÈCE** (pè-s'), *s. f.* Voy. PESSE.

† **PECHBLENDE** (pèch-blan-d'), *s. m.* Voy. PÉCHURANE.

— ÉTYM. Allem. *Pech*, poix, et *Blende*, nom de certains sulfures.

1. **PÊCHE** (pê-ch'), *s. f.* Fruit du pêcher. Cette espèce de pêche quitte le noyau. || Nom, dans le midi, des pêches dont le noyau se détache de la chair, par opposition aux alberges, pêches dont la chair est attachée au noyau. || Fig. Un matelas, un coussin rembourré de noyaux de pêche, un matelas, un coussin fort dur.

— HIST. XIII° s. Peskes, castaignes à plenté, *Fl. et Bl.* 1489. || XVI° s. Encores plus qu'en auberges l'on abonde en especes de peches discernées par leurs diverses grandeurs, couleurs, saveurs... les presses, pavies, mirecotons, alampers, groignons, peche-noire et semblables fruits à noiau, O. DE SERRES, 678. Gros bec, tu as mangé la pesche, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 81.

— ÉTYM. Wallon, *pèh* ; prov. *persega* ; cat. *presseg* ; port. *pessego* ; ital. *persica* ; du lat. *persicum*, fruit de la Perse, ainsi nommé à cause de sa provenance. Le provençal et le catalan viennent d'un mot dont l'accent était changé : *persícum*, au lieu de *pérsicum*.

2. **PÊCHE** (pê-ch'), *s. f.* || 1° Art, action de pêcher. Pêche à la ligne. Pêche au filet. Il y eut, dans les premiers temps, de grandes guerres entre Carthage et Marseille au sujet de la pêche, MONTESQ. *Espr.* XXI, 11. L'art des pêches, art important, la première école des marins, et qui fournit chez un grand nombre de nations la subsistance d'une partie du peuple, CONDORCET, *Duhamel*. Un bateau de 70 tonneaux peut faire la pêche du hareng, et ensuite celle de la morue ; il peut faire les pêches d'été dans le nord, et celles d'hiver dans la Manche, SONL. *Inst. Mém. scienc. phys. et math.* sav. étr. t. 2, p. 219. || 2° Droit de pêcher. || Avoir la pêche d'une rivière, avoir seul le droit d'y pêcher. || Affermer la pêche d'une rivière, affermer le droit d'y pêcher. || 3° Poisson qu'on a pêché. J'ai mangé de votre pêche. || Pêche miraculeuse, celle que firent les disciples sur l'indication de Jésus. || 4° Il se dit des perles, du corail. La pêche des perles. La pêche du corail. || 5° Fig. Il se dit de l'action de retirer de l'eau les débris d'un navire naufragé. La pêche des débris d'un vaisseau. || 6° Fig. et familièrement. La pêche au plat, l'action de prendre au plat ce dont on a besoin. Ce pêcheur est plus fort à la pêche au plat qu'à la pêche à la ligne.

— ÉTYM. Wallon, *peh* ; bourg. *poche* ; prov. esp. et ital. *pesca* (voy. PÊCHER 2).

PÉCHÉ (pé-ché ; Ménage recommande de dire peché et non péché), *s. m.* || 1° Transgression volontaire de la loi religieuse. Mes maux seront encor moindres que mes péchés, ROTR. *St Gen.* IV, 7. Le péché est le violement de la loi, SACI, *Bible, St Jean, 1re épît.* III, 4. Étonné d'un tel discours, selon lequel tous les péchés de surprise et ceux qu'on fait dans un entier oubli de Dieu ne pourraient être imputés, PASC. *Prov.* IV. La nature nous tente continuellement.... mais le péché n'est pas achevé, si la raison ne consent, ID. *Lett. sur la mort de son père*. Il [Jésus-Christ] a adopté nos péchés, et nous a admis à son alliance ; car les vertus lui sont propres, et les péchés étrangers ; et les vertus nous sont étrangères, et nos péchés nous sont propres, ID. *Pens.* XXV, 103, éd. HAVET. La raison pour laquelle les péchés sont péchés, c'est seulement parce qu'ils sont contraires à la volonté de Dieu, ID. *Lett. à Mlle de Roannez*, 6. Si j'avais autant pleuré mes péchés, que j'ai pleuré pour vous depuis que je suis ici.... SÉV. 34. Après tant de maux et tant de traverses, elle ne connut plus d'autres ennemis que ses péchés, BOSS. *Reine d'Anglet.* Il ne reste plus à l'homme [qui meurt] que le néant et le péché ; pour tout fonds, le néant, pour toute acquisition, le péché, ID. *Anne de Gonz.* Ô sacré pontife, quand vous tiendrez en vos mains la sainte victime qui ôte les péchés du monde, ID. *ib.* Comme le christianisme a pris naissance de la croix, ce sont aussi les malheurs qui le fortifient ; là on expie ses péchés, là on épure ses intentions, ID. *Reine d'Anglet.* Le péché est le seul mal qu'on guérit en le pleurant, ID. *Médit. sur l'Évang. Sermon sur la montagne, 4e jour.* Dès que nous sommes si malheureux que d'être tout à fait d'accord avec nos péchés, ID. *Sermons, Nécess. de travailler au salut*, 1. Le péché est un mouvement de la volonté de l'homme contre les ordres suprêmes de la sainte volonté de Dieu, ID. *Sermons, Nécessité de la pénit.* 1. Par une suite funeste mais naturelle, les péchés même des grands deviennent les modes des peuples, FLÉCH. *Marie-Thér.* Est-ce un corps de péché comme le vôtre qui mérite d'être tant ménagé ? MASS, *Carême, Jeûne.* || Il mourra dans son péché, se dit de quelqu'un obstiné dans le mal. Si vous attendez de vous convertir à la mort, vous mourrez dans votre péché, MASS. *Carême, Impén. fin.* || Familièrement. Vous en porterez le péché, je mets cela sur votre conscience. Si j'y vais, pour le moins ce sera malgré moi, et vous en porterez le péché, HAUTEROCHE, *Esp. foll.* V, 14. || Vieux péchés, les péchés qu'on a commis anciennement, dans la jeunesse. Peut-on faire mieux que d'expier ses vieux péchés en mettant son expérience au service de la morale ? CH. DE BERNARD, *La chasse aux amants*, § 2. || Rechercher les vieux péchés de quelqu'un, fouiller dans sa vie passée à dessein de lui nuire. || Mettre quelqu'un, quelque chose au rang des vieux péchés, des péchés oubliés, n'y plus songer, ne s'en soucier plus. On a beau nous aimer, les pleurs sont tôt séchés, Et les morts soudain mis au rang des vieux péchés, CORN. *la Veuve*, IV, 4. Mettons notre amour au rang des vieux péchés, ID. *le Dép.* IV, 2. || Familièrement. Laid comme le péché, très-laid. Il y avait à Marseille une madame Arnould, laide comme le péché, ST-SIM. 65, 134. || Fig. Ce n'est pas un grand péché, ce n'est pas un péché irrémissible, se dit des fautes légères dans le commerce de la vie, qu'on veut atténuer. || Familièrement. Pour mes péchés, pour la peine que je mérite, pour me punir. Et c'est pour mes péchés que je vous aime ainsi, MOL. *Mis.* II, 2. Le gouverneur, pour mes péchés, s'avisa de venir entendre la messe dans cette église, LE SAGE, *Guzm. d'Alfar.* II, 5. || 2° Péché mortel, péché qui donne la mort à l'âme. Péché véniel, péché qui ne fait que contrister l'Esprit-Saint sans donner la mort à l'âme. Chrétien, tu sais trop la distinction des péchés véniels d'avec les mortels ; quoi ! le nom commun de péché ne suffira pas pour te les faire détester les uns et les autres ? sais-tu que ces péchés qui semblent légers deviennent accablants par leur multitude ? BOSS. *Mar.-Thér.* || Fig. Dire les sept péchés mortels de quelqu'un, en dire tout le mal qu'on peut imaginer. Vous disiez hautement.... les sept p

chés mortels contre les gens du monde, HAUTEROCHE, *Appar. tromp.* I, 2. || Ils se sont dit les sept péchés mortels, ils se sont dit l'un à l'autre les plus grandes injures. || 3° Péché de commission, d'omission (voy. COMMISSION). || Péché de l'esprit, celui qui a pour objet une délectation intérieure ou spirituelle. || Familièrement. Péché mignon, mauvaise habitude dont on ne veut pas se défaire. || 4° Péché originel, le péché du premier homme qui passe dans tous ses descendants. || Absolument. Le péché, le péché originel. Chose étonnante, que le mystère le plus éloigné de notre connaissance, qui est celui de la transmission du péché, soit une chose sans laquelle nous ne pouvons avoir aucune connaissance de nous-mêmes! PASC. *Pens.* VIII, 1. Nulle religion que la nôtre n'a enseigné que l'homme naît en péché, nulle secte de philosophes ne l'a dit; nulle n'a donc dit vrai, ID. *ib.* XI, 4 *ter.* Depuis le péché, les plaisirs des sens ont abaissé l'âme vers les choses sensibles, MALEBR. *Rech. vér.* I, 5. || Péché actuel, péché fait actuellement, par opposition à péché originel. || Fig. Dans le langage général. Péché originel, tache, faute inhérente à quelqu'un. || 5° Péché contre nature, nom que l'on donne par euphémisme à la pédérastie. || Fig. Attenter à la liberté de son prochain me paraît un crime contre l'humanité; c'est le péché contre nature, VOLT. *Lett. Thiriot,* 6 déc. 1737. || Péché d'Onan, voy. ONANISME. || 6° Fig. Péché se dit quelquefois en plaisantant d'actes que l'on compare à des péchés. Il n'est pas juste de m'attribuer l'*Honnêteté littéraire* quand je ne l'ai pas faite.... j'ai bien assez de mes péchés, sans me charger encore de ceux de mon prochain, VOLT. *Lett. Damilaville,* 11 nov. 1767. || Proverbes. Péché caché est à demi pardonné, c'est-à-dire éviter le scandale rend le mal moindre. Le péché que l'on cache est demi-pardonné, La faute seulement ne gît en la défense : Le scandale, l'opprobre est cause de l'offense, RÉGNIER, *Sat.* XIII. || À tout péché miséricorde, il n'y a point de faute qu'on ne doive pardonner, quand ceux qui l'ont commise s'en repentent.

— HIST. XIe s. Ocz, seigneur, quel pechet nous encombre, *Ch. de Rol.* II. || XIIe s. E fu lur peschied mult forment granz, *Rois,* p. 3. Grant pechiez est et grant peine D'amor servir faintement, *Couci,* IV. || XIIIe s. Li uns pechiés attire l'autre, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 339. Il les tient [des possessions] à tort et à pechié, VILLEH. LXVIII. Or vous demande je, fist-il, lequel vous ameriez miex, ou que vous feussiez mesiaus [lépreux], ou que vous eussiez fait un pechié mortel, JOINV. 194. || XIVe s. Pour eviter laidure de pechié, ORESME, *Eth.* 90. Aucune fois, pour la honte du monde, donnent ou refusent paix ou convenables pactis, dont maintes fois ont puis porté de vieux pechez noveles penitences, en non chalant le jugement de Dieu, *Ordonn. de Phil. le Bel sur les duels.* || XVe s. La belle Catherine estoit mise avec les pechés oubliés, LOUIS XI, *Nouv.* XVI. On imposait à Octo Castellan, qu'il avoit commis le peché desordonné ou bougrerie, DU CANGE, *peccatum.* Femme de pechié [femme publique], ID. *ib.* De petit pechié petit pardon, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 39. Madame, dist le chevalier, vieil peché fait nouvelle vergongne, *Perceforest,* t. II, f° 104. || XVIe s. Peché d'autruy ne doit nuire, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 39. L'on ne doit pas avoir d'un peché deux penitences, ID. *ib.* t. II, p. 337. Charité oingt et peché poinct, COTGRAVE. En coffre ouvert le juste peche, ID. Où richesse est peché est, ID. Quand tous pechez sont vieux, avarice est encore jeune, ID.

— ÉTYM. Nivernais, *pésé;* bourg. *peiché;* prov. *peccat, pechat;* cat. *pecat;* esp. *pecado;* ital. *peccato;* du lat. *peccatum,* de *peccare,* pécher.

PÉCHÉ, ÉE (pê-ché, chée), *part. passé* de pêcher. Des carpes pêchées à la ligne.

† **PÊCHE-BERNARD** (pê-che-bèr-nar), *s. m.* Héron.

† **PÊCHE-MARTIN** (pê-che-mar-tin), **PÊCHE-VÉRON** (pê-che-vé-ron), *s. m.* Martin-pêcheur.

PÉCHER (pé-ché. La syllabe *pé* prend un accent grave quand la syllabe qui suit est muette : je pèche; excepté au futur et au conditionnel : je pécherai, je pécherais), *v. n.* || 1° Transgresser la loi religieuse. Celui n'a point péché de qui la repentance Témoigne la surprise et suit de près l'offense, ROTR. *St Gen.* II, 8. Si un homme pèche contre un homme, on peut lui rendre Dieu favorable; mais, si un homme pèche contre le Seigneur, qui priera pour lui? SACI, *Bible, Rois,* I, II, 25. Tel pèche de la langue qui ne pèche point de cœur, ID. *ib. Ecclésiastiq.* XIX, 16. Le scandale du monde est ce qui fait l'offense, Et ce n'est point pécher que pécher en silence, MOL. *Tart.* IV, 7. J'essaye autant que je puis de ne m'affliger de rien, et de prendre tout ce qui arrive pour le meilleur; je crois que c'est un devoir, et qu'on pèche en ne le faisant pas, PASC. *Lett. à Mlle de Roannez,* 5. Siècle vainement subtil, où l'on veut pécher avec raison, où la faiblesse veut s'autoriser par des maximes.... BOSS. *Anne de Gonz.* Quiconque pèche en un seul article, viole l'autorité de tous les autres, ID. *Sermons, Respect vérité,* 1. Nos pères ont péché, nos pères ne sont plus, Et nous portons la peine de leurs crimes, RAC. *Esth.* I, 5. || 2° Par extension, faillir contre quelque règle de morale. Pécher contre l'honneur. Ce que j'ai dit suffit pour faire voir combien vous péchez contre la vérité et la discrétion tout ensemble, PASC. *Prov.* XI. || Ce n'est pas par là qu'il pèche, c'est-à-dire ce n'est pas là son défaut. || 3° Faillir contre quelque autre règle que ce soit. Je pèche contre le sens commun, PASC. *Prov.* II. N'êtes-vous pas étonné qu'il [l'Arioste] ait pu faire un poëme de plus de quarante mille vers, dans lequel il n'y a pas un morceau ennuyeux, et pas une ligne qui pèche contre la langue? VOLT. *Lett. Champfort,* 16 nov. 1774. Lebrun, disciple de Vouet, n'a péché que dans le coloris, ID. *Temple du Goût.* On pèche toujours en physique lorsqu'on multiplie les êtres sans nécessité, BUFF. *Min.* t. I, p. 351. || Il se dit aussi des choses. Sa comédie pèche contre toutes les règles de l'art, MOL. *Crit.* 7. Apercevoir par où un raisonnement pèche, CONDIL. *Conn. hum.* II, 7. Chaque climat, par ses influences et par celles de la nourriture, donne une certaine conformation qui pèche par quelque excès ou par quelque défaut, BUFF. *Quadrup.* t. I, p. 76. || Ce vin pèche en couleur, par la couleur, il n'a pas sa couleur naturelle. || Être peccant, en parlant des humeurs. Arrière les humeurs, qu'elles pèchent ou non; La fièvre est un levain qui subsiste sans elles, LA FONT. *Quinquina,* II. || 4° Pécher, joint à un nom qui exprime quelque chose de favorable, prend le sens de porter trop loin une bonne intention, une bonne qualité. Cet écrivain ne pèche que par trop d'exactitude. Cet ouvrage pèche par trop d'esprit. De tels regrets Pourraient pécher par leur excès, LA FONT. *Matr.* || Proverbes. Celui qui pèche ignore, il ne connaît pas le vrai bien. || Autant pèche celui qui tient le sac que celui qui met dedans, le complice est aussi coupable que l'auteur principal. || Qui perd pèche, se dit de celui à qui une perte fait commettre quelque péché, comme de penser mal de son prochain au sujet de la perte essuyée; se dit aussi pour signifier qu'on donne tort à celui qui perd.

— HIST. XIIe s. Mult fuissent à pecher li pluisur deslié, Quant autrement ne fussent destraint par le clergié, *Th. le mart.* 59. || XIIIe s. Et ses maris [le mari de Lucrèce] meïsmement.... s'estudioit à trover Vives raisons por li prover Que ses cors n'avoit pas pechié, Quant li cuers ne volt le pechié, *la Rose,* 8667. Et se je ne le fes, je peque et sui tenus à rendre ce que je disme malvesement, BEAUM. XI, 39. || XIVe s. Il n'est pas vraysemblable ou raisonnable que il pechent en toutes choses et soient faux universelment, ORESME, *Eth.* 47.

— ÉTYM. Wallon, *péché;* provenç. *peccar, pequar;* espagn. *pecar;* ital. *peccare;* du lat. *peccare.*

1. **PÊCHER** (pê-ché; l'*r* ne se prononce pas et ne se lie pas; au pluriel, l'*s* se lie; des pê-ché-z en fleur), *s. m.* Genre de la famille des amygdalées, composé d'arbres originaires de la Perse. || Arbre qui porte la pêche. Il ne traite pas avec moins de soin les arbres qui, comme les pêchers, objet d'une industrie plus bornée et cultivés pour les délices d'une grande ville, font vivre par leur produit une partie du peuple industrieux qui l'environne, CONDORCET, *Duhamel.* || 2° Chez le cheval, robe fleur de pêcher, robe caractérisée par des poils rouges rassemblés en bouquets sur un fond blanc.

— HIST. XIIIe s. Peskiers ne periers ne noiers, Autre cier arbre qui fruit port, *Fl. et Bl.* 2026. || XVIe s. Un grave [sorte de mets] d'aloues [d'alouettes] en couleur de fleur de peschier, *Ménagier,* II, 4.

— ÉTYM. *Pêche* 1; wallon, *pihi;* génev. *pêchier;* provenç. *pesseguier, presseguier;* catal. *presseguer;* portug. *pessegueiro.*

2. **PÊCHER** (pê-ché), *v. a.* || 1° Prendre du poisson avec des filets ou autrement. Pêcher une anguille, une carpe. || Absolument. Le maître de ce lieu dans huit jours pêchera, LA FONT. *Fabl.* X, 4. Pêcher à la ligne, chasser à l'oiseau, s'asseoir sur un port pour voir couler l'eau, voilà d'aimables délassements, PICARD, *M. Musard,* sc. 8. Suétone nous apprend qu'Auguste.... s'amusait, pour chasser apparemment l'ennui qui l'accablait quelquefois sur le trône, à pêcher à la ligne, AMEILHON. *Inst. Mém. litt. et beaux-arts,* t. V, p. 407. || Pêcher à la foule, marcher à pieds nus sur le sable, pour sentir les poissons qui, à la marée basse, y sont restés enfouis. || Pêcher en eau trouble, voy. EAU, n° 4. || Fig. et populairement. Pêcher au plat, prendre au plat même. || 2° Pêcher un étang, pêcher tout le poisson d'un étang. || 3° Il se dit de tout ce qu'on tire de l'eau. Pêcher des perles, du corail. || 4° Fig. et familièrement. Prendre, avec une nuance de mépris. J'ai bien envie d'en savoir votre avis [de cette devise], et où je l'ai pêchée; car je ne crois pas l'avoir faite, SÉV. 98. Quel plaisir prenez-vous à dire du mal de votre esprit?... où pêchez-vous cette fausse et offensante humilité? ID. 6 janv. 1672. Je ne sais où j'ai pêché un si sot frère! D'ALLAINV. *École des bourg.* I, 3. C'est un ours mal léché, Votre homme; où l'avez-vous pêché? BÉRANG. *Orang-out.* || Où a-t-il pêché cela? se dit de quelque trouvaille, et aussi de quelque idée étrange, fausse, qui vient à l'esprit de quelqu'un. Où mon gros abbé Mignot a-t-il pêché que le style est dans le goût de Sémiramis et de Mahomet? VOLT. *Lett. d'Argental,* 1er janv. 1777. || Proverbe. Toujours pêche qui en prend un, c'est-à-dire ce n'est pas perdre tout à fait son temps que de faire un petit gain.

— HIST. XIIe s. Cil qui devoit estre estaulis [établi] por pesxier les hommes, ST BERN. 571. || XIIIe s. Nus n'est defenduz d'aler à la rive de la mer, par achoison de poechier, en tel meniere qu'il ne face por ce viles ne maisons ou rivage, *Liv. de just.* 63. || XVe s. Philippe d'Artevelle n'estoit mie bien subtil à faire la guerre ni sieges; car, de sa jeunesse, il n'y avoit esté point nourri, mais de pescher à la verge aux poissons, FROISS. II, II, 166. || XVIe s. Qui sera en cherche de la science, si la pesche où elle se loge, MONT. II, 98. Il pescha en sa boëte une poignée d'escus, ID. IV, 8. Il n'est que pescher en grand vivier, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 91. Pescher en eau trouble est gain triple ou double, ID. *ib.* p. 370. Les despens montent plus que le principal; c'est pescher, comme l'on dict, en filets d'or et de pourpre, CHARRON, *Sagesse,* I, 23. Il faut perdre un veron pour pescher un saulmon, COTGRAVE.

— ÉTYM. Wallon, *pehi;* bourguig. *poché;* Haute-Normandie, *péquer;* prov. et espagn. *pescar;* ital. *pescare;* du lat. *piscari,* qui vient de *piscis* (voy. POISSON).

† **PÊCHÈRE** (pê-chè-r'), *s. f.* Réservoir d'eau qui fait partie d'un appareil de soufflerie hydraulique.

PÉCHERESSE (pé-che-rè-s'), *s. f.* Voy. PÉCHEUR.

† **PÊCHERESSE** (pê-che-rè-s'), *adj. f.* de pêcheur (voy. ce mot).

PÊCHERIE (pê-che-rie), *s. f.* Lieu où l'on pêche, ou qui est préparé pour la pêche. On peut faire état que les pêcheries et les étangs du royaume pourront monter à 60000 livres, VAUB. *Dîme,* p. 78. || Se dit quelquefois pour vivier.

— HIST. XIVe s. S'en ala à Remiremont pour soy deduire en chasses et en pescheries, *Chr. de St-Denis,* f° 172, dans LACURNE. || XVIe s. La pescherie est meilleure quand l'eau est trouble, *Sat. Mén.* p. 132.

— ÉTYM. *Pêcheur;* wallon, *pehreie;* provenç. *pescaria, pesqueira;* esp. *pesqueria;* ital. *pescheria.*

† **PÊCHETEAU** (pê-che tô), *s. m.* Baudroie.

† **PÊCHETTES** (pê-chè-t'), *s. f. pl.* Petits filets ronds pour prendre les écrevisses, les sangsues.

— ÉTYM. *Pêcher.*

PÉCHEUR, PÉCHERESSE (pé-cheur, che-rè-s'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui commet des péchés. Il n'y a que deux sortes d'hommes : les uns, justes, qui se croient pécheurs; les autres, pécheurs, qui se croient justes, PASC. *Pens.* XXV, 71, éd. HAVET. Point de ces pécheurs à demi qui ont quelque amour pour la vertu; ils seront tous damnés ces demi-pécheurs; mais pour ces francs pécheurs, pécheurs endurcis, pécheurs sans mélange, pleins et achevés.... ID. *Prov.* IV. Cette humble princesse se sentait dans son état naturel, quand elle était comme pécheresse aux pieds d'un prêtre, y attendant la miséricorde et la sentence de Jésus-Christ, BOSS. *Mar.-Thér.* Qu'est-ce à proprement parler qu'un pécheur pénitent? c'est un malade qui sort d'une maladie très-dangereuse et qui revient des portes de la mort, BOURDAL. *Pensées,* t. I, p. 301. La conversion de la pécheresse qui oignait les pieds du Sauveur d'un parfum, FÉN. *Éduc. filles,* 6. Mon Dieu.... Où se peuvent cacher tes saints? Les pécheurs couvrent la terre, RAC. *Athal.* II, 9. On ne pèche que parce que les lumières sont plus faibles que la passion, et c'est une maxime de théologie, vraie en un certain sens, que tout pécheur est ignorant, DUMARS. *Philos. Œuv.* t. VI, p. 36. || Familièrement. Vieux

pêcheur, vieux débauché. Dans cette maison, où demeure une [illegible], dont ce vieux pecheur de [illegible] a soin et qu'il aime éperdument, LE SAGE, *Diabl. boit.* ch. 17. || *S. f.* Se dit, par euphémisme, d'une femme de mauvaise vie. || 2° *Adj.* Pécheur, pécheresse. C'est dans cette essence pure et impeccable qu'il [Dieu] voit, mieux que tous les hommes ne l'ont jamais vu dans leur substance pécheresse et corrompue, ce que c'est que le péché, [illegible] *Réfl. sur l'état des péch.* Cet étang de feu et de soufre..., ce grincement de dents et cette rage commune avec les démons qui sera le partage des âmes pécheresses, FEN. *Éduc. filles*, 8. Les hommes pécheurs eux-mêmes admireront votre changement, et seront ébranlés par l'exemple de votre pénitence, MASS. *Carême, Enf. prod.* || Proverbe. Dieu ne veut pas la mort du pécheur, c'est-à-dire il ne faut pas être inexorable. Votre Majesté ne saurait mieux faire que de ressembler à Dieu, qui ne veut pas, dit-on, la mort du pécheur, D'ALEMB. *Lett. au roi de Prusse*, 14 fév. 1774.

— HIST. XIIe s. Car jo part [je participe] as mesfaiz, quant justice n'en fis.... Il [le juge qui ne punit pas le criminel] e li pechiere est en uel [égale] culpe asis, *Th. le mart.* 72. Cum perirunt li pecchedur, tui verras, *Liber psalm.* p. 49. Jà n'ert [ne sera] feme si pecheris, Ne de pechiés hom si laidis.... WACE, *Vierge Marie*, p. 66. || XIIIe s. Li frere dist l'empereor : Diex ne velt mort de pecoor, *Ren.* 16168. Car cors ne puet estre pechieres, Se li cuers n'en est consentieres, *la Rose*, 8670. Je ne sai que de moi te samble : Mes je sui une pecheresse, Et de m' ame meurtrisseresse, RUTEB. II, 134. Et l'on respont que tele convenance n'est pas tenable, qu'ele est pecheresse et laide, *Liv. de just.* 100. || XIVe s. Le pecheur ou pecheresse doit commencer sa confession en ceste maniere.... *Ménagier*, I, 3. || XVe s. Vous l'emportastes par barat Mon drap, sans payer, maistre Pierre, Par la chair bieue, moy las pecherre, *Patelin*. Pecheur a tousjours paour, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 39. Pour un pecheur en perist cent, ID. *ib.* On dit communement que à pecheur repentant affiert misericorde, *Perceforest*, t. II, f° 96. || XVIe s. À grand pecheur esclandre, COTGRAVE. Il me respondit : Ha! monsieur, à pecheur misericorde! MONTLUC, *Mémoires*, V.

— ÉTYM. Provenç. *peccaire*, *pechadre*, *peccador*, au fém. *peccairitz*; espagn. *pecador*, anc. espagn. *pecatriz*; ital. *peccatore*, fém. *peccatrice*; du lat. *peccatorem*, de *peccare*, pécher. L'ancien français *pechiere* et le provençal *peccaire* est le nominatif, du latin *peccâtor*; *pecheor*, *peccador* est le régime, de *peccatôrem*. Le féminin *pecheris*, *peccairitz*, *peccatrice* vient du latin *peccatricem*.

PÊCHEUR (pê-cheur), *s. m.* || 1° Celui qui pêche, qui fait métier de pêcher. Un carpeau qui n'était encore que fretin, Fut pris par un pêcheur au bord d'une rivière, LA FONT. *Fabl.* V, 3. Telles sont les instructions que reçurent les apôtres; sur ce fondement, douze pêcheurs entreprennent de convertir le monde entier, qu'ils voyaient si opposé aux lois qu'ils avaient à lui prescrire et aux vérités qu'ils avaient à lui annoncer, BOSS. *Hist.* II, 6. Nos pêcheurs ont, pour attirer le poisson, des mélanges formés d'herbes fortes; il en est qu'ils aromatisent avec du musc, de l'huile de térébenthine et même de l'huile de pétrole, AMEILHON, *Instit. Mém. litt. et beaux-arts*, t. V, p. 371. || Pêcheur à verge, celui qui pêche à la ligne. || Prud'hommes pêcheurs, juges spéciaux chargés de faire exécuter les règlements de la pêche dans plusieurs ports de mer. || [illegible] du pêcheur, le sceau du pape, parce qu'il est le successeur de saint Pierre, qui fut pêcheur. || Pêcheurs d'hommes, expression figurée par laquelle Jésus désigne ses disciples remplissant leur mission apostolique. Par quels moyens est-il arrivé que les pêcheurs de poissons sont devenus des pêcheurs d'hommes? BONNET, *Paling.* XXI, 9. || 2° *S. f.* Pêcheuse, femme qui prend du poisson, qui fait son métier de la pêche. Les pêcheuses de moules, de [illegible] || 3° Adj. Pêcheur, pêcheuse, qui concerne la pêche, qui sert pour la pêche. Bâtiment pêcheur. Barque pêcheuse. || Il y a aussi un féminin pêcheresse. Raie pêcheresse, la baudroie. || On trouve aussi : entreprise, navigation, ordonnance pêcheresse, mais cela est très-peu usité. || Trêve pêcheresse, traité fait entre des puissances belligérantes pour respecter [illegible], pendant la guerre, les pêcheries et les bateaux pêcheurs. || 4° Le pêcheur, le martin-pêcheur. || Pêcheur du Sénégal, oiseau de plumage brillant et varié [illegible] notre moineau. || Pêcheur marin, la lophie ou baudroie qui attire le poisson par une [illegible]. || 5° Martin-pêcheur, ou martinet-pêcheur, voy. MARTIN-PÊCHEUR.

— HIST. XIIe s. Uns pescherre de Seigne [Seine].... BENOIT, II, 3816. || XIIIe s. Nus ne puest estre peschiere en l'iaue le roy, c'est à savoir entre la pointe des isles Nostre-Dame.... *Liv. des mét.* 260. || XVe s. Veulx-tu apprendre au filz de pescheur à manger du poisson, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 434. || XVIe s. A grand pescheur eschappe anguille, COTGRAVE.

— ÉTYM. Provenç. *pescaire*, *pescador*; esp. *pescador*; ital. *pescatore*; du lat. *piscatorem*, qui vient de *piscari*, pêcher. Le français *peschere* et le provençal *pescaire* est le nominatif, et vient du latin *piscâtor*; *pescheor* et *pescador* est le régime et vient de *piscatôrem*.

† **PÉCHURANE** (pé-chu-ra-n'), *s. m.* Terme de minéralogie. Nom sous lequel on a désigné l'urane oxydulé d'Haüy, qui est l'urane noir de Brongniart. Il se trouve en Bohême, en Saxe et en Norwége, où il se présente en masses compactes noires comme de la poix, LEGOARANT.

— ÉTYM. Allem. *Pech*, poix, et *urane*.

† **PÉCHYAGRE** (pé-chi-a-gr'), *s. f.* Terme de médecine. Goutte fixée au coude.

— ÉTYM. Πῆχυς, coude, et ἄγρα, prise, goutte.

PÉCORE (pé-ko-r'), *s. f.* || 1° Animal, bête. La chétive pécore [une grenouille] S'enfla si bien qu'elle creva, LA FONT. *Fabl.* I, 3. || 2° Terme d'injure. Personne stupide. Si l'on va là [à Rome] pécore, on revient habile homme, HAUTEROCHE, *Nobles de province*, IV, 7. Vous ne serez jamais qu'une pauvre pécore, MOL. *l'Ét.* III, 5. Son mari était une sorte de pécore lourde et ennuyeuse à l'excès, ST-SIM. 275, 221.

— HIST. XVIe s. Il luy faudroit fendre les pieds, et l'envoyer paistre comme une pecore, COTGRAVE.

— ÉTYM. Ital. *pecora*; bas-lat. *pecure*, dans un texte du VIIe siècle. L'italien *pecora* vient du latin *pecora*, pluriel de *pecus*, bête de troupeau.

PECQUE (pè-k'), *s. f.* Terme d'injure. Femme sotte et impertinente qui fait l'entendue. A-t-on jamais vu, dites-moi, deux pecques provinciales faire plus les renchéries que celles-là? MOL. *Préc.* 1. Il épousa une pecque provinciale, HAMILT. *Gramm.* 11. || Il s'est dit autrefois au masculin. Un pec de cheval. Un pec d'homme qui me fait enrager.

— ÉTYM. Provenç. *pec*; cat. *pech*; du lat. *pecus*, bête; sanscr. *paçu*; goth. *faihu*. La racine de *pecus* est le radical *paç*, en zend, lier.

† **PECTASE** (pèk-ta-z'), *s. f.* Terme de chimie. Matière qu'on précipite du jus de carotte par l'alcool qui la rend insoluble.

— ÉTYM. Πηκτὸς, pris en gelée.

† **PECTATE** (pèk-ta-t'), *s. m.* Terme de chimie. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide pectique avec les bases.

† **PECTEUX, EUSE** (pèk-teû, teû-z'), *adj.* Qui se rapproche de la pectine par sa consistance de gelée épaisse. || État pecteux, passage d'un corps sirupeux à l'état de gelée consistante.

— ÉTYM. Voy. PECTINE.

† **PECTINE** (pèk-ti-n'), *s. f.* Terme de chimie. Principe immédiat qui existe dans beaucoup de fruits (grossuline de Guibourt).

— ÉTYM. Πηκτὸς, pris en gelée, de πήγνυμι, solidifier.

† **PECTINÉ, ÉE** (pèk-ti-né, née), *adj.* Terme didactique. Qui a la forme d'un peigne, qui a des dents comme un peigne. || Terme d'architecture ancienne. Toit pectiné, toit en pointe, dont les bords sont comme dentelés, à cause des extrémités des chevrons. || Terme de botanique. Feuilles pectinées, feuilles pinnatifides à lobes étroits, rapprochés et disposés parallèlement comme les dents d'un peigne. || Terme d'anatomie. Nom d'un muscle de la partie interne de la cuisse. || *S. m. pl.* Les pectinés, famille de mollusques acéphales.

— ÉTYM. Lat. *pectinatus*, de *pecten*, peigne.

† **PECTINIBRANCHES** (pèk-ti-ni-bran-ch'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a des branchies en forme de peigne.

— ÉTYM. Lat. *pecten*, peigne, et *branchies*.

† **PECTINIER** (pèk-ti-nié), *s. m.* Mollusque qui habite les coquilles appelées peignes.

— ÉTYM. Lat. *pecten*, peigne.

† **PECTINITE** (pèk-ti-ni-t'), *s. f.* Sorte de pétrification qui a la forme d'un peigne. || Genre de coquilles fossiles en forme de peigne.

— ÉTYM. Lat. *pecten*, peigne.

† **PECTIQUE** (pèk-ti-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide pectique, acide connu pendant longtemps sous le nom de gelée végétale, il donne au suc des fruits la propriété de se prendre en gelée.

— ÉTYM. Voy. PECTINE.

1. **PECTORAL, ALE** (pè-kto-ral, ra-l'), *adj.* || 1° Qui concerne la poitrine. || Croix pectorale, celle que les évêques portent sur la poitrine. || Terme d'anatomie. Muscles pectoraux, ou, substantivement, les pectoraux, muscles qui s'attachent à la poitrine. L'oiseau a les muscles pectoraux beaucoup plus charnus et plus forts que l'homme ou que tout autre animal, BUFF. *Ois.* t. I, p. 20. Le grand pectoral, muscle qui de la moitié interne de la clavicule, de la face antérieure du sternum et des cartilages des six premières vraies côtes, va se fixer à l'humérus. Petit pectoral, muscle situé sous le grand pectoral. Pectoral interne, muscle situé derrière le sternum. || Se dit, en zoologie, des mamelles qui ont leur siége à la poitrine, comme chez l'homme; et, dans les poissons, des nageoires qui représentent les membres thoraciques des autres animaux vertébrés. || *S. m. pl.* Les pectoraux, division des poissons appelés plus communément thoraciques. || 2° Terme de médecine. On appelle pectoraux, les médicaments qu'on regarde comme étant propres à combattre les affections des poumons. Julep pectoral. || Terme de pharmacie. Espèces pectorales, les feuilles sèches de capillaire du Canada, de véronique, d'hysope et de lierre terrestre, mélangées par parties égales en poids. Les quatre fleurs pectorales sont : les fleurs de mauve, de violette, de bouillon blanc et de coquelicot. Les quatre fruits pectoraux sont : les dattes, les jujubes, les figues et les raisins. || 3° Bon pour la poitrine. Ce vin est léger et pectoral.

— HIST. XVe s. Non plaise à Dieu, j'en invoque par deprecation sa pectorale misericorde, G. CHASTEL. *Chron. Él. du bon duc Philippe.* || XVIe s. Le muscle qui meine le bras vers le thorax, nommé pectoral, PARÉ, I, 8. Es affections pectorales, ID. IV, 16. Decoction pectorale, ID. XXV, 37.

— ÉTYM. Lat. *pectoralis*, de *pectus*, poitrine (voy. PIS, *s. m.*).

2. **PECTORAL** (pè-kto-ral), *s. m.* || 1° Ornement que le grand prêtre des Juifs portait sur la poitrine. Il consistait en une pièce de broderie, d'environ dix pouces carrés, enrichie de quatre rangs de pierres précieuses, sur chacune desquelles était gravé un des noms des tribus d'Israël. || 2° Dans les armures romaines, la partie qui protége le haut de la poitrine, laissé à découvert par le corselet et les épaulières.

— HIST. XIVe s. Item un amit et trois pectoraux pour aube, de euvre de broderie, DU CANGE, *pectorale*.

— ÉTYM. *Pectoral* 1.

† **PECTORILOQUE** (pè-kto-ri-lo-k'), *s. m.* Terme de médecine. Celui qui présente le phénomène de la pectoriloquie.

— ÉTYM. Lat. *pectus*, poitrine, et *loqui*, parler.

† **PECTORILOQUIE** (pè-kto-ri-lo-kuie), *s. f.* Terme de médecine. Phénomène qui a lieu quand la voix semble sortir de la poitrine et passer tout entière par le canal du stéthoscope; ce qui s'observe chez les phthisiques et chez les individus qui ont des cavernes dans le poumon.

† **PECTOSE** (pè-ktô-z'), *s. f.* Terme de chimie. Principe de composition inconnue tiré des fruits verts, des carottes et des navets.

— ÉTYM. Voy. PECTINE.

† **PECTOSIQUE** (pè-kto-zi-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide pectosique, acide qui, se formant lorsqu'on introduit de la pectose dans une dissolution de pectine, se précipite à l'état gélatineux.

PÉCULAT (pé-ku-la; le *t* ne se prononce pas et ne se lie pas), *s. m.* Profit personnel fait sur des deniers publics par un homme auquel l'administration ou le dépôt en est confié. Le péculat est naturel dans les États despotiques, MONTESQ. *Esp.* V, 15. Dans les temps que les mœurs des Romains étaient pures, il n'y avait point de loi particulière contre le péculat, ID. *ib.* XXIV, 23. Il [Fouquet] fut conduit comme un criminel d'État à Paris, où l'on érigea un tribunal pour lui faire son procès, qui commença par les accusations de péculat et de crime d'État, DUCLOS, *Œuv.* t. I, p. 266.

— HIST. XVIe s. Ils supplierent l'assemblée de casser et abroger les lois du peculat et de repetundis, *Sat. Mén.* p. 193.

— ÉTYM. Lat. *peculatus*, de *peculium*, lequel à son tour vient de *pecus*, bétail (voy. PÉCULE).

† **PÉCULATEUR** (pé-ku-la-teur), *s. m.* Fonctionnaire coupable de péculat.

— HIST. XVIe s. Peculateur, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *peculatorem*, de *peculatus*, péculat.

† **PÉCULATIVEMENT** (pé-ku-la-ti-ve-man), *adv.* En péculat; en péculateur.

— HIST. XVIe s. Peculativement, COTGRAVE.

PÉCULE (pé-ku-l'), *s. m.* || 1° Terme d'antiquité

romaine. Argent gagné et économisé par un esclave. Les lois peuvent favoriser le pécule, et mettre les esclaves en état d'acheter leur liberté, MONTESQ. *Esp.* XV, 18. || 2° Aujourd'hui, ce qu'une personne dans la dépendance d'autrui acquiert par son travail, par son économie. Il a disposé de son pécule à l'insu de ses parents. || 3° Toute petite somme d'argent, de quelque source qu'elle provienne. Que M. Thiriot ne s'expliquait-il? je lui aurais envoyé, depuis deux ans, de quoi se faire un honnête pécule en rogatons, VOLT. *Lett. Damilaville*, 22 avr. 1761.

— ÉTYM. Provenç. *peculi*; espagn. et ital. *peculio*; du lat. *peculium*, dérivé de *pecus*, bétail (voy. PECQUE), parce qu'à Rome anciennement c'était le bétail qui représentait la richesse; la marque de la monnaie était un bœuf, un mouton ou un pourceau.

† **PÉCULIARITÉ** (pé-ku-li-a-ri-té), *s. f.* Terme de la langue monastique. Le vice de la propriété personnelle chez les moines.

— ÉTYM. Lat. *peculiaris*, qui concerne le pécule, de *peculium*, pécule. *Peculiaris* avait aussi donné à la langue du XVI° siècle *peculier*, avec le sens de particulier.

PÉCUNE (pé-ku-n'), *s. f.* Terme vieilli et familier. Argent comptant. Plein de courroux et vide de pécune, Léger d'argent et chargé de rancune, LA FONT. *Papeg.*

— HIST. XII° s. Resa li reis de Moab out mult de pecune, *Rois*, p. 351. || XIII° s. Donques est cil larges et abandonés, qui use sa pecune convenablement, BRUN. LAT. *Trés.* p. 284. || XV° s. Or est ainsy que, durant ma pecune, Je fus traité comme amy precieux, VILLON, *Ballade*. || XVI° s. Mes amans fuiront toutes fortes cupiditez, mesmement la concupiscence de la pecune, *l'Amant resuscité*, p. 109, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. espagn. et ital. *pecunia*; du lat. *pecunia*, argent, richesses, de *pecus*, bétail (voy. PÉCULE).

PÉCUNIAIRE (pé-ku-ni-è-r'), *adj.* || 1° Qui a rapport à l'argent, qui consiste dans l'argent. Intérêts pécuniaires. Vous en serez châtié par la perte pécuniaire et par le déshonneur, DIDER. *Lett. à M. le Breton.* || On dit quelquefois pécunier. C'est vous [le corps législatif] qui êtes le grand pouvoir pécunier du pays, SEGRIS, *Monit. univers.* 8 juill. 1868, p. 999, 1re col. || 2° *S. m.* Le pécuniaire, ce qui concerne l'argent. Excepté liberté et le pécuniaire personnel, tout crédit et toute sorte de considération lui devaient être soigneusement ôtés et refusés [à Mme de Maintenon, après la mort de Louis XIV], ST-SIM. 395, 190.

— HIST. XIV° s. Peine pecuniaire, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVI° s. .... Seront punis en amende pecuniaire, *Ordonn.* 9 mars 1510.

— ÉTYM. Provenç. *pecuniari*; espagn. et ital. *pecuniario*; du lat. *pecuniarius*, de *pecunia*, pécune. On trouve aussi dans les textes *pecuniel*.

† **PÉCUNIAIREMENT** (pé-ku-ni-è-re-man), *adv.* D'une manière pécuniaire; par rapport à l'argent.

PÉCUNIEUX, EUSE (pé-ku-ni-eû, eû-z'), *adj.* Terme familier. Qui a beaucoup d'argent comptant. Monsieur, je ne suis pas gentilhomme. — Ésope: Tant mieux; Je n'en connais aucun qui soit pécunieux, BOURSAULT, *Fabl. d'Ésope*, IV, 5. Il vaut mieux, croyez-moi, vivre dans l'abondance que dans l'opulence; soyez mieux que pécunieux, soyez riche, J. J. ROUSS. *Gouv. de Polog.* ch. 11.

— HIST. XIV° s. Le riche pecunieux souvent aquiert ou pert ses richesses par violence ou par force, ORESME, *Eth.* VI, 10. || XV° s. Plusieurs gens des villages ou autres qui ne sont pecunieux, *Ordonn.* juin, 1467. || XVI° s. Ilz allerent emprunter de ceulx qui estoient pecunieux grosse somme de deniers, AMYOT, *Solon*, 26.

— ÉTYM. Provenç. *pecunios*; ital. *pecunioso*; du lat. *pecuniosus*, de *pecunia*, pécune.

† **PÉDAGNE** (pé-da-gn'), *s. m.* Nom qu'on donnait au marche-pied où le forçat, qui ramait dans une galère, posait celui de ses pieds qui était enchaîné.

— ÉTYM. Lat. *pedaneus*, long d'un pied, de *pes*, pied.

PÉDAGOGIE (pé-da-go-jie), *s. f.* || 1° Éducation morale des enfants. L'art de la pédagogie. || 2° Établissement public d'éducation (peu usité en cette acception). Instituer une pédagogie.

— HIST. XVI° s. Il y a eu une mesme Eglise entre eux [Juifs], que la nostre, mais elle estoit encores comme en aage puerile; pourtant le Seigneur les a entretenues en ceste pedagogie: c'est de ne leur donner point clairement les promesses spirituelles, CALV. *Instit.* 341.

— ÉTYM. Παιδαγωγία (voy. PÉDAGOGUE).

PÉDAGOGIQUE (pé-da-go-ji-k'), *adj.* || 1° Qui appartient à la pédagogie. Ouvrage, méthode pédagogique. || 2° En mauvaise part, qui sent le pédagogue, qui tient du pédagogue. Ton, air pédagogique. || 3° *S. f.* La pédagogique, la science de l'éducation (mot venu de l'Allemagne).

— ÉTYM. Παιδαγωγικὸς, de παιδαγωγία, pédagogie.

† **PÉDAGOGIQUEMENT** (pé-da-go-ji-ke-man), *adv.* À la manière d'un pédagogue.

† **PÉDAGOGISME** (pé-da-go-ji-sm'), *s. m.* Le système, les manières des pédagogues.

— HIST. XVI° s. Il ne doibt au paidagogisme que les premiers quinze ou seize ans de sa vie, MONT. I, 180.

— ÉTYM. *Pédagogie.*

PÉDAGOGUE (pé-da-go-gh'), *s. m.* || 1° Dans l'antiquité, esclave qui menait à l'école les jeunes garçons. Accompagnés, quand ils [les jeunes Romains] sortaient, d'un domestique esclave nommé pédagogue, NAUDET, *Instit. Mém. acad. inscr.* t. IX, p. 418. || 2° En un sens plus général, chez les anciens et chez les modernes, celui qui enseigne les enfants, qui a soin de leur éducation. Il insulte superbement au vaincu, et, comme un grave pédagogue, me prenant pour un de ses petits écoliers, il me tance aigrement, DESC. *Remarques sur les 7es object.* 55. Vous souvenez-vous du vieux pédagogue de la cour, appelé le tyran des mots et des syllabes...? BALZ. *Socrate chrét.* X. Les pédagogues qui nous étaient en grand appareil les instructions qu'ils donnent à leurs disciples, J. J. ROUSS. *Ém.* II. Aussi décontenancé que pourrait l'être un pédagogue recevant de la main d'un écolier la férule qu'il lui destinait, CH. DE BERNARD, *Un acte de vertu*, § IV. || Fig. Le dictateur [Sylla] a été le pédagogue des triumvirs, bien qu'il y ait eu quarante-six ans entre lui et eux, BALZ. *Socrate chrétien*, VIII. Saint Benoît, ce divin pédagogue de la vie monastique, PATRU, *Plaidoyer* 15, dans RICHELET. || Il se dit le plus souvent en mauvaise part. .... Et pourquoi, s'il vous plaît, Lui bailler un savant qui sans cesse épilogue? Il lui faut un mari, non pas un pédagogue, MOL. *Fem. sav.* V, 3. C'est là pour un pédagogue l'occasion d'entamer un beau discours, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || *Adj.* Les indiscrétions de Diderot, son ton impérieux et pédagogue avec un homme plus âgé que lui.... J. J. ROUSS. *Lett. à Mme d'Épinay, Corresp.* t. IV, dans POUGENS. || 3° Par extension, celui qui s'arroge le droit de censurer les autres. Je connais l'ouvrage fanatique du petit jésuite contre Bayle; vous faites bien de le réfuter.... il est bon de faire voir que les honnêtes gens ne sont pas gouvernés par ces pédagogues raisonneurs, éternels ennemis de la raison, VOLT. *Lett. d'Argens*, 21 juin 1739.

— HIST. XIV° s. Le pedagogue qui gouverne, endoctrine et apprent l'enfant, *le Songe du vergier*, I, 55. || XVI° s. Jehan Calvin, un petit pedagogue, si pauvre et necessiteux qu'il fallut que par tel moyen il s'entretint aux estudes, CONDÉ, *Mémoires*, p. 641. Comment Gargantua fut mis soubz autres pedagogues, RAB. I, 3.

— ÉTYM. Provenç. *pedagoc*; cat. *pedagog*; esp. et ital. *pedagogo*; du lat. *pædagogus*, qui vient de παιδαγωγὸς, formé de παῖς, enfant, et ἄγειν, conduire.

PÉDALE (pé-da-l'), *s. f.* || 1° Chacune des grandes touches en bois qui composent le clavier grave que l'organiste touche avec le pied, et dont les sons forment ordinairement la basse des morceaux d'orgue où on les fait entendre. Un jeu de pédale. Pédale de trompette, de clairon. || Clavier de pédales, la rangée des touches que l'organiste abaisse avec les pieds pour faire parler le jeu des pédales. || L'art de la pédale, l'art de jouer des pédales. L'art de la pédale suppose chez l'organiste une grande habileté et de longues et persévérantes études, D'ORTIGUE, *Dict. de plain-chant. pédale.* || 2° Par extension, le son le plus grave d'un serpent, d'un basson, d'un ophicléide, d'un trombone. || 3° La partie de la fugue qui précède immédiatement et prépare la cadence finale, ainsi dite parce que, dans la fugue sur l'orgue, c'est ordinairement sur le clavier de pédale qu'on exécute cette note basse tenue. Dans la fugue, la pédale produit un effet merveilleux par le contraste du calme et de l'immobilité du son soutenu à la basse et des mouvements précipités, des figures harmonieuses qui sont dans le *stretto*, D'ORTIGUE, *Dictionnaire de plain-chant, pédale.* || 4° Note de basse que l'on soutient, pendant plusieurs mesures, dans un morceau de musique, pendant que les parties élevées font entendre différents accords dans lesquels cette note de basse n'existe pas toujours. On peut faire des doubles, des triples pédales. Sur la pédale une harmonie se fait entendre et produit souvent un très-bon effet, quoique, chose singulière, le son de cette pédale ne soit en rapport avec elle que de loin en loin; il suffit que le rapport se rétablisse d'une manière convenable, à la conclusion, FÉTIS, *la Musique*, II, 14. || Pédale inférieure, pédale supérieure, note appartenant à une partie intermédiaire, supérieure, que l'on soutient pendant plusieurs mesures. || 5° Pédales de harpe, leviers qui servent à élever les cordes de la harpe. Un luthier de Donawerth, nommé Hochbrucker, inventa en 1720 [pour la harpe] une mécanique qu'on faisait mouvoir avec les pieds, et qui de là prit le nom de pédale, FÉTIS, *la Musique*, II, 16. || 6° Pédales de piano, chacune des pattes en bois et en cuivre placées sous le piano, pour obéir à la pression du pied de l'exécutant, et au moyen desquelles on modifie à volonté l'intensité des sons que l'on tire de l'instrument. Des pédales, l'une, la forte, soulevant les étouffoirs, laisse vibrer toutes les cordes; l'autre, la douce, les appliquant sur une ou deux seulement des trois cordes de chaque note, diminue le son. || 7° Morceau de bois plat que l'on fait mouvoir avec le pied pour communiquer la rotation à une meule, à un tour, etc.

— ÉTYM. Lat. *pedalis*, du pied, de *pes* (voy. PIED). La touche est dite *pédale*, parce qu'on la touche avec le pied.

† **PÉDALÉ, ÉE** (pé-da-lé, lée), *adj.* Terme de botanique. Se dit d'une feuille dont le pétiole se partage en pédale, c'est-à-dire en deux branches divergentes.

† **PÉDALIFIDE** (pé-da-li-fi-d'), *adj.* Terme de botanique. Il se dit des feuilles pédalinerves qui sont fendues, c'est-à-dire dont les divisions ne se trouvent soudées que jusqu'au milieu de leur longueur.

— ÉTYM. *Pédale*, et le latin *findere*, fendre.

† **PÉDALIFORME** (pé-da-li-for-m'), *adj.* Terme de botanique. Se dit des frondes de certaines algues marines découpées.

— ÉTYM. *Pédale*, et *forme*.

† **PÉDALILOBÉ** (pé-da-li-lo-bé), *adj.* Terme de botanique. Il se dit des feuilles pédalinerves qui sont incisées, quand on ne veut pas indiquer le nombre de leurs lobes et sans avoir égard à la profondeur des incisions.

— ÉTYM. *Pédale*, et *lobe*.

† **PÉDALINÉES** (pé-da-li-née), *s. f. pl.* Famille de plantes dont plusieurs espèces sont couvertes de glandes sécrétant une substance mucilagineuse qui les rend émollientes.

† **PÉDALINERVE** (pé-da-li-nèr-v') ou **PÉDALINERVÉ, ÉE** (pé-da-li-nèr-vé, vée), *adj.* Terme de botanique. Il se dit des feuilles dans lesquelles la nervure longitudinale, très-courte ou même nulle, donne naissance à deux fortes nervures latérales qui, divergeant dans le même sens, offrent peu ou n'offrent point de nervures secondaires à leur côté extérieur, tandis que du côté intérieur il y en a d'assez fortes perpendiculaires aux principales.

— ÉTYM. *Pédale*, et *nerf*.

† **PÉDALION** (pé-da-li-on), *s. m.* Terme de zoologie. Repli horizontal de la peau, qui garnit le bout de la queue des cétacés.

† **PÉDALIPARTITE** (pé-da-li-par-ti-t'), *adj.* Terme de botanique. Il se dit des feuilles pédalinerves qui sont partagées, c'est-à-dire dont les partitions se trouvent soudées entre elles vers leur base, qui est la nervure primaire.

— ÉTYM. *Pédale*, et le lat. *partitus*, partagé.

† **PÉDALISÉQUÉ, ÉE** (pé-da-li-sé-ké, kée), *adj.* Terme de botanique. Il se dit des feuilles pédalinerves qui sont disséquées, c'est-à-dire dont les segments ne se trouvent pas soudés entre eux, mais seulement réunis par la nervure primaire.

— ÉTYM. *Pédale*, et le lat. *secare*, couper.

PÉDANÉ (pé-da-né), *adj. m.* Usité seulement dans cette ancienne dénomination: juges pedanés, juges de village qui jugeaient debout, n'ayant point de siége d'audience particulier.

— HIST. XVI° s. Tant à l'endroit des juges royaux qu'autres juges guestrez et pedanez, PASQ. *Rech.* II, p. 55.

— ÉTYM. Lat. *pedaneus judex*, juge inférieur; mot à mot juge à pied, de *pes*, pied.

PÉDANT (pé-dan), *s. m.* || 1° Terme de mépris. Celui qui enseigne les enfants. Et ne sais bête au monde pire Que l'écolier, si ce n'est le pédant, LA FONT. *Fabl.* IX, 5. Tout ce que je fais a l'air cavalier; cela ne sent point le pédant, MOL. *Préc.* 10. On ne s'imagine Platon et Aristote qu'avec de grandes robes de pédants; c'étaient des gens honnêtes et, comme les autres, riant avec leurs amis, PASC. *Pens.* VI, 52, éd. HAVET. Denys, chassé de Syracuse, à Corinthe se fait pédant, BÉRANG. *Denys.* || 2° Pédant, pédante, celui, celle qui, avec de mé-

diverses lumières et peu de savoir-vivre, prend un air de suffisance, et fait un usage mal entendu de sa doctrine. On peut aisément remarquer en ceux qu'on appelle pédants, qu'elle [la philosophie commune] les rend moins capables de raison qu'ils ne seraient s'ils ne l'avaient jamais apprise, DESCARTES, *Principes, préface*, 13. Si vous le voulez prendre aux usages du mot, L'alliance est plus forte entre pédant et sot, MOL. *Fem. sav.* IV, 3. Ce terme pédant est fort équivoque; mais l'usage, ce me semble, et même la raison veulent qu'on appelle pédants ceux qui, pour faire parade de leur fausse science, citent à tort et à travers toutes sortes d'auteurs, qui parlent simplement pour parler et pour se faire admirer des sots, MALEBR. *Rech. vér.* II, III, 3. La pédante au ton fier, la bourgeoise ennuyeuse, BOIL. *Sat.* X. Penser peu naturellement et s'exprimer de même, s'appelait autrefois être pédant, VAUVEN. *Nouv. max.* 61. Les gens de lettres ne sont plus pédants, mais il y a beaucoup de pédants chez les gens du monde, ST-LAMB. *Sais.* IV, note 4. || 3° Pédant, pédante, celui, celle qui est compassée, réservée, minutieuse dans des bagatelles. Faire le pédant. Quelle pédante insupportable! Charles I^{er}, moins pédant, mais aussi avide d'autorité que son père, RAYNAL, *Hist. phil.* XIV, 2. || 4° *Adj.* Pédant, pédante. Ton pédant. Manières pédantes. Je vis dans le fatras des écrits qu'il nous donne Ce qu'étale en tous lieux sa pédante personne, MOL. *Femm. sav.* I, 3. Un jeune homme pédant est, à mes yeux, l'objet le plus complétement ridicule qu'on puisse rencontrer, GENLIS, *Théât. d'éduc. le Voyageur*, I, 2.

— REM. On disait anciennement *pédante*, depuis on a dit *pédant*; puis enfin on a dit *pedan*, et c'est comme on parle présentement, MÉNAGE. Pédant a repris le dessus.

— HIST. XVI^e s. ....Ceux qui ont Leur sçavoir renfermé dans leur pedante estude, DESPORTES, *Tombeau de Desportes*. Tantost des tyrans de Sicile il s'en faict des pedantes à Corinthe, MONT. I, 66. Quand on dit c'est un Johannes, cela vaut autant que ce que maintenant on appelle un pedant, H. EST. *Apol. d'Hérod.* p. 19, dans LACURNE.

— ÉTYM. Ce mot, qui ne se trouve pas avant le XVI^e siècle, vient de l'italien *pedante*, que Diez tire du grec παιδεύειν, instruire, italianisé sous la forme *pedare*, d'où *pedante*.

† **PÉDANTAILLE** (pé-dan-tâ-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Ramassis de pédants. Ce qu'on vous a conté de mes querelles avec cette pédantaille [les bibliothécaires] n'est pas loin de la vérité, P. L. COUR. *Lett.* II, 49. || Un pédant. Un poëte, un astrologue ou quelque pédantaille, RÉGNIER, *Sat.* X.

— ÉTYM. Dérivé péjoratif de *pédant*.

PÉDANTER (pé-dan-té), *v. n.* Faire ridiculement le métier de régent dans les colléges. || Il se conjugue avec le verbe *avoir*.

— HIST. XVI^e s. Pedanter, MONET, *Dict.*

— ÉTYM. *Pédant*.

PÉDANTERIE (pé-dan-te-rie), *s. f.* || 1° Profession de ceux qui enseignent dans les classes (très-peu usité). Il a quitté la pédanterie. || 2° Tout ce qui caractérise le pédant, soit en affectation suffisante de savoir, soit en exigeances minutieuses. La pédanterie est un vice d'esprit et non pas de profession, *Port-royal, logique, Préface*. Caton, qui aimait par pédanterie les vieilles gens, s'attacha à Fabius, ROLL. t. XIX, p. 379. S'il y a de la pédanterie à révérer avec superstition l'ancien usage, il y a de la puérilité à le braver avec affectation, D'ALEMB. *Eloges, Régnier Desmarais*. Les défauts qu'on reproche d'ordinaire aux Allemands dans la conversation, la lenteur et la pédanterie, se remarquent bien moins dans les disciples de l'école moderne, STAEL, *Allem.* III, 9. || Pédanterie du style, affectation de la profondeur de style, défaut des écrivains médiocres infatués d'eux-mêmes et dont les écrits ne sont qu'un bavardage aussi vide de sens qu'il veut être majestueux. || 3° Érudition pédante. L'esprit du monde y vaut, sans flatterie, Tout le savoir obscur de la pédanterie, MOL. *Fem. sav.* IV, 3. Je ne croyais pas que les pédants se joignissent aux dévots [contre le Dictionnaire]; je conviens d'avoir mis dans mes intérêts, non pas ceux-ci, mais ceux-là, et qu'on ne trouvât beaucoup de pédanterie dans mon livre; ce qui me rendrait favorables les gens du pays latin, BAYLE, *Lett. à Du Puy*, 16 févr. 1697.

— ÉTYM. Ital. *pedanteria* (voy. PÉDANT).

PÉDANTESQUE (pé-dan-tè-sk'), *adj.* Qui tient du pédant, qui sent le pédant. Ronsard.... Vit dans l'âge suivant, par un retour grotesque, Tomber de ses grands mots le faste pédantesque, BOIL. *Art p.* I. Je vous citerais cent exemples de formes de la jalousie pédantesque, VOLT. *Dict. phil. Quisquis.* Je vous envoie l'antiquité à bâtons rompus; je ne sais si le fatras des sottises mystérieuses des mortels vous plaira beaucoup; vous êtes de bien bonne compagnie pour lire avec plaisir ces profondeurs pédantesques, ID. *Lett. d'Argental*, 10 avril 1766. || Formation pédantesque, se dit des mots français faits ou refaits sur le latin par les lettrés. De *porticus, fragilis, rigidus*.... le peuple avait fait *porche, frêle, roide*, tous mots bien accentués et frappés au bon coin; les pédants en firent *portique, fragile, rigide*, mots à accent faux.... la formation pédantesque n'a d'ailleurs pour le linguiste qu'un bien mince intérêt; quelle comparaison philologique tirer d'un calque servile, où le plus souvent la lettre finale diffère seule du latin? BAUDRY, *Rev. de l'instr. publ.* 21 mai 1857. || En termes d'art, il se dit des formes raides et sèches de certaines écoles. Nous t'avons tous aimée [la beauté idéale] à nos heures dantesques, Heures des Béatrix aux marches pédantesques, L. PICHAT, *Avant le jour, à Béatrix*. || Substantivement. Le pédantesque, ce qui sent l'affectation, où l'on fait étalage de science. Tomber dans le pédantesque.

— HIST. XVI^e s. La recherche des phrases nouvelles et des mots peu cogneus vient d'une ambition puerile et pedantesque, MONT. I, 192. J'aime un parler non pedantesque, mais plustot soldatesque, ID. I, 191.

— ÉTYM. Ital. *pedantesco* (voy. PÉDANT).

PÉDANTESQUEMENT (pé-dan-tè-ske-man), *adv.* D'une manière pédantesque. Parler pédantesquement.

— HIST. XVI^e s. Je traitte et agis icy non scholastiquement ou pedantesquement, ny avec estendue de discours et appareil d'eloquence, ou aucun artifice, CHARRON, *Sagesse, Préf. de la 2^e édit.*

— ÉTYM. *Pédantesque*, et le suffixe *ment*; ital. *pedantescamente*.

PÉDANTISER (pé-dan-ti-zé), *v. n.* Terme familier. Faire le pédant; affecter de paraître savant, parler d'un ton doctoral, régenter impertinemment tout le monde.

— HIST. XVI^e s. Pedantizer, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Pédant*.

PÉDANTISME (pé-dan-ti-sm'), *s. m.* Caractère, manières du pédant. Ne vouloir être ni conseillé ni corrigé sur son ouvrage est un pédantisme, LA BRUY. I. C'est la paresse des hommes [ne lisant pas les textes] qui a encouragé le pédantisme à grossir plutôt qu'à enrichir les bibliothèques, et à faire périr le texte sous le poids des commentaires, ID. XIV. Le pédantisme et la justesse d'esprit sont incompatibles, VOLT. *Dial.* 24, 1er *entret.*

— HIST. XVI^e s. La jurisprudence, la medecine, le pedantisme et la theologie, MONT. I, 149.

— ÉTYM. *Pédantiser*.

† **PÉDANTOCRATIE** (pé-dan-to-kra-sie), *s. f.* Néologisme. Domination, gouvernement des pédants. La dénomination de pédantocratie [mot créé par M. J. Stuart Mill] résume une tendance sociale qui ne saurait jamais réellement aboutir qu'à instituer, au nom de la capacité, la domination des médiocrités ambitieuses à l'exemple du régime chinois, A. COMTE, *Cours de philos. positive*, t. VI, p. 533.

— ÉTYM. *Pédant*, et κρατεῖν, avoir autorité.

† **PÉDARTHROCACE** (pé-dar-tro-ka-s'), *s. f.* Terme de médecine. Nom donné par quelques chirurgiens au spina-ventosa.

— ÉTYM. Παῖς, παιδὸς, enfant, ἄρθρον, articulation, et κακή, maladie : maladie articulaire des enfants.

† **PÉDATI....** préfixe qui signifie en forme de pied, qui vient du latin *pedatus*, de *pes*, pied, et qui, en botanique, est l'équivalent de *pedati*.... voy. les mots commençant ainsi.

† **PÉDATION** (pé-da-sion), *s. f.* Terme de zoologie. Ensemble des considérations relatives aux pattes des insectes.

— ÉTYM. Lat. *pedatus*, muni de pieds.

† **PÉDAUQUE** (pé-dô-k'), *s. f.* Image de femme, que l'on voit représentées avec des pieds d'oie sur quelques monuments du moyen âge, et que l'on prétend être celle de la reine Berthe, mère de Charlemagne. || On dit aussi la reine Pédauque.

— HIST. XVI^e s. Les pieds.... estoient largement pattés, comme sont des oyes, et comme jadis à Tholose les portoit la roine Pedaucque, RAB. IV, 41.

— ÉTYM. Lat. *pes, pedis*, pied, et le bas-lat. *auca*, oie (voy. OIE). Le fond est un mythe germanique où la reine Berthe représente la déesse *Berchta, Perchta* (la brillante) avec des pieds d'oiseau.

PÉDÉRASTE (pé-dé-ra-st'), *s. m.* Celui qui est adonné à la pédérastie.

— ÉTYM. Παιδεραστής, de παῖς, παιδὸς, enfant, et ἐραστής, amoureux.

PÉDÉRASTIE (pé-dé-ra-stie), *s. f.* Vice contre nature.

— ÉTYM. Παιδεραστία, de παιδεραστής, pédéraste.

PÉDESTRE (pé-dè-str'), *adj.* || 1° Statue pédestre, statue d'un homme à pied, par opposition à statue équestre, celle qui représente un homme à cheval. || 2° Qui se fait à pied. Ce souvenir m'a laissé le goût le plus vif pour tout ce qui s'y rapporte, surtout pour les montagnes et les voyages pédestres, J. J. ROUSS. *Conf.* II. Il était de toutes mes courses pédestres, ID. *ib.* XII. || 3° Épithète donnée aux insectes diptères et à une tribu de la famille des ichneumonides.

— ÉTYM. Lat. *pedestris*, de *pes, pedis*, pied.

PÉDESTREMENT (pé-dè-stre-man), *adv.* À pied. ....même de me suivre pédestrement jusqu'à la Perrière, menant son cheval par la bride, J. J. ROUSS. *Confess.* XII.

— ÉTYM. *Pédestre*, et le suffixe *ment*.

† **PÉDESTRIANISME** (pé-dè-stri-a-ni-sm'), *s. m.* S'est dit de la mode, répandue en Angleterre, de se targuer de faire de longues marches à pied.

— ÉTYM. Angl. *pedestrian*, piéton, marcheur, du lat. *pedestris*, pédestre.

† **PÉDIAL, ALE** (pé-di-al, a-l'), *adj.* Se dit des plumes qui garnissent les pattes de certains oiseaux.

— ÉTYM. Lat. *pes, pedis*, pied.

PÉDICELLE (pé-di-sè-l'), *s. m.* || 1° Terme de botanique. Division extrême d'un pédoncule ramifié, celle qui porte immédiatement la fleur. || Support capillaire de l'urne des mousses. || 2° Terme de zoologie. Deuxième article des antennes d'un insecte.

— ÉTYM. Lat. *pedicellus*, diminutif de *pes, pedis*, pied.

† **PÉDICELLÉ, ÉE** (pé-di-sèl-lé, lée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est porté par un pédicelle. || Qui est muni d'un pédicelle.

† **PÉDICELLULE** (pé-di-sèl-lu-l'), *s. m.* Terme de botanique. Très-petit pédicelle.

— ÉTYM. Diminutif de *pédicelle*.

1. **PÉDICULAIRE** (pé-di-ku-lê-r'), *adj.* Terme de médecine. Maladie pédiculaire, maladie dans laquelle il s'engendre un grand nombre de poux.

— HIST. XVI^e s. Heraclitus and Pherecyde, s'ils eussent peu eschanger leur sagesse avecques la santé, et se delivrer, par ce marché, l'un de l'hydropisie, l'autre de la maladie pediculaire, MONT. II, 206.

— ÉTYM. Lat. *pedicularius*, de *pediculus*, pou (voy. ce mot).

2. **PÉDICULAIRE** (pé-di-ku-lê-r'), *s. f.* Genre de plantes scrofularinées, où l'on remarque l'espèce des marais ou herbe aux poux, *pedicularis palustris, L.* || On a aussi donné ce nom au *delphinium staphisagria* et à l'*helleborus fœtidus*.

— ÉTYM. Les uns disent que cette plante a été ainsi nommée parce que les animaux qui s'en nourrissent sont en peu de temps couverts de poux; les autres, parce qu'elle est un remède contre les poux. On trouve chez un ancien auteur *pedicularis sive peduncularia*, ce qui conduirait à une toute autre étymologie.

† 3. **PÉDICULAIRE** (pé-di-ku-lê-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui appartient au pédicule.

PÉDICULE (pé-di-ku-l'), *s. m.* || 1° Terme de botanique. Tout support d'un organe quelconque, quand il est plus ou moins allongé et grêle. J'ai vu des feuilles de chou et de haricot dont le pédicule était plongé dans l'eau, y pousser un grand nombre de racines et de radicules, BONNET, *Contempl. nat.* VI, 9. || 2° Terme d'anatomie. Toute partie rétrécie qui supporte un organe ou portion d'organe. Tant que l'œuf est attaché à son pédicule, c'est-à-dire à la grappe commune, il tire sa nourriture par les vaisseaux de ce pédicule commun, BUFF. *Hist. anim.* ch. 6. || Terme de pathologie. La partie rétrécie qui supporte certaines tumeurs.

— HIST. XVI^e s. Pedicule, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *pediculus*, diminutif de *pes, pedis*, pied.

PÉDICULÉ, ÉE (pé-di-ku-lé, lée), *adj.* Terme de botanique et d'anatomie. Qui est porté sur un pédicule. Aigrette pédiculée. Tumeur pédiculée.

— ÉTYM. *Pédicule*.

† **PÉDICULISATION** (pé-di-ku-li-za-sion), *s. f.* Terme de médecine. Disposition en pédicule que prend une partie. La pédiculisation d'une tumeur.

PÉDICURE (pé-di-ku-r'), *s. m.* Nom de ceux qui se livrent spécialement à l'extirpation des cors et durillons. || *Adj.* Chirurgien pédicure.

— ÉTYM. Lat. *pes, pedis*, pied, et *cura*, soin.

† **PÉDIEU** (pé-di-eu), *s. m.* Voy. SOLERET.

† **PÉDIEUX, EUSE** (pé-di-eû, eû-z'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient au pied. Artère pédieuse. Muscle pédieux.

— HIST. XVIe s. Les muscles de la partie supérieure du pied, que nous appelions abducteurs des doigts ou pedieux, PARÉ, I, 8.

— ÉTYM. Lat. *pes*, *pedis*, pied, et la finale *eux*, mal appliquée ici; il aurait fallu dire *pédial*.

† **PÉDIFORME** (pé-di-for-m'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a la forme d'un pied.

— ÉTYM. Lat. *pes*, pied, et *forme*.

† **PÉDIGREE** (pé-di-grie; c'est la prononciation anglaise), *s. m.* Mot anglais introduit dans l'hippologie française et surtout dans le langage du turf; il est synonyme d'origine, de généalogie.

— ÉTYM. Angl. *pedigree*, généalogie.

† **PÉDILANTHE** (pé-di-lan-t'), *s. f. pl.* Genre de plantes euphorbiacées dont une espèce, *pedilanthes tithymaloides*, Necker, est appelée ipécacuana bâtard, en raison de ses propriétés vomitives et drastiques (Antilles).

PÉDILUVE (pé-di-lu-v'), *s. m.* Terme de médecine. Bain de pieds.

— ÉTYM. Lat. *pes*, *pedis*, pied, et *luere*, laver.

PÉDIMANE (pé-di-ma-n'), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Nom donné à une tribu de marsupiaux, chez lesquels le pouce est opposable dans les pieds postérieurs. || *Adj.* La sarigue est pédimane.

— ÉTYM. Lat. *pes*, *pedis*, pied, et *manus*, main.

† **PÉDIONALGIE** (pé-di-o-nal-jie), *s. f.* Terme de médecine. Sous ce nom on a décrit une affection qui régna en 1762 à Savigliano, en Piémont, et qui plus tard, en 1806, sévit sur les militaires dans le Padouan, et dont un des signes était la douleur à la plante des pieds.

— ÉTYM. Πέδιον, plante des pieds, et ἄλγος, douleur.

† **PÉDIONOME** (pé-di-o-no-m'), *adj.* Terme de zoologie. Qui vit dans les plaines. || *S. m. pl.* Famille d'échassiers.

— ÉTYM. Πέδιον, plaine, et νέμειν, habiter.

† **PÉDIPALPE** (pé-di-pal-p'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a des palpes en forme de serres ou de bras.

— ÉTYM. Lat. *pes*, *pedis*, pied, et *palpe*.

PÉDOMÈTRE (pé-do-mè-tr'), *s. m.* Mesure du chemin (voy. HODOMÈTRE).

— ÉTYM. Lat. *pes*, *pedis*, pied, et μέτρον, mesure. Pour que le composé ne fût pas hybride, il faudrait *podomètre*.

PÉDON (pé-don), *s. m.* Courrier à pied dans certains pays du Midi (la forme française est piéton, nom qu'on donne dans le Nord au facteur rural).

— ÉTYM. Ital. *pedone*; bas-lat. *pedo*; du lat. *pes*, *pedis*, pied.

† **PÉDONCULAIRE** (pé-don-ku-lê-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui appartient au pédoncule.

— ÉTYM. *Pédoncule*.

PÉDONCULE (pé-don-ku-l'), *s. m.* || 1° Terme de botanique. Support de la fleur. || Queue d'un fruit. || 2° Terme de zoologie. Support d'une partie quelconque. || Pédoncule oculaire, le pédoncule qui porte l'œil chez les crustacés podophthalmaires. || 3° Terme d'anatomie. Pédoncules du cerveau ou cuisses du cerveau, nom donné à deux prolongements de la moelle allongée qui sont situés au devant du pont de Varole. || Pédoncules du cervelet, nom donné à trois paires de prolongements, dont les inférieurs vont à la moelle allongée, les moyens gagnent le pont de Varole, et les antérieurs se rendent aux tubercules quadrijumeaux. || Pédoncules du corps calleux, deux rubans de substance blanche du cerveau qui, naissant de la partie réfléchie du corps calleux, marchent parallèlement d'avant en arrière jusqu'au voisinage de la racine grise des nerfs optiques. || Pédoncules de la glande pinéale ou du conarium, parties au nombre de trois de chaque côté de cette glande.

— ÉTYM. Lat. *pedunculus*, diminutif de *pes*, *pedis*, pied.

PÉDONCULÉ, ÉE (pé-don-ku-lé, lée), *adj.* || 1° Terme de botanique. Porté par un pédoncule. Fleur pédonculée. || Chêne pédonculé, espèce de chêne dont les glands sont portés par de longs pédoncules, *quercus pedunculata*, Wilden. || 2° Terme de zoologie. Se dit de la tête d'un insecte quand elle se resserre à sa partie postérieure en manière de cou. || Se dit aussi des yeux d'un crustacé, quand ils sont portés sur un gros pédoncule. || *S. m. pl.* Ordre de cirripèdes qui ont le corps soutenu par un pédoncule tubuleux, mobile.

† **PÉDONCULÉEN, ENNE** (pé-don-ku-lé-in, è-n'), *adj.* Terme de botanique. Se dit des parties des végétaux qui proviennent de la dégénérescence ou de la métamorphose d'un pédoncule.

† **PÉDONCULEUX, EUSE** (pé-don-ku-leû, leû-z'), *adj.* Terme de botanique. Qui a de longs pédoncules.

† **PÉDONNE** (pé-do-n'), *s. f.* Boulon en buis ou en ivoire, attaché au bout du fer rond du velours frisé, et qui, dans le velours coupé, se met alternativement au bout de chaque pointe de laiton.

† **PÉDOTRIBE** (pé-do-tri-b'), *s. m.* Dans les gymnases de l'antiquité, celui qui connaissait bien les manœuvres propres à chaque exercice, de manière à pouvoir enseigner comment il fallait l'exécuter, sans savoir cependant quel effet il produisait sur la santé de celui qui s'exerçait.

— ÉTYM. Παιδοτριβής, de παῖς, παιδὸς, enfant, et τρίβειν, broyer, exercer.

† **PÉDOTROPHIE** (pé-do-tro-fie), *s. f.* Partie de l'hygiène qui a pour objet le régime alimentaire des enfants. || Titre d'un poëme de Scévole de Sainte-Marthe, où ce sujet est traité.

— ÉTYM. Παιδοτροφία, de παῖς, παιδὸς, enfant, et τροφή, nourriture.

† **PÉGANITE** (pé-ga-ni-t') *s. f.* Terme de minéralogie. Nom donné à une variété de phosphate d'alumine qui se trouve en Saxe.

PÉGASE (pé-ga-z'), *s. m.* || 1° Terme de la mythologie. Cheval ailé, qui d'un coup de pied fit naître la fontaine Hippocrène, inspiratrice des poëtes. Mais les vers ont perdu leur prix, Et pour les excellents esprits, La faveur des princes est morte; Malherbe, en cet âge brutal, Pégase est un cheval qui porte Les poëtes à l'hôpital, FR. MAYNARD, *Épigr.* || Fig. et poétiquement. L'inspiration poétique. Pour lui Phébus est sourd et Pégase est rétif, BOIL. *Art p.* I. || Par plaisanterie. Monter, enfourcher son Pégase, se mettre à faire des vers. || 2° Constellation de l'hémisphère boréal. On l'appelle aussi le cheval ailé et la grande croix. || Le carré de Pégase, quatre étoiles disposées en carré qui appartiennent à cette constellation.

— ÉTYM. Πήγασος, qui tient sans doute à πηγή, source.

† **PÈGLE** (pè-gl'), *s. f.* Nom du goudron épaissi dans les Landes. Les matières grossières qui restent après l'épuration [de la résine] servent à faire la poix noire ou pègle, DRALET, *Traité des arbres résineux*, p. 25.

— HIST. XVe s. Icellui poix ou pegue fist mesler avec deux escuelles de miel, DU CANGE, *pega*.

— ÉTYM. Provenç. *pega*, *peja*; espagn. *pega*; du latin *picem*, poix (voy. POIX).

† **PEGMATITE** (pè-gma-ti-t'), *s. f.* Voy. GRANITIN.

— ÉTYM. Πῆγμα, conglomération.

† **PÉGOLIÈRE** (pé-go-liè-r'), *s. f.* Terme de marine. Bateau dans lequel on place les chaudières où l'on chauffe le brai pour le carénage des vaisseaux.

— ÉTYM. Anc. franç. *pegue*, poix (voy. POIX).

† **PÉGOMANCIE** (pé-go-man-sie), *s. f.* Sorte de divination qui se faisait par les fontaines, en y jetant des sorts, qu'on croyait heureux lorsqu'ils allaient au fond, et malheureux s'ils surnageaient. Il y a au Folgoat, en Bretagne, une fontaine où s'exerce encore aujourd'hui la pégomancie : les jeunes filles posent sur l'eau des épingles; celles dont les épingles restent à la superficie se marieront dans l'année; celles dont les épingles vont au fond ne se marieront pas.

— ÉTYM. Πηγή, fontaine, et μαντεία, divination.

† **PÉGOT** (pé-go), *s. m.* Un des noms vulgaires de l'*accenteur alpin* (oiseaux insectivores), décrit par Buffon sous le nom de fauvette des Alpes; il est appelé aussi mouchet et verdon.

† **PÈGRE** (pè-gr'), *s. f.* Terme d'argot. L'association des voleurs. La haute pègre. La basse pègre.

— ÉTYM. Argot, *pègre*, voleur; mot qui paraît être le même que l'anc. franç. *pegre* ou *pigre*; ital. *pegro* ou *pigro*; du lat. *piger*, paresseux, fainéant.

† **PEHLVI** (pèl-vi), *s. m.* Ancienne langue parlée en Perse sous la dynastie des Sassanides, et formée par le mélange de l'idiome des Perses, peuple aryen, et des Babyloniens, peuple sémitique. Le pehlvi est une langue hybride où la syntaxe est aryenne, et le vocabulaire en général sémitique. || 2° Adjectivement, la langue pehlvie. Écriture pehlvie. La traduction pehlvie des livres de Zoroastre.

† **PEIGNAGE** (pè-gna-j'), *s. m.* Action de peigner la laine, le lin, le chanvre, etc. || Façon qu'on leur donne avec le peigne. || Action de peigner la bourre de soie.

PEIGNE (pè-gn'), *s. m.* || 1° Instrument de corne, de buis, d'ivoire, etc. taillé en forme de dents, qui sert à démêler les cheveux et à nettoyer la tête. || Être sale comme un peigne, se dit d'une personne très-sale. || Se donner un coup de peigne, se passer rapidement le peigne dans les cheveux. Elle l'aborda comme il se donnait un coup de peigne, HAMILT. *Gramm.* 10. Je me donnai deux coups de peigne, et surtout j'eus grand soin d'essuyer mes pieds poudreux, LESAGE, *Guzm. d'Alfar.* II, 6. || Populairement. Coup de peigne, lutte dans laquelle on s'empoigne aux cheveux, et, par suite, combat. Donner un coup de peigne à quelqu'un, le battre. || Fig. Un peigne dans un chausson, voy. CHAUSSON. || Il tuerait un mercier pour un peigne, voy. MERCIER. || 2° Sorte de peigne courbe et à longues dents dont les femmes se servent pour retrousser leurs cheveux, ou seulement pour les orner. Un petit peigne orné de diamants De son chignon surmontait la parure, VOLT. *Pauvre diable.* || Un peigne de diamants, de corail, un peigne orné de diamants, de corail. || 3° Se dit en parlant des animaux. Acheter des peignes pour peigner les crins d'un cheval. || 4° Peigne de tisserand, espèce de châssis divisé par de petites ouvertures dans lesquelles le tisserand passe ses fils, pour former la longueur de sa toile ou de son étoffe, et faire jouer la navette. || 5° Instrument de fer dont les cardeurs se servent pour apprêter la laine. || Tringle de bois armée de dents, avec laquelle le marbreur agite ses couleurs sur l'eau gommée. || Peigne des tonneliers, morceau de douve, menu par un bout, qu'ils font entrer dans les cerceaux pour réparer les jables. || Poinçon en forme de râteau, avec lequel l'épinglier perce les papiers dans lesquels il place les épingles. || Outil denté dont le tourneur se sert pour former des vis sur le tour en l'air. || Instrument avec lequel le boulanger trace des figures sur le biscuit de mer. || 6° Peigne ou herse, extrémités des échalas de treillage, qu'on fait entrer dans la terre, ou bien qui surpassent la dernière latte du haut de ces mêmes treillages. Dans ce dernier cas on les termine en pointe. || 7° Tenon à peigne, tenon de rapport que le menuisier colle dans les traverses, soit droites, soit cintrées. || 8° Terme de marine. Dans les ateliers de corderie, morceau de bois hérissé de pointes comme une carde. || 9° Terme de zoologie. Pièce qui garnit chaque côté de la poitrine des scorpions. || Genre de mollusques à coquilles bivalves. || 10° Le peigne ou les peignes, nom donné, en médecine vétérinaire, à la crapaudine, lorsqu'elle a son siége à la partie antérieure de la couronne, et que les poils qui avoisinent le sabot sont redressés comme les dents d'un peigne.

— HIST. XIIe s. Un peigne d'ivoire doré, *la Charrette*, 1361. || XIIIe s. Nus pigniers ne puet ne ne doit rapareiller pigne viez en la maniere que il semblece pigne nuef, *Liv. des mét.* 170. || XIVe s. Chascun des huit os du piegne [métacarpe] de la main est continue o les premiers os de chascun des huit dois, H. DE MONDEVILLE, f° 21. || XVe s. Allez-moi querir mon pigne; je me veuille ci un petit rafraischir, FROISS. II, II, 30. || XVIe s. Il y a des endroits de l'Æneide auxquels l'orateur eust donné encore quelque tour de pigne, s'il en eust eu le loisir, MONT. II, 10. Jamais teigneux n'aima le peigne, COTGRAVE.

— ÉTYM. Berry et bourguig. *pigne*; génev. *être sot comme un peigne* (peut-être corruption de *sot comme un panier*), être ébahi, stupéfait; provenç. *penche*; catal. *pinte*; espagn. *peine*; portug. *pente*; ital. *pettine*; du lat. *pectinem*, qui vient de *pectere*, peigner; comparez πέκω, πείκω, peigner, πέκος, toison.

PEIGNÉ, ÉE (pè-gné, gnée), *part. passé* de peigner. || 1° Où le peigne a passé. J'étais ce jour-là dans le même équipage négligé qui m'était ordinaire; grande barbe et perruque assez mal peignée, J. J. ROUSS. *Confess.* VIII. || Familièrement. Mal peigné, malpropre et mal vêtu. Et ceux-ci mal peignés devant les dames tremblent, RÉGNIER, *Sat.* III. || Substantivement. Un mal peigné. || Fig. Alors je ne lui connaissais d'autre défaut qu'une barbe un peu inculte, cachet d'une école mal peignée, REYBAUD, *Jérôme Paturot*, II, 1. || Il est peigné à la diable, se dit d'un homme qui a les cheveux ou la perruque en désordre. || Fig. Jardin bien peigné, jardin bien soigné. || Fig. Arbres bien peignés, arbres arrangés comme les cheveux où le peigne a passé. Loin donc ces froids jardins, colifichet champêtre, Insipides réduits dont l'insipide maître Vous vante, en s'admirant, ses arbres bien peignés, DELILLE, *Jardins*, I. || En parlant de littérature et de beaux-arts, poli, travaillé avec un excès de soin. Il faut qu'un écrivain tel que lui [Bayle] se garde du style étudié et trop peigné; mais une négligence continuelle n'est pas tolérable dans les ouvrages sérieux, VOLT. *Lett. d'Argens*, 21 juin 1739. || *S. m.* Le peigné, le genre peigné. Aussi gardez-vous bien D'imiter le faux goût

qui mêle en son ouvrage L'inculte, l'élégant, le peigné, le sauvage, DELILLE, *Jard.* II. || 2° Laine peignée, laine où le peigne a passé. || S. m. Terme de commerce. Le peigné, genre de laine peignée. Le peigné se fabrique beaucoup à Rheims. || 3° Terme de pêche. Harengs peignés, ceux qui ont perdu leurs nageoires ou une grande partie de leurs écailles. || Morue peignée, morue qui a perdu une partie de sa peau.

† **PEIGNÉE** (pè-gnée), *s. f.* || 1° La quantité de laine, de lin ou de chanvre que l'ouvrier met sur son peigne. || 2° Populairement et fig. Lutte dans laquelle on s'empoigne aux cheveux, et, par suite, combat. Ils se sont donné une bonne peignée, ils se sont battus avec acharnement.

— ÉTYM. *Peigné.*

PEIGNER (pè-gné), *v. a.* || 1° Démêler, arranger les cheveux, les poils, nettoyer avec un peigne. Peigner ses cheveux, sa barbe. Peigner la crinière d'un cheval. Elle [l'histoire de l'empire d'Orient] nous montre de misérables eunuques qui n'avaient appris qu'à peigner des femmes et à filer, érigés tout d'un coup en chefs de conseil et en capitaines généraux, BALZ. *De la cour*, 2° *disc.* Cet espion rapporta [à Xerxès] qu'il avait trouvé les Lacédémoniens hors des retranchements, qui se divertissaient aux exercices militaires, et qui peignaient leur chevelure; c'était leur manière de se préparer au combat, ROLLIN, *Hist. anc.* t. III, p. 216, dans POUGENS. Toute la science ne se borne point à bien faire un message, à savoir peigner une perruque, DANCOURT, *Déroute du pharaon*, sc. 11. || Par extension. Peigner du lin, du chanvre. || Fig. S'il vous en faut encore une autre [tête], je vous abandonne celles de Pompignan, Fréron et Trublet, que vous avez déjà si bien peignées [dont vous vous êtes tant moqué], D'ALEMB. *Lett.* à *Volt.* 18 oct. 1760. || 2° Chez les fleuristes, arranger toutes les parties d'une fleur, afin de la rafraîchir. || 3° Peigner à l'eau, peigner la laine trempée dans de l'eau de savon; peigner à l'huile, peigner la laine arrosée d'huile pour la laver après. || 4° Terme de marine. Peigner les bouts d'un toron ou d'un cordage, les détortiller et en gratter le chanvre avec un couteau pour le nettoyer et l'effiler. || 5° Fig. En termes de beaux-arts et de littérature, travailler, soigner, châtier, polir. Peigner son style. || 6° Fig. et populairement. Battre, maltraiter. J'aurais, ma foi, bien voulu qu'elle s'y fût frottée, je vous l'aurais peignée en enfant de bonne maison, COMTE DE CAYLUS (GROSLEY), *Écosseuses*, Œuv. t. X, p. 528, dans POUGENS. || 7° Se peigner, *v. réfl.* Peigner ses cheveux. Il veut partir à jeun; il se peigne, il s'apprête, BOIL. *Lutr.* V. || Populairement. Se prendre aux cheveux et par suite, se battre. || Voilà où les chats se peignent, voilà où est la difficulté.

— HIST. XII° s. Es dens del peigne ot [il y eut] des chevos [cheveux] Celi [de celle] qui s'en estoit peigniée, *la Charrette*, 1364. || XIII° s. Quant Renart l'a veü, por sot Se tint, si torne le talon, Et cil l'aert par le crepon, As denz le pigne et house et hape, *Ren.* 25667. Il [Louis IX] venoit en jardin de Paris, une cote de chamelot vestue.... moult bien pigné et sanz coiffe, JOINV. 199. || XIV° s. A Jehan le huchier, demourant à Paris, pour le fust d'une chaiere à pignier le chef du roi nostre seigneur, DE LABORDE, *Émaux*, p. 310. || XV° s. [Ivain] se faisoit pigner et galonner le chef une longue espace, FROISS. II, II, 30. || XVI° s. La sagesse employe ses artifices à nous peigner et farder les maux, MONT. I, 226. Print un gros baston, duquel il commença à le peigner de toutes les façons, *Nuits de Straparole*, t. II, p. 141.

— ÉTYM. Wallon, *peigni*; bourg. *pignai*; provenç. *penchenar*; catal. *pentinar*; espagn. *peinar*; portug. *pentear*; ital. *pettinare*; du lat. *pectinare*, qui vient de *pecten*, peigne.

† **PEIGNERAN** (pè-gne-ran), *s. m.* Ancien nom du faiseur de peignes. Les peignerans ou faiseurs de peignes ne pourront faire aucuns peignes pour l'usage des bergers.... de moindre compte de 20 broches...., *Arrêt du Conseil*, 10 nov. 1731.

† **PEIGNEUR, EUSE** (pè-gneur, gneû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui peigne la laine, le chanvre, le lin, etc. || S. *f.* Peigneuse, métier servant à peigner la bourre de soie, à l'aide d'une carde sans fin formée d'une bande de toile tendue sur deux rouleaux et à laquelle des planchettes à cardes sont attachées de distance en distance. || Il y a aussi des peigneuses pour lin, pour laine.

— ÉTYM. *Peigner.*

PEIGNIER (pè-gnié), *s. m.* Celui qui fait et vend des peignes.

— HIST. XIII° s. Quiconques veut estre pinguiers et lanterniers de cor [cuir] et d'ivoire.... *Liv. des mét.* 170. || XVI° s. Les ouvriers imagers, peigniers, et autres faisans choses delicates, O. DE SERRES, 607.

— ÉTYM. *Peigne.*

PEIGNOIR (pè-gnoir; du temps de Richelet, on prononçait pè-gnoi), *s. m.* || 1° Manteau de toile, de calicot ou de flanelle qu'on met sur ses épaules quand on se peigne. || On le dit aussi d'un manteau semblable qu'on met quand on sort du bain. || 2° Vêtement de femme, en forme de robe, sans taille ajustée, que les dames portent lorsqu'elles sont en déshabillé. || 3° Trousse où les perruquiers mettaient leurs peignes.

— ÉTYM. *Peigner.*

† **PEIGNON** (pè-gnon), *s. m.* Quantité de chanvre peigné qu'un cordier fixe à sa ceinture. Le fileur a autour de sa ceinture un peignon de chanvre, assez gros pour fournir le fil de la longueur de la corderie, *Dict. des arts et mét. Cordier.* || Faisceau de chanvre peigné dont un fileur garnit sa quenouille, ou dont il se forme une ceinture. || S. *m. pl.* Filaments courts de la laine peignée. Première laine de Berry, Sologne, du pays, mêlée, avec des peignons fins, cardée, *Tableau annexé aux lett. pat.* du 22 juillet 1780.

— ÉTYM. *Peigner.*

PEIGNURES (pè-gnu-r'), *s. f. pl.* || 1° Cheveux qui tombent de la tête quand on se peigne. ....Ensuite elle s'est donc coiffée; J'ai goûté le plaisir de voir ses cheveux blonds Tomber à flots épais jusque sur ses talons, Et même si bien pris mon temps et mes mesures, Que j'en ai finement ramassé des peignures, QUINAULT, *Mère coquette*, I, 4. || 2° Terme de marine. Action de détordre et d'effiler le bout d'un cordage. || Extrémité d'un cordage qui a été détordue et effilée.

— ÉTYM. *Peigner.*

† **PEILLES** (pè-ll', *ll* mouillées), *s. f. pl.* Se dit des chiffons qui servent à faire le papier.

— HIST. XV° s. Le suppliant scisailla les dittes pieces de monnoye... et le surplus des dittes scisailles il avoit mises en quinze petites peilles de papier, DU CANGE, *pecia.*

† **PEILLIER** (pè-llé, *ll* mouillées), *s. m.* Celui qui ramasse des chiffons; chiffonnier. Chiffonnier, pattier, drillier ou peillier, sont les divers noms que l'on donne suivant les différents lieux, à ceux qui se mêlent de faire le trafic de vieux chiffons de linge et autres étoffes destinés pour la fabrique des papiers, *Dict. des arts et m. Chiffonnier.*

† **PEINANT, ANTE** (pè-nan, nan-t'), *adj.* Qui cause de la peine. Toutes ces choses m'ont passé et me passent tous les jours par l'entendement, avec un million d'autres plus peinantes, POUSSIN, *Lett.* 17 août 1639.

† **PEINCHEBEC** (pin-che-bèk), *s. m.* Terme de métallurgie. Alliage de zinc et de cuivre. C'est d'après ces différentes couleurs qu'il [alliage de zinc et de cuivre] prend les noms de similor, de peinchebec et de métal de prince, BUFF. *Min.* t. V, p. 82.

— ÉTYM. Angl. *pinchbeck*, du nom de l'inventeur.

PEINDRE (pin-dr'. Les formes en *gn* se confondent avec les formes correspondantes du verbe *peigner:* seulement on prononce d'une façon un peu plus ouverte celles du verbe *peigner*, et un peu plus fermée celles du verbe *peindre*), je peins, tu peins, il peint, nous peignons, vous peignez, ils peignent; je peignais, nous peignions, vous peigniez; je peignis; je peindrai; je peindrais; peins, qu'il peigne, peignons, peignez; que je peigne, que nous peignions, que vous peigniez; que je peignisse; peignant, peint, *v. a.* || 1° Représenter une personne, une chose par des lignes et des couleurs. Peindre un homme, un arbre, un lion, un paysage. Il est bien vrai que le concile de Latran a défini qu'on pouvait peindre les anges.... DESC. *Rép. aux 6ᵐᵉˢ object.* 6. Alexandre voulut qu'il n'y eût qu'Apelle qui le peignît, VAUGEL. *Q. C.* II, 6. J'ai lu je ne sais où, qu'Apelle peignit autrefois une maîtresse d'Alexandre d'une merveilleuse beauté, et qu'il en devint, la peignant, si éperdument amoureux, qu'il fut près d'en perdre la vie, MOL. *Sicil.* 12. Quelle audace de vous faire peindre! je m'en réjouis, c'est signe que vous êtes belle, SÉV. 83. Vierge qu'avec amour eût peinte Raphaël, P. LEBRUN, *Voy. de Grèce*, X, 4. || Peindre l'histoire, le portrait, exécuter des tableaux qui représentent des sujets historiques, des portraits. || Fig. On dit que le temps peint les beaux tableaux [qu'il les embellit], DIDEROT, *Salon de* 1767, t. XIV, p. 141. || Absolument. Un vieux artisan comme moi a quelque honneur à perdre, et doit avoir soin de conserver la bonne opinion qu'on a de lui.... je ne veux plus peindre, mais je veux encore moins barbouiller, BALZ. *Des ministres et du ministère.* Avec plus de raison nous [lions] aurions le dessus [sur les hommes], Si mes confrères savaient peindre, LA FONT. *Fabl.* III, 10. Il peignit comme Apelle, il chante comme Orphée, VOLT. *Trois man.* Vien dessine bien, peint bien; mais il ne pense ni ne sent, DIDER. *Salon de* 1767, t. IX, p. 55, éd. 1821. || Peindre à l'huile, peindre avec des couleurs broyées et détrempées à l'huile. L'invention de peindre à l'huile n'a point été connue des anciens; ce fut un peintre flamand, nommé Jean van Eyk, mais plus connu sous le nom de Jean de Bruges, qui en trouva le secret, et qui le mit en usage au commencement du XV° siècle, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. XI, 1ʳᵉ part. p. 147, dans POUGENS. || Fait à peindre, très-bien fait. C'était une fille de seize à dix-sept ans, faite à peindre, vive et coquette, LE SAGE, *Gusm. d'Alf.* VI, 8. || On dit aussi à peindre, sans le participe *fait*. Un tour de visage et un menton à peindre, SÉV. 120. Il m'assura de nouveau que j'étais un cavalier à peindre, LE SAGE, *Gusm. d'Alf.* IV, 6. || Cet habit est fait à peindre, il va à peindre, il est bien fait et sied bien. || Être à peindre, être dans une posture, dans une attitude singulière, risible, ridicule. Vous étiez tous les trois à peindre, IMBERT, *Jaloux sans amour*, II, 2. || Familièrement et fig. Achever de peindre, donner le coup de grâce, consommer le désagrément, l'embarras, la ruine. Et la honte pour lors, qui me saisit le cœur, Pour m'achever de peindre ôte tout ma vigueur, RÉGNIER, *Élég.* IV. Nous voilà bien achevés de peindre, REGNARD, *le Joueur*, V, 7. || Fig. Manière de peindre, manière d'agir en général, procédé (locution qui paraît appartenir à Mme de Sévigné ou du moins à sa société). Il [le duc de Luxembourg] a été interrogé pendant quatre heures [pour l'affaire des poisons]... pour Mme la comtesse de Soissons, c'est une autre manière de peindre: elle a porté son innocence au grand air [elle s'est enfuie], SÉV. 29 janv. 1680. Des traîtresses de douleurs qui reviennent quelquefois, et dont il faut se moquer, parce que c'est la manière de peindre des rhumatismes, ID. 1ᵉʳ mars 1676. || 2° Peindre une galerie, un plafond, les orner par la représentation de diverses figures. || 3° Couvrir de couleurs. Peindre une tapisserie, un mur en blanc, en gris. || Par analogie. Farder le visage. Même elle avait encor cet éclat emprunté Dont elle eut soin de peindre et d'orner son visage Pour réparer des ans l'irréparable outrage, RAC. *Athal.* II, 5. || Teindre les cheveux, la barbe. Ce vieillard se peint la barbe et les cheveux. On prétend qu'elle se peint les sourcils, GENLIS, *Théâtre d'éducation, la Tendresse maternelle*, sc. 11. || Fig. Quitte, pour te forcer à deux ou trois soupirs, Et peindre alors ton front d'un peu de déplaisir, CORN. *Perth.* III, 3. || 4° Il se dit aussi des couleurs que répand la lumière. Et les soleils d'avril peignant une prairie En leur tapis de fleurs n'ont jamais égalé Son teint renouvelé, MALHERBE, V, 24. Le soleil peint nos champs des plus vives couleurs, QUINAULT, *Atys*, I, 2. Vos yeux d'un nouveau jour peignaient l'horizon, RACINE, *Nymphes de la Seine.* Elle [Iris], volant d'une aile légère, fend les espaces immenses des airs, laissant après elle une longue trace de lumière qui peignait un nuage de mille diverses couleurs, FÉN. *Tél.* XVI. Tel, du haut de son char, le dieu de la lumière S'empare, en montrant, de la nature entière, Et, sur tous ses objets répandant ses couleurs, Peint les monts et les champs, et l'insecte et les fleurs, DELILLE, *l'Imag.* || 5° Écrire, former les lettres, les caractères. C'est de lui que nous vient cet art ingénieux De peindre la parole et de parler aux yeux, BRÉB. *Phars.* || Absolument. Il peint si mal qu'on ne peut lire son écriture. L'orthographie.... Et peins trop mal, monsieur.... jamais je n'oserai, BOISSY, *Dehors tromp.* 7. || 6° Terme de tapisserie. Faire le fond du papier, ce qui s'exécute avec des brosses rondes sans manche et montées de soies courtes. || 7° Fig. Décrire, représenter vivement par le discours. Peignez tes actions plus noires que la nuit, CORN. *Médée*, II. Je les peins dans le meurtre à l'envi triomphants, ID. *Cinna*, I, 3. Nous avons fort parlé avec [l'évêque de Marseille] de toutes les affaires passées; il me semble que je les ai peintes au naturel, SÉV. 19 ... 1677. Rien n'apaise un lecteur toujours tremblant d'effroi, Qui voit peindre en autrui ce qu'il remarque en soi, BOIL. *Sat.* IX. Et j'ai peint à ses yeux le trouble de votre âme, RAC. *Bérén.* IV, 2. J'ai... que je pouvais emprunter deux ou trois traits d'... recette pour mieux peindre Assuérus, ID. *Esth.* Préf. Ils vous feront enfin haïr la vérité, Vous peindront la vertu sous une affreuse image, ID. *Athal.* IV, 3.

neille peint les hommes comme ils devraient être; Racine les peint tels qu'ils sont, LA BRUY. I. Sans que mon livre...., ne s'écarte du plan que je me suis fait d'y peindre les hommes en général, ID. *Préface.* Vous qui me l'avez peint [Poly; honteł] de si noires couleurs! VOLT. *Mérope*, II, 4. Plusieurs autres malheureux avaient péri dans les flammes par des arrêts principalement émanés de ce chancelier [Thomas Morus] qu'on nous peint comme si doux et si tolérant, ID. *Mœurs*, 135. Hommes savants dans l'art de feindre, Qui me prêtez des traits si doux, Vous avez beau vouloir me peindre, Vous ne peindrez jamais que vous, J. J. ROUSS. *Vers mis par lui au bas d'un de ses portraits*, dans 2° dial. Eschyle peignit les hommes plus grands qu'ils ne peuvent être, Sophocle, comme ils devraient être, Euripide, tels qu'ils sont, BARTHÉL. *Anach.* ch. 69. Mais nous, pour embraser les âmes, Il faut brûler, il faut ravir Au ciel jaloux ses triples flammes; Pour tout peindre, il faut tout sentir, LAMART. *Méd.* I, 11. || Peindre en, représenter comme. Loin d'en baisser les yeux [d'une perfidie], l'orgueilleuse en fait gloire; Elle nous l'ose peindre en illustre victoire, CORN. *Pulch.* III, 4. Et me jeter au rang de ces princes soumis, Que le titre d'amants lui peint en ennemis, MOL. *Pr. d'Él.* I, 4. || Par extension. Il s'en faut bien que je croie la musique capable de tout peindre, je crois seulement qu'elle peut, par ses sons, nous mettre quelquefois dans une situation semblable à celle où nous mettent certains objets de la vue, et par là nous rappeler l'idée de ces objets, D'ALEMB. *Lett. au roi de Prusse*, 10 avr. 1767. || Fig. Peindre en beau, représenter les choses ou les personnes comme meilleures qu'elles ne sont. Vous, monsieur, qui peignez toutes choses en beau, Je vous défie ici d'égayer le tableau, COLLIN D'HARLEVILLE, *Optimiste*, III, 9. Il me paraît, comme vous me le disiez tout à l'heure, que ce n'est pas en beau que l'on vous a peint, monsieur de Richelieu, AL. DUVAL, *Jeun. de Richel.* III, 8. || En un sens opposé, peindre en laid, peindre en mal. || Absolument. Tout l'esprit d'un auteur consiste à bien définir et à bien peindre : Moïse, Homère, Platon, Virgile, Horace ne sont au-dessus des autres écrivains que par leurs expressions et par leurs images, LA BRUY. I. Hasarder de certaines expressions, user de termes transposés et qui peignent vivement, ID. *ib.* Qui veut peindre pour l'immortalité, doit peindre des sots, FONTEN. *Dial.* 2°, *Morts modernes.* || 8° Représenter l'image, imiter. Contrefaire un comédien dans des rôles sérieux, c'est le peindre par des défauts qui sont entièrement de lui, MOL. *Impromptu*, sc. 1. Votre mémoire vous la peindra mieux avec tous ses traits et son incomparable douceur, que ne pourraient faire toutes mes paroles, BOSS. *Duch. d'Orl.* || 9° Se peindre, représenter à soi-même, s'imaginer. Peins-toi dans ces horreurs Andromaque éperdue, RAC. *Andr.* III, 8. || 10° Se peindre, *v. réfl.* Faire soi-même son portrait. Voilà son portrait, c'est lui-même qui s'est peint. || Fig. Faire la description de son âme, de son cœur. Le sot projet qu'il [Montaigne] a de se peindre! PASC. *Pens.* VI, 33, éd. HAVET. Je ne veux point me peindre avec trop d'avantage, RAC. *Phèdre*, IV, 2. Je me peindrai tel que je fus, tel que je suis, le mal offusquera presque toujours le bien ; et malgré cela j'ai peine à croire qu'aucun de mes lecteurs ose se dire : je suis meilleur que ne fut cet homme-là, J. J. ROUSS. *Lett. à M. Duclos, Corresp.* t. VI, p. 168, dans POUGENS. || Cet auteur se peint dans ses ouvrages, c'est-à-dire ses pensées, son style font connaître son caractère et ses inclinations. Chacun se peint sans y penser dans ce qu'il écrit, FÉN. *Lett. à Lamotte*, 22 nov. 1714. || Fig. S'achever de peindre, se conduire de manière à se compromettre, à ruiner ses affaires, etc. Ils vont s'achever de peindre, et je ne serai pas en sûreté, DESTOUCH. *Fausse Agnès*, III, 11. || S'achever de peindre, se dit aussi d'un homme qui, après avoir beaucoup bu, recommence à boire et se grise tout à fait. || 11° Être peint, figuré comme par la peinture. Les objets se peignent au fond de l'œil sur la rétine comme sur une toile. Il n'y a qu'à présenter un objet [à un miroir], aussitôt il se peint lui-même, et cet admirable tableau ne dégénère, par aucun endroit, de l'original, BOSS. *Élév. sur myst.* II, 3. Le ciel, de la terre amoureux, Se peint dans le miroir de l'onde, BERNIS, *Saisons, Automne.* Il regarde à ses pieds dans le liquide azur Se peindre les coteaux, les toits et les feuillages, A. CHÉN. *Élég.* XIV. || Fig. La mort se peignit sur son visage [de Madame], et on la voyait dans des souffrances cruelles, sans néanmoins qu'elle parût agitée, LA FAYETTE, *Hist. Hte d'Angl.* À ces mots, le mécontentement le plus sévère se peignit sur le visage de Louis, GENLIS, *Mme de Maintenon*, t. I, p. 30, dans POUGENS. Qui pouvait la regarder sans être frappé de l'inspiration divine qui se peignait dans ses yeux? STAËL, *Corinne*, III, 3. || 12° Poétiquement, être orné. Et déjà devant lui les campagnes se peignent Du safran que le jour apporte de la mer, MALH. I, 4.

— REM. J. J. Rousseau a dit : Et pour achever de me peindre, *Lett. à Mme de Warens*, 23 oct. 1737. C'est une faute : la locution est une phrase faite ; il faut dire m'achever de peindre.

— HIST. XI° s. Et cil escuz qui bien sont peinz à flors, *Ch. de Rol.* CXXXV. || XII° s. Ausi cum l'on plastrit et teint La maisiere [muraille] sor quoi l'om peint, BENOIT, V. 30829. À celui qui se efforce de paindre ço que covient à beauté.... *Machab.* II, 2. || XIII° s. Mieux [elle] ressemble [à] Bertain que ne peindroit peigniere [peintre], *Berte*, XII. Sa galie ariva toute peinte dedens mer et dehors, à escussiaus de ses armes, JOINV. 215. || XV° s. Amoureux ont parolles paintes Et langaige frais et joly, CH. D'ORL. *Ball.* 74. || XVI° s. Disant que plus n'avez laine sur dos, Et que rongée estes jusques aux os, Crucifiée, achevée de paindre, J. MAROT, V, 232. ...Ou escouter la musique et le bruit Des oyselets paincts de couleurs estranges, MAROT, I, 328. Tu peins ta barbe, amy Bruslard, c'est signe Que tu voudrois pour jeune estre tenu, ID. III, 168. Quoyque je peigne insupportablement mal, j'aime mieux escrire de ma main que d'y employer une aultre, MONT. I, 393. ....Mon cœur troublé de desirs inconstans Et d'espoirs enchanteurs qui m'ont fait si long-tans Battre l'air, peindre en l'onde et fonder sur le sable, DESPORTES, *Œuvres chrestiennes, Sonnets*, 10. Aucuns aussi sont mis pour apprendre trois ou quatre mots de latin, en attendant qu'ils soient grandelets pour faire le voyage d'Italie, afin que là on acheve de les leurrer, ou, comme dit le proverbe, qu'on acheve de les peindre, H. EST. *Apol. d'Hérod.* p. 91, dans LACURNE.

— ÉTYM. Wallon, *pôd, pond;* bourguig. *poindre;* provenç. *pegner, penher, pencher;* ital. *pignere, pingere;* du lat. *pingere;* sansc. *piç, pinç,* former, figurer.

PEINE (pè-n'), *s. f.* || 1° Ce qu'on fait subir pour quelque chose jugée répréhensible ou coupable. Les dieux ne tardèrent guère à faire payer la peine de ce crime à celui qui en était l'auteur, VAUGEL. *Q. C.* III, 13. Tu redoubles ta peine avec cette insolence, CORN. *Médée*, V, 7. Vous qui savez son crime, ordonnez de sa peine, ID. *Nicom.* V, 7. Enfin je l'ai fait fuir, et sous ce traitement De beaucoup d'actions il a reçu la peine, MOL. *Amph.* I, 2. Il [Jésus-Christ] a porté en sa personne la peine de mes iniquités, PASC. *Prière.* Les hommes portèrent la peine de s'être soumis à leurs sens, BOSS. *Hist.* II, 2. Pour y subir la peine de leur infidélité, ID. *ib.* II, 9. Où a-t-on pris que la peine et la récompense ne soient que pour les jugements humains, et qu'il n'y ait pas en Dieu une justice dont celle qui reluit en nous ne soit qu'une étincelle? ID. *Anne de Gonz.* Il est essentiel que les peines aient de l'harmonie entre elles, parce qu'il est essentiel que l'on évite plutôt un grand crime qu'un moindre, ce qui attaque plus la société que ce qui la choque moins, MONTESQ. *Esp.* VI, 16. Les peines pécuniaires ne peuvent-elles pas se proportionner aux fortunes, et enfin ne peut-on pas joindre l'infamie à ces peines? ID. *ib.* VI, 18. Lorsque la peine est sans mesure, on est souvent obligé de lui préférer l'impunité, ID. *ib.* VI, 13. L'expérience a fait remarquer que, dans les pays où les peines sont douces, l'esprit du citoyen en est frappé, comme il l'est ailleurs par les grandes, ID. *ib.* 12. Un juge qui, autorisé par la loi à punir d'une moindre peine, prononce la peine de mort, est un assassin et un barbare, VOLT. *Pol. et lég. Relat. mort chev. de la Barre.* J'étais plein de la lecture du petit livre des Délits et des Peines, qui est en morale ce que sont en médecine le peu de remèdes dont nos maux pourraient être soulagés, ID. *Pol. et législ. Comm. sur délits et peines, Occasion.* Quand M. Beccaria fut applaudi pour avoir démontré que les peines doivent être proportionnées aux délits, ID. *Dictionnaire philos. Supplices.* Je ne lui dissimulai pas [à Beccaria, auteur du livre des Délits et des Peines] que je n'étais pas de son avis sur la conclusion qui tend à proscrire la peine de mort pour quelque crime que ce puisse être, DUCLOS, *Œuv.* t. VII, p. 201. || Courir à sa peine, courir au châtiment. Qui se venge à demi court lui-même à sa peine, CORNEILLE, *Rodog.* V, 1. || Peine arbitraire, celle dont l'application est laissée à l'arbitrage du juge. || Peine arbitraire, se dit aussi de celles qu'on fait subir par abus d'autorité, et sans qu'elles soient prononcées par une loi. || En théologie, peine du sens, les douleurs que souffrent les damnés dans l'enfer. Peine du dam, celle que la privation de la vue et de la jouissance de Dieu fait souffrir. || Les peines éternelles, les peines de l'enfer, celles que les damnés souffrent en enfer; les peines du purgatoire, celles que les âmes souffrent dans le purgatoire. || Âme en peine, âme qui souffre dans l'enfer ou dans le purgatoire. Hé! ne nous faites point de peur, monsieur; si votre âme est en peine.... DANCOURT, *Diable boit.* sc. 17. || Familièrement. Il est comme une âme en peine, il est très-inquiet. Il avait l'air d'un homme dont l'âme est en peine; il descendait d'un pas mal assuré, MARIVAUX, *Pays. parv.* part. 2. || Sous peine de, en encourant la peine de. Sous peine d'amende, d'une amende. Un arrêt qui défendait à César, sous peine de punition, de faire aucune libéralité contraire aux lois, VERTOT, *Révol. rom.* XIV, 313. || Fig. Un poëte dramatique est obligé sous peine de chute.... D'ALEMB. *Œuv.* t. V, p. 429. || Sous peine de la vie, en encourant la perte de la vie. On ordonnait sous peine de la vie à tous les citoyens de sortir en armes hors de leurs maisons, VOLT. *Louis XV*, 21. || Sous peine de mort, même sens. Cela fut défendu sous peine de mort. || Fig. Leur ordonner, sous peine de mort, la participation à votre corps et à votre sang, MASS. *Carême, Communion.* || En jurisprudence, sous les peines de droit, en encourant les peines portées par la loi. || Sur peine, dans le même sens (locution qui n'est plus aussi usitée que sous peine). On ne doit de rimer avoir aucune envie, Qu'on n'y soit condamné sur peine de la vie, MOL. *Misanthr.* IV, 1. On les a obligés, sur peine de péché mortel.... PASCAL, *Provinc.* V. Voulez-vous savoir des nouvelles de Rennes.... on a chassé et banni toute une grande rue, et défendu de les recueillir [les habitants] sur peine de la vie, SÉV. 30 oct. 1675. || À peine de, même sens. Vous avez obligé les prêtres à les absoudre sur une opinion probable, à peine de péché mortel, PASC. *Prov.* VI. Quand on les voulut forcer à y souscrire, à peine de perdre leurs prébendes.... ID. *ib.* XIX. Les parties contestèrent devant le roi, et s'engagèrent de part et d'autre, à peine de la vie, à justifier leurs prétentions par les termes de la loi de Moïse, BOSS. *Hist.* I, 9. || En peine de, sous peine de (inusité aujourd'hui). Le péril en est grand, courons-y toutefois; Une prison si belle est trop digne d'envie; Puissé-je vous devoir plus que je ne vous dois, En peine d'y languir le reste de ma vie! CORN. *Poés. div. Madrigal.* || Familièrement et fig. Pour peine de, en châtiment de (avec une nuance de plaisanterie). Il faut un peu que je vous dise des nouvelles de nos états pour votre peine d'être Bretonne, SÉV. 6 août 1671. || 2° Souffrance physique ou morale. Les peines du corps, de l'esprit. Ses chagrins le rendaient pourtant méconnaissable.... Tant la peine et l'amour l'avaient défiguré! LA FONT. *Filles de Minée.* Voilà nos gens rejoints; et je laisse à penser De combien de plaisirs ils payèrent leurs peines, ID. *Fabl.* IX, 2. Mon cœur souffre, à vous voir, une peine incroyable, MOL. *Amph.* II, 6. Il faut ces deux choses pour sanctifier, peines et plaisirs, PASC. *Lett. à Mlle de Roannez*, 6. Je me repens de vous avoir écrit mes douleurs; elles vous donneront de la peine quand je n'en aurai plus, SÉV. 24 juin 1671. J'ai mes peines, j'ai les vôtres encore bien vivement, ID. 13 oct. 1688. C'est toujours un bien De changer de peine, QUIN. *Proserp.* II, 1. Toute votre peine C'est de voir que la paix rend votre attente vaine, RAC. *Théb.* I, 5. Peines à la campagne, peines à la ville, peines partout ; celui qui ne connaît pas la peine n'est pas à compter parmi les enfants des hommes, DIDER. *Mém.* t. I, p. 209, dans POUGENS. Ne trouves-tu pas que ses longues peines et l'habitude de les sentir ont rendu sa physionomie encore plus intéressante qu'elle n'était autrefois? J. J. ROUSS. *Hél.* IV, 9. Il n'y a de sûr que la peine, il n'y a qu'elle qui tienne impitoyablement ce qu'elle promet, STAËL, *Corinne*, XVIII, 5. Levez donc vos regards vers les célestes plaines, Cherchez Dieu dans son œuvre, invoquez dans vos peines Ce grand consolateur, LAMART. *Méditat.* I, 7. Ici-bas la douleur à la douleur s'enchaîne, Le jour succède au jour, et la peine à la peine, ID. *ib.* I, 2. || Faire peine, causer une souffrance physique ou morale. On peut tirer du fruit de tout ce qui fait peine, CORN. *Pulch.* III, 1. La seule comparaison que nous faisons de nous au fini fait peine, PASC. *Pens.* I, 1, éd. HAVET. Il [Adam, après la chute] se fait peine à lui-même, lui qui s'était tant aimé, BOSS. *Hist.* II,

1. || Impersonnellement. Il me fait peine de.... je souffre à.... Il nous fait peine à présent d'admettre de petites divinités là où nous ne voyons que de grands espaces, CHATEAUBR. *Génie*, II, V, 3. || Faire quelque peine, causer du déplaisir, déplaire. Que, dans tout le Thibet, on pense qu'il existe un homme immortel, cela peut faire quelque peine à un philosophe, VOLT. *Lett. chinoises*, XI. || Par politesse et exagération. Si je ne me faisais une peine de vous importuner trop souvent, J. J. ROUSS. *Lett. au curé d'Amberieu*, 15 déc. 1763. || Faire peine, en parlant des personnes, exciter une compassion profonde. Ce pauvre homme a l'affliction sur la figure, il me fait peine. || Faire de la peine à quelqu'un, lui susciter des difficultés, des embarras, lui faire subir des vexations. On m'a dit qu'il y a un certain M. Nicolas, qui est procureur du roi de la commission : il vaudrait mieux lui donner double taxe, et qu'il ne nous fît point de peine, CORN. *Lett. à Jacques Goujon*. || Être dans la peine, être dans le besoin. || 3° En termes de galanterie, les souffrances des amants. ....Que sent-on [dans l'amour]? Des peines près de qui le plaisir des monarques Est ennuyeux et fade : on s'oublie, on se plaît Toute seule en une forêt, LA FONT. *Fabl.* VIII, 13..... J'ai couru partout où ma perte certaine Dégageait mes serments et finissait ma peine, RAC. *Andr.* II, 2. || 4° Inquiétude, souci, embarras. Je suis fort en peine de savoir que c'est qui fait aujourd'hui soupirer tous les gens de bien, BALZ. liv. IV, lett. 18. Voilà, mes chers amis, ce qui me met en peine, CORN. *Cinna*, II, 1. C'est mettre un jaloux hors de peine, ID. *Sertor.* IV, 2. ....Ce n'est pas, seigneur, ce qui me tient en peine, ID. *ib.* IV, 3. Ne saurais-tu trouver quelque moyen pour me tirer de peine? MOL. *Fourber.* III, 2. Ne soyez point en peine où je vais vous mener, ID. *Éc. des f.* V, 3. Je suis en peine du jugement que vous ferez de moi, ID. *Princ. d'Él.* IV, 1. Il m'ôta de peine en disant.... PASC. *Prov.* IX. La question de fait dont je ne me mets guère en peine, ID. *ib.* I. Ne vous mettez point en peine jamais de me faire réponse, SÉV. 4. Ils lisaient dans ma pensée, et trouvaient que j'étais en peine de vous ; et de quoi veulent-ils donc que je sois en peine? ID. 323. Je suis en peine de vous savoir à Aix, à cause de la petite vérole qui y était, ID. 118. Je suis en peine du paquet dont vous me parlez, ID. 20. Elle a été dans des peines de votre santé qui ne sont pas concevables, ID. 6 août 1670. Telle était l'agréable histoire que nous faisions pour Madame; et, pour achever ces nobles projets, il n'y avait que la durée de sa vie dont nous ne croyions pas devoir être en peine, BOSS. *Duch. d'Orl.* Sans se mettre en peine si.... FÉN. *Tél.* XI. Ne soyez point en peine, je ne dirai rien que de vrai, ID. *ib.* XII. Je suis en peine de la santé de M. d'Alembert, VOLT. *Lett. la Harpe*, 6 juin 1777. || Être en peine que, avec le subjonctif, craindre que. Je ne suis point en peine que vous ne fassiez tout ce qui sera nécessaire pour nous empêcher de tomber dans le panneau, SÉV. 13 août 1687. J'étais en peine qu'une petite demoiselle représentât le roi [à Saint-Cyr, dans Esther] : on dit que cela est fort bien, ID. 28 janv. 1689. || Être en peine, ne savoir où prendre. Nous étions en peine d'ornements pour notre chambre, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || Être en peine de sa personne, être fort embarrassé de ce que l'on deviendra. On me laissa sur le perron, où je demeurai fort en peine de ma personne, LE SAGE, *Guzm. d'Alf.* I, 6. || 5° Travail, fatigue. Travaillez, prenez de la peine, C'est le fonds qui manque le moins. LA FONT. *Fabl.* V, 9. Toute peine, dit-on, est digne de loyer, ID. *ib.* XII, 22. Il est vrai qu'il y a de la peine en entrant dans la piété ; mais cette peine ne vient pas de la piété qui commence d'être en nous, mais de l'impiété qui y est encore, PASC. *Pens.* XXIV, 61 ter, éd. HAVET. Rien n'est égal à l'étendue de ses soins, aux peines qu'il prend, SÉV. 531. Approche donc et viens ; qu'un paresseux t'apprenne, Antoine, ce que c'est que fatigue et que peine, BOIL. *Ép.* XI. Quand il [Pygmalion] a trouvé un homme faux et corrompu, il ne se donnait pas la peine d'en chercher un autre, FÉN. *Tél.* III. Quelle horrible peine à un homme qui est sans prôneurs et sans cabale.... de se faire jour à travers l'obscurité où il se trouve, et de venir au niveau d'un fat qui est en crédit! LA BRUY. II. || Voilà pour votre peine, se dit à un homme de peine, à un ouvrier à qui on donne une gratification. || Être en peine de faire, s'occuper à faire (emploi qui a vieilli). Je veux croire que la Seine Aura des cygnes alors Qui pour toi seront en peine De faire quelques efforts, MALH. VI, 30. || Perdre sa peine, ses peines, travailler inutilement à quelque chose. J'essayai d'expliquer pourquoi cette union si convenable ne me convenait pas ; j'y perdis ma peine, STAEL, *Corinne*, XIV, 2. || C'est peine perdue, se dit dans le même sens. Aussi tout ce qu'elle fit à cet égard fut-il, peu s'en faut, peine perdue, J. J. ROUSS. *Confess.* V. C'est peine perdue que l'éloge ou la satire d'un homme en place, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 17 nov. 1762. || En être pour sa peine, ne pas réussir. || Mourir à la peine, mourir avant de recueillir le fruit d'un travail long et pénible. L'homme vertueux qui, sur le trône, a passé sa vie à faire le peu de bien qui dépendait de lui, meurt à la peine, sans avoir jamais su s'il avait un ami sincère, MARMONTEL, *Bélis.* VIII. || Il se dit aussi, par exagération, de quelque projet qu'on a en tête. Ah! je jure que nous en serons vengées, ou que je mourrai en la peine, MOL. *Préc.* 18. || Plaindre sa peine, voy. PLAINDRE. || La chose en vaut bien la peine, elle mérite qu'on ne néglige rien afin d'y réussir. || Ironiquement. Cela valait bien la peine de la déshonorer, SÉV. 420. || En sens contraire, cela n'en vaut pas la peine, ce n'est pas la peine, cela ne mérite pas qu'on en tienne compte. Viens donc; et de ce bien, ô douce volupté, Veux-tu savoir au vrai la mesure certaine? Il m'en faut tout au moins un siècle bien compté, Car trente ans, ce n'est pas la peine, LA FONTAINE, *Psyché*, II, p. 217. || Cela ne vaut pas la peine d'en parler, voy. PARLER, n° 7. || En valoir la peine, se dit aussi des personnes. Il faut rendre service aux hommes tant qu'on le peut, bien qu'ils n'en vaillent guère la peine, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 10 oct. 1760. Les auteurs d'entre les modernes qui en valent la peine ont été traduits dans notre langue, DIDEROT, *Lett. sur la chirurg.* || Par politesse. Prenez la peine de vous asseoir, c'est-à-dire asseyez-vous, je vous prie. Prenez la peine, monseigneur, de relire l'endroit que vous m'objectez, BOSS. *Rép. à quatre lettres*, 23. || Il a pris la peine de venir me voir, il est venu me voir. || 6° Homme de peine, gens de peine, homme, gens qui, sans avoir un métier déterminé, gagnent leur vie par des travaux pénibles de corps. || 7° Salaire du travail d'un artisan. Il ne faut pas retenir la peine du mercenaire. || 8° Difficulté, empêchement. Avec fort peu de peine Un flux de pleine mer jusqu'ici les amène, CORN. *Cid*, II, 7. On a eu toutes les peines du monde à empêcher Monsieur de passer les nuits à la tranchée, et d'y être à toute heure, PELLISSON, *Lett. hist.* t. I, p. 203, dans POUGENS. Comment? il semble que vous ayez peine à me reconnaître? MOL. *Pourc.* I, 6. Je n'aurai pas grande peine à m'en défendre, PASC. *Prov.* XVII. Vous aviez donc ce joli visage que j'aime tant; conservez-le tout le plus que vous pourrez : vous auriez peine d'en trouver un pareil, SÉVIGNÉ, 24 juillet 1675. Le maître de la maison malade d'une fièvre dont le quinquina a eu toutes les peines du monde à le tirer, ID. 12 juillet 1691. Elle avait tellement perdu les lumières de la foi, que, lorsqu'on parlait sérieusement des mystères de la religion, elle avait peine à retenir ce ris dédaigneux.... BOSS. *Anne de Gonzague.* Quand mon rang fut venu, je n'eus pas de peine à répondre, parce que je n'avais pas oublié ce que Mentor m'avait dit souvent, FÉN. *Tél.* V. On eut bien de la peine à empêcher qu'elle ne fût déchirée, ID. *ib.* VIII. Les hommes ont tant de peines à s'approcher sur les affaires, LA BRUY. XI. Le maréchal de Villeroy avait consenti avec grande peine à un conseil de guerre, ST-SIM. 159, 87. || Avoir de la peine à parler, parler difficilement, en raison de quelque empêchement naturel. || Il se dit aussi au fig. Répondez donc, vous avez bien de la peine à parler. || Avoir de la peine à marcher, se servir difficilement de ses jambes. || Il se dit aussi au fig. Cette affaire, cette entreprise a de la peine à marcher. || Telle chose me fait peine à comprendre, j'ai peine à la comprendre (locution vieillie). Ta libéralité me fait peine à comprendre; Tu parles de donner quand tu ne fais que rendre, CORN. *Héracl.* I, 2. || Faire peine à, avec un nom de chose pour sujet, permettre difficilement de (locution vieillie). Mais dessus ce vieillard plus je porte les yeux, Plus je crois l'avoir vu jadis en d'autres lieux ; Ses rides me font peine à le bien reconnaître, CORN. *Œdipe*, IV, 4.

9° Manque de disposition à, de volonté pour. On a peine à haïr ce qu'on a bien aimé, CORN. *Sertor.* I, 3. Si contre lui j'ai peine à croire ces témoins, ID. *Nicom.* III, 8. Nous avons considéré, à l'égard des valets, la peine qu'ils ont, quand ils sont gens de conscience, à servir des maîtres débauchés, PASC. *Prov.* VI. J'ai peine à contempler son grand cœur [de Charles Ier] dans ces dernières épreuves, BOSS. *Reine d'Anglet.* Il eut une peine extrême à m'aborder, FÉN. *Tél.* XV. Je n'aime point les gens qui renversent les lois de leur patrie : mais j'aurais de la peine à croire que César et Cromwell fussent de petits esprits, MONTESQ. *Déf. Espr. lois*, part. 1. On a de la peine à croire que le parlement, en 1624, défendit, sous peine de mort, de rien enseigner de contraire à Aristote, VOLT. *Mœurs*, 180. || Faire de la peine, se dit d'une chose qui déplaît. Si l'on eût été moins religieux à le donner tel qu'on le trouvait [le texte de la Bible], et qu'on eût pris la liberté d'y corriger ce qui faisait de la peine, BOSS. *Hist.* II, 13. Ses fréquentes contradictions [de Rollin dans son *Traité des Études*] font de la peine au lecteur attentif, L'ABBÉ DESFONTAINES. || On dit en termes familiers et avec une nuance d'ironie à quelqu'un qui dit ou fait une sottise : Vous me faites de la peine. || 10° À peine, *loc. adv.* Depuis peu, depuis un moment. À peine le soleil fait ouvrir les boutiques, BOIL. *Sat.* VIII. À peine son sang coule et fait rougir la terre, Les dieux font sur l'autel entendre le tonnerre, RAC. *Iphig.* V, 6. Seigneur, à peine sur le trône, La crainte, le soupçon déjà vous environne, VOLT. *Mérope*, III, 6. La vie eut bien pour moi de volages douceurs; Je les goûtais à peine, et voilà que je meurs, A. CHÉN. *Élég.* VII. || Quelquefois le second membre de phrase prend *que* À peine est-il amant qu'il est amant heureux, QUIN. *Rol.* III, 6. Pharnace entrait à peine, Qu'il courut de ses feux entretenir la reine, RAC. *Mithr.* II, 3. À peine une résolution était-elle prise, que.... FÉN. *Tél.* XVI. || À peine, presque pas. À peine est-il jour. Il a à peine le nécessaire. À peine parle-t-on de la triste Octavie, RAC. *Brit.* I, 1. Elle tombe et ne vit plus qu'à peine, ID. *Bajaz.* IV, 3. À peine est-elle jolie au premier aspect, mais plus on la voit et plus elle s'embellit, J. J. ROUSS. *Ém.* V. || À peine, tout juste, peu s'en faut. Ma sœur, l'heure s'avance, et nous serons à peine, Si nous ne retournons, au lever de la reine, CORN. *Clit.* I, 9. Elle [Isabelle de France] avait à peine quarante-deux ans, quand l'Espagne la pleura, BOSS. *Mar.-Thér.* Le poëme tragique vous serre le cœur dès son commencement, vous laisse à peine dans tout son progrès la liberté de respirer et le temps de vous remettre, LA BRUY. I. || À peine, difficilement. La victoire entre eux deux n'était pas incertaine, L'Albain percé de coups ne se traînait qu'à peine, CORN. *Hor.* IV, 2. Ils furent à peine arrachés des mains du peuple, BOSS. *Hist.* II, 12. Je n'ai percé qu'à peine Les flots toujours nouveaux d'un peuple adorateur, RAC. *Bérén.* I, 3. Je vous donne un conseil qu'à peine je reçois, ID. *Iphig.* IV, 4. Télémaque suivait à peine, regardant toujours derrière lui, FÉN. *Tél.* VII. || À grand'peine, très-difficilement (voy. pour l'apostrophe, GRAND, n° 22). Il rappelle un amour à grand'peine banni, CORN. *Polyeucte*, III, 6. || À grand'peine, presque pas, tout au plus. Hélas! qu'avez-vous fait de cette amour parfaite Que vous me souhaitiez et que je vous souhaite? S'il vous en reste encor, n'êtes-vous point jaloux Qu'à grand'peine chrétien, j'en montre plus que vous? CORN. *Poly.* II, 6. || 11° Sans peine, aisément, sans regret. Toutes les dignités que tu m'as demandées, Je te les ai sur l'heure et sans peine accordées, CORN. *Cinna*, V, 1. Vous consentez sans peine à ne me plus revoir, RAC. *Phèdre*, V, 1. Apprends donc que ton fils, non sans peine, protége Tes remparts impuissants que le Rutule assiége, DELILLE, *Énéide*, X. || Avec peine, à regret, difficilement. Il allait porter son encens avec peine sur les autels de la fortune, FLÉCH. *Duc de Mont.* || À toute peine, très-difficilement. Mme de Maintenon obtint à toute peine, que la princesse d'Harcourt, qui allait toujours à Marly, n'en fût pas exclue le lendemain, ST-SIM. 64, 71. || Proverbes. Peine de vilain n'est comptée pour rien. || À chaque jour suffit sa peine. || Nul bien sans peine. || Quelquefois la peine passe le plaisir.

— HIST. XIe s. Mult [ils] ont eu et peines et ahans, *Ch. de Rol.* XIX. L'olifan [il] sone à dolur et peine, *ib.* CXXXIII. Las est li reis, car la peine est mult grant, *ib.* CLXXX. || XIIe s. Moult m'a amors a[...] Douce poine et biau labor, *Couci*, I. Toute le[...] paine [ils] ont mise en moi trahir, *ib.* XIII. À pa[...] [je] suis sans mourir eschapés, *ib.* XIV. Gran[...] ma joie et ma poene legere, *ib.* XVIII. || XIIIe s. [...] baron en furent si lié [joyeux], que il ne le pooie[nt] croire se à peine non, VILLEH. LXXX. Moult ou[...] baron de peine toute la nuit et toute cele semaine et li dus de Venise aussi, pour faire la pais, ID. Car de paine [douleur] [elle] cia-bout com che[...] qu'on encloe, *Berte*, XXXIII. À painnes ert [était] [...] [donc] nus preudom Ki conneust Diu ne son no[...]

QUI DE CAMBRAI, *Barl. et Jos.* p. 43. Et si n'en reprendrés plus ma parole, car ce seroit paine perdue, *Chr. de Rains*, p. 68. Li maistres pert sa poine toute, Quant li disciples qui escoute Ne met s'entente au retenir, *la Rose*, 2043. Resons est que nos parlons des seurtes qui sunt fetes por arbitrages tenir, c'on apele paine, BEAUM. XLII, 1. Cascune justice doit metre paine que li testament qui sont à droit fet, soient tenu et acompli, ID. XII, 27. || XIVe s. Les peines que l'en impose à ceulx qui pechent et font mal, ORESME, *Eth.* 38. || XVe s. Et veux bien que chacun sache que jamais la mer en Angleterre ne repasserai, tant que je aurai ma pleine suffisance du royaume de Castille; ou je mourrai en la peine, FROISS. II, III, 33. Si que nous vous prions et conseillons que vous y veuilliez mettre peine [vous efforcer], et pourchasser son accord pour notre paix et honneur, et nous y mettrons peine avec vous à notre loyal pouvoir, ID. I, I, 73. Avoit alors en la ville de Peronne grant garnison de gens du roy Charles.... et faisoient assez paine aux gens du duc Jehan, FENIN, 1417. || XVIe s. Sous peine de damnation eternelle, CALV. *Instit.* 948. Il feit crier que ung chascun, sus peine de la hart.... RAB. *Garg.* I, 26. Madame, attendez moy icy, je les voys querir moy mesme, n'en prenez la poine, ID. *Pant.* II, 21. Calvin se conduisit tellement au gouvernement de l'eglise, qu'il mit peine que rien ne demeurast en arriere, BÈZE, *Vie de Calvin*, p. 54. Espoir de gain diminue la peine, LEROUX DE LINCY, t. II, p. 298. Mettre en poine ses amis [leur donner de l'inquiétude], MONT. I, 95. Il ne se pouvoit garder, s'il passoit prez d'une boutique ou il y eust chose de quoy il eust besoin, de la desrobber, en peine de [quitte à] l'envoyer payer aprèz, ID. II, 72. Ils estoient si durcis à la peine [fatigue].... ID. II, 96. Il vouloit voir le soleil de prez, peine d'en estre bruslé soubdainement, ID. I, 243. A peine [difficilement] me feroit on accroire que.... ID. II, 246. Vostre lettre par où j'ay sceu de vostre santé m'a esté ung merveilleux plaisir, pour autant que j'en estois en peyne, MARGUER. *Lett.* 4. Madame a esté merveilleusement malade; vous povez penser la paine et l'ennuy que ce nous a esté! ID. *ib.* 44. De sorte que jà à male peine pouvans soustenir ceulx qu'ilz avoient sur les bras.... AMYOT, *Marcel.* 15. Il y avoit plusieurs autres signes et presages celestes, qui d'ailleurs le tenoient en peine, ID. *ib.* 46. Il en jetta l'ung dedans les carrieres où l'on mettoit les criminels et serfs de peine, ID. *De la tranq. d'âme*, 25. Nul pain sans peine, COTGRAVE.

— ÉTYM. Bourg. *pone;* picard, *peigne, poine;* wallon, *pònn;* Berry, *poine;* prov. esp. et ital. *pena;* du lat. *pœna;* grec, ποινή, suivant les uns du même radical (avec aspiration) que φόνος, meurtre : proprement le prix du sang; suivant d'autres, tenant au sanscrit *pû*, purifier.

PEINÉ, ÉE (pè-né, née), *part. passé* de peiner. || 1° Qui éprouve de la peine, du chagrin. Une âme peinée par les terreurs de l'enfer, BOSS. *Ét. d'orais.* IX, 8. Il s'apercevait que j'étais peiné contre lui, FÉN. *Tél.* XIII. || 2° Fig. Où le travail se fait beaucoup sentir. Un style peiné. Ce tableau paraît trop peiné.

PEINER (pè-né), *v. a.* || 1° Causer de la fatigue. Ce travail vous peinera beaucoup. Comment, en faisant le monde par sa parole, il [Dieu] montre que rien ne le peine, BOSS. *Hist.* II, 1. || 2° Causer du chagrin, de l'inquiétude. Le soulagement de quelque chose qui vous peine, SÉV. 202. Cet objection ne peine pas plus l'auteur que la première, *Mém de Trév.* 1725. || 3° Faire avec difficulté (peu usité en ce sens). Ce peintre peine beaucoup ses ouvrages. || 4° *V. n.* Se fatiguer à. Nous suons, nous peinons comme bêtes de somme, LA FONT. *Fabl.* III, 2. Le cerveau peine en ceux qui n'ont pas acquis cette heureuse immobilité [l'immobilité de l'âme dans l'attention], BOSS. *Conn. de Dieu*, III, 18. M. de Leibnitz peinait quelquefois à parler, FONTEN. *Leibnitz.* Le régent avait la vue fort basse, elle peinait surtout en écrivant, ST-SIM. 505, 143. || Il se dit de poutres chargées d'un fardeau trop pesant. Cette solive peine trop pour résister longtemps. || 5° Éprouver du déplaisir. On peine à l'entendre. || Répugner à. Il peine à punir. || Impersonnellement. Il me peine de vous faire faire cette besogne. || 6° Se peiner, *v. refl.* Se tourmenter. Pourquoi d'âme et de corps faut-il que je me peine? RÉGNIER, *Sat.* XVI. Il faut se trop peiner pour avoir de l'esprit, MOL. *Fem. sav.* III, 6. L'honnête homme est celui qui s'est peiné à n'avoir que de la vertu, LA BRUY. XII. Pour des bienséances [à la mort de Monsieur] Mme de Maintenon ne s'en peina pas, ST-SIM. 93, 227.

— HIST. Xe s. Jonas propheta habebat mult laboret et mult penet à cel populum, *Fragm. de Valenc.* p. 468. || XIe s. Dis e set ans, n'en fut nient à dire, Penat sun cors el damne Deu service [au service du Seigneur Dieu], *St-Alexis*, XXXIII. || XIIe s. De ceste amour qui tant me fait poner, *Couci*, X. ....Moult nous doit enuyer Que tant nous veut cist rois poner et travaillier, *Sax.* XVI. Les eises de sun cors fui e esluigna, E el servise Deu jor et nuit se pena, *Th. mart.* 93. || XIIIe s. Por ce se devroit chascun poner de savoir la [la rhétorique], se sa nature li sueffre et li aide, BRUN. LAT. *Très.* p. 9. Il [l'avocat] doit estre paiés selonc ce qu'il avoit pené, ains qu'il connust le [la] querele à malvese, BEAUM. V, 12. || XVe s. Et prioit moult gracieusement que chacun se penast de bien faire la besogne [Édouard III à son armée], FROISS. I, I, 41. || XVIe s. D'abandonner du tout mes affaires il m'est très facile; de m'y prendre sans m'en peiner, très difficile, MONT. IV, 72. Il y a plus de quarante ans que je travaille et me peine à l'esclaircissement et perfection de la chirurgie, PARÉ, *Dédic.*

— ÉTYM. *Peine;* provenç. et espagn. *penar;* ital. *penare.*

† **PEINEUX, EUSE** (pè-neû, neû-z'), *adj.* Semaine peineuse, la semaine de la passion (locution tombée en désuétude). Je voudrais bien vous écrire des nouvelles; mais cette semaine peineuse les a étonnées, MALH. *Lett.* II, 21.

— HIST. XIe s. Deus! dist li reis, si penuse est ma vie! *Ch. de Rol.* CCXCIII. || XIIIe s. En la semaine penneuse de Pasques, *Livre des mét.* 229. || XVIe s. Changer à la mort une vie peineuse, MONT. II, 34.

— ÉTYM. *Peine;* provenç. *penos;* espagn. et ital. *penoso.*

PEINT, EINTE (pin, pin-t'), *part. passé* de peindre. || 1° Représenté à l'aide de lignes et de couleurs. Alexandre peint par Apelle. || Par extension, coloré, en parlant d'objets naturels. Tous ces jeunes oiseaux à l'aile vive et peinte, V. HUGO, *Hernani*, III, 1. || Fig. Orné de couleur, en parlant du style. Mon avis serait que vous prissiez, même dans l'introduction ou préface, un style moins fleuri, moins peint et moins travaillé, BAYLE, *Lett.* 18 mai 1691. || Fig. Qui n'a pas plus de réalité qu'une peinture. Toutefois, il n'a rien qu'une tristesse peinte, MALH. I, 4. || Toiles peintes, toiles où sont empreintes diverses figures, et qui servent à l'habillement des femmes, aux tentures et à l'ameublement. || Cartes peintes, celles d'entre les cartes à jouer qui ont des figures. || Terme d'histoire naturelle. Se dit d'un corps dont la surface offre des taches qui ne sont ni arrondies ni très-allongées. Couleuvre peinte. || 2° Fig. Qui se montre comme les figures dans un tableau. Tant que sur votre front la douleur sera peinte, MALH. VI, 12. Quelle aimable pudeur sur leur visage est peinte! RAC. *Esth.* I, 2. Arrivés chez le roi, nous trouvâmes la surprise peinte sur tous les visages, ST-SIM. II, 129. Déjà la majesté de vos ancêtres, peinte sur votre front [le jeune Louis XV], nous annonce vos grandes destinées, MASSIL. *Pet. car. Triomphe relig.* || 3° Fig. Représenté par les discours, par la parole. Ces effroyables guerres civiles et domestiques représentent si bien le trouble intérieur que sentent ceux qui se donnent à Dieu, qu'il n'y a rien de mieux peint, PASC. *Lett. à Mlle de Roannez*, 9. Votre lettre, ma chère fille, me paraît d'un style triomphant.... votre humeur est peinte dans votre lettre, SÉV. 27 nov. 1673. N'avez-vous point trouvé jolies les cinq ou six fables de la Fontaine, qui sont dans un des tomes que je vous ai envoyés?... nous apprîmes par cœur celle du *Singe et du Chat*.... cela est peint, ID. 29 avril 1671.

PEINTRE (pin-tr'), *s. m.* || 1° Celui qui exerce l'art de la peinture. Peintre d'histoire. Peintre de genre. Sa Majesté l'a choisi [Poussin] et retenu pour son premier peintre ordinaire, et, en cette qualité, lui a donné la direction générale de tous les ouvrages de peinture et d'ornement qu'elle fera ci-après pour l'embellissement de ses maisons royales, POUSSIN, *Lett.* p. 31. Considérez bien, monsieur, que ce ne sont pas des choses que l'on peut faire en sifflant, comme vos peintres de Paris, qui, en se jouant, font des tableaux en vingt-quatre heures, ID. *Lett.* XU août 1648. Phidias, qui florissait dans la 84e olympiade, a été peintre avant que d'être sculpteur, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. XI, 1re part. p. 148, dans POUGENS. On peut comparer Raphaël à Virgile, et les peintres de Venise, avec leurs attitudes forcées, à Lucain, MONTESQ. *Goût, Progression de la surprise.* Bien des peintres sont tombés dans le défaut de mettre des contrastes partout et sans ménagement, de sorte que, lorsqu'on voit une figure, on devine d'abord la disposition de celles d'à côté; cette continuelle diversité devient quelque chose de semblable, ID. *Goût, Contrastes.* Ainsi les peintres groupent leurs figures; aussi ceux qui peignent les batailles mettent-ils sur le devant de leurs tableaux les choses que l'œil doit distinguer, et la confusion dans le fond et le lointain, ID. *Goût, Ordre.* Soyez sûr qu'un peintre se montre dans son ouvrage autant et plus qu'un littérateur dans le sien, DIDEROT, *Essai sur la peint.* ch. II. Il n'y a, à proprement parler, que trois grands peintres originaux, Raphaël, le Dominicain et le Poussin, ID. *Salon de* 1765, *Œuv.* t. XIII, p. 248, dans POUGENS. Les tableaux de Michel-Ange, ce peintre de la Bible, de Raphaël, ce peintre de l'Évangile, supposent autant de profondeur et de sensibilité qu'on en peut trouver dans Shakspeare et Racine, STAËL, *Corinne*, VIII, 3. || Désespoir des peintres, nom d'une plante, *saxifraga umbrosa, L.* || 2° Celui dont le métier est de peindre les murs, les lambris. Peintre en bâtiments. Il faut avoir trente ans pour songer à sa fortune; elle n'est pas faite à cinquante ans : l'on bâtit dans sa vieillesse, et l'on meurt quand on en est aux peintres et aux vitriers, LA BRUY. VI. || Peintre de décor, ouvrier qui imite par la peinture les marbres, les bois. || Familièrement. Être gueux comme un peintre, être fort mal dans ses affaires (à cause que les peintres passent pour se déranger souvent et manger ce qu'ils gagnent). || 3° Fig. Celui qui représente vivement en parlant, en écrivant. Mais quand jouera-t-on le Portrait du peintre? MOL. *Impromptu*, 3. J'avais copié mes personnages d'après le plus grand peintre de l'antiquité, je veux dire d'après Tacite, RAC. *Brit. Préface.* Le duc de la Rochefoucauld était philosophe, et n'était pas peintre, VAUVEN. *Nouv max.* 4. Montaigne est riche en expressions, il est énergique, il est philosophe, il est grand peintre et grand coloriste, DIDER. *Claude et Nér.* II, 17. || 4° Adjectivement. Une femme peintre.

— REM. L'usage n'est pas bien fixé sur le féminin de ce mot. Legoarant veut qu'on dise la peintre : De ces deux sœurs l'une est peintre, l'autre sculptrice, et j'aime mieux la peintre. En parlant de la femme d'un peintre, la Fontaine a dit la peintre : L'une pourtant des tireuses de vin De lui sourire au retour ne fit faute; Ce fut la peintre.... *Rémois.* Voltaire a fait peintre du féminin au figuré : Belle Daphné [Mlle Clairon], peintre de la nature, Vous l'imitez et vous l'embellissez, *Ép.* 82. Enfin J. J. Rousseau a dit peintresse : Je crois que la peintresse ne vous a pas flattée; mais je vous vois déjà de la main d'un autre peintre, duquel je n'en oserais dire autant, *Lett. à Mme Latour*, 2 oct. 1763. Peintresse se dit souvent dans les écoles professionnelles de Paris : les graveuses et les peintresses, celles qui font la gravure sur bois et celles qui font la peinture sur porcelaine. Calvin a dit peintresse.

— HIST. XIIIe s. Mieux [elle] ressemble [à] Bertain que ne peindroit peigniere, *Berte*, XII. Il puet estre paintres et tailliers imagiers à Paris qui veut, *Liv. des mét.* 157. || XVe s. Et vous dis que peintres y eurent trop bien leur temps; ils gagnerent ce que demander vouloient, encore n'en pouvoit on recouvrer, FROISS. II, III, 36. || XVIe s. Il prendra vos filles pour les faire peintresses, cuisinieres et boulangeres, CALV. *Instit.* 1312. [Les poëtes] vrais peintres de la nature, RONS. 386.

— ÉTYM. Wallon, *pôdeu :* provenç. *pintor, pictor;* espagn. *pintor;* ital. *pintore, pittore;* du lat. *pictorem*, de *pingere*, peindre. *Peintre* vient de *pictor*, ou plutôt de *pinctor* avec l'accent sur *pinc*, comme *pastre* de *pastor;* mais l'ancien français *pigniere*, au nominatif, suppose une forme *pingitor.*

PEINTURAGE (pin-tu-ra-j'), *s. m.* || 1° Action de peinturer; le résultat de cette action. Le peinturage d'un mur. || 2° Terme de mépris qui se dit d'une peinture plus ou moins grossière. Parce que cet investigateur acharné aura découvert, ou cru découvrir une ébauche informe de peinturage antérieure à Cimabué, CHARLES BLANC, dans *le Temps*, 21 mai 1867.

— HIST. XVIe s. ....Et comme des nuages Paroissent enflammés de meslez peinturages, BAÏF, *Œuv.* p. 1, *verso*, dans POUGENS.

— ÉTYM. *Peinturer.*

PEINTURE (pin-tu-r'), *s. f.* || 1° Imitation faite avec lignes et couleurs, sur une superficie plane, de tout ce qui se voit sous le soleil; sa fin est la délectation, POUSSIN, *Lett.* 7 mars 1665. La peinture est un des arts libéraux; elle a trois parties : l'invention, le coloris et le dessin. Dans la peinture, nous aimons mieux un paysage que le plan du plus beau jardin du monde; c'est que la peinture ne prend la

peinture que là où elle est belle, là où la vue se peut porter au loin et dans toute son étendue, là où elle est variée, là où elle peut être vue avec plaisir, MONTESQ. *Goût, Curiosité.* La peinture se divise en technique et idéale, et l'une et l'autre se sous-divise en peinture de portrait, peinture de genre et peinture historique, DIDER. *Salon de* 1765, *Œuv.* t. XIII, p. 322, dans POUGENS. Ce qui fait bien en peinture fait toujours bien en poésie; mais cela n'est pas réciproque, ID. *Salon de* 1767, t. XIV, p. 127. Vers le temps de la bataille de Marathon, la peinture et la sculpture sortirent de leur longue enfance, et des progrès rapides les ont amenées au point de grandeur et de beauté où nous les voyons aujourd'hui, BARTHÉL. *Anach.* ch. 37. La peinture ou ce premier état d'enfance où elle est désignée par les noms de linéaire ou de monogramme.... LÉVESQUE, *Instit. Mém. litt. et beaux-arts*, t. II, p. 380. || Peinture à fresque, celle qui se fait contre les murailles et les voûtes fraîchement enduites d'un mortier de chaux et de sable. || Peinture en détrempe, peinture qui se fait ou sur des murs, ou sur du bois, ou sur de la toile, et à laquelle toutes couleurs sont propres, à l'exception du blanc de chaux. || Peinture à l'huile, celle qui se fait sur toutes sortes de matières, et où les couleurs se broient avec de l'huile de noix, ou de l'huile de lin. || Peinture sur verre, celle des vitraux. || Peinture en émail, celle qui se fait sur les métaux et sur la terre, avec des émaux cuits et refondus. || Plate peinture, se disait, au moyen âge, de ce qui se peignait sur mur, sur châssis ou sur toile, par opposition à la peinture appliquée sur ronde bosse, DE LABORDE, *Émaux*, p. 435. || 2° Ouvrage de peinture. Une belle peinture. Les peintures de Michel-Ange et de Raphaël au Vatican. || Familièrement. Cela est fait comme une peinture, se dit d'une chose bien faite, d'un ouvrage exécuté avec soin. || 3° Portrait. Et voilà d'un bel homme une vive peinture! MOL. *Sgan.* 6. Je n'ai pas reconnu les traits de sa peinture, ID. *ib.* 22. || Image d'un objet. Ayant ainsi vu cette peinture dans l'œil d'un animal mort, DESC. *Diopt.* V. || 4° Toute couleur appliquée sur une surface. La peinture de ce carrosse est toute fraîche. Si les femmes étaient telles naturellement qu'elles le deviennent par artifice, ...qu'elles eussent le visage aussi allumé et aussi plombé qu'elles se le font par le rouge et par la peinture dont elles se fardent, elles seraient inconsolables, LA BRUY. III. || 5° Peinture en bois, partie de l'ébénisterie qui représente des figures et autres ornements. || 6° *S. f. pl.* Les peintures, s'est dit, aux cartes, des rois, des dames et des valets. || 7° Poétiquement. Les couleurs naturelles répandues dans la nature. Sachez qui donne aux fleurs cette aimable peinture, RÉGNIER, *Sat.* IX, *à Rapin.* Il [Dieu] donne aux fleurs leur aimable peinture, RAC. *Athal.* I, 4. || 8° Fig. Description vive et animée par la parole ou le style. J'ajoute à ces tableaux la peinture effroyable De leur concorde impie, affreuse, inexorable [des triumvirs], CORN. *Cinna*, I, 3. Je pense que je vis d'un air dans le monde à ne pas craindre d'être cherchée dans les peintures qu'on fait là des femmes qui se gouvernent mal, MOL. *Critique*, 7. L'éloquence est une peinture de la pensée, PASC. *Pens.* XXIV, 87 *bis*, éd. HAVET. Je crois que Marseille vous a paru beau : vous m'en faites une peinture extraordinaire, qui ne déplaît pas, SÉV. 52. On lit encore avec joie la belle peinture que font Isaïe et Ézéchiel des bienheureux temps qui devaient suivre la captivité de Babylone, BOSS. *Hist.* II, 5. Vous verrez dans les paroles de ce grand roi [David] la vive peinture de la reine, et vous en reconnaîtrez tous les sentiments, ID. *Mar.-Thér.* À ces petits défauts marqués dans sa peinture [d'Achille], L'esprit avec plaisir reconnaît la nature, BOIL. *Art p.* III. La peinture que la chaire fait de nos vices, MASS. *Carême, Parole.* || 9° En peinture, *loc. adv.* En apparence, sans réalité. Je parle de cette affection en peinture qui est bien souvent une fausse représentation de l'âme, BALZ. liv. VII, lett. 29. Puisque le roi veut bien n'être roi qu'en peinture, CORN. *Nicom.* V, 7. Un duel met les gens en mauvaise posture, Et notre roi n'est pas un monarque en peinture, MOL. *Fâch.* I, 10. Tu ne seras heureux par ma foi qu'en peinture, REGNARD, *le Joueur*, V, 7. || En effigie. Calvin et ses suppôts.... Dans Paris, en peinture, allèrent au supplice, VOLT. *Loi nat.* 3. || Je ne voudrais pas y être, m'y voir, même en peinture, se dit d'un lieu, d'une situation pour laquelle on aurait une vive répugnance. || Ne pouvoir voir en peinture, détester quelqu'un ou quelque chose au point de ne pouvoir en souffrir la représentation.

— HIST. XIII° s. Ce dist raisons : amours n'est fors peinture; En li n'a riens fors biauté et figure, *Bibl. des chartes*, 4° *série*, t. V, p. 16. En Oreb un veel [lis] formerent, Et les peintures aorerent, *Psaumes*, dans *Liber psalm.* p. 333. || XIV° s. Chi commenchent les peintures des taules [tables de jeux], *Hist. littér. de la Fr.* t. XXV, p. 64. || XV° s. Guy de la Tremoille fit très richement garnir la navire où son corps devoit passer; et cousterent les nouvelletés et les peintures.... plus de deux mille francs, FROISS. II, III, 36. || XVI° s. Quelquefois on a ouy dire au roy [Henri III], qu'il eust voulu que des huguenots et des ligueurs le dernier fust en peinture, tant il hait les uns et les autres, *Considerations sur le meurtre du duc de Guyse*, p. 22.

— ÉTYM. Wallon, *pondeur*, *ponteur*; bourg. *pointure*; prov. *pintura*, *pictura*, *penchura*; esp. *peintura*; ital. *pintura*, *pittura*; du lat. *pictura*, de *pictum*, supin de *pingere*, peindre.

PEINTURÉ, ÉE (pin-tu-ré, rée), *part. passé* de peinturer. Les Agathyrses peinturés, De leurs plus beaux habits parés, SCARRON, *Virg.* IV. Les visages [des sauvages] sont bariolés de diverses couleurs, ou peinturés de blanc ou de noir, CHATEAUBRIAND, *Amér. Gouvernement*, *les Natchez*.

PEINTURER (pin-tu-ré), *v. a.* || 1° Enduire d'une couleur ou de plusieurs, sans autre dessein que d'ôter à l'objet sa couleur naturelle. Peinturer un treillage, un lambris. || 2° Familièrement. Barbouiller en essayant de peindre. Cet enfant s'amuse à peinturer, à peinturer des images.

— HIST. XIII° s. Sor un faudestuef [fauteuil] d'or à boutons noelé Se sist li empereres el palais painturé, *Ch. d'Ant.* II, 264. Comment peintres peuent [peuvent] trouver Leur vies; car à painturer Trop de gens s'apareillent, *Dit des peintres.* || XVI° s. Si je me loge en ces maisons dorées, Au front superbe, aux voutes peinturées, DESPORTES, *Bergeries*, *chans.*

PEINTUREUR (pin-tu-reur), *s. m.* || 1° Celui qui peinture. || Ouvrier qui met en couleur les bois, les fers, les murs, etc. || 2° Mauvais peintre, barbouilleur.

— HIST. XIII° s. Nus seliers ne nul painturiers ne doit rien de chose qu'il vende ne achate apartenant à son mestier, *Liv. des mét.* 214.

† **PÉJORATIF, IVE** (pé-jo-ra-tif, ti-v'), *adj.* Terme de grammaire. Qui ravale le sens, qui se prend en mauvaise part. Mot péjoratif. Épithète péjorative. || Finale préjorative, finale qui donne au mot une idée de dénigrement. *Aille*, *ailler*, *ache*, sont des finales péjoratives dans *prêtraille*, *philosophailler*, *bravache*. || Substantivement. Bravache est le péjoratif de brave; criailler, celui de crier.

— ÉTYM. Lat. *pejorare*, rendre pire, de *pejor*, pire (voy. PIRE).

† **PEKAN** (pe-kan), *s. m.* Espèce de marte du Canada.

1. **PÉKIN** (pé-kin), *s. m.* Espèce d'étoffe de soie. Si Valence fabrique des pékins supérieurs à ceux de la Chine même, RAYNAL, *Hist. phil.* V, 33.

— ÉTYM. *Pékin*, capitale de la Chine : *pe*, nord, et *king*, capitale.

† 2. **PÉKIN**, *s. m.* Voy. PÉQUIN.

† **PEKO** (pe-ko) ou **PEKOË** (pe-ko-é), *s. m.* Voy. THÉ.

PELADE (pe-la-d'), *s. f.* || 1° Maladie qui fait tomber le poil et les cheveux. L'alopécie ne prend le nom de pelade que lorsque la chute de l'épiderme en lamelles accompagne ou suit celle des poils. Ce qui obligea les Romains à l'adoration d'une Vénus toute chauve, reconnaissant que la pelade avait sa grâce et sa beauté, LA MOTHE LE VAYER, *Dial. d'Orat. Tubero*, t. I, p. 273, dans POUGENS. || Fig. et par plaisanterie. Pressé de créanciers avides, Mes coffres sont tellement vides Qu'étant au bout de mon latin, Ma robe a gagné la pelade, Et ma bourse, encor plus malade, Se voit bien proche de sa fin, CORN. *Poésies diverses*, *Mascar. des enfants gâtés.* || 2° Nom qu'on donne à la laine qu'on fait tomber avec la chaux, des peaux de mouton et de brebis.

— HIST. XVI° s. [Un roi s'arrache les cheveux] Pense il que la pelade soulage le dueil? MONT. I, 22. Le regime qui arreste le beuveur avant l'yvresse, le paillard avant la pelade, n'est ennemy des plaisirs, ID. I, 177.

— ÉTYM. *Poil.*

† **PELADON** (pe-la-don), *s. m.* Crochet de fer fixé par une douille à un long manche de bois.

1. **PELAGE** (pe-la-j'), *s. m.* La couleur principale du poil des chevaux, des cerfs, etc. Le climat n'influe pas moins sur le plumage des oiseaux que sur le pelage des quadrupèdes, BUFF. *Oiseaux*, t. IV, p. 54.

— HIST. XVI° s. .... Et dit : voy tu, rousseau, Tu prens gloire au pelage D'une vache ou d'un veau, ST-GEL. 40.

— ÉTYM. Prov. *pelatge*; espag. *pelage*; d'un bas-lat. fictif *pilaticum*, de *pilus*, poil (voy. POIL).

† 2. **PELAGE** (pe-la-j'), *s. m.* Action de peler les peaux.

— ÉTYM. *Peler.*

† **PÉLAGIANISER** (pé-la-ji-a-ni-zé), *v. n.* Adhérer aux doctrines du pélagianisme. Ce qui fait dire à l'interprète anglais [de Photius] qu'il pélagianisait sans y penser, aussi bien que Théodoret, BOSS. *Déf. de la trad.* [illegible] 19.

† **PÉLAGIANISME** (pé-la-ji-a-ni-sm'), *s. m.* Doctrine de Pélage, moine du V° siècle, qui enseignait que le péché d'Adam n'a point été imputé à sa race, et que la grâce de Dieu nous est donnée en proportion de nos mérites. || Semi-pélagianisme, opinion d'après laquelle l'homme peut commencer, il est vrai, par soi-même son amélioration, mais non l'achever sans le secours de la grâce divine. Arminius et Grotius après lui passèrent du calvinisme au semi-pélagianisme, BOSS. *Dissert. sur Grotius*, 4.

† **PÉLAGIE** (pé-la-jie), *s. f.* Genre de méduses. || Genre de polypiers.

— ÉTYM. Lat. *pelagus*; grec, πέλαγος, la mer.

† 1. **PÉLAGIEN, GIENNE** (pé-la-jiin, jiè-n'), *adj.* Conforme à la doctrine du moine Pélage. Quelle arrogance pélagienne pourrait se défendre contre ces paroles [de saint Augustin]? BOSS. *Refut. catech. Ferry*, I, II, 12. Sans la grâce je ne puis vaincre la tentation, c'est un article décidé contre l'erreur pélagienne, BOURDAL. *Carême*, t. I, p. 498, *Tentat.* || Substantivement. La grâce sera toujours dans le monde (et aussi la nature).... et ainsi il y aura toujours des pélagiens, et toujours des catholiques, et toujours combat, PASC. *Pens.* XXIV, 12 *ter.* Les pélagiens, ne comprenant point cette vérité [que la nature est corrompue], ne pouvaient souffrir que l'on leur parlât de ce péché d'origine avec lequel nous naissons, et disaient que cela allait à l'outrage de la nature, qui est l'œuvre des mains de Dieu, BOSS. 1er *sermon*, *Pâques*, 1. || Semi-pélagiens, ou demi-pélagiens, hérétiques qui atténuaient le pélagianisme. Les mitigations de Mélanchthon les avaient menés [les luthériens] peu à peu, des excès de Luther contre le libre arbitre, à ceux des semi-pélagiens qui l'outraient et renversaient l'idée de la grâce, ID. *Dissert. sur Grotius*, 4. Le même Père [saint Augustin], secondé de saint Prosper son disciple, ferma la bouche aux demi-pélagiens, qui attribuaient le commencement de la justification et de la foi aux seules forces du libre arbitre, ID. *Hist.* I, 11.

† 2. **PÉLAGIEN, GIENNE** (pé-la-jiin, jiè-n'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui vit dans les profondeurs de la mer, qui fréquente la haute mer. Il se dit des poissons, des mollusques, etc. par opposition à littoral, employé pour qualifier les espèces qui vivent très-près des côtes ou sur la côte même. La plupart des oiseaux pélagiens ne nous connaissent pas, BUFF. *Morc. choisis*, p. 300.

— REM. L'expression plante pélagienne n'est pas admise, non plus que plante littorale, [illegible]

— ÉTYM. Lat. *pelagus*; grec, πέλαγος, la haute mer.

† **PÉLAGIQUE** (pé-la-ji-k'), *adj.* Qui appartient à la haute mer. Les courants pélagiques, *Acad. des scienc. Comptes rendus*, t. LXII, p. 1276. || Terme de minéralogie. Qui est le produit des sédiments de la haute mer.

— ÉTYM. Lat. *pelagus*, la haute mer.

† **PÉLAGOPHYTE** (pé-la-go-fi-t'), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Végétal qui vit dans la mer.

— ÉTYM. Πέλαγος, mer, et φυτόν, plante.

† **PÉLAGOSCOPE** (pé-la-go-sko-p'), *s. m.* Instrument pour voir les objets dans la mer, au fond de l'eau.

— ÉTYM. Πέλαγος, mer, et σκοπεῖν, examiner.

PELAMIDE (pe-la-mi-d'), *s. f.* Poisson de mer qui ressemble au maquereau.

— ÉTYM. Πηλαμύς.

† **PELAN** (pe-lan), *s. m.* Écorce d'arbre employée à certains usages. On appelle pelan à la côte de l'île de Terre-Neuve l'écorce des arbres levée par morceaux assez grands pour servir à la couverture des chaufauds et de leurs dépendances; on dit aussi plan. Défense.... d'avoir des établissements couverts en plan, ou de faire usage de cette écorce pour quoi que ce soit, HAUTEFEUILLE, *Code de pêche maritime*, p. 298.

— ÉTYM. *Peler.*

PELARD (pe-lar), *adj. m.* Bois pelard, et, substantivement, du pelard, bois qu'on a dépouillé de son écorce pour faire du tan.

— ÉTYM. *Peler.*

† **PÉLARDEAU**, voy. PELLARDEAU.

† **PÉLARGONATE** (pé-lar-go-na-t'), *s. m.* Terme de chimie. Sel formé avec l'acide pélargonique.

† **PÉLARGONE** (pé-lar-go-n'), *s. f.* Terme

chimie. Substance obtenue par la distillation sèche du pélargonate de baryte.

† **PÉLARGONIQUE** (pé-lar-go-ni-k'), *adj.* Acide pélargonique, acide extrait pour la première fois des feuilles du *pelargonium roseum*, se préparant aussi au moyen de l'essence de rue. La série pélargonique est une série dans laquelle l'hydrogène est remplacé par le pélargyle.

† **PÉLARGONIUM** (pé-lar-go-ni-om'), *s. m.* Genre de plantes de la famille des géraniacées. Plante à feuilles arrondies, à odeur d'encre de Chine, à fleurs purpurines, irrégulières et disposées en fausse ombelle.

— ÉTYM. Πελαργός, cigogne, allusion à la forme du fruit qui rappelle celle d'un bec de cigogne.

† **PÉLARGYLE** (pé-lar-ji-l'), *s. m.* Terme de chimie. Radical hypothétique formé de dix-huit équivalents de carbone, dix-sept d'hydrogène et deux d'oxygène.

† **PÉLASGE** (pé-la-j'), *s. m.* Nom du plus ancien peuple de la Grèce.

† **PÉLASGIEN, IENNE** (pe-las'-jiin, jiè-n'), **PÉLASGIQUE** (pe-las'-ji-k'), *adj.* Qui appartient aux Pélasges. Homère et après lui tous les historiens déclarent l'oracle de Dodone d'origine pélasgique, PETIT-RADEL, *Monum. cyclop.* p. 4. || Construction pélasgique ou cyclopéenne, se dit de restes de murailles, construites en grandes pierres plus ou moins dégrossies, et réunies sans mortier; on les trouve en Grèce et en Italie. La construction poétiquement nommée cyclopéenne par Euripide et par les traditions mythologiques de Pausanias, mais que l'on appellera pélasgique, pour parler le langage de l'histoire, ID. *ib.* p. 24.

† **PELAUDER** (pe-lô-dé), *v. a.* Terme populaire. Battre, étriller, châtier. || Se pelauder, *v. réfl.* Se battre à coups de poing.

— HIST. XVe s. Ainsi est berné et pelaudé le pauvre homme, *Les 15 joyes du mariage*, p. 39, dans LACURNE. || XVIe s. Je fus pelaudé à toutes mains; au gibelin j'estois guelphe; au guelphe, gibelin, MONT. IV, 203.

PÊLE (pê-l'), *s. m.* Voy. PÊNE.

— ÉTYM. *Pêle* est la forme régulière pour *pêne*, mais archaïque et tombée en désuétude.

1. **PELÉ, ÉE** (pe-lé, lée), *part. passé* de peler 1. || 1° Dégarni de poil. Et rendit.... Tant de galants pelés, RÉGNIER, *Sat.* VI. Chemin faisant, il vit le cou du chien pelé, LA FONT. *Fabl.* I, 5. Un habit de velours cramoisi tout pelé, LESAGE, *Diabl. boit.* ch. 19. Et tandis qu'un troupeau zélé De pèlerins, au front pelé, VOLT. *Ép.* 69. || Tête pelée, tête chauve. Ce haut rang n'admet pas un poëte pelé, BOIL. *Chapel. decoiffé*, 2. || Substantivement. Un pelé, celui qui n'a plus de poils, de cheveux. C'est un vieux pelé qui porte un méchant manteau tout rompu et rapetassé, D'ABLANC. *Lucien*, *Dial. Diogène et Pollux.* Un loup quelque peu clerc prouva par sa harangue Qu'il fallait dévouer ce maudit animal, Ce pelé, ce galeux, d'où venait tout leur mal, LA FONT. *Fabl.* VII, 1. || Populairement. Il y avait quatre pelés et un tondu, il n'y avait que peu de personnes, et des gens peu considérés. || 2° Fig. Il se dit de sommets, de coteaux dépourvus d'arbres et de verdure. Il est ridicule de croire que Romulus ait célébré des jeux dans un misérable hameau, entre trois montagnes pelées, VOLT. *Philos. déf. mil. Bolingbr.* 4.

2. **PELÉ, ÉE** (pe-lé, lée), *part. passé* de peler 2. Dont on a ôté la peau, l'écorce. Une poire proprement pelée.

† **PÉLÉCOÏDE** (pé-lé-ko-i-d'), *adj.* Terme de géométrie. Figure pélécoïde, ou, substantivement, la pélécoïde, se dit d'une figure en forme de hache.

— ÉTYM. Πέλεκυς, hache; sanscr. *paraçu*, hache.

PÊLE-MÊLE (pê-le-mê-l'), *loc. adv.* || 1° En confusion. Tout ce dont la fortune afflige cette vie, Pêle-mêle assemblé me presse vivement, MALH. IV, 7. Vous ai-je dit comme elle a joué l'affligée, et comme elle volait la cassette pendant que sa mère étouffait? vous ririez de voir comme tous les vices et toutes les vertus sont jetées pêle-mêle dans le fond de ces provinces, SÉV. 435. Elle emporta tout cela sur son cœur avec la rage pêle-mêle, ID. 3 avr. 1671. Je ne suis point entêtée, ma bonne, de M. de Lavardin.... mais je suis assez juste pour rendre au vrai mérite ce qui lui appartient, quoique je le trouve pêle-mêle avec ses désagréments, ID. 16 oct. 1675. J'ai traversé les vastes campagnes de la Westphalie.... dans de grandes huttes qu'on appelle maisons on voit des animaux qu'on appelle hommes, qui vivent le plus cordialement du monde pêle-mêle avec d'autres animaux domestiques, VOLT. *L. à Berlin.* Il [l'aveugle de Cheselden] apercevait tous les objets pêle-mêle et dans la plus grande confusion, et il ne les distinguait point, quelque différentes qu'en fussent la forme et la grandeur, CONDIL. *Traité sens*, III, 5. || Vivre pêle-mêle, vivre dans la promiscuité. Je lis un livre saisi; ce sont les mémoires de Madame, duchesse d'Orléans, mère du duc d'Orléans régent; il n'y est question que d'empoisonnement, de débauche de toute espèce, de prostitution : ils vivaient vraiment pêle-mêle, P. L. COUR. *Lett.* II, 188. || 2° *S. m.* Le pêle-mêle, la confusion. Vit-on jamais pareil pêle-mêle? || En termes d'étiquette de cour. Pour éviter les disputes de préséance, le prince ordonna le pêle-mêle.

— HIST. XIIe s. Se ne fussent d'amunt colées Les grans portes de fer barrées, Mesle pesle od eus [avec eux] i entrassent, BENOIT, II, 1131. Et les nues tot mesle mesle Gitoient pluie, noif [neige] et gresle, CRESTIEN DE TROIES, *Chev. au lyon*, v. 441. || XIIIe s. Se je veïsse ilec plovoir Quarriaus et pierres pelle-melle, *la Rose*, 1397. || XIVe s. Quar li Vandre se mirent avec eulx brelle mesle; Si très fort les enchacent que de si grant puissance Tuit entrent ou chastel sans nulle difference, *Girart de Ross.* v. 479. || XVIe s. Il forcene de rage, et sent dedans sa teste Pesle-mesle tourner l'orage et la tempeste, DESPORTES, *Roland furieux.* L'arcbuzerie ennemie l'empeschoit de recharger, estant tousjours pesle-mesle de luy, M. DU BELL. 571.

— ÉTYM. Bourg. *paule-maule;* wallon, *pelle et mell* (*et* signifie *en*). Les textes offrent la variante *mesle mesle*, qui n'offre aucune difficulté; *mesle pesle*, qui n'est qu'une inversion de la forme ordinaire; et *brelle-mesle*, qui est tout à fait sans explication. Diez indique, sans s'y fier, *pelle*, comme qui dirait *mêler avec une pelle.* C'est la vraie étymologie; comparez *pelleverser*. Le *palle-maille*, jeu du mail (jouer au palle-maille, *Particularités concernantes l'assassinat du duc de Guyse, Chalons*, 1589, p. 27), ne convient ni de sens ni de forme.

† **PÊLE-MÊLER** (pê-le-mê-lé), *v. a.* Mettre pêle-mêle, en confusion. Cette confusion de places amies et ennemies, pêle-mêlées parmi les unes avec les autres ne me plaît pas, VAUBAN, *Lett. à Louvois*, 19 janv. 1673, dans *Journ. des Débats*, 27 avril 1862.

— HIST. XVIe s. Il n'y a estat où il y ait encores de meilleure matiere que dans le nostre; mais elle est à present toute peslemeslée, comme si on brouilloit ensemble des diamans, rubis, fer, plomb... LANOUE, 39.

1. **PELER** (pe-lé. La syllabe *pe* prend un accent grave, quand la syllabe qui suit est muette : je pèle, je pèlerai), *v. a.* || 1° Ôter le poil. Peler des peaux, des cuirs. || 2° Par extension. Peler la terre, enlever le gazon. || 3° Se peler, *v. réfl.* Perdre son poil. Le cou de ce chien se pèle. || Par extension. La terre se pèle et s'écorche sous les pas redoublés et furieux des guerriers, CHATEAUB. *Natch.* X.

— HIST. XIIIe s. Se piaus de moutons ou de brebiz de boucherie sont achatées pour peler ou pour draper, *Liv. des mét.* 325. Renart a pelée la pel, Si fu matez.... *Ren.* 7770. Quant il [les clercs] ont bien le pueple à leur pooir pelé, Et il ont de l'avoir assez amoncelé, J. DE MEUNG, *Test.* 633. || XIVe s. Ne ne devoit estre refusés parisis ne tournois, fussent il pelez, mais qu'il y eut connoissance devers croix et devers pile qu'ils fussent parisis ou tournois, *Ordonn.* 5 janv. 1315. C'est dant Espinart l'yreçon; Pelet le rat ot à garçon [à la cour du roi Noble], J. DE CONDÉ, t. III, p. 75. || XVIe s. Là n'estoyent que troys tigneux et ung pelé de legistes, RABEL. *Pant.* II, 5. Les pourceaux estans esgorgés, l'on les pelle, mais par divers ordres, aucuns dans l'eau bouillante et par elle, autres par la flamme, O. DE SERRES, 834. Aller et venir font le chemin peler, COTGRAVE.

— ÉTYM. Provenç et esp. *pelar;* ital. *pelare*, du lat. *pilare*, ôter le poil, de *pilus*, poil (voy. POIL).

2. **PELER** (pe-lé. La syllabe *pe* prend un accent grave, quand la syllabe qui suit est muette : je pèle, je pèlerai), *v. a.* || 1° Ôter la peau d'un fruit, l'écorce d'un arbre. Je ne saurais [à cause d'un rhumatisme] couper ni peler des fruits, SÉV. 294. En hiver, quand il neige, ils [les cerfs] pèlent les arbres et se nourrissent d'écorces, de mousses.... BUFF. *Quadrup.* t. II, p. 63. || 2° *V. n.* Se dit du corps d'où l'épiderme se soulève. Tout le corps lui a pelé à la suite de sa maladie. || 3° Se peler, *v. réfl.* Être pelé. Les pêches de vigne ne se pèlent pas facilement.

— HIST. XIe s. Plus qu'on ne lance une verge pelée, *Ch. de Rol.* CCXL. || XIIIe s. Li enherbemens [empoisonnement] ne fu mie à mort, mais li ongle li cheirent [tombèrent] des piés et des mains, et pela tous, et fu tout l'an malade, *Chr. de Rains*, p. 49. || XVIe s. La langue me pelle, RAB. *Garg.* I, 5. Avoit il mangé prunes aigres sans peler? ID. *Pant.* IV, *Nouv. prologue.* Ce meschant lui fit donner du poison dans un potage, qui lui fit faire quatre-vingts selles en un jour, tomber les cheveux, et peler la peau, D'AUB. *Vie*, XXXVI.

— ÉTYM. Lorraine, *piller des noix, des fèves;* provenç. *pelar*, *pellar;* espagn. *pelar;* ital. *pellare;* du lat. *pellis*, peau (voy. PEAU).

PÈLERIN, INE (pè-le-rin, ri-n'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui va en pèlerinage. De pèlerins, dit-on, une troupe grossière En public à Paris y monta la première [sur le théâtre], BOIL. *Art p.* III. Une reine de France, que l'on croit être Catherine de Médicis, fit vœu que, si elle terminait heureusement une entreprise, elle enverrait à Jérusalem un pèlerin qui en ferait le chemin à pied, en avançant de trois pas et reculant d'un pas à chaque troisième, SAINT-FOIX, *Ess. Paris, Œuv.* t. IV, p. 135, dans POUGENS. A-t-il besoin de revoir un parent, un ami, il fait un vœu, prend le bâton et le bourdon du pèlerin; il franchit les Alpes ou les Pyrénées, visite Notre-Dame de Lorette ou saint Jacques en Galice.... CHATEAUBR. *Génie*, III, V, 6. À Notre-Dame de Lorette J'ai promis, dans mon noir chagrin, D'attacher sur ma gorgerette.... Les coquilles du pèlerin, V. HUGO, *Ballade, La fiancée du timbalier.* || Pèlerin de Saint-Michel, pèlerin de Saint-Jacques, pèlerin qui va à Saint-Michel, à Saint-Jacques, ou qui en revient. || Les pèlerins d'Emmaüs, les deux disciples qui allaient à Emmaüs, après la résurrection de Jésus-Christ. || Se dit aussi des mahométans qui font le voyage de la Mecque. || 2° Voyageur, voyageuse. Marché fait, les oiseaux forgent une machine Pour transporter la pèlerine [tortue qui voulait voir le pays], LA FONT. *Fabl.* X, 3. || *Adj.* Cette pauvre princesse pèlerine [Christine, reine de Suède] a fait son abjuration à Inspruck, où elle a embrassé la religion catholique, GUI PATIN, *Lettres*, t. II, p. 231. || 3° Fig. et familièrement. Personne, individu. C'est une adroite pèlerine. Nos gaillards pèlerins, Par monts, par vaux et par chemins, Au gué d'une rivière à la fin arrivèrent, LA FONT. *Fabl.* II, 10. Si tu connaissais le pèlerin, tu trouverais la chose assez facile pour lui, MOL. *Don Juan*, I, 1. Je connus d'abord le pèlerin, je m'aperçus qu'il voulait passer pour un saint personnage, LESAGE, *Gil Blas*, I, 17. || 4° Nom d'une espèce de faucon, nommé ainsi parce qu'il est oiseau de passage. || Pèlerin très-grand, grand squale des mers du Nord. || Proverbes. Rouge au soir, blanc au matin, c'est la journée du pèlerin, c'est-à-dire ces deux couleurs du ciel montrent qu'il doit faire beau temps durant le jour. Cela signifie aussi par plaisanterie : il faut boire du vin rouge le soir, et du vin blanc à déjeuner. || Vent du soir et pluie du matin n'étonnent pas le pèlerin. || La pluie du matin réjouit le pèlerin [parce qu'elle abat la poussière].

— HIST. XIe s. Li pelerin le veient qui là vont, *Ch. de Rol.* CCLXIX. || XIIe s. Diex! quant crieront outrée, Sire, aidez à pelerin [croisé], Pour qui [je] sui espouvantée, Car felon sont Sarazin, *Dame de Faiel.* || XIIIe s. Et quant li dus de Venise le sot [le danger des croisés à l'assaut de Constantinople], si fist ses gens retraire.... et dist qu'il voloit vivre ou morir avec les pelerins [les croisés], VILLEH. LXXXII. Tout li segneur doivent moult penre garde que li pelerin ne soient pris ne destorbé por petite occoison, BEAUM. XXV, 23. || XIVe s. Tatius non pas seulement de peuple pelerin et estrange, mes encore de peuple anemi et adversaire, BERCHEURE, f° 19, *recto.* Faucons pelerins sont ceulx qui sont pris au filé et se sont peüs et ont volé aux champs, *Ménagier*, III, 2. || XVe s. Dieu sçait qui est bon pelerin, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 17. Prince, après ce qu'on ot mangié, Et beu tant qu'on estoit blecié, Vont estuver li pelerin [les bons compagnons], E. DESCH. *Poésies mss.* f° 365. || XVIe s. Si quelqu'un avoit fait promesse d'aller en une avanture à quelqu'une de ces pelerines [donzelles], qui marchoyent tousjours toutes seules avecques eux.... LANOUE, 144. Pelerin qui chante larron epouvante, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 39. Pelerine de Venus, COTGRAVE.

— ÉTYM. Provenç. *pelegrin*, *pelegri*, *pelleri*, *peleri;* catal. *pelegri*, *peregri;* espagn. *peregrino;* ital. *pellegrino;* du lat. *peregrinus*, étranger, de *pereger*, parti pour un pays lointain, de *per*, outre, au-delà, et *ager*, champ.

PÈLERINAGE (pè-le-ri-na-j'), *s. m.* || 1° Voyage fait par dévotion à quelque lieu consacré. Et les plus longs pèlerinages N'ont jamais fait beaucoup de saints, CORN. *Imit.* I, 23. Le chat et le renard, comme beaux petits saints, S'en allaient en pèlerinage, LA FONT. *Fabl.* IX, 14. L'on ne voit point faire

de [illegible] ni de pèlerinages pour obtenir d'un saint d'avoir l'esprit plus doux, l'âme plus reconnaissante ... LA BRUY. XIV. Selon Strabon, il n'y avait rien de plus gai dans toute la religion païenne que les pèlerinages qui se faisaient à Sérapis, FONTEN. *Oracles*, II, 4. || 2° Lieu où un pèlerin va en dévotion. Saint-Michel est un pèlerinage très-fréquenté. || 3° Fig. Carrière de vie, comparée à un pèlerinage. Le mariage est un long pèlerinage où sont trois ou quatre hôtelleries : la première se nomme faux plaisir, la seconde repentir, la troisième misère ; si vous passez plus avant, vous êtes en danger de trouver le désespoir, LE P. SIMON MARS, *Myst. du roy. de Dieu*, p. 34, dans POUGENS. Après cent trente ans de vie, Jacob, amené au roi d'Égypte, lui raconte la courte durée de son laborieux pèlerinage, BOSS. *le Tellier*. Cette mort qu'il a regardée comme le terme de son pèlerinage, FLÉCH. *le Tellier*. Je me prosterne... devant votre esprit aussi sensé que gai.... qui sait très-bien que la vie n'est qu'un pèlerinage qu'il faut semer de coquilles et de fleurs, VOLT. *Lett. Richelieu*, 22 juin 1763.

— HIST. XII° s. Pluisur rei le requierent [Saint-Thomas] en dreit pelerinage, Li prince, li barun, li duc od lur barnage, Genz de divers païs.... *Th. le mart.* 168. Va t'en, tu e ta maigniée, en pelerinage là ù te plarrad [plaira], *Rois*, p. 374. || XIII° s. Por ce dit li proverbes que pelerinages et longue demourée departent amistié, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 312. La seconde ligniée est faucons que om apele pelerins, porce que nus [nul] ne treuve son nif, ains est pris aussi comme en pelerinage, ID. *ib.* p. 202. || XV° s. Si une femme se mespasse le pied, telement qu'il soit estors et comme hors du lieu, il convient que son mari voise en pelerinage à monseigneur sainct Martin, *Les évang. des quenouilles*, p. 88.

— ÉTYM. *Pèlerin* ; picard, *prinage* ; prov. *pelegrinatge*, *pelerinatge*, *perelinatge* ; esp. *peregrinage* ; ital. *pellegrinaggio*.

PÈLERINE (pè-le-ri-n'), *s. f.* || 1° Ajustement de femme en forme de grand collet rabattu. N'ayant jamais porté que notre petit habit de bure noire de pensionnaire, et notre coiffure, et notre pèlerine de batiste, GENLIS, *Mlle de la Fayette*, p. 137, dans POUGENS. || 2° Nom d'une perle, voy. PÉRÉGRINE || 3° Nom vulgaire du peigne commun, coquille.

— ÉTYM. *Pèlerin*.

† PELETTE (pe-lè-t'), *s. f.* Instrument pour couper la terre à brique.

† PÉLIADE (pé-li-a-d'), *s. m.* Nom donné à la vipère à trois plaques. Il n'y a pas grand inconvénient, au point de vue pratique, à confondre le péliade avec l'aspic ; car ils ne valent guère mieux l'un que l'autre, VIAUD-GRAND-MARAIS, *Les serpents de la Vendée*, dans *Rev. de Paris*, 1^er^ janv. 1868, p. 118.

— ÉTYM. Πελιός, noirâtre.

PÉLICAN (pé-li-kan), *s. m.* || 1° Oiseau aquatique (famille des palmipèdes), muni d'une poche qui a son ouverture entre les deux branches osseuses dont est formée sa mandibule inférieure ; cette poche est composée de deux feuillets dont l'interne est contigu à la paroi de l'œsophage, tandis que l'externe est la peau du cou, *pelicanus onocrotalus*, L. || Le pélican a été pris pour le symbole de l'amour paternel, parce que des auteurs ont écrit faussement qu'il nourrissait ses petits de son propre sang. Lorsque le pélican, lassé d'un long voyage, Dans les brouillards du soir retourne à ses roseaux, Ses petits affamés courent sur le rivage.... Pour toute nourriture il apporte son cœur, A. DE MUSSET, *Nuit de mai*. || 2° Terme de chimie. Alambic avec un chapiteau, d'où sortent deux becs. || 3° Instrument dont les dentistes se servent quelquefois pour l'extraction des dents molaires. || 4° Crochet de fer dont le menuisier se sert pour assujettir sur l'établi les morceaux de bois qu'il travaille. || 5° Ancienne pièce d'artillerie de 6, pesant 2400 livres.

— HIST. XIII° s. Tout ensi com li pelicans, Qui [illegible] de ses pissons De sa char et de ses brauns Et du sanc qui del cuer lui court, BAUDOUIN DE CONDÉ, t. I, p. 40. || XIV° s. Par alambics et descensoires, [illegible], Par pelicans et matheras, *Nat. à l'alch.* 4. || XV° s. Querez nous ce popelican [illegible] comme un pelican, S'y heurtera il à nos [illegible], *Martyre de St-Denis*. || XVI° s. Daviers, policans à tirer et rompre les dents, PARÉ, III, p. 839.

— ÉTYM. Prov. [illegible] ; esp. *pelicano* ; ital. *pellicano* ; du lat. *pelicanus* ; grec [illegible], proprement le pic, de πέλεκυς, percer [illegible], hache [illegible] (voy. [illegible]), on a prétendu que le nom de l'instrument de chimie ou de chirurgie dérivait de *polycampus*, mais rien ne justifie cette dérivation ; et il faut voir dans *pelican* une comparaison avec le bec d'un oiseau, comparaisons qui ne sont aucunement rares.

† PELIN (pe-lin), *s. m.* Terme de tanneur. Eau préparée avec de la chaux, qui sert à peler le cuir, les peaux.

— ÉTYM. *Peler* 1.

† PÉLIOME (pé-li-o-m'), *s. m.* Terme de médecine. Tache cuivrée, verte ou jaune, de la peau.

— ÉTYM. Πελίωμα, de πελιός, livide.

† PÉLIOSE (pé-li-ô-z'), *s. f.* Terme de médecine. Synonyme de purpura. || Péliose rhumatismale, affection caractérisée par une éruption cutanée et par des douleurs.

— ÉTYM. Πελιός, livide.

† PELIS (pe-li), *s. m.* Se disait des laines que les mégissiers arrachent à l'aide de la chaux sur le corps des moutons tués. || On a dit aussi plis : ....Comme aussi empêcher que les ouvriers ou façonniers ne mêlent aucunes bourres, plis .... et autres méchantes laines, avec celles de bonne qualité, *Instruct. aux commis des manufact.* 30 avril 1670.

— HIST. XIV° s. L'en y drappe et puet drapper de laine mere et de pelis, *Ordonn. des rois de Fr.* t. III, p. 612.

— ÉTYM. *Peler* 1.

PELISSE (pe-li-s'), *s. f.* || 1° Robe fourrée de peau, dont on se sert beaucoup dans les pays du nord et au levant. || 2° Veste d'ornement, garnie de fourrure, à manches pendantes, et attachée à l'épaule gauche sur le dolman par un cordon. La pelisse des hussards. Un jour, des vieux hetmans [Mazeppa] il ceindra la pelisse, V. HUGO, *Orient.* 34. || 3° On a donné le nom de pelisse à des espèces de manteaux ouatés dont on enveloppait les enfants, les malades.

— HIST. XII° s. Il fu bien afublez d'une pelice vaire, *Sax.* XXXI. || XIII° s. Par mon chief je vous os bien dire, En vos aroit bele persone, Quant auriez vestu la gone Par desus la pelice grise, *Ren.* 1076. || XV° s. Elles eurent trop grand merveille que ce povoit estre ; si se leverent par accord toutes trois, et vestirent leurs pelices, *Perceforest*, t. II, f° 67.

— ÉTYM. Prov. *pelissa* ; ital. *pellicia* ; du lat. *pellicius*, fait de peau, de *pellis*, peau (voy. PEAU).

† PELLAGE (pè-la-j'), *s. m.* Action de remuer à la pelle. Il faut lui administrer [au blé] un secours plus actif que le pellage et le criblage, GENLIS, *Maison rust.* t. III, p. 46, dans POUGENS.

— ÉTYM. *Peller*.

† PELLAGRE (pè-la-gr'), *s. f.* Terme de médecine. Maladie générale, se manifestant d'abord par des symptômes du côté de la peau, suivis d'altérations graves de la membrane muqueuse du canal digestif et de ses fonctions ; puis de troubles du système nerveux central, qui finissent par la mort.

— ÉTYM. Mot hybride formé du lat. *pellis*, peau, et grec ἄγρα, prise, affection.

† PELLAGREUX, EUSE (pè-la-greû, greû-z'), *adj.* Qui a rapport à la pellagre. || *S. m.* et *f.* Un pellagreux, une pellagreuse, homme, femme affectés de la pellagre.

† PELLARDEAU (pè-lar-dô), *s. m.* Terme de marine. Bouchon de plomb ou de planche garni d'une grosse étoffe de laine ou d'un feutre et d'étoupe suiffée.

— ÉTYM. Dérivé du lat. *pellis*, peau, parce que le pellardeau était autrefois un morceau de toile rempli de bourre de bœuf, JAL.

PELLE (pè-l'), *s. f.* Instrument de fer ou de bois, large et plat, à long manche. Le roi.... fit condamner Du Pas à être traîné dans Utrecht, une pelle à la main, VOLT. *Louis XIV*, 11. || Fig. et familièrement. Remuer l'argent à la pelle, en avoir beaucoup. Cependant l'or et l'argent se remuent à la pelle chez lui, BOURSAULT, *Lett. nouv.* t. II, p. 183. || Fig. et bassement. Donner de la pelle au cul à quelqu'un, le chasser honteusement. || Proverbe. La pelle se moque du fourgon, voy. FOURGON.

— HIST. XIII° s. Hors de ma teste à une pele, Quant au sermon scant m'aguete, Par une des oreilles [la passion] giete Quanque raison en l'autre boute, *la Rose*, 4668. Quiconques veut estre esqueliers à Paris, c'est à savoir venderes de esqueles. .. de auges, fourches, peles, beesches, *Liv. des mét.* 112. || XV° s. Rigueur le transmit en exil, Et luy frappa au cul la pelle, VILLON, *G. test. Rondeau.* || XVI° s. Palles, piqs, crocs, beches et hottes pour les reparations, CARLOIX, VII, 6.

— ÉTYM. Berry, *palle*, *pale* ; wallon, *pél* ; prov. esp. et ital. *pala* ; du lat. *pala*.

PELLÉE (pè-lée), PELLERÉE (pè-le-rée), PELLETÉE (pè-le-tée), *s. f.* Autant qu'il en peut tenir sur une pelle. || Fig. Sans nous arrêter .. ces grandeurs humaines qui tour à tour ont trébuché dans la tombe, sans considérer ces siècles fameux qu'une pelletée de terre sépare et qu'un peu de poussière recouvre, CHATEAUBR. *Mart.* XI.

— REM. De ces trois formes, pelletée d'abord, et pellée ensuite sont les plus usitées.

— HIST. XVI° s. Lorsqu'ils levoient leur visiere pour prendre haleine, ceulx d'embas leur jectoient grandes pellées de terre mouillée contre le visage, J. D'AUTON, *Ann. de Louis XII*, p. 266, dans LACURNE.

— ÉTYM. Berry, *pellerée* ; picard et norm. *pelée*. *Pellée* vient de *peller* ; *pellerée*, de l'inusité *pellerier*, ouvrier qui manie la pelle ; et *pelletée*, de *pelleter*.

† PELLER (pè-lé), *v. a.* Remuer à la pelle. Le bataillon étant en place, les pionniers (la moitié de l'effectif) mettent sac à terre ; un homme pioche, l'autre pelle, chaque couple ayant un mètre à creuser, *Monit. univ.* 29 mai 1868, p. 742, 4° col.

† PELLERON (pè-le-ron), *s. m.* Petite pelle de bois dont les boulangers se servent pour enfourner les petits pains.

— ÉTYM. Diminutif de *pelle*.

† PELLETAGE (pè-le-ta-j') *s. m.* Action de pelleter. Le pelletage du blé sert à l'aérer.

— ÉTYM. *Pelleter*.

PELLETÉE, voy. PELLÉE.

† PELLETER (pè-le-té), *v. a.* Remuer les grains pour les aérer, soit avec une pelle, soit avec quelque mécanisme. || Absolument. Pour faire cesser la fermentation du grain, il faut pelleter avec persistance.

— ÉTYM. *Pelle*, par l'intermédiaire d'un diminutif *pellette*.

PELLETERIE (pè-lè-te-rie ; beaucoup disent pèl-trie ; la prononciation régulière est pè-lè-te-rie comme pour *papeterie*), *s. f.* || 1° Art de préparer les peaux pour en faire des fourrures. || 2° Commerce de fourrures. || 3° Peaux dont on fait les fourrures. On ne voit en Laponie qu'un petit nombre de sauvages fixés sur les côtes par la pêche, ou errant dans des déserts affreux, et subsistant par le moyen de la chasse, de leurs pelleteries et de leurs rennes, RAYNAL, *Hist. phil.* XII, 32. Les bêtes qui fournissent la pelleterie aux sauvages sont.... CHATEAUBR. *Amér. Chasse.*

— HIST. XIII° s. Et qui portera peleterie au marchié de Paris, de tant come il en vendra, de tant rendra son paage, *Liv. des mét.* 280. || XV° s. [illegible] ronge son frein, et à petit qu'il n'enrage tout vif quand il se voit en celle pelleterie [mystification], LOUIS XI, *Nouv.* XXVI.

— ÉTYM. *Pelletier*.

† PELLETEUR (pè-le-teur), *s. m.* Appareil par lequel est mue une pelle. Le pelleteur mécanique.

— ÉTYM. *Pelleter*.

PELLETIER, IÈRE (pè-le-tiè, tiè-r'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui fait et vend des fourrures. || Proverbes. Tous les renards se trouvent à la fin chez le pelletier, c'est-à-dire les gens de mauvais métier finissent par être pincés. || On donne assignation pour se revoir chez le pelletier, c'est-à-dire il y a un rendez-vous commun qui est le tombeau.

— HIST. XIII° s. Tuit li vallet frepier, tuit li vallet gantier, et tuit li vallet peletier doivent chascun chascun an, un denier au mestre des frepiers, *Liv. des mét.* 199. || XIV° s. La cousture [suture chirurgicale] doit estre faite si com les peletiers cousent leur peaus, H. DE MONDEVILLE, f° 40. || XVI° s. [illegible] sont ceux du mestier toujours attrapés tost ou tard car les renards se trouvent tous à la fin chez le pelletier, DESPER. *Contes*, LXXXIII.

— ÉTYM. Anc. franç. *pel*, peau, par le suffixe *tier* qui se trouve aussi dans *bijou-tier*, *grenetier*, etc. et qui représente *etier*, correspondant aux diminutifs *et*, *ette*. L'ancienne langue avait aussi *pelicier*, formé directement de *pelisse*, et qui se trouve encore dans le patois du Berry.

† PELLEVERSAGE (pè-le-vèr-sa-j'), *s. m.* [illegible]tion de pelleverser.

† PELLEVERSER (pè-le-vèr-sé), *v. a.* Terme [illegible]ral. Labourer à la bêche.

— ÉTYM. *Pelle*, et *verser*.

† PELLICULAIRE (pèl-li-ku-lè-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la forme d'une pellicule. Périsperme pelliculaire.

PELLICULE (pèl-li-ku-l'), *s. f.* Membrane très mince, de quelque nature qu'elle soit. || Terme de pharmacie. Évaporer à pellicule, évaporer une liqueur jusqu'à ce qu'il se forme une pellicule à la surface. || Pellicule animée, ver marin du genre des planaires.

— HIST. XVI° s. Des ulceres des reins [illegible]

quelquefois de petites pellicules, et portions de chair et filamens rougeastres, PARÉ, XV, 56.

— ÉTYM. Provenç. *pellicula*; esp. *pelicula*; ital. *pellicola*; du lat. *pellicula*, diminutif de *pellis*, peau.

† **PELLUCIDE** (pèl-lu-si-d'), *adj.* Terme de physique. Qui est transparent.

— HIST. XVIe s. Nostre œil est une substance, de sa nature, pellucide et lumineuse, PARÉ, XVIII, 28.

— ÉTYM. Lat. *pellucidus*, de *per*, très, et *lucidus*, brillant (voy. LUCIDE).

† **PELLUCIDITÉ** (pèl-lu-si-di-té), *s. f.* Qualité de ce qui est pellucide. La pellucidité de l'eau dans laquelle on les a fait bouillir est presque conservée, PORTAL, *Instit. Mém. scienc.* 1807, 2e semestre, p. 76.

— ÉTYM. Lat. *pelluciditatem*, de *pellucidus*.

† **PELLUTÉINE** (pèl-lu-té-i-n'), *s. f.* Terme de chimie. Produit de la décomposition de la pélosine hydratée au contact de l'air et de la lumière.

† **PELOIR** (pe-loir), *s. m.* Bâton rond dont le chamoiseur se sert pour peler les peaux.

— ÉTYM. *Peler* 1.

† **PÉLOPIUM** (pé-lo-pi-om'), *s. m.* Terme de chimie. Nouveau métal découvert en 1844 dans la tantalite de Bavière, ainsi que le niobium.

† **PÉLORIE** (pé-lo-rie), *s. f.* Terme de botanique. État d'une fleur qui, étant habituellement irrégulière, prend, dans un cas individuel, une forme régulière.

— ÉTYM. Πελώριος, monstrueux.

† **PÉLORISATION** (pé-lo-ri-za-sion), *s. f.* Terme de botanique. Phénomène vital par lequel une fleur, originairement asymétrique, devient régulière en se pélorisant, ou en passant à l'état de pélorie.

† **PÉLORISÉ, ÉE** (pé-lo-ri-zé, zée), *part. passé* de péloriser. Qui offre le phénomène de la pélorie.

† **PÉLORISER (SE)** (pé-lo-ri-zé), *v. réfl.* Prendre le caractère de la pélorie. Une fleur qui se pélorise.

† **PÉLOSINE** (pé-lo-zi-n'), *s. f.* Terme de chimie. Base organique contenue dans la racine du *pareira-brava*.

† **PELOTAGE** (pe-lo-ta-j'), *s. m.* || 1° Action de mettre les écheveaux en pelotes. || 2° Nom qu'on donne à la troisième sorte des laines de vigogne, par la seule raison qu'elles viennent d'Espagne en pelotes. || 3° Poil de chevreau qu'on tire d'Orient || 4° Au jeu de paume et au billard, action de jouer négligemment, sans s'astreindre aux règles. || Fig. Action de peloter, de s'amuser à quelque chose de peu sérieux. La prise de Barcelone fut un nouvel aiguillon qui rendit effectif et sérieux à Riswick ce qui jusqu'alors n'avait été qu'un indécent pelotage, ST-SIM. 49, 78.

— ÉTYM. *Peloter*.

PELOTE (pe-lo-t'), *s. f.* || 1° Boule que l'on forme avec du fil, de la soie, etc. en les enroulant. Une pelote de fil. || 2° Coussinet où les femmes fichent des aiguilles et des épingles. || 3° Pelote de paumier, la balle d'un jeu de paume avant qu'elle soit couverte de drap. || 4° Masse arrondie de quelque substance. Les Arabes ne donnent aux chameaux chaque jour qu'une heure de repos et une pelote de pâte, BUFF. *Morceaux choisis*, p. 96. || 5° Pelote de neige, boule faite avec de la neige pressée. Pas plus que 100,000 pelotes de neige n'ébranleront des murailles d'airain, VOLT. *Dial.* XXIV, 10. || Pelote de neige, boule de neige, plante. || La troupe se grossit comme une pelote de neige, se dit d'une troupe de gens qui augmente à chaque instant. || Fig. et familièrement. La pelote se grossit, se dit de projets, d'intérêts, de ressentiments qui s'accumulent, par comparaison avec la pelote de neige qui se grossit en roulant. Mme de Maintenon souffrit de Pontchartrain des roideurs qu'elle n'eût jamais passées à un autre; mais la pelote grossit tant, qu'elle fut ravie de s'en défaire, ST SIM. 69, 142. || Fig. Cela fait une pelote au bout de quelque temps, se dit de petits profits qui, accumulés, finissent par former une certaine somme. || Fig. Faire sa pelote, amasser ses profits et s'en composer une petite fortune. || Fig. Se dit de toute espèce d'amas. Il n'y a point de jour où l'on ne fasse cesser quelque vexation ou quelque abus; mais la pelote était si énorme, qu'à peine paraît-elle encore dégrossie, D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 18 sept. 1775. || 6° Tache blanche arrondie, située sur le front du cheval, et variant beaucoup par ses dimensions. Comme on faisait beaucoup de cas des chevaux qui avaient, sur le devant du front, une espèce d'épi ou rebroussement du poil qu'on appelle étoile ou pelote, ils [les maquignons] vinrent à bout d'en faire paraître, *Dict. des arts et métiers, March. de chevaux.* || 7° Cuivre en feuilles, roulé et préparé pour mettre à la fonte. || 8° Boule d'émeri pulvérisé et réduit en pâte avec l'eau. || 9° Tas de braise ou de cendre rouge, sur lequel on pose les plateaux fondus dans les verreries. || 10° Réunion de peaux qu'on jette à la fois au foulage dans les tanneries. || 11° Terme de pêche. Amorce en forme de boule que l'on jette aux poissons au bout d'une ligne. || 12° Pelotes de mer, balles composées de fibres entrelacées et comme agglutinées que l'on trouve parmi les algues sur le rivage de la mer. || 13° Dans certains insectes, partie élargie des tarses, lorsqu'elle est garnie de villosités ou de lames qui font office de ventouses. || 14° Pelote de beurre, pelote de neige, coquilles univalves. || 15° Terme de marine. En pelote, se dit d'un ordre de marche en armée, dans lequel les vaisseaux de chaque division se tiennent massés et comme sans ordre près du chef de peloton.

— HIST. XIIe s. Desor la mer, en un gravier, As barres [ils] prenent à juier [jouer], E d'une pilote à geter, *Grégoire le Grand*, p. 42. || XIIIe s. Or sunt Daneis plus fors e prux, Ore est meistre reis Hardecnutz, Solum Fortune e sa riole, K'en guere fait de gens pelote, *Édouard le confesseur*, v. 676. Il est ordené entre les preudomes desuz diz que, se aucuns ou aucune engagoit autrui fil en pelote ou en chaine, il doit estre estrangiés du mestier, dusques à tant que il ait paié dix sols pour l'amende, *Liv. des mét.* 390. Fortune.... s'en joe à la pelote [des biens de la terre], Comme pucele nice et sote, *la Rose*, 6582. || XIVe s. Une très noble espere [sphère] ou pelote ou une très bele fiole, ORESME, *Eth.* 116. Helas, dient sui homme, si eûst grant desroi; De pranre [s'attaquer] au roi de France n'est pas geux de pelotte, *Girart de Ross.* v. 962. La pomme ou une pelote qu'il [le roi des des échecs] tient en sa main senestre..... VIGNAY, *Eschès moralisés*, f° 8. || XVe s. Quant les besongnes sont faictes, Les ouvriers qui les ont parfaictes Vont souvent après leur pelote, *Mistere de la resurrect. de Jesus crist*, dans FR. MICHEL, *Argot.* || XVIe s. Comme si Dieu se jouoit des hommes en les demenant çà et là comme des pelotes, CALV. *Inst.* 144. Les grenades, les pelotes, les pots et carreaux à feu, PARÉ, IX, *Préf.* Une pelote d'or à pendre à la ceinture, garnie de diamants, DE LABORDE, *Émaux*, p. 436.

— ÉTYM. Berry, *pelote*, tas, amas: *la pelote du fumier*; provenç. *pelota*, *pilota*; esp. *pelota*; ital. *pillotta*; gloses d'Isidore, *pilotellus*; du lat. *pila*, pelote, balle.

PELOTÉ, ÉE, *part. passé* de peloter. Roulé en peloton. Du fil peloté. || Terme de chasse. Lice pelotée, lice couverte par un chien.

PELOTER (pe-lo-té), *v. a.* || 1° Mettre en peloton. Peloter du fil, de la soie. || 2° Fig. et populairement. Battre, maltraiter de coups ou de paroles. Il a voulu faire le mutin, on l'a vigoureusement peloté. Il a été bien peloté dans cette discussion. || 3° Terme de pêche. Jeter de l'amorce dans l'eau, sous forme de pelotes. || 4° *V. n.* Jouer à la paume sans faire une partie réglée. Je n'entends pas qu'il joue avec nos masses sur un billard haut de trois pieds, je n'entends pas qu'il aille peloter dans nos tripots, ni qu'on charge sa petite main d'une raquette de paumier.... J. J. ROUSS. *Ém.* II. || Fig. Je compris bien que ces prélats voulaient peloter avec moi, et, comme le jeu me plaisait assez, je fis volontiers la partie, MARMONTEL, *Mém.* VIII. || Peloter en attendant partie, faire quelque chose de peu important en attendant mieux. Nous attendons ce petit colonel [le fils de Mme de Grignan], qui vient se préparer pour aller en Piémont; car cette expédition de Nice n'est que peloter en attendant partie, SÉV. 10 avr. 1691. || 5° Se peloter, *v. réfl.* Être mis en peloton. Ce fil se pelote aisément. || Fig. Se battre. Ils se sont bien pelotés.

— HIST. XVIe s. Nous pelotions nos declinaisons grecques, à la maniere de ceux qui par certains jeux de tablier apprennent l'arithmetique, MONT. I, 195. Et pelotoit-on ce nom de Vieilleville par le Louvre et tout Paris, comme ung esteuf entre deux raquettes par bons joueurs de paulme, qui par honneur, qui par risée, CARL. VIII, 40.

— ÉTYM. *Pelote*; Berry, *pelotir*, faire pelote.

† **PELOTEUR, EUSE** (pe-lo-teur, teû-z'), *s. m.* et *f.* Ouvrier, ouvrière, employés à mettre du fil en pelotons. || *S. f.* Peloteuse, machine pour façonner les pelotes de fil, de coton.

PELOTON (pe-lo-ton), *s. m.* || 1° Boule formée avec du fil, de la soie, de la laine, dont on a roulé un ou plusieurs fils sur eux-mêmes. || Fig. Ce qui sert à sortir de quelque embarras, par allusion au fil d'Ariane et au labyrinthe. La Bletterie [auteur d'une histoire de l'empereur Julien] devait prendre avec soi le peloton de M. de Saint-Agnan, et s'en servir pour se tirer du labyrinthe où il s'est engagé, VOLT. *Lett. Formont*, 13 fév. 1736. || Fig. En peloton, en forme de peloton, en ramassant ses membres. Se mettre en peloton. La vieille reine était rapetissée de la moitié et toute en peloton, VOLT. t. XIX, p. 3. || Fig. Un peloton de graisse, se dit d'un petit oiseau extrêmement gras, et aussi d'un petit enfant fort gras. || 2° Se disait autrefois d'une espèce de pelote à épingles, que les femmes attachaient à leur ceinture. Quand il me donnerait toute la boutique d'une mercière, cela ne me ferait pas tant de plaisir qu'un petit peloton qu'Arlequin m'a donné, MARIVAUX, *Double inconst.* II, 1. || 3° Balle de paume non encore recouverte de drap. || 4° Fig. Petit nombre de personnes réunies en groupe. Un peloton de gens à physionomie savante admiraient, qu'étant aussi jeune, elle [la Dauphine] pût savoir diverses langues parfaitement bien, Mlle DE SCUDÉRY, *les Conversations, Dialogue.* Là deux petites amies, et ici trois autres en peloton, occupées à causer et à s'entretenir ensemble à la dérobée, BOSS. *Instr. aux Ursul. sur le silence* 1. Le peuple s'assemble dans les places par pelotons, VAUVEN. *Lentulus.* Pourquoi faut-il que je sois si heureux à Potsdam, quand vous êtes à Paris? pourquoi tous les êtres pensants et bien pensants, les gens de goût, les bons cœurs ne font-ils pas un petit peloton dans quelque coin de ce monde? VOLT. *Lett. d'Argental*, 27 oct. 1750. Son petit peloton se rassemblait à l'opéra sous la loge de la reine, J. J. ROUSS. *Confess.* VIII. || Il se dit des animaux. Elles [les cigognes] traversent l'Hellespont, puis, se divisant à la hauteur de Ténédos, elles partent en pelotons et vont toutes vers le midi, BUFF. *Ois.* t. XIII, p. 386. || Un peloton de mouches à miel, de chenilles, une grande quantité de mouches à miel, de chenilles, qui sont ensemble en un tas. Les haies sont pleines de pelotons de chenilles. || 5° Terme de guerre. Petite bande de soldats. Leur manière de combattre par pelotons, et de se rallier un moment après leur déroute, FLÉCH. *Hist. de Théodose*, I, 46. Plusieurs petits corps moscovites qui, depuis la grande bataille de Norva, ne se montraient plus que par pelotons, VOLT. *Charles XII*, 3. || Particulièrement. Subdivision d'un bataillon sur le champ de bataille ou en marche. Les pelotons sont tous égaux en force, autant que possible; ce qui n'a presque jamais lieu dans la subdivision par compagnies. Feu de peloton. École de peloton. On mit un peloton entre chaque intervalle des escadrons, *Relation de la campagne de Rocroi*, dans MICHELET.

— HIST. XVIe s. Ou quand il [un petit chien] couroit si fort, Qu'il tournoit comme une boule, Ou un peloton qui roule, DUBELL. VI, 38, *verso.* Il tire de son gros quatre pelotons de trois cens hommes chascun, D'AUB. *Hist.* I, 149.

— ÉTYM. *Pelote*, avec la finale *on*.

PELOTONNÉ, ÉE (pe-lo-to-né, née), *part. passé* de pelotonner. Mis en peloton. Du fil pelotonné.

PELOTONNER (pe-lo-to-né), *v. a.* || 1° Mettre en peloton. Pelotonner du fil, de la soie. || 2° Se pelotonner, *v. réfl.* Être mis en peloton. Ce fil s'est pelotonné aisément. || Par extension, prendre la forme d'une boule, d'un peloton. [Dans les avalanches] quelques portions de neige se détachent du sommet [des montagnes], se pelotonnent et grossissent en descendant jusqu'à devenir une masse aussi grosse qu'une petite montagne, BUFF. *Add. et corr. théor. terr. Œuv.* t. XIII, p. 28. Ce sel, en se desséchant, se pelotonne et devient farineux, GAY-LUSSAC, *Instit. Mém. scienc.* 1812, 2e part. p. 111. || Se mettre en forme de peloton, ramasser, réunir ses membres. Quand on saute, on se pelotonne.... BEAUMARCH. *Mar. de Figaro*, II, 21. || 3° Fig. Se réunir en groupe. Les abeilles se pelotonnent.

— HIST. XVIe s. Pelottoner OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. *Peloton*.

PELOUSE (pe-lou-z'), *s. f.* || 1° Terrain couvert d'une herbe courte, épaisse et douce. D'heureux troupeaux tondant les pelouses fleuries, DELILLE, *Parad. perdu*, IV. Je me promenais sur la pelouse en gardant les dindons, GENLIS, *Mme de Maintenon*, t. I, p. 80, dans POUGENS. || 2° L'herbe même douce et courte qui couvre le terrain qu'on nomme pelouse. Ce n'est point ce gazon fin qui semble faire le duvet de la terre, ce n'est point cette pelouse émaillée qui annonce sa brillante fécondité, BUFF. *Chefs-d'œuvre*, par FLOURENS, t. II, p. 9.

— ÉTYM. Anc. franç. *pelous*, *pelouse*, velu, velue; norm. *catte pelouse* ou *peleuse* (chatte velue), chenille; du lat. *pilosus*, velu, de *pilus*, poil.

† **PELOUX** (pe-loû), *s. m. pl.* Terres enlevées au sommet des montagnes stériles par les eaux pluviales et entraînées dans les vallées.

— ÉTYM. *Peler* 1.

PELTASTE (pèl-ta-st'), *s. m.* Terme d'antiquité grecque. Soldat armé de la pelte, soldat armé à la légère par opposition au soldat pesamment armé ou hoplite.

— ÉTYM. Πελταστής, de πέλτη, bouclier (voy. PELTE).

PELTE (pèl-t'), *s. f.* Terme d'antiquité. Petit bouclier en forme de croissant.

— ÉTYM. Lat. *pelta*, du grec πέλτη.

† PELTÉ, ÉE (pèl-té, tée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la forme d'une pelte. || Se dit surtout d'une feuille dont le pétiole s'insère au milieu du limbe.

— ÉTYM. *Pelte.*

† PELTICOCHLIDES (pèl-ti-ko-kli-d'), *s. m. pl.* Classe de mollusques comprenant ceux dont la coquille est orbiculaire.

— ÉTYM. Πέλτη, pelte, et κόχλις, colimaçon.

† PELTIFIDE (pèl-ti-fi-d'), *adj.* Terme de botanique. Se dit d'une feuille peltinerve fendue, c'est-à-dire dont les divisions ne sont soudées que jusqu'au milieu de leur longueur.

— ÉTYM. *Pelte*, et le lat. *findere*, fendre.

† PELTIFORME (pèl-ti-for-m'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a forme d'une pelte. Feuille peltiforme. || Terme de minéralogie. Couches peltiformes, couches convexes et appliquées sur le penchant d'une montagne.

— ÉTYM. *Pelte*, et *forme*.

† PELTIGÈRE (pèl-ti-jè-r'), *s. f.* Genre de grands lichens dont les lobes larges et coriaces sont garnis en dessous de crampons qui les fixent aux corps sur lesquels ils vivent.

— ÉTYM. Lat. *pelta*, pelte, et *gerere*, porter.

† PELTINERVE (pèl-ti-nèr-v'), *adj.* Terme de botanique. Qui a des nervures peltées, en parlant des feuilles dont les nervures partent du sommet du pétiole.

— ÉTYM. *Pelte*, et *nerf*.

† PELTIPARTITE (pèl-ti-par-ti-t'), *adj.* Terme de botanique. Se dit des feuilles peltinerves qui sont partagées, c'est-à-dire dont les partitions se trouvent soudées entre elles vers leur base, qui est la nervure primaire.

— ÉTYM. *Pelte*, et le lat. *partitus*, partagé.

† PELTIS (pèl-tis'), *s. m.* Genre de coléoptères clavicornes.

— ÉTYM. *Pelte.*

† PELTISÉQUÉ, ÉE (pèl-ti-sé-ké, kée), *adj.* Terme de botanique. Il se dit des feuilles peltinerves qui sont disséquées, c'est-à-dire dont les segments ne se trouvent pas soudés entre eux et sont seulement réunis par la nervure primaire.

— ÉTYM. *Pelte*, et le latin *secare*, couper.

† PELTOÏDES (pèl-to-i-d'), *s. m. pl.* Tribu de coléoptères clavicornes, qui a pour type le genre peltis.

— ÉTYM. Πέλτη, pelte, et εἶδος, forme.

PELU, LUE (pe-lu, lue), *adj.* || 1° Couvert de poil. ....Ces membres pelus, robustes et nerveux, RACAN, *Berg. le Satyre*, II, 1. Une camisole pelue, Dont il se servait en hiver, SCARR. *Virg.* VII. || Registre pelu, nom donné à un registre des olim, comprenant les années 1273-1298, aujourd'hui perdu, et restitué en partie par M. Delisle à l'aide de copies de pièces retrouvées à la Bibliothèque impériale. || 2° Patte-pelu, voy. PATTE-PELU, à son rang.

— HIST. XVe s. Si tost que les douze chevaliers eurent veu le jouvencel nud et pelu comme ung ours, *Perceforest*, t. IV, f° 69.

— ÉTYM. Autre forme de *poilu*; prov. *pellut*, *pelut*, catal. *pelud*, esp. *peludo*.

PELUCHE (pe-lu-ch'), *s. f.* || 1° Étoffe de laine, de soie, etc. dont les fils sont très-longs d'un côté. Une couverture de peluche. || 2° En termes de fleuriste, peluche, le velouté de l'anémone. || Plusieurs écrivent pluche.

— ÉTYM. Norm. *plouque*; bourg. *peluche*; wallon, *plog*, s. f., esp. *pelusa*, le duvet des fruits, ital. *peluzzo*, *pelusso*; d'une forme non latine *pilucius*, de *pilus*, poil.

PELUCHÉ, CHÉE (pe-lu-ché, chée), *adj.* Il se dit des étoffes et de [illegible] plantes qui sont velues. Anémone peluchée, [illegible] à pétales peluchées. [illegible] les anciens en ont fabriqué pour leurs vêtements, pour leurs couvertures de lit, pour les serviettes de table et de bain, [illegible] *Inscr. Mém. hist. et litter. anc.* t. IV, p. 775.

PELUCHER (pe-lu-ché), *v. n.* En parlant des étoffes, se couvrir de poils qui se dégagent du tissu. Je crains que cette étoffe ne peluche. || Il se conjugue avec l'auxiliaire avoir. || On écrit aussi plucher.

— ÉTYM. *Peluche*, genev. *plucher*, éplucher.

† PELUCHEUX, EUSE (pe-lu-cheû, cheû-z'), *adj.* Se dit d'une étoffe qui peluche, ou d'une étoffe dont le poil est très-long d'un côté. Ils [des bas] étaient fins et unis en dessus et extrêmement pelucheux en dedans, GENLIS, *Mém.* t. IV, p. 350, dans POUGENS.

PELURE (pe-lu-r'), *s. f.* || 1° Peau, enveloppe de certains fruits, de certains légumes, et de tout ce qui se pèle. Pelure de poire, d'oignon. Pelure de fromage. || Pelure d'oignon, voy. OIGNON, n° 4. || Pelure d'oignon, un champignon; une variété de pomme de terre. || 2° Terme de vénerie. Inégalités à la surface du bois des cerfs. || 3° Populairement et par plaisanterie, redingote, vêtement de dessus. Il fait froid; j'ai mis une pelure. || 4° Papier pelure, sorte de papier très-fin sur lequel on écrit ou imprime. || 5° Synonyme de pelis. Pour empêcher la grande quantité desdites pelures, qui provient de ce que les bouchers, tuant des moutons sans avoir fait couper la laine, ladite laine en est arrachée et déracinée de la peau après la mort de la bête, ce qui se fait avec de la chaux qui la gâte, *Instruct. aux commis des manuf.* 30 avril 1670.

— HIST. XIIIe s. La peleûre d'une pomme, RUTEB. 154. || XIVe s. Peler et nettoier très bien, et getter les peleures, *Ménagier*, II, 5. || XVe s. Que diriez-vous de nos mignons, Qui ont une perrucque brune Et broyent pelures d'ognons? COQUILL. *Droits nouv.*

— ÉTYM. *Peler* 2.

† PELVAN (pèl-van), *s. m.* Pierre longue dressée perpendiculairement en forme de pilier.

— ÉTYM. Bas-bret. *peulvan*, de *peul*, pilier, et *man*, figure.

† PELVI-CRURAL, ALE (pèl-vi-kru-ral, ra-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Appartenant au bassin et à la cuisse. Tronc pelvi-crural, réunion des troncs veineux crural et pelvien.

— ÉTYM. Lat. *pelvis*, bassin, et *crural*.

PELVIEN, IENNE (pèl-viin, viè-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient au bassin. Les membres pelviens.

— ÉTYM. Lat. *pelvis*, bassin.

† PELVIFORME (pèl-vi-for-m'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la forme d'un bassin, d'une coupe ou d'une écuelle.

— ÉTYM. Lat. *pelvis*, bassin, et *forme*.

† PELVIMÈTRE (pèl-vi-mè-tr'), *s. m.* Terme d'obstétrique. Instrument pour mesurer les diamètres du bassin de la femme.

— ÉTYM. Lat. *pelvis*, bassin, et *mètre*, mesure.

† PELVIMÉTRIE (pèl-vi-mé-trie), *s. f.* Terme d'obstétrique. Art ou action de mesurer les diamètres du bassin avec le pelvimètre.

† PELVI-TROCHANTÉRIEN, IENNE (pèl-vi-tro-kan-té-riin, riè-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient au bassin et au trochanter.

— ÉTYM. Lat. *pelvis*, bassin, et *trochanter*.

† PEMMICAN (pèm-mi-kan), *s. m.* Préparation de viande très-nutritive sous un petit volume, qu'on emporte dans les longues traversées. Le pemmican dont on s'est servi dans les expéditions vers le pôle arctique avait été fabriqué en Angleterre avec du bœuf de première qualité, des raisins de Corinthe, des raisins ordinaires et du sucre; il différait donc beaucoup du pemmican grossier qui sert de nourriture principale dans les territoires de la baie d'Hudson, *Voy. de l'Atlantique au Pacifique*, par MILTON et CHEADLE, p. 61.

— ÉTYM. Angl. *pemmican*.

† PEMPHIGODE (pin-fi-go-d'), *adj.* Terme de médecine. Qui a rapport au pemphigus. Fièvre pemphigode, fièvre qui accompagne le pemphigus, et qu'on a aussi appelée vésiculeuse ou bulleuse.

— HIST. XVIe s. La synoque putride se termine quelquefois par une quantité de macules et de taches rouges qui.... sont cause que l'on l'appelle pemphygodes, purpurée, ou fievre de pourpre, PARÉ, XX, 16.

— ÉTYM. Πεμφιγώδης (voy. PEMPHIGUS).

† PEMPHIGUS (pin-fi-gus'), *s. m.* Terme de médecine. Phlegmasie cutanée qui commence par un prurit promptement suivi de plaques rouges sur lesquelles se forment des bulles volumineuses.

— ÉTYM. Πέμφιξ, πέμφιγος, ampoule.

† PENAILLE (pe-nâ-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Terme de mépris désignant surtout les moines. La penaille ensemble enfermée, Fut en peu d'heures consumée, LA FONT. *Cordel.*

— ÉTYM. Anc. franç. *pene* ou *pane*, harde, étoffe, avec la désinence péjorative *aille*; picard, *penée*, lambeau; *penos*, linge dont les campagnards s'entourent les pieds en été.

PENAILLON (pe-nâ-llon, *ll* mouillées, et non pe-nâ-yon), *s. m.* || 1° Haillon. || 2° Familièrement et par mépris, un moine. En un mot, tous ces penaillons, Ces loups-garous, ces capuchons, Qui font peur par leur mine seule, *Harangue des gens de Sarcelle à M. de Vintimille contre l'Unigenitus*, M. 13, 1732. Tout penaillon y vante sa besace, Son institut, ses miracles, sa crasse, VOLT. *Hypocris.*

— HIST. XVIe s. Ces embourrements de ventre qui portent les hommes, et ces penaillons de revesche de quoy les femmes grossissent leur cul, BOUCHET, *Serées*, III, p. 66, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Penaille.*

PÉNAL, ALE (pé-nal, na-l'), *adj.* Qui assujettit à quelque peine. Voilà sérieusement ou en vienne[nt] les fins réformés : ils prononcent sans restriction que le prince n'a aucun droit sur les consciences, et ne peut faire des lois pénales sur la religion, BOSS. *Déf. hist. Variat.* 4. De là cette troisième partie du sacrement de pénitence, laquelle consiste en des œuvres pénales que le confesseur impose au pénitent pour lui tenir lieu de satisfaction, BOURDAL. *Pensées*, t. I, p. 332. Il faut éviter les lois pénales en fait de religion, MONTESQ. *Esp.* XXV, 11. || Clause pénale, dommages-intérêts déterminés à l'avance par les parties, pour le cas où l'une d'elles ne remplira pas ses engagements. La clause pénale est celle par laquelle une personne, pour assurer l'exécution d'une convention, s'engage à quelque chose en cas d'inexécution, *Code Nap.* art. 1226. || Le code pénal, le code qui renferme les peines portées contre les crimes et délits.

— REM. Il n'y a aucune raison pour ne pas dire pénaux au masculin : édits pénaux, comme du Bellay.

— HIST. XVIe s. Les actions penales [demandes en restitution avec dommages et intérêts], LOYSEL, 832. Il a fait publier des edits penaux ès lieux où le fait pouvoit estre cogneu, M. DU BELL. 491.

— ÉTYM. Lat. *pœnalis*, de *pœna*, peine.

PÉNALITÉ (pé-na-li-té), *s. f.* || 1° Qualité de ce qui est pénal, de ce qui est susceptible d'une peine, d'une punition. On n'écrit pas la législation de la conscience publique; on la lit dans l'opinion et dans les mœurs; le déshonneur en est la pénalité, LAMART. *Rapp. à la ch. des dép. Propr. litt.* || 2° Système des peines établies par les lois. || On peut dire pénalités au pluriel, s'il s'agit de comparer les différents systèmes de peines des peuples.

— HIST. XVe s. En amour vivre, Tousjours ensuyvre Charnalité, C'est vilité, Penalité, Et beaucoup pis que d'un homme yvre, *le Blason des faulces amours*, p. 226, dans LACURNE, au mot VILITÉ. || XVIe s. Porter paciemment sans murmure tous labeurs, peines, penalités, adversités et tentations de ce monde, pour l'amour de Dieu, *les Triomphes de la noble dame*, f° 212, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Pénal.*

PENARD (pe-nar), *s. f.* Terme de dénigrement. Vieux penard, ou, simplement, penard, vieillard usé. Voyez le vieux penard! il lui faut des filles de dix-huit ans, HAUTEROCHE, *Crispin méd.* I, 10. Vous, vieux penard, moi, fille jeune, LA FONT. *Cal.* Ma foi! j'en suis d'avis, que ces penards chagrins Nous viennent étourdir de leurs contes badins, MOL. *l'Ét.* I, 2. Comment les jeunes gens pourront-ils s'empêcher de croire qu'on les a[ime], puisque ce vieux pénard s'imagine qu'on l'idolâtre, LE SAGE, *Gil Bl.* IV, 7.

— HIST. XVIe s. Vieux penard, OUDIN, *Curios. franç.*

— ÉTYM. Il y a dans l'ancien français *pennart*, *pennart*, *penardeau*, *penard*, qui signifie couteau. Chascun exerçoit son penard, chascun des[rouilloit] son braquemart, RAB. *Pant.* III, *Préf.* Il est [possi]ble que par une métaphore facile à comprendre on ait dit *vieux penard*, *vieux braquemart*, comme *vieille dague* pour une vieille femme de [mauvaise vie].

PÉNATES (pé-na-t'), *s. m. pl.* || 1° Terme de la religion romaine. Dieux domestiques; on en distinguait deux sortes: les publics et les particuliers; les publics étaient comme les divinités tutélaires de la ville et de l'empire de Rome. Saluez ces pénates d'argile : Jamais le ciel ne fut aux humains si facile, Que quand Jupiter même était de simple bois, LA FONT. *Phil. et Baucis.* Le palais de Numa, le temple de Vesta, les pénates du peuple romain, [illegible] *Claude et Nér.* I, 89. || *Adj.* Avertie qu'on [allait] venir à elle, cette infortunée princesse s'était réfugiée avec ses deux filles dans le lieu le plus retiré de sa maison, vers ses dieux pénates, [illegible] *Hist. anc. d'Asie* t. 3, p. 88, dans POUGENS. || 2° [illegible] H[illegible] [illegible] [illegible] aux [illegible] [illegible] son pays, [illegible] ses pénates, LA FONT. *F[ab.]* VII, 12. C'était dans le temps que M. le prince de

Brunswick faisait à mes petits pénates le même honneur que vous avez daigné leur faire [une visite], VOLT. *Lett. Richelieu*, 19 août 1760. || *Adj.* Me voilà enfin, sire, de retour chez mes dieux penates, jusqu'à présent plus fatigué que guéri, D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 30 nov. 1770.

— ÉTYM. Lat. *penates*, de *penu*, intérieur.

PENAUD, AUDE (pe-nô, nô-d'), *adj.* Terme familier. Embarrassé, honteux, interdit. La Gèvres.... est demeurée toute penaude, SÉV. 13 mars 1671. Qui fut bien penaud? ce fut le duc de Saint-Aignan qui venait d'apprendre cette histoire au roi [sans savoir que ce fût l'accouchement de sa propre fille], ST-SIM. 95, 3. L'abbé Quillet, qui fut présent aux exorcismes de Loudun, défia le diable de ces religieuses et le rendit penaud, *Analyse de Bayle*, t. II, p. 281. On ajoute que ce magistrat [d'Épresmenil] a ouvert les yeux [sur Cagliostro]; il est tout penaud de sa crédulité, BACHAUMONT, *Mém. secr.* t. XXXV, p. 46. || Penaud comme un fondeur de cloches, voy. CLOCHE, n° 1.

— HIST. XVIe s. Le gentilhomme fut bien penaud, quand.... DESPER. *Contes*, LXXIV. Te voyla bien peneux de ce que ton cheval a si bien parlé à toy, ID. *Cymbal.* 144. Penaut comme un chat qu'on chastie, OUDIN, *Curios. franç.*

— ÉTYM. Bourguig. et wallon, *peneu;* génev. *penot, penotte;* Berry et picard, *peneux.* Si l'on considère les formes du patois et celles du XVIe siècle, on pensera que *penaud* et *peneux* se confondent, et que l'un et l'autre signifient celui qui est en peine.

† **PENCE** (pèn'-s'), voy. PENNY.

1. **PENCHANT, ANTE** (pan-chan, chan-t'), *adj.* || 1° Qui penche, qui est incliné. Il y a une grande différence de relever une maison ruinée, et de la soutenir quand elle est penchante, BOSSUET, *Réfut. catech. Ferry*, II, 6. Le Rhin.... Appuyé d'une main sur son urne penchante, BOIL. *Ép.* IV. Des monts, des rocs suspendus et penchants, MALFIL. *Narcisse*, I. [Hylas] Se courbe, et, s'appuyant à la rive penchante, Dans le cristal sonnant plonge l'urne pesante, A. CHÉNIER, *Idylles, Hylas.* || Fig. Étrange aveuglement de l'homme, qui, tout penchant qu'il est à la mort, ne veut prendre qu'à l'extrémité les sentiments d'un mourant! BOSS. *Pensées chrétiennes*, 2. || Terme de zoologie. Se dit des ailes d'un insecte, quand le bord interne est plus élevé que l'externe. || 2° Fig. Qui est dans le déclin, sur son déclin. Ô mon fils! ô ma joie! ô l'honneur de nos jours! Ô d'un état penchant l'inespéré secours! CORN. *Hor.* IV, 2. Rendez-vous, comme lui, digne de ce dépôt, Que son âge penchant vous remettra bientôt, ID. *Pulch.* V, 6. Quand nous nous voyons penchants sur le retour de notre âge, que nous comptons déjà une longue suite de nos ans écoulés, BOSS. *Panég. St Bernard*, 1. Si le monde penchant n'a plus que cet appui, Je le plains, RAC. *Alex.* II, 2. || 3° Fig. Enclin. Le cœur des hommes est étrangement penchant à la légèreté! PASC. *Jésus-Christ*, 19, édit. FAUGÈRE.

2. **PENCHANT** (pan-chan), *s. m.* || 1° Le terrain qui est en pente. La grotte de la déesse était sur le penchant d'une colline, FÉN. *Tél.* I. Sur le penchant de quelque agréable colline bien ombragée, j'aurais une petite maison rustique, une maison blanche avec des contrevents verts, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || Se dit aussi du cours incliné d'une rivière. De même qu'une eau débordée ne fait pas partout les mêmes ravages, parce que sa rapidité ne trouve pas partout les mêmes penchants et les mêmes ouvertures, BOSS. *Reine d'Anglet.* || Fig. Seigneur, dans le penchant que prennent les affaires, Les grands discours ici ne sont pas nécessaires, CORN. *Attila*, I, 2. || Fig. Être sur le penchant de sa ruine, de sa chute, c'est-à-dire sur le point d'être ruiné, d'être perdu, de tomber. Vivre dans une pareille incertitude, toujours exposé aux caprices de l'un, aux intrigues de l'autre, et toujours sur le penchant d'une ruine affreuse, BOURDAL. *Dominic.* IV, *Ambit.* 131. L'État est sur le penchant de sa ruine, LA BRUY. X. Tirer un peuple de l'état de barbarie, le soutenir dans sa splendeur, l'arrêter sur le penchant de sa chute, sont trois opérations difficiles; mais la dernière l'est davantage, RAYNAL, *Hist. phil.* XV, 12. || Fig. Se retenir sur le penchant du précipice, avoir la force, la prudence de s'arrêter sur le point prêt à amener la ruine. || 2° Fig. Déclin, en parlant de ce qui a un cours et marche vers un terme. Je crois avoir juste raison d'appréhender pour lui [Riolan], d'autant que je le vois dans un grand penchant de ses forces, GUI PATIN, *Lett.* t. I, p. 164. Bien qu'il parût déjà dans le penchant de l'âge, CORN. *Œd.* IV, 4. Il n'y a guère de personnes qui, dans le premier penchant de l'âge, ne fassent connaître par où leur corps et leur esprit doivent défaillir, LAROCHEFOUC. *Max.* 222. Le jour décline, le soleil est sur son penchant, BOSS. *2e sermon, Char. fratern.* 3. ....Le char de l'automne au penchant de l'année Roule déjà poussé par la main des hivers, LAMART. *Médit.* I, 8. || La fortune, la faveur de cet homme est sur son penchant, elle est sur son déclin. || 3° Fig. Impulsion forte vers quelque chose ou vers quelqu'un. Qu'aisément l'amitié jusqu'à l'amour nous mène! C'est un penchant si doux qu'on y tombe sans peine, CORN. *Héracl.* III, 1. Ah! si d'un autre amour le penchant invincible Dès lors à mes bontés vous rendait insensible, RAC. *Mithr.* IV, 4. Ils suivaient sans remords leur penchant amoureux, ID. *Phèdre*, IV, 6. Cette tendresse née avec nous, cette destinée des penchants, vaines expressions dont la corruption tâche de couvrir la honte du vice, MASS. *Carême, Enf. prod.* Je n'ai fait, dans les horribles désastres des Calas et des Sirven, que ce que font tous les hommes: j'ai suivi mon penchant; celui d'un philosophe n'est pas de plaindre les malheureux, c'est de les servir, VOLT. *Polit. et législ. Lett. à d'Alembert sur les Calas et les Sirven.* Lorsque Madame fit travailler Racine et Corneille à la tragédie de Bérénice, elle avait en vue non-seulement la rupture du roi avec la connétable Colonne, mais le frein qu'elle-même avait mis à son propre penchant, de peur qu'il ne devînt dangereux, ID. *Louis XIV*, 25. Les hommes n'ont qu'un penchant décidé, c'est leur intérêt, DUCLOS, *Consid. mœurs*, 10. Rien ne montre mieux les vrais penchants d'un homme que l'espèce de ses attachements, J. J. ROUSS. *Conf.* VII. Le penchant est un premier degré de mouvement; la passion est un mouvement dans toute son intensité, BONNET, *Ess. anal. âme*, ch. 18. || Penchant vers, se dit en parlant des personnes. Quel que soit vers vous le penchant qui m'attire, RAC. *Mithr.* II, 6. || Penchant pour, se dit en parlant des personnes et des choses. Il avait un penchant infini pour les femmes, HAMILT. *Gramm.* 10. Je croyais avoir entendu dire à madame, qu'elle n'avait point de penchant pour lui, MARIV. *Fausses conf.* I, 15. Le czar, qui voulait réformer sa nation, ne put jamais corriger dans lui-même son penchant dangereux pour la débauche, VOLT. *Charles XII*, 2. Compagne d'hommes innocents et paisibles, la bergeronnette semble avoir pour notre espèce ce penchant qui rapprocherait de nous la plupart des animaux, s'ils n'étaient repoussés par notre barbarie, BUFF. *Ois.* t. IX, p. 379. || Penchant à, se dit en parlant des choses et en construction avec un infinitif. Quoique nés dépendants et sujets à Dieu, nous avons, mes frères, un penchant à nous révolter contre la loi de Dieu qui nous domine, BOURDAL. *Purif. de la Vierge, Myst.* t. II, p. 156. Même élévation de génie et de courage [chez le duc et la duchesse de Montausier], même penchant à la vertu, FLÉCH. *Duc de Mont.*

— REM. Penchant n'a un pluriel que lorsqu'il se dit absolument, sans régime: Il faut résister à ses penchants; Les bons penchants, les mauvais penchants. Quand il régit *à, pour, vers*, il se met toujours au singulier. On dit: Il a un grand penchant à la vanité, et non pas de grands penchants.

— SYN. PENCHANT, INCLINATION. L'inclination est plus faible que le penchant, c'est l'effet d'une simple impression qui fait plier ou courber la chose d'un côté. L'inclination fait tendre vers un objet; le penchant y entraîne.

— ÉTYM. *Penchant* 1.

PENCHÉ, ÉE (pan-ché, chée), *part. passé* de pencher. || 1° Qui n'est pas droit, perpendiculaire. Sa tête sur un bras languissamment penchée, CORN. *Rodog.* V, 4. Il [Turenne mort] était penché le nez sur l'arçon, SÉV. 311. Aussitôt que le Samien m'avait porté un faux coup et que son bras s'allongeait en vain, je le surprenais dans cette posture penchée, FÉN. *Tél.* V. Elle était penchée vers le ruisseau; de profonds soupirs sortaient de sa bouche, VOLT. *Zadig*, 18. En approchant de Bologne, on est frappé de loin par deux tours très-élevées, dont l'une surtout est penchée d'une manière qui effraie la vue, STAEL, *Cor.* XIX, 7. Comme un lis penché par la pluie, LAMART. *Méd.* II, 14. || Un air penché, contenance dans laquelle on baisse la tête, air malade, souffrant. Je fus hier au cours avec un air penché, parce que je ne veux point faire de visites, SÉV. 29 avr. 1685. || Par extension. Des airs penchés, des mouvements de la tête et du corps affectés pour tâcher de plaire. Chattes aux airs penchés sont les plus amoureuses, DESHOUL. *Poes.* t. II, p. 147. Plus de cadence dès les premiers pas: il [le fils de Montbron] crut la rattraper, et couvrir son défaut par des airs penchés et un haut port de bras, ST-SIM. 3, 58. Les comédiens qui ont défiguré mes ouvrages pour se donner des airs penchés sur le théâtre, VOLT. *Lett. d'Argental*, 3 janv. 1767. || Terme de botanique. Qui est attachée la base en haut et le sommet en bas, ou qui se dirige perpendiculairement vers la terre. || 2° Fig. Qui incline vers. Il a besoin d'un gendre.... Qui soutienne des ans penchés dans le tombeau, CORN. *Pulchér.* V, 4. Flatter la faiblesse humaine, trop penchée par elle-même au relâchement, BOSS. *Comédie*, I.

PENCHEMENT (pan-che-man), *s. m.* Action de rendre penchant. Des penchements de tête à demi concertés, CORNEILLE, *la Veuve*, I, 1. || État d'un corps qui penche.

— ÉTYM. *Pencher.*

PENCHER (pan-ché), *v. a.* || 1° Faire que quelque chose ne soit pas droit, perpendiculaire. Si Alexandre penche la tête, ses courtisans penchent la tête, MALEBR. *Rech. vér.* II, III, 2. Les arbres fruitiers, en penchant leurs rameaux vers la terre, semblent offrir leurs fruits à l'homme, FÉN. *Exist.* I, 12. || Fig. (Un juge) Penche la balance inégale, Et tire d'une urne vénale Des arrêts dictés par Cypris, GRESSET, *Chartr.* || 2° Fig. Produire dans l'âme un mouvement comparé à un penchement. Non qu'une folle ardeur de son côté me penche, CORN. *Cid*, V, 5. Dieu répand dans l'âme quelque chose qui la penche vers la chose commandée, PASC. *Prov.* IV. Pour sentir évidemment notre liberté, il en faut faire l'épreuve dans les choses où il n'y a aucune raison qui nous penche d'un côté plutôt que d'un autre, BOSS. *Lib. arb.* 2. || 3° *V. n.* Être hors de son aplomb, de la ligne perpendiculaire. Indépendamment des collines calcaires.... il y en a grand nombre d'autres qui ont penché par différents accidents, et dont toutes les couches sont fort inclinées, BUFF. *Add. théor. terr. Œuv.* t. XII, p. 460. Cette balance, chargée de cinquante livres de chaque côté, penchait assez sensiblement par l'addition de vingt-quatre grains, et chargée de vingt-cinq livres, elle penchait par l'addition de huit grains seulement, ID. *Hist. min. Introd. part. exp. Œuv.* t. VI, p. 14. Ton front bientôt flétri penchera vers la terre, DUCIS, *Abuf.* IV, 7. || Fig. C'est de son côté [du P. Bouhours, dans une querelle avec Ménage] que le ridicule penche, SÉV. 16 sept. 1676. || Faire pencher une balance, ajouter dans un des plateaux quelque chose qui le fait descendre. || Fig. Vous vous êtes persuadés que celui qui peut jeter des masses d'or dans la balance de la justice, la fait pencher à son gré, RAYNAL, *Hist. phil.* III, 41. || 4° Fig. S'incliner, s'affaisser comme fait ce qui penche. Quoiqu'elle penche sur son déclin, il faut avouer qu'elle a encore des attraits, BALZ. liv. V, *lett.* 3. Ils [certains favoris] aiguisent ce qui coupe, ils précipitent ce qui penche, ils encouragent les violents, ID. *De la cour*, 7e *disc.* ....La fragilité [du pécheur]... n'a jamais, de soi, que le néant pour terme; Elle y penche, elle y glisse, elle y tombe aisément, CORN. *Imit.* III, 4. Elle [la synagogue] penchait visiblement à sa ruine, BOSS. *Hist.* II, 6. Cependant Claudius penchait vers son déclin, RAC. *Brit.* IV, 2. La démocratie qui penche à l'anarchie, RAYNAL, *Hist. phil.* XIX, 2. || 5° Fig. Être porté à. Songez que dans ma main j'ai le pouvoir suprême, Qu'entre Othon et Pison mon suffrage incertain, Suivant qu'il penchera, va faire un souverain, CORN. *Oth.* II, 2. À l'exception d'un petit nombre de sénateurs qui... n'étaient pas vendus à l'injustice, tout le reste pencha du côté de Jugurtha, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. I, p. 536, dans POUGENS. Ce bon naturel qui vous fait pencher du côté de la vertu, MASS. *Carême, Impén.* Quel est le poids qui fait encore pencher le cœur? ID. *Avent, Disp.* || Pencher vers quelqu'un ou vers quelque chose. Car enfin c'est vers toi que penche la nature, CORN. *Héracl.* V, 3. C'est toi dont l'ambassade, à tous les deux fatale, L'a fait pour son malheur pencher vers ma rivale, RAC. *Andr.* V, 3. Et toujours tous les cœurs penchent vers Bajazet, ID. *Bajaz.* I, 2. || Pencher pour. Osmin a vu l'armée, elle penche pour vous, RAC. *Bajaz.* II, 1. Vous penchiez pour quelqu'un; j'en suis fâché pour vous; Pourquoi tardiez-vous tant à me le venir dire? PIRON, *Métrom.* V, 11. || Pencher à, être porté vers quelque chose. Le respect qui pourrait m'empêcher De combattre un avis où vous semblez pencher, CORN. *Cinna*, II, 1. Agis donc fortement, et fais-toi violence, Pour te soustraire au mal où tu te vois pencher, ID. *Imit.* I, 25. Cette princesse penchait au judaïsme, BOSS. *Hist.* I, 10. Mon naturel penchait à la mollesse, FÉN. *Dial. des morts mod.*

Fabl. 15. || Pencher à, avec un verbe à l'infinitif. Et [je] p... e d'autant plus à lui vouloir du bien, Que, s'en voyant indigne, il ne demande rien, CORN. *Héracl.* I, 2. Ils penchent à aimer le vice, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || 6° Se pencher, *v. réfl.* S'incliner. Dès qu'il fut entré, Maxime, se levant de son trône, se pencha vers lui pour lui donner le baiser, FLÉCH. *Hist. de Théod.* III, 72. Les fleurs croissent à nos pieds, et il faut au moins se pencher pour les cueillir, DIDER. *Opin. des anc. philos. Épicurisme.*

— REM. 1. L'Académie, dans ses *Sentiments sur le Cid*, remarque : *De son côté me penche;* il fallait dire *me fasse pencher*. Ce verbe n'est point actif, mais neutre. L'Académie se trompait; les meilleurs écrivains emploient *pencher* à l'actif, en parlant des actes moraux. || 2. Pencher, *v. n.* se construit avec l'auxiliaire *avoir* : il avait penché pour un tel. Il se construit rarement avec l'auxiliaire *être*, et alors il se confond avec le passif de pencher, *v. a.*

— HIST. XIII° s. Si que li cors ne penge de nule part, ALEBRANT, f. 29. Li enquesteur, ne li auditeur, ne li juge, ne li arbitre ne sunt pas loial, qui se penchent plus d'une partie que d'autre, BEAUM. XL, 22. || XVI° s. Vice vers lequel je penche evidemment de ma complexion, MONT. II, 43. Cette aysée, doulce et penchante voye, n'est pas celle de la vraye vertu, ID. II, 117. Ils leur enseignent à ne se pancher pas en avant quand ils cheminent, AMYOT, *Que la vertu se peut apprendre*, 7.

— ETYM. Provenç. *pengar, penjar ;* catal. *penjar ;* d'une forme non latine *pendicare*, dérivée de *pendere*, être suspendu.

† **PENÇOIR** (pan-soir), *s. m.* Sorte de sinet usité autrefois dans les livres d'église.

PENDABLE (pan-da-bl'), *adj.* || 1° Qui mérite d'être pendu. Je soutiendrai toujours, morbleu! qu'ils [des vers] sont mauvais, Et qu'un homme est pendable après les avoir faits, MOL. *Mis.* II, 7. L'abbé Dubois, plus pendable encore que Law, sentait qu'il pouvait devenir la seconde victime du public, DUCLOS, *Œuvr.* t. V, p. 345. || 2° Qui entraîne la peine du gibet. La polygamie est un cas, Est un cas pendable, MOL. *Pourc.* II, 13. || Familièrement. Tour pendable, méchanceté insigne. Il [le serpent] passe, dans un pays voisin, pour avoir joué un tour pendable aux femmes, VOLT. *Taureau blanc*, ch. 3. || Le cas n'est pas pendable, il n'y a pas lieu de beaucoup blâmer. Pour moi je ne vois point que le cas soit pendable, MOL. *Mis.* I, 1.

— HIST. XIII° s. Aucune gens quident [pensent] que cil qui sunt pris, en present meffet, emblant connins ou autres grosses bestes savages en autrui garennes anciennes, ne soient pas pendavle, BEAUM. XXX, 105. || XVI° s. Il n'est homme de bien qui ne soit pendable dix fois en sa vie, MONT. IV, 130.

— ETYM. *Pendre.*

† **PENDAGE** (pan-da-j'), *s. m.* Inclinaison des couches, dans une mine, dans une carrière. [Une couche d'ardoise...] présente un pendage de 20 à 35 degrés sur la verticale, BLAVIER, *Presse scientif.* 1864, t. I, p. 117.

— HIST. XVI° s. Choisissez arbres pour pendaige [pour vous pendre], RAB. *Anc. prol.*

— ETYM. *Pendre.*

† **PENDAILLE** (pan-dâ-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Canaille digne d'être pendue.

— HIST. XV° s. Souffroient les riches hommes et les sages de Gand à courir parmi la ville et sur le pays de Gand cette pendaille et ribaudaille que on nommoit les blancs chaperons, FROISS. II, II, 62.

PENDAISON (pan-dè-zon), *s. f.* Action d'attacher au gibet. Mais, monsieur, je crains la pendaison, HAUTEROCHE, *Deuil*, sc. 1. La tête remplie de la pendaison du docteur Pangloss, VOLT. *Cand.* 6.

— ETYM. *Pendre.*

1. **PENDANT, ANTE** (pan-dan, dan-t'), *adj.* || 1° Qui pend. Là, s'il est quelque lieu sans route et sans chemins, Un rocher, quelque mont pendant en précipices, LA FONT. *Fabl.* XII, 4. Mais que font là tes bras pendants à ton côté? RAC. *Plaid.* III. Giton a le teint frais, le visage plein et les joues pendantes, LA BRUY. VI. Les chèvres d'Angora ou de Syrie, à oreilles pendantes, BUFF. *Quadrup.* t. I, p. 170. À la place publique est une statue qui peut servir à l'histoire des arts : les pieds sont presque joints, et les mains pendantes s'attachent étroitement sur les côtés et sur les cuisses, BARTHÉLEMY, *Anach.* ch. 37. Des têtes au front pâle et de sang dégouttantes À sa porte [de Cacus] horrible étaient toujours pendantes, DELILLE, *Én.* VIII. || Sceau pendant, sceau qui était attaché aux anciennes chartes par un morceau de parchemin. || Mitraille pendante, nom donné par les fondeurs à de vieux bronzes, à des rebuts et débris d'anciens objets en cuivre. || Fig. Couteau pendant, se dit d'un homme qui est prêt à tout faire pour un autre; locution tirée du couteau, qui est toujours pendant au côté du boucher. || Terme de botanique. Se dit d'un organe dont la base est dirigée en haut et le sommet tourné vers la terre et libre. La graine, l'ovule, sont pendants dans le péricarpe ou l'ovaire, quand ils sont suspendus par un funicule. || 2° Terme de pratique. Les fruits pendants par les racines, ou, simplement, par racines, les blés, les fruits qui sont sur la terre, et dont on n'a point encore fait la récolte. Les récoltes pendantes par les racines et les fruits des arbres non encore recueillis sont pareillement immeubles, *Code Nap.* art. 520. || 3° Fig. Qui est imminent. Voici un temps où il nous faudrait des prophètes envoyés miraculeusement pour nous dénoncer les châtiments pendants sur nos têtes, FÉN. t. XVIII, p. 448. || 4° Terme de palais. Qu'on est en train de juger. Procès pendant. Instance pendante. De grâce, à quoi bon tout ceci? Dit une abeille fort prudente; Depuis tantôt six mois que la cause est pendante, Nous voici comme au premier jour, LA FONT. *Fabl.* I, 21. || Par extension. Une question pendante depuis longtemps devant le public, J. J. ROUSS. *Lett. à Fréron*, 21 juill. 1753. || 5° *S. m.* Le pendant des eaux se dit, dans quelques traités de paix ou de partage, de toutes les terres adjacentes aux eaux qui coulent d'un certain côté. || 6° Pendant de ceinturon, de baudrier, partie du ceinturon, du baudrier, qui soutient l'épée. || Pendants d'oreilles, parures de pierreries attachées aux boucles d'oreilles. Il [Zaleucus] défendit aux femmes de porter des étoffes riches et précieuses, des habits brodés, des pierreries, des pendants d'oreilles.... ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. III, p. 484, dans POUGENS. Cléopatre avait deux perles en pendants d'un prix inestimable.... la perle qui restait vint, après la mort de Cléopatre, entre les mains de César [Auguste], qui la fit scier pour en faire deux pendants à l'image de Vénus, CITRI, *Triumvirat*, t. III, p. 126. Il [l'oiseau-mouche] meurt aussitôt qu'il est pris, et sert après sa mort à parer les jeunes Indiennes, qui portent en pendants d'oreilles deux de ces charmants oiseaux, BUFF. *Ois.* t. XI, p. 11. || Fig. Ces deux frères furent de cruels pendants d'oreille pour Guisard, leur aîné, dans sa fortune et dans sa richesse, ST-SIM. 133, 236. || Terme de marine. Pendants d'oreilles, poulies simples des drisses de bonnette, de hune et de perroquet, ainsi nommées lorsqu'elles sont pendantes au bout des vergues. || Pendant se dit aussi de bijoux suspendus à d'autres parties que l'oreille. Le serviteur tira deux pendants d'or pour le nez, VOLT. *Philos. Genèse.* || 7° Autrefois, pendants, morceaux d'étoffes qui ornaient le vêtement des femmes. La belle mit son corset des beaux jours, Son demi-ceint, ses pendants de velours, LA FONT. *Hermite.* || Terme de blason. Se dit des parties qui pendent au lambel. || 8° Il se dit de deux objets d'art à peu près pareils, et destinés à figurer ensemble en se correspondant. Ces deux tableaux font pendant. J'ai perdu le pendant de cette estampe. J'ai les deux pendants. Dans un champ d'oliviers, un coin du mur de la villa de Brutus fait le pendant du débris de la villa de César, CHATEAUBR. *Italie, Tivoli.* || Au pendant, à l'endroit où doit être placé l'un des pendants. Au pendant, est à droite une colonnade ruinée, DIDER. *Salon de* 1767, *Œuv.* t. XIV, p. 400. || 9° Fig. et familièrement. Il se dit de personnes ou de choses qui sont à peu près pareilles. Voici le pendant de votre histoire. C'est le digne pendant de son frère. C'est un édit sur la liberté du commerce des vins; il fait un beau pendant avec l'édit du 14 septembre en faveur des blés, VOLT. *Lett. à Vaines*, 3 mai 1776. Il serait difficile de trouver le pendant de cet arbre dans la forêt d'Orléans, *Moniteur univers.* du 2 avril 1868, p. 473, 2° col. || 10° *S. m. pl.* Terme d'architecture. Voussoirs taillés en moellon piqué.

— HIST. XIII° s. Des choses qui sont douteuses, ne done jugement, mais tien la sentence pendant, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 347. Et de ce leur baillerent il bonnes chartes pendans, por confermer tout plainement tex [telles] convenances comme il ferroient, VILLEH. 2. Berte s'en va mout tost lez le pendant d'un val, *Berte*, XXVI. Quant demande est fete à aucun, et il muert, le plet pendant.... BEAUM. VI, 20. || XIV° s. Il le cloent et ouvrent [ferment et ouvrent], com l'en fait une borse par ses pendans, H. DE MONDEVILLE, f° 26, verso. || XV° s. Près là, briquet [chien braque] aux pendantes oreilles.... CH. D'ORL. *Rondel*, 20. || XVI° s. Un jour les coupeurs de pendants [bourses], lesquels estoient bien dix ou douze de bande, DESPER. *Contes*, LXXXI. Valerius habitoit en une maison un petit trop superbement bastie au pendant du mont Velia, AMYOT, *Publ.* 18. Tourbe servile, instable, pendante toute d'aultruy, MONT. I, 326. Des chemins, j'evite les costez pendants et glissants, ID. III, 47.

2. **PENDANT** (pan-dan), *prép.* || 1° Le long du temps de. Ce lieu nous servit d'abri pendant l'orage. Pendant la nuit. Depuis Polyeucte, ce ne sont que des contrats de mariage, où l'on stipule pendant cinq actes les intérêts des parties.... VOLT. *Comm. Corn. Rem. Pulch. préface.* || 2° Pendant que, *loc. conj.* Le long du temps où. Un des plus renommés écrivains de notre langue avait une telle aversion pour *pendant que*, qu'il fit résolution de ne s'en jamais servir, parce que ce mot fait équivoque avec *pendre, pendait* et *pendant d'épée*, VAUGELAS, *Nouv. Rem. Observ. de M****, p. 30, dans POUGENS. On convint que les Carthaginois attaqueraient avec toutes leurs forces les Grecs établis dans la Sicile et dans l'Italie, pendant que Xerxès en personne marcherait contre la Grèce, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. I, p. 251, dans POUGENS. Il faut bien que tout ce qui agit sur les animaux et sur les végétaux, agisse pendant que la lune marche, VOLT. *Dict. phil. Influence.* || Il se dit quelquefois au lieu de *tandis que*. Il [Lycurgue] est repris....d'avoir peu pourvu à la modestie des femmes, pendant que, pour faire des soldats, il obligeait les hommes à une vie si laborieuse et si tempérante, BOSS. *Hist.* I, 6. || On sépare quelquefois *que* de *pendant*. Pendant, ô malheur, ô honte, ô juste punition de nos péchés! pendant, dis-je, qu'elle [la chrétienté] est ravagée par les infidèles qui pénètrent jusqu'à ses entrailles, que tarde-t-elle.... BOSS. *Mar.-Thér.*

— SYN. 1. PENDANT, DURANT. Ces deux prépositions s'emploient continuellement l'une pour l'autre. La seule nuance que l'on puisse saisir, c'est que *durant* convient mieux, quand on veut faire sentir la durée comme pénible, comme trop longue. || 2. PENDANT QUE, TANDIS QUE. Ces conjonctions expriment toutes deux qu'une action a lieu dans le même temps qu'une autre : Pendant que ou tandis que Jésus-Christ vécut parmi les hommes, il les instruisit. Mais une première différence se peut noter, c'est que *tandis que* incline vers le sens de *tant que ;* ce que ne fait pas *pendant que :* Tandis que les Crétois conserveront ces passages, nous croirons toujours qu'ils veulent usurper nos terres, FÉN. *Tél.* XI. En cet emploi, *pendant que* serait moins propre; cependant de bons écrivains n'ont pas toujours observé cette distinction : Pendant que je vivrai, je ne puis jamais voir tranquillement tous les maux qui vous peuvent arriver, SÉV. 16 août 1671. Pendant que les Romains méprisèrent les richesses, ils furent sobres et vertueux, BOSS. *Hist.* dans GIRAULT-DUVIVIER. La seconde différence est que : *pendant que* désigne une simultanéité entre deux actions quelconques, et *tandis que* convient mieux pour marquer une simultanéité entre des actions qui contrastent l'une avec l'autre ; ainsi on dira : C'est ce malheureux-là qui, pendant que j'écris, m'embarrasse l'esprit de ses impertinences, REGNARD, *Distr.* V, 7. Mais on dira : Tandis que de vous voir je meurs d'impatience, Vous témoignez, monsieur, bien de l'indifférence, REGNARD, *Ménechm.* V, 5.

— HIST. XII° s. Quant aucuns tient en bail et li creanciers donne respit ou font nouviax marchiés..., et en ce pendant li oirs vient en aage, BEAUM. XV, 25. || XVI° s. Pendant, le ciel en murmurant se mêle De tourbillons, et de pluye, et de gresle, RONSARD, IV, 10, *verso*. Pendant que leur autorité a besoing de nostre appuy, MONT. I, 13. Pendant le parlement, et qu'ils musoient sur leur seuretez, ID. I, 17.

— ETYM. *Pendant* 1; mâconnais, *pendon que.*

PENDARD, ARDE (pan-dar, dar-d'), *s. m.* et *f.* || 1° Par exagération, celui, celle qui est digne de pendaison, qui ne vaut rien du tout. Ces pendards-là, avec leur pommade, ont, je pense, envie de me ruiner, MOL. *Préc.* 4. Le pendard de Scapin, par une fourberie, m'a attrapé cinq cents écus, ID. *Scapin*, III, 7. Le petit pendard tire [au blanc] un pied plus loin que M. le Dauphin [par flatterie], SÉV. ... L'autre jour, un pendard d'homme, voyant ma lettre infinie, me demanda si je pensais qu'on pût lire cela, ID. 20 janv. 1672. || 2° Pendard à tête rouge, la pie-grièche rousse.

— HIST. XIV° s. À un vendredy, il fut condempné à estre pendu : mais, pour ce que le pendart [le bourreau] n'y estoit pas, il fut differé jusques au dimanche que le dit pendart vint.... DU CANGE, *pendere*. || XVI° s. Onques pendard ne pût son juge pendre, *Sat. Mén.* p. 26. Il ostoit les biens à des nobles hom-

ses et à des gens d'honneur, pour les bailler à des pendards et des flatteurs, AMYOT, *Anton.* 37. Habillez plus à la pendarde, comme l'on disoit de ce temps, qu'à la propreté, BRANT. *Capit. franç.* t. IV, p. 44, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Pendre*; wallon, *peindâr*.

† **PENDARDEAU** (pan-dar-dô), *s. m.* Petit pendard.

— HIST. XVIe s. Pendardeau, COTGRAVE.

† **PENDARDERIE** (pan-dar-de-rie), *s. f.* Conduite, action de pendard.

— HIST. XVIe s. Pendarderie, OUDIN, *Dict.*

PENDELOQUE (pan-de-lo-k'), *s. f.* || 1° Lambeau d'un vêtement déchiré. || 2° Petite pièce de cristal taillée en poire, qui sert d'ornement à un lustre, ou à d'autres ouvrages. Le plafond parsemé de guirlandes élégantes et de pendeloques de cristal, GENLIS, *Veill. du chât.* t. II, p. 18, dans POUGENS. || Par extension. Des chenilles.... qui se construisent des nids qu'on pourrait nommer en pendeloques, BONNET, *Observ.* 7e, *insectes*. || 3° Nom donné aux pierreries qui pendent aux boucles d'oreilles. Des rubans noirs à sa tête [de Mme de Montespan], des perles de la maréchale de l'Hospital embellies de boucles et de pendeloques de diamants de la dernière beauté, SÉV. 29 juillet 1676. Lekain-Ninias [dans la Semiramis de Voltaire] pousse du pied vers la coulisse une pendeloque de diamants qui s'était détachée de l'oreille d'une actrice, DIDEROT, *Mém.* t. IV, p. 44, dans POUGENS. Il me sembla [en songe] qu'à mes oreilles se suspendaient simultanément, pendeloques étranges, deux anges, l'un blanc, l'autre noir, CH. DE BERNARD, *Acte de vertu*, § VIII.

— HIST. XVIe s. Pendiloches, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Pendre*, et *loque*; picard, *penderiokes*, *penderlottes*.

† **PENDEMENT** (pan-de-man), *s. m.* Synonyme burlesque de pendaison. Un petit pendement, MOL. *Pourc.* III, 3.

— HIST. XVIe s. Pendement, ROB. EST. *Dict.*

— ÉTYM. *Pendre*; prov. *pendemen*.

PENDENTIF (pan-dan-tif), *s. m.* Terme d'architecture. Portion de voûte sphérique placée entre les grands arcs qui supportent un dôme, une coupole, dite aussi fourche et panache. || Pendentif de Modène, portion de cintre gothique de forme triangulaire. || Pendentif de Valence, espèce de voûte en cul-de-four.

— HIST. XVIe s. En pendentif, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Pendant* 1.

† **PENDERIE** (pan-de-rie), *s. f.* || 1° Exécution de pendus. On allait pendre un Picard; une femme de sa connaissance le rencontra : Hé, un tel, comment te portes-tu? — Je me porte assez bien, répondit-il; mais cette penderie me déplaît, TALLEMANT, *Histor.* t. VI, p. 168. M. de Chaulnes est à Rennes avec les Fourbin et les Vins, et quatre mille hommes; on croit qu'il y aura bien de la penderie, SÉV. 326. Nous [nous, les gens de Bretagne] ne sommes plus si roués.... il est vrai que la penderie me paraît maintenant un rafraîchissement, ID. 24 nov. 1675. || 2° Endroit où le mégissier pend ses peaux pour les faire sécher.

— HIST. XVIe s. Ils furent pendus à un gibet construit par Montluc pour les autres premieres penderies, D'AUB. *Hist.* I, 161.

— ÉTYM. *Pendeur*.

† **PENDEUR** (pan-deur), *s. m.* || 1° Celui qui pend; bourreau. || 2° Terme de marine. Pendeur ou pendour, cordage assez court, terminé, d'un bout, par une ganse ou œillet, et, de l'autre, par un anneau garni d'une cosse de fer, ou par un estrope entourant une poulie. || 3° Espèce de pie-grièche. || 4° Terme de pêche. Ouvrier qui suspend les harengs.

— HIST. XIVe s. Le pendeur ou bourreau de la ville de Laon, DU CANGE, *pendere*.

— ÉTYM. *Pendant*, participe de *pendre*.

† **PENDILLARD** (pan-di-llar, *ll* mouillées), *s. m.* Espèce de raisin noir de l'Aisne.

† **PENDILLE** (pan-di-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Se dit quelquefois pour pendeloques de cristal. Ces lustres en verre chargés de pendilles prismatiques qui retombent comme des grappes, J. NOUGARET, *Moniteur universel* du 3 août 1867, p. 1067, 5e col.

PENDILLER (pan-di-llé, *ll* mouillées, et non pan-di-yé), *v. n.* Être suspendu en l'air et agité. Deux pendants d'oreilles en poires à ses oreilles pendillaient, SCARR. *Poés. div. Œuv.* t. VII, p. 279, dans POUGENS. Le 30 janvier 1661, anniversaire du régicide, les restes du protecteur [Cromwell déterré] pendillèrent au haut d'un gibet, CHATEAUB. *Les quatre Stuarts, le protectorat.* || Il se conjugue avec *avoir*.

— HIST. XIIIe s.... les martelez, Qui dehors erent [étaient] pendillans, *la Rose*, 21916.

— ÉTYM. Dérivé de *pendre*. L'ancienne langue avait un autre dérivé : *pendier*, *pandeier*.

† **PENDILLON** (pan-di-llon, *ll* mouillées), *s. m.* Terme d'horlogerie. Verge, dite aussi fourchette, rivée avec la tige de l'échappement, pour communiquer le mouvement au pendule d'une horloge, et le maintenir en vibration. || Fig. Ce qui met en mouvement, comme fait le pendillon des horloges. En attendant, je vous recommande la rate de ma mère; vous êtes pour les vapeurs le meilleur pendillon du monde, Mme DE GRIGNAN, *à Bussy*, dans SÉV. t. IV, p. 540, éd. RÉGNIER.

— ÉTYM. *Pendiller*.

† **PENDOIR** (pan-doir), *s. m.* Corde, crochet où l'on suspend les quartiers de lard chez un charcutier, les quartiers et les morceaux de viande chez un boucher. || Appareil auquel on suspend les animaux pour les dépouiller.

— ÉTYM. *Pendre*.

PENDRE (pan-dr'), je pends, tu pends, il pend, nous pendons, vous pendez, ils pendent; je pendais; je pendis; je pendrai; je pendrais; pends, pendons; que je pende, que nous pendions; que je pendisse; pendant, pendu, *v. a.* || 1° Attacher un objet en haut, de manière qu'il ne touche point à la terre. Pendre un lièvre par les pattes. Écoutez-moi, mes frères, pendez cette tête [d'Holopherne] en haut de nos murailles, SACI, *Bible, Judith*, XIV, 1. Absalon fut pendu par les cheveux et percé de trois dards, VOLT. *Candide*, 30. La tour hospitalière Où je pendrai mon nid, V. HUGO, *Odes*, V, 25. || Fig. Pendre au croc, voy. CROC 2. || 2° Attacher quelqu'un à la potence ou à tout autre endroit, pour l'étrangler. Prenez tous les princes du peuple et pendez-les en plein jour, afin que ma fureur ne tombe point sur Israël, SACI, *Bible, Nomb.* XXV, 4. Ils [les Germains] pendaient les traîtres et noyaient les poltrons : c'étaient, chez eux, les seuls crimes qui fussent publics, MONTESQ. *Espr.* XXX, 19. Les juges du comté de Valois firent le procès à un taureau qui avait tué un homme d'un coup de corne, et le condamnèrent à être pendu; la sentence fut confirmée par arrêt du parlement le 7 février 1314, SAINT-FOIX, *Ess. Paris, Œuv.* t. V, p. 309, dans POUGENS. Un des Omar disait qu'il ne mourrait pas content qu'il n'ait vu pendre un philosophe; je peux t'assurer que ce ne sera pas moi qui lui donnerai ce plaisir, VOLT. *Lett. Mme d'Argental*, novembre 1764. On a vu pendre dans une ville très-riche une fille de dix-huit ans d'une rare beauté; quel était son crime? elle avait pris dix-huit serviettes à une cabaretière, qui ne lui payait pas ses gages, ID. *Pol. et lég. Prix de la just. et de l'hum* 2. On avait toujours soin de les pendre [les Juifs] entre deux chiens, lorsqu'ils étaient condamnés, ID. *Mœurs*, 103. On ne pouvait pas avoir été plus mal pendu que je ne l'avais été : l'exécuteur des hautes œuvres de la sainte inquisition brûlait à la vérité les gens à merveille, mais il n'était pas accoutumé à pendre, ID. *Cand.* 28. Le comte : Sa probité? — Figaro : Tout juste autant qu'il en faut pour n'être point pendu, BEAUMARCH. *Barb. de Sév.* I, 4. || Pendre haut et court, pendre à quelque chose d'élevé et avec une corde courte. C'est qu'on pende aux créneaux haut et court le corsaire, LA FONT. *Fianc.* || Absolument. Les rigueurs s'adoucissent; à force d'avoir pendu, on ne pendra plus, SÉV. 3 nov. 1675. || Chez les anciens, pendre à la croix, attacher à la croix, crucifier. Le Fils de Dieu a été pendu à la croix, BOSS. *Serm. Exalt. de la croix, préamb.* || Dire pis que pendre de quelqu'un, en dire outrageusement du mal (locution dont on rend compte en rétablissant ainsi les ellipses : dire d'un homme plus de mal qu'il n'en faudrait pour le faire pendre). À qui en avez-vous, ma bonne, de dire pis que pendre à votre esprit, si beau et si bon? SÉV. 5 juin 1680. Pour écrire pis que pendre à madame sa cousine, HAMILT. *Gramm.* 8. || Cet homme ne vaut pas le pendre, ne vaut pas la corde pour le pendre, c'est un misérable. || Je veux être pendu si..., locution familière qui s'emploie pour affirmer d'une manière péremptoire. Je veux être pendu si je vous aime, MOL. *F. sav.* I, 4. || Dans le même sens. On me pendrait plutôt, Je suis trop partisan de la douce paresse, BOISSY, *Sage étourdi*, III, 3. || Autant vaudrait être pendu que d'avoir fait cela, se dit en parlant d'une action blâmable ou d'un ouvrage mal fait. || 3° *V. n.* Être suspendu. On voyait tout ensemble les fleurs du printemps qui naissaient sous les pas, avec les plus riches fruits de l'automne qui pendaient des arbres, FÉN. *Tél.* XIX. Son bras droit pend bien et bien négligemment, DIDER. *Salon de* 1765, *Œuvr.* t. XIII, p. 339. Quelques ossements ou de petits ouvrages d'or, selon les rangs, pendaient à leur nez et à leurs oreilles [des Mexicains], RAYNAL, *Hist. phil.* VI, 12. Il [le Seigneur] sait pourquoi flottent les mondes; Il sait pourquoi coulent les ondes, Pourquoi les cieux pendent sur nous, LAMART. *Méd.* II, 4. || 4° Fig. Être toujours pendu aux côtés ou à la ceinture de quelqu'un, le suivre partout. || Cet enfant est toujours pendu au cou de sa mère, il l'embrasse sans cesse. || Être pendu aux oreilles de quelqu'un, lui parler sans cesse de quelque chose. Mme de Montrevel est enragée : après avoir été pendue un mois aux oreilles du roi et de Quanto [Mme de Montespan].... SÉV. 4 sept. 1675. || 5° Fig. Être menaçant. Un pressentiment et une espèce de prédiction du malheur qui pendait sur sa tête, ROLLIN, *Traité des Ét.* III, 1. || Fig. et familièrement. Autant lui en pend à l'oreille, au nez, à l'œil, c'est-à-dire il pourra lui en arriver autant. Que notre ami Noailles prenne garde à lui; on dit qu'il lui en pend autant à l'œil, SÉV. 9 mars 1672. || On a dit aussi : pendre devant les yeux. Ne vous en moquez pas, monseigneur; autant vous en pend devant les yeux, VOIT. *Lett.* 164. || 5° Fig. Être en jugement. Le procès pend et pendra de la sorte Encor longtemps, comme l'on peut juger, LA FONT. *Gageure*. C'était au Châtelet que pendait cette affaire, BOURSAULT, *Merc. gal.* V, 7. Nous eûmes peine à entendre un arrêt si injuste, et qui statuait sur ce qui ne pendait point en question, ST-SIM. 36, 162. || 6° Descendre trop bas, tomber trop bas. Votre robe pend d'un côté. || Les joues lui pendent, ses joues sont flasques. || 7° Se pendre, *v. réfl.* Se suspendre à quelque chose. Le galant fait le mort, et du haut d'un plancher Se pend la tête en bas, LA FONTAINE, *Fabl.* III, 18. || Se pendre à la sonnette, sonner avec beaucoup de force et de continuité. La maréchale se pendit aux sonnettes, pour demander à grands cris de l'eau de fleur d'orange, GENLIS, *Mères riv.* t. I, p. 50, dans POUGENS. || Fig. Se pendre à l'oreille de quelqu'un, lui parler constamment dans l'oreille. M. de Rohan, qui la trouve belle [Mlle de Lannion] dès l'année passée, s'est pendu à son oreille d'une si étrange façon.... SÉV. 26 août 1671. || 8° Se donner la mort en se suspendant par le cou pour s'étrangler. Monime, détachant le diadème d'autour de sa tête, l'attacha à son cou et s'y pendit, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. X, p. 100, dans POUGENS. || Par exagération. Il y a de quoi se pendre, se dit en parlant d'un événement qui accable. Et si, par un malheur, j'en avais fait autant, Je m'irais, de regret, pendre tout à l'instant, MOL. *Mis.* I, 1. Et si je n'avais M. de la Rochefoucauld et M. d'Hacqueville pour me consoler, je me pendrais de trouver encore en moi cette faiblesse [le goût des romans], SÉV. 67. || Après cela il faut se pendre, se dit quand on a manqué une belle occasion. || Je ne m'en pendrai pas, se dit en parlant d'un mécompte auquel on attache peu d'importance. Tout est manqué; je ne m'en pendrai pas, PICARD, *Deux Philibert*, III, 1. || Proverbes. Par compagnie on se fait pendre, voy. COMPAGNIE. || Les grands voleurs pendent les petits.

— REM. Pendre, *v. n.* se conjugue avec l'auxiliaire *avoir* : Ce linge a longtemps pendu à la fenêtre. Quand il se construit avec l'auxiliaire *être*, il se confond avec le passif de pendre, verbe actif : Le linge est depuis longtemps pendu à la fenêtre.

— HIST. XIe s. Cil gonfanon sur les helmes lur pendent, *Ch. de Rol.* CCXIV. Assez est dreiz que Guenes seit pendut, *ib.* CCLXXXVIII. Va, les pend toux à l'arbre de mal fust, *ib.* CCXC. || XIIe s. Vous porterez ma chartre où li seax [sceau] d'or pant, *Sax.* XXI. E les enfanchuneiz pendre as meres as piz [aux seins], *Th. le mart.* 65. Achitofel vint à sa cited e à sa maisun, e ordenad ses choses, si se pendid, *Rois*, p. 184. || XIIIe s. Autretel vous est pendans Devant les ex; ja, se vous m'en creiés, En tel peril vo vie ne metriés, *Bibl. des ch.* 4e série, t. V, p. 350. À l'essart [champ défriché] vint plus que le pas, Mès il ne set qu'à l'oil li pent, *Ren.* 16078. Autel [autant] lor pent devant le nés, BAUDOUIN DE CONDÉ, t. I, p. 251. Il tenoit très bien justice, ne ne pendoit pas les maufaiteurs à son braoel [ceinturon; il ne faisait pas sa société des malfaiteurs], si comme font orendroit [présentement] li mauvais prince, *Chron. de Reins*, p. 2. D'un maillet qui là pent, [elle] a sus l'huis assené. *Berte*, XLV. Neis [même] au larron que l'en veut pendre Fait-ele [l'esperance] adès merci atendre, *la Rose*, 26, 47. Adonc li mescheans li conte Son grant damage et sa grant honte, Et par sa parole se pent [porte sa condamnation], *ib.* 16746. Et tex manieres de sergans [serviteurs] doivent estre plus haut pendu qu'autre larron, BEAUM. XXXI, 9. || XIVe s. Car à ce fait ici doivent prince et baron Avoir certain conseil et bonne avi-

[illegible]; Car autant lor en pent au nez ou au menton [illegible] que savez vous que il vous pent. Bielle dame, devant vos iexls il s'agit du haut de chausse que [illegible] avait mis par [illegible] sur sa tête en place de couvrechef] ? J. DE CONDET, p. 174. || XVIe s. Aux saules verts nos harpes nous pendismes, MAROT, IV, 224. Certes mon cas pendoit [tenait] à peu de chose, ID. V, 6. Autant [illegible] en pendoit à l'aureille, [illegible] t. 7[illegible]. [illegible] à les opinions saines, et pend du bon parti aux affaires [illegible], ID. IV, 62. [illegible] quand le fait est grief, la conservation d'une partie des biens où la mort y pendent, LANOUE, 226. [illegible] à traisme toutes nouvelles de son fils, en la delivrance et santé duquel pend sa vie et [illegible], MARG. Lett. 25. Et plusieurs autres qui ne valent pas le pendre, ny les nommer, *Particulières concern. l'assass. du duc de Guyse*, Chalons 1589, p. 39. Il redoutoit le danger qui pendoit de leur temerité, se doubtant bien que.... AMYOT, *Cicéron*, 23. Qui a à pendre n'a pas à noyer, PASQUIER, *Recherches*, VIII, p. 714, dans LACURNE. Ou rendre, ou pendre, ou mort d'enfer attendre, COTGRAVE. Qui plus qu'il n'a vaillant despent, il fait la corde à quoy se pend, ID. Auroient besoin d'avoir ordinairement tels officiers pendus à leur queue, s'il est licite d'user icy de cette façon commune de parler, H. EST. *Apol. d'Hérod.* p. 231, dans LACURNE. J'en prins quinze ou seize, lesquels je fis tous pendre, sans despendre papier ny encre, MONTLUC, liv. V. Harambure, pendez-vous de ne vous estre trouvé près de moi en un combat que nous avons eu contre les ennemis, où nous avons fait rage, HENRI IV, *Lett.* du 13 juin 1595.

— ÉTYM. Wallon, *peind*; prov. *pendre*; cat. *pendrer*; esp. *pender*; ital. *pendere*; du lat. *pendēre* ou *pendere*, qui se rapportent l'un à l'autre comme *facère* et *facère*. Les langues romanes ont toutes pris *pendēre*, et délaissé *pendĕre*. Quant à la locution *pendre à l'œil*, Génin émit la conjecture qu'elle provenait du conte où l'abbesse arrive avec un vêtement masculin sur la tête; sur quoi on lui demande ce qui lui pend là devant les yeux. Son argumentation péchait, en ce qu'il croyait la locution du XVIe siècle, tandis qu'elle est bien plus ancienne comme on peut voir par l'historique. Toutefois il est probable qu'ayant tort dans la forme, il a raison dans le fond. En effet la locution est aussi bien *pendre devant les yeux* que *pendre à l'œil*; ce qui va bien avec le conte; puis ce conte lui-même, avec la locution, est cité par un auteur du commencement du XIVe siècle : dès lors rien n'empêche de penser que le conte remonte plus haut, et que c'est de là en définitive que la locution provient.

PENDU, UE (pan-du, due), *part. passé* de pendre. || 1° Attaché à quelque chose d'élevé. Il [Sénèque] s'adresse à ses hommes qui feraient peut-être assez peu de cas de la vertu s'il ne leur était permis d'en afficher le faste; qui en ont toujours, et d'assez mauvaise grâce, le mot à la bouche que les femmes sauvages leur perle pendue à la lèvre, DIDEROT, *Claude et Néron*, II, 39. || Familièrement. Avoir la langue bien pendue, voy. LANGUE, n° 4. || 2° Suspendu. Et les glaives qu'il tient pendus Sur les plus fortunés coupables Sont d'autant plus inévitables Que leurs coups sont moins attendus, CORN. *Poly.* IV, 2. || Fig. Il [Bourdaloue] nous peignit sa mort [de Condé] avec des couleurs ineffaçables dans mon esprit et dans celui de tout l'auditoire, qui paraissait pendu et suspendu à tout ce qu'il disait, SÉV. 26 avr. 1687. || 3° Qui se tient obstinément près de. Passer toutes ses nuits pendu à une lunette pour découvrir dans les cieux quelque nouvelle planète, MALEBR. *Rech.* vér. IV, 7. || 4° Attaché au gibet. Il [Aman] fut pendu à la potence qu'il avait préparée à Mardochée, SACI, *Bible, Esth.* VII, 10. Je veux demeurer pour t'encourager à la mort, et je ne te quitterai point que je ne t'aie vu pendu, MOL. *Médecin malgré lui*, III, 9. || [illegible]. Et l'intervalle est bref de fauconnerie à pendu, BOURSAULT, *Fables d'Ésope*, III, 6. Nous avons trouvé ce matin deux grands vilains pendus à des arbres sur le grand chemin; nous n'avons pas [illegible] des pendus, SÉV. 11 sept. [illegible] un pendu n'est bon à rien, VOLT. *Dict. phil.* Supplices. [illegible] comme un pendu d'été [illegible], comme un pendu, se dit de quelqu'un extrêmement sec et maigre. || Graisse de pendu, voy. GRAISSE. || Proverbe. Il ne faut pas parler de corde dans la maison d'un pendu, voy. CORDE. || [illegible] de la corde de pendu, voy. CORDE, n° 9.

† **PENDULAIRE** (pan-du-lè-r'), *adj.* Qui oscille comme le pendule. Les taches [illegible] exécutent des oscillations pendulaires en latitude, FAYE, *Acad. des scienc. Comptes rendus*, t. LXIV, p. 311. || [illegible] l'acoustique, vibration pendulaire, celle dont la loi mathématique est exactement celle des oscillations d'un pendule.

1\. **PENDULE** (pan-du-l'), *s. m.* || 1° Corps pesant suspendu à l'extrémité inférieure d'un fil ou d'une verge métallique, dont l'autre bout est attaché à un point fixe autour duquel le système peut osciller. Par de là le cercle polaire il faut allonger le pendule pour avoir les mêmes oscillations qu'à Paris, VOLT. *Phil Newt.* III, 9. On doit à Huyghens sinon la première invention des horloges à pendules, du moins les vrais principes, qu'il déduisit d'une géométrie sublime, ID. *Louis XIV*, 31. Tout le monde sait qu'un pendule, lorsqu'il est arrivé à son point de repos, passe au delà en vertu de la vitesse qu'il a acquise, pour retomber ensuite de nouveau, D'ALEMB. *Cause génér. des vents*, Œuv. t. XIV, p. 21, dans POUGENS. La longueur du pendule qui bat les secondes sous l'équateur, a toutes les conditions nécessaires pour être l'étalon universel des mesures géométriques, BUFF. *Ess. arith. mor. Œuvr.* t. X, p. 190. Le mouvement des lampes suspendues à la voûte d'une église fit trouver le pendule à Galilée, et lui apprit son isochronisme, SENNEBIER, *Ess. sur l'art d'observ.* t. I, p. 296, dans POUGENS. Huyghens se rappela que Galilée avait employé le pendule à la mesure du temps; mais le pendule ne servait alors que pour de petits intervalles, BAILLY, *Hist. astr. mod.* t. II, p. 258. Huyghens... pensa que, pour compter les vibrations, il suffisait d'adapter au pendule un rouage qui portât des aiguilles et qui marquât sur un cadran le nombre des vibrations accomplies, ID. *ib.* t. II, p. 249. Huyghens a déterminé qu'en donnant au pendule une longueur de trois pieds huit lignes et demie, il ferait 60 vibrations par minute, 3,600 par heure, et 86,400 par jour, ID. *ib.* t. II, p. 284. L'application du pendule aux horloges est un des plus beaux présents que l'on ait faits à l'astronomie et à la géographie, LAPLACE, *Expos.* V, 4. || Pendule simple, pendule mathématique, consistant en un simple point matériel suspendu à un fil sans pesanteur. || Pendule composé, le pendule ordinaire. || Pendule à pirouette, celui qui décrit un cône. || 2° Terme d'artillerie. Instrument employé pour mesurer la vitesse des projectiles. Il y en a deux espèces : le pendule à fusil, qui sert à déterminer la vitesse des balles, comprend : le fusil pendule qui porte l'arme, et le pendule balistique qui porte le récepteur dans lequel se loge la balle; le pendule à canon, qui sert à déterminer la vitesse des boulets, comprend : le canon pendule qui porte le canon, et le pendule balistique qui porte le récepteur dans lequel se loge le boulet.

— ÉTYM. Lat. *pendulus*, qui pend, de *pendere* pendre (voy. PENDRE).

2\. **PENDULE** (pan-du-l'), *s. f.* || 1° Horloge portative qu'on place sur une cheminée, sur un meuble, ou qu'on attache à la muraille; elle est à poids ou à ressort, on y joint un pendule dont les oscillations servent à en régler le mouvement. M. Boucherat me contait l'autre jour qu'un curé avait reçu devant ses paroissiens [Bretons] une pendule qu'on lui envoyait de France (car c'est ainsi qu'ils disent) : ils se mirent tous à crier en leur langage que c'était la gabelle, SÉV. 197. Je regardais ma pendule, et prenais plaisir à penser : voilà comme on est quand on souhaite que cette aiguille marche; et cependant elle tourne sans qu'on la voie, et tout arrive à la fin, ID. 440. || 2° La boîte dans laquelle sont placés le mouvement et le cadran. Une pendule de Boule. Vous avez de belles pendules; c'est encore une invention du Hollandais Huyghens, VOLT. *Facéties, Discours aux Velches.* || Pendule de bronze doré, de marbre, etc. pendule dont la boîte est de bronze doré, de marbre, etc.

— SYN. PENDULE, HORLOGE. L'horloge est tout mécanisme qui marque l'heure; la clepsydre est une horloge. La pendule est une horloge qui va au moyen d'un pendule.

— ÉTYM. *Pendule* 1.

† **PENDULIER** (pan-du-lié), *s. m.* Anciennement, horlogers penduliers, ceux qui ne s'adonnent qu'à faire des pendules, *Dict. des arts et métiers, horloger.*

† **PENDULIFOLIÉ, ÉE** (pan-du-li-fo-li-é, ée), *adj.* Terme de botanique. Qui a des feuilles pendantes.

— ÉTYM. Lat. *pendulus*, qui pendille, et *feuille*.

† **PENDULINE** (pan-du-li-n'), *s. f.* Espèce de mésange. Je lui ai donné le nom de penduline qui présente à l'esprit la singulière construction de son nid... elle le suspend à la bifurcation d'une branche flexible de peuplier.... BUFFON, *Ois. penduline.*

† **PENDULISTE** (pan-du-li-st'), *s. m.* Celui qui fait des boîtes pour les pendules et les montres.

† **PÈNE** (pè-n'), *s. f.* || 1° Terme de marine. Réunion de brins de laine tordus en un cordon peu serré et formant une touffe, un pinceau pour le guipon à brayer. || 2° Terme de rubannerie. Pièce que l'on emploie au plus près des lisses, au moyen de la corde à encorder. || 3° Pènes, les petites cordes qui pendent autour des chasse-mouches, ou caparaçons d'été, pour garantir les chevaux des mouches par leur agitation.

— ÉTYM. Ancien franç. *pene*, *penne* ou *panne*, étoffe, lambeau, du lat. *pannus*.

PÊNE (pê-n'), *s. m.* || 1° Partie d'une serrure qui est poussée par la clef et qui ferme ou qui ouvre une porte en allant ou venant. || 2° Pêne à demi-tour ou à ressort, l'espèce de pêne dont le bout est taillé en biseau et qu'on peut faire aller et venir sans le secours de la clef. Il est aussi dit simplement pêne. La porte n'est fermée qu'au pêne. || 3° Pêne dormant, celui qui est retenu par un ressort ou par un arrêt; c'est celui qui ne se meut qu'avec la clef. || 4° Pêne en bord, celui qui passe le long du bord de la serrure et dont on se sert pour fermer les coffres. || 5° Pêne à pignon, celui des serrures à plusieurs fermetures, et qui a, par conséquent, des ressorts multipliés.

— HIST. XVe s. Nul serrurier ne pourra faire serrure de fer où le pesle soit fourchu, car elle seroit fausse, *Ordonn.* août 1469. Pesles brisez doubles, gasches doubles.... *ib.* Ainsi m'ont amours abusé, Et pourmené de l'uys au pesle, VILLON, *Grand test. Double ballade.*

— ÉTYM. L'ancienne forme *pesle* indique l'origine : lat. *pessulus*, barre, verrou; grec, πάσσαλος. *Pessulum* est traduit dans un vieux lexique par *clenche*, qui est aussi une pièce de serrurerie; genev. *pêclet*, loquet d'une porte; c'est *pesclet*, diminutif de *pesle*.

† **PÉNEAU** (pé-nô), *s. m.* Terme de marine. État de l'ancre pendue au bossoir et prête à le quitter pour descendre au fond de la mer. L'ancre est en péneau.

† **PÉNÉE** (pé-née), *s. m.* Genre de l'ordre des décapodes macroures, crustacés, du latin *Penæus*, nom mythologique.

† **PÉNÉEN, ENNE** (pé-né-in, è-n'), *adj.* Terme de géologie. Terrain pénéen, terrain ainsi dit parce qu'on le croyait pauvre en débris de corps organisés (πενής, pauvre); on le nomme maintenant permien (voy. ce mot).

† **PÉNÉENS** (pé-né-in), *s. m. pl.* Tribu de crustacés dont les pénées sont le type.

† **PÉNELLE** (pé-nè-l'), *s. f.* Sur le canal de Lunel, grande barque chargée de fumier.

† **PÉNÉLOPE** (pé-né-lo-p'), *s. f.* || 1° La femme d'Ulysse. || Toile de Pénélope, voy. TOILE. || Fig. Type de la femme irréprochable, par allusion à la fidélité que Pénélope garda à son époux pendant une absence de vingt ans. Aux temps les plus féconds en Phrynés, en Laïs, Plus d'une Pénélope honora son pays, BOIL. *Sat.* X. || 2° Genre de gallinacés.

PÉNÉTRABILITÉ (pé-né-tra-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est pénétrable. Les corps paraissent se mouvoir dans une étendue que nous jugeons immobile; nous imaginons cette étendue pénétrable : l'espace emporte donc l'idée de pénétrabilité avec celle d'immobilité, CONDIL. *Trait. des syst.* 8.

— ÉTYM. *Pénétrable.*

PÉNÉTRABLE (pé-né-tra-bl'), *adj.* || 1° Dans quoi l'on peut pénétrer. Pour arriver à des points fixes d'où l'on puisse compter le mouvement absolu des corps, on imagine un espace sans bornes, immobile et pénétrable à la matière, LAPLACE, *Expos.* III, 1. || Terme de physique. Qui peut laisser entrer en soi un corps de manière à occuper en même temps que lui le même lieu. La matière n'est point pénétrable. || 2° Fig. Qui peut être pénétré, conçu. La vérité contenue dans l'idée des objets les moins pénétrables à notre conscience, BOULAINVILLIERS, *Réfut. de Spinoza*, p. 149.

— HIST. XIVe s. Cité de legier [facilement] penetrable [accessible], ORESME, *Thèse de* [illegible]. || XVIe s. Leur ame, pour estre crasse et obtuse, en est moins penetrable et agitable, MONT. IV, 245.

— ÉTYM. Lat. *penetrabilis*, de *penetrare*, pénétrer.

† **PÉNÉTRAMMENT** (pé-né-tra-man), *adv.* D'une façon pénétrante.

— HIST. XVIe s. Je ne reluys penetramment qu'en l'eau, *Les marguerites de la marguerite*, p. 8, dans LACURNE. Voyant plus penetramment que ung lynx, RAB. III, 25.

— ÉTYM. *Pénétrant*, et le suffixe *ment*.

PÉNÉTRANT, ANTE (pé-né-tran, tran-t'), *adj.* || 1° Qui pénètre. Ô Dieu de vérité, vous n'avez pas fait cet esprit pour le mensonge [l'hérésie]; laissez couler sur lui du sein de votre gloire un de ces rayons pénétrants de votre grâce lumineuse... FLÉCH. *Fraç de Mont.* || En chirurgie, plaie pénétrante, plaie qui

pénètre dans une cavité intérieure, par exemple dans la poitrine ou le ventre. || Vue pénétrante, vue qui atteint les objets petits et cachés. La vue de l'homme est moins perçante que celle de tous les oiseaux de proie, et moins pénétrante que celle de tous les insectes auxquels il est donné de voir un univers en petit qui nous échappe, VOLT. cité dans LAFAYE, *Synon*. || 2° Fig. Qui pénètre avant dans les choses par l'intelligence. On sait qu'avec le secret de cette princesse [Anne d'Autriche], elle eut encore celui de tous les partis [dans la Fronde]; tant elle était pénétrante, BOSS. *Anne de Gonz.* Il [Philippe de Macédoine] avait un esprit vif, pénétrant, capable des plus grandes choses, ROLLIN, *Tr. des Ét.* III, 1. || Œil, coup d'œil, regard pénétrant, œil qui devine, qui pénètre au fond des cœurs. Les gens comme vous ont toujours les yeux pénétrants, MOL. *Am. magn.* II, 4. Je croyais voir son œil pénétrant et judicieux percer au fond de mon cœur, et m'en faire rougir encore, J. J. ROUSS. *Hél.* IV, 11. Savez-vous.... Qu'il n'est pas de complot d'ombres environné Que son œil pénétrant n'ait d'abord deviné? P. LEBRUN, *Mar. Stuart*, II, 3. || 3° Qui se fait sentir profondément. Un froid pénétrant. || Fig. Qui touche, qui émeut. Reconnaissez le monde; reconnaissez.... ses douleurs plus vives et plus pénétrantes que ses joies, BOSS. *Anne de Gonz.* Combien une douleur pénétrante étend et agrandit l'âme! D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 14 nov. 1776. Ces traits naïfs, mais pénétrants, qui tirent de leur simplicité même le plus touchant intérêt, ID. *Éloges, Fléchier*. Mon Dieu!... Je n'ai point entendu monter jamais vers toi D'accords plus pénétrants, de plus divin langage Que ces concerts muets qui s'élèvent en moi, LAMART. *Harm.* I, 1.

— HIST. XIV° s. Les plaies penetrantes sont ainsi curées comme les non penetrantes, H. DE MONDEVILLE, f° 51. || XVI° s. Ces yeux si penetrants, si beaux et si ardans, Armez d'une vertu si divine et si claire, RONS. 698.

PÉNÉTRATIF, IVE (pé-né-tra-tif, ti-v'), *adj.* Qui a la vertu de pénétrer.

— HIST. XV° s. Faicts ton soulphre penetratif, Par feu devenir attractif, *La fontaine*, 983. || XVI° s. Le poison de volupté est tellement subtil et penetratif, que... LANOUE, 139. Il [le vinaigre] est incisif et penetratif, PARÉ, XV, 26.

— ÉTYM. *Pénétrer*; provenç. *penetratiu*; espagn. et ital. *penetrativo*.

PÉNÉTRATION (pé-né-tra-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Terme didactique. Action de pénétrer. L'intime pénétration qui a lieu entre ces deux corps, FOURCROY, *Connaiss. chim.* t. II, p. 65, dans POUGENS. || Terme technique pour désigner la quantité dont un projectile pénètre dans un milieu résistant quelconque : terre, bois, maçonnerie, etc. || Action de faire infiltrer divers liquides dans les bois. || 2° Fig. Action intellectuelle par laquelle on pénètre avant dans les choses. La connaissance des choses passées, la pénétration dans celles de l'avenir, BALZ. *De la cour*, 2° *disc.* Le plus grand défaut de la pénétration n'est pas de n'aller point jusqu'au but; c'est de le passer, LA ROCHEFOUC. *Max.* 337. La pénétration a un air de deviner qui flatte plus notre vanité que toutes les autres qualités de l'esprit, ID. *ib.* 425. Conférences.... où l'un [le ministre espagnol] se donnait du poids par sa lenteur, et l'autre [Mazarin] prenait l'ascendant par sa pénétration, BOSS. *Mar.-Thér.* La pénétration suppose qu'on est capable d'assez d'attention, de réflexion et d'analyse, pour percer jusques dans l'intérieur des choses; et la profondeur, qu'on les creuse au point d'en développer tous les ressorts et qu'on voit d'où elles viennent, ce qu'elles sont et ce qu'elles deviennent, CONDIL. *Conn. hum.* II, 11.

— HIST. XIV° s. C'est impossible que pluseurs corps soient en un lieu, car ce seroit penetration de dimencions, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. Se pleuresis est engendrée par voye de penetracion, elle est plus de colere [bile] et penetre plus, BERNARD DE GORDON, *Traduction*, IV, 4.

— ÉTYM. Provenç. *penetratio*; espagn. *penetracion*; ital. *penetrazione*; du lat. *penetrationem*, de *penetrare*, pénétrer.

† **PÉNÉTRATIVEMENT** (pé-né-tra-ti-ve-man), *adv.* D'une manière pénétrative. Si vous consultez exactement le sens commun, vous concevrez que, lorsque deux étendues sont pénétrativement au même lieu, l'une est aussi pénétrable que l'autre, BAYLE, *Dict. Simonide*, note C.

— ÉTYM. *Penetrative*, et le suffixe *ment*.

PÉNÉTRÉ, ÉE (pé-né-tré, trée), *participe passé* de pénétrer. || 1° Rempli jusqu'au fond, jusque dans l'intimité. Ces bois sont présentement tous pénétrés du soleil, SÉV. 20 nov. 1689. Je lui demande [au médecin]... pourquoi vous êtes si pénétrée du froid, ID. 16 févr. 1680. Chargé de travaux de préparation d'arbres résineux, suivant le procédé conservateur de M. Boucherie, j'ai été conduit à étudier le mode de répartition du cuivre dans les tissus du bois pénétré, DE LAFOLLYE, *Acad. des sc. compt. rend.* t. LXIV, p. 83. || 2° Fig. Qu'on a percé intellectuellement. Quel secret pénétré peut flétrir votre gloire? VOLT. *Œdipe*, III, 1. || Il se dit aussi des personnes. Cet homme pénétré malgré sa dissimulation. || 3° Fig. Au cœur duquel certains objets, certains sentiments sont arrivés. Je vous l'avoue, je suis pénétrée de cette affaire; elle me pique et me blesse le cœur en plus d'un endroit, SÉV. 12 janv. 1674. Alors, pénétrée des siens [péchés], s'il arrivait quelque malheur à sa personne, à sa famille... elle s'en accusait seule, BOSS. *Mar.-Thér.* Touche du mérite et de la bonté du roi, pénétré du désir de conserver l'union entre nos deux rois, MAINTENON, *Lett. à Mme des Ursins*, 17 sept. 1714. Il se sentit pénétré de compassion pour elle et d'horreur pour l'Égyptien, VOLT. *Zadig*, 9. || Absolument. Quand il m'arrive d'y faire réflexion, je me sens si pénétré que je ne puis me taire, LE SAGE, *Turcaret*, IV, 12. Il faut pardonner à un citoyen pénétré de faire parler son cœur plus que son imagination, VOLT. *Fontenoi, Disc. prélim.* || Avoir l'air pénétré, paraître très-affecté.

PÉNÉTRER (pé-né-tré. La syllabe *né* prend un accent grave quand la syllabe qui suit est muette : je pénètre, excepté au futur et au conditionnel : je pénétrerai, je pénétrerais), *v. a.* || 1° Passer à travers. Le coup a pénétré les chairs. Le prélat pousse un cri qui pénètre la nue, BOIL. *Lutr.* V. On leur donna d'autres habits, parce que les leurs étaient appesantis par l'eau qui les avait pénétrés, FÉN. *Tél.* VIII. Comme il [un esprit raisonnable] connaît leur portée [des hommes], il n'exige point d'eux qu'ils pénètrent les corps, qu'ils volent dans l'air, qu'ils aient de l'équité, LA BRUY. XI. C'est par cette vapeur que le mercure blanchit et pénètre l'or sans le toucher, comme l'humidité de l'eau répandue dans l'air pénètre les sels, BUFF. *Min.* t. V, p. 287. Ils en sortent parfumés d'essences; et ces odeurs se mêlent avec celles dont ils ont soin de pénétrer leurs habits, BARTHÉL. *Anach.* ch. 20. || 2° Entrer bien avant. Les Sarrasins pénètrent l'empire; ils occupent la Syrie et la Palestine.... BOSS. *Hist.* I, 11. Croirai-je qu'un mortel, avant sa dernière heure, Peut pénétrer des morts la profonde demeure? RAC. *Phèdre*, II, 1. [La lune].... en pénétrant les ténèbres profondes, LAMART. *Méd.* II, 3. || Fig. À ce coup, ma prière a pénétré les cieux.... CORN. *Ment.* IV, 4. Ainsi est mort le père Bourgoing.... il triomphe avec les saints anges, pénétrant Dieu, pénétré de Dieu, admirant la magnificence de sa maison, BOSS. *Bourg.* || 3° Fig. Percer intellectuellement, en comprenant. Je juge comme vous sur la foi de mes yeux, Et laisse le dedans à pénétrer aux dieux, CORN. *Sertor.* III, 2. Elle [la Sagesse] pénètre ce qu'il y a de plus subtil dans les discours, et de plus difficile à démêler dans les paraboles, SACI, *Bible, Sagesse*, VIII, 8. Le voile de la nature qui couvre Dieu a été pénétré par plusieurs infidèles, PASC. *Lett. à Mlle de Roannez*, 2. Elle pénétrait les défauts les plus cachés des ouvrages d'esprit, FLÉCH. *Mme de Montausier*. Vous savez mon secret, j'ai pénétré le vôtre, RAC. *Mithr.* I, 5. On est prompt à connaître ses plus petits avantages, et lent à pénétrer ses défauts, LA BRUY. XI. Sans me laisser pénétrer si cet homme était de sa connaissance ou non, J. J. ROUSS. *Confess.* XI. || Pénétrer quelqu'un, découvrir ses secrètes pensées. Elle [Mme de Montespan] ne se doute pas que je l'ai pénétrée, et elle m'en aime davantage, MAINTENON, *Lett. à M. d'Audicour*, t. I, p. 57, dans POUGENS. À son âge on est franc, facile à pénétrer, COLLIN D'HARLEVILLE, *Optimiste*, II, 2. || Absolument. Les Anglais pensent profondément; ....Vos gens à pénétrer l'emportent sur les autres, LA FONT. *Fabl.* XII, 23. Plus on crut pénétrer, moins on fut éclairci, BOIL. *Sat.* XII. || Se laisser pénétrer, laisser apercevoir ses secrètes pensées. Je me laissai pénétrer plus que je n'avais accoutumé à Arnaud et à Viole, RETZ, *Mém.* t. II, liv. III, p. 267, dans POUGENS. || 4° Fig. Percer le cœur de quelque émotion. Je n'en ai reçu que trois de ces aimables lettres qui me pénètrent le cœur, SÉV. 11 fév. 1671. Un accident si étrange [la mort de Madame] qui devrait nous pénétrer jusqu'au fond de l'âme, BOSS. *Duch. d'Orl.* Sa voix douce pénétrait le cœur du jeune fils d'Ulysse, FÉN. *Tél.* XXIII. Mon enlèvement l'avait pénétré de douleur et d'inquiétude, MARIVAUX, *Marianne*, 7° part. || Absolument. L'un [Corneille] élève, étonne, maîtrise, instruit; l'autre [Racine] plaît, remue, touche, pénètre, LA BRUY. I. || Pénétrer d'une chose, en emplir l'âme, l'esprit. Je converse avec lui [Dieu], je pénètre toutes mes facultés de sa divine essence; je m'attendris à ses bienfaits, je le bénis de ses dons, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Les jeunes botanistes accoururent en foule chercher des instructions auprès de M. de Linné; il les pénétra de son zèle, et bientôt la terre entière fut couverte de ses disciples, COND. *Linné*. || 5° *V. n.* Aller bien avant, arriver jusqu'à. Il [Dieu] est plus élevé que le ciel, comment y atteindrez-vous? il est plus profond que l'enfer, comment pénétrerez-vous jusqu'à lui? SACI, *Bible, Job*, II, 8. Et de là pénétrant jusqu'au pied du Caucase.... RAC. *Mithr.* II, 3. Valérien ayant été pris par les Perses, et Gallien son fils négligeant les affaires, les barbares pénétrèrent partout, MONTESQ. *Rom.* 16. C'est sous ce dernier empereur de la race chinoise [Hoaitsang] que les jésuites avaient enfin pénétré dans la cour de Pékin, VOLT. *Mœurs*, 195. Il est à croire que, quand on aura pénétré dans ce monde austral, on connaîtra encore plus la variété de la nature; tout agrandira la sphère de nos idées, et diminuera celle de nos préjugés, ID. *Mœurs*, 143. Philippe avait passé les Thermopyles et pénétré dans la Phocide, BARTH. *Anach.* ch. 82. || Fig. Ces paroles ont pénétré jusqu'au fond de mon cœur, FÉN. *Tél.* III. Les étrangers venaient en foule admirer la cour de Louis XIV; son nom pénétrait chez tous les peuples du monde, VOLT. *Louis XIV*, 16. J'approche d'un séjour où les injustices des hommes ne pénètrent pas, J. J. ROUSS. *Lett. à Mme Beau-Chateau*, *Corresp.* t. VII, p. 152, dans POUGENS. || 6° Fig. Entrer avant par l'intelligence, par les recherches. Si vos yeux pénétrant jusqu'aux choses futures... MALH. I, 4. Que tu pénètres mal dans le fond de mon âme! CORN. *Othon*, II, 6. Une honnête femme se devait contenter du mari que les dieux lui avaient donné, de quelque façon qu'il fût fait, et ne pas pénétrer plus avant qu'il ne plaisait à ce mari qu'elle pénétrât? LA FONT. *Psyché*, II, p. 149. Je pénétrai par là dans leur dessein, PASC. *Prov.* I. Cet esprit vif et perçant.. qui pénétrait avec tant de facilité dans les plus secrets intérêts, BOSS. *Duch. d'Orl.* Ton père.... Ne me permit jamais de pénétrer plus loin [d'en apprendre davantage], RAC. *Iphig.* II, 1. Comme il voulait pénétrer dans toutes les conditions humaines, il se fit mener chez un ministre, VOLT. *Babouc*. || 7° Se pénétrer, *v. réfl.* Entrer l'un dans l'autre. Il n'est pas même prouvé que les rayons du feu élémentaire ne se pénètrent pas les uns les autres, VOLT. *Phil. Newt.* II, 11. || 8° Faire pénétrer en soi. Cet excellent vieillard que vous voyez sur cette pierre se pénétrant des premiers rayons du soleil et cherchant à se ranimer par les douces influences de l'aurore et du printemps, ST-LAMBERT, *Sara Th....* dans POUGENS. || Fig. Laissez-vous pénétrer des saintes maximes des Pères, BOSS. *Lett. Corn.* 82. Celui qui se pénètre vivement du beau, du touchant, du sublime, n'est pas loin de l'exprimer, MARMONTEL, *Œuv.* t. VI, p. 249. || Proverbe. Courte prière pénètre les cieux, c'est-à-dire ce n'est pas la longueur, mais la ferveur qui rend les prières efficaces.

— REM. 1. Domergue a prétendu qu'il y avait une faute dans ces vers de J. B. Rousseau : Seigneur, dans ton temple adorable Quel mortel est digne d'entrer? Qui pourra, grand Dieu, pénétrer Ton sanctuaire impénétrable? Suivant lui, pénétrer avec un régime direct signifie entrer bien avant; et pour signifier entrer avec quelque difficulté, il faut employer pénétrer dans. Cette remarque est trop subtile; *entrer avant* et *pénétrer dans* se confondent sensiblement dans *pénétrer l'empire* de Bossuet, *pénétrer les demeures* de Racine, et *pénétrer les cieux* de Corneille. || 2. Mme de Sévigné a conjugué pénétrer, *v. n.* avec le verbe *être* : Mettre huit gouttes [d'un baume].... et le frotter jusqu'à ce qu'il soit pénétré à loisir, SÉV. 5 nov. 1684. Cela n'est pas usité, on le conjugue avec le verbe *avoir*.

— HIST. XIV° s. Toutes plaies qui penetrent duc [jusqu'] à la concavité du pis, H. DE MONDEVILLE, f° 35. Aucuns petis pertuis, penetrans par la partie desous [la partie inférieure du crâne] vers le palais et la bouche, ID. f° 13, *verso*. || XVI° s. La lune, penetrant à travers les nues, leur esclaira jusques à ce que.... AMYOT, *Aratus*, 25. Celuy qui la sçait penetrer [comprendre la poésie], MONT. I, 266.

— ÉTYM. Prov. et espagn. *penetrar*; ital. *penetrare*; du lat. *penetrare*, qui tient à *penitus*, intérieurement (voy. PÉNATES).

PÉNIBLE (pé-ni-bl'), *adj.* || 1° Qui donne de la peine, de la fatigue. Travail, entreprise pénible. E

mai, sur ce sujet loin d'exercer ma plume, J'amasse de tes faits le pénible volume, BOIL. *Épître* VIII. Pensez-vous que ces cœurs, tremblants de leurs défaite, Fatigués d'une longue et pénible retraite.... RAC. *Mithr.* III, 1. J'ai su, par une longue et pénible industrie, Des plus mortels venins prévenir la furie, ID. *ib.* IV, 5. Il n'y a point au monde un si pénible métier que de se faire un grand nom, LA BRUY. II. || Style pénible, style où le naturel manque, défaut des auteurs qui traitent un sujet auquel la nature ne les a pas rendus propres. L'ennui d'un dialogue pénible, lâche et diffus, GRIMM, *Corresp.* t. IV, p. 294 || 2° Il se dit aussi de ce qui cause une peine morale. Si nos sens ne s'opposaient pas à la pénitence.... il n'y aurait en cela rien de pénible pour nous, PASC. *Pens.* XXIV, 61, éd. HAVET. Lorsqu'il faut souffrir une longue et pénible langueur, FLÉCH. *Dauphine.* Tout doit tendre au bon sens ; mais, pour y parvenir, Le chemin est glissant et pénible à tenir, BOIL. *Art p.* I. || Il régit quelquefois *à* devant un infinitif. Cela est pénible à dire. Un trône est plus pénible à quitter que la vie, RAC. *Théb.* III, 4. || Avec le verbe *être* employé impersonnellement, il régit *de :* Il est pénible de se quitter. Vous qui ne connaissez qu'une crainte servile, Ingrats, un Dieu si bon ne peut-il vous charmer ? Est-il donc à vos cœurs, est-il si difficile, Et si pénible de l'aimer ? RAC. *Athal.* I, 4.

— HIST. XIII° s. Penible [dur à la peine], *Partonop.* v. 9366. || XIV° s. La quelle chose avoit esté hastivement faite par crainte de une loy et d'une ordonnance penible [qui inflige une peine], BERCHEURE, f° 21, *verso.* || XV° s. Preudons seras, poures, penibles [laborieux, qui se donne du mal], E. DESCH. *Poésies mss.* f° 525. || XVI° s. Une occupation non penible ny ennuyeuse, MONT. I, 282. La conscience qui nous tourmente de plusieurs imaginations penibles, ID. II, 45. Selon le naturel de toutes choses dont les plus precieuses sont les plus penibles à garder, O. DE SERRES, 227.

— ÉTYM. *Peine.* On donne encore à *pénible* le sens de dur à la peine, dans le Midi. Le provençal disait *penable* dans le sens où nous disons *pénible.*

PÉNIBLEMENT (pé-ni-ble-man), *adv.* Avec peine. Une fortune amassée péniblement. || Avec effort. Il parlait mal et péniblement notre langue, MARMONTEL, *Mém.* VI.

— ÉTYM. *Pénible,* et le suffixe *ment.*

PÉNICHE (pé-ni-ch'), *s. f.* Terme de marine. Canot léger, fin, bon voilier.

— ÉTYM. Angl. *pinnace.*

PÉNICILLÉ, ÉE (pé-ni-sil-lé, lée), *adj.* Terme de botanique. Qui offre un assemblage de poils disposés en pinceau.

— ÉTYM. Lat. *penicillum,* pinceau (voy. PINCEAU).

† **PÉNICILLIFORME** (pé-ni-sil-li-for-m'), *adj.* Terme de botanique. Qui a la forme d'un pinceau. Stigmate pénicilliforme.

— ÉTYM. Lat. *penicillum,* pinceau, et *forme.*

† **PÉNIDE** (pé-ni-d'), *s. m.* Voy. SUCRE TORS.

— HIST. XVI° s. Item des electuaires : penides, [illegible].... PARÉ, t. III, p. 637.

— ÉTYM. Latin des anciens chimistes, *penidium,* dérivé du grec πηνίον, faisceau de fils.

PÉNIL (pé-nil), *s. m.* Terme d'anatomie. Partie antérieure de l'os pubis et inférieure du ventre.

— HIST. XIII° s. Il a lues droit [aussitôt] l'escoufle pris, Tout ensement comme un malart, Le cuer del penil [il] lui depart, Qui molt estoit et durs et fors, *l'Escoufle.* A point de poil en vo poinille ? BARBAZ. *Fabl.* t. I, p. 103. || XIV° s. Le pannil est le lieu pelu.... H. DE MONDEVILLE, f° 30, *verso.* || XVI° s. L'os qu'on appelle en latin *os pubis,* en français l'os du penil ou l'os barré, PARÉ, IV, 34.

— ÉTYM. Provenç. *penchenilh.* Le provençal vient certainement d'une forme dérivée du lat. *pecten,* qui, outre la signification de peigne, a eu celle de pubis. Mais la forme par *penil* a tendu à se confondre avec le mot [illegible] *penne* ou *penne,* qui [illegible]. Cela se voit aussi dans [illegible], qui signifiait à la fois le penil et une sorte de vêtement. En Bretagne, [illegible] les [illegible] d'un vêtement qui s'use par le bord : [illegible].

† **PÉNINSULAIRE** (pé-nin-su-lè-r'), *adj.* Qui appartient à une péninsule ou à ses habitants.

PÉNINSULE ([illegible]), *s. f.* Pays s'avançant dans la mer et joint au reste de la terre par un espace plus ou moins étroit. La Grèce était une grande péninsule, dont les caps semblaient avoir fait reculer les mers et les golfes, s'ouvrir de tous côtés comme [illegible] encore, MONTESQ. *Esp.* XXI, 7. [illegible] La Péninsule (avec une majuscule), l'Espagne et le Portugal. || Péninsule orientale, se dit quelquefois de la partie de l'Europe qui est comprise entre la mer Adriatique et l'Archipel.

— SYN. PÉNINSULE, PRESQU'ÎLE. Legoarant distingue ainsi : « Péninsule, partie de terre s'avançant dans la mer et unie au continent par une ligne qui ne dépasse pas le quart du périmètre de la péninsule, par opposition à presqu'île, qui est une portion de terre environnée d'eau, excepté sur une petite longueur et jointe au continent par un isthme : l'Arabie est une péninsule, tandis que la Morée est une presqu'île. » Cela n'est pas fondé sur l'usage, qui donne à presqu'île le sens général d'un espace quelconque presque entouré par la mer, et à péninsule le sens particulier de pays entouré par la mer. Une presqu'île peut être fort petite ; une péninsule est toujours grande.

— ÉTYM. Lat. *peninsula,* de *pene* ou *pæne,* presque, et *insula,* île.

† **PÉNIS** (pé-nis'), *s. m.* Terme d'anatomie. La verge.

— ÉTYM. Lat. *penis,* queue.

PÉNITENCE (pé-ni-tan-s'), *s. f.* || 1° Retour du pécheur à Dieu, avec une ferme résolution de ne plus pécher à l'avenir. Dieu absout aussitôt qu'il voit la pénitence dans le cœur ; l'Église, quand elle la voit dans les œuvres, PASC. *Pens.* XXIV, 62, éd. HAVET. La pénitence n'est autre chose qu'une sainte indignation contre soi-même, BOSS. 4° *sermon, Carême, Pénitence,* 2. Ô pénitence impénitente ! ô pénitence toute criminelle et toute infectée de l'amour du monde ! ID. *Sermons, Impénit. fin. Variantes, B,* dans GANDAR, *Choix de sermons.* Tremblez, âmes réconciliées, qui renoncez si souvent à la grâce de la pénitence.... ID. *Anne de Gonz.* Serons-nous fort contents d'une pénitence commencée à l'agonie...? ID. *ib.* Nos fausses pénitences qui ne sont suivies d'aucun changement dans nos mœurs, ID. *Mar.-Thér.* Il est impossible qu'une telle âme soit renouvelée par la pénitence, ID. *Anne de Gonz.* Les grâces de la pénitence sont les dispositions saintes par où Dieu nous sollicite de renoncer au péché, BOURDAL. *Serm.* 18° *dim. après la Pentec. Domin.* t. IV, p. 120. La pénitence, disent les conciles, est comme le supplément et comme le recouvrement de la grâce de l'innocence, BOURDAL. *Concept. de la Vierge, Myst.* t. II, p. 60. Je sais que la pénitence de ceux qui se laissent surprendre à la mort doit être suspecte, FLÉCH. *Mme de Mont.* La pénitence sans laquelle l'homme pécheur ne doit rien prétendre au salut, MASS. *Profess. relig. Serm.* 1. || Ordre de la pénitence de la Madeleine, congrégation de femmes repentantes. || 2° Le sacrement de la pénitence, ou, simplement, la pénitence, l'un des sept sacrements de l'Église, institué par Jésus-christ lorsqu'il donna à ses apôtres le pouvoir de lier et de délier, et celui de remettre les péchés, et par lequel le prêtre remet les péchés à ceux qui les confessent. Le sacrement de la pénitence est un échange mystérieux qui se fait, par la bonté de Dieu, de la peine éternelle en une temporelle, BOSS. *Sermons, Satisfaction,* 1. Elle demande d'elle-même les sacrements de l'Église, la pénitence avec componction, l'eucharistie avec crainte.... ID. *Duch. d'Orl.* Le prêtre, quoique lieutenant de Dieu et dispensateur de la pénitence, ne peut répondre avec certitude, ni de sa validité, ni de sa nullité, BOURDAL. *Serm.* 18° *dim. après la Pentec. Dominic.* t. IV, p. 100. || Le tribunal de la pénitence, le prêtre qui confesse ; le lieu où il confesse. || 3° Tout ce que le prêtre impose, en expiation des péchés. Les pénitences extérieures disposent à l'intérieur, comme les humiliations à l'humilité, PASC. *Pens.* XXV, 137, éd. HAVET. À mesure que l'iniquité s'est accrue, la pénitence s'est mitigée, BOURD, *Jug. dern.* 2° *avent,* p. 329. Vous contrefaites la pénitence, mais vous ne la faites pas, ID. *Pénit. Avent,* p. 486. L'Évangile à l'esprit n'offre de tous côtés Que pénitence à faire et tourments mérités, BOIL. *Art p.* III. La seule approche des jours de pénitence vous jette dans l'ennui et dans la tristesse, MASS. *Avent, Mort du péch.* Il est bon que les pénitences soient jointes avec l'idée de travail, non avec l'idée d'oisiveté, MONTESQ. *Espr.* XXIV, 12. || Pénitence publique, sorte d'expiation que l'Église imposait autrefois aux grands criminels, retenus dans l'état d'excommunication. Louis [le Débonnaire], le visage contre terre, demande lui-même la pénitence publique, qu'il ne méritait que trop en s'y soumettant, VOLT. *Mœurs,* 23. Il fallait subir une pénitence publique pour obtenir la rémission des crimes commis après avoir été baptisé, CONDIL. *Histoire anc.* XV, 9. || Lettres de pénitence, se disait des lettres que recevaient de leurs évêques les pénitents auxquels des pèlerinages étaient imposés. || Libelle de pénitence, libelle renfermant divers articles de pénitence que des individus coupables d'hérésie ou de prévarication s'engageaient à observer || 4° Il se dit des jeûnes, des prières, des macérations, en un mot de toutes les austérités qu'on s'impose en expiation de ses péchés. Faites pénitence, parce que le royaume des cieux est proche, SACI, *Bible, Évang. St Math.* IV, v. 17. Un beau château, un bel air, de belles terrasses, une trop bonne chère : cette vie est trop douce, et les jours s'écoulent trop tôt, et l'on ne fait point de pénitence, SÉV. 20 juill. 1694. Les peines qui sont attachées à la tendresse que j'ai pour vous, étant offertes à Dieu, font la pénitence d'un attachement qui ne devrait être que pour lui, ID. 29 mars 1680. Il [David] fit pénitence avec son peuple, BOSS. *Hist.* I, 6. Ses remords [de Mme de la Vallière], encore plus que les dégoûts causés par une rivale, la conduisirent aux Carmélites, où elle vécut trente-six ans dans la plus dure pénitence, DUCLOS, *Œuv.* t. V, p. 178. || Fig. Faire pénitence de sa mauvaise conduite, en être puni par quelque malheur. Charles, de mes péchés j'ai bien fait pénitence, REGNIER, *Sat.* VIII. Les Allemands, qui passèrent ensuite et qui sont les meilleures gens du monde, firent une rude pénitence de nos étourderies, MONTESQ. *Rom.* 23. || Fig. et familièrement. Faire pénitence, faire mauvaise chère. Vous venez dîner avec nous sans nous avertir, vous ferez pénitence. || 5° Les psaumes de la pénitence, voy. PSAUME. || 6° Punition, châtiment d'une faute. Voilà une rude pénitence pour une faute bien légère. Mettre un enfant en pénitence. Des pénitences d'enfant. Adèle ne viendra point avec nous chez Nicolle ; elle est en pénitence aujourd'hui, GENLIS, *Ad. et Théod.* t. I, p. 293, dans POUGENS. || 7° Il se dit, à certains jeux de société, des punitions infligées à ceux qui ont manqué aux règles. Votre pénitence sera de dire une chanson. || 8° Pour pénitence, en pénitence, pour votre pénitence, *loc. adv.* En punition, pour peine ; se dit surtout par plaisanterie. Voyons, lui dit le confesseur : C'est le plaisir qui fait l'offense ; Que donnait-on ? — Le Déserteur. — Vous le lirez pour pénitence, PIRON, *Épigr. contre Sédaine.* Mortifiez vos goûts et vos plaisirs ; Et si parfois vous avez des désirs, Demandez Gluck pour votre pénitence, *Épigr. contre Gluck,* sans nom d'auteur, dans l'*Acanthologie* ou *Dictionnaire épigrammatique* de Fayolle.

— REM. Voltaire a dit : Devers Pâques on doit pardonner aux chrétiens qui font pénitence ; je la fais.... *Lett. Cideville,* 13 mars 1741. Suivant la règle, *pénitence,* sans article, ne devrait pas être représenté par *la :* mais la phrase étant claire peut passer.

— HIST. XI° s. Par penitence [il] les comande à ferir [frapper], *Ch. de Rol.* LXXXVII. || XII° s. Tant [je] fais pour lui [elle] greveuse penitance.... *Couci,* XI. || XIII° s. Pour faire penitance chascuns outremer va, *Berte,* CVIII. Et si est ague [la crosse] par desous, pour çou que li prelas doit donner penitenche poignante as pecheours, *Chr. de Rains,* p. 105. Et si soffrit la peneance ; Ice affiert [convient] à telle enfance, *Fabliaux mss.* dans LACURNE. Après te doins [donne] en penitence, Que nuit et jor sans repentence En bien amer soit ton penser, *la Rose,* 2243. || XVI° s. Une satiété si lourde, qu'elle equipolle à penitence [repentir], MONT. I, 70.

— ÉTYM. Bourg. *pegnitance ;* provenç. *penitencia, penedensa, pentensa ;* esp. *penitencia ;* ital. *penitenzia ;* du lat. *pœnitentiam,* dérivé de *pœnitens.* L'ancien français avait deux formes : *penitence,* calqué sur le latin, et *peneance* qui avait subi l'empreinte française. *Peneance* s'était contracté aussi en *penance.*

PÉNITENCERIE (pé-ni-tan-se-rie), *s. f.* Charge de pénitencier. La grande pénitencerie. || La pénitencerie, à Rome, le tribunal de la pénitencerie. Ce sont des affaires qui regardent la pénitencerie. Le protecteur d'une couronne à Rome se mêle de beaucoup de choses qui passent par la chancellerie, par la pénitencerie et par les signatures, ST-SIM. 260, 231.

— HIST. XV° s. Puis luy firent une grant penancerie [maison de pénitence], et si firent autour d'icelle leurs maisons, *Perceforest,* dans LACURNE.

— ÉTYM. *Pénitencier.*

PÉNITENCIER (pé-ni-tan-sié ; l'r ne se prononce pas et ne se lie pas ; au pluriel, l's se lie : les pé-ni-tan-sié-z et les prisons), *s. m.* || 1° Prêtre commis par l'évêque pour absoudre certains cas réservés. || Grand pénitencier, le chanoine qui est pénitencier. Je lui fis tant de scrupule de sa faute [au marquis de Rochechouart], qu'il alla au grand pénitencier, ST-SIM. 49, 74. || Sous-pénitencier, prêtre subor-

lonné au pénitencier, et commis pour le suppléer. ‖ *Adj.* Les péchés devinrent si fréquents, et les évêques se trouvèrent chargés de tant de soins, qu'il fallut établir dans chaque église un prêtre pénitencier, FLÉCHIER, *Hist. de Théodose*, IV, 15. ‖ 2° Prison où sont détenus les malfaiteurs. ‖ Pénitencier militaire, prison où sont enfermés les militaires condamnés à la réclusion.

— HIST. XIIIe s. Frere Jehan, peneancier nostre saint pere le pape, DU CANGE, *pœnitentiarius*. ‖ XIVe s. ...enchargié à ladicte femme par les penanciers de nostre saint pere le pape, qu'elle allast à Rome, ID. ib. ‖ XVe s. Et là trouva un vaillant homme penitencier, auquel il se confessa devotement et duement, ...III, IV, 44. Beau filz, dit la dame, de ceste maison ne partiray; car c'est la maison penitenciere où jadis vostre pere et moy feismes nostre penitence, *Perceforest*, t. IV, f° 120. ‖ XVIe s. Après ..., les penitenciers [pénitents] et moins criminels ...s'estoient desdits de peur du feu, ceux là portoient des torches esteintes, D'AUB. *Hist.* I, 113.

— ÉTYM. *Pénitence*; provenç. *penedencier*; anc. espag. *penitenciero*; ital. *penitenziere*.

PÉNITENT, ENTE (pé-ni tan, tan-t'), *adj.* ‖ 1° Qui ...regret d'avoir offensé Dieu, qui fait pénitence. Ne pouvant parvenir à la première gloire de la vertu, ...serait de ne point faillir, ils négligent la seconde, qui est de savoir rhabiller ses fautes; ne pouvant être parfaits, ils ne veulent point être pénitents, BALZ. *De la cour*, 6e *disc.* Jésus-Christ n'impute sa justice qu'à ceux qui sont pénitents et sincèrement pénitents, c'est-à-dire sincèrement contrits, sincèrement affligés de leurs péchés, sincèrement convertis, BOSS. *Var.* III, 38. Il [Lamotte] alla se ...ter à la Trappe, et se crut pénitent parce qu'il ...ait humilié, D'ALEMB. *Éloges, Lamotte*. ‖ Voué à la pénitence, en parlant des choses. Loin du monde ...e fait sa demeure et son gîte; Son œil tout pénitent ne pleure qu'eau bénite, RÉGNIER, *Sat.* XIII. ...es saints religieux dont Cassien nous rapporte la ...e pénitente, BOURDAL. 6e *dimanche après la Pentecôte, Dominic.* t. III, p. 13. J'ai révélé mon cœur ...u Dieu de l'innocence; Il a vu mes pleurs pénitents, GILBERT, *Ode imitée de plusieurs psaumes*. ‖ 2° *S. m.* et *f.* Pénitent, pénitente, celui, celle ...i se repent d'avoir offensé Dieu. Un pénitent est ...n homme pensif et attentif à son âme, BOSS. *Sermons, Vérit. convers.* 1. Qu'est-ce qu'un pénitent? ...est un coupable qui se reconnaît coupable; qui se ...nonce lui-même comme coupable; qui vient en ...ualité de coupable réclamer la miséricorde de son ...ge et demander grâce, BOURDAL. *Pensées*, t. I, 325. J'avoue qu'on ne voit que trop de ces demi-pénitents, sans trouble et sans scrupule; mais ce que ...regarde comme le souverain malheur pour eux, ...est cette paix même où ils vivent, ID. *ib.* t. I, 359. ‖ Pénitent du diable, celui qui, après avoir ...t pénitence, retourne au péché. Ce charme [du monde] les entraîne [ceux qui avaient fait pénitence], et, les faisant repentir de leur premier choix, ...s rend des pénitents du diable, selon la parole de ...ertullien, PASC. *Lett. à Mlle de Roannez*, 6. ‖ Celui, ...e qui fait pénitence. Le cardinal de Retz conser...ra son équipage de chevaux et de carrosses; car ...ne peut plus avoir la modestie d'un pénitent à cet ...ard-là, comme dit la princesse d'Harcourt, SÉV. ...juill. 1675. Les saints canons ordonnaient au...trefois aux pénitents d'être plusieurs années dans ...n état d'expiation, avant que d'être admis à la participation des sacrés mystères, FLÉCH. *Mme de Mont.* Avoir l'air d'un pénitent, avoir l'air contrit, humi... Plus défait et plus blême Que n'est un pénitent ...r la fin d'un carême, BOIL. *Sat.* I. ‖ Celui, celle ...i confesse ses péchés à un prêtre. Malgré cer...tains pénitents que je lui vois [à un prêtre], je ne ...rois pas sa morale relâchée, MAINTENON, *Lett.* à ...Mme de Ventadour, t. VII, p. 6, dans POUGENS. Vous ...ouvez dès ce jour le voir de ma part : c'est mon ...pénitent et mon ami, LE SAGE, *Gil Blas*, X, 11. ‖ 3° Nom commun de plusieurs ordres religieux. ...es filles pénitentes de la Madeleine. Pénitentes ...d'Orviète. ‖ 4° Religieux du tiers ordre de Saint François, qui se disent fondés par le pape Nicolas V, et qui portaient, à Paris, le nom de piquepus, ...arce qu'ils avaient un couvent dans un petit vil...lage de ce nom. ‖ 5° Membres de certaines confréries d'Italie et du midi de la France, qui font des processions, nu-pieds, le visage couvert, et se donnent la discipline; ils assistent les criminels au supplice, ils leur donnent la sépulture. Il y a des pénitents bleus, des pénitents blancs, des pénitents noirs, suivant la couleur de leur habillement. Aller ...n masque le mardi gras, et le jour des cendres à la procession en sac de pénitent, avec un grand fouet, FÉN. *Dial. des morts mod.* (*Henri III, la duchesse de Montpensier*). ‖ 6° Nom donné autrefois, dans les mines, avant l'invention de la lampe de sûreté de Davy, à un mineur qui, vêtu de larges vêtements de laine, la tête protégée par un capuchon, allait, risquant bravement sa vie, le soir à la fin du travail, mettre le feu au grisou, avant qu'il ne fût en grande quantité.

— HIST. XIIe s. Bien sembloit poure peneant, Au baston s'aloit apuiant, *Brut*, ms. f° 108, dans LACURNE. ‖ XIVe s. Et est necessaire qu'il soit non penitent ou non repentant, ORESME, *Eth.* 208. ‖ XVe s. [Eau] Breuvaige de penitent, Oui te prent N'a pas bien cause de rire, BASSELIN, XXIX.

— ÉTYM. Lat. *pœnitentem*, de *pœnitere*, qui est le dénominatif de *pœnitus*, pour *punitus*, de *punire*; comparez *punir* et *peine*. La forme ancienne et régulière était *peneant*; *pénitent* est refait sur le latin.

PÉNITENTIAIRE (pé-ni-tan-si-è-r'), *adj.* ‖ 1° Qui a rapport aux moyens employés pour l'amélioration morale des condamnés. Système pénitentiaire. ‖ 2° Nom donné à certains sectaires qui ne partageaient point les opinions de l'Église romaine sur la pénitence.

— ÉTYM. *Pénitence.*

PÉNITENTIAUX (pé-ni-tan-si-ô), *adj. m. plur.* usité seulement dans cette locution : psaumes pénitentiaux, sept psaumes de David, qu'on suppose qu'il composa pendant sa pénitence.

— ÉTYM. Voy. PÉNITENTIEL.

† 1. PÉNITENTIEL, ELLE (pé-ni-tan-si-èl, è-l'), *adj.* Qui appartient à la pénitence, qui concerne la pénitence. Œuvre pénitentielle.

— REM. L'Académie n'a pas pénitentiel au singulier; elle donne seulement pénitentiaux, pénitentielles.

— HIST. XVIe s. Le pape ne peut absoudre les sujets du roy desdits cas, sinon quant à la conscience et jurisdiction penitentielle seulement, P. PITHOU, 31.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *penitencial*; ital. *penitenziale*; du lat. *pœnitentialis*, de *pœnitentia*, pénitence.

2. PÉNITENTIEL (pé-ni-tan-si-èl'), *s. m.* Rituel de la pénitence. ‖ Livre ecclésiastique contenant tout ce qui concerne l'imposition de la pénitence et la réconciliation des pénitents.

— ÉTYM. *Pénitentiel* 1.

† PENNACHE (pè-nna-ch'), *s. m.* Vieille forme du mot panache. Les chefs de guerre, le tomahawk à la main, le pennache en tête, prennent la gauche, CHATEAUBR. *Atala, Le récit et les chasseurs.*

— HIST. XVIe s. Le linge blanc, le pennache eventant, DU BELLAY, p. 490, dans LACURNE.

— ÉTYM. Voy. PANACHE, dont *pennache* est une forme plus régulière.

PENNAGE (pè-nna-j'), *s. m.* ‖ 1° Terme de fauconnerie. Plumage des oiseaux de proie qui se renouvelle chaque année. Faucon du second pennage. ‖ 2° Plume des ailes des oiseaux.

— HIST. XVIe s. Un oyseau à qui toutes les plumes et tout le pennage sont tumbez de vieillesse, AMYOT, *Flamin.* 42.

— ÉTYM. *Penne.*

† PENNARD (pè-nar), *s. m.* Canard à longue queue.

— ÉTYM. *Penne.*

† PENNATI..., préfixe usité en botanique, du latin *pennatus* (de *penna*, penne); il signifie : qui est en forme de plume.

† PENNATIFIDE (pè-nna-ti-fi-d'), *adj.* Terme de botanique. Qui est divisé latéralement de manière à imiter une plume. Se dit d'une feuille penninerve. ‖ On dit aussi pinnatifide.

— ÉTYM. *Pennati*..., et le lat. *findere*, fendre.

† PENNATILOBÉ, ÉE (pè-nna-ti-lo-bé, bée), *adj.* Terme de botanique. Qui a des feuilles à nervures lobées et à lobes profondément incisés; elles diffèrent des pennatifides en ce que les lobes sont arrondis, plus larges, et par suite peu nombreux. ‖ On a dit aussi pinnatilobé.

— ÉTYM. *Pennati*..., et *lobe.*

† PENNATIPARTITE (pè-nna-ti-par-ti-t'), *adj.* Terme de botanique. Se dit d'une feuille penninerve dont chaque moitié latérale est découpée en lobes nombreux, dont les sinus atteignent presque la nervure moyenne. ‖ On dit aussi pinnatipartite.

— ÉTYM. *Pennati*..., et le lat. *partitus*, partagé.

† PENNATISÉQUÉ, ÉE (pè-nna-ti-sé ké, kée), *adj.* Terme de botanique. Se dit de feuilles qui diffèrent des pennatipartites, en ce que les lobes, appelés alors divisions, s'étendent jusqu'à la nervure moyenne, qu'elles laissent souvent à nu entre elles; mais sans être articulées, car alors ce seraient des folioles. ‖ On dit aussi pinnatiséqué.

— ÉTYM. *Pennati*..., et le lat. *secare*, couper.

† PENNATULE (pè-nna-tu-l'), *s. f.* Genre de polypiers libres de l'ordre des nageurs, dans lequel on distingue : la pennatule plume, dite vulgairement plume, aile marine ou aile de mer, et, absolument, pennatule.

† PENNATULIENS (pè-nna-tu-liin), *s. m. pl.* Famille de polypes, nus, fixés à un grand axe calcaire ou corné qui leur sert de pédicule, lorsqu'ils s'enfouissent dans le sable ou dans la vase.

1. PENNE (pè-n'), *s. f.* ‖ 1° Nom donné aux longues plumes de l'aile et de la queue des oiseaux. Les pennes des ailes sont appelées rémiges et celles de la queue rectrices, en raison de leurs fonctions particulières, les premières exécutant le vol, les secondes le dirigeant. Il n'est peut-être pas un seul oiseau qui ait le nombre des pennes de la queue impair, BUFF. *Ois.* t. III, p. 339. ‖ 2° Terme de fauconnier. Grosse plume des oiseaux de proie. ‖ 3° Penne marine, espèce de zoophyte qu'on appelle aussi plume de mer (voy. PENNATULE). ‖ 4° *S. f. pl.* Terme de blason. Se dit des plumes qui garnissent un chapeau placé au-dessus de l'écu. ‖ Se dit quelquefois des plumes qui garnissent les flèches.

— HIST. XIIIe s. Et puet [l'archer] enpener ses quarriaus ou ses fleiches de tex [toiles] pannes come il voudra, soit de gelines ou d'autres, *Liv. des mét.* 260. De pennes l'aveit fait si bel [le paon], Qe n'aveit fait nul autre oysel, MARIE DE FRANCE, t. II, p. 248. Nous ne poons souzescrire ne seignier la presente chartre, pour la penne qui tremble en nostre main pour la maladie, *Rec. des hist. de Fr.* t. III, p. 299. Ainçois qu'il [le jeune chevalier] se puist empener Des pennes de haute proeche [prouesse], BAUDOUIN DE CONDÉ, t. I, p. 49.

— ÉTYM. Prov. *pena*; ital. *penna*; du lat. *penna*, plume, aile. Les étymologistes regardent *penna* comme dit pour *pesna*, et le rattachent au radical grec πετ, qui signifie voler. Il y avait en français un autre *penne*, signifiant étoffe et venant du latin *pannus*.

† 2. PENNE (pè-n'), *s. f.* ‖ 1° Terme de tisserand. Le commencement, la tête de la chaîne. ‖ Fil de penne, chacun des fils qui reste attaché aux ensuples des tisserands, après qu'ils ont levé la toile. Quand les chandelles sont perfectionnées, on les met en livres, en les enfilant dans des pennes ou ficelles, *Dict. des arts et mét. Chandelier.* ‖ Ce mot se trouve écrit de façons diverses. Piennes ou coupures de fil de laine.... piennes ou pennes de fil ou de laine de toutes sortes, *Tarif*, 18 sept. 1664. Leur enjoignons pareillement de laisser à l'un des bouts de chaque piece [de toile] un peigne ou pesne de 18 lignes sans être tramé, *Lett. pat.* 28 juin 1780, art. 5. ‖ 2° Gros cordon de laine réuni en houppe au bout d'un bâton.

— ÉTYM. Bas-breton, *pen*, bout, tête.

† 3. PENNE (pè-n'), *s. f.* ‖ 1° Nom d'une sorte de solive. ....Pour faire des poutres, doubles pennes, simples pennes, recharges, solives et autres ouvrages de charpente, *Ordonn. de Lorraine* donnée par Léopold en nov. 1707, dans DRALET, *Traité des forêts d'arbres résineux*, Toulouse 1820, p. 187. ‖ 2° Terme de marine. L'une des deux pièces dont est composée l'antenne ou vergue latine.

— ÉTYM. Probablement le même que *penne* 2; c'est-à-dire le celtique *pen*, tête, bout.

† PENNÉ, ÉE (pè-nné, nnée), *adj.* ‖ 1° Terme de botanique. Se dit des feuilles composées dont les folioles sont disposées de l'un et de l'autre côté d'un pétiole commun, à l'instar des barbes d'une plume. ‖ 2° Terme de zoologie. Ailes pennées, celles qui sont pourvues de rémiges dont les barbes s'enchâssent les unes dans les autres et se recouvrent naturellement, de manière à servir au vol. ‖ Doigts pennés, ceux qui sont garnis d'une membrane découpée à chaque phalange, en festons lisses ou finement dentelés. ‖ On dit aussi pinné, pinnée.

— ÉTYM. Lat. *pennatus*, de *penna*, penne.

† PENNICORNE (pè-nni-kor-n'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a des antennes pennées ou plumeuses.

— ÉTYM. *Penne* 1, et *corne.*

† PENNIFORME (pè-nni-for-m'), *adj.* Terme didactique. Qui a la forme d'une plume.

— ÉTYM. *Penne* 1, et *forme.*

† PENNIGÉMINÉ, ÉE (pè-nni-jé-mi-né, née), *adj.* Terme de botanique. Se dit d'une feuille décomposée, dont chacun des deux pétioles secondaires porte plusieurs paires de folioles.

— ÉTYM. *Penne* 1, et *géminé.*

† PENNINE (pè-nni-n'), *s. f.* Silicate double d'alu-

mine et de magnésie, ainsi nommé parce qu'il est originaire des Alpes pennines.

† **PENNINERVE** (pè-nni-nèr-v'), *adj.* Terme de botanique. Se dit des feuilles dont le pétiole se prolonge en une nervure moyenne ou côte qui émet à droite et à gauche dans toute sa longueur des nervures secondaires disposées comme les barbes d'une plume.

— ÉTYM. *Penne* 1, et *nerf*.

PENNON (pè-nnon), *s. m.* || 1° Enseigne avec laquelle le bachelier conduisait ses vassaux; elle finissait en queue, et c'était avec quoi il recevait l'investiture, à la différence du banneret qui la recevait par la bannière carrée. || Faire de pennon bannière, passer du rang de chevalier à celui de banneret. || 2° En général, toute espèce de bannière ou de banderole. [Au convoi de Duguesclin] huit jeunes écuyers, dont les uns portaient des casques, et les autres des pennons et des bannières aux armes de Duguesclin, SAINT-FOIX, *Ess. Paris*, *Œuv.* t. IV, p. 151, dans POUGENS. || 3° Terme de blason. Pennon généalogique, écu rempli des alliances diverses d'une maison. || 4° Plume qui garnit la baguette d'une flèche.

— HIST. XII° s. [Il] Brandist sa lance au penon de sendal, *Ronc.* p. 51. Là veissiés mil panons venteler, *Garin*, dans DU CANGE. || XIII° s. Ele [l'amour] li ot sajete trete Parmi le cors jusqu'au penon, *Lai de l'ombre.* || XIV° s. A Thieri le fevre, pour XXIV fiers de glave [fers de lance] qu'il fist pour les banieres et les pignons de le [la] connestablie Jehan de Preuss, CAFFIAUX, *Abattis de maisons*, p. 18. || XV° s. Ils l'estoient jà tous armés, et mis leurs pennons par ordonnance devant eux, FROISS. I, I, 79.

— ÉTYM. Prov. *peno*, *penon*; anc. cat. *pano*; cat. mod. *pendó*; esp. *pendon*; port. *pendão*: ital. *pennone*. Trois étymologies latines sont ouvertes: *pannus*, *penna*, et *pendere*, être pendant. *Pendère* doit être écarté: car le *d* ne se trouve ni dans le français ni dans l'italien; et dans les langues espagnoles il peut s'expliquer par une intercalation qui ne leur est pas étrangère. Entre *pannus* et *penna*, Diez préfère *penna*, parce que l'*a* ne se changerait pas en *e*; à la vérité l'*a* de *pannus* se change en *e* dans le français qui a dit aussi bien *penne* que *panne*, mais les autres langues ont l'*e*. *Pannus* étant exclu, reste *penna* (voy. PENNE). Ainsi le *pennon* est une banderole comparée à une plume. Remarquez à l'appui que *pennon* signifie la barbe en plume d'une flèche. L'anglais dit *pennant*, avec une finale que les étymologistes anglais n'expliquent pas.

† **PENNULE** (pè-nnu-l'), *s. f.* Terme de zoologie. Petite plume à tige très-courte.

— ÉTYM. Diminutif du latin *penna*, penne 1.

† **PENNY** (pè-ni), *s. m.* Monnaie anglaise de compte qui vaut environ 10 centimes. || *Au plur.* Des pence (prononcé pèn'-s').

— ÉTYM. Angl. *penny*, du saxon *penig*; holl. *penning*; all. *Pfennig*.

PÉNOMBRE (pé-non-br'), *s. f.* || 1° Terme d'astronomie. Zone d'ombre d'une teinte plus claire qui borde de chaque côté l'ombre véritable; elle est due, en grande partie, à l'interférence qu'éprouvent les rayons lumineux en rasant la surface du corps opaque qui produit l'ombre. Kepler.... ajouta à la théorie des éclipses la pénombre, que les anciens n'avaient pas connue; la pénombre est une ombre faible, un commencement d'obscurité, BAILLY, *Hist. astron. mod.* t. II, p. 21. Il existe autour du cône d'ombre terrestre une zone éclairée par une lumière qui s'affaiblit graduellement; on lui donne le nom de pénombre, et sa largeur est égale au diamètre apparent du soleil vu du centre de la lune, LAPLACE, *Expos.* I, 6. Presque toujours les taches solaires sont environnées de pénombres, renfermées elles-mêmes dans des nuages de lumière plus claire que le reste du soleil, ID. *ib.* I, 2. || 2° Terme de peinture. Passage du clair à l'obscur. || 3° Demi-jour en général. || Point où la lumière se fond dans l'ombre.

— ÉTYM. Lat. *pene*, presque, et *umbra*, ombre.

PENON (pe-non), *s. m.* Terme de marine. Banderole, banderole ou petite flamme d'une étoffe légère, à laquelle on substitue souvent un système de tranches de liége rondes et minces, sur la circonférence desquelles sont implantées des plumes, comme on le fait à la tête des volants, tranches enfilées par un cordon mince qui les traversent à leur centre; c'est une espèce de girouette.

— ÉTYM. Le même que *pennon*.

† **PENSACRE** (pan-sa-kr'), *s. f.* Nom vulgaire de [illegible] rampante, plante vénéneuse de la famille des [illegible].

PENSANT, ANTE (pan-san, san-t'), *adj.* || 1° Qui pense, qui est capable de penser. L'homme n'est qu'un roseau, le plus faible de la nature, mais c'est un roseau pensant, PASC. *Pens.* I, 6, éd. HAVET. La géométrie le conduisit aux ouvrages de Descartes, et il y fut frappé de cette nouvelle lumière, qui de là s'est répandue dans tout le monde pensant, FONTEN. *Varignon.* Dire que Dieu ne peut rendre la matière pensante, VOLT. *Dict. phil. Âme.* Les gens non pensants demandent souvent aux gens pensants à quoi a servi la philosophie.... ID. *Dict. phil. Philosophie.* Il faut qu'un être pensant ait vu Rome et le roi de Prusse, et ait vécu à Paris; après cela on peut mourir quand on veut, ID. *Lett. Ximenès*, juillet 1752. Le fruit des travaux successifs et accumulés de plusieurs têtes pensantes, D'ALEMB. *Éloges*, *Dangeau.* Cette action de l'esprit français qui tout à coup, dans l'Écosse puritaine, fait briller une littérature nouvelle, pensante, libre, philosophique, VILLEM. *Littér. franç.* 18° *siècle*, 2° part. 3° leç. || Les francs-pensants, nom forgé par Voltaire pour désigner les libres penseurs (*Philos. Déf. mil. Boling.* ch. 27). || 2° Un homme bien pensant, homme qui a de bons sentiments. Un homme mal pensant, homme qui a de mauvais sentiments. || Un homme mal pensant se dit aussi de celui qui est disposé à juger défavorablement des autres. || Bien pensant, mal pensant, s'est dit, sous la Restauration, de ceux qui étaient partisans du gouvernement et de ceux qui en étaient adversaires. || Bien pensant, mal pensant, se dit encore de ceux qui ont les croyances religieuses et de ceux qui ne les ont pas.

— HIST. XII° s. Par maintes fois m'esmaie Amours et fait pensant [pensif], *Couci*, VIII.

PENSÉ, ÉE (pan-sé, sée), *part. passé* de penser. || 1° En quoi il y a de la pensée. Ce sonnet, disent-ils, est bien pensé, lorsqu'ils nous veulent avertir qu'il est bien conçu ou bien inventé; leur raison de cette insigne manière de parler, c'est que ce terme conçu met de laides images dans l'esprit.... M^lle DE GOURNAY. Je n'ai jamais rien vu de pensé comme la fin de ce billet ni tourné si galamment, SÉV. 12 janv. 1680. Ce qu'il y a jamais eu de mieux pensé, de mieux dit, de mieux écrit.... LA BRUY. IX. Ce sont plutôt des vers pensés que des vers d'images, tels qu'une ode doit en offrir, D'ALEMBERT, *Éloges*, *Lamotte.* || Ouvrage bien pensé, ouvrage dont la conception est bonne, et dont les idées sont justes et convenablement ordonnées. || Terme de beaux-arts. Bien pensé, se dit d'un tableau, d'un bas-relief dont la composition est sagement conçue. || 2° Imaginé. Cela n'est pas trop mal pensé.

1\. **PENSÉE** (pan-sée), *s. f.* || 1° Ce que l'esprit imagine ou combine. Par le nom de pensée je comprends tout ce qui est tellement en nous que nous l'apercevons immédiatement par nous-mêmes et en avons une connaissance intérieure; ainsi toutes les opérations de la volonté, de l'entendement, de l'imagination et des sens sont des pensées, DESC. *Rép. aux secondes obj.* 57. Il faut avoir une pensée de derrière, et juger de tout par là, en parlant cependant comme le peuple, PASC. *Pens.* XXIV, 90, éd. HAVET. Le hasard donne les pensées, le hasard les ôte, ID. *ib.* XXIV, 92. Comme si les mêmes pensées ne formaient pas un autre corps de discours par une disposition différente, aussi bien que les mêmes mots forment d'autres pensées par leur différente disposition, ID. *ib.* VII, 9. L'armée de M. de Luxembourg n'est point encore séparée... je serai au désespoir, s'il faut que je reprenne encore les pensées de la guerre, SÉV. 12 oct. 1678. Prendre les sentiments que la seule pensée de la mort nous devrait inspirer à tous les moments de notre vie, BOSS. *Duch. d'Orl.* Tant il est vrai que tout se tourne en révoltes et en pensées séditieuses, quand l'autorité de la religion est anéantie! ID. *Reine d'Anglet.* Ses paroles précises [de Louis XIV] sont l'image de la justesse qui règne dans ses pensées, ID. *Mar.-Thér.* Nos pensées qui regardent Dieu et les actions qui sont les effets de ces pensées, ne sont point de son ressort [du magistrat], BURNET (protestant), dans BOSS. 6° *avert.* 112. On lui dit qu'il y avait un art innocent de séparer les pensées d'avec les paroles, FLÉCH. *Duc de Mont.* Il est certains esprits dont les sombres pensées Sont d'un nuage épais toujours embarrassées, BOIL. *Art p.* I. Les grandes pensées viennent du cœur, VAUVEN. C'est le sort des pensées d'un grand homme, d'être fécondes non-seulement entre ses mains, mais dans celles des autres, D'ALEMB. *Disc. prél. Syst. monde*, *Œuv.* t. XIV, p. 90, dans POUGENS. J'appelle pensée tout ce que l'âme éprouve, soit par des impressions étrangères, soit par l'usage qu'elle fait de sa réflexion, CONDIL. *Conn. hum.* III, 16. Oh! qui m'aurait donné de sonder ta pensée [de toi, Napoléon], Lorsque le souvenir de ta grandeur passée.... LAMART. *Méd.* II, 7. Elle veut être seule; et nous l'avons laissée Élevant vers le ciel sa dernière pensée, P. LEBRUN, *M. Stuart*, V, I. || De la pensée, par la pensée seulement, quand on ne peut pas parler. L'un et l'autre se dit adieu de la pensée, LA FONT. *Philém. et Bauc.* || Familièrement. Il n'est pas tourmenté par ses pensées, il a peu d'esprit. || Avoir de mauvaises pensées, penser à des choses funestes ou déshonnêtes. || Fig. Être d'un siècle entier la pensée et la vie, LAMART. *Méd.* II, 7. || La pensée humaine, la succession et l'enchaînement des idées qui ont formé la civilisation. Le développement, l'histoire de la pensée humaine. || 2° Ce qui a été pensé, produit sous une forme de langage et de style. Qu'est-ce qu'une pensée neuve, brillante, extraordinaire? ce n'est point, comme se le persuadent les ignorants, une pensée que personne n'a jamais eue ni dû avoir; c'est, au contraire, une pensée qui a dû venir à tout le monde, et que quelqu'un s'avise le premier d'exprimer, BOIL. 4° *préface.* Comme le choix des pensées est invention, LA BRUY. I. Entre toutes les différentes expressions qui peuvent rendre une seule de nos pensées, il n'y en a qu'une qui soit la bonne, ID. *ib.* Pourquoi supprimer cette pensée? elle est neuve, elle est belle, et le tour en est admirable, ID. *ib.* Il n'appartient qu'à elles [les femmes] de rendre délicatement une pensée qui est délicate, ID. *ib.* On peut dire qu'une pensée délicate est la plus fine production et comme la fleur de l'esprit, ROLLIN, *Traité des Étud.* III, 3. Les pensées sont les images des choses, comme les paroles sont les images des pensées, ID. *ib.* L'histoire des pensées des hommes, certainement curieuse par le spectacle d'une variété infinie, est aussi quelquefois instructive, FONTEN. *Leibnitz.* Ce qui fait ordinairement une grande pensée, c'est lorsqu'on dit une chose qui en fait voir un grand nombre d'autres, MONTESQ. *Goût*, *Curiosité.* || Terme de rhétorique. Figures de pensée, celles qui tombent sur la pensée même, c'est-à-dire qui consistent dans la tournure qu'on donne à l'expression de cette pensée, et non dans les mots particuliers qu'on emploie, ou dans la construction grammaticale. || Pensées détachées, livre composé de réflexions qui ne sont point liées les unes aux autres. || Absolument. On donne le nom de pensées à des livres faits de pensées détachées. Les Pensées de Pascal. Quand on imprima les Pensées du duc de la Rochefoucauld, ou plutôt la pensée qui, présentée sous cent formes différentes, prouve que l'amour-propre est le grand ressort du genre humain, VOLT. *Polit. et législ. Prix de la just. et de l'hum.* [illegible] || 3° Sens d'un auteur. Ce traducteur n'est pas bien entré dans la pensée de son auteur. Affaiblir la pensée d'un auteur. || 4° Façon de penser, opinion. J'avais ailleurs ma pensée touchant l'infante et le roi, CORN. *Cid*, *Examen.* Sans y perdre de temps, ouvrez votre pensée, ID. *Sertor.* II, 2. Serais-je si malheureuse, madame, que vous eussiez de moi cette pensée? [illegible] *Crit.* 3. Est-il possible qu'Aristote ait eu cette pensée? PASC. *Prov.* IV. On y vit [chez le Tellier] [illegible] l'esprit et les maximes d'un juge qui, attaché à la règle, ne porte pas dans le tribunal ses propres pensées, ni des adoucissements ou des rigueurs arbitraires, BOSS. *le Tellier.* Ah! seigneur, vous parlez contre votre pensée, RAC. *Brit.* II, 6. Un enfant est peu propre à trahir sa pensée, ID. *Athalie*, II, [illegible] || Entrer dans la pensée de quelqu'un, adopter son opinion. || 5° Dessein, projet, représentés comme n'étant encore qu'en idée. Le plus souvent la première pensée Dans le meilleur esprit n'est pas plus sensée, TRISTAN, *M. de Chrispe*, III, [illegible] seule pensée [de conspirer] est un crime [illegible] CORN. *Cinna*, IV, 4. Quand malgré ma fortune à vos pieds abaissée J'osai jusques à vous élever [illegible] pensée, CORN. *Hérucl.* III, 1. Je ne sais comment vous avez pu avoir la pensée de m'accuser, PASC. *Prov.* XI. Rome, que tu [Annibal] tenais, [illegible] et le destin ennemi t'a ôté tantôt le moyen, [illegible] la pensée de la prendre, BOSS. *Reine d'Anglet.* [illegible] mourront, dit le prophète, et en ce jour périront toutes leurs pensées, ID. *Duch. d'Orl.* Je ne [illegible] point dans de vastes pensées, ID. *Mar.-Thér.* [illegible] l'homme, sans arrêt dans sa course insensée, Voltige incessamment de pensée en pensée, BOIL. *Sat.* [illegible] Je leur écris qu'Achille a changé de pensée, RAC. *Iphig.* I, 1. Mme de Maintenon le demanda [illegible] le Sec] au roi pour y mettre Mme de Brinon [illegible] sa communauté; c'est là qu'elle eut la pensée de l'établissement de Saint-Cyr, M^me DE CAYLUS, *Souvenirs*, p. 196, dans POUGENS. || Espérances. À quoi bon charger votre vie Des soins d'un avenir [illegible]

n'est pas fait pour vous? Ne songez désormais qu'à vos erreurs passées; Quittez le long espoir et les vastes pensées, LA FONT. *Fabl.* XI, 8. Il ne fallait qu'en ouvrir l'entrée [des affaires d'État] à un génie si perçant pour l'introduire bien avant dans les secrets de la politique; mais son esprit modéré ne se perdait pas dans ces vastes pensées, BOSS. *le Tellier.* Mais peut-être, au défaut de la fortune, les qualités de l'esprit, les grands desseins, les vastes pensées pourront nous distinguer du reste des hommes, ID. *Duch. d'Orl.* Mais pourquoi me flatter de ces vaines pensées? RAC. *Athal.* I, 1. Dans le temps que votre âme empressée Forme d'un doux hymen l'agréable pensée, ID. *Mithr.* I, 3. || 6° Par métonymie, l'action de penser, l'opération de l'intelligence. Toute notre dignité consiste en la pensée, PASC. *Pens.* I, 6, éd. HAVET. Par l'espace, l'univers me comprend et m'engloutit comme un point; par la pensée, je le comprends, ID. *ib.* I, 6 bis. La pensée toute seule est donc l'essence de l'esprit, ainsi que l'étendue toute seule est l'essence de la matière, MALEBR. *Rech. vér.* III, 1, 1. Pensée est un acte représentatif et sensible par lequel l'être a perception de lui-même et de tout ce qui lui arrive, ainsi que des objets externes qu'il est capable d'apercevoir ou de connaître en conséquence de l'impression qu'il reçoit, BOULLAINVILIERS, *Réfut. de Spinoza*, p. 91. Notre âme n'a qu'une forme très-simple, très-générale, très-constante : cette forme est la pensée, BUFF. *Hist. anim.* chap. 11. Faites-moi donc trouver dans la pensée un asile contre les tourments du cœur, STAEL, *Corinne*, XV, 1. Espérons que bientôt il paraîtra un Newton pour la science de la pensée, qui la trouvera toute prête à recevoir de son génie l'essor le plus heureux, DESTUTT-TRACY, *Inst. Mém. scienc. mor. et pol.* t. I, p. 330. || La faculté de penser. Il a perdu l'usage de ses facultés physiques; la pensée lui reste seule. De pensers en pensers s'égara ma pensée, RÉGNIER, *Dial.* J'ai souvent souhaité d'avoir la pensée aussi prompte, ou l'imagination aussi nette, ou la mémoire aussi ample ou aussi présente que quelques autres, DESC. *Méth.* I, 2. Je la sentis s'animer sous ma main, je la vis prendre la pensée dans mes yeux, BUFF. *Des sens.* || L'esprit considéré comme le siége de ce qui est pensé. Polyenne pour lors me vint en la pensée, RÉGNIER, *Sat.* XI. La belle en qui j'ai la pensée, ID. *ib.* XIII. J'aurais d'un si grand coup l'âme bien peu blessée, Si de pareils discours m'entraient en la pensée, CORN. *Illus. com.* V, 5. Ô mort, éloigne-toi de notre pensée, BOSS. *Duch. d'Orl.* J'ai vu ce même enfant.... Tel qu'un songe effrayant l'a peint à ma pensée, RAC. *Ath.* II, 5. Dans vos secrets discours étais-je intéressée, Seigneur? étais-je au moins présente à la pensée? ID. *Bérén.* II, 4. Monime, qu'en tes mains mon père avait laissée, Avec tous ses attraits revint en ma pensée, ID. *Mith.* I, 1. || Lire dans la pensée de quelqu'un, deviner ce qu'il a dans l'esprit. Ne devais-tu pas lire au fond de ma pensée? RAC. *Andr.* V, 3. || On dit de même : pénétrer dans la pensée de quelqu'un. || 7° La pensée, ce qui est marqué par une certaine profondeur. Il y a de la pensée dans cet ouvrage. Celle [la statue] de Laurent de Medicis, méditant la vengeance de l'assassinat de son frère, a mérité l'honneur d'être appelée la pensée de Michel-Ange, STAEL, *Corinne*, XVIII, 3. || 8° Méditation, rêverie, réflexion. Il est pour la pensée une heure.... une heure sainte, Alors que.... Le crépuscule aux monts prolonge ses adieux, LAMART. *Méd.* II, 8. || Il se dit le plus souvent au pluriel en ce sens. Il est attaché à ses pensées, MOL. *Am. magn.* I, 1. Il allait porter son encens avec peine sur les autels de la fortune, et revenait chargé du poids de ses pensées, FLÉCH. *Duc de Mont.* || 9° Souvenir. Mais il ne put si tôt en bannir la pensée, RAC. *Esth.* I, 1. || En termes de dévotion. N'avoir aucune pensée de Dieu, aucune pensée de son salut, n'y faire aucune attention, aucune réflexion. Celui qui n'a aucune pensée de Dieu ni de ses péchés, PASC. *Prov.* IV. || 10° Terme de littérature et d'arts. Première idée, esquisse. Il n'a encore jeté sur le papier que la pensée de son ouvrage. || Le motif d'une composition. J'ai trouvé la pensée de la Vierge que je vous ai promise; il faut maintenant trouver le temps et la commodité de l'exécuter, POUSSIN, *Lett.* 16 fév. 1653. L'allusion de Wels fait toute la pensée du couplet, HAMILT. *Gramm.* 9.

— HIST. XII° s. Et quant je plus sui loinz de sa contrée, Tant est mes cuers plus près et ma pensée, *Couci*, XVII. || XIII° s. Rois Flores qui mout ert [était] homs de bone pensée, *Berte*, CXLII. || XIV° s. Roy Pietres l'amoit plus.... Que dame nulle ou monde qui tant fust sa privée, Et celle si l'amoit de toute sa pensée, *Guesclin*, 9517. || XV° s. Jaques Legris jeta sa pensée sur la femme de Jean de Carouge, FROISS. liv. III, p. 152, dans LACURNE. || XVI° s. Sa pensée luy suggerant [à Xerxès] comme tant de vies avoient à defaillir au plus loing dans un siecle, MONT. I, 271. De maniere qu'il venoit en la pensée à plusieurs de dire ces vers du poëte Timothæus.... AMYOT, *Agésil.* 22.

— ÉTYM. *Pensé;* wallon, *peinsaie.* L'ancien français avait aussi le substantif féminin *pense;* wallon, *pinse;* prov. *pensa*, *pessa.*

2\. **PENSÉE** (pan-sée), *s. f.* Petite fleur à cinq pétales ordinairement nués de violet et de jaune, *viola tricolor, L.* || Couleur de pensée, couleur d'un violet brun. Il est invariable en ce sens, et masculin quand on l'emploie substantivement. Un ruban pensée. Des étoffes pensée. Le pensée rougit souvent. || Pensée sauvage, le *viola tricolor* des champs, par opposition aux pensées cultivées, qui appartiennent pourtant à la même espèce. || On cultive aussi sous le nom de pensée le *viola altaica*, à fleurs nuées de brun au lieu de violet.

— HIST. XVI° s. Les grosses et menues pensées, outre le nom qu'elles ont de commun avec les violetes, par d'aucuns appellées violetes d'automne, O. DE SERRES, 573.

— ÉTYM. Wallon, *peinsaie.* Il est probable que le nom de cette fleur a été déterminé par quelque rapport, aujourd'hui inconnu, avec *pensée* 1, semblable au rapport qui a fait nommer le myosotis *ne m'oubliez pas.*

† **PENSEMENT** (pan-se-man), *s. m.* Terme archaïque ou provincial. Action de penser. J'ai vécu sans nul pensement, RÉGNIER, *Epitaphe.* Dont Teudelingue entra par plusieurs fois En pensement.... LA FONT. *Mul.* Ce pensement était son plaisir et sa consolation, G. SAND, *Fr. le Champi.*

— HIST. XII° s. Et li très douz pensemenz, *Couci*, XV. || XV° s. Et demeurerent en ce pensement, sans eux si tost lever, et se rendormirent, FROISS. II, III, 99. || XVI° s. Nouvelle amour et nouveau pensement, MAROT, II, 332.

— ÉTYM. *Penser;* prov. *pensamen*, *pessamen;* cat. *pensament;* espagn. *pensamiento;* ital. *pensamento.*

1\. **PENSER** (pan-sé), *v. a.* || 1° Trouver en réfléchissant, imaginer, combiner (ce qui est le sens le plus voisin du latin *pensare*, peser, méditer). J'ai pensé une chose qui vous tirera d'affaire. Entendre vos raisons, qui se rapportent fort à celles qu'on a déjà pensées, SÉV. 17 mai 1680. Ne puis-je pas penser après eux [Horace et Boileau] une chose vraie, et que d'autres encore penseront après moi? LA BRUY. I. Celui qui taille des colonnes, ou qui élève un côté d'un bâtiment, n'est qu'un maçon; mais celui qui a pensé tout l'édifice, et qui en a toutes les proportions dans sa tête, est le seul architecte, FÉN. *Télémaque*, XXII. || S'imaginer. Pensez la joie qu'auront nos femmes, VAUGEL. *Q. C.* 301. Quant au surplus, je le laisse à penser, LA FONT. *Rich.* Je laisse à penser la vie Que firent ces deux amis, ID. *Fabl.* I, 9. Des circonstances que vous n'aviez pas même pensées, MASS. *Carême, Pardon des offenses.* || 2° Avoir dans l'esprit. Enfin, que ne pense-t-on point quand on pense toujours, avec beaucoup de silence et de loisir? SÉV. 11 mai 1680. La liberté qu'on se donne de penser tout ce qu'on veut [en fait de religion], fait qu'on croit respirer un air nouveau, BOSS. *Anne de Gonz.* Ils croiraient s'abaisser dans leurs vers monstrueux, S'ils pensaient ce qu'un autre a pu penser comme eux, BOIL. *Art p.* I. Combien tout ce qu'on dit est loin de ce qu'on pense! RAC. *Brit.* V, 1. Il est beau d'écrire ce qu'on pense; c'est le privilége de l'homme; dans toute notre Italie on n'écrit que ce qu'on ne pense pas; ceux qui habitent la patrie des Césars et des Antonins n'osent avoir une idée sans la permission d'un jacobin, VOLT. *Cand.* 25. On ne dit pas tout ce qu'on pense, et on ne crie pas tout ce qu'on dit, C. DELAV. *D. Juan*, III, 7. || 3° Dans le style philosophique. Penser une chose, en faire une pensée, une idée. Je pense les choses telles qu'elles sont, et elles se trouvent conformes à ma pensée, car elles sont comme je les pense, BOSS. *Connaiss.* IV, 8. Les âmes des hommes que l'Eternel créa par sa seconde idée après avoir pensé les anges, CHATEAUB. *Natch.* liv. IV. || Dans un style élevé et hardi, penser des pensées, entretenir certaines pensées. Nous savons qu'elle [la reine régente] a toujours imité Dieu, dont elle porte sur le front le caractère; elle a toujours pensé des pensées de paix, BOSS. *1er sermon, Démons*, 3. || 4° Croire, juger. Je pense mes raisons meilleures que les vôtres. Je ne sais qu'en penser. Il est difficile d'en penser du bien. Je n'en pense ni bien ni mal. Car, soit que je vous pense ingrate ou secourable, RÉGNIER, *Élég.* I. Nous apprendrons ce que nous devons penser de nos afflictions, MASS. *Avent, Afflict.* Que pensez-vous qu'il m'en a coûté pour le mettre dans l'état où il est? J. J. ROUSS. *Hél.* IV, 11. || Ne pas savoir que penser d'une personne, d'une chose, ne pas pouvoir s'en former une opinion. Il y en a un assez grand nombre qui ne savent qu'en penser et qui décideraient volontiers la question à croix ou pile, DIDER. *Pens. phil.* 22. || À ce que je pense, suivant mon idée. || 5° *V. n.* Exercer son esprit en combinant des idées. ....Les Anglais pensent profondément; Leur esprit, en cela, suit leur tempérament; Creusant dans les sujets et forts d'expériences, Ils étendent partout l'empire des sciences, LA FONT. *Fabl.* XII, 23. Ils [les compilateurs] ne pensent point : ils disent ce que les auteurs ont pensé, LA BRUY. I. Quiconque a le loisir de penser, ne voit rien de mieux à faire que d'être vertueux, FONTEN. *Homberg.* C'est par cette lâche habitude de n'oser penser par eux-mêmes, et de puiser leurs idées dans les débris des temps où l'on ne pensait pas, que dans la ville des plaisirs [Paris] il était encore des mœurs atroces, VOLT. *Princ. de Babyl.* 10. Citer la pensée des vieux auteurs qui ont dit le pour et le contre, ce n'est pas penser, ID. *Dial.* XXIV, 1er *entretien.* Quiconque pense fait penser, ID. *Frag. sur l'hist.* XXIX. Penser et laisser penser, c'est la consolation de nos faibles esprits dans cette courte vie, ID. *Dict. phil.* *Âme.* Il me choisit pour l'aider à penser; Trois mois entiers ensemble nous pensâmes, Lûmes beaucoup et rien n'imaginâmes, ID. *le Pauvre diable.* L'esprit une fois en effervescence y reste toujours, et quiconque a pensé, pensera toute sa vie, J. J. ROUSS. *Lett. à Mlle D. M. Corresp.* t. I, p. 122, dans POUGENS. L'homme pense, et dès lors il est maître des êtres qui ne pensent pas, BUFF. *Anim. domest.* Un homme qui pense ne se contente pas de recueillir des faits : il cherche à les lier entre eux, SENNEBIER, *Art. d'observ.* dans POUGENS. Sans penser, écrivant d'après d'autres qui pensent, A. CHÉNIER, *l'Invention.* || 6° Former en son esprit des pensées, des idées. Je pris garde que, pendant que je voulais ainsi penser que tout était faux, il fallait nécessairement que moi qui le pensais fusse quelque chose; et, remarquant que cette vérité : je pense, donc je suis, était si ferme et si assurée, que toutes les plus extravagantes suppositions des sceptiques n'étaient pas capables de l'ébranler, je jugeai que je pouvais la recevoir sans scrupule pour le premier principe de la philosophie que je cherchais, DESC. *Méth.* IV, 1. Il disait que nous ne pouvions avoir d'idées que de ce qui avait passé par nos sens; mon fils disait que nous pensions indépendamment de nos sens : par exemple, nous pensons que nous pensons, SÉV. 25 sept. 1680. La difficulté consiste moins à deviner comment la matière pourrait penser, qu'à deviner comment une substance quelconque pense, VOLT. *Dict. phil.* *Âme.* Ils ont pensé avant de chercher comment on pense; il fallait même qu'il s'écoulât des siècles pour faire soupçonner que la pensée peut être assujettie à des lois; et aujourd'hui le plus grand nombre pense encore sans former de pareils soupçons, CONDIL. *Log. obj. de cet ouv.* Donner son attention, se ressouvenir, imaginer, comparer, juger, réfléchir, sont des manières de penser qui appartiennent à l'entendement, ID. *Tr. anim.* II, 10. || Penser finement, noblement, avoir des pensées fines, nobles. || Penser subtilement, avoir des pensées subtiles. [De deux écrivains qui ont blâmé Montaigne] l'un ne pensait pas assez pour goûter un auteur qui pense beaucoup; l'autre pense trop subtilement pour s'accommoder des pensées qui sont naturelles, LA BRUY. I. || 7° Croire, juger. Le plus âne des trois n'est pas celui qu'on pense, LA FONT. *Fabl.* III, 1. Le péril est pressant plus que vous ne pensez, RAC. *Mithr.* I, 5. || Vous n'en êtes pas où vous pensez, c'est-à-dire vous vous mécomptez grandement. Je le ferai connaître, Et vous montrerai bien.... Qu'on n'est pas où l'on pense en me faisant injure, MOL. *Tart.* IV, 7. || 8° Avoir telle ou telle opinion, manière de voir. Nos caractères se ressemblent, il pense comme moi, MARIVAUX, *l'Épreuve*, sc. 8. Si César et Pompée avaient pensé comme Caton, d'autres auraient pensé comme firent César et Pompée, MONTESQ. *Rom.* 11. Arbitre des humains, daigne veiller sur eux [mes enfants]; Qu'ils pensent comme moi, mais qu'ils soient plus heureux, VOLT. *Mahomet*, IV, 4. || Liberté de penser, la liberté de professer les opinions que l'on croit bonnes. || Façon de penser, opinion, jugement. || Familièrement. Dire à quelqu'un sa façon de penser, lui exprimer sans ménagement ce qu'on

pense, lui faire des reproches, des remontrances. || Penser tout haut, faire connaître sans réticence ce qu'on a dans l'esprit, ne pas se gêner pour exprimer son opinion. || Penser bien, mal de, avoir bonne, mauvaise opinion de. Penser trop bien de soi, fait tomber tous les jours En des égarements étranges, DESHOULIÈRES, *Réflexions diverses*. L'homme, de sa nature, pense hautement et superbement de lui-même, et ne pense ainsi que de lui-même, LA BRUY. XI. Tous mes malheurs me viennent d'avoir trop bien pensé des hommes, J. J. ROUSS. *Lett. à M. Gingins de M. Corresp.* t. I, p. 14, dans POUGENS. || Bien penser, mal penser, avoir en religion, en morale, en politique des sentiments conformes ou contraires aux véritables principes. Travaillons à bien penser; voilà le principe de la morale, PASC. *Pens.* I, 6, éd. HAVET. || Particulièrement. Penser bien, avoir des opinions réputées orthodoxes ou favorables à l'ordre établi; penser mal, avoir des opinions contraires. || 9° Réfléchir. Franchement, des plaisirs, des biens de cette sorte Ne sont pas, quand on pense, une chaîne bien forte, GRESSET, *le Méch.* II, 3. || Il y a beaucoup à penser, c'est une affaire qui exige attention, précaution. Comme il y a beaucoup à penser, je pense beaucoup aussi, et par malheur bien inutilement, SÉV. 22 sept. 1687. || Donner à penser, faire réfléchir, faire rentrer en soi-même. Cette petite chapelle.... qui a soixante-trois toises de longueur, donne bien à penser à notre chapitre, qui croyait être un des plus beaux de France, SÉV. 14 oct. 1694. || 10° Raisonner. Il faut chercher seulement à penser et à parler juste, LA BRUY. I. Dans la première partie de cet ouvrage, nous avons expliqué la génération des idées; dans la seconde, nous avons fait voir comment on doit conduire son esprit : c'est tout ce que renferme l'art de penser, CONDIL. *Art de pens.* II, 7. || 11° Penser suivi, sans préposition, d'un verbe à l'infinitif, avoir une idée, une opinion dans l'esprit. Pardonnez-moi, grands dieux, si je me suis trompée, Quand j'ai pensé chérir un neveu de Pompée, CORN. *Cinna*, III, 4. Nous pensions partir aujourd'hui, ma chère fille, mais ce ne sera que demain, SÉV. 444. Il poursuit son dessein parricide; Mais il pense proscrire un prince sans appui, RAC. *Baj.* IV, 3. || S'imaginer. Et je pense avoir même entendu quelques voix Nous crier qu'on apprît à dédaigner les rois, CORN. *Suréna*, V, 4. Qui pensera demeurer neutre.... PASC. *Pens.* VIII, 1, éd. HAVET. Pensent-ils [les libertins, les esprits forts] avoir mieux vu les difficultés à cause qu'ils y succombent, et que les autres qui les ont vues les ont méprisées? BOSS. *Anne de Gonz.* Un discours trop sincère aisément nous outrage : Chacun dans ce miroir pense voir son visage, BOIL. *Sat.* VII. On pense voir des fruits, des fleurs fraîches écloses, Et boire le nectar dans un bouquet de roses, DELILLE, *Trois règ.* IV. || Espérer, se flatter. Armons-nous de courage, et nous ferons trembler Ceux dont les lâchetés pensent nous accabler, CORN. *Nicom.* I, 1. Verville retourna souper avec le seigneur du bourg, vieil homme son parent, et dont il pensait hériter, SCARR. *Rom. com.* II, 12. Comme un enfant penses-tu me traiter? LA FONT. *Rich.* Il pense voir en pleurs dissiper cet orage, RAC. *Andr.* V, 1. || En ce sens il se construit aussi avec *que*. Qui eût pu seulement penser que les années eussent dû manquer à une jeunesse qui semblait si vive? BOSSUET, *Duchesse d'Orléans.* Pensant qu'au moins le vin dût réparer le reste, BOIL. *Sat.* III. Pensons que, comme nous soupirons présentement pour la florissante jeunesse qui n'est plus.... la caducité suivra, qui nous fera regretter l'âge viril.... LA BRUY. XI. || 12° Penser suivi de *à*, avec un substantif ou un verbe, réfléchir à, songer à, se souvenir de. Et sans penser aux biens où le vulgaire pense, RÉGNIER, *Sat.* V. Par un prompt sacrifice expiez tous vos crimes; Et surtout pensez bien au choix de vos victimes, CORN. *Pomp.* III, 11. Quand nous voulons penser à Dieu, n'y a-t-il rien qui nous détourne, nous tente de penser ailleurs? PASC. *Pens.* XXIV, 56. On me mande [illegible] tout pour penser à sa santé, SÉV. 667. Un [illegible] devient tout à coup une expédition [illegible] à ses ennemis [de Louis XIV], [illegible] avant qu'on pense à le munir, BOSS. *Mar. Thér.* Ce remède si simple et auquel il eût été si naturel de ne pas penser, produisit une parfaite et prompte guérison, [illegible], FONT. *Cha*[illegible] à quoi [illegible] vous qu'il [l'enfant] pense, quand vous pensez à tout pour lui? J. J. ROUSS. *Ém.* II. Puisque je ne puis oublier cet infortuné, j'aime mieux en causer avec toi que d'y penser toute seule, ID. *Hél.* IV, 4. Que vous dirai-je? je restai respirant à peine, tout mon corps froid comme marbre.... Dieu! quand j'y pense encore! P. L. COUR. *Lettr.* 1er nov. 1807. || Sans y penser, naturellement, sans effort. Elle ravit sans y penser : que fait-elle lorsqu'elle y pense? LA FONT. *Lett.* XXI. || Pensez à moi, voy. MYOSOTIS. || On a dit penser de. Pensez de vous résoudre à soulager ma peine, MALH. V, 29. Si j'étais en lieu.... de vous donner des conseils, je vous donnerais celui de ne pas penser présentement d'aller à Grignan, SÉV. 22 déc. 1675. || Voiture a dit penser en. Le reste du temps je l'employai à penser en madame votre mère et vous, VOIT. *Lett.* 128. || Avoir en vue, avoir dessein. Caliste, où pensez-vous? qu'avez-vous entrepris? MALH. V, 13. Ils croient être convertis, dès qu'ils pensent à se convertir, PASCAL, *Pens. div.* 170, édit. FAUGÈRE. M. Colbert, qui ne pense qu'à ses finances, et presque jamais à la religion, MAINTENON, *Lett. à Mme de St-Géran*, 24 août 1684. Un homme de cœur pense à remplir ses devoirs, à peu près comme le couvreur pense à couvrir : ni l'un ni l'autre ne cherchent à exposer leur vie, ni ne sont détournés par le péril, LA BRUY. II. L'astronome pense aux astres, le physicien pense à la nature, et le philosophe pense à soi, FONTEN. *Dial.* 4. *Morts anc.* || Penser à mal, avoir quelque mauvaise intention. || Faire ou dire une chose sans penser à mal, la faire, la dire sans mauvaise intention. || Ne pas se risquer à. Et s'il était ici, peut-être en sa présence Vous penseriez deux fois à lui faire une offense, CORN. *Nicom.* I, 2. || Prendre garde. Vous avez des ennemis, pensez à vous. || Aspirer. Et moi, par un bonheur où je n'osais penser... RAC. *Théb.* IV, 3. || Penser à une personne, s'en occuper en idée d'amour, de mariage. Comment, avec un extérieur si peu fait pour plaire, pouvait-il penser à ma sœur? GENLIS, *Théâtre d'éducation, la Bonne mère*, III, 2. || 13° Être sur le point de, en parlant des personnes et des choses. Ce chien, voyant sa proie en l'eau représentée, La quitta pour l'image, et pensa se noyer, LA FONT. *Fabl.* VI, 17. Mon tailleur m'a envoyé des bas de soie que j'ai pensé ne mettre jamais, MOL. *Bourg. gent.* I, 2. Ma fille a pensé être mariée; cela s'est rompu, je ne sais pourquoi, SÉV. *à Bussy*, 6 juin 1668. Mme de Vins est encore ici, les autres à Pompone; leur hôtel de Paris a pensé brûler, ID. 5 janv. 1680. Madame la Dauphine ne put tenir plus longtemps les éclats de rire [à une scène plaisante]... la majesté du roi en pensa être ébranlée, ID. 3 janv. 1689. Ce fut là [auprès de Turenne mort] où M. de Lorges, M. de Roye.... pensèrent mourir de douleur, ID. 28 août 1675. [Luther] dans la première jeunesse, effrayé d'un coup de tonnerre dont il avait pensé périr, BOSS. *Var.* V, 1. C'était à elle [la princesse Sophie] à qui elle [Madame] écrivait ces lettres si étranges que le roi vit et qui la pensèrent perdre à la mort de Monsieur, ST-SIM. 367, 215. || Impersonnellement. M. Bianchini ne manqua pas de sentir toute la joie d'un antiquaire et de se livrer à sa curiosité; il pensa lui en coûter la vie; il allait tomber de quarante pieds de haut dans ces ruines, FONTEN. *Bianchini.* Il pensa bien y avoir en Orient à peu près la même révolution qui arriva, il y a environ deux siècles, en Occident, MONTESQ. *Rom.* 22. || Au sens d'être sur le point, penser se construit sans préposition, avec le verbe à l'infinitif; Mme de Sévigné a péché contre cet usage : Nous y vîmes.... un chat qui voulut arracher les deux yeux de Mme de la Fayette, et pensa bien d'en passer son envie, SÉV. 15 mai 1671. || 14° Se penser, *v. réfl.* Croire de soi, sur son compte. Qu'ils sachent que toutes les autres choses dont ils se pensent peut-être plus assurés, comme d'avoir un corps, sont moins certaines [que la notion de Dieu], DESC. *Méth.* IV, 7. Je ne me pensais pas si fort dans sa mémoire, CORN. *la Veuve*, V, 3. Des enfants qui se pensent libres, lorsqu'échappés de la maison paternelle, ils courent sans savoir où ils vont, BOSS. *Sermons, Vêture d'une bernardine*, 1. || Être pensé. Cela se pensait en secret. || Proverbes. Honni soit qui mal y pense, il ne faut pas interpréter en mal ce qui peut être innocent. || Il est comme le perroquet de M. de Vendôme, s'il ne dit mot, il n'en pense pas plus, se dit de celui qui ne dit rien parce qu'il n'a rien à dire. || En sens contraire, il ne dit mot, mais il n'en pense pas moins, c'est-à-dire il ne dit rien, mais il garde sa façon de penser. Soit; mais ne disant mot, je n'en pense pas moins, MOL. *Tart.* II, 2.

— HIST. XIe s. [Il] Baisse son chef, si comence à penser, *Ch. de Rol.* IX. Li quens Rolans nel se deust penser [n'aurait pas dû avoir cette pensée], *ib.* XXVI. || XIIe s. Mais à dame de valor Doit on penser nuit et jor, *Couci*, I. Mais fol desir fait souvent cuer penser En si haut lieu, qu'il n'i peut avenir, *ib.* X. ....Je vous pri et demand Que vous pensez [pensiez] de moi guerredonner; Je penserai de [illegible] servir avant, *ib.* XIII. Que plus [je] ne doi à fin d'amours penser, *ib.* XX. Entour lui [il] voit ses homes panser et embroncher, *Sax.* XVI. Par Deu! seignor, fait-il, moult pensa grant folage, Qui à Charle [illegible] tel conseil et tel rage, *ib.* XXVI. || XIIIe s. Car [illegible] assez autre chose à penser, QUESNES, *Romancero*, p. 100. Mais li vilains le dist piecha [depuis [illegible] temps] en reprouver, Que moult a grant dis[illegible] entre faire et penser, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, 494. Et Berte le reçoit, qui mal n'i a pensé, *Berte*, XV. Ce est chose passée [résolue], jà n'i convient penser, *ib.* CXII. Penst chascun [que chacun pense] de garder son cors. *Ren.* 14768. Chascuns pense du cors, et de l'ame n'a cure; Or sachiés que li mondes est en grant aventure, RUTEB. 232. Quant les Templiers virent ce, il se penserent que il seroient honniz se il lessoient le conte d'Artois aler devant eulz, JOINV. 224. || XIVe s. Elle, ne pensant à mal, gecte le papier ou feu, *Ménagier*, I, 6. || XVe s. Il envoya messire Godemar à Tournay pour là aviser [illegible] besognes, et penser que la cité fust bien pourveue, FROISS. I, II, 3. Ces paroles et autres que le comte de Nevers remontra au roi et aux hauts barons [illegible] donnerent moult à penser, ID. III, IV, 60. Trop mauvais y fait, quand j'y pense, Chevauchier par [illegible] païs, E. DESCH. *Virelai contre le pays de Flandres.* Tantost l'ung dira, le roi est contre nous, et [illegible] pensera de se fortifier et de se accointer de [illegible] ennemys, COMM. VI, 13. || XVIe s. Afin que nous [illegible] pensissions que le salaire se doive mesurer selon [illegible] merites, CALV. *Instit.* 649. Afin que les Juifs [illegible] pensassent une telle grace appartenir seulement aux gentils, ID. *ib.* 773. Si les sciences ne nous apprennent ny à bien penser ny à bien faire... MONT. I, 149. Il vint le tuer lorsqu'on ne pensoit plus [illegible] lui, D'AUB. *Hist.* II, 406. Or sus venez, pensers, pensons encor en elle, RONS. 286. Trop penser [illegible] resver, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 429. Ce sont les sots et maladvisés qui disent : je n'y pensois pas, CHARRON, *Sagesse*, p. 329, dans LACURNE. Ils [illegible] disent mot, mais ils n'en pensent pas moins, H. EST. *Apol. d'Hérod.* p. 684, dans LACURNE. Mal pense qui ne repense, COTGRAVE. Il est bientost deceu qui [illegible] ne pense, ID. Le loup sçait bien que male bes[illegible] pense, ID. Mettez fol à part soy, il pensera, ID.

— ÉTYM. Genev. *penses-tu de sortir dimanche*; *se penser*, croire, imaginer : *je m'étais bien pensé qu'il pleuvrait*; provenç. *pensar*, *pessar*; espagn. [illegible] portug. *pensar*, *pesar*; ital. *pensare*, *pesare*; du [illegible] *pensare*, proprement peser, puis examiner, apprécier, fréquentatif de *pendere*, suspendre au bout [illegible] son bras, soupeser, peser.

2\. PENSER (pan-sé; l'r ne se prononce et [illegible] se lie jamais; au pluriel, l's se lie : des pan-sé[illegible] audacieux), *s. m.* || 1° Manière de penser. Ce penser mâle des âmes fortes, qui leur donne [illegible] idiome si particulier, est une langue dont il n'[illegible] pas la grammaire, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 65. || 2° Faculté de penser. Quel est l'homme sur la terre qui peut assurer sans une impiété absurde, qu'il [illegible] impossible à Dieu de donner à la matière le sentiment et le penser? VOLT. *Dict. phil.* cité [illegible] LAFAYE, *Synon.* || 3° Dans le langage élevé et poétique, pensée. N'écoutons plus ce penser suborneur Qui ne sert qu'à ma peine, CORN. *Cid*, I, 9. Que [illegible] pensers divers! que de soucis flottants! ID. *Héracl.* IV, 4. Comme ils se confiaient leurs pensers et [illegible] soins, LA FONT. *Fabl.* III, 1. Le seul penser de [illegible] ingratitude Fait souffrir à mon âme un supplice [illegible] rude, MOL. *Tart.* III, 7. Vainement offusqué de [illegible] pensers épais, Loin du trouble et du bruit [illegible] trouver la paix, BOIL. *Épît.* XI. Sur des pensers nouveaux faisons des vers antiques, A. CHÉN. *l'Invention.* Et mes pensers, nourris dans l'ombre [illegible] nelle, Deviennent grands, profonds, majestueux comme elle, DELIL. *Imag.* III.

— HIST. XIIe s. Baron, dit-il, or oiés mon pens[illegible] Chascuns aport son bon branc acéré, *Raoul de* [illegible] 208. Nouvele amor où j'ai mis mon penser, *Couci*, II. Tuit mi penser sont à ma douce amie, ID. || XIIIe s. Certes neniil, ne me vint en penser [illegible] ques nul jour je vous daignasse amer, [illegible] *Romancero*, p. 108. De mon penser a[illegible] [illegible] mieux] la compagnie Qu'onques Tristans ne [illegible] Yseult s'amie, THIBAUT DE NAVARRE, LIX.

— ÉTYM. C'est l'infinitif du verbe *penser*, [illegible] substantivement; ital. *pensiere*, qui n'est pas [illegible] infinitif. *Penset*, dans l'ancienne langue, est le participe passé pris substantivement.

PENSEUR (pan-seur), *s. m.* || 1° Celui qui pense, qui réfléchit, qui est profond. On craint les pe[illegible]

seurs, VOLT. *Lett. Laharpe*, 28 *oct.* 1777. Accoutumé que j'étais à me reposer sur ce grand penseur [Sieyès] de l'achèvement de son ouvrage.... MIRAB. *Collect.* t. III, p. 343. || Il se dit aussi au féminin, penseuse. Je ne vous regardais jusqu'ici que comme une belle penseuse qui.... J. J. ROUSSEAU, *Lett. à Mlle D. M.* le 7 mai 1764. || Libres penseurs, nom donné à ceux qui refusent d'admettre la religion révélée. || On a dit autrefois en ce sens : franc penseur. || Le Penseur, nom d'une célèbre statue de Michel-Ange, qui se trouve à Florence dans la chapelle des Médicis. || 2° *Adj.* Dieu tout entier habite en ce marbre penseur, A. CHÉN. *l'Invention.*

— SYN. PENSEUR, PENSIF. Un penseur est un homme qui a de la force et de l'habitude de penser, surtout philosophiquement ; pensif indique une méditation actuelle et un peu triste sur quelque chose. La pensée occupe le penseur ; ses pensées occupent le pensif.

— HIST. XV° s. Jean Lyon contrepensa sur les penseurs [opposa ruse à ruse], FROISS. II, II, 53. Un bon penseur pense au revers [au rebours] qu'on pense, *Faifeu*, p. 91.

— ÉTYM. *Penser ;* bourguig. *penseu.*

PENSIF, IVE (pan-sif, si-v'), *adj.* Qui est fortement occupé d'une pensée. Puis tout triste et pensif il s'obstine au silence, CORN. *Pomp.* III, 1. Il suivait tout pensif le chemin de Mycènes, RAC. *Phèdre*, V, 6. À Chambéry, je devins pensif, non sur la sottise que je venais de faire.... J. J. ROUSS. *Conf.* III. Pensif, il méditait le grand ordre du monde, DELILLE, *Parad. perdu*, III. [La Mélancolie] Pensive et sur sa main laissant tomber sa tête, Un tendre souvenir est sa plus douce fête, ID. *Imag.* 3. || Il se dit aussi de l'air, de l'attitude, etc. Il m'écouta d'un air pensif et dédaigneux, MARMONTEL, *Mém.* II.

— HIST. XII° s. Mautalent [colère] ot li cuens [le comte], si fist semblant pensif, *Sax.* XXIV. || XIII° s. Pensis d'amour, dolens et courouciés, M'esteut [il me faut] chanter, que [car] ma dame m'en prie, LE ROI JEAN DE BR. *Romancero*, p. 141. || XIV° s. Religion et reverence des choses devines fist tout le pueple estonné et pensif, BERCHEURE, f° 102. || XV° s. L'Amorath de ces nouvelles fut moult pensieuf, et appela son conseil pour savoir quelle chose estoit bonne à faire, FROISS. II, III, 26. || XVI° s. Fille oisive, à mal pensive, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Penser ;* Berry, *pensi ;* picard, *pensiu ;* prov. *pensiu, pessiu ;* ital. *pensivo.*

PENSION (pan-sion ; en vers, de trois syllabes), *s. f.* || 1° Tribut, péage (vieilli en ce sens). Viviers et réservoirs lui [au cormoran] payaient pension, LA FONT. *Fabl.* X, 4. || 2° Gages en général. M. d'Elbœuf avait été douze ou quinze ans en Flandre, à la pension d'Espagne, RETZ, I, 239. Il donne pension à un homme qui n'a point d'autre ministère que de siffler des serins au flageolet, et de faire couver des canaries, LA BRUY. XIII. || 3° Somme annuelle que paye un État, un souverain, un particulier à quelqu'un comme récompense ou libéralité. Pension sur l'État. Pension viagère. Pension de retraite. Ci gît, oui gît, par la morbleu, Le cardinal de Richelieu, Et ce qui cause mon ennui, Ma pension avecque lui, BENSERADE, dans RICHELET. Les pensions que l'on donne en France ne valent jamais rien qu'un an ou deux, d'autant qu'elles ne sont point assurées, GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. 16. Le cardinal [de Richelieu], le voyant [Vaugelas, à qui il venait de donner une pension] entrer dans sa chambre, s'avança avec cette majesté douce et riante qui l'accompagnait presque toujours, et s'adressant à lui : Hé bien, monsieur, lui dit-il, vous n'oublierez pas du moins dans le dictionnaire le mot de pension, PELLISSON, *Hist. de l'Acad.* III. Interdire à mes vers.... L'entrée aux pensions où je ne prétends pas, BOIL. *Sat.* IX. Le roi donna hier une pension de deux mille livres à Mlle de Scudéry, MAINTENON, *Lett. à Mme de Brinon*, t. II, p. 178, dans POUGENS. Au lieu de pensions, ils [les anciens rois de l'Orient] donnaient à ceux qu'ils voulaient gratifier des villes, et quelquefois même des provinces qui, sous le nom de pain, de vin, devaient leur fournir tout ce qui était nécessaire pour entretenir leur maison, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. III, p. 334, dans POUGENS. On ne sait pas assez que Fontenelle, en 1713, fut sur le point de perdre ses pensions, sa place et sa liberté pour avoir rédigé en France, vingt ans auparavant, le traité des Oracles du savant Van Dale, VOLT. *Dict. phil. Philosophe.* Louis XIV donnait six mille livres de pension aux Valincourt, aux Pellisson, aux Racine et aux Despréaux pour faire son histoire qu'ils ne firent point, ID. *Lett. d'Argenson*, 8 janv. 1740. On m'a ôté, je ne sais comment, du moins on ne me paye plus, une pension de deux mille livres que j'avais avant que Louis XV fût sacré, VOLT. *Lett. d'Argental*, 4 août 1777. Vous avez dans Paris une voix prépondérante, et Alexandre voulait plaire aux Athéniens ; je ne sais si c'est en donnant douze cents francs de pension qu'il s'écriait : ô gens d'Athènes, voyez ce qu'il m'en coûte pour être loué de vous, VOLT. *Lett. d'Alembert*, 10 déc. 1777. Le roi a renvoyé à l'académie des sciences la pension vacante par la mort de Clairaut, due à d'Alembert, qui n'est pas riche, et contestée par Vaucanson, qui a quarante mille livres de rente, DIDEROT, *Mém.* t. II, p. 266, dans POUGENS. || Pension alimentaire, celle qu'on donne à une personne pour assurer sa subsistance. || 4° En matière bénéficiale, somme à prendre annuellement sur les fruits d'un bénéfice. Un bénéficier peut [disent les casuites] désirer la mort de celui qui a une pension sur son bénéfice, PASC. *Prov.* VII. || 5° Somme que l'on donne pour être logé et nourri. Le roi me conta, il y a deux jours, qu'il payait la pension de trois filles dans un couvent : il en est mort une il y a cinq ans, et ces bonnes filles reçoivent la pension de trois, MAINTENON, *Lett. à Mme de la Viefville*, 22 nov. 1705. De pauvres personnes qui ont des affaires à Paris, et trop peu de bien pour donner de grosses pensions dans des couvents, ID. *Lett. à Mme de Villette*, 13 août 1708. || Demi-pension, ce que donne celui qui ne fait que prendre ses repas, sans coucher au lieu où il est en pension. || Lieu où l'on est logé et nourri pour un certain prix. J'avais quelquefois envie de me mettre en pension ; mais cette façon de vivre a ses désagréments, MARIVAUX, *Paysan parv.* 2° part. || Demi-pension, maison où l'on reçoit des demi-pensionnaires. || Populairement. Être en pension, se dit d'une chose engagée. Pour avoir mis, sans réflexion, Le portrait de madame une heure en pension Chez cette chienne-là que Lucifer confonde, REGNARD, *le Joueur*, V, 8. || On dit aussi : tenir, mettre des chevaux, des chiens en pension. On voit, dans les Indes, des hôpitaux de souris qu'on met en pension et qu'on nourrit comme personnes de mérite, FÉN. t. XIX, p. 56. || 6° Maison d'éducation où les élèves sont nourris et couchés. Maître de pension. || Tous les élèves d'une pension. Une pension nombreuse. || Être en demi-pension, se dit d'un élève qui est externe, mais qui prend ses repas avec les pensionnaires. || Demi-pension, maison où l'on reçoit des demi-pensionnaires. || Demi-pension, ce que paye un demi-pensionnaire.

— HIST. XIV° s. Il y en avoit plusieurs [cardinaux] qui estoient à luy [Charles V] et de sa pension, *Chr. de St Denis*, t. III, f° 40. À mestre Jehan le mie [mire, médecin] pour se [sa] pension de le demie année, X livres, CAFFIAUX, *Abattis de maisons*, p. 11. || XV° s. On ne le tient pas [Charles VI] en estat ni en forme de roi, car il ne peut faire du sien sa volonté ; on l'a mis à pension et la roine aussi, FROISS. II, III, 77. Et le roy luy eust donné À sa vie certaine pension, E. DESCH. *Suppl. au roi.* || XVI° s. Le gouverneur d'un elephant desrobboit à touts les repas la moitié de la pension qu'on luy avoit ordonnée, MONT. II, 176. À maistre Mathéo Dalnassar, de Veronne, graveur dudit seigneur [le roi] la somme de 615 livres tournois par forme de pention et bienfaict, *Bibl. des ch.* 6° série, t. I, p. 479.

— ÉTYM. Provenç. *pensio ;* espagn. *pension ;* ital. *pensione ;* du lat. *pensionem*, payement, qui vient de *pensum*, supin de *pendĕre*, payer, peser (voy. POIDS).

PENSIONNAIRE (pan-si-o-nê-r'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui ou celle qui reçoit une pension d'un État, d'un prince, d'un particulier. Les pensionnaires qu'il [Philippe de Macédoine] avait dans Athènes firent leur devoir : ces langues vénales eurent soin de.... ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. VI, p. 77, dans POUGENS. La faction des seize, pensionnaire de Philippe II, VOLT. *Mœurs*, 174. Louis XII avait un roi de Naples suivant sa cour et son pensionnaire, ID. *Mœurs*, 110. || Par plaisanterie. Un pensionnaire du roi, un homme détenu en prison. || 2° Élève de peinture, de sculpture ou d'architecture, entretenu à Rome par le gouvernement pour se perfectionner. || 3° Comédien pensionnaire, ou, simplement, pensionnaire, comédien qui ne participe point aux bénéfices de la société et qui reçoit un traitement fixe ; cela ne se dit qu'en parlant du Théâtre Français. Les pensionnaires du Théâtre-Français. || 4° En matière bénéficiale, celui qui jouit d'une pension sur un bénéfice. || 5° Titre donné autrefois, dans l'académie des sciences, à certains membres. Les membres de l'ancienne académie des sciences depuis le règlement de 1699 étaient de quatre sortes : honoraires, pensionnaires, associés et élèves ; les pensionnaires étaient les véritables académiciens, ALF. MAURY *L'anc. académie des sciences*, p. 42. Lorsque l'Académie, voulant honorer le génie d'un de ses membres moins ancien que lui, donna le titre de pensionnaire surnuméraire à M. d'Alembert, CONDORCET, *Montigni.* || 6° Titre qu'on donnait en Hollande au premier ministre des états, ainsi qu'au ministre de la régence de chaque ville ; leur nom vient de la pension ou des appointements réglés qu'on leur donnait. Nous rencontrâmes [à Amsterdam] le pensionnaire à pied, sans laquais, au milieu de la populace : on ne voit là personne qui ait de cour à faire, VOLT. *Lett. à Mme de Bernières*, 7 oct. 1722. Le célèbre Heinsius, pensionnaire de Hollande et le plus terrible ennemi qu'ait eu la France, DUCLOS, *Œuv.* t. VI, p. 62. || 7° Celui ou celle qui paie une pension pour être logé et nourri. || Demi-pensionnaire, celui qui n'est dans une pension bourgeoise que pour le dîner. || 8° Élève à demeure dans une maison d'éducation. Je sortais du couvent avec toute l'innocence d'une pensionnaire qui n'a pu connaître le monde, GENLIS, *Mlle de la Fayette*, p. 137, dans POUGENS. || Demi-pensionnaire, élève qui prend un ou deux repas avec les pensionnaires, mais qui ne couche pas dans la maison.

— HIST. XV° s. Et me y avoit envoyé le roy avec les pensionnaires de sa maison [gardes, satellites], et fut la premiere fois que il bailla chief aus ditz pensionnaires, COMM. VI, 4. Le suppliant se mit à pension avecques ung nommé le Desert.... et après qu'il eust esté par certain temps son pensionnier, DU CANGE, *pensionatus.* Je parleray pour la pucelle au cercle d'or, à qui je suis ami et pensionnaire, et pour ce aussi qu'elle a droicte et juste cause, *Perceforest*, t. VI, f° 8. || XVI° s. Les quatre cents archers de la garde et les cent Allemands du roy feurent armez, les gentilshommes à cheval et les archers à pied, tous joignant le logis du roy avec plusieurs de ses princes et pensionnaires [sortes de gardes du roi], J. D'AUTON, *Annales de Louis XII*, p. 168, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Pension.*

PENSIONNAT (pan-si-o-na ; le *t* ne se prononce pas et ne se lie pas), *s. m.* || 1° Maison où l'on reçoit des enfants de l'un ou de l'autre sexe en pension pour les instruire. Pensionnat de demoiselles. || Pensionnat normal, nom qui était donné à l'établissement appelé depuis École normale, dans le décret du 17 mars 1808 sur l'organisation de l'université impériale. || 2° Lieu où sont logés les pensionnaires d'un collége.

— ÉTYM. *Pension.*

PENSIONNÉ, ÉE (pan-si-o-né, née), *part. passé* de pensionner. Nous l'aurions vu [le parlement] vendu à l'autorité, la plupart de ses membres pensionnés de la cour, DIDEROT, *Sur l'hist. du parlement.*

PENSIONNER (pan-si-o-né), *v. a.* Donner, faire une pension à quelqu'un. Au fait, pourquoi pensionner Ma muse indépendante et vraie ? BÉRANG. *Refus.*

— ÉTYM. *Pension.*

† **PENSIVEMENT** (pan-si-ve-man), *adv.* D'une manière pensive.

— HIST. XVI° s. Roland tout estonné pensivement regarde, DESPORTES, *Roland furieux.*

PENSUM (pin-som' ; quelques-uns disent pin-son), *s. m.* Terme de collége. Surcroît de travail imposé à un écolier par punition. Ne trouvant personne à punir, il me faisait porter la peine des coupables par les pensums qu'il me donnait, MARMONTEL, *Mém.* I. || *Au plur.* Des pensums.

— ÉTYM. Lat. *pensum*, chose pesée, certain poids de laine à filer, et, par extension, tâche ; c'est le participe passif de *pendĕre*, poser (voy. POIDS).

† **PENT....** ou **PENTA....** préfixe qui signifie cinq, et qui vient du grec πέντε (voy. CINQ).

† **PENTACHLORXYLON** (pin-ta-klor-ksi-lon), *s. m.* Terme de chimie. Corps quaternaire, l'un des produits qu'on obtient en faisant agir l'acide chlorhydrique et le chlorate de potasse sur la créosote.

— ÉTYM. *Penta....*, *chlore*, et ξύλον, bois.

† **PENT-À-COL** (pan-ta-kol), *s. m.* Terme de la bijouterie du moyen âge. Bijou qui, comme nos médaillons, se portait au cou, DE LABORDE, *Émaux*, p. 436.

— ÉTYM. *Pendre*, *à*, *col.*

PENTACORDE (pin-ta-kor-d'), *s. m.* Terme d'antiquité. Lyre à cinq cordes.

— ÉTYM. Πεντάχορδος, de πέντε, cinq, et χορδή, corde.

† **PENTACROSTICHE** (pin-ta-kro-sti-ch'), *s. m.* Vers disposés de telle sorte qu'on y trouve cinq fois le nom qui fait le sujet de l'acrostiche, en parta-

geant toute la pièce de vers en cinq parties différentes de haut en bas.

— ÉTYM. *Pent...*, et *acrostiche*.

† **PENTADACTYLE** (pin-ta-da-kti-l'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a cinq doigts ou cinq divisions en forme de doigts.

— ÉTYM. *Penta...*, et δάκτυλος, doigt.

† **PENTADELPHE** (pin-ta-dèl-f'), *adj. f.* Terme de botanique. Se dit des étamines réunies en cinq paquets.

— ÉTYM. *Pent...*, et ἀδελφός, frère.

† **PENTADYNAME** (pin-ta-di-na-m'), *adj.* Terme de botanique. Se dit d'une plante qui a dix étamines, dont cinq plus longues que les autres.

— ÉTYM. *Penta...*, et δύναμις, force, puissance.

† **PENTAÈDRE** (pin-ta-è-dr'), *s. m.* Corps solide à cinq faces.

— ÉTYM. *Penta...*, et ἕδρα, face.

† **PENTAGLOTTE** (pin-ta-glo-t'), *adj.* Terme de philologie. Qui est écrit en cinq langues. Bible, dictionnaire pentaglotte.

— ÉTYM. *Penta...*, et γλῶττα, langue.

† **PENTAGONAL, ALE** (pin-ta-go-nal, na-l'), *adj.* Qui a forme de pentagone. Des plans pentagonaux. Prisme pentagonal, prisme ayant pour base un pentagone. Pyramide pentagonale.

PENTAGONE (pin-ta-go-n'), *s. m.* || 1° Figure qui a cinq angles et cinq côtés. || 2° *Adj.* Synonyme de pentagonal.

— HIST. XIIIe s. Se tu veis trover l'aire du quintangle, soit li pentagones devisés en.... *Comput*, f° 18.

— ÉTYM. Πεντάγωνος, de πέντε, cinq, et γῶνος, coin, angle.

† **PENTAGYNE** (pin-ta-ji-n'), *adj.* Terme de botanique. Qui a cinq pistils.

— ÉTYM. *Penta...*, et γυνή, femelle.

† **PENTAGYNIE** (pin-ta-ji-nie), *s. f.* Terme de botanique. Dans le système de Linné, nom de cinq ordres qui comprennent les plantes à cinq pistils.

† **PENTAGYNIQUE** (pin-ta-ji-ni-k'), *adj.* Terme de botanique. Qui appartient à la pentagynie.

† **PENTAMÈRE** (pin-ta-mè-r'), *adj.* Terme de zoologie. Se dit d'un insecte qui a cinq articles à tous les tarses. || *S. m.* Genre de coquilles.

— ÉTYM. *Penta...*, et μέρος, partie.

PENTAMÈTRE (pin-ta-mè-tr'), *s. m.* || 1° Terme de métrique ancienne. Vers de cinq pieds. || *Adj* Vers pentamètre. || 2° Se dit quelquefois abusivement du vers français de dix syllabes.

— ÉTYM. Πεντάμετρος, de πέντε, cinq, et μέτρον, mesure.

† **PENTANDRE** (pin-tan-dr'), *adj.* Terme de botanique. Qui a cinq étamines.

— ÉTYM. *Pent...*, et ἀνήρ, mâle.

PENTANDRIE (pin-tan-drie), *s. f.* Terme de botanique. Classe du système de Linné qui renferme les plantes dont la fleur a cinq étamines.

† **PENTANDRIQUE** (pin-tan-dri-k'), *adj.* Terme de botanique. Qui appartient à la pentandrie. || Synonyme de pentandre.

† **PENTAPÉTALE** (pin-ta-pé-ta-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui est composé de cinq pétales. Corolle pentapétale.

— ÉTYM. *Penta...*, et *pétale*.

† **PENTAPHYLLE** (pin-ta-fi-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui a des feuilles ou des folioles disposées cinq à cinq. || Qui a cinq divisions foliacées. Calice pentaphylle.

— ÉTYM. *Penta...*, et φύλλον, feuille.

PENTAPOLE (pin-ta-po-l'), *s. f.* Terme de géographie ancienne. Territoire qui comprenait cinq villes.

— ÉTYM. [illegible], de πέντε, cinq, et πόλις, ville.

† **PENTAPTOTE** (pin-ta-pto-t'), *adj.* Terme de grammaire. Se dit des noms qui ont cinq terminaisons différentes dans le seul nombre singulier. [illegible] sont des noms pentaptotes, parce qu'[illegible] *pater, ris, ri, rem, re; dominus, e, i, o, um*.

— ÉTYM. *Penta...*, et πτωτός, qui a des cas.

† **PENTARCHAT** [illegible] *s. m.* Dignité de [illegible]

† **PENTARCHIE** [illegible] *s. f.* Gouvernement de cinq [illegible]

† **PENTARQUE** [illegible] *s. m.* Membre d'une pentarchie.

— ÉTYM. *Pent...*, et ἄρχειν, commander.

† **PENTASÉPALE** [illegible] *adj.* Terme de botanique. Qui est composé de cinq sépales. Calice pentasépale.

— ÉTYM. *Penta...*, et *sépale*.

† **PENTASPERME** [illegible], *adj.* Qui contient cinq graines. Fruit pentasperme.

— ÉTYM. *Penta...*, et σπέρμα, graine.

† **PENTASTIQUE** (pin-ta-sti-k'), *adj.* || 1° Terme didactique. Qui est disposé sur cinq rangs. || 2° Qui est composé de cinq vers.

— ÉTYM. *Penta...*, et στίχος, rangée.

† **PENTASTOME** (pin-ta-sto-m'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a cinq bouches ou cinq ouvertures.

— ÉTYM. *Penta...*, et στόμα, bouche.

† **PENTASTYLE** (pin-ta-sti-l'). || 1° *Adj.* Terme de botanique. Qui porte cinq styles. || 2° *S. m.* Terme d'architecture. Édifice qui a cinq rangs de colonnes à la face de devant.

— ÉTYM. *Penta...*, et στῦλος, style, colonne.

† **PENTASYLLABE** (pin-ta-sil-la-b'), *adj.* Se dit d'un mot, d'un vers ou d'un pied de vers, composé de cinq syllabes. || Substantivement. Un pentasyllabe.

— ÉTYM. *Penta...*, et *syllabe*.

PENTATEUQUE (pan-ta-teu-k'; quelques-uns disent pin-ta-teu-k'), *s. m.* || 1° Les cinq premiers livres de la Bible, qui sont rangés dans l'ordre suivant : la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, le Deutéronome (avec un P. majuscule). Le Pentateuque des Samaritains et celui des Juifs sont deux originaux complets, indépendants l'un de l'autre, BOSS. *Hist.* II, 13. || 2° Nom que quelques auteurs ont donné aux cinq livres des décrétales, publiées par Grégoire IX, qui forment la seconde partie du droit canonique. || 3° Pentateuque chirurgical, division des maladies externes en cinq classes : plaies, ulcères, tumeurs, luxations et fractures (avec un *p* minuscule).

— ÉTYM. Πεντάτευχος (sous-entendu βίβλος), ouvrage en cinq livres, de πέντε, cinq, et τεῦχος, livre, proprement instrument.

† **PENTATHIONIQUE** (pin-ta-ti-o-ni-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide pentathionique, acide représenté par la formule S^5O^5, dit aussi acide hyposulfurique trisulfuré.

— ÉTYM. *Penta...*, et θεῖον, soufre.

PENTATHLE (pin-ta-tl'), *s. m.* Réunion des cinq espèces de jeux auxquels s'exerçaient les athlètes. L'opinion la plus commune sur les exercices qui composaient le pentathle y met la lutte, la course, le saut, l'exercice du disque et celui du javelot, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. V, p. 75, dans POUGENS. || Se dit des athlètes qui s'adonnaient à ces jeux.

— ÉTYM. Πένταθλον, de πέντε, cinq, et ἆθλος, combat.

PENTE (pan-t'), *s. f.* || 1° Inclinaison d'un lieu haut vers un lieu bas. Quelle que soit la pente et l'inclination Dont l'eau par sa course l'emporte, LA FONT. *Fabl.* III, 16. On montait à la citadelle par trois rues en pente, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. I, p. 553, dans POUGENS. En examinant sur le globe quels sont les fleuves qui ont le plus de pente, BUFF. *Hist. nat. Preuv. théor. terr. Œuv.* t. II, p. 74. Le brouillard nous fit manquer une pente de gazon par laquelle nos guides nous promettaient de nous faire descendre, SAUSSURE, *Voy. Alpes*, t. V, p. 142, dans POUGENS. Le ruisseau n'apprend pas à couler dans sa pente, LAMART. *Nouv. Méd.* 5. Le maréchal se trouvait engagé, avec une seule division, dans une gorge étroite, profonde et environnée de bois et de collines dont toutes les pentes nous étaient contraires, SÉGUR, *Hist. de Napol.* V, 3. || Dans la théorie des plans cotés, la pente d'une droite est le rapport de la différence de niveau de deux de ses points à leur distance horizontale. La ligne de plus grande pente d'un plan est la droite perpendiculaire aux horizontales de ce plan; et la pente du plan est la pente de cette droite. || 2° En technologie, instrument indiquant aux ouvriers l'inclinaison que doivent présenter certaines parties des pièces qu'ils travaillent, relativement aux autres parties. || 3° Terme de tapissier. Bande qui pend autour d'un ciel de lit, sur le haut des rideaux. Si vous trouviez dans Avignon ou dans Lyon de quoi faire des rideaux, un fond, un dossier, des soubassements, des pentes..., SÉV. 21 août 1675. || Bandes d'étoffe qui, dans les bibliothèques, s'attachent aux tablettes, pour garantir les livres de la poussière. || 4° Terme de construction. Pente de comble, l'inclinaison d'un des côtés d'un comble, qui le rend plus ou moins raide sur sa hauteur, par rapport à sa base. || Pente de plâtre, enduit de plâtre sur lattes ou voliges, préparé pour recevoir les feuilles de plomb, de zinc, destinées à former des [illegible] ou des gouttières. || 5° Terme de paveur. Pente [illegible] et pente latérale : la première suit la longueur de la voie, la seconde tombe sur sa largeur [illegible], interruption d'un niveau de [illegible], soit par [illegible], soit par l'affaissement du terrain. || 6° Terme de menuisier. Inclinaison donnée au fer d'un outil. || En armurerie, courbure que présente la crosse d'un fusil. || 7° Action de suspendre le tabac. Aussitôt qu'il [le tabac] est arrivé à la métairie, on le met à la pente, afin qu'il sèche, GENLIS, *Maison rust.* t. III, p. 174, dans POUGENS. || 8° Terme de marine. Dans les vaisseaux, côtés pendants des tentes. || 9° Fig. Ce qui est comparé à l'inclinaison d'un terrain. La pente des ans. Tant vous avez eu d'adresse à mettre les choses en état de vous être avantageuses, quelque pente qu'elles puissent prendre, PASC. *Prov.* XVII. On s'égare un seul moment de la vie, on se détourne d'un seul pas de la droite route; aussitôt une pente inévitable nous entraîne et nous perd : on tombe enfin dans un gouffre, J. J. ROUSS. *Hél.* III, 18. [illegible] qui fait pour l'âme ce que fait pour les corps l'inclinaison. C'est ce qui m'a obligé à lui donner une pente vers la personne de Lucrèce au [illegible] acte, CORN. *le Ment. Examen*. Il faut [illegible] en général, et la pente vers soi est le commencement de tout désordre, PASC. *Pens.* XXIV, 56, éd. HAVET. Elle [Mme de la Fayette] vous conseille d'observer la pente naturelle de son esprit [de Fauvel, fils de Mme de Grignan], SÉV. *à Mme de Grignan*, 1er nov. 1688. Il [Corbinelli] regarde avec respect la tendresse que j'ai pour vous.... il est bien loin de me conseiller de m'opposer à cette pente, ID. 20 oct. 1679. La pente entraîne le peuple à l'idolâtrie, BOSS. *Hist.* II, 3. L'indifférence qu'il [saint François de Sales] enseigne n'empêche pas une vertueuse pente de la volonté d'un côté, ID. *Ét. d'orais.* VIII, 2. Ma jeunesse, nourrie à la cour de Néron, S'égarait, cher Paulin, par l'exemple abusée, Et suivait du plaisir la pente trop aisée, RAC. *Bérén.* II, 2. Quelqu'un suivant la pente de la coutume qui le loue, LA BRUY. V. Tu ressens pour le jeu la pente la plus forte, REGNARD, *Ménechm.* I, 2. [illegible] pente naturelle, Par une erreur toujours nouvelle Quoiqu'il semble changer son cours, Autour de la flamme infidèle Le papillon revient toujours, GRESSET, *Chartr.* Le vice est une pente habituelle; le crime n'est qu'un mouvement, MARMONTEL, *Œuv.* t. [illegible], p. 403. Il semble qu'il y ait une pente qui entraîne les hommes vers l'équateur, c'est l'effet nécessaire de l'attrait de la chaleur et des richesses; [illegible] pente du besoin et de l'intérêt, BAILLY, *A*[illegible] lett. 22. || Avoir une pente à, être enclin à. Le naturel de l'homme a tant de pente aux vices, [illegible] replonge à tous moments, CORN. *Imit.* I, [illegible] une pente naturelle à me laisser aller à tout ce qui m'attire, MOL. *Fest.* III, 6. La pente qu'on a à recevoir sans examen tout ce qui est à son avantage, NICOLE, *Ess. de mor.* 1er *traité*, ch. 6. [illegible] la pente qu'on a aux malignes interprétations, LA BRUY. III. || La pente de quelqu'un, ce qui l'entraîne habituellement. Quant à l'humeur contredisante, Je ne sais s'il avait raison, Mais que cette humeur soit ou non Le défaut du sexe et sa pente, LA FONT. *Fabl.* III, 16. || On dit dans un sens analogue la pente du cœur, de l'âme, etc. Ceux qui avec une pente invincible de leur volonté aiment parfaitement, PASC. *Prière*. Quand il suit librement la véritable pente de son cœur, FÉN. *Tél.* [illegible] pente de leur âme et le caractère de leur esprit, VAUVEN. *Du génie*. Deux ou trois mois se passèrent ainsi à tâter la pente de mon esprit, [illegible] *Confess.* VI. Toujours accessible, cherchant par la pente naturelle de son caractère à plaire à ceux qui se présentaient à lui, CONDORCET, *Maurepas*.

— HIST. XVIe s. Une pente raide, [illegible] 47. Trois pieces de fine tapisserye et quatre [illegible] pour fournir une garniture de ciel de lict de [illegible] *Bibl. des ch.* 6e serie, t. I, p. 498.

— ÉTYM. *Pendre* : substantif fait comme [illegible] *rente*, etc.

† **PENTÉCOSTAIRE** (pan-té-ko-stê-r'), *adj.* Terme de liturgie. Qui a rapport à la Pentecôte. || [illegible] Livre qui contient l'office, depuis la fête de Pâques jusqu'à la Pentecôte.

PENTECÔTE (pan-te-kô-t', et non, comme disent quelques-uns, pan-té-ko-t'), *s. f.* || 1° [illegible] fête qui se célébrait le cinquantième jour après [illegible] du mois de nisan, ou après le second jour de Pâques, et dans laquelle les Juifs offraient à Dieu les prémices de leurs moissons, etc. L'histoire ne spécifie point le jour où Joas fut proclamé; quelques interprètes veulent que ce fut un jour de fête [illegible] choisi celle de la Pentecôte, qui était l'une des trois grandes fêtes des Juifs, RAC. *Ath. Préf.* || 2° [illegible] les chrétiens, fête qui se célèbre cinquante jours [illegible] ou, si l'on aime mieux, le septième dimanche après Pâques, en mémoire de la descente du Saint-

Esprit sur les apôtres. Attendez, désirez et recevez le Saint-Esprit à la Pentecôte, MAINTENON, *Avis à la duch. de Bourg.* t. III, p. 204, dans POUGENS. || FIG. Jusqu'à la Pentecôte, c'est-à-dire longtemps. Prêchez, patrocinez jusqu'à la Pentecôte, MOL. *Éc. des femmes*, I, 1.

— HIST. XII^e s. Ce fu à pentecoste, que il fait bel et clair.... *Sax.* XIII. || XIII^e s. Et dès lors à dix jors [de l'Ascension] vint li Sainz Esporiz sor les disciples, porquoi nos gardons la feste de la Pentecoste, BRUN. LAT. *Trés.* p. 145. || XVI^e s. Laissez venir donque France et sa routte, Car tel me cuyde avoir gaigné à Pasques, Qui ne m'aura pas à la Pentecouste, J. MAROT, V. 17. Pentecostes frezes rouges, ou le laboureur s'estonne, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 114.

— ÉTYM. Berry, *pentecoûte* (bien des gens de province disent la *pentecoute* pour la *pentecôte*, MARG. BUFFET, *Observ.* p. 140, 1668) ; prov. *pentecosta*, *pandecoste* : esp. *pentecostes*; ital. *pentecosta*; du lat. *pentecoste*; grec, πεντηκοστή, le cinquantième jour, de πεντήκοντα, cinquante, qui vient de πέντε, cinq.

† **PENTÉDÉCAGONE** (pin-té-dé-ka-go-n'), *s. m.* Terme de géométrie. Polygone qui a quinze angles et quinze côtés. || *Adj.* Plan pentédécagone.

— ÉTYM. Πέντε, cinq, et *décagone*.

† **PENTÉLIQUE** (pan-té-li-k'), *adj.* Qui provient du mont Pentélique en Attique. Marbre pentélique.

† **PENTENNE** (pan-tè-n'), *s. f.* Terme de pêche. Sorte de nasse ou de filet qui termine les bourdigues, et qui empêche l'anguille de sortir.

† **PENTÈRE** (pin-tè-r'), *s. f.* Chez les anciens, navire à cinq rangs de rames. Les pentères, dit Polybe, au temps de la première guerre punique, avaient trois cents rameurs, LEROY, *Instit. Mém. litt. et beaux-arts*, t. III, p. 161.

— ÉTYM. Πεντήρης, de πέντε, cinq, et ἄρω, arranger.

† **PENTÉTÉRIDE** (pin-té-té-ri-d'), *s. f.* Terme d'antiquité grecque. Espace de cinq ans.

— ÉTYM. Πεντετηρίς, de πέντε, cinq, et ἔτος, année.

† **PENTHÉMIMÈRE** (pin-té-mi-mè-r'), *s. f.* Terme de prosodie ancienne. Composé de deux pieds et demi. Dans le vers pentamètre latin les deux hémistiches sont penthémimères. || Qui se fait à deux pieds et demi. Coupure penthémimère.

— ÉTYM. *Pent...*, *hémi*.... demi, et μέρος, partie.

PENTIÈRE (pan-tiè-r'), *s. f.* Voy. PANTIÈRE.

PENTURE (pan-tu-r'), *s. f.* || 1° Terme de serrurie. Morceau de fer plat, replié en rond par un bout, et creusé de manière à recevoir le mamelon d'un gond; on l'attache sur une porte ou sur un contrevent, avec clous rivés, pour les soutenir et les faire mouvoir sur leurs gonds, soit quand on veut les ouvrir, soit quand on les ferme. || Penture flamande, penture faite de deux barres de fer soudées l'une contre l'autre, et repliées en rond pour faire passer le gond. || Penture à talon, penture dont le bout est coudé d'équerre, formant une espèce de crampon. || 2° *S. f. pl.* Terme de marine. Gonds ou ferrures du gouvernail ou d'un mantelet de sabord.

— HIST. XV^e s. Pentura flamenga, DU CANGE.

— ÉTYM. Origine inconnue.

PÉNULTIÈME (pé-nul-tiè-m'), *adj.* Avant-dernier, qui précède le dernier. Le commun des hommes aime les phrases et les périodes, admire ce qu'il n'entend pas, se suppose instruit, content de décider entre un premier et un second point, ou entre le dernier sermon et le pénultième, LA BRUY. XV. M. de Beauvillier, dont le rang d'opiner était le pénultième des ministres, ST-SIM. 306, 226. Votre pénultième mari, madame! vous avez donc été mariée bien des fois! DANCOURT, *la Femme d'intrigues*, I, 7. || *S. f.* La pénultième, l'avant-dernière syllabe d'un mot, d'un vers.

— REM. Votre pénultième lettre, a dit J. J. Rousseau, en écrivant à une dame (7 oct. 1762). Hors l'usage technique, pénultième est pédant.

— HIST. XIII^e s. Et ainsi chacune fois en montant le double de la tauxation du penultieme deffault, *Liv. des mét.* 437. || XV^e s. Et dura jusques au samedy ensuyvant penultime d'aoust, COMM. VI, 11.

— ÉTYM. Provenç. *penultim* ; espagn. et ital. *penultimo*; du lat. *pænultimus*, de *pæne*, presque, et *ultimus*, dernier, superlatif de l'inusité *ulter* (voy. ULTÉRIEUR). La forme en *ième* est née d'une assimilation avec les noms de nombres ordinaux, deuxième, troisième, etc.

PÉNURIE (pé-nu-rie), *s. f.* || 1° Extrême disette. Pénurie d'argent, de fruits, de denrées. || Fig. Cette pénurie de langage, commune à tous les peuples d'Amérique, était la preuve du peu de progrès qu'y avait fait l'esprit humain, RAYNAL, *Hist. phil.* IX, 5. || 2° Absolument. Misère. Il vit dans une grande pénurie. Gorgé d'écus, Il n'aura plus L'attitude de pénurie Qu'il va laisser à la patrie, BACHAUMONT, *Mém. secrets*, t. XXXIV, p. 335.

— HIST. XV^e s. [Ils auront en enfer] pour les douces odeurs et plaisances mondaines, penurie et ordures, DUCLOS, *Preuv. de Louis XI*, p. 298, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *pēnuria*, que Corssen (*Beitr.* 458) compare à πεῖνα, faim.

† 1. **PÉON** (pé-on), *s. m.* Soldat à pied, dans l'Inde.

— ÉTYM. Mot espagnol correspondant au provenç. *pezo*, *peon* ; ital. *pedone*.

† 2. **PÉON** (pé-on), *s. m.* Terme de prosodie ancienne. Pied composé d'une longue et de trois brèves diversement combinées, ce qui avait fait distinguer quatre péons différents. Ce pied est le contraire de l'épitrite.

— ÉTYM. Lat. *pæon*; du grec παιών.

† **PÉONAGE** (pé-o-na-j'), *s. m.* Se dit, au Mexique, d'une sorte d'esclavage imposé aux indigènes, et qui résulte de ce que les propriétaires peuvent les retenir et les obliger à travailler gratuitement pour l'acquit de dettes que ces travailleurs ont contractées sur les propriétés.

— ÉTYM. Espagn. *peon*, homme de pied.

PÉOTTE (pé-o-t'), *s. f.* Grande gondole en usage sur l'Adriatique. || On dit aussi péaute. Au milieu de trois ou quatre mille gondoles se distinguent les grandes péautes qui portent les députations.... FORFAIT, *Instit. Mém. scienc.* t. V, p. 331.

— ÉTYM. Ital. *peotta*.

† **PÉPASME** (pé-pa-sm'), *s. m.* Terme de médecine. Nom sous lequel les humoristes désignaient un état de la maladie où la matière morbifique a déjà perdu sa crudité.

— ÉTYM. Πεπασμός, de πέσσειν, cuire.

† **PÉPASTIQUE** (pé-pa-sti-k'), *adj.* Terme de médecine. Se disait des remèdes qui sont propres à mûrir les humeurs, et des médicaments qui facilitent la digestion des aliments.

— ÉTYM. Πεπαστικός, de πέσσειν, cuire.

PÉPERIN (pé-pe-rin), *s. m.* Sorte de tuf volcanique commun aux environs de Rome, et employé pour les bâtiments. Le tombeau des Scipions est en péperin.

— ÉTYM. Ital. *peperino*; du lat. *piperinus*, de *piper*, poivre, à cause de la comparaison de la couleur de cette pierre avec la couleur du poivre.

PÉPÉRINE (pé-pé-ri-n'), *s. f.* Synonyme de péperin.

† **PÉPÉRITE** (pé-pé-ri-t'), *s. f.* Terme de minéralogie. Roche ou pâte tufeuse et rouge.

PEPIE (pe-pie; plusieurs prononcent pépie), *s. f.* Maladie dangereuse consistant en une pellicule blanche qui vient au bout de la langue des oiseaux, et qui les empêche de boire et de faire entendre leur cri. Nos poules eurent la pepie, Dont plusieurs perdirent la vie, SCARR. *Virg.* III. || Fig. Avoir la pepie, avoir soif, avoir le gosier sec. Vous allez gagner la pepie, GHERARDI, *Théât. ital.* t. II, p. 155. || Vous nous ferez avoir la pepie, vous ne nous donnez pas à boire, vous tardez trop à nous faire boire. || Cet homme n'a pas la pepie, il boit volontiers. || Il, elle n'a pas la pepie, se dit aussi d'une personne babillarde.

— HIST. XIV^e s. Se un faucon a la pepie, *Ménagier*, III, 2. || XV^e s. Estant parmi les pots pleins de vin delectable, Ainsi comme un poulet, Je ne me laisserai mourir de la pepie, BASSELIN, II. || XVI^e s. Quand les vignes gelent en mon village, il jugo que la pepie en tienne desjà les cannibales, MONT. I, 170.

— ÉTYM. Wallon, *pepin*, *pepeie*; génev. *pipi*, s. f.; provenç. et catal. *pepida*; espagn. *pepita*; portug. *pevide*, *pivide*; ital. *pipita*; milanais, *puvida*, *püida*; bas-lat. *pipita*; du lat. *pituita*, pepie, proprement pituite; la dérivation paraît certaine; mais le changement du *t* en *p* est singulier. L'angl. *pip*, l'allem. *Pips*, anc. haut-allem. *phiphis*, ont la même origine.

† **PÉPIEMENT** (pé-pi-man), *s. m.* Action de pépier. Que j'aimais le pépiement des oiseaux sous la feuillée et le bourdonnement des abeilles! CH. NODIER, dans le *Dict.* de DOCHEZ.

† **PÉPIER** (pe-pi-é), *v. n.* Crier, en parlant du moineau.

— HIST. XIV^e s. Pipier comme poucins ou pijons ou autour, DU CANGE, *pipiones*. || XVI^e s. Les petits colombeaux s'apprennent à aller par les nids pepiant, TYER, p. 653.

— ÉTYM. Lat. *pipare* ou *pipire*.

PEPIN (pe-pin), *s. m.* Semence qui se trouve au centre de certains fruits. Un fruit à pepins. Un pepin de poire, de pomme, de raisin.

— REM. Des grammairiens voudraient qu'on dit pépin puisqu'on dit pépinière, ou pepinière puisqu'on dit pepin.

— HIST. XIII^e s. La grape d'euls est grape de fiel, et li pepins tres amers, *Psautier*, f° 189. || XIV^e s. Se vous voulez avoir roisins sans pepins.... *Ménagier*, II, 2. Passules [en latin *passulæ*] mondées de leurs pepins, LANFRANC, f° 39, *verso*. *Acinus*, pepion, dans le *Glossaire* publié par Labbe.

— ÉTYM. Maine, *poupin*, *époupiner*, ôter les pepins; haute Norm. *pupin*. Dérivation très-incertaine. Frisch le tire du latin *pepo*, concombre, dans l'opinion que *pepin* a signifié primitivement graine de courge; il est de fait que l'espagnol *pepino* signifie concombre et rien que cela. Diez observe qu'il y a une singulière analogie entre *pepie* et *pepin*; *pepin* signifiant en wallon pepie, et l'espagnol *pepita* signifiant à la fois pepie et pepin. *Pepin* a signifié jardinier dans un texte du XIV^e siècle : Les pepins de la pepiniere, DU CANGE, *pepilio*.

PÉPINIÈRE (pé-pi-niè-r'), *s. f.* || 1° Terrain dans lequel on fait des semis d'arbres pour en obtenir de jeunes plants destinés à être transplantés ailleurs. || Mettre un semis en pépinière, le repiquer. || 2° Plant de jeunes arbres qu'on cultive jusqu'à ce qu'ils puissent être transplantés. || 3° Fig. Collection, réunion de personnes propres à un État, à une profession, etc. La jeunesse est comme la pépinière de l'État, ROLLIN, *Traité des Ét.* VI, 1. Cette pépinière immense de citoyens que les Romains trouvèrent dans leurs esclaves, MONTESQ. *Esp.* XXIII, 20. Ce qui me consolera quand je partirai de ce monde, c'est que j'y laisserai une petite pépinière d'honnêtes gens qui s'étend et se fortifie tous les jours, VOLT. *Lett. d'Argental*, 15 sept. 1775. Le Nord, qui, suivant Jornandès, fut nommé la pépinière du genre humain, BAILLY, *Atlantide*, lett. 19. || Il se dit aussi des choses qui pullulent. L'habitude vicieuse ne s'éteint pas, encore que le péché cesse ; elle demeure dans nos cœurs comme une pépinière de nouveaux péchés, BOSS. *Sermons*, *Satisfaction*, 2.

— HIST. XIV^e s. Les pepins [jardiniers] de la pepiniere, DU CANGE, *pepilio*. || XVI^e s. Par ce traitement les arbrisseaux se rendront propres à estre remués de la pepiniere en la bastardiere, pour s'y achever de faire, O. DE SERRES, 633. En quaresme sont toutes maladies semées; c'est la vraye pepiniere, la naïfve couche de tous maulx, RAB. *Pant.* V, 29. Ce n'est pas un livre à lire, c'est un livre à estudier et apprendre.... c'est une pepiniere de discours ethiques et politiques, MONT. IV, 61. ....Les huguenots de Poictou, Angoumois et Xainctonge (qui en ont esté la fremilliere ou pepiniere), BRANT. *L'admiral de Chastillon*.

— ÉTYM. *Pepin*; génev. *pimpinière*; Maine, *poupinière*.

PÉPINIÉRISTE (pé-pi-nié-ri-st'), *s. m.* Jardinier qui cultive des pépinières. || *Adj.* Un jardinier pépiniériste.

— ÉTYM. *Pépinière*; génev. *pepinériste*, *pimpiniériste*. Le mot *pépiniériste* est mal fait; on aurait dû dire *pepinier*.

† **PÉPITE** (pé-pi-t'), *s. f.* Nom donné à des morceaux d'or natif sans gangue, quand chacun d'eux est plus grand qu'une paillette; se dit aussi en parlant des autres métaux précieux. On a trouvé, à douze lieues vers l'est de la ville de la Conception, des pépites d'or, dont quelques-unes étaient du poids de huit ou dix marcs et de très-haut aloi, BUFF. *Min.* t. IV, p. 355. On découvre quelquefois le platine en pépites d'un assez gros volume ; Humboldt en a trouvé en Amérique une pépite pesant 500 grammes et de la grosseur d'un œuf de pigeon, LEGOARANT.

— ÉTYM. Espagn. *pepita*, grain, petite masse.

PÉPLUM (pé-plom') ou **PÉPLON** (pé-plon), *s. m.* Terme d'antiquité. Grand et large vêtement, à beaucoup de plis, du tissu le plus fin et le plus léger, ordinairement à riche broderie; il se mettait pardessus les autres pièces d'habillement, il n'appartenait proprement qu'aux femmes.

— ÉTYM. Πέπλος.

† **PÉPOAZA** (pé-po-a-za), *s. m.* Nom d'un oiseau, le *tænioptera pepoaza*, rives de la Plata, de Ch. Bonaparte, qui était le *tyran pepoaza* (insectivores), de Vieillot.

— ÉTYM. Le mot *pepoaza* signifie, dit-on, aile traversée, et les Guaranis l'étendent à tout oiseau dont les ailes sont traversées par une bande d'une autre couleur que le fond, LEGOARANT.

† **PÉPONIDE** (pé-po-ni-d'), *s. f.* Terme de botanique. Fruit qui ressemble à celui de la courge ou au potiron.

— ÉTYM. Lat. *pepo*, potiron.

† **PEPSINE** (pè-psi-n'), *s. f.* Terme de chimie.

[illegible] de ferment découvert dans l'estomac, et servant avec le suc gastrique à dissoudre les aliments, notamment ceux qui sont de nature albumineuse.

— ÉTYM. Πέψις, digestion.

† **PÉQUIN** (pé-kin), *s. m.* Terme d'argot militaire. Nom que les militaires sous Napoléon Ier donnaient par dérision aux bourgeois et qui s'est conservé depuis. On raconte que, le maréchal Augereau prononçant le mot de péquin devant M. de Talleyrand, [illegible] demanda ce que signifiait péquin, et le maréchal lui répondit : Nous autres militaires, nous appelons péquin tout ce qui n'est pas militaire. — [illegible] nous, reprit M. de Talleyrand, nous appelons militaire tout ce qui n'est pas civil. Si vous re[illegible] [étrangers envahissant la France], peu d'entre vous iraient conter à leurs enfants ce que c'est que la France en tirailleurs, n'ayant ni héros, ni péquins, P. L. COUR. *Lettre* X. || On écrit aussi pékin. Je ne peux pas m'habituer à voir un bourgeois, un pékin, disons le mot, affublé de moustaches comme un grognard de la vieille garde, CH. DE BERNARD, *la Peau du lion*, § III.

— ÉTYM. On dit que ce mot datant de l'Empire vient de l'espagnol *pequin*, *pequeño*, petit; mais n'est-il pas plus simple d'y voir le *pékin*, étoffe qui sous l'Empire, était beaucoup portée en pantalon; on distinguait de la sorte, à première vue, le militaire de celui qui ne l'était pas.

† **PER..**, particule augmentative qui, placée devant les noms des composés chimiques, sert à désigner la plus grande quantité de l'élément électro-négatif qui puisse entrer dans la combinaison; exemple : peroxyde, perchlorure, persulfure, etc.; c'est la préposition latine *per*.

† **PÉRAGRATION** (pé-ra-gra-sion), *s. f.* Terme didactique. Voyage. || Terme d'astronomie. Mois de péragration, le temps que la lune emploie pour faire la révolution d'un point du zodiaque jusqu'à son retour au même point.

— ÉTYM. Lat. *peragrationem*, de *paragrare*, parcourir, qui vient de *per*, par, et *ager*, champ.

† **PÉRAT** (pé-ra), *s. m.* Synonyme de charbon de Paris, c'est-à-dire combustible formé avec du poussier de charbon et du brai qui le lie.

— ÉTYM. Languedocien, *pera*, pierre : charbon devenu pierre.

† **PERÇAGE** (pèr-sa-j'), *s. m.* Action de percer des trous pour mettre des chevilles, etc.

— ÉTYM. *Percer*.

PERCALE (pèr-ka-l'), *s. f.* Tissu de coton blanc fin, serré et très-uni, une préparation lui ôtant tous les petits poils qui se voient sur le calicot.

— ÉTYM. Origine inconnue.

PERCALINE (pèr-ka-li-n'), *s. f.* Étoffe de couleur en coton, ordinairement très-lustrée, quelquefois sans apprêt; c'est du calicot teint. De la percaline noire, bleue, etc.

PERÇANT, ANTE (pèr-san, san-t'), *adj.* || 1° Qui perce, qui fait un trou. Cette alène n'est pas assez perçante. || Fig. [illegible] ressentiments, réflexions perçantes [illegible] un cœur navré versez d'heureux regrets, CORN. *Imit.* I, 21. || 2° Fig. Qui pénètre au loin. || Vue perçante, vue qui distingue des objets petits ou éloignés. Elle [l'aigle] contemple de là sa proie, et ses yeux perçants la découvrent de loin, SACI, *Bible*, *Job*, ch. XXXIX, 29. Jupiter dont les regards sont plus perçants que son tonnerre, FÉN. *Tél.* [illegible] perçants, yeux vifs et pénétrants [illegible] [illegible] : Mais [illegible] les plus brillants, les plus perçants [illegible] qu'on puisse [illegible] *Bourg. gent.* III, 9. || Fig. Des yeux perçants [illegible] ce qu'on veut cacher. [illegible] mais j'ai des yeux perçants [illegible] La[illegible] le perçant des yeux du duc d'[illegible] l'état d'une [illegible] || 3° Qui [illegible] perçant. [illegible] le petit bout [illegible] est perçant, et porte [illegible] *Lett.* [illegible] 3 sept. 1763. || Voix perçante, voix claire et aigre. || 4° Qui fait éprouver une sensation qui perce. Froid perçant. Vent perçant. J'ai souffert un hiver plus perçant que celui de France, en un lieu où l'on ne voit point de robe de chambre, VOIT. *Lett.* 51. || 5° Fig. Dont l'esprit perce avant dans les choses. Il ne fallait qu'en ouvrir l'entrée [des affaires d'État] à un génie si perçant pour.... BOSS. *le Tellier*. Cet esprit vif et perçant, qui embrassait sans peine les plus grandes affaires, et pénétrait avec tant de [illegible] *d'Orl.* Aristote disait de Théophraste qu'il avait l'esprit si vif, si perçant, si pénétrant, qu'il comprenait d'abord d'une chose tout ce qui en pouvait être connu, LA BRUY. *Disc. sur Théophr.* La sagacité la plus vive et la plus perçante, ROLLIN, *Hist. anc. Préface.* Il y a des âmes perçantes, à qui il n'en faut pas beaucoup montrer pour les instruire, MARIVAUX, *Marianne*, part. 1. Je sens que vous avez, physiquement parlant, les yeux du corps aussi faibles que ceux de votre esprit sont perçants, VOLT. *Lett. Condillac*, janvier 1756.

— SYN. PERÇANT, PÉNÉTRANT. Ce qui est perçant entre vivement, droit, tout d'un coup; ce qui est pénétrant s'étend de tous côtés et va jusqu'au fond. Le génie est plutôt perçant; l'esprit, surtout celui d'un homme qui réfléchit et approfondit, est plutôt pénétrant. Un froid perçant est très-piquant; un froid pénétrant engourdit tout le corps. La vue perçante découvre de loin, à l'instant et sans peine; la vue pénétrante parvient à tout apercevoir, jusqu'aux choses les plus petites et les plus cachées, LAFAYE.

— HIST. XIVe s. Begart si est trop perçant chose, Toute plaisance y est enclose, J. BRUYANT, dans *Ménagier*, t. II, p. 14. || XVIe s. Un air sec et perçant, AMYOT, *Cam.* 48.

† **PERCARBURE** (pèr-kar-bu-r'), *s. m.* Terme de chimie. Composé dans lequel entre la plus grande proportion possible de carbone.

— ÉTYM. *Per...*, et *carbure*.

PERCE (pèr-s'), *s. f.* || 1° Sorte d'outil avec lequel on perce, on fait une ouverture. || Instrument dont le luthier se sert pour perforer les chalumeaux. || Perce à main, instrument plus petit qui sert à un usage semblable. || *S. f. pl.* Perces, l'ensemble des trous qu'on fait à un instrument à vent. || 2° En perce, *loc. adv.* Mettre du vin en perce, faire une ouverture à un tonneau pour en tirer du vin. Votre vin qui se disperse Vu le long temps qu'il est en perce, RÉGNIER, *Mac.* Il n'est pas permis de loger ni de tenir des chevaux à l'attache sans avoir du vin en perce et vente, *Arrêt du cons. d'État*, 9 fév. 1715.

— ÉTYM. Voy. PERCER.

1. **PERCÉ, ÉE** (pèr-sé, sée), *part. passé* de percer. || 1° À quoi a été fait un trou. Une montagne percée pour y faire passer un tunnel. Des souliers percés. Dois-je trouver mauvais qu'un méchant pourpoint noir, Qui m'a servi deux ans, soit percé par le coude? SCARRON, *Sonnet.* || Cocon percé, cocon d'où le papillon est sorti. Les cocons percés ne peuvent pas être dévidés. || Fig. et familièrement. Il est bas percé, il n'a plus guère d'argent, par comparaison avec un tonneau qui, mis en vidange pour les besoins de la vente ou du ménage, est, d'abord, percé assez haut, et qui, finalement percé bas, ne contient presque plus rien. || Panier percé, voy. PANIER. || 2° À quoi on a pratiqué des ouvertures. Le mur du quai est percé d'une porte.... GIRARD, *Instit. Mém. scienc. mor. et pol.* t. V, p. 64. || Une maison bien percée, maison dont les fenêtres sont bien placées, bien disposées. || Une forêt bien percée, forêt traversée par de grandes et belles routes. || En peinture, un paysage bien percé, un paysage dont les premiers plans sont disposés de manière à laisser voir les lointains. || Terme de marine. Navire percé pour quatre-vingts canons. || Terme de blason. Pièces percées, celles qui sont à jour et qui laissent voir l'émail dans le champ de l'écu. || 3° Qui a reçu une blessure par une arme qui fait un trou au corps. Et peut-être tous deux, l'un par l'autre percés, CORN. *Sertor.* III, 4. Le mulet, en se défendant, Se sent percé de coups, il gémit, il soupire, LA FONT. *Fabl.* I, 4. || Percé à jour, à travers qui une arme a passé de part en part. || Fig. Comment n'êtes-vous pas percé à jour, ou brûlé, mon cher comte, d'avoir été exposé tout l'hiver à la pointe et au feu de ces regards...? SÉV. 31 mars 1680. || Percé à jour, qui a des pertuis qui vont de part en part. Terres, mers, fleuves, montagnes, animaux, tout est percé à jour; ce globe est le tonneau des Danaïdes, VOLT. *Dict. phil. Air.* || Fig. Percé à jour, dont les secrets sont pénétrés. || 4° Au travers de qui ou de quoi la pluie a pénétré. Les feuilles furent percées dans un moment, et nos habits percés dans un autre moment, SÉV. 78. Diogène était un jour si percé de pluie que l'eau dégouttait de tous les endroits de son manteau, FÉNELON, *Diogène.* Nous sommes tout percés; charmant temps pour aller en bonne fortune, BEAUMARCH. *Barb. de Sév.* IV, 8. Figurez-vous un pauvre diable percé jusqu'aux os par douze heures de pluie, P. L. COUR. *Lett.* I, 97. || 5° Fig. Qui est blessé par quelque sentiment comme par une arme tranchante. Percé jusques au fond du cœur D'une atteinte imprévue aussi bien que mortelle, CORN. *Cid*, I, 9. Vous serez percée de douleur, SACI. *Bible*, *Isaïe*, XVII, 11. Il n'y avait personne qui n'eût l'âme percée de voir un si bon naturel, MOL. *Fourber.* I, 2. Je ne puis penser à ce discours sans avoir le cœur percé et fondre en larmes, SÉV. t. V, p. 617, éd. RÉGNIER. || 6° Corps percé, nom donné par les graveurs à deux couleurs claires et très-légères posées l'une sur l'autre dans les tableaux qu'ils se proposent de graver. || 7° As percé, voy. AS.

2. **PERCÉ** (pèr-sé), *s. m.* Le même que percée.

— ÉTYM. *Percé* 1.

PERCE-BOIS (pèr-se-boi), *s. m.* Nom d'insectes coléoptères qui attaquent le bois. || Perce-bois ou abeilles menuisières, voy. MENUISIER. || *Au plur.* Des perce-bois.

† **PERCE-BOURDON** (pèr-se-bour-don), *s. m.* Sorte de perce, outil avec lequel le luthier perce les bourdons d'un instrument. || *Au plur.* Des perce-bourdons.

† **PERCE-CHAUSSÉE** (pèr-se-chô-sée), *s. m.* Taret naval, mollusque qui a souvent causé de grands ravages aux digues de la Hollande, et dès lors aussi à des chaussées. || *Au plur.* Des perce-chaussées.

† **PERCE-CRÂNE** (pèr-se-krâ-n'), *s. m.* Terme d'obstétrique. Instrument avec lequel on divise le crâne d'un fœtus mort dans l'utérus, pour en diminuer les dimensions lorsque le volume trop grand de la tête rend l'accouchement impossible. || *Au plur.* Des perce-crânes.

PERCÉE (pèr-sée), *s. f.* || 1° Opération par laquelle on perce. La manière de prendre les castors dans les viviers gelés est différente : des percées sont ménagées dans la glace.... CHATEAUBR. *Amér. chasse.* || Faire une percée, se faire un passage, s'avancer malgré les obstacles. || Fig. Faire une percée, signifie aussi pénétrer en voyageant. Il a fait une percée fort avant dans le Nord. || 2° Ouverture pratiquée dans un bois pour faire un chemin ou se procurer un point de vue. || On dit aussi percé. Une forêt, dont les percés formaient autour de nous plusieurs arcades de feuillage, BERNARDIN DE ST-PIERRE, *Paul et Virg.* || 3° Terme de métallurgie. Opération qui consiste à ouvrir le fourneau pour en faire sortir le métal en fusion. || 4° Terme de peinture. Se dit des échappées de lumière que l'on ménage dans un paysage à travers une touffe d'arbres ou toute autre masse. || On dit aussi percé. || 5° *S. f.* pl. Terme d'architecture. Ouvertures qui distribuent les jours d'une façade. || Faire une percée, ouvrir une porte ou une fenêtre dans un mur. || On dit aussi percé. La facilité d'y ménager des percés pour le jour.... QUATREMÈRE DE QUINCY, *Mém. hist. et litt. anc.* t. III, p. 261.

— ÉTYM. *Percé* 1.

PERCE-FEUILLE (pèr-se-feu-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Nom vulgaire d'une plante ombellifère du buplèvre. || *Au plur.* Des perce-feuilles.

PERCE-FORÊT (per-se-fo-rê), *s. m.* Celui qui perce les forêts, un chasseur déterminé. C'est un vrai perce-forêt. || Peu usité. || *Au plur.* Des perce-forêts.

† **PERCEINTES** (pèr-sin-t'), *s. f. pl.* Voy. PRÉCEINTES.

† **PERCE-LANGUE** (pèr-se-lan-gh'), *s. m.* Nom vulgaire donné au glossanthrax. || *Au plur.* Des perce-langues.

† **PERCE-LETTRE** (pèr-se-lè-tr'), *s. m.* Petit instrument qui servait à percer les lettres missives pour y passer le cordon auquel on attachait le cachet. || *Au plur.* Des perce-lettres.

PERCEMENT (pèr-se-man), *s. m.* Action de percer. Le percement d'un mur. Le percement de l'isthme de Suez. || Percement d'une rue, opération par laquelle on ouvre une rue à travers un quartier. || Terme de maçonnerie. Ouverture quelconque faite après coup dans un mur pour former une baie de porte ou de croisée.

— HIST. XVIe s. Percement, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Percer*.

† **PERCE-MEULE** (pèr-se-meu-l'), *s. m.* Outil avec lequel on perce les meules de grès dans le milieu. || *Au plur.* Des perce-meules.

† **PERCE-MURAILLE** (pèr-se-mu-râ-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Pariétaire officinale. || *Au plur.* Des perce-murailles.

PERCE-NEIGE (pèr-se-nè-j'), *s. f.* Petite plante à fleurs blanches qui fleurit en hiver et perce la neige, *galanthus nivalis*, L. amaryllidées. || *Au plur.* Des perce-neige.

† **PERCENTAGE** (pèr-san-ta-j'), *s. m.* Droit de tant pour cent. Le percentage douanier. M. Mar[illegible] qui a l'expérience de ces matières, sait qu'il faut faire une sorte de percentage des produits de toute l'année pour arriver à une utile répartition [illegible]

mois.... ROUHER, au *Corps législatif*, *Monit. univ.* du 19 mars 1868, p. 412, 6e col.

— ÉTYM. *Per*, par, et *cent*.

PERCE-OREILLE (pèr-so-rè-ll', *ll* mouillées), *s. m.* Nom vulgaire de la *forficule auriculaire*, dite perce-oreille, par suite d'un préjugé, car cet insecte est inoffensif, il ne peut percer que les fruits. || *Au plur.* Des perce-oreilles.

— HIST. XVIe s. Si quelques petites bestioles y sont entrées [dans l'oreille], comme perce-oreille, puces ou autres semblables.... PARÉ, *Introd.* 2.

PERCE-PIERRE (pèr-se-piè-r'), *s. f.* || 1° Nom vulgaire du crithme maritime (ombellifères). || 2° Nom donné aussi à l'alchimille des champs (rosacées). || *Au plur.* Des perce-pierres.

† **PERCE-POT** (pèr-se-po), *s. m.* Nom donné, en Normandie, à la sittelle d'Europe, parce que cet oiseau s'établit quelquefois dans le trou abandonné d'un pic, et que, si l'ouverture en est trop grande, il la rétrécit avec de la terre grasse, en sorte que cette retraite a l'apparence d'un pot percé ou au moins torché, ce qui l'a fait appeler aussi torche-pot, torche-poteux et torche-pertuis, LEGOARANT.

† **PERCEPTA** (pèr-sè-pta), *s. m. pl.* Mot latin employé en hygiène pour désigner la classe qui renferme, en fait d'agents, tout ce qui a rapport aux sensations.

— ÉTYM. Lat. *percepta*, choses perçues, de *percipere*, percevoir (voy. PERCEVOIR).

PERCEPTEUR (pèr-sè-pteur), *s. m.* Préposé au recouvrement des impositions, des deniers publics.

— ÉTYM. Lat. *perceptorem*, de *perceptum*, supin de *percipere*, recevoir.

PERCEPTIBILITÉ (pèr-sè-pti-bi-li-té), *s. f.* || 1° Qualité de ce qui peut être perçu, comme impôt, taxe. La perceptibilité d'un impôt. || 2° Fig. Qualité de ce qui est perceptible par les sens ou par l'intelligence. Nous ignorons ce qui constitue dans l'âme la perceptibilité, BONNET, *Ess. anal. âme*, ch. 14.

— ÉTYM. *Perceptible*; provenç. *percibilitat*.

PERCEPTIBLE (pèr-sè-pti-bl'), *adj.* || 1° Qui peut être perçu par un percepteur. Et non pour les autres droits, même pour les octrois à nous appartenants, quoique perceptibles sur le détail, *Déclar. du roi*, 4 mai 1688. || Percevable est plus usité. || 2° Fig. Qui peut être saisi par les sens. Elles [les substances] seraient donc corruptibles, palpables, perceptibles, G. NAUDÉ, *Apologie*, p. 324. [Le vieux de la montagne].... leur faisait donner du paradis Un avant-goût à leur sens perceptible, LA FONT. *Fér.* Notre corps, qui tantôt n'était pas perceptible dans l'univers, PASC. *Pens.* I, 1, éd. HAVET. || Il se dit aussi de ce qui peut être aperçu par l'esprit. Quand dévot vers le ciel j'ose lever les yeux, Mon cœur ravi s'émeut, et confus s'émerveille : Comment, dis-je à part moi, cette œuvre nonpareille Est-elle perceptible à l'esprit curieux? RÉGNIER, *Sonnets rel.* II.

— HIST. XVIe s. Un desir d'honneur sensible et perceptible, CHARRON, *Sagesse*, I, 38.

— ÉTYM. Lat. *perceptibilis* (QUICHERAT, *Addenda*), de *perceptum*, supin de *percipere*, percevoir (voy. PERCEVOIR).

† **PERCEPTIBLEMENT** (pèr-sè-pti-ble-man), *adv.* D'une manière perceptible.

— HIST. XVIe s. Perceptiblement, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. *Perceptible*, et le suffixe *ment*; ital. *percettibilmente*.

† **PERCEPTIF, IVE** (pèr-sè-ptif, pti-v'), *adj.* Terme de philosophie. Qui concerne la perception. Facultés perceptives. || Foyer perceptif, voy. FOYER, n° 6.

— HIST. XIVe s. Prudence est perceptive et commande, pour ce que la fin de prudence est determiner quele chose est à faire ou non, ORESME, *Eth.* 184.

— ÉTYM. Lat. *perceptum*, supin de *percipere*, percevoir ; provenç. *perceptiu* ; esp. *perceptivo*.

PERCEPTION (pèr-sè-psion ; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Action de recueillir des deniers, des impôts, etc. || 2° Charge de percepteur. Il a fait avoir une perception à son fils. || 3° Terme de philosophie. Acte par lequel l'esprit aperçoit l'objet qui fait impression sur les sens. Toute sensation, tout phénomène de sensibilité spéciale ou générale se compose de trois actes différents : l'impression, la transmission, la perception. Nos jugements ont plus d'étendue que nos perceptions, MALEBR. *Rech. vér.* III, II, 9. Nos sensations sont purement passives, au lieu que toutes nos perceptions ou idées naissent d'un principe actif qui juge, J. J. ROUSS. *Ém.* II. Il [Épicure] a su démêler deux choses dans nos sensations : la perception qui est toujours vraie, parce qu'elle n'assure que ce que nous sentons; le jugement qui peut être faux, lorsque, d'après nos perceptions, nous jugeons de ce que les choses sont en elles-mêmes, CONDILLAC, *Hist. anc.* III, 25. Le sentiment d'une perception n'est que l'être pensant existant d'une certaine manière, BONNET, *Ess. psych.* ch. 35. Les perceptions de nos cinq sens ne sont que des modifications intérieures de notre être, qui ne nous donnent aucune connaissance de ce qui les cause, DESTUTT-TRACY, *Instit. Mém. scienc. mor. et polit.* t. I, p. 316. || Résultat de cet acte. Sa mollesse et son indolence laissaient comme endormie au fond de sa pensée une foule de perceptions délicates, fines et justes.... MARMONTEL, *Mém.* IX. || La faculté de percevoir. Doué d'une facilité de perception et d'intelligence qui démêlait dans un instant le nœud le plus compliqué d'une affaire, MARMONTEL, *Mém.* XII.

— SYN. PERCEPTION, RECOUVREMENT. Dans l'administration de l'enregistrement, comme dans plusieurs autres régies, on fait une distinction entre la perception et le recouvrement. La perception s'entend d'un produit inconnu jusqu'au moment où s'effectue la perception, c'est-à-dire où a lieu, de la part de l'agent, l'action de percevoir. La recette, au contraire, qui s'effectue sur un produit précédemment reconnu et liquidé, est appelée recouvrement, PASQUIER, *Organ. et service de l'administration financière de la France*, in-8°, Paris, 1866.

— HIST. XIIe s. La perception del saint espir [l'action de recevoir le Saint-Esprit], *Job*, p. 477. || XIVe s. La perception des fruiz et le labeur ne sont pas equals, ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

— ÉTYM. Lat. *perceptionem*, de *perceptum*, supin de *percipere*, percevoir (voy. PERCEVOIR).

PERCER (pèr-sé. Le *c* prend une cédille devant *a* et *o* : perçant, perçons), *v. a.* || 1° Faire une ouverture, un trou. Percer une planche. Un gentilhomme qui crut que le parti janséniste ferait sa fortune s'il délivrait le chef, perça les murs et fit évader Quesnel, VOLT. *Louis XIV*, 37. Cette habitude de percer les arbres n'est pas le seul trait de ressemblance qu'ils ont avec les pics, BUFF. *Ois.* t. V, p. 173. || Terme de marine. Percer un navire, y faire des sabords. || Percer un tonneau, etc. y faire une ouverture pour en tirer le vin. || Par extension, percer du vin, percer un tonneau de vin. ....Défenses [aux voituriers] de s'éloigner desdits grands chemins ....de percer et beuveter lesdits vins, *Arrêt du parlement*, 19 juin 1610. || Percer une porte, une croisée, faire l'ouverture nécessaire pour l'établissement d'une porte, d'une fenêtre. || Percer à jour, voy. JOUR, n° 30. || 2° Blesser, tuer avec un instrument tranchant ou piquant. L'autre jour, en entrant dans un bal, un gentilhomme breton fut poignardé par deux hommes habillés en femme; l'un le tenait, l'autre lui perçait le cœur à loisir, SÉV. 409. Par les traits de Jéhu je vis percer le père, RAC. *Athal.* I, 1. Tu seras bien surpris quand tu sauras que j'ai été percé d'autant de coups, au milieu du sénat, par mes meilleurs amis, FÉN. *Dial. des morts anc. Dial.* 39. (*César et Caton*). Les bêtes qu'elles [les nymphes] avaient percées de leurs flèches, ID. *Tél.* I. Cyrus courut un grand danger; son cheval, qu'un soldat avait percé sous le ventre, s'étant abattu..., ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. II, p. 247, dans POUGENS. || Fig. Elle n'a pas souffert de ces cruelles pointes de douleur qui percent le corps, qui déchirent l'âme.... FLÉCH. *Mme de Mont.* || Se percer le cœur, percer à soi le cœur. Le premier.... se perça le sein à ses pieds, LA BRUY. III. || Par exagération. Les os lui percent la peau, se dit d'une personne très-maigre. || 3° Faire des ouvertures, des chemins à travers des constructions, à travers un terrain. Quelle main a percé ces longues avenues? DANCOURT, *Céphale et Procris*, I, 1. Le tout fut vendu en 1651 à différents particuliers, qui commencèrent à bâtir et à percer les rues que nous voyons, SAINT-FOIX, *Ess. Paris*, *Œuvr.* t. III, p. 72, dans POUGENS. || Percer un pays, y faire des routes. || On dit dans le même sens : percer une forêt, un bois. || 4° Passer à travers. Un jour ou deux de pluie, mais non pas assez forte pour percer les tentes, ni les manteaux, PELLISSON, *Lett. hist.* t. I, p. 64, dans POUGENS. Mes sueurs sont si extrêmes, que je perce jusqu'à mes matelas, SÉV. 281. || On dit dans le même sens : percer quelqu'un. Qui sont percés par les pluies des montagnes, et qui, se trouvant sans vêtements, se mettent à couvert sous les rochers, SACI, *Bible*, *Job*, XXIV, 8. || Le soleil perce le nuage, les rayons du soleil passent à travers le nuage. || La lumière perce les ténèbres, se fait apercevoir malgré les ténèbres, les écarte, les dissipe. Ce bois formait une nuit que les rayons du soleil ne pouvaient percer, FÉN. *Tél.* I. Un rayon de lumière perce l'horreur des cachots, MASS. *Or. fun. Villars.* J'aime à revoir encor pour la dernière fois Ce soleil pâlissant dont la faible lumière Perce à peine à mes pieds l'obscurité des bois, LAMART. *Méd. l'Automne.* || Fig. La vérité a percé les ténèbres de l'idolâtrie, *Dict. de l'Académie.* || 5° Passer au travers d'une troupe, en s'y ouvrant un passage. Il pousse dans nos rangs, il les perce, et fait voir Ce que peut la vertu qu'arme le désespoir, CORN. *Pomp.* V, 3. Je n'ai percé qu'à peine Les flots toujours nouveaux d'un peuple adorateur, RAC. *Bérén.* I, 3. Trois jeunes Hébreux percent l'armée ennemie, MASS. *Carême*, *Prosp.* Impuissant à percer une telle cohue, BOISSY, *Impatient*, III, 4. || Fig. Quelle foule de concurrents faut-il percer pour en venir là! MASS. *Pet. carême*, *Drap.* || Passer à travers un pays, un espace. D'où vient donc que son influence [d'une planète] Agit différemment sur ces deux hommes-ci? Puis comment pénétrer jusques à notre monde? Comment percer des airs la campagne profonde? Percer Mars, le soleil, et des vides sans fin? LA FONT. *Fabl.* VIII, 16. Le comte d'Harcourt se dérobe de l'armée, perce le royaume nuit et jour, et arrive aux portes de Brisach, ST-SIM. 9, 110. Quel est cet inconnu dont la vue indiscrète Ose troubler la reine, et percer sa retraite? VOLTAIRE, *Mérope*, III, 2. || Percer les buissons, les halliers, les forêts, passer au travers des buissons, des halliers, etc. || 6° Percer l'air, le ciel de cris, pousser des cris qui se font entendre au loin. Elle perçait le ciel de ses plaintes, VOLT. *Zadig*, 1. Qui perçaient l'air de leurs cris, J. J. ROUSS. *Ém.* II. Les femmes, perçant l'air d'horribles hurlements, Dans l'enceinte royale errent désespérées, DELILLE, *Énéide*, II. || Ses cris percent l'air, percent la nue, se font entendre au loin. || Fig. Ils auront beau faire : je me ris des machines qu'ils entassent sans cesse autour de moi.... le cri de la vérité percera le ciel tôt ou tard, J. J. ROUSS. *Lett. à M. de Tonnerre*, *Corresp.* t. VII, p. 96, dans POUGENS. || Crier à percer les oreilles, pousser des cris aigus. Des cris pitoyables percèrent ses oreilles, SCARR. *Rom. com.* II, 14. Un cri qui perce les oreilles, BOSS. *Sermons*, *Tristesse*, 2. || 7° Percer les nuits, les passer sans dormir, en parlant d'une occupation quelconque. Une femme.... qui, n'ayant pas, à l'entendre parler, assez de force pour soutenir quelques moments de réflexion sur les vérités du salut, trouve néanmoins assez de santé pour percer les nuits, dès qu'il est question de son jeu, BOURDAL. *Dimanches*, 3e *dim. après Pâq. Divert. du monde.* || 8° Fig. Faire éprouver une vive affliction. Et vous, madame, Retenez des soupirs dont vous me percez l'âme, CORN. *Nicom.* IV, 1. Je viens percer un cœur que j'adore, qui m'aime; Et pourquoi le percer? qui l'ordonne? moi-même, RAC. *Bérén.* IV, 4. Ces paroles percèrent Télémaque jusqu'au fond du cœur, FÉN. *Tél.* VII. La fable des deux pigeons lui perça le cœur; il était bien loin de pouvoir revenir à son colombier, VOLT. *Ingénu*, 12. || 9° Fig. Découvrir, apercevoir par les yeux de l'esprit. N'est-ce pas l'homme.... Dont la vaste science, embrassant toutes choses, A fouillé la nature, en a percé les causes? BOIL. *Sat.* VIII. Perce la sainte horreur de ce livre divin [la Bible], ID. *ib.* Déjà de sa naissance et de votre dessein On commence, seigneur, à percer le mystère, RAC. *Athal.* III, 6. || Percer les motifs, les pénétrer. Ce grand juge des cœurs perce d'un œil sévère Les plus secrets motifs de nos intentions, CORN. *Imit.* I, 16. || Percer l'avenir, le prévoir. Protée, à qui je dois le jour, Du plus sombre avenir perce la nuit obscure, QUIN. *Phaét.* I, 3. || 10° *V. n.* Se faire ouverture. L'abcès a percé de lui-même. M. le Dauphin a été enrhumé; mais on croit que c'est une de ses dernières dents qui ont percé, MAINTENON, *Lett. à la reine d'Angleterre*, 18 juin 1716. || En ce sens, percer se construit avec l'auxiliaire *avoir* quand on veut exprimer l'action : la dent a percé ce matin : avec l'auxiliaire *être*, quand on veut exprimer l'état : la dent est percée depuis ce matin. || 11° Pénétrer. Le coup perce dans les chairs. || 12° Percer, se laisser traverser par l'eau, par un liquide. Cette étoffe, ce cuir ne perce point. L'impôt sur les papiers a tellement dénaturé leur fabrication, que je n'en puis plus trouver pour noter qui ne perce pas, J. J. ROUSSEAU, *Lett. à M. de M****, *sur la bot. Mél.* t. VII, p. 182, dans POUGENS. || 13° Cette maison perce dans deux rues, perce d'une rue à l'autre, elle a issue dans deux rues différentes. || 14° Percer, se faire un chemin au travers de. Battre toujours les Perses en plaine, en défilé, prendre leurs villes, percer jusqu'aux Indes, FÉN.

Dial. des morts anc. Dial. XXIX. Quand on eut percé en Amérique jusque sous la ligne, VOLT. *Mœurs*, 148. Condé, suivi de deux mille chevaux, perça à travers l'armée des assiégeants, ID. *Louis XIV*, 6. || Percer au delà des cieux, s'élever plus haut que les cieux. La foi, dont l'humble vol perce au delà des cieux, Pour cette vérité trouve seule des yeux, CORN. *Œuv. div. Louanges de la Vierge.* || 15° Il se dit de la lumière, des rayons qui pénètrent. Le soleil perce à travers les nuages. Un rayon de lumière commence à percer dans l'horreur de ces ténèbres, MASS. *Carême*, *Prière* 2. || Il se dit de nuances qui se font voir à travers d'autres. Cette même couleur olive perce dans le brun noirâtre des pennes des ailes, BUFF. *Ois.* t. IX, p. 464. || 16° En vénerie, le cerf perce, il tire de long. || Il se dit aussi du loup. On peut chasser le loup avec des chiens courants ; mais, comme il perce toujours droit en avant, et qu'il court tout un jour sans être rendu.... BUFF. *Quadrup.* t. II, p. 100. || Percer au fort, piquer au fort, passer à travers les endroits les plus fourrés. || Perce, perce ! se dit aux chiens lorsqu'ils traversent une route. || 17° Fig. Percer dans, percer jusqu'à, apercevoir au loin des yeux de l'esprit. Oh ! que cela me plaît ! lui répondis-je, que j'en vois de belles conséquences ! je perce déjà dans les suites ; que de mystères s'offrent à moi ! PASC. *Prov.* IV. Il perçait dans tous les secrets et démêlait toutes les intrigues, découvrait les entreprises les plus cachées et les plus sourdes machinations, BOSS. *le Tellier*. Combien de fois, perçant jusqu'au fond de vos consciences.... FLÉCH. I, 159. Soit qu'il rappelle le passé, soit qu'il considère tout ce qui se passe à ses yeux, soit enfin qu'il perce dans cet avenir formidable auquel il touche, MASS. *Avent*, *Mort du péch.* Percez jusque dans les motifs des actions les plus éclatantes et des plus grands événements, ID. *Petit carême*, *Faus. de la gloire*. || 18° Fig. Percer, se déceler, se manifester. Cependant le vrai avait percé à la longue, FONTEN. *Geoffroy*. Il fallait bien que mon histoire eût percé, MARIV. *Marianne*, 7e part. Le naturel et les grâces de la nation perçaient encore à travers tant de calamités et de fureurs, VOLT. *Mœurs*, 173. Tout le premier, lui-même, il en raille [de critiques], il en rit ; Grimace ! l'auteur perce, il les lit, les relit, PIRON, *Métr.* I, 3. Dans Marivaux, l'impatience de faire preuve de finesse et de sagacité perçait visiblement, MARMONTEL, *Mém.* IV. Va, va, le caractère enfin perce toujours, COLLIN D'HARLEVILLE, *Chât. en Espagne*, II, 6. L'amour du plaisir perçait au milieu de tant d'excellentes qualités, mais il n'en troublait pas l'exercice, BARTHÉL. *Anach.* ch. 6. Le vrai système du monde, qui perçait de toutes parts dans les phénomènes, LAPLACE, *Expos.* V, *Préface*. Ce siècle avait deux ans, Rome remplaçait Sparte, Déjà Napoléon perçait sous Bonaparte, V. HUGO, *F. d'aut.* I. || Percer, arriver jusqu'à, se faire jour. Que de belles nouvelles envoyées de canaille à canaille, et perçant chez les oisifs honnêtes gens du beau monde de Paris ! VOLT. *Lett. d'Argental*, 16 mars 1761. || 19° Fig. Percer, sortir de la foule, se faire connaître. On a bien de la peine à percer. Le génie de Shakespeare perça au milieu de la barbarie, VOLT. *Mœurs*, 121. Aujourd'hui on est très-disposé à permettre que ce livre [un livre sur la tolérance] perce dans le public avec quelque discrétion, ID. *Lett. d'Alembert*, 1er mars 1764. Votre mérite a déjà percé, [illegible], *Cercle*, sc. 6. || 20° Se percer, v. réfl. Être percé. Ces sortes de bois se percent facilement. || 21° Se traverser le corps avec une arme. Je me perçai moi-même à Utique après la bataille de Thapse, pour ne point survivre à la liberté, FÉN. *Dial. des morts anc. Dial.* XXXIX (*César et Caton*). || Fig. Il s'est percé de ses propres traits, c'est-à-dire en voulant nuire à autrui, il s'est nui à lui-même. || Se percer l'un l'autre, se dit de personnes qui se blessent ou tuent réciproquement avec des armes tranchantes. || 22° Fig. Être touché, ému. J'en verse des larmes, et plût à Dieu qu'à force d'en verser ce cœur trop endurci se pût enfin percer ! CORN. *Poly.* IV, 3.

— REM. Cet enfant a percé ses premières dents ; dites : les premières dents ont percé à cet enfant.

— HIST. XIe s. Ma hanste est fraite, et percet mon escut, *Ch. de Rol.* CX. || XIIe s. Que l'aive [eau] seul la [illegible] [illegible] percer [illegible], *Couci*, XI. || XIIIe s. Maint hauberc desmaillé, mainte targe percie, *Berte*, CXXIV. Et les autres gens doivent avoir percies les paumes d'un fer chaut, *Ass. de J.* 112. || XIVe s. Et toutes autres monnoies contrefaites.... dès maintenant cheent [en billon] et soient percées et du tout abatues, et n'aient point de cours, fors que au marc pour billon, *Ordonn.* 5 janv. 1315. || XVe s. Je sens ces mots mon cuer percer Si doulcement, que ne sauroye Le confort au vray vous mander, Que votre messaige m'envoye, CH. D'ORL. *Bal.* 36. Lorsqu'on perce chez mon voisin Un tonneau de bon cidre plein.... BASSELIN, XXXIII. Bas percé [réduit], *Vigiles de Charles VII*, p. 11, dans LACURNE. Il fit trop grande pluie, dont elle eut bien sa part, car elle fut percée et baignée jusques à la peau, LOUIS XI, *Nouv.* XL. || XVIe s. D'ung sault persoyt [franchissait] ung fossé, volloyt sus une haye, RAB. *Garg.* I, 23. J'auray saulté trenchées, et percé oultre tout leur camp, d'avant que ilz m'ayent apperceu, ID. *Pant.* II, 24. Cela perçoit le cueur à Agesilaus, AMYOT, *Agésil.* 60. S'il y a quelque esperance qui luy rie, incontinent soing et sollicitude perce, qui comme une nuée vient à brouiller et troubler toute la serenité du beau temps, ID. *Du vice et de la vertu*, 5. Maison mal aërée, mal percée, obscure, froide, et mal saine, ID. *De la curios.* 1. La nuit d'après, la garnison perce et s'en va, D'AUB. *Hist.* II, 92. Par la sueur, la peste s'en ira sans percer, O. DE SERRES, 949.

— ÉTYM. Picard, *percher* et *puter* ; bourg. *parcé* ; sicilien, *pirciari* ; angl. *to pierce*. Ménage, et, à sa suite, Diez et Burguy tirent *percer* de *pertuiser* (voy. PERTUIS) ; provenç. *pertusar*, ital. *pertugiare* ; mais c'est là une contraction excessive qu'on ne peut admettre sans des intermédiaires, qui manquent ici. On trouve dans du Cange *persicior*, signifiant très-aigu, en un texte très-ancien puisqu'il est de Hincmar : *persiciorem romphæam, non obtusiorem* ; dans Festus, la glose *persicus*, expliquée par *peracutus* ; y aurait-il là quelque rapport à *percer* ? *Percidere*, qui signifie percer, aurait donné *percire*, comme *occidere*, *occire*. Scheler est tenté d'y voir un verbe formé de la préposition *par*, comme *avancer* de *abante* ; cette conjecture est digne d'attention ; l'exemple de Rabelais : *percer un fossé*, le franchir, la favorise.

† **PERCERETTE** (pèr-se-rè-t'), *s. f.* Foret, vrille.

— ÉTYM. Dérivé de *percer*.

† **PERCE-ROCHE** (per-se-ro-ch'), *s. f.* Térébelle. || *Au plur.* Des perce-roches.

† **PERCE-RONDE** (pèr-se-ron-d'), *s. f.* Compas à l'usage des cribliers. || *Au plur.* Des perce-rondes.

† **PERCE-TERRE** (pèr-se-tè-r'), *s. m.* Un des noms vulgaires du nostoc. || *Au plur.* Des perce-terre.

† **PERCEUR** (pèr-seur), *s. m.* || 1° Celui qui perce. || Par plaisanterie. Un perceur de boudins, un homme qui tue par la lance ou l'épée. Voyant, non sans avoir la fièvre, Ses éperdus concitadins Devant ce perceur de boudins [Achille], SCARR. *Virg.* I. || 2° Terme de marine. Ouvrier qui perce les trous de l'arrière, dans lesquels on place les chevilles pour fixer le bordage aux membrures. Les métiers de charpentier, calfateur et perceur de navires, *Ordonnance*, août 1681.

† **PERCEVABLE** (per-se-va-bl'), *adj.* || 1° Qui peut être perçu, recouvré. Un impôt percevable. || 2° Fig. Qui peut être perçu par l'esprit. Certains états particuliers qui, faisant taire une grande partie des impressions extérieures, rendent percevables d'autres impressions intérieures qui.... CABANIS, *Instit. Mém. scienc. mor. et polit.* t. I, p. 171.

— ÉTYM. *Percevant*, participe présent de *percevoir*. *Percevable* est dans Christine de Pisan, *Hist. de Charles V*, III, 63, mais avec le sens de capable de percevoir.

PERCEVOIR (per-ce-voir), je perçois, tu perçois, il perçoit, nous percevons, vous percevez, ils perçoivent ; je percevais ; je perçus ; je percevrai ; je percevrais ; perçois, qu'il perçoive, percevons, percevez ; que je perçoive, que nous percevions, que vous perceviez, qu'ils perçoivent ; que je perçusse ; percevant ; perçu, *v. a.* || 1° Recueillir un produit, des revenus. Solon distribua les citoyens de l'Attique en quatre classes : on était inscrit dans la première, dans la seconde, dans la troisième, suivant qu'on percevait de son héritage cinq cents, trois cents, deux cents mesures de blé ou d'huile, BARTHÉL. *Anach. Introd.* part. 2e, sect. 1. || Fig. La mort d'un ennemi ne fut pas le seul avantage que Tarquin perçut de son crime, LE P. CATROU, dans DESPONTAINES. || 2° Recevoir, recueillir les impôts. Les tailles et les aides, dans lesquelles je comprends les douanes provinciales, étant ainsi converties en dîme du vingtième des fruits de la terre à percevoir en espèces.... VAUBAN, *Dîme*, p. 66. La manière tyrannique dont le revenu public est perçu, RAYNAL, *Hist. phil.* XIII, 47. || 3° Terme de philosophie. Recevoir l'impression des objets, éprouver une sensation ; concevoir l'idée qu'elle éveille. Lorsque nous avons eu souvent la perception d'un rapport quelconque, nous percevons le même rapport avec une facilité inconcevable, toutes les fois qu'il se représente à nous, DESTUTT-TRACY, *Instit. Mém. scienc. mor. et polit.* t. I, p. 440.

— HIST. XIIe s. Qu'on ne s'en [de mon amour] puist percevoir, *Couci*, XII. Tost [ils] auront perçeü l'engin de felonie, *Sax.* XX. || XIIIe s. Uns chevaliers de Helmes qui Lyenars avoit nom.... perchut l'orgueil et le beubant qui iert [était] en euix, H. DE VALENC. 11. || XVe s. Le chevalier perçut bien l'affection qu'ils avoient aux Anglois.... FROISS. I, I, 236. || XVIe s. La volupté mesme et le bonheur ne se perçoivent point sans vigueur et sans esprit, MONT. I, 329.

— ÉTYM. Provenç. *percebre* ; espagn. *percebir* ; portug. *perceber* ; du lat. *percipere*, de *per*, et *capere* pour *capere*, prendre. Le provençal *percebre* représente exactement le latin *percipere*, avec l'accent sur *ci* ; le français *percevoir* représente une forme allongée.

† **PERCHANT** (pèr-chan), *s. m.* Terme de chasse. Oiseau qu'on attache par le pied à un pieu, afin d'attirer les autres oiseaux.

— ÉTYM. *Percher*.

1. **PERCHE** (pèr-ch'), *s. f.* Poisson d'eau douce à nageoires épineuses (*perca fluviatilis*, *L.*). || Perche goujonnière, ou perche gardonnée, ou gremille, nom d'une espèce de perche de rivière.

— ÉTYM. Picard, *percot* ; du lat. *perca* ; grec, *πέρκη*, qui vient de *περκός*, noirâtre.

2. **PERCHE** (pèr-ch'), *s. f.* || 1° Brin de bois de trois à quatre mètres de longueur, et de moyenne grosseur. Et de dormir sur pied comme un coq sur la perche, RÉGNIER, *Sat.* XI. Cependant un larron sur sa perche voyait Notre Manseau qui s'enfuyait, LAFONT. *Fabl.* VIII, 21. Il faut [en Ukraine] sonder la terre avec de grandes perches ferrées pour découvrir ces magasins souterrains [de blé conservé sous terre], VOLT. *Charles XII*, 4. || Fig. et familièrement. C'est une grande perche, se dit d'une femme grande et d'une taille mal gracieuse. || Terme de fauconnerie. Se battre à la perche, se dit de l'oiseau de proie qui, étant sur la perche, se débat continuellement. || Fig. C'est alors que nous nous agitons davantage, nous battant à la perche, et que, faute de donner emploi à notre esprit, il se fait peine à lui-même, LAMOTHE LE VAYER, *Dialogue d'Orat. Tub.* t. I, p. 212, dans POUGENS. || 2° Long bâton dont on se sert pour faire aller un bateau, en appuyant sur le fond de l'eau ou sur la rive. Conduire un bateau à la perche. Aller à la perche dans les petites rivières où l'on ne peut se servir de rames. || 3° Ancienne mesure agraire de dix-huit, vingt ou vingt-deux pieds, suivant les différents pays, cent perches faisant toujours un arpent. || L'étendue d'une perche carrée. Vingt perches de vignes, de prés. || 4° Terme de pêche. Baguette de huit à dix pieds de longueur, dont on se sert pour pêcher, et à laquelle on attache une ligne. || 5° Baliveau ou longue branche mince et haute que l'on cloue ou qu'on lie sur des pieux pour faire des [illegible] à jour. || 6° Terme de chasse. Perches ou [illegible], branches qu'on élague et que l'on plie, dans les avenues des pipées, pour y tendre des gluaux. || 7° Terme de vénerie. Les deux grosses tiges du bois ou de la tête du cerf, du daim et du chevreuil, auxquelles les andouillers sont attachés. || 8° En architecture gothique, nom donné à certains piliers menus et hauts, joints ensemble au nombre de cinq ou six, et se courbant par le haut pour former les arcs et les nervures qui retiennent les pendentifs. || 9° Pièce du métier de haute lisse. || Morceau de bois auquel on attache une étoffe pour en faire ressortir le poil. || Tirer un drap à la perche, le lainer, en tirer le poil avec des chardons sur la perche.

— HIST. XIIIe s. Qant fete fu [la fosse] à sa devise, Une perche a par desus mise, Sor la perche mist une cloie, *Ren.* 7410. Et jamès fons n'i fust trouvé Par perche, ne par aviron, *la Rose*, 21887. || [illegible] une bisse [couleuvre] od sun foün [petit] ; Tute esteit blaunce cele beste, Perches de cerf out sur la teste, MARIE, *Gugemer*. || XVe s. Se desir [illegible] esprevier, Et volast en toute saison, En quele chambre en vo maison Li feriez-vous perche à perchier ? E. DESCH. *Poésies mss.* f° 439. || XVIe s. Ces communes n'estoient point armées de perches bruslées comme au temps passé, mais estoient presque tous harquebusiers, mousquetaires et piquiers, D'AUB. *Hist.* III, 382. Voyant les principaux de ses serviteurs se bastre à la perche d'un estat de mareschal de France [se le disputer].... CARL. II, 9. Un grand fut, dont la cyme estoit pleine De mainte branche,

où les corbeaux au soir Prenoient leur perche et se souloient assoir, BONS. 639.

— ÉTYM. Bourg. et Berry, *parche* ; wallon, *piss* ; provenç. *pergua*, *perga*, *persa* ; catal. *perca* ; espagn. *percha* ; ital. *pertica* ; du lat. *pertica*.

PERCHÉ, CHÉE (pèr-ché, chée), *part. passé* de percher. || 1° Posé sur une perche, sur une branche, en parlant d'oiseaux. Maître corbeau, sur un arbre perché, Tenait en son bec un fromage, LA FONT. *Fabl.* I, 2. Effrayer les oiseaux perchés dans mes allées, BOIL. *Épître* XI. || 2° Par extension, posé comme un oiseau l'est sur une branche. Mme de Guilherre est ici errante dans tous les chemins, perchée sur tous les degrés, rampante au long de toutes les murailles, MAINTENON, *Lett. à Mme de Villette*, 10 déc. 1707. Il [Aristophane] introduisit le philosophe [Socrate] perché dans un panier et guindé au milieu des airs et des nuées, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. IV, p. 392, dans POUGENS. || On est perché sur cette chaise, on y est mal assis. || Terme de jeux d'enfants. Le volant, le ballon est perché, se dit quand le volant ou le ballon est allé se loger dans un arbre, sur une fenêtre, etc. || Terme de géologie. Blocs perchés, pierres rangées circulairement autour de la cime d'un pic conique, qui y furent accumulées par un glacier alors que le pic faisait saillie à travers la glace, et qui y ont été laissées quand la fonte fit baisser le niveau du glacier. || Fig. Être toujours perché sur sa grandeur, sur ses aïeux, en être entiché. Le duc de Noailles, rempli de ses talents, et perché sur ses établissements et ses alliances, ST-SIM. 393, 82. || 3° Terme de blason. Se dit d'un oiseau qui est posé sur une branche d'un émail autre que celui dont il est peint lui-même. || 4° *S. m.* En termes de chasse, tirer les faisans au perché, les tirer quand ils sont perchés.

† **PERCHÉE** (pèr-chée), *s. f.* || 1° Réunion, groupe d'oiseaux perchés. || 2° Terme de chasse. Piége à prendre les petits oiseaux. || 3° Terme rural. Se dit des billons séparés par des fosses, sur lesquels on plante la vigne ou les asperges.

— ÉTYM. *Perché.*

PERCHER (pèr-ché), *v. n.* || 1° En parlant des oiseaux, se poser sur une perche, sur une branche d'arbre. Tous les oiseaux ne perchent pas. Il [un amateur d'oiseaux] retrouve des oiseaux dans son sommeil, lui-même il est oiseau, il est huppé, il gazouille, il perche, LA BRUY. XIII. || Se dit, par extension, de tout lieu élevé sur lequel les oiseaux se posent. Cet oiseau a perché longtemps sur ma fenêtre, sur le clocher. || 2° Se percher, *v. réfl.* même sens. Un aigle se vint percher sur le joug du chariot, D'AB. ANC. *Arrien*, II, 2. Pour peu qu'Aristote connût l'outarde, il ne pouvait ignorer qu'elle ne se perche point, BUFF. *Ois.* t. III, p. 47. Elle lui présenta le phénix, qui fut très-caressé de l'empereur et qui se percha sur son fauteuil, VOLT. *Princ. de Babyl.* 5. || Familièrement. Se mettre sur quelque chose d'élevé. Où est-il allé se percher ? || 3° *S. m.* Le percher, bâton sur lequel on fait sécher les mottes à brûler.

— HIST. XIV° s. Le faulcon perche volontiers aussi comme au milieu de l'arbre, *Modus*, f° CXX. || XVI° s. Le sire d'Aubigny qui pour ses demerites le vouloit faire percher [pendre], J. D'ANTON, *Annales de Louis XII*, p. 26. Que les vignes perchées et appuiées soient fournies de bois, selon le besoin, liées et ploiées par art, O. DE SERRES, 60.

— ÉTYM. *Perche* 2.

† **PERCHERON** (pèr-che-ron), *adj.* Cheval percheron, ou, substantivement, un percheron, cheval produit dans le Perche, c'est-à-dire dans les départements de l'Orne, d'Eure-et-Loir, Sarthe, Loir-et-Cher ; il est classé parmi les races communes propres au trait rapide.

† **PERCHETTE** (pèr-chè-t'), *s. f.* Terme rural. Petite perche qui sert à soutenir un jeune arbre. || Terme de pêche. Filet plat, monté sur un cercle de fer ou de bois, et garni d'un poids assez lourd pour le maintenir au fond de l'eau.

— HIST. XIV° s. L'en luy fera [à l'épervier] dedans la ferme [cage] deux perchettes de demi pié de hault, sur les quelles perchettes il volera de l'une à l'autre, *Ménagier*, III, 2.

— ÉTYM. Diminutif de *perche* 2 ; prov. *pergueta*.

† **PERCHEUR, EUSE** (pèr-cheur, cheû-z'), *adj.* Oiseaux percheurs, oiseaux qui ont l'habitude de se percher. || *S. f.* Percheuse, nom de la farlouse dans quelques parties de la France.

† **PERCHIS** (pèr-chi), *s. m.* Clôture faite avec des perches. || Désigne, dans quelques pays, un bois de 10 à 15 ans, c'est-à-dire qui n'est composé que de perches.

— ÉTYM. *Perche* 2.

† **PERCHLORATE** (pèr-klo-ra-t'), *s. m.* Terme de chimie. Nom générique des sels d'acide perchlorique.

† **PERCHLORIQUE** (pèr-klo-ri-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide perchlorique, acide contenant la plus grande proportion d'oxygène.

† **PERCHLORURE** (pèr-klo-ru-r') *s. m.* Terme de chimie. Nom générique des chlorures qui, pour chaque métal, offrent le nombre le plus élevé d'équivalents de chlore par rapport à un équivalent du corps simple. Le perchlorure de fer.

— ÉTYM. *Per*...., et *chlorure*.

PERCHOIR (pèr-choir), *s. m.* Bâton sur lequel on fait percher un oiseau. || Lieu où perchent les volailles. || Petit meuble surmonté d'une mangeoire et destiné aux perroquets.

— ÉTYM. *Percher.*

† **PERCILLÉ, ÉE** (pèr-si-llé, llée, *ll* mouillées), *adj.* Papier percillé, papier percé de trous sur lequel on étend de la feuille de mûrier ; les vers passent par les trous du papier pour venir manger la feuille et montent sur elle ; alors on enlève le papier qui supporte feuille et vers, et le tout est transporté sur une autre table.

— ÉTYM. Diminutif de *percer*.

† **PERCILLETTE** (pèr-si-llè-t', *ll* mouillées), *s. f.* Genre de mousses.

† **PERCLURE** (pèr-klu-r'), *v. a.* Se conjugue comme conclure. Rendre perclus. Accablé d'une étrange paralysie qui l'avait perclus de tous ses membres, LE P. SIMON MARS, *Myst. du roy. de Dieu*, p. 96, dans POUGENS.

— REM. Ce verbe n'est plus dans les dictionnaires ; mais l'adjectif perclus permet de le faire rentrer sans peine dans l'usage.

— HIST. XVI° s. Il ne faut qu'un catarrhe qui vous le perclusera de ses membres.... CHOLIÈRES, *Contes*, f° 159.

— ÉTYM. Lat. *percludere*, fermer entièrement, de *per*, et *claudere*, clore (voy. CLORE).

PERCLUS, USE (pèr-klû, klû-z'), *adj.* || 1° Qui ne peut exécuter aucun mouvement soit d'un membre, soit de tout le corps. Et croyez à frapper que je n'étais perclus, RÉGNIER, *Sat.* XI. Depuis le temps que, perclus de mes membres, Pour moi Paris est réduit à deux chambres, SCARR. *Poés. div. Œuv.* t. VII, p. 168, dans POUGENS. Il allait continuer, mais sa langue devint percluse, quand il vit.... VOLT. *Candide*, 16. || 2° Fig. Dont l'esprit est dans le même état qu'un membre perclus. De moi, déjà deux fois d'une pareille foudre Je me suis vu perclus, Et deux fois la raison m'a si bien fait résoudre, Qu'il ne m'en souvient plus, MALH. VI, 48. Aussi perclus d'esprit comme Pierre Dupuis, RÉGNIER, *Sat.* VI. L'énormité du fait le rendit si confus, Que d'abord tous ses sens demeurèrent perclus, LA FONT. *Joc.* Et qu'enfin tout dévot a le cerveau perclus, BOIL. *Sat.* IV.

— HIST. XV° s. Corps perclus sans plaisance lye, CH. D'ORL. *Bal.* 88. || XVI° s. Tout perclus et ravi en la volupté, MONT. II, 126.

— ÉTYM. Lat. *perclusus* (voy. PERCLURE) ; génev. *perclue*, au féminin.

— SYN. PERCLUS, PARALYTIQUE. Le perclus est privé de l'usage des mouvements par quelque lésion qui siége dans le membre même : un rhumatisme rend perclus. Le paralytique est privé du mouvement par quelque lésion qui siége dans les centres nerveux : une lésion du cerveau ou de la moelle épinière rend paralytique.

† **PERCLUSION** (pèr-klu-zi-on), *s. f.* Terme de médecine. Infirmité de celui qui est perclus de quelque membre. [Dans le rhumatisme noueux] les articulations sont d'abord déviées, puis déformées, et enfin disloquées ; le cas est alors très-grave, la perclusion est complète, *Gaz. méd. de Paris*, 29 sept. 1856, p. 626.

— HIST. XV° s. Et luy [Louis XI] estant à son disner, luy vint comme une perclusion, et perdit la parolle, COMM. VI, 7. || XVI° s. Il estoit en dangier de tomber en perclusion et paralysie, CARLOIX, VI, 50.

— ÉTYM. *Perclus.*

† **PERCNOPTÈRE** (pèr-kno-ptè-r'), *s. m.* Nom vulgaire et spécifique du *néophron percnoptère* (oiseaux rapaces), dit aussi poule de Pharaon ; c'est le vautour d'Égypte de certains auteurs ; il y en a toutefois dans les Alpes et les Pyrénées. Sous le nom de percnoptère, Buffon a décrit le vautour fauve (rapaces) ou vautour griffon, LEGOARANT.

— ÉTYM. Περκνός, noirâtre, et πτερόν, aile.

† **PERCOÏDES** (per-ko-i-d'), *s. m. pl.* Famille de poissons qui a pour type le genre perche.

— ÉTYM. Πέρκη, perche, et εἶδος, forme.

PERÇOIR (pèr-soir), *s. m.* Instrument avec lequel on perce. || Foret pour percer les tonneaux. || Terme de métallurgie. Ringard qui sert à faire la percée.

— HIST. XV° s. Iceulx ayant perçoyeurs bien agus et trenchans, par quoy ils percent les nefs en plusieurs lieux, CH. DE PISAN, *Charles V*, II, 38. || XVI° s. À quatre doigts du bondon sur le devant font un petit trou avec un persoir ou vilbrequin, O. DE SERRES, 218.

— ÉTYM. *Percer.*

PERÇU, UE (pèr-su, sue), *part. passé* de percevoir. || 1° Qui a été recueilli, en parlant de sommes d'argent. Une somme perçue en trop. || 2° Fig. Dont on a perception. Sensation perçue. Objet perçu.

† **PERCUSSEUR** (pèr-ku-sseur), *s. m.* Celui qui frappe, meurtrier. Je le vois se présenter au percusseur, DIDEROT, *Claude et Néron*, I, 56.

— ÉTYM. Lat. *percussorem*, de *percutere* (voy. PERCUTER).

PERCUSSION (pèr-ku-sion), *s. f.* || 1° Coup par lequel un corps en frappe un autre. Cette percussion du marteau purifie la fonte en faisant sortir au dehors les matières étrangères dont elle était encore mêlée, BUFF. *Min.* t. IV, p. 155. Descartes s'est trompé sur les lois de la percussion, D'ALEMB. *Traité de dynam. Œuvr.* t. XIV, p. 232, dans POUGENS. || Terme de mécanique. Centre de percussion, se dit du point où se réunit toute l'action du corps percutant. || Percussion directe, celle qui se fait suivant une ligne perpendiculaire à l'endroit du contact, et qui passe par le centre de gravité commun de deux corps qui se choquent. On dit, par opposition, percussion oblique. || 2° Arme à percussion, arme portative dans laquelle le feu est communiqué à la charge à l'aide d'une platine à percussion (voy. PLATINE). || 3° Terme de musique. Instrument de percussion, instrument, comme les cymbales, la grosse caisse, dont on joue en le frappant, et qui ne sert qu'à marquer la mesure. || 4° Terme de charpentier. Moyen d'éprouver et de sonder les pièces de bois qui ne présentent point extérieurement de signes de détérioration intérieure. || 5° Terme de médecine. Méthode d'exploration à l'aide de laquelle, en frappant sur les parois d'une cavité du corps, on peut reconnaître les lésions des parties contenues dans cette cavité. La percussion est immédiate ou médiate : immédiate, lorsqu'on percute avec les doigts rapprochés les uns des autres et allongés ; médiate, quand on frappe sur un corps intermédiaire appliqué sur les parois.

— HIST. XIV° s. Percussion de aucune chose non trenchant ou poignant, LANFRANC, f° 11. Diex ! dient crestien, quele percussion [désastre] ! Biaus sire ! Diex de gloire ! car nous faites pardon, *Baud. de Seb.* XII, 488. || XVI° s. Son qui est engendré de la percussion de l'air, et causé de la collision et rencontre de deux corps, PARÉ, *Introd.* 9.

— ÉTYM. Provenç. *percutio*, *percussio* ; espagn. *percusion* ; ital. *percussione* ; du lat. *percussionem*, de *percussum*, supin de *percutere*, frapper (voy. PERCUTER).

† **PERCUTER** (pèr-ku-té), *v. a.* Donner un coup. Toutes les fois que l'on comprime un corps d'une manière quelconque, soit en le frottant contre un autre, soit en le percutant, THENARD, *Traité de chimie*, t. I, p. 87, dans POUGENS. || Terme de médecine. Percuter la poitrine, en tirer un son en la frappant pour juger l'état intérieur.

— HIST. X° s. Dunc si rogavit Deus [Dieu commanda] ad un verme que percussist cel edre [lierre], *Fragm. de Valenc.* p. 463.

— ÉTYM. Provenç. *percutir* ; espagn. *percudir* ; ital. *percuotere* ; du lat. *percutere*, de *per*, et *quatere*, frapper.

† **PERCUTEUR** (per-ku-teur), *s. m.* Espèce de marteau qui, dans les armes à feu, enflamme la capsule par son choc.

— ÉTYM. *Percuter.*

PERDABLE (pèr-da-bl'), *adj.* Qui peut être perdu. Ce procès n'est pas perdable.

— HIST. XV° s. .... l'avoir acquesté [le bien qu'on a acquis] Par cas soudain est à un coup perdable, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 105. || XVI° s. Je me compose à la perdre sans regret [la vie], mais comme perdable de sa condition, non comme moleste et importune, MONT. IV, 301.

PERDANT, ANTE (pèr-dan, dan-t'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui perd au jeu. Les gagnants et les perdants. || *Adj.* Numéros, billets perdants. || 2° Terme de mer. Le perdant de l'eau, ou, simplement, le perdant, nom qu'on donne quelquefois au jusant. || Perdant des marées, la période pendant laquelle chaque marée est plus faible que celle qui l'a précédée.

— HIST. XV° s. Le perdant les dés a frappez...

Maudite! le jour qu'il fut nez, E. DESCH. *le Dit du jeu des dés.*

† PERDENDOSI (per-dèn-do-si), *loc. adv.* Terme de musique. Mots italiens qui signifient, en se perdant (voy. PERDRE). Écrits sous un passage d'un morceau, ces mots indiquent qu'on doit l'exécuter en affaiblissant le son peu à peu, et en finissant par n'être plus entendu.

† PERDEUR (pèr-deur), *s. m.* Celui qui perd, égare quelque chose.

— HIST. XVI° s. Ces perdeurs de coingnées, RAB. *Pant.* IV, *Nouv. prol.*

† PERDICÉS (pèr-di-sé), *s. m. pl.* Terme de zoologie. Tribu de l'ordre des gallinacés renfermant ceux de ces oiseaux chez lesquels les tarses sont longs, robustes et nus, la queue courte et peu fournie, les sourcils et quelquefois même la tête entière dépourvus de plumes.

— ETYM. Lat. *perdix, perdicis*, perdrix, qui a fourni le type de cette tribu.

PERDITION (per-di-sion ; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* ‖ 1° Action de perdre, de ruiner. Que ceux qui tyrannisent votre peuple, tombent dans la perdition ! SACI, *Bible, Ecclésiastiq.* XXXVI, 11. ‖ La perdition du Rhône, le lieu où le Rhône se perd. ‖ Terme de marine. Être en perdition, être en danger de se jeter à la côte, en danger de naufrage. Les coups de canon me firent frémir ; je ne pouvais douter qu'ils ne fussent les signaux de détresse d'un vaisseau en perdition, BERN. DE ST-P. *Paul et Virg.* ‖ 2° Action de perdre, de dissiper. Tout son bien s'en va en perdition. ‖ 3° État d'une personne qui est hors de la croyance de l'Église et de la voie du salut. Il conduit l'homme dans la voie de perdition, PASC. *Juifs*, 31, éd. FAUGÈRE. Dans le chemin large et spacieux qui mène à la perdition, BOURDAL. *Sévérité évang.* 2° *avent*, p. 426. ‖ Dans l'Écriture sainte, le fils de perdition, Judas ; l'enfant de perdition, l'Antechrist. ‖ Fig. Enfant de perdition, homme qui se perd et perd les autres. Vous en avez menti, enfant d'Escobar et de perdition, vous prêchez ici l'erreur et le mensonge, VOLT. *Dial.* XI. ‖ Fig. et familièrement. Lieu de perdition, lieu où l'on ne peut vivre, où tout va mal. S'il est possible d'achever, dans cette terre de perdition, le monument [l'Encyclopédie] que nous avions commencé d'élever à la gloire des lettres, D'ALEMB. *Lettr. à Voltaire*, 8 fév. 1757. Après nous être arrêtés dans un lieu de perdition et d'ennui tel que l'opéra, GRIMM, *Corresp.* t. I, p. 126.

— HIST. XI° s. Guene est turnet à perdiciun grant, *Ch. de Rol.* CCXCI. ‖ XIII° s. Prelaz, li tiens estas est de perfecion ; Venial vice en toi te sunt perdicion, J. DE MEUNG, *Test.* 586. ‖ XIV° s. Ahi ! Gaufrois, dist-il, quelle perdition T'avient à che jourd'hui, et grant confusion ! *Baud. de Seb.* IX, 182. ‖ XV° s. Temps sans cremeur [crainte], temps de perdicion, Aage tricheur, tout va desloiaument, E. DESCH. *Du temps present.* Les capitaines ne vouloient hazarder ceste compagnie, craignant que, s'ils la perdoient, ce ne fut la perdition du roy, COMM. III, 4. ‖ XVI° s. La langue est aucunes fois vulnerée, avecques perdition de substance, PARÉ, VIII, 28.

— ETYM. Provenç. *perdicio* ; espagn. *perdicion* ; ital. *perdizione* ; du lat. *perditionem*, de *perditum*, supin de *perdere*, perdre.

PERDRE (pèr-dr' ; à la 2° et à la 3° personne, tu perds, il perd, se prononcent pèr, sans que l's ou le d se lient : il pèr un temps précieux), *v. a.* je perds, tu perds, il perd ; je perdais ; je perdrai ; je perdrais ; je perdis ; perds, perdons ; que je perde, que nous perdions ; que je perdisse ; perdant, perdu. ‖ 1° Être privé de quelque chose dont on était en possession. ‖ 2° Être privé d'un avantage, d'un profit qu'on aurait pu obtenir. ‖ 3° Être privé, par la mort ou autrement, de personnes qu'on aime, qu'on regrette. ‖ 4° Être privé de quelque partie de soi. ‖ 5° Ne pas entendre ; ne pas comprendre ; ne pas voir. ‖ 6° Être privé d'une chose qui est sortie de notre possession par quelque accident ; se séparer de ; égarer. ‖ 7° Cesser d'avoir, n'avoir plus. ‖ 8° Cesser de suivre, d'occuper, laisser échapper, laisser prendre. ‖ 9° Perdre, en termes de marine. ‖ 10° Faire un mauvais emploi, un emploi inutile. ‖ 11° Avoir le désavantage. ‖ 12° Causer la ruine de quelqu'un. ‖ 13° Gâter l'esprit, corrompre les mœurs, causer la damnation. ‖ 14° Endommager, gâter. ‖ 15° Confondre avec, rendre insensible dans. ‖ 16° *V. n.* Ne pas obtenir le gain, le profit, l'avantage qu'on espérait. ‖ 17° Avoir le désavantage au jeu. ‖ 18° Diminuer de valeur. ‖ 19° Perdre, en termes de marine. ‖ 20° Se perdre, *v. réfl.* Être perdu, devenir à rien. ‖ 21° S'abîmer. ‖ 22° Disparaître. ‖ 23° Se terminer. ‖ 24° Se confondre en. ‖ 25° S'anéantir. ‖ 26° Faire naufrage. ‖ 27° S'égarer, ne plus retrouver son chemin. ‖ 28° Avoir l'esprit surmonté par la grandeur ou la difficulté des choses. ‖ 29° Avoir l'esprit absorbé. ‖ 30° Cesser d'avoir des rapports d'amitié. ‖ 31° Causer sa propre ruine. ‖ 32° Se damner. ‖ 33° Au billard, jeter sa propre bille dans une blouse. ‖ Proverbes.

1° Être privé de quelque chose dont on était en possession. On perd tout quand on perd un ami si fidèle, CORN. *Hor.* II, 4. Je perdrai mes États, et garderai mon rang, ID. *Nicom.* III, 4. Elle eut une magnificence royale ; et l'on eût dit qu'elle perdait ce qu'elle ne donnait pas, BOSS. *Reine d'Anglet.* Je serrais les bras, mais j'avais déjà perdu ce que je tenais, ID. *Duch. d'Orl.* Les misérables qui n'ont rien à perdre, ID. *Hist.* III, 7. Le prince d'Espagne, Louis de la Cerda, fils de celui qui perdit le trône, VOLT. *Mœurs*, 141. ‖ Perdre Dieu, ne plus avoir sa grâce, ne plus croire en lui. C'est ainsi que nous perdons Dieu, dont toutefois nous ne pouvons nous passer ; car il y a au fond de notre âme un secret désir qui le demande sans cesse, BOSS. *la Vallière.* ‖ Familièrement. Vous ne perdrez rien pour attendre, c'est-à-dire le retard ne vous sera pas préjudiciable, ou, ironiquement, vous serez puni comme vous le méritez. Croyez-moi, vous n'y perdrez rien, LA FONT. *Fianc.* ‖ On dit dans le même sens : n'en perdre que l'attente. Tu n'en perds que l'attente, et je te le promets, MOL. *le Dép.* III, 10. ‖ Il se dit aussi des personnes en ce même sens. Après tout, je suis plus à vous que jamais ; il est vrai, madame, que vous ne sauriez me perdre, quelque négligence que vous ayez pour moi, VOIT. *Lett.* 17. Il faut venger un père et perdre une maîtresse, CORN. *Cid*, I, 9. Je crus que je ne vous perdrais pas pour cela [une lettre non écrite], puisque vous ne m'aviez pas perdue pour quelque chose de plus, SÉV. *à Bussy*, 6 juillet 1670. On le négligea comme un serviteur qu'on ne pouvait perdre, FLÉCH. *Duc de Mont.* La neutralité entre des femmes qui nous sont également amies, quoiqu'elles aient rompu pour des intérêts où nous n'avons nulle part, est un point difficile ; il faut choisir souvent entre elles, ou les perdre toutes deux, LA BRUY. III. ‖ 2° Être privé d'un avantage, d'un profit qu'on aurait pu obtenir. Perdre les bonnes grâces de quelqu'un. Perdre sa réputation, son honneur, ses emplois. Deux mots que lui dit son père lui font bien entendre qu'il n'a pas perdu ses avantages, BOSS. *Mar.-Thér.* Je perdrais ma vengeance en la rendant si prompte, RAC. *Bajaz.* IV, 6. Ils se voient mille fois à la veille de perdre en un instant le fruit d'une vie entière de recueillement et de pénitence, MASS. *Carême, Samarit.* ‖ 3° Être séparé, par la mort ou autrement, de personnes qu'on aime, qu'on regrette. Notre servante s'est mariée ; nous avons perdu là une excellente domestique. Plaignez-moi d'avoir perdu le cardinal de Retz, SÉV. *à Bussy*, 25 août 1679. Je crains toujours qu'elle ne perde bientôt son mari, et que vous ne la perdiez ensuite, MAINTENON, *Lettre à Mme de Caylus*, 15 oct. 1715. Mais il me faut tout perdre et toujours par vos coups, RACINE, *Andr.* I, 4. J'ai perdu, dans la fleur de leur jeune saison, Six frères.... ID. *Phèdre*, II, 1. J'ai perdu mon cher Damilaville, dont l'amitié ferme et courageuse avait été longtemps ma consolation, VOLT. *Lett. à M. Thiriot*, 27 janv. 1769. Vous aurez déjà appris que nous avons perdu Gresset, si le mot perdu n'est pas trop fort pour un homme qui ne disait plus que des orémus, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 23 juin 1777. ‖ 4° Être privé de quelque partie de soi. Quel avantage pensait nous procurer Platon, en disant que c'était [l'homme] un animal à deux jambes sans plumes ?... puisqu'un homme ne perd pas l'humanité en perdant les deux jambes, et qu'un chapon ne l'acquiert pas en perdant ses plumes, PASC. *Géométr.* I. Il vaut bien mieux perdre votre pied, votre main, votre œil, tout votre corps, que de vous mettre en danger de perdre votre âme, BOURDAL. 3° *dim. après Pâq. Dominic.* t. II, p. 107. Il perdait son sang et ses forces, FÉN. *Tél.* XX. Perdrai-je l'œil ? lui dit Messer Pancrace [qui avait reçu un coup dans l'œil]. — Non, mon ami : je le tiens dans ma main, J. B. ROUSS. *Épigr.* I, 25. ‖ Perdre la vie, mourir. Je crus que Mentor avait perdu la vie, FÉN. *Tél.* IV. ‖ Perdre la tête, avoir la tête coupée. Trois pairs écossais furent condamnés à perdre la tête, VOLT. *Louis XV*, 25. ‖ Fig. Perdre la tête, devenir fou, et aussi ne savoir plus où l'on en est. Ayez pitié de votre ancienne créature qui a perdu la tête, et à qui il ne reste que son cœur, VOLT. *Lett. d'Argental*, 15 août 1777. Le comte : Ah ! qu'il consente à tout, et je ne lui demande rien. — Figaro : Que la quittance de mes cent écus : ne perdons pas la tête, BEAUMARCH. *Barb. de Sév.* IV, 8. ‖ Populairement. Perdre la boule, ne plus savoir ce qu'on fait (boule est ici un mot populaire pour tête). Laissez-moi donc tranquille ; avec toutes vos observations vous me feriez perdre la boule. ‖ Subir la perte ou la diminution de quelque faculté physique ou morale. Perdre le repos, le sommeil. Perdre patience. Perdre courage. Il [Charles I[er]] a montré qu'il n'est pas permis aux rebelles de faire perdre la majesté à un roi qui sait se connaître, BOSS. *Reine d'Anglet.* Il perd le sentiment, RAC. *Andr.* V, 5. Si je le hais, Cléone ? il y va de ma gloire Après tant de bontés dont il perd la mémoire, ID. *Andr.* II, 1. Je plains Votre Majesté si elle commence, comme elle prétend, à perdre la mémoire ; il y a longtemps que j'ai commencé à la perdre aussi, D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 13 déc. 1782. ‖ Perdre la parole, l'usage de la parole, perdre la voix, ne plus pouvoir parler. Dandin : Parlez donc, avocat. — Petit Jean : J'ai perdu la parole, RAC. *Plaid.* III, 3. Perdant tout ensemble et la voix et les pleurs, DUCIS, *Oscar*, II, 2. ‖ Fig. Perdre la parole, devenir muet de surprise, de crainte, d'embarras. Avez-vous donc perdu, dites-moi, la parole ? MOL. *Tart.* II, 3. ‖ Perdre haleine, l'haleine, la respiration, manquer de respiration. Écoute, mouchard, mon ami, Je suis ton capitaine ; Sois gai pour tromper l'ennemi, Et chante à perdre haleine, BÉRANG. *la Conspir. des chansons.* ‖ Perdre l'esprit, devenir fou, et aussi ne pas savoir comment se tirer de quelque embarras. Je tremble au seul récit de la tempête furieuse dont sa flotte fut battue pendant dix jours ; les matelots furent alarmés jusqu'à perdre l'esprit, BOSS. *Reine d'Anglet.* ‖ On dit dans le même sens : perdre le jugement. Avez-vous, dites-moi, perdu le jugement ? MOL. *Mis.* IV, 3. ‖ Familièrement. Il en perd le boire et le manger, c'est-à-dire il est tellement préoccupé de quelque chose qu'il semble ne songer à rien autre. ‖ 5° Ne pas entendre. Il a l'oreille dure, il perd une partie de ce qui se dit dans la conversation. Je ne perdis rien de tout ce qu'elle me dit, et en vérité je vous le rapporte presque mot pour mot, tant j'en fus frappée, MARIVAUX, *Marianne*, part. I. ‖ Ne pas comprendre. Il sait l'anglais imparfaitement, et il perd une partie de ce qui se dit. ‖ Ne pas voir. Il était mal placé, et perdait une partie du jeu des acteurs. Sainville ne perdait aucun de ses mouvements, GENLIS, *Vœux téméraires*, t. III, p. 262, dans POUGENS. ‖ 6° Être privé d'une chose qui est sortie hors de notre possession par quelque accident. Perdre son chapeau, son mouchoir. Le bon est qu'en courant .. a perdu sa botte, Et que, marchant toujours, enfin il s'est trouvé Une botte de moins quand il est arrivé, REGNARD, *le Distr.* I, 6. ‖ Priver quelqu'un d'une chose qu'on met par accident hors de sa possession. On lui perd tout, on lui égare tout, LA BRUY. XI. ‖ Perdre quelqu'un, se séparer de lui de manière à ne plus pouvoir le retrouver. J'ai perdu mon mari à l'Opéra ; je ne sais ce qu'il est devenu, BARON, *Homme à bonnes fort.* IV, 6. ‖ En ce sens, il se dit aussi de certains animaux. Ce chien a perdu son maître. ‖ Perdre quelqu'un, le détourner de sa route, l'égarer. Ce postillon nous a perdus. ‖ Perdre quelqu'un, perdre un chien, signifie aussi l'égarer de manière à ne plus le retrouver. Il faut perdre ce chien. Cidalise la promène ; elle tâchera de la perdre comme un animal incommode, DANCOURT, *Foire de Besons*, sc. 14. ‖ 7° Cesser d'avoir, n'avoir plus. Les arbres ont perdu leurs feuilles. Cette étoffe a perdu sa couleur. Attale : Insolent ! est-ce enfin le respect qui m'est dû ? — Nicomède : Je ne sais de nous deux, seigneur, qui l'a perdu, CORN. *Nicom.* I, 3. Tellier et Servien se contentèrent de ne pas applaudir [à Mazarin] ; mais le garde des sceaux lui perdit tout respect, RETZ, III, 136. Ce piment perdait son prix par son abondance, PASC. *Géométr.* I. J'ai perdu, à force de vous écouter, la grossière ignorance sur bien des choses, SÉV. 16 sept. 1680. À force d'attentats perdre tous mes remords, RAC. *Athal.* III, 3. Nous avons perdu l'espérance de le revoir, FÉN. *Tél.* I. Il n'avait rien perdu de sa fierté, ID. ib. XVI. ‖ Fig. J'y perdrai mon nom, voy. NOM, n° [illegible] à la fin. ‖ Cette rivière perd son nom dans telle autre, cette rivière, en tombant dans telle autre, prend le nom de celle-ci. ‖ Renoncer à. Ah ! madame, perdez cette injuste créance, MAIRET, *Sophon.* III, 6. La belle, voyez-vous, qu'on perde ces caprices, CORN. *la Gal. du Pal. Roy.* IV, 11. Et les premières flammes S'établissent des droits si sacrés sur les âmes

Qu'il faut perdre fortune et renoncer au jour, Plutôt que de brûler des feux d'un autre amour, MOL. *Femmes sav.* IV, 2. Quoi! vous ne perdrez point cette cruelle envie [de mourir]? RAC. *Phèdre*, I, 3. Votre mélancolie m'afflige; vous la perdrez sans doute devant la fille que je vous destine, BRUEYS, *Muet*, I, 6. Vous resterez, je le veux; il faut perdre cet air chagrin et demeurer, Mme RICCOBONI. *Sophie de Vallière*, t. IV, p. 123, dans POUGENS. || 8° Cesser de suivre, d'occuper, laisser échapper, laisser prendre. Perdre son chemin. Le cocher s'est laissé couper, il a perdu la file. Je ferai que le pilote perdra sa route, FÉN. *Tél.* IX. Tout à coup elle [Cymodocée] s'aperçut qu'elle a perdu le sentier de la montagne, CHATEAUBR. *Mart.* I. || Fig. Perdre la trace, les voies, le train d'une affaire, ne savoir plus où elle en est. || Perdre du terrain, reculer au lieu d'avancer; se laisser distancer par un concurrent. || Terme de manége. Perdre du terrain, se rétrécir sur les voltes. || Perdre de vue, voy. VUE. || Fig. Perdre le fil de son discours, n'en pouvoir plus trouver la suite. || Perdre le fil du discours d'un autre, n'en pas pouvoir comprendre la suite. || Perdre pied, perdre terre, ne plus trouver le fond de l'eau avec les pieds; et fig. ne savoir plus où l'on en est. || 9° Terme de marine. Perdre terre, cesser de voir la terre. || Perdre la sonde, ou perdre le fond, quitter les parages où l'on pouvait sonder. || Perdre la tramontane, voy. TRAMONTANE. || Fig. et familièrement. Perdre la carte, se brouiller dans ses idées. || Perdre ses mâts, ses voiles, son gouvernail, se dit lorsque les mâts sont abattus, les voiles emportées, le gouvernail démonté par l'effet du mauvais temps. || Un officier commandant perd ou a perdu un bâtiment, lorsque ce bâtiment fait ou a fait naufrage pendant qu'il le commandait. || 10° Perdre, faire un mauvais emploi, un emploi inutile. Et je perds mon trépas, Puisque, mourant pour lui, je ne le sauve pas, CORN. *Héracl.* V, 6. Il aime mieux se jeter aux pieds de cette marâtre impérieuse qu'il hait et qu'il a bravée, que de perdre des prières et des soupirs auprès d'un père qui l'aime dans le fond de l'âme, et n'oserait lui rien accorder, ID. *Ex. de Théod.* Perdez fort peu de temps en ce doux entretien, ID. *Sophon.* IV, 4. Ne perds plus de raisons à combattre ma flamme, ID. *Tite et Bérén.* V, 1. A-t-on gagé d'être parfaite? non assurément; et, si j'avais fait cette gageure, j'y aurais bien perdu mon argent, SÉV. 61. Entrez dans ces raisonnements [les probabilités que le jeune de Grignan n'aille pas à la guerre] .... et ne vous mettez point si tôt en travail; c'est dommage de perdre vos douleurs, ID. 28 févr. 1689. Et de ce peu de jours si longtemps attendus, Ah! malheureux! combien j'en ai déjà perdus! RAC. *Bérén.* IV, 4. En quels retardements D'un jour si précieux perdez-vous les moments? ID. *Bajaz.* IV, 6. Ma vengeance est perdue, S'il ignore en mourant que c'est moi qui le tue, ID. *Andr.* IV, 4. || Perdre temps, perdre du temps. Laisse-moi, raison importune.... Tu perds temps de me secourir, Puisque je ne veux point guérir, MALH. V, 18. Je n'ai point perdu temps, et, voyant leur colère [des conjurés contre Auguste] Au point de ne rien craindre, en état de tout faire, J'ajoute en peu de mots.... CORN. *Cinna*, I, 3. Qu'on ne perde point temps à s'entre-regarder; Parlez.... ID. *Androm.* II, 1. || Perdre temps, ne pas arriver à temps. Monsieur, j'ai perdu temps, votre homme se dédit, MOL. *l'Ét.* III, 2. || Ne perdez point de temps à, hâtez-vous de (locution vieillie). Ne perdez point de temps à le porter [l'entier payement] ici, ni à le donner à Saint-Georges sur son reçu, Mme DE GRIGNAN, à *un homme d'affaires*, 1694, dans *Bibl. des chartes*, 1re série, t. IV. || Familièrement. Il y perd son latin, voy. LATIN, n° 6. || Dans un sens analogue. Je sens déjà crouler notre planète; L'observatoire y perdra ses compas, BÉRANGER, *Comète.* || Fig. Vous y perdez vos pas, c'est-à-dire vous ne réussirez pas à ce que vous entreprenez. Qui va, qui vient, qui court, qui perd ses pas, LA FONT. *Magn.* || 11° Avoir le désavantage. Je voudrais, m'en coûtât-il grand'chose, Pour la beauté du fait avoir perdu ma cause, MOL. *Mis.* I, 1. Si vous perdez une bataille, tout est perdu dans ce moment; si vous ne la donnez pas, vous perdez tout, peut-être un peu plus lentement, mais vous perdez tout, MAINTENON, *Lett. à Mme des Ursins*, 18 juillet 1706. La jurisprudence d'Espagne est précisément comme celle de France : on change de lois en changeant de chevaux de poste, et on perd à Séville le procès qu'on aurait gagné à Saragosse, VOLT. *Lett. Servan*, 13 janv. 1768. || Ne rien perdre, n'éprouver aucun désavantage. Il m'envoie sa harangue, qui ne perd rien pour être imprimée, SÉV. 226. Si leur union [de Louis XIV et de Charles II] ne perd rien de sa fermeté, BOSS. *Duch. d'Orl.* Je me trouvai sur son passage, elle ne perdait rien à être vue de près, MARIVAUX, *Pays. parv.* part. V. || Terme de jeux. Perdre les cartes, faire moins de levées que la personne contre laquelle on joue. || Il se dit aussi de l'argent que l'on donne à celui qui gagne une partie de jeu. Mon fils me fit l'autre jour une assez méchante plaisanterie : il me manda qu'il avait perdu au reversis deux cent soixante louis, SÉV. 442. || Fig. Il joue à tout perdre, il expose au hasard tout ce qu'il a, ou les plus grands intérêts dont il soit chargé. || 12° Causer la ruine. Quels que soient leurs décrets [des dieux], déclarez-vous pour eux, Et pour leur obéir perdez le malheureux, CORN. *Pomp.* I, 1. Je perdrai qui me perd, ne pouvant me sauver, ID. *ib.* II, 4. Je perdrai toute la maison d'Achab, et je tuerai de la maison d'Achab jusqu'aux petits enfants, jusqu'aux animaux, SACI, *Bible, Rois*, IV, IX, 8. Étant tous unis dans le dessein de perdre M. Arnauld, PASC. *Prov.* I. Antiochus l'illustre, roi de Syrie, conçut le dessein de perdre ce peuple divisé [les Juifs], pour profiter de ses richesses, BOSS. *Hist.* II, 6. L'empereur [Théodose], ayant appris ce désordre, en fut tellement irrité, qu'il résolut de perdre cette ville [Thessalonique], et condamna à la mort une partie de ses habitants, FLÉCH. *Hist. de Théodose.* IV, 2. Et, pour nous rendre heureux, perdons les misérables, RAC. *Brit.* II, 8. On se perdait en voulant perdre l'innocence, MASS. *Dauphin.* Que voulez-vous que je vous réponde? vous avez voulu me perdre, et vous réussissez à merveille, DANCOURT, *Bourg. à la mode*, V, sc. dern. Les leudes et les grands officiers se crurent perdus; ils la perdirent [Brunehault], MONTESQ. *Esp.* XXXI, 1. La cabale jésuitique ne voulut-elle pas perdre Fontenelle? VOLT. *Dict. phil. Quisquis.* || Perdre d'honneur, de réputation, ôter l'honneur, la réputation, en action ou en parole. Il a perdu d'honneur [par un soufflet] Celui que de mon fils j'ai fait le gouverneur, CORN. *Cid*, II, 7. Toujours protectrice des gens qu'elle perdait de réputation par la bouche des autres, MARIVAUX, *Pays. parv.* part. 3. Tu me perds d'honneur, ma chère Polly, VOLT. *Écoss.* II, 6. || Perdre auprès de quelqu'un, dans l'esprit de quelqu'un, ôter la faveur, la bonne opinion. Je vois qu'il a voulu me perdre auprès de vous, CORN. *Nicom.* IV, 2. Que ne m'avez-vous consultée avant que d'écrire à ma mère, lui repartis-je en sanglotant? vous achevez de me perdre auprès d'elle, MARIVAUX, *Marianne*, 9e part. || Par exagération. Causer un grand tort, un grand embarras. Mon cher oncle, je m'en irai ; je m'en retournerai ; ne me perdez pas, DIDEROT, *Père de famille*, V, 12. Viens donc, malheureux! tu me perds, BEAUMARCH. *Barb. de Sév.* I, 2. || Il se dit aussi des choses qui causent la ruine. D'un si lâche dessein mon âme est incapable, Il perd trop d'innocents pour punir un coupable, CORN. *Cinna*, III, 1. Je lui ai dit que son indiscrétion la perdrait, que son silence ferait sa fortune, MARIV. *Marianne*, 6e part. Il leur est arrivé [aux jésuites] dans un siècle de lumière et de modération ce qui arriva aux templiers dans un siècle d'ignorance et de barbarie : l'orgueil perdit les uns et les autres, VOLT. *Louis XV*, 38. || 13° Gâter l'esprit, corrompre les mœurs. Lorsque le roi Henri VIII s'égara dans les passions qui ont perdu Salomon et tant d'autres rois, BOSS. *Reine d'Anglet.* Malheureuse! voilà comme tu m'as perdue, RAC. *Phèdre*, IV, 6. || Perdre une femme, la jeter dans le désordre. Comment l'amour, qui perd tant d'honnêtes femmes.... J. J. ROUSS. *Hél.* V, 13. L'indigence et la séduction perdaient une fille modeste et sage, qui peut faire un jour une excellente mère de famille, ID. *ib.* I, 39. || Causer la damnation. Et mille fois elle [l'âme du religieux] se félicite elle-même d'avoir su perdre sa liberté, afin que sa liberté ne la perdît pas, BOURDAL. *Pensées*, t. II, p. 481. C'est une illusion qui perd une infinité de demi-chrétiens, et qui nous perdra, ID. 4e *dim. après l'Épiphan. Dominic.* t. I, p. 331 et 332. Ô Dieu ! .. si le nombre de ceux qu'il faudrait perdre ne vous fait rien rabattre de la sévérité de vos lois, MASS. *Carême, Élus.* || Perdre son âme, se damner. || 14° Endommager, gâter. La nielle a perdu les blés. La pluie a perdu la robe de cette dame. || 15° Confondre avec, rendre insensible dans. Il faut perdre cette nuance dans les autres. || Terme de gravure. Perdre une taille, la rendre insensible; la joindre à une autre, de manière que les deux se confondent ensemble. || 16° V. n. Perdre, ne pas obtenir le gain, le profit, l'avantage qu'on espérait. Si elle [Mme de Bouillon] est innocente, elle perd infiniment de n'avoir pas le plaisir de triompher, SÉV. 10 févr. 1680. Je comprends qu'en effet vous perdez un peu que je ne sois plus à Paris, SÉV. 17 mai 1680. Je suis charmé de mon prédicateur; vous avez bien perdu de n'être pas à son sermon, FÉN. t. XXI, p. 3. || Ce marchand perd sur sa marchandise, il la vend moins cher qu'il ne l'a achetée. || Il perd dans son commerce, il y souffre du dommage, du préjudice. || On dit de même : perdre tant sur une marchandise, sur un marché. || Perdre à, manquer à. Je perds bien à gagner, de ce que ma boutique, Pour être trop étroite, empêche ma pratique, CORN. *la Gal. du Pal.* I, 4. || 17° Avoir le désavantage au jeu. Si l'on joue, il gagne au jeu : il veut railler celui qui perd, et il l'offense, LA BRUY. V. Tu peux me faire perdre, ô fortune ennemie! Mais me faire payer, parbleu, je t'en défie, REGNARD, *le Joueur*, I, 6. || Jouer à qui perd gagne, jouer à un jeu où l'on convient que celui qui perdra la partie selon les règles ordinaires, la gagnera; et fig. obtenir un avantage réel au prix d'un désavantage apparent. || 18° Diminuer de valeur. Les actions ont perdu. Je ne dormirai point sous de riches lambris : Mais voit-on que le somme en perde de son prix? LA FONT. *Fabl.* XI, 4. || Cet homme a beaucoup perdu dans l'opinion, c'est-à-dire on en fait moins de cas qu'auparavant. Vous aviez gagné chez les paysans, vous perdez chez les beaux esprits, J. J. ROUSS. *Hél.* II, 27. || Sa réputation perd chaque jour, l'estime qu'on faisait de lui diminue chaque jour. || Diminuer d'intensité, de force, de qualité. Le vin perd en vidange. Ces fruits perdent à attendre. Je cherchai combien la lumière du soleil perdait par la réflexion à différentes distances, BUFF. *Hist. min. Introd. part. exp. Œuv.* t. VII, p. 144. || Empirer. Chez les peuples misérables l'espèce perd et quelquefois dégénère, MONTESQ. *Lett. pers.* 122. Dans maint auteur de science profonde J'ai lu qu'on perd à trop courir le monde, GRESSET, *Ver-vert*, ch. I. || 19° Terme de marine. La mer perd, la marée se retire. || Les marées perdent, lorsqu'elles sont dans la période pendant laquelle chaque marée est plus faible que celle qui l'a précédée. || Un navire perd, lorsqu'il est gagné par un autre ou qu'il recule au lieu d'avancer. Il perd au vent lorsqu'il ne tient pas bien le vent. || 20° Se perdre, v. réfl. Être perdu, devenir à rien. Le temps se perd, seigneur, CORN. *Othon*, I, 5. Elle gémit en vain; sa plainte au vent se perd, LA FONT. *Fabl.* II, 8. Lui [Dieu], aux yeux de qui rien ne se perd, BOSS. *Duch. d'Orl.* Nous mourons tous... et nous allons sans cesse au tombeau, ainsi que des eaux qui se perdent sans retour, ID. *ib.* J'ai voulu lui parler, et ma voix s'est perdue, RAC. *Brit.* II, 2. J'entends dire qu'elle [une actrice] n'a que des défauts qui se perdent aisément, mais qu'elle a toutes les qualités qui ne s'acquièrent point, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 22 juin 1766. Ses parents, qui n'approuvaient pas ce dessein, l'envoyèrent [Juste Lipse] à Louvain, où sa vocation se perdit, DIDEROT, *Opin. des anc. philos.* (*Stoïcisme*). || Se perdre, se dit des espèces qui cessent d'exister. Il y a des espèces qui se perdent. Les espèces qui se sont perdues. || L'odeur de cette liqueur, de cette essence, s'est perdue, elle s'est dissipée. || Neutralement. Laisser perdre, ne pas avoir soin de garder. La fortune ne laisse rien perdre pour les hommes heureux, LA ROCHEFOUC. *Prem. pens.* n° 17. || Il se dit des lois, des usages, des coutumes qui cessent, des mots qui tombent en désuétude. Cet usage se perd de jour en jour. Ce mot se perd. Cette acception s'est perdue. La loi des Wisigoths triompha, et le droit romain s'y perdit, MONTESQ. *Espr.* XXVIII, 7. || Cette rivière se perd dans la terre, sous terre à tel endroit, elle s'enfonce en terre et disparaît à cet endroit. Si ces eaux trouvent des terres sablonneuses, elles se filtrent au travers, et se perdent; il faut des fonds qui les arrêtent, tels que sont des lits de glaise, FONTEN. *Complet.* || Cette rivière se perd, va se perdre dans telle autre, dans un lac etc. elle se jette dans telle autre, dans un lac, etc. L'Uruguay, qui se perd dans le même fleuve [le Paraguay] vers le 34e degré de latitude, RAYNAL, *Hist. phil.* VIII, 15. || Cette rivière se perd dans les sables, elle y finit son cours et ses eaux s'y absorbent. || Le chemin se perd en cet endroit, il cesse d'être frayé. || 21° S'abîmer. J'ai demandé Thésée aux peuples de ces bords Où l'on voit l'Achéron se perdre chez les morts, RAC. *Phèdre*, I, 1. Les jours, les mois, les années s'enfoncent, et se perdent sans retour dans l'abîme des temps, LA BRUY. XIII. La rivière s'élargissait toujours; enfin elle se perdait sous une voûte de rochers épouvantables qui s'élevaient jusqu'au ciel, VOLT. *Candide*, 17. Qui percera cette nuit profonde, qui sondera cet abîme où la nature

va se perdre? BONNET, *Consid. corps organ. Œuv.* t. v, p. 188, dans POUGENS. || Fig. Tomber comme dans un précipice. C'est dans cet abîme profond [l'incrédulité] que la princesse palatine allait se perdre, BOSS. *Anne de Gonz.* Les fleuves courent se mêler dans la mer : les monarchies vont se perdre dans le despotisme, MONTESQ. *Esp.* VIII, 17. En niant le péché originel, vous serez forcés d'aller vous perdre dans l'athéisme, CHATEAUBR. *Génie*, I, I, 4. || 22° Disparaître. Et dans un char de feu te perdant à mes yeux, TRISTAN, *Marianne*, V, 3. Des montagnes qui se perdaient dans les nues, FEN. *Tél.* I. Je lui répondis que Paris était pour moi un trop grand théâtre, que je m'y perdrais dans la foule, MARMONTEL, *Mém.* II. Je me perds dans la foule et deviens invisible, C. DELAVIGNE, *Marino Fal.* II, 4. || Fig. Se perdre dans les nues, dans les nuages, parler avec emphase et obscurité. L'un a peur de ramper, il se perd dans la nue, BOIL. *Art p.* I. || Fig. Se perdre dans des digressions, se livrer à des digressions qui font oublier le sujet principal. || 23 Se terminer. De ces petits pourpoints sous les bras se perdant, MOL. *Éc. des maris*, I, 1. || Se perdre en, se terminer en, s'épuiser en, en parlant de choses. Que l'action, marchant où la raison la guide, Ne se perde jamais en une scène vide, BOIL. *Art p.* III. Tandis.... Que vos ressentiments se perdront en discours, RAC. *Brit.* I, 4. || 24° Se confondre en. Les dix tribus se perdent parmi les gentils, BOSS. *Hist.* II, 4. Les peuples, réconciliés ou vaincus, viennent se perdre dans le peuple romain, CHATEAUBR. *Génie*, IV, III, 1. || Ces nuances, ces couleurs se perdent l'une dans l'autre, elles deviennent tellement mêlées qu'on n'en voit plus la différence. || 25° S'anéantir. Se perdre en Dieu, c'est s'oublier soi-même, pour n'avoir le cœur occupé que de lui, BOSS. *Rép. aux diff. de Mme de la Maisonfort.* Je me sentais avec une sorte de volupté accablé du poids de cet univers.... j'aimais à me perdre en imagination dans l'espace, J. J. ROUSS. *3e lett. à M. de Malesherbes*, *Corresp.* t. IV, p. 94, dans POUGENS. Va donc, douce chimère d'une âme sensible, félicité si charmante et si désirée, va te perdre dans la nuit des songes; tu n'auras plus de réalité pour moi, ID. *Hél.* II, 6. || 26° Se perdre, faire naufrage. Un vieux gentilhomme qui s'était enrichi aux Indes, et qui s'était perdu en mer six mois après son mariage....SCARR. *Rom. com.* I, 22. Depuis trente ans que je navigue, il ne m'est pas arrivé de voir deux vaisseaux aussi près de se perdre, LAPÉROUSE, *Voy.* t. II, p. 149, dans POUGENS. || 27° S'égarer, ne plus retrouver son chemin. Cet autre [chemin] si droit, par lequel on m'assurait que je ne me pourrais perdre quand je le voudrais, je m'y perdis hier trois fois en ne le voulant pas, VOIT. *Lett.* 149. || Neutralement. Mener perdre, conduire quelqu'un pour l'égarer. || Fig. Il [Épictète] se perd dans la présomption de ce que l'on peut, PASC. *Entret. avec M. de Saci.* Je ne me perds point, dit David, dans de tels excès; et voilà l'orgueil méprisé dans ses égarements, BOSS. *Mar.-Thér.* || Fig. Se perdre, ne plus se retrouver soi-même. Mais, en se trouvant ainsi soi-même, étrange confusion! elle [l'âme] se perdra bientôt soi-même, ID. *la Vallière.* Ainsi il est vrai qu'il a perdu Dieu, mais nous avons dit, et il est vrai, qu'il ne faut pas s'étonner s'il s'est après cela perdu lui-même, ID. *ib.* || 28° Fig. Avoir l'esprit surmonté par la grandeur ou la difficulté des choses. C'est le plus grand caractère sensible de la toute-puissance de Dieu que notre imagination se perde dans cette pensée, PASC. *Pens.* I, 1, édit. HAVET. Ils embrouillent toutes choses, et, perdant tout ordre et toute lumière, ils se perdent eux-mêmes et s'égarent dans des embarras [illegible], ID. *Géomètr.* 1. Ne nous perdons pas, chrétiens, dans ces hautes spéculations, BOSS. 3° *sermon, Annonc.* 3. Quel esprit ne se perdrait dans la contemplation de tant de merveilles? ID. 2° *sermon, Nativ.* 1. Enfin dans cet horrible gouffre De misère et de vanité Je me perds; et plus j'envisage La faiblesse de l'homme et sa malignité, Et moins de la divinité En lui je reconnais l'image, DESHOULIÈRES, *le Ruisseau.* Les raisonneurs [illegible] se sont perdus dans la profondeur de ces [illegible], VOLT. *Métaph.* 3. Je me perdais dans [illegible], J. J. ROUSS. *Confess.* VI. || Je m'y perds, je n'y connais rien. Tout le monde a envie de rire : j'avoue, pour moi, que je m'y perds, BOSS. *Lett. quiét.* 404. Comment le fils d'un berger peut-il donner [illegible] pourquoi est-il monté sur une [illegible]? on s'y perdait, VOLT. *Princ. de Babyl.* [illegible] je [illegible], hélas! plus je m'y perds, LAMART. *Méd.* I, 2. || On dit aussi en ce sens : je me perds. Quand vous me dites que cela n'est pas considérable, je me perds et ne peux comprendre comme cela se peut faire, SÉV. 21 août 1680. Comme vous je me perds d'autant plus que j'y pense, RAC. *Bérén.* II, 5. || Ma tête se perd, je m'égare, mes idées se troublent. || 29° Avoir l'esprit absorbé. Je me perds dans cette pensée, SÉV. 358. Le Nestor des Natchez parut se perdre dans quelque grand souvenir, CHATEAUBR. *Natch.* liv. I. || 30° Cesser d'avoir des rapports d'amitié. Nous ne nous perdons point, de notre race ; nos liens s'allongent quelquefois, mais ils ne se rompent jamais, SÉV. *à Bussy*, 6 juill. 1670. || 31° Causer sa propre ruine. Il se perd par ses dépenses excessives. Vous, s'il y faut périr, périssez avec moi ; C'est gloire de se perdre en servant ce qu'on aime, CORN. *Sertor.* IV, 2. Cléone : Vous vous perdez, madame : et vous devez songer... — Hermione : Que je me perde ou non, je songe à me venger, RAC. *Andr.* IV, 4. || Il joue à se perdre, se dit d'un homme qui s'expose à perdre sa vie, sa fortune, sa réputation. || Se perdre d'honneur, ruiner soi-même sa réputation. Voulez-vous que pour lui je me perde d'honneur? CORN. *Pulch.* I, 6. || Se perdre dans l'esprit de quelqu'un, s'enlever auprès de lui tout crédit, toute bonne opinion. Mademoiselle [de Montpensier] se perdit pour jamais dans l'esprit du roi, VOLT. *Louis XIV*, 6. || Se perdre à crédit, à plaisir, de gaieté de cœur, se faire tort par étourderie. C'est se perdre de gaieté de cœur, C. DELAV. *D. Juan d'Autriche*, II, 7. || 32° Se damner. Si vous en demeurez là, vous ne laisserez pas de vous perdre, mais au moins vous vous perdrez en honnête homme, PASC. *Condit. des grands*, 3. Les pécheurs ordinaires se perdent par un excès de confiance ; mais les libertins et les impies déclarés se perdent par un défaut de confiance, BOURDAL. *Exhort. sur la trah. de Judas*, t. I, p. 450. Verrai-je tout le monde se convertir, pendant que vous demeurerez dans le chemin de vous perdre? MAINTENON, *Lett. à M. d'Aubigné*, 15 mars 1693. Elles se perdaient gaiement par la galanterie, la bonne chère et par l'oisiveté; et elles se perdent tristement par la présomption et par l'envie, LA BRUY. III. || 33° Terme de jeu de billard. Se perdre, mettre sa propre bille dans une blouse, ou la faire sauter hors des bandes. || Proverbes. Il se faut garder des gens qui n'ont rien à perdre. || Marchand qui perd ne peut rire. || À tout perdre il n'y a qu'un coup périlleux, se dit, lorsqu'en risquant tout, on se resout à tout ce qui peut arriver. || À laver la tête d'un âne, d'un More, on perd sa lessive, on perd sa peine à instruire une personne têtue, stupide, indocile. || Il ne faut pas laisser perdre les bonnes coutumes, se dit en parlant de quelque fête où l'on se réjouit. || Qui quitte la partie la perd, se dit au jeu, et aussi pour marquer qu'il faut poursuivre ce qu'on entreprend. || Il est aujourd'hui la Saint-Lambert, qui quitte sa place la perd. || Qui perd le sien, perd le sens.

— REM. Fléchier voulait qu'on dit au présent, avec l'interrogation : *perdé-je?* Vaugelas, qu'on dit *perds-je? Perdé-je* est dit par Mme de Grignan : Rien n'est plus digne de vos regrets [que la mort de Mme de Sévigné]; et moi, monsieur, que ne perdé-je point? dans SÉV. t. X, p. 387, éd. REGNIER. Louis XIV dit un jour : Depuis six ans que j'ai tant d'ennemis sur les bras, perds-je un seul pouce de terre, dans RICHELET, *Dict.* Il ne faut pas dire *perdé-je* qui est un barbarisme; *perds-je*, qui est correct, n'est pas usité : il faut dire *est-ce que je perds?*

— HIST. X° s. Melz [mieux] [elle] sostendreiet les empedemenz, Qu'elle perdesse sa virginitet, *Eulalie.* Car co videbant per spiritum prophete, quo astreient [seraient] li judei perdut, si cum il ore sunt, *Fragm. de Valenc.* E io ne dolreie [je ne serais pas en chagrin] de tanta millia hominum, si perdut erent? *ib.* p. 469. || XI° s. Dous [deux] sunt perceners [ont portion] de une erité, e est l'un emplaidé senz l'altre, e per sa folie si pert; ne deit pur ço l'altre estre perdant, *Lois de Guill.* 39. Assez est mielz qu'il i perdent les chez [têtes], *Ch. de Rol.* III. A bien petit que il ne pert le sens, *ib.* XXII. || XII° s. La teste [il] i pert, n'i laissa autre gage, *Ronc.* p. 64. Car qui le sien donne retraiament [de mauvaise grace], Son gré en pert.... *Couci*, XVI. Onques tourtre [tourterelle] qui pert son compagnon Ne fut un jour de moi plus estable, *ib.* XXIV. Car cil qui voit tel amour desevrer, A assez plus de duel [deuil] et de pesance Que n'auroit jà li rois s'il perdoit France, *ib.* XXIV. N'i [en une] [illegible] femme perdi pas nature ses œvres ne son tens, *Sax.* v. [illegible] la gente ... Ne perdra à mon tens [illegible] et son nom, *ib.* XXV. || XIII° s. Tant [elle] fait que de lui [elle] perdent li serjant le regart, *Berte*, XXII. Et longuement avez esté au bois perdue, *ib.* LII. ....Qui font tant par trop boire Que il en perdent si le sens et la memoire.... *ib.* LXVI. J'ai ma route [chemin] perdue, s' [si] en ai le cuer dolent, *ib.* CX. Et quant li quens [le comte] vit et entendit lor mauvais cuers et lor mauvaises respons, si ot tout le cuer pierdu, *Chr. de Reims*, 182. Quant ton tens perdu i auras, *la Rose*, 4633. Qui ne pense neant des choses alées [passées] a sa vie perdue, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 349. Vos choses visitez sovent.... quar li sages dist que celly qui sovent veyt son desert, se rien ne gaigne, rien ne pert, *Bibl. des chartes*, 4° série, t. II, p. 375. Se nous ne nous croisons, nous perdrons le roy : et se nous nous croisons, nous perdrons Dieu; que [car] nous ne nous croiserons pas pour li, JOINV. 299. Et il me vit, et estandi ses bras, et me dit : A! seneschal, j'ai perdue ma mere, ID. 281. || XIV° s. Se jo perdi ier soir, je doi hui recouvrer, *Baud. de Seb.* VII, 483. Et se tu prens gens de nient, Tu te pers tout à escient, MACHAUT, p. 112. || XV° s. Y [il] ne faut qu'un coup pour tout perdre, Ou pour estre victorieux, *Myst. du siége d'Orléans*, p. 761. Le pays me sembla moult estrange ; et me tinsse pour perdu ou en très grande aventure, si ce ne fust la compagnie du chevalier, FROISS. II, III, 9. Si nous estions pris à force, nous perderiemes nos corps et le nostre, ID. II, III, 38. Par voies tortes et obliques et par chemins perdus, ID. II, III, 7. Ce fut peine perdue, MONSTREL. II, 161. Les Anglois estoient en adventure de perdre une grant perte, LEFEVRE DE ST-REMY, *Hist. de Charles VI*, p. 84, dans LACURNE. Et furent contraintz de passer parmi nous, aucuns eschapperent et le plus se perdirent, COMM. I, 4. || XVI° s. Qui pert et recœuvre ne sçait qu'est dueil, G. CRETIN, p. 192, dans LACURNE. Je me perds en cette contemplation, RAB. *Pant.* III, 4. Si mes ans les plus beaux hélas! trop mal perdus Au volage appetit d'amour et d'une dame, DESPORTES, *Œuvres chrestiennes, sonnets*, 8. Dieu des hommes perdus [Amour] sera-ce jamais fait? Seray-je tousjours butte aux douleurs incurables? ID. *Diane*, II, 63. L'ame qui n'a point de but estably, elle se perd, MONT. I, 8. Perdre un procez, ID. I, 130. En cecy perdoi-je mon latin, ID. I, 139. Il se jecta à corps perdu dans la presse des ennemis, ID. I, 264. Toute l'Asie se perdit et se consomma en guerres pour le maquerellage de Paris, ID. II, 168. Il joua contre luy un souper : il perdit, paya son soupper... ID. II, 272. Quel diable vous a dit cela en ce païs perdu? je pensois qu'aussi bien que les Bretons, vous ne sçussiez la nouvelle du mariage des rois qu'au basteme de leurs enfans, D'AUB. *Fœn.* II, 3. Au milieu des deux estoit à l'ancre la caraque bien chargée de lest, qui avec des couleuvrines tiroit à coups perdus dans la ville, ID. *Hist.* II, 41. ....pour l'extreme jalousie de son mari, qui ne la perdoit non plus que son ombre, ID. *ib.* II, 331. La honte se perdit, vostre cœur fut taché De la pasle impudence, en aimant le peché, ID. *Tragiq. Princes.* C'estoit un homme excessivement furieusement espris et perdu de convoitise de regner, AMYOT, *Timol.* 4. Peu après il s'apperceut bien qu'il s'estoit ruiné luy mesme, et avoit quant et quant perdu la liberté de son païs, ID. *Cicéron*, 59. Toutes les fois qu'ilz jouoient aux dez, Antonius perdoit tousjours, ID. *Anton.* 40. Perdit le boire et le manger, MARG. *Contes*, p. 391, dans LACURNE. À prester bien on ne perd rien, COTGRAVE. Argent fait perdre gent, ID. Asseurement chante qui n'a que perdre, ID. Assez gaigne qui malheur perd, ID. Il ne perd rien qui ne perd Dieu, ID. On ne doit point garder brebis qui se veut perdre, ID. Par trop presser l'anguille on la perd, ID. Qui ne retire de sa vache que la queue ne perd pas tout, ID. Chose perdue est [illegible] cogneue, ID. Tout est perdu ce qu'on donne à [illegible], ID. Tout ce qui gist en peril, n'est pas perdu, ID.

— ETYM. Wallon, *piet*; Berry, *parde*; [illegible] *perdre*; les paysans dans la comédie, *pardre* (*Il m'a fait pardre*, MOL. *Don Juan*, II, 1); prov. *perdre*; cat. *perdrer*; esp. *perder*; ital. *perdere*; du latin *perdere*, de *per*, et *dare*, donner.

PERDREAU (pèr-drô), *s. m.* || 1° Perdrix de l'année. Vous me permettrez de vous offrir ma chasse : deux perdreaux rouges excellents, PICARD, *la Petite ville*, I, 8. || 2° Terme d'artillerie. Mortier employé à la fin du XVII° siècle et au commencement du XVIII° : c'est un mortier entouré d'autres petits mortiers dont chacun lance une grenade.

— HIST. XIV° s. Près du roi, devant la [illegible] Metent François trois perdriaus [sorte d'engin de guerre], Getans pieres aus envians Entre [illegible] grosses et males, G. GUIART, dans DU CANGE, *perdicea*. On vole [avec les éperviers] aux perdriseaux

…ux aloes et aux cailles, *Modus*, f. XCV, *verso*. Quarante perdriaux, deux sols quatre deniers pièce, *Ménagier*, II, 4. || XVI[e] s. Vous avez mangé de bons perdreaux, DESPER. *Contes*, LXXIV.

— ETYM. Contracté de *perdriseau*, qui est un diminutif de *perdrix*, et qu'on trouve dans l'historique, ou plutôt, car l's ne s'élide guère, de *perdrijau* ou *perdriqau*; Berry, *perdriau*, *pardriau*, et à …chitre *perdrijau*; prov. *perdigol*, *perdigo*; cat. *perdigot*; esp. *perdigon*; ital. *perniciotto*.

† PERDRIEUR (pèr-dri-eur), *s. m.* Ancien terme de chasse. Chasseur aux perdrix. Il y avait un perdrieur dans la maison du roi.

— HIST. XV[e] s. Vous cheez [tombez] en leur sortitude, comme les perdrix qui, en fuiant à despourveue negligence le perdrieur, cheent en sa tonnelle, ALAIN CHART. p. 272.

PERDRIGON (pèr-dri-gon), *s. m.* Nom d'une espèce de prune, noire, violette ou blanche.

— HIST. XVI[e] s. Pesches, avantpesches, presses, …rsiques, pavis, perdigoines, R. BELLEAU, *Bergeries*, I, p. 89, dans LACURNE.

— ETYM. *Perdrix*, à cause de la ressemblance de ce fruit aux estomacs de *perdrix rouges*.

PERDRIX (pèr-dri; l'x ne se lie pas dans la conversation : une pèr-dri aux choux; ce que Chifflet, *Gramm.* p. 216, remarque expressément), *s. f.* 1° Nom d'oiseaux gallinacés, à queue courte, à …urtour de l'œil sans plumes, et dont les mâles ont …ergot plus ou moins marqué. Le lièvre et la perdrix, concitoyens d'un champ, LA FONT. *Fabl.* V, …. Tout le monde connaît le chant des perdrix, qui …t fort peu agréable; c'est moins un chant ou un …mage, qu'un cri aigre imitant assez bien le bruit …une scie; et ce n'est pas sans intention que les …ythologistes ont métamorphosé en perdrix l'inventeur de cet instrument, BUFF. *Ois.* t. IV, p. 183. …vieux malade n'a pu manger des perdrix rouges …nt M. de Florian a régalé Ferney, VOLT. *Lett. au …rq. de Florian*, 7 mars 1774. || Compagnie de perdrix, se dit des perdrix d'une même couvée qui vont ensemble. || Perdrix blanche, perdrix qui habite …s hautes régions des Alpes. || Perdrix des champs, perdrix grise. || Genre perdrix : la perdrix grise, *…rdix cinerea*, Lath.; perdrix rouge, *perdix ru…a*, Briss.; perdrix bartavelle, *perdix saxatilis*, …yer; perdrix de roche, *perdix petrosa*, Lath. 2° Vin couleur d'œil de perdrix, ou, simplement, …œil de perdrix, vin paillet et fort brillant. || Linge …il de perdrix, linge de table ouvré, dont les dessins représentent à peu près des yeux de perdrix. || Œil …perdrix, espèce de cor entre les doigts du pied. 3° Par plaisanterie. Perdrix de Gascogne, un ail. …dit aussi chapon de Gascogne. || 4° Perdrix de …er, oiseau qui va chercher sur le bord de la mer …s vermisseaux et les insectes aquatiques, *hirundo …atincola*, *L.* || Perdrix de mer, se dit aussi de la …e, à cause de la bonté de sa chair. || Perdrix …neige, le lagopède. || 5° Nom de plusieurs co…illes univalves. || Proverbes. À la Saint-Remi tous …rdreaux sont perdrix, c'est-à-dire ils ne sont plus …ez jeunes pour être dits perdreaux. || On mange …n des perdrix sans orange, c'est-à-dire il faut …voir se contenter d'une bonne chose, sans y dési…r trop de raffinements.

— HIST. XII[e] s. Pur mei querre, qui sui cume une …rdiz des munz, *Rois*, p. 105. || XIII[e] s. Assaut …mist, haine et batailles. Entre esperviers, per…s et cailles, *la Rose*, 20348. Ne pain, ne vin, ne …r, ne capons, ne pertrix Ne truevent qu'achater, …mangiers est faillis, *Ch. d'Ant.* III, 281. || XIV[e] s. …prendre pietris et faisans Li estoit li deduis …isans, J. DE CONDÉ, t. II, p. 169.

— ETYM. Wallon, *pietri*; prov. *perdits*; esp. *per…z*; ital. *pernice*: du lat. *perdicem*.

† PERD-SA-QUEUE (pèr-sa-keue), *s. f.* Nom vulgaire de la mésange à longue queue, *parus caudatus*, *L.* || *Au plur.* Des perd-sa-queue.

PERDU, UE (pèr-du, due), *part. passé* de perdre. || 1° Dont on a été privé. Ma foi! sans moi, …rgent était perdu pour lui, MOL. *l'Ét.* I, 8. Vous …vez qu'à faire afficher, madame : Amant perdu, …nte pistoles à gagner, DANCOURT, *la Gazette*, sc. …. Il n'y faut plus penser, l'espérance est perdue, …ST. *Orphel.* V, 5. || Espèce perdue, espèce qui a …ssé d'exister. Le mastodonte est une espèce perdue. …n dit dans le même sens : un peuple perdu. …us n'êtes pas contents de m'avoir appris des vérités longtemps cachées, vous voulez encore que je …e à votre ancien peuple perdu, VOLT. *Lett. Bailly*, …vr. 1776. || Fonds perdu, voy. FONDS, n° 6. 2° Qu'on ne peut plus retrouver. Quand on voit …ns l'Évangile la brebis perdue préférée par le bon pasteur à tout le reste du troupeau, BOSS. *Mar.-Thér.* Qui ne sait que Madeleine la pénitente a été sa fidèle et sa bien-aimée [de Jésus].... qu'il laisse tout le troupeau dans le désert pour courir après sa brebis perdue, ID. *Sermons*, *Rechutes*, 1. Cicéron avait fait un ouvrage sur ce sujet [la gloire]; quoique son livre soit perdu, il existait encore du temps de Pétrarque, qui en possédait un exemplaire.... D'ALEMBERT, *Éloges*, *Saci.* || 3° Terme de guerre. Sentinelle perdue, sentinelle postée dans un lieu très-avancé. || Enfants perdus, voy. ENFANT, n° 9. || 4° Perdu se dit de ce qui n'est pas dirigé avec précision, de ce qui est fait avec un certain hasard. || Coup perdu, coup tiré au hasard. Le gouverneur, dès les premiers jours du siége, avait été blessé à la gorge d'un coup perdu, PELLISSON, *Lett. hist.* t. III, p. 183, dans POUGENS. Tirer à coups perdus, tirer au hasard, ou tirer hors de portée. || Faire flotter du bois à bois perdu, à bûche perdue, le jeter dans de petites rivières non navigables pour le rassembler à leurs embouchures. || Ouvrage à pierres perdues, à pierre perdue, construction qu'on établit dans l'eau en y jetant de gros quartiers de pierre. Rade que M. de la Bretonnière proposait de fermer par une digue en pierres perdues, GIRARD, *Instit. Mém. scienc.* t. VII, p. 405. || À corps perdu, avec impétuosité, sans se ménager. Il [l'amour] nous sollicitera de nous jeter à corps perdu sur cet aimable mort [Jésus], et de nous envelopper avec lui dans son drap mortuaire, BOSS. *1[er] sermon*, *Pâques*, 1. || Fig. Et de là [il] s'est jeté à corps perdu dans le raisonnement du ministère, MOL. *Comtesse*, 1. || 5° Perdu se dit encore de ce qui est destiné à disparaître, à ne pas être vu. || Ballon perdu, aérostat qui n'est pas retenu par une corde. || Puits perdu, puits dont le fonds est de sable et où l'eau se perd. || Reprise perdue, reprise faite de manière à se confondre avec le tissu de l'étoffe. || Pain perdu, voy. PAIN. || Moulage à cire perdue, moulage dans lequel la maquette en cire est détruite par l'opération même du moulage. || Terme de maçonnerie. Pierre perdue, celle qui est jetée à bain de mortier dans la maçonnerie de blocage. || Terme de marine. Cheville à tête perdue, celle qui est assez enfoncée pour que sa tête soit en dedans d'un bordage. || Terme de peinture. Contours perdus, ceux qui ne tranchent pas sur le fond. || Terme de gravure. Taille perdue, taille affaiblie, devenue moins sensible. || 6° Qui est écarté, placé loin des voies de communication, désert. Charles avançait dans ces pays perdus [l'Ukraine], incertain de sa route, VOLT. *Charles XII*, IV. Que diantre va-t-on faire dans un pays perdu comme ça? GENLIS, *Théât. d'éduc. la Lingère*, I, 2. Nous établir dans un quartier perdu, entre les Invalides et la rue de Babylone, PICARD, *Deux Philibert*, I, 3. Ils.... rentraient dans Paris, sans risquer un écu Pour voir les naturels de ce pays perdu [l'Odéon], C. DELAV. *Disc. d'ouverture du second théâtre français.* Comme elle court [Lazzara]!... Par les chemins perdus, par les chemins frayés, V. HUGO, *Orient.* 21. || Fig. Il me semble que je suis dans un pays perdu de ne plus traiter tous ces chapitres, SÉV. 547. Il faisait quelquefois prendre à son esprit un essor si haut, qu'en le voulant suivre je me trouvais insensiblement en pays perdu, BOURSAULT, *Lett. nouv.* t. III, p. 36. || 7° Dont on fait un mauvais emploi. Après trente-trois ans sur le trône perdus, Commençant à régner, il a cessé de vivre [Louis XIII], CORN. *Sonnet sur Louis XIII.* Les plus beaux jours de la vie Sont perdus sans les amours, QUINAULT, *Cadmus*, *Prol.* || C'est temps perdu, c'est peine perdue, se dit des choses pour lesquelles on emploie inutilement du temps ou de la peine. || Salle des pas perdus, voy. PAS 1, n° 20. || 8° Qui demeure sans emploi, inutile. Et j'ai pitié de voir tant de bonté perdue, CORN. *Théod.* IV, 3. Il n'y avait rien de perdu dans sa conversation, HAMILT. *Gramm.* 9. Tant d'esprit et d'agréments [de la comtesse de Königsmark] étaient perdus auprès d'un homme tel que le roi de Suède, VOLT. *Charles XII*, 2. || Perdu pour, dont on ne tire pas profit. On savait partout qu'il [Philippe de Macédoine] avait soumis les villes de la Chalcidique, plutôt à force de présents que par la valeur de ses troupes, et cet exemple est perdu pour les Olynthiens, BARTHEL. *Anach.* ch. 61. || Perdu pour, se dit aussi des personnes. La voilà devenue une des plus grandes dames du royaume; mais aussi la voilà perdue pour moi, MARIVAUX. *Marianne*, 9[e] part. Olympie aujourd'hui, Seigneur, sera perdue et pour vous et pour lui, VOLT. *Olymp.* V, 1. || Moments perdus, heures perdues, moments, heures de loisir d'une personne ordinairement fort occupée. Que fait votre paresse pendant tout ce tracas.... Elle vous attend dans quelque moment perdu pour vous faire au moins souvenir d'elle, SÉV. 3 mars 1671. Je prie très-humblement Votre Majesté de vouloir bien à ses heures perdues, ou plutôt dans ses instants de délassement (car elle n'a point d'heures à perdre).... D'ALEMB. *Lett. au roi de Prusse*, 12 déc. 1766. || C'est du bien perdu, se dit de tout ce qui survient d'agréable ou d'utile pour une personne qui ne sait pas ou qui ne peut pas en profiter. || 9° Où on a eu le désavantage. Je sais que sa brigade, à peine descendue, Rétablit à nos yeux la bataille perdue, CORN. *Toison d'or*, I, 1. || 10° Qui est atteint sans ressource dans sa vie, dans sa fortune. Un tas d'hommes perdus de dettes et de crimes, CORN. *Cinna*, V, 1. Un homme extrêmement perdu de conscience, PASC. *Prov.* XV. Quand il sut [Lauzun] qu'on le menait à Pignerol, il soupira, et dit : Je suis perdu, SÉVIGNÉ, 106. Il n'y a guère eu de prince si perdu de débauche, ROLLIN, *Histoire ancienne*, *Œuvr.* t. IX, p. 343, dans POUGENS. Ce serait un homme perdu dans l'estime publique, MARIVAUX, *Marianne*, 6[e] part. Dumarsais [pour avoir défendu le livre des Oracles] était perdu sans le président de Maisons, et Fontenelle [pour l'avoir écrit] sans M. d'Argenson, VOLT. *Mélanges littéraires*, *honnêtetés littér. Préambule.* Des hommes perdus d'envie, de noirceur et de débauche, MARMONTEL, *Œuvr.* t. VI, p. 161. || Perdu auprès de, perdu dans l'esprit de, qui a perdu la bonne opinion qu'on lui accordait. Le bruit que j'étais amoureux lui donna de si grandes inquiétudes et de si grands chagrins, que je me crus cent fois perdu auprès d'elle, M[me] DE LA FAYETTE, *Princ. Clèv. Œuvr.* t. II, p. 135, dans POUGENS. Milord Peterboroug fut perdu dans l'esprit de la reine Anne et dans celui de l'archiduc, pour leur avoir donné Barcelone, VOLT. *Jenni*, 4. || Être perdu d'honneur, de réputation, avoir perdu l'honneur, la réputation. || Perdu de goutte, de rhumatisme, dont la constitution est ruinée par la goutte, par le rhumatisme. Quoique depuis longtemps elle [la 1[re] femme de Philippe V] fût perdue d'écrouelles, DUCLOS, *Œuvr.* t. VI, p. 109. || Un homme perdu, un homme dont la vie ne laisse plus d'espérance. Il a une attaque d'apoplexie; c'est un homme perdu. || Un homme perdu, un homme sans ressources. Il [Voltaire] nous a dit plusieurs fois que son père l'avait cru perdu, parce qu'il voyait bonne compagnie et qu'il faisait des vers, VOLT. *Mél. litt. Comm. œuv. aut. Henr.* Que fait votre fils? ce qu'il fait? il est perdu; il dessine, il fait des vers, DIDER. *Salon de 1767*, *Œuv.* t. XIV, p. 12, dans POUGENS. || Par exagération. Être perdu, encourir blâme, reproche. Silvestre : Voilà votre père qui vient. — Octave : Ô ciel, je suis perdu! MOL. *Fourb.* I, 4. Le coadjuteur est perdu d'avoir encore ce crime [avoir fait passer Mme de Grignan sous le pont d'Avignon] avec tant d'autres, SÉV. 27 mars 1671. Un mari qui oserait y consentir [à ce que sa femme nourrît] serait un homme perdu, J. J. ROUSS. *Ém.* I. || Un homme perdu, un homme sans moralité. Oui, mon cher fils, parlez, traitez-moi de perfide, D'infâme, de perdu, de voleur, d'homicide, MOL. *Tart.* III, 6. C[**] n'aime que ses plaisirs, et n'est estimé que d'une jeunesse perdue, MAINT. *Lett. à Ninon de l'Enclos*, 8 mars 1666. || Une femme perdue, une femme sans mœurs. De quelque manière qu'il pallie ses maximes, celles que j'ai à vous dire ne vont en effet qu'à favoriser les juges corrompus, les usuriers, les banqueroutiers, les larrons, les femmes perdues.... PASC. *Prov.* VIII. Il ne lui fallait que des filles perdues, et je ne crois pas qu'il fût fait pour avoir de bonnes fortunes, J. J. ROUSS. *Confess.* III. || C'est une tête perdue, c'est une personne égarée par la folie ou la passion. || 11° Il se dit des choses auxquelles il n'y a plus de remède. Pourvu que les ruines de votre tête se puissent réparer, il n'y a rien de perdu jusqu'ici, BALZ. liv. III, lett. 4. Quoi! ce n'est que cela? je croyais tout perdu de crier de la sorte, MOL. *Sgan.* 3. Il comptait tout : c'était seize gouttes de vin dans treize cuillerées d'eau; s'il y en eût eu quatorze, tout eût été perdu, SÉV. 313. Seigneur, tout est perdu; les rebelles, Pharnace, Les Romains sont en foule autour de cette place, RAC. *Mithrid.* IV, 7. || 12° Qui a disparu, qui ne peut plus être aperçu, retrouvé. Ou perdu dans la foule obscure, J. B. ROUSS. *Odes*, IV, 7. Tandis que moi, morbleu! perdu dans la foule obscure, il m'a fallu déployer.... BEAUMARCH. *Mar. Fig.* V, 3. Il [le navire] était déjà disparu, qu'il croyait le voir encore : et, quand il fut perdu dans la vapeur de l'horizon, il s'assit dans ce lieu sauvage, BERN. DE ST-P. *Paul et Virginie.* || 13° Absorbé, plongé. Eudice, Statire étaient perdues dans la douleur, MONTESQ. *Lys.* Perdu dans

est abîme de pensées désolantes. Il [Napoléon] tombe dans une si grande contention d'esprit qu'aucun de ceux qui l'approchent n'en peut tirer une parole, SÉGUR, *Hist. de Napol.* IX, 3. || 14° Substantivement. Comme un perdu, comme un homme dont la tête est perdue. Objet qui les fit rire tous, Comme des perdus ou des fous, SCARR. *Virg.* V. Pour la Mousse il court comme un perdu, SÉV. 104. Éraste est amoureux de toi. — Comme un perdu, DANCOURT, *Colin-maillard*, sc. 17. À peine était-il jour que mon maître est venu M'arracher de mon lit, criant comme un perdu, BOISSY, *Impatient*, I, 2. || Proverbes. Ce qui est différé n'est pas perdu. || Un bienfait n'est jamais perdu, un bienfait a tôt ou tard sa récompense. || Si vous n'avez point d'autre sifflet, votre chien est perdu, c'est-à-dire si vous n'avez point d'autre ressource, la chose est désespérée. || Pour un perdu deux retrouvés, ou deux recouvrés, se dit quand on veut faire entendre que la perte qu'on a faite est facile à réparer.

† **PERDURABLE** (pèr-du-ra-bl'), *adj.* Qui doit durer jusqu'à la fin. Si durant une vie où rien n'est perdurable.... CORN. *Imit.* III, 36. Perdurable, il [Dieu] n'aura point de fin, DIDER. *Opin. des anc. philos.* (*Sarrasins*). Pourquoi dit-on durable, et ne dit-on plus perdurable, qui l'agrandit? MARMONTEL, *Œuv.* t. X, p. 434. || Mot vieilli, mais qui pourrait être repris.

— HIST. XIII° s. Par nature estes corrumpables, Par ma volenté pardurables, *la Rose*, 19288. Li anemis [le démon], qui met tout son pooir à decevoir home et feme, por trere les ames en perdurable peine, BEAUM. XI, 26.

— ÉTYM. Provenç. *perdurable*; portug. *perduravel*; ital. *perdurabile*; du lat. *perdurabilis*, de *per*, et *durabilis*, durable.

† **PERDURABLEMENT** (pèr-du-ra-ble-man), *adv.* D'une manière perdurable.

— HIST. XIII° s. La prison, por Dieu, vous demant [je vous demande] Avez li pardurablement, *la Rose*, 16186. || XV° s. Celui qui fait le vouloir de Dieu, il vivra tousjours en gloire pardurablement avec lui, MONSTREL. I, 39.

PÈRE (pè-r'; au XVII° siècle, d'après Chifflet, *Gramm.* p. 190, on prononçait pé-r'), *s. m.* || 1° Celui qui a un ou plusieurs enfants. .... Un père est toujours père; Rien n'en peut effacer le sacré caractère, CORN. *Poly.* V, 3. La plus mauvaise excuse est assez pour un père ID. *Nicom.* II, 3. Tout père frappe à côté, LA FONT. *Fabl.* VIII, 20. Quoi que le nom de père ait de beau, de touchant, Depuis un an ou deux cela put [pue] le marchand; Un chétif avocat, par un ordre sévère, Défend à ses enfants de l'appeler mon père, BOURSAULT. *Mots à la mode*, sc. 4. Je voue à votre fils une amitié de père, RAC. *Andr.* V, 3. Je reçus et je vois le jour que je respire, Sans que père ni mère ait daigné me sourire, ID. *Iphig.* II, 1. À Rome, les pères avaient droit de vie et de mort sur leurs enfants, MONTESQ. *Esp.* V, 7. Et dis-moi, si tu étais ce Chramne que son père Clotaire fit brûler dans une grange.... VOLT. *Dict. phil. Pères*. Un an après, il était nuit, J'étais à genoux près du lit Où venait de mourir mon père, A. DE MUSSET, *Poés. nouv. Nuit de décembre*. || Fig. Elle [Stuart, maîtresse de Charles II] ne haïssait pas la médisance; il [le duc de Buckingham] en était le père et la mère, HAMILT. *Gramm.* VII. || Père naturel, celui qui a eu un enfant d'une femme avec qui il n'était pas marié. || Père légitime, celui qui a eu un enfant d'un mariage légitime. || Père putatif, celui qui est réputé le père d'un enfant, bien qu'il ne le soit pas en effet. || Père adoptif, celui qui a adopté quelqu'un pour son enfant. || Être père, agir, parler en père. N'osez-vous sans rougir être père un moment? RAC. *Iphig.* II, 2. || Fig. et familièrement. Le père n'y reconnaîtrait pas son fils, se dit d'un appartement, d'une [illegible] mal rangée, de tout ce qui est en confusion. || Un père heureux en enfants, un père dont les enfants sont bien nés, bien sains, bien [illegible]. Un père heureux dans ses enfants, un père dont les enfants ont bien réussi dans le monde. || De père en fils, par transmission successive du père au fils. [illegible], dit-il, leurs [illegible] de [illegible] maître et [illegible], et qui, de père en fils [illegible] de Pierre à [illegible], père à mon Jean, [illegible], LA FONT. *Fabl.* VII, 10. [illegible] gardes suisses, qui vous présentera ma très-humble requête, est de la plus ancienne famille de Genève; ils se sont tués pour nous de père en fils, depuis Henri IV, VOLT. *Lett. d'Argental*, [illegible] || Ses père et mère, locution usitée, et blâmée à tort par quelques grammairiens, pour désigner collectivement le père et la mère de quelqu'un.

|| Père de famille, celui qui a femme et enfants. Tel croit être un bon père de famille, et n'est qu'un vigilant économe, J. J. ROUSS. *Hél.* IV, 10. || Au sens juridique, père de famille, le maître de maison, le propriétaire, le chef de famille. La destination du père de famille vaut titre à l'égard des servitudes continues et apparentes, *Code Nap.* art. 692. || Terme de pratique. En bon père de famille, avec autant de soin que le ferait un père de famille. User d'une chose en bon père de famille. || Grand-père, voy. GRAND-PÈRE. || Familièrement, père grand se dit quelquefois pour grand-père. || Fig. Je l'ai bien renvoyé chez son père grand, je l'ai bien rabroué. || 2° Père se dit aussi des animaux. Mon chien est le père du vôtre. || 3° Père nourricier, voy. NOURRICIER, n° 3. || 4° Père noble, l'acteur chargé de l'emploi des pères dans la tragédie et dans la haute comédie. Je vous préviens d'avance que, depuis le père noble jusqu'au souffleur, tout sera de fantaisie. C. DELAVIGNE, *les Comédiens, Prologue.* || 5° Celui qui est le chef d'une longue suite de descendants, soit dans l'ordre de la nature, soit autrement. Notre premier père, Adam. Le père des fidèles, des croyants, Abraham. || Nos pères, ceux qui nous ont précédés dans le temps, dans l'ordre des générations. Pères des siècles vieux, exemples de la vie, Dignes d'être admirés d'une honorable envie, Si quelque beau désir vivait encore en nous, Nous voyant de là-haut, pères, qu'en dites-vous? RÉGNIER, *Satire* V. Un homme d'une vertu antique et nouvelle, qui a su joindre la politesse du temps à la bonne foi de nos pères, FLÉCH. *Duc de Montaus.* Sans avoir une vanité ridicule, on peut préférer une terre de son nom et de ses pères, MAINTENON, *Lett. à M. d'Aubigné*, 1er déc. 1682. Nos pères ont péché, nos pères ne sont plus; Et nous portons la peine de leurs crimes, RAC. *Esth.* I, 5. J'irai pleurer au tombeau de mes pères, ID. *ib.* III, 9. || 6° Dieu le Père, le Père éternel, la première personne de la Trinité (avec majuscule). || Le père des miséricordes, le père des lumières, notre père, Dieu (avec minuscule). Vous devez.... vous adresser au père des lumières, et lui demander qu'il vous donne ces oreilles du cœur qui seules font entendre sa voix, MASS. *Carême, Parole.* Pour obtenir du père des miséricordes qu'il achève dans leur âme l'ouvrage du salut qu'il a commencé d'y opérer, ID. *ib.* Salut, principe et fin de toi-même et du monde, Toi qui rends d'un regard l'immensité féconde, Âme de l'univers, Dieu, père, créateur, Sous tous ces noms divers je crois en toi, Seigneur, LAMART. *Méd.* I, 16. || 7° En style de l'Écriture, le père du mensonge, le père du mal, le diable. Lorsque le père du mal eut fini son discours, CHATEAUBR. *Martyrs*, VIII. Le père du mensonge place un esprit d'illusion à chaque simulacre des divinités païennes, ID. *ib.* || 8° On donne le nom de père à quelques dieux de la mythologie. Je renverserai cet autel et je consacrerai ce temple au père Bacchus, SACI, *Bible, Machab.* II, XIV, 33. || Poétiquement. Le père du jour, le soleil. || Le père du vin, Bacchus. Reste, reste avec nous, ô père des bons vins! Dieu propice, ô Bacchus, toi dont les flots divins Versent le doux oubli.... A. CHÉN. *Élég.* XXII. || 9° Fig. Celui qui a beaucoup fait pour la prospérité, le bien-être d'une classe nombreuse de personnes. Cet homme est le père des pauvres. Ah! que de la patrie il soit, s'il veut, le père; Mais qu'il songe un peu plus qu'Agrippine est sa mère, RAC. *Brit.* I, 1. J'aimerais mieux encore que vous eussiez été le père du peuple que le père des lettres, FÉN. *Dial. des morts mod. dial.* 10 (*Louis XII, François Ier*). || Créateur, fondateur. Socrate, qui un peu après ramena la philosophie à l'étude des bonnes mœurs, et fut le père de la philosophie morale, BOSS. *Hist.* I, 8. Quoiqu'on ne représente plus que six ou sept pièces de trente-trois qu'il [Corneille] a composées, il sera toujours le père du théâtre, VOLT. *Louis XIV, Écrivains.* Le père de la tragédie, car c'est le nom qu'on peut donner à ce grand homme [Eschyle], BARTHÉL. *Anach.* ch. 69. || Quand *père de....* est un surnom, on met une majuscule. Cicéron fut appelé le Père de la patrie. Laurent [de Médicis], vengé par ses concitoyens, s'en fit aimer le reste de sa vie; on le surnomma le Père des Muses, VOLT. *Mœurs*, 105. Le titre de Père des lettres semble avoir plus contribué à faire oublier les fautes innombrables de François Ier, que le nom bien plus respectable de Père du peuple n'a servi à effacer celles de Louis XII, D'ALEMB. *Ess. sur la société des gens de lett.* Œuv. t. III, p. 26, dans POUGENS. || Fig. Principe, origine, cause. Ces Xuinglliens sont les pères des calvinistes, VOLT. *Ann.*

Emp. Charles-Quint, 1527. Le travail est souvent le père du plaisir, ID. *4e discours sur l'homme.* [La poésie sacrée] Chante au monde vieilli ce jour père des jours [la création], LAMART. *Méd.* I, 30. || 10° Les pères conscrits, ou, simplement, les pères, les sénateurs de l'ancienne Rome. Les pères consentent à la création des magistrats, [illegible] 7. Ces pères des Romains, vengeurs de l'[illegible] blanchi dans la pourpre et dans la pauvreté, VOLT. *Brutus*, I, 2. || 11° Titre qu'on donne aux [illegible] des ordres et des congrégations religieuses. Les pères capucins. Le père un tel. || On écrit par abréviation, au singulier, P. et au pluriel PP. || Le père correcteur, supérieur d'un couvent de [illegible]

Le père ministre, supérieur d'un couvent de mathurins. || Le père recteur, le supérieur d'un couvent de jésuites. || Le père gardien, le supérieur des capucins, des récollets et des cordeliers. || Le [illegible] maître, le père des novices des capucins. || [illegible] ordres mendiants, le père temporel, le [illegible] a soin de recevoir les aumônes qu'on leur [illegible] || Petits pères, religieux de l'ordre de Saint-Augustin, qui furent établis à Paris, en 1608, par [illegible] Marguerite, d'abord au faubourg Saint-Germain d'où ils furent transportés sept ans après au quartier Montmartre; ce fut leur pauvreté et la petitesse de leur établissement qui leur firent donner ce nom. || Pères de la mort, religieux qui se dévouaient [illegible] soigner les malades. || Père en Dieu, titre qu'on donne quelquefois aux évêques et même aux cardinaux. || Père d'ordre, se dit, dans l'ordre de Cîteaux, d'un abbé qui commande à plusieurs autres. || 12° Père spirituel, tout prêtre chargé de la direction de la conscience d'une personne. || 13° Le saint père, notre saint-père, notre très-saint-père, le père des fidèles, le pape. || On dit aussi notre saint-père le pape. || En lui parlant ou en lui écrivant, on dit très-saint père. || 14° Par imitation des coutumes du clergé catholique, les saint-simoniens ont appelé pères ceux qui étaient plus avancés en grade. [Il] fallut l'intervention d'un de nos pères en Saint-Simon, pour que son zèle de néophyte ne le portât point à des extrémités fâcheuses, REYBAUD, *Jér. Paturot*, I, 2. || Par antonomase, le Père (avec une majuscule), le chef suprême de la religion saint-simonienne. || 15° Les Pères de l'Église, ou, absolument, les Pères (avec majuscule), les saints docteurs antérieurs au XIII° siècle, dont l'Église a reçu et approuvé les décisions sur les choses de la foi. Nous donner de l'horreur pour la malice de ceux qui emploient le raisonnement seul dans la théologie, au lieu de l'autorité de l'Écriture et des Pères, PASC. *Frag. d'un traité du vide.* Les saints Pères nous enseignent qu'il y a dans le siècle des [illegible] tions imperceptibles, et qu'il faut moins de force à y renoncer, qu'à s'y maintenir avec la sagesse et la modération que Dieu demande, FLÉCH. [illegible] Quel étonnement pour tous ceux qui se sont fait une idée des Pères si éloignée de la vérité, s'ils voyaient dans leurs ouvrages plus de tour et de délicatesse, plus de politesse et d'esprit, plus de richesse d'expression et plus de force de raisonnement, des traits plus vifs, et des grâces plus naturelles que l'on en remarque dans la plupart des [illegible] de ce temps! LA BRUY. XVI. || Les Pères grecs, les Pères de l'Église grecque, ceux qui ont écrit en grec, tels que saint Chrysostome, saint [illegible] d'Alexandrie, etc. || Les Pères latins ou les [illegible] de l'Église latine, ceux qui ont écrit en latin, tels que saint Augustin, saint Jérôme, etc. || Le titre de Père a été donné par honneur à des auteurs ecclésiastiques modernes. Un défenseur de la [illegible] une lumière de l'Église, parlons d'avance le langage de la postérité, un Père de l'Église [illegible] BRUYÈRE, *Disc. de réception.* || Les Pères du désert, les anciens anachorètes. || 16° Les Pères du concile, les évêques qui assistent au concile (avec majuscule). Disons à ce nouveau Constantin, à ce nouveau Théodose [Louis XIV révoquant l'édit de Nantes] ce que les six cent trente Pères dirent autrefois dans le concile de Chalcédoine : Vous avez affermi la foi, vous avez exterminé les hérétiques, BOSS. *le Tell.* || 17° Fig. et familièrement. Homme d'un rang inférieur, qui est d'un certain âge. Le père Mathurin. Dites donc, père Mathurin. || Dans un sens [illegible] respectueux, imité du grec et du latin. Lycus [illegible] cend, accourt, tend la main, le relève : Salut, père étranger, et que puissent tes vœux Trouver le ciel propice à tout ce que tu veux, A. CHÉN. *le Mendiant.* || Populairement. Un père la joie, [illegible] rieur, un homme qui excite les autres à la gaieté. Il ravissait mon cousin, qui me dit en parlant de lui qu'il serait un bon vivant, un père la joie, [illegible]

Parvenus, t. II, p. 32, dans POUGENS. || Un père aux écus, se dit d'un vieillard riche et avare. Et moi je les garde pour la bonne bouche, et je cours à ce gros père aux écus, D'ALLAINVAL, *École des bourg.* III, 14. || Un père douillet, un homme qui se plaint dès qu'il n'a pas toutes ses aises. Le Poussin, se justifiant du reproche qu'on lui faisait d'avoir donné trop de fierté à son Christ dans la gloire au tableau de saint François Xavier au noviciat des jésuites, et de l'avoir fait ressembler à un Jupiter, écrit qu'il ne peut s'imaginer le Christ dans sa gloire avec un visage de torticolis ou d'un père douillet, vu qu'étant sur la terre parmi les hommes il était difficile de le considérer en face, FÉLIBIEN, *Entretien 8, sur les vies des peintres*, t. IV, p. 34, dans LACURNE. || Un gros père, un homme qui a de l'embonpoint; se dit même des enfants. Elle fait un éclat de rire immodéré en l'appelant gros père, GENLIS, *Mém.* t. II, p. 60, dans POUGENS.

— HIST. XI^e s. Eufemien, si out à num li pedre, *St Alexis*, IV. [Ils] Ne reverront lur peres ne lur parenz, *Ch. de Rol.* CIX. || XII^e s. Dient Franzois : Dex pere, que feron? *Ronc.* p. 71. Mes pere estes en leu, je vus dei honurer, *Th. le mart.* 144. || XIII^e s. Pere de paradis! ore est ma vie alée [finie], *Berte*, XLVI. Li mortelliers sont quite du gueit, et tout tailleur de pierre, très le tans Charles-Martel, si comme li preudome l'en oï dire de pere à fil, *Liv. des mét.* 111. Un mal ne dure pas adès [toujours] ; Uns ans est pere, autre parastre ; Se cis anz vos tient à lilastre, Soiez si preuz et si gentix, Que en l'autre an soiez ses filz [son fils], *Ms. de St-Germain*, f° 84, dans LACURNE. || XV^e s. Encore ai-je deniers et maille, Qu'oncques ne virent pere ne mere, *Patelin.* || XVI^e s. Le priant que il conduist sa femme chez ses pere et mere, lesquelz estoyent gens honnorables et bien famez, RAB. *Pant.* III, 32. Bienheureux est le fils de qui l'ame du pere est damnée; qui est une vieille maxime, que l'on ne se peut jamais tant tout à coup enrichir que l'on ne se donne au diable, BRANT. *Capit. franç.* t. III, p. 383, dans LACURNE. À pere, à maistre, à Dieu tout-puissant, Nul ne peut rendre l'equivalent, COTGRAVE. À pere amasseur fils gaspilleur, ID. De pere gardien fils garde rien, ID. De nostre temps, le roy Henri II, voulant eriger un magistrat en chaque baillage qui eut l'œil sur les baillifs et prevosts, pour en faire son rapport au conseil privé du roy, le voulut intituler pere du peuple, PASQUIER, *Recherches*, II, p. 105, dans LACURNE. En emancipant son enfant, que l'on dit audit pays vulgairement mettre hors de son pere, *Nouv. coust. gener.* t. I, p. 374. Memoratifs des mœurs de leurs peres, MONT. I, 23. Celui là est bien pere qui nourrist, LE ROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 272. Il veut monstrer à son pere à faire des enfans, ID. *ib.*

— ÉTYM. Provenç. *paire, payre* ; catal. *pare ;* espagn. et ital. *padre ;* du lat. *pater ;* grec, πατήρ ; allem. *Vater ;* angl. *father ;* sanscr. *pitri*, accusatif *pitaram*, que les uns tirent du radical *pâ*, nourrir, les autres du sanscrit *pati*, maître ; ce qui est plus en rapport avec l'idée que l'antiquité s'est faite de *pitri*, πατήρ, *paterfamilias*.

† PÉREAU (pé-rô), *s. m.* Vase dans lequel le cirier fond la cire pour la filer.

† PÉRÉGRINATEUR (pé-ré-gri-na-teur), *s. m.* Celui qui fait des pérégrinations. C'est M. Gaffarel, grand pérégrinateur, qui, étant par ci-devant en Italie.... GUI PATIN, *Lettres*, t. II, p. 468.

— ÉTYM. Lat. *peregrinatorem* (voy. PÉRÉGRINATION).

PÉRÉGRINATION (pé-ré-gri-na-sion ; en vers, de six syllabes), *s. f.* Voyage fait dans les pays étrangers. Aimez-vous le mot de *pérégrination*, dont M. Sarazin s'est servi dans un discours de la Tragédie? BOUHOURS, *Doutes sur la langue française*, p. 43.

— HIST. XII^e s. En l'exil et en la misere de ceste peregrination, ST BERN. 548. || XVI^e s. Les peregrinations des apostres, qu'ont-ce esté sinon des communications continuelles avec les gentils? LANOUE, 78.

— ÉTYM. Provenç. *peregrinacio, pelegrinatio ;* espagn. *peregrinacion ;* ital. *pellegrinazione ;* du lat. *peregrinationem*, de *peregrinari*, *peregrinus* (voy. PÈLERIN).

† PÉRÉGRINE (pé-ré-gri-n'), *s. f.* Nom d'une perle célèbre, dite aussi pèlerine, qui fait partie des pierreries de la couronne d'Espagne ; elle est en forme de poire et de la grosseur d'un œuf de pigeon. La fameuse pérégrine, cette perle dont un marchand avait osé donner cent mille écus, en songeant, dit-il à Philippe IV, qu'il y avait un roi d'Espagne au monde, DUBOS, *Réfl. poét. et peint.* II, 5.

† PÉRÉGRINER (pé-ré-gri-né), *v. n.* Aller çà et là de place en place, de contrée en contrée. Depuis deux heures j'en poursuivais vainement la solution [d'un problème], en pérégrinant à travers mon logis, CH. DE BERNARD, *le Paratonnerre*.

— HIST. XVI^e s. Si mon estat se pouvoit exercer en peregrinant d'une part et d'autre, je pourrois donner plusieurs advertissements de ces choses.... PALISSY. 344.

— ÉTYM. Provenç. *peregrinar ;* catal. *pelegrinar ;* espagn. *peregrinar ;* ital. *pellegrinare ;* du lat. *peregrinare*, *peregrinus* (voy. PÈLERIN).

PÉRÉGRINITÉ (pé-ré-gri-ni-té), *s. f.* Terme de jurisprudence. État de celui qui est étranger dans un pays. || Vice de pérégrinité, incapacité résultant de la qualité d'étranger.

— HIST. XVI^e s. Amateurs de peregrinité, RAB. p. 46, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *peregrinitatem*, de *peregrinus* (voy. PÈLERIN).

PÉREMPTION (pé-ran-psion), *s. f.* Terme de jurisprudence. Prescription qui annule une procédure civile, par suite de discontinuation de poursuites après un délai fixé. Il y a péremption d'instance, lorsque les parties ont laissé écouler trois ans entiers, sans poursuivre les procédures qui étaient commencées. La péremption n'éteint pas l'action ; elle emporte seulement extinction de la procédure, *Code proc.* art. 401.

— ÉTYM. Lat. *peremptionem*, de *peremptum*, supin de *perimere* (voy. PÉRIMER).

PÉREMPTOIRE (pé-ran-ptoi-r'), *adj.* || 1° Terme de jurisprudence. Exception péremptoire, celle qui a pour objet la péremption. || 2° Dans le langage général, contre quoi il n'y a rien à alléguer, à répliquer. Ces probabilités, toutes puissantes qu'elles sont, ne sont pas des preuves péremptoires pour les juges ; elles indiquent la vérité et ne la démontrent pas, VOLT. *Pol. et lég. Ess. prob en justice*, 14.

— HIST. XIII^e s. On les apele exceptions peremptoires, comme resons qui sont si fors de eles meismes que toute le [la] querele en pot estre gaaignée, BEAUM. VII, 2. || XVI^e s. Qui des barres se veut aider, doit commencer aux declinatoires, pour venir aux dilatoires, et finalement aux peremptoires ; et, si la derniere met devant, ne s'aidera des premieres, LOYSEL, 702.

— ÉTYM. Provenç. *peremptori ;* espagn. *perentorio ;* ital. *perentorio ;* du lat. *peremptorius*, du supin *peremptum*, de *perimere*, périmer.

PÉREMPTOIREMENT (pé-ran-ptoi-re-man), *adv.* D'une manière péremptoire, décisive. Répondre péremptoirement.

— ÉTYM. *Péremptoire*, et le suffixe *ment ;* catal. *peremptoriament ;* espagn. et ital. *perentoriamente*.

† PÉRENNE (pé-rè-n'), *adj.* Terme didactique. Qui dure toute l'année. Les cultures pérennes. Une source pérenne. Un arbre à feuillage pérenne.

— HIST. XVI^e s. Le houx est plaisant à la veue, pour la verdeur luisante et perenne de ses fueilles. O. DE SERRES, 744. Le monde n'est qu'une branloire perenne, MONT. III, 256.

— ÉTYM. Ital. *perenne ;* du lat. *perennis*, de *per*, et *annus*, an.

† PÉRENNIBRANCHE (pé-rè-nni-bran-ch'), *adj.* Terme de zoologie. Dont les branchies persistent pendant toute la vie. || *S. m. pl.* Perennibranches, batraciens à branchies persistantes.

— ÉTYM. *Pérenne*, et *branchies*.

† PÉRENNITÉ (pé-rè-nni-té), *s. f.* Terme didactique. État de ce qui dure longtemps. Appellerons-nous postérité deux ou trois siècles? il nous faut une pérennité bien duement constatée, DIDER. *Mém.* t. III, p. 221, dans POUGENS. Partant du siècle de Caton et de Varron, et m'étendant jusqu'à nos jours, j'ai reconnu la pérennité des époques de la nature ou des phénomènes périodiques de la vie végétale, ZANTEDESCHI, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LVI, p. 264.

— HIST. XVI^e s. Perennité d'arrousement, RAB. I, 5.

— ÉTYM. Lat. *perennitatem*, de *perennis*, perenne.

† PÉRÉQUATION (pé-ré-koua-sion), *s. f.* Terme d'administration. Action de rendre égale une chose entre plusieurs personnes. La péréquation de l'impôt.

— ÉTYM. Lat. *peræquationem*, de *per*, et *æquare*, rendre égal (voy. ÉQUATION).

† PER FAS ET NEFAS (pèr-fâs' et' né-fâs'), par tous les moyens possibles, justes ou injustes, honorables ou déshonorants. Triste succès que celui qu'on obtient *per fas et nefas*, comme dit fort bien Salluste, Cicéron ou Tite-Live, PICARD, *les Oisifs*, sc. 25.

— ÉTYM. Lat. *per*, par, *fas*, ce qui est permis, *et*, et, *nefas*, ce qui n'est pas permis.

PERFECTIBILITÉ (pèr-fè-kti-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est perfectible. Perfectibilité indéfinie de l'homme (expression de Turgot à vingt-trois ans), dans CHARMA, *Condorcet*, p. 68. Telle est l'influence des grands États et surtout de l'empire français, que chaque progrès dans leur constitution, dans leurs lois, dans leur gouvernement, agrandit la raison et la perfectibilité humaine, MIRABEAU, *Collection*, t. II, p. 26. Comme homme et comme savant, M. Le Clerc eut en lui le double signe des natures d'élite : la perfectibilité constante de l'esprit, l'incessante amélioration de l'âme, GUIGNIAUT, *Éloge de Le Clerc*.

— REM. Perfectibilité et perfectible sont des néologismes du XVIII^e siècle, que l'Académie n'a inscrits que dans son édition de 1835.

— ÉTYM. *Perfectible*.

PERFECTIBLE (pèr-fè-kti-bl'), *adj.* Susceptible d'être perfectionné. Si nos prédécesseurs n'avaient rien fait pour nous, et si nous ne faisions rien pour nos neveux, ce serait presque en vain que la nature eût voulu que l'homme fût perfectible, DIDER. *Mém.* t. III, p. 360, dans POUGENS. Ils [certains peintres] étudient la nature comme parfaite et non comme perfectible, ID. *Salon de* 1767, *Œuv.* t. XIV, p. 22, dans POUGENS. Cela prouve que, dans l'espèce humaine, la multitude est perfectible ; que son caractère primitif fut sauvage et non pas féroce, MARMONTEL, *Œuv.* t. XVII, p. 218.

— ÉTYM. Voy. PERFECTION.

PERFECTION (pèr-fè-ksion ; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Achèvement. Cet édifice approche de sa perfection. Comme leur perfection [des sciences] dépend du temps et de la peine, PASC. *Fragm. d'un traité sur le vide.* Je crois que vous serez obligés de venir achever ici la cérémonie de chevalier dans le cours de l'année prochaine, prendre le collier, prêter le serment, et achever ainsi la perfection d'un chevalier sans reproche, SÉV. 13 déc. 1688. Ce sage législateur [Moïse], qui ne fait pas tant de merveilles que conduire les enfants de Dieu dans le voisinage de leur terre, nous sert lui-même de preuve que sa loi ne mène rien à la perfection, BOSS. *Hist.* II, 3. || 2° Par extension, état de ce qui est parfait dans son genre. Je sais que la perfection ne se trouve pas du premier coup, BALZ. liv. IV, lett. 17. Je m'avisai de considérer que souvent il n'y a pas tant de perfection dans les ouvrages composés de plusieurs pièces et faits de la main de divers maîtres qu'en ceux auxquels un seul a travaillé, DESC. *Méth.* II, 1. Vous me parlez de M. de Beauvilliers et de l'abbé de Fénelon, et de la perfection de tous ces choix, comme je vous en ai déjà parlé : ils sont divins, SÉV. 11 sept. 1689. Elle connaissait si bien la beauté des ouvrages de l'esprit, que l'on croyait avoir atteint la perfection quand on avait su plaire à Madame, BOSS. *Duch. d'Orl.* Elle [la mort] a effacé, pour ainsi dire sous le pinceau même, un tableau qui s'avançait à la perfection avec une incroyable diligence, ID. *ib.* Je suis, dit-il, celui qui suis ; l'être et la perfection m'appartiennent à moi seul, ID. *Hist.* II, 3. La poésie latine fut portée à sa dernière perfection par Virgile et par Horace, ID. *ib.* I, 10. Ronsard et les auteurs ses contemporains ont plus nui au style qu'ils ne lui ont servi ; ils l'ont retardé dans le chemin de la perfection, LA BRUY. I. Ils [les stoïciens] lui ont tracé [à l'homme] l'idée d'une perfection et d'un héroïsme dont il n'est point capable, ID. XI. Le législateur se fatigua ; il fatigua la société, pour faire exécuter aux hommes par préceptes ce que ceux qui aiment la perfection auraient exécuté comme conseil, MONTESQ. *Espr.* XXIV, 7. Je suis difficile pour moi-même et pour les autres ; il est dur de sentir la perfection, et de n'y pouvoir atteindre, VOLT. *Lett. d'Argental*, 28 févr. 1763. Encore un coup, ne cherchons point la chimère de la perfection, mais le mieux possible selon la nature de l'homme et la constitution de la société, J. J. ROUSS. *Lett. à d'Alemb.* Tout s'accorda [dans le siècle de Louis XIV] pour porter notre idiome à cette perfection qui se sent elle-même et n'est autre chose que le plus grand degré de justesse et de force heureusement réunies, VILLEMAIN, *Dictionnaire de l'Académie*, *Préface.* || En perfection, *loc. adv.* Parfaitement. Il a en perfection le don de décrire et de contrefaire, BALZ. liv. VI, lett. 5. Elle [Mlle de Scudéry] fut remercier Sa Majesté un jour d'appartement ; elle fut reçue en toute perfection, SÉV. 6 mars 1683. Parménion, dans la lettre qu'il écrivit à Alexandre, marque qu'il avait trouvé à Damas trois cent vingt-neuf concubines de Darius, qui savaient toutes la musique en perfection, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. VI, p. 258, dans POUGENS. || En perfection, se dit aussi, par ironie, en un sens défavorable. Façonnière et coquette en perfection, SÉV. 94. || On dit de même : dans la perfection. J'ai quasi envie de ne vous rien dire sur

ma santé, elle est dans la perfection, SÉV. 15 nov. 1684. [illegible]médienne qui jouait dans la perfection, HAMILT. Gramm. 9. || On dit encore dans le même sens : d'une perfection, mais toujours avec quelque déterminatif. Il dansa... les folies d'Espagne... d'une perfection, d'un agrément qui ne se peut représenter, SÉV. 24 juill. 1689. Parlons de ma santé... Dieu me la donne jusqu'à présent d'une perfection qui me surprend moi-même, ID. 5 janv. 1690. || 3° Terme de spiritualité. La perfection chrétienne, la perfection de la vie religieuse, et, absolument, la perfection. J'appelle perfection chimérique celle qui nous porte à faire le bien que nous ne sommes pas obligés de faire, et à omettre celui que nous devons faire, BOURDAL. 10e dim. après la Pentec. Dominic. t. III, p. 228. Une bigote altière Qui, dans son fol orgueil aveugle et sans lumière, À peine sur le seuil de la dévotion, Pense atteindre au sommet de la perfection, BOIL. Sat. X. || 4° Au plur. Qualités excellentes de l'âme et du corps. Et dans l'objet aimé tout leur devient aimable ; Ils comptent les défauts pour des perfections, MOL. Mis. II, 5. Cette éloquence n'était pas seulement de la clarté, de la justesse, de l'ordre, toutes les perfections froides que demandent les sujets dogmatiques, FONTEN. Du Verney. || Il se dit aussi des choses. J'étais présent quand on lui conseilla d'y aller [aux eaux de Balaruc], après lui en avoir dit les perfections, SÉV. 1er juin 1689. || En termes de spiritualité. Les perfections divines, les qualités qui sont en Dieu. Pour connaître la nature de Dieu autant que la mienne en était capable, je n'avais qu'à considérer, de toutes les choses dont je trouvais en moi quelque idée, si c'était perfection ou non de la posséder ; et j'étais assuré qu'aucune de celles qui marquaient quelque imperfection n'était en lui, mais que toutes les autres y étaient, DESC. Méth. IV, 4.

— REM. Elle chante à la perfection ; il faut en perfection, et non à la perfection comme on dit à la cour, DE CAILLIÈRES, 1690.

— HIST. XIIIe s. [Un moine] De grant perfection estoit, Et el desert parfont manoit, GUI DE CAMBRAI, Barl. et Jos. p. 30. || XIVe s. Adont regarda Hues d'amoureuse fachon. De tous les biens du monde avoit perfection, Hugues Capet, v. 1792. Quatre vertus de moult grant pris, Par coi amans puet estre apris, Et à perfection venir, J. DE CONDÉ, t. III, p. 7. || XVe s. Ils ne pouvoient, ce leur sembloit, venir à perfection de leur besogne fors que par bataille, [illegible], II, III, 70. || XVIe s. J'excuserois volontiers en nostre peuple de n'avoir aultre patron et regle de perfection que ses propres mœurs et usances ; car c'est un commun vice, MONT. I, 369. Car les perfections du duel sont de faire Un appel sans raison, un meurtre sans colere, D'AUB. Tragiques, Misères.

— ÉTYM. Provenç. perfectio ; espagn. perfeccion ; ital. perfezione ; du lat. perfectionem, de perfectum, supin de perficere (voy. PARFAIT).

† PERFECTIONNANT, ANTE (pèr-fè-ksio-nan, nan-t'), adj. Qui perfectionne. Ces humbles et bienheureuses simplicités aussi purifiantes et perfectionnantes que les oraisons les plus passives, BOSS. Ét. d'orais. IX, 11.

PERFECTIONNÉ, ÉE (pèr-fè-ksio-né, née ; en vers, de cinq syllabes), part. passé de perfectionner. Rendu plus parfait. Je lus Locke, et j'aperçus des traits de lumière ; je lus le traité de Collins, qui me parut Locke perfectionné, VOLT. Phil. Philosophe ignorant, 13.

PERFECTIONNEMENT (pèr-fè-ksio-ne-man ; en vers, de six syllabes), s. m. Action de perfectionner ; effet de cette action. On aurait apporté un grand nombre de perfectionnements aux lois, L'ABBÉ DE ST-PIERRE, Mém. pour dimin. les procès. || Dans l'industrie, brevet de perfectionnement, par opposition à brevet d'invention.

— ÉTYM. Perfectionner.

PERFECTIONNER (pèr-fè-ksio-né ; en vers, de cinq syllabes), v. a. || 1° Rendre parfait, plus parfait. Je me promettais de perfectionner de plus en plus mes jugements, DESC. Méth. III, 3. Le vin est [illegible] et [illegible] cette année, les grandes chaleurs l'ont extrêmement perfectionné, mais elles en ont de beaucoup diminué la quantité, GUI PATIN, Lettres, t. II, p. 600. Je suis ravie de votre bonne santé ; elle me donne du courage pour perfectionner la mienne, SÉV. 8 mars 1676. La fin de l'homme est de perfectionner la vie civile, FLÉCH. Vie de Commendon, Préface. Je ne sais rien de plus utile pour se perfectionner le goût que la comparaison des grands génies qui se sont exercés sur les mêmes matières, VOLT. Dict. phil. [illegible]. L'homme reçoit l'éducation de tous les siècles, recueille toutes les institutions des autres hommes, et peut, par un sage emploi du temps, profiter de tous les instants de la durée de son espèce pour la perfectionner toujours de plus en plus, BUFF. Ois. t. XI, p. 93. || 2° Se perfectionner, v. réfl. Devenir plus parfait. On ne se perfectionne que bien peu, à moins que d'être aidé par un ami intelligent et sincère, ou à moins qu'on ne s'observe soi-même o bien sévèrement, MÉRÉ, dans le Dict. de RICHELET. Demandons à Dieu humblement quel est ce dessein, quel est ce mystère : pourquoi a-t-il ordonné que la force [vertu] se perfectionne dans l'infirmité [le péché] ? BOSS. 3e sermon, Pâques, 3. La physique, la médecine, les mathématiques sont composées d'un nombre infini de vues, et dépendent de la justesse du raisonnement, qui se perfectionne avec une extrême lenteur, et se perfectionne toujours, FONTEN. Œuvr. t. IV, p. 181, dans POUGENS. Alors ces expressions familières étaient tolérées ; elles ne sont devenues des fautes que quand la langue s'est perfectionnée, VOLT. Comm. Corn. Rem. Hor. III, 3.

— ÉTYM. Perfection.

† PERFECTIONNEUR (pèr-fè-ksio-neur), s. m. Celui qui perfectionne. Mécanicien, sinon inventeur, du moins perfectionneur de quelque système à mouvement rotatif ou continu, PONCELET, Rapport sur les machines, t. II, p. 491.

† PERFECTIONNISTE (pèr-fè-ksio-ni-st'), s. m. et f. Nom donné à une secte américaine fondée par John Noyes, où règnent la communauté des biens et celle des femmes, sous la surveillance de la Bible, le libre amour n'étant possible, suivant eux, que dans la vie chrétienne.

PERFIDE (pèr-fi-d'), adj. || 1° Qui manque de foi. Ce perfide ennemi de la grandeur romaine, CORN. Nicom. II, 3. Je crois, en vérité, comme vous, que le roi et la reine d'Angleterre sont bien mieux à Saint-Germain que dans leur perfide royaume, SÉV. 611. Fabrice renvoya au roi [Pyrrhus] son perfide médecin, qui était venu lui offrir d'empoisonner son maître, BOSS. Hist. I, 8. Une femme infidèle, si elle est connue pour telle de la personne intéressée, n'est qu'infidèle ; s'il la croit fidèle, elle est perfide, LA BRUY. III. || Être perfide à quelqu'un, lui manquer de foi. Ceux dont vous observez les discours et les pas, Ou sont vos ennemis ou bien ne le sont pas ; S'ils sont vos ennemis, la passion vous guide ; Si ce sont vos amis, c'est leur être perfide, BOURSAULT, Ésope à la cour, I, 6. || Il se dit aussi des choses. Et me jurer enfin, d'une bouche perfide, Tout ce que tu ne sens que pour ton Atalide, RAC. Bajaz. V, 4. Le perfide intérêt, l'aveugle jalousie, ID. Esth. Prologue. Ô douleur ! dans ses mains [d'Ève] il [Adam] voit les pommes d'or, Et la branche où pendait ce perfide trésor, DELILLE, Parad. perdu, IX. || 2° S. m. et f. Celui, celle qui agit avec perfidie. Perfide généreux, hâte-toi d'embrasser Deux princes impuissants à te récompenser, CORN. Héracl. V, 6. Je lui donne ma fille et tout le bien que j'ai ; Et, dans le même temps, le perfide, l'infâme Tente le noir dessein de suborner ma femme. MOL. Tart. V, 3. En vous nommant à moi la perfide a tremblé, VOLT. Adél. du Guescl. II, 7. || Familièrement. Un petit perfide, un homme qu'on accuse d'une petite perfidie. Est-il possible que Le Brun, qui m'adressait de si belles odes pour m'engager à prendre Mlle Corneille, et m'envoie souvent de si jolis vers, ne soit qu'un petit perfide ? VOLT. Lett. Damilaville, 24 janv. 1763.

— ÉTYM. Lat. perfidus, de per, indiquant transgression, et fides, la foi (voy. FOI).

PERFIDEMENT (pèr-fi-de-man), adv. Avec perfidie. Parler, agir perfidement.

— ÉTYM. Perfide, et le suffixe ment.

PERFIDIE (pèr-fi-die), s. f. Manque de foi. Créon seul et sa fille ont fait la perfidie, CORN. Médée, II, 1. La ruse la mieux ourdie Peut nuire à son inventeur, Et souvent la perfidie Retourne sur son auteur, LA FONT. Fabl. IV, 11. C'est le coup, scélérat, par où tu m'expédies ; Et voilà couronner toutes tes perfidies, MOL. Tart. V, 7. La perfidie, si j'ose le dire, est un mensonge de toute la personne, LA BRUY. III. On tire ce bien de la perfidie des femmes, qu'elle guérit de la jalousie, ID. ib.

— ÉTYM. Lat. perfidia, de perfidus, perfide.

† PERFIDIER (pèr-fi-di-é), v. a. Terme vieilli. Traiter quelqu'un avec perfidie.

— HIST. XVIe s. Cela ne fit point changer d'avis aux habitans ; repliquans ... qu'eux aians esté perfidiez, trouvoient douteuses les choses seures, et vouloient qu'on traitast par escrit, D'AUB. Hist. II, 42.

† PERFLATION (pèr-fla-sion), s. f. Terme didactique. Action d'un vent qui balaye.

— HIST. XVIe s. L'air qui est pourri sans aucune perflation, humide, enclos entre montaignes, PARÉ, Introd. 13.

— ÉTYM. Lat. perflationem, de per, et flare, souffler.

PERFOLIÉ, ÉE (pèr-fo-li-é, ée), adj. Terme de botanique. Feuilles perfoliées, feuilles qui, entourant la tige, semblent traversées par elle. || Terme d'entomologie. Antennes perfoliées, celles dont les articles aplatis du sommet à la base paraissent comme enfilés par le milieu.

— ÉTYM. Per, et feuille.

† PERFORANT, ANTE (pèr-fo-ran, ran-t'), adj. Qui est susceptible de perforer, de pénétrer les corps. L'extrémité perforante d'un trocart. || Terme de botanique. Se dit de certaines plantes qui s'enfoncent dans les pierres. || Terme d'anatomie. Artères perforantes, artères qui traversent certains muscles. Muscle perforant, le fléchisseur profond des doigts.

† PERFORATEUR, TRICE (pèr-fo-ra-teur, tri-s'), adj. Qui perfore. Tube perforateur.

† PERFORATIF, IVE (pèr-fo-ra-tif, ti-v'), adj. Qui sert à perforer. Trépan perforatif.

PERFORATION (pèr-fo-ra-sion ; en vers, de cinq syllabes), s. f. Action de perforer. || Terme de diplomatique. Se dit de l'action de percer avec un poinçon des actes accusés de faux, pour signaler la présomption élevée contre eux. || Terme de médecine. Ouverture accidentelle dans la continuité des organes, produite par une lésion externe, ou résultant d'une affection interne et sans le concours d'aucune cause vulnérante ; ces dernières perforations dites spontanées s'observent surtout à l'estomac, à l'intestin, au poumon, à la suite de diverses affections.

— HIST. XVIe s. Puis, s'il est besoin, soit continuée la perforation [trépanation] entiere des deux tables [du crâne], PARÉ, VIII, 20.

— ÉTYM. Prov. perforacio ; ital. perforazione, du lat. perforare, perforer.

PERFORÉ, ÉE (pèr-fo-ré, rée), part. passé de perforer. || 1° Qui est percé d'un ou de plusieurs trous. Il ne faudrait chauffer.... des matières susceptibles de laisser dégager du phosphore, dans des vases de platine ; ils seraient à l'instant perforés, THENARD, Traité de chimie, t. I, p. 321, dans POUGENS. || On dit aussi quelquefois : trou perforé, au lieu de trou pratiqué. À quatre pieds de terre on ouvre dans le tronc de l'érable deux trous de trois quarts de pouce de profondeur et perforés de haut en bas, CHATEAUBR. Amér. Récolte du sucre d'érable. || 2° Terme d'anatomie. Muscles perforés, muscles dont les fibres s'écartent dans un point de leur longueur pour donner passage aux tendons des muscles dits perforants. || Substance perforée postérieure ou moyenne, espace triangulaire situé à l'angle de séparation des deux pédoncules cérébraux qui le limitent sur les côtés.

PERFORER (pèr-fo-ré), v. a. Terme d'arts. Pratiquer un trou.

— HIST. XIIe s. À un bou [avec un anneau] perforras sa masselle [mâchoire], Job, p. 505. || XVIe s. Celse veut qu'on perfore les os vermoulus et [illegible], PARÉ, XVI, 32.

— ÉTYM. Prov. perforar ; ital. perforare ; du lat. perforare, de per, et forare, forer.

† PERFORMANCES (pèr-for-man-s'), s. f. pl. Mot anglais employé dans la langue du turf pour indiquer le tableau des épreuves subies dans l'hippodrome par un cheval de course.

— ÉTYM. Angl. performance, exécution, accomplissement, mot de forme française fait du lat. per et formare, former.

† PERFRIGÉRATION (pèr-fri-jé-ra-sion), s. f. Terme didactique. Refroidissement considérable, en parlant du corps vivant.

— HIST. XVIe s. [Causes de gangrène] perfrigerations ou grandes morfondures faites par l'air qui nous environne, PARÉ, X, 13.

— ÉTYM. Lat. perfrigerationem, de per, et frigus, froid.

† PERGUE (pèr-gh'), s. f. Genre d'insectes hyménoptères.

1. PÉRI, IE (pé-ri, rie), part. passé de périr. Qui n'existe plus. Ne considérons plus son âme [illegible] homme mort comme périe et réduite au néant, mais comme vivifiée et unie au souverain vivant, PASC. Lett. sur la mort de son père. Il y a eu une flûte [sorte de navire] périe devant les yeux du prince d'Orange, SÉV. 8 nov. 1688. Sans parler de ce nombre prodigieux de seigneurs du sang, [illegible] de pairs du royaume, d'illustres citoyens [illegible] un échafaud en place publique en Angleterre, VOLT. Dict. phil. Supplices, II. || Terme de blason. Se dit des pièces qui sont raccourcies de manière à ne pas toucher les bords de l'écu.

2. PÉRI (pé-ri), s. m. et f. || 1° Au masc. [illegible]

qui, dans les contes persans, joue le rôle attribué aux fées dans les nôtres. || 2° *Au fém.* Femme de ces génies. La péri. Des péris je suis la plus belle, V. HUGO, *Ballade*, 16.

— ÉTYM. Mot persan.

† 3. **PÉRI....** préfixe qui signifie à l'entour de, et qui est la préposition grecque περὶ, sanscr. *pari.*

† **PÉRIANAL, ALE** (pé-ri-a-nal, na-l'), *adj.* Se dit des organes ou des lésions placées autour de l'anus. || N'a point de pluriel masculin.

— ÉTYM. Mot hybride formé de *péri* 3..., et *anal.*

† **PÉRIANDRIQUE** (pé-ri-an-dri-k'), *adj.* Terme de botanique. Qui entoure les étamines. Nectaires périandriques.

— ÉTYM. *Péri* 3..., et ἀνὴρ, mâle, étamine.

PÉRIANTHE (pé-ri-an-t'), *s. m.* Terme de botanique. Enveloppe extérieure, simple ou double, de la fleur.

— ÉTYM. *Péri* 3..., et ἄνθος, fleur.

† **PÉRIANTHÉ, ÉE** (pé-ri-an-té, tée), *adj.* Terme de botanique. Qui est muni d'un périanthe. Fleur périanthée.

† **PÉRIAPTE** (pé-ri-a-pt'), *s. m.* Figure magique qu'on portait anciennement suspendue au cou pour se garantir de diverses maladies. || Nom donné aussi à plusieurs remèdes qu'on portait au cou. Le sachet anti-apoplectique de M. Arnoult est un périapte.

— ÉTYM. Περίαπτον, de περὶ, autour, et ἅπτειν, attacher.

† **PÉRIBLÉPHARÉ, ÉE** (pé-ri-blé-fa-ré, rée), *adj.* Se dit d'animalcules infusoires dont le limbe est bordé de cils.

— ÉTYM. *Péri* 3..., et βλέφαρον, cil.

1. **PÉRIBOLE** (pé-ri-bo-l'), *s. m.* || 1° Espace planté d'arbres, que les anciens laissaient autour des temples, ordinairement fermé d'un mur, et consacré aux divinités du lieu. Les premiers chrétiens avaient aussi des péribolos autour de leurs églises. Le temple de Jupiter Olympien, grand et célèbre édifice, placé au milieu d'un péribole, QUATREMÈRE DE QUINCY, *Instit. Mém. hist. et litt. anc.* t. III, p. 221. || 2° Dans l'architecture moderne, il se dit d'un espace laissé entre un édifice et la clôture qui est autour. Le péribole de la Bourse de Paris.

— ÉTYM. Περίβολος, de περὶ, autour, et βάλλειν, jeter.

† 2. **PÉRIBOLE** (pé-ri-bo-l'), *s. f.* Ancien terme de médecine. Transport d'humeurs, de l'intérieur du corps à la surface.

— ÉTYM. Περιβολὴ, de περὶ, autour, à la surface, et βάλλειν, jeter.

† **PÉRICAL** (pé-ri-kal), *s. m.* Nom donné, dans certaines régions de l'Inde, à l'éléphantiasis des Arabes.

PÉRICARDE (pé-ri-kar-d'), *s. m.* Terme d'anatomie. Sac membraneux qui enveloppe le cœur.

— HIST. XVIᵉ s. Le pericarde, autrement nommé domicile du cœur, PARÉ, II, 10.

— ÉTYM. Περικάρδιος, de περὶ, autour, et καρδία, cœur.

† **PÉRICARDIQUE** (pé-ri-kar-di-k'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient au péricarde, qui en dépend.

† **PÉRICARDITE** (pé-ri-kar-di-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation du péricarde.

— ÉTYM. *Péricarde*, et la finale médicale *ite*, indiquant inflammation.

† **PÉRICARDO-PÉRITONÉAL, ALE** (pé-ri-kar-do-pé-ri-to-né-al, a-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient au péricarde et au péritoine. || Conduit péricardo-péritonéal, conduit qui, chez les tortues, fait communiquer le péricarde et le péritoine.

1. **PÉRICARPE** (pé-ri-kar-p'), *s. m.* Terme de botanique. Ensemble des enveloppes des graines d'une plante.

— ÉTYM. Περικάρπιον, de περὶ, autour, et καρπός, fruit.

† 2. **PÉRICARPE** (pé-ri-kar-p'), *s. m.* Terme de médecine. Topique qu'on applique sur le carpe ou poignet.

— ÉTYM. *Péri* 3..., et καρπός, le carpe de la main.

† **PÉRICARPIAL, ALE** (pé-ri-kar-pi-al, a-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui se développe dans le péricarpe ou sur le péricarpe. Tous les organes appendiculaires qui naissent sur le fruit sont péricarpiaux.

— ÉTYM. *Péricarpe* 1.

† **PÉRICARPIEN, IENNE** (pé-ri-kar-piin, piè-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui est autour du carpe.

— ÉTYM. *Péricarpe* 2.

† **PÉRICARPIQUE** (pé-ri-kar-pi-k'), *adj.* Terme de botanique. Qui a rapport au péricarpe; qui ressemble au péricarpe. || Graines péricarpiques, les graines qui affectent la même direction générale que le fruit qui les contient.

— ÉTYM. Voy. PÉRICARPE 1.

† **PÉRICAUSTIQUE** (pé-ri-kô-sti-k'), *s. f.* Terme de géométrie. Sorte de courbe. Non-seulement il tire du roulement d'une courbe sur elle-même une roulette ou cycloïdale décrite à la manière ordinaire par un point fixe de la courbe mobile, mais encore la caustique par réflexion, et, de plus, deux courbes dont il appelle la première antidéveloppée, la seconde péricaustique, FONTEN. *Bernoulli.*

— ÉTYM. *Péri* 3..., et *caustique*, s. f.

† **PÉRICENTRIQUE** (pé-ri-san-tri-k'), *adj.* Terme didactique. Qui est disposé autour du centre. Insertion péricentrique, insertion des étamines, quand elle a lieu sur un calice aplati ou peu concave; exemple : les polygonées.

— ÉTYM. *Péri* 3..., et *centre.*

† **PÉRICHÆTIAL, ALE** (pé-ri-kè-si-al, a-l'), *adj.* Terme de botanique. Se dit des petites feuilles qui entourent la base du pédicelle des mousses.

† **PÉRICHÆTIUM** (pé-ri-kè-si-om') ou, en français, **PÉRICHÈZE** (pé-ri-kè-z'), *s. m.* Terme de botanique. Involucre placé à la base du pédicule de l'urne des mousses.

— ÉTYM. *Péri* 3..., et χαίτη, chevelure.

PÉRICHONDRE (pé-ri-kon-dr'), *s. m.* Terme d'anatomie. Membrane fibreuse qui recouvre les cartilages, comme le périoste recouvre les os.

— ÉTYM. *Péri* 3..., et χόνδρος, cartilage.

† **PÉRICHONDRITE** (pé-ri-kon-dri-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation du périchondre.

— ÉTYM. *Périchondre*, et la finale médicale *ite*, indiquant inflammation.

† **PÉRICLADE** (pé-ri-kla-d'), *s. m.* Terme de botanique. Évasement de certains pétioles, qui embrasse la tige.

— ÉTYM. *Péri* 3..., et κλάδος, branche.

† 1. **PÉRICLASE** (pé-ri-kla-z'), *s. f.* Terme de grammaire grecque. La modification du son représentée par l'accent circonflexe, qui consistait en une élévation suivie d'un abaissement de la voix. Y avait-il en effet sur la même syllabe intensité de la voix d'abord et ensuite rémission? MM. Egger et Galuski le nient dans leur *Traité d'accentuation grecque;* et probablement la périclase n'était, comme l'accent circonflexe lui-même, qu'un souvenir de la prononciation ou de l'écriture ancienne.

— ÉTYM. Περίκλασις, de περὶ, et κλάειν, briser autour.

† 2. **PÉRICLASE** (pé-ri-kla-z'), *s. f.* Terme de minéralogie. Nom donné à des cristaux de magnésie trouvés dans la dolomie de la Somma.

— ÉTYM. *Péri* 3..., et κλάω, par allusion à la facilité avec laquelle se clive cette substance.

† **PÉRICLINANTHE** (pé-ri-kli-nan-t') ou **PÉRICLINE** (pé-ri-kli-n'), *s. m.* Terme de botanique. Ensemble des bractées qui entourent l'assemblage des fleurs, dans les plantes composées.

— ÉTYM. *Péri* 3..., et *clinanthe.*

PÉRICLITER (pé-ri-kli-té), *v. n.* Être en péril, en parlant des personnes. Car flottant et périclitant, N'est quasi qu'une chose même, SCARR. *Virg.* V. Elle [votre fille] peut péricliter, si on ne lui donne du secours, MOL. *Am. méd.* II, 6. || Il se dit aussi des choses. J'eus assez de fermeté pour le faire sortir de chez moi, sans avoir fait péricliter mon honneur, LESAGE, *Estev. Gonz.* ch. 66. || Il se dit plus particulièrement des risques que courent des sommes d'argent. Je croyais la chose en règle; ma créance était originairement homologuée à la chambre des comptes, et ne devait pas péricliter, VOLT. *Lett. Dutertre*, 18 janv. 1777. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

— REM. Molière l'a fait actif, ce qui n'est pas usité. Mais, croyez-vous, maître Simon, qu'il n'y ait rien à péricliter? et savez-vous le nom, les biens et la famille de celui pour qui vous parlez? *l'Av.* II, 2.

— HIST. XVIᵉ s. Il n'y a pere tant courroucé à son fils que, s'il le voyoit pericliter en un torrent ou lac.... *l'Amant ressuscité*, p. 20, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *periclitari*, de *periclum*, péril. L'ancien français disait *periller*, dérivé directement de *péril.*

† **PÉRICOLPITE** (pé-ri-kol-pi-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation du tissu qui entoure le vagin.

— ÉTYM. *Péri* 3..., κόλπος, sein, et la finale médicale *ite* indiquant inflammation.

† **PÉRICOPE** (pé-ri-ko-p'), *s. f.* Section, paragraphe. Se dit surtout en parlant des livres saints.

— ÉTYM. Περικοπὴ, section, de περὶ, autour, et κόπτειν, couper.

† **PÉRICOROLLIE** (pé-ri-ko-rol-lie), *s. f.* Terme de botanique. Classe qui renferme les plantes à corolle monopétale périgyne.

— ÉTYM. *Péri* 3..., et *corolle.*

PÉRICRÂNE (pé-ri-krâ-n'), *s. m.* Terme d'anatomie. Périoste qui revêt toute la surface externe du crâne.

— HIST. XVIᵉ s. Couper le cuir musculeux et pericrane qui entoure le test, et trepaner, PARÉ, *Introd.* 2.

— ÉTYM. Περικράνιος, de περὶ, autour, et κρανίον, crâne.

† **PÉRICYSTITE** (pé-ri-si-sti-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation du tissu qui entoure la vessie.

— ÉTYM. *Péri* 3..., κύστις, vessie, et la finale médicale *ite* indiquant inflammation.

† **PÉRIDERME** (pé-ri-dèr-m'), *s. m.* Terme de botanique. Couche d'utricules aplatis, ou cellules tabulaires constituant des feuillets dans l'intérieur du liége. || Par extension, liége.

— ÉTYM. *Péri* 3..., et δέρμα, derme.

† **PÉRIDERMIQUE** (pé-ri-dèr-mi-k'), *adj.* Terme de botanique. Qui a rapport au périderme. Cellules péridermiques ou subéreuses.

† **PÉRIDIDYME** (pé-ri-di-di-m'), *s. m.* Terme d'anatomie. Tunique albuginée des testicules.

— ÉTYM. *Péri*..., et δίδυμοι, testicules.

† **PÉRIDIDYMITE** (pé-ri-di-di-mi-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation de la tunique albuginée des testicules.

— ÉTYM. *Périd idyme*, et la finale médicale *ite*, indiquant inflammation.

† **PÉRIDION** (pé-ri-di-on) ou **PÉRIDIUM** (pé-ri-di-om'), *s. m.* Terme de botanique. Enveloppe générale au sein de laquelle se développent les thèques.

† **PÉRIDISCAL, ALE** (pé-ri-di-skal, ska-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui entoure le disque.

— ÉTYM. *Péri* 3..., et *disque.*

PÉRIDOT (pé-ri-do), *s. m.* Pierre fine, dite aussi olivine, d'un vert jaunâtre, moins dure que le cristal de roche, mais rayant le verre; la cristallisation en est en prisme droit rectangulaire. Les péridots, n'ayant que des couleurs ternes et peu de dureté, ne sont pas recherchés, et n'ont dans le commerce qu'une faible valeur, AL. BRONGNIART, *Traité de min.* t. I, p. 441, dans POUGENS. || Péridot du Brésil, tourmaline verdâtre. || Péridot de Ceylan, variété de tourmaline.

— HIST. XVᵉ s. Une pierre appelée peridon, enchassée en or, DE LABORDE, *Émaux*, p. 436.

— ÉTYM. Origine inconnue. D'après du Cange, les anciennes formes sont *peritot, pelidor* et *periodus.*

† **PÉRIDOTEUX, EUSE** (pé-ri-do-teû, teû-z'), *adj.* Qui contient des grains de péridot.

† **PÉRIDOTITE** (pé-ri-do-ti-t'), *s. f.* Terme de minéralogie. Variété de basalte.

PÉRIDROME (pé-ri-dro-m'), *s. m.* || 1° Terme d'architecture. Galerie couverte autour d'un édifice. || 2° Terme de botanique. Se dit du pétiole des fougères, quand il porte à la fois des feuilles et des fruits.

— ÉTYM. Περίδρομος, de περὶ, autour, et δρόμος, course.

† **PÉRIÉGÈTE** (pé-ri-é-jè-t'), *s. m.* Nom donné à un auteur ancien d'un voyage, d'une description de pays. Denys périégète.

— ÉTYM. Περιηγητής, de περιηγεῖσθαι, conduire tout autour, de περὶ, autour, et ἡγεῖσθαι, conduire.

† **PÉRIÉLÈSE** (pé-ri-é-lè-z'), *s. f.* Terme de plain-chant. La périélèse ou circonvolution consiste à introduire avant la note finale de l'intonation une note plus élevée d'un ton ou d'un demi-ton suivie d'une autre note inférieure de deux degrés, qui se joint à la terminaison réelle de l'intonation, LA FAGE, *Cours complet de plain-chant*, n° 266. La formule que nous venons de décrire entourant en quelque sorte la finale, flanquée alors de la note supérieure et de la note inférieure, a été pour cette raison nommée périélèse ou circonvolution, ID. *ib.*

— ÉTYM. Περιέλησις, circonvolution, de περὶ, autour, et εἱλεῖν, entortiller.

† **PÉRIER** (pé-rié), *s. m.* Instrument de fondeur qui sert à faire l'ouverture des fourneaux, pour faire couler le métal; c'est un morceau de fer emmanché au bout d'une longue perche.

† **PÉRIÉRÈSE** (pé-ri-é-rè-z'), *s. f.* Terme de chirurgie. Incision circulaire au moyen de laquelle on anciens circonscrivaient la base des grands abcès.

— ÉTYM. Περιαίρεσις, de περὶ, autour, et αἵρεσις, action de séparer (voy. HÉRÉSIE).

PÉRIGÉE (pé-ri-jée), *s. m.* Terme d'astronomie.

point où l'orbite d'une planète est le plus proche de la terre. || Se dit aussi de la lune par rapport à la terre. Lorsque la lune en été est dans son périgée, elle paraît sous un plus grand diamètre, VOLT. *Newt.* II, 6. || *Adj.* Plusieurs observations de la lune périgée et dans les octans, D'ALEMB. *Disc. prélim. Syst. monde, Œuv.* t. XIV, p. 141, dans POUGENS.

— ÉTYM. Περίγειος, de περί, autour, et γῆ, la terre.

† 1. **PÉRIGONE** (pé-ri-go-n'), *s. m.* || 1° Terme d'histoire naturelle. Enveloppe immédiate des organes sexuels des fleurs, où le calice et la corolle sont soudés dans toute leur étendue. || 2° Enveloppe extérieure des œufs sans coquille.

— ÉTYM. *Péri* 3..., et γόνος, ce qui engendre.

† 2. **PÉRIGONE** (pé-ri-go-n'), *s. m.* Terme de minéralogie. Variété d'agate qui offre une image grossière des ouvrages d'une place forte.

† **PÉRIGONIAIRE** (pé-ri-go-ni-ê-r'), *adj.* Fleurs périgoniaires, fleurs doubles dans lesquelles les organes supplémentaires dérivent du verticille corollaire seulement, sans que les organes sexuels aient subi d'altération.

— ÉTYM. *Périgone* 1.

PÉRIGUEUX (pé-ri-gheû), *s. m.* Pierre noire, fort douce, employée par les verriers, les émailleurs et les potiers.

— ÉTYM. *Périgueux*, capitale du Périgord, aux environs de laquelle se trouve cette pierre.

† **PÉRIGYNE** (pé-ri-ji-n'), *adj.* Terme de botanique. Qui entoure l'ovaire. Corolles, étamines périgynes.

— ÉTYM. *Péri* 3..., et γυνή, femelle, ovaire.

† **PÉRIGYNION** (pé-ri-ji-ni-on), *s. m.* Terme de botanique. Membrane qui entoure l'ovaire de certaines plantes. || Involucre des mousses (voy. PÉRICHÈSE).

— ÉTYM. *Périgyne.*

† **PÉRIGYNIQUE** (pé-ri-ji-ni-k'), *adj.* Synonyme de périgyne.

PÉRIHÉLIE (pé-ri-é-lie), *s. m.* Terme d'astronomie. L'extrémité du grand axe de l'orbite d'une planète la plus voisine du soleil, LAPLACE, *Expos.* II, 5. La terre et toute planète se meut plus vite dans son périhélie, VOLT. *Newt.* III, 4. || *Adj.* On voit que.... Mars doit être aphélie quand il est vers la limite boréale de la latitude, et périhélie quand il est vers la limite australe, DELAMBRE, *Abrégé d'astron.* p. 129, dans POUGENS.

— ÉTYM. *Péri* 3..., et ἥλιος, soleil.

† **PÉRIJOVE** (pé-ri-jo-v'), *s. m.* Terme d'astronomie. Point de la révolution de chacun des quatre satellites autour de Jupiter où il est le plus voisin de la planète.

— ÉTYM. *Péri* 3..., et lat. *Jovem*, Jupiter.

PÉRIL (pé-rill, *ll* mouillées; au pluriel, l'*s* ne se lie pas : des pé-rill imminents; cependant plusieurs la lient : des pé-rill-z imminents), *s. m.* || 1° État où il y a quelque chose de fâcheux à craindre. Ce vieux oracle rapporté par Aristote, qu'il faut appeler le péril au secours du péril, et sortir d'un mal par un autre mal, BALZ. *De la cour*, 5e *disc.* Puisque les actions qui se font avec péril sont plus estimées que les autres, VOIT. *Lett.* 22. À tout oser le péril doit contraindre, CORN. *Héracl.* I, 5. Aux grands périls tel a pu se soustraire, Qui périt pour la moindre affaire, LAFONT. *Fabl.* II, 9. Ce qui me reste, c'est d'avoir les pieds et les mains enflés.... mais cela s'appelle des incommodités, et point du tout des périls, SÉV. 2 févr. 1676. On croit qu'il expose les troupes : il les ménage en abrégeant le temps des périls par la vigueur des attaques, BOSS. *Louis de Bourbon.* Qu'il marchât avec une armée parmi les périls, ou qu'il conduisît ses amis dans ces superbes allées au bruit de tant de jets d'eau qui ne se taisaient ni jour ni nuit, ID. *Louis de Bourbon.* Quand je considère en moi-même les périls extrêmes et continuels qu'a courus cette princesse sur la mer et sur la terre, ID. *Reine d'Anglet.* Hélas! de quel péril je l'avais su tirer! RAC. *Athal.* I, 2. Avant de se jeter dans le péril, il faut le prévoir et le craindre, FÉN. *Tél.* I. Le bon esprit nous découvre notre devoir, notre engagement à le faire, et, s'il y a du péril, avec péril, LA BRUY. II. Il [Mithridate] marcha de péril en péril par le pays des Laziens, MONTESQ. *Rom.* VII. Je ne méprise pas moins celui qui cherche un péril inutile, que celui qui fuit un péril qu'il doit affronter, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 57. || Il se dit aussi des choses. Le [illegible] [illegible] [illegible] en péril la vie et [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], [illegible] *Comm.* I, 8. [illegible] [illegible] [illegible] en péril, [illegible] *Hist.* I, 9. Tout sera en péril d'être [illegible] au gré du roi, FÉN. *Tél.* [illegible] || Tomber en péril, être exposé à. Quand il tombe en péril de quelque ignominie, CORN. *Hor.* V, 2. || Être en péril, être menacé de quelque chose de funeste. Sa vie était en péril, BOSSUET, *Hist.* II, 3. || Au péril de, aux périls de, en s'exposant à. Au péril de tout perdre, il met tout à mon choix, CORN. *Androm.* V, 2. J'aime mon maître assez pour m'exposer sans peine, Jusqu'à l'oser servir, au péril de sa haine, QUINAULT, *Astrate*, V, 3. || Au péril de, aux périls de, aux dépens de, au risque de. J'ai conquis votre cœur aux périls de ma vie, CORN. *Perth.* I, 4. Vous servant au péril de ma vie, FÉN. *Tél.* XIII. || Faire une chose à ses risques et périls, ou, simplement, à ses périls, la faire au hasard de ce qui peut en arriver. Contente à tes périls ton curieux désir, CORN. *Mél.* V, 1. Souffrez.... Qu'il soit à ses périls possesseur de son bien, MOL. *Tart.* IV, 1. J'ai trop à mes périls appris à la connaître [Catherine de Médicis], VOLT. *Henr.* II. || Terme de pratique. Prendre une affaire à ses risques, périls et fortunes, se charger de tout ce qui peut en arriver. Puisque les déchargeurs le font pour eux, et conduisent chez eux les marchandises et les déchargent à leurs périls et fortune, SCARR. *Lett. Œuv.* t. I, p. 244, dans POUGENS. || Il y a péril en la demeure, le moindre retardement peut causer un grand préjudice (voy. DEMEURE). || 2° Il se dit de ce qui est à craindre pour le salut de l'âme. Aussitôt qu'on cesse pour nous de compter les heures.... nous arrivons au règne de la vérité.... notre âme n'est plus en péril, BOSS. *Duch. d'Orl.* Ne disons plus que la mort a tout d'un coup arrêté le cours de la plus belle vie du monde.... disons qu'elle a mis fin aux plus grands périls dont une âme chrétienne puisse être assaillie, ID. *ib.* || 3° Il se dit des craintes que l'on court d'être saisi de sentiments amoureux. L'indifférence qu'elle [une belle fille] conservait pour tous les hommes, qu'elle voyait, disait-elle, sans aucun péril, LA BRUY. III. Une belle femme est aimable dans son naturel ; elle ne perd rien à être négligée.... il y aurait moins de péril à la voir avec tout l'attirail de l'ajustement et de la mode, ID. XII. Tous les amants savent feindre : Nymphes, craignez leurs appas : Le péril le plus à craindre Est celui qu'on ne craint pas, J. B. ROUSS. *Cant.* V. || 4° Il se dit de ce qui peut faire perdre de l'argent, des valeurs. Si la dot est mise en péril, la femme peut poursuivre la séparation de biens, *Code Nap.* art. 1563. || 5° Il se dit, par exagération, de petits inconvénients qui sont à craindre. Celui qui a la mémoire fidèle et une grande prévoyance est hors du péril de censurer dans les autres ce qu'il a peut-être fait lui-même, LA BRUY. XII. Plus on voudra les pousser au delà des notions communes, plus on les mettra en péril de se tromper, VAUVEN. *Max.* CCLXX. || 6° Un bâtiment est en péril, lorsque sa façade sur la voie publique ou une de ses parties menace ruine, PERNOT.

— HIST. Xe s. Sic liberat de cel peril, *Fragm. de Valenc.* p. 469. Es perils, *ib.* p. 467. || XIe s. À la grant feste Saint Martin du peril, *Ch. de Rol.* X. Guori [sauve] de mei l'ame de touz perilz, *ib.* CLXXIII. || XIIIe s. Le grant peril que cil de Venise avoient empris, VILLEH. XXXI. Quant aucuns est semons et il n'oze aler, porce que se [sa] femme ou si enfant sont en peril de mort, BEAUM. II, 6. Mes voisins pot apoier son merien contre mon mur qui joint à li, voille ou non, mes que li murs soit si fors que me [ma] meson ne demeure en peril, ID. XXIV, 22. C'est un des plus grand perix qui soit en l'office de bailli que d'estre negligens ou pol soigneus de ses contes, ID. I, 10. Si vous proi jou [je vous prie] d'eskiever les perieus.... *Anc. poés. franç. Vatic.* n° 1490, f° 76, dans LACURNE. || XIVe s. Qui aime le peril, il cherra en peril, *Ménagier*, I, 9. || XVe s. Ils se rendirent par composition, saufs leurs corps et leurs biens, et les devoit le duc faire conduire jusques à Bordeaux sur son peril, FROISS. I, I, 256. || XVIe s. À quelque peril que le blé se vendist [à tout hasard], voulurent essayer leur mauvaise fortune, *Hist. du chev. Bayard*, t. II, p. 163, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *peril*, *perilh* ; catal. *peril* ; espagn. *peligro* ; portug. *perigo* ; ital. *periglio* ; du lat. *periculum*, ou *periclum*, rapproché par Curtius de περάω, traverser; lat. *ex-per-ior*, éprouver.

† **PÉRILITHE** (pé-ri-li-t'), *s. f.* Terme de zoologie. Faux épiderme des coquilles.

— ÉTYM. *Péri* 3..., et λίθος, pierre.

PÉRILLEUSEMENT (pé-ri-lleû-ze-man, *ll* mouillées, et non pé-ri-yeû-ze-man), *adv.* Avec péril. Tout le monde en ce pays a eu des rhumatismes ou des fluxions sur la poitrine.... il y a six semaines que la Marbeuf en est périlleusement malade, SÉV. 2 fév. 1676. Il n'y avait plus ni pain ni farine à l'armée de Flandre; il fallut céder honteusement et périlleusement à la nécessité, ST-SIM. 214, 141.

— HIST. XIIe s. Mais onc home n'alerent si perillousement, *Sax.* XXI. || XIIIe s. Anuit [cette nuit], [elle] a jut [couché] au bois mout perilleusement, *Berte*, XLVII.

— ÉTYM. *Périlleuse*, et le suffixe *ment.*

PÉRILLEUX, EUSE (pé-ri-lleû, lleû-z', *ll* mouillées, et non pé-ri-yeû), *adj.* || 1° Où il y a du péril. Œuvres extérieures : il n'y a rien de si périlleux que ce qui plaît à Dieu et aux hommes, PASC. *Pens.* XXV, 127. Le théâtre, fertile en censeurs pointilleux, Chez nous pour se produire est un champ périlleux, BOIL. *Art p.* III. S'il est périlleux de tremper dans une affaire suspecte, il l'est encore davantage de s'y trouver complice d'un grand, LA BRUY. IX. || Saut périlleux, voy. SAUT. || 2° Il se dit du péril que fait courir la beauté. La sagesse pallie les défauts des corps, ennoblit l'esprit, ne rend la jeunesse que plus piquante et la beauté que plus périlleuse, LA BRUY. III. || 3° Qui affronte les périls (sens qui a vieilli). Je suis fort périlleux, TH. CORN. *le Geôlier de soi-même*, III, 6.

— HIST. XIIe s. En perilleuse aventure M'avez, amours, atourné, *Couci*, IV. || XIIIe s. Poi [peu] avoient de gent pour aler en si perilleus lieu come il aloient, VILLEH. CXL. Cil [le voiturier] qui est le mains carquiés [le moins chargé] et de cozes mains perilleuses, se doit destorner, BEAUM. XXV, 18. Verité ai dite en mains leus (Or est li dires perilleus À cels qui n'aiment verité, RUTEB. 188. || XVe s. Et avoient et portoient [les Parisiens] mailiets de fer et d'acier, perilleux bastons pour effondrer heaulmes et bassinets, FROISS. II, II, 151. Pietre du Bos est trop perilleux [hasardeux], ID. II, II, 239. Ainsi sont les perilleux [les gens de qui l'on avait le plus à craindre] abbatus, et passe l'en où l'en veut, *Lancelot du lac*, t. II, f° 16, dans LACURNE. || XVIe s. Les tumeurs sont perilleuses et mortelles le plus souvent, PARÉ, V, 4. La squinance est plus perilleuse de mort, lors que.... ID. VI, 8.

— ÉTYM. provenç. *perillos*, *perilhos* ; espagn. *peligroso* ; portug. *perigoso* ; ital. *periglioso* ; du lat. *periculosus*, de *periculum*, péril.

PÉRIMÉ, ÉE (pé-ri-mé, mée), *part. passé* de périmer. Elle [la prescription] ne cesse de courir que lorsqu'il y a eu compte arrêté, cédule, ou obligation, ou citation en justice non périmée, *Code Nap.* art. 2274. || Fig. Le traité de Chaumont, que M. de Talleyrand avait justement nommé dans le congrès un instrument de guerre périmé depuis le traité de paix de Paris, VILLEMAIN, *Souvenirs contemporains, les Cent-Jours*, IV.

PÉRIMER (pé-ri-mé), *v. n.* Terme de pratique. Il se dit d'une instance qui vient à périr faute d'avoir été poursuivie dans le délai fixé. L'instance est périmée. Laisser périmer une instance. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *être*, et n'est employé qu'à l'infinitif et aux temps composés. || Se périmer, *v. réfl.* Être périmé. || Ce verbe réfléchi, qui n'est pas dans le Dictionnaire de l'Académie, est dans l'usage et s'emploie à tous les temps. L'instance se périmera, si vous ne faites vos diligences.

— ÉTYM. Lat. *perimere*, détruire, de *per*, et *emere*, prendre.

PÉRIMÈTRE (pé-ri-mè-tr'), *s. m.* Terme de géométrie. Nom qu'on donne à la circonférence d'une figure, c'est-à-dire à la ligne qui la termine.... Si l'on rassemble les différentes évaluations du périmètre de la terre que les anciens nous ont transmises ou indiquées, on en trouvera neuf, GOSSELIN, *Instit. Mém. inscr. et belles-lett.* t. VI, p. 46.

— ÉTYM. Περίμετρον, de περί, autour, et μέτρον, mesure.

† **PÉRIMÉTRIE** (pé-ri-mé-trie), *s. f.* Terme de géométrie. Mesure du périmètre. Entre une infinité de courbes possibles qui ont la même périmétrie ou la même longueur.... FONTEN. *Renneville.*

† **PÉRIMÉTRIQUE** (pé-ri-mé-tri-k'), *adj.* Qui appartient au périmètre, à la périmétrie.

† **PÉRIMÉTRITE** (pé-ri-mé-tri-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation de la portion du péritoine qui est en contact avec la matrice.

— ÉTYM. *Péri* 3..., μήτρα, matrice, et la finale médicale *ite* indiquant inflammation.

† **PÉRIMORPHOSE** (pé-ri-mor-fô-z'), *s. f.* Terme de zoologie. Transformation d'une chenille en chrysalide.

— ÉTYM. *Péri* 3..., et μορφοῦν, donner une forme.

† **PÉRIMYSIUM** (pé-ri-mi-zi-om'), *s. m.* Terme d'anatomie. Tissu lamineux qui entoure les faisceaux secondaires de plusieurs faisceaux fibres primitifs des muscles.

— ÉTYM. *Péri* 3..., et μῦς, muscle.

† **PÉRINÉAL, ALE** (pé-ri-né-al, a-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient au périnée. Les tissus périnéaux.

PÉRINÉE (pé-ri-née), *s. m.* Terme d'anatomie. L'espace entre l'anus et les parties naturelles, partagé en deux parties égales par une ligne médiane dite le raphé.

— HIST. XVIe s. Voyant une enfleure au perinée, PARÉ, XVIII, 68.

— ÉTYM. Περίνεος ou περίναιος.

† **PÉRINÉOCÈLE** (pé-ri-né-o-sè-l'), *s. f.* Hernie par le périnée.

— ÉTYM. *Périnée*, et κήλη, hernie.

† **PÉRINÉORRHAPHIE** (pé-ri-né-o-rra-fie), *s. f.* Terme de chirurgie. Suture du périnée, dans le cas de déchirure de cette partie.

— ÉTYM. *Périnée*, et ῥαφή, suture.

† **PÉRINÉPHRITE** (pé-ri-né-fri-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation du tissu qui enveloppe le rein à l'extérieur, par opposition à la néphrite, qui est l'inflammation du rein lui-même, et à l'endonéphrite, qui est l'inflammation de la membrane du bassinet.

— ÉTYM. *Péri* 3..., νεφρός, rein, et la finale médicale *ite* indiquant inflammation.

† **PÉRINET** (pé-ri-nè), *s. m.* Un des noms vulgaires du coq huppé. || Périnet vierge ou bijou, espèce de résine.

† **PÉRINETTE** (pé-ri-nè-t'), *s. f.* Nom de la lavandière, *motacilla alba*, dans la Guyenne.

† **PÉRINÈVRE** (péri-nè-vr'), *s. m.* Terme d'anatomie. Tissu disposé autour des faisceaux primitifs des tubes dans les nerfs de la vie animale et dans les filets blancs du grand sympathique.

— ÉTYM. *Péri* 3..., et νεῦρον, nerf.

† **PÉRINGLE** (pé-rin-gl') ou **PÉRINGUE** (pé-rin-gh'), *s. f.* Nom vulgaire d'une mésange.

† **PÉRINYCTIDE** (pé-ri-ni-kti-d'), *s. f.* Ancien terme de médecine. Exanthème qui ne se montre que la nuit.

— ÉTYM. Περινυκτίς, de περὶ, et νύξ, nuit.

† **PÉRIOCHE** (pé-ri-o-k'), *s. f.* Nom qu'on a quelquefois donné aux périodes grammaticales, particulièrement à celles qui ont plus de quatre membres, comme celle qui commence le discours *pro Milone*.

— ÉTYM. Περιοχή, de περὶ, autour, et ἔχειν, avoir.

PÉRIODE (pé-ri-o-d'), *s. f.* || 1° Temps qu'un astre met à faire sa révolution. La période solaire. La période lunaire. La période de Vénus. La terre fait sa période en 365 jours et un quart. || 2° Révolution d'un nombre déterminé d'années, au moyen duquel le temps est mesuré de différentes manières par différentes nations. || Période de Méton, voy. NOMBRE, n° 7. || Période chaldaïque, voy. SAROS. || Période victorienne, voy. VICTORIENNE. || Période julienne, voy. JULIEN 1. || Périodes géologiques, divisions de l'existence de la terre. || Périodes de la vie sociale, dans le système des fouriéristes, subdivisions de l'existence du genre humain. || 3° Terme de médecine. Chacun des espaces de temps qu'une maladie doit successivement parcourir. La pneumonie est dans la période d'augment, de déclin. || Dans les fièvres intermittentes, l'espace de temps qui comprend un accès et une intermission, le temps qui s'écoule, par conséquent, de l'invasion d'un accès à l'invasion de l'accès suivant. || 4° Terme de grammaire. Assemblage de propositions liées entre elles par des conjonctions, et qui toutes ensemble font un sens fini, dit aussi sens complet. Période à deux, trois, quatre membres. Ce fut surtout Isocrate, né 436 ans avant Jésus-Christ, qui recommanda et pratiqua la recherche des périodes. Pour produire un ouvrage régulier, il fallait ... partager la matière ... il fallait d'une période en faire plusieurs, et songer plus à l'ordre qu'à l'abondance, BALZ. *Socr. chrét.* X. Chaque mot dans les traductions de d'Ablancourt est mesuré par la justesse des périodes, et un mot de plus ou de moins en romprait je ne sais quelle harmonie, qui plaît autant à l'oreille que celle des vers, ST-ÉVREMOND, *Disc. sur les traducteurs.* La période est longue, il faut reprendre haleine, LA FONT. *Fabl.* II, 1. Que ferez-vous ici, faibles discoureurs? dissiperez-vous ces conseils cachés en chatouillant les oreilles? croyez-vous que ces superbes hauteurs tombent au bruit de vos périodes mesurées? BOSS. *Bourgoing.* Que ne lui laissiez-vous finir sa période? RAC. *Plaid.* III, 3. Ils [des esprits trop vifs] conçoivent une période par le mot qui la commence, et, par une période, tout un chapitre, LA BRUY. I. Le commun des hommes aime les phrases et les périodes, ID. XV. Je trouve qu'il est fort indigne du prêtre qu'il passe sa vie dans son cabinet à arrondir des périodes, FÉN. t. XXI, p. 104. Il y a telle de mes périodes que j'ai tournée et retournée cinq ou six nuits dans ma tête, avant qu'elle fût en état d'être mise sur le papier, J. J. ROUSS. *Conf.* III. Bossuet connaissait parfaitement la coupe du style; quelquefois il va rapidement par une suite de phrases très-courtes; d'autres fois ses périodes sont d'une grande page, et elles ne sont pas trop longues, parce que tous les membres en sont distincts et sans embarras, CONDILLAC, *Art d'écr.* III, 3. Dans une période, tous les membres doivent être distincts et liés les uns aux autres; quand ces conditions ne sont pas remplies, ce n'est plus qu'un assemblage confus de plusieurs phrases, ID. *ib.* I, 9. Une période bien faite est appelée une période arrondie, ID. *ib.* || Période carrée, période à quatre membres dont les membres sont à peu près égaux. Je sais mieux ranger les soldats que les paroles, et mieux carrer les bataillons que les périodes, SCUDÉRY dans PELLISSON, *Hist. de l'Acad.* IV, *Scudéry.* Cela est bon pour Frédéric le Grand; il lui faut des armées le matin, et Apollon l'après-midi; il a tout, il carre des bataillons et des périodes, VOLT. *Lett. Margr. de Baireuth*, dans *Rev. Française*, février 1866, p. 202. || Période ronde, se dit, par opposition à période carrée, de celle dont les membres sont tellement joints, qu'on aperçoit difficilement l'endroit où ils s'unissent. || Période croisée, celle dont les membres sont opposés et forment antithèse. || Période rhopalique, voy. RHOPALIQUE. || Période poétique, période faite avec des vers. || 5° Période musicale, phrase musicale composée de plusieurs membres. Le mot de période en fait de musique est aussi usité qu'en parlant d'éloquence : les bons écrivains et les hommes instruits n'appellent pas autrement le cercle que décrit un chant dont les parties se développent et se renferment dans un dessein régulier et fini, MARMONTEL, *Œuv.* p. 240. || 6° *S. m.* Le plus haut point où une chose, une personne puisse arriver. Puisque les sciences et les arts ne sont jamais à leur période, il m'est permis de croire qu'ils [les anciens] n'ont pas tout su, CORN. *Clit. Préf.* Il [un rhumatisme] a son commencement, son augmentation, son période et sa fin, SÉV. 2 févr. 1676. Serait-il possible que vos incommodités fussent venues à leur période? ID. 17 mai 1680. Ce période de développement des facultés humaines, J. J. ROUSS. *Orig.* 2. || Aujourd'hui, où ce sens de période n'est plus aussi bien compris, on y joint ordinairement l'adjectif haut. Le plus haut période de la gloire. || Le dernier période, la fin. La puissance de cet empire touchait à son dernier période. || 7° *S. m.* Espace de temps indéterminé. Un long période de temps, *Dict. de l'Acad.* Les temps destinés à cette attente sont dans leur dernier période, BOSS. *Hist.* II, 4. Les princes ont, dans leur vie, des périodes d'ambition; après quoi, d'autres passions et l'oisiveté même succèdent, MONTESQ. *Rom.* 1. || En ce dernier sens, beaucoup font période féminin. Les périodes du temps auxquelles toutes les choses parviennent tôt ou tard à leur perfection et maturité, NAUDÉ, *Rosecroix*, V, 3. Pourquoi, disait-on, s'effrayer d'une période de deux millions d'années? il y en a probablement de plus longues entre les positions réciproques des astres, VOLT. *Phil. Newt. Diss. changem. globe.* Le texte hébreu fait cette période [l'intervalle entre la création et le déluge] de 1656 ans, le samaritain de 1307, et la version grecque des Septante de 2242, CONDILLAC, *Hist. anc.* I, 1.

— SYN. PÉRIODE, ÉPOQUE. Époque venant de ἐπί, sur, et ἔχειν, s'arrêter, désigne précisément un moment déterminé, particulier de la durée; et ce n'est que par extension ou par abus qu'on lui attribue le sens de grand intervalle de temps. Au contraire, période, à cause de la préposition περί qui entre dans sa composition, désigne proprement un grand intervalle de temps, une grande durée.

— HIST. XIVe s. Peryode est le temps et la mesure de la duracion d'une chose, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVe s. Le cours de la durée des seigneuries et des citez que les naturiens appellent periode, AL. CHARTIER, *Quadril. inv.* p. 403. || XVIe s. Nature met fin et periode à toutes choses par elle produyctes, RAB. *Garg.* I, 20. Puis, quand la guarison fut faicte, comment se peut il [le médecin] asseurer que ce ne feust que le mal feust arrivé à sa periode? MONT. III, 230. Nous ne sommes pas pourtant à nostre dernier periode [ruine], ID. IV, 84. Les maulx ont leur periode comme les biens; à l'adventure est cet accident à sa fin, ID. IV, 273. Je luy appris encore à dire maxime d'Estat, maladie d'Estat, periode d'affaires.... et mille autres termes de cette façon, à quoy on connoit aujourduy une belle ame, D'AUB. *Conf.* II, 1.

— ÉTYM. Περίοδος, de περί, autour, et ὁδός, chemin, voie.

† **PÉRIODEUTE** (pé-ri-o-deu-t'), *s. m.* Nom que l'on donnait dans l'ancienne Grèce aux médecins qui allaient de ville en ville pour traiter les malades.

— ÉTYM. Περιοδευτής, de περί, autour, et ὁδεύειν, cheminer, de ὁδός, chemin.

PÉRIODICITÉ (pé-ri-o-di-si-té), *s. f.* Qualité de ce qui est périodique. Dans les montagnes composées de couches de différente nature ou de différentes épaisseurs, voir s'il n'y a point de périodicité dans leur retour, SAUSSURE, *Voy. Alpes*, t. VIII, p. 274, dans POUGENS. Les belles observations de Newton sur les anneaux colorés font connaître la périodicité de leurs variations, FRESNEL, *Instit. Mém. sciences*, 1821 et 1822, t. V, p. 345. || Terme de médecine. Aptitude qu'ont certains phénomènes physiologiques ou pathologiques à se reproduire à des époques déterminées, après des intervalles plus ou moins longs, pendant lesquels ils cessent complétement.

— REM. Périodicité n'est point dans les anciennes éditions du Dictionnaire de l'Académie; il ne se trouve que dans celle de 1835.

— ÉTYM. *Périodique.*

PÉRIODIQUE (pé-ri-o-di-k'), *adj.* || 1° Qui revient à des temps marqués. Les vents alternatifs ou périodiques dont nous venons de parler sont des vents de mer; mais il y a aussi des vents de terre qui sont périodiques, BUFF. *Hist. nat. preuv. théor. terr. Œuv.* t. II, p. 251. || Terme d'astronomie. Mois périodique de la lune, espace de temps que ce satellite emploie pour revenir à la même étoile. || 2° Terme d'arithmétique. Fraction périodique, se dit des fractions décimales dont tous les chiffres, ou certains chiffres seulement, se reproduisent dans le même ordre, à l'infini. || Fraction périodique composée, celle qui, avant les chiffres périodiques, en a un ou plusieurs qui ne se répètent point (exemple : 0,45030303, etc.). || 3° Terme de botanique. Qui s'ouvre et se ferme à des heures fixes et réglées. Fleur périodique. || 4° Terme de médecine. Maladies périodiques, celles qui se reproduisent par accès réguliers. Les fièvres intermittentes sont des maladies périodiques. || 5° Ouvrage périodique, ouvrage qui paraît à des temps marqués. Les journaux, les revues sont des ouvrages périodiques. L'ouvrage périodique auquel vous avez dessein de travailler, peut très-bien réussir, quoiqu'il y en ait déjà trop de cette espèce, VOLT. *Mél. litt. Cons. d'un journ.* || On dit dans le même sens : écrivain périodique. Quels ouvrages que ceux dont plusieurs de nos écrivains périodiques ne rougissent pas de faire l'éloge! D'ALEMB. *Mél. litt. Œuv.* t. III, p. 375, dans POUGENS. || La presse périodique, c'est-à-dire l'ensemble des publications qui se font à des époques revenant périodiquement tous les jours, toutes les semaines, tous les mois, etc. || 6° Terme de grammaire. Abondant en périodes, qui a le caractère de la période. Un arrangement de mots nombreux et périodique, ROLLIN. *Traité des Ét.* III, 2. Il y a des écrivains qui, affectant le style périodique, confondent les longues phrases avec les périodes; leurs phrases sont d'une longueur insupportable; on croit qu'elles vont finir, et elles recommencent sans permettre le plus léger repos, CONDILLAC, *Art d'écr.* III, 3. || Vers périodique, hexamètre composé alternativement de dactyles et de spondées, comme les 9e et 10e vers de la première églogue de Virgile. || 7° Périodique, se dit aussi de la période musicale. Cette forme d'airs périodiques dont Vinci était l'inventeur, et que Leo, Pergolèse, Galuppi, Jomelli avaient portée à un aussi haut degré d'expression ou de mélodie, MARMONTEL, *Œuv.* t. XX, p. 11.

— ÉTYM. Περιοδικός, de περίοδος, période.

PÉRIODIQUEMENT (pé-ri-o-di-ke-man), *adv.* || 1° D'une manière périodique, à intervalles réguliers. Ce recueil paraît périodiquement. || 2° En un style périodique. Parler périodiquement (il se dit en mauvaise part).

— ÉTYM. *Périodique*, et le suffixe *ment.*

† **PÉRIODISTE** (pé-ri-o-di-st'), *s. m.* Celui qui fait des ouvrages périodiques, qui travaille à un écrit périodique. Quelque périodiste plein d'esprit, car il y en a plus d'un qui entend à demi-mot, D'ALEMB. *Art. du card. Dubois*, *Œuv.* t. X, p. 120, not. 3, dans POUGENS.

† **PÉRIODONTITE** (pé-ri-o-don-ti-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation du périoste alvéolo-dentaire ou membrane qui entoure la dent.

— ÉTYM. *Péri* 3... ὀδούς, ὀδόντος, dent, et la finale médicale *ite* indiquant inflammation.

† **PÉRIODURE** (pè-ri-o-du-r'), *s. m.* Terme de

chimie. Composé qui contient la plus grande proportion possible d'iode.

— ÉTYM. *Per*..., et *iodure*.

PÉRIŒCIENS (pé-ri-ò-si-in), *s. m. pl.* Dans la géographie des Grecs, les habitants de notre zone tempérée, par opposition aux antœciens ou habitants de l'autre zone tempérée. || Dans la géographie moderne, habitants de la terre qui sont éloignés entre eux de cent quatre-vingts degrés de longitude, mais qui sont dans la même latitude. La seule différence qu'il y ait entre eux, c'est qu'il est matin d'un côté tandis qu'il est soir de l'autre, minuit pour les uns tandis qu'il est midi pour les autres. || *Adj.* Les peuples périœciens.

— ÉTYM. Περίοικος, de περὶ, autour, et οἶκος, demeure : ceux qui habitent autour.

† **PÉRIOPLE** (pé-ri-o-pl'), *s. f.* Terme de vétérinaire. Lame épidermique, continuation de l'épiderme de la peau recouvrant l'ongle.

— ÉTYM. *Péri* 3..., et ὁπλή, sabot du cheval.

† **PÉRIORBITE** (pé-ri-or-bi-t'), *s. m.* Terme d'anatomie. Périoste qui revêt la fosse orbitaire.

— ÉTYM. *Péri*... 3, et *orbite*.

† **PÉRIORTHOGONE** (pé-ri-or-to-go-n'), *adj.* Terme de minéralogie. Se dit d'un prisme rhomboïdal qui s'est converti en un prisme rectangulaire.

— ÉTYM. *Péri* 3..., et *orthogone*.

PÉRIOSTE (pé-ri-o-st'), *s. m.* Terme d'anatomie. Membrane fibreuse qui forme une enveloppe aux os. Duhamel a prouvé que le périoste seul opère la réunion des os, SENNEBIER, *Ess. art d'observ.* t. I, p. 346, dans POUGENS.

— HIST. XVIe s. Les os sont faits sensibles par certaines fibres nerveuses que leur perioste leur communique, PARÉ, I, *Préf.*

— ÉTYM. Περιόστεος, de περὶ, autour, et ὀστέον, os (voy. OS).

† **PÉRIOSTÉITE** (pé-ri-o-sté-i-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation du périoste.

— ÉTYM. *Périoste*, et la finale médicale *ite* indiquant inflammation.

† **PÉRIOSTÉOPHYTE** (pé-ri-o-sté-o-fi-t'), *s. m.* Terme de médecine. Productions osseuses partant du périoste.

— ÉTYM. *Périoste*, et φυτόν, production.

† **PÉRIOSTÉOTOMIE** (pé-ri-o-sté-o-to-mie), *s. f.* Terme de chirurgie. Opération qui consiste à couper une partie du périoste d'un os, en faisant pénétrer dans les tissus un instrument tranchant et à pointe mousse, avec lequel on opère la séparation du périoste et de la tumeur osseuse qu'il recouvre.

— ÉTYM. *Périoste*, et τομή, section.

PÉRIOSTOSE (pé-ri-o-stô-z') *s. f.* Terme de médecine. Tuméfaction du périoste.

— ÉTYM. *Périoste*.

† **PÉRIOSTRAQUE** (pé-ri-o-stra-k'), *s. m.* Terme de zoologie. Épiderme ou drap marin des coquilles.

— ÉTYM. *Péri* 3..., et ὄστρακον, coquille.

† **PÉRIOVULAIRE** (pé-ri-o-vu-lè-r'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui entoure l'ovule.

— ÉTYM. *Péri* 3..., et *ovule*.

PÉRIPATÉTICIEN, ENNE (pé-ri-pa-té-ti-siin, siè-n'), *adj.* Qui suit la doctrine d'Aristote. La philosophie péripatéticienne. || Substantivement. Un péripatéticien. Cicéron envoya son fils à Athènes sous le péripatéticien Cratippus, DIDER. *Opin. des anc. philos.* (*Romains*).

— HIST. XIVe s. Et ce fu l'opinion d'Aristote et des peripatheticiens, ORESME, *Eth.* 24.

— ÉTYM. Περιπατητικός, de περιπατεῖν, se promener, de περίπατος, promenade dans le Lycée, et, de là, leçon philosophique, de περὶ, autour, et πατεῖν, aller, marcher : Aristote donnait ses leçons en se promenant dans le Lycée.

† **PÉRIPATÉTIQUE** (pé-ri-pa-té-ti-k'), *adj.* Se dit de la philosophie d'Aristote, de ce qui appartient au péripatétisme. || *S. m.* S'est dit pour péripatéticien. Oui, mais l'autorité du péripatétique.... RAC. *Plaid.* III, 3.

— ÉTYM. Voy. PÉRIPATÉTICIEN.

† **PÉRIPATÉTIQUEMENT** (pé-ri-pa-té-ti-ke-man), *adv.* À la façon des péripatéticiens. Ainsi, péripatétiquement parlant, ceci commencerait neuf âmes, VOLT. *Mél. hist. Un chrétien contre six juifs*, 40.

PÉRIPATÉTISME (pé-ri-pa-té-ti-sm'), *s. m.* Philosophie péripatéticienne.

— ÉTYM. Voy. PÉRIPATÉTICIEN.

† **PÉRIPÉTALIE** (pé-ri-pé-ta-lie), *s. f.* Terme de botanique. Classe qui renferme les plantes dicotylédones polypétales à étamines périgynes.

— ÉTYM. *Péri* 3..., et *pétale*.

PÉRIPÉTIE (pé-ri-pé-sie), *s. f.* || 1° Terme de littérature. Événement dans un poëme épique, dans une pièce de théâtre, etc. qui change la face des choses et qu'on nomme aussi catastrophe. De pareils dénoûments sont toujours froids et vicieux, parce qu'ils n'ont point ce qu'on appelle la péripétie ; ils n'excitent aucune surprise; il n'y a ni comique ni intérêt, VOLT. *Comm. Corn. Rem. Menteur*, V, 6. || 2° Dans le langage général, événement imprévu qui change l'état des choses. Ce qui me fâche, c'est que voilà la czarine morte.... nous verrons quelle sera la face du Nord.... en ma qualité de faiseur de tragédies, j'aime beaucoup les péripéties, VOLT. *Lett. d'Argental*, 1er févr. 1762.

— ÉTYM. Περιπέτεια, changement subit, de περιπίπτειν, survenir, de περὶ, indiquant révolution, et πίπτειν, tomber.

PÉRIPHÉRIE (pé-ri-fé-rie), *s. f.* Terme de géométrie. Contour d'une figure curviligne. Kepler essaya de faire les orbites elliptiques ; il plaça le soleil au foyer, et fit parcourir à la terre la périphérie de l'ellipse, DELAMBRE, *Abrégé d'astron. leçon* 10. || Il se dit aussi de la surface externe d'un solide. Toute la périphérie de ce minéral est couverte de points blanchâtres.

— ÉTYM. Περιφέρεια, de περὶ, autour, et φέρειν, porter.

† **PÉRIPHÉRIQUE** (pé-ri-fé-ri-k'), *adj.* Terme didactique. Qui est situé à la périphérie. || Terme de botanique. Périsperme périphérique, celui qui, au lieu d'être entouré par l'embryon, l'environne et le cache.

† **PÉRIPHORANTHE** (pé-ri-fo-ran-t'), *s. m.* Terme de botanique. Assemblage de bractées qui entourent la réunion des fleurs, dans les synanthérées.

— ÉTYM. *Péri* 3..., et *phoranthe*.

† **PÉRIPHORE** (pé-ri-fo-r'), *s. m.* Terme de botanique. Corps charnu qui supporte l'ovaire de certaines plantes et fournit une attache aux pétales et aux étamines.

— ÉTYM. *Péri* 3..., et φορὸς, qui porte.

PÉRIPHRASE (pé-ri-frâ-z'), *s. f.* Figure de style par laquelle, au lieu d'un seul mot, on en met plusieurs qui forment le même sens: par exemple, l'*oiseau de Jupiter*, pour l'*aigle*; les *portes du matin*, pour le *levant*. Il n'y a rien dont l'usage s'étende plus loin que la périphrase, pourvu qu'on ne la répande pas partout sans choix et sans mesure, BOIL. *Longin*, *Sublime*, ch. XXIV. La règle est que, quand on veut exprimer une même chose par plusieurs périphrases, il faut que les images soient dans une certaine gradation, qu'elles ajoutent successivement les unes aux autres, et que tout ce qu'elles expriment convienne également, non-seulement à la chose dont on parle, mais encore à ce qu'on en dit, CONDIL. *Art d'écr.* II, 3.

— SYN. 1. PÉRIPHRASE, CIRCONLOCUTION. Périphrase est littéraire et relatif seulement à la forme du discours, au lieu que circonlocution est de la langue commune et se rapporte au sens, aux idées. On se sert de périphrases pour embellir le discours, et de circonlocutions pour adoucir ce qui blesserait, pour écarter des idées désagréables, basses ou peu honnêtes. De plus la périphrase est proprement un terme de rhétorique et un moyen d'ennoblir le discours, de l'orner, de le rendre plus frappant et plus pittoresque. La circonlocution est plutôt un terme de grammaire, et un moyen de faciliter l'intelligence, une expression substituée à l'expression ordinaire, moins par art et avec une intention oratoire ou poétique, que par nécessité, pour la commodité et l'utilité, LAFAYE. || 2. PÉRIPHRASE, PARAPHRASE. La périphrase ne fait que tenir la place d'un mot ou d'une expression; au fond elle ne dit pas davantage ; au lieu que la paraphrase ajoute d'autres pensées, elle explique, elle développe.

— ÉTYM. Περίφρασις (voy. PÉRIPHRASER).

PÉRIPHRASER (pé-ri-frâ-zé), *v. n.* || 1° User de périphrases. Allons au fait, je n'ai pas le temps de périphraser. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*. || 2° Il se dit aussi à l'actif. Il [Lamotte] ne fait que périphraser ce que Saint-Sorlin a dit, Mme DACIER, *Corruption du goût*, p. 246, éd. de 1714. Les auteurs latins ont-ils besoin d'être périphrasés par des équivalents perpétuels? DUMARS. *Œuvr.* t. I, p. 122. Il ne se prend qu'en mauvaise part.

— HIST. XVIe s. Periphraser, COTGRAVE.

— ÉTYM. Περιφράζειν, de περὶ, autour, et φράζειν, dire (voy. PHRASE).

† **PÉRIPHRASTIQUE** (pé-ri-fra-sti-k'), *adj.* Qui tient de la périphrase. || Qui abonde en périphrases. Style périphrastique. || Terme de grammaire. Se dit de tous les temps des verbes qui se forment à l'aide d'un auxiliaire.

— HIST. XVIe s. Tes exemples ne sont antonomasties, mais periphrastics, esquels, voire en prose, tu es redondant, CH. FONTAINE, *Quintil Horatian*, p. 209.

— ÉTYM. Περιφραστικός, de περιφράζειν, périphraser.

† **PÉRIPHYLLE** (pé-ri-fi-l'), *adj.* Terme de botanique. Dont l'ombelle est découpée en folioles. || *S. m.* Écaille située au pourtour de l'ovaire dans les graminées.

— ÉTYM. *Péri* 3..., et φύλλον, feuille.

PÉRIPLE (pé-ri-pl'), *s. m.* Terme de géographie ancienne. Navigation autour d'une mer, des côtes d'un pays; relation d'une navigation de ce genre. Dans la plupart des mémoires que j'ai communiqués à l'Académie, je me suis attaché à éclaircir les difficultés que pouvaient offrir les périples, c'est-à-dire les journaux des navigateurs anciens, GOSSELIN, *Instit. Mém. acad. inscr.* t. IX, p. 86. || Titre de quelques ouvrages anciens. Le Périple d'Hannon.

— ÉTYM. Περίπλους, de περὶ, autour, et πλεῖν, naviguer.

† **PÉRIPLOQUE** (pé-ri-plo-k'), *s. f.* Genre de plantes où l'on distingue la périploque grecque, dite vulgairement arbre à soie, arbre de soie, et bois de soie; et la périploque scammonée, qui fournit la substance appelée scammonée de Smyrne (famille des asclépiadées).

— ÉTYM. Περιπλοκή, enlacement, de περὶ, autour, et πλοκή, pli.

PÉRIPNEUMONIE (pé-ri-pneu-mo-nie), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation du poumon. || Les médecins disent d'ordinaire pneumonie. || Saint-Simon a dit péripulmonie, qui n'est pas usité : Luxembourg tomba malade à Versailles d'une péripulmonie, 26, 43. || 2° Terme de vétérinaire. Sorte de maladie pestilentielle qui attaque les bêtes à cornes.

— HIST. XIVe s. Peripleumonie, c'est ung apostume chault du polmon, BERNARD DE GORDON, *Traduction*, IV, 6. || XVIe s. La fistule de la jambe est judicatoire de la peripneumonie, PARÉ, XI, 22.

— ÉTYM. Περιπνευμονία, de περὶ, autour, et πνεύμων, poumon (voy. ce mot).

† **PÉRIPNEUMONIQUE** (pé-ri-pneu-mo-ni-k'), *adj.* Qui est relatif à la péripneumonie.

— HIST. XVIe s. Ils ne les appeloient pas febricitans, mais pleuretiques, peripneumoniques, hepatiques, PARÉ, XX, 36.

— ÉTYM. Περιπνευμονικός (voy. PÉRIPNEUMONIE).

† **PÉRIPODE** (pé-ri-po-d'), *s. m.* Terme de botanique. Involucre des mousses.

— ÉTYM. *Péri* 3..., et πούς, ποδός, pied.

† **PÉRIPROCTITE** (pé-ri-pro-kti-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation du tissu qui entoure le rectum.

— ÉTYM. *Péri* 3..., πρωκτὸς, rectum, et la finale médicale *ite* indiquant inflammation.

PÉRIPTÈRE (pé-ri-ptè-r'), *s. m.* Terme d'architecture. Édifice qui a des colonnes isolées dans son pourtour extérieur. || *Adj.* La Bourse de Paris est périptère. Les temples périptères des Grecs ont été plus ou moins, depuis un huitième jusqu'à un cinquième en longueur au delà du double de leur largeur, QUATREMÈRE DE QUINCY, *Instit. Mém. hist. et litt. anc.* t. III, p. 259.

— ÉTYM. Περίπτερος, de περὶ, autour, et πτερόν, aile.

PÉRIR (pé-rir), *v. n.* || 1° Prendre fin. Elle [Mme de Soubise] avait une de ses dents du devant de la bouche un peu endommagée; ma foi, elle a péri, SÉV. 21 oct. 1676. Lui [Dieu], aux yeux de qui rien ne se perd.... verra-t-il périr sans ressource ce qu'il a fait capable de le connaître et de l'aimer? BOSS. *Duch. d'Orl.* Les corps peuvent bien changer, mais ils ne peuvent pas périr, MALEBR. *Rech. vér.* IV, 2. Il est trop clair par l'expérience que Dieu a fait des machines pour être détruites; nous sommes l'ouvrage de sa sagesse, et nous périssons; pourquoi n'en serait-il pas de même du monde? ID. *Phil. Newt.* I, 6. || *Fig.* J'ai de l'ambition, mais plus noble et plus belle : Cette grandeur périt, j'en veux une immortelle, CORN. *Poly.* IV, 3. Le psalmiste a dit qu'à la mort périront toutes nos pensées, BOSS. *Duch. d'Orl.* || 2° Être détruit, en parlant d'un pays, d'un royaume, d'un prince, etc. Que s'il se trouve quelque province ou quelque ville qui ne veuille point prendre part à cette fête solennelle, nous voulons qu'elle périsse par le fer et par le feu, SACI, *Bible, Esther*, XVI, 24. Mithridate aurait péri, si, dans les prospérités, le roi voluptueux et barbare n'avait pas détruit ce que, dans la mauvaise fortune, avait fait le grand prince, MONTESQ. *Rom.* XXI, 12. || 3° En parlant des personnes. Donner l'idée que la fin est prématurée ou violente. Il

beau de périr pour éviter un crime, CORN. *Attila*, IV, 6. Vous périssez d'un mal que vous dissimulez, RAC. *Phèdre*, I, 1. Souvenez-vous que celui qui commande doit être le modèle de tous les autres.... ne craignez donc aucun danger, ô Télémaque, et périssez dans les combats plutôt que de faire douter de votre courage, FÉN. *Tél.* XII. Il y périt [dans le Languedoc, lors de la révocation de l'édit de Nantes] près de cent mille hommes, dont dix mille moururent par la corde, par la roue ou par le feu, sous l'administration de l'intendant Lamoignon-Bâville, VOLT. *Mél. hist. Observ. sur les mém. de Noailles.* C'est après l'hiver et au commencement de la nouvelle saison que les hommes, comme les plantes, périssent en plus grand nombre, BUFF. *Prob. de la vie, Œuv.* t. X, p. 614. Il est prouvé par des registres d'une autorité certaine que, depuis 1714 jusqu'en 1776, il a péri [à Batavia], dans l'hôpital seulement, 87000 matelots ou soldats, RAYNAL, *Hist. phil.* II, 19. || Par exagération. Périr d'ennui, en être excédé, y succomber. || À périr, de la façon la plus ennuyeuse du monde. Notre maître est sombre à périr, BEAUMARCH. *Mère coupable*, III, 1. Je vous ai beaucoup d'obligation de me retirer de cette Allemagne où je m'ennuyais à périr, STAEL, *Corinne*, I, 3. || 4° Terme de dévotion. Se damner, mourir de la mort spirituelle. Il entra dans le monde avec tout ce qu'il faut pour y plaire et pour y périr, MASS. *Or. fun. Conti.* Tant de victimes infortunées renoncent à la pudeur pour servir à vos plaisirs, et viennent sur des théâtres criminels chanter des passions pour flatter les vôtres, périr pour vous plaire, ID. *Pet. carême, Vices et vert. des grands.* || 5° Terme de marine. Se dit d'un navire qui est détruit et démoli dans un naufrage, ou qui a sombré en mer et dont la perte est complète. Un navire périt corps et biens lorsque, de son équipage, de son chargement, de ses agrès, rien n'échappe. || 6° Tomber en ruine, en décadence, en parlant des choses. Les maisons inhabitées périssent plus promptement que les autres. || Fig. La liberté périt par la licence. Cette branche de commerce a péri. Votre bon droit ne peut jamais périr, SÉV. 30 juin 1681. Tout l'État périssant n'a pu t'encourager! RAC. *Alex.* III, 2. Tout pouvoir, en un mot, périt par l'indulgence, VOLT. *Alz.* I, 1. || Être effacé, anéanti. Je conserve le sang qu'elle veut voir périr, CORN. *Cinna*, III, 4. Je [Épaminondas] ne compte point mourir sans enfants; Leuctres et Mantinée sont pour moi deux filles illustres qui ne laisseront point périr mon nom, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. V, p. 446, dans POUGENS. [Ô Dieu] J'ai vu tomber ton temple et périr ta mémoire, VOLT. *Zaïre*, II, 3. Le nom de mon époux.... a donc péri pour vous! ID. *Mérope*, I, 2. L'esprit qui l'anima ne périra jamais, ID. *Orphel.* IV, 4. || 7° Il se dit en un sens vague de ce qui cesse d'avoir son effet, de valoir. Le jour que je vis périr dans ce nuage épais le soleil qui avait brillé tout le jour, SÉV. 18 janv. 1690. Je vois le bon usage que vous faites de ce conte.... il est vrai qu'il périt entièrement entre mes mains; vous l'avez ressuscité, ma chère belle, et vous l'avez fort bien appliqué, ID. 30 mars 1689. Ce qui n'est que noble et fier, ce qui ne demande qu'une voix sonore et assurée périt absolument dans sa bouche [de Lekain], VOLT. *Lett. d'Argental*, 2 avr. 1766. || Être inutilement dépensé. Sauvez quelque chose de l'excessive dépense ....ayez une vue générale de ne rien laisser périr, et de ne vous relâcher sur rien, SÉV. 6 avril 1672. || 8° En termes de jurisprudence. Synonyme de périmer. Il a laissé périr son appel. || 9° Par imprécation. Périsse mon amour, périsse mon espoir, Plutôt que de ma main parte un crime si noir! CORN. *Cinna*, III, 3. Périsse le Troyen auteur de nos alarmes! RAC. *Iphig.* II, 3. Périssent enfin ces jalousies fatales qui rendent les hommes ennemis des hommes! que le sang humain, ce sang qui souille toujours la terre, soit épargné! MONTESQ. *Disc. récept. Acad. fr.* || 10° Périr, construit d'ordinaire avec l'auxiliaire *avoir*, se construit aussi avec *être*. Et ce cheval ailé fût péri mille fois, Avant que de voler sous un indigne poids, CORN. *Androm.* III, 4. Ainsi est péri devant nos yeux cet homme si aimable et si illustre [le cardinal de Retz], SÉV. 25 août 1679. L'héritage promis à Jésus-Christ était péri et ses promesses anéanties, BOSS. *Var.* 16. Que si l'État [juif] à la fin était péri sous ces rois qui avaient abandonné Dieu, ID. 6° *avert.* 48. Ne cherchez plus, ni votre père qui doit être péri dans les flots... ni votre mère.... FÉN. *Tél.* XXI. Mes espérances sont péries, moi-même je me sens périr, ID. t. XXI, p. 304. Des organes qui sont péris faute de pouvoir se conserver, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Si, au moment de la vente, la chose vendue était périe en totalité, la vente serait nulle, *Code Nap.* art. 1601. || Avec l'auxiliaire *être*, périr exprime plus particulièrement l'état; mais cette nuance n'est pas toujours observée.

— HIST. XII° s. Li pecheör periront, *Liber psalm.* p. 48. Beaus services ne sera jà peris À fin amant qui en bon lieu l'emploie, *Couci*, p. 124. D'un seul mesfait ne deit nuls huem [nul homme] dous foiz [deux fois] perir; Quant li clers pert sun ordre, nel puet hum plus hunir, *Th. le mart.* 28. || XIII° s. Ha, seigneur, pour Dieu, ne perissons mie la grant honeur que nostre sire nous a faite, VILLEH. LXXXIX. Un an enter e plus [il] langui; Trestuz le tenent à peri, *Lai del desiré.* [Les avares].... les povres dehors regardent De froit trembler, de fain perir, *la Rose*, 5142. Cil qui en est ferus [de l'épée spirituelle] est peris en l'ame espirituelment, BEAUM. XLVI, 11. Se je proeve l'une de ces choses, le [la] querele est perie au demandeur, ID. LXI, 18. Sire, ces seigneurs qui ci sont, arcevesques, evesques, m'ont dit que je vous deisse que la crestienté se perit entre vos mains, JOINV. 200. À l'aler que nous feismes outre mer, une nef en semblable fait avoit esté perie, ID. 192. || XIV° s. C'est li hons qui nul bien ne fait, Ne em parolle ne en fait; Mais tous boins fruis en li perist, J. DE CONDÉ, t. II, p. 88. || XVI° s. Saint Paul nous advertit d'estre pelerins au monde, à ce que l'heritage des cieux ne nous perisse [ne se perde pas pour nous], CALV. *Inst.* 641. Ne laissons perir l'occasion : empoignons la vistement, LANOUE, 39. Toute humanité estant perie en eux, il ne font pas moins de ravage dans leur propre pays, ID. 13. Ces petites chenilles noires, appellées babotes, perissent la luzerne, la faisant dessecher, O. DE SERRES, 273.

— ÉTYM. Provenç. *perir*; espagn. *perecer*; ital. *perire*; du lat. *perire*, de *per*, et *ire*, aller.

PÉRISCIENS (pé-ri-ssi-in), *s. m. pl.* Terme de géographie. Habitants des zones froides ou glaciales; comme le soleil reste sur l'horizon depuis un mois jusqu'à six, et tourne ainsi autour d'eux de trente à cent quatre-vingts fois, leur ombre tourne aussi, suivant la signification du mot. Les habitants des zones glaciales, qui, dans un temps de l'année, jouissent de la présence du soleil pendant vingt-quatre heures et plus, voient cet astre tourner autour de leur horizon et tracer leur ombre dans tous les sens; ce qui les a fait nommer108 périsciens, MALTE-BRUN, *Précis de la géogr. universelle*, XXIII.

— ÉTYM. Περίσκιος, de περὶ, autour, et σκιὰ, ombre

† **PÉRISCOPIQUE** (pé-ri-sko-pi-k'), *adj.* Verres périscopiques (voy. VERRE).

— ÉTYM. Περισκοπεῖν, de περὶ, autour, et σκοπεῖν, examiner.

† **PÉRISCYPHISME** (pé-ri-ssi-fi-sm'), *s. m.* Ancien terme de chirurgie. Opération qui consistait dans une incision autour du crâne, et qui se faisait pour remédier à des fluxions sur les yeux, lorsqu'elles viennent de vaisseaux trop profonds.

— ÉTYM. Περισκυφισμὸς, de περὶ, autour, et σκύφιον, crâne.

† **PÉRISPERME** (pé-ri-spèr-m'), *s. m.* Terme de botanique. Masse de tissu cellulaire placée, quand elle existe, autour, à l'intérieur ou à côté de l'embryon, et destinée à lui fournir les premiers matériaux de son accroissement, LEGOARANT.

— ÉTYM. *Péri* 3..., et σπέρμα, graine.

† **PÉRISPERMÉ, ÉE** (pé-ri-spèr-mé, mée), *adj.* Qui est muni d'un périsperme. Graine périspermée.

† **PÉRISPERMIQUE** (pé-ri-spèr-mi-k'), *adj.* Qui a rapport au périsperme.

† **PERISPOMÈNE** (pé-ri-spo-mè-n'), *s. m.* Terme de grammaire grecque. Se dit des mots qui ont l'accent circonflexe sur la dernière syllabe.

— ÉTYM. Περισπώμενος, accent circonflexe, de περὶ, et σπάω, je tire.

† **PÉRISPORANGE** (pé-ri-spo-ran-j') ou **PÉRISPORE** (pé-ri-spo-r'), *s. m.* Terme de botanique. Membrane qui enveloppe les corpuscules reproducteurs des fougères.

— ÉTYM. *Péri* 3..., et *sporange* ou *spore*.

PÉRISSABLE (pé-ri-sa-bl'), *adj.* Sujet à périr, peu durable. Pour sauver une vie, après tout, périssable, En rendrais-je le reste infâme et détestable? CORN. *Attila*, IV, 6. De sorte que nos pensées, qui devaient être incorruptibles du côté de leur principe, deviennent périssables du côté de leur objet, BOSS. *Duch. d'Orl.* Candide dit à Cacambo : Mon ami, vous voyez comme les richesses de ce monde sont périssables, VOLT. *Candide*, 19.

— HIST. XV° s. Perilleuse es et perissable, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 17. || XVI° s. La beauté n'est ainsi, car elle est perissable, DESPORTES, *Diverses amours*, XLIII, *pour mettre devant un Pétrarque.*

— ÉTYM. *Périssant*, part. présent de *périr*.

† **PÉRISSANT, ANTE** (pé-ri-san, san-t'), *adj.* Qui périt, qui passe. Elle [l'âme] considère les choses périssables comme périssantes et même déjà péries, PASC. *Conv. du pécheur.*

† **PÉRISSEMENT** (pé-ri-se-man), *s. m.* État de ce qui périt.

— HIST. XVI° s. Mangeons, beuvons, et prenons toute resjouissance; car peut estre demain nous mourrons; qui est une tacite approbation du perissement de l'ame avecques le corps, LANOUE, 501.

— ÉTYM. *Périssant.*

† **PÉRISSOIRE** (pé-ri-soi-r'), *s. f.* Embarcation très-légère, mise en mouvement à l'aide d'une pagaie à double palette que l'on plonge alternativement à droite et à gauche.

— ÉTYM. *Périr*, ces embarcations chavirant facilement.

† **PÉRISSOLOGIE** (pé-ri-sso-lo-jie), *s. f.* Terme de littérature. Vice d'élocution qui est une espèce de pléonasme et consiste à ajouter à une pensée déjà suffisamment exprimée d'autres termes qui sont surabondants. Dans cette phrase : ouvrage rempli de beaucoup de beaux traits, *beaucoup* est une périssologie.

— ÉTYM. Περισσολογία, de περισσὸς, superflu, et λόγος, discours.

† **PÉRISSOLOGIQUE** (pé-ri-sso-lo-ji-k'), *adj* Se dit d'une phrase ou d'un discours entaché de périssologie. Style périssologique.

† **PERISTACHYON** (pé-ri-sta-ki-on), *s. m.* Terme de botanique. Enveloppe extérieure des fleurs des graminées.

— ÉTYM. *Péri* 3..., et σταχὺς, épi.

PÉRISTALTIQUE (pé-ri-stal-ti-k'), *adj.* Terme de physiologie. Mouvement péristaltique, dit aussi mouvement vermiculaire, contraction successive des fibres circulaires de la tunique musculeuse de l'estomac et de l'intestin, quand elle s'exécute de haut en bas; il a pour but de faire marcher les substances ingérées tout le long de l'intestin, jusqu'à l'expulsion. Les personnes qui ont de l'embonpoint, les entrailles veloutées, le mouvement péristaltique aisé et régulier, VOLT. *Oreilles*, 7.

— ÉTYM. Περισταλτικὸς, qui contracte, de περιστέλλειν, contracter, de περὶ, autour, et στέλλειν, disposer.

† **PÉRISTAMINIE** (pé-ri-sta-mi-nie), *s. f.* Classe de la méthode de Jussieu qui renferme les plantes dicotylédones apétales à étamines périgynes.

— ÉTYM. *Péri* 3..., et *étamine*.

† **PÉRISTAPHYLIN** (pé-ri-sta-fi-lin), *adj. m.* Terme d'anatomie. Qui entoure la luette. Muscle péristaphylin externe, ou, substantivement, le péristaphylin externe, muscle qui s'attache en haut à la base de l'aile interne de l'apophyse ptérygoïde et à la trompe d'Eustache. Péristaphylin interne, ou, substantivement, le péristaphylin interne, muscle attaché supérieurement à la face inférieure du rocher et au cartilage de la trompe d'Eustache, et se terminant dans l'épaisseur du voile du palais.

— ÉTYM. *Péri*... 3, et σταφυλὴ, luette.

† **PÉRISTÈRES** (pé-ri-stè-r'), *s. m. pl.* Tribu de gallinacés renfermant les pigeons et les tourterelles.

— ÉTYM. Περιστερὰ, pigeon.

† **PÉRISTÉTHION** (pé-ri-sté-ti-on), *s. m.* Terme de zoologie. Une des pièces de la poitrine des insectes, celle qui est placée entre les bras et les pattes moyennes.

— ÉTYM. *Péri* 3..., et στῆθος, sternum.

† **PÉRISTOLE** (pé-ri-sto-l'), *s. f.* Terme de physiologie. Action péristaltique du canal intestinal.

— ÉTYM. Περιστολὴ, de περιστέλλειν (voy. PÉRISTALTIQUE).

† **PÉRISTOME** (pé-ri-sto-m'), *s. m.* Terme de zoologie. Épaisseur d'une coquille univalve à l'endroit de son ouverture. || Cavité de la tête d'une mouche, où la trompe se retire pendant le repos. || Terme de botanique. Garniture de lanières qui borde l'orifice de l'urne des mousses.

— ÉTYM. *Péri* 3..., et στόμα, bouche.

† **PÉRISTOMÉ, ÉE** (pé-ri-sto-mé, mée), *adj.* Terme de botanique. Qui est muni d'un péristome.

† **PÉRISTOMIEN, IENNE** (pé-ri-sto-miin, miè-n'), *adj.* Terme de zoologie. Se dit des mollusques dont la coquille a des bords continus

— ÉTYM. *Péristome.*

† **PÉRISTOMIQUE** (pé-ri-sto-mi-k'), *adj.* Terme de botanique. Qui est en rapport avec l'orifice du tube du calice.

— ÉTYM. *Péristome.*

PÉRISTYLE (pé-ri-sti-l'), *adj.* || 1° Terme d'architecture. Qui est garni d'une rangée de colonnes. La place qu'ils [les Égyptiens] leur donnaient [aux colonnes] souvent à l'entrée des grandes cours péristyles, LETRONNE, *Sur le monument d'Osymandias*, II. || Temple péristyle, celui qui est orné, à l'intérieur, de colonnes parallèles aux murs, à distance d'un entre-colonnement. || Il est aussi substantif en ce sens. Le temple est tout de marbre ; c'est un parfait péristyle, FÉN. *Tél.* IV. || 2° *S. m.* Lieu environné intérieurement de colonnes, comme les cloîtres monastiques; ce qui le rend différent du périptère, où les colonnes sont en dehors. Les maisons grecques avaient souvent un péristyle autour du logis des femmes et autour de celui des hommes. || 3° L'ensemble de colonnes isolées qui orne la façade d'un monument. Le péristyle du Panthéon.

— ÉTYM. Περίστυλος, de περί, autour, et στύλος, colonne (voy. STYLE).

† **PÉRISTYLIQUE** (pé-ri-sti-li-k'), *adj.* Terme de botanique. Qui est situé autour du style. L'insertion péristylique des étamines.

— ÉTYM. *Péri* 3..., et *style*.

PÉRISYSTOLE (pé-ri-si-sto-l'), *s. f.* Terme de physiologie. Intervalle de temps entre la systole et la diastole, c'est-à-dire entre la contraction et la dilatation du cœur et des artères.

— ÉTYM. *Péri* 3..., et *systole*.

† **PÉRITHÉCION** (pé-ri-té-si-on), *s. m.* Terme de botanique. Enveloppe des corpuscules reproducteurs, dans certains champignons et lichens.

— ÉTYM. *Péri* 3..., et θήκη, loge.

PÉRITOINE (pé-ri-toi-n'), *s. m.* Terme d'anatomie. Membrane séreuse qui tapisse tout le ventre à l'intérieur.

— HIST. XVI° s. La tunique ou membrane nommée peritoine, pource qu'elle est tendue tout à l'entour de tout le ventre inferieur, PARÉ, I, 12.

— ÉTYM. Περιτόναιος, de περί, autour, et τείνειν, tendre.

† **PÉRITONÉAL, ALE** (pé-ri-to-né-al, a-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport au péritoine. Les replis péritonéaux.

† **PÉRITONITE** (pé-ri-to-ni-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation du péritoine.

— ÉTYM. *Péritoine*, et la finale médicale *ite* indiquant inflammation.

† **PÉRITRACHÉEN, ENNE** (pé-ri-tra-ché-in, è-n'), *adj.* Qui entoure les trachées des insectes. Membrane péritrachéenne.

— ÉTYM. *Péri*... 3, et *trachée*.

† **PÉRITRÈME** (pé-ri-trè-m'), *s. m.* Terme de zoologie. Petite pièce qui entoure les stigmates des insectes.

— ÉTYM. *Péri* 3..., et τρῆμα, pertuis.

† **PÉRITROPE** (pé-ri-tro-p'), *adj.* Terme de botanique. Qui se dirige de l'axe du fruit vers les côtés du péricarpe. Graines péritropes.

— ÉTYM. *Péri* 3..., et τρέπειν, tourner.

† **PÉRITYPHLITE** (pé-ri-ti-fli-t'), *s. m.* Terme de médecine. Inflammation du tissu cellulaire qui entoure le cæcum.

— ÉTYM. *Péri* 3..., τυφλός, aveugle, cæcum, et la finale médicale *ite* indiquant inflammation.

† **PÉRI-UTÉRIN, INE** (pé-ri-u-té-rin, ri-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui siége autour de l'utérus. Phlegmons ou abcès péri-utérins.

— ÉTYM. *Péri* 3..., et *utérus*.

PERKALE, PERKALINE, *s. f.* Voy. PERCALE, PERCALINE.

† **PERKINS** (pèr-kins'), *s. f.* Machine à vapeur à pression illimitée, ainsi appelée du nom de son inventeur. || On dit plus souvent machine à la Perkins. || Canon à la Perkins, s'est dit d'une machine inventée par le même inventeur, qui devait lancer des projectiles à l'aide de la vapeur.

† **PERLAIRES** ([illegible]), *s. m. pl.* Famille d'insectes [illegible] a pour type le genre perle.

† **PERLASSE** ([illegible]), *s. f.* Nom donné, dans le commerce, aux potasses les plus pures et les plus [illegible].

— ÉTYM. Allem. *Perlasche*, de *Perle*, perle, et *Asche*, cendre.

PERLE (pèr-l'), *s. f.* || 1° Globule d'un blanc argentin qui se forme dans certaines coquilles ; c'est dans le mollusque même, ou au moins sous son manteau, [illegible] les perles par une surabondance de la matière nacrée destinée à revêtir l'intérieur de sa coquille. [illegible] les perles jaunissent. Un jour un coq détourna Une perle qu'il donna Au beau premier lapidaire : Je la crois fine, dit-il; Mais le moindre grain de mil Serait bien mieux mon affaire, LA FONT. *Fabl.* I, 20. La perfection des perles, selon Pline, est lorsqu'elles sont d'une blancheur éclatante, grosses, rondes, polies et d'un grand poids, qualités qui se trouvent rarement réunies, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. X, p. 646, dans POUGENS. La perle est comme la nacre, dont elle ne diffère que par un tissu plus fin, un composé de matière gélatineuse et de carbonate de chaux, FOURCROY, *Connaiss. chim.* t. X, p. 326, dans POUGENS. On recueille les perles les plus régulières dans l'avicule perlière, *avicula margaritifera;* les plus belles nous viennent aujourd'hui de la mer des Indes, et particulièrement de l'île de Ceylan, DE LABORDE, *Émaux*, p. 437. || Perles baroques, voy. BAROQUE. || Perle orientale, voy. ORIENTAL, n° 4. || Fig. Jeter des perles devant les pourceaux, offrir à quelqu'un des choses dont il ne sent pas le prix; faire à quelqu'un un compliment, une gracieuseté dont il ne sent pas la délicatesse. || Cela est net comme une perle, se dit de quelque chose de très-net. || Perles fines, les véritables perles. || Semence de perles, perles trop petites pour les compter, qui se vendent au poids et qu'on emploie en grande abondance dans la broderie. || Perles de compte, perles assez grosses pour être comptées, trop petites pour être estimées selon leur grosseur, DE LABORDE, *Émaux*, p. 438. || Gris de perle, couleur semblable à celle de la perle. || 2° Nacre de perles, ou mère de perles, la substance intérieure de la coquille des moules à perles. || Loupes de perle, croissances en forme de demi-perles, qui s'élèvent dans l'intérieur des nacres, et que les joailliers scient adroitement pour les mettre en œuvre. || 3° Perles fausses, imitation des vraies perles; il y en a de deux sortes : les unes en boules de verre creux, remplies d'essence d'Orient ; les autres composées d'une substance pleine, sorte de cristal coloré. Le plus ingénieux usage auquel sont consacrées les écailles de poissons, est celui qui a pour objet la fabrication des perles artificielles, FOURCROY, *Connais. chim.* t, X, p. 330, dans POUGENS. || Essence de perles, essence d'Orient, voy. ESSENCE, n° 11. || 4° Perles d'or, d'acier, cuivre doré, ou acier travaillé en forme de perles de diverses grandeurs qui servent à de jolis ouvrages tels que sacs, bourses, calottes, etc. Une bourse en perles. || Perles de verre de toutes couleurs, mates et transparentes, qui s'emploient aux mêmes ouvrages et avec lesquelles les enfants s'amusent. Cette petite fille enfile des perles pour faire un collier à sa poupée. || Fig. et familièrement. Je ne suis pas ici pour enfiler des perles, c'est-à-dire pour perdre mon temps, ou l'employer à des choses de peu d'importance. || Perles défilées, perles enfilées qui ont quitté leur fil. Les disgrâces souvent sont du ciel révélées ; J'ai songé, cette nuit, de perles défilées Et d'œufs cassés.... MOL. *Dépit*, V, 7. || 5° Perles de Rome, petits grains d'albâtre plongés dans une pâte de nacre. || Perles de Venise, émaux teints en rouge, qu'on exporte surtout en Afrique. || 6° Fig. Ce qu'il y a de mieux dans son genre. Mais quoi, c'est un chef-d'œuvre où tout mérite abonde, Un miracle du ciel, une perle du monde, MALH. VI, 25. Je vais vous montrer la perle des manuscrits, LE SAGE, *Diable boit.* ch. XV. Ces amis font de vous la perle des neveux, DESTOUCH. *Dissipat.* IV, 4. Qu'est devenue Mlle Cunégonde, la perle des filles, le chef-d'œuvre de la nature ? VOLT. *Candide*, 4. Ce marquis [Tacconi] vaut de l'or, c'est la perle des hommes, P. L. COUR. *Lett.* I, 204. Isocrate, la plus nette perle du langage attique, ID. *ib.* 18 oct. 1808. Écoutons la légende de saint Léonor, l'une des perles les plus fines du précieux écrin de la tradition celtique, MONTALEMB. *Moines d'Occid.* t. II, p. 289. || 7° Fig. Nom donné aux gouttes de liquide, et, particulièrement, aux gouttes de rosée qui sont sur la pointe des herbes. L'aube.... sème sur les monts les perles de l'aurore, LAMART. *Méd.* I, 16. || Faire la perle, se dit de l'eau-de-vie, lorsqu'elle se couvre de bulles, après qu'on l'a agitée. || 8° Fig. De belles dents. Sa bouche est garnie d'un double rang de perles. || 9° Se dit des cadences de la flûte, quand chaque son est plein et qu'il a une sorte de rondeur et de netteté, comme les perles. || Se dit aussi de certaines notes de chant détachées. || 10° Grain de plomb passé dans un fil, qui sert à divers instruments de mathématique et à guider l'œil quand on tire de l'arbalète. || 11° Terme d'imprimerie. Le plus petit caractère. || 12° Terme d'architecture. Suite de petits grains ronds qu'on taille dans les moulures appelées baguettes. || 13° Terme de [illegible]. Petite boule de bois, dite aussi coulant, couverte de soie ou de laine, dans laquelle passent les fils d'une frange à quadrille ou autre. || Petit globe d'émail percé, dont se sert le fabricant de gaze. || 14° Un des noms vulgaires de l'albugo ou tache blanche de la cornée. || 15° Genre d'insectes névroptères. || Espèce de coquille univalve.

— HIST. XIII° s. Des merciers : nus ne nulle de dit mestier.... ne puet metre aucunes finnes pelles fausses, pelles blanches ne dorées, s'elles ne sont d'argent; car telles euvres sont fausses, DE LABORDE, *Émaux*, p. 438. || XIV° s. [on fist] Li chapiture de perles à carnieres fremer, *Baud. de Seb.* V, 774. || XVI° s. Seulement quant je veux toucher le los de celle Qui est de nostre siecle et la perle et la fleur, DUBELL. VI, 64, *recto.* Il est net comme une perle, DESPER. *Contes*, LXVI. La rose blanchit tout autour Au matin de perles petites Qu'elle emprunte du poinct du jour, RONS. 612. Fenouil, perles preparées, canelle, PARÉ, XXI, 2. Ce n'est pour enfiler des perles, Ce n'est pas pour chasser aux merles, Qu'on voit ce martial arroy, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, 177. Encore disons-nous en commun proverbe d'un homme illustre ou d'une chose belle par excellence : c'est une perle, BOUCHET, *Serées*, III, p. 217, dans LACURNE. Un grand baril de serpentin, garny d'argent doré, avec de petites perles de baroques et des roses de petits saphirs, DE LABORDE, *Émaux*, p. 437. A Jehan Rousseley, marchand florentin, pour son paiement d'une bien grosse perle pucelle et non percée que le roy a achapté de luy, ID. *ib.* p. 438.

— ÉTYM. Wallon, *piel ;* prov. esp. et ital. *perla ;* portug. *perola ;* anc. haut-allem. *perala*, *berala ;* angl. *pearl ;* bas-lat. *perulus*, et aussi *perna*. Origine très-incertaine. 1° On l'a tiré du latin *perna*, pinne marine, sorte de coquillage, par le changement d'*n* en *l ;* il est certain qu'il y a des textes du XIII° siècle où *perna* signifie perle, et que dans les dialectes napolitain et sicilien *perna* a ce même sens. 2° Du latin *pirum*, poire, par une assimilation, à cause des formes *perulus* en bas-latin, et *perola* en portugais ; Diez cite aussi le vénitien *perolo*, pendant d'oreille. 3° Du latin *sphærula*, petite boule ; mais les formes des deux mots sont bien éloignées l'une de l'autre. 4° Du latin *pilula*, globule, avec permutation de l'*l* en *r*, permutation qui se trouve en effet dans le vénitien, et le véronais *pirola* pour *pilula*. 5° De l'anc. haut-allem. *perala* ou *berala*, que Grimm rattache à βήρυλλος, béryle. Diez regarde comme plus probable, ou *perula*, petite poire, ou *pilula*, globule.

PERLÉ, ÉE (per-lé, lée), *adj.* || 1° Orné de perles. || En termes de blason, croix perlée, couronne perlée. || Terme de diplomatique. Lettres perlées, lettres dont les parties sont formées de perles ou de petits cercles, rangés les uns à la suite des autres. || 2° Terme d'histoire naturelle. Qui a l'éclat ou la couleur de la perle. || Qui est parsemé de petites taches blanches ou de granulations arrondies. || 3° Orge perlé, grains d'orge entièrement dépouillés de leur tégument. || 4° Sucre perlé, ou cuit à perlé, sucre auquel on a donné un second degré de cuisson. || Sirop perlé, sirop que la cuisson a rendu assez épais pour retomber en perles de l'écumoir. || Bouillon perlé, bouillon blanchi d'un lait d'amandes broyées avec de bon jus de mouton, qu'on a mis sur le potage. Il ne manquerait pas.... de vous parler.... d'une soupe à bouillon perlé, soutenue d'un jeune et gros dindon, MOL. *Bourg. gent.* IV, 1. || 5° Fig. Se dit des petits ouvrages de main, faits avec un goût, un soin extrême. || Familièrement, c'est perlé, c'est très-bien. || 6° Terme de musique. Cadence perlée, trille brillamment exécuté. On dit dans le même sens : c'est perlé, en parlant d'un passage très-rapide exécuté dans la perfection. || 7° *S. m.* Perlé-roux, petit agaric.

— REM. L'Académie a *perlé* adjectif, mais n'a pas le verbe *perler*.

† **PERLER** (pèr-lé), *v. a.* || 1° Arrondir les grains de l'orge. || 2° Donner au sucre une consistance telle qu'il se réduise facilement en petits grains ou en perles. || Fabriquer de petites dragées en forme de perles. || Couvrir certaines friandises de petites dragées qui ont la forme d'une perle. || 3° Fig. Faire dans la perfection, en parlant de petits ouvrages de main. Cette ouvrière perle tout ce qu'elle fait. || 4° Terme de musique. Donner un grand fini à ses trilles, à ses roulades, et, en général, à tous les passages chargés de notes très-rapides.

— HIST. XV° s. Les dames furent ornées [illegible] perlées [parées de perles] et bien croisées, [illegible] *Poésies mss.* p. 16, dans LACURNE. || XVI° s. Les cerfs qui ont la teste haute, ouverte et bien perlée, CHARLES IX, *Chasse royale*, XXIII. ... Un poignard.... Au pommeau d'or, à houpes bien perlées, [illegible] 639.

— ÉTYM. *Perle*.

† **PERLETTE** (pèr-lè-t'), *s. f.* Petite perle.

— HIST. XVIe s. Et l'aube encor, de ses tresses tant blondes, Faisant gresler mile perlettes rondes, DU BELLAY, II, 28, verso.

† PERLIDES (pèr-li-d'), s. m. pl. Nom d'une famille de mouches.

† PERLIENS (pèr-liin), s. m. pl. Tribu de l'ordre des insectes névroptères (voy. PERLE, n° 15).

† PERLIER, IÈRE (pèr-lié, liè-r'), adj. Terme de zoologie. Qui renferme des perles; qui en produit. Moule, huître perlière. Sous le nom vulgaire de moule perlière, on désigne les mulettes et les anodontes qui contiennent des perles, tandis qu'on appelle huître perlière la pintadine mère perle, dite aussi huître à perles, LEGOARANT.

— ÉTYM. Perle.

PERLIMPINPIN (pèr-lin-pin-pin), s. m. Poudre de perlimpinpin, poudre imaginaire qui donne aux sorciers un grand pouvoir, et, figurément, médicament sans vertu.

— ÉTYM. Mot de fantaisie; il n'est pas dans l'Académie à son rang; mais il y est au mot POUDRE.

† PERLITE (pèr-li-t'), s. f. Variété de feldspath vitreux à noyaux sphéroïdaux.

† PERLOIR (pèr-loir), s. m. || 1° Instrument de ciseleur pour faire des ornements en forme de perle. || 2° Entonnoir à travers lequel le sucre file sur les dragées qu'on veut perler.

— ÉTYM. Perler.

† PERLON (pèr-lon), s. m. Un des noms vulgaires du grondin, poisson.

PERLURE (pèr-lu-r'), s. f. Nom donné à des grumeaux qui font une croûte raboteuse le long des perches et des andouillers du bois d'un cerf.

— HIST. XVIe s. Il jugeoit un vieil cerf.... A la grosse perleure, aux gouttieres, aux cors, RONS. 210.

— ÉTYM. Perle.

† PERMAINE (pèr-mè-n'), s. f. Nom d'une pomme, en Normandie.

— ÉTYM. Lat. permagna, très-grande.

PERMANENCE (pèr-ma-nan-s'), s. f. || 1° Durée constante. Le temps est la négation d'une chose très-réelle et souverainement positive, qui est la permanence de l'être, FÉN. Exist. II, 2, Éternité. La permanence des âmes, VOLT. Un chrét. contre six juifs, XLVIII. La permanence de l'impression peut être plus longue que la permanence de l'objet qui l'a produite, SENNEBIER, Ess. art d'observ. t. I, p. 174, dans POUGENS. || 2° État d'une personne qui reste constamment dans le même lieu. Il ne quitte pas son cabinet, il y est en permanence. || L'assemblée se déclara en permanence c'est-à-dire elle déclara qu'elle ne lèverait pas la séance, jusqu'à ce que telle chose fût terminée. || La permanence des armées, condition des armées qui demeurent toujours organisées, à la différence des armées du moyen âge qui, l'expédition finie, rentraient dans la population. || 3° En théologie, présence continue du corps de Jésus-Christ dans l'eucharistie, après la consécration.

— HIST. XIIIe s. La defaillant nature de toutes terriennes choses et la parmenence de la vie du ciel, [illegible] DE CAMBRAI, Barl. et Jos. (traduction en prose), 348. || XIVe s. Nous avons parlé de la permanence et constance de felicité, ORESME, Eth. 24.

— ÉTYM. Permanent; provenç. et espagn. permanencia; ital. permanenza.

PERMANENT, ENTE (pèr-ma-nan, nan-t'), adj. || 1° Qui dure sans changer. Vois-tu, passant, couler cette onde, Et s'écouler incontinent? Ainsi fait la gloire du monde, Et rien que Dieu n'est permanent, MALH. VI, 23. L'homme n'a point ici de cité permanente, CORN. Imit. de J. C. II, 1. L'homme n'est permanent comme le soleil; le fou change comme la lune, BOSS. Politique, v, I, 2. Le bonheur est un état permanent, et il diffère ainsi du plaisir, qui n'est qu'un état passager, BONNET, Œuvr. t. XVIII, p. 183, dans POUGENS. On voit par là combien il [Richelieu] savait soumettre l'insolence des passions passagères à l'intérêt permanent de la politique, VOLT. Mœurs, 176. || 2° Qui est à demeure. Fortification permanente, par opposition à fortification passagère, fortification qui a pour objet de renforcer des positions qu'un État a un intérêt majeur et permanent à garder. || Qui est constamment en fonctions, en organisation. Assemblées permanentes. Armée permanente. || 3° Terme de chimie. Se dit d'un gaz qui conserve l'état aériforme à toutes les températures et sous toutes les pressions.

— HIST. XIIIe s. Li consaulx [le conseil] Deu est permenans, Psaumes en vers, dans Liber psalm. 282. || XIVe s. Et pour ce que il cuident bien que felicité fust chose permanente et non pas muable et variable de legier.... ORESME, Eth. 23. || XVIe s. L'honneste est stable et permanent.... l'utile se perd et eschappe facilement, MONT. II, 70.

— ÉTYM. Provenç. permanen; catal. permanent; espagn. et ital. permanente; du lat. permanere, de per, et manere, demeurer (voy. MANOIR).

PERMÉABILITÉ (per-mé-a-bi-li-té), s. f. Propriété qu'ont certains corps d'en laisser passer d'autres à travers leurs pores. La perméabilité non absolue, imparfaite et inégale de toute matière solide, BUFF. Hist. min. introd. t. VI, p. 216.

— ÉTYM. Perméable.

PERMÉABLE (pèr-mé-a-bl'), adj. Terme de physique. Qui jouit de la perméabilité. Si les corps étaient entièrement et parfaitement perméables, BUFF. Hist. min. introd. t. VIII, p. 44.

— HIST. XVIe s. Permeable, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. permeabilis; de per, à travers, et meare, passer (voy. MÉAT).

PERMESSE (pèr-mè-s'), s. m. Source de la Béotie, consacrée aux Muses. || Le dieu du Permesse, Apollon. || Les nymphes du Permesse, les Muses. || Les bords du Permesse, la poésie, les vers ....Par un coup du sort au grand jour amené, Et du bord du Permesse à la cour entraîné, BOIL. Épître X.

— ÉTYM. Περμησσός.

PERMETTRE (pèr-mè-tr'), v. a. Il se conjugue comme mettre. || 1° Donner liberté, pouvoir de dire, de faire. Permettez qu'à mon tour je parle avec franchise, CORN. Sertor. III, 2. Je vous dis que vos auteurs permettent de tuer pour une pomme, quand il est honteux de la laisser perdre, PASC. Prov. XVII. On ne leur laisse plus [aux peuples] rien à ménager, quand on leur permet de se rendre maîtres de leur religion, BOSS. Reine d'Anglet. Il ne faut pas permettre à l'homme de se mépriser tout entier, ID. Duch. d'Orl. En Égypte, il n'était pas permis d'être inutile à l'État, ID. Hist. III, 3. Et du temple bientôt on permettra l'entrée, RAC. Athal. I, 3. Elle ne leur permet rien de ce qui passe l'amitié, LA BRUY. III. || Permettre, avec que, veut le verbe au subjonctif. Cependant Bossuet a mis le futur de l'indicatif: Dieu permettra que l'union se rétablira, Sermons, Char. frat. 3. || Vous me permettrez ou permettez-moi de vous dire, ou, simplement, permettez, formule de politesse quand on dit une chose contraire à l'opinion que quelqu'un vient de manifester. Permettez-moi, monsieur Trissotin, de vous dire Avec tout le respect que votre nom m'inspire, MOL. Femm. sav. III, 4. ....Mais permettez. — Je ne veux rien permettre. — Ce n'est pas un exploit. — Chanson! RAC. Plaid. II, 2. || Permettez, se dit aussi quand on dérange quelqu'un pour faire quelque chose. || S'il m'est permis de parler ainsi, se dit quand on se sert d'une locution qui n'est pas usitée, ou qui paraît trop forte dans une circonstance donnée. || Il est permis, les convenances ne s'opposent pas à ce que. Mais comme il est permis Contre qui que ce soit de servir des amis, CORN. Nic. II, 3. Et vous pauvres.... s'il m'était permis de vous introduire dans cette auguste assemblée.... BOSS. Mar.-Thér. || Il m'est permis, on me pardonnera, on m'excusera. Elle convient qu'il n'est pas permis à un certain âge de faire la jeune, LA BRUY. III. || Il m'est permis, il est en mon pouvoir. Certes il [Charles Ier] a montré qu'il n'est pas permis aux rebelles de faire perdre la majesté à un roi qui sait se connaître, BOSS. Reine d'Anglet. || Il m'est permis, j'ai la facilité, la faveur, le loisir de. Enfin elle arrive à Brest, où il lui fut permis de respirer un peu, BOSS. Reine d'Anglet. || Il n'est pas permis à tout le monde de, tout le monde n'a pas l'avantage de. Il n'est pas permis à tout le monde de parler aussi bien que vous, Dict. de l'Acad. Il n'est pas permis d'avoir autant d'esprit que lui, il a beaucoup d'esprit, façon de parler de la cour, DE CAILLIÈRES, 1690. || Que ne m'est-il permis? est employé par les orateurs dans la figure de rhétorique dite prétérition. || Je vous permets de, se dit, par indifférence ou par mépris, pour: vous pouvez faire ou dire ce qu'il vous plaira, je ne m'en soucie pas. || On dit de même: pensez-en ce qu'il vous plaira, je vous le permets. || 2° Se permettre, permettre à soi, s'accorder, se donner la liberté de. Défendons-nous plutôt ce qui nous est permis, que de nous mettre en danger de nous permettre ce qui nous est défendu, BOURDAL. 3e dim. après la Pentecôte, Dominic. t. II, p. 388. Ces abus que tout le monde se permet, MASS. Carême, Élus. || Je me permettrai de vous dire, de vous représenter, formule de civilité ou d'adoucissement. || 3° Autoriser à faire usage d'une chose. Les médecins lui ont permis le café. La loi de Mahomet permet la polygamie. || 4° Tolérer. Il faut bien permettre ce qu'on ne peut empêcher. || Il signifie aussi tolérer ce qu'on pourrait empêcher. Quand, pour punir les scandales ou pour éveiller les peuples et les pasteurs, il [Dieu] permet à l'esprit de séduction de tromper les âmes hautaines, BOSS. Reine d'Anglet. Va, dis-leur qu'à ce prix je leur permets de vivre, RAC. Athal. V, 2. Il [Dieu] punit les forfaits que leurs mains [des princes] ont commis, Ceux qu'ils n'ont point vengés, et ceux qu'ils ont permis, VOLT. Henr. VII. Ah! j'ai quitté des dieux dont la bonté facile Me permettait la mort, la mort, mon seul asile, ID. Alz. V, 3. || Dieu a permis que, l'ordre de la Providence, de la justice divine a voulu que. || Si Dieu le permet, sorte d'exclamation qui condamne, réprouve, exprimant qu'il faudrait une permission de Dieu pour accepter ce dont il s'agit. Avec cela [les bassesses de Cranmer à l'égard des princes], si Dieu le permet, on nous vantera encore la vigueur de ce perpétuel flatteur des rois, BOSS. Var. VII, 105. || 5° Donner le moyen, le loisir de, avec un nom de chose pour sujet. Les affaires du roi ne permettant pas que cette sage régente [Anne d'Autriche] pût proportionner le remède au mal, BOSS. Reine d'Anglet. Ni les conseils de la Providence, ni l'état de la princesse ne permettaient qu'elle partageât tant soit peu son cœur, ID. Anne de Gonz. Vanité des vanités, et tout est vanité.... c'est la seule réflexion que me permet, dans un accident si étrange, une si juste et si sensible douleur, ID. Duch. d'Orl. L'ambition ne permettait pas à la justice de régner dans leurs conseils [des Romains], ID. Hist. III, 6. || 6° Se permettre, v. réfl. Être permis. Ces choses-là ne se permettent pas.

— REM. 1. Quand permettre a un régime indirect, il demande de et l'infinitif: On nous permet de sortir. S'il n'a pas de régime, il demande que et le subjonctif: Votre père a permis que vous sortissiez. || 2. Régnier a dit permettre sans de: Ta vertu.... te permet écouter les chansons, Sat. VI.

— HIST. XIVe s. Et ensi permetons nous et avons en couvent à tenir et à faire tenir..... CAFFIAUX, Régence d'Aubert de Bavière, p. 83. || XVIe s. Nous nous recommanderons et permettrons à la sagesse de Dieu, à ce qu'elle nous conduise droitement, CALV. Inst. 153. Christ leur permet [livre] son miracle à esprouver, ID. ib. 488. Il est permis aux escholes de supposer des similitudes quand.... MONT. I, 103. La condition de sa fortune le luy permettoit, ID. I, 281. Il se permettoit ordinairement de dire plusieurs paroles folles et indiscrettes à l'encontre du roy, AMYOT, Alex. 83.

— ÉTYM. Bourguig. parmettre; ital. permettere; du lat. permittere, de per, et mittere (voy. METTRE).

† PERMIEN, IENNE (pèr-miin, miè-n'), adj. Terme de géologie. Le terrain permien, ou, substantivement, le permien, le calcaire magnésien des géologues anglais, ou nouveau grès rouge inférieur; ainsi dit du gouvernement de Perm, en Russie, où il occupe une très-grande étendue.

1. PERMIS, ISE (per-mi, mi-z'), part. passé de permettre. Qu'il est loisible, accordé de faire, de dire. Les choses permises. Mais c'est un jeune fou qui se croit tout permis, Et qui pour un bon mot va perdre vingt amis, BOIL. Sat. IX. || Tout est permis, c'est-à-dire la licence de tout faire est donnée. Vous êtes souverain, et tout vous est permis, CORN. Nicom. IV, 5. || Elliptiquement. Permis à vous, à vous permis, vous avez la permission, la licence de. Mariane: Hélas! permis à vous d'avoir cette pensée. — Valère: Oui, oui, permis à moi, MOL. Tart. II, 4. Dans ces circonstances, Thiriot me doit dix lignes; s'il veut faire mieux, à lui permis, VOLT. Lett. Helv. janv. 1739.

2. PERMIS (pèr-mi), s. m. Permission écrite. Obtenir un permis. || Permis de circulation, billet gratuit que les compagnies de chemins de fer accordent à quelques personnes. || Permis de chasse, permission de chasser sur un certain terrain.

— ÉTYM. Permis 1.

† PERMISSIF, IVE (per-mi-ssif, ssi-v'), adj. Qui donne la permission, la licence de. || Terme de grammaire. Voix permissive, voix formée avec le verbe laisser. Dans laisser faire, faire est à la voix permissive. La voix permissive n'a pas de passif.

— HIST. XIVe s. Celle loy est appellée permissive, pour ce qu'elle laisse celle chose estre faicte sans pugnition, le Songe du Vergier, I, 172.

— ÉTYM. Lat. permissum, supin de permittere, permettre.

PERMISSION (pèr-mi-sion; en vers, de quatre syllabes), s. f. || 1° Autorisation de dire, de faire. Ce cavalier [la tragédie de Clitandre] n'eût jamais osé vous aller entretenir de ma part, si votre permission ne l'en eût autorisé et comme assuré que vous l'aviez en quelque sorte d'estime, CORN. Clit. Épît. Saint Pierre demande permission de frapper Mal-

chus, PASC. *Jésus-Christ*, 44, édit. FAUGÈRE. Comme les femmes ont permission d'être faibles, SÉV. 28 oct. 1683. Moi prétendant que la permission tacite était impossible à obtenir, imprudente même à demander, J. J. ROUSS. *Conf.* X. Je n'ai laissé voir aucune de vos lettres, mais, par la permission que vous m'en donnez, j'ai montré la dernière, ID. *Lett. à Pictet*, 19 janv. 1768. || Fig. Lorsqu'ils [les Anglais] ont fait des ouvrages sans la permission de la nature, lorsqu'ils ont imité le théâtre français, ils ont fait de pauvres tragédies, VILLEMAIN, *Littér. Tabl. du XVIII^e siècle*, 3^e *partie*, 2^e *leçon*. || Fig. Abuser de la permission, se dit de celui à qui on peut reprocher un excès en quelque chose que ce soit. Il est depuis six semaines logé chez moi; c'est abuser de la permission. Guilleragues disait hier que Pellisson abusait de la permission qu'ont les hommes d'être laids, SÉV. 5 janv. 1674. || Avec votre permission, formule de politesse. Avec votre permission, il n'a pas dit la vérité, MOL. *Fourber.* II, 5. || Avec votre permission, se dit aussi quand on veut adoucir quelque reproche. Mais, avec votre permission, de quel droit me parlez-vous ainsi? C'est, avec ou sans sa permission, assez mal raisonné, MIRAB. *Lett. orig.* t. III, p. 304, dans POUGENS. || 2° Permission de chasse. Obtenir une permission de chasse. On dit aujourd'hui permis de chasse. || 3° Permission de Dieu, ordre de la Providence.

— ÉTYM. Ital. *permissione*; du lat. *permissionem*, de *permissum*, supin de *permittere*, permettre.

† **PERMISSIONNAIRE** (pèr-mi-sio-nê-r'), *s. m.* || 1° Celui qui a reçu une permission, ou qui est porteur d'un permis. Ce permis [de circulation sur un chemin de fer] ne donne pas droit aux places de coupé et de luxe; si le permissionnaire occupe une de ces places, le présent permis sera considéré comme nul, *Permis de la comp. du ch. fer d'Orl.* || 2° Militaire porteur d'une permission, d'un congé temporaire. || 3° Autrefois, celui qui avait permission, à Paris, du chantre de Notre-Dame, de tenir de petits pensionnaires et de leur enseigner la grammaire.

— ÉTYM. *Permission.*

† **PERMISSIONNER** (pèr-mi-sio-né), *v. a.* Terme d'administration. Accorder la permission, l'autorisation d'exercer un métier sur la voie publique. Il est permissionné de la police.

† **PERMIXTION** (pèr-mik-sti-on), *s. f.* Terme de chimie. Mélange complet.

— HIST. XVI^e s. Le sang est composé d'une egale permistion et meslange des quatre humeurs, PARÉ, XX, 15.

— ÉTYM. Lat. *permixtionem*, de *per*, et *mixtionem*, mixtion.

† **PERMUTABILITÉ** (pèr-mu-ta-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est permutable, de ce qui peut être échangé.

† **PERMUTABLE** (pèr-mu-ta-bl'), *adj.* Qui est susceptible d'être permuté, changé ou échangé. || Terme de grammaire générale. Qui peut être permuté. Lettres permutables. L'*f* et le *v* sont permutables dans *pensif*, *pensive*.

— ÉTYM. Provenç. *permutable*; ital. *permutabile*; du lat. *permutabilis*, de *permutare*, permuter.

PERMUTANT (pèr-mu-tan), *s. m.* Celui qui permute. Les deux permutants ont passé un acte.

PERMUTATION (pèr-mu-ta-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Changement de l'un pour l'autre. Il ne se fait dans ce cas, comme dans les mouvements contraires, qu'une permutation réciproque des mouvements, à cause de l'égalité des [illegible], MALEBR. *Rech. vér. Lois des mouv.* part. 2. || 2° Terme de mathématique. Transposition de [illegible], par rapport aux divers arrangements dont [illegible] sont susceptibles. La théorie générale des permutations, POINSOT, *Instit. Mém. scienc.* 1813, 1814, 1815, p. 381. || 3° Terme de grammaire. Changement d'une lettre en une autre. || 4° Échange d'un [illegible] contre un autre. De là les [illegible] palliées et [illegible], les permutations plus [illegible] encore que la [illegible] même, BOURDAL. *Sévérité évang.* 3^e *avent*, p. 423.

— HIST. XVI^e s. Je pense qu'il ne fut jamais fait chose [illegible] que ceste permutation-là [Octave et Antoine donnant une tête pour une autre]; car en [illegible] ainsi meurtre pour meurtre... [illegible]

— ÉTYM. Provenç. *permutatio*; espagn. *permutacion*; ital. *permutazione*; du lat. *permutationem*, de *permutare*, permuter.

PERMUTÉ, ÉE (pèr-mu-té, tée), *part. passé* de permuter. Lettres permutées. [illegible] || Terme de botanique. Fleurs permutées, celles dans lesquelles l'avortement des organes sexuels détermine un changement notable.

PERMUTER (pèr-mu-té), *v. a.* || 1° Faire une transposition de choses qui forment un tout, une série. || 2° Faire une permutation d'emploi. On échange les ratifications d'un traité; on troque des marchandises; on permute des bénéfices, D'ALEMB. *Synon. Œuv.* t. III, p. 310, dans POUGENS. || Absolument. Il voudrait permuter avec son confrère. Permuter se dit, dans l'armée, de deux officiers de même grade qui changent de régiment ou de corps. || 3° Se permuter, *v. réfl.* Se substituer l'une à l'autre, en parlant des lettres. Les règles suivant lesquelles les consonnes se permutent dans la conjugaison grecque. || Éprouver la permutation d'emploi. Un bénéfice se permute pour un autre.

— HIST. XIV^e s. Et se exposent hardiement as perilz, et permuent leur vie à petit gaing, ORESME, *Eth.* 91. || XVI^e s. Il vouloit permuter son evesché avec M. le cardinal de Lorraine, CARL. VI, 35.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *permutar*; portug. *permudar*; ital. *permutare*; du lat. *permutare*, de *per*, et *mutare*, changer (voy. MUER).

† **PERMUTEUR** (pèr-mu-teur), *s. m.* Celui qui fait un échange, un troc. Les permuteurs [ceux qui avaient troqué leurs femmes] ne pouvaient bonnement Exécuter un pareil changement Dans ce village à moins que de scandale, LA FONT. *Troq.*

— ÉTYM. *Permuter.*

† **PERNE** (pèr-n'), *s. f.* Genre de coquilles bivalves, minces et plates.

— ÉTYM. Lat. *perna*, jambon; jambon est aussi le nom de cette coquille.

† **PERNET** (pèr-nè), *s. m.* Terme vieilli. Faire le pernet, être assis comme un pernet, faire l'entendu, le glorieux, *Valesiana*, p. 202.

— ÉTYM. Suivant le *Valesiana*, *pernet* est *baronetus*, petit baron.

† **PERNETTE** (pèr-nè-t'), *s. f.* Support d'une forme à sucre. || Support des poteries encastées.

PERNICIEUSEMENT (pèr-ni-si-eû-ze-man), *adv.* D'une manière pernicieuse. C'est savoir presque toujours inutilement, et quelquefois pernicieusement, que de savoir superficiellement et sans principes, VAUVEN. *Max.* CCXVII.

— ÉTYM. *Pernicieuse*, et le suffixe *ment*.

PERNICIEUX, EUSE (pèr-ni-si-eû, eû-z'), *adj.* || 1° Qui cause la mort, la maladie. Cela est pernicieux à la santé. Renvoyez-lui, seigneur, ce don pernicieux, CORN. *Médée*, IV, 4. Cette plante a souvent causé des accidents à des enfants et à d'autres gens qui ignoraient sa pernicieuse vertu, J. J. ROUSS. *Corresp.* t. IV, p. 65, dans POUGENS. || Terme de médecine. Fièvre pernicieuse, fièvre intermittente ou rémittente dont chaque accès est accompagné des symptômes les plus graves, et qui, si elle n'est pas coupée, emporte le malade très-promptement. || 2° Fig. Qui cause la ruine, le mal. En voyant vos pernicieuses maximes, PASC. *Prov.* XIII. Par le travail... on guérissait la langueur de la paresse et les pernicieuses rêveries de l'oisiveté, BOSS. *Anne de Gonz.* La gloire, qu'y a-t-il pour le chrétien de plus pernicieux et de plus mortel? ID. *Duch. d'Orl.* Les sociniens, dans les articles les plus pernicieux de leur doctrine, ID. 1^er *avert.* 39. [Le diplomate] muni de pouvoirs particuliers qu'il ne découvre jamais qu'à l'extrémité et dans les moments où il lui serait pernicieux de ne les pas mettre en usage, LA BRUY. X. Vous ne trouvez pas le monde si noir et si pernicieux que nous le disons, MASS. *Carême*, *Élus.* || Il se dit aussi des personnes. De ligues, de complots pernicieux auteur, RAC. *Ath.* V, 5. Un roi incapable de gouverner est encore plus pernicieux à un État qu'un prince malheureux ou qui fait des fautes, DUCLOS. *Œuv.* t. II, p. 18. || C'est une langue pernicieuse, c'est une personne fort médisante.

— HIST. XIV^e s. Toutes ces lesions, les unes sont plus pernicieuses, les autres mains [moins], H. DE MONDEVILLE, f° 81. Homme pernicieus et cruelz contre le pueple, felons contre la deité, injustes contre les loys humaines, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVI^e s. Les Atheniens, s'appercevants combien son usage [de la rhétorique], qui avoit tout credit en leur ville, estoit pernicieux, MONT. I, 380.

— ÉTYM. Provenç. *pernicios*, *parnicios*, *pernecios*; espagn. *pernicioso*; ital. *pernizioso*; du lat. *perniciosus*, de *pernicies*, ruine, perte, qui vient de *nex*, *necis*, mort. La nouvelle critique a reconnu aussi en latin *permicies*; mais il vient d'un autre radical.

† **PERNICIOSITÉ** (pèr-ni-si-ô-zi-té), *s. f.* Caractère des fièvres pernicieuses. La nouvelle ville [Rochefort fondé par Louis XIV] s'éleva sur la rive la plus basse, la plus marécageuse et en conséquence la plus insalubre; il en résulta que la population appelée à desservir l'arsenal fut décimée par tous les types de fièvres intermittentes et rémittentes par toutes les formes de la perniciosité, SIMONOT, *Bullet. de la soc. d'anthrop.* t. V, p. 795.

† **PERNITREUX** (pèr-ni-treû), *adj. m.* Terme de chimie. Acide pernitreux, synonyme d'acide hypoazotique.

— ÉTYM. *Per...*, et *nitreux*.

PER OBITUM (pèr-o-bi-tom'), *loc. adv.* Terme de pratique, qui signifie : par mort; il est adopté dans le style ecclésiastique. Un bénéfice vacant per obitum.

— ÉTYM. Lat. *per*, par, et *obitum*, mort (voy. OBIT).

PÉRONÉ (pé-ro-né), *s. m.* Terme d'anatomie. Os long et grêle, placé à la partie externe de la jambe.

— HIST. XVI^e s. De la luxation et disjonction de l'os peroné, autrement dit petit focile de la jambe, PARÉ, XIV, 55.

— ÉTYM. Περόνη, péroné, proprement agrafe, à cause de la fonction que cet os remplit.

† **PÉRONÉE** (pé-ro-née), *s. f.* Genre de coquilles bivalves.

† **PÉRONÉO-CALCANÉEN** (pé-ro-né-o-kal-ka-né-in), *adj.* Terme d'anatomie. Nom donné à [illegible] tenseur latéral du métatarse.

† **PÉRONÉO-MALLÉOLAIRE** (pé-ro-né-o-mal-lé-o-lê-r'), *adj.* Terme d'anatomie. Se dit de la veine saphène externe.

† **PÉRONÉO-PHALANGIEN** (pé-ro-né-o-fa-lan-jiin), *adj.* Terme d'anatomie. Se dit du fléchisseur oblique des phalanges.

† **PÉRONÉO-TIBIAL, ALE** (pé-ro-né-o-ti-bi-a-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Se dit des articulations par lesquelles le péroné et le tibia se joignent l'un et l'autre en haut et en bas.

† **PÉRONIE** (pé-ro-nie), *s. f.* || 1° Genre de li[illegible]cées. || 2° Terme de zoologie. Genre de mollusques hermaphrodites de la famille des cyclobranches.

† **PÉRONIER, IÈRE** (pé-ro-nié, niè-r'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient au péroné. L'artère péronière. || *S. m.* Péronier antérieur, muscle qui s'étend de la face interne du péroné à l'extrémité postérieure du cinquième os du métatarse. || Le péronier latéral, muscle qui s'étend des deux tiers inférieurs du péroné jusqu'au-dessus du tarse, et se porte dans la gouttière creusée en devant de l'éminence oblique de la face interne du cuboïde.

PÉRONNELLE (pé-ro-nè-l'), *s. f.* Terme de dénigrement. Jeune femme sotte et babillarde. Taisez-vous, péronnelle; Allez philosopher tout le saoul avec elle, MOL. *F. sav.* III, 6. Dans les gardes françaises J'avais un amoureux.... Mais de la cohorte C'est le plus scélérat; Pour une péronnelle, Le gueux m'a planté là, VADÉ, *Amante abandonnée.*

— HIST. XVI^e s. Avous point vu la péronnelle, *Chanson du temps de Louis XII*, dans [illegible] *Glossaire.* Le remede de la peronelle contre la solution de la continuité, dedié à la mareschale de Balagny, *Biblioth. de M. Guillaume, à la suite des aventures du baron de Fæneste.*

— ÉTYM. *Peronnelle* était un nom propre (XIV^e siècle: Peronnelle Porée, *Taille de Paris*, p. [illegible]), [illegible] à *Perette*, et devenu un nom commun [illegible].

† **PÉROPTÈRE** (pé-ro-ptè-r') ou **PÉROPTÉRIGIEN** (pé-ro-pté-ri-jiin), *adj.* Terme de [illegible]. Se dit d'un poisson qui manque de nageoires ventrales.

— ÉTYM. Πηρός, privé de, et πτερόν ou [illegible].

PÉRORAISON (pè-ro-rè-zon), *s. f.* Terme de rhétorique. Conclusion d'un discours. Dans l'éloquence de la tribune et dans celle de la chaire, il s'agit surtout d'intéresser et d'émouvoir, la péroraison est une partie essentielle du discours, parce que c'est elle qui donne la dernière [illegible] esprits, et qui décide la volonté, l'inclination d'un auditoire libre, MARMONTEL, *Œuv.* t. IX, p. [illegible] || Terme de musique. La conclusion d'une symphonie, d'un discours musical.

— HIST. XVI^e s. Les exordes et perorasions, [illegible] I, 380.

— ÉTYM. Lat. *perorationem*, de *perorare*, pérorer.

PÉRORER (pé-ro-ré), *v. n.* Discourir [illegible] et avec prétention. Il [l'enfant] va folâtrer [illegible] chambre et me laisse pérorer tout seul, J. J. ROUSS. *Ém.* III. Il [un candidat à la députation] présida des réunions, donna des dîners, écrivit des circulaires, intrigua, cabala, pérora, CH. DE BERN[illegible] *homme sér.* § IV. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.* || Activement. L'abbé Raynal est fort mal à son aise partout où il ne pérore pas colonies, politique et commerce, DIDER. *Lett. à Mlle Voland*, 4 oct. [illegible]

— REM. On a dit pérorer quelqu'un, ce qui n'est pas usité : Envoyer principalement des femmes avec des couronnes civiques au-devant des soldats du camp de Vincennes, et les pérorer avant qu'ils n'arrivent aux barricades, BABŒUF, *Pièces*, I, [illegible]

— ÉTYM. Lat. *perorare*, de *per*, et *orare*, parler (voy. ORAISON) : parler jusqu'au bout.

PÉROREUR (pé-ro-reur), *s. m.* Terme familier. Celui qui a l'habitude de pérorer. Ces brillants péroreurs qui savent habiller en termes séduisants et magnifiques leur cruelle philosophie, J. J. ROUSS. 2° dial. || On emploie aussi le féminin péroreuse.

— ÉTYM. *Pérorer.*

1. **PÉROT** (pé-ro), *s. m.* Terme d'eaux et forêts. Baliveau qui a l'âge de deux coupes.

— HIST. XVI° s. Et si en iceux bois y avoit gros arbres qu'on nomme perots ou tayons.... *Coust. Vendr.* t. I, p. 697.

— ÉTYM. Diminutif de *père*, comme qui dirait petit père, ainsi que le prouve le synonyme *tayon* qui veut dire grand-père.

† 2. **PÉROT** (pé-ro), *s. m.* Nom familier donné au perroquet. || Nom vulgaire du dindon.

— ÉTYM. Autre forme de *Pierrot*, diminutif de *Pierre*. Angoumois, *prot*; saintongeois, *il a l'air de keume in perot*: angl. *parrot*, perroquet; basse norm. *une pérote*, une oie.

PÉROU (pé-rou), *s. m.* || 1° Contrée de l'Amérique méridionale, très-riche en or et en argent. || 2° Fig. Un Pérou, un petit Pérou, ce qui est très-avantageux (avec une majuscule). La campagne couverte de blés, de vignes et de troupeaux est pour l'homme un vrai Pérou, bien plus précieux et plus estimable que celui d'où il tire l'or et l'argent, ROLLIN, *Hist. anc.* X, p. 460, dans POUGENS. Dix ou douze mille livres de rente serait un Pérou pour l'abbé de Janson et ne l'engagerait à rien, ST-SIM. 281, 67. Mme Thibaut est un petit Pérou pour M. de la Brie, DANCOURT, *Femme d'intrig.* dans LE ROUX, *Dict. comique.* Point si bien ! votre bonne mine est un Pérou : tournez-vous un peu que je vous considère encore, MARIV. *Fauss. confid.* I, 2. || Gagner le Pérou, faire une grande fortune. || Ce n'est pas le Pérou, se dit pour exprimer qu'une personne, qu'une chose, ne sont pas d'une aussi grande valeur qu'on le dit.

PEROXYDE (pè-ro-ksi-d'), *s. m.* Terme de chimie. Combinaison d'un corps simple avec la plus grande proportion d'oxygène qu'il puisse absorber.

— ÉTYM. *Per...*, et *oxyde*.

† **PEROXYDER** (pèr-o-ksi-dé), *v. a.* Terme de chimie. Oxyder au plus haut degré. L'oxygène qui peroxyde le manganèse.

PERPENDICULAIRE (per-pan-di-ku-lê-r'), *adj.* 1° Qui se dirige sur une ligne, un plan, sans pencher ni d'un côté ni de l'autre, c'est-à-dire en faisant avec cette ligne, avec ce plan, deux angles droits. Trois lignes droites perpendiculaires sur C E, DESC. *Diopt.* 2. || Une surface plane est perpendiculaire sur une autre surface, lorsque l'angle qui mesure leur inclinaison est un angle droit. || Terme de paléographie. Écriture perpendiculaire, écriture dans laquelle les lignes sont dirigées de haut en bas ou de bas en haut, comme chez les Chinois. 2° *S. f.* Une perpendiculaire, une ligne perpendiculaire. Tirer, élever, abaisser une perpendiculaire. || Terme de marine. La perpendiculaire à la route, la ligne qui coupe à angles droits la direction de la route d'un navire ou celle de sa quille. || Perpendiculaire du vent, la ligne perpendiculaire à la direction du vent régnant.

— SYN. PERPENDICULAIRE, VERTICAL. Une ligne verticale est une ligne qui passe par le zénith du lieu où l'on est. Une ligne perpendiculaire est une ligne qui fait deux angles droits avec la ligne ou le plan qu'elle rencontre, quelle qu'en soit la direction par rapport à l'horizon.

— HIST. XVI° s. Perpendiculaire, droicte ou à plomb, est une mesme chose, FORCADEL, *Éléments Euclide*, p. 2.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *perpendicular*; ital. *perpendicolare*; du lat. *perpendicularis*, qui vient de *perpendiculum*, fil à plomb (voy. PERPENDICULE), le fil à plomb abandonné à lui-même prenant toujours une direction verticale.

PERPENDICULAIREMENT (per-pan-di-ku-lê-re-man), *adv.* D'une manière perpendiculaire. L'eau ronge et mine ses bords, et avec d'autant plus de force que par la direction de son cours elle les rencontre plus perpendiculairement, FONTEN. *Guglielmini.* Toutes les fois qu'un corps tombe librement, il tombe perpendiculairement à l'horizon, BRISSON, *Traité de phys.* t. I, p. 43.

— HIST. XVI° s. Si le coup est tombé perpendiculairement et de droit fil, PARÉ, VIII, 2.

— ÉTYM. *Perpendiculaire*, et le suffixe *ment*; provenç. *perpendicularment*; espagn. *perpendicularmente*; ital. *perpendicolarmente*.

PERPENDICULARITÉ (per-pan-di-ku-la-ri-té), *s. f.* État de ce qui est perpendiculaire. Ce qui fait la chaleur n'est pas la proximité, mais la perpendicularité des rayons du soleil, VOLT. *Lett. Prince de Prusse*, avril 1738. À ce trait de révolte, M. Chevassu se leva à son tour et déploya sa longue taille dans toute sa perpendicularité, CH. DE BERNARD, *Un homme sérieux*, § IV.

— ÉTYM. *Perpendiculaire.*

PERPENDICULE (pèr-pan-di-ku-l'), *s. m.* Terme qui n'est plus usité. Fil qui tend en bas par le poids d'un plomb qu'on y attache. || Hauteur verticale. Le perpendicule d'une montagne, d'un clocher, etc. || Voltaire l'a fait féminin, à tort : En été, les rayons sont plus approchés de la perpendicule, VOLT. *Lett. au prince de Prusse*, avril 1738.

— HIST. XIV° s. *Perpendiculum*, perpendicles, un instrument à maçon de quoy il fait le mur droit, DU CANGE, *perpendiculum*.

— ÉTYM. Lat. *perpendiculum*, fil à plomb, de *per*, et *pendère*, être suspendu (voy. PENDRE).

† **PERPÉTRATION** (pèr-pé-tra-sion), *s. f.* Action de perpétrer. La perpétration d'un crime.

— ÉTYM. Lat. *perpetrationem*, de *perpetrare*, perpétrer.

PERPÉTRÉ, ÉE (per-pé-tré, trée), *part. passé* de perpétrer. Un Anglais a fait un relevé de tous les massacres perpétrés pour cause de religion depuis les premiers siècles de notre ère vulgaire, VOLT. *Dict. phil. Massacres.*

PERPÉTRER (pèr-pé-tré. La syllabe *pé* prend un accent grave quand la syllabe qui suit est muette : je perpètre, excepté au futur et au conditionnel : je perpétrerai), *v. a.* Terme usité seulement en jurisprudence. Commettre. Perpétrer un crime. || Ancien synonyme de faire, d'exécuter. On fit un procès à Damiens, et on perpétra son supplice, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 166.

— HIST. XV° s. ...Ceux qui les ont faits et perpetrés [des crimes], FROISS. II, III, 18. || XVI° s. À tous humains certes est impossible, D'en perpetrer encor un si horrible [péché], MAROT, IV, 149.

— HIST. Provenç. et espagn. *perpetrar*; ital. *perpetrare*; de *per*, et *patrare*, faire, de *pater*, père.

† **PERPÉTUALITÉ** (pèr-pé-tu-a-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est perpétuel.

— HIST. XIII° s. Li septismes offices [de l'amitié] est perpetualités; Salomons dit : aime celui toz jors qui t'est amis, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 430.

† **PERPÉTUANE** (per-pé-tu-a-n'), *s. f.* Voy. SEMPITERNE.

— ÉTYM. Lat. *perpetuus*, qui dure longtemps.

PERPÉTUATION (per-pé-tu-a-sion ; en vers, de six syllabes), *s. f.* Terme didactique. Action qui perpétue ; résultat de cette action. Dans les taillis, la régénération de la forêt s'effectuant par les souches, on peut, sans craindre d'en compromettre la perpétuation, asseoir les coupes de proche en proche, *Revue des Deux-Mondes*, 1er juin 1860, p. 725.

— HIST. XVI° s. Nous n'avons entre nous ni orthographe assourée (chose toutesfois necessaire pour la perpetuation d'une langue), ni.... PASQUIER, *Lettres*, t. I, p. 8.

— ÉTYM. *Perpétuer.*

PERPÉTUÉ, ÉE (per-pé-tu-é, ée), *part. passé* de perpétuer. Rendu perpétuel. Vos ancêtres.... si célèbres.... par les premières dignités de la couronne perpétuées dans leurs descendants, MASS. *Profess. relig. Serm.* I.

PERPÉTUEL, ELLE (per-pé-tu-èl, è-l'), *adj.* || 1° Qui ne cesse point, qui dure toujours. Parole... à laquelle Dieu joint la promesse d'un empire perpétuel qui s'étendra sur tous les gentils et n'aura d'autres bornes que celles du monde, BOSS. *Hist.* II, 4. Il [Dieu] réserve une plus douce familiarité aux justes, qui sont ses anciens et perpétuels amis, ID. *Mar.-Thér.* || Mouvement perpétuel, voy. MOUVEMENT, n° 3. || En diplomatie, alliance perpétuelle, alliance dont la durée n'est point limitée. || Terme de jurisprudence. Perpétuelle demeure, se dit d'un objet mobilier qu'on a placé dans un lieu pour y rester perpétuellement. Sont aussi immeubles par destination tous effets mobiliers que le propriétaire a attachés au fonds à perpétuelle demeure, *Code Nap.* art. 524. || Terme de droit romain. Édit perpétuel, édit par lequel le préteur entrant en fonction déclarait quelles règles il suivrait dans l'administration de la justice, et qui ne variait plus pour toute l'année où il était en charge. || On donna aussi le nom d'édit perpétuel à la codification des édits prétoriens faite sous l'empereur Adrien par le jurisconsulte Salvius Julianus. || En horticulture, roses perpétuelles, fraises perpétuelles, roses, fraises qui fleurissent, fructifient pendant toute la bonne saison. || 2° Qui dure toute la vie. Condamné à un bannissement perpétuel. Alphonse le Chaste régnait en Espagne; la continence perpétuelle que garda ce prince, lui mérita ce beau titre, BOSS. *Hist.* I, 11. || Il se dit de certaines charges ou dignités dont on est pourvu pour toute la vie. Dans les académies qui forment l'Institut, les secrétaires sont perpétuels. Sommes-nous assez heureux pour que M. d'Alembert soit notre secrétaire perpétuel ? je réponds du moins que, s'il y a de la perpétuité, ce sera pour son nom, VOLT. *Lett. Marmontel*, 11 avr. 1772. || 3° Continuel, incessant. Son oraison fut perpétuelle pour être égale au besoin, BOSS. *Mar.-Thér.* La vie d'un homme de lettres est un combat perpétuel, et on meurt les armes à la main, VOLT. *Lett. d'Argent.* 3, nov. 1766. Et quoiqu'elles n'eussent pas le pouvoir de faire du bien, elles en avaient la volonté perpétuelle, BERN. DE ST-P. *Paul et Virg.* || 4° Fréquent, habituel. Des débats perpétuels. || 5° *S. f.* Perpétuelle, ancienne sorte d'étoffe, *Tabl. annexé aux lett. pat.* du 23 juill. 1760.

— HIST. XIII° s. Et s'ame ala en benoist lieu où est la perpetuel gloire, BRUN. LATINI, *Trés.* p. 93. Et fu ensi recheus [reçu] et la cité rendue; et fu mis en prison perpetuel, *Chr. de Rains*, 36. || XIV° s. Pource que homme est temporel, et par soy homme ou celle ydée est perpetuel, ORESME, *Eth.* VI, 11. Tousjours sont li malvais contre les bons cruel; Ce n'est pas à ung terme, mais à perpetuel, *Girart de Ross.* v. 3138. || XVI° s. Ilz le suivirent tous voluntairement, comme estant leur capitaine perpetuel, AMYOT, *Philop.* 20.

— ÉTYM. Provenç. *perpetual*; ital. *perpetuale*; du lat. *perpetualis* (voy. PERPÉTUER).

PERPÉTUELLEMENT (per-pé-tu-è-le-man), *adv.* D'une façon perpétuelle. Tous les animaux sont perpétuellement en guerre : chaque espèce est née pour en dévorer une autre, VOLT. *Dict. phil. Guerre.* || Par extension, habituellement, fréquemment. Ils sont perpétuellement en querelle.

— HIST. XII s. [L'âme ne sera].... del cors partie, S'en bien n'est prise, qu'en torment Ne seit mais perpetuaument, BENOIT. II, 6255. || XIII° s. Jou Salehedins, soudans de Babylone, lais et donne à tousjours perpetuelment à l'hospital de St Jehan d'Acre, mil besans d'or, *Chr. de Rains*, 110. || XIV° s. Pour ce que ce soit chose ferme et estable perpetuelment, *Lett. de remiss. Bibl. des chart.* 6° série, t. I, p. 83.

— ÉTYM. *Perpétuelle*, et le suffixe *ment*; prov. *perpetualment*; ital. *perpetualmente*.

PERPÉTUER (per-pé-tu-é), je perpétuais, nous perpétuions, vous perpétuiez; que je perpétue, que nous perpétuions, que vous perpétuiez, *v. a.* || 1° Rendre perpétuel, faire durer toujours ou longtemps. Un père laisse le plus d'enfants qu'il peut, afin de perpétuer son nom ; un conquérant, afin de perpétuer le sien, extermine le plus d'hommes qu'il lui est possible, FONTEN. *Dial.* I, *Mort. anc.* Par là nous perpétuons l'erreur parmi les hommes, MASS. *Avent, Épiph.* Rien ne paraissait plus naturel alors que de perpétuer le trône d'Espagne dans la maison d'Autriche, VOLT. *Louis XIV*, 17. || On dit perpétuer à. Leur valeur, qui a perpétué la conquête du royaume à leurs descendants, n'a pu y perpétuer leur mémoire, MASS. *Pet. carême, Triomphe relig.* || 2° Se perpétuer, *v. réfl.* Durer toujours, être transmis. Si nos déréglements ont causé un grand nombre de péchés, si ces suites subsistent et se perpétuent, il ne faut pas que nous les regardions sans douleur, NICOLE, *Ess. de mor.* 2° traité, ch. 5. La loi assignait [en Égypte] à chacun son emploi, qui se perpétuait de père en fils, BOSS., *Hist.* III, 3. On sait que la maison de Longueil est distinguée par son ancienneté et plus encore par les dons de l'esprit, qui s'y sont assez perpétués pour lui donner un caractère général et former en faveur du nom une prévention agréable, FONTEN. *Maisons.* || Se dit aussi des races, des générations qui se succèdent. Chez lui, les races se perpétuaient, les pères laissaient comme en héritage à leurs enfants la protection d'un si bon maître, FLÉCH. *Duc de Mont.* La nature n'a donné aux individus, pour se perpétuer, que des moments, MONTESQ. *Esp.* XVI, 13. Ces familles immenses [les couvents] sans pères et sans enfants, qui se perpétuent aux dépens de la nation, VOLT. *Mœurs*, 26. || 3° Se perpétuer dans une charge, se maintenir dans un poste qu'on ne devait posséder que temporairement. Pompée veut, disait l'un, se perpétuer dans le commandement, MONTESQ. *Rom.* 11.

— HIST. XVI° s. Vous savez, monseigneur, que le plus grant bien ne desire que de faire chose qui le perpetue en vostre bonne grace, votre... MARG. *Lett.* CXXIV

— ÉTYM. Prov. et esp. *perpetuar*; ital. *perpetuare*, du lat. *perpetuare*, de *perpetuus*, dérivé de *perpes*, continuel, qui vient de *per*, et *petere*, aller (voy. PÉTITION). Pour le sens de *per*, comparez *permanere, persister*.

PERPÉTUITÉ (pèr-pé-tu-i-té), *s. f.* Durée perpétuelle. Les trois marques de la religion : la perpétuité, la bonne vie, les miracles, PASC. *Pens.* XXIII, 26, éd. HAVET. La simple lecture de l'histoire de France fera voir que la perpétuité des fiefs s'établit plus tôt en France qu'en Allemagne, MONTESQ. *Esp.* XXXI, 30. || À perpétuité, *loc. adv.* Pour toujours. Raimond le Jeune, pour obtenir le pardon de ses péchés, céda aux papes, à perpétuité, le comtat Venaissin qui est au delà du Rhône, VOLT. *Mœurs*, 62. || Concession à perpétuité, se dit des terrains vendus à toujours dans les cimetières. || À perpétuité, autant que durera la vie d'un homme. Condamner aux galères à perpétuité. Le seul prix que j'avais mis à ma pièce en la leur cédant, était mes entrées à perpétuité, J. J. ROUSS. *Conf.* VIII. || À perpétuité, continuellement. Sur cette figure il y avait à perpétuité un sourire gracieux, et un regard qui voulait être poétique, STAEL, *Corinne*, XIX, 6.

— HIST. XIIIe s. Et à nulle personne l'en ne doit donner ne ottroier le pain de la meson Dieu à perpetuité, *Les anciens statuts de l'hôtel Dieu le Comte à Troyes*, par GUIGNARD, p. 25. || XIVe s. La duracion qui est sans commencement et sans fin est proprement dite perpetuité, ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

— ÉTYM. Provenç. *perpetuitat*; esp. *perpetuidad*; ital. *perpetuità*; du lat. *perpetuitatem* (voy. PERPÉTUEL).

† **PERPHOSPHORÉ, ÉE** (pèr-fo-sfo-ré, rée), *adj.* Terme de chimie. Qui contient la plus grande proportion possible de phosphore.

— ÉTYM. *Per*..., et *phosphore*.

† **PERPIGNAGE** (pèr-pi-gna-j'), *s. m.* Terme de marine. Action de placer les couples d'un bâtiment en construction, et de les rendre perpendiculaires à la quille.

† **PERPIGNER** (pèr-pi-gné), *v. a.* Terme de marine. Faire le perpignage.

PERPLEXE (pèr-plé-ks'), *adj.* Qui est dans la perplexité. Cela me rend perplexe. || Qui cause la perplexité. Affaire perplexe, VILLEROY, *Mém.* t. VII, dans LACURNE.

— REM. La Fontaine écrivait perplex : Deux avocats qui ne s'accordaient point Rendaient perplex un juge de province, LA FONT. *Juge*. On l'a imité pour rimer avec *index* ; Du grand Chateaubriand le sort me rend perplex, STASSART, *Fabl.* III, 8.

— HIST. XVe s. Duquel dictum et sentence il se trouva fort perplex; et non sans cause, car il ne cuidoit pas que le roy ne sa justice le deussent faire mourir, J. DE TROYES, *Chron.* 1475. || XVIe s. Attirer des disputes fascheuses et perplexes, CALV. *Instit.* 100.

— ÉTYM. Lat. *perplexus*, mêlé, confondu, de *per*, et *plexus*, de *plectere*, plier, même radical que *plisser* (voy. PLIER).

PERPLEXITÉ (pèr-plé-ksi-té; prononcé perplesité au XVIe siècle, d'après Palsgrave, p. 38), *s. f.* Irrésolution qui résulte de choses embarrassées et confuses. Ah! ne me tiens donc plus l'âme en perplexité, CORN. *Médée*, III, 4. Il a martel en tête; je ne me souviens point de l'avoir vu dans une telle perplexité, BOURSAULT, *Lett. nouv.* t. II, p. 416. Les agitations éternelles, les craintes, les chagrins, les perplexités, le tumulte d'affaires et de passions.... MASS. *Profess. relig. Serm.* 2. Ce sont là ces saintes perplexités de la charité, ID. *Carême, Tiéd.* 1. Vous me voyez dans une perplexité d'esprit inconcevable, LESAGE, *Diable boit.* ch. 12.

— HIST. XIVe s. De deux maix en cas de perplexité l'en doit eslire le mendre, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVe s. Si suy en grant perplexité, E. DESCH. *Miroir de mariage*, p. 9. || XVIe s. Nostre raison s'achoppe à tant d'empeschemens, et si souvent tombe en perplexité, qu'elle est bien loin de nous guider certainement, CALV. *Instit.* 303.

— ÉTYM. Lat. *perplexitatem*, de *perplexus*, perplexe.

† **PERQUISITEUR** (pèr-ki-zi-teur), *s. m.* Celui qui fait des perquisitions, des recherches. Ces perquisiteurs ... *Anti-menagiana*, p. 160.

— HIST. XVIe s. Perquisiteur, COTGRAVE.

— ÉTYM. Voy. PERQUISITION.

PERQUISITION (pèr-ki-zi-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* Recherche exacte que l'on fait d'une personne ou d'une chose. Perquisition à domicile. Le magistrat [le lieutenant civil] le fait, avec des archers, des perquisitions dans les maisons voisines, pour voir si quelqu'un des confesseurs n'y sera point caché, RAC. *Hist. Port-royal*, 2e part. On prend part à sa peine, à son indignation; on cherche, on s'informe, on fait des perquisitions; enfin l'on découvre que le jardinier a fait le coup, J. J. ROUSS. *Ém.* II.

— HIST. XVIe s. La perquisition des fontaines, O. DE SERRES, 728. Les extremitez de nostre perquisition tumbent toutes en esblouissement, MONT. II, 291.

— ÉTYM. Lat. *perquisitionem*, de *perquirere*, qui vient de *per*, et *quærere*, chercher (voy. QUÉRIR).

† **PERRÉ** (pè-ré), *s. m.* Revêtement en pierre qui protége les abords d'un pont, et empêche l'eau de les dégrader. || En termes de chemin de fer, petit canal rempli de pierres concassées. || Rivage de la mer couvert de pierres ou de galets.

— ÉTYM. *Pierre*.

PERRETTE (pè-rè-t'), *s. f.* Nom propre dérivé de Pierre, employé dans cette locution : Boîte à Perrette, argent, valeurs mises de côté pour un besoin. M. de Montmorency n'a pas manqué de tester et d'établir fidéicommis sur fidéicommis en faveur de la boîte à Perrette [caisse secrète pour les jansénistes], DE COUSCHAMPS, *Souv. de Mme de Créquy*, t. III. || Perrette est dans l'*Acad.* au mot BOITE.

† **PERREYÉ, ÉE** (pè-ré-ié, iée), *adj.* Revêtu de pierres. Une digue insubmersible perreyée, ou revêtue sur toute sa longueur d'une couche de blocs posés à plat ou à peu près jointivement, E. GRANGEZ, *Voies navigables de France*, p. 280. || Sable perreyé, sable dont on revêt une digue. Au lieu de procéder à l'aide de corrois de glaise, on s'était borné à rétablir la levée avec du sable perreyé du côté de la Loire seulement, *Corresp.* 25 oct. 1866, p. 497.

† **PERREYEUR** (pè-ré-ieur), *s. m.* Ouvrier travaillant à l'exploitation des ardoisières d'Angers.

† **PERRICHE** (pè-ri-ch'), *s. f.* Se dit quelquefois pour perruche. || Espèce de perroquet à queue courte. Les perriches à queue courte du nouveau continent, BUFF. *Ois.* t. XI, p. 235. || Buffon appelle ainsi les perruches à longue queue du nouveau continent. Pour les distinguer par un nom générique, nous avons laissé celui de perruche à celle de l'ancien continent, et nous appellerons perriches celles du nouveau, BUFF. *Ois.* t. XI, p. 226.

— ÉTYM. Voy. PERRUCHE.

† **PERRIER** (pè-rié), *s. m.* Morceau de fer emmanché au bout d'une perche, pour ouvrir les fourneaux quand on veut faire couler le métal en fusion. || On dit dans le même sens perrière.

† **PERRIÈRE** (pè-riè-r'), *s. f.* || 1° Dans le moyen âge, machine de guerre qui lançait des pierres, des traits, des feux grégeois. || 2° Nom donné aux carrières d'où l'on tire l'ardoise, en Anjou, et, dans certaines provinces, aux carrières de pierres.

— HIST. XIIIe s. Si garnissiez li vos chasteax De perrieres, de mangoneax, *Partenopex*, *Ms. de St-Germ.* f° 168, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Pierre*.

† **PERRIN DANDIN** (pè-rin-dan-din), *s. m.* Nom propre par lequel on désignait jadis le juge ignare ou le juge avide. Perrin Dandin arrive : ils le prennent pour juge; Perrin fort gravement ouvre l'huître et la gruge, LA FONT. *Fabl.* IX, 9. || Nom du juge dans les *Plaideurs* de Racine. || Chénier a, par moquerie, appliqué ce nom au critique qui juge les ouvrages, et spécialement à Laharpe. Il vous en adviendra quelque mésaventure, Ô grand Perrin Dandin de la littérature, M. J. CHÉNIER, *Les nouv. saints, Satire*.

— ÉTYM. Noms diminutifs de *Pierre André*.

PERRON (pè-ron), *s. m.* || 1° Espèce de palier ou de repos, où l'on monte par plusieurs marches, devant la porte d'une église ou d'autres bâtiments. Il gagne les degrés et le perron antique Où, sans cesse étalant bons et mauvais écrits, Barbin vend aux passants des auteurs à tous prix, BOIL. *Lutr.* V. || Perron carré, celui dont les marches sont d'équerre. || Perron cintré, celui dont les marches sont arrondies. || Perron à pans, celui dont les encoignures sont coupées. || Perron double, celui qui est à deux rampes. || Au moyen âge, le perron est comme un signe de puissance, de juridiction; c'est là que se tiennent les suzerains pour recevoir leurs vassaux; les hôtels de ville avaient aussi des perrons, d'où les prévôts rendaient la justice, et qu'on leur enlevait quelquefois en punition d'une révolte. Les perrons étaient accompagnés de montoirs. || 2° Terme d'hydraulique. Se dit des degrés d'une chute d'eau qui tombe par étages.

— HIST. XIe s. Sur un perrun de marbre.... *Ch. de Rol.* || XIIe s. Li messages iriés [courroucé] descent au perron, *Sax.* XIV. || XVe s. Comme il alloit une jour chevauchant parmy une grande lande, il choisit [vit] de loing ung grand arbre dessoubs lequel avoit un moult grant perron [grosse pierre], où dessus estoit couché ung chevalier moult fort navré, *Gerart de Nevers*, 2e part. p. 35, dans LACURNE. || XVIe s. À Noël au tison, à Pasques au perron, COTGRAVE.

— ÉTYM. Provenç. *peiro*, *perro*, *peiron*; bas-lat. *petronus*; du lat. *petra*, pierre.

PERROQUET (pè-ro-kè; le *t* ne se prononce pas et ne se lie pas; au pluriel, l'*s* se lie : des pè-ro-kè-z empaillés; perroquets rime avec traits, faix, succès, etc.), *s. m.* || 1° Oiseau à gros bec, qui imite la voix humaine. On n'a pas l'idée de la méchanceté des perroquets sauvages, BUFF. *Ois.* t. XI, p. 289. L'espèce de société que le perroquet contracte avec nous par le langage est plus étroite et plus douce que celle à laquelle le singe peut prétendre par son imitation capricieuse de nos mouvements et de nos gestes, ID. *ib.* p. 161. Les perroquets ont le vol court et pesant, au point de ne pouvoir traverser des bras de mer de sept ou huit lieues de largeur, ID. *ib.* p. 167. || Bâton de perroquet, bâton établi sur un plateau de bois, et garni de distance en distance d'échelons, auquel les perroquets aiment à grimper. || Fig. Cette maison est un bâton de perroquet, se dit d'une maison à plusieurs étages dont chacun n'a qu'une chambre. || De la soupe à perroquet, du pain trempé dans du vin. Il y a dans le vin et le pain, mêlés ensemble, une vertu sympathique qui fait parler; ne voyez-vous pas bien qu'on ne donne autre chose aux perroquets, et qu'ils apprennent à parler en mangeant de cela? MOL. *Méd. m. lui*, II, 6. || En bec de perroquet, en forme de bec de perroquet. Nez en bec de perroquet. || Familièrement. Parler comme un perroquet, parler sans comprendre ce qu'on dit. À quoi sert-il qu'ils parlent dans leur jeunesse comme des perroquets pour approuver tout ce qui est bon? FÉN. *Dial. des morts anc. Dial.* XXIV. || Fig. Un perroquet, celui qui a appris quelque chose par cœur sans le comprendre. Modernes perroquets qui répétez des paroles anciennes, cessez de nous tromper en tout genre, VOLT. *Philos. les Mensonges* [...] || 2° Perroquet de France, le bouvreuil. || 3° Nom collectif donné aux poissons du genre scare par les pêcheurs dans toutes les mers. || 4° Espèce de locuste. || 5° Autrefois, sorte de siége qui se pliait. Monseigneur même, et tout ce qui était à table avait des siéges à dos de maroquin noir, qui se pouvaient briser pour les voitures, et qu'on appelait des perroquets, ST-SIM. 417, 4. || 6° Terme de marine. Nom donné à de seconds mâts qui s'arborent sur les hunes du grand mât et de la misaine, et sur celles du beaupré et de l'artimon, et aux voiles que ces mâts portent. Je n'étais plus qu'à une lieue portée de cette flotte, quand il [Forbin] s'avisa, au grand étonnement de tous, de venir en travers et de prendre un ris dans les huniers, par un temps où nous aurions pu porter perroquets sur perroquets, DUGUAY-TROUIN, dans JAL. Les fabricants de toiles à voiles et de celles nommées perroquet et trest.... *Lett. pat.* 30 sept. 1780, *Picardie*. || Le grand perroquet, celui qu'on hisse au-dessus du grand hunier; le petit perroquet, celui qu'on grée au-dessus du hunier de misaine ou petit hunier. || Perroquet de fougue, voile carrée que porte le mât établi au-dessus du mât d'artimon, et qu'on nomme le mât de perroquet de fougue. || Perroquet volant, perroquet qui n'est pas établi d'une manière stable. || Les voiles de perroquet, comme quelques autres voiles, servaient aux signaux de jour à la mer. || Perroquets royaux, nom donné quelquefois aux voiles qui portent aussi le nom de cacatois. || 7° Aloès perroquet, *aloe variegata*, *L.*

— HIST. XVIe s. Si vous pouviez, o heureux perroquet, Ma volonté et mon affection Bien declarer par votre bon cacquet! Si vous pouvez dire ma passion! *Vers de Don Carlos fils de Philippe II*, dans *Elisabeth de Valois* par Mme WALKER [...] Quel gentil perroquet! Je crois que vous avez esté en cage pour apprendre à parler, TAHUREAU. *Dial.* page 25, dans LACURNE. De l'aloé, autrement dit perroquet, O. DE SERRES, 895. Deux bonnettes et voiles de perroquet [1525], dans JAL au mot [...].

— ÉTYM. Wallon, *parokèt*; espagn. *periquito*; ital. *parrucchetto* et *perrocchetto*. D'après Ménage, c'est un nom propre devenu nom d'animal comme tant d'autres, il signifie le petit Pierrot, cela paraît tout à fait pour l'anglais *parrot* et l'espagnol *periquito*. D'après Diez, le mot italien signifie le petit curé, de *parroco*, curé. D'après Scheler, il vient de *parruca*, perruque; il est de fait que l'italien dit *parrucchetto*, qui signifierait alors l'oiseau [...]

ché; comparez l'aloès perroquet. Cependant il faut remarquer que l'italien dit aussi *perrocchetto*. De tous ces rapprochements, il semblerait qu'il y a eu, dans *perroquet*, confusion et mélange de *Perot*, *pierrot*, et *perruque*. D'où vient, en marine, *perroquet?* M. Jal déclare l'ignorer. Comme, en italien, il se dit *pappafico*, proprement capuchon, et, en languedocien, *perrouquet*, on peut conjecturer que l'idée de capuchon, de perruque, de perroquet a suggéré cette dénomination.

† **PERROTINE** (pè-ro-ti-n'), *s. f.* Presse inventée par Perrot de Rouen et servant à imprimer les étoffes à trois et quatre couleurs.

PERRUCHE (pè-ru-ch'), *s. f.* || 1° Femelle du perroquet. || 2° Petit perroquet à longue queue. Les autres perruches dont je veux parler sont surtout renommées pour leur tendresse conjugale.... ce qui se passe dans la société conjugale de nos petites perruches de Guinée, BONNET, *Contempl. nat.* XI, 13. || 3° Terme de marine. Nom d'une voile carrée qui se hisse au-dessus du perroquet de fougue, ainsi dite parce qu'elle est plus petite que le perroquet. || Mât de perruche, mât qui porte cette voile.

— ÉTYM. D'après Scheler, autre forme de *perruque;* ce qui paraît très-probable (voy. PERROQUET).

PERRUQUE (pè-ru-k'), *s. f.* || 1° Coiffe de réseau sur laquelle on range des cheveux représentant une coiffure naturelle. Perruque à la Louis XIV. Cela sent son vieillard qui, pour en faire accroire, Cache ses cheveux blancs d'une perruque noire, MOL. *Éc. des mar.* I, 1. Il est bien nécessaire d'employer de l'argent à des perruques, lorsque l'on peut porter des cheveux de son cru qui ne coûtent rien? ID. *Avare*, I, 5. Monseigneur s'est fait couper les cheveux; il en avait une très grande quantité et les plus beaux du monde, mais ils l'incommodaient à la chasse; il a pris la perruque qui ne lui sied pas mal, DANGEAU, I, 423, 10 déc. 1686. Parce qu'il a une perruque blonde et des vapeurs noires, il se croit un philosophe anglais, MARMONTEL, *Cont. mor. Connaiss.* || Tête à perruque, tête en bois, sur laquelle on place une perruque pour l'accommoder. || Fig. Tête à perruque, vieillard de peu d'esprit et opiniâtre en ses préjugés. Quand elle [la raison] s'est présentée en Bavière et en Autriche, elle a trouvé deux ou trois grosses têtes à perruque qui l'ont regardée avec des yeux stupides et étonnés, VOLT. *Homme aux 40 écus, le bon sens de M. André.* || Populairement et fig. Donner une perruque à quelqu'un, le réprimander vertement. || 2° Fig. S'est dit pour chevelure des arbres, feuillage; acception qui n'est plus usitée, ou qui ne le serait qu'en plaisanterie. Le tronc de branches dévêtu.... Reprenant sa perruque verte, RÉGNIER, *Stances relig.* || 3° Terme de botanique. Assemblage de poils ou de filaments très-menus auxquels adhèrent les graines des champignons angiocarpiens. || 4° Fig et populairement. Personne trop âgée pour les fonctions qu'elle occupe, ou attachée à des idées qui ont passé de mode. C'est une perruque. Je ne balance pas assurément entre Catherine II et les vingt-cinq perruques de Genève, VOLT. *Lett. d'Argental*, 11 oct. 1765. Le mot perruque était le dernier mot trouvé par le journalisme romantique, qui en avait affublé les classiques, H. BALZAC, dans *Excentricités du langage.* || *Adj.* Vieux, suranné. Cela est décidément perruque. Il le trouvait [un journal] tiède, timide, arriéré, perruque; ce dernier substantif métamorphosé en adjectif exprimait le plus haut degré de son mépris, CH. DE BERNARD, *un Homme sérieux*, § 6.

— HIST. XV° s. Quant leurs cheveux sont trop clers, Ils ont une perruque feincte, COQUILL. *Monolog. des perr.* || XVI° s. Mettant un chapeau de laurier par dessus sa longue perruque [chevelure], AMYOT, *Rom.* 25. ....Et d'autant que tousjours vostre chef renouvelle De printemps en printemps sa perruque nouvelle, RONS. 750.

— ÉTYM. Wallon. *perik*; espagn. *peluca*; portug. *peruca*; ital. *parruca*; Sardaigne, *pilucca*; lombard, *peluch*, toupet; piém. *pluch*; génois, *pelluco*, cheveu, fibre; valaque, *parocĕ*. Tous ces mots se ramènent au lat. *pilus*, poil, qui a donné les formes en *l*, comme il a donné l'italien *piluccare*, et le français *peluche*; les formes en *r* sont des altérations. Toutefois l'espagnol *perico*, toupet, reste en dehors de cette dérivation, sans cependant pouvoir la contredire. *Perruque* paraît pour la première fois en France dans le XV° siècle; le sens propre en est chevelure. On a aussi indiqué comme étymologie le grec πύῤῥιχος, fauve, jaune, parce que les premières perruques furent faites de cheveux blonds fort estimés dans l'ancienne Rome; mais rien ne montre l'existence et la filiation de ce mot dans les langues romanes.

† **PERRUQUÉ, ÉE** (pè-ru-ké, kée), *adj.* S'est dit, par plaisanterie, des personnes qui portent une perruque. Bien perruqué.

— HIST. XVI° s. Quand le soleil perruqué de lumiere.... RONS. 638

† **PERRUQUERIE** (pè-ru-ke-rie), *s. f.* Terme de l'argot des artistes. Ce qui est vieux, passé de mode, méprisable et méprisé. L'ouvrage [l'*Alleluia* de Hændel] ne fit point d'effet, et il fut décidé que cette musique formidable était une perruquerie, FÉTIS, *la Musique mise à la portée de tout le monde*, 23.

PERRUQUIER (pè-ru-kié; l'r ne se prononce pas et ne se lie pas; au pluriel, l's se lie: des pè-ru-kié-z adroits), *s. m.* Celui qui fait des perruques, qui coiffe et qui rase. Les perruquiers français décident en législateurs sur la forme des perruques étrangères, MONTESQ. *Lett. pers.* 100. On nous reproche [à nous comédiens] notre amour-propre; qui est-ce qui n'en a pas, quand un perruquier se dit artiste, un huissier jurisconsulte, et un barbouilleur de papier homme de lettres? PICARD, *le Vieux comédien*, sc. 7. || Un quart d'heure de perruquier, un temps plus long qu'on n'aurait pensé, ainsi dit de ce que les perruquiers, promettant d'avoir fini en un quart d'heure, tiennent leur homme plus longtemps. || Perruquière, la femme d'un perruquier. Ce nouvel Adonis, à la blonde crinière, Est l'unique souci d'Anne sa perruquière, BOIL. *Lutr.* I. || *Adj.* Garçon perruquier.

— HIST. XVI° s. 3° rang, qui sont les mestiers mediocres, plastriers, perruquiere et attournaresse, *Édit*, avril 1597.

— ÉTYM. *Perruque;* génev. *perrutier.*

PERS, ERSE (pêr, pèr-s'), *adj.* || 1° De couleur bleue dans toutes les nuances, puisqu'on rencontre dans les textes ces étoffes dites de pers clair, azure, etc. DE LABORDE, *Émaux*, p. 438. || 2° En général cependant, d'un bleu foncé, tellement foncé même qu'il peut servir de tenture de deuil, ce que nous appelons le noir bleu, DE LABORDE, *ib.* Les noirs des étoffes de haut prix seront de fort guède d'un bleu brun, nommé bleu-pers, pour la bonne qualité duquel il ne sera mêlé que 6 livres d'indigo avec chacune balle de pastel, *Règlement sur les manufactures*, août 1669, *Teinturiers en laine*, art. 9. Le fil pers, appellé vulgairement fil à marquer.... seront teints avec inde platte ou indigo, *ib.* art. 60. || La déesse aux yeux pers, Minerve. Les premières [jeunes filles] portaient force présents divers; Tout le reste entourait la déesse aux yeux pers, LA FONT. *Filles de Minée.* || 3° *S. m.* Pers, drap bleu foncé, teint de bleu pers.

— HIST. XI° s. Teint [il] fut et pers, descoloret et pale, *Ch. de Rol.* CXLVI. || XIII° s. Tot ot le vis [visage] et pale et pers, Si con il ot esté blecié, *Ren.* 24978. Ses robes [de Louis IX] estoient de camelin ou de pers, JOINV. 290. || XIV° s. Sache de vray qu'en tout endroit Que on descript armes à droit, La couleur de pers est clamée Azur, s'elle est à droit nommée, MACHAUT, p. 84. || XV° s. Pers est aultre couleur qui approche fort du bleu, mais il est de plus clere matiere et n'est pas si obscur; ceste-cy ne se blasonne en aultre maniere, pource qu'elle est trop près du bleu, sinon qu'elle signifie beau parler, doulx penser, et l'engin subtil, SICILLE, *le Blason des couleurs*, p. 88. || XVI° s. Il estoit un peu roux de visage, et avoit les yeux pers.... AMYOT, *Caton*, 2. Draps pers et autres accoustumés estre tondus et mortuaires, DE LABORDE, *Émaux*, p. 438.

— ÉTYM. Provenç. *pers;* ital. *perso;* bas-lat. *persus*, *persicus*, *perseus*, et aussi *persegies*, *persegues*; du lat. *persicum*, pêche (voy. PÊCHE); *ad persci mali colorem accedens*, dit du Cange. L's, qui est radicale, écarte le grec περκνὸς, de couleur sombre; et πράσος, poireau, indiqué par Ménage, ne concorde ni avec les formes ni avec le sens.

PER SALTUM (pèr-sal-tom'), *loc. adv.* Terme de droit canon. L'ordination est dite per saltum, lorsqu'on reçoit un ordre supérieur, sans avoir passé par les inférieurs, comme si l'on était ordonné prêtre sans avoir reçu le diaconat. Ces ordinations sont défendues par les canons.

— ÉTYM. Lat. *per*, par, et *saltus*, saut.

† **PERSAN** (pèr-san), *s. m.* Idiome des habitants de la Perse moderne; c'est une langue aryenne fortement modifiée par le mélange de l'arabe.

† **PERSCRUTATEUR** (pèr-skru-ta-teur), *s. m.* Celui qui scrute profondément. Le Perscrutateur, surnom de frère Robert, dominicain, et auteur d'un *Correctorium alchimiæ* (XIV° siècle).

— ÉTYM. Lat. *perscrutatorem* (voy. PERSCRUTATION).

† **PERSCRUTATION** (pèr-skru-ta-sion), *s. f.* Recherche profonde. Pourquoi ce besoin d'analyser, de regarder dedans et derrière les cœurs, que j'ai appliqué, pour mon malheur et pour mes péchés, à l'intime perscrutation des talents? SAINTE-BEUVE, *Revue des Deux-Mondes*, 15 avril 1864, p. 782.

— HIST. XVI° s. Les premieres et universelles raisons sont de difficile perscrutation, MONT. I, 118.

— ÉTYM. Lat. *perscrutationem*, de *per*, et *scrutari*, scruter.

PERSE (pèr-s'), *s. f.* Toile peinte, qui venait originairement de l'Orient, et que maintenant on fabrique partout. On doit comprendre sous le nom de toiles peintes et imprimées, les perses, les indiennes, les anglaises,... *Dict. des arts et mét. Toiles peintes.*

— ÉTYM. Toile ainsi dite parce qu'on la croyait fabriquée originairement en *Perse:* le fait est qu'elle provenait de la côte de Coromandel (RAYNAL, *Hist. phil.* III, 5).

PERSÉCUTANT, ANTE (pèr-sé-ku-tan, tan-t'), *adj.* || 1° Qui persécute. Un gouvernement violent, une religion persécutante, J. J. ROUSS. *Ém.* V. || Se dit aussi des choses. Un si grand exemple à souffrir me convie Tout ce qu'a le malheur de plus persécutant, CORN. *Imit.* III, 18. || Substantivement. C'est un grand avantage pour exciter la commisération que la proximité du sang et les liaisons d'amour ou d'amitié entre le persécutant et le persécuté, le poursuivant et le poursuivi, celui qui fait souffrir et celui qui souffre, CORN. 2° *disc.* || 2° Qui se rend incommode par ses importunités. Cela [changer de pays] ne nous délivra pas des amants; ceux de la contrée étaient plus persécutants que les autres, LA FONT. *Psyché*, II, p. 128. Celui qui m'embarrasse le plus, c'est ce persécutant Monsieur André; et si, je ne lui dois que trois mille cinq cents francs, REGNARD, *Retour imprévu*, sc. 4. || Il se dit des choses en un sens analogue. Ah! te trouverons-nous toujours partout, ô vérité persécutante? BOSS. *Sermons, Prédic. évangél.* 3.

PERSÉCUTÉ, ÉE (pèr-sé-ku-té, tée), *part. passé* de persécuter. Qui est l'objet de la persécution. Un des philosophes les plus persécutés fut l'immortel Bayle, l'honneur de la nature humaine, VOLT. *Dict. phil. Philosophe*, I. || Substantivement. Nos rois lassés du joug et vos persécutés Avec tant de chaleur l'ont joint de tous côtés.... CORN. *Sert.* V, 1.

PERSÉCUTER (pèr-sé-ku-té; il y avait au XVII° siècle une prononciation vicieuse, pèr-zé-ku-té, contre laquelle Vaugelas met en garde), *v. a.* || 1° Tourmenter par des voies injustes, par des poursuites violentes. S'il arrive que les méchants vous haïssent et vous persécutent, LA BRUY. XV. Il y a eu des philosophes de cabinet en France; et tous, excepté Montaigne, ont été persécutés, VOLT. *Dict. phil. Philosophe*, I. Moi, persécuter l'auteur du Vicaire savoyard, moi, persécuter quelqu'un! ID. *Lett. Damilaville*, 21 juill. 1764. || Il se dit en particulier des persécutions religieuses. Ils [les chrétiens] font des vœux pour nous qui les persécutons, CORN. *Poly.* IV, 6. Voyez dans quel sentier la vertu chemine, doublement à l'étroit et par elle-même et par l'effort de ceux qui la persécutent, BOSS. *Reine d'Anglet.* Si Calvin a eu la barbarie de faire expirer Servet dans les flammes, après avoir écrit qu'il ne faut persécuter personne pour l'opinion de Servet, VOLT. *Frag. sur l'hist.* XXV. || Absolument. Non, non; persécutez, Et soyez l'instrument de nos félicités: Celle d'un vrai chrétien n'est que dans les souffrances, CORN. *Poly.* V, 2. Ceux qui se font persécuter pour ces vaines disputes de l'école me semblent peu sages; ceux qui persécutent me paraissent des monstres, VOLT. *l'Ingénu*, 14. || Fig. Ceux qui persécutent persévéramment en eux-mêmes leurs mauvais désirs, BOSS. *Médit. sur l'Évang. Sermon sur la montagne*, 9° *jour.* || 2° Fig. Causer des peines comparées aux douleurs de la persécution. Quand la fortune a commencé à persécuter un misérable, elle le persécute toujours, SCARR. *Rom. com.* II, 17. Seigneur, mille malheurs persécutent sa vie, RAC. *Brit.* III, 3. Quand le ciel en colère De ceux qu'il persécute a comblé la misère, VOLT. *Orphel.* V, 1. || 3° Par exagération, presser avec importunité. Il a un créancier qui le persécute étrangement. Cela est au-dessous de ma condition [faire imprimer ses ouvrages]; mais je le fais seulement pour donner à gagner aux libraires qui me persécutent, MOL. *Préc.* 10. || 4° Se persécuter, *v. réfl.* Agir l'un contre l'autre par des voies injustes et violentes. J'espère que, dans sept ou huit cents ans, les hommes ne se persécuteront plus pour savoir: *utrum chimæra bombinans....* VOLT. *Lett. Pomaret*, 20 juillet 1774. J'ai toujours pensé, j'ai dit, j'ai écrit

que les gens de lettres devraient être tous frères; ne se persécute-t-on pas assez? faut-il qu'ils se persécutent encore les uns les autres? ID. *Lett. Segui*, 1761. || Se persécuter soi-même. Ainsi, au défaut des tyrans, les saints se persécutent eux-mêmes, BOSS. 2e *panég. St Franç. de Paule*, 1.

— HIST. XIVe s. Que tele chose soit selon povoir persecutee ou fuie, ORESME, *Eth.* 66. || XVe s. Craindre [illegible] Dieu et à persecuter le peuple et ses voysins, COMM. VI, 13. Le roi estoit fort persecuté des Anglois, ID. IV, 9. || XVIe s. Non seulement ils rejettoient l'Evangile, mais aussi le persecutoyent, CALV. *Instit.* 837.

— ÉTYM. Verbe fait sur *persécuteur*; ital. *perseguitare*; génev. *je le persécute de partir*.

PERSÉCUTEUR, TRICE (pèr-sé-ku-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui persécute. Pendant que votre main, sur eux appesantie, A leurs persécuteurs les livrait sans secours, RAC. *Esth.* III, 4. Est-ce [la Divinité] donc la protectrice des adultères, des sacriléges.... la persécutrice de l'innocence, de la pudeur, de la piété, des vertus les plus pures! MASS. *Carême, Vér. d'un avenir.* Je ne crois pas qu'on puisse faire à un homme une injure plus atroce que de l'appeler persécuteur, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 27 juin 1764. || Il se dit quelquefois en bonne part. Déjà, de l'insolence heureux persécuteur, Vous aviez des deux mers assuré les rivages, RAC. *Phèdre*, III, 5. || En particulier, celui qui persécute pour cause de religion. Cruels et lâches persécuteurs, faut-il donc que les cloîtres les plus retirés ne soient pas des asiles contre vos calomnies? PASC. *Prov.* XVI. Cette nouvelle Babylone [Rome], imitatrice de l'ancienne.... persécutrice du peuple de Dieu, tombe aussi comme elle d'une grande chute, BOSS. *Hist.* III, 1. On est rarement de la religion de son persécuteur, surtout quand il veut dominer sur la conscience, VOLT. *Dict. phil. Apostat.* || Fig. Le juste, sévère à lui-même et persécuteur irréconciliable de ses propres passions, BOSS. *Reine d'Anglet.* La volupté en a été [de la vérité] de tout temps la plus inexorable persécutrice, MASS. *Panég. St Jean-Bapt.* || 2° Par exagération, personne importune, incommode. C'est un persécuteur fâcheux. || 3° *Adj.* Qui persécute. Si l'on regarde comme très-injustes les païens persécuteurs, on doit regarder aussi comme très-injustes les chrétiens persécuteurs, VOLT. *Mœurs, Rem.* XVI. Touché des supplices des quakers, il en interrompit le cours en Amérique par une ordonnance de 1661; mais il ne put y étouffer entièrement l'esprit persécuteur, RAYNAL, *Hist. phil.* XVII, 20.

— HIST. XIIe s. Tu fus lus [loup] as oeilles [brebis], or seis pastur et prestre; De Saul persecutour Pols [saint Paul] seras e deis estre, *St Thom. mart.* f° 8, *verso.* || XIIIe s. Ainsi comme il [saint Paul] estoit persecuteres de l'Eglise, devint il puis vaissiaus de election, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 73. || XIVe s. Cruel et fier persequteur du plebe, BERCHEURE, f° 61, *verso.* || XVe s. Se trouver entre les mains des vrays et anciens persecuteurs de sa maison, COMM. V, 17.

— ÉTYM. Provenç. *persequieyre, persecutor, persequedor*; catal. *persequetor*; espagn. *persequidor*; ital. *persecutore*; du lat. *persecutorem*, de *persecutum*, supin de *persequi*, de *per*, et *sequi*, suivre.

PERSÉCUTION (pèr-sé-ku-sion : en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Poursuite injuste et violente, vexation. Le mal que nous faisons ne nous attire pas tant de persécutions et de haine, que nos bonnes qualités, LA ROCHEFOUC. *Max.* 29. Les cruelles persécutions qui ont accompagné les désordres de Naples et qui en firent exiler plusieurs nobles familles, MOL. *Avare*, V, 5. Ceux qui souffrent persécution pour la justice, BOSS. *Hist.* II, 13. J'aime autant des persécutions présentes qui honoreront ma mémoire, que des éloges et des récompenses qui la flétriront, ARNAULT, *Mém.* t. III, p. 226, dans POUGENS. Ce n'est point au Cid persécuté, c'est au Cid triomphant de la persécution que Cinna dut la naissance, MARMONTEL, *Mém.* VI. || Il se dit, en particulier, des poursuites pour cause religieuse. Il y a plaisir d'être dans un vaisseau battu de l'orage, lorsqu'on est assuré qu'il ne périra point; les persécutions qui travaillent l'Église sont de cette nature, PASC. *Pens.* XXIV, 31, édit. HAVET. C'est une chose qui fait trembler.... de voir la persécution qui se prépare.... contre la vérité, ID. *Lett. à Mlle de Roannez*, 1. C'est par ces [illegible] que les [illegible] des persécutions [illegible] des empereurs, BOSS. *Hist.* I, 10. [illegible] à prendre de la milice et de la persécution que de les éclairer? VOLT. *Lett. Helvétius*, mars 1763. Le silence est la plus grande persécution; jamais les saints ne se sont tus, PASC. *Pens.* XXIV, 66. || La persécution de Néron, de Dioclétien, etc. celle que les chrétiens ont soufferte sous Néron, sous Dioclétien, etc. || 2° Par exagération, importunité continuelle dont on se trouve fatigué.

— HIST. XIIIe s. En ceste persecucion [danger] me salva Diex par l'aide du Sarrazin, lequel me mena.... JOINV. 240. || XIVe s. Las! pourquoi est ma vie finie en telle tribulation, et en telle persecution de paix et de concorde? *Chr. de St-Denys*, t. I, f° 177, dans LACURNE. || XVe s. Il monstroit que les prouesses qu'ilz avoient faictes sans haine [dans un tournoi] seroient doublement redoublées en mortelle persecution, *Perceforest*, t. IV, f° 82.

— ÉTYM. Provenç. *persecucio*; espagn. *persecucion*; ital. *persecuzione*; du lat. *persecutionem* (voy. PERSECUTEUR).

PERSÉE (pèr-sée), *s. m.* Terme d'astronomie. Constellation boréale.

— ÉTYM. *Persée*, héros de la mythologie grecque.

† **PERSÉITÉ** (pèr-sé-i-té), *s. f.* Terme de scolastique, par lequel on désignait la qualité de ce qui existe par soi-même.

— ÉTYM. Lat. scolastique, *perseitatem*, de *per*, par, *se*, soi, et la terminaison *itatem*, indiquant qualité; comparez *asëité*.

PERSÉVÉRAMMENT (pèr-sé-vé-ra-man), *adv.* Avec persévérance. Prier persévéramment et avec instance, BOSS. *Polit.* I, III, 5.

— HIST. XIIIe s. Por ce qu'il se combattoient si perseveremment et s'entrocioient [s'entre-tuaient] si cruelment, *Légende de Girart*, dans *J. des savants*, avril 1860, p. 203.

— ÉTYM. *Persévérant*, et le suffixe *ment*; prov. *perseveranmens*: esp. et ital. *perseverantemente*.

PERSÉVÉRANCE (pèr-sé-vé-ran-s'), *s. f.* Qualité de celui qui persévère. La persévérance n'est digne ni de blâme ni de louange, parce qu'elle n'est que la durée des goûts et des sentiments qu'on ne s'ôte et qu'on ne se donne point, LA ROCHEFOUC. *Max.* 177. Il [Jésus-Christ] nous accorde premièrement la persévérance à prier, par laquelle nous obtenons la persévérance à bien faire, BOSS. *Méd. sur l'Év.* 2e *partie*, 12e *jour.* La plupart des hommes, pour arriver à leurs fins, sont plus capables d'un grand effort que d'une longue persévérance, LA BRUY. XI. La persévérance est une stabilité perpétuelle dans des résolutions mûrement réfléchies, MARMONTEL, *Œuv.* t. X, p. 75. || Il se dit aussi des choses qui persévèrent. Et c'est cette vertu, si nouvelle à la cour, Dont la persévérance irrite mon amour, RAC. *Brit.* II, 2. || Absolument. Fermeté et constance dans la piété, dans la foi. Avez-vous cependant une pleine assurance D'avoir assez de vie ou de persévérance? CORN. *Poly.* I, 1. Comme sa foi ne fut pas feinte, sa persévérance ne lui fut pas ennuyeuse, FLÉCH. *Marie-Thér.* || Le catéchisme de persévérance, celui que les enfants suivent après leur première communion. || Persévérance finale, celle qui dure jusqu'à la fin de la vie. Ainsi notre âme n'est plus en péril; nos résolutions ne vacillent plus; la mort ou plutôt la grâce de la persévérance finale a la force de les fixer, BOSS. *Duch. d'Orl.*

— HIST. XIIe s. .... D'amor e d'aliance, Et de boene perseverance, U n'aviengo relaschemens.... BENOIT, II, 6441. || XIIIe s. Avoec lui maint [demeure] perseverance, Qui moult li aide sagement, *Voie de Paradis.* || XVIe s. Depuis le premier mouvement jusques à la derniere perseverance, le bien que nous faisons est de Dieu en toutes ses parties, CALV. *Instit.* 214. Sa perseverance au travail, AMYOT, *Marius*, 5.

— ÉTYM. Prov. *perseveransa, perseverantia*; esp. *perseverancia*; ital. *perseveranza*; du lat. *perseverantia*, de *perseverans*, persévérant.

PERSÉVÉRANT, ANTE (pèr-sé-vé-ran, ran-t'), *adj.* Qui persévère. Homme persévérant. || Il se dit aussi des choses. Telle fut, durant le temps qu'elle vécut, la foi persévérante de la reine, FLÉCH. *Marie-Thér.* Des prières attentives et persévérantes.... ID. *Dauphine.* Vos bontés ne se refroidissent pas; vous avez un grand avantage sur les autres hommes, c'est que vos vertus sont persévérantes, VOLT. *Lett. d'Argental*, 23 juin 1764.

— HIST. XIVe s. Hommes constans et perseverans, ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

PERSÉVÉRER (pèr-sé-vé-ré. La syllabe *vé* prend un accent grave quand la syllabe qui suit est muette : je persévère, excepté au futur et au conditionnel : je persévérerai), *v. n.* || 1° Demeurer toujours dans la même manière d'être. La grâce qui fait qu'on persévère dans la piété, PASC. *Prov.* XVIII. Dans ses ressentiments si Pyrrhus persévère, RAC. *Andr.* II, 1. Ils [les hommes] souffrent beaucoup à être toujours les mêmes, à persévérer dans la règle ou dans le désordre, LA BRUY. XI. Il n'y a plus que quelques Lapons, quelques Samoïèdes, quelques Tartares qui aient persévéré dans la religion de leurs ancêtres, VOLT. *Dict. phil. Idolâtrie.* || Il régit la préposition *à* devant un infinitif. Grands dieux! si votre haine Persévère à vouloir l'arracher de mes mains, Que peuvent devant vous tous les [illegible] humains? RAC. *Iphig.* IV, 9. || Je persévère, [illegible] quelquefois, je suis toujours du même avis. || 2° [illegible] absolument, il signifie persévérer dans le bien. Vous l'avez dit, ô mon Dieu : qui persévérera jusqu'à la fin, celui-là sera sauvé, FLÉCH. *Marie-Thér.* C'est une chimère de se flatter qu'on persévérera, tandis qu'on néglige tous les moyens auxquels votre persévérance est attachée, MASS. *Carême, P*[illegible]. || 3° Persévérer se dit des choses qui se continuent. Son mal persévère. Grâce au ciel, jusqu'au bout ta vertu persévère, VOLT. *Orphel.* V, 5. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— SYN. PERSÉVÉRER, PERSISTER. L'action de persister suppose de la fermeté ou de l'énergie, celle de persévérer, de la constance : on persiste opiniâtrément, on persévère jusqu'à la fin. Qui persiste ne faiblit ni ne cède; qui persévère ne se lasse pas. On persiste dans les choses où il y a lieu de montrer de la fermeté, dans une résolution ou une affirmation; on persévère dans celles où patience et longueur de temps font tout, LAFAYE.

— HIST. XIIe s. E ore donc perseverez [illegible] gardier nos [à nous] foi, *Machab.* I, 10. || [illegible] ne doit tel chose commencier, en quoi [illegible] perseverer, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 347. || [illegible] persevera li pueples à son courroux, [illegible] f° 40, *recto.* Car qui aujourd'uy bien feroit [illegible] ne perseverroit, Tout ce ne vauldroit un [illegible] BRUYANT, dans *Ménagier*, t. II, p. 32. [illegible] euvre d'omme; mais perseverer en pechié est [illegible] de deable, *ib.* I, 9. || XVe s. Ainsi se persevera [illegible] fice en grand noblesse et dignité, FROISS. II, II, [illegible] || XVIe s. Par sa grace [de Dieu] l'homme [illegible] bien, et y persevere jusques à la fin, CALV. *Instit.* [illegible]

— ÉTYM. Prov. et esp. *perseverar*; ital. *perseverare*; du lat. *perseverare*; de *per*, et *severus*, [illegible]

PERSICAIRE (pèr-si-kè-r'), *s. f.* Nom de plusieurs espèces du genre *polygonum*, où l'on distingue : 1° le *polygonum persicaria*, L., qui est la [illegible] persicaire de certains auteurs, dite aussi persicaire douce; 2° la persicaire âcre, persicaire brûlante ou persicaire poivrée, le *polygonum hydropiper*, L. désignée encore sous le nom de poivre d'eau; 3° la persicaire amphibie, le *polygonum amphibium*, L. 4° la persicaire orientale ou grande persicaire du Levant, le *polygonum orientale*, dit aussi [illegible] au-ciel; et le *polygonum latifolium*, persicaire à feuilles de patience.

— HIST. XIVe s. Herbe persicaire qui a [illegible] les com peschier, H. DE MONDEVILLE, f° 87, [illegible]

— ÉTYM. Ital. *persicaria*; du bas-lat. *persicarius*, pêcher (voy. ce mot), la plante ayant été ainsi nommée pour la ressemblance des feuilles.

PERSICOT (pèr-si-ko; le *t* ne se prononce pas et ne se lie pas), *s. m.* Liqueur agréable, dont la base est de l'esprit-de-vin, des noyaux de pêches et du sucre, avec un extrait de persil et d'autres [illegible]

— ÉTYM. Lat. *persicum*, pêche (voy. ce [illegible] mot, dit Ménage, qui l'écrit *persico*, [illegible] de Savoie.

PERSIENNE (pèr-siè-n'), *s. f.* Nom qu'on [illegible] à des châssis de bois qui s'ouvrent en dehors comme des croisées ou des contrevents, et dans lesquels sont assemblées, à distance égale, de tringles de bois, en abat-jour, qui garantissent la chambre du soleil.

— ÉTYM. Espèce de contrevent ainsi dite de Perse, pays d'où elle est venue en [illegible] disait *persien, persienne*, pour *perse* ou *persan* (l'armée persienne, BOSS. *Hist.* III, 5).

PERSIFLAGE (pèr-si-fla-j'), *s. m.* [illegible] celui qui persifle. Le persiflage, amas [illegible] paroles, volubilité de propos qui font [illegible] [illegible] la raison, déconcertent [illegible] [illegible] ou timides, et rendent la société [illegible] table, DUCLOS, *Consid. mœurs*, 8. De la [illegible] cœur on perd [illegible] talent d'un triste persiflage, GRESSET, *Méchant*, [illegible] 7. Duclos parle beaucoup de ces sociétés de [illegible] sance où naquit ce qu'on nomme le persiflage, [illegible] qui est de ce siècle, et qui date à peu près du temps où Duclos composait ses Considérations, [illegible] Gresset son Méchant, LA HARPE, *Notice sur* [illegible] Ce livre [les Mémoires de Grammont] est le premier où l'on ait montré souvent cette sorte d'esprit [illegible]

a depuis appelé persiflage.... qui consiste à dire plaisamment les choses sérieuses, et sérieusement les choses frivoles, ID. *Cours de litt.* t. IX, p. 481, dans POUGENS. Il faut donner une dénomination nouvelle aux départements; je ne pense pas qu'il puisse exister une opération plus grande, plus importante et moins digne de persiflage, malgré l'esprit du préopinant [l'abbé Maury], MIRABEAU, *Collection* t. III, p. 230.

PERSIFLÉ, ÉE (pèr-si-flé, flée), *part. passé* de persifler.

PERSIFLER (pèr-si-flé), *v. a.* || 1° Railler quelqu'un, en lui adressant d'un air ingénu des paroles qu'il n'entend pas, ou qu'il prend dans un autre sens. Dites moi si Racine a persiflé Boileau, si Bossuet a persiflé Pascal, VOLT. *Mél. litt. à l'abbé d'Olivet sur la prosodie.* C'est de l'usage de tout dire sur le même ton qu'est venu celui de persifler les gens sans qu'ils le sentent, J. J. ROUSS. *Ém.* I. Il vous persifle même en gardant le silence, COLLIN D'HARLEVILLE, *Malice pour malice*, I, 2. || 2° Parler avec ironie et moquerie. Entendre soupçonner ou persifler ses intentions dans une assemblée politique où l'on a fait ses preuves, est une tolérance qu'un homme qui a le sentiment de sa dignité personnelle ne connaît pas, MIRABEAU, *Collection*, t. II, p. 40. || Absolument. Vous persiflez, je vois, jeunes gens que vous êtes ; C'est le ton d'à présent, c'est le talent du jour, COLLIN D'HARLEVILLE, *Le vieill. et les jeunes gens*, I, 6. || 3° Se persifler, *v. réfl.* Se railler soi-même. Après avoir commencé par me persifler moi-même, j'aurai tout le temps de persifler les autres, J. J. ROUSS. *le Persifleur.*

— REM. Ce mot, composé avec *siffler*, devrait s'écrire comme *siffler*.

— ÉTYM. *Per*, et *siffler*. *Persifler* et ses composés se sont accrédités tout d'un coup à Paris vers le milieu du XVIII° siècle, comme on le voit à *persiflage*.

PERSIFLEUR (pèr-si-fleur), *s. m.* Celui qui a l'habitude de persifler. Quelquefois aussi s'engageait dans la querelle un certain Monticourt, railleur adroit et fin et ce qu'on appelait alors un persifleur de la première force, MARMONTEL, *Mém.* VI. On lui trouve de l'esprit et de la gaieté, mais il est caustique et persifleur, GENLIS, *Mères rivales*, t. I, p. 9, dans POUGENS.

PERSIL (pèr-si; l'*l* ne se prononce et ne se lie jamais), *s. m.* || 1° Plante potagère, *apium petroselinum*, *L.* Deux assiettes suivaient, dont l'une était ornée D'une langue en ragoût de persil couronnée, BOIL. *Sat.* III. || Fig. Grêler sur le persil, voy. GRÊLER. || Populairement. Arracheurs de persil, bateliers qui remontent les bateaux à l'aide de cordes, parce qu'ils se baissent comme s'ils voulaient cueillir quelque plante. || 2° Persil de Macédoine, nom vulgaire du bubon macédonien (ombellifères). || Persil des marais, un des noms vulgaires du *sium angustifolium*. || Faux persil, voy. ÉTHUSE. || Persil d'âne, nom vulgaire du cerfeuil sauvage, *anthriscus sylvestris*. || Persil bâtard, nom vulgaire du *turgenia latifolia*.

— HIST. XIV° s. Ainsi s'en vont sanz portier rien, Comme gens poures et nus.... Et leur convient vivre à escil, Et aller cuillir pierresill, *le Liv. du bon Jeh.* 380. || XV° s. .... Use porées Qui soient faictes de persil, Pour ce qu'il est de pierre essil, Et qu'il descombre les conduis, E. DESCHAMPS, *Noble enseignement.* Verdure comme porée, choulx, navets, persin, cerfeuil.... *Journ. de Paris sous Ch. VI et VII*, p. 80, dans LACURNE.

— ÉTYM. Wallon, *plezzin*; picard, *persin*; esp. *perexil*, ital. *petrosellino*, *petrosemolo*, *prezzemolo*; du lat. *petroselinum*; grec, πετροσέλινον, ache des rochers, de πετρα, pierre, et σέλινον, ache.

PERSILLADE (pèr-si-lla-d', *ll* mouillées, et non pèr-si-ya-d'), *s. f.* Ragoût fait de tranches de bœuf assaisonnées de persil

— ÉTYM. *Persil.*

PERSILLÉ, ÉE (pèr-si-llé, llée, *ll* mouillées, et non pèr-si-yé), *adj.* Qui est semé, à l'intérieur, de petits points verdâtres, dus à des espèces de moisissures. Les bonnes qualités des fromages de Roquefort sont d'être frais, d'un goût agréable et doux, bien persillés, c'est-à-dire parsemés en dedans de veines bleuâtres, *Dict. des arts et mét. Laiterie.*

— ÉTYM. *Persil.*

† **PERSILLÈRE** (pèr-si-llè-r', *ll* mouillées), *s. f.* Vase pyramidal percé de trous et rempli de terre, avec lequel on se procure du persil en toute saison.

PERSIQUE (pèr-si-k'), *adj.* Qui appartient aux anciens Perses. || Terme d'architecture. Ordre persique, ordre d'architecture, où ce sont des figures de captifs qui servent de colonnes; tout le reste appartient d'ailleurs à l'ordre dorique. On fait remonter l'ordre persique à Pausanias, général lacédémonien, qui, ayant défait les Perses, se fit une espèce de trophée de cette représentation de ses captifs. || Ancien terme de médecine. Feu persique, nom de l'érysipèle.

— ÉTYM. Lat. *persicus*, de *Persis*, la Perse.

PERSISTANCE (pèr-si-stan-s'), *s. f.* Qualité de ce qui est persistant. || Action de persister.

— HIST. XVI° s. Persistance, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. *Persistant*; ital. *persistenza.*

PERSISTANT, ANTE (pèr-si-stan, stan-t'), *adj.* || 1° Terme de botanique. Se dit, par opposition à caduc, des organes dont la durée se prolonge au delà de l'époque qui semble fixée pour leur chute. Les feuilles des orangers, des arbres verts sont persistantes. || Terme d'entomologie. Pattes persistantes, celles que l'insecte conserve dans tous les états par lesquels il passe. || 2° Qui a de la persistance, en parlant des personnes. Il est persistant.

PERSISTER (pèr-si-sté), *v. n.* Demeurer ferme dans ses résolutions, dans ses sentiments. Dans son aveuglement pensez-vous qu'il persiste? CORN. *Poly.* III, 3. Il persista dans la piété, BOSS. *Hist.* II, 4. Ils ont la parole, président un cercle, et persistent dans cette hauteur ridicule et contrefaite.... LA BRUY. VIII. Il [Mazarin] avait sur elle [Anne d'Autriche] cet empire qu'un homme adroit devait avoir sur une femme née avec assez de faiblesse pour être dominée, et assez de fermeté pour persister dans son choix, VOLT. *Louis XIV*, 4. || Il se construit avec *à* et l'infinitif. S'il persiste à demeurer chrétien.... CORN. *Poly.* III, 5. S'en éloignera-t-on [de la cour] avant d'en avoir tiré le moindre fruit, ou persistera-t-on à y demeurer sans grâces et sans récompense? LA BRUY. VIII. || Absolument. Être toujours du même avis. Tous me conseillèrent unanimement de ne me point mêler d'une si mauvaise affaire [l'affaire des Calas] ; tout le monde me condamna, et je persistai, VOLT. *Polit. et législ. Lett. à d'Alembert sur les Calas.* || Impersonnellement et au passif. Et par ledit Prudhommeau a été persisté en ce qu'il a dit ci-dessus.... FURETIÈRE, *Rom. bourg.* liv. II, *Jugement des bûchettes.* || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

— HIST. XIV° s. Demourer et persister en faulse opinion, ORESME, *Eth.* 194. || XVI° s. L'ire de Dieu est preparée à tous ceux qui persistent d'estre pecheurs, CALV. *Instit.* 589. Elle persistant, le jugo.... MONT. II, 45.

— ÉTYM. Lat. *persistere*, de *per*, et *sistere*, fixer, arrêter, fréquentatif de *stare* (voy. STABLE).

PERSONNAGE (pèr-so-na-j'), *s. m.* || 1° Dignité ecclésiastique, cure, etc. (sens du bas-latin *personaticum*, perdu complétement en français, et conservé dans l'anglais *parsonage*, cure), *s. m.* || 2° Aujourd'hui, par extension, personne considérable, célèbre, en parlant des hommes. Vous dirai-je les noms de ces grands personnages? CORN. *Cinna*, I, 3. Se croire un personnage est fort commun en France, LA FONT. *Fabl.* VIII, 15. Je vous dis que mon fils n'a rien fait de plus sage Qu'en recueillant chez soi ce dévot personnage, MOL. *Tart.* I, 4. Que faites-vous, grand homme d'affaires, homme qui êtes de tous les secrets, et sans lequel cette grande comédie du monde manquerait d'un personnage nécessaire? BOSS. *Sermons, Impénit.* 2. Vous ne me parlez point de M. le cardinal de Nerli; on dit que c'est un personnage, ID. *Lett. quiét.* 156. La princesse des Ursins tâta, autant qu'elle put, tout ce qui était ou pouvait devenir personnage, ST-SIM. 122, 92. || En mauvaise part. Voilà un impudent, un plaisant personnage. Je ne sors pas d'admiration et d'étonnement à la vue de certains personnages que je ne nomme point, LA BRUY. III. Le peuple a souvent le plaisir de la tragédie : il voit périr sur le théâtre du monde les personnages les plus odieux, ID. VI. M. du Maine faisait le bon personnage en plaignant une sœur avec qui la haine de l'autre sœur l'avait étroitement lié, ST-SIM. 309, 43. Pourquoi donc m'inviter avec ce personnage? C. DELAV. *la Popular.* I, 6. || 3° Personne fictive, homme ou femme, mise en action dans un ouvrage dramatique. Tous les personnages qu'il [Molière] représente sont des personnages en l'air, MOL. *Impromptu*, 3. D'un nouveau personnage inventez-vous l'idée, BOIL. *Art p.* III. Il faut que tous ceux qui assistent à une pièce de théâtre connaissent tout d'un coup les personnages qui se présentent, excepté ceux dont l'intérêt est de cacher leur nom, VOLT. *Comm. Corn. Rem. Héracl.* I, 1. Dans cette tragédie d'un patriote et d'un philosophe [Addison], le rôle de Caton me paraît surtout un des plus beaux personnages qui soient sur aucun théâtre, ID. *Mél. litt. Trag. anglaise.* || Il se dit aussi des personnages d'un poëme narratif, d'un roman. À peine ai-je parcouru quelques pages de Clarisse, que je compte déjà quinze ou seize personnages; bientôt le nombre se double, DIDER. *Éloge de Richards.* On imprimerait aujourd'hui le chapitre de Gil Blas sur les comédiens, que chacun voudrait reconnaître tous les personnages, C. DELAV. *les Coméd. Prolog.* || Par extension, rôle que joue un acteur, une actrice. Pour moi, je vous déclare que je ne me souviens pas d'un mot de mon personnage, MOL. *Impromptu*, I. Je voulais vous envoyer la Champmeslé pour vous réchauffer la pièce ; le personnage de Bajazet est glacé... SÉV. 126. || 4° Rôle que l'on joue dans la société, dans le monde, dans la vie. Il sut jusqu'à la fin jouer son personnage, RÉGNIER, *Sat.* XIV. L'intérêt parle toutes sortes de langues, et joue toutes sortes de personnages, même celui de désintéressé, LA ROCHEFOUC. *Réflex.* 39. Un loup qui commençait d'avoir petite part Aux brebis de son voisinage, Crut qu'il fallait s'aider de la peau du renard, Et faire un nouveau personnage, LA FONT. *Fabl.* III, 3. Que vous jouez au monde un petit personnage De vous claquemurer aux choses du ménage! MOL. *F. sav.* I, 1. Par la chaleur de montrer ses ouvrages, On s'expose à jouer de mauvais personnages, ID. *Mis.* I, 2. Souvenez-vous, dit-il [Épictète], que vous êtes ici [dans la vie] comme un acteur, et que vous jouez le personnage d'une comédie, tel qu'il plaît au maître de vous le donner, PASC. *Entretien avec M. de Saci.* C'est en vérité [Mme de Chaulnes] une très-aimable amie, et qui s'acquitte divinement de tous les personnages que la Providence lui fait faire, SÉV. 25 mai 1689. Il [M. de Marsillac] remplit parfaitement le personnage du meilleur fils qui fut jamais, ID. 5 avr. 1680. Songez au plaisir qu'aura votre fils... d'avoir été à la première occasion où Monseigneur a commencé le personnage de conquérant, ID. 3 nov. 1688. Il ne fit qu'un seul personnage dans sa vie, c'est le personnage d'un saint, FLÉCH. *Panég.* II, 502. Il est encore fort délicat d'en soutenir longtemps le personnage [d'un bon plaisant], LA BRUY. V. Il a dessein d'élever auprès de soi un fils naturel, sous le nom et le personnage d'un valet, ID. XI. Crésus ne fait pas ici un beau personnage : il n'est pas dit un mot de lui dans le combat, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. II, p. 231, dans POUGENS. Le personnage d'une femme n'est que de se défendre, FONTEN. *Dial.* 2°, *morts anc. mod.* Dans le cours ordinaire des actions de la vie, l'homme est, pour ainsi dire, rendu à lui-même; c'est lui qu'on voit; il quitte le personnage et ne montre plus que sa personne, MASS. *Or. fun. Conti.* Nous nous disposions à faire nos personnages, LESAGE, *Gil Blas*, I, 5. Craignons, monsieur, les gens qui font si volontiers deux personnages; dans la même affaire ; il est rare que ces deux en fassent un bon, J. J. ROUSS. *Lett. à M. D. Corresp.* t. I, p. 279, dans POUGENS. || 5° Personnage allégorique, être métaphysique ou inanimé que la poésie ou la peinture personnifie. || 6° Terme de peinture. Se dit des figures, dans un tableau historique. || 7° Tapisseries à personnages, tapisseries où il y a des figures d'hommes et de femmes, et des histoires représentées. Manufacture de toutes sortes de tapisseries de verdures et personnages de haute et basse lisses, *Lett. pat.* août 1664.

— HIST. XIII° s. Nul clerc, s'il n'est prelat ou establis en personnage ou dignité... DU CANGE, *personatus.* || XIV° s. Patrons de plusieurs cures, chappeleries, personnages et autres benefices, ID. *ib.* || XV° s. Comme la veille de la St-Fremin les jeunes gens de la ville d'Amiens ont accoustumé de soy jouer et esbatre et faire jeux de personnages, DU CANGE, *personagium.* Un homme assez puissant de personnage [de corps, de stature], MONSTREL. t. I, ch. 79, p. 103, dans LACURNE. C'est grant dommaige; car il avoit bien personnaige d'homme qui eust peu encores monter à très grant honnour, *Lancelot du Lac*, t. III, f° 118, dans LACURNE. Puisque Noë, un si grant personnage, De boire bien nous a appris l'usage, BASSELIN, LIV. Il usoit de ceste parolle au personnage propre [il disoit à la personne même], COMM. I, 10. Des deux princes il advient souvent que l'ung a le personnage plus honneste et plus agreable aux gens que l'autre, ID. II, 8. Le seigneur Durfé, Poncet et Riviere et plusieurs autres petits personnages, ID. III, 8. || XVI° s. Quelque personnage que l'homme entreprenne, il joue tousjours le sien parmy, MONT. I, 69.

— ÉTYM. Provenç. *personatge*; espagn. *personage*; ital. *personaggio*; du bas-lat. *personaticum*, qui

vient de *persona*, [illegible]. Bien que *persōna*, [illegible], [illegible], tienne d'abord au théâtre, néanmoins le premier sens que la langue française en a [illegible] est celui de [illegible].

† **PERSONNALISER** (pèr-so-na-li-zé). ‖ 1° *V. a.* Prêter une existence personnelle à une abstraction ou à un être inanimé. ‖ 2° *V. n.* Dire des personnalités. Stanislas, qui était généreux et qui n'aimait pas la satire, fut indigné qu'on osât ainsi personnaliser en sa présence [il s'agit des attaques de Palissot contre Rousseau], J. J. ROUSS. *Confess.* VIII.

— ÉTYM. Lat. *personalis*, de *persona*, personne.

PERSONNALITÉ (pèr-so-na-li-té), *s. f.* ‖ 1° Terme didactique. Ce qui appartient essentiellement à une personne, ce qui fait qu'elle est elle et non pas une autre. Elles [les âmes] ne sont pas non plus détruites à la mort ; mais, chacune continuant à être unie à son premier corps, elles conservent leur personnalité, et passent à un état plus parfait que celui qu'elles quittent, CONDIL. *Traité des syst.* ch. 8. On sait que la personnalité repose essentiellement sur la mémoire ou la réminiscence, BONNET, *Contempl.* IV, 13. ‖ 2° Caractère, qualité de ce qui est personnel. Il y eut au XIIe et au XIIIe siècle (qu'on me passe l'expression) une immense personnalité municipale que les siècles suivants mitigèrent et amortirent de plus en plus, AUG. THIERRY, *Considér. sur l'Hist. de France*, ch. III ‖ *Au plur.* Détails personnels. Mon plus grand malheur est de n'avoir pas les livres qui me seraient nécessaires, et de ne trouver ici personne qui aime cette recherche exacte des personnalités, des dates et des circonstances, BAYLE, *Lett. à Le Duchat*, 5 janv. 1697. Vous connaissez amplement mille particularités, mille personnalités qui sont inconnues à la plupart des auteurs, ID. *Lett. à Marais*, 2 oct. 1698. ‖ 3° Attachement à sa propre personne. La dame est d'une personnalité intolérable ; le mari d'une soumission aveugle, plus par paresse et par indifférence que par excès de passion, Mme DU DEFFANT, dans le *Dict.* de BOCHEZ. Ah ! mon ami, la personnalité, ce sentiment si naturel, devient atroce dans un homme public, sitôt qu'elle est passionnée, MARMONTEL, *Bélis.* VII. Une telle absence de personnalité ne s'était peut-être jamais rencontrée : sa journée se passait sans qu'il en prît aucun moment pour lui-même, STAEL, *Corinne*, I, 1. ‖ 4° Paroles qui attaquent personnellement quelqu'un. Une personnalité offensante. Toutes ces personnalités, toutes ces calomnies que répandirent contre ce grand homme [Corneille] les faiseurs de brochures et de feuilles... VOLT. *Comm. Corn. Rem. Sertor. Préf. du comment.* Je ne suis point flatteur, il est vrai ; mais aussi je ne suis pas trompeur ; et ma franchise n'est point satirique ; toutes personnalités odieuses sont bannies de ma bouche et de mes écrits, J. J. ROUSS. *Lett. à Mlle de Créqui, Corresp.* t. IV, p. 263, dans POUGENS. ‖ 5° Néologisme. Une personne, un personnage. Cette fête.... [illegible] un nouvel éclat à la présence des hautes [illegible] venues en France pour visiter l'Exposition universelle, *Moniteur universel*, 13 juin 1867, p. 734, 2e col.

— SYN. PERSONNALITÉ, ÉGOÏSME. La personnalité est un sentiment excessif de sa personne, l'égoïsme est une impulsion excessive à se satisfaire exclusivement.

— ÉTYM. Provenç. *personalitat* ; bas-lat. *personalitatem*, du lat. *personalis*, de *persona*, personne.

PERSONNAT (pèr-so-na), *s. m.* Sorte de bénéfice dans une église cathédrale ou collégiale qui donnait préséance sur les simples chanoines.

— HIST. XVIe s. Le pape ne peut créer chanoines d'eglise cathedrale ou collegiale... sinon à fin seulement de pouvoir retenir en icelles dignité, personat [illegible], P. PITHOU, 62.

— ÉTYM. Bas-lat. *personatus*, de *persona*, dans le sens de prêtre, curé.

PERSONNE (pèr-so-n'), *s. f.* ‖ 1° Un homme ou une femme. Mais l'art d'en faire des couronnes [du laurier d'Apollon] N'est pas su de toutes personnes.... MALH. II, 9. La modération des personnes [illegible] la bonne fortune [illegible] LA BRUY. [illegible] Entre la veuve d'une année Et la veuve d'une journée La différence est grande ; on ne croirait jamais Que ce fût la même personne ; L'une fait fuir les gens, et l'autre a mille attraits, LA FONT. *Fabl.* VI, 21. En sage et discrète personne Maître chat exerçait ces jeux, ID. *ib.* XII, 5. Monsieur est la personne qui veut vous [illegible] livres dont je vous ai parlé, MOL. *l'Avare*, II, 3. Les personnes que je voulais vous donner pour maris,

ID. *Préc.* 5. Confondre l'apparence avec la vérité, Estimer le fantôme autant que la personne, ID. *Tart.* I, 6. Ce qui forme le bonheur des personnes de grande condition.... PASC. *Pens.* IV, 2. édit. HAVET. Ce rire dédaigneux qu'excitent les personnes simples lorsqu'on leur voit croire des choses impossibles, BOSS. *Anne de Gonz.* Elle donnait non-seulement avec joie, mais avec une hauteur d'âme qui marquait tout ensemble et le mépris du don et l'estime de la personne, ID. *Duch. d'Orl.* Nouveau genre d'étude et presque inconnu aux personnes de son âge et de son rang, ajoutons, si vous voulez, de son sexe, elle étudiait ses défauts, ID. *ib.* Les personnes d'étude ne veulent pas se donner la peine de philosopher par ordre, MALEBR. *Rech. vér.* III, I, 3. C'est une expérience faite, que, s'il se trouve dix personnes qui effacent d'un livre une expression ou un sentiment, l'on en fournit aisément pareil nombre qui les réclame, LA BRUY. I. Cette grande princesse, qui, fût-elle personne privée.... J. J. ROUSS. *Lett. à Kluppfel*, mai 1765. ‖ Fig. Et c'est là encore où gît la gloire, elle aime le remue-ménage, et elle est personne d'un grand fracas, LA BRUY. XII. Que je vous suis obligé, monsieur, de m'écrire du séjour de la gloire et du bonheur ! ces deux personnes sont rarement ensemble, VOLT. *Lett. Delisle*, 13 oct. 1773. ‖ Il y a personne et personne, c'est-à-dire il y a grande différence d'une personne à l'autre. ‖ Acception de personnes, préférence que l'on donne à une personne plutôt qu'à une autre. ‖ Familièrement. Il est bonne personne, c'est-à-dire cet homme est d'humeur facile. Georgette ma mignonne, Tu me parais si douce et si bonne personne, MOL. *Éc. des fem.* IV, 4. La Feuillade ne laissa pas que d'être fort aise que Albergotti se montrât si bonne personne, ST-SIM. 164, 165. ‖ Être personne à.... être capable de.... Nous sommes personnes à traiter les choses dans la douceur, MOL. *Mar. forcé*, 16. Ah ! si cela était, je serais personne [femme] à me désespérer ! ID. *Princ. d'Él.* IV, 7. Ce n'est point une personne [Madame] à donner cette marque de faiblesse, SÉV. 28 sept. 1680. ‖ 2° Il se dit avec première, seconde, au sens de personnage. L'archevêque d'Upsal était la seconde personne du royaume ; quiconque est la seconde veut toujours être la première, VOLT. *Mœurs*, 119. ‖ 3° Absolument. Une personne se dit pour personne faite. Elle [la princesse de Conti] apprend à chanter, à danser, elle lit, elle travaille, enfin c'est une personne, SÉV. 12 avr. 1680. Je l'ai trouvée [la jeune marquise de Sévigné] toute pleine de raison, entrant dans nos affaires du temps passé comme une personne, ID. 8 oct. 1684. ‖ 4° Particulièrement. Il se dit des femmes dans certaines phrases où cette acception est déterminée par le sens total. Il [le ciel] ne vous a pas faite une belle personne, Afin de mal user des choses qu'il vous donne, MOL. *Éc. des fem.* II, 6. Certes pour un amant la fleurette est mignonne, Et vous me traitez là de gentille personne, ID. *Mis.* II, 1. ‖ Une jeune personne, une jeune fille. Vous jugez bien que le choix d'une jeune personne tombera sur le fils plutôt que sur le père, MOL. *Av.* V, 6. Quelques jeunes personnes ne connaissent point assez les avantages d'une heureuse nature, LA BRUY. III. ‖ 5° Un homme ou une femme considérés en eux-mêmes. Envoyez-moi cet habit et ces bijoux de Philémon, et je vous quitte de la personne, LA BRUY. II. ‖ 6° En droit soit civil, soit public. Celui qui a des droits. Les lois disent qu'il [l'esclave] n'a point d'état, n'a point de tête, c'est-à-dire que ce ne n'est pas une personne dans l'État, BOSS. 5e *avert.* 50. ‖ Personne civile, être moral qui, en raison de ses droits actifs ou passifs, a une existence civile ; se dit de l'État, des communes, de certaines associations, etc. ‖ 7° Il admet quelquefois le masculin après lui ; du moins plusieurs auteurs s'en sont servis ainsi ; mais, pour cela, il faut qu'entre *personne* et son relatif masculin il y ait quelques mots pour faire oublier que ce relatif se rapporte à *personne* qui est féminin. J'ai eu cette consolation en mes ennuis, qu'une infinité de personnes qualifiées ont pris la peine de me témoigner le déplaisir qu'ils en ont eu, MALH. dans [illegible]. Les personnes consommées dans la vertu ont en toute chose une droiture d'esprit et une attention judicieuse qui les empêchent d'être médisants, VAUGEL. dans [illegible]. Jamais je n'ai vu deux personnes être si contents l'un de l'autre, MOL. *D. Juan.* I, 2. [illegible] tels que la passion et la nécessité peuvent faire trouver à deux personnes [illegible] et parlent sur-le-champ, ID. *Mal. im.* II, 6. Il y a des personnes si peu raisonnables que, de quelque manière qu'on [illegible] avec eux ... PASC. *Prov.* XI. Le mot de *per-*

sonne, qui grammaticalement est du genre féminin, se trouve souvent suivi de *il* ou de *ils*, parce qu'on a dans l'esprit l'homme ou les hommes dont on parle, DUMARS. *Œuv.* t. V, p. 271. ‖ L'étendue de la phrase et la signification plus ou moins précise du mot *personne* sont les motifs de décision dans tous les cas analogues. ‖ 8° Précédé d'un adjectif possessif, il désigne celui qui parle, celui à qui l'on parle, et celui dont on parle. Je chéris sa personne, et je hais son erreur, CORN. *Poly.* III, 2. Mais un ordre est donné contre votre personne, MOL. *Tart.* V, 6. S'il arrivait quelque malheur à sa personne, à sa famille, à l'État, [illegible] *Mar.-Th.* L'on juge, en le voyant, qu'il n'est occupé que de sa personne.... LA BRUY. II. Rien de plus charmant que sa personne, HAMILT. *Gramm.* [illegible] Votre personne seule est le bien qui me flatte ; [illegible] tous les vains brillants dont la fortune éclate, Ne sauraient éblouir un cœur comme le mien, REGNARD, *le Légat.* V, 1. Le cardinal [Richelieu].... se fait nommer généralissime de l'armée qui marche en Italie, et le roi ordonne, dans ses provisions, qu'on lui obéisse comme à sa propre personne, VOLT. *Mœurs*, 176. ‖ Je ne réponds que de ma personne, je ne réponds que de moi. ‖ On s'est assuré de sa personne, on l'a arrêté, on lui a donné des gardes. ‖ Familièrement. Aimer sa personne, sa petite personne, aimer ses aises, avoir un grand soin de sa santé, de son corps. ‖ Être content de sa personne, de sa petite personne, être satisfait de soi-même, des avantages que l'on possède. Il n'a pas mauvaise opinion de sa petite personne, DANCOURT, *la Parisienne*, sc. 14. ‖ De sa personne, soi-même. Vaubecourt y voulut courir [sur la droite] de sa personne, ST-SIM. 29, 62. Il [Vandamme] était allé s'établir sur la droite, et s'était logé de sa personne dans une maison de campagne assez difficile à découvrir, THIERS, *Hist. de l'Empire*, t. XX, p. 30. ‖ Payer de sa personne, voy. PAYER, n° 12. ‖ Cet homme est bien fait de sa personne, il est bien proportionné. [illegible] est fort joli de sa personne, SÉV. 550. J'ai mandé [illegible] Beaulieu de me bien conter tout ce qu'il dira, fera et comme il est de sa petite personne, ID. 610. ‖ En personne, en propre personne, moi-même, vous-même, lui-même ou elle-même (expression qui se rapporte toujours au sujet du verbe qu'elle modifie). Oui, tandis que le roi va lui-même en personne Jusqu'aux pieds de César prosterner sa couronne, CORN. *Pomp.* III, 1. Mademoiselle de la Rapinière eut envie d'aller où les rois ne peuvent aller qu'en personne, SCARR. *Rom. com.* I, 4. Je pense pourtant, marquis, que c'est toi qu'il joue dans la critique. — Moi ? Je suis ton valet ; c'est toi-même en propre personne, MOL. *Impromptu*, 3. Othon [illegible] qui disputait à la fois l'empire au jeune Frédéric [illegible] et l'Italie au pape ; c'est le seul empereur d'Allemagne qui ait jamais donné une bataille en personne contre un roi de France, VOLT. *Mœurs*, [illegible] ‖ Fig. C'est la prévenance en personne, il est très prévenant. C'est l'honneur en personne, c'est un homme plein d'honneur. ‖ En la personne de, en [illegible] personne, se disent dans le même sens. Le premier crime a été un homicide en la personne du premier juste, PASC. *Prov.* XIV. Il se crut outragé en sa personne, BOSS. *Hist.* I, 11. Celle [monarchie] des Assyriens finie en la personne de Sardanapale, celle des Mèdes finie en la personne d'Astyage, grand-père de Cyrus, et celle des Perses commencée par Cyrus et détruite par Alexandre, ID. *Hist.* [illegible] ‖ Terme de procédure. En la personne. Assigner la commune en la personne du maire. ‖ Dans le discours ordinaire, offenser, louer quelqu'un en la personne d'un autre. Jamais souverain ne fut [illegible] offensé dans la personne de ses ministres que [illegible] czar de Russie.... VOLT. *Russie*, II, 1. ‖ Terme de pratique. Parlant à sa personne, parlant à sa [illegible] personne, c'est-à-dire parlant à lui-même. [illegible] encore : signifier à personne ou domicile [illegible] langage ordinaire et familier, je le lui ai dit parlant à sa personne. À moi, parlant à ma personne, RAC. *Plaid.* II, 5. ‖ 9° La personne du roi, la personne royale, le roi. Aucun d'eux du tyran n'approche la personne, CORN. *Héracl.* II, 7. Mais souvent [illegible] [l'empereur] m'appelle auprès de sa personne, [illegible] *Cinna*, I, 4. La personne du roi ne m'en est pas moins chère, RAC. *Théb.* I, 5. Attachés de [illegible] près à sa personne sacrée, MASS. *Pet. carême. Triomphe.* ‖ 10° Terme de théologie. Les personnes divines de la Trinité. Que fais-je, chrétiens, quand je crois un Dieu en trois personnes ? je lui fais un sacrifice. [illegible] de quoi ? de la plus noble partie de moi-même [illegible] est ma raison, BOURDAL. *Myst. Trinité*, t. I, p. [illegible] ‖ 11° Terme de grammaire. Personnes, les diverses

ses situations des êtres par rapport à l'acte de la parole : la première personne, celle qui parle; la seconde personne, celle à qui l'on parle; la troisième personne, celle de qui l'on parle. En ce sens, personne s'applique aussi aux choses : tout objet dont on parle est à la troisième personne. Les trois personnes sont désignées par les pronoms ; *je*, *nous* sont de la première personne; *tu*, *vous*, de la seconde ; *il*, *elle*, *ils*, *elles* et *soi*, de la troisième. Les désinences des verbes désignent aussi, dans beaucoup de langues, la première, la deuxième ou la troisième personne; et l'on dit par la métonymie du signe pour la chose signifiée, que *amo* est la première personne, *amas* la seconde, *amat* la troisième, etc. || Lettre, billet à la troisième personne, lettre, billet où celui qui écrit parle de soi à la troisième personne. || 12° Personne, substantif abstrait, qui est toujours du masculin et du singulier, et qui signifie quelqu'un. Personne croira-t-il jamais...? Je doute que personne y réussisse. Personne a-t-il raconté plus naïvement que la Fontaine? Je suis plus étonné que personne, lui dis-je.... Mme DE LA FAYETTE, *Zayde*, *Œuv.* t. I, p. 315, dans POUGENS. || Avec la négation, nul, pas un. Il [Dieu] ne veut pas que personne périsse, BOSS. *Sermons*, *Bonté*, I. Nous n'avons pas le pouvoir de faire mourir personne, ID. *Hist.* II, 10. Le don de notre foi ne dépend de personne, RAC. *Phèdre*, V, 1. Il ne daigne pas attendre personne, LA BRUY. *Théophr.* XV. Il n'y a personne qui n'entre tout neuf dans la vie; et les sottises des pères sont perdues pour les enfants, FONTEN. *Dial. Socr. et Mont.* Qui n'est pour ainsi dire personne pour vous, quoiqu'il n'y ait personne qui vous soit plus nécessaire, MARIVAUX, *Marianne*, 10e part. Personne n'est sans dessein ; on a toujours quelque vue, ID. *l'Heur. stratag.* III, 1. Quant aux amis, crois-moi, ce vain nom qu'on se donne Se prend chez tout le monde et n'est vrai chez personne, GRESSET, *Méch.* II, 1. Mon cœur est à vous; mais la destinée n'est à personne, elle se moque de tous, VOLT. *Lett. Richelieu*, 8 nov. 1769. J'aime les seuls biens qui ne sont à personne qu'au premier qui sait les goûter, J. J. ROUSS. *Conf.* I. C'est un homme d'un grand mérite, et qui écoute comme personne [sous-entendu : n'écoute], DIDER. *S. les caractères.* || Absolument. *Personne* sert de réponse négative. Uranie : Quoi ! cousine, personne ne t'est venu rendre visite? — Élise : Personne du monde, MOL. *Critique*, 1. Qui reste-t-il pour pleurer Logan quand il ne sera plus? Personne, RAYNAL, *Hist. phil.* XVIII, 12. || Avec ellipse de la négation. Personne dans les rues, personne aux portes de la ville, CHATEAUBR. dans FEUGÈRE, *Recueil*, p. 117. || Il est rare qu'en ce sens *personne* reçoive un qualificatif ; cependant en voici des exemples : Il n'y a personne raisonnable qui puisse parler de la sorte, PASC. *Pens.* IX, 1, éd. HAVET. Cela me console un peu de ce larcin où personne de bon sens ne peut reconnaître mon ouvrage, J. J. ROUSS. *Lett. à Lalliaud*, 17 mars 1769.

Fig. et familièrement. Il n'y a plus personne au logis, ou, simplement, il n'y a plus personne, se dit de quelqu'un qui a perdu la tête, et aussi de quelqu'un qui vient de mourir.

— REM. Pris comme nom abstrait et signifiant un seul homme, *personne* est masculin; et l'on dira : Personne n'est parfait. Mais, même en ce cas, doit-il être toujours masculin? Si l'adjectif est de genre commun à l'un ou à l'autre sexe, il n'y a point de difficulté, et l'on dira : Je ne sais personne plus propre que vous à conduire cette affaire. Si, au contraire, l'adjectif varie pour le masculin et le féminin, Chifflet, *Gramm.* p. 60, condamne la tournure; il ne veut pas qu'on dise à un homme : je ne vois personne si beau que vous, ni à une femme : je ne vois personne si belle que vous; mais que l'on dise à l'homme : je ne vois point d'homme si beau que vous; et à la femme : point de femme si belle que vous. Au contraire, M. Jullien : « Même dans le sens abstrait, il ne faudrait pas hésiter à le faire du féminin si la signification l'exigeait. On dirait, par exemple : Personne n'était plus belle que Cléopâtre. En effet, personne veut dire ici aucune femme, et non pas aucun homme, *Gramm.* p. 233. » De même une femme dirait : Personne n'est plus que moi votre servante, votre obligée, etc. En somme, le scrupule de Chifflet est exagéré ; et il n'y a aucune raison pour ne pas obéir, suivant le besoin, au sens, dans l'emploi de *personne*.

— HIST. XIIe s. Là erent del païs li barun asemblé, Deien, arcediachne, persones [curés] e abé, *Th. le mart.* 126. || XIIIe s. Mainte haute persone les enfants adestra [conduisit], Archevesque et evesque.... *Berte*, LXXVIII. Il pot aler en se [sa] propre persone par devant le seigneur sor qui il est couquans et levans, BEAUM. II, 16. || XIVe s. Quant pour nous deux faudra avoir tel destourbier, Et morir et navrer, abattre et mahaignier Tant de bonnes personnes et tant bon escuier, *Guescl.* 5457. Que par lui sont tué en cel jour mil persones, *Girart de Ross.* v. 3881. || XVe s. Et pour estre leur capitaine, esleurent un nommé Jacques Artevelle, qui estoit une belle personne, JUVÉN. *Charles VI*, 1381. Il ne trouva personne nulle ne à l'ung costé ne à l'autre, et vit qu'il n'y avoit sur la tour ne huys ne fenestre, *Perceforest*, t. I, f° 46. || XVIe s. La langue grecque, sans laquelle c'est honte qu'une personne se die sçavant, RAB. *Pant.* II, 8. Soubdain vindrent vers nous en ung esquif quatre personnes diversement vestuz, ID. *ib.* IV, 48. Dieu prend envers nous la personne [rôle] d'un bon pere de famille, CALV. *Inst.* 1093. Entreprendre en personne, MONT. I, 16. J'ai veu des personnes reprins d'avoir obei.... ID. I, 60. Ma maison n'est close à personne qui y hurte, ID. III, 8. Près du parc où les jeunes hommes se dressent aux exercices de la personne, AMYOT, *Thésée*, 45. Tarquinius respondit fierement, qu'il ne vouloit point que personne fust son juge, et moins encore Porsena que tout autre, ID. *Publ.* 34. Si se retira à la fin pour la seureté de sa personne devers Tisaphernes, ID. *Alc.* 47. Cela le contraignit de se rendre et mettre aussi sa personne propre entre les mains de ceulx qui avoient ses enfans, ID. *P. Æm.* 43. Homme de bon jugement pour bien cognoistre les semences de vertu naissante en une jeune personne [jeune homme], ID. *Caton*, 6. Il [Henri IV] a eu quatre personnes [personnages] à soustenir; celle de Henri, celle du roi de Navarre, etc. D'AUB. *Hist. préf.* 7. Et surtout ne baillez jamais charge pour la guerre à jeunes personnes [jeunes gens] inexperimentées, CARL. I, 23. De quoy personne, de quelque qualité qu'elle fust, n'estoit exempte, ID. V, 1. Faire succer la playe par quelque personne, lequel ne sera à jeun, PARÉ, IX, 23. Peu de personnes sont morts ausquels on ait diligemment pourveu, ID. XXIII, 18. On l'enferme [le pestiféré] dedans sa maison sans qu'il puisse sortir, ny que personne y soit admise pour le secourir, ID. XXIV, 52. N'aimant personne et de personne aimé, RONS. 649. Personne, c'est une specialle difference du nombre verbal laquelle est triple en l'un et l'autre nombre, P. RAMUS, dans LIVET, *Gramm. franç.* p. 225.

— ÉTYM. Bourg. *porséne*; Berry, *parsoune*; prov. esp. et ital. *persona*; du lat. *persōna*, proprement masque de théâtre, qui, jusqu'à preuve meilleure, ne paraît pas venir de *persŏnare*, où l'*o* est bref.

PERSONNÉE (pèr-so-née), *adj. f.* Terme de botanique. Corolle personnée, celle qui se compose d'un tube plus ou moins long, à gorge dilatée et fermée, et d'un limbe à deux lèvres inégales représentant grossièrement le mufle d'un animal, exemple : le muflier. || Personnées, nom sous lequel Linné comprenait les scrofularinées, les orobanchées, gesnériacées, pédalinées, sésamées, acanthacées, bignoniacées et verbénacées.

— REM. Il vaudrait mieux écrire personées, du lat. *personata*; et c'est ainsi en effet qu'écrivent plusieurs auteurs.

— ÉTYM. Lat. *personata*, grande bardane. Comme les fleurs de la grande bardane ne ressemblent pas à un masque (*personata*, de *persona*, masque), et que la grande bardane se dit aussi *persolata*, on pense que *personata* est une corruption de *persolata*, de *sol*, soleil, ainsi dite parce que ses larges feuilles peuvent protéger comme un chapeau la tête contre le soleil.

PERSONNEL, ELLE (pèr-so-nèl, nè-l'), *adj.* || 1° Qui est propre et particulier à chaque personne. L'intérêt personnel. Ce ne sont pas les sentiments de M. Arnauld qui sont hérétiques ; ce n'est que sa personne : c'est une hérésie personnelle, PASC. *Prov.* III. J'admire comme on se rend personnel tout ce qui regarde ceux auxquels on s'est entièrement dévoué, STAAL, *Mém.* t. II, p. 41. Qui se souvient aujourd'hui des querelles du père Bouhours et de Ménage?... presque tout ce qui n'est que personnel est perdu pour le reste des hommes, VOLT. *Lett. à un jésuite*, 1759. Voulez-vous que je vous raconte un fait qui m'est personnel? DIDER. *Pensées sur la peint.* *Œuv.* t. XV, p. 195, dans POUGENS. || Entrée personnelle, droit d'entrer dans un lieu public qui ne peut se céder à d'autres. || Critique personnelle, celle où l'on attaque moins l'ouvrage que l'auteur lui-même. Nous croyons que la démocratie de la république des lettres doit s'étendre à tout, jusqu'à permettre et à souffrir les plus mauvaises critiques quand elles n'ont rien de personnel ; il suffit que cette liberté puisse en produire de bonnes, D'ALEMB. *Préf.* 3e vol. *Encycl.* *Œuv.* t. I, p. 388, dans POUGENS. || Terme d'astronomie. Correction personnelle, la différence obtenue en retranchant du temps réel le temps estimé. Équation personnelle, voy. ÉQUATION. || 2° Terme de jurisprudence. Action personnelle, action par laquelle on poursuit contre une personne l'exécution d'une obligation, par opposition à action réelle, par laquelle on réclame des droits de propriété sur une chose. || Droits personnels et droits réels se disent dans le même sens. Une créance est un droit personnel ; une propriété, un usufruit sont des droits réels. || Droit personnel, droit tellement attaché à la personne, qu'il ne peut être transporté à un autre. || Loi personnelle, loi qui régissait une certaine catégorie de personnes. Les lois des Francs étaient personnelles, non territoriales. Les causes générales qui firent partout disparaître les lois personnelles des peuples barbares, MONTESQ. *Esp.* XXVIII, 5. || 3° Terme de finances. Contribution personnelle, celle qui frappe la personne et non pas les biens. || 4° Terme de grammaire. Pronom personnel, pronom qui représente une des trois personnes. || Verbe personnel, celui qui est employé aux personnes du singulier et du pluriel. || Mode personnel, voy. MODE. || 5° Qui est plein de personnalité, d'attachement à sa propre personne. M. de Gand était un homme tellement personnel, qu'il ne se soucia jamais de pas un de sa famille, ST-SIM. 455, 21. Les injustices que Fontenelle avait essuyées dans la carrière des lettres auraient fait sentir bien vivement les peines de l'amour-propre à un homme qui aurait été moins philosophe ou plus personnel, CONDORCET, *Malouin*. Ce caractère si dur, si personnel, si haineux, STAEL, *Delphine*, I, 6. || 6° *S. m.* L'ensemble des bonnes ou mauvaises qualités physiques ou morales (vieux en ce sens). M. de Retel a cent mille livres de rente et un très-beau nom ; mais il a trente-sept ans et un personnel qui peut déplaire à une jeune personne, GENLIS, *Ad. et Théod.* t. III, p. 305, dans POUGENS. || 7° Ce qui est personnel à quelqu'un. Le roi fut outré de cette aventure [la conduite de M. du Maine à l'armée] qui influa tant sur ses affaires, mais que le personnel lui rendit infiniment plus sensible, ST-SIMON. 30, 98. || Terme de jurisprudence. Le personnel est opposé au réel. || 8° Personnes attachées à un service public. Les dépenses relatives au personnel. || La partie d'une administration qui s'occupe de la nomination et de l'avancement des fonctionnaires, des employés. Directeur du personnel. || Proverbe. Toutes fautes sont personnelles, c'est-à-dire on n'est pas responsable des fautes d'autrui.

— HIST. XIIIe s. Trois manieres de demandes sont : les unes sont apelées personix, que li clerc apelent action personele.... BEAUM. VI, 33. || XVIe s. Les rentes sont reelles et immobiliaires; les arrerages, personnels et mobiliaires, LOYSEL, 604. Tous delits sont personnels, et en crime n'y a point de garant [le répondant n'est tenu que civilement], ID. 797.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *personal* ; portug. *pessoal*; ital. *personale*; du lat. *personalis*, de *persona*, personne.

PERSONNELLEMENT (per-so-nè-le-man), *adv.* D'une manière propre à la personne. Personnellement, je n'ai pas de reproche à lui faire. Je ne le connais pas personnellement. Quant aux reproches qui le regardaient personnellement, Alcibiade répondait que.... BARTHÉL. *Anach.* introd. part. 3e, sect 3e. || Terme de pratique. Personnellement établi, se dit pour présent en personne.

— HIST. XIIIe s. Celui à qui l'escheete [héritage] sera escheue.... ne sera mis personament en saisine.... *Ass. de Jérus.* I, 207. || XIVe s. En donnant caution de soy comparoir et soy rendre personnellement à toutes les journées qui mises li seroient, *Bibl. des chartes*, 4e série, t. II, p. 69. || XVe s. Bien vecient entre eux les Normands par les bannieres, que le roi d'Angleterre y estoit personnellement, si en estoient moult joyeux, car trop le desiroient à combattre, FROISS. I, I, 121.

— ÉTYM. *Personnelle*, et le suffixe *ment*; provenç. *personalment*; espagn. et ital. *personalmente*.

† **PERSONNIFICATEUR** (pèr-so-ni-fi-ka-teur), *s. m.* Celui qui personnifie. Plutarque, en personnificateur de l'histoire, peint plus qu'il ne raconte, LAMART. dans le *Dict.* de POITEVIN.

PERSONNIFICATION (pèr-so-ni-fi-ka-sion), *s. f.* Action de personnifier; résultat de cette action. || Terme de littérature. Figure qui consiste à faire d'un être inanimé ou d'une abstraction un personnage réel.

— ÉTYM. *Personnifier.*

PERSONNIFIÉ, ÉE (pèr-so-ni-fi-é, ée), *part. passé* de personnifier. || Fig. Cette femme ne vous déplaira pas, c'est le tintamarre personnifié, Mme DU DEFFANT, *Lett. à H. Walpole*, t. I, p. 132, dans POUGENS. Gaussin, qui débutait alors et qui était la beauté personnifiée, DIDER. *Mém.* t. IV, p. 81, dans POUGENS.

PERSONNIFIER (pèr-so-ni-fi-é), je personnifiais, nous personnifiions, vous personnifiiez ; que je personnifie, que nous personnifiions, que vous personnifiiez, *v. a.* || 1° Attribuer à une chose inanimée les sentiments, le langage, etc. d'une personne. Il n'y a point de figure plus ordinaire dans la poésie, que de personnifier les choses inanimées, et de leur donner du sentiment, de la vie et des passions, BOIL. *Longin*, *Subl. Réfl.* 11. Quelques fabulistes ont même personnifié des êtres abstraits ; nous avons une fable connue où l'auteur fait parler le jugement avec l'imagination, DUMARS. *Œuv.* t. IV, p. 209. || 2° Personnifier en soi, offrir en soi la réalité de.... Elle personnifie en soi toutes les grâces de la femme du monde. || 3° Se personnifier, *v. réfl.* Être personnifié. Tout se personnifie sous la plume des poëtes, sous le pinceau des peintres. || 4° Toutes les qualités de l'honnête homme se personnifient en lui, il a toutes les qualités de l'honnête homme.

— ÉTYM. *Personne*, et le lat. *facere*, faire.

PERSPECTIF, IVE (pèr-spé-ktif, kti-v'), *adj.* Qui représente un objet en perspective. Traité des pratiques géométrales et perspectives enseignées dans l'Académie de peinture et de sculpture, titre d'un traité de A. BOSSE, Paris 1665. La diminution perspective et le fuyant des objets, RAYNAL, *Hist. phil.* V, 29. || Plan perspectif, plan qui, après avoir été tracé géométralement, est mis en perspective.

— ÉTYM. Provenç. *perspectiu*; du lat. *perspectum*, supin de *perspicere*, voir à travers, de *per*, et *spicere*, voir (voy. SPECTACLE).

PERSPECTIVE (pèr-spé-kti-v'), *s. f.* || 1° Science qui enseigne à représenter les objets sur un plan, de la manière qu'ils paraissent à la vue, en gardant les distances et les situations. Frère du Breuil a fait l'art de la perspective, M. DE MAROLLES, *Le liv. des peintres*, p. 57. Il n'y a qu'un point indivisible qui soit le véritable lieu [pour voir un tableau].... la perspective l'assigne dans l'art de la peinture, PASC. *Pens.* III, 2. M. l'abbé Sallier prouve par plusieurs passages que la perspective n'était point inconnue aux anciens, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. XI, 1re part. p. 127, dans POUGENS. Dans ce mauvais tableau, il y a pourtant de la perspective, et les figures fuient bien du côté de la porte du fond, DIDER. *Salon de* 1767, t. IX, p. 42, éd. 1821. || Perspective linéaire, celle qui se fait par les lignes seules. || Perspective aérienne, celle qui se fait par la dégradation des couleurs ou des teintes. || Perspective spéculative, la théorie optique des différentes apparences des objets suivant les positions de l'œil qui les regarde. || Perspective pratique, l'art de représenter les objets sous une forme semblable à celle que nous leur voyons. || Terme de beaux-arts. Perspective sentimentale ou perspective de sentiment, se dit de celle qu'on applique aux objets qui n'offrent point de lignes droites, comme les nuages, certains accidents de terrain, etc. || 2° Peinture qui représente des jardins, des bâtiments en éloignement et qu'on met au bout d'une galerie ou d'une allée de jardin pour tromper agréablement la vue. L'exemple des tableaux de perspective montre combien il est facile de s'y tromper, [illegible] *l'Homme*. || 3° Aspect des objets vus de loin. On peut contempler Rome de tous les côtés, et vous trouverez un tableau frappant dans la perspective [illegible], STAËL, *Corinne*, IV, 4. || Fig. Les hommes et les affaires ont leur point de perspective, LA ROCHEFOUC. *Réflex.* 104. Les vérités que contient le cœur sont du nombre de celles qui demandent le demi-jour et la perspective, CHATEAUBR. *Génie*, II, III, 1. || 4° Fig. Il se dit d'un événement éloigné mais probable. Je m'en irai avec cette douce espérance de vous revoir l'hiver, c'est une perspective agréable, SÉV. 336. Vous me donnez des perspectives charmantes pour adoucir l'horreur des séparations, ID. 16 août 1676. Ma chère enfant, je ne vous dis pas que vous êtes mon tout, ma perspective, vous le savez bien, ID. 16 janv. 1680. Il lui faut de grandes chimères, une immense perspective de gloire, RAYNAL, *Hist. phil.* VIII, 34. Heureusement la jouissance de la vérité qui se dévoile et la perspective de la postérité juste et reconnaissante le consolent de l'ingratitude de ses contemporains, LAPLACE, *Exp.* V, 6. || 5° On a souvent donné dans le moyen âge le titre de perspective aux ouvrages d'optique. || 6° Perspective, coquille univalve [illegible] souvent nommée cadran. || 7° En perspective, *loc. adv.* Dans un certain éloignement. Je suis entre le lac de Genève et le mont Jura, ayant en perspective les neiges éternelles des grandes Alpes, VOLT. *Lett. Mme de St-Julien*, 16 nov. 1776. Vous faites ici l'amour en perspective, BEAUMARCHAIS, *Barb. de Sév.* I, 4. Et qu'ai-je fait?... J'ai vu ma femme en perspective, C. DELAV. *École des vieill.* II, 1. || Fig. Dans l'avenir. J'ai en perspective d'aller vous voir, et cette pensée me fait subsister, SÉVIGNÉ, 1er nov. 1688.

— ÉTYM. *Perspectif* ; provenç. *perspectiva*.

PERSPICACE (pèr-spi-ka-s'), *adj.* Qui a de la perspicacité. Zadig lui-même de perspicace mémoire n'eût découvert dans cette démarche aucun indice.... CH. DE BERN. *la Peau du lion*, § X.

— ÉTYM. Lat. *perspicacem*, de *per*, et *spicere*, voir.

PERSPICACITÉ (pèr-spi-ka-si-té), *s. f.* Pénétration d'esprit. M. de Bouillon, qui, avec la physionomie d'un bœuf, avait la perspicacité d'un aigle, RETZ, *Mém.* t. II, liv. III, p. 13, dans POUGENS.

— HIST. XVe s. Depainctz les tablettes de ta haulte perspicacité de couleurs precieuses et immortelles, J. LEMAIRE, *Pallas parlant à Paris.* || XVIe s. La pureté et perspicacité de nos esprits, MONT. III, 87.

— ÉTYM. Lat. *perspicacitatem*, de *perspicax*, perspicace.

PERSPICUÏTÉ (per-spi-ku-i-té), *s. f.* Qualité qui fait que l'esprit voit à travers une pensée, le style, etc. Il n'y a personne qui ne sache que, par ce mot *une clarté dans l'entendement*, on entend une clarté ou perspicuïté de connaissance que tous ceux-là n'ont peut-être pas qui pensent l'avoir, DESC. *Rép. aux trois. object.* 69. || Qualité d'une pensée, du style, qui fait que l'esprit voit à travers. La perspicuïté du style.

— REM. L'Académie, qui met un tréma à perspicuïté, n'en met pas à promiscuité.

— HIST. XVIe s. C'est [la foi] une vision de ce qui ne se voit point, une perspicuité des choses obscures, CALV. *Instit.* 466. La fin de son art oratoire [d'Épicure], qui estoit perspicuité de langage seulement, MONT. I, 192.

— ÉTYM. Provenç. *perspicuitat* ; espagn. *perspicuidad* ; du lat. *perspicuitatem*, qui vient de *perspicuus*, de *perspicere* (voy. PERSPECTIF).

† PERSPIRABLE (pèr-spi-ra-bl'), *adj.* Terme didactique. Qui laisse passer la perspiration. La peau est perspirable.

— HIST. XVIe s. Vents enclos sous une terre non perspirable, PARÉ, IX, 2e *discours*.

— ÉTYM. Voy. PERSPIRATION.

PERSPIRATION (pèr-spi-ra-sion), *s. f.* Terme de médecine. Exhalation insensible à la surface de la peau ou d'une membrane séreuse.

— HIST. XVIe s. Le vinaigre ferait obstruction des pores et empescheroit la perspiration, PARÉ, XXIV, 9.

— ÉTYM. Lat. *perspirare*, de *per*, à travers, et *spirare*, souffler.

† PERSPIRATOIRE (pèr-spi-ra-toi-r'), *adj.* Terme de médecine. Qui est le produit de la perspiration. Vapeur perspiratoire.

— ÉTYM. Voy. PERSPIRATION.

† PERSTRICTION (pèr-stri-ksion), *s. f.* Terme de médecine. Application de ligatures très-serrées sur le trajet des gros vaisseaux des membres, pour empêcher le retour des maladies d'accès.

— ÉTYM. Lat. *perstrictionem*, de *per*, et *stringere* (voy. ÉTREINDRE).

† PERSUADANT, ANTE (per-su-a-dan, dan-t'), *adj.* Qui persuade. Plus ce que vous écrivez est fort et persuadant et ingénieux.... VOIT. *Lett.* 176. || Il se dit aussi des personnes. [L'argent] Fait taire chiens, et, quand il veut, servantes, Et, quand il veut, les rend plus éloquentes Que Cicéron, et mieux persuadantes, LA FONT. *Faucon.*

PERSUADÉ, ÉE (pèr-su-a-dé, dée), *part. passé* de persuader. Que l'on a porté à croire telle ou telle chose. On n'a qu'à voir leurs livres [des pyrrhoniens], si l'on n'en est pas assez persuadé [de l'incertitude des choses]; on le deviendra bien vite et peut-être trop, PASC. *Pens.* VIII, 1, éd. HAVET. Persuadé de la religion par sa philosophie, et incapable d'être faiblement persuadé, FONTEN. *Renau.* || Substantivement. Il avait toute la simplicité et l'enthousiasme d'un persuadé, VOLT. *Dial.* 27.

PERSUADER (pèr-su-a-dé), *v. a.* || 1° Porter à croire, décider à faire. Vous croirez nous persuader de votre respect envers lui, PASC. *Prov.* XIII. Elle veut me persuader de passer l'été, et qu'il est ridicule d'aller plus loin, SÉV. 186. Je ne veux persuader personne, je n'ai que faire d'être persuadé, FÉN. *Dialogue des morts anc.* 5. Il lui était impossible de me convaincre, mais elle m'a persuadé, MARMONTEL, *Cont. mor. Misanthr. corr.* || Absolument. L'art de persuader a un rapport nécessaire à la manière dont les hommes consentent à ce qu'on leur propose, et aux conditions des choses qu'on veut faire croire, PASC. *Géom.* II. Et peut-être déjà sait-il persuader, RAC. *Brit.* II, 2. Les anciens ont défini l'éloquence le talent de persuader, et ils ont distingué persuader de convaincre, le premier de ces mots ajoutant à l'autre l'idée d'un sentiment actif excité dans l'âme de l'auditeur et joint à la conviction, D'ALEMB. *Mél. litt. Œuv.* t. III, p. 237, dans POUGENS. || Se persuader, persuader à soi-même, croire, s'imaginer. Elle s'est persuadé, ils se sont persuadé qu'il fallait partir. Je faiblis, ou du moins ils se le persuadent, CORN. *Au roi*, 1676. Nous nous persuadons souvent d'aimer les gens plus puissants que nous, et néanmoins c'est l'intérêt seul qui produit notre amitié, LAROCHEF. *Réflex.* Nos ennemis, jaloux de nos prospérités peuvent à peine se persuader nos malheurs et nos pertes, MASS. *Carême, Mot. de conv.* || 2° Faire croire, en parlant des choses qu'on persuade. Vous serez ébahi, quand vous serez au bout, Que vous ne m'aurez rien persuadé du tout, MOL. *Éc. des femmes*, I, 1. Les unes [propositions] se tirent, par une conséquence nécessaire, des principes communs et des vérités avouées; celles-là peuvent être infailliblement persuadées, PASC. *Géomètr.* II. Vous voulez me persuader la dureté de votre cœur, pour me rassurer sur la perte de votre enfant, SÉV. *à Mme de Grignan*, 3 juill. 1677. Ce grand orateur [Cicéron], voyant Antoine près d'envahir la Gaule, persuada au sénat de lui opposer les troupes du jeune César, VERTOT, *Révol. rom.* XIV, 322. Ce don, cet heureux don de tout persuader, VOLT. *Alz.* I, 1. || 3° Se persuader, *v. réfl.* Donner à soi-même la croyance. On se persuade mieux, pour l'ordinaire, par les raisons qu'on a soi-même trouvées, que par celles qui sont venues dans l'esprit des autres, PASC. *Pens.* VII, 40. Se persuader les uns les autres [des luthériens et les zwingliens] était une chose jugée impossible et déjà vainement tentée à Marbourg, BOSS. *Var.* IV. || 4° Devenir l'objet d'une persuasion. La religion se persuade et ne se commande point, FLÉCH. *Hist. de Théodose*, II, 22.

— REM. En 1798, l'Académie mettait dans son Dictionnaire cet exemple : ils s'étaient persuadés qu'on n'oserait les contredire; et faisait accorder le participe passé. En 1835 elle écrit *persuadé* sans s. On peut le faire accorder ou ne le pas faire accorder à son gré : si on supprime l's, on s'appuie sur ce que l'on dit : *persuader une chose à quelqu'un*; si on met l's, on s'autorise de ce que l'on dit également : *persuader quelqu'un d'une chose.*

— HIST. XVIe s. Le peuple romain se persuada estre desormais assez puissant pour conquerir la monarchie du monde, AMYOT, *Caton*, 29. S'estant essayé de persuader aux Indiens de laisser leur façon et prendre celle des Grecs, MONT. II, 117. Si ces soldats [illegible] lui doibvent persuader une mensonge, ID. I, [illegible]

— ÉTYM. Lat. *persuadere*, de *per*, et *suadere*, conseiller.

† PERSUADEUR (pèr-su-a-deur), *s. m.* Celui qui persuade.

— HIST. XVIe s. ....Mais assez bon persuadeur je me tien, MAROT, II, 192.

† PERSUASIBLE (pèr-su-a-zi-bl'), *adj.* Se dit d'une personne que l'on peut persuader, *Dict. de l'Acad. de* 1762.

— HIST. XIVe s. Se au commencement com[illegible] que concupiscence et l'enfant ne sont persuasibles [illegible] et obeissans à raison, ORESME, *Eth.* 99. || XVIe s. [illegible] une chose estrange de voir les hommes au [illegible] de leurs semblables, qui ont une ame [illegible] et sont persuasibles, ne se vouloir aider que [illegible] cruauté, LANOUE, 83.

— ÉTYM. Voy. PERSUASION.

PERSUASIF, IVE (pèr-su-a-zif, zi-v'), *adj.* || 1° Qui a la force, le pouvoir de persuader. Dans le genre persuasif, il faut se servir des mots les plus de choix, BALZ. *liv.* VII, *lett.* 40. Mais madame a une éloquence si persuasive. ....qu'il faut être de son sentiment, quoi qu'on en ait, MOL. *Critique*. C'était avec un regard persuasif qu'elle me disait cela, MARIV. *Pays. parv.* part. 3. || 2° En parlant des personnes, qui a le talent de persuader. M. Pellisson fait des prodiges [pour la conversion des protestants] : M. Bossuet est plus savant, mais il est persuasif, MAINTENON, *Lett. à Mme de Saint-Géran*, 13 nov. 1682.

— ÉTYM. Voy. PERSUASION; prov. *persuasiu*; esp. et ital. *persuasivo*.

PERSUASION (per-su-a-zi-on), *s. f.* || 1° Action de persuader. Que si les persuasions de ces trompeurs

ont pu trouver place dans la trop précipitée imagination de quelques-uns, NAUDÉ, *Rosecroix*, VII, 1. Je ne crois point qu'aux plus belles paroles du monde il y ait assez de persuasion pour adoucir une nécessité si amère, MALH. *Lettres*, I, 11. La reine employa des persuasions très-puissantes, à savoir des larmes et des paroles assez tendres, LAROCHEF. *Mém.* 61. Nous pouvons dire à l'égard de la persuasion, que, pour l'ordinaire, elle n'a sur nous qu'autant de puissance que nous voulons, BOIL. *Longin, Sublime*, I. || Il a la persuasion sur les lèvres, il est très-éloquent. La douce persuasion coulait de ses lèvres comme un ruisseau de miel, FÉN. *Tél.* X. Lançant des traits ailés en sons harmonieux, La persuasion, fille de l'éloquence, Assise sur sa bouche, éclate dans ses yeux, MASSON, *Helv.* VI. || 2° Détermination de l'esprit à croire, causée par la force, la vérité, la beauté des raisons. Attaché à ses sentiments par persuasion, et non par caprice, FLÉCH. *M. de Montausier*. Rien ne ressemble plus à la vive persuasion que le mauvais entêtement, LA BRUY. XII. La persuasion artificielle de la philosophie, quoique formée lentement par de longs circuits, égalait en lui la persuasion la plus naturelle et causée par les impressions les plus promptes et les plus vives, FONTEN. *Carré*. La partie de cette connaissance qui a pour objet le présent et le passé [l'histoire], quoiqu'elle ne soit fondée que sur le simple témoignage, produit souvent en nous une persuasion aussi forte que celle qui naît des axiomes, D'ALEMB. *Disc. prélim. encycl. Œuv.* t. I, p. 229, dans POUGENS. || 3° Ferme croyance. J'ai agi dans la persuasion que vous m'approuveriez. Tout cela n'ébranla pas ma persuasion, J. J. ROUSS. *Conf.* XII.

— HIST. XVI° s. D'autant que l'ame est plus vuide et sans contrepoids, elle se baisse plus facilement soubs la charge de la premiere persuasion, MONT. I, 200.

— ÉTYM. Prov. *persuasio*; esp. *persuasion*; ital. *persuasione*; du lat. *persuasionem*, de *persuasum*, supin de *persuadere*, persuader.

† **PERSULFOCYANHYDRIQUE** (pèr-sul-fo-si-a-ni-dri-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide produit par la métamorphose de l'acide sulfocyanhydrique sous l'influence des acides minéraux.

† **PERSULFOCYANOGÈNE** (pèr-sul-fo-si-a-no-jè-n') *s. m.* Acide persulfocyanhydrique dans lequel un équivalent de cyanogène a été remplacé par un équivalent d'hydrogène.

† **PERSULFURE** (pèr-sul-fu-r'), *s. m.* Terme de chimie. Sulfure qui contient la plus grande proportion possible de soufre.

— ÉTYM. *Per...*, et *sulfure*.

† **PERSULFURÉ, ÉE** (pèr-sul-fu-ré, rée), *adj.* Terme de chimie. Qui est à l'état de persulfure.

PERTE (pèr-t'), *s. f.* || 1° Privation de quelque chose d'avantageux, d'agréable. La perte de nos biens et de nos libertés, CORN. *Cinna*, I, 3. Nous sommes très-sensibles à la perte que vous allez faire de votre aimable Comtat, SÉV. 684. Ô homme, ne te trompe pas.... les pertes et les ruines entrent en trop d'endroits dans la fortune des hommes pour pouvoir être arrêtées de toutes parts, BOSS. *Sermons, Ambitum*, 2. À la vue de la perte prochaine d'un grand bien, il se forme naturellement sur le visage des caractères de rage et de désespoir, MALEBR. *Rech. vér.* V, 3. Il n'y a qu'une affliction qui dure, qui est celle de la perte des biens, LA BRUY. VI. || Privation parce qu'on a égaré, perdu. Celui qui a perdu ou auquel il a été volé une chose, peut la revendiquer pendant trois ans, à compter du jour de la perte ou du vol.... *Code Nap.* art. 2279. || Il se dit aussi de la privation de l'esprit, du sommeil, etc. La perte des forces. La perte totale du sommeil me livre aux plus tristes idées, J. J. ROUSS. *Lett. à M de Malesherbes, Corresp.* t. VI, p. 286, dans POUGENS. || 2° Particulièrement, se dit des personnes dont on est privé par la mort. La perte d'un époux ne va point sans soupirs, LA FONT. *Fabl.* VI, 21. Je ne pouvais faire dans l'amitié une plus grande perte [que celle de Mme de Lavardin]; je la sens très-vivement, SÉV. 10 avr. 1691. Vous parlerai-je de ses pertes et de la mort de ses chers enfants? BOSS. *Mar.-Thér.* Qui peut, avec les plus rares talents et le plus excellent mérite, n'être pas convaincu de son inutilité, quand il considère qu'il laisse, en mourant, un monde qui ne se sent pas de sa perte, et où tant de gens se trouvent pour le remplacer? LA BRUY. II. Nos pères ont été heureux de passer leur vie sous un si bon roi; pour nous, nous ne l'avons vu que pour sentir sa perte, FÉN. *Tél.* II. Mme Geoffrin est réellement une perte; je ne crois pas qu'elle soit de mon âge; mais la mort consulte rarement les extraits baptistaires, VOLT. *Lett. d'Alembert*, 23 oct. 1776. || Ma perte, la perte que j'ai faite. C'est tout ce que je puis, seigneur, après ma perte, Elle est irréparable, CORN. *Sertor.* V, 7. || Je prends part à la perte que vous avez faite, VOY. PART 2. || 3° Terme de marine. Destruction. Il y a perte d'un navire, lorsque ce navire fait naufrage, se perd ou périt. || 4° Portion perdue en choses, en argent, en espace, etc. Il y aura de la perte dans la coupe de cet habit, dans la taille de ce bois, de cette pierre, de ce marbre. Quand on range, on dit aussi qu'il y a de la perte, quand on perd de la place. Il est, dans ce commerce, tous les ans en perte de tant. Ce qu'on a le plus désiré diminue de prix dès qu'on l'obtient, et les choses ne passent pas de notre imagination à la réalité sans qu'il n'y ait de la perte, FONTEN. *Dial. des morts mod.* 9. || Être en perte d'une somme, l'avoir perdue. || Absolument. Depuis longtemps il était toujours en perte. || 5° Se dit, au jeu, de ce qui passe entre les mains de l'adversaire. Une perte de dix mille francs. Ces petites pertes fréquentes sont comme les petites pluies qui gâtent bien les chemins, SÉV. 32. Un jeu effroyable, continuel.... où l'on est transporté du désir du gain, désespéré sur la perte.... LA BRUY. VI. || Se retirer sur sa perte, quitter le jeu quand on perd; et fig. Se retirer du monde ou des affaires après un mauvais succès. || 6° On le dit des hommes tués et blessés dans les batailles. Le Maure voit sa perte, et perd soudain courage, CORN. *le Cid*, IV, 3. La vue des pertes de l'ennemi ne consolait pas; elle n'était pas double de la nôtre, et leurs blessés seraient sauvés; on se rappelait d'ailleurs que, dans une pareille position, Pierre I^{er}, en sacrifiant dix Russes contre un Suédois, avait cru non-seulement ne faire qu'une perte égale, mais même gagner à ce terrible marché, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IX, 2. || Être repoussé avec perte, en parlant d'une troupe, reculer en laissant des morts, des blessés; et fig. avoir le désavantage dans une discussion. || 7° Il se dit de ce qui s'échappe et se perd par des pertuis. [Dans un canal] les pertes d'eau dues aux filtrations, GIRARD, *Instit. Mém. scienc.* 1821 et 1822, t. V, p. 27. || La perte du Rhône, le lieu où il s'enfonce dans un trajet souterrain, pour reparaître plus loin; on dit aussi perdition. Il [le Rhône] a pénétré dans ces rochers beaucoup plus avant que dans les terres; il les a même creusés au point de se cacher et de disparaître entièrement; c'est là ce qu'on appelle la perte du Rhône, SAUSSURE, *Voy. aux Alpes*, t. II, p. 60, dans POUGENS. || 8° Perte de sang, ou, absolument, perte, écoulement de sang, chez les femmes, irrégulier et abondant (en termes techniques, métrorrhagie, hémorrhagie utérine). Vous savez tout ce que la fortune a soufflé sur la duchesse de Fontanges; voici ce qu'elle lui garde : une perte de sang si considérable qu'elle est encore à Maubuisson, dans son lit, avec la fièvre qui s'y est mêlée; elle commence même à enfler, SÉV. 423. || Perte blanche, la leucorrhée. || Pertes séminales, émission involontaire du sperme. || 9° Ruine en ce qui regarde le gouvernement, la fortune, la réputation, les mœurs, etc. Ce serait la perte des affaires, de l'État. La perte de son crédit, de sa fortune. J'attends la liberté qu'ici tu m'as offerte, Afin de l'employer tout entière à ta perte, CORN. *Pomp.* IV, 4. Misérable, tu cours à ta perte infaillible, RAC. *Phèdre*, IV, 3. Les jeunes gens quelquefois se passionnent pour l'étude; c'est la perte assurée de quiconque aspire aux emplois de la littérature, c'est la mort à tout avancement, P. L. COUR. *Lett. à MM. de l'Académie.* || Jurer, résoudre la perte de quelqu'un, jurer, résoudre sa mort, sa ruine. Les dieux ont résolu sa perte, FÉN. *Tél.* I. || 10° Terme de théologie. La perte de l'âme, la damnation éternelle. Que devons-nous éviter avec plus de soin que la perte entière de nous-mêmes et une perte irréparable? BOURDAL. *Serm. 19e dim. après la Pentecôte, Dominic.* t. IV, p. 185. Il y a des hommes qui sont mal logés.... plus mal nourris.... et qui ont ainsi trouvé le secret d'aller à leur perte par le chemin le plus pénible : ce sont les avares, LA BRUY. XI. || 11° Mauvais succès, issue fâcheuse d'une affaire, etc. La perte d'une gageure, d'une partie de jeu, d'un procès, d'une bataille. Et nos deux frères morts.... Sont trop payés de sang pour exiger des larmes : Quand la perte est vengée, on n'a plus rien perdu, CORN. *Hor.* IV, 5. Perte sur perte est importune, ID. *Agésil.* II, 8. Toutes les fois qu'une hérésie l'a diminuée [l'Église], elle a réparé ses pertes, et en s'étendant au dehors, et en augmentant au dedans la lumière et la piété, BOSS. *Hist.* II, 12. || 12° Mauvais ou inutile emploi d'une chose. Voilà une grande perte de temps. La perte des occasions. || 13° À perte, *loc. adv.* Avec perte, en perdant. Vendre à perte. || Travailler à perte, se dit d'une usine dont les produits ne suffisent pas à payer un intérêt pour les actions, et à créer un fonds d'amortissement. || 14° À perte de vue, *loc. adv.* voy. VUE. || 15° À perte d'haleine, jusqu'à ne pouvoir plus respirer. Courir à perte d'haleine. || 16° En pure perte, *loc. adv.* Sans utilité, sans résultat. Il y a de certaines philosophies qui sont en pure perte, et dont personne ne nous sait gré, SÉV. 28 juill. 1677. Ils n'aiment pas à donner en pure perte des louanges, MASS. *Pet. carême, Grandeur de J. C.* Qui l'aurait dit en ces jours pleins de charmes, Qu'en pure perte on cultivait ses mœurs? GRESSET, *Ver-vert*, ch. I. || On dit aussi à pure perte. Ce que je dirais dans une adhésion aux censures.... je le dirais à pure perte, FÉN. *Lett. au card. de Noailles*, 8 juin 1697. La prévoyance a toujours gâté chez moi la jouissance, j'ai vu l'avenir à pure perte : je n'ai jamais pu l'éviter, J. J. ROUSS. *Conf.* III.

— HIST. XI° s. De cest message nous avendra grant perte, *Ch. de Rol.* XXV. || XII° s. Dont jà la perte ne sera restorée, *Ronc.* p. 91. || XIII° s. Por ce est cil fouz qui done à perte Bone aventure quant il l'ot, *Ren.* 19772. Le [la] seconde maniere de meffès doit estre vengie par longue prison et perte d'avoir, BEAUM. XXX, 1. De tutes partz de benz [biens] ai perte, Miflade sui e en poverte, *Edouard le conf.* v. 4045. || XV° s. Qu'il ne convient humilier sa face en perte [en pure perte], puisque ainsi va, O. CHASTEL. *Expos. s. verité mal prise.* || XVI° s. Aussi y a il des pertes [défaites] triumphantes à l'envy des victoires, MONT. I, 243.

— ÉTYM. Wallon, *piett*; Berry, *parde*, *parte*; provenç. *perda*, *perdea*, *perdoa*; cat. *perdua*; esp. *perdida*; port. *perda*; ital. anc. *perda*; ital. mod. *perdita*; du part. passif *perditus*, *perdita*, de *perdere*, perdre.

† **PERTÉRÉBRANT, ANTE** (pèr-té-ré-bran, bran-t'), *adj.* Terme de médecine. Se dit d'une douleur vive faisant éprouver une sensation comparable à celle que déterminerait un instrument vulnérant qui percerait une partie : telle est la douleur causée par le panaris.

— ÉTYM. Lat. *per*, et *terebrare*, perforer.

† **PERTINACITÉ** (pèr-ti-na-si-té), *s. f.* Opiniâtreté en quelque chose. J'admirai les cavillations de ses réponses [du père le Tellier] et la pertinacité de son attachement à introduire ces horreurs [du livre de Jouvency], ST-SIM. 340, 209.

— HIST. XVI° s. Et où la pertinacité et rebellion de ladite ulcere viendroient de la vehemence du virus.... PARÉ, XVI, 15.

— ÉTYM. Lat. *pertinax*, de *per*, et *tenax*, tenace; provenç. *pertinacia* (voy. TENACE).

PERTINEMMENT (per-ti-na-man), *adv.* D'une manière pertinente, en touchant précisément le point en question. Il parle, ce me semble, assez pertinemment, RAC. *Plaid.* II, 13.

— HIST. XVI° s. La theologie traite amplement et plus pertinemment ce subject, MONT. III, 10.

— ÉTYM. *Pertinent*, et le suffixe *ment*.

PERTINENCE (pèr-ti-nan-s'), *s. f.* Qualité de ce qui est pertinent. La pertinence de ses raisons. || En termes de procédure, la pertinence des moyens, des faits et articles.

— HIST. XVI° s. Qu'on le rende [le jeune homme] delicat au choix et triage de ses raisons, et aymant la pertinence et par consequent la briefveté, MONT. I, 167.

— ÉTYM. *Pertinent*; provenç. *pertenensa*; esp. *pertinencia*; port. *pertença*; ital. *pertenenza*.

PERTINENT, ENTE (pèr-ti-nan, nan-t'), *adj.* Terme de pratique. Qui se rapporte à la question, qui a trait à la question. Les reproches seront proposés par la partie ou par son avoué avant la déposition du témoin, qui sera tenu de s'expliquer sur iceux; ils seront circonstanciés et pertinents, et non en termes vagues et généraux, *Code de proc.* art. 270. || Dans le langage général, raisons pertinentes, raisons convenables à ce qu'on veut prouver. Avec ces raisons très-pertinentes, Louville convainquit le roi d'Espagne, qui ordonna d'ôter les deux fauteuils, ST.-SIM. 107, 140.

— HIST. XV° s. Et ce seroit chose très convenable et pertinent aux causes des cas divers et particuliers, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, I, 6. || XVI° s. Un gascon [un parler gascon].... autant nerveux, puissant et pertinent, comme le françois est gracieux, delicat et abondant, MONT. III, 39.

— ÉTYM. Lat. *pertinentem*, de *pertinere*, de *per*, et *tenere*, tenir.

† **PERTUAU** (pèr-tu-ô), *s. m.* Écorce de bois enduite de résine qu'on brûle pour éclairer l'ardoisier dans la carrière.

PERTUIS (pèr-tui ; l's se lie au pluriel : des pèr-tui-z étroits), *s. m.* || 1° Trou, vide qu'on fait en perçant, forant. Dans le pertuis mettant un long cornet, LA FONT. *Herm.* || 2° Trou d'une filière. || Terme de serrurier. L'ouverture qui est au panneton d'une clef. || 3° Trou par où se perd l'eau d'un bassin, d'une fontaine, d'un réservoir. || 4° Ouverture pratiquée à une digue pour le passage des bateaux. || Ouverture par laquelle l'eau passe d'une écluse dans un coursier, pour faire mouvoir une roue. || 5° Terme de géographie. Détroit resserré entre une île et la terre ferme, ou entre deux îles. Le pertuis de Maumusson. || Dans le Jura, passage d'un versant à l'autre. || 6° Nom donné sur la Seine aux rapides. Au passage des pertuis (c'est ainsi qu'on appelle sur la Seine les rapides formés par les hauts-fonds), la navigation était quelquefois arrêtée pendant des jours entiers, E. GRANGEZ, *Voies navigables de France*, p. 637. || Nom donné, dans une rivière navigable par éclusées, à un endroit resserré où l'on établit le barrage mobile de planches pour retenir l'eau.

— HIST. XII° s. De tote vertut fait à guarnir li entreie del cuer, ke li aguaitant anemi ne la trespercent parmi lo pertuiis de le neglicie pense [pensée négligée], *Job*, p. 444. || XIII° s. Moult a soris povre secors, Qui n'a c'ung partuis à refuge, *Ren.* 13351. Levés tost sus, et si bouchiés Tous les partuis de ceste haie, *ib.* 3703. || XVI° s. Le premier bonjour qu'eut son maistre, fut que son hilairet avoit fait un pertuis en l'eau [un trou à la lune], et au deçu de chacun avoit gagné pays, YVER, 643. Les pores et petits pertuis invisibles de tout le corps, PARÉ, XI, 16. A tel pertuis telle cheville, COTGRAVE.

— ÉTYM. Picard, *pertuis*, chas d'une aiguille ; Berry, *pertus*, *pertus* ; bourguig. *potu* ; provenç. *pertus*, *pertuis* ; ital. *pertuso*, *pertugio* ; du lat. *pertusus*, participe de *pertundere*, percer, de *per*, et *tundere*, battre.

PERTUISANE (pèr-tui-za-n'), *s. f.* Ancienne arme d'hast, dont le fer présente une pointe à la partie supérieure, et, sur les côtés, des pointes, des crocs, des croissants. Avant l'ordonnance de 1670, qui ordonna l'usage de la pique, chaque compagnie d'infanterie avait quelques soldats armés de pertuisanes, pour arrêter les efforts de la cavalerie. La pertuisane diffère de la hallebarde, en ce que le fer de la pertuisane est long de dix-huit à dix-neuf pouces, tandis que celui de la hallebarde a neuf à dix pouces, *Ordonn. de* 1689 (*sur la marine*), XVII, titre 3.

— HIST. XV° s. Un baston appelé javeline ou pourtisaine, DU CANGE, *pertixana*. Son baston appelé pertuisagne, ID. *ib.*

— ÉTYM. Anc. dialecte de Valence, *partesana* ; ital. *partigiana* ; bas-lat. *partesana*, *pertixana* ; angl. *partisan* ; suédois, *hardisan*. Ces formes repoussent la dérivation par *pertuis*. Diez, approuvé par Scheler, le tire de *partisan*, comme qui dirait arme des partisans ; mot altéré par les Français en *pertuisane* à cause d'une fausse analogie avec *pertuis*. Mais est-il sûr que *partisan*, au sens militaire, soit aussi ancien que *pertuisane* qui, en français du moins, remonte au XV° siècle ? On serait tenté d'y voir un dérivé de l'anc. haut-allem. *parte* ou *bart*, hache ; mais alors comment expliquer la finale *ane* ? Le mot reste donc indéterminé.

† **PERTUISANIER** (per-tui-za-nié), *s. m.* || 1° Anciennement, soldat armé d'une pertuisane. Il y a eu des compagnies de pertuisaniers. || 2° Aujourd'hui, on dit, dans les bagnes, du gardien des hommes condamnés aux fers.

† **PERTUISER** (pèr-tui-zé), *v. a.* Terme vieilli. Percer. Fut aussitôt scandalisé De se voir le corps pertuisé, SCAR. *Virg.* VII.

— HIST. XII° s. En un vaissel de araim ki ert [était] pertuisied, *Rois*, p. 421. || XVI° s. Un meschant chamlidion tout pertuysé, RAB. *Pant.* II, 27.

— ÉTYM. *Pertuis* ; bourguig. *potusai* ; Berry, *pertuser*, *pertuzer*.

PERTURBATEUR, TRICE (pèr-tur-ba-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui cause du trouble. Ennemi de l'autorité, de la justice, du repos et de la réputation de Sa Majesté, perturbateur du bien public.... *le Pacifique ou l'antisoldat* (brochure publiée vers 1620). Il valait cent fois mieux être le protecteur de la philosophie que le perturbateur de l'Europe [il s'agit du roi de Prusse], VOLT. *Lett. d'Alembert*, 26 avr. 1766. Pourriez-vous nous trouver de ces perturbateurs Du repos du parterre et des pauvres auteurs, Contre les nouveautés signalant leurs prouesses, Et se faisant un jeu de la chute des pièces ? PIR. *Métrom.* IV, 10. Je me dois d'autant plus cette justice que j'ai été dénoncé comme perturbateur de la paix, c'est-à-dire comme perturbateur des abus, MIRABEAU, *Collection*, t. 1, p. 63. La déclaration que Napoléon, s'étant constitué ennemi et perturbateur du repos public, n'était plus sous la protection d'aucun traité ni d'aucune loi, VILLEMAIN, *Souv. contemp. les Cent-Jours*, ch. 3. || 2° *Adj.* Qui trouble. Le fanatisme de religion et l'esprit de conquête, ces deux causes perturbatrices du globe, ne sont plus ce qu'elles étaient, RAYNAL, *Hist. phil.* VI, 1. || Terme de mécanique. Force perturbatrice, force qui trouble la régularité des mouvements. Les variations auxquelles peut être sujet le grand axe d'une planète par les forces perturbatrices provenant de l'action des autres planètes, LAGRANGE, *Instit. Mém. scienc.* 1808, p. 6. || Méthode ou médecine perturbatrice, méthode de traitement consistant dans l'emploi de moyens actifs qui tendent à troubler et à abréger la marche des maladies.

— HIST. XVI° s. Coulpables de leze-majesté et perturbateurs du repos public de ce royaume, CONDÉ, *Mémoires*, p. 646.

— ÉTYM. Lat. *perturbatorem*, de *perturbare*, de *per*, et *turbare*, troubler.

PERTURBATION (pèr-tur-ba-sion ; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Terme d'astronomie. Dérangement dans les mouvements des corps célestes. Les planètes ne sont pas seulement attirées par le soleil ; elles s'attirent encore mutuellement, et l'effet de cette action mutuelle est de déranger leur mouvement elliptique, et d'y produire des irrégularités qu'on nomme perturbations, LAGRANGE, *Instit. Mém. scienc.* 1808, p. 3. Quand une planète n'a pas de satellite, on ne peut en déterminer la masse que par les perturbations qu'elle produit dans le mouvement des autres planètes, DELAMBRE, *Abrégé d'astron.* leç. XI. || Terme de physique. Mouvements brusques et en apparence accidentels que l'aiguille aimantée éprouve quelquefois. || 2° Trouble, émotion à l'occasion de quelque mouvement dans le corps. || 3° Bouleversement dans un État. Il y a ici une perturbation critique dans l'État ; la reine et messieurs nos princes sont fort aheurtés l'un contre l'autre, GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. 70. || 4° Entraves mises à la marche d'une maladie par les agents thérapeutiques.

— HIST. XIV° s. Ceulx qui sont sans paour et sans perturbacion es choses terribles qui viennent soudenement, ORESME, *Eth.* 88. || XVI° s. Les perturbations de l'ame font grande mutation en nostre corps, PARÉ, *Introd.* 18.

— ÉTYM. Provenç. *perturbacio* ; espagn. *perturbacion* ; ital. *perturbazione* ; du lat. *perturbationem* (voy. PERTURBATEUR).

† **PERTUS, USE** (pèr-tû, tu-z'), *adj.* Terme de botanique. Feuille pertuse, feuille qui est percée de trous larges et distribués irrégulièrement.

— ÉTYM. Lat. *pertusus* (voy. PERTUIS).

† **PERTUSAIRE** (pèr-tu-zê-r'), *s. f.* Genre de champignons, de la famille des hypoxylés, ainsi dit de ses pertuis.

† **PÉRULE** (pé-ru-le), *s. f.* Terme de botanique. Enveloppe des bourgeons d'un arbre.

— ÉTYM. Lat. *perula*, diminutif de *pera*, poche.

† **PÉRUVIENNE** (pé-ru-viè-n'), *s. f.* Étoffe tissue avec des fils de deux couleurs, de telle manière que les deux côtés soient différents, mais aussi beaux l'un que l'autre.

† **PÉRUVINE** (pé-ru-vi-n'), *s. f.* Terme de chimie. Produit obtenu en chauffant la cinnaméine au contact d'une solution de potasse.

PERVENCHE (pèr-van-ch'), *s. f.* Genre de plantes de la famille des apocynées, dont les espèces *vinca major*, *L.* et *vinca minor*, *L.* sont quelquefois employées en thérapeutique, à petite dose, comme toniques et astringentes, à plus forte dose comme légèrement purgatives et diaphorétiques. Guérissez-vous avec votre bonne pervenche bien verte, bien amère, mais bien spécifique à vos maux, et dont vous avez senti de grands effets, SÉV. 6 nov. 1684. Près de trente ans se sont écoulés, sans que j'aie revu de la pervenche.... en montant et regardant parmi les buissons, je pousse un cri de joie : Ah ! voilà de la pervenche ! J. J. ROUSS. *Confess.* VI. || Pervenche de Madagascar, joli arbrisseau droit et roide, *vinca rosea*, *L.*

— HIST. XIII° s. Home qui veut autre aider, Quant il le veit del nes seigner, Pervenche li doint à tenir En sa buche, s'il veut garir, *Ms. St Jean.*

— ÉTYM. Lat. *pervinca*, probablement de *pervincere*, vaincre, à cause qu'elle vainc les maladies.

PERVERS, ERSE (pèr-vèr, vèr-s'), *adj.* || 1° Dont l'âme est tournée vers le mal. À ces mots l'animal pervers (C'est le serpent que je veux dire, Et non l'homme : on pourrait aisément s'y tromper), LA FONT. *Fabl.* X, 2. || Il se dit aussi des choses. Les doctrines perverses. Siècle pervers, ROTR. *Herc. mour.* III, 5. Et je rentre un moment dans ce monde pervers Pour venger mon époux, ton hymen et tes fers, VOLT. *Olymp.* III, 6. || 2° *S. m.* Homme pervers. Prince, l'espoir des bons et l'effroi des pervers, ROTR. *Bélis.* V, 5. Les injustices des pervers Servent souvent d'excuse aux nôtres, LA FONT. *Fabl.* VI, 16. Je ne sais ni pardonner aux pervers, ni abandonner les malheureux, VOLT. *Lett. Damilaville*, 22 juill. 1767. Abandonnons le pervers à sa honte secrète, DIDER. *Claude et Nér.* II, 3.

— HIST. XII° s. Od [avec] les purvers n'aiez mais nul comunement, *Th. le mart.* 80. || XIII° s. Et por ce qu'ele [la fortune] est si perverse, Que les bons en la boe verse, *la Rose*, 6189. Ses meurs pervers, *ib.* 16638. Il avient bien que un enfes de dix ans ou de douze est si porvers ou si plains de malice, qu'il ne se veut atorner à nul bien fere, BEAUM. XVI, 10. || XVI° s. Il tumba en une griefve, estrange et perverse maladie, AMYOT, *Numa*, 38. Ces inclinations perverses et desnaturées, MONT. IV, 237.

— ÉTYM. Provenç. *pervers* ; espagn. et ital. *perverso* ; du lat. *perversus*, qui vient de *per*, et *versus*, tourné.

† **PERVERSEMENT** (pèr-vèr-se-man), *adv.* Avec perversité.

— HIST. XVI° s. Il en abuse perversement, CALV. *Inst.* 190.

— ÉTYM. *Perverse*, et le suffixe *ment* ; provenç. *perversament* ; espagn. et ital. *perversamente*.

PERVERSION (pèr-vèr-si-on), *s. f.* || 1° Changement de bien en mal. La perversion des mœurs. || 2° Trouble, dérangement. Il y a perversion de l'appétit dans le pica, de la vue dans la diplopie.

— HIST. XVI° s. Tournement des yeux, et perversion de toute la face, PARÉ, VII, 9.

— ÉTYM. Lat. *perversionem*, de *perversum*, supin de *pervertere*, pervertir.

PERVERSITÉ (pèr-vèr-si-té), *s. f.* État de ce qui est pervers. Trop de perversité règne au siècle où nous sommes, MOL. *Mis.* V, 1. Bientôt la perversité générale lui servira moins de leçon que d'exemple ; il se dira que, si l'homme est ainsi, il ne doit pas vouloir être autrement, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Cette perversité de principes, déguisée et comme adoucie par le masque des bienséances, D'ALEMB. *Élog. Crét.*

— HIST. XII° s. Mainte gent de si grant perversiteit, ST BERN. p. 558. || XIII° s. Il [Nabuchodonosor] destruist Jherusalem, et emprisona tous les Juis et maintes autres perversitez fist il, BRUN. LATIN, *Trésor*, p. 36. || XIV° s. La perversité et malice de bestes est d'autre maniere que n'est malice humaine, ORESME, *Eth.* 192.

— ÉTYM. Provenç. *perversitat*, *perversedat* ; espagn. *perversidad* ; ital. *perversità*, du lat. *perversitatem*, de *perversus*, pervers (voy. PERVERS).

PERVERTI, IE (pèr-vèr-ti, tie), *part. passé* de pervertir.

PERVERTIR (pèr-vèr-tir), *v. a.* || 1° Faire changer de bien en mal, en matière de morale. Les mauvaises compagnies ont perverti ce jeune homme. Ce furent les femmes étrangères qui pervertirent Salomon, FLEURY, *Mœurs des Israël.* tit. XXII, 2° par. p. 291, dans POUGENS. || 2° Déranger, troubler. Je dis que c'est pervertir l'ordre des choses ; pourquoi ? parce que, dans l'ordre des choses, le repos n'est pas pour lui-même, mais pour le travail, BOURDAL. *Dim. de la Septuag. Dominic.* t. I, p. 378. Les honneurs sont institués pour récompenser le mérite.... mais l'esprit du monde en a perverti le véritable usage, FLÉCHIER, *Mme de Montausier.* || Pervertir le sens d'un passage, l'altérer, le dénaturer. || 3° Se pervertir, *v. réfl.* Devenir perverti. Ce jeune homme s'est promptement perverti.

— REM. Saint-Simon a, suivant les idées intolérantes de son temps, dit se pervertir au lieu de se convertir, en parlant d'une religion qu'il regardait comme fausse : Riperda avait été catholique, mais il s'était perverti pour entrer dans les charges de son pays, ST-SIM. 473, 48.

— HIST. XII° s. Cil qui se poinent de pervertir les saintes Escriptures, ST BERN. p. 573. || XIII° s. Tu riches et sires ; mes en seignorissant.... Vas ton ordre et les autres auques parvertissant, J. DE MEUN, *Test.* 676. || XIV° s. Trop est li siecles perviertis. Li biens en maus conviertis, J. DE CONDÉ, I, p. 91. Ce que tu feras de bien, tes anciens ennemis le perverrtiront ou amenuiseront, *Ménagier*, I, || XV° s. Vous qui voulez du jour faire la nuict, Pervertissans par dormir la clarté Du beau soleil, et pour besongner nuit, E. DESCH. *Vie d'autres.*

— ÉTYM. Prov. et esp. *pervertir*; port. *perverter*; ital. *pervertere*; du lat. *pervertere*, de *per*, et *vertere*, tourner.

† **PERVERTISSEMENT** (pèr-vèr-ti-se-man), *s. m.* Action de pervertir. Pervertissement de la religion naturelle, VOLT. *Philos. Sermon des cinquante.*

— HIST. XVI° s. Qu'il y ait pervertissement de tout ordre ecclesiastique ou seculier, *Sat. Mén.* p. 6.

PESADE (pe-za-d'), *s. f.* Terme de manége. Air élevé, dans lequel le cheval, sans que les pieds postérieurs quittent le sol, s'élève du devant, comme s'il voulait sauter. || Pesade de chèvre, pesade dans laquelle le cheval ne plie pas les jambes de devant.

— ÉTYM. *Peser.*

† **PESAGE** (pe-za-j'), *s. m.* Action de peser. || Terme de sport. L'action de peser les jockeys qui vont courir. L'enceinte du pesage. || Fig. Je vis sans balancer rejeter maint ouvrage Que je pensais au moins mériter le pesage, *Anonyme, Mercure de fév.* 1749, p. 64.

— HIST. XVI° s. Les poids, balances et mesures à grain appartiennent à icelle ville, dont le fermier a pour le pesage deux deniers de chacun cent, *Nouv. coust. génér.* t. I, p. 389.

PESAMMENT (pe-za-man), *adv.* || 1° D'une manière pesante. Près de leurs sommets, des nuages erraient pesamment parmi des arbres funèbres, BARTHÉL. *Anach.* ch. 36. || Pesamment armé, se dit de ceux qui, dans l'antiquité ou le moyen âge, étaient armés de toutes pièces. Les Alains étaient pesamment armés, MONTESQ. *Rom.* 20. Ces peuples sont, au nord, nos plus fermes remparts; Ils s'arment pesamment, et, rangés dans la plaine, Ils affrontent la lance et le choc des chevaux, MASSON, *Helvét.* III. || 2° Fig. D'une manière qui semble alourdie par un poids. M. de Chaulnes parla bien aussi, un peu pesamment, mais cela n'était pas mal à un gouverneur, SÉV. 92. Il [Rousseau] travaille lentement, pesamment, fait beaucoup de fautes, efface et recommence sans cesse, J. J. ROUSS. 2° *dial.* || Fig. Sans facilité, sans grâce. Ce que bien des gens aujourd'hui appellent écrire pesamment, c'est écrire uniment la vérité, VAUVEN. *Nouv. max.* 72.

— HIST. XIII° s. Li nostre furent desconfit, car il erent pesamment armé, VILLEH. CLVII. || XIV° s. Le magnanime se meut et va pesaument et lentement, ORESME, *Eth.* 124. || XVI° s. Champion ferme, armé pesantement, Pour l'ennemi attendre ouvertement, AMYOT, *Cicér. et Démosth.* 3.

— ÉTYM. *Pesant*, et le suffixe *ment.*

PESANT, ANTE (pe-zan, zan-t'), *adj.* || 1° Qui pèse. Laissez-là ces mousquets trop pesants pour vos bras, BOIL. *Épître* IV. || Fig. Plier la tête sous le pesant joug de la nécessité, J. J. ROUSS. *Lett. à M. D. Corresp.* t. II, p. 10, dans POUGENS. || Terre pesante, ancien nom de la baryte. || 2° Terme de physique. Qui est doué de la propriété de tendre vers le centre de la terre, et qui, même lorsqu'il est retenu par quelque obstacle, exprime encore sa tendance à tomber par la pression qu'il exerce contre cet obstacle, c'est-à-dire par son poids. On sait par toutes les expériences que les corps pesants tombent de quinze pieds dans la première seconde de leur chute, FONTEN. *Newton.* || 3° Qui est du poids exigé par la loi. Espèces pesantes. || 4° Terme de marine. Un grain est pesant, le vent est pesant, quand leur violence est dans le cas de faire incliner le navire outre mesure, ou, seulement, quand il y a danger pour la mâture et la voilure. || La mer est pesante, quand la lame retombe sur elle-même avec fracas. || Un navire est pesant, lorsqu'il a des formes trop renflées, ou qu'en général il marche et se meut malaisément. || 5° Terme de manége. Cheval pesant, celui qui ne s'enlève pas facilement du devant. || Ce cheval est pesant à la main, il porte la tête basse, il s'appuie sur le mors. || Fig. Cet homme est pesant à la main, il est ennuyeux, incommode dans la conversation. || 6° Il se dit des coups qui tombent avec poids, qui sont violents. Ses coups pesants ébranlèrent la porte. || Avoir la main pesante, le bras pesant, être fort et robuste. Donner de grands coups. Et n'était que ses mains sont un peu trop pesantes, J'en serais fort satisfait, MOL. *Amph.* II, 1. || Fig. Il a la main pesante, se dit de celui dont la vengeance est à craindre. || 7° Qui manque d'agilité, de légèreté. || Ce chirurgien, ce maître d'écriture, ce peintre a la main pesante, il opère, il écrit, il peint sans légèreté. || Un pied pesant, une marche, une danse sans légèreté. Tous entonnent un hymne; et, couronné de chêne, Chacun d'un pied pesant frappe gaiement la plaine, DELIL. *Géorg.* I. || 8° Lent, tardif. Il s'avança avec toute la diligence dont était capable une armée aussi pesante que la sienne, VAUGEL. *Q. C.* III, 7. Elle [Irène] lui demande [à Esculape] pourquoi elle devient pesante, LA BRUY. XI. Comme Catulus était âgé et pesant, tout roulait sur Sylla, VERTOT, *Révol. rom.* X, p. 20. Le tétras a les ailes courtes, et, par conséquent, le vol pesant, BUFF. *Ois.* t. III, p. 308. || 9° Fig. Qui engourdit. Sommeil pesant. Ivresse pesante. || Avoir la tête pesante, éprouver un sentiment comme d'un poids dans la tête. || 10° Fig. Qui manque de grâce, de prestesse, de vivacité, en parlant des personnes. Il n'est pas sans esprit; mais, né triste et pesant, Il veut être folâtre, évaporé, plaisant, BOIL. *Épît.* IX. La Fontaine, si connu par ses Fables, et toutefois si pesant en conversation, ST-SIM. 28, 73. Les grâces qu'il [Fontenelle] répandait sur la philosophie semblaient une profanation à ceux qui ne se croient solides que parce qu'ils sont pesants, DUCLOS, *Œuv.* t. IX, p. 319. || Il se dit aussi des choses. Style pesant. Il n'oublia pas la fiole de Roland, qui était le sujet du voyage; il eut assez de peine à la porter, car l'esprit de ce héros était de sa nature assez pesant, FONTEN. *les Mondes*, 2° *soir.* Il méprise Racine, il insulte à Corneille, Lulli n'a point de sons pour sa pesante oreille, VOLT. *Ép.* 50. || 11° Fig. À charge, qui semble peser, en parlant des personnes et des choses. Ne considérez point cette grandeur suprême, Odieuse aux Romains et pesante à moi-même, CORN. *Cinna*, II, 1. La garde de deux filles est une charge un peu trop pesante pour un homme de mon âge, MOL. *Préc.* 5. Il n'y a personne qui ne connaisse quelque douleur d'estomac; celle que vous sentez est plus piquante et plus pesante, SÉV. 24 janv. 1680. Je ne crois point vous avoir été pesante, ID. 7 juin 1675. Il me souvient encore comme il faut vivre pour n'être pas pesante, ID. 21 juin 1671. Sa croix a été plus incommode que pesante, FLÉCH. *Mme de Mont.* Soit qu'en le conjurant de ne rien dire je lui eusse rendu mon secret plus pesant et plus difficile à garder, MARIVAUX, *Marianne*, 5° part. Le fardeau de la vie est trop pesant pour moi, VOLT. *Sémiram.* I, 5. Ou les douleurs du corps si pesantes à l'âme, A. CHÉN. *Élég.* XXXIII. Vivant, du rang suprême on sent mal le fardeau; Mais qu'un sceptre est pesant, quand on entre au tombeau! DUCIS, *Hamlet*, II, 3. || 12° Onéreux. Je comprends fort bien.... la dépense de votre voyage; je l'avais dit à notre abbé comme une chose pesante pour vous, SÉV. 20 mai 1672. || 13° Substantivement. Valoir son pesant d'or, avoir d'excellentes qualités, en parlant des personnes, une grande valeur, en parlant des choses. Ôtez-vous vitement, je tiens une pensée Qui vaut son pesant d'or.... SCARR. *Jodelet ou le maître valet*, III, 7. Il est vrai que les femmes [d'une certaine société] valent leur pesant d'or, SÉV. 6 mai 1676. Cet homme-là vaut son pesant d'or, DANCOURT, *le Chev. à la mode*, IV, 2. || 14° *S. m.* Morceau de fer ou de plomb que les tailleurs mettent sur leur ouvrage pour l'assujettir; on dit aussi plomb. || 15° Espèce de verroterie, qui sert à la traite, sur les côtes d'Afrique, et dont on distingue deux espèces, la jaune et la verte. || 16° Adverbialement. Mille livres pesant.

— HIST. XI° s. La bataille est merveilluse et pesant, *Ch. de Rol.* CIX. Li adoubé [armés de toutes pièces] en sont li plus pesant [lourds], *ib.* CLXXVI. || XII° s. Li cous fu mout pesant, le fit agenouiller, *Ronc.* 196. || XIII° s. Du mautemps ert [était] sa robe un peu pesant et sale, *Berte*, XXVII. Et veoit que il estoit pesant et vius, et fist par conseigs que ses fius [son fils] fu coronés à Rains, *Chron. de Rains*, p. 10. || XIV° s. Toute eau pesante est malvese, ORESME, *Eth.* 182. || XV° s. Vous avez mort le fils du comte de Stafford; pesantes nouvelles seront au pere quand il le saura, FROISS. II, II, 236. Le comte Guy de Blois, quoiqu'il ne fust pas bien haitié, mais tout pesant pour la forte et longue maladie qu'il avoit eue en l'esté, ID. II, II, 214. Si fut la chose moult bien discutée, comme il affiert [convient] à si pesante besongne, *Boucíq.* III, 4. Il [un vin] vaut bien vrayement Son pezant d'argent, BASSELIN, *Vaux de Vire*, 39. || XVI° s. Il renvoya à Rome la plus pesante partie de son armée, retenant avec luy les plus dispos et legers, AMYOT, *Cam.* 64. À pesant bauf il faut dur esguillon, J. MAROT, V, 177. Une chaisne d'or pesante 25 063 marcz d'or, RAB. *Garg.* I, 8. Il ne trouve rien de trop chaud ny trop pesant, COTGRAVE. Que si Dieu prend à gré ces premices, je veux, Quand mes fruicts seront meurs, lui payer d'autres voeux, Me livrer aux travaux de la pesante histoire, D'AUB. *Trag. Feux.*

PESANTEUR (pe-zan-teur), *s. f.* || 1° Qualité de ce qui est pesant. La pesanteur naturelle du corps ne nous pousse pas si naturellement vers la terre que le péché dans l'enfer, BOSS. *Pensées chrét.* 6. Les anciens avaient soupçonné la pesanteur de l'air; Torricelli et Pascal l'ont démontrée, MARMONTEL, *Œuv.* t. VI, p. 227. || 2° Terme de physique. La tendance de tous les corps à tomber vers le centre de la terre. On ne sait point en quoi consiste la pesanteur, et M. Newton lui-même l'a ignoré, FONTEN. *Newton.* Newton découvrit cette vérité si admirable et si inconnue jusqu'à lui, que la même force qui opère la pesanteur sur la terre fait tourner les globes célestes dans leurs orbites, VOLT. *Phil. Newton, instit. phys. Expos.* On a cru pendant longtemps que la pesanteur et le poids étaient synonymes, et que les corps avaient une tendance à tomber d'autant plus grande qu'ils avaient plus de masse, BRISSON, *Traité de phys.* t. I, p. 174. Ce fut, dit-on, en 1666, c'est-à-dire à l'âge de vingt-quatre ans, que.... Newton commença ses recherches sur la cause de la pesanteur; des corps qu'il vit tomber attirèrent ses regards et fixèrent ses idées sur ce phénomène, BAILLY, *Hist. astr. mod.* t. II, p. 473. La pesanteur des corps est moindre à l'équateur qu'elle n'est à Paris et vers le pôle dans les contrées septentrionales où nous avons pénétré, ID. *ib.* t. III, p. 26. || Pesanteur universelle ou attraction, tendance de tous les corps planétaires les uns vers les autres. La lune pèse sur la terre à la manière des graves: c'est ce calcul qui a conduit Newton à la loi de la pesanteur universelle, DELAMBRE, *Abrégé d'astr. Leçon* 14. La loi de la pesanteur universelle a le précieux avantage de pouvoir être réduite au calcul, et d'offrir, dans la comparaison de ses résultats aux observations, le plus sûr moyen d'en constater l'existence, LAPLACE, *Expos.* IV, 1. || Pesanteur spécifique, voy. SPÉCIFIQUE. || 3° Impression que fait un corps grave par sa chute ou par son choc. Il resta étourdi de la pesanteur de sa chute. La pesanteur du coup souvent nous étourdit, CORN. *Rodog.* III, 6. C'était vous-même, Seigneur, qui.... faisiez sentir.... à votre fils unique la pesanteur de votre bras, BOURDAL. *Myst. Pass. de J. C.* t. I, p. 165. || 4° Malaise en quelque partie du corps, comparé à une sorte de poids. Pesanteur de tête, d'estomac. Je me sentis même une assez grande difficulté de respirer, enfin des pesanteurs et un accablement total, MARIVAUX, *Marianne*, 7° part. Cependant il [Socrate] continuait à se promener [après avoir pris la ciguë]; dès qu'il sentit de la pesanteur dans ses jambes, il se mit sur son lit, et s'enveloppa de son manteau, BARTHÉL. *Anach.* ch. 67. || 5° Lenteur, défaut d'activité et de célérité. Quand l'âme se trouve dans les pesanteurs et dans les assoupissements, BALZ. *Socrate chrétien*, VI. Mon cher oncle avait quatre-vingts ans; il était accablé de la pesanteur de cet âge, SÉV. 2 sept. 1687. C'est cet état malheureux de l'âme asservie sous la pesanteur du corps, qui a fait penser aux philosophes que le corps était à l'âme un poids accablant, une prison, BOSS. *Élévat. sur myst.* VII, 5. || Fig. C'est une chose plaisante à observer que le plaisir qu'on prend à parler, quoique de loin, à une personne que l'on aime, et l'étrange pesanteur qu'on trouve à écrire aux autres, SÉV. 15 mars 1671. || 6° Fig. Défaut de légèreté, de vivacité, de pénétration. La pesanteur du style. La pesanteur d'esprit. Pour la triste ville où je suis, C'est le séjour de l'ignorance, De la pesanteur, des ennuis, De la stupide indifférence, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 66.

— HIST. XII° s. La terre od [avec] sa grant pesantur, [Dieu] Funda de lung et de laece [largeur], *Chr. de Norm.* v. 23897. || XIII° s. Li firmamenz court de orient en occident si roidement, que sa pesantor et sa grandor feroient tout tressaillir, se ne fussent les sept planetes, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 117. La premiere sentence est de grignor [plus grande] pesantor [poids, importance], ID. *ib.* p. 475. || XV° s. Et aussi la grande pesanteur des gens d'armes.... les faisoit ployer et rompre, *Boucíq.* I, ch. 32. || XVI° s. La pesanteur des maulx dont il se sentoit accablé, AMYOT, *P. Æm.* 56. Ayant assez longtemps apprehendé la pesanteur de l'histoire et redouté ce labeur.... D'AUB. *Hist. préf.* 3. L'empereur, par quelque pesanteur que les Allemans appellent prudence, ne fit pas un pas à leur secours, ID. *Hist.* I, 238. La poisanteur de teste que m'apporteroient les cheminées, MONT. IV, 256.

— ÉTYM. *Pesant.*

† **PESAT** (pe-za), *s. m.* Terme rural. Nom qu'on donne aux tiges de pois séchées, dont on fait usage pour garantir les jeunes arbres du froid.

— ÉTYM. *Pois*, légume.

PESÉ, ÉE (pe-zé, zée), *part. passé* de peser. Fig.

jugé, apprécié. Bien loin de condamner les expressions innocentes, il [le théologien sincère] est prêt même d'excuser celles qui, prises dans l'extrême rigueur, pourraient quelquefois sembler rudes, BOSS. *Reful. catech. Ferry, préambule.* || Tout bien pesé, après examen de toutes les circonstances. Tout bien pesé, j'ai cru devoir.... ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. XI, 1re part. p. 288, dans POUGENS.

† **PÈSE-ACIDE** (pè-za-si-d'), *s. m.* Terme de physique. Instrument qui indique la densité d'une liqueur acide. || *Au plur.* Des pèse-acide ou acides.

PESÉE (pe-zée), *s. f.* || 1° Action de peser. Faire la pesée d'un ballot de laine. || 2° La quantité de ce qui a été pesé en une fois. Une pesée considérable. || 3° Effort qu'on fait avec une pince pour forcer une porte, un volet, etc. || Faire une pesée, pousser ou soulever un corps à l'aide d'un levier. || Effort des machines ou des hommes qui tirent de haut en bas un cordage, etc. || 4° Massif de plomb sur lequel l'épinglier frappe les têtes d'épingles.

— ÉTYM. *Pesé;* wallon, *pezaie.*

† **PÈSE-ESPRIT** (pè-ze-spri), *s. m.* Terme de physique. Instrument pour éprouver les liqueurs spiritueuses. || *Au plur.* Des pèse-esprit ou esprits.

† **PÈSE-LAIT** (pè-ze-lè), *s. m.* Voy. GALACTOMÈTRE. || *Au plur.* Des pèse-lait.

PÈSE-LIQUEUR (pè-se-li-keur), *s. m.* Instrument par lequel on détermine la pesanteur spécifique des liquides. || *Au plur.* Des pèse-liqueur ou liqueurs.

† **PÈSE-MOÛT** (pè-ze-mou), *s. m.* Instrument à peser le moût. || *Au plur.* Des pèse-moût.

PESER (pe-zé. La syllabe *pe* prend un accent grave quand la syllabe qui suit est muette : je pèse, je pèserai), *v. a.* || 1° Comparer la pesanteur d'une chose avec un poids connu et certain. Peser du pain, de la viande. C'est une chose bien étonnante qu'on soit parvenu à peser en quelque sorte les corps célestes; mais croiriez-vous qu'on détermine à peu près le poids qu'auraient sur la surface de Saturne et celle de Jupiter les corps que nous pesons sur notre globe? CONDILLAC, *Art de rais.* III, 10. || 2° Fig. Examiner une chose attentivement pour en connaître le pour et le contre. Pesez bien les effets qui suivront mes paroles, ROTR. *St Gen.* II, 8. Vous voulez tout peser avant que de faire le premier pas, MASS. *Panégyr. Sainte Magdel.* Comme il [Louis XIV] était sage, et qu'il savait combien les paroles des rois sont pesées, Mme DE CAYLUS, *Souvenirs*, p. 114, dans POUGENS. Connais tes intérêts, pèse-les et choisis, VOLT. *Olymp.* IV, 2. On ne pardonne rien aux hommes d'un certain ordre : on pèse leurs plus indifférentes actions dans une balance rigoureuse, DIDER. *Claude et Nér.* I, 98. || Absolument. Pesez, examinez, j'ai résolu d'attendre, Et j'approuverai tout, DESTOUCH. *Irrésolu*, II, 10. || Peser les mots, les paroles, en apprécier les conséquences. Je pèse mes discours, je me trouble et m'étonne, Tant j'ai peu d'assurance en la foi de personne, MALH. V, 23. Personne ne pèse plus ses paroles que vous sur les choses importantes, SÉV. 24 janv. 1689. Tous les mots sont à peser, BOSS. *Lett.* 16. Pesez votre réponse avant de la faire, J. J. ROUSS. *Hél.* VI, 6. || Peser toutes ses paroles, peser tout ce qu'on dit, parler avec lenteur, avec circonspection. Tous pesant leurs paroles, tous embarrassés de leurs voisins et d'eux-mêmes, VOLT. *Princ. de Babyl.* 4. Il pèse tous ses mots, mesure tous ses pas, DESMAHIS, *l'Impertinent*, sc. 6. || 3° Apprécier, en parlant des personnes. Il pesait les esprits, et donnait à chacun le rang qu'il méritait, FLÉCH. *Duc de Montausier.* Il tient la balance éternelle Qui doit peser tous les humains, J. B. ROUSS. *Odes*, I, 11. Et Dieu nous pesa tous dans la même balance, VOLT. 1er *disc.* || On dit dans un sens analogue : peser les voix, les raisons, etc. Je ne compte pas les voix, je les pèse, BALZ. liv. VI, lett. 1. Elle [l'Académie] s'est persuadé qu'il fallait plutôt peser les raisons que compter les hommes qui ont [la tragédie du Cid] avant de son côté, *Acad. sentim. Cid.* Acante, le public à vos vers applaudit; C'est quelque chose, mais la gloire ne compte pas toujours les voix, Elle les pèse quelquefois, LA FONT. *Lett.* XIII. || 4° *V. n.* Avoir un certain poids. Tous les corps connus pèsent, et il y a longtemps que la légèreté absolue a été comptée parmi les erreurs d'Aristote et de ses sectateurs, VOLT. *Phil. Newt.* III, 1. Dans l'année 1750, un Anglais mourut âgé de vingt-neuf ans, à Mader en Essex; il pesait 600 livres, poids anglais, BUFF. *Suppl. à l'hist. nat. Œuv.* t. XI, p. 118. On sait que, volume pour volume, la terre pèse quatre fois plus que le soleil, BUFF. *Hist. nat.* 2e *disc. Œuv.* t. I, p. 100. Un bateau placé sur la rivière déplace une quantité d'eau qui pèse précisément autant que le bateau et toute sa charge, BRISSON, *Traité de phys.* t. I, p. 269. || Cette pièce d'or ne pèse pas, elle n'a pas le poids légal. || Cela ne pèse pas plus qu'une plume, se dit d'une chose très-légère. || Fig. Il ne pèse pas une once, se dit d'un homme que la joie rend vif, alerte. || Fig. Ce que pèse son bras, sa force, sa vaillance dans les combats. Tu l'as vu tant de fois au milieu des combats Montrer à tes pareils ce que pesait son bras, CORN. *Perth.* III, 4. || Par menace. Tu sauras ce que pèse ma main, tu éprouveras les effets de ma colère. Si je te vois jamais regarder cette porte, M'entends-tu? tu sauras ce que pèse ma main, LA FONT. *l'Eunuque*, V, 6. Je vous ferai sentir ce que pèsent mes coups, BOURSAULT, *le Merc. gal.* I, 3. || Terme de marine. Le vent pèse, il fait incliner le navire. || Terme de chasse. Se dit en parlant des bêtes fauves qui enfoncent beaucoup leurs pieds dans la terre. || 5° Graviter. Tous les corps, selon M. Newton, pèsent les uns sur les autres, ou s'attirent en raison de leurs masses, FONTEN. *Newton.* Les satellites de Jupiter pèsent sur Jupiter, comme la lune sur la terre, les satellites de Saturne sur Saturne, toutes les planètes ensemble sur le soleil, ID. *ib.* Nous ne pouvons douter que les corps ne pèsent les uns sur les autres en raison directe de leurs masses et inverse du carré de leurs distances, BUFF. *Hist. nat. Preuv. théor. terr. Œuv.* t. I, p. 226. || 6° Fig. Avoir la valeur de. L'un et l'autre [le héros et le grand homme] mis ensemble ne pèsent pas un homme de bien, LA BRUY. II. La vie de l'ignorant ne pèse pas une heure de l'homme qui sait, DIDER. *Opin. des anc. phil.* (*Sarrasins*). || 7° Faire sentir un poids. Que ces vains ornements, que ces voiles me pèsent! RAC. *Phèdre*, I, 3. Sur lui pèse d'en haut une invisible main, DELILLE, *Parad. perdu*, IV. || Terme de manége. Ce cheval pèse à la main, il s'appuie sur le mors de manière à lasser la main de son cavalier. || Fig. Peser à la main, être à charge et ennuyeux. || 8° Appuyer fortement sur une chose. Peser sur un levier. Passer ainsi la vie à chamailler, c'est peser sur le collier sans relâche comme les malheureux chevaux de la remonte des fleuves, BEAUMARCHAIS, *Mar. de Figaro*, III, 16. || Fig. Peser sur, exercer une pression, de l'intimidation. Les ennemis se sont rendus puissants, on a pesé lourdement sur la Bretagne et sur le gouverneur, SÉV. 590. Que l'Asie, pour peser sur l'Europe, eût acquis un nouveau poids, MONTESQ. *Rom.* 17. || Terme de marine. Agir sur les cordages par son propre poids, les roidir en les tirant de haut en bas. || 9° Fig. Causer un malaise comparé à la pesanteur. Cette viande pèse sur l'estomac. Son déjeuner lui a pesé toute la journée. || Causer un malaise moral. Cela lui pèse. À quelque esprit léger ou de votre heur jaloux, À qui ce grand secret a pesé comme à vous, CORN. *Héracl.* II, 1. Rien ne pèse tant qu'un secret; Le porter loin est difficile aux dames; Et je sais même sur ce fait Bon nombre d'hommes qui sont femmes, LA FONT. *Fabl.* VIII, 6. Pleurâtes-vous longtemps? ne dormiez-vous point? aviez-vous quelque chose qui vous pesait sur le cœur? mon Dieu! comment faisiez-vous? SÉV. 163. Cet aveu me pesait, quoiqu'il fût nécessaire, LANOUE, *Coquette corr.* IV, 1. || L'argent lui pèse, se dit d'un prodigue qui a hâte de dépenser. Cet argent-là lui pèse; il veut s'en dessaisir, DESTOUCH. *Dissip.* I, 1. || On dit aussi : l'argent ne lui pèse guère, il le dépense facilement. || 10° Fig. Être soutenu, comme est soutenu un poids, en parlant de choses importantes. Tout le fort des combats pèse aujourd'hui sur moi, DELILLE, *Én.* XII. || 11° Être à charge. Tout ceci ne me pèse et l'esprit ne me trouble, RÉGNIER, *Sat.* VI. Je ne sais comme on peut inhumainement peser sur les gens qu'on doit aimer, SÉV. 25 sept. 1687. M. de Rennes vous garde votre appartement.... c'est un homme admirable; il ne pèse rien, ni ses gens aussi, ID. 24 janv. 1680. Ma funeste amitié pèse à tous mes amis, RAC. *Mithrid.* III, 1. Il croit peser à ceux à qui il parle, LA BRUY. VI. Une dépense qui commençait à peser, HAMILT. *Gramm.* 6. Dans l'état où je suis, on pèse à l'amitié, GRESSET, *Sidn.* II, 6. À présent les vingt-quatre heures me pèsent beaucoup, STAEL, *Corinne*, I, 3. || Peser sur les épaules, être ennuyeux, fatigant. Que sa présence me pèse sur les épaules! MOL. *Bourg. gent.* III, 6. L'abbé Testu est parti, disant que Paris lui pèse sur les épaules, SÉV. 52. || On dit dans le même sens : peser sur la poitrine. Ce Figaro pèse sur ma poitrine, BEAUMARCH. *Mère coupable*, IV, 3. || Peser sur les bras, être à charge par la dépense. || 12° Demeurer plus longtemps sur. Il faut peser sur cette syllabe. || Peser sur, faire remarquer. Je pèse sur l'agrément et sur l'utilité même de cette sorte de vivacité [la présence d'esprit], SÉV. 10 déc. 1688. Pesons davantage sur cette parole, BOSS. 1er *sermon, Annonc.* 1. || 13° Se peser, *v. réfl.* Être pesé. Cela se pèse à la balance.

— REM. Pour l'accord du participe passé, il faut bien distinguer peser, *v. a.* et peser *v. n.* Ainsi on écrira sans difficulté : Des trente kilogrammes que j'ai pesés un à un pour en déterminer le poids exact; mais on écrira : Des trente kilogrammes que cet enfant a pesé, il en faut retrancher ... pour avoir son poids après la maladie dont il ... car ici *peser* n'est qu'en apparence verbe actif.

— HIST. XIe s. Que mort [il] l'abat, cui qu'en pe... ou cui non [qui que ce soit qui en ait du chagrin ou non], *Ch. de Rol.* XCVI. Et d'Oliver lui pe... mout forment, *ib.* CLXXX. || XIIe s. La nuit ... chape une feiz recouper; À peine la poeit, tant pes... [tant elle pesait], porter, *Th. le mart.* 46. || XIIIe ... Et le fist moult honorablement sevelir comme em... pereour, et mettre en terre, et fist grant semblant que il l'en pesast [d'en être affligé], VILLEH. XCV... [Je] Ne vous feroie mal pour mil mars d'or pe... *Berte*, CXIV. Nus bateur d'estain ne doit rien de chose que il vende ne achate apartenant à son mestier, ... la chose n'est pesée ou pois le roy, *Liv. des mét.* ... Si doit on peser en cascune [chacune] vile au p... qui y est acoustumés, BEAUM. XXVI, 16. || XIVe s. Je tien pour le meillour Qu'à tout compter et bi... penser à drame [peser à drachme], Je voi assez p... que je voi ma dame, MACHAUT, p. 132. Celui à qui il poise est appelé *nolens* en latin, et celui à qui n'en poise pas est appelé *non nolens*, ORESME. *Eth.* ... || XVe s. Or d'une corde d'une toise, Sçaura mon col que mon cul poise, VILLON, *Quatr.* || XVIe ... qu'ainsi soit, le moindre de tous ceulx Pesoit ... ung duc, ung marquis ou un conte, J. MAROT, 177. Ce que j'eusse passé à un aultre sans m... rester, je l'ai poisé et remarqué en.... MONT. ... Parce que ces evenements nous poisent [... importants], il semble qu'ils luy poisent aussi [à Dieu], ID. II, 268. Entre deux pareils ouvr... poiserois tousjours contre le mien, ID. ... serois d'opinion que nous pesissions nos ... PER. *Contes*, CIV. Des vases pesans chacun ... lents, AMYOT, *P. Æm.* 56. Il pesoit trop ... pour ne rien perdre, et ne mettre rien en ... ID. *Marcell.* 12. La teste d'un chef en pese ... sieurs milliers, D'AUB. *Hist.* III, 365. À un ... son fardeau poise, COTGRAVE. Mal poise qui ... trepoise, ID.

— ÉTYM. Picard, *epser, poiser;* bourguig. ... provenç. *pessar, pezar;* espagn. *pesar;* ital. *pesare;* du lat. *pensare*, peser, fréquentatif de *pendere* (voy. PENDRE et PENSER). Dans le moyen âge, ... verbe neutre, avait le sens d'être pénible à ...

† **PÈSE-SEL** (pè-ze-sèl), *s. m.* Terme de ... Instrument qui indique la densité d'une ... saline. || *Au plur.* Des pèse-sel ou sels.

† **PÈSE-SIROP** (pè-ze-si-ro), *s. m.* Instrument indiquant la densité du sirop de sucre.

† 1. **PESETTE** (pe-zè-t'), *s. f.* Petite balance précise dans laquelle on pèse les pièces de monnaie.

— ÉTYM. *Peser.*

† 2. **PESETTE** (pe-zè-t'), *s. f.* Un des noms provinciaux de la vesce. Du mil, du tournesol, des pesettes, J. J. ROUSS. *Hél.* IV, 11.

— ÉTYM. Dérivé de *pois*, qui s'écrivait aussi ...

PESEUR, EUSE (pe-zeur, zeû-z'), *s. m.* et *f.* ... celle qui pèse. || Fig. Raffineurs de locutions, ... de brèves et de longues, De voyelles et de ... gues, MÉNAGE, *Requête des dict. à l'Acad.* ... juré peseur d'œufs de mouches dans des ... de toiles d'araignées, GRIMM, *Correspond.* ...

— HIST. XVIe s. Peseur, ROB. EST. ...

— ÉTYM. *Peser;* provenç. *pesaire*, ... *dor;* ital. *pesatore.*

† **PÈSE-VIN** (pè-ze-vin), *s. m.* Voy. ... || *Au plur.* Des pèse-vin ou vins.

PESON (pe-zon), *s. m.* || 1° Peson à contrepoids, instrument qui sert à peser, et qui est composé d'un fléau ou d'une verge, d'une masse ou contre-poids, et d'un crochet pour la suspension ... de la masse ou contre-poids. Si le ... faisait le bilan des affiches satiriques ... dont on l'a entouré, il trouverait le peson ... balance aussi chargé qu'un autre, MIRABEAU, ... tion, t. IV, p. 306. || 3° Peson à ressort, ... peson où le contre-poids est remplacé par un ressort, et qui n'est pas si juste que le peson à contrepoids. || 4° Morceau de plomb que les femmes ... tent au bout de leur fuseau, lorsqu'elles filent, afin de le tourner plus facilement. J'ai perdu mon ...

— HIST. XIVe s. Et est le pezon [poids en ...] attaché au laz, par telle mesure que, quant ...

stifermement clos, le pezon est à terre, *Modus*, f° CXXI, terre. || XVe s. De prendre fuseau sans pezon.... COQUIL. *Blason des armes et des dames*. || XVIe s. Leur peson des Parques] se herissoit D'un fer estoillé de ouille, RONS. 369.

— ETYM. *Peser*.

PESSAIRE (pè-sê-r'), *s. m.* Terme de chirurgie. ...strument dont on se sert pour maintenir la ma...ice en sa situation naturelle. || Il s'est dit, dans l'ancienne chirurgie, des médicaments introduits à l'aide du pessaire.

— HIST. XVe s. Lequel apoticaire baille à diverses ...fiz des pouldres, ysserops, breuvraiges et plusieurs ...ssaires, DU CANGE, *collatum*.

— ETYM. Lat. *pessarium*, dérivé de *pessum*, grec ...σσός, pessaire, proprement sorte de pièce d'un jeu.

† PESSE (pè-s'), *s. f.* Nom vulgaire du sapin. Le ...cea, nommé aussi pesse, ou pece, picea, serente, ...pin de Norvége, faux sapin, DRALET, *Traité des arbres résineux*, p. 14.

— ETYM. Lat. *picea*, de *pix*, poix (voy. POIX).

† PESSEREAU (pè-se-rô), *s. m.* Nom vulgaire de *...ppuris vulgaris*, plante ainsi dite parce qu'elle a ...s feuilles imbriquées en apparence comme celles ...une petite *pesse*.

† PESSIMISME (pè-ssi-mi-sm'), *s. m.* Néologisme. ...inion des pessimistes.

PESSIMISTE (pè-ssi-mi-st'), *s. m.* Celui qui croit ...e tout va mal. || Se dit quelquefois de ceux qui, ...ns les temps de dissensions politiques, n'atten...nt ce qu'ils regardent comme le bien que de l'ex...s du mal.

— REM. Pessimiste n'est dans le Dictionnaire de l'Académie qu'à partir de l'édition de 1835.

— ETYM. Lat. *pessimus*, très-mauvais, d'où l'an...en français *pesme*.

PESTE (pè-st'), *s. f.* || 1° Il se dit, en général, de ...ses maladies contagieuses ou épidémiques. La ...vre jaune est une peste originaire d'Amérique. ...Seigneur envoya la peste dans Israël, depuis le ...tin de ce jour-là jusqu'au temps arrêté; et de...s Dan jusqu'à Bersabée il mourut du peuple ...xante et dix mille personnes, SACI, *Bible*, *Rois*, ..., XXIV, 15. || Peste d'Athènes, maladie fébrile très-...ave qui sévit à Athènes d'une manière effroyable ...ndant la guerre du Péloponnèse, dans le Ve siècle ...ant l'ère chrétienne; elle était caractérisée par ...e éruption. || Peste antonine, maladie fébrile qui ...vit dans l'empire romain, et particulièrement à ...me, sous l'empire d'Antonin; les ravages en fu...nt affreux. || Peste bovine, maladie très-conta...euse qui attaque l'espèce bovine et qui cause de ...s grands ravages. || Par extension. Vois combien ...serpents, à mon commandement, D'Afrique jus...ici n'ont tardé qu'un moment, Et, contraints ...éir à mes clameurs funestes, Ont, sur ce don ...al, vomi toutes leurs pestes, CORN. *Méd.* IV, 2. || 2° Particulièrement, en termes de médecine, ma...die fébrile, généralement contagieuse, endémique ...ns le Levant, souvent épidémique, caractérisée ...r des bubons et des anthrax. M. Musnier, de Gênes, ...a écrit que la peste a été si grande à Naples, ...il y est mort, outre une infinité de monde, qua...te quatre médecins, GUI PATIN, *Lettres*, t. II, p. 250. ...n mal qui répand la terreur, Mal que le ciel en sa ...eur inventa pour punir les crimes de la terre, ...a peste (puisqu'il faut l'appeler par son nom), LA ...NT. *Fabl.* VII, 1. MM. Chicoineau et Verny, arrivés ...Marseille, trouvèrent la peste accompagnée de ...le la désolation, de toute la consternation, de ...tes les horreurs qu'elle a jamais traînées après ..., FONTEN. *Chirac*. Vous avez vu des tremble...nts de terre; mais, mademoiselle, avez-vous ...mais eu la peste? — Jamais, répondit la baronne, ...T. *Candide*, XII. || Peste noire, la plus formi...ble épidémie dont l'histoire ait conservé le souve...r, et qui régna dans le milieu du XIVe siècle; ...tait une vraie peste. || Fuir quelqu'un ou quelque ...se comme la peste, s'en écarter le plus possible. ...m'aperçois tous les jours que tous ceux qui ...connaissent me fuient comme la peste, disant ...e je suis trop médisante, LEGRAND, *le Fleuve ...ubli*, sc. 3. || Fig. et familièrement. Dire peste ...rage de quelqu'un, en dire tout le mal possible. || 3° Fig. Chose pernicieuse, funeste, qui corrompt ...cœur ou l'esprit. La Discorde aux crins de cou...vre, Peste fatale aux potentats, MALH. III, 2. ...us les livres semblables [à ceux d'Escobar, de ...nchez, etc.] que Nosseigneurs les évêques appel...nt la peste des consciences, PASC. 2° *factum pour ...curés de Paris*. Plusieurs n'étant ni excités à ...r salut ni instruits de leur devoir, frappés de la ...nche et du péché, renfermaient dans leur sein deux pestes ensemble et mouraient d'une double mort, FLÉCH. *Panég.* II, 331. || 4° Il se dit aussi des personnes qui peuvent faire beaucoup de mal. Il ne manquait pas de flatteurs, peste fatale qui renverse plus d'États que les armes des ennemis, VAUGEL. *Q. C.* 5. Quelques gens d'Israël qui étaient des hommes couverts d'iniquité, et comme des pestes publiques, SACI *Bible*, *Machab.* I, X, 61. Mainte peste de cour fit tant, par maint ressort, Que la candeur du juge, ainsi que son mérite, Furent suspects au prince.... LA FONT. *Fabl.* X, 10. Vous avez là, ma fille, une peste avec vous, Avec qui, sans péché, je ne saurais plus vivre, MOL. *Tart.* II, 2. C'est une peste dans une famille bourgeoise qu'une Mme Patin, DANCOURT, *Chev. à la mode*, V, 1. Il regrette sincèrement le temps qu'il a perdu avec les grands et les femmes, ces pestes du talent, DIDER. *Salon de 1767*, *Œuv.* t. XIV, p. 316, dans POUGENS. || Il se dit aussi des animaux nuisibles ou incommodes. Les loirs sont la peste des jardins. Nous fûmes extrêmement incommodés des moucherons, qui sont la peste de ce pays, REGNARD, *Voyage de Laponie*. || Familièrement et par exagération. C'est une méchante peste, se dit d'un méchant petit garçon, d'une jeune fille très-malicieuse. || Des pestes de.... des gens très-désagréables. Des pestes de valets j'admire l'insolence, HAUTEROCHE, *App. tromp.* I, 4. Cela me raccommode avec ces pestes de femmes, et puis c'est le diable de me refâcher contre elles, MARIVAUX, *Surp. de l'amour*, I, 2. || 5° *Adj.* C'est un petit peste, se dit d'un petit garçon qui est malicieux. || Il est un peu peste, elle est un peu peste, se dit d'un homme, d'une femme qui a de la malice, de la malignité. Qui se sent prude et précieuse, Pour toujours est en sûreté; Et fût-elle peste et rieuse, Les rieurs sont de son côté, Mlle DE LA VIGNE, dans RICHELET, *Dict.* || L'emploi de peste comme adjectif a vieilli. || 6° Par imprécation. La peste du.... Peste soit du.... La peste Soit du causeur! MOL. *le Dép.* II, 7. Peste soit des carognes qui me laissent dans l'inquiétude! ID. *Mar. forcé*, XI. || La peste soit le.... Peste soit le.... La peste le.... La peste soit la bête! MOL. *l'Ét.* I, 4. La peste le coquin! ID. *Festin*, III, 6. Peste soit le coquin de battre ainsi sa femme! ID. *Méd. malgré lui*, I, 2. || La peste soit fait le.... La peste soit fait l'homme, et sa chienne de face! ID. *Éc. des f.* IV, 2. || La peste m'étouffe! La peste m'étouffe, monsieur, si je le sais! MOL. *Impromptu*, sc. 3. || 7° Par exclamation, peste ou la peste! Peste! où prend mon esprit toutes ces gentillesses? MOL. *Amph.* I, 1. Peste! comme l'utilité vous a bientôt rapproché les distances! BEAUMARCH. *Barb. de Sév.* I, 4.

— HIST. XVIe s. Il se leva à Rome une peste si violente, que les hommes en mouroient tout subitement, AMYOT, *Rom.* 37. Il s'alla accointer de Curio, l'amitié et acointance duquel luy fut une peste, ID. *Anton.* II. La peste n'est pas tousjours d'une mesme sorte : qui a esté cause que l'on lui a donné divers noms, à sçavoir fieuvre pestilente, caquesangue, coqueluche, suette, trousse-galant, bosse, charbon, pourpre et autres, PARÉ, XXIV, 1. Remede contre la peste par art : fuir tost et loing, retourner tard, COTGRAVE.

— ETYM. Wallon, *pest*; du latin *pestis*, fléau en général, et, particulièrement, maladie dangereuse et commune à beaucoup. Corssen, *Beitr.* p. 396, pense que *pestis* est pour *perdtis*, de *perdere*, perdre, ruiner.

PESTER (pè-sté), *v. n.* Terme familier. Témoigner de la mauvaise humeur par des paroles aigres et emportées. Pour venir au chartier embourbé dans ces lieux, Le voilà qui déteste et jure de son mieux, Pestant en sa fureur extrême Tantôt contre les trous, puis contre ses chevaux, Contre son char, contre lui-même, LA FONT. *Fabl.* VI, 18. Ce sont vingt mille francs qu'il m'en pourra coûter; Mais, pour vingt mille francs, j'aurai droit de pester Contre l'iniquité de la nature humaine, MOL. *Mis.* V, 1. Je suis parti, les cieux d'un noir crêpe voilés, Pestant fort contre vous dans ce fâcheux martyre, Et maudissant vingt fois l'ordre dont vous parlez, ID. *Amph.* II, 1. Elle crie, elle peste, elle jure, elle bat, elle mord, elle égratigne, elle estropie même en cas de besoin, mais, dans le fond, c'est une bonne enfant, REGNARD, *Sérénade*, 16. || Pester entre cuir et chair, être mécontent sans oser le dire. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— ETYM. *Peste*.

PESTIFÈRE (pè-sti-fè-r'), *adj.* Terme didactique. Qui communique la peste. Un air pestifère. || Fig. Les pestifères maximes et l'odieux gouvernement du cardinal Mazarin, ST-SIM. 398, 180.

— HIST. XVIe s. Pestifere alaine [de la mort], MAROT, III, 291. Aposteme pestifere, PARÉ, XXIII, 25.

— ETYM. Lat. *pestiferus*, de *pestis*, peste, et *ferre*, porter.

PESTIFÉRÉ, ÉE (pè-sti-fé-ré, rée), *adj.* || 1° Infecté de peste. Un lieu pestiféré. || 2° Atteint de peste. Mme de Maintenon.... lui cria [à la duchesse de Bourgogne] : Où allez-vous, madame? N'approchez pas; nous sommes pestiférés [elle sortait de chez le Dauphin mort de la petite vérole], ST-SIM. 293, 240. || Substantivement. Un pestiféré, une pestiférée. La peste ravagea la Hollande, et il se dévoua aux pestiférés de la Haye, sa patrie, début qui, quelque glorieux qu'il soit, ne sera pas envié, FONTEN. *Ruysch*. || Fig. et familièrement. Qu'on évite comme s'il avait la peste. Suis-je pestiféré? que veut dire ceci? HAUTEROCHE, *Deuil*, sc. 11. || Fuir quelqu'un comme un pestiféré, éviter tout commerce avec lui.

— HIST. XVIe s. Par une seule inspiration d'un pestiferé on prend la peste, PARÉ, XXIII, 10.

— ETYM. *Pestifère*; provenç. *pestiferat*.

† PESTIFÉRER (pè-sti-fé-ré. La syllabe *fé* prend un accent grave quand la syllabe qui suit est muette : je pestifère; excepté au futur et au conditionnel : je pestifèrerai), *v. a.* Communiquer la peste. || Fig. Il faut que vous soyez obligé continuellement, vous et M. le contrôleur général, de réformer tous les mémoires dont la cupidité humaine vous pestifère VOLT. *Lett. Trudaine*, 8 déc. 1775.

PESTILENCE (pè-sti-lan-s'), *s. f.* || 1° Peste ou maladie contagieuse répandue dans un pays (vieilli en ce sens). En un temps de pestilence. || 2° Fig. Terme de l'Écriture et de théologie. Chaire de pestilence, chaire où l'on professe une mauvaise doctrine.

— HIST. XIIe s. Boneüré baron chi... en la chaere de pestilence ne sist, *Liber psalm.* p. 1. E nostre sires out merci de la terre, e la pestilence cessad en Israel, *Rois*, p. 219. || XIVe s. Si en voit on [de la convoitise] mainte doleur Venir et mainte pestillence, J. DE CONDÉ, t. II, p. 60. || XVe s. Je parlerai d'un grand commencement de pestilence qui se bouta en l'Eglise, FROISS. II, II, 19.

— ETYM. Provenç. *pestilentia*, *pestilenza*; esp *pestilencia*; ital. *pestilenzia*, *pestilenza*; du lat. *pestilentia*, de *pestilentus*, pestilent.

PESTILENT, ENTE (pè-sti-lan, lan-t'), *adj.* || 1° Qui tient de la peste. Une fièvre pestilente. || 2° Qui donne la peste. Il [Satan] ressemble à une vapeur pestilente qui se coule au milieu de l'air par une contagion insensible et imperceptible à nos sens, BOSS. 1er *sermon*, *Démons*, 2. || Fig. Des doctrines pestilentes, dit-il [Gerson], se sont élevées dans des provinces illustres, BOSS. *Réfut. catéch. Ferry*, II, 5. Quand nous leur témoignons, Proserpine et moi, que cela [le mauvais style de la galanterie] nous choque, ils nous traitent de bourgeois, et disent que nous ne sommes pas galants; on m'a assuré même que cette pestilente galanterie.... BOIL. *Héros de romans*.

— SYN. PESTILENT, PESTILENTIEL. Pestilent veut dire qui a le caractère de la peste. Pestilence en vient et signifie maladie ayant le caractère de la peste. Pestilentiel vient de pestilence. On voit donc que ces deux mots rentrent à très-peu près l'un dans l'autre. Seulement la médecine aujourd'hui n'emploie plus pestilent, elle emploie pestilentiel.

— HIST. XVI s. Vous voyez ici la malicieuse et pestilente finesse de Satan, CALVIN, *Instit.* 1169. Un air pestilent, PARÉ, *Introd.* 10.

— ETYM. Provenç. *pestilent*; esp. et ital. *pestilente*; du lat. *pestilentus*, de *pestis*, peste.

PESTILENTIEL, ELLE (pè-sti-lan-si-el, è-l'), *adj.* || 1° Qui a le caractère de la peste. || Fièvre pestilentielle, toute fièvre dans laquelle il survient des charbons, des bubons. || Maladie pestilentielle, la peste, et, par extension, les maladies contagieuses de mauvais caractère. || 2° Qui donne la peste. Vapeurs pestilentielles. || Fig. Ce germe pestilentiel qui avait si longtemps infecté la terre, VOLT. *Mœurs*, *Rem.* VII.

— HIST. XVIe s. Il se leva une maladie pestilentielle, AMYOT, *Numa*, 23. Fievre pestilentielle, PARÉ, XXIV, 10.

— ETYM. *Pestilence*; provenç. *pestilencial*; ital. *pestilenziale*.

† PESTUM (pè-stom'), *s. m.* Terme d'architecture. Le pestum se dit quelquefois du véritable dorique ou du dorique grec, dont le modèle a été retrouvé, au siècle dernier, dans les ruines du temple de Pestum, et où la colonne n'a que douze modules et n'a pas de base.

PET (pè), *s. m.* || 1° Vent qui sort par en bas avec bruit (on évite de se servir de ce mot). Faire un pet. Lâcher un pet. || On tirerait plutôt un pet d'un

âne mort qu'un sou de sa bourse, se dit d'un avare dont on ne peut rien obtenir. || Faire un pet de maçon, où il y a du mortier après. || 2° Pet de nonne, petite pâte sucrée et aromatisée, frite de telle sorte qu'elle est pleine d'air au milieu. || 3° Pet à vingt ongles, un enfant dont une fille est accouchée. || 4° Pet d'âne, synonyme d'onoporde, plante.

— HIST. XIII° s. Tant s'esforce, tant s'esvertue, Tant se torne, tant se remue, C'uns pet en saut qui se desroie, RUTEB. 282. || XIV° s. Et avint que, en soy tostant [se chauffant dans une cuisine], il fit une vilenie appelée pet ; pour laquelle vilenie ainsi faite, le valleton saillant de la ditte cuisine sonna une paele, comme accoustumé avoit esté et estoit à faire au dit hostel en tel cas, DU CANGE, *pettus*. Tiers mets ; doreures de pommeaulx et de pets d'Espaigne [sorte de pâtisserie], *Ménagier*, II, 4. || XVI° s. Si le paysan est malade, il prendra tout le contraire de ce que vous ordonez; au bout de quelque temps, vous lui verrez faire un pet à la mort [guérir, revenir à la vie], CHOLIÈRES, *Contes*, t. I, *matin*. 2, p. 47, dans POUGENS. Soudain Epistemon commença respirer, puis ouvrir les yeulx, puis baisler, puis esternuer, puis feit un gros pet de mesnage, RAB. II, 30.

— ÉTYM. Provenç. *pet*, *peit*; cat. *pet*; esp. *pedo*; port. *peido*; ital. *peto*; du lat. *pēditus*, de *pēdere*; sanscr. *pard*; l'r est conservée dans le grec πέρδειν, et dans l'allem. *Furz*, mais perdue dans le latin et remplacée par la longue *pē*.

† **PÉTALAIRE** (pé-ta-lè-r'), *s. m.* Couleuvre des deux Indes.

PÉTALE (pé-ta-l'), *s. m.* Terme de botanique. Nom qu'on donne à chacune des pièces qui composent une corolle polypétale, quand elles sont absolument distinctes les unes des autres et libres de toute adhérence à la base.

— REM. 1. Si cette corolle est d'une seule pièce, on l'appelle corolle monopétale ; mais cette pièce unique ne se nomme pas un pétale. || 2. Pétale a été féminin ; Richelet lui donne ce genre.

— ÉTYM. Πέταλον, feuille, πέταλος, étendu, πετάννυμι, étendre ; lat. *patulus*, ouvert, déployé. Fabio Colonna est le premier qui, dans un livre imprimé à Rome en 1649, s'est servi du mot *pétale* pour différencier les feuilles des fleurs des feuilles proprement dites, RICHELET.

† **PÉTALÉ, ÉE** (pé-ta-lé, lée), *adj.* Qui a des pétales.

PÉTALISME (pé-ta-li-sm'), *s. m.* Sentence populaire, par laquelle les Syracusains condamnaient à l'exil, pour cinq ans, ceux d'entre leurs concitoyens dont la puissance paraissait dangereuse pour la liberté publique; c'était l'analogue de l'ostracisme des Athéniens.

— ÉTYM. Πεταλισμὸς, de πέταλον, feuille, parce que l'arrêt s'écrivait sur une feuille d'olivier.

† **PÉTALITE** (pé-ta-li-t'), *s. f.* Silicate d'alumine et de lithine qui forme des veines dans certaines pegmatites.

† **PÉTALOCÈRE** (pé-ta-lo-sè-r'), *adj.* Terme de zoologie. Dont les antennes sont terminées par une masse feuilletée.

— ÉTYM. *Pétale*, et κέρας, corne, antenne.

† **PÉTALODÉ, ÉE** (pé-ta-lo-dé, dée), *adj.* Fleurs pétalodées, fleurs qui doublent, par transformation en pétales, certains organes des verticilles autres que la corolle.

— ÉTYM. *Pétale*, à l'aide du grec πεταλώδης, qui est en forme de feuille.

† **PÉTALOÏDE** (pé-ta-lo-i-d'), *adj.* Terme de botanique. Qui ressemble à un pétale ou à une corolle. || Demi-pétaloïde, se dit des calices dont les divisions alternées ressemblent à des pétales par leur coloration, ou de ceux qui sont verts et herbacés extérieurement, colorés et pétaloïdes intérieurement.

— ÉTYM. *Pétale*, et εἶδος, forme.

PÉTARADE (pé-ta-ra-d'), *s. f.* || 1° Suite de pets que font certains animaux en ruant. Moitié de ce fardeau ne vous sera que jeu; Le cheval refusa, fit une pétarade, LA FONT. *Fabl.* VI, 16. || 2° Bruit qu'on fait de la bouche par mépris pour quelqu'un. [illegible], bouleversant barrières, palissades, Je vais faire aux dragons cornes et pétarades, GHERARDI, *Théât. ital.* t. I, p. 173 (*Arlequin Jason*). || Il m'a répondu par une pétarade, il n'a fait aucun cas de mes discours. || 3° [illegible], coups de canons [illegible] ... Fait entendre des pétarades, [illegible] Les princesses [filles du roi] se mirent à se promener ensemble les nuits, et à se divertir la nuit à quelques pétarades, ST-SIM. 36, 10. [illegible] geants [de Gibraltar en 1782]... Le [illegible] Anglais dort au bruit De vos nocturnes pétarades, PARNY, cité dans LAHARPE, *Corresp.* t. III, p. 292, dans POUGENS.

— HIST. XVI° s. La roide ruade, Prompte petarade.... MAROT, III, 235.

— ÉTYM. *Péter*.

† **PÉTARASSE** (pé-ta-ra-s'), *s. f.* Nom d'une espèce de hache à marteau, dont on se sert pour pousser l'étoupe dans les grandes coutures, en calfatant les vaisseaux.

PÉTARD (pé-tar; le d ne se prononce pas et ne se lie pas; au pluriel, l's ne se lie pas : des pé-tar enflammés ; cependant quelques-uns la lient : des pé-tar-z enflammés), *s. m.* || 1° Terme d'artillerie. Boîte en bois ou en métal, remplie de poudre, employée pour faire sauter les portes, les barrières, etc. || Fig. Mairan disait que cet ouvrage était un pétard que j'avais mis sous la porte de l'Académie pour la faire sauter si on me la fermait, MARMONTEL, *Mém.* VII. || 2° Terme d'artificier. Pièce d'artifice composée d'un cylindre en carton rempli de poudre tassée. || Les pétards qu'on vend aux enfants sont faits de papiers mis bout à bout et collés avec de la poudre fulminante, qui s'enflamme au frottement quand on les tire en sens inverse.

— HIST. XVI° s. Voici les premieres nouvelles de ces petars (1580), qui ont tant fait parler d'eux, et qui n'avoient encores esté essaiez sinon en un meschant chasteau de Rouargue, qui n'a pu nous donner son nom, D'AUB. *Hist.* II, 349.

— ÉTYM. *Péter*.

PÉTARDÉ, ÉE (pé-tar-dé, dée), *part. passé* de pétarder.

PÉTARDER (pé-tar-dé), *v. a.* Enfoncer, faire sauter, en faisant jouer un pétard. Pétarder une porte. Souvent le roc est si dur qu'on ne le peut faire éclater qu'en le pétardant avec de la poudre, BUFF. *Min.* t. V, p. 168. || Fig. Friponne, sais-tu bien lorsque tu me regardes.... — Quoi ! je te tiens au cœur. — Ma foi, tu le pétardes, TH. CORN. *le Charme de la voix*, IV, 4.

— HIST. XVI° s. Agen fut escalée et petardée sur la reconnoissance et sous la conduite de Favas, D'AUB. *Hist.* III, 396.

— ÉTYM. *Pétard*.

PÉTARDIER (pé-tar-dié ; l'r ne se prononce pas et ne se lie pas ; au pluriel, l's se lie : des pé-tar-dié-z habiles), *s. m.* || 1° Celui qui fait ou qui applique les pétards. || 2° Terme de zoologie. Espèce de carabe, insecte dont l'anus lance des jets d'une matière âcre et blanche.

— HIST. XVI° s. J'ai ouï dire aux premiers petardiers, qu'ils avoient inventé cette machine en contemplant des tapissories .. D'AUB. *Hist.* II, 349. Un quartier de pierre rompit la planche, et envoia petardier et petard dans les fossez, ID. *ib.* III, 381.

— ÉTYM. *Pétarder*.

PÉTASE (pé-ta-z'), *s. m.* Sorte de chapeau en usage chez les anciens ; il était à larges bords, et protégeait contre la pluie et le soleil.

— ÉTYM. Πέτασος.

PÉTAUD (pé-tô ; plusieurs disent pe-tô), *s. m.* Usité dans cette locution : la cour du roi Pétaud, un lieu de désordre et de confusion et où tout le monde est le maître. On n'y respecte rien, chacun y parle haut, Et c'est tout justement la cour du roi Pétaud, MOL. *Tart.* I, 1.

— HIST. XVI° s. Mouflarde, petaude, vessue, Retirez-vous, le nez vous sue, DES ACCORDS, *Descriptions*, p. 21, édit. de 1614.

— ÉTYM. Leroux, *Dict. comique*, écrit : C'est la cour du roi *Peto*; il ajoute que ce proverbe se dit de l'assemblée des gueux, et que *peto* signifie ici je demande. Une même idée est avancée par Scheler, qui dit que *pétaud* est un terme burlesque formé du latin *petere*, demander, mendier. Mais l'historique paraît montrer que *petaud* est synonyme de *péteur*; et l'on comprend comment *la cour du roi Pétaud* a pris le sens qu'a cette locution.

PÉTAUDIÈRE (pé-tô-diè-r'; quelques-uns disent pe-tô-diè-r'), *s. f.* Assemblée confuse, où chacun fait le maître. Après une longue pétaudière, il fut résolu que le roi serait informé de cette insolence, ST-SIM. 36, 160. Genève est une pétaudière ridicule ; mais du moins de pareilles horreurs [l'exécution du jeune la Barre] n'y arrivent point, VOLT. *Lett. D'Alembert*, 7 août 1766.

— ÉTYM. *Pétaud*.

† **PÉTAURISTES** (pé-tô-ri-st'), *s. m. pl.* Genre de phalangers (mammifères), pourvus de membranes sur les flancs propres à les soutenir dans leurs sauts. || Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

— ÉTYM. Πεταυριστής, danseur de corde.

PÉTÉCHIAL, ALE (pé-té-chi-al', a-l'), *adj.* Terme de médecine. Qui ressemble à des pétéchies. || Qui est accompagné de pétéchies. || Fièvre pétéchiale, nom donné quelquefois au typhus.

— ÉTYM. *Pétéchies*.

PÉTÉCHIES (pé-té-chie), *s. f. pl.* Terme de médecine. Taches pourprées, semblables à des morsures de puces, qui se manifestent souvent sur la peau durant le cours des maladies aiguës les plus graves.

— ÉTYM. Ital. *petecchie*; latin du XV° siècle *pestichiæ*, de *pestis*, peste, parce que la peste s'accompagne souvent de *pétéchies*.

PET-EN-L'AIR (pè-tan-lêr), *s. m.* Robe de chambre qui ne descend que jusqu'au bas des reins, et qui est en étoffe légère. Plus ginguet qu'un pet-en-l'air, Plus étourdi qu'un éclair, Plus méchant que Lucifer, M^me DU DEFFANT, *Épigr. contre le duc de Choiseul*. Le roi n'eut que le temps de mettre son pet-en-l'air et ses pantoufles, et d'accourir encore tout endormi, COMTE DE CAYLUS (GROSLEY), *Féeries, Prince Courte-botte*, *Œuv.* t. V, p. 206, dans POUGENS. || *Au plur.* Des pet-en-l'air, c'est-à-dire des robes de chambre en pet en l'air.

† **PET-EN-GUEULE** ou **PÈTE-EN-GUEULE** (pè-tan-gheu-l'), *s. f.* Sorte de jeu de soldats et de gamins, où deux individus, se tenant à bras le corps, mais dans une position renversée, de manière que chacun ait la tête entre les cuisses de l'autre, se renversent alternativement sur un ou deux autres qui se tiennent à terre à quatre pattes, et sont ainsi tour à tour sur leurs pieds, portant l'autre qui a la tête en bas, ou ont la tête en bas et sont portés par l'autre. Quoi! je n'ons pas joué ensemble à la madame, à la colin-maillard, à pet-en-gueule! DANCOURT, *le Mari retrouvé*, sc. [illegible]

PÉTER (pé-té; quelques uns disent pe-té. La syllabe *pé* prend un accent grave, quand la syllabe qui suit est muette : il pète; excepté au futur et au conditionnel : il pètera), *v. n.* || 1° Faire un pet. || Fig. et bassement. Il ne faut pas péter plus haut que le cul, il ne faut pas entreprendre au-dessus de ses forces. || 2° Faire un bruit subit et éclatant. Le vin fait péter les bouteilles. Le sel pète dans le feu. || Son fusil, son pistolet lui a pété dans la main, lui a crevé dans la main en faisant explosion. || Fig. et trivialement. Péter dans la main, faire défaut, manquer au moment nécessaire (par allusion à un mousquet qui éclate entre les mains). Ne comptez pas sur cet homme, il vous pètera dans la main. L'affaire allait si bien, et voilà qu'elle nous pète dans la main. || Faire péter dans la main, faire manquer. Avez-vous le diable au corps de me faire péter dans la main une telle affaire? ST-SIM. 484, 131. || La gueule du juge en pètera, voy. GUEULE, 2°. || La tête en pète, se dit de quelque chose qui trouble fortement. Mlle Arnould disait qu'ils étaient si troublés par l'arrivée de M. le duc de la Vauguyon, que la tête leur en pétait, GRIMM. *Corr.* t. II, p. 202. || Il se conjugue avec l'auxiliaire avoir.

— ÉTYM. *Pet*; provenç. *petar*; portug. *peidar*. La forme ancienne était *poirre*, du latin *pedere*. S'ore puet poirre, si est gariz, RUTEB. 282.

PÉTEUR (pé-teur) ou **PÉTEUX** (pe-teû), PÉTEUSE (pé-teû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui a l'habitude de péter. || Proverbialement et bassement. On l'a chassé comme un péteur d'église, ou simplement, comme un péteur, comme une péteuse. L'un avec prudence, au ciel s'impatronise, Et l'autre fut chassé comme un péteux d'église, RÉGNIER, Sat. XIV.

— ÉTYM. *Péter*.

PÉTILLANT, ANTE (pé-ti-llan, llan-t', ll mouillées; quelques-uns disent pe-ti-llan), *adj.* || 1° Qui pétille. Partout alors est en campagne Le pétillant vin de Champagne; Le maître ne l'épargne [illegible], PERRAULT, *Chasse*, dans RICHELET. Et la mousse pétillante D'un vin délicat et frais, CHAULIEU, *à la* [illegible] *Œuv.* t. I, p. 98, dans POUGENS. De ce vin l'écume pétillante De nos Français est l'image brillante, VOLT. *Mondain*. || 2° Qui brille avec éclat. Le feu sort de vos yeux pétillants et troublés [illegible] pouls inégal marche à pas redoublés, [illegible]. Elle est fraîche et rondelette; Son œil noir pétillant, BÉRANG. *Jeannette*. || 3° Fig. Qui a une vivacité comparée à un pétillement. Un écrit, un esprit pétillant. Avec cette aimable figure, elle était pétillante d'esprit et de vivacité, HAMILT. *Gram.* [illegible]

— REM. Et en regardant illec [il] vit monseigneur d'Orleans [assassiné] ou [au] ruisseau de la rue, pétillant encore d'une main, *Bibl. des ch.* [illegible] p. 243. Il est très-probable qu'ici *pétillant* ne vient pas de *pétiller*; il devrait être écrit *pestillant*, et vient d'un verbe *pestiller*, frapper souvent, de [illegible]

pilon. On dit encore en Normandie *pétiller* pour *piétiner*.

— HIST. XVI[e] s. Ce sont les moyens de dompter doulcement une jeunesse petillante, AMYOT, *Comm. nourrir les enfants*. 39. Amour dono, de soy foible enfant, qui de nos ames Est contraint desrober ses petillantes flames, Pour maintenir vivant le feu de son flambeau, DESPORTES, *Tombeau de Desportes*.

PÉTILLEMENT (pé-ti-lleman, *ll* mouillées : quelques-uns disent pe-ti-lle-man), *s. m.* || 1° Action de pétiller. Le pétillement du sel dans le feu. Le pétillement du vin de Champagne. L'empereur.... s'avança au travers du pétillement de ces brasiers [dans l'incendie de Moscou], au bruit du craquement des voûtes.... SÉGUR, *Hist. de Nap.* VIII, 7. || 2° Par extension, bruit répété de coups de feu. La fusillade continuait ; son pétillement, redoublé par l'écho des murailles, paraissait de plus en plus vif, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VI, 4. || 3° Fig. Mouvement moral qui fait comme pétiller. Avec quel battement de cœur, avec quel pétillement de joie je commençais à respirer en me sentant libre! J. J. ROUSS. 3° *lett. à M. de Malesherbes*.

— ÉTYM. *Pétiller*.

PÉTILLER (pé-ti-llé, *ll* mouillées, et non pé-ti-yé; quelques-uns prononcent pe-ti-llé), *v. n.* || 1° Éclater avec un petit bruit réitéré. Le sel pétille dans le feu. Dès que le vin commence à briller et à pétiller dans la coupe, BOSS. *Élévat. sur myst.* XI, 4. D'autres sur des trépieds placent l'airain bouillant, Que la flamme rapide entoure en pétillant, DELILLE, *Én.* I. || Fig. J'avais senti pétiller mon argent au moment qu'il avait lâché le mot de cartes et de dez, HAMILT. *Gramm.* III. || 2° Par extension, se dit de coups de feu. Dix mille vaillants Alcides D'éclairs au loin homicides Font pétiller leurs remparts, BOIL. *Ode* I. || 3° Jeter un vif éclat. Les yeux lui pétillaient d'un désir langoureux, RÉGNIER, *Élég.* IV. Elle accompagna cet adieu d'un coup d'œil passionné, où pétillait le vin de Champagne, MARMONTEL, *Cont. mor. Philos. soi-dis.* Un chambellan qui de clinquant pétille, BÉRANG. *B. fille.* Ses cheveux pétillaient de mille diamants, V. HUGO, *Voix. int.* 12. || Terme de peinture. On dit que deux couleurs éclatantes placées l'une auprès de l'autre sont ennemies et pétillent trop ; telles sont le vermillon et le bleu. || 4° Fig. Être plein de vivacité. Quand à cette humeur naturellement gaillarde il se joint encore de nouveaux motifs de gaillardise, Dieu sait comme on pétille, MARIV. *Pays. parv.* 2° part. || Le sang lui pétille dans les veines, il est plein d'ardeur, d'impatience, d'irritation. Le sang pétille dans mes viei les veines en vous parlant de lui [le traducteur de Shakspeare], VOLT. *Lett. d'Argental*, 19 juill. 1776. || Pétiller d'esprit, avoir l'esprit vif et brillant. || On dit aussi que l'esprit, le sentiment pétillent. C'est peu qu'en un ouvrage où les fautes fourmillent, Des traits d'esprit semés de temps en temps pétillent, BOIL. *Art p.* I. Comme ici le sentiment pétille! IMBERT, *Jaloux sans amour*, III, 4. || Pétiller de joie, d'ardeur, etc. manifester beaucoup de joie, d'ardeur, etc. Entend-elle un carrosse, elle pétille de goût pour quiconque est dedans, LA BRUY. VII. Pétillant de joie d'avoir enfin triomphé de moi, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || 5° Familièrement. Pétiller de faire une chose, avoir une extrême impatience de la faire. M. de Vendôme a pourtant une très-belle armée en Flandre, et pétille de faire quelque chose, MAINTENON, *Lett. à Mme des Ursins*, 27 sept. 1706. M. du Maine voulut mettre son aile en ordre, qui y était depuis longtemps et qui pétillait d'entrer en action, ST-SIM. 30, 94. || Absolument. Être impatient. Je ne sais où j'en suis, à cause de la maladie de ma tante; l'abbé et moi, nous pétillons ; et nous sommes résolus, si son mal se tourne en langueur, de nous en aller en Provence, SÉV. 130. Le duc d'Estrées poussait un peu loin les reproches.... le duc de Charost pétillait, et lui dit.... ID. 28 mars 1689.

— HIST. XVI[e] s. Dans l'arbre espez cest or ainsi brilloit, Sa feuille ainsi d'un doux vent petilloit, DU BELL. IV, 45, *verso*. Plus dru que ne chet la gresle, Qui en petillant se mesle Aux ondoyans tourbillons, ID. VII, 18, *verso*. Si une goutte de telle huile jettée dans le feu ne crepite point et ne petille avec bruit, PARÉ, XXV, 24.

— ÉTYM. *Péter*.

† **PÉTILLÈRES** (pé-ti-llè-r', *ll* mouillées), *s. f. pl.* Se dit, chez les gantiers, des parties d'une peau dont les pores sont moins serrés.

† **PÉTINITE** (pé-ti-ni-t'), *s. f.* Substance organique découverte dans les fabriques de noir animal parmi les parties les plus volatiles qui passent à la distillation des os.

† **PÉTIOLAIRE** (pé-si-o-lê-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui croît sur les pétioles ou à côté. Inflorescence pétiolaire. || Qui doit sa naissance à un pétiole.

† **PÉTIOLATION** (pé-si-o-la-sion), *s. f.* Terme de botanique. État des fleurs qui sont munies de pétioles.

PÉTIOLE (pé-si-o-l'), *s. m.* || 1° Terme de botanique. Partie rétrécie de la feuille, et qui lui sert de support ; quand il manque, la feuille est dite sessile. || Pétiole commun, celui qui porte toutes les folioles d'une feuille composée. || 2° Terme d'entomologie. Partie droite par laquelle l'abdomen de quelques hyménoptères est uni avec le tronc.

— ÉTYM. Lat. *petiolus*, petit pied, diminutif de *pes*, pied.

PÉTIOLÉ, ÉE (pé-si-o-lé, lée), *adj.* Terme de botanique. Porté par un pétiole, par opposition à sessile. Feuille pétiolée. || Cotylédons pétiolés, ceux qui, dans une graine en germination, se rétrécissent à leur base de manière à former une espèce de support ou pétiole.

† **PÉTIOLÉEN, ENNE** (pé-si-o-lé-in, è-n'), *adj.* Terme de botanique. Qui provient de la dégénérescence d'un pétiole.

† **PÉTIOLULAIRE** (pé-si-o-lu-lê-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui naît sur un pétiolule. Stipules pétiolulaires.

† **PÉTIOLULE** (pé-si-o-lu-l'), *s. m.* Terme de botanique. Pétiole particulier de chaque foliole d'une feuille composée.

— ÉTYM. Diminutif de *pétiole*.

† **PÉTIOLULÉ, ÉE** (pé-si-o-lu-lé, lée), *adj.* Terme de botanique. Qui est muni de pétiolules ou qui est porté sur un pétiolule.

† **PETIOT, IOTE** (pe-tio, tio-t'), *adj.* Terme familier. Diminutif de petit. Sa femme, en s'en moquant tout bas, Me dit : petiot, ne vieillis pas, BÉRANG. *Nourrice*.

— HIST. XV[e] s. Pourquoy larron me faiz nommer? Pour ce qu'on me voit escumer En une petiote fuste ; Si comme toy me peusse armer, Comme toy empereur je fusse, VILLON, *Grand testament*.

— ÉTYM. Diminutif de *petit*; picard *ptiot*, *quiot*, *p'chot* ; *piot*, *p'quiot* ; bourg. *petiô*, *petignô*.

PETIT, ITE (pe-ti, ti-t' ; le *t* se lie : mon pe-ti-t ami), *adj.* || 1° Qui a peu d'étendue, peu de volume, par opposition à grand, gros, étendu, volumineux. Comme c'est dans les plus petits vases que l'on enferme les essences les plus exquises, il semble que la nature se plaise à mettre dans les plus petits corps les âmes les plus précieuses, VOIT. *Lett.* 52. Entre nos ennemis Les plus à craindre sont souvent les plus petits, LA FONT. *Fabl.* II, 9. Petit poisson deviendra grand, Pourvu que Dieu lui prête vie, ID. *ib.* V, 3. Nous [rats] ne nous prisons pas, tout petits que nous sommes, D'un grain moins que les éléphants, ID. *ib.* VIII, 15. Aux enfants tout paraît grand, les cours, les jardins, les édifices, les meubles, les hommes, les animaux; aux hommes les choses du monde paraissent ainsi, et j'ose dire par la même raison, parce qu'ils sont petits, LA BRUY. XI. Tout doit être pour le philosophe un sujet de méditation, et rien n'est petit à ses yeux, VOLT. *Phil. Newt.* II, 10. Lycurgue, qui n'a été le législateur que d'une petite ville, CONDILL. *Ét. hist.* III, 6. On est jusqu'à vingt ans petit pour sa nourrice, C. DELAV. *les Enf. d'Éd.* I, 1. || Porter de petits cheveux, porter les cheveux courts. || Porter le petit collet, un petit collet, être habillé en ecclésiastique. || Un petit homme, une petite femme, un homme, une femme dont la taille est au-dessous de la moyenne. Il paraissait vain, et il avait l'esprit décisif comme l'ont la plupart des petits hommes, LESAGE, *Gil Bl.* IV, 6. Il est plus permis à une petite femme d'être belle qu'à un petit homme d'être beau, DIDER. *Rech. philos. sur le beau*, *Œuv.* t. I, p. 468, dans POUGENS. Ce petit homme [la Harpe] à son petit compas Veut sans pudeur asservir le génie; Au bas du Pinde il trotte à petits pas, E. LEBRUN, *Épigrammes*. || Se faire petit, se ratatiner. Se fait petit, se serre, LA FONT. *Gasc.* Le pauvre auteur est tapi dans un coin, Se fait petit, tient à peine une place, VOLT. *Épît.* LXXXII. || Fig. Se faire petit, être petit devant quelqu'un, s'abaisser devant lui par respect ou par crainte. Jamais il ne parut plus humble, ni plus petit devant Dieu, BOURDAL. 9° *dim. après la Pentec. Dominic.* t. III, p. 158. || Se faire petit, éviter l'éclat, ne point chercher à attirer sur soi les regards. || Être petit devant quelqu'un, perdre beaucoup à lui être comparé; ne paraître rien au prix de lui. || Petite maison, voy. MAISON, n° 14. || Terme d'imprimerie. Petit canon, petit parangon, petit romain, petit texte, voy. CANON, PARANGON, etc. || Terme de marine. Se dit des mâts, vergues et voiles qui surmontent le mât de misaine. || Petite voûte, surface courbe qu'on remarque à la poupe. || 2° Qui est dans le bas âge. Je vous l'ai dit cent fois, quand vous étiez petit, MOL. *Tart.* V, 3. || Familièrement. La petite une telle, la fille encore enfant d'un tel. Elle [Mme de Maintenon] prit pour prétexte la petite Heudicourt, et la demanda à madame sa mère, M[me] DE CAYLUS, *Souvenirs*, p. 53, dans POUGENS. || La petite table, voy. TABLE. || 3° Il se dit aussi d'une quantité numérique, et alors il est opposé à nombreux. Une petite somme d'argent. D'adorateurs zélés à peine un petit nombre Ose des premiers temps nous retracer quelque ombre, RAC. *Athal.* I, 1. || 4° Qui est moindre que d'autres dans le même genre, soit au physique, soit au moral. Petit bruit. Un petit vent. Un petit feu. À ces raisons qui ne sont pas petites, MAIRET, *Soliman*, II, 3. D'un insolent discours ce juste châtiment Ne lui servira pas d'un petit ornement, CORN. *Cid*, I, 6. Pour te récompenser ma force est trop petite, ID. *ib.* IV, 3. Mais près de ces grands noms [les anciens] notre gloire est petite, LA FONT. *Épître à Huet*. Voilà quelle est notre créance et la foi que nous professons ; et je crois qu'en voilà plus qu'il n'en faut pour aider vos consolations par mes petits efforts, PASC. *Lett. sur la mort de son père.* Je pars demain... cette séparation, quoique petite, lui coûte beaucoup [à l'abbé de Coulanges], SÉV. 10 mai 1676. Bonjour, ma très-chère; je ne sais que vous dire de mon amitié ; les paroles me manquent, je les trouve trop petites, ID. 20 oct. 1688. De quelque superbe distinction que se flattent les hommes, ils ont tous une même origine, et cette origine est petite, BOSS. *Duch. d'Orl.* Il éprouve les inconvénients où tombe un État lorsqu'il est gouverné par des gens d'un petit mérite, LE P. CATROU, dans DESFONTAINES. On joua, Lusane fit remarquer à Hortense que tout son monde jouait petit jeu ; c'est, dit-il, le moyen d'entretenir l'union et la joie, MARMONTEL, *Cont. mor. Bon mari.* || Familièrement. Avoir son petit mérite, n'être pas sans mérite, sans qualités. Je ne crois pas en [des Lois de Minos] faire jamais une pièce qui soit aussi touchante que Zaïre; mais il se pourra faire qu'elle ait son petit mérite, VOLT. *Lett. Argental*, 8 juillet 1772. || En un sens analogue. Quand on lui offre son petit savoir-faire, son bien et sa vie, BUSSY, *Lett.* t. III, p. 142, dans POUGENS. J'ai un petit mot à vous dire, c'est que presque toutes vos tragédies [à vous Français] sont froides, VOLT. *Lett. d'Argental*, 8 oct. 1760. || Avec ironie. Je suis ravi de savoir vos petites intentions; vous voyez les miennes, LAMOTTE, *Calendrier des vieill.* sc. 3. || Petite vérole, voy. VARIOLE. || Les petites choses, les choses peu importantes. Ce bonheur que vous dites que vous avez en toutes les petites choses, VOIT. *Lett.* 22. Ceux qui s'appliquent trop aux petites choses, deviennent ordinairement incapables des grandes, LA ROCHEFOUC. *Max.* 41. Il [Xénophon] avait tout à la fois le courage des grandes choses, et celui des petites, beaucoup plus rare et plus nécessaire que le premier, BARTHÉL. *Anach.* ch. 39. || Une petite chose, une chose basse, vile. Une chose hideuse me blesse moins qu'une petite chose, DIDER. *Salon de* 1765, *Œuv.* t. XIII, p. 107, dans POUGENS. || Une petite complexion, une petite constitution, une constitution faible. || 5° Il se dit des personnes petites par leur condition, par leur fortune, par leur naissance. Tous coururent à elle [Judith] depuis le plus petit jusqu'au plus grand, SACI, *Bible, Judith*, XIII, 16. Tout petit prince a des ambassadeurs, LA FONT. *Fabl.* I, 3. On a souvent besoin d'un plus petit que soi, ID. *ib.* II, 12. Et vous petits hommes revêtus d'un petit emploi qui vous donne une petite autorité dans un petit pays, vous criez contre la philosophie... VOLT. *Dict. phil. Philosophe*, II. || Les petites gens, les personnes qui n'ont pas de fortune. Un tel emploi n'est bassesse Que chez les petites gens, MOL. *Amph. Prologue*. || Petit marchand, marchand en détail, qui a une petite boutique. || Le petit peuple, les gens des classes inférieures. || Le petit monde, les personnes de condition inférieure, par opposition au grand monde qui comprend les personnes élevées en dignité ou en richesse. || Le petit monde se dit pour les enfants par opposition aux grandes personnes. Le petit monde sera à la petite table. || Petits frères bis, frères mineurs, cordeliers. || Petites sœurs des pauvres, congrégation destinée à recueillir et à soigner les pauvres vieillards. || 6° Qui est de peu de valeur, en parlant des personnes. Marie, humble, retirée, petite à ses yeux, ne pensait pas seulement qu'un ange pût la saluer, BOSS. *Élévat. sur myst.* XII, 4.

Tel, connu dans le monde par de grands talents, honoré et chéri partout où il se trouve, est petit dans son domestique et aux yeux de ses proches, qu'il n'a pu réduire à l'estimer, LA BRUY. XII. On est toujours petit quand on n'est grand que par la vanité, MASS. *Pet. carême, Tent. des grands.* Sénèque un petit auteur! par Jupiter! si je le disais, je croirais faire un blasphème littéraire, MARIVAUX, *Sec. surpr. de l'am.* II, 9. Il n'y a que les petits hommes qui redoutent les petits écrits, BEAUMARCH. *Mar. de Figaro*, V, 3. Il m'appelle petit auteur : Eh bien! c'est un petit malheur; En attendant que l'on me dise De quelle taille est mon censeur, Je le mesure à sa sottise, Et suis frappé de sa grandeur, FABIEN PILLET, *Épigr. contre l'abbé Féletz.* || Un petit esprit, une personne qui a peu d'idées, des idées peu étendues. Les petits esprits, avec toute leur vivacité et toute leur délicatesse, ont la vue trop courte pour voir tout ce qui est nécessaire à l'établissement de quelque système; ils s'arrêtent à de petites difficultés qui les rebutent, ou à quelques lueurs qui les éblouissent, MALEBR. *Rech. vér.* II, II, 7. || C'est un petit esprit, c'est un homme dont les idées, les sentiments sont peu élevés, peu généreux. || C'est un petit génie, se dit d'un homme dont les facultés intellectuelles sont très-bornées. Crispin : Apprends-moi de quel caractère est M. Oronte. — Labranche : C'est un bourgeois fort simple, un petit génie, LESAGE, *Crispin rival de son maître*, 3. || Une petite âme, une personne sans noblesse ni générosité. Laissons, seigneur, laissons pour les petites âmes Ce commerce rampant de soupirs et de flammes, CORN. *Sertor.* I, 3. J'éprouvai que les petites choses trouvent encore dans de petites âmes une envieuse malignité, MARMONTEL, *Mém.* X. || 7° Il se dit de ce qui manque de noblesse, de dignité. Il est bien grand de décider des fortunes des hommes sur son tribunal; il est bien petit de vouloir avoir des malheureux dans son antichambre, VOLT. *2e dial.* || Terme de beaux-arts. S'oppose à hardi, large, noble, grandiose. Ce palais immense [Versailles] dont la façade du côté des jardins est ce qu'il y a de plus beau dans le monde, et dont l'autre façade est dans le plus petit et le plus mauvais goût, VOLT. *Fragm. sur l'hist. art.* XXVIII. || 8° Qui a le caractère de la recherche, de la minutie. Il [Louis XIV] ne goûta les petits vers de Benserade que parce qu'ils avaient rapport aux fêtes magnifiques qu'il donnait, VOLT. *Mél. litt. Lett. de la Visclède.* Comment les vifs et continuels élans que fait hors de lui-même un cœur sensible, peuvent-ils le laisser s'occuper sans cesse de tant de petits soins pour sa petite personne? J. J. ROUSS. *Conf.* IX. || En être aux petits soins avec quelqu'un, être rempli pour lui d'attentions et de prévenances. || 9° Qui est comme le diminutif d'une autre chose. Cet hôtel est un petit Louvre. Je plains la personne que vous savez, dans l'inquiétude... où je ne m'étonne pas de la voir; c'est un petit jour du jugement, PASC. *Lett. à Mlle de Roannez*, 8. Notre orgueil aveugle, nous remplissant de nous-mêmes, nous érige en de petits dieux; eh bien! ô superbe, ô petit dieu, voici le grand Dieu vivant qui s'abaisse pour te confondre, BOSS. *1er sermon, Nativ. de N. Seigneur*, 2. Il [Thiriot] fait le médiateur, le petit ministre, VOLT. *Lett. d'Argental*, 5 fév. 1739. || La petite guerre, voy. GUERRE, n° 6. || Petit soldat, s'est dit pour pionnier, non combattant. Serait Sa Majesté bien aise que desdits huit mille hommes de pied, il y en eût six mille de guerre, et deux mille en qualité de petits soldats pour servir de pionniers, VILLEROY, *Mém.* t. IV, p. 209. || Populairement, le petit caporal, Napoléon Ier. || 10° Qui est tout au commencement, en parlant de temps. La petite pointe du jour. Je ne souhaite au monde que de guérir, afin de partir dans le très-petit commencement de septembre, SÉV. 23 juill. 1685. || 11° Il se dit dans plusieurs arts et métiers. || Petites bouchées, espèces de vol-au-vent en miniature, qu'on appelle aussi petits pâtés à la reine. || Petit vin, vin fait avec le marc du raisin à sa sortie du pressoir. || Petit coup, espèce de vis dont la tête a une éminence sur laquelle on dirige le bout d'un crochet inférieur de l'élément du métier à bas. || Petits coups, mouvements exigés pour former les nouvelles boucles dans les têtes des aiguilles du métier à bas. || Terme de menuiserie. Petits bois, les montants et traverses des châssis de croisée, etc. || Terme de métallurgie. Petite masse, l'ensemble des étalages de l'ouvrage et du creuset. || Terme de minéralogie. Petit granite, variété de marbre dont le fond noir est parsemé de parties plus claires, disséminées d'une manière à peu près régulière, et d'un aspect analogue à celui d'un granit à grain fin. Petit gris, marbre de Mons. || Épithète ajoutée à beaucoup de noms de plantes. || Petit bois, le chèvre-feuille des Alpes. || Petit cèdre, le genevrier oxycèdre. || Petite centaurée, l'*erythræa centaurium.* || Petit chêne, le *teucrium chamædrys.* || Petite consoude, le pied d'alouette consoude. || La petite douve, le *ranunculus flammula.* || La petite flambe, l'*iris pumila.* || Le petit houx, le *ruscus aculeatus.* || Petite orge, la cévadille. || La petite oseille, le *rumex acetosella.* || Épithète ajoutée au nom de plusieurs animaux. || Petit bœuf, le roitelet. || Petit coq doré ou petit doré, le roitelet. || Petit deuil, mésange du Cap. || Petit hibou, la chevêche. || Petit moine, mésange charbonnière. || 12° On emploie petit comme terme d'affection, de compassion, de familiarité. Mon petit mari. Ma petite femme. C'est lui seul qui bannit ces petits malheureux, CORN. *Médée*, I, 3. Voilà le vrai discours d'un petit glorieux, d'un petit ambitieux, d'un petit téméraire, d'un petit impétueux, d'un petit maréchal de France, SÉV. 16 nov. 1671. Hélas! petits moutons, que vous êtes heureux! DESHOUL. *Idylle* I. || Substantivement. Il se dit des enfants, des jeunes gens, des jeunes filles. Vos lettres me plaisent au dernier point; pourtant, ma petite, ne vous incommodez point pour m'écrire, SÉV. 21 juin 1671. Vous voilà donc, petite, me cria-t-elle, comme en soupirant sur moi; hélas! je songeais tout à l'heure à vous, MARIV. *Marianne*, 9e part. Je vois que la petite est fille à sentiment, BOISSY, *Deh. tromp.* V, 2. Pauvre petit, tu dois aller où Dieu t'appelle; mais, quand tu seras grand, tu te souviendras de moi, J. J. ROUSS. *Conf.* II. Est-ce à votre pauvre petite, Qui vous aime si tendrement, Que ce cœur devrait un moment Cacher le trouble qui l'agite? MARMONTEL, *Zém. et Azor*, II, 2. || Ma petite : c'est un jargon d'amitié qui ne mérite pas d'être compté entre les expressions de la langue et qui n'entre point dans le discours, BOUHOURS, *Remarques sur la langue* (La locution est familière sans doute, mais elle entre fort bien dans le discours). || En mauvaise part ou en ironie. Mais, mon petit monsieur, prenez-le un peu moins haut, — Ma foi, mon grand monsieur, je le prends comme il faut, MOL. *Mis.* I, 2. Vous n'en croyez que votre petite tête, et voilà ce qui vous arrive, MARIV. *Marianne*, 3e part. Cessez de me parler pour ce petit Valère; Il ne sait ce qu'il veut, mais il sait me déplaire, GRESSET, *Méch.* V, 5. Avec son petit air langoureux et discret, COLLIN D'HARLEVILLE, *Malice pour malice*, II, 4. || Substantivement. En effet, c'est d'un orgueil.... vous vous oubliez, ma petite, PICARD, *Marionnettes*, III, 7. || 13° Petit se combine avec différents noms. || Petit four, voy. FOUR 1, n° 4. || Petite-fille, voy. PETITE-FILLE. || Petit-fils, voy. PETIT-FILS. || Petit-gris, voy. PETIT-GRIS. || Petit-lait, voy. LAIT, n° 4. || Petites-maisons, voy. MAISON. || Petit-maître, voy. MAÎTRE, n° 23. || Petite-maîtresse, voy. MAÎTRESSE. || Petit-neveu, voy. NEVEU. || Petite-nièce, voy. NIÈCE. || Petite-oie, voy. OIE. || Petits-pieds, voy. PIED. || 14° *S. m. pl.* Ceux qui sont de petite taille. Les petits furent placés dans les compagnies de voltigeurs. || 15° *S. m.* Animal nouvellement né. Dieu laisse-t-il jamais ses enfants au besoin? Aux petits des oiseaux il donne leur pâture, RACINE, *Athalie*, II, 7. Alors je me sentis comme une lionne à qui on vient d'arracher ses petits, FÉN. *Tél.* XV. Vendôme était plein de chiens et de chiennes dans son lit, qui y faisaient leurs petits à ses côtés, ST-SIM. 156, 38. Elle [l'ânesse] ne fait qu'un petit et si rarement deux qu'à peine en a-t-on des exemples, BUFF. *Quadrup.* t. I, p. 158. Les petits des abeilles doivent naître, croître et se transformer dans des cellules, BONNET, *Contempl. nat.* XI, 8. || Fig. Ses écus ont fait des petits, se dit d'une somme qui s'est accrue parce qu'on l'a fait valoir. || *S. m. pl.* Dans la sériciculture, les petits, les vers qui, dans une chambrée, accomplissent mal leur mue, mangent peu et ne grossissent pas. || 16° *S. m.* et *f.* Il se dit familièrement d'un enfant encore petit. Notre petite a été malade. Consolez-vous du petit; il n'y a de la faute de personne, il est mort des dents, SÉV. 16 juillet 1677. || 17° *S. m. pl.* Il se dit des hommes sans naissance, sans fortune, sans crédit. Descendre jusqu'aux petits est le plus sûr moyen de s'égaler aux grands, ARTX, II, 63. Ne touchez point aux bornes des petits, et n'entrez point dans le champ des orphelins, SACI, *Bible, Prov. de Salomon*, XXIII, 10. Hélas! on voit que de tout temps Les petits ont pâti des sottises des grands, LA FONT. *Fabl.* II, 4. Les grands sont entourés, salués, respectés; les petits entourent, saluent, se prosternent, et tous sont contents, LA BRUY. IX. Les petits sont quelquefois chargés de mille vertus inutiles, ils n'ont pas de quoi les mettre en œuvre, ID. XI. Il faut bien en porter la peine, et aller suivant ma taille; aux petits les corvées, dit-on, MARIV. *Pays. parv.* part. 3. || Il se dit aussi au singulier. Vous ne mettrez aucune différence entre les personnes : vous écouterez le petit comme le grand, SACI, *Bible, Deutéron.* I, 17. || 18° *S. m.* Ce qui est petit. || Les infiniment petits, les êtres les plus petits, qu'on ne voit qu'avec les plus forts microscopes. Notre vue obtuse ne découvre que les Cordillières des infiniment petits, BONNET, *Consid. corps organ.* t. VI, p. 56, dans POUGENS. || Le calcul des infiniment petits, la géométrie des infiniment petits, nom qu'on a quelquefois donné au calcul infinitésimal. || Du petit au grand, par comparaison des petites choses aux grandes. || On dit de même : en comparant les choses du petit au grand. || Un petit, un peu, tant soit peu (locution qui a vieilli). Ne lui donnez plus rien qu'un petit de panade; Car il est mort, autant vaut, LA FONT. *Songe de Vaux*, 4e *fragm.* Je commence à mon tour à le croire un petit, MOL. *Amph.* I, 2. Notre bon abbé.... se porte fort bien; il s'amuse à faire un petit : car nous n'avons point d'argent, SÉV. 17 juill. 1680. || 19° Fig. Le petit, ce qui a le caractère mesquin, sans noblesse. Il [Louis XIV] n'aimait le petit en aucun genre, quoiqu'il eût dans l'esprit autant de délicatesse que de grandeur, VOLT. *Mél. hist. Lett. de la Visclède.* Parfaits dans le petit, sublimes en bijoux, Grands inventeurs de riens, nous faisons des jaloux, ID. *Voy. à Berlin.* || 20° En petit, *loc. adv.* En raccourci. C'est l'effet d'un art consommé de réduire en petit tout un grand ouvrage, BOSS. *Duch. d'Orl.* On veut que l'univers ne soit en grand que ce qu'une montre est en petit, et que tout s'y conduise par des mouvements réglés qui dépendent de l'arrangement des parties, FONTEN. *Mond.* 1er *soir.* || 21° Petit à petit, *loc. adv.* Peu à peu. Petit à petit l'Europe adopta son système [de Descartes], malgré les protestations de Gassendi, qui fut moins suivi parce qu'il était moins hardi, VOLT. *Philos. Newt.* III, 3. || Proverbe. Petit à petit l'oiseau fait son nid, c'est-à-dire on fait peu à peu sa fortune, sa maison.

— HIST. XIe s. A bien petit que il ne pert le sens, *Ch. de Rol.* XXII. Car de Franceis i ad asser petit [peu], *ib.* XCIII. Sun petit pas [il] s'en turne [illegible] celant, *ib.* CLXIII. De l'altre dei qui porte l'anel, del petit dei, *Lois de Guill.* 13. || XIIe s. Un petit [illegible] pensa, *Ronc.* p. 7. En haut s'escrient li petit et li grant, *ib.* p. 119. Quant Felipes vit que il petit a petit aloit avant, *Machab.* II, 8. Niés Vivien [illegible] Vivien], ce n'est pas jeus petiz; Que tant i a Sarrazins et Persis, Contre un des noz en ont [illegible] et diz, *Li covenans Vivien*, v. 386. Un petiz [illegible] vaut mieux, si Diex me voie, Qu'on fait courtoisement, Que cent greignor [plus grands] fait [illegible] sement, *Couci*, XVI. Petit me vaut mes [illegible] *ib.* p. 122. Le fol homme ocit irors [la colere], et le petit ocit envie, *Job*, p. 513. Tant que tu fus petit en ma baillie, Te norresimes par molt grant [illegible] *R. de Cambrai*, p. 74. || XIIIe s. Se j'avoie mon jouvent [ma jeunesse] tout usé, Si sui-je riche [illegible] moult haut parage, Qu'on m'aimeroit à petit [illegible] beauté, QUESNES, *Romanc.* p. 109. Et sachiés que ce fu une des grans dolors que avenist en [illegible] petit s'en failli que toute l'os [l'armée] [illegible] perdue, VILLEH. L. Petit mangierent et burent, car petit avoient viande, ID. LXXXIII. A tant [illegible] [âme] vint al lit, Pas por pas, petit et petit, *Partonop.* v. 4424. De son pais [il] i fut menés [illegible] petis, *Berte*, v. || XIVe s. ....A le fois [illegible] chius [celui] qui a le tort mate son campion [illegible] un duel judiciaire]; Li souffissant [illegible] petis pent on, *le Bastard de Buillon*, v. [illegible] *Hist. litt.* t. XXV, p. 616. Operacions petit à petit, H. DE MONDEVILLE, f° 41, verso. Et ce [illegible] de mes drois, Que tout tel droit ha li petis comme li haus et li gentils, MACHAUT, p. 32. Petit [illegible] ment et mauvais, *Ordon. des rois de Fr.* t. [illegible] p. 125. || XVe s. Le deable court au long, de petit en petit, pour voir comment il peut venir à ses ententes, FROISS. II, II, 62. Et ce que je vous dis, je le vous remonstre pour bien, car je suis tenu de vous conseiller et adresser, selon mon petit sens, ID. II, III, 78. Madame, dit le comte, je suis un petit homme et un povre bachelier, ID. II, III, 6. S'en tira en France, où il trouva petites [mauvaises] nouvelles, car le sire de la Riviere avoit mis [illegible] le roy et le bon conestable. *Hist. de Louis III duc de Bourbon*, p. 135, dans LACURNE. Or faictes mettre les selles à nos petits chevaulx [ceux qu'on mettoit pour la chasse]; car je veux aller chasser, *Perceforest*, t. VI, p. 103. Il n'y avoit si petit laboureur qui ne voulust faire son fils homme d'eglise,

et bailler argent pour avoir une grace expectative, JUVEN. *Charles VI*, 1414. Es grans gaages [il] ne mist provision, Ne sur les gens dont l'ostel a grevance; Sur les petiz fist la restrinction [l'économie] Qui monte à pou.... E. DESCH. *Mauvaise admin.* Et de ce petit que j'ay veu, ne veis jamais gens qui eussent meilleur vouloir de combattre, COMM. I, 3. L'empereur estoit de très petit cueur, et enduroit toutes choses pour ne despendre riens, ID. IV, 1. || XVIe s. Le principal est de sa santé; puisque Dieu la luy donne bonne, je vous prie, ne craignés d'ung petit temporiser, MARG. *Lett.* 35. Je ne veois si petit apprenti qui ne ... MONT. I, 190. Alors il beuvoit de quelque petit vin, AMYOT, *Caton le censeur*, 3. Nourrir les chiens quand ilz sont petits [jeunes], ID. *ib.* 11. Et ne m'est resté de toute ma richesse Rien demeuré qu'un petit de jeunesse, DU BELL. VII, 60, *recto*. De petit petit, et l'assez assez, COTGRAVE. De petite chose peu de plaid, ID. De petit enfant, petit deuil, ID. Du petit vient on au grand, ID. Homme incogneu ou de petite reputation, *Coust. génér.* t. II, p. 701.

— ÉTYM. Bourguig. *peti*; wallon, *piti*; provenç. et catal. *petit*; anc. ital. *petetto*, *petitto*; bas-lat. *pitito ciliare*, de l'an 775, dans Mabillon, *Diplom.* p. 498. Diez cite : espagn. *pito*, petit bois pointu; wallon. *petton*, aiguillon d'abeille; provenç. *pitar*, becqueter; sarde, *piticu*, petit; wallon, *pitic*, nain; de là il conclut l'existence d'un radical *pit*, qui signifie quelque chose de pointu, d'étroit; d'où le sens de *petit*. Nonius cite un vieux mot latin *petilus* qu'il rend par *tenuis* et *exilis* et qui se trouvait dans Plaute et dans Lucile; il paraît être de même racine que les mots réunis par Diez.

† **PETIT-DEUX** (pe-ti-deû), *s. m.* Nom qu'on donne, dans les raffineries, aux pains de sucre pesant un kilogramme.

PETITE-FILLE (pe-ti-te-fi-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Fille du fils ou de la fille, par rapport à l'aïeul ou à l'aïeule. Voudriez-vous avoir la charité de vous informer s'il est vrai qu'il y ait une mademoiselle Corneille, petite-fille du grand Corneille, âgée de seize ans? VOLT. *Lett. d'Argental*, 1er nov. 1760. || *Au plur.* Des petites-filles.

PETITEMENT (pe-ti-te-man), *adv.* || 1° En petite quantité, pas beaucoup. Xanthippe.... ne pouvait supporter l'économie de son père, qui ne fournissait que bien petitement à ses plaisirs, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. III, p. 513, dans POUGENS. Le marquis : Êtes-vous un peu de nos amis? — Lépine : Petitement, MARIV. *le Legs*, 4. || Être logé petitement, être logé à l'étroit. Je suis logé si petitement! PICARD, *Provinc. à Paris*, III, 9. || 2° Mesquinement, chétivement. Il vit petitement. Notre docteur régalait sa moitié Petitement; enfin c'était pitié, LA FONT. *Calendr.* || 3° Avec petitesse, sans grandeur. Cela est petitement fait, mal agencé, DIDEROT, *Salon de* 1767, *Œuv.* t. XIV, p. 273, dans POUGENS.

— HIST. XIIIe s. Car en leur couvent vivent assez petitement, J. DE MEUNG, *Test.* 1035. || XVe s. Ceux de dedans estoient peu de gens et petitement armés, FROISS. I, I, 156. La premiere parolle que le roy lui dit [au connétable de Clisson assassiné], ce fut : connestable, comment vous sentez-vous? Il respond : petitement et foiblement, ID. liv. IV, p. 143, dans LACURNE. || XVIe s. Vivre petitement et bassement, AMYOT, *Timol.* 34.

— ÉTYM. *Petite*, et le suffixe *ment*; provenç. *petitament*.

† **PETITE-OLONNE** (pe-ti-to-lo-n'), *s. f.* Sorte de toile de chanvre écrue, propre à faire des voiles de navire.

— ÉTYM. *Petit*, et *Olonne*, localité de Bretagne où l'on fabrique ces toiles.

PETITESSE (pe-ti tè-s'), *s. f.* || 1° Peu d'étendue, peu de volume, de taille. Ma petitesse, qui m'a été représentée tant de fois par Mlle de Rambouillet, VOIT. *Lett.* 62. L'infinité en petitesse, PASC. *Pens.* I, 1, éd. HAVET. Qu'il se perde dans ces merveilles aussi étonnantes par leur petitesse que les autres par leur étendue, ID. *ib.* [Philosophes] ne présumez pas, ne croyez pas être quelque chose plus que les autres, parce que vous savez les propriétés et les raisons des grandeurs et des petitesses, BOSS. *Élévat. sur myst.* XVII, 3. Nous ne sentons point notre petitesse; et, malgré qu'on en ait, nous voulons être comptés dans l'univers, y figurer et y être un objet important, MONTESQ. *Lett. pers.* 76. Nous sommes écrasés par tout ce qui nous environne, quoique notre extrême petitesse, si voisine du néant, semblât devoir nous mettre à l'abri de tous les accidents, VOLT. *Jenni*, 9. La planète Uranus avait échappé par sa petitesse aux anciens observateurs, LAPLACE, *Expos.* I, 9. || 2° Modicité. La petitesse de ce don sera pour vous un motif de l'accepter. || 3° Fig. Condition, rang très-inférieur. Être aujourd'hui grandeur et demain petitesse, C'est le commun destin des grands par cas fortuit, BOURSAULT, *Ésope*, dans RICHELET. Rome, née dans la petitesse pour arriver à la grandeur, MONTESQ. *Esp.* II, 2. Heureuse la nécessité Qui nous condamne à la sagesso, Et qui de notre petitesse Nous fait une sécurité, LEBRUN, *Poés.* t. II, *Rép. de St-Marin.* || 4° Fig. Faiblesse, bassesse. Il ne faut pas tomber dans la petitesse de croire que... BOSS. *Avert. sur le reproche de l'idolâtrie*, 4. Telle a été la foi des saints; était-ce dans eux petitesse d'esprit? était-ce superstition? BOURD. *Serm.* 19e *dim. après la Pent. Dom* t. IV, p. 182. Une exactitude où il entrait plus de petitesse que de vertu, MASS. *Prof. relig. Serm.* 2. Orgueil et petitesse ensemble, Voilà tout l'homme, ce me semble, LAMOTTE, *Fab.* I, 13. Sa Hautesse [le sultan] payera les frais du procès que sa petitesse vous a intenté, VOLT. *Lett. à Catherine*, 35. Faites sentir à notre siècle toute sa petitesse et tout son ridicule; renversez ses idoles, ID. *Lett. à d'Alemb.* 7 mai 1761. Pratiquer la religion sans petitesse, ou la prêcher sans fanatisme, D'ALEMB. *Éloges, Massillon.* Il [le cardinal Dubois] avait plus de vices que de défauts; assez exempt de petitesse, il ne l'était pas de folie, DUCLOS, *Œuv.* t. VI, p. 173. Ainsi se décorait et croyait s'ennoblir la petitesse de la vengeance que l'on exerçait contre moi, MARMONTEL, *Mém.* VII. || 5° Actions qui dénotent la bassesse du cœur ou de l'esprit. Des héros de roman fuyez les petitesses, BOIL. *Art p.* III. L'on exigerait de certains personnages ....qu'ils ne tombassent point dans des petitesses indignes de la haute réputation qu'ils avaient acquise, LA BRUY. XI. Il ne faut point que les lois favorisent les distinctions que la vanité met entre les familles, sous prétexte qu'elles sont plus nobles ou plus anciennes; cela doit être mis au rang des petitesses des particuliers, MONTESQ. *Espr.* V, 8. Les petitesses de la vie privée peuvent s'allier avec l'héroïsme de la vie publique, VOLT. *Mœurs*, 175. Mon esprit se remplissait, malgré moi, de petitesses, STAEL, *Corinne*, XIV, 1.

— HIST. XIVe s. Que le liement soupliast [que le ligament suppléât] la petitece du nerf par sa quantité, H. DE MONDEVILLE, f° 21, *verso*. || XVe s. Chier sire, honneur me faites grant, Qui n'avez pas ma petitesse Regardé, mais à la largesse De vostre grant beninité, *Myst. Barlaam et Jos.* dans GUI DE CAMBRAI, p. 388. Quelle chose pouvoit-il lors dire ni imaginer, quand matin il pouvoit bien dire : je suis un des grands princes chrestiens du monde, et la nuit ensuivant il se trouvoit en celle petitesse? FROISS. II, II, 157. || XVIe s. Son pere, le voyant ainsi violé, le recommanda, dès sa petitesse [enfance], au vicaire de Saint-Didier, DESPER. *Contes*, XLVII.

— ÉTYM. *Petit.*

PETIT-FILS (pe-ti-fi), *s. m.* Le fils du fils ou de la fille, par rapport à l'aïeul et à l'aïeule. J'avais fini mes jours avant qu'Ulysse, mon petit-fils, partît pour aller au siége de Troie, FÉN. *Tél.* XIX. || *Au plur.* Des petits-fils.

— HIST. XIIIe s. Et à mon petit filz Rousel Lairai l'essart Martin Lavel Et le cortil deriers la granche, *Ren.* 11729.

— ÉTYM. *Petit*, et *fils*; prov. *petit filh.*

† **PETIT-FOND** (pe-ti-fon), *s. m.* Voy. FOND, n° 4.

PETIT-GRIS (pe-ti-gri), *s. m.* || 1° Sorte de fourrure, dont la couleur est grise, et qui est faite de la peau d'un écureuil du Nord. Mes yeux fichés, collés sur ces bourgeois superbes, parcouraient tout ce grand banc à genoux ou debout, et les amples replis de ces fourrures ondoyantes, ...vil petit-gris qui voudrait contrefaire l'hermine en peinture, ST-SIM. 516. Les petits-gris classés en petits-gris blancs, petits-gris communs, petits-gris bleus, et petits-gris noirs, *Monit. univ.* 6 oct. 1867, p. 1275, 2e col. || Nom donné à l'animal lui-même. Plusieurs auteurs prétendent que les petits-gris d'Europe sont différents de ceux d'Amérique, que ces petits-gris d'Europe sont des écureuils de l'espèce commune, dont la saison change seulement la couleur dans le climat du notre Nord, BUFF. *Quadrup.* t. IV, p. 34. || 2° Nom donné aux plumes grises que les autruches ont sous le ventre.

— ÉTYM. *Petit*, et *gris*.

PÉTITION (pé-ti-sion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Demande par écrit à une autorité. Présenter une pétition. La chambre a renvoyé la pétition au ministre. Il y avait plaisir alors à gouverner : point de pamphlets, point de journaux, point de pétitions pour la charte, P. L. COUR. *Lettres au censeur*, 9. || Dans l'histoire d'Angleterre, pétition des droits, célèbre requête formée par les chefs du parlement de 1628, et adoptée par Charles Ier. || Terme de jurisprudence. Pétition d'hérédité, action par laquelle l'héritier légitime ou le légataire universel demande que celui qui détient une portion de l'héritage soit obligé de la délaisser. Actions en pétition d'hérédité et d'autres droits, *Code Nap.* art. 137. (La pétition ne s'applique pas seulement à l'hérédité; c'est un des noms donnés par le droit romain à l'action réelle en général, par opposition aux actions personnelles.) || Plus-pétition, voy. ce mot à son rang. || 2° Terme de logique. Pétition de principe, sophisme qui consiste à supposer comme certain ce qui ne l'est pas et qui a besoin de preuve. Dans la pétition de principe, on répond en termes différents la même chose que ce qui est en question, DUMARS. *Œuv.* t. V, p. 343. || 3° Ancien terme de géométrie. Demande claire et intelligible dont l'exécution et la pratique ne requièrent aucune démonstration. La géométrie est établie sur les définitions, les axiomes et les pétitions.

— HIST. XIIe s. Acemplisset li sire tutes les tues [toutes tes] peticiuns, *Liber psalm.* p. 23. || XIIIe s. Et doivent fere que les peticions as genz soient oïes jostement, *Liv. de just.* 72. || XIVe s. Par souhait ou par petition de la bouche, *Jeu des tables*, dans *Hist. litt. de la Fr.* t. XXV, p. 57. || XVIe s. En matieres de petition de dot, separation de mariez quant aux biens, crimes d'adultere.... P. PITHOU, 31.

— ÉTYM. Provenç. *peticio*; esp. *peticion*; ital. *petizione*; du lat. *petitionem*, de *petere*, demander, proprement aller vers; sanscr. *pat*, aller vers, voler, tomber.

PÉTITIONNAIRE (pé-ti-sio-nê-r'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui présente une pétition.

— ÉTYM. *Pétition.*

† **PÉTITIONNEMENT** (pé-ti-sio-ne-man), *s. m.* Action de pétitionner. Le pétitionnement contre cet impôt devint universel.

† **PÉTITIONNER** (pé-ti-sio-né), *v. n.* Présenter une pétition. Cet inconvénient est certainement fâcheux, et je ne doute point que le parlement [d'Angleterre] n'y remédiât, si vous vouliez bien pétitionner, ST-ÉVREM. *Sir Politick*, III, 2. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

† **PETITISSIME** (pe-ti-ti-ssi-m') *adj.* Très-petit. S'est employé par plaisanterie. Une affaire de parti dans la petitissime république [Genève], VOLT. *Lett. d'Alembert*, 18 janv. 1763.

— ÉTYM. Forme du superlatif latin appliquée à l'adjectif *petit*.

PÉTITOIRE (pé-ti-toi-r'), *s. m.* Terme de pratique. Action en revendication de la propriété, opposée au possessoire, lequel n'a pour effet que de se faire maintenir ou réintégrer dans la possession de fait, en laissant de côté la question de propriété. Le possessoire et le pétitoire ne seront jamais cumulés, *Cod. procéd.* art. 25. || *Adj.* Action pétitoire, celle par laquelle on réclame un droit de propriété sur une chose possédée par un autre. || Demande pétitoire, demande qui était faite pour être déclaré titulaire d'un bénéfice.

— HIST. XVIe s. En petitoire ne gist provision, LOYSEL, 865.

— ÉTYM. Lat. *petitorium*, de *petere*, demander (voy. PÉTITION).

PETITS-ENFANTS (pe-ti-zan-fan), *s. m. pl.* Les enfants du fils ou de la fille, par rapport au père ou à la mère de ce fils ou de cette fille. Ce vieillard, cette grand'mère réunit ses petits-enfants. || En ce sens, il n'a pas de singulier.

— ÉTYM. *Petit*, et *enfant*.

† **PETIT-VENISE** (pe-ti-ve-ni-z'), *s. m.* Espèce de linge ouvré qui se fabrique en Basse-Normandie.

† **PÉTIVERIE** (pé-ti-ve-rie), *s. f.* Genre de plantes dont une espèce à odeur d'ail (*petiveria alliacea*, L.) dite herbe aux poules de Guinée, recherchée des bestiaux, mais donnant à leur lait une légère odeur d'ail.

† **PÉTOCHE** (pé-to-ch'), *s. f.* Nom, en Normandie, des chandelles de résine, ainsi dites à cause du pétillement qui en accompagne la combustion.

† **PÉTOFFE** (pé-to-f'), *s. f.* Terme vieilli. Affaire ridicule, petite affaire. Le Charmant sait toutes nos pétoffes: il entre admirablement dans tous ces tracas, SÉV. 179. Votre santé, votre famille, vos ménières actions, vos sentiments, vos pétoffes de Lambesc, c'est là ce qui me touche, ID. 225. Le parlement.... veut désunir l'Angleterre de la France; c'est présentement la grande pétoffe de l'Europe, ID. 17 nov. 1675.

— ÉTYM. Provenç. mod. *petofias*, *patafias*, sornettes, HONNORAT, *Dictionn.* Il ne se trouve en français que dans Mme de Sévigné.

PETON (pe-ton), *s. m.* Terme familier. Petit pied

(ne se dit que des enfants ou, par exagération, des femmes chez qui c'est une beauté d'avoir des pieds fort petits). Ah! que j'en sais, belle nourrice, et qui ne sont pas loin d'ici, qui se tiendraient heureux de baiser seulement les petits bouts de vos petons! MOL. *Méd. malgré lui*, III, 3.

— HIST. XVIe s. Peton [petit pied], OUDIN, *Dict.* Mon peton [mon mignon], COTGRAVE.

— ÉTYM. Diminutif de *pied*.

PÉTONCLE (pé-ton-kl'), *s. f.* || 1° Nom de plusieurs coquillages bivalves. Palissy a cru que les mines calcaires de Touraine étaient des couches de pétoncles, VOLT. *Colim.* 3. || 2° Espèce d'agaric.

— HIST. XVIe s. Sur la grande necessité des Rochelois, le havre fut rempli d'une monstrueuse quantité de sourdons et petoncles, ce qu'on n'avoit jamais veu en ce lieu, D'AUB. *Hist.* II, 53.

— ÉTYM. Lat. *pectunculus*, diminutif de *pecten*, peigne (voy. ce mot).

† **PÉTRAC** (pé-trak), *s. m.* Un des noms vulgaires du friquet.

† **PÉTRACEAU** (pé-tra-sô), *s. m.* Un des noms vulgaires de la petite outarde.

† **PÉTRARQUISER** (pé-trar-ki-zé), *v. n.* Imiter Pétrarque, faire des compositions dans le genre de celles de Pétrarque.

— HIST. XVIe s. Je ne sçauroy, veu ma peine si forte, Tant lamenter ne tant petrarchiser, RONS. 67.

— ÉTYM. *Petrarca*, poëte italien du XIVe siècle, célèbre par ses plaintes amoureuses.

† **PÉTRAS** (pé-trâ), *s. m.* Homme lourd et borné. C'est un pétras.

— ÉTYM. D'après Ch. Nisard (*Rev. de l'Instr. publ.* 15 nov. 1860), ce mot vient de *petrar*, qui signifie, dans Cotgrave, moineau; d'où il suppose qu'on aurait nommé un moine *petrar*, puis un homme lourd et grossier un *petrar* ou *petras*. Cette étymologie n'est pas appuyée. D'après Villemarqué, *Dictionnaire*, p. XXXIX, c'est le bas breton *pétra*, qui signifie *quoi?* Ce mot interrogatif fréquemment répété aurait été donné aux Bas-Bretons et par suite à tout homme lourd, peu dégourdi; à l'appui il cite une chanson où *pétra* est appliqué aux Bas-Bretons : C'est un pétra Que je tiens, que je mène, C'est un pétra Que je tiens par le bras; Tu danseras, bara-segal [mangeur de pain de seigle], Tu danseras, vilain pétra.

† **PÉTREAU** (pé-trô), *s. m.* Ancien terme de jardinage. Sauvageon qui repousse du pied d'un arbre. Les pruniers repoussent beaucoup de pétreaux, LA QUINTINYE, dans RICHELET.

PÉTRÉE (pé-trée), *adj. f.* || 1° Couverte de pierres, de rochers. L'Arabie Pétrée. || 2° Qui ressemble à la pierre ou qui en a la dureté. La substance du bézoard occidental est plus dure, plus sèche et, pour ainsi dire, plus pétrée, BUFF. *Quadrup.* t. V, p. 272. || Terme d'anatomie. Partie pétrée du temporal, portion de cet os renfermant dans son intérieur les diverses cavités et ouvertures de l'oreille moyenne et de l'oreille interne. || Apophyse pétrée, synonyme de rocher.

— ÉTYM. Lat. *petræus*; grec, πετραῖος, de πέτρα (voy. PIERRE).

PÉTREL (pé-trèl), *s. m.* Oiseau palmipède de haute mer. De tous les oiseaux qui fréquentent les hautes mers, les pétrels sont les plus marins, du moins ils paraissent être les plus étrangers à la terre, les plus hardis à se porter au loin, BUFF. *Ois.* t. XVII, p. 420.

— ÉTYM. « Je pense qu'il faut écrire *pétrels* et non pas *pétrels*, d'autant qu'il est dit en deux endroits différents que *pétrel* vient de *Peter* (Pierre) qui se prononce *pître*, » BUFF. *Correspond. Lett.* 287, 1782, à l'abbé Bexon, t. II, p. 138. Le *pétrel*, qui se nomme en effet en allemand *Petersvogel*, oiseau de Pierre, a été ainsi dit de la faculté qu'il a de se soutenir sur les ondes soulevées et d'y marcher en frappant de ses pieds la surface de l'eau, par comparaison à *saint Pierre* marchant sur les eaux, *peter* ou *peterille*, petit Pierre.

† **PÉTREUX, EUSE** (pé-treû, treû-z'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui tient de la pierre. Os pétreux, le rocher. || Sinus pétreux, nom donné à quatre sinus veineux de la dure-mère : deux à droite et deux à gauche, distingués en supérieur et en inférieur, de chaque côté.

— HIST. XVIe s. L'ouir a pour instrument le conduit ou trou de l'os petreux, nommé mammillaire, PARÉ, *Introd.* 2.

— ÉTYM. Lat. *petrosus*, de *petra*, pierre.

PÉTRI, IE (pé-tri, trie), *part. passé* de pétrir. || 1° Dont on a fait de la pâte. De la farine pétrie avec du lait. || Par extension. ...La nature a mis dans chaque créature Quelque grain d'une masse où puisent les esprits; J'entends les esprits-corps et pétris de matière, LA FONT. *Fabl.* X, 16. || Se croire pétri d'un autre limon que le reste des hommes, se croire d'une nature supérieure à celle des autres. Sont-ils pétris d'une autre boue que nous? MASS. *Panég. Ste Agnès.* || Fig. C'est un homme tout pétri de salpêtre, c'est un homme vif et bouillant. || 2° Fig. Composé de. Comme il [le maréchal de La Meilleraie] était tout pétri de bile et de contre-temps, il se mit en colère jusqu'à l'emportement, RETZ, liv. II. Cette droiture, cette naïveté dont il [le cœur de Turenne] était pétri, SÉV. 242. Ils sont comme pétris de phrases et de petits tours d'expressions, concertés dans leur geste et dans tout leur maintien; ils sont puristes, LA BRUY. V. Il y a des âmes sales, pétries de boue et d'ordure, éprises du gain et de l'intérêt, comme les belles âmes le sont de la gloire et de la vertu, ID. VI. Romainville.... était pétri d'honneur et de vertus, ST-SIM. 25, 34. Je vois un visage pétri de grâces, de beaux yeux bleus pleins de douceur.... J. J. ROUSS. *Confess.* II. || Familièrement. Je suis toute pétrie de Grignans, SÉV. 5 oct. 1673.

† **PÉTRICHERIE** (pé-tri-che-rie), *s. f.* Terme de pêche. Se dit de tout l'appareil qui sert pour la pêche de la morue, chaloupes, hameçons, couteaux, lignes, etc.

— ÉTYM. Espagn. *petrichos*, équipage de guerre ou de chasse.

† **PÉTRICOLE** (pé-tri-ko-l'), *adj.* Terme de zoologie. Qui habite dans l'intérieur des pierres.

— ÉTYM. Lat. *petra*, pierre, et *colere*, habiter.

PÉTRIFIANT, ANTE (pé-tri-fi-an, an-t'), *adj.* || 1° Qui a la faculté de pétrifier. Suc pétrifiant, BUFF. *Min.* t. I, p. 350. || Il se dit abusivement pour incrustant. La fontaine pétrifiante de Sainte-Allyre, à Clermont. || 2° Fig. Qui rend immobile d'étonnement, de crainte, etc. Cela est pétrifiant.

PÉTRIFICATION (pé-tri-fi-ka-sion; en vers, de six syllabes), *s. f.* || 1° Formation de la substance pierreuse. C'est dans la mer même que s'est opérée la pétrification des marbres et des pierres, BUFF. 3e *époq. nat. Œuv.* t. XII, p. 170, dans POUGENS. || 2° Conversion en pierre des substances végétales et animales. || 3° Corps dans lequel la matière organique a été remplacée par une substance minérale, telle que la silice ou le calcaire. La pétrification des bois, dont on a tant abusé en histoire naturelle, n'est pas, comme on l'a cru, une conversion des fibres ligneuses en pierre, mais un véritable dépôt de la substance terreuse, FOURCROY, *Connaiss. chim.* t. I, p. CIII, dans POUGENS.

— HIST. XVIe s. Tu n'as pas dit la cause de la petrification des coquilles, PALISSY, 275.

— ÉTYM. *Pétrifier.*

PÉTRIFIÉ, ÉE (pé-tri-fi-é, ée), *part. passé* de pétrifier. || 1° Converti en pierre. Morceaux pétrifiés, coquillage, croissance, Caprices infinis du hasard et des eaux, Reparaissent aux yeux plus brillants et plus beaux, LA FONT. *Psyché*, I, 18. Il n'y a rien de nouveau en Russie, sinon un rhinocéros pétrifié qu'on a trouvé dans les sables, au 65e degré de latitude, VOLT. *Lett. Constant de Rebecque*, 29 sept. 1772. On a trouvé, auprès de Rome, en 1772, une tête de bœuf pétrifiée, BUFF. *Note justif. Ép. nat. Œuv.* t. XIII, p. 275. || 2° Fig. Rendu immobile par quelque sentiment intense. Pour moi, mon cher duc, j'ai été étonnée, frappée, abattue, indignée, pétrifiée dans le premier moment, MAINTENON, *Lett. au D. de Noaill.* 15 juin 1706. Je suis pétrifié d'étonnement et de douleur, VOLT. *Lett. Christine*, 5 mars 1776.

PÉTRIFIER (pé-tri-fi-é), je pétrifiais, nous pétrifiions, vous pétrifiiez; que je pétrifie, que nous pétrifiions, que vous pétrifiiez, *v. a.* || 1° Changer en pierre. Je suis persuadé qu'on pourrait par notre art imiter la nature et pétrifier les corps avec de l'eau convenablement chargée de matière pierreuse; et cet art, s'il était porté à sa perfection, serait plus précieux pour la postérité que l'art des embaumements, BUFF. *Min.* t. VII, p. 231. || Absolument. On parle d'un lac en Islande qui pétrifie, BUFF. *Hist. nat. Pr. théor. terr. Œuv.* t. II, p. 178. || 2° Fig. Rendre infertile comme la pierre. Ai-je par un écrit Pétrifié sa veine [de Chapelain] et glacé son esprit? BOIL. *Sat.* IX. || 3° Fig. Rendre immobile par l'effet de quelque sentiment intense. Jugez de ce qu'il devint à cette vision : cela le pétrifia, MARIVAUX, *Marianne*, 6e part. Tout ce que vous me dites là me pétrifie d'admiration, VOLT. *Dial.* XXIX, 7. || 4° Se pétrifier, *v. réfl.* Se convertir en pierre. || Fig. Sa philosophie [du stoïcien] était une espèce de profession religieuse... où l'on faisait vœu d'apathie, et sous laquelle on restait de chair, avec quelque zèle qu'on travaillât à se pétrifier, DIDER. *Claude et Nér.* II, 64.

— HIST. XVIe s. Pourquoy ne pourra estre affoiblie la chaleur de mes reins, si qu'ils ne puissent plus petrifier mon flegme [former des calculs]? MONT. IV, 273.

— ÉTYM. Lat. *petra*, pierre, et *facere*, faire.

PÉTRIN (pé-trin), *s. m.* Coffre dans lequel on pétrit le pain. || Pétrin mécanique, sorte de cylindre armé de dents et qu'on fait mouvoir pour pétrir la pâte. || Fig. et populairement. Être dans le pétrin, être dans l'embarras.

— HIST. XIIe s. E voz filles, les unes frunt les ungnemenz, les altres le mangier, les altres serunt [seront] al pestrin, *Rois*, p. 27.

— ÉTYM. Wallon, *prustein*; du lat. *pistrinum* (voy. PÉTRIR).

† **PÉTRINAL** (pé-tri-nal), *s. m.* Ancienne arme portative, à rouet, intermédiaire entre l'arquebuse et la pistole; elle était principalement employée par la cavalerie.

— HIST. XVIe s. Les capitaines de picorée et de petrinaux, D'AUB. *Hist.* II, 487. Les mousquets petrinals, que l'on ne couche en joue, à cause de leur calibre gros et court, mais qui se tirent de la poitrine, PARÉ, IX, *Préf.*

— ÉTYM. Suivant M. O'Penguilly, ce nom vient du mot espagnol *pedernal*, pierre à fusil; mais ce que dit Ambroise Paré semble décider la question en faveur de ceux qui pensent que cette arme est ainsi nommée parce qu'on en appuyait la crosse contre la *poitrine* ou *peitrine*.

PÉTRIR (pé-trir; du temps de Ménage on prononçait pêtrir, écrit souvent paistrir), *v. a.* || 1° Détremper de la farine avec un liquide, la remuer et en faire de la pâte. Pétrir du pain. || Absolument. Ce boulanger pétrit bien. || Par extension. L'un pétrit dans un coin l'embonpoint des chanoines, BOIL. *Lutr.* II. Je songe que les sucs alimentent l'abeille; Elle en pétrit son miel, en bâtit son palais, DELIL. [illegible] I. || 2° Presser l'argile pour en lier les différentes parties et leur donner de la consistance. || Fig. Mais sans vider mon carquois, Sans percer, sans fouler, sans pétrir dans leur fange Ces bourreaux barbouilleurs de lois! A. CHÉN. *Iambes.* || Fig. Dieu nous a tous pétris du même limon, il nous a tous faits semblables et égaux. On dirait que le ciel est soumis à sa loi [du [illegible] bie infatué], Et que Dieu l'a pétri d'autre limon que moi, BOIL. *Sat.* V. Soit.... Que d'une débonnaire et généreuse argile On ait pétri mon âme innocente et facile, A. CHÉN. *Épît.* 4. || 3° Presser avec les mains comme on fait pour la pâte. Cet usage où l'on est de plier l'esprit de nos enfants, comme les femmes caraïbes pétrissent la tête des leurs, VOLT. *Dial.* [illegible] 9. On dit que plusieurs sages femmes prétendent, en pétrissant la tête des enfants nouveau-nés, lui donner une forme plus convenable : et on le souffre ! J. J. ROUSS. *Ém.* I. || 4° Fig. Composer, former. De vous et de Mme du Fresnoi, on en pétrirait une personne dans le juste milieu : vous êtes aux deux extrémités, SÉV. 4 mars 1672. Qui ne croirait que la terre [illegible] ture, En pétrissant l'homme sa créature.... J. J. ROUSS. *Allég.* II, 3. À mon plaisir j'ai pétri sa jeune âme, VOLT. *l'Enf. prod.* I, 4. || 5° Se pétrir, *v. réfl.* Être pétri. Cette argile se pétrit facilement.

— HIST. XIIIe s. Et tout fust escapés, se ne fussent boulenghier qui estoient [illegible] *Chr. de Rains*, p. 96. || XIVe s. D'un pere et d'une mere sommes D'Adan, que Diex fist, et [illegible] sommes presti d'un levain, Et tout [illegible] char, J. DE CONDÉ, t. III, p. 98. || XVIe s. Il [illegible] enduict son corps de limon bien serré et paistri, MONT. II, 164. Ilz trouverent sa femme qui paistrissoit elle mesme, AMYOT, *Phocion*, 36.

— ÉTYM. Wallon, *prusti*; bourg. *preusi*; prov. *pestir*, *prestir*; bas-lat. *pistrire*, du lat. *pistor*, [illegible] pin de *pinsere*, piler; sanscr. *pish*, [illegible]

† **PÉTRISSABLE** (pé-tri-sa-bl'), *adj.* Qui peut être pétri. Les terres fortes pétrissables, les terres [illegible] et sablonneuses.... BUFF. *Exp. sur les végét.* [illegible]

PÉTRISSAGE (pé-tri-sa-j'), *s. m.* Action de pétrir.

— ÉTYM. *Pétrir.*

† **PÉTRISSEMENT** (pé-tri-se-man), *s. m.* Synonyme de pétrissage. || Fig. Votre baron [illegible] parti cette semaine pour aller voir le pétrissement qu'on fait à Rome d'un pape nouvellement [illegible] GALIANI, *Lett.* t. II, p. 235.

— HIST. XVIe s. Pestrissement, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Pétrir.*

PÉTRISSEUR (pé-tri-seur), *s. m.* || 1° Celui qui, [illegible] un boulanger, pétrit la pâte. || 2° Pétrisseur mécanique, mécanisme destiné à remplacer les [illegible]

— HIST. XIIIe s. Se li sergant au talemelier [illegible]

langer], soit joindre, soit autres vallés, ou aidans à talemelier, c'est à savoir vaneres, buletares ou pestriveur.... *Liv. des mét.* 13

— ÉTYM. *Pétrir.*

† **PÉTROBRUSIENS** (pé-tro-bru-ziin), *s. m. pl.* Nom de sectaires du XIIe siècle, qui rejetaient le baptême des enfants, le sacrifice de la messe, et ne considéraient l'eucharistie que comme un signe commémoratif; ainsi nommés d'après Pierre de Bruis, auteur de cette secte.

† **PÉTROGNOSIE** (pé-trogh-no-zie), *s. f.* Partie de l'histoire naturelle qui traite des minéraux.

— ÉTYM. Πέτρα, pierre, et γνῶσις, connaissance.

† **PÉTROGRAPHIE** (pé-tro-gra-fie), *s. f.* Traité ou description des pierres.

— ÉTYM. Πέτρα, pierre, et γράφειν, décrire.

† **PÉTROGRAPHIQUE** (pé-tro-gra-fi-k'), *adj.* Terme de géologie. Qui est relatif à la description des pierres ou roches. ‖ Se dit surtout d'une carte indiquant les roches qui se trouvent dans un pays.

PÉTROLE (pé-tro-l'), *s. m.* ‖ 1° Huile minérale fournie par des sources naturelles qui se trouvent surtout dans l'empire des Birmans et en Pensylvanie; c'est une sorte de bitume moins liquide que le naphte, et plus que le malthe. En Perse, depuis Mossul jusqu'à Bagdad, le peuple ne s'éclaire qu'avec du pétrole extrait de Kerkouk, AL. BRONGNIART, *Traité de minér.* t. II, p. 84, dans POUGENS. ‖ 2° Huile de pétrole, ancien nom donné au pétrole.

— HIST. XVIe s. L'huile de petrolle, qui sort des rochers, PALISSY, 148.

— ÉTYM. Bas-lat. *petroleum*, du lat. *petra*, pierre, et *oleum*, huile.

† **PÉTROLÈNE** (pé-tro-lè-n'), *s. m.* Terme de chimie. Carbure d'hydrogène qui se trouve combiné avec l'asphalte dans plusieurs sortes de résines fossiles.

† **PÉTROLERIE** (pé-tro-le-rie) *s. f.* Usine à pétrole. Le feu s'est déclaré dans une pétrolerie du Canada par suite de la négligence avec laquelle on se servit d'une lampe à huile de pétrole, *Monit. univers.* 26 août 1867, p. 1143, 5e col.

† **PÉTROLIFÈRE** (pé-tro-li-fè-r'), *adj.* Qui contient du pétrole. Les sables pétrolifères du Bas-Rhin, CH. MARTINS, *Monit. univ.* du 10 août 1867, p. 1093, 6e col.

† **PÉTRON** (pé-tron) ou **PÉTROT** (pé-tro), *s. m.* Un des noms vulgaires du genévrier.

† **PÉTRO-OCCIPITAL, ALE** (pé-tro-o-ksi-pi-tal, ta-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient à l'apophyse pierreuse du temporal et à l'occipital. Suture pétro-occipitale.

— ÉTYM. *Pétreux*, et *occipital.*

† **PÉTRO-SALPINGO-STAPHYLIN** (pé-tro-sal-pin-gho-sta-fi-lin), *adj.* Terme d'anatomie. Synonyme de péristaphylin interne.

— ÉTYM. *Pétreux*, σάλπιγξ, trompe d'Eustache, et *staphylin.*

PÉTROSILEX (pé-tro-si-lèks'), *s. m.* Pierre qui tient le milieu entre le jaspe et le silex. Sous ce nom on a désigné l'*orthose*, la *labradorite*, etc. mais surtout l'*albite* et l'*eurite*, LEGOARANT.

— ÉTYM. Lat. *petra*, pierre, et *silex.*

† **PÉTROSILICEUX, EUSE** (pé-tro-si-li-seû, seû-z'), *adj.* Qui a les caractères du pétrosilex. Un sable pétrosiliceux, SAUSSURE, *Voy. Alp.* t. VI, p. 101, dans POUGENS.

† **PÉTRO-SPHÉNOÏDAL, ALE** (pé-tro-sfé-no-i-dal, da-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Suture pétro-sphénoïdale, petite suture formée par les bords antérieur du rocher et postérieur du sphénoïde.

— ÉTYM. *Pétreux*, et *sphénoïde.*

† **PÉTRO-STAPHYLIN** (pé-tro-sta-fi-lin), *adj.* Terme d'anatomie. Synonyme de péristaphylin interne.

— ÉTYM. *Pétreux*, et *staphylin.*

PETTO (IN) (in'-pè-tto), *loc. adv.* À part soi, intérieurement, en secret; se dit proprement du pape, quand il nomme un cardinal, sans le proclamer ni l'instituer. Créé cardinal le 10 mai 1712, il [l'abbé de Polignac] fut réservé in petto jusqu'au 30 janvier 1713, où il fut déclaré, MAIRAN, *Éloge du card. de Polignac.* ‖ De là la locution a passé dans l'usage général. Nouvelles coquetteries de ma part avec le pape; je lis ses livres, j'en fais un petit extrait, je versifie, et le pape devient mon protecteur in petto, VOLT. *Lett. d'Argenson*, 30 mai, 1745.

— HIST. Ital. *in*, en, et *petto*, poitrine : dans le cœur (voy. PIS, *s. m.*).

PÉTULAMMENT (pé-tu-la-man), *adv.* D'une manière pétulante.

— ÉTYM. *Pétulant*, et le suffixe *ment.*

PÉTULANCE (pé-tu-lan-s'), *s. f.* Vivacité impétueuse. C'était un autre Lucien par ses bons mots, par sa raillerie et par sa pétulance sans pareille, MAUCROIX, *Schisme d'Anglet.* II, 294, dans RICHELET. Il [cet oiseau, la pintade] se fait craindre des dindons mêmes, et, quoique beaucoup plus petit, il leur en impose par sa pétulance, BUFF. *Ois.* t. III, p. 259. Je n'étais pas encore accoutumé à cette pétulance française, J. J. ROUSS. *Confess.* V.

— SYN. PÉTULANCE, TURBULENCE. La pétulance est une vivacité impétueuse; la turbulence, une vivacité désordonnée, et à l'idée de désordre se joint celle de quelque chose de bruyant.

— HIST. XVIe s. Les indiscretions et petulances des fols ne heurtent point les grandes et hautes ames, CHARRON, *Sagesse*, I, 30.

— ÉTYM. Lat. *petulantia*, de *petulans*, pétulant.

PÉTULANT, ANTE (pé-tu-lan, lan-t'), *adj.* Qui a de la pétulance. Quand un moineau du voisinage S'en vint les visiter, et se fit compagnon Du pétulant pierrot et du sage raton, LA FONT. *Fabl.* XII, 2. Il me suffira de dire en gros que son langage était moins pétulant que celui de sa mère, parce qu'il y entrait plus d'art, MARIV. *Pays. parv.* part. 6. Sixte-Quint était né pétulant, opiniâtre, altier, impérieux..., VOLT. *Dict. phil. Caractère.* Le pétulant Saint-Simon l'interrompit en disant...., DUCLOS, *Œuv.* t. V, p. 306. Les geais sont fort pétulants de leur nature, BUFF. *Ois.* t. V, p. 148.

— ÉTYM. Lat. *petulantem*, fréquentatif de *petere*, aller, attaquer (voy. PÉTITION).

PETUN (pe-tun), *s. m.* Terme tombé en désuétude. Tabac. Pour Mars, il prenait du petun, Méprisant tout autre parfum, SCARR. *Typh.* ch. I. On consulte le manitou [pour la chasse], on fait des sacrifices de petun, CHATEAUBR. *Atala*, *Prologue.*

— HIST. XVIe s. Tesmoin m'en sera l'herbe appellée des anciens petum, à present catherinaire, ou medicée, ou herbe à la royne, PARÉ, *Préface.*

— ÉTYM. Nom brésilien de la nicotiane tabac. Il est resté en usage dans le bas-breton sous la forme de *butun.*

PETUNER (pe-tu-né), *v. n.* Terme vieilli. Prendre, fumer du petun, du tabac. Nul ne pourra petuner, soleil couché, sur peine d'être calé trois fois et battu devant l'équipage, *Ordonn. de* 1634, dans JAL.

† **PÉTUNIA** (pé-tu-ni-a), *s. m.* Plante devenue très-commune dans les jardins; elle appartient à un genre originaire de l'Amérique du Sud, famille des solanées.

— ÉTYM. *Petun*, tabac, d'après le Nouveau Jardinier.

PÉTUNSÉ (pé-tun-sé), *s. m.* Nom d'une variété du feldspath commun composé de silice et de chaux, dont on se sert en Chine pour faire la porcelaine. On écrit aussi *pétunzé* et *pétuntzé.*

PEU (peu), *s. m.* ‖ 1° Une petite quantité. ‖ Peu construit avec l'article défini, ou avec l'adjectif possessif, ou un pronom démonstratif. Si je t'abandonnais à ton peu de mérite, CORN. *Cinna*, V, 1. Quand je dis point, je veux dire très-peu : Encor ce peu lui donnait de la peine, LA FONT. *Calendr.* Vous le voyez; sans moi vous y seriez encore; Et vous aviez besoin de mon peu d'ellébore, MOL. *Sgan.* 22. Le peu de sûreté que j'ai vu pour ma vie à retourner à Naples, ID. *Avare*, V, 5. Le peu du juste vaut mieux que l'abondance du pécheur, FLÉCH. *Serm.* I, 213. Je ne croyais pas que j'eusse besoin de cet exemple pour justifier le peu de liberté que j'ai prise, RAC. *Andr. Préf.* Le peu qu'il avait appris d'histoire naturelle, de chimie et d'anatomie au collége de Beauvais, MAIRAN, *Éloge de Petit.* ‖ Excusez du peu, se dit ironiquement à celui qui se plaint qu'on ne lui donne pas assez, bien qu'on lui donne beaucoup; il se dit aussi quelquefois par celui même qui trouve qu'on lui donne trop. ‖ Excusez du peu, se dit encore quand on énonce un gros chiffre. Elle a un million de dot! excusez du peu. ‖ Le peu, le petit nombre. Le peu qu'il en restait, n'osant quitter son trou, Ne trouvait à manger que le quart de son soûl, LA FONT. *Fabl.* II, 2. ‖ Le peu, le peu de temps. Le peu que nous avons à les posséder [les choses de ce monde], MASS. *Carême*, *Emploi du temps.* ‖ Le peu que je suis, le peu qu'il est, c'est-à-dire mon peu, son peu de rang, de mérite. S'il faut percer le flanc d'un prince magnanime, Qui du peu que je suis fait une telle estime...., CORN. *Cinna*, III, 3. Et malgré tout le peu que le ciel m'a fait naître...., ID. *Sertor.* II, 2. ‖ 2° Peu, avec l'article *un*, une petite quantité, construit avec un substantif. Je vous recommande, ma chère enfant, un peu de repos, un peu de tranquillité, un peu de résignation aux ordres de la Providence, un peu de philosophie, SÉV. 26 nov. 1688. Après avoir fait un peu plus de bruit les uns que les autres, BOSS. *Duch. d'Orl.* Ô mort, éloigne-toi de notre pensée, et laisse-nous tromper pour un peu de temps la violence de notre douleur, ID. *ib.* Je vois ce qui se fait, j'entends ce qui se dit. Un devine le reste avec un peu d'esprit, PICARD, *Entrée dans le monde*, I, 7. ‖ Construit avec un verbe ou un autre mot. Comme j'aime beaucoup, j'espère encore un peu, CORN. *Rodog.* III, 5. Je crois que j'arriverai à Grignan un peu après vous, SÉV. 134. Mandez-moi quand vous aurez cette lettre; elle est un peu comme celles de Cicéron, ID. 418. Il m'accoste, me salue, me demande si je sais la musique; je réponds un peu, pour faire entendre beaucoup, J. J. ROUSS. *Confess.* IV. ‖ Explétivement. Donnez-moi un peu le pot de chambre, dit la Rancune, SCARR. *Rom. com.* I, 6. Dites-moi un peu, messieurs, de quel côté de la forêt est le rendez-vous de la chasse, COLLÉ, *Part. de chasse de Henri IV*, I, 2. ‖ Populairement. Un petit peu, très-peu. ‖ Ironiquement. Un peu, se dit pour beaucoup. Vous pourriez un peu loin pousser ma patience, Seigneur...., CORN. *Pulch.* I, 1. Je crains que le pendard, dans ses vœux téméraires, Un peu plus fort que jeu n'ait poussé les affaires, MOL. *Éc. des f.* II, 6. ‖ Un peu bien ou un peu beaucoup, très, trop, beaucoup trop. Je tarde un peu beaucoup pour votre impatience, CORN. *l'Illus.* I, 2. C'est en votre faveur être un peu bien crédule, ID. *Œd.* I, 3. L'une [femme] encor verte, et l'autre un peu bien mûre, LA FONT. *Fabl.* I, 17. Je t'ai fait cette confidence avec franchise, et cela m'est sorti un peu bien vite de la bouche, MOL. *Festin*, I, 1. Mais, mon oncle, il me semble que vous vous jouez un peu beaucoup de mon père, ID. *Mal. imag.* III, 23. ‖ Un peu bien du, suivi d'un substantif, beaucoup trop de. Vous montrez cependant un peu bien du mépris, CORN. *Pomp.* II, 3. C'est pour un grand monarque un peu bien du scrupule, ID. *Œd.* I, 3. ‖ Un peu bien du... n'est pas français, dit Voltaire. Il faut dire simplement qu'il est archaïque et peu usité. ‖ Un peu, se dit, dans un langage très-familier, comme une affirmation dédaigneuse. Vous vous mariez, ma sœur. — Un peu, mon frère, DANCOURT, *Prix de l'arquebuse*, sc. 5. ‖ Populairement, on dit, pour la rime : un peu, mon neveu. ‖ 3° Peu sans article, peu de chose. Dans les choses de peu si tu ne te commandes, Dis, quand te pourras-tu surmonter dans les grandes? CORN. *Imit.* I, 11. Peu, avec la crainte de Dieu, vaut mieux que de grands trésors qui ne rassasient point, SACI, *Bible*, *Prov. de Salom.* V, 16. Vivre de peu et presque de rien, BOSS. *Hist.* II, 6. C'était bien fait assurément de compter pour beaucoup la communion des fidèles; mais ce n'était pas bien fait de compter pour si peu leur sûreté, leur liberté, leur vie, J. J. ROUSS. *Lett. de la Mont.* V. Peu dit beaucoup à qui sait écouter, DELILLE, *Convers.* I. Son roi va le payer [Colomb] des maux qu'il a soufferts : Des trésors, des honneurs en échange d'un monde, Un trône, ah! c'était peu! que reçut-il? des fers, C. DELAV. *Messéniennes.* ‖ Dans cet emploi, peu se construit avec les verbes actifs, et il en est le régime. Il boit peu. Il a peu bu. ‖ Être peu, être de peu de valeur, en parlant des choses. Tout votre sang est peu pour un bonheur si doux! CORN. *Poly.* IV, 3. Comme si c'était peu que mes ressentiments, MOL. *Psyché*, IV, 5. ‖ Un homme de peu, un homme de basse condition. Une femme de peu se présente à ma vue, MAIR. *Soliman*, I, 1. ....un personnage Lourd et de peu.... LA FONT. *Mandr.* Saint-Laurent était un homme de peu, sous-introducteur des ambassadeurs chez Monsieur, ST-SIM. 1, 44. ‖ Familièrement. Il n'y en a pas pour peu, il y en a beaucoup. ‖ Populairement. Peu ou prou, ni peu ni prou; peu ou beaucoup, ni peu ni beaucoup. Je n'en ai ni peu ni prou. ‖ Peu ou point, presque point; ni peu ni point, point du tout. Il a peu ou point de santé. Je n'en ai ni peu ni point. ‖ Mettre peu pour son compte, mettre peu dans le commerce de la vie, contribuer faiblement au bien-être commun, ou à la conversation, ou à l'amusement. ‖ C'est peu de, suivi d'un substantif, signifie que la chose dont il s'agit ne suffit pas, ou qu'on ne s'y arrête pas, qu'on ne s'y borne pas. C'est trop peu de Jason que ton œil me dérobe, C'est trop peu de mon lit; tu veux encor ma robe, Rivale insatiable.... CORNEILLE, *Médée*, IV, 1. Pour ébranler mon cœur est-ce peu de Camille? y joignez-vous ma sœur? ID. *Hor.* II, 6. C'est peu de quatre jours pour un tel sacrifice, ID. *Tite et Bérén.* V, 2. C'était peu de nos maux; nous y joignons nos vices, COLLIN D'HARLEVILLE, *Optimiste*, III, 9. Encore est-ce peu du talent, ce don précieux de la nature, si le travail ne le développe.... MARMONTEL, *Œuv.* t. IX, p. 448. ‖ On dit quelquefois : c'est peu.... que de.... Pour en venir à

[illegible], c'est trop peu que de vous, CORN. *Cid*, V, 1. || C'est peu de... avec un verbe à l'infinitif. Pauline : C'est peu de me quitter, tu veux donc me séduire? — Polyeucte : C'est peu d'aller au ciel, je vous y veux conduire, CORN. *Poly.* IV, 3. C'est peu d'être philosophe, il faut être chrétien, MAINTEN. *Lett. à M. d'Aubigné*, 11 juill. 1686. || C'est peu que.... avec le verbe au subjonctif. C'est peu que, le front ceint d'une mitre étrangère, Ce lévite à Baal prête son ministère, RAC. *Athal.* I, 1. || C'est peu fait à vous de..., c'est-à-dire vous aurez fait peu quand vous aurez.... Apprenez de mon prince, ô monarques vainqueurs, Que c'est peu fait à vous de reprendre une place, Si vous ne trouvez l'art de regagner les cœurs, CORN. *Inscript. mises sous des estampes*, XIV, *la paix d'Alet.* || 4° Peu, peu de gens, avec le verbe au pluriel. Beaucoup par un long âge ont appris comme vous, Que le malheur succède au bonheur le plus doux; Peu savent comme vous s'appliquer ce remède, CORN. *Hor.* V, 2. J'ai permis à fort peu de lui rendre visite, ID. *Perthar.* IV, 3. Il régna dès l'enfance et régna sans jaloux, Estimé d'assez peu, mais obéi de tous, ID. *Pulch.* IV, 2. Assez de gens méprisent le bien, mais peu savent le donner, LA ROCHEF. *Maximes*, 308. Mais, dit Machiavel, peu sont corrompus par peu, MONTESQUIEU, *Espr.* VI, 5. Combien peu ont assez de vie pour voir toute leur gloire et toute leur influence! LA HARPE, *Éloge de Voltaire*. || 5° Peu, sans article et construit avec un substantif, en petite quantité. Trop peu d'honneur pour moi suivrait cette victoire, CORN. *le Cid*, II, 2. Si vous avez beaucoup de bien, donnez beaucoup; si vous en avez peu, ayez soin de donner de ce peu, même de bon cœur, SACI, *Bible, Tobie*, IV, 9. Il y a peu de familles dans le monde qui ne touchent aux plus grands princes par une extrémité et, par l'autre, au simple peuple, LA BRUY. XIV. Le tribunat sagement tempéré est le plus ferme appui d'une bonne constitution; mais, pour peu de force qu'il ait de trop, il renverse tout, J. J. ROUSS. *Contrat*, IV, 5. Tout ce qui doit finir est de peu de durée, P. LEBRUN, *Poésies*, t. I, p. 28. || Un homme comme il y en a peu, un homme rare en son espèce. Les auteurs d'entre les modernes... un médecin comme il y en a peu, DIDER. *Lett. s. la chirurgie*. || Peu de chose, une chose petite. Pour mériter ce sort, je suis trop peu de chose, MOL. *Mélic.* I, 5. Peu de chose nous console, parce que peu de chose nous afflige, PASC. *Pens.* VI, 22 bis, éd. HAVET. || C'est peu de chose se dit d'une personne, d'une chose dont on ne fait point de cas. Quand on l'ignore [qu'une femme est infidèle], ce n'est rien; Quand on le sait, c'est peu de chose, LA FONT. *Coupe enchant.* Je vous exhorte à jouir, autant que vous pourrez, de la vie qui est peu de chose, sans craindre la mort qui n'est rien, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 13 oct. 1769. || C'est peu de chose que de nous, se dit pour exprimer que la condition humaine est bien précaire. || 6° Pris adverbialement et construit avec un verbe, ou un adjectif, ou un adverbe, en petite quantité. Fort peu. Bien peu. Dieu les épargne si peu [les grands], qu'il ne craint point de les sacrifier à l'instruction des hommes, BOSS. *Duch. d'Orl.* Aussi peu capable de commettre une injustice que de la souffrir, FLÉCH. *Duc de Mont.* J'ai honte de me voir si peu digne de vous, RAC. *Mithr.* III, 1. Jeunes, pleins de la première ardeur de savoir, fort unis, et, ce que nous ne comptions peut-être pas assez pour un assez grand bien, peu connus, FONT. *Varignon.* Il est vrai que je suis un peu sourd, un peu aveugle et un peu impotent, VOLT. *Lett. d'Argental*, 30 juin 1774. Peu ou point détournés de leurs travaux, J. J. ROUSS. *Gouvern. de Pologne*, ch. 12. Cette lettre, qui est si peu celle d'un roi, et qui n'en est pour moi que plus précieuse et plus chère... D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 15 août 1776. || Acheter peu, acheter à bon marché. De me nourrir de viandes saines, et de les acheter peu, LA BRUY. X. || Peu souvent, assez rarement. Il arrive peu souvent que l'amitié qui est entre les hommes soit de longue durée. || Le peu souvent que..., le peu de fois que... ...Le peu souvent que ce bonheur arrive, Piquant notre appétit, rend sa pointe plus vive, CORN. *Veuve*, I, [illegible] || Peu... que, c'est-à-dire peu... si ce [illegible]. La nation [illegible] peu connue que de ses [illegible] [illegible] *Czar Pierre* [illegible] Peu à peu, loc. adv. Lentement, insensiblement. Si on pouvait observer une langue dans ses progrès successifs, on verrait les règles s'établir peu à peu, CONDILLAC, *Gramm.* I, 8. || Peu à peu se dit en vers sans hiatus. Son regard peu à peu ralentit sa fierté, DESMARETS, dans MALH. édit. de MÉNAGE, p. 174. || 8° Dans peu, sous peu, *loc. adv.* Dans peu de temps. Il arrivera sous peu. Je reviendrai dans peu conter de point en point Mes aventures à mon frère, LA FONTAINE, *Fabl.* IX, 2. Dans peu tu te maries, BOIL. *Sat.* X. || Substantivement. Mais dans peu.... Ce dans peu pour eux n'est qu'une fable, HAUTEROCHE, *le Soup. mal apprêté*, sc. 4. || Il y a peu, depuis peu de temps. Il y a trop peu que je suis dans un pays où... SÉV. 24 juill. 1689. Il y a si peu que la Pentecôte est passée, ID. 22 juin 1689. Il y avait fort peu que mon père avait fait une retraite à Saint-Lazare, ST-SIM. 6, 78. || Depuis peu, depuis peu de temps. Votre frère son fils, depuis peu de retour... CORN. *Nicom.* I, 1. || Peu après, peu de temps après. || 9° Quelque peu, un peu. Un paien qui sentait quelque peu le fagot, LA FONT. *Fabl.* IV, 19. Est-il juste qu'on meure Au pied levé? dit-il [le centenaire] : attendez quelque peu, ID. *ib.* VIII, 1. J'en avais fait à sa mère quelque peu d'ouverture, MOL. *l'Avare*, IV, 3. À vous le dé; vous méritez la place Quelque peu mieux que messieurs tels et tels, MILLEV. *Épigr. Le fauteuil académique.* || 10° Tant soit peu, très-peu. Et si j'ai sur ce point Acquis tant soit peu d'habitude, LA FONT. *Fabl.* XI, 4. Ne croyez pas que ces excessives et insupportables douleurs aient tant soit peu troublé sa grande âme, BOSS. *Duch. d'Orl.* || Substantivement. Un tant soit peu, très-peu. Ne m'en donnez qu'un tant soit peu. Douce mondaine, un tant soit peu légère, Marquée au coin des volages amours, MILLEV. *la Femme.* || 11° À peu près, à peu de chose près, presque, environ. Depuis la guerre de Troie, la Grèce fut barbare, ou à peu près, jusqu'à Solon, CONDIL. *Hist. anc.* III, 12. || Substantivement. Cet à peu près est admirable! BOSS. *Variat.* XII, 24. Nous ne sommes guère faits pour avoir une notion exacte des choses : l'à peu près est notre guide, VOLT. *Ess. mœurs, Rem.* XIX. Vous me demandez si je suis à peu près heureux? il n'y a en effet en ce genre que des à peu près; mais quel est votre à peu près, madame? ID. *Lett. Mme du Deffant*, 21 oct. 1770. || 12° Si peu que rien, une très-petite quantité. Je promets à Monsieur d'Orléans, et à ceux que vous emploierez auprès de lui, de l'immortalité selon mes forces; c'est-à-dire si peu que rien, SCARR. *Lett. Œuv.* t. I, p. 166, dans POUGENS. || Si peu que, *loc. conj.* avec le subjonctif, en quelque petite quantité que.... Dieu sait combien cette inquisition croîtra en peu de temps, si peu qu'elle puisse prendre racine, PASC. *Prov.* XIX. Si peu qu'on ait considéré les anciens monuments de l'Église, BOSS. *Hist.* II, 13. Si peu qu'on excitât la vivacité de Philoctète, on lui faisait dire ce qu'il avait résolu de taire, FÉN. *Tél.* XVI. || 13° Pour peu que, *loc. conj.* avec le subjonctif, pour quelque petite quantité que. Et pour peu qu'on le pousse, il est prêt d'éclater, CORN. *Pomp.* IV, 1. Pour peu de réflexion que vous fassiez sur la manière dont on se gouverne à la cour, BOURSAL. *Myst. Pass. de J. C.* t. I, p. 177. Dans un pays où, pour peu de grandeur qu'on ait, on en a toujours plus que de bonheur, MAINTENON, *Lett. à Mme de St-Géran*, t. II, p. 101, dans POUGENS. || Proverbes. Paix et peu, c'est-à-dire la paix, la tranquillité avec peu de bien est préférable à beaucoup de bien sans la paix. || Peu et bon signifie qu'on se contente de peu pourvu que ce peu soit bon. || À grands seigneurs peu de paroles, c'est-à-dire il faut leur expliquer en peu de mots ce qu'on veut leur faire entendre.

— REM. 1. Le peu d'eau que j'ai bu ou bue : cela dépend du mot auquel on fait rapporter *que*; si c'est à *peu*, mettez *bu*; si c'est à *eau*, mettez *bue*. Mais auquel faut-il le faire rapporter? Cela dépend entièrement de la pensée de celui qui parle. Le peu de confiance que vous m'avez témoignée m'a rendu le courage; en cette phrase on veut dire que la confiance témoignée, quoique petite, a rendu le courage. Le peu de confiance que vous m'avez témoigné m'a ôté le courage; en cette phrase on veut dire que peu de confiance a été témoigné. Le peu d'habitants que la guerre a laissés dans cette ville ne sont pas à craindre : ce sont les habitants laissés dont il s'agit; mais le peu d'habitants que la guerre a laissé empêche de garder les murailles, c'est le peu laissé qui empêche. || 2. Peu joint à la préposition *de* et suivi d'un nom au singulier régit le verbe au singulier : Peu de monde a su mon arrivée; mais il régit le verbe au pluriel, quand il est suivi d'un substantif pluriel : Peu de paroles suffisent au sage. || 3. Si peu est déterminé avec un nom au pluriel, on peut mettre le verbe au pluriel ou au singulier, suivant l'idée qu'on aura : De peu de mots suffira ou suffiront. || 4. Il faut se garder de confondre peu et guère. Guère veut dire beaucoup, seulement, comme il ne se construit qu'avec la négation, ainsi construit il signifie peu.

— HIST. XIe s. Ainz i ferai un poi de legerie, *Ch. de Rol.* XXI. Donc [il] at tel duel [deuil] [illegible] d'ire ne fent, *ib.* XXII. De nos Franceis me [illegible] aveir mult poi, *ib.* LXXX. || XIIe s. Fors qu'un [illegible] lui messiet, ce m'est vis : Ce que trop [illegible] ieus de moi eschis [éloignés], *Couci*, IX. Poi aime [illegible] seigneur.... Qui par fausse achoison [illegible] de lui servir se part, *Sax.* XIX. Tuit sevent [illegible] roi] vus ad durement honuré, Del poi ù [illegible] hautement alevé, *Th. le mart.* 83. Et jà soit ce que la pense [pensée] ait alcune poie chose comprise de [illegible] Dieu], *Job*, p. 479. || XIIIe s. Rois, vous savez que [illegible] a pou d'amis, Ne onques mais n'en ot si grant mestier [besoin pour la croisade], QUESNES, *Romancero*, p. 101. Lors a la male vieille un poi avant passé, *Berte*, XV. Vous en avez assez et je en ai trop po, *ib.* XXXII. [Il] À la chasse laissie; À ceste heure [illegible] fu mout pou de chasserie [la chasse lui soucia peu], *ib.* CXIX. Mès l'entrée ert d'estroite manche, [illegible] si fort li estraingnoit, À par un pou ne l'estra[illegible], *Ren.* 7626. Que por Dieu li doint.... Ou [illegible] grant de sa viande, *ib.* 966. Sovaigne [illegible] apostre N'orent pas paradix por pou, RUTEB. I, p. [illegible] Après la bataille mons. Gautier, estoit frere Guillaume de Sonnac, mestre du Temple à [avec] [illegible] ce pou de freres qui li estoient demourez de la [illegible] du mardi, JOINV. 222. || XIVe s. Aucun pou [illegible] ferent les bons et les malvais en.... ORESME, *Eth.* 30. || XVe s. S'il l'eust tant soit peu tenue, la [illegible] de Meleun eust été mieulx advitaillée qu'elle ne fut, AL. CHART. *Hist. de Charles VII.* Et ne mengeoient seulement que chair de cheval; qui est une chose peu ou neant nourrissant, JUVEN. *Charles VI*, [illegible] Et division se mist entre eulx, qui a duré jusques au jourdhuy ou peu s'en fault, COMM. I, 3. || XVIe s. [illegible] estoit poy plus poy moins [environ] grosse comme le pile St-Mars, RAB. *Garg.* I, 16. Vray est que ce peu [la moelle] plus est delicieux que le beaucoup de toutes aultres, ID. *ib.* I, *prol.* Peu de temps après le bon Pantagruel tumba malade, ID. *Pant.* [illegible] Certains petitz boucliers legiers, sonnans et bruyans quand on y touchoyt tant peu feust, ID. [illegible] Vray est qu'il y en avoit peu [de vin], et ne [illegible] plaist ce que l'on dist communement : un peu [illegible] du bon, ID. IV, *anc. prol.* Ainsi peu près au [illegible] devisay, MAROT, I, 260. A peu que je ne leur [illegible] la response, que feit Virgile à un quidam [illegible] qui.... DUBELL. II, 6, *recto.* Mais pour [illegible] jure d'un empire, Si peu de sang pourroit [illegible] suffire? ID. V, 62, *verso.* Ainsi de peu à peu creut l'empire romain, ID. VI, 69, *verso.* [illegible] peu que de rien [en un instant], ID. VI, 62, [illegible] Sa fureur pour un temps cachée Sembloit [illegible] peu relaschée, ID. VII, 47, *verso.* J'ay des premiers de ceux du mestier dont je suis, Osé vous [illegible] de ce peu que je puis, ID. VIII, 57, *verso.* [illegible] perdre peu de [quelques] corps morts, MONT. I, [illegible] C'est peu de chose.... ce n'est pas chose de peu [illegible] I, 107. Ils vous estiment de peu [ils font peu de cas de vous], ID. I, 140. Il n'est rien plus gay [illegible] que je ne die, follastre, ID. I, 175. Pour peu [illegible] nostre raison se destourne de la voye trassée, [illegible] 256. Mais je m'en voys un peu bien à gauche de mon theme, ID. III, 117. Un homme de peu, [illegible] 53. Ceci doit suffire, pour faire conoistre que [illegible] s'augmente et le beaucoup s'entretient par le [illegible] de la concorde, LANOUE, 53. Il les faut bien [illegible] quer, et n'imputer pas à tous la faute de peu, [illegible] 65. Peu de choses lui plaisent et beaucoup [illegible] plaisent, ID. 149. ... Se soucient peu ou point de [illegible] misere des affligez, ID. 216. Le trop ou le peu [illegible] portent difformité, ID. 261. *Poco y bueno* : [illegible] à dire peu et bon, ID. 273. Vous aurez pour [illegible] ble l'affection que j'ay eu d'enrichir nostre langue selon la foible portée de mon peu de sens et de litterature, AMYOT, *Epit.* Ils s'y assemblèrent par [illegible] zaines en chasque sale, peu plus ou peu [illegible] *Lyc.* 18. Brennus prit Rome peu plus de [illegible] après sa premiere fondation, ID. *Cam.* [illegible] les capitaines complotterent pour empescher à leur chef l'essai de ce logis avec son peu, en [illegible] chant St Mandé, D'AUB. *Hist.* III, 9. Si peu [illegible] vivras, tu vivras en moleste, RONS. 870. [illegible] un peu, escoutez un peu, H. EST. *Conform.* p. [illegible] Peu de bien, peu de souci, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 371. Peu parler, bien ouvrer, ID. *ib.* Je prome[illegible] sans faire deceu, Que ce n'est rien, ou c'est bien peu, AM. JAMIN, *Poesies*, p. 151, *verso*, dans LACURNE.

— ETYM. Wallon, pô, pok; bourg. pecho; picard, poke à poke; provenç. pauc; cat. poc; port. pouco; esp. et ital. poco; du lat. paucus; grec, [illegible]

comparez le goth. *favs*; anc. haut-allem. *fohe*; angl. *few*

† **PEUCÉDAN** (peu-sé-dan), *s. m.* Genre d'ombellifères, dans lequel on distingue le peucédan dit aussi fenouil de porc (*peucedanum officinale, L.*).

— ETYM. Πευκέδανον, de πευκεδανός, amer, dérivé de πεύκη, pin, résine.

† **PEUCÉDANIN** (peu-sé-da-nin), *s. m.* ou **PEUCÉDANITE** (peu-sé-da-ni-t'), *s. f.* Terme de chimie. Substance cristallisable, extraite de la racine du peucédan au moyen de l'alcool bouillant.

† **PEUILLE** (peu-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Ancien terme de monnaie. Petit morceau de l'espèce monnoyée ou du métal sur lequel on fait l'essai du reste. À chacun des juges gardes, trois deniers tournois pour leurs droits de peuilles.... boutons et peuilles d'essai, *Arrêt du Cons. d'État*, 4 oct. 1670.

— ETYM. Lat. *petalum*, feuille, du grec πέταλον (VOY. PÉTALE).

PEUPLADE (peu-pla-d'), *s. f.* || 1° Nombre d'hommes et de femmes qu'on envoie dans un pays pour le peupler. Lorsque nous envoyâmes une peuplade en Ionie, D'ABLANC. *Lucien*, dans LE ROUX, *Dict. com.* || Faire une peuplade dans un pays, y établir une population, une colonie. || 2° Petites sociétés, petits groupes d'hommes, dans les pays non civilisés. On trouva presque toute l'Amérique partagée en une multitude de petites peuplades qui toutes avaient leur dieu protecteur, VOLT. *Dict. phil. Religion.* || Par extension. Le combat des Titans et des Typhons ne fut que celui de deux peuplades de génies, BARTHÉL. *Anach.* ch. 64. || 3° Action de peupler. Le but, le devoir d'un gouvernement sage est évidemment la peuplade et le travail, VOLT. *Dial.* 4. Nous y portâmes en pompe des lapins pour la peupler; autre fête pour Jean-Jacques; cette peuplade me rendit la petite île encore plus intéressante, J. J. ROUSS. *Confes.* XII. || Population. [Les Suisses] fiers de leur abondance, de leur peuplade, de leurs richesses, D'ARGENSON, *Mém.* t. II, p. 163. || Se dit aussi du frai de l'alevin, et de tous les petits poissons dont on empoissonne un étang, un vivier.

— HIST. XVI° s. Villegagnon s'adressa à l'admiral [Coligny], luy exposant son desir d'aller faire peuplade en Amerique, se couvrant du zele d'y planter la religion reformée, D'AUB. *Hist.* I, 44.

— ETYM. *Peupler.*

1\. **PEUPLE** (peu-pl'), *s. m.* || 1° Multitude d'hommes d'un même pays et vivant sous les mêmes lois. Ces peuples si braves et si belliqueux, et que vous dites qui sont nés pour commander à tous les autres, fuient devant une armée qu'ils disaient être composée de nos cochers et de nos laquais, VOIT. *Lett.* 74. Chaque peuple a le sien [gouvernement] conforme à sa nature, Qu'on ne saurait changer sans lui faire une injure, CORN. *Cinna*, II, 1. Il est dangereux de dire au peuple que les lois ne sont pas justes; car il n'y obéit qu'à cause qu'il les croit justes, PASC. *Pens.* VI, 40 bis, édit. HAVET. On énerve la religion quand on la change, et on lui ôte un certain poids qui seul est capable de tenir les peuples, BOSS. *Reine d'Anglet.* Les peuples ne souffrent que par les fautes des rois, qui devraient veiller pour les empêcher de souffrir, FÉN. *Tél.* XXIV. Ce sont les peuples qui assurent toujours la gloire et la grandeur du souverain, MASS. *Petit carême, Caract. grand. de J. C.* Il y a des peuples sans physionomie auxquels il ne faut point de peintres, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 12. Peuples, formez une sainte alliance, Et donnez-vous la main, BÉRANG. *Sainte-Alliance.* Tout trompe.... Gloire, amitié, travail, repos, Le monde et ses enchanteresses, Les héros comme les maîtresses, Les peuples comme les héros, P. LEBRUN, *Voy. de Grèce*, III, 2. || Fig. Comme il [Dieu] se sert de ses anges, peuple naturellement sujet et créé, BOSS. 6° *avert.* 32. || La souveraineté du peuple, doctrine politique d'après laquelle tout pouvoir réside dans le peuple, par opposition à la doctrine du droit divin. Après tout, où veut-on aller par cet empire du peuple? ce peuple à qui on donne un droit souverain sur les rois, en a-t-il moins sur toutes les autres puissances? BOSS. 5° *avert.* 58. || Mon peuple, son peuple, le peuple auquel j'appartiens, il appartient. Esther n'avait point encore découvert ni son pays ni son peuple, selon l'ordre que Mardochée lui en avait donné, SACI, *Bible, Esther*, II, 20. || 2° *Au plur.* Peuples se dit quelquefois des habitants d'un État composé de diverses provinces qui n'ont pas été réunies en même temps et qui sont régies par des lois différentes. Les peuples qui composaient l'empire romain. || 3° Multitude d'hommes qui, bien que n'habitant pas le même pays, ont une même religion ou une même origine. Le peuple juif est dispersé par toute la terre. Tout le peuple chrétien. || 4° Dans le style biblique, le peuple de Dieu, ou, absolument, le peuple, le peuple juif. J'imprimerai ma loi dans leurs entrailles, et je l'écrirai dans leur cœur; et je serai leur Dieu, et eux ils seront mon peuple, SACI, *Bible, Jérémie*, XXXI, 33. Tandis que les prophètes ont été pour maintenir la loi, le peuple a été négligent; mais, depuis qu'il n'a plus eu de prophètes, le zèle a succédé, PASC. *Pens.* XV, 12 bis. || *Au plur.* Les peuples, les nations en dehors du peuple juif. Dans le style de l'Écriture, le peuple juif est appelé, en nombre singulier et par excellence, le peuple, ou le peuple de Dieu; et, quand on trouve les peuples, ceux qui sont exercés dans les Écritures entendent les autres peuples qu'on voit aussi promis au Messie dans la prophétie de Jacob, BOSS. *Hist.* II, 2. || Peuple se dit aussi des chrétiens, en tant que peuple de Dieu. Dieu voulant se former un peuple saint qu'il séparerait de toutes les autres nations, PASC. *Pens.* XI, 4 ter. Il [Jésus-Christ] devait lui seul produire un grand peuple, élu, saint et choisi.... ID. *ib.* XVIII, 16. Nous qui nous vantons d'être le peuple choisi, nous qui nous regardons comme la nation sainte, MASS. *Carême, Mot. de conv.* || Le peuple-roi, l'ancien peuple romain. Ô Romains, disait-il, peuple-roi que je sers, VOLT. *Mort de César*, III, 8. || 5° Peuple se dit par rapport au gouvernement d'un roi, d'un évêque, etc. Je m'écarte, je vais détrôner le sophi; On m'élit roi, mon peuple m'aime, LA FONT. *Fabl.* VII, 10. Bientôt chéri de son peuple, il [le cardinal de Fleury] l'édifie par ses exemples.... il le garantit des fureurs de la guerre par sa prudence, MAIRAN, *Éloges, cardinal de Fleury.* Belzuns, ce pasteur vénérable, Sauvait son peuple périssant, VOLT. *Odes*, 3. || 6° Habitants d'une même ville, d'un même village, etc. Tout le peuple du bourg. Le même peuple [de Paris] qui avait fait treize mois auparavant des feux de joie pour leur emprisonnement, en fit tous ces derniers jours pour leur liberté, RETZ, *Mém.* t. II, liv. III, p. 326, dans POUGENS. || Il y a beaucoup de peuple dans Paris (locution vieillie), c'est-à-dire la population de Paris est très grande. || 7° Le peuple, considéré dans les républiques comme le souverain. Le peuple, dit-il [Platon], est un animal inconstant, ingrat, cruel, jaloux, incapable de se laisser conduire par la raison, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. IV, p. 73, dans POUGENS. Le peuple, qui a la souveraine puissance... MONTESQ. *Esp.* II, 2. Il y avait un grand vice dans la plupart des anciennes républiques, c'est que le peuple avait droit d'y prendre des résolutions actives et qui demandent quelque exécution, chose dont il est entièrement incapable, ID. *ib.* XI, 6. Mais le peuple, indigné que la loi le contraigne, Voudrait être séduit et flatté comme un roi, MASSON, *Helvét.* VI. || Il se dit d'une partie de la nation considérée au point de vue des divisions établies en politique. Le sénat et le peuple romain. On dit toujours qu'il n'y a point d'assurance au peuple, on en a menti: il y a mille fois plus de solidité dans le peuple que dans le cabinet, RETZ, *Mém.* t. II, liv. III, p. 439, dans POUGENS. || Orateur du peuple, s'est dit, pendant la Révolution, des chefs des attroupements populaires qui, admis à la barre de la Convention, y prenaient la parole au nom du peuple de Paris. || 8° Il signifie quelquefois la multitude, le public considéré en son ensemble. Le peuple raisonne ordinairement ainsi: une chose est possible, donc elle est, PASC. *Pens.* XIII, 23. Encore que les opinions du peuple soient saines, elles ne le sont pas dans sa tête, car il pense que la vérité est où elle n'est pas, ID. *ib.* V, 2 ter. Le peuple honore les personnes de grande naissance, les demi-habiles les méprisent... les habiles les honorent, non par la pensée du peuple, mais... ID. *ib.* V, 1. Et l'archiduc, forcé d'avouer qu'il n'avait pas de pouvoir [pour traiter], fit connaître lui-même au peuple ému, si toutefois un peuple ému connaît quelque chose, qu'on ne faisait qu'abuser de sa crédulité, BOSS. *le Tellier.* Le peuple appelle éloquence la facilité que quelques-uns ont de parler seuls et longtemps, LA BRUY. I. En faisant semblant d'être les protecteurs du pauvre peuple qui n'est que le sot peuple, VOLT. *Lett. Condorcet*, 18 juill. 1774. Reproches que nous avons entendus de nos jours, tant cette énorme bête qu'on appelle le peuple s'est toujours ressemblé, DIDER. *Claude et Nér.* I, 76. Le peuple est sans doute un animal imbécile qui se laisse conduire dans les ténèbres, quand on ne lui présente pas quelque chose de mieux, D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 30 nov. 1770. Et le peuple inconstant n'a qu'un jour de courage, C. DELAV. *Vêpr. sicil.* III, 6. À Rome, Varron trouvait que, pour le langage, comme pour le reste, le peuple ne dépendait que de soi-même, et que chacun dépendait du peuple, VILLEMAIN, *Dict. de l'Ac. fr. Préface.* || Populairement. Se moquer du peuple, insulter à l'opinion. || 9° La partie de la nation, considérée par opposition aux classes où il y a soit plus d'aisance, soit plus d'instruction. M. le Prince était si las de tout ce qui s'appelait peuple, qu'il n'y faisait pas seulement de réflexion, RETZ, *Mém.* t. III, liv. IV, p. 368, dans POUGENS. Il y a le peuple qui est opposé aux grands, c'est la populace et la multitude; il y a le peuple qui est opposé aux sages, aux habiles, aux vertueux, ce sont les grands comme les petits, LA BRUY. IX. C'est déjà trop d'avoir avec le peuple une même religion et un même Dieu; quel moyen encore de s'appeler Pierre, Jean, comme le marchand ou le laboureur? ID. IX. Il [un grand] s'enivre de meilleur vin que l'homme du peuple; seule différence que la crapule laisse.... entre le seigneur et l'estafier, ID. *ib.* Louis XI: Ces misérables-là font du bonheur de tout! — Olivier: Bonheur qui sent le peuple, C. DELAV. *Louis XI*, III, 2. || Le petit peuple, le menu peuple, le bas peuple, les classes tout à fait inférieures. Je fus averti que l'abbé Fouquet cabalait contre moi chez le menu peuple, RETZ, *Mém.* t. II, liv. III, p. 145. Dans le gouvernement même populaire, la puissance ne doit point tomber entre les mains du bas peuple, MONTESQ. *Espr.* XV, 18. Le petit peuple est pauvre dans le riche pays de l'Inde, ainsi que dans presque tous les pays du monde, VOLT. *Mœurs*, 194. || Familièrement. Le petit peuple, les enfants. Je n'aime ce petit peuple [ses petits-enfants] que pour l'amour de vous, SÉV. 26 août 1675. Pauline [fille de Mme de Grignan] me paraît digne d'être votre jouet... le petit marquis [son fils] est fort joli... parlez-moi souvent de ce petit peuple et de l'amusement que vous y trouvez, ID. 30 juin 1677. || 10° Par extension, foule, rassemblement. En quelque endroit que j'aille, il faut fendre la presse D'un peuple d'importuns qui fourmillent sans cesse, BOIL. *Sat.* VI. Je n'ai percé qu'à peine Les flots toujours nouveaux d'un peuple adorateur, RAC. *Bérén.* II, 3. Tout un peuple autour d'eux pleure et frémit d'effroi, VOLT. *Orph.* III, 6. || Un grand peuple, une grande foule. Un grand peuple, seigneur, dont cette cour est pleine, Par des cris redoublés demande à voir la reine, CORN. *Pomp.* V, 6. Un grand peuple les suit, RAC. *Bérén.* IV, 8. || Particulièrement, grand nombre de personnes considérées par des côtés qui leur sont communs. Qui pourrait cependant t'exprimer les cabales Que formait en ces lieux ce peuple de rivales...? RAC. *Esth.* I, 1. On peut bien dire que les Romains étaient un peuple de soldats, né et formé pour la guerre... ROLLIN, *Traité des Ét.* III, 1. Où le maître apparent d'un peuple de valets N'en est en effet que l'esclave, LAMOTTE, *Odes*, t. I, p. 390, dans POUGENS. Faire du genre humain un peuple de frères, VOLT. *Dict. phil. Religion.* Je ne jugeai pas à propos d'aller chercher des Dianes et des Sylvandres chez un peuple de forgerons, J. J. ROUSS. *Confess.* IV. Quels hommes devaient être alors les Portugais, et quels ressorts extraordinaires en avaient fait un peuple de héros! RAYNAL, *Hist. phil.* I, 18. Et d'un peuple d'élus la demeure éternelle, DELILLE, *Par. perdu*, XI. || 11° Petits poissons qui servent à peupler un étang. Mettre du peuple dans un étang. || 12° Rejeton au pied des arbres, des plantes. || 13° *Adj.* Qui tient du peuple, qui en a le caractère, qui ne s'élève pas au-dessus de lui. || En un sens défavorable. Ils [les princes lorrains] avaient si bonne mine, qu'auprès d'eux les autres princes paraissaient peuple; l'expression est de Mme la maréchale de Rais; cette façon de parler est un peu hardie, et un grammairien scrupuleux dirait: paraissaient bourgeois, BALZ. t. II, p. 491, éd. in-f°. Il faut être bien peuple pour se laisser éblouir par l'éclat qui environne les grands, BOUHOURS, *Nouv. rem.* L'Église ne vous a pas demandé alors [au baptême] si, par votre naissance selon la chair, vous étiez grand ou peuple, MASS. *Carême, Immutab. de la loi.* Il y en a [des siècles] où tout le monde est peuple; et ceux-là sont sans comparaison les plus favorables à l'établissement des erreurs, FONTEN. *Oracles*, I, 11. Comment, s'écria-t-elle, appelez-vous peuple les deux hommes qui sortent d'ici? ils ont bien de l'esprit, répliquai-je, mais ils ne raisonnent jamais, ID. *Mondes*, 6° *soir.* Oui, il a de l'esprit si peuple! D'ALLAINVAL, *École des bourg.* I, 2. || Air peuple, air commun, vulgaire. || En un sens favorable. Le peuple n'a guère d'esprit, et les grands n'ont point d'âme... faut-il opter? je ne balance pas, je veux être peuple, LA BRUY. IX. Il

[le peuple de Paris] est moins canaille et plus peuple que les autres peuples, MARIV. *Marianne*, part. II. Que sans affectation je fusse peuple à la guinguette, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Bras, tête et cœur, tout était peuple en lui, BÉRANG. *Manuel*. || Proverbe. *La voix du peuple est la voix de Dieu*, c'est-à-dire ordinairement le sentiment général est fondé sur la vérité.

— HIST. IXe s. Pro Deo amur et pro cristian poblo, *Serment*. || XIIIe s. L'endemain parlerent li baron, et distrent qu'il montreroient Alexis au peuple de Constantinoble, VILLEH. LXVIII. Là ot moult grant pueple assemblé de son lignage et de ses gens, ID. XXIII. Venés avant, mes poles [mon peuple], qui mes comans fesis, Quand tu me veis mort et tu m'ensevelis, *Ch. d'Ant.* II, 601. || XVe s. Voirement, il n'est nul sire chrestien... qui hors de leur pays puissent trois ni quatre ans tenir tel peuple de gens d'armes... que il ne fust tout usé et miné de chevance et de finance, FROISS. II, II, 136. Et le peuple esmeu par les ennemis dudit frere [Savonarole], COMM. VIII, 19. || XVIe s. Le peuple [le vulgaire] disoit en ma jeunesse, que... MONT. I, 23. Le menu peuple, AMYOT, *Cor.* 31. Ung de noz truchemens racontoyt à Pantagruel comment ce peuple guaignoyent leur vie en faczon bien estrange, RAB. *Pant.* IV, 12. Peuple sans blé mal assemblé, LEROUX DE LINCY, *Prov.* II, p. 371.

— ÉTYM. Prov. *pobol*, *poble*; catal. *poble*: esp. *pueblo*; portug. *povo*; ital. *popolo*; du lat. *pŏpulus*, forme à redoublement dérivée du radical *pla*, emplir, sanscr. *par*: proprement, la foule.

† 2. **PEUPLE** (peu-pl'), *s. m.* Nom populaire du peuplier. || Terme de menuisier. Bois blanc de France, très-mou, avec lequel on fait le plus souvent les voliges.

— HIST. XVIe s. A l'entour de l'isle je planteray certains pibles ou populiers, PALISSY, 76. Les feuilles de chesne, de sauls, de peuple, O. DE SERRES, 296.

— ÉTYM. Lat. *pōpulus*, forme à redoublement qu'on peut rapprocher de πάλλω, agiter, à cause de l'agitation des feuilles de cet arbre.

PEUPLÉ, ÉE (peu-plé, plée), *part. passé* de peupler. || 1° Garni de peuple. Les pays habités par les sauvages sont ordinairement peu peuplés, par l'éloignement qu'ils ont presque tous pour le travail et la culture de la terre, MONTESQ. *Lett. pers.* 120. || 2° Empli d'un certain nombre de personnes. Les déserts, autrefois peuplés de sénateurs, Ne sont plus habités que par leurs délateurs, RAC. *Brit.* I, 2. Le corridor où je logeais était le plus souvent peuplé de filles de spectacle, MARMONTEL, *Mém.* IV. || Il se dit aussi d'arbres, d'animaux. Il [le riche] peut dans son jardin, tout peuplé d'arbres verts, Recéler le printemps au milieu des hivers, BOIL. *Sat.* VI.

† **PEUPLEMENT** (peu-ple-man), *s. m.* Action de peupler. Le peuplement de l'Amérique. || Action de peupler un étang, une basse-cour, un colombier. || Il se dit aussi de la production des arbres. Les essences qu'on choisit de préférence [pour le bois de Boulogne] furent le chêne et le bouleau, qui aujourd'hui encore forment la base du peuplement, CLAVÉ, *Rev. des Deux-Mondes*, 1866, p. 789. || Développement d'infusoires dans un liquide. Le peuplement d'une macération.

— HIST. XVIe s. Et pourvoyeroit-on au peuplement d'icelle [ville] et à la bonne police, LANOUE, 134. Ce renouvellement differe du premier peuplement du colombier, O. DE SERRES, 403.

— ÉTYM. *Peupler*; ital. *popolamento*.

PEUPLER (peu-plé), *v. a.* || 1° Emplir un lieu d'habitants, en les y menant. Rebâtissez son temple, et peuplez vos cités, RAC. *Esth.* III, 7. Peut-être un jour, s'il y a des millions d'habitants de trop en France, sera-t-il avantageux de peupler la Louisiane; mais il est plus vraisemblable qu'il faudra l'abandonner, VOLT. *Mœurs*, 151. || En parlant des animaux, peupler un pays de gibier. || Se dit aussi de plantations. Peupler un bois, une vigne, y mettre du nouveau plant. Les bois les plus épais, surtout ceux où il y a des fontaines, et qui sont peuplés d'arbres toujours verts, BUFF. *Ois.* t. VI, p. 10. || 2° Emplir un lieu d'habitants (hommes, animaux ou végétaux), par voie de génération. Le gibier eut bientôt peuplé ce parc. Certains arbres renferment leurs semences dans des matières légères que le vent emporte; la race s'étend bien loin par ce moyen et peuple les montagnes voisines, BOSS. *Connaiss.* V, 2. Et les aimez-vous seuls peupleront-ils le monde? CHATEAUBR. *Itinéraire*, II, 10. || 3° Attribuer une certaine population. Il faut avouer que d'ordinaire nous peuplons et dépeuplons la terre un peu au hasard, VOLT. *Dict. phil. Population*, 3. Ceux qui la peuplent avec des calculs n'ont pas songé qu'il fallait pourvoir à la nourriture des habitants, CONDIL. *Hist. anc.* I, 1. || 4° Emplir d'un certain nombre de personnes. Les marâtres font déserter les villes et les bourgades, et ne peuplent pas moins la terre de mendiants, de vagabonds, de domestiques et d'esclaves, que la pauvreté, LA BRUY. V. || Il se dit aussi des personnes qui remplissent. Pour échapper à tant d'essaims divers D'âpres censeurs qui peuplent l'univers, J. B. ROUSS. *Ép.* II, 4. || Terme de peinture. Peupler un tableau, y faire entrer beaucoup de figures. || 5° Fig. Emplir de choses qui n'ont point de corps. Pauvres enfants! de fantômes funèbres Quelque nourrice a peuplé vos esprits, BÉRANG. *Suicide*. || 6° Terme de construction. Garnir un vide de pièces de bois espacées à égale distance. Peupler de poteaux une cloison. Peupler de solives un plancher. || 7° *V. n.* Se multiplier par la génération, en parlant des hommes et des animaux. Le rustique [paysan], une fois marié, peuplera indifféremment, soit qu'il soit riche ou qu'il soit pauvre, MONTESQ. *Lett. pers.* 122. Ces lapins commencaient à peupler avant mon départ, J. J. ROUSS. *Prom.* 5. Ces petites gens peuplent prodigieusement, D'ALLAINV. *Éc. des bourg.* III, 12. || 8° Se peupler, *v. réfl.* Devenir rempli d'habitants. Malgré la tyrannie, la Chine, par la force du climat, se peuplera toujours, et triomphera de la tyrannie, MONTESQ. *Esp.* VIII, 21.

— HIST. XIIe s. Pensum [pensons] de la terre poppler, BENOIT, V. 6412. || XIIIe s. Et vinrent à l'Espigat, une cité qui sour mer seoit et estoit pueplée de Latins, VILLEH. CXXVI. De haus loriers et de haus pins Refu tout pueplés li jardins, *la Rose*, 1362. Et le tertre qui monte ou chastel est peuplé de grosses roches, JOINV. 271. || XIVe s. Berton [Breton] en ville nul lerron [nous ne laisserons]; Ains pupliron tout leur païs Des subgiz à la flour de lis, *Le liv. du bon Jehan*, 3209. || XVe s. De gens la peuploye [la France], La foy augmentoye, Justice gardoye, Science y mettoye, A. CHART. *Vers à la noblesse de France*. || XVIe s. Dionysius, estant capitaine d'une trouppe de gens que l'on envoyoit pour peupler en Italie, y fonda la ville de Thuries, AMYOT, *Nicias*, 6. Naturellement se peuplent les cygnes dans la Charente, O. DE SERRES, 380. Quoy que l'empereur Tacitus son parent en eust peuplé [d'exemplaires des ouvrages de Tacite] toutes les librairies du monde, MONT. III, 80. Les bestes y peuplerent incontinent, ID. IV, 209.

— ÉTYM. *Peuple* 1; provenç. et espagn. *poblar*; portug. *povoar*; ital. *popolare*. *Peupler* avait aussi, dans l'ancienne langue, le sens de publier.

† **PEUPLERAIE** (peu-ple-rê), *s. f.* Lieu planté de peupliers.

— HIST. XVIe s. Peupleraye, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Peuplier*.

PEUPLIER (peu-pli-é; l'r ne se prononce et ne se lie jamais; au pluriel, l's se lie: des peu-pli-é-z élevés), *s. m.* Genre de la famille des salicinées. Peuplier d'Italie. Peuplier suisse. Le peuplier, cet arbre régulier comme l'architecture, STAEL, *Corinne*, XV, 7.

— HIST. XIIIe s. Sous ung poplier en l'erbe estoient Jouste ung vivier, où s'ombroioient, *la Rose*, 15887. || XVe s. Il se meue et tourne plus que feuille de pouplier, GERSON, *Harangue au roy Charles VI*, p. 17. || XVIe s. En trois especes est distingué le peuplier: *populus alba*, *nigra* et *libica*: en françois appellés aubeau, peuplier et tremble.... tous lesquels arbres montent hautement, plus toutesfois l'aubeau et le tremble que ni le peuplier ni le saule, O. DE SERRES, 800.

— ÉTYM. Dérivé de *peuple* 2; Berry, *popelier*, et aussi *poupe*, *pouple*; picard, *peupie*.

† **PEUPLIÈRE** (peu-pli-è-r'), *s. f.* Espèce de champignons qui vivent sur les peupliers.

— ÉTYM. *Peuplier*.

PEUR (peur), *s. f.* || 1° Passion pénible qu'excite en nous ce qui paraît dangereux, menaçant, surnaturel. Nos prières sont ouïes, Tout est réconcilié; Nos peurs sont évanouies, MALH. II, 2. Es-tu si las de vivre? — As-tu peur de mourir? CORN. *le Cid*, II, 2. Je sentis je ne sais quoi qui pouvait être une peur, je le pris pour un scrupule, RETZ, *Mém.* t. I, liv. I, p. 34, dans POUGENS. Nous éprouvâmes en cette rencontre qu'il est bien plus naturel à la peur de consulter, que de décider, ID. ib. liv. II, p. 173. Corrigez-vous, dira quelque sage cervelle. Eh la peur se corrige-t-elle? LA FONT. *Fabl.* II, 14. Nous pensâmes verser mille fois... ce qui vous surprendra, c'est que je n'avais point de peur, SÉV. 21 août 1677. Il n'y a pas moyen d'être si mal et si brouillé avec soi-même; il faut tâcher d'établir la peur dans son cœur et dans sa conscience, ID. mai 1690 (t. IX, p. 506, éd. REGNIER). A travers les rochers la peur les précipite [des chevaux], RAC. *Phèdre*, V, 6. En corrigeant une peur par une peur, la peur de la mort par celle de la honte, DIDER. *Œuv.* t. III, p. 416, dans POUGENS. La peur est une passion dont l'animal est susceptible, quoiqu'il n'ait pas nos craintes raisonnées ou prévues, BUFF. *Disc. nat. anim. Œuv.* t. V, p. 334. Fi donc, trembler! mauvais calcul, madame; quand on cède à la peur du mal, on ressent déjà le mal de la peur, BEAUM. *Barb. de Sév.* II, 2. La haine a son courage, et la peur son audace, P. LEBRUN, *Voy. de Grèce*, ch. VI, 1. || N'avoir que la peur, en être quitte pour la peur, n'éprouver pas le mal que l'on redoutait. Ne vous étonnez pas, vous n'aurez que la peur, RACAN, *Bergeries*, II, 4, *Polistène*. || Je lui ferai la moitié de la peur, c'est-à-dire je ne le crains pas, je lui rends menace pour menace. || Avoir peur de son ombre, être très-craintif, très-poltron. Tout l'agite, l'inquiète, le ronge; il a peur de son ombre; il ne dort ni nuit ni jour, FÉN. *Tél.* III. || Par exagération. Mourir de peur, craindre extrêmement. Je mourais de peur que cela n'arrivât. || 2° Divinité qui avait des autels en Grèce et à Rome (avec une majuscule en ce sens). Il [Alexandre] immola secrètement des victimes à la Peur: il invoqua Jupiter, Minerve et la Victoire, CONDIL. *Hist. anc.* II, 10. || 3° Peur se dit par exagération, en des cas où il s'agit non de péril mais de ce qui nuit, de ce qui est désagréable, de ce qui inquiète, etc. J'ai eu peur de vous déranger. Julie, on nous renferme, on a peur de nos larmes, CORN. *Hor.* III, 2. Est-ce là tout? dit-il, vous m'avez fait peur, PASC. *Prov.* V. J'avais peur que ce mouvement n'en empêchât un autre; j'avais peur de vous quitter, j'avais peur de vous suivre; enfin, ma fille, je craignais tout de ma tendresse et de ma faiblesse, SÉV. 257. Mon fils me conseille toujours de faire arrêter la Jarie pour ces treize cents francs... [illegible] de faire un peu de peur à Pasgerant, ID. 4 janv. 16[illegible]. J'ai peur que l'univers, qui sait ma récompense, N'impute mes transports à ma reconnaissance, BOIL. *Épître* VIII. Souvent la peur d'un mal nous conduit dans un pire, ID. *Art p.* I. || Faire peur de quelqu'un, faire croire que quelqu'un peut nous nuire, nous faire du mal. || Faire peur de quelque chose, menacer de quelque chose. Je veux m'imaginer que cette colique dont on m'a fait peur, se sera noyée dans les fontaines de Pougues, BALZ. liv. I, lett. [illegible] Ose plus, fais-lui peur d'une prison sévère, CORN. [illegible]*tila*, III, 4. || Faire peur, se dit de quelqu'un dont la physionomie s'est beaucoup altérée, elle est changée à faire peur. || Familièrement. Être mis à faire peur, être vêtu d'une manière bizarre et ridicule. || Faire peur, se dit d'une personne très-laide. La [illegible] à faire peur, [est dite] une brune adorable, [illegible] II, 6. Comment le garçon le mieux fait s'était [illegible] d'un visage à faire peur, HAMILT. *Gramm.* 10. [illegible] voudrais qu'elle [ma maîtresse] fût laide, Mais laide à faire peur, BÉRANG. *Laideur*. || Faire peur aux petits enfants, se dit de celui qui excite de vaines terreurs. Je suis surpris, mon cher Socrate, de voir que vous ayez tant de goût pour ce misanthrope qui fait peur aux petits enfants, FÉNEL. *Dial. des morts anc.* [illegible] 17. || Faire peur à quelqu'un, lui causer une peur en sortant subitement d'une cachette, ou de toute autre façon. Il leur cria d'un ton à faire peur, LA FONT. *Herm.* || Faire plus de peur que de mal, dit de ceux qui sont plus redoutables en apparence qu'en réalité. Ces Messinois, qui font plus de peur que de mal aux autres, vous font, comme vous dites, bien plus de mal que de peur, SÉV. 460. || [illegible]ment. Avoir peur, éprouver une certaine peur, une certaine inquiétude. La défense, j'ai peur, sera [illegible] tard venue, MOL. *Mélic.* I, 5. || 4° De peur, loc. [illegible] Par l'effet de la peur. Il a consenti de peur. || 5° [De] peur de, *loc. prép.* En craignant que. Je me [illegible] crai pourtant, non de peur d'aucun blâme, [mais] pour ne troubler pas une si belle flamme, [CORN.] *Cid*, V, 4. Il faut rire avant que d'être heureux, [de] peur de mourir sans avoir ri, LA BRUY. IV. || M[olière] a dit elliptiquement peur, ce qui était blâmé [par] Vaugelas: J'empêche, peur du chat, que mon [moi]neau ne sorte, *Éc. des f.* I, 2. || 6° De peur que, *conj.* avec le subjonctif, en craignant que. [Chez les] Perses] on y marquait [sur un registre] les services que chacun avait rendus, de peur qu'à la honte [du] prince et au grand malheur de l'État ils ne demeurassent sans récompense, BOSS. *Hist.* III, [illegible] [Pro]verbes. On ne saurait guérir de la peur, c'est-à-[dire] les impressions que fait la peur sont ineffaçables. || Il ne faut point aller au bois quand on a peur des feuilles, ou n'aille au bois qui a peur des feuilles, c'est-à-dire quand on craint un danger, il ne faut point aller où il se trouve. || On peut bien guérir le mal, mais on ne saurait guérir de la peur. [Tel] menace qui a grand peur. || La peur grossit les —

jets, on s'exagère ce que l'on craint. || La peur n'est bonne à rien, la peur ne guérit de rien, elle est toujours inutile.

— REM. 1. Avec avoir peur que, de peur que, on met ne dans le membre de phrase subordonné : J'ai peur qu'il ne vienne ; De peur qu'il ne se blessât. Mais en vers on supprime quelquefois ce ne : Mon désespoir n'osait agir en sa présence, De peur que mon tourment aigrît ses déplaisirs, CORN. *la Suiv.* IV, 10. Et tu trembles de peur qu'on t'ôte ton galant, MOL. *Sgan.* 22. ....Les pieds nus, de peur qu'on m'entendît marcher, J'ai descendu la pente, LAMART. *Joc.* III, 88. || 2. *Ne* d'abord exprimé, puis supprimé après avoir peur que. J'ai peur qu'elle ne soit mal payée de son amour, que son voyage en cette ville produise peu de fruit, et que vous eussiez autant gagné à ne bouger de là, MOL. *D. Juan*, I, 1. De peur que d'un coup d'œil cet auguste visage Ne fît trembler son bras et glaçât son courage, VOLT. *Henr.* II.

— SYN. 1. PEUR, CRAINTE. Crainte est le terme générique pour toutes les nuances de cette sorte de sentiments; elle peut être raisonnée et lointaine. La peur est instinctive et présente. || 2. PEUR, FRAYEUR. La frayeur ressemble assez à la peur, si ce n'est qu'elle est toujours plus forte, et moins dépendante du caractère de celui qui la ressent que les apparences de ce qui menace.

— HIST. XIe s. Nen ont poür ne de murir douance, *Ch. de Rol.* LXV. || XIIe s. En amer [aimer] est hardemenz et paors, *Couci*, VII. Plus ont poor le mort que n'aient de prison, *Sax.* XXII. ....L'enfant Jesu.... Oue li angles del ciel fist en Egipte aler, Pur la poür d'Erode, *Th. le mart.* 65. || XIIIe s. Quant li empereres Kyrsac oï que ses fils estoit pris et Morchufles couronnés, si ot grant peour de lui, et li prist une maladie dont il morut, VILLEH. XCVIII. Il n'i ot si hardi qui i osast aler, pour paour de sa ..., *Chr. de Rains*, 118. Certes, fet-il, je me gabai; Je fis-ge por vos peor fere, *Ren.* 1787. Poor est tremblement de pensée por cause de perill qui est present ou qui est à venir, *Digeste*, fo 48. || XIVe s. Aucuns maulx sont les quiex il convient craindre simplement et est bien de avoir en paour, ORESME, *Eth.* 78. || XVe s. Versez de rechief, armez-moi, De paour que quelqu'un ne m'assaille, BASSELIN, I. Le roy fut adverty de l'arrivée de tous ces gens dessus nommez, si entra en grant paour [à Péronne], COMM. II, 6. || XVIe s. J'ay grant paour que toute ceste entreprinse sera semblable à la farce du pot au laict, RAB. *Garg.* I, 33. Ils n'ozent faire tort à autruy, de peur que l'on ne leur en face à eulx mesmes, AMYOT, *Thesée*, 6. Comme ceulx qui de peur du precipice s'y lancent eulx mesmes, MONT. II, 28. Puisque vous y estes [en Espagne auprès de François Ier prisonnier], je n'ai point de peur que tout n'aille bien, sinon que vous ne le puissiés garder d'aimer les dames espaignoles, MARGUER. *Lett.* 73.

— ETYM. Wallon, *paicou* ; bourg. *pó* ; provenç. *pavor*, *paor* ; anc. catal. *paor* ; cat. mod. *por*, *pavor* ; espagn. et portug. *pavor* ; du lat. *pavorem*. Dans l'ancienne langue, *paor*, *peor*, *pour* est toujours dissyllabique.

† **PEUREUSEMENT** (peu-reû-ze-man), *adv.* D'une façon peureuse.

— HIST. XIIe s. Li permanables jugieres [juge] apparrat paurusement [de manière à faire peur], et les ...ons des angeles seront presens à cest spectacle, ..., p. 491. || XVe s. Et aussi ce qu'ils faisoient, ils le faisoient paoureusement; car en trahison faisant ...il n'est hardi, FROISS. III, IV, 28.

— ETYM. *Peureuse*, et le suffixe *ment* ; prov. *paorosamen* ; cat. *pavorosament* ; esp. *pavorosamente* ; ital. *paurosamente*.

PEUREUX, EUSE (peu-reû, reû-z'), *adj.* Qui a peur facilement. Les gens de naturel peureux Sont, dit-il, bien malheureux, LA FONT. *Fabl.* II, 14. Comme le faon peureux de la biche sauvage, SEGRAIS, *Églogue* IV. Est-il peureux? demandait-on à un homme en parlant de son nouveau cheval. — Oh! point du tout, voilà trois nuits qu'il couche seul dans mon écurie, MARMONTEL, *Œuv.* t. IX, p. 280. || Substantivement. C'est un petit peureux. Vous êtes une peureuse.

— HIST. XIIe s. E dist as paoros que il se tornassent chascon [chacun] en sa meson, *Machab.* I, 3. || XIIIe s. Quant Partonopeus est montés, Peüros est et trespensés; N'est mervelle s'il est pensis; Ne ...t û est n'en quel païs, *Partonop.* v. 781. || XIVe s. ...est fait, par ce, peureux et couard, ORESME, *Eth.* ... || XVIe s. Beste fort paoureuse, AMYOT, *Cam.* 47.

— ETYM. *Peur* ; bourg. *póreus* ; wallon, *paicoureus* ; prov. *paroros*, *paoros* ; esp. *pavoroso* ; ital. *pauroso*.

PEUT-ÊTRE (peu-tê-tr'), *adv.* || 1° Marque le doute, la possibilité. Mais peut-être au défaut de la fortune, les qualités de l'esprit, les grands desseins, les vastes pensées pourront nous distinguer du reste des hommes, BOSS. *Duch. d'Orl.* Pour la dernière fois je vous parle peut-être, RAC. *Andr.* IV, 5. La mort, c'est le sommeil; c'est un réveil peut-être.... Peut-être! ah! c'est ce mot qui glace épouvanté L'homme au bord du cercueil par le doute arrêté, DUCIS, *Hamlet*, IV, 2. || 2° Quand peut-être est placé en tête de la phrase, on peut mettre le sujet après le verbe, si ce sujet est un pronom. Peut-être irons-nous. || 3° Il est souvent suivi de *que*. Peut-être qu'il prétend, après la mort d'Octave, Au lieu d'affranchir Rome, en faire son esclave, CORN. *Cinna*, III, 1. Peut-être que, parmi tous ceux qui m'entendent, il ne se trouvera pas dix justes, peut-être s'en trouvera-t-il encore moins, MASSILLON, *Carême*, *Élus*. || Quand peut-être doit être répété dans deux membres de phrase, on peut dans le second le remplacer par *que*. Peut-être a-t-il dans l'âme autant que moi de crainte. Et que le drôle parle ainsi Pour me cacher sa peur sous une audace feinte, MOL. *Amph.* I, 2. || 4° Peut-être pas, sûrement non. J'ai mon champ à labourer, je n'irai peut-être pas employer mon temps à terminer vos différends, et à travailler à vos affaires, tandis que je négligerai les miennes, MONTESQ. *Lett. pers.* 11. || 5° *S. m.* Un peut-être, une chose fort douteuse. Peut-être qu'il le dit, mais c'est un grand peut-être, CORN. *Ment.* IV, 9. Je regarde ma postérité et mon nom. — Mais peut-être que ta postérité n'en jouira pas. — Mais peut-être aussi qu'elle en jouira. — Et tant de sueur, et tant de travaux, et tant de crimes, et tant d'injustices, sans pouvoir arracher de la fortune, à laquelle tu te dévoues, qu'un misérable peut-être! BOSS. *Sermons*, *Ambition*, 2. À peine il est sorti, tous les peut-être les plus sinistres s'emparent de mon imagination, MARMONTEL, *Mém.* VI. || Il n'y a pas de peut-être, se dit à quelqu'un qui vient de se servir du mot peut-être, pour lui déclarer que la chose est très-certaine.

— REM. C'est une négligence de style de mettre le verbe *pouvoir* avec *peut-être*, parce que ce mot, exprimant une idée de possibilité, ne saurait modifier un verbe qui l'exprime également, ou, si l'on veut, parce que, comme le dit Lemare, ce mot n'est qu'un temps du verbe *pouvoir* à l'impersonnel avec *être*. Cependant une telle condamnation n'est pas absolue; et, dans la première phrase de Bossuet citée ci-dessus, si *peut-être* y eût été supprimé, l'auteur eût affirmé le pouvoir de distinguer, ce qui serait contraire à la pensée, puisqu'il n'a voulu faire qu'une objection dubitative. Des cas de ce genre abondent dans les auteurs.

— HIST. XIIe s. Puet cel estre, s'il fuissent à cele hure passé, il eüssent fait el [autre chose] qu'il n'unt puis demunstré, *Th. le mart.* 136. || XVIe s. Peut-estre engarde les gens de mentir, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 371.

— ÉTYM. *Peut*, 3e personne du présent du verbe *pouvoir*, et *être* : cela peut être (ce qui fait comprendre qu'on dise *peut-être que*) ; bourg. *petêtre*. L'ancienne langue disait *espoir* pris adverbialement au lieu de *peut-être*. On peut aussi employer *possible* en ce sens.

† **PEUTINGÉRIENNE** (peu-tin-jé-riè-n'), *adj. f.* Carte ou table peutingérienne, se dit d'une carte fort ancienne qui représente les routes militaires de l'Occident sous Théodose, ainsi dite de *Peutinger*, savant antiquaire, né en 1465, dans les papiers duquel on la trouva.

† **PEZIZE** (pe-zi-z'), *s. f.* Genre de champignons.

— ÉTYM. Πεζίς, champignon sans tige.

† **PHACOCHÈRE** (fa-ko-chè-r'), *s. m.* Genre de mammifères d'Afrique, qui se rapprochent du cochon.

— ÉTYM. Φακός, lentille, verrue, et χοῖρος, cochon : cochon portant une verrue.

† **PHACOHYDROPISIE** (fa-ko-i-dro-pi-zie), *s. f.* Terme de médecine. Hydropisie de la capsule du cristallin.

— ÉTYM. Φακός, lentille, et *hydropisie*.

† **PHACOÏDE** (fa-ko-i-d'), *adj.* Terme didactique. Qui a une forme lenticulaire. || Corps phacoïde, nom donné quelquefois au cristallin, à cause de sa forme lenticulaire.

— ÉTYM. Φακός, lentille, et εἶδος, forme.

† **PHACOMALACIE** (fa-ko-ma-la-sie), *s. f.* Terme de médecine. Ramollissement du cristallin.

— ÉTYM. Φακός, lentille, et μαλακία, mollesse.

† **PHACOSCLÉROSE** (fa-ko-sklé-rô-z'), *s. f.* Terme de médecine. Endurcissement du cristallin.

— ÉTYM. Φακός, lentille, et σκληρόω, endurcir.

† 1. **PHAÉTHON** (fa-é-ton), *s. m.* || 1° Terme de la mythologie. Fils du Soleil et de Clymène, qui, ayant demandé à son père de conduire son char, ne put maîtriser les chevaux, risqua d'embraser le monde et fut foudroyé par Jupiter. || Fig. [Gouverner sans avoir appris à gouverner] c'est bien faire le Phaéthon en ce monde, et dispenser inégalement la lumière et la chaleur sur la face de la terre; c'est courir fortune d'en brûler une partie et de laisser geler l'autre, BALZ. *De la cour*, 3e *disc.* || 2° Terme d'astronomie. Chez les Grecs, la planète de Jupiter; chez nous, la constellation du Cocher. || 3° Genre d'oiseaux, voy. PHAETON.

— ÉTYM. Φαέθων, brillant, φαέθω, briller, φαίνω, paraître; sanscr. *bhâ*, *bhâs*, briller.

2. **PHAÉTON** (fa-é-ton), *s. m.* || 1° Par plaisanterie et par allusion à Phaéthon, fils du Soleil, cocher, charretier. Le phaéton d'une voiture à foin Vit son char embourbé, LA FONT. *Fabl.* VI, 18. || 2° Petite voiture à quatre roues, légère et découverte, ainsi dite, parce que, menée d'ordinaire rapidement, elle fait courir des dangers et à ceux qui la conduisent et à ceux qui passent. Mon phaéton est à la porte; je puis mener deux dames, VIGÉE, *la Matinée d'une jolie femme* (1792), sc. 21. || 3° Genre d'oiseaux palmipèdes, dans lequel on distingue le phaéton phénicure de Gmelin dit vulgairement paille en queue à brins rouges; on le trouve dans les mers tropicales, LEGOARANT.

— ÉTYM. *Phaéthon*.

† **PHAGE**... (fa-j'), suffixe qui signifie manger et qui vient du grec φαγεῖν, lequel répond au sanscrit *bhaj*, obtenir une portion, d'où *bhaksh*, manger.

PHAGÉDÉNIQUE (fa-jé-dé-ni-k'), *adj.* || 1° Terme de médecine. Qui ronge, en parlant des substances qu'on emploie pour consumer les chairs fongueuses. || Eau phagédénique, solution de deutochlorure mercurique dans l'eau de chaux. || 2° Se dit aussi des ulcères qui rongent les parties voisines. Ulcère phagédénique.

— HIST. XVIe s. Ulcere phagedenique, douloureux, sordide, virulent, PARÉ, XI, 1.

— ÉTYM. Φαγεδαινικός, de φαγέδαινα, faim vorace (voy. PHAGE).

† **PHAGÉDÉNISME** (fa-jé-dé-ni-sm'), *s. m.* Terme de médecine. Qualité ou état de ce qui est phagédénique.

† **PHALACROSE** (fa-la-krô-z'), *s. f.* Terme de médecine. Chute des cheveux, calvitie.

— ÉTYM. Φαλακρός, chauve.

1. **PHALANGE** (fa-lan-j'), *s. f.* || 1° Nom que les Grecs donnaient à leur infanterie. || 2° Plus particulièrement, phalange macédonienne, bataillon formé de huit mille hommes armés de piques et de boucliers, qui se composait de seize files en profondeur; les cinq premières files croisaient leurs piques, et les onze dernières appuyaient les leurs sur les épaules des hommes placés devant eux. La phalange macédonienne, qui n'était qu'un gros bataillon carré, fort épais de toutes parts, ne pouvait se mouvoir que tout d'une pièce, BOSS. *Hist.* III, 6. Les Macédoniens, si jaloux de conserver l'ancien ordre de leur milice, formée par Philippe et par Alexandre, croyaient leur phalange invincible, ID. *ib.* Il [Polybe] fait voir les avantages et les inconvénients de la phalange et de la légion, MONTESQ. *Rom.* 5. || 3° Par extension, dans le style élevé, toute espèce de troupes. Ces vieilles phalanges Qui virent tant de mers et de terres étranges, MAIRET, *Sophon.* III, 1. || 4° Toute espèce de multitude considérée comme organisée militairement. Et ce trésor à part créé [l'âme] Suivrait parmi les ... phalanges, LA FONT. *Fabl.* X, 1. L'on voit ... arriver ces nuages épais, ces phalanges d'insectes affamés qui semblent menacer le globe entier, BUFF. *Lièvre.* || 5° Se dit, dans le système de Fourier, de la commune sociétaire, composée de familles associées pour les travaux de ménage, de culture, d'industrie, d'art, de science, etc. Fourier nous dit.... Peuple.... Travaille, groupé par phalange, Dans un cercle d'attractions, BÉRANG. *Fous.* || 6° Terme d'anatomie. Les petits os longs qui concourent à former les doigts et les orteils; on en compte quatorze à chaque main, et autant à chaque pied, en tout cinquante-six. La coutume de se couper les deux phalanges du petit doigt est aussi répandue chez ces peuples qu'aux îles des Cocos et des Traîtres, et cette marque de douleur pour la perte d'un parent ou d'un ami est presque inconnue aux îles des Navigateurs, LA PÉROUSE, *Voy.* t. III, p. 216, dans POUGENS.

— HIST. XIIIe s. Les Machedoniens, les Grecs et les Dardeniens orent, en leu de legions, eschelles [bataillons] que il appeloient phalenges, J. DE MEUNG, *Végèce*, II, 2.

— ÉTYM. Φάλαγξ, phalange, ordre de bataille, articulations aux mains et aux pieds, proprement morceau de bois servant à différents usages, d'où ... [illegible].

† 2. PHALANGE (fa-lan-j'), *s. f.* Terme de zoologie. Synonyme de faucheur 2, araignée.

— HIST. XVI^e s. En la Pouille il y a une espece d'araignée que ceux du pays nomment tarentule, P. Rhodien la nomme phalange, PARÉ, *Introd.* 24.

— ÉTYM. Lat. *phalangium*, de φαλάγγιον, sorte d'araignée, de φάλαγξ, bâton à cause de la longueur de ses pattes.

† PHALANGER (fa-lan-jé), *s. m.* Genre de mammifères propre aux îles d'Asie et de la Nouvelle-Hollande. || Phalanger volant, phalanger muni d'une sorte de parachute.

† PHALANGÈRE (fa-lan-jè-r'), *s. f.* Genre de la famille des asphodélées.

— ÉTYM. Φαλάγγιον, nom donné par Dioscoride à une plante qui guérissait de la morsure des araignées.

† PHALANGETTE (fa-lan-jè-t'), *s. f.* Terme d'anatomie. Nom donné aux dernières phalanges des doigts et des orteils, celles qui portent les ongles.

— ÉTYM. Diminutif de *phalange* 1.

† PHALANGIDES (fa-lan-ji-d') ou PHALANGIENS (fa-lan-jiin), *s. m. pl.* Cinquième ordre de la classe des arachnides, dont le type est la phalange ou faucheur.

† PHALANGINE (fa-lan-ji-n'), *s. f.* Terme d'anatomie. Nom donné aux secondes phalanges des doigts et des orteils qui en ont trois.

— ÉTYM. Diminutif de *phalange* 1.

† PHALANGISTE (fa-lan-ji-st'), *s. m.* Scarabée qui vit dans les bouses.

PHALANGITE (fa-lan-ji-t'), *s. m.* Soldat de la phalange. Les légions romaines l'attaquèrent [la phalange] avec avantage, les phalangites ne pouvant faire usage de leurs longues piques, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. VIII, p. 410, dans POUGENS.

— ÉTYM. Φαλαγγίτης, de φάλαγξ, phalange 1.

† PHALANGOSE (fa-lan-gô-z'), *s. f.* Terme de chirurgie. Maladie des paupières, consistant en une double ou triple rangée de cils, dont les postérieurs, dirigés vers la conjonctive, irritent l'œil et déterminent le larmoiement.

— ÉTYM. Φάλαγξ, dans le sens de pieu (voy. PHALANGE 1).

† PHALANSTÈRE (fa-lan-stè-r'), *s. m.* Habitation de la commune sociétaire régie par le système de Fourier ou de la phalange.

— ÉTYM. *Phalange.*

† PHALANSTÉRIEN, IENNE (fa-lan-sté-riin, riè-n'), *s. m.* Celui, celle qui habite un phalanstère. || Partisan des doctrines qui doivent être mises en pratique dans le phalanstère.

† PHALARIDE (fa-la-ri-d'), *s. f.* Voy. PHALARIS.

† PHALARIQUE (fa-la-ri-k'), *s. f.* Voy. FALARIQUE.

— ÉTYM. Lat. *phalarica* ou *falarica*.

† PHALARIS (fa-la-ris'), *s. m.* Nom latin du genre alpiste, où l'on distingue le *phalaris arundinacea*, vivace, assez commun dans les lieux marécageux, au bord des étangs ; et le *phalaris canariensis*, annuel, commun dans le midi de la France, où il est cultivé pour la nourriture de l'homme ; ses tiges et ses feuilles sont recherchées par les bestiaux.

— ÉTYM. Lat. *phalaris*, du grec φαλαρίς, comp. [illegible], brillant.

† PHALÉCIEN (fa-lé-siin), *adj.* Terme de métrique grecque et romaine. Le vers phalécien tire son nom de Phalèque, son inventeur, QUICHERAT, *Traité de versific. latine*, ch. XXX (voy. PHALEUCE).

PHALÈNE (fa-lè-n'), *s. f.* Terme d'histoire naturelle. Nom d'un genre parmi les lépidoptères nocturnes. || La phalène sambucaire ou du sureau, dite [illegible]. || V. Hugo l'a fait, à tort, [illegible] : Si j'avais, ô Madeleine, L'œil du nocturne phalène, *Ball.* 9.

— ÉTYM. Φάλαινα, papillon de nuit.

† PHALÈRES [illegible], *s. f. pl.* Terme d'antiquité romaine. Collier composé de bulles d'or et d'argent, ornement des patriciens et récompense [illegible].

— ÉTYM. Lat. *phalera*.

PHALEUCE (fa-leu-s'), *adj.* Vers phaleuce ou, substantivement, le phaleuce, sorte de vers de cinq pieds, formé d'un spondée, d'un dactyle, de deux trochées et d'un spondée. Quelques-uns disent à tort vers phalécique, QUICHERAT, *Traité de versific. latine*, ch. XXXI. On l'appelle plus souvent vers hendécasyllabe.

— ÉTYM. Lat. *phalæcium* ou *phalæcium* (voy. PHALÉCIEN).

† PHALISQUE (fa-li-sk'), *s. m.* Terme de poésie latine. Vers composé de quatre pieds, dont les trois premiers sont des dactyles, et le quatrième un spondée.

— ÉTYM. Lat. *faliscus* ou *phaliscus*, de Φαλίσκος, nom d'un poëte grec inventeur de ce mètre.

† PHALLAGOGIE (fal-la-go-jie), *s. f.* Terme d'antiquité grecque. Procession dans laquelle on promenait le phallus.

— ÉTYM. Φαλλαγωγία, de φαλλός, phallus, et ἄγειν, mener.

† PHALLIQUE (fal-li-k'), *adj.* Terme d'antiquité grecque. Qui appartient au culte du phallus, ou au phallus. || *S. f. pl.* Les phalliques, fêtes en l'honneur de Bacchus ou d'Osiris.

— ÉTYM. Φαλλικός, de φαλλός, phallus.

† PHALLITE (fal-li-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation du pénis.

— ÉTYM. *Phallus*, et la finale médicale *ite*.

† PHALLODYNIE (fal-lo-di-nie), *s. f.* Terme de médecine. Douleur de la verge.

— ÉTYM. *Phallus*, et ὀδύνη, douleur.

† PHALLOPHORE (fal-lo-fo-r'), *s. m.* Terme d'antiquité grecque. Se dit des ministres de Bacchus, qui portaient le phallus le jour des fêtes phalliques.

— ÉTYM. Φαλλοφόρος, de φαλλός, phallus, et φέρειν, porter.

† PHALLORRHAGIE (fal-lo-rra-jie), *s. f.* Terme de médecine. Hémorrhagie qui a lieu à la surface du gland.

— ÉTYM. *Phallus*, et ῥαγεῖν, faire éruption.

PHALLUS (fal-lus'), *s. m.* || 1° Terme d'antiquité. Représentation du membre viril, que l'on portait dans les fêtes de certaines divinités comme emblème de la fécondité de la nature. || 2° Genre de champignons voisins des morilles.

— ÉTYM. Φαλλός.

† PHANÉRANTHE (fa-né-ran-t'), *adj.* Terme de botanique. Qui a des fleurs apparentes.

— ÉTYM. *Phanéro*..., et ἄνθος, fleur.

† PHANÈRE (fa-nè-r'), *s. m.* Terme d'anatomie. Production apparente et persistante à la surface de la peau, comme les poils, les crins, les cornes, etc. Ce mot est opposé à crypte.

— ÉTYM. Voy. PHANÉRO....

† PHANÉRO.... Préfixe qui signifie manifeste, apparent, et qui est le grec φανερός.

† PHANÉROCARPE (fa-né-ro-kar-p'), *adj.* Terme de botanique. Qui a des fruits ou des corpuscules reproducteurs apparents.

— ÉTYM. *Phanéro*..., et καρπός, fruit.

PHANÉROGAME (fa-né-ro-ga-m'), *adj.* Terme de botanique. Qui a, en parlant des plantes, les organes sexuels apparents. || *S. f.* La classe des phanérogames. Cette plante est une phanérogame.

— ÉTYM. *Phanéro*..., et γάμος, mariage.

† PHANÉROGAMIE (fa-né-ro-ga-mie), *s. f.* Terme de botanique. État d'une plante chez laquelle on aperçoit les deux sexes. || Grande division du règne végétal, comprenant toutes les plantes à organes sexuels apparents.

† PHANÉRONEURE (fa-né-ro-neu-r'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a des nerfs distincts.

— ÉTYM. *Phanéro*..., et νεῦρον, nerf.

† PHANÉROPHORE (fa-né-ro-fo-r'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui porte des phanères. || On dit aussi phanérifère.

— ÉTYM. *Phanère*, et φορός, qui porte.

† PHANÉROPNEUMONES (fa-né-ro-pneu-mo-n'), *s. m. pl.* Ordre des gastéropodes pulmonés, ou pulmonés operculés, mollusques.

— ÉTYM. *Phanéro*..., et πνεύμων, poumon.

† PHANTASIASTES (fan-ta-zi-a-st'), *s. m. pl.* Voy. FANTASIASTES.

PHANTASMAGORIE, PHANTASMAGORIQUE, PHANTASMASCOPE, voy. FANTASMAGORIE, FANTASMAGORIQUE, FANTASMASCOPE.

† PHANTASME (fan-ta-sm'), *s. m.* Terme de médecine. Lésion du sens de la vue, ou quelquefois des facultés mentales, dans laquelle les malades croient voir des objets qu'ils n'ont réellement pas devant les yeux.

— ÉTYM. Φάντασμα, vision, de φαίνεσθαι, paraître.

† 1. PHARAON (fa-ra-on), *s. m.* Nom commun ou titre par lequel on désigne les souverains de l'ancienne Égypte; il ne se dit ni des Hiksos ou Pasteurs, ni des Perses, ni des Lagides. || Fig. Il n'y aura point de mal d'ajouter encore un mot à l'histoire du christianisme sous l'empire de Dioclétien; cet ennemi du peuple de Dieu, ce pharaon de son siècle.... BALZ. *Socr. chrét.* IV.

— ÉTYM. Égyptien, *per âa*, le roi, proprement la demeure grande, d'après M. de Rougé.

2. PHARAON (fa-ra-on), *s. m.* Jeu de hasard qui se joue avec des cartes; le banquier y joue seul contre un nombre indéterminé de joueurs, dont chacun met son enjeu sur une des cinquante-deux cartes dont se compose un jeu entier. Le banquier [a] un jeu pareil; il en tire deux cartes, l'une pour la droite, et l'autre pour les joueurs à gauche; il gagne tout l'argent sur la carte de droite, et double les sommes placées sur celle de gauche. Il n'y [a] rien aujourd'hui de plus solide que le profit du lansquenet et du pharaon, DANCOURT, *Déroute du pharaon*, sc. 3. Le pharaon où le banquier n'est qu'un fripon avoué, et le ponte une dupe dont on est convenu de ne pas se moquer, BUFF. *Ess. arithm. mor. Œuv.* t. X, p. 100. Il ne me restait plus qu'à voler; je me fais banquier de pharaon, BEAUMARCH. *Mar. de Fig.* V, 3.

† PHARAONE (fa-ra-o-n'), *s. f.* Mollusque (voy. TROQUE 2).

† PHARAONIQUE (fa-ra-o-ni-k'), *adj.* Qui appartient aux pharaons. Sous le rapport de la perfection comme de la grandeur des travaux, le dernier siècle de l'empire pharaonique paraît avoir eu peu de chose à envier au temps de Rhamessès, LETRONNE, *Sur la civilisation égyptienne*, 1^re part. § [illegible] Les dynastiques pharaoniques gisaient depuis bien longtemps dans la poudre des tombeaux, COURNOT, *De l'enchaînement des idées*, n° 410.

PHARE (fa-r'), *s. m.* || 1° Tour dressée sur un cap, sur un point éminent d'une côte, sur la jetée d'un port, et portant à son sommet une lanterne qui s'allume, pendant la nuit, un feu connu des navigateurs, qu'il guide au milieu des ténèbres. SAL. || Phare d'Alexandrie, une des sept merveilles du monde. || 2° Le fanal placé sur le phare. Phare à éclipse. || 3° Fig. Dans le style élevé, ce qui guide. Louis, permets-moi de le dire : Tu reçus un grand [don] des cieux, Lorsqu'ils te donnèrent l'empire Qu'avaient possédé tes aïeux; Mais c'est une grâce plus rare D'avoir aujourd'hui pour ton phare Un Richelieu dans tes États, GODEAU, *Ode à Louis XIII*. Ce phare [les marbres capitolins] qui luit encore aujourd'hui au haut du Capitole, nous sert à guider nos pas au travers des siècles de la république, P. CATROU, dans DESFONTAINES. Vois-tu ce feu lointain trembler sur la colline ? Par la main de l'amour c'est un phare allumé, LAMART. *Médit.* II, 3. || 4° Le phare de Messine, nom du détroit qui sépare la Sicile de l'Italie. À Naples et aux environs, on dit provinces en deçà du Phare pour le continent, provinces au delà du Phare pour la Sicile, ces pays étant les uns en deçà, les autres au delà du détroit. || 5° Terme de marine. Nom donné à l'ensemble des vergues et de leurs voiles. Le phare de l'avant [est] au mât de misaine. On dit les phares de l'arrière en parlant de ceux du grand mât et du mât d'artimon; mais, quand on emploie cette expression au singulier, on entend, par le phare de l'arrière, celui du grand mât, LEGOARANT.

— ÉTYM. Φάρος, île près d'Alexandrie, qui doit son nom au phare célèbre qu'on y avait bâti.

† PHARILLON (fa-ri-llon, *ll* mouillées), *s. m.* Terme de marine. Réchaud dans lequel les pêcheurs font un feu de flamme, la nuit, pour attirer les poissons. || Se dit également de la pêche même qu'on fait au feu avec une fouane (voy. [illegible]).

— ÉTYM. Diminutif de *phare*.

PHARISAÏQUE (fa-ri-za-i-k'), *adj.* Qui tient du caractère des pharisiens. La justice pharisaïque [illegible] réprouvée par saint Paul, BOSS. 2^e *avert.* [illegible] Christ] fit toujours paraître plus d'indignation et un zèle plus amer contre cette prétendue sainteté pharisaïque que contre les désordres les plus énormes des publicains, BOURDAL. *Sévérité évang.* 2^e *avent*, p. 426. La sincérité de sa foi mérite la préférence sur une vertu pharisaïque, MASS. *Carême Pécheresse*.

— HIST. XVI^e s. Une superstition et opinion pharisaïque, CALV. *Instit.* 1185.

— ÉTYM. Voy. PHARISIEN.

PHARISAÏSME (fa-ri-za-i-sm'), *s. m.* Caractère des pharisiens. || Fig. Hypocrisie. || Voltaire a dit pharisianisme, *Lett. Walpole*, 15 juill. 1768.

— HIST. XVI^e s. Ils alleguent que sainct Paul a esté irreprehensible dans son pharisaisme [avant sa conversion], CALV. *Instit.* 781.

— ÉTYM. Voy. PHARISIEN.

PHARISIEN (fa-ri-zi-in), *s. m.* || 1° Secte de Juifs qui affectaient de se distinguer par la sainteté extérieure de leur vie. J'ai vécu en pharisien, faisant profession de cette secte, qui est la plus approuvée de notre religion, SACI, *Bible, Act. des apôt.* XXVI, [illegible] [Devant les miracles de Jésus] L'incrédulité des pharisiens est l'effet d'un endurcissement surnaturel, PASC. *Pens.* XIII, 9, éd. HAVET. Les pharisiens vivaient

u milieu du monde fort unis entre eux, menant ne vie simple et sévère au dehors ; mais la plupart ttachés à leurs intérêts, ambitieux et avares. LEURY, *Mœurs des Israél.* tit. XXXIII, 3e part. p. 405, ans POUGENS. Le fameux rabbin Hillel, précurseur e Gamaliel, fut l'auteur de la secte des pharisiens, 'est-à-dire des distingués, VOLT. *Philos. Hist. tabl. christ.* 4. || 2° Fig. Celui qui n'a que l'ostentation de la piété ou de toute autre vertu. Ils [les jésuites] traitent de perturbateurs du repos public eux qui ne se rendent pas complaisants à leurs caprices, et qui ne peuvent souffrir que ces pharisiens de la loi nouvelle, comme ils se sont appelés eux-mêmes, établissent leurs traditions humaines ur la ruine des traditions divines, PASC. 2e *factum our les curés de Paris*. Pour le mari [M. d'O], on l'aurait pris pour un pharisien ; il en avait l'air, l'austérité, les manières, ST SIM. 39, 202. || 3° *Adj.* Pharisien, pharisienne, synonyme de pharisaïque. Qu'était-ce ue cette piété pharisienne? une piété hypocrite, une piété fausse et vicieuse, BOURDAL. 5e *dim. après la Pentec. Dominic.* t. II, p. 438. Je fus presque embarrassé d'une distinction qui me parut quelque peu pharisienne, CH. DE REMUSAT. *Un acte de vertu*, § II.

— ÉTYM. *Perouschim* ou *perischin*, mot araméen, qui signifie les séparés, ainsi nommés parce qu'ils se distinguaient des saducéens par l'exactitude de leurs observances et leur zèle religieux.

PHARMACEUTIQUE (far-ma-seu-ti-k'), *adj.* 1° Qui a rapport à la pharmacie. Préparations pharmaceutiques. || Emploi pharmaceutique, mise en usage de certains corps dans les officines. 2° *S. f.* La partie de la matière médicale qui traite des effets et de l'emploi thérapeutique des médicaments.

— HIST. — XVIe s. La troisieme partie de la medecine est dicte pharmaceutique, laquelle par medicamens guarit les infirmités, PARÉ, *Préf.*

— ÉTYM. Φαρμακευτικός, de φαρμακεύειν, administrer des médicaments (voy. PHARMACIE).

PHARMACIE (far-ma-sie), *s. f.* L'art de reconnaître, de recueillir, de conserver les drogues simples, et de préparer les médicaments composés. Il savait combien de connaissances demande la pharmacie embrassée dans toute son étendue ; il l'aimait et par goût, et parce qu'elle lui réussissait bien, FONTEN. *Geoffroy.* || Écoles de pharmacie, écoles où l'on apprend ce qui est nécessaire pour être pharmacien. || Autrefois, pharmacie galénique, celle qui avait pour objet les opérations que l'on faisait avec les médicaments sans les analyser, par opposition à pharmacie chimique, celle qui s'occupait de la préparation des médicaments fondée sur l'action chimique de leurs principes. || 2° L'officine ou le lieu où les médicaments sont préparés ou débités. 3° La profession même de pharmacien. L'exercice de la pharmacie. La police de la pharmacie. || 4° Collection de médicaments. Il porte avec lui en voyage une petite pharmacie. Pharmacie de poche. Pharmacie de voyage.

— HIST. XIVe s. Farmacie [purgation] ne soit faite devant que trois jours soient passés, ne flobotomie, H. DE MONDEVILLE, f° 85. || XVIe s. Quant à la pharmacie, Herophile dit que les medicamens ont esté inventés de la main d'Apollo, PARÉ, *Préf.*

— ÉTYM. Φαρμακεία, de φάρμακον, médicament ou poison.

PHARMACIEN (far-ma-siin ; en vers, de quatre syllabes), *s. m.* Celui qui exerce la pharmacie. Heureuses infirmités qui rassemblent autour de vous tant d'habiles pharmaciens fournis de plus de drogues que vous n'avez de maux, J. J. ROUSS. *Lettre à d'Ivernois.* || *Adj.* Faites-moi la faveur de m'indiquer quelque auteur pharmacien qui les ait décrites [les pilules de Francfort], GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. 191.

— ÉTYM. *Pharmacie.*

† **PHARMACODYNAMIQUE** (far-ma-ko-di-na-mi-k'), *adj.* Qui a rapport à la dynamique, à la force active des médicaments. Étude pharmacodynamique des principes actifs des ellébores. || *S. f.* La pharmacodynamique, l'action dynamique des médicaments.

— ÉTYM. Φάρμακον, médicament, et *dynamique.*

PHARMACOLITHE (far-ma-ko-li-t'), *s. f.* Chaux arséniatée d'Allemagne, désignée sous ce nom par Werner.

† **PHARMACOLOGIE** (far-ma-ko-lo-jie), *s. f.* Partie de la matière médicale qui a pour objet de faire connaître les médicaments et d'en éclairer l'emploi.

— ÉTYM. Φάρμακον, médicament, et λόγος, doctrine.

† **PHARMACOLOGIQUE** (far-ma-ko-lo-ji-k'), *adj.* Qui se rapporte à la pharmacologie.

PHARMACOPÉE (far-ma-ko-pée), *s. f.* Livre qui enseigne la manière de préparer et de composer les médicaments. Valerius Cordus fit la première pharmacopée chimique en 1542, FOURCROY, *Connaiss. chim.* t. I, p. 19, dans POUGENS.

— ÉTYM. Φαρμακοποιΐα, de φάρμακον, médicament, et ποιεῖν, faire.

PHARMACOPOLE (far-ma-ko-po-l'), *s. m.* Terme qui ne se dit que par plaisanterie. Apothicaire, vendeur de drogues, charlatan.

— ÉTYM. Lat. *pharmacopola*, de φαρμακοπώλης, composé de φάρμακον, médicament, et πωλεῖν, vendre.

† **PHARMACOPOSIE** (far-ma-ko-po-zie), *s. f.* Terme de médecine. Action de boire un médicament liquide quelconque, et particulièrement un médicament purgatif.

— ÉTYM. Φαρμακοποσία, de φάρμακον, médicament, et πόσις, action de boire.

† **PHARMACOSIDÉRITE** (far-ma-ko-si-dé-ri-t'), *s. f.* Fer arséniaté associé aux filons d'étain.

† **PHARSALE** (far-sa-l'), *s. f.* Titre d'un poëme de Lucain sur la guerre civile entre César et Pompée.

— ÉTYM. *Pharsale*, ville de Thessalie, où César vainquit Pompée.

† **PHARYNGIEN, IENNE** (fa-rin-jiin, jiè-n'), *adj.* Qui a rapport au pharynx.

† **PHARYNGITE** (fa-rin-ji-t'), *s. f.* Inflammation du pharynx.

— ÉTYM. *Pharynx*, et la finale médicale *ite*, indiquant inflammation.

† **PHARYNGOCÈLE** (fa-rin-go-sè-l'), *s. f.* Terme de médecine. Sorte de tumeur résultant du prolapsus ou d'une dilatation anomale du pharynx.

— ÉTYM. *Pharynx*, et κήλη, tumeur.

† **PHARYNGOGRAPHIE** (fa-rin-go-gra-fie), *s. f.* Description du pharynx.

— ÉTYM. *Pharynx*, et γράφειν, décrire.

† **PHARYNGO-LARYNGITE** (fa-rin-go-la-rin-ji-t'), *s. f.* Inflammation du pharynx et du larynx.

† **PHARYNGOPLÉGIE** (fa-rin-go-ple-jie), *s. f.* Paralysie du pharynx.

— ÉTYM. *Pharynx*, et πλήσσειν, frapper, paralyser.

† **PHARYNGO-STAPHYLIN** (fa-rin-go-sta-fi-lin'), *s. m.* Muscle qui, du bord postérieur de la voûte palatine, s'étend au pilier postérieur du voile du palais et à la partie postérieure supérieure du cartilage thyréoïde.

— ÉTYM. *Pharynx*, et *staphylin.*

† **PHARYNGOSTOME** (fa-rin-go-sto-m'), *adj.* Terme de zoologie. Se dit des animaux dont les bords de l'œsophage constituent la bouche.

— ÉTYM. *Pharynx*, et στόμα, bouche.

† **PHARYNGOTOME** (fa-rin-go-to-m'), *s. m.* Instrument de chirurgie qui sert à ouvrir les abcès situés dans le fond de la gorge, et à scarifier les amygdales.

— ÉTYM. *Pharynx*, et τομή, incision.

† **PHARYNGOTOMIE** (fa-rin-go-to-mie), *s. f.* Terme de chirurgie. Incision qu'on fait au pharynx pour en extraire un corps étranger, ou pour ouvrir les abcès qui s'y sont formés.

PHARYNX (fa-rinks'), *s. m.* Terme d'anatomie. Cavité musculo-membraneuse faisant suite à la bouche, dont elle est séparée par le voile du palais, et se continuant avec l'œsophage.

— HIST. XVIe s. Par le pharynx ou fauces, nous est signifiée la partie posterieure de la bouche, ...ainsi appelé pource que c'est un lieu anguste et estroit, PARÉ, IV, 14.

— ÉTYM. Φάρυγξ, φάρυγγος ; comp. φάραγξ, gouffre.

† **PHASCOLOME** (fa-sko-lo-m'), *s. m.* Genre de marsupiaux formé pour un animal nocturne, fouisseur, herbivore, habitant le détroit de Bass.

— ÉTYM. Φάσκωλον, bourse, et μῦς, rat.

PHASE (fa-z'), *s. f.* || 1° Apparences diverses de la lune et de quelques planètes, suivant la manière dont elles reçoivent la lumière du soleil. Si cela était [si la terre tournait autour du soleil], lui disaient [à Copernic] ces savants, Vénus et Mercure devraient vous montrer des phases semblables à celles de la lune ; aussi en ont-ils, répondait-il, et vous les verrez quand vous aurez de meilleurs yeux, VOLT. *Dial.* XXIX, 7. || 2° Fig. Changements successifs qui se remarquent dans certaines choses. Assis sur la base immuable De l'éternelle vérité, Tu vois d'un œil inaltérable Les phases de l'humanité, LAMART. *Méd.* I, 19.

— ÉTYM. Φάσις, action de briller, de φαίνειν (comparez PHÉNOMÈNE).

PHASÉOLE, *s. f.* Voy. FASÉOLE.

† **PHASÉOLÉES** (fa-zé-o-lée), *s. f. pl.* Tribu de la famille des légumineuses.

† **PHASÉOLIQUE** (fa-zé-o-li-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide phaséolique, acide qui existe dans certaines espèces de haricots.

† **PHASIANÉS** (fa-zi-a-né), *s. m. pl.* Tribu de l'ordre des gallinacés, renfermant ceux dont les tarses sont nus et garnis d'un ergot, le pouce articulé plus haut que les autres doigts, et la queue très-développée ; genres principaux : faisan, coq, paon, etc.

— ÉTYM. Lat. *phasianus*, faisan.

† **PHÉ** (fé), *s. m.* Sorte de hamster, *cricetus phæus*, PALLAS.

— ÉTYM. Φαιός, brun.

† 1. **PHÉBÉ** (fé-bé), *s. f.* Nom de la sœur de Phébus, Diane ou la lune. Le soleil va porter le jour à d'autres mondes ; À l'horizon désert Phébé monte sans bruit, LAMART. *Méd.* II, 3.

— ÉTYM. Φοίβη (voy. PHÉBUS).

† 2. **PHÉBÉ** (fé-bé), *s. m.* Détails circonstanciés avec une sorte d'emphase (mot vieilli, répondant à phébus). Et les encore, enfin tout le phébé, LA FONT. *Comment l'esprit.*

— HIST. XVIe s. Ils furent si bien battus qu'il ne falloit point dire *Phœbe domine;* car ils sçavoient bien pour qui c'estoit, BOUCHET, *Serées*, liv. III, p. 278, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *Phœbe*, vocatif de *Phœbus*, comme on le voit par Bouchet.

PHÉBUS (fé-bus'), *s. m.* || 1° Apollon, dieu du soleil. Eh bien ! gageons nous deux [le soleil et le vent], Dit Phébus, sans tant de paroles, À qui plus tôt aura dégarni les épaules Du cavalier que nous voyons, LA FONT. *Fabl.* VI, 3. || Apollon, dieu des vers. Il est vrai que du roi la bonté secourable Jette enfin sur la muse un regard favorable, Et, réparant du sort l'aveuglement fatal, Va tirer désormais Phébus de l'hôpital, BOIL. *Sat.* I. Pour lui Phébus est sourd, et Pégase est rétif, ID. *Art p.* I. || 2° Fig. Nom du galimatias prétentieux (avec un *p* minuscule). Que, sans parler phébus, je ferai le discours De mon gîte.... RÉGNIER, *Sat.* X. Il faut feindre des maux, demander guérison, Donner sur le phébus.... CORN. *Méd.* I, 1. Une chose vous manque, Acis, à vous et à vos semblables, les diseurs de phébus ; vous ne vous en défiez point ; et je vais vous jeter dans l'étonnement ; une chose vous manque, c'est l'esprit, LA BRUY. V. La magnificence de paroles avec de faibles idées est proprement du phébus, VAUVEN. *De l'éloq.* || 3° En parlant des personnes, homme faisant le beau parleur. Qu'un beau phébus lui débite ses gentillesses, J. J. ROUSS. *Ém.* V. Pour m'apprendre à faire le phébus avec les dames, ID. *Conf.* V.

— ÉTYM. Φοῖβος, celui qui brille.

† **PHÉCI** (fé-si), *s. m.* C'est le képi, mieux écrit féci, qui est le fez.

† **PHELLANDRE** (fel-lan-dr'), *s. m.* Genre d'ombellifères. || Plante qu'on nomme vulgairement ciguë aquatique.

— ÉTYM. Φελλάνδριον.

† **PHELLOPLASTIQUE** (fèl-lo-pla-sti-k'), *s. f.* Art de représenter des objets en liége.

— ÉTYM. Φελλός, liége, et πλάσσειν, former.

† **PHÉNAKITE** (fé-na-ki-t'), *s. f.* Silicate de glycine, qu'on avait pris pour du quartz.

— ÉTYM. Φέναξ, trompeur.

† **PHÉNATE** (fé-na-t'), *s. m.* Genre de sels formés par l'acide phénique.

† **PHÈNE** (fè-n'), *s. f.* Espèce de vautour, le gypaète barbu.

† **PHENGINE** (fan-ji-n'), *s. f.* Topaze.

† **PHÉNICINE** (fé-ni-si-n'), *s. f.* Terme de chimie. Voy. SULFO-PURPURIQUE.

PHÉNICOPTÈRE (fé-ni-ko-ptè-r'), *s. m.* Synonyme de flamant.

— ÉTYM. Φοινικόπτερος, de φοινικός, rouge (voy. PHÉNIX), et πτερόν, aile.

† **PHÉNIGME** (fé-ni-gm'), *s. m.* Terme de médecine. Rubéfaction à l'aide des sinapismes, des orties.

— HIST. XVIe s. Vesicatoire, ou rubrifiant selon les Latins, selon les Grecs phenigme, PARÉ, XXV, 33.

— ÉTYM. Φοινιγμός, de φοινίξ, rouge.

† **PHÉNIQUE** (fe-ni-k'), *adj.* Terme de chimie. Qui a rapport au phenol. || Acide phénique, produit de la distillation de la houille, dit aussi alcool phénique, hydrate de phényle.

PHÉNIX (fé-niks'), *s. m.* || 1° Oiseau fabuleux, unique en son espèce, qui, disait-on, vivait plusieurs siècles, et qui, brûlé, renaissait de sa cendre. Hérodote est le premier écrivain qui ait parlé du phénix, LARCHER, *Instit. Mém. hist. et litt. anc.* t. I, p. 168. Lorsqu'ils [les Égyptiens] voulaient représenter l'âme, dit Horapollon, ils peignaient un phénix, parce que cet oiseau, ajoute-t-il, est de tous les animaux celui qui vit le plus longtemps, ID. *ib.* p. 305. || Fig. Un tribunal impuissant Au bûcher livra

Pérale. Phénix toujours renaissant, BÉRANG. *Muse en fuite.* || Le phénix ne se montrait qu'une fois, quand il venait se brûler pour renaître. C'est [une actrice qui avait fait une visite à Ferney] le phénix à jamais regretté, On ne le voit qu'une fois dans sa vie, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 126. || 2° Fig. Personne unique dans son genre, supérieure aux autres. Prête de posséder le phénix de la Grèce, La fleur de nos guerriers, le sang de tant de dieux, CORN. *Médée*, II, 5. Sans mentir, si votre ramage Se rapporte à votre plumage, Vous êtes le phénix des hôtes de ces bois, LA FONT. *Fabl.* I, 2. Diana appelle Vasquez le phénix des esprits, PASC. *Prov.* V. Le phénix de la poésie chantante [Quinault], LA BRUY. XII. || Il se dit aussi des choses. Voilà enfin quel est ce phénix des dictionnaires [le dictionnaire de l'Académie française] qui veut être seul en son espèce et n'avoir point de pareil, FURETIÈRE, *Factums*, t. I, p. 161. Un sonnet sans défaut vaut seul un long poëme; Mais en vain mille auteurs y pensent arriver, Et cet heureux phénix est encore à trouver, BOIL. *Art p.* II. || 3° En astronomie, le Phénix [avec une majuscule], constellation de l'hémisphère austral qui n'est pas visible dans nos climats.

— HIST. XIII° s. Fenix est uns oisiaus en Arrabe, dont il n'a plus que un sol en trestout le monde, BRUN. LATINI, *Trés.* p. 214. Prode fame, par saint Denis, Dont il est mains [moins] que de fenis, *la Rose*, 2726. Tu iez l'aigles et li feniscés Qui dou soleil reprent jouvente, RUTEB. II, 16.

— ÉTYM. Φοῖνιξ, le phénix, proprement le rouge, de φοῖνιξ, phénicien, à cause que les Phéniciens avaient découvert la pourpre.

† PHÉNOL (fé-nol), *s. m.* Terme de chimie. Substance extraite des huiles lourdes que fournissent les goudrons des gaz; c'est le meilleur désinfectant connu.

— ÉTYM. Φαίνειν, briller.

† PHÉNOMÉNAL, ALE (fé-no-mé-nal, na-l'), *adj.* Néologisme. Qui tient du phénomène. || Familièrement et par plaisanterie, surprenant, étonnant. Voilà qui est phénoménal.

† PHÉNOMÉNALISME (fé-no mé-na-li-sm'), *s. m.* Doctrine dans laquelle on ne s'attache qu'à ce qui peut tomber sous les sens.

† PHÉNOMÉNALITÉ (fé-no-mé-na-li-té), *s. f.* Terme didactique. Caractère de phénomène, de fait extérieur.

PHÉNOMÈNE (fé-no-mè-n'), *s. m.* || 1° Terme de science et de philosophie. Tout ce qui tombe sous les sens, tout ce qui peut affecter notre sensibilité d'une manière quelconque, soit au physique, soit au moral. M. le chevalier de Louville eut deux accès de fièvre léthargique qui ne l'étonnèrent point; il avait coutume de regarder ses maux comme des phénomènes de physique auxquels il ne s'intéressait que pour en trouver l'explication, FONTEN. *Louville.* Je regarde les grands événements de ce règne [de Louis XIV] comme de beaux phénomènes dont je rends compte, sans remonter au premier principe, VOLT. *Lett. au pr. roy. de Prusse*, 30 mai 1738. Pour découvrir des phénomènes, il ne suffit pas toujours d'observer; il faut encore employer des moyens propres à les rapprocher, à les dégager de tout ce qui les cache, à les mettre à portée de notre vue, CONDILLAC, *Art de rais.* I, 8. Expliquer un phénomène, c'est en trouver les rapports avec les êtres qui agissent sur lui ou sur lesquels il a quelque influence, *Ess. sur l'art d'observ.* t. II, p. 73, dans POUGENS. Tout est lié dans la nature, et ses lois générales enchaînent les uns aux autres les phénomènes qui semblent les plus disparates, LAPLACE, *Expos.* IV, 13. || En médecine, tout changement, appréciable par nos sens, qui survient dans un organe ou une fonction. Les phénomènes de la circulation. Les phénomènes de la respiration. || 2° Tout ce qui paraît d'extraordinaire dans l'air, dans le ciel. Les comètes, les météores sont des phénomènes. || 3° Ce qui est rare et surprenant. Le fond du système de l'Église anglicane effraye le théologien: un roi pape, une papesse Élisabeth, quel phénomène! *Mém. de Trévoux*, 1725, t. I, p. 333. L'établissement de l'Académie et le phénomène du Cid, VOLT. *Lett. Nétran*, 16 août 1761. || Familièrement. C'est un phénomène que de vous voir ici. || 4° Il se dit des personnes qui surprennent par leurs talents, par leurs actions, etc. Thémison était à la fois grand capitaine et grand homme d'État, phénomène auquel dans ce siècle on n'était plus accoutumé, CONDILLAC, *Hist. anc.* II, 9. || 5° Chose ou personne extraordinaire qu'on montre à la foire. Phénomène vivant. La foire au pain d'épice a conservé le privilége d'être le rendez-vous aimé de tout ce que Paris et la province comptent de saltimbanques, de physiciens, de montreurs de phénomènes et de curiosités de tous genres, *Moniteur univ.* 4 avril 1868, p. 470, 1^{re} col.

— ÉTYM. Φαινόμενον, ce qui apparaît, de φαίνειν, briller, apparaître.

† PHÉNOMÉNOLOGIE (fé-no-mé-no-lo-jie), *s. f.* Traité sur ce qui peut frapper nos sens. || Dans la philosophie de Hegel, la science des idées qui viennent par la perception sensible.

— ÉTYM. *Phénomène*, et λόγος, doctrine.

† PHÉNYLE (fé-ni-l'), *s. m.* Terme de chimie. Radical hypothétique du groupe phénique.

† PHÉRÉCRATIEN (fé-ré-kra-siin), *adj.* Terme de métrique ancienne. Vers phérécratien, trimètre dactylique, composé d'un dactyle entre deux spondées.

† PHI (fi), *s. m.* La 21° lettre de l'alphabet grec (Φ, φ).

† PHIALE (fi-a-l'), *s. f.* Terme d'antiquité. Sorte de vase à mettre l'eau ou le vin, et qui servait souvent comme cadeau ou offrande.

— ÉTYM. Φιάλη (voy. FIOLE).

† PHIL.... ou PHILO.... Préfixe signifiant qui aime: c'est le grec φίλος; comp. sanscr. *pri*, aimer.

† PHILADELPHE (fi-la-dèl-f'), *adj.* || 1° Qui aime son frère ou sa sœur; surnom de Ptolomée II, roi d'Égypte. || 2° *S. m.* Nom des membres d'une société secrète formée au commencement du XIX° siècle, en France, suivant certaines personnes. || 3° *S. m. pl.* Famille de polypes renfermant ceux qui sont réunis en une masse commune.

—ÉTYM. Φιλάδελφος, de φίλος, ami, et ἀδελφός, frère.

† PHILADELPHÉES (fi-la-dèl-fée), *s. f. pl.* Famille de plantes dicotylédones voisine des saxifragées. Le seringat, *philadelphus coronarius, L.* appartient à cette famille.

† PHILANDRE (fi-lan-dr'), *s. m.* || 1° Nom vulgaire et spécifique du didelphe philandre. || 2° Un des noms vulgaires du macrope de Lebruyn (marsupiaux), dit aussi kanguroo d'Aroé et lapin d'Aroé. || 3° Grand philandre, un des noms vulgaires du didelphe cancrivore.

PHILANTHROPE (fi-lan-tro-p'), *s. m.* || 1° Celui dont le cœur est porté à aimer les hommes. Ce faux philanthrope est comme un pêcheur qui jette un hameçon avec un appât: il paraît nourrir les poissons, mais il les prend et les fait mourir, FÉN. *Dial. des morts anc. dial.* 17. || 2° Particulièrement. Celui qui s'occupe des moyens d'améliorer le sort de ses semblables. Tu méconnais, Comtois, ses bonnes qualités; Lui, c'est un philanthrope; il est des comités De secours, d'indigence; il régit les hospices, La maison des vieillards, le bureau des nourrices, ÉTIENNE, *les Deux Gendres*, I, 1.

— HIST. XIV° s. Et pour ce nous loons ceulz que l'en appelle philanthropes, c'est à dire ceulz qui aiment les hommes, ORESME, *Eth.* 229.

— ÉTYM. Φιλάνθρωπος, de φίλος, qui aime, et ἄνθρωπος, homme.

PHILANTHROPIE (fi-lan-tro-pie), *s. f.* Amour de l'humanité. Le langage de Caïn se répand partout: est-ce à moi de garder mon frère? la philanthropie se perd; tout est en proie au plus fort, FÉN. t. XXII, p. 454. La justice, ou cette vertu qui règle le sentiment que les Grecs ont désigné sous le nom de philanthropie, DIDEROT, *Opin. des anc. philos.* (*Leibnitzianisme*).

— REM. Philanthrope et philanthropie ne sont dans le Dictionnaire de l'Académie qu'à partir de l'édition de 1762. Il paraît que philanthropie est dû à Fénelon. Quant à philanthrope, il remonte au XIV° siècle.

— ÉTYM. Φιλανθρωπία (voy. PHILANTHROPE).

PHILANTHROPIQUE (fi-lan-tro-pi-k'), *adj.* Qui a rapport à la philanthropie; qui est inspiré par la philanthropie. Comme système philanthropique, vos principes [des quakers] obtiennent notre admiration, MIRABEAU, *Collection*, t. V, p. 363. || Ironiquement. Il a poussé si loin l'ardeur philanthropique, Qu'il nourrit tous ses gens de soupe économique, ÉTIENNE, *les Deux Gendres*, I, 1.

† PHILANTHROPISME (fi-lan-tro-pi-sm'), *s. m.* Fausse philanthropie, affectation de la philanthropie.

† PHILAUTIE (fi-lô-tie), *s. f.* Terme didactique. Amour de soi-même, complaisance vicieuse pour soi-même. Nous ne nous faisons point justice, Et la philautie est un vice Dont le plus sage est entaché, Fût-il sans tout autre péché, SCARR. *Poés. div. Œuv.* t. VII, p. 185, dans POUGENS.

— REM. Le Dictionnaire de l'Académie de 1696, qui a ce mot, dit qu'on le prononce *philaftie*; c'est en effet la prononciation des Grecs modernes.

— HIST. XVI° s. Philautie, presomption et fol amour de soy mesme, CHARRON, *Sagesse*, p. 228 dans LACURNE.

— ÉTYM. Φιλαυτία, de φίλος, qui aime, et αὑτός, soi-même.

† PHILÉDON (fi-lé-don), *s. m.* Genre établi par G. Cuvier dans l'ordre des passereaux et dans la famille des dentirostres.

PHILHARMONIQUE (fi-lar-mo-ni-k'), *adj.* Qui aime l'harmonie, la musique, en parlant de certaines sociétés musicales. Société philharmonique.

— ÉTYM. *Phil...*, et *harmonie.*

PHILHELLÈNE (fi-lèl-lè-n'), *s. m.* || 1° Anciennement, ami des Hellènes, de leurs arts, de leur civilisation, en parlant d'hommes qui n'étaient pas Grecs. || 2° Aujourd'hui, ami des Grecs modernes, favorable à leur indépendance. || Volontaire au service de la Grèce moderne.

— ÉTYM. Φιλέλλην, de φίλος, qui aime, et Ἕλλην, grec.

† PHILHELLÉNISME (fi-lèl-lé-ni-sm'), *s. m.* Amour des Grecs modernes; intérêt qu'ils inspirent. On a fait usage de ce mot surtout par opposition à la domination turque.

† PHILIATRE (fi-li-a-tr'), *s. m.* Celui qui se livre par goût à la pratique de la médecine, de l'art de guérir.

— ÉTYM. *Phil...*, et ἰατρεία, médecine.

† PHILIN (fi-lin), *s. m.* Espèce de volute (coquille).

† PHILINTE (fi-lin-t'), *s. m.* Nom d'un personnage de la comédie du Misanthrope, et qui est devenu l'appellation de ceux qui demeurent les amis de tout le monde, en acceptant les défauts et les vices de chacun.

† PHILIPPE (fi-li-p'), *s. m.* || 1° Médaille de Philippe, roi de Macédoine. || Ancienne monnaie macédonienne. || 2° Ancienne monnaie d'Espagne.

— ÉTYM. Φίλιππος, de φίλος, qui aime, et ἵππος, cheval.

† PHILIPPINE. Bonjour, Philippine, se dit, en forme de jeu, pour réclamer de quelqu'un de connaissance un petit cadeau (all. *vielliebchen*, bien aimé, altéré en *Philippchen*, d'où *Philippine*).

PHILIPPIQUE (fi-li-ppi-k'), *s. f.* || 1° Harangue de Démosthène contre Philippe, roi de Macédoine. || 2° Par extension, nom donné aux discours de Cicéron contre Marc-Antoine. Les Philippiques de Cicéron sont des libelles; mais les proscriptions des triumvirs furent des libelles plus terribles, VOLT. *Dict. phil. Libelle.* || 3° Nom de violentes satires écrites contre Philippe d'Orléans, régent de France, par Lagrange-Chancel. Chacun les lit, ces archives d'horreur, Ces vers impurs, appelés philippiques, De l'imposture effroyables chroniques, VOLT. *Épître* 38. || 4° Discours violent et injurieux. Le livre du Système de la nature qu'on nous a donné depuis peu.... c'est une philippique contre Dieu, VOLT. *Systèmes*, note.

— ÉTYM. Φιλιππικός, sous-entendu λόγος, discours relatif à Philippe, roi de Macédoine.

† PHILIPPISME (fi-li-ppi-sm'), *s. m.* Parti, opinion des philippistes.

† PHILIPPISTE (fi-li-ppi-st'), *s. m.* S'est dit des partisans du roi Louis-Philippe, par analogie et opposition avec carliste et bonapartiste.

† PHILISTIN (fi-li-stin), *s. m.* || 1° Nom d'un peuple qui occupait une grande partie de la terre promise, lors de l'arrivée des Israélites. || Fig. [illegible] faire la guerre aux Philistins (par allusion à la mâchoire d'âne dont Samson s'arma contre les Philistins), il se tient la mâchoire, il tient sa mâchoire appuyée sur sa main; c'est une manière de dire quelqu'un qu'il est un âne. || 2° Fig. Se dit, parmi les étudiants allemands, de toutes les personnes étrangères aux universités, et particulièrement des marchands (avec un p minuscule). Vous n'êtes [illegible] fûtes et ne serez jamais que ce que les étudiants allemands appellent un philistin, et les artistes français un bourgeois, TH. GAUTIER, dans *Revue des Deux-Mondes*, t. XIX, p. 889, 1847. À propos, qu'est-ce qu'un philistin? autrefois, en Grèce, il s'appelait béotien; on le nomme cockney en Angleterre, [illegible] ou Joseph Prud'homme à Paris, et les étudiants d'Allemagne lui ont conféré l'appellation de philistin, L. DE NEUVILLE, dans *Excentricités du langage*.

† PHILISTINISME (fi-li-sti-ni-sm'), *s. m.* Caractère du philistin. Le philistinisme anglais.

† PHILLYRÉINE (fi-li-ré-i-n'), *s. f.* Terme de chimie. Principe retiré des écorces de phillyrea media et latifolia, *L.*

— ÉTYM. Φιλυρέα ou φιλύρεα.

† PHILOGÉNITURE (fi-lo-jé-ni-tu-r'), *s. f.* Terme didactique. Amour qu'on porte à ses enfants.

— ÉTYM. Mot hybride fait de *philo...*, et *géniture*.

† PHILOGYNE (fi-lo-ji-n'), *adj.* Terme didactique. Qui aime les femmes.

— ÉTYM. Φιλογύνης, de φίλος, ami, et γύνη, femme.

† PHILOGYNIE (fi-lo-ji-nie), *s. f.* Terme didactique. Amour des femmes.

— ÉTYM. Φιλογυνία (voy. PHILOGYNE).

PHILOLOGIE (fi-lo-lo-jie), *s. f.* || 1° Sorte de savoir général qui regarde les belles-lettres, les langues, la critique, etc. On entend par philologie une espèce de science composée de grammaire, de rhétorique, de poétique, d'antiquités, d'histoire, de philosophie, et quelquefois même de mathématiques, de médecine et de jurisprudence, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. XI, p. 613, dans POUGENS. || 2° Particulièrement. Étude et connaissance d'une langue en tant qu'elle est l'instrument ou le moyen d'une littérature. Arnauld et ses amis aidaient plus sensiblement encore à ce progrès [du langage] par leurs travaux sur la grammaire générale et sur l'analyse comparée des langues; pour la première fois depuis la Renaissance, la méthode philosophique dirigeait la philologie, et tout l'artifice de la pensée était cherché dans l'artifice du langage, VILLEMAIN, *Dict. de l'Acad. Préface.* || 3° Philologie comparée, étude appliquée à plusieurs langues, que l'on éclaire par la comparaison entre les unes et les autres.

— ÉTYM. Φιλολογία, de φίλος, qui aime, et λόγος, discours, doctrine.

PHILOLOGIQUE (fi-lo-lo-ji-k'), *adj.* Qui concerne la philologie. Crenius vient de publier un second recueil de pièces latines qui n'avaient guère paru que dans les académies d'Allemagne; elles roulent sur des matières en partie théologiques et en partie philologiques, BAYLE, *Lett. à M****, 31 mars 1698.

— ÉTYM. Φιλολογικός (voy. PHILOLOGIE).

† PHILOLOGIQUEMENT (fi-lo-lo-ji-ke-man), *adv.* D'une manière philologique.

PHILOLOGUE (fi-lo-lo-gh'), *s. m.* Homme qui s'occupe de philologie. On appelle philologues ceux qui ont travaillé sur les anciens auteurs pour les examiner, les corriger, les expliquer et les mettre au jour, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. XI, 2° part. p. 613, dans POUGENS. Suétone dit qu'Ératosthène fut le premier qui porta le nom de philologue; il était de Cyrène, et devint bibliothécaire d'Alexandrie, ID. *ib.* p. 614. M. du Rondel, le plus grand philologue qui soit sorti de France par la dernière persécution, BAYLE, *Lett. à Lamonnoye*, 20 janvier 1699. || Aujourd'hui, on donne le nom de philologues à ceux qui s'occupent de philologie comparée.

— ÉTYM. Φιλόλογος (voy. PHILOLOGIE).

PHILOMATHIQUE (fi-lo-ma-ti-k'), *adj.* Qui aime les sciences. Société philomathique.

— ÉTYM. Phil..., et μαθεῖν, apprendre.

† PHILOMÈLE (fi-lo-mè-l'), *s. f.* || 1° Terme de mythologie. Sœur de Procné; les deux sœurs furent changées, Philomèle en rossignol et Procné en hirondelle. || 2° Se dit poétiquement pour le rossignol. Ces forêts où chante en tout temps Philomèle, honneur des bocages, De qui le règne, en nos ombrages, Naît et meurt avec le printemps, LA FONT. *Psyché*, I, p. 47. Telle sur un rameau, durant la nuit obscure, Philomèle plaintive attendrit la nature, DELILLE, *Géorg.* IV. Mais pourquoi chantais-tu? Demande à Philomèle Pourquoi, durant les nuits, sa douce voix se mêle Au doux bruit du ruisseau sous l'ombrage roulant, LAMART. *Méd.* II, 5. Par extension. Si l'océan a sa flore, il a aussi sa philomèle; lorsqu'au coucher du soleil le courlis siffle sur la pointe d'un rocher, et que le bruit sourd des vagues l'accompagne, c'est une des harmonies les plus plaintives qu'on puisse entendre, CHATEAUB. *Génie*, I, V, 5.

— ÉTYM. Lat. *Philomela*, du grec Φιλομήλα, où l'on croit μέλος, chant.

† PHILOSOPHAILLE (fi-lo-zo-fâ-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Terme de mépris. La tourbe des philosophes, particulièrement au XVIII° siècle. Le mot philosophaille a été inventé contre les philosophes, comme le mot prêtraille contre les prêtres.

— ÉTYM. Mot créé, dit-on, par Fréron.

† PHILOSOPHAILLER (fi-lo-zo-fâ-ller, *ll* mouillées), *v. n.* Néologisme. Faire de la philosophie à tort et à travers : se targuer de philosophie.

— ÉTYM. *Philosophaille*. Ce verbe se trouve dans Grimm.

PHILOSOPHALE (fi-lo-zo-fa-l'), *adj. f.* Pierre philosophale, pierre qui, composée selon les règles des philosophes ou alchimistes avec de petites quantités d'or ou d'argent devenues, grâce à certains procédés, alchimiquement vivantes et capables de communiquer cette vie, devait avoir la propriété de transmuer les métaux inférieurs en or ou en argent, suivant que c'était l'or ou l'argent qui avait été soumis à la confection de la pierre. Il est vrai qu'on ne peut trouver la pierre philosophale, mais il est bon qu'on la cherche : en la cherchant, on trouve de fort beaux secrets qu'on ne cherchait pas, FONTEN. *Dial.* 2. *Morts anc. mod.* Un autre m'envoie un paquet de rêveries; il me mande qu'il a trouvé la pierre philosophale, et qu'il ne veut dire son secret qu'au roi; je lui renvoie son paquet, et je lui mande que c'est le roi qui a la pierre philosophale, VOLT. *Lett. Mme Denis*, 24 déc. 1751. || Il ne trouvera pas, il n'a pas trouvé la pierre philosophale, se dit d'un homme dont l'esprit est borné. || Il faut qu'il ait trouvé la pierre philosophale, se dit d'un homme qui fait des dépenses fort au-dessus du revenu qu'il paraît avoir. || Fig. C'est la pierre philosophale, c'est une chose impossible à trouver. J'ai consumé environ quarante années de mon pèlerinage dans deux ou trois coins de ce monde à chercher cette pierre philosophale qu'on nomme la vérité, VOLT. *Dict. phil. Philosophie*, IV.

— HIST. XIV° s. Trop poure est mercure vulgal Pour devenir philosophal, *Traité d'alch.* 276. || XV° s. C'est ici que je vueil chercher La pierre philosophale, BASSELIN, XI. || XVI° s. Cette ridicule poursuitte de la pierre philosophale, MONT. II, 315.

— ÉTYM. *Philosophe.*

† PHILOSOPHALISTE (fi-lo-zo-fa-li-st'), *s. m.* Celui qui cherche la pierre philosophale, alchimiste.

PHILOSOPHE (fi-lo-zo-f'), *s. m.* || 1° Dans l'ancienne Grèce, ami de la sagesse. Il [Pythagore] est le premier qui se soit fait appeler philosophe; avant lui, les hommes qui se livraient à la contemplation de la nature portaient le nom de sages; il prit celui de philosophe par modestie, BAILLY, *Hist. astr. anc.* p. 209. || 2° Celui qui s'applique à la recherche des principes et des causes. Nulle religion que la nôtre n'a enseigné que l'homme naît en péché, nulle secte de philosophes ne l'a dit; nulle n'a donc dit vrai, PASC. *Pens.* XI, 4 ter, édit. HAVET. La vanité est si ancrée dans le cœur de l'homme qu'un soldat, un goujat, un cuisinier se vante et veut avoir ses admirateurs; et les philosophes mêmes en veulent, ID. *ib.* II, 3. Que je méprise ces philosophes qui, mesurant les conseils de Dieu à leurs pensées, ne le font auteur que d'un certain ordre général, d'où le reste se développe comme il peut! BOSS. *Mar.-Thér.* En fait de découvertes nouvelles, il ne se faut pas trop presser de raisonner, quoiqu'on en ait toujours assez d'envie, et les vrais philosophes sont comme les éléphants, qui, en marchant, ne posent jamais le second pied à terre que le premier n'y soit bien affermi, FONTEN. *Mondes*, 6° *soir.* Il y a eu des philosophes de cabinet en France; et tous, excepté Montaigne, ont été persécutés, VOLT. *Dict. phil. Philosophe* 1. Ce sentiment [que les bêtes ont de l'intelligence] est celui du vulgaire : il n'est combattu que par des philosophes, c'est-à-dire par des hommes qui d'ordinaire aiment mieux une absurdité qu'ils imaginent, qu'une vérité que tout le monde adopte, CONDIL. *Traité des anim.* part. 2. || Fig. Je crois qu'il faut un peu modérer notre enthousiasme pour le Nord; il produit d'étranges philosophes [à propos de l'assassinat d'Ivan], VOLTAIRE, *Lettres, d'Alembert*, 7 septembre 1764. || Absolument. Au moyen âge, le philosophe, Aristote. || *Au féminin.* À propos, monsieur le conseiller, vous saurez que cette philosophe [Mme du Chatelet] a gagné un préliminaire de son procès, fort important et qui paraissait désespéré, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 72. || 3° Particulièrement. Celui qui s'applique à l'étude de l'homme et de la société, à l'effet de rendre ses semblables meilleurs et plus heureux. Le philosophe consume sa vie à observer les hommes, et il use ses esprits à en démêler les vices et le ridicule, LA BRUY. I. Il est bon d'être philosophe, il n'est guère utile de passer pour tel, ID. XII. Je n'accorde le titre de philosophe qu'à celui qui s'exerce constamment à la recherche de la vérité et à la pratique de la vertu, DIDER. *Claude et Nér.* II, 6. || 4° Celui qui cultive sa raison, conforme sa conduite aux règles de la saine morale, et affermit son âme contre les coups du sort. Pour détromper ma sœur, et lui faire connaître Ce que son philosophe à l'essai pouvait être, MOL. *Femm. sav.* V, 5. Voilà tout ce que les hommes ont pu inventer pour se rendre heureux [les divertissements]; et ceux qui font sur cela les philosophes.... ne connaissent guère notre nature, PASC. *Pens.* IV, 1. Écoutez à ce propos [la vanité des choses humaines] le profond raisonnement non d'un philosophe qui dispute dans une école, ou d'un religieux qui médite dans un cloître... BOSS. *Duch. d'Orl.* Qu'il y a de différence entre être philosophe et parler de philosophie! VOLT. *Lett. Mme Denis*, 24 août 1751. || *Au féminin.* ...À votre fille aînée On voit quelque dégoût pour les nœuds d'hyménée; C'est une philosophe enfin; je n'en dis rien, MOL. *F. sav.* II, 8. J'apprends que l'on vient d'imprimer deux nouveaux mémoires sur la vie de cette philosophe [Ninon], VOLT. *Mél. litt. sur Mlle de Lenclos.* J'imagine que votre grand'maman [la duchesse de Choiseul] est une vraie philosophe, ID. *Lett. à Mme du Deffant*, 25 mai 1770. || 5° Celui qui mène une vie tranquille et retirée, hors de l'embarras des affaires. Il n'y a rien qui coûte moins à acquérir aujourd'hui que le nom de philosophe : une vie obscure et retirée, quelques dehors de sagesse, avec un peu de lecture, suffisent pour attirer ce nom à des personnes qui s'en honorent, DUMARSAIS, *Œuv.* t. VI, p. 25. || 6° En un sens particulier, celui qui ne reconnaît pas la révélation. Ce royaume autrefois le soutien de la foi, et la plus pure portion de son Église, devenu par la licence des discours et l'impiété des sentiments, le théâtre d'honneur des philosophes et des incrédules, MASS. *Carême, Mot. de conv.* Troisvilles fréquenta les toilettes; le pied lui glissa; de dévot il devint philosophe, ST-SIM. 133, 223. || Nom donné, en particulier dans le XVIII° siècle, à des hommes qui cultivaient la philosophie et la faisaient servir au renversement des anciennes opinions. On avait assuré le roi de Danemark que les philosophes étaient mauvaise compagnie, D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 19 déc. 1768. Je suis quelquefois tenté de dire du titre de philosophe ce que Jacques Rosbif dit de celui de Monsieur, dans la comédie du Français à Londres : Je ne veux point de ce titre-là, il y a trop de faquins qui le portent, ID. *ib.* 8 juin 1770. Il y avait à l'Académie quatre hommes désignés sous le nom de philosophes, étiquette odieuse dans ce temps-là, MARMONTEL, *Mém.* VII. || 7° Dans les collèges et lycées, étudiant en philosophie. || 8° Alchimiste. Les principes des philosophes sont le sel, le soufre et le mercure. || Huile des philosophes, huile d'olive dont on imbibe des briques rougies au feu. || Poudre des philosophes, la poudre de projection. || 9° *Adj.* Qui est philosophe. La religion seule fait quelquefois des conversions surprenantes et des changements miraculeux, mais elle ne fait guère toute une vie égale et uniforme, si elle n'est entée sur un naturel philosophe, FONTEN. *Des Billettes.* La plupart des femmes et des courtisans n'observèrent autre chose dans cette reine philosophe [Christine], sinon qu'elle n'était pas coiffée à la française, et qu'elle dansait mal, VOLT. *Louis XIV*, 6. Je désirerais de voir cette question proposée à tous les philosophes de l'Europe par le plus philosophe des souverains, D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 27 nov. 1777. Le grand défaut de ce siècle philosophe est de ne l'être pas encore assez, ID. *Lett. à J. J. Rouss.* Et sur le même plan l'amour nous voit rangés; C'est un dieu philosophe, il est sans préjugés, DE BIÈVRE, *Séducteur*, I, 5. || 10° Il se dit quelquefois pour philosophique, mais en ce sens il vieillit. Et je crois qu'à la cour, de même qu'à la ville Mon flegme est philosophe autant que votre bile, MOL. *Mis.* I, 1. Qu'il a bien découvert son âme mercenaire! Et que peu philosophe est ce qu'il vient de faire! ID. *F. sav.* V, 5. Quand ils [Platon et Aristote] se sont divertis à faire leurs Lois et leur Politique, ils l'ont fait en se jouant; c'était la partie la moins philosophe et la moins sérieuse de leur vie; la plus philosophe était de vivre simplement et tranquillement, PASC. *Pens.* VI, 52. Il [Mazarin] mourut au bois de Vincennes avec une fermeté beaucoup plus philosophe que chrétienne, M^{me} DE LAFAYETTE, *Hist. de Mme Henriette*, 1^{re} part. Il me semble que la mort du roi d'Angleterre [Charles II] devient plus philosophe et anglaise que chrétienne et catholique, SÉV. 7 mars 1685. D'un œil philosophe et tranquille Tu vois les intrigues des cours, BERNIS, *Ép.* 2, *Mœurs.*

— HIST. XIII° s. Et si a en ceste cité moult de philosophes et moult de mires [médecins], MARC POL, p. 489. || XIV° s. Le philosophe [Aristote] dist ou [au] premier des Elenches, H. DE MONDEVILLE, f° 7. || XV° s. Jà tant ne montera la niceté du peuple, que nom de philosophe très honorable et très saint ne demeure, CHRIST. DE PISAN, *Hist. de Ch. V*, III, 64. Ce bon mareschal se peut bien appeler philosophe d'armes, c'est à dire amateur de la science d'icelle, *Hist. de Bouciq.* IV, 6. || XVI° s. Veistes vous onques chien rencontrant quelque os medulaire? c'est, comme dict Platon, la beste du monde plus philosophe, RAB. *Garg. Prol.* Les femmes philosophes qui se mesloient à leur secte [des cyniques],

MONT. II, 242. Vous verrez au long aller ce beau nom de poete venir au nonchaloir du peuple, ainsi que celuy de philosophe que l'on adapte maintenant à ces tireurs de quint-essence, PASQUIER, *Lett.* t. I, p. 26.

— ETYM. Prov. *philosophe*; espagn. et ital. *filosofo*, du lat. *philosophus*, grec φιλόσοφος, composé de φίλος, qui aime, et σοφός, sage, lequel est de même radical que le lat. *sapus*, habile, *sapere*, savoir.

† PHILOSOPHÈME (fi-lo-zo-fè-m'), *s. m.* Proposition philosophique. Des traditions religieuses, philosophèmes antiques qui représentent les premiers essais de la sagesse primitive.

— ETYM. Φιλοσόφημα, de φιλοσοφεῖν, philosopher.

PHILOSOPHER (fi-lo-zo-fé), *v. n.* ‖ 1° Traiter, raisonner des choses qui regardent la philosophie. Bernier, après avoir philosophé cinquante ans, avoue qu'il doute des choses qu'il avait cru les plus vraies, S. ÉVREM. dans RICHELET. Se moquer de la philosophie, c'est vraiment philosopher, PASC. *Pens.* VII, 34, édit. HAVET. On avait philosophé trois mille ans durant sur divers principes, et il s'élève dans un coin de la terre un homme [Descartes] qui change toute la face de la philosophie...., NICOLE, *Ess. de mor.* 1er traité, ch. 7. Si j'avais quelqu'un pour m'aider à philosopher, je pense que je deviendrais une de vos écolières [en cartésianisme], SÉV. 432. ....Des habillements, des armes, des instruments, curiosités qui, quoiqu'elles ne soient pas sorties immédiatement des mains de la nature, ne laissent pas de devenir philosophiques pour qui sait philosopher, FONTEN. *Tournefort.* Quand Descartes voulut philosopher, il quitta la France, VOLT. *Lett. Damilaville*, 14 mars 1764. On dit : vivre d'abord, ensuite philosopher; c'est le peuple qui parle ainsi; mais le sage dit : philosopher d'abord, et vivre ensuite si l'on peut, DIDER. *Claude et Nér.* II, 2. ‖ 2° Raisonner, discuter sur diverses matières de morale ou de physique. Le médecin vous donnant des jours et des heures qui ne sont pas en sa puissance, et toujours prêt à philosopher admirablement de la maladie après la mort, BOSS. *Bourgoing.* Dans la prison même et lorsqu'il buvait la ciguë, il [Socrate] philosophait, dit Plutarque, et instruisait le genre humain, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. IV, p. 369, dans POUGENS. N'ayant plus de maîtresse et n'ayant pas un sou, Nous philosopherons maintenant tout le soûl, REGNARD, *Joueur*, IV, 13. Que sont devenus nos anciens projets de philosopher un jour ensemble dans cette grande ville si peu philosophe [Paris]? VOLT. *Lett. Formont*, 1734. J'espère cependant que cette santé et cette machine me permettront de jouir des bontés de Votre Majesté, et d'aller philosopher avec elle sur les grands maux et les petits biens de la vie, D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 27 fév. 1777. ‖ 3° Argumenter, disputer trop subtilement. Mais sans être savant et sans philosopher, MALH. V, 16. Ce n'est point à vous de philosopher sur les abaissements et la croix de votre Sauveur, BOURDAL. *Dim. de la Quinquagés. Dominic.* t. I, p. 454. Après avoir philosophé toute votre vie, n'apprendrez-vous jamais à raisonner? J. J. ROUSS. *Émile*, V. ‖ 4° Raisonner sur, tirer des inductions. Enfin il [le lièvre] se trahit lui-même Par les esprits sortant de son corps échauffé; Miraut, sur leur odeur ayant philosophé, Conclut que c'est son lièvre, LA FONT. *Fabl.* V, 17. On philosophe pourquoi cette augmentation [surcroît de dignité accordé au chancelier d'Aligre], SÉV. 12 janv. 1674. ‖ 5° *S. m.* Le philosopher, l'action de philosopher. Mais n'en déplaise aux vieux : ni leur philosopher Ni tant de beaux écrits qu'on lit en leurs écoles.... Pour s'affranchir l'esprit ne sont que des paroles, RÉGNIER, *Sat.* III. ‖ Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— HIST. XVIe s. Un ancien, à qui on reprochoit qu'il faisoit profession de la philosophie, de laquelle pourtant en son jugement il ne tenoit pas grand compte, respondit que cela c'estoit vrayement philosopher, MONT. II, 243.

— ETYM. Provenç. *philosophar*; espagn. *filosofar*; ital. *filosofare*; du lat. *philosophari*, de *philosophus*, philosophe.

† PHILOSOPHERIE (fi-lo-zo-fe-rie), *s. f.* Mauvaise philosophie.

— HIST. XVIe s. Philosopherie, *Moyen de parvenir*, p. 10, dans LACURNE.

† PHILOSOPHESQUE (fi-lo-zo-fè-sk'), *adj.* Terme de mépris qui appartient à une mauvaise philosophie. De là est venu ce bel adage de morale, si rebattu par la tourbe philosophesque, que les hommes sont partout les mêmes, J. J. ROUSS. *Inég. Notes.*

PHILOSOPHIE (fi-lo-zo-fie), *s. f.* ‖ 1° Étude des principes et des causes, ou système des notions générales sur l'ensemble des choses. Je ne dirai rien de la philosophie, sinon que, voyant qu'elle a été cultivée par les plus excellents esprits qui aient vécu depuis plusieurs siècles, et que néanmoins il ne s'y trouve encore aucune chose dont on ne dispute et par conséquent qui ne soit douteuse, je n'avais point assez de présomption pour espérer d'y rencontrer mieux que les autres, DESC. *Méth.* I, 12. Ces neuf années s'écoulèrent avant que j'eusse pris aucun parti touchant les difficultés qui ont coutume d'être disputées entre les doctes, ni commencé à chercher les fondements d'aucune philosophie plus certaine que la vulgaire, ID. *ib.* III, 7. La foi tient lieu de philosophie aux chrétiens, BOSS. 6e *avert.* 107. Et comment puis-je me fier à toi, ô pauvre philosophie? que vois-je dans tes écoles, que des contentions inutiles qui ne seront jamais terminées? on y forme des doutes, mais on n'y prononce point de décisions, ID. *Sermons, Quinquagés.* I. Les barbares sont bien loin d'avoir même une fausse philosophie, VOLT. *Russie*, I, 1. La philosophie, ou la portion de la connaissance humaine qu'il faut rapporter à la raison, est très-étendue; il n'est presque aucun objet aperçu par les sens dont la réflexion n'ait fait une science, D'ALEMB. *Explic. Conn. hum. Œuv.* t. I, p. 334. La philosophie est un océan, et les philosophes ne sont souvent que des pilotes, dont les naufrages nous font connaître les écueils que nous devons éviter, CONDIL. *Art de rais.* IV, 2. Cicéron a défini la philosophie la science des choses divines et humaines et de leurs causes; l'école de Leibnitz a dit que la philosophie est une science des raisons suffisantes; selon Wolf, la philosophie est une science de toutes les choses possibles, comment et pourquoi elles sont possibles; suivant Reinhold, la philosophie est la science de la liaison déterminée des choses, indépendamment de l'expérience, VILLERS, *Kant*, p. 29. ‖ Philosophie première, s'est dit, dans l'école péripatéticienne, de la partie qui depuis a été appelée métaphysique. ‖ 2° Système particulier de philosophie. Jamais philosophie ne fut moins entendue et plus calomniée que celle d'Épicure, DIDER. *Opin. des anc. philos.* (*Épicurisme*). Le défaut de la philosophie d'Aristote était d'employer comme causes tous les effets particuliers; celui de Descartes est de ne vouloir employer comme causes qu'un petit nombre d'effets généraux, en donnant l'exclusion à tout le reste; il me semble que la philosophie sans défaut serait celle où l'on n'emploierait pour causes que des effets généraux, mais où l'on chercherait en même temps à en augmenter le nombre, en tâchant de généraliser les effets particuliers, BUFF. *Nat. des anim.* ch. III. ‖ 3° Philosophie naturelle, par opposition à philosophie morale, ensemble des sciences astronomique, physique, chimique et biologique. Il faut dire en gros : cela se fait par figure et mouvement.... mais de dire quels.... cela est ridicule... et, quand cela serait vrai, nous n'estimons que toute la philosophie vaille une heure de peine, PASC. *Pens.* XXIV, 100 *bis*, éd. HAVET. La mort de Tycho mit Kepler en possession de la collection précieuse de ses observations; et il en fit l'emploi le plus utile, en fondant sur elles trois des plus importantes découvertes que l'on ait faites dans la philosophie naturelle, LA PLACE, *Exp.* V, 4. Toute la philosophie naturelle, dit Newton, consiste en trois choses : trouver et déterminer d'abord les phénomènes, puis leurs lois, puis enfin les forces qui les produisent, BIOT, *Instit. Mém. acad. scienc.* t. III, p. 176. ‖ Philosophie corpusculaire, synonyme de philosophie mécanique (voy. MÉCANIQUE, n° 2). ‖ 4° Système des idées générales qui appartiennent à une science, à un art. La philosophie de la chimie, de l'art de la guerre. ‖ Philosophie de l'histoire, théorie des faits historiques telle qu'elle fasse saisir l'enchaînement des phases de la civilisation et des époques du genre humain. Nous tâchâmes, dans un discours préliminaire [à l'Essai sur les mœurs] qu'on intitula philosophie de l'histoire, de démêler comment naquirent les principales opinions qui unirent des sociétés, qui ensuite les divisèrent, qui en armèrent plusieurs les unes contre les autres; nous cherchâmes toutes ces origines dans la nature, elles ne pouvaient être ailleurs, VOLT. *Mél. hist. Fragm. hist.* X. La philosophie de l'histoire néglige les changements eux-mêmes, et ne voit que le fait général de la mobilité humaine dont ils sont la manifestation; elle cherche la cause et la loi de cette mobilité, JOUFFROY, *Prem. mél.* ‖ Nom donné à des ouvrages composés sur la philosophie d'une science (avec une majuscule). La Philosophie de la botanique. ‖ 5° Cours de philosophie qui se fait dans les colléges. Professeur de philosophie. ‖ La classe où l'on enseigne la philosophie. Faire sa philosophie. Quand il fut en philosophie, il prit peu de goût pour celle qu'on lui enseignait; il n'y trouvait point la nature qu'il se plaisait tant à observer, mais des idées vagues et abstraites, qui se jettent, pour ainsi dire, à côté des choses, et n'y touchent point, FONTEN. *Tournefort.* ‖ 6° Nom donné aux doctrines d'un certain nombre de penseurs du XVIIIe siècle qui attaquaient les opinions traditionnelles en religion et en politique. Une affreuse philosophie se répand en secret, MASS. *Carême, Avenir.* La superstition met le monde en flammes; la philosophie les éteint, VOLT. *Dict. phil. Superstition.* On aura beau faire, cette chienne de philosophie sera, comme le prince d'Orange, souvent battue et jamais défaite, D'ALEMB. *Lett. à Volt.* 6 nov. 1776. Dans ce pays-là, on [illegible] à toutes les sottises qui se font : c'est la philosophie; comme Crispin dit : c'est votre léthargie, ID. *ib.* 12 janvier 1763. ‖ 7° Étude de la société et de la morale. Un ministre.... étant appelé au gouvernement en ces temps fâcheux.... doit passer de la philosophie des paroles à celle des actions, BALZ. *Des ministres et du ministère.* Écoutons donc la philosophie qui prêche dans le désert une petite troupe d'auditeurs qu'elle a choisis, parce qu'ils savaient déjà une bonne partie de ce qu'elle peut leur apprendre, FONTEN. *Bonh. Œuv.* t. III, p. 249, dans POUGENS. Socrate est regardé comme le fondateur de la philosophie morale chez les Grecs, ROLLIN, *Hist. anc.* liv. XXVI, I, 1. Défions-nous d'une philosophie en paroles, défions-nous d'une fausse vertu qui sape toutes les vertus, et s'applique à justifier tous les vices pour s'autoriser à les avoir tous, J. J. ROUSS. *Hél.* III, 18. ‖ 8° Fermeté et élévation d'esprit par laquelle on se met au-dessus des événements et des préjugés. La philosophie triomphe aisément des maux passés et des maux à venir; mais les maux présents triomphent d'elle, LA ROCHEFOUC. *Max.* 22. Et, comme vous dites, ma belle, toutes les philosophies ne sont bonnes que quand on n'en a que faire, SÉV. 26 mai 1680. Il y a de certaines philosophies qui sont en pure perte et dont personne ne nous sait gré, ID. 28 juillet 1677. Il y a une philosophie qui nous élève au-dessus de l'ambition et de la fortune, LA BRUY. XII. Bonne ou mauvaise santé Fait notre philosophie, CHAUL. *La première attaque de goutte.* La philosophie est bonne à quelque chose, elle console, VOLT. *Lett. à Mme du Deffant*, 21 oct. 1770. Il croit être un sage, parce qu'il prend son mécontentement pour un noble détachement des grandeurs humaines, et son humeur pour de la philosophie, GENLIS, *Mères riv.* t. I, p. 4, dans POUGENS. ‖ Philosophie [illegible] naturelle, philosophie fondée sur les [illegible] naturelles. Elle [sainte Catherine] n'[illegible] science que pour faire connaître la vérité, [illegible] afin qu'elle paraisse comme triomphante [illegible] à ses pieds la philosophie [païenne], qui est son ennemie capitale, BOSS. *Panég. Ste Cather.* [illegible] losophie chrétienne, philosophie fondée sur les croyances du christianisme. ‖ Philosophie [illegible] se dit aussi d'un certain caractère naturel de [illegible] de modération et de force d'âme. ‖ 9° Système particulier qu'on se fait pour la conduite de la vie. Sa philosophie consiste à ne se tourmenter de rien. Est-il permis de s'abandonner à une philosophie sauvage, de se préférer à tout le reste du genre humain? FÉN. *Tél.* XIV. Il est bon d'être philosophe, mais il est triste d'être toujours obligé de se servir de sa philosophie, VOLT. *Lett. Damilaville*, [illegible] 1767. La vraie philosophie est de voir les choses telles qu'elles sont, BUFF. *De la vieill. et de la mort.* ‖ 10° Terme d'imprimerie. Caractère de [illegible] points entre le cicero et le petit-romain.

— HIST. XIIIe s. Philosophie est [illegible] menz des choses naturels et des divines et des humaines, tant comme à homme est [illegible], BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 4. Ki de cest [illegible] sire [se sépare], Il est de l'autre [illegible] vraie phylosophye, GUI DE CAMBRAI, *Barl. et Jos.* p. 88. Elle [la théologie] laisse la [illegible] tourne à la philosophie, *Bataille des sept arts.* ‖ XIVe s. Car, selone la philosophie, [illegible] blesse] ne senefie Fors que bien ouvrer et [illegible] J. DE CONDÉ, t. III, p. 95.

— ETYM. Prov. *philosophia*; esp. et ital. *filosofia*; du grec φιλοσοφία (voy. PHILOSOPHE).

PHILOSOPHIQUE (fi-lo-zo-fi-k'), *adj.* ‖ 1° Qui appartient à la philosophie. Il en est de la plupart des livres philosophiques comme des Contes de La Fontaine : on commença par les brûler, on a fini par les représenter à l'Opéra-Comique, VOLT. *Mél. hist. Comm. sur l'éloge du Dauphin.* Si nous ne [illegible]

pas l'homme en harmonie avec les lois, nous aurons eu un beau songe philosophique, nous n'aurons pas fait une constitution, MIRABEAU, *Collection*, t. III, p. 30. || 2° Habitudes aux philosophes. Le sérieux philosophique. Ce génie philosophique, répandu dans tous les livres et dans tous les états, est l'instant de la plus grande lumière d'un peuple, D'ALEMB. *Ess. sur la soc. des g. de lett. Œuv.* t. III, p. 78, dans POUGENS. || Esprit philosophique, esprit plein de clarté, de méthode; exempt de préjugés, de passions. L'esprit philosophique est un esprit d'observation et de justesse, qui rapporte tout à ses véritables principes, DUMARS. *Œuv.* t. VI, p. 30. Il faut l'avouer : Tycho, quoique grand observateur, ne fut pas heureux dans la recherche des causes; son esprit peu philosophique fut même imbu des préjugés de l'astrologie judiciaire qu'il a essayé de défendre, LA PLACE, *Exp.* V, 4. || 3° Se dit de certains ouvrages composés dans un dessein philosophique. Grammaire philosophique. La Nosographie philosophique de Pinel.

— HIST. XIVe s. Comment oses-tu m'oultrageant, Sans congnoistre mon vif argent, Qu'est mon principe vivifique, Tenter l'euvre philosophique? *Nat. à l'alch. err.* 104. || XVIe s. J'ai veu de mon temps faire plaincte d'aulcuns escripts, de ce qu'ils sont purement humains et philosophiques, sans meslange de theologie, MONT. I, 400.

— ÉTYM. Lat. *philosophicus*; de φιλοσοφικὸς (voy. PHILOSOPHE).

PHILOSOPHIQUEMENT (fi-lo-zo-fi-ke-man), *adv.* D'une manière philosophique. Vous devez vivre à Paris gaiment, librement et philosophiquement : ces trois adverbes joints font admirablement, VOLT. *Lett. Thiriot*, 19 déc. 1764.

— ÉTYM. *Philosophique*, et le suffixe *ment*.

PHILOSOPHISME (fi-lo-zo-fi-sm'), *s. m.* L'étude, la manie de la philosophie. || En un sens péjoratif, esprit philosophique considéré comme perverti ou mauvais. La liberté que je me suis donnée d'inventer les mots philosophismes, philosophistes [...] advertance, ARNAULD, dans BAYLE, art. *Poquelin*, note D. Il vient de publier une cinquième dénonciation contre le philosophisme ou péché philosophique, qui n'est pas moins forte que les précédentes, BAYLE, *lettre* 86, 6 déc. 1690, t. III, p. 293.

— ÉTYM. *Philosophe*.

† PHILOSOPHISTE (fi-lo-zo-fi-st'), *s. m.* Faux philosophe. Les droits de la religion si audacieusement attaquée par les philosophistes du jour, FRÉRON, *Année litt.* 1760, t. I, p. 82. Les philosophistes modernes qui se sont arrogé avec tant d'audace le nom respectable de philosophes, ID. *ib.* t. II, p. 336.

† PHILOSOPHO-THÉOLOGIQUE (fi-lo-zo-fo-té-o-lo-ji-k'), *adj.* Qui a rapport à la philosophie et à la théologie. Ils font tous les jours imprimer des fatras de théologie philosophique, des dictionnaires philosopho-théologiques, VOLT. *Dict. phil. Philosophe*, III.

— REM. Le mot serait meilleur sous la forme : philosophico-théologique.

PHILOTECHNIQUE (fi-lo-tè-kni-k'), *adj.* Qui aime les arts. Société philotechnique.

— ÉTYM. *Phil...*, et τέχνη, art.

PHILTRE (fil-tr'), *s. m.* Breuvage qu'on supposait propre à inspirer de l'amour. Pour venir à ses fins, l'amoureuse Nérie Employa philtres et brevets, LA FONT. *Coupe*. On lui avait donné [au poëte Lucrèce] un philtre qui le fit tomber en fureur, ROLLIN, *Hist. anc.* liv. XXV, I, II, 2. || Fig. La jeunesse et la santé sont les véritables philtres, VOLT. *Dict. phil. Enchantement*. ...Voilà l'impie! Il a bu des faux biens le philtre empoisonneur, V. HUGO, *Odes*, IV, 9.

— ÉTYM. Φίλτρον, de φιλεῖν, aimer.

† PHILYQUE (fi-li-k'), *s. f.* Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance, famille des rhamnées, où l'on distingue le *phylica ericoides*, *L.* cultivé dans nos jardins sous le nom de bruyère du Cap.

— ÉTYM. Φιλύκη, alaterne.

PHIMOSIS (fi-mo-zis'), *s. m.* Terme de chirurgie. Étroitesse naturelle ou resserrement accidentel qui empêche le prépuce d'être retiré en arrière.

— HIST. XVIe s. Phymosis, quand le gland est couvert du prepuce, et qu'on ne le peut retirer contre-mont et descouvrir, PARÉ, XV, 33.

— ÉTYM. Φίμωσις, de φιμὸς, lien.

† PHLÉBECTASIE (flé-bè-kta-zie), *s. f.* Terme de pathologie. Dilatation d'une veine.

— ÉTYM. Φλὲψ, veine, et ἔκτασις, dilatation, de ἐκ, et τάσις, tension, de τείνειν, tendre.

† PHLÉBENTÉRISME (flé-ban-té-ri-sm'), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Théorie anatomique dans laquelle on suppose qu'en certains êtres le système circulatoire disparaît et est remplacé par le tube digestif qui s'y substitue pour accomplir la circulation, non plus du sang, mais directement des substances alimentaires chymifiées.

— ÉTYM. Φλὲψ, veine, et ἔντερον, intestin.

† PHLÉBITE (flé-bi-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation de la membrane interne des veines.

— ÉTYM. Φλὲψ, veine, et la finale médicale *ite* indiquant l'inflammation. Φλὲ-ϐς tient à la racine φλα, φλε, qui a fait un grand nombre de mots, et dont l'idée génératrice est la plénitude bouillonnante.

† PHLÉBOGRAPHIE (flé-bo-gra-fie), *s. f.* Description des veines.

— ÉTYM. Φλὲψ, veine, et γράφειν, décrire.

† PHLÉBOLITHE (flé-bo-li-t'), *s. f.* Concrétion calcaire qu'on rencontre dans l'intérieur de quelques veines variqueuses des jambes, du rectum, des ligaments larges.

— ÉTYM. Φλεψ, veine, et λίθος, pierre.

† PHLÉBOMALACIE (flé-bo-ma-la-sie), *s. f.* Terme de médecine. Ramollissement des veines.

— ÉTYM. Φλὲψ, veine, et μαλακὸς, mou.

† PHLÉBOPALIE (flé-bo-pa-lie), *s. f.* Terme de médecine. Pouls veineux, battement des veines.

— ÉTYM. Φλεβοπαλία, de φλὲψ, veine, et πάλλειν, agiter.

† PHLÉBOPTÈRE (flé-bo-ptè-r'), *adj.* Terme de zoologie. Se dit des insectes qui ont les ailes veinées.

— ÉTYM. Φλὲψ, veine, et πτερὸν, aile.

† PHLÉBORRHAGIE (flé-bo-rra-jie), *s. f.* Terme de médecine. Rupture d'une veine; hémorrhagie veineuse.

— ÉTYM. Φλὲψ, veine, et ῥαγεῖν, faire éruption.

PHLÉBOTOME (flé-bo-to-m'), *s. m.* || 1° Terme de chirurgie. Nom donné à la flammette dont on se sert, surtout en Allemagne, pour saigner. || 2° Espèce de petite boîte de métal, renfermant une lame tranchante que l'on fait sortir au moyen d'une bascule à ressort.

— ÉTYM. Φλεβοτόμος, de φλὲψ, veine, et τέμνειν, couper.

PHLÉBOTOMIE (flé-bo-to-mie), *s. f.* Terme de chirurgie. Synonyme de saignée, en tant qu'il s'agit de la saignée d'une veine, et non de la saignée d'une artère ou de la saignée par sangsues ou par ventouses.

— HIST. XVIe s. Phlebotomie est incision de veine evacuant le sang avec les autres humeurs, comme l'incision de l'artere est dite arteriotomie, PARÉ, XV, 66.

— ÉTYM. Φλεβοτομία (voy. PHLÉBOTOME).

PHLÉBOTOMISÉ, ÉE (flé-bo-to-mi-zé, zée), *part. passé* de phlébotomiser.

PHLÉBOTOMISER (flé-bo-to-mi-zé), *v. a.* Terme qui n'est plus guère usité dans le langage actuel de la chirurgie. Pratiquer la phlébotomie. Je suis d'avis qu'il soit phlébotomisé libéralement; c'est-à-dire que les saignées soient fréquentes et plantureuses, MOL. *Pourc.* I, 11.

— ÉTYM. *Phlébotome*. On trouve dans PARÉ *phlebotomer*, XV, 66.

PHLÉBOTOMISTE (flé-bo-to-mi-st'), *s. m.* || 1° Celui qui pratique la saignée des veines. || 2° Celui qui s'occupe de la dissection des veines.

— ÉTYM. Voy. PHLÉBOTOME.

† PHLÉE (flée), *s. m.* Genre d'insectes de l'ordre des hémiptères.

† PHLÉGÉTHON (flé-jé-ton), *s. m.* Terme de la mythologie. Nom d'un des fleuves des enfers.

— ÉTYM. Φλεγέθων, le brûlant.

PHLEGMAGOGUE, *adj.* Voy. FLEGMAGOGUE.

PHLEGMASIE (flè-gma-zie), *s. f.* Terme de médecine. Classe de maladies internes très-fréquentes, consistant en une irritation qui appelle le sang dans les vaisseaux capillaires d'un organe; d'où résulte de la douleur, de la rougeur, de la chaleur, du gonflement, etc. phénomènes caractéristiques de l'inflammation.

— ÉTYM. Φλεγμασία, de φλέγειν, brûler (voy. FLEGME).

† PHLEGMASIQUE (flè-gma-zi-k'), *adj.* Terme de médecine. Qui tient à la phlegmasie, à l'inflammation.

PHLEGMATIQUE, *adj.* Voy. FLEGMATIQUE.

† PHLEGMATORRHAGIE (flè-gma-to-rra-jie), *s. f.* Terme de médecine. Excrétion abondante, par les narines, d'une mucosité limpide et comme séreuse, sans inflammation. || On dit aussi phlegmorrhagie.

— ÉTYM. Φλέγμα, flegme, et ῥαγεῖν, faire éruption.

PHLEGME, *s. m.* Voy. FLEGME.

PHLEGMON (flè-gmon), *s. m.* Terme de chirurgie. Inflammation du tissu lamineux. || Phlegmon diffus, se dit quand l'inflammation pyogénique, au lieu d'être circonscrite, s'étend, sans limites tracées, dans une partie ou la totalité d'un membre.

— HIST. XIVe s. La cure du fleugmon des iex [yeux], H. DE MONDEVILLE, f° 80 bis. || XVIe s. Nous disons qu'un œdeme est fait de sang melancholique... un phlegmon d'un bon sang et naturel, PARÉ, *Introd.* 6.

— ÉTYM. Φλεγμόνη, de φλέγειν, brûler (voy. FLEGME).

PHLEGMONEUX, EUSE (flè-gmo-neû, neû-z'), *adj.* Qui a le caractère du phlegmon.

— HIST. XVIe s. La tumeur ou aposteme phlegmoneuse, PARÉ, V, 7.

— ÉTYM. *Plegmon*.

† PHLOGISTICATION (flo-ji-sti-ka-sion), *s. f.* Terme d'ancienne chimie. Absorption du phlogistique. L'opinion de M. Priestley sur la phlogistication de l'air pendant la combustion, LAVOISIER, *Mémoire sur la combustion des chandelles dans l'air libre*, 1777.

PHLOGISTIQUE (flo-ji-sti-k'), *s. m.* Terme d'ancienne chimie. Principe imaginé par Becher qui le nomma terre inflammable, adopté par Stahl qui le nomma phlogistique, pour expliquer la combustion; dans cette hypothèse, tout corps était considéré comme composé de phlogistique et d'un radical; la combustion était la sortie du phlogistique; le corps ne devenait combustible que quand le phlogistique y rentrait; c'est Lavoisier qui a renversé cette théorie, en démontrant que, dans la combustion, il y avait non dégagement d'un principe, mais combinaison de l'oxygène. Cette poudre jaune, la litharge, qui se forme par une calcination prolongée du plomb, c'est le plomb privé de son phlogistique, WURTZ, *Dict. de chimie, Disc. prélim.*

— ÉTYM. Φλογιστὸς, brûlé, de φλὸξ, flamme, φλέγειν, brûler (voy. FLEGME).

† PHLOGISTIQUÉ, ÉE (flo-ji-sti-ké, kée), *adj.* Terme d'ancienne chimie. Qui est combiné avec du phlogistique, qui est combustible ou calcinable, selon le système de Stahl. || Synonyme de désoxydé, ou de non oxydé, dans le langage chimique qui succéda. || Air phlogistiqué, l'hydrogène. || Acide sulfurique phlogistiqué, l'acide sulfureux.

† PHLOGISTIQUER (flo-ji-sti-ké), *v. a.* Combiner avec le phlogistique. || Se phlogistiquer, *v. réfl.* Se combiner avec le phlogistique.

† PHLOGITIDE (flo-ji-ti-d'), *s. f.* Terme de minéralogie. Pierre précieuse dans l'intérieur de laquelle semble briller une flamme.

— ÉTYM. Φλὸξ, flamme.

PHLOGOSE (flo-gô-z'), *s. f.* || 1° Terme de médecine. Synonyme d'inflammation ou de phlegmasie. || 2° Plus spécialement, inflammation légère, superficielle, érysipélateuse.

— ÉTYM. Φλόγωσις, de φλογόω, enflammer, de φλὸξ, flamme.

† PHLOGOSÉ, ÉE (flo-gô-zé, zée), *adj.* Terme de médecine. Qui est affecté de phlogose.

† PHLOMIDE (flo-mi-d'), *s. f.* Genre de labiées; on y distingue : la phlomide léonure; la phlomide frutiqueuse de Linné, appelée vulgairement sauge en arbre, arbre de sauge et bouillon sauvage.

— ÉTYM. Φλομὶς, nom du bouillon blanc, transporté à la phlomide, couverte, comme lui, de duvet.

† PHLOOPLASTIE (flo-o-pla-stie), *s. f.* Terme de botanique. Réparation de l'écorce des arbres. || On dit aussi phléoplastie.

— ÉTYM. Φλόος ou φλοῖος, écorce, et πλάσσειν, former.

† PHLOORRHIZINE (flo-o-rri-zi-n'), *s. f.* Terme de chimie. Principe cristallisable extrait des racines de pommier, de prunier.

— ÉTYM. Φλόος, écorce, et ῥίζα, racine.

† PHLOX (floks'), *s. m.* Jolie plante d'Amérique dont les fleurs disposées en panicule pyramidale varient du blanc le plus pur au rouge le plus intense, en passant par toutes les nuances (famille des polémoniacées).

— ÉTYM. Φλὸξ, flamme, à cause de l'inflorescence en pyramide dressée comme une flamme.

PHLYCTÈNE (fli-ktè-n'), *s. f.* Terme de médecine. Petite ampoule vésiculeuse, transparente, formée par l'épiderme que soulève un amas de sérosité.

— ÉTYM. Φλύκταινα, de φλύζειν, φλύειν, bouillonner.

† PHLYCTÉNOÏDE (fli-kté-no-i-d'), *adj.* Terme de médecine. Qui ressemble à une phlyctène ou à des phlyctènes, ou qui est caractérisé par des phlyctènes.

— ÉTYM. Φλυκταινώδης, de φλύκταινα, phlyctène.

† PHLYCTÉNULAIRE (fli-kté-nu-lè-r'), *adj.* Qui présente de petites phlyctènes. Kératite phlycténulaire.

† PHOCACÉS (fo-ka-sé), *s. m. pl.* Famille de mammifères ayant pour type le genre phoque.

† **PHOCÉA** (fo-sé-a), *s. f.* Petite planète découverte par M. Chacornac, à Marseille, le 6 avril 1853.

— ÉTYM. *Phocæa*, ville maritime d'Ionie, d'où partit la colonie qui fonda Marseille.

† **PHOCÈNE** (fo-sè-n'), *s. f.* Nom moderne du genre marsouin (cétacés), dans lequel on distingue : la phocène commune, dite vulgairement marsouin, porc de mer, porc marin, etc. dont une variété à peau brune est appelée faucille aux Antilles [illegible]; la phocène orque, nommée orque et épaulard, LEGOARANT.

— ÉTYM. Φωκαινα.

† **PHOCÉNINE** (fo-sé-ni-n'), *s. f.* Terme de chimie. Principe immédiat gras découvert par Chevreul dans l'huile du marsouin commun.

— ÉTYM. *Phocène.*

† **PHOCOMÈLE** (fo-ko-mè-l'), *s. m.* Terme de tératologie. Monstre chez lequel des pieds et des mains paraissent exister seuls et s'insérer immédiatement sur le tronc comme chez les phoques.

— ÉTYM. Φώκη, phoque, et μέλος, membre.

† **PHOCOMÉLIE** (fo-ko-mé-lie), *s. f.* État des monstres phocomèles.

† **PHOEBÉ** (fé-bé), voy. PHÉBÉ.

† **PHOENICINE** (fé-ni-si-n'), *s. f.* Terme de chimie. Substance pourpre obtenue de l'indigo.

— ÉTYM. Φοίνιξ, rouge.

PHOENICURE (fé-ni-ku-r'), *s. m.* Espèce de fauvette à queue rouge qui se retire dans les trous des murailles.

— ÉTYM. Φοινίκουρος, de φοίνιξ, rouge (voy. PHÉNIX), et οὐρά, queue.

PHOLADE (fo-la-d'), *s. f.* Mollusque dont la coquille est composée de cinq pièces, et qui creuse, dans les roches du bord de la mer, des trous où il vit. || La coquille elle-même.

— ÉTYM. Φωλάς, pholade, mot à mot qui se cache, de φωλάζειν, se cacher dans un trou.

† **PHOLADITE** (fo-la-di-t'), *s. f.* Pholade fossile.

† **PHOLIDOTE** (fo-li-do-t'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est couvert d'écailles.

— ÉTYM. Φολιδωτός, de φολίς, écaille.

† **PHOME** (fo-m'), *s. m.* Genre de champignons de la famille des hypoxylés.

† **PHONALITÉ** (fo-na-li-té), *s. f.* Terme didactique. Caractère des sons d'une langue. Idiomes d'une phonalité différente.

— ÉTYM. Voy. PHONIQUE.

† **PHONASCIE** (fo-na-ssie), *s. f.* L'art d'exercer, de former, de gouverner la voix.

— ÉTYM. Φωνασκία, de φωνή, voix, et ἀσκεῖν, exercer.

† **PHONATEUR** (fo-na-teur), *adj.* Terme de physiologie. Qui produit la voix. L'appareil phonateur.

— ÉTYM. Φωνή, voix.

† **PHONATION** (fo-na-sion), *s. f.* Terme de physiologie. Production de la voix et de la parole.

— ÉTYM. Voy. PHONIQUE.

† **PHONÉTICO-SYMBOLIQUE** (fo-né-ti-ko-sin-bo-li-k'), *adj.* Se dit d'hiéroglyphes composés de caractères phonétiques et de caractères symboliques, employés ensemble ou alternativement.

— ÉTYM. *Phonétique*, et *symbolique*.

† **PHONÉTIQUE** (fo-né-ti-k'), *adj.* || 1° Terme didactique. Qui se rapporte à la voix. || Écriture phonétique, se dit de l'écriture dont les éléments représentent des voix ou des articulations, par ex. l'écriture alphabétique. || 2° *S. f.* La phonétique, l'ensemble des sons d'une langue. || On le fait quelquefois synonyme de phonologie.

— ÉTYM. Φωνητικός, qui a rapport à la voix (voy. PHONIQUE).

† **PHONÉTIQUEMENT** (fo-né-ti-ke-man), *adv.* Terme de grammaire. En représentant des sons.

† **PHONÉTISME** (fo-né-ti-sm'), *s. m.* Peinture des sons, manière de représenter les idées en représentant les sons.

PHONIQUE (fo-ni-k'), *adj.* || 1° Qui a rapport à la voix. || [illegible] phoniques, signes destinés à représenter les sons de la voix. || 2° Terme d'architecture. Voûte phonique, voûte construite de telle sorte que les sons y sont répétés par un écho. || Centres ou foyers phoniques, les points où se trouvent la personne qui écoute et le corps qui émet des sons. || 3° Terme d'entomologie. Épithète donnée au collier des hyménoptères, quand son angle postérieur, s'[illegible] des ailes, couvre les instruments de [illegible]. || 4° *S. f.* La phonique, art de combiner les sons d'après les lois de l'acoustique.

— ÉTYM. Φωνικός, de φωνή, voix.

† **PHONOCAMPTIQUE** (fo-no-kan-pti-k'), *adj.* || 1° Terme de physique. Qui se rapporte à la réflexion du son. || Centre phonocamptique, le lieu où doit se placer l'oreille pour recevoir les sons réfléchis. || 2° *S. f.* La phonocamptique, branche de la physique qui se rapporte à la réflexion du son.

— ÉTYM. Φωνή, voix, et κάμπτειν, réfléchir.

† **PHONOGRAPHIE** (fo-no-gra-fie), *s. f.* Terme de physique. Moyen de figurer les sons sur un papier : on fixe à un corps vibrant une barbe de plume, on la promène rapidement sur une feuille de papier recouverte de noir de fumée, de manière que la plume reste en contact avec la surface noircie ; et il se produira un sillon plane ondulé dont l'aspect révélera toutes les circonstances du mouvement vibratoire.

— ÉTYM. Φωνή, voix, et γράφειν écrire.

† **PHONOGRAPHIQUE** (fo-no-gra-fi-k'), *adj.* Qui a rapport à la phonographie.

† **PHONOLITHE** (fo-no-li-t'), *s. m.* Terme de minéralogie. Roche volcanique, remarquable par sa tendance à la division laminaire et qui sonne quand on la frappe avec un marteau.

— ÉTYM. Φωνή, voix, son, et λίθος, pierre.

† **PHONOLITHIQUE** (fo-no-li-ti-k'), *adj.* Se dit de minéraux qui rendent un son appréciable, quand on les frappe avec un corps dur.

† **PHONOLOGIE** (fo-no-lo-jie), *s. f.* Terme de grammaire. Science de la phonétique, ou partie de la grammaire comparée qui traite des sons, des lettres et de leur permutation.

— ÉTYM. Φωνή, voix, et λόγος, traité.

† **PHONOMÈTRE** (fo-no-mè-tr'), *s. m.* Terme de physique. Instrument propre à mesurer l'intensité du son ou de la voix.

— ÉTYM. Φωνή, voix, et μέτρον, mesure.

† **PHONOMÉTRIE** (fo-no-mé-trie), *s. f.* Terme de physique. Art de mesurer les sons, de se servir du phonomètre.

† **PHONOMÉTRIQUE** (fo-no-mé-tri-k'), *adj.* Qui concerne le phonomètre ou la phonométrie.

† **PHONOMIMIE** (fo-no-mi-mie), *s. f.* Procédé d'instruction qui consiste à mettre à côté, non de l'écriture, mais de la parole elle-même, 33 gestes onomatopéiques rappelant à la vue les mêmes idées que les sons et les articulations de la voix rappellent à l'ouïe, GROSSELIN, dans *le Moniteur du 30 mars* 1867, p. 387, 2ᵉ col.

— ÉTYM. Φωνόμιμος, de φωνή voix, et μιμεῖσθαι, imiter.

† **PHONOMIMIQUE** (fo-no-mi-mi-k'), *adj.* Qui a rapport à la phonomimie. Procédés phonomimiques.

† **PHONOSPASMIE** (fo-no-spa-smie), *s. f.* Terme de médecine. Spasmes ou convulsions qui saisissent au moment de l'émission de la voix.

— ÉTYM. Φωνή, voix, et *spasme.*

PHOQUE (fo-k'), *s. m.* Quadrupède amphibie, couvert de poils et à pattes très-courtes, qu'on trouve vers les pôles. Les phoques font la principale ressource des Groenlandais, et c'est par cette raison qu'ils s'exercent à la chasse de ces animaux, et que celui qui réussit le mieux acquiert autant de gloire que s'il s'était distingué dans un combat, BUFF. *Quadrup.* t. XI, p. 178.

— ÉTYM. Φώκη.

† **PHORANTHE** (fo-ran-t'), *s. m.* Terme de botanique. Évasement du pédoncule qui porte les fleurs dans les plantes composées.

— ÉTYM. Φορός, qui porte, et ἄνθος, fleur.

† **PHORE** (fo-r'), *s. m.* Genre d'insectes diptères, nommé aussi trinerve.

† **PHORMION** (for-mi-on) ou **PHORMIUM** (for-mi-om'), *s. m.* Genre de liliacées, qui se compose d'une seule espèce, le *phormium tenax*, Forster, connu sous le nom de lin de la Nouvelle-Zélande.

— ÉTYM. Φορμός, natte, φορμίον, filet. Une plante grecque se nommait φορμίον.

† **PHORONOMIE** (fo-ro-no-mie), *s. f.* Science des lois de l'équilibre et du mouvement des corps; mot qu'on a proposé pour remplacer mécanique.

— ÉTYM. Φορά, action de porter, et νόμος, loi.

† **PHOSGÈNE** (fos'-jè-n'), *adj. m.* Terme de chimie. Le gaz phosgène, le gaz oxychloride carbonique, ainsi dit parce qu'il résulte de l'action des rayons solaires sur un mélange à parties égales de gaz chlore et de gaz oxyde de carbone.

— ÉTYM. Φῶς, lumière, et γενής, engendré.

PHOSPHATE (fo-sfa-t'), *s. m.* Terme de chimie. Genre de sels formés par la combinaison de l'acide phosphorique avec les bases.

— ÉTYM. Voy. PHOSPHORE.

† **PHOSPHATÉ, ÉE** (fo-sfa-té, tée), *adj.* Terme de chimie. Qui est à l'état de phosphate. || *S. f. pl.* Terme de minéralogie. Les phosphatées, ordre de roches pierreuses.

† **PHOSPHATIQUE** (fo-sfa-ti-k'), *adj.* Terme de chimie. Qui est formé de phosphate. || Acide phosphatique, acide qui est un mélange d'acide phosphoreux et d'acide phosphorique. || Terme de médecine. Concrétions phosphatiques, concrétions composées de phosphates qui se forment dans le corps.

† **PHOSPHÈNE** (fo-sfè-n'), *s. m.* Nom donné aux images lumineuses produites par une compression qui, pratiquée sur l'œil, se transmet à la rétine.

— ÉTYM. Φῶς, lumière, et φαίνειν, briller.

† **PHOSPHITE** (fo-sfi-t'), *s. m.* Terme de chimie. Genre de sels qui sont produits par la combinaison de l'acide phosphoreux avec les bases.

† **PHOSPHOGLYCÉRATE** (fo-sfo-gli-sé-ra-t'), *s. m.* Terme de chimie. Nom générique des sels que forme l'acide phosphoglycérique avec les bases.

† **PHOSPHOGLYCÉRIQUE** (fo-sfo-gli-sé-ri-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide phosphoglycérique, acide qui se forme lorsqu'on mêle la glycérine à l'acide phosphorique anhydre ou hydraté.

PHOSPHORE (fo-sfo-r'), *s. m.* || 1° Corps simple non métallique, combustible, brûlant avec flamme au contact de l'air, lumineux dans l'obscurité; il fut trouvé d'abord dans l'urine; on l'extrait aujourd'hui des os. C'est un alchimiste de Hambourg, nommé Brandt, qui, en cherchant la pierre philosophale qu'il ne trouva pas, fit par hasard, en 1669, la découverte du phosphore qu'il ne cherchait point, FOURCROY, *Connaiss. chim.* t. I, p. 185, dans [illegible] GENS. || Phosphore rouge ou amorphe, préparation qui s'obtient en soumettant pendant plusieurs [illegible] le phosphore ordinaire à une température [illegible] c'est-à-dire voisine de son point d'ébullition; en cet état, le phosphore n'est plus vénéneux. || 2° Nom de divers corps brillants dans l'obscurité. Les phosphores faisaient alors du bruit ; Christian A[illegible] Balduinus et Kunkel, chimiste de l'électeur de [illegible] en avaient trouvé un différent et nouveau chacun de leur côté, FONTEN. *Homberg.* || Phosphore de Kunkel s'est dit longtemps du phosphore, parce que [illegible] chimiste nommé Kunkel parvint à extraire cette substance de l'urine en 1674. || Phosphore de Baldoin, azotate de chaux calciné. || Phosphore de Homberg, chlorure de calcium fondu au feu. || Phosphore de Bologne, galette de poudre de sulfate de baryte. || Par extension. Et dans l'ombre des [illegible] ces phosphores vivants [les insectes brillants] [illegible] lent sur les rameaux balancés par les vents, ST-LAM[illegible] *Sais.* II. || Fig. L'un veut qu'on l'aime et l'autre qu'on l'admire; L'un se fait craindre et l'autre nous at[illegible] L'un est le phosphore brillant Qui luit sans écla[illegible] fer.... DELILLE, *Convers.* II. || 3° Fig. Lueur. [illegible] tout s'éteignit, flammes, rires, phosphore, Tout [illegible] le lendemain on trouva dès l'aurore Les deux [illegible] d'armes morts sur la statue assis, V. HUGO, *Ba*[illegible] VIII.

— ÉTYM. Lat. *phosphorus*, de φωσφόρος, l'étoile du matin, de φῶς, lumière (voy. PHOTO...), et φορός, qui porte.

† **PHOSPHORÉ, ÉE** (fo-sfo-ré, rée), *adj.* Terme de chimie. Qui contient du phosphore. Gaz hydrogène phosphoré. || Pâte phosphorée, pâte employée pour la destruction des animaux nuisibles.

PHOSPHORESCENCE (fo-sfo-rè-ssan-s'), *s.* [illegible] || 1° Propriété qu'ont certains corps de briller dans l'obscurité, sans répandre de chaleur sensible, [illegible] éclat plus ou moins vif, à la manière du phosphore. La phosphorescence des vers luisants. || Phénomène remarquable qui a lieu la nuit sur l'Océan et [illegible] est dû à la présence d'animaux inférieurs [illegible] par milliers suspendus à la surface des eaux. || 2° Propriété qu'ont certains corps de devenir lumineux sans qu'il y ait combustion, lorsqu'on les frotte, qu'on les chauffe, ou qu'on les soumet à une charge électrique. Cette phosphorescence [des spaths pesants] les approche des diamants et des pierres précieuses qui reçoivent, conservent et rendent dans les ténèbres la lumière du soleil et même celle du jour, BUFF. *Min.* t. VII, p. 341.

— ÉTYM. *Phosphorescent.*

PHOSPHORESCENT, ENTE (fo-sfo-rè-ssan, ssan-t'), *adj.* Qui jouit de la phosphorescence. Un grand nombre de corps sont spontanément phosphorescents : le bois pourri, certains insectes [illegible] scolopendre), beaucoup de crustacés et de mollusques marins ; quelques plantes (*agaricus phosphorescens*, *euphorbia phosphorea*), le sucre quand on le casse dans l'obscurité, etc.

— ÉTYM. *Phosphore.*

PHOSPHOREUX (fo-sfo-reû), *adj. m.* Terme de chimie. Acide phosphoreux, acide formé par la combustion lente du phosphore.

† **PHOSPHORIDES** (fo-sfo-ri-d'), *s. m. pl.* Fa[illegible]

minéraux comprenant ceux dans la composition esquels il entre du phosphore.

— ÉTYM. *Phosphore.*

† **PHOSPHORIPHORE** (fo-sfo-ri-fo-r'), *adj.* Terme zoologie. Se dit de divers animaux qui ont une rtie phosphorescente.

— ÉTYM. *Phosphore*, et φορὸς, qui porte.

PHOSPHORIQUE (fo-sfo-ri-k'), *adj.* || 1° Qui appartient au phosphore, où il entre du phosphore. Briquet phosphorique, petit flacon rempli de phosphore et dans lequel on plonge une allumette soufrée qu'on frotte ensuite sur un bouchon, afin d'obtenir de la lumière. || Bougies phosphoriques, petits tubes de verre scellés aux deux bouts et renfermant une petite mèche enduite de phosphore qui s'enflamme quand on brise le verre. || 2° Terme de chimie. Acide phosphorique, acide formé par la combustion rapide et complète du phosphore. || 3° Qui est en rapport avec le phosphore. Les paralysies phosphoriques, paralysies que cause le phosphore. || 4° Qui brille à la façon du phosphore. Il [Beccari] trouva que les surfaces rudes devenaient plus phosphoriques que celles qui étaient polies, parce qu'il y a moins de rayons réfléchis, J. SENNEBIER, *Ess. art d'observ.* t. III, p. 68, dans POUGENS.

— ÉTYM. *Phosphore.*

† **PHOSPHORISATION** (fo-sfo-ri-za-sion), *s. f.* || 1° Terme de chimie. Action de mettre à l'état de phosphate, de rendre phosphorique. || 2° Terme de physiologie. Influence du phosphate calcaire dans l'économie animale ; sa formation.

† **PHOSPHORISER** (fo-sfo-ri-zé), *v. a.* Rendre phosphorique. || Mettre à l'état de phosphate.

† **PHOSPHORISME** (fo-sfo-ri-sm'), *s. m.* || 1° Ancien synonyme de phosphorescence. Le fait bien avéré du phosphorisme et de la combustibilité du diamant, BUFF. *Min.* t. VII, p. 368. || 2° Terme de médecine. L'intoxication par le phosphore et ses accidents aigus ou chroniques.

† **PHOSPHORITE** (fo-sfo-ri-t'), *s. f.* Terme de minéralogie. Phosphate de chaux naturel.

† **PHOSPHOROSCOPE** (fo-sfo-ro-sko-p'), *s. m.* Instrument destiné à observer la phosphorescence très-courte qui se manifeste sur beaucoup de substances après qu'elles ont été exposées à l'insolation.

— ÉTYM. *Phosphore*, et σκοπεῖν, examiner.

† **PHOSPHOVINATE** (fo-sfo-vi-na-t'), *s. m.* Nom générique des sels produits par la combinaison, avec les bases, de l'acide phosphovinique.

† **PHOSPHOVINIQUE** (fo-sfo-vi-ni-k'), *adj. m.* Terme de chimie. Acide phosphovinique, acide composé d'acide phosphorique et des éléments de l'alcool.

— ÉTYM. *Phosphore*, et *vin*.

† **PHOSPHURE** (fo-sfu-r'), *s. m.* Terme de chimie. Combinaison, en proportions définies, du phosphore avec un autre corps simple, principalement avec un métal.

† **PHOSPHURÉ, ÉE** (fo-sfu-ré, rée), *adj.* Terme de chimie. Qui contient du phosphore à l'état de combinaison.

† **PHOTINIEN** (fo-ti-niin), *s. m.* Membre d'une secte du 4° siècle, qui prétendait que le Saint-Esprit n'était point une personne divine, et que Jésus était fils de Joseph.

— ÉTYM. *Photin*, évêque en Pannonie.

† **PHOTO...** élément de composition signifiant lumière, de φῶς, φωτός. Φῶς pour φάοτ-ς, de φαίνω ; sanscr. *bhâ*, briller.

† **PHOTOCHROMATIQUE** (fo-to-kro-ma-ti-k'), *adj.* Qui est relatif à la production des couleurs par la photographie.

— ÉTYM. *Photo...*, et χρῶμα, couleur.

† **PHOTOCHROMATIQUEMENT** (fo-to-kro-ma-ti-ke-man), *adv.* D'une manière photochromatique. Le sous-chlorure d'argent photochromatiquement impressionnable, BECQUEREL, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LXI, p. 1113.

† **PHOTODOSCOPE** (fo-to-do-sko-p'), *s. m.* Terme de physique. Appareil propre à examiner la lumière. Le spectre solaire est le photodoscope le plus délicat que l'on puisse imaginer dans l'état actuel de la science, ZANTEDESCHI, *Presse scient.* 1862, t. I, p. 167.

— ÉTYM. Φωτώδης, lumineux, et σκοπεῖν, examiner.

† **PHOTO-ÉLECTRIQUE** (fo-to-é-lè-ktri-k'), *adj.* Qui donne de la lumière par l'électricité. Lampe photo-électrique.

— ÉTYM. *Photo...*, et *électrique*.

† **PHOTOGÈNE** (fo-to-jè-n'), *s. m.* Nom donné à l'huile d'éclairage.

— ÉTYM. *Photo...*, et le suffixe ....*gène*.

† **PHOTOGÉNIQUE** (fo-to-jé-ni-k'), *adj.* || 1° Qui produit des images par la lumière. Rayons photogéniques. Les belles épreuves [d'une éclipse solaire] qui ont été adressées à l'Académie par don Aguilar et le P. Secchi ne laissent aucun doute sur l'action photogénique des protubérances et de l'auréole, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LI, p. 993. || 2° Qui vient bien par la photographie. Une robe blanche n'est pas photogénique.

† **PHOTOGRAPHE** (fo-to-gra-f'), *s. m.* Celui qui s'occupe de photographie.

— ÉTYM. *Photo...*, et γράφειν, représenter.

† **PHOTOGRAPHIE** (fo-to-gra-fie), *s. f.* Procédé au moyen duquel on fixe sur une plaque sensible, à l'aide de la lumière, l'image des corps qu'on place devant l'objectif d'une chambre obscure. Il est fondé sur les propriétés chimiques dont jouissent quelques rayons de la lumière, qui leur permettent d'agir sur certains corps très-sensibles à leur action.

† **PHOTOGRAPHIQUE** (fo-to-gra-fi-k'), *adj.* Qui appartient à la photographie ; dont elle se sert, ou qui est produit par elle.

† **PHOTOGRAPHIQUEMENT** (fo-to-gra-fi-ke-man), *adv.* Par les procédés photographiques.

† **PHOTOLITHOGRAPHIE** (fo-to-li-to-gra-fie), *s. f.* Procédé par lequel on décalque sur la pierre une épreuve photographique que l'on encre ensuite.

— ÉTYM. Φῶς, lumière, λίθος, pierre, et γράφειν, représenter.

† **PHOTOLOGIE** (fo-to-lo-jie), *s. f.* Traité ou histoire de la lumière.

— ÉTYM. *Photo...*, et λόγος, traité.

† **PHOTOMAGNÉTIQUE** (fo-to-ma-gné-ti-k'), *adj.* Terme de physique. Phénomènes photomagnétiques, phénomènes tenant à la propriété qu'ont quelques-uns des rayons du spectre solaire (le vert, le bleu et le violet) de communiquer la vertu magnétique à des aiguilles d'acier.

— ÉTYM. *Photo...*, et *magnétique*.

† **PHOTOMÈTRE** (fo-to-mè-tr'), *s. m.* Terme de physique. Instrument propre à évaluer l'intensité de la lumière que projette un foyer.

— ÉTYM. *Photo...*, et μέτρον, mesure.

† **PHOTOMÉTRIE** (fo-to-mé-trie), *s. f.* Branche de la physique qui s'occupe des moyens de mesurer l'intensité de la lumière.

† **PHOTOMÉTRIQUE** (fo-to-mé-tri-k'), *adj.* Qui a rapport à la photométrie.

† **PHOTOPHOBE** (fo-to-fo-b'), *adj.* Terme de médecine. Qui craint la lumière.

— ÉTYM. *Photo...*, et φοβεῖν, craindre.

† **PHOTOPHOBIE** (fo-to-fo-bie), *s. f.* Terme de médecine. Crainte de la lumière, aversion pour la lumière, symptôme propre à diverses affections nerveuses, et surtout aux inflammations de l'œil.

† **PHOTOPSIE** (fo-to-psie), *s. f.* Terme de médecine. Lésion du sens de la vue dans laquelle on croit voir des traînées lumineuses.

— ÉTYM. *Photo...*, et ὄψις, vue.

† **PHOTOSCOPIQUE** (fo-to-sco-pi-k'), *adj.* Chez les invertébrés, yeux photoscopiques, yeux aptes à donner seulement la sensation générale de la lumière et de l'obscurité, par opposition à yeux idoscopiques, JOURDAIN, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LX, p. 403.

— HIST. *Photo...*, et σκοπεῖν, voir.

† **PHOTOSCULPTURE** (fo-to-skul-tu-r'), *s. f.* Sorte de sculpture qui donne une statuette de la personne qui pose, en en prenant différents profils par la photographie ; procédé fondé sur ce principe que tous les profils réunis d'un corps en donnent le relief.

— ÉTYM. *Photo...*, et *sculpture*.

† **PHOTOSPHÈRE** (fo-to-sfè-r'), *s. f.* Terme d'astronomie. Atmosphère lumineuse par elle-même qui appartient au globe du soleil, et de laquelle la lumière et la chaleur rayonnent dans l'espace.

— ÉTYM. *Photo...*, et *sphère*.

† **PHRAGME** (fra-gm'), *s. m.* Terme de botanique. Cloison transversale d'un fruit. || Terme d'entomologie. Cloison qui ferme l'orifice postérieur du prothorax dans certains insectes.

— ÉTYM. Φράγμα, cloison.

† **PHRASAIRE** (fra-zè-r'), *s. m.* Terme de grammaire. Se dit quelquefois d'un petit livre qui contient des phrases très-courtes, pour apprendre à lire aux enfants.

PHRASE (fra-z'), *s. f.* || 1° Assemblage de mots formant un sens complet, distingué de la proposition en ce que la phrase est surtout considérée grammaticalement, et la proposition, logiquement. On proposa une distribution des meilleurs auteurs à tous les académiciens, pour en tirer les phrases et les élégances de la langue, PELLISSON, *Hist. Acad.* III. De quel front aujourd'hui vient-il, sur nos brisées, Se revêtir encor de nos phrases usées? BOIL. *Épître* I. L'on écrit régulièrement depuis vingt années : l'on est esclave de la construction ; l'on a enrichi la langue de nouveaux mots, secoué le joug du latinisme, et réduit le style à la phrase purement française, LA BRUY. I. Le tour de phrase, toujours le même et toujours uniforme, déplaît extrêmement, MONTESQ. *Goût, Contrastes.* Quelques écrivains qui, dans chaque phrase, mettent toujours le commencement en contraste avec la fin par des antithèses continuelles, tels que saint Augustin et quelques-uns de nos modernes, comme Saint-Évremond, ID. *ib.* || Phrase faite, façon de parler consacrée par l'usage. Il y a un certain nombre de phrases toutes faites que l'on prend comme dans un magasin, et dont on se sert pour se féliciter les uns les autres sur les événements, LA BRUY. VIII. || Un commis à la phrase, censeur. Dans Paris quelquefois un commis à la phrase Me dit... VOLT. *Ép.* C. || Fig. Varier la phrase, ne pas faire exactement la même chose. L'abbé Têtu est retourné en Touraine... et, pour varier un peu la phrase, il a mené à ce second voyage toute la case [maison] de Richelieu, SÉV. 14 oct. 1671. || 2° Particulièrement, des phrases, de grandes phrases, des paroles emphatiques, affectées. Un faiseur de phrases. Un discours ferme et serré, sans aucun lieu commun, sans épithète, sans ce que nous appelons des phrases, VOLT. *Jenni*, 4. Vous savez penser ; les autres font des phrases ; ils sont tous les élèves du père Nicodème, qui disait à Jeannot : Fais des phrases, Jeannot, ma douleur t'en conjure, ID. *Lett. la Harpe*, 28 févr. 1772. De grandes phrases, en disant qu'il n'en fait pas, PICARD, *Vieille tante*, II, 6. || Faire des phrases, signifie aussi : parler beaucoup et ne rien faire d'effectif. || 3° Se dit de la tournure d'écrire particulière à une langue. La phrase grecque a de l'harmonie, la phrase latine a de la majesté. || 4° Phrase botanique, description d'une plante qui en présente tous les caractères dans une phrase très-courte. || 5° Par analogie, phrase musicale, suite de sons musicaux avec un arrêt ou repos après le dernier, présentant à l'oreille un rhythme semblable à celui d'une phrase parlée. La phrase est plus courte que la mélodie. Phrase, fragment de mélodie qui a ordinairement pour fragment correspondant une autre phrase d'un nombre égal de mesures, de même rhythme et de même caractère, FÉTIS, *Dictionnaire de musique*, dans *La musique mise à la portée de tout le monde.*

— HIST. XVI° s. Ignorant des frases et vocables qui servent aux choses plus communes, MONT. I, 103.

— ÉTYM. Φράσις, de φράζομαι, parler, moyen de φράζειν, montrer ; φράζομαι est donc proprement se manifester.

PHRASÉ, ÉE (fra-zé, zée), *part. passé* de phraser. || 1° Coupé par phrases. Style phrasé, bien phrasé. || 2° Se dit, dans un sens analogue, de la musique. On commence à sentir que le charme de l'air, phrasé à l'italienne, manque à la scène de l'Opéra français pour l'animer et l'embellir, MARMONTEL, *Œuv.* t. V, p. 105. || *S. m.* Le phrasé, manière de disposer, de couper les phrases musicales.

PHRASÉOLOGIE (fra-zé-o-lo-jie), *s. f.* || 1° L'étude et la connaissance de la phrase et, par conséquent, une partie très-importante de la grammaire (peu usité en ce sens). || 2° Construction de phrase particulière à une langue ou à un écrivain. La phraséologie annamitique n'est pas conforme en tout à la phraséologie chinoise, ABEL REMUSAT, *Instit. Mém. inscr. et belles-lett.* t. VIII, p. 47. || 3° Se prend quelquefois en mauvaise part pour exprimer des discours creux et vides de sens. Ce n'est que de la phraséologie.

— ÉTYM. Φράσις, phrase, et λόγος, manière

† **PHRASÉOLOGIQUE** (fra-zé-o-lo-ji-k'), *adj.* Qui a rapport à la phraséologie. || Accent phraséologique, accent tonique qui appartient non au mot, mais à la phrase. || Terme de musique. Rhythme phraséologique, dit aussi carrure de phrases, consistant dans le retour périodique d'un certain nombre de mesures disposées symétriquement, COUSSEMAKER.

PHRASER (fra-zé). || 1° *V. n.* Faire des phrases. || Couper son style par phrases. || *V. a.* Articuler les membres d'une phrase, en lisant ou en déclamant. || 2° *V. n.* Terme de musique. Faire des phrases, des suites régulières et complètes de chant ou d'harmonie. || Chanter avec l'expression convenable. || *V. a.* Phraser la musique, bien marquer chaque phrase d'un morceau de musique. Le maître de ballets qui ignorera la musique phrasera mal les airs, NOVERRE, *Lett. sur la danse*, p. 73, dans POUGENS.

— ÉTYM. *Phrase.*

† PHRASEUR (fra-zeur), *s. m.* Terme familier. Faiseur de phrases, bavard. Vous vous laissez conduire par des phraseurs et de grands diseurs de riens, BABOUF, *Pièces*, I, 156. Fabvier me disait un jour : Vos phraseurs gâtent tout, P. L. COUR. *Livret*.

— ÉTYM. *Phraser*.

PHRASIER (fra-zié; l'r ne se prononce pas et ne se lie pas; au pluriel, l's se lie : des fra-zié-z ennuyeux), *s. m.* || 1° Faiseur de phrases, parleur affecté. || *Adj.* La du Rocher était plus phrasière que jamais, GENLIS, *Mères riv.* t. I, p. 91, dans POUGENS. || 2° Écrivain verbeux, sonore et vide. Ces contes ne sont bons que pour être commentés... par ce phrasier d'Houteville, VOLT. *Taureau*, 9. Les deux volumes sont apparemment de quelque phrasier de collége qui ne sait pas qu'une histoire n'est pas une amplification de rhétorique, LA HARPE, *Correspondance littéraire*, *Lett.* 186.

— ÉTYM. *Phrase*.

† PHRATRIE (fra-trie), *s. f.* A Athènes, sous-division des quatre tribus, dont chacune contenait trois phratries, tandis que la phratrie contenait trente races ou gents.

— ÉTYM. Φρατρία, de φρατήρ, frère (voy. FRÈRE).

PHRÉNÉSIE, PHRÉNÉTIQUE, voy. FRÉNÉSIE, FRÉNÉTIQUE.

PHRÉNIQUE (fré-ni-k'), *adj.* || 1° Terme d'anatomie. Qui a rapport au diaphragme. Centre phrénique, l'aponévrose centrale du diaphragme. || 2° Terme de physiologie. Qui appartient à l'intelligence, à la pensée.

— ÉTYM. Φρὴν, diaphragme et intelligence, parce que les anciens plaçaient d'ordinaire le siége de l'intelligence à la région diaphragmatique. On rattache φρὴν, dont le sens primitif est diaphragme, à φράσσειν, séparer, barrer.

† PHRÉNITE (fré-ni-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation du diaphragme.

— ÉTYM. Φρὴν, diaphragme, et la finale médicale *ite* indiquant inflammation.

† PHRÉNITIS (fré-ni-tis'), *s. f.* Nom donné par les médecins grecs à une fièvre rémittente, caractérisée par le délire et la carphologie.

— ÉTYM. Φρενῖτις, de φρὴν, intelligence.

† PHRÉNO-GASTRIQUE (fré-no-ga-stri-k'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient à l'estomac et au diaphragme. || Ligament phréno-gastrique, repli du péritoine allant de l'estomac au diaphragme.

— ÉTYM. Φρὴν, diaphragme, et *gastrique*.

† PHRÉNO-GLOTTISME (fré-no-glo-tti-sm'), *s. m.* Terme de médecine. Spasme de la glotte et du diaphragme, sorte de névrose.

— ÉTYM. Φρὴν, diaphragme, et γλῶττα, langue.

† PHRÉNOLOGIE (fré-no-lo-jie), *s. f.* Hypothèse physiologique de Gall, dans laquelle il considère le cerveau comme constitué par de nombreuses parties ou organes, dont chacun sert à une affection, à un instinct, à une faculté particulière.

— ÉTYM. Φρὴν, intelligence, et λόγος, traité.

† PHRÉNOLOGIQUE (fré-no-lo-ji-k'), *adj.* Qui appartient à la phrénologie. || Qui s'occupe de phrénologie. Société phrénologique.

† PHRÉNOLOGIQUEMENT (fré-no-lo-ji-ke-man), *adv.* En phrénologie ; d'une manière phrénologique.

† PHRÉNOLOGISTE (fré-no-lo-ji-st'), *s. m.* Celui qui s'occupe de phrénologie. || Partisan de la phrénologie.

† PHRÉNOLOGUE (fré-no-lo-gh'), *s. m.* Synonyme de phrénologiste.

† PHRÉNOPATHIE (fré-no-pa-tie), *s. f.* Terme de médecine. Lésion des facultés intellectuelles.

— ÉTYM. Φρὴν, intelligence, et πάθος, maladie.

† PHRÉNO-SPLÉNIQUE (fré-no-splé-ni-k'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient au diaphragme et à la rate. || Ligament phréno-splénique, repli péritonéal étendu de la rate au diaphragme.

— ÉTYM. Φρὴν, diaphragme, et *splénique*.

† PHRYGANE (fri-ga-n'), *s. f.* Genre d'insectes de l'ordre des névroptères. La phrygane poilue, commune aux environs de Paris.

— ÉTYM. Φρύγανον, bois sec.

† PHRYGIEN, ENNE (fri-ji-in, è-n'), *adj.* Terme d'antiquité. Qui appartient à la Phrygie ou à ses habitants. || Terme de musique ancienne. Mode phrygien, mode fier et guerrier qui occupait le milieu entre le lydien et le dorien. || Bonnet phrygien, bonnet dont le sommet retombe un peu en avant. Il se dit du bonnet de la Liberté. || Pierre phrygienne, nom d'une pierre dont les teinturiers se servent ; elle est blanche avec de petits cercles de la même couleur.

† PHRYNÉ (fri-né), *s. f.* Nom d'une célèbre courtisane grecque. Mais laissons la philosophie, et revenons à Phryné, BARTHÉL. *Anacharsis*, 61. || S'emploie pour désigner une femme de mœurs dissolues. Aux temps les plus féconds en Phrynés, en Laïs... BOIL. *Sat.* X.

† PHTALAMIDE (fta-la-mi-d'), *s. f.* ou PHTALAMIQUE (fta-la-mi-k'), *adj.* Acide obtenu en dissolvant dans l'ammoniaque l'acide phtalique anhydre; il renferme de l'azote.

† PHTALATE (fta-la-t'), *s. m.* Sels formés par l'acide phtalique.

† PHTALIQUE (fta-li-k'), *adj.* Acide phtalique, acide ternaire résultant de l'action de l'acide nitrique sur la naphtaline et d'autres matières organiques.

† PHTHIRIASE (fti-ri-a-z'), *s. f.* ou PHTHIRIASIS (fti-ri-a-zis'), *s. m.* Terme de médecine. Maladie pédiculaire. || Maladie des végétaux dans laquelle ils sont couverts d'insectes extrêmement petits.

— HIST. XVI° s. Ceux qui sont vexés de phthiriasis, c'est à dire de maladie de pouls, PARÉ, VI, 23.

— ÉTYM. Φθειρίασις, de φθεὶρ, pou; comparez φθείρω, corrompre.

† PHTHIROPHAGE (fti-ro-fa-j'), *adj.* Terme de zoologie. Qui mange des poux.

— ÉTYM. Φθεὶρ, pou, et *phage*.

PHTHISIE (fti-zie), *s. f.* || 1° Terme de médecine. Consomption lente. Il définissait la vieillesse, une phthisie naturelle qui nous dessèche et nous consume, LE SAGE, *Gil Bl.* II, 3. || 2° Phthisie pulmonaire, ou, simplement, phthisie, affection tuberculeuse des poumons. || 3° Phthisie laryngée, laryngite chronique. || Phthisie trachéale, maladie qui présente la plupart des symptômes de la phthisie pulmonaire, et qui est produite par une inflammation chronique de la trachée, avec ulcération et désorganisation de la membrane muqueuse de ce conduit. || 4° Phthisie dorsale, carie vertébrale. || Phthisie mésentérique, synonyme de carreau.

— HIST. XVI° s. Les noms mesme, de quoy ils [nos paysans] appellent les maladies, et addoulcissent et amollissent l'aspreté : la phthisie, c'est la toux pour eulx, MONT. IV, 197.

— ÉTYM. Φθίσις, consomption, de φθίω, détruire; comparez φθείρω.

† PHTHISIOLOGIE (fti-zi-o-lo-jie), *s. f.* Traité sur la phthisie ; théorie de la phthisie.

— ÉTYM. Φθίσις, phthisie, et λόγος, traité.

PHTHISIQUE (fti-zi-k'), *adj.* Qui est atteint de phthisie. || Substantivement. Un phthisique. Une phthisique.

— HIST. XI° s. Ele porroit faire l'oume devenir etike et tesike, ALEBRANT, f° 9. Et fu si tisique et si sec, que à poine pooit il crachier, *Miracl. St Loys*, p. 135.

— ÉTYM. Φθισικός, de φθίσις, phthisie.

† PHTHISURIE (fti-zu-rie), *s. f.* Terme de médecine. Dépérissement causé par une sécrétion excessive d'urine, et surtout d'urine sucrée.

— ÉTYM. Φθίσις, consomption, et οὖρον, urine.

† PHTHORE (fto-r'), *s. m.* Terme de chimie. Nom qu'on donne quelquefois au fluor, parce qu'il détruit tous les vases dans lesquels on cherche à le retenir.

— ÉTYM. Φθείρειν, détruire.

† PHTHORIDES (fto-ri-d'), *s. m. pl.* Famille de minéraux qui contiennent du phthore.

† PHU (fu), *s. m.* Nom vulgaire et spécifique de la valériane phu.

† PHYCÉES (fi-sée), *s. f. pl.* Classe de plantes acotylédones, vivant dans les eaux douces ou salées, d'une organisation très-simple, de forme extrêmement variée, dont les organes fécondateurs sont des corpuscules mobiles.

— ÉTYM. Φῦκος, algue.

† PHYCIS (fi-sis'), *s. m.* Poisson du genre des blennies, qu'on nomme vulgairement mole.

† PHYCITE (fi-si-t'), *s. f.* Terme de chimie. Substance cristalline trouvée dans une algue, le *protococcus vulgaris*.

— ÉTYM. Φῦκος, algue.

† PHYCOCYANE (fi-ko-si-a-n'), *s. m.* Terme de chimie. Matière colorante bleuâtre retirée de certaines algues.

— ÉTYM. Φῦκος, algue, et κύανος, bleu.

† PHYCOÏDÉES (fi-ko-i-dée), *s. f. pl.* Tribu des phycées, qui ne renferme guère que des algues marines.

— ÉTYM. Φῦκος, algue.

† PHYCOLICHENS (fi-ko-li-kèn'), *s. m. pl.* Groupe de lichens, comprenant ceux qui se rapprochent des algues.

— ÉTYM. Φῦκος, algue, et *lichen*.

† PHYCOLOGIE (fi-ko-lo-jie), *s. f.* Partie de la botanique qui traite des algues ou phycées.

— ÉTYM. Φῦκος, algue, et λόγος, traité.

PHYLACTÈRE (fi-la-ktè-r'), *s. m.* || 1° Petit morceau de peau ou de parchemin que les Juifs s'attachaient au bras ou au front, et sur lequel étaient écrits des passages de l'Écriture. Il est très-vrai qu'Isis et Osiris ne leur ont jamais servi de rien [aux Égyptiens], non plus que les phylactères des pharisiens ne leur ont servi contre les Romains, VOLT. *Mél. hist.* 8° *niaiserie*. || 2° En général, nom donné par les anciens aux amulettes qu'ils portaient sur eux pour se préserver de quelque mal.

— HIST. XII° s. Desous il out un filatire T[illegible] meillor qu'il pot eslire, *Rou*, dans DU CANGE. *Phylacteria*, filatieres et autres saintuaires, ID. ib. — XIV° s. Le precieux corps de nostre Seigneur que l'en met en ces eglises en vaisselle d'or et d'argent pour la necessité des malades, hors des philatieres le getoient, puis le fouloient entre leurs pieds, *Chron. de St Denys*, t. II, f° 6, dans LACURNE.

— ÉTYM. Φυλακτήριον, amulette, de φυλάσσειν, garder, préserver.

† PHYLARCHIE (fi-lar-chie), *s. f.* Dignité de phylarque

PHYLARQUE (fi-lar-k'), *s. m.* Terme d'antiquité. Chef de tribu ; magistrat athénien.

— ÉTYM. Φύλαρχος, de φυλή, tribu, et ἄρχειν, commander; φυλή, de φύω, race, genre.

† PHYLLADE (fil-la-d'), *s. m.* Terme de minéralogie. Genre de roches feuilletées.

— ÉTYM. Φύλλον, feuille.

† PHYLLADIQUE (fil-la-di-k'), *adj.* Qui a le caractère du phyllade. Roches phylladiques.

† PHYLLANTHE (fil-lan-t'), *adj.* Terme de botanique. Dont les fleurs poussent sur les feuilles. || *S. m.* Genre de la famille des euphorbiacées caractérisé par cette particularité.

— ÉTYM. *Phyllo*..., et ἄνθος, fleur.

PHYLLITHE (fil-li-t'), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Feuille pétrifiée ou pierre qui porte des empreintes de feuilles.

— ÉTYM. *Phyllo*..., et λίθος, pierre.

† PHYLLO..., préfixe qui signifie feuille et qui vient de φύλλον.

† PHYLLOBRANCHE (fil-lo-bran-ch'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les branchies en forme de feuilles.

— ÉTYM. *Phyllo*..., et *branchies*.

† PHYLLODE (fil-lo-d'), *s. m.* Terme de botanique. Pétiole très-élargi prenant l'apparence d'une feuille.

— ÉTYM. Φυλλώδης, qui ressemble à une feuille.

† PHYLLODERME (fil-lo-dèr-m') ou PHYLLODERMÉ, ÉE (fil-lo-dèr-me, mée), *adj.* Se dit du champignon dont la membrane fructifère est disposée en feuillets.

— ÉTYM. *Phyllo*..., et δέρμα, peau.

† PHYLLOÏDE (fil-lo-i-d'), *adj.* Terme de botanique. Se dit des parties des plantes qui ont la forme de feuilles.

— ÉTYM. *Phyllo*..., et εἶδος, forme.

† PHYLLOLOBÉ, ÉE (fil-lo-lo-bé, bée), *adj.* Terme de botanique. Qui a des cotylédons foliacés.

— ÉTYM. *Phyllo*..., et *lobe*.

† PHYLLOMANIE (fil-lo-ma-nie), *s. f.* Terme de botanique. État d'une plante qui pousse trop de feuilles; état qui devient une maladie ou accuse un défaut de culture, quand il s'agit de végétaux dont on recherche les fleurs ou les fruits

— ÉTYM. *Phyllo*..., et *manie*.

† PHYLLOME (fil-lo-m'), *s. m.* Terme de botanique. Ensemble des germes destinés à produire les feuilles qui sortiront du bourgeon.

— ÉTYM. Φύλλον, feuille.

† PHYLLOPHAGE (fil-lo-fa-j'), *adj.* Terme de zoologie. Qui vit de feuilles.

— ÉTYM. *Phyllo*..., et *phage*.

† PHYLLORHÉTINE (fil-lo-ré-ti-n'), *s. f.* Substance cristalline extraite des débris de sapins renfermés dans les tourbières du Danemark.

— ÉTYM. *Phyllo*..., et ῥητίνη, résine.

† PHYLLOSOME (fil-lo-so-m'), *s. m.* Larve de la langouste, qui fut prise longtemps pour un genre particulier de crustacés.

— ÉTYM. *Phyllo*..., et σῶμα, corps : ainsi dit à cause de son corps déprimé et mince comme une feuille.

† PHYLLOSTOME (fil-lo-sto-m'), *s. m.* Nom d'un genre de grands chiroptères pourvus de deux crêtes nasales membraneuses en forme de feuille ou de lame, qui mangent des insectes, mais attaquent aussi les grands mammifères endormis pour sucer le sang; genre établi par Ét. Geoffroy Saint-Hilaire.

— ÉTYM. *Phyllo*..., et στόμα, bouche.

† **PHYLLOTAXIE** (fi-lo-ta-ksie), *s. f.* Partie des ... graphie végétale qui a pour objet la disposition, l'arrangement des feuilles autour de la tige.

— ÉTYM. *Phyllo*..., et τάξις, arrangement.

† **PHYLLULE** (fil-lu-l'), *s. f.* Terme de botanique. Cicatrice que laisse chaque feuille après sa chute.

— ÉTYM. *Phyllo*..., et οὐλή, cicatrice.

† **PHYMATINE** (fi-ma-ti-n'), *s. f.* Terme de chimie. Substance organique particulière qui existe dans les tubercules et leur est propre.

— ÉTYM. Φῦμα, tubercule, de φύω, naître.

† **PHYMATOÏDE** (fi-ma-to-i-d'), *adj.* Terme d'anatomie pathologique. Se dit de tissus morbides ... ont une couleur jaune terne, analogue à celle du tubercule.

— ÉTYM. Φῦμα, tubercule, et εἶδος, forme.

PHYMATOSE (fi-ma-tô-z'), *s. f.* Terme de médecine. Affection tuberculeuse.

— ÉTYM. Φῦμα, tubercule.

PHYSALE (fi-za-l'), *s. m.* Espèce de cachalot.

— ÉTYM. Voy. PHYSÉTÈRE.

PHYSALIDE (fi-za-li-d'), *s. f.* Genre de la famille des solanées. Une seule espèce croît en Europe; c'est le coqueret, *physalis alkekengi*, *L.*

— ÉTYM. Φυσαλίς, de φῦσα, vent, vésicule, à cause de la dilatation vésiculiforme du calice de la plante.

PHYSALINE (fi-za-li-n'), *s. f.* Principe amer du *physalis alkekengi*, proposé comme succédané de la quinine.

PHYSALITE (fi-za-li-t'), *s. f.* Terme de minéralogie. Variété de topaze.

PHYSCONIE (fi-sko-nie), *s. f.* Terme de médecine. Tuméfaction dure et volumineuse bornée à une partie de l'abdomen, et qui n'est ni sonore ni accompagnée de fluctuation.

— ÉTYM. Φύσκων, ventre.

PHYSÈME (fi-zè-m'), *s. m.* Terme de botanique. Corps des algues qu'on appelle ordinairement fronde ou feuille.

— ÉTYM. Φύσημα, insufflation.

PHYSÉTÈRE (fi-zé-tè-r'), *s. m.* Genre de cétacés, dans lequel on distingue le physétère macrocéphale. || Il serait mieux d'écrire physéter.

— HIST. XVIe s. Pantagruel de loin aperceut un grand et monstrueux physetere, venant droict vers nous, bruyant, ronflant, RABEL. IV, 33.

— ÉTYM. Φυσητήρ, souffleur, de φυσᾶν, souffler, dérivatif de φῦσα, souffle.

PHYSICIEN (fi-zi-si-in), *s. m.* || 1° Celui qui s'occupe de physique. Peut-être jamais aucun physicien n'a porté à un aussi haut degré l'entière exclusion de tout système, de toute hypothèse, CONDORCET, *Margraaf.* || 2° Dans les colléges, un écolier étudiant en physique. || 3° Au moyen âge, nom du médecin.

— HIST. XIIIe s. Et por ce out aucune fois li avocat et fusicien grans saleres à poi de paine [pour peu de peine], BEAUM. XXIX, 20. || XVe s. Je vous prye qu'il vous plaise avoir mes deux niepces pour recommandées; je ne suis pas physicien; mais il me semble qu'on ne les doyt point garder de boyre entre deux heures, *Lettre de Louis XI, Bibl. des chartes*, 4e série, t. I, p. 26.

— ÉTYM. Prov. *phisician*; ital. *fisiciano*; angl. *physician*, médecin; de *physique*, qui se disait anciennement au sens de médecine.

PHYSICO-MATHÉMATIQUE (fi-zi-ko-ma-té-ma-ti-k'), *adj.* Qui a rapport à la physique et aux mathématiques. Les sciences physico-mathématiques.

PHYSICO-MÉCANIQUE (fi-zi-ko-mé-ka-ni-k'), *adj.* Qui tient de la physique et de la mécanique. On a trouvé parmi ses papiers [de F. de Bremond] la traduction toute prête à paraître des expériences physico-mécaniques d'Hawksbee, et une histoire complète de celles de l'électricité, MAIRAN, *Éloges*, *Bremond*.

† **PHYSIO**..., préfixe qui signifie nature, et qui vient du grec φύσις (voy. PHYSIQUE).

† **PHYSIOCRATE** (fi-zi-o-kra-t'), *s. m.* Nom donné à Quesnay et à son école, qui, au milieu du XVIIIe siècle, tracèrent les premiers linéaments de l'économie politique, et reconnurent l'existence des lois naturelles dans cet ordre de phénomènes.

— ÉTYM. *Physio*..., et κράτος, puissance, à cause qu'ils croyaient que toutes les richesses étaient produites par la nature, c'est-à-dire par l'agriculture.

† **PHYSIOCRATIE** (fi-zi-o-kra-sie), *s. f.* Doctrine des physiocrates.

† **PHYSIOCRATIQUE** (fi-zi-o-kra-ti-k'), *adj.* Qui tient à la physiocratie.

PHYSIOGNOMONIE (fi-zi-ogh-no-mo-nie), *s. f.* Art de juger le caractère, les inclinations par l'inspection du visage. || Traité sur cette matière. La Physiognomonie de Porta.

— REM. On trouve physiognomie dans G. Naudé : Deux livres qui nous restent de la physiognomie, *Apologie*.

— ÉTYM. Φυσιογνωμονία, de φύσις, nature, et γνώμων, qui sait.

PHYSIOGNOMONIQUE (fi-zi-ogh-no-mo-ni-k'), *adj.* Qui appartient, qui a rapport à la physiognomonie. || *S. f.* La Physiognomonique, titre d'un traité attribué à Aristote.

† **PHYSIOGRAPHE** (fi-zi-o-gra-f'), *s. m.* Celui qui s'occupe de physiographie.

— ÉTYM. *Physio*..., et γράφειν, décrire.

PHYSIOGRAPHIE (fi-zi-o-gra-fie), *s. f.* Terme didactique. Description des productions de la nature.

— ÉTYM. *Physiographe*.

PHYSIOGRAPHIQUE (fi-zi-o-gra-fi-k'), *adj.* Qui a rapport à la physiographie.

PHYSIOLOGIE (fi-zi-o-lo-jie), *s. f.* || 1° Terme didactique. Science qui fait partie de la biologie et qui traite des fonctions des organes dans les êtres vivants, végétaux et animaux. Physiologie animale. Physiologie végétale. Physiologie comparée. La physiologie, cette partie de la médecine qui, pénétrant dans la structure intime des parties du corps, y cherche par quelles lois l'homme se forme, se développe, croît, vit, reproduit son semblable, dépérit et meurt, CONDORCET, *Haller.* || Physiologie générale, celle qui, sans faire d'application à aucune espèce vivante déterminée, traite d'une manière philosophique et abstraite des phénomènes de la vie. || Physiologie spéciale, celle qui, prenant pour sujet d'étude une espèce vivante distincte, décrit le mécanisme de la vie dans cette espèce seule. || 2° Ouvrage qui traite de cette science. La Physiologie de Müller.

— HIST. XVIe s. La consideration des choses naturelles appartient à la premiere partie de medecine, dite physiologie, PARÉ, *Introd.* 3.

— ÉTYM. Φυσιολογία, de φύσις, nature, et λόγος, doctrine.

PHYSIOLOGIQUE (fi-zi-o-lo-ji-k'), *adj.* Qui appartient à la physiologie.

— ÉTYM. Φυσιολογικός (voy. PHYSIOLOGIE).

PHYSIOLOGISTE (fi-zi-o-lo-ji-st'), *s. f.* Celui qui s'occupe de physiologie.

PHYSIONOMIE (fi-zi-o-no-mie), *s. f.* || 1° L'air, les traits du visage. On ne peut faire une bonne physionomie qu'en accordant toutes nos contrariétés, PASC. *Pens.* XVI, 40 *bis*, éd. HAVET. S'il [un jeune homme de bonne figure disant des sottises] m'eût donné des coups de massue sur la tête, il ne m'aurait pas plus affligée; je jurai de ne me plus fier aux physionomies, SÉV. 233. La physionomie n'est pas une règle donnée pour juger des hommes; elle nous peut servir de conjecture, LA BRUY. XII. Une physionomie qui promet une âme et qui ne ment pas, J. J. ROUSS. *Ém.* V. On disait à l'un d'entre eux [homme de la cour] : On ne vous a point vu à la cour depuis la mort du roi; il répondit : C'est que je n'ai point encore trouvé ma physionomie d'avénement, DIDEROT, *Claude et Nér.* I, 34. Personne n'a plus que lui la physionomie de son âme, ID. *Salon de* 1767, *Œuv.* t. XIV, p. 40, dans POUGENS. || Physionomie heureuse, résultat de tous les traits d'une personne, qui prévient en faveur de son caractère. || Mauvaise physionomie, physionomie qui annonce la méchanceté. Qui es-tu donc, vieux romain [Caton]? tu as la physionomie mauvaise, un visage dur et rébarbatif, FÉN. t. XIX, p. 278. On trouve toujours la physionomie mauvaise à un homme qui a fait une méchante action, VOLT. *Mél. litt. Lett. à M. le prince de****, *lett.* X. || 2° Absolument. Certain air de vivacité et d'agrément répandu habituellement sur le visage. Jamais aucun visage de femme n'a tant mérité que le sien, qu'on se servit de ce terme de physionomie pour le définir et pour exprimer tout ce qu'on en pensait en bien, MARIVAUX, *Marianne*, 4e part. On croit que la physionomie n'est qu'un simple développement de traits déjà marqués par la nature; pour moi, je penserais qu'outre ce développement, les traits du visage d'un homme viennent insensiblement à se former et à prendre de la physionomie par l'impression fréquente et habituelle de certaines affections de l'âme, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Nous serions fort embarrassés de dire bien précisément ce que c'est que d'avoir de la physionomie, DIDEROT, *Lett. sur les aveugles.* || Il se dit aussi des animaux. Le lion fait mouvoir la peau de sa face, ce qui ajoute beaucoup à sa physionomie, BUFF. *Morceaux choisis*, p. 217. || 3° Aspect particulier qui, pour chaque être vivant, résulte de l'ensemble de ses parties tant intérieures qu'extérieures. Ce qu'on peut appeler la physionomie dans tous les êtres vivants, dépend de l'aspect que leur tête présente lorsqu'on les regarde de face, BUFF. *Ois.* t. XIII, p. 162. || 4° Fig. Caractère qui distingue certaines choses de toutes les autres. Ce pays a une physionomie particulière. || 5° Art de juger, par les traits du visage, quel est le caractère d'une personne. Ou toutes les règles de la métoposcopie et de la physionomie sont fausses, ou il devait être pendu, HAUTEROCHE, *Crispin méd.* II, 4.

— HIST. XIIIe s. Il ont moult de sages d'un art que l'on appelle phisonomie : c'est de cognoistre les personnes, de quelle maniere et de quelle qualité elles sont, MARC POL, p. 619. || XIVe s. Celle [une devineresse] perceut sa chiere [la face de Bertrand] et ses mains regarda, La maniere de lui, et très bien l'avisa, Et sa phizonomie très bien considera, *Guescl.* 106. || XIVe s. Or, me plaist de viser, et raison m'y instruit, la phinozomie et personne du susdit noble sage prince, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, I, 7. Si veit [elle vit] que sa philozomie donnoit à cognoistre que.... *Perceforest*, t. II, f° 137. || XVIe s. Bon cueur, bon corps, bonne phizionomie, Boire matin, fuir noise et tanson, MAROT, *Enfants sans soucy*.

— ÉTYM. Altération de *physiognomonie*; prov. *phizonomia*; esp. et ital. *fisonomia*.

PHYSIONOMISTE (fi-zi-o-no-mi-st'), *s. m.* Celui qui se connaît en physionomie. Selon qu'il le conjecturera du visage, selon qu'il sera physionomiste, PASC. *Imag.* 7, éd. FAUGÈRE.

— HIST. XVIe s. Ils se mocquoient du physionome qui avoit jugé Socrate estre paillard, PARÉ, *Introd.* 6.

† **PHYSIONOTRACE** (fi-zi-o-no-tra-s') ou **PHYSIONOTYPE** (fi-zi-o-no-ti-p'), *s. m.* Instrument à l'aide duquel on réduit un tableau, en calquant, pour ainsi dire, sur l'original. || On fait aussi des portraits au physionotype. || S'est dit particulièrement d'un appareil avec lequel on moulait en plâtre la figure d'une personne vivante.

— ÉTYM. *Physionomie*, et *trace* ou *type*.

PHYSIQUE (fi-zi-k'), *adj.* || 1° Qui se rapporte aux conditions, aux lois de la nature. L'aveuglement de ceux qui apportent la seule autorité pour preuve dans les matières physiques, au lieu du raisonnement ou des expériences, PASC. *Fragm. Traité du vide.* || Phénomènes physiques, ceux qui ont lieu entre les corps visibles, à des distances appréciables, et qui n'en changent pas les caractères. || Propriétés physiques, qualités naturelles des corps qui sont perceptibles aux sens, telles que l'état solide, liquide ou gazeux, la forme, la couleur, l'odeur, la saveur, la densité, etc. || Sciences physiques, celles qui étudient les caractères naturels des corps, les forces qui agissent sur eux et les phénomènes qui en résultent. || Loi physique d'un phénomène, détermination exacte des conditions de son accomplissement. || Point physique, se dit par opposition à point mathématique (voy. POINT). || 2° Qui ne s'élève pas au-dessus des conditions matérielles de l'organisation. Le sacrifice humain dut s'abolir le premier, parce qu'il appartenait à l'état de nature, où l'homme est presque tout physique, CHATEAUBR. *Génie*, IV, I, 5. || Plaisirs physiques, plaisirs de l'union des sexes. En ce sens, Maupertuis a intitulé Vénus physique un livre sur la génération (1746). || 3° Qui est effectif, réel, par opposition à moral. J'en ai la certitude morale, mais non la certitude physique. L'impossibilité physique. || 4° *S. f.* Dans un sens général et ancien, la physique, connaissance de toute la nature matérielle; c'est le sens de Descartes et de ses élèves Rohault et Régis. Comme dans la physique les expériences ont bien plus de force pour persuader que les raisonnements, PASC. *Pesant. de l'air*, I. Je sais combien il y a de différence entre écrire un mot à l'aventure.... et apercevoir dans ce mot une suite admirable de conséquences.... et en faire le principe ferme et soutenu d'une physique entière, comme Descartes a prétendu le faire, ID. *Géom.* II. || 5° Physique, dans le sens spécial, c'est-à-dire séparée de la chimie, science du mouvement et des actions réciproques des corps, en tant que ces actions ne sont pas de composition et de décomposition, ce qui est le propre de la chimie. Ce livre [les *Principes mathématiques*], où la plus profonde géométrie sert de base à une physique toute nouvelle.... FONTEN. *Newton.* Comme l'alliance de la géométrie et de la physique fait la plus grande utilité de la géométrie et toute la solidité de la physique, ID. *Bernoulli.* Il faut que la physique systématique attende à élever des édifices, que la physique expérimentale soit en état de lui fournir les matériaux nécessaires, ID

Préf. util. des math. La physique est une mine dans laquelle on ne peut descendre qu'avec des machines que les anciens n'ont jamais connues, VOLT. *Dict. phil. Aristote.* J'ai aimé la physique tant qu'elle n'a point voulu dominer sur la poésie; à présent qu'elle écrase tous les arts, je ne veux plus la regarder que comme un tyran de mauvaise compagnie, ID. *Lett. d'Argental,* 23 août 1741. La physique de la terre tient à la physique céleste, BUFF. *Hist. nat. preuv. théor. terr. Œuv.* t. I, p. 185. L'objet de la physique paraît être d'apprécier l'action réciproque et sans décomposition des masses les unes sur les autres, et de classer les propriétés des corps plutôt que les corps eux-mêmes, AL. BRONGNIART, *Traité de min.* t. I, p. 1. || Physique moléculaire, celle qui s'occupe de la cohésion et des rapports de situation et de mouvement des atomes. || 6° Physique, traité de physique (avec majuscule). La Physique de Nollet. || 7° Classe où l'on enseigne la physique. Il fait sa physique. || 8° Conditions physiques qui président à l'existence des végétaux et des animaux. Une connaissance approfondie de la physique des végétaux doit être la première étude d'un philosophe qui aspire à rendre les végétaux plus utiles, CONDORCET, *Duhamel.* || 9° *S. m.* Le physique, l'ensemble de l'apparence extérieure de l'homme. Un beau physique. | Par analogie, il se dit d'autres objets que l'homme. Ces lois doivent être relatives au physique du pays, MONTESQ. *Esp.* I, 3. || Ensemble des dispositions anatomiques intérieures, par opposition au moral, qui exprime l'ensemble des actions de l'âme. Le physique influe beaucoup sur le moral. Si le physique va trop bien, le moral se corrompt, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || 10° Ce qu'il y a de physique, de matériel. Considérons-nous nous-mêmes, et analysons un peu le physique de nos actions, BUFF. *Disc. nat. anim. Œuv.* t. V, p. 261. Les anciens n'ont peint de l'amour que le physique, MARMONTEL, *Œuv.* t. VII, p. 80. || 11° Dans le moyen âge, la physique, la médecine.

— HIST. XIII° s. Phisique est une science par le [la] quele on connoist toutes les manieres du cors de l'homme, et par le quele on garde le [la] santé du cors et remue les maladies, ALEBRANT, f° 2. Vos savez tant de la fuisie [médecine], Bien me guerriez d'idropisie, *Ren.* 19939. || XIV° s. Apprens physique, et voy encores Le livre generacion Et celuy de corruption, *Nat. à l'alch. err.* 912.

— ÉTYM. Provenç. *phesic, phesica;* esp. et ital. *fisico;* du lat. *physicus;* grec, φυσικός, de φύσις, nature, φύειν, produire, radical φυ, latin *fu* qui est dans *fui,* je fus; sanscrit, *bhû.*

PHYSIQUEMENT (fi-zi-ke-man), *adv.* D'une manière réelle et physique. Il n'est pas physiquement impossible que....

— ÉTYM. *Physique,* et le suffixe *ment.*

† **PHYSOCARPE** (fi-zo-kar-p'), *adj.* Terme de botanique. Qui a des fruits vésiculeux, renflés. Plante physocarpe.

— ÉTYM. Φῦσα, vésicule, et καρπός, fruit.

† **PHYSOCÈLE** (fi-zo-sè-l'), *s. f.* Terme de chirurgie. Hernie intestinale descendue jusque dans le scrotum et distendue par les gaz. || Synonyme de pneumatocèle.

— HIST. XVI° s. Si c'est du vent qu'il y a dedans le scrotum, la hargne se nomme physocele ou venteuse, PARÉ, VI, 14.

— ÉTYM. Φῦσα, vent, et κήλη, hernie.

† **PHYSOMÈTRE** (fi-zo-mè-tr') ou **PHYSOMÉTRIE** (fi-zo-mé-trie), *s. f.* Terme de médecine. Distension de l'utérus par des gaz.

— ÉTYM. Φῦσα, vent, et μήτρα, matrice.

† **PHYTO...,** préfixe qui signifie végétal et qui est le grec φυτόν.

† **PHYTOCHIMIE** (fi-to-chi-mie), *s. f.* Synonyme peu usité de chimie végétale.

— ÉTYM. *Phyto...,* et *chimie.*

† **PHYTOCHROME** (fi-to-kro-m') ou **PHYTOCHROMULE** (fi-to-kro-mu-l'), *s. f.* La chlorophylle.

— ÉTYM. *Phyto...,* χρῶμα, couleur.

† **PHYTOGÈNE** (fi-to-jè-n'), *adj.* || 1° Terme de botanique. Qui est produit ou engendré par des végétaux. || Terme de minéralogie. Substances phytogènes, classe de combustibles d'origine végétale. || Terrains phytogènes, terrains produits par l'accumulation de débris de végétaux. || Carbone phytogène, la houille. || 2° *S. m.* S'emploie dans le sens de phyton.

— ÉTYM. *Phyto...,* et γενής, engendré.

† **PHYTOGÉOGRAPHIE** (fi-to-jé-o-gra-fie), *s. f.* Indication de la manière dont les plantes sont distribuées à la surface de la terre.

— ÉTYM. *Phyto...,* et *géographie.*

† **PHYTOGNOMONIQUE** (fi-togh-no-mo-ni-k'), *s. f.* Nom donné par Porta au système des signatures dans les plantes.

— ÉTYM. *Phyto...,* et γνωμονική, connaissance (voy. GNOMON).

† **PHYTOGRAPHE** (fi-to-gra-f'), *s. m.* Celui qui décrit les plantes. || Auteur d'une phytographie.

— ÉTYM. *Phyto...,* et γράφειν, décrire.

† **PHYTOGRAPHIE** (fi-go-gra-fie), *s. f.* Partie de la botanique qui traite de la description des plantes.

† **PHYTOGRAPHIQUE** (fi-to-gra-fi-k'), *adj.* Qui appartient à la phytographie.

† **PHYTOLAQUE** (fi-to-la-k'), *s. f.* Plante qu'on nomme aussi raisin d'Amérique ou laque végétale, à cause de sa teinte rouge, et qui peut servir pour la teinture en noir, *phytolacca decandra, L.*

— ÉTYM. *Phyto...,* et *laque.*

PHYTOLITHE (fi-to-li-t'), *s. m.* || 1° Végétal fossile. || 2° Pierre qui porte l'empreinte d'une plante. || 3° Concrétions pierreuses qu'on trouve dans quelques plantes, par exemple aux entre-nœuds de certains bambous.

— ÉTYM. *Phyto...,* et λίθος, pierre.

PHYTOLOGIE (fi-to-lo-jie), *s. f.* || 1° Étude des plantes et, en ce sens, synonyme de botanique. || 2° Traité sur les plantes.

— ÉTYM. *Phyto...,* et λόγος, doctrine.

† **PHYTOLOGIQUE** (fi-to-lo-ji-k'), *adj.* Qui a rapport à la phytologie.

† **PHYTON** (fi-ton), *s. m.* Terme de botanique. L'individu végétal simple hypothétique qui se composerait : 1° d'un mérithalle tigellaire; 2° d'un mérithalle limbaire. Une plante serait une agrégation de phytons juxtaposés.

— ÉTYM. Φυτόν, végétal.

† **PHYTONOMIE** (fi-to-no-mie), *s. f.* Partie de la botanique qui étudie les lois de la végétation.

— ÉTYM. *Phyto...,* et νόμος, loi.

† **PHYTONOMIQUE** (fi-to-no-mi-k'), *adj.* Qui appartient à la phytonomie.

† **PHYTOPHAGE** (fi-to-fa-j'), *adj.* Terme de zoologie. Qui vit de végétaux. || *S. m. pl.* Les phytophages, famille de coléoptères.

— ÉTYM. *Phyto...,* et *phage.*

† **PHYTOTECHNIE** (fi-to-tè-knie), *s. f.* Partie de la botanique qui a pour objet la classification et la nomenclature des plantes, ainsi que les différentes utilités qu'on en peut retirer.

— ÉTYM. *Phyto...,* et τέχνη, art.

† **PHYTOTOMIE** (fi-to-to-mie), *s. m.* Synonyme d'anatomie végétale.

— ÉTYM. *Phyto...,* et τομή, dissection.

† **PHYTOTOMIQUE** (fi-to-to-mi-k'), *adj.* Qui appartient à la phytotomie.

† **PHYTOTYPOLITHE** (fi-to-ti-po-li-t'), *s. m.* Substance minérale portant l'empreinte d'un végétal.

— ÉTYM. *Phyto...,* τύπος, empreinte, et λίθος, pierre.

† **PHYTOZOAIRE** (fi-to-zo-è-r'), *adj.* Terme de zoologie. Se dit d'êtres supposés intermédiaires entre les plantes et les animaux. || Substantivement. Un phytozoaire. || Nom donné par Ehrenberg à un groupe d'infusoires.

— ÉTYM. *Phyto...,* et ζωάριον, diminutif de ζῶον, animal.

† **PI** (pi), *s. m.* La 16° lettre de l'alphabet grec (π, Π). || Le π est employé, en mathématique, pour exprimer le rapport de la circonférence au diamètre, égal à 3,1415..., ou, plus simplement, mais moins exactement, 3 et un septième.

PIACULAIRE (pi-a-ku-lê-r'), *adj.* Synonyme peu usité d'expiatoire et employé seulement en parlant de l'antiquité. Sacrifice piaculaire.

— ÉTYM. Lat. *piacularis,* de *piare,* expier, de *pius,* pie (voy. PIE, adj.).

PIAFFE (pia-f', d'après l'usage habituel et la Fontaine; pi-a-f, d'après Courval), *s. f.* Terme familier. Braverie, somptuosité, manières par lesquelles on cherche à attirer l'attention sur soi. J'ai vu ce matin le roi, la reine et M. le duc d'Anjou à Saint-Germain votre paroisse; il y avait grande piaffe d'officiers du Louvre, GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. 163. En piaffe d'habits, luxe, magnificence, COURVAL, *Satires,* p. 15, dans POUGENS. Je sais de qui procède cette piaffe, LA FONT. *Serr.*

— HIST. XVI° s. Nous appelons parade et bravade, eux [les courtisans] diroyent piaffe, ce que nous nommions magnificence, H. EST. *Precell. du lang. fr.* p. 275, éd. FEUGÈRE. Il donna de fort bonne grace dans le bois, ayant à sa teste cent rondaches et plus, qui pour piafes avoient les bras nuds jusques au coude, D'AUB. *Hist.* I, 22.... que, quant à lui, il s'estoit resolu d'attendre ce prince avec toutes ses piaphes, CARL. V, 17.... Sans oublier la bonne mine, autrement la piaffe soldatesque, ID. IX, 28.

— ÉTYM. Origine inconnue. Pasquier, *Recherch.* VIII, 3, parle de ce mot comme nouvellement introduit de son temps. On est tenté d'y voir une dérivation irrégulière du mot *pied;* mais la nouveauté du mot, au XVI° siècle, attestée par les contemporains, rend cette dérivation fort problématique.

† **PIAFFEMENT** (pia-fe-man), *s. m.* Action de piaffer. Le piaffement d'un cheval.

PIAFFER (pia-fé), *v. n.* || 1° Faire piaffe. Tessé piaffait et se pavanait de son chapeau, ST-SIM. 40. Le pigeon mâle se contente de tourner en rond [illegible] piaffant et se donnant des grâces autour de sa femelle, BUFF. *Ois.* t. IV, p. 388. || 2° En parlant [illegible] cheval, frapper des pieds la terre. Cheval qui piaffe d'impatience. || Terme de manége. Se dit d'un cheval qui, en marchant, lève les jambes de devant fort haut et les replace précipitamment presque au même endroit. Piaffer n'est pas trépigner. || *S. m.* [illegible] piaffer, air bas de manége, dans lequel le cheval lève vite et successivement, et détache de terre [illegible] bipèdes diagonaux, sans avancer ni reculer. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

— HIST. XVI° s. Paroles piafées, qui ressemblent plustost à un jargon de gueux.... RONS. 486. Les dépenses superflues et vaines sont odieuses aux sujets qui murmurent qu'on en depouille mille pour [illegible] vestir un, que l'on piaffe de leur substance, CHARRON, *Sagesse,* p. 417, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Piaffe.*

PIAFFEUR, EUSE (pia-feur, feû-z'; chez [illegible] pi-a-feur), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui piaffe. [illegible] pour entretenir de tous ces piaffeurs L'[illegible] dépense et leur grasse cuisine, COURVAL, *Satires,* p. [illegible] dans POUGENS. || 2° *Adj.* Il se dit des chevaux. [illegible] ments piaffeuses. Chevaux piaffeurs.

— HIST. XVI° s. Il s'estoit trop promptement [illegible] gaigner à la piapheuse [fanfaronne] [illegible] feu mareschal Strozzi, CARL. VII, 11. Il [illegible] commandoit de bonne façon.... aussi disoit-[illegible] de Cosseins.... c'estoit en tout qu'il estoit [illegible] gestes et en faits et en paroles, BRANT. *Capit. fr.* t. IV, p. 285, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Piaffer.*

† **PIAILLARD, ARDE** (pi-â-llar, llar-d', *ll* mouillées), *adj.* Qui a l'habitude de piailler. Un tragique [faiseur de tragédies] dit toujours : j'écrirai de [illegible] son cœur a beau lui dire : écris donc à ton [illegible] vient un héros de Babylone, ou une [illegible] princesse, qui prend tout le temps, VOLT. *Lett.* [illegible] *deville,* 9 nov. 1746.

PIAILLER (pi-â-llé, *ll* mouillées, et non pi-â-yé), *v. n.* || 1° Terme familier. Se dit des petits oiseaux qui crient sans cesse. Il y a deux temps dans l'année où ils [les moineaux] se rassemblent [illegible] pour voler en troupe, mais pour se réunir et piailler tous ensemble, BUFF. *Ois.* t. VI, p. 218. || 2° Par extension, criailler. Cet enfant ne fait que piailler. || 3° Fig. Il se dit de toute personne qui criaille d'un ton aigre et par mauvaise humeur. Le masque de Mascarille, qui piaille toujours, qui ricane toujours, qui parle toujours, L'ABBÉ D'[illegible] dans VOLT. *Comm. Corn. Sertorius, Préface.* || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

— HIST. XII° s. Piailler, COTGRAVE.

— ÉTYM. Génev. *pidler;* wallon, *pîlé.* On l'a [illegible] de pie. Scheler regarde la syllabe pi comme [illegible] onomatopée. Toutefois on peut le rattacher au [illegible] *pipilare,* gazouiller.

PIAILLERIE (pi-â-lle-rie, *ll* mouillées, et non pi-â-ye-rie), *s. f.* Terme familier. [illegible] tuelle et fatigante des petits oiseaux. || 2° Par extension, criaillerie des enfants, des personnes.

— ÉTYM. *Piailler.*

PIAILLEUR, EUSE (pi-â-lleur, lleû-z', *ll* mouillées, et non pi-â-yeur), *s. m.* et *f.* || 1° Terme familier. Oiseau qui crie sans cesse. || Nom [illegible] vautour du Brésil. || 2° Par extension, celui, celle qui piaille souvent, qui criaille.

— HIST. XVI° s. Piailleur, COTGR. *Dict.*

— ÉTYM. *Piailler;* wallon, *piâou.*

PIAN (pi-an), *s. m.* Terme de médecine. [illegible] donné en Amérique à une maladie [illegible] ractérisée principalement par une éruption [illegible] suivie de tubercules fongueux à surface [illegible] || La mère pian ou maman pian, tubercule [illegible] gros que les autres, qui prend la forme d'un [illegible] profond, sans fongosités, d'où découle une matière sanieuse.

— ÉTYM. Angl. *pian;* espagn. *pian,* [illegible]

† **PIANE-PIANE** (pi-a-n'-pi-a-n'), *loc. adv.* Locution populaire. Tout doucement. Aller piane piane.

— ÉTYM. Voy. PIANO 1. C'est de l'italien prononcé populairement avec l'accent juste.

† **PIANELLE** (pi-a-nè-l'), *s. m.* Terme inusité. Pantoufle. Mais sans patin, ni pianelle, Elle avait huit grands pieds de haut, SCARR. *Virg.* II.

— ÉTYM. Ital. *pianella*.

† **PIANINO** (pi-a-ni-no), *s. m.* Piano vertical à cordes obliques.

— ÉTYM. Diminutif de *piano*.

† **PIANISSIMO** (pi-a-ni-ssi-mo), *adv.* Terme de musique, qui, écrit sur les morceaux (ordinairement en abrégé, PP), signifie que le passage doit être exécuté en adoucissant beaucoup le son. Après un tutti assez vigoureux, les premiers violons, morcelant le premier thème, en forment un jeu dialogué pianissimo avec les seconds violons, H. BERLIOZ, *À travers chants*, p. 27. || Fig. D'abord un bruit léger [une calomnie], rasant le sol de la terre, comme hirondelle avant l'orage, pianissimo murmure et file et sème en courant le trait empoisonné, BEAUMARCH. *Barb. de Sév.* II, 8.

— ÉTYM. Ital. *pianissimo*, superlatif de *piano* 1.

PIANISTE (pi-a-ni-st'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui joue du piano. Un habile pianiste.

— ÉTYM. Voy. PIANO-FORTE.

1. **PIANO** (pi-a-no), *adv.* || 1° Terme de musique, qu'on écrit en abrégé sous cette forme, P, et qui indique qu'il faut adoucir le son. || Se prend quelquefois substantivement, en parlant de l'expression d'un passage (sans *s* au pluriel, parce qu'il représente un adverbe italien). Les piano paraissent maigres et dénués de son après les forte formidables de tout l'orchestre, FÉTIS, *la Musique*, III, 20. || 2° Se dit quelquefois dans le langage familier, pour doucement. Telle bouche le recueille [un bruit calomnieux], et piano, piano vous le glisse en l'oreille adroitement, BEAUMARCH. *Barb. de Sév.* II, 8.

— ÉTYM. Ital. adverbe *piano*, doucement, et adjectif *piano*, doux ; du lat. *planus*, uni (voy. PLAIN) ; la douceur étant comparée à quelque chose d'uni.

2. **PIANO** (pi-a-no), voy. PIANO-FORTE.

PIANO-FORTE (pi-a-no-for-té) ou **FORTE-PIANO**, *s. m.* || 1° Voy. FORTE-PIANO. Un piano-forte qui est un instrument de chaudronnier en comparaison du clavecin, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 183. || 2° Aujourd'hui, piano, instrument de musique à clavier, dont on peut renforcer ou adoucir le son à volonté (on met une *s* au pluriel). Piano carré. Jouer du piano. Chanter au piano. Elle est au piano. Les pianos de ce facteur. Déjà, en 1716, un facteur de Paris, nommé Marius, avait présenté à l'examen de l'Académie des sciences deux clavecins dans lesquels il avait substitué de petits marteaux aux languettes pour frapper les cordes ; deux ans après, Cristoforo, Florentin, perfectionna cette invention, et fit le premier piano qui a servi de modèle à ceux qu'on a faits depuis lors, FÉTIS, *la Musique*, II, 46. || Piano vertical ou piano droit, piano dont les cordes et la table d'harmonie sont posées verticalement. || Les pianos à cordes horizontales se divisent en : piano carré, où les cordes se présentent latéralement à l'exécutant ; et piano à queue, où elles se présentent par bout. || Piano mécanique, piano reproduisant les morceaux de musique à l'aide de planchettes mobiles. || Tenir le piano dans un concert, y exécuter la partie de piano.

— ÉTYM. Voy. FORTE-PIANO, où l'on explique la dénomination de *forte* et de *piano*.

† **PIANOTER** (pi-a-no-té), *v. n.* Terme familier. Jouer médiocrement du piano.

† **PIARRHÉMIE** (pi-a-rré-mie), *s. f.* Terme de médecine. État du sang où de la graisse en émulsion dans le sérum donne au sang une teinte opaline, lactescente ou chyleuse.

— ÉTYM. Πῖαρ, graisse, et αἷμα, sang.

† **PIASSAVA** (pi-a-ssa-va), *s. m.* Espèce de palmier qui croît au Brésil et au Venezuela, et dont les fibres servent en Angleterre à faire des balais.

PIASTE (pi-a-st'), *s. m.* Se dit des descendants des anciennes maisons de Pologne. Piaste est opposé à étranger. Quelques-uns écrivent piast.

PIASTRE (pi-a-str'), *s. f.* Monnaie d'argent qui se fabrique en différents pays : la piastre espagnole, qui est la plus connue et appelée absolument piastre, vaut 5 fr. 40 c. ; on l'appelle quelquefois piastre forte pour la distinguer de sa fraction la demi-piastre ; la piastre chique, la piastre gourde, piastre qui ne vaut que 2 fr. 75 c. ; la piastre turque, dont la valeur n'est que de 40 à 50 centimes, et même moins selon le change, LEGOARANT.

— ÉTYM. Esp. et ital. *piastra*, piastre, proprement lame de métal, plaque (voy. PLASTRON).

† **PIAT** (pi-a), *s. m.* Nom donné aux petits de la pie. Les piats sont aveugles et à peine ébauchés en naissant, BUFF. *Ois.* t. V, p. 137.

— HIST. XVIe s. C'estoit une pie qui conduisoit ses petits piaux par les champs, pour leur apprendre à vivre, DESPER. *Contes*, LXXXIX.

— ÉTYM. *Pie* 1.

† **PIAULEMENT** (pi-ô-le-man), *s. m.* Action de piauler. C'est par ce nom [le kiolo] que les naturels de la Guyane expriment le cri ou piaulement de ce râle, BUFF. *Ois.* t. XV, p. 263.

— HIST. XVIe s. L'importun piolement des dindes, canes, oies et poules communes, O. DE SERRES, 367.

PIAULER (pi-ô-lé), *v. n.* || 1° Se dit du cri des petits poulets et autres. On juge qu'ils [les dindonneaux] ont besoin d'en prendre [de la nourriture], lorsqu'on les entend piauler, et cela leur arrive fréquemment, BUFF. *Ois.* t. III, p. 200. || 2° Par extension, se plaindre en pleurant, en parlant des petits enfants. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— HIST. XVIe s. Leur rompant tout doucement la coque, lors qu'elle entendra pioler les poussins dedans, O. DE SERRES, 359.

— ÉTYM. Il semble être une forme de *piailler* (voy. ce mot) ; génev. *piouler*, *piuler* ; Berry, *pioumler* ; napol. *piolare*, il cantar lamentevole de pulcini ; ital. *pigolare*, dans le *Dict.* d'OUDIN.

† **PIAULEUR, EUSE** (pi-ô-leur, leû-z'), *s. m.* et *f.* Petit garçon, petite fille qui a l'habitude de piauler.

— HIST. XVIe s. Piauleur, OUDIN, *Dict.*

† **PIBLE** (pi-bl'), *s. m.* Terme de marine. Mât à pible, mât qui, de son pied à la pomme qui le couronne, semble être d'une seule pièce, mais qui, en effet, est de trois morceaux entés les uns sur les autres.

— ÉTYM. Anc. franç. *pible*, peuplier (XVe s. un petit baston de pible qui croit sur les rivieres, dans JAL) : prov. *pible* ou *pibol* ; du lat. *populus*, peuplier.

† **PIBROCH** (pi-brok), *s. m.* Sorte de cornemuse écossaise. || Air écossais que jouent les cornemuses.

— ÉTYM. Mot gaélique.

1. **PIC** (pik), *s. m.* || 1° Instrument de fer courbé, pointu, à long manche, dont on se sert pour casser des fragments de rocher ou pour ouvrir la terre. Prends ton pic, et me romps ce caillou qui te nuit, LA FONT. *Fabl.* VI, 18. || 2° Morceau de fer pointu avec lequel on attise le feu de charbon de terre. || 3° Terme de verrerie. Petit crochet de fer, pour diriger, par de petits coups donnés à propos, les cassures qui surviennent au bonnet du manchon. || 4° Terme de passementerie. Petit ouvrage de cartisane, en forme de carré dont les angles sont émoussés. || 5° Terme de marine. Extrémité de la vergue d'artimon. || 6° Terme de jardinage. Pic ou long bois, voy. PLEYON.

— HIST. XIIe s. Il fait creuser souz terre à pic et à martel, *Sax.* IX. || XIVe s. Et puis viennent au mur li bon mineur de pris, Qui pour les murs percer feroient [frappaient] de leurs pis, *Guescl.* 11218. || XVIe s.... s'exerçoit à la hasche, laquelle tant bien croulloyt, tant verdement de tous picz [coups de pointe] resserroyt, que.... RAB. *Garg.* I, 23.

— ÉTYM. Berry, *pi* ; prov. *pic* ; esp. *pico* ; ital. *piccone*. Le mot paraît d'origine celtique : bas-breton, *pik* ; gaél. *pic* ; kimry, *pig*, pointe.

2. **PIC** (pik), *s. m.* || 1° Pointe de montagne. La plupart des îles de l'Océan indien ne nous présentent que des pics et des sommets isolés qui vomissent le feu, BUFF. *Add. théor. terr. Œuv.* t. XIII, p. 113. Je voyais le Mont-Rose composé d'une suite non interrompue de pics gigantesques, presque égaux entre eux, SAUSSURE, *Voy. Alpes*, t. VIII, p. 54, dans POUGENS. || 2° Se dit de certaines montagnes très-hautes. Le pic du Midi. Le pic de Ténériffe. || 3° À pic, *loc. adv.* Verticalement. Le mont Brezon, dont la cime a des couches taillées à pic et presque verticales, SAUSSURE, *Voy. Alp.* t. I, p. 336. || 4° Terme de marine. À pic, perpendiculairement. Un bâtiment est à pic sur son ancre, quand le câble de l'ancre est tendu verticalement. || À long pic, position d'un navire qui, en levant une ancre mouillée à l'avant, est arrivé au-dessus de cette ancre, de manière que le câble est vertical. Être à long pic. || Le vent est à pic, quand le pannon est pendant, le plus léger souffle de vent ne venant point l'agiter.

— HIST. XVIe s. Clermont, voiant ce passe-temps, fit tenir l'ancre à pic, esperant que Lansac, poursuivant ce marchand, viendroit au combat, D'AUB. *Hist.* II, 296. La coste à pic ou en pic, COTGRAVE.

— ÉTYM. Ainsi dit à cause de la ressemblance avec le *pic*, instrument ; prov. *pic* ; ital. *picco*.

3. **PIC** (pik), *s. m.* Genre d'oiseaux insectivores, qui fait une famille dans l'ordre des passereaux zygodactyles ; on distingue le pic vert, dit vulgairement le pivert, *picus viridis*, *L.* Le pic, assujetti à une tâche pénible, ne peut trouver sa nourriture qu'en perçant les écorces et la fibre dure des arbres qui la recèlent, BUFF. *Ois.* t. XIII, p. 3. Le pic ne serait pas l'idéal du travailleur, s'il n'était calomnié et persécuté, MICHELET, *l'Oiseau*. || Le pic à bec d'ivoire, *picus principalis* ; le pic épeiche ou grande épeiche, *picus major*, *L.* ; le pic mar, *picus medius*, *L.* ; le pic épeichette, *picus minor*, *L.* || Le pic maçon, la sittelle torchepot.

— ÉTYM. Lat. *picus*, que Benfey rapproche du sanscr. *pika*, coucou, du grec σπίζα, nom de plusieurs oiseaux gazouillants, et par conséquent de l'all. *Specht*, pic (la chute de l'*s* initiale étant fréquente).

4. **PIC** (pik), *s. m.* Terme de jeu de piquet. Coup où celui qui joue, arrivant à compter trente sans que l'autre ait rien compté, passe de trente à soixante. Il ne m'en faut que deux [points], l'autre a besoin d'un pic, MOL. *Fâch.* II, 2. Après une suite traîtresse De pics, de repics, de capots, BÉRANG. *Enf. de bonne maison*. || Faire pic et repic, voy. REPIC.

— ÉTYM. *Pic* 1, dans le sens de coup, comme à l'historique de ce mot.

† 5. **PIC** (pik), *s. m.* Nom d'une mesure de longueur, en usage dans toutes les échelles du Levant, et contenant deux pieds deux pouces deux lignes, c'est-à-dire 3/5 de l'aune de Paris.

PICA (pi-ka), *s. m.* Terme de médecine. Perversion du goût caractérisée par de l'éloignement pour les aliments ordinaires et par le désir de manger des substances non nutritives, telles que craie, terre, charbon.

— HIST. XVIe s. Aucunes ont appetit depravé, avec nausée, dit des anciens pica, faisant qu'elles desdaignent les bonnes viandes, et quelquefois appetent choses contre nature, PARÉ, XVIII, 64.

— ÉTYM. Mot de la basse latinité, qui dérive de *pica*, pie, cet oiseau mangeant toute sorte de choses ; c'est ainsi qu'en grec κίσσα signifie à la fois le geai, la pie et le *pica*.

† **PICADIL** (pi-ka-dil), *s. m.* Verre devenu jaune, vert ou noir. || Verre trop consistant pour se rouler de lui-même.

† **PICADON** (pi-ka-don), *s. m.* Terme de savonnerie. Lieu où l'on brise les soudes.

† **PICADOR** (pi-ka-dor), *s. m.* Cavalier qui attaque le taureau avec la pique, après le toréador et avant le matador.

— ÉTYM. Esp. *picar*, piquer (voy. PIQUER).

† **PICAGE** (pi-ka-j'), *s. m.* Terme de point d'Alençon. Opération qui consiste à piquer le dessin sur le parchemin, dans la dentelle réseau.

— ÉTYM. *Piquer*.

† **PICAILLON** (pi-kâ-llon, *ll* mouillées), *s. m.* Petite monnaie (en Savoie) valant un demi-liard. || Il se dit très-populairement pour de l'argent. Il a des picaillons, du picaillon.

† **PICAILLONNAGE** (pi-kâ-llo-na-j', *ll* mouillées), *s. m.* En Savoie, esprit d'économie minutieuse, méticuleuse et sans relâche.

† **PICAMARE** (pi-ka-ma-r'), *s. f.* Terme de chimie. Matière huileuse trouvée dans les produits de la distillation du bois.

† **PICARDANT** (pi-kar-dan), *s. m.* Cépage de vin blanc qui croît dans le voisinage de Pézenas.

— HIST. XVIe s. Vignoble faict de toutes especes de vignes, comme Malvoisie, Orleans, Picardent.... RAB. V, 34.

— ÉTYM. Ainsi dit parce qu'il est *piquant* et *ardent*.

† **PICAREL** (pi-ka-rèl), *s. m.* Nom vulgaire du smaris, poisson.

† **PICARESQUE** (pi-ka-rè-sk'), *adj.* Se dit des pièces de théâtre, des romans, où le principal personnage est un *picaro* (en espagnol, un coquin).

† **PICASSON** (pi-ka-son), *s. m.* Grimpereau, oiseau.

† **PICASSURE** (pi-ka-su-r'), *s. f.* Tache que l'on remarque sur certaines faïences.

† **PICAUT** (pi-kô), *s. m.* Nom, en Normandie, des dindonneaux qu'on élève.

— ÉTYM. Ainsi dits, à cause qu'ils *piquent* du bec, pour prendre leur nourriture.

† **PICCINISTE** (pi-tchi-ni-st', et, plus ordinairement à la française, pi-ksi-ni-st'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui admirait Piccini, célèbre musicien italien, vivant en France vers la fin du XVIIIe siècle ; il est opposé à gluckiste.

† **PICCOLISSIMO** (pi-ko-li-ssi-mo), *s. m.* Terme de blason. Coup dans lequel il s'agit de ne faire qu'une seule levée.

— ÉTYM. Superlatif de l'ital. *piccolo*, petit.

† **PICÉA** (pi-sé-a), *s. m.* Synonyme de sapin pesse.

— ÉTYM. Voy. PESSE.

† **PICHENETTE** (pi-che-nè-t'), *s. f.* Synonyme

de chiquenaude. Dans *l'Ours et le Pacha* de Scribe et [illegible], Lagingeole fait le signe de donner une chiquenaude, et dit que cela s'appelle une croquignole; le pacha prétend que cela se nomme une pichenette, le conseiller du pacha, consulté là-dessus, répond qu'on le nomme une chiquenaude; et Lagingeole s'écrie: « Oh! alors croquignole, pichenette, chiquenaude, il y a un langage différent pour toutes les classes de la société. »

— ÉTYM. Picard, *pikenote*. Origine inconnue, à moins qu'on n'y voie une altération de *pique-nez*.

† **PICHET** (pi-chè), *s. m.* Nom d'un petit vase à anse, servant à mettre l'eau (à Lamballe), et aussi d'un pot à vin. Un pichet de vin.

— ÉTYM. Anc. franç. *picher*; esp. et port. *pichel*; ital. *becchiere, pecchero*; anc. haut-all. *pehhar*; all. mod. *Becher*; du bas-lat. *bicarium, picarium*, que Diez tire du grec βῖκος, pot de terre.

PICHOLINE (pi-ko-li-n'), *s. f.* Olives, petites ou non, préparées suivant le procédé inventé par l'Italien Picholini, et qu'on sert pour hors-d'œuvre. || *Adj.* Olives picholines.

† **PICHON, ONNE** (pi-chon, cho-n'), *s. m.* et *f.* Mot patois de la Provence qui signifie un petit garçon, une petite fille. Encor que mon amour maternel soit demeuré au premier degré, je ne laisse pas d'avoir de l'attention pour les pichons, SÉV. 11 mars 1676.

— ÉTYM. Diminutif de *petit*, analogue à *petiot*.

† **PICOÉRYTHRINE** (pi-ko-é-ri-tri-n'), *s. f.* Substance produite par l'action de l'eau bouillante sur l'acide érythrique.

† **PICOIS** (pi-koi), *s. m.* Terme de marine. Sorte de pic employé sur les vaisseaux marchands, pour extraire du lest, et aussi dans la pêche de la morue.

— HIST. XIIIe s. Il prenent maus [maillets] de fer et grans picois d'acier, *Ch. d'Ant.* IV, 342.

— ÉTYM. Dérivé de *pic* 1.

† **PICOLET** (pi-ko-lè), *s. m.* Petit crampon qui retient le pêne dans une serrure, un verrou dans une targette.

† **PICOLINE** (pi-ko-li-n'), *s. f.* Terme de chimie. Corps isomère avec l'aniline, et qu'on retire de l'huile de charbon de terre.

PICORÉE (pi-ko-rée), *s. f.* || 1° Action d'aller en maraude pour enlever des vivres. Le plus grand meurtre se fit, emmi les champs, de ceux qui étaient allés à la picorée, MALH. *Le XXXIIIe livre de Tite Live*, ch. 10. On a renouvelé les bans contre les soldats qui passent les gardes pour aller à la picorée, PELLISSON, *Lett. hist.* t. II, p. 326, dans POUGENS. || 2° Par extension, action des écoliers et autres personnes qui dérobent des fruits dans leurs promenades. Ils sont comme ces jeunes gens qui courent à la picorée, et qui mêlent indistinctement des fruits mûrs avec les fruits verts, CARACCIOLI, *Lett. récréat. et mor.* t. I, p. 99, dans POUGENS. || Par analogie, se dit du butin des abeilles et d'autres animaux. Je m'amusais infiniment à les voir [les abeilles] revenir de la picorée, leurs petites cuisses quelquefois si chargées qu'elles avaient peine à marcher, J. J. ROUSS. *Confess.* VI. || Fig. Votre œil chaud à la picorée [provocations amoureuses], RÉGNIER, *Mac.* || 3° Le produit de la picorée. Quelquefois les piéges sont détendus sans que le gibier y soit resté; cet accident est l'effet de la matoiserie des renards; en avançant la patte par le côté de la planche, au lieu de s'engager sous la trappe, ils attaquent l'amorce, emportent, sains et saufs, la picorée, CHATEAUBR. *Amér. Chasse.*

— REM. Aujourd'hui, au sens militaire, picorée, picorer, picoreur, sont remplacés par maraude, marauder, maraudeur.

— HIST. XVIe s. Et si on veut savoir le nom de ces deux [illegible], l'un se nomme Massacre et l'autre Picorée; le premier, jamais on ne l'a peu rassasier de sang, ni le second de richesses, LANOUE, 87.

— ÉTYM. Esp. *pecorea*, [illegible], du lat. *pecus*, troupeau (voy. [illegible]). Comparez le bas-lat. *pecorarii*, ceux qui paissent les troupeaux.

PICORER (pi-ko-ré), *v. n.* || 1° Aller à la picorée. [illegible] *Mém.* I. IV, p. 277, dans LACURNE. || 2° Il se dit des abeilles et d'autres animaux. Les abeilles vont picorer sur les fleurs [illegible] Ainsi les fourmis, ce me semble, Quo[illegible] de l'hiver [illegible] pour [illegible], SCARR. *Virg.* IV. || Il se dit familièrement de quelqu'un qui prend, comme à la picorée, des fruits, de l'argent, etc. Picorer des cerises. Un de ses amis me voyant picorer ces grains, J. J. ROUSS. *Prom.* 7. || 3° Fig. Faire la picorée dans les ouvrages des autres, être plagiaire. [illegible] source. Et vivre aux dépens de leur bourse. Sans aller picorer ailleurs De quoi s'ériger en railleurs, SCARR. *Poés. div. Œuv.* t. VII, p. 111. || 4° Fig. Grapiller, faire des volories. La malversation de l'écuyer Chaumontel en mes affaires, qu'il avait tellement embarrassées pour y picorer, que tout en était en confusion, BASSOMPIERRE, *Mém.* t. IV, p. 311, dans LACURNE.

— HIST. XVIe s. L'autre troupe va picourer vers Wolmaria, D'AUB. *Hist.* I, 128.

— ÉTYM. Voy. PICORÉE.

PICOREUR (pi-ko-reur), *s. m.* || 1° Soldat qui va à la picorée. || 2° Celui qui coupe et enlève du bois en délit dans les forêts. || 3° Fig. Celui qui fait des volories. Commissaires, greffiers, altérés picoreurs, GHERARDI, *Théât. ital.* t. I, 163. || 4° Fig. Auteur qui pille dans les ouvrages des autres.

— HIST. XVIe s. J'avois d'une part les ennemis à ma porte, d'autre part les picoreurs, pires ennemis, MONT. IV, 198.

— ÉTYM. *Picorer.*

1\. **PICOT** (pi-ko; le *t* ne se lie pas: un pi-ko emmanché), *s. m.* || 1° Petite pointe qui reste sur le bois qui n'a pas été coupé net. S'écorcher la main à un picot. || 2° Espèce de marteau pointu dont les carriers se servent pour soulever la pierre. || 3° Coin de bois qui sert à comprimer la lambourde dans le picotage d'un puits. || 4° Petite dent aiguë formée d'un fil de dentelle croisé sur lui-même en forme de bouclette qui termine les dentelles et les imitations. Des dentelles communes à picots, faites à Anvers, P. GIRAUDEAU, *Banque rendue facile*, p. 167. || Il y a aussi des picots formés d'un fil ou d'une soie comme le picot de la dentelle, mais montés sur un seul réseau par lequel ils s'ajoutent à certains tulles, dentelles fausses ou lingeries. || Terme de point d'Alençon. Partie de la brode, qui règne sur le bord de la dentelle et sur quelques parties claires des fleurs dans la dentelle réseau. || 5° Oreille d'ours qui a les étamines fort courtes.

— ÉTYM. Diminutif de *pic* 1.

† 2\. **PICOT** (pi-ko), *s. m.* || 1° Terme de pêche. Nom d'une espèce de limande, qui se prend à l'entrée des rivières, et qui a peu de goût. || 2° Filets chargés de pierres, dont on fait usage en Normandie, pour prendre les poissons plats. Les mailles des filets appelés picots seront de pareille grandeur que celles de la dreige, et seront chargées d'un quarteron de plomb au plus par brasse, *Ordonn.* août 1681.

† **PICOTAGE** (pi-ko-ta-j'), *s. m.* Action de picoter un puits de mine.

† **PICOTANT, ANTE** (pi-ko-tant, tan-t'), *adj.* Qui picote, qui irrite. Les remèdes picotants et agissants, VOLT. *Lett. Florian*, 3 janv. 1774.

† **PICOTE** (pi-ko-t'), *s. f.* Un des noms populaires de la variole.

— ÉTYM. *Piquer*; ainsi dite à cause des piqûres qu'elle fait dans la peau.

PICOTÉ, ÉE (pi-ko-té, tée), *part. passé* de picoter. Marqué de petites piqûres. Les grands ormes sont un peu dépouillés, et l'on n'a point de regret à ces feuilles picotées, SÉV. 383. || Picoté de petite vérole, marqué de petite vérole. || Terme de blason. Se dit des animaux dont le corps est couvert de points de différentes couleurs. || *S. m.* Picoté, coquille du genre cône.

PICOTEMENT (pi-ko-te-man), *s. m.* Impression incommode et un peu douloureuse sur la peau ou autres organes, comme si l'on y faisait des piqûres légères. L'inflammation et les accidents qui surviennent (dans une plaie), par lesquels le picotement des nerfs est continué, BOSS. *Connaiss.* III, 6. Il jugea par ce picotement qu'il était sorti quelque chose du petit animal qu'il tenait, mais il n'en soupçonna pas d'abord davantage, VOLT. *Microm.* V.

— ÉTYM. *Picoter.*

PICOTER (pi-ko-té), *v. a.* || 1° En parlant des oiseaux, becqueter les fruits. || Il se dit aussi des abeilles. Les abeilles, quand, dans un pré lie cent mille fleurs diapré, Leur soûl de fleurs elles se donnent, Et, picotant les fleurs, bourdonnent..., SCARR. *Virg.* VI. || Picoter des raisins à une treille, en manger des grains. || 2° Terme de manége. Picoter un cheval, lui faire sentir légèrement l'éperon à diverses reprises. || 3° Causer des picotements. Nous avons ici notre maître Guénaut fort malade d'une rétention d'urine, qui ne lui est venue que d'avoir fait la débauche et d'avoir bu du vin d'Espagne qui lui a picoté la vessie, GUI PATIN, *Lettres*, t. II, p. 344. L'eau vient à la bouche.... d'autres eaux s'approchent dans l'estomac; et déjà elles le picotent; tout se prépare à la digestion, BOSS. *Connaiss.* III, 11. || 4° Fig. Attaquer souvent par des traits malins. Je n'ai point l'intention de vous picoter, Mme DU DEFFANT, *Lett. à H. Walpole*, t. I, p. 173, dans POUGENS. || 5° Enfoncer des picots entre les [illegible] et le cadre de boisage d'un puits de mine. || 6° Mettre du picot à une dentelle. || 7° Se picoter, *v. réfl.* S'agacer mutuellement. Sur des significations réciproques les ducs d'Elbeuf et de Vendôme s'aigrirent, se picotèrent, et enfin se querellèrent, ST-SIM. 20, 232.

— HIST. XVe s. ..... Deux cens brigans [sorte de soldats] qui tenoient grans pics et havets de fer, et entendis que ceux hurtoient et picquotoient au mur, FROISS. liv. I, p. 126, dans LACURNE. Car comme moy tu deviendras en poudre, Tout picoté comme est un deel à coudre, cité par CH. NISARD, *Revue de l'instruction publique*, 15 nov. 1860. Sans cesse picquotoyent les Espaignols nos François, J. D'AUTON, *Annales de Louis XII*, f° 90, dans LACURNE. || XVIe s. Pour tel accord les freres ne laisserent pas de se piccoter, estans leurs departemens limitrophes, D'AUB. *Hist.* I, 113. Quelque humeur vitieuse qui picote l'estomac, PARÉ, XX *bis*, 14.

— ÉTYM. Diminutif de *piquer*.

PICOTERIE (pi-ko-te-rie), *s. f.* Paroles dites dans l'intention de picoter. Quintius, qui ne voulait pas que les choses en vinssent jusqu'à la dispute, ne répliqua rien à leurs picoteries [des Étoliens dans l'assemblée Pylaïque], MALH. *Le XXXIIIe livre de T. Live*, chap. 35. Je vois bien que c'est le dessein de madame de Grignan qui vous met en mauvaise humeur; mais je remarque que vous avez à point nommé, quand vous m'écrivez, des occasions de picoterie dont je me passerais fort bien, [illegible] à *Mme de Sév.* 1er fév. 1671. Cette conversation [illegible] deux femmes, leurs petites picoteries n'[illegible] du spectateur ni ne la remuent, VOLT. *Comm. Corn. Rem. Sophon.* I, 3.

— HIST. XVIe s. Il y a plus d'opiniastreté et de picoterie [dans le débat sur le plaisir] qu'il n'appartient à une si sainte profession [la philosophie], MONT. I, [illegible].

— ÉTYM. *Picoter.*

† **PICOTEUSE** (pi-ko-teû-z'), *s. f.* Terme de point d'Alençon (dentelle bride). Celle qui fait le picot.

† **PICOTEUX** (pi-co-teû), *s. m.* Petit canot des côtes de la Manche, d'environ 15 pieds de longueur: il est monté par 2 ou 3 pêcheurs; il porte deux voiles carrées et un foc, est élevé sur l'eau et a beaucoup de bau à raison de sa longueur. C'est aussi le nom d'un petit filet en trémail, WILLAUMEZ, *Dict. de marine.*

— ÉTYM. *Picot* 2.

PICOTIN (pi-ko-tin), *s. m.* || 1° Mesure pour donner de l'avoine aux chevaux. || 2° L'avoine que contient le picotin.

— HIST. XVe s. Beau sire, se la creature [illegible] tous les jours de son mary Le picotin à grant mesure, COQUILLART, *Droits nouveaux.*

— ÉTYM. Bas-lat. *picotinus*, du bas-lat. *picotus*, mesure de liquides, mot qui se trouve dans des textes du XIVe siècle. Nicot et après lui [illegible] latin *paucum*, parce que c'est une petite mesure. M. Charles Nisard, de *picoter*, c'est-à-dire [illegible] coups redoublés, comme font les volailles quand elles mangent le grain, *Revue de l'instruction publique*, 15 nov. 1860. Mais *picot* paraît être une forme de *pichet*, *pichier* (voy. PICHET).

† **PICOTURE** (pi-ko-tu-r'), *s. f.* Marque, tache d'une chose picotée.

— HIST. XVIe s. Les bruines causent aux raisins musquats des picotures noires dont ils pourrissent, O. DE SERRES, 154.

— ÉTYM. *Picoter.*

† **PICOU** (pi-kou) ou **PIGOU** (pi-gou), *s. m.* Terme de marine. Sorte de chandelier.

— ÉTYM. *Piquer*, parce que ce chandelier se pique où l'on veut.

† **PICPOULE** (pik-pou-l'), *s. m.* Cépage noir des Pyrénées-Orientales, de l'Hérault, du Gard, etc.

† **PICPUS** (pik-pus'), *s. m.* Nom que l'on donnait aux pénitents du tiers ordre de Saint-François établis à Paris, dans le village de Picpus, en [illegible].

† **PICRAMYLE** (pi-kra-mi-l'), *s. m.* Terme de chimie. Radical de l'essence d'amandes amères [illegible] peut [illegible].

† **PICRATE** (pi-kra-t'), *s. m.* Terme de chimie. Nom générique des sels que forme l'acide picrique.

† **PICRIDE** (pi-kri-d'), *s. f.* Genre de la famille des composées.

— ÉTYM. Πικρός, amer.

† **PICRINE** (pi-kri-n'), *s. f.* Substance amère contenue de la digitale, et qu'on dit être de la digitaline impure.

— ÉTYM. Πικρός, amer.

† **PICRIQUE** (pi-kri-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide picrique, matière tinctoriale d'un jaune d'or éclatant et que Lyon emploie présentement d'une manière presque exclusive pour ses soieries.

— ÉTYM. Πικρός, amer, et la terminaison chimique ique appliquée aux acides.

† **PICROCHOLE** (pi-kro-kol'), *adj.* || 1° Qui est en proie à la bile noire (terme vieilli). Il [Vaucelle (?)] est mort l'an 1617 fort hépatique et picrochole, GUI PATIN, *Lettres*, t. II, p. 241. || 2° *S. m.* Personnage de l'œuvre de Rabelais, qui est toujours en colère et prêt à guerroyer, et qui forme le projet d'impossibles conquêtes. Qui ne fait châteaux en Espagne? Picrochole, Pyrrhus, la laitière, enfin tous, Autant les sages que les fous, LA FONT. *Fabl.* VII, 10.

— HIST. XVI° s. Picrochole à grande hastiveté passa le gué du Vede avec ses gents, et assaillit la roche Clermauld, RABEL. *Garg.* I, 28.

— ÉTYM. Πικρόχολος, tourmenté par la bile, de πικρός, amer, et χολή, bile.

† **PICROLICHÉNINE** (pi-kro-li-ké-ni-n'), *s. f.* Terme de chimie. Substance cristalline, d'une amertume intense, trouvée dans le *variolaria amara*.

— ÉTYM. Πικρός, amer, et *lichen*.

† **PICROMEL** (pi-kro-mèl), *s. m.* Terme de chimie. Substance gluante, amère et un peu sucrée qui existe dans la bile.

— ÉTYM. Πικρὸς, amer, et μέλι, miel.

† **PICROTOXINE** (pi-kro-to-ksi-n'), *s. f.* Terme de chimie. Alcaloïde de la coque du Levant.

— ÉTYM. Πικρὸς, amer, et τοξικὸν, poison.

PIC-VERT (pi-vèr), *s. m.* Voy. PIVERT.

† **PIDANGE** (pi-dan-j'), *s. f.* Gros maillet avec lequel on enfonce les bûches dans les mises du train à flotter.

1. **PIE** (pie), *s. f.* || 1° Oiseau à plumage blanc et noir, à longue queue étagée, de la famille des corbeaux, *pica caudata*, *L.* L'aigle, reine des airs, avec Margot la pie, Différentes d'humeur, de langage et d'esprit, Et d'habit, Traversaient un bout de prairie, LA FONT. *Fabl.* XII, 11. || Le vol de la pie, l'action de chasser la pie avec le faucon. Il [le roi] ne passe point d'après-dînée sans tenir conseil avec les ministres, et sans se divertir au vol de la pie, PELLISSON, *Lett. hist.* t. III, p. 34, dans POUGENS. Jaser comme une pie, comme une pie borgne, comme une pie dénichée, jaser beaucoup. Les uns disent que je suis cul-de-jatte ; les autres, que je n'ai point de cuisses, et que l'on me met sur une table dans un étui où je cause comme une pie borgne, SCARR. *Portrait.* Tous deux braillent comme pies [Baculard et la Harpe], M. J. CHÉNIER, *les Deux missionnaires.* || On dit de même : bavarde comme une pie. || Larron comme une pie, se dit de quelqu'un qui est très-voleur, à cause que cet oiseau prend et cache tout ce qu'il trouve. || La pie voleuse, aventure célèbre où l'habitude de larcin qu'a la pie faillit causer la condamnation à mort d'une servante. || Fig. Trouver la pie au nid, faire quelque heureuse trouvaille. Ils ont sans doute ici-bas trouvé la pie au nid, RÉGNIER, *Sat.* IX. || Fig. Être au nid de la pie, être au plus haut degré de la fortune, à cause que la pie fait son nid au haut des plus grands arbres. || Fig. Il donne à manger à la pie, se dit d'un joueur qui met de côté une partie de son gain, afin que ce qui reste devant lui paraisse moins considérable. || Terme de blason. Pie au naturel, celle qui a la gorge et le ventre blancs, la tête, les ailes et la queue noires, l'œil de gueules et quelques mélanges dans les plumes ; ce sont les plus ordinaires dans l'écu. || 2° Fromage à la pie, fromage blanc, écrémé. || 3° Pie s'est dit d'une grillade faite d'une épaule de mouton, lorsque, après l'avoir mangée en partie, on en fait griller les os avec le peu de viande qui y reste. Faire une pie d'une épaule de mouton. || 4° Pie agasse, pie de buisson, pie-grièche. || Pie cruelle, pie-grièche grise. || Pie de mer, l'huîtrier. || Coquille du genre sabot. || 5° Terme de marine. Nid de pie, petit sac en filet contenant les outils des ouvriers qui travaillent au grément du bord. || Œil de pie, petit trou percé dans les voiles, pour y passer des garcettes, etc. || 6° *Adj.* Se dit d'un cheval qui a la robe blanche, marquée de grandes taches noires, baies, etc. Les chevaux pies, où le noir et le blanc sont appliqués d'une manière si bizarre et tranchant l'un sur l'autre si singulièrement.... BUFF. *Quadrup.* t. I, p. 81. || D'autres laissent, au pluriel, pie invariable. Un attelage de six chevaux pie, comme on écrirait : des souliers puce. || Substantivement. Une pie, un cheval pie. Une véritable pie doit être blanche et noire. J'ai été chez Mignard, il a peint M. de Turenne sur sa pie, SÉV. 272. || Se dit de plusieurs espèces d'animaux, quand ils ont le poil ou le plumage blanc et noir ou brun et blanc. Pigeon pie. || *S. m.* Le pie, la disposition en deux couleurs, noire et blanche. Il [le vari] varie du blanc au noir et au pie par la couleur du poil qui.... BUFF. *Quadrup.* t. VI, p. 160.

— HIST. XIII° s. Fausse estes, voir plus que pie, QUESNES, *Romancero*, p. 88. || XIV° s. .... Si que prest soient tuit sans faillie De ferir sur Englois en menant chiere lie ; Ainsi seront surpris que du faucon la pie, *Guescl.* 18874. || XV° s. Soupper ou baing et disner ou bateau ; Et y boit on du vieil et du nouveau, On l'appelle le desduit de la pie, CH. D'ORL. *Rond.* Pompor, faire la queue de pie, Avoir d'or et d'argent foison, COQUILL. *Monol. des perr.* Bien m'a amours prins au saut de la pye Soudainement en passant mon chemin, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 481. Allons les cacher pour la pluye [les apôtres qu'on mène en prison] ; Vous serez enfans de la pye, Gallans, vous serez mis en cage, *Hist. du th. franç.* t. II, p. 259. || XVI° s. Il ne fut one pie qui ne ressemblast de la queue à sa mere, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 191. De ce fut dit en proverbe commun : boire d'autant et à grands traits, estre pour vray croquer la pie, RAB. V, *Anc. prol.*

— ÉTYM. Provenç. *piga* ; portug. *pega* ; ital. *pica* ; du lat. *pica*, qui est le féminin de *picus*, pic 3 ; sanscr. *pika*, sorte de coucou.

2. **PIE** (pie), *adj.* || 1° Usité seulement dans la locution : œuvre pie, œuvre de charité, œuvre pieuse. || Fig. Avoir du goût pour le roi très-chrétien, C'est œuvre pie, on n'y peut rien reprendre, VOLT. *Stances*, 17. || 2° Il se dit quelquefois, par plaisanterie et dénigrement, pour pieux. Damné ! comment ? pourquoi ? — Pour vos folies ; Vous avez dit en vos œuvres non pies, Dans certain conte en rimes barbouillé, Qu'au paradis Adam était mouillé, Lorsqu'il pleuvait sur notre premier père, VOLT. *Défense du mondain.*

— HIST. XII° s. Oue Des [Dieu], por sa pie douçor, *Grégoire le Grand*, p. 100. || XVI° s. Pour esveiller les ames pies, et les r'avoir de l'oisiveté.... MONT. III, 6.

— ÉTYM. Ital. *pio* ; du lat. *pius*.

† 3. **PIE** (pie), *s. f.* Nom donné, en Franche-Comté, aux parcelles de l'assolement, aux soles. Pie de blé, de trefle.

† **PIÉÇA** (pié-sa), *adv.* Il y a longtemps, il y a quelque temps (terme vieilli). Ingrat ne suis, son nom [de Mme de Sévigné] serait piéça De là le ciel, si l'on m'en voulait croire, LA FONT. *Poés. mêlées*, XXI.

— HIST. XIII° s. Il metra tout l'empire de Constantinople à l'obedience de Rome, dont elle estoit departie pieça, VILLEH. LI. Je le sai grant piece a, ne l'osoie noncier, *Berte*, XI. || XVI° s. Si l'on ne trouve le langage de ceste translation si coulant, comme on a fait de quelques autres miennes qui de pieça sont entre les mains des hommes.... AMYOT, *Préf.* XXVII, 55.

— ÉTYM. *Piece*, et *a*, il y a pièce de temps. H. Estienne, *Conformité*, p. 8 et 10, défendait ce mot contre ceux de ses contemporains qui le rejetaient comme trivial, comme sentant trop sa place Maubert. Il est dommage qu'il ait péri ; car il valait mieux que *il y a longtemps*.

PIÈCE (piè-s'), *s. f.* || 1° Partie d'un tout, considérée comme complète, entière en soi. || 2° Il se dit de certaines choses qui font un tout, un objet complet. || 3° Par extension, fragment, morceau d'un tout. || 4° Différentes parties de l'ancienne armure. || 5° La pièce de bœuf. || 6° Pièces de rapport. || 7° Petit morceau d'étoffe ou de métal qu'on emploie pour un raccommodage. || 8° Futaille. || 9° Se dit de certaines choses considérées comme faisant partie d'une collection, d'un ensemble. || 10° Pièce de bétail. || 11° Pièce s'applique à toute chose que le sens de la phrase indique particulièrement. || 12° Différentes parties d'un appartement. || 13° Pièce de terre. || 14° Pièce d'eau. || 15° Synonyme de canon. || 16° Portion de métal d'une valeur déterminée. || 17° Les pièces d'un jeu d'échecs. || 18° Pièce d'écriture. || 19° Notes diplomatiques ou autres. || 20° Ouvrage d'esprit en vers ou en prose, formant un tout complet. || 21° Ouvrage dramatique. || 22° Composition musicale faite pour être exécutée sur des instruments. || 23 Tromperie, [illegible] complot comparé à une pièce de théâtre. || 24° Il se dit figurément des personnes. || 25° Fig. Ce qui entre en composition d'objets intellectuels ou moraux. || 26° Pièce à pièce. || 27° Tout d'une pièce.

1° Partie d'un tout, considérée comme complète, entière en soi. Les pièces d'une montre, d'une pendule. Lorsque tant de princes partageaient entre eux ses États [de Marie-Thérèse], toutes les pièces de sa monarchie, immobiles et sans action, tombaient pour ainsi dire les unes sur les autres, VOLTAIRE, *Esp.* VIII, 9. Le code s'étendit comme l'empire [romain], et devint un assemblage de pièces mal assorties, CONDILL. *Hist. anc.* XI, 4. || Il l'a eu pour une pièce de pain, se dit de quelque chose acquis à très-bon marché ; on dit plutôt aujourd'hui : pour un morceau de pain. || Familièrement. C'est une pièce de chair, une grosse pièce de chair, se dit d'une personne lourde et de peu d'esprit. || 2° Il se dit de certaines choses qui font un tout, un objet complet. Une pièce de drap, de toile, de ruban, etc. || Demi-pièce, pièce d'étoffe qui n'a que la moitié de la longueur ordinaire. || Pièce d'estomac, pièce de toile, de flanelle, dont on se couvre le devant de la poitrine. || Travailler à ses pièces, à la pièce, être payé à proportion de l'ouvrage qu'on fait. || Pièce de four, pièce de pâtisserie, ouvrage de pâtisserie. Des fruits, du laitage, quelque pièce de four un peu plus délicate que le pain ordinaire, surtout l'art de dispenser sobrement tout cela, voilà de quoi mener des armées d'enfants au bout du monde, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || Pièces montées, pièces de pâtisserie qui présentent des formes d'architecture. || Pièce de bois, un morceau de bois, poutre ou planche. Et l'on demande l'heure, et l'on baille vingt fois, Qu'elle s'émeut autant qu'une pièce de bois, MOL. *Mis.* II, 5. Les pièces de 48 pieds de longueur sur 5 pouces d'équarrissage portent 3700 livres, et celles de 9 pieds portent 8308 livres 1/3, au lieu qu'elles n'auraient dû porter, selon les règles du levier, que 7400 livres, BUFF. *Hist. nat. Introd. part. exp. Œuv.* t. VIII, p. 272. || Pièce de bois, signifie quelquefois un morceau de bois d'un volume déterminé, servant à estimer la quantité de bois employé dans un ouvrage de charpenterie. Dans le toisé du bois de charpente, on entend par pièce une pièce de bois de chêne ou de sapin de six pieds de longueur et de six pouces en carré, RAYMOND, *Instit. Mém. litt. et beaux-arts*, t. III, p. 446. || Pièce de charpente, morceau de bois taillé, qui entre dans un assemblage de charpente. || Maîtresses pièces, les pièces de bois les plus grosses, comme les poutres. || Terme de menuisier. Un des battants de remplissage d'une feuille de parquet, par opposition à pièce d'onglet. || Pièce à queue, le battant placé dans le haut d'une croisée à coulisse. || Pièce carrée, outil pour vérifier le carrement des assemblages. || Terme de treillageur. Morceau de bois tout propre à être fendu en échalas et en treillages.

Terme de marbrier. Pièce d'angle ou quart, dans les carrelages, quart de carreau placé entre deux bandes faisant retour d'équerre. || Terme de vitrier. Se dit de tous morceaux de verre de différentes figures et grandeurs qu'on emploie dans les compartiments des panneaux. || Terme de construction. Toute demi-tuile ou demi-ardoise qu'on emploie aux égouts, batellements et [illegible] || Terme d'armurier. Pièce de pouce, petite plaque de métal qu'on encastre dans la crosse d'un fusil ou d'un pistolet. || Terme de luthier. Pièce gravée, sorte de sommier où l'on met les tuyaux d'orgue que leur volume empêche d'être placés sur le sommier proprement dit. || Pièces d'addition, pièces que l'on ajoute au sommier pour l'élargir lorsqu'il n'y a pas de place pour un jeu que l'on veut ajouter à l'orgue. || Terme de métallurgie. Nom affecté spécialement à la loupe cinglée. || Terme de marine. Pièces de tour, les bordages qui s'éloignent sensiblement de la direction rectiligne. || 3° Par extension, il se dit des fragments, des morceaux d'un tout. || Les pièces en sont bonnes, se dit de choses qui, coupées ou cassées, peuvent encore servir. || Tomber par pièces, se dit d'une personne chez qui il survient des abcès, des pourritures, des gangrènes. || Tailler une armée en pièces, la défaire entièrement. Mentor tailla les ennemis en pièces, FÉN. *Tél.* I. || Fig. Emporter la pièce, railler cruellement. Cet homme a la satire, il emporte la pièce, RÉGNIER, *Sat.* XII. Tracasseries qui emportent la pièce, et qui communiquent le découragement aux mieux intentionnés, MAINTENON, *Lett. au D. de Noaill.* 3 sept. 1710. || En un autre sens, peu usité, Emporter la pièce, être particulièrement remarquable. Il me suffit d'en alléguer un article [du Dictionnaire de l'Académie] qui emporte la pièce et damne le pion à tous les autres [en fait d'ignorance et de négligence], FURETIÈRE, *Factums*, t. I, p. 181. || Mettre en pièces, déchirer par morceaux. Charles Gustave parut à la Pologne surprise et trahie comme un lion qui tient sa proie dans ses ongles, tout prêt à la mettre en pièces, BOSS. *Anne de Gonz.* Des bancs de rameurs mis en pièces, des rames

écartées çà et là sur le sable, FÉN. *Tél.* I. || Par extension, mettre en pièces, partager, diviser. J'enverrai à Mme de Coulanges ce qui lui appartient de votre lettre, elle sera mise en pièces, SÉV. 134. || Mettre en pièces un livre, en lire au hasard des fragments. Valère : Ouvre [un Sénèque], et lis au hasard. — Hector : Je vais le mettre en pièces, REGNARD, *le Joueur*, IV, 13. || Mettre en pièces, ne tenir aucun compte, violer, dissoudre. Il est vrai que l'on sue à souffrir ses discours, Elle y met Vaugelas en pièces tous les jours, MOL. *Femm. sav.* II, 7. C'est ainsi qu'on met en pièces le christianisme, BOSS. *Var.* 15. || Mettre en pièces un auteur, en prendre des fragments. Et, transportant cent fois et le nom et le verbe, Dans mes vers recousus mettre en pièces Malherbe, BOIL. *Sat.* II. || Fig. Mettre quelqu'un en pièces, le déchirer par des médisances. || Familièrement. Se mettre en pièces, faire tous ses efforts. Dites un petit mot à cette bonne d'Escars, qui se met si bien en pièces quand il s'agit de vous servir, SÉV. 23 juin 1677. Notre princesse se met en pièces pour se divertir, sans y parvenir ; elle n'a jamais été si sérieuse, MAINTENON, *Lett. au D. de Noailles*, t. V, p. 99, dans POUGENS. || 4° Il se dit des différentes parties de l'ancienne armure. Être armé de toutes pièces. || Fig. Être armé de toutes pièces, être en état de repousser toutes les attaques. Être armé de toutes pièces contre les revers de la fortune. || Fig. Accommoder, habiller, ajuster un homme de toutes pièces, le battre, et aussi en dire beaucoup de mal. Viens, viens, que je t'ajuste de toutes pièces, HAUTEROCHE, *Crispin médecin*, III, 4. On ne saurait aller nulle part où l'on ne vous entende accommoder de toutes pièces, MOL. *l'Avare*, III, 5. || 5° La pièce de bœuf, le morceau qui est le plus propre à satisfaire l'appétit. Je leur donnerai une pièce de bœuf salé, SÉV. 80. || Pièce de résistance, pièce considérable de viande où il y a beaucoup à manger. || Fig. C'est la pièce de bœuf, se dit de certaines choses dont on fait un usage ordinaire, et aussi du morceau le plus considérable dans une réunion d'objets du même genre. || Terme de boucherie. La pièce ronde, un morceau de tranche grasse. || 6° Pièces de rapport, les petits morceaux de bois précieux ou de pierres dures pour faire les ouvrages de marqueterie ou de mosaïque. || Dans la gravure sur bois, petits morceaux que l'on ajuste artistement pour réparer les brèches faites en vidant la gravure. || Une sculpture est faite de pièces de rapport, lorsqu'elle est composée de plusieurs pièces, au lieu d'être formée d'un seul bloc ou coulée d'un seul jet. Ne dirait-on pas que l'homme soit fait de pièces rapportées? FONTEN. *Dialogue* 2, *Morts mod.* || Fig. Ouvrage de pièces de rapport, ouvrage d'esprit composé sans plan et de morceaux faits à part que l'auteur a rapprochés. C'est par cette raison.... qu'il y a tant d'ouvrages faits de pièces de rapport, et si peu qui soient fondus d'un seul jet, BUFF. *Disc. sur le style.* J'ai fait des pièces, des rapports ; J'ai fait mes rapports et mes pièces Avec des pièces de rapports.... *Épitaphe satir. faite contre M. J. Chénier*, en 1795. || On dit dans le même sens : fait de pièces et de morceaux. La législation de Pologne a été faite successivement de pièces et de morceaux, comme toutes celles de l'Europe, J. J. ROUSS. *Gouv. de Pologn.* ch. 7. || 7° Particulièrement, petit morceau d'étoffe ou de métal, qu'on emploie pour faire un raccommodage. Mettre une pièce à un habit. Sa robe, en vain de pièces rajeunie, BOIL. *Sat.* X. || Il fait comme le chaudronnier, il met la pièce à côté du trou, se dit d'un homme qui, voulant remédier à une chose, n'applique point le remède où il serait nécessaire. || 8° Il se dit des fûts qui contiennent des liquides. Pièce de vin, d'huile, d'eau-de-vie, de différentes capacités suivant les parties de la France. Mettre une pièce en perce. || Il a fait tant de pièces de vin, c'est-à-dire sa vendange a produit tant de pièces de vin. || Demi-pièce, la moitié d'une pièce de vin. || 9° Se dit de certaines choses considérées comme faisant partie d'une collection, d'un ensemble. Ce secrétaire est la plus belle pièce de son ameublement. Une pièce de vaisselle. || Pièce de cabinet, objet rare et curieux. [Une arme de luxe] c'est une pièce de cabinet, que l'on montre aux curieux, qui n'est pas d'usage, qui ne sert ni à la guerre, ni à la chasse, LA BRUY. III. || On dit dans un sens analogue : pièce rare. Tiens encor ton couteau, la pièce est riche et rare, MOL. *Dép. amour.* IV, 4. Petits hommes, hauts de six pieds, tout au plus de sept, qui vous enfermez aux foires comme des géants et comme des pièces rares dont il faut acheter la vue, LA BRUY. XII. Un bon plaisant est une pièce rare, ID. V. || Pièce d'orfèvrerie, ouvrage d'orfèvrerie. || Pièce de tapisserie, morceau de tapisserie, travaillé séparément, qui, avec plusieurs autres morceaux, forme une tenture entière. || Terme de tapisserie. Se dit de tous les ornements que l'on rapporte pour garnir une frange, un gland, comme flèche, perle, etc. || Pièce d'honneur, la couronne, le sceptre, l'épée qui sont portés par les grands dignitaires aux obsèques du roi et dans d'autres grandes cérémonies. || Terme de blason. Pièces honorables, nom donné à certaines pièces de l'écu, comme le chef, la bande, le pal, etc. Quelle est la roture un peu heureuse et établie à qui il manque des armes, et dans ces armes une pièce honorable, des suppôts, un cimier, une devise, et, peut-être le cri de guerre? LA BRUY. XIV. || Pièce anatomique, ou, simplement, pièce, partie d'un corps mort employée à l'étude de l'anatomie et de la pathologie. Pièce disséquée avec soin. Je me souviens d'avoir vu des gens de ce monde-là [le beau monde] qui portaient sur eux des pièces sèches préparées par lui [du Verney], pour avoir le plaisir de les montrer dans les compagnies, surtout celles qui appartenaient aux sujets les plus intéressants, FONTEN. *Du Verney.* || 10° Pièce de bétail, chacun des animaux qui composent un bétail. Sa mère... Vit qu'il manquait une pièce au troupeau, LA FONT. *Cloch.* || Pièce de volaille, oiseau de basse-cour. || Pièce de gibier, chacun des animaux qu'on tue à la chasse et qui peuvent être mangés. || Pièce d'Inde, se disait, parmi ceux qui faisaient la traite des noirs, d'un nègre de 15 à 30 ans, bien fait et vigoureux. || Dans cet emploi, pièce signifie parfois chacun, chaque. Ces chevaux coûtent cinq cents francs pièce. Il est résolu de ne publier ses vers que quand ils vaudront une pistole la pièce, BALZ. liv. VI, lett. 3. || 11° Pièce s'applique à toute chose que le sens de la phrase indique particulièrement. Il y avait une belle pièce au second service. S'il vient à faire quelque désordre et à casser quelque pièce utile, J. J. ROUSS. *Ém.* II. On a cherché à imiter cette porcelaine à Saint-Cloud, et il en est sorti des pièces qui paraissaient fort belles, RAYNAL, *Hist. phil.* V, 27. || Homme de toute pièce, homme en qui toutes les pièces, toutes les parties, surtout au moral, semblent en parfait rapport. Rien de plus rare qu'un homme qui soit homme de toute pièce, DIDER. *Sur les caractères.* || 12° Différentes parties d'un appartement. Une pièce de réserve dont elle fit sa chambre, J. J. ROUSS. *Confess.* III. || Dans la maison d'un ambassadeur, pièce d'honneur, pièce du dais, la pièce où est le dais. || 13° Pièce de terre, une certaine étendue de terre, toute en un tenant. || Pièce de blé, d'avoine, etc. portion continue de terre couverte de blé, d'avoine, etc. || 14° Pièce d'eau, quantité d'eau renfermée dans un espace de terrain. Je me suis ruiné en bâtiments, en terrasses, en pièces d'eau ; et les pièces de théâtre ne réparent rien, VOLT. *Lett. d'Argental*, 7 mars 1760. || 15° Terme d'artillerie. Pièce de canon, ou simplement pièce, synonyme de canon. Par une batterie de six pièces on entend toujours six canons, et, dans le cas où elle présente un mélange de canons, mortiers, etc. il faut dire : batterie de six bouches à feu, LEGOARANT. || Pièce de siége, nom donné à tout canon de fort calibre dont on se sert pour attaquer une place ou la défendre. Anciennement, on l'appelait pièce de batterie. || Pièce de campagne, l'artillerie qu'une armée mène avec elle, et qui ne sert point dans les siéges. || Des pièces de huit livres de balle, de vingt-quatre livres de balle, etc. ou, simplement, des pièces de huit, de vingt-quatre, etc. des pièces de canon qui portent des boulets de huit, de vingt-quatre livres. || Se dit aussi de l'ensemble d'un canon et de son affût, ainsi que d'un canon, son affût et son avant-train. || Le personnel d'une batterie est subdivisé en pièces. || Terme de marine. Chef de pièce, celui qui est chargé de faire manœuvrer une bouche à feu. || Pièces de chasse, des canons pointés à l'avant d'un vaisseau, qu'on tire par-dessus l'éperon sur les vaisseaux qui prennent chasse. || Terme de fortification. Pièces détachées, ouvrages qui sont construits à quelque distance de la place. || 16° En parlant de la monnaie, portion de métal marquée et d'une valeur déterminée. Une pièce de cent sous. Une pièce fausse. Une pièce de monnaie. Quelle misère d'être poëte à ce prix-là! et ne vaudrait-il pas encore mieux être médecin à une petite pièce par visite? *Anti-ménagiana*, p. 16. Si l'on ne le voyait de ses yeux, pourrait-on jamais s'imaginer l'étrange disproportion que le plus ou le moins de pièces de monnaie met entre les hommes? LA BRUY. VI. Vous avez une pièce d'argent, ou même une pièce d'or, ce n'est pas assez ; c'est le nombre qui opère, ID. XIV. || Fig. Ne pouvoir supporter tous les mauvais caractères dont le monde est plein, n'est pas un fort bon caractère ; il faut, dans le commerce, des pièces d'or et de la monnaie, LA BRUY. V. || Fig. Me voici encore, ma fille, à dépenser... mon pauvre esprit en petites pièces de quatre sous ; il n'y a pas un écu d'or à tout ce qu'on dit, SÉV. 10 août 1680. || Populairement, la pièce, petite somme d'argent donnée en gratification. Demander la pièce. Donner la pièce. || Fig. On a donné la pièce au clerc du rapporteur, se dit pour exprimer que de l'argent a été donné à l'effet d'obtenir une chose indue. || La pièce ronde, la pièce blanche, pièce d'argent que l'on donne ou que l'on gagne. Hé bien, Crispin, tu n'as pas eu plus tôt l'habit de médecin sur le corps que tu as reçu la pièce blanche, HAUTEROCHE, *Crispin médecin*, II, 7. Pour gagner la pièce ronde, BÉRANG. *Paillasse.* || Pièce d'argent, une somme ronde, considérable. La famille de Puysieux, le voyant moribond et n'ayant que des filles, songea promptement à profiter de la facilité du temps pour faire de son gouvernement d'Huningue une pièce d'argent, ST-SIM. 527, 268. || Pièce tapée, se disait autrefois de toute pièce marquée. J'ai gravement bouté à terre quatre pièces tapées, et cinq sous en doubles, MOL. *Festin* II, 7. || Pièce tapée, en quelques provinces, récompense en argent qui consiste en une pièce de monnaie d'une certaine valeur. Si vous me rendez ce service, vous aurez la pièce tapée. || Pièce tapée s'est dit de certains sous parisis, au milieu desquels on avait ajouté la marque d'une fleur de lis, pour en faire des sous tournois. || Fig. Rendre, donner à quelqu'un la monnaie de sa pièce, lui rendre la pareille, user de représailles à son égard. || On dit de même : il a eu la monnaie de sa pièce. || Être près de ses pièces, n'avoir plus guère d'argent. Je suis si près de mes pièces, que, si je veux dîner, il faut que je le gagne ; si je me repose, il faut que je jeûne, J. J. ROUSS. *Lett. à M. Vernes, Corresp.* t. V, p. 44, dans POUGENS. || Pièce de mariage, médaille d'or ou d'argent que le mari donne à sa femme pendant la célébration du mariage religieux, et sur laquelle sont gravés les noms des époux et la date du mariage. || Pièce de crédit, pièce d'or ou d'argent n'ayant pas cours, que plusieurs personnes portent habituellement sur elles afin de n'être jamais sans gages. || 17° Au jeu d'échecs, pièces dans le sens général, tous les individus qu'on met sur l'échiquier. Une boîte d'échecs contient trente-deux pièces, seize pour chaque joueur. || Dans le sens spécial, qui est de beaucoup le plus usité, le roi, la dame, les fous, les cavaliers et les tours, à l'exclusion des pions. Je ne saurais jouer contre vous, que vous ne me rendiez une pièce. || Fig. La vie de la cour est un jeu sérieux, mélancolique, qui applique : il faut arranger ses pièces et ses batteries, LA BRUY. VIII. Les principaux ecclésiastiques d'Allemagne furent revêtus de la puissance souveraine ; c'étaient des pièces que Charlemagne mettait en avant contre les Saxons, MONTESQ. *Esp.* XXXI, 10. || Faire pièce pour pièce, prendre à l'adversaire et lui laisser prendre une pièce de même valeur. || Fig. Ce qu'on fera, à ce que dit M. le prince, c'est que nous prendrons une autre place, et ce sera pièce pour pièce, SÉV. 293. || 18° Pièce d'écriture, page écrite avec un très-grand soin. || 19° Notes diplomatiques ou autres. La chambre demanda que toutes les pièces relatives à la négociation fussent produites. || Pièces de comparaison, pièces dont l'écriture et la signature sont reconnues certaines, et auxquelles on confronte des pièces arguées de faux ou douteuses. || Par extension, pièces de comparaison, tout ce qui peut servir de modèle pour juger de la qualité, du mérite d'autres objets de même nature. || Pièces justificatives, pièces à l'appui, celles qui servent à prouver ce qu'on avance. || Terme de pratique. Tout ce qu'on produit pour établir un droit ; toute sorte d'écriture qui sert à quelque procès. Pour nous justifier, voulez-vous d'autres pièces? RAC. *Plaid.* III, 3. La justice vous dit : je ne juge pas les cœurs, je juge les pièces du procès, VOLT. *Politique et législ. Procès Morangiés. Introduction.* || Fig. C'est la meilleure pièce de son sac, c'est la meilleure chose pour lui. || 20° Ouvrage d'esprit en vers ou en prose, formant un tout complet. Je hais les pièces d'éloquence Hors de leur place, et qui n'ont point de fin, LA FONT. *Fabl.* IX, 5. La description des cérémonies [contenue dans votre lettre] est une pièce achevée, SÉV. 8 avr. 1671. || 21° Pièce de théâtre, et, absolument, pièce, ouvrage dramatique. Dieu veuille que les représentations d'Athalie fassent des conversions! c'est la plus belle pièce

l'on ait vue : on y revient, et je l'avais prédit, MAINTENON, *Lett. à Mme de Dangeau*, t. VII, p. 102, dans POUGENS. L'on est plus occupé aux pièces de Corneille ; l'on est plus ébranlé et plus attendri à celles de Racine, LA BRUY. I. C'est à elle [Mme de Brinon] et à son goût pour le théâtre qu'on doit les deux belles pièces que Racine a faites pour Saint-Cyr, Mme DE CAYLUS, *Souvenirs*, p. 802, dans POUGENS. Voulez-vous que je vous parle net ? ni Crébillon, ni moi ne méritons tant de bontés ; entre nous, je ne connais pas une bonne pièce depuis Racine, et aucune avant lui où il n'y ait d'horribles défauts, VOLT. *Lett. Voisenon*, 23 févr. 1763. Une pièce de théâtre est une expérience sur le cœur humain, ID. *Comm. sur Rem. Médée*, II, 7. Monsieur, combien avez-vous de pièces de théâtre en France ? dit Candide à l'abbé, lequel répondit : Cinq ou six mille. C'est beaucoup, dit Candide ; combien y en a-t-il de bonnes ? Quinze ou seize, répliqua l'autre. C'est beaucoup, dit Martin, ID. *Candide*, 22. Depuis Molière et Corneille, on ne voit plus réussir au théâtre que des romans sous le nom de pièces dramatiques, J. J. ROUSS. *Lett. à d'Alemb.* || La petite pièce, pièce comique d'un, de deux ou de trois actes qu'on joue après une pièce plus longue. Le roi agréa l'offre de Molière, et l'on joua dans l'instant le Docteur amoureux ; depuis ce temps, l'usage a toujours continué de donner de ces pièces d'un acte ou de trois après les pièces de cinq, VOLT. *Vie de Molière.* || Fig. Petite pièce, chose divertissante et même ridicule qui succède à une autre plus sérieuse. || Pièces de collége, pièces que l'on fait dans les colléges pour l'exercice et l'amusement des écoliers. Je sais bien quelle drogue c'est que les pièces de collége, LE SAGE, *Diable boit.* ch. 18. || 22° Composition musicale faite pour être exécutée sur des instruments. Cette pièce commence par un bel andante. Pièce de musique. Pièce de piano. || 23° Fig. Tromperie, moquerie, petit complot, comparé à une pièce de théâtre ; car c'est ainsi que s'explique l'emploi du mot en ce sens. Moi, marié ! ce sont pièces qu'on vous a faites : Quiconque vous l'a dit s'est voulu divertir, CORN. *le Ment.* III, 6. Ce ne fut pas sans la garder bonne à Ésope, qui tous les jours faisait de nouvelles pièces à son maître, LA FONT. *Vie d'Ésope.* C'est une pièce sanglante qu'ils nous ont faite, MOL. *Préc.* 6. Cet homme-là.... est un homme fourbe qui m'a mis dans une maison pour se moquer de moi, et me faire une pièce, ID. *Pourc.* II, 4. Nous lui jouerons tant de pièces, nous lui ferons tant de niches sur niches, que nous renverrons à Limoges M. de Pourceaugnac, ID. *ib.* I, 3. Madame résolut, sachant cela, de redemander à Vardes ses lettres pour les lui rendre, afin qu'elle n'eût plus rien à ménager ; Madame le dit à la Montespan, qui l'en loua, mais qui s'en servit pour lui jouer la pièce la plus noire qu'on puisse s'imaginer, LA FAYETTE, *Henr. d'Angl.* *Œuv.* t. III, p. 162, dans POUGENS. Je découvre la pièce : Ce qu'il sent pour la tante, il le dit à la nièce, TH. CORN. *Baron d'Albikrac*, III, 5. Avouez, dame, que vous avez concerté cette pièce pour réjouir monseigneur, et vous moquer tous trois de moi, LE SAGE, *Est. Gonz.* 36. || Faire pièce à quelqu'un, lui faire une malice, en user mal avec lui. Sous votre nom, Lucrèce, et par votre fenêtre Clarice m'a fait pièce et je l'ai su connaître, CORN. *le Ment.* V, 6. L'aventure de ce La Bruyère qui se tua chez Mme de Tencin pour lui faire pièce, VOLT. *Lett. Richelieu*, 20 juill. 1771. On a été surpris de ce que M. de Vaugelas trouve faire pièce une mauvaise façon de parler ; il n'y en a point de plus usitée dans la conversation, [illegible] *Observ. sur Vaugelas*, p. 302, dans POUGENS. 24° Il se dit fig. et familièrement des personnes. Voyez la bonne pièce avec ses révérences, CORN. *le Ment.* V, 5. Taisez-vous, bonne pièce ; vous faites la [illegible], mais je vous connais, MOL. *G. Dand.* I, 6. [illegible], c'est une maligne pièce, GENLIS, *Théât. d'éduc.* *La Lingère*, I, 2. || Une fine pièce, une personne adroite, rusée. || 25° Fig. Ce qui entre en composition d'objets intellectuels, moraux. La modestie et la générosité que vous y témoignez leur semblent des pièces rares, et surtout votre procédé merveilleusement sincère et cordial vers un ami, CORN. *Lett. apolog.* Nos deux pièces, l'esprit et l'automate, PASC. *Pens.* X, 8, éd. HAVET. Amusez-vous à vous [illegible] tout à fait ; mais il faut que vous le vouliez, et c'est une étrange pièce que votre volonté, SÉV. [illegible] mai 1680. Si vous regardiez votre exil comme une pièce attachée à l'ordre de la Providence, ID. *à Bussy*, 18 décembre 1678. Vous êtes une pièce fort nécessaire à notre véritable joie, ID. *à Mme de Grignan*, 23 oct. 1676. Il n'y a personne qui ne voie que l'homme est un composé de pièces très-inégales, qui ont leur fort et leur faible, BOSS. 1er *sermon, Nativité, Fragm. d'un autre sermon.* Les Juifs se faisaient de la croix une pièce de raillerie, ID. *Serm. Croix*, 1. Un Pamphile est plein de lui-même.... ne sort point de l'idée de sa grandeur, de ses alliances, de sa charge, de sa dignité : il ramasse, pour ainsi dire, toutes ses pièces, s'en enveloppe pour se faire valoir, LA BRUY. IX. Les hommes devraient employer les premières années de leur vie à devenir tels, par leurs études et par leur travail, que la république elle-même eût besoin de leur industrie et de leurs lumières, qu'ils fussent comme une pièce nécessaire à tout son édifice.... ID. II. || 26° Pièce à pièce, *loc. adv.* Une pièce après l'autre. Au moins peut-on dire que, ayant pris la place, ils défont les travaux pièce à pièce, BALZ. 7e *disc. sur la cour.* Martine : Un homme qui me réduit à l'hôpital.... qui me vend, pièce à pièce, tout ce qui est dans le logis ! MOL. *le Méd. malgré lui*, I, 1. Ô âme, console-toi : si ce divin architecte.... laisse tomber pièce à pièce ce vieux bâtiment de ton corps.... BOSS. *Sermons, Mort*, 2. Et bientôt vous verrez mille auteurs pointilleux, Pièce à pièce épluchant vos sons et vos paroles, Interdire chez vous l'entrée aux hyperboles, BOIL. *Épît.* X. Je suis dans l'âge où l'on commence à perdre tout, pièce à pièce, VOLT. *Lett. Prince de Ligne*, 18 fév. 1784. || 27° Tout d'une pièce, *loc. adv.* D'un seul morceau. La phalange ne pouvait se mouvoir que tout d'une pièce, BOSS. *Hist.* III, 6. Tout cet ouvrage [les murs de Derbent] paraît d'une seule pièce, il est bâti de grès et de coquillages broyés qui ont servi de mortier, et le tout forme une masse plus dure que le marbre, VOLT. *Russie*, II, 16. || Terme de fauconnerie. Tout d'une pièce, se dit d'un oiseau ou d'un chien qui est d'une seule couleur. || Il est tout d'une pièce, se dit d'une personne qui se tient trop droite et dont la taille n'est pas libre et dégagée. || Fig. Il est tout d'une pièce, se dit d'un homme rigide qui n'a pas de souplesse dans l'esprit. Je connaissais le premier président pour un homme tout d'une pièce, RETZ, III, 164. On dit depuis quelques années : C'est un homme tout d'une pièce, en parlant d'un homme qui n'a point d'adresse ni de complaisance, et qui ne sait point s'accommoder aux temps ni aux personnes, BOUHOURS, *Entret. d'Ariste et d'Eug.* II. Ceux qui ne sortent pas d'eux-mêmes sont tout d'une pièce, VAUVEN. *la Familiar.* || On dit aussi d'une pièce sans *tout*. Le maréchal de Bellefonds a été trop sec et trop d'une pièce, SÉV. 29 avr. 1672. || Sans interruption. Le mouvement se faisant par la même impulsion tout d'une pièce, BOSS. *Libre arb.* IV. Je me déshabillai, ce qui fut bientôt fait, et je me couchai dans l'espérance de faire la nuit tout d'une pièce, LESAGE, *Estev. Gonz.* 43.

— HIST. XIe s. Jus à la terre une piece [de la chair] [il] en abat, *Ch. de Rol.* CCL. || XIIIe s. Einsi dura la meslée jusques à grant piece de la nuit, VILLEH. L. Sire, j'ai esté une pieche [un certain temps] en vostre foi et en vostre homage, et ai tenu de vous tex [tels] heritages en fief, BEAUM. LXI, 27. || XIVe s. Ains ne veïstes plus plaisant, Ne ne verrés, ce quit [je pense], en pieces [jamais], *Chast. de Couci*, v. 1117. || XVe s. Si ordonnerent les Anglois entre eux trois batailles, et se rangerent en trois pieces de terre devant leur logis, FROISS. I, I, 44. Si se consuirent des glaives si roidement en my leurs escus, qu'ils volerent en pieces, II, II, 43. Si ordonna [le roi de Castille] que il manderoit au roi de Portingal, qu'il voulsist livrer piece de terre en Portingal pour combattre puissance contre puissance, ID. II, II, 144. Et comme ilz estoient de plusieurs pieces [les membres du conseil de l'armée], non pas obeyssans à ung seul seigneur, COMM. I, 6. Et estoit avec la partie d'Orleans l'archevesque de Sens, non pas en estat pontifical ; car en lieu de mitre il portoit un bacinet ; pour dalmatique portoit un haubergeon ; pour chasuble la piece d'acier, et au lieu de crosse portoit une hache, MONSTR. I. I, ch. 79, p. 132, dans LACURNE. Il paroit bien qu'il ne vous aime gueres ; si lui fistes vous plus grand honneur de le prendre, qu'il advint oncq à piece de son lignage, *Les quinze joies du mariage*, p. 38, dans LACURNE. Sornehault treshucha, et se brisa le bras senestre, et se pasma de l'angoisse qu'il sentit ; mais à chief de piece [au bout d'un certain temps] se leva.... *Lancelot du lac*, t. II, f° 88, dans LACURNE. || XVIe s. 200 grosses pieces d'artillerie, RAB. *Garg.* I, 47. Lors commanda à ses archiers que ilz le meissent en pieces, ID. *ib.* Il en payera troys livres tournoys de la piece en choisissant, ID. *Pant.* IV, 7. Certaine petite piece d'or, MONT. I, 96. Cette piece [un livre de la Boétie].... me feut montrée longue espace avant que je l'eusse veu, ID. I, 204. Nous en perdons la gayeté et la santé, nos meilleures pieces, ID. I, 264. Si j'avois à vous rendre compte des obligations que je vous ay, je n'aurois en piece [jamais] faict, ID. IV, 334. Cette bonne piece là [Denys], revenant victorieux, se feit tyran, ID. IV, 358. Il accourt grant nombre de gens ramassez de toutes pieces, AMYOT, *Rom.* 30. De longues pieces de bois, comme sont les verges où l'on attache les voiles des navires, ID. *Marcel.* 23. Ilz luy envoyerent pour tout present une piece de chair de leur sallé, ID. *Agésil.* 56. Mont-gommeri rompit en la visiere [à Henri II] si rudement, que la morne descrocha de la haute-piece : la visiere levée en haut, le contre-coup donna en l'œil, D'AUB. *Hist.* I, 85. Le baron amena de Grenoble à Valence deux canons et une piece de campaigne, ID. *ib.* I, 146. Jugeant la piece à l'eschantillon, ID. *ib.* I, 167. Une armée de pieces rapportées, ID. *ib.* I, 239. L'ordre du prince estoit de tenir quatre gros de cavallerie, deux à chaque main pour soustenir son infanterie, qui donnoit piece à piece, ID. *ib.* II, 70. Voyant en vostre escurie sept ou huit pieces de grands chevaux des plus beaux de France, SULLY, *Mém.* t. I, p. 201, dans LACURNE. Aussi n'est-il loisible au pere adventager aucun de ses enfans sur son ancien, si ce n'est à charge de rapporter la piece donnée, *Nouv. coust. gén.* t. II, p. 432.

— ÉTYM. Wallon, *pess* ; provenç. *peza*, *pessa* ; esp. *pieza* ; port. *peça* ; ital. *pezza*, *pezzo* ; bas-lat. *pecia*, *petium*, qui se trouve dans des textes du VIIIe siècle. Mot d'origine incertaine. On l'a tiré du celtique : kimry, *peth* ; bas-bret. *pez* ; gaél. *peos*, pièce, morceau. Diez objecte que le *th* celtique ne devient pas *z* ou *s* dans les langues romanes ; ce qui n'est peut-être pas parfaitement sûr. Il propose le grec πέζα, pied, bord, fondé surtout sur ce que ce mot se voit d'abord en Italie. D'autres ont dit que *pièce* venait du bas-latin *petacia*, *petacium*, lambeau d'étoffe ; esp. *pedazo* ; mais il est difficile d'admettre la contraction de *petacium* en *pièce* ou *pezzo*. Scheler propose d'y voir le primitif inusité du lat. *petiolus*, petit pied ; dans cette hypothèse, *petium* signifierait empreinte du pied, d'où chose plate, chose d'une dimension analogue à celle d'une plante de pied. De *piece* ou *pece*, l'ancienne langue avait fait le verbe *peçoier*, mettre en pièces.

† **PIÉCETTE** (pié-sè-t'), *s. f.* Petite monnaie d'argent employée en Espagne. || Monnaie de compte d'Alger.

— ÉTYM. Diminutif de *pièce*.

PIED (pié. Le *d* ne se lie guère que dans : mettre pied à terre, dites pié-ta-terre ; tenir pied à boule, dites pié-ta-boule ; armé de pied en cap, dites pié-tan-kap ; mais, du temps de Chifflet, *Gramm.* p. 213, la prescription de ne jamais prononcer le *t* était absolue ; seulement pour pied à terre, les uns disaient pié-à-terre, et les autres, comme nous, pié-ta-terre), *s. m.* || 1° La partie inférieure de la jambe qui pose sur le sol et supporte le corps. || 2° Le pied considéré comme instrument de la marche, de la course. || 3° Pied plat. || 4° Pied bot. || 5° Pied se dit d'un grand nombre d'animaux. || 6° Le pied, défini en zoologie. || 7° Le pied, chez le cheval. || 8° En vénerie, la trace de la bête. || 9° Pied de mouche. || 10° Gens de pied. || 11° Valet de pied. || 12° Pied marin. || 13° Petits pieds, en termes de rôtisseur. || 14° Pied-à-terre. || 15° Partie de la tige ou du tronc qui est le plus près de la terre. || 16° Pied, avec le mot arbre ou avec un nom de végétal, signifie l'arbre entier, la plante entière. || 17° Endroit le plus bas d'une montagne, d'un mur, d'une tour, etc. || 18° La partie la plus basse d'un fût de colonne. || 19° Pied d'une perpendiculaire, en géométrie. || 20° Inclinaison ou base qu'on donne à une chose. || 21° En marine, avoir du pied ; pied du vent ; pied du nuage. || 22° Partie qui sert à soutenir certains meubles et ustensiles. || 23° Mesure de longueur, 12 pouces. || 24° Règle sur laquelle sont gravées les divisions du pied. || 25° Fig. Mesure. || 26° Pied, en versification. || 27° En teinturerie, bain de couleur qu'on donne à une étoffe. || 28° En féodalité, pied de fief. || 29° Pied de bœuf, sorte de jeu. || 30° Nom de quelques instruments. || 31° Nom de quelques animaux. || 32° Nom de quelques plantes. || 33° À pied. || 34° Pied à pied. || 35° De pied ferme. || 36° D'arrache-pied. || 37° Plain-pied. || Proverbes.

1° La partie inférieure de la jambe qui pose sur le sol et supporte le corps, c'est-à-dire celle qui se trouve comprise depuis le bas de la jambe ou le talon, jusqu'au bout des orteils. S'ils [les grands hommes] sont plus grands que nous, c'est qu'ils ont la tête plus élevée ; mais ils ont les

pieds aussi bas que les nôtres, PASC. *Pens.* VI, 30, éd. HAVET. Ô trop heureux ceux qui plantent des choux ! quand ils ont un pied à terre, l'autre n'en est pas loin ; je tiens ceci d'un bon auteur [Rabelais], SÉV. 96. J'ai grand besoin de vous tous.... j'ai beau frapper du pied [allusion au mot de Pompée], rien ne sort qu'une vie triste et unie.... ID. 4 mai 1680, 2 sept. 1686. M. le chancelier et les évêques se plaignaient de ce que les gardes du corps n'étaient pas sous les armes en leur présence ; mais Saintot leur dit que les gardes du corps ne faisaient que battre du pied pour M. le chancelier, et que, pour MM. du clergé, on ne prenait les armes que quand ils allaient en corps à l'audience du roi, DANGEAU, I, 379. D'abord elle a d'Auguste aperçu la statue ; Et mouillant de ses pleurs le marbre de ses pieds.... RAC. *Brit.* V, 8. Par le salut des Juifs, par ces pieds que j'embrasse, RAC. *Esth.* III, 4. Voudriez-vous le sauteur Cobus, qui, jetant ses pieds en avant, tourne une fois en l'air avant que de tomber à terre? LA BRUY. III. Quelles diables de contorsions faisiez-vous, tantôt sur un pied, tantôt sur l'autre? BARON, *Homm. à bon. fort.* IV, 6. Pieds nus, sans pain, sourds aux lâches alarmes, Tous à la gloire allaient du même pas, BÉRANGER, *Vieux sergent.* L'espace qu'en ces lieux je couvre de mon pied A suffi pour ces saints : c'est là qu'ils ont prié, LAMART. *Harold*, 28. Le pied sur une tombe, on tient moins à la terre ; L'horizon est plus vaste; et l'âme, plus légère, Monte au ciel avec moins d'effort, ID. *Méd.* II, 6. || À pied sec, sans se mouiller les pieds. Ils passèrent à pied sec au travers du fond de la mer, SACI, *Bible, Judith*, V, 12. || Fig. Les pieds, la condition humaine, par opposition à la bête qui marche à quatre pattes. Ne tentez pas de retomber à quatre pattes; personne n'y réussirait moins que vous; vous nous redressez trop bien sur nos deux pieds, pour cesser de vous tenir sur les vôtres, J. J. ROUSS. *Correspond. à Voltaire*, 10 septemb. 1755. || La pointe du pied, voy. POINTE, n° 18. || Un coup de pied, un coup porté avec le pied. || Fig. Ne pas se donner de coups de pied, se vanter complaisamment. || Donner un coup de pied jusqu'à tel endroit, aller jusqu'à ce lieu (ne se dit guère qu'en parlant d'une assez courte distance). || À pieds joints, voy. JOINT 1. || En pied, debout. Dès qu'au second bal on vit Montbron à danser, voilà les uns en pied, les plus reculés à l'escalade, ST-SIM. 3, 58. || Terme de blason. Animal en pied, celui qui est posé sur ses quatre pieds. || Peindre quelqu'un en pied, faire le portrait de sa personne tout entière. Portrait en pied. || Fig. Être en pied, être dans l'exercice d'une fonction. Cet officier à demi-solde vient d'être mis en pied. || Sur ses pieds, debout. Il sait que l'ennemi, que ce coup va surprendre, Désormais sur ses pieds ne l'oserait attendre, BOILEAU, *Lutrin*, V. Te voilà sur tes pieds, droit comme une statue, RACINE, *Plaideurs*, III, 3. || Fig. Être encore sur ses pieds, n'avoir pas encore d'engagement formel, pouvoir encore se dédire. || En un autre sens : être encore sur ses pieds, n'être pas ruiné, perdu, quoiqu'on ait subi un échec considérable. Si nos plans réussissaient, nous demeurerions sur nos pieds, RETZ, II, 281. J'ai connu de ces positions-là [des revers], et l'empereur, mon maître, aussi; mais il se rattrapait toujours, et me remettait sur mes pieds par contrecoup, C. DELAV. *Don Juan d'Autr.* II, 14. || Fig. Être sur ses pieds, rester toujours en mesure de. Adieu, mon cher cousin, écrivons-nous un peu sans nous gronder, pour voir comment nous nous en trouverons ; si cela nous ennuie, nous serons toujours sur nos pieds pour nous faire quelque petite querelle d'Allemand, SÉV. *Lett. à Bussy*, 16 févr. 1671. || Sur pied, debout, levé, éveillé. Part demeure sur pied, en la même posture, LA FONT. *Fiane.* Pour faire voir que la paresse n'était pas mon vice, je fus sur pied dès la pointe du jour, LESAGE, *Est. Gonz.* ch. 6. Tout le monde est encore sur pied dans cette grande maison à gauche, ID. *Diable boit.* ch. 3. Je ne me plaignais point d'être toutes les nuits sur pied ; je ne laissais pas pourtant de trouver cela désagréable, ID. *Gil Bl.* II, 1. || Fig. Sur pied, guéri, remis. Ce remède l'a remis sur pied. Une des deux femmes qu'ils ressuscitent est entièrement sur pied, l'autre est bien mieux, SÉV. 20 juin 1685. || Fig. Mettre sur pied quelqu'un, rétablir ses affaires. Cela me mettra sur pied, et je vous en serai éternellement obligée, [illegible] II, 6. || Fig. Être sur pied, subsister, être en vigueur. Nous avons vu comment du temps de Plutarque.... cet oracle était encore sur pied, FONTEN. *Oracles*, II, 3. || Fig. Mettre, remettre sur pied, remettre en usage. Nous avons remis par son moyen le reversi sur pied, SÉV. 227. Ils [les jésuites] ont remis sur pied les cinq propositions ; il a fallu promettre et désavouer ce qu'ils ont voulu ; les lettres de cachet.... sont de puissants arguments.... ID. 19 oct. 1678. Tandis qu'il mettait sur pied les commencements sincères d'une paix, HAMILT. *Gramm.* 5. || Sur pied, se dit d'hommes, de troupes prêtes à servir militairement. Les armées ayant été défaites, il s'en remet de nouvelles sur pied, BALZ. liv. I, lett. 6. Jamais roi n'a mis en moins de temps Ni tant d'amis sur pied, ni tant de combattants, MAIRET, *Soliman*, II, 1. Jamais roi de France ne s'est vu trois cent mille hommes sur pied, SÉV. 624. Les Thessaliens peuvent mettre sur pied six mille chevaux et dix mille hommes d'infanterie, BARTHÉL. *Anach.* ch. 35. || Depuis la tête jusqu'aux pieds, de la tête aux pieds, depuis les pieds jusqu'à la tête, c'est-à-dire depuis le haut du corps jusqu'au bas. Et de la tête aux pieds elle est toute charmante, BOURSAULT, *Merc. galant*, IV, 1. Ses invectives l'attaquèrent depuis la tête jusqu'aux pieds, HAMILT. *Gramm.* 11. Il me fit habiller à ses frais depuis les pieds jusqu'à la tête, LESAGE, *Est. Gonz.* ch. 19. || Fig. Complétement, absolument. Elle se défend du nom [de précieuse], mais non pas de la chose, car enfin elle l'est depuis les pieds jusqu'à la tête, MOL. *Critique*, 2. C'est de la tête aux pieds un homme tout mystère, ID. *Mis.* II, 5. || Examiner quelqu'un de la tête aux pieds, depuis les pieds jusqu'à la tête, le considérer attentivement. || De pied en cap, voy. CAP. || Être sur le pied gauche, être en attitude de lutter, de combattre, locution tirée de l'escrime. Je fus très-étonné de les trouver sur le pied gauche et dans des prétentions sur plusieurs chefs, RETZ, *Mém.* t. III, liv. V, p. 425, dans LACURNE. Nous autres malheureux sommes fort délicats et tout près d'être sur le pied gauche; nous prenons les moindres négligences pour un oubli, BUSSY, *Lett.* t. IV, p. 8, dans POUGENS. || Substantivement et fig. Le pied gauche, situation embarrassée, mal à l'aise. Je viens à combattre ce pied gauche où il [le duc de Bourgogne] est avec le roi et Monseigneur, ST-SIM. 266, 82. || Fig. Il ne faut pas lui marcher sur le pied, voy. MARCHER, n° 2. || Ne remuer ni pied ni patte, voy. PATTE. || Fig. Avoir les pieds chauds, jouir des commodités de la vie. || Tenir à quelqu'un les pieds au chaud, le soigner dans des vues intéressées. || Il a les pieds chauds, se dit de celui qui cause beaucoup. || Terme rural. Pied chaud, goût que prend le vin dans la cuve par suite de l'action de l'air. || Familièrement. Avoir toujours un pied en l'air, changer sans cesse de place. Cette gaillarde bourgeoise qui a toujours un pied en l'air, DANCOURT, *Cur. de Comp.* sc. 4. || Dans le même sens : n'être que sur un pied. Il y a des hommes nés inaccessibles .... ils ne sont jamais que sur un pied, LA BRUY. IX. || Avoir bon pied, bon œil, voy. ŒIL, n° 1. || Avoir le pied à l'étrier, voy. ÉTRIER. || Faire le pied derrière, s'est dit pour saluer, faire la révérence. Il fit pourtant le pied derrière, SCARRON, *Virg.* dans LE ROUX, *Dict. comique.* || Populairement. Sortir de sa maison les pieds devant, être porté en terre. || Il a déjà un pied dans la fosse, se dit d'un vieillard ou d'un malade dont la vie approche du terme. || On dit dans le même sens : un pied dans la barque de Caron, ou, simplement, dans la barque. Une inflammation d'entrailles m'avait mis un pied dans la barque, D'ALEMBERT, *Lettres, au roi de Pr.* 28 oct. 1765. || Fig. Tenir à quelqu'un le pied sur la gorge, vouloir le forcer à faire quelque chose. M. le prieur Dornaville m'ayant tout saintement tenu le pied sur la gorge pour profiter de l'occasion, MAINTENON, *Lett. à Mme d'Aubigné*, 9 juin 1685. || Fig. Tenir pied à boule, voy. BOULE. || S'enfuir un pied chaussé et l'autre nu, voy. CHAUSSER. || Fig. Trouver chaussure à son pied, voy. CHAUSSURE. || Fig. Couper l'herbe sous le pied à quelqu'un, voy. HERBE, n° 2. || Fig. Une épine hors du pied, voy. ÉPINE. || Fig. Ne pas se moucher du pied, voy. MOUCHER 1, n° 5. || Fig. Ne savoir sur quel pied danser, ne savoir quel parti prendre. || Perdre pied, ne plus trouver le fond de l'eau avec les pieds. || Il y a pied, il n'y a pas pied, on peut, on ne peut se tenir dans l'eau les pieds au fond, la tête dehors. || Fig. Perdre pied, ne savoir plus où l'on en est. || Fig. Il n'y a pas pied, il n'y a pas moyen de tenter cette affaire. || Prendre pied, toucher, trouver le fond de l'eau avec le pied. Quand on est prêt à tout, c'est dans le fond de l'abîme que l'on commence à prendre pied, FÉN. t. XVIII, p. 264. || Fig. Prendre pied, commencer à s'établir solidement. Ce jeune médecin espère prendre pied dans le pays. || Fig. Prendre pied, se fixer, s'établir, en parlant de choses. Les basses vengeances sont [illegible] dignes de mon cœur, et la haine n'y prend jamais pied, J. J. ROUSS. *Confess.* IX. Le dieu [illegible] chez lui, calculant à toute heure, Y laisse enfin [illegible] térêt prendre pied, BÉRANG. *Coin de l'amitié.* || Mettre une chose sous le pied, sous les pieds, [illegible] pieds, la mépriser. Moquons-nous de cela, [illegible] les alarmes, Et mettons sous nos pieds les [illegible] et les larmes, MOL. *Sgan.* 17. Je n'ai pas encore [illegible] tout à fait l'honneur sous les pieds, SÉV. [illegible] faut, pour vivre amis, mettre tout sous le pied, [illegible] CORN. *D. Sanche d'Aragon*, IV, 3. || Pieds et poings [illegible] voy. POING. || Pied poudreux, voy. POUDREUX. || [illegible] garder à ses pieds, voy. REGARDER. || Aux pieds de [illegible] niveau des pieds de. Les vaincus qu'il voit [illegible] ses pieds, BOSS. *Duch. d'Orl.* Vénus se lève à [illegible] rizon ; À mes pieds l'étoile amoureuse De sa lueur mystérieuse Blanchit les tapis de gazon, LAMART. *Méd.* I, 4. || Aux pieds de, en se prosternant. [illegible] sus, Monsieur se jette aux pieds du roi, SÉV. [illegible] Il a vu à ses pieds toutes les nations vaincues, [illegible] *Hist.* II, 4. S'il venait à mes pieds me demander grâce, RAC. *Andr.* II, 1. Allez voir Hermione.... [illegible] bliez à ses pieds jusqu'à votre colère, ID. ib. II. Si le ciel était juste, indigne souveraine, Vous [illegible] riez à mes pieds, et je suis votre reine, P. LEBRUN, *Mar. Stuart*, III, 4. || Fig. Mettre aux pieds de, [illegible] poser devant, faire hommage de. Allons mettre [illegible] ses pieds cette haute fortune, CORN. *Poly* [illegible] L'empereur, il est vrai, ne vient plus chaque [illegible] Mettre à vos pieds l'empire et grossir votre [illegible] RAC. *Brit.* I, 2. Le monde vient mettre à ses pieds toute sa gloire, MASS. *Panég. Ste Agnès.* || Mettre aux pieds de, soumettre, vaincre. Alexandre [illegible] tout à ses pieds, BOSS. *Hist.* III, 5. N'en doutez pas, seigneur, il [Dieu] fut votre soutien : Lui seul [illegible] à vos pieds le Parthe et l'Indien, RAC. *Esth.* [illegible] || On dit dans le même sens : jeter sous les pieds. Mais quand il vous aura dans le trône affermie [illegible] jeté sous vos pieds la puissance ennemie, CORN. *D. Sanche*, I, 1. || Se mettre aux pieds, formule de politesse par laquelle un inférieur témoigne sa soumission à un supérieur, ou un homme à une dame. || Dans le style élevé, on dit les pieds de Dieu. [illegible] rois des nations, devant toi prosternés, De tes pieds baisent la poussière, RAC. *Ath.* III, 7. || Populairement. Il croit tenir Dieu par les pieds, se dit d'un homme très-joyeux du succès de quelque affaire. || Fig. et familièrement. N'avoir ni pieds ni tête, se dit de ce qui est en dépit du bon sens. Des contes vantés qui n'ont ni pieds ni tête, GRESSET, *le Méch.* [illegible] 3. En ce sens on dit surtout n'avoir ni queue ni tête. || 2° Le pied considéré comme instrument de la marche, de la course. Nous sommes seul à [illegible] quoi ! ton peu d'assurance Ne met plus qu'en [illegible] pieds sa dernière espérance ? CORN. *Cid*, [illegible] n'avaient pas le pied hors de la chambre [illegible] FONT. *Rém.* || Lever le pied, voy. LEVER, n° 2 [illegible] dre quelqu'un au pied levé, voy. LEVÉ. || Mettre pied à terre, descendre de cheval, de voiture, de bateau, de navire. Un vent funeste d'Occident [illegible] à coup dans le moment où le fidèle et [illegible] Amazan mettait pied à terre en Albion, [illegible] *Princ. de Babyl.* 7. || Pied à terre, descendu de cheval. On ne l'eut pas plutôt vu, pied à terre, [illegible] cer le premier ces inaccessibles hauteurs [illegible] *Louis de Bourbon.* || Fig. Mettre le pied à terre, [illegible] dre un temps d'arrêt, de repos. Ma fille, [illegible] mettez pas le pied à terre, votre tour [illegible] lent, SÉV. 623. Le baron [Ch. de Sévigné] est [illegible] qui ne me laisse pas mettre le pied à terre, [illegible] me mène rapidement dans les lectures que [illegible] entreprenons, ID. 28 juill. 1677. || Mettre le pied, les pieds, remettre le pied, les pieds dans un [illegible] y aller, y retourner. Sachez que pour [illegible] rabats de moitié, Et qu'il fera beau temps [illegible] j'y mettrai le pied, MOL. *Tart.* I, 1. Madame du Plessis laisse périr toutes les affaires qu'elle [illegible] Vitré, et ne veut pas y mettre les pieds, SÉV. [illegible] Prends garde que jamais l'astre qui nous éclaire Ne te voie en ces lieux mettre un pied téméraire, RAC. *Phèdre*, IV, 2. Il [Calvin] le fit brûler vif [Servet] et jouit de son supplice, lui qui, s'il eût mis le pied en France, eût été brûlé lui-même, [illegible] *Mœurs*, 134. Vous serez payé; mais après [illegible] mettez plus les pieds chez moi, PICARD, *Enc*[illegible] *briller*, I, 10. || Fig. Il a mis le pied dans la [illegible] du Seigneur, il a trop bu. || Mettre un pied l'un devant l'autre, faire quelques pas. Vous [illegible] peu, mais pas assez pour que cela vous fasse [illegible] un pied devant l'autre, Mme DU DEFFANT, *Lett. à Walpole*, t. IV, p. 6, dans POUGENS. || Ne pouvoir mettre un pied devant l'autre, être si faible[illegible]

…ulesant qu'on a peine à marcher. Si je pouvais …ttre un pied devant l'autre, vous croyez bien …e mes deux pieds seraient chez vous, VOLT. *Lett. Argental*, 20 juin 1774. || Lâcher pied ou le pied, …uler, prendre la fuite. Je gagnais, en lâchant le …ed, un cabinet où j'avais vu entrer la maîtresse … Verville fort éplorée, SCARR. *Rom. com.* I, 14. Il …trouve parmi les Romains plus de gens punis …ur avoir combattu sans en avoir ordre, que pour …ir lâché le pied et quitté leur poste, BOSS. *Hist.* … || Fig. Céder, ne plus soutenir son opinion, …ntrer de la faiblesse. Le bon père, pressé par … de témoignages de l'Écriture, à laquelle il …ait eu recours, commença à lâcher le pied, PASC. …v. IV. || Aller bien du pied, aller du pied comme … chat maigre, comme un Basque, être très-bon …rcheur. Dieu merci, je vais bien du pied, HAMILT. …mm. 8. || Fig. Aller du même pied, avoir une …rche égale et semblable, en parlant des person…s et des choses. Nous allions lui et moi du même … dans cette affaire. Voilà deux projets qui …ont pas du même pied. || Fig. Aller de bon pied …s une affaire, s'y comporter avec zèle. || Aller de … pied gaillard, de son pied léger, de son pied …on, voyager lestement à pied. || Venir de son … en quelque endroit, y venir en marchant. Il y …ait même plusieurs magistrats qui allaient à pied …a chambre ou aux enquêtes, d'aussi bonne grâce … Auguste autrefois allait de son pied au Capitole, … BRUY. VII. || Gagner au pied, s'enfuir. Ah ! par … foi, je m'en défie ! et je m'en vais gagner au …d, MOL. *Préc.* X. || Haut le pied, voy. HAUT, n° 27. || Pied plat, ou plat pied, difformité du pied con…tant dans l'aplatissement général de la surface …taire, de sorte que les malléoles et surtout l'in…ne touchent presque le sol, et le bord interne … pied appuie plus fortement que l'externe; de là …possibilité de faire une longue marche. Le pied … est une cause de réforme pour les conscrits. …e a les oreilles grandes et rouges et le pied plat, …ILT. *Gramm.* IX. || Fig. et par mépris, pied plat, …quelquefois plat pied, homme qui ne mérite au…ne considération: locution qui vient non du vice … conformation indiqué ci-dessus, mais d'une …férence de chaussure entre les gens du peuple …es gentilshommes, ceux-ci portant des souliers … des talons rouges très-relevés, tandis que les …niers et les bourgeois portaient des souliers …ts. Des pieds plats. On sait que ce pied plat, …ne qu'on le confonde, Par de sales emplois … poussé dans le monde, MOL. *Mis.* I, 1. Heu…ert était Montmorin, et le roi le croyait un … plat [sans naissance] parce qu'il était beau…re de Courtin, ST-SIM. 97, 26. Je vais à une de … assemblées, pour m'opposer à la réception d'un … plat, d'un homme de rien, qu'on veut faire …er dans notre compagnie, LESAGE, *Turcaret*, I, 7. || Pied bot, difformité consistant en une déviation …manente du pied par l'effet de la rétraction conti… de quelques-uns des muscles dont les tendons …nent s'y insérer. Tantôt le pied est dévié en de… ou en dehors, tantôt il est dans une extension …e et ne pose sur le sol que par l'extrémité des … (pied équin): ou bien, au contraire, par une …on exagérée en avant, sa face dorsale se re… contre la région antérieure de la jambe, en …te que les orteils sont en haut, et que le pied …che le sol que par le talon (pied talus). Le … bot du duc du Maine l'obligeait à s'arrêter … il voulait saluer quelqu'un, ST-SIM. 379, 124. … pied bot, un homme qui a un pied bot. || 5° Pied … d'un grand nombre d'animaux. Les pieds du … Les pieds palmés des oies. Malgré tant de …ers, l'une de ces personnes [deux chèvres] Pose …ed sur la planche, et l'autre en fait autant, …NT. *Fabl.* XII, 4. Ses grands pieds [de l'autru…] nerveux et charnus, qui n'ont que deux doigts, …V. *Ois.* t. II, p. 220. Aussitôt qu'un méthodiste … dans son système l'homme à la tête des qua…pèdes, il ne l'aperçoit plus dans la nature que …me un animal à quatre pieds, DIDER. *Interprét. de la nat.* n° 46. || Pied fourché, voy. FOURCHE. || Chercher cinq pieds à un mouton où il n'y en a … quatre, chercher ce qui ne peut être trouvé. || Marcher à quatre pieds, se dit d'un enfant, d'une …nne qui se traîne sur les mains et les genoux. … plus souvent marcher à quatre pattes. Tous … enfants commencent à marcher à quatre pieds, … ROUSS. *Orig. notes.* || Tomber sur ses pieds, se … du chat, qui, de quelque façon qu'on le jette, …be toujours sur ses quatre pieds. || Fig. et fami…ment. Il tombe toujours sur ses pieds, il se …ève toujours sur ses pieds, se dit de quelqu'un qui reste toujours en bonne position, quelque changement d'affaires qui arrive. Il [le cocher du cardinal Mazarin] ne crut pas, versant, pouvoir mal faire; Car quelqu'un dit que, quoi que puissiez faire, En guerre, en paix, en voyage, en affaire, Vous vous trouvez toujours dessus vos pieds, VOIT. *Au cardinal de Mazarin* [qui avait versé sans se faire de mal]. || Faire le pied de grue, voy. GRUE. || Fig. Faire le pied de veau, voy. VEAU. || Tirer pied ou aile, obtenir une partie quelconque de ce qu'on désire; image prise à une volaille qu'on dépèce. Je m'y en vais moi-même [à la poste], et chercher des Grignans; car je ne puis vivre sans en avoir pied ou aile, SÉV. 18 juin 1677. Je promets de vous faire tirer pied ou aile du premier ministre, LESAGE, *Gil Bl.* VII, 12. || Terme de fauconnerie. Se dit des pattes de l'autour et de l'épervier. || 6° En zoologie, chez les quadrupèdes, on donne le nom de pied à toute la partie du membre située au-dessous de l'avant-bras ou de la jambe. || Disque charnu ou prolongement musculeux, à l'aide duquel certains mollusques rampent. || Pieds-mâchoires, pattes qui font partie de la bouche, dans certains crustacés. || 7° Chez le cheval, le pied, le sabot qui protége l'extrémité de la région digitée. || Fig. Il est déferré des quatre pieds, se dit de quelqu'un qui, repoussé et contredit, ne sait plus que dire ni que faire. || Pied cagneux, pied dont la pince est tournée en dedans, soit par la disposition du sabot, soit par celle des rayons supérieurs. || Pied sec ou maigre, pied dont la corne est sèche et cassante. || Pied cerclé, pied dont la paroi présente, dans le sens horizontal, un ou plusieurs renflements circonscrits entourant plus ou moins complétement le sabot. || Pied comble, voy. COMBLE 2. || Pied mou ou gras, pied formé d'une corne épaisse, molle, poussant rapidement, et résistant d'autant moins aux clous qui maintiennent le fer, que celui-ci est plus lourd à cause du volume du pied. || Pied plat, pied dont la muraille se rapproche beaucoup de la ligne horizontale, de telle sorte qu'il se trouve très-large et peu haut. || Le pied du montoir, le pied gauche de devant. || Le pied hors du montoir, le pied droit de devant. || Ce cheval a fait pied neuf, c'est-à-dire après avoir été dessolé, il lui est revenu une nouvelle sole. || Ce cheval galope sur le bon pied, en galopant il lève le pied droit de devant le premier. Il galope sur le mauvais pied, il lève le pied gauche de devant le premier. || Fig. Vous galopez sur le bon pied, je l'avoue; mais vous allez trop loin, SÉV. 537. || On dit de même : mettre un cheval sur le bon pied. || Fig. Mettre quelqu'un sur un bon pied, lui procurer de grands avantages. Servons-nous de la considération qu'il a pour moi, pour l'établir sur un bon pied, MAINTENON, *Lett. à M. de Villette*, 5 août 1687. || En un sens tout différent. Mettre quelqu'un sur le bon pied, l'obliger à faire son devoir. Dès que M. Serrefort saura la chose, il la mettra [sa sœur] sur le bon pied, je vous en réponds, DANCOURT, *Cheval. à la mode*, III, 4. Malepeste ! sur un bon pied Nous avons mis la comédie, ID. *l'Inconnu, Prologue.* || Petit pied, se dit quelquefois pour l'os du pied qui supporte le paturon. || 8° Terme de vénerie. La trace de la bête qu'on chasse. Le veneur a reconnu au pied que c'était une biche. || Pied paré, pied d'un animal qui a vécu dans un terrain dur et pierreux. || 9° Pied de mouche, se dit pour patte de mouche, en des locutions figurées. || Disputer sur un pied de mouche, disputer sur des choses de rien. || Des pieds de mouches, une écriture très-fine et peu lisible. La petite Saint-Géran m'écrit des pieds de mouches que je ne saurais lire, SÉV. 88. || Terme de typographie. Pied de mouche, signe ainsi figuré ¶, dont on se sert encore pour les renvois. || Pieds de mouches, petites marques que présente l'eau salée qu'on évapore. Le schlotage continue jusqu'à ce qu'il se forme, à la surface de la liqueur, de petits cristaux qu'on nomme pieds de mouches, et qui se présentent quand l'eau acquiert vingt-huit ou vingt-neuf degrés à l'aréomètre, FOURCROY, *Connaiss. chim.* t. III, p. 181, dans POUGENS. || 10° Gens de pied, les fantassins.... capitaine Soit de gens de cheval ou soit de gens de pied, RÉGNIER, *Sat.* XI. || Par extension, homme de pied, gens de pied, les gens qui vont à pied. Qu'il est doux alors de quitter les cités qui ne retentissent que du bruit des carrosses qui menacent l'homme de pied ! BERN. DE ST-P. *Étude* V. || 11° Valet de pied, voy. VALET. || 12° Pied marin, pied ferme sur le navire que la mer agite. Un homme a le pied marin lorsqu'il est, malgré les oscillations du navire, aussi solide à peu près qu'il le serait sur terre, JAL. || Fig. Avoir le pied marin, ne pas se déconcerter dans les difficultés. || 13° Petits pieds, en termes de rôtisseur, se dit des grives, des cailles, des ortolans et autres petits oiseaux d'un goût délicat. Il s'acharna sur les entrées, et ne fit pas moins d'honneur aux petits pieds, LE SAGE, *Gil Blas*, II, 4. || On le dit aussi au singulier. Il n'avait pas d'appétit et n'a mangé qu'un petit pied. || L'Académie écrit à *pied*, petits pieds sans trait d'union, et à *petit*, petits-pieds avec trait d'union. || Terme de cuisine. Pied de cochon, pied de mouton, sorte de mets fait avec le pied de ces animaux. || 14° Pied-à-terre, voy. PIED-À-TERRE. || 15° Partie de la tige ou du tronc qui est le plus près de la terre. Vous êtes vraiment trop jolie sur votre sac de pommes au pied d'un figuier, avec un bon panier de figues et de raisins devant vous, SÉV. 16 oct. 1680. Le bois du pied d'un arbre pèse plus que le bois du tronc au milieu de sa hauteur, BUFF. *Hist. nat. Part. exp. Œuv.* t. VIII, p. 189. || Vendre, acheter une récolte sur pied, vendre, acheter du blé avant qu'il soit coupé, du raisin avant qu'il soit cueilli, etc. || Fig. Sécher sur pied, se consumer d'ennui, d'inquiétude, de tristesse. || Terme de botanique. Partie qui fixe le champignon à sa tige. || 16° Pied, avec le mot arbre ou avec un nom de végétal, signifie un arbre entier, la plante entière. Il y a cinq cents pieds d'arbres dans cette avenue. Un pied de giroflée. Les pieds femelles du chanvre. || Terme de blason. Pied nourri, se dit du pied des plantes qui ne montrent point de racine. || Fig. Couper pied à, empêcher. Pour couper pied à un trait injurieux, LE P. CATROU, dans DESFONTAINES. || Terme d'eaux et forêts, pied cornier, l'arbre qu'on laisse à l'extrémité d'un héritage, d'un arpentage, pour servir de marque. Chaque quartier d'une forêt, en tour d'exploitation, sera limité par des pieds corniers, ainsi que cela se pratique dans les exploitations par contenance, DRALET, *Traité des forêts d'arbres résineux*, p. 260. || Pied-le-tour ou pied-de-tour, expression qui désigne la grosseur de l'arbre qui sert de base en cas de coupe en délit, pour régler l'amende et la restitution. || Terme de charpenterie. Pied cornier, longue pièce de bois qui est aux encoignures des pans de charpente. || Terme de menuiserie. Pied cornier, se dit de tous les montants de bâtis dormants d'une armoire, d'un buffet, formant angle saillant et dont l'arête est arrondie. || Ancien terme de charronnage. Pieds corniers, montants au nombre de quatre sur lesquels tout le corps d'un carrosse était assemblé et qui portaient l'impériale. || 17° Endroit le plus bas d'une montagne, d'un mur, d'une tour, etc. Sans chercher d'autre gloire au pied de l'Aventin, CORN. *Sertor.* IV, 2. Du pied du mur enfin il s'approcha, LA FONT. *Orais.* Au pied de l'échafaud je le trouve arrêté, TH. CORN. *Comte d'Ess.* V, 8. Et du pied des autels où je vais m'engager.... VOLT. *Tancr.* I, 1. Le pied de cette montagne est composé de grès, de sable, d'argile et de cailloux roulés, SAUSSURE, *Voy. Alpes*, t. II, p. 69, dans POUGENS. || Raser une maison rez pied, rez terre, la mettre, en la rasant, à niveau de terre. || À pied d'œuvre, voy. ŒUVRE. || Au jeu de paume, chasse au pied, la chasse est au pied du mur. || Fig. Mettre au pied du mur, voy. MUR, n° 1. || Au pied de la lettre, voy. LETTRE, n° 6. || 18° La partie la plus basse d'un fût, d'une colonne. Le pied d'une croix, etc. || Fig. Mettre une injure, une disgrâce, son ressentiment aux pieds de la croix, du crucifix, faire à Dieu le sacrifice d'une injure, d'une disgrâce, d'un ressentiment. || Pied de dentelle, dentelle fort basse qu'on coud à un tulle, à un entoilage, ou même à quelque objet de toilette. Mettre un pied de dentelle à un mouchoir, à une chemisette. || Terme de blason. Pied de l'écu, la pointe ou la partie inférieure. || Terme de marine. Pied du mât, l'extrémité inférieure du mât qui repose dans la carlingue où il est implanté; et aussi, la partie du mât qui est à la hauteur du pont. || Terme de pêche. Bord inférieur d'un filet tendu verticalement. || Une des trois pièces du manche de la ligne. || Pêche de pied, celle qui se fait sur les grèves avec des cordes garnies de lignes et de haims. || 19° Terme de géométrie. Pied d'une perpendiculaire, le point où elle rencontre une ligne, une surface, avec lesquelles elle fait un angle droit. || Terme de gnomonique. Pied du style, point sur lequel tombe une ligne abaissée du bout du style perpendiculairement sur le plan du cadran. || 20° Inclinaison ou base qu'on donne à une chose. Un mur a du pied, quand il est plus large en bas qu'en haut; une échelle, quand elle est suffisamment inclinée. C'est ma faute, je ne lui ai pas donné assez de pied [à une échelle], CYR. DE BERGERAC, *Pédant joué*, IV, 1. || 21° Terme de marine. Un navire a du pied dans l'eau, lorsque ses œuvres vives s'y enfon-

cent suffisamment. || Jeter un pied d'ancre, s'amarrer, en passant, sur une seule ancre; on dit aussi qu'on n'est que sur un pied ou mouillé que sur un pied. || Pied du vent, la direction dans laquelle il souffle. || Pied du nuage, sa continuité avec l'horizon. Un nuage pluvieux a ou n'a pas de pied, suivant qu'il se continue ou non avec l'horizon. || 22° Partie qui sert à soutenir certains meubles et ustensiles; support d'un instrument quelconque. Les pieds d'une chaise, d'une marmite. || Une table, un bureau à pieds de biche, une table, un bureau dont les pieds figurent les pieds d'une biche. || Tige de fer qui tient une balance suspendue. || Pied d'entrée, montant d'une voiture, sur lequel la portière est attachée, ou sur lequel elle vient battre. || Le pied du lit, les pieds du lit, l'endroit du lit où l'on a les pieds quand on y est couché. Mme Bouvillon le fit asseoir auprès d'elle sur le pied d'un lit, SCARR. *Rom. com.* II, 10. Il [le czar] a fait ouvrir le pied de mon lit pour me voir, vous croyez bien qu'il en aura été satisfait, MAINTENON, *Lett. à Mme de Caylus*, 11 juin 1717. || Terme d'architecture. Pied de fontaine, espèce de piédestal qui soutient la coupe de certaines fontaines. || 23° Mesure de longueur, douze pouces (0m,324). Petits hommes, haut de six pieds, tout au plus de sept.... espèce d'animaux glorieux et superbes qui méprisez toute autre espèce...., LA BRUY. XII. J'entends par huit lieues, vingt-quatre mille pas géométriques de cinq pieds chacun, VOLT. *Micromégas*, I. Anaxagore disait que le soleil est beaucoup plus grand que le Péloponnèse; et Héraclite, qu'il n'a réellement qu'un pied de diamètre, BARTHÉL. *Anach.* ch. 31. || On disait aussi pied de roi. || Le pied varie un peu de longueur suivant les différents pays. Notre pied dérive du pied romain, qui était divisé en douze parties nommées pouces par les modernes. Le pied romain, à son tour, provient du pied grec, qui représentait 16 doigts ou deux tiers de la coudée égyptienne de 24 doigts. || Pied courant, se dit du pied mesuré en longueur. || Pied carré, celui qui, ayant douze pouces par chacun de ses côtés, en contient cent quarante-quatre de superficie. || Pied cube ou cubique, celui qui contient mille sept cent vingt-huit pouces cubes ou solides. Le pied cube de plomb pur pèse 794 livres 10 onces 4 gros 44 grains, BUFF. *Min.* t. V, p. 264. || Un pied de terre, une très-petite portion de terre. Sans y posséder un pied de terre, BOSS. *Hist.* II, 2. || Par exagération. Elle a un pied de rouge sur le visage, se dit d'une femme extrêmement fardée. La divine Arpalice avait quarante-huit ans, un pied de blanc, des sourcils peints, GENLIS, *Veill. du chât.* t. III, p. 377, dans POUGENS. || On dit de la même façon : un pied de crotte. Chacun avec un pied de crotte, SCARR. *Virg.* IV. || Un pied de nez, un nez extrêmement long. Il est connu par un pied de nez et par une aune et demie de barbe, BALZ. *le Barbon*. || Faire un pied de nez, avoir un pied de nez, voy. NEZ, n° 1. || Tirer la langue d'un pied de long, voy. LANGUE, n° 1. || Par exagération. Il voudrait être à cent pieds sous terre, c'est-à-dire il est si confondu qu'il voudrait pouvoir se cacher à tout le monde. Jenni aurait voulu être à cent pieds sous terre, VOLT. *Jenni*, VII. || Par imprécation. Je voudrais que cet homme fût à cent pieds sous terre, je voudrais qu'il fût mort. || Fig. Avoir d'une chose cent pieds par-dessus la tête, en être tout à fait dégoûté. Monsieur a de mademoiselle cent pieds au-dessus de la tête, TH. LECLERCQ, *Proverb.* t. IV, p. 78, dans POUGENS. || Passer cent pieds par-dessus la tête, être infiniment supérieur. Celui-ci [le traité de la *Prière continuelle*, de Hamon] ....est si spirituel, si lumineux, si saint, qu'encore qu'il nous passe cent pieds par-dessus la tête, il ne laisse pas de nous plaire et de nous charmer, SÉV. 30 oct. 1689. || Fig. Cent pieds au-dessus de la tête, sans ressources, sans espoir. Malheureux girondins! s'écriait-il [Danton], ils nous ont précipités dans l'abîme de l'anarchie, ils en ont été submergés nous le serons à notre tour, et déjà je sens la vague à cent pieds au-dessus de ma tête, LAMART. *Hist. des girondins*, LXV. || Fig. Si vous lui donnez un pied, il en prendra quatre, se dit d'un homme qui abuse de l'indulgence ou de la facilité qu'on a pour lui. Laissez-leur prendre un pied chez vous, ils en auront bientôt pris quatre, LA FONT. *Fabl.* II, 7. Pour un pied qu'on lui donne elle ose en prendre quatre, [illegible] *D. Bertr. de Cig.* IV, 1. || 24° Règle sur laquelle sont gravées les divisions du pied. Un pied en chêne, en ivoire. || 25° Fig. Mesure, base, établissement. Il réforme à son pied les humeurs de la cour, RÉGNIER, *Sat.* [illegible] N'est-ce au pied du savoir qu'on mesure les hommes? [illegible] *Sat.* VIII. Ce fou qui réduit tout au pied de la chicane, RAC. *Plaid.* III, 2. Le roi donnait à Mme de Montespan 12000 louis d'or tous les ans, sur quelque pied que les louis fussent, ST-SIM. 168, 256. Il me paraît impossible, d'un côté, que cet ouvrage [l'Encyclopédie] se continue sur le même pied qu'auparavant: de l'autre, qu'il puisse se continuer sur un autre pied, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 8 févr. 1757. || Sur le pied de, avec le caractère de. Nos troubles l'avaient mis sur le pied d'homme sage, MOL. *Tart.* I, 2. || Sur le pied de, à raison de, à proportion de, conformément à. Et veulent, sur le pied de nous être fidèles, Que nous soyons tenus à tout endurer d'elles? MOL. *Éc. des f.* IV, 8. Ces femmes.... qui veulent conduire doucement les affaires qu'elles ont sur le pied d'attachement honnête, ID. *Impromptu*, 1. Rendez compte de votre dépense, qui vous sera allouée dans ce jugement [de Dieu], non sur le pied de vos convoitises.... mais sur les règles de la modestie, BOSS. *Sermons, Nécessités*, 2. Il me reçut dans sa maison sur le pied de cinquante pistoles d'appointements, LE SAGE, *Bach. de Salam.* ch. 10. || Prendre pied sur, s'autoriser de. Tout père frappe à côté; Qu'arriva-t-il? notre engeance Prit pied sur cette indulgence, LA FONT. *Fabl.* VIII, 20. De peur que, sur votre faiblesse, il ne prenne le pied de vous mener comme une enfant, MOL. *Fourber.* I, 4. || Au petit pied, en petit, en raccourci. Réduire un plan au petit pied. || Fig. Votre état est une mer où je m'abîme.... quand j'y compare mes affaires réduites au petit pied, je crois regarder par un microscope, et je me crois riche...., SÉV. 12 juil. 1690. On a prétendu qu'à ces premiers états de Blois les députés des trois ordres avaient été chargés d'une instruction approuvée du roi, portant que les cours des parlements sont des états généraux au petit pied, VOLT. *Hist. parlem.* XXIX. Il faut que tu saches que nous avons ici [dans une petite sous-préfecture] un faubourg Saint-Germain au petit pied, CH. DE BERN. *Un acte de vertu*, III. || Fig. Être réduit au petit pied, être réduit à ne pouvoir plus faire de dépense. Il faut qu'une femme riche se réduise toute sa vie au petit pied, pour replâtrer leurs affaires, GHERARDI, *Théât. ital.* t. I, p. 199. || Être sur un grand pied, être un personnage considérable. Il est sur un grand pied dans le monde. [Au XIVe siècle] les souliers d'un prince avaient deux pieds et demi de long; ceux d'un haut baron, deux pieds, et ceux d'un simple chevalier un pied et demi; d'où nous est restée sans doute cette expression : Il est sur un grand pied dans le monde, SAINT-FOIX, *Ess. Paris*, *Œuv.* t. IV, p. 287, dans POUGENS. (Cette explication n'est pas justifiée; *pied* veut dire ici mesure, base, établissement.) || Cette maison est montée sur un grand pied, on y fait une grande dépense. || Être sur un bon pied, sur le bon pied, être dans une position avantageuse, honorable. || Être sur un bon pied dans le monde, y être en estime et considération. || Dans un sens opposé, être dans le monde sur un mauvais pied. || Un certain pied, une certaine considération. Cela acheva de l'introduire à l'hôtel du Luxembourg sur un certain pied, J. J. ROUSS. *Conf.* X. || Être, se mettre sur un tel pied avec quelqu'un, avoir, prendre avec lui telle manière d'agir. Sur quel pied êtes-vous ensemble? MM. Dangeau et Langlée ont eu de grosses paroles.... Dangeau menaça; Langlée repoussa l'injure par lui dire qu'il n'était pas sur le pied, dans le monde, d'un homme redoutable, SÉV. 5 janv. 1672. L'autre jour, Madame et Mme de Monaco prirent d'Hacqueville pour s'en aller courir les rues incognito.... comme Madame n'est point sur le pied d'être galante, elle se joue parfaitement bien de sa dignité, ID. 19 juill. 1675. Beringhen était sur le pied qu'on pouvait se fier à son secret et à sa parole, ST-SIM. 9, 106. || [l'empereur Léopold] négocia avec Louis XIV, à Ryswick, sur un pied d'égalité qu'on n'attendait pas après la paix de Nimègue, VOLT. *Ann. Emp. Léopold*. Ils étaient sur le pied de se faire l'un à l'autre des présents, J. J. ROUSS. *Hél.* VI, 14. Sa femme encore plus adroite s'était tellement insinuée dans les bonnes grâces de sa maîtresse, qu'elle était plutôt chez elle sur le pied d'une amie que d'une femme à ses gages, ID. *Confess.* II. || Être sur le pied de, passer pour. Il était sur le pied d'un homme de condition. On ne veut pas d'une piété qui se fasse remarquer et qui nous mette sur le pied d'homme extraordinaire, MASS. *Myst. Visitat.* || Se mettre sur le pied d'un homme de qualité, s'ériger en homme de qualité. || Sur le pied où sont les choses, et, absolument, sur ce pied, sur ce pied-là, c'est-à-dire les choses étant ainsi, avec ces conditions. ... Pour elle sa tendresse Devint bonne amitié; sur ce pied notre amant L'allait [illegible] fort assidûment, LA FONT. *Pet. chien.* C'est son [illegible] meur, il le faut prendre sur ce pied-là, SÉV. 12 [illegible] 1676. Vous me parlez de votre amitié; je [illegible] qu'elle est très-forte, et je vous aime sur ce p[ied]-là, ID. *à Mme de Grignan*, 11 oct. 1673. M. de [illegible] brai voulait que je visse l'écrit que vous [illegible] remis entre les mains; puis-je lui écrire sur [ce] pied-là? MAINTENON, *Lettre au card. de Noai[lles]*, 16 août 1697. Sur ce pied-là, j'avance hardi[ment] que les oracles.... n'ont point été rendus par [les] démons, FONTEN. *Oracles*, *Introd.* || Le pied de [illegible] le pied de guerre, état militaire réglé pour la [paix] pour la guerre. || Sur le pied de paix, sur le pied [de] guerre, conformément à ce qui a été réglé pour [le] temps de paix, pour le temps de guerre. Mettre [un] régiment sur le pied de guerre. || 26° Terme de [ver]sification ancienne. Un pied, certaine [illegible] de longues et de brèves. || Terme de versification française. Un pied, deux syllabes; ainsi le [vers] alexandrin qui a douze syllabes, est un vers de [six] pieds, et le vers de sept syllabes est un vers [de] trois pieds et demi. Entends ces vers sans har[mo]nie Victimes de la tyrannie, Qui [illegible] des pieds, LAMOTTE, *Odes*, t. I, p. 412, dans [illegible] Comme il y avait toujours dans ses vers [quel]ques pieds de plus ou de moins qu'il ne fai[illegible] faisait corriger moyennant vingt louis d'or [illegible] chanson, VOLT. *Jeannot et Colin*. Et je retrouve [en]core Trois pieds d'un vers charbonnés sur le [illegible] BÉRANG. *Grenier*. || 27° Bain de couleur qu'[illegible] à une étoffe. Pied de pastel. Qu'à toutes les [illegible] teintes en bon teint, il soit laissé une rose de couleur qui aura servi de pied, et que toute la [illegible] soit teinte en pied, c'est-à-dire en fond de la [illegible] couleur que ladite rose, *Instructions aux jurés [illegible] piers*, août 1669. || Avoir le pied de levain, se [dit] parmi les brasseurs, de la bière où la [illegible] en quantité suffisante. || 28° Terme de féoda[lité]. Pied de fief, fief démembré. || 29° Pied de bœ[uf], jeu d'enfants où, les mains étant mises les [unes] au-dessus des autres, celui qui a la sienne [des]sous, en la plaçant, compte un, celui d'après [dit] deux, et ainsi de suite jusqu'à neuf; et [celui qui] compte neuf dit, en saisissant la main de q[uelqu]'un des autres : Je retiens, ou je tiens [le] pied de bœuf. || 30° Nom de quelques instrume[nts]. || Pied-de-biche, petit levier en fer, dont une ex[tré]mité présente un talus et une fente : on l'emp[loie] pour arracher les clous qu'on ne peut enlever [à la] tenaille. || Pied-de-biche, instrument de [illegible] || Pied-de-biche, pinceau en blaireau plat [pour po]ser les couleurs sur la porcelaine. || Pied-de-[biche] se dit, chez les horlogers, d'une détente [illegible] dont le bout fait bascule, dans un sens se[illegible] || Pied-de-chat, instrument pour visiter et [illegible] les bouches à feu. || Pied-de-chèvre, levier de [fer] dont l'une des extrémités est faite en pied de [chè]vre. || Pied-de-chèvre, pièce de bois qui sert [aux] charpentiers à assembler les deux montants [de la] machine qu'on appelle chèvre. || 31° Nom de [quel]ques animaux. || Pied d'âne, coquille du g[enre] spondyle. || Pied de cheval, grande espèce d'[illegible] || Pied gris, l'alouette de mer ordinaire. || 32° [Pied] entre dans le nom de différentes plantes. || P[ied] d'alouette, plante qui sert à orner les jar[dins], genre *delphinium*, renonculacées. || Pied-de-[chat], plante synanthérée dont les fleurs entrent dans [les] espèces dites pectorales, *gnaphalium* [illegible] || Pied-de-chèvre, le boucage. || Pied-de-coq, [illegible] nis crête de coq, la renoncule rampante, et a[illegible] clavaire coralloïde. || Pied-de-corbin, la renon[cule] âcre. || Pied-de-griffon, espèce d'ellébore. || P[ied-de-]lion, un des noms donnés à l'alchimille vulgaire, [ro]sacées. || Pied-de-loup, lycopode. || Pied-d'oiseau, [or]nithopode. || Pied-de-poule, un des noms vulga[ires] du panic dactylon (graminées), dit aussi chiend[ent] pied-de-poule. || Pied-de-veau, un des noms vul[gaires] gaires de l'arum vulgaire (aracées). || 33° À p[ied], *loc. adv.* Pédestrement, au moyen de ses pieds. [illegible] lui prirent en somme Chapeau, casaque, [illegible] bourse et cheval. Bottes aussi : vous n'aurez [illegible] mal D'aller à pied, lui dirent les perfides, LA F[ONT]. *Or.* Il fallut qu'Aman marchât à pied devant [Mar]dochée, et qu'il fût le héraut de sa gloire [dans] toutes les places publiques, MASS. *Poisi* 2. [illegible] Le comédien couché dans son carrosse jette [la] boue au visage de Corneille, qui est à pied, LA B[RUY]. XII. Le sieur de Labaie, qui a vécu cent vingt [ans], était né en France; il avait fait par terre et p[resque] toujours à pied le voyage des Indes, de la [illegible] de la Perse et de l'Égypte, BUFF. *Suppl.* à [l'Hist.] *nat.* *Œuvr.* t. XI, p. 122. || Être à pied, n'avoir p[lus] [illegible]

e voiture, d'équipage. Il a vendu sa voiture, il est maintenant à pied. || Fig. et familièrement. Être à pied, avoir perdu son emploi, sa position. || On l'a mis à pied pour six mois, on l'a suspendu de son emploi pour six mois. || Loger à pied et à cheval, se dit d'un aubergiste qui reçoit les piétons et les cavaliers. || Aller à beau pied sans lance, voy. LANCE, § 3. || Aller où le roi va à pied, aller à ses nécessités. || Fig. Chercher quelqu'un à pied et à cheval, le chercher partout. || 34° Pied à pied, *loc. adv.* Pas à pas, graduellement. Vous ne vous rebutez point, et pied à pied vous gagnez mes résolutions, MOL. *Bourg. gent.* III, 18. Il fallut que Charles VII regagnât pied à pied son royaume, VOLT. *Mœurs*, 80. || Défendre un poste, un passage pied à pied, le défendre en résistant toujours et en ne reculant que lentement devant l'ennemi qui avance. La nécessité de disputer pied à pied le terrain étroit de la Hollande fit perfectionner l'art de fortifier les places, RAYNAL, *Hist. phil.* II, 2. || Fig. Aller pied à pied dans une affaire, la conduire avec circonspection, et dans l'ordre convenable pour en assurer le succès. || Fig. Avancer pied à pied dans une affaire, en occuper toujours en faisant quelque progrès. || Substantivement. La faveur du roi, ils [du Maine et Maintenon] en étaient redevables à l'adresse, à l'audace, au pied à pied, à la persévérance, ST-SIM. ..., 38. || 35° De pied ferme, *loc. adv.* Sans quitter la poste, la place. Oui, monsieur, je m'étais rendu ... pour vous attendre de pied ferme, MOL. *l'Av.* ... Comment, vous reculez ! pied ferme, morbleu; pied ferme ! ID. *Fourber.* II, 9. || Terme d'escrime. Se battre de pied ferme, rester exactement à la même place en faisant des armes. || Dans les manœuvres militaires, conversion de pied ferme, celle dont le pivot est fixe. || 36° D'arrache-pied, *loc. adv.* Voy. ARRACHE-PIED. || 37° Plain-pied, voy. PLAIN. Proverbes. Les petits pieds font mal aux grands, se dit d'une femme qui est en mal d'enfant. || Six pieds de terre suffisent pour le plus grand homme.

— SYN. AU PIED, AUX PIEDS. Au pied signifie au bas; aux pieds ne se dit généralement que des personnes. Ainsi on dit cette ville est au pied des Pyrénées, et non aux pieds.

— HIST. XI° s. Si ço avent [advient] que alquent [quelqu'un] colpe le poin à altre u le pied.... *Lois de Guill.* 13. En piez se dresse, si lui vint contre..., *Ch. de Rol.* XIV. Ne vus ne il n'i porterez les piez, *ib.* XVIII. Franceis se dressent, si se mettent en piez, *ib.* LXXXVIII. Grant demi pied mesurer i put om, *ib.* XCII. Sire, à pied estes, et je sui à cheval, *ib.* CLVII. S'en ma mercit [il] ne se culche à mes piez, *ib.* CLXXXIX. || XII° s. Le defendrai à cheval et à pied, *Ronc.* p. 186. Piez et poing au felon ... faites bien lier, *ib.* p. 201. Un henap d'argent à ..., *Testament de* 1200, dans TAILLIAR, *Recueil*, ... Jà n'en reviendra piez [homme], se nous es... cent, *Sax.* XXI. Costume est que cil offrent, qui viennent el present L'apostolie [pape] à sun pié, aveir, ... u argent, Riche vaisselement u buen aornement, *Th. le mart.* 57. Henri mun fil vus voil e la garde ...; Plain pié de terre n'ai : si m'irai pur..., *ib.* 115. || XIII° s. Il rompi la mer Rouge et ... par mi, sec pié, *Psautier*, f° 93. Prenez ... herbe en la saisun, Qu'on apele pié de liun, ... St-Jean. Li arbres où li hons seoit Chaï [tomba], ... k'il n'ot pooir Estre plus longhement en ..., car par desous li piés li faut : Li piés li faut, li ..., Et li dragons l'a englouti, GUI DE CAMBRAI, *... et Jos.* p. 72 On ne doit pas à trop haut amour ..., Ne son pié plus que son mantel estendre, *... poés. fr. Vatic.* n° 1490, f° 62, dans LACURNE. ... jours me batoit et de poins et de piés, ... XLVIII. Li connestables vint à l'empereour, et ... à terre si tost comme il le vit, H. DE VA... XXXIII. Li castelains dist bien que il n'i mete... le pié, ID. XIV. Joinz piez saut de la fosse hors, ... So hons de poesté apele home de poesté, ... combat à pié, BEAUM. LXI, 10. Si tost come les ... des heritages sont levées ou li pié copé ... qui tiennent à rachine, ce qui pooit ... dit heritages, doit estre apelés muebles, ... XXIII, 9. Et quant les Sarrazins nous virent ... pié en estrier, ils s'enfuirent, JOINV. 228. ... uant nous feumes alé jusques en mi le flum, ... ouvames terre là où nos chevaus pristrent pié, ... 224. || XIV° s. Là moururent Englois, que pié ... n'en escapa, *Guescl.* 1034. Chascun tenoit la ... et ... embrassa. Et viennent pié à pié à ... de par deçà, *ib.* 11766. A Bertran, dit Henris, ... suis à pié mis [je j'éprouve la déconvenue], Que, ... avoir l'oulette [Tolède], serez ci departis, *ib.* ...046. Pas ne doit trop chanter chiens [celui] qui à cheval va; Ne trop plourer cil [aussi] li homs qu'à piet sera, *Baud. de Seb.* IX, 910. Un pié d'or à mettre un voirre [verre], et le couvescle de mesmes, à façon d'un soleil, et est le pommeau du pié garny de seize perles, DE LABORDE, *Émaux*, p. 439. Les piedz de cerfs, des noires bestes et des loups sont appelés traces, *Modus*, f° VII. || XV° s. Vous devéz savoir que ceux et celles qui dormoient en leurs lits dedans Audenarde, furent moult esbahis; ni nul n'y mettoit defense; car ils estoient pris soudainement sur un pied, par quoi il n'y avoit point de recouvrer, FROISS. II, II, 213. L'eglise Notre-Dame de Reims fut à cette heure de la messe si pleine de nobles, que on ne savoit son pied où tourner, ID. II, II, 74. Et estoient en la cité de Paris de riches et puissants hommes armés du pied en cap, la somme de trente mille hommes, ID. II, II, 151. Et contremanda ses officiers jusques à tant qu'il auroit vu de quel pied le roi anglois voudroit aller avant, ID. I, I, 63. Or regardez si le duc de Bretagne et messire Pierre de Craon en bref terme estoient revenus sur leurs pieds [sains et saufs], ID. III, 4, 30. À vieillesse tenir pié ne pourrai, CH. D'ORL. *Songe en compl.* Dont quant à moy je tien que c'est grant sens, D'avoir à court un pié hors et l'autre ens, E. DESCH. *Ball. s. la cour.* Avoient toutefois port et pied en cour, pour estre defendus et garantis, par l'argent qu'ils en distribuoient, G. CHASTELAIN, *Chron. des ducs de Bourg.* III, 95. Et jugez entre vous qui ce oyez, si il doibt grand honneur avoir, d'oser tenir pied contre tant d'ennemis, *Bouciq.* II, 22. Si la personne d'ung petit chevalier comme je suis vous peult ayder, je mettray mon pied avesques le vostre. Sire, dist Lyonnel, la vostre bonne mercy, je ne reffuse pas vostre ayde et secours, *Perceforest*, t. III, f° 86. Passelion, voyant ce chevalier, monta à cheval, affin qu'il ne fust prins à pied levé, *ib.* t. V, f° 26. Nous prendrons pied à vous [nous nous modèlerons sur vous]; car, à cette foys, vous nous devez monstrer l'entrée de proesse, *ib.* t. IV, f° 59. Pour ce dit vray le proverbe, que à grant peine peut fuyr celluy qui a les pieds cuictz, *ib.* t. IV, f° 22. Mais j'en congnois d'autres, qu'autant Vauldroit le pied comme la main; Bien disent : je payeray demain! *Rec. de farces*, etc. p. 136. Ma commere, fait l'autre, ne lui acoustumez pas ainsi à vous lesser mectre sous les piez, *Les 15 joyes de mariage*, p. 23. Et par ainsi leur emprise demoura sur pieds, *J. de Saintré*, 55. Par la morbieu! beau pere, vous ne partirez jamais d'ici, sinon les pieds devant, se vous ne confessez verité, LOUIS XI, *Nouv.* XXVII. ....Et tant que pieds le purent porter, il s'en court vers ce preau, ID. *ib.* XLVI. || XVI° s. Le Lombard estoit moult bon joueur de hache, et avoit tousjours l'œil à la marche de son homme pour le vouloir prendre à pié levé, J. D'AUTON, *Annales de Louis XII*, p. 273, dans LACURNE. Par sa bonté infinie il [Dieu] met sous le pied toutes nos fautes et les abolit, CALV. *Instit.* 737. O que trois et quatre fois heureux sont ceux qui plantent choux.... car ils ont toujours en terre ung pied; l'aultre n'en est pas loing, RAB. IV, 18. Gargantua.... gaignoit au pied, tiroit au chevrotin, comptoit sans son hoste..., ID. I, II. La coustume establit en nous, peu à peu, le pied de son autorité, MONT. I, 105. La sentence pressée aux pieds nombreux de la poësie s'elance bien plus brusquement, ID. I, 165. Prendre pied [passer en habitude], ID. I, 194. L'avis des medecins estoit qu'elle changeast d'air; et ce, en attendant que les petits pieds sortissent [qu'elle accouchât], DESPER. *Contes*, V. Et prenant pied [croyant, s'arrêtant] à ce que les autres filles lui avoient dit, il voulut.... ID. *ib.* CXXIX. Je puisse mourir de male mort, si je ne vous fais mettre en lieu où vous ne verrez vos pieds de troys moys [en prison], ID. *Cymbal.* 84. De gros valets, ayans un pied de barbe, LANOUE, 234. En somme, les bien avisez marcheront, s'ils m'en croyent, en ces desseins volontaires, avec le pied de plomb, ID. 190. Il ne faut que frapper du pied en terre, pour en faire sortir les legions armées, ID. 262. Quand Sa Majesté ne voudroit entretenir que quatre legions seulement, et suyvant le pied ancien, ID. 273. Soustenir de pied ferme un effort, ID. 324. Les Romains, sous couleur des alliances, mirent le pied en la Grece et en la Gaule, lesquels pais ils assujettirent depuis, ID. 374. En nos debats civils on y remarque quelquefois de beaux exploits militaires, encores qu'ils ayent esté au petit pied, ID. 443. Marcher de pied droit [franchement, justement] dans une affaire, ID. 556. Ne pensant pas qu'on le deust prendre au pié levé [au mot] comme l'on dit, ID. 667. Il ne le laissa pas en repos, ains le poursuivant au pied levé, comme l'on dit communement, AMYOT, *Cimon*, 19. Or s'estoient ils logez au pied du mont de Cithæron, ID. *Arist.* 23. Ains (comme l'on dit en commun proverbe) il lui saultoit à deux pieds sur le ventre, ID. *Lucul.* 21. Ses gens de pied, ID. *ib.* 21. Seleucus tout effroyé se jetta incontinent en piedz [se leva] et ... *Demetr.* 70. Pié-gris [terme ...], 22 Il faut aller à pied de plomb, et en ce faisant on va quelquefois à pied de veau, ID. *ib.* IV, 3. Il despesche à l'empereur, lui mande que l'armée laschoit le pied, ID. *Hist.* I, 22. Ceux du milieu qui n'avoient pas cette esperance de sauver les vies se battent à pied tenu, ID. II, 81. 1000 hommes aiant le pied marin, ID. *ib.* II, 203. [Dieu, n'enverras-tu point] du throsne où tu te sieds Et la mort et l'enfer qui dorment à tes pieds? ID. *Tragiques, misères.* Et seray tousjours pied-à-pied de vostre personne le jour, et me ferez lyer la nuict, et attacher comme il vous plaira, CARL. VI, 46. Du vice des jambes dont les malades sont appellés *vari* et *valgi* : le patient est nommé *varus*, quand le pied est tourné vers le dedans..... quand le pied est tourné vers la partie extérieure, on nomme le patient qui a tel vice *valgus*; et l'un et l'autre vice est nommé du vulgaire pied-bot, PARÉ, XVII, 14. Pied plat ou depoulé, ID. *ib.* Instruments dits pieds de griffon, propres pour extraire le teste d'un enfant demeurée dans le ventre de sa mere, ID. XVIII, 33. Le miel tient pied au sucre [le vaut], jusques au liquide; mais de passer plus outre au sec, ne se peut, n'aiant le miel la faculté de s'endurcir, O. DE SERRES, 874. Pied d'alouette, basilic et autres menues herbes, ID. 535. Aucuns appliquent une herbe caustique, nommée pied-de-corbin, qui engendre sur le lieu une vessie, ID. 950. Le grand fossé, à telle cause [pour dessécher la terre], est appellé mere, et tous ensemble, pied-de-geline, pour la conformité qu'ils ont, ainsi disposés, à la figure du pied de cest animal, dont les griffes tendent au tronc de la jambe, ID. 68. De teste en pied le corps lui frissonnoit, RONS. 663. [Nous] Errons, comme tu vois, sans biens et sans maisons, Où le pied nous conduit.... ID. 677. Tousjours, en quelque temps qu'il face, Mieux vallent pieds que eschasses, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 273. Sera la ditte declaration escrite et signée tant par le dit nottaire que tesmoings au pied ou au doz de la ditte escriture, *Coust. génér.* t. I, p. 842. Après le pied couppé et la lieure faitte des ablays [récoltes], *ib.* p. 747. Succession proprietaire prendra pied [commencera] au jour du trespas de celuy.... *ib.* p. 827. Ceux qui se sont trouvés quelque fois au caquet des femmes, quand elles ont les pieds chauds.... H. EST. *Apol. d'Hérod.* p. 64, dans LACURNE. Cette proposition ne peut estre du commencement digerée, ores que quelques uns y condescendissent de franc pied, PASQ. *Lett.* t. II, p. 297. Et comme s'il eust esté transy, demeura quelque espace sans remuer pied ny main, *D. Flores de Grece*, f° CXLVI. Après avoir courageusement avallé icelles pillulles, elles firent telles operations que, le lendemain, il fut sus les pieds aussi prest à boire que devant, TAHUREAU, *Dial.* p. 91, dans LACURNE. Assez escorche qui tient le pied, COTGRAVE. Mieux vaut glisser du pied que de la langue, ID. Qui veut aller les pieds nuds ne doit semer des espines, ID.

— ÉTYM. Wallon, *pî*; provenç. *pe*; catal. *peu*; espagn. *pie*; portug. *pé*; ital. *piede*; du lat. *pes*, *pedis*; de même radical que le grec πούς, ποδός; goth. *fôtus*; ancien haut-allem. *fuoz*; all. *Fuss*; angl. *foot*; sanscr. *pad*; zend, *padha*. La racine est *pad*, tomber, aller vers; le grec πούς est pour πόδ-ς. M. Dübner dit dans l'article *Métrique* du *Supplément à l'Encyclopédie moderne* que le nom de *pied* dans les vers vient de ce qu'on en marquait le temps fort en frappant du pied; cette origine n'est pas généralement admise. Il est beaucoup plus probable que, le pied étant chez les anciens la mesure la plus usitée, on l'a appliqué dans ce sens à l'évaluation des vers.

PIED-À-TERRE (pié-ta-tè-r'. Au XVII° siècle, Ménage remarque qu'il ne faut pas prononcer le *d*, et que ceux qui parlent mieux disent : pié à terre), *s. m.* Logement dans un endroit où l'on ne vient qu'en passant. Avoir un pied-à-terre à Paris. || *Au plur.* Des pied-à-terre, c'est-à-dire des endroits où l'on met pied à terre.

† **PIEDCOT** (pié-ko), *s. m.* Altération de pied-coq ou pied-de-coq, la renoncule rampante.

PIED-DROIT (pié-droit), *s. m.* || 1° Nom donné aux murs verticaux qui vont du sol à la naissance des voûtes. Les pieds-droits sont des soutiens, des

pieds qui sont en ligne droite, tandis que le reste est couché ; on appelle aussi pied-droit, chaque pierre dont le pied-droit est composé. || 2° Pilier carré qui sert de support à une arcade. || 3° Partie du jambage d'une porte ou d'une fenêtre, qui comprend le chambranle, le tableau, la feuillure, l'embrasure et l'écoinçon. || 4° Pieds-droits, parties lisses qui supportent les impostes d'une couverture quelconque. || 5° Petit bout de gouttière placé dans un angle qui a peu de profondeur. || 6° Table de plomb qui recouvre la charpente d'une lucarne.

PIÉDESTAL (pié-dè-stal), *s. m.* || 1° Support, avec base et corniche, d'une statue, d'une colonne, d'un vase, etc. Une statue est faite pour être vue de loin; on lui donnera un piédestal : il faut qu'un piédestal soit solide, DIDER. *Lett. sur les sourds et muets.* || Piédestal orné, celui dont les côtés sont enrichis de bas-reliefs, d'incrustations, etc. || Piédestal composé, piédestal d'une forme de fantaisie. || Piédestal double, piédestal qui porte deux colonnes. || Piédestal continu, le soubassement d'une file de colonnes avec base et corniche. || 2° Se dit aussi d'un assemblage de menuiserie servant au même usage. || 3° Fig. Ce qui sert comme de support, comme de rehaussement. Tel vécut sur un piédestal, Qui n'aura jamais de statue, BÉRANG. *Couplet.*

— REM. Vaugelas nous apprend que l'usage variait au pluriel, les uns disant les piédestals, et les autres les piédestaux; aujourd'hui on ne dit plus que piédestaux.

— HIST. XVe s. La dite viz [escalier] garnye de piedz-d'estrailz, accoudouer, basse, chappitaux. *Bibl. des chartes*, 4e série, t. III, p. 63. || XVIe s. Aux piedestals qui estoient peints comme de jaspe, D'AUB. *Hist.* II, 404.

— ÉTYM. *Pied*, *de*, et l'ancien français *estal*, soutien, support (voy. ÉTAL) ; ital. *piedestallo*.

PIED-FORT (pié-for), *s. m.* Terme de monnaie. Nom donné à certaines pièces d'or ou d'argent, beaucoup plus épaisses que les pièces communes de monnaie, qu'on frappe pour servir d'essai ; c'était proprement un droit des officiers de la monnaie, à chaque renouvellement des espèces et à chaque avénement des rois à la couronne. || *Au plur.* Des pieds-forts.

PIÉDOUCHE (pié-dou-ch'), *s. m.* Terme de sculpture et d'architecture. Petite base, ronde ou carrée, qui sert à porter un buste ou quelque petite figure de ronde bosse ; c'est un petit piédestal.

— ÉTYM. Ital. *peduccio*, diminutif de *piede*, pied.

PIÉGE (piè-j' ; malgré l'accent aigu, la prononciation fait entendre un accent grave), *s. m.* || 1° Machine qui sert à prendre certains animaux. Tendre, dresser un piége. Un vieux renard, mais des plus fins, Grand croqueur de poulets, grand preneur de lapins.... Fut enfin au piége attrapé, LA FONT. *Fabl.* V, 5. || 2° Fig. Ce qui, comme un piége, saisit ou trompe les hommes. Il était tombé dans le piége qu'il avait dressé à son ennemi, VAUGEL. *Q. C.* X, 8. Semer des piéges sur la voie des envoyés, PATRU, *Plaid.* I, dans RICHELET. Souvenez-vous que la mort est proche, parce que vous marchez au milieu des piéges et au travers des armes d'ennemis pleins de colère, SACI, *Bible, Ecclés.* IX, 20. N'apprenons-nous pas des saints mêmes combien la concupiscence leur tend de piéges secrets? PASC. *Prov.* IV. L'asile [un couvent] qu'elle avait choisi pour défendre sa liberté, devint un piége innocent pour la captiver, BOSS. *Anne de Gonz.* Quand il [le Seigneur] voulut sauver la ville de Béthulie, il tendit, dans la beauté de Judith, un piége imprévu et inévitable à l'aveugle brutalité d'Holopherne, ID. *Reine d'Anglet.* Il donne dans le piége, achevez sans remise, Achevez de contenter Argus et tous ses yeux, QUIN. *Isis*, III, 4. Traître Amour, dans quel piége as-tu conduit mes pas? RAC. *Athal.* V, 6. On l'adoucit par des paroles flatteuses, on lui donna des espérances; ce sont les deux piéges où les hommes des deux hémisphères se prennent, VOLT. *Ingénu*, 6. Louis XI... qui n'était pas insensible aux éloges que Balue lui donnait sur son habileté, tomba dans le piége le plus à craindre pour les gens habiles, qui est de croire l'être plus qu'ils ne le sont, DUCLOS, *Œuvr.* t. II, p. 346. Qui donne, se rend maître; et qui reçoit est lié; Les princes, non contents des hommes nés pour eux, Ont des piéges aussi pour les cœurs généreux, P. LEBRUN, *le Cid d'Andal.* II, 3.

— HIST. XIVe s. *Pedica*, piege, c'est las à prendre beste, DU CANGE, *pedica*. || XVIe s. Aujourd'hui en usage, demain en piege, COTGRAVE.

— ÉTYM. Berry, *pige*; ital. *piedica*; du lat. *pedica* (l'accent est sur *pé*), proprement lien aux pieds, de *pes*, *pedis*, pied.

PIE-GRIÈCHE (pie-gri-è-ch'), *s. f.* || 1° Genre pie-grièche, ordre des passereaux, famille des turdidés, espèce la plus commune la pie-grièche grise, *lanius excubitor*, *L.* On est toujours étonné de voir l'intrépidité avec laquelle une petite pie-grièche combat toutes les pies, les corneilles, les cresserelles, tous oiseaux beaucoup plus grands et plus forts qu'elle, BUFF. *Ois.* t. II, p. 67. || 2° Fig. Se dit d'une femme méchante, acariâtre. Coquette, sans esprit, menteuse, pie-grièche, À la noyer cent fois je m'étais attendu, REGNARD, *Démocr.* IV, 7. Ah! mon Dieu, dit-elle en pie-grièche, et s'interrompant... MARIVAUX, *Pays. parv.* part. 5.

— HIST. XVIe s. L'un d'iceux estoit habillé de noir et de blanc, en pie griesche, *Sat. Mén. les Pièces de tapisserie.*

— ÉTYM. *Pie*, et *grièche*.

PIE-MÈRE (pie-mè-r'), *s. f.* Terme d'anatomie. La plus interne des trois membranes qui revêtent l'appareil cérébro-spinal (encéphale et moelle épinière).

— HIST. XIVe s. Et est dite pie mere, car ele envolepe debonnairement le cervel, si comme la debonnaire mere son filz, H. DE MONDEVILLE, f° 15.

— ÉTYM. *Pie*, adjectif, et *mère* : proprement mère pie, débonnaire.

† **PIÉMONTAIS** (pié-mon-tê), *s. m.* Outil du charpentier servant à tailler les pièces, et particulièrement à les terminer.

† **PIENNE** (piè-n'), *s. f.* Voy. PENNE.

† **PIERLIN** (pièr-lin), *s. m.* Voy. TOTANE.

PIERRAILLE (piè-râ-ll'; *ll* mouillées, et non piè-râ-ye), *s. f.* Mélange informe de diverses sortes de pierres. Quand un rocher tombe, il entraîne toujours mille petites pierrailles dans sa chute, VOLT. *Lett. Florian*, 9 févr. 1774. || Fig. Il y a bien plus de pierres et de pierrailles qu'on ne pense dans ce monde, GALIANI, *Corresp.* t. I, p. 141.

— HIST. XVe s. Sur le perrail de la mer, DU CANGE, *perreia*.

— ÉTYM. *Pierre*, et la finale péjorative *aille*.

PIERRE (piè-r'), *s. f.* || 1° Corps dur et solide, de la nature des roches, qu'on emploie, entre autres, pour bâtir. Allons briser ces dieux de pierre et de métal, CORN. *Poly.* II, 6. Alger [bombardé par du Quesne] .... tes maisons ne sont plus qu'un amas de pierres, BOSS. *Mar.-Thér.* Aux accords d'Amphion les pierres se mouvaient, Et sur les murs thébains en ordre s'élevaient, BOIL. *Art p.* IV. Jacob consacra la pierre qui lui avait servi de chevet pendant le songe mystérieux de l'échelle, et nomma Galaad le monceau de pierres qui fut le signe de son alliance avec Laban, FLEURY, *Mœurs des Israél.* t. II, 1re part. La persuasion où était Tournefort que les pierres végétaient, BONNET, *Consid. corps organ. Œuvr.* t. V, p. 374, dans POUGENS. On rapporte que, la 2e année de la 78e olympiade, il tomba du ciel, en plein jour, une pierre auprès du fleuve Égos, dans la Thrace, BAILLY, *Hist. astr. anc.* p. 203. Les pierres sont des combinaisons naturelles des divers oxydes, renfermant quelquefois, mais comme principes accessoires, des acides, des combustibles et des sels, THENARD, *Traité de chimie*, t. IV, p. 115, dans POUGENS. Certaines pierres ont la propriété d'être sonores, presque à la manière des métaux; cette propriété a surtout été remarquée par les Chinois, qui ont fait avec ces pierres des instruments de musique, A. BRONGNIART, *Traité de min.* t. I, p. 265, dans POUGENS. Le rayon qui blanchit ses vastes flancs de pierre [du Colisée], LAMART. *Méd.* II, 20. || Ouvrage à pierre perdue, voy. PERDU. || Pierres sèches, pierres posées l'une sur l'autre sans mortier. Un mur en pierres sèches. || Il n'y reste pas pierre sur pierre, l'édifice est détruit de fond en comble. Voyez-vous tous ces grands bâtiments? ils seront tellement détruits qu'il n'y demeurera pas pierre sur pierre, SACI, *Bible, Évang. St Marc*, XIII, 2. || On dit dans le même sens : ne pas laisser pierre sur pierre. Le premier exploit de ce jésuite féroce et fougueux fut la destruction de Port-Royal, où l'on ne laissa pas pierre sur pierre, D'ALEMB. *Dest. des Jésuit. Œuvr.* t. V, p. 325, dans POUGENS. || Geler à pierre fendre; une douleur qui fend les pierres, voy. FENDRE, n° 3. || Être comme une pierre, demeurer muet, immobile, stupéfait. Nous demeurâmes tous comme des gens de pierre, SÉV. 68. À tous ces beaux discours j'étais comme une pierre, Ou comme la statue est au Festin de Pierre, BOIL. *Sat.* III. || Un cœur de pierre, une âme de pierre, une personne très-dure. Des âmes dures comme des pierres, des âmes insensibles, et que rien ne peut émouvoir, BOURDAL. *Exhort. char. enc. les pauv.* t. I, p. 45. || Fig. Remuer toutes les pierres, voy. REMUER. || 2° Pierre en chantier, celle qui est disposée pour être taillé[e] [illegible] || Pierre nette, celle qui est équarrie et attein[te] jusqu'au vif. || Pierre verte, ou pierre velue, ce[lle] qui est encore telle qu'on l'a tirée de la carri[ère]. || Pierre retournée, celle dont les [illegible] sés sont d'équerre et parallèles. || Pierre [illegible] pierre qui ne renferme ni coquillages, ni [illegible] nœuds. || Pierre parpaigne, voy. PARPAING. || Pierre d'attente, voy. ATTENTE. || La pierre [illegible] aussi une pierre en bossage, pour recevoir [illegible] ornement ou quelque inscription. || Pierre an[gu]laire, voy. ANGULAIRE. || Pierre fondamentale, [voy.] FONDAMENTAL, n° 1. || Pierre de taille, voy. TAILLE. || Première pierre, gros quartier de pierre dure [ou] de marbre, qu'on place dans les fondements d'[un] grand édifice, avec quelques médailles dans [une] entaille, ou une inscription sur une table [illegible] Poser la première pierre d'un édifice. || [illegible] pierre, celle où l'on grave quelque inscription, un chronogramme, pour faire connaître [illegible] auquel l'édifice a été achevé. || 3° Nom de [pierres] employées à divers usages. || Pierre à a[iguiser], pierre qui sert à rendre les instruments de fer [plus] pointus, plus tranchants. || Pierre d'a[illegible] arrondie qui servait primitivement de b[illegible] d'autel, la pierre sur laquelle le prêtre c[élèbre], qui a été consacrée auparavant par un év[êque]. || Pierre à broyer, pierre d'un grain très-[illegible] serré, dont on se sert pour broyer les co[uleurs]. || Pierre à brunir, caillou taillé en coude, d[ont on] se sert pour polir l'or. || Pierre d'évier, [illegible] d'évier. || Pierre à laver, pierre plate d[ont le des]sus est légèrement creusé, et qui sert à laver [la] vaisselle. || Pierre milliaire, borne placée dans [les] grands chemins, pour faire connaître les distan[ces]. || Pierre à papier, morceau de marbre, qui a [un] bouton pour le prendre, et dont on se sert [pour] mettre sur les papiers. || Terme de paveur. [illegible] coupée ou biseau, pavé coupé [illegible] pour terminer une rangée posée [illegible] || 4° Nom donné à diverses pierres suivant leur [ap]parence, leur usage, leur provenance, etc. [illegible] d'aigle, voy. AÉTITE. || Pierre d'aimant, [illegible] d'aimant. || Pierre d'Arménie. On n[illegible] d'Arménie des pierres ou quartzeuses ou c[illegible] pénétrées et colorées par le cuivre azuré, A. BRO[N]GNIART, *Traité de min.* t. II, p. 221, dans PO[UGENS]. || Pierre calcaire, toute pierre que l'action [du feu] réduit en chaux ; pierre à chaux, la pierre [dont on] fait ordinairement la chaux. || Pierre de [illegible] pierre de l'air, aérolithe. || Pierre à fusil [illegible] feu, caillou qu'on frappe avec le [illegible] fusil, pour faire du feu, nom vulgaire [illegible] maque. Le caillou propre à faire des p[illegible] n'est pas commun dans la nature; beau[coup] [illegible] en sont entièrement privés; et peut-être [illegible] pourrait-on dire que la France possède [illegible] la variété du silex exigée pour être [tail]lée en pierres à fusil, DOLOMIEU, *Instit.* [illegible] t. III, p. 352. || Pierre de gallinace, [illegible] agate d'Islande. || Pierre gypseuse, toute [pierre que] l'action du feu réduit en plâtre; [illegible] sulfatée dont on fait le plâtre. || [illegible] argileux à grains serrés dont on se sert [illegible] sin. || Pierre de jade, synonyme de jade. [illegible] Labrador, espèce de feldspath. || Pierre [illegible] à magots, voy. STÉATITE. || Pierre lith[ographique], voy. LITHOGRAPHIQUE. || Pierre de la lune, [illegible] buleuse à reflets. || Pierre de meule, p[illegible] lière, pierre meulière, voy. MEULE 1, et [illegible] || Pierre de mine, pierre dont on tire [illegible] noire, nom donné par les menuisiers et [illegible] tiers au schiste argileux chargé de [illegible] ampélite, *s. f.*, par les minéralog[istes] [illegible] qu'ils emploient pour faire leur [illegible] nom d'une pierre qui fait partie [illegible] Mecque bien avant Mahomet, et [illegible] les pèlerins; on croit que c'est un [illegible] a été brisée par les Wahabites. Abou-[illegible] des Karmates, avait, en l'année de 317 de l'[illegible] inondé la Mecque et son temple [illegible] pèlerins et enlevé la pierre noire, [illegible] *Mém. hist. et litt. anc.* t. IV, p. [illegible] voy. PONCE. || Pierre rouge, sanguine. || P[ierre de] tonnerre, voy. TONNERRE. || Pierre de [illegible] TOUCHE. || Pierre de violette, nom d[illegible] roches qui ont cette odeur, dont [illegible] connue ; telles sont : le gneiss de M[illegible] magne, et le granit rose des Vosges. || Pierre [illegible] cible ou vitrifiable, toute pierre que l'action [du feu] réduit en verre. || Pierre de Vo[illegible] reuse d'un beau gris. || 5° Le morceau de p[ierre] de marbre qui recouvre la fosse d'un mort.

me est tombée dans la fosse, et ils ont mis sur moi [illegible] pierre, SACI, *Bible. Jérémie, Lament.* III, 53. Je [illegible] demande qu'une pierre sur ma tombe avec ces [illegible] : Le grand Frédéric l'honora de ses bienfaits [illegible] de ses bontés, D'ALEMB. *Lett. au roi de Prusse,* [illegible] août 1780. Sous le chêne on creusa sa tombe; [illegible] son amante ne vint pas visiter la pierre isolée, [MILL]EVOYE, *la Chute des feuilles.* Malheur à qui des [illegible] profane la poussière ! J'ai fléchi le genou de[vant] [l]eur humble pierre, LAMART. *Méd.* I, 22. [||]6° Pierre levée, voy. PELVAN. || 7° Terme mysti[que]. Le fondement de l'Église. Et moi aussi je vous [dis] que vous êtes Pierre, et que sur cette pierre je [bâ]tirai mon église, SACI, *Bible. Évang. St Matth.* XVI, [18]. Il a bâti son Église sur la pierre, BOSS. *Hist.* II, [||] La pierre de l'angle, le soutien essentiel; lo[cuti]on prise de la pierre de l'angle, qui, faisant le [coin] des maisons et appartenant à deux murs, est [néce]ssairement plus solide que les autres. Jésus-[Chri]st, qui est lui-même la principale pierre de [l'an]gle, SACI, *Bible. St Paul. Ép. aux Éphés.* II, 20. [||] Pierre de scandale, chose ou personne qui scanda[lis]e. Cet esprit d'infidélité qui serait pour elles une [pi]erre de scandale et un écueil où elles iraient [éch]ouer, BOURDAL. 16° *dim. après la Pentec. Domi[n]c.* t. III, p. 452. || 8° La pierre considérée comme un [frag]ment, un morceau. Certain fou poursuivait à [cou]ps de pierre un sage, LA FONT. *Fabl.* XII, 22. || Les [pi]erres du chemin, les cailloux qui sont dans le [che]min. || Fig. Je suis toujours à trouver certaines [pier]res fort mal arrangées parmi les événements de [no]tre vie : ce sont de grosses pierres dans le che[mi]n, trop lourdes pour les déranger, SÉV. 30 mai 1672. [||] Fig. Trouver des pierres en son chemin, voy. CHE[MI]N, n° 1. || Fig. Mordre la pierre, s'en prendre dans [se]s maux à celui qui n'en est pas la véritable cause [(co]mme les chiens mordent la pierre dont ils sont [frap]pés). || Pierre d'achoppement, voy. ACHOPPEMENT. [||] Fig. La pierre en est jetée, s'est dit au lieu de : le [dé] en est jeté. Il n'en faut plus parler, la pierre en [es]t jetée, RACAN, *Artenice,* II, 3. || Jeter des pierres, [la]ncer des pierres avec la main. || Fig. La première [pi]erre qu'on jeta suffit pour renverser ce grand [bâti]ment [l'Église catholique en Angleterre] dès [long]temps ébranlé par la haine publique, VOLT. [Mœ]urs, 135. || Jeter le premier la pierre, jeter la [pr]emière pierre, s'est dit, au propre, dans la lapi[dat]ion chez les Juifs, de celui qui jetait le premier [la] pierre au condamné. Que celui d'entre vous qui [es]t sans péché lui jette le premier la pierre, SACI, [*Bi*]*ble. Évang. St Jean,* VIII, 7. || Fig. Jeter la première [pi]erre, être le premier à attaquer, à accuser quel[qu']un. Monseigneur sera paqueté contre son fils [le [du]c de Bourgogne], et le premier à lui jeter la [pi]erre, ST-SIM. 195, 113. Quelle femme aurait le [dro]it de jeter la première pierre à l'infortunée qui [ne] justifie point sa faute? STAEL, *Corinne,* XVII, 2. [||] Fig. Jeter la pierre à quelqu'un, dire du mal, le [fa]ire l'objet d'accusations. Tous presque lui jettent [la] pierre, MASS. *Carême, Médis.* || Fig. Jeter la pierre [et ca]cher le bras, se dit d'un homme qui fait du [mal] si secrètement qu'on ne le soupçonne pas. [||] [On] a jeté des pierres dans mon jardin, voy. JARDIN, [n°] 1. || Fig. Faire d'une pierre deux coups, se dit [qu]and on fait deux affaires du même coup, ou d'une [cho]se qui sert à deux fins. On a fait d'une pierre [deu]x coups : on s'est ménagé des effets de lumière [pa]r le dessous de ces arcades, et l'on a masqué [le] défaut d'un des plus beaux morceaux d'ar[chit]ecture qu'il y ait au monde, DIDEROT, *Salon de* [17]67, *Œuv.* t. XIV, p. 280, dans POUGENS. || Par exa[gér]ation. Les pierres mêmes parleront, se dit de [quel]que fait révoltant qui soulève la conscience pu[bli]que. || Dans un sens analogue. Je vous réponds [qu]e votre commission sera bien faite, et que les [pie]rres mêmes le sauront, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire,* [illegible] janv. 1773. || Fig. Je le mènerai par un che[mi]n où il n'y a point de pierres, voy. CHEMIN, [n°] 1. || Populairement. Être malheureux comme [les] pierres, être très-malheureux. || 9° Pierres pré[cieu]ses ou gemmes, nom donné à des minéraux [d'ori]gine ignée, précieux à cause de leur rareté, [de] leur belle couleur ou de leurs formes cristal[lin]es, formés en général d'alumine et de silice, [colorés] par des oxydes métalliques, tels que ceux [de] fer, de manganèse, de cuivre, etc. Mille pierres [de] prix sur ses bords étalées, D'un mélange divin [ébl]ouissent les yeux, CORN. *Médée,* II, 5. Son fait, [dit]-on, consiste en des pierres de prix : Un grand [cof]fre en est plein, fermé de dix serrures, LA FONT. [*F*]*abl.* X, 10. Le diamant, le rubis, la vermeille, la [top]aze, le saphir et le girasol sont les seules pierres [pré]cieuses du premier rang, BUFFON, *Min.* t. VII, p. 408. || Fig. Notre âme est un trésor caché, c'est un or très-fin dans de la boue ; c'est une pierre précieuse parmi les ordures, BOSS. 2° *sermon, Passion,* 2. || Pierres fines, les agates, les onyx, les cornalines, etc. || Pierres fausses, celles qui imitent les pierres précieuses. || Pierres de couleur, les rubis, les saphirs et autres pierres colorées. || Pierre, absolument, se dit quelquefois du diamant. Voilà une belle pierre. || Pierre sur cire, se disait des pierres fines, non montées, que l'on fixait, comme on le fait de nos jours, dans de la cire appliquée sur des feuilles de carton, DE LABORDE, *Émaux,* p. 441. || Terme de lapidaire. Pierres taillées en table, ou pierres faibles, se dit de diamants qui ont de la superficie sans être épais, et dont on se contente de dresser les deux principales faces. || 10° Pierres gravées, pierres fines ou compositions imitant les pierres fines sur lesquelles on a gravé des figures. Quelques pierres gravées de Gai, qui étonneront les antiquaires à venir, DIDEROT, *Salon de* 1765, *Œuv.* t. XIII, p. 27, dans POUGENS. || Pierres d'affection, nom donné aux pierres curieuses, et, particulièrement, aux diamants de couleurs vives et riches. || Pierre figurée, toute pierre qui représente les traits de différents corps organisés. || Pierre de Florence, marbre jaune ou verdâtre chargé de dessins en forme de ruines. Il a expliqué la formation des pierres de Florence, qui sont des tableaux naturels de plantes, de buissons, quelquefois de clochers et de châteaux, FONTEN. *Lafaye.* || 11° Nom donné vulgairement aux concrétions qui se forment dans les reins, dans la vessie et dans quelques autres organes du corps. Pierre rénale. Pierre vésicale. Pierre biliaire. || Absolument. La pierre, se dit de la pierre de la vessie. Elle est accablée de douleur et d'une néphrétique qui fait craindre qu'elle n'ait la pierre, SÉV. 524. Sous prétexte de le faire tailler de la pierre, BOSS. *Hist.* I, 9. Le fameux remède de la pierre, connu sous le nom de mademoiselle Stéphens, MAIRAN, *Éloges, Bremond.* || Fig. et familièrement. Il a une mauvaise pierre dans son sac, c'est-à-dire il est en danger, il est en proie à quelque mal, locution que disent non rarement ceux qui sont affectés de la pierre, et qui provient probablement de cette maladie. || 12° Pierres d'écrevisse, voy. ÉCREVISSE. || Pierre de bézoard, synonyme de bézoard. || Terme de pêche. Nom d'os durs, plats, qu'on trouve dans le cerveau des merlans. || 13° Espèce de concrétion qui se trouve dans quelques fruits. Les poires de Saint-Germain ont souvent des pierres. || S'est dit pour noyau. Là, la pomme et la poire, et la guigne et la prune, D'une bonté de goût en ce lieu peu commune, Font peine à bien juger quel est de meilleure eau Ou bien le fruit à pierre, ou le fruit au couteau, CORN. *Poés. div. Presbyt. d'Hénonv.* || 14° Nom donné à divers composés artificiels. || Pierre de Bologne, synonyme de phosphore de Bologne. À Bologne, il travailla sur la pierre qui porte le nom de cette ville, et lui rendit toute sa lumière, car le secret en avait été presque perdu, FONTEN. *Homberg.* || Pierre à cautère, composé d'hydrate et de carbonate de potasse, de protoxyde et de chlorure de potassium qui sert à faire des cautères. || Pierre à détacher, sorte de composition dont la base est de la glaise, et qui sert à enlever les taches des habits. || Pierre divine, composé de sulfate de cuivre, d'azotate de potasse et de sulfate d'alumine, à parties égales, qu'on fait fondre dans un creuset en ajoutant du camphre à la masse fondue, et qu'on emploie en collyre. || Pierre infernale, azotate d'argent, qui sert à cautériser. || Pierre de lait, substance argileuse qui sert à dégraisser. || 15° Pierre philosophale, voy. PHILOSOPHAL. || 16° Pierre artificielle, se dit des briques. || Pierre pourrie, argile qui a perdu son liant et dont on se sert pour polir les métaux. || Terme de verrerie. Pierres de sable, concrétions qui se trouvent dans les matières en fusion, au moment de la coulée. || Terme d'ardoisier. Pierre rude, veine d'ardoise contenant une telle proportion de pyrite que la fabrication devient difficile et onéreuse. || Terme de peinture. Pierre de fiel, couleur jaune qui tire un peu sur le brun. || Pierre bleue, poudre de pastel, formée en très-petites briques, dont on se sert quelquefois au lieu d'indigo pour donner au linge une légère teinte bleue. || Proverbe. Pierre qui roule n'amasse pas de mousse, c'est-à-dire celui qui change souvent de métier, de profession, ne fait pas fortune.

— HIST. XIe s. Pierre n'i a qui toute ne seit neire, *Ch. de Rol.* LXXVI. || XIIe s. Que eve seut [a contume de] percer la piere bise, *Couci,* XI. E Deus [Dieu] dist à saint Piere e as clers, bien le sai : Tu ies Pieres, e sur ceste piere ferai M'iglise, e ma maisun i edifierai, *Th. le mart.* 79. || XIIIe s. Tybers, ce dist Morans, dur cuer as comme pierre, *Berte,* XX. Une pierre precieuse qui estoit aussi grosse comme un œf, *Chr. de Rains,* p. 237. Pierre volanz ne quelt mouce [ne recueille pas de mousse], *Prov. du vilain, ms. de St-Germain.* f° 76, dans LACURNE. Partonopex et Melior s'entretiennent com pierre en or, *Partonop. ms. de St-Germ.* f° 163, dans LACURNE. Elle n'est pas com autre dame, Si com je pens, de cors et d'ame, Ains est ou de pierre ou de fier, Car tant a le cuer dur et fier, BAUDOUIN DE CONDÉ, t. I, p. 376. || XIVe s. Pour ce loyaument faire par les sermens que j'ai faits, je n'ay ne entens porter sur moy ne sur mon cheval paroles, pierres, herbes, charmes, *Ordonn. de Philippe le Bel sur les duels.* Cy après s'ensuyvent plusieurs pierres [illegible], lesquelles sont appelées pierres d'Israel, selon les saiges philosophies, les aucunes sont artificielles, c'est à dire qu'elles ont esté ouvrées, DE LABORDE, *Émaux,* p. 443. Une attache, qui fut à la royne Jehanne de Bourbon, garnie de pierres faulces, c'est assavoir doublaiz rouges et voirres verds, à XV troches de perles chacune de iiij perles, ID. *ib.* p. 443. Une petite croix d'or, à pierres de voirre, ID. *ib.* Une petite boeste où dedans sont pendans, à une chaisnette d'or chacune, deux pieres en or, bonnes contre le venin, c'est assavoir une petite teste de serpent noire, nommée lapis albazahan, et un autre petit osselet blanc quarré, ID. *ib.* p. 446. Les cueurs ne sont pas toujours en un estat : pierre vire et cheval chiet [tombe], LE CHEV. DE LA TOUR, *Instr. à ses filles,* f° 34, dans LACURNE. || XVe s. Dame, dist le chevalier, toute personne doit doubter sa perte; car la pierre chet voulentiers sur le plus malheureux, *Perceforest,* t. III, f° 74. Certaine quantité de cire que l'on nomme une pierre, pesant treize livres, DU CANGE, *petra.* Un grant tableau d'une pierre à toucher or, DE LABORDE, *Émaux,* p. 445. L'une luy dit un brocard, l'autre luy jette des pierres en son jardin, *Les quinze joyes du mariage,* p. 49, dans LACURNE. Plus de semblant ne fait [au commerce des femmes] que si de pierre estoit, *Bouciq.* IV, 7. || XVIe s. La pouldre, la pierre, le rouet d'une pistole, MONT. I, 362. La plus aspre de toutes [les douleurs], c'est la pierre à la vessie, ID. II, 31. Ce legier present, pour mesnager d'une pierre deux coups, servira aussi, s'il vous plaist, à vous tesmoigner l'honneur et reverence que je porte à votre suffisance, ID. *Lettre au chancelier de l'Hospital,* 30 avril 1570. Il fallut affermir le marets à force cailloux et gros quartiers que l'on jetta au fond à pierre perdue, AMYOT, *Cimon,* 24. Ce fut à vous de vous retirer en diligence par des chemins esgarez, où il n'y avoit point de pierres, *Sat. Mén.* p. 144. Les bachats remuerent toutes pierres, pour que leur empereur ne receut pas affront à sa premiere besongne, D'AUB. *Hist.* III, 428. Puisque la pierre est jettée, il n'y a plus de remede, DES ACCORDS. *Bigarrures, Avant-propos,* p. V, dans LACURNE. Et le feit loger en l'esvesché, où chascun jour estoit traité comme la pierre en l'or, *Hist. du chev. Bayard,* p. 328, dans LACURNE. Il est fort aisé à faire des expeditions et des grands miracles de guerre avec de grandes armées où rien ne manque et où il y a tout à souhait; mais de faire de pierre pain comme on dit, ainsi que fit Dragut, c'est là où est la peine, BRANT. *Cap. estr.* t. II, p. 76, dans LACURNE. Pierre en puis n'est pas pourrie, COTGRAVE. Il n'est pas masson qui pierres refuse, ID.

— ÉTYM. Bourg. *piarre;* wallon, *pir;* provenç. *petra, peira, peya;* catal. *pedra;* espagn. *piedra;* ital. *pietra;* du lat. *petra;* grec, πέτρα.

PIERRÉE (piè-rée), *s. f.* || 1° Conduit fait à pierres sèches pour l'écoulement des eaux. || Construction par pierrée, construction faite en jetant pêle-mêle, mais lit par lit, des cailloux ou des pierres dans des caisses. || 2° Terme de pêche. Cailloux qui servent à assujettir les filets.

— ÉTYM. *Pierre.*

PIERRERIES (piè-re-rie), *s. f. pl.* Pierres précieuses. Cette femme ambitieuse et vaine croit valoir beaucoup quand elle s'est chargée d'or, de pierreries et de mille autres vains ornements, BOSS. *la Vallière.* Ceux qui ne se connaissent pas en pierreries sont trompés par le moindre éclat, ID. 1er *sermon. Profession,* 1. Mme de Montespan renvoya au roi toutes les pierreries qu'elle tenait de lui; le roi ne voulut pas les recevoir, GENLIS, *Mme de Maintenon,* t. II, p. 260, dans POUGENS.

— REM. Pierrerie ne se dit jamais au singulier.

— HIST. XIVe s. Un coc semé de perrerie, et une perle de Compiegne prisiée VII lib., DE LABORDE, *Émaux,* p. 437. Et aussi me fust bien mestiers [be-

scin] D'avoir bourses de pierreries, Cousteaulx à [illegible], [illegible] *Poés. mss.* f° 406.

— ÉTYM. *Pierre.*

1. PIERRETTE (piè-rè-t'), *s. f.* Petite pierre.

— HIST. XVI° s. Les choses qui peuvent estre entrées aux oreilles sont diverses, comme petites pierrettes, dragées de plomb, PARÉ, *Introd.* 2.

— ÉTYM. Diminutif de *pierre;* provenç. *peyreta;* catal. *pedreta.*

† 2. PIERRETTE (piè-rè-t'), *s. f.* || 1° Déguisement de femme pour le carnaval, analogue au costume du pierrot de la parade. || 2° Femelle du pierrot ou moineau franc. || 3° Sorte de camisole blanche que les femmes portaient autrefois en négligé.

— ÉTYM. Voy. PIERROT.

PIERREUX, EUSE (piè-reû, reû-z'), *adj.* || 1° Plein de pierres. Un ciel triste, un terrain pierreux et ingrat, des montagnes, des précipices, c'est là tout ce que la nature a fait pour les trois quarts de cette contrée [la Suisse], VOLT. *Mœurs*, 67. || Fig. Il y a des terres sèches et pierreuses où la parole tombe [illegible]; mais il y a des champs fertiles où elle fructifie au centuple, BOSS. *Sermon sur l'Égl.* 3. || 2° Qui est de la nature de la pierre. Concrétion pierreuse. Ces productions marines qu'on avait nommées des plantes pierreuses, BONNET, *Contemp. nat.* Œuv. t. VIII, p. 109, dans POUGENS. || 3° Il se dit de certaines poires et des coings qui ont des espèces de petites pierres dans l'intérieur. Le bon-chretien d'hiver est pierreux. || 4° Qui produit des pétrifications. Plus loin un suc pierreux, distillé dans leurs veines, Incruste lentement des forêts souterraines, DELIL. *Trois règn.* IV. || 5° Qui est relatif à la pierre dans la vessie. || Fig. et par calembour. Il y a bien de petites tranchées en Bretagne, il y a en même à Rennes une colique pierreuse; M. de Chaulnes voulut par sa présence dissiper le peuple, il fut repoussé chez lui à coups de pierre, SÉV. 190. || Substantivement. Celui qui est malade de la pierre. On dit plutôt aujourd'hui un calculeux. || 6° Terme d'anatomie. Apophyse pierreuse, synonyme de rocher. || 7° *S. f.* Pierreuses, nom donné à des filles publiques du plus bas étage.

— HIST. XIII° s. Et se t'entente estoit piereuse Et ta pensée ert espineuse [je ne pourrais y jeter bonne semence], GUI DE CAMBRAI, *Barl. et Jos.* p. 38. || XVI° s. Pleust au ciel, dont les loix me sont si rigoureuses, Que je fusse entre vous, ô grand's masses pierreuses, Un rocher endurcy, DESPORTES, *Épitaphes, Complainte pour Henri III.* Or s'estoient ilz logez au pied du mont de Cithæron en lieux forts et pierreux, AMYOT, *Arist.* 23. Tout malade qu'il estoit d'une cholique pierreuse, ID. *Nicias*, 31.

— ÉTYM. *Pierre;* wallon, *pirheû;* provenç. *peiros;* espagn. *pedregoso;* ital. *pietroso.*

1. PIERRIER (piè-rié; l'r ne se lie jamais; au pluriel, l's se lie : des piè-rié-z en batteries), *s. m.* || 1° Anciennement, arme à l'aide de laquelle on jetait des pierres et qui est citée avec les mangonneaux dans les documents du moyen âge (On trouve [illegible] perrière ou perrière). || 2° Plus tard, [illegible] de mortier, abandonné aujourd'hui en France, qu'on employait pour lancer, à de faibles distances, des pierres et des grenades. || 3° Aujourd'hui, espèce de petit canon d'une livre ou de deux de boulet, lançant des balles de fer, et monté sur un chandelier à pivot qui permet de le diriger dans tous les sens; il est propre à armer les canots et les chaloupes, les hunes, les dunettes des grands bâtiments, et les bastingages des petits, [illegible].

— HIST. XV° s. Fut tué le comte de Salisbery d'un canon perrier à une fenestre à la tour du pont, en regardant l'escarmouche qui se faisoit sur la grève, AL. CHARTIER, *Hist. de Charles VI et VII.* p. 68. || XVI° s. [illegible] de divers calibres jusques à 80 livres de balles, et des pierriers de 300 livres, D'AUB. *Hist.* I, 264.

— ÉTYM. *Pierre;* provenç. *peirier;* catal. *pedrer;* espagn. *pedrero;* portug. *pedreiro;* ital. *petriere.* [illegible] XII° s. Tut contre [illegible] la vile [il] ala par le [illegible] *Th. le mart.* 162.

† 2. PIERRIER [illegible], *s. m.* Terme rural. Puits plein de pierres, destiné à recevoir les eaux surabondantes qui viennent à la surface labourable ou dans la masse du sol.

— ÉTYM. *Pierre.*

PIERROT (piè-ro), *s. m.* || 1° Nom [illegible] [illegible] vu Corydon ou Tircis Fut Pierrot et rien davantage, LA FONT. *Fabl.* IV, 2. Ronsard.... Vient [illegible], [illegible] de l'oreille et du son, Lycidas en Pierrot [illegible] [illegible] [illegible] avec une minuscule). Pierrots et paillasses Charment sur les places Le peuple ébahi, BÉRANG. *Cocagne.* || 2° Homme travesti en pierrot. On choisit pour cela huit compagnies de grenadiers, tant du régiment du roi que d'autres régiments, qui tous méprisent fort les soldats des gardes qu'ils appellent des pierrots, RAC. *Lett. à Boileau*, 3 avr. 1691. || 4° Nom vulgaire du moineau franc. Quand un moineau du voisinage S'en vint les visiter, et se fit compagnon Du pétulant pierrot et du sage raton, LA FONT. *Fabl.* XII, 2. || Pierrot tacheté, le pétrel damier tacheté. || 5° Corsage de femme dont le dos est terminé par deux petits pans relevés. Chez ces graves Romains, qui de nous se peindrait Cornélie en pierrot, et César en gilet? DELILLE, *Imagin.* VII.

— ÉTYM. Diminutif de *Pierre*, nom propre lat. *Petrus;* grec, Πέτρος, qui paraît ne se trouver d'abord que dans le Nouveau Testament, et qui est la traduction de *Cephas*, qui signifie pierre en hébreu.

PIERRURES (piè-ru-r'), *s. f. pl.* Ce qui entoure la racine du bois d'une bête fauve, et qui ressemble à de petites pierres.

— ÉTYM. *Pierre.*

† PIÉTAGE (pié-ta-j'), *s. m.* Terme de marine. Échelle tracée sur les côtés de l'étrave et de l'étambot, pour faire connaître le tirant d'eau. || Opération qui consiste à marquer ces divisions.

— ÉTYM. *Pied*, mesure.

1. PIÉTÉ (pi-é-té), *s. f.* || 1° Amour et respect pour les choses de la religion. Il n'y avait peut-être homme dans le royaume qui désirât la paix plus qu'il [Turenne] la désirait, quoique son intérêt fût de voir durer la guerre; et depuis deux ans particulièrement il avait fait de grands progrès dans la piété, PELLISSON, *Lett. hist.* t. II, p. 391, dans POUGENS. On ne peut excuser ses sentiments [de Montaigne] tout païens sur la mort; car il faut renoncer à toute piété, si on ne veut au moins mourir chrétiennement, PASC. *Pens.* XXIV, 24, éd. HAVET. La piété est différente de la superstition; soutenir la piété jusqu'à la superstition, c'est la détruire, ID. *ib.* XIII, 6. Elle demande le crucifix sur lequel elle avait vu expirer la reine sa belle-mère, comme pour y recueillir les impressions de constance et de piété que cette âme vraiment chrétienne y avait laissées avec ses derniers soupirs, BOSS. *Duch. d'Orl.* Ils ont une demi-piété, des sentiments imparfaits de dévotion, ID. *Pensées détachées*, 6. De toutes les fausses piétés, je prétends qu'il n'en est point de plus indigne que cette piété mercenaire et intéressée, BOURDAL. 5° *dim. après la Pentecôte, Dominic.* t. II, p. 459. C'est la piété qui rectifie les passions, MAINTEN. *Lettre à Mme du Peron*, 26 oct. 1686. La piété, qui n'est qu'une hypocrisie quand elle n'est pas intérieure, ID. *Lett. à Mme de la Viefville*, 14 janv. 1707. La vraie piété, la solide piété, la droite piété vous donnera tout, ID. *ib.* 20 juin 1708. C'est un homme d'honneur, de piété profonde, Et qui veut rendre à Dieu ce qu'il a pris au monde, BOIL. *Sat.* IX. La piété n'est pas l'ouvrage humain du goût et du caprice; c'est le fruit divin de l'ordre et de la règle, MASS. *Confér. Zèle des ministres.* || 2° Votre Piété, titre que prirent les empereurs grecs et les rois mérovingiens. || 3° Les poëtes l'ont quelquefois personnifiée. La Piété sincère, aux Alpes retirée, Du fond de son désert entend les tristes cris De ses sujets cachés dans les murs de Paris, BOIL. *Lutr.* VI. || 4° Amour pour ses parents, respect pour les morts, etc. Piété filiale. Il [le duc d'Enghien] voit son père renversé dans un fossé; pendant qu'il lui offre son cheval.... il est blessé entre les bras d'un père si tendre, sans interrompre ses soins, ravi de satisfaire à la fois à la piété et à la gloire, BOSS. *Louis de Bourbon.* Je plains mille vertus, une amour mutuelle, Sa piété pour moi, ma tendresse pour elle, RAC. *Iphig.* I, 1. || 5° Terme de blason. Piété, un pélican s'ouvrant le sein sur ses petits, pour les nourrir de son sang. || 6° Anciennement dit pour pitié. Touché de piété la prend et la relève, REGNIER, *Épît.* 1. || 7° Mont-de-piété, voy. MONT.

— HIST. XIII° s. [illegible] est une vertus qui nos fait amer et servir diligemment Deu et nos parens et nos amis et nostre païs, BRUN. LATINI, *Tresor*, p. 432.

— ÉTYM. Provenç. *pietat, piatat, pitat, pidat;* catal. *pietat;* espagn. *piedad;* portug. *piedade;* it. *pietà;* du lat. *pietatem* (de *pius*, voy. PIE, *adj.*), qui a donné *piété* et *pitié*, double sens qui ne s'est distingué que tardivement en ces deux formes.

2. PIÉTÉ, ÉE (pié-té, tée), *part. passé* de piéter. Il est piété à cela.

PIÉTER (pié-té. La syllabe *pié* prend un accent grave quand la syllabe qui suit est muette : je piète, excepté au futur et au conditionnel : je piéterai), *v. n.* || 1° Terme de jeu de boule et de quilles. Tenir le pied à l'endroit marqué. || 2° Terme de chasse. Se dit en parlant d'une perdrix ou d'une caille [illegible] qu'elle avance quelques pas sous l'arrêt du [illegible]. Lorsqu'on croit la trouver [la bécasse] où elle s'est abattue, elle a déjà piété et fui à une grande distance, BUFF. *Ois.* t. XIV, p. 228. || 3° *V. a.* Fig. et familièrement. Disposer à la résistance (peu usité). On avait piété cet homme contre ses meilleurs amis. || 4° Terme de teinturier. Donner une teinte de bleu aux étoffes qu'on veut teindre en noir. || 5° Terme de marine. Exécuter l'opération du piétage. || 6° Se piéter, *v. réfl.* Se roidir sur ses pieds. On se [illegible] d'un nain qui se piète pour se grandir, [illegible] *Corresp.* t. III, p. 361. || Fig. Se roidir, [illegible] Linant s'était piété pour les combattre, M^me D'ÉPINAY, *Mém.* t. I, p. 371, dans POUGENS.

— ÉTYM. *Pied.*

† PIÉTIN (pié-tin), *s. m.* || 1° Terme de vétérinaire. Affection particulière aux moutons, qui débute par une inflammation du tissu cellulaire [illegible] partie supérieure et interne de l'onglon, avec décollement de la corne. || 2° Terme rural. Nom [illegible] maladie épiphytique qui attaque le bas de la tige du froment, longtemps avant la maturité du grain. || 3° Genre de mollusques gastéropodes.

— ÉTYM. Dérivé de *pied.*

PIÉTINEMENT (pié-ti-ne-man), *s. m.* Action de piétiner. Des troupeaux les [les champs] traversent ensuite, et par leur piétinement enfoncent le grain dans la terre, RAYNAL, *Hist. phil.* IV, 4.

— ÉTYM. *Piétiner.*

PIÉTINER (pié-ti-né). || 1° *V. n.* Remuer vivement, fréquemment les pieds. Piétiner de colère, d'impatience. Il va, il vient, il piétine, il peste contre son infidèle, REGNARD, *Attendez-moi sous l'orme*, 3. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.* || 2° *V. a.* Fouler avec les pieds. Ces femmes [convulsionnaires] qui se font aujourd'hui piétiner, donner des coups d'épée, crucifier, frapper à coups de bûches, DIDEROT, *Opin. des anc. philos.* (*pythagorisme*). || 3° Corroyer avec les pieds.

— HIST. XIV° s. C'est maniere de prestre en [illegible] [la] nostre partie, Que leur orisons die, piétinant [la] chaucie, *Baud. de Sebourg*, dans *Hist. litt. de la France*, t. XXV, p. 657.

— ÉTYM. Dérivé de *pied;* wallon, *pitié;* genev. *pietonner.* L'ancienne forme dérivée était *pietier.* On trouve aussi *pieteller*, et, dans Villon, *pietoner.*

† PIÉTISME (pi-é-ti-sm'), *s. m.* Doctrine des piétistes.

PIÉTISTE (pi-é-ti-st'), *s. m.* et *f.* Membre d'une secte chrétienne qui s'attache à la lettre de l'Évangile. Vous avez en France les convulsionnaires; en Hollande on connaît les fins, ici [en Prusse] les piétistes, VOLT. *Lett. du roi de Pr.* 13 sept. 1766.

— ÉTYM. *Piété* 1.

PIÉTON, ONNE (pié-ton, to-n'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui va à pied. J'ai toujours vu ceux qui voyageaient dans de bonnes voitures bien douces, rêveurs, tristes, grondants ou souffrants, et les piétons toujours gais, légers et contents de tout, J. J. ROUSS. *Ém.* V. Mais que Philis, qui [illegible] piétonne, Ait des maux de cœur, des [illegible] PANNARD, Œuv. t. III, p. 338. C'est le piéton [illegible] un bâton à la main, A qui la rêverie abrège le chemin, DELILLE, *Jard.* ch. II. || Familièrement. Un bon piéton, un homme qui marche bien. Tudieu! madame, vous êtes une excellente piétonne, M^me DE VALLIÈRE, [illegible] *conthr. et repentir*, III, 8. || Adjectivement et par plaisanterie. Or donc, la piétonne ambassade [illegible] Laun, en cavalcade, [illegible], chacun des [illegible] tés, SCARR. *Virg.* VII. || 2° Terme d'administration. Facteur rural, messager qui fait à pied le service de la poste dans les communes rurales. || 3° Anciennement, soldat d'infanterie, fantassin. [illegible] avoir marqué que la paye journalière des [illegible] était d'un peu plus de trois sols, ajoute que celle des centurions était de six sols et demi, ROLLIN, *Hist. anc.* Œuv. t. XI, 1^re part. p. 370, dans [illegible].

— HIST. XIV° s. Droit là se sont logiés [illegible] mes et piétons, Et si font lor logis de branches et buissons, *Guesel.* 21697. Et tout [illegible] de Paris à cheval et piéton, *Hugues Capet*, v. 446. || XVI° s. Le [illegible] Monstrelet appelle les dits soldats pietons, [illegible] aussi M. du Bellay en son livre de l'art [illegible] BRANT. *Cap. franç.* t. IV, p. 37, dans [illegible].

— ÉTYM. Genev. *pioton;* wallon, *piton*, [illegible] *peño, peon;* esp. *peon;* port. *peão*, *pião*; [illegible] *done;* du lat. *pedonem*, qui a de grands pieds, et par suite, qui va beaucoup à pied, de *pes, pedis*, [illegible]

PIÈTRE (piè-tr'), *adj.* || 1° Chétif, mesquin [illegible]

son genre. Un mari de votre âge est piètre marchandise, DESTOUCH. *Irrésolu*, V, 3. On l'habilla convenablement [Dubois] pour lui donner la vraie figure d'un abbé, relever un peu son extérieur piètre et bas, et le rendre présentable, DUCLOS, *Œuvr.* t. V, p. 198. Les puissances y sont peu respectées [dans le partage de la Pologne], et le roi y joue un piètre rôle, BACHAUMONT, *Mém.* t. XXVII, p. 346. || 2° Il se dit aussi des personnes. Un piètre personnage. C'est là qu'on reconnaît l'homme divin qui, de si pietres disciples, a fait pourtant, dans leur grossier mais fier enthousiasme, des hommes éloquents et modérés, J. J. ROUSS. *Lett. à M****, *Corresp.* t. III, p. 277, dans POUGENS. || 3° *S. m.* Terme d'argot. Membre de l'une des branches de la famille des gueux.

— HIST. XVe s. Tout pietre plein d'avarice Que je conoistroy.... BASSELIN, V. || XVIe s. Une telle maison si pauvre et si pietre, AMYOT, *Lyc.* 23. C'est un pietre qui se moque d'un boyteux, TAHUREAU, *Dial.* p. 169, dans LACURNE. De la façon de Jean le pietre, OUDIN, *Curios. franç.*... La pluspart furent desfaicts, et s'en tournerent fort pietres, BRANT. *Don Juan d'Austrie.*

— ÉTYM. Diez le tire du latin *pedestris*, en observant toutefois qu'on devrait le trouver écrit *piestre*. Cette absence de l's porte à chercher une autre étymologie. Comme *Pierre* s'est dit *Piètre*, on peut croire qu'on a ici un nom propre devenu un nom commun, comme Colas, Nicodème, qui signifient nigaud.

PIÈTREMENT (piè-tre-man), *adv.* D'une manière piètre. Il est logé piètrement.

— HIST. XVIe s. Traduits si pietrement, H. EST. *Apol. d'Herod. Préface.*

— ÉTYM. *Piètre*, et le suffixe *ment*.

PIÈTRERIE (piè-tre-rie), *s. f.* Chose vile et méprisable.

— HIST. Pietrerie, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Piètre*.

PIETTE (pi-è-t'), *s. f.* Oiseau aquatique dont le plumage est en partie blanc et en partie noir; dit aussi nonnette blanche.

— ÉTYM. Diminutif de *pie*, *s. f.*

PIEU (pieu), *s. m.* || 1° Pièce de bois pointue par un des bouts. Ces maîtres si doux le faisaient enchaîner toutes les nuits à un pieu planté au milieu de leur chétive cabane, et un troisième Turc, qui vivait avec eux, était chargé de ce soin, FONTEN. *Marsigli.* || 2° Terme de chasse. Gros bâton ferré avec lequel on tue les bêtes noires qui sont dans un parc. || *Au plur.* Des pieux.

— HIST. XIIe s. [Il] Tint un grant pel en son poing destre, *Brut*, *ms.* f° 66, dans LACURNE. Trois peuls [tiges] a pris de l'herbe verdoiant, *Ronc.* p. 92. || XIIIe s. Trop se deffendoient apiertement, en jettant pierres et peus agus, H. DE VALENC. XXXIV. Il fist le flum [le fleuve] paler de grans pieus de l'une rive jusqu'à l'autre, DU CANGE, *palada*. || XVIe s. La douairiere n'a part ne portion au donjon, chasteau, forteresse de la seigneurie où elle a son douaire, à la charge d'entretenir lesdits edifices de couverture, pel et verge, *Coust. génér.* t. I, p. 640.

— ÉTYM. Bourg. et Berry, *pau*; provenç. *pal*; esp. *palo*; port. *pao*; ital. *palo*; du lat. *palus* (voy. PAL).

† **PIEUQUETTE** (pieu-kè-t'), *s. f.* Nom vulgaire de la farlouse des prés, *alauda pratensis*, *L.*, aussi nommée pipi des buissons; c'est le becfigue du Midi.

— ÉTYM. *Pieuquette*, *pipi*, onomatopées.

PIEUSEMENT (pi-eû-ze-man), *adv.* D'une façon pieuse, avec piété. L'apôtre saint Paul a prononcé que tous ceux qui veulent vivre pieusement en Jésus-Christ souffriront persécution, BOSS. *Sermons*, *Amour des plaisirs*, I. Ceux qui, sous prétexte d'édifier les spectateurs, se donnent eux-mêmes pieusement en spectacle, MASS. *Or. fun. Villars.* Ceux qui pieusement sont morts pour la patrie, Ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie, V. HUGO, *Chants du crépuscule*, 3. || Croire pieusement une chose, la croire par principe de dévotion. || Familièrement et ironiquement. Croire une chose pieusement, la croire sur parole et sans examiner si la chose est ainsi qu'on le dit, ou bien faire semblant de la croire par déférence à celui qui la dit. Je crus pieusement la petite fille, quoique sa réponse ne fût pas catégorique, LE SAGE, *Gil Bl.* II, 1.

— ÉTYM. *Pieuse*, et le suffixe *ment*. L'ancienne langue avait, non *pieusement*, mais *piement*.

† **PIEUVRE** (pieu-vr'), *s. f.* Le poulpe commun, classe des mollusques céphalopodes. Ce monstre est celui que les marins appellent poulpe, que la science appelle céphalopode, et que la légende appelle kraken.... dans les îles de la Manche on le nomme la pieuvre, V. HUGO, *Travailleurs de la mer*, IV, 2.

— ÉTYM. Ce mot paraît être la vieille forme française du lat. *polypus*, dont la langue méridionale a fait *poulpe*; *pieu* répond à *poly*, comme *pieu* à *palus*; quant à l'r, il est épenthétique, à la façon de l'r d'*esclandre*.

PIEUX, EUSE (pi-eû, eû-z'), *adj.* || 1° Qui a de la piété. Louis XIII rendit au ciel son âme juste et pieuse, et il parut que notre ministre était réservé au roi son fils, BOSS. *le Tellier.* Les trois pieuses Maries étant accourues dès le grand matin pour chercher leur bon maître [Jésus] dans ce lit de mort, ID. 1er *sermon*, *Pâques*, *préambule.* Puissiez-vous voir M. de Dangeau aussi pieux que vous êtes dévote! MAINTENON, *Lett. à Mme de Dangeau*, 10 nov. 1716. C'est une chose délicate à un prince religieux de réformer la cour et de la rendre pieuse, LA BRUY. XIII. Ce temple rustique Dont la mousse a couvert le modeste portique, Mais où le ciel encor parle à des cœurs pieux, LAMART. *Méd.* I, 22. || Substantivement. Quoi qu'il en soit, il serait toujours vrai que le faux culte aurait bientôt commencé, même parmi les pieux et dans la famille de Seth, BOSS. *Élévat. sur myst.* VII, 7. || 2° Qui a le caractère de la piété, en parlant des choses. Eh! merci de ma vie! il en irait bien mieux, Si tout se gouvernait par ses ordres pieux, MOL. *Tart.* I, 4. Ces pieux devoirs que l'on rend à sa mémoire, ces prières, ces expiations, ce sacrifice.... FLÉCH. *Mme de Mont.* Et du concert pieux j'entends le bruit lointain, C. DELAV. *Paria*, I, 3. || Legs pieux, legs destiné à être employé en œuvres pies. || Croyance pieuse, opinion qu'adoptent des personnes pieuses, bien qu'elle ne soit pas prescrite par la foi. || Ironiquement, pieuse croyance, opinion peu éclairée. || Substantivement. Le pieux, ce qui a le caractère de la piété. Si le pieux y règne, on n'en a point banni Du profane innocent le mérite infini, LA FONT. *Poésies mêlées*, XXXIX. || 3° Qui tient à un sentiment d'amour filial, de compassion pour les malheureux, etc. Toi, qui l'as honoré sur cette infâme rive D'une flamme pieuse autant comme chétive, Dis-moi quel bon démon a mis en ton pouvoir De rendre à ce héros ce funèbre devoir, CORN. *Pomp.* V, 1. Il était conduit par l'amour pieux qu'un fils doit à son père, FÉN. *Tél.* XVIII. Il alla lui-même retirer son corps sanglant et défiguré de l'endroit où il était caché sous un monceau de corps morts; il versa sur lui des larmes pieuses, ID. *ib.* XVII.

— ÉTYM. L'ancienne langue n'a pas *pieux*, dissyllabe; elle a *pif*, *piu* en variantes, au régime, *Sax.* XXIV; *pius*, au sujet et monosyllabe, *Th. le mart.* 157. Les autres exemples donnent ce mot toujours monosyllabe; c'est donc la reproduction du latin *pius*: au nominatif, *pius* ou *piex*, au régime *pif* ou *piu*; *pius* est traité comme *deus*, qui donne *dieu* monosyllabe. Le provençal a *pios*, *pius*. *Pieux*, de la langue moderne, vient ou d'une forme allongée de *pie*, ou plutôt d'un changement de prononciation dans cet ancien adjectif *pius*, *pieu*.

† **PIÉZOMÈTRE** (pi-é-zo-mè-tr'), *s. m.* Terme de physique. Appareil qui sert à observer et à mesurer la compressibilité des gaz.

— ÉTYM. Πιέζειν, presser, et μέτρον, mesure.

† **PIF** (pif), *s. m.* || 1° Terme populaire. Un gros nez. Quel pif il a! || 2° Grès pif, voy. GRÈS.

PIFFRE, ESSE (pi-fr', frè-s'), *s. m.* et *f.* || 1° Terme bas et injurieux. Personne excessivement grosse. || 2° Goulu, gourmand. || 3° *S. m.* Gros marteau de batteur d'or.

— HIST. XVIe s. Vous estes, à ce que je vois, ce gros piffre de Portugais qui a gaigné tous les jours l'argent du roi, SULLY, dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— ÉTYM. Bourg. *piffre*, un gars; prov. *piffart*, replet, terme d'injure. *Piffre* (un homme gros a les joues gonflées, comme s'il jouait de la flûte ou du fifre) vient de *pifre*, qui s'est dit, au XVIe siècle, pour *fifre* (voy. ce mot), et qui est l'ital. *pifero*, esp. *pifaro*, un fifre; lesquels, à leur tour, dérivent de l'anc. haut-allem. *pfifa*, all. mod. *Pfeifer*, sifflet. Diez remarque que le mot germanique n'est pas indigène et qu'il est une altération du lat. *pipare*, *pipiare*, piauler (voy. PIPEAU et PIGEON). Au contraire, le Valésiana, p. 61, rattache *piffre* à *pifli*, nom qu'on donnait aux hérétiques appelés *bougres*, *bulgari*; mais la première étymologie mérite la préférence.

† **PIFFRER (SE)** (pi-fré), *v. réfl.* Terme bas et populaire. Se remplir de nourriture. Ils ont tellement bu, et se sont si pleinement piffrés, que la plupart en ont été malades, J. J. ROUSS. *Lett. à Mme de Warens*, février 1747. || On trouve aussi se piffer. On rit, on se piffe, on se gave, *les Porcherons*, ch. V, dans FR. MICHEL, *Argot.*

— ÉTYM. *Piffre*.

† **PIGACHE** (pi-ga-ch'), *adj. m.* Terme de chasse. Se dit de la connaissance qu'on tire du pied d'un sanglier, lorsqu'il a une pince à la trace plus longue que l'autre.

— HIST. XIVe s. Et aussi n'a mie communement pigache es trasses du porc privé, comme il y a es trasses du sanglier, *Modus*, f° XXXII.

— ÉTYM. Autre forme de l'anc. franç. *picasse*, sorte de hoyau, et qui vient de *pic*.

† **PIGAMON** (pi-ga-mon), *s. m.* Genre *thalictrum*, de la famille des renonculacées.

— ÉTYM. Ital. *pigamo*. Origine inconnue.

PIGEON (pi-jon), *s. m.* || 1° Oiseau de basse-cour, qu'on élève dans un colombier. Deux pigeons s'aimaient d'amour tendre; L'un d'eux, s'ennuyant au logis, Fut assez fou pour entreprendre Un voyage en lointain pays, LA FONT. *Fabl.* IX, 2. Peu de Moscovites osaient manger du pigeon, parce que le Saint-Esprit est peint en forme de colombe, VOLT. *Charles XII*, 1. Pietro della Valle dit qu'en Perse le pigeon messager fait en un jour plus de chemin qu'un homme de pied ne peut en faire en six, BUFF. *Ois.* t. I, p. 44. Pigeons, vous que la muse antique Attelait au char des amours, Où volez-vous? Las! en Belgique Des rentes vous portez le cours, BÉRANG. *Les pigeons de la Bourse.* Dans les créneaux consacrés au carnage, Les blancs pigeons ont abrité leurs nids, P. LEBRUN, *Poés.* t. I, p. 6. || Une paire de pigeons, deux pigeons vivants et appariés. || Une couple de pigeons, deux pigeons destinés à être mangés. || Pigeon pattu, voy. PATTU. De ces souliers mignons, de rubans revêtus, Qui vous font ressembler à des pigeons pattus, MOL. *Éc. des maris*, I, 1. || Pigeon cauchois, sorte de pigeon plus gros que les autres. Je riais de le voir, avec sa mine étique.... En lapins de garenne ériger nos clapiers, Et nos pigeons cauchois en superbes ramiers, BOIL. *Sat.* III. || Pigeons bisets ou de colombier, et pigeons de fantaisie ou de volière, *Projet de code rural*, session 1868, p. 88. || Pigeon de volière, pigeon nourri à la main et élevé dans une volière. || Il est logé comme les pigeons, il demeure au plus haut étage du logis. || Les pigeons ou colombides forment une famille de l'ordre des gallinacés. Principaux: pigeon ramier, ou pigeon massart, *columba palumbus*, *L.*; pigeon sauvage, petit ramier, petit massart, *columba œnas*, *L.*; pigeon biset, pigeon de rocher, *columba livia*, Brisson; le pigeon messager ou pigeon volant en est une variété domestiquée. On distingue aussi parmi les pigeons domestiqués le pigeon grosse gorge, le pigeon culbutant, le pigeon tournant, le pigeon nonnain, le pigeon à cravate, le pigeon polonais, le pigeon romain, le pigeon paon, etc. || Pigeon de passage, *columba migratoria*, *L.*, qui vit par troupes immenses en Amérique. || 2° Aile de pigeon, disposition des cheveux qui figure une aile de chaque côté de la tête. Le vent a dérangé ses ailes de pigeon. || 3° Couleur gorge de pigeon, couleur à reflets comme celle de la gorge des pigeons. || 4° Pigeon vole, jeu d'enfants, qui consiste à lever un doigt en nommant le pigeon ou tout autre animal volant; le partner doit alors aussi lever le doigt; mais, si on nomme un animal qui ne vole pas et que le partner lève le doigt, il donne un gage ou fait quelque pénitence. || 5° Cœur de pigeon, nom d'une espèce de prune, qui a la figure ronde et presque plate. || Il y a une variété de pomme à manger qui se nomme aussi pigeon, pomme de pigeon, ou pigeonnet. || 6° L'ordre militaire du Pigeon, qui dura peu, fut institué, en 1379, par Jean I, roi de Castille; la marque en était un pigeon d'or, émaillé de blanc, qui pendait d'une chaîne ornée de rayons [illegible]. || 7° Fig. et familièrement. Homme qu'on attire ou qu'on ne veut pas laisser aller, afin d'en tirer quelque profit. Éraste n'est pas homme à laisser échapper; Un semblable pigeon ne se peut rattraper; Il a deux fois le bien de l'autre, et davantage, CORN. *Mél.* IV, 1. Une fameuse courtisane de Paris.... se voulut servir de fard, pour attirer les pigeons au colombier de Cypris, *Le facétieux réveille-matin des esprits mélancholiques*, dans FR. MICHEL, *Argot.* || C'est un pigeon, c'est une bonne dupe qui se laisse attraper comme on prend des pigeons à la trappe. || Plumer le pigeon, voler, dépouiller quelque dupe. || 8° Fig. Pigeon privé, homme qu'on fait entrer dans quelque complot pour trahir ceux qui y prennent part; on dit aujourd'hui plutôt mouton. M. d'Aumont, qui tôt après ne se cacha plus guère d'avoir été un pigeon privé, ST-SIM.

372, 106. || 9° Pigeon de mer, pigeon plongeur, le pétrel damier. La mouette cendrée se dit aussi pigeon de mer. || Pigeon blanc, pigeon blanc papyracé, pigeon fauve, coquilles du genre strombe. || 10° Terme de maçonnerie. Pigeon se dit pour poignée. Lever le plâtre par pigeons, c'est le lever avec la main et la truelle, sans le plaquer et le jeter, ce qui se fait dans les ouvrages qui sont de plâtre pur. || Clous à pigeons, gros clous à crochet nommés aussi becs de canne. || 11° Sorte de papier de petit format. || 12° Petit morceau de bois, qu'on place dans l'onglet d'un cadre. || 13° Tumeur qui survient à la jambe des bœufs. || 14° *S. m. pl.* Terme de pêche. Anses très-longues, par lesquelles les mailleurs commencent quelquefois leurs filets. || 15° *Au fém.* Se dit, par plaisanterie, d'une jeune femme, comme colombe. Adieu pour jamais, mignonne ; Périssent tous les jaloux ; Pleurez, amour, avec nous, Pleurez l'aimable pigeonne, PELLISSON, dans RICHELET. || Proverbe. Il ne faut pas laisser de semer pour crainte des pigeons, c'est-à-dire il ne faut pas que la crainte de quelque mal éventuel empêche de faire ce qui est utile.

— HIST. XIV° s. Se la dolour ne soit apaisiée, soient fendus les petits pignons [sic] du coulomb [*pulli columbini*] et tantost soient appliquiés, H. DE MONDEVILLE, f° 84. || XV° s. On parle de paons rostis, De turterelles, de pigons, E. DESCH. *Poés. mss.* f° 348. Le fermier goira [jouira] du coulombier, et ara à son pourfit tous les penjons du dit coulombier, DU CANGE, *pigio.* || XVI° s. Ils connurent qu'il y auroit de l'affaire à chasser les pigeons de ce colombier, LANOUE, 681. Ce fut lors [au siége de Harlem] qu'on inventa la maniere d'emporter des pigeons de leurs nids dans les villes de Leiden et Harlem, lesquels on laissoit aller avec des billets pour porter nouvelles, D'AUB. *Hist.* II, 95. Le Mas aiant dit les derniers propos de son pigeon [dupe].... ID. *ib.* II, 343. Qui veut tenir nette sa maison, il n'y faut prestre ni pigeon, COTGRAVE. Pigeon saoul trouve les cerises ameres, ID. Les medecins mesme entr'eux ont accoustumé, par maniere de rire, appeller leurs malades pigeons; et, s'ils en ont aucun qui ayt une grosse et longue maladie, et avec lequel par ce moyen il y ayt bien à gaigner, ils disent qu'ils ont un bon pigeon, *l'Amant ressuscité*, p. 346, dans LACURNE.

— ÉTYM. Wallon, *pivion, püvion;* picard et haut-normand, *pingeon;* provenç. *pijon;* espagn. *pichon;* ital. *piccione;* du lat. *pipionem,* qui vient de *pipire,* piauler.

† **PIGEONNAGE** (pi-jo-na-j'), *s. m.* Terme de construction. Action de pigeonner. || Plâtre dont on se sert pour monter les tuyaux de cheminées.

† **PIGEONNE** (pi-jo-n'), *s. f.* Voy. PIGEON n° 15.

† **PIGEONNEAU** (pi-jo-nô), *s. m.* || 1° Jeune pigeon. || Fig. et familièrement. Jeune homme que l'on dupe. || 2° Colombelle, coquille du genre volute. || 3° Sorte de tumeur à laquelle sont sujets les ouvriers qui, dans les établissements où l'on trie et lave la laine, manient des peaux de mouton qu'on a saupoudrées d'un mélange de chaux et d'orpiment pour rendre l'épilation plus facile.

— HIST. XVI° s. Poulets, pigeonneaux, perdriaux, [illegible] *Contes*, III.

— ÉTYM. Diminutif de *pigeon.*

† **PIGEONNER** (pi-jo-né), *v. a.* || 1° Duper, traiter en pigeon (vieilli en ce sens). || 2° Terme de maçonnerie. Employer le plâtre, avec la main et la truelle, sans avoir besoin de le jeter ni de le plaquer.

— HIST. XVI° s. Et s'il a de l'argent, il se trouvera incontinent pigeonné, soit au jeu, ou par autres [illegible], 268.

— ÉTYM. *Pigeon.*

† **PIGEONNET** (pi-jo-nè), *s. m.* Variété de très-bonne pomme d'automne, très-cultivée en Normandie; c'est la même que la pomme de pigeon.

— ÉTYM. *Pigeonnet* s'est dit, au XVI° siècle, pour petit pigeon, et a passé à l'appellation d'une pomme.

PIGEONNIER (pi-jo-nié ; l'r ne se lie jamais : au pluriel, [illegible] en [illegible]), *s. m.* || 1° Habitation préparée pour les pigeons domestiques. || 2° Familièrement et fig. Lieu situé sur une hauteur et comparé à un pigeonnier. [illegible] est un pigeonnier sur une [illegible] de rochers, à [illegible], [illegible], 19, 71. || Par moquerie et avec une intention de dénigrement, [illegible] [illegible] [illegible] parce qu'ils ont un [illegible] d'une mare à [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] acte de vente, § [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] ceux qui étaient attaqués de syphilis.

— HIST. XVI° s. Par telle comodité [les nids] en tout temps [les pigeons] aiment le pigeonnier, sans l'abandonner jamais, O. DE SERRES, 386.

— ÉTYM. *Pigeon;* génev. *pigeonnière.*

† **PIGER** (pi-jé), *v. a.* Au jeu de bouchon, mesurer quel est le palet le plus près du bouchon.

— ÉTYM. Bourg. *piger,* mesurer; verbe formé de *pied.*

† **PIGMENT** (pigh-man), *s. m.* Terme didactique. Matière de teinte brune ou roussâtre, qui donne à la peau des espèces animales des nuances diverses.

— HIST. XII° s. Especes de myrre et d'encens, et de tote purriere [poudre] de pigment, *Job,* p. 447. || XIV° s. Aucuns ars sont de delettacion, si come art de faire pigmens, confettions et odeurs, ORESME, *Eth.* 221.

— ÉTYM. Lat. *pigmentum,* couleur pour peindre, de *pingere,* peindre.

† **PIGMENTAIRE** (pigh-man-tè-r'), *adj.* Terme didactique. Qui a rapport au pigment.

† **PIGMENTATION** (pigh-man-ta-sion), *s. f.* Action de colorer par un pigment. La pigmentation de la peau.

† **PIGNADE** (pi-gna-d'), *s. f.* Mot qui, dans les landes de la Gironde, signifie forêt de pins. Traverser les pignades.

— ÉTYM. *Pin.*

† 1. **PIGNE** (pi-gn'), *s. f.* Fruit du pin. || Amande qui est enfermée sous chacune des bractées du cône du pin, et que les confiseurs emploient sous le nom de pistache; on l'appelle aussi pignon.

— ÉTYM. Lat. *pinus,* pin.

2. **PIGNE** (pi-gn'), *s. f.* Terme de minéralogie. Masse d'or ou d'argent qui reste après l'évaporation du mercure qu'on avait amalgamé avec le minerai pour en extraire le métal.

— ÉTYM. Esp. *piña,* pomme de pin et pigne, du lat. *pinus,* pin.

† **PIGNEROLLE** (pi-gne-ro-l'), *s. f.* Un des noms vulgaires de la chausse-trappe, plante.

† **PIGNERRE** (pi-gnè-r'), *s. m.* Ancien mot qui signifiait cardeur. Teinturier en toile, cartiers, pignerres, passementiers, toiliers, *Arrêt du parlement de Rouen,* 19 févr. 1716.

— ÉTYM. *Peigner.*

† **PIGNET** (pi-gnè), *s. m.* Un des noms vulgaires de la pesse ou épicéa.

— ÉTYM. Diminutif de *pin.*

PIGNOCHER (pi-gno-ché), *v. n.* Terme familier. Manger négligemment et par petits morceaux. Elle m'a fait rester à table aujourd'hui tête à tête avec elle trois gros quarts d'heure, à la voir pignocher, éplucher et manger tout ce qu'elle a commencé par mettre au rebut, M^{me} DU DEFFANT, *Correspond.* t. II, p. 18, dans POUGENS. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

— HIST. XVI° s. Pignocher, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. Scheler le tire d'*épine,* comme si le mot était *épinocher;* mais cela est fort douteux.

† **PIGNOLAT** (pi-gno-la), *s. m.* Nom donné aux amandes de pin, qu'on mettait en dragée. Les pignolats entraient aussi dans les ragoûts.

— HIST. Ainsi est fait le pignolat en roche : des pignons bien choisis et nets sont torrefiés.... O. DE SERRES, 876.

— ÉTYM. *Pignon* 3.

1. **PIGNON** (pi-gnon), *s. m.* || 1° Terme d'architecture. La partie des murs qui s'élève en triangle et sur laquelle porte l'extrémité de la couverture. J'habitais au milieu des hauts pignons flamands, V. HUGO, *Contempl.* V, 8. || Pignon à redens, celui qui est à la tête d'un comble à deux égouts, et dont les côtés sont en manière de degrés, pour pouvoir y monter lorsqu'il y a des réparations à faire au comble. || Avoir pignon sur rue, posséder une maison dans une ville et sur la rue, parce que, autrefois, c'était le pignon qui, comme aujourd'hui dans les églises, faisait la façade de la maison ; et fig. avoir à soi une maison d'un bon rapport. Certains auteurs, parlant de leurs ouvrages, disent : mon livre : ils sentent leurs bourgeois qui ont pignon sur rue, et toujours un chez moi à la bouche, PASC. *Pens.* XXIV, 68, éd. HAVET. || 2° Terme de blason. Fragment de muraille en forme de degrés.

— HIST. XV° s. En faisant refaire L'huys de derriere et le pignon, VILLON, *Test.* Jehan Rodigo et Guillaume son voisin mangerent des chastaignes en la maison du dit Guillaume ou au pignon d'icelle, DU CANGE, *pinnio.*

— ÉTYM. Wal. *pignon;* ital. *pignone;* du lat. *pinna,* créneau de muraille.

2. **PIGNON** (pi-gnon), *s. m.* || 1° Terme de mécanique. Petite roue dont les ailes ou dents engrènent dans celles d'une plus grande roue. Celui qui trouva le premier les roues et les pignons, eût inventé les montres dans un autre siècle, D'ALEMB. *Disc. prél. Encycl. Œuv.* t. I, p. 249, dans POUGENS. || 2° [illegible] rouleau cannelé, dans les cannelures duquel les dents d'une roue s'engrènent, porte le nom de pignon. || 3° Terme d'horloger. Pignon de renvoi, pignon qui sert à communiquer le mouvement d'une partie de l'horloge à une autre. || 4° Terme de serrurerie. Pièce qui sert à faire recevoir les verrous des serrures quand elles en ont, et à ouvrir et fermer le double pêne des coffres-forts.

— HIST. XVI° s. Broche de fer qui passe par le milieu desdits pignons, en laquelle ils tournent, PARÉ, XXVII, 12.

— ÉTYM. La même que pour le précédent.

3. **PIGNON** (pi-gnon), *s. m.* || 1° Nom donné au fruit du pin pignon, lequel est placé à l'aisselle de chaque bractée ou écaille du cône, dit pomme de pin. || L'amande de ce fruit est appelée pistache par les confiseurs, qui l'emploient à faire de petites dragées. || 2° Pignon d'Inde, semence du *jatropha curcas,* qui est d'une âcreté insupportable et violemment purgative. || 3° Pignon de Barbarie, les semences du ricin.

— HIST. XVI° s. Pignons, pistaches, PARÉ, [illegible]

— ÉTYM. Dérivé de *pigne* 1; Berry, *pinon.*

† 4. **PIGNON** (pi-gnon), *s. m.* Laine de qualité médiocre qu'on sépare de la laine fine en cardant celle-ci. || Ce qui sort du cœur du chanvre lorsqu'on le peigne.

— ÉTYM. *Peigner.*

† **PIGNONNÉ, ÉE** (pi-gno-né, née), *adj.* Terme de blason. Se dit de ce qui s'élève pyramidalement en forme de pignon à redens.

— ÉTYM. *Pignon* 1.

PIGNORATIF (pigh-no-ra-tif), *adj. m.* Terme d'ancienne jurisprudence. Contrat pignoratif, sorte de contrat de vente d'un héritage, par lequel le vente un débiteur se libérait envers son créancier sous la condition que, dans un délai convenu, il lui serait loisible de retirer son héritage, et qu'en attendant il en conserverait la jouissance en payant à titre de loyer une certaine somme qui était ordinairement égale aux intérêts du capital prêté, et pour le montant duquel la vente avait été faite, LEGOARANT.

— ÉTYM. Lat. *pignus,* gage, qui se rattache à *pango, pacisci,* et au grec πήγνυμι.

† **PIGOCHE** (pi-go-ch'), *s. f.* Sorte de jeu qui consiste à faire sortir d'un cercle tracé à terre une pièce de monnaie, en jetant dessus une autre pièce.

† **PIGOU** (pi-gou), *s. m.* Terme de marine. Sorte de chandelier de fer, terminé par deux pointes, l'une pour piquer de côté, l'autre pour piquer dessus.

— ÉTYM. *Pic,* dans le sens de pointe.

† **PIGOUILLE** (pi-gou-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Poteaux de bois en usage dans la charpente des vaisseaux.

† **PIGOULIÈRE** (pi-gou-liè-r'), *s. f.* Terme de marine. Embarcation dans laquelle sont établis les fourneaux en maçonnerie portant les chaudières à brai qui servent à caréner les bâtiments. || Petit [illegible] en maçonnerie établi dans un arsenal pour un usage analogue. Défense est faite de chauffer le brai, le goudron, etc. ailleurs que dans les endroits spécialement désignés et acceptés à cet effet par les officiers de port, à usage dit de pigoulières et dont l'accès sera toujours très-facile et débarrassé de matières inflammables, *Décret du 21 déc.* 1867, art. 13. || Terme de mépris, se dit d'un navire [illegible] mal tenu. || On dit aussi [illegible], [illegible] pigoulière.

— ÉTYM. Mot qui paraît formé du latin *pix,* poix, brai.

PIGRIÈCHE, voy. PIE-GRIÈCHE.

† **PILAGE** (pi-la-j'), *s. m.* Action de piler.

† **PILAIRE** (pi-lè-r'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport aux poils. Système pilaire, ensemble des poils qui couvrent un animal ou une plante.

— ÉTYM. Lat. *pilus,* poil.

PILASTRE (pi-la-str'), *s. m.* || 1° Colonne carrée qui a les mêmes proportions et les mêmes ornements que les colonnes d'architecture, et qui est ordinairement engagée dans un mur. || Pilastre [illegible] qui a plus de hauteur que n'en comporte régulièrement sa largeur. || Pilastre flanqué, pilastre garni de deux demi-pilastres peu saillants. || Pilastre de dégagement, celui contre lequel une colonne est adossée. || Pilastre double, pilastre formé de deux [illegible] les chapiteaux et les bases se confondent. || Pilastre lié, celui qui est joint à une colonne ou à un autre

pilastre, par la base ou par le chapiteau. || Pilastres de rampe, les petits pilastres à hauteur d'appui, qui servent à retenir les travées des balustres. || 2° Terme de menuiserie. Espèce de colonne plate de décoration. || 3° Terme de serrurerie. Se dit des montants de fer à jour de peu de longueur, qu'on place de distance en distance dans les travées des grilles, sur des murs d'appui, dans une rampe ou dans un balcon. || 4° Premier barreau du bas d'une rampe d'escalier.

— HIST. XVI° s. Quand j'ois nos architectes s'enfler de ces gros mots de pilastres, architraves, corniches, MONT. I, 382.

— ÉTYM. Ital. *pilastro*, du lat. *pila* (voy. PILE 1).

† **PILATE** (pi-la-t'), *s. m.* Nom du gouverneur romain qui régissait la Judée lors de la mise en croix de Jésus-Christ. || Fig. Renvoyer de Ponce à Pilate, se dit quelquefois, au lieu de la locution plus usitée renvoyer de Caïphe à Pilate, et signifie renvoyer à une personne qui ne donnera pas une réponse différente de celle qui a été donnée d'abord; locution tirée de ce que *Pontius Pilatus* était le double nom de Pilate.

† **PILAU** (pi-lô), *s. m.* Dans l'Orient, riz que l'on fait cuire à moitié dans l'eau ou dans le bouillon, et sur lequel on verse ensuite de la graisse ou du beurre fondu, avec addition de poivre rouge; on y mêle aussi parfois des morceaux de viande rôtie. Chez nous, riz cuit avec du beurre ou de la graisse; les grains de riz, dans le pilau, ne sont pas écrasés ni fondus; ils sont enflés, mais entiers.

— ÉTYM. Turc et persan, *pilau*.

† **PILCHARD** (pil-char), *s. m.* Espèce de poisson conforme comme le hareng, mais à écailles plus grandes: on le pêche plus tôt que le hareng.

1. **PILE** (pi-l'), *s. f.* || 1° Amas de choses placées les unes sur les autres. Leurs débris sont couverts d'une pile de morts, MAIRET, *Mort d'Asdrub.* I, 3. Ils [la famille de M. le Prince] eurent tant de peur qu'on ne s'excusât faute de manteaux, qu'il y en avait des piles à leur porte, ST-SIM. 226, 4. Allez donc, élevez cette pile fatale [un bûcher]; préparez les cyprès et l'urne sépulcrale, VOLT. *Olymp.* V, 3. || En pile, en tas. Quand il tonnait, Mme de Saint-Hérem se fourrait à quatre pattes sous un lit de repos, puis faisait coucher tous ses gens dessus l'un sur l'autre en pile, ST-SIM. 97, 36. || Pile de boulets, d'obus, de bombes, réunion, en ordre régulier, d'un certain nombre de projectiles sphériques, de manière à former des pyramides, des troncs de pyramides, des troncs de prismes. Les piles de projectiles oblongs présentent la forme d'un mur. || 2° Chez les marchands en détail, amas de plusieurs poids enfermés l'un dans l'autre qui forment, par gradation, toutes les parties de la livre depuis le demi-gros, ou du kilogramme jusqu'au gramme. || 3° Au trictrac, pile de malheur ou de misère, se dit lorsqu'un des joueurs, ne pouvant passer dans le jeu de son adversaire, pour faire le jan de retour, est obligé d'entasser toutes ses dames en une seule pile dans le coin de son grand jan. || 4° Pile galvanique ou voltaïque ou de Volta, ou, simplement, pile, appareil électrique imaginé par Volta en 1800, composé de plaques de cuivre ou de zinc alternées avec un liquide conducteur, et au moyen duquel on produit un courant continu d'électricité galvanique. || Pile à auges, pile horizontale dont les couples forment comme de petites auges que l'on remplit d'eau acidulée. || Pile sèche, celle où le conducteur humide est remplacé par du carton ou du papier. || 5° Massif de maçonnerie, tel que ceux dont sont formées les arches des ponts de pierre. || Pile percée, celle qui a une ouverture ou arcade pour faciliter le courant des grandes eaux. || 6° Portion du tronc d'un arbre qui est susceptible d'être convertie en charpente.

— HIST. XIV° s. Belle pile [grande quantité], G. GUIART, V. 3213. À pile [en masse], ID. V. 988. Et de draps y avoit mainte pile empilée, *Guescl.* 6464. || XVI° s. Mais quand Didon, qui entendoit le secret Secrettement vit la pyle dressée De bois gommeux et d'yeuze entassée... DU BELLAY, IV, 20, recto. Il mettra le fumier par petites pilles, O. DE SERRES, 245.

— ÉTYM. Provenç. *pila*, sanctuaire, *piela*, pile; espagn. et ital. *pila*, colonne; portug. *pilha*, tas; du lat. *pila*, colonne, qui se rattache sans doute à *pilum*, javelot (voy. PILE 5).

2. **PILE** (pi-l'), *s. f.* || 1° Grosse pierre qui sert à broyer, à écraser. || Populairement. Donner une pile à quelqu'un, le frapper, le battre d'importance. || Fig. Mettre quelqu'un à la pile au verjus, parler mal de lui, ou le tourmenter beaucoup. || 2° Espèce de caisson dans lequel on foule les draps, soit avec des pilons, soit avec les pieds. Les principales parties d'un moulin à foulon sont.... les pilons ou maillets, et les piles, qu'on nomme autrement pots, et quelquefois simplement vaisseaux à fouler; les piles sont des espèces d'augets où l'on met l'étoffe que l'on veut fouler, *Dict. des arts et mét. Fouleur.* || Terme de papeterie. Auge où l'on broie le chiffon. || 3° Citerne servant de réservoir pour les huiles dans une savonnerie. || Tonneau dans lequel le cartonnier met la matière propre à faire le carton. || Grands vaisseaux de pierre dure, dans lesquels les Italiens et les Provençaux mettent les huiles qu'ils veulent garder.

— HIST. XIV° s. *Pila*, pelote, esteuf, taverne; ou pilier de pont, ou pile à piler fromant, DU CANGE, *pila* 3. || XVI° s. Et jouoyent à la balle, à la paume, à la pile trigone, RAB. I, 23.

— ÉTYM. Lat. *pila*, mortier à piler, pour *pisla*, de *pinsere*, broyer.

3. **PILE** (pi-l'), *s. f.* || 1° Ancien terme de monnayeur. Morceau de fer bien acéré, au bout duquel est gravée l'effigie ou la devise qui s'imprime sur la monnaie. || 2° Aujourd'hui, côté d'une pièce de monnaie opposé à la face, et où sont empreintes les armes du souverain et la valeur de la pièce. Les parisis et les tournois, quoique usés, ne laisseront pas que d'avoir cours, pourvu néanmoins qu'on les puisse connaître, tant du côté de croix que de pile, *Ordonn.* 1662, *vers mi-carême.* || Croix ou pile, jeu de hasard, voy. CROIX, n° 12. || Jouer à pile ou face, synonyme de jouer à croix ou pile. || Fig. et familièrement. À pile ou face, au hasard. Il n'a pas fait de trop longues réflexions, il s'est décidé à pile ou face. || N'avoir ni croix, ni pile, c'est n'avoir point d'argent, LEROUX, *Dict. comique.*

— HIST. XII° s. Ne faillissent au duc por pille ne por croiz, VACCE, dans DU CANGE, *pila*. || XIII° s. Il est esgardé que nuls ne puisse faire monoies semblant à la monoye le roy, que il n'y ait dissemblance aperte et devers croix et devers pille, *Ordonn. des rois*, t. I, p. 93. Ne fist mie de sa croix pile, Si com font souvent teil dix mile, Qui la prennent par grant faintize, RUTEB. 58. || XIV° s. Jà n'ai ne croix ne pile, *Guescl.* 14344. Ils commencerent à jouer ensemble à hoissier à plus croix ou plus pile, DU CANGE, *hochia*. || XVI° s. À André Belenfant orfevre demeurant à Bourges, six sols tournois pour avoir faict une pille et ung trousseau, en la quelle pille a troys moutons coronnés, et au dict trousseau ung Bituris coronné et taillé, DE FONTENAY, *Manuel de l'amateur de jetons*, p. 197.

— ÉTYM. Wallon, *pele*; bas-lat. *pila*, partie opposée à celle où était la croix. Du Cange pense que ce côté a été ainsi nommé de *pila*, sanctuaire, église, à cause que les monnaies ont plusieurs fois porté l'effigie d'édifices sacrés. D'autres disent qu'il l'a été de *pila*, sorte d'instrument monétaire, trébuchet dont on mettait la marque sur les monnaies. Entre ces hypothèses, l'origine de *pile* reste indécise.

† 4. **PILE** (pi-l'), *s. f.* Terme de pêche. Ligne plus ou moins déliée, faite de fil de pite ou de bon chanvre filé, que l'on attache au bout des lignes latérales partant de la maîtresse corde.

† 5. **PILE** (pi-l'), *s. m.* En termes de blason, se dit d'un pal, qui, s'étrécissant depuis le chef, va se terminer en pointe vers le bas de l'écu.

— ÉTYM. Lat. *pilum*, sorte de javelot, proprement un pilon, pour *pislum*, de *pinsere*, broyer, peler.

PILÉ, ÉE (pi-lé, lée), *part. passé* de piler. Réduit par les coups d'un corps dur en petits fragments. Du poivre pilé dans un mortier.

† **PILÉE** (pi-lée), *s. f.* Quantité de drap que l'on foule à la fois, dans un moulin à foulon. || Quantité de matière que peut contenir la pile du cartonnier.

— ÉTYM. *Pilé.*

† **PILÉIFORME** (pi-lé-i-for-m'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la forme d'un bonnet ou d'un chapeau. || *S. m. pl.* Les piléiformes, mollusques dont la coquille est en forme de bonnet.

— ÉTYM. Lat. *pileus*, chapeau, et *forme.*

† **PILÉOLE** (pi-lé-o-l'), *s. m.* Terme de botanique. Partie supérieure, évasée et de petite dimension, de quelques champignons. || On fait à tort ce mot du féminin.

— ÉTYM. Lat. *pileolus*, diminutif de *pileus*, chapeau; comparez πῖλος, feutre, et *pilus*, poil.

† **PILÉOLÉ, ÉE** (pi-lé-o-lé, lée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. || Qui est muni d'un piléole. || Qui porte un petit chapeau.

† **PILÉORRHIZE** (pi-lé-o-rri-z'), *s. f.* Mot hybride mal formé, voy. PILORHIZE.

PILER (pi-lé), *v. a.* || 1° Réduire par les coups d'un corps dur en petits fragments. || Fig. et familièrement. Piler du poivre, piétiner sans avancer, en parlant des derniers bataillons d'une colonne de troupes; et aussi sauter sur la selle à chaque pas du cheval. || Fig. et par exagération, piler dans un mortier, faire le plus de mal qu'on peut. Parmi les fanatiques mêmes, il y a des gens qui ne persécuteraient pas un octogénaire, et qui pileraient, s'ils le pouvaient, un septuagénaire dans un bénitier, VOLT. *Lett. d'Argental*, 16 mai 1770. || 2° Se piler, *v. réfl.* Être pilé. Cette substance se pile facilement.

— HIST. XII° s. E une femme estendi un drap sur le puiz, si cume ele i sechast orge piled pur faire gruel, *Rois*, p. 183. || XV° s. Et de paour d'estre aux piez pilé, CH. D'ORL. *Rond. de vaill.* Se, d'aventure, un homme bat sa femme enchainte, ou la pile du pié, *les Évang. des quenouilles*, p. 36. || XVI° s. Il s'escria à Dieu et dit: Seigneur, tu me piles, mais il suffit que c'est ta main, BÈZE, *Vie de Calvin*, p. 193. Nicocreon fait piler et briser Anaxarchus avec des pilons de fer dedans un mortier, AMYOT, *De la vertu mor.* 22. Pource qu'elle est assise [une maison] dans un marest, et que tout ce qu'on y fait d'eslevé pile [se tasse].... D'AUB. *Hist.* II, 297. Piler l'eau en un mortier, COTGRAVE.

— ÉTYM. Provenç. *pilar*; ital. *pillare*, *pigiare*; du lat. *pilare*, appuyer fortement; c'est le dénominatif de *pilum*, pilon (voy. PILE 5).

† **PILERIE** (pi-le-rie), *s. f.* Usine, local, atelier où l'on pile certaines matières. Pilerie mécanique de drogues, *Décret du 31 déc.* 1866, *Bulletin des lois*, n° 14860.

† **PILET** (pi-lè), *s. m.* Espèce du genre canard qui se trouve dans le nord des deux continents, *anas acuta*, L. On l'appelle aussi canard à longue queue.

† **PILETTE** (pi-lè-t'), *s. f.* Instrument pour carder la laine.

— HIST. XIV° s. Pilez d'une pilette de bois, *Ménagier*, II, 5.

— ÉTYM. *Piler.*

PILEUR (pi-leur), *s. m.* Ouvrier qui pile.

† **PILEUX, EUSE** (pi-leû, leû-z'), *adj.* Terme didactique. Qui a rapport aux poils. Follicule pileux. Glandes pileuses. || Système pileux, voy. PILAIRE.

— HIST. XV° s. Appellant [le suppliant] sanglant, meschant homme, vermineux et poilleux, et autres pluseurs oultrages, DU CANGE, *pilosus*. || XVI° s. Les ulceres qui sont aux parties pileuses, PARÉ, XI, 4.

— ÉTYM. Provenç. *pelos*; esp. et ital. *peloso*; du lat. *pilosus*, de *pilus*, poil.

PILIER (pi-lié: l'r ne se prononce pas et ne se lie pas; au pluriel, l's se lie: des pi-lié-z élégants), *s. m.* || 1° Tout massif qui sert à soutenir quelque partie d'un édifice. Entre ces vieux appuis dont l'affreuse grand'sale Soutient l'énorme poids de sa voûte infernale, Est un pilier fameux des plaideurs respecté, Et toujours de Normands à midi fréquenté, BOIL. *Lutr.* V. Des monceaux de cendres, et, de distance en distance, des pans de muraille ou des piliers à demi écroulés marquaient seuls la trace des rues [à Moscou incendié], SÉGUR, *Hist. de Nap.* VIII, 8. || Pilier butant, corps de maçonnerie élevé pour soutenir la poussée d'une voûte ou d'un arc. || Fig. Se frotter au pilier, voy. FROTTER, n° 8. || Fig. J'ai retrouvé... Et ces monts, bleus piliers d'un cintre éblouissant, Et mon ciel étoilé d'où l'extase descend, LAMART. *Harmon.* I, 6. || 2° Par analogie, il se dit de tout ce qui soutient un corps quelconque. Les bras ne lui sont pas donnés [à l'homme] pour servir de piliers d'appui à la masse de son corps, BUFF. *Morceaux choisis*, p. 35. || Avoir de bons gros piliers, avoir de grosses jambes. || 3° Piliers de carrière, masses de pierres qu'on laisse, de distance en distance, pour soutenir le ciel d'une carrière. || 4° Il se dit, dans un manége, de poteaux en bois, arrondis, ayant deux mètres environ au-dessus du sol, situés à l'un des foyers de l'ellipse représentée par la volte principale d'un manége, et entre lesquels on met un cheval pour le dresser. || Monter entre les piliers, se dit des élèves qui montent les sauteurs dans les manéges. || Sauter entre les piliers, accoutumer un cheval à faire des sauts sans avancer ni reculer, étant attaché aux deux piliers. || Poteaux qu'on met dans les écuries pour séparer les places des chevaux. || 5° Pilier de moulin à vent, ce qui porte le corps du moulin à vent. || Terme de marine. Piliers de bitte, deux grosses pièces de bois posées debout et maintenues par un traversin. || Terme de métallurgie. Pilier de cœur, masse du double muraillement des hauts fourneaux. || 6° Terme d'horloger. Espèce de petite colonne qui, dans les montres et les pendu-

[illegible] tant les platines éloignées l'une de l'autre. || 7° Anciennement. Poteaux de justice, fourches patibulaires. Il y avait tant de piliers à cette justice. || 8° Terme d'anatomie. Nom donné à des parties renflées bordant certaines ouvertures. Les piliers du voile du palais. Les piliers du diaphragme. || 9° Fig. Ce qui fait la force, le soutien. De ce qui se passa à Pleintheim personne ne fut témoin que ceux qui y avaient été mis, et la voix de ces vieux piliers de bataillons qui perça ne fit pourtant pas une relation suivie, ST-SIM. 135, 281. La mère et l'épouse de ce roi de Pologne étaient des piliers de leur religion [protestante], ID. 474, 78. || 10° Fig. Habitué ne bougeant pas plus d'un lieu public qu'une des colonnes de l'établissement. Qu'est-ce qu'un gentilhomme? un pilier d'antichambre, RAC. *Plaid.* I, 4. Vous êtes pilier né de tous les lansquenets, REGNARD, *le Joueur*, I, 7. Qui, pilier de café, misérable joueur, Sous de minces habits veut trancher du seigneur, BOISSY, *Impatient*, III, 3. ...Cette partie habituée du public, que l'on appelle les piliers du parterre : c'est elle qui donne le ton, et c'est son indulgence ou sa sévérité, sa bonne ou sa mauvaise humeur, son naturel inculte ou sa délicatesse, son goût plus ou moins difficile, plus ou moins raffiné, qui, par contagion, se communique aux loges et fait comme l'esprit du lieu et du moment, MARMONTEL, *Œuvres*, t. IX, p. 181. || 11° Pilier de langue, se disait, dans l'ordre de Malte, de celui des grands-croix qui était le représentant et le chef d'une des langues.

— HIST. XII° s. Un pilier ot iluec, la volte [voûte] ad soustenue, *Th. le mart.* 147. || XIII° s. Entre la pointe de l'isle Nostre Dame, pardevers Charenton, dessi aus pilers de fust du pont de fust... *Liv. des mét.* 261. Li pilers de beatitude est les œvres que l'on fait selon vertu, BRUN LATINI, *Trésor*, p. 263. || XV° s. A l'exemple du bon empereur Trajan et maints autres jadis amours de justice... fu celluy Charles, pillier d'icelle, CHRIST. PISAN, *Charles V*, I, 23. Deux choses sont par la volonté de Dieu establies au monde, ainsi comme deux piliers à soutenir les ordres des lois divines et humaines... *Bouciq. Prol.* || XVI° s. A chascun le sien, c'est justice : A Paris seize quarteniers, A Montfaucon seize piliers, C'est chacun son benefice, *Sat. Ménippée.*

— ÉTYM. Wallon, *pilé*; provenç. et espagn. *pilar*; bas-lat. *pilare*, *pilarium*, du lat. *pilarium*, de *pila* (voy. PILE 1).

† **PILIFÈRE** (pi-li-fè-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui porte des poils.

— ÉTYM. Lat. *pilus*, poil, et *ferre*, porter.

† **PILIFORME** (pi-li-for-m'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la forme d'un poil.

— ÉTYM. Lat. *pilus*, poil, et *forme*.

† **PILIMICTION** (pi-li-mi-ksion), *s. f.* Terme de médecine. Excrétion d'urine mêlée de filaments capilliformes qui sont du mucus vésical et parfois aussi de vrais poils habituellement chargés d'acide urique cristallisé.

— ÉTYM. Lat. *pilus*, poil, et *mingere*, pisser.

PILLAGE (pi-lla-j', *ll* mouillées, et non pi-ya-j'), *s. m.* || 1° Action de piller, ou le dégât qui résulte de cette action. Ils couraient au pillage et rencontrent la guerre, CORN. *Cid*, IV, 3. Notre infanterie... sans s'amuser au pillage... PELLISSON, *Lett. hist.* t. III, p. 233, dans POUGENS. Du pillage du temple épargnez-moi l'horreur, RAC. *Athal.* V, 2. A cela [les motifs qui animaient les troupes] il faut bien ajouter l'espoir du pillage ; car l'exigeante ambition de Napoléon avait souvent rebuté ses soldats, comme les désordres de ceux-ci avaient gâté sa gloire; il fallut transiger : depuis 1805, ce fut comme une chose convenue; eux souffrirent son ambition; lui, leur pillage, SÉGUR, *Hist. de Nap.* III, 2. Ce fut là qu'il nomma le maréchal Mortier gouverneur de cette capitale : Surtout, lui dit-il, point de pillage; vous m'en répondez sur votre tête; défendez [illegible] envers et contre tous, ID. *ib.* VIII, 6. [illegible] Il semble qu'il revienne du pillage, il est fait comme un voleur qui revient du pillage, se dit d'un homme dont les habits, les [illegible], etc. sont [illegible] || 2° Concussion, [illegible] Sous [illegible] l'État n'est plus en pillage aux [illegible] || Familièrement. Tout y est au pillage, se dit d'une grande maison où tous les domestiques prennent et grappillent. || 3° Par [illegible] se dit de l'action de prendre, comme faisait un [illegible], ce qui est dans un jardin, dans un parterre, etc. Nous [illegible] mettre au pillage les parterres de M. [illegible] *Est-il bon? est-il méchant?* III, [illegible] || 4° Fig. Action de gaspiller. Tes [illegible] n'ont-elles pas mis les jours et les nuits au pillage, sans que tu t'en sois aperçu? DIDER. *Claude et Nér.* II. || 5° Fig. Action de prendre des passages dans les livres des autres. J'ai traduit de Lucain tout ce que j'y ai trouvé de propre à mon sujet, et, comme je n'ai point fait de scrupule d'enrichir notre langue du pillage que j'ai pu faire chez lui... CORN. *Pomp. Examen.* Sans vous parler des pillages bien attestés dont on a prouvé d'abord que cette pièce était composée, J. J. ROUSS. 1^{er} *dial.* || 6° Ancien terme de mer. Le pillage se disait de la dépouille des coffres, des hardes, et de l'argent qui se trouvait sur l'ennemi, jusqu'à trente livres ; le gros de la prise se disait butin.

— HIST. XIV° s. Les choses perdues par pillage de ennemis, BERCHEURE, f° 71, *verso.* Le pillage et le gastement de vos contrées, ID. f° 98. || XV° s. Messeigneurs, ayez bon corage, Que jamais vous n'eustes pillage Où vous amendissiez de tant, *Myst. du siége d'Orléans*, p. 770. || XVI° s. Ventre saint Gris, dit le roy, qui lors ne juroit pas à la romaine, il y a tant d'années que mon royaume est au pillage, pourquoy n'avez-vous rien volé? D'AUB. *Conf.* LIV. Il achepta trois jeunes garsons, quand on vendit le pillage au plus offrant, AMYOT, *Caton*, 20.

— ÉTYM. *Piller*; wallon. *pyeg*; provenç. *pilatge*; catal. *pillatge*; espagn. *pillage*; portug. *pilhagem*.

PILLARD, ARDE (pi-llar, llar-d', *ll* mouillées, et non pi-yar), *adj.* || 1° Qui aime à piller. Vous savez qu'en général le soldat français est accusé.... d'être fort raisonneur, inconstant et pillard, VOLT. *Lett. Levenhaupt*, janvier 1774. Je tiens l'empereur Justinien un assez misérable despote, et Bélisaire un brave capitaine assez pillard, ID. *Lett. Marmontel*, 2 déc. 1767. || Terme de chasse. Se dit d'un chien querelleur et hargneux. || 2° *S. m.* et *f.* C'est un grand pillard. || Plagiaire. Rameau prétendit ne voir en moi qu'un petit pillard sans talent et sans goût, J. J. ROUSS. *Conf.* VII. Je le connaissais pour un effronté pillard, qui, sans façon, se faisait un revenu des ouvrages des autres, ID. *ib.* X.

— HIST. XIV° s. Tuit pillart, murdrier, traîteur et larron Estoient en la route [troupe] dont je fai mention, *Guescl.* 7129. || XV° s. Et les aucuns Bretons et autres pillards, qui vouloient plus gagner, s'accompagnoient ensemble, FROISS. II, II, 188. || XVI° s. Il y avoit quatre cens lances et deux mille pillards [soldats] ; voilà un plaisant nom pour nos gens de pied, lequel est aujourd'hui fort propre à aucuns, voire plus que celuy de soldats, BRANT. *Capit. franç.* t. IV, p. 47, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Piller*; prov. *pillart*.

† **PILLE** (pi-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Faire pille, synonyme de piller, en termes de jeu.

— HIST. XIV° s. Après ce qu'il ot couru le païs de Bourdeaux, et ars, gasté tout et pillé tout environ, s'en retourna à Bourdeaux à toute la pille, *Chr. franç. de G. de Nangis*, ms. an 1355, dans LACURNE. || XVI° s. Ceulx qui estoyent dedans le chasteau, amusez à la pille.... RAB. *Garg.* I, 36.

— ÉTYM. Voy. PILLER.

PILLÉ, ÉE (pi-llé, llée, *ll* mouillées), *part. passé* de piller. || 1° Dont on a enlevé les biens, l'avoir par violence. Mes habitants pillés, mes campagnes brûlées, CORN. *Tois. d'or, prol.* 1. || 2° Pris par plagiat. Comment! me soutenir que mon air est pillé! REGNARD, *le Bal*, 11.

† **PILLEMENT** (pi-lle-man, *ll* mouillées), *s. m.* Action de piller.

— HIST. XV° s. ....si y eut dedans la ville de Caen moult de vilains meurtres et pillemens, de roberie, d'arsures.... FROISS. I, I, 272.

PILLER (pi-llé, *ll* mouillées, et non pi-yé), *v. a.* || 1° Dépouiller, avec violence, de ses biens une ville, une maison, etc. La flotte.... Croit surprendre la ville, et piller la contrée, CORN. *Cid*, III, 6. On leur promit [aux soldats réformés] des monastères à piller, BOSS. *Déf. Variat.* 1^{er} *disc.* 58. Brennus marcha avec le gros de l'armée du côté de Delphes, pour piller les richesses immenses du temple d'Apollon, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. VII, p. 349, dans POUGENS. Faria, envoyé contre des corsaires malais, chinois et d'autres pirates, alla piller les tombeaux des empereurs de la Chine, dans l'île de Calampui, RAYNAL, *Hist. phil.* I, 24. Le peuple qui pille les boutiques de boulangers n'en prend pas conseil dans les livres, MARMONTEL, *Mém.* XII. || Il se dit des personnes dans un sens analogue. Un chevalier, dit-elle, m'a pillée, VOLT. *Ce qui pl. aux dames.* Les cris des blessés, que nos alliés pillent impitoyablement et qu'ils insultent, se firent entendre, SÉGUR, *Hist. de Nap.* III, 2. || Absolument. Là [les Indes] il n'y a que des misérables qui pillent, et des misérables qui sont pillés, MONTESQ. *Esp.* XXI, 10. || 2° Enlever, emporter par pillage. Vos effets ont été pillés tant par les archers que par vos propres domestiques, LESAGE, *Gil Blas*, IX, 7. || Piller une collation, un dessert, se jeter sur une collation, sur un dessert, pour emporter les fruits, les confitures, etc. || 3° Commettre des exactions, des concussions. Les provinces étaient pillées par les proconsuls romains. || Faire des gains illicites, mettre à contribution. Ces gueuses, pour piller la dupe qui leur rit, TH. CORN. *Galant doublé*, I, 1. Oh! par ma foi, monsieur le commissaire, nous vous pillerons, vous qui pillez les autres, DANCOURT, *Bourg. à la mode*, III, 8. || Fig. Un nocturne larron, comme un hôte introduit, A, l'épée à la main, la menace à la bouche, Honteusement pillé la pudeur de sa couche, PONSARD, *Lucrèce*, V, 4. || 4° En fait de littérature et de beaux-arts, prendre chez autrui des choses qu'on donne comme siennes. Mais parlez-moi donc des poésies de cet homme [le roi de Prusse] qui a pillé tant de vers et tant de villes, VOLT. *Lett. d'Argental*, 16 févr. 1760. Ce qu'il [La Beaumelle] pille, il l'appelle ses pensées, ID. *ib.* 18 déc. 1762. Lorsque les historiens sont contemporains, il est difficile, au bout de quelque temps, de savoir qui est celui qui a pillé [illegible] ID. *Mœurs. Rem.* XII. Comme il s'approprie, son esprit, l'esprit des autres! comme il gâte ce qu'il pille! ID. *Candide*, 22. Un bel esprit, beau de l'esprit qu'il pille, BÉRANG. *Bonne fille.* || Fig. [illegible] Bourguignon, vous avez pillé cette galanterie quelque part, MARIVAUX, *Jeux de l'am. et du has.* [illegible] 8. || 5° En parlant des chiens, se jeter sur les animaux, sur les personnes. Et puis, quand le chasseur croit que son chien la pille, Elle [la perdrix] lui dit adieu.... LA FONT. *Fabl.* X, 1. .... Car étant de nature A piller ses pareils, mainte mésaventure L'aurait fait retourner chez lui Avec cette part [oreilles] en cent lieux altérée, ID. *ib.* X, 9. || Il se dit, dans le même sens, des personnes. On nous voit tous, pour l'ordinaire, Piller le survenant, nous jeter sur sa peau, LA FONT. *Fabl.* X, 15. [illegible] un sot de cent pas, Le poursuit, l'aboie et le [illegible] DESHOUL. *Poës.* t. II, p. 141. || Pille, terme dont on se sert pour exciter un chien à se jeter sur le gibier, pour lui faire entendre de manger un morceau qu'on lui jette, et aussi pour agacer un chien contre un autre. Il me semble qu'il est comme ces chiens, à qui l'on dit longtemps : Tout beau, et puis tout d'un coup, pille, SÉV. 499. || 6° A certains jeux de triomphe, piller ou faire pille, avoir le droit, dans certains cas, de prendre pour soi toutes les cartes d'une même couleur. || Se dit à l'hombre, pour prendre plus de cartes qu'on ne doit. || 7° Se piller, [illegible] Se prendre l'un à l'autre ce que l'on a. || Se [illegible] se jeter l'un sur l'autre. Enfin tout d'un coup [illegible] pillèrent avec tant d'animosité et de furie, [illegible] musiciens craignirent pour leurs jambes, et [illegible] gnèrent au pied, laissant leurs orgues à la [illegible] des chiens, SCARR. *Rom. com.* I, 16.

— HIST. XVI° s. Tormenter les vefves, [illegible] orphelins, CALV. *Instit.* 1169. Je la gourmande [illegible] bloc [l'idée de la mort], par le menu elle [illegible] MONT. III, 301. On y jectoit mille cerfs, etc. [illegible] abandonnant à piller au peuple, ID. IV, 44. [illegible] ceulx qui avoient manié les finances de la [illegible] publique avoient grandement pillé et desrobé [illegible] public, AMYOT, *Arist.* 10.

— ÉTYM. Wallon, *pii*; provenç. *pilhar*, *pillar*; esp. *pillar*; port. *pilhar*; ital. *pigliare*, [illegible] prendre (d'où, au XVI° siècle, quand les italianismes abondaient dans le français, piller [illegible] p. 564); du lat. *pilare*, voler, piller. L'i [illegible] dans toutes les langues romanes suppose [illegible] blement une forme *pileare*.

† **PILLERI** (pi-lle-ri, *ll* mouillées), *s. m.* [illegible] vulgaire du moineau dans la basse Normandie.

— ÉTYM. C'est une onomatopée.

PILLERIE (pi-lle-rie, *ll* mouillées, et non [illegible] ye-rie), *s. f.* || 1° Action de piller. On [illegible] hier un violon qui avait commencé [illegible] papier timbré, SÉV. 30 oct. 1675. Les [illegible] furent l'effet de leurs premiers prêches [illegible] [ministres], BOSS. *Var.* X, 50. Des comp[illegible] qui aboutissent ordinairement à des émotions [illegible] à des pilleries, à des massacres, *Anal[illegible]* t. I, p. 298. || 2° Extorsion, volerie. [illegible] pour de petites pilleries qui ne lui ont pas [illegible] pain, sa réputation et une pension, GENLIS, *Th. d'éduc. la Marchande de modes*, sc. 9.

— HIST. XIII° s. [illegible] toute roberie et pillerie, *Les secrets d'Arist.* [illegible] f° 8. || XV° s. Les grans pilleries qu'il [illegible] audit pays, COMM. VI, 3. || XVI° s. Les larrons [illegible]

…ies que l'on commet en vos finances, AMYOT, …ist. 10.

— ÉTYM. Piller; walton, piereie.

PILLEUR (pi-lleur, ll mouillées, et non pi-yeur), s. m. Celui qui pille, qui aime à piller.

— HIST. XIVe s. Mais deffendu m'i ont la voie Li …leur, li vens et la pluie, Et li yvers qui moult …nuie, MACHAUT, p. 78. Chacier et faire widier … nostre royaume les compagnies et les pillours …i tiennent plusieurs forteresses, DU CANGE, pilardi. …XVIe s. Ceux qui ont esté toute leur vie des cruels …rans, ou larrons et pillours.... CALV. Instit. 1160.

— ÉTYM. Piller.

† PILOIR (pi-loir), s. m. Bâton dont le mégissier se sert pour enfoncer les peaux dans la cuve.

— HIST. XVIe s. On les escache avec le piloir dans … mortier, O. DE SERRES, 240.

— ÉTYM. Piler.

PILON (pi-lon), s. m. || 1° Instrument dont on se sert pour piler une substance dans un mortier; il … de bois, de fer, de marbre ou d'agate, et en forme de cylindre arrondi à une de ses extrémités. || 2° Gros mailleis ferrés de différentes formes, employés dans les moulins à tan et à papier. || Mettre … envoyer des livres au pilon, c'est les déchirer … morceaux, de sorte qu'ils ne puissent plus servir qu'aux moulins à papier et aux cartonniers. Le …aire de Genève envoya à Paris six cents exemplaires [d'une dissertation de M. de Belestat], que … de Sart ne fit mettre au pilon, VOLT. Lett. Belestat, …anv. 1769. || 3° Rondin de bois muni d'un manche … un de ses bouts, pour fouler des terres. || 4° Barre … fer pour remuer le verre en fusion. || 5° Bonde …tang. || 6° Coquille du genre strombe.

— HIST. XVIe s. Ils les brisent au mourtier avec … pilon, O. DE SERRES, 260.

— ÉTYM. Piler.

† PILONES (pi-lo-n'), s. m. pl. Nom donné en Amérique aux ouvriers qui font les plants de cacaoyer.

† PILONNAGE (pi-lo-na-j'), s. m. Action de pilonner.

† PILONNÉE (pi-lo-née), s. f. Genre de pêche au …ujon, ainsi nommée parce qu'on pilonne dans le …ble pour troubler l'eau.

† PILONNER (pi-lo-né), v. a. Battre avec le pi…lon. || Fouler une étoffe. || Pilonner la laine, la re…muer fortement avec une pelle, dans une chaudière, … la dégraisser. || Affermir et tasser des terres avec … pieds ou avec un pilon. || Remuer le verre fondu.

— ÉTYM. Pilon.

PILORI (pi-lo-ri), s. m. Poteau où l'on attachait … criminel avec un carcan au cou, pour l'exposer … la vue du peuple; à Paris, c'était une tour de …, au milieu de laquelle était un pivot de bois, …ant une machine qui avait des trous pour passer … tête et les bras. L'affront du pilori me paraît … quelque chose, BOURSAULT, Merc. galant, II, 4. Il … Charles II, d'Angleterre] vit, en passant, un homme … pilori, il demanda pourquoi il était là : Sire, dit-…, c'est parce qu'il a fait des libelles contre vos …istres. — Le grand sot ! dit le roi, que ne les écri…t-il contre moi ? on ne lui aurait rien fait, MON…, Esp. VI, 16. || Fig. Qu'un autre, aux rois dé… donnant un nom sévère, Fasse un vil pilori de … fatal calvaire. V. HUGO, Voix, 2.

— HIST. XIIIe s. Li maires et li juré le doivent ju…, et, lui convencu, feront mettre el pellori, TAIL…, Recueil, p. 49. Et fut mis en un pillorit tout …, qu'on li fist emi la cauchie [chaussée] de …, Chr. de Rains, 173. || XVe s. Si furent delivrés … bourrel.... et là mis au pilori et tournés quatre … devant tout le peuple, FROISS. III, IV, 44. Le …ant print une cotelle [robe] à usaige de femme … manches et un pillory de toile, DU CANGE, …oricum.

— ÉTYM. Provenç. espitlori; portug. pelourinho; … pillory; bas-lat. pilorium, spilorium, pillau…, pilloricum, pellericum, pilarcium. Origine …taine. Du Cange le rattache à pilier; pilaricum … surtout; Grimm le tire du moyen haut-… pfilaere, qui est la forme germanique de pilier. … deux étymologies, qui reviennent au même, … vraisemblables; cependant les formes espitlori, …orium compliquent la question.

PILORIÉ, ÉE (pi-lo-ri-é, ée), part. passé de pilorier.

† PILORIEMENT (pi-lo-ri-man), s. m. Action de …lorier.

— HIST. XVIe s. Piloriement, COTGRAVE.

PILORIER (pi-lo-ri-é), je piloriais, nous pilorïions, … piloriiez; que je pilorie, que nous pilorïions, … ; pilorier, v. a. || 1° Mettre au pilori. Que l'on … pilorie, Si j'ai hanté ni vu ce Gascon de ma vie, …GNARD, le Bal, 15. On alla chercher le curé anglican … le crédit avait fait condamner Fox à ce supplice, et on le piloria à sa place, VOLT. Dict. phil. Quakers. || 2° Fig. Diffamer, exposer l'infamie de quelqu'un. Vingt écrits ont pilorié ce concussionnaire.

— HIST. XIVe s. Estre perololisiez par jours solempnez, DU CANGE, pilorisare. || XVe s. Souviennevous du samedy, Pour Dieu, qu'on vous pilloria, Patelin. || XVIe s. Pendre, traîner, fustiger, essoreiller, pillorizer, escheiler.... Cout. gén. t. I, p. 312.

— ÉTYM. Pilori.

PILORIS (pi-lo-ri), s. m. Rat des Antilles, qui répand une forte odeur de musc.

† PILORRHIZE (pi-lo-rri-z'), s. f. Terme de botanique. Coiffe formée par l'extrémité des fibrilles radiculaires autour et au-dessus du point où se forment constamment les nouveaux tissus de ces fibrilles.

— ÉTYM. Πῖλος, chapeau, et ῥίζα, racine.

PILOSELLE (pi-lo-zè-l'), s. f. Nom vulgaire du hieracium pilosella, dit aussi épervière.

— HIST. XVIe s. Le jus de la pilosele est employé à la composition d'une trempe pour espées et cousteaux, O. DE SERRES, 614.

— ÉTYM. Lat. moderne, pilosella; bas-lat. pilosellus, champ couvert d'herbe, pelouse, de pilus, poil, à cause que la piloselle est couverte de poils.

† PILOSISME (pi-lo-zi-sm'), s. m. Terme de botanique. Altération morbide ou anomalie des plantes qui consiste dans le développement excessif des poils sur une tige ou sur des feuilles habituellement glabres ou à peine pubescentes.

— ÉTYM. Lat. pilosus, poilu.

† PILOT (pi-lo), s. m. || 1° Terme de construction. Pieu de forte dimension qu'on enfonce dans la terre en le frappant avec le mouton d'une sonnette, et dont un assemblage forme un pilotis sur lequel on fonde une construction qui sans ce pilotis aurait trop peu de solidité, LEGOARANT. Un pilotis dans la composition duquel il fut employé 1156 667 pilots de dix, douze et quatorze pieds de longueur, RAYMOND. Inst. Mém. litt. et beaux-arts. t. III, p. 402. || 2° Dans les orgues, petite tige de métal attachée aux touches et qui ouvre la soupape.

— HIST. XVe s. Si quist-on grans bois de chesnes; et puis furent tantost ouvrés et aiguisés devant; et si s'accompagnoient à un pilot vingt ou trente, et s'escueilloient [prenoient leur élan], et puis boutoient de grand randon contre le mur, FROISS. I, I, 137.

— ÉTYM. Diminutif de pile 1.

1. PILOTAGE (pi-lo-ta-j'), s. m. Ouvrage fait avec des pilots : pilotis.

— ÉTYM. Piloter 1.

2. PILOTAGE (pi-lo-ta-j'), s. m. || 1° Art du pilote, art de conduire un navire le long des côtes et en pleine mer. École de pilotage. L'art de la navigation consiste en deux parties : le pilotage qui regarde principalement l'usage de la boussole, et la manœuvre qui regarde la disposition des voiles, du gouvernail et du vaisseau par rapport à la route qu'on veut faire et aux avantages qu'on peut tirer du vent, FONTEN. Renau. || 2° Action de conduire un vaisseau à l'entrée ou à la sortie d'un port. Le pilote qui par ignorance ou négligence aura fait périr un bâtiment, sera condamné en 100 livres d'amende et privé pour toujours de l'exercice du pilotage, Ordonn. août 1681. || Pilotage ou lamanage, nom des droits qui sont dus aux pilotes lamaneurs, pour aider aux navires dans l'entrée et la sortie des ports.

— ÉTYM. Piloter 2.

PILOTE (pi-lo-t'), s. m. || 1° Marin qui a fait une étude particulière des côtes, des ports, des courants, des dangers qui avoisinent les abords de la terre, de l'astronomie pratique, de l'hydrographie, enfin de tout ce qui touche à la conduite du navire, soit au large, soit près d'une côte. Ayant reconnu que cette perte [de sept vaisseaux] vient, dans la plus grande partie, de l'ignorance ou du défaut d'expérience des pilotes, et que la raison pour laquelle les meilleurs et les plus habiles ne servent pas sur les vaisseaux de Sa Majesté est que, lorsqu'ils sont parvenus à avoir assez de pratique et d'expérience pour commander les navigations les plus difficiles, ils aiment mieux se donner aux marchands dont ils commandent les vaisseaux que de servir sur ceux du roi.... COLBERT, à de Seuil, 1er sept. 1678, dans JAL. Pourront toutefois les maîtres de navires, au défaut de pilotes lamaneurs, se servir de pêcheurs pour les piloter, Ordonnance, août 1681. Les pilotes étonnés s'écrient par avance : qui est semblable à Tyr? et pourtant elle s'est tue dans le milieu de la mer, BOSS. Mar.-Thér. Le succès qu'il avait eu l'encourage à se charger encore d'une nouvelle école de jeunes pilotes destinés à servir sur les galères, FONT. Chazelles. À sa main droite, il [le colosse de Rhodes] tenait une lanterne pour éclairer les pilotes, Mém. de Trévoux, 1710, t. I, p. 362. Cette année, Sébastien Cabot, étant parti d'Espagne avec le titre de grand pilote de Castille, à la tête d'une escadre de cinq vaisseaux qu'il devait conduire aux Moluques par le détroit de Magellan, BOUGAINVILLE, Voy. t. I, p. 32, dans POUGENS. || Pilote hauturier, titre que prend le pilote qui, sur les données de la science astronomique, guide les navires dans la haute mer, à la différence de pilote côtier, qui, pratique des rivages, conduit ces bâtiments de cap en cap, de port en port, JAL. || Pilote major, pilote chargé en chef du service du pilotage. || Pilote royal, nom qu'on donnait au premier des pilotes d'une armée navale. || 2° Fig. Celui qui conduit; ce qui sert de guide. M. de Coulanges partira pour Lyon...., assurez-vous au moins de sa conduite; vous ne sauriez avoir un plus joli pilote, SÉV. 1er août 1676. L'homme, venez au fait, n'a-t-il pas la raison? N'est-ce pas son flambeau, son pilote fidèle? BOIL. Sat. VIII. Sachez pourtant, pilotes [ministres] du royaume, Combien j'admire un homme de vertu.... BÉRANG. À mes amis devenus ministres. || 3° Se dit, sur les bâtiments pêcheurs, de celui qui commande la manœuvre pour mettre les filets à la mer. || 4° Premier, second pilote, nom donné à deux vaisseaux qui doivent toujours être près de l'amiral, soit dans la route, soit dans le combat. || 5° Atlas contenant des cartes et des vues des côtes. || 6° Bateau pilote, espèce d'embarcation. || 7° Pilote de requin (naucrates ductor), nom d'un petit poisson qui, se tenant le plus souvent au-dessus du dos du requin, nage de conserve avec lui. || Se dit de plusieurs autres poissons qui accompagnent les navires.

— HIST. XVIe s. Pilot, ROB. ESTIENNE, Dict. Par le conseil du pilot, RAB. IV, 33.

— ÉTYM. Voy. PILOTER 2; espagn. piloto; ital. piloto et pilota; angl. pilot; holl. piloot.

1. PILOTÉ, ÉE (pi-lo-té, tée), part. passé de piloter 1. Garni de pilots.

2. PILOTÉ, ÉE (pi-lo-té, tée), part. passé de piloter 2. Conduit par un pilote.

1. PILOTER (pi-lo-té). || 1° V. n. Enfoncer des pilots pour bâtir dessus. Le transport des matières et des bois pour piloter.... Lett. etc. de Colbert, IV, 589. || 2° V. a. Piloter un terrain, y enfoncer des pilots. || Fig. Pour piloter et établir le premier principe et fondement de cette congrégation de la rosecroix, NAUDÉ, Rosecroix, V, 2.

— HIST. XVe s. Si avoit fait piloter la dite riviere de l'Escaut, afin que on n'y pust nager [naviguer], FROISS. I, I, 136.

— ÉTYM. Pilot.

2. PILOTER (pi-lo-té), v. a. || 1° Terme de marine. Faire le métier de pilote; conduire un navire au milieu des difficultés d'une navigation près de la terre. Piloter, c'est quand ceux du pays avec de petits bateaux conduisent les vaisseaux étrangers par les bonnes routes et hors des brisants, des sables ou des rochers, LE P. RENÉ FRANÇOIS, les Merveilles de nature, 1621, dans JAL. Je m'embarquai au port de la Roche, sur une chaloupe que la Gisclaye, capitaine de vaisseau et bon homme de mer, voulut piloter lui-même, RETZ, Mém. t. III, liv. IV, p. 467, dans POUGENS. || 2° Fig. et néologisme. Servir de guide dans le monde, dans une ville étrangère. C'est lui qui doit nous piloter.

— HIST. XVIe s. Ce vieil pilote dit à son capitaine, que, s'il n'avançoit sa galere pour piloter les autres par le chemin qu'il leur monstreroit, elles estoient toutes perdues, CASTELNAU, 40. Il est dangereux cingler trop près de la rive, si on ne pilotte pour chercher si la mer y est parfonde assez ou non, PALSGRAVE, p. 709. Avoir piloté ce royaume au courant de tant de douloureux fleaux, PASQUIER, Lett. t. III, p. 678.

— ÉTYM. Origine controversée. On a tiré pilote du hollandais piloot, qu'on a décomposé en peilen, mesurer, et loot ou lood, plomb; en allemand Lootse, en anglais lodesman, en danois loods, en hollandais loots, sont l'équivalent de pilote. D'un autre côté, pilote a pu tirer sa dénomination du pilot qui, fiché dans l'eau, en indique les passes, et de piloter qui signifie baliser une rivière. Cela est peu probable; mais, si l'on remarque l'exemple de Palsgrave, où piloter signifie sonder, on admettra que pilot (c'est la forme de Robert Estienne) vient du hollandais piloot, et piloot lui-même de peilen, sonder. Il faut écarter absolument le prétendu pile signifiant navire, dont on ne trouve de trace nulle part; il faut écarter le proreta de Ménage, grec πρῳρεύς, celui qui dirige la proue.

1. PILOTIN (pi-lo-tin), s. m. Terme de marine. Apprenti pilote, mousse de la timonnerie.

— ÉTYM. Diminutif de pilote.

† 2. **PILOTIN** (pi-lo-tin), *s. m.* Terme de pêche. Se dit des principaux pieux qui servent à construire les bourdigues.

— ÉTYM. Diminutif de *pilot*.

PILOTIS (pi-lo-tî), *s. m.* || 1° L'ensemble de tous les pilots mis en terre et destinés à soutenir une construction établie sur quelque terrain dont le fond n'est pas jugé assez solide, LEGOARANT. Un pilotis bien fait, peu solide, etc. Venise est bâtie sur pilotis. || 2° Abusivement. Grosse pièce de bois pointue, que l'on enfonce en terre pour asseoir les fondements d'un ouvrage construit dans l'eau ou sur un fond peu solide. || Fig. Ils croient, vos docteurs, que leurs subtilités sont aussi solides et aussi fermes que les gonds sur lesquels roulent les globes des cieux, que les pilotis sur lesquels Dieu a bâti le monde, BALZ. *Socr. chrét.* V.

— HIST. XVe s. Si avoit fait piloter la dite riviere de l'Escaut, afin que on n'y pust nager [naviguer], et y pouvoit avoir par droit compte plus de douze cents pilotis, FROISS. I, I, 136. || XVIe s. Celui qui estoit sur le portal fait jouer le rasteau, qui estoit fait à pilotis, si bien que, les costez fermez, les premiers executeurs passerent entre les quatre roues [d'une charrette placée sous la porte], D'AUB. *Hist.* III, 387. Ville bastie sur pillotis comme Venise, PARÉ, *Monstr. app.* 1.

— ÉTYM. *Piloter* 1.

† **PILULAIRE** (pi-lu-lê-r'), *adj.* || 1° Terme de pharmacie. Qui est en forme ou façon de pilule. Masse pilulaire, pâte préparée pour être divisée en pilules. || 2° Terme d'histoire naturelle. Qui fabrique ou porte de petites boules. || 3° *S. m.* Un pilulaire, instrument à l'aide duquel on administre aux grands animaux les médicaments qui sont sous forme de bol ou de pilule. || 4° *S. f.* La pilulaire, plante cryptogame de la famille des rhizocarpées, habitant les terrains isolés, et dont les sporocarpes ressemblent à des pilules.

— ÉTYM. *Pilule*.

PILULE (pi-lu-l'), *s. f.* || 1° Terme de pharmacie. Petite boule du poids de quelques centigrammes, qu'on façonne avec une pâte composée de substances diverses. || Pilules gourmandes, pilules composées de substances propres à exciter l'appétit. || Argenter, dorer des pilules, les revêtir d'une légère feuille d'argent, d'or, pour en masquer le goût. || 2° Fig. Chose désagréable, pénible à supporter. La pilule, à vrai dire, était assez amère, LA FONT. *Contr.* Hortense : [Le voir] Toujours incommodé, toujours tremblant d'effroi, C'était, je vous l'avoue, un grand plaisir pour moi. — Harpagesme, à part : Quelle pilule! ID. *Florentin*, I, 8. Horace : Le connaissez-vous point? — Arnolphe, à part : La fâcheuse pilule! MOL. *Éc. des f.* I, 6. || Avaler la pilule, endurer avec patience un déplaisir, un affront, et aussi se déterminer à faire quelque chose qui répugne. Ma sœur, tout doucement avalez la pilule, REGNARD, *le Joueur*, II, 10. Vendôme apprit qu'il ne serait plus payé comme général d'armée; le camouflet fut violent, mais il avala la pilule de bonne grâce, ST-SIM. 216, 163. Ajoutons à cela, que je comptais bien de lui parler avec adresse, et de lui faire avaler la pilule tout doucement, LE SAGE, *Gil Blas*, VII, 4. || Dorer la pilule, donner un tour agréable à ce qui est, de soi, déplaisant, pénible. Le seigneur Jupiter sait dorer la pilule, MOL. *Amph.* III, 11. Ce diseur de beaux mots sait dorer la pilule, TH. CORN. *D. Cés. d'Avalos*, I, 1. Le roi dora la pilule au duc de Chaulnes au mieux qu'il put en lui retirant le gouvernement de Bretagne, ST-SIM. 27, 67.

— SYN. PILULE, BOL. La pilule diffère du bol par son volume qui est plus petit, et par sa consistance qui est plus considérable; les pilules sont du poids de 5 à 20 centigrammes; les bols peuvent peser jusqu'à 40 centigrammes et même plus.

— HIST. XVIe s. Pilules aurées, PARÉ, XX, 25. L'empastement des chapons se fait sans boire, d'autant que les pilules ou pelotes portent le brouvage.... O. DE SERRES, 362. Contournant la teste comme un singe qui avale pilules, RAB. IV, *Prol. de l'auteur*. Ses termes estoient une pilule ensucrée et un cuyvre doré, BOUCHET, *Serees*, liv. II, p. 101, dans LACURNE.

— ÉTYM. Wallon, pelô; prov. *pilula*; du lat. *pilula*, diminutif de *pila*, balle à jouer (comparez PELOTE).

† **PILULIER** (pi-lu-lié), *s. m.* Terme de pharmacie. Instrument employé pour diviser la masse pilulaire et rouler plusieurs pilules à la fois.

† **PILUM** (pi-lom'), *s. m.* Célèbre arme de jet romaine; elle a souvent varié dans sa forme; c'est une espèce de lance dont le fer est long et qui porte, en un point de la hampe, un renflement prononcé.

— ÉTYM. Voy. PILE 5.

† **PIMAR** ou **PIMART** (pi-mar), *s. m.* Le *picus medius*, *L.* || Un des noms du loriot.

— ÉTYM. Wallon, *pimdie*, bouvreuil. *Pimart* est *picus martius*, dont le nom latin a été transporté au loriot et au bouvreuil.

† **PIMARIQUE** (pi-ma-ri-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide pimarique, acide qui entre dans les résines des conifères.

PIMBÊCHE (pin-bê-ch'), *s. f.* Terme familier. Femme impertinente qui se donne des airs de hauteur. Quelle pimbêche! Haute et puissante dame Yolande Cudasne, Comtesse de Pimbesche, Orbesche et cætera, RAC. *Plaid.* II, 4.

— HIST. XVIe s. Pimbesche, COTGRAVE.

— ÉTYM. Génev. *primbèche*. Richelet écrit *painbêche*, et entend une femme fainéante à qui il faut mettre le *pain* au *bec*. D'après Delâtre, *pimbêche* vient de *pimpe*, nom de la cornemuse chez les Provençaux, et signifie une mauvaise pimpe, une mauvaise cornemuse. Tout cela n'est que conjecture. Mais *espimbeche*, que Génin, *Récréations*, t. II, p. 42, signale dans le *Ménagier de Paris*, doit intervenir, ainsi nommé, dit-il, du verjus qui entrait en ce ragoût, parce qu'il faisait *pincer le bec*. On connaît un nom de famille *Pinchebec*. Cela donne raison à la conjecture de Génin.

† **PIMÉLATE** (pi-mé-la-t'), *s. m.* Sel formé par l'acide pimélique.

† **PIMÉLÉES** (pi-mé-lée), *s. f. pl.* Genre de plantes de la famille des daphnoïdées, ainsi dit du nom d'une nymphe compagne de Daphné.

† **PIMÉLIQUE** (pi-mé-li-k'), *adj.* Acide pimélique, acide obtenu en faisant bouillir poids égaux d'acide oléique et d'acide nitrique.

— ÉTYM. Πιμελὸς, gras.

† **PIMÉLITE** (pi-mé-li-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation du tissu adipeux.

— ÉTYM. Πιμελὸς, gras, et la finale médicale *ite* indiquant inflammation.

† **PIMÉLOSE** (pi-mé-lô-z') *s. f.* Terme d'anatomie pathologique. Transformation d'un tissu en graisse. Pimélose du foie.

— ÉTYM. Πιμελὸς, gras.

PIMENT (pi-man), *s. m.* || 1° Boisson composée de miel et d'épices, qui était très-usitée et très-estimée dans le moyen âge. Après le dîner on servit le piment, l'hypocras et toute sorte de liqueurs savoureuses, MARCHANGY, *Tristan le voyageur*, ch. 80. || 2° Genre de la famille des solanées. || Plante dont le fruit est rouge et d'un goût très-âcre (*capsicum annuum*, *L.*). || Le fruit même de cette plante. Poivre long, le 100 pesant payera 10 livres; poivre de brezil ou piment, 3 livres, *Tarif*, 18 sept. 1664. || Terme de cuisine. Beurre de piment, beurre dans lequel on a incorporé du piment en poudre. || 3° Piment de la Jamaïque, dit aussi toute-épice, nom donné aux fruits desséchés, avant leur maturité, du *myrtus pimenta*, *L.* || 4° Piment royal ou piment aquatique, *polygonum hydropiper*, *L.* (voy. GALÉ). || 5° Piment des abeilles ou des mouches, mélisse officinale. || 6° Piment d'eau ou aquatique, renouée.

— ÉTYM. Espagn. *pimiento*, poivre. Mais l'espagnol *pimiento* est congénère à l'ancien français *piment* ou *piument* (prov. *piment* ou *pigment*), boisson, lequel vient du lat. *pigmentum*, sorte de composition pour peindre (voy. PIGMENT). La composition épicée a passé au sens d'épice, de poivre, de poivre de Guinée.

† **PIMENTADE** (pi-man-ta-d'), *s. f.* Sauce au piment.

† **PIMENTIQUE** (pi-man-ti-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide pimentique, partie constituante de l'essence du girofle, *caryophyllus aromaticus*, *L.*, de celle des fruits du piment, *myrtus pimenta*, *L.*, et de l'essence éthérée de cannelle blanche.

PIMPANT, ANTE (pin-pan, pan-t'), *adj.* Terme familier. Qui est d'une toilette élégante, recherchée, attirant l'œil. Un enfant de ville bien pimpant vint à passer; il avait le pourpoint de satin blanc et le bas de soie flammette, *Francion*, VI, p. 223. Vous souffrez que la vôtre aille leste et pimpante, MOL. *Éc. des mar.* I, 2. A faire le pimpant n'a-t-il pas bonne grâce? BARON, *École des pères*, V, 7. || Il se dit aussi des choses. Une toilette pimpante. Des reliures pimpantes.

— HIST. XVIe s. Damoiselles bien pimpantes et atournées, RAB. P. 44, dans LACURNE. Les vieilles quand elles se font si pimpantes et gorgiases,... BRANT. *Dames gal.* t. I, p. 393, dans LACURNE.

— ÉTYM. Prov. *pimpar*, *pipar*, rendre élégant, de *pimpo*, pipeau (voy. PIPE, PIPEAU). La langue du XVIe siècle avait *pimper*, *pimpeloier*, *pimpelocher*, et aussi *piper* : piper en une chose, y exceller. [illegible]

PIMPESOUÉE (pin-pe-sou-ée), *s. f.* Femme [illegible] manières prétentieuses et ridicules (terme qui [illegible] vieilli). Voilà une belle mijaurée, une pimpesouée bien bâtie, pour vous donner tant d'amour, [illegible] *le Bourg.* III, 9.

— HIST. XVIe s. Item doulx yeulx pipesouez [illegible] *l'Amant rendu cordelier*, p. 685, dans LACURNE, au mot *morte*.

— ÉTYM. D'après Auger, *pimpesouée* vient de *pimper* (voy. PIMPANT), et l'adjectif *souef*, doux. Cette étymologie est probable.

† **PIMPINELLE** (pin-pi-nè-l'), *s. f.* Nom donné par Adanson à la pimprenelle. || Nom donné au genre boucage, ombellifères.

— ÉTYM. Voy. PIMPRENELLE.

PIMPRENELLE (pin-pre-nè-l'), *s. f.* || 1° Genre de la famille des rosacées. On y distingue : la petite pimprenelle, *poterium sanguisorba*, *L.*, et la pimprenelle des prés, *sanguisorba officinalis*. || 2° La pimprenelle d'Afrique, *melianthus major*, *L.* zygophyllées.

— HIST. XVIe s. La pilozelle, la pimpinelle, garence ... PARÉ, XVI, 36. Pimpernelle, [illegible] Sans artifice ès champs non-labourés, croist la pimprenelle.... elle s'affranchit par la culture, O. DE SERRES, 535.

— ÉTYM. Pic. *pimpernelle*; wall. *pinpernel*; catal. *pampinella*; espagn. *pimpinela*; ital. *pimpinella*. Les étymologistes y voient une corruption de *bipennella*, *bipennula*, à deux ailes; mais le catal. *pampinella* indique un diminutif du lat. *pampinus*, pampre. Cela va assez bien avec le vieux français *pimprenele*, élégante : XIIIe s. Quant l'acointa la [illegible] Qui estoit jone pinpernele, DU CANGE, *piperno*.

PIN (pin), *s. m.* || 1° Genre de la famille des conifères. || Grand arbre toujours vert dont on tire la résine. C'est spécialement du pin sauvage, *pinus sylvestris*, *L.*, et du pin maritime ou pin de Bordeaux, *pinus maritima*, Millar, que l'on retire la térébenthine commune, la poix de Bourgogne, le galipot, etc. Nous avons mesuré des pins de [illegible] pieds de diamètre et de cent quarante pieds de hauteur, LA PÉROUSE, *Voy.* t. II, p. 187, dans [illegible] GENS. || 2° Espèces nommées le plus souvent : [illegible] commun, pin de Genève, de Russie, de Riga, [illegible] mâture, pinasse, *pinus sylvestris*, *L.* || Pin d'Écosse, *pinus rubra*, Mill. || Pin laricio, pin de Corse, *pinus laricio*, *L.* || Pin maritime, pin de Bordeaux, des Landes, sauvage, grand pin, pin pinastre, *pinus maritima*, *DC.* || Pin pinceau, des Pyrénées, nazarou, *pinus pyrenaica*, Lapeyrouse. || Pin cultivé, de pierre, pin pinier, bon, doux, *pinus pinea*, *L.* || Pin mugho, créen, torche-pin, pin de montagne, de Briançon, pin nain, *pinus pumilio*, Hœnk. || Pin d'Alep, de Jérusalem, pin blanc, *pinus alepensis*, Ait. || Pin à l'encens, *pinus taeda*, [illegible] || Pin à trochets, *pinus rigida*, Mich. || Pin à [illegible] fruits, *pinus Coulteri*, Don. || Pin pleureur, *pinus excelsa*, Wall. || Pin cembro, pin cembre, *pinus cembro*, *L.* || 3° Pomme de pin, la pigne ou fruit du pin.

— HIST. XIe s. Dessouz un pin, delez un églantier, *Ch. de Rol.* VIII. || XVIe s. Les pins [illegible] très bien, sous quel aer que ce soit, comme [illegible] nettes de la Provence et du Languedoc le prouvent. O. DE SERRES, 787.

— ÉTYM. Provenç. *pin*, *pinhe*; catal. *pi*, [illegible] et ital. *pino*; du lat. *pinus*.

† **PINACE**, *s. f.* Voy. PINASSE 1.

PINACLE (pi-na-kl'), *s. m.* Le pinacle du temple et, absolument, le pinacle, la partie la plus élevée du temple de Jérusalem, celle où Jésus-Christ fut transporté quand il fut tenté par le démon. [illegible] au propre seulement en cette locution. [illegible] transporte le Fils de Dieu sur le pinacle du temple, BOSS. 1er *serm. Démons*, 2. || Fig. et familièrement. Être sur le pinacle, être dans une position très élevée. La consolation de Maulévrier fut de voir la princesse des Ursins de plus en plus au pinacle, ST-SIM. 147, 147. || Fig. Mettre quelqu'un sur le pinacle, le mettre, l'élever au-dessus de tous les autres. M. de Lauzun, qu'elle [la comtesse de Fiesque] [illegible] lait mettre sur le pinacle, SÉV. 17 janv. 1680.

— HIST. XVIe s. Tant y estoit venu grande multitude ...que toutes les fenestres, les arceaux et [illegible] leries, voire tous les pinacles et faistes des maisons estoient chargées de gens, *Amadis*, roman, p. [illegible]

— ÉTYM. Espagn. *pinaculo*, ital. *pinacolo*; [illegible] lat. *pinnaculum*, du lat. *pinna*, sommet; [illegible] PIGNON 1.

† **PINACOTHÈQUE** (pi-na-ko-tè-k'), *s. f.* Collection de peintures. || La galerie de tableaux de [illegible] Bavière.

— ÉTYM. Πίναξ, tableau, et θήκη, dépôt.

1. **PINASSE** ou **PINACE** (pi-na-s'), *s. f.* || 1° Anennement, petit vaisseau long, étroit, fort et léer, propre à faire course ou descendre du monde s une côte, LE P. FOURNIER (1643), dans JAL. Le rdinal de Richelieu fit son possible pour secourir place [l'île de Ré], envoya en Espagne du Charù pour hâter une armée navale promise au roi Sa Majesté Catholique, et lui donna ordre, past par Bayonne, d'acheter trente pinaces, et de envoyer promptement bien armées et equipées, . ID. Je dois vous dire que les Anglais ont vingtatre petits bâtiments pontés et fort vites à la voile ur les défendre des brûlots; il nous faudrait au oins dix ou douze soit pinaces de Bayonne ou aus bâtiments des côtes de Normandie qui pourent être propres pour cela, *Croissy à Colbert* 693), dans JAL. Les pinaces de Biscaye avaient nnement, selon Saverien (1781), 60 pieds de , 12 pieds de large, 5 pieds 6 pouces de creux, pieds de hauteur derrière et 11 devant, JAL. 2° Nom donné à la fin du XVIII° siècle à certaines barcations légères, longues, armées de huit ou avirons, et destinées, comme les chaloupes, au vice des vaisseaux; c'était un canot analogue au nd canot actuel des vaisseaux, JAL. || 3° Dans Inde, nom donné à quelques bateaux dont quelues-uns n'ont pas moins de 80 pieds, et qui sert à transporter voyageurs et marchandises sur Gange, JAL.

— HIST. XV° s. Arriverent en douze vaisseaux mmés espinaces avec une grande nave, BERRY, on. *depuis 1402 jusqu'en 1461*, p. 465, dans GENS || XVI° s. ....Ravy et gasté certains petits vires nommés espinasses, *Ordonn.* 6 fév. 1514.

— ÉTYM. Espagn. et portug. *pinaça*; ital. *pinace, pinazza*; ancien angl. *spyne, spynace*; angl. d. *pinnace*; holland. *pinas*; du lat. *pinus*, pin.

2. **PINASSE** (pi-na-s'), *s. f.* Nom donné dans les ges au pin commun, voy. PIN, n° 2.

— ÉTYM. Dérivé de *pin*.

PINASTRE (pi-na-str'), *s. m.* Pin sauvage; c'est pin maritime.

— HIST. XVI° s. Pinastre, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *pinaster*, péjoratif de *pinus*, pin.

PINÇADE (pin-sa-d'), *s. f.* Action de pincer. Je ne saurais me mettre en état d'appréhender pinçades pour notre faculté [de médecine], GUI IN, *Nouv. lett.* t. I, p. 92, dans POUGENS.

— HIST. XVI° s. Souvent il advint qu'aux proyes leurs griffes avoyent atrapées, les ongles de la ree terrestre donnassent de terribles pinçades, OUE, 696.

— ÉTYM. *Pincer*.

PINÇAGE (pin-sa-j'), *s. m.* Action de raccourcir sarments de la vigne, les pousses des arbres itiers, en les pinçant ou cassant, au lieu de les uper.

— ÉTYM. *Pincer*.

PINÇARD (pin-sar), *adj.* Terme de maréchalerie. val pinçard, et, substantivement, un pinçard, val qui marche sur la pince. || Pied pinçard ou pin, pied dont l'appui se fait principalement sur pince, qui est presque verticale.

— ÉTYM. *Pince*.

PINCE (pin-s'), *s. f.* || 1° Action de pincer, de sir avec force. || Avoir bonne pince, la pince e, la pince rude, avoir un poignet vigoureux. doigt les serre, il avait bonne pince, LA FONT. Populairement. Craindre la pince, être mee de la pince, craindre, risquer d'être arrêté. t argent est sujet à la pince, il est sujet à être . L'argent des communautés est ordinairement et à la pince. || Être sujet à la pince, se dit d'une sonne qui a l'habitude de chercher à faire des es illicites || Mesurer pince à pince, mesurer . L'ouvrage se doit faire pince à pince, c'estre bois à bois, justement, sans pouce ni évent, truct. aux jurés drapiers, août 1669. || 2° Longs tenailles qui servent à remuer les bûches dans cheminée. Et comme ces pinces fidèles, Qui tisons de mon ardent foyer, De temps en temps, r m'égayer, Font pétiller les vives étincelles, ILLE, *Convers. prologue*. || 3° Tenailles servant à férents usages, dans les métiers. || Terme de reieur. Petite tenaille dont on se sert pour pincer mme il faut, c'est-à-dire pour accommoder les rfs des livres. || 4° En anatomie et en chirurgie, struments dont on se sert dans diverses opétions pour saisir, attirer ou fixer certaines pars. || Pince à pansement, ou pince à anneaux, instrunt composé de deux branches semblables à celles s ciseaux; au lieu d'être tranchantes sur la par opposée aux anneaux, elles sont opposées l'une à l'autre et aplaties; le bec est taillé d'engrenures superficielles. || Pince à dissection, à artère, à ligature, pince formée par deux lames soudées à l'une de leurs extrémités, s'écartant par leur propre ressort à l'autre bout, et ne pouvant se fermer que par la pression des doigts. || Pince de chirurgien, coquille univalve. || 5° Pinces d'une écrevisse, d'un homard, parties de leurs grosses pattes avec lesquelles ils pincent quand on veut les saisir. On en a vu une [pie] se jeter sur un merle pour le dévorer, une autre enlever une écrevisse qui la prévint en l'étranglant avec ses pinces, BUFF. *Ois.* t. V, p. 118. || Fig. Jean Rousseau.... Vit émousser dans ce pays Le tranchant aigu de sa pince, VOLT. *Ép.* 53. Les pinces mordicantes de l'esprit de Champfort, HERVULT DE SÉCHELLES, *Sur la conversation.* || 6° *Au plur.* Les pinces, les dents incisives des animaux herbivores. Ce cheval a mis bas les pinces, il a trois ans. || 7° Extrémité antérieure du pied des animaux ongulés. || Terme de vétérinaire. Partie inférieure antérieure du sabot du cheval. || Devant d'un fer de cheval. || 8° Terme de chasse. Les pinces des bêtes fauves, l'extrémité de l'ongle. J'ai beau lui faire voir toutes les différences Des pinces de mon cerf et de ses connaissances, MOL. *Fâch.* II, 7. || 9° Terme de tailleur et de couturière. Pli large à sa base et se terminant en pointe aiguë, ou bien large au milieu et finissant en pointe en haut et en bas. || Les plis qui forment la taille des corsages plats s'appellent pinces. || 10° Pince, se dit du bord inférieur d'une cloche où frappe le battant. || 11° Pince à blaireau, espèce de piége. || 12° Barre de fer aplatie par un bout qui sert de levier. || En marine, levier de fer pointu par un bout et coudé par l'autre bout, qui est aplati et fendu comme le pied fourchu d'une chèvre. || 13° Genre d'arachnides.

— HIST. XV° s. ....Tous boutent dedens [le plat] Leurs mains jusqu'aux pinces des doys, E. DESCH. *Poés. mss.* f° 354. || XVI° s. Car vostre argent, très-debonnaire prince, Sans point de faute est sujet à la pince [à être volé], MAROT, II, 95. Des pieds de devant ilz [les chevaux] ne pouvoient toucher en terre qu'un petit de la pinse du pied tant seulement, AMYOT, *Eum.* 22. Une longue barre de fer, d'un costé en pince et l'autre en pointe ronde, D'AUB. *Hist.* II, 372. Si, avec le grand pied, il [le cerf] a les pinces grosses et larges, qu'il ait les os longs et creux, la jambe large et bas jointe, c'est signe de vieillesse, CHARLES IX, *Chasse royale*, XXI. La medecine est fort sujette à la pince [à prendre], CHOLIÈRES, *Contes*, f° 48, dans LACURNE.

— ÉTYM. Voy. PINCER; espagn. *pinzas*; vénit. *pixsa*, piqûre.

PINCÉ, ÉE (pin-sé, sée), *part. passé* de pincer. || 1° Serré entre les doigts ou autrement. Cet enfant pincé par un perroquet. Doigt pincé dans une porte. || 2° Qu'on fait vibrer avec les doigts, en parlant des cordes d'un instrument de musique. La corde pincée rendit un son. || Fig. Ce qui toucha le plus le roi d'Espagne, ce fut la corde de ses grands droits en France adroitement pincée par Stanhope, qui produisit le plus doux son à ses oreilles, ST-SIM. 438, 110. || 3° Fig. Qui a subi quelque dommage à la suite d'une imprudence. Pincé au jeu. Les jésuites ainsi pincés sur leur morale d'Europe et d'Asie, ST-SIM. 78, 9. || 4° Rendu plus mince en serrant. Une taille pincée. || Fig. Être à la fois et Midas et Narcisse, Enflé d'orgueil et pincé d'avarice, VOLT. *Enf. prod.* I, 4. || Lèvres pincées, lèvres minces et tenues serrées l'une contre l'autre, ce qui donne à la physionomie quelque chose de sec ou de hautain. Durant les contrariétés que j'éprouvais, Mme Geoffrin était mal à son aise; elle m'en parlait quelquefois du bout de ses lèvres pincées, MARMONTEL, *Mém.* VII. || On dit aussi: bec pincé. Ne confondez point les minauderies, la grimace, les petits coins de bouche relevés, les petits becs pincés, et mille autres puériles afféteries, avec la grâce, moins encore avec l'expression, DIDER. *Ess. sur la peint.* 4. || Terme de marine. Bâtiment pincé, bâtiment très-mince dans ses parties basses. || 5° Fig. Qui a dans les manières quelque chose de ce qu'expriment les lèvres pincées. C'était un petit homme bourru et chagrin, qui ne manquait pas d'esprit, mais qui était pincé dans la conversation, ricaneur et assez mauvais plaisant, VOLTAIRE, *Cosi-sancta.* || Il se dit aussi de l'air, du style, etc. Je sais que Léonor aime un certain Valère, Un fat, un freluquet, qui n'a l'heur de lui plaire Que par son air pincé, REGNARD, *le Bal*, 12. Croiriez-vous que le traducteur de Tacite m'a fait écrire par un homme très-considérable, pour me reprocher.... de trouver son style pincé et ridicule? VOLT. *Lett. à Alembert*, 23 déc. 1768. || Substantivement. De cette attention continuelle sur lui-même [du duc de Beauvilliers] naissait un contraint, un concentré, dirai-je même un pincé qui éloignait de lui, ST-SIM. 386, 68. || 6° *S. m.* Terme de musique. Le pincé, sorte d'agrément du genre trille, qui était propre à quelques instruments et particulièrement au clavecin. || Synonyme de pizzicato.

PINCEAU (pin-sô), *s. m.* || 1° Touffe de poils fortement pincés par un fil ou par une ficelle, à l'aide de laquelle on prend des couleurs, de la colle, et on les étale sur une surface. Donner un coup de pinceau. || Donner le dernier coup de pinceau à un tableau, l'achever entièrement. || Fig. Nous nous sommes plaints que la mort.... a effacé, pour ainsi dire, sous le pinceau même, un tableau qui s'avançait à la perfection avec une incroyable diligence, BOSS. *Duch. d'Orl.* || 2° L'art même de la peinture. Et j'approuve les soins du monarque guerrier Qui ne pouvait souffrir qu'un artisan grossier Entreprît de tracer d'une main criminelle Un portrait réservé pour le pinceau d'Apelle, BOIL. *Disc. au roi.* Il est parvenu au point de vivre de son pinceau, J. J. ROUSS. *Ém.* III. || 3° Manière de peindre. Un pinceau hardi. On prétend qu'elle [une œuvre] est d'un pinceau vigoureux, DIDEROT, *Salon de 1767*, *Œuvr.* t. XV, p. 22, dans POUGENS. || 4° Fig. Il se dit des orateurs, des poëtes, des écrivains. Vous achevez des raisonnements et des réflexions d'un pinceau que j'aime et que j'estime, SÉV. *à Mme de Grignan*, 6 août 1680. [O toi] Qui, par les traits hardis d'un bizarre pinceau, Mis l'Italie en feu pour la perte d'un sceau, BOIL. *Lutr.* I. D'un pinceau délicat l'artifice agréable Du plus affreux objet fait un objet aimable, ID. *Art p.* III. Je me garderai bien d'examiner la chose en philosophe et de quitter le pinceau pour le compas; mon unique but est de faire connaître le génie des poëtes anglais, VOLT. *Dict. phil. Rochester et Waller.* On ne peut trop redire qu'il faut se défier du pinceau des contemporains, conduit presque toujours par la flatterie ou par la haine, ID. *Mœurs*, 163. Albane et Raphaël, prêtez-moi le pinceau de la volupté; divin Milton, apprends à ma plume grossière à décrire les plaisirs de l'amour et de l'innocence, J. J. ROUSS. *Ém.* V. Celui qui sera curieux de connaître la délicatesse et la vigueur du pinceau de Sénèque, DIDER. *Claude et Nér.* II, 33. || Donner un coup de pinceau, indiquer quelques-uns des traits qui distinguent une personne, une chose. Je croirais faire tort à ce docteur nouveau, Si je ne lui donnais quelques traits de pinceau, RÉGNIER, *Sat.* X. || En un autre sens. Donner un coup de pinceau, lâcher quelque trait mordant, médisant. Ce satirique lui a donné un coup de pinceau. || 5° Par extension, pinceau se dit d'objets comparés, en raison de leur forme, au pinceau des peintres. Les oreilles du lynx sont surmontées, à leur extrémité, d'un pinceau de poils noirs, BUFF. *Morceaux choisis*, p. 237. La couleur remarquable des deux pinceaux de plumes qui s'étendent en arrière de ses oreilles [d'un oiseau-mouche], ID. *Ois.* t. XI, p. 44. || En pinceau, en forme de pinceau. || Par pinceaux, par places comme peintes. Il [l'aningha roux] a le cou et le dessus des ailes d'un fauve roux tracé par pinceaux sur un fond brun noirâtre, BUFF. *Ois.* t. XVI, p. 261. || 6° Terme de physique. Pinceau optique, pinceau de lumière, nom donné aux rayons qui, émanant d'un objet lumineux, passent par une ouverture étroite où ils sont comme pincés. Plusieurs pinceaux constituent un faisceau lumineux. || 7° Espèce de brosse à l'usage du graveur. || Terme de relieur. Sorte de brosse composée d'un manche de bois et de poil de sanglier ou de cochon.

— HIST. XIII° s. Toute euvre enlevée doit estre faite de plastre à pincel, et sur la sele et sur l'escu, *Liv. des mét.* 209. || XV° s. Le verre est le pinceau duquel on t'enlumine [le nez], BASSEL. 18. || XVI° s. Il le reçoit avec toute honnesteté, le fait diner, bien boire et chanter le beau pinceau [le verre à la main], D'AUB. *Fæn.* III, 5. Pinceau à peindre le nez [un verre de vin], COTGRAVE.

— ÉTYM. Provenç. *pinzel*; catal. *pinsell*; espagn. *pincel*; ital. *pennello*; du lat. *pēnicillum*, diminutif de *pēnis*, queue, brosse à peindre.

† **PINCEAUTAGE** (pin-sô-ta-j'), *s. m.* Action de pinceauter; résultat de cette action.

† **PINCEAUTER** (pin-sô-té), *v. a.* Réparer au pinceau les défauts de couleur d'un papier peint, d'une étoffe imprimée. || Ajouter au pinceau les couleurs que l'impression n'a pu donner.

— ÉTYM. *Pinceau*. Mot irrégulièrement formé de *pinceau*, comme *panneauter*, de *panneau*.

† **PINCEAUTEUSE** (pin-sô-teû-z'), *s. f.* Femme

qui travaille au pinceau sur des papiers peints ou des [illegible].

PINCE-BALLE (pin-se-ba-l'), *s. f.* Terme de marine. Tenaille avec laquelle on prend les boulets [illegible] sur le feu, pour les transporter jusqu'à la pièce d'artillerie. || *Au plur.* Des pince-balle ou balles.

PINCÉE (pin-sée), *s. f.* Quantité d'une chose, d'une substance quelconque que l'on peut saisir avec l'extrémité de deux ou trois doigts. Une pincée de farine. M. de Savoie ouvrit sa tabatière en causant, et allait prendre une pincée de tabac, ST-SIM. 97, 33.

— ÉTYM. *Pince.*

PINCELIER (pin-se-lié), *s. m.* Chez les peintres, vase de fer-blanc, divisé en deux parties, dont l'une sert pour l'huile, et l'autre pour nettoyer les pinceaux.

— ÉTYM. *Pinceau*, par l'intermédiaire de la forme *pincel.*

† **PINCE-LISIÈRE** (pin-se-li-ziè-r'), *s. m.* Appareil pour assujettir la mousseline qui doit recevoir l'apprêt. || *Au plur.* Des pince-lisière ou lisières.

PINCE-MAILLE (pin-se-mâ-ll', *ll* mouillées), *s. m* Personne dont l'avarice se montre jusque dans les plus petites choses. Un pince-maille avait tant amassé, Qu'il ne savait où loger sa finance, LA FONT. *Fabl.* X, 5. || *Au plur.* Des pince-maille ou mailles.

— ÉTYM. *Pincer*, et *maille* 3.

† **PINCEMENT** (pin-se-man), *s. m.* || 1° Action de pincer. Le son aigu et élevé a besoin, pour être formé, ou d'une haleine beaucoup plus forte, si c'est une voix, ou d'un pincement plus sec et plus vigoureux, s'il est fait sur des cordes, que le son bas et grave, DESC. *Musique, Des degrés.* || 2° Terme de jardinage. Action de pincer. Le pincement est une opération qui consiste, non pas à pincer proprement et simplement, mais à retrancher avec les ongles la sommité herbacée d'un rameau en végétation, à l'effet de le faire ramifier, ou de l'affaiblir au profit d'un autre, CH. BALTET, dans *Livre de la ferme*, t. II, p. 171.

— HIST. XVI° s. Pincement, COTGRAVE.

PINCER (pin-sé. *Le c prend une cédille devant a et o : pinçant, pinçons*), *v. a.* || 1° Serrer la peau entre les doigts ou autrement. [Elle] Le pinçait, lui venait sourire, Sur les yeux lui mettait la main, Sur le pied lui marchait enfin, LA FONT. *Nicaise.* || Absolument. Votre fille a mal aux dents et pince comme vous ; cela est plaisant, SÉV. 96. Il faut pincer bien fort, même jusqu'au sang, mais ne jamais écorcher, D'ALEMB. *Lett. à Volt.* 4 août 1767. || Fig. Pour Pauline, cette dévoreuse de livres.... les romans, les comédies, les Voiture, les Sarasin, tout cela est bientôt épuisé.... après il faut l'histoire ; si on a besoin de lui pincer le nez pour lui faire avaler, je la plains, SÉV. 414. || Je vous pince sans rire, sorte de jeu qui se joue ainsi : on fait asseoir sur un siége un homme de la compagnie ; un autre se noircit les doigts d'encre ou de charbon, et pince l'autre en divers endroits du visage, en disant : je vous pince sans rire. L'impression des doigts fait un masque risible, et, si quelqu'un se met à rire, il est obligé de se mettre à la place du barbouillé. || Fig. Pincer sans rire, offenser, faire du mal sans en avoir l'air ; dire quelque chose de piquant sans paraître en avoir l'intention. Or, comte, pour finir, lis donc cette satire, Et vois ceux de ce temps que je pince sans rire, RÉGNIER, *Sat.* II. || Substantivement. Un pince-sans-rire, un homme qui raille sans en avoir l'air, un homme malin et sournois. Ses articles de critique.... sont semés de malices fuyantes et d'ironies couvertes qui rappellent les pince-sans-rire de la bonne compagnie, ASSELINEAU, *Mélang. tirés d'une petite bibliothèque romantique*, Paris 1866, p. 79. || 2° Saisir, couper, arracher. Vous pouvez bien juger que des gens qui se faisaient pincer le poil des bras et des cuisses, qui se frisaient, qui se parfumaient.... VOLT. *Lett.* 125. Quand ils [les petits des paons] auront [illegible], ils mangeront du froment, de l'orge.... et même ils [illegible] l'herbe tendre, BUFF. *Ois.* t. IV, p. 32. || Fig. Pincer la matière, l'effleurer à dessein, ne pas l'approfondir. Tel fut notre début en Italie, dont toute la faute fut imputée à Catinat, en quoi Vaudemont, en pinçant seulement la matière, et Tessé à pleine écritoire, ne s'épargnèrent pas, ST-SIM. 96, 21. || Populairement, en pincer, y prendre part, en goûter. Je suis sûr qu'il en a pincé. || 3° Terme de jardinage. Couper avec les ongles l'extrémité des jeunes rameaux pour les arrêter en faveur des autres branches ou des fruits. Pincer quelques branches qui sont trop vigoureuses, LA QUINTINIE, *Jardins*, I, 2. Outre la taille, on vient encore quelquefois à une autre opération qu'on appelle pincer.... l'effet de ce pincer est d'empêcher que les branches ne deviennent trop grosses et par conséquent inutiles à fruit, ID. *Jardins*, I, III, 9. || 4° Terme de musique. Faire vibrer les cordes d'un instrument, en les tirant vivement avec le bout d'un doigt. Il a pincé ce passage sur son violon, au lieu de le jouer avec l'archet. Tel était encore l'*epigonium*, inventé par Epigonus d'Ambracie, le premier qui pinça les cordes, au lieu de les agiter avec l'archet, BARTHÉL. *Anach.* ch. 27. || Pincer se dit des instruments à cordes que l'on touche de l'extrémité des doigts, tels que la guitare, le luth, la harpe ; en cet emploi, il est ordinairement neutre (on dit toucher des instruments qui ont des touches). Pincer de la harpe, du luth, de la guitare, du téorbe. || 5° Serrer fortement avec une pince, avec des tenailles ou autres instruments semblables. Pincer une bûche, une barre de fer rouge. || Absolument. Vos tenailles sont faussées, elles ne pincent plus. || 6° Pincer les lèvres, les rapprocher l'une contre l'autre ; ce qui est un signe de mécontentement, de pruderie. Quolibets de noces, plates plaisanteries, contes lubriques, qui font rougir la mariée et pincer les lèvres aux bégueules, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 64. || On dit de même : pincer le bec. Je sais que vos ladys.... À certains de nos mots pourraient pincer le bec, A. DUVAL, *Orat. angl.* I, 9. || Rendre plus mince en serrant. Pincer les livres. || Cette robe lui pince bien la taille, elle lui dessine bien la taille, la lui fait paraître fine. || Terme de marine. Pincer un bâtiment, lui donner des formes ou des façons aiguës ou fines. || 7° Terme de manége. Approcher l'éperon du flanc du cheval, sans donner coup ni appuyer. || 8° Familièrement. Arrêter, saisir. On pinça le voleur. Une felouque envoyée par mes parents avec ordre de me faire pincer, LESAGE, *Guzm. d'Alf.* V, 6. Si je venais à être pincé, je serais obligé de rendre gorge, et de perdre avec cela mes deux oreilles, ID. *ib.* II, 4. Ces égrillards iraient d'humeur bouffonne Pincer au lit le diable et ses suppôts, BÉRANG. *Préf.* || 9° Par extension de l'action de pincer à la sensation que cette action produit, causer une sensation vive et désagréable. Le coup de fouet a pincé ce cheval. Le vent me pinçait le visage. Tout ce qui me pince les entrailles m'est contraire, M^me^ DU DEFFANT, *Lett. à H. Walpole*, t. IV, p. 417, dans POUGENS. || 10° Fig. et familièrement. Saisir, surprendre en faute. Cet enfant va voler du fruit dans le jardin du voisin ; on le pincera. Si je te pince, tu ne m'échapperas pas. || 11° Se faire pincer, être pincé, être puni de quelque imprudence, de quelque faute. Il s'est fait pincer à des spéculations de bourse. || 12° Fig. Critiquer, railler. Son style [du jésuite Maimbourg] n'est point agréable ; il veut toujours pincer quelqu'un, et comparer Arius.... à M. Arnauld, SÉV. 23 nov. 1689. Ce charmant, cet aimable prince, Dont la muse finement pince Jusques aux serviteurs de Dieu, CHAUL. *À Mme de Lassay.* Je vous dis très-sincèrement.... que je vous pardonne cordialement de m'avoir pincé, que je suis fâché de vous avoir donné quelques coups d'épingles.... VOLT. *Lett. Abbé Trublet*, 27 avril 1761. Virgile a-t-il bien fait de pincer Mévius ? ID. *Ép.* 104. || Pincer en riant, faire la critique de quelqu'un, sans amertume et d'une manière agréable. || 13° Chez les planeurs, former l'angle qui règne autour d'une pièce de vaisselle au-dessus du bouge. || Terme de reliure. L'ouvrier doit bien faire attention à ce que son marteau tombe bien aplomb sur la battée, sans cela il risquerait de pincer et couperait la battée, *Manuel du relieur*, p. 66, Roret, 1827. || 14° Terme de monnaie. Marquer plus fortement les monnaies ou les médailles dans les endroits où l'empreinte n'est pas assez forte. || 15° Terme de marine. Pincer le vent, s'approcher du lit du vent, se tenir le plus près du vent, aussi près que possible. || Il se dit aussi dans les autres cas où l'on a besoin du vent. Mon sage est le conducteur de mon moulin, lequel pince bien le vent, ramasse mon sac de blé, le verse dans la trémie.... VOLT. *Dict. phil. Xenophane.* || 16° Se pincer, *v. réfl.* Se faire un pinçon. En fermant cette porte je me suis pincé.

— HIST. XIII° s. ....je voi maint prince Qui retaille au povre home et pince Sa terre pour croistre la [illegible] [prenne], BAUDOUIN DE CONDÉ, t. I, p. 471. Mellais qui l'autrui tolt et pince, *la Rose*, 8484. || XV° s. Très chier et très amé cousin, Tant avez pincé le raisin Et la purée de Bourgoingne, Que mal a alé vo besoingne ; Souffert en avez maladie, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 420. Et n'y avoit loup ne hoppar Qui souvent ne fust de renart Pincez par nuit en traison, *ib.* f° 463. || XVI° s. Envoya sommer de combatre ; ce que ne voulurent, mais sortirent à l'escarmouche, et là se [illegible] à pincer bien estroit, J. D'AUTON, *Annales de Louis XII* [illegible] f. 2, dans LACURNE. La couronne est engagée [illegible] de trente millions ; et le tout par l'astuce et [illegible]ligence de ceux qui ont les charges plus honorables, lesquels se sont servis de l'occasion pour jouer à pincer sans rire, *Caquets de l'accouchée*, p. [illegible] dans LACURNE. ....Si c'est estudier, que effleurer pincer, par la teste ou par les pieds, tantost [illegible] aucteur.... MONT. III, 77. D'estre subject à la [illegible]que et subject à m'abstenir du plaisir de manger des huistres, ce sont deux maulx pour un ; [illegible] nous pince d'un costé ; la regle de l'autre, [illegible] 263. ....Lequel [pauvre peuple] estant encore [illegible] par la subtile main des financiers, c'est [illegible] de quoy il subsiste, LANOUE, 13. ....En se tastant souvent et à toute heure, pressant et pinssant [illegible]ques au vif, CHARRON, *Sagesse*, I, 4.

— ÉTYM. Wallon, *pissi*; espagn. *pizcar* et *pincho*; ital. *pizzicare*; Venise, *pizzare*; angl. *to pinch*; du germanique d'après Diez : bavarois, *pfitzen*; [illegible]land. *pitsen*. Il faut rejeter *pinceau*; le verbe [illegible] de ce substantif serait *pinceler*, et non *pincer*.

† **PINCETER** (pin-se-té. *Le t se double quand la syllabe qui suit est muette : je pincette*), *v. a.* [illegible] vieilli. Arracher le poil avec une petite pince. [illegible] lui fis prendre un siége, il tira sa pincette, P[illegible] son menton, et, sa barbe étant faite, S'efforça [illegible] briller par ses discours pointus, SCARR. *Poés* [illegible] *Œuv.* t. VII, dans POUGENS. || Se pinceter, *v. réfl.* S'arracher le poil avec une petite pince. Pour [illegible] j'ai perdu mes pincettes, Et, quand aujourd'hui [illegible] aurais, Point ou peu me pincetterais, SCARR. [illegible] VIII.

— HIST. XVI° s. Les Romains se faisoient aussi pinceter tout le poil, MONT. I, 374.

— ÉTYM. *Pincette.*

PINCETTE (pin-sè-t'), *s. f.* || 1° À la pincette, [illegible] pinçant, *loc. adv.* usitée seulement en [illegible] baiser quelqu'un à la pincette, à pincette, [illegible] cette, le baiser en lui prenant doucement les [illegible] joues avec le bout des doigts. || 2° *Au plur.* [illegible]ment de fer à deux branches égales, dont on se sert pour arranger le feu. Le roi fut, à l'instant, contre son naturel, si transporté de colère, [illegible] jeta sur les pincettes de la cheminée, et [illegible] charger Louvois sans Mme de Maintenon, qui [illegible] ôta les pincettes des mains, ST-SIM. [illegible] et familièrement. Se dit pour exprimer la [illegible] de la tenue. Le maréchal de Duras dit au [illegible] ses fils ne seraient jamais à cheval que des [illegible] de pincettes, ST-SIM. 140, 46. || On ne le toucherait pas avec des pincettes, se dit d'un objet fort [illegible] || On dit aussi pincette au singulier. Donnez [illegible] pincette, *Dict. de l'Acad.* Des grammairiens ont [illegible] ce singulier ; il est vrai que le pluriel est [illegible] usité ; mais le singulier l'est aussi, et, au fond, [illegible] n'y a pas plus de nécessité pour que pincette [illegible] du pluriel qu'il n'y en a pour que pince [illegible] || 3° Petites pinces pour s'arracher le poil. [illegible] pincettes le bon prince S'ébarbe et ses [illegible] pince, SCARR. *Virg.* VIII. || 4° Terme de métier. [illegible]tits instruments de fer à deux branches. Des [illegible]cettes d'argent. || 5° Pincette de mer, la [illegible]

— HIST. s. XIV° Pour une tenaille, une pincette, deux pelles de fer, DE LABORDE, *Émaux*, [illegible] || XVI° s. Plus de pincettes et miroir je ne [illegible] Adieu le soing de friser les cheveux, [illegible] *recto*. Une tenaille ou pincette bien [illegible] presque comme celles que les Parisiens et [illegible]nois sont curieux d'avoir en leur foier, D'AUB. [illegible] II, 372.

— ÉTYM. Diminutif de *pince*; wallon, *pincett*[illegible]

† **PINCEUR, EUSE** (pin-seur, seû-z'), *s. m.* [illegible]vrier qui soulève les pierres avec une pince.

† **PINCHEBECK** (pin-che-bek), *s. m.* Voy. CHRYSOCALE.

PINCHINA (pin-chi-na), *s. m.* [illegible] non croisée, qui s'est fabriquée d'abord à T[illegible] et qu'on a dans la suite imitée dans d'autres [illegible] de France. || Il est écrit pinchinat dans le *T*[illegible] *annexé aux lettres patentes*, 22 juillet [illegible] tiers : pinchinats croisés à quatre marches.

— ÉTYM. Origine inconnue.

PINÇON (pin-son), *s. m.* || 1° Marque qui [illegible] sur la peau quand on a été pincé. || 2° Terme de maréchalerie. Rebord de la pince d'un fer de cheval.

— ÉTYM. *Pincer*; picard, *pinchon*. Il faut [illegible] que le *pinson*, oiseau, a servi, à cause de sa [illegible]leur, de dénomination à une meurtrissure, [illegible] dit *pinson tout vert pour pinçon* : [illegible] pieds oster, Qu'il ne pregne un pinson tout [illegible]

Hist. au théât. franç. t. I, p. 307, dans LACURNE. C'est un calomniateur.

† PINÇOTER (pin-so-ter), *v. a.* Pincer souvent et légèrement. Laissons le discourir, sa barbe pinçoter, RÉGNIER, *Sat.* VIII.

— ÉTYM. Fréquentatif de *pincer*.

† PINÇURE (pin-su-r'), *s. f.* Action de pincer. || Pli qui se fait à une étoffe en la foulant.

— HIST. XVIe s. D'une morsure, pinsure, piqueure et semblables, PARÉ, VIII, 38.

— ÉTYM. *Pincer*.

PINDARIQUE (pin-da-ri-k'), *adj.* Qui imite Pindare. Le chant fini, le pindarique oison, Se rengorgeant, rentre dans la maison, J. B. ROUSS. *Épît.* I, 1. Embrasé du feu lyrique, J'osai, jusque dans les cieux, Suivre l'aigle audacieux En son essor pindarique, MILLEV. *Élég.* liv. I.

— ÉTYM. *Pindare*, célèbre poëte lyrique de la Grèce.

† **PINDARISÉ, ÉE** (pin-da-ri-zé, zée), *part. passé* de pindariser. On rit d'un auteur symétrique, D'un éloge pindarisé, Et d'une ode antipindarique, M. J. CHÉN. *Épigr.* || Participe fait d'un verbe neutre, comme expiré de expirer.

† **PINDARISER** (pin-da-ri-zé), *v. n.* Terme familier. Parler, écrire d'une manière recherchée, ampoulée. Cette idée peu juste qu'on a conçue de lui [Pindare], ces imitations vicieuses ont fait naître le mot pindariser, qui se prend en mauvaise part, BITAUBÉ, *Instit. Mém. litt. et beaux-arts*, t. IV, p. 425.

— HIST. XVIe s. Si dès mon enfance, Le premier de France J'ai pindarizé.... RONS. 397. Allons visitement; la soupe se mange; je pindarise, je cuidois dire : on mange la soupe, *Moyen de parvenir*, p. 7, dans LACURNE. De jour en jour les bons mots sont decriez entre ceux qui, s'escoutans pindariser à la nouvelle mode, barbarisent aux oreilles de ceux qui suivent l'ancienne, H. EST. *Apol. d'Hérod. Préface*, à la fin.

— ÉTYM. Voy. PINDARIQUE.

PINDARISEUR (pin-da-ri-zeur), *s. m.* Celui qui pindarise.

— HIST. XVIe s. Pindariseurs de mots [ceux qui font des mots nouveaux], BRANT. *Cap. franç.* t. III, p. 167, dans LACURNE.

† **PINDARISME** (pin-da-ri-sm'), *s. m.* Imitation du style lyrique de Pindare.

PINDE (pin-d'), *s. m.* Montagne consacrée à Apollon et aux Muses. || Le dieu du Pinde, Apollon. || Les sœurs, les déesses du Pinde, les Muses. || Les nourrissons du Pinde, les habitants du Pinde, les poëtes. Les maîtres, les héros du Pinde, les grands poëtes. || Les lauriers du Pinde, la gloire des poëtes.

— ÉTYM. Πίνδος; lat. *Pindus*.

PINÉALE (pi-né-a-l'), *adj. f.* Usité seulement dans cette expression anatomique : glande pinéale, petit corps de substance grise situé au-devant du cervelet. C'est dans la glande pinéale que Descartes établissait le siége de l'âme raisonnable.

— ÉTYM. Lat. *pinea*, pomme de pin, de *pinus*, pin, à cause de la forme de ce petit organe.

1. **PINEAU** (pi-nô), *s. m.* Cépage qui produit des raisins petits et ayant des graines petites ; il donne le meilleur vin.

— HIST. XVIe s. Pineau, COTGRAVE.

— ÉTYM. Dit ainsi de la pomme de *pin*, à cause de sa forme.

† 2. **PINEAU** (pi-nô), *s. m.* Petit palmier de Cayenne.

† **PINÈDE** (pi-nè-d'), *s. f.* Nom, dans le sud-ouest de la France, des lieux plantés de pin.

† **PINÉE** (pi-née), *s. f.* Espèce de morue sèche.

PINGOUIN ou **PINGUIN** (pin-gouin), *s. m.* Oiseau à ailes très-courtes, habitant les mers arctiques, ordre des palmipèdes brachyptères, famille des alcidés ; pingouin commun, *alca torda*, *L.* ; grand pingouin, *alca impennis*, *L.*

— ÉTYM. Angl. *pinguin*. D'après Clusius, qui le premier a le mot *pinguin*, cet oiseau a été ainsi nommé par les Hollandais arrivant en 1598 au détroit de Magellan, du latin *pinguis*, gras : *a pinguetudine qua erant præditæ, pinguins appellarunt* (ce sont non des pingouins, mais des manchots, comme on le voit par la figure). M. Roulin pense que cette étymologie est fausse ; il y voit le breton *pen gwenn*, tête blanche. Le mot en effet a une apparence bretonne, comme *baragouin*. La preuve que les Hollandais ne l'ont pas forgé, c'est que, dit M. Roulin, on le trouve à peu près dans le même temps appliqué, dans d'autres documents tout à fait indépendants, à un oiseau tout différent : « Elle est [une petite île sous l'équateur] si couverte d'oiseaux qu'on ne sauroit presque marcher en aucun endroit qu'on ne marche dessus ou sur leurs œufs ; on les nomme *pingui* et sont un peu plus gros que nos pigeons .... » (PYRARD DE LAVAL, parti dès 1601). Cela prouve que le nom de *pingui* ou *pinguin* se donnait à différents oiseaux. Mais le pingouin a la tête noire. M. Roulin pense que ce nom fut donné d'abord à des oiseaux qui ont la tête blanche, par exemple au macareux ; puis, que des gens qui ne comprenaient pas cette appellation l'attribuèrent à plusieurs espèces volant mal et se réunissant en grandes troupes.

† 1. **PINGRE** (pin-gr'), *s. m.* Terme populaire. Celui, celle qui est très-chiche, avare. C'est un pingre, un vrai pingre. || *Adj.* Elle est un peu pingre.

— ÉTYM. *Pingre* signifierait épingle, d'après ROUARNIER, *Encycl.* du XIXe siècle, t. XIX, p. 480 : Les Juifs étaient accusés d'enfoncer des *pingres* dans la chair des enfants ; de là *pingre* a passé aux Juifs pour désigner un usurier. De cela il faudrait fournir des preuves, c'est-à-dire des textes. Il est plus probable que *pingre* est une forme nasalisée de l'ancien français *pigre* (du latin *piger*, paresseux), qui a signifié lâche, misérable : XVe siècle. Puis que là de prinsault lieu d'aucuns cognoissance, L'ombre voy et cogniz de ce pigre missaire Qui fist le grand reffuz par vilté et meschance, *Traduction de Dante*, dans *Bibl. des chartes*, 5e série, t. V, p. 344.

† 2. **PINGRE** (pin-gr'), *s. f.* Synonyme de pinque.

† **PINGUIFOLIÉ, ÉE** (pin-gui-fo-li-é, ée : ui se prononce comme dans *huile*), *adj.* Terme de botanique. Qui a des feuilles épaisses et charnues.

— ÉTYM. Lat. *pinguis*, gras, et *folium*, feuille.

† **PINGUITE** (pin-gui-t' ; ui comme dans *huile*), *s. f.* || 1° Terme de minéralogie. Sorte de silicate alcalin à plusieurs bases et à éclat gras, qui provient des roches dolomitiques de la Somma. || 2° Silicate de fer présentant les caractères d'un produit de décomposition, et une couleur d'un vert d'huile, trouvé dans l'Erzgebirge.

— ÉTYM. Lat. *pinguis*, gras.

† **PINICOLE** (pi-ni-ko-l'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui vit ou croît sur les pins ou sapins.

— ÉTYM. Lat. *pinus*, pin, et *colere*, habiter.

† **PINIER** (pinié), *s. m.* Espèce de pin qui fournit les pignons doux, *pinus pinea*, *L.*

— ÉTYM. *Pin*.

† **PINIÈRE** (pi-ni-è-r'), *s. f.* Plantation de pins, bois de pins. C'est de cette manière aussi que les cultivateurs traitent les jeunes pinières dans la Catalogne, DRALET, *Tr. des forêts d'arbres rés.* p. 177.

— ÉTYM. *Pin*. On disait aussi *pinier* : XVIe siècle. Sommerive fit d'abordée pendre au pinier d'Aix où se faisoit le presche, vingt-quatre, ne voulant point se desdire, D'AUB. *Hist.* I, 161.

† **PINIFÈRE** (pi-ni-fè-r'), *adj.* Qui produit des pins. Contrée pinifère.

† **PINIPICRINE** (pi-ni-pi-kri-n'), *s. f.* Matière amère des feuilles du *pinus silvestris*.

— ÉTYM. *Pin*, et *picrine*.

† **PINIQUE** (pi-ni-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide pinique, la résine qui constitue la partie non cristallisable de la colophane.

— ÉTYM. *Pin*.

† **PINITE** (pi-ni-t'), *s. f.* Terme de chimie. Principe retiré d'une matière sucrée alimentaire qui exsude, en Californie, au pied du *pinus lambertiana*, Douglas.

† **PINNATIFIDE** (pi-nna-ti-fi-d'), *adj.* Terme de botanique. Voy. PENNATIFIDE.

† 1. **PINNE** (pi-n'), *s. f.* S'est dit pour nageoire. Leurs pieds [des lions marins] sont armés d'une pinne ou nageoire qui, dans les pieds de devant, réunit les doigts en une seule masse, BUFF. *Quadrup.* t. XI, p. 304.

— ÉTYM. Lat *pinna*, grosse plume ; comparez le germanique : all. *Finne* ; suédois, *fena* ; angl. *fin*, nageoire.

2. **PINNE** (pi-n'), *s. f.* Voy. PINNE MARINE.

PINNÉ, ÉE (pi-nné, nnée), *adj.* Terme de botanique. Feuille pinnée, feuille composée de plusieurs folioles rangées des deux côtés d'un pétiole commun. || On dit de même : des nervures pinnées.

— ÉTYM. Lat. *pinnatus*, de *pinna* (voy. PINNE).

PINNE MARINE ou simplement **PINNE** (pi-n'), *s. f.* Grand coquillage dont les deux valves, en forme d'éventail, sont soudées vers leur sommet, et qui s'attache aux rochers par le moyen d'une touffe de filets soyeux dont on peut faire des tissus. Drap de pinne marine.

— ÉTYM. Πίννη.

† **PINNIER** (pi-nnié), *s. m.* Mollusque qui habite la pinne marine.

† **PINNIFÈRE** (pi-nni-fè-r'), *adj.* Terme de zoologie. Qui porte des nageoires.

— ÉTYM. *Pinne* 1, et le lat. *ferre*, porter.

† **PINNIFORME** (pi-nni-for-m'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la forme d'une nageoire.

— ÉTYM. *Pinne* 1, et *forme*.

† **PINNITE** (pi-nni-t'), *s. f.* Pinne fossile.

† **PINNOTÈRE** (pi-nno-tè-r'), *s. m.* Petit crustacé qui se loge dans l'intérieur de certaines coquilles bivalves (ordre des décapodes).

— ÉTYM. Πιννοτήρης, de πίννη, pinne marine, et τηρεῖν, tenir, occuper. On écrit à tort *pinnothère*.

PINNULE (pi-nnu-l'), *s. f.* || 1° Nom donné à deux petites pièces de cuivre minces, rectangulaires, élevées perpendiculairement aux deux extrémités de l'alidade d'un demi-cercle, d'un graphomètre, d'une boussole, d'une planchette ou de tout autre instrument d'observation. Un raisonneur de la troupe.... observa l'interlocuteur avec des pinnules braquées sur un quart de cercle, fit deux stations et à la troisième il parla ainsi.... VOLT. *Microm.* 6. On conclut du détail de cette observation [d'Archimède] que les pinnules n'étaient pas inventées ; si Archimède les eût connues, il n'eût pas eu besoin de la correction délicate qu'il fit à son observation, BAILLY, *Hist. astr. mod.* t. I, p. 22. || 2° Terme de zoologie. Très-petite nageoire ou organe qui en remplit les fonctions. || 3° Terme de botanique. Foliole d'une feuille pinnée. || Nom donné aux divisions des feuilles pennatiséquées dans les fougères.

— ÉTYM. Lat. *pinnula*, de *pinna*, créneau, feuille.

† **PINOCHES** (pi-no-ch'), *s. f. pl.* Chevilles que les tonneliers mettent pour retirer le cercle du jable.

PINQUE (pin-k'), *s. f.* Terme de marine. Navire à fond plat, assez large, du port de deux à trois cents tonneaux, ayant trois mâts à voiles latines, une poupe qui se prolonge par deux ailes, que réunissent quelques planches ou une plate-forme à claire-voie, et, à l'avant, un long bec composé, comme celui de la tartane, d'un éperon appuyé par deux cuisses latérales qui se fixent aux joues JAL.

— ÉTYM. Holl. angl. danois, *pink*.

PINSON (pin-son), *s. m.* || 1° Petit oiseau dont le plumage est de diverses couleurs, et le bec gros et dur (la fringille célibataire, granivores). Si l'on met un jeune pinson pris au nid sous la leçon d'un serin, d'un rossignol, etc. il se rendra propre le chant de ses maîtres ; on en a vu plus d'un exemple, BUFF. *Ois.* t. VII, p. 163. || Être gai comme un pinson, comme pinson, être fort gai. Je me sens gai comme un pinson, DANCOURT, *Eaux de Bourbon*, sc. 2. || 2° Pinson de neige, la fringille nivéale, dite aussi niverolle et nivereau. || Pinson des Ardennes ou pinson d'Ardennes, la fringille montifringille. || Pinson royal, le gros-bec vulgaire, appelé aussi gros pinson, gros-bec, etc. || Pinson maillé, le bouvreuil (Sologne). || 3° Pinson de mer, pinson de tempête, le pétrel.

— HIST. XIIIe s. Si ces peines esteient mises Contre les autres e assises, N'i aureit il comparisun Plus que de l'egle e del pinçun, MARIE, *Purgatoire*, 1407.

— ÉTYM. Genev. et bourguig. *quinson* ; wallon, *pisson* ; catal. *pinsà* ; espagn. *pinson*, *pinchon* ; ital. *pinsione* ; bas-lat. *pincio*. On a tiré ce mot du grec σπινίδιον, pinçon, mais Diez objecte que l'italien n'aurait pas rejeté une *s* préfixe ; et il pense que *pinson* vient du celtique : kimry, *pinc*, gai et pinson ; bas-bret. *pint*. Comparez le bavarois *pienke*, l'all. *Finke*, l'angl. *finch*, pinçon. Comme le pinson pince dur avec son bec, on a dit que son nom venait de là ; mais les formes romanes ne permettent pas cette étymologie.

† **PINSONNÉE** (pin-so-née), *s. f.* Chasse que l'on fait aux petits oiseaux pendant la nuit.

— ÉTYM. *Pinson*, l'espèce pour le genre.

† **PINSONNIÈRE** (pin-so-niè-r'), *s. f.* || 1° Nom donné à plusieurs pinsons en cage répandus dans un bosquet, pour attirer au piége les petits oiseaux, BUFF. *Ois.* t. VII, p. 166. || 2° Un des noms de la mésange charbonnière.

PINTADE (pin-ta-d'), *s. f.* || 1° Genre de gallinacés à tête nue, à queue courte, et à pieds sans éperons, dont l'espèce connue sous le nom de pintade a le plumage gris bleuâtre et semé de taches blanches, *numida meleagris*, *L.* Il paraît que la pintade, élevée autrefois à Rome avec tant de soin, s'était perdue en Europe, puisqu'on n'en retrouve plus aucune trace chez les écrivains du moyen âge, BUFF. *Ois.* t. III, p. 236. || 2° Coquille univalve.

— ÉTYM. Espagn. *pintado*, bigarré, de *pintar*, bigarrer, dérivé du lat. *pingere* (voy. PEINDRE).

† **PINTADEAU** (pin-ta-dô), *s. m.* Jeune pintade.

† **PINTADINE** (pin-ta-di-n'), *s. f.* Genre de mollusques (*meleagrina*) dont une des espèces fournit les perles orientales et la nacre de perle.

PINTE (pin-t'), *s. f.* || 1° Ancienne mesure pour

le vin et les autres liquides. La pinte de Paris valait un peu moins que le litre, c'est-à-dire $0^l,931$. .... de se servir [en Normandie] de la pinte mesure de Paris, du pot contenant deux pintes, de la chopine qui est la moitié de la pinte, et demi septier qui en est le quart, étalonné sur les matrices qui seront déposées aux greffes des hôtels des villes de Rouen, Caen et Alençon, *Lett. pat.* juill. 1680. Ce que vous me demandez [l'uniformité de la loi] est aussi impossible que de n'avoir qu'un poids et qu'une mesure ; comment voulez-vous que la loi soit pour tous la même, quand la pinte ne l'est pas? VOLT. *Dial.* 2. || Vendre à pot et à pinte, vendre en détail du vin et autres liqueurs. Il faudrait toujours distinguer ce qui serait bu au cabaret, de ce qui serait livré au dehors à pot et à pinte, qui doit être exempt de cet impôt, VAUB. *Dîme*, p. 118. || Il a mis pinte sur chopine, il s'est enivré. || Familièrement. Haut comme une pinte, de très petite taille. C'est une philosophe [la duchesse de Choiseul] pas plus haute qu'une pinte, et dont l'esprit me paraît furieusement au-dessus de sa taille, VOLT. *Lett. d'Argental*, 16 mai 1770. || 2° Ce qu'elle contient. Tu me fais songer qu'il m'attend pour une petite affaire; je vais lui payer pinte, DANCOURT, *Vendanges*, sc. 2. || Boire pinte, s'enivrer. Mlle Dumesnil [une actrice] boit-elle toujours pinte? en perd-elle sa santé et son talent? VOLT. *Lett. d'Argental*, 27 oct. 1760. || Je voudrais qu'il m'en eût coûté une pinte de mon sang... se dit pour exprimer quelque désir ou quelque extrême chagrin d'une chose. || Fig. Faire une pinte de mauvais sang, éprouver de très-vives contrariétés. Si vous saviez toutes les pintes de mauvais sang que j'ai fait depuis quinze jours! GENLIS, *Théât. d'éduc. la Rosière*, I, 2. || On dit dans le sens contraire : se faire une pinte de bon sang. || 3° La Grand'Pinte, partie de la banlieue de Paris dont les cabarets étaient autrefois très-fréquentés. || Proverbe. Il n'y a que la première pinte chère, c'est-à-dire en toute chose il n'y a que le commencement qui donne de la peine. Voilà la première pinte; il n'y a que celle-là de chère [il s'agit d'une copie d'un portrait de Mme de Grignan, faite malgré Mme de Sévigné], SÉV. 4 août 1677.

— HIST. XIV° s. Une petite pinte d'argent, DE LABORDE, *Émaux*, p. 449. || XV° s. Une pinte droite [de bonne mesure], DU CANGE, *pinta*.

— ÉTYM. Angl. *pint*; anglo-sax. *pynt*; allem. *Pinte*; bas-lat. *pinta*; esp. *pinta*, marque et aussi pinte, par l'analogie entre une marque et une mesure, de *pingere*, peindre.

PINTER (pin-té), *v. n.* Terme populaire. Boire longtemps et avec excès. Ænéas avec sa sagesse Pinta si bien, qu'il fit mainte esse, Et même deux ou trois faux pas, SCARR. *Virg.* V. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— HIST. XII° s. N'est nus [nul] qui chascun jor ne pinte De ces tonneaus ou quarte ou pinte, *la Rose*, 6881. || XV° s. Buvant du bon, je ne crains jamais maladie; En despit des medecins, Je pintai toute ma vie, BASSELIN, XLVIII.

— ÉTYM. *Pinte*.

† **PIOCHAGE** (pio-cha-j'), *s. m.* Travail fait avec la pioche. || Action de piocher.

PIOCHE (pio-ch'), *s. f.* || 1° Instrument de petite culture employé à faire les défrichements, les défoncements, les tranchées, etc. et composé d'un manche et d'un fer terminé d'un côté par un pic, et de l'autre par un fer de houe, de forme, de longueur et de courbure diverses. || Pioche à pré, pioche dont le fer est aplati sans cesser d'être étroit, et qui sert à fouir les prés. || 2° Dans l'argot des écoliers et des étudiants, travail opiniâtre (en cet emploi c'est le substantif du verbe *piocher*). Le temps de la pioche commence.

— HIST. XV° s. Icelluy Jobelin, qui en sa main tenoit un piochet, en voit ferir les suppliants, DU CANGE, *pionus*. || XVI° s. Deux pieuches larges, un pieuchon, un rasteau, *Comptes des receveurs de Bourges*, 1557-1558.

— ÉTYM. Berry, *pieuche*, *piauche*; bas-lat. *piocus*, dans un texte de 1268. Scheler y voit une contraction de *picoche*, dérivé de *pic*; cela est probable; car de *picosse*, sorte de hache, on avait fait *piosse* (voy. DU CANGE, *picossa*).

PIOCHÉ, ÉE (pio-ché, chée), *part. passé* de piocher. Un terrain pioché diligemment.

† **PIOCHEMENT** (pio-che-man), *s. m.* Action de piocher. || Terme de maçonnerie. Action d'enlever la partie excédante d'une pierre.

PIOCHER (pio-ché), *v. a.* || 1° Fouir avec une pioche. Piocher une vigne. Quand il fallait aplanir les chemins, Piocher, bêcher et faire des levées, FAVART, *Annette et Lubin*, 16. || 2° *V. n.* Fig. dans l'argot des écoliers. Travailler avec ardeur et assiduité. Il pioche douze heures par jour. || Dans ce même argot, il est actif aussi. Piocher le grec. Piocher le code de procédure. || 3° Fig. et populairement. Se piocher, *v. réfl.* Se battre.

— HIST. XV° s. Les supplians alerent ouvrer et pioer en la vigne d'un nommé..., DU CANGE, *piocus*.

— ÉTYM. *Pioche*; Berry, *pieucher*, *pleucher*.

† **PIOCHET** (pio-chè), *s. m.* Grimpereau.

† **PIOCHEUR** (pio-cheur), *s. m.* || 1° Ouvrier qui pioche. || 2° Écolier, étudiant qui travaille beaucoup.

— HIST. XVI° s. Il faut mettre les piocheurs au plus haut endroit de la vigne, tirans la terre à mont, O. DE SERRES, 182.

† **PIOCHEUSE** (pio-cheû-z'), *s. f.* Terme d'agriculture. Machine servant à piocher. Une puissante piocheuse à roue.

† **PIOCHON** (pio-chon), *s. m.* Petite pioche. || Terme de charpentier. Espèce de besaiguë, plate d'un côté, et de l'autre en bec d'âne.

— ÉTYM. Diminutif de *pioche*.

† **PIOLÉ, ÉE** (pi-o-lé, lée), *adj.* Peint, marqué de diverses couleurs (terme vieilli). De rubans piolés [ils] s'agencent proprement, RÉGNIER, *Sat.* IX.

— HIST. XIII° s. Trop par estoit la terre cointe, Ou'ele ere [était] piolée et pointe [peinte] De flors de divers colors, *la Rose*, 1416. || XVI° s. Le bleu glayeul, les hautes gantelées, La pasquerette aux feuilles piolées, RONS. 967.

— ÉTYM. Dérivé de *pie*, s. f. selon toute apparence : Berry, *piolé*, marqué de taches de rousseur.

† **PIOLET** (pi-o-lè), *s. m.* Instrument dont les guides des Alpes se servent dans leurs excursions.

1\. **PION** (pi-on), *s. m.* || 1° Chacune des plus petites pièces au jeu des échecs. || Fig. et familièrement. Il fallait au cardinal de Bouillon de tels pions [que l'abbé de Vaubrun], ST-SIM. 78, 4. || Pion doublé, se dit de deux pions de même couleur placés sur une même ligne perpendiculaire. || Pion coiffé, pion auquel on a attaché quelque signe. || Aller à dame, se dit d'un pion qui prend la valeur de la dame lorsqu'on le mène jusqu'à la dernière ligne de l'adversaire. || Fig. Souvent avec des pions qu'on ménage bien, on va à dame, et l'on gagne la partie, LA BRUY. VIII. || Fig. Damer le pion à quelqu'un, voy. DAMER 1. || 2° Une des pièces du jeu de dames.

— HIST. XII° s. Il a son roc [la tour] par force en roie mis, Et d'un poon a un chevalier pris, *Raoul de C.* 63. || XIII° s. Ysengrin fu du jeu apris, Del paonnet a un roi pris, *Ren.* 28950. Ne ja n'ara [n'aura] peon n'aufin [fou], Roi, chevalier, fierge [la reine], roc, DU CANGE, *alphinus*.

— ÉTYM. Prov. *peonet*. L'ancien français donne *paonnet* et *poon*; or *poon* est une des anciennes formes de *paon*. On doit penser que primitivement une des dénominations de cette pièce a été tirée du *paon* ou du petit *paon* (*paonnet*), à cause que le *pion* avait la figure de cet oiseau. Puis *poon*, *peon*, s'est confondu avec *pion* 2.

† 2. **PION** (pi-on), *s. m.* || 1° S'est dit pour fantassin, piéton. Grande gloire est au prince magnanime ....D'aller aux coups comme un simple pion, SCARR. *Épître à M. le Prince.* || 2° Soldat à pied dans l'Inde. || Nom, dans l'Inde, de domestiques qui vont à pied. Les pions du docteur coururent l'annoncer.... BERN. DE ST-P. *Ch. ind. Préambule.* || 3° Populairement. Homme sans bien, sans appui. C'est un pauvre pion. || 4° Nom que les écoliers donnent par mépris aux maîtres d'étude, aux surveillants.

— HIST. XV° s. Mesmes ces pehons de villaige, J'entens pehons de plat pays, Ne se fussent point esbahis De leur mal faire.... VILLON, *Archer de Bagnolet.*

— ÉTYM. Prov. *peso*, *peon*; espagn. *peon*; port. *peão*, *pião*; ital. *pedone*; du lat. *pes*, *pedis*, pied.

† 3. **PION** (pi-on), *s. m.* ou **PIONE** (pi-o-n'), *s. f.* Nom du bouvreuil en Lorraine.

— ÉTYM. *Picoine*, à cause du rouge qu'a cet oiseau.

† **PIONE** (pi-o-n'), *s. f.* Pivoine.

— ÉTYM. Voy. PIVOINE.

† **PIONET** (pi-o-nè), *s. m.* Grimpereau.

† **PIONNAGE** (pi-o-na-j'), *s. m.* Travail de pionnier. 30000 instruments pour le pionnage, 12000 livres de poudre, VOLT. *Louis XIV*, 10.

— HIST. XV° s. Plusieurs pionniers ouvrerent de leur mestier de pionnaige et fouaige, DU CANGE, *pionarius*.

— ÉTYM. Voy. PIONNER.

1\. **PIONNER** (pi-o-né), *v. n.* Prendre beaucoup de pions. || Au jeu de dames, perdre autant de pions qu'on en prend. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— ÉTYM. *Pion* 1.

† 2. **PIONNER** (pi-o-né), *v. n.* Faire un trava de pionnier.

— HIST. XVI° s. Ils estoient contraints de co mer autant de temps à desmolir et abattre les ma sons voisines et contigues la muraille comme s faisoient à pionner et remparier, M. DU BELLAY, 44

— ÉTYM. Voy. PIONNIER.

PIONNIER (pi-o-nié; l'*r* ne se prononce pas ne se lie pas; au pluriel, l'*s* se lie : des pi-o-nié actifs), *s. m.* Travailleur dont on se sert à l'armé pour aplanir les chemins, remuer les terres dit actuellement des soldats des compagnies de di cipline.

— HIST. XIII° s. Et Solimans de Nique fist siens raloier [rallier] : Bien sont cinquante m ains n'i ot peonier, N'i a cel qui n'ait armes et corant destrier, *Ch. d'Ant.* I, 342. || XIV° s. pionniers qui vont de piques bien houant, massons et mineurs qui vont là labourant, *Gues* 19540. Le prisonnier, qui estoit pionnier de net Lescot de Reims, et faisoit ses vins à m recela une queue de vin sans en faire compte maistre, DU CANGE, *pionarius*.

— ÉTYM. *Pion* 2; prov. *pesonier*, *pessonier* *pionnier* est, comme le *pion*, un homme qui va a un homme de pied, et, par suite, un homme de

PIOT (pi-o), *s. m.* Terme populaire. Vin voyant de piot la cervelle échauffée, *Sat.* X. Je l'ai essayé [un muid de vin] avec amis aimant le piot; nous l'avons tous trouvé bon, POUSSIN, *Lett.* 30 avril 1641.

— HIST. XVI° s. Cette nectarique, delicieuse, p cieuse, celeste, joieuse, deifique liqueur qu nomme le piot, RAB. *Pant.* I, 2.

— ÉTYM. Ancien français *pier*, boire, formé plaisanterie, d'après Diez, de πιεῖν, boire, com *trinquer* de l'all. *trinken*, boire.

† **PIOULAIRE** (pi-ou-lê-r'), *s. m.* Canard siffle

— ÉTYM. *Piauler*.

† **PIOUPIOU** (piou-piou), *s. m.* Terme popula Soldat du centre, dans l'infanterie.

PIPE (pi-p'), *s. f.* || 1° Musette, chalumeau qui est le sens propre, tout à fait oublié aujourd || 2° Sorte de chalumeau dont le prêtre célé s'est servi autrefois pour humer le vin cons || 3° Tuyau terminé par une espèce de petit dans lequel on allume du tabac dont on asp fumée. N'ayant d'attention qu'à sucer une p tabac qui était vide il y avait plus d'une SCARR. *Rom. com.* II, 16. Qu'une pipe à la m sur un large sopha Mollement étendu, le p Moustapha.... VOLT. *Ép.* CI. || Allumer sa pip lumer le tabac qui est dans le fourneau de la || Fumer une pipe, prendre en fumée autant de bac qu'il en peut tenir dans le fourneau de pipe. Crébillon, qui a plus fumé de pipes vie que Voltaire n'a pris de lavements, dans GRIMM, *Corresp.* t. II, p. 395. || Fig. sa pipe, en parlant d'un apoplectique, voy. MER 1. || Je n'en fais pas plus de cas que pipe, je n'en tiens aucun compte. Avec esprit, j'en fais moins de cas que de ma pip DUVAL, *Jeunesse de Henri V*, II, 9. || Fig. ment. Casser sa pipe, mourir. || Fig. Fumer pipe, bouillir de colère. || On remplit, on pipe, on met du tabac dans sa pipe; c'est du fourneau, et non du tuyau, que l'on parle, dis que, pour désigner celui-ci, on dit le pied tuyau de la pipe, LEGOARANT. || 4° Habitude de fumer. La pipe diminue l'appétit. || 5° Par ex sion du sens de tuyau, grande futaille qui con un muid et demi. || Pipe commune de Saumur tenant 420 litres. Pipe Cognac, contenant Pipe Saint-Gilles, contenant 710 litres. || 6° métal ou bien une pierre, même un long que l'épaisseur du parchemin, et tachaient les sinets; l'usage s'en est conservé les livres d'église jusqu'à nos jours, quefois le nom de registre, de tuyau feuillets, et de pençoir, DE LABORDE, *Émaux*, || 7° Terme de serrurier. Petite cale servant à une barre de fer qui passe dans une autre dans une pierre, ou dans une pièce de bois. || 8° son du genre des syngnathes. || 9° Dans la gogne et le Gâtinais, on donne le nom de aux narcisses et, en général, aux fleurs nières provenant d'oignons. || Pipe-de-tabac, vulgaire de l'*aristolochia sipho*, à cause de me de sa fleur.

— HIST. XIII° s. Ne ne prisent [et ils n'estim pas] tresor deus pipes, *la Rose*, 5074. || XIV° s. la pippe des dites heures garnie de deux bal un saphir, *Hist. litt. de la France*, t. XXIV, p

han de Montauban vendit au dit exposant une pe de vin à la mesure du dit païs ; la quelle mesure est telle que la pipe de vin tient quatre cheaux ou sommiers chargiés de vin, DU CANGE, *pipa.* avoit desiré ou souhaidié la pipe ou musette de n varlet de la ville, ID. *ib.* || XV^e s. Icellui Girart l'exposant de son plançon ou pipe un grant p, ID. *ib.* Pipes, canemeaux et flagos, Et musettes bourdons gros, FROISS. *Poesies. mss.* p. 282, dans LACURNE. Le roy Edouard fit mourir son frere le duc Clarence en une pippe de malvoisie, COMM. I, 7. XVI^e s. Beau nez, dont les rubis ont cousté mainte pe De vin blanc et clairet, BASSEL. XVII. || XVI^e s. lui qui a fait les cheminées devra hausser la pipe uyau] jusqu'au plus haut de la fenestre du voisin, coust. génér. t. I, p. 1270.

— ÉTYM. Prov. *pipa*, pipe, barre, bâton, tuyau, mpa, pipeau, musette ; espagn. *pipa*, sorte de esure ; ital. *pipa* et *piva* ; du lat. *pipare*, crier, auler. La série des sens est : musette, puis tuyau ; pe à fumer, puis pipe, mesure de liquide, pipe, nneau ; et même, dans l'ancien français et le proençal, bâton, barre. L'all. *Pfeif* ; angl. *pipe* ; isl. *pipa* ; dan. *pibe* ; gall. et écoss. *pib*, viennent des langues latines.

PIPÉ, ÉE (pi-pé, pée), *part. passé* de piper. attrapé comme des oiseaux dans les pipeaux. peuples pipés de leur mine, MALH. VI, 29. || Dés pés, dés disposés frauduleusement de manière à mener presque toujours un certain numéro. Je sais un trictrac, quand il faut un sonnez, Glisser dés heureux ou chargés ou pipés, REGNARD, *le Joueur*, I, 10. || Il se dit, dans le même sens, de cartes frauduleusement marquées. Le roi fit arrêter ns bruit le garçon bleu qui tenait le panier des rtes et le cartier ; les cartes se trouvèrent pipées, SIM. 65, 168.

PIPEAU (pi-pô), *s. m.* || 1° Chalumeau, flûte champêtre. On dirait que Ronsard sur ses pipeaux rustiques Vient encor fredonner ses idylles gothiques, BOIL. *Art p.* II. Tous les pâtres vêtus de aux Redescendent vers l'avenue ; Le son des altres pipeaux, Et les clochettes des troupeaux nt que la nuit est venue, P. LEBRUN, *Poés.* t. II, . || 2° Petit chalumeau qui sert à contrefaire le cri oiseaux, et qui est ordinairement fait d'un bâton ndu à un de ses bouts et muni d'une feuille de urier ou d'autre plante. || 3° *Au plur.* Petites anches enduites de glu, pour prendre les oiseaux. Fig. et familièrement. Artifices par lesquels on erche à tromper les autres. J'ai évité ses pipeaux.

— HIST. XVI^e s. Son ventre [d'une musette] est au de cerf, ses anches sont de coudre, Son bourn est de buis, son pipeau de prunier, RONS. 746.

— ÉTYM. *Pipe*. La série des sens est : tuyau d'une usette, puis flûte champêtre, puis petit bâton ndu de manière à imiter le cri des oiseaux, et enn petites branches enduites de glu.

PIPÉE (pi-pée), *s. f.* || 1° Sorte de chasse dans uelle on contrefait le cri de la chouette, pour atrer les oiseaux sur des branches enduites de glu. ire une pipée. C'est sur cette espèce de jeu de querie ou d'antipathie naturelle qu'est fondé le tit art de la pipée : il suffit de placer un oiseau cturne ou même d'en contrefaire la voix, pour re arriver les oiseaux à l'endroit où l'on a tendu gluaux, BUFF. *Ois.* t. II, p. 104. || Fig. Je m'en ais rêvant, L'âme bizarrement de vapeurs occue, Comme un poëte qui prend des vers à la pipée, GNIER, *Sat.* X. || 2° L'emplacement et l'appareil la pipée. Le renard fait la même manœuvre dans s pipées [va visiter les pipées comme les piéges] l'on prend les grives, BUFF. *Morceaux choisis*, 242. || Faire une pipée, disposer tout ce qui est écessaire pour ce genre de chasse.

— HIST. XIV^e s. L'aprentis demande comme on ent oyseaulx à la pipée, *Modus*, f° CXXXII bis. XVI^e s. Ne pensez pas qu'il y ait nul oyseau qui prenne mieux à la pipée.... que touts les peuples aceichent vistement à la servitude, LA BOËTIE, ervit. volont.

— ÉTYM. *Pipé*.

† PIPELINE (pi-pe-li-n'), *s. f.* Oiseau de mer, isin des mauves.

PIPER (pi-pé), *v. n.* || 1° Faire entendre un petit , en parlant du poulet, d'un oiseau. Jusqu'à ce e le poulet casse sa coquille, après avoir pipé ; ce il arrive ordinairement le vingt-unième jour, BUFF. s t. III, p. 428. || Activement. Siffler. Il [l'agouti] la vue bonne et l'ouïe très-fine : lorsqu'on le pipe, s'arrête pour écouter, BUFF. *Quadrup.* t. III, 59. || 2° S'est dit pour jouer des pipeaux. || Fig. per à.... l'emporter, par une métaphore prise de l'habileté à jouer des pipeaux (cet emploi de piper, qui a donné pimpant, n'est plus usité). En matière de fourbe il est maître, il y pipe, CORN. *le Menteur*, III, 3. Deviner des rébus, princesse, est où je pipe, CHAUL. *À la duchesse du Maine.* || 3° Fumer une pipe. On a pipé ici, GAVARNI, *Fourberies de femmes.* || 4° Contrefaire le cri de la chouette. || 5° *V. a.* Prendre à la pipée. Piper la bécasse. || Absolument Il n'a pas pipé un demi-quart d'heure que quatre ou cinq geais et autant de merles sont venus sur l'arbre où il pipait. || Fig. En amour, il [Béranger] fut mon ouvrage ; J'ai pipé pour cet oiseleur, BÉRANG. *Épit.* || 6° Fig. Tromper, séduire, enjoler. [L'honneur] Nous fait suer le sang sous un pesant devoir, De chimères nous pipe, et nous veut faire accroire Qu'au travail seulement doit consister la gloire, RÉGNIER, *Sat.* VI. Le présent ne nous satisfaisant jamais, l'espérance nous pipe, PASC. *Pens.* VIII, 2, édit. HAVET. Le plus sage des législateurs [Socrate, dans la République de Platon] disait que, pour le bien des hommes, il faut souvent les piper, ID. *ib.* III, 8. C'était un minois à piper les plus fins, j'y aurais moi-même été attrapé, LE SAGE, *Gil Bl.* IV, 5. || Piper des écus, les escamoter d'une façon quelconque. Rivière aime mieux aller piper quelques pistoles en Dauphiné, GUI PATIN, *Lett.* t. I, p. 238, dans POUGENS. || 7° Piper des dés, les préparer pour tromper au jeu. || Piper des cartes, faire à des cartes des signes de reconnaissance. || Tromper au jeu. Vous pipâtes au jeu, pour douze mille écus, ce jeune seigneur étranger, MOL. *Pourc.* I, 4. || Absolument. Au sortir du colysée Mazarin apprit à piper, ce qui lui attira des coups de bâton d'un orfèvre de Rome appelé Moreto, RETZ, II, 96. || 8° Se piper, *v. réfl.* Se faire illusion, tromperie à soi-même. Ce n'est pas l'amusement seul qu'il [le joueur] recherche.... il faut qu'il s'y échauffe et se pipe lui-même.... PASC. *Pens.* IV, 2.

— HIST. XIV^e s. La saison de piper [prendre à la pipée] au bois as oyseaulx si commence après la Saint-Michel archange et dure tant comme les feuilles sont es arbres, *Modus*, f° CXXXII, bis. Donques porras tu piper [siffler] de trois manieres : l'une d'une feuille de fau ou d'autre arbre ; l'autre si est d'erbe que on met entre ses levres ; la tierce est d'une pipée de bois, où l'on met une teille bien parée faite d'exglantier, *ib. verso.* || XVI^e s. L'ame se pipe elle-mesme, se dressant un faulx subject, MONT. I, 21. Et nous allons quester par là une friande gloire, à piper le sot monde! ID. IV, 220. Les sens sont pipez par l'entendement, CHARRON, *Sagesse*, dans LACURNE. Cartes pipées et dez pipez, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *pipare*, siffler : comparez *pipeau*. Les significations sont : siffler, prendre les oiseaux en sifflant, en imitant leur cri, et, en général, tromper ; d'où *piper les dés, les cartes*, les falsifier.

† PIPÉRACÉES (pi-pé-ra-sée), *s. f. pl.* Famille de plantes voisine des amentacées, à tiges grêles, sarmenteuses, noueuses, dont le poivrier est le type.

— ÉTYM. Lat. *piper*, poivre.

PIPERIE (pi-pe-rie), *s. f.* Tromperie au jeu. || Fig. Tout ce qu'on voit de lui n'est que sotte apparence, Piperie, artifice.... RÉGNIER, *Sat.* IX. Voilà une petite montre de ce grand commerce de piperie que l'on exerce à la cour, BALZ. 6° *disc. De la cour.* Les sens abusent la raison par de fausses apparences ; et cette même piperie qu'ils apportent à la raison, ils la reçoivent d'elle à leur tour : elle s'en revanche, PASC. *Pens.* III, 19, édit. HAVET.

— ÉTYM. XV^e s. Ils poussent joyr de toutes franchises de tous cas par eulx commis, comme de meurdre, furt, larrecins, piperies.... J. DE TROYES, *Chron.* 1467. || XVI^e s. Coste piperie qu'ils appellent medecine, TAHUREAU, *Dial.* p. 90, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Piper*.

† PIPERIN (pi-pe-rin), *s. m.* ou PIPERINE (pi-pe-ri-n'), *s. f.* Terme de chimie. Principe alcaloïde trouvé dans les diverses espèces de poivres.

— ÉTYM. Lat. *piper*, poivre.

† PIPÉRINE (pi-pé-ri-n'), *s. f.* Synonyme de péperin.

† PIPET (pi-pè), *s. m.* Farlouse.

† PIPETTE (pi-pè-t'), *s. f.* Terme de laboratoire. Boule de verre à laquelle sont soudés d'une part un tube recourbé et d'autre part un tube effilé à son extrémité, servant à décanter de petites quantités de liquide.

— HIST. XVI^e s. Pipette, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. Diminutif de *pipe*, tuyau

PIPEUR (pi-peur), *s. m.* || 1° Terme de chasse. Celui qui fait jouer les pipeaux. || 2° Fig. Filou qui trompe au jeu, en substituant de fausses cartes ou de faux dés en la place des bons. Menteur effroyable, joueur et pipeur, GUI PATIN, *Nouv. lett.* t. I, p. 276, dans POUGENS. || 3° Celui qui trompe de quelque manière que ce soit. L'étalage de l'espérance est le leurre de tous les pipeurs d'argent, SAGE *Homme, arithm. morale.* || On peut dire au féminin pipeuse, et, dans le style un peu élevé ou poétique, piperesse, bien que le Dictionnaire de l'Académie ne les donne pas. || Adjectivement. Mais quoi ? les beaux yeux des bergères Se trouveront aussi trompeurs Que des cours les attraits pipeurs, D'URFÉ, *l'Astrée*, I, 4. Les longueurs infinies [des charlatans], Qui ne sont, après tout, qu'un mystère pipeur Pour se faire valoir et pour vous faire peur, CORN. *l'Illus. com.* I, 3.

— HIST. XV^e s. En ce temps fut faicte justice de plusieurs povres et indigentes creatures, comme de larrons, sacrileges, pipeurs et crocheteurs, J. DE TROYES, *Chron.* 1460. || XVI^e s. J'avois un jour un valet de Gascongne.... Pipeur, larron, jureur, blasphemateur, MAROT, *Épître au roi.* Une pipeuse esperance, MONT. I, 349. Art piperesse et mensongere, ID. t. I, p. 617, dans LACURNE

— ÉTYM. *Piper*.

† 1. PIPI (pi-pi), *s. m.* Terme enfantin pour désigner l'urine. Faire pipi, pisser.

† 2. PIPI (pi-pi), *s. m.* Nom du *petiveria alliacea*, *L.*, de la famille des phytolaccées.

† PIPICULE (pi-pi-ku-l'), *s. m.* Oiseau de la famille des pics, dit *dendrocolaptes* (illiger), de δένδρον, arbre, et κολάπτειν, frapper.

† PIPIEMENT (pi-pi-man), *s. m.* Cri des petits oiseaux.

† 1. PIPIER (pi-pi-é), *v. n.* Crier comme le moineau ou les petits oiseaux.

† PIPIER, IÈRE (pi-pié, piè-r'), *adj.* Qui a rapport à la fabrication des pipes à fumer. L'industrie pipière en France.

† PIPIRI (pi-pi-ri), *s. m.* Oiseau d'Amérique, nommé ainsi par onomatopée.

† PIPISTRELLE (pi-pi-strè-l'), *s. f.* Nom vulgaire et spécifique du vespertilion pipistrelle (chiroptères).

† PIPIT (pi-pit') ou PITPIT (pit'-pit'), *s. m.* Noms donnés, par certains auteurs, au genre *anthus* (oiseaux insectivores) ; *anthus pratensis*, Bechstein, *alauda pratensis*, *L.*

† PIPOIR (pi-poir), *s. m.* Instrument qui sert à piper, à contrefaire le cri de la chouette.

† PIQUADE (pi-ka-d'), *s. f.* Terme de métallurgie. Barre de métal cochée, afin de la couper plus facilement.

— ÉTYM. *Piquer*.

† PIQUAGE (pi-ka-j'), *s. m.* || 1° Terme de résinier. Action de piquer, de percer les sapins. || 2° Terme de construction. Action de piquer le grès ou le moellon. || 3° Terme rural. Action du soc qui s'enfonce dans le sol. L'age dans la charrue a pour but de régler et d'assurer la marche et le piquage du soc et du coutre. || 4° Piquage d'once, sorte de vol qui se pratique chez les producteurs de soie quand on subdivise un paquet de soie en portions plus petites.

— ÉTYM. *Piquer*.

† PIQUAMMENT (pi-ka-man), *adv.* D'une manière piquante.

— HIST. XVI^e s. Je sçais bien, quand j'ois quelqu'un qui s'arreste au langage des Essais, que j'aimerois mieulx qu'il s'en teust : ce n'est pas tant eslever les mots, comme desprimer le sens, d'autant plus picquamment que plus obliquement, MONT. I, 290.

— ÉTYM. *Piquant*, et le suffixe *ment*.

PIQUANT, ANTE (pi-kan, kan-t'), *adj.* || 1° Qui pique. Les orties sont piquantes. Il n'y a personne qui ne connaisse quelque douleur d'estomac ; celle que vous sentez est plus piquante et plus pesante, SÉV. 24 janv. 1680. Je ne puis croire que ce ou cette d'Éon, ayant le menton garni d'une barbe noire très-épaisse et très-piquante, soit une femme, VOLT. *Lett. d'Argental*, 19 déc. 1777. || Fig. Vieillard plus piquant qu'une ronce, Point de colère, entendons-nous, Parlons tout bas et filons doux, SCARR. *Virg.* VI. || 2° Qui est de haut goût et pique pour ainsi dire le palais, par opposition à fade. Moutarde piquante. || Fig. Le sel piquant de ses bons mots, de ses reparties. || Terme de cuisine. Sauce piquante, sauce fortement relevée par du vinaigre et des échalotes, que l'on sert chaude ou froide et quelquefois séparément. || 3° Il se dit d'une température qui est très-froide. Un vent piquant. Le froid n'avait pas encore été aussi piquant de tout l'hiver, GENLIS, *Veill. du chât.* t. I, p. 131, dans POUGENS. || 4° Fig. Qui fait une impression morale comparée à une piqûre. Mille déplaisirs, d'autant plus piquants qu'on avait moins lieu de les attendre, BOURDAL. 3° *dim. après l'Épiphan. Dominic.* t. I, p. 93 || 5° Fig. Il se dit des paroles qui blessent comme

un instrument piquant. De mots piquants partout Dorante vous outrage, MOL. *Femm. sav.* II, 3. Mon père leur a dit de piquantes paroles, DUFRESNY, *Dédit*, I, 1. Nous entendons tous les jours, mes frères, les amateurs du monde eux-mêmes.... ....faire des invectives piquantes contre ses injustices et ses abus, MASS. *Car. Dégoûts.* || Même sens, en parlant des personnes ou de leur humeur. Parler et offenser, pour de certaines gens, est précisément la même chose ; ils sont piquants et amers, LA BRUY. V. La charité est douce et prudente, et l'humeur est toujours piquante et téméraire, MASS. *Carême, Mélange.* || 6° Fig. Qui exerce sur l'esprit une action comparée à la sensation que produit sur le palais un mets épicé. La sagesse pallie les défauts du corps, ennoblit l'esprit, ne rend la jeunesse que plus piquante, et la beauté que plus périlleuse, LA BRUY. III. Goûtons, au lieu de nous en plaindre, Les attraits piquants du danger, BERNARD, *Poés. div. Épître* XVI, *à Galatée.* Il n'est pas rare qu'une maîtresse coupable en devienne plus piquante, MARIVAUX, *Paysan parv.* part. V. || 7° Fig. Plein de vivacité, de finesse, d'agrément, en parlant des personnes et des choses. L'originalité piquante de Dufrény était auprès de son panégyriste une assez bonne recommandation, D'ALEMB. *Éloges, Marivaux.* Au lieu d'être piquant, souvent on est bizarre, DELILLE, *Jard.* ch. I. Elle ne doit tous ses défauts qu'au désir de paraître piquante, parce qu'elle est persuadée qu'une personne douce est toujours insipide, GENLIS, *Ad. et Théod.* t. II, p. 181, dans POUGENS. || En parlant des personnes, qui plaît par la vivacité, l'agrément de la physionomie, plus que par la régularité des traits. Sa figure avait quelque chose de si piquant que le chevalier s'y laissa prendre, HAMILT. *Gramm.* 4. Tantôt je la revois, belle, vive, piquante, Telle que pour charmer la formèrent les dieux, Telle qu'on voyait en tous lieux Vénus de tous les cœurs revenir triomphante, CHAUL. *Élégie.* Ce n'est pas, comme vous voyez, une beauté régulière ; mais elle est assez piquante, LESAGE, *Turcaret*, I, 2. || 8° *S. m.* Pointes que portent certaines plantes, certains animaux. Les piquants de l'acacia. Un autre animal à piquants qui ne nous était pas connu, a été rapporté de Cayenne à Paris.... BUFF. *Quadrup.* t. XIII, p. 126. || 9° Fig. Ce qui blesse comme les épines. Les embarras domestiques de M. le Duc, les élans continuels de la plus furieuse jalousie, les vifs piquants d'en sentir sans cesse l'inutilité, toutes ces furies le tourmentèrent sans relâche, ST-SIM. 261, 249. || 10° Fig. Ce qui plaît à l'esprit, comme au palais un mets épicé. Le piquant de l'aventure. Les Lettres provinciales ont perdu beaucoup de leur piquant, lorsque les jésuites ont été abolis, VOLT. *Louis XIV*, 32. Elle n'a pas le piquant et les grâces de Mme de Tervures, GENLIS, *Vœux témér.* t. I, p. 15, dans POUGENS.

— HIST. XVI° s. Paroles piquantes, AMYOT, *Fab.* 44. Desguiser les viandes avec quelque saulce aigre et piquante, ID. *Anton.* 29. Il faisoit un chaud picquant et estouffé, D'AUB. *Fæn.* III, 7.

1. **PIQUE** (pi-k'), *s. f.* || 1° Chez les anciens, arme formée d'un long bois garni d'un fer plat et pointu. Vous avez déjà, en animaux raisonnables et pour vous distinguer de ceux qui ne se servent que de leurs dents et de leurs ongles, imaginé les lances, les piques, les dards, les sabres et les cimeterres, LA BRUY. XII. Un étranger disait à l'ambitieux Agésilas : Où fixez-vous donc les bornes de la Laconie ? Au bout de nos piques, répondit-il, BARTHÉL. *Anach.* ch. 50. || 2° Arme d'hast, plus courte que la lance, employée autrefois pour armer certains corps d'infanterie. Par une ordonnance de Louis XIV, le tiers de chaque compagnie d'infanterie devait être armé de piques, pour arrêter l'effort de la cavalerie. Le maréchal de Saxe regrettait les piques, [illegible] *Paris*, *Œuv.* t. IV, p. 380. Vingt-cinq mille Suisses.... les uns armés de ces longues piques de dix-huit pieds que plusieurs soldats poussaient ensemble en bataillon serré, les autres tenant leurs grands espadons à deux mains, vinrent fondre à grands cris dans le camp du roi [François I^er], près de Marignan, VOLT. *Mœurs*, 122. || Avoir la pique basse, la croiser en avant, pour combattre. Notre cavalerie, qui les attendait [illegible] des haies les piques baissées, s'avança, mais n'osa jamais les joindre, PELLISSON, *Lett. hist.* t. III, p. 231, dans POUGENS. || Fig. J'avais, sans nul appui, le ministère et l'intérieur du roi contre moi, et dans la cour force piques baissées sur moi par la peur et la jalousie qu'on avait prise, ST-SIM. 357, 99. || Lever la pique, cesser de combattre, se rendre. || Fig. Il a passé par les piques, se dit de quelqu'un qui s'est trouvé en plusieurs occasions dangereuses, ou qui a souffert quelque perte, quelque dommage en des affaires qu'il a eues. || 3° Terme de marine. Négocier à la longueur de la pique, traiter à la pique, s'est dit de navires interlopes qui, dans les mers du Sud ou ailleurs, se tenant à l'abri de rochers ou d'une côte élevée, envoyaient secrètement quelques hommes à terre pour s'informer si on pouvait trafiquer en sûreté. À l'égard de celles [cargaisons] qui sont moindres, et dont les barques anglaises, hollandaises, françaises et danoises sont ordinairement chargées, on les porte dans les esteres.... on avertit les habitants des environs par un coup de canon.... c'est particulièrement la nuit qu'on fait ce commerce ; mais il faut être sur ses gardes, toujours armé, et ne laisser jamais entrer dans le bâtiment plus de monde, qu'on ne se trouve en état d'en chasser, s'il leur prenait envie de faire quelque insulte ; on appelle cette manière de trafiquer, traiter à la pique, *Voy. du P. Labat*, 1742, VII, 224, année 1701. || 4° Il se dit du fer, indépendamment du bois. Le roi Salomon fit donc faire deux cents piques d'or du poids de six cents sicles, SACI, *Bible, Paralip.* II, IX, 15. || 5° Longueur, hauteur d'une pique. C'est un spectacle de voir les pélicans raser l'eau, s'élever de quelques piques au-dessus, et tomber le cou raide et leur sac à demi plein, BUFF. *Pélican.* || Fig. Vous en êtes à cent piques, se dit à quelqu'un qui ne devine pas. || Familièrement. Être à cent piques au-dessus de quelqu'un, lui être bien supérieur ; au-dessous de quelqu'un, lui être bien inférieur. Hier au soir, Mme du Fresnoy soupa chez nous ; c'est une nymphe, c'est une divinité ; mais Mme Scarron, Mme de la Fayette et moi, nous voulûmes la comparer à Mme de Grignan, et nous la trouvâmes cent piques au-dessous, SEV. 115. Je trouve que l'esprit des affaires que vous avez est une sorte d'intelligence qui est cent piques au-dessus de ma tête, ID. *à Mme de Grignan*, 5 juin 1689. Vous seriez étonné de vous trouver de cent piques au-dessous de nous, MARIV. *la Double surpr. de l'amour*, I, 7. || 6° Autrefois, soldats qui portaient la pique dans un régiment. Faire défiler les piques. || 7° Demi-pique ou esponton, arme plus courte que la précédente, qui a servi à armer les officiers d'infanterie.

— HIST. XIV° s. [Ils] N'y ont que treize eschieles pour commencier estri [combat] ; Mais il ont des mineurs et des piques [pics] aussi, *Guescl.* 21770. Icellui Fournier avoit donné un certain baston qu'il avoit apporté, appelé piques de Flandres, DU CANGE, *pica.* || XV° s. Ceux de Gand avoyent, audevant de leur ville, fait une embusche de plus de cent compaignons, et tous piques noires [pikenaires, dans Buchon, ce qui est la vraie leçon ; voy. PIQUIER], FROISS. liv. II, p. 150, dans LACURNE. Son cheval navré de coups de piques de Flandres, *Chron. scandaleuse*, p. 187, dans LACURNE. || XVI° s. Ses malveuillans [de Thémistocles] lui reprochoient qu'il avoit osté au peuple d'Athenes la pique et le pavois, pour le reduire au banc et à la rame, AMYOT, *Thém.* 7. Ils leverent les piques [se rendirent], et furent receus à serment de ne faire la guerre de six mois, D'AUB. *Hist.* I, 359. Ils prirent place de bataille au haut d'une montagne ; mais, quand ce fut à pique baisser, les plus vaillans se contenterent de tirer une harquebusade pour fuir, ID. *ib.* II, 168. Le reste estoient Portugais, picques seches et bisongnes [recrues], ID. *ib.* II, 391. J'ai porté la pique à quatre cornes dans la compagnie du capitaine Bourdeaux votre sergent major, ID. *Fæn.* III, 1. Les espaliers de buis y sont hauts d'une pique, ID. *ib.* I, 3. 17 picquiers aussi armez de corseletz, chacun 8 livres ; 33 portans picques seiches, chacun 7 livres, *Ordonn.* 12 déc 1553. Le soldat, qui, en querelle, donnera cry d'une nation, sera passé par les piques, *ib.* Plusieurs gendarmes quitterent la lance pour prendre la picque avec lui [Bayard levant une compagnie d'infanterie], BRANT. *Cap. franç.* t. IV, p. 53, dans LACURNE. Je m'en rapporte à ce qui en est, et à ceux-là qui ont passé par les piques, TAHUREAU, *Dial.* p. 77, dans LACURNE.

— ÉTYM. Forme féminine de *pic* 1 ; provenç. *piqua* ; esp. et ital. *pica.* On a dit que *pique*, au sens de mesure, représentait le *pic*, sorte de mesure de longueur, et non la *pique.* Mais ce qui prouve que pour mesurer on s'est servi de la pique, c'est qu'on s'est servi de la lance : Les fossés estoient porfonds de plus d'une lance, *Boucig.* I, 14.

2. **PIQUE** (pi-k'), *s. m.* Terme de jeu de cartes. Une des figures de la couleur noire. C'est du pique qu'il retourne. Vous croyez, en votre humeur caustique, En agir avec moi comme avec l'as de pique? REGNARD, *le Joueur*, III, 11. || Fig. As de pique, voy. AS. || Fig. Voilà bien rentrer de piques noires, se dit à celui qui interrompt mal à propos un autre, ou qui rentre, mal à propos et par des choses sans rapport, dans un sujet, dans une conversation.

— REM. Au mot *rentré*, Cotgrave dit simplement rentré de pique. *Piques noires*, comme le genre l'indique, est la *pique noire*, fausse leçon dans Froissart (voy. PIQUE 1), laquelle s'est glissée dans la locution : rentré de pique.

— HIST. XVI° s. À l'autre, dit Panurge, c'est bien rentré de piques noires, RAB. IV, 33.

— ÉTYM. *Pique* 1, à cause de la forme.

3. **PIQUE** (pi-k'), *s. f.* Brouillerie, aigreur entre deux ou plusieurs personnes. Les aversions, les piques, les jalousies et toutes les autres causes de division, NICOLLE, *Essais*, t. XIII, p. 20, dans POUGENS. L'esprit de pique et de jalousie prévaut, LA BRUY. XII. Les piques des amants renouvellent l'amour, BARON, *Andrienne*, III, 4. || Mettre en pique, susciter une pique, une querelle. D'où lui vient cette humeur? qui les a mis en pique? CORN. *Pie-roy.* II, 5.

— HIST. XV° s. Ainsi s'est departie cette assemblée de mocquerie et de picque, COMM. II, 8. Encores avoit une autre picque entre le duc et le connestable, ID. III, 11. || XVI° s. Voulant dès son commencement mettre le pied devant tous les autres, prit audacieusement à son arrivée la pique contre les plus grands et les plus puissants hommes, AMYOT, *Thésée*, 6.

— ÉTYM. Voy. PIQUER.

1. **PIQUÉ, ÉE** (pi-ké, kée), *part. passé* de piquer. || 1° Entamé légèrement par quelque chose de pointu. Piqué par une épingle. Piqué par une guêpe. Une étoffe piquee des vers. || Fig. et populairement. Qui n'est pas piqué des vers, sain, intact, frais. || 2° Traversé de points qui les unissent, en parlant d'étoffes. Des bonnets piqués. Notre amante.... coud ses habits, Corps piqué d'or, garnitures de [illegible] LA FONT. *Courtis.* J'ai un habit de taffetas brun ; piqué avec des campanes d'argent.... mais je crains que ce n'est plus la mode, SEV. 13 juin 16[illegible] Le maréchal de Saxe était au milieu de ce feu [à Fontenoy]..., il portait une espèce de [illegible] plusieurs doubles de taffetas piqué qui reposait sur l'arçon de sa selle, VOLT. *Louis XV*, 15. || 3° Terme de cuisine. Où on a fait entrer, en piquant, quelque ingrédient. Oignons piqués de clous de girofle, GENLIS, *Maison rust.* t. II, p. 112, dans POUGENS. || Absolument. Lardé de petits lardons. Dans le pays même où l'on faisait pendre ceux qui avaient mangé une omelette au lard [le vendredi], on faisait brûler ceux [les Juifs] qui avaient ôté le lard d'un poulet piqué, VOLT. *Dial.* XXVI, 2. || 4° Terme de construction. Se dit du moellon ou du grès dont le parement a été frappé de manière que chacun des coups de l'outil y laissât sa trace. || *S. m.* Du piqué, un moellon taillé proprement et à vive arête. || 5° Vin piqué, vin qui tend à se transformer en vinaigre. || Substantivement. Goût de piqué, goût désagréable qui affecte les vins de Champagne et les vins clairets du Jura, et qui est causé par la production d'un ferment organisé. || 6° Frappé d'un trait de satire. ....Vous fuyez devant Des gens en robe un peu sale Par vous piqués trop souvent, BÉRANG. *Muse en fuite.* || 7° Fig. Qui est ému par quelque sentiment vif comme par une piqûre. Ce prince, piqué d'une juste colère, S'emportera sans doute et bravera son père, CORN. *Nic.* I, [illegible] Piqué d'une noble honte et d'une juste indignation contre son courage qui lui a manqué, BOSS. *Pan. de S. Pierre*, II. À cette vue, ne vous sentez-vous point piquées d'une pieuse et généreuse émulation? BOURDAL. *Exhort. char. env. un sémin.* t. I, p. [illegible] || Piqué au jeu, décidé à s'opiniâtrer en quelque chose. Il est fort piqué au jeu, et ne peut entendre aucune remontrance, GUI PATIN, *Nouv. lett.* t. [illegible] p. 88, dans POUGENS. Ils sont piqués au jeu, et [illegible] sait que la haine d'érudition est un mal qui cherche à s'exhaler, BAYLE, *Lett.* p. 577, dans POUGENS. || 8° Fâché, irrité. Piqué par ces paroles. Trop [illegible] cret est Horace Pour un homme piqué, BOILEAU, *Sat.* II. Piqué jusqu'au vif contre son [illegible] CORN. *Rodog.* I, 6. L'Amour était vivement piqué de voir que ce vieillard inconnu.... lui enlevait Télémaque, FÉN. *Tél.* VII. Les choses étant sur le pied où elles sont [dans la société], l'homme le plus piqué n'a pas le droit de rien prendre au sérieux, ni d'y répondre avec dureté, DUCLOS, *Consid.* [illegible] 8. || Piqué que, piqué de ce que. Comme un [illegible] le paon lui fit la révérence, Bien piqué [illegible] l'aigle eût la préférence, FR. DE NEUFCHÂT.

...*bl.* v, 10. || 9° Fig. Qui éprouve un désir, comme ... pique quelque chose d'épicé. Et pique ...es douceurs d'un amoureux visage, RÉGNIER, *Ép.* II. ...on Carlos demeura aussi piqué de la dame inconnue, ... l'eût vue au visage, SCARR. *Rom. com.* I, 9. ... mettre en mon pouvoir certaine Égyptienne ... l'âme piquée, et qu'il faut que j'obtienne, ... v, 6. || 10° En musique, notes piquées, ... de notes sur chacune desquelles on met un ... ou un accent aigu, pour indiquer qu'elles ... être rendues d'une manière égale par des ... de gosier, de langue ou d'archet secs et déta-... substantivement. Quand la note est détachée ... manière marquée, c'est un piqué pointé, et, ... détachée encore, elle devient un piqué accentué.

2. PIQUÉ (pi-ké), *s. m.* || 1° Étoffe de coton, ... de deux tissus appliqués l'un sur l'autre et ... par des points rangés en losanges. || Il y a aussi ...s piqués à dessins. || 2° La seconde opération qui ...duit au poli d'une glace.

— ÉTYM. *Piqué* 1.

† PIQUE-ASSIETTE (pi-ka-siè-t'), *s. m.* Voy. PI-... n° 15.

† PIQUE-BOEUF (pi-ke-beuf), *s. m.* || 1° Charre-... qui conduit, qui aiguillonne les bœufs. || 2° Oi-... du Sénégal, *buphaga africana*, passereaux ...rostres. || *Au plur.* Des pique-bœuf ou bœufs.

— HIST. XVI° s. Le pique-bœuf ne se haste pas ... de respondre, il parle à ses bœufs, DESPER. ...*les*, LXXI.

† PIQUE-BOIS (pi-ke-boi), *s. m.* Pic noir, *picus* ...*tius*, *L.* || *Au plur.* Des pique-bois.

† PIQUE-BROC (pi-ke-bro), *s. m.* Un des noms ... de l'eumolpe de la vigne, dit aussi coupe-...rgeon. || *Au plur.* Des pique-broc ou brocs.

— ÉTYM. *Piquer*, les *brocs*, qu'emplit la vigne.

† PIQUE-MINE (pi-ke-mi-n'), *s. m.* Terme de ...turgie. Ouvrier qui bocarde. || *Au plur.* Des ...que-mine.

— ÉTYM. *Piquer*, la *mine*.

† PIQUE-MOUCHE (pi-ke-mou-ch'), *s. f.* Mésange ...rbonnière, *parus major*, *L.* || *Au plur.* Des pique-...che ou mouches.

PIQUE-NIQUE (pi-ke-ni-k'), *s. m.* Repas de plai-... où chacun paye son écot, et qui se fait soit en ...ant sa quote-part d'une dépense de plaisir, soit ... apportant chacun son plat dans la maison où ... se réunit. Il ne fallait pas manquer à un pi-...nique qu'on avait arrangé pour le lendemain, ... *Mém.* t. II, p. 373, dans POUGENS. Je n'aime ... à faire intervenir les auberges dans les pique-...ues, TH. LECLERQ, *Prov.* t. III, p. 81, dans POU-... || À pique-nique, en pique-nique, chacun ... son écot. Quand je suis en pique-nique avec ... amis, et que la tête s'est un peu échauffée de ... blanc, DIDER. *Essai sur la peint.* ch. v. || *Au pl.* Des pique-niques.

— REM. 1. Ce mot paraît avoir été introduit au ...mencement du XVIII° siècle; du moins on ne ... trouve dans le Dictionnaire de l'Académie qu'à ... de l'édition de 1740. || 2. On a écrit aussi ...nic : D'amitié, je te conjure, Formons un pic-..., PANNARD, *Œuv.* t. III, p. 408. Le fait est que ...thographe *pique-nique*, avec un trait d'union, est ..., puisque le sens n'est pas *piquer la nique* ...(mot étant anglais). Il faudrait supprimer le trait ...nion, et écrire *piquenique*, et mieux *pikenike*.

— ÉTYM. Angl. *pick nick*, pique-nique, de *to* ... prendre, et *nick*, point, instant. Cette ... dispense de toutes les étymologies qui ... sur *pique-nique*.

† PIQUE-POUILLE (pi-ke-pou-ll', *ll* mouillées), *s.* ... synonyme de terret, nom d'un cépage.

PIQUER (pi-ké), je piquais, nous piquions, vous ...iez; que je pique, que nous piquions, que ... piquiez, *v. a.* || 1° Entamer légèrement avec ...que chose de pointu. || 2° Percer la peau avec ...ancette. || 3° Se dit des serpents, des insectes. ... Entamer les étoffes, le bois, en parlant d'in-...tes, de vers. || 5° Piquer un cheval. || 6° Coudre ... étoffes avec un point arrière régulier. || 7° Pi-... une pierre. || 8° Piquer un dessin. || 9° Piquer, ... charpenterie, en marine, en serrurerie. || 10° Frot-... || 11° Ajouter un robinet à une conduite ... || 12° En cuisine, faire entrer, en piquant, ...que ingrédient. || 13° Au billard, piquer la ... || 14° À la natation, piquer une tête. || 15° Pi-... les tables, les assiettes, vivre en parasite. ...er le coffre, le tabouret, l'escabelle. || 16° Mar-... ceux qui manquent à un appel. || 17° En par-... des mets, avoir un goût fort. || 18° Fig. Faire ... impression morale comparée à une piqûre. || 19° Fig. Exciter, réveiller, animer. || 20° Faire naître un sentiment d'amour. || 21° Faire une impression vive et agréable. || 22° Frapper d'un trait satirique. || 23° Fâcher, irriter, mettre en colère. || 24° *V. n.* Piquer, en fauconnerie, en vénerie. || 25° En marine, piquer au vent. || 26° Au jeu, piquer sur. || 27° *V. réfl.* Se piquer, s'entamer avec un corps pointu. || 28° Devenir percé de petits trous, en parlant d'étoffes, de livres, etc. || 29° Commencer à s'aigrir. || 30° Fig. Se prendre d'amour. || 31° Se vanter de, avoir des prétentions à. || 32° S'affliger. || 33° Se sentir offensé.

1° Entamer légèrement avec quelque chose de pointu. Il se piquait un doigt toutes les fois qu'il écrivait à cette princesse, et ne lui écrivait jamais que de son sang, SAINT-FOIX, *Ess. Paris*, *Œuv.* t. IV, p. 292, dans POUGENS. Il [le tangaras] se nourrit de fruits, et pique les bananes et les goyaves, qu'il détruit en grande quantité, BUFF. *Ois.* t. VII, p. 388. || Absolument. Le bon sens et l'expérience nous assurent que le meilleur moyen pour n'être point blessé par la douleur d'une piqûre, c'est qu'il ne faut point se piquer; mais les stoïciens disent : Piquez, et je vais, par la force de mon esprit et par le secours de ma philosophie...., MALEBR. *Rech. vér.* v, 2. || Piquer un papier, y faire de petits trous. || Il ne sent rien quand on le pique, se dit d'un ladre ou lépreux dont la peau est insensible, et fig. de celui qui est insensible aux affronts. || Fig. Elle mit une haie d'épines autour de ses oreilles, pour arrêter et pour piquer les médisants, FLÉCH. *Dauphine*. || Terme de pêche. Piquer un poisson, donner à l'hameçon une secousse plus ou moins forte, pour le faire entrer dans les chairs du poisson, quand on sent que la proie mord. || Synonyme de harponner. || En termes de marine, piquer un homme, le frapper avec un bout de corde. || 2° Se dit du chirurgien qui perce la peau avec la lancette pour saigner. Je me regarde saigner, je tiens moi-même la lumière, ce qui est fort simple, et je ne puis, sans quelque peine, voir piquer une autre personne, GENLIS, *Veill. du chât.* t. I, p. 136, dans POUGENS. || Piquer l'artère, piquer le tendon, se dit de la lésion de ces organes faite par la lancette en saignant. || 3° Il se dit aussi des serpents, des insectes. Une vipère le piqua au pied. Son corps nu, exposé au soleil, fut bientôt couvert et piqué de mouches et de moucherons, SCARR. *Rom. com.* II, 16. Tel qu'on voit un taureau qu'une guêpe en furie A piqué dans les flancs aux dépens de sa vie, BOIL. *Lutr.* I. || Absolument. Tous venins y mourront comme aux temps de nos pères, Et mêmes les vipères Y piqueront sans nuire, ou n'y piqueront pas, MALH. VI, 6. || Fig. On ne sait quelle mouche le pique, on ne sait point le sujet de sa colère, de son dépit. On ne sait bien souvent quelle mouche le pique, BOIL. *Sat.* IX. || 4° Il se dit des entamures que certains insectes font aux étoffes, aux bois. Les teignes, les vers ont piqué cet habit, ces livres.

5° Terme de maréchalerie. Piquer un cheval, lui faire entrer, en le ferrant, la pointe d'un clou jusqu'à la chair vive. || Terme de manége. Piquer un cheval, ou, absolument, piquer, donner de l'éperon à un cheval, et le pousser au galop. Il ne songea donc plus qu'à piquer sa bête qui n'était pas fort bonne, SCARR. *Rom. com.* II, 13. Malgré les fâcheuses circonstances de son État, Sa Majesté Britannique ne laissait pas d'aller courageusement à la chasse avec Monseigneur, et piquait comme eût pu faire un homme de vingt ans qui n'a d'autre souci que celui de se divertir, LA FAY. *Mém. cour de France*, *Œuv.* t. II, p. 408, dans POUGENS. Ils virent paraître du côté de Valence quatre ou cinq cavaliers qui piquaient à outrance, LE SAGE, *Diable boit.* ch. 13. || Ce cavalier pique bien, il pousse vigoureusement son cheval au galop. || Piquer des deux, donner des deux éperons à la fois, et, par conséquent, donner vigoureusement de l'éperon pour accélérer sa marche. Tantôt piquant des deux, tantôt marchant à petits pas, J. J. ROUSS. *Ém.* v. || Fig. Piquer des deux, faire grande diligence. C'est une affaire où il faut piquer des deux. || Familièrement. Piquer la mazette, monter un mauvais cheval. Depuis huit jours entiers avec vos longues traites Nous sommes à piquer des chiennes de mazettes, MOL. *Sgan.* 7. || Terme de chasse. Piquer dans le fort, pousser son cheval au galop dans le fort du bois. || 6° Coudre deux étoffes avec un point arrière régulier, dont le second point entre dans le trou fait par le premier et ainsi de suite, de façon qu'il n'y a point d'intervalle entre les points. || Piquer un collet d'habit, des poignets de chemises, y faire des points et des arrière-points symétriques pour les orner. || Piquer du taffetas, du tabis, le percer et le figurer avec un petit fer. || Terme de cordonnier. Faire des rangs de points tout autour de la première semelle. Le cordonnier pique aussi les bordures des souliers, l'étoffe des bottines à leur cuir. || Terme de tapissier. Fixer le crin avec la toile de rembourrure pour former le fond et le dossier d'un siége. || 7° Terme de maçonnerie. Piquer une pierre, la rendre raboteuse, en y faisant de petits trous avec un marteau. Tout s'est borné à des préparatifs, et à piquer à coups de marteaux de grandes pierres de roche, qui, à mon gré, ne conviennent point du tout à une maison de campagne, VOLT. *Lett. Mme de St-Julien*, 14 déc. 1775. || 8° Terme de beaux-arts. Piquer un dessin, en suivre les contours en piquant légèrement, de manière à former un poncis. || Rehausser les parties claires par des touches de crayon blanc, ou avec du blanc détrempé dans de l'eau de gomme. || 9° Terme de charpentier. Marquer avec le traceret sur une pièce de bois l'ouvrage qu'il faut y faire. || Terme de marine. Piquer une pièce de bois, la brocheter. || Terme de serrurier. Piquer une serrure, tracer avec une pointe sur le palastre l'endroit où doivent répondre les différentes parties qui, par leur assemblage, forment la serrure. || 10° Frotter la surface d'une glace avec une autre glace, en introduisant entre elles de l'émeri humecté d'eau. || Terme de marbrier. Polir une pièce de marbrerie en frottant sa surface avec un bouchon de linge fin humecté d'eau, sous lequel on met du plomb en limaille, ou de l'émeri, ou bien encore de la boue de lapidaire. || 11° Terme de fontainier. Ajouter un robinet sur une conduite. || 12° En termes de cuisine, faire entrer, en piquant, quelque ingrédient. Piquer des oignons de clous de girofle. || Piquer de la viande, la larder. Il y a les Hébreux qui ne vous donneront jamais de boudin ni de lard.... ils aimeraient mieux mourir que de piquer un poulet, VOLT. *Dial.* 16. || Piquer de gros lard un morceau de bœuf, le larder avec de gros lardons. || Piquer menu, piquer avec des lardons fins. Nous trouvâmes qu'il fallait qu'ils fussent pour le moins trois cents piqueurs pour piquer menu, SÉV. 48. || 13° Terme de billard. Piquer la bille, la toucher presque perpendiculairement avec la queue. || 14° Piquer une tête, s'élancer dans l'eau la tête la première, ou y tomber la tête la première. || 15° Fig. Piquer les tables, les assiettes, et, plus ordinairement, piquer l'assiette, courir après les dîners, vivre en parasite. || Substantivement. Un pique-assiette, un parasite. || Fig. Piquer le coffre, piquer le tabouret, se disait de celui qui, chez le roi ou chez un grand, attendait dans une antichambre, assis sur un coffre. || Piquer l'escabelle, en parlant d'un jeune homme, travailler dans les études des notaires ou des avoués (locution peu usitée). || 16° Fig. Piquer les absents, marquer ceux qui manquent à leur poste, à un appel. Le sous-chef donnait au chef le nom des absents, et, dans l'instant où le travail commençait, sans faire d'appel, tous les absents étaient notés et piqués, FORFAIT, *Instit. Mém. scienc.* t. v, p. 287. || Piquer des ouvriers, veiller à ce qu'ils soient présents, à ce qu'ils ne perdent pas leur temps. || Terme de marine. Piquer l'heure, toucher, avec le battant d'une cloche, un certain nombre de fois déterminé par l'usage, la paroi intérieure de cette cloche, pour annoncer l'heure. À bord des bâtiments français, on a l'habitude de piquer l'heure toutes les trente minutes, JAL. || 17° Fig. En parlant des mets, avoir un goût fort, faire une vive impression. Ce vin pique la langue. || Absolument. Ce fromage pique. || Il se dit absolument aussi du poisson qui n'est plus frais et qui affecte désagréablement le goût. Cette alose pique. || 18° Fig. Faire une impression morale comparée à une piqûre. Son histoire m'a remué tout l'esprit et piqué tout ce qu'il a de sensible, BALZ. liv. VII, lett. 7. Le blâme piquait au vif les cœurs généreux et retenait les plus faibles dans le devoir, BOSS. *Hist.* III, 6. Ainsi les amertumes et les épines de la vertu ont toujours du moins une utilité présente qui en dédommage : en nous dégoûtant, elles nous purifient; en nous piquant, elles nous guérissent, MASS. *Carême*, *Dégoûts*. || Piquer de..., faire éprouver un certain sentiment. Je sais trop qu'un tyran est sans reconnaissance, ...Et suis trop au-dessus de cette indignité Pour te vouloir piquer de générosité, CORN. *Héracl.* III, 3. Ils [les Juifs] m'ont, dit-il [Jéhovah], piqué de jalousie, en adorant ceux qui n'étaient pas dieux, BOSS. 3° *sermon*, *profession*, 2. || Piquer d'honneur, exciter une personne à quelque chose, en lui représentant qu'elle a du cœur et de l'honneur. Le connétable de Montmorency aida à me tromper : il me persuada qu'il fallait vous piquer

d'honneur, en vous laissant passer sans condition, FÉN. *Dial. des morts mod.* (*Charles V, François I^er^*). || 19° Fig. Exciter, réveiller, animer. Un brûlant aiguillon lui pique le courage, RÉGNIER, *Épît.* I. Cette immortalité où ils aspiraient, et dont l'espérance les piquait, les encourageait, les emportait au travers de tous les obstacles, BOURD. *Serm. pour la Toussaint*, III. Voilà comment s'expliquaient autrefois les prophètes pour exciter dans les esprits de leurs auditeurs cette émulation toute divine dont ils tâchaient de les piquer, ID. *Serm. pour le dim. octave de la Passion*, II. La peine doit être aussi légère qu'il est possible, mais accompagnée de toutes les circonstances qui peuvent piquer l'enfant de honte et de remords, FÉN. *Éduc. des filles*, V. Il [Cambyse] le prit [Polycrate] par ce double appât, en piquant par la même offre et son avarice et son ambition, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. II, p. 331. Des marques d'honneur et de justes récompenses attachées au mérite piquent et réveillent l'industrie, ID. *Traité des Ét.* VI, II, 1. || Piquer la curiosité de quelqu'un, rendre plus vif le désir qu'il a de savoir quelque chose. Je ne m'amuserai point à dire que j'ai choisi, dans toute la philosophie, la matière la plus capable de piquer la curiosité; il semble que rien ne devrait nous intéresser davantage, que de savoir comment est fait ce monde que nous habitons, FONTEN. *Mondes*, *Préf.* || 20° Fig. Faire naître un sentiment d'amour, une passion. Ce penser... Du trait de sa beauté me pique jour et nuit, RÉGNIER, *Plainte.* ...les âmes... S'attachent l'une à l'autre, et se laissent piquer Par ces je ne sais quoi qu'on ne peut expliquer, CORN. *Rodog.* I, 7. ...Elle-même est l'objet qui le pique, TH. CORN. *Berger extravag.* I, 4. || 21° Fig. Faire une impression vive et agréable. Les plaisirs défendus n'auront rien qui vous pique, LA FONT. *Coupe.* Ils essayent de tout : rien ne les pique, MASS. *Pet. carême*, *Malh.* || Absolument. La physionomie de cette femme pique et attire. C'est la plus divine lettre du monde; il n'y a rien qui ne pique et qui ne soit salé, SÉV. 19 juill. 1675. La vie de sérail est une vie unie qui ne pique pas, MONTESQ. *Lett. pers.* 34. || 22° Fig. Frapper d'un trait satirique. D'un ris et de ces mots elle m'alla piquant... RÉGNIER, *Élég.* IV. M. Jurieu... en maltraitant un auteur qui l'avait piqué dans quelque endroit délicat, BOSS. *Déf. Var.* 1^re^ *disc.* 66. Mais qu'on nous pique, même légèrement, mais qu'on nous rende un mauvais office; c'est alors que tout le feu de la colère s'allume et nous transporte, BOURDAL. *Dim. Octave de l'Ascension*, *Dominic.* t. II, p. 275. || Absolument. C'est ce qui m'a contraint de librement écrire, Et, sans piquer au vif, me mettre à la satire, RÉGNIER, *Sat.* I. || 23° Fig. Fâcher, irriter, mettre en colère. Et vous n'ignorez pas combien cela me pique, CORN. *le Ment.* III, 1. Apprends-moi le sujet qui contre moi te pique, MOLIÈRE, *l'Ét.* II, 14. La déraison me pique, et le manque de bonne foi m'offense, SÉVIGNÉ, 5 avr. 1671. Dites d'une femme mondaine, qu'elle est ridicule dans ses manières et pitoyable dans sa figure, vous la piquerez plus vivement que si vous lui reprochiez un commerce de galanterie, BOURDAL. 12° *dim. après la Pentec. Dominic.* t. III, p. 326. || Absolument. Un malheur continuel [au jeu] pique et offense, SÉV. 9 mars 1672. || Piquer au vif, causer une très-vive irritation. || 24° V. n. Terme de fauconnerie. Piquer après la sonnette, suivre l'oiseau, qui porte en effet une sonnette. || Terme de chasse. Piquer à la queue des chiens, les suivre d'assez près pour les aider et les faire manœuvrer. Le piqueur doit bien accompagner ses chiens, toujours piquer à côté d'eux, toujours les animer sans trop les presser, BUFF. *Quadrup.* t. II, p. 31. || 25° Terme de marine. Piquer au vent, même sens que pincer le vent. || 26° Au jeu, piquer sur, commencer à prendre des points sur un adversaire qui a déjà une grande avance. || 27° Se piquer, v. réfl. S'entamer avec un corps pointu. Il s'est piqué dans les ronces. || Fig. Il est impossible de s'approcher d'eux [des gens mal gracieux] sans se piquer, BALZ. *De la cour*, 6° *disc.* || 28° Il se dit de certaines choses, étoffes, livres, etc. que les vers percent de petits trous. Ce bois se pique. Ces étoffes se piquent. || Par assimilation aux piqûres de vers, ce papier lui-même se pique, il jaunit, se tache. || 29° Cette boisson se pique, elle commence à s'aigrir. || 30° Fig. Se prendre d'amour. Il se piqua pour certaine femelle De haut état... LA FONT. *Magnif.* S'il se fût piqué d'elle, ID. *Court.* || 31° Fig. Se vanter de, avoir des prétentions à. Le vrai honnête homme est celui qui ne se pique de rien, LA ROCHEF. *Max.* 203. Le mulet d'un prélat se piquait de noblesse, LA FONT. *Fabl.* VI, 7. Parmi les animaux le chien se pique d'être Soigneux et fidèle à son maître, ID. *ib.* VIII, 26. On n'apprend pas aux hommes à être honnêtes hommes [hommes comme il faut]; et ils ne se piquent jamais tant de savoir rien du reste, comme d'être honnêtes hommes, PASC. *Pens.* VI, 32, éd. HAVET. Je ne me pique ni de fermeté, ni de philosophie, SÉV. 125. Je ne trouve rien de plus bas ni de plus vain parmi les hommes que de se piquer de science; mais aussi ne faut-il pas en avoir beaucoup pour répondre à M. Basnage, BOSS. *Déf. var.* 1^er^ *disc.* 62. Je ne me pique point du scrupule insensé De bénir mon trépas quand ils [les sultans] l'ont prononcé, RAC. *Baj.* I, 4. La plupart [des sophistes], comme Gorgias, se piquaient de satisfaire sur-le-champ à toutes les questions qu'on leur pouvait faire, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. IV, p. 386, dans POUGENS. Catinat avait dans l'esprit une application et une agilité qui le rendaient capable de tout, sans qu'il se piquât jamais de rien, VOLT. *Louis XIV*, 16. Il se piquait de tout, et n'était bon à rien, MARMONTEL, *Cont. mor. Heureusement.* || S'en piquer, avoir la prétention d'exceller en quelque chose. Eh comment diable! je ne ferais pas mieux, moi qui m'en pique [de versifier], BEAUMARCH. *Barb. de Sév.* I, 6. || Se piquer d'honneur, montrer dans quelque occasion plus de courage, plus de générosité, etc. qu'on n'a coutume d'en faire paraître. Sans te piquer d'honneur, crois qu'il n'est que de prendre, CORN. *le Ment.* IV, 6. || Se piquer d'honneur, signifie aussi tenir obstinément à ce qu'on a décidé. Le siége apostolique a cela de recommandable qu'il ne se pique pas d'honneur, et se porte volontiers à révoquer ce qu'on a tiré par surprise, PASC. *Prov.* XVIII. || Se piquer au jeu, ou, simplement, se piquer, s'opiniâtrer à jouer malgré la perte. || Fig. Se piquer au jeu, persister dans une entreprise malgré les obstacles, s'y opiniâtrer. || 32° Fig. S'affliger (vieilli en ce sens). Après tout, entre nous, confesse franchement Qu'une fille en ces lieux qui perd un frère unique, Jusques au désespoir fort rarement se pique, CORN. *Mél.* IV, 10. || Devenir plus cuisant, plus amer. Ce que j'eus lors de joie augmente mon regret; Par là mon désespoir davantage se pique, CORN. *la Gal. du Pal.* III, 11. || 33° Fig. Se sentir offensé, prendre en mauvaise part. Ces gens à se piquer ardents, RÉGNIER, *Sat.* X. Entre amis on ne va pas se piquer pour si peu de chose, MOL. *Préc.* 15.

— HIST. XIII^e^ s. Illec [là] les Turs nous assailloient de toutes pars; une partie d'eulz entrerent en la meson deffete, et nous piquoient de leurs glaives par desus, JOINV. 225. || XV^e^ s. Et ceux de dehors avoient fait chas et instrumens, par quoi on piquoit les murs, tout à couvert, FROISS. I, I, 155. Chascun qui puet [peut] prent, hape et pique, Pour avoir grant estat et mise, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 337. Le suppliant loua les jumens ou eques de Raymond, pour piquer ou batre son mil ou blé, DU CANGE, *picare*. Au rapport qu'il fit, il estoit fort malade, et, à la verité dire, aussi estoit-il bien piqué [amoureux], LOUIS XI, *Nouv.* XLVIII. L'autre se taisoit et piquoit son chemin [fuyait], ID. *ib.* LXXXIV. Elle monta sur son cheval, et piqua fort, tant qu'ils eurent eslongé la place, ID. *ib.* XCVIII. || XVI^e^ s. Ces hommes satyriques font profession de mesdire et de picquer tout le monde, AMYOT, *Péric.* 30. Le dit Luther demouroit piqué [arrêté] en sa doctrine, SLEIDAN, f. 4. Il fallut courir à l'escurie, où depuis trois semaines par prevoiance on avoit accoustumé de picquer des chevaux en une carriere ouverte, D'AUB. *Hist.* II, 187. Puis le fils ayant picqué près du pere pour avoir veu à son visage une esmotion non accoustumée, ID. *Mém.* éd. LALANNE, p 5. On pique à pointe de marteau les meules de moulin, quand elles sont trop applanies, PARÉ, IV, 1. Un sachet de tafetas bien piqué, ID. XXI, 2. Comme les tempestes se picquent contre l'orgueil de nos bastiments, MONT. I, 80. Sans se picquer [s'entêter] et opiniastrer à se convaincre... ID. I, 97. De quoy Plutarque se picque [se fâche] avec raison, ID. I, 205. Il s'y affectionne, il s'y picque et s'y plaist [à cet exercice], ID. II, 358. Trop piquer le cheval le fait restif, COTGRAVE.

— ETYM. *Pic* 1; prov. *picar*, *pichar*; espagn. *picar*; ital. *picchiare*; angl. *to pick*; allem. *picken*.

† **PIQUEREAU** (pi-ke-rô), *s. m.* Casse-noix, oiseau, *corvus caryocatactes*. L.

† **PIQUERIE** (pi-ke-rie), *s. f.* Parole piquante.

— HIST. XVI^e^ s. Porter patiemment les moqueries, traicts de piqueries et risées, AMYOT, *Comm. il faut lire les poëtes*, 54.

— ETYM. *Piquer*.

1. **PIQUET** (pi-kè; le t ne se lie pas; au pluriel, l's se lie : des pi-kè-s enfoncés; piquets rime avec traits, succès, paix, etc.), *s. m.* || 1° Bâton pointu que l'on enfonce en terre. Des piquets [illegible] en terre. || Être droit comme un piquet, se tenir [illegible] raide. Droits comme des piquets campés [illegible] passage, LEGRAND, *Roi de Cocagne*, III, 7. || Être [illegible] comme un piquet, se tenir debout et immobile. [illegible] t'en l'attendre dans la rue, et ne sois point dans ma maison planté tout droit comme un piquet, [illegible] *l'Avare*, I, 3. Que diantre fais-tu là planté [illegible] un piquet? REGNARD, *Ménechmes*, II, 3. || 2° [illegible]culièrement. Petit pieu qu'on fiche en terre pour arrêter les cordages des tentes dans un camp. || Planter le piquet, camper. || Lever le piquet, [illegible] camper. || Fig. et familièrement. Planter le piquet, s'établir en quelque endroit. Il avait étudié en médecine, s'était fait passer docteur à Montpellier [illegible] avait ici planté son piquet, GUI PATIN, *Lettres*, [illegible] p. 393. Le baron avait fait une assemblée [illegible] délivrer ses bois d'une grande quantité de [illegible] qui y avaient planté le piquet, SCARRON, *R*[illegible] II, 3. J'ai bien l'air d'avoir planté le piquet [illegible] jamais sur les bords du lac de Genève, VOLT. *Le*[illegible] *Mme de Fontaine*, 2 juill. 1755. || Fig. A[illegible] le piquet chez quelqu'un, aller s'établir chez [illegible]qu'un pour quelque temps. Allons-nous-en [illegible] le piquet chez l'oncle, DANCOURT, *le Vert galant*, sc. 1. || 3° Sorte de pieu grand et fort dont [illegible] dans un camp ou ailleurs pour tenir les chevaux à l'attache. Mettre les chevaux au piquet. [illegible] par catachrèse, d'un certain nombre de [illegible] commandés pour monter à cheval au premier signal. Je m'aperçus, étant de piquet, d'une [illegible]tion dans les feux ordinaires des ennemis, [illegible] 40, 218. Un piquet de dragons, le sabre nu, [illegible] la cour intérieure de la prison, CHATEAUB[illegible] 2^e^ part. 1^re^ moitié. || Par extension. Tout d[illegible] chargé de monter la garde dans un poste avancé, se tenant prêt à marcher au premier ordre. [illegible]quet d'infanterie. || En général, petit détachement [illegible] lord Drummond, officier au service de France, [illegible]rive heureusement [auprès du prétendant, en [illegible] avec quelques piquets et trois compagnies [illegible]ment royal-écossais, VOLT. *Louis XV*, [illegible] || 4° [illegible]ches plantées d'espace en espace pour [illegible] alignement. La route du soleil.... ne l'a [illegible] point [à Duval, qui, enfant, contemplait de [illegible] même les phénomènes célestes]; il mar[illegible] solstices avec deux piquets, sans savoir [illegible] c'était que les solstices, VOLT. *Dict. phil. Astronomie.* || 5° Sorte de punition militaire qui consiste à passer deux heures debout, un pied sur un piquet. || Punition employée dans les colléges, qui consiste à se tenir debout à une place marquée pendant [illegible] heure de récréation. Faire une heure, [illegible] de piquet. Il y a aussi le piquet marche[illegible]lant, les élèves punis marchant en file dans [illegible]

— HIST. XV^e^ s. S'il ne levoit le piquet [illegible] Auray, il devoit s'attendre à une bataille, [illegible] *du G.* ch. 10. || XVI^e^ s. Honoré de la [illegible] entre trois ou quatre pour l'accompagner [illegible]ment des armées, aux recognoissances [illegible]quets des tranchées, D'AUB. *Hist. pré*[illegible] vinrent à mettre leur piquet [ajourner, [illegible] entreprise] sur le retour du comte de M[illegible] ID. *ib.* II, 51. ... Que la perte de [illegible] sauroit le lendemain le loger où il [illegible] partant il ne remueroit point le piquet [illegible]reschal de camp ne le vint querir, [illegible]

— ETYM. Diminution de *pique* 1; bourg[illegible]

2. **PIQUET** (pi-kè; le t ne se lie pas [illegible] écrire), *s. m.* Sorte de jeu qu'on joue [illegible] avec trente-deux cartes, mais qui se jouait [illegible] trente-six cartes. Console-moi, marquis, d'une [illegible] partie Qu'au piquet je perdis hier contre un [illegible] Bouvain À qui je donnerais quinze points [illegible] [illegible], MOL. *Fâch.* II, 2. Mme de [illegible] pas si aise que moi; elle est en [illegible] fend assez bien; elle demanda hier à [illegible]quet parce qu'elle s'ennuyait, SÉV. [illegible] Un grand ballet exécuté à la cour de [illegible] et sur lequel on eut l'idée du jeu de [illegible] certainement ne fut imaginé que [illegible] gne de ce prince, SAINT-FOIX, *Ess. Paris*, [illegible] t. III, p. 318, dans POUGENS. || Faire un [illegible]quet, jouer une partie de piquet, [illegible] se joue ordinairement en cent [illegible] il y a un talon que les joueurs [illegible] écarté. || Fig. Je ne sais si souvent [illegible] piquet; Mais au moins faites [illegible] des [illegible]rables, MOL. *l'Ét.* IV, 8. || Fig. Compter au [illegible] se dit d'une chose qui, en son espèce, sort de [illegible] Notre petit vagabond recevra demain une [illegible]

tion qui comptera au piquet. || Piquet à écrire, manière de jouer le piquet, qui consiste dans une série de parties. || Piquet voleur, ou piquet à trois; il se joue comme le piquet ordinaire, sauf que chaque joueur reçoit dix cartes, celui qui fait la donne [illegible] deux cartes pour prendre le talon; il est [illegible] voleur, parce que pour le coup de capote il est loisible à deux des joueurs de s'entendre contre le troisième. || Piquet à tourner. Nous avons fait un piquet à tourner où, par parenthèse, j'ai essuyé un coup unique : quatorze d'as, quatorze de rois, [illegible] majeure, repic et capot en dernier, DIDEROT, *Mém.* t. I, p. 170, dans POUGENS. || Un jeu de piquet, les cartes qui servent au piquet, par opposition à cartes entières. || Un sixain de piquet, un paquet de six jeux de cartes propres au piquet.

— HIST. XVIe s. Jouer au piquet, OUDIN, *Curios. franç.*

— ÉTYM. Jeu de cartes, ainsi nommé, dit-on, de son inventeur.

† **PIQUETÉ, ÉE** (pi-ke-té, tée), *part. passé* de piqueter. Parsemé de petites taches, de petits points semblables à des piqûres. La femelle du pouillot pond ordinairement quatre ou cinq œufs d'un blanc [illegible] moucheté de rougeâtre, BUFF. *Ois.* t. X, p. 36.

† **PIQUETER** (pi-ke-té. Le *t* se double quand la syllabe qui suit est muette : je piquette), *v. a.* Terme de ponts et chaussées. Tracer une ligne avec des piquets. || Terme de marine. Synonyme de [illegible]. || Terme de construction. Marquer sur une pièce de bois brut la forme de la pièce taillée que l'on se propose d'en tirer. || Terme militaire. Piqueter des fascines, les fixer au moyen de piquets.

— HIST. XVIe s. Et s'en vinrent heurter et piqueter aux murs, [les brigands] qui tenoient grands pics et hoyaux, FROISS. I, I, 233.

— ÉTYM. Fréquentatif de *piquer*.

PIQUETTE (pi-kè-t'), *s. f.* Boisson faite d'eau et de marc de raisin. À raison de 10 sols par muid, de tous les vins, demi-vins, boissons, ou piquettes [illegible] à clair, excepté seulement les piquettes composées de marc pressoiré [on dit maintenant pressuré] et enfoncé dans les tonneaux avec de l'eau, *Arrêt du conseil d'État*, 26 janv. 1740. || Par extension, mauvais vin. Arrose donc, fade piquette, Les fleurs peintes sur mon assiette, BÉRANG. *Les car.* || Fig. Vous prétendez avoir recours À quelque ancienne rhapsodie; N'allez pas mêler, je vous prie, La piquette à votre ambroisie; Ah ! toute ma philosophie Vaut-elle un soir de vos beaux jours ! VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 106.

— ÉTYM. *Piquer*, à cause du goût acide de cette boisson; picard, *pikette*, mauvais cidre.

† **PIQUETTES** (pi-kè-t'), *s. f. pl.* Terme de marine. Synonyme de broches ou brochettes.

— ÉTYM. *Piquet.*

PIQUEUR, EUSE (pi-keur, keû-z'), *s. m.* et *f.* 1° Ouvrier, ouvrière, employés à coudre des ouvrages de cordonnerie. Piqueuse de bottines. || Terme de point d'Alençon (dentelle réseau). Piqueuse, celle qui pique le dessin sur du parchemin. || 2° Celui qui larde les viandes. || 3° Terme de construction. Ouvrier employé à piquer ou tailler du grès. || 4° Dans les houillères, ouvrier qui pique le charbon, le détache, de sorte que le rouleur n'a plus qu'à l'emporter. || 5° Terme de vénerie. Nom de valets à cheval, qui suivent la bête ou qui règlent la course des chiens. ....Du sieur Bertin de Berlinghen, piqueur au vol du héron, *Arrêt du cons. d'État*, 17 juin 1727. || Au XVIIe siècle et au XVIIIe, on prononçait piqueux. Les chasseurs de nos jours ont conservé cet usage, surtout dans les grandes maisons. || 6° Domestiques que les princes et les gens riches font courir devant leur voiture pour éclairer leur route. || 7° Terme de manége. Celui qui est chargé de monter les chevaux pour les dresser ou pour les exercer. || Dans les haras, hommes chargés de la surveillance et du dépôt des [illegible]. || 8° Celui qui prend soin de piquer ou de marquer les ouvriers absents ou présents, et qui les surveille. || Dans le service des ponts et chaussées, employés chargés de seconder les conducteurs partout où le nombre de ces derniers est insuffisant. || 9° Celui qui, dans les chapitres, marque les chanoines absents. || 10° Piqueur de vins, voy. GOURMET. || 11° Piqueur d'once, voleur qui pratique le piquage de la soie. || 12° Fig. Terme de jeu. Piqueurs ou capons, ceux qui se tiennent près des joueurs, pour leur prêter de l'argent à gros intérêt. || 13° Fig. et familièrement. Piqueur d'assiettes, piqueur de tables, parasite. || Anciennement. Piqueur de coffre, pilier d'antichambre.

— HIST. XVIe s. Des piqueurs et dompteurs de chevaulx, AMYOT, *P. Æm.* 10. Ces deux cardinaux avoient des piqueurs à relais, pour s'entr'advertir, CARL. VI, 36. Faucheurs de foin et piqueurs de bleds [moissonneurs], *Nouv. coust. gén.* t. I, p. 613.

— ÉTYM. *Piquer.*

† **PIQUE-VÉRON** (pi-ke-vé-ron), *s. m.* Martin-pêcheur.

— ÉTYM. *Piquer*, et *véron*.

PIQUIER (pi-kié; l'*r* ne se lie pas; au pluriel, l'*s* se lie : des pi-kié-z en marche), *s. m.* Soldat armé d'une pique. Au XVIIe siècle il devait y avoir dans chaque compagnie d'infanterie le tiers de piquiers et les deux tiers de mousquetaires.

— HIST. XVe s. Certaines gens de guerre appellez piquiers, DU CANGE, *pica.* || XVIe s. Steinbach avec bon nombre de picquiers soustient et renvoie les Espagnols, D'AUB. *Hist.* II, 94.

— ÉTYM. *Pique* 1. Au XVe et au XVIe siècle on disait souvent *piquenaire*; c'est le holl. *pikenier*.

† **PIQUOIR** (pi-koir), *s. m.* Aiguille emmanchée dont on se sert pour piquer un dessin.

— ÉTYM. *Piquer.*

† **PIQUOT** (pi-ko), *s. m.* Nom d'un instrument des moissonneurs dans le département de l'Aisne.

PIQÛRE (pi-ku-r'), *s. f.* || 1° Plaie étroite et profonde faite par un instrument aigu. Mlle de Méri dit que je lui ai écrit fort sèchement; c'est peut-être en elle qu'est la sécheresse, comme la piqûre n'est pas dans l'épine, SÉV. 439. Qu'il se croie mort à la première piqûre, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || 2° Piqûre anatomique, blessure légère reçue en disséquant ou en faisant une opération chirurgicale, et amenant quelquefois à sa suite les accidents les plus graves et même la mort. || Piqûre du tendon, de l'artère, blessure faite par la lancette à ces organes en saignant. || 3° Blessure faite à un cheval en le ferrant. || 4° Petite blessure que fait un animal qui pique. Une piqûre d'aspic mit fin à la vie de ce grand homme qui méritait un meilleur sort [Démétrius de Phalère], ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. VII, p. 330, dans POUGENS. La piqûre insoutenable des moucherons et des insectes qui couvrent tous les pays que l'homme laisse en friche, RAYNAL, *Hist. phil.* XV, 4. || 5° Trous que font les insectes dans les fruits, le bois, etc. La qualité du fond et le calme de la mer y rendent la piqûre des vers plus commune qu'ailleurs et plus dangereuse pour les vaisseaux, RAYNAL, *Hist. phil.* XIII, 38. Ces fleurs encore fraîches et brillantes, mais qu'un point noir causé par une piqûre mortelle menace d'une fin prochaine, STAEL, *Corinne*, XIII, 5. || 6° Fig. Souffrance morale comparée à une piqûre physique. Quand d'une amoureuse piqûre Nous sentons les émotions, CHAUL. *à Lafare, Sur la mort.* Quelques pages.... où je l'accusais [Voltaire] de trop de sensibilité pour la piqûre des insectes qui s'attachaient à lui, DIDEROT, *Claude et Néron*, II, 109. || 7° Rangs de points et d'arrière-points faits symétriquement sur les étoffes. || Résultat de l'action de piquer. || Anciennement, corps de toile rempli de baleines et bien piqué qu'on mettait aux enfants pour leur conserver la taille. || 8° Ornements faits sur du taffetas, sur le tabis, percé avec de petits fers. || 9° Terme de librairie. Se dit des ouvrages qui, ne formant qu'un très-petit nombre de feuilles, sont piqués sur la couverture au lieu d'être brochés. || 10° Piqûre de mouches, coquille univalve ; c'est le cône merde de mouches

— HIST. XVIe s. Endurant toutes ces moqueries et piqueures de ses malveuillans, AMYOT, *Péric.* 65. Les playes qui sont faites par choses pointues, aiguës et poignantes sont dites piqueures, PARÉ, VII, 2. Il est impossible que nous ne sentions des picqoures de telles imaginations, MONT. I, 77.

— ÉTYM. *Piquer.*

† **PIRABE** (pi-ra-b'), *s. m.* Un des noms vulgaires du poisson volant (malacoptérygiens abdominaux).

† **PIRAN** (pi-ran), *s. m.* Cepage de l'Hérault, dit aussi épiran, aspiran.

PIRATE (pi-ra-t'), *s. m.* || 1° Celui qui n'a de commission d'aucun gouvernement, et qui court les mers pour piller. De nos jeunes guerriers la troupe vagabonde Allait courir fortune aux orages du monde, Et déjà pour voguer abandonnait le bord, Quand l'aguet d'un pirate arrêta leur voyage, MALH. I, 4. Errant de mers en mers, et moins roi que pirate, Conservant pour tous biens le nom de Mithridate, RACINE, *Mithr.* II, 4. Les premiers Grecs étaient tous pirates, MONTESQ. *Esp.* XXI, 7. Le métier de pirate était pour eux [les flibustiers] ce qu'il avait été pour les premiers héros de la Grèce, la carrière de la gloire et de la fortune, RAYNAL, *Hist. phil.* V, 1. || 2° Corsaire barbaresque. Les pirates d'Alger, de Tripoli, de Salé. || 3° Fig. Tout homme qui s'enrichit aux dépens d'autrui. || 4° Pirate de la mer, le fou de Cayenne, oiseau.

— HIST. XVIe s. Ils y vont perir contre un escueil, ou en quelque coste, ainsi que font les vaisseaux des pyrates, LANOUE, 181. Amour, cruel pirate, incessamment le poind [un amant], DESPORTES, *Élégies*, II, 5, *Pyromance*.

— ÉTYM. Lat. *pirata*, de πειρατής, qui vient de πειρᾶν, tenter : proprement celui qui tente, se hasarde sur la mer.

PIRATER (pi-ra-té), *v. n.* Exercer le brigandage sur mer. Cromwell, en 1655, envoya une flotte qui enleva la Jamaïque aux Espagnols; on n'en serait point venu à bout sans les flibustiers; ils pirataient partout, VOLT. *Mœurs*, 152. || Pirater au delà de la ligne, se disait autrefois des pirateries qui se commettaient au delà de la ligne, et qui, à cette distance, n'étaient plus considérées comme telles. Prendre des anciens et faire son profit de ce qu'ils ont écrit, c'est comme pirater au delà de la ligne, LAMOTHE LE VAYER, *Lett.* 130, cité par BAYLE, *Dictionnaire*, article *Éphore*. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— HIST. XVIe s. Ils prirent un navire de guerre nommé l'Yrondelle, qui piratoit à l'entour du Havre, D'AUB. *Hist.* II, 113.

— ÉTYM. *Pirate.*

PIRATERIE (pi-ra-te-rie), *s. f.* || 1° Métier de pirate. Touta qui exerçait la piraterie sur toute la côte, BOSS. *Hist.* I, 8. La piraterie, qui est toujours la première école de navigation pour des peuples sans police, RAYNAL, *Hist. phil.* V, 1. || 2° Acte de pirate. Les Algériens, qui n'ont guère que ce qu'ils gagnent par les pirateries, sont un peuple très-misérable, VOLT. *Louis XIV*, 30. L'insolence et la piraterie anglaise révoltent toutes les nations de l'Europe, D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 8 juin 1780. || 3° Fig. Toute sorte de pillerie. Ce gouverneur s'est enrichi par ses pirateries. Ces fous [sorte d'oiseau], imbécilles et lâches, ne manquent pas de rendre gorge [lâcher le poisson] à la première attaque [de l'oiseau frégate], et vont ensuite chercher une autre proie qu'ils perdent souvent de nouveau par la même piraterie, BUFF. *Ois.* t. XVI, p. 123. || 4° Fig. Plagiat. Cette piraterie doit intéresser MM. d'Argental et de Thibouville; car j'ai trouvé dans la pièce beaucoup de vers de leur façon, VOLT. *Lett. Richelieu*, 1er fév. 1773.

— ÉTYM. XVIe s. Les pirateries de la coste de Barbarie, D'AUB. *Hist.* II, 390.

— ÉTYM. *Pirater.*

† **PIRATIQUE** (pi-ra-ti-k'), *adj.* Qui appartient, qui a rapport aux pirates, qui tient du pirate. Portolongone qu'ils [les princes d'Italie] pourront bien se résoudre d'assiéger à communs frais pour empêcher nos conquêtes piratiques, GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. 17.

— ÉTYM. *Pirate.* La *piratique* s'est dit pour *piraterie* : Exerceant la piratique en toutes les isles armoricques, RAB. *Garg.* I, 50.

— ÉTYM. Πειρατικός, de πειρατής, pirate.

† **PIRAVÈNE** (pi-ra-vè-n'), *s. m.* Nom du dactyloptère volant (poissons acanthoptérygiens).

PIRE (pi-r'), *adj. comparatif.* || 1° Plus mauvais, plus dommageable, plus nuisible, en parlant des personnes et des choses. Aristote a bien raison, quand il dit qu'une femme est pire qu'un démon ! MOL. *Méd. m. lui*, I, 1. Souvent la peur d'un mal nous conduit dans un pire, BOIL. *Art p.* I. Pensez-vous que ces cœurs tremblants de leur défaite Cherchent avidement sous un ciel étranger La mort et le travail pire que le danger? RAC. *Mithr.* III, 1. Ils [les hommes] seraient peut-être pires, s'ils venaient à manquer de censeurs ou de critiques, LA BRUY. *Avant-propos.* Et nos aïeux, plus méchants que leurs pères, Mirent au jour des fils plus méchants qu'eux, Bientôt suivis par de pires neveux, J. B. ROUSS. *Ép.* I, 2. Il y a de mauvais exemples qui sont pires que les crimes, et plus d'États ont péri parce qu'on a violé les mœurs que parce qu'on a violé les lois, MONTESQ. *Rom.* 8. Et la fausse pitié, pire que le mépris, VOLT. *Tancr.* I, 4. || Le remède est pire que le mal, se dit, au propre, d'un remède qui fait plus souffrir que le mal, et, au figuré, de tout ce qui empire une condition sous prétexte de l'amender. || La dernière faute sera pire que la première, elle aura des suites, des conséquences plus fâcheuses. Sa piété s'y dissipa encore une fois [dans le monde]; elle éprouva que Jésus-Christ n'a pas dit en vain : l'état de l'homme qui retombe devient pire que le premier, BOSS. *Anne de Gonz.* || 2° Qui est dans un moins bon état de santé (on dit aujourd'hui *pis* en cet emploi). Je ne suis pas pire que j'étais, SÉV. 3 juil.

1636. || Substantivement. Avoir du pire, avoir le dessous. Ô dieux! le cœur me bat, Et m'annonce déjà que nous avons du pire, MAIR. *Sophon.* II, 3. Les Samiens ayant combattu, ils eurent du pire et [illegible], P. L. COUR. *Traduct. d'Hérod.* || 3° Avec l'article défini ou un pronom possessif, il devient superlatif. Votre pire ennemi, c'est ce flatteur. Notre condition jamais ne nous contente; La pire est toujours la présente, LA FONT. *Fabl.* VI, 11. Les pires des ennemis, disait sagement cet ancien [Quinte-Curce], ce sont les flatteurs, et j'ajoute avec assurance que les pires de tous les flatteurs ce sont les plaisirs, BOSS. *Sermons, Am. des plaisirs*, 1. Gardez-vous bien de prendre un mauvais poëte [à l'Académie française], c'est la pire espèce de toutes et la plus méprisable, VOLT. *Lett. d'Alembert*, 19 oct. 1771. || Il est encore superlatif avec *de* pris partitivement. Ils prennent de la cour ce qu'elle a de pire; il s'approprient la vanité, la mollesse, l'intempérance, le libertinage, comme si tous ces vices leur étaient dus, LA BRUY. VII. || 4° *S. m.* Le pire, ce qu'il y a de plus mauvais. J'ai trop longtemps vécu pour ne pas prendre le pire pour le certain, MAINTENON, *Lettre à Mme de Glapion*, 11 sept. 1716. Mais dans l'art dangereux de rimer et d'écrire Il n'est point de degrés du médiocre au pire, BOIL. *Art p.* IV. À force de choisir on prend souvent le pire, LEGRAND, *Roi de Cocagne*, I, 3. || Corneille a dit son pire, pour signifier ce qu'il y a de plus mauvais pour lui (inusité aujourd'hui). Ma colère l'épargne et n'en veut qu'à Cléandre; Il verra que son pire était de se méprendre, CORN. *la Place roy.* V, 6. || Proverbe. Il n'y a pire eau que l'eau qui dort (voy. EAU).

— REM. 1. Ne confondez pas pire et pis dans les emplois comme substantifs. Pire est un adjectif qui ne s'emploie substantivement qu'avec l'article défini; aussi dit-on : Cela va de mal en pis, et non en pire. || 2. On entend souvent dire plus pire. C'est une grosse faute dont on doit se garder, pire étant par lui-même un comparatif.

— HIST. XIe s. Des mieux [meilleurs] et des pejurs, *Ch. de Rol.* CXXXV. || XIIe s. Saisne vont par ces rues faisant moult grant martire, N'i estoit esparnés li moindres ne li pire, *Sax.* X. À tut le pejur [à tout le pire], *Th. le mart.* 108. || XIIIe s. Il ne chaloit à ceus qui l'ost voloient depecier del meilleur ne del peieur, mais que li ost se departist, VILLEH. LXXXIX. Fisicien [les médecins] me dient que la clarté m'empire Et le parler aussi; nule rien ne m'est pire, *Berte*, LXXXVIII. Et fu sacrés à roi, et fu li pires rois qui onques feust, *Chr. de Rains*, 130. Il sont pieres que patarins [Albigeois], MARC POL, p. 636. || XIVe s. Le mescheant ne sera onques fait beneuré pour bonne fortune, se elle lui vient, mes en usera et en sera pire, ORESME, *Eth.* 25. || XVe s. Si lui convenoit faire ce marché ou pieur, FROISS. II, II, 228. [Les Français et les Anglais se rencontrent et se battent] toutes voies les Anglois en eussent eu le pire.... ID. I, I, 260. Les capitaines des blancs chaperons parlementerent ensemble et manderent aucuns de leurs gens tous les plus outrageus et pieurs de leur compagnie, ID. II, II, 80. || XVIe s. L'un boit du bon, l'autre ne boit du pire, MAROT, *Épigr. de l'abbé et de son valet.* Ce senat, digne d'un pire maistre que Tibere, MONT. II, 91. Marcellus hors de propos et de raison voulut user d'une ruze de guerre qui luy feit avoir du pire, AMYOT, *Marcel.* 44. S'estant endurci en son heresie, Luther avoit fait imprimer des livres beaucoup pires, SLEIDAN, f° 4.

— ETYM. Wallon, *pé*; bourguig. *peire*; provenç. *pieger, peger, pieier, peior, peire*; anc. catal. *pejor*; espagn. *peor*; portug. *peior, peor*; ital. *peggiore*; du latin *pejorem*, pire. L'ancien français avait *pire* et *pejur* ou *peor* ou *pior*; de ces deux formes l'une est le nominatif, et vient de *péjor*, avec l'accent sur *pé*; l'autre est le régime, et vient de *pejórem*, avec l'accent sur *jó*. C'est vers le XVe siècle que la distinction des deux formes se perd, et l'on voit Froissart employer au hasard *pire* et *pieur*. Finalement *pire* l'a emporté, contre l'ordinaire, la forme du régime étant celle qui, dans des mots de ce genre, a prévalu.

† **PIREMENT** (pi-re-man), *adv.* D'une façon pire (forme vieilli). Ils sont traités pirement que des esclaves, LE MAITRE, dans RICHELET.

— HIST. XVIe s. La conjuration d'Amboise estoit mal conduite, et pirement executée, CASTELNAU, 23.

† **PIRIFORME** (pi-ri-for-m'), *adj.* Qui a la forme d'une poire. || Terme d'anatomie. Muscle piriforme, petit muscle situé à l'intérieur du bassin, sur la partie latérale.

— ETYM. Lat. *pirum*, poire, et *forma*, forme.

PIROGUE (pi-ro-gh'), *s. f.* || 1° Nom donné par les Européens à toutes les embarcations monoxyles, à tous les canots légers, longs, rapides, dont se servent les naturels des deux Indes, soit à la voile, soit à la pagaie. || Double pirogue, deux pirogues liées ensemble. Ces doubles pirogues sont capables de contenir un grand nombre de personnes, et ne risquent jamais de chavirer, BOUGAINVILLE, *Voy.* t. II, p. 92, dans POUGENS. || 2° Coquille bivalve, belle espèce d'huître; c'est l'huître virginique.

— REM. On a dit un pirogue : Nous fusmes poursuivis [à l'embouchure de l'Orénoque] par un pirogue où il y avait quarante hommes bien armés, *Mém. de Villette*, dans JAL.

— ETYM. Mot caraïbe, d'après JAL; espagn. et ital. *piroga*.

PIROLE (pi-ro-l'), *s. f.* Plante de la famille des bruyères, feuilles semblables à celles du poirier.

— ETYM. Lat. *pirus*, poirier.

† **PIROLL** (pi-rol), *s. m.* Genre de l'ordre des passereaux, famille des dentirostres.

† **PIRON** (pi-ron), *s. m.* Nom des jeunes oies, dans la Saintonge.

— ETYM. Peut-être une autre forme de *Pierrot*, nom propre transporté à un animal. I-z-arion dit d'in jar qui défend sés pirons [on aurait dit d'un jars qui défend ses oisons], H. BURGAUD DES MARETS, *Rec. de fables en patois saintongeois*, p. 102.

† **PIRONNEAU** (pi-ro-nô), *s. m.* Terme de marin. Petit canot solidement construit, particulièrement destiné à aller, entre les roches et sur les plages, à la recherche des coquillages.

PIROUETTE (pi-rou-è-t'), *s. f.* || 1° Petit morceau de bois plat et rond, traversé par un pivot sur lequel on le fait tourner. La poussière que l'on jette sur une pirouette pendant qu'elle tourne, DESC. *Monde*, 11. Mais m'assurez-vous bien qu'il n'y ait rien à craindre sur une pirouette aussi légère que vous me faites la terre? FONTEN. *Mondes*, 1er *soir.* || 2° Sorte de moulin, ancien joyau en forme de jouet d'enfant, DE LABORDE, *Émaux*, p. 452. || 3° Tour entier ou demi-tour qu'on fait de tout le corps, en se tenant sur la pointe d'un seul pied. Le roi fit à Madame une révérence très-basse, pendant laquelle elle fit une pirouette si juste, que le roi en se relevant ne trouva plus que son dos, ST-SIM. 2, 48. La langueur, la misère, la consternation règnent dans Paris; il y a toujours quelques belles dames qui vont parer les loges, et des petits-maîtres qui font des pirouettes sur le théâtre, mais le reste souffre et murmure, VOLT. *Lett. Mme de Lutzelbourg*, 23 sept. 1754. || Terme de danse. Un ou plusieurs tours qu'un danseur fait sur la pointe des pieds sans changer de place. Les Troyens sur la jambe droite Firent d'une manière adroite Une pirouette à deux tours, SCARR. *Virg.* VII. || Faire une pirouette, se dit, au mail, de l'action d'un joueur qui manque tout à fait sa boule. || Fig. et familièrement. Répondre par des pirouettes, répondre à un discours sérieux par des plaisanteries. || Fig. Payer ses créanciers en pirouettes, leur échapper par des faux-fuyants. || 4° Terme de manége. Mouvement dans lequel le cheval tourne sur lui-même, sans changer de place, et en prenant pour pivot l'un des deux membres du côté où il se porte. || 5° Il se dit de tout mouvement en rond. Il voit le canard [figure de canard portant à l'intérieur un aimant] se moquer de lui et faire des pirouettes tout autour du bassin, J. J. ROUSS. *Ém.* III. || Proverbe. Qui a de l'argent a des pirouettes, avec de l'argent on se procure toutes choses.

— HIST. XVe s. Aucun d'eux n'avoit pu se defendre de faire devant lui la pirouette et de coucher sur le sablo.... *Mém. s. du G.* ch. 19. || XVIe s. Deux pirouettes d'or esmaillées de couleur, DE LABORDE, *Émaux*, p. 452.

— ETYM. Bourg. *pirouelle*, toton. Origine inconnue. Frisch y voit un composé de *pied* et *roue*, parce que la *pirouette* tourne sur un pied. Ménage le tire du latin *gyrus*, mouvement en rond, et le fait ainsi voisin de *girouette*. Diez le tire de *pire*, radical de *pivot*, et de *roue*.

† **PIROUETTÉ** (pi-rou-è-té), *s. m.* Terme de danse. Se dit quelquefois de la pirouette. Faire un pirouetté.

† **PIROUETTEMENT** (pi-rou-è-te-man), *s. m.* Succession de pirouettes. Ses pirouettements [d'un insecte] n'ont pas proprement un but : ils ne tendent pas à décramponner la dépouille [chrysalide], [illegible], *Insectes*, chapit. 13.

PIROUETTER (pi-rou-è-té), *v. n.* || 1° Faire une ou plusieurs pirouettes. Et ainsi sautant, dansant, voltigeant, pirouettant, cabriolant, nous arrivâmes au logis, où nous trouvâmes une table qui semblait avoir été servie par les fées, VOIT. *Lett.* 10. Vous avez entendu parler de ces dévots orientaux dont la pratique religieuse se réduit à pirouetter sur un pied jusqu'à ce qu'ils tombent par terre sans connaissance, DIDEROT, *Mém.* t. I, p. 202, dans POUGENS. [Les danseurs] Qui se déploient sans goût, qui pirouettent sans aplomb, sans fermeté, NOVERRE, *Lett. sur la danse*, p. 172, dans POUGENS. || Fig. Il n'a fait que pirouetter pendant deux heures, c'est-à-dire il a battu la campagne, il n'a fait que répéter les mêmes choses, et, pour ainsi dire, tourner dans le même cercle. || 2° Terme de manége. Faire faire des tours, des pirouettes à son cheval. || 3° Il se dit de mouvements en rond comparés à ceux d'une pirouette. Si elle [la boule] ne roule plus sur son axe, mais qu'elle tournoie et qu'elle pirouette, [illegible]. En été, on voit s'élever de semblables tourbillons qui bouleversent les flots de la mer et font pirouetter les bateaux, BUFF. *Add. et corr. théor. terr.* Œuv. t. XIII, p. 32. On parut craindre d'abord que la forme de ce projectile ne le rendit sujet à pirouetter, et à éprouver par conséquent une très-grande résistance de l'air, GUYTON, *Instit. Mém. scienc.* 1807, 2e sem. p. 126. || Faire pirouetter, faire tourner comme on fait tourner une fronde. Hercule le [illegible] comme un frondeur fait tourner la pierre avec sa fronde, FÉN. *Tél.* XV. || 4° Fig. et familièrement, [illegible]rer çà et là. Ce fut à pirouetter et à subsister aux dépens de la Basse-Alsace, que Catinat passa la campagne, ST-SIM. 109, 173. || On l'a fait pirouetter d'une rude manière, se dit d'un homme qui, poursuivi, a été obligé de courir çà et là pour s'échapper. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— HIST. XVIe s. Nous leur prestons de quoy nous traisner à gauche et à dextre, et nous pirouettent à leur volonté, MONT. II, 285. La mere au soir à la chandelle, Pirouettant les fuseaux pleins, [illegible]

— ETYM. *Pirouette.*

† **PIROUOT** (pi-rou-o), *s. m.* Alouette.

PIRRHONIEN, IENNE, PIRRHONISME. V. PYRRHONIEN, PYRRHONISME.

1. **PIS** (pî; l's se lie : le pi-z est), *adv.* || 1° Comparatif de l'adverbe *mal* : plus mal, d'une manière plus mauvaise. Ils sont pis que jamais [illegible]. Il se portait mieux; mais aujourd'hui il est pis que jamais. Il ne m'en sera jamais ni pis ni [illegible], LA BRUY. VI. || *S. m.* Pis aller, ce qui peut arriver de plus fâcheux. Hélas! je suis perdu.— [illegible] ton pis aller n'est que d'être pendu, TH. CORN. *Feint astrol.* IV, 12. || Au pis aller, *loc. adv.* En mettant les choses au pis. Au pis aller, on se justifie en accusant la fortune, BALZ. 5e *disc. de la cour.* Au pis aller, l'argent le fera taire, LA FONT. *Mandr.* [illegible] qui sert à défaut de mieux. Cela posé [illegible] jouissons des créatures; c'est le pis aller, [illegible] *Caract. de la vr. relig.* 7, édit. FAUGÈRE. La [illegible] n'est pas un pis aller, MASS. *Petit carême*, [illegible] *vertus.* Certains amis dont on peut faire son pis aller, LE SAGE, *Turc.* I, 4. Pour être un pis aller, je ne fus jamais faite, DESTOUCHES, *Phil. marié*, [illegible] || Être le pis aller de quelqu'un, être la personne à qui il s'adresse pour quelque chose que [illegible] lorsqu'il n'a pas trouvé une autre personne de qui il pût l'obtenir. Mon jaloux après tout sera mon pis aller, CORN. *Ment.* III, 3. Cette opinion le fit rechercher et fêter dans le grand monde, et par là [illegible]gna de moi, qui jamais n'avais été pour lui qu'un pis aller, J. J. ROUSS. *Confess.* VIII. || 2° Pis se prend quelquefois adjectivement (d'autant plus facilement que *pejus* n'est que le neutre de *pejor*); il signifie plus mauvais. Que m'offrirait de pis la fortune ennemie? CORN. *Pomp.* III, 2. Que pourrait-il arriver de pis, si j'étais le parjure, Si j'avais [illegible] la nature? ROTR. *Antig.* II, 4. Je n'ai fait que penser à votre état, à transir pour l'avenir, à craindre qu'il ne devienne pis, SÉV. 14 juin 1677. Il [illegible] avoue qu'on peut croire.... non pas qu'il survienne en Dieu des accidents comme à nous, et de nouvelles pensées; mais, ce qui est beaucoup pis, [illegible] change dans la substance.... BOSS. 1er *avert.* [illegible] qu'il y a de pis pour la sagesse est d'être sage à demi, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Cette aversion [illegible] pour les lumières, triste preuve de [illegible] de quelque chose de pis dans les monarques [illegible] ouvrent leur âme à un sentiment si [illegible] D'ALEMB. *Éloges*, *Vaux de St-Cyr.* || 3° *S. m.* Le pis (avec l'article défini), ce qu'il y a de plus mauvais. Quelque plume y périt, et le pis du destin [illegible] qu'un certain vautour à la serre cruelle [illegible] malheureux [pigeon].... LA FONT. *Fabl.* IX, 2. [illegible] là le pis de l'aventure, ID. *Or.* || Tout le pis [illegible] qu'il y a de plus mauvais. Je suis du nombre [illegible]

méchantes langues, et je crois tout le pis, SÉV. 48. [Séguier] disait toujours tout le pis contre notre pauvre ami [Fouquet], ID. 27 nov. 1664. Il fit tout le pis qu'il put.... STAAL, *Mém.* t. I, p. 293. || On dit dans le même sens : le pis du pis. Une députation, sur laquelle le pis du pis était de faire connaître une bonne intention sans effet, RETZ, IV, 210. Faire du pis qu'on peut, faire le plus de mal qu'on peut. Et quoique jusqu'ici la fortune contraire Nous ait fait tout du pis qu'elle nous pouvait faire, MAIRET, *Sophon.* I, 3. Pharasmanes faisait du pis qu'il pouvait aux Arméniens, PERROT, *Tac.* 412. Mettre quelqu'un au pis, se dit par manière de défi pour marquer à un homme qu'on ne le craint point, quelque mauvaise volonté qu'il ait. Et nous verrons bientôt, s'il me veut mettre au pis, Lequel l'emportera de la femme ou du fils, TRISTAN, *M. de Chrispe*, III, 6. Les mettre au pis et leur ôter tout prétexte, BOSS. *Lett. quiét.* 230. || Mettre les choses au pis, supposer tout ce qui peut arriver de plus fâcheux. À présent on met tout au pis, on s'attend à tout, on compte là-dessus, DANCOURT, *Fêtes du* ..., sc. 19. En mettant tout au pis dans l'avenir, il se soulage et se tranquillise, J. J. ROUSS. 2e *dialogue*. Prendre les choses au pis, les envisager dans le pire état où elles puissent être. Pour prendre les choses au pis, quand même il serait véritable que Caténius aurait tenu ces propositions, PASC. *Prov.* ... || 4° Pis (sans article), chose plus mauvaise. Encore pis que cela ne nous rendrait pas l'affaire douteuse, BALZ. *Disc. à la rég.* C'est à qui pis fera, à qui pis dira, SÉV. 597. Vous dites bien pis que tout ce qui m'a tant déplu, et qu'on avait la cruauté de me dire quand vous partites, ID. 11 août 1677. Vous avez bien fait pis aux Français que de répandre leur sang; vous avez corrompu le fond de leurs mœurs, FÉN. *Dial des morts mod. Richelieu, Mazarin.* Quitter l'armée par paresse ou par ..., ST-SIM. 102, 89. || Dire à quelqu'un pis que son nom, l'injurier. Je pensai l'appeler guenon, Et lui dire pis que son nom, SCARR. *Virg.* II. || Mettre à faire pis ou à pis faire, défier de faire plus de mal ou de faire plus mal. Je mets à faire pis, en l'état où nous sommes, Le sort et les démons, et les dieux et les hommes, CORN. *Hor.* II, 3. Ils me feront ...: je les mets à pis faire, RAC. *Plaid.* II, 3. Qui pis est, ce qu'il y a de plus fâcheux et de plus désagréable. Qui pis est, il pleuvait d'une telle sorte..... RÉGNIER, *Sat.* X. Bacchus le déclare ...que Et janséniste, qui pis est, BOIL. *Poésies div.* || 5° De mal en pis, de pis en pis, *loc. adv.* De mal en plus mal. ....Les gens n'ont point de ... De faire aller le mal toujours de pis en pis, ...NT. *Fabl.* III, 8. Les affaires de ce roi, mon ... disciple et mon ancien persécuteur, vont de mal en pis, VOLT. *Lett. d'Argental*, 12 sept. 1757. || 6° Tant pis, voy. TANT.

— REM. 1. On dit bien : il a fait pis, comme on dit : il a fait mieux que vous; mais, si l'on prend un verbe qui ne reçoive pas de complément, comme agir, parler, on dira bien : il a agi mieux que vous; mais on ne dira pas : il a agi pis que vous, JULLIEN. En effet l'usage (l'usage seul, car il n'y a pas de raison pour ne pas employer *pis* comme *mieux*, ainsi qu'on faisait anciennement) ne prend *pis* adverbialement qu'avec le verbe *être* et dans la locution *pis* ... || 2. Molière a dit : La prose est pis encore que les vers, *Impromptu*, sc. 1. Cette phrase a un sens particulier, où *pire* ne conviendrait pas. Molière s'adresse à des comédiens, et leur dit que, s'ils ne savent pas tout à fait leurs rôles, ils pourront y suppléer, puisque c'est de la prose. À quoi l'un d'eux répond : « La prose est pis encore que les vers, » c'est-à-dire est chose plus difficile à apprendre, est, à apprendre, quelque chose de pis que les vers. Si Molière eût écrit *pire*, il n'eût pas exprimé sa pensée, puisque cela voudrait dire que la prose est plus mauvaise que les vers, qu'elle est au-dessous, GAULT-DUVIV. || 3. Pis, qui est un adjectif en certains emplois particuliers, ne se joint jamais avec un substantif; l'on dit : il n'est pire eau que l'eau qui dort; et jamais : il n'est pis eau.... || 4. C'est une faute populaire de dire tant pire au lieu de tant pis.

— HIST. XIIe s. Li destriers Pinabel, ce jour, en ... pis, *Ronc.* p. 194. Et se je sui de vostre amour ...is, Douce dame, ne m'en doit estre pis, *Couci*, ... || XIIIe s. Li mundz s'en va de mal en pis, *Edward le confesseur*, v. 3401. Se vos à lui tenez, vous ferés ce que vous devés; ou se non, sachiez certainement que nous vos ferons du pis que nous porrons, VILLEH. LXVIII. Ne sai [ce] que puisse faire, or va la chose au pis, *Berte*, LXXV. Maintenant lui [à la malade] est pis, je ne sai que ele a, *ib.* LXXVIII. Vous savez que le conte de Bretaingne a pis fait au roy que nul home qui vive, JOINV. 202. || XIVe s. Qui.... font de pis en pis Pour aller en enfer avec les anemis [diables], *Guescl.* 7660. || XVe s. Car Dangier l'a desrobé de plaisir, Et, que pis est, a de lui eslongnée Celle qui plus le povoit enrichir, CH. D'ORL. *Ball.* 23. Il fut crié sur peine de la hart, que nul ne nulle ne fust si ozé ne si hardy de leur dire pis de leur nom, *Journ. de Paris sous Ch. VI et VII*, p. 176, dans LACURNE. Ou à tout le moins et au pis aller une bien glorieuse fin, COMM. II. 12. || XVIe s. Et qui pis est, MONT. I, 104. Je prends toutes choses au pis, et ce pis là, je me resoulds à le porter, ID. III, 46. Il les admonestoit qu'ilz ne se muassent point en pis, AMYOT, *Caton*, 16. Le juge dit qu'ilz avoient tous respondu, l'un pis que l'autre, ID. *Alex.* 107. Ils pensent qu'on n'ose les irriter, ny les mettre à pis faire, *Sat. Mén* p. 188. Villes mal garnies de gens de guerre, et encores pis fortifiées, M. DU BELL. 402. Celuy qui porte au menton Le plus crespelu coton.... Je suis son pis et son mieux; Il me courtize en tous lieux, PASQUIER, *Œuvres meslées*, p. 485, dans LACURNE.

— ÉTYM. Bourguig. *pei;* provenç. *piegz, pieitz, piets;* du lat. *pejus;* comparez PIRE. *Pis* est un de ces rares noms qui ont conservé dans l'ancienne langue au nominatif l'*s* des noms neutres latins, comme *tems*, de *tempus*, *cors*, de *corpus*, *pis*, de *pectus*.

2. **PIS** (pî), *s. m.* || 1° Poitrine (ce qui est l'ancienne signification, aujourd'hui hors d'usage). Les femmes, plus mortes que vives, De crainte de se voir captives, Et de quelque chose de pis, De la main se battent le pis, SCARRON, *Virg.* dans LE ROUX, *Dict. comique*. Ledit sieur abbé de Saint-Cyran, après avoir mis la main au pis, promis et juré sur les saints ordres de dire la vérité, *Recueil d'Utrecht*, p. 23. || 2° Mamelle d'une vache, d'une chèvre, etc. Ses doigts, tout pleins de lait et plus blancs mille fois, Pressaient les bouts du pis d'une grâce admirable, MOL. *Princ. d'Élide*, 1er *intermède*, 1. La grosseur du pis ne constitue pas la bonté d'une vache; il y en a qui l'ont très-petit et qui néanmoins donnent beaucoup de lait, GENLIS, *Maison rust.* t. I. p. 229, dans POUGENS. || 3° Terme de boucherie. Partie inférieure du ventre du bœuf dans toute la longueur du dessous de l'animal.

— HIST. XIe s. Mal seit de cuer qui al piz se couarde, *Ch. de Rol.* LXXXV. || XIIe s. E les enfanchunetz pendre as meres as piz, *Th. le mart.* 65. || XIIIe s. Piteusement [elle] fait croi de ses bras sur son pis, *Berte*, XXX. || XIVe s. Un courage vertueux, plein de toute meurté [maturité] en son pis virginal doulcement habitoit, *Ménagier*, I, 6. || XVe s. Mais je en offre tout justement Ce que en veux payer, sur le pec [en conscience], *Rec. de farces*, p. 145. || XVIe s. Et mettant la main sur le pis, il recommença ainsi, CARLOIX, II, 9.

— ÉTYM. Wallon, *pé;* bourg. *pei*, sein de femme; genev. *pètre*, *peitre*, gésier, estomac; prov. *peich*, *peit*, *piech*, *pieit*, *pit*, *pege;* espagn. *pecho;* port. *peito;* ital. *petto;* du lat. *pectus*, poitrine.

† **PISCICULTURE** (pi-ssi-kul-tu-r'), *s. f.* Art d'élever et de multiplier les poissons. || En particulier, les procédés de fécondation artificielle des poissons.

— ÉTYM. Lat. *piscis*, poisson, et *culture*.

† **PISCIFORME** (pi-ssi-for-m'), *adj.* Terme didactique. Qui a la forme d'un poisson. Mettez-le [un morceau de beurre marié avec le persil et la ciboulette] dans un plat pisciforme destiné à recevoir l'omelette, arrosez-le d'un jus de citron et posez-le sur la cendre chaude, BRILLAT-SAVARIN, *Physiologie du goût, Recette pour faire l'omelette au thon.*

— ÉTYM. Lat. *piscis*, poisson, et *forme*.

PISCINE (pi-ssi-n'), *s. f.* || 1° Terme d'antiquité. Vivier où les anciens nourrissaient du poisson. || 2° À Jérusalem, piscine probatique, voy. PROBATIQUE. || Fig. Par allusion à la piscine probatique qui servait à purifier les animaux du sacrifice, et qui avait la vertu de guérir les maladies. Ces jubilés qui plongent les chrétiens dans la piscine du repentir, CHATEAUBR. *Génie*, III, V, 6. || Par une autre allusion analogue, fonts baptismaux. La religion nous montre le fils des rois, renonçant aux grandeurs de Satan, à la même piscine où l'enfant du pauvre vient abjurer des pompes.... CHATEAUBR. *Génie*, I, I, 6. || 3° Terme d'Église. Lieu où l'on jette l'eau des ablutions, et les cendres des ustensiles ecclésiastiques qu'on brûle lorsqu'ils ne peuvent plus servir. || 4° Appareil ou bassin de pisciculture.

— HIST. XIIIe s. À toi, haute pucele, à toi, haute royne, Doivent tuit pecheour secours querre et mecine; Car tu es la fontaine et la sainte pecine Qui tous pechiez esleve par la vertu devine, dans ST-TYR. II, 327. || XVe s. Passelion ne veit goutte entour luy, ains se trouva en la plus orde pissine qu'il eust jamais sentue; car toute l'ordure d'une grande vacherie s'accumula là endroit, *Perceforest*, t. IV, f° 126. || XVIe s. Personne ne peut faire goullieres, issues d'eaues, piscine tombant ou courant au travers de l'heritage de son voisin, *Nouv. coust. gén.* t. II, p. 1008.

— ÉTYM. Lat. *piscina*, piscine, de *piscis*, poisson.

† **PISCIVORE** (pi-ssi-vo-r'), *adj.* Terme de zoologie. Qui vit de poissons. Les animaux piscivores.

— ÉTYM. Lat. *piscis*, poisson, et *vorare*, manger.

PISÉ (pi-zé), *s. m.* Genre de construction économique qui s'exécute avec des espèces de grandes briques faites de terre franche plus ou moins argileuse, bien corroyée et resserrée dans des moules de bois où elles prennent la forme convenable pour la place qu'elles doivent occuper. On se contente de faire sécher le pisé, à la différence de la brique qui est cuite. Je me bornerai cette année à bâtir des granges de ce que vous appelez pisé [Voltaire écrit pizai], si je ne me trompe, VOLT. *Lett. de Lalande*, 6 fév. 1775. || Dans certains pays on fait autrement : on dresse des planches jointes ensemble sur deux rangs parallèles, dans l'intérieur on jette de l'argile qu'on foule; quand la terre est bien serrée et un peu séchée, on retire les planches; souvent, pour donner plus de solidité, on noie dans le pisé des solives qui, restant apparentes, forment des figures régulières au besoin.

— ÉTYM. *Piser*.

† **PISER** (pi-zé), *v. a.* Terme de construction. Battre la terre entre deux planches pour la rendre plus compacte.

— ÉTYM. Prov. *pisar;* espag. *pisar;* du lat. *pisare* ou *pisere*, piler.

† **PISEUR** (pi-zeur), *s. m.* Celui qui bâtit en pisé.

† **PISIFÈRE** (pi-zi-fè-r'), *adj.* Terme de zoologie. Se dit des coléoptères dont les élytres sont chargées de papilles arrondies.

— ÉTYM. Lat. *pisum*, pois, et *ferre*, porter.

† **PISIFORME** (pi-zi-for-m'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la forme et le volume d'un pois. || Terme d'anatomie. Os pisiforme, le quatrième os de la première rangée du carpe. || Tubercule pisiforme ou mamillaire, petit tubercule situé à la face inférieure du cerveau.

— ÉTYM. Lat. *pisum*, pois, et *forme*.

† **PISOLITHE** (pi-zo-li-t'), *s. f.* Terme de minéralogie. Pierre sphéroïdale calcaire de la grosseur d'un pois.

— ÉTYM. Lat. *pisum*, pois, et λίθος, pierre.

† **PISOLITHIQUE** (pi-zo-li-ti-k'), *adj.* Qui contient de la pisolithe. Fer pisolithique, oxyde de fer en grains.

† 1. **PISON** (pi-zon), *s. m.* Masse de bois à l'usage du piseur.

— ÉTYM. *Piser*.

† 2. **PISON** (pi-zon), *s. m.* Genre d'insectes hyménoptères.

PISSASPHALTE (pi-ssa-sfal-t'), *s. m.* Bitume mollasse de couleur noire et d'une odeur forte et pénétrante, dit aussi bitume glutineux. Le pissasphalte et la poix minérale se tiraient autrefois de Babylone; ils ont servi à la construction des murailles de cette ville, FOURCROY, *Conn. chim.* t. VIII, p. 237, dans POUGENS.

— ÉTYM. Πισσάσφαλτος, de πίσσα, poix, et ἄσφαλτος, asphalte.

† **PISSASPHALTIQUE** (pi-ssa-sfal-ti-k'), *adj.* Qui a le caractère du pissasphalte. On trouve des grès souvent pissasphaltiques, renfermant ordinairement du bois fossile, RAMOND, *Inst. Mém. scienc.* 1813, 1814 et 1815, p. 140.

PISSAT (pi-sa; le *t* ne se prononce pas et ne se lie pas), *s. m.* || 1° Urine des animaux. Pour comble d'horreur deux bouteilles de vin de Hongrie se cassent ... la liqueur jaunâtre inonde mes pieds; mais ce n'est pas du pissat d'âne, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 77. || 2° Il se dit de l'urine de l'homme, par terme de mépris. Aussitôt qu'il se sentit noyer de pissat, il se leva, hurlant comme un homme furieux, SCARRON, *Rom. com.* I, 6. || 3° Pissat de blaireau, urine des blaireaux des rochers desséchée dans les creux des pierres où ils ont l'habitude de pisser toujours au même endroit; cette matière, brune, dure, pesante, se ramollit entre les doigts, a une odeur analogue à celle du castoreum; elle est amère et astringente.

— HIST. XIVe s. La queue acuité est dite pissat, H. DE MONDEVILLE, f° 39 verso. Le pissat des bestes,

Vie de St Denis, *ms. franç.* Bibl. impér. nº 2092, chap. 120.

— ÉTYM. *Pisser*.

† PISSE (pi-s'), *s. f.* || 1º Terme populaire. Synonyme de pissat. || 2º Terme de pêche. Tenir les harengs à la pisse, laisser les harengs égoutter leur eau et leur huile.

PISSÉ, ÉE (pi-sé, sée), *part. passé.* de pisser. Rendu avec l'urine. Un calcul pissé avec grande douleur.

† PISSE-CHIEN (pi-se-chiin), *s. m.* || 1º Terme injurieux que l'on appliquait aux valets de chasse. || 2º Espèce d'agaric.

— HIST. XIVº s. Laquelle femme par courroux et ire appela ledit Pierre pissechieu, DU CANGE, *piquichini*.

— ÉTYM. *Pisser*, et *chien*.

† PISSÉE (pi-sée), *s. f.* || 1º Quantité d'urine rendue en une seule fois. Une bonne pissée. || 2º Terme de métallurgie. Écoulement des scories.

— ÉTYM. *Pissé*.

† PISSE-FROID (pi-se-froi), *s. m.* Terme populaire et grossier. Homme faible et sans vigueur morale. C'est César que cela [dans un tableau].... c'est un fesse-mathieu, un pisse-froid, un morveux dont il n'y a rien à attendre de grand, DIDEROT, *Salon de* 1767, t. IX, p. 69, éd. 1821. || On dit aussi : c'est un pisse-froid dans la canicule.

— ÉTYM. *Pisser*, et *froid*.

† PISSÉLÆON (pi-ssé-lé-on), *s. m.* Matière liquide qui se sépare de la poix noire dans l'eau où tombent les produits résineux pendant la préparation de la poix.

— ÉTYM. Πίσσα, poix, et ἔλαιον, huile.

PISSEMENT (pi-se-man), *s. m.* Terme de médecine. Action de pisser. Pissement involontaire. || Pissement de sang, évacuation de sang par les urines.

— ÉTYM. *Pisser*; wallon, *pihmain*.

PISSENLIT (pi-san-li), *s. m.* || 1º Terme populaire. Enfant qui pisse au lit. || *Au plur.* Des pissenlits. || 2º Genre de la famille des composées. || Plante dont les feuilles se mangent en salade, *taraxum dens leonis, L.* Une salade de pissenlit ou pissenlits.

— HIST. XVIº s. Pisse-en-lict, autrement œil-de-bœuf, pour la ressemblance que ses fleurs ont avec l'œil de tel animal, O. DE SERRES, 608. Ambubeia, pissenlict, *in Ruellium*, *De stirpibus*.

— ÉTYM. *Pisser*, *en*, *lit*. On appelle la plante pissenlit, parce que l'eau dans laquelle on en fait bouillir les feuilles est diurétique.

PISSER (pi-sé), *v. n.* || 1º Uriner. À faux titre insolents et sans fruit hasardeux, Pissant au benoistier [bénitier] afin qu'on parle d'eux, RÉGNIER, *Sat.* II. Passant par où quelqu'un des leurs a pissé, ils [les chiens] s'arrêtent tout court pour faire le même, LA MOTHE LE VAYER, *Dial. d'Orat. Tubero*, t. I, p. 287, dans POUGENS. Le père de l'évêque de Langres, mort en 1642, faisait souvent arrêter le carosse de Louis XIII; il lui disait : Sire, vous ne voulez pas qu'on crève, faites donc arrêter, s'il vous plaît, et il descendait pour pisser, ST-SIM. 33, 119. Je me souviens d'avoir une fois pissé dans la marmite d'une de nos voisines, J. J. ROUSS. *Conf.* I. Puisses-tu pisser comme tu payes, goutte à goutte! GALIANI, *Correspond.* t. I, p. 140, dans POUGENS. Elle confia à l'une que l'autre avait dit qu'elle n'était point jolie, à celle-ci que celle-là l'accusait d'avoir pissé au lit, COMTE DE CAYLUS, *Jeannette*, Œuvr. t. IX, p. 438, dans POUGENS. On lui parle [à l'empereur Napoléon Iᵉʳ] de moi à tout moment; qu'est-ce que je veux? être son ministre à Paris? À en juger par ce qu'il a vu l'autre jour de moi, je n'y serais pas longtemps : je périrais à la peine avant la fin du mois; il y a déjà tué Portalis, Crétet et jusqu'à Treilhard, qui pourtant avait la vie dure; il ne pouvait plus pisser, ni les autres non plus, BEUGNOT, *Mémoires*, t. I, p. 393, ch. 12. || Fig. Il semble en leurs discours hautains et généreux Que le cheval volant [Pégase] n'ait pissé que pour eux, RÉGNIER, *Sat.* IX. || Mener les poules pisser, voy. POULE. || Grossièrement. On dit qu'on pissera sur la fosse de quelqu'un, pour signifier qu'on lui survivra et qu'on fera quelque chose qu'il a empêché durant sa vie. || Il se conjugue avec l'auxiliaire avoir. || 2º *V. a.* Pisser le sang, rendre le sang par les urines. || Grossièrement. Pisser des os, accoucher. || 3º Terme de pêche. Pisser des harengs, voy. PISSE.

— HIST. XIIIº s. Li bues [le bœuf] de ses cornes le boute [le lion malade]; Et sor li pissa li goupiz [le renard], MARIE, *Fable* 15. || XVº s. Ils le guettoient de si près que à peine pouvoit il aller pisser, FROISS. I, I, 311. Et y eut plusieurs autres grandes paroles dites entre eulx; entre lesquelles le suppliant envoya pisser icellui homme, DU CANGE, *pissare*. || XVIº s. Toutesfois à la verité on ne doit dire pisser le sang, quand il sort de la verge pur, mais se doit dire emission de sang, PARÉ, XV, 52. Il y avoit aux carrefours à Rome des vaisseaux et demy-cuves pour y apprester à pisser aux passants, MONT. I, 372. Les bonnes gens pour cela ne pisseront pas plus roide, COTGRAVE. Par tous les champs esquelz ils pissent [les moutons de Dindenault], le blé y provient comme si Dieu y eust pissé, RAB. IV, 7.

— ÉTYM. Wallon, *pihi*; prov. *pissar*; cat. *pixar*; ital. *pisciare*; valaque, *pisà*; allem. *pissen*; suéd. *pissa*; angl. *to piss*. On ne connaît pas l'origine de ce mot. Diez remarque qu'il n'est pas indigène sur le sol germanique; il le croit d'origine romane, et il incline à penser qu'il provient d'une onomatopée; ce qui est vraisemblable.

† PISSE-SANG (pi-se-san), *s. m.* || 1º Synonyme de la maladie dite sang-de-rate, voy. SANG. || 2º Fumeterre officinale.

— HIST. XVIº s. Le pisse-sang va communement de compagnie avec le morfondement, O. DE SERRES, 979.

PISSEUR, EUSE (pi-seur, seû-z'), *s. m.* et *f.* || 1º Celui, celle qui pisse souvent. Tu m'as tout compissé, pisseuse abominable, SCARR. *Dom Japhet*, IV, 6. || 2º Familièrement et par une espèce de dénigrement. Une pisseuse, une petite fille. Tant qu'on revienne tout taris Par ces pisseuses de Paris, ET. JODELLE, *Eugène*, I, 1. Puisque nous en sommes à cette petite pisseuse, finissons sur son compte, MIRABEAU, *Lett. origin.* t. III, p. 427.

— ÉTYM. *Pisser*; wallon, *pihâ*.

† PISSEUX, EUSE (pi-seû, seû-z'), *adj.* Qui a l'odeur, l'apparence de l'urine. || Couleur pisseuse, couleur comme gâtée par l'urine. Un pantalon pisseux.

— HIST. XVIº s. Les chevres vont cherchant les murailles pisseuses pour les lecher, à cause du sel des urines, PALISSY, 248.

— ÉTYM. *Pisser*.

† PISSE-VINAIGRE (pi-se-vi-nè-gr'), *s. m.* Un avare, un ladre.

— ÉTYM. *Pisse*, et *vinaigre*.

† PISSITE (pi-ssi-t'), *s. m.* Terme d'antiquité. Vin préparé avec du moût de raisin et de la poix.

— ÉTYM. Πίσσα, poix.

PISSOIR (pi-soir), *s. m.* Lieu établi dans un endroit public pour y pisser. || Baquet que l'on place en quelque endroit pour le même usage.

— HIST. XVIº s. S'estant retiré de la chambre du conseil au pissoir du palais, MONT. IV, 174.

— ÉTYM. *Pisser*; wallon, *pihreie*.

† PISSOTE (pi-so-t'), *s. f.* Petite canule de bois qui se place au bas d'un cuvier à lessive. Chacun de ces cuviers est de la grandeur d'une demi-queue avec un trou par-dessous, pour y mettre une pissote de bois, de la grosseur et longueur du petit doigt, *Dict. des arts et mét. Salpêtrier*.

— ÉTYM. *Pissoter*.

PISSOTER (pi-so-té), *v. n.* Uriner peu et fréquemment.

— HIST. XVIº s. Il avoit une difficulté de retenir son urine, dite strangurie, et pissotoit ordinairement tant le jour que la nuit, avec très grandes douleurs, PARÉ, XV, 60.

— ÉTYM. Fréquentatif de *pisser*.

PISSOTIÈRE (pi-so-tiè-r'), *s. f.* || 1º Se dit quelquefois pour pissoir. || 2º Fig. et par mépris. Petit jet d'eau; fontaine qui fournit peu d'eau. || 3º Terme de marine. Se dit de trous obliques percés dans la muraille du navire, pour l'écoulement des eaux qui s'introduisent par les joints des mantelets.

— ÉTYM. *Pissoter*.

PISTACHE (pi-sta-ch'), *s. f.* || 1º Nom donné à l'amande du fruit du pistachier, employée par les pharmaciens à la préparation du looch vert. || 2º Nom donné à l'amande du pignon par les confiseurs qui l'emploient à faire de petites dragées. || 3º Pistache de terre, nom vulgaire de l'arachide hypogée et de son fruit, qui est renfermé dans des gousses comme le haricot, de la famille des légumineuses, découverte aux Antilles par Plumier.

— HIST. XVIº s. Rocquette, pignons, pistaches.... PARÉ, XVIII, 43.

— ÉTYM. Lat. *pistacium*, du grec πιστάκιον, qui est d'origine syrienne; arabe, *fosstoc*; le grec et l'arabe viennent du persan *posta*, pistache.

PISTACHIER (pis-sta-chié; l'r ne se prononce pas et ne se lie pas; au pluriel, l's se lie : des pi-sta-chié-z en fleurs), *s. m.* || 1º Genre de la famille des térébinthacées. || En particulier, arbre qui porte les pistaches, *pistacia vera, L.* || 2º Faux pistachier ou pistachier sauvage, le staphylier.

PISTE (pi-st'), *s. f.* || 1º Trace des animaux sur le sol où ils ont marché. La piste du lièvre. || En parlant du cerf, on dit la voie; du sanglier, la trace. || 2º Traces suivant une ligne droite ou courbe [illegible] par le cheval sur le terrain qu'il parcourt. La piste est simple ou double, selon que les pieds de derrière suivent ou non la ligne tracée par ceux de devant. || Joindre la piste, suivre la piste, marcher au plus près le long du mur du manége. || Piste à large, s'entend du terrain, le long du mur du manége. || 3º En termes de course, il se dit de la [illegible] marquée que les chevaux doivent parcourir. La piste avait été établie dans la plaine de Sandw[illegible] le long de la route; elle s'étendait en forme d'ellipse sur une longueur de près de cinq [illegible] mètres, *J. des Débats*, 10 sept. 1860. || 4º Il se dit des traces laissées par l'homme qui marche. Suivre quelqu'un à la piste. Il ne faut pas s'étonner que les sauvages sentissent les Espagnols à la piste, J. J. ROUSS. *Orig.* I. Mon père y arriva courant à la piste, ID. *Conf.* II. Un dieu m'a mis sur votre piste, BEAUMARCH. *Mère coup.* II, 8. || Fig. Suivre quelqu'un à la piste, suivre la piste de quelqu'un, l'imiter, suivre son exemple. Il y suit particulièrement la piste et les opinions de Fernel, GUI PATIN, *Nouv. lett.* t. I, p. 49, dans POUGENS. Il ne reste [illegible] route pour quiconque aspire à lui plaire [au public] c'est de suivre à la piste les brillants auteurs du siècle, J. J. ROUSS. 2º *dial.* || Fig. Perdre la piste, ne pas se conformer à. Éloignons de ces traités [de controverse] tout esprit d'aigreur; faisons en sorte qu'on ne perde pas, s'il se peut, la piste de l'Évangile, BOSS. 2º *instr. pastorale*, I. || 5º Fig. Recherche de quelqu'un ou de quelque chose comparée à la quête du chien de chasse. Revenons à notre sujet, et continuons à suivre la piste de l'avenir que nous avons pour la vérité et pour ses [illegible] immuables, BOSS. *Sermons*, *Respect vérité*, I. [illegible] princesse de Babylone avec le phénix le suivit [Amazan] partout à la piste, et ne le manquait mais que d'un jour ou deux, VOLT. *Princ. de Babyl.* 6. C'est ici qu'habite ce beau M. L[illegible] Saint-André, à la piste du quel vous m'avez [illegible] PICARD, *les Provinc. à Paris*, IV, 9.

— HIST. XVIº s. Marcher sur la piste d'autrui, MONT. I, 375.

— ÉTYM. Wallon, *piss*; espagn. *pista*; ital. [illegible] du lat. *pistus*, battu, foulé, frayé, de *pinsere* (comparez PISÉ).

PISTIL (pi-stil), *s. m.* Terme de botanique. Organe femelle dans les plantes, qui occupe ordinairement le centre de la fleur et se change en fruit; il est composé de l'ovaire, du style et du stigmate. Les étamines lui servirent pour former les premières grandes divisions de la classification des plantes, et il tira des pistils les caractères de divisions secondaires, CONDORCET, *Linné*. Le [illegible] est toujours disposé de manière à recevoir la poussière des étamines, BONNET, *Contempl. nat.* [illegible]

— ÉTYM. Lat. *pistillus*, pilon, ainsi dit à cause de sa forme; de *pistum*, supin de *pinsere*, [illegible] (comparez PISTE et PISÉ).

† PISTILLAIRE (pi-stil-lè-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui a rapport au pistil. || [illegible] laire, le stigmate. || Cordon pistillaire, [illegible] des vaisseaux qui vont du stigmate à [illegible]

† PISTILLÉ, ÉE (pi-stil-lé, lée) ou PISTILLIFÈRE (pi-stil-li-fè-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui porte ou renferme un pistil. Fleur pistillée.

— ÉTYM. *Pistil*, et le lat. *ferre*, porter.

† PISTILLO-STAMINÉ, ÉE (pi-stil-lo-sta-mi-née), *adj.* Qui porte pistil et étamines.

† PISTOLADE (pi-sto-la-d'), *s. f.* Coup de pistolet.

— HIST. XVIº s. Sa troupe oyant les pistolades, D'AUB. *Hist.* II, 168.

— ÉTYM. *Pistoler*.

PISTOLE (pi-sto-l'), *s. f.* || 1º Pièce d'or qui n'était point battue au coin de France et qui valait onze livres et quelques sous. || 2º En France, monnaie de compte qui se disait de dix livres tournois, et qui se dit aujourd'hui de dix francs. Je jetai [illegible] cents pistoles par les fenêtres de l'hôtel de [illegible] RETZ, *Mém.* t. I, liv. II, p. 258, dans [illegible] nombre de ceux qui se convertissent [illegible] [Rochefort] est très-grand, et il est [illegible] de rendre catholiques des familles entières [illegible] une pistole, *Lett. etc. de Colbert*, t. III, [illegible] Il [Louis XIV] avait gratifié Racine et Boileau [illegible] cun de mille pistoles, qui font vingt mille [illegible] d'aujourd'hui, pour écrire son histoire, [illegible] sur l'hist. 29. Thompson lui donna à [illegible] pistoles de cet ouvrage [illegible] [illegible] plus de cent mille écus aux [illegible] Thompson, ID. *Ess. poés. ép.* VII. || Il est [illegible]

[illegible]stoles, se dit d'un homme fort riche. Un de ces [illegible] on me viendra chez moi couper la gorge, [illegible] la pensée que je suis tout cousu de pistoles, MOLIÈRE, l'*Avare*, I, 5. || La pistole volante, pistole [illegible] la légende suppose toujours revenir à celui qui [illegible]. Cet homme fait tant de dépense qu'on [illegible] qu'il a la pistole volante. || Pistole de gueux, [illegible]. || 3° Dans les prisons, chambre à part et [illegible] qu'un prisonnier obtient moyen[illegible] la pistole, c'est-à-dire en payant. || 4° *S. f. pl.* [illegible] de [illegible]gnoles. || Proverbe. Cette chose-là [illegible] qu'elle ne valait écu, c'est-à-dire [illegible] a augmenté de prix par les soins qu'on y a [illegible].

— HIST. XVI° s. Gagea cent pistoles, qu'il tireroit, [illegible] n'y manqua pas, D'AUB. *Fæn.* III, 6. Le boulet [illegible] de nostre pistole, MONT. I, 382. La [illegible] ne fait quasi nul effect, si elle n'est tirée [illegible], LANOUE, 312.

— ÉTYM. Voy. PISTOLET. Le sens propre de *pis*[illegible] est petite arme à feu. On peut concevoir ainsi [illegible] entre ce sens et celui de pièce de mon[illegible]: remarquons que *pistole*, qui, dans notre lan[illegible], désigne une monnaie d'or étrangère ou plus [illegible] espagnole, ne se trouve ni en espa[illegible], ni en italien en ce sens; ceci posé, on verra à [illegible] de *pistolet* que ce nom fut donné par [illegible]terie en France au demi-écu d'or d'Espagne; [illegible] et *pistolet*, qui étaient synonymes comme [illegible], le devinrent aussi comme monnaies.

† PISTOLER (pi-sto-lé), *v. a.* Terme vieilli. Tuer [illegible] de pistolet. On a pistolé ce cavalier, *Dict.* [illegible], 1696.

PISTOLET (pi-sto-lè; le *t* ne se prononce pas [illegible] se lie pas; au pluriel, l'*s* se lie : des pi-sto[illegible] armes; pistolets rime avec traits, succès, [illegible], *s. m.* || 1° Pistolet à rouet ou pistole, [illegible] d'une ancienne arme courte employée prin[illegible] par la cavalerie aux XVI° et XVII° siè[illegible]; cette arme portait une platine à rouet. || 2° Aujourd'hui, la plus courte des armes à feu [illegible]; fait partie de l'armement de la marine [illegible] des troupes à cheval. Pistolet lisse; pistolet [illegible], dans ce dernier, la surface intérieure de l'arme [illegible] des rayures en hélice, destinées à commu[illegible] à la balle un mouvement de rotation. M. de [illegible] força presque M. de Beaufort à se battre; [illegible] périt sur-le-champ d'un coup de pistolet à la [illegible], RETZ, *Mém.* t. III, liv. 4, p. 306, dans POUGENS, [illegible] d'arçon, grand pistolet qui se porte à l'ar[illegible] de la selle. Pistolet de poche, pistolet assez petit [illegible] être mis dans la poche. || Fig. Le cher cor[illegible]dant est supplié de vouloir bien faire mettre [illegible] poste tous ces petits pistolets de poche [petits [illegible]], VOLT. *Lett. Bordes*, 4 avr. 1768. || Faire le [illegible] de pistolet, se dit d'un cavalier qui sort des rangs [illegible] quelqu'un des ennemis. || Faire le coup de [illegible], s'est dit aussi pour combattre dans la cava[illegible]. Il se vantait, et, je crois avec vérité, qu'il avait [illegible] le coup de pistolet avec le grand Gustave, roi de [illegible], et le brave Christian, roi de Danemarck, RETZ, [illegible] t. III, liv. IV, p. 191. || Terme de chasse. Pistolet [illegible], petit fusil dont la crosse est brisée, et que [illegible] portent dans la botte. || Fig. Il a tiré son [illegible] de pistolet, il a dit son mot dans une discus[illegible] dans une dispute; il a dit quelque chose de [illegible]. Il s'en est allé après avoir tiré son [illegible] de pistolet. || Fig. Tirer des coups de pistolet [illegible] la rue, chercher à attirer l'attention par des [illegible]. || Si ses yeux étaient des pistolets, il le [illegible], se dit d'un homme qui lance à un autre [illegible] regards menaçants. || 3° Pistolet de Sancerre, [illegible], ainsi dit parce que les Sancerrois, assiégés [illegible] la Saint-Barthélemy, se défendirent à coups [illegible], manquant d'armes à feu. || 4° Fig. et po[illegible]. Il se dit d'un original, d'un homme [illegible] Drôle de pistolet! || 5° Terme de phy[illegible]. Pistolet de Volta, petit vase cylindrique en [illegible] verni ou en laiton, portant une armature [illegible] une de ses parois, qu'on remplit de gaz déto[illegible] et qu'on décharge ensuite à l'aide d'une étin[illegible] électrique. || 6° À Bruxelles, nom des petits [illegible] au lait qu'on prend au déjeuner. || 7° Instru[illegible] avec lequel le parcheminier retourne le fil [illegible] fer à raturer. || Chaudron pour chauffer la ma[illegible] du papier. || 8° Terme de marine. Pistolet [illegible], pièce de bois saillante qui sert à amurer [illegible] misaine. || 9° Outil de mineur, espèce de trépan [illegible] nomme aussi fleuret.

— HIST. XVI° s. Changer des escus au soleil contre [illegible] pistolets [demi-pistoles]. — Vos escus au [illegible] ne vous vaudroient ici non plus que des pis[illegible], DESPER. *Contes*, CIV. Pistolet a esté ainsi nommé premierement pour une petite dague ou poignard qu'on souloit faire à Pistoye, petite ville distant deux lieues de Florence, et furent à ceste raison nommez premierement pistoyers, depuis pistoliers et enfin pistolets; quelque temps après, l'invention des petites arquebuses estant venue, on leur transporta le nom de ces petits poignards; depuis encore on a appellé les escus d'Espagne pistolets, pour ce qu'ils sont plus petits que les autres; et, comme dit Henry Estienne, quelque temps viendra qu'on appellera les petits hommes pistolets et les petites femmes pistolettes, DES ACCORDS, *Bigarrures*, p. 89, dans LACURNE. Nous voyons aujourd'hui en la France plus de doublons, qu'il n'y avoit il y a cinquante ans de petits pistolets, BRANT. *Cap. franç.* t. III, p. 201, dans LACURNE. Un poignard [dans les mains d'un assassin] est plus seur pour assener; mais, d'autant qu'il a besoin de plus de mouvement et de vigueur de bras que n'a un pistolet, son coup est plus subject à estre gauchy ou troublé, MONT. III, 133. Le chirurgien pourra tromper le malade, en faisant ouverture à l'aposteme avec un petit pistolet [sorte de lancette à ressort], PARÉ, V, 10. ....Comme sont les pistoles, pistolets, petits bidets, et autres semblables, petits lezards et scorpions, que l'on peut aisement cacher dedans les chausses, ID. IX. *Préf.*

— ÉTYM. Espagn. *pistola*, *pistolete*; ital. *pistola*, pistolet, *pistolese*, espèce de couteau de chasse. *Pistolet* est le diminutif de *pistole*, au sens de petite arme à feu. L'étymologie donnée par Des Accords paraît la véritable, c'est-à-dire *Pistoie*, ville où l'on a fabriqué un court poignard dit *pistolese*, nom passé ensuite à la petite arquebuse. Mais la dérivation n'en est pas moins irrégulière; car, si, à la rigueur, *pistolese* peut avoir été dit pour *pistojese*, l'italien *pistola*, ou le français *pistole* ne s'en déduisent pas convenablement. Quant à la conjecture de Frisch, qui tire ce mot du latin *pistillus*, pilon, par assimilation de forme, le sens d'abord, la forme ensuite ne permettent pas de l'accepter; car Diez remarque que le mot aurait été *pistuola*. Le *pistolet* étant une petite arme, le demi-écu d'or fut dit, par plaisanterie, *pistolet*, comme étant un diminutif de l'écu. C'est par assimilation de forme qu'on nomme à Bruxelles un petit pain un *pistolet*, et que H. Estienne prévoyait qu'on donnerait ce nom à un petit homme : prédiction qui s'est à demi réalisée, puisque le langage populaire nomme *pistolet* un homme bizarre, singulier.

† PISTOLIER (pi-sto-lié), *s. m.* Ancien terme militaire. Nom de cavaliers armés de pistolets.

— HIST. XVI° s. On tient pour certain qu'une troupe de lances doit batre et desfaire une troupe de pistoliers, LANOUE, 307.

— ÉTYM. *Pistole*, au sens de pistolet.

PISTON (pi-ston), *s. m.* || 1° Organe mécanique, en forme de cylindre très-court, remplissant exactement une certaine portion de la capacité d'un tube dans lequel il exécute un mouvement de va-et-vient. Pièce de bois enveloppée d'étoupe comme le piston d'une pompe, PASC. *Équil. des liqueurs*, I. Pour sucer quelque liqueur, les lèvres servent de tuyau, et la langue sert de piston, BOSS. *Connaiss.* IV, 2. || Jeu du piston, course du piston, le chemin parcouru par le piston. || 2° Partie mobile qui est dans le cylindre d'une machine à vapeur. || 3° Petits boutons qui servent à ouvrir une boîte en les pressant du pouce. || 4° Fusil à piston, fusil dont le chien en forme de marteau et sans pierre frappe sur un grain de poudre fulminante qui enflamme la charge. || 5° Terme de musique. Cornet à pistons, ou, simplement, piston, instrument de cuivre beaucoup plus court que le cor, dans lequel la justesse des sons est assurée par l'effet de pistons. Il y a aussi des cors, des trompettes à piston. || On appelle aussi piston celui qui joue du cornet à pistons. Il est premier piston chez Musard. || 6° Terme de fontainier. La pièce mouvante d'une soupape de fond. || Piston de garderobe, masse de cuivre cylindrique sur laquelle est montée une tige coudée et qui sert à fermer l'orifice par où se vide une cuvette à l'anglaise.

— ÉTYM. Ital. *pistone*; de *pestare*, fouler, frapper; anc. franç. *pester*; du lat. *pistare* (voy. PISTE, PISTIL et PISÉ).

PITANCE (pi-tan-s'), *s. f.* || 1° La portion qu'on donne à chacun à chaque repas, dans les communautés. La belle Agnès [Sorel] laissa un fonds pour la pitance d'œufs, au jour de son anniversaire, ST-FOIX, *Ess. Paris*, *Œuvr.* t. III, p. 229, dans POUGENS. || Populairement. Aller à la pitance, aller chercher les provisions. || 2° Par extension, ce qu'il faut pour un repas d'une personne. Certain chien, qui portait la pitance au logis, LA FONT. *Fabl.* VIII, 7. On m'apporta ma pitance, que je commençai à expédier avec beaucoup d'appétit, LESAGE, *Gil Blas*, VII, 9. || 3° Populairement. La chair ou le poisson qu'on mange dans le repas outre le pain. Il donne sur la pitance.

— HIST. XIII° s. Je Gauchiers de Thorote ay doné en pure et perdurable aumone au couvent de S. Eloy de Nolon un muy de blei à pitanche, DU CANGE, *pictantia*. Et vont disant que povres sont, Et les grasses pitances ont, Et les grans deniers en tresor, *la Rose*, 8146. Moult oi [j'eus] cel soir povre pitance, RUTEB. II, 28. || XIV° s. Item à l'hopital de Saint Esprit de Besançon pour la pedance des pauvres, doix livres, DU CANGE, *pictantia*. || XVI° s. Il luy fut donné le revenu de trois villes pour son pain, son vin et sa pitance, AMYOT, *Thém.* 53.

— ÉTYM. Bourguig. Berry et genev. *pidance*; provenç. *pietansa*, *piedansa*, *pidansa*, *pitansa*, pitié, miséricorde; espagn. *pitanza*; ital. *pietanza*; lombard, *pitansa*; bas-lat. *pictancia*. La forme *pietansa* a fait supposer que le mot venait du latin *pietas*, et signifiait œuvre charitable; *piteux* prouvant que le radical *piet* peut devenir *pit*. D'autres ont indiqué *pittacium*, billet, *pitance* signifiant dans cette hypothèse la remise d'aliments en échange d'un billet. Diez y a vu le radical *pit* qui signifie petit; de sorte que *pitance* serait la petite portion. Mais la présence du bas latin *pictantia* paraît donner raison à du Cange, qui le tire de *picta*, pite, sorte de petite monnaie; une *pitance* de moine, sens primitif du mot, étant estimée une *pite*. D'un autre côté, il faut admettre que *pietas* a agi pour modifier au sens de charité la forme du mot. *Pitance* paraît signifier la viande ou en général le mets par opposition au pain, au potage, au vin.

† PITANCERIE (pi-tan-se-rie), *s. f.* L'office du pitancier.

† PITANCIER (pi-tan-sié), *s. m.* Celui qui, dans les couvents, est chargé de distribuer à chaque moine sa pitance.

— HIST. XVI° s. L'abbé dit à son pitancier : qu'on donne à dejeuner à messire Jean, DESPER. *Contes*, LXXV.

PITAUD, AUDE (pi-tô, tô-d'), *s. m.* et *f.* || 1° Nom de paysans qui formaient des compagnies à pied dans les armées du moyen âge. || 2° Par dénigrement, homme, femme de la campagne de lourde structure. La déesse des fours, des moulins et des plaines Où l'œil du bon pitaud voit l'espoir de ses peines, ST-AMAND, *le Melon*. Ce pitaud doit valoir, pour le point souhaité Bachelier et docteur ensemble.... Le coquin, lourd d'ailleurs et très-court en esprit, LA FONT. *Fabl.* || 3° Par extension, personne courte d'esprit, avec quelque allusion à une apparence rustique ou gauche. En vérité, vous êtes une vraie pitaude; quand je songe avec quelle simplicité vous êtes malade.... cela me paraît plaisant [les affectations d'une dame qui faisait la malade dans son lit], SÉV. *à Mme de Grignan*, 19 mai 1676.

— HIST. XVI° s. Quand on dit c'est un Jeannin, cela vaut autant que ce que maintenant on appelle un pedant, et quand on dit un bon jannain que le vulgaire prononce genin, cela s'entend proprement d'un pitaut qui prend bien en patience que sa femme lui fasse porter des cornes, H. EST. *Apol. d'Hérod.* p. 19, dans LACURNE. Des pitaux de village battant le blé dans une grange, PASQUIER, *Recherches*, VII, 9. Appelloient les gens des champs où ils passoient et logeoient, vilains pitaux, rustiques, piedgris et paysans, BOUCHET, *Serées*, III, p. 9, dans LACURNE.

— ÉTYM. Leduchat, approuvé par Diez et par Ch. Nisard, y voit une dérivation du latin *pes*, *pedis*, et une signification analogue à *piéton*. Scheler croit que c'est une variété de forme de *pataud*. On trouve dans Froissart *petaut*, qui paraît signifier une sorte de troupe à pied.

† PITAUT (pi-tô), *s. m.* Nom qu'on donne, sur quelques côtes de France, aux coquillages du genre des pholades.

1. PITE (pi-t'), *s. f.* Petite monnaie de cuivre, qui valait anciennement la moitié d'une obole et le quart d'un denier. Dans la *Déclaration* du 29 octobre 1649, après avoir énoncé les livres, sols et deniers, on énonce les fractions de deniers en oboles, pites, semi-pites et fractions d'iceux. Que ne puis-je bien plutôt, à l'insu de lui-même [le roi de Prusse] et de tout le monde, aller jeter la pite dans un tresor qui lui est nécessaire, et dont il sait si bien user! J. J. ROUSS. *Lett. à Milord Maréchal*, 1er nov. 1762.

— HIST. XVI° s. À vendre le grain d'or 8 deniers une

deniers pite, la livre ne vaut que sept vingts huit escus d'or, PARÉ, *Num. et lic. dédic.*

— ÉTYM. Provenç. *picta* ; du bas-lat. *picta*, *pictavina*, petite monnaie frappée à Poitiers, *Pictavum*.

2. **PITE** (pi-t'), *s. f.* || 1° Nom vulgaire donné à l'agavé américain (amaryllidées), nommé improprement aloès pite. || 2° Nom américain de la filasse, surtout celle qu'on prépare avec les feuilles de diverses espèces d'agavés et d'aloès. || En ce sens on le fait masculin : le pite est bon, LEGOARANT. || 3° Terme de pêche. Filament d'une espèce d'aloès dont on fait des lignes. || 4° Plante dont les anciens habitants du Mexique se servaient pour faire une espèce de papier.

— ÉTYM. Espagn. *pita*.

PITEUSEMENT (pi-teû-ze-man), *adv.* || 1° De manière à exciter la pitié (sens propre qui n'est plus usité). Le sénat... Dont plus de la moitié piteusement étale Une indigne curée aux vautours de Pharsale, CORN. *Pomp.* I, 1. On ne parle plus ici de la Pologne que fort piteusement ; on dit que tout y est perdu, GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. 247. || 2° Il ne s'emploie plus que d'une façon familière et par plaisanterie pour peindre un chagrin ridicule. Il se lamentait piteusement. La méchante déesse Iris, Ayant donc cette forme pris, Se mit piteusement à dire Ces mots qui ne sont pas pour rire, SCARR. *Virg.* V.

— HIST. XIIe s. Piteusement [il] recorde son duel [deuil] et son irois [colère], *Sax.* XVIII. || XIIIe s. Molt fu nostre sires piteusement loés et merciés par les pelerins, pour ce que il les avoit en tele maniere secorus, VILLEH. LXXXIV. Dieu qui touz repentens piteusement [avec pitié] escoute, J. DE MEUNG, *Test.* 2089. || XVe s. La dame lui commença à conter en pleurant moult piteusement ses douleurs [Isabelle d'Angleterre], FROISS. I, I, 13. Chascuns qui puet [peut] y pille ou emble ; Nulz n'y craint Dieu piteusement, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 336. || XVIe s. Il s'en retourna au logis plein de desespoir, et dict tout piteusement à sa femme..., MONT. II, 36.

— ÉTYM. *Piteuse*, et le suffixe *ment* ; prov. *piatosament*, *pidosament* ; espagn. *piadosamente* ; ital. *pietosamente*.

PITEUX, EUSE (pi-teû, teû-z'), *adj.* || 1° Digne de pitié, de compassion (usité, en ce sens, dans le style noble, et encore rarement). Peuple, l'objet piteux du reste de la terre, RÉGNIER, *Épître* I. Vit-on jamais une âme en un jour plus atteinte De joie et de douleur, d'espérance et de crainte, Asservie en esclave à plus d'événements, Et le piteux jouet de tant de changements? CORN. *Hor.* IV, 4. Un loup vit en passant ce spectacle piteux [quatre corps étendus], LA FONT. *Fabl.* VIII, 27. Le château où arrivait le chevalier était quelquefois l'habitation d'une piteuse dame qui gémissait dans les fers d'un jaloux, CHATEAUBR. *Génie*, IV, V, 4. || 2° Dans le style familier et plaisant. Qui a l'air à la fois malheureux et ridicule. Parler d'un ton piteux. Ô Dieu ! la piteuse figure, SCARR. *Virg.* II. M. de Larochefoucauld, toujours nécessiteux et piteux au milieu des richesses, obtint 12 000 livres de rente, ST-SIM. 67 108. || Substantivement. Faire le piteux, se lamenter sans sujet. L'archevêque d'Arles fit l'ignorant, le piteux, le désespéré d'avoir déplu au roi, ID. 160, 189. || Faire piteuse mine, avoir une mine rechignée. Car en si funeste action On doit avoir l'ambition De faire une piteuse mine, SCARR. *Virg.* V. || Faire piteuse chère, dîner mal.

— HIST. XIIIe s. Ne soyés orguilleus ne chiches ; Ayés, por enseignier les riches, Large cuer et cortois et gent Et piteus à la poure gent, *la Rose*, 6610. Moult a dur cuer qui en mai n'aime, Quant il ot chanter sus la raime As oisiaus les dous chans piteus [mélancoliques], *ib.* 83. Dès le tens de l'enfance, fu le roy piteus des poures et des souffraiteus, JOINV. 197. Un esbatement que on dit piteux [représentation de mystères], DU CANGE, *pius*. || XVe s. Ces douze bourgeois [les députés de Gand] furent doucement les piteux envers le comte de Flandres, FROISS. II, II, 65. Plaintes et piteuses larmes, COMM. V, 8. Affin que ceulx qui viendroient après luy [Louis XI] fussent ung peu plus piteux du peuple, ID. VI, 12. || XVIe s. Comme aux enfants est piteux un bon pere.... MAROT, IV, 309. Il faict bien piteux et hasardeux, despendre d'un aultre, MONT. IV, 97. Un piteux medecin fait une mortelle playe, COTGRAVE. Femme trop piteuse fait sa fille rongneuse, ID. Ha! que de sang se perd pour piteux payement De ce que vous pechez! D'AUB. *Tragiques*, *Princes*.

— ÉTYM. Bourg. *pidou* ; prov. *pietos*, *pidos*, *pitos*, *pitos* ; cat. *piados* ; espagn. *piadoso* ; ancien port. *piadoso* ; ital. *pietoso* ; du lat. *pietatem*.

† **PITHÉCIEN, IENNE** (pi-té-siin, siè-n'), *adj.* Terme de zoologie. Qui ressemble au pithèque.

† **PITHÈQUE** (pi-tè-k'), *s. m.* Espèce de singe sans queue.

— ÉTYM. Πίθηκος, singe.

† **PITHO** (pi-to), *s. f.* Nom de la déesse de la persuasion, qui était invoquée par les orateurs.

— ÉTYM. Πειθώ, de πείθειν, persuader, qui est en rapport direct avec le lat. *fides*, *fidus*.

† **PITHOMÈTRE** (pi-to-mè-tr'), *s. m.* Instrument qui sert à jauger un tonneau.

— ÉTYM. Πίθος, grand vase de terre cuite où l'on mettait le vin, et μέτρον, mesure.

† **PITHOMÉTRIE** (pi-to-mé-trie), *s. f.* Art de jauger, de se servir du pithomètre.

† **PITHOMÉTRIQUE** (pi-to-mé-tri-k'), *adj.* Qui a rapport à la pithométrie.

PITIÉ (pi-tié), *s. f.* || 1° Sentiment qui saisit à la vue des souffrances et qui porte à les soulager. La pitié d'un malheur où nous voyons tomber nos semblables, nous porte à la crainte d'un pareil pour nous, cette crainte au désir de l'éviter, CORN. *2e disc.* Je suis peu sensible à la pitié, et je voudrais ne l'y être point du tout ; cependant il n'est rien que je ne fisse pour le soulagement d'une personne affligée, LA ROCHEFOUCAULD, *Portrait.* Mais un fripon d'enfant, cet âge est sans pitié, Prit sa fronde.... LA FONT. *Fabl.* IX, 2. Je veux vous prouver que la pitié est le mouvement le plus agréable de tous ; votre erreur provient de ce que vous confondez ce mouvement avec la douleur, ID. *Psyché*, I, p. 100. Vous me faites une pitié extrême de la goutte de M. le chevalier, SÉV. 608. La pitié d'un rival punit mieux que sa haine, QUIN. *Astrate*, I, 2. Ne jetterez-vous point un regard de pitié sur ceux que l'indigence réduit aux dernières nécessités? BOURDAL. *Exhort. char. env. les prison.* t. I, p. 78. Si de tant de malheurs quelque pitié te touche, RAC. *Bajaz.* V, 8. Jamais femme ne fut plus digne de pitié, ID. *Phèdre*, II, 5. Je ne vous dis point ma naissance pour me vanter, mais seulement pour vous inspirer quelque pitié de mes malheurs, FÉN. *Tél.* IV. Oui, la pitié est le contre-poison de tous les fléaux de ce monde ; voilà pourquoi Jean Racine prit pour devise, dans l'édition de ses tragédies, crainte et pitié, VOLT. *Lett. de Launay*, 8 déc. 1777. La terreur et la pitié, qui font le seul but, la seule constitution de la tragédie, ID. *Olympie, note.* Et la fausse pitié pire que le mépris, ID. *Tancr.* I, 4. La pitié naturelle est fondée sur les rapports que nous avons avec l'objet qui souffre ; elle est d'autant plus vive que la ressemblance, la conformité de nature est plus grande, BUFF. *Quadrup.* t. II, p. 139. La pitié qu'on a du mal d'autrui ne se mesure pas sur la quantité de ce mal, mais sur le sentiment qu'on prête à ceux qui le souffrent, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Les femmes sont plus sensibles que nous à la pitié, qui donne une sorte d'amour pour l'être faible et souffrant qu'on peut soulager, ST-LAMB. *Sais.* ch. I, note 1. Et c'est à l'homme heureux que la pitié sied bien, C. DELAV. *Paria*, III, 3. Mon malheur n'a donc point lassé votre pitié! P. LEBRUN, *M. Stuart*, V, 3. || *Au plur.* Voilà ce que je dis ; puis des pitiés me viennent, Quand je pense à tous ceux qui sont dans le tombeau, V. HUGO, *Feuilles d'aut.* 13. || Par pitié, par un sentiment qui porte à plaindre et à soulager. Rends-moi ton cœur, ingrat, par pitié de toi-même, TH. CORN. *Ariane*, III, 4. Il se croit quelque enfant rejeté par sa mère A qui j'ai par pitié daigné servir de père, RAC. *Ath.* I, 2. || Fig. Par pitié de ma gloire Gardez-vous d'achever une indigne victoire, CORN. *Œdipe*, II, 4. || Sans pitié, d'une façon inexorable. Les dieux l'ont traité sans pitié comme vous, FÉN. *Tél.* XXI. Vous [Sylla] avez exercé sans pitié les fonctions de la plus terrible magistrature qui fut jamais, MONTESQ. *Dial. Sylla et Eucrate.* || Prendre pitié, être saisi de pitié. Prenez de votre sort tous deux quelque pitié, CORN. *Héracl.* I, 4. Œnone, prends pitié de ma jalouse rage, RAC. *Phèdre*, IV, 6. || Avoir pitié, éprouver le sentiment de la pitié. Mettons fin à des jours que la Parque elle-même A pitié de filer, MALH. V, 1. Ayez pitié de moi, vous au moins qui êtes mes amis, ayez pitié de moi, car la main du Seigneur m'a frappé, SACI, *Bible*, *Job*, XIX, 21. Pauvres gens, je les plains ; car on a pour les fous Plus de pitié que de courroux, LA FONT. *Fabl.* VII, 12. Il faut avoir pitié de soi, et avoir de la générosité pour soi-même, comme on en a pour les autres, SÉV. 61. M. Holwell a vu dans son gouvernement, en 1734, la plus belle femme de l'Inde, âgée de dix-huit ans, résister aux prières et aux larmes de milady [illegible], femme de l'amiral anglais, qui la conjurait d'avoir pitié d'elle-même, VOLT. *Lett. chinoises*.

2. || Faire pitié, inspirer le sentiment de la pitié. Ô d'un illustre époux noble et digne moitié, Dont le courage étonne, et le sort fait pitié, CORN. *Pomp.* III, 5. Il dit cela si tristement qu'il me fit pitié, PASC. *Prov.* II. La pitié qu'elle [Mme de M...] a faite n'a jamais pu obliger personne de faire son éloge, SÉV. 20 juin 1678. Ne vous fais-je pas un peu de pitié de passer ma vie sans vous voir? ID. 5 nov. 1676. Votre petite d'Aix me fait pitié d'être destinée à demeurer dans ce couvent.... en attendant une vocation, vous n'oseriez la remuer, de peur qu'elle ne se dissipe, ID. 24 juill. 1680. || Regarder en pitié, jeter un regard de pitié. La Pomme [illegible] nécessaire à son Église [de Dieu], et lui devenait vengeur ; il la regarda en pitié, BOSS. *Anne de Gonz.* Dieu regarde en pitié son peuple malheureux, RAC. *Esth.* III, 4. || C'est une pitié, c'est grand'pitié, c'est grand'pitié, c'est une chose très digne de pitié. Un bûcheron perdit son gagne-pain.... C'était pitié là-dessus de l'entendre, LA FONT. *Fabl.* V, 1. Pour vous elle est de flamme. — [illegible] — vous aime tant, Que c'est grande pitié, [illegible] *l'Ét.* I, 6. [Chez M. de la Rochefoucauld] une [illegible] fièvre, une oppression, une goutte remontée, [illegible] fin c'était une pitié, SÉV. 13 mars, 1680. [illegible] je ne dors plus ; aussi je deviens maigre. C'est pitié, RAC. *Plaid.* I, 1. C'est grand'pitié quand le valet chasse le maître [paroles du président de Harlay aux ligueurs], GENLIS, *Mlle de la Fayette*, p. [illegible] dans POUGENS. || C'est grande pitié, c'est grand'pitié que de nous, c'est-à-dire la condition humaine est sujette à beaucoup de misères. || 2° Pitié, se dit quelquefois en un sens où il entre quelque mépris. Elle en eut pitié, mais de cette sorte de pitié qui porte au mépris, et qui ramène aussitôt à [illegible] colère, RETZ, *Mém.* t. II, liv. III, p. 490, dans POUGENS. || Regarder, parler, traiter avec une pitié offensante, insultante, avec une apparence de pitié mêlée à des marques de mépris. || C'est pitié, c'est une pitié, cela excite un certain dédain, fait hausser les épaules. Vous voyez que l'affaire du [illegible] m'avait mis hors de combat ; enfin, c'est une pitié que d'être si vive, SÉV. 192. De telles [illegible] tournaient sa petite tête, que c'était une pitié, [illegible] MILT. *Gramm.* 9. Que faisait-il? il leur prêchait la paix ; C'était pitié qu'un si bon prince, LA FONT. *Fabl.* IV, 1. || Il se dit au pluriel dans le même sens. Il est vrai que ce sont des pitiés : Toute [illegible] est par elle [Martine] détruite ; Et des lois du [illegible] on l'a cent fois instruite, MOL. *Femmes sav.* [illegible] || Avoir pitié, se dit en un sens de dédain. [illegible] vous aurez pitié de moi ! que mes éternelles [illegible] tudes vous paraîtront misérables ! CHATEAUB. [illegible] || Regarder en pitié, avoir du dédain pour. [illegible] les deux bras croisés, du haut de son esprit [illegible] garde en pitié tout ce que chacun dit, MOL. [illegible] 5. Les femmes de la cour regardent en pitié [illegible] provinciales, BOUHOURS, *Nouv. Rem.* Qui [illegible] en pitié les fables du Tenare, Et s'endort au bruit de l'Achéron avare, DELILLE, *Géorg.* [illegible] pitié, exciter une pitié mêlée de dédain. [illegible] ferais pitié même à ceux qu'elle [ta fortune] [illegible] Si je t'abandonnais à ton peu de mérite, CORN. *Cinna*, V, 1. Don Manrique : À tant de beaux exploits rendez cette justice, Et de notre pitié [illegible] l'artifice. — Carlos : Je suis bien malheureux, [illegible] vous fais pitié, ID. *Don Sanche*, V, 6. Vous me faites pitié ; faut-il vous expliquer cela davantage? PASC. *Prov.* XVI. Vous me faites pitié de [illegible] mander des oranges ; c'est une [illegible] tion que de les voir prises en [illegible] 13 déc. 1679. Leur ignorance [des Syracusains tou]chant la sépulture d'Archimède] fit pitié à [illegible] et ne servit qu'à allumer encore davantage [illegible] qu'il avait de faire cette découverte, [illegible] *anc. Œuvres*, t. X, p. 101, dans POUGENS. [illegible] siens qui n'ont jamais perdu de vue le [illegible] Invalides, font pitié, ma parole d'honneur, [illegible] BERNARD, *la Femme de 40 ans*, § 7. [illegible] chanter à faire pitié, très-mal. || Quelle pitié! c'est-à-dire que la chose mérite de dédain. [illegible] de voir que M. Bayle, un si beau génie, se [illegible] déterrer les plus méprisables brochures... [illegible] *Hist. Acad.* t. II, p. 203, dans POUGENS. Ne [illegible] t-il pas une invention bien trouvée? quelle pitié! J. J. ROUSS. *Émile*, II. || Quelle pitié! c'est-à-dire quelle chose méprisable! Ah! mon Dieu, madame, vous voilà toute seule? quelle pitié est-ce là? [illegible] MOL. *Comtesse d'Esc.* 2. || De pitié, avec un sentiment de dédain. Fuis donc, Amour, ma [illegible] ; Fuis! car déjà tu souris de pitié, [illegible] *Fuite de l'Amour.* || Proverbes. Guerre et pitié ne s'accordent pas ensemble, c'est-à-dire à la [illegible]

…n n'est pas touché de pitié, et même il n'est pas …r de l'être. || Il vaut mieux faire envie que pitié.

— SYN. PITIÉ, COMPASSION. Ces deux mots se rap…ent à un même mode de l'âme. Ce qui les dis…gue, c'est que pitié exprime plus particulièrement … qualité, la vertu, et compassion le sentiment. …ussi, pour peu qu'on personnifie, c'est de pitié que …n se sert, et non de compassion; et, dans la fa…, quand le roseau dit au chêne : Votre compas…on part d'un bon naturel, c'est compassion qui …onvient et non pitié.

— HIST. XIe s. Cel nen i a qui de pitet ne plurt, … de Rol. LXIII. || XIIe s. Qu'il ait de moi pitez, … p. 4. De ceste lasse or vous prenne pitié, ib. … Que ma dame fasse pitié descendre, Couci, … Ne je ne truis [trouve] qui de moi ait pitié, ib. … s. A icel jor serez tuit mal bailli [tous en …vais sort], Se sa pitié [de Dieu] ne couvre sa …ssance, QUESNES, Romancero, p. 97. Seigneur, …on de France.... vous crient merci, qu'il vous …eigne pitié de la cité de Jerusalem, VILLEH. XVI. … sachiés bien veritelment, Qu'ele [tristesse] plo… profondement : Nus [nul], tant fust durs, ne … A cui grant pitié n'en preïst, la Rose, … On ne meffet pas en delaier le jugement por …oir se li sovrains en aroit pité ou merci, BEAUM. … Pitiez est uns diz qui à la fin [du discours] …ert la misericorde des oianz, BRUN. LATINI, Tré…, p. 568. || XIVe s. Et disoient li plus des plus …ns qu'il y a, Que c'estoit grans pitez que Pietres …t regna, Guescl. 6674. Laquelle chappellenie nous …ons donnée en pitié et en aumosne à nostre bien …é chappellin, DU CANGE, pietas. || XVe s. Si en y … plusieurs qui ploroyent de la joye et de la …é qu'ils avoient de ce qu'ils le recevoient dedans … ville [Charles VII rentrant à Paris], MONSTREL. … p. 148, dans LACURNE. [St Michel] lui raconta … qui estoit au royaume de France, Procès de …ne d'Arc, cité par MICHELET, Hist. de France, …, p. 56. La pitié que l'homme doit avoir à Dieu, … de la toison d'or, t. II, f° 64, dans LACURNE. …estime que cecy vient de Dieu qui regarda en …é ce royaulme, COMM. IV, 4. || XVIe s. Je me foys …é ou desdaing à moy mesme, MONT. I, 155. La …sse eust esté comble et parfaicte, sans les gran… pitiez que nous veismes au camp du duc d'Alve, …, V, 27. C'est pitié que de nostre vie.... … 409. Si elles [les vestales] venoient le moins … monde à faillir de leur corps, elles estoient …fois plus punies rigoureusement que quand elles …oient pas bien gardé le feu sacré, car on les …erroit toutes vives avec des pitiez effroyables, …. Dames gal. t. II, p. 242, dans LACURNE.

— ÉTYM. Bourg. pidié; prov. pietat, piatat, pi…, pidat; espagn. piedad; portug. pidade; ital. …; du lat. pietatem. Le sens de piété a, par …analogie facile, passé, dans les langues roma…, à celui de pitié. Au reste, en quelques textes … deux sens se confondent.

PITON (pi-ton), s. m. || 1° Espèce de clou dont la … est percée en anneau pour retenir des crochets … verges de fer. || 2° Nom donné, d'abord dans les …, puis ailleurs, aux pointes les plus élevées … montagne. La lumière du soleil se répandait …ement sur les montagnes de l'île et sur … pitons qui brillaient d'un vert argenté, BERN. … Paul et Virginie.

— HIST. XVIe s. Un piton à viz, qu'on pose dans … pillier de bois pour attacher l'un des crochets … moufle, PARÉ, XIV, 7.

— ÉTYM. Espagn. piton, petite corne, bourgeon. …on se rapporte à l'esp. pito, petit morceau de bois …; wallon, petion, aiguillon; prov. pitar, becque…ont le radical se trouve dans petit (voy. ce mot).

PITOYABLE (pi-to-ia-bl'; plusieurs disent pi-toi-…), adj. || 1° Qui est naturellement enclin à la … Qu'à la fin mes ennuis la rendent pitoyable … dame!, Pourvu que je la serve à son contente…, MALH. V, 23. Si le ciel pitoyable eût écouté … voix, CORN. Hor. III, 5. La femme du meu… pitoyable comme une femme, lui fit dres… un lit et le fit coucher, SCARR. Rom. com. II, … Le missionnaire rendait les maîtres plus pitoya… et les esclaves plus vertueux, CHATEAUB. Génie, IV, 7. || Il se dit en ce sens des sentiments, des …ards, etc. Il n'y eut jamais une tristesse pa…le à la mienne; et, si j'osais écrire des lettres …oyables, je dirais des choses qui vous feraient …re le cœur, VOIT. Lett. XIX. J'entre en des sen…ents qui ne sont pas croyables, J'en ai de vio…, J'en ai de pitoyables.... J'aime ce malheu…, CORN. Poly. III, 5. ....Allez, je vous fais …ée. Je jette encore un œil pitoyable sur vous, MOL. Ét. II, 9. || Il vieillit en cet emploi, et pour l'employer il faut en bien choisir la place. || En style d'anciennes ordonnances, lieux pitoyables, les hôpitaux, maladreries, etc. || 2° Qui excite la pitié. Je jure donc par vous, ô pitoyable reste [cendres de Pompée]... CORN. Pomp. V, 1. Je voudrais pouvoir me dispenser de vous représenter un si pitoyable spectacle, FLÉCH. Panég. II, 363. || Substantivement. Est-il moins dans la nature de s'attendrir sur le pitoyable que d'éclater sur le ridicule? LA BRUY. I. || 3° Par dénigrement. Méprisable, mauvais dans son genre. Quels pitoyables vers! quel style languissant! BOIL. Ép. X. Je ne m'amuserai point à prouver ici combien sont pitoyables tous ces raisonnements, DIDEROT, Opin. des anc. philos. (antédiluvienne philos.) || Cela est pitoyable, se dit d'un acte, d'une parole qui ne mérite aucune attention sérieuse. On m'a bien reproché cet embrasement du temple d'Éphèse; toute la Grèce en a fait beaucoup de bruit; mais en vérité cela est pitoyable; on ne juge guère sainement des choses, FONTEN. Dial. 4, Morts anc. || Il se dit aussi des personnes. Un poëte pitoyable. Il [le duc de Montmouth] paraît partout tel qu'il était dans sa conduite, téméraire dans ses entreprises, incertain dans l'exécution, et pitoyable dans les extrémités où beaucoup de fermeté doit au moins répondre à la grandeur de l'attentat, HAMILT. Gramm. XI.

— HIST. XIIIe s. Ele ot le cuer si piteable, Et si dous et si amiable... la Rose, 1214. || XVe s. [Sa grâce] n'estoit pas trop difficile de conquerre, tant estoit douce et pitiable, LOUIS XI, Nouv. XXXIV. || XVIe s. Le pape ne peut convertir aucuns legs, ores qu'ils fussent pitoyables [pieux], en autre usage contre la volonté des deffunts, P. PITHOU, 25. Chelonys, fille et femme de roys de Sparte.... n'ayant aultre choix que de se jecter au party où elle faisoit le plus de besoing, et où elle se montroit plus pitoyable, MONT. IV, 284. Les gestes et mouvements pitoyables.... d'un homme mourant en angoisse, ID. II, 131. Les grimaces de la vieillesse, ces grimaces difformes et pitoyables, ID. III, 382.

— ÉTYM. Pitoyer, qui se trouve dans a-pitoyer, et qui vient de piteux; prov. piatable.

PITOYABLEMENT (pi-to-ia-ble-man; plusieurs disent pi-toi-ia-ble-man), adv. || 1° D'une manière qui excite la compassion. Mme de Carman, toujours pitoyablement entre les mains des chirurgiens, SÉV. 21 déc. 1692. || 2° D'une manière qui excite le mépris. On [les protestants] aimera toujours mieux M. Jurieu qui les excuse [les chefs de la réforme], quoique pitoyablement, que M. Basnage tout prêt à les condamner., BOSS. 4e avert. 13.

— HIST. XVIe s. Duris amplifie les choses et cest endroit fort pitoyablement, pour charger les Atheniens et Pericles mesme d'inhumanité, AMYOT, Péric. 53.

— ÉTYM. Pitoyable, et le suffixe ment.

† **PITPIT** (pit'-pit'), s. m. Genre d'oiseaux à couleurs variées, habitant entre les tropiques; ils sont voisins des fauvettes.

† **PITRE** (pi-tr'), s. m. || 1° Anciennement, un bon pitre, un bon homme. Mais entre tous, ce franc cœur, ce bon pitre, SAINT-AMANT, Épître à M. le baron de Melay, Œuv. p. 458. 1661. || 2° Aujourd'hui, dans le langage populaire, aide, serviteur d'escamoteur ou de saltimbanque. Ce n'est pas lui qui se servirait d'un pitre qui arrête un public grossier par de sales histoires remplies de mots obscènes, CHAMPFLEURY, Les grands hommes du ruisseau, n° 6. || Fig. Bouffon, mauvais plaisant.

— ÉTYM. Ce semble une forme du lat. Petrus, Pierre.

† **PITRON** (pi-tron), s. m. Sur le canal du Midi, poutre de 12 à 15 mètres de longueur.

† **PITTACALE** (pi-tta-ka-l'), s. m. Terme de chimie. Substance qu'on extrait du goudron par la distillation.

— ÉTYM. Πίττα, poix, et καλὸς, beau.

PITTORESQUE (pi-tto-rè-sk'), adj. || 1° Qui concerne la peinture. La composition pittoresque a ses règles. || 2° Il se dit de tout ce qui se prête à faire une peinture bien caractérisée, et qui frappe et charme tout à la fois les yeux et l'esprit. Virgile est plein de ces expressions pittoresques dont il enrichit la belle langue latine, VOLT. Dict. phil. Imagination. Les effets pittoresques et le bon goût du dessin, J. J. ROUSS. Ém. II. Dans les contrées pittoresques, on croit reconnaître l'empreinte du génie créateur, STAEL, Corinne, XIX, 5. Les deux tours hautaines de l'église gothique font un effet pittoresque sur l'azur du ciel, CHATEAUB. Génie, III, I, 8. || On dit d'une physionomie, d'un vêtement, d'un site, qu'ils sont pittoresques, lorsque leur beauté ou leur caractère bien prononcés les rendent dignes ou du moins susceptibles d'être représentés en peinture. || 3° Plus particulièrement se dit, depuis un demi-siècle, de ce qui résulte, en peinture, de l'opposition des lignes et du contraste brusque de la lumière et des ombres. || Il se dit dans un sens analogue des œuvres littéraires. Style pittoresque. || 4° Terme de librairie. Se dit de certaines publications ornées de gravures, et surtout de gravures sur bois imprimées dans le texte. Le Magasin pittoresque. La France pittoresque. Édition pittoresque. || 5° S. m. Tout ce qui contribue à faire une peinture bien caractérisée. Le pittoresque d'un site.

— ÉTYM. Ital. pittoresco, de pittore, peintre, du lat. pictorem, de pingere, peindre (voy. PEINDRE).

PITTORESQUEMENT (pi-tto-rè-ske-man), adv. D'une manière pittoresque. Elle était vêtue sans aucune recherche, mais toujours pittoresquement STAEL, Corinne, III, 4.

— ÉTYM. Pittoresque, et le suffixe ment; ital. pittorescamente.

† **PITTOSPORÉES** (pi-tto-spo-rée), s. f. pl. Arbres ou arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande, des îles de la mer du Sud et de l'Asie, dont la capsule est résineuse.

— ÉTYM. Πίττα, poix, et σπόρος, graine.

PITUITAIRE (pi-tui-tè-r'), adj. Terme de médecine. Qui a rapport à la pituite. || Terme d'anatomie. Membrane pituitaire, ou, simplement, la pituitaire, membrane muqueuse qui tapisse les cavités nasales dans toute leur étendue. Si la membrane pituitaire était desséchée, et s'il n'y avait point d'air, il n'y aurait point d'odorat, SENNEBIER, Art d'observ. t. I, p. 194, dans POUGENS. || Fosse pituitaire, dite aussi selle turcique, enfoncement quadrilatère et profond, sur la face cérébrale du sphénoïde. || Glande ou corps pituitaire, appendice du cerveau qui occupe la fosse pituitaire.

— HIST. XVIe s. La glande pituitaire ou colatoire [du cerveau], PARÉ, III, 7.

— ÉTYM. Lat. pituitarius, de pituita, pituite.

PITUITE (pi-tui-t'), s. f. || 1° Terme de médecine. Humeur blanche et visqueuse, sécrétée par certains organes, et particulièrement celle qui vient du nez et des bronches. À côté de M. de Rouroi, qui m'a inondée de sa pituite, Mme DU DEFFANT, Corresp. t. II, p. 139, dans POUGENS. || 2° Liquide aqueux et filant qui est rejeté en plus ou moins grande quantité, soit par l'expectoration, soit par une sorte de regurgitation, soit par le vomissement. || Au plur. Pituites, rejet, chaque matin, de mucosités qui viennent de l'estomac; c'est la gastrorrhée des médecins. || 3° Suivant la doctrine des anciens, une des quatre humeurs fondamentales du corps. Le sang d'un hydropique en pituite se change, RÉGNIER, Sat. V.

— HIST. XVIe s. Le phlegme ou pituite : de la nature de l'eau froide et humide; consistence, fluxile : couleur, blanche.... PARÉ, Introd. 6.

— ÉTYM. Lat. pituita, que Curtius, Grundzüge, n° 382, croit tenir à πτύω, cracher; pour πτύω, voy. PTYALISME.

PITUITEUX, EUSE (pi-tui-teû, teû-z'), adj. Qui abonde en pituite. Un vieillard pituiteux. Un tempérament pituiteux. || Le pituiteux, celui dont le tempérament est pituiteux. Le pituiteux sent, pense et agit lentement et peu, CABANIS, Inst. Mém. sc. mor. et pol. t. II, p. 264.

— HIST. XVIe s. Ils engendrent grande quantité d'humeurs froides et pituiteuses, PARÉ, Introd. 6. Par la face on connait le pituiteux d'avec le melancholique, ID. ib. 18.

— ÉTYM. Lat. pituitosus, de pituita, pituite.

† **PITYRIASIS** (pi-ti-ri-a-zis'), s. m. Terme de médecine. Affection chronique de la peau, appelée aussi dartre furfuracée volante, caractérisée par de petites taches roses souvent à peine apercevables, et suivie d'une desquamation furfuracée permanente de l'épiderme.

— ÉTYM. Πιτυρίασις, de πίτυρον, son, furfure.

† **PIU** (piou), adv. Terme de musique. Mot italien qui signifie plus, et se met sur les partitions avec quelques adjectifs italiens, dont il modifie la signification : piu presto, plus vite; piu lento, plus lent; piu tosto, plus tôt.

— ÉTYM. Ital. piu, du lat. plus.

† 1. **PIVE** (pi-v'), s. m. Terme de pêche. Nom que l'on donne sur quelques côtes à de petits crustacés qui vivent en parasites sur le corps des poissons.

† 2. **PIVE** (pi-v'), s. m. Bouvreuil.

PIVERT (pi-vèr), s. m. Oiseau à plumage jaune et vert, du genre des pics, picus viridis, L. Je ne m'arrête pas à vous faire admirer la longue langue de

pivert, le ressort qui la met en jeu, et la manière dont il la darde dans les trous des arbres pour saisir adroitement les petits insectes qui y sont logés, BONNET, *Contempl. nat.* XII, 28. || Pivert bigarré, nom donné parfois au pic majeur, dit aussi épeiche. || Pivert bleu ou pivert d'eau, un des noms vulgaires de l'*alcedo hispida* (palmipèdes).

— HIST. XVIe s. Une herbe de laquelle usent les picz mars, vous les nommez pivars.... RAB. *Pant.* IV, 62. *Picus*, pivert ou espec, *in Ruellium, De stirpibus.*

— ÉTYM. *Pic*, oiseau, et *vert*.

† **PIVETTE** (pi-vè-t'), *s. f.* Voy. TOTANE.

† **PIVINE** (pi-vi-n'), *s. f.* Grande mouette cendrée.

† **PIVITE** (pi-vi-t'), *s. m.* Vanneau.

1. **PIVOINE** (pi-voi-n'), *s. f.* || Genre de la famille des renonculacées. || Nom vulgaire du *pæonia officinalis* (renonculacées), dit aussi herbe de Mallet, herbe Sainte-Rose, pivoine femelle, pione et péone. || Pivoine mâle, nom vulgaire du *pæonia corallina*. || Rose pivoine, la pivoine rose. || Pivoine en arbre, *pæonia montan, DC.*

— HIST. XVe s. Et li pluisour aiment moult l'anquelie, La pyone, le muguet, la soussie, FROISS. *Poés. mss.* p. 26, dans LACURNE. || XVIe s. La pivoine fait une grande fleur rouge de belle representation, approchant celle du tulipan, O. DE SERRES, 579.

— ÉTYM. Picard, *pione*; norm. *pione* et *piaume*; génev. *un pivoine*; du lat. *pæonia*; grec, παιωνία, de Παιὼν, le dieu de la médecine.

2. **PIVOINE** (pi-voi-n'), *s. m.* La pyrrhule vulgaire (oiseaux granivores), plus connue sous le nom de bouvreuil. || On le fait aussi féminin. Grosse-pivoine, le dur-bec énucléateur (granivores), dit abusivement dur-bec, et qui est le corythe énucléateur de certains ornithologistes, LEGOARANT.

— ÉTYM. *Pivoine* 1, à cause du rouge qu'a l'oiseau.

† **PIVOIS** (pi-voi), *s. m.* Mot d'argot qui signifie vin. Avons-je du vin? Non. Parlez donc, monsieur le garçon; Apportez du pivois, hé vite! VADÉ *la Pipe cassée*, ch. 2.

— HIST. XVIe s. Du vin [c'est en jargon des mattois] du pivois; pier c'est boire, BOUCHET, *Serées*, II, 46.

— ÉTYM. Les langues slaves (notamment l'anc. slavon) ont *pivo*, bière; sanscr. *pi*, boire. M. Baudry pense que *pivois* est venu par les Bohémiens, qui avaient traversé les terres slaves. Cela est possible; mais il faut y rattacher *pier* et *piot* (voy. ce mot).

PIVOT (pi-vo; le *t* ne se prononce pas et ne se lie pas; au pluriel, l'*s* se lie : des pivo-z arrondis; pivots rime avec repos, travaux, peaux, etc.), *s. m.* || 1° Morceau arrondi de bois ou de métal sur lequel tourne quelque chose. Le sacristain achève en deux coups de rabot, Et le pupitre enfin tourne sur son pivot, BOIL. *Lutr.* III. || Par extension. Le cou, sur lequel la tête est posée et qui paraît comme un pivot sur lequel elle tourne, BOSS. *Connaiss.* II, 2. || Fig. Esprits vastes, mais inquiets et turbulents..., qui tournent sans cesse autour du pivot qui les fixe et qui les attache, et qui aiment encore mieux ébranler l'édifice et être écrasés sous ses ruines, que de ne pas s'agiter et faire usage de leurs talents et de leurs forces, MASS. *Pensées, Des talents.* || 2° Terme d'horlogerie. Parties des axes qui portent les mobiles ou roues. || Terme d'imprimerie. Extrémité inférieure de la vis de la presse, qui, terminée en pointe obtuse, tombe d'aplomb dans la grenouille. || 3° En botanique et horticulture, racine souvent unique, toujours plus considérable que les autres et s'enfonçant perpendiculairement dans le sol; elle provient de la radicule primitive développée. || 4° Terme d'art militaire. Aile sur laquelle tournent les troupes en exécutant des conversions. || 5° Fig. Principal soutien, principal mobile. Tantôt je peins en un récit La sotte vanité jointe avecque l'envie, Deux pivots sur qui roule aujourd'hui notre vie, LA FONT. *Fabl.* V, 1. La sage conduite roule sur deux pivots, le passé et l'avenir, LA BRUY. XII. || Tourner toujours sur le même pivot, mener une vie uniforme, que rien ne varie. Ici on a tant des distractions, là on n'en a point, on tourne toujours sur le même pivot, SÉV. 23 nov. 1688. || 6° Terme forestier. Abattre un arbre en pivot, voy. PIVOTER. || Terme de vénerie. Nom donné aux deux os qui portent le bois du cerf, du daim, etc.

— HIST. XVIe s. Le pivot ou gissant d'un moulin, *Nouveau coust. gén.* t. I, p. [illegible].

— ÉTYM. Bas-lat. *pivotus*, dans un texte du XIIIe siècle. Origine douteuse. Diez y rattache l'ital. *piva*, qui signifie proprement tuyau (de même que le français *pipe*), et qui a donné *pivolo*, cheville, d'où le français *pivot*.

PIVOTANT, ANTE (pi-vo-tan, tan-t'), *adj.* Terme de botanique. Qui s'enfonce perpendiculairement en terre, en parlant d'une racine. Racine pivotante. Arbre pivotant. || Anthère pivotante, celle qui est allongée, et attachée par sa partie moyenne.

PIVOTER (pi-vo-té), *v. n.* || 1° Tourner sur un pivot, comme un pivot. || S'enfoncer perpendiculairement en terre, en parlant des racines. Le chêne pivote. Il est certain que les racines des plantes qui pivotent n'agissent pas sur la même portion de terre que les racines qui tracent, DAUBENTON, *Instit. Mém. scienc.* t. I, p. 401. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*. || 2° Terme forestier. Pivoter un arbre, l'abattre en pivotant ou en pivot, l'abattre avec une partie de son pivot pour donner plus de longueur à la tige. || 3° Il s'est dit jadis pour boire sans que les lèvres touchent au verre ou à la bouteille, en se versant d'en haut la liqueur dans la bouche; c'est ce qui se nomme aussi, boire à la régalade.

— HIST. XVIe s. Eloy [poëte dramatique] des enfants de Bethune, Subject à Dieu et à fortune, Pivotant le moins mal qu'il peut, Selon que Dieu disposer veult, *Hist. du théâtre franç.* t. II, p. 246, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Pivot*.

† **PIVOTON** (pi-vo-ton), *s. m.* Alouette des prés (Provence).

PIZZICATO (pi-tzi-ka-to), *s. m.* Terme de musique. Mot italien qu'on met ainsi en abrégé *pizz.* dans les parties d'instruments à cordes, devant les passages qui, au lieu d'être joués avec l'archet, doivent être pincés avec les doigts; quand les pizzicato cessent, on met : *con arco* [avec l'archet]. || *Adv.* Les basses joueront pizzicato. Le thème de la marche reparaît, mais par fragments coupés de silences et sans autre accompagnement que trois coups pizzicato de contre-basse, H. BERLIOZ, *À travers chants*, p. 22.

— ÉTYM. Ital. *pizzicato*, de *pizzicare*, becqueter : vénit. *pizza*, piqûre; Sardaigne, *pizzu*, bec; de même radical que *pincer* (voy. ce mot).

† **PLACABLE** (pla-ka-bl'), *adj.* Qui se laisse apaiser. Il n'est pas surprenant que les hommes aient imaginé une infinité de moyens différents d'apaiser la colère de l'Être suprême; mais tous dépendent du même principe, de l'idée d'un Dieu placable, VOLT. dans LAVEAUX. || Ailleurs Voltaire présente *placable* comme inusité : Il y a des gens implacables et pas un de placable, *Lett. Guyot*, 7 août 1767.

— HIST. XVIe s. Placable, *les Marguer. de la marguer.* t. I, f° 76, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *placabilis*, de *placare*, apaiser.

PLACAGE (pla-ka-j'), *s. m.* || 1° Action, art de plaquer. || 2° Sorte de menuiserie qui consiste à placer du bois scié par feuilles sur des fonds faits de moindre bois, et à le coller par compartiments. || Fig. et familièrement. Il se dit, en littérature et en musique, des parties faites en dehors du plan régulier de l'œuvre totale. En allant je rêvais sur la visite de la veille, et sur l'écrit de M. D. où je pensais bien que le placage épisodique n'avait pas été mis sans dessein, J. J. ROUSS. 9e *promen.* Un des morceaux les plus applaudis [dans le mariage de Figaro], c'est un monologue de Figaro, qui est évidemment un placage inexcusable, LAHARPE, *Corresp.* t. IV, p. 229, dans POUGENS. || 3° Terme de marine. Planche ou feuille de métal qu'on place sous le pied des pompes. || Réunion de deux pièces de bois tenues par des chevilles ou des clous. || Doublage ou renfort en bois qu'on met aux joues du navire. || 4° Terme forestier. Entaille que l'on fait aux arbres avec la hachette du marteau pour y en appliquer l'empreinte. || 5° Sorte de greffe; au printemps, on enlève sur les arbres fruitiers une plaque d'écorce munie d'un œil avec un peu de bois, et on l'applique dans une entaille correspondante, pratiquée sur le sujet. || 6° Mortier fait avec de la terre grasse.

— HIST. XVIe s. Planchage, lattage et placage, *Nouv. coust. génér.* t. II, p. 76.

— ÉTYM. *Plaquer*.

‡ **PLAÇAGE** (pla-sa-j'), *s. m.* Action de placer. || Terme d'administration. Distribution des places dans un marché ou une foire, etc.

— ÉTYM. *Placer*.

PLACARD (pla-kar; le *d* ne se prononce pas et ne se lie pas; au pluriel, l'*s* ne se lie pas : des pla-kar ornés; quelques-uns la lient, des pla-kar-z ornés), *s. m.* || 1° Ce qu'on plaque. || Dans le langage familier. Ce qui est appliqué en plaquant, tas, amas. Vous avez mis là un placard de pommade. || 2° Terme de construction. Se dit de l'assemblage de menuiserie qui forme la porte d'un appartement ou d'une armoire. || Placard double, celui qui, dans une baie de porte, est répété devant et derrière. || Placard feint, celui qu'on pratique sur un lambris pour faire symétrie avec une porte. || Porte à placard, porte [illegible] diverses pièces. || 3° Par extension, on le dit de l'armoire elle-même, quand elle est une armoire creusée dans la muraille, et non une armoire mobile. Il n'y a pas de placards dans cet appartement. || Face d'armoire qui affleure un tuyau de cheminée pour en dérober la saillie. || 4° Terme de marine. Sorte de poulie plate. || Doublage [illegible] à une voile qui commence à s'user. || [illegible] soupape de cuir ou de toile à l'orifice [illegible] || 5° Écrit ou imprimé affiché dans les places, les rues pour donner un avis au public. Aussitôt que l'on eut la nouvelle de l'a[illegible] Prince, il y eut des placards affichés, et une [illegible] émeute sur le Pont-Neuf, RETZ, *Mém.* t. [illegible] p. 220, dans POUGENS. On publia un placard [illegible] de Suède, par lequel il était défendu à [illegible] siastiques séculiers et réguliers dans Var[illegible] des peines très-grièves, de se mêler des [illegible] l'État, VOLT. *Charles XII*, 3. Comme on [illegible] rien à dire au peuple, sinon donner de l'[illegible] on le dit avec des placards au coin des rues [illegible] soldats dans les maisons, J. J. ROUSS. *Ess. sur* [illegible] *des langues*, ch. 20. || Affiche indicative [illegible] vendre judiciairement. || 6° Écrit injurieux [illegible] tieux appliqué au coin des rues, ou répandu par le peuple. Les placards furent répandus dans [illegible] Paris [par les calvinistes], attachés et semés dans les carrefours, attachés jusqu'à la porte de la chambre du roi, BOSS. *Var.* X, 51. Ce qui [illegible] davantage, ce fut l'inondation des placards les [illegible] hardis contre sa personne, ST-SIM. 232, 101. [illegible] condamné un homme à mort pour des placards [illegible] 1760], et, le lendemain de son exécution, on [illegible] trouve aux coins des rues de plus séditieux, [illegible] *Mém.* t. I, p. 271, dans POUGENS. Les placards [illegible] rieux [à Louis XIV] s'affichaient aux carrefours, [illegible] pieds des statues du roi, DUCLOS, *Œuv.* t. V, [illegible] || 7° Terme d'imprimerie. Composition [illegible] par colonnes et d'un seul côté. Un placard [illegible] ger une épreuve en placard. || 8° Terme de [illegible] tique. Se dit d'une lettre, d'une pièce [illegible] dont le parchemin est dans toute son étendue [illegible] plié. Il [le cardinal de Richelieu] se fit [illegible] statuts [de l'Académie française] pour les [illegible] les renvoya quelque temps après [illegible] et contre-signés par Charpentier son [illegible] scellés de ses armes en placard, [illegible] *Acad.* I. || 9° Terme de gravure. S'est [illegible] cul-de-lampe.

— HIST. XVe s. À ce mot, les deputés [illegible] de leur sein les scellés et les pla[illegible] leur avait donné, G. CHASTEL, *Chr.* [illegible] III, 114. Ai reçu vos lettres en forme de [illegible] moi adressants, escrites le trois[illegible] MONSTREL. II, 27. || XVIe s. [illegible] avoir faicts et mis les placards [illegible] vez, CONDÉ, *Mém.* p. 610. Mon opinion [illegible] vous bastir icy une histoire entiere de [illegible] de vous en remarquer quelques [illegible] PASQUIER, *Rech.* VI, p. 624, dans [illegible]

— ÉTYM. *Plaquer*.

PLACARDÉ, ÉE (pla-kar-dé, dée), *part.* [illegible] placarder. Une affiche placardée à [illegible] rue. || Ce mur est tout placardé, il est [illegible] de placards.

PLACARDER (pla-kar-dé), *v. a.* || 1° [illegible] gage familier, appliquer en plaque, [illegible] au lieu d'étaler. Placarder de la pommade. || 2° [illegible] de construction. Pratiquer un placard [illegible] placard. || Masquer par un placard. || [illegible] rine. Doubler une voile qui commence à [illegible] || 3° Afficher un placard. Quelqu'un... [illegible] placarder par les carrefours ce [illegible] lignes manuscrites [où se trouvait l'[illegible] secroix], NAUDÉ, *Rosecroix*, III, 6. || 4° [illegible] quelqu'un, afficher contre lui un [illegible] || Par extension, le diffamer par des écrits. || 5° [illegible] de typographie. Mettre en placard.

— HIST. XVIe s. Vous avez tous deux [illegible] bres de meditations dans vos testes, où se [illegible] ces paroles diffamatoires, [illegible] atheismes, contes bouffonesques et maudissons, [illegible] quelles vous les tirez pour les placarder dans [illegible] belles, PASQUIER, *Lett.* t. III, p. 946.

— ÉTYM. *Placard*.

PLACE (pla-s'), *s. f.* || 1° Espace, lieu public [illegible] couvert et environné de bâtiments (ce qui [illegible] sens étymologique). Aristarque se transporte [illegible] place avec un héraut et un trompette; celui-ci [illegible] mence, toute la multitude accourt et se rassemble, [illegible] BRUY. IX. Après avoir fait achever le pont Neuf, [illegible]

[illegible]ncé sous Henri III.... il [Henri IV] fit bâtir la place [illegible] sur l'emplacement de l'hôtel des Tournelles, [illegible] la place Dauphine sur deux petites îles qu'on [illegible] ensemble, SAINT-FOIX, *Ess. Paris, Œuvr.* [illegible] p. [illegible], dans POUGENS. || On dit dans le même [illegible] place publique. Les uns assassinés dans les [illegible] publiques, CORN. *Cinna*, I, 3. Les hommes, [illegible] au travail, ou dans la place publique, ne [illegible] guère dans les maisons, MONTESQ. *Rom.* 4. [illegible] de place, hypocrites qui font parade de [illegible] dévotion comme sur une place. Que ces francs [illegible] que ces dévots de place...., MOL. *Tart.* I, 6. [illegible] de fiacres, de cabriolets, endroit où sta[illegible]ent les voitures à l'usage du public. La tête, [illegible] de la place. Une voiture de place. Un cabrio[illegible] place. || 2° Place marchande, place commode [illegible] vendre de la marchandise. || Être en place mar[illegible], être dans une place où l'on peut bien [illegible], et fig. être dans un lieu où l'on ne peut [illegible] d'être vu. || Fig. Nous ne sommes pas en [illegible] marchande, nous ne sommes pas en lieu [illegible] pour traiter d'affaires. || 3° Place d'armes, [illegible] libre et spacieux où s'assemble la garnison [illegible] de guerre. || Se dit aussi, dans un camp, [illegible] où la troupe campée vient s'assembler. [illegible] d'armes d'une attaque ou d'une tranchée, [illegible] où on loge de la cavalerie et de l'infanterie [illegible] s'opposer aux sorties de la garnison et favo[illegible] le travail des tranchées. || Place d'armes d'un [illegible] sec, espèce de chemin couvert qui en traverse [illegible] la largeur. || Places d'armes du chemin cou[illegible], espaces pratiqués à ses angles saillants et [illegible] pour assembler les soldats. || Places basses, [illegible]asemates et les flancs de bastion qui défendent [illegible] et la courtine. || Place d'armes se dit aussi [illegible] ville frontière où est le dépôt principal des [illegible], des munitions, etc. || Terme de marine. Dans [illegible] navires, place d'armes, partie du gail[illegible] d'arrière comprise entre le grand mât et l'en[illegible] de la dunette, où était le corps de garde, JAL. [illegible] général, lieu découvert, espace libre. Les [illegible] où des feux étaient allumés et les bêtes dé[illegible], s'appelaient, en la langue de la primitive [illegible], la place où l'on donne les couronnes, BALZ. [illegible] *chrét.* III. Sera-ce hors des murs, au milieu de [illegible]laces Qu'on voit fumer encor du sang des Curia[illegible], CORN. *Hor.* V, 3. Je me représente la vaste enceinte [illegible]sciences, comme un grand terrain parsemé de [illegible] obscures et de places éclairées, DIDER. *Inter[illegible] de la nat.* n° 14. || Sur la place, à terre, par [illegible]. Un coup de bâton l'étendit sur la place. Il [illegible] à la justice divine un nombre infini de vic[illegible]; elle voulait voir onze cent mille hommes [illegible] sur la place, dans le siége d'une seule ville [illegible]rusalem par Titus], BOSS. *Sermons, Bonté et [illegible] de Dieu*, 2. || On dit quelquefois dans le [illegible] sens : au milieu de la place. Cela est tombé [illegible] de la place. || Demeurer, rester sur la [illegible], être jeté à terre et y rester étendu, mort ou [illegible] le tombe, et hors de moi demeure sur la place, [illegible] *Venceslas*. IV, 2. Il y eut près de cinq mille [illegible] de l'armée de Nicanor qui demeurèrent [illegible] place, SACI, *Bible, Machab.* I, VII. 32. || Fig. [illegible] sur la place, avoir le dessous. Enfin, [illegible] maître, voilà la bataille engagée, et la [illegible]: il faut que Shakspeare ou Racine [illegible] sur la place, D'ALEMBERT, *Lett. à Voltaire*, [illegible] 1776. || Par la place, à terre, par terre. [illegible] vous jetterez le livre [du P. [illegible]] par la place, SÉVIGNÉ, 1er déc. 1675. [illegible] d'eaux et forêts. Places vaines et vagues, [illegible] qui ne produisent rien ; vides d'une grande [illegible] dans une forêt. Place vide, clairière abso[illegible] sans bois. || Terme de manége. Endroit où [illegible] étant à cheval. Arrêter sur la place ou [illegible]. || Espace qui est entre deux poteaux dans [illegible], pour loger un cheval. || 5° Espace qu'oc[illegible] ou que peut occuper une personne. Une place [illegible], dans un wagon, etc. Je n'ai pu trouver [illegible], trouver place au concert. Faites-moi une [illegible] auprès de vous. Il me gardait une place. [illegible] votre place. Carlos, voulant s'asseoir parmi [illegible], et empêché par Don Manrique : J'ai vu [illegible] vide, et cru la bien remplir. — Don Man[illegible] Un soldat bien remplir une place de comte ! [illegible] *Don Sanche*, I, 3. Mien, tien . c'est là ma place [illegible]; voilà le commencement et l'image de [illegible] de toute la terre, PASC. *Pens.* VI, 50, [illegible]. Je pense qu'elle [Mme de Gèvres] s'at[illegible] que je lui dusse offrir ma place ; ma foi, je [illegible] une incivilité de l'autre jour; je la lui [illegible] comptant, et ne branlai pas, SÉVIGNÉ, 27. [illegible] Scarron se souvint avec combien d'esprit vous aviez soutenu autrefois une mauvaise cause, à la même place et sur le même tapis où nous étions, ID. 6 janv. 1673. La mort ne nous laisse pas assez de corps pour occuper quelque place, BOSS. *Duch. d'Orl.* Elle va descendre à ces sombres lieux.... avec ces rois et ces princes anéantis, parmi lesquels à peine peut-on la placer, tant les rangs y sont pressés, tant la mort est prompte à remplir ces places, ID. *ib.* L'infidèle s'est vu partout envelopper, Et je n'ai pu trouver de place pour frapper, RAC. *Andr.* V, 3. Il se met le premier à table et dans la première place, LA BRUY. V. Il [Giton, le riche] occupe à table et à la promenade plus de place qu'un autre, ID. VI. Il [Phédon, le pauvre] n'occupe point de lieu, il ne tient point de place, il va les épaules serrées, ID. *ib.* || Fig. Tenir une grande place, être un personnage considérable. Le voilà donc mort, ce grand ministre [Louvois], cet homme si considérable, qui tenait une si grande place, dont le moi, comme dit M. Nicole, était si étendu, SÉV. 26 juillet 1691. || Il est aujourd'hui la Saint-Lambert, qui quitte sa place la perd (voy. LAMBERT). || Prendre place, s'asseoir. Mes enfants, prenez place, CORNEILLE, *Rodog.* II, 3. À la table d'Esther l'insolent près du roi A déjà pris sa place, RAC. *Esth.* III, 3. || Demeurer en place, ne pas bouger. J'ai peine, je l'avoue, à demeurer en place, Et de mille soucis mon esprit s'embarrasse, MOL. *Éc. des f.* IV, 4. || Ne pas tenir en place, aimer à voyager. Vous savez, grand dieu du Parnasse, Que je ne me tiens guère en place, REGNARD, *Ménechmes. Prologue.* || Ne pas tenir en place, s'agiter, marcher, par impatience ou par allégresse. Non, j'entendrai debout ; vous savez qu'en parlant je ne saurais tenir en place, BEAUMARCH. *Mère coupable*, IV, 13. Je ne tiens pas en place, je me sens heureux et léger, PICARD, *Vieille tante*, IV, 1. || La place n'est pas tenable, on ne saurait y demeurer sans y souffrir. || Tenir la place de, occuper la place. Jésus-Christ, dont le prêtre tient la place, PASC. *Prov.* X. À ce Christ, à cet homme-Dieu, à cet homme qui tient sur la terre, comme parle saint Augustin, la place de la vérité, BOSS. *Hist.* II, 6. || Faire place à quelqu'un, se ranger afin qu'il passe ; lui donner une place auprès de soi ou lui céder celle qu'on occupe. Tyran, descends du trône et fais place à ton maître, CORN. *Héracl.* I, 2. À ces mots La médiocrité revient ; on lui fait place, LA FONT. *Fabl.* VII, 6. Allons, mon gentilhomme, une superbe audace ! Un train de roi ! cet air qui dit : faites-moi place ! C. DELAVIGNE, *les Enfants d'Édouard*, II, 3. || Faire place, céder. Tout fit place à mes armes, RACINE, *Bérén.* II, 2. || Faire faire place, faire écarter la foule. Dorus passe en litière par la voie Appienne, précédé de ses affranchis et de ses esclaves, qui détournent le peuple et font faire place, LA BRUY. VI. || Se faire place, écarter, pour passer, ceux qu'on a devant soi. À qui veut fortement les choses, nul obstacle n'est invincible ; un génie appliqué perce tout, se fait faire place, arrive enfin à son but, BOSS. 3e *sermon, Pentec.* I. Là le chantre à grand bruit arrive et se fait place, BOIL. *Lutr.* V. || Quitter la place, céder la place, se retirer. Il [Pomenars] est si hardi et si effronté que tous les jours du monde il fait quitter la place au premier président, SÉV. 77. Finissons là, de grâce : Allez-vous m'en parler ? je vous cède la place, GRESSET, *le Méch.* I, 4. || Place, place ! rangez-vous, laissez passer. Place ! place ! voici le grand Japhet, SCARR. *D. Japhet*, III, 4. Place à Mathieu Crochet, REGNARD, *le Bal*, 19. || En place, *loc. elliptique*, pour : restez en place, ou remettez-vous en place. En place les danseurs. On dit dans le même sens : à vos places. || Faire place nette, vider le logement qu'on occupait dans une maison. || À la place de, au lieu de. Et qui des rois, hélas ! heureux petit moineau, Ne voudrait être en votre place ! MOL. *Mélicerte*, I, 5. La Garde veut toujours que, si M. de Grignan ne vient pas, vous veniez à sa place, SÉV. 16 déc. 1673. Et toujours la créature adorée à la place du créateur, BOSS. *Hist.* II, 12. La loi se met à la place de celui qui est offensé, et demande pour lui la satisfaction que, dans un moment de sang-froid, il aurait demandée lui-même, MONTESQ. XXX, 19. || Fig. Se mettre en ou à la place de quelqu'un, se supposer dans l'état, la situation où il se trouve. Mettez-vous en ma place, représentez-vous les circonstances.... et dites-moi votre avis, SÉV. 7 févr. 1689. Il se mettait volontiers en la place des autres, ce qui produit l'équité et l'indulgence, FONTEN. *Boerhaave.* Il n'est pas dans le cœur humain de se mettre à la place des gens qui sont plus heureux que nous, mais seulement de ceux qui sont plus à plaindre, J. J. ROUSS. *Émile*, IV. Figaro : On fait comme on peut : mettez-vous à ma place. — Bartholo : Me mettre à votre place ! ah ! parbleu, je dirais de belles sottises, BEAUM. *le Barb. de Sév.* III, 5. || On dit dans un sens analogue : mettre en la place de. Que la compassion soit un retour vers nous-mêmes qui nous mette en la place des malheureux, LA BRUY. IV. || À la place de, en supposant qu'on fût dans la position de celui dont il s'agit. Je n'ai rien fait, monsieur, que vous n'eussiez fait à ma place, MOL. *Festin*, III, 5. À votre place, je prendrais mon parti, j'abandonnerais tout ce tripotage, TH. LECLERCQ, *Prov.* t. IV, p. 269, dans POUGENS. || On dit, dans un sens analogue : être dans la place de quelqu'un. Si j'étais dans votre place, je ne jouerais plus, HAMILT. *Gram.* 3. || Je ne voudrais pas être à sa place, se dit de quelqu'un qui est dans une situation embarrassante, ou menacé de quelque événement fâcheux. || Fig. Être en place de, être à même de. Vous qui êtes en place de sentir ces désagréments, SÉV. 18 janv. 1690. || En termes de pratique, subroger quelqu'un en son lieu et place. || 6° Espace qu'occupe ou que peut occuper une chose. Ranger chaque chose à sa place, en sa place. Changer des meubles de place. C'était là la place de sa maison. Il n'y a pas de place ici pour tous ces livres. La place d'une blessure. Au vestibule obscur il marque une autre place, BOIL. *Art p.* IV. Et, marquant à mon bras la place de son cœur, Semblait d'un coup plus sûr implorer la faveur, RAC. *Mithr.* V, 4. Ses amis s'apercevaient de la place qu'ils avaient dans son cœur, par celles que leurs portraits occupaient dans sa chambre [le chevet du lit, le dessus de la porte, l'antichambre et le grenier], Mme DE CAYLUS, *Souvenirs*, p. 123, dans POUGENS. Alexandre voyait la terre comme une belle place bien propre à y établir un grand empire, FONTEN. *Mond.* 3e *soir.* || En termes d'architecture, emplacement, lieu propre pour bâtir. || En place, dans la place qui est destinée à un objet. Il faut voir les choses en place, LAMOTTE, *Fabl.* I, 16. || Fig. Tenir une grande place, se dit des choses qui prennent une grande part du temps ou de l'intérêt. Recevoir des lettres, y faire réponse, tient une grande place dans notre vie, SÉV. 582. || Tenir place de quelque chose, en être l'équivalent. C'est une chose étrange qu'il n'y ait rien dans la nature qui n'ait été capable de lui [à l'homme] en tenir la place [de Dieu] : astres, ciel, terre, élément, plantes, choux.... PASC. *Pens.* VIII, 2. || Faire place, être substitué à. Les bois font place aux champs, BOSSUET, *Hist.* I, 2. Le jour neuf fois a fait place à la nuit, Depuis qu'aux bords voisins sa flotte l'a conduit, C. DELAVIGNE *Vêpres siciliennes*, I, 1. || Faire place, passer après. Tout fait place à ce commerce [de lettres], SÉV. 193. || Prendre la place de, succéder à. La mort ne l'a point changée, si ce n'est qu'une immortelle beauté a pris la place d'une beauté changeante et mortelle, BOSS. *Mar.-Thér.* || Fig. Un esprit hors de sa place, se dit d'un esprit troublé d'une façon quelconque. J'ai l'esprit un peu hors de sa place, SÉV. 147. Je me suis souvenu de l'étonnement où vous en étiez [de la mort de Madame], et comme votre esprit en était hors de sa place, ID. 8 juill. 1671. || À la place de, dans le lieu occupé par. Puisque vous ne touchiez jamais à cet argent, Mettez une pierre à la place ; Elle vous vaudra tout autant, LA FONT. *Fabl.* IV, 20. On ne persuade pas facilement aux hommes de mettre leur raison en la place de leurs yeux, FONTEN. *Mond.* 6e *soir* Je ne vous parlerai point de frère Thiriot ; il a mis l'indifférence à la place de la philosophie, VOLT. *Lett. Damilaville*, 16 avr. 1764. || Laisser place, permettre. Mes soins à vos soupçons ne laissent pas de place, RAC. *Brit.* V, 3. Pompée a saisi l'avantage D'une nuit qui laissait peu de place au courage, ID. *Mithr.* II, 3. Hélas ! de tant de maux les atteintes cruelles Laissent donc place encore à des larmes nouvelles ! VOLT. *Orphel.* I, 6. || Ce fait, cette réflexion trouvera place, aura place dans l'ouvrage, il en sera fait mention. || 7° La situation, le rang qui convient ou appartient à une personne. Les pilotes du fils d'Éson, Dont le nom jamais ne s'efface, Ont gagné la première place En la fable de la toison, MALH. III, 3. La place de Mme de Maintenon est unique dans le monde, SÉV. 27 sept. 1681. Toute autre place qu'un trône eût été indigne d'elle, BOSS. *Reine d'Anglet.* Toutes les fois que, regardant cette grande place qu'elle remplissait si bien, vous sentirez qu'elle y manque, ID. *Duch. d'Orl.* Quoique le roi d'Angleterre sût que la princesse sa sœur, recherchée de tant de rois, pouvait honorer un trône, il lui vit remplir avec joie la seconde place de France, que la dignité d'un si grand

[illegible] peut mettre en comparaison avec les premières du reste du monde, ID. ib. J'espérais que, fuyant un indigne repos, Je prendrais quelque place entre tant de héros, RAC. Baj. II, 5. Quand je suis dans une situation qui demande de la force et du courage, il me semble que je me trouve presque à ma place, MONTESQ. *Lysim.* Lorsque les rois de Macédoine obtinrent une place parmi les amphictyons, ID. *Esp.* IX, 2. Les places que la postérité donne sont sujettes, comme les autres, aux caprices de la fortune, ID. *Rom.* 1. L'homme n'est point une énigme, comme vous vous le figurez pour avoir le plaisir de la deviner; l'homme paraît être à sa place dans la nature, VOLT. *Pens. Pascal*, III. || Avoir place dans l'histoire, tenir sa place dans l'histoire, être mentionné, être célèbre dans l'histoire. || Cet homme n'est pas à sa place, il n'est pas dans la situation, dans l'emploi qui lui convient. Chacun se plaint, nul n'est à sa place, MASS. *Carême, Dégoûts.* || Fig. Se tenir à sa place, ne pas se tenir à sa place, observer, ne pas observer les bienséances qu'exige sa condition, son état. || Tenir sa place, figurer convenablement, remplir un rôle convenable. M. et Mme de Grignan tiendraient fort bien leur place à la cour, SÉV. 390. Quand l'espérance voudra se mêler à ces pensées, elle y sera la très-bien venue et y tiendra sa place admirablement, ID. 340. || Remettre quelqu'un à sa place, lui faire sentir qu'il s'écarte des convenances, des bienséances. || 8° Il se dit, dans un sens analogue, du rang donné aux choses. On souffre bien des douleurs inutiles dans l'éloignement, et jamais notre joie ni notre tristesse ne sont à leur place, SÉV. 15 mars 1674. Quand on est si loin, on ne fait quasi rien, on ne dit quasi rien qui ne soit hors de sa place, ID. 6 déc. 1674. Cette petite nouvelle.... a paru une misère qui n'a pas tenu sa place devant la mort de M. de Turenne, ID. 26 août 1675. Un retour à la volonté de Dieu.... remet la raison à sa place et fait prendre patience, ID. 30 nov. 1689. Il faut.... que.... j'accoutume votre esprit à mettre ces événements dans leur place, sans y regarder autre chose que l'ordre des temps, BOSS. *Hist. Dessein génér.* Malherbe.... D'un mot mis en sa place enseigna le pouvoir, BOIL. *Art p.* I. Les belles choses le sont moins hors de leur place, LA BRUY. XIV. || Être à sa place, se dit d'une chose qui est dans de justes convenances. Je ne suis point blessée de toutes les choses qui sont à leur place, SÉV. 11 nov. 1674. Rien n'est plus à sa place que d'être protégée par un gendre, MAINTENON, *Lett. à Mme de Caylus*, 15 déc. 1716. C'est en ce moment que la réserve et la gravité sont à leur place, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || Cela n'est pas tout à fait à sa place, se dit, par adoucissement, d'une action, d'une parole manquant de convenance. Je ne sais s'il était à sa place de permettre sur le théâtre français de couvrir de ridicule des esprits qui font assurément honneur à la nation, Mme DE PUISIEUX, *Ridic. à la mode*, p. 292, dans POUGENS. || 9° Fig. Place se dit de l'intérêt, de l'attachement, de l'estime, de l'amour qui occupent l'esprit, le cœur. Ne me refusez pas une place dans votre amitié. Et que serait heureux qui pourrait aujourd'hui Disputer cette place [dans le cœur] et l'emporter sur lui! CORN. *Nicom.* I, 2. Il n'est plus temps, madame, une autre a pris la place, MOL. *Fem. sav.* IV, 2. Et [je] ne veux nulle place en des cœurs corrompus, ID. *Mis.* I, 1. Il ne faut point d'art ni d'étude [pour recevoir l'impression de la beauté]; il semble même que nous ayons une place à remplir dans nos cœurs et qui se remplit effectivement, PASC. *Pass. de l'amour.* S'il y a une petite place de reste dans votre cœur, vous me ferez un plaisir extrême de me la donner; car vous en avez une très-grande dans le mien, SÉV. 3. Je le prie [le P. Gaillard] de ne me point oublier; je suis flattée de la pensée d'avoir une place dans une si bonne tête, ID. 29 déc. 1689. L'ingrate en mon cœur reprit bientôt sa place, RAC. *Andr.* I, 1. Toutes les places sont [illegible] des beautés de la cour, HAMILT. *Gram.* [illegible] une place dans le cœur, dans l'estime de [illegible], être aimé, estimé de lui. || 10° Dignité, fonction, charge, emploi. Une si haute place, CORN. *Cinna*, I, 1. [illegible] semblait montrer son [illegible] à la France, et Mazarin s'avançait secrètement à la première place, BOSS. *le Tellier.* Est-on, [illegible], dans les places pour se reposer et pour y vivre? ne doit-on pas sa vie à Dieu, au prince et à l'État? ID. ib. M. de Colbert est mort, et M. le président Pelletier va remplir sa place, MAINTENON, *Lett. à M. d'Aubigné*, 7 sept. 1683. L'on se présente pour les charges de ville, l'on postule une place dans l'Académie française, LA BRUY. VIII. On pensa à moi pour une place; mais, par malheur, j'y étais propre : il fallait un calculateur, ce fut un danseur qui l'obtint, BEAUMARCH. *Mar. de Fig.* V, 3. || Prendre la place de, s'emparer de la dignité de. Il n'a défait Tryphon que pour prendre sa place, CORN. *Rodog.* II, 3. || On dit dans un sens analogue : se mettre en la place de. Ne croyez point pourtant que, semblable à Pharnace, Je vous serve aujourd'hui pour me mettre en sa place, RAC. *Mithr.* I, 2. || Prendre la place de, succéder à, remplacer. || Mettre à la place de, remplacer par. Asdrubal mourut, et Annibal, quoiqu'il n'eût encore que vingt-cinq ans, fut mis à sa place, BOSS. *Hist.* I, 8. || Les grandes places, les hauts emplois dans le gouvernement. Il avait appris d'un politique philosophe, que les grandes places sont comme les rochers escarpés, qu'il n'y a que les aigles et les reptiles qui y parviennent, D'ALEMB. *Éloges, l'abbé de Choisy.* L'habitude des affaires apprend à mal penser des hommes; et cette mauvaise opinion de l'humanité est un malheur attaché aux grandes places, CONDORCET, *Maurepas.* || Un homme en place, un homme qui exerce un emploi important dans l'administration. Il faut plaire aux femmes et aux hommes en place, se mêler des plaisirs et des affaires, VAUVEN. *Max.* LX. Les gens en place sont, au fond, beaucoup plus modestes qu'on ne le croit; car ils supposent toujours que les louanges qu'on leur donne sont intéressées, GENLIS, *Mlle de la Fayette*, p. 190, dans POUGENS. || Être en place, être dans un emploi, dans une charge qui donne de l'autorité, de la considération. On dit : être en place, depuis que M. un tel est en place, pour dire : depuis qu'il est pourvu de quelque emploi qui lui donne de l'autorité ou du crédit; toutes ces nouvelles façons de parler sont bonnes, CAILLIÈRES, *Mots à la mode*, *Convers.* I. || Rester en place, conserver son emploi. || Perdre sa place, être destitué. || Être sans place, n'avoir point d'emploi. || Être hors de place, avoir été dépouillé de son emploi. || 11° Place se dit d'un domestique en service. Être en place. Une bonne place. Être sans place. || 12° Terme de collége. Rang qu'un élève obtient par sa composition. On a donné les places ; il est le premier. || Une bonne place, une place parmi les premiers. Cet élève a toujours de bonnes places. || 13° Le lieu du change, de la banque; l'endroit où les négociants s'assemblent pour y traiter les affaires de leur commerce. Ils [des financiers] étaient des plus riches et pécunieux de la place, *Mém. duc d'Orl. depuis* 1608, p. 137, dans LACURNE. Après vingt ans entiers qu'on me débite dans la place [qu'on vend mes ouvrages], LA BRUY. XII. Il y avait, ce jour-là, de compte fait, cinquante-trois religions sur la place [la bourse d'Amsterdam], en comptant les arméniens et les jansénistes; on fit pour cinquante-trois millions d'affaires le plus paisiblement du monde, VOLT. *Facéties, Pot-pourri*, 5. || Avoir du crédit sur la place, avoir du crédit parmi les gens de banque, de commerce d'une ville. Je crois que sa fortune et la vôtre sont toutes faites, et son papier a sur la place un crédit.... DANCOURT, *les Agiot.* III, 6. || Jour de place, un des jours où les négociants d'une ville ont coutume de s'assembler. || Faire la place, se dit d'un commis qui va dans toute une ville offrir les marchandises de son patron aux autres commerçants, ou conclure des traités avec eux. || Par extension, place, tout le corps des négociants, des banquiers d'une ville. Cette grande faillite a mis la place en émoi. || 14° Place se dit d'une ville, d'une localité. M. de Rével est parti ce matin pour aller voir Brest, qui est présentement la plus belle place qu'on puisse voir, SÉV. 569. || 15° Place forte ou place fortifiée, ou, simplement, place, ville défendue, protégée par des remparts capables de soutenir un siége. Les ordres avaient été donnés au connétable Wrangel pour entrer dans les États de l'électeur de Brandebourg, et même pour aller droit à Berlin, qui n'est pas une place de grande défense, PELLISSON, *Lett. hist.* t. II, p. 211, dans POUGENS. Elle assiége et prend d'assaut une place considérable, BOSS. *Reine d'Anglet.* Le prince, par son campement, avait mis en sûreté non-seulement toute notre frontière et toutes nos places, mais encore tous nos soldats : il veille, et c'est assez, ID. *Louis de Bourbon.* Elle trahit mon père, et rendit aux Romains La place et les trésors confiés à ses soins, RAC. *Mithr.* I, 1. Louvois voulait que tout fût place et garnison; c'était là son génie, c'était aussi le goût du roi, VOLT. *Louis XIV*, 11. Il [Louis XIV] construisit ou répara cent cinquante places de guerre, ID. ib. 29. Cohorn et Vauban ouvrirent les yeux à l'Europe sur l'art de défendre, mais surtout d'attaquer les places, RAYNAL, *Hist. phil.* XIX, 4. || Fig. Enfin cette beauté m'a la place rendue, MALH. V, 4. Je sens qu'elle [ma vertu] chancelle et défend mal la place, CORN. *Hor.* II, 6. Ouvrez mon cœur, Seigneur; entrez dans cette place rebelle que les vices ont occupée, PASC. *Prière.* Je suis fort aise, comme vous, de la diversion que la goutte fait aux entrailles de M. de Grignan; Dieu conserve le dedans de cette place, et empêche les dehors d'être si terriblement insultés! SÉV. 5 oct. 1689. En remontant des phénomènes les plus sen[illegible] par une exacte analyse de tous les dehors de la nature, je me flatte de parvenir bien plus sûrement au corps intérieur de la place, LE P. CASTEL, dans *Mém. de Trévoux*, 1725, t. I, p. 296. || 16° Ustensile de fer enfoncé par le pied dans un gros bloc de [illegible], qui sert comme d'établi au cloutier pour fabriquer les clous.

— HIST. XIe s. Nus remaindrons [demeurerons] en l'estal [debout] en la place, *Ch. de Rol.* LXX[illegible]. [Ils] Vienent ad Aïs, descendent en la place [illegible] CCLXXXIX. || XIIe s. Enmi la place [il] l'abat tout estendu, *Ronc.* p. 61. Sur une verte place unt [illegible] atendu, *Th. le mart.* 118. Li veillart sont oscis es places, *Machab.* I, 2. || XIIIe s. Ele [Troie] fu jà de moult grant signorie ; Or n'i puet on que la place trover, QUESNES, *Romancero*, p. 108. Or li convient guerpir [quitter] la place, Se il ne velt lessier la pel, *Renart*, 2448. || XIVe s. En la plache vint tout droit Là ù je m'estoie arresteis, J. DE CONDÉ, t. III, p. 3. Es gieuz que l'en fait es places [illegible]ques, ORESME, *Eth.* 308. Les tisserans avoient [illegible]che en la ville de Rouen pour eus alouer, [illegible] une maison que l'en appelle Damiette, [illegible] *placea.* || XVe s. Allons! allons! celle ribaud[illegible] tué notre heraut; mais il leur sera cher [illegible] [vendu], ou nous demeurerons tous sur la [illegible] FROISS. II, II, 207. [Les six bourgeois de Calais age]nouillés aux pieds d'Édouard implorent sa pitié [illegible] il n'y eut adonc en la place seigneur, chevalier, [illegible] vaillant homme qui se pust abstenir de pleurer, [illegible] I, I, 321. Leur vaillant capitaine, qui mie ne [illegible] espargnoit, ains y tenoit si bien sa place, que [illegible] tant n'y travailloit, *Boucig.* I, 32. Tant bat-on place qu'elle est prise, VILLON, *Ball.* || XVIe s. Parmy [illegible] soldats, où la peur debvroit trouver moins de place, MONT. I, 61. En la mesme place [endroit] où [illegible] livré bataille... ID. I, 261. Retirant et [illegible] garnisons qu'il avoit mises ès fortes places, AMYOT, *Pélop.* 64. Il en fut destitué [de sa charge], et [illegible] un autre en sa place, pour.... ID. *Marcel.* 5. [illegible] nateurs luy firent place, et le receurent entre [illegible] AMYOT, *Flam.* 38. Bien de sa place part qui [illegible] amy y laisse, COTGRAVE.

— ÉTYM. Picard, *plache;* bourg. *plaice;* prov. *plassa;* esp. *plaza;* port. *praça;* ital. *piazza;* [illegible] lat. *platea*, place publique, lequel vient du grec πλα[illegible]τεῖα, féminin de πλατὺς, large (comparez PLAT[illegible]).

PLACÉ, ÉE (pla-sé, sée), *part. passé* de placer. || 1° Mis dans un certain lieu, dans une certaine place. Placé loin de vos yeux, j'étais vers le rivage Où nos fiers ennemis osaient nous résister, VOLT. *Tancr.* V, 1. Les yeux placés comme ceux du chien, BUFF. *Quadrup.* t. III, p. 337. || 2° Déposé de manière à produire intérêt ou rente, en parlant de l'argent. Mon bien est solidement placé sur le receveur général des finances de Ninive, j'ai de quoi vivre dans l'indépendance, VOLT. *Memnon.* || 3° [illegible] Mis, en parlant des personnes, en des choses que l'on compare à un lieu, à une place. Un souverain placé sur le trône, ou par des conjurés, ou par des rebelles, DIDEROT, *Claude et Nér.* I, 73. Placé dans un temps de calme et sous des règnes modérés, la fortune lui refusa et ses hautes faveurs, et ses rigueurs extrêmes, MARMONTEL, *Mém.* XI. || C'est un homme qui serait placé partout, bien placé partout, c'est un homme fait pour être bien reçu dans les meilleures sociétés, et aussi un homme qu'on pourrait élever à des emplois importants. || Il se dit, en un sens analogue en parlant des choses. Ne trouvez-vous pas que Dieu prend toujours le parti de [illegible] et que rien ne pouvait être ni plus glorieux à la réputation de ses armes, ni mieux placé que cette victoire [de Fleurus]? SÉV. 12 juill. 1690. Un [illegible] d'une longueur ridicule, placé dans le milieu [illegible] vôtre, ID. 22 avr. 1671. Ce mot *tâter* fait un très-bel effet; car il n'y a guère de mot qui, [illegible] heureusement placé, ne puisse contribuer au sublime, VOLT. *Comm. Corn. rem. Sertor.* [illegible] || 4° Avoir le corps bien placé, la poitrine, les épaules bien placées, les avoir dans la position [qu'] il convient. || Terme de manége. Cheval bien placé, celui dont le front tombe perpendiculairement sur le bas du nez. || Être placé à cheval, y être bien installé. || 5° Fig. Avoir le cœur bien placé, [n'être] placé, avoir des sentiments honnêtes, en être [illegible]

pourvu. Vivez pour lui, Dircé, Ne lui dérobez point un cœur si bien placé, CORN. *Œdipe*, III, 2. Pour un cœur bien placé c'est un supplice horrible, AL. DUVAL, *Manie des grand.* III, 8. || 6° Bien placé, mal placé, se dit aussi de ce dont on fait un bon, un mauvais emploi. Zoon plaisait aux yeux; mais ce n'est pas assez : Son peu d'esprit, son humeur sombre Rendaient ses talents mal placés, LA FONT. *Filles de Minée.* || Convenable. Je ne lui ai jamais rien entendu dire qui ne fût bien placé et dit de bon goût, MARIVAUX, *Marianne*, 5° part. || Assez placé, assez convenable. Il eût été assez placé que le Kain ou Mlle Clairon eût présenté l'ouvrage [Tancrède à Mme de Pompadour], VOLT. *Lett. d'Argental*, 15 avr. 1761. || Cela n'est pas bien placé, se dit d'une chose que l'on désapprouve comme peu convenable.

PLACEMENT (pla-se-man), *s. m.* || 1° Action de placer. Le placement d'une pendule, d'une bibliothèque. || 2° Le placement d'un ouvrier, d'un apprenti, d'un domestique, l'action de lui procurer de l'ouvrage, une place. || Bureau de placement, bureau où l'on procure des places aux domestiques et aux ouvriers. || 3° Action de placer de l'argent. Il a fait un bon placement. || Argent placé. Son placement lui est rentré.

— HIST. XVI° s. Honoré de lui [Henri IV] entre trois ou quatre pour l'accompagner au placement des armées, aux reconnoissances.... D'AUB. *Hist. préf.* 8.

— ÉTYM. *Placer*.

PLACENTA (pla-sin-ta), *s. m.* || 1° Terme d'anatomie. Corps mollasse et spongieux intermédiaire, pendant la gestation, entre la mère et l'enfant. Les sages-femmes se hâtaient, par exemple, de tirer, et même avec violence, le placenta lorsqu'il tardait à venir, et elles aimaient mieux le mettre en pièces, ce qui causait souvent la mort, FONTEN. *Ruysch.* || 2° Terme de botanique. Organe vasculaire situé à l'intérieur de l'ovaire et auquel s'attachent les ovules. || 3° Terme de zoologie. Espèce d'oursin déprimé. || Madrépore nommé aussi méandrite. || *Au plur.* Des placentas.

— ÉTYM. Lat. *placenta*, gâteau; grec, πλακοῦς, gâteau, qui vient de πλάξ (voy. PLAQUE); le gâteau est dit πλακοῦς de sa forme, et le *placenta* de la comparaison à un gâteau.

† **PLACENTAIRE** (pla-sin-tê-r'), *adj.* || 1° Terme d'anatomie. Qui a rapport au placenta. || 2° *S. m.* Terme de botanique. Le placentaire, la partie du fruit qui est formée par la réunion de plusieurs placentas, et qui, par conséquent, porte les graines.

† **PLACENTARIEN, IENNE** (pla-sin-ta-riin, riè-n'), *adj.* Terme de botanique. Qui doit naissance au placentaire ou à ses lobes. || Cloisons placentariennes, cloisons produites par des prolongements du trophosperme.

— ÉTYM. *Placentaire*.

† **PLACENTATION** (pla-sin-ta-sion), *s. f.* Terme de botanique. Manière dont les graines sont attachées au placenta. || Placentation pariétale, situation des placentas adhérents aux parois ovariennes.

† **PLACENTIFORME** (pla-sin-ti-for-m'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est en forme de placenta, de gâteau.

— ÉTYM. *Placenta*, et *forme*.

1. **PLACER** (pla-sé. Le *c* prend une cédille devant *a* et *o*; plaçant, plaçons), *v. a.* || 1° Mettre dans une place, dans un lieu, en parlant des personnes. Où placerez-vous tout ce monde-là? ...La garde au dedans du palace est placée, CORN. *Suréna*, IV, 4. Je ferais bien de vous dire.... ce que je souffre tous les jours quand je fais réflexion en quel endroit la Providence nous a placées pour la passer [la vie], SÉV. 10 juin 1671. Et déjà les galants chasseurs Ont fait placer sous des feuillées Les dames de neuf habillées, PERRAULT, *Chasse*, dans RICHELET. C'est dans cette troupe innocente et pure [les âmes chéries de Dieu] que la reine a été placée, BOSS. *Mar.-Thér.* Quoiqu'il [Paul Véronèse] ait placé des pères bénédictins et des soldats suisses dans des sujets de l'Ancien Testament, VOLT. *Ess. poés. ép.* VI. || Absolument. Indiquer les places dans une cérémonie, dans une assemblée. Il fut chargé de placer. || Il se dit de la place dans le temps. On reproche à l'auteur d'avoir dit que le grand Condé mourut à Chantilly en 1680; cela n'est pas vrai; l'auteur place cette mort en 1686, non pas à Chantilly, mais à Fontainebleau, VOLT. *Fragm. hist.* XXV. || 2° Il se dit aussi des choses que l'on met dans un lieu. Placer des meubles dans un appartement. Lévite, il faut placer, mais ainsi l'ordonne, Le glaive de David auprès de la couronne, RAC. *Ath.* IV, 1. || 3° Au jeu de paume, placer bien la balle, pousser la balle avec la raquette, afin qu'elle aille frapper l'endroit qu'on veut. Qu'on ne dise pas que je n'ai rien dit de nouveau; la disposition des matières est nouvelle; quand on joue à la paume, c'est une même balle dont on joue l'un et l'autre; mais l'un la place mieux, PASC. *Pens.* VII, 9, éd. HAVET. || On dit dans le même sens : Ce joueur place bien son coup. || Terme de manége. Placer un homme à cheval, le mettre à cheval dans la position où il doit être. || Placer un cheval, le maintenir en équilibre dans tous les mouvements qu'on lui fait exécuter, ou, simplement, le mettre dans une certaine position pour le faire voir. || À l'escrime, placer bien son coup, porter une botte avec adresse et sûreté. || 4° Fig. Faire entrer dans une maison, dans une famille. Il a bien placé sa fille. Non, elle n'était heureuse ni pour avoir placé auprès d'elle la princesse Anne, sa chère fille, ni pour l'avoir placée dans une maison où tout est grand, BOSS. *Anne de Gonz.* Tibère, que l'hymen plaça dans sa famille, RAC. *Brit.* II, 2. || Procurer un poste, un emploi, un établissement. Quelle majesté n'observent-ils pas [les riches] à l'égard de ces hommes chétifs [les savants] que leur mérite n'a ni placés ni enrichis! LA BRUY. VI. Si ceux qu'on appelle gens d'honneur n'en connaissent plus d'autre que celui d'être riches pour être placés, ou placés pour s'enrichir, RAYNAL, *Hist. phil.* XIII, 64. J'ai placé deux de mes frères, Mes trois fils ont de l'emploi, BÉRANG. *Ventru.* || Placer un domestique, lui procurer une condition. Je pourrais, par Chloé, te placer chez Valère, GRESS. *Méch.* I, 1. Cette dame qui se mêle de faire des mariages et de placer des domestiques dans les maisons, LEGRAND, *Métamorph.* sc. 4. || 5° Placer de l'argent, le prêter à intérêt. Ceux qui, sans courir les risques de la mer, veulent tirer quelque profit de leur argent, le placent ou chez les banquiers, ou chez d'autres personnes, à douze pour cent par an, ou plutôt à un pour cent à chaque nouvelle lune [à Athènes], BARTH. *Anach.* ch. 55. || Placer de l'argent, se dit aussi de l'emploi qu'on en fait pour en retirer une rente. J'ai placé mon bien à fonds perdu, en une terre. || 6° Terme de commerce. Faire le placement, opérer le débit, la vente. Placer des denrées, des étoffes, des articles de commerce. Placer un ouvrage littéraire. || Dans un sens analogue, placer des billets de loterie, des billets de spectacle. || 7° Fig. Donner un rang, une position. Ses vertus le placent parmi les plus honnêtes citoyens de la ville. Sa disgrâce et ton crime Ont placé dans mon cœur ce héros magnanime, RAC. *Alex.* III, 2. Dans le vulgaire obscur si le sort l'a placé [un enfant], Qu'importe qu'au hasard un sang vil soit versé? ID. *Athal.* II, 5. Il [Antoine roi de Navarre] ne mérite d'être placé dans l'histoire que parce qu'il fut le père du grand Henri IV, VOLT. *Mœurs*, 171. || Placer dans un testament, faire un legs. L'abbé de Chateauneuf.... à qui je dois d'avoir été placé dans le testament de Ninon, VOLT. *Mél. hist. Nouv. doutes testament Richelieu.* || 8° Il se dit des choses auxquelles on attribue, par métaphore, une place qui n'est qu'idéale. Le philosophe place le bonheur dans la vertu. La Garde, qui revient à Paris, ne saurait-il placer son voyage utilement pour nous? SÉV. 4 nov. 1676. Je plaçai ma saignée brusquement, selon le besoin de mes affaires plutôt que sur celui de ma santé, ID. 10 juill. 1675. Je dis à M. le Prince en courant : Ah! que je plains ceux qui ne sont pas ici [à la représentation d'Esther]! il m'entendit, et tout cela était si pressé, qu'il n'y avait pas moyen de placer une pensée, ID. 28 fév. 1689. || Placer un mot, un propos, etc. le dire dans un moment où il peut produire de l'effet. Elles [les femmes] sont heureuses dans le choix des termes qu'elles placent si juste, que, tout connus qu'ils sont, ils ont le charme de la nouveauté, LA BRUY. I. || Placer un mot, dire quelques paroles. Il y perd son maintien, ne trouve pas où placer un seul mot, et n'a pas même de quoi écouter, LA BRUY. VII. || Placer un nom sur un visage, dire le nom de la personne que l'on voit. Je n'ai pas le don de placer si juste les noms sur les visages : au contraire je fais tous les jours mille sottises là-dessus, SÉV. 29. || Placer bien, placer en bon lieu son amitié, son affection, sa confiance, les donner à des personnes qui en sont dignes. Il lut le livre, aima l'auteur, et apprit à mieux placer sa confiance, D'ALEMB. *Éloges, Montesquieu.* || Placer bien ses grâces, ses faveurs, choisir des personnes de mérite pour leur accorder des grâces, des faveurs. || Placer bien ses charités, ses aumônes, les faire à des personnes qui les méritent. || 9° Se placer, *v. réfl.* Prendre une place. Je ne savais que devenir, ni où me placer, MARIVAUX, *Pays. parv.* 1re part. || Terme de manége. Se placer à cheval, être placé à cheval, y être dans une bonne et belle position. || 10° Être mis en une certaine ordonnance. Mes mots viennent sans peine et courent se placer, BOIL. *Sat.* VII. || Se mettre en une certaine place. L'ombre de Conradin sanglant, percé de coups, Terrible, vous repousse et se place entre nous, C. DELAVIGNE, *Vêpres siciliennes*, II, 3. || 11° Prendre un rang. Parmi tant de héros je n'ose me placer, RAC. *Brit.* I, 3. || Obtenir un emploi, une dignité. Quelque grande difficulté qu'il y ait à se placer à la cour, il est encore plus âpre et plus difficile de se rendre digne d'être placé, LA BRUY. VIII. Il y a même des stupides et, j'ose dire, des imbéciles qui se placent dans de beaux postes, et qui savent mourir dans l'opulence, ID. VI. Dans les guerres civiles.... ceux qui ont du mérite se font jour; chacun se place et se met à son rang; au lieu que, dans les autres temps, on est placé, et on l'est presque toujours de travers, MONTESQ. *Rom.* 11. || Entrer en condition dans une maison pour quelque travail, quelque service. L'une des deux, pour se tirer d'une extrême misère, cherche à se placer; elle entre au service d'une fort grande dame.... LA BRUY. VI.

— ÉTYM. *Place. Placer* ne paraît être venu en usage qu'au commencement du XVII° siècle; on trouve *placement* dans D'AUBIGNÉ.

† **PLACER** (pla-sèr), *s. m.* Nom donné, dans la Californie et l'Australie, aux lieux où l'on trouve de l'or. Les placers de la Californie.

— ÉTYM. Esp. *placel* (ahora se llama *placer*, dit le Dictionnaire de Salva), banc de sable, d'où, suivant le même dictionnaire, sables aurifères.

1. **PLACET** (pla-sè), *s. m.* Petit siége qui n'a ni bras, ni dossier. Prends ce banc, ce placet, ou cette chaire à bras, NOUGUIER, *Odyssée à la mode*, p. 59. Un lit et deux placets composaient tout son bien, BOIL. *Sat.* I. || On dit aujourd'hui tabouret.

— HIST. XVI° s. Faisants placets d'herbe verte, PASQUIER, *Monophile*, dans LACURNE. Douze plasetz de bois de noyer, dont six grands et six moyens, [Inventaire de Gabrielle d'Estrées], DE LABORDE, *Émaux*, p. 452.

— ÉTYM. D'après Ménage, c'est, avec un changement de genre, un diminutif de *place* : XVI° s. Aucunes maisonnettes, petites ou grandes boutiques, ny aussi aucune eschelle, banc ou placette, *Nouv. coust. gén.* t. I, p. 1007.

2. **PLACET** (pla-sè; le *t* ne se prononce pas et ne se lie pas; il n'en n'était pas de même au XVII° siècle, et Chifflet, *Gramm.* p. 217, dit que le *t* se prononce même devant une consonne; au pluriel, l'*s* se lie : les pla-sè-z et; placets rime avec traits, paix, succès, etc.), *s. m.* || 1° Demande succincte par écrit, pour obtenir justice, grâce, faveur (on dit aujourd'hui pétition). Premier placet présenté au roi sur la comédie du Tartuffe, qui n'avait pas encore été représentée en public, MOL. J'ai fait présenter deux placets au roi, où l'abbé Testu a mis toute son éloquence; ils n'ont pas seulement été lus, MAINTENON, *Lett. à Mme de Chantelou*, 28 avril 1666. Il [Louis XIV] renfermait les placets qu'on lui donnait dans une cassette dont lui seul avait la clef, SAINT-FOIX, *Ess. Paris, Œuv.* t. IV, p. 193. || Par extension. Nous fatiguons le ciel à force de placets, LA FONT. *Fabl.* VI, 11. || 2° Lettres de placet, s'est dit des lettres, scellées du sceau épiscopal, dont les quêteurs étaient obligés de se munir. || 3° Terme de jurisprudence. Demande adressée au tribunal pour obtenir audience. Vous montrerai-je l'heure où les gens à procès Qui sans argent sont sans refuge, Vont et revont cent fois présenter des placets, Sans pouvoir obtenir audience d'un juge? BOURSAULT, *Phaéthon*, IV, 2. || 4° Anciennement. Espèce de petit poëme en forme de placet. Voiture a fait de jolis placets.

— HIST. XVI° s. Ils ne pouvent estre adjournez pardevant juges ecclesiastiques, sans preallable permission ou placet du prince ou du conseil provincial, *Nouv. coust. génér.* t. II, p. 340. Et neanmoins seront lesdits jugemens executez par provision.... sans demander congé, placet, visa ne pareatis, *Déclaration du roi*, 5 août 1681.

— ÉTYM. Lat. *placet*, il plaît, qui constitue la formule par laquelle la pétition est accordée. Aussi le sens propre de *placet* est-il autorisation, comme on peut voir dans l'historique; c'est par abus qu'il a pris celui de pétition.

† **PLACEUR, EUSE** (pla-seur, seû-z'), *s. m.* et *f.* Synonyme de placier n° 2.

† **PLACEYEUR** (pla-sè-ieur), *s. m.* S'est dit autrefois d'officiers qui donnaient les places dans les marchés. Ordonne que les mesureurs... courtiers... placéyeurs, portiers des halles, voyers.... *Arrêt du Conseil*, 21 mars 1674.

— ÉTYM. *Place*.

† **PLACIDE** (pla-si-d'), *adj.* Qui garde son calme et sa [illegible]. Lui [Lamartine], toujours placide au plus fort de l'orage, écartait du geste ou détournait d'un mot, d'un regard, les armes braquées sur sa poitrine, DANIEL STERN, *Révolution de 1848*, t. II, p. 319, éd. 1861.

— REM. Placide, qui est dans les dictionnaires du XVIᵉ siècle, est un mot renouvelé.

— HIST. XVIᵉ s. Placide, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *placidus*, de *placere*, plaire.

† **PLACIDEMENT** (pla-si-de-man), *adv.* D'une manière placide.

— HIST. XVIᵉ s. Placidement, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Placide*, et le suffixe *ment*; ital. *placidamente*.

† **PLACIDITÉ** (pla-si-di-té), *s. f.* Néologisme. Caractère placide; tranquillité douce et sereine. Il y avait là [dans des tableaux d'église] un sentiment profond des divines nouveautés de l'Évangile, uni à je ne sais quelle placidité forte qui révélait l'étude de la nature antique, DANIEL STERN, *Esquisses morales*, p. 210, Paris, 1859. Le fleuve, uniformément alimenté, roule habituellement ses ondes avec la majestueuse placidité qui est le plus bel attribut de la puissance, FOURNET, *Observ. sur le Rhône*, Ac. des sc. *Comptes rendus*, t. LI, p. 968.

— ÉTYM. Lat. *placiditatem*, de *placidus*, placide.

† **PLACIER, ÈRE** (pla-sié, siè-r'), *s. m.* et *f.* ‖ 1° Celui, celle qui a mission d'indiquer les places dans une cérémonie, dans un lieu public. ‖ 2° Celui, celle qui s'occupe du placement d'articles de commerce, d'ouvrages de librairie, etc. ‖ *Adj.* Commis placier.

— ÉTYM. *Placer* 1.

† **PLACODINE** (pla-ko-di-n'), *s. f.* Sous-arséniure de nickel qui se présente dans la nature en cristaux tabulaires.

— ÉTYM. Πλακώδης, qui est en forme de plaque.

† **PLACOSTYLE** (pla-ko-sti-l'), *adj.* Terme de zoologie. Se dit d'une coquille dont la columelle porte un pli.

— ÉTYM. Πλάξ, pli, et *style*.

PLAFOND (pla-fon; le *d* ne se prononce pas et ne se lie pas; au pluriel, l'*s* se lie: des pla-fon-z épais), *s. m.* ‖ 1° Terme d'architecture. Surface plane et horizontale qui forme la partie supérieure d'un lieu couvert. Le plafond des temples égyptiens. Sénèque nous peint un plafond mobile, dont le mouvement circulaire imitait les mouvements du ciel, et dont les révolutions se succédaient suivant les saisons, QUATREMÈRE DE QUINCY, *Instit. Mém. hist. et litt. anc.* t. III, p. 269. ‖ Plafond de corniche, le dessous du larmier. ‖ 2° Surface qui forme le haut d'une salle, d'une chambre, etc. et qui est le dessous d'un plancher. Il compte des plafonds les ronds et les ovales, BOIL. *Art p.* I. Défilez, sans vous presser, votre petit chapelet [des vers élégiaques récités]; de temps en temps un regard au plafond; quand on a l'œil expressif, cela ne manque jamais son effet, CH. DE BERNARD, *un Homme sérieux*, § VIII. ‖ Faux plafond, plafond qu'on fait au-dessous du plafond [illegible] pour diminuer la hauteur d'un appartement. ‖ Fig. et populairement, avoir une araignée dans le plafond [dans la tête], se dit d'un homme bizarre et un peu fou. ‖ 3° Terme de peinture. Ouvrage ornant un plafond, et fait pour être vu de bas en haut, dont les figures, par conséquent, doivent être raccourcies et vues en dessous. Les plafonds de ce peintre sont admirables. Que vous ne peindrez point en plafond, ni en voûtes, et que [illegible] que pour cinq années, POUSSIN, *Lett.* (de Noyers à Poussin 14 janv. 1639). ‖ 4° Terme de menuiserie. Toute espèce de menuiserie placée horizontalement et servant à revêtir le haut des embrasements des portes, des croisées, etc. ‖ 5° Terme d'hydraulique. Le fond d'un bassin, d'un réservoir, sa plate-forme, son aire. Sa largeur [du canal] au plafond est de 12 pieds, CARRÈRE, [illegible] des Alpines, p. 219, Aix 1817. ‖ Il se dit, dans un sens analogue, du fond qui constitue une vallée, un plateau, etc. Le plafond de la vallée [en amont de la Loire], quoiqu'il [illegible] vers l'aval, est cependant en [illegible], Ac. des sc. *Comptes rendus*, t. LIII, p. [illegible] ‖ 6° Terme de marine. [illegible] ou plate-forme [illegible] à peu près [illegible] fond d'un navire [illegible] d'un canot ou autre bateau [illegible] ‖ 7° Terme de mar[illegible]. Tranche de mar[illegible] au bas et derrière le [illegible] ‖ 8° Terme de pâtissier. Grand plateau de cuivre étamé, avec un petit rebord, qui sert à cuire différentes pièces dans le four.

— ÉTYM. *Plat*, et *fond*.

PLAFONNAGE (pla-fo-na-j'), *s. m.* Action de plafonner. ‖ Travail de celui qui plafonne.

PLAFONNÉ, ÉE (pla-fo-né, née), *part. passé* de plafonner. Une chambre plafonnée.

PLAFONNER (pla-fo-né), *v. a.* ‖ 1° Couvrir le dessous d'un plancher, garnir de plâtre le haut d'une chambre, etc. Plafonner un appartement. ‖ 2° Terme de peinture. Plafonner une figure, donner à une figure peinte sur un plafond le raccourci nécessaire, pour que, vue de bas en haut, elle fasse un bon effet. ‖ Neutralement. Ces figures plafonnent bien, sans offrir de ces raccourcis désagréables qui rapprochent l'orteil de la narine, TH. GAUTIER, *Monit. univ.* 2 mai 1868.

— ÉTYM. *Plafond*.

PLAFONNEUR (pla-fo-neur), *s. m.* Celui qui plafonne, qui fait des plafonds de plâtre.

PLAGAL, ALE (pla-gal, ga-l'), *adj.* Terme de plain-chant. Mode ou ton plagal, celui qui part de la quarte au-dessous de la finale, par opposition aux authentiques, qui partent de la finale et vont à son octave. Le 2ᵉ, le 4ᵉ, le 6ᵉ et le 8ᵉ tons d'église sont plagaux. ‖ Cadence plagale, la cadence harmonique qui consiste, en finissant un morceau, à passer de l'accord parfait de sous-dominante à l'accord parfait de tonique.

— ÉTYM. Πλάγιος, de côté, parce que la quarte se trouve placée à côté de la tonique, suivant d'Ortigue, *Dictionnaire de plain-chant*; mais, suivant Lafage, parce que les modes plagaux sont moins directs que les authentiques, qui donnent une gamme toute naturelle.

PLAGE (pla-j'; au XVIIᵉ siècle, l'*a* était long, *plâge*, Chifflet, *Gramm.* p. 183; au XVIᵉ, ce mot s'écrivait et se prononçait *plaige*, Palsgrave, p. 63), *s. f.* ‖ 1° Dans le langage élevé et poétique, contrée. Tel on voit qu'un lion, roi de l'ardente plage, De sang et de meurtre altéré, Porte sur les chasseurs un regard assuré, LA FONT. *Lett.* XXV. Est-il dans l'univers de plage si lointaine Où ta valeur, grand roi, ne te puisse porter? BOIL. *Ép.* IV. ‖ 2° Terme de géographie. D'une manière générale, espace de terre considéré par le rapport qu'il a avec quelque partie du ciel, comme par exemple avec les zones, avec les climats, ou avec les quatre grandes parties du monde. Cette ville est située vers telle plage du ciel. On ne compte que quatre principales plages, le nord, le midi, l'est, l'ouest; on les appelle aussi les points cardinaux, HOEFFER, *Dict. de phys. et de chimie*. ‖ 3° Terme de marine. Espace plat d'une étendue plus ou moins grande sur le rivage de la mer, et qui n'est recouvert d'eau que dans les grandes marées. Plage de sable. Plage de galets. Et la brise du soir, en mourant sur la plage, Me rapportait les chants prolongés sur les flots, LAMART. *Nouv. Méditations*, II.

— HIST. XIIIᵉ s. Les nefs du Manzi [un pays de l'Inde] portent si grans ancres de fust, que il seuffrent moult de grans fortunes aus plajes, MARC POL, p. 649. ‖ XVIᵉ s. Lor ilz rencontrent un vaisseau par le moyen duquel ilz sceurent qu'ilz estoient en la playe, que les mariniers appellent vulgairement les testes de la grande Syrte, AMYOT, *Dion*, 23. Ils disent que ce fut un exprès miracle de faveur divine, que cette plage de mer se soubmeit gracieusement à luy, ID. *Alex.* 30.

— ÉTYM. Ital. *piaggia*; bas-lat. *plagia*; du lat. *plaga*, étendue de terre, dérivé, d'après Curtius, n° 367, de πέλαγος, les plaines de la mer.

PLAGIAIRE (pla-ji-è-r'), *s. m.* ‖ 1° Au sens propre, celui qui détourne les enfants d'autrui, qui débauche et vole les esclaves d'autrui. Ils font plus, ils arrachent les enfants du sein des pères, ils se les supposent, ils les défigurent, ils les blessent, ils les immolent comme des victimes à leur pauvreté; ce sont de véritables plagiaires condamnés par la loi de Constantin, GUYOT DE PITAVAL, *Causes célèbres*, t. 108. Ces plagiaires impitoyables [les jésuites] qui les [les enfants] enlevaient à leurs mères, MICHELET, *Du prêtre et de la femme*, 1ʳᵉ part. ch. 1. ‖ À peine usité en ce sens. ‖ 2° Celui qui prend, dans un ouvrage qu'il ne cite pas, des pensées, des expressions remarquables, ou même des morceaux entiers. Ces larrons et plagiaires qui dérobent tous les jours l'écorce de ses œuvres [de Pic de la Mirandole], pour en tirer le suc et la moelle de leurs écrits, NAUDÉ, *Rosecroix*, VII, 3. Il est assez de geais à deux pieds comme lui Qui se parent souvent des dépouilles d'autrui, Et que l'on nomme plagiaires, LA FONT. *Fabl.* IV, 9. Molière prit deux scènes entières dans la ridicule comédie du Pédant joué de Cyrano de Bergerac : ces deux scènes sont bonnes, disait-il en plaisantant avec ses amis, elles m'appartiennent de droit, je reprends mon bien; on aurait été, après cela, très-mal reçu à traiter de plagiaire l'auteur du Tartufe et du Misanthrope, VOLT. *Dict. phil. Épopée.* Je hais comme la mort l'état de plagiaire, A. DE MUSSET, *la Coupe et les Lèvres*, *dédicace*. ‖ *Adj.* Auteur plagiaire. ‖ Fig. Les plagiaires de la terreur de 1793.

— HIST. XVIᵉ s. Ils m'ont chargé de calomnie, accusé de plagiaire [plagiat], et, sans ouïr mes [illegible] condamné d'ignorance et de temerité, PARÉ, XX. *Préf.*

— ÉTYM. Lat. *plagiarius*, proprement celui qui débauche et récèle les esclaves d'autrui, de *plagium*, crime de débaucher les esclaves, du grec πλάγιος, oblique : celui qui met de côté, qui détourne.

PLAGIAT (pla-ji-a), *s. m.* ‖ 1° Au sens propre et peu près inusité; action de disposer d'une personne libre en la vendant ou l'achetant comme esclave. Arnauld du Tilh a été condamné pour avoir commis sept grands crimes, fausseté de nom, [illegible] de personne, adultère, rapt, sacrilége, larcin, plagiat; ce dernier crime est celui qu'on commet en retenant une personne qui est en puissance d'autrui, GUYOT DE PITAVAL, *Causes célèbres*, I, [illegible] ‖ 2° Action de plagiaire, de celui qui s'approprie des portions de livres. Le plagiat est incontestablement un des délits les plus graves qui puissent se commettre dans la république des lettres, et il y faudrait un tribunal souverain pour le juger, BONNET, *Lett. div. Œuv.* t. XII, p. 206, dans POUGENS. Quand un auteur vend les pensées d'un autre pour les siennes, ce larcin s'appelle plagiat, VOLT. *Dict. phil. Plagiat.* Le plus singulier de tous les plagiats est peut-être celui du père Barre, auteur d'une grande histoire d'Allemagne en dix volumes; on venait d'imprimer l'Histoire de Charles XII, et il en prit plus de deux cents pages qu'il inséra dans son ouvrage, ID. *ib.* ‖ Passage pris d'un ouvrage. Tous les plus beaux endroits de son ouvrage ne sont que des plagiats. ‖ 3° Par extension, il se dit de la peinture, de la musique. Rien n'est si commun et si difficile à reconnaître que le plagiat en peinture, DIDEROT, *Salon de 1765*, Œuv. t. [illegible] p. 169, dans POUGENS. Cet emprunt de lumière et d'inspiration n'est point un plagiat, ID. *ib.* p. 374.

— ÉTYM. Voy. PLAGIAIRE.

† **PLAGIÈDRE** (pla-ji-è-dr'), *adj.* Terme de minéralogie. Qui a des facettes situées en biais.

— ÉTYM. Πλάγιος, oblique, et ἕδρα, face.

† **PLAGIOBASIQUE** (pla-ji-o-ba-zi-k'), *adj.* Terme de minéralogie. Se dit des systèmes de cristallisation à coordonnées obliques.

— ÉTYM. Πλάγιος, oblique, et *base*.

† **PLAGIONITE** (pla-ji-o-ni-t'), *s. f.* Sulfure double de plomb et d'antimoine, dont la cristallisation dérive d'un prisme rhomboïdal oblique.

— ÉTYM. Πλάγιος, oblique.

† **PLAGIOSTOMES** (pla-ji-o-sto-m'), *s. m. pl.* Groupe de poissons à squelette cartilagineux, comprenant les raies, torpilles et squales.

— ÉTYM. Πλάγιος, oblique, et στόμα, bouche.

1. **PLAID** (plè; le *d* ne se prononce pas et ne se lie pas), *s. m.* ‖ 1° Terme de féodalité. Se dit des assemblées dans lesquelles se jugeaient les procès, sous les rois des deux premières races. Les [illegible] blaient, pour juger les affaires, des espèces de [illegible] ou d'assises, MONTESQ. *Esp.* XXX, 28. ‖ Plaids généraux ou grands plaids, assises des officiers de [illegible] ‖ Cour des plaids communs (*common pleas*), [illegible] des quatre principales cours de justice d'Angleterre; elle juge les différends civils entre par[illegible] ‖ 2° Audience d'un tribunal. Tenir les plaids. [illegible] le premier aux plaids et le dernier, RAC. *Plaid.* [illegible] ‖ Fig. Les Rohan faisaient des visites dans [illegible] les, tenaient les plaids chez la maréchale de [illegible] Moiho, ST-SIM. 166, 215. ‖ Les plaids tenants, c'est-à-dire à l'audience. ‖ Les plaids sont [illegible] l'audience est ouverte. ‖ Fig. Être sage au retour des plaids, perdre l'envie de plaider après avoir eu des procès. ‖ 3° Par extension, plaidoyer. Celui qui se faisait le plaid, nommait un [illegible] poursuivait la querelle, MONTESQ. *Esp.* [illegible] ‖ Proverbe. Peu de chose, peu de plaid, [illegible] dire pour expliquer une affaire de peu de conséquence, il ne faut pas de longs discours, [illegible] la chose dont on parle ne vaut pas la peine [illegible] contestée. ‖ Ce mot a vieilli, excepté dans [illegible] historique et appliqué aux assemblées et aux juridictions du moyen âge.

— HIST. IXᵉ s. Et ab Ludher nul plaid nunquam prindrai [je ne prendrai jamais quelque avec [illegible]

thairoi, *Serment*. || XIᵉ s. Al plait ad Ais en fut juget à pendre, *Ch. de Rol.* CVIII. Dès or comence li plait de Guenelon, *ib.* CCLXIX. || XIIᵉ s. Ne pouvent une hore avoir pez ; Toute jour sont, dient, az piez, Plais de forez, plais de monnoies, Plais de porprise, plaiz de voies, E plaiz de blet, e plaiz de moutes.... *Rou*, dans DU CANGE, *placitum*. Al jor du jugement, quant Dex tiendra ses plais, *Sax.* XV. Li bachelers ne tint plait [ne tint compte] de ses paroles, mais à force list de la pulcele sa volented, *Rois*, p. 164. || XIIIᵉ s. Une feme avoit fet son plet à deus ribaus, qu'il tueroient son baron [mari], BEAUM. LXIX, 16. || XVᵉ s. Après advint que le roy Philippe print ledit messire Robert en fort grant haine, pour l'occasion d'un plaid qui estoit esmeu par devant luy, dont estoit cause la comté d'Artois, FROISS. I, I, 56. || XVIᵉ s. En cent livres de plaid n'y a pas une maille d'amour, COTGRAVE.

— ÉTYM. Prov. *plag, plach, placht, plai, plait, plaît*; anc. catal. *pleit*; esp. *pleito*; portug. *pleito* et *preito*; ital. *piato*: du bas-lat. *placitum*, assemblée publique, ainsi dite parce que les édits qui la concernaient portaient *quia tale est nostrum placitum*, car tel est notre plaisir ; de *placere* (voy. PLAIRE).

2. PLAID (plè ; le *d* ne se prononce pas et ne se lie pas ; au pluriel l'*s* se lie : des plè-z écossais), *s. m.* Manteau de montagnard écossais. || Manteau de manches qu'on met par-dessus ses vêtements. Couverture de voyage, ainsi dite parce qu'elle est en général de dessin écossais.

— ÉTYM. Écossais, *plaid*. Au XVIIᵉ siècle, on disait *plaidin* : Serge d'Escosse demy étroite, blanche ou teinte, neuve ou vieille, appellée plaidin, *arrêt du 18 août 1667*.

† PLAIDABLE (plè-da-bl'), *adj.* Terme de pratique. Qui peut être plaidé.

† PLAIDAILLER (plè-dâ-llé, *ll mouillées*), *v. n.* Plaider souvent et pour de chétives querelles. Nous avons, de jeunesse, ensemble plaidaillé, Bataillé, chicané, bretaillé, ferraillé, DUFRESNY, *Réconcil. norm.* I, 5.

— ÉTYM. *Plaider*, et la finale préjorative *aille*.

PLAIDANT, ANTE (plè-dan, dan-t'), *adj.* Qui plaide. Partie plaidante. || Avocat plaidant, avocat qui fait profession de plaider, par opposition à avocat consultant, celui qui ne fait que donner des consultations.

PLAIDÉ, ÉE (plè-dé, dée), *part. passé* de plaider. Une cause plaidée habilement.

PLAIDER (plè-dé), *v. n.* || 1° Contester quelque chose en justice. Depuis qu'il est des lois, l'homme pour ses péchés Se condamne à plaider la moitié de sa vie, LA FONT. *Fabl.* XII, 27. C'est être damné dès ce monde que d'avoir à plaider, MOL. *Fourber.* II, 8. Et vivre sans plaider, est-ce contentement ? RAC. *Plaid.* I, 7. L'on n'entend.... que des mots d'exploit, de saisie, d'interrogatoire, de promesse, et de plaider contre sa promesse, LA BRUY. XI. Conseillez-vous aux prêtres, en Sorbonne ; Puis, quand vos cas seront bien décidés, Accordez-vous, si votre affaire est bonne ; Si votre cause est mauvaise, plaidez, J. B. ROUSS. *Épigr.* II, 17. Je parierais que cet homme-là plaide en séparation, C. DELAV. *Cons.* rapp. I, 1. || 2° Défendre, soutenir de vive voix la cause d'une partie devant les juges. Vraiment il plaide bien, RAC. *Plaid.* III, 3. Quand on a ainsi distingué l'éloquence du barreau de la fonction de l'avocat, et l'éloquence de la chaire du ministère du prédicateur, on croit voir qu'il est plus aisé de prêcher que de plaider, et plus difficile de bien prêcher que de bien plaider, LA BRUY. XV. || Fig. Quand mon esprit, poussé d'un courroux légitime, Vint devant la raison plaider contre la rime, BOIL. *Épître* X. Une conscience qui plaide au dedans de vous pour la justice, MASS. *Avent, Délai*. Je plaide pour le pauvre et contre les tyrans, M. J. CHÉN. *Gracques*, II, 3. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*. || 3° *V. a.* Soutenir, par devant la justice, une affaire, une contestation. Votre avocat ne se trouvera point lorsqu'on plaidera votre cause, MOL. *Fourber.* II, 8. Orante plaide depuis dix ans entiers en règlement de juges une affaire juste, capitale, et où il y va de toute sa fortune : elle saura peut-être dans cinq années quels seront ses juges, et dans quel tribunal elle doit plaider le reste de sa vie, LA BRUY. XIV. || Plaider une cause, se dit en parlant de l'avocat qui soutient le droit ou apprécie les intérêts d'une partie. Nous plaidons son affaire demain, et nous sommes attendus chez M. de la Pommeraie, notre juge rapporteur, C. DELAV. *Cons. rapp.* I, 2. || Plaider un fait, un moyen, le faire valoir. Plaider l'alibi. Plaider que, avancer, soutenir en plaidant, que.... Fig. Plaider la cause, prendre la défense. Je n'ai pas besoin d'un ministre officieux ; toute l'Angleterre plaide notre cause [le culte des saints], puisqu'elle célèbre comme nous le culte des saints, BOSS. *Avert. repr. d'idol.* 29. Là de l'humanité je plaiderai la cause, M. J. CHÉN. *Fén.* III, 2. || Fig. Plaider les causes perdues, soutenir une mauvaise cause. On ne plaide guère devant le public que les causes perdues, ou du moins équivoques, et on se met peu en peine d'étayer son droit par de froids préceptes, quand on se sent en état de gagner son procès par des exemples, D'ALEMB. *Éloges, Lamotte*. || Familièrement et fig. Plaider le faux pour savoir le vrai, dire à quelqu'un une chose fausse pour lui faire avouer la vérité. || 4° Plaider quelqu'un, lui faire un procès, l'appeler en jugement. Le fils de Mme de Valençai, si malhonnête homme, est mort de maladie, comme il les allait tous plaider, SÉV. 1ᵉʳ mars 1680. Le moindre d'entre nous, sans argent, sans appui, Eût plaidé le prélat et le chantre avec lui, BOIL. *Lutr.* III. || Fig. Plaider quelqu'un, lui chercher querelle. Vous trouverez à dire à tout, et M. de Grignan ne songe, à l'heure qu'il est, qu'à me plaider, SÉV. 19 janv. 1674. || 5° Se plaider, *v. réfl.* Être en procès les uns avec les autres. Leur terre près du Mans pour laquelle ils se plaident, DUFRESNY, *Réconcil. norm.* I, 2. || 6° Être plaidé. Mon affaire se plaide aujourd'hui.

— HIST. XIᵉ s. ....ad Ais où Charles seult plaider [tenir le plaid], *Ch. de Rol.* CLXXXIX. || XIIᵉ s. Au parlement sur Mueso... Où Franc et Saisne furent ajorné por plaidier, Pour la destroite guerre finer et apaier, *Sax.* IV. Dunc li voleit li reis des clers faire plaidier; Mais li barun li unt fait tut cel plait laissier, *Th. le mart.* 39. Ceste grant guerre dont m'oés ci plaidier [dont vous m'entendez ici parler], *Raoul de Camb.* 146. || XIIIᵉ s. Sire, dist Pierres de Douay, qu'alés vous chi plaidant? H. DE VALENC. VII. S'il avient qu'aucuns clers ou aucune religions [couvent] pledent à aucune personne, par devant le [la] justice de sainte Eglise, BEAUM. XI, 6. || XIVᵉ s. Le quel varlet commença à rioter et plaidoier [chercher querelle] avec Jehan Guiot, et desmentirent l'un l'autre, DU CANGE, *placitare*. Le suppliant se apoya à l'uis d'un mercier veisin de son pere, à la femme duquel mercier et à son varlet il plaidoit et s'esbatoit, ID. *ib.* Selon ce qu'ils auront lor raison commencie, Nous leur responderons amour ou felonie; Car quanque nous disons, c'est plaidié sans partie, *Guescl.* 21008. Et cil qui congnoissoient Bertran le bon guerrier Disoient : taisez-vous et n'en veilliez plaidier [mal parler]; Il n'a en tout le monde nul meilleur chevalier, *ib.* 13697. || XVᵉ s. Le debat avoit esté plaidoyé devant luy par plusieurs fois, COMM. V, 17. || XVIᵉ s. Disant misere estre compaigne de procez, et gens plaidoyens miserables, RAB. *Garg.* I, 20. Et y a moins de mal souvent à perdre sa vigne, qu'à la plaider, MONT. III, 48. L'obeissance n'est jamais pure en celuy qui raisonne et qui plaide, ID. III, 64. Mais quand ce vint à plaider la cause [de Manlius], la veue du Capitole feit grande nuisance aux accusateurs, AMYOT, *Cam.* 62. Plorant à chauldes larmes, pendant que la cause se plaidoit, ID. *Péric.* 60. Trop plaidoyer fait mendier, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 429. Dom Arbre logea son camp à Avignon vis à vis de la Roque, et là demeura trois jours, plaidant s'il me viendroit attaquer ou non ; à la fin il print party de se retirer, MONTLUC, *Mém.* t. I, p. 582, dans LACURNE. Jamais ne gaigne qui plaide son seigneur, COTGRAVE.

— ÉTYM. Wallon, *plaiit*; provenç. *plaidejar, plaideiar, playejar, plaegar*; catal. *pledejar*; espagn. *pleitear*; ital. *piateggiare, piatire*; du bas-lat. *placitare*, de *placitum*, plaid. L'ancienne langue disait aussi *plaidier, plaidoier*.

† PLAIDERIE (plè-de-rie), *s. f.* Procès. Je verrai dans cette plaiderie, Si les hommes auront assez d'effronterie... Pour me faire injustice aux yeux de l'univers, MOL. *Mis.* I, 1.

— HIST. XVIᵉ s. Quant à ceste joyeuseté de se mocquer, c'est bien chose seante à qui se veult mesler de plaiderie, mais.... AMYOT, *Cicér.* 6.

— ÉTYM. *Plaider*; Berry, *plaiderie*, procès; provenç. *plaideria*.

PLAIDEUR, EUSE (plè-deur, deû-z'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui plaide, qui est en procès. Au lieu qu'on nous mange, on nous gruge, On nous mine par des longueurs; On fait tant, à la fin, que l'huître est pour le juge, Les écailles pour les plaideurs, LA FONT. *Fabl.* I, 21. Mettez ce qu'il en coûte à plaider aujourd'hui ; Comptez ce qu'il en reste à beaucoup de familles ; Vous verrez que Perrin tire l'argent à lui, Et ne laisse aux plaideurs que le sac et les quilles, ID. *ib.* IX, 9. Le parlement reprit une seconde fois ses fonctions, et les plaideurs, qu'on avait négligés pour ces affaires [querelles avec le gouvernement], eurent la liberté de se ruiner à l'ordinaire, VOLT. *Louis XV*, 36. || Plaideur de quelqu'un, celui qui lui intente un procès. Les deux frères de ma mère obscurs, et l'aîné ruiné et plaideur de sa famille, ST-SIM. 2, 20. || 2° Celui, celle qui aime à plaider. Il en est de la frénésie des plaideurs comme des maladies épidémiques ; celles-ci enrichissent le médecin, celle-là fait la fortune de l'avocat, DIDEROT, *Claud. et Nér.* I, 24.

— HIST. XIIIᵉ s. Qui viaut [veut] plaideer en la haute court dou reaume de Jerusalem, il doit demander au seignor à conseill de court le meillor plaidoor [avocat] de la court à son escient, *Ass. de J.* 24. || XIVᵉ s. Dans Jehan de Brene plaideur [juge] de Pontigny seoit comme juges, et tenoit ses plais, et exerçoit juridiction, DU CANGE, *placitare*. || XVIᵉ s. On ne trouve gueres d'exemples de justes plaidoyours, CALV. *Instit.* 1206. Il se rendit bon plaideur [avocat], AMYOT, *Caton*, 3. Chiche plaideur perdra sa cause, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 146. Grand plaideur ne fut jamais riche, ID. *ib.* p. 146. Homme plaideur, menteur, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Plaider*; prov. *plaideiaire, plaiedor*; catal. *pledejaire, pledejador*; espagn. *pleiteador*; ital. *piatitore*.

PLAIDOIRIE (plè-doi-rie), *s. f.* || 1° Art, profession de plaider. S'exercer à la plaidoirie. Il a quitté la plaidoirie. || 2° Action de plaider. L'audience favorable que la cour me donne m'emporte au delà des bornes d'une juste plaidoirie, PATRU, *Plaid.* 3, dans RICHELET. Les jeunes avocats devraient ne se livrer pas de si bonne heure à la plaidoirie, ROLLIN, *Traité des Ét.* IV, 1. Comment démêler la vérité dans le chaos des plaidoiries? combien de fois les juges ne pourraient-ils pas dire aux avocats.... MARMONTEL, *Œuv.* t. V, p. 11.

— HIST. XIVᵉ s. Là [il] furent longuement en celle plaidoirie, *Guescl.* 10347. || XVᵉ s. La grande plaidoirie qui à Paris s'ensuivit, FROISS. II, III, 40.

— ÉTYM. L'ancien verbe *plaidoier*, autre forme de *plaider* (voy. PLAIDER, à l'historique).

PLAIDOYABLE (plè-do-ia-bl'), *adj. m.* Terme vieilli. Jours plaidoyables, jours où l'on peut plaider.

— HIST. XVIᵉ s. Ilz avoient tant donné de remises et de delais, qu'ilz avoient rejetté la cause jusques au dernier jour plaidoyable, AMYOT, *Cicér.* 9.

— ÉTYM. Ancien verbe, *plaidoyer*.

PLAIDOYER (plè-do-ié; plusieurs disent plè-doi-ié ; l'*r* ne se prononce pas et ne se lie pas; au pluriel, l'*s* se lie : des plè-do-ié-z éloquents), *s. m.* Discours prononcé devant un tribunal pour soutenir le droit d'une partie. Il [l'avocat] prononce de graves plaidoyers devant des juges qui peuvent lui imposer silence, et contre des adversaires qui l'interrompent, LA BRUY. XV. Antiphon profita beaucoup des entretiens qu'il eut avec Socrate.... il composa des plaidoyers pour ceux qui en avaient besoin, et l'on croit qu'il fut le premier qui introduisit cette coutume, ROLLIN, *Hist. anc.* XXV, 2, art. I, § 1. La plupart des plaidoyers dont les voûtes du palais retentissent, très-intéressants pour les parties, médiocrement pour les juges et très-peu pour tout ce qui n'est ni l'un ni l'autre, ne franchissent guère le cercle étroit où on les débite, D'ALEMB. *Éloges, Lamotte, note* 1.

— HIST. XIIIᵉ s. Noz avons veu que le [la] partie qui se doutoit d'avoir jugement contre li, disoit que li pledoiés n'avoit pas esté tix [tel], ançois avoit esté autre, BEAUM. LXVII, 24. || XVIᵉ s. Voilà pas un playdoyer sec et sain.... veritable, franc et juste [de Socrate à ses juges], MONT. IV, 217.

— ÉTYM. L'infinitif de l'ancien verbe *plaidoier* pris substantivement.

PLAIE (plê ; au XVIᵉ siècle, Bèze dit qu'il faut prononcer plai-ie ; plai-ye ou pla-ye est en effet la prononciation ancienne ; car plaie et les autres mots de ce genre sont toujours de deux syllabes), *s. f.* || 1° Solution de continuité qui est dans les parties molles du corps, qui communique avec le dehors, et qui est produite soit par une cause externe soit par une cause interne. Il me semble que Jésus-Christ ne laissa toucher que ses plaies après sa résurrection : il ne faut nous unir qu'à ses souffrances, PASC. *Pens.* XXV, 8, édit. HAVET. Tout son corps n'est bientôt qu'une plaie, RAC. *Phèdre*, V, 6. Petits hommes.... vous voilà munis d'instruments commodes [armes] qui vous servent à vous faire réciproquement de larges plaies, LA BRUY. XII. Un homme couvert de plaies s'échappa de la maison de son créancier, et parut dans la place : le peuple s'émut à ce spectacle, MONTESQ. *Esp.* XII, 21. || Fig.

li [le lièvre] s'enfuit par un trou, Non pas trou, mais trouée, horrible et large plaie Que l'on fit à la pauvre bête, LA FONT. *Fabl.* IV, 4. || Rouvrir une plaie, en écarter les lèvres pour empêcher que les bords ne se cicatrisent avant le fond. || Fig. Rouvrir une plaie, renouveler une douleur. Suis-je destiné à rouvrir toutes les plaies de votre famille? FLÉCH. *Duc de Montausier.* La mort de l'un rouvre la plaie que l'autre avait faite, FÉN. *Tél.* XI. || Les plaies de Notre-Seigneur, ou les cinq plaies, les blessures faites à Jésus-Christ le jour de sa passion. || Fig. Rouvrir les plaies de Jésus-Christ, commettre des péchés qui l'offensent grièvement. Mais que sera-ce quand Jésus-Christ paraîtra lui-même à ces malheureux, quand ils verront celui.... dont ils auront rouvert toutes les plaies? BOSS. *Anne de Gonz.* || Familièrement. Plaies et bosses, coups et blessures. Et qu'au lieu de fêtes et noces, On leur a fait plaies et bosses, SCARR. *Virg.* VIII. || Familièrement. Ne demander, ne souhaiter que plaie et bosse, ne chercher, ne souhaiter que querelles, débats, combats, malheurs. L'esprit charitable de souhaiter plaies et bosses à tout le monde est très-répandu, SÉV. 29 déc. 1679. Que dites-vous, ma chère fille, des nouvelles de cette semaine? nous ne demandons que plaie et bosse; mais en vérité je trouve que cette fois il y en a trop, ID. 72. Ce qui me fit prendre tant de goût à la profession [de médecin], que je ne demandai plus que plaie et bosse, LE SAGE, *Gil Bl.* II, 3. || 2° Par abus, cicatrice. Il montrait ses plaies, pour rappeler les combats où il s'était trouvé. Ceux-ci, avec de longs services, bien des plaies sur le corps.... LA BRUY. VIII. || 3° Les plaies des arbres, ouvertures qui se font spontanément ou qui sont faites à l'écorce des arbres par un coup, par une scie, par un instrument tranchant. || 4° Fig. Tout ce qui porte préjudice, ou cause de la peine, de l'affliction. Je n'ai besoin de vous dire combien le cœur tendre de la princesse Anne fut profondément blessé par cette mort [de sa sœur]; mais ce ne fut pas là sa plus grande plaie : maîtresse de ses désirs, elle vit le monde, elle en fut vue, BOSS. *Anne de Gonz.* Hérode a commencé à faire cette plaie à leur liberté [des Juifs], ID. *Hist.* II, 10. Nous sommes demeurés d'accord que nous étions obligés de part et d'autre de travailler à remédier au schisme qui nous sépare et fermer une si grande plaie, ID. *Projet de réunion, récit.* Que si la faute d'un domestique.... avait comme arraché d'une bouche si sage et si circonspecte une parole plutôt sévère que fâcheuse, quel soin ne prenait-elle pas d'adoucir et de guérir la plaie qu'elle avait faite? FLÉCH. *Dauphine.* Les plaies du cœur sont plus dangereuses que celles de l'esprit, MALEBR. *Rech. vér.* IV, 8. Lorsqu'elles viennent nous découvrir les plaies de leur conscience, MASS. *Carême, Confess.* En réparant les dévastations des Espagnols, elle [la société des Jésuites, au Paraguay] a commencé à guérir une des grandes plaies qu'ait encore reçues le genre humain, MONTESQ. *Esp.* IV, 6. La fameuse révocation de l'édit de Nantes est regardée comme une grande plaie de l'État, VOLT. *Frag. sur l'hist.* XVII. Les grandes plaies du corps et de l'âme ne saignent pas à l'instant qu'elles sont faites; elles n'impriment pas sitôt leurs plus vives douleurs; la nature se recueille pour en soutenir toute la violence, J. J. ROUSS. *Ém.* V. Tout ce qui pleure, tout ce qui a des plaies fait ses délices [à Jésus-Christ], CHATEAUBR. *Génie,* IV, III, 4. || Plaie secrète, un mal de l'âme qu'on dissimule. Galérius rougit, et l'habile courtisan vit qu'il avait touché la plaie secrète, ID. *Mart.* XI. || Fig. Mettre le doigt sur la plaie, indiquer nettement la cause d'un mal. || 5° Fig. Blessure faite par l'amour, peine d'amour. Fermer les yeux aux plaies que vous faites, REGNIER, *Élég.* V. De mon feu par là soulage un peu les plaies; Accorde un faux remède à des douleurs si vraies, CORN. *la Place roy.* I, 4. J'ai bien reconnu la profondeur de la plaie que l'amour m'avait faite auprès d'Eucharis, FÉN. *Tél.* XXII. || 6° Il se dit des personnes mêmes qui causent un grand mal, un grand scandale. Vous êtes [vous, grands] établis pour la perte ou pour le salut de plusieurs, des plaies ou des ressources publiques, MASS. *Petit carême, Tentat.* || 7° Terme de l'Écriture. Les plaies d'Égypte, les fléaux dont Dieu punit l'endurcissement de Pharaon. || Par extension, toute infliction faite par le Seigneur et manifestée par quelque souffrance. Le Seigneur frappa de très-grandes plaies Pharaon et sa maison, à cause de Saraï, femme d'Abraham, SACI, *Bible, Genèse,* XII, 17. S'il se trouve une maison frappée de la plaie de la lèpre, celui à qui appartient la maison ira en avertir le prêtre, ID. *ib. Lévit.* XIV, 34, 35.

|| Proverbe. Plaie d'argent n'est pas mortelle, plaie d'argent peut se guérir, se dit d'une perte d'argent qui peut se réparer, par opposition avec quelque malheur irréparable.

— HIST. XIᵉ s. Si home fait plaie à altre, *Lois de Guill.* 11. || XIIᵉ s. Toutes ses plaies commencent à saigner, *Ronc.* p. 97. De viés [vieux] mesfait novele plaie, *Brut,* t. I, p. 27, v. 540. || XIIIᵉ s. Perdue avoit la vue par une plaie qu'il avoit eue al chief, VILLEH. XL. Si but et manga tant comme lui plot, et jut à femme, et sa plaie comencha à foursanner [s'exaspérer], et li feus i feri [et la chaleur s'y mit], *Chr. de Rains,* p. 60. Et fut la plaie si large que le sanc li venoit du cors aussi comme le bondon d'un tonnel, JOINV. 225. || XVᵉ s. Receut plusieurs playes [blessures] pour luy, COMM. VI, 6. || XVIᵉ s. Playe est solution de continuité recente, sanguinolente, et sans putrefaction, complete ou purulente, faite principalement ès parties molles. — Quelquesfois est appellée playe, quelquesfois ulcere recent ou simplement ulcere, PARÉ, VII, 1. Mettre l'emplastre près de la playe, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 273.

— ÉTYM. Provenç. *plaga, plagua, playa*; espagn. *llaga*; portug. *chaga*; ital. *piaga*; du lat. *plāga*; du grec πλήγη, coup, de πλήσσειν, frapper. De *plaie* l'ancienne langue avait fait le verbe *plaier*.

PLAIGNANT, ANTE (plè-gnan, gnan-t'), *adj.* || 1° Terme de palais. Qui porte plainte en justice. || Substantivement. Écouter les plaignants. || 2° Par extension, celui qui se plaint de quelque chose. Ce corps [les états généraux] n'est qu'un corps de plaignants, de remontrants, et, quand il plaît au roi de le lui permettre, un corps de proposants, ST-SIM. 322, 225. Le cri de la nation obtint du gouvernement en 1764 la liberté de l'exportation : aussitôt on exporta.... on vendit un peu trop.... alors quelques plaignants passèrent d'une extrémité à l'autre.... VOLT. *Dict. phil. Blé,* III.

1. PLAIN, AINE (plin, plè-n'), *adj.* || 1° Qui est sans inégalités, uni. Si le pays est bossu ou plain, couvert de bois ou découvert, VAUB. *Dîme,* p. 223. Des cascades dans des lieux plains et sablonneux, J. J. ROUSS. *Hél.* IV, 11. || Velours plain, satin plain, linge plain; on dit plutôt aujourd'hui : velours, satin, linge uni. || Terme de fauconnerie. Cet oiseau va de plain, il plane en l'air. || 2° De plain-pied, au même étage et de même niveau. La duchesse de Saint-Simon reçut toute la cour sur son lit dans l'appartement de la duchesse d'Arpajon, plus commode parce qu'il était de plain-pied, ST-SIM. 28, 69. L'appartement de madame de Maintenon était de plain-pied avec celui du roi, VOLT. *Louis XIV,* 27. || De plain-pied, sans monter ni descendre. De la salle on entre de plain-pied dans le jardin. || Fig. De plain-pied, sans rien qui oblige à des efforts, sans difficulté. Le socinianisme est une religion de plain-pied, qui lève toutes les difficultés et aplanit toutes les hauteurs, BOSS. 6ᵉ *avert.* III, 15. Voir de plain-pied d'abord et beau-père et maîtresse, TH. CORN. *D. Cés. d'Avalos,* I, 4. Combien de favoris de la fortune vont de plain-pied saisir les premiers postes! MASS. *Drap.* || *S. m.* Le plain-pied, plusieurs pièces de plain-pied. Il y a beaucoup de plain-pied dans cette maison. Un beau plain-pied. || Par extension. Saint-Germain, lieu unique pour rassembler les merveilles de la vue, l'immense plain-pied d'une forêt toute joignante.... le roi l'abandonne pour Versailles, ST-SIM. 410, 148. || 3° Plain-chant, voy. PLAIN-CHANT. || 4° *S. m.* Le plain, en termes de marine, la haute mer. Un vaisseau est allé au plain, a mis au plain, a donné au plain. Le plain de l'eau, la haute mer, DESROCHES, *Dict.* 1687. || Ancien terme de marine. Le plain de la poupe, la partie du pont de l'arrière comprise entre le tabernacle et les premiers bancs de droite et de gauche de la galère.

— HIST. XIIᵉ s. Toute plaine sa lance [il] l'abat mort au sentier, *Sax.* XI. Li reis li a mandé qu'il soit prez l'endemain De respundre e de rendre sun acunte tut plain, *Th. le mart.* 33. En la cité se sont tuit mis, Guerpi ont tout le plain païs, WACE, dans DU CANGE, *planum.* || XIIIᵉ s. D'autre part c'ert bien plaine chose; Ge ne vous i metrai jà glose, *la Rose,* 7297. Es issues des viles li quemin sont plus largue que il ne doivent estre à plain camp, BEAUM. XXV, 9. || XIVᵉ s. Quant on cuide en ferme joie estre, En un plain laissier [laisser en plan] le [la] convient, Que souvent grans dueilz [deuil] y sourvient, J. DE CONDÉ, t. III, p. 56. Ulcere plaine est cele en la quelle le seul cuir deffaut, H. DE MONDEVILLE, fᵒ 78. || XVᵉ s. En chevauchant les landes de Berne [Béarn], qui sont assez plaines, FROISS. II, III, 11. On vous deust bannir en exil, Sans point flater, je parle plain, CH. D'ORL. *Chans.* Les fossés estoient parfonds de plus d'une lance, et tranchés à plain comme mur, *Boucicq.* I, 14. Lors print apertement son ch[e]val par le frein, et saillit en la selle de plaine ter[re] sans mettre pied en l'estrier, *Perceforest,* t. [...] fᵒ 119. Plaines gens sont sans decepvoir, qui [...] ment justice et droiture, E. DESCH. *Poés. mss.* fᵒ [...] || XVIᵉ s. Le bois acquiert le plain [gaigne à [...] maître la propriété des champs qu'il envahit], L[E...] SEL, 257. La nacelle vint à se poser tout douce[ment] en un endroit de la rive qui estoit uny et p[lain], AMYOT, *Rom.* 3. Il ne se tord pas qui va plain ch[e]min, COTGRAVE.

— ÉTYM. Provenç. *plan*; catal. *pla*; esp. *lla[no]*; portug. *plano*; ital. *piano*; du lat. *planus.* L'an[]cienne langue employait très-souvent *plain,* s. [m.,] au sens de *plaine. Plain* et *plein* sont souvent co[n]fondus. Dans les anciens textes, *plain pied,* que [l'on] écrit *plein pied,* signifie l'étendue d'un pied. Le [même] manoir écrit *plain champ,* ce que nous écriv[ons] aujourd'hui *plein champ;* ce sont deux idées di[ffé]rentes qui arrivent au même sens dans l'usage : *plain champ,* en champ uni; *en plein champ,* d[e] la plénitude, l'étendue du champ.

† **2. PLAIN** (plin), *s. m.* Cuve dans laquelle [on] a fait éteindre de la chaux vive; on y trempe [les] peaux pour les dépiler (on écrit aussi plein). || P[lain] neuf, celui qui n'a pas encore servi; plain fai[t], celui qui conserve encore une certaine force; plain mort ou mort plain, celui qui est re[mpli] d'une vieille eau qui a jeté tout son feu.

— ÉTYM. *Plain* est une altération de *pelin* (v[oy.] ce mot).

† **PLAINAGE** (plè-na-j'), *s. m.* Action de me[ttre] les peaux dans le plain. Les cuirs qui ont été [pen]dant un an dans les plains ont acquis tout le p[lai]nage qui leur est nécessaire, *Dict. des arts et m[étiers],* *Tanneur* (voy. PLAIN 2).

PLAIN-CHANT (plin-chan), *s. m.* || 1° Chant [de] l'Église romaine, institué au IVᵉ siècle, et resta[uré] au VIᵉ par le pape Grégoire le Grand. || 2° Sorte [de] déclamation sur les intonations de l'échelle d[iato]nique; musique dans laquelle on emploie les va[ria]tions de hauteur des sons; il y a aussi des différe[nces] de durée qui dépendent presque toutes de ce qu[e la] syllabe latine est ou n'est pas accentuée. || 3° T[ona]lité du plain-chant : tandis que la tonalité de [la] musique actuelle consiste en ce que l'oreille app[elle] naturellement à la fin d'un morceau une certa[ine] note à l'exclusion de toute autre, la tonalité du p[lain-]chant consiste en ce que la finale y est appelée [par] l'habitude et non par une préférence naturelle co[mme] dans notre musique (voy. TONALITÉ). || 4° Écriture [du] plain-chant : il s'écrit sur une portée de quatre [li]gnes seulement, parce qu'il ne dépasse pas ordina[ire]ment une octave; il emploie deux clefs, la clef [d'ut] et celle de fa. || 5° Plain-chant musical, celui d[ans] lequel on a introduit quelques-unes des condi[tions] de la musique moderne, savoir : les diverses [va]leurs des notes; les intervalles prohibés d[ans] le plain-chant; les changements de ton à l'[aide] des dièses et bémols; l'harmonie de plusie[urs] parties marchant ensemble. Du Mont, Lully, N[...] la Feillée, etc. ont composé des pièces de p[lain-]chant musical. Avant de traiter des div[isions du] plain-chant musical, nous devons indiquer les [cir]constances qui le différencient en quelque s[orte] matériellement du plain-chant habituel, LA F[...] *Cours complet de plain-chant,* nᵒ 664. || 6° P[lain-]chant, un papillon; une coquille univalve.

— ÉTYM. *Plain,* uni, et *chant.*

PLAINDRE (plin-dr'), je plains, tu plains, [il] plaint, nous plaignons, vous plaignez, ils [plai]gnent; je plaignais, nous plaignions; je plaign[is; je] plaindrai; je plaindrais; plains, qu'il plaigne, [plai]gnons; que je plaigne, que nous plaignions; [que] je plaignisse; plaignant; plaint, *v. a.* || 1° Tém[oigner] un sentiment de chagrin pour les peines d'autr[ui ou] de soi-même. Plaindre les malheureux n'est [pas] contre la concupiscence [l'ensemble des mau[vais] penchants]; au contraire, on est bien aise d'a[voir] à rendre ce témoignage d'amitié, et à s'attirer [la ré]putation de tendresse sans rien donner, PASC. *Pensées,* VI, 34, éd. HAVET. Ceux qui admira[ient la] fermeté [de Mme de Montausier malade] perd[aient] la leur; ceux qui la plaignaient paraissaient [plus] que les seuls à plaindre, FLÉCHIER, *Mme de M[ontausier].* Fidèle dans leurs disgrâces [de ses amis], [à] les louer et les servir en des temps où les a[utres] n'osaient presque pas les plaindre, ID. *Duc [de] Mont.* Je plaindrais le cardinal de Rohan, [si je] pouvais plaindre un homme qui a l'honneur d['être] la victime de son zèle pour la vérité, MAINTEN[ON], *Lettre à Mme de Caylus,* 10 janvier 1710.

plains les malheureux depuis que je le suis; et je sens que mon cœur s'intéresse pour cet homme, sans savoir pourquoi, FÉN. *Tél.* XXIV. J'ai vu Bolingbroke rongé de chagrins et de rage ; et Pope, qu'il engagea à mettre en vers cette mauvaise plaisanterie [Tout est bien], était un des hommes les plus à plaindre que j'aie jamais connus, VOLT. *Princ. l'act.* XVI. On croit être plaint quand on est écouté, GRAFFIGNY, *Lett. péruv.* V. || Témoigner de la compassion au sujet de. Je vous plains bien de vos méchantes compagnies, SÉV. 6 janv. 1672. Je vous ai souvent plainte de la vie ennuyeuse que vous menez depuis huit ans, MAINTENON, *Lett. à Mme de Caylus*, 20 avril 1712. Tous sont contents d'eux-mêmes et de leur esprit, et l'on ne veut pas dire qu'ils en soient entièrement dénués; mais on les plaint de ce peu qu'ils en ont, et, ce qui est pire, on en souffre, LA BRUY. V. || Plaindre de, avec le verbe à l'infinitif. Je te plains de tomber dans ses mains redoutables, RAC. *Athal.* II, 5. || Être à plaindre, mériter d'être plaint. Atys, que vous seriez à plaindre Si vous saviez tous vos malheurs! QUIN. *Atys*, I, 6. Non, il n'est homme à plaindre ici que le méchant, COLLIN D'HARLEVILLE, *Optimiste*, V, 11. Vous êtes bien à plaindre, bien digne de compassion. Mme de la Fayette m'a mandé qu'elle allait vous écrire, mais que la migraine l'en empêche: elle est fort à plaindre de ce mal, SÉV. 76. || Se dit souvent ironiquement. On vous envoie en province avec une belle place; vous êtes bien à plaindre! N'être pas à plaindre, être dans une condition où l'on ne doit pas être plaint. Il y a beaucoup de jolies folles, beaucoup de jolies friponnes ; vous avez causé beauté, bonté et esprit ; vous n'êtes pas à plaindre, VOLT. *Lett. Saurin*, oct. 1761. Ainsi elle n'était sûrement pas à plaindre, quoiqu'elle se plaignît toujours, J. J. ROUSS. *Conf.* XI. || 2° En parlant des choses pour lesquelles on témoigne sa pitié. Ô qu'il est doux de plaindre Le sort d'un ennemi quand il n'est plus à craindre! CORN. *Pomp.* V, 1. Ne plaignons plus ses disgrâces, qui font maintenant sa félicité [dans le paradis], BOSS. *Reine d'Angl.* La vieillesse.... Toujours plaint le présent et vante le passé, BOIL. *Art p.* III. Je révoque des lois dont j'ai plaint la rigueur, RAC. *Phèdre*, II, 2. Votre sort est à plaindre, je l'avoue, MASS. *Carême*, *Voc.* || Plaindre quelque chose, exprimer des plaintes de la perte, de la privation de quelque chose. Ce triste et fier honneur m'émeut sans m'ébranler ; J'aime ce qu'il me donne, et je plains ce qu'il m'ôte, CORN. *Hor.* II, 3. || Plaindre que, se montrer fâché que. Il [mon fils] m'en avait parlé le premier.... en grognant et regrettant, tout comme nous, que le chevalier ne conduisît pas ses premières années [du jeune Grignan], SÉV. 22 janv. 1690. || Employer à regret, donner avec répugnance et parcimonie. Sachant très-bien qu'en amour comme en guerre On ne doit plaindre un métal qui fait tout, LA FONT. *Coupe.* Je crois que mon fils ne plaindrait pas de plus gros gages pour avoir un bon cuisinier, SÉV. 28 févr. 1685. Que mon cœur en ce jour de joie et d'opulence, D'un superbe convoi plaindrait peu la dépense! BOIL. *Ép.* V. On ne plaint pas son argent pour voir un opéra-comique, et on le plaindra pour avoir des aqueducs, VOLT. *Lett. de Parcieux*, 17 juill. 1767. || Se plaindre une chose, s'en passer par avarice. Celui qui amasse injustement des richesses en se plaignant sa propre vie, les amasse pour d'autres, SACI, *Bible, Ecclésiast.* XIV, 4. Il ne lui manque aucune de ces curieuses bagatelles que l'on porte sur soi ; et il ne se plaint non plus toute sorte de parure qu'un jeune homme qui a épousé une riche vieille, LA BRUY. II. Oh! la belle leçon pour la plupart des pères! Ils se plaignent souvent les choses nécessaires; Pour amasser pour des ingrats, pour des extravagants.... DESTOUCH. *Dissip.* I, 7. || Regretter. Vous avez peut-être regret de m'avoir fait ce bien-là sans y penser; et me le plaignez point, aimable Léonore, SCARR. *Rom. com.* I, 13. Et on plaindra à ces gens-là les grandeurs dont ils font un si bon usage! SÉV. || Si votre main gauche plaint ce que donne votre main droite, FLÉCH. III, 468. Chacun a bien fait son devoir, ne plaignons point quelques moments de trouble, BEAUMARCH. *Mère coup.* V, 8. || Plaindre sa peine, travailler mollement et sans donner véritablement de la peine. Tout le mal qu'on dit d'elle [de la langue française] n'est vrai qu'entre les mains d'un homme sans génie ou qui plaint sa peine, D'OLIVET, *Prosod. franç.* V, 4. Il ne plaint pas sa peine, ses peines, il est obligeant, actif. || 4° *V. n.* Pousser des plaintes, des gémissements. C'est fait de moi, quoi que je fasse ; J'ai beau plaindre et beau soupirer.... MALH. V, 5. Et Cléone et le roi s'y jettent pour l'éteindre [le feu] : Mais, ô nouveau sujet de pleurer et de plaindre, Ce feu saisit le roi ; ce prince en un moment Se trouve enveloppé du même embrasement, CORNEILLE, *Méd.* V, 1. || 5° Se plaindre, *v. réfl.* Se lamenter. Et quiconque se plaint cherche à se consoler, CORN. *Pomp.* V, 1. Qu'avons-nous à nous plaindre, lorsqu'il ne plaît pas à Dieu de nous écouter? BOURD. *Pensées*, t. II, p. 90. Mais l'amour qui se plaint le plus N'est pas toujours le plus à plaindre, QUINAULT, *Phaéton*, II, 4. La pauvre Fanchon s'est plainte de beaucoup de maux de tête tout le matin, RAC. *Lett.* XXV, *à son fils.* || Poétiquement. Sous les fougueux coursiers l'onde écume et se plaint, BOIL. *Épît.* IV. || 6° Témoigner des regrets, du mécontentement. Mais donnons quelque chose à Rome qui se plaint, CORN. *Nicom.* IV, 2. Et si vous vous plaignez de moi, Je ne sais pas de bonne foi, Ce qu'il faut pour vous satisfaire, MOL. *Amph.* II, 2. Gardons-nous bien de nous plaindre des gens dont nous devons nous louer, SÉV. 247. Je le plains plus que je ne m'en plains, MAINTENON, *Lett. à d'Aubigné*, 2 sept. 1681. Quand vous me haïriez, je ne m'en plaindrais pas, RAC. *Phèdre*, II, 6. Il est souvent plus utile de quitter les grands que de s'en plaindre, LA BRUY. IX. || Se plaindre que, avec l'indicatif (le sens est que l'acte exprimé par le verbe à l'indicatif n'a rien d'hypothétique). La mouche, en ce commun besoin, Se plaint qu'elle agit seule et qu'elle a tout le soin, LA FONT. *Fabl.* VII, 9. Elle se plaint que vous avez fini le premier un commerce qui lui faisait un grand plaisir, SÉV. 7 sept. 1689. Nous nous sommes plaints que la mort, ennemie des fruits que nous promettait la princesse, les a ravagés dans la fleur, BOSS. *Duch. d'Orl.* Parlez: Phèdre se plaint que je suis outragé, RAC. *Phèdre*, III, 5. Vous vous plaignez que votre ennemi vous a décrié en secret et en public, MASS. *Carême*, *Pardon.* || Se plaindre que, avec le subjonctif (le sens est que l'acte exprimé par le verbe au subjonctif est hypothétique). Combien de fois ne s'est-on pas plaint que les affaires n'eussent ni règle ni fin! BOSS. *le Tell.* Vous-même, monsieur, pouvez-vous vous plaindre qu'on n'ait pas rendu justice à votre dialogue de l'amour et de l'amitié? BOIL. *Lett. à Ch. Perrault.* Quelques-uns ont pris l'intérêt de Narcisse, et se sont plaints que j'en eusse fait un très-méchant homme, RAC. *Brit. Préf.* || Se plaindre de ce que. Ces hérésiarques se sont-ils plaints de ce qu'on leur imposait ce qu'ils ne disaient pas? PASC. *Lettre de Nic. au P. Annat.* || 7° Former une plainte en justice. Il est allé se plaindre au commissaire. || 8° Témoigner de la compassion l'un pour l'autre. Comme ceux qui courent le même péril se plaignent les uns les autres par une expérience sensible de leurs communes disgrâces, BOSS. 1er *serm. Nativité*, 2. || Témoigner de la compassion pour soi-même. Il plaignait ceux qui l'aimaient, beaucoup plus qu'il ne se plaignait lui-même, VOLT. *l'Ingénu*, 10.

— HIST. XIe s. Plainums ansemble le doel [deuil] de nostre ami, *St Alexis*, XXXI. Jamais n'ert [ne sera] jur que Charles ne se pleigne, *Ch. de Rol.* LXXI. Pleindre poons [nous pouvons] France douce la belle, *ib.* CXXVI. || XIIe s. Et quant je plus plaing et souspir.... *Couci*, XVIII. A tort s'en plaint li uns, puisque l'autre s'en loue, *Sax.* XVII. Mult me plaig de ses hummes, sainz Thomas respundié [répondit], Qui nos iglises tienent à force e à pechié, *Th. le mart.* 142. || XIIIe s. Cil fu durement plains et plorés de Guillaume son frere et des autres barons, VILLEH. CXI. Et furent mout destroit et irié, et mout durement se plaintrent de ceux qui la mellée avoient faite de l'empereur Baudoin et du marchis de Montferrat, ID. CXIX. Et se li sires ne veut faire ceste requeste et li parchonier s'en plaignent au sovrain, li sovrains le doit fere fere, BEAUM. XXII, 8. Le roy ne requist ne ne prist onques aide [impôt] des siens barons, ne à ses chevaliers, n'à ses hommes, ne à ses bones villes dont en [on] se plainsist, JOINV. 207. Il ne muet pas de sens [il n'a pas de sens] celui ki plaint Peine et travail ki li ert [sera] avantage, MÄTZNER, p. 23. || XIVe s. Et j'ai vostre argent, ne me le plaindés jà; Car si tost que je l'ai, li taverniers l'ara, *Baud. de Seb.* VIII, 921. || XVe s. Quand il sçut que les François chevauchoient, qui ardoient le pays, et ouït les poures gens pleurer, crier et plaindre le leur, si en eut grant pitié, FROISS. I, I, 111. Les aucuns sages [princes] se sont bien sceu servir des plus apparans [clercs pour conseillers], et les chercher sans y rien plaindre, COMM. II, 6. Parler à quelque amy, et hardiment plaindre ses douleurs, ID. V, 5. Le noble roy de France le plaint [plaignit] et regretta [du Guesclin], comme Charlemagne fit son neveu Roland, *Mém. sur du Guescl.* p. 446, dans LACURNE. || XVIe s. L'un va plaignant ses gras bœufs delaisser, MAROT, I, 311. Ne plain donc point de laisser mere et pere, ID. IV, 390. L'un se plainct qu'il luy fault.... MONT. I, 79. Le duc René plaignit aussi la mort du duc de Bourgogne, ID. I, 268. Je plaignois les malades beaucoup plus que je ne me treuve à plaindre moy mesme, ID. II, 63. Je plains le temps que met Platon à ces longues interlocutions, ID. II, 107. On ne plaind jamais ce qu'on n'a jamais eu, ID. IV, 263. Il est fort vieil ; mais au demourant il n'a que plaindre en luy [il est ingambe, sans infirmité], AMYOT, *Caton*, 50. Dieu ne la plaint [la sagesse] à personne qui la luy demande avec fermeté de vive foy, ID. *Moral. Épît.* Il se plaignoit alors de saine teste, comme on dit en commun proverbe, H. EST. *Apol. d'Hér.* p. 219, dans LACURNE. Assez demande qui se plaind, COTGRAVE. Femme se plaind, femme se deult, femme est malade quand elle veut, ID. Tel est plein qui se plaind, ID.

— ÉTYM. Wallon, *plaind*; Berry, *plainer, se plainer*; prov. *planher, plagner, plaigner, plaingner, planger, plainer, planer*; anc. cat. *planger*; ital. *piangere*; du lat. *plangere*, plaindre, proprement frapper avec bruit, battre, puis se battre soi-même par douleur; c'est la racine nasalisée *plag*, qui se trouve dans *plaga*, plaie (voy. ce mot).

PLAINE (plè-n'), *s. f.* || 1° Grande étendue de terre dans un pays uni. Respirons maintenant, dit la mouche aussitôt ; J'ai tant fait que nos gens sont enfin dans la plaine, LA FONTAINE, *Fabl.* VII, 9. Un long rang de collines, D'où l'œil s'égare au loin dans les plaines voisines, BOIL. *Ép.* VI. Il y a là [à Maintenon] plus de trente mille hommes qui travaillent, tous gens bien faits, et qui, si la guerre recommence, remueront plus volontiers la terre devant quelque place sur la frontière que dans les plaines de Beauce, RAC. *Lettre* 4, *à Boileau.* Ces pays sont des plaines où l'on ne peut rien disputer au plus fort, MONTESQ. *Esp.* XVIII, 2. De même qu'il y a des montagnes de différentes espèces, il y a aussi deux sortes de plaines, les unes en pays bas, les autres en montagnes, BUFF. *Hist. nat. preuv. th. terre*, Œuvr. t. II, p. 10. La Crau, cette plaine si célèbre par sa grandeur et par l'énorme quantité de cailloux roulés dont elle est couverte, SAUSSURE, *Voy. Alpes*, t. VI, p. 140, dans POUGENS. Au delà est une plaine haute, entourée de bois d'où sortent trois routes, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IX, 2. Un cri part, et soudain voilà que par la plaine Et l'homme et le cheval emportés, hors d'haleine.... Volent avec les vents, V. HUGO, *Orient. Mazeppa.* Il neigeait; l'âpre hiver fondait en avalanche; Après la plaine blanche une autre plaine blanche, ID. *l'Expiation.* || 2° La plaine, ceux qui l'habitent. Chasseurs et laboureurs ont échangé des haines; Les montagnes toujours ont fait la guerre aux plaines, ID. *Burgraves*, II, 6. || 3° Plaine d'eau, grande étendue d'eau calme et unie. || Poétiquement. La plaine liquide, la mer. Cependant sur le dos de la plaine liquide S'élève à gros bouillons une montagne humide, RAC. *Phèdre*, V, 6. || Les plaines du ciel, l'atmosphère, le ciel. Quand la sérénité règne aux plaines du ciel, VOLT. *Fanat.* V, 4. || 4° S'est dit de la partie des bancs de la Convention où s'asseyaient les députés de l'opinion modérée. La montagne et la plaine. || 5° Terme de blason. Se dit de la pointe de l'écu, quand cette pointe, séparée du champ par une ligne horizontale, est peinte d'un autre émail que celui-ci. || 6° Terme de chiromancie. Plaine de Mars, partie du milieu de la main qu'on appelle aussi le triangle.

— HIST. XIe s. Grant est la plaigne, et large la contrée, *Ch. de Rol.* CCXL. || XIIIe s. Et envoierent avant lor archiers huant et glatissant et faisant noise si grant, qu'avis estoit que toute la plaigne en tremblast, H. DE VALENC. V. || XVIe s. Es plaines de Dreux les deux armées se rencontrerent, LANOUE, 891. Ilz s'en fouyrent çà et là parmy la plaine, AMYOT, *Cam.* 70.

— ÉTYM. *Plain*; prov. *plana, planha, plaigna*; espagn. *plana*; ital. *piana*. À côté de *plaine*, l'ancienne langue disait aussi *plain*.

PLAINT, AINTE (plin, plin-t'), *part. passé* de plaindre. Qui est l'objet de la pitié. Plaint mais négligé par ceux qu'il appelait ses amis, le Tasse.... VOLT. *Ess. poés. ép.* VII.

PLAINTE (plin-t'), *s. f.* || 1° Paroles et cris par lesquels on exhale sa peine. De quelque désespoir qu'une âme soit atteinte, La douleur est toujours moins forte que la plainte, LA FONT. *Matrone.* Pour moi, je comprends qu'il y a quelque sorte de plaisir

dans la plainte, plus grand qu'on ne pense, SÉV. 389. Alors, triste messager d'un événement si funeste [la mort d'un jeune enfant de Louis XIV], je fus aussi le témoin, en voyant le roi et la reine, d'un côté, de la douleur la plus pénétrante, et, de l'autre, des plaintes les plus lamentables, BOSS. *Mar.-Thér.* Qui pourrait exprimer ses justes douleurs? qui pourrait raconter ses plaintes? ID. *Reine d'Anglet.* La plainte surfait toujours un peu les afflictions, DIDER. *Claude et Nér.* I, 21. || 2° Plainte amoureuse, les doléances de l'amour ou même de la simple amitié. Chantez, petits oiseaux; nul danger, nulle crainte N'interrompe jamais votre amoureuse plainte, SEGRAIS, *Églog.* IV. L'éloignement de cette favorite [Mme de Jalez auprès de la duchesse de Lesdiguières] a surpris tout le monde; on laisse entendre qu'elle était jalouse, difficile, curieuse, épilogueuse, faisant des plaintes amoureuses et des reproches dont les cœurs secs sont embarrassés, SÉV. 11 mai 1683. || 3° Ce qu'on dit, ce qu'on écrit pour témoigner son mécontentement, son regret. C'est l'unique sujet qu'il m'a donné de plainte, CORN. *Sertor.* III, 2. Je n'entends résonner que des plaintes frivoles, LA FONT. *Fabl.* X, 13. Tandis qu'on vous verra d'une voix suppliante Semer ici la plainte et non pas l'épouvante, RAC. *Brit.* I, 4. Elle fit des plaintes amères à Jupiter, FÉN. *Tél.* IX. La reconnaissance parle si bas, et la plainte déclame si haut, qu'on n'entend plus que la dernière, MARMONTEL, *Cont. mor. Misant. corr.* || Faire ses plaintes à quelqu'un, lui exposer les griefs qu'on a. Il me faut de ce pas aller faire mes plaintes au père et à la mère, MOL. *G. Dand.* I, 3. C'est un mauvais parti que d'avoir toujours des ennemis dont on fait ses plaintes à la cour, SÉV. 511. || 4° Ancien terme de littérature. Pièce de poésie sur la mort d'une personne vivement regrettée, ou sur un accident quelconque, sorte d'élégie. || 5° Exposé d'un grief en justice. Porter plainte. Rendre plainte en justice. M. le Prince [Condé] fit sa plainte, et demanda qu'il fût informé de l'assassinat qu'on avait voulu commettre contre sa personne, RETZ, *Mém.* livre III, t. II, p. 104, dans FOUGÈRES. Non sans faire un notable dommage Dont je formai ma plainte au juge du village, RAC. *Plaid.* I, 7.

— HIST. XI° s. E ne face hom pleinte al rei.... *Lois de Guill.* 41. || XIII° s. Grains et marriz, [il] fist tant par sa maistrise [adresse], Que à sa dame en un destour A fait sa plainte et sa clamour, AUDEF. LE BAST. *Romancero*, p. 6. Maistres Pierres de Chapes et Quenes de Bethune.... alerent aux cinc nés [navires], et proierent à plaintes et à pleurs à ceus qui dedens estoient, que.... VILLEH. CXLVII. Or peüst oïr la crie e la plante e le plorer mult grant de celz qe estoient cheü à la terre ennavrés à mort, MARC POL, p. 746. || XVI° s. Si me vient dire en plaincte bien dolente.... MAROT, I, 339. Il n'en est aucun [plaisir] exempt de quelque meslange de mal.... nostre extreme volupté a quelque air de gemissement et de plainte, MONT. III, 85.

— ÉTYM. *Plaint.* A côté de *plainte*, l'ancienne langue avait *plaint*, masculin; provenç. *planch*; catal. *plant*; espagn. *planto*; portug. *pranto*; ital. *pianto*; du lat. *planctus*.

PLAINTIF, IVE (plin-tif, ti-v'), *adj.* || 1° Qui a l'accent de la plainte. J'entends les cris plaintifs d'une mourante voix, VOLT. *Fanat.* V, 4. Le castor, dont le cri plaintif semble implorer sa clémence et sa pitié [du chasseur], RAYNAL, *Hist. phil.* XV, 9. Chant plaintif, DUCIS, *Othello*, V, 2. Hurlements plaintifs, ID. *Oscar*, II, 2. || Fig. Quelle plaintive voix crie au fond de mon cœur? Une pitié secrète et m'afflige et m'étonne, RAC. *Phèdre*, V, 4. || 2° Qui exhale des gémissements. Mânes plaintifs, cessez de murmurer, QUIN. *Amad.* III, 2. La plaintive Progné de douleur en frémit, BOIL. *Lutrin*, III. Pour apaiser mon sang et mon ombre plaintive, Dis-lui qu'avec douceur il traite sa captive, RAC. *Phèd.* V, 6. Berger infortuné, ta plaintive détresse De ton cœur dans le mien fait passer la tristesse, A. CHÉN. *Idylles, la Liberté.* || Fig. Avoir.... une source d'eau vive Qui parle, et, dans sa fuite et féconde et plaintive, Nourrisse mon verger, abreuve mes troupeaux, ID. *Élégies*, 4. || 3° Dans le style familier. Qui se plaint à tout propos, qui aime à se plaindre. Les femmes ne doivent pas avoir un esprit plaintif, SÉV. *Lett. abb.* 250. Il est arrivé souvent qu'on a dit aux rois que les peuples sont plaintifs naturellement, et qu'il n'est pas possible de les contenter, quoi qu'on fasse, ID. *Lett. à Louis XIV*, 10 juill. 1675. Saumery trouva moyen de tirer du roi [illegible] livres de rente, avec cela, toujours plaintif en dehors, et frondeur en dessous, ST-SIM. 231, 90. Les passions malheureuses sont plaintives, VOLT. *Lett. Mme de St-Julien*, 12 juin 1774.

— HIST. XII° s. Li plaintif plorement, *Job*, p. 469. || XIII° s. Et cil qui y aura mespris, se il est esgardé de par le mestre, rendra au plaintif son domage, et au mestre quatre deniers d'amende, *Liv. des mét.* 233. Noz voismes un plet de cix [ceux] de Gant et du conte de Flandres, sor ce que cil de Gant furent plaintif au roi du dit conte de defaute de droit, BEAUM. LXI, 71. || XV° s. [Le prince doit] Le poure ouïr, le plaintif escouter, E. DESCH. *Des vertus nécess. au prince.* || XVI° s. Je veux faire au lecteur mes plaintifs [plaintes] touchant quelques choses qui concernent les dicts vocables, H. ESTIENNE, *Précell.* édit. FEUGÈRE, p. 346. Quant aux plaintifs et ceux qui disent que j'ai oublié beaucoup de choses, ils verront que c'est d'eux qu'ils se doivent plaindre.... car, pour le certain, de ceux qui m'auront envoié des memoires, je n'aurai aucuns complaignans, D'AUB. *Hist.* III, 548. Une voix plaintifve, MONT. II, 130.

— ÉTYM. *Plainte*; Berry, *plenti*. Dans l'ancienne langue, *plaintif* a souvent le sens de plaignant en justice, sens conservé en anglais.

PLAINTIVEMENT (plin-ti-ve-man), *adv.* D'une manière plaintive. Chanter plaintivement. Tels sont les motifs à remuer les états généraux: exciter tristement, timidement, plaintivement la fermentation des esprits, ST-SIM. 397, 162.

— ÉTYM. *Plaintive*, et le suffixe *ment*.

PLAIRE (plê-r'), je plais, tu plais, il plaît, nous plaisons, vous plaisez, ils plaisent; je plaisais; je plus, tu plus, il plut, nous plûmes, vous plûtes, ils plurent; je plairai; je plairais; plais, qu'il plaise, plaisons, plaisez; que je plaise, que nous plaisions; que je plusse, qu'il plût, que nous plussions, qu'ils plussent; plaisant, plu, *v. n.* || 1° Agréer, être agréable, en parlant des personnes. Pour plaire aux autres, il faut parler de ce qu'ils aiment et de ce qui les touche, éviter les disputes sur des choses indifférentes, leur faire rarement des questions, et ne leur laisser jamais croire qu'on prétend avoir plus de raison qu'eux, LA ROCHEFOUC. *Réfl. div.* 127. Et pour n'avoir personne à sa flamme contraire, Jusqu'au chien du logis il s'efforce de plaire, MOL. *Femm. sav.* I, 3. En sachant la passion dominante de chacun, on est sûr de lui plaire, PASC. *Pens.* VII, 14, éd. HAVET. Elle connaissait si bien la beauté des ouvrages de l'esprit, que l'on croyait avoir atteint la perfection quand on avait su plaire à Madame, BOSS. *Duch. d'Orl.* Je serais très-aise de plaire à Mme de Bonnevaux; car peu de gens lui plaisent, et elle plaît à tous, MAINTENON, *Lett. à Mme de Brinon*, 1679. Qui cherche à plaire à tous ne doit plaire à personne, J. B. ROUSS. *Flatt.* IV, 3. Il n'y a peut-être rien de plus fou et de plus faible, après les Velches, que ceux qui veulent leur plaire, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 7 sept. 1774. || Il se dit du charme qui captive un amant, une amante. Votre fille me plut, je prétendis lui plaire, Elle est de mes serments seule dépositaire, RAC. *Iphig.* IV, 6. Rosine: Si vous pouviez me plaire, ah! comme je vous aimerais! — Bartholo: Je te plairai, je te plairai; quand je te dis que je te plairai, BEAUMARCH. *Barb. de Sév.* II, 15. || 2° Absolument. Avoir un charme. Nous plaisons plus souvent dans le commerce de la vie par nos défauts que par nos bonnes qualités, LA ROCHEFOUC. *Max.* 90. Il faut de l'adresse pour aimer; l'on épuise tous les jours les manières de plaire; cependant il faut plaire, et l'on plaît, PASC. *Pass. de l'amour.* Elle vit le monde, elle en fut vue: bientôt elle sentit qu'elle plaisait, BOSS. *Anne de Gonz.* Il faut qu'en cent façons pour plaire il [l'auteur dramatique] se replie, Que tantôt il s'élève et tantôt s'humilie.... BOIL. *Art p.* III. Une femme coquette ne se rend pas sur la passion de plaire, LA BRUY. III. Jamais homme n'a eu plus que lui [Fénelon] la passion de plaire, et au valet autant qu'au maître, ST-SIM. 380, 137. Apprends qu'en ce bas monde il vaut mieux plaire que servir, LAMOTTE, *Fabl.* I, 7. Il [le cardinal de Fleury] plaisait par ses manières nobles et aisées, et il ne paraissait vouloir plaire qu'autant que l'exige une politesse bien entendue, MAIRAN, *Éloges, Fleury.* Le don de plaire se trouve le plus souvent confondu avec celui de persuader, de conduire les hommes, ID. *ib.* Cette envie de plaire qui est à l'esprit ce que la parure est à la beauté, VOLT. *Zadig*, 8. Je ne connais personne, je le répète, qui plaise aussi généralement que vous, et peu de personnes qui y soient plus sensibles, D'ALEMB. *Portr. de Mlle de l'Espinasse.* || 3° Être agréable, convenir, en parlant des choses. On a pour toute règle que ce qui plaît est beau, et on ne songe pas que ce qui plaît aujourd'hui ne plaira plus demain, CONDIL. *Art d* [illegible] IV, 5. Il faut.... Prendre l'état qui vous pla[illegible] plus, VOLT. *Pauv. diab.* || Familièrement [illegible] plaît à dire, s'emploie pour faire entendre que [illegible] n'accepte pas ce qui vient d'être dit. [illegible] berger, cela vous plaît à dire, TH. CORN. [illegible] *extrav.* II, 5. || 4° *V. impers.* Vouloir, trouver [illegible] Qui peut ce qu'il lui plaît commande alors qu'i[illegible] CORN. *Sertor.* IV, 2. Heureux, si vous voulez, [illegible] heureux, s'il vous plaît, MOL. *Tart.* III, 3. Je [illegible] prie tous deux de ne vous point en aller qu[illegible] m'ait apporté mon habit, afin que vous [illegible] voir. — Tout ce qu'il vous plaira, ID. *Bourg.* [illegible] I, 2. Vous plaît-il un morceau de ce jus de [illegible] ID. *Tart.* IV, 5. Encore un petit mot. — Il ne me [illegible] pas, moi, ID. *ib.* II, 2. Il y a cette différence [illegible] Dieu et les souverains, que, Dieu étant la j[illegible] et la sagesse même, il peut faire mourir [illegible] champ qui il lui plaît et en la manière [illegible] plaît, PASC. *Prov.* XIV. Il peut prononcer [illegible] il lui plaît, ordonner selon qu'il lui plaît [illegible] tout ce qu'il lui plaît, BOURDAL. 1er dim [illegible] *l'Épiph. Dominic.* t. I, p. 49. || Avec *que*, le [illegible] qui suit se met au subjonctif. Il me plaît [illegible] fassiez cela. Ceux, dit-il [le concile d[illegible]] retomberont dans leurs premiers crimes ap[illegible] remède de la pénitence, il nous a plu qu'on [illegible] permit pas de se jouer encore une fois de la [illegible]munion, BOSS. *Sermons, Temps du jubilé*, 2. || [illegible] l'emploi impersonnel, l'infinitif qui suit est [illegible] souvent sans préposition. Et nos jours [illegible] ne pourront plus durer Qu'autant qu'à sa c[illegible] il plaira l'endurer, CORN. *Hor.* V, 2. [illegible] dire: la faveur qu'il vous a plu me faire, la [illegible] qu'il vous a plu m'accorder, qui est me[illegible] la faveur qu'il vous a plu de me faire, etc. [illegible] BUFF. *Observ.* p. 110, 1668. Vous plaît-il, [illegible] nous éclaircir ces beaux mystères? MOL. [illegible] || Qui bon lui plaît, celui qu'il veut selon le [illegible] plaisir. L'armée vint à Londres, et cha[illegible] qu[illegible] lui plut de Westminster, CHATEAUB. *Stuart*[illegible] *commencement de la guerre civile.* || Cela va c[illegible] il plaît à Dieu, se dit d'une chose mal ord[illegible] qui se fait mal. Mais moi, grâce au destin, q[illegible] ni feu ni lieu, Je me loge où je puis, et com[illegible] plaît à Dieu, BOIL. *Sat.* VI. Contentons-n[illegible] vingt millions d'hommes et de nos cent v[illegible] par tête, réparties comme il plaît à D[illegible] *L'homme aux 40 écus, entretien avec un géo*[illegible] Le satyre est dessiné comme il plaît à Dieu, [illegible] *Salon de 1765. Œuv.* t. XIII, p. 94, dans [illegible] || Tout ce qu'il vous plaira, se dit pour l[illegible] celui à qui l'on parle le soin d'achever une [illegible]ration. Je le tiens galant homme en toutes le[illegible] nières, Homme de qualité, de mérite et de [illegible] Tout ce qu'il vous plaira, mais fort me[illegible] teur, MOL. *Mis.* IV, 1. Vous verriez que [illegible] femmes qui sont ici, ayant dans cette barque [illegible] maris, leurs fils, leurs frères, leurs cousins [illegible] ce qu'il vous plaira, ne laissent pas de [illegible] manger, de dormir, d'aller, de venir, de p[illegible] de raisonner et d'espérer de revoir bientôt [illegible] de leur inquiétude, SÉV. 466. || Tout ce qu'il [illegible] plaira, se dit aussi pour indiquer qu'on [illegible] pas compte des objections. || Ironiquement [illegible] qu'il vous plaira, se dit pour [illegible] corde une chose par pure politesse, [illegible] rien attacher de sérieux. Ce sont là, [illegible] extrémités; il est vrai: mais extrémités [illegible] vous plaira, rien n'est plus commun dans [illegible] mariage, BOURDAL. 2° *dim. après* [illegible] *minic.* t. I, p. 88. Mon ami tant qu'[illegible] moi d'abord, DIDER. *Sur les caractères* [illegible] plaît, terme de politesse, pour demander [illegible] chose à quelqu'un. Ne m'oubliez jamais [illegible] prières, s'il vous plaît, MAINTENON, *Lett. à* [illegible] *Gobelin*, 25 mai, 1675. || Parfois, s'il vous [illegible] est une façon polie de recommander avec [illegible] ce qu'on dit. Une seconde fois avisez, [illegible] plaît, A traiter Laodice en reine comme e[illegible] C'est moi qui vous en prie, CORN. *Nicom.* [illegible] moi, ma petite fille, ma mie, je veux que v[illegible] mariez, s'il vous plaît, MOL. *Avare*, I, 6. || [illegible] c'est-à-dire que demandez-vous de m[illegible] dit aussi pour faire répéter ce qu'on n'a p[illegible] entendu. || Il est auprès de lui à plaît-il, [illegible] se dit d'un homme qui est auprès d'un autre [illegible] complaisance servile. Aussi Godet fut-il un [illegible]nage devant qui le clergé rampait, et avec [illegible] ministres étaient à plaît-il, maître, ST-SIM. [illegible] 61. || 5° Plaise à Dieu, plût à Dieu que.... [illegible] de souhait. Plaise à Dieu qu'il en soit ainsi [illegible]

aux dieux que mon cœur fût innocent comme elles [comme mes mains]! RAC. *Phèdre*, I, 3. Plût à Dieu que l'histoire parlât davantage des hommes de génie, et moins de la méchanceté ou de l'imbécillité puissante, si ce n'est pour faire abhorrer l'une et mépriser l'autre! D'ALEMB. *Éloges, Trublet*. ‖ Quelquefois le *de* ou même le *que* se supprime. Plût à Dieu l'avoir tout à l'heure [le fouet] devant tout le monde, et savoir ce qu'on apprend au collége! MOL. *Bourg.* III, 3. Ah! tout cela n'est que trop véritable; Et, plût au ciel le fût-il moins! ID. *Amph.* I, 1. Plût à Dieu vous savoir en chemin présentement! ... fait un temps de printemps, SÉV. 22 déc. 1677. ...dt à Dieu que vous lui eussiez gagné mille pis...es, et en être [que j'en fusse] de moitié! HAMILT. ...amm. 3. ‖ À Dieu ne plaise! marque l'éloigne...ent, l'aversion que l'on a pour quelque chose. ... Dieu ne plaise que je vous laisse ignorer ce qui ...cerne les morts et la conduite que vous devez ... à leur égard! BOURDAL. *Comment. des morts*, ...t. II, p. 630. Quand je serais d'humeur à me ...arier, ce qu'à Dieu ne plaise.... MARIVAUX, ...rianne, 9° part. Je n'ai point dit ceci pour dimi...er rien de la distance infinie qu'il y a entre les ...es et les vertus : à Dieu ne plaise! MONTESQ. *Esp.* ...s lois, XIX, 11. ‖ 6° Plaise, terme de formule dont ...n se sert dans quelques écrits ou mémoires que ...n présente. Plaise au roi, plaise à la cour m'oc...order. ‖ Nous voulons et nous plaît ce qui suit, ...mule qui était autrefois employée dans les édits ... déclarations du roi. ‖ 7° Se plaire, *v. réfl.* Être ...table à soi-même. Et, toujours mécontent de ce ...il vient de faire, Il plaît à tout le monde et ne ...rait se plaire, BOIL. *Sat.* II. Si les femmes ...ient seulement être belles à leurs yeux, et se ...re à elles-mêmes, elles peuvent sans doute, dans ... choix des ajustements et de la parure, suivre ...r goût et leurs caprices, LA BRUY. III. ‖ Être ...éable l'un à l'autre. Les femmes ne se plaisent ... les unes aux autres par les mêmes agréments ...'elles plaisent aux hommes, LA BRUY. III. Fénelon ... Mme Guyon; leur esprit se plut l'un à l'autre, ...SIM. 31, 107. ‖ 8° Se plaire à, prendre plaisir à. ... cruel! ce sont là les jeux où tu te plais, ...c. *Esth.* III, 4. Qui ne se plaît pas à Regnard ...st pas digne d'admirer Molière, VOLT. *Mél. litt.* ...ar. *d'un journ.* Il y a bien de la différence entre ... plaire à un travail et y être propre, J. J. ROUSS. ...m. I, I. ‖ On dit aussi : se plaire en, dans. Que Dieu ... se plaisait pas aux temples faits de main, mais ... un cœur pur et humilié, PASC. *Pens.* XV, 3 *bis*, ... HAVET. La créature qui se plaît en elle-même, ...s. *Hist.* II, I. Ce roi, qui se plaisait dans la vé..., FLÉCH. *Duc de Montausier*. Il [Lamotte] avait ...ucoup d'amis, c'est-à-dire qu'il y avait beaucoup ...ens qui se plaisaient dans sa société; je l'ai vu ..., sans qu'il eût personne auprès de son lit, ...731, VOLT. *Louis XIV, Écrivains*. L'âme se plaît ... l'exercice facile de ses forces, BONNET, *Ess.* ...h. 17. ‖ Se plaire à, avec le verbe à l'infinitif. ... il est aveuglé. — Mais il se plaît à l'être, CORN. ...y. III, 3. La fortune se plaît à faire de ces ...ps, LA FONT. *Fabl.* VII, 13. Insectes invisibles ... la main du Créateur s'est plu à faire naître ... l'abîme de l'infiniment petit, VOLT. *Microm.* ... On dit aussi avec un infinitif, bien que plus ...ement, se plaire de. Oui, j'écris rarement et me ... de le faire, REGNIER, *Sat.* XV. Et cette erreur ...ême Est un mal que chacun se plaît d'entrete...r, LA FONT. *Fabl.* I, 11. Il en est peu qui fort ...vent Ne se plaisent d'entendre dire Qu'au livre ... destin les mortels peuvent lire, ID. *ib.* II, 13. Il ...ait être aveugle pour ne pas voir qu'il y a une ...ance occulte et terrible qui se plaît de ren...ser les desseins des hommes, BOSS. *Sermons*, ...quagés. I. Relevez, relevez ces superbes por...s Du temple où notre Dieu se plaît d'être ..., RAC. *Esth.* III, 9. C'est un bon mot sans ..., et qu'on se plaît d'entendre, VOLT. *Disc.* 7. ...re, et se plaît de se voir si savant, A. CHÉ...R. *Ép.* 6. ‖ Avec *faire* on supprime quelquefois ... pronom personnel. Ceux que l'opinion fait plaire ... vanités, MALH. V, 8. ‖ 9° Aimer à être avec cer...nes personnes. On se plaît avec les gens dont ... vient de mériter la reconnaissance, MARIVAUX, ...yt. parv. 4° part. Il se plaisait avec les amis ...il croyait avoir, mais il se plaisait encore plus ...c lui-même, J. J. ROUSS. 2° *dial.* ‖ Aimer à être ...s un lieu, s'y trouver bien. Elle rejeta mon ...re, me protesta qu'elle se plaisait fort à l'hermi...e, J. J. ROUSS. *Confess.* IX. Que j'aime ces bois ...itaires! Aux bois se plaisent les amants, Les ...mphes y sont moins sévères, Et les bergers plus éloquents, GILB. *Charme des bois*. ‖ Il se dit aussi des animaux et des végétaux. Les perdrix se plaisent sur ce coteau. Cette plante se cache sous les herbes et se plaît dans les lieux humides, BOUGAINVILLE, *Voy.* t. I, p. 108, dans POUGENS.

— REM. Le participe passé du verbe *plaire* est invariable : ils se sont plu à lire; elles se sont plu en ce lieu. Cependant quelques grammairiens accordent en ce sens le participe; voy. là-dessus la remarque à COMPLAIRE.

— SYN. CE QUI VOUS PLAÎT, CE QU'IL VOUS PLAÎT. Ce qui vous plaît signifie ce qui vous donne du plaisir, ce qu'il vous plaît signifie ce que vous voudrez. Cette distinction, bien que réelle, n'était pas toujours suivie anciennement : En ce temps-là il n'y avoit point de roi dans Israël; mais chacun faisoit ce qui lui plaisait, SACI, *Bible, Juges*, XXI, 24; Non, je tombe d'accord de tout ce qui vous plaît; Tout marche par cabale et par pur intérêt, MOL. *Mis.* V, 1. Le sens veut, aujourd'hui du moins, ce qu'il lui plaisait, ce qu'il vous plaît.

— HIST. XI° s. Ce respont Guenes : ne placet Dame Deu [ne plaise au Seigneur Dieu], *Ch. de Rol.* XXVI. Deus, se lui plaist, à bien le vous mercie, *ib.* XXXVIII. ‖ XII° s. Itels briefs enveieient al saint humme ultre mer, Pur mielz plaisir al rei e pur lur sens mustrer, *Th. le mart.* 70. Sire conpeing, plait-il vos [vous plaît-il] escouter? *Ronc.* p. 47. Car pleüst Deu [plût à Dieu] qui fit oisel volage.... *ib.* p. 65. Quant vous plaira, s'ert [sera] ma peine merie [récompensée], *Couci*, II. Et qu'il vous plaist à oïr ma priere, ID. XVIII. Diex! pourquoi l'aim [l'aimé-je], quant je ne lui puis plaire? *ib.* p. 126. Cument purrad-il à sun seigneur plasir mielz que par noz testes trencher? *Rois*, p. 112. ‖ XIII° s. Car il ne plot [plut] à Dieu qui tout a à garder, *Berte*, III. Si vi ung songe en mon dormant, Qui moult fut biax et moult me plot, *la Rose*, 27. Biaus amis, que faites vous là? Fait Courtoisie, ça venez, Et avecques nous vous prenez à la carole [danse], s'il vous plest, *ib.* 797. Qu'à son signor [elle] puisse plaisir, Et Blanchefleur de mort garir, *Fl. et Bl.* 308. ‖ XV° s. Sire, que plait vous? FROISS. I, I, 119. Toutes ces choses plaisirent grandement au duc de Bourgogne, ID. II, II, 241. La requeste qu'il vous a pleu me faire, COMM. *Prol.* Notre ivrogne plus saoul qu'une grive partant des vignes, commença, s'il vous plaist, sa devote confession, LOUIS XI, *Nouv.* VI. Non pas que je dye qu'elle ne voulsist [voulût] aymer, ou que je la vaille, se humilité amoureuse ne s'en mesloit aucunement; ainsi luy pleust à dire, *Perceforest*, t. V, f° 45. ‖ XVI° s. Il me plaist de... MONT. I, 69. Se plaire en la compaignie de... ID. I, 91. La lumiere qu'il plaist au soleil nous communiquer par ses rayons, ID. I, 260. La fortune se plaist à luy rompre la roideur de sa course, ID. II, 117. Nous nous plaisons plus des choses estrangieres que des nostres, ID. IV, 68. Il faut qu'ils se plaisent de son plaisir, qu'ils laissent leur goust pour le sien, LA BOETIE, 67. La cigale se plaist du chant de la cigale, RONS. 733. Ja dieu ne plaise, dit-il, que sois jamais... AMYOT, *Arist.* 5. Marchandise qui plaist est à demie vendue, OUDIN, *Curios. franç.*

— ÉTYM. Provenç. *placer*; catal. *plaurer*; espagn. *placer*; portug. *prazer*; ital. *piacere*; du lat. *placere*. Il y avait de ce verbe deux infinitifs, *plaisir* et *plaire*; le premier, régulier, vient du latin *placēre*, *e* long; l'autre *plaire* vient d'une vicieuse prononciation de *placĕre*, *e* bref.

PLAISAMMENT (plè-za-man), *adv.* ‖ 1° D'une manière plaisante, agréable. Mme de Coulanges conte fort plaisamment cette scène, SÉV. 158. Que ne venait-elle après moi; et je l'aurais dit avant elle, a dit plaisamment un poëte en parlant de l'antiquité, MARMONTEL, *Œuv.* t. IX, p. 264. ‖ 2° D'une manière qui fait rire, ridicule. Il y a des cœurs plaisamment bâtis en ce monde, SÉV. 16 oct. 1675. ‖ C'est plaisamment répondre, c'est agir plaisamment, c'est plaisamment reconnaître vos services, c'est mal répondre, mal agir, mal reconnaître.

— HIST. XII° s. Bien sot [sut] [Liesse] chanter et plesamment, *la Rose*, 739. ‖ XIV° s. Afin que les gens puissent les foires et marchiez en icelles [villes] estans frequenter plus plaisamment [commodément], *Ordonn. des rois*, t. VI, p. 485. ‖ XVI° s. On y peult arriver plaisamment par des routes ombrageuses, MONT. I, 176. Il respondit plaisamment [d'une façon piquante], AMYOT, *Péric.* 14.

— ÉTYM. *Plaisant*, et le suffixe *ment*; provenç. *plazenmen*; catal. *plaentement*.

PLAISANCE (plè-zan-s'), *s. f.* Usité seulement dans la locution : de plaisance, qui sert au plaisir, à l'agrément. Embarcation, yacht de plaisance. C'est une belle chose que d'aller dépenser mille écus en fricassées et en dîners pour l'honneur d'être la maison de plaisance de M. et de Mme de Chaulnes, de Mme de Rohan, de M. de Lavardin et de toute la Bretagne, SÉV. 10 juin 1671. Sa maison de plaisance [de Salomon], qu'on appela le bois du Liban, était superbe et délicieuse, BOSS. *Hist.* II, 4. ‖ Ironiquement. Le couvert était mis dans ce lieu de plaisance [un appartement où l'on étouffait], BOIL. *Sat.* III. ‖ Fig. Il chercha sa consolation dans les sciences; ce qui n'avait été pour lui qu'un lieu de plaisance devint un asile, FONTEN. *Marsigli*.

— HIST. XIII° s. Pensons quantes plaisances pueent [peuvent] estre trovées En ces quatre elements qui soient ordenées; Toutes revertiront sus les ames sauvées, J. DE MEUNG, *Test.* 1933. ‖ XIV° s. La delettacion ou plaisance à resgarder une femme est communement de la amer, ORESME, *Eth.* 269. ‖ XV° s. Outre plus, pour ce que cette dame estoit de lointain pays et tant que de Baviere... on ne savoit si elle seroit à la plaisance du roi de France, FROISS. II, II, 229. Et pour ce que escux se portent à plaisance, elle mist encore doubte sur son fait, par quoy elle demanda à la dame de quelle taille et philozomie estoit le chevalier, *Perceforest*, t. III, f° 75. ‖ XVI° s. M'as-tu osté des plaisances mondaines... Pour me laisser en ce cruel repaire? MAROT, II, 4. Maison de plaisance, AMYOT, *Alc.* 47.

— ÉTYM. *Plaisant*; provenç. *plazensa*; ital. *piacenza*.

PLAISANT, ANTE (plè-zan, zan-t'), *adj.* ‖ 1° Qui plaît. Plaisant séjour des âmes affligées, Vieilles forêts de trois siècles âgées, RACAN, dans LAVEAUX. C'est une chose, hélas! si plaisante et si douce, MOL. *Éc. des f.* II, 6. Pourquoi Dieu vous a-t-il défendu ce qui est si plaisant et si flatteur? BOSS. *Élévat. à Dieu*, 18° *sem.* 22. ‖ En ce sens, plaisant tombe en désuétude; et aujourd'hui il faut bien en choisir la place et l'emploi pour s'en servir encore. ‖ Familièrement. Il n'est pas plaisant, il n'est pas agréable. Il n'est pas plaisant d'avoir un mauvais voisin. Je ne trouve pas plaisant que vous vous mêliez de mes affaires. ‖ 2° Qui divertit, qui fait rire. Alceste, à Clitandre et Acaste qui rient : Par la sambleu, messieurs, je ne croyais pas être Si plaisant que je suis, MOL. *Mis.* II, 7. Vous êtes trop plaisante d'avoir lu en public ma relation des chevaliers, SÉV. 19 janv. 1689. Il n'est pas sans esprit; mais, né triste et pesant, Il veut être folâtre, évaporé, plaisant, BOIL. *Ép.* IX. Il est bonhomme, il est plaisant homme, et il est excellent homme, LA BRUY. XII. ‖ Ironiquement. Je vous trouve plaisant, se dit pour exprimer qu'on ne reconnaît pas à la personne à qui l'on s'adresse le droit de dire ou de faire ce qu'elle fait. Parbleu! je te trouve plaisant de me donner ce qui t'appartient, MOL. *Impromptu*, III. Et de quel droit, monsieur, me faites-vous la loi? Je vous trouve plaisant de disposer de moi! REGNARD, *Ménechm.* V, 6. ‖ Il se dit aussi des choses. Je tiens cette comédie une des plus plaisantes que l'auteur ait produites, MOL. *Critique*, 3. En vérité, je n'ose appuyer sur rien; tout me fait mal; c'est une plaisante chose à une substance qui pense, que de n'oser penser, SÉV. 13 sept. 1684. Ce vaisseau [un vaisseau qui portait des troupes pour réduire les jésuites du Paraguay] s'appelle le Pascal; il est juste que Pascal combatte les jésuites, et cela est plaisant, VOLT. *Lett. Richel.* 16 avr. 1756. C'est à présent la physique qui se met à être plaisante, depuis que la comédie ne l'est plus, ID. *Lett. en vers et en prose*, 66. Un tour ingénieux peut n'être qu'une réflexion plaisante, telle est celle-ci de Mme de Sévigné : il n'y a rien qui ruine comme de n'avoir point d'argent, CONDILLAC, *Art d'écr.* II, 10. ‖ Conte plaisant et récréatif, histoire plaisante et récréative, se dit par une espèce de raillerie. ‖ 3° Plaisant mis avant son substantif prend le sens d'impertinent, de ridicule. C'est un plaisant moyen de rétablir l'autorité royale que de chasser le ministre du roi malgré lui! RETZ, *Mém.* t. II, l. III, p. 426, dans POUGENS. Les humains sont plaisants de prétendre exceller Par-dessus nous [ânes]! LA FONT. *Fabl.* XI, 6. Nous sommes plaisants de nous reposer dans la société de nos semblables, misérables comme nous, impuissants comme nous, PASC. *Pens.* XIV, 1, éd. HAVET. Le plaisant repos que vous avez eu à Lyon! je l'ai prévu, ma fille, et j'ai bien compris l'accablement où vous seriez, SÉV. 378. Plaisant homme pour dompter la mer! FÉN. *Dial. des morts anc.* (*Xerxès, Léonidas*). Ce sont de plaisants sages que ceux qui le sont par tempérament, FONTEN. *Dial. morts anc. et mod.* II, 1. Les anciens étaient plaisants de s'imaginer que les corps cé-

[illegible] étaient de nature à ne changer jamais, parce qu'ils ne les avaient pas encore vus changer, ID. *Mond.* 6e *soir.* Damis est un plaisant homme de vouloir avoir deux femmes, pendant que tant d'honnêtes gens sont fâchés d'en avoir une, LE SAGE, *Crisp. riv. de son maître*, 11. Plaisante charité qui [illegible] aux gens à aller au bal, MARIVAUX, *Marianne*, part. 3. || 4° *S. m.* Celui qui cherche à faire rire. Les affaires d'Angleterre vont bien, le crédit du prince d'Orange diminue tous les jours; un plaisant a mis sur la porte de Whitehall : Grande maison à louer pour la Saint-Jean ; cette sottise fait plaisir, SÉV. 537. Je ne sais pas pourquoi je m'amuse à faire la plaisante, car je n'en ai pas le loisir, ID. *à Bussy*, 14 juill. 1685. Mais pour un faux plaisant.... Qu'il s'en aille, s'il veut, sur deux tréteaux monté, Amusant le Pont-Neuf de ses sornettes fades, Aux laquais assemblés jouer ses mascarades, BOIL. *Art p.* III. Il faisait le plaisant, surtout à table, BOSS. *Var.* 5. Des plaisants qui font rire avant que de parler, REGNARD, *le Joueur*, III, 6. La plaisanterie roule presque toujours sur des rapports faux, sur des équivoques; de là vient que les plaisants de profession ont presque tous l'esprit faux autant que superficiel, VOLT. *Dict. phil. Style*, 2. || Un mauvais plaisant, un homme qui plaisante mal, qui fait de mauvaises plaisanteries. L'on marche sur les mauvais plaisants, et il pleut par tout pays de cette sorte d'insectes : un bon plaisant est une pièce rare; à un homme qui est né tel, il est encore fort délicat d'en soutenir longtemps le personnage; il n'est pas ordinaire que celui qui fait rire se fasse estimer, LA BRUY. V. Sais-tu que les railleurs et les mauvais plaisants D'ordinaire avec moi passent fort mal leur temps? REGNARD, *Ménechm.* I, 2. || 5° Ce qui fait rire. Prince, j'aurais voulu vous choisir un sujet Où je pusse mêler le plaisant à l'utile, LA FONT. *Fabl.* XII, 1. Heureux qui, dans ses vers, sait d'une voix légère Passer du grave au doux, du plaisant au sévère! BOIL. *Art p.* I. Je conviens avec vous que le plaisant et le tendre sont difficiles à allier; cet amalgame est le grand œuvre, mais enfin cela n'est pas impossible, VOLT. *Lett. d'Argental*, 5 juin 1744. || Familièrement. Le plaisant, le côté plaisant. C'est là le plaisant de l'aventure.

— REM. Un plaisant homme est un homme bizarre, ridicule, singulier; un homme plaisant est un homme qui se distingue des autres par des manières enjouées, folâtres et qui font rire. Un plaisant personnage est un impertinent digne de mépris; un personnage plaisant est celui dont le rôle est rempli de traits divertissants, de saillies fines, de reparties ingénieuses.

— HIST. XIIe s. E quant mi mal [mes maux] lui sont bel et plaisanz, *Couci*, XX. || XIIIe s. Blanche [elle] fut et vermeille et plaisans à devise, *Berte*, VI. || XIVe s. Les uns semblent estre plaisans, et veulent toutes choses loer en rapportant à la delettacion et plaisance de ceux avecques qui il conversent, ORESME, *Eth.* 130. Pour mieux entrer en la matiere de honorable et plaisante histoire du noble roi Edouard d'Angleterre, FROISS. I, I, 2. || XVe s. Si le [illegible] douce esperance, qui luy disoit : qu'à son retour seroit doucement receu de sa plaisante maistresse, *Bouciq.* I, 13. || XVIe s. Nous avons, disoit Caton, un plaisant consul, MONT. I, 189. À la familiarité de la table j'associe le plaisant, non le prudent, ID. I, 218. Entre les livres simplement plaisants, je trouve des modernes le Decameron de Boccace, ID. II, 10. Ce mot fut trouvé plaisant, AMYOT, *Périel.* 58. Adieu, plaisant pays de France, O ma patrie La plus cherie, Qui a norrit ma jeune enfance, MARIE STUART. On dit communement que les [illegible] ne sont tousjours plaisans, *Nuits de Straparole*, t. II, p. 234. La très joyeuse et très plaisante histoire composée par le loyal serviteur des faits, gestes, triomphes et prouesses du bon chevalier sans paour et sans reprouche le gentil seigneur de Bayart, *titre de la Chronique de Bayart.*

— ÉTYM. [illegible], plashan.

PLAISANTÉ, ÉE (plè-zan-té, tée), *part. passé* de plaisanter. [illegible] par ses camarades.

PLAISANTER (plè-zan-té). || 1° *V. n.* Dire ou faire quelque chose pour amuser, pour faire rire les autres; railler, badiner. Aux dépens du bon sens gardez de plaisanter, BOIL. *Art p.* III. Socrate plaisantait souvent de la ressemblance de ses traits avec ceux auxquels on [illegible] le dieu Silène, BARTHÉL. *Anach.* ch. 67. || Familièrement. C'est un homme qui ne plaisante pas, avec qui il ne faut pas plaisanter, c'est-à-dire il est susceptible ou sévère. || Il ne plaisante pas là-dessus, c'est-à-dire il est sévère sur cela, il veut qu'on soit exact, et aussi il prend cette chose, ce discours au sérieux. || Vous plaisantez! par exclamation, c'est-à-dire vous me surprenez! dites-vous vrai? || Je ne plaisante pas, je parle sérieusement. || Ah çà! plaisantez-vous? c'est-à-dire songez que vous dites ou faites quelque chose d'absurde ou d'inconvenant. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*. || 2° *V. a.* Faire de quelqu'un un objet de plaisanterie. Comment pouvez-vous être assez tranquille pour me plaisanter dans l'état où nous nous trouvons? DESTOUCHES, *Fausse Agnès*, I, 6. Qu'il m'en plaisante ou non, ma tendresse l'emporte, GRESSET, *Méch.* III, 12. || 3° Se plaisanter, *v. réfl.* Exercer la plaisanterie l'un sur l'autre. Ils se sont plaisantés avec beaucoup d'esprit.

— HIST. XVIe s. Qui captivent les grands pour se plaisanter d'eux, *Nuits de Straparole*, t. II, p. 255.

— ÉTYM. *Plaisant.* Le substantif *plaisanteur* était très-usité dans le XVIe siècle.

PLAISANTERIE (plè-zan-te-rie), *s. f.* || 1° Ce qui est dit ou fait pour amuser. Il faut s'appliquer avec soin dans les grandes affaires, encore plus que dans les autres, à se défendre du goût que l'on trouve à la plaisanterie, RETZ, *Mém.* t. IV, liv. V, p. 77, dans POUGENS. M. de Chaulnes m'a conté mille bonnes ou mauvaises plaisanteries; telles qu'elles sont, je vous conjure d'y répondre, SÉV. 20 et 21 juill. 1689. Mon fils me fit l'autre jour une assez méchante plaisanterie, ID. 442. Il ne faut jamais hasarder la plaisanterie même la plus douce et la plus permise qu'avec des gens polis ou qui ont de l'esprit, LA BRUY. V. Il faut avouer en général que le ton de la plaisanterie est, de toutes les clefs de la musique française, celle qui se chante le plus aisément, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 21 nov. 1766. Les plaisanteries ne sont bonnes que quand elles sont toutes chaudes, ID. *Lett. la Chalotais*, 21 mars 1763. La plaisanterie expliquée cesse d'être plaisanterie ; et un commentateur de bons mots n'est guère capable d'en dire, ID. *Dictionn. philosophique, Prior.* Contraste et ressemblance, voilà les sources de la bonne plaisanterie, et c'est par là que la parodie est ingénieuse et piquante, MARMONTEL, *Œuv.* t. IX, p. 172. Vous êtes grand railleur, milord; mais je parie Que vous ne rirez pas de ma plaisanterie, C. DELAVIGNE, *Enfants d'Édouard*, II, 1. || Faire la plaisanterie de, faire une chose pour plaisanter. M. de Chaulnes fit la plaisanterie de m'envoyer quérir par ses gardes, m'écrivant que j'étais nécessaire pour le service du roi, SÉV. 79. || Tourner en plaisanterie, railler, se moquer. Ce langage est à la mode, et l'on le tourne en plaisanterie à la cour, MOL. *Critique*, 1. || Plaisanterie à part, ou sans plaisanterie, parlant sérieusement. || Il entend bien, il entend la plaisanterie, il ne s'offense point de ce qu'on dit en plaisantant. Il entendait la plaisanterie, aimait les bons mots, et en disait, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. VI, p. 146, dans POUGENS. L'orgueil n'entend pas aussi bien la plaisanterie que la vanité, MARMONTEL, *Œuv.* t. V, p. 405. || On dit aussi en ce sens : entendre plaisanterie. || Il n'entend pas plaisanterie, il est susceptible, ou bien il est sévère et veut qu'on soit exact. || Entendre la plaisanterie, entendre bien la plaisanterie, avoir la facilité, l'art, le talent de bien plaisanter. || Savoir manier la plaisanterie, manier bien la plaisanterie, a le même sens, et ne prête pas à l'équivoque. || Familièrement. Cela passe la plaisanterie, cela est excessif, violent. Comment au cachot! mais cela passe la plaisanterie, au moins, AL. DUVAL, *Menuis. de Livonie*, II, 8. || 2° Dérision offensante. Je suis las de cette plaisanterie. Ceci dégénère en plaisanterie.

— ÉTYM. *Plaisanter.*

† PLAISANTIN (plè-zan-tin), *s. m.* Un des acteurs de l'ancienne farce. || Bouffon employé par les charlatans afin d'attirer le peuple. || Familièrement et par dénigrement. Celui qui aime à faire rire les autres, à répéter de petits contes, des plaisanteries banales. Ce n'est qu'un plaisantin.

— ÉTYM. Diminutif de *plaisant;* bas-lat. *placentinus.*

† PLAISE (plè-z'), *s. f.* Nom vulgaire, suivant les localités, du pleuronecte denté (poisson, malacoptérygiens), et du pleuronecte plie, appelé plus communément plie, LEGOARANT. || On dit aussi plais, *s. m.*

PLAISIR (plè-zir; au commencement du XVIIIe siècle, la prononciation indiquée est plaizi, prononciation qu'on entend encore), *s. m.* || 1° Mouvement, sentiment plaisant, agréable, excité dans l'âme par une impression physique ou morale. C'est un plaisir bien doux que de se voir vengée, CORN. *Théodore*, I, 3. Fi du plaisir Que la crainte peut corrompre, LA FONT. *Fabl.* I, 9. Il faut ces deux choses pour sanctifier, peines et plaisirs, PASC. *Lett. à Mlle de Roannez*, 6. L'homme est né pour le plaisir; il le [illegible] il n'en faut point d'autre preuve, ID. *Passions de l'amour.* Hélas! on n'a pas des plaisirs à [illegible] SÉV. 240. Je vous conjure de me laisser prendre [illegible] petit plaisir, ID. 71. Vous vous avisez de me [illegible] der, au lieu d'entrer dans le plaisir de savoir [illegible] je me porte mieux que je n'ai jamais fait, [illegible] 7 oct. 1687. La reine, qui l'accompagne [Louis X[illegible]] au cœur de l'hiver, joint au plaisir de le [illegible] celui de servir secrètement à ses desseins, [illegible] *Mar.-Thér.* Quel penchant, quel plaisir je [illegible] à les croire! RAC. *Bajaz.* IV, 5. Le plaisir le [illegible] délicat est de faire celui d'autrui, LA BRUY. [illegible] Dans notre manière d'être actuelle, notre âme [illegible] trois sortes de plaisirs : il y en a qu'elle tire du f[illegible] de son existence même ; d'autres qui résultent [illegible] son union avec le corps; d'autres enfin qui sont [illegible] dés sur les plis et les préjugés que de certaines [illegible] stitutions, de certains usages, de certaines [illegible] des lui ont fait prendre, MONTESQ. *Goût, fragm.* [illegible] Lorsque nous trouvons du plaisir à voir une [illegible] avec utilité pour nous, nous disons qu'elle [illegible] bonne ; lorsque nous trouvons du plaisir à la v[illegible] sans que nous y démêlions une utilité [illegible] nous l'appelons belle, ID. *ib.* Les peines et les p[illegible] d'opinion sont sans nombre, DIDER. *Mém.* t. [illegible] p. 262, dans POUGENS. Nos vrais plaisirs [illegible] dans le libre usage de nous-mêmes, BUFF. [illegible] t. II, p. 16. Si ma diligence à les faire [mes ré[illegible] ses] était proportionnée au plaisir que je reço[illegible] vos lettres, J. J. ROUSS. *Lett. à Pictet*, 19 janv. [illegible] || Prendre plaisir à, éprouver une jouissance [illegible] Quelqu'un a pris plaisir à se jouer de vous, [illegible] *Ment.* II, 3. M. Purgon : Un clystère que j'avais [illegible] plaisir à composer moi-même! MOL. *Mal.* [illegible] III, 6. Comme s'il eût pris plaisir à ma [illegible] PASC. *Prov.* III. Dieu prenant plaisir, dit saint [illegible] sostome, à punir notre orgueil par notre [illegible] même, BOURDAL. *Nativ. de J. C.* 1er *avent*, p. [illegible] || On dit aussi : prendre plaisir de. Je prendrais [illegible] sir de causer de tout cela tête à tête avec [illegible] SÉV. 27 oct. 1673. Tout le monde prenait [illegible] de l'entretenir, BOSS. *Lett.* 288. || Prendre [illegible] que, avec le verbe suivant au subjonctif. [illegible] grandes fortunes] ne prennent pas plaisir qu'on [illegible] marque leur défaut, BOSS. *Serm. La mort*, [illegible] dre son plaisir de quelque chose, s'y plaire, [illegible] C'est un prodige que cette petite [Pauline de [illegible] gnan].... je la mènerais toujours avec moi, [illegible] prendrais mon plaisir, SÉV. 16 juin 1680. || Se [illegible] un plaisir, jouir à, se plaire à. Je me fais un [illegible] sir, à ne vous rien céler, De pouvoir, moi [illegible] dans peu les désoler [mes héritiers], [illegible] Je me suis fait un plaisir nécessaire De la voir [illegible] que jour, de l'aimer, de lui plaire, RAC. *Bérén.* [illegible] 2. || Ironiquement et familièrement. À faire plaisir, se dit pour exprimer que quelque chose de mal [illegible] mal au dernier degré. D'une platitude de coule[illegible] faire plaisir, DIDER. *Salon de* 1765, *Œuv.* t. [illegible] p. 67, dans POUGENS. Mon voyage à Paris [illegible] formé prodigieusement; car, si vous m'aviez [illegible] avant, j'étais bête à faire plaisir, [illegible] *Sourd*, I, 1. || Terme de fauconnerie. Faire [illegible] à un oiseau, lui permettre de plumer la perdrix [illegible] de lui donner quelques coups de bec. || Av[illegible] plaisir à, éprouver du plaisir à. Il a du p[illegible] à obliger. || On le dit aussi avec la préposition [illegible] La circonstance où elle [votre lettre] m'est [illegible] ajoute encore au plaisir qu'en tout autre t[illegible] j'aurais eu de la recevoir, J. J. ROUSS. *Lett. à* [illegible] *Créqui*, 21 juill. 1764. || Avoir le plaisir de, [illegible] la satisfaction de. J'aurai le plaisir de p[illegible] mon procès! MOL. *Mis.* I, 1. Tout ce que je [illegible] jette les semences d'une révolution qui ar[illegible] immanquablement, et dont je n'aurai pas le [illegible] sir d'être témoin, VOLT. *Lett. Chauvelin*, 2 [illegible] 1764. || Il y a plaisir à, on éprouve de la [illegible] faction à. Il y a plaisir, ne m'en parlez pas, [illegible] travailler pour des personnes qui soient ca[illegible] de sentir les délicatesses d'un art, MOL. *B[illegible] gent.* I, 1. || On dit aussi : il y a plaisir de. [illegible] a plaisir d'être dans un vaisseau battu de l'[illegible] lorsqu'on est assuré qu'il ne périra pas, PASC. *Pens.* XXIV, 31, éd. HAVET. Je veux écrire dans [illegible] Heures ce que dit M. de Commines sur les [illegible] ses de la vie humaine; il y a plaisir de v[illegible] dès ce temps-là il était question de tribulat[illegible] de misère, SÉV. 24 nov. 1678. || Avec plaisir, [illegible] satisfaction. J'écoute avec plaisir ces menaces [illegible] voies, CORN. *Héracl.* III, 4. || Absolument. [illegible] plaisir, volontiers, oui. || 2° Le plaisir des [illegible] se dit de ce qui charme les yeux. C'est un [illegible]

si longtemps le plaisir de vos yeux, Vous ai fait de ce nom [de père] remercier les dieux, RAC. *Iphig.* IV, 4. On apercevait de loin des collines et des montagnes qui se perdaient dans les nues, et dont la figure bizarre formait un horizon à souhait pour le plaisir des yeux, FÉN. *Tél.* I. || 3° Il se dit des diverses voluptés sensuelles. Les plaisirs de la table. L'amour n'est qu'un plaisir, l'honneur est un devoir, CORN. *Cid*, III, 6. Mais quoi! si l'amour n'assaisonne Les plaisirs que l'hymen nous donne, Je ne vois pas qu'on en soit mieux, LA FONT. *Fabl.* IX, 15. Voudrais-tu.... Qu'un cœur qu'ont endurci la fatigue et les ans Suivit d'un vain plaisir les conseils imprudents? RAC. *Bajaz.* I, 1. Il n'y a point de plaisir qui ne perde à être déjà connu, MARIV. *Pays. parv.* part. IV. Toujours du plaisir n'est pas du plaisir, VOLT. *Zadig*, 6. C'est lui [Xerxès] qui promit par un édit une récompense à celui qui inventerait un nouveau plaisir, CONDIL. *Hist. anc.* II, 2. || Il se dit aussi des plaisirs moraux, intellectuels. Ne croyez pas que l'homme ne soit emporté que par l'intempérance des sens ; l'intempérance de l'esprit n'est pas moins flatteuse ; comme l'autre, elle se fait des plaisirs cachés et s'irrite par la défense, BOSS. *Anne de Gonz.* L'âme, indépendamment des plaisirs qui lui viennent des sens, en a qu'elle aurait indépendamment d'eux et qui lui sont propres : tels sont ceux que lui donnent la curiosité, les idées de sa grandeur, de ses perfections, etc. MONTESQ. *Goût, Plaisirs de l'âme.* Plaisirs naturels, que nous distinguerons des plaisirs acquis que l'âme se fait par de certaines liaisons avec les plaisirs naturels, ID. *ib.* || 4° *Au plur.* Tout ce qui plaît dans la vie, jouissances, divertissements de toute espèce. Tous nos plaisirs ne sont que vanité, PASC. *Pens.* IX, 1, édit. HAVET. J'aurais bientôt quitté les plaisirs, disent-ils, si j'avais la foi. Et moi je vous dis : Vous auriez bientôt la foi, si vous aviez quitté les plaisirs, ID. *ib.* X, 3. Vous ne serez point dans les plaisirs empestés, dans la gloire, dans les délices, ID. *ib.* X, 1. Quand les princes.... n'ont de gloire que pour le luxe, ni d'esprit que pour inventer des plaisirs, BOSS. *Reine d'Anglet.* La cour veut toujours unir les plaisirs avec les affaires, ID. *Anne de Gonz.* Rions, chantons, dit cette troupe impie ; De fleurs en fleurs, de plaisirs en plaisirs Promenons nos désirs, RAC. *Ath.* II, 9. De tous ces vains plaisirs où leur âme se plonge, Que leur restera-t-il? ce qui reste d'un songe Dont on a reconnu l'erreur, ID. *ib.* II, 9. La nature a fait aux hommes des plaisirs simples, aisés, tranquilles, et leur imagination leur en a fait qui sont embarrassants, incertains, difficiles à acquérir, FONT. *Dial.* 1, *Morts mod.* Tout nous fatigue à la longue, et surtout les grands plaisirs : on les quitte toujours avec la même satisfaction qu'on les a pris ; car les fibres qui en ont été les organes ont besoin de repos, MONTESQ. *Goût, Contrastes.* J'entends : les plaisirs du vice et l'honneur de la vertu vous feraient un sort agréable, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 9. Poétiquement, dans le même sens. Les jeux, les ris et les plaisirs. Les plaisirs près de moi vous chercheront en foule, RAC. *Athal.* II, 7. Quelles danses! quels jeux! quels concerts d'allégresse! Les grâces, les plaisirs, les ris et la jeunesse Se rassemblent de toutes parts, J. B. ROUSS. *Cantate, Triomphe de l'Amour.* || Absolument et au singulier. Le plaisir, l'ensemble des plaisirs. Il n'est pas honteux pour l'homme de succomber sous la douleur, et il est honteux de succomber sous le plaisir, PASC. *Pens.* XXV, 6. Le plaisir, qui est la monnaie pour laquelle nous donnons tout ce qu'on veut, ID. *ib.* VII, 20. Elle [l'âme] n'est pas plus heureuse en jouissant des plaisirs que les sens lui offrent ; au contraire elle s'appauvrit dans cette recherche, puisqu'en poursuivant le plaisir elle perd la raison, BOSS. *la Vallière.* On veut se sauver dans le monde, tandis qu'on n'y respire que le plaisir, qu'on y rapporte tout au plaisir, qu'on y cherche avec soin et en tout le plaisir, BOURDAL. *Myst. Ascens. de J. C.* t. I, p. 119. Ma jeunesse.... s'égarait, Et suivait du plaisir la pente trop aisée, RAC. *Bérén.* II, 2. Nous avons recherché le plaisir, et le bonheur a fui loin de nous, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 32. || 5° Amusement. C'était plaisir d'observer leurs efforts ; C'était pitié de voir tomber les morts, LA FONT. *Fabl.* VII, 8. Craignez d'un vain plaisir [faire des vers] les trompeuses amorces, BOIL. *Art p.* I. Chasse dont il voulut donner le plaisir à sa fille, FÉN. *Tél.* XXIII. C'était plaisir de voir danser la jeune fille, V. HUGO, *Orient.* 33. || Jouer pour le plaisir, jouer par divertissement et sans mettre d'argent au jeu. || *Au plur.* Réjouissances. Les Granceys et les Monacos n'ont point été de ces plaisirs [fêtes à Chantilly], SÉV. 5 nov. 1670. Cléopatre était de tous les plaisirs d'Antoine, CITRI, *Triumv.* 3° part. ch. 12. || Homme de plaisir, homme qui se livre à tous les divertissements du monde. Il était même homme de plaisir ; car c'est un mérite de l'être, pourvu qu'on soit en même temps quelque chose d'opposé, FONTEN. *Homberg.* Bouillon, ambassadeur de France, homme de plaisir, VOLT. *Louis XIV*, 16. || 6° Les plaisirs du roi, se disait de toute l'étendue du pays qui était dans une capitainerie royale, où la chasse était réservée pour le roi. Il ne pouvait chasser dans sa terre, parce qu'elle était dans les plaisirs du roi, ou, absolument, parce qu'elle était dans les plaisirs, *Dict. de l'Acad.* || Fig. La raillerie est innocente [contre Maupertuis, dans sa querelle avec König]; mais je ne savais pas alors que je tirais sur les plaisirs du roi [Frédéric II, qui protégeait Maupertuis], VOLT. *Lett. Mme Denis*, 15 oct. 1752. || Fig. Familièrement. Chasser sur les plaisirs de quelqu'un, poursuivre la même femme. ....Je saurai de Valère Quel est, en vous aimant, le but de ses désirs, Et de quel droit il vient chasser sur mes plaisirs, REGNARD, *le Joueur*, II, 4. || 7° Menus plaisirs, voy. MENU, n° 5. || 8° Volonté, consentement. Est-ce votre plaisir que je me charge de cette affaire? Ce n'est pas mon plaisir que cela soit. À mon plaisir, j'ai pétri sa jeune âme, VOLT. *Enf. prod.* I, 1. || On dit dans le même sens : le bon plaisir. Je ne puis plus rien faire que sous le bon plaisir des médecins et de la fièvre, BALZ. liv. II, lett. 10. Un plein abandonnement au bon plaisir de Dieu, BOURDAL. *Instruct. Octave de l'Assompt. Exhort.* t. II, p. 323. Je voudrais bien, sous le bon plaisir de M. l'évêque de Chartres, que vous ne fissiez point de règle ni d'habitude d'avoir nécessairement des sermons en de certains jours, MAINTENON, *Lett. à Mme de Fontaines*, 12 mars 1694. || Arrêter, régler, terminer une affaire sous le bon plaisir de quelqu'un, la régler de telle façon qu'il n'y ait rien de fait s'il n'y donne son consentement. || Tel est notre plaisir ou notre bon plaisir, formule de lettres de chancellerie, par laquelle le roi marquait sa volonté dans les édits; formule introduite par François I^er pour l'imposition de la taille (voy. l'HISTORIQUE). Faites ce que je vous dis, car tel est mon bon plaisir, serait la phrase la plus méprisante qu'un monarque pût adresser à ses sujets, si ce n'était pas une vieille formule de l'aristocratie, DIDER. *Claude et Nér.* II, 36. || Le bon plaisir, se dit d'un gouvernement où tout se fait par la volonté seule du monarque. Le régime du bon plaisir. || 9° Grâce, faveur, bon office. Si Charles par son crédit M'a fait un plaisir extrême, J'en suis quitte, il l'a tant dit Qu'il s'en est payé lui-même, GOMBAUT, dans RICHELET. Il n'y a pas de plaisir que l'on fasse plus volontiers à un ami, que lui donner conseil, LA ROCHEFOUCAULD, *Prem. pens.* 33. Je sais rendre ce qu'on me prête, et reconnaître les plaisirs qu'on me fait, MOL. *Bourg. gent.* III, 4. Elle me compte pour quelque chose, et je me trouve heureuse de pouvoir lui faire ces petits plaisirs, SÉV. 27 déc. 1679. Mais plaisir pour plaisir ; pour vous que puis-je faire? PIRON, *Métrom.* II, 1. || Faire plaisir, obliger, rendre service. Quand on a eu dessein de faire plaisir à quelqu'un, on est aise de savoir qu'on y a réussi, SÉV. 24 nov. 1676. Il promettait volontiers de faire plaisir, mais il ne tenait jamais ses promesses, LE SAGE, *Diable boit.* ch. 13. || Faire plaisir, être agréable. Et moi, je le suivrai [un conseil] pour vous faire plaisir, MOL. *Tart.* II, 4. || Faire plaisir de quelque chose. Tout ce que je vous mande est vrai ; je ne me charge point des fadaises dont on croit faire plaisir aux gens éloignés, SÉV. 16 août 1675. || Familièrement. Faire le plaisir de, avoir la bonté de, la complaisance de. J'en conviens, me dit-il ; mais faites-moi le plaisir de ne dire à personne que vous m'ayez lu ce morceau, J. J. ROUSS. *Conf.* XI. || Voulez-vous me faire le plaisir de, formule d'invitation à dîner, à une soirée, etc. || Faites-moi le plaisir de vous taire, formule de commandement familier et un peu irrité. || 10° Terme de pâtissier. Espèce d'oublie roulée en cornet. Manger des plaisirs. Voilà le plaisir, cri par lequel on en annonce la vente. || 11° À plaisir, *loc. adv.* Avec plaisir, avec soin. Un meuble fait à plaisir. Si j'avais voulu faire un homme exprès.... pour être enivré de la cour.... j'aurais fait M. de Sévigné exprès à plaisir ; il se trouve que c'est précisément le contraire, SÉV. 138. La fin d'une aventure faite à plaisir, HAMILT. *Gramm.* 11. || À plaisir, se dit aussi de quelque fiction que l'on forge pour se faire plaisir ou pour un but quelconque. Une histoire à plaisir, un conte dont Lélie A voulu détourner le rachat de Célie, MOL. *l'Ét.* III, 2. Des propositions fabriquées et forgées à plaisir, PASC. *Prov.* XVII. Ils me montreront une lettre faite à plaisir, SÉV. 70. Les païens.... publièrent de faux actes de Pilate.... mais il paraît que ces actes ont été faits à plaisir, BOSS. *Hist.* II, 12. || Se tourmenter à plaisir, se tourmenter sans sujet. || 12° Par plaisir, *loc. adv.* Par divertissement. Ou bien à tricoter quelque bas par plaisir, MOL. *Éc. des mar.* I, 2. || Fig. et familièrement. Par plaisir, pour éprouver, pour voir si. Lisons par plaisir ce discours. || Proverbes. La peine passe le plaisir. || Nul plaisir sans peine. || Il ne fait plaisir qui ne veut, c'est-à-dire un acte de bienveillance doit être jugé par l'intention. || Chacun prend son plaisir où il le trouve. || Où il y a de la gêne, il n'y a pas de plaisir.

— HIST. XII° s. À son plesir [elle] me fait plaindre et plorer, *Couci*, X. Bien [je] doi chanter, puisqu'il vient à plaisir [à] Cele que j'ai de cuer fait lige homage, ID. XIX. De vostre pecunie [un roi] frad sun plaisir, serfs serez, sil vus estuverrad suffrir [il vous faudra le souffrir ainsi], *Rois*, p. 28. || XIII° s. Dame, ce dist la serve, tout à vostre plaisir, *Berte*, XIII. Or n'est-il riens que j'aie [qui] ne soit à vo plaisir, *ib.* LVIII. Car quant li hons gist en la biere, Sa fame esgarde par deriere S'ele voit homme à son plaisir, *Ren.* 14755. Li cuers est vostres, non pas miens ; Car il convient, soit maus, soit biens, Que il face vostre plaisir, *la Rose*, 1997. || XV° s. À present il lui convient [au comte de Flandre] obeir aux ordonnances et plaisirs du roi de France et des François, FROISS. II, II, 207. Peu en afflert à moy de mercy ; je ne suis que ung seul homme ; la chevalerie qui avec moy estoit qui les prouesses firent, en doivent avoir l'honneur. Sire chevalier, dist le roy, vous dictes vostre plaisir ; mais le bon chef fait la bonne chevalerie, *Perceforest*, t. II, f° 96. Et cy vous donray fin des anciennes histoires; ausquelles vous prie et commande que vueillez prendre plaisir, *Jeh. de Saint.* ch. 47. Je vous vueil envoyer en la ville pour moy faire ung plaisir, et vous serez bien mon amy, *ib.* ch. 3. Lors fut la joye des ungs aux aultres telle que c'estoit plaisir de les veoir, *ib.* ch. 46. Et assouroit de soy y trouver de brief, là ou ailleurs, au bon plaisir du roy, COMM. V, 2. || XVI° s. Se souvenant des plaisirs qu'il avoit receuz de Ptolemæus et de Berenice, AMYOT, *Pyrrh.* 11. Titus demouroit fermement amy de ceulx à qui il avoit une fois fait plaisir, ID. *Flamin. et Philop.* 2. Ma fievre croist tousjours, la vostre diminue... La vostre est à plaisir, la mienne est continue... RONS. 256. De court plaisir long repentir, COTGRAVE. Qui plaisir fait plaisir requiert, ID. Trois choses font à l'homme grand desir, Honneur, utilité, plaisir, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 430. Il [François I^er] laissa en instruction et en pratique à ses successeurs, de ne requerir plus le consentement des peuples, pour obtenir des secours et des assistances d'eux; ainsi de les ordonner de pleine puissance et autorité royale, sans alleguer autre cause ni raison que celle de *Tel est notre bon plaisir*, SULLY, *Œuv.* t. VIII, p. 455.

— ÉTYM. *Plaisir* est l'ancien infinitif du verbe *plaire* (voy. PLAIRE, à l'historique et à l'étymologie). Berry, *plaisi* ; bourguig. *plaiji* ; wallon, *plaisi* ; genev. *se faire plaisir d'une chose*, en prendre et manger : *Voilà une corbeille de cerises, mes enfants; faites-vous-en plaisir* ; provenç. *plazer* ; catal. *plaer* ; catal. mod. *pler* ; espagn. *placer* ; port. *prazer* ; ital. *piacere*.

† **PLAMAGE** (pla-ma-j'), *s. m.* Action de plamer ; résultat de cette action.

PLAMÉE (pla-mée), *s. f.* Chaux dont les tanneurs se servent pour enlever les poils des cuirs.

† **PLAMER** (pla-mé), *v. a.* Gonfler, amollir et dégraisser les peaux, à l'aide de la chaux. Après que les peaux ont été pelées, on les met dans un plain neuf ; c'est celui où elles doivent plamer, c'est-à-dire s'attendrir et se dégraisser pour pouvoir être passées en huile, *Dict. des arts et m. Chamoiseur.*

— ÉTYM. Anc. franç. *pelain* ou *pelaim* (Il se poile d'un mal pelain, BAUDOUIN DE CONDÉ, t. I, p. 179); ital. *pelame*, pelago (voy. PELIN, qui est le même mot).

† **PLAMERIE** (pla-me-rie), *s. f.* Lieu où s'exécute le plamage.

† **PLAMOTAGE** (pla-mo-ta-j'), *s. m.* Action de plamoter.

† **PLAMOTER** (pla-mo-té), *v. a.* Retirer les pains de sucre des formes, en les frappant sur un bloc. Dès qu'on les croit parfaitement purgés de sirop, on les plamote, c'est-à-dire on les retire des formes, on enlève la terre, et on les pose sur leur base, *Dict. des arts et mét. Sucre.* Pour répartir également dans les pains l'eau qui pourrait y être restée, et pour fixer au milieu les sirops qui ne se-

n'ont pas cristallisés, les formes sont posées sur une cuve en bois de sapin dite caisse à plamoter, *Circul.* 166 des contr. indir. 18 août 1838, *mém. annexe*, p. 23.

1. **PLAN, ANE** (plan, pla-n'), *adj.* || 1° Terme didactique. Se dit de toute surface qui n'offre ni plis, ni courbures, ni rides, ni ondulations. Un terrain plan. Sachant que ma rétine n'est pas plane, mais concave, la géométrie m'apprend que les lignes perpendiculaires sur une surface concave se [illegible], MALEBR. *Rech. vér. Éclairc. sur l'opt.* t. IV, p. 477, dans POUGENS. || 2° Terme de mathématique. Surface plane, celle sur laquelle une ligne droite peut s'appliquer complétement dans toutes les directions. || Angle plan, angle formé par la rencontre de deux lignes, parce qu'elles sont dans le même plan, à la différence de l'angle solide, qui est la rencontre de trois plans ou plus. || On nomme quelquefois l'angle dièdre, angle plan, mais c'est par erreur ou par confusion, pour angle des plans. || Figure plane, toute figure tracée sur un plan. || Problème plan, problème qui concerne les figures planes. Et si cela est, le problème est plan, DESC. *Géom.* 3. || En arithmétique, nombre plan, celui qui n'est formé que de la multiplication de deux nombres, comme un plan, en géométrie, est une grandeur de deux dimensions. || 3° Carte plane, carte géographique dans laquelle une portion plus ou moins étendue de la terre est figurée comme si la surface terrestre était plane. || On dit aussi : carte plate. || 4° En optique, miroir plan, verre plan, miroir, verre dont la surface est plane, par opposition aux miroirs et verres concaves ou convexes. || 5° Musique plane, synonyme de plain-chant. || 6° Plan-concave, qui offre une surface plane et une autre concave; plan-convexe, qui offre une surface plane et une autre convexe. Se dit particulièrement des verres de lunettes.

— HIST. XVI° s. Une figure peut avoir longueur et largeur tant seulement, et alors elle se nomme plane, FORCADEL, *Éléments d'Euclide*, p. 3.

— ÉTYM. Voy. PLAIN 1. *Plan* est la forme moderne du mot lat. *planus* dont la forme ancienne est plain.

2. **PLAN** (plan), *s. m.* || 1° Surface plane. La surface de la terre n'est pas ce qu'elle nous semble, un plan. || Terme d'exploitation. Plan de joints, surface des couches dans les roches stratifiées. || 2° Surface qu'on suppose passer dans tel ou tel sens déterminé, et à laquelle on rapporte différentes directions. || Terme de physique. Plan de réfraction, plan qui passe par le rayon incident et le rayon réfracté. || Terme d'artillerie. Plan de tir, plan vertical passant par l'axe d'une arme à feu. || Plan d'eau, le niveau de l'eau d'une rivière. La hauteur des ponts au-dessus du plan d'eau [sur le canal de Lunel] est, au minimum, de 4m,30, E. GRANGEZ, *Voies navigables de France*, p. 360. || Plan d'un glacier, la partie élevée et à peu près horizontale dans laquelle on peut le traverser, SAUSSURE, *Voy. Alpes*, t. III, p. 21, dans POUGENS. || Terme d'anatomie. Surface qu'on suppose traverser le corps verticalement et le partager en deux parties égales, et à laquelle on rapporte l'abduction, l'adduction, etc. || Plans de muscles, plans musculaires, couches de muscles. || On dit de même : plans de fibres, chez les animaux et les végétaux. || Terme de marine. Plan de barriques, de gueuses, etc. rangée horizontale de barriques, de gueuses, etc. || 3° Plan incliné, voy. INCLINÉ, n° 1. || Plan incliné de Galilée, corde inclinée sur laquelle glissait un petit chariot en fer, et dont il se servit pour déterminer les lois de la chute des corps. || 4° Plans cotés, science analogue à la géométrie descriptive; les lignes et les surfaces sont représentées par leur projection sur un plan horizontal, dit plan de comparaison, et par la cote ou la distance verticale de chacun de leurs points à ce plan. || 5° Plan se disait jadis plate-forme. || 6° Dessin d'une ville, d'un bâtiment, etc. ainsi dit parce qu'il est la réduction à une surface plane d'une ville, d'un bâtiment, etc. Un plan de Paris. Il [l'abbé de Coulanges] a reçu le plan de Grignan, dont il est très-content; il s'y promène déjà par avance, SÉV. 16 janv. 1672. L'architecte a dessiné dans son esprit un palais ou un temple, avant que d'en avoir mis le plan sur le papier; et cette idée intérieure de l'architecte est le vrai plan et le vrai modèle de ce palais ou de ce temple, BOSS. *Connaiss.* IV, 8. || Fig. Je ne sais plus le plan de votre famille, je ne sais à qui j'ai affaire, ni ce qui est autour de vous, SÉV. *à Mme de Guitaut*, 6 oct. 1693. || Plan géométral, voy. GÉOMÉTRAL. || Plan perspectif, voy. PERSPECTIF. || Plan à vue d'oiseau, voy. OISEAU, n° 14. || Plan en relief, voy. RELIEF. || Lever un plan, prendre les mesures d'un objet pour en tracer un plan. || Faire l'élévation d'un plan, après que la représentation du trait fondamental d'un édifice a été tracée sur le papier, représenter tous les dehors du même édifice en élévation. || Plan relevé, se dit souvent du plan géométral d'un édifice, quand on représente sur ce plan la partie supérieure, les toits et les terrasses, de sorte que la distribution intérieure reste cachée. || 7° Terme de marine. Plan, synonyme de devis d'un navire et de gabarit.

8° Terme de peinture. Il se dit des éloignements, plus ou moins grands, où sont placés les personnages et les objets qu'un tableau représente. Les figures du second plan sont trop grandes par rapport à celles du premier plan. || Dégradation d'un plan, la différente diminution des objets, à mesure qu'ils sont représentés plus éloignés. || Les plans de cette figure, de cette tête sont bien sentis, tous les passages d'un détail à un autre y sont bien exprimés et bien à leur place. Comme elle est coiffée! comme cette tête est bien par plans! comme elle est hors de la toile, DIDEROT, *Salon de 1765*, *Œuv.* t. XIII, p. 312, dans POUGENS. || Par extension, il se dit des différents éloignements dans un paysage, dans une vue. Nous distinguions déjà le temple d'Apollon, et cette prodigieuse quantité de statues qui sont semées sur différents plans, à travers les édifices qui embellissent la ville, BARTHÉL. *Anach.* ch. 22. || 9° En sculpture, plan du bas-relief, nom donné aux épaisseurs au moyen desquelles les objets représentés s'enlèvent sur le fond ou se distinguent les uns des autres, GUILLAUME. On dit qu'un bas-relief n'a qu'un plan, lorsque, par exemple, les personnages qui en forment le motif se détachent directement sur le fond, ou sont tous, par rapport à lui, également proéminents; il y en aura deux ou davantage, si deux figures ou un plus grand nombre sont disposées dans le champ, soit en groupes par étages, soit isolément à d'inégales profondeurs, GUILLAUME, *Sur les principes du bas-relief*, dans *Institut*, août-sept. 1866, p. 64. || 10° Fig. Dispositions générales d'un ouvrage. J'ai marqué comment Virgile avait formé le dessein et le plan de l'Énéide sur l'Iliade et l'Odyssée d'Homère, ROLLIN, *Hist. anc.* XXV, I, II, 2. C'est faute de plan, c'est pour n'avoir pas assez réfléchi sur son objet, qu'un homme d'esprit se trouve embarrassé et ne sait par où commencer à écrire, BUFF. *Disc. récept. acad.* Bayle avait formé depuis longtemps le plan de son dictionnaire historique et critique, DIDEROT, *Opinion des anc. phil.* (*Pyrrhon. phil.*). Un homme qui n'écrit que de caprice et par pensées détachées, comme Montaigne dans ses Essais, peut n'avoir qu'une intention générale, il est dispensé de se tracer un plan, MARMONTEL, *Œuv.* t. IX, p. 288. La nature est mon plan, mon tableau l'univers, DELILLE, *Trois règnes*, ch. II. || 11° Il se dit de ce qui est comparé à une œuvre de littérature ou d'art, projet, dessein. Ceux dont l'aveugle manie Dresse des plans de tyrannie, MALH. II, 4. Peu de gens se font un plan de vie raisonnée et réfléchie, SAINT-EVREMOND, dans RICHELET. Il a dressé le plan de quelque trahison, MAIRET, *Solim.* II, 2. Vous me faites un plan de cet été et de cet automne, qui me plaît et qui me convient, SÉV. 284. Dieu a tracé le plan de nos destinées éternelles, MASS. *Carême, Voc.* Tout ce qui n'entre pas dans le plan de nos vues et de nos passions nous révolte, ID. *Myst. Soumiss.* En vain nous formons-nous un plan de félicité dans le crime, ID. *Prof.* 1. Lorsqu'une religion naît et se forme dans un État, elle suit ordinairement le plan du gouvernement où elle est établie, MONTESQ. *Esp.* XXIV, 5. Voici comment se forma le premier plan des monarchies que nous connaissons, ID. *ib.* XI, 8. Cela n'entrait pas dans le plan de mes études, STAEL, *Corinne*, I, 3.

— HIST. XVI° s. Le plant du fort d'Edimton est tout quarré et assis au milieu d'une plaine raze et basse, BEAUGUÉ, *Guerre d'Escosse*, I, 8. Ainsi le monde on peut sur Rome compasser, Puisque le plan de Rome est la carte du monde, DU BELL. VI, 55, *verso*. [Les sensations] Voyla le plan et les principes de tout le bastiment de nostre science, MONT. II, 355. Je sçavois le Capitole et son plan, avant que je sçeusse le Louvre, ID. IV, 139.

— ÉTYM. *Plan* 1.

† 3. **PLAN** (plan), *s. m.* Voy. PELAN.

† **PLANAIRE** (pla-nè-r'), *s. f.* Genre de vers aquatiques.

— ÉTYM. Lat. *planus*, plan, plat.

† **PLANARIÉS** (pla-na-ri-é), *s. m. pl.* Terme de zoologie. Famille des vers plats.

PLANCHE (plan-ch'), *s. f.* || 1° Morceau de [...] refendu, peu épais, et plus long que large. [...] seau se rencontre, et pour pont une planche [...] FONT. *Fabl.* XII, 4. A quelques lieues de [...] fallut traverser la Kologha; ce n'était qu'un [...] ruisseau; deux arbres, autant de chevalets et [...] ques planches suffisaient pour en assurer le [...] sage.... SÉGUR, *Hist. de Nap.* IX, 7. || [...] d'entrevoux, les planches qui couvrent les [...] d'entre les solives. || Planches de bateaux, pla[...] de chêne ou de sapin, qu'on tire des débris [...] teaux, et dont on fait des cloisons légères. || [...] planche, nager étendu sur le dos. || Fig. Du pain [...] la planche, voy. PAIN, n° 3. || Fig. C'est une pla[...] qu'il a sauvée du naufrage, se dit de ce qu'un [...] ruiné a pu sauver de sa fortune. || Fig. C'est une p[...] che dans le naufrage, c'est une dernière res[...] || Fig. Une planche, une dernière planche, une [...] source suprême. Lorsqu'on va, pour ainsi dire, [...] des malheureux sur la planche même sur la[...] ils s'étaient sauvés, MONTESQ. *Rom.* 14. || [...] C'était la dernière planche sur laquelle j'avais [...] me sauver, CHATEAUBR. *René.* || Fig. Parmi les t[...] logiens, une seconde planche, la seconde [...] après le naufrage, se dit du sacrement de péni[...] Après le naufrage, la pénitence est la plan[...] peut encore nous sauver, MASS. *Carême, Élus* [...] S'appuyer sur une planche pourrie, voy. [...] || 2° Fig. et familièrement. Ce qui facilite une [...] Flatte-la de ma part, promets-lui tout de [...] Dis-lui que, si l'amour d'un vieillard l'imp[...] Elle fait une planche à sa bonne fortune, [...] cès de mes biens, à force de présents, Répare [...] gueur qui manque à mes vieux ans, CORN. [...] II, 1. || Ce qui sert d'exemple à une chose [...] et la facilite. Harlay, consulté par le roi [...] légitimation d'enfants sans nommer la mère, [...] donné la planche [fait l'essai] du chevalier de [...] gueville, sur le succès duquel ceux du roi p[...] rent, ST-SIM. 17, 198. Je sais bien que ce [...] n'est qu'un brouillon, mais par l'exemple de [...] jection la planche est faite, J. J. ROUSS. *Gouv.* [...] *Pologne*, ch. VII. || Faire la planche, entrer le [...] mier dans une affaire douteuse. || 3° Au plur. [...] le langage familier, les planches, la scène su[...] quelle paraissent les acteurs. Monter sur les p[...] ches. Il faut s'être promené longtemps sur [...] planches, et le rôle exige quelquefois la [...] jeunesse, DIDEROT, *Mém.* t. IV, p. 29, dans [...] || Cet acteur, cette actrice brûle les planches, [...] joue avec beaucoup de feu. || 4° En termes de [...] la planche, planche qui, poussée du navire à [...] sert de communication entre le rivage ou le [...] et le bâtiment, et qu'on a jadis nommée éc[...] || Planche de roulis, petite planche pour em[...] un homme endormi de tomber de sa couche [...] || En planche, se dit des marchandises qui [...] restent à bord d'un navire de commerce. Garder [...] partie de la cargaison quinze jours en planche [...] une perte pour un bâtiment pressé de partir [...] mer fait ou est planche, la mer est unie, [...] agitée. || Fig. Escale, relâche. Le douzième [...] notre arrivée en rade [de Tamatave. Ma [...] finissait la planche convenue.... je me [...] dre d'appareiller, *Lettre de M. Rousseau*, 18[...] JAL. || 5° Feuille de métal ou morceau de [...] sur lesquels on grave. Je suis venu à Amster[...] faire imprimer [l'ouvrage sur la philosophie [...] Newton], et faire dessiner les planches, VOLT. [...] *Pr. roy. de Prusse*, mars 1737. || Par [...] estampe tirée sur une planche gravée. Les [...] de l'abbé Fleury ne se bornaient pas à la [...] ils s'étendaient jusqu'aux beaux-arts; les [...] qui sont dans le catéchisme historique [...] vées sur ses dessins, D'ALEMB. *Éloges, Fleury*. [...] que de cuivre ou d'étain sur laquelle on [...] musique. Le moyen employé le plus com[...] pour multiplier les compositions musicales [...] à les graver sur des planches d'étain, avec les[...] les on imprime de la même manière qu'en [...] douce, CAMUS, *Instit. Mém. litt. et beaux-arts* [...] p. 297. || Il s'est dit quelquefois des caractères [...] primerie formant les feuilles d'impression. [...] fûmes avertis d'un nouveau factum de M. de L[...] bourg, dont il avait tiré peu d'exemplaires; [...] avait fait aussitôt après rompre les planches [...] SIM. 18, 212. || 6° Planche ou plaque de [...] forme sous laquelle on coule le laiton. On [...] le laiton de six ou huit creusets, et on s'ap[...] le couler en planches, AL. BRONGNIART, *Traité* [...] *minér.* t. II, p. 360, dans POUGENS. || 7° Esp[...] terrain ordinairement plus long que large, [...] des parties environnantes par une bordure, [...]

sillé, des fossés, une raie de charrue, etc. Préparer, dresser une planche. Une planche d'oignons, de salade || Labourer par planches, labour en planches, est synonyme de labour à plat, la planche différant du billon, en ce que le centre de la planche n'est pas bombé. Dès que j'eus lu dans les journaux qu'un célèbre agriculteur avait inventé un nouveau semoir, et qu'il labourait sa terre par planches, afin qu'en semant moins il recueillît davantage..., VOLT. *l'Homme aux 40 écus, Lettre.* J'ai appris que vous adoptiez la nouvelle méthode de M. Tull, anglais, de semer par planches.... je puis vous assurer qu'elle est détestable, du moins dans le climat que j'habite, ID. *Mél. litt. à M. Rosset.* || 8° Terme de vinaigrier. Sorte de solive qui presse le marc. || 9° Terme de construction. Languette ou tablette de plâtre placée sous le manteau d'une cheminée pour empêcher qu'elle ne fume. || 10° Partie de l'étrier sur laquelle le pied du cavalier repose. || 11° Bloc d'ardoise, avant qu'il soit fendu. || 12° Terme de serrurerie. Partie de la garniture d'une serrure qui entre dans une fente faite au milieu du panneton d'une clef. || 13° Dans la coutellerie, la meule et ses dépendances, c'est-à-dire l'auge, le chevalet et la planche sur laquelle s'étend le remouleur. || 14° Fer particulier qu'on ajuste aux pieds des mulets.

— HIST. XIII° s. Li empereres s'arma et passa le pont, qui fait estoit de planches longhes et estroites, H. DE VALENC. XXXI. Tout li tainturier de Paris doivent chascun au roy six sous de hauban et quatre sous pour les planches, *Liv. des mét.* 138. Passer vous convient ceste planche; Fortune ainsinc le puepie vanche Des bolans que vous demenés, *la Rose*, 6573. Les planques qui furent mises por ces malvés pas, BEAUM. XXV, 12. || XV° s. Princes, vers les poures gens guerrie [guerroie], Les mauvestus et les chetis estrie [combat], Perdre leur et planche, pont et barriere [c'est-à-dire tout], E. DESCH. *Poésies mss.* f° 234. || XVI° s. C'estoit [la pénitence] une seconde planche après le naufrage, CALV. *Instit.* 1175. Jetter dedans une bonne troupe renforcée de ses forces, par le moien de quatre batteaux qu'il feit porter pour faire planche du costé des marais, D'AUB. *Hist.* I, 26. Sans me soucier gueres de luy, après qu'il nous eut servy de pretexte et de planche, que les huguenots appeloient planche verte, pour monter où je suis, *Sat. Mén.* p. 48. Je l'ay enrichie [ma chirurgie] de plus de 350 planches ou figures que j'ay fait graver, PARÉ, *Dédic.* Nous diviserons le potager par planches, couches, quarreaux, vazes diversement nommés, pour, commodement et sans confusion, y loger la potagerie selon leurs especes, O. DE SERRES, 505. Ceux qui, comme plus sages, firent planche et voye à nouvelles sectes, PASQUIER, *Lett.* t. I, p. 583. Bleds et sel conduits et portez en navire jusqu'à la ville et cité ne peuvent estre deschargez et mis en greniers, avant qu'ils ayent esté tenus dix jours entiers à la planche, et à chacun qui en veut acheter, *Coust. gén.* t. II, p. 703. En pont, en planche et en riviere, vallet devant, maistre derriere, COTGRAVE.

— ÉTYM. Picard, *planke*; norm. *planke*, pont de bois; wallon, *plang*; prov. *planca*, *plancha*, *planqua*; cat. *planxa*, *palanca*; esp. *plancha*; port. *prancha*; piémontais, *pianca*; du lat. *planca*, planche, que Scheler rapproche du grec πλάξ, plaque.

† PLANCHÉIAGE (plan-chè-ia-j'), *s. m.* Action de planchéier; résultat de cette action.

PLANCHÉIÉ, ÉE (plan-chè-ié, iée), *part. passé* de planchéier. Un rez-de-chaussée planchéié.

PLANCHÉIER (plan-chè-ié), je planchéiais, nous planchéiions; que je planchéie, que nous planchéiions, *v. a.* Garnir de planches le sol d'un appartement. || Faire un plafond d'ais minces, cloués sur des solives. || Terme de marine. Construire les ponts d'un navire.

— REM. Ce verbe est le seul que l'Académie écrive par *i*; elle écrit tous les autres par *y* : grasseyer, ..., etc.

— HIST. XIV° s. Les diz habitans porront prendre es diz pastiz pour planchier ou faire planchier, DU CANGE, *plancherium.* || XVI° s. En France l'establie à pourceaux est planchée avec des gros ais percés au fons, comme crible, O. DE SERRES, 13. Planchent-ils [les oiseaux] de mousse leurs nids, ou de duvet, sans prevoir que les membres tendres de leurs petits y seront plus mollement? MONT. II, 160.

— ÉTYM. *Planche*; genev. *plancher*, *v. a.*

† PLANCHÉIEUR (plan-chè-ieur), *s. m.* Celui qui fait des planchers.

1. PLANCHER (plan-ché; l'r ne se prononce pas et ne se lie pas; au pluriel, l's se lie : des plan-ché-z unis), *s. m.* || 1° Assemblage horizontal de solives recouvertes de planches, formant la séparation entre les étages d'une maison. À peine suis-je à deux cents pas du château [de Maisons, où Voltaire venait d'être malade de la petite vérole] qu'une partie du plancher de la chambre où j'avais été tombe tout enflammée, VOLT. *Lett. Breteuil*, janvier 1724. || Ouvrage de charpente établi sur l'aire d'un rez-de-chaussée. || Plancher ordinaire, celui qui est fait de planches entières. || Plancher de frise, celui dont les planches sont refendues. || Plancher creux, celui dont la charpente est lattée par-dessus, à lattes jointives recouvertes d'une fausse aire, et de même par-dessous, pour former le plafond de l'étage inférieur. || Plancher plein, celui dont les entrevous sont remplis de maçonnerie et enduits à fleur de solive. || Charge de plancher, augmentation d'une certaine épaisseur, pour mettre un plancher de niveau avec d'autres. || Faux plancher, plancher qu'on fait au-dessus du plancher principal pour diminuer la hauteur d'un appartement. || Familièrement. Il faut soulager, décharger le plancher, se dit quand on veut faire entendre qu'il y a trop de monde en une chambre. || 2° Le plancher sur lequel on marche. Un homme qui vit sans réflexion ne regarde la terre que comme le plancher de sa chambre, FÉN. *Exist.* 10. || Fig. Leurs pieds.... Un superbe plancher des étoiles se font, MALH. I, 4. Le triomphe est la plus belle chose du monde; les *vive le roi!* les chapeaux en l'air au bout des baïonnettes.... mais le plancher de tout cela est du sang humain, de la chair humaine, *Lett. du marq. d'Argenson, écrite du champ de bataille de Fontenoi*, dans VOLT. *Comment. hist. sur les œuvres de l'auteur de la Henriade.* || Fig. Il n'est rien tel que le plancher des vaches, voy. VACHE. || 3° Le haut, la partie supérieure d'une chambre. Et que ton corps goutteux, plein d'une ardeur guerrière, Pour sauter au plancher fit deux pas en arrière, BOIL. *Lutr.* I. || Familièrement. Vous me feriez sauter au plancher, vous abusez de ma patience. || 4° Se dit de toutes les divisions intérieures et horizontales qui, dans un poêle, servent à séparer le feu, l'air froid, l'air chaud et la fumée. || 5° Terme de marine. Plate-forme d'une chambre, d'une soute, etc. || 6° Terme d'anatomie. Surface inférieure d'une cavité quelconque. Plancher des fosses nasales, plancher de l'orbite.

— HIST. XII° s. Sus le plancher [il] se jut adenz [il gisait couché], Mult se claime chaitif, dolenz, BENOIT, II, 2401. Uns planchiers, que aseürs fust li alers e li venirs, *Rois*, p. 247. || XIV° s. Icellui exposant beust avecques pluseurs compaignons, en une des loges ou planchier d'icellui hostel, DU CANGE, *plancherium.* || XVI° s. Les planchers brusloient sous leurs pieds, D'AUB. *Hist.* III, 309. Avec une corde qui estoit au plancher de mon lit, me souslevois par fois un peu, PARÉ, XIII, 27.

— ÉTYM. *Planche*; wallon. *planchî*; prov. *plancat*.

† 2. PLANCHER (plan-ché), *v. a.* Émoudre les forces [sortes de ciseaux] dans leur longueur.

PLANCHETTE (plan-chè-t'), *s. f.* || 1° Petite planche. || Terme militaire. Petit appareil avec lequel on met le feu à une mine. || Petite planche que les tourneurs mettent devant leur estomac. || Terme de manége. Petite planche, que l'on attache à la selle des femmes, et qui remplit l'office d'étrier. || 2° Instrument de mathématiques propre à lever des plans.

— HIST. XIV° s. Puis est mise la planchette de fer contre les deux clous qui sont sur la branche, *Modus*, f. CXXI. || XVI° s. Elle estoit fort bien à cheval et hardie, et s'y tenoit de fort bonne grace, ayant esté la premiere qui avoit mis la jambe sur l'arçon, d'autant que la grace y estoit plus belle et apparoissante que sur la planchette [servant d'étrier aux femmes], BRANT. *Dames illustres*, p. 47, dans LACURNE. Ces planchettes [sorte de corset] empeschent, par le bout d'en haut, serrant le brechet, la respiration, repoussant les poulmons au dedans; et, serrant l'estomach, empeschent aussi la concoction, BOUCHET, *Serées*, livre II, p. 249, dans LACURNE.

— ÉTYM. Diminutif de *planche*; picard, *plankette*.

† PLANCHEUR (plan-cheur), *s. m.* Anciennement, nom d'un officier qui avait charge, sur les ports de Paris, de mettre des planches de la rive au bateau. Lesdits mesureurs. ....plancheurs, bouleurs ....seront tenus.... de représenter leurs lettres de provision, *Arrêt du Cons.* 21 mars 1674.

† PLANCHON (plan-chon), *s. m.* Nom donné en Flandres à toutes les jeunes plantes propres à être repiquées. Du planchon de colza.

— ÉTYM. Forme flamande de *plançon*.

PLANÇON (plan-son) ou PLANTARD (plan-tar), *s. m.* || 1° Branche de saule, de peuplier, d'osier, etc. qu'on sépare du tronc pour la planter en terre et en former une bouture. || 2° Terme de charpente. Grand corps d'arbre qu'on refend à la scie.

— HIST. XIII° s. Deus hastiers [broches] firent de plançons De codre [coudrier], et eux les ont boutez, 923. || XV° s. Qui les suivoient à plançons [épieu] et à bourlets [massues], FROISS. I, I, 433.

— ÉTYM. Prov. *planso*; bas-lat. *plancio*; dérivé du lat. *planta*, plante, arbre.

1. PLANE (pla-n'), *s. m.* Nom vulgaire donné à une espèce d'érable que les botanistes appellent érable plane, *acer platanoides*, L. Des gazons émaillés l'ornaient [une fontaine] tout alentour; Un plane l'ombrageait de son vaste contour, SÉNECÉ, *Serpent mangeur de Kaimac.*

— HIST. XVI° s. Le plane, arbre grand, plus cogneu en Suisse et es quartiers d'Allemagne qu'en France, pour la beauté de son umbrage, la blancheur de son bois, et sa facilité à parcroistre, O. DE SERRES, 786.

— ÉTYM. Lat. *platanus* (accent sur *pla*).

2. PLANE (pla-n'), *s. f.* || 1° Outil d'acier tranchant, qui a deux poignées, c'est-à-dire une à chaque bout, et qui sert aux charrons et aux tonneliers pour aplanir le bois. || On dit quelquefois plaine, surtout parmi les treillageurs. || 2° Lame tranchante avec laquelle le potier d'étain tourne et polit ses pièces. || 3° Plane droite, instrument pour couper les bavures et unir les morceaux de plomb qu'on veut souder ensemble. Plane ronde, synonyme de débordoir. || 4° Sorte de ciseau que le tourneur emploie pour aplanir et lisser. || 5° Terme de pêche. Espèce de couteau dont se servent les faiseurs d'hameçons pour en détacher la languette ou les barbillonner. || 6° Assemblage de feuillets carrés de parchemin, dont se sert le batteur d'or.

— HIST. XIV° s. Une hachette, une gouge quarrée, une plaine, DU CANGE, *plana.* || XV° s. Planne d'acier dont on fait les cerceaux, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 386.

— ÉTYM. Voy. PLANER 2; picard, *plène*, *plème*.

† 3. PLANE (pla-n'), *s. m.* Terme de coutellerie. La face interne de chaque lame des ciseaux, celle par laquelle ces lames sont en contact.

— ÉTYM. *Plan* 1.

† 4. PLANE (pla-n'), *s. f.* Plane de mer, la plie.

— ÉTYM. *Plan* 1.

PLANÉ, ÉE (pla-né, née), *part. passé* de planer 2. Pièce de bois planée.

1. PLANER (pla-né), *v. n.* || 1° Il se dit d'un oiseau qui se soutient en l'air sur ses ailes étendues sans paraître les remuer. Aussitôt un autour planant sur les sillons Descend des airs, fond et se jette Sur celle [alouette] qui chantait, quoique près du tombeau, LA FONT. *Fabl.* VI, 15. Et l'aigle impérieux qui plane au haut du ciel, VOLT. *Fanat.* I, 4. || Fig. Mon âme erre et plane dans l'univers sur les ailes de l'imagination, J. J. ROUSS. *Prom.* 7. || Fig. Restreindre son allure, comme l'oiseau qui plane (vieilli en cet emploi). Il n'y a de remède qu'à planer dans les moments où ce qu'on vous objecte peut faire plus d'impression que ce que vous pouvez répondre, et à se relever dans ceux où ce que vous pouvez répondre peut faire plus d'impression que ce que l'on vous objecte, RETZ, *Mém.* t. I, liv. II, p. 344, dans POUGENS. || 2° Fig. Considérer de haut. De cette hauteur on plane au loin sur la campagne. Le Temps, un cercle en main, plane sur l'univers, DELILLE, *Trois règnes*, IV. || 3° Fig. Il se dit d'une vue générale et élevée de l'esprit. Un roi philosophe, qui plane d'en haut sur toutes les sottises de notre espèce, D'ALEMB. *Lett. au roi de Prusse*, 13 déc. 1782. Il faut planer au-dessus des grands objets pour les voir au rang des petites choses, MARMONTEL, *Œuv.* t. VIII, p. 184, dans POUGENS. La docte fée, en planant sur les âges, De l'avenir lisait ainsi les pages, MILLEVOYE, *Charlem. à Pavie*, V. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— HIST. XVI° s. S'il advenoyt que le faulcon se meist à planer, voyant la proye guaigner à tyre d'aesle, RABEL. *Pant.* II, *Prol.*

— ÉTYM. *Plan* 1, parce qu'alors les ailes de l'oiseau deviennent horizontales.

2. PLANER (pla-né), *v. a.* || 1° Polir, égaliser le bois avec la plane. || 2° Terme de plombier. Couper et dresser les bavures avec la plane de fer, ce qu'on nomme aussi déborder. || Passer la plane sur le sable du moule pour le rendre uni. || 3° Égaliser, dresser au marteau. Planer une cuvette de cuivre. Planer de la vaisselle d'argent. || Terme de serrurerie. Dresser au marteau une bande de fer, une

feuille de tôle ou de cuivre. || Terme de fontainier. Dresser une table de plomb, en ôter les inégalités. || En sucrerie, planer une forme, la placer sur un pot et la préparer au terrage.

— HIST. XII^e s. [Il] prist son tinel [bâton, massue]; De chief en chief le fit rere et planer, *Bat. d'Aleschans*, v. 3660. Son effant aime en dementiers qu'il croist; En petitece il a plené [passé la main sur] le poil, Et quant est grans, nel regarde en un mois, *Raoul de C.* 226. Ki m'ad afermed [affermi] en force, e planied ad ma veie, *Rois*, p. 208. || XV^e s. Tant que ce mot soit de tous poins plané [expliqué], E. DESCH. *Poésies mss.* f° 140. Et adonc le peuple de la ville de Paris, lequel n'estoit pas bien content du dit duc d'Orleans.... commencerent à dire l'un à l'autre en secret [après l'assassinat de ce prince] : le baston noueux est plané, MONSTRELET, I, 36. Adonc print son coutel, et plonna la lettre du tilleul, et retourna à son chastel, *Perceforest*, t. I, f° 40. Les Romains planoient les montagnes, trenchoient les roches.... G. CHASTEL. *Chron. du duc Phil. Proesme.* Le marteau est instrument au fevre pour rompre le fer et le planier par force et vigueur, ID. *Expos. sur vérité mal prise.* || XVI^e s. Les flots incontinent Se sont planez; dessous l'esseul tonant La mer s'unit, DU BELLAY, V, 38, *verso.* Je veois les difficultez de mon entreprinse s'ayser et se planir, MONT. II, 328.

— ÉTYM. Berry, *plainer*; prov. *planar*; ital. *pianare*; du lat. *planare*, de *planus* (voy. PLAN 1).

† 3. PLANER (pla-né), *v. a.* Dépouiller une peau de son poil.

— ÉTYM. *Plain* 2.

† 4. PLANER (pla-nèr), *s. m.* Nom spécifique d'une lamproie (*petromyzon* de Planer); du nom du professeur *Planer*, d'Erfurt.

† PLANÈRE (pla-nè-r'), *s. f.* Arbre de première grandeur qu'on nomme aussi orme de Sibérie, *planera crenata*, Desfontaines, ulmacées, genre dédié à *Planer*, susnommé.

PLANÉTAIRE (pla-né-tè-r'), *adj.* || 1° Terme d'astronomie. Qui concerne les planètes. || Année planétaire, le temps qu'une planète emploie à faire sa révolution autour du soleil. || Système planétaire, l'ensemble des planètes qui dépendent d'un astre central. Les étoiles sont autant de soleils répandus dans l'immensité de l'espace et qui, semblables au nôtre, peuvent être les foyers d'autant de systèmes planétaires, LA PLACE, *Expos.* II, 1. || Région planétaire, l'espace où se fait le mouvement de toutes les planètes. Cette température froide du ciel planétaire est peu inférieure à celle des régions polaires du globe terrestre, FOURIER, *Instit. Mém. sc.* t. VII, p. 570. || Vitesse planétaire, vitesse avec laquelle se meuvent les planètes. Les bolides sont animés d'une vitesse planétaire. || 2° Terme d'astrologie. Heures planétaires, celles où les astrologues s'imaginent que chaque planète domine le plus. || Jour planétaire, chaque jour de la semaine considéré relativement à la planète dont il a reçu le nom. || 3° Terme de mécanique. Mouvements planétaires, mouvements excentriques, dans un mécanisme. || 4° *S. m.* Un planétaire, machine qui représente le système des planètes.

— HIST. XVI^e s. Heures planetaires, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *planetarius*, de *planeta*, planète.

PLANÈTE (pla-nè-t'), *s. f.* || 1° Dans l'astronomie ancienne, les astres errants, par opposition aux étoiles fixes. Les sept planètes étaient le Soleil, la Lune, Mercure, Vénus, Mars, Jupiter et Saturne. Le même cours des planètes Règle nos jours et nos nuits, CORN. *Stances à une marquise.* Puisque le soleil, qui est présentement immobile, a cessé d'être planète, et que la terre qui se meut autour de lui a commencé d'en être une.... FONTEN. *les Mondes*, 2° soir. || Les astrologues attribuaient aux planètes une influence sur les destinées humaines. J'ai toujours bon espoir, et connais ma planète, TH. CORN. *Baron d'Albikrac*, III, 6. || Il est né sous une heureuse planète, se dit d'un homme extrêmement heureux. || Populairement, dans les foires, nom donné à de petits papiers de bonne aventure. Épingles, aiguilles, fil et la planète par-dessus le marché! || 2° Aujourd'hui, astre qui se meut autour du soleil et emprunte de lui sa lumière. Les planètes sont dans l'ordre de leur proximité au soleil : Mercure, Vénus, la Terre, Mars, Jupiter, Saturne, Uranus, Neptune. On peut croire avec quelque vraisemblance que les planètes ont appartenu au soleil, BUFF. *Hist. nat. Preuv. théor. terr. Œuv.* t. I, p. 210. Lorsqu'on voit d'un côté que les soleils ne sont que des incendies.... et que de l'autre on aperçoit dans les planètes des symptômes de la liquidité et de la chaleur plus grande, il semble permis d'en tirer cette conclusion importante que les planètes ne sont réellement que des soleils éteints, BAILLY, *Hist. astron. mod.* t. II, p. 731. On sait que cette planète que nous habitons et qui nous paraît si grande est quatorze cent mille fois plus petite que le soleil autour duquel elle circule, BONNET, *Paling. phil.* VI, 1. On entend en astronomie par les éléments d'une planète les quantités qui déterminent son orbite autour du soleil, supposée elliptique, ainsi que le lieu de la planète dans un instant donné qu'on appelle l'époque, LAGRANGE, *Instit. Mém. scienc.* 1808, p. 149. Les planètes se meuvent toutes dans le même sens autour du soleil, mais avec des vitesses différentes, LAPLACE, *Exp.* II, 4. || Planètes télescopiques, ou petites planètes, se dit des petites planètes situées entre Mars et Jupiter. Le nombre des petites planètes s'augmente tous les jours; il était en 1865 de 82, il est en 1868 de 105. || Planètes inférieures, se dit quelquefois de celles qui se trouvent entre la terre et le soleil, par opposition aux autres qu'on appelle planètes supérieures. || 3° Planètes secondaires ou du second ordre, les satellites. La gravitation des planètes secondaires ou satellites vers leurs planètes principales est un second fait évident et démontré par les mêmes raisons et par les mêmes faits, D'ALEMB. *Disc. prélim. Syst. monde, Œuv.* t. XIV, p. 129, dans POUGENS.

— HIST. XIII^e s. Et planete sont autant comme estoile errans, *Comput*, f. 14. Saturnus li plus haus planetes, *ib.* || XVI^e s. Le grand Dieu feit les planettes, et nous faisons les platz netz, RABEL. I, 6. Or estoit ceste Orbastie si vieille qu'elle n'avoit plus de dentz, et si n'ayma oncques elle ny autre, tant estoit née en mal gracieuse planette, *D. Flores de Grece*, f° CLX, dans LACURNE.

— ÉTYM. Prov. *planeta*; ital. *pianeta*; du lat. *planeta*, qui vient du grec πλανήτης, de πλάνος, errant.

† **PLANETER** (pla-ne-té), *v. a.* Rendre un morceau de corne assez mince pour qu'on en puisse faire un peigne.

— ÉTYM. *Plan* 1.

† **PLANÉTOLABE** (pla-né-to-la-b'), *s. m.* Ancien terme d'astronomie. Instrument dont on s'est servi pour mesurer le cours des planètes.

— ÉTYM. *Planète*, et λαβεῖν, prendre.

† **PLANETTE** (pla-nè-t'), *s. f.* Petite plane, instrument dont le vannier se sert pour aplanir les brins d'osier.

— ÉTYM. Diminutif de *plane* 2.

† 1. **PLANEUR** (pla-neur), *s. m.* Oiseau qui plane. La frégate est un puissant planeur.

— ÉTYM. *Planer* 1.

2. **PLANEUR** (pla-neur), *s. m.* Ouvrier qui plane. || Planeur en cuivre, artisan qui plane les planches de cuivre destinées à la gravure.

— ÉTYM. *Planer* 2.

† **PLANI....** préfixe qui signifie plan, aplati, et qui vient du latin *planus*.

† **PLANICORNE** (pla-ni-kor-n'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les cornes plates. || Se dit d'un coléoptère qui a une corne très-courte.

— ÉTYM. *Plani...*, et *corne*.

† **PLANIÈDRE** (pla-ni-è-dr'), *adj.* Terme de minéralogie. Qui a les faces planes. Çà et là comme partout ailleurs le granit se divise en fragments planièdres, SAUSSURE, *Voy. Alpes*, t. VI, p. 350, dans POUGENS.

— ÉTYM. *Plani...*, et ἕδρα, face.

† **PLANIER** (pla-nié), *s. m.* Plaine située sur le sommet d'une montagne.

PLANIMÉTRIE (pla-ni-mé-trie), *s. f.* Partie de la géométrie pratique qui enseigne l'art de mesurer les plans et les surfaces.

— ÉTYM. *Plan* 3, et μέτρον, mesure.

† **PLANIMÉTRIQUE** (pla-ni-mé-tri-k'), *adj.* Qui a rapport à la planimétrie.

† **PLANIROSTRE** (pla-ni-ro-str'), *adj.* Qui a le bec ou le museau aplati.

— ÉTYM. *Plani...*, et le lat. *rostrum*, bec.

PLANISPHÈRE (pla-ni-sfè-r'), *s. m.* Représentation d'un globe ou d'une sphère sur un plan, pour les usages de la géométrie et de l'astronomie. Planisphère terrestre. Planisphère céleste. Il travailla sous M. Cassini à la grande carte géographique en forme de planisphère qui est sur le pavé de la tour occidentale de l'observatoire, et qui a 27 pieds de diamètre, FONTEN. *Chazelles.* || Nom donné à des machines qui représentent le mouvement des corps célestes. On a composé des planisphères ou des horloges qui marquent les mouvements des astres comme fait la sphère mouvante, avec cette différence que dans ces machines les révolutions des planètes sont marquées, sur un même plan, par des ouvertures faites au cadran, sous lequel tournent les roues qui représentent les mouvements célestes, *Dict. des arts et mét. Horloger.*

— ÉTYM. *Plan* 3, et *sphère*.

† **PLANISPHÉRIQUE** (pla-ni-sfé-ri-k'), *adj.* Qui a rapport au planisphère. Reinier Gemma, élève d'A... pianus et constructeur d'astrolabes planisphériques très-répandus, D'AVEZAC, *Projection des cartes géogr.* p. 69.

† **PLANO (DE)** (dé-pla-no), *loc. adv.* Terme de jurisprudence. De suite, directement.

— ÉTYM. Lat. *de*, et *plano*, plan, uni.

† **PLANOIR** (pla-noir), *s. m.* Outil dont le ciseleur se sert pour aplanir les parties que le marteau ne peut atteindre.

— ÉTYM. *Planer* 2.

† **PLANORBE** (pla-nor-b'), *s. m.* Genre de coquilles univalves.

— ÉTYM. Lat. *planus*, plan, et *orbis*, boule.

† **PLANORBIER** (pla-nor-bié), *s. m.* L'animal qui vit dans les planorbes.

† **PLANOSPIRE** (pla-no-spi-r'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a la spire aplatie de haut en bas. Coquille planospire.

— ÉTYM. Lat. *planus*, plan, et *spire*.

PLANT (plan; le *t* ne se prononce pas et ne se lie pas : un plan excellent; au pluriel, l'*s* se lie : des plan-z excellents), *s. m.* || 1° Jeune tige nouvellement plantée. Je vous avais plantée comme une vigne choisie, où je n'avais mis que de bon plant; comment donc êtes-vous devenue pour moi un plant bâtard, ô vigne étrangère? SACI, *Bible, Jérémie*, II, 21. Il avait de plant vif semé cette étendue, LA FONT. *Fabl.* IV, 4. Que de plants inconnus, d'arbustes étrangers Ombragent nos jardins et peuplent nos vergers! DELILLE, *Trois règnes*, IV. || Jeune plant, nouveau plant, arbre fruitier ou vigne nouvellement plantée. || Fig. Les vieilles souches, à vrai dire, sont pourries jusqu'au cœur; mais un jeune plant s'élève qui va prendre le dessus et couvrir tout bientôt, P. L. COUR. 2° *lett. particul.* || 2° Végétal destiné à être repiqué ou planté. Plant de buis, de chou, etc. Quand votre plant a poussé à la place où vous l'avez semé et qu'il est haut d'un doigt, ôtez-le pour le replanter, LA QUINTINYE, dans RICHELET. || Populairement. Mettre en plant, mettre en gage (écrit à tort en plan). Il a mis sa montre en plant. || Laisser quelqu'un en plant (même origine que planter là), le quitter brusquement, ou encore l'oublier après lui avoir promis de revenir. || Laisser tout en plant, interrompre toutes ses occupations, toutes ses affaires, pour s'occuper d'autre chose ou d'un autre projet. || 3° Quantité de jeunes arbres plantés dans un même terrain. Un plant d'ormes. || Le terrain même où se trouvent les plantations. || 4° Disposition suivant laquelle des arbres sont plantés. Ici l'ordre est gardé de la mathématique; Tant d'arbres en leur plant n'ont point de ligne oblique, CORN. *Poés. div. Presbyt. d'Hénonville.*

— HIST. XVI^e s. Le labour, la semence, le plant et les paissages sont besongnes qui se font au descouvert, LA BOÉTIE, 161. Cæsar voulut que la statue demourast en son plant [debout], ainsi comme elle estoit, AMYOT, *Brut. et Dion*, 8. Il s'y cueult tous les ans environ 200 queues de vin blanc et clairet tres excellent du plant d'Ahy et de Bar-sur-Aube, CARLOIX, I, 10. Un mesme plant de vigne, mis en divers lieux, produira autant de differentes sortes de vins, O. DE SERRES, 147. Ils envoyerent à Naples querir du plant de meuriers, ID. 148.

— ÉTYM. Voy. PLANTER.

† **PLANTADE** (plan-ta-d'), *s. f.* S'est dit pour terrain planté de vignes. Lorsque nous vîmes Montpellier se présenter à nous environné de ces plantades et de ces blanquettes que vous connaissez, CHAPELLE et BACH. p. 46.

PLANTAGE (plan-ta-j'), *s. m.* || 1° Action de planter un végétal quelconque. Mlle Choin était avertie d'avance des jours rares que Monseigneur venait seul à Meudon pour ses bâtiments et pour ses plantages, ST-SIM. 173, 161. || 2° En Amérique, plant de tabac, de cannes à sucre, etc. Cet oiseau se tient dans les plantages, les chemins et autres endroits découverts, BUFF. *Ois.* t. XII, p. ... || 3° Terme de marine. Charpente placée dans les corderies et composée de poteaux sur lesquels est fixé un madrier percé de trous dans lesquels tournent les axes des manivelles qui servent à tordre les cordages.

— HIST. XVIe s. Plantage [action de planter], ...

— ÉTYM. *Planter*.

† **PLANTAGINÉES** (plan-ta-ji-née), *s. f. pl.* Famille de plantes herbacées rarement sous-frutescentes, souvent privées de tiges, à laquelle le plantain (plantago) a donné son nom.

PLANTAIN (plan-tin), *s. m.* || 1° Genre principal de la famille des plantaginées. || En particulier, plante dont la tige porte un épi chargé d'une multitude de petites semences. L'eau distillée de plantain. || 2° Plantain d'eau, plantain aquatique, un des noms vulgaires de l'*alisma plantago*, *L.* (alismacées). || 3° Plantain-arbre, voy. PLANTANIER.

— HIST. XIIIe s. Prenez dou sayn [de la graisse de la marmote], Au mardi main [matin], Et de la jouse du plantain, RUTEB. 284.

— ÉTYM. Provenç. *plantage*; catal. *plantatge*; espagn. *plantage*; du lat. *plantaginem*, plantain, dont l'étymologie probable est *planta*, plante du pied, par une vague ressemblance des feuilles avec un pied.

† **PLANTAIRE** (plan-tê-r'), *adj.* || 1° Terme d'anatomie. Qui appartient à la plante du pied. || Aponévrose plantaire, couche fibreuse et résistante, fournissant des insertions à plusieurs muscles de la plante du pied. || Arcade plantaire, nom donné à la courbure de l'artère plantaire. || Voûte plantaire, espace compris entre le calcanéum, le premier et le cinquième os métatarsiens. C'est l'affaiblissement de la voûte plantaire qui, dans l'homme, constitue le pied plat, LEGOARANT. || 2° *S. m.* Nom de plusieurs muscles, parmi lesquels on distingue le plantaire grêle, dit parfois jambier grêle.

— HIST. XVIe s. Les autres muscles ont les tendons longs comme le palmaire et le plantaire, PARÉ, I, 8.

— ÉTYM. Lat. *plantaris*, de *planta*, plante des pieds.

† **PLANTANIER** (plan-ta-nié), *s. m.* Nom donné au bananier dans les relations de certains voyageurs, et surtout des Anglais.

PLANTARD (plan-tar), *s. m.* Voy. PLANÇON.

— HIST. XVIe s. Plantars, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Planter*.

PLANTATION (plan-ta-sion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Action de planter. La plantation d'un arbre. La plantation d'un jardin. La plantation du printemps. || 2° Arbres plus ou moins gros qui couvrent un terrain. || 3° Le lieu où l'on a planté. || 4° Établissements dans les colonies. Les Anglais détruisirent les plantations de la France à Saint-Domingue, VOLT. *Louis XIV*, 16.

— SYN. PLANTATION, REPIQUAGE. Dans le langage horticole, le mot plantation ne s'applique qu'aux plantes ligneuses; on emploie celui de repiquage, lorsqu'il s'agit de végétaux herbacés.

— HIST. XIIe s. Li tierz usaiges des awes [eaux] est li arrosemens, et de cestui ont mestier les noveles plantesons, ST-BERN. 538.

— ÉTYM. Provenç. *plantacio*; espagn. *plantacion*; portug. *plantação*; ital. *piantazione*, *piantagione*; du lat. *plantationem*, de *plantare*, planter.

PLANTE (plan-t'), *s. f.* || 1° Nom général sous lequel on comprend tous les végétaux. Divers relevés qui parurent pour lors, au lieu des cinq ou six cents plantes que Matthiole avait recueillies des anciens, en fournirent, au commencement du XVIe siècle, plus de six mille toutes décrites ou figurées, FONT. *Hist. anc.* XXVI, IV, 2. Les plantes semblent avoir été semées avec profusion sur la terre, comme les étoiles dans le ciel, pour inviter l'homme par l'attrait du plaisir et de la curiosité à l'étude de la nature, J. J. ROUSS. 7e *prom.* Nous voyons la plante naître, croître, fleurir et fructifier, comme nous voyons l'aiguille d'une horloge parcourir d'un mouvement insensible tous les points du cadran, BONNET, *Contempl. nat.* X, 30. Les plantes sont formées d'hydrogène, de carbone, d'oxygène et quelquefois d'azote, de soufre et de phosphore, sans compter la chaux, la silice et la potasse, FOURCROY, *Connaiss. chim.* t. VIII, p. 282, dans POUGENS. Il paraît que Linné est le premier qui ait conçu le projet de faire des essais pour connaître les plantes que les animaux mangent et celles dont ils s'abstiennent, DAUBENTON, *Inst. Mém. scienc.* t. I, p. 385. On évalue le nombre des plantes qui conviennent aux chèvres à environ cinq cents, celui des plantes qui conviennent aux bêtes à cornes et aux chevaux à deux cents, le nombre de celles qui conviennent aux brebis à quatre cents, GENLIS, *Maison rust.* t. I, 262, dans POUGENS. || Fig. Une jeune plante, un jeune homme, une jeune personne qui s'élève. Jamais plante ne fut cultivée avec plus de soin, ne se vit plus tôt couronnée de fleurs et de fruits que la princesse Anne, BOSS. *Anne de Gonz.* Aurait-on jamais cru que cette jeune plante Que j'avais pris plaisir d'élever de mes mains Eût trompé mon espoir, et trahi mes desseins? REGNARD, *Démocrite*, IV, 3. || Jardin des plantes, jardin où l'on cultive des plantes pour l'étude de la botanique. || 2° Dans une signification plus restreinte, végétal qui ne pousse point de bois. J'ai passé plus avant; les arbres et les plantes Sont devenus chez moi créatures parlantes, LA FONT. *Fabl.* II, 1. ....Je confie à vos soins Les plantes que par choix cultivait ma tendresse, C. DELAV. *Paria*, III, 4. || 3° Absolument. Plante médicinale. La connaissance des plantes est nécessaire au médecin. || 4° Plus particulièrement. Jeune vigne. Du vin d'une jeune plante. Une plante commence à produire vers trois ou quatre ans. || 5° Plante du pied, plante des pieds, le dessous du pied de l'homme, la partie qui pose à terre. Il n'y a sorte de niches qu'ils ne m'aient faites; tantôt ils me chatouillaient la plante des pieds, tantôt ils me faisaient la barbe avec un fer chaud, REGNARD, *Retour imprévu*, sc. 13. || Particulièrement. La partie du dessous du pied depuis le talon jusqu'à la base des orteils. || Partie inférieure du pied, dans les animaux dits plantigrades. || La partie inférieure du pied des oiseaux, depuis son articulation jusqu'à la base des doigts; chez les insectes, la première jointure du tarse, quand elle a une longueur et une largeur remarquables. || 6° Terme de corroyeur. La plante du jarre, l'endroit de la peau où le jarre est implanté.

— HIST. XIIe s. Dès le menor enjosk' al plus grant [du peuple], dès la plante del pied enjosk' al chief nen at on luy sainteit, ST BERN. p. 555. || XIVe s. Sur la plante [le plant] Andriu le Couvreur, seant à Miremont, DU CANGE, *planta*. || XVe s. Et n'est sang en la plante des pieds qui n'en monte au visaige des haulx hommes, G. CHASTEL. *Exp. sur vérité*. || XVIe s. Quand c'est qu'il faut mettre en terre les plantes de chascune sorte.... LA BOETIE, 243. Comme une bonne plante qui n'avoit besoin que d'estre un peu cultivée et transplantée en plus noble terrouer, AMYOT, *Caton*, 6. De noble plante noble fruit, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 82.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *planta*; ital. *pianta*; du lat. *planta*, plante et plante des pieds. *Planta* est proprement plante du pied et tient au grec πλατὺς, plat; il a passé de là au sens de végétal.

PLANTÉ, ÉE (plan-té, tée), *part. passé* de planter. || 1° Mis en terre pour prendre et pousser, en parlant des végétaux. Tous ses bords sont couverts de saules non plantés, BOIL. *Épître* VI. || 2° Il se dit d'un terrain où il y a des arbres. Terre bien plantée, mal plantée. || 3° Maison bien plantée, bâtie dans une situation agréable. || Terme de blason. Planté dans l'eau, se dit d'un édifice représenté avec de l'eau qui en baigne le pied. || 4° Cheveux bien plantés, cheveux bien placés sur le front. Les cheveux bien plantés, et dociles pour cet arrangement naturel qui coûte tant à trouver, HAMILT. *Gramm.* 7. || Terme de maréchalerie. Poil planté, poil hérissé et lavé. || 5° Debout et immobile. Vous le voyez [l'amateur de fleurs] planté et qui a pris racine au milieu de ses tulipes, LA BRUY. XIII. || Planté sur ses pieds, sur ses pattes, reposant sur ses pieds, sur ses pattes. La main gauche [d'Endymion endormi].... tient à peine la laisse d'un chien qui, planté sur ses pattes de derrière, cherche à regarder au-dessus du rocher, CHATEAUBR. *Italie*, *Musée capitolin*. || Être bien planté sur ses pieds, ou, simplement, être bien planté, se tenir de bonne grâce. Mais est-il vif, alerte, étourdi, bien planté, Bon vivant? car je veux tout cela pour ma fille, DESTOUCH. *Glor.* I, 5. On juge les chevaux par la conformation de leurs parties apparentes et par la manière dont ils sont plantés sur leurs jambes, GENLIS, *Maison rust.* t. I, p. 187, dans POUGENS. || Une statue, une figure en pied bien plantée, une statue, une figure debout en belle attitude. || 6° Fig. Fiché. Vous les [nos étendards] verriez plantés jusques sur vos tranchées, RAC. *Alex.* II, 2. || 7° Fig. Introduit, établi, comme un végétal planté en terre. [Si l'homme connaissait la véritable justice] on la verrait plantée par tous les états du monde et dans tous les temps, PASC. *Pens.* III, 8, éd. HAVET. La foi plantée dans l'Amérique, parmi tant d'orages, ne cesse pas d'y porter des fruits, FÉN. *Serm. pour l'Épiph.* || 8° Fig. Posté à demeure. Me voilà plantée au coin de mon feu, une petite table devant moi, SÉV. 16 déc. 1688. Il est vrai que ces deux bouts de la terre où nous sommes plantées est une chose qui fait frémir, ID. 17 mars 1680. Je ne savais d'abord quel était le dessein de ces jeunes gens d'être ainsi plantés devant la porte de la comédie, MARIVAUX, *Pays. parv.* part. 5. Que fais-tu là, planté contre cette muraille? LACHAUSSÉE, *Préjugé à la mode*, III, 9. || Familièrement. Être planté quelque part, ne pas bouger d'un lieu. Il y a trois jours que cette femme est plantée ici, SÉV. 435.

† **PLANTE-ÉPONGE** (plan-té-pon-j'), *s. f.* La cristatelle ou éponge de rivière.

— ÉTYM. *Plante*, et *éponge*.

† **PLANTEMENT** (plan-te-man), *s. m.* Action de planter.

— HIST. XVIe s. Sans vous arrester aux coustumes invéterées de plusieurs, qui font leurs plantemens trop profonds, O. DE SERRES, 165.

— ÉTYM. *Planter*; prov. *plantamen*; ital. *piantamento*.

PLANTER (plan-té), *v. a.* || 1° Mettre un végétal en terre pour qu'en prenant racine il croisse. Planter des saules, des choux, des salsifis. Heureux donc qui jouit d'un bois formé par l'âge! Mais plus heureux celui qui créa son bocage, Ces arbres, dont le temps prépare la beauté! Il dit comme Cyrus: c'est moi qui les plantai, DELILLE, *Jard.* II. || Planter un bois, une avenue, une allée, planter des arbres de manière qu'ils forment un bois, une avenue, une allée. Il plante un jeune bois, et il espère qu'en moins de vingt années il lui donnera un beau couvert, LA BRUY. XI. || Fig. Il est allé planter ses choux chez lui, il est allé planter ses choux ou planter des choux, c'est-à-dire il s'est retiré à la campagne. La conclusion fut que le maréchal de Créquy est allé à la campagne dans sa maison planter des choux, aussi bien que le maréchal d'Humières, SÉV. 124. || Fig. On l'a envoyé planter des choux, ses choux, se dit de quelqu'un qui a été relégué à la campagne. Et finit, à force de folies, par se faire rappeler et renvoyer planter ses choux, J. J. ROUSS. *Confess.* VII. || Fig. Planter des lauriers, s'est dit (par une métaphore qui ne s'est pas accréditée) pour remporter des victoires. Le nombre des lauriers qu'il a déjà plantés, MALH. II, 11. || Absolument. Un octogénaire plantait; Passe encor de bâtir, mais planter à cet âge! LA FONT. *Fabl.* XI, 8. Quand il s'agit de bâtir, dit-il, il faut délibérer longtemps, et souvent ne point bâtir; mais, quand il s'agit de planter, il ne faut pas délibérer, mais planter sans délai, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. XI, 2e part. p. 63, dans POUGENS. || Fig. et populairement. Vienne qui plante, sont des choux, ou, simplement: Vienne, arrive qui plante! se dit d'une chose qu'on veut faire à tout hasard (locution qui paraît signifier, au propre: vienne quelqu'un qui plante, et voilà que ce sont des choux qu'il plante). Arrive qui plante, Sancho Pança est gouverneur, *D. Quichotte*, dans LE ROUX, *Dict. comique*. || 2° Semer, en parlant des noyaux, des pepins, des pois, etc. qu'on met en terre. Planter des noyaux, des pepins, des fèves, des haricots. || 3° Garnir un terrain de végétaux. Planter un terrain de vignes, d'oliviers. De quoi planterez-vous ce carré? Dans ces jardins qu'Agrippine a plantés, LEGOUV. *Épich. et Nér.* I, 1. || 4° Fig. Il se dit quelquefois, dans un style familier d'ailleurs, des hommes mis quelque part comme des plantes. Depuis que la nature ici-bas m'a planté, RÉGNIER, *Sat.* XIV. La Providence a planté des hommes en Amérique et sous le cercle polaire, VOLT. *Mœurs*, *Races*. || 5° Fig. Fixer en terre ou ailleurs, comme une plante qu'on met dans le sol. Planter un poteau. Quelques aventuriers qui, plantant des cabanes durant l'été pour faire un commerce d'échange avec les sauvages, disparaissaient le reste de l'année, RAYNAL, *Hist. phil.* XVII, 18. ....Sous l'abri sacré du chêne aimé des Francs, Clovis avait planté ses pavillons errants, LAMART. *Méd.* II, 17. || Fig. et familièrement. Planter le piquet en quelque lieu, voy. PIQUET. || Planter des échelles à une muraille, y appliquer des échelles. || Planter un étendard, un drapeau, l'arborer sur les remparts d'une ville prise d'assaut. Va sur les bords du Rhin planter tes pavillons, CORN. *Hor.* I, 1. || Fig. Planter l'étendard de la croix, planter la foi dans un pays, y introduire la religion chrétienne. Ce n'est point par la force que la foi a été plantée, BOURDAL. *Car.* 1, *Relig. chrét.* 284. || 6° Poser, placer, enfoncer. Devant moi justement on plante un grand potage, RÉGNIER, *Sat.* X. Il lui planta la javeline fort avant, D'ABLANC. *Arrien*, liv. II, dans RICHELET. Le conducteur du brancard, que l'ardeur du soleil avait assoupi, alla planter le brancard dans un bourbier, SCARR. *Rom. com.* I, 7. || Planter un baiser, appliquer fortement un baiser sur la joue de quelqu'un. Voilà Mlle du Plessis qui entre; elle me plante ce baiser que vous connaissez, SÉV. 1er juill. 1671. || Populairement. Planter un soufflet sur la joue de quelqu'un, lui donner un soufflet. || Fig. et

fam[illegible]erement. Planter quelque chose au nez de quelqu'un, lui dire quelque chose d'incongru, et aussi lui faire quelque reproche en face. J'allai dire que je l'avais vu à cinq ou six ans, et que j'admirais qu'on pût croître en si peu de temps; sur cela, il sort une voix terrible de ce joli visage qui me plante au nez d'un air ridicule que mauvaise herbe croît toujours, SÉV. 223. || Fig. Planter des cornes, faire porter des cornes à un mari. Ixion, qui, après avoir été admis à la table de Jupiter, lui voulut planter des cornes, D'ABLANC. *Lucien*, *Épîtres saturnales*. || En planter, planter des cornes. Je sais les tours rusés et les subtiles trames Dont pour nous en planter savent user les femmes, MOL. *Éc. des f.* I, 1. || 7° Terme d'architecture. Planter un édifice, faire les premiers travaux pour le construire. || Fig. Toi, dont la Providence en merveilles profonde Planta dessus un rien les fondements du monde, [illegible], *Poëme sacré*. || 8° Planter une personne en quelque endroit, l'y aposter. || Fig. Planter là quelqu'un, l'abandonner, le quitter. Et si, sans le fâcher, Je puis vous planter là, vous et sœur Isabelle, Tenez-vous tout planté, TH. CORN. *D. César d'Avalos*, V, 4. Planter là l'univers, s'éclipser brusquement, GRESSET, *Sidn.* I, 6. Quand tu aurais planté là pour huit jours ton mari, ton ménage et tes marmots, ne dirait-on pas que tout eût été perdu? J. J. ROUSS. *Hél.* VI, 1. Ils ont voulu m'emmener au spectacle, mais je les ai plantés là, P. L. COUR. *Lett.* II, 104. || Planter là quelqu'un pour reverdir, ou, simplement, le planter là, le laisser en quelque endroit, sans venir le reprendre, quoiqu'on le lui ait promis. || Il se dit aussi de la rupture des liens d'affection. Non, si j'étais de vous, je le planterais là, RÉGNIER, *Sat.* XIII. Et Marinette aussi.... M'a planté là comme elle, MOL. *le Dépit*, IV, 2. Le moindre retour pour une ingrate qui l'avait planté là, HAMILT. *Gramm.* 10. || Planter là, signifie aussi laisser dans l'abandon. Ce gueux a planté là sa femme et ses enfants. || Planter là une chose, ne plus s'en occuper. J'en avais commencé un [compliment pour M. de Vivonne]; ma plume n'était pas en train, j'ai tout planté là, SÉV. 26 mars 1680. || 9° En sucrerie, planter les formes, les distribuer sur plusieurs files dans la pièce destinée à cet usage. || Planter le sucre, dresser les formes sur les pots, pour que l'eau contenue dans la terre traverse tout le pain. || 10° Se planter, *v. réfl.* Être planté. Cet arbre se plante au printemps. || Être garni d'arbres, en parlant d'un terrain. Les maisons s'élèvent de tous côtés, les jardins vont se planter, VOLT. *Lett. Mme de St-Julien*, 1er oct. 1775. || 11° Fig. Se poster. Quand [illegible], la face ouverte et nullement émue, Hardi, s'étant planté sur le bord de la tour, ROTR. *Antig.* I, 2. C'est ce qu'il faut voir, dit-il, en repoussant celle qui s'était plantée sur son passage, HAMILT. *Gramm.* XI. || Se loger. Je n'approuve point qu'il [Vardes] ait quitté notre quartier : il est allé se planter au fond du faubourg Saint-Germain, SÉV. 1er mars 1684.

— HIST. XIIe s. E dist à ceaus [ceux] qui plantoient vignes.... *Machab.* I, 3. E jo aturnerai un lieu à mun pople de Israel, e si l'i planterai, et jo i mandrai od lui [demeurerai avec lui], *Rois*, p. 143. Ço que Deus ad planté ne larra [laissera] pas perir, *Th. le mart.* 87. || XIVe s. Biel fait des bons conte tenir, Cui on voit le bien maintenir; Mais cler planté sont al tans d'ore, J. DE CONDÉ, t. III, p. 161. L'en plante l'erbe amere pour fere pocion ou medecine, ORESME, *Eth.* VIII, 14. || XVe s. Quand ils durent approcher, ils ferirent chevaux des esperons tous d'un randon, et se planterent en l'ost du duc, en escriant.... FROISS. I, I, 111. || Souventeffoiz s'esbat et rit A planter une gente bourde, CH. D'ORL. *Rond.* 29. Et ainsi perdit le Damoiseau de la Marche ses souldoyers, qui le planterent là, A. CHART. *Hist. de Ch. VII.* || XVIe s. Puis me planta [m'abandonna], voyant tout consumé, DUBELL. VII, 65, *verso*. Ce que toute la philosophie ne peut planter en la teste des plus sages, MONT. I, 114. Y a il de si estranges opinions qu'elle [la philosophie] n'aye planté et establi? ID. I, 109. Chascun est content du lieu où nature l'a planté, ID. I, 116. Estudiant continuellement, planté sur ses genouils, ID. I, 314. Le roy, plantant fierement les yeulx sur luy.... ID. IV, 23. Marcellus alla planter son camp tout au plus près de Syracuse, AMYOT, *Marcel.* 30. Il lui planta un coup de pistolet dans la teste, D'AUB. *Hist.* I, 379. Ce qu'en cest endroit j'appelle semer, aucuns le disent planter, mais improprement : d'autant que rien ne se plante qui ne ressorte de terre, par cions ou plant enracinés, O. DE SERRES, 511. Et les laisserois là plantez à reverdir, *Contes d'Eutrapel*, f° 61, dans LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 82. Vienne qui plante, OUDIN, *Cur. fr.* En vain plante et seme qui ne clost et ne ferme, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 82. Planté sur le pied gauche, COTGRAVE.

— ÉTYM. Bourguig. *plantai*; provenç. et espagn. *plantar*; ital. *piantare*; du lat. *plantare*, de *planta*, plante (voy. PLANTE).

PLANTEUR (plan-teur), *s. m.* || 1° Celui qui plante des arbres et autres végétaux. Cet homme, disent-ils, était planteur de choux, Et le voilà devenu pape, LA FONT. *Fabl.* VII, 12. || Fig. Un planteur de choux, un homme qui vit retiré à la campagne. L'éternel malade, le solitaire, le planteur de choux et le barbouilleur de papier, qui croit être philosophe au pied des Alpes, VOLT. *Lett. Richelieu*, 1er mai 1766. || 2° Particulièrement, colon qui cultive des plantations hors de l'Europe. Un planteur des Antilles, de Bourbon, de Madagascar.

— HIST. XVIe s. O Parces [Parques], que ne me filastes vous pour planteur de choulx? RAB. IV, 18.

— ÉTYM. *Planter*.

† **PLANTIGRADE** (plan-ti-gra-d'), *adj.* Terme de zoologie. Qui marche sur la plante du pied. || *S. m. pl.* Les plantigrades, tribu de la famille des carnivores, ainsi appelés parce que les pieds de ces animaux s'appuient sur le sol par leur plante tout entière, qui est dépourvue de poils (ours, blaireaux).

— ÉTYM. *Plante* (du pied), et le lat. *gradi*, marcher.

† **PLANTIS** (plan-ti), *s. m.* || 1°. Lieu planté. || 2° Action de planter. Le dessèchement des marais, les plantis des bois et forêts où il en manque, VAUBAN, *Dîme*, p. 131.

— HIST. XIVe s. Marcos, que l'en appelle planteys de vigne, DU CANGE, *planterium*. || XVIe s. Arracher du plantis les surabondans pour les ranger au verger, O. DE SERRES, 710.

— ÉTYM. Bas-lat. *plantaticius*, de *plantare*, planter.

PLANTOIR (plan-toir), *s. m.* Morceau de bois dur garni ou non de fer, recourbé à l'une de ses extrémités, plus ou moins aigu à l'autre, destiné au repiquage des plantes.

— ÉTYM. *Planter*.

† **PLANTOMANIE** (plan-to-ma-nie), *s. f.* Manie de planter (mot forgé par l'impératrice Catherine). J'aime à la folie présentement les jardins à l'anglaise... en un mot, l'anglomanie domine dans ma plantomanie, VOLT. *Lett. de Catherine*, 112.

† **PLANTON** (plan-ton), *s. m.* || 1° Terme militaire. Sous-officier ou soldat qui est de service auprès d'un officier supérieur, pour porter les dépêches, les ordres de cet officier. || 2° Le service que fait le planton. Il est de planton. || Fig. Ou pour rabattre [le gibier], dès l'aurore, Que les amours soient de planton, BÉRANG. *Chasse*.

— HIST. XVIe s. Planton [jeune plant], OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. *Planter*; l'historique indique que *planton* est dit par une métaphore dérivée de *planter*.

PLANTULE (plan-tu-l'), *s. f.* Terme de botanique. Embryon qui commence à se développer par l'acte de la germination, et dans lequel on distingue la radicule et la plumule. Lorsqu'on fait l'anatomie d'une fève, on découvre une multitude de petits vaisseaux qui se ramifient dans la substance de la graine, et vont se rendre à la plantule par deux troncs principaux, BONNET, *Idées fécond. plant. Œuvr.* t. X, p. 90.

— ÉTYM. Diminutif de *plante*.

PLANTUREUSEMENT (plan-tu-reû-ze-man), *adv.* D'une manière plantureuse, abondamment (terme qui vieillit). L'on but si plantureusement à ma santé par tout le logis, qu'il y parut bien aux tonneaux de notre cave, *Francion*, III, p. 117.

— HIST. XVe s. Et estoient plantureusement pourvus de tous vivres, FROISS. I, I, 116. || XVIe s. S'il [mon héritier] n'a assez de ce de quoy j'ay eu si plantureusement assez, MONT. IV, 70.

— ÉTYM. *Plantureuse*, et le suffixe *ment*.

PLANTUREUX, EUSE (plan-tu-reû, reû-z'), *adj.* || 1° Copieux, abondant (il a vieilli, mais revient en usage). Que les saignées soient fréquentes et plantureuses, MOL. *Pourc.* I, 11. Un certain don Félix, qui d'abord franc et net M'est venu régaler d'un plantureux soufflet, TH. CORN. *Engag. du hasard*, II, 6. || 2° Il se dit d'un pays fertile en toutes sortes de productions. Un pays plantureux et bon, SCARR. *Virg.* VI.

— HIST. XIIIe s. Et sachiez que toute la terre [d'Afrique] qui regarde vers midi est sanz fontaines, et nue d'aigue, et poure terre; mais devers septentrion est ele grasse et plantureuse de touz biens, BRUN. LAT. *Trés.* p. 170. || XVe s. Les haittés confortoient et visitoient les malades, et les plantureux de vivres adressoient ceux qui disetteux en estoient; autrement ils n'eusent point duré, [illegible] III, IV, 16. À tout prendre, c'est [Paris] la [illegible] jamais je veisse environnée de meilleur pays plantureux, COMM. I, 8.

— ÉTYM. Anc. franç. *la plentor* (provenç. [illegible]) d'où *plentureux*. *Plentor*, plénitude, est [illegible] même dérivation que *plenté*, qui vient de [illegible]*tem*; l'étymologie montre qu'il ne faudrait pas [illegible] *plantureux*, mais *plentureux*.

1. **PLANURE** (pla-nu-r'), *s. f.* Bois qu'on retranche en planant.

— ÉTYM. *Planer* 2.

† 2. **PLANURE** (pla-nu-r'), *s. f.* Se dit, dans [les] mines de charbon minéral, d'une veine qui [illegible] en superficie. On dit aussi plateure.

— ÉTYM. *Plan*. *Planure* s'est dit au XVIe s[iècle] pour une plaine, LANOUE, *Disc.* p. 626; et [illegible] encore au XVIIe siècle : Bruxelles est moitié [illegible] moitié colline, LE LABOUREUR, *Voy. de la [illegible] Pologne*, p. 41, dans LACURNE. Il est en [italien] *pianura*, plaine.

PLAQUE (pla-k'), *s. f.* || 1° Feuille de métal [illegible] ou moins épaisse. La plaque d'un shako, d'un ceinturon. La mauvaise fonte est [illegible] l'on veut en faire des plaques minces [illegible] de cheminées, le seul coup de l'air les fa[it] [illegible] au moment que ces pièces commencent à [illegible]dir, BUFF. *Hist. min. Introd. part. exp.* [illegible] t. VIII, p. 111. || Plaque de feu ou de chemin[ée] [illegible] que de fer ou de fonte appliquée au fond d[e la] cheminée. || Plaque de fond, pierre du fond du c[...]set. || 2° Pièce d'argenterie ouvragée, au bas de [la]quelle il y a un chandelier, et qu'on met [dans] les chambres pour les orner et les éclairer. [Que sont] devenus tous ces beaux meubles, ces grands [illegible] ces plaques, ce beau buffet? SÉV. 17 juil[let] [illegible] Beaucoup de miroirs, de chandeliers, de [illegible] de glaces, et de cristaux suivant la mode [illegible] ID. 609. || 3° Morceau de cuivre rond que portent [les] commissionnaires, les portefaix, les marchands [am]bulants, indiquant le numéro de leur inscription [dans] les bureaux de la police. || 4° Décoration de quel[ques] dignitaires. La plaque de la légion d'hon[neur]. || 5° Partie de la garde d'une épée qui couvr[e la] main. || Plaque de couche, pièce métallique de [la] garniture du fusil qui protége la face inférieure [de] la crosse. || 6° Terme d'artillerie. Mortier à pl[aque], mortier coulé avec une plaque, de manière à [être] pointé sous un angle invariable; cet angle est [de] 42° 1/2, angle de plus grande portée dans le [vide]. || Plaque de blindage, plaque métallique em[ployée] pour recouvrir les bâtiments cuirassés. || 7° [Plaque] d'une pendule, pièce sur laquelle on fixe le c[adran] d'un côté, et qui de l'autre s'attache au m[ouve]ment par le moyen de quatre faux piliers. || Fa[usse] plaque, plaque de laiton qui sert à fixer le m[ouve]ment d'une horloge sur la plaque. || 8° [illegible] perruque qui est tressée d'une manière [illegible] sur le devant ou le haut de la tête. || 9° T[erme] d'eaux et forêts. Marque du marteau [illegible] les arbres pieds-corniers. || 10° Terme [d'anatomie] pathologique. Plaques de Peyer, plaques [illegible] dans l'intestin par le gonflement des gl[andes de] Peyer. || 11° Ancienne petite monnaie de [illegible]

— HIST. XVe s. Pourveu qu'il payera quatre [pla]ques [sorte de petite monnaie], VILLON, *Test.* [illegible] Plaque de plomb en un miroir, COTGRAVE.

— ÉTYM. On a tiré ce mot du grec [illegible] mais on ne voit pas comment ce mot, [illegible] dans les autres langues romanes, ser[ait] [illegible] grec dans le français. Diez a donc rais[on de le ti]rer du germanique : flamand, *placke*, [illegible] bois plat; anc. haut allem. *plech*, lame [illegible]

PLAQUÉ, ÉE (pla-ké, kée), *part. passé de* [pla]quer. || 1° Mis par plaque. On dirait que c[illegible] artificiel plaqué comme le carmin des [illegible] ce pays, J. J. ROUSS. *Hél.* II, 25. || Fig. [illegible] louanges de moi, si maussadement pla[qué]es, [J. J.] ROUSS. *Prom.* 3. || 2° Appliqué comme une [illegible] Les petites plumes qui lui garnissent [à un] [illegible]ciput et le haut du cou, plaquées et [illegible] contre la peau, BUFF. *Ois.* t. XIII, p. 70. || 3° [illegible] plaquée, vaisselle recouverte d'une f[euille d'or] ou d'argent laminé qu'on y fixe en [illegible] une forte pression. || *S. m.* Du plaqué, [de la] vaisselle plaquée. Voilà du plaqué [illegible] fait aussi du plaqué sur fer pour [illegible]cles de harnais, etc. || 4° Fig. [illegible] coin où l'on se tient comme une [illegible] Les autres avaient creusé de petites [illegible] retranchements qu'ils avaient faits dans [illegible] l'ouvrage, et s'y tenaient plaqués tout le j[our] [illegible] *Lett.* 22 à *Boileau*. || 5° Terme de musique. Ac[illegible]

laqués, accords dont toutes les notes sont frappées n même temps de façon à ne produire qu'un son.

PLAQUEMINIER (pla-ke-mi-nié), *s. m.* Genre de famille des ébénacées. || Le plaqueminier de Virginie, *diospyros virginiana, L.*, a un fruit alimentaire recherché dans les États-Unis. || Le plaqueminier ébénier, *diospyros ebenum, L.*, fournit le bois d'ébène.

— ÉTYM. *Piacminier, placmunier*, LE PAGE DE PRATZ (1718); *plakiminier*, CHARLEVOIX (1720); le ...t paraît être de la Floride.

PLAQUER (pla-ké), je plaquais, nous plaquions, ...us plaquiez; que je plaque, que nous plaquions, ...e vous plaquiez, *v. a.* || 1° Appliquer une chose ...ie sur une autre. || Plaquer des bijoux, de la ...sselle, recouvrir d'or ou d'argent laminé des bi...x, de la vaisselle de quelque métal peu précieux. ...erme d'ébéniste. Plaquer le bois, l'appliquer par ...illes déliées sur d'autres bois. || 2° Plaquer du ...zon, appliquer des tranches de gazon sur un ter...in préparé, et les affermir avec la batte. || Fig. ...s lambeaux des ouvrages des autres qu'ils pla...ent dans les leurs comme des pièces de gazon ...ns un parterre, MONTESQ. *Lett. pers.* 66. || 3° Pla...er du plâtre, du mortier, l'appliquer fortement ...e la main sur le mur qu'on veut enduire. || Fig. ...pulairement. Plaquer un soufflet sur la joue, ...nner un soufflet. || Fig. Plaquer quelque chose ...nez de quelqu'un, lui faire en face quelque re...che piquant. || 4° Fig. Terme de musique. Pla...er des accords, les faire de façon à ce que toutes ...notes résonnent en même temps. Se dit par op...ition à arpéger.

— HIST. XIII^e s. .... bien set cele plaquier sans ... [sans goudron], Qui le retient; c'est pour avoir ... temps Et son deduit.... *Anc. poés. franç. Vatic.* 1522, f° 168, dans LACURNE. || XIV^e s. Englois par orgueil et par oultrecuidier Se vont dessus le pré ...oir et plaquier, *Guescl.* 22250. || XV^e s. En tes...ng de ce, avons mis Nostre scel, plaqué et assis, ...ceste presente quictance, CH. D'ORL. *Quitt. d'am.* ...VI^e s. On nous les [ces sentences] placque en la ...moire, toutes empennées, MONT. I, 163. Ainsi ... ce qui interieurement la comprime, ceste lan...tte membraneuse se plaque et presente contre le ...duit, PARÉ, I, 30.

— ÉTYM. *Plaque*; wallon, *plakt*.

PLAQUESIN (pla-ke-zin), *s. m.* Écuelle dans ...elle le vitrier détrempe du blanc.

PLAQUETTE (pla-kè-t'), *s. f.* || 1° Terme de géo...e. Plaque de calcaire schisteux. || 2° Espèce de ...llon mince. || 3° Volume relié ou broché de peu ...paisseur. || 4° Sorte de carde très-fine. || 5° Famille ...crustacés qui ont le corps très-plat. || 6° Monnaie ... billon en divers pays. || Cela ne vaut pas une ...quette, cela n'est d'aucune valeur.

— ÉTYM. Diminutif de *plaque*.

PLAQUEUR (pla-keur), *s. m.* Ouvrier qui fait des ...ages. || Ouvrier qui plaque des bijoux, de la vais...e.

— HIST. XIII^e s. [Ouvrier qui enduit une muraille ...plâtre ou de ciment] Et ki plakeur ne couvreur ne ...ouvrier met en œvre, TAILLIAR, *Recueil*, p. 400.

— ÉTYM. *Plaquer*.

PLAQUIS (pla-ki), *s. m.* || 1° Sorte d'incrusta...n de pierre ou de marbre, qui se fait sans liaison. ... Terme d'eaux et forêts. Entaille faite à un arbre ...réserve pour y appliquer l'empreinte du marteau.

— ÉTYM. *Plaquer*.

PLARON (pla-ron), *s. m.* Espèce de musaraigne.

PLASMA (pla-sma), *s. m.* || 1° Terme de phy...gie. La partie liquide du sang, celle dans la...elle nagent les globules microscopiques. || 2° En ...néralogie, sorte de quartz agate vert pré, très-...lucide, à cassure conchoïde.

— ÉTYM. Πλάσμα, formation, de πλάσσειν, former.

PLASMATEUR (pla-sma-teur), *s. m.* Celui qui ...ne la forme.

— HIST. XVI^e s. Le souverain plasmateur Dieu ...t puissant, RAB. II, 8.

— ÉTYM. Lat. *plasmatorem*, de *plasmare*, former, grec πλάσμα, formation (voy. PLASMA).

PLASMATIQUE (pla-sma-ti-k'), *adj.* Terme de ...siologie. Qui a rapport au plasma.

PLASTICITÉ (pla-sti-si-té), *s. f.* || 1° Terme di...tique. Qualité de ce qui peut prendre ou rece...r différentes formes. La plasticité des argiles. ...° Terme de physiologie. Plasticité du sang, pro...iété que possède le sang de fournir à la nutrition, ... développement et à la reproduction des tissus.

— ÉTYM. *Plastique*.

PLASTIQUE (pla-sti-k'), *adj.* || 1° Terme de philo...phie scolastique. Qui a la puissance de former. Il ...agina qu'il y avait dans les écrevisses une âme plastique ou formatrice qui savait leur refaire de nouvelles jambes, FONTEN. *Hartsoeker*. Ce seraient là les natures plastiques de M. Cudworth, qui ont eu de célèbres partisans, si ce n'était que celles-ci agissent sans connaissance, et que celles de M. Hartsoeker sont intelligentes, ID. *ib.* Premièrement il y a la nature en général; ensuite il y a des natures plastiques qui forment tous les animaux et toutes les plantes; vous entendez bien? — Pas un mot, monsieur. — Continuons donc, VOLT. *Philos. Ignor.* 28. || 2° Terme de physiologie. Qui forme, qui sert à former. || Liquide plastique ou blastème, liquide qui, sorti des capillaires, sert à la génération ou à la nutrition des éléments anatomiques. || Force plastique, activité plastique, la force qui est supposée présider aux phénomènes de nutrition et de reproduction ou de réparation des tissus dans les corps organisés. || Aliments plastiques, d'après Dumas et Liebig, substances qui renferment de l'azote (gluten, albumine, caséine, fibrine, etc.), et sont regardées comme spécialement destinées à être assimilées. || Vie plastique, la nutrition et les fonctions qui concourent à son accomplissement dans tous les tissus: digestion, urination, respiration et circulation. || 3° Se dit de toute substance propre à la fabrication des poteries. L'argile pure est plastique. || Art plastique, art de modeler les figures en plâtre, etc. || *Au plur.* Les arts plastiques, se dit de tous les arts du dessin. || Fig. Il se dit de la poésie, quand elle s'efforce, par le vers, de peindre et de sculpter. || 4° *S. f.* La plastique, nom donné, chez les Grecs, à toutes les branches de la sculpture et même à toute imitation du corps humain en y comprenant la graphique. Après eux parurent Dédale et Théodore qui étaient de Milet, auteurs de la statuaire et de la plastique, BARTHÉL. *Anach.* ch. 37, note 25.

— ÉTYM. Πλαστικὸς, de πλάσσειν, former.

PLASTRON (pla-stron), *s. m.* || 1° Partie de la cuirasse qui protége le devant de la poitrine. || Par extension. Les Cenis, qui portaient au bras gauche un petit plastron de cuir pour parer les flèches, CHATEAUBR. *Natch.* 2° part. vers le milieu. || Fig. Ce qui protége. Me sentant pour plastrons dans cette affaire M. de Luxembourg et M. de Malesherbes, je ne voyais pas comment on pouvait s'y prendre pour les écarter et venir jusqu'à moi, J. J. ROUSS. *Confess.* XI. || 2° Espèce de corselet rempli de bourre et couvert de cuir que le maître d'armes met sur sa poitrine lorsqu'il donne sa leçon, et sur lequel il reçoit les coups de fleuret de l'élève. Voilà un plaisant animal avec son plastron, MOL. *Bourg. gent.* II, 3. || Fig. et familièrement. Homme qui est en butte aux attaques ou aux railleries des autres. De quoi s'avise-t-il, de me venir chercher Pour être le plastron de ses impertinences? REGNARD, *Ménechm.* III, 12. J'étais le plastron de ces sortes d'entretiens [avec la duchesse d'Orléans] qui me faisaient suer à trouver des défaites, ST-SIM. 392, 51. Je mets l'auteur à cette place, et il devient le plastron de ma haine, L'ABBÉ GALIANI, *Corresp.* t. I, p. 156, dans POUGENS. || 3° Morceau de bois garni d'une plaque de fer percée de plusieurs trous, que certains artisans appliquent sur leur estomac pour faire tourner un foret au moyen d'un archet. || Morceau de buffle que les cordonniers mettent devant eux pour ne pas couper leurs habits. || 4° Bouclier inférieur des tortues, la partie de leur squelette extérieur qui représente le sternum. || 5° Chez les oiseaux, partie du plumage disposée en forme de plastron. Un beau plastron blanc lui couvre la gorge et la poitrine [du merle d'eau], BUFF. *Ois.* t. XV, p. 215. || 6° Terme d'architecture. Ornement en forme d'anse de panier avec deux enroulements. || 7° Terme de marine. Pièce de bois, appliquée intérieurement sur l'étrave d'une embarcation pour y clouer les abouts d'un bordage.

— HIST. XVI^e s. L'arc [de l'Amour] qui commande aux plus braves gendarmes, Qui n'a souci de plaistron ny d'escu..., RONS. 110.

— ÉTYM. Ital. *piastrone*; du même radical que celui qui se trouve dans *piastre* et *plâtre* (voy. ces mots).

PLASTRONNÉ, ÉE (pla-stro-né, née), *part. passé* de plastronner. C'était me présenter au combat avec des armes inégales, et lutter le sein découvert contre des hommes plastronnés qui me tendaient des poignards, MIRABEAU, *Lett. orig.* t. II, p. 23.

PLASTRONNER (pla-stro-né). || 1° *V. a.* Garnir d'un plastron. || 2° *V. n.* Plastronner, s'exercer à tirer des armes sur le maître qui a un plastron, et qui ne se défend pas, mais indique les coups qu'on doit faire. || 3° Se plastronner, *v. réfl.* Se couvrir d'un plastron.

— HIST. XVI^e s. Plastronné, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Plastron*.

1. PLAT, ATE (pla, pla-t'), *adj.* || 1° Dont la superficie est unie et sans inégalités. Ils campèrent dans les lieux les plus plats du pays des Moabites, SACI, *Bible, Nomb.* XXXIII, 49. Les cassinistes s'élèvent contre Maupertuis, et ne veulent pas que la terre soit plate aux pôles; il faudrait les y envoyer pour leur peine, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 53. || Pays plat, plat pays, voy. PAYS, n° 1. || En termes de sport, courses plates, courses qui se font sur un terrain plat, par opposition à steeple-chasse ou courses à obstacles. || Vue plate, vue qui s'étend sur un terrain plat. Un beau pays.... une vue agréable, quoique plate, SÉV. 17 avril 1689. || Terme de féodalité. Maison plate, maison de campagne sans fossés ni ceinture. || Souliers plats, souliers qui n'ont point de talon. Perrette.... Ayant mis ce jour-là, pour être plus agile, Cotillon simple et souliers plats, LA FONT. *Fabl.* VII, 10. || À plate couture, voy. COUTURE. Soit qu'ils réussissent à l'envelopper [Bagration], à le prendre ou à le battre à plate couture, THIERS, *Histoire de l'Empire*, l. XXVI. || Voltaire a blâmé, avec trop de sévérité, dans le style historique, *battre à plate couture*: On trouve trop souvent dans Mézeray et même dans Daniel: qu'un général le battit [l'ennemi] à plate couture; on ne voit point de pareille bassesse de style dans Tite-Live, dans Tacite, dans Guichardin, *Dict. philosoph. Genres de style.* || Familièrement. Avoir le ventre plat, n'avoir pas mangé depuis longtemps. || Avoir la bourse plate, n'avoir guère d'argent en sa bourse. Je vous offre ma bourse, elle est un peu plate à la vérité; mais vous savez qu'un chantre n'est pas un évêque, LESAGE, *Gil Blas*, I, 13. || 2° Terme d'hydraulique. Bassin plat, bassin qui a peu de profondeur. || Eaux plates, se dit par opposition à eaux jaillissantes. Ici sont des compartiments mêlés d'eaux plates et d'eaux jaillissantes, LA BRUY. XVI. Si ce sont des eaux plates et qui se soutiennent à la même hauteur comme dans un lac, ils [les castors] se dispensent d'y construire une digue, BUFF. *Quadrup.* t. III, p. 49. || 3° Vaisselle plate, vaisselle qui est d'une seule pièce, sans soudure, par opposition à vaisselle montée. Les cuillers, les fourchettes sont de la vaisselle plate. || Vaisselle plate, se dit particulièrement de la vaisselle d'argent et de la vaisselle d'or. || On a dit que vaisselle plate signifiait proprement vaisselle d'argent (voy. PLATE 2); cela est une erreur; vaisselle en plate (voy. l'hist. de PLATE 1) se disait bien longtemps avant que *plate*, au sens d'argent, eût été introduit en français. || 4° Qui n'a pas de relief, en parlant des parties du corps. Cette femme a la poitrine plate. Avoir le dos plat. || Visage plat, visage qui n'a pas des formes assez en relief. C'était un grand fade blondin, assez bien fait, le visage plat, l'esprit de même, parlant comme le beau Liandre, J. J. ROUSS. *Conf.* VI. || Dans le même sens, nez plat, joues plates. || Pied plat, ou plat pied, voy. PIED. || Cheveux plats, cheveux qui ne sont ni frisés ni bouclés. Ô Corse à cheveux plats, que ta France était belle Au grand soleil de messidor! A. BARBIER, *Iambes. l'Idole.* || 5° Chevaux plats, chevaux dont les côtes sont serrées, plates et avalées. || Terme de boucherie. Plates joues, partie de la tête du bœuf entre le collier, l'oreille, l'œil et le nez. || 6° Plate peinture, ouvrages de peinture qui ne sont pas faits en relief. || Broderie plate, broderie qui n'est pas relevée. || 7° Rimes plates, voy. RIME. || 8° Terme de marine. Nœud plat, nœud formé de deux bouts de cordages croisés et revenant sur eux-mêmes en se croisant de nouveau. || Vaisseau plat, bâtiment plat, bateau plat, celui dont le fond est plus ou moins plat. || Cartes plates, cartes de géographie ne pouvant servir que pour des espaces très-limités. || 9° Calme plat, état de la mer lorsque rien n'en agite la surface. || Fig. Stagnation des affaires. || 10° Terme de pêche. Morue plate, celle qu'on a tranchée dans toute sa longueur. || 11° Fig. Dénué de saveur. Un vin.... qui, rouge et vermeil, mais fade et doucereux, N'avait rien qu'un goût plat et qu'un déboire affreux, BOIL. *Sat.* III. Je ne recueillais de ma vigne Qu'un peu de vin grossier et plat, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 148. || 12° Fig. Qui n'est ni élégant, ni élevé, ni vif, ni piquant. La fin des Oies de frère Philippe, les Rémois, le petit Chien [titres de contes de la Fontaine], tout cela est très-joli; il n'y a que ce qui n'est point de ce style qui est plat, SÉV. 60. Coulanges nous joua cela [une scène entre M. de Soire et M. de Chauvry, pour des titres de noblesse] si follement et si plaisamment, qu'autant que cette scène est plate sur le papier, elle était jolie à la voir représenter, ID. 7 janv. 1689. Il en a fait une autre [lettre].... qui, en vérité, est plus plate que la feuille de papier sur quoi elle est écrite, ID. 16 oct. 1676. Il [Luther] devenait

tous les jours plus furieux.... tantôt il fait le bouffon, mais de la manière du monde la plus plate.... BOSS. *Var.* 6. L'ouvrage le plus plat a chez les courtisans De tout temps rencontré de zélés partisans, BOIL. *Art* p. I. Son esprit uniquement porté aux affaires rendait sa conversation froide et plate, Mme DE CAYLUS, *Souvenirs*, p. 86, dans POUGENS. Savez-vous que l'imbécile Néaulme et l'infatigable Formey travaillent à mutiler mon Émile, auquel ils auront l'audace de laisser mon nom, après l'avoir rendu aussi plat qu'eux? J. J. ROUSS. *Lett. à M. Moultou*, *Corresp.* t. V, p. 281. dans POUGENS. Cette idée me fit faire le plus plat personnage, ID. *Conf.* VI. || Terme de musique. Se dit d'un thème vulgaire, d'une exécution sans nuances. || Physionomie plate, physionomie basse et qui ne signifie rien. Je vis des figures aussi plates que mal vêtues, LESAGE, *Gil Blas*, X, 8. Envisagez la mine plate qui est derrière vous, ID. *Diable boit.* 18. || Il se dit des personnes qui n'ont ni élégance ni élévation. Je sais bien respecter Godeau comme prélat ; Mais Godeau comme auteur, je le trouve fort plat, ST-ÉVREMOND, *Comédie de l'Académie*, dans RICHELET. C'était un animal si plat [Pelletier, supérieur de Saint-Sulpice] et si glorieux, qu'il disait quelquefois à ses jeunes séminaristes : Savez-vous que je suis fils d'un ministre d'État? ST-SIM. 60, 91. La nation a été souvent plus malheureuse qu'elle ne l'est ; mais elle n'a jamais été si plate, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 6 août 1760. Un plat bourgeois, le coq de ce canton, ID. *Enfant prod.* III, 2. ....Notre Ariste m'assomme : C'est, je vous l'avouerai, le plus plat honnête homme, GRESSET, *Méch.* I, 4. || Un plat personnage, un plat sujet, une personne sans aucune espèce de mérite. || 13° *S. m.* La partie plate d'une chose. Vous ne m'avez point dit que votre premier président [M. Marin] a battu sa femme; j'aime les coups de plat d'épée, cela est brave et nouveau, SÉV. 228. Une règle plate qu'on fait mouvoir dans l'air y éprouve une moindre résistance par son tranchant que par son plat, BRISSON, *Traité de phys.* t. I, p. 80. Une chenille... les transportait [de petits morceaux de papier] au lieu où elle s'était établie... les liait avec des fils, posait les uns sur la tranche et les autres sur le plat... BONNET, *Contempl. nat.* XII, 16. Le roi les créait chevaliers, en leur frappant sur l'épaule du plat de son épée, CHATEAUBR. *Génie*, IV, V, 1. Ce bon temps-là [l'ancien régime]... c'était le temps des coups de plat de sabre [pour les soldats], P. L. COUR. *Lett. particulière.* || Fig. Le plat de la langue, le bavardage, les belles paroles. Ce n'est que du babil de moine qui donne du plat de la langue, GUI PATIN, *Nouv. lett.* t. I, p. 198, dans POUGENS. Villars ne s'était pas contraint de dire, en parlant des puissances, que, s'il ne leur fallait que du plat de la langue, il leur en donnerait tout leur soûl, ST-SIM. 301, 181. || Fig. Faire merveille du plat de la langue, faire de grandes phrases, faire des récits extraordinaires. || Terme de marine. Le plat d'une varangue, la partie plate qui repose par son milieu sur la quille. || Terme de boucherie. Plats de côtes couverts, la partie inférieure de l'entre-côte et des côtes, près de la poitrine. || Plats de joues et tête, la partie des joues de laquelle on a retiré le crâne et la mâchoire, et contenant un os plat. || 14° Fig. Ce qui est plat, sans élégance ni élévation. La cour désabusée.... Distingua le naïf du plat et du bouffon, BOIL. *Art* p. I. || 15° Tout plat, *loc. adv.* De manière à être étendu sur le sol. L'élevant un peu haut, puis le laissant descendre tout plat, DESC. *Météor.* 7. ...Casse-lui la mâchoire [au loup] : On t'a ferré de neuf; et, si tu me veux croire, Tu l'étendras tout plat, LA FONT. *Fabl.* VIII, 17. || On le dit aussi quelquefois non en adverbe, mais en adjectif. Pour moi, ma chère enfant, je tombe toute plate [sans argent], et, quand je n'ai rien, je n'ai rien. SÉV. 6 juill. 1689. || Fig. Voyant qu'il est tout plat déchu de ses prétentions, GUI PATIN, *Nouv. lett.* t. I, p. 66, dans POUGENS. || Fig. Sans déguisement. [L'ours compagnon d'Ulysse] Je vis libre, content, sans nul soin qui me presse; Et te dis tout net et tout plat : Je ne veux point changer d'état, LA FONT. *Fabl.* XII, 1. Les menées de Vendôme pour aller en Espagne lui rompirent aux mains, le roi le refusa tout plat, ST-SIM. 316 [illegible]. || Terme de marine. Arriver tout plat, en mettant la barre toute au vent, et en y aidant, autant que possible, par l'effet des voiles. || 16° À plat, tout à plat, *loc. adv.* Sur la terre même, sur le sol même. Linnæus... dit que le lumme niche à plat sur le rivage au bord même de l'eau, BUFF. *Ois.* t. XV, p. 411. || Fig. Entièrement, tout à fait. On lui demande [à une main malade] encore d'autres services [illegible], elle refuse tout à plat, et veut que je lui suis encore trop obligée, SÉV. 17 avr. 1676. [La pièce est tombée] Tout à plat. — Damis : Tout à plat? — Baliveau à Damis : Oh! tout à plat, PIRON, *Métrom.* V, 2. || 17° À plate terre, voy. TERRE. || À plat ventre, voy. VENTRE.

— HIST. XIe s. [Le cheval] les jambes a plates, *Ch. de Rol.* CXIII. || XIIe s. Et cil fiert lui [le frappe] si qu'il l'envoie Au gué tout plat desouz le flot, Si que l'eve sor lui reclot, *la Charrette*, 860. || XIIIe s. Nus boutonier ne puet ne ne doit faire boutons plas qui ne soient de droite roondece selonc la grandeur qu'il sont, *Liv. des mét.* 187. || XIVe s. Tant sont ale François qu'à Angle sont venu ; Bon chastel y avoit et très bien pourveü ; Plate ville y avoit, ains fermée ne fu, *Guescl.* 2068. Dou plat de son espée, Bauduins le frapoit, *Baud. de Seb.* XI, 470. Que la sayette soit mise en telle maniere que les pennons de la sayette queurent [courent] de plat contre l'arc, *Modus*, f. LIII. Les villes fermées devoient fournir de 65 feux un homme armé ou 10 sols par jour, et le plat païs de 100 feux ung homme d'armes, *Chron. de St-Denys*, t. II, fo 243, dans LACURNE. || XVe s. Le comte de Canterbruge se frappa en l'eau [marée] qui estoit au plat, FROISS. II, II, 32. La quelle maison est sans forteresse et plate maison sans deffense, DU CANGE, *planus.* À briefs motz, mon fait va de plat, Et pour ce ne m'en blasmez mie, CH. D'ORL. *Rondeau.* Mais amours fiert [frappe] et d'estoc et de plat Maint dolent cuer [cœur] qui pleure à chaudes larmes, E. DESCH. *Poésies mss.* fo 142. Car par tel tribulacion Vont toutes les choses de plat, ID. *ib.* fo 386. Les deux seigneurs Croy et Longueval reffuserent tout plat l'envoy, G. CHASTEL. *Chr. du d. Phil.* ch. 25. N'est de merveilles que le roy, qui avoit beaucop langage de sa nature costumierement, jouoit du plat, ID. *Chr. des ducs de Bourg.* II, 47. Le povre homme estoit couché tout plat contre terre et faisoit le mort, COMM. IV, 3. || XVIe s. Le surplus desdites terres de la dite cense, ledit prendeur les trouvera wides et plates [en friche], DU CANGE, *platea.* Il vaut mieux plat et court nier Dieu, que forger des dieux incertains, CALV. *Instit.* 23. Il afferme à pur et à plat, que... ID. *ib.* 91. Au dedans de ceste poincte, quand on a doublé le bout, la mer est toujours platte, AMYOT, *Thém.* 68. Il nia le faict tout à plat, ID. *Marcel.* 3. Force vaisseaux plats, force galeres, ID. *Pyrrh.* 31. Valemont, qui commandoit aux Espagnols, attire Jean Ribaut par les plus douces paroles du monde à traitter; le bat si bien du plat de la langue, que sur la foi jurée de la vie sauve... D'AUB. *Hist.* I, 249. Les ventouses sont appliquées aux plats des cuisses, quand les mois ne coulent pas assez, PARÉ, XV, 68. Vous me cognoissez mal; si ma chair sçavoit où mon courage la portera tantost, elle s'en transiroit tout à plat, MONT. I, 388. Les plus plattes raisons sont peult-estre les mieulx assises, ID. IV, 61. Si l'on remarquoit que vous eussiez fait le contraire de ce que vous dites, vostre creance se perdroit plat et court parmy le peuple, PASQUIER, *Lett.* t. III, p. 593. Je ne trouveray jamais bon, qu'un officier qui à plate cousture a quitté son office, vive seulement pour soy, sans s'entremesler du soin de la chose publique, *ib.* p. 142.

— ÉTYM. Bourguig. *tôt ai plai*, tout à plat ; genev. *être à plat de lit, au plat du lit* : Il n'y avait que l'excuse d'être à plat de lit qui pût me dispenser de courir à son premier mot, J. J. ROUSS. *Confessions*, IX, 1re part., provenç. *plat* ; espagn. et portug. *chato* ; ital. *piatto* ; mot dont le radical est commun à plusieurs langues aryennes : allem. *platt* ; angl. *flat* ; island. *flatr* ; grec, πλατύς ; persan, *parthu* ; zend, *peretha* ; sanscr. *prithu*, *prath*, être étendu.

2. **PLAT** (pla ; le *t* ne se prononce pas et ne se lie pas : un pla en argent ; au pluriel, l'*s* se lie : des pla-z en argent ; plats rime avec trépas, mâts, etc.), *s. m.* || 1° Sorte de vaisselle plus ou moins creuse à l'usage de la table. Et sur les bords du plat six pigeons étalés Présentaient pour renfort leurs squelettes brûlés, BOIL. *Sat.* III. On a inventé aux tables une grande cuiller pour la commodité du service : il la prend, la plonge dans le plat, LA BRUY. XI. Et ces plats si chers que Germain A gravés de sa main divine, VOLT. *Épît.* XXVIII. || Familièrement. Il ne chasse, il ne pêche qu'au plat, il ne prend la peine ni de chasser, ni de pêcher. || Fig. Mettre les petits plats dans les grands, faire beaucoup de frais pour quelqu'un. || Fig. Il ne le sert pas à plats couverts, il lui nuit ouvertement. Je dis au régent que je ne servais point M. le duc à plats couverts, qu'en le quittant je lui avais promis de rendre à son Altesse Royale notre conversation et toutes ses raisons dans toute leur f[illegible] ST-SIM. 509, 235. || Fig. et familièrement. Mettre [illegible] pieds dans le plat, faire quelque chose contre [illegible] convenance ou la coutume. || 2° Ce qui est cont[illegible] dans le plat. Un plat de viande. Un plat de légu[illegible] Un plat de fruit ou de fruits. Un plat de raisin [illegible] raisins. Je ne vous dirai point les différents [illegible] Le nom de chaque plat, le rang de chaque [illegible] Vous saurez seulement qu'en ce lieu de [illegible] On servit douze plats, et qu'on fit six [illegible] CORN. *le Ment.* I, 5. [Le petit poisson au [illegible]] Au lieu qu'il vous en faut chercher Peut-être e[illegible] cent de ma taille Pour faire un plat : quel [illegible] croyez-moi, rien qui vaille, LA FONT. *Fabl.* V, [illegible] se souvient exactement de quels plats on a [illegible] le premier service, LA BRUY. XI. Elle fut bien [illegible] née la première fois qu'elle vit apporter les [illegible] sur la table par un homme qui avait son chapeau [illegible] tête et l'épée au côté, FONTEN. *Lett. gal.* 21, à M. *P*... Pline estime à un million le plat seul dont [illegible] tellius fit l'inauguration avec tant de pompe et [illegible] appelait l'égide de Minerve, PASTORET, *Instit.* [illegible] *inscr. et bell. lett.* t. VII, p. 173. || Plat d'en[illegible] plat de rôti, plat d'entremets, entrée, rôti, en[illegible] mets servi dans un plat. || Œufs sur le plat, [illegible] cassés sur un plat et cuits avec du beurre sans [illegible] brouillés. || Servir plat à plat, ne servir qu'un [illegible] plat à la fois. Il vaut mieux servir tout à la [illegible] que plat à plat, VOLT. *Lett. d'Argental*, 21 nov. [illegible] || Ironiquement, voilà un bon plat, se dit qu[illegible] on voit deux ou trois personnes ensemble qui [illegible] de même caractère et qui ne valent pas grand'ch[illegible] D'animaux malfaisants c'était un très-bon p[illegible] chat et le singe], LA FONT. *Fabl.* IX, 17. || Il se [illegible] aussi quelquefois d'une seule personne. C'est [illegible] fort méchant plat que sa sotte personne, Et qu[illegible] à mon goût, tous les repas qu'il donne, [illegible] II, 5. || Fig. Il n'en saurait faire un bon plat, se d[illegible] quelqu'un qui tâche inutilement d'excuser une [illegible] Obéir par avance est un jeu délicat, Dont tout [illegible] tre que lui ferait un mauvais plat, CORN. *Suite* [illegible] *Ment.* IV, 3. || Fig. Nous avons eu cette nuit un plat de gelée, c'est-à-dire il a gelé fortement c[illegible] nuit. || Fig. Donner, servir un plat de son métie[illegible] dit d'un homme qui apporte dans une compa[illegible] quelque chose de relatif à sa profession, comme [illegible] poëte qui lit des vers, un musicien qui joue une [illegible] et aussi d'une personne qui coopère, aide à [illegible] chose. La d'Escars nous donnera un plat de so[illegible] leté avec beaucoup de joie, SÉV. 11 août [illegible] ner, servir un plat de son métier, se dit aus[illegible] quelque tour que l'on joue à une personne. [illegible] vais le servir d'un plat de ma façon, [illegible] 11. Et je lui vais servir un plat de mon métier, [illegible] *les Plaid.* II, 3. || Fig. Faire trois plats, [illegible] pour faire beaucoup de bruit au sujet de que[illegible] chose. Ils en vinrent faire trois plats au ro[illegible] [BAS]SOMPIERRE, *Mém.* t. III, p. 12, dans LAC[URNE]. || 3° Terme de marine. Sept rations [illegible] sept matelots. || Se dit aussi des sept matelots [illegible] réunis. || Plat des malades, nourriture accor[dée aux] matelots malades. || 4° Anciennement, la table [ac]cordée à tous les officiers de la maison d'un pri[nce] [illegible] le plat se donnait soit en nature, soit en ar[gent]. Le roi.... ôta le plat au patriarche des Indes [illegible] D. Barnabé de Vivanco, BASSOMPIERRE, *Mém.* t. [illegible] p. 266, dans LACURNE. || Terme de féodalité [illegible] nuptial, ce qu'un vassal devait présenter à [illegible] seigneur, en viande, pain et vin, le jour où ce [vas]sal se mariait. || 5° Plat de balance, chacun [des] deux bassins d'une balance. || 6° Plat de ve[rre] grande pièce de verre plate et circulaire, qu[e les] vitriers coupent en plusieurs morceaux pour faire des carreaux.

— HIST. XIVe s. Trois douzaines de grands plats [illegible] tous plains d'une façon, DE LABORDE, *Émaux*, p. [illegible] Six grans plats d'argent dorez, à mettre [illegible] à iij fleurs de lys sur les bords, ID. *ib.* [illegible] Apprenez-moi comment j'aray estat, Et en [illegible] lieu je trouveray bon plat Pour gourmander [illegible] ner glote vie, E. DESCH. *Poésies mss.* fo 282. La [du]chesse ayant fait renforcer son plat, à cause [illegible] duc soupa avec elle, TH. GODEFROY, *Louis XI*, p. [illegible] dans LACURNE. Le 18 avril, jour de Pasques, [illegible] estant à Lille regala le prelat qui avoit [illegible] vant luy et lesdits ambassadeurs, pour quoy [illegible] deux plats de creue, ID. *ib.* p. 386. En verité, [illegible] sire, dist le roy, je veulx que vous mangez à [illegible] plat, pour paix faisant, pour ce que m'avez [illegible] par terre si rudement par deux fois, *Perceforest* [illegible] fo 124. || XVIe s. Tous et toutes disneront avec [illegible] tant que deux bons plats [services] et [illegible] servis se pourront estendre, CARLOIX, [illegible]

luy devoit laisser ung maistre d'hostel, avec d'aultres officiers pour luy entretenir son plat [table], ID. IV, 14. Le festin estoit de douze plats garnis, et, à chaque service, au lieu de violons et de haulthois, l'on oyoit une scopeterie.... *id.* VI, 7. Le plat de bas est toujours vuide [les domestiques qui dînaient au bas bout de la table ont toujours bon appétit], COTGRAVE. Qui est loing du plat est près de son dommage, ID. Tout estat, et rien au plat, ID. Servir à plat couvert [locution tirée de ce que dans les grands dîners du moyen âge le plat de chacun était couvert; voy. COUVERT], OUDIN, *Curios franç.* Et se de moy l'on se veult enquerir, Au plat d'argent [enseigne d'une hôtellerie] je fais ma residence, ROGER DE COLLERYE, [*Œuv.* p. 156, dans LACURNE. Ny pot, ny plat, ny ustensile de sa cuisine et de sa table [du roi du Mexique] ne luy estoient servis à deux fois, MONT. I, 262. Les plats de la balance, ID. IV, 36.

— ÉTYM. *Plat* 1; parce que le *plat* est une surface plate : bourg. *plai;* esp. *plato.*

† **PLAT-ALLEMAND** (pla-ta-le-man), *s. m.* Dialecte bas-allemand, parlé autrefois dans une grande partie de l'Allemagne, et aujourd'hui encore par le peuple du nord de l'Allemagne.

— ÉTYM. All. *Platt-deutsch*, allemand vulgaire.

† **PLATANAIE** (pla-ta-nè), *s. f.* Lieu planté de platanes.

PLATANE (pla-ta-n'), *s. m.* Genre de la famille des platanées. || Bel arbre dont les branches s'étendent beaucoup, et dont les feuilles sont très-larges, *platanus vulgaris*, Spach. Ces hommes divins [Amphion, Cadmus, Orphée], assis sous quelque platane, dictaient leurs leçons à tout un peuple ravi, CHATEAUBR. *Génie*, I, I, 8. || Faux platane, nom vulgaire de l'érable faux platane (acéracées), dit à tort érable sycomore.

— HIST. XVIe s. Et estoit creu tout joignant un grand platane, duquel plusieurs fueilles.... AMYOT, *Démosth.* 46.

— ÉTYM. Norm. *plane*, nom du platane et de l'*acer platanoides;* provenç. *platani;* esp. et ital. *platano;* du lat. *platanus*, qui vient du grec πλάτανος, en rapport probablement avec πλατύς, large. *Platanus*, avec l'accent sur *pla*, a donné *plane* (voy. ce mot).

† **PLATANÉES** (pla-ta-née), *s. f.* Famille de plantes à laquelle le genre platane sert de type.

PLATANISTE (pla-ta-ni-st'), *s. m.* Terme d'antiquité grecque. Lieu ombragé de platanes qui servait aux exercices gymnastiques de la jeunesse de Sparte.

— ÉTYM. Πλατανιστής, de πλάτανος, platane.

PLAT-BORD (pla-bor), *s. m.* || 1° Terme de marine. Rangée de larges planches qu'on fixe horizontalement sur le sommet de la muraille du navire dans toute sa longueur; elles recouvrent la tête de tous les couples. || Abusivement, le rempart vertical qui s'élève au-dessus de la rangée des bordages dont il vient d'être parlé. Ainsi l'on dit s'appuyer sur le plat-bord, pour dire : s'appuyer sur le rempart, sur le bastingage. || *Au plur.* Des plats-bords. || 2° Terme de construction. Long madrier de sapin provenant des bateaux déchirés.

— ÉTYM. *Plat*, et *bord.*

† 1. **PLATE** (pla-t'), *s. f.* || 1° Coutel à plates, ancien nom d'une épée fine et tranchante, un peu plus longue que la dague ordinaire. || Armure à plates, nom donné dans le XIVe siècle aux armures composées de plaques d'acier, par opposition aux cottes de mailles. || 2° Planche de cuivre bien dressée. || 3° Terme de blason. Se dit quelquefois pour besant d'argent.

— HIST. XIIe s. Fud cuverz et adubez de plate d'or ki ert [était] très fin, *Rois*, p. 247. || XIIIe s. Li cartetons de plates de fer, *Liv. des mét.* 203. L'argent qu'il auront en quelque maniere que ce soit ou de coupes ou de henas à pied, ou sans pied dorés et non dorés, ou soit argent en platte ou de quelque maniere qu'il l'aient, *Ordonn.* 1294. || XVe s. Se consuivirent en my les escus si roidement, que les fers entrerent ens et percerent la piece d'acier, les plates et toutes les armures jusqu'en chair, FROISS. II, II, 146.

— ÉTYM. *Plat* 1.

† 2. **PLATE** (pla-t'), *s. f.* Argent (inusité, et ne se trouvant d'ailleurs que quand on parle de choses espagnoles). Cette bulle de la Cruzade qui, moyennant deux réaux de plate.... VOLT. *Philos. Dict. de Bellegu\ier.*

— ÉTYM. Espagn. *plata*, argent. L'espagnol, à son tour, vient du vieux français *plate*, qui, désignant, comme on peut voir à l'historique de *plate* 1, les pièces aplaties de métal, a pris en espagnol le sens particulier d'argent.

† 3. **PLATE** (pla-t'), *s. f.* Petite embarcation à fond plat qui sert pour la pêche (Manche).

— ÉTYM. *Plat* 1.

† 4. **PLATE** (pla-t'), *s. f.* Poisson du lac de Genève. La plate vit dans le golfe de Thonon, et se pêche rarement ailleurs, DE SAUSSURE, *Voy. Alpes*, t. I, p. 16, dans HUMBERT, *Glossaire.*

PLATEAU (pla-tô), *s. m.* || 1° Proprement, chose plate. || Sorte de table à pieds fort bas en forme de plat où l'on range des mets ou des ornements. On égorge un agneau qu'on fait rôtir tout entier, on le sert sur un plateau de bois d'aloès, CHATEAUBR. *Mart.* XIX. || Table portative à rebords sur laquelle on sert le café, le thé, etc. || Terme de boulangerie. Planche pour mettre le pain mollet et autres espèces de pains. || Terme de menuiserie. Rond plein ou évidé au milieu qui sert à porter quelque chose, et particulièrement à entretenir l'écart des tringles qui composent une colonne creuse, un tambour de treuil, etc. || En physique, plateau électrique, pièce de verre circulaire et plate que l'on électrise en la faisant tourner entre deux coussins. || Terme de marine. Plateau correcteur, plaque en fer pour garantir les boussoles de l'influence des fers employés à bord. || 2° Planche attachée à un long manche dont on se sert pour plomber la terre. || 3° Terrain élevé, qui s'étend en plaine. Cassel, ville bâtie sur un vaste plateau de basalte, BUFF. *Min.* t. IX, p. 28. L'Asie descend vers la mer glaciale par des plans distribués comme des gradins, par des plateaux qui se succèdent, différemment élevés et souvent enfermés par des cercles de montagnes plus hautes, BAILLY, *Atlantide*, *Lett.* 19. || Particulièrement, en termes de stratégie, terrain élevé mais plat et uni, sur lequel on peut placer un corps de troupes, une batterie. || 4° Terme de marine. Haut fond, plat et uni. M. Boutin me rapporta qu'il avait trouvé un excellent plateau de sable, à quatre encâblures dans l'ouest de notre mouillage; que nous y serions par dix brasses, LA PÉROUSE, *Voy.* t. II, p. 150, dans POUGENS. || 5° Terme de botanique. Disque mince, dit aussi mésophyte, qui, dans les bulbes, produit les racines inférieurement, et émet supérieurement des feuilles, des bourgeons, une hampe. || Ancien terme de jardinage. Cosse de pois formée depuis peu de jours. Mes pois ne sont encore qu'en plateau, LA QUINTINYE, dans RICHELET. || 6° Nom vulgaire du nénuphar jaune, à cause de la forme de ses feuilles. || 7° Le fond des balances. || Bassin de balance en général. || 8° *Au plur.* Fumées des bêtes fauves lorsqu'elles sont plates et rondes.

— HIST. XIIe s. Et Rosiane, la niece Rubient, Le vent li fist [l'éventa] à un platel d'argent, *la Prise d'Orenge*, v. 664. || XIIIe s. Touz cil qui vendent henas [hanaps, coupes] de madre ou de fust, ou escuelles, ou platiaus, *Liv. des mét.* 329. Chaudes tartes et chauz flaons Vienent en granz plateaux roons, BARBAZAN, *Fabliaux*, t. IV, p. 89. || XIVe s. Depuis la Saincte-Croix en may jusques en la my juing, laisse le cerf ses fumées en platel, pour les blés et les viandes qui sont tendres; par quoy, pour la tendreté, les fumées ne peuvent prendre forme, et les plateaux sont larges et gros, *Modus*, f. VIII. Ledit prieur doit prendre tous gros bois en nos bois, pour maintenir lesdits deux grans pons pour toujours, mais sauf que de plateaulx, lesquels plateaux ne se doivent pas prendre en nos bois, DU CANGE, *planta.* .... de son sanc avoit sanné [saigné] plus d'un platel, *Baud. de Seb.* IX, 161. Du laict tant qu'un platel de bos [bois] en fut remplis, *Tristan de Nanteul*, dans *Jahrbuch für rom. und engl. liter.* t. XVIII, p. 8. || XVIe s. Nous avons veu force gens gagez pour contrefaire les aveugles et les boiteux, comme le marechal de Niort, qui alla le cul dans un plateau trois mois pour contrefaire le malade, D'AUB. *Fœn.* II, 6.

— ÉTYM. Diminutif de *plat* 2; wallon, *plataî;* genev. *plateau*, madrier, planche fort épaisse.

PLATE-BANDE (pla-te-ban-d'), *s. f.* || 1° Terme de serrurerie. Toute bande mince, unie ou ornée de moulures aux deux bords, dont on garnit le dessus des traverses des rampes d'escalier, des balcons, des barres d'appui de croisée. || Barre de gros fer qu'on emploie pour lier un pan de bois avec un plancher ou une cloison. || Morceau de fer plat que l'on place sur deux solives se joignant bout à bout, pour en arrêter l'écartement. || 2° Se dit de la bande de fer qui passe sur les tourillons d'un canon, et les attache à l'affût. || Moulures des bouches à feu. Plate-bande de la culasse. Plate-bande de la bouche. || 3° Terme d'architecture. Moulure plate et unie qui a plus de largeur que de saillie. || Pierre dont chaque extrémité porte sur une colonne ou un pilier. || Plate-bande de baie, la pierre qui sert de linteau à une porte, à une fenêtre, ou l'assemblage de claveaux qui tient lieu d'une seule pierre. || Bloc ou assemblage de pierres placé entre deux appuis, et présentant une face plane du côté opposé à sa poussée, de manière à former une voûte plate. || 4° Terme de menuiserie. Espèce de ravalement qu'on pousse autour des panneaux de lambris et des portes à cadre, et qui forme en même temps la languette d'embrèvement. || Terme de charpentier. La partie saillante d'un limon droit et de niveau avec le palier d'un escalier. || 5° Plate-bande de pavé, dalle de pierre ou de marbre qui sert d'encadrement dans un compartiment de pavé. || 6° Dans les jardins, morceau de terre assez étroit qui règne le long du parterre, et où l'on met d'ordinaire des fleurs et des arbustes. Des plates-bandes bien garnies.

— HIST. XVIe s. Mectre en la dicte garde-robbe trois plattes-bandes, et, par le devant, acouldouers, *Marché fait*, *Bibl. des chartes*, 4e série, t. III, p. 63.

— ÉTYM. *Plat* 1, et *bande.*

1. **PLATÉE** (pla-tée), *s. f.* Terme familier. La quantité de mets qu'un plat contient.

— HIST. XVe s. Une escuellée ou platelée de salade de herbes, DU CANGE, *platellus.*

— ÉTYM. *Plat* 2; picard, *platelée. Platelée* vient de *platel* (plateau).

2. **PLATÉE** (pla-tée), *s. f.* Terme d'architecture. Massif de fondation qui comprend toute l'étendue du bâtiment.

— ÉTYM. *Plat* 1.

† **PLATE-FACE** (pla-te-fa-s'), *s. f.* Terme de luthier. Place des tuyaux de montre dans l'orgue.

PLATE-FORME (pla-te-for-m'), *s. f.* || 1° Sorte de terrasse, sur un édifice, où l'on peut se promener à découvert. || On dit qu'un bâtiment est couvert à plate-forme, quand on n'en aperçoit pas les toits. || 2° Terme de charpente. Nom donné aux pièces de bois qui soutiennent la charpente d'une couverture. || Se dit de toutes pièces de bois de deux à quatre pouces d'épaisseur sur un pied et plus de largeur. || Plate-forme de fondation, assemblage de charpente qu'on place quelquefois sous des fondations. || 3° Terme d'artillerie. Bâti en bois ou en maçonnerie disposé dans les batteries de siége, de place ou de côte, pour recevoir les bouches à feu. || 4° Terme de marine. Sorte de plancher tel que celui des soutes aux poudres et de la poulaine. || 5° Machine dont l'horloger se sert pour fendre les roues dentées. || *Au plur.* Des plates-formes.

— HIST. XVe s. Memoires, instructions, advertissement et plate-forme [plan] des villes et villages enclavés en la comté d'Auxerre, *Estats des officiers des ducs de Bourg.* p. 266, dans LACURNE. || XVIe s. Boesmes, Juifs, Egyptiens ne seront pas ceste année reduits en plate-forme de leur attente, RABEL. *Prognostications*, ch. 6. Plate-forme sur l'eau qui descouvroit tout le lieu circonvoisin en belle vue, *Nuits de Straparole*, t. I, *Préface.*

— ÉTYM. *Plat* 1, et *forme.*

† **PLATELAGE** (pla-te-la-j'), *s. m.* Terme de charpente. Sorte de plancher en chêne de charpente bien dressé avec clef ou sans clef dans les joints.

— ÉTYM. *Platel* (plateau).

PLATE-LONGE (pla-te-lon-j'), *s. f.* || 1° Terme de vétérinaire et de maréchal. Large corde longue de quatre mètres environ, aplatie dans la moitié de son étendue, présentant une ganse à l'une de ses extrémités, et servant à maintenir les animaux debout ou couchés, les chevaux quand on les ferre, etc. || 2° Corde ou courroie avec laquelle un écuyer à pied dirige un cheval qu'on fait tourner. || 3° Longe de cuir qui fait partie du harnais des chevaux de carrosse, et qui doit les empêcher de ruer. || 4° Terme de chasse. Bande de cuir qu'on met au cou des chiens de chasse, pour les arrêter lorsqu'ils sont trop vites. || *Au plur.* Des plates-longes.

— ÉTYM. *Plat* 1, et *longe.*

PLATEMENT (pla-te-man), *adv.* || 1° Avec platitude. Il s'est conduit platement. Tâchez, si vous pouvez, d'affaiblir votre style nerveux et concis; écrivez platement, personne assurément ne vous devinera, VOLT. *Lett. d'Alembert*, 8 mai 1764. || 2° Tout platement, sans circonlocution, sans détour. Il lui a dit tout platement qu'il était une dupe.

— HIST. XVIe s. Refuser plattement [tout net], CARTHENY, *Voy. du chev. errant*, f° 148, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Plat* 1, et le suffixe *ment.*

† **PLATEUR** (pla-teur), *s. f.* État de ce qui est plat. Je ne suis plus une grosse crevée; j'ai le dos d'une plateur qui me ravit; je serais au désespoir d'engraisser, SÉV. 8 juill. 1676.

— ÉTYM. *Plat* 1.

PLATEURE (pla-teu-r'; on devrait prononcer pla-tu-r'; mais la faute même de Buffon montre qu'on prononce pla-teu-r'), *s. f.* Terme de mine. Le lieu plat et horizontal auquel aboutit la partie inférieure de la veine, BUFF. *Min.* t. II, p. 230 (qui écrit à tort *le plateur*, au masculin).

— ÉTYM. *Plat* 1.

† **PLATEUSE** (pla-teu-z'), *s. f.* Un des noms vulgaires de la plie.

† **PLATFORM** (plat'-form'), *s. m.* Ce mot, qui est le français *plate-forme*, désigne, aux États-Unis, l'exposé de principes des partis politiques. Le platform des démocrates.

† **PLATIASME** (pla-ti-a-sm'), *s. m.* Terme de grammaire grecque. Vice de prononciation, causé par une trop grande ouverture de la bouche; se disait surtout de la manière de prononcer des Doriens.

— ÉTYM. Πλατειασμός, de πλατὺς, large, plat (voy. PLAT 1).

† **PLATIÈRE** (pla-tiè-r'), *s. f.* Terme de ponts et chaussées. Terrain plat au bas d'une colline.

— ÉTYM. *Plat* 1.

† **PLATIN** (pla-tin), *s. m.* Terme de marine. Petit banc uni, dont la surface s'élève au niveau de la basse mer. || La partie basse d'une plage, qui paraît à basse mer.

— HIST. XVI° s. Les galeres passerent facilement sur les battures et platins où les navires n'estoient point ancrez, D'AUB. *Hist.* II, 302.

— ÉTYM. *Plat* 1.

† **PLATINAGE** (pla-ti-na-j'), *s. m.* Action de platiner.

† **PLATINATE** (pla-ti-na-t'), *s. m.* Terme de chimie. Genre de sels produits par l'oxyde platinique, jouant le rôle d'acide.

1. **PLATINE** (pla-ti-n'), *s. f.* || 1° Proprement, pièce plate, dans divers instruments ou ustensiles. || Plaque de fer attachée à une porte au devant de la serrure, et percée pour le passage de la clef. || Verrou à platine, verrou monté sur une plaque de fer. || On dit aussi loquet à platine. || 2° Mécanisme adapté aux armes à feu portatives pour communiquer le feu à l'amorce. || Platine à rouet; l'inflammation est déterminée par une rondelle d'acier cannelée, animée d'un mouvement de rotation et frottant contre une pierre à feu. || Platine à silex; une pierre à feu donne des étincelles en venant frapper violemment une pièce en acier. || Platine à percussion; l'inflammation est déterminée par le choc, sur une capsule renfermant une composition fulminante, d'un chien qui s'abat sous l'action d'un ressort. || Les fusils à aiguille n'ont pas de platine, ou, plutôt, ce nom n'entre pas dans leur nomenclature. || Dans les arsenaux, plaque de plomb qui sert à couvrir la lumière du canon. || 3° Plaque qui soutient le rouage d'une montre ou d'une pendule. || 4° Terme d'imprimerie. Partie de la presse qui foule sur le tympan. || 5° Partie supérieure du pied du microscope. || 6° Sorte d'ustensile de ménage, consistant en un grand rond de cuivre jaune, un peu convexe, monté sur des pieds de fer et dont on se sert pour sécher et pour repasser du linge. || 7° Se dit de certaines lames de fer découpées qui font partie du métier à bas. || Chez les couteliers, lames d'acier ou de tôle qui garnissent l'intérieur du manche d'un couteau à ressort. || Chez les fondeurs en caractères, pièce du moule. || Dans les métiers de haute-lisse, masse de plomb plate et carrée qui fait retomber les hautes-lisses et les marches. || 8° Chez les papetiers, massif posé au fond de la cuve sur deux plans inclinés. || Espèce de forte râpe sur laquelle on déchire les chiffons. || 9° Terme de métallurgie. Bandes qui lient l'arbre de la roue près des cames. || 10° Terme populaire. Avoir une bonne platine, parler beaucoup et avec assurance (expression qui se rattache au *plat de la langue*, voy. PLAT 1, n° 12).

— HIST. XII° s. Un hennap de masdre à une platine d'argent, TAILLAR, *Recueil*, p. 9. || XIV° s. Deux grans platines où il a cristal, plenes de reliques, *Bibl. des chartes*, 4° série, t. V, p. 61. || XV° s. Un grand sac.... garny de deux serrures fermans à clef et de platines et boucles de fer blanc, DE LABORDE, *Émaux*, p. 170. Une platine à mettre chandeille, d'argent blanc, ID. ib. p. 443. Les quatz compaignons passent ensemble aux platines de fer de chevaulx, DU CANGE, *pasta*. || XVI° s. Adjouster une platine d'or ou d'argent, ou une tente, pour estouper quelque trou au palais, PARÉ, *Introd.* 2. Il y avoit aussi force platines et saumons d'argent à battre monnoyes, BRANT. *Dorie*. Quand ce fust à l'offerte, le dit curé se tourne devers le peuple avec sa platine pour recevoir les offrandes, DESPER. t. I, p. 236, dans LACURNE.

— ÉTYM. Diminutif de *plate* 1, qui signifiait plaque; wallon, *plateine*.

2. **PLATINE** (pla-ti-n'), *s. m.* Métal d'un blanc gris, plus pesant que l'or, inaltérable à l'air et très-difficile à fondre; nommé pendant quelque temps or blanc, à cause qu'il a plusieurs propriétés de l'or; et petit argent, ce qui est une traduction de l'espagnol *platina*. Le plus grand, le plus important et le plus solennel usage qu'on ait encore fait du platine a été la suite des travaux entrepris pour la fixation des nouveaux poids et mesures de la république française, FOURCROY, *Connaiss. chim.* t. VI, p. 436, dans POUGENS. La planète Herschell et ses satellites, la planète Piazzi, le platine.... sont autant de découvertes qui en font soupçonner encore, SENNEBIER, *Ess. art observ.* t. II, p. 483, dans POUGENS. || Platine spongieux, mousse de platine, éponge de platine, platine qui a la propriété, à l'état de masse spongieuse, d'absorber les gaz et de les condenser au point d'en enflammer quelques-uns, l'hydrogène par exemple. || Noir de platine, platine métallique en parcelles pulvérulentes noires; il condense les gaz plus énergiquement que tous les corps poreux.

— REM. Platine fut d'abord féminin, conformément à l'étymologie : M. Ulloa est le premier qui ait parlé de la platine, dans la relation qu'il publia en 1748 d'un long voyage qu'il venait de faire au Pérou, RAYNAL, *Hist. phil.* VII, 30.

— ÉTYM. Espagn. *platina*, s. f. et plus tard *platino*, s. m. diminutif de *plata*, argent (voy. PLATE 2).

† **PLATINER** (pla-ti-né), *v. a.* Blanchir le cuivre rouge avec un amalgame d'étain et de mercure.

† **PLATINEUR** (pla-ti-neur), *s. m.* Nom donné, dans les manufactures d'armes, à ceux qui font les platines.

— ÉTYM. *Platine* 1.

† **PLATINEUX** (pla-ti-neû), *adj. m.* Terme de chimie. Oxyde platineux, oxyde qui est le premier degré d'oxydation du platine.

† **PLATINICO-AMMONIQUE** (pla-ti-ni-ko-a-mmo-ni-k'), *adj. m.* Terme de chimie. Se dit d'un sel platinique qui est uni avec un sel ammonique. On dit semblablement platinico-argentique, platinico-cuivrique, etc.

† **PLATINIDES** (pla-ti-ni-d'), *s. m. pl.* Terme de chimie et de minéralogie. Famille de minéraux qui comprend le platine et ses combinaisons.

† **PLATINIFÈRE** (pla-ti-ni-fè-r'), *adj.* Terme de minéralogie. Qui contient du platine.

— ÉTYM. *Platine* 2, et le lat. *ferre*, porter.

† **PLATINIQUE** (pla-ti-ni-k'), *adj.* Qui appartient au platine. Une molécule platinique. || Oxyde platinique, oxyde qui est le second degré d'oxydation du platine. || Éponge platinique, synonyme d'éponge ou mousse de platine.

† **PLATISE** (pla-ti-z'), *s. f.* Paroles sottes, plates. Peu de jours après la publication de mon livre [Émile], parut un autre ouvrage sur le même sujet tiré mot à mot de mon premier volume, hors quelques platises dont on avait entremêlé cet extrait, J. J. ROUSS. *Conf.* XI, 2° part.

— ÉTYM. *Plat* 1.

PLATITUDE (pla-ti-tu-d'), *s. f.* || 1° Qualité de ce qui est plat dans les sentiments, dans les productions de l'esprit. La plus extrême simplicité est ce que j'aime [en Mérope]; si elle dégénère en platitude, vous en avertirez votre ami, VOLT. *Lett. Thiriot*, 10 avr. 1738. S'il fallait opter, j'aimerais cent fois mieux faire une impertinence avec grâce, qu'une politesse avec platitude, BOISSY, *Français à Lond.* sc. 16. || 2° Se dit en un sens analogue, en parlant de la sensation du goût. Ce vin est d'une platitude extrême. || 3° Chose plate. Ces horribles platitudes [personnalités de l'abbé d'Aubignac contre Corneille] trouvaient alors des protecteurs, VOLT. *Comm. Corn. Sertor. Préface.* Cette politesse si recommandée sauve bien des bassesses; on serait trop heureux qu'elle ne couvrît que des platitudes, DUCLOS, *Consid. mœurs*, 4. Il prenait la parole, demandait silence, suspendait l'attention, et disait une platitude, MARMONTEL, *Cont. mor. Heureusement.*

— ÉTYM. *Plat* 1.

PLATONICIEN, IENNE (pla-to-ni-siin, siè-n'), *adj.* || 1° Qui a rapport à la philosophie de Platon. Quoiqu'en y regardant de près, le Verbe qu'il [Grotius] introduit dans le premier verset de l'Évangile de saint Jean, soit plutôt philosophique et platonicien, que chrétien et apostolique, BOSS. 2° *instr. sur les passages, Dissert. sur Grotius*, 3. Le grand défaut de toute la philosophie platonicienne était d'avoir pris les idées abstraites pour des choses réelles, VOLT. *Dict. phil. Sophiste.* || 2° Qui est partisan de la doctrine de Platon. On a beaucoup agité si les premiers Pères de l'Église ont été platoniciens; cette question est cependant facile à résoudre : ils ne l'ont point été, puisqu'ils n'ont admis ni tous les principes du platonisme, ni toutes ses conséquences, CONDIL. *Hist. anc.* XV, 7. || Substantivement. Un platonicien. Philon, né dans cette ville [Alexandrie], l'un des plus savants juifs, et juif de très-bonne foi, fut un platonicien zélé, VOLT. *Dif. mél. Bolingbr.* 38. || Nouveau platonicien, synonyme de néo-platonicien.

— HIST. XIV° s. Les platoniciens ne disoient pas que celle ydée de bien fust aucun bien singulier, ORESME, *Eth.* VI, 12.

— ÉTYM. *Platon*, célèbre philosophe athénien qui fut le disciple de Socrate.

PLATONIQUE (pla-to-ni-k'), *adj.* || 1° Qui a rapport au système de Platon. || 2° Année platonique, une révolution à la fin de laquelle on suppose que tous les corps célestes seront exactement dans le même ordre et dans la même place qu'ils avaient au moment de la création. || 3° Amour platonique, affection mutuelle entre deux personnes de différent sexe, qui n'a pour objet que le mérite spirituel et les perfections de l'âme, sans aucun égard aux sens; ainsi dit à cause du caractère spiritualiste de la philosophie de Platon. Cet amour métaphysique et platonique, si commode pour réchauffer un poëte qui ne s'en permet point d'autre, D'ALEMB. *Éloges, Destouches.* || Par extension, il se dit de ce qui n'a qu'un caractère idéal. Mais dir004 vous, ce triomphe héroïque N'est qu'une idée, un songe platonique, J. B. ROUSS. *Ép.* II, 6.

— HIST. XVI° s. Cette peinture platonique est bien esloingnée de celle qu'il fault à nos gents [ce portrait en mal des philosophes est bien loin du portrait qui convient pour les pédants], MONT. I, 11.

† **PLATONISANT, ANTE** (pla-to-ni-zan, zan-t'), *adj.* Qui platonise. Comme la plupart de ces vers [sibyllins] ne portent aucun caractère de christianisme, ils pourraient être l'ouvrage de quelque juif platonisant, VOLT. *Dict. phil. Sibylle.*

† **PLATONISER** (pla-to-ni-zé), *v. n.* Imiter, suivre les doctrines de Platon. Ceux qui les font tant platoniser [les docteurs chrétiens], BOSS. 6° *avert.* 7.

PLATONISME (pla-to-ni-sm'), *s. m.* || 1° Système de Platon. De toutes les sectes qui sortirent de l'école de Socrate, aucune n'eut plus d'éclat, ne fut aussi nombreuse, ne se soutint aussi longtemps que le platonisme, DIDER. *Opin. des anc. philos. Platonisme.* || 2° Fig. Caractère de l'amour platonique. Le platonisme de l'amour qu'on avait essayé de mettre à la mode, LAHARPE, *Corresp. litt.* t. VIII, p. 37, dans POUGENS.

— ÉTYM. *Platoniser.*

PLÂTRAGE (plâ-tra-j'), *s. m.* || 1° Ouvrage de plâtre. || 2° Action de répandre sur la terre ou d'enfouir du plâtre pour amender le sol et le féconder. || 3° Action de plâtrer les vins.

— ÉTYM. *Plâtrer*; wallon, *plâtreg.*

PLÂTRAS (plâ-trâ), *s. m.* Débris d'ouvrages de plâtre. Anaxagore, lequel, pour avoir vu tomber une pierre des nuées, inférait que le ciel était une vieille masure toute pleine de cailloux et plâtras, *Rosecroix*, VII, 4. Les grands palais tomber à bas Et n'être plus que des plâtras, SCARR. *Virg.* || Cette maison n'est bâtie que de plâtras, elle est construite avec de mauvais matériaux.

— HIST. XIV° s. Le plastras cheut [tomba] sur l'enchapement de la tour de Vincennes, qui le fit plus loin que l'on ne cuidoit, DU CANGE, *capa*.

— ÉTYM. *Plâtre.*

PLÂTRE (plâ-tr'), *s. m.* || 1° Sulfate de chaux qui se trouve par couches dans le sein de la terre. Carrière à plâtre. Les plâtres sont disposés, comme les pierres calcaires, par lits horizontaux, *Min.* t. II, p. 57. || Le plâtre sert, dans plusieurs pays, à amender les terres, principalement les terres trop humides, dans lesquels on veut cultiver du trèfle, AL. BRONGNIART, *Traité de min.* t. I, p. dans POUGENS. || Pierre à plâtre ou de plâtre, sulfate de chaux qui contient environ 0,12 de son poids de carbonate de chaux. || Plâtre cru, pierre à plâtre propre à cuire. || 2° Plâtre cuit, ou, simplement, plâtre, pierre à plâtre cuite au fourneau et réduite en poudre, qu'on emploie pour bâtir, mouler, etc. La bonne cuisson du plâtre se connaît en le maniant. Le village au-dessus forme un amphithéâtre, L... tant ne connaît ni la chaux ni le plâtre... VI. Le sulfate de chaux.... cuit ou calciné... nom de plâtre pur ou plâtre fin, on en coule des statues, des vases dans des moules, FOURCROY, *Conn. chim.* t. III, p. 39, dans POUGENS.

pratique [pour la clarification des vins], le plâtre est ajouté à la vendange en saupoudrant le raisin au moment du foulage, CHANCEL, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LX, p. 409. || Plâtre au panier, plâtre qui a été passé au travers d'un tamis. || Plâtre au sas, celui qui, étant passé au sas ou au tamis, sert à faire les enduits. || Plâtre blanc, celui dont on a ôté le charbon. || Plâtre gris, celui à l'égard duquel on n'a pas pris ce soin. || Plâtre vert, celui qui n'a pas été assez cuit. || Plâtre serré, celui où il y a peu d'eau. || Plâtre noyé, plâtre gâché avec beaucoup d'eau. || Plâtre éventé, plâtre qui a perdu de sa qualité par l'air, le soleil ou l'humidité. || Battre le plâtre, réduire le plâtre en poudre. || Battre comme plâtre, battre excessivement. C'est un esprit acariâtre, Homme à vous battre comme plâtre, SCARR. *Virg.* IV. || Plâtre-ciment, variété de carbonate de chaux compacte, mêlé avec beaucoup d'argile et d'oxyde de fer. || 3° *Au plur.* et absolument. Les plâtres, tout le plâtre employé dans une construction. Je sais bien que, la maison étant bâtie depuis plus de dix-huit mois, les plâtres doivent être secs, GENLIS, *Ad. et Théod.* t. III, p. 172, dans POUGENS. || Particulièrement. Les plâtres, légers ouvrages en plâtre, tels que corniches, ravalements, scellements, etc. || Essuyer les plâtres, se dit de celui qui se loge dans une maison récemment construite et qui en essuie l'humidité. || Fig. Essuyer les plâtres, supporter des désagréments inévitables dans une fonction nouvelle. || 4° Tout ouvrage moulé en plâtre. || Les plâtres de la frise, les ornements en plâtre de la frise. || 5° Nom qu'on donne à une figure tirée en plâtre. Il a acheté des plâtres fort curieux. Le premier plâtre d'une statue, celui qui est sorti le premier du moule. || Un plâtre antique, une figure, un bas-relief en plâtre, moulé sur un modèle antique. || Le plâtre d'une statue, d'un buste, le modèle de plâtre de cette statue, de ce buste. Le plâtre d'une personne, le masque de plâtre avec lequel on a pris l'empreinte de son visage, ou son buste, son médaillon en plâtre. Je n'ai pas le portrait d'un tel, mais j'ai son plâtre. || Tirer un plâtre sur quelqu'un, prendre la figure de son visage avec du plâtre préparé pour cet effet. || 6° Blanc de fard. Et mettant la céruse et le plâtre en usage, BOIL. *Épître* IX. || Fig. Un homme de cette sorte est un savant artisan de calomnies, il ne manque jamais de plâtre ni de couleurs, BALZ. *De la cour*, 7e disc. Ses bons mots ont besoin de farine et de plâtre, BOIL. *Épître* IX. || 7° Fig. De plâtre, qui n'a que l'apparence, qui n'a rien de réel ni d'effectif. Les Anglais traitent le roi d'Espagne comme un roi de plâtre; ils croient pouvoir lui imposer toutes sortes de lois, ST-SIM. 495, 221. ....bravant tous ces dieux de métal ou de plâtre, VOLT. *Henr.* VI. N'est-on pas las de tous ces dieux de plâtre? Vers l'avenir tournons enfin les yeux, BÉRANG. *Comète.*

— HIST. XIIIe s. Se uns plastriers envoioit plastre pour metre en œvre chies [chez] aucun hom, li maçon.... doit prendre garde.... que la mesure del plastre soit bonne et loiax, *Liv. des mét.* 109. Del puis qui ert volté [voûté] de plastre, *Ren.* 15826. || XIVe s. Item un plastre de maison, autrement dit masure.... ouquel plastre ou masure.... DU CANGE, *plastrum*. Comme ils eussent mis en vente et exposé vendables deux plaistres de maisons arses, ID. || XVe s. Parmy le col soye pendu, S'il n'est blanc comme un sac de plastre, *Pathelin.* || XVIe s. On lui ont mis son lit au long du feu, sur le plastre du foyer, pour estre plus chaudement, DESPER. *Cont.* I. ....comme le bat comme plastre, et le pauvre sot .... se defendre, RAB. II, 31.

— ÉTYM. Génev. *faire plâtre de quelqu'un*, le ....; prov. *plastre*; du bas-lat. *plastrum* et *emplastrum* ou *amplastrum*, emplacement, puis sol, ...é, puis plâtre. *Plastrum* est une aphérèse de *emplastrum* (voy. EMPLÂTRE), qui, du sens d'emplâtre, chose plate, a passé à celui de sol, de pavé. Les ... celtiques : kimry, *plastyr*; gaël. *plasdair*; bas-bret. *plastr*, viennent du roman. L'allemand *Pflaster* ...cope et signifie emplâtre et aussi pavé.

PLÂTRÉ, ÉE (plâ-tré, trée), *part. passé* de plâtrer. || 1° Garni de plâtre. Cloison plâtrée. || Fig. Il ... à l'auteur comme à ceux qui bâtissent mal; c'est un ouvrage plâtré; et ce qu'ils soutiennent d'un côté retombe de l'autre, BOSS. *Préf. sur l'instr. past. de M. de Cambrai*, 46. || 2° Vins plâtrés, vins que l'on clarifie à l'aide du plâtre. Les vins plâtrés ne contiennent point de plâtre, parce que celui-ci est décomposé par le tartre du vin. || 3° Fig. Fardé, feint. Aussi ne vois-je rien qui soit plus odieux Que le dehors plâtré d'un zèle spécieux, MOL. *Tart.* I, Que de vertus chimériques et plâtrées, dont nous recevons plus de confusion que de nos vices mêmes reconnus de bonne foi et confessés! BOURDAL. *Jugem. dern.* 1er avert. p. 80. || Paix, réconciliation plâtrée, peu sincère. Gacé acheva de tout gâter par M. de Cavoie, et il fallut courir vitement à une paix plâtrée pour éviter une mortification, SÉV. 19 oct. 1689.

PLÂTRER (plâ-tré), *v. a.* || 1° Couvrir, enduire de plâtre. Plâtrer un plafond. || Fig. Celui qui a bâti et plâtré si grossièrement ce fabuleux roman de la Rosecroix, NAUDÉ, *Rosecroix*, IX, 2. || 2° Terme d'agriculture. Répandre du plâtre sur le sol pour l'améliorer. || 3° Plâtrer les vins, y mettre du plâtre pour les épurer et leur donner une couleur riche. || 4° Fig. Cacher quelque chose de mauvais sous des apparences peu solides. Ce grand bruit s'accommode, et pour plâtrer l'affaire La pauvre délaissée épouse votre père, CORN. *Suite du Ment.* I, 1. Jusqu'ici vous avez joué mes accusations, ébloui vos parents, et plâtré vos malversations, MOL. *G. Dand.* III, 8. Combien en voit-on qui se servent de la philosophie, non pour se détacher des biens de la fortune, mais pour plâtrer la douleur qu'ils ont de les perdre et faire les dédaigneux de ce qu'ils ne peuvent avoir! BOSS. *Pensées détachées*, 6. Qui diantre me poussait à vouloir être de l'Académie? de raisons je n'en ai point pour plâtrer cette sottise, P. L. COUR. *Lett. à l'Acad. des inscr.* || 5° Se plâtrer, *v. réfl.* Se mettre du blanc, se farder. Elle [une femme mondaine] se plâtre, elle se farde, elle se déguise, elle se donne de fausses couleurs, BOSS. *Sermons, Haine des hommes pour la vérité.* 2.

— HIST. XIIe s. Aussi com l'on plastrist et teint La maisiere [paroi] sor quei l'om peint..., BENOIT, II, 39829. || XVe s. Le roy de Navarre ne fit qu'une paix plastrée.... *Mém. s. du G.* 13. || XVIe s. Ils les accoustroient et liçoient de plastre.... et ce fait, ils enfermoient le corps ainsi peint et plastré dans une colonne de verre creux, PARÉ, XXVII, 60. La reyne les sceut si bien mener et plastrer, qu'ils se sentirent encore très heureux de ce petit morceau, BRANT. *Capit. franç.* t. III, p. 286, dans POUGENS. Les opinions des hommes sont receues à la suitte des creances anciennes.... chascun, à qui mieulx mieulx, va plastrant et confortant cette creance receue, de tout ce que peult sa raison, MONT. II, 284. [La nature au vieillard] Mon bonhomme, c'est faict; on ne vous sçauroit redresser; on vous plastrera pour le plus et estansonnera un peu.... ID. IV, 268.

— ÉTYM. *Plâtre*; genev. *plâtrir*.

† PLÂTREUR, EUSE (plâ-treur, treû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui invente, replâtre. Croyez-moi, ce [Mme de Montausier] n'est pas une plâtreuse, et il faut prendre au pied de la lettre ce qu'elle dit à ses amis dans les choses de l'importance de celle-ci [il s'agit des lettres de Mme de Sévigné trouvées dans la cassette de Fouquet], dans laquelle ce serait trahir que déguiser, CHAPELAIN, *Lett. à Mme de Sévigné*, 7 nov. 1661.

— ÉTYM. *Plâtrer*.

PLÂTREUX, EUSE (plâ-treû, treû-z'), *adj.* Qui contient du plâtre. Toutes les carrières plâtreuses, BUFF. *Min.* t. II, p. 69. Bancs plâtreux, ID. *ib.* p. 84. || Mêlé de plâtre. Eaux plâtreuses.

PLÂTRIER (plâ-tri-é; l'r ne se prononce pas et ne se lie pas; au pluriel, l's se lie : des plâ-tri-é-z habiles), *s. m.* Celui qui fait du plâtre, ou celui qui en vend. || Ouvrier qui emploie le plâtre, maçon.

— HIST. XIIIe s. Li mortelier et li plastrier sont de la meisme condicion et du meisme establissement des maçons en toutes choses, *Liv. des mét.* 108.

PLÂTRIÈRE (plâ-tri-è-r'), *s. f.* || 1° Carrière d'où l'on tire le plâtre. Ces fameuses plâtrières des environs de Paris qui ont donné tant de facilité à orner les édifices de cette grande ville, et où nous avons découvert des genres entiers d'animaux terrestres dont on n'avait aperçu aucune trace, CUVIER, *Révol.* p. 287. || 2° L'endroit où l'on cuit et où l'on prépare le plâtre qu'on vend aux maçons.

— HIST. XVIe s. Aux plastrieres de Montmartre, près Paris.... PALISSY, 293.

† PLÂTROIR (plâ-troir), *s. m.* Outil pour pousser du plâtre ou du mortier dans les trous.

† PLATTE (pla-t'), *s. f.* Nom d'une ancienne espèce de bateau de rivière. Platte ou grand bateau, la pièce payera 10s; platte moyenne, la pièce payera 100 sols, *Tarif du 18 sept.* 1664.

† PLATY.... préfixe qui signifie large, aplati, et qui vient du grec πλατύς (voy. PLAT 1, à l'étymologie).

† PLATYCÉPHALE (pla-ti-sé-fa-l'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la tête plate, un chapeau plat, ou les calathides très-larges.

— ÉTYM. *Platy*..., et κεφαλή, tête.

† PLATYDACTYLE (pla-ti-da-kti-l'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les doigts aplatis ou larges.

— ÉTYM. *Platy*..., et δάκτυλος, doigt.

† PLATYLOBE (pla-ti-lo-b'), *s. m.* Genre de plantes de la famille des légumineuses, formé pour des arbres de la Nouvelle-Hollande. Le platylobe élégant.

— ÉTYM. *Platy*..., et *lobe*.

† PLATYPÉTALE (pla-ti-pé-ta-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui a des pétales larges.

— ÉTYM. *Platy*..., et *pétale*.

† PLATYPHYLLE (pla-ti-fi-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui a de larges feuilles.

— ÉTYM. *Platy*..., et φύλλον, feuille.

† PLATYRRHYNINS (pla-ti-rri-nin), *s. m. pl.* Nom donné à la tribu des singes du nouveau continent, à cause de l'écartement de leurs narines.

— ÉTYM. *Platy*..., et ῥίν, nez.

† PLATYRRHYNQUES (pla-ti-rrin-k'), *s. m. pl.* Genre d'oiseaux comprenant deux espèces de petite taille, le platyrrhynque brun, et le platyrrhynque orné.

— ÉTYM. *Platy*..., et ῥύγχος, bec.

† PLATYURES (pla-ti-u-r'), *s. m.* Genre de serpents venimeux à queue plate.

— ÉTYM. *Platy*..., et οὐρά, queue.

PLAUSIBILITÉ (plô-zi-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est plausible (*Mém. de Trévoux*, 1726).

PLAUSIBLE (plô-zi-bl'), *adj.* Qui mérite d'être applaudi, approuvé en apparence et jusqu'à preuve du contraire. De cette illusion l'apparence plausible Rendrait ta lâcheté peut-être moins visible, CORN. *Perthar.* I, 4. De plausibles maximes, ROTR. *Vencesl.* II, 1. Ceux qui s'étaient endormis dans leurs péchés à l'abri de leurs excuses vainement plausibles, BOSS. *Sermons, Jugem. dernier*, 2. La première [la prude] cache des faibles sous de plausibles dehors; la seconde [la femme sage] couvre un riche fond sous un air libre et naturel, LA BRUY. III. || Plausible à. Ils tourmentent l'Écriture en mille manières plausibles au genre humain, BOSS. dans GIRAULT-DUVIVIER.

— HIST. XVIe s. Arguments plausibles, MONT. I, 218. Deux choses leur rendoient cette opinion plausible [l'immortalité de l'âme], ID. II, 304.

— ÉTYM. Lat. *plausibilis*, de *plausum*, supin de *plaudere*, applaudir.

PLAUSIBLEMENT (plô-zi-ble-man), *adv.* D'une manière plausible.

— HIST. XVIe s. L'immortalité de l'ame est la chose la plus universellement, religieusement et plausiblement retenue par tout le monde, CHARRON, *Sagesse*, I, 8.

— ÉTYM. *Plausible*, et le suffixe *ment*.

† PLÈBE (plè-b'), *s. f.* || 1° À Rome, l'ordre du peuple, par opposition aux patriciens. La plèbe diffère du peuple en ce que la dénomination de peuple désigne tous les citoyens y compris les patriciens, tandis que le mot de plèbe désigne les citoyens autres que les patriciens, PELLAT, *Institutes de Gaïus*, I, 3. || 2° Dans les états modernes, les classes inférieures.

— HIST. XIVe s. Plebe emportoit seulement les bax et les petiz et le commun, BERCHEURE, f° 3.

— ÉTYM. Lat. *plebs*, *plebis*; comparez πλῆθος, la foule; radical sanscr. *par*, *pri*, emplir.

† PLÉBÉCULE (plé-bé-ku-l'), *s. f.* Néologisme. Menu peuple; populace, canaille.

— ÉTYM. Lat. *plebecula*, diminutif de *plebs*, plèbe.

† PLÉBÉIANISME (plé-bé-ia-ni-sm'), *s. m.* État, condition des plébéiens, du peuple, des prolétaires. Pour nourrir et alimenter nos âmes brûlantes du plus pur plébéianisme, BABŒUF, *Pièces*, I, 140. || Fig. Vulgarité. Le plébéianisme dans les arts, titre d'un article de Magnin dans le National.

— ÉTYM. *Plébéien*.

PLÉBÉIEN, IENNE (plé-bé-iin, iè-n'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui était de l'ordre de la plèbe chez les anciens Romains. On sait qu'à Rome, quoique le peuple se fût donné le droit d'élever aux charges les plébéiens, il ne pouvait se résoudre à les élire, MONTESQ. *Esp.* II, 2. Par une maladie éternelle des hommes, les plébéiens, qui avaient obtenu des tribuns pour se défendre, s'en servirent pour attaquer, ID. *Rom.* 8. || *Adj.* Magistrat plébéien. || Jeux plébéiens, jeux que l'on célébrait à Rome en mémoire de la paix conclue entre le peuple et les sénateurs. || 2° Dans les sociétés modernes, celui celle qui n'appartient pas à la noblesse. || Adjectivement. Il ne faut pas que je laisse échapper ce cavalier de race plébéienne, lequel fend la presse en tranchant de l'homme de condition, LESAGE, *Diable*

boll. t. II, ch. 7, éd. 1757. Le [illegible] a l'âme plébéienne ; Par sa façon de vivre il a jugé la [illegible], AL. DUVAL, *Fille d'honneur*, III, 6. || 3° *S. m. pl.* Terme de zoologie. Famille d'insectes, comprenant les plus petits papillons du jour.

— HIST. XIVe s. Et ses juges apeloit li plebe tribuns plebeiens, BERCHEURE, f° 3. Mettons une exemple : ung pleboyen ou ung villain devient homme riche et puissant, *Le songe du vergier*, I, 160. Les communs et plebeins des villes de Gimont et de [illegible] en la seneschaucie de Thoulouse, DU CANGE, *plebeius*.

— ÉTYM. Lat. *plebs*, plèbe. Au XVIe siècle et au commencement du XVIIe, on a dit *plebée* : Ceux qui sont sortis d'une gent vile et plebée, SULLY, *Mem.* t. III, p. 446.

† **PLÉBICOLE** (plé-bi-ko-l'), *adj.* Néologisme. Qui cherche à plaire à la plèbe ; qui flatte la plèbe.

— ÉTYM. Lat. *plebicola*, de *plebs*, plèbe, et *colere*, cultiver. Les Latins ont dit aussi *poblicola* et *publicola*.

PLÉBISCITE (plé-bi-ssi-t'), *s. m.* || 1° Décret de de la plèbe romaine convoquée par tribus. Les plébéiens gagnèrent ce point, que seuls, sans les patriciens, ils pourraient faire des lois qu'on appela plébiscites.... ainsi il y eut des cas où les patriciens n'eurent point de part à la puissance législative, MONTESQ. *Esp.* XI, 16. Dans l'ancienne Rome, et même encore à Genève et à Bâle, et dans les petits cantons, ce sont les plébiscites qui font les lois, VOLT. *Lett. d'Argental*, 30 mars, 1776. || 2° Dans la première république française, résolution soumise à l'approbation du peuple ; et, en 1852, vote qui appela le prince Louis Bonaparte à la présidence décennale, et, plus tard, à l'empire.

— HIST. XIVe s. Plebiscite estoit apelé aucun establissement que le menu plebe fesoit en sa court par ses tribuns et par ses ediles et par ses magistraz, BERCHEURE, f° 3.

— ÉTYM. Lat. *plebiscitum*, de *plebs*, plèbe, et *scitum*, decret.

† **PLECTIQUE** (plè-kti-k'), *adj.* Terme de diplomatique. Replié ; usité seulement dans cette locution : diple plectique, signe qui marque un vers d'Homère cité dans un autre écrivain (de cette forme >).

— ÉTYM. Πλεκτικὸς, de πλέκειν, plier.

† **PLECTOGNATHES** (plè-ktogh-na-t'), *s. m. pl.* Ordre de poissons osseux.

— ÉTYM. Πλεκτὸς, soudé, et γνάθος, mâchoire.

† **PLECTRE** (plèk-tr') et **PLECTRUM** (plèktrom'), *s. m.* Petite verge d'ivoire dont les anciens se servaient pour frapper les cordes de la lyre.

— ÉTYM. Πλῆκτρον, de πλήσσειν, frapper.

† **PLÉE** (plée), *s. f.* Genre d'insectes de l'ordre des hémiptères.

† **PLÉGAIRE** (plé-ghè-r'), *s. f.* Espèce d'attelabe que l'on nomme aussi velours vert.

PLÉIADES (plé-ia-d'), *s. f. pl.* || 1° Terme d'astronomie. Groupe de six étoiles qui sont dans le signe du Taureau (on met une majuscule). Le lever, le coucher des Pléiades. || Les poëtes disaient que les Pléiades étaient au nombre de sept, et les faisaient filles d'Atlas et de Pléione. || On dit quelque fois au singulier : la Pléiade céleste. || 2° Fig. Réunion de sept personnes illustres (on met une minuscule). || La pléiade grecque, Lycophron, Théocrite, Aratus, Nicandre, Homère le jeune, Apollonius de Rhodes et Callimaque, qui vivaient sous Ptolémée Philadelphe. || La pléiade française, Ronsard, Joachim du Bellay, Pontus de Tyard, Jodelle, Belleau, Baïf et Dorat, sous Henri II, Charles IX et Henri III. || Pléiade philosophique, s'est dit des sept sages de la Grèce.

— ÉTYM. Πλειάδες, de πλεῖν, naviguer, à cause que avec le lever ou apparition annuelle de cette constellation commençait la navigation.

PLEIGE (plè-j'), *s. m.* Ancien terme de jurisprudence. Celui qui sert de garant, de caution. Ma tête sur ce point vous servira de pleige, CORN. *Mél.* II, 5. Quant au profit et bonheur qui vous en reviendra, je vous en réponds, et me rends pleige pour la bonne mère [la sainte Vierge], PASC. *Prov.* IX. [illegible] mes frères, et [illegible] quelque chose à la décharge de ce pleige innocent et charitable [Jésus se chargeant des péchés du monde], BOSS. 1er *sermon, Passion, préambule.* Ils [les pythagoriciens] poussaient si loin la charité, que l'un d'eux condamné au supplice par Denis le tyran trouva un pleige qui prit sa place dans la prison, DIDER. *Opin. des anc. philos.* (*pythag.*).

— HIST. XIe s. Dist l'empereres : bons pleges [j'] en demande, *Ch. de Rol.* CCLXXX. || XIIe s. Le jugement li unt fait ainsi graanter [accorder], E de ces trois cens livres pleges al rei trover, *Th. le mart.* 32. || XIIIe s. Dame, prometés la voie [le pèlerinage] à Monseigneur St Nicolas de Warangeville, et je vous sui plege pour li que Dieu vous remenra [ramènera] en France, JOINV. 284. || XVIe s. De foi, fi ; de plege, plaid ; de gage, reconfort ; d'argent comptant, paix et accord, LOYSEL, 670.

— ÉTYM. Prov. *pleiu* ; vénet. *plezo* ; sicil. *preggiu* ; bas-lat. *plegius*, *plegium*, *plivium*, *pluvium*. Origine incertaine. Saumaise et après lui Ménage le tirent du latin *præs*, *prædis*, caution, pleige. Mais Diez objecte que l'*u* du provençal et le *v* du bas-latin exigent un mot ayant au radical *b* ou *v*, comme dans le provençal *beu*, de *bibit*, *deu*, de *debet*, *escriu*, de *scribit*, etc. Il y a dans le bas-latin *pleb um* qui signifie district, autorité, et qui vient de *plebs* ; mais, si la forme convient, le sens ne convient pas. Diez a proposé une autre conjecture : il pense que *plevir* (d'où *pleige*) représente le latin *præbere*, donner, fournir, justifiant le changement de *r* en *l* par *temple*, de *tempora*, *Planchais*, de *Prancatius* pour *Pancratius*. De *præbere* il forme un substantif *præbium*, gage, ôtage. Cette étymologie est ingénieuse ; mais il lui manque des intermédiaires de forme et de sens pour devenir certaine. Il semble que, provisoirement, *præs* ne peut être ni écarté à cause de son sens précis, ni admis à cause de la difficulté grammaticale.

PLEIGÉ, ÉE (plè-jé, jée), *part. passé* de pleiger.

PLEIGER (plè-jé). Le *g* prend un *e* devant *a* et *o* : plaigeant, pleigeons), *v. a.* Cautionner, promettre par caution (terme vieilli). Et j'estime si peu ces nouvelles amours, Que je te pleige encor son retour dans deux jours, CORN. *la Place roy.* II, 6. Même au besoin, notre ami Pellisson Me pleigera d'un couplet de chanson, LA FONT. *Poés. mêlées*, IX. A ce jeu [des osselets], les sauvages pleigent leurs femmes, leurs enfants, leur liberté, CHATEAUBR. *Amér. jeux.*

— HIST. XIIe s. Li freres lor jurerent et lor fei lor plevirent, *Rou*, 843. || XVe s. Le roi de Navarre plegea le seigneur de Labreth, que le comte de Foix tenoit en prison, pour la somme de cinquante mille francs, FROISS. II, III, 42. || XVIe s. Vous soubvienne de boyre à my pour la pareille, et je vous plaigeray, RAB. *Garg.* I, *prol.* Elle but sur la fin du souper à tous ses gens, leur commandant de la pleger [de lui faire raison], PASQUIER, *Recherch.* VI, 15.

— ÉTYM. *Pleige* ; provenç. *plevir*, *plivir*.

1. **PLEIN, EINE** (plin, plè-n'), *adj.* || 1° Qui contient tout ce qu'il est capable de contenir, par opposition à vide. Une bouteille pleine de vin. Que Rohaut vainement sèche pour concevoir Comment, tout étant plein, tout a pu se mouvoir, BOIL. *Ép.* V. Il [Spinoza] se fonde sur la méprise de Descartes, que tout est plein ; or il est aussi faux que tout soit plein, qu'il est faux que tout soit vide, VOLT. *Dict. phil. Dieu.* L'espace occupé par un corps est un espace plein ; celui qu'un corps n'occupe point est un espace vide, DIDEROT, *Opin. des anc. philos.* (*hobbisme*). || Quand plein est mis devant son substantif, il donne une sorte d'énergie à l'expression. Une pleine bourse de louis. Un plein pot de confitures. Il faudra qu'avant d'envoyer cette lettre j'aille passer trois heures à la recherche dans un plein coffre de papiers, J. J. ROUSS. *Lett. à Mme Latour*, 17 juin 1763. || Un verre plein, un verre qui est plein. Un plein verre, la quantité que contient un verre plein. || Plein comme un œuf, très-plein. || Terme de minéralogie. Géode pleine, celle dont l'intérieur se trouve rempli par une matière qui y adhère et qu'à l'œil l'on distingue de celle de la géode. || Bête pleine, bête qui porte des petits dans son ventre. || Terme de pêche. Hareng plein, celui qui n'a pas encore perdu ses œufs ou sa laite. || Cet homme est plein de vin, il est ivre. Ceux-ci mêmes qui sont restés sont si pleins de vin qu'ils ne savent ce qu'ils font, SACI, *Bible*, *Isaïe*, XXVIII, 7. || Avoir le ventre plein, être bien repu. || Populairement. Elle a toujours le ventre plein, se dit d'une femme qui est souvent grosse, *Dictionnaire de l'Académie.* || Pouls plein, voy. POULS. || 2° Où il n'y a pas d'intervalles vides. || Tige pleine, tige qui ne renferme aucune cavité. || Fleur pleine, celle dont la corolle ou les pétales se sont multipliés par la transformation totale des étamines. || Bois plein, bois compacte et à tissu serré. || Terme de menuiserie. Ouvrages en plein bois, tous ouvrages dans la construction desquels il n'y a point d'assemblages à tenon, mais dont toutes les pièces sont collées les unes sur les autres à joints droits. || Bois plein, forêt bien garnie d'arbres. || Terme de marine. Un navire est construit à mailles pleines, lorsqu'il n'y a pas d'intervalle entre ses couples, ou que ces intervalles sont remplis. || 3° Par exagération. Qui contient une grande quantité. Ville pleine de tumulte, ville pleine de peuple, ville triomphante, SACI, *Bible*, *Isaïe*, XXII, 2. Un festin de viandes délicieuses, un festin de vin, de viandes pleines de suc et de moelle, d'un vin pur sans aucune lie, ID. *ib.* XXV, 6. Dès huit heures ce matin, toute ma chambre était pleine ; la [illegible] l'abbé de Grignan, le chevalier de Buous, le [illegible] bon, Coulanges, Corbinelli, SÉV. 24 déc. 1673. L'un meurt vide de sang, l'autre plein de séné, BOIL. *Art p.* IV. Le souper hors du chœur chasse les chapelains, Et de chantres buvants les cabarets sont pleins, ID. *Lutrin*, II. Nos poëtes sont pleins de descriptions courtes et vives, ROLLIN, *Traité des* [illegible] III, 3. Ceux qui prennent les commencements d'un art pour les principes de l'art même, sont persuadés qu'un poëme ne saurait subsister sans [illegible] parce que l'Iliade en est pleine, VOLT. *Poés.* [illegible] Elle avait la bouche pleine, et ne put me répondre, ID. *Facéties, Relat. appar. jésuite Berthier.* Dans Paris plein d'or et de misère, BÉRANG. *la F*[illegible] || 4° [illegible] abonde en quelque chose que ce soit. Un [illegible] plein de taches. Un chien plein de puces. Je suis inquiète des fièvres que je crains que vous ne preniez à Versailles ; on mande que tout en est plein, SÉV. 22 sept. 1687. Dans un pré plein de fleurs, BOIL. *Art p.* II. Ruffin ne manque pas de remarquer qu'on trouva le temple de Sérapis [illegible] plein de chemins couverts et de machines disposées pour les fourberies des prêtres, FONTEN. *Orac.* II, 4. || 5° Fig. Qui abonde, en parlant des personnes, en choses que l'on compare à celles qui remplissent matériellement. C'est sans doute un mal que d'être plein de défauts ; mais c'est encore un plus grand mal que d'en être plein, et de ne pas vouloir les reconnaître, puisque c'est y ajouter encore celui d'une illusion volontaire, PASC. *Pens.* part. I, art. 6. Je suis plein d'inquiétude, ID. XXV, 26 bis, éd. HAVET. Je ne sais si vous comprenez ces faiblesses ; pour moi, j'en suis toute pleine, SÉV. 30 juill. 1677. Ces monstres [de mauvaises mères] pleins d'un fiel que n'ont pas les lionnes, BOIL. *Sat.* X. Ronsard, si plein de verve et d'enthousiasme, LA BRUY. I. Les grands seigneurs sont pleins d'égards pour les princes, ID. VIII. Vous verrez pleins peut-être de crime et d'adultère, MASS. *Carême, Temples.* Plein de cette cruelle joie, il fit [illegible] venir jusqu'au roi cette satire.... VOLT. *Zadig*, 4. [illegible] là ce Nérestan, ce héros plein d'honneur, ID. *Zaïre*, IV, 5. || Un homme plein de difficultés, un homme qui cherche des difficultés à tout. || Un homme plein d'expédients, un homme qui trouve des expédients pour toute chose. || Être plein de loisir, avoir tout son temps à soi, n'avoir point d'affaires. || Il est plein de vie, il vit encore et se porte bien. [illegible] bruit court.... Que ce fils qu'on croit mort est encore plein de vie, CORN. *Œdipe*, III, 4. || Dans le style biblique, plein de jours, qui est dans un âge avancé. Euryméduse, pleine de jours et d'expérience, apporte le pain et le vin, CHATEAUBR. *Martyrs*, I. || Fig. Il se dit des choses, dans le même sens. Les préceptes chrétiens sont les [illegible] pleins de consolation, PASC. *Lett. à Mlle de Roannez*, 7. Vous assurer de mon estime et de mon amitié, pleine, en vérité, de beaucoup de reconnaissance, SÉV. *à M. du Plessis*, 1er mai [illegible] et sa mort, également pleines de sainteté et de grâce, deviennent l'instruction du genre humain, BOSS. *Mar.-Thér.* Ses écrits pleins de feu partout brillent aux yeux, BOIL. *Art p.* II. [illegible] palais tout plein de ses aïeux, RAC. *Brit.* I, [illegible] livre [la tactique de Guibert] est plein de grandes idées, comme sa tragédie du connétable de Bourbon est pleine de beaux vers, VOLT. *Lett. d'Argental*, 15 nov. 1773. Ses regards charmants qui me semblaient pleins d'amour, parce qu'ils m'en inspiraient, J. J. ROUSSEAU, *Confessions*, II. Le [illegible] est non-seulement pur et correct, mais plein de douceur et d'élégance, D'ALEMB. *Éloges*, [illegible] vie. || 6° Entièrement occupé de personnes. [illegible] vie. || Entièrement occupé de personnes. [illegible] son pays, pleine de ses parents. Il lui passe dans l'esprit cent projets différents, CORN. *Suréna*, [illegible] Il y a aujourd'hui trois ans que je vis mourir [illegible] dame ; je relus hier plusieurs de ses lettres, je suis toute pleine d'elle, LA FAYETTE, *Lett.* [illegible] p. 216, dans POUGENS. Toujours vide de lui-même et plein des autres, son amour-propre [illegible] est l'intime ami de leur orgueil, SÉV. 11 sept. [illegible] Je suis si pleine de vous que je ne puis rien [illegible]

ne ni rien regarder, ID. *à Mme de Grignan*, 13 sept. 1679 (t. XI, p. 11, éd. RÉGNIER). [Calchas] Terrible et plein du dieu qui l'agitait sans doute, RAC. *Iphig.* V, 6. Je suis encore tout plein de M. Turgot.... je n'ai guère vu d'homme plus aimable ni plus instruit, VOLT. *Lett. d'Alemb.* 17 nov. 1760. En vous parlant ils sont pleins de vous; ne vous voient-ils plus, ils vous oublient, J. J. ROUSS. *Conf.* IV. || Il est plein de lui-même, se dit d'un homme qui a trop bonne opinion de lui-même. Ce petit marquis [le jeune Grignan].... a toujours été occupé de sa compagnie, et jamais plein de lui; voilà ce qui s'appelle le point de la perfection, SÉV. 6 déc. 1688. C'est un philosophe qui marche en raison composée de l'air distrait et de l'air précipité.... ayant le visage plein et l'esprit plein de lui-même, VOLT. *Diatr. du doct. Akakia.* || Entièrement occupé de choses. M. de la Rochefoucauld est mort cette nuit; j'ai la tête si pleine de ce malheur et de l'extrême affliction de Mme de la Fayette, qu'il faut que je vous en parle, SÉV. 113. ... de Saint-Malo.... a paru aux états [de Bretagne] ... et plein des bontés du roi.... sans faire nulle attention à la ruine de la province.... ce style est d'un bon goût à des gens pleins, de leur côté, du mauvais état de leurs affaires! ID. 8 déc. 1675. Le lendemain, je fis le même récit [de la conférence avec le ministre Claude] à quelques-uns de mes amis particuliers; j'étais plein de la chose, et je la racontai naturellement, BOSS. *Confér. avec Claude, avertissement.* Adieu! je vais, le cœur trop plein de votre image.... RAC. *Bérén.* I, 4. Charmé de mon pouvoir et plein de ma grandeur, ID. *Iphig.* I, 1. Pendant qu'ils étaient pleins de ces pensées, FÉN. *Tél.* I. Un homme si plein de ses intérêts et si ennemi des vôtres, LA BRUY. VI. Son cœur altier et prompt est plein de cette injure, VOLT. *Brut.* I, 4. J'étais plein de la lecture des anciens et de vos leçons, et je connaissais fort peu le théâtre de Paris, ID. *Œd. Lett. au P. Porée.* || Absolument. [Dans l'amour] l'esprit est plein; il n'y a plus de place pour le soin ni pour l'inquiétude, PASC. *Pass. de l'amour.* Je crois vous avoir déjà dit, madame, à peu près ce que je vous dis aujourd'hui; mais je suis si plein que je répète, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 26 janv. 1775. || Avoir le cœur plein, avoir des sujets de tristesse ou de joie, qu'on éprouve le besoin de confier à d'autres. Elle était aise de parler à quelqu'un: son cœur était trop plein, SÉV. 12. || 7° Fig. Qui est rassasié. Il proteste lui-même aux fidèles qu'il n'a que faire de la multitude de leurs oblations; qu'il est plein, BALZAC, *le Prince*, ch. 10. Nous ne trouvons que trop de mangeurs ici-bas: Ceux-ci sont courtisans, ceux-là sont magistrats.... Plus telles gens sont pleins, moins ils sont importuns, LA FONT. *Fabl.* XII, 13. Malheur à vous qui êtes pleins et contents du monde! BOSS. *Reine d'Anglet.* || 8° Rebondi, replet, gras. J'ai le visage assez plein, pour avoir le corps très-décharné, SCARR. *Portrait de Scarron fait par lui-même.* Giton a le teint frais, le visage plein, LA BRUY. VI. M. Corneille était assez grand et assez plein, FONTEN. *Vie de Corn.* || En termes de manége, jarrets pleins, jarrets gras. Flancs pleins, flancs qui ne sont ni creux, ni retroussés, ni ...és. || 9° Fig. De durée ou d'étendue complète. Il y avait trois jours pleins. || Un jour plein, les vingt-quatre heures tant du jour que de la nuit. || Pleine vendange, pleine récolte, vendange, récolte qui donne autant qu'on peut en attendre. Ils eurent pleine année, Pleine moisson, pleine vinée, LA FONT. *Fabl.* VI, 4. || Plein rapport, état d'une propriété qui rapporte autant qu'elle peut rapporter. Un domaine en plein rapport. || En musique, plein jeu, voy. JEU, n° 22. || Chez les confiseurs, plein sucre, voy. SUCRE. || Terme de chronologie. Année pleine, année lunaire de 354 jours, par opposition à l'année cave de 353. || Mois plein, se dit du mois de 31 et de 30 jours, par opposition au mois cave de 28 et de 29 jours. || Pleine lune, la lune quand elle présente l'aspect d'un cercle entier, c'est-à-dire quand toute la partie éclairée par le soleil est tournée vers nous. || Fig. C'est une pleine lune, c'est une personne qui a le visage large et plein. || On dit de même: un visage de pleine lune. || Tout l'espace qui est depuis le quatorzième jusqu'au vingt et unième jour de la lune. Nous sommes dans la pleine lune. || Pleine mer, la mer loin du rivage, le large (*plein* est pris ici dans le sens de milieu, non de rempli). || Pleine mer, pleine marée, le moment du flux où la mer est la plus haute. Avec fort peu de peine Un flux de pleine mer jusqu'ici les amène, CORN. *Cid*, II, 7. || De plein en plein, d'une pleine mer à une autre pleine mer. Le 15 août, nous aurons pleine mer à sept heures dix minutes; l'*Amsterdam* partira de plein en plein, *Lett. écr. du Havre*, 24 juill. 1844, dans JAL. || Terme de marine. Plein bois, la partie du navire qui est au-dessus de l'eau. Des deux vaisseaux, l'un tirait en plein bois, l'autre à démâter. || Terme de billard. Prendre une bille pleine, l'atteindre avec la sienne de centre à centre. || Terme de blason. Pleines armes, ensemble des pièces qui composent les armoiries d'un seigneur de haubert. || 10° Fig. Qui a de la plénitude, de l'ampleur. Quand le caractère de celui qui parle est austère et grave, l'expression doit être pleine, forte et précise, MARMONTEL, *Œuv.* t. V, p. 7. || Voix pleine, voix nette et forte qu'on entend bien. Il avait choisi pour cette lecture des hommes d'une voix pleine, sonore, agréable, ROLLIN, *Hist. ancienne*, *Œuv.* t. V, p. 220. || Style plein et nourri, style abondant, et qui fait naître beaucoup d'idées. Malherbe.... d'un style plein et uniforme, LA BRUY. I. || Un ouvrage plein, un ouvrage d'esprit où l'on trouve tout ce qu'il doit contenir. On a fait l'histoire de Pierre le Grand la plus courte et la plus pleine qu'on a pu, VOLT. *Russie, Préf. hist.* La supériorité du pays de blé est démontrée par le livre aussi petit que plein de M. Melon, ID. *Dict. phil. Blé.* || Une vie pleine, vie très-activement employée. || En termes de dévotion, des œuvres pleines, des œuvres auxquelles il ne manque rien pour sanctifier. Si elle avait été plus fortunée, son histoire serait plus pompeuse, mais ses œuvres seraient moins pleines, BOSS. *Reine d'Angl.* || 11° Entier, absolu, complet; en ce sens, il se met avant son substantif. Cette pleine victoire est leur dernier ouvrage, CORN. *Pomp.* IV, 3. Laissez donc cette reine en pleine liberté, ID. *Nicom.* IV, 5. Avez-vous cependant une pleine assurance D'avoir assez de vie ou de persévérance? ID. *Poly.* I, 1. Et bientôt mes desseins auront un plein effet, ID. *Héracl.* II, 2. Il est bien des endroits où la pleine franchise Deviendrait ridicule et serait peu permise, MOL. *Mis.* I, 1. Goûtez à pleins transports ce bonheur éclatant, ID. *D. Garc.* III, 1. Rien n'est plus insupportable à l'homme que d'être en plein repos, sans passion, sans affaire.... PASC. *Pens.* XXV, 26, éd. HAVET. Que l'homme contemple donc la nature dans sa haute et pleine majesté! ID. *ib.* I, 1. Après un si long temps de pleine jouissance, Vos attraits sont à vous sans contestation, REGNARD, *Joueur*, II, 2. J'apprends qu'en Toscane on vient d'essayer l'usage de vos principes, et qu'un plein succès en a justifié la bonté, VOLT. *Lett. Turgot*, 13 janv. 1776. || Il se met quelquefois après son substantif. Il est naturel qu'un jeune homme épuisé de fatigue tombe dans un sommeil plein, VOLT. *Louis XIV*, 3. || Il s'y met régulièrement quand il est joint à quelque terme modificatif. C'est aux rois, c'est aux grands, c'est aux esprits bien faits, À voir la vertu pleine en ses moindres effets, CORN. *Hor.* V, 3. Cette faveur si pleine et si mal reconnue, ID. *Cinna*, III, 2. Il [Sobieski] a gagné une bataille si pleine et si entière, qu'il est demeuré quinze mille Turcs sur la place, SÉV. 22 déc. 1673. Le laboureur qui a bien travaillé sans chagrin et bien mangé sans excès, dort d'un sommeil plein et tranquille, que les rêves ne troublent point, VOLT. *Dict. phil. Somnambules.* || De notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, formule dont le roi se servait dans ses édits et ses déclarations. || 12° Pleines armes, voy. PLEIN 2. || 13° Plein, précédé de la préposition *en*, forme diverses locutions qui, avec plus d'énergie, signifient au milieu de. L'affaire est d'importance, et, bien considérée, Mérite en plein conseil d'être délibérée, CORN. *Cid*, II, 9. Quoi! Rodrigue, en plein jour! d'où te vient cette audace? ID. *ib.* V, 1. Si vous voulez calmer toute cette tempête, Il faut en pleine place abattre cette tête, ID. *Hér.* III, 4. Les examinateurs avaient dit en pleine Sorbonne que.... PASC. *Prov.* I. Enfin, ma chère fille, me voilà en pleins états [de Bretagne]; sans cela les états seraient en pleins Rochers [la campagne de Mme de Sévigné], SÉV. 75. La licence de cet intérieur [du régent] était poussée au point que la comtesse de Sabran lui dit un jour en plein souper, que Dieu, après avoir créé l'homme, prit un reste de boue dont il forma l'âme des princes et des laquais, DUCLOS, *Œuv.* t. V, p. 201. Duclos et d'Alembert avaient eu je ne sais quelle altercation en pleine Académie, MARMONTEL, *Mém.* VII. || En plein air, exposé de tout côté à l'air, hors des maisons. Les anciens passaient presque leur vie en plein air, ou vaquant à leurs affaires ou réglant celles de l'État sur la place publique, J. J. ROUSS. *Lett. à d'Alemb.* || En plein hiver, au plus fort de l'hiver. || Un arbre en plein vent, voy. VENT. || Un arbre en pleine terre, voy. TERRE. || En pleine campagne, loin des habitations. || En plein champ, au milieu des champs. || Point en pleine pâte, voy. PÂTE, n° 10. || L'armée est en pleine marche, la plus grande partie des troupes qui composent l'armée sont en mouvement. || L'ennemi est en pleine retraite, l'ennemi exécute sa retraite sur tous les points. || L'ennemi est en pleine déroute, sa déroute est complète. || Cette province est en pleine révolte, en pleine insurrection, la révolte y est complète, l'insurrection y est générale. || Tailler en plein drap, voy. DRAP, n° 1. || 14° Plein, construit avec la préposition *à*, sert à former diverses locutions qui marquent le haut degré de la chose dont il s'agit. Boire à plein verre. Crier à pleine tête. La rivière coulait à pleins bords. Votre zèle était faux, si seul il redoutait Ce que le monde entier à pleins vœux souhaitait, CORN. *Pomp.* III, 2. Marcelle les contemple à ses pieds expirants... Et tantôt se repaît de leurs derniers soupirs, Tantôt goûte à pleins yeux ses mortels déplaisirs, ID. *Théod.* V, 8. Il voit de toute part combler d'heur sa famille, La javelle à plein poing tomber sous la faucille, RACAN, *la Retraite.* || À pleines mains, voy. MAIN, n° 11. || Cette étoffe est à pleine main, voy. MAIN, n° 39. || Ce cheval a une bouche à pleine main, voy. MAIN, n° 41. || À pleine bouche, de manière à remplir la bouche. Ce vin sent la framboise à pleine bouche. Retirez-vous, vous puez le vin à pleine bouche, MOL. *G. Dand.* III, 12. || Terme de marine. Nœud à plein poing, nœud fait très-promptement ou sans égard à la netteté de l'ouvrage. || À pleines voiles, voy. VOILE, *s. f.* || 15° Plein, précédé de la préposition *de*, entre dans quelques locutions. || De plein droit, sans que le droit puisse être contesté. Il peut faire cela de plein droit. || De plein saut, voy. SAUT. || De plein fouet, sans sauts, ni ricochets, en parlant d'un boulet. || 16° *S. m.* Terme de physique. Le plein, l'espace que l'on suppose entièrement rempli de matière. Lorgnant le ciel, il prétendit y lire, Et décider sur le vide et le plein, VOLT. *Poés. mêlées*, 80. || Dans le langage général, ce qui est rempli. Sur le damier.... Les cases, les couleurs, et le plein et le vide, DELIL. *Hom. des ch.* I. || Une étoffe brodée tant plein que vide, une étoffe dont une partie est brodée et dont l'autre ne l'est pas. || Terme de marine. Porter plein, gouverner de manière que les voiles ne soient pas dans le cas de fasier. || Gouverner près et plein, serrer le vent. || Porter bon plein, gouverner de manière à avoir toujours du largue dans les voiles. || Plein la voile! ordre au timonier d'avoir toujours du largue dans les voiles, de ne pas chicaner le vent. || En architecture, les pleins et les vides, les parties solides, continues, et les espaces sans construction, ainsi que les jours. Le gothique, étant tout composé de vides, se décore plus aisément de fleurs que les pleins des ordres grecs, CHATEAUB. *Génie*, III, V, 5. De même que l'art de distribuer dans un tableau les lumières et les ombres s'appelle, en peinture, le clair-obscur, de même l'art de distribuer dans un bâtiment les pleins et les vides peut s'appeler, en quelque manière, le clair-obscur de l'architecture, CH. BLANC, *Journal des Débats*, 27 mai 1867. || Terme de maçon. Tant plein que vide, en tenant compte, dans le toisé, aussi bien de l'espace où sont les portes et les fenêtres, que des gros murs. || 17° Le plein d'un mur, le massif d'un mur. || 18° Le plein de la lune, le temps où la lune est pleine. En 1666, il parut dans une grande partie de l'Italie un météore aussi lumineux que la lune en son plein, FONTEN. *Guglielmini.* || Terme de marine. Plein de la mer, moment où la marée est arrivée à sa plus grande hauteur. || Battre son plein, se dit de la marée qui, arrivée à son plus haut point, reste stationnaire quelque temps avant de redescendre. || En pleine marée, quand le flux est le plus haut. || En pleine mer, loin des côtes. || 19° Le plein d'un bois, d'un taillis, le milieu. || 20° Terme de calligraphie. La plus grande largeur ou grosseur du trait de plume, selon que la plume est maniée différemment. On distingue le plein parfait, le plein imparfait, le demi-plein et le délié. || Terme de chirurgien. La partie moyenne d'une bande roulée à deux chefs. || 21° Mettre dans le plein, mettre en plein, envoyer une balle, une flèche au milieu du but où l'on vise. || 22° Terme de jeu de trictrac. Faire son plein, couvrir de deux dames les six flèches d'une des tables. Et quand mon plein est fait, gardant mes avantages.... REGNARD, *le Joueur*, I, 10. || On dit aussi: conserver son plein. Tenir son plein. Rompre son plein. || Au jeu de biribi, mettre l'argent qu'on joue au milieu d'un chiffre, lorsque ce chiffre arrive, on retire 64 fois sa mise, et cela s'appelle gagner un plein. Il faisait mettre dans

les gazettes tous les pleins qui avaient été gagnés dans la semaine, COMTE DE CAYLUS, *Féeries nouv.* t. IX, p. 67. dans POUGENS. || Mettre en plein, au jeu de hoc, mettre l'argent que l'on joue au milieu d'un chiffre : lorsque ce chiffre sort, on retire 27 fois autant qu'on a mis. || 23° Plein, *prép.* Autant que la chose dont on parle peut en contenir. Avoir de l'argent plein ses poches. Avoir plein ses poches d'argent. J'avais des fleurs plein mes corbeilles, V. HUGO, *Crép.* 2. || 24° En plein, tout en plein, complétement, pleinement. Le soleil donnait en plein sur nous. J'ai cru bonnement à la charte, j'ai donné dans la charte en plein, P. L. COUR. *Rép. aux anonym.* || Terme de marine. Navire chargé en plein, chargé autant que possible. || 25° À plein, même sens. Il se retire dans sa tente, d'où il découvrait à plein l'armée, VAUG. *Q. C.* IV, 12. Au travers de son masque on voit à plein le traître, MOL. *Mis.* I, 1. Qui voudra connaître à plein la vanité de l'homme, PASC. *Pens.* VI, 43 bis, éd. HAVET. Pour nous faire voir à plein les bornes et la petitesse de l'esprit humain, MASSILLON, *Panég. St François de Paule.* || À pur et à plein, voy. PUR. || 26° Tout plein, *loc. adv.* Beaucoup (il est du style familier). Là-dessus tout plein de gens, qui jusques alors avaient vécu de grivelées..., MALH. *Le XXXIII° livre de Tite Live,* ch. 47. M. le Grand, au jeu, était très-fâcheux, et lâchait tout plein d'ordures, ST-SIM. 488, 21. Tiens, tiens, prends cette bague Et ma montre d'or fin Et de l'argent tout plein, FAVART, *Annette et Lubin,* sc. 3. Il y a eu autrefois tout plein de possédés, VOLT. *Dict. phil. Possédés.* Les deux rois se sont vus; ils se sont dit tout plein de choses douces, DIDER. *Mém.* t. III, p. 23, dans POUGENS. Il y a déjà tout plein de monde sur la place, GENLIS, *Théât. d'éduc. la Rosière,* I, 3. || Proverbe. Quand le vase est trop plein, il faut bien qu'il déborde, se dit de passions, de sentiments qui finissent par éclater, quoi qu'on en ait.

— HIST. XI° s. Set anz tuz pleins ad ested en Espeigne, *Ch. de Rol.* I. Pleine sa hanste [sans l'avoir brisée], del cheval [il] l'abat mort, *ib.* XCI. [Il] Met l'olifant plein d'or et de mangons, *ib.* CCLXIX. || XII° s. Tant est Rolans pleins de chevalerie... *Ronc.* p. 28. Donc [il] laisse courre à plein frein estendu, *ib.* p. 60. Plaine d'orgueil et dame sans guerdon, *Couci,* II. Pleins de bone volonté, Chanterai com fins amis, *ib.* XII. [Ma dame]... me conquist as moz plains de douzor, *ib.* XVI. Au Mans [ils] erent [étaient] remès [restés] plain d'ire et de contraire [contrariété], *Sax.* XXXI. || XIII° s. Come la lune parfaite, quant ele est pleine et ele a entiere clarté... *Psautier,* f° 109. Quant li chevalier qui estoient es huissiers [barques] virent ce, si descendirent à terre, et drecierent les eschieles au plein du mur, VILLEH. CV. [Berte] De qui la gent se plaignent de toutes pars à plain, *Berte,* LXXIII. Huit jours [ils] mistrent [mirent] tous plains à l'avoir aûner [rassembler], *ib.* XCVII. Ele avoit ung mauves usage, Qu'ele ne pooit ou visage Regarder riens de plain en plain, *la Rose,* 285. Il avint que le roy donna congé à tout plein de ses gens, quant nous revenimes de prison, JOINV. 217. || XIV° s. Et de cest vice sera dit plus à plain ou tiers livre, ORESME, *Eth.* 87. || XV° s. Et les mirent hors à plein jour, FROISS. I, I, 132. Quand ce jugement fut rendu par pleine sentence de tous les barons, ID. I, I, 164. Et à bon droit et action, Pourrez, de vostre plain povoir, Me mectre à execution, CH. D'ORL. *Ball.* 79. La fortune rit à plaine gueulle et bat ses paulmes, quand il meschiet [mésarrive] à grands seigneurs, AL. CHART. *le Curial.* || XVI° s. Desja elle m'ayme tout à plain, je le congnoy, et suys à ce predestiné des phées, RAB. *Pant.* II, 21. Je l'ayme desja tout plain, et ja en suys tout assoty, ID. *ib.* III, 18. Il n'y a nul plein chrestien, sinon celui qui... CALVIN, *Instit.* 1169. À pleine bouche, MONT. I, 24. La pleine possession d'un bien, ID. I, 241. Aller en chemise en plein hyver, ID. I, 250. En pleine mer, ID. I, 398. Avoir les moustaches pleines [fournies], ID. I, 392. Les atomes d'Epicurus, le plein et le vuide de Democritus, ID. II, 288. Les [illegible], pleines et [illegible], ID. II, 330. Mon [illegible] n'est pas naturel, s'il n'est à pleines voiles, ID. III, 370. Se mettant en chemin de plein jour, AMYOT, *Cam.* 66. Qu'il venoit avec pleine puissance de leur pardonner, ID. *ib.* 61. Absoudre quelqu'un à pur et à plein, ID. *Publ.* 21. En pleine place, ID. *Péric.* 7. Ils prirent une souris qui estoit pleine, et feit cinq petits souriceaux dedans la ratouere mesme, ID. *Sylla,* 18. Il luy jetta un plein panier de fiente sur la teste, ID. *Pomp.* 67. Si renvoya tous les autres pleins d'argent et de promesses, ID. *ib.* 72. La mer estant au plein, D'AUB. *Hist.* III, 14. Lorsque ta mere estoit preste à gesir de toy, Si Jupiter, des dieux et des hommes le roy, Lui eust juré ces mots : l'enfant dont tu es pleine... RONSARD, *à Olivier de Magny.* Tel est plein qui se plaint, COTGRAVE. On lie bien le sac avant qu'il soit plein, ID.

— ÉTYM. Bourguig. *plen ;* provenç. *plen ;* catal. *ple;* espagn. *pleno, lleno ;* portug. *pleno ;* ital. *pieno ;* du lat. *plenus,* plein, *plere,* emplir; grec, πλέος ou πλεῖος, πίμ-πλη-μι; slave, *plŭnŭ;* sanscr. *prâna, pûrna,* plein; radical sanscrit, *par,* emplir.

2. PLEIN, EINE (plin, plè-n'), *adj.* Terme de blason. Armes pleines, celles qu'on porte telles qu'elles sont, sans écartelure ni brisure. || Écu plein, écu rempli d'un seul émail. Cette maison porte son écu d'or plein, de gueules plein.

— ÉTYM. Ici *plein* est une faute, et il faudrait écrire *plain, plaine,* c'est-à-dire tout uni (voy. PLAIN 1).

PLEINEMENT (plè-ne-man), *adv.* Entièrement, absolument, tout à fait. C'est à lui pleinement que je veux me donner, CORN. *Rodog.* I, 7. Jamais on ne fait le mal si pleinement et si gaiement, que quand on le fait par un faux principe de conscience, PASC. *Pens.* part. II, art. 17. Il [le cardinal de Bouillon] a été si pleinement heureux toute sa vie....SÉV. 12 août 1685.

— HIST. XV° s. Onques, puisque offices furent achetés en une ville, les juridictions ne furent pleinement gardées, FROISS. II, II, 53. || XVI° s. La nature nous avoit munis de tout ce qu'il nous falloit, plus plainement et plus richement qu'elle ne faict à present, MONT. II, 164.

— ÉTYM. *Pleine,* et le suffixe *ment.*

† PLEIN-SUR-JOINT (plin-sur-join), *loc. adv.* Poser plein-sur-joint, se dit, en maçonnerie, d'une brique dont on pose le milieu sur les bouts joints de deux briques déjà posées.

— ÉTYM. *Le plein, sur, le joint.*

† PLÉNICORNE (plé-ni-kor-n'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les cornes pleines, ou sans étui corné.

— ÉTYM. Lat. *plenus,* plein, et *corne.*

PLÉNIER, IÈRE (plé-nié, niè-r'), *adj.* Qui est en plénitude, complet, entier. La fête de saint Louis donna, dix jours après, le contraste plénier de celle-ci [la procession du vœu de Louis XIII], ST-SIM. 470, 224. Les femmes n'y sont pas [à Paris] comme nos Persanes, qui disputent le terrain des mois entiers; il n'y a rien de si plénier, MONTESQ. *Lett. pers.* 55. Lorsque l'imbibition du bois dans l'eau est plénière, BUFF. *Hist. nat. Introd. Exp. Œuv.* t. VIII, p. 334. Chaque jour que je me lève en bonne santé, n'ai-je pas la jouissance de ce jour aussi présente, aussi plénière que la vôtre? ID. *Probabilités de vie.* Tumulte aimable et liberté plénière, Tout exprimait de charmantes ardeurs, GRESSET, *Ver-vert,* ch. IV. || Cour plénière, assemblée solennelle que tenaient les rois, les princes souverains le jour de quelque grande fête, de quelque tournoi magnifique. L'écrit portait Qu'un mois durant le roi tiendrait Cour plénière, dont l'ouverture Devait être un fort grand festin, LA FONT. *Fabl.* VII, 7. || Indulgence plénière, rémission pleine et entière de toutes les peines dues au péché. || Fig. On dirait qu'elle a des indulgences plénières pour sa conduite, HAMILT. *Gramm.* 6. || Par imitation. Le comte de Fiesque fit une chanson [à Mme de Quintin], et mettre un matin sur sa porte en grosses lettres, comme les affiches d'indulgence aux églises : impertinence plénière, ST-SIM. 53, 136.

— REM. L'Académie ne donne que le féminin, et encore seulement dans les locutions : cour plénière, indulgence plénière.

— HIST. XI° s. À ces [coups] pleners il les vont ociant, *Ch. de Rol.* CLXXVI. || XII° s. Allemaigne [ils] ont destruite, le grant païs plenier, *Sax.* XVI. La court fu moult pleniere, quatorze rois y ot, *ib.* XVII. || XIII° s. Tant qu'en un bois [ils] s'en vindrent haut et grant et plaignier, *Berte,* XIX. Ben a cinq ans accomplis tos pleniers, *Og. de Danem.* 8187. || XVI° s. En user comme en une victoire planiere, MONT. I, 28.

— ÉTYM. Provenç. *plener, plenier;* esp. *llenero;* du bas-lat. *plenarius,* dérivé du lat. *plenus* (voy. PLEIN).

† PLÉNIÈREMENT (plé-niè-re-man), *adv.* D'une manière plénière. Nous nous sommes réciproquement tenu parole plénièrement, ST-SIM. 61, 16.

— HIST. XII° s. Tut ço dunt il parlerent ne sai plenierement; Mais partie dirai del veir [du vrai] mun escient, *Th. le mart.* 114. || XIII° s. Dont auriés vos tout plainierement l'esté pour estoier [guerroyer], VILLEH. LXXXVIII.

— ÉTYM. *Plénière,* et le suffixe *ment :* prove[nç.] *pleneirament ;* anc. esp. *pleneramente ;* esp. m[od.] *plenariamente.*

PLÉNIPOTENTIAIRE (plé-ni-po-tan-si-è-r'), *s.* [...] Envoyé d'un souverain qui a un plein pouv[oir] p[our] quelque négociation. Les assemblées arrêt[ées] [en] Allemagne, les passe-ports en forme et les pléni[po]tentiaires des rois sont de grands mots en la bo[uche] de leurs peuples, BALZ. *Disc. à la régente.* Rien [ne] remplit davantage l'ambition que les titres éclat[ants] d'ambassadeur, de plénipotentiaire et de mi[nistre] d'État, BOUHOURS, *Entret. d'Ar. et d'Eug.* IV. || [...] Ministre plénipotentiaire.

— ÉTYM. Lat. *plenus,* plein, et *potentia,* p[uis]sance.

† PLÉNIROSTRE (plé-ni-ro-str'), *adj.* Terme [de] zoologie. Dont le bec est entier et sans échan[crure].

— ÉTYM. Lat. *plenus,* plein, et *rostrum,* be[c].

† PLÉNISME (plé-ni-sm'), *s. m.* Terme d[e l'an]cienne physique. Système du plein.

PLÉNITUDE (plé-ni-tu-d'), *s. f.* || 1° Terme d'o[bsté]trique. Plénitude de l'utérus, état de plénitude d[e l'u]térus, la grossesse. || Terme de médecine. Sen[sation] de tension et de pesanteur qu'on éprouve à l'ép[i]ga[stre] quand l'estomac est ou semble trop rempli. Le [...] abbé est un peu incommodé de sa plénitude et de[s] vents, SÉV. 5 nov. 1684. M. de Coulanges, qui a g[ardé] plus de quinze jours sa chambre pour des dé[...] et des plénitudes, ID. 29 déc. 1679. || Surabon[dan]ce de sang et d'humeurs. Une plénitude d'hume[urs]. || 2° Il se dit, dans le style biblique, en différente[s lo]cutions. || Plénitude de jours, un âge très-avancé [qui] accomplit la vie. Il [Abraham] mourut dans une [heu]reuse vieillesse et un âge très-avancé, étant par[venu] à la plénitude de ses jours, SACI, *Bible, Genèse,* [XXV,] 8. Il est vrai que le ciel a rempli ses désirs et [qu'il] a eu, pour ainsi dire, la destinée des patriarc[hes] cette plénitude de jours qui consomme la prud[ence] de l'homme juste, FLÉCH. *le Tellier.* || La plén[itude] des temps, le terme marqué pour l'accomplisse[ment] des prophéties relatives au Messie. Un enfant [nous] est né, disait Isaïe, parlant en prophète, et an[non]çant par avance ce qui devait arriver dans la p[léni]tude des temps, BOURDAL. *Nativ. de J. C.* 1[er] a[vent,] p 237. || Il se dit, dans un sens analogue, de [l']accomplissement d'un temps. [La mort de [son] père] un arrêt de sa providence [de Dieu] con[çu de] toute éternité pour être exécuté dans la plén[itude] de son temps, en telle année, en tel jour.... [...] *Lett. sur la mort de son père.* || La plénitude [des] nations, l'ensemble des nations opposé au p[euple] juif. L'accomplissement des prophéties et des [pro]messes sur la plénitude des nations qui doit [...] un jour dans l'enceinte de la nouvelle Jérusa[lem], MASS. *Confér. Zèle contre les scandales.* || 3[°] Abondance qui remplit l'âme. À tes moindres so[...] tu verras lors s'offrir, Non plus de quoi trem[bler,] non plus de quoi souffrir, Mais du solide [de] l'heureuse plénitude, CORN. *Imit.* I, 25. A[fin qu'ils] aient eux-mêmes la plénitude de ma joie, [...] *Bible, Év. St Jean,* XVII, 13. Il y a une plé[nitude] de passion [dans l'amour], il ne peut pas y [avoir] un commencement de reflexion, PASC. *Passi[ons de] l'amour.* Dans certains moments de plénitu[de de] Dieu, elle ne sentait point son indigence, [...] qu'elle portât dans le cœur un insatiable dé[sir de] le posséder davantage, BOSS. *Ét. d'oraison* IX, 6. [...] [les premiers prédicateurs de la foi] qui étaie[nt en]core remplis des prémices de cet esprit depu[is peu] descendu du ciel; eux qui, comme leur maî[tre,] répandaient de leur plénitude sur les peu[ples et] sur les nations, MASS. *Confér. Nécess.* ou [...] *min. de se renouvel. dans l'esprit de leur vo[cation].* [Il] y avait dans son âme cette plénitude de bonh[eur et] d'amour qui ne permet pas de former un dé[sir de] plus, STAËL, *Corinne,* XI, 1. || La plénitude du [cœur,] l'abondance des sentiments dont le cœur est [rem]pli. || 4° Fig. Ce qui est plein, entier, comp[let. Je] ne demande pas d'avoir une plénitude de c[onsola]tion sans aucune souffrance.... je ne deman[de pas] aussi d'être dans une plénitude de maux san[s con]solation.... PASC. *Prière* 11. Dieu même a mis q[uelque] chose en nous qui peut confesser la vérité [de son] être, en adorer la perfection, en admirer la [pléni]tude, BOSS. *Duch. d'Orl.* Dans le temps du M[essie] que la vérité devait être montrée aux hom[mes] avec cette plénitude, ID. *Hist.* II, 6. Un Dieu [lui-]même, dans sa propre substance et avec [toute la] plénitude de sa divinité, demeure corporelle[ment et] réellement parmi nous, BOURDAL. *Myst. Très-[saint Sa]crem.* t. I, p. 575.

— HIST. XIV° s. Ils attribuent aux princes [la pléni]tude de puissance, GERSON, *Thèse de* [...]

xvi° s. En icelui toute plenitude de perfection reside, LANOUE, 630.

— ÉTYM. Bas-lat. *plenitudo;* du lat. *plenus*, plein. *Plénitude* a été fait au XIV° siècle. L'ancien mot était *plenté* ou *planté*, de *plenitatem;* il y avait aussi *pleneur*.

† **PLÉOCHROÏSME** (plé-o-kro-i-sm'), *s. m.* Terme de minéralogie. Propriété qu'ont certains minéraux d'offrir des couleurs différentes dans plusieurs directions.

— ÉTYM. Πλέων, nombreux, et χρωττειν, colorer.

† **PLÉOMAZIE** (plé-o-ma-zie), *s. f.* Terme d'anatomie. Multiplicité des mamelles ou des mamelons.

— ÉTYM. Πλέων, nombreux, et μαζός, mamelle.

PLÉONASME (plé-o-na-sm'), *s. m.* || 1° Figure de grammaire. Surabondance de termes, donnant plus de force à l'expression, comme : je l'ai vu de mes yeux, je l'ai entendu de mes oreilles. Si on veut entendre le mot de pléonasme dans ce premier sens, c'est une figure de syntaxe par laquelle on ajoute à une phrase des mots qui paraissent superflus par rapport à l'intégrité grammaticale, mais qui servent pourtant à y ajouter des idées accessoires, surabondantes, soit pour y jeter de la clarté, soit pour en augmenter l'énergie, BEAUZÉE, *Encyclop. méthod. Gramm. et littér. Pléonasme.* || 2° Redondance, emploi de mots inutiles dans l'expression de la pensée, comme dans cet exemple d'Al. Duval dans *Joseph*, II, 3 : En vain la plus triste vieillesse m'accable de son poids pesant. Si on prend le terme de *pléonasme* dans le second sens, dans le sens de superfluité, c'est un véritable défaut qui tend à la battologie, BEAUZÉE, *ib.* || 3° Se dit quelquefois de l'allongement d'une syllabe, de l'addition d'une ou plusieurs lettres dans l'intérieur d'un mot.

— ÉTYM. Πλεονασμός, de πλεονάζειν, être surabondant, de πλέον, plus.

† **PLÉONASTE** (plé-o-na-st'), *s. m.* Terme de minéralogie. Variété noire du rubis spinelle, cristallisant en dodécaèdre régulier.

† **PLÉONASTIQUE** (plé-o-na-sti-k'), *adj.* Qui renferme un pléonasme. Locution pléonastique.

— ÉTYM. Πλεοναστικός (voy. PLÉONASME).

† **PLÉORAMA** (plé-o-ra-ma), *s. m.* Tableau mouvant qui se déroule devant le spectateur, de même que les rives d'un fleuve paraissent fuir le long du bateau.

— ÉTYM. Πλέω, naviguer, flotter, et ὅραμα, vue.

† **PLÉRERIT** (plé-re-ri), *s. m.* Petite hirondelle de mer.

† **PLÉROME** (plé-rô-m'), *s. m.* || 1° Chez les gnostiques, le dieu réel, concret, vivant. || 2° Terme de l'ancienne physique. L'ensemble de tous les êtres.

— ÉTYM. Πλήρωμα, plénitude.

† **PLÉROSE** (plé-rô-z'), *s. f.* Terme de médecine. Réplétion ou rétablissement de l'embonpoint du corps, après une maladie.

— ÉTYM. Πλήρωσις, action de remplir.

† **PLÉROTIQUE** (plé-ro-ti-k'), *adj.* Terme de médecine. Qui remplit les plaies, qui y reproduit les chairs.

— ÉTYM. Πληρωτικός (voy. PLÉROSE).

† **PLÉSIOMORPHE** (plé-zi-o-mor-f'), *adj.* Qui a le caractère du plésiomorphisme. Espèces plésiomorphes.

† **PLÉSIOMORPHISME** (plé-zi-o-mor-fi-sm'), *s. m.* Terme de cristallographie. Condition de minéraux qui, sans posséder une constitution atomique semblable, offrent une analogie de forme en tout point comparable à celle des substances réellement isomorphes.

— ÉTYM. Πλήσιον, voisin, et μορφή, forme.

† **PLÉSIOSAURE** (plé-zi-o-sô-r'), *s. m.* Terme de paléontologie. Reptile gigantesque de la faune liasique.

— ÉTYM. Πλήσιον, voisin, et σαῦρος, lézard.

† **PLESSIGRAPHE** (plè-ssi-gra-f'), *s. m.* Terme de médecine. Tige cylindrique et creuse, terminée par une petite calotte qu'on applique sur le corps, et par une extrémité plane sur laquelle on percute ; dans la tige est un crayon qu'on met en mouvement là où le son change, et qui marque un point ; une série de points donne la configuration de l'organe.

— ÉTYM. Πλήσσειν, frapper, et γράφειν, écrire.

† **PLESSIMÈTRE** (plè-ssi-mè-tr'), *s. m.* Terme de médecine. Instrument employé pour pratiquer la percussion médiate.

— ÉTYM. Πλήσσειν, frapper, et μέτρον, mesure.

† **PLESSIMÉTRIE** (plè-ssi-mé-trie), *s. f.* Emploi du plessimètre et indications qu'il fournit.

† **PLESSIMÉTRIQUE** (plè-ssi-mé-tri-k'), *adj.* Qui rapport au plessimètre. Examen plessimétrique.

† **PLESSITE** (plè-ssi-t'), *s. f.* Terme de minéralogie. Combinaison ferrugineuse qui entre dans le fer météorique et qui en remplit les vides. || On devrait dire pléthite, de πλήθω, remplir.

† **PLESTIE** (plè-stie), *s. f.* Nom d'un poisson du genre cyprin.

† **PLET** (plè), *s. m.* Terme de marine. Arrangement en ovale d'un gros câble replié sur lui-même ; chacun des tours qu'il forme de cette manière.

— ÉTYM. Autre forme de *pli*.

† **PLÉTEUX** (plé-teû), *s. m.* Outil employé par les faiseurs d'hameçons, pour leur donner une courbure convenable.

— ÉTYM. Formé de *pli*, comme *plet*.

PLÉTHORE (plé-to-r'), *s. f.* Terme de médecine. Surabondance de sang et d'humeurs. Pléthore générale. Pléthore locale. || Fig. La pléthore était au centre de l'empire ; le marasme, la langueur, aux extrémités, MIRABEAU, *Collection*, t. IV, p. 131.

— HIST. XVI° s. La repletion qui se fait de toutes humeurs est nommée plethore ou plenitude, PARÉ, *Introd.* 17.

— ÉTYM. Πληθώρη, plénitude, de πλήθειν, emplir, de πλέειν, emplir, πλέος, plein (voy. PLEIN).

PLÉTHORIQUE (plé-to-ri-k'), *adj.* Qui a trop de sang, trop d'humeurs. Un corps pléthorique. || Qui a rapport à la pléthore.

— HIST. XIV° s. Se le cors est moult plectorique, H. DE MONDEVILLE, f° 85. || XVI° s. Les meridionaux sont exempts d'une infinité de maladies plethoriques qui viennent d'abondance de sang, PARÉ, *Introd.* 7.

— ÉTYM. Πληθωρικός, de πληθώρη, pléthore.

† **PLÈTHRE** (plè-tr'), *s. m.* Terme d'antiquité. Mesure de longueur qui était la sixième partie du stade, ou 100 pieds grecs (30 mètres). || Mesure agraire qui était un carré de cent pieds grecs de côté, ou 10 000 pieds carrés de superficie (9 ares).

— ÉTYM. Πλέθρον.

† **PLEU-PLEU** (pleu-pleu) ou **PLUI-PLUI** (plui-plui), *s. m.* Pivert.

— ÉTYM. Imitation du cri de l'oiseau.

PLEUR (pleur), *s. m.* || 1° *Au singulier.* Écoulement de larmes, le sens propre du latin *plorare* étant verser abondamment des larmes. Le pleur m'en vient aux yeux, JODELLE, *Didon*, V. Princes et rois et la tourbe menue Jetaient maint pleur, poussaient maint et maint cri, LA FONT. *Belphég.* || Il est peu usité au singulier en ce sens ; ou bien on le dit en plaisantant : jeter un pleur. || 2° *Au plur.* Larmes. Quoi ! vous causez sa perte, et n'avez point de pleurs? CORN. *Suréna*, V, 5. Savante en l'art des pleurs, comme en l'art de mentir, LA FONT. *l'Eunuque*, I, 1. Vous m'aimez, ma chère enfant, et vous me le dites d'une manière que je ne puis soutenir sans des pleurs en abondance, SÉV. 9 févr. 1671. Pour me tirer des pleurs il faut que vous pleuriez, BOIL. *Art p.* III. J'ai vu couler des pleurs qu'il voulait retenir, RAC. *Bérén.* IV, 2. Il pense voir en pleurs dissiper cet orage, ID. *Andr.* V, 1. Je meurs, et sur la tombe où lentement j'arrive, Nul ne viendra verser des pleurs, GILB. *Ode imitée de plus. psaumes.* César pleure à l'aspect du buste d'Alexandre ; Pleurs affreux, que de sang vous avez fait répandre ! DELIL. *Imag.* VII. Ce roi d'Égypte qui, parvenu au comble du malheur, ne put verser une larme en voyant son fils marcher au supplice, et fondit en pleurs lorsqu'il aperçut un de ses amis chargé de fers tendre la main aux passants, BARTHÉL. *Anach.* ch. 71. Rien n'égale en pouvoir les pleurs de la beauté, LANOUE, *Coquette corr.* V, 1. De longs pleurs muets, C. DELAV. *Fille du Cid*, I, 7. Ici c'est ce vieillard que l'ingrate Ionie A vu de mers en mers promener ses malheurs ; Aveugle, il mendiait au prix de son génie Un pain mouillé de pleurs, LAMART. *Méd.* I, 14. Il fixait sur la mer un œil mouillé de pleurs, P. LEBRUN, *Ulysse*, III, 1. || Des pleurs de joie, des pleurs que la joie fait couler. Le peuple impatient verse des pleurs de joie, VOLT. *Mérope*, V, 8. || Fig. Essuyer les pleurs de quelqu'un, le consoler. || Fig. Essuyer ses pleurs, sécher ses pleurs, se consoler. Sèche tes pleurs, Sabine, ou les cache à ma vue, CORN. *Hor.* IV, 7. || Par exagération et pour exprimer une profonde affliction. Être baigné, trempé de pleurs, être en pleurs, être tout en pleurs, être noyé de pleurs, noyé dans les pleurs. Elle vient tout en pleurs vous demander justice, CORN. *Cid*, II, 9. Nous avons trouvé tous ses gens en pleurs, SÉV. 549. Tandis que dans les pleurs moi seule je me noie, RAC. *Bérén.* V, 6. Regarde en quel état tu veux que je me montre ; Vois ce visage en pleurs, ID. *Mithr.* II, 1. || 3° Pleurs pris au sens distributif, par opposition au sens collectif. Britannicus est seul .... Et n'a pour tous plaisirs, seigneur, que quelques pleurs Qui lui font quelquefois oublier ses malheurs, RAC. *Brit.* I, 3. Voilà les premiers pleurs qui coulent de mes yeux, VOLT. *Zaïre*, V, 8. Que d'échafauds dressés me paieront mes douleurs ! Il faut une victime à chacun de mes pleurs, LEGOUVÉ, *Épich. et Néron.* || Domergue condamne cet emploi de pleurs, disant que pleurs a un sens collectif. || 4° *Au singulier.* Plaintes, gémissements, lamentations. Dans ces gouffres [de l'enfer], des feux dévorants, des grincements de dents, un pleur éternel, un feu qui ne s'éteint pas, un ver qui ne meurt pas, BOSS. *Sermons, Motifs de la joie*, 2. Là commencera ce pleur éternel, là ce grincement de dents qui n'aura jamais de fin, ID. *Anne de Gonz.* Combien vivent joyeux qui devaient, sœurs ou frères, Faire un pleur éternel de quelques ombres chères ! V. HUGO, *Feuill. d'aut.* 6. || En ce sens, pleur est usité au singulier, mais seulement dans le style le plus élevé. || Il se dit aussi au pluriel en ce sens. Voilà la Saint-Pierre aux grands pleurs, son mari aux grands airs de dédain, ST-SIM. 145, 115. Le ciel dans tous leurs pleurs ne m'entend point nommer, RAC. *Brit.* IV, 3. Les longs pleurs d'un enfant qui n'est ni lié ni malade, et qu'on ne laisse manquer de rien, ne sont que des pleurs d'habitude et d'obstination, J. J. ROUSS. *Ém.* I. || 5° Les pleurs de la vigne, la sève qui s'échappe des jeunes bourgeons. Les pleurs de vigne sont une extravasation très-abondante de la sève, BONNET, *Lett. div. Œuv.* t. XII, p. 93, dans POUGENS. || 6° Poétiquement. Les pleurs de l'aurore, la rosée. || 7° Pleurs de terre, les eaux de pluie qui coulent, qui filtrent entre les terres ; on dit aujourd'hui eaux de filtration

— REM. Régnier a fait pleur du féminin ; c'est une faute que rien n'excuse : Quels sanglots, quels soupirs, quelles nouvelles pleurs Noyent de tes beautés les grâces et les fleurs? *Dial. Chlor. et Phil.*

— HIST. XII° s. Ses festes torneront en plor, *Machabées*, I, 1. Mis en iert [sera] li royaumes en larmes et en plors, *Sax.* XXVII. En veilles e en plur e en mult jeüner, Que l'amur al haut rei poüssiez conquester, *Th. le mart.* 81. || XIII° s. [Je crois] Que lor larmes, lor plor, lor criz, Ou David ment et ses escriz, Seront en joie converti, RUTEB. II, 160. || XIV° s. Helas ! on ne voit pas quel pleur en son cuer porte Fourques li très-vaillant, qui son oncle conforte, *Girart de Ross.* v. 4129. Et pour ce se leva moult grant plour et moult grant cri par toute la cité, BERCHEURE, f° 111. Pleurs ne sont mie deffendus à celluy qui est triste ou entre les tristes, *Ménagier*, I, 9. || XV° s. Vestemens de pleurs et de dueil, LEFEVRE ST-REMY, *Hist. de Charles VI*, p. 165, dans LACURNE. S'à nopces vont bailli ou pleur [enterrement], E. DESCH. *Poésies mss.* f° 294. || XVI° s. Si le pleurer pouvoit la tristesse arrester, On devroit, seigneur mien, les larmes acheter ; Et ne se trouveroit rien si cher que le pleur ; Mais les pleurs en effet sont de nulle valeur, DU BELL. VI, 17, *recto*. Laissant le pleur et tristesse à l'auteur, DES ESSARTS, *Josephe, traduction, prologue.* Ne se peut tenir de jecter avec un profond souspir trois grosses larmes sans pleur, *Alector*, p. 142, dans LACURNE.

— ÉTYM. Voy. PLEURER ; prov. *plor ;* espagn. *lloro;* port. *choro ;* ancien ital. *ploro.* L'ancienne langue avait aussi *ploreis* pour signifier l'action de beaucoup de gens qui pleurent.

† **PLEURABLE** (pleu-ra-bl'), *adj.* Qui peut être pleuré.

— HIST. XVI° s. Ce que voyant, envie l'execrable Quasi pleura, n'y trouvant rien pleurable, MAROT, IV, 97.

† **PLEURAL, ALE** (pleu-ral, ra-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport à la plèvre.

— ÉTYM. Voy. PLÈVRE.

PLEURANT, ANTE (pleu-ran, ran-t'), *adj.* Qui pleure. Tout cet appareil des mourants, Un confesseur qui vous exhorte, Un ami qui se déconforte, Des valets tristes et pleurants, VOIT. *Œuv.* t. II, p. 197. Vous avez grand'raison de ne pouvoir vous représenter Mme de Coulanges à l'agonie, et M. de Coulanges dans la douleur ; je ne le croirais pas, si je ne l'avais vu ; une vivacité morte, une gaieté pleurante, ce sont des prodiges, SÉV. 21 oct. 1676. Quel langage ! a-t-on jamais parlé de la sorte? mais dites-moi, vous, trop pleurant Artamène, est-ce que vous n'avez pas envie de combattre? BOIL. *Héros de romans.* Bocca Vermeja fut amenée pleurante et embellie par ses larmes, comme c'est l'usage, VOLT. *Jenni*, 2.

PLEURARD (pleu-rar ; le d ne se prononce pas et ne se lie pas : un pleu-rar ennuyeux), *s. m.* Celui qui pleure, se plaint, gémit souvent et sans sujet. Voilà bien du train pour un pot de fleurs ! combien te faut-il, pleurard, avec ta giroflée? BEAUMARCH. *Mar. de Fig.* II, 21.

— HIST. XVI° s. Viens icy nous aider, grand veau

[illegible], RAB. IV, 21. Aultrement ce seroit une [illegible] de medecine et de pleurars, MONT. I, 90.

— ÉTYM. Pleurer; wallon, ploré, pleurau.

PLEURE (pleu-r'), s. f. Voy. PLÈVRE; on ne dit plus pleure.

PLEURÉ, ÉE (pleu-ré, rée), part. passé de pleurer. Sur qui ou sur quoi on a versé des larmes. Et pleurés du vieillard, il grava sur leur marbre Ce que je viens de raconter, LA FONT. Fabl. XI, 8. Tout ce qui peut être pleuré, peut être pardonné, MASS. Carême, Fauss. conf.

† **PLEUREMENT** (pleu-re-man), s. m. Action de pleurer, de gémir, de déplorer.

— HIST. XII[e] s. Parmi le plorement est demostreie la pieteiz, Job, p. 446.

— ÉTYM. Pleurer; prov. ploramen.

† **PLEURE-MISÈRE** (pleu-re-mi-zè-r'), s. m. Avare qui se plaint toujours. || Au plur. Des pleure-misère.

† **PLEURE-PAIN** (pleu-re-pin), s. m. Avare qui se plaint toujours. || Au plur. Des pleure-pain.

— HIST. XVI[e] s. On dit de vous que vous n'estes qu'un pleure-pain, et vostre femme une chiche-face, CHOLIÈRES, Contes, t. II, Après-din. 2.

PLEURER (pleu-ré; Chifflet, Gramm. p. 98, recommande de ne pas dire plorer), v. n. || 1° Répandre des larmes. Pleurez, pleurez, mes yeux, et fondez-vous en eau, CORN. Cid, III, 3. Je cherche le silence et la nuit pour pleurer, ID. ib. III, 4. On pleure pour être plaint; on pleure pour avoir la réputation d'être tendre; on pleure pour être pleuré; enfin on pleure pour éviter la honte de ne pleurer pas, LA ROCHEFOUCAULD, Max. 233. Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés! SACI, Bible, Évang. St Math. V, 5. Je les relis [vos lettres].... je ne puis pas seulement approcher des premières lignes sans pleurer du fond de mon cœur, SÉV. à Mme de Grignan, 23 déc. 1671. Il est vrai qu'il y a des pensées et des paroles qui sont étranges; mais rien n'est dangereux quand on pleure, ID. 29 mai 1675. Mais que ces retours sont doux, et qu'on a quelquefois de plaisir à pleurer! ID. 16 oct. 1680. J'apprenais à pleurer devant un grand miroir, BOURSAULT, Merc. gal. IV, 2. Et les plus malheureux osent pleurer le moins, RAC. Iphig. I, 5. Tout Israël périt: pleurez, mes tristes yeux, ID. Esth. I, 5. Pleure, Jérusalem, pleure, cité perfide, ID. Athal. III, 7. Tel qui rit vendredi dimanche pleurera, ID. Plaid. I, 1. On n'a pas dans le cœur de quoi toujours pleurer, LA BRUY. IV. Les enfants rient et pleurent facilement, ID. XI. D'où vient que l'on rit librement au théâtre, et que l'on a honte d'y pleurer? ID. I. Vous avez je ne sais quelle inclination fatale pour la comédie larmoyante, qui abrégera mes jours; je ne vous en aime pas moins; mais je pleure dans ma retraite, quand je songe que vous aimez à pleurer à la comédie, VOLT. Lett. d'Argental, 5 sept. 1772. L'abbé Galiani m'a beaucoup déplu, à moi, en confessant qu'il n'avait jamais pleuré de sa vie, et que la perte de son père, de ses frères, de ses sœurs, de ses maîtresses ne lui avait pas coûté une larme, RIDER. Mém. t. I, p. 285, dans POUGENS. L'homme pleure, et voilà son plus beau privilége, DELILLE, Pit. ch. I. Pleurez, doux alcyons, ô vous, oiseaux sacrés, Oiseaux chers à Thétys, doux alcyons, pleurez, A. CHÉN. Élég. XX. Mais si, d'un long crêpe voilée, Mon amante dans la vallée Venait pleurer quand le jour fuit, MILLEVOYE, Chute des feuilles. Mais pourquoi m'entraîner vers ces scènes passées? Laissons le vent gémir et le flot murmurer; Revenez, revenez, ô mes tristes pensées; Je veux rêver et non pleurer, LAMART. Harm. IV, 10. Elle a dormi quinze ans dans sa couche d'argile, Et rien ne pleure plus sur son dernier asile, ID. ib. || Pleurer de, avec un substantif. Je reconnais Néarque, et j'en pleure de joie, CORN. Poly. II, 6. Le loup déjà se forge une félicité Qui le fait pleurer de tendresse, LA FONT. I, 5. Annibal, qui pleura de douleur en cédant aux Romains cette terre où il les avait tant de fois [illegible], Rom. V. || Pleurer de, avec un verbe à l'infinitif. Alexandre pleura de n'avoir point d'[illegible], [illegible], Imag. V. || Pleurer sur, [illegible]. Il [illegible] les avertit [les femmes de Jerusalem] de pleurer et de ne pas pleurer: de ne pas pleurer sur lui, qui par sa mort allait être glorifié, mais de pleurer sur elles-mêmes et sur leurs enfants, [illegible] Myst. Passion de J. C. t. I, p. 142. [Monime] pleurant sur cette malheureuse beauté qui, au lieu d'un mari, lui avait donné un maître, ROLLIN, Hist. anc. Œuv. t. X, p. [illegible], dans [illegible]. C'est une espèce d'[illegible] toujours prêt à pleurer sur la [illegible] de ses [illegible], [illegible] Mém. t. I, p. 91, dans [illegible]. || Pleurer comme un enfant, pleurer abondamment et facilement comme fait un enfant. Mais enfin, me remettant devant les yeux ce que je devais à son père et à son frère, je n'eus recours qu'à mes larmes: je pleurai comme un enfant, SCARR. Rom. com. I, 15. || Pleurer comme une Madeleine, pleurer avec effusion. || Familièrement. Pleurer comme un veau, comme une vache, pleurer excessivement. Pétrarque... En eût de marrison [de chagrin] pleuré comme une vache, RÉGNIER, Sat. XI. Depuis, pour l'amour d'elle, il pleure comme un veau, DANCOURT, Sancho Pança, II, 3. || On dirait qu'il a pleuré pour avoir un habit, un chapeau, etc. se dit d'un homme qui a un habit écourté, un chapeau trop petit. || Il ne lui reste, on ne lui a laissé que les yeux pour pleurer, il a tout perdu, on lui a tout pris. || Il pleure d'un œil et rit de l'autre, se dit d'un homme incertain entre deux sentiments opposés. Il pleure d'un œil et il rit de l'autre, LA BRUY. VIII. || Jean qui pleure et Jean qui rit, homme qui se laisse aller aux sentiments les plus opposés d'un instant à l'autre; c'est le titre d'un poëme de Voltaire, où l'auteur montre qu'il y a dans le monde de quoi se réjouir et de quoi s'affliger. || 2° S. m. Le pleurer. En quoi consiste le rire et le pleurer, DESC. L'homme. En cet endroit où il [Homère] fait pleurer Achille et Priam, l'un du souvenir de Patrocle, l'autre de la mort du dernier de ses enfants, il dit qu'ils se soûlent de ce plaisir, il les fait jouir du pleurer comme si c'était quelque chose de délicieux, LA FONT. Psyché, I, p. 96. || 3° Pleurer se dit des larmes provoquées par quelque chose d'âcre. Les yeux pleurent quand on pèle de l'oignon, quand on est exposé à la fumée. || Les yeux lui pleurent, ses yeux pleurent, se dit de quelqu'un qui a une incommodité qui fait que les larmes coulent sans cesse de l'œil. || 4° Il se dit du cerf. La meute en fait curée: il lui fut inutile De pleurer aux veneurs à sa mort arrivés, LA FONT. Fabl. V, 15. || 5° La vigne pleure, il dégoutte de l'eau de son bois. || 6° Poétiquement. Se dit du saule pleureur dont les branches semblent pleurer. Là des saules pensifs qui pleurent sur la rive, V. HUGO. F. d'aut. 34. || 7° V. a. Pleurer quelqu'un, s'affliger de la perte, de la mort, du malheur de quelqu'un. Cherchez avec soin et faites venir les femmes qui pleurent les morts, envoyez à celles qui y sont les plus habiles, SACI, Bible, Jérémie, IX, 17. Mme de Bersillac est à l'agonie.... elle est mal pleurée; le père et le mari voudraient qu'elle fût déjà sous terre, SÉV. 24 janv. 1680. Et vous, messieurs, eussiez-vous pensé, pendant qu'elle versait tant de larmes en ce lieu [pendant l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre, sa mère], qu'elle dût sitôt vous y rassembler pour la pleurer elle-même? BOSS. Duch. d'Orl. Il perd son fils unique.... il remet sur d'autres le soin de le pleurer, il dit: Mon fils est mort, cela fera mourir sa mère, LA BRUY. XI. Il faut pleurer les hommes à leur naissance, et non pas à leur mort, MONTESQ. Lett. pers. XL. Drusille, à qui il [Caligula] accorda les honneurs divins, étant morte, c'était un crime de la pleurer, parce qu'elle était déesse, et de ne la pas pleurer parce qu'elle était sa sœur, MONTESQ. Rom. 15. Ceux qui l'ont méconnu pleureront le grand homme, LAMART. Méd. I, 14. || Familièrement. On ne l'a pleuré que d'un œil, il n'a été regretté qu'en apparence. || 8° Il se dit des choses regrettées. Pleure mon infortune, et pour ta récompense Jamais autre douleur ne te fasse pleurer! MALH. VI, 20. Elle pleure en secret le mépris de ses charmes, RAC. Andr. I, 4. Ma mère pleura la profession que j'avais quittée, HAMILT. Gramm. III. Nous avons pleuré nos plaisirs injustes, et de nouveaux plaisirs ont un moment après essuyé nos larmes, MASS. Carême, Inconstance. Revenant tout à coup à elle, elle [Mme de la Vallière, à la mort de son fils] dit à ce prélat [qui la consolait]: c'est trop pleurer la mort d'un fils dont je n'ai pas encore assez pleuré la naissance, M[me] DE CAYLUS, Souvenirs, p. 48, dans POUGENS. La mère et la femme de Darius ne pleurèrent-elles pas la mort d'Alexandre? MONTESQ. Esp. XXX, 24. Ces mystérieuses relations de l'infortune remplirent mes yeux de larmes; il y a de la douceur à pleurer sur des maux qui n'ont été pleurés de personne, CHATEAUBR. Amér. Onondagas. Soit qu'il naisse ou qu'il meure, Il faut que l'homme pleure Ou l'exil ou l'adieu, LAMART. Harm. IV, 6. || Ce malheur devrait être pleuré avec des larmes de sang, en larmes de sang, c'est-à-dire il devrait causer la plus vive douleur. || Pleurer ses péchés, ses fautes, s'affliger profondément de les avoir commis. En déplorant vainement les fautes qui ont ruiné nos affaires, une meilleure réflexion nous apprend à déplorer celles qui ont perdu notre éternité, avec cette singulière consolation qu'on les répare quand on les pleure, BOSS. Reine d'Anglet. Si, dans le moment que vous pleurez votre péché, vous n'en voulez pas retrancher l'occasion, BOURDAL. Pensées, 2° avent, p. 476. Les crimes que vous venez pleurer aux pieds des ministres, MASS. Carême, Jeûne. || Dans le langage biblique, pleurer sa virginité, se dit d'une jeune fille qui pleure de mourir avant d'avoir été mariée. Laissez-moi [la fille de Jephté] sur les montagnes pendant deux mois, afin que je pleure ma virginité avec mes compagnes, SACI, Bible, Juges, XI, 37. || 9° Familièrement. Il pleure le pain qu'il mange, se dit d'un avare qui regrette la nourriture qu'il prend. || 10° Pleurer [illegible] larme, verser quelques larmes. Son œil tout [illegible]tent ne pleure qu'eau bénite, RÉGNIER. Sat. [illegible] Vous auriez peut-être pleuré une petite larme, puisque j'en ai pleuré plus de vingt, SÉV. [illegible] vu Briolle, qui m'a fait pleurer les chaudes larmes par un récit naturel et sincère de cette mort [du] prince de Condé], ID. 13 déc. 1686. Larmes du cœur, par le cœur dévorées, Et que les yeux qui les avaient pleurées Ne reconnaîtront plus demain, A. DE MUSSET, Poésies nouv. Nuit de décembre. || 11° Se pleurer, v. réfl. Verser des pleurs sur soi-même. J'avoue que je me suis pleuré en pleurant un ami qui [illegible] douceur de ma vie, et dont la privation se fait sentir à tout moment, FÉN. dans le Dict. de [illegible]. [illegible] poëtes ont dit qu'avant sa dernière heure [illegible] monieux le doux cygne se pleure, LAMART. Socr[ate].

— HIST. XI[e] s. E tantes lermes pur le ton [illegible] pluredes [pleurées], St Alexis, LXXXI. Ne peut [illegible] que des ieuz il ne plurt, Ch. de Rol. LX. [illegible] [nous] plurrunt [pleureront] de doel et de [illegible] ib. CXXX. [Ils] Plurent lor filz, lor freres, lor [illegible] ib. CLXXIV. || XII[e] s. Quant de moi [elle] rit, [illegible] l'ai tant plorée, Couci, VI. Si que souvent [illegible] là où de cuer [je] plor, ib. XVI. Chascun [illegible] terre et son païs, Quant il se part de ses [illegible] amis, ib. XXIV. Je ne m'en sai venger fors [illegible] plorer, ib. VI. Là plorerent pour eus maint [illegible] et maint baron, Sax. XXII. Ne jamais n'iert [illegible] sera] qui pes entre vus dous [le roi et l'archevêque] aturt. Ne jamais n'iert uns jurs [illegible] n'en plurt, Th. le mart. 36. Tex [tel] rit au [illegible] [matin] au vespre plorera, Bat. d'Aleschans, v. [illegible] || XIII[e] s. Et sachiés que mainte larme i ot [illegible] au departir de lor pays, et de lors gens et de [lor] amis, VILLEH. XXX. Et sa mere en commence [illegible] joie à plourer, Berte III. Cius [celui-là] est [illegible] pour sa proeece, Et honorés pour sa largece. [illegible] pleure pas les despens, BAUDOUIN DE CONDÉ, p. 240. || XIV[e] s. Plorer doivent li femme; li [illegible] avoir doleur Ne doivent qu'en leurs cuers, s'il [illegible] en eulx foleur, Girart de Ross. v. 4127. Simp[illegible] à parler, il ne plaist pas à tel homme de [illegible] courage que les autres pleurent de ses infortunes, ORESME, Eth. 290. || XV[e] s. S'elles n'ayment que argent, On ne les ayme que pour l'heure; [illegible]ment ayment toute gent, Et rient lors que [illegible] pleure, VILLON, Ball. Celluy est fol qui pleure [illegible] [avant] qu'il soit battu, Perceforest, t. V, [illegible] || XVI[e] s. Je ne puis continuer plus longuement ce propos sans larmes, je dy les plus [illegible] larmes que je pleuray jamais, DU BELLAY, [illegible] 33, recto. Quand Timoleon pleure le meurtre [qu'il] avoit commis, il ne pleure pas le tyran, MONT. [illegible] 272. J'aimais à me parer quand j'estois [illegible] me seoit bien; il en est sur qui les [illegible] pleurent, ID. IV, 7. Il ne faut point pleurer de cecy que je vous conte; car peut estre qu'il [n'est] pas vrai, DESPER. Contes, t. I, p. 5, dans [illegible]. Assez peult plourer qui n'a qui l'appaise, COTGR[AVE]. A cœur dolent l'œil pleure, ID. Faites de vostre [illegible] reur maintenant penitence; Mais, pour la pleurer, c'est trop peu que deux yeux, DESPORTES, Les Amours d'Hippolyte, Stances.

— ÉTYM. Wallon, ploré; génev. pleurer la [illegible] riture à quelqu'un, la lui reprocher, la lui [illegible]; provenç. plorar; espagn. llorar; port. [illegible] ital. plorare; du lat. plorare, qui [illegible] abondamment des larmes, et que Curtius, [illegible] rattache à pluere, pleuvoir.

† **PLEURERIE** (pleu-re-rie), s. f. Avec un [illegible] dénigrement ou de moquerie, action de [pleurer]. Il fut, après la pleurerie, Question de la [illegible] [de brûler le corps mort], SCARR. Virg. VI.

— HIST. XV[e] s. Vers le mary se sera trai[illegible] en fera la playdoierie, En usant d'une ple[illegible] COQUILLART, Droits nouveaux. Cette plorerie [illegible] assez longuement, LOUIS XI, Nouv. XXI.

— ÉTYM. Pleureur, comme menterie de men[teur].

† **PLEURES** (pleu-r'), s. f. pl. Terme de [illegible]. Espaces situés derrière les scapulaires, au[illegible]

sont fixés les organes inférieurs du vol, chez les insectes.

— ÉTYM. Πλευρὸν, côté (voy. PLÈVRE).

PLEURÉSIE (pleu-ré-zie), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation de la plèvre. Le rhume à son aspect [d'un mauvais médecin] se change en pleurésie, BOIL. *Art p.* IV. || Fausse pleurésie, nom donné vulgairement à une pleurodynie avec fièvre.

— HIST. XIVe s. Si comme se l'en disoit que pleuresie est plus grant mal que achoper ou hurter son pié, ORESME, *Eth.* 169. || XVIe s. Aucuns ont constitué deux especes de pleuresie, vraye et non vraye, PARÉ, II, 6.

— ÉTYM. Génev. *purésie, plurésie*; prov. *pleuresia*; espagn. *pleuresia*; ital. *pleurisia*; du bas-lat. *pleuresis*, forme altérée de πλευρῖτις, pleurésie, de πλευρόν, côté (voy. PLÈVRE).

† PLEURÉTIQUE (pleu-ré-ti-k'), *adj.* Terme de médecine. Qui est affecté de pleurésie. || Qui est causé par la pleurésie. Point pleurétique. Couenne pleurétique.

— HIST. XIIIe s. Bocu [bossu], et tort, epilentic [épileptique], Muet, gutus, et pleuretic, *Édouard le Confesseur*, V. 4427. || XVIe s. Au diaphragme, lequel est fait de deux tuniques, c'est à sçavoir de la pleuretique et du peritoine, PARÉ, I, 8.

— ÉTYM. Πλευριτικὸς, de πλευρῖτις (voy. PLEURÉSIE).

PLEUREUR, EUSE (pleu-reur, reû-z'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui pleure, qui a l'habitude de pleurer. Une Didon, une coureuse, S'en vint, en faisant la pleureuse, Nous demander place à bâtir, SCARR. *Virg.* IV. Il y a un nombre infini de pleureuses de la mort de M. de Longueville; cela rend ridicule le métier, SÉV. 153. Ovide.... quand il vient.... Me chanter, pleureur insipide, De longues lamentations, GRESSET, *Chartr.* La pleureuse de Greuze l'arrêta et le surprit, DIDER. *Salon de* 1765, *Œuv.* t. XIII, p. 196, dans POUGENS. || *Adj.* Si tôt que l'aurore pleureuse Aura mis la nuit ténébreuse Hors des bornes de l'horizon, SCARR. *Virg.* VIII. Le comique pleureur aujourd'hui veut instruire, Et, sans nous amuser, renonce à nous instruire, VOLT. *Deux siècles.* Nos petits vers lâchés ar gros in-octavo, Ou ces drames pleureurs qu'on joue incognito, GILBERT, *Le* 18e *siècle.* || Roche pleureuse, roche qui laisse filtrer l'eau. || Pleureur se dit des arbres dont les branches pendent naturellement vers la terre. Saule pleureur. || Frêne pleureur, nom vulgaire du frêne pendant; on dit aussi frêne parasol. || Singes pleureurs, les sajous ou sapajous. || 2° Celui, celle qui regrette. Quoi qu'en puissent dire les vieux pleureurs de Lulli et de Quinault, GRIMM, *Corresp.* t. V, p. 92. || 3° Pleureuse, femme qui, chez les anciens Grecs et les anciens Romains, on louait pour assister aux funérailles du mort et pour pleurer sa perte. || Fig. Qu'on fasse donc venir ces pleureuses pour pleurer et lamenter sur les malheurs d'une infinité d'âmes que le péché a fait mourir, LE P. SIMON MARS, *Myst. du roy. de Dieu*, 467, dans POUGENS. || Il y avait aussi des pleureurs aux funérailles. || 4° *S. f.* Pleureuse, espèce de charançon.

— HIST. XVIe s. Lequel interrogé s'il vouloit gaigner une piece d'argent pour estre pleureux à un enterrage, respondit ne povoir pleurer, mais qu'il ne laisseroit d'estre bien marry, NOËL DU FAIL, *Contes d'Eutrapel*, ch. 13.

— ÉTYM. Provenç. *plorador*; espagn. *llorador*, port. *chorador*; du lat. *ploratorem*, de *plorare*, pleurer.

PLEUREUSES (pleu-reû-z'), *s. f. pl.* Bandes de toile blanche qui se portaient retroussées de la largeur de trois ou quatre pouces sur le bord des manches de l'habit dans le grand deuil. Quelques magistrats hasardèrent de paraître en pleureuses, et ne furent point imités par les autres, ST-SIM. 420, 68.

— ÉTYM. *Pleureur.*

PLEUREUX, EUSE (pleu-reû, reû-z'), *adj.* Qui annonce qu'on va pleurer ou qu'on vient de pleurer. Mine pleureuse. Quant à l'accueil sec et dur qu'il fait aux quidams arrogants ou pleureux qui viennent à lui, J. J. ROUSS. 2e *dial.* || Substantivement. Qu'on me chasse ce grand pleureux, BOIL. *Héros de romans.*

— HIST. XIe s. Li apostolie [le pape] e li empereür seient [sont assis] es bans e pensif e plurus, *St Alexis*, LXVI. || XIIIe s. Fausse estes, voir plus que ne; Ne mais pour vous [je] N'aurai jà ieux plorous, CRENES, *Romancero*, p. 89. || XVIe s. Ils sont pleureux, craintifs, PARÉ, *Introd.* 6.

— ÉTYM. *Pleurer*; prov. *ploros*; espag. *lloroso*; portug. *choroso*.

† PLEURNICHEMENT (pleur-ni-che-man), *s. m.* Action de pleurnicher. Fatiguer par des pleurnichements sans fin.

PLEURNICHER (pleur-ni-ché), *v. a.* Terme familier. Faire semblant de pleurer, comme les enfants qui veulent qu'on leur cède. Elle pleurnichait sous prétexte de sa vieille tante.... GENLIS, *Théât. d'éd. la Lingère*, II, 6. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— ÉTYM. Dérivation irrégulière et péjorative de *pleurer*.

† PLEURNICHERIE (pleur-ni-che-rie), *s. f.* Action de pleurnicher. Si je n'étais en garde contre toutes ces pleurnicheries, AL. DUVAL, *les Suspects*, sc. 19.

PLEURNICHEUR, EUSE (pleur-ni-cheur, cheû-z'), *s. m.* et *f.* Terme familier. Celui, celle qui pleurniche. Je serai le plus insigne pleurnicheur vieillard que vous ayez jamais connu, DIDEROT, *Mém.* t. III, p. 124, dans POUGENS. Elle me répondit que de son naturel elle n'était pas pleurnicheuse, GENLIS, *Parvenus*, t. III, p. 30, dans POUGENS.

— ÉTYM. *Pleurnicheur.*

† PLEURO..., préfixe qui veut dire côté, et qui vient du grec πλευρον (voy. PLÈVRE).

† PLEURODISCAL, ALE (pleu-ro-di-skal, ska-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui s'insère sur les côtés du disque, en parlant des étamines.

— ÉTYM. *Pleuro...*, et *disque.*

† PLEURODYNIE (pleu-ro-di-nie), *s. f.* Terme de médecine. Douleur rhumatismale qui a son siége dans les muscles intercostaux, et qui a quelquefois été prise pour une pleurésie.

— ÉTYM. *Pleuro...*, et ὀδύνη, douleur.

† PLEURODYNIQUE (pleu-ro-di-ni-k'), *adj.* Qui tient à la pleurodynie.

† PLEUROGYNE (pleu-ro-ji-n'), *adj.* Terme de botanique. Se dit du disque quand, né sous l'ovaire, il se redresse latéralement.

— ÉTYM. *Pleuro...*, et γυνή, femme, ovaire.

† PLEUROGYNIQUE (pleu-ro-ji-ni-k'), *adj.* Terme de botanique. Qui s'insère à la circonférence de l'ovaire.

PLEURONECTE (pleu-ro-nè-kt'), *s. m.* Genre de poissons plats qui nagent sur un côté du corps et ont les yeux du même côté de la tête.

— ÉTYM. *Pleuro...*, et νηκτὸς, nageant, de νήχεσθαι, νέειν, nager.

† PLEURO-PÉRICARDITE (pleu-ro-pé-ri-kar-di-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation simultanée de la plèvre et du péricarde.

— ÉTYM. *Pleuro...*, et *péricardite.*

PLEUROPNEUMONIE (pleu-ro-pneu-mo-nie), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation simultanée de la plèvre et du poumon.

— HIST. XVIe s. Il mourut d'une pleuresie et pleuropneumonie, PARÉ, XVIII, 68.

— ÉTYM. *Pleuro...*, et *pneumonie*

† PLEURORRHIZÉ, ZÉE (pleu-ro-ri-zé, zée), *adj.* Terme de botanique. Dont la radicule est située latéralement.

— ÉTYM. *Pleuro...*, et ῥίζα, racine.

† PLEUROSOME (pleu-ro-so-m'), *s. m.* Terme de tératologie. Monstre qui présente une éventration latérale occupant principalement la portion supérieure de l'abdomen et s'étendant même au-devant de la poitrine.

— ÉTYM. *Pleuro...*, et σῶμα, corps.

† PLEUROTHOTONOS (pleu-ro-to-to-nos'), *s. m.* Terme de médecine. Tétanos latéral, c'est-à-dire dans lequel le corps est courbé latéralement par la contraction plus ou moins forte des muscles d'un côté.

— ÉTYM. Πλευρόθεν, de côté, et τόνος, tension.

PLEURS, *s. m. pl.* Voy. PLEUR.

PLEUTRE (pleu-tr'), *s. m.* Terme de mépris. Homme sans courage et sans capacité. C'est nous dire : Voilà comme les braves font; Et c'est une façon, à nous qui restons neutres, De nous faire sentir que nous sommes des pleutres, V. HUGO, *Un bon bourgeois.* Tandis qu'on voit un tas de pleutres, d'ignorants et de pas grand'chose entasser des millions, REYBAUD, *J. Paturot*, I, 3.

— ÉTYM. Wallon, *pleuti*; champ. *plaut*, *ploutre.* Origine inconnue. Génin, *Récréat.* t. I, p. 169, suppose que c'est une contraction de l'ancien *belleudre*, qui avait aussi un sens injurieux : Ces belleudres veulent-ils faire les maistres? DU CANGE, *balens.* Diez est tenté de le rapprocher de *poltron.* Peut-on le rapprocher de *peautre* 1? Voy. ce mot.

† PLEUVINER (pleu-vi-né), *v. n.* Terme populaire. Se dit d'une petite pluie. Il a pleuviné toute la matinée.

— HIST. XIIIe s. Une ondée revint, si prist à plouviner, *Berte*, XLIII. || XVe s. Toujours pluvina jusques à prime, FROISS. II, II, 17.

— ÉTYM. Diminutif de *pleuvoir*; genev. *pleuvigner*, *plouvigner*, *pluviner*

PLEUVOIR (pleu-voir; Chifflet remarque, *Gramm.* p. 9, qu'il faut dire pleuvoir, et non plouvoir), il pleut; il pleuvait; il pleuvra, il pleuvrait; il plut; qu'il pleuve; qu'il plût; pleuvant; plu, invariable, *v. n.* || 1° Il se dit de l'eau qui tombe du ciel; sens auquel il est impersonnel. Il pleut à verse. Il n'a pas gelé un moment, et il a plu tous les jours comme des pluies d'orage, SÉV. 16 janv. 1671. || Un écoute s'il pleut, voy. ÉCOUTER, n° 2. || Il y pleut comme dans la rue, se dit d'une maison où la pluie perce le toit. || Fig. Il a bien plu sur sa friperie, il a eu de grands désastres, de graves maladies. || Je n'en ai non plus qu'il en pleut, se dit pour exprimer qu'on n'a pas la moindre partie de la chose dont il s'agit. || Comme s'il en pleuvait, beaucoup. Il dépense l'argent comme s'il en pleuvait. || Il faut faire comme on fait à Paris, il faut laisser pleuvoir. || Fig. Il pleut dans son escarcelle, tout lui arrive en abondance. || Fig. Il a bien plu dans son écuelle, il lui est venu quelque bonne succession, quelque grand profit. || 2° Il se dit de ce qui tombe ou semble tomber du ciel comme la pluie. Le peuple vautour, Au bec retors, à la tranchante serre, Pour un chien mort se fit, dit-on, la guerre : Il plut du sang; je n'exagère point, LA FONT. *Fabl.* VII, 8. Avez-vous peur qu'il ne pleuve des hommes? et quand il en tomberait quelques-uns des nues, le grand mal! le ciel nous devrait ce miracle, MARMONTEL, *Cont. mor. Soliman II.* || Fig. Que le courroux du ciel allumé par mes vœux Fasse pleuvoir sur elle un déluge de feux! CORN. *Hor.* IV, 5. Le Seigneur fera pleuvoir sur vous sa fureur et sa guerre, MASS. *Carême, Aum.* || Quand il pleuvrait des hallebardes la pointe en bas, ou, simplement, quand il pleuvrait des hallebardes, c'est-à-dire quelque mauvais temps qu'il fasse. || 3° Par extension, il se dit de tout ce qui tombe d'en haut en grande quantité, et alors il cesse d'être impersonnel. Mais d'aller plus à ces batailles Où tonnent les foudres d'enfer, Et lutter contre des murailles D'où pleuvent la flamme et le fer, MALH. III, 1. Je sais que Danaé fut son indigne mère; L'or qui plut dans son sein l'y forma d'adultère, CORN. *Androm.* IV, 4. Faites pleuvoir sur eux de la flamme et du soufre, TRISTAN, *Mariane*, V, 2. Et des couvreurs grimpés au toit d'une maison En font pleuvoir l'ardoise et la tuile à foison, BOIL. *Sat.* Stralsund était battu en brèche; les bombes pleuvaient sur les maisons, VOLT. *Ch. XII*, 8. Ce n'est qu'une eau qui pleut sur le rocher sonore, LAMART. *Harm.* II, 3. || Impersonnellement. Il pleuvait des boulets et des balles. || Fig. D'où cet enfant est-il plu [d'où vient-il, d'où est-il tombé]? LA FONT. *Lun.* || 4° Avec un nom de personne pour sujet, il signifie quelquefois faire pleuvoir. Pleuvez donc, je vous en conjure, Et pleuvez à bonne mesure, SCARRON, *Virg.* V. Notre homme Tranche du roi des airs, pleut, vente, et fait en somme Un climat pour lui seul, LA FONT. *Fabl.* VI, 4. Lui [Dieu] qui fait luire son soleil sur les bons et sur les mauvais, et qui pleut sur les justes et sur les injustes, BOSS. *Serm. Néc. de la vie*, 1. || 5° Fig. Affluer, arriver en abondance. Les avis, les conseils vous pleuvent l'un sur l'autre, MAIRET, *Soliman*, III, 2. Sur qui pleuvaient de tous côtés les bonnes fortunes, HAMILT. *Gramm.* 6. Les calomnies pleuvent sur quiconque réussit, VOLT. *Lois de Minos, Épît.* Il n'y a point d'ouvrage nouveau sur des matières très-délicates qu'on ne m'impute; les livres de cette espèce pleuvent de tous côtés, ID. *Lett. d'Argental*, 20 nov. 1766. Il [Diogène] faisait pleuvoir le sel et l'ironie sur les vicieux, DIDER. *Opinion des anc. philos. (cyniques).* Mes lettres vous pleuvront, une page pour une ligne, et dans peu vous en aurez haut comme cela, P. L. COUR. *Lett.* I, 25. || Les sarcasmes pleuvent sur lui de tous côtés, il est en butte à mille sarcasmes. || L'argent, les biens, les dignités, les honneurs pleuvent chez lui, il reçoit coup sur coup des biens, des dignités, des honneurs. Les biens et les honneurs pleuvaient sur sa personne, LA FONT. *Petit chien.* Bon, autre argent qui va pleuvoir dans notre poche, LEGRAND, *Aveugle clairvoyant*, sc. 6. Une fois de l'Académie, les places et les honneurs vous pleuvent, P. L. COUR. *Lettre à l'Académie des inscr.* || Il se dit aussi impersonnellement en ce sens. Veux-tu qu'à tous moments il pleuve des pistoles? CORN. *Suite du Ment.* II, 5. Les fâcheux à la fin se sont-ils écartés? Je pense qu'il en pleut ici de tous côtés, MOL. *Fâch.* II, 4. Il pleut ici de mauvais livres et de mauvais vers, VOLT. *Lett. roi de Prusse*, nov. 1742. Il nous pleut ici d'Hollande des ouvrages sans nombre contre le fanatisme, D'ALEMB. *Lett. à Volt.* 22 sept. 1767. Amis, il pleut, il pleut des lois; L'air est malsain, j'en perds la voix, BÉRANG. *Nostradamus.*

|| Il pleut des chansons, des épigrammes contre un tel, il se fait beaucoup de chansons, d'épigrammes contre lui. || 6° Absolument. Se dit d'argent donné en abondance. Cette pluie est fort douce, et quand j'en vois pleuvoir, J'ouvrirais jusqu'au cœur pour la mieux recevoir, CORN. *le Ment.* IV, 6. Adieu, de ton côté si tu fais ton devoir, Tu dois croire du mien que je ferai pleuvoir, ID. *ib.* IV, 7. Si vous vous mariez, il ne pleuvra plus guère, ID. *ib.* V, 7. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir* quand il s'agit de la pluie. Mais quand il s'agit d'autre chose et qu'on veut marquer l'état non l'action, il se conjugue avec l'auxiliaire *être* : Il nous est plu aujourd'hui des fâcheux.

— HIST. XII° s. Beau tens faiseit seri e cler, Cum sens plueir e senz venter, BENOÎT, II, 7678. E il pluveit tant fort qu'il ne voleit cesser, *Th. le mart.* 48. || XIII° s. Par un jour si très bel qu'il ne pleut ne ne vente, *Berte*, X. Il laissa le plouvoir, s'amenrit [s'amoindrit] la froidure, *ib.* XLII. Mès hom ne se doit jà movoir, S'il veoit tex [telles] lermes plovoir Ausinc espès cum onques plut, *la Rose*, 13680. [Les anges chassés du ciel] Trois jours et trois nuiz adès plurent [tombèrent comme la pluie], Qu'ainz [que onque] plus espessement ne plut Pluie qui si grevanz nous fust, *Saint-Graal*, v. 2097. || XIV° s. Car il plouvoit adont une pluie pesant, *Guescl.* 18283. || XV° s. Ni les seigneurs.... n'espargnoient or ni argent non plus que donc il il plut des nues, FROISS. II, II, 223. || XVI° s. Il n'y pluyra plus pluye, ny luyra lumiere, ny ventera vent, ny sera esté ne automne, RAB. *Pant.* III, 2. Et coups de guanteletz de tous coustez pleuvoir sus Chicquanous, ID. *ib.* IV, 14. C'est le Seigneur qui a commandé au ciel de pleuvoir sur la terre, afin qu'elle fructifiast, CALV. *Instit.* 161. Dieu en menaçant de plouvoir sur une ville, et envoyer secheresse à l'autre, ID. *ib.* 754. Le ciel ravy, qui si belle la voit, Roses et liz et guirlandes pleuvoit Tout au rond d'elle au milieu de la place, RONS. 60. En hyver partout pleut, en esté là où Dieu veut, COTGRAVE. Tant tonne qu'il pleut, ID.

— ÉTYM. Berry, *pleure*, *pleuce*; wallon, *plour*; prov. *ploure*, *pluoure*; catal. *plourer*; espagn. *llover*; portug. *chover*; ital. *piovere*; du lat. *pluere*, auquel Curtius, n° 369, compare πλύνω, laver, le rad. sanscr. *plu*, nager, le goth. *flewin*, flotter, laver. Le français vient, avec changement d'accent, et v intercalaire, de *pluĕre*, qui donne *pluoir*, *pleuvoir*.

PLÈVRE (plè-vr'), *s. f.* Terme d'anatomie. Nom de deux membranes séreuses qui tapissent chacune un des côtés de la poitrine et se réfléchissent ensuite sur le poumon. || Plèvre costale, la portion qui revêt la face interne des côtes. || Plèvre pulmonaire, celle qui est en contact avec le poumon.

— HIST. XVI° s. La fracture des costes du dedans, à cause qu'elle picque la pleure, excite inflammation, PARÉ, XIII, 11.

— ÉTYM. Πλευρόν, côté, πλευρά, côte.

† **PLEXIFORME** (plè-ksi-for-m'), *adj.* Terme didactique. Qui a la forme d'un plexus.

— ÉTYM. *Plexus*, et *forme*.

PLEXUS (plè-ksus'), *s. m.* Terme d'anatomie. Entrelacement formé par plusieurs branches de nerfs, ou par des vaisseaux quelconques qui s'anastomosent. Plexus solaire. Plexus cœliaque.

— HIST. XVI° s. Le demeurant dudit rameau [carotide interne].... entrant pour illec faire le plexus admirable, PARÉ, II, 17.

— ÉTYM. Lat. *plexus*, entrelacement, de *plectere*, plier, même radical que *plicare* (voy. PLIER).

PLEYON (plè-ion), *s. m.* || 1° Osier menu avec lequel on attache les vignes et les branches d'arbres. || 2° Longue perche de bois pliante. || 3° Pleyons, plus, roquettes ou longs bois, branches de vigne non taillée pour que chaque œil donne du fruit.

— HIST. XIV° s. L'erbe des prés de Brio et la peschene de la riviere d'Isme, les pleons et les soloies d'environ, DU CANGE, *planchonnia*. || XV° s. Le suppliant.... trouva que on avoit osté un baston appellé pleyon, duquel on fait tourner le coultre de la charrue, ID. *ploncharum*. || XVI° s. On relève le premier jet de la vigne contremont le charnier [échalas], la attachant avec de la paille longue mouillée, qu'on appelle à Paris du pleion, O. DE SERRES, 163.

— ÉTYM. *Plier*; norm. *pleon*.

PLI (pli), *s. m.* || 1° Ce qu'on fait à une étoffe, à du linge, etc. lorsqu'on les met en un ou plusieurs doubles. Faire un pli à une étoffe, à une feuille de papier. Manchettes plissées à petits plis. || Remettre une étoffe dans ses plis, la replier de la même manière qu'elle avait été pliée par le fabricant. || Cet habit ne fait pas un pli, il est juste à la taille. || Fig. et familièrement. Cela ne fait pas un pli, pas un petit pli, pas le moindre pli, cela est sans difficulté. Que la chose ne ferait pas le plus petit pli, GENLIS, *Parvenus*, t. I, p. 299, dans POUGENS. || Fig. Donner un bon pli à une affaire, la tourner de la sorte qu'elle ait une issue favorable. || 2° Terme de couture. Diminution de l'ampleur ou de la largeur d'une étoffe, d'un ruban, d'un papier, en mettant l'étoffe en deux ou en trois. Petit pli, grand pli, pli double, pli rond. En couture, le pli rond se fait en mettant l'étoffe en trois, à gauche, en ne changeant pas l'étoffe de côté, c'est-à-dire l'étoffe toujours à l'endroit, puis en répétant le même pli à droite. Le pli double se fait en mettant deux plis l'un sur l'autre exactement. || 3° La marque qui reste à une étoffe, etc. pour avoir été pliée. On a fait des cornes à ce livre: on en voit toujours les plis. || Faux pli, pli fait à une étoffe, soit avec le fer, soit parce qu'elle a été mal pliée, à un endroit où il ne doit pas y en avoir. || Cette étoffe a pris son pli, les plis qui y sont demeureront toujours. || Fig. Il ressemble au camelot, il a pris son pli, c'est-à-dire il ne changera plus de manière de vivre, de penser, etc. Il [le naturel] se moque de tout; certain âge accompli, Le vase est imbibé, l'étoffe a pris son pli, LAFONT. *Fabl.* III, 18. || Donner le pli à un vêtement, le porter quelque temps pour que les plis s'accommodent aux formes du corps. Il les porte [des habits] d'abord, pour y donner le pli, et je les use après, LEGRAND, *Famille extrav.* sc. 11 || 4° Manière de plier une lettre, pour la fermer. La forme, le pli, le cachet, l'adresse, tout dans cette lettre m'en rappelle de trop différentes, J. J. ROUSS. *Hél.* VI, 7. || Enveloppe de lettre, de paquet, etc. Je vous envoie sous ce pli.... || Pli cacheté, lettre secrète, qui ne doit être ouverte, à la mer, qu'en certain lieu indiqué d'avance, ou dans certaines circonstances prévues. || 5° Il se dit de la manière dont un vêtement s'accommode aux formes du corps. Combien des cheveux noués négligemment par derrière et des draperies pleines et flottantes à longs plis sont agréables et majestueuses! FÉN. *Éduc. filles*, 10. Lorsque l'habit jaloux qui cache ton amante Descend, glisse à longs plis sur sa taille élégante, DELILLE, *Trois règnes*, III. Zéphir vient se jouer dans ses flottants habits, Et la pudeur craintive en arrange les plis, ID. *Hom. des ch.* I. || Il se dit, en peinture et en sculpture, des sinuosités des draperies. Dans une draperie, il faut principalement avoir égard à l'ordre des plis. || 6° Ce qui ressemble aux plis d'une étoffe, etc. La peau de cet animal fait des plis sur le cou. Que jamais la gloire ne creuse Sur ce front blanc le moindre pli, LAMART. *Épît.* Nul souci sur son front n'avait laissé son pli; Tout folâtrait en elle, ID. *Harmon.* IV, 10. Et l'on peut distinguer bien des choses passées Dans ces plis de mon front que creusent mes pensées, V. HUGO, *F. d'aut.* I. || 7° L'endroit où une chose solide fait comme un pli. || Le pli du bras, le pli du jarret, l'endroit où le bras, le jarret se plient. || Terme de manége. Le pli de l'embouchure, l'endroit de la brisure du mors de bride. || Chez le cheval, pli du paturon, cavité qui se remarque à la face postérieure du paturon. || Mettre un cheval dans un beau pli, voy. PLIER, n° 3. || Terme de botanique. Nom donné à des lignes saillantes, droites ou sinueuses, qui s'aperçoivent sous le chapeau de certains champignons. || Terme de construction. L'angle rentrant d'un mur, par opposition à coude. || Terme de tactique. Un pli de terrain, un enfoncement ou une troupe peut se masquer. Un de ses officiers d'ordonnance, le prince d'Aremberg, vint l'avertir que, dans l'ombre de la nuit et des bois, et à la faveur de quelques plis de terrain, des Cosaques se glissaient entre lui et ses avant-postes, SEGUR, *Hist. de Nap.* IX, 3. || 8° Pli de câble, voy. ROUE de câble. || Arrangement des manœuvres courantes, qui sont pliées généralement en roue; chacun des tours ainsi formés. || 9° Fig. Habitude contractée et comparée à la marque persistante que le pli laisse dans une étoffe. Dans les âges suivants [après la jeunesse], on commence à prendre un pli; les passions s'appliquent à quelques objets.... BOSS. *Panég. St Bern.* I. Mais que de temps en temps vous l'y condamnassiez pour lui faire prendre le pli de la soumission, MAINTENON, *Lett. à Mme de la Viefville*, 20 juin 1708. Il me semble que la plus grande utilité du théâtre est de rendre la vertu aimable aux hommes, de les accoutumer à s'intéresser pour elle, de donner ce pli à leur cœur, FONTEN. *Réfl. poét. Œuv.* t. III, p. 173, dans POUGENS. Mon âme, n'ayant pas pris d'abord le pli que lui devait donner la mauvaise fortune, a toujours résisté à l'abaissement et à la sujétion où je me suis trouvée, STAAL, *Mém.* t. I, p. 2. Il est toujours sage et avantageux d'encourager les hommes aux actes honnêtes: ils sont capables de prendre le pli de la vertu comme du vice, DUCLOS, *Consid. mœurs*, IV. || Fig. [illegible] homme a pris son pli, les habitudes qu'il a contractées ne sont plus susceptibles d'être changées. [illegible] dit-on pas tous les jours : j'ai pris mon pli, je [illegible] trop vieux pour changer? FÉN. *Éduc. filles*, V. [illegible] dit dans le même sens : le pli est pris. || Ce jeune homme a pris un bon pli, un mauvais pli, il est formé aux habitudes du bien, à celles du mal. [illegible] dit dans le même sens : donner un bon pli à la jeunesse. || 10° Fig. Les plis du cœur, et aussi les plis et replis du cœur, ce qu'il y a de plus secret dans le cœur. Vos yeux démêleront ses secrets sentiments, Et des plis de son cœur verront tout l'artifice, V[OLT.] *Zaïre*, IV, 6.

— HIST. XII° s. Les deus plois de l'auberc [illegible] fait desconfire, *Sax.* X. || XIII° s. Vostre [illegible] livrez, El pan desus ferai un ploit, MARIE, *Gugemer*. [illegible] ferai toutes metre en pli Vos barbaçanes là drecées, Jà si haut nes arés drecies Que nes face [que je ne les fasse] par terre estendre, *la Rose*, 20936. || XIV° s. Aussi Amours me prist au ploi De mon droit [illegible] vent; pour ce ploi [pour cela je plie] Tout ensi [illegible] me voelt ployer, FROISS. *Espin. amour.* Car [illegible] a [dans les coiffures des femmes] d'espingles [illegible] d'arestes, De cheveulx mors, de bourriaus et [illegible] crestes, Et tant de plois et devant et derr[ière], E. DESCH. *Poésies mss.* f° 325. J'ay pris ce [illegible] est que le maintiengne; Si seroit fort que [illegible] le changeasse, A. CHART. *Compl.* Sur le bas des [illegible] de leurs robes, VILLON, *Ball. des dames de P[aris]*. || XVI° s. Car qui d'amours ne veut prendre [le] ply.... MAROT, I, 164. De tes habits les plis ne [illegible] tent qu'ambre, ID. IV, 287. Nos plus grands [illegible] prennent leur ply de nostre plus tendre enfance, MONT. I, 407. Du ply du col, à fault de main [illegible] [un estropié] manioit.... ID. I, 100. Attendant [illegible] pli prendroyent les affaires de la cour et les mouvemenz de Paris, LANOUE, 645. Le ply du co[ude], PARÉ, IV, 23. Le ply du jarret, ID. *ib.* [illegible]. Les [illegible] vemens et plis du visage qui servent aussi au [illegible] rer, comme les peinctres nous apprennent, C[HAR]RON, *Sagesse*, I, 39.

— ÉTYM. Voy. PLIER; wallon, *pleu*; provenç. *plec*; anc. esp. *pliego*; port. *prege*; ital. *piego*. [illegible] et *pli* sont le même mot prononcé différemment. *Pli* se dit, dans quelques provinces, d'une le[vée] aux cartes.

PLIABLE (pli-a-bl'), *adj.* || 1° Qui peut être [plié]. Une branche pliable. Lorsqu'on veut se servir [du] raisonnement seul pour établir les vérités re[ligieu]ses, c'est un instrument pliable en tous sens [qui] peut également les défendre et les attaquer, ST[AËL], *Allemagne*, III, 6. || 2° Fig. Docile, facile à gouverner. Un caractère pliable.

— HIST. XVI° s. Rendons nous pliables et man[iables] au bon plaisir de Dieu, comme si nous estions de [illegible] SAINT FRANÇOIS DE SALES, dans le *Dict.* de DO[CHEZ].

— ÉTYM. Provenç. *plicable*; du latin *plica*[*bilis*], de *plicare*, plier.

PLIAGE (pli-a-j'), *s. m.* Action, manière de p[lier], l'effet de cette action. Lorsque la feuille est [bien] pliée, les pages se suivent dans l'ordre numér[ique] chaque format doit donc exiger un pliage par[ticu]lier, *Manuel de reliure, Roret*, 1827, p. 14. || [illegible] de la poudre de chasse, action de la mettre en [rou]leaux. La feuille de plomb sera supprimée da[ns le] pliage des rouleaux de 1/8° et de 1/16° de k[ilogram]me; on continuera de l'employer pour les pa[quets] de dimensions supérieures; les essais qu'on a [faits] de ce mode de pliage pour les petits rouleaux [ont] parfaitement réussi.... *Contrib. indir.* 6 déc. [illegible] *Lettre commune*, n° 1834.

— HIST. XVI° s. Pliage, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Plier*; wallon, *ployeg*.

PLIANT, ANTE (pli-an, an-t'), *adj.* || 1° Qui [plie] facilement. Il [le jeune oiseau] sort, et, balancé [sur] la branche pliante, il hésite, il essaie une aile [encore] tremblante, DELILLE, *Trois règnes*, VIII. || Fig. [Ac]commodant, docile. C'était un homme assez [illegible] [Bucer], d'un esprit pliant, et plus fertile en [dis]tinctions que les scolastiques les plus raf[finés], BOSS. *Variat.* III, 3. L'on désirerait de ceux qui [ont] un bon cœur, qu'ils fussent toujours pliants, fa[ciles,] complaisants, LA BRUY. XI. || 2° Table pliante, [table] composée de plusieurs parties qui se replient [au] besoin, de manière à tenir moins d'espace. || 3° S[iége] pliant, siége qui se plie en deux, et qui n'a ni bras ni dossier. Enfin, il fut décidé que le Dauphin [n'au]rait qu'un siége pliant devant le roi d'Angleterre, mais qu'il aurait un fauteuil devant la reine [illegible]

FAY. *Mém. cour de France*, Œuv. t. II, p. 106, dans POUGENS. || Substantivement. Ôtez ce pliant et apportez un fauteuil, MOL. *Fest. de P.* IV, 3. M. de Guise n'eut qu'un pliant devant madame sa femme, [illegible] 35, 166. || 4° *S. m. pl.* Terme de chasse. Pliants ou perches, branches que l'on plie dans les avenues des pipées, pour y tendre des gluaux.

— SYN. PLIABLE, PLIANT. Il y a une différence entre ces adjectifs : ce qui est pliable, est susceptible d'être plié, quoique peut-être il n'ait jamais été plié. On ne dit pas un siége pliable mais un siége pliant. Un caractère pliable est un caractère qui n'a pas encore été plié, mais qui peut l'être; un caractère pliant est un caractère qui plie facilement, LAVEAUX.

— HIST. XIII° s. Tangrès [Tancrède] li fius marchis fert [frappa] Salehadin, L'escu li a trencié et le pliant hermin, *Ch. d'Ant.* II, 667.

PLICA (pli-ka), *s. m.* Voy. PLIQUE; plica est inusité.

† **PLICATIF, IVE** (pli-ka-tif, ti-v'), *adj.* Terme de botanique. Qui met en pli, qui chiffonne. Estivation plicative.

— ÉTYM. Lat. *plicatus*, part. de *plicare*, plier.

PLICATILE (pli-ka-ti-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui est susceptible de se ployer ou qui a une tendance naturelle à le faire, comme la corolle des liserons, qui se plisse le soir et ne s'ouvre que le matin.

— ÉTYM. Lat. *plicatilis*, de *plicare*, plier.

† **PLICATIPENNE** (pli-ka-ti-pè-n'), *adj.* Terme de zoologie. Se dit d'un insecte dont les élytres offrent de gros plis transversaux.

— ÉTYM. Lat. *plicatus*, plié, et *penne*.

† **PLICATURE** (pli-ka-tu-r'), *s. f.* Terme didactique. Formation de plis. Ce serait un problème au-dessus de la géométrie connue que de déterminer les figures qui peuvent résulter de tous les développements d'un certain nombre de plicatures données, BUFFON, *Animaux*, ch. 11.

— HIST. XIV° s. Plicature, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *plicatura*, de *plicare*, plier.

1. **PLIE** (plie), *s. f.* Poisson plat du genre de la limande, dit aussi plie franche, carrelet (*pleuronecte plie*). || Plie rude, un des noms vulgaires de l'*hippoglosse vulgaire* (malacoptérygiens), dit aussi flétan (*pleuronecte limandoïde* de certains auteurs).

— HIST. XIII° s. Barbues grasses, plaïs lées [larges], *Bat. des sept arts*. || XIV° s. Plais sont doulces à applanier à la main, et lymandes au contraire, *Ménagier*, II, 4.

— ÉTYM. Picard, *plaïe*, *player*, *plier*. L'ancienne forme est *plaïs*, du féminin; *plie* en paraît une altération. *Plaïs* tient sans doute au lat. *platessa*, sorte de poisson plat.

† 2. **PLIE** (plie), *s. f.* || 1° Ancien terme de manufacture. Une certaine longueur de fil. La plie de fil pour les peluches... sera au moins de 20 portées 1/2, *Arrêt du Cons.* 16 janv. 1717. || 2° Dans les fromageries de Rochefort, mettre en plies, placer de champ les fromages raclés et séchés.

1. **PLIÉ, ÉE** (pli-é, ée), *part. passé* de plier. 1° Mis en pli. Généralement presque tous les hommes, quoique couchés sur des fleurs, ne sauraient dormir, s'il y en a une seule feuille pliée en deux, FÉNEL. *Dial.* 2, *Morts anc.* || Plié en deux, se dit d'un homme à qui la maladie ou l'âge ne permet pas de se tenir droit. Je suis plié en deux, je souffre vingt-trois heures sur vingt-quatre, VOLT. *Lett. Richelieu*, 25 mai 1772. || 2° Courbé, fléchi. Ce bras [Dieu], qui rend la force aux plus faibles courages, Soutiendra ce roseau plié par les orages, VOLT. *Zaïre*, III, 4. || Se dit des rameaux qui se courbent en dehors comme ceux du saule pleureur. || Coquilles pliées, coquilles bivalves dont les valves présentent l'une un pli saillant, l'autre un pli rentrant destiné à recevoir le premier. || Couches pliées, couches de l'intérieur du globe qui offrent des plis anguleux plus ou moins multipliés. || Chez les insectes, ailes pliées, celles qui sont ployées longitudinalement comme un éventail. || Terme de blason. Il se dit des oiseaux qui n'étendent pas les ailes. Une aigle au vol plié. 3° Fig. Qui a reçu une habitude, une disposition comme une étoffe, un pli. Cela vient de ce que l'esprit de l'homme se trouvant plié de ce côté-là par la vérité, devient susceptible par là de toutes les faussetés, PASC. *Pens.* part. II, art. 16. Les autres ont des pensées si fortement pliées vers le mauvais côté et si inflexibles, qu'il serait inutile de les vouloir tourner d'un autre, FONT. *Bonh.* Œuv. t. III, p. 248, dans POUGENS.

2. **PLIÉ** (pli-é), *s. m.* Terme de danse. Mouvement des genoux quand on les plie.

— ÉTYM. *Plié* 1.

† **PLIEMENT** (pli-man), *s. m.* Action de plier.

— HIST. XVI° s. Pliement, COTGRAVE.

PLIER (pli-é), je pliais, nous pliions, vous pliiez; que je plie, que nous pliions, que vous pliiez, *v. a.* 1° Mettre en un ou plusieurs doubles et avec un certain soin du linge, des étoffes, du papier. Plier des serviettes, des hardes, une lettre. J'ouvrirai la valise, et vous, sans le plier, Tout du long au-dessus vous mettrez le papier, HAUTEROCHE, *Esp. fol.* II, 7. || Plier les étoffes, faire un pli au milieu dans toute leur longueur, et en faire ensuite plusieurs dans la largeur également distants les uns des autres, qu'on range alternativement en dedans et en dehors. Les femmes ne cessent jamais, ou de filer les laines, ou de faire des dessins de broderie, ou de plier les riches étoffes, FÉN. *Tél.* III. || Il se dit aussi pour remettre une étoffe en ses premiers plis. || Plier sur la main, faire tenir les mains en l'air et un peu éloignées l'une de l'autre, et faire passer tout autour du fil, de la soie, du galon. Plier un écheveau. || Plier des soies, mettre les écheveaux de soie, au sortir de la teinture, en deux ou en trois suivant la longueur qu'on veut donner aux bottes. || Plier un éventail, le monter et y mettre le bois. || 2° Serrer, fermer ce qui était étendu, déployé. La Nuit, qu'il me faut avertir, N'a plus qu'à plier tous ses voiles, MOL. *Amph.* I, 4. || Plier bagage, serrer les tentes, les bagages, et, par suite, décamper, se retirer, en parlant d'un corps de troupes. || Fig. Plier bagage, s'en aller, fuir à la hâte, furtivement. Tout est perdu, Cliton, il faut plier bagage, CORN. *Ment.* V, 3. || Populairement. Plier bagage, mourir. || On dit aussi : plier son paquet, mourir. || Plier la toilette, faire un paquet de la toilette, et, par suite, voler, emporter toutes les hardes d'une personne. Il y avait chez elle la plus grande liberté du monde... il y en a même qui lui ont volé tantôt sa bourse, tantôt sa pelotte d'argent... et jamais il n'y eut demoiselle du Marais à qui on ait si souvent plié la toilette, TALLEMANT DES RÉAUX, *Historiettes*, t. IX, p. 92. || On a dit aussi : plier la serviette. Il la défend [une fille] dans ce métier Du commissaire du quartier, Et qu'un filou ne la maltraite, Ou n'aille plier sa serviette, *le Voyage de Mercure*, p. 92, dans FR. MICHEL, *Argot*. || Plier toilette, s'est dit aussi dans le sens de plier bagage. Didon... Que la tyrannie et la haine De son frère Pygmalion... Contraignit de plier toilette, Et de déloger sans trompette, SCARR. *Virg.* I. Tous les dieux, de Paphos délogeant sans trompette, S'en vinrent habiter ces lieux; Et même les Amours plièrent la toilette Avec ce que leur mère eut de plus précieux, J. B. ROUSS. *Vers à Mme la comtesse de B****. || 3° Fléchir, courber. Plier les genoux. Plier le bras. Je pousse mon cheval et par haut et par bas, Qui pliait des gaulis aussi gros que le bras, MOL. *Fach.* II, 7. || Fig. Il faut plier les épaules, il faut se soumettre. || Fig. Plier les genoux devant le veau d'or, voy. VEAU. || Terme de manége. Plier un cheval, plier le cou d'un cheval, lui amener la tête en dedans ou en dehors, afin de lui rendre l'encolure souple. || Plier les jarrets, manier sur les jarrets. || Plier les reins, se dit du cheval qui aplatit sa croupe en galopant. || 4° Fig. Assujettir, faire céder, accoutumer. Tant Bucer avait réussi par ses discours ambigus à plier les esprits, de sorte qu'ils pussent se tourner de tous côtés, BOSS. *Variat.* III, 13. Ces âmes inflexibles qu'on ne peut plier, et qui n'ont de l'état religieux que la clôture et que l'habit, BOURDAL. *Exhort. sur l'obéiss. relig.* t. I, p. 272. Elle le plia avec douceur sous le joug de l'autorité maternelle, FLÉCH. *Duc de Mont.* Êtes-vous en état de discerner, entre vos conseillers, ceux qui suivent religieusement les règles, d'avec ceux qui voudraient les plier selon leurs vues? FÉN. t. XXII, p. 269. Tu dois à ton état plier ton caractère, VOLT. *Alz.* I, 4. Elles plient à leur gré la volonté de leur amant, DIDER. *Claude et Nér.* I, 47. Un règne absolu de soixante-douze ans [de Louis XIV] avait plié deux ou trois générations à l'obéissance et à la crainte, DUCLOS, *Œuv.* t. V, p. 247. Qu'il plie, en approchant de ces superbes fronts, Sa tête à la prière et son âme aux affronts, A. CHÉN. *Élég.* XVI. || Accommoder. Il [l'homme] plia jusqu'aux métaux à son usage, BOSS. *Hist.* I, 2. C'est la langue qui plie en tons articulés les sons vagues qui ne seraient que des chants ou des cris, BUFF. *Ois.* t. XI, p. 154. || Porter, engager. Il n'y a ni poste, ni crédit, ni richesses, ni titres, ni autorité, ni faveur qui aient pu vous plier à faire ce choix [choisir la Bruyère], LA BRUY. *Disc. à l'Acad. franç.* || 5° *V. n.* Devenir courbe. Faire plier un arc. Une lame d'épée qui plie jusqu'à la garde. Les vents me sont moins qu'à vous redoutables; Je plie et ne romps pas, LA FONT. *Fabl.* I, 22. L'arbre tient bon; le roseau plie, ID. *ib.* Et sous les pas nombreux de leur danse légère Faire à peine plier la mousse et la fougère, PERRAULT, dans RICHELET. À cinq heures 39 minutes, la pièce [de bois] n'avait encore plié que de deux pouces, quoique chargée de seize milliers, BUFF. *Hist. nat. Part. exp.* Œuv. t. VIII, p. 174. || Fig. C'est un roseau qui plie à tout vent, se dit d'une personne qui n'a point de fermeté, qui cède à toute personne ou à toute chose. || Terme de marine. Incliner sur un côté, en parlant d'un navire que le poids du vent dans ses voiles fait pencher plus que de raison. || 6° S'affaisser, ne pas pouvoir porter. Le plancher pliait sous le faix. Cet arbre plie sous le poids de ses fruits. || Fig. Contemplez-le [un heureux] dans le jour même où il a été nommé à un nouveau poste... voyez... comme il plie sous le poids de son bonheur, LA BRUY. VIII. Ces gens lisent toutes les histoires, et ignorent l'histoire... ils plient sous le faix, leur mémoire en est accablée, ID. XIII. On voit tous les jours plier sous les maux des hommes que le ciel n'épargne pas, DIDER. *Claud. et Nér.* II, 56. || Fig. Plier sous le poids des années, être accablé par l'âge. || 7° Fig. Céder, se soumettre. Tout plia devant la cour : Mme de Longueville se sauva par mer en Hollande, RETZ, *Mém.* liv. III, p. 140, dans POUGENS. Louis, en une infinité de rencontres, est contraint de plier sous les coups de sa mauvaise fortune, BOSS. 2° *panég. St Franç. de P.* I. Qui ne veut jamais plier casse tout à coup, ID. *Politique*, IV, II, 2. A-t-il plié [Montausier] sous la grandeur, lorsqu'elle s'est trouvée injuste? FLÉCH. *duc de Montaus.* C'en est fait, mon orgueil est forcé de plier, RAC. *Esth.* III, 6. Dans la société, c'est la raison qui plie la première; les plus sages sont souvent menés par le plus fou et le plus bizarre, LA BRUY. V. Vous dites qu'il faut être modeste... faites seulement que les hommes n'empiètent pas sur ceux qui cèdent par modestie, et ne brisent pas ceux qui plient, ID. XI. Il fallut que le pape pliât : il fut forcé d'envoyer son neveu, le cardinal Chigi, en qualité de légat à latere, faire satisfaction au roi, VOLT. *Louis XIV*, 7. Il est impossible de rompre en visière aux gens qui plient, MIRABEAU, *Lett. orig.* t. III, p. 554. Il est temps que les lois prohibitives plient sous l'impérieuse loi de la nécessité, RAYNAL, *Hist. phil.* XIII, 65. || 8° En parlant des troupes, reculer dans un combat. La cavalerie ennemie, fondant sur la nôtre, la fit plier, PELLISSON, *Lett. hist.* t. II, p. 108, dans POUGENS. Ils avaient en tête Aristide et Thémistocle, qui les soutinrent longtemps avec un courage intrépide, mais qui furent enfin obligés de plier, ROLLIN, *Hist. anc.* Œuv. t. III, p. 147, dans POUGENS. || En termes de marine, on dit qu'un bâtiment de guerre plie lorsqu'il quitte le combat, qu'il fuit le champ de bataille. Le combat commença par les deux vaisseaux de la tête des deux avant-gardes; Ruyter agit en homme qui voulait faire plier la nôtre, à quelque prix que ce fût, *Mém. de Villette*, 1676, dans JAL. || 9° Se plier, *v. réfl.* Se courber, être fléchi. Le bois se plie peu à peu, BOSS. *Conn.* V, 4. Les monnaies, qui ne doivent ni se plier, ni s'effacer, ni s'étendre, auraient tous ces inconvénients si elles étaient fabriquées d'or pur, BUFF. *Min.* t. IV, p. 204. J'étais comme un arbre qu'on transporterait d'une forêt dans un jardin, et dont les branches ne pourraient qu'à la longue se plier au gré du jardinier, BARTHÉL. *Anach.* ch. 3. || Fig. La croyance des hommes s'est pliée par là, PASC. *Miracles*, 20, éd. FAUGÈRE. Un homme d'esprit qui saurait se tourner et se plier en mille manières agréables et réjouissantes, LA BRUY. IX. Les uns à un certain âge ne peuvent plus se plier eux-mêmes contre certaines habitudes qui ont vieilli avec eux, FÉN. *Tél.* XVI. || 10° Fig. S'accommoder, déférer à. Il se plie sans cesse au gré des passions d'autrui, MASS. *Mystères*, *Passion*. Tout se plie à mes principes, MONTESQ. *Esp.* XXVIII, 6. Il faut donc [pour le théâtre] se plier au goût d'une nation d'autant plus difficile qu'elle est depuis longtemps rassasiée de chefs-d'œuvre, VOLT. *Mérope*, *Lett.* La grande âme de ce digne homme, toute républicaine et fière, ne pouvait se plier que sous le joug de l'amitié, J. J. ROUSS. *Confess.* XII. La raison sans guide assuré, se pliant toujours vers l'intérêt personnel dans les choses douteuses, ID. *Paix perp.* Les Tartares, qui s'étaient pliés aux mœurs et au gouvernement de la Chine, RAYNAL, *Hist. phil.* V, 18. || Proverbe. Il vaut mieux plier que rompre, c'est-à-dire il vaut mieux obéir, céder, que s'exposer à être maltraité, à tout perdre.

— REM. Des grammairiens ont essayé de distinguer plier et ployer. Le fait est que ces deux mots sont identiques, n'étant que deux variétés de pro-

prononciation, l'i, dans la langue du moyen âge, se changeant souvent en oi, suivant les dialectes : *lier, loier, prier, proier*, etc. L'usage aurait pu y introduire des différences; mais il ne l'a pas fait: tout se réduit à ce que, en certaines locutions, plier est plus usité que ployer, et ployer que plier.

— HIST. Xe s. Ne ule cose non la pouret [pouvait, *pourrait*] omque pleier, *Eulalie*. || XIe s. Si l'en dunez cest gant ad or pleiet [ainsi donnez-lui pour cela ce gant à or plié], *Ch. de Rol.* CLXXXIX. || XIIe s. Justamonz passe avant, son gant au poing li plie: Guiteclins le reçoit et la bataille otrie [octroie], DU CANGE, *Gloss. français.* || XIVe s. Mauvaisement son sens emploie Li conseillieres [des princes], quand il ploie Aussi com li rosiaus au vent, J. DE CONDÉ, t. III, p. 278. Il ne me chault qu'il en aviengne; Qui ne pourra ploier, si brise, J. BRUYANT, dans *Ménagier*, t. II, p. 7. || XVIe s. Une fine toille de cypre, toute battue d'or, curieusement pliée comme si feust ung rochet de cardinal, RAB. *Sciomach.* Il plie et forme tous nos sens pour les assujettir à son empire, CALV. *Instit.* 720. Si tous plioient le genouil devant Jesus Christ, ID. *ib.* 751. Si vous ne la formez de bonne heure, la langue ne se poult plier, MONT. I, 164. Plier le corps à toutes façons et coustumes, ID. I, 184. Plions bagages, ID. I, 279. Ils se plieront mieulx à ce conseil, ID. I, 280. Clore et plier une lettre, ID. I, 293. Elles eslevoient leurs enfants sans les attacher ne plier, ID. II, 163. Plier soubs le faix, ID. II, 168. Il [Romulus] avoit baillé le signe pour commencer le ravissement, quand il plieroit un pan de sa robbe, et puis le desplieroit, AMYOT, *Rom.* 20. Leurs espées [des Gaulois] estoient forgées de fer fort mol, de sorte qu'elles se courboient et plioient incontinent, ID. *Cam.* 70. Il plia soubs le joug, et se remeit de toutes choses à la mercy des Romains, ID. *P. Æm.* 13. Les soldats, avec leurs harquebuses les meches estaintes, et les drappeaux pliez dans les coffres, D'AUB. *Hist.* II, 156. Plier le coude [aimer à boire], OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. Wallon, *ploy*; picard, *plicher*, plier, céder; Berry, *pléger*, *pleyer*; provenç. *plegar*, *pleiar*; espagn. *plegar*; portug. *pregar*; ital. *piegare*; du lat. *plicare*; grec, πλέκειν; sanscr. *pric*, mêler, joindre, courber (voy. PLOYER).

PLIEUR, EUSE (pli-eur, eû-z'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui plie des étoffes, du papier, etc. || 2° *Adj.* Chenilles plieuses, et, substantivement, plieuses, chenilles qui plient les feuilles des arbres pour se construire des nids. Le procédé des plieuses suppose des manipulations plus recherchées que celles des lieuses; elles plient les feuilles en entier ou en partie, BONNET, *Contempl. nat.* XII, 7.

— HIST. XVIe s. Les hommes mal vestus, quand ils seroient plieurs de corporaux, si sont-ils à tous coups prins pour espies, DESPER. *Contes*, LXXXII. Les muscles flecheurs ou plieurs du carpe, PARÉ, IV, 28.

— ÉTYM. *Plier*; ital. *piegatore*.

† PLINGER (plin-jé. Le *g* prend un *e* devant *a* et *o* : plingeant, plingeons), *v. a.* Donner la première trempe dans le suif à la chandelle commune.

— ÉTYM. Ce semble une altération de *plonger*.

† PLINGEURE (plin-ju-r'), *s. f.* Action de plinger. Quand cette trempe [des chandelles] qu'on nomme plingeure est faite, *Dict. des arts et mét. Chandelier.* || La pleingeure se dit aussi plongée.

PLINTHE (plin-t'), *s. f.* || 1° Terme d'architecture. Membre plat et carré, tel que la face d'une base de colonne. || Fig. Le pin se dresse sur les plinthes des rochers, CHATEAUB. *Voyage en Amér. Lacs du Canada.* || 2° Bande plate qui règne au pied d'un bâtiment, au bas d'un mur d'appartement. || Plinthe de mur, espèce de plate-bande qui indique la ligne des planchers sur la façade d'un bâtiment, ou qui règne au sommet d'un mur de clôture. || Plinthe de menuiserie, la bande de bois qui règne au pied d'un lambris courant. || 3° Terme de ponts et chaussées. Assise continue formant saillie sur le nu des têtes d'un pont ou d'un autre ouvrage. || 4° Plinthe ou socle, nom des carreaux qui portent et forment le premier rang d'un pédale de construction.

— REM. La Fontaine a fait plinthe du masculin : Sur chaque côté du plinthe, *Psyché*, II, p. 168.

— HIST. XVIe s. Des colonnes pour soutenir le plinthe de ce bastiment [une sépulture], B. DESPERIERS, *Bergeries*, t. I, p. 30, dans LACURNE.

— ÉTYM. Πλίνθος, proprement brique carrée, et, de là, plinthe.

† PLINTHITE (plin-ti-t'), *s. f.* Minéral à texture compacte et terreuse, d'un rouge de brique, formé principalement de silice, d'alumine et de peroxyde de fer, que l'on trouve dans le comté d'Antrim, en Irlande.

— ÉTYM. Πλίνθος, brique, à cause de la couleur.

† PLIOCÈNE (pli-o-sè-n'), *adj.* Terme de géologie. Terrain pliocène, ou, substantivement, le pliocène, terrain tertiaire superposé au miocène, et contenant plus de coquilles récentes, actuellement vivantes. Vieux pliocène. Nouveau pliocène.

— ÉTYM. Πλεῖον, plus, et καινός, récent, dénomination faite par le géologue anglais Lyell.

PLIOIR (pli-oir), *s. m.* || 1° Petite lame de bois ou d'ivoire, arrondie par le bout, qui sert à plier et à coudre le papier. La plieuse passe dessus deux ou trois coups de plioir pour bien étendre les feuilles... elle s'aide de son plioir, afin de ne pas faire de faux plis, en dirigeant le pli à l'endroit où il doit se trouver, RORET, *Manuel du relieur*, 1827, p. 22 et 23. || 2° Terme de pêche. Moitié d'un morceau de roseau ou de sureau, échancrée à ses deux extrémités, sur laquelle on conserve les lignes, ficelles ou rallonges dont on peut avoir besoin. || 3° Moule servant à faire les tuiles courbes. || 4° Pince dont le layetier se sert pour faire les charnières des cassettes. || 5° Table et lame de bois dont on se sert pour plier les étoffes.

— HIST. XVIe s. Plioir, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. *Plier.*

† PLIONNAGE (pli-o-na-j'), *s. m.* Sorte de boisage des puits de petites dimensions.

1. PLIQUE (pli-k'), *s. f.* Terme de médecine. Maladie qu'on observe particulièrement en Pologne, et qui est caractérisée par l'entrelacement et par l'agglutination des cheveux.

— ÉTYM. Lat. médical, *plica*, du lat. *plicare*, à cause que les cheveux sont enchevêtrés.

† 2. PLIQUE (pli-k'), *s. f.* Terme de musique. Signe de notation neumatique, plus tard transporté dans la musique sur portée. La plique désignait deux notes tremblées. La seule trace que l'on trouve dans les plus anciens manuscrits de ce que nous appelons agréments du chant, est un signe ou note appelée plique par les anciens, PERNE, *Chanson du Ch. de Couci, introd. à la musique.*

— ÉTYM. Bas-lat. *plica*, pli, de *plicare*, plier.

† PLIQUÉ, ÉE (pli-ké, kée), *part. passé* de pliquer. Affecté de la plique. Les chevaux de la Pologne, d'ailleurs fort petits, ont les crinières si longues qu'il est rare qu'on ne les trouve pliquées, LARREY, *Instit. Mém. sc. phys. et math. Sav. étr.* t. II, p. 212.

† PLIQUER (SE) (pli-ké), *v. réfl.* Devenir affecté de la plique. M. de la Fontaine pense que, de toutes les couleurs de cheveux, les châtains bruns sont les plus sujets à se pliquer, ROUSSILLE, *Instit. Mém. sc. phys. et math. Sav. étr.* t. II, p. 167.

† PLISSAGE (pli-sa-j'), *s. m.* Action de plisser; résultat de cette action.

— ÉTYM. *Plisser*; wallon, *plisseg*.

PLISSÉ, SÉE (pli-sé, sée), *part. passé* de plisser. || 1° À quoi on a fait des plis. Damoiseaux aux canons plissés, SCARRON, *Poés. div. Œuv.* t. VII, p. 345, dans POUGENS. || Se dit, en botanique, des organes qui offrent une série de plis disposés en éventail. || 2° Substantivement. Ce qui est plissé. Le plissé d'une chemise. Le plissé des feuilles. || Petits plissés, petites espèces de champignons du genre agaric.

PLISSEMENT (pli-se-man), *s. m.* Action de plisser; effet de cette action.

— HIST. XVIe s. Plissement, OUDIN, *Dict.*

PLISSER (pli-se). || 1° *V. a.* Former des plis les uns sur les autres ou les uns à côté des autres avec les doigts, et les tenir ensuite soit par un fil, soit par un ruban en étoffe. || 2° *V. n.* Cette étoffe plisse, il s'y fait des plis. || 3° Se plisser, *v. réfl.* Devenir plissé. Son front se plissait. Cette étoffe se plisse bien.

— HIST. XVIe s. Mais un enfant de sa main imbecille, Grattant tout doux le sanglier herissé, Le tournera à son vouloir plissé, Mieux qu'un luicteur.... AMYOT, *Com. refrén. la colère*, 37.

— ÉTYM. Dérivé de *pli*; wallon, *plissî*.

PLISSEUR (pli-seur), *s. m.* Celui qui plisse. Un plisseur de canons, SCARR. *Jod.* rev. II, 2.

PLISSURE (pli-su-r'), *s. f.* || 1° Manière de faire des plis. Cette blanchisseuse n'entend rien à la plissure. || Assemblage de plusieurs plis. Une plissure bien faite. || 2° Terme de géologie. Repli. Les géologues pensant que le terrain nummilitique était plié sur lui-même, et qu'avec une pareille configuration il remplit une plissure faite par les roches liasiques abaissées sous les anthracifères, SISMONDA, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LIII, p. 117.

— HIST. XVIe s. Aussi se cognoit aucunement l'aage des chevaux aux balievres de dessus, contant pour autant d'années qu'on y trouve de plissures, O. DE SERRES, 304.

† PLIURE (pli-u-r'), *s. f.* Terme de relieur. Action de plier une feuille. La pliure des titres est la chose à laquelle manquent tous les relieurs, LESNÉ, *la Reliure*, p. 144.

— HIST. XVIe s. Un papier sans plieure et sans marge, MONT. I, 293.

— ÉTYM. *Plier*; ital. *piegatura*.

PLOC (plok), *s. m.* || 1° Poil de vache. Couvertures de ploc, le cent pesant 15 livres, *Décl. du roi* nov. 1640, *Tarif.* Ploc ou fil de poil de vache, le cent pesant estimé 7 livres 10s, *ib.* || 2° Terme de marine. Mélange de poil et de goudron dont on se sert pour défendre les navires contre certains insectes rongeurs. || 3° Poil, laine de rebut. Dans la 4e classe des poils de rebut, se trouvent tous les poils provenant de l'éjarrage, du soufflage, du lavage à la chaux, en un mot tout le ploc impropre aux usages de la chapellerie, de la filature et de la brosserie, C. D'AMEZEUIL, *Monit. univ.* 6 oct. 1867, p. 1[illegible], 3e col. || Se dit aussi du coton qui voltige dans les filatures.

— ÉTYM. Probablement un radical *ploc* équivalent à *plic*, du lat. *plicare*, entrelacer.

† PLOCAGE (plo-ka-j'), *s. m.* Action de carder les laines.

† PLOIEMENT (ploi-man), *s. m.* Terme militaire. Sorte d'évolution.

— ÉTYM. *Ployer.*

PLOMB (plon; le *b* ne se lie jamais; le plon et fer; au XVIe siècle, le *b* ne se prononçait pas [illegible] PALSGRAVE, p. 24), *s. m.* || 1° Métal d'un blanc [illegible]tre, très-mou et très-pesant. Allié avec la moitié de son poids d'étain, le plomb forme la soudure des plombiers; combiné avec environ le quart de son poids d'antimoine, il constitue les caractères d'imprimerie. Un heurt survient : adieu le char; Voilà messire Jean Chouart Qui du choc de son mort a la tête cassée; Le paroissien en plomb entraîne son pasteur, FONT. *Fabl.* VII, 11. Il [Lémery] découvrit en 17[illegible], comme il l'avoue, par un pur hasard, que le plomb lorsqu'il a une certaine figure, fort approchante d'un segment sphérique ou d'un champignon, devient presque aussi sonore que le métal dont on fait les timbres d'horloge, MAIRAN, *Éloges, Lémery.* [illegible] lui versa [à Damiens] du plomb fondu avec de la poix-résine et de l'huile bouillante sur toutes ses plaies; ces supplices réitérés lui arrachaient les plus affreux hurlements, VOLT. *Hist. parl.* LXVII. || Écumer le plomb, en ôter l'écume. || Fig. Du plomb à de l'or fais-tu comparaison? TRISTAN, *M. de Chrispe*, IV, 11. Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé? RAC. *Ath.* III, 7. || Il lui faudrait un peu de plomb dans la tête, il est léger, étourdi. || Il a du plomb dans la tête, il est sage, posé, sérieux. || On dit dans un sens analogue : mettre du plomb dans la tête. C'était assez pour avoir mis du plomb dans sa tête [de Tonquedec]; mais il y a des têtes qui ne se lestent jamais, SÉV. 19 août 1671. || Il est comme une dague de plomb, se dit d'un homme simple et grossier. || 2° Fig. Il se dit pour exprimer la pesanteur. Il faut attendre les occasions, qui ne marchent qu'à pas de plomb, BOSS. *Serm.* [illegible] I. Sur ma tête inclinée, Écoute, cette nuit il est venu s'asseoir [le cauchemar], Posant sa main de plomb sur mon âme enchaînée, V. HUGO. *Odes*, [illegible] || Galette de plomb, voy. GALETTE. || Familièrement. Cul de plomb, homme assidu à un travail de bureau. || Siècle de plomb, s'est dit du 11e et du 12e siècle. || Sommeil de plomb, sommeil très-profond. || 3° Blanc de plomb, un des noms vulgaires donnés au carbonate de plomb, appelé aussi céruse. Céruse fine, ou blanc de plomb, le 100 pesant payera [illegible] livre, *Tarif*, 18 sept. 1664. || 4° Plomb [illegible] sec et cassant. || Plomb noir, celui qu'on [illegible] les arts. || Plomb blanchi, plomb mêlé [illegible] Plomb blanc, carbonate de plomb. || [illegible] chromate de plomb natif. || Plomb corné, chlorure de plomb. || Plomb jaune, molybdate de plomb. || Plomb spathique, phosphate de plomb. || Plomb vitreux, sulfate de plomb. || 6° Plomb d'œuvre, plomb argentifère dont on extrait l'argent par la coupellation. || Plomb d'épreuve, plomb très-pur qui sert dans la coupellation pour séparer l'argent de l'or. || 7° Mine de plomb ou plombagine, [illegible] employé à faire des crayons. || Plomb de mer, [illegible] impropre donné quelquefois au graphite (plombagine), employé pour vernir le plomb de [illegible] || Terme de relieur. Plomb, composition de [illegible] de plomb, de colle et d'eau qu'on met sur la tranche d'un livre. || 8° Terme des graveurs de [illegible] Plomb à la main, une certaine quantité de plomb fondu, sur lequel ils appliquent leur [illegible] pour voir parfaitement l'empreinte. || 9° Terme d[illegible]

merie. Lire sur le plomb, lire sur la composition même. || 10° Terme de plombier. Tout le plomb qu'on met sur les toits et autres endroits de la maison. Poser le plomb. Je vis qu'au péril de sa vie mon petit-fils s'était sauvé par les plombs, qui sont excessivement étroits, GENLIS, *Ad. et Théod.* t. II, p. 466, dans POUGENS. || *S. m. pl.* Terme de marine. Les divers tuyaux de dalots, de bouteilles, ou autres conduits en plomb qui existent à bord. || 11° Plomb de vitres, plomb fondu en petites bandes, pour lier entre eux les petits carreaux des vitrages. Mettre en plomb, loger le verre dans le plomb. Nous vîmes une église dont les toits étaient enfoncés, les plombs des fenêtres arrachés, CHATEAUBR. *Génie*, III, V, 3. Plomb à rabot, celui qui n'a point été tiré ou laminé, mais qui est aminci au moyen du rabot. || 12° Les plombs de Venise, la toiture de plomb du palais de Saint-Marc, à Venise, en dessous de laquelle étaient les prisons. Voyez, Milord, si dans cette occurrence votre sollicitude paternelle imaginerait quelque chose pour me préserver d'aller sous les plombs; ce qui serait finir assez tristement une vie bien malheureuse, J. J. ROUSS. *Lett. à Mil. Maréchal*, *Corresp.* VI, p. 176, dans POUGENS. || 13° Colique de plomb ou des peintres (en bâtiment), colique violente causée par l'oxyde de plomb contenu dans les couleurs à huile. || 14° Soldat de plomb, voy. SOLDAT. || 15° Balles ou grains de plomb dont on charge les armes à feu. Je me réjouis de ce que vous êtes devenu le plus fort homme du monde, et que le travail, les veilles, les maladies, le plomb ni le fer des Espagnols ne vous peuvent faire de mal, VOIT. Lett. 64. Déjà du plomb mortel plus d'un brave est atteint, BOIL. *Épître* IV. Ou d'un plomb qui suit l'œil et part avec l'éclair, Je vais faire la guerre aux habitants de l'air, ID. *ib.* VI. || Grains de plomb, petites boules de plomb ayant des numéros suivant leur différente grosseur, qui servent pour chasser, pour rincer des bouteilles, nettoyer les plumes de fer, etc. || Mettre du plomb dans la tête de quelqu'un, lui casser la tête d'un coup de fusil ou de pistolet. || Fig. Il n'a ni poudre ni plomb, il est dépourvu de tout ce qu'il lui faudrait. || 16° Terme de marine. Plomb de sonde, ou, simplement, plomb, masse de plomb généralement façonnée en cône ou en pyramide, qu'on attache à l'extrémité d'une cordelette, et dont on se sert pour mesurer la profondeur de l'eau. Il faut toujours avoir le plomb à la main quand on aborde des côtes inconnues. || Fig. Jeter son plomb sur quelqu'un ou quelque chose, former un dessein qui a pour objet cette personne ou cette chose. Le personnage jette son plomb sur messer Nicia, ...FONT. *Mandr.* J'ai jeté mon plomb sur Mlle Isabelle, ...COURT, *Retour des officiers*, sc. 11. || 17° Petit sceau de plomb en usage dans les manufactures pour certifier la qualité, l'aunage des étoffes, et, dans les douanes, pour attester que les ballots ont payé les droits, et empêcher qu'ils ne soient ouverts avant d'être arrivés à destination. Ledit droit d'un ... sera indistinctement perçu pour chaque empreinte, marque ou plomb qui.... sera apposée tant sur les étoffes que sur les toiles et toileries, *Lett. pat.* du 22 déc. 1781. || 18° Fil à plomb, ou, simplement, plomb, morceau de métal suspendu à une ficelle, dont les maçons, les charpentiers, etc. se servent pour élever verticalement leurs ouvrages. Mettre, dresser à plomb, rendre vertical. || On dit dans le même sens : être à plomb. Deux petites lames ...ées à plomb, DESC. *Diopt.* || 19° Terme de pêche. ...partie de la ligne qui la fait enfoncer dans l'eau. || 20° Plomb, morceau de plomb aplati que les femmes mettaient autrefois à leurs manchettes pendantes pour les faire bien tenir. || Fig. Il faudrait lui mettre du plomb dans la manche, se dit, en Normandie, aux enfants qui commettent des étourderies. || Les femmes mettent quelquefois aujourd'hui des grains de plomb pour faire mieux ...ter leurs robes. || 21° Espèce de pelote très... qui sert à fixer l'ouvrage de couture ou autre pour en faciliter l'exécution. || 22° Espèce de cuvette où l'on jette, aux différents étages d'une maison, les eaux sales. Ces plombs sentent mauvais. || 23° Nom vulgaire du mélange gazeux délétère qui s'échappe des fosses à vidange, et dont le principe le plus vénéneux est le sulfhydrate d'ammoniaque. On ne pourrait, sans un extrême danger, descendre aussitôt dans les fosses; les vapeurs empoisonnées qui règnent à la surface des matières dans ces premiers instants, et que les vidangeurs appellent plomb, sont tellement nuisibles, qu'elles ont quelquefois causé une mort soudaine... *Dict. des ... et m. Vidangeur.* || Asphyxie causée par ce gaz aux vidangeurs. || Par extension, le peuple donne le nom de plomb à la syphilis. || 24° À plomb, *loc. adv.* Perpendiculairement. En sorte qu'elle ne descende pas tout droit et à plomb, DESC. *Monde*, 11. On cuit; c'est un soleil ardent, Qui ses traits à plomb va dardant, Mais d'une force si cruelle Qu'on se sent bouillir la cervelle, PERRAULT, *Chasse*, dans RICHELET. Dans la principale des îles Orcades, il y a des côtes composées de rochers coupés à plomb et perpendiculaires à la surface de la mer, BUFF. *Hist. nat. Preuv. théor. terre, Œuv.* t. II, p. 101. Un puits très-profond était entièrement éclairé; ce qui marquait évidemment que Syenne était sous le tropique, et qu'au temps où le soleil y arrive, il était à plomb sur la tête des habitants de cette ville, BAILLY, *Hist. astr. mod.* t. I, p. 38. || Fig. La découverte qui déshonorait le P. Levassor retombait à plomb sur les jésuites, ST-SIM. 79, 26. Cette remarque tombait à plomb sur un gros manant qui dînait avec nous, J. J. ROUSS. *Conf.* II. || 25° Pour le substantif aplomb, qui est *à plomb* écrit en un seul mot, voy. APLOMB.

— HIST. XIII° s. Il sunt noié aussi come pluns es granz aigues, *Psautier*, f° 183. Frere Hamon, qui estoit templier et mestre desus les mariniers, dit à un de ses vallez : giete ta plomme [sonde]; et si fist il, JOINV. 283. || XIV° s. Les ouvriers auront du plon [lingot] de vingt mars d'or ouvré de deniers d'or à l'aignel vingt sols tournois, *Ordonn.* 25 sept. 1327. Les ouvriers ne pourront faire du plon de 40 mars, que deus onces de deffaute, *ib.* Lesquelz moines getterent plommées d'acier et de plonc, DU CANGE, *plumbata*. || XV° s. Les possesseurs ou detenteurs des maisons dessus dites.... ne pourront d'icelles maisons rien oster tenant à plomb, à cloux ou à chevilles, FROISS. II, II, 241. || XVI° s. Des cannes farcies de plomb, MONT. II, 17. Nous avons plus besoing de plomb que d'ailes, ID. III, 279. Pour se laisser tomber à plomb et de si hault, il fault.... ID. IV, 204. On ne peut en France prendre possession d'un benefice en vertu de simple signature, sans bulles expediées soubs plomb, P. PITHOU, 65. Le mont Olympe.... a de hauteur à droit plomb mesurée.... AMYOT, *P. Æm.* 25. Il fit compasser la meche à ses soldats au nombre de soixante, et les fit tous tirer à plomb dans l'esquif à la longueur de vingt pas, D'AUB. *Vie*, LXXX. La porte que firent les attaquans les fit marcher à pied de plomb, ID. *Hist.* II, 74. Las! les plombs ennemis ne m'avoient point blessé; Les balles de vos yeux sont beaucoup plus à craindre, Qui m'ont en mille endroits cruellement percé, DESPORTES, *Diverses amours*, XVII. Sa manche sera enfermée En deux poingnets de plomb pesant, *Rec. de farces*, p. 427. Ceux qui ont force vent en la teste l'ont legere; et dit-on que ceux-cy, ils devroient mettre du plomb en leur teste, BOUCHET, *Serées*, III, p. 252, dans LACURNE. L'alignement et plomb du pied de son mur, *Coust. gén.* t. II, p. 1072. Dans une gaine d'or un cousteau de plomb, COTGRAVE.

— ÉTYM. Wallon, *plonk*; provenç. *plom*; esp. *plomo*; port. *chumbo*; ital. *piombo*; du lat. *plumbum*.

PLOMBAGE (plon-ba-j'), *s. m.* || 1° Action de garnir de plomb. || 2° Action de marquer avec un plomb. || 3° Plombage des dents, opération qui consiste à remplir exactement la cavité d'une dent cariée avec une substance métallique malléable, qui autrefois était du plomb, puis des feuilles d'étain, d'argent, d'or ou de platine, et aujourd'hui un chlorhydrate de platine qui durcit en très-peu de temps. || 4° Opération agricole qui consiste à presser, à tasser plus ou moins la terre après l'ensemencement; ce qui se fait, dans les champs avec des rouleaux pesants, dans les jardins avec les pieds seuls ou armés d'une planche ou batte fixée par des courroies. || 5° Action de polir le marbre avec une molette de plomb.

— ÉTYM. *Plomber.*

† **PLOMBAGIN** (plon-ba-jin), *s. m.* Terme de chimie. Principe âcre découvert dans la racine de la dentelaire (*plumbago europæa, L.*).

PLOMBAGINE (plon-ba-ji-n'), *s. f.* Synonyme de graphite et de mine de plomb, voy. PLOMB, n° 7.

— HIST. XVI° s. Plombagine, COTGRAVE.

— ÉTYM. Ital. *piombagine*; du lat. *plumbaginem* de *plumbum*, plomb, à cause que cette substance a un éclat métallique, comme le plomb.

† **PLOMBAGINÉES** (plon-ba-ji-née), *s. f. pl.* Famille de plantes à laquelle le *plumbago europæa* a servi de type.

† **PLOMBATE** (plon-ba-t'), *s. m.* Terme de chimie. Genre de sels produits par l'oxyde plombique jouant le rôle d'acide.

† **PLOMBATEUR** (plon-ba-teur), *s. m.* Titre d'un officier de la chancellerie romaine, dont l'office est de plomber les bulles. On dit aussi plombeur.

— ÉTYM. *Plomber.*

PLOMBÉ, ÉE (plon-bé, bée), *part. passé* de plomber. || 1° Garni de plomb. Canne plombée. || 2° Dent plombée, dent gâtée dont la cavité a été obturée avec une feuille métallique, ou un amalgame d'argent, d'or ou de platine. || 3° Terme de marine. Navire bien plombé, navire bien calé ou chargé. || 4° Dont la couleur se rapproche de celle du plomb, livide. Les envieux ont ordinairement le teint plombé, DESC. *Pass.* 184. Je la trouvai toute battue, le teint plombé, avec des yeux qui venaient de pleurer, MARIVAUX, *Jeux de l'am. et du has.* I, 1. L'horizon était grisâtre, la mer plombée et sans oiseaux, CHATEAUBR. *Itin.* 3° part.

† **PLOMBÉE** (plon-bée), *s. f.* || 1° Anciennement, flèche armée de plomb. || Massue garnie de plomb. || 2° Terme de pêche. Corde garnie de balles de plomb, dont on borde le pied de certains filets, afin qu'ils se maintiennent au fond de l'eau. || 3° Terme de charpentier. Action de prendre l'aplomb d'une pièce de bois par les deux bouts, afin de refaire une des faces. || 4° Composition dont on se sert pour colorer en rouge.

— HIST. XIV° s. La siste [sixième] chose con doit apenre les batilleurs, est ferir de maches plomées pendues à chaines de fer à un baston gros, et cele plomée donne très grand cop, qui ferir en sot [sut], DU CANGE, *plumbatæ*. || XV° s. Là estoit le cliquetis sur ces bassinets si grand et si haut d'espées, de haches, de plombées et de maillets de fer.... FROISS. II, II, 197. Là furent abattus vilainement et mortellement l'un sur l'autre et ferus de haches et de plommées, ID. II, III, 30.

— ÉTYM. *Plombé.*

PLOMBER (plon-bé), *v. a.* || 1° Attacher, appliquer du plomb. Plomber les faîtes d'un toit couvert d'ardoise. || Plomber une canne, mettre du plomb à son extrémité. || 2° Terme de manufactures et de douanes. Attacher un petit sceau de plomb soit à des étoffes pour en certifier la qualité ou l'aunage, soit à des ballots, des coffres, etc. pour marquer qu'ils ont payé le droit, et pour empêcher qu'ils ne soient ouverts dans les autres bureaux. Chaque sixain des marchandises de bonneterie.... sera.... traversé d'un fil à l'extrémité, auquel ils appliqueront un plomb portant l'empreinte de leur bureau, à condition que, si les sixains qui auront été ainsi plombés ne se trouvaient pas assortis convenablement pour la vente, lesdits gardes. . . seront tenus de plomber de nouveau les mêmes sixains, *Lett. pat.* 1er mars 1638. || 3° Terme de diplomatique. Attacher à une bulle, à une charte une médaille de plomb portant un sceau. || 4° Terme de marine. Plomber un corps, le faire immerger avec du plomb ou avec des poids. || 5° Juger de la position verticale d'un ouvrage à l'aide d'un fil à plomb. Plomber un mur. || Terme de marine. Plomber un couple, le présenter, l'établir sur la quille, dans la position voulue. || 6° Plomber une dent, en opérer le plombage. || 7° Polir le marbre avec une molette de plomb. || 8° Plomber de la vaisselle de terre, la vernisser avec la mine de plomb ou graphite. Limailles d'épingles servant à plomber pots de terre, le cent pesant estimé 10 livres, *Décl. du roi*, nov. 1649, *Tarif.* || 9° Terme de relieur. Mettre sur la tranche d'un livre la composition dite plomb. || 10° Battre, fouler des terres pour les affermir, soit avec des rouleaux, soit en marchant dessus les pieds serrés. || Plomber un arbre, fouler la terre avec les pieds autour d'un arbre nouvellement planté, pour l'affermir. || 11° Populairement. Donner la syphilis. Il a été plombé. || 12° *V. n.* On dit que l'émail plombe, pour dire qu'il devient louche et de couleur de plomb, lorsqu'il est appliqué sur un fond qui l'obscurcit. || 13° Se plomber, *v. réfl.* Prendre une teinte plombée. À Orsière, le teint commence à se plomber; à Saint-Branchiet, les symptômes [de crétinisme] deviennent plus marqués, SAUSSURE, *Voy. Alpes*, t. IV, p. 268, dans POUGENS.

— HIST. XIII° s. Et quant il furent venu [les engins], si les fist drecier hastivement et ploumer pour le feu grigois, *Chr. de Rains*, 37. Nus deicier ne puet ne ne doit fere ne acheter dez ploumez, quelque chance que il doinent, de quoi qu'il soient ploumez, soit de vif argent ou de plons, *Liv. des mét.* 182. Il ne portent o als [avec eux] ne lance ne espée, Mais gisarme esmolue et machue plomée, *Ch. d'Ant.* VIII, 89. || XIV° s. *Nassacumia*, c'est ce dont les pos de terre sont plombez, qui viennent d'oultre mer, LANFRANC, f° LXV, verso. || XVI° s. Par coups de poing soient meurdris et plombez, MAROT,

IV, 110. Ce siecle auquel nous vivons est si plombé [illegible], que la vertu n'est plus qu'un mot, MONT. I, 263. J'estois le plus lourd et plombé, le plus long et desgousté en ma leçon, ID. II, 88. Le roi [François II], qui avoit la face plombée et boutonnée, l'haleine puante, et autres mauvais signes de santé, [illegible] Hist. I, 89. Ainsi qu'on voit qu'on plombe par derriere les miroirs, PARÉ, IV, 6. Couleur tirant sur le livide et le plombé, ID. VI, 2. C'est un extreme vice à un orfevre de plomber de l'or, RONS. 688.

— ÉTYM. *Plomb;* provenç. *plombar;* esp. *plomar;* port. *chumbar;* ital. *piombare.*

PLOMBERIE (plon-be-rie), *s. f.* || 1° Art de fondre et de travailler le plomb. || Ouvrage de plombier. Affiches des ouvrages à faire en nos bâtiments, tant de maçonnerie, charpenterie, couvertures, plomberie, pavé, qu'autres, *Édit,* mai 1646. || 2° Lieu où l'on coule, où l'on travaille le plomb.

— HIST. XVI° s. Pyramides, colonnes, galeries, portiques, lucarnes, cheminées, enfaistements, plomberies, SULLY, *Mém.* t. VIII, p. 434.

— ÉTYM. *Plomber.*

† **PLOMBÉTHYLE** (plon-bé-ti-l'), *s. m.* Terme de chimie. Composé volatil et instable obtenu en faisant agir de l'iodure de plomb sur un alliage composé de 1 partie de sodium et de 4 partie de plomb.

PLOMBEUR (plon-beur), *s. m.* || 1° Celui qui plombe les marchandises, les étoffes. || 2° Synonyme de plombateur.

— ÉTYM. *Plomber.*

† **PLOMBEUX** (plon-beû), *adj.* Terme de chimie. Se dit d'un des oxydes du plomb, et de son premier degré de sulfuration. || Matte plombeuse, voy. MATTE.

— HIST. XVI° s. L'antimoine est pierre metallique, plombeuse et sulphurée, PARÉ, XXIV, ch. complém.

† **PLOMBICO-AMMONIQUE** (plon-bi-ko-a-mmo-ni-k'), *adj.* Terme de chimie. Se dit d'un sel plombique qui est uni à un sel ammonique. || On dit semblablement plombico-cuivrique, etc.

† **PLOMBIDES** (plon-bi-d'), *s. m. pl.* Terme de minéralogie. Famille de minéraux qui renferme le plomb et ses combinaisons.

PLOMBIER (plon-bié; l'r ne se lie jamais; au pluriel, l's se lie : des plon-bié-z habiles), *s. m.* || 1° Ouvrier qui façonne le plomb et le met en œuvre. || Entrepreneur en plomberie. || 2° *Adj.* Pierre plombière, pierre nommée autrement molybdoïde.

— HIST. XVI° s. Troisieme rang, qui sont les mestiers mediocres : pelletier, foureur, plombier, parcheminier, *Édit,* mai 1597.

— ÉTYM. *Plomb;* wallon, *plonkieu.*

† **PLOMBIFÈRE** (plon-bi-fè-r'), *adj.* || 1° Terme de minéralogie. Qui contient du plomb. || 2° Dans quelques industries, qui contient de l'oxyde de plomb. Stannifère veut dire composé d'oxyde d'étain et forme l'émail opaque; plombifère, composé d'oxyde de plomb, forme le vernis ou la couverte translucide, DEMMIN, *Guide de l'amat. de faïence et porcelaine,* p. 17.

— ÉTYM. Lat. *plumbum,* plomb, et *ferre,* porter.

† **PLOMBIQUE** (plon-bi-k'), *adj.* Terme de chimie. Se dit d'un des oxydes du plomb et des sels dans lesquels entre cet oxyde.

† **PLOMBOIR** (plon-boir), *s. m.* Instrument pour plomber les dents, dit plus souvent fouloir.

† **PLOMÉE** (plo-mée), *s. f.* Terme de maçonnerie. Faire les plomées, tailler les parements de la pierre jusqu'au milieu. .... Ensuite il fait des plomées, c'est-à-dire qu'il taille les paremens jusqu'au milieu, *Dict. des arts et mét. Tailleur de pierres.*

† **PLOMMÉE** (plo-mée), *s. f.* Nom employé par les auteurs du XIV° siècle pour designer une grosse balle de plomb lancée par les premières bouches à feu.

— ÉTYM. *Plomb.*

PLONGÉ, ÉE (plon-jé, jée), *part. passé.* || 1° Plongé dans l'eau. || Terme de botanique. Plantes plongées, celles qui restent constamment sous l'eau, sans jamais s'élever à la surface. || Chandelle plongée, celle qui se fait en plongeant la meche dans le suif, par opposition à chandelle moulée. || 2° Se dit, par extension, de ce qui est baigné, mouillé. Jérusalem, longtemps en proie à ses fureurs [d'Athalie], Avec joie en son sang la regarde plongée, RAC. *Athal.* V, 8. || 3° Fig. Il se dit de ce que l'on compare à un liquide qui submerge. J'aurais sans raison dans la [illegible] plongée, CORN. *Poly.* I, 1. Il la [la Fortune] trouve assise à la porte De son ami plongé dans un profond sommeil, LA FONT. *Fabl.* VII, 12. Ceux qui sont plongés dans l'avarice, dans l'impudicité, dans les blasphèmes, PASC. *Prov.* IV. Votre vie est toute plongée dans les sens, MASS. *Carême, Jeûne.* Le sérail est plongé dans un profond silence, VOLT. *Zaïre,* V, 8. Tandis qu'il était plongé dans cette métaphysique obscure, comme l'est toute métaphysique, ID. *Taureau blanc,* 5. Cet homme [Bolingbroke], qui a été toute sa vie plongé dans les plaisirs et dans les affaires, a trouvé pourtant le moyen de tout apprendre et de tout retenir, ID. *Lett. Thiriot,* 2 janv. 1722. || 4° Fig. Jeté dans un lieu profond. Un citoyen poursuivi par l'homme du roi est d'abord plongé dans un cachot; ce qui est déjà un véritable supplice pour un homme qui peut être innocent, ID. *Dict. phil. Criminel.* || 5° Fig. Qui salue profondément (s'est dit en ce sens au XVII° siècle). M. de Chaulnes, plongé comme vous savez, lui dit [au roi d'Angleterre].... SÉV. 14 mars 1689. || 6° *S. m.* Terme de gantier. Le plongé, la couleur claire.

PLONGEANT, ANTE (plon-jan, jan-t'), *adj.* Qui plonge. || Par extension, dont la direction est de haut en bas. Vue plongeante. || Feu plongeant, feu qui part d'un point très-élevé pour arriver au sol en faisant un angle assez considérable; il a pour opposé feu rasant. Il est plus difficile et plus meurtrier d'attaquer des palissades qu'il faut arracher avec les mains sous un feu plongeant... VOLT.. *Louis XV,* 22. || Dans l'artillerie, tir plongeant, tir effectué sous un angle assez élevé pour atteindre un but placé derrière un épaulement, par opposition à tir de plein fouet.

† 1. **PLONGÉE** (plon-jée), *s. f.* Augmentation de profondeur dans la mer. D'après quelques indications fournies par les sondages de M. Smyth, la même plongée abrupte s'observerait en dehors du détroit de Gibraltar, BABINET, *Revue des Deux-Mondes,* 1er déc. 1854, t. VIII, p. 1014.

— HIST. XV° s. Ainsy quand la mer si venoit Et le flot à grandes plongées, *Vigiles,* ch. VII, t. II, p. 107, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Plongé.*

2. **PLONGÉE** (plon-jée), *s. f.* Terme de fortification. Le talus supérieur du parapet.

— ÉTYM. *Plongé,* parce que ce talus incliné *plonge* pour ainsi dire.

† **PLONGEMENT** (plon-je-man), *s. m.* || 1° Action de plonger. La remarque de M. Bossuet que le plongement dans l'eau [pour le baptême] a été en usage pendant treize cents ans, BOSS. *Déf. trad. comm.* I, 1. || 2° Terme de géologie. Point de plongement, l'angle qu'une couche de roches fait avec le plan horizontal; quantité de plongement, le nombre de degrés dont elle s'écarte de la ligne horizontale.

— SYN. XVI° s. Plongement, COTGRAVE.

† **PLONGEOIR** (plon-joir), *s. m.* Châssis à aiguilles, employé dans les machines à broder.

PLONGEON (plon-jon), *s. m.* || 1° Genre d'oiseaux aquatiques qu'on appelle aussi colymbes, et qui plongent souvent dans l'eau, ordre des palmipèdes; grand plongeon, *colymbus glacialis, L.;* plongeon cat-marin, *colymbus septentrionalis, L.* Une portion d'air renfermée dans la trachée-artère dilatée fournit pendant ce temps [où l'oiseau est sous l'eau] à la respiration de cet amphibie ailé, qui semble moins appartenir à l'élément de l'air qu'à celui des eaux; il en est de même des autres plongeons, BUFF. *Ois.* t. XV, p. 391. Que je plains les nochers, lorsqu'aux prochains rivages, Les plongeons effrayés, avec des cris sauvages, Volent du sein de l'onde! DELILLE, *Géorg.* I. || Nom donné quelquefois aux manchots. || Faire le plongeon, imiter l'oiseau dit plongeon, c'est-à-dire s'enfoncer sous l'eau. Le fleuve après tant de promesses, Fit le plongeon.... SCARR. *Virg.* VIII. || Faire le plongeon, se dit d'un homme qui, exposé au feu, baisse la tête quand il entend tirer. Don Pèdre, qui ne douta point qu'il ne lui tirât un coup de pistolet, fit le plongeon se détournant à côté, SCARR. *la Précaution inutile.* || S'esquiver, disparaître à la vue. L'electeur parut en chaire, regarda la compagnie de tous côtés, puis tout à coup se prit à crier : Poisson d'avril! poisson d'avril! et sa musique avec force trompettes et cymbales à lui répondre; lui cependant fit le plongeon et s'en alla, ST-SIM. 287, 149. Pompadour abandonna la guerre et puis la cour, fit le plongeon au grand monde, et s'enterra dans une entière obscurité, ID. 189, 183. || Par une autre figure, faire le plongeon, faiblir, se relâcher de ses prétentions. Vous faites le plongeon, Petit noble à nasarde, enté sur sauvageon, REGNARD, *le Joueur,* III, 11. Puisque je suis en train de me fâcher, je passe à Luc [Frédéric II]; il fait le plongeon, il désavoue ses œuvres, il les fait imprimer tronquées; cela est bien plat, quand on a cent mille hommes, VOLT. *Lett. d'Alembert,* 25 avr. 1760. || 2° Sorte d'artifice qui se plonge dans l'eau et en sort tout allumé. || 3° Action de plonger. Nous avons trop fait de plongeons, SCARR. *Virg.* I. Ceux-là mêmes ne peuvent faire jusqu'au fond de cet air épais que des plongeons de très-peu de [illegible]rée, FONTEN. *Mondes,* 3° *soir.*

— HIST. XIII° s. Grues et gantes et hairons, [illegible]trix, bistardes et plongons, *Fl. et Bl.* 1581. [illegible] Promptement force plongeons [plongeurs] se je[illegible]rent en mer, pour chercher à l'entour de [illegible] gallere ce qui la faisoit arrester, PARÉ, *Monstr.* [illegible] 1. Comme un oyseau plongeon dans les flots [illegible]meux, Messager de l'orage... R. BELLEAU, *Ber[illegible]* t. I, p. 168. Ne plus ne moins que font les ca[illegible] et autres oiseaux accoustumés au plongeon, [illegible] *ressuscité,* p. 26, dans LACURNE. Ores demy [illegible] je me couche sur l'herbe, Ores plus mesnager j[illegible] à serrer la gerbe, A faire des plongeons et les entasser, De crainte que le vent les fasse re[illegible]ser, DESPORTES, *Bergeries,* IV, *discours.*

— ÉTYM. *Plonger;* wallon, *plonket.* D'Aub[illegible] *Tragiques, jugement,* a dit *plonge :* Sortan[illegible] profond de son plonge.

PLONGER (plon-jé. Le *g* prend un *e* devant *o :* plongeant, plongeons), *v. a.* || 1° Faire entre[illegible] corps dans un liquide. Plonger une cruche da[illegible] rivière. Elle égorge un bélier à leurs vues plonge en un bain d'eaux et d'herbes incon[illegible] CORN. *Médée,* I, 4. || 2° Plonger de la chandelle[illegible] donner plusieurs couches de suif, en la trem[illegible] dans le moule qui en est rempli. || 3° Enf[illegible] dans. C'est lui [le distrait] qui entre dans [illegible] église, et, prenant l'aveugle qui est collé à la [illegible] pour un pilier et sa tasse pour le bénitier, y p[illegible] sa main... LA BRUY. XI. Il [Cranmer] plongea [illegible] bord dans les flammes la main qui avait [illegible] l'abjuration, et n'élança son corps dans le b[illegible] que quand sa main fut tombée, VOLT. *Mœurs* [illegible] J'ai fait, jusqu'au moment qui me plonge a[illegible] cueil, Gémir l'humanité du poids de mon c[illegible] VOLT. *Alz.* V, 7. || Mettre dans quelque lieu bas. [illegible]ger dans un cachot. Une foule inhumaine Da[illegible] gouffres profonds [les mines] nous plonge et [illegible] enchaîne, VOLT. *Alz.* II, 1. || Faire pénétrer. [illegible] son ennemi au défaut des armes, lui plong[illegible] poignard dans le flanc, VAUG. *Q. C.* IX, 5. [illegible] fonce son épée dans le cœur de cet enfant [illegible] retire toute fumante et pleine de sang p[illegible] plonger dans ses propres entrailles, FÉN. T[illegible] || Fig. Plonger le poignard dans le sein de que[illegible] lui causer une vive et profonde douleur. || 4° Jeter, faire entrer dans quelque chose qu[illegible] compare à un liquide. Et ce qu'ils ont osé [illegible] leur servitude N'en a rendu le joug que pl[illegible] et plus rude; Qu'a fait Mardonius, qu'a fait [illegible]bilis, Qu'y plonger plus avant leurs trônes [illegible] CORN. *Sert.* II, 1. Tout cela sera plongé [illegible] Dieu, dans le silence; c'est tout le mieux [illegible] 27 déc. 1688. Pour la plonger entièrement d[illegible]mour du monde, il fallait ce dernier m[illegible] quoi? la faveur de la cour, BOSS. *Anne de* [illegible] Dans quel trouble nouveau cette fuite me p[illegible] RAC. *Iphig.* II, 7. Les richesses... les avai[illegible]gés [les Syracusains] dans la mollesse, en le[illegible]spirant du dégoût pour toute fatigue e[illegible] application, ROLLIN, *Hist. anc.* t. X, p. [illegible] POUGENS. Malheur à celui que quelqu[illegible] pensées, que je jette au hasard à mesure [illegible] la lecture du philosophe me les offre, ne p[illegible] pas dans la méditation! DIDER. *Claude et N[illegible]* || 5° *V. n.* S'enfoncer sous l'eau. Il p[illegible] fois. Et la sonde Plonge et replonge en va[illegible] mer sans fond, C. DELAV. *Messén.* III, 2 [illegible] De[illegible] au fond de l'eau pour y chercher que[illegible] pour y travailler. || Terme de marine. P[illegible] dit quelquefois pour caler et tanguer, en[illegible] d'un navire. || 6° Fig. Se jeter dans ou sur. [illegible]lan, par une retraite habile, plonge dans [illegible] et passe à travers, VOLT. *Dial.* 25. [illegible] vautour qui plonge sur sa proie, Le maître [illegible] mots, pousse en signe de joie Un [illegible]ment, LAMART. *Méd.* I, 7. || 7° Par exten[illegible] foncer. L'œil plonge avec effroi sous sa [illegible] voûte, DELILLE, *Én.* VI. || Fig. Là, l'homme [illegible] cœur revient s'entretenir, Médite le pr[illegible] dans l'avenir, DELILLE, *Jard.* ch. IV. [illegible] mortel, que rien ne peut tenir... Rê[illegible] plonge dans l'avenir, LAMART. *Médit.* I, 30 [illegible] une direction de haut en bas. Les t[illegible] magnifiquement remplies, où je me [illegible] ger à mon aise sur la cérémonie, ST-SIM. [illegible] La cime du Cramont ne domine pas [illegible] [illegible]anche; elle en est séparée par des c[illegible] montagnes plus basses qui empêchent que [illegible] plongent jusqu'au fond de cette vallée, SA[illegible] Foy. *Alpes,* t. IV, p. 45, dans POUGENS. No[illegible] vions voir les environs, les passants; et, qu[illegible]

quatrième étage, plonger dans la rue tout en mangeant, J. J. ROUSS. *Confess.* VIII. || Se dit du canon dont la décharge se fait obliquement de haut en bas. Il promettait qu'une tranchée passerait en sûreté au pied d'une montagne d'où l'on était vu de la tête jusqu'aux pieds, et d'où huit pièces de canon et une grosse mousqueterie plongeaient de tous côtés, FONTEN. *Renau.* Les galères s'ouvrirent un passage sous le canon ennemi, qui ne plongeait pas assez, VOLT. *Russ.* II, 6. || Terme de géologie. Se dit d'une couche ou lit de rochers, au lieu d'être sensiblement horizontale, incline plus ou moins, on dit qu'elle plonge. || 9° Se plonger, *v. réfl.* Entrer sous l'eau. Les Indiens, de temps immémorial, se plongeaient et se plongent encore dans le Gange, VOLT. *Dict. phil. Baptême.* Quand on approche du nid, la mère se précipite et se plonge, et ses petits tout nouvellement éclos se jettent à l'eau pour la suivre, BUFF. *Ois.* t. XV, p. 395. || Fig. Se plonger dans le sang, commettre un meurtre, des meurtres. Dans le sang innocent ta main va se plonger, RAC. *Esth.* III, 3. Mais, sur la foi d'un songe, Dans le sang d'un enfant voulez-vous qu'on se plonge? ID. *Athal.* II, 5. || Fig. Se plonger dans la fontaine de Jouvence, employer tous les artifices pour paraître plus jeune qu'on n'est. On se plonge soir et matin Dans la fontaine de Jouvence, LA FONT. *Fab.* VI, 21. || 10° Fig. S'enfoncer dans ce que l'on compare aux eaux. Balas, qui se crut au-dessus de tout, se plongea dans la débauche, et s'attira le mépris de tous ses sujets, BOSS. *Hist.* I, 9. ...pour d'injustes lois que vous pouvez changer En d'éternels chagrins vous-même vous plongez, RAC. *Bérén.* IV, 5. De tous ces vains plaisirs où leur âme se plonge, Que leur restera-il? ce qui reste d'un songe, ID. *Athal.* II, 9. Il gagna le Prado, et s'étant assis sous des arbres, il se plongea dans une profonde rêverie, LE SAGE, *Diabl. boit.* ch. 21. Mais la nature est là qui t'invite et qui t'aime; Plonge-toi dans son sein qu'elle t'ouvre toujours, LAMART. *Méd.* I, 6. || Se plonger en des remercîments, en d'infinis remercîments. Harlay, humble et modeste, se plonge en remercîments, ST-SIM. 173, 51.

— HIST. XII^e s. Je vinc [vins] en la haltece de mer, et la tempestet plunjat mei, *Liber psalm.* p. 88. Quant veneit que li jurs ert [était] en la nuit plungez, *Th. le mart.* 102. A la foiz avient ke cil cui avarisce navret [blesse], voit un altre plonchier el voragine [gouffre] de luxure, *Job*, p. 454. || XIII^e s. ...petitet sans plus en boivent; Et quant la douçor aperçoivent, Volentiers si parfont iroient, Que tuit dedens se plungeroient, *la Rose*, 6038. || XIV^e s. Les ...tres [flèches] sont si fichiées ou [au] cors, que ...barbes i sont du tout en tout repostes [cachées] ...plongiées, H. DE MONDEVILLE, f° 38, verso. || XV^e s. ...avec ce doivent estre garnis de certains hommes duitz et appris de plongier en l'eaue et à longue ...eux y tenir, lesquels, tandis que la bataille ...voisent [aillent] soubz l'eaue à bonnes grosses ...res perir [sic] la nef, si que l'eaue y entre de ...parts, *le Jouvencel*, dans JAL. || XVI^e s. Le ...meil, auquel les enfants sont plongez beaucoup ...que nous ne sommes, MONT. I, 195. Tout à un ...il se plongea en yvrongnerie et jeu de dez, tellement qu'il y passoit la plus grande et meilleure partie du temps, AMYOT, *Démétr.* 74. Si commanda quelques pescheurs, qu'ilz se plongeassent soudain en l'eau, ID. *Anton.* 36. Cleopatra commanda ...un de ses serviteurs qu'il se hastast de plonger ...tant ceulx d'Antonius, ID. *ib.* 36.

— ÉTYM. Wallon, *plonki*; picard, *plonker*; ar...s, *plomard*, le plongeon; prov. *plombar*; ital. ...*mbare*, tomber à plomb. Le français vient d'une forme non latine *plumbicare*, comme *venger* de *vindicare*. Le wallon *plonki* vient de *plonk*, plomb. Ces diverses formes assurent trop l'étymologie latine de *plonger* pour qu'on cherche une origine celtique : kimry, *plung*, action de plonger; bas-breton, *plumia*, *pluia*, plonger.

PLONGEUR (plon-jeur), *s. m.* || 1° Nageur qui descend au fond de l'eau. Les plongeurs ne descendent jamais à plus de cent pieds ou environ, BUFF. *Hist. nat. Théor. terre*, Œuv. t. II, p. 80. || Cloche à plongeur, voy. CLOCHE. || 2° Terme de pêche. Se dit de pêcheurs qui vont sous l'eau prendre à la main des poissons ou des coquillages. || 3° Ouvrier qui plonge les formes dans la cuve où est la pâte pour la fabrication du papier. || 4° Dans les restaurants, celui qui lave la vaisselle. || 5° *S. m. pl.* Famille d'oiseaux de l'ordre des palmipèdes. || *Adj.* Ces oiseaux plongeurs qui, comme la macreuse, la grèbe, le plongeon, ne quittent guère l'eau, BONNET, *Contempl. nat.* III, 26. || Bateau plongeur, appareil à l'aide duquel on peut descendre, séjourner et se diriger au fond de la mer.

— HIST. XIII^e s. L'endemain envoia le roy querre le mestre notonnier des nefs, il quiex envoie quatre plungeurs en la mer aval, JOINV. 283.

— ÉTYM. *Plonger.*

PLOQUÉ, ÉE (plo-ké, kée), *part. passé.* Carène ploquée. || On dit dans les filatures qu'on est ploqué, quand on est couvert de duvet de coton.

PLOQUER (plo-ké), je ploquais, nous ploquions; que je ploque, que nous ploquions, *v. a.* || 1° Employer le ploc. || 2° Terme de marine. Garnir de ploc la carène d'un bâtiment. || 3° Mêler des laines de différentes couleurs. || 4° Se ploquer, *v. réfl.* Se mettre en bourrons, en parlant des laines.

— ÉTYM. *Ploc.*

† PLOT (plo), *s. m.* || 1° Anciennement, billot sur lequel le bourreau décapite. S'étant ajusté sur le plot, il [de Thou] reçut un coup sur l'os de la tête qui ne fit que l'écorcher, MONTRÉSOR, *Mém.* t. II, p. 267, 1643, dans LACURNE. || 2° Massif de laiton dont l'horloger se sert pour river la masse sur la platine.

— ÉTYM. Berry et génev. *plot*, billot; bas-lat. *ploda*, pièce de bois. Origine inconnue. Bien des ménagères se servent de ce mot au sens de billot, en l'altérant par assimilation : Hacher des épinards sur la *pelote*.

† PLOYABLE (plo-ia-bl'), *adj.* Qui peut être ployé. Louez leur magnanime orgueil, Que vous seul avez fait ployable, MALH. VI, 4. Il faudrait avoir une règle; la raison s'offre; mais elle est ployable à tous sens; et ainsi il n'y en a point, PASC. *Pens.* VII, 4, éd. HAVET.

— HIST. XVI^e s. Un simple sergeant se fera obeir, sans contredit, aux plus braves soldats, et de plus grande qualité, tant ils sont ployables sous leurs officiers, LANOUE, 269. C'est [la raison] un instrument alongeable, ployable et accommodable à touts biais, MONT. II, 323. La raison a tant de formes, est tant ployable, ondoyante, CHARRON, *Sagesse*, I, 39. O ploiables esprits! o consciences molles! D'AUB. *Tragiques, Princes.*

† PLOYANT, ANTE (plo-ian, ian-t'), *adj.* || 1° Qui ploie, qui cède, qui fléchit. Et son âme ployante, attendant l'avenir, Sait faire également sa cour et la tenir, CORN. *Othon*, II, 4. Personne n'était de meilleure compagnie [que Harcourt], ployant, doux, accessible, ST-SIM. 101, 73. || 2° *S. m.* Siége qui plie. Monseigneur le duc de Bourgogne se déshabilla dans l'antichambre au milieu de toute la cour, assis sur un ployant, ST-SIM. 61, 108. || On dit aujourd'hui uniquement un pliant.

— HIST. XV^e s. Plançons de bois, tous ployans pour leurs chevaus lier, FROISS. I, I, 38.

PLOYÉ, ÉE (plo-ié, iée; plusieurs disent ploi-ié), *part. passé* de ployer. Soumis, qui a fléchi. Un joug sous lequel l'univers était ployé, BOSS. *Hist.* II, 5. || *S. m.* Se dit au pharaon, lorsque le banquier a une carte pour doubler. Le banquier a eu six ployés dans une partie.

PLOYER (plo-ié; plusieurs disent ploi-ié; Vaugelas remarque que la cour, pour plus grande douceur, prononçait player), je ployais, nous ployions, vous ployiez; que je ploie, que nous ployions, que vous ployiez; l'y se change en i devant l'e muet : je ploie, je ploierai, *v. a.* || 1° Arranger une chose en plis. Ployer une étoffe. Ployez votre serviette. || 2° Donner une courbure, une flexion. Ployer une branche d'arbre. Ployer les genoux. || Fig. Ployer les genoux, faire des actes de servilité. En vain, pour satisfaire à nos lâches envies, Nous passons près des rois tout le temps de nos vies À souffrir des mépris et ployer les genoux, MALH. I, 3. || 3° Fig. Faire céder, faire fléchir. L'exemple de leur race à jamais abolie Devra sous ta merci tes rebelles ployer, MALH. II, 12. La coutume de voir les rois accompagnés de gardes, de tambours, d'officiers et de toutes les choses qui ploient la machine vers le respect et la terreur, PASC. *Pens.* V, 7, éd. HAVET. Ils ne rompront pas les lois, mais ils les ploieront à leurs intérêts, FLÉCHIER, *Panég.* II, 33. Avec quelle soumission elle ploya sa volonté! ID. *Aiguillon.* || 4° Terme de charpente. Désassembler les bois de dessus l'épure, et les empiler avant de les transporter au bâtiment. || 5° *V. n.* Courber, fléchir. Le vendangeur ravi de ployer sous le faix, BOIL. *Épît.* VI. Je sentis mon sang se glacer dans mes veines, mes genoux ployèrent sous moi, et je tombai sans connaissance, MARMONTEL, *Cont. mor. Berg. alp.* || Fig. Être accablé, céder, fléchir. Il n'y a rien dans ce royaume qui ne ploie sous votre autorité, BALZ. liv. II, lett. 20. Soutiendrez-vous un faix sous qui Rome succombe,... Sous qui le grand Pompée a lui-même ployé? CORN. *Pomp.* I, 1. C'est un tyran [l'amour] qui ne souffre point de compagnon.... Il faut que toutes les passions ploient et lui obéissent, PASC. *Pass. de l'amour.* Déjà Dôle et Salins sous le joug ont ployé, BOIL. *Art p.* IV. C'est lui qui devant moi refusant de ployer.... RAC. *Esther*, II, 1. Le pesant joug de la nécessité sous lequel il faut que tout être fini ploie, J. J. ROUSS. *Ém.* II. Mon cœur ploie Sous la joie, V. HUGO, *Ball.* 12. || 6° Fig. Se ployer, s'accommoder à, se prêter à. Il se ploie à tout ce qu'on veut.

— HIST. XII^e s. Se lui donez cest gant qui est ploiez.... *Ronc.* p. 120. Se droit n'en faites et le gaige ploier, *Raoul de C.* 212. || XIII^e s. Li vallet teiserans doivent lessier oevre de tistre sitost que le premier cop de vespres sera sonés; mès il doivent ploier leur oevres puis ces vespres, *Liv. des mét.* 125. Un arbre tuert [se tord] et freint de trop souvent ploier, *La folie et la sage.* || XV^e s. Son oncle le duc de Bourgogne, qui le menera et ploiera du tout à sa volonté, FROISS. II, II, 164. .... Qui voelt la saucelle Ployer aise, il la prend vergelle, ID. *Espinette amoureuse.* Car rompre vault pis que ployer, Et esbranlé mieulx que cheu [tombé], A. CHART. *Poésies*, p. 614. || XVI^e s. Bienheureuse est la main qui la ploya [une lettre], MAROT, I, 372. Bref il congneut que toute nation Ployoit soubs luy comme au vent le sion, ID. I, 160. Non pas l'innovant [la langue], tant comme l'estirant et ployant, MONT. III, 353. La faveur me ploye, la crainte me roidit, ID. IV, 68. Il feinct, il ploie, il differe, selon le besoing des occasions, ID. IV, 163. Ilz ne le contrefaisoient [Alexandre] sinon en une façon de ployer un peu le col, et de parler haultainement, AMYOT, *Pyrrhus*, 15. Un genoil ployé en terre, ID. *Anton.* 58. La capitulation se fit aussitost à bagues sauves, enseigne desploiée et la meche allumée, sept jours de terme pour ployer bagage, D'AUB. *Hist.* II, 59. Puisque tant de fleaux qui te playent l'eschine N'arrachent un soupir de ta dure poitrine, DUBARTAS, 1^re *semaine.*

— ÉTYM. Autre forme de *plier*; Berry, *pleyer*, *pléger.*

† PLOYE-RESSORT (ploi-re-sor), *s. m.* Outil d'arquebusier.

† PLOYURE (plo-iu-r'), *s. f.* Synonyme de pli. Intercaler un carton, une demi-feuille, imposer la feuille dont ils font partie, de manière qu'ils se trouvent dans le milieu à la ployure.

PLU, *part. passé* du verbe plaire et du verbe pleuvoir.

PLUCHE (plu-ch'), *s. f.* Voy. PELUCHE.

PLUIE (plui), *s. f.* || 1° Eau qui tombe par gouttes de l'atmosphère. Le temps est à la pluie. Je vois de loin venir la pluie; Le ciel est noir de bout en bout, SAINT-AMANT, *la Pluie.* Il part tout morfondu, Sèche le mieux qu'il peut son corps chargé de pluie, LA FONT. *Fabl.* IX, 2. Nous avons eu ici des pluies continuelles, et, au lieu de dire après la pluie vient le beau temps, nous disons, après la pluie vient la pluie, SÉV. 60. Il n'y a point de mémoire d'homme d'un temps si beau et si persévérant : on a oublié la pluie; quelques vieillards disent qu'ils en ont vu autrefois, mais on ne les croit pas, ID. 12 oct. 1677. Ou quelque longue pluie, inondant vos vallons, A-t-elle fait couler vos vins et vos melons? BOIL. *Sat.* III. Les cieux par lui fermés et devenus d'airain, Et la terre trois ans sans pluie et sans rosée, RAC. *Athal.* I, 1. Les Américains croyaient que la pluie venait de ce qu'une jeune fille qui était dans les nues jouant avec son petit frère, il lui cassait sa cruche pleine d'eau, FONTEN. *Orig. fabl.* t. III, p. 288, dans POUGENS. La quantité de pluie qui tombe à Rome est de trente pouces et demi; à Paris il est rare qu'elle aille à vingt, DUCLOS, *Œuv.* t. VII, p. 26. || Fig. Parler de la pluie et du beau temps, parler de choses indifférentes. Si l'on dit que nous parlons dans nos lettres de la pluie et du beau temps, on aura raison : j'en ai fait d'abord un assez grand chapitre, SÉV. 45. Je vis le duc d'Orléans moins assidûment, sans que lui et moi nous parlassions plus que des choses courantes, publiques, indifférentes, en un mot de ce qui s'appelle la pluie et le beau temps, ST-SIM. 395, 129. Je ne serais point embarrassé à entretenir une autre sur le beau temps et sur la pluie, FONTEN. *Lett. gal.* 24. || Fig. Faire la pluie et le beau temps, disposer de tout, être le maître. Dès que je me vis aimé de ma maîtresse et considéré des domestiques comme celui qui faisait la pluie et le beau temps, LE SAGE, *Guzm. d'Alf.* VI, 8. Je crois que M. le cardinal de Bernis finira par être archevêque; mais d'Alembert doute qu'ayant fait les Quatre Saisons, il fasse encore la pluie et le beau temps, VOLT. *Lett. Richelieu*, 24 janv. 1764. || Se mettre, se jeter, se cacher dans l'eau de peur de la pluie, se

dit de ceux qui, pour éviter un inconvénient, s'exposent à un autre encore plus grand. C'est ce qui s'appelle se mettre dans l'eau de peur de la pluie, SÉV. 233. Je crains qu'il n'ait fait comme Gribouille, qui se mettait dans l'eau de peur de la pluie, GRIMM. *Corresp.* t. IV, p. 206. || Fig. Sans te piquer d'honneur, crois qu'il n'est que de prendre, Et que tenir vaut mieux mille fois que d'attendre; Cette pluie est fort douce, et, quand j'en vois pleuvoir, J'ouvrirais jusqu'au cœur pour la mieux recevoir, CORN. *le Ment.* IV, 6. Et le jeu.... je suis assurée que cela passe la dépense ordinaire; nous connaissons ces petites pluies qui mouillent fort bien, SÉV. 11 sept. 1680. Prenez garde que votre paresse ne vous fasse perdre votre argent au jeu: ces petites pertes fréquentes sont de petites pluies qui gâtent bien les chemins, ID. 23 mars 1671. || Ennuyeux comme la pluie, très-ennuyeux || 2° Fig. La pluie, quelque chose de malheureux, de pénible. Et ne m'ont les destins, à mon dam trop constants, Jamais après la pluie envoyé le beau temps, RÉGNIER, *Sat.* XI. Ces jours mêlés de plaisirs et de peines, Mêlés de pluie et de soleil, BÉRANG. *Mon hab.* || 3° Il se dit de ce qui tombe en très-grande quantité. Les pluies de pierres ont longtemps passé pour fabuleuses. Nous en sortîmes avec une pluie de pièces de quatre sous, SÉV. 362. || 4° Terme de mythologie. La pluie d'or, forme sous laquelle Jupiter pénétra dans la tour où Danaé était renfermée. || Fig. Une pluie d'or, de très-grandes largesses. Celle [la place] de Danaé [Mlle de Fontanges] est une autre merveille; il est vrai que la pluie d'or est fort abondante; nulle de ses sœurs n'approche de sa beauté; mais les établissements n'en seront pas médiocres, SÉV. 437. Si leur bonne intelligence eût duré, il serait tombé sur nous une pluie d'or, LE SAGE, *Gusm.* d'*Alf.* VI, 6. || 5° Terme d'artificier. Une pluie de feu, une masse d'étincelles qui tombent des airs. || 6° Les autres fonds [des éventails], qu'on appelle des pluies, se font avec de la poudre d'or ou d'argent faux, *Dict. des arts et mét. Éventailliste.* || 7° Pluie d'or et pluie d'argent, noms marchands de deux coquilles univalves. || Proverbes. Petite pluie abat grand vent, il faut quelquefois peu de chose pour faire cesser une grande querelle. Cette petite pluie fit tomber le vent qui commençait à se lever dans la grand'chambre, RETZ, *Mém.* t. II, liv. III, p. 184, dans POUGENS. || Il est à couvert de la pluie, il s'est mis à l'abri de la pluie, se dit de quelqu'un qui a amassé du bien et qui est arrivé à une bonne place. || À la bonne heure nous a pris la pluie, expression satisfaite de gens qui, menacés de l'orage, ont eu le temps de rentrer au logis, et, figurément, de gens qui ont échappé à quelque péril ou inconvénient. || Rosée de mai et pluie d'avril valent mieux que le chariot du roi David, c'est-à-dire il vaut mieux qu'il y ait des pluies et des rosées en mai que si la constellation de la grande Ourse était brillante et par conséquent le temps sec. || Après la pluie le beau temps, c'est-à-dire la joie succède à la douleur, aux ennuis.

— HIST. XI° s. Pluie n'i chet, rosée n'i adeise, *Ch. de Rol.* LXXVI. || XIII° s. Car si l'avoit ateinte et la pluie et la bise.... *Berte*, XXXI. Dont leva une pleuve, si prist à espessier, *Ch. d'Ant.* V, 609. || XIV° s. Qui veut avoir le nom des bons et des vaillans, Il doit aler souvent à la pluie et aux champs, *Guescl.* 10718. || XV° s. Mais tu scez bien que fort venter Chiet [tombe] souvent par une pluiete, *Mir. de Ste Genev.* Se nous estions à la pluye, Nous serions bien pirement, O. BASSELIN, *Vau de Vire*, 46. || XVI° s. Il tomba une fort grosse pluye qui dura toute la nuict, AMYOT, *Sylla*, 78. Oiseau qui au nid se retire, Et cil qui ses plumes attire, Ou se mouille, ou bien fort crie, La pluie est près, quoi que l'on die; Ou si les vers de terre sortent, Ou saleures humeurs rapportent, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 118.

— ÉTYM. Berry, *pleue*; wallon, *plair*, *ploir*; genev. *pioge*, *piose*, *piodze*; picard, *pleuve*; bourguig. [illegible], *pieuve*, *piuvio*, *ploia*, *pluvia*; catal. *pluja*, anc. espagn. *pluvia*; esp. mod. *lluvia*; portug. *chuva*, ital. *piova*, *pioggia*, du lat. *pluvia* (voy. PLEUVOIR).

† **PLUI-PLUI** (plui-plui), *s. m.* Voy. PLEU-PLEU.

PLUMAGE (plu-ma-j'), *s. m.* Toute la plume qui est sur le corps d'un oiseau. Qui fait l'oiseau? c'est le plumage, LA FONT. *Fabl.* II, 8. Un paon muait, un geai prit son plumage, Puis après se l'accommoda, ID. *ib.* IV, 9. Ménippe est l'oiseau paré de divers plumages qui ne sont pas à lui, LA BRUY. [illegible] || Fig. On a défendu aux [illegible] de la couronne; ils tâcheront de ne pas perdre un prosélyte de ce plumage, GUI PATIN, *Lett.* t. I, p. 383, dans POUGENS. [illegible] Féronde.... [illegible], ayant soin du tracas, Dîmes et cens, revenus et ménage D'un abbé blanc; j'en sais de ce plumage Qui valent bien les noirs à mon avis, LA FONT. *Féronde.*

— HIST. XIV° s. Ce sont [chez les éperviers] trois manieres de plumaiges, *Modus*, f. XCV, *verso*.

— ÉTYM. *Plume*; bourguig. *plumeige*, *pleumeige*.

† **PLUMAIL** (plu-mall', *ll* mouillées), *s. m.* || 1° Petit balai de plumes. || 2° Ancien synonyme de plumet. Mais les seigneurs sur leur tête Ayant chacun un plumail.... LA FONT. *Fabl.* IV, 6.

— HIST. XV° s. Car j'ay mis le plumail au vent; Or le suyve qui a attente, VILLON, *Grand test. Double ball.* || XVI° s. Le regardoit de costé comme un chien qui emporte un plumail, RAB. p. 214, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Plume*.

† **PLUMARD** (plu-mar), *s. m.* Poutre scellée des deux bouts, et portant au milieu un trou qui reçoit le tourillon d'un moulinet.

PLUMASSEAU (plu-ma-sô), *s. m.* || 1° Balai de plume. || 2° Bouts de plumes pour emplumer des clavecins et des flèches. || 3° Terme de maréchalerie. Plumes que les maréchaux introduisent, par les barbes, dans les naseaux d'un cheval, pour y produire des mucosités. || 4° Terme de chirurgie. Gâteau de charpie que l'on prépare en étendant parallèlement les uns à côté des autres de longs filaments de charpie.

— HIST. XIV° s. Faire ses plumaceaus et tout ce qui est necessaire [pour une plaie], H. DE MONDEVILLE, f° 36, *verso*. Soit mis un plumacel desus, ID. f° 39.

— ÉTYM. Diminutif du lat. *plumacium*, coussin de plume, de *pluma*, plume.

PLUMASSERIE (plu-ma-se-rie), *s. f.* Métier et commerce de plumassier.

— HIST. XVI° s. Elles les enterrent avec quelques colliers et plumasserie qu'ils auront plus aimé, PARÉ, *Mumie*, 4.

PLUMASSIER (plu-ma-sié; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel, l'*s* se lie: des plu-ma-sié-z habiles), *s. m.* Marchand qui prépare et vend des plumes pour la parure, pour l'ornement. Mille huit cent trente-deux livres [dues] à votre plumassier, MOL. *Bourg. gent.* III, 4.

— HIST. XVI° s. 3° rang, qui sont les mestiers mediocres, plumassiers de panaches, dit anciennement chappelier de paon, *Édit*, avril 1597. 4° rang, plumassier de plumes à escrire, *ib.*

— ÉTYM. *Plume*.

† **PLUMASSIÈRE** (plu-ma-siè-r'), *s. f.* Femme qui prépare ou qui vend des plumes pour la toilette.

† **PLUMATELLE** (plu-ma-tè-l'), *s. f.* Genre de polypiers.

PLUME (plu-m'), *s. f.* || 1° Production qui couvre le corps des oiseaux et qui se compose d'un tuyau, d'une tige et de barbes. Des plumes de coq, d'autruche. Un balai de plumes. Quelquefois de l'orage avant-coureur brûlant, Des cieux se précipite un astre étincelant.... Tantôt on voit dans l'air des feuilles voltiger, Et la plume en tournant sur les ondes nager, DELILLE, *Géorg.* I. || Fig. et familièrement. Il y a laissé des plumes, de ses plumes, c'est-à-dire il ne s'est pas tiré de cette affaire sans y faire des pertes. || Fig. Avoir des plumes de quelqu'un, lui gagner de l'argent au jeu. || Fig. Arracher à quelqu'un une plume de l'aile, lui tirer des plumes, lui ôter quelque chose de considérable, en tirer quelque profit de manière ou d'autre. À tirer quelque plume, monsieur! oh! Mme Simon n'est pas femme à se laisser plumer, DANCOURT, 2° *chap. du Diable boit*, I, 4. Me regardant comme un oiseau de passage qu'elle allait incessamment perdre de vue, elle résolut de m'arracher quelque plume auparavant, LE SAGE, *Gusm.* d'*Alf.* II, 7. || Fig. La plus belle plume de l'aile, se dit de ce que quelqu'un possède de plus avantageux. Cette place est la plus belle plume de son aile. Il a perdu la plus belle plume de son aile. || Fig. Passer la plume par le bec, frustrer quelqu'un, voy. BEC, n° 1. || Fig. Jeter la plume au vent, voy. VENT. || Fig. Paré des plumes d'autrui, se dit d'un plagiaire; métaphore tirée de la fable du geai paré des plumes du paon. || Comme une plume, se dit de ce qui est très-léger. Il me prit entre ses bras, et me transporta comme une plume jusqu'à la boutique où je m'assis tout d'un coup, MARIVAUX, *Marianne*, 2° part. || Se sentir plus léger qu'une plume, se sentir dispos, allègre. Je me sens plus léger qu'une plume, MARIVAUX, *Surpr. de l'amour*, III, 1. || N'être pas de plume, être fort lourd.... du pitaud le corps ne fut pas fait de plume, LA FONT. *Tobl.* [illegible] Terme de fauconnerie. Donner une plume à l'oiseau, lui donner la curée emplumée. || 2° Collectivement. Un assemblage de plumes. La menue plume des oiseaux se nomme duvet. Acheter de la volaille en plume. Mettre de la plume dans un oreiller. || Il [est] chargé d'argent comme un crapaud de plumes, c'[est-à-] dire il n'en a point. || Ce chien est dressé au poil [et à la] plume, ou, simplement, est au poil et à la p[lume], c'est-à-dire il arrête le gibier à poil comme le gi[bier] à plume. || En fauconnerie, au poil et à la plume [se] disait d'un oiseau qui était dressé égalemen[t pour] le lièvre et pour la perdrix. || Fig. Il est au p[oil et] à la plume, c'est un homme qui écrit aussi bi[en en] prose qu'en vers. J'écris en vers et en prose; je [suis] au poil et à la plume, LE SAGE, *Gil Blas*, [illegible] || Se dit aussi de celui qui est propre à des o[ccu]pations de genres très-divers, ou d'un homme [qui] peut tenir tête à un autre. Et je vous ferai voir [que] je suis au poil et à la plume, MOL. *Comtesse* [illegible] || Dans un autre sens qui est du langage libre, [être] au poil et à la plume, être adonné aux femmes [et] à l'amour contre nature. Le frère de Vendôme [avait] tous les vices de son frère: sur la débauche, il [avait] de plus que lui d'être au poil et à la plume, S[T-SIMON] 156, 46. || Plume s'est dit de la redevance en vo[laille] que devait un bien-fonds. Cens en argent, p[lume] et grain. || 3° Lit de plume, lit fait avec la p[lume]. Dans le réduit obscur d'une alcôve enfoncée S'[élève] un lit de plume à grands frais amassée, BOIL. [*Lutr.*] I. || Par catachrèse, la plume, un lit fait av[ec la] plume. Mais en vain dans leur lit un juste [illegible] les presse; Aucun ne laisse encor la plume en[chan]teresse, BOIL. *Lutr.* IV. Tous ses valets trem[blants] quittent la plume oiseuse, ID. *ib.* III. || 4° P[lumes] préparées qu'on emploie comme parures. Un [bou]quet de plumes. Il aura cru sans doute, ou je [me suis] fort trompée, Que les filles de cour aiment les [gens] d'épée; Et, vous prenant pour telle, il a jugé [sou]dain Qu'une plume au chapeau vous plaît n[on] qu'à la main, CORN. *le Ment.* III, 3. Je suis [illegible] d'une maison où l'on n'a jamais eu de plume [au] chapeau, SCUDÉRY, dans PELLISSON, *Histoi[re de] l'Académie*, IV, *Scudéry*. Toutes les dames b[il]lées galamment, avec mille plumes sur leur[s têtes], accompagnées du roi et de la jeunesse de la [cour], M^me DE LA FAYETTE, *Histoire d'Henriette* [d'An]*gleterre*, *Œuv.* t. III, p. 102. [Les hommes de l'an]cien régime] Chez nous retrouvant leurs cost[umes], Avec talons rouges et plumes, Ils vont régner [dans] les salons, BÉRANG. *Vieux habits, vieux ga[lons]*. || Fig. C'est une plume à son chapeau, se d[it de] quelque chose qui est de distinction ou qui fl[atte la] vanité. || 5° Gros tuyau de plume dont on s[e sert] pour écrire. Un trait de plume. Commencez [vo]tre, et après six lignes donnez la plume à Pa[illegible] SÉV. 485. Quand je commence, je ne sais [point] du tout où cela ira, si ma lettre sera longue [ou si] elle sera courte; j'écris tant qu'il plaît à ma p[lume]; c'est elle qui gouverne tout, ID. 342. Voilà bi[en des] sottises, mon cher cousin.... c'est ma plume [qui a] mis tout ceci sans mon consentement, ID. [illegible] 1678. Je reviens à vous, mon cousin, pour [vous] dire que je laisse la plume à Mme de Grigna[n; je] dis la plume; car, pour l'encre, vous savez q[u'elle] en a de toute particulière, ID. 20 janv. 167[illegible] plume aurait regret d'en épargner aucun, [BOIL.] *Sat.* VII. Je tressaille, en songeant aux pa[illegible] soirées Sous les regards du maître aux d[illegible] consacrées, Quand, devant le pupitre en silen[ce in]clinés, Nous n'entendions parfois, de se[illegible] étonnés, Que, d'instant en instant, quelques [feuilles] froissées, Ou l'insensible bruit des plumes e[illegible] sées, P. LEBRUN, *Bonh. de l'étude.* La pr[emière an]cienne mention des plumes à écrire se trouve [dans] un auteur du VII° siècle, LEGOARANT. [illegible] landée, voy. HOLLANDER || Tenir la plume, a[voir la] plume, être chargé d'écrire les résolutions [d'une] assemblée, d'un prince, etc. || Avoir la plume, [se di]sait pour: imiter si exactement l'écriture d[u roi] qu'elle ne s'en pût distinguer, et écrire en [cette] sorte toutes les lettres que le roi devait ou vo[ulait] écrire de sa main, sans toutefois en vouloir [pren]dre la peine. Rose, autre secrétaire du cab[inet du] roi depuis cinquante ans, avait la plume, [ST-SIM.] 88, 107. || Tenir la plume, écrire sous la [dictée]. Je ne fais que tenir la plume, à mesure qu['il me] dicte les particularités les plus singulières [et les] moins connues de sa vie, HAMILT. *Gramm[ont]* || Tailler une plume, la préparer avec le ca[nif de] manière qu'elle puisse écrire. || Fig. Ta[iller sa] plume, se préparer à écrire. Elle dit toujours [qu'elle] va vous écrire, elle taille ses plumes, SÉV. [illegible] Vous, Paul Louis, vous deviez être non-seule[ment] prudent, mais muet.... il fallait vous tenir co[i, cultiver] votre vigne, non votre plume.... P. L. COUR[IER, *Réponse*] *aux anonymes*. || Fig. Vous trouvez que sa p[lume] est toujours taillée pour dire des merve[illes]

grand maître [le roi], SÉV. 29 juill. 1676. || Passer la plume sur, raturer. Il faut passer la plume sur l'écriture que nous avons faite, ou bien déchirer le papier, BOSS. *Sermons, Satisfactions*, 1. || Cela s'est trouvé, présenté au bout de ma plume, se dit des choses qu'on écrit par occasion, sans les avoir préméditées. Voilà ce qui s'appelle des contes à dormir debout; mais ils viennent au bout de la plume quand on est en Bretagne, et qu'on n'a pas autre chose à dire, SÉV. 73. Cette folie s'est trouvée au bout de ma plume, ID. 8 janv. 1676. || Fig. Ce mot, cette syllabe est restée au bout de ma plume, c'est-à-dire j'ai oublié de l'écrire. || Prendre la plume, commencer à écrire; reprendre la plume, recommencer à écrire. Mais sitôt que je prends la plume à ce dessein, RÉGNIER, *Sat.* XV. La creance que j'ai eue que.... m'a fait prendre la plume pour.... PASC. *Prov.* XV. Je ne reprendrai plus la plume contre un tel adversaire [Jurieu], BOSS. *4e avert.* II, 116. Lorsqu'une fois il aura rassemblé et mis en ordre toutes les idées essentielles à son sujet, il s'apercevra aisément de l'instant auquel il doit prendre la plume, BUFF. *Disc. de récept.* || Je prends la plume pour vous assurer.... en commençant une lettre; style bourgeois, DE CALLIÈRES, 1690. || Poser la plume, cesser d'écrire. || Mettre la main à la plume, commencer d'écrire. Je mettrais volontiers la main à la plume, BOSS. *Lett.* 257. J'ai mis plusieurs fois, sire, la main à la plume, ou, comme disent les pédants, la plume à la main, pour répondre tant bien que mal à cette malheureuse lettre, D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 14 déc. 1767. || Mettre la main de quelqu'un à la plume, l'obliger d'écrire. Le tour que fit M. de Cambrai de se confesser à M. de Meaux pour lui fermer la bouche, mit enfin la main de ce prélat à la plume, ST-SIM. 46, 12. || La plume à la main, quand on écrit, quand on compose. Venez dans la solitude de mon cabinet.... vous me trouverez la plume à la main pour calculer les distances de Saturne et de Jupiter, LA BRUY. VI. Notre nation, regardée comme si légère par des étrangers qui ne jugent de nous que par nos petits-maîtres, est de toutes les nations la plus sage, la plume à la main, VOLT. *Ess. sur la poés. ép.* IX. Dix mille volumes lus la plume à la main, BONNET, *Lett. div. Œuv.* t. XII, p. 307, dans POUGENS. || À coups de plume, sur le papier, par opposition à ce qui est en réalité. Défions-nous de Pétau et de ses semblables qui font des enfants à coups de plume, VOLT. *Mœurs, Déluge.* || Laisser aller sa plume, écrire avec abandon. Il n'y a qu'à laisser aller sa plume, SÉV. 201. Ne vous retenez point quand votre plume veut parler de la Provence : ce sont mes affaires; mais ne la retenez sur rien, car elle est admirable quand elle a la bride sur le cou, ID. 22 déc. 1675. || À course de plume, aussi vite qu'on peut écrire. Ceci est un billet écrit à course de plume, SÉV. 388. || Au courant de la plume, au gré de l'inspiration, sans méditation, sans travail. On ne peut guère écrire plus mal; il est à croire que l'auteur fit cette pièce au courant de la plume, VOLT. *Comment. sur Nicomède*, III, 8. La plupart des autres ouvrages du philosophe sont des impromptus faits au courant de la plume, DIDER. *Claude et Nér.* II, 10. || Fig. La plume tombe des mains, on est saisi d'étonnement en écrivant. La plume tombe des mains quand on voit comment les hommes en usent avec les hommes, VOLT. *Mœurs*, 164. || La plume tourne dans les doigts, on hésite à écrire. Après avoir parlé des indécences des autres à son égard [le duc de Bourgogne], je viens aux siennes, et c'est où la plume me tourne dans les doigts, ST-SIM. t. VIII, p. 209, éd. CHÉRUEL. || Fig. Écrit sur la plume des vents, écrit sur des bagatelles, quand on n'a rien d'important à se dire. Je reçois votre lettre du 23, écrite sur la plume des vents, aussi bien que la mienne du vendredi, SÉV. 30 mars 1672. || 6° Plume métallique, plume artificielle, se dit d'un bec semblable à celui d'une plume taillée, et formé d'une petite plaque demi-cylindrique, de fer ou d'alliage; ce bec s'adapte à un porte-plume ou à une petite hampe. || 7° Manière de former les caractères d'écriture. Une belle plume. Plume se dit, par métonymie, de la manière de former les caractères de l'écriture, et de la manière de composer, DUMARS. *Tropes*, II, 2. || 8° La plume, le travail des écritures. Il y aura peu de difficulté à découvrir ce que l'industrie de la plume rend à ceux qui en tirent aucuns émoluments sujets à être enregistrés, VAUB. *Dîme*, p. 83. || Homme de plume, celui dont le travail consiste surtout à faire des écritures. Entendez-vous par sauvages des rustres.... soumis à un homme de plume, auquel ils portent tous les ans la moitié de ce qu'ils ont gagné, VOLT. *Mœurs, Sauvages.* || La plume s'est dit aussi des emplois de l'administration. Pourquoi le duc de Bourgogne ne prendra-t-il point quelqu'un qui l'accompagne? un seigneur qui aura en soi autre chose que son nom, ensuite un personnage de plume qui aura négocié? ST-SIM. 265, 88. Que n'auront pas fait les secrétaires d'État et gens en place considérables dans la robe, dans la plume? ID. 399, 205. La plus ancienne concession de la noblesse à un office de plume fut celle des secrétaires du roi, VOLT. *Mœurs*, 98. || Ancien terme de marine. Officiers de plume, ou, absolument, la plume, ceux qui dans les vaisseaux et dans les ports sont employés à l'administration. On dit aujourd'hui officiers d'administration. || 9° Fig. Composition des ouvrages d'esprit, style et manière d'écrire d'un auteur. Nous montrant seulement de la plume ennemis, RÉGNIER, *Sat.* XII. Mazarin a été l'objet de l'invective publique, et les plumes et les langues se sont déchaînées dans la dernière licence, LA ROCHEFOUC. *Mém.* 35. Pie II, qui avait autrefois prêté sa plume à ce concile [de Bâle], BOSS. *Sermons, Unité de l'Église*, 2. Après avoir souillé sa plume dans toutes sortes d'emportements, ID. *Lett.* 196. L'autre [Théophile], sans choix, sans exactitude, d'une plume libre et inégale.... LA BRUY. I. Elles [les femmes] trouvent sous leur plume des tours et des expressions.... ID. *ib.* Racine prêta sa belle plume pour polir les factums de M. de Luxembourg, ST-SIM. 17, 200. On voudra que sa plume soit captive, si elle n'est pas vénale, MONTESQ. *Lett. pers.* 145. Après lui fut élu l'Espagnol Roderico Borgia, Alexandre VI, homme dont la mémoire a été rendue exécrable par les cris de l'Europe entière et par la plume de tous les historiens, VOLT. *Mœurs*, 106. Il [l'empereur Frédéric] ne manqua pas d'écrire à tous les princes d'Allemagne et de l'Europe par la plume de son fameux chancelier, Pierre des Vignes, ID. *Mœurs*, 52. Le droit que tout homme a parmi nous [Anglais] de parler par la plume à la nation entière, ID. *Dial.* XXIV, *entret.* 15°. Avec quel plaisir ne lit-on pas dans la vie de Racine que, de la même plume dont il écrivait Athalie, ce père sensible traçait à son fils aîné des leçons dictées par la vertu la plus simple! D'ALEMB. *Éloges, Despréaux.* Des fautes légères échappées à une plume rapide, DIDER *Claude et Nér.* II, 109. Malheur, me disait-elle, à qui attend tout de sa plume! rien de plus casuel, MARMONTEL, *Mém.* IV. || Un trait de plume, manière d'écrire en laissant courir la plume. Vous savez que je n'ai qu'un trait de plume; ainsi mes lettres sont fort négligées; mais c'est mon style, et peut-être qu'il fera autant d'effet qu'un autre plus ajusté, SÉV. 27 sept. 1671. || Guerre de plume, polémique entre des écrivains. Qui plume a guerre a; ce monde est un vaste temple dédié à la discorde, VOLT. *Lett. Mme Denis*, 22 mai 1752. Il faut à ces messieurs une guerre de plume; une guerre de plume! l'étrange alliance de mots! TH. LECLERCQ, *Proverb.* t. IV, p. 412, dans POUGENS. || 10° L'auteur même (en parlant plutôt d'un prosateur que d'un poëte). Votre Majesté verra.... que, dans les chambres et dunettes des vaisseaux, il y a des plumes françaises aussi affectionnées à son service qu'il s'en trouve au cœur de la France, LE P. FOURNIER, *Hydrographie dédiée à Louis XIII, préface.* Plume se prend aussi pour l'auteur même : c'est une bonne plume, c'est-à-dire c'est un auteur qui écrit bien; c'est une de nos meilleures plumes, c'est-à-dire un de nos meilleurs auteurs, DUMARS. *Tropes*, II, 2. Je lui crois des égaux parmi ses contemporains en qualité de penseur et de philosophe; mais, en qualité d'écrivain, je ne lui en connais point; c'est la plus belle plume de son siècle, J. J. ROUSS. *Lett. à M. D. Corresp.* t. I, p. 187, dans POUGENS. || 11° Ancien terme de botanique. La partie supérieure du germe d'une graine qui commence à se développer; on dit aujourd'hui plumule. || 12° Terme de plombier. Pièce de cuivre qui est à un bout du moule à tuyau, et faite pour la continuation du tuyau que l'on fond. || 13° Cuire à la plume, amener le sucre à un degré de cuisson tel qu'en soufflant à travers l'écumoire, il forme de légers globules qui tiennent les uns aux autres. || Sucre à la petite plume, à la grande plume, voy. SUCRE. || 14° Alun de plume, sorte d'alun raffiné. || 15° Plume géométrique, instrument qui sert à tracer toutes sortes de courbes, par une combinaison de mouvements circulaires. || 16° Plume marine, nom vulgaire des pennatules, et, particulièrement, de la pennatule plume, dite aussi absolument pennatule. || 17° Plume de paon, pierre fine, de couleur verdâtre, rayée comme les barbes d'une plume, et qui paraît pourpre à la lumière : c'est une agate tendre. || Proverbes. C'est le geai qui se pare des plumes du paon, c'est-à-dire il se fait honneur de ce qui ne lui appartient pas. || La belle plume fait le bel oiseau, c'est-à-dire la parure fait valoir.

— HIST. XIII° s. *Fole est qui son ami ne plume Jusqu'à la derreniere plume*, *la Rose*, 13902. || XV° s. Une plume de porc espy, garnye d'or, extimée ung escu, *Bibl. des ch.* 6° série, t. I, p. 366. Les François dompteurs du monde tant à l'espée comme à la plume, CHASTEL. *Expos. sur vérité.* Tousjours y laissoient les Sarrasins ou plume, ou aile, et bien y estoient batus, *Bouciq.* II, 17. || XVI° s. Livres grecs et latins, etc. traduits en françois par maintes excellentes plumes de nostre temps, DUBELL. I, 7, *recto.* Gentilz esprits, qui ne dedaignent point manier et l'espée et la plume, ID. II, 2, *recto.* Tous les peuples s'allechent vistement à la servitude, pour la moindre plume qu'on leur passe (comme on dit) devant la bouche, LA BOÉTIE, 62. Ceux qui ont tant loué leur Lucrece, l'eussent laissée du bout de la plume [au bout de la plume], pour escrire bien au long les vertus de celle-ci, MARG. *Nouv.* XLII. Ma plume, estant lassée, ne peut courir en tant de lieux; il me suffira de.... LANOUE, 147. Là-dessus il [l'historien Poupelinière] se teut la larme à l'œuil, laissant bien à juger que sa plume estoit vendue, D'AUB. *Hist.* I, 269. Mondejar, pour ne se laisser pas tirer une plume de dessous l'aile, s'avança à Gajarre, ID. *ib.* I, 348. Les politiques mirent aussi la main à la plume, ID. *ib.* II, 116. Le second bonheur est aux plumes bien taillées, qui ont mené les esprits aux pensées.... ID. *ib.* III, 286. Dans lequel fossé plusieurs autres, mais petits, pendans en plume, des deux costés se joindront, pour y descharger leurs eaux, O. DE SERRES, 68. Avec le chien couchant fait au poil et à la plume, il s'en ira arrester et prendre la perdrix et le levraud, ID. 994. Plume nourrit, plume destruit, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 193. Mettre la plume au papier, PASQUIER, *Lett.* t. I, p. 55. J'ay veu.... des personnages qui tiroient d'escrire et leurs tiltres et leur vocation, desadvouer leur apprentissage, corrompre leur plume, et affecter l'ignorance de qualité si vulgaire... MONT. I, 280. Tous deux mettent la plume au vent, comme bons freres jurez de ne s'abandonner jamais et vivre et mourir ensemble, vont brusquer fortune, BRANT. *Capit. franç.* t. IV, p. 159, dans LACURNE. Vanner les plumes au vent, COTGRAVE.

— ÉTYM. Berry et bourg. *pleume*; wallon *plomm*; provenç. et espagn. *pluma*; catal. *ploma*; ital. *piuma*; du lat. *pluma*, que Curtius, n° 369, rapproche du radical sanscr. *plu*, flotter.

PLUMÉ, ÉE, (plu-mé, mée), *part. passé de* plumer. Dont on a ôté les plumes. Une volaille plumée.

PLUMEAU (plu-mô), *s. m.* || 1° Espèce de balai fait avec de fortes plumes. || 2° Bout de l'aile d'une oie dont le rôtisseur se sert quelquefois pour souffler doucement les charbons d'un fourneau. || Il sert aussi à épousseter dans l'appartement. || 3° Ustensile de bureau dans lequel on met ses plumes, son canif, etc. || 4° Brin de plume que les fabricants de fleurs artificielles emploient pour former les pistils des fleurs. || 5° Couverture en plumes. Ils [les gens du peuple en Pologne] se procurent, par des vêtements trop chauds, ou la nuit sous leurs plumeaux, des transpirations forcées, ROUSSILLE, *Instit. Mém. sc. phys. et math. Sav. étrang.* t. II, p. 134.

— ÉTYM. Diminutif de *plume* : proprement un brin de plume.

PLUMÉE (plu-mée), *s. f.* || 1° Quantité de plumes fournies par un oiseau qu'on a plumé. || 2° Action de plumer les oies pour leur ôter leurs plumes fines ou duvet. Faire la plumée. || 3° Ce qui entre dans une plume à écrire. Une plumée d'encre. || 4° Terme de maçonnerie. Plumée, synonyme de plomée, dont ce semble une altération.

— ÉTYM. *Plume.*

† **PLUMELLE** (plu-mè-l'), *s. f.* Terme de botanique. Voy. CORNETTE 2.

— ÉTYM. Diminutif de *plume.*

PLUMER (plu-mé), *v. a.* || 1° Arracher les plumes d'un oiseau. Beaucoup d'enfants s'amusent à plumer leurs moineaux, VOLT. *Dial.* XXIV, 4. || 2° Fig et familièrement. Plumer quelqu'un, en tirer de l'argent. Elle a pourtant souvent plumé l'oison sans rire, La matoise qu'elle est, BOISROBERT, *la Belle plaideuse*, III, 7. Qu'un homme soit plumé par des coquettes, Ce n'est pour faire au miracle crier, LA FONT. *Femme avare.* Elles résolurent de plumer l'oiseau, et eurent l'adresse de lui tirer de bonnes plumes de l'aile, LE SAGE. *Guzm. d'Alf.* VI, 2. J'admire le train de la vie humaine! nous plumons une coquette, la coquette

mange un homme d'affaires, l'homme d'affaires en pille d'autres, cela fait un ricochet de fourberies le plus plaisant du monde, ID. *Turcar.* I, 13. || Plumer la poule sans la faire crier, faire ses affaires aux dépens de quelqu'un sans qu'il se plaigne; faire des exactions sans qu'il y ait de plaintes. || 3° En quelques provinces, plumer un bâton, un rameau, en ôter l'écorce; plumer un fruit, le peler. || Terme de pêche. Plumer un roseau, ôter avec un couteau les feuilles d'un roseau. || 4° Terme de mégissier. Ôter la laine ou le poil de dessus une peau.

— HIST. XII° s. Quant son grenon [sa moustache] [il] senti qu'il a plumé [arraché], Or poez croire que moult fu airé, *li Charois de Nymes*, v. 1339. Plumer me velt li reis com fait oisel, *Gerard de Ross.* p. 328. || XIII° s. A pou que il ne m'a tué; Mais je le r'ai moult bien plumé, Bien li ai les cheveus sachiez, *Ren.* 24634. Faillir li ferai ses deniers, S'il ne li sourdent en greniers; Si le plumeront nos puceles, Qu'il li faudra plumes noveles, *la Rose*, 10897. || XIV° s. Car s'il eüssent esté sage, Il fussent quittes du fouage, Dont li rois chascun an ses plume, G. GUIART, *Royaux lignages*, v. 5287. Si l'esprevier prent ung oysel, il se boutera en espès buisson, et illecques plumera son oysel, *Modus*, f° XCVI, *verso.* || XVI° s. Ils savent bien plumer l'oye sans la faire crier.... FROMENTEAU, *Finances*, III, p. 67. Les Espagnols n'eussent jamais peu croire que le huguenot fust allé plumer la poulle en leur pays, BRANT. *Hommes illustres*, *Chastillon*. A quoi songeoit-il [Platon], quand il definit l'homme un animal à deux pieds sans plume? fournissant à ceux qui avoient envie de se mocquer de luy une plaisante occasion; car, ayants plumé un chapon vif, ils alloient le nommant l'homme de Platon, MONT. II, 292. Plumer une chastaigne, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Plume;* wallon, *ploumé;* Berry, *pleumer*, écorcer, peler, et *plomer*, plumer; provenç. *plumar;* cat. *plomar.* En latin, *plumare* veut dire garnir de plumes.

PLUMET (plu-mè; le *t* ne se prononce pas et ne se lie pas; au pluriel, l'*s* se lie : des plu-mè-z élégants; plumets rime avec traits, succès, paix, etc.), *s. m.* || 1° Plume d'autruche préparée et mise autour du chapeau. Tous les plumets de la noblesse du pays qu'on avait empruntés, SCARR. *Rom. com.* I, 10. Richelieu, après avoir écrit sur la théologie, faisait l'amour en plumet, VOLT. *Mœurs*, 175. || 2° Particulièrement. Bouquet de plumes que les militaires portent à leur chapeau, à leur casque, etc. Je ne desespère pas qu'au premier jour, pour toucher le cœur de Madame, il n'arbore le plumet, DANCOURT, *l'Été des coquettes*, sc. 9. En toque il [le petit homme rouge] avait mis Vingt plumets ennemis, BÉRANG. *H. rouge.* || 3° Fig. Un jeune militaire. Que les plumets seraient aimables, Si leurs feux étaient plus constants! PANARD, *Œuv.* t. III, p. 356. || Vieux en ce sens. || Collectivement, le plumet, les gens de guerre. Et toujours le plumet aura la préférence; Ce fut donc le guerrier qu'on aima mieux choisir, LA FONT. *Fragm. du songe de Vaux.* Vous avez fort bien fait, le plumet vaut mille fois mieux que la robe, DANCOURT, *la Femme d'intrigues*, v, 4. || Vieux en ce sens. || 4° Terme de marine. Plumets de pilote, plumes attachées à de petits morceaux de liége, qu'on laisse voltiger pour connaître d'où vient le vent.

— HIST. XV° s. La quelle femme dist à Jehan de Fer qu'il estoit un garçon plumet [à barbe naissante], et qu'il avoit grant tort de l'avoir ainsi boutee, DU CANGE, *plumarius*.

— ÉTYM. Dérivé de *plume;* wallon, *ploumet*.

† **PLUMETÉ, ÉE** (plu-me-té, tée), *adj.* || 1° Terme de blason. Qui est parsemé de mouchetures ayant la forme d'un bouquet de plumes. || 2° Dans la langue du moyen âge, ouvrage plumeté, ou, substantivement, le plumeté, ouvrage fait en manière de plume, genre de travail qui, comme le pointillé, le grenetis, le taillé, variait l'aspect des pièces d'orfévrerie d'or et d'argent, DE LABORDE, *Émaux*, p. 464.

— HIST. XIV° s. Un hanap d'or couvert, plumeté dehors, et l'aiguiere de mesme greneté dedans, DE LABORDE, *Émaux*, p. 464.

— ÉTYM. *Plume*, par l'intermédiaire d'un diminutif *plumette*.

PLUMETIS (plu-me-ti), *s. m.* Espèce de broderie, faite à la main avec du coton peu tordu, qui représente en relief des fleurs, des feuilles, des figures de blason, couronnes, écussons, des lettres et autres choses; c'est la plus jolie broderie et la plus difficile à bien exécuter; elle sert aux ouvrages de ce genre les plus beaux, tels que cols, manches, bonnets, et se fait le plus souvent sur la mousseline et la batiste. Broder au plumetis.

— HIST. XV° s. Ung calice d'argent doré, en la platine duquel a cinq autres apoustres environnés d'un plumetis, DE LABORDE, *Émaux*, p. 464.

— ÉTYM. Ainsi dit par analogie avec le *plumeté* du blason.

† **PLUMEUR** (plu-meur), *s. m.* Celui qui plume les volailles dans un marché public. Il y a des plumeurs qui mettent une poule nue en cinq minutes, *l'Indép. belge*, 20 et 21 juillet 1868.

PLUMEUX, EUSE (plu-meû, meû-z'), *adj.* || 1° Qui est couvert de plumes ou qui est fait de plumes. || Qui tient de la nature de la plume. || 2° Terme d'entomologie. Antennes plumeuses, antennes garnies latéralement de poils qui les font ressembler à des plumes. || 3° Terme de botanique. Garni de poils semblables aux barbes des plumes. || 4° Terme de minéralogie. Cristaux plumeux, cristaux très-déliés et disposés, les uns par rapport aux autres, comme les barbes d'une plume.

— HIST. XVI° s. Un vestement sale et tout plumeux, D'AUB. *Hist.* III, 540.

— ÉTYM. *Plume*. Ménage dit que ce mot est dû à Desmarets; mais on voit qu'il est plus ancien.

† **PLUMIFÈRE** (plu-mi-fè-r'), *adj.* Qui porte des plumes. L'appareil plumifère est l'analogue, chez les oiseaux, de l'appareil pileux des mammifères.

— ÉTYM. *Plume*, et le lat. *ferre*, porter.

† **PLUMIGÈRE** (plu-mi-jè-r'), *adj.* Qui tient ou porte une plume, mot forgé par Honoré de Balzac pour ridiculiser, pris substantivement, les employés de bureau. Ils [les voyageurs qui demandent des passe-ports] sont bien en repos devant les vingt plumigères, H. DE BALZAC, *les Employés*, ch. V.

— ÉTYM. Lat. *pluma*, et *gerere*, porter. Ce mot est mal fait, d'abord parce que *pluma* en latin ne signifie pas une plume à écrire, ensuite parce que *gerere* veut dire porter sur le corps, et non pas tenir entre les doigts.

PLUMITIF (plu-mi-tif), *s. m.* || 1° Papier original sur lequel on écrit les sommaires des jugements d'un tribunal, des délibérations d'une compagnie. || Tenir le plumitif, être chargé de prendre note des délibérations d'une compagnie. || 2° Familièrement et par plaisanterie. Homme de plume, commis de bureau, de greffe. Le plumitif lui dit : Je suis sans crédit pour faire du bien; tout mon pouvoir se borne à faire du mal quelquefois, VOLT. *l'Ingénu*, 13. || *Adj.* Canaille plumitive (mot de Beaumarchais), vil écrivassier, libelliste.

— HIST. XVI° s. Sur ce fut par nous ordonné que lesdites parties metteroient par devers nous, par un brief plumetis, leurs dires alleguez, causes et raisons, *Coust. génér.* t. II, p. 352.

— ÉTYM. D'après Ménage, approuvé par Scheler, *plumitif* est une corruption de *primitif;* il assure que dans le chapitre de l'Église de Paris on dit encore *primitif;* et, dans le fait, le bas-latin a *primitivum* pour un écrit original. Mais, d'un autre côté, il est certain que *plumetis* s'est dit aussi pour un écrit, et que la corruption en *plumitif* en est facile. *Plumetis* tient à *plumeter*, écrire, *plumeteur*, écrivain, qui se sont dits aussi, et viennent de *plume*.

† **PLUMOTAGE** (plu-mo-ta-j'), *s. m.* Façon qu'on donne à la terre dans le raffinage du sucre.

† **PLUMOTER** (plu-mo-té), *v. n.* Rafraîchir la terre qui couvre les formes, sans l'ôter de dessus le sucre.

† **PLUM-PUDDING** (plom'-pou-dingh'), *s. m.* Mets anglais, espèce de gâteau cuit dans l'eau et composé de farine, de moelle de bœuf, de pruneaux ou de raisins de Corinthe, etc. On assaisonne souvent le plum-pudding avec du vin de Madère ou du rhum.

— ÉTYM. Angl. *plum*, prune, et *pudding*, gâteau.

PLUMULE (plu-mu-l'), *s. f.* || 1° Terme de zoologie. Petite plume, duvet. || 2° Terme de botanique. Partie de l'embryon végétal qui constitue le sommet de la tigelle, c'est-à-dire le rudiment de toutes les parties aériennes de la plante. Des physiciens botanistes nous avaient fait admirer le retournement de la radicule et de la plumule dans les graines semées à contre-sens, BONNET, *Contempl. nat. Œuv.* t. VIII, p. 363, dans POUGENS.

— ÉTYM. Diminutif de *plume*.

PLUPART (LA) (plu-par), *s. f.* Terme collectif. || 1° La plus grande partie, le plus grand nombre, en parlant soit de personnes, soit de choses. La plupart des substances. La plupart du peuple voulait. La plupart des gens s'en prennent aux censeurs mêmes, PASC. *Prov.* III. La plupart des femmes n'ont guère de principes; elles se conduisent par le cœur, LA BRUY. III. || 2° Absolument. La plupart, le plus grand nombre des gens. La plupart emportés d'une fougue insensée Toujours loin du droit sens v[ont] chercher leur pensée, BOIL. *Art p.* I. || 3° Pour la p[lu]part, *loc. adv.* Quant à la plus grande partie. [Les] gens de ce pays-ci sont pour la plupart fort par[es]seux. || Dans le même sens, avec ellipse de *pour*. [Les] hommes sont la plupart intéressés. || 4° La plup[art] du monde, le plus grand nombre des gens. Des [sen]timents.... qu'il faut cacher à la plupart du m[onde], SÉV. 20 janv. 1675. J'aurais dû, dans les r[ègles], l'intituler Joas; mais, la plupart du monde n[e l']ayant entendu parler que sous le nom d'Athalie, [je] n'ai pas jugé à propos de la leur présenter s[ous un] autre titre, RAC. *Athal. Préf.* || 5° La plupart [du] temps, *loc. adv.* Le plus ordinairement. La plup[art] du temps il est morose. || On dit dans un sens a[na]logue : la plupart de la nuit, la plus grande pa[rtie] de la nuit. Employant le jour à servir ses m[aîtres] et la plupart de la nuit à étudier, il fit des p[rogrès] si considérables.... BAYLE, *Diction. critique*, *Ramus*.

— REM. 1. Si *la plupart* est construit avec [un] nom au pluriel, le verbe se met au pluriel : La plu[part] des hommes font.... S'il est construit avec un n[om] au singulier, le verbe se met au singulier : La plup[art] du monde suit ses passions; la plupart du pe[uple] ordonna; la plupart du sénat fut d'avis. || 2. *La p[lu]part*, pris absolument, veut le verbe au pluriel [: La] plupart disent.... Si un adjectif y est joint, cet [ad]jectif se met au pluriel masculin : La plupart [sont] portés.... || 3. Si un adjectif suit le nom qui v[ient] après *la plupart*, il s'accorde en genre et en n[om]bre avec le nom : J'ai la plupart de mes li[vres] reliés en veau.

— HIST. XV° s. La plus part de sa vie, la plus [part] de son ost, COMM. *passim*. Il tint conseil la [plus] part du jour et partie de la nuyct, ID. II, 9. || X[VI° s.] La pluspart du monde est comme hebeté [en cet] endroit, CALV. *Instit.* 417. Ayant fait sapper la [plus] part du chasteau, MONT. I, 26. Nos souhaits p[our la] pluspart naissent.... ID. I, 104. Encore p[ourroit-on] marquer plusieurs autres despenses excessives [qu'a] fait la plus part de la noblesse, LANOUE, 170. [...] le Minotaure, ainsi que la plus part des autheurs [an]ciens l'escrit, avec le moyen que luy bailla Ari[adne], AMYOT, *Thésée*, 22. La plus part du temps, ID. *Ly[c.]*

— ÉTYM. *Plus*, et *part*.

† **PLURALISATION** (plu-ra-li-za-sion), *s. f.* T[erme] de grammaire. Action de pluraliser.

† **PLURALISER** (plu-ra-li-zé), *v. a.* Terme [de] grammaire. Mettre un mot au pluriel. || Se plu[rali]ser, *v. réfl.* Prendre le pluriel. Il y a des mots [qui] ne se pluralisent pas.

— ÉTYM. *Pluriel*.

PLURALITÉ (plu-ra-li-té), *s. f.* || 1° Le plus g[rand] nombre. La pluralité des hommes. L'extrême [es]prit est accusé de folie, comme l'extrême dé[faut;] rien que la médiocrité n'est bon; c'est la plu[ralité] qui a établi cela, et qui mord quiconque [s'en] échappe, PASC. *Pens.* VI, 14, édit. HAVET. Po[urquoi] suit-on la pluralité? est-ce à cause qu'ils [ont plus] de raison? non, mais plus de force, ID. *ib.* [...] || 2° La pluralité des voix, ou, simplement, p[lura]lité, le plus grand nombre des voix ou suffrages. [La] pluralité des voix n'est pas une preuve qui [vaille] rien pour les vérités un peu malaisées à déco[uvrir,] à cause qu'il est bien plus vraisemblable [qu'un] homme seul les ait rencontrées que tout un p[euple,] DESC. *Méth.* II, 4. Les voix se recueillent, la p[lura]lité l'emporte, la supérieure est élue.... BO[SSUET,] *Pensées*, t. II, p. 463. Il ne tint qu'à trente [...] voix qu'il [Socrate] ne fût renvoyé absous; car [en ce] cas il y en aurait eu deux cent cinquante et [...] ce qui aurait fait la pluralité, ROLLIN, *Hist.* [...] *Œuv.* t. IV, p. 414, dans POUGENS. Cette op[inion fut] rejetée par la pluralité de 46 voix contre [...], [MIRA]BEAU, *Collection*, t. I, p. 6. La grande plura[lité a] prononcé mon exclusion, ID. *ib.* t. I, p. 95. [...] ralité absolue, celle qui se forme de plus de la [moi]tié des votes. || Pluralité relative, celle qui l'emporte sur chacune des autres fractions de suffrage. [Au]jourd'hui, on dit presque exclusivement majorité, [qui] est l'anglais *majority*, provenu lui-même du fr[ançais] *majorité*, et détourné, dans cette langue, de so[n sens] propre à celui de pluralité; nous avons donc [eu tort] d'abandonner notre mot ancien et excellent. || 3° [Mul]tiplicité. Métrodore se persuadait tellement la plu[]ralité des mondes, qu'il ne trouvait pas moins d'ab[]surdité à vouloir que toute une campagne ne fût [faite] que pour produire un seul épi de blé, qu'à soutenir l'unité de ce monde dans l'étendue infinie d[e ce] grand univers, LAMOTHE LE VAYER, *Vertu des p[aïens]*, II, *Épicure*. La pluralité des femmes, aut[orisée,] mise ou tolérée, mais pour un temps et p[...]

maisons particulières, fut ôtée à jamais [par le christianisme], BOSS. 1ᵉ avert. 2. De la Pluralité des mondes, titre d'un ouvrage de Fontenelle. Gassendi regarde ce sentiment [qu'il y a plusieurs mondes] comme opposé non-seulement à l'autorité des Écritures saintes qui ne font aucune mention de la pluralité des mondes, et qui paraissent n'en supposer qu'un seul, mais encore.... ROLLIN, Hist. anc. XXVI, ... II, 2. Que savons-nous si Damis n'est point de ces petits scélérats qui ne se font point scrupule de la pluralité des dots? LE SAGE, Crisp. riv. de son maître, sc. 11. Les rois [mérovingiens], avec l'usage passager des maîtresses, se permettaient encore la pluralité des femmes, ST-FOIX, Ess. Paris, Œuv. t. IV, p. 32, dans POUGENS. || Pluralité des bénéfices, possession de plusieurs bénéfices. Quelle que puisse être l'abondance des biens que l'Église vous a confiés (je n'examine pas ici si cette abondance est dans les règles, et si la pluralité des titres que vous possédez.... est conforme aux intentions, à l'esprit et aux plus saintes lois de l'Église....), MASS. Carême, Us. des revenus ecclés. || 4° Terme de grammaire. S'emploie quelquefois comme synonyme de pluriel. || Donner à un mot le signe de la pluralité.

— HIST. XIVᵉ s. Pluralité de princez [principatus, souveraineté] n'est pas bonne, ORESME, Thèse de ... || XVIᵉ s. Sur l'heure mesme fut arresté à la pluralité des voix qu'ils seroient executez à mort, AMYOT, Cic. 24. [Là où l'on gagne sa vie] la pluralité et compaignie des enfants, c'est un adgencement de mesnage, MONT. II, 74.

— ETYM. Prov. pluralitat; espagn. pluralidad; ital. pluralità; du lat. pluralitatem, de pluralis (voy. PLURIEL).

† PLURI..., élément de composition qui signifie plusieurs, et qui vient du latin plures.

PLURIEL, ELLE (plu-ri-èl, è-l'; autrefois qu'on ne faisait pas sonner les consonnes finales, on prononçait plu-rié, et beaucoup ont conservé cette prononciation), adj. || 1° Qui marque la pluralité dans les noms et dans les verbes. Terminaison plurielle. Substantif, adjectif pluriel. Un nombre pluriel, ou une infinité d'infinis, seraient infiniment moins qu'un seul infini, FÉN. Exist. II, 2, Unité du premier être. || 2° S. m. Le pluriel, le nombre pluriel. Ce verbe est à la première personne du pluriel. ... n'est qu'un singulier, avons est un pluriel, MOL. Femm. sav. II, 6. Ce ne fut que vers la décadence de l'empire romain, que l'on commença à se servir du pluriel en parlant à un seul, FLEURY, Mœurs des Israel. tit. XVI, 2ᵉ part. || Il se dit quelquefois d'un mot qui est au pluriel. Il n'y a rien quelquefois de plus magnifique que les pluriels; car la multitude qu'ils renferment leur donne du son et de l'emphase : tels sont ces pluriels qui sortent de la bouche d'Œdipe dans Sophocle.... BOIL. Longin, Sublime, XIX. On peut, tout au contraire, réduire les pluriels en singuliers; et cela a quelque chose de fort grand : tout le Péloponnèse, dit Démosthène, était alors divisé en factions, ID. ib. XX.

— HIST. XIIᵉ s. Singuler e plurel [il] aveit tut par ..., Th. le mart. 65. || XIIIᵉ s. Quant letres sont fe... ..., ou d'aucunes convenences, ou d'aucunes marciés qui toucent à pluriex persones, BEAUMANOIR, XXXV, 16.

— ETYM. Provenç. et espagn. plural; ital. plurale; lat. pluralis, de plus (voy. PLUS).

PLURIER (plu-rié), s. m. Autre forme de pluriel. ... noms propres n'ont point d'eux-mêmes de plurier, ARNAULD et LANCELOT, Grammaire générale, ... 6. L'E de l'ablatif singulier prend um au génitif plurier, LANCELOT, Nouv. méth. pour étudier la l. latine, règle 46.

— HIST. XVIᵉ s. Nos poetes parlent plus tost et ... grace aux princes et autres en personne singuliere que pluriere, MEIGRET, dans LIVET, la Gramm. franç. p. 85.

— ETYM. C'est le même mot que pluriel prononcé autrefois plurié, et écrit avec une r par analogie avec singulier.

† **PLURIFLORE** (plu-ri-flo-r'), adj. Terme de botanique. Qui porte plusieurs fleurs.

— ETYM. Pluri..., et le lat. flos, fleur.

† **PLURILOCULAIRE** (plu-ri-lo-ku-lè-r'), adj. Terme d'histoire naturelle. Qui renferme plusieurs loges. Ovaire, fruit pluriloculaire.

— ETYM. Pluri..., et le lat. loculus, petite loge.

† **PLURIOVULÉ, ÉE** (plu-ri-o-vu-lé, lée), adj. Terme de botanique. Qui renferme plusieurs ovules.

— ETYM. Pluri..., et ovule.

† **PLURIPARTITE** (plu-ri-par-ti-t'), adj. Terme de botanique. Qui est divisé en plusieurs parties.

— ETYM. Pluri..., et le lat. partitus, partagé.

† **PLURISÉMINÉ, ÉE** (plu-ri-sé-mi-né, née), adj. Terme de botanique. Qui renferme plusieurs graines.

— ETYM. Pluri..., et le lat. semen, graine.

† **PLURISÉRIÉ, ÉE** (plu-ri-sé-ri-é, ée), adj. Terme d'histoire naturelle. Qui est disposé en plusieurs séries ou rangs.

— ETYM. Pluri..., et série.

† **PLURIVALVE** (plu-ri-val-v'), adj. Terme de botanique. Qui a plusieurs valves.

— ETYM. Pluri..., et valve.

PLUS (plû; l's se lie : plu-z actif; quelques-uns font sentir l's quand plus termine un membre de phrase : il en a plus'; Regnier Desmarets remarque, à la fin du XVIIᵉ siècle, qu'on faisait sonner les consonnes finales des mots qui terminaient la phrase : il pleut' : cela ne se fait plus et il faut dire : il en a plû; Vaugelas remarque qu'autrefois on ne prononçait pas l'l tout en l'écrivant, mais qu'aujourd'hui on la prononce; la prononciation pû est restée populaire, surtout dans les campagnes). || 1° Une plus grande quantité. || 2° Plus servant de régime direct à un verbe. || 3° Il y a plus, bien plus, qui plus est. || 4° Plus construit avec à. || 5° Plus construit avec de. || 6° Plus construit avec en. || 7° Pour le plus, synonyme de au plus. || 8° En algèbre, signe d'addition. || 9° Plus pris adverbialement et devenant un signe de comparaison. || 10° Et plus exprimant une addition, une augmentation indéterminée. || 11° Plus que suivi d'un adjectif ou d'un substantif, et indiquant que la qualité dont il s'agit est dépassée. || 12° Plus suivi de que et d'un membre de phrase demande ne. || 13° Ne.... pas plus.... que, signifiant que la chose n'existe pas plus d'un côté que de l'autre. || 14° Plus de, pour plus que. || 15° Plus d'un. || 16° Plus avec la négation signifie la cessation de quelque état, de quelque action. || 17° Absolument et sans négation, indique qu'un état a cessé ou doit cesser. || 18° Plus sans négation signifie : encore, de nouveau. || 19° Plus servant au superlatif relatif.

20° Le plus, adverbe. || 21° Plus employé sans article au sens superlatif. || 22° Absolument, plus signifiant outre cela. || 23° Plus devenant un seul et même mot avec un autre mot. || 24° Sans plus. || 25° Tant et plus. || 26° Plus ou moins. || 27° D'autant plus. || 28° Plus.... plus, ou plus.... moins. || 29° Plus.... tant plus, ou tant plus.... tant plus. || 30° Non plus. || 31° Ni plus ni moins que. || 32° De plus en plus indiquant progrès en bien ou en mal. || 33° Qui plus, qui moins. || 34° Plus tôt, plus tard, plus loin.

1° S. m. Une plus grande quantité. Le plus qu'un auteur de bon sens doive prétendre... Mˡˡᵉ DE SCUDÉRY, les Conversations, Dialogue. Ces gnomons ne sont que de grands quarts de cercle, mais plus justes à proportion de leur grandeur, et ce plus de justesse paye assez tous les soins presque incroyables de leur construction, FONTEN. Bianchini. Qui a le plus a, dit-on, le moins; cela est faux, VAUVENARGUES, Œuv. compl. t. II, p. 59, dans POUGENS. Le plus ou le moins de production tient beaucoup plus à la grandeur qu'à la forme [des quadrupèdes], BUFF. Quadrup. t. VI, p. 182. || Être sur le plus ou sur le moins avec quelqu'un, être en délicatesse sur les civilités réciproques, craindre de lui en faire plus qu'il ne faut. Quand je vois de certaines gens qui me prévenaient autrefois par leurs civilités, attendre que je les salue et en être avec moi sur le plus ou sur le moins, LA BRUY. VI. || Familièrement. Il faut qu'il y ait du plus ou du moins à cela, c'est-à-dire probablement la chose n'est pas précisément comme on le dit. || Il ne s'agit entre eux que du plus ou du moins, la différence ne va que du plus au moins, c'est-à-dire il n'est plus question entre eux, à propos de la conclusion d'un marché, d'une transaction, que d'une différence en plus ou en moins dans le prix. || 2° Plus servant de régime direct à un verbe. Pour vous, estimez plus qui plus vous donnera, RÉGNIER, Sat. XIII. Faisons plus, mes amis; jurons d'exterminer... VOLT. M. de Cés. II, 4. J'ai profité de tous les moments que ce grand prince et, pour plus dire, ce digne homme a passés ici, J. J. ROUSS. Lett. à du Peyrou, 9 oct. 1767. || N'en pouvoir plus, voy. POUVOIR, verbe. || 3° Il y a plus, bien plus, qui plus est, loc. adv. En outre (locutions où plus est évidemment substantif). C'est un joueur ; il y a plus, c'est un fripon. Il ne m'a pas obligé; bien plus, il m'a desservi. Enfant d'Adam, mortel, et, qui plus est, ennemi de Dieu, FLÉCH. I, p. 61. Il m'est venu dans l'esprit de vous mettre chez un vieil apothicaire de mes parents, et, qui plus est, de mes amis, LESAGE, Estev. Gonz. 17. || 4° Plus construit avec la préposition à. || Au plus, tout au plus, loc. adv. qui exprime le plus haut point où une chose soit parvenue ou puisse parvenir. Il aura tout au plus le temps d'arriver. Dans deux heures au plus, par un commun accord, Le sort de nos guerriers réglera notre sort, CORN. Hor. I, 4. Ils ne peuvent au plus qu'être les premiers d'une seconde classe, LA BRUY. I. Je l'offensai ; mais des traits d'imprudence Dignes, au plus, d'un châtiment léger, Méritaient-ils cet excès de vengeance? MALFIL. Narcisse, 11. || Anciennement. Au plus de, loc. prép. À la pluralité. L'on eut peine à consentir à cette proposition, elle passa toutefois au plus de voix, RETZ, II, 111. || 5° Plus, construit avec la préposition de. || De plus, en sus. Je suis tout ce qu'elle est, est reine encor de plus, CORN. Sertor. II, 2. Mardochée est coupable; et que faut-il de plus? RAC. Esth. II, 1. Les maris aiment mieux, ils m'en seront témoins, Une vertu de plus, et deux grâces de moins, LANOUE, Coquette corr. III, 3. || De plus, en outre. De plus, il faut remarquer. L'oisiveté étouffe les talents, et de plus engendre les vices. || De plus que. Il a la tête de plus que moi. || On emploie de même plus que. Je puis me vanter au moins qu'ils [mes canons] ont un grand quartier plus que ceux qu'on fait, MOL. Préc. 10. Cela m'a arrêtée un jour plus que je ne pensais, SÉV. 18 sept. 1684. J'avais un fermier qui m'offrait deux cents livres plus que Lapierre, ID. 20 juill. 1694. Bien qu'elle ait dix ans plus que moi, BÉRANG. Passez j. filles. || Rien de plus, rien en sus. Il ne demande rien de plus. || On dit aussi rien plus. Que demanda-t-elle à Dieu? — Sa grâce, rien plus, FLÉCH. Dauph. || 6° Plus construit avec la préposition en. || En plus, en outre. Des sommes en plus. || 7° Anciennement. Pour le plus, synonyme de au plus. C'est une sorte d'oisiveté... ou, pour le plus, une occupation languissante et paresseuse, BALZ. le Prince, ch. 7. || 8° Terme d'algèbre. Signe de l'addition. A + B signifie : A plus B. Les plus et les moins multipliés l'un par l'autre. || 9° Plus pris adverbialement devient un adverbe de comparaison indiquant supériorité en nombre, en quantité; que, s'il y a lieu, unit les deux termes de comparaison. || Avec de et un substantif. Tu n'as frappé mes yeux d'un moment de clarté Que pour les abîmer dans plus d'obscurité, CORN. Hor. III, 1. Un seul rocher ici lui coûte plus de têtes, Plus de soins, plus d'assauts et presque plus de temps Que n'en coûte à son bras l'empire des Persans, RAC. Alex. II, 2. || Avec un adjectif, un verbe ou un adverbe. Un oracle jamais ne se laisse comprendre ; On l'entend d'autant moins que plus on croit l'entendre, CORN. Hor. III, 3. L'envie est plus irréconciliable que la haine, LA ROCHEFOUC. Max. 338. Qui est plus criminel, à votre avis, ou celui qui achète un argent dont il a besoin, ou bien celui qui vole un argent dont il n'a que faire? MOL. l'Av. II, 3. Nul ne leur a plus fait acheter la victoire [aux Romains], RAC. Mithr. V, 6. Rien de plus urgent que de l'enlever [Napoléon sorti de l'île d'Elbe] de dessous les yeux de l'Europe et de le transporter au plus tôt le plus loin possible, VILLEMAIN, Souvenirs contemp. les Cent Jours, ch. II. || Il se dit même devant une préposition suivie de son régime. Rien ne serait plus raisonnable et plus selon l'humanité que de... BUFF. De la vieill. et de la mort. || Plus pour mieux, plutôt. On aurait plus deviné de le prendre [Corbinelli] pour un capitaine de cavalerie que pour un homme d'affaires, SÉV. 8 janv. 1683. || Plus que jamais, plus qu'en aucun temps. On l'aime plus que jamais. || Tous plus entêtés les uns que les autres, se dit de gens très-entêtés. « Cette façon de parler, dit Bouhours, que nous avons vue naître et qui était inconnue sous le règne de Louis XIII, fut reçue comme ayant je ne sais quoi de vif et d'agréable. Elle a un caractère de nouveauté qui la rend suspecte; et M. de Méré a raison de dire : il faut éviter tout ce qui fait semblant d'avoir de l'esprit, comme : elles sont trois sœurs toutes plus laides l'une que l'autre. » La locution a cessé d'être nouvelle, et elle est reçue. || N'être pas plus (avec un adjectif)... que de, être au plus haut point ce qui est marqué par l'adjectif. Ils ne seront pas plus ravis que de voir pendre un Limosin, MOL. Pourc. III, 2. || On ne peut plus, au plus haut point (par ellipse de l'épithète qui précède). N'êtes-vous pas bien contente? — On ne peut pas plus, CAMPISTRON, l'Amante amant, IV, 11. || Plus encore, de préférence, plutôt. Il racontait avec plaisir les services que son aïeul avait rendus à Henri IV, et plus encore les conseils sages et libres qu'il lui donnait, FLÉCH. Duc de Mont. || De explétif devant plus pris comparativement (voy. DE, n° 7); cet emploi n'est plus usité. Rien ne paraît de plus inhumain que de... MÉRÉ, Œuv. posth. p. 82. Ce qui est de plus

admirable, c'est qu'au milieu de tant de faiblesse.... [illegible] *l'Ang. St Paul, Préambule.* || 10° Et plus, exprime une addition, une augmentation indéterminée. Il est annoncé que ce monde durera mille ans et plus, *Dicton de paysans.* Après mille ans et plus de guerre déclarée, LA FONT. *Fabl.* III, 13. || 11° Plus que, suivi d'un adjectif ou d'un substantif, indique que la qualité dont il s'agit est dépassée. Au nom des dieux, ne me le nommez pas; Son nom seul me prépare à plus que le trépas, CORN. *Sur.* I, 2. Qu'on me rende impotent, Cul-de-jatte, goutteux, manchot, pourvu qu'en somme Je vive; c'est assez, je suis plus que content, LA FONT. *Fabl.* I, 15. Aimez ma république et soyez plus que reine, VOLT. *Brutus,* III, 5. Salomon a dit Que femme sage est plus que femme belle, ID. *Ce qui plaît.* || Il se dit absolument et sans complément en un sens analogue. Sois toujours un héros; sois plus, sois citoyen, VOLT. *Brutus,* IV, 6. || 12° Plus suivi de *que* et d'un membre de phrase demande *ne;* voy. NE, n° 16. || Mais on ne met jamais *ne pas.* Ainsi cette phrase est incorrecte : Vous avez plus faim que vous ne pensez pas, MOL. *l'Ét.* IV, 3. || 13° Ne.... pas plus.... que, signifie quelquefois que la chose dont il s'agit n'existe ni d'un côté ni de l'autre. Il n'est pas plus riche que moi, nous ne sommes riches ni l'un ni l'autre. Je ne le connais pas plus que vous ne le connaissez, *Dict. de l'Acad.* Descendu sur ce petit amas de boue, et n'ayant pas plus de notion de l'homme que l'homme en a des habitants de Mars, ou de Jupiter, VOLT. *Traité de métaph.* I. || 14° Plus de, pour plus que, en quantité supérieure à. Mais un fripon d'enfant (cet âge est sans pitié) Prit sa fronde et du coup tua plus d'à moitié La volatile malheureuse, LA FONT. *Fabl.* IX, 2. Nos deux furies entendirent plus d'à demi ces paroles, ID. *Psyché,* I, p. 76. Pourquoi ne céderait-on pas aux descendants des Mexicains et des Péruviens quelques portions de ces terres qui faisaient leur domaine, puisqu'elles sont si vastes et plus d'aux trois quarts incultes? BUFF. *Minér.* t. IV, p. 342. || On dit aussi plus que. La course de mes jours est plus qu'à demi faite, RACAN, *S. la retraite.* || Des grammairiens ont soutenu qu'en ces locutions on ne pouvait pas dire *plus que;* c'est une erreur. *Que* est la forme usuelle après *plus,* et il n'y a aucune raison pour la déclarer incorrecte et la condamner en ces cas. *Plus de* est un archaïsme, voy. DE, n° 24. || Il ne faut pas confondre avec le *plus de* précédent, *plus de* dans les locutions suivantes : Cela est plus long d'un quart; il est plus grand que moi de toute la tête. *De* n'est pas ici le complément du comparatif, il exprime simplement un rapport de mesure. || 15° Plus d'un, pour plus qu'un, voy. UN. || 16° Plus, avec la négation, signifie la cessation de quelque action ou de quelque état, ou l'absence de quelque chose qu'on avait auparavant. N'espérons plus, mon âme, aux promesses du monde, MALH. I, 3. Rien plus ne le retarde, et déjà ses trompettes Aux confins de l'Artois lui servent d'interprètes, CORN. *les Vict. du roi en* 1667. Je ne reverrai plus ces beaux paysages, ces forêts, ces lacs, ces bosquets, ces rochers, ces montagnes dont l'aspect a toujours touché mon cœur, J. J. ROUSS. 8° *prom.* || N'être plus que, être réduit à l'état de. L'époux et l'épouse ne sont plus qu'une même cendre, FLÉCH. *Duc. de Mont.* || Absolument. N'être plus, avoir cessé, avoir disparu. Comme les mœurs anciennes n'étaient plus, que des particuliers avaient des richesses immenses.... MONTESQ. *Rom.* 8. || Il n'est plus, il a cessé de vivre. Je vais m'endormir dans la poussière du tombeau, et, quand vous me chercherez le matin, je ne serai plus, SACI, *Bible, Job,* VII, 21. C'est au temps seul à confirmer la réputation des grands ouvrages; les artistes ne sont bien jugés que quand ils ne sont plus, VOLT. *Ess. poés. épiq.* IX. || 17° Absolument et sans négation, *plus* s'emploie pour dire qu'une action ou un état doit cesser ou a cessé. Ah! seigneur, plus d'empire, à moins qu'avec Plautine, CORN. *Othon,* IV, 2. Alors plus de romans qui vous firent tant rire, Et plus de dom Japhet, qui plurent tant au roi; Plus de vers, plus de prose, en un mot plus de moi : De tous ces plus, le dernier est le pire, SCARR. *Poés. div. Œuv.* t. VII, p. 619, dans POUGENS. Plus de larmes, je vous en prie; elles ne vous sont pas si saines qu'à moi, SÉV. 19. Non, non, plus de pardon, plus d'amour pour l'ingrate, RAC. *Mithr.* IV, 5. Plus de jardin, plus de ruisseau, plus de paysage; la maison qu'elle occupait était sombre et triste, J. J. ROUSS. *Confess.* V. || 18° Sans négation, encore, de nouveau. Mais d'aller plus à ces batailles.... MALHERBE, III, 1. Les Mores ont appris par force à vous connaître. Et, tant de fois vaincus, ils ont perdu le cœur De se plus hasarder contre un si grand vainqueur, CORNEILLE, *Cid,* II, 7. Enfin, madame, il est temps de vous rendre; Le besoin de l'État défend de plus attendre, ID. *Héracl.* I, 2. Tais-toi, si jamais plus tu me viens avertir.... ID. *Ment.* I, 5. Si j'y retombe plus, je veux bien qu'on m'affronte, MOL. *École des femmes,* II, 6. Il [le roi] leur déclara [à M^lle de Montpensier et à Lauzun].... qu'il leur défendait de plus songer à ce mariage, SÉV. 10. Permettez-moi de vous dire que je romprai tout commerce avec vous, si je vois plus dans vos lettres ce grand vilain mot de monsieur au haut de la page, avec quatre doigts entre deux, BOIL. *Lett. à Brossette,* 10 juill. 1701. || 19° Plus, précédé de l'article ou d'un adjectif possessif, exprime le plus haut degré de comparaison ou superlatif relatif des grammairiens. Il a vendu son plus beau cheval. Chacun pense en être si bien pourvu [du bon sens], que ceux mêmes qui sont les plus difficiles à contenter en toute autre chose, n'ont point coutume d'en désirer plus qu'ils en ont, DESC. *Méth.* I, 1 Le plus semblable aux morts meurt le plus à regret, LA FONT. *Fabl.* VIII, 1. Le plus sûr est ne se point mettre à table. ID. *Conf.* Ayez tous les jours devant les yeux la mort et les maux qui semblent les plus insupportables, et jamais vous ne penserez rien de bas, PASC. *Entret. avec M. de Saci.* Qui choisirons-nous? le plus vertueux, le plus sage, le plus vaillant? mais nous voilà incontinent aux mains : chacun dira qu'il est ce plus vertueux, ce plus vaillant, ce plus sage, NICOLE, *Ess. Traité de la grandeur,* I, 6. Les bêtes féroces, telles que les lions, sont celles qui ont des muscles les plus gros aux épaules, aux cuisses, etc. FÉN. *Exist.* 19. || On peut mettre l'article indéfini au substantif, et faire suivre ce substantif de *le plus, la plus.* George Dandin! George Dandin! vous avez fait une sottise la plus grande du monde. MOL, *G. Dand.* I, 4. Elle se prend d'un air le plus charmant du monde aux choses qu'elle fait ID. *l'Av.* I, 2. || Le plus, devant une locution composée, prise adverbialement. La manière d'écrire d'Épictète, de Montaigne, est la plus d'usage, qui s'insinue le mieux, qui demeure le plus dans la mémoire, PASC. VII, 17 *bis,* éd. HAVET. || Le plus homme de bien, les plus gens de bien, l'homme, les hommes qui ont le plus de probité. L'Écriture sainte, les Pères, les plus gens de bien, MALEBR. *Rech. vér. éclairc.* l. VI, t. IV, p. 300, dans POUGENS. Euripide, voulant reprocher aux Athéniens le crime horrible qu'ils avaient commis en condamnant le plus homme de bien qui fût alors [Socrate], composa la tragédie intitulée Palamède, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. IV, p. 441. || Le plus.... qu'il est possible, ou, elliptiquement, le plus.... possible. Il a voyagé le plus commodément qu'il a été possible, ou le plus commodément possible. || Ce complément manque dans cette phrase de J. J. Rousseau : Vous pourriez concerter avec elle le moyen de faire son voyage avec le plus d'économie et le plus commodément. *Lett. au curé d'Ambérieux,* 15 déc. 1763. Pourtant il paraît nécessaire. || Terme de marine. Le plus près, voy. PRÈS. || 20° Le plus, adverbe, ou le plus, la plus, les plus, voy. LE 1, n° 14. || Il faut remarquer que *le plus* pris adverbialement ne peut se dire au féminin ou au pluriel que quand il est construit avec son substantif : De vos deux sœurs la plus aimée est la cadette. On ne pourrait dire le plus aimée. || 21° Plus, employé sans article au sens superlatif; c'est un archaïsme dont il est permis à la poésie de se servir. Et c'est aux plus saints lieux que leurs mains sacrilèges Font plus d'impiétés, MALH. II, 12. Étant là je furète aux recoins plus cachés, RÉGNIER, *Sat.* VI. Ce n'est pas, en effet, ce qui plus m'embarrasse, CORN. *Sert.* IV, 2. Mais c'eût été le temple de la Grèce Pour qui j'eusse eu plus de dévotion, LA FONT. *la Vénus Callipyge.* Mais je vais employer mes efforts plus puissants, Remuer terre et ciel, m'y prendre de tous sens.... MOL. *l'Ét.* V, 12. Quatre cent mille soldats qu'elle entretenait étaient ceux de ses citoyens qu'elle [l'Égypte] exerçait avec plus de soin, BOSS. *Hist.* III, 3. Chargeant de mon débris les reliques plus chères, RAC. *Baj.* III, 2. Les vieillards sont ceux dont le sommeil a été plus long, LA BRUY. XI. Les instruments les plus vils sont ceux dont votre puissance se sert quelquefois avec plus de succès, MASS. *Carême, Jeûne.* || En examinant ces exemples, on voit sans peine que le sens comparatif s'y fond avec le sens superlatif. || 22° Absolument, plus signifie outre cela, et sert de formule dans les inventaires, dans les états de compte, etc. Plus, une aiguille à raccommoder les voiles, quatre sou[s], D'ABLANC. *Lucien, Dial. Mercure et Caron.* Plus, [...] dit jour un bon clystère détersif, trente sols, MO[L]. *Mal. imag.* I, 1. || 23° Plus, précédé de l'article [...] joint à un autre mot, devient quelquefois av[ec] celui-ci un seul et même substantif. Le plus-pay[é]. || La plus part, ancienne orthographe de la plupa[rt] (voy. ce mot). || 24° Sans plus, *loc. adv.* Sans r[ien] ajouter. Moi qui dehors, sans plus, ai vu le châ[te]let, RÉGNIER, *Sat.* V. Voici quatre paroles sans p[lus] pour opposer à tout le babil de cette insolente p[o]litique, BALZ. 4° *disc. sur la cour.* Car je p[uis] Rendre trois souhaits accomplis; Trois sans p[lus], LA FONT. *Fabl.* VII, 6. Restait, sans plus, d'y dispo[ser] sa femme, ID. *Mandr.* || Sans plus de, *loc. prép.* Sans plus de délai agissez. || Sans plus avec un [in]finitif. Cher appui de mon trône, allons, sans plus [at]tendre, Offrir tout à César afin de tout reprend[re], CORN. *Pomp.* II, 4. Et je m'en vais pleurer leurs [fa]veurs meurtrières [des dieux], Sans plus les fatigu[er] d'inutiles prières, RAC. *Phèdre,* V, 7. || 25° Tant [et] plus, *loc. adv.* Abondamment, extrêmement. Il a [...] bu tant et plus. || 26° Plus ou moins, *loc. adv.* À p[eu] près, environ. Cela vous coûtera vingt francs, p[lus] ou moins. || À différents degrés. Il a fait froid [tout] le mois plus ou moins. || Plus ou moins se constr[uit] avec les adjectifs et les adverbes. Plus ou mo[ins] bien. Plus ou moins grand. || 27° D'autant pl[us], *loc. adv.* À plus forte raison. Il est riche; d'aut[ant] plus doit-il être charitable. || Précédé de la partic[ule] *en,* d'autant plus exprime une augmentation cor[ré]lative. Il en est d'autant plus à craindre. || D'aut[ant] plus.... que. On doit d'autant plus être mode[ste] qu'on est plus élevé. || D'autant plus que.... d'[au]tant.... locution vieillie et à laquelle on a substi[tué] plus.... plus. D'autant plus que vous lui en d[onnerez] d'autant moins il en fera. || D'autant plus.... d'[au]tant plus.... équivalant à ce que nous diso[ns] plus.... plus.... Et d'autant plus longuement et [soi]gneusement j'examine ces choses, d'autant p[lus] clairement et distinctement je connais qu'elles s[ont] vraies, DESC. *Médit.* III, 12. || D'autant plus, a[vec] suppression du second *plus.* Et fut contre un ty[ran] d'autant plus animé, Qu'il en reçut de biens et q[u'il] s'en dit aimé, CORN. *Cinna,* III, 2. || Cette tourn[ure] n'est plus usitée. || 28° Plus.... plus.... ou plu[s].... moins.... (plus se répétant quand il y a plusi[eurs] adjectifs, plusieurs verbes dans la phrase et se r[épé]tant devant chacun d'eux); cette tournure exp[rime] une augmentation corrélative, ou, s'il y a mo[ins], une diminution. Plus je suis votre amant, moin[s je] suis Curiace, CORN. *Hor.* II, 5. Plus on est so[umis à] cette loi [la loi de Dieu], plus on est heureux, p[lus on] est libre, plus on est maître de soi-même, B[OSS.] *Purif. de la Vierge, Myst.* t. II, p. 164. Plus je vo[is les] hommes, plus je vous estime, MAINTENON, *Lett.* [au] *D. de Noailles,* 10 juill. 1709. Plus je vais en av[ant], plus je trouve qu'il n'y a rien de plus dou[x au] monde que le repos de la conscience, [...] 24 *à son fils.* N'ayez plus la goutte; ma[is faites] souvent des vers à Sans-Souci dans ce goût-là; [plus] vous serez gai, plus longtemps vous vivrez, V[OLT.] *Lett. au roi de Pr.* 6 déc. 1771. Plus il [a] [...] a su, plus il a pu; mais aussi moins il a fait, m[oins] il a su, BUFF. 7° *époq. nat. Œuv.* t. XII, p. 337. [...] je suis pénétré de reconnaissance des bonté[s de] Votre Majesté, moins je dois abuser de ses b[ien]faits, D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 30 nov. [...] || Le second *plus* mis devant un impératif; ce n'est pas une tournure habituelle, mais [...] d'être imité. Plus vous êtes grand, plus hum[iliez-] vous en toute chose, et vous trouverez grâce de[vant] Dieu, SACI, *Bible, Ecclésiastique,* III, 20. [...] ra aussi imiter Massillon, qui a placé un des [plus] secondaires dans une phrase subordonnée [...] même vous êtes élevé, plus votre obligation [...] dessus devient rigoureuse, parce que plus [vos] exemples deviennent utiles ou dangereux, [MASS.] *Carême, Confess.* || Anciennement, on n[e] [...] pas toujours le parallélisme des *plus.* Et l[...] vous revoir lui semblera plus doux, Plus elle [a] pleuré pour un si cher époux, CORN. *Poly.* I, 4. [...] sort est plus cruel, plus je l'ai cru propice, Q[UIN.] *Astrate,* III, 2. || Corneille a même supprimé [le] *plus* et renversé la phrase. Mais, malgré ma b[onté,] qui croît plus tu l'irrites, CORN. *Poly.* V, 3 [...] signifie : plus tu irrites ma bonté, plus elle croît. [...] tournure vive est à recommander. || La corres[pon]dance du *plus* n'empêche pas d'user de la co[njonc]tion *et.* Ces avantages [les perfections de Dieu] [sont] si grands et si éminents que, plus attentiveme[nt je] les considère, et moins je me persuade que [l'idée que] j'en ai puisse tirer son origine de moi seul, [...]

Médit. III, 68. Plus grande en est la peine, et plus grande est la gloire, CORN. *Imit.* I, 3 (éd. 1651). Elle [la Fortune] s'en divertit : Plus le tour est bizarre, et plus elle est contente, LA FONT *Fabl.* IX, 16. Plus obscure est la nuit, et plus l'étoile y brille, LAMART. *Rép. aux adieux de W. Scott.* || 29° Plus.... tant plus, ou tant plus...., tant plus.... locution vieillie et qui est équivalente à plus.... plus.... Et je la connais moins, tant plus je le contemple, CORN. *Suite du Ment.* I, 4. Tant plus le chemin est long dans l'amour, tant plus un esprit délicat sent de plaisir, PASC. *Pass. de l'amour.* || On trouve aussi plus.... d'autant plus.... Plus une âme est humiliée, Plus elle s'est étudiée A ce noble ravalement ; D'autant mieux cette ferme base Soutient la haute et sainte extase Où je l'élève en ce moment, CORN. *Imit.* III, 43. || 30° Non plus sert à unir deux propositions dont le sens est négatif. S'il n'est pas juste à votre égard, vous ne l'êtes pas non plus. || Non plus que, *loc. adv.* qui sert à exprimer la comparaison dans la négation. Ses plus proches voisins Ne s'en sentaient non plus que les Américains, LA FONT. *Fabl.* VI, 4. Comme une aigle qu'on voit... tomber si sûrement sur sa proie, qu'on ne peut éviter ses ongles non plus que ses yeux, BOSS. *Louis de Bourbon.* Notre air n'est non plus qu'un gros brouillard, FONTEN. *Mondes*, 3° soir.

31° Ni plus ni moins que, *loc. adv. de comparaison.* Autant que. Je ne vous aime ni plus ni moins que si vous étiez mon frère. J'étais ni plus ni moins qu'une hébétée, GENLIS, *Théât. d'éduc. la Rosière*, I, 3. || Ni plus ni moins s'emploie absolument. Quoi que vous fassiez, il n'en sera ni plus ni moins. Vous avez beau le presser, il n'en fait ni plus ni moins. Ne plus ne moins, forme archaïque et tombée en désuétude, signifiait : comme, ainsi que. Ne plus ne moins que la statue de Memnon rendait un son harmonieux lorsqu'elle venait à être éclairée des rayons du soleil, tout de même me sens-je animé.... MOL. *Mal. imag.* II, 6. || 32° De plus en plus, indique le progrès en bien ou en mal. Il devient habile de plus en plus. Tes discours dont Créon de plus en plus s'offense, CORN. *Médée*, III, 3. || 33° Qui plus, qui moins, *loc. adv.* Les uns plus, les autres moins. Ils y ont tous contribué, qui plus, qui moins. || 34° Plus tôt, plus tard, plus loin, plus près, locutions de temps et de lieu qui sous cette forme sont comparatives, et qui avec l'article sont superlatives. Arriver plus tôt. Aller plus loin. Rester plus près. Partez le plus tôt que vous pourrez. Opina qu'il fallait, et plus tôt que plus tard, Attacher un grelot au cou de Rodilard, LA FONT. *Fabl.* II, 2. || Substantivement. Le plus tôt, le plus tard, le plus loin, le plus près sera le mieux. || Au plus tôt, dans le plus court délai. Sortez au plus tôt de cette ville. || Au plus tard, dans le plus long délai. Dans une heure au plus tard vous essuierez ses larmes, CORN. *Poly.* I, 1. || Plutôt, voy. ce mot à son rang alphabétique.

— REM. 1. Plus est essentiellement un substantif, comme *plus* en latin ; et c'est cette notion qui permet de se rendre compte, d'un bout à l'autre, de l'emploi grammatical de ce mot. || 2. Plus ne se met pas immédiatement devant *bon* ni *bien* : mais il peut s'y placer s'il y a un mot intermédiaire, par exemple : Cette phrase sera plus ou moins bonne selon que.... Dans cette phrase de Voltaire : Plus il y a de malheurs particuliers, et plus tout est bien, *Cand.* 4, *plus* ne tombe pas sur *bien*, mais sur le membre de phrase tout entier.

— HIST. XI° s. As eschecs juent li plus saige et li viel, *Ch. de Rol.* VIII. Outre cest jur [nous] ne serons plus vivant, *ib.* CXIV. Plus est isnels [rapide] que n'est oisel qui vole, *ib.* CXXI. Baptizet sont assez plus de cent mille, *ib.* CCLXVIII. || XII° s. Mais de son oncle Charlon lui est-il plus [son oncle Charlon lui tient plus au cœur], *Ronc.* p. 81. Dix mil paiens et plus, se je ne ment, *ib.* p. 95. [Amour] Me fait chanter de la plus debonaire Qu'on puisse au mont [au monde] ne vouer ne trouver, *Couci*, II. Ele voit bien et conoist et entent Qu'il n'en est plus qui si aint [aime] leaument, *ib.* V. Et sachez bien, plus n'en orrez [ouïrez] parler, *ib.* X. Et quant je plus sui loins de sa contrée, Tant est mes cuers plus près de ma pensée, *ib.* XVII. Touz jours m'est plus s'amours fresche et nouvele, *ib.* XVIII. Onques teurtre [tourterelle] qui pert son compagnon Ne fut un jour de [quel] moi plus esbahie, *ib.* XXIV. Car cil qui voit s'amour desevrer, A assez plus de duel [deuil] et de pesance, Que n'auroit jà li rois s'il perdoit France, *ib.* Quant plus est li barnages à grant joie entendanz, *Sax.* V. A cestui conseil sont li plus d'eus assentus, *ib.* XXVI. Car plus criement [craignent] assez le terrien seignur, Que il ne funt Jesu le puissant creatur, *Th. le mart.* 28. || XIII° s. Cinq piés [il] ot et demi, de long plus n'en ot mie, *Berte*, II. Le plus avant que je onques pourrai, *ib.* VII. Et pour cette raison trop plus [je] m'i fierai, *ib.* Adès de plus en plus, si que jà [il] n'en retraie [n'y recule], *ib.* VIII. [La couronne] Cent mille mars valoit et plus, à droite vente, *ib.* X. Elle ert [était] sage et courtoise, n'ot pas plus de seize ans, *ib.* XI. Que plus lui ert [était] la chose male et pesans et sure [aigre], [elle] Prend pour Dieu plus en gré tous les maus qu'ele endure, *ib.* XLII. Qui plus a à soufrir, plus vous doit aourer, *ib.* XLIII. Elle est plus gracieuse que n'est la rose en mai, *ib.* LVII. Car plus faisoit la serve outrage et dyablie, Plus en estoit sa mere baude et joians et lie, *ib.* LX. Nuls ne s'en retourne fors que Morant sans plus, *ib.* CVIII. A lui [il] en vient plus que le pas, *Ren.* 12028. Et por ce, qui prent arbitres, il les doit penre non pers, car l'opinion du plus doit passer, BEAUM. XLI, 6. Son aage n'estoit pas de plus que XVI ans; mès onques si sage enfant ne vi, JOINV. 269. Nos gens se lessèrent cheoir de la grant nef en la barge de cantiers [barque], qui plus plus, qui miex miex, ID. 214. || XIV° s. Et de tels biens le plus très grant et le plus excellent est celui que nous attribuons as diex, ORESME, *Eth.* 119. Ne m'en demande plus, amis, je le te prie, *Guescl.* 15109. Quant ce dur nœud auras tranché, Emplus ne seras empesché, *Traité d'alch.* 850. || XV° s. S'enquit... et lui fut dit que le plus du temps le roi anglois se tenoit à Windesore, FROISS. I, I, 152. Ils estoient si tanés que plus ne pouvoient, ID. I, I, 116. Ces paroles, ni plus ni moins, rapporta le sire de Maubuisson à messire Jean de Hainaut, ID. I, I, 119. Allons! allons! nous perdons le plus pour le moins, ID. II, II, 157. Sire, dit Floridas, plus que tant feroy je pour vous, *Perceforest*, t. I, f° 122. Et qui plus est, après la procession retraite, allerent grand partie de ceux de l'université devers le roi faire plainte de l'offense, MONSTREL. I, 13. Les cueurs de deçà se sont tellement exposés en les honnourer et servir, que impossible est à office d'amour d'en faire plus, G. CHASTEL. *Exposit. s. vérité.* Luy dist que les François estoyent ralliez sur le champ, et, s'il chassoit plus gueres, il se perdroit, COMM. I, 4. || XVI° s. [Quant à vostre âge] Vous estes en la fleur ; et gage Que le plus de vos ans ne monte Qu'à dix et sept, MAROT, IV, 176. Tant et plus, ID. II, 409. Et cessez de plus me fascher, ID. IV, 231. [Le chien] C'est la beste du monde la plus philosophe, RAB. *Garg.* I, *Prol.* Lors feut enflambé Pantagruel à prouffiter plus que jamais, ID. *Pant.* II, 8. Mon amy, voulez-vous plus rien dire? — Non, monsieur, ID. *ib.* II, 11. Par le commandement du roy, furent assemblez quatre les plus sçavans et les plus graz de tous les parlemens de France, ID. *ib.* II, 10. Tes petitz beuveraulx de Paris, qui ne beuvent en plus que ung pinson, ID. *ib.* II, 14. Deux petites fillettes, de l'eage de deux ou troys ans ou [au] plus, ID. *ib.* II, 15. Tous les plus riches et fameux marchands du monde, ID. *ib.* IV, 2. Et ne fault s'enquerir s'il est bien ou mal fait, Car le vers plus coulant est le vers plus parfaict, DUBELL. II, 79, *verso.* Nature en vous prodiguement feconde, Vous a donné tout son plus et son mieux, ID. V, 44, *verso.* Qu'heureux tu es [Baïf], heureux et plus qu'heureux, De ne suivre abusé ceste aveugle deesse! ID. VI, 10, *recto.* Si on demande la raison pourquoy le Seigneur a seulement à demi signifié son vouloir, plus que l'exprimer clairement, CALV. *Instit.* 278. Qu'est-ce qu'il nous reste plus, si nostre Seigneur nous efface du nombre de ses enfans? ID. *ib.* 315. Quand il condamne le larrecin, il ne permet non plus de desrober le bien de nostre ennemi que de nostre ami, ID. *ib.* 318. Que l'evesque romain ne presidoit pas plus sur les autres qu'il leur estoit sujet, ID. *ib.* 906. Madame se tint tellement satisfaicte des lettres que luy avez escriptes, qu'il est impossible de plus, MARG. *Lett.* 50. Je vous prie luy presenter mes plus que très humbles recommandacions, ID. *ib.* 62. ...Et de plus en plus vous obligerés à vous... vostre, etc. ID. *ib.* 64. Que sauriez vous plus souhaiter, monseigneur? que vouldriés plus davantage demander à Dieu en ce monde? ID. *ib.* 121. L'occasion tire plus de mon esprit, que je n'y treuve lorsque.... MONT. I, 42. Il en est mort plus avant ton aage qu'il n'y en a qui.... ID. I, 73. Il y a plus, ID. I, 81. Lors que nous en avons le plus affaire... ID. I, 97. Ignorant des frases et vocables qui servent aux choses plus communes ID. I, 103. Plus nostre sagesse est aiguë et vifve, plus elle se desfie d'elle mesme, ID. I, 132. Pour en faire acheter aux ennemis l'entrée la plus chere qu'il luy seroit possible, ID. I, 243. Celles [lettres] qui me coustent le plus sont celles qui valent le moins, ID. I, 293. Touts les hommes, sauf le plus ou le moins, sont... ID. I, 294. Non seulement en basque, mais assez ailleurs, et qui plus est, en... ID. II, 201. Selon qu'ils se sont plus ou moins esloingnez de leur spiritualité, ID. II, 291. Chose hier en credit, et demain plus, ID. II, 344. Tacite, aucteur bon et grave des plus, LA BOËTIE, 53. Combien plus la mesme regle doit-elle estre pratiquée à l'endroit des hommes! LANOUE, 70. Nos voisins [les étrangers] en pensent [de nos désordres] trois fois plus qu'il n'y en a, ID. 155. St est il bon que chacun considere sa vocation, à fin d'y aproprier celle [vertu] qui lui est le plus convenable, et de laquelle l'usage lui doit estre plus familier, ID. 198. Tu en es de tant plus estimé digne, que plus on te treuve esloigné du vice d'ambition, AMYOT, *Préf.* XXII, 49. La ville d'Athenes se remplissoit tous les jours de plus en plus, ID. *Solon*, 42. Si d'aventure tu te rends et es las de plus tenter la fortune, aussi suis-je quant à moy las de plus vivre, ID. *Cor.* 36. O meschans et desloyaux hommes, les plus qui naquirent onques en Macedoine, ID. *Eum.* 36. La tourmente alloit les jetter contre l'isle de Cercina, mesmement du costé qu'elle est la plus pierreuse, plus aspre et plus dangereuse à abborder, ID. *Dion*, 32. Il a bien appris à dire toutes les admirations, comme : Jesus; le plus du monde ; oh, oh, oh, oh ; il y a de l'excès.... D'AUB. *Conf.* II, 1.

— ÉTYM. Wallon, *pu*; picard, *puche*, *pus* ; bourguig. *pu* ; Berry, *pus*; provenç. *plus*, *pus* ; anc. port. *chus*; ital. *più*; du lat. *plus*, anc. lat. *plous* ; sanscr. *pulu*, *puru*, beaucoup; grec, πολύς ; goth. *filu*. *Plus*, *pluris*, archaïque *plous*, *pleos*, *pleores*, dans les Frères arvales, tient à la racine sanscrite *pûr*, remplir; il veut donc dire originairement plein.

† **PLUSAGE** (plu-za-j'), *s. m.* Action de pluser. Après quoi [après le dégraissage et les lavages] on la sèche [la laine], on la nettoie à la main et mécaniquement (plusage et égratonnage), puis on la met en teinture. *Monit. univ.* 20 sept. 1866.

† **PLUSER** (plu-sé), *v. a.* Éplucher de la laine à la main.

— ÉTYM. D'après Scheler, pour *pelouser*, ôter les poils (voy. PELOUSE et PELUCHE).

† **PLUSIAQUE** (plu-zi-a-k'), *adj.* Terme de géologie. Terrains plusiaques, terrains riches en métaux, en minerais, en pierres.

— ÉTYM. Πλούσιος, riche.

PLUSIEURS (plu-zieur ; l'*s* se lie d'ordinaire : plu-zieur-z hommes), *adj pl.* des deux genres, indiquant un nombre indéfini, un nombre plus ou moins considérable. La Parque et ses ciseaux Avec peine y mordaient; la déesse infernale Reprit à plusieurs fois l'heure au monstre fatale, LA FONT. *Fabl.* VIII, 27. Une femme est aisée à gouverner, pourvu que ce soit un homme qui s'en donne la peine ; un seul même en gouverne plusieurs, LA BRUY. III. Il est très-vrai que cet ouvrage [le Dictionnaire philosophique] est de plusieurs mains, VOLT. *Lett. d'Alembert*, 12 oct. 1664. || Absolument. Plusieurs, un grand nombre de personnes. Plusieurs pensent que.... Cet homme qui a fait la fortune de plusieurs... n'a pu soutenir la sienne, LA BRUY. VI. Nous vivons dans des temps où la foi de plusieurs a fait naufrage, MASS. *Carême*, *Avenir.*

— HIST. XI° s. De plusurs choses à remembrer li prist, *Ch. de Rol.* CLXXIII. Encontre terre se pasment li plusur, *ib.* CLXXIV. || XII° s. Et li douz chans des menus oisillons Fait as plusours de joie souvenir, *Couci*, XIII. Par Dieu ! mere, trop dout [je crains] prendre seignor [mari]; C'est uns marchés dont se plaignent plusor, *Romancero*, p. 73. || XIII° s. Emprès se croisa Henris d'Anjo..., et pluseur preudomme dont li livres ne parole mie, VILLEH. VI. || XV° s. Jà murmuroient les plusieurs [la plupart] en Angleterre... FROISS. I, I, 53. || XVI° s. J'ai veu plusieurs donner par leur mort reputation en bien ou en mal à toute leur vie, MONT. I, 67. Ilz se vindrent joindre aux Insubriens, qui estoient plusieurs fois autant, AMYOT, *Marcel.* 6.

— ÉTYM. Provenç. *plusor* ; anc. ital. *plusor* ; formé par altération du lat. *pluriores* qui se trouve dans un auteur du VI° siècle, et qui est dérivé de *plus*, *pluris*.

† **PLUS-JE-VOUS-VOIS, PLUS-JE-VOUS-AIME,** ou **PLUS-JE-TE-VOIS, PLUS-JE-T'AIME,** *s. m.* Autre nom du *ne-m'oubliez-pas.*

† **PLUS-PAYÉ** (plu-pè-ié), *s. m.* Ce qui a été payé en plus.

PLUS-PÉTITION (plus'-pé-ti-sion), *s. f.* Terme de pratique. Demande qui excède le droit de celui qui la forme.

— ÉTYM. *Plus*, et *pétition.*

PLUS-QUE-PARFAIT (plus'-ke-par-fè), *adj.*

Terme de grammaire. Le temps plus-que-parfait, et, substantivement, le plus-que-parfait, flexion du verbe qui indique un passé antérieur à un autre temps passé lui-même, comme : il avait dîné quand il est venu.

— ÉTYM. *Plus, que, parfait.*

PLUS-VALUE (plu-va-lue), *s. f.* Excédant de valeur, de revenu. Ces personnes puissantes sont payées de leur protection dans la suite par la plus-value de leurs fermes causée par l'exemption de leurs fermiers et de ceux qu'ils protégent, VAUB. *Dîme*, p. 30.

— REM. Au mot VALUE, l'Académie écrit plus value, sans trait d'union ; à PLUS-VALUE, elle met le trait d'union.

— ÉTYM. *Plus*, et *value*. Plus-valeurs, COTGRAVE. Pour l'historique, voy. VALUE.

† **PLUTOCRATIE** (plu-to-kra-sie), *s. f.* Néologisme. Puissance, règne de l'argent.

— ÉTYM. *Plutus*, et κρατεία, force, puissance.

† 1. **PLUTON** (plu-ton), *s. m.* Terme de la religion des Grecs et Romains. Fils de Saturne, frère de Jupiter et roi des Enfers. Mais quand tu les verras descendre chez Pluton, CORN. *Pomp.* II, 2.

† 2. **PLUTON** (plu-ton), *s. m.* Nom d'une ancienne toile de Normandie. Petit pluton, grand pluton, *Tabl. annexé aux lett. pat.* 16 fév. 1781, Caen.

† **PLUTONIEN, IENNE** (plu-to-niin, niè-n'), *adj.* Synonyme de plutonique. L'action plutonienne, l'action des feux souterrains. || *S. m.* Un plutonien, un partisan du plutonisme.

† **PLUTONIQUE** (plu-to-ni-k'), *adj.* Terme de géologie. Se dit des terrains qui ont été produits par les feux souterrains. Kirwan fut le premier qui donna à la théorie de Hutton le nom de système plutonique. || Série plutonique, série de roches d'origine ignée dont la base est le granite. || Force plutonique, force de chaleur qui s'exerce dans l'intérieur du globe terrestre. Rien ne nous garantit que les puissances plutoniques n'ajouteront point, dans le cours des siècles, de nouveaux systèmes de montagnes à ceux qu'elles ont déjà produits, DE HUMBOLDT, *Cosmos*, t. I.

— ÉTYM. *Pluton* 1, le dieu des choses souterraines.

† **PLUTONISME** (plu-to-ni-sm'), *s. m.* Système qui attribue principalement la formation de la croûte du globe à l'action du feu intérieur, dont les volcans sont un effet.

† **PLUTONISTE** (plu-to-ni-st'), *s. m.* Synonyme de plutonien, *s. m.*

† **PLUTONOMIE** (plu-to-no-mie), *s. f.* Terme didactique. Économie politique ; science des richesses.

— ÉTYM. Πλοῦτος, richesse, et νόμος, loi.

PLUTÔT (plu-tô), *adv.* || 1° Plus promptement ; acception propre qui, prise figurément, indique que la personne ou la chose dont il s'agit est avant une autre. C'est ici une effusion de mon cœur plutôt qu'un ouvrage et une méditation de mon esprit, FLÉCH. *Duc de Mont.* Le travail, aux hommes nécessaire, Fait leur félicité plutôt que leur misère, BOIL. *Épît.* XI. Lorsqu'il s'agit de combattre les forces maritimes des Perses, c'est plutôt Parménion qui a de l'audace, c'est plutôt Alexandre qui a de la sagesse, MONTESQ. *Esp.* X, 14. || 2° De préférence, par préférence. Hélas ! laissez-moi mon amour, Prenez plutôt ma vie, QUIN. *Thés.* IV, 1. Il venait plutôt pour condamner que pour couronner leur ambitieux exemple, BOSS. *Hist.* II, 10. Dieu ! donnez-nous la mort plutôt que l'esclavage, VOLT. *Brutus*, IV, 7. || Plutôt avec *que* et l'infinitif. Que son cœur, tout à moi, d'un tel projet s'offense ; Qu'elle mourrait plutôt qu'en souffrir l'insolence, MOL. *École des mar.* II, 13. Ah ! plutôt que souffrir ces douleurs insensées, Combien j'aimerais mieux... A. CHÉNIER, *Élég.* XXXV. || Plutôt que de, avec l'infinitif. Sinon, faites état de m'arracher le jour Plutôt que de m'ôter l'objet de mon amour, MOL. *Éc. des mar.* III, 8. Ceux qui nuisent à la réputation ou à la fortune des autres plutôt que de perdre un bon mot, méritent une peine infamante, LA BRUY. VIII. || Plutôt que, avec le verbe au subjonctif. Ils combattront plutôt et l'une et l'autre armée, Et mourront par les mains qui leur font d'autres lois, Que pas un d'eux renonce aux honneurs d'un tel choix, CORN. *Hor.* III, 2. La Seine dans son lit verra plutôt son onde Rebrousser contre-mont sa source vagabonde, Et plutôt le soleil luira dans les enfers, Que seulement je pense à sortir de mes fers, RACAN, *Berger.* II, 1. Non, non, plutôt sur moi tombe cent fois la foudre, Qu'on m'oblige à changer ce que j'osai résoudre ! TH. CORN. *Maxim.* IV, 2. Plutôt les froids Lapons boiront l'onde du Gange, Que je cesse jamais de chanter sa louange, SEGRAIS, *Égl.* VII. || 3° Plutôt, pour mieux dire. Nouveau prédicateur aujourd'hui, je l'avoue, Écolier ou plutôt singe de Bourdaloue, BOIL. *Sat.* X. Il faut vous oublier, ou plutôt vous haïr, RAC. *Andr.* I, 4. Ou plutôt ils n'ont tous qu'une même pensée, ID. *Brit.* IV, 4. || 4° D'autant plutôt, d'autant plus volontiers. J'ai entrepris de vous faire amis [Bussy et Guitaut], d'autant plutôt qu'il me semble qu'une telle négociation est de ma force, SÉV. *Lett. à Bussy*, 23 août 1678.

— REM. 1. Il ne faut pas confondre *plutôt* qui marque la préférence avec *plus tôt*, plus vite. C'est à la vérité un seul et même mot ; mais l'usage a établi une différence d'orthographe. Comme cette distinction, quant à l'orthographe, est tout à fait arbitraire et récente, on ne s'étonnera pas de trouver que dans les éditions anciennes elle n'est pas observée. || 2. L'Académie écrit : Il n'eut pas plutôt dit, il n'eut pas plutôt fait telle chose qu'il s'en repentit. Mais il est évident que, du moment qu'on établit entre plutôt et plus tôt une distinction, qui d'ailleurs était fort peu nécessaire, il faut écrire dans les exemples ci-dessus : il n'eut pas plus tôt dit, il n'eut pas plus tôt fait... Ils sont plus tôt des hommes parfaits que le commun des hommes ne sort de l'enfance, LA BRUY. II.

— HIST. XIII° s. Elles me mangeront plus tost crue que cuite, *Berte*, XXXVII. || XVI° s. Chascun choisit plustost à discourir du mestier d'un aultre que du sien, MONT. I, 57. Pitheus taschoit à luy persuader qu'il feist plus tost ce voyage par mer, AMYOT, *Thésée*, 8.

— ÉTYM. *Plus*, et *tôt*.

† **PLUTUS** (plu-tus'), *s. m.* Terme de la religion gréco-romaine. Le dieu qui présidait à la distribution des richesses et que l'on représentait aveugle.

1. **PLUVIAL, ALE** (plu-vi-al, a-l'), *adj.* || 1° Qui a rapport à la pluie. Quelques naturalistes ont pensé que le pivert est l'oiseau pluvial, *pluviæ avis*, des anciens, parce qu'on croit vulgairement qu'il annonce la pluie par un cri très-différent de sa voix ordinaire, BUFF. *Ois.* t. XIII, p. 14. || Eau pluviale, eau de pluie. Tout propriétaire doit établir des toits, de manière à ce que les eaux pluviales s'écoulent sur son terrain ou sur la voie publique, *Code Nap.* art. 681. || 2° Se dit de quelques insectes qui deviennent importuns à l'approche de la pluie. Les insectes pluviaux.

— REM. L'Académie ne donne que le féminin ; mais cet adjectif est usité aussi au masculin.

— ÉTYM. Provenç. *pluvial* ; du lat. *pluvialis*, de *pluvia*, pluie.

2. **PLUVIAL** (plu-vi-al), *s. m.* Terme du rituel catholique. Anciennement, espèce de manteau que les ecclésiastiques portaient pour se garantir de la pluie. || Aujourd'hui, habillement d'église, qui se nomme autrement chape et dont l'officiant est revêtu lorsqu'il encense.

— ÉTYM. Bas-latin, *pluviale*, habit contre la pluie, de *pluvialis*, pluvial.

† **PLUVIAN** (plu-vi-an), *s. m.* Voy. PLUVIER. || Vieillot a fait du pluvian un sous-genre du genre pluvier.

PLUVIER (plu-vié ; l'*r* ne se prononce pas et ne se lie pas ; au pluriel, l'*s* se lie : les plu-vié-z et les vanneaux), *s. m.* Genre d'oiseaux contenant plus de soixante espèces, et faisant partie de l'ordre des échassiers. || Grand pluvier, oiseau qu'on nomme aussi courlis de terre et arpenteur. || Pluvier doré, appelé absolument pluvier, et dit aussi petit pluvier doré, *charadrius pluvialis*, *L.* || Le pluvier armé du Sénégal, nommé encore pluvier à aigrettes, *charadrius spinosus*, *L.* || Le pluvier guignard, dit vulgairement guignard, *charadrius morinellus*, *L.* || Pluvier gravelotte, ou petit pluvier à collier, *charadrius minor*, *L.* || Le pluvier à tête verte, appelé vulgairement pluvian, *pluvianus melanocephalus*, Vieillot.

— HIST. XIII° s. Ploviers et corlieux en hastis [broches], *Fabliaux*, édit. BARB. t. IV, p. 87. || XIV° s. A honneur et à joie furent rois recueillis, De plouviers et de grues et de chapons rostis, *Guescl.* 8907-8916. || XVI° s. Vous vivez donc de foi et d'esperance, dit Nomerfide, comme le pluvier, du vent ? Vous estes bien aisé à nourrir, MARG. *Nouv.* XXXII.

— ÉTYM. Provenç. *plovier* ; espagn. *pluvial*, du lat. *pluvia*, pluie, à cause que cet oiseau arrive en troupes dans la saison des pluies.

PLUVIEUX, EUSE (plu-vi-eû, eû-z'), *adj.* || 1° Abondant en pluie. Le temps est affreux et pluvieux, jamais il n'y eut une si vilaine automne, SÉV. 484. || 2° Qui amène la pluie. Un vent pluvieux. || 3° La césalpinie pluvieuse, arbre qui distille, dit-on, des gouttes comme s'il tombait de la pluie.

— HIST. XII° s. Ausi cum ovei sunt joie En contre le dulz tens pluios..., *Benoit*, II, 1426. || XIV° s. En temps plueux fait bon planter, mais non pas semer, *Ménagier*, II, 2. || XV° s. La mer, Notus, les vens plugeux, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 24. || XVI° s. Prenant l'occasion d'une nuict obscure et pluvieuse, AMYOT, *Lucul.* 18.

— ÉTYM. Provenç. *ploios* ; catal. *plujos* ; espagn. *pluvioso* ; portug. *chuvoso* ; ital. *piovoso* ; du lat. *pluviosus*, de *pluvia*, pluie.

† **PLUVIOMÈTRE** (plu-vi-o-mè-tr'), *s. m.* Terme de physique. Instrument à l'aide duquel on évalue l'épaisseur de la couche d'eau qui tombe chaque année en un point donné de la terre.

— ÉTYM. Lat. *pluvia*, pluie, et *mètre*, mesure.

PLUVIÔSE (plu-vi-ô-z'), *s. m.* Le cinquième mois du calendrier républicain, commençant le 20 janvier et finissant le 19 février.

— ÉTYM. Lat. *pluviosus*, pluvieux.

† **PLYNTERIES** (plin-te-rie), *s. f. pl.* Terme d'antiquité. Les plynteries, opération annuelle dans laquelle on lavait et nettoyait la statue de Minerve au Parthénon, à Athènes.

— ÉTYM. Τὰ πλυντήρια, de πλύνειν, laver.

† **PNÉOMÈTRE** (pné-o-mè-tr'), *s. m.* Terme de physique. Instrument propre à mesurer la quantité d'air inspiré et expiré.

— ÉTYM. Πνεῖν, respirer, et μέτρον, mesure.

† **PNÉOMÉTRIE** (pné-o-mé-trie), *s. f.* Emploi du pnéomètre et résultats qu'il donne.

† **PNÉOMÉTRIQUE** (pné-o-mé-tri-k'), *adj.* Qui a rapport à la pnéométrie.

† **PNEUMA** (pneu-ma), *s. m.* || 1° Souffle ou esprit aérien auquel, dans l'antiquité, certains médecins attribuaient la cause de la vie, et, par suite, des maladies. || 2° Nom que les stoïciens donnaient à un prétendu principe de nature spiritualiste, qu'ils considéraient comme un cinquième élément.

— ÉTYM. Πνεῦμα, souffle, respiration, esprit.

† **PNEUMARTHROSE** (pneu-mar-trô-z'), *s. f.* Terme de médecine. Sécrétion d'air, dans une cavité articulaire.

— ÉTYM. Πνεῦμα, souffle, air, et ἄρθρον, articulation.

† **PNEUMATE** (pneu-ma-t'), *s. m.* Terme de chimie. Genre de sels formés avec l'acide pneumatique.

1. **PNEUMATIQUE** (pneu-ma-ti-k'), *adj.* Qui est relatif à l'air. || Terme de botanique. Vaisseaux pneumatiques, cavités pleines d'air, qui se forment au milieu du tissu des plantes par l'effet de la rupture du tissu cellulaire. || Machine ou pompe pneumatique, machine avec laquelle on pompe l'air d'un récipient. Otto Guericke, bourgmestre de la ville [Magdebourg], fameux par ses expériences du vide et par l'invention de la machine pneumatique, FONTEN. *Homberg*. Une machine pneumatique, quelque parfaite qu'elle puisse être, ne peut jamais produire un vide parfait, BRISSON, *Traité de physique*, t. II, p. 110. || Fig. Je ne pouvais m'accoutumer aux grands airs du maréchal de Villeroy ; je trouvais qu'il pompait l'air de partout où il était, qu'il en faisait une machine pneumatique, SAINT-SIMON, 114, 265. || Briquet pneumatique, petit cylindre de métal ou de verre, dans lequel on allume de l'amadou en y comprimant l'air subitement. || Chimie pneumatique, nom donné autrefois à la chimie de Lavoisier, par opposition à celle de Stahl, fondée sur la théorie du phlogistique, parce que la première était surtout fondée sur le rôle du gaz oxygène de l'air, et des gaz qui venaient d'être découverts. || Cuve pneumatique, voy. [illegible] CHIMIQUE. || Dans les orgues, levier pneumatique, mécanisme destiné à procurer un toucher uniforme.

— ÉTYM. Πνευματικός, qui a rapport au souffle (voy. PNEUMA).

2. **PNEUMATIQUE** (pneu-ma-ti-k'), *s. f.* Science qui a pour objet les propriétés physiques de l'air et des autres gaz permanents. La quantité contenue dans l'air, sa pesanteur, son mouvement, sa condensation, raréfaction, etc. donne la pneumatique, D'ALEMB. *Explic. syst. conn. hum.* Œuv. t. I, [illegible] dans POUGENS.

— ÉTYM. Voy. PNEUMATIQUE 1.

† 3. **PNEUMATIQUE** (pneu-ma-ti-k'), [illegible] || 1° Terme de gnosticisme. Principe pneumatique, principe supérieur qui anime ceux qui aspirent à [illegible] dans le plérome. || 2° *S. m.* Nom donné à des sectaires anabaptistes qui se disaient éclairés du Saint-Esprit, et qui rejetaient l'ancien et le nouveau Testament.

† **PNEUMATISTE** (pneu-ma-ti-st'), *s. m.* Nom donné à une secte médicale dont Athénée, né en Cilicie, fut le fondateur dans le 1er siècle

l'ère chrétienne ; elle attribuait la cause de la vie et, par suite, des maladies, à l'action du pneuma ou esprit aérien, qui modifiait les solides et les liquides.

PNEUMATOCÈLE (pneu-ma-to-sè-l'), *s. f.* Terme de chirurgie. Distension de la tunique vaginale par des gaz.

— HIST. XVIe s. Les tumeurs aqueuses et flatueuses, comme l'hydrocele, pneumatocele et toute sorte d'hydropisie, PARÉ, V, 14.

— ÉTYM. Πνεῦμα, souffle, et κήλη, tumeur.

† **PNEUMATOCHIMIE** (pneu-ma-to-chi-mie), *s. f.* Partie de la chimie qui concerne les gaz.

— ÉTYM. Πνεῦμα, souffle, et *chimie*.

† **PNEUMATOCHIMIQUE** (pneu-ma-to-chi-mi-k'), *adj.* Qui appartient à la pneumatochimie. || Cuve pneumatochimique, grande cuve carrée, de bois, ordinairement doublée de plomb, remplie d'eau, et dans laquelle sont disposées, un peu au-dessous de la surface du liquide, une ou plusieurs tablettes percées de trous et chargées de cloches sous lesquelles aboutissent les tubes recourbés conducteurs des gaz. || Il y a des cuves pneumatochimiques plus petites et remplies de mercure pour les gaz qui se dissolvent dans l'eau. On les nomme souvent cuves à mercure.

1. **PNEUMATOLOGIE** (pneu-ma-to-lo-jie), *s. f.* Traité des substances spirituelles. La connaissance spéculative de l'âme dérive en partie de la théologie naturelle, et en partie de la théologie révélée, et s'appelle pneumatologie ou métaphysique particulière, D'ALEMB. *Disc. prélim. Encycl. Œuv.* t. I, p. 240, dans POUGENS.

— ÉTYM. Πνευματολογία, de πνεῦμα, souffle, et, par extension, esprit, et λόγος, doctrine.

† 2. **PNEUMATOLOGIE** (pneu-ma-to-lo-jie), *s. f.* Terme de médecine. Traité sur les maladies venteuses.

— ÉTYM. Πνεῦμα, vent, et λόγος, traité.

† **PNEUMATOLOGIQUE** (pneu-ma-to-lo-ji-k'), *adj.* Qui appartient aux substances spirituelles, aux pneumatologues. Vision pneumatologique.

— ÉTYM. *Pneumatologie* 1.

† **PNEUMATOLOGISTE** (pneu-ma-to-lo-gi-st') ou **PNEUMATOLOGUE** (pneu-ma-to-lo-gh'), *s. m.* Auteur d'un traité sur les substances spirituelles. Celui qui admet l'existence d'êtres intermédiaires entre Dieu et l'homme, de génies, de purs esprits ou d'esprits élémentaires.

— ÉTYM. *Pneumatologie* 1.

† **PNEUMATOMAQUE** (pneu-ma-to-ma-k'), *s. m.* Nom donné à des sectaires qui niaient la divinité du Saint-Esprit et le mettaient au nombre des créatures.

— ÉTYM. Πνεῦμα, esprit, et μαχέσθαι, combattre.

† **PNEUMATOMPHALE** (pneu-ma-ton-fa-l'), *s. f.* Terme de chirurgie. Tumeur ombilicale formée par une hernie que des gaz distendent.

— ÉTYM. Πνεῦμα, souffle, et ὀμφαλός, nombril.

† **PNEUMATOSE** (pneu-ma-tô-z'), *s. f.* Terme de médecine. Distension de l'estomac, des intestins, causée par des vents ou flatuosités.

— ÉTYM. Πνευμάτωσις, de πνευματοῦν, gonfler d'air, de πνεῦμα, souffle.

† **PNEUMIQUE** (pneu-mi-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide pneumique, principe immédiat cristallisable, qui se trouve dans le poumon des mammifères.

— ÉTYM. Πνεύμων, poumon.

† **PNEUMOCÈLE** (pneu-mo-sè-l'), *s. f.* Terme de chirurgie. Hernie produite par l'issue d'une portion du poumon à travers un des espaces intercostaux.

— ÉTYM. Πνεύμων, poumon, et κήλη, tumeur.

† **PNEUMOGASTRIQUE** (pneu-mo-ga-stri-k'), *adj.* Terme d'anatomie. Nerf pneumogastrique, ou, substantivement, le pneumogastrique, nerf de la huitième paire, ainsi nommé parce qu'il envoie des filets au poumon et à l'estomac.

— ÉTYM. Πνεύμων, poumon, et γαστήρ, estomac.

† **PNEUMOGRAPHIE** (pneu-mo-gra-fie), *s. f.* Description du poumon.

— ÉTYM. Πνεύμων, poumon, et γράφειν, décrire.

† **PNEUMO-HÉMORRHAGIE** (pneu-mo-é-mo-rra-jie), *s. f.* Terme de médecine. Hémorrhagie pulmonaire.

— ÉTYM. Πνεύμων, poumon, et *hémorrhagie*.

† **PNEUMOLITHIASE** (pneu-mo-li-ti-a-z'), *s. f.* Terme de médecine. Maladie caractérisée par la formation de concrétions dans les poumons.

— ÉTYM. Πνεύμων, poumon, et λιθίασις, formation de pierres, de λίθος, pierre.

† **PNEUMOLOGIE** (pneu-mo-lo-jie), *s. f.* Traité sur l'organisation ou les usages du poumon.

— ÉTYM. Πνεύμων, poumon, et λόγος, traité.

PNEUMONIE (pneu-mo-nie), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation du parenchyme du poumon. || Fausse pneumonie, bronchite simulant la pneumonie.

— ÉTYM. Πνευμονία, de πνεύμων, poumon.

PNEUMONIQUE (pneu-mo-ni-k'), *adj.* || 1° Terme de médecine. Il se dit des remèdes propres aux maladies du poumon. || 2° Il se dit des individus affectés d'une de ces maladies. || Substantivement. Un pneumonique.

— ÉTYM. Πνευμονικός, de πνεύμων, poumon, de πνεῖν, respirer.

† **PNEUMOPÉRICARDE** (pneu-mo-pé-ri-kar-d'), *s. m.* Terme de médecine. Épanchement aériforme dans la cavité du péricarde.

— ÉTYM. Πνεῦμα, air, et *péricarde*.

† **PNEUMORRHAGIE** (pneu-mo-rra-jie), *s. f.* Terme de médecine. Synonyme d'hémoptysie.

— ÉTYM. Πνεύμων, poumon, et ῥαγεῖν, faire éruption.

† **PNEUMORRHÉE** (pneu-mo-rrée), *s. f.* Terme de médecine. Flux abondant de mucosités venant du poumon ou des bronches.

— ÉTYM. Πνεύμων, poumon, et ῥεῖν, couler.

† **PNEUMOSTOME** (pneu-mo-sto-m'), *s. m.* Stigmate ou trou qui sert à la respiration des insectes.

— ÉTYM. Πνεύμων, poumon, et στόμα, ouverture.

† **PNEUMOTHORAX** (pneu-mo-to-raks'), *s. m.* Terme de médecine. Épanchement d'un fluide aériforme dans la cavité des plèvres.

— ÉTYM. Πνεῦμα, air, et *thorax*.

† **PNEUMOTOMIE** (pneu-mo-to-mie), *s. f.* Dissection du poumon.

— ÉTYM. Πνεύμων, poumon, et τομή, dissection.

PNYX (pniks'), *s. m.* Terme d'antiquité. Place d'Athènes où le peuple se rassemblait quelquefois pour délibérer.

— REM. Le mot grec est féminin ; peut-être faudrait-il dire *la pnyx*, comme on essaye de le faire dans les traductions récentes d'Aristophane (voy. DESCHANEL, *Études sur Aristophane*, p. 47).

— ÉTYM. Le génitif de πνύξ est πυκνός, ce qui montre que ce mot est le même que πυκνός, dense, serré : lieu où la foule est serrée.

† **POA** (po-a), *s. m.* Nom botanique du genre paturin (graminées). Le poa des prés.

— ÉTYM. Πόα, gazon.

† **POBAN** (po-ban), *s. m.* Nom, aux Antilles, donné au produit de sang mêlé, qui a le moins de sang nègre.

POCHADE (po-cha-d'), *s. f.* Terme de peinture. Esquisse rapide et négligée où la brusquerie de la main a jeté çà et là les couleurs ou les traits.

— ÉTYM. *Pocher*.

† **POCHARD** (po-char), *s. m.* Terme populaire. Un ivrogne. || Un homme ivre.

— ÉTYM. Rempli comme une *poche*.

POCHE (po-ch'), *s. f.* || 1° Petit sac attaché à un habit, à un gilet, etc. pour y mettre ce qu'on veut sur soi. Voilà justement de ces choses qui lui viennent, quand il [M. de Grignan] parle et quand il écrit, et qui fait que ses lettres sont toujours, deux mois durant, l'ornement de toutes les poches, SÉV. 26 janv. 1680. L'estomac est fait comme une poche, FÉN. *Exist.* 35. Heureusement encor, laissant ma malle au coche, J'ai mis fort prudemment mon argent dans ma poche, REGNARD, *Ménechm.* II, 2. Nos anachorètes visitèrent ensuite les poches des vaincus, LE SAGE, *Gil Bl.* V, 2. Un sot provincial arrivé par le coche Eût été moins que moi tourmenté dans sa peau ; Je me mouchais presque au bord de ma poche, J'éternuais dans mon chapeau, SEDAINE, *Épître à son habit.* || Rien dans les mains, rien dans les poches, disent les escamoteurs pour montrer que le tour ne se fait avec rien qui soit dans la main ou dans la poche. || Fig. J'ai mes poches pleines de compliments pour vous, SÉV. 493. Méfiez-vous de ces gens qui ont leurs poches pleines d'esprit, et qui le sèment à tout propos, DIDER. *Salon de 1766*, *Œuv.* t. XIII, p. 34, dans POUGENS. || Fig. Avoir en sa poche, avoir toujours sur soi ou sous la main, à sa disposition. Avez-vous à Paris la traduction du plaidoyer de l'empereur Julien contre les Galiléens, par le marquis d'Argens? il serait à souhaiter que tous les fidèles eussent ce bréviaire dans leur poche, VOLT. *Damilaville*, 15 oct. 1764. C'est un philosophe [Maupertuis] ... portant toujours scalpel en poche pour disséquer les gens de haute taille, ID. *Diatribe du docteur Akakia.* || De poche, qu'on porte dans sa poche. Pistolet de poche. || Fig. De poche, qui n'est pas plus gros qu'il ne faudrait pour être porté dans la poche. On s'enivra partout à votre santé, à celle de M. Turgot et de M. Trudaine ; on tira nos canons de poche toute la journée, VOLT. *Lett. Mme de St-Julien*, 14 déc. 1774. || Fig. De sa poche, de ses propres deniers. Sainte-Maure était peut-être le seul homme de qualité que Monseigneur aidât de sa poche, ST-SIM. 294, 14. Eh bien, je vous donne quatre cents francs de ma poche, VOLT. *Dict. phil. Éducation.* || Payer de sa poche, payer de ses propres deniers. || Payer de sa poche, c'est aussi payer avec l'argent qu'on destine à ses menues dépenses personnelles. || L'argent de la poche, l'argent qu'on destine à ses petites dépenses personnelles. || Argent de poche, partie de la solde militaire dont le soldat a la libre disposition. || Cette terre produit, vaut dix mille francs dans la poche, c'est-à-dire le produit net est de dix mille francs. || Fig. Mettre en poche, s'approprier. Villeroy et le prévôt des marchands de Lyon mettaient en poche tout ce qu'il leur plaisait de prendre, ST-SIM. 474, 77. || Jouer de la poche, débourser de l'argent, donner de l'argent. || Avoir ses mains dans ses poches, tenir ses mains enfoncées dans ses poches, attitude qui montre qu'on n'est actuellement occupé à rien. || Fig. Avoir ses mains dans ses poches, ne rien faire. Il est certain qu'en demeurant leurs mains dans leurs poches, ils pouvaient tenir encore cinq ou six jours, sans être exclus d'une composition honnête, PELLISSON, *Lett. hist.* t. III, p. 401, dans POUGENS. || Fig. Il n'a pas toujours eu les mains dans ses poches, il n'a pas toujours été à ne rien faire. || Fig. N'avoir pas ses mains dans ses poches, s'enrichir du bien d'autrui. M. d'Elbœuf était gouverneur de Picardie et d'Artois, où il ne tenait pas ses mains dans ses poches, et se moquait des intendants, ST-SIM. 475, 82. || Faire crédit de la main à la poche, ne pas faire crédit du tout. || Manger son pain dans sa poche (voy. PAIN, n° 1). || Fig. Tenir une affaire dans sa poche, être assuré du succès de cette affaire. Et quand par mon moyen quelque intrigue s'accroche, Qu'il faut jouer un fat, j'en ai le rôle en poche, HAUTEROCHE, *Bourg. de qual.* IV, 6. || Fig. N'avoir pas sa langue dans sa poche, savoir fort bien parler et répondre. On peut bien dire qu'elle n'a pas sa langue dans sa poche, CARMONTELLE, *Prov. les Voisins*, sc. 3. || Fig. Mettre sa langue dans sa poche, ne pas parler, garder le silence. Mettez, je vous prie, votre langue dans votre poche, Mme D'ÉPINAY, *Mém.* t. II, p. 384, dans POUGENS. || Fig. et familièrement. Se mettre dans la poche de quelqu'un, ne pas le quitter, être toujours pendu à ses côtés. M. le duc de Chartres est un peu plus à la société et moins occupé de me poursuivre et de se mettre dans ma poche, GENLIS. *Mém.* t. III, p. 288, dans POUGENS. || Familièrement. Il semble sortir de sa poche, se dit de quelqu'un très-petit placé à côté de quelqu'un très-grand, ou qui lui prend le bras.

Familièrement. Il le mettrait dans sa poche, se dit d'un homme qui a une grande supériorité de force sur un autre. || 2° Grand sac pour mettre du blé, de l'avoine, etc. Une poche de blé. || Vendre, acheter chat en poche, voy. CHAT, n° 1. || Donner chat en poche, attraper dans un marché. Vous me voulez chat en poche donner, LA FONT. *Troq.* || Dans les sucreries, poche aux écumes, sac de toile forte à travers lequel les écumes laissent échapper le sirop. || 3° Terme de chasse. En général, filet qui a la forme d'une poche. Poche à prendre les blaireaux, les loutres, etc. Poche à perdrix, à faisans. || Filet servant à fermer les ouvertures des terriers, pour prendre les lapins au furet. || 4° Terme de pêche. Espèce de sac avec lequel on prend la menuise. || Se dit aussi de la manche des filets traînants, dans laquelle le poisson se rassemble. || 5° Jabot des oiseaux. Des pigeons qui ont la poche pleine. || 6° Espèce de sac extérieur formé par la peau du ventre chez certains animaux, notamment chez les marsupiaux. || Poches gutturales, deux grands sacs membraneux particuliers aux mammifères monodactyles, qui sont adossés l'un à l'autre, et s'étendent sous les grandes branches de l'hyoïde et sous les muscles environnants. || 7° Terme d'obstétrique. Poche des eaux, la saillie que les membranes de l'œuf, détachées de la matrice et poussées par les contractions utérines, font à travers le col dilaté. || 8° Sac qui se forme à un abcès. || 9° Faux plis aux habits mal taillés. Cet habit fait des poches. || 10° Violon de poche, ou, elliptiquement, une poche, petit violon qui fait peu de bruit, et que les maîtres de danse portent dans leur poche pour aller donner des leçons de danse, en ville. Un petit Français poudré et frisé comme autrefois, habit vert-pomme.... raclait un violon de poche, et faisait danser *Madelon Friquet* à ces Iroquois, CHATEAUBR. *Itinér.* 7e *partie.* || On dit actuellement d'ordinaire pochette. || 11° Cuiller avec laquelle on sert le potage, ainsi dite de sa forme. || Cuiller de fer avec un long manche, dont les

fondeurs se servent pour puiser le métal en fusion. [illegible] dont se sert le raffineur de sucre. || 12° Espèce de sac dans lequel les cloutiers vendent différentes sortes de broquettes, ou bien encore la quantité de broquettes qui peut tenir dans une poche de grandeur déterminée. || 13° Poche de navette, la partie creuse qui est au milieu de la navette. || 14° Poche à cristaux, nom donné par les mineurs à des cavités quartzeuses renfermant des cristaux plus ou moins développés de quartz hyalin. || 15° Boucle faite à l'extrémité de certaines lettres.

— HIST. XIVe s. Et tens tes poches es plus hantées bouches du terrier, *Modus*, f° 75. Se la matiere est dure et la boce pendant.... encise selon le long du membre, mais garde que tu ne touches à la pouche dont la boce est envelopée, LANFRANC, f° 58, *verso*. Pouques ou sacs où le dit sel avoit esté mis, DU CANGE, *pochia*. Les assaillir y nous convient, Et que de près fort on les touche De hache et d'espée poignant, Et que sur eulx fort on approche; Vous les mectrez en une poche, Où en faire ce que vouldrez, *Mist. d'Orléans*, p. 446. Messeigneurs, c'est à vous grant honte De vouloir avoir ce reproche, Comme bergiere vous surmonte.... Y semble que en une poche Vous mettroit se elle vouloit, *ib.* p. 474. Jehan cuisinier frappa le suppliant d'une coillier, autrement dit poche de bois, DU CANGE, *pochia*. || XVIe s. La poche sent tousjours le haran, *Contes d'Eutrapel*, p. 38, dans LACURNE.

— ÉTYM. Vosgien, *peuche*, *pôche*, *pouche*; norm. *pouque*; Berry, *poche*, sac; du germanique : anglosax. *pocca*; isl. *poka*; angl. *poke*, *pouch*, et, avec une nasale, anc. h. allem. *phunc*; suéd. *pung*; d'où le bas-lat. *punga*, *puncha*; grec mod. πουγγι.

POCHÉ, ÉE (po-ché, chée), *part. passé* de pocher. || 1° Œufs pochés. || Avoir les yeux pochés au beurre noir, ou, simplement, avoir les yeux pochés, avoir les yeux gonflés et noirs. Les yeux pochés au beurre noir, SCARR. *Virg.* V. Ses yeux [de Voltaire], pochés par le vent du nord, ne lui permettent pas de vous écrire de sa main, VOLT. *Lett. Richelieu*, 16 sept. 1765. || 2° Lettre pochée, lettre à laquelle on a fait une poche. || Une écriture toute pochée, une écriture où les lettres, mal formées, sont pleines de taches d'encre. || 3° Olives pochées, olives qu'on a portées longtemps dans la poche (voy. POCHETER). || 4° Esquissé d'une manière négligée. Je l'ai vu; cela n'est absolument que poché; mais charmant, expressif et plein de vie, DIDEROT, *Salon de 1767*, *Œuv.* t. XV, p. 57, dans POUGENS.

† **POCHE-CUILLER** (po-che-kui-llèr, *ll* mouillées), *s. m.* Nom vulgaire de la spatule, oiseau.

— HIST. XVIe s. Tadournes, pochecullieres, RAB. I, 37.

— ÉTYM. *Poche*, et *cuiller*.

† **POCHÉE** (po-chée), *s. f.* Ce qu'une poche peut contenir; une pleine poche.

— HIST. XVe s. Une pochée [un plein sac] de seigle que le suppliant avoit fait amener, DU CANGE, *pochia*. || XVIe s. Un valet de chambre du bach[a] veint tesmoigner avoir donné deux pochées de ducats à deux hommes, l'un desquels estoit blessé à la face, D'AUB. *Hist.* III, 306.

POCHER (po-ché), *v. a.* || 1° Mettre en sac (vieilli en ce sens). Sans que ledit fermier soit tenu, si bon ne lui semble, de pocher ni mesurer ledit sel auxdits entrepôts, *Bail Gaulier*, 6 mars 1660. || 2° Terme de cuisine. Pocher des œufs, les casser dans de l'eau ou du bouillon bouillant, et les y laisser quelques minutes pour la cuisson; au sortir, ils sont entourés du blanc mat et ferme, et mollets en dedans. || 3° Faire une boucle à l'extrémité de certaines lettres. Pocher les L, les G. || 4° Terme d'atelier. Esquisser d'une manière négligée et hardie. || 5° Faire une meurtrissure suivie d'enflure. Laissez-moi lui pocher les yeux à coups de poing, BOURSAULT, *Belle plaideuse*, V, 4.

— HIST. XIIe s. Des esteiles vous di le nombre, Si com Tholomeus le nombre En son almageste qu'il fist, Qui totes les pocha e quist, *Image du monde*, III, 4. Et s'il en doute [d'un miracle], de son doit Li doit chascun les yex [yeux] pochier, GAUTIER DE COINCY, p. 273. || XIVe s. Des œufs pochés en eaue, *Ménagier*, II, 5. || XVe s. Oncque enfant ne ressembla mieux à pere; quel menton fourché? Vrayement c'estes vous tout poché, *Patelin*. || XVIe s. Il resta tout estourdy et meurtry, ung œil poché au beurre noir, le bracquet enfondré.... RAB. *Pant.* IV, 13.

— ÉTYM. *Poche*; norm. *pouquer*, porter des fruits dans sa poche. La série des sens est claire : mettre en sac; pocher une lettre, y faire une boucle ronde comme une poche; pocher des œufs, les envelopper, par le mode de cuisson, de leur blanc comme d'une poche. Reste pocher les yeux, qui est douteux; il peut venir de ce qu'on a comparé un œil meurtri à un œuf poché au beurre noir; mais il peut venir aussi de l'ancien verbe *poucher*, froisser avec le pouce; picard, *pocher*, tâter avec le pouce : XVe s. Icelluy Vincent dist que s'il trouvoit le suppliant à son avantaige, qu'il lui creveroit et poucheroit les deux yeux, DU CANGE, *pollex*. Quant au *pocher* des artistes, c'est sans doute un emploi figuré : faire lâchement, comme une poche, ou peut-être froisser du pouce, et alors le mot viendrait originairement des modeleurs.

† **POCHET** (po-chè), *s. m.* Terme rural. Petit creux fait dans la terre avec la main, pour semer des graines en touffes.

— ÉTYM. Diminutif de *poche*.

POCHETÉ, ÉE (po-che-té, tée), *part. passé* de pocheter. Croyant apparemment que les lettres sont comme les poires, qu'elles valent mieux pochetées, Mme D'ÉPINAY, *Mém.* t. III, p. 409, dans POUGENS. L'abbé Delille observa assez gaiement qu'il n'en était pas des réputations comme des olives, que les pochetées n'étaient pas les meilleures, LAHARPE, *Corresp.* t. V, p. 135, dans POUGENS.

POCHETER (po-che-té. Le *t* se double quand la syllabe qui suit est muette : je pochette, je pochetterai), *v. a.* Porter quelque temps dans sa poche. Pocheter des olives. || Neutralement. Laisser pocheter des olives.

— ÉTYM. *Pochette*.

POCHETTE (po-chè-t'), *s. f.* || 1° Petite poche. J'aime encore mieux les libelles [petits livres] qui courent en France, se mettent dans la pochette, que les tomes qui viennent d'Espagne par charroi, BALZ. *Socrate chrétien*, V. Comme il pense emplir sa pochette, On lui donne d'une baguette Sur les doigts.... SCARR. *Virg.* VI. || Belle pochette et rien dedans, belle apparence et peu de rapport. || 2° Petit filet pour la pêche. || 3° Petit violon qu'on met dans la poche, que portaient autrefois, que portent quelquefois encore les maîtres de danse allant donner des leçons en ville. || Avoir un jeu de pochette, tirer un son frêle et grêle d'un violon.

— HIST. XVIe s. Il y eut quelques 140 morts, quatre drappeaux pris, les autres sauvez dans la pochette, D'AUB. *Hist.* II, 436. Il n'y a tel que d'allecher l'appetit et l'affection [au savoir]; aultrement on ne fait que des asnes chargés de livres; on leur donne à coups de fouet en garde leur pochette pleine de science, MONT. I, 199.

— ÉTYM. Diminutif de *poche*; norm. *pouquette*.

† **POCHIS** (po-chi), *s. m.* Terme de gravure. Effet que produisent des traits crevassés et confondus ensemble.

— ÉTYM. *Pocher*.

† **POCHON** (po-chon), *s. m.* Une grosse tache d'encre, un pâté. || Populairement. Un coup de poing.

— ÉTYM. *Pocher*.

† **POCO** (po-ko), *loc. adv.* Terme de musique qui s'écrit sur les partitions dans les expressions : Poco a poco, peu à peu; Poco forte, un peu fort.

— ÉTYM. Ital. *poco*, peu (voy. PEU).

† **POCOCURANTE** (po-ko-ku-ran-té), *s. m.* Celui qui ne se soucie de rien, qui n'estime rien. Mot créé par Voltaire, qui en a fait un nom propre. On parle, dit Candide, du seigneur Pococurante qui demeure dans ce beau palais sur la Brenta, et qui reçoit assez bien les étrangers; on prétend que c'est un homme qui n'a jamais eu de chagrin, VOLT. *Cand.* 24.

— ÉTYM. Ital. *poco*, peu, et *curante*, qui s'occupe.

† **POCOCURANTISME** (po-ko-ku-ran-ti-sm'), *s. m.* État de l'homme blasé, du pococurante. Ce qui caractérise en ce moment la Turquie devant l'Europe, ce n'est ni la tyrannie ni la violence, c'est le pococurantisme et le besoin de jouir, ST-MARC GIRARDIN, *Journal des Débats*, 8 juin 1859.

† **POCULIFORME** (po-ku-li-for-m'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la forme d'une coupe.

— ÉTYM. Lat. *poculum*, coupe, et *forme*.

† **POD...**, **PODO....** Élément de composition signifiant pied, et qui est le grec πούς, ποδὸς, pied (voy. PIED).

† **PODAGRAIRE** (po-da-grè-r'), *s. f.* Plante ombellifère que l'on croyait bonne contre la goutte.

— ÉTYM. *Podagre*.

PODAGRE (po-da-gr'). || 1° *S. f.* Terme de médecine. Goutte qui attaque les pieds. || 2° *Adj.* Qui a la goutte aux pieds. Podagre, impotent, usé de plaisirs et de jouissances, J. J. ROUSS. *Conf.* VIII. || Substantivement. Nous aperçûmes le vieux podagre, enfoncé dans un fauteuil, un oreiller sous la tête, des coussins sous les bras, et les jambes appuyées sur un gros carreau plein de duvet, LE SAGE, *Gil Bl.* II, 1. || 3° *S. m.* Le ptérocère scorp[ion] [...] coquille.

— HIST. XVIe s. J'ay souventesfois ouvert [...] veines et arteres du mesme lieu, comme à la ch[...] gre et podagre les veines du pied ou de la m[...] PARÉ, XV, 66. Le pauvre podagre ne peut ch[...] ner.... ID. XXI, 34.

— ÉTYM. Lat. *podagra*, de ποδάγρα, de π[ούς], pied, et ἄγρα, prise.

† **PODARTHRE** (po-dar-tr'), *s. m.* Terme de [...] logie. Articulation du pied des oiseaux ave[c le] tarse.

— ÉTYM. *Pod...*, et ἄρθρον, articulation.

† **PODARTHROCACE** (po-dar-tro-ka-s'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation des surfaces [os]seuses de l'articulation du pied.

— ÉTYM. *Pod...*, ἄρθρον, articulation, et κα[κός], lésion.

† **PODENCÉPHALE** (po-dan-sé-fa-l'), *adj.* Te[rme] de tératologie. Monstre podencéphale, et, subst[anti]vement, un podencéphale, monstre dont le c[er]veau, situé hors du crâne, est porté sur une [sorte] de pédoncule.

— ÉTYM. *Pod...*, et *encéphale*.

† **PODENCÉPHALIE** (po-dan-sé-fa-lie), *s. f.* [...] des monstres podencéphales.

PODESTAT (po-dè-sta), *s. m.* Magistrat vén[itien] qui administrait la justice dans les lieux de so[n dé]partement. || Titre du premier magistrat annu[el à] Gênes et d'autres villes d'Italie.

— HIST. XIIIe s. Leur poestas et leur baillis [...] Avignon], PH. MOUSKES, *ms.* p. 727, dans LAC[URNE].

— ÉTYM. It. *podestà*, du lat. *potestatem*, [puis]sance.

† **PODEX** (po-dèks'), *s. m.* Terme de zool[ogie]. Dernier segment dorsal de l'abdomen des ins[ectes].

— ÉTYM. Lat. *podex*, derrière.

PODIUM (po-di-om'), *s. m.* Terme d'antiq[uité]. || 1° Petit mur formant une espèce de galerie [au]tour de l'arène, dans les amphithéâtres. || 2° L'en[droit] des amphithéâtres et des cirques où se plaçaient [les] sénateurs et les magistrats.

— ÉTYM. Lat. *podium*, de πόδιον, qui vien[t de] πούς, pied.

† **PODOBRANCHE** (po-do-bran-ch'), *adj.* T[erme] de zoologie. Qui porte des branchies aux patte[s].

— ÉTYM. *Podo...*, et *branchies*.

† **PODOCARPE** (po-do-kar-p'), *s. m.* Genr[e de] conifères de l'Australie, dont le fruit est port[é sur] un pédoncule très-épais.

— ÉTYM. *Podo...*, et καρπός, fruit.

† **PODOGYNE** (po-do-ji-n'), *s. m.* Terme de [bota]nique. Saillie charnue et solide qui supporte [l'ovaire] de certaines plantes, et qui l'élève au-dessus de [l'in]sertion du calice.

— ÉTYM. *Podo...*, et γυνή, femme, ovaire.

† **PODOGYNIQUE** (po-do-ji-ni-k), *adj.* Term[e de] botanique. Qui a rapport au podogyne. Insertio[n po]dogynique.

† **PODOLACHNITE** (po-do-la-kni-t'), *s. f.* T[erme] de vétérinaire. Inflammation phlegmoneuse [de la] portion veloutée du tissu réticulaire du pied du [che]val, communément appelée bleime et sole batt[ue].

— ÉTYM. *Podo...*, et λάχνη, tissu villeux.

† **PODOLOGIE** (po-do-lo-jie), *s. f.* Descripti[on du] pied. || Traité sur le pied.

— ÉTYM. *Podo...*, et λόγος, traité.

† **PODOMÈTRE** (po-do-mè-tr'), *s. m.* Instru[ment] destiné à la mesure du pied, pour la ferrur[e des] animaux.

— ÉTYM. *Podo...*, et μέτρον, mesure.

† **PODOMÉTRIQUE** (po-do-mé-tri-k'), *adj.* [Qui a] rapport au podomètre. Ferrure podométrique, [fer]rure du cheval qu'on exécute avec l'aide du [podo]mètre.

† **PODOPHTHALMAIRE** (po-do-ftal-mè-r'), [...] Terme de zoologie. Qui a les yeux placés à l'[extré]mité d'un support mobile. Les crustacés podop[hthal]maires.

— ÉTYM. *Podo...*, et ὀφθαλμός, œil.

† **PODOPHYLLEUX, EUSE** (po-do-fil-leû, [leû-z']), *adj.* Tissu podophylleux, nom donné par que[lques] vétérinaires à la portion du derme sous-ong[uéal] en rapport avec la paroi, et présentant une g[rande] quantité de feuilles dirigées verticalement [...] feuilleté des autres anatomistes).

— ÉTYM. *Podo...*, et φύλλον, feuille.

† **PODOPHYLLITE** (po-do-fil-li-t'), *s. f.* Te[rme] de vétérinaire. Inflammation d'une surface p[lus ou] moins étendue de la portion feuilletée du tiss[u ré]ticulaire du pied du cheval.

— ÉTYM. Voy. PODOPHYLLEUX.

† **PODOSPERME** (po-do-spèr-m'), *s. m.* T[er]me [...]

de botanique. Prolongement ou saillie du placenta servant d'attache à chaque graine.

— ÉTYM. *Podo....* et σπέρμα, graine

† **PODOSTÉMACÉES** (po-do-sté-ma-sée), *s. f. pl.* Famille de plantes vivant dans l'eau.

— ÉTYM. *Podo...*, et στήμων, filament : les étamines sont portées par un pédoncule commun qui se divise en deux branches.

† **PODOTHÈQUE** (po-do-tè-k'), *s. m.* Terme de zoologie. Peau qui couvre le pied des mammifères et des oiseaux. || Portion de la chrysalide qui enveloppe les pattes de l'insecte.

— ÉTYM. *Podo...*, et θήκη, loge.

† **PODURES** (po-du-r'), *s. m. pl.* Genre d'insectes de l'ordre des aptères, qui ont une queue servant de pied ou d'organe locomoteur.

— ÉTYM. *Podo...*, et οὐρά, queue.

† 1. **POECILE** (pè-si-l'), *s. m.* Terme d'antiquité. Portique public orné de peintures, à Athènes.

— ÉTYM. Ἡ ποικίλη στοά, le portique varié, peint.

† 2. **POECILE** (pè-si-l'), *s. m.* Terme d'ornithologie. Genre fondé par Kaup sur la mésange nonnette (*parus palustris, L.*).

— ÉTYM. Ποικίλος, varié.

† **POECILIEN, IENNE** (pè-si-liin, liè-n'), *adj.* Terme de minéralogie. Se dit de terrains ou de rochers dont la couleur est variée ou bigarrée.

— ÉTYM. Ποικίλος, varié.

1. **POÊLE** (poi-l'), *s. m.* || 1° Voile qu'on tient sur la tête des mariés pendant la bénédiction nuptiale. Il [le cardinal de Fleury] fut aumônier du roi, et en cette qualité il tint le poêle au mariage de feu M. le duc d'Orléans en 1692, MAIRAN, *Éloges, card. de Fleury.* || Mettre un enfant sous le poêle, se dit en parlant d'un enfant né avant le mariage qu'on a reconnu et légitimé, et sur lequel on étend le poêle à la cérémonie du mariage. || 2° Drap dont on couvre le cercueil pendant les cérémonies funèbres, et dont quelquefois, par honneur, les coins sont tenus, pendant la marche du convoi, par certaines personnes. M. Newton était honoré de son vivant, et l'a été après sa mort comme il devait l'être : les principaux de la nation se sont disputé l'honneur de porter le poêle à son convoi, VOLT. *Mél. litt. Consid. due aux gens de lett.* || 3° Dais sous lequel on porte le saint sacrement. || 4° Dais qu'on présentait aux rois, aux princes et aux gouverneurs des provinces, quand ils faisaient leur entrée dans une ville.

— HIST. XIe s. Sur palies blancs siedent cil chevaliers, *Ch. de Rol.* VIII. || XIIe s. Li cuens Hues se dresse, Et un paile vestu, *Sax.* XXVIII. Bele Erembors à la fenestre, au jor, Sur ses genouz tient paile de couleur, *Romancero*, p. 49. || XIIIe s. Voire s'il en y avoit aucuns enfans nés avant qu'il espousast, et le [la] mere et li enfant à l'espouser estoient mis desoz le paile de sainte Eglise, si devenroient il loiel oir, BEAUM. XVIII, 2. || XVIe s. Ils lui presenterent à l'entrée de la ville un poele, [ce] qu'il trouva fort mauvais, comme n'estant du qu'au souverain, CARL. I, ... Enfans nés avant le mariage, mis sous le poile sont legitimés, LOYSEL, 68. Un grand voile en forme de paesle, PARÉ, XXV, 40. Diogenes ceignit son manteau en escharpe, recoursa ses manches jusques aux coubtes, RABEL. *Pant.* III, *Prol.*

— ÉTYM. Picard, *poisle*, manteau ; provenç. *palli*, ...; espagn. *palio* ; ital. *pallio*. Diez, contestant que *poêle* ou *poile* puisse venir du latin *pallium*, qui n'a pu donner que *paile*, le tire du bas-lat. *petalum*, ornement ou feuille métallique dorée sur la tête du pape (qui vient du grec πέταλον, quelque chose d'étendu). Mais, si l'on suit la série des orthographes *palie*, *paile*, *poele*, *poile*, *paesle*, sans qu'il y ait interruption du sens, on verra que *paile* est devenu *poile* au XVIe siècle, comme *je fois* pour *je fais*, *je vois* pour *je vais*, etc.

2. **POÊLE** ou **POILE** (pol-l'), *s. m.* || 1° Grand fourneau de terre ou de métal, souvent embelli de moulures, qui sert dans les pays septentrionaux à chauffer une chambre, et dont l'usage a passé en France. || Fig. Et malgré les volets le soleil irrité Formait un poêle ardent au milieu de l'été, BOIL. *Lut.* III. || Poêle de construction, poêle construit à demeure avec des carreaux de faïence ou de terre cuite vernissée sur la place qu'il doit occuper. || Terre à poêle, sorte de terre employée dans la construction des poêles. || Poêle à la Désarnaud, sorte de poêle en fonte de peu de profondeur que l'on place dans une cheminée. || Poêle suédois, gros poêle que l'on construit ordinairement de toute la hauteur de la pièce. || 2° Nom donné en Allemagne et en Hollande à la chambre où est le poêle. N'ayant, par bonheur, aucuns soins ni passions qui me troublassent, je demeurais tout le jour enfermé seul dans un poêle, où j'avais tout le loisir de m'entretenir de mes pensées, DESC. *Méth.* II, 1.

— HIST. XVIe s. Un Allemand me feit plaisir, à Auguste [Augsbourg], de combattre l'incommodité de nos fouyers par ce mesme argument de quoy nous nous servons ordinairement à condamner leurs poesles, MONT. IV, 255. Les comtes meinent M. de Vieilleville en une aultre grande salle, qu'ils nommoient poisle, avec sa suicte [il s'agit d'une salle à manger à Vienne, à la cour], CARL. VIII, 21.

— ÉTYM. Bas-lat. *pisalis*, *piselis*, *piseium*, *pysalis*, qui est synonyme du bas-lat. *genecium*, *gynæceum*, lieu où les femmes de service travaillaient aux ouvrages de laine. Comme ces lieux étaient chauffés, on prit l'habitude de donner au nom de ces ouvroirs le sens de chambre chauffée. Jusque-là tout est clair ; mais d'où vient *piselis?* Du Cange le tire de *pensile*, venant de *pensum*, tâche, à cause de la tâche que faisaient les ouvrières des gynécées ou poêles. En effet le bas-latin a *pensilis*, dérivé de *pensum* ; *pensiles ancillæ*, des servantes chargées de faire une tâche dans les gynécées ou ouvroirs. Dès lors on voit la filiation : *pensile*, d'où *pêsile*, d'où *poisle*, chambre où l'on fait une tâche, de *pensum*, tâche (voy. POIDS). Scheler le tire de l'adjectif latin *pensilis*, suspendu : *balneæ pensiles* (de Pline), cabinets de bain suspendus, c'est-à-dire construits sur des voûtes et chauffés par-dessous. Mais, pour cette dérivation, on n'a pas comme pour le *pensile*, de *pensum*, le chaînon intermédiaire *pensiles ancillæ*.

3. **POÊLE** (pol-l'), *s. f.* || 1° Ustensile de cuisine dont on se sert pour frire, pour fricasser. Autrefois carpillon fretin Eut beau prêcher, il eut beau dire, On le mit dans la poêle à frire, LA FONT. *Fabl.* IX, 10. || Fig. Être dans la poêle, être dans l'embarras. J'en ris tout autant que vous, quoique je sois dans la poêle, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 18 oct. 1760. || Fig. Tomber de la poêle en la braise, ou dans le feu, tomber d'un mal en un pire. Je tombai par malheur de la poêle en la braise, RÉGNIER, *Sat.* X Je ne fis que sauter, comme on dit, de la poêle à frire dans le feu, LE SAGE, *Guzm. d'Alf.* I, 6. || Il n'y en a point de plus empêché que celui qui tient la queue de la poêle (voy. QUEUE). || Fig. Qui pourrait s'empêcher de rire? Lebrun d'un vol audacieux Se précipite dans les cieux, Et tombe dans la poêle à frire, DOMERGUE, *Epigr. contre Lebrun qui avait épousé sa cuisinière.* || 2° Poêle à confitures, poêle de cuivre sans queue, avec deux anses; plus souvent appelée bassine || 3° Chaudière dans laquelle les chandeliers font fondre leur suif. || Grand bassin de cuivre sur lequel les ciriers travaillent leurs ouvrages à la cuiller. || Vase de fonte qu'emploient les chaudronniers pour faire fondre l'étain. || 4° Terme de marbrier. Vase de fonte avec deux anses et trois pieds, dans lequel on allume du charbon pour faire chauffer les petites parties de marbre, les goujons avant de les graisser, et les pinces des polisseurs. || 5° Nom donné dans nos salines de l'Est à une vaste chaudière servant à l'évaporation du liquide avant qu'on le mette dans les cristallisoirs. Poêle de graduation, poêle de préparation. || 6° Terme de pêche. Partie du fond d'un étang, plus profonde que le reste, et située vis-à-vis de la bonde, où tout le poisson se rend, à mesure que l'on vide l'étang pour le pêcher. || 7° Terme de gravure. Ustensile qui sert à chauffer la planche que l'on encre.

HIST. XIIIe s. Paeles que l'on aporte du lendit, si doit chascune obole, et de pos autresinc, *Liv. des mét.* 290. || XIVe s. La dame moult bien entendi.... Ses cuers [son cœur] li bat et li flayelle, Et frit con tourtyalz en payelle, J. DE CONDÉ. t. II, p. 41. || XVe s Qui tient la poisle par la queue, il la tourne par où il luy plaist, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 243. Son corps feut mis par pieces, et bouilli en une paille, tellement que la chair se separa des os, JUVÉN. *Ch. VI*, 1422. Abusé m'a et fait entendre Toujours d'un que il fust un autre, De vieil machefer que fust peauthre, Du ciel une paesle d'airain, VILLON, *Double ballade*.

— ÉTYM. Wallon, *paill*; picard, *paylle*, *poyelle* ; provenç. *padela*, *padena* ; catal. *paella* ; ital. *padella* ; du lat. *patella*, diminutif de *patena*, patène.

† **POÊLÉE** (poi-lée), *s. f.* || 1° Le contenu d'une poêle. Une poêlée de poissons frits. || Terme de cuisine. Se dit de certaines pièces, telles que poulardes ou chapons, cuites à la casserole. || 2° Dans certaines provinces, nom donné à une petite fête à la fin de la moisson ou de la vendange.

— HIST. XIIIe s. Chascune paelée de sui [suif] doit obole, ausinc par laue come par terre, *Liv. des mét.* 384

— ÉTYM. *Poêle* 3 ; wallon, *paîlaie* ; provenç. *padelada* ital. *padellata*.

† **POÊLERIE** (poi-le-rie), *s. f.* Tous les ouvrages de terre, de tôle ou de fer-blanc qui servent à chauffer ou éclairer. || Commerce ou industrie du poêlier.

— HIST. XVe s. Colas maignen et ouvrier de poelerie, DU CANGE, *paella*.

— ÉTYM. *Poêle* 2 et 3.

† **POÊLETTE** (poi-lè-t'), *s. f.* || 1° Petite poêle. || 2° Petit bassin. || Petit vase à recevoir le sang de la saignée (forme correcte, qu'a évincée la forme corrompue palette). Ce sang dont je me trouvai un jour tout affaiblie, parce que vous vous en étiez fait tirer quatre poêlettes sans m'en avertir, SÉV. 2 déc. 1687. || 3° Vase employé par les raffineurs de sucre.

— ÉTYM. Diminutif de *poêle* 3.

1. **POÊLIER** (poi-lié; l'r ne se prononce pas et ne se lie pas), *s. m.* Celui qui fait et pose les poêles.

— ÉTYM. *Poêle* 2.

† 2. **POÊLIER** (poi-lié; l'r ne se prononce pas et ne se lie pas), *s. m.* Celui qui fait et vend tous les ustensiles de ménage compris sous la dénomination de poêlerie.

— HIST. XVe s. Le suppliant.... trouva ung paolier ou poillier nommé Colin, DU CANGE, *pazila*.

— ÉTYM. *Poêle* 3.

POÊLON (poi-lon), *s. m.* || 1° Anciennement, espèce de petite poêle. || 2° Aujourd'hui, vase de terre de couleur claire en dedans, foncée en dehors, allant au feu, qui a la forme d'une casserole, et qui a une assez longue queue.

— ÉTYM. Diminutif de *poêle* 3 ; wallon, *paîlon*.

POÊLONNÉE (poi-lo-née), *s. f.* Autant qu'un poêlon peut contenir. J'en mis une autre [rose] dans une poêlonnée d'eau chaude, elle y fut en bouillie en un moment, SÉV. 382.

— ÉTYM. *Poêlon*.

POÈME (po-è-m'; dans la prononciation ordinaire, le mot n'est que de deux syllabes : poè-m'), *s. m.* || 1° Ouvrage en vers. Une épigramme est un poëme. Tout poëme est brillant de sa propre beauté, BOIL. *Art p.* II. || Particulièrement, ouvrage en vers d'une certaine étendue. Le poëme épique. Le poëme didactique. Le poëme satirique. Le poëme dramatique. Les chansons de geste du moyen âge sont des poëmes épiques. Cicéron croit que ce fut Pisistrate qui le premier donna aux Athéniens la connaissance des poëmes d'Homère, qui en disposa les livres dans l'ordre ou nous les avons, au lieu qu'auparavant ils étaient confus et dérangés, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. II, p. 682, dans POUGENS. Le Camoëns, dont le poëme fait sentir quelque chose des charmes de l'Odyssée et de la magnificence de l'Énéide, MONTESQ. *Esp.* XXI, 21. Le Clovis de Desmarets, la Pucelle de Chapelain, ces poëmes fameux par leur ridicule, sont, à la honte des règles, conduits avec plus de régularité que l'Iliade, VOLT. *Ess. sur la poésie ép.* II. La honte qu'on a si longtemps reprochée à la France de n'avoir pu produire un poëme épique, ID. *ib.* IX. On disputait à Addison que le Paradis perdu fût un poëme héroïque : Eh bien, dit-il, ce sera un poëme divin, MARMONTEL, *Œuv.* t. VI, p. 143. || 2° S'est dit quelquefois d'un ouvrage de prose où l'on trouve les fictions, le style harmonieux et figuré de la poésie. Le Télémaque a été dit un poëme en prose. Ô mes Velches, qu'est-ce qu'un poëme en prose, sinon un aveu d'impuissance? VOLT. *Disc. Velches.* || S'emploie aussi pour louer les qualités poétiques d'une œuvre d'art quelconque. C'est un poëme, un véritable poëme, que ce tableau, que cette symphonie. || 3° Absolument. Se dit des paroles d'un opéra et même d'un opéra-comique. La musique de cet opéra est belle; mais le poëme est insignifiant.

— ÉTYM. Lat. *poema*, du grec ποίημα, poëme, de ποιεῖν, faire : la chose faite (par excellence).

† **POÈRE** (po-è-r'), *s. m.* Synonyme de bouquet, maladie des moutons.

POÉSIE (po-é-zie; dans la prononciation ordinaire, de deux syllabes : poé-zie), *s. f.* || 1° Art de faire des ouvrages en vers. Il n'y a proprement que le peuple de Dieu où la poésie soit venue par enthousiasme, BOSS. *Hist.* II, 3. Notre langue ne ressemble pas à quelques autres où la poésie et la prose sont, pour ainsi dire, deux langages différents, D'OLIVET, *Rem. Rac.* p 220, dans POUGENS. Ce père de la poésie [Homère] est depuis quelque temps un grand sujet de dispute en France ; Perrault commença la querelle contre Despréaux ... VOLT. *Ess. sur la poés. ép.* II. Lucain fut d'abord le favori de

Néron, jusqu'à ce qu'il eût la noble imprudence de disputer contre lui le prix de la poésie, et le dangereux honneur de le remporter, ID. *ib.* On demande comment, la poésie étant si peu nécessaire au monde, elle occupe un si haut rang parmi les beaux-arts; on peut faire la même question sur la musique; la poésie est la musique de l'âme, et surtout des âmes grandes et sensibles, ID. *Dict. phil. Poëtes.* La poésie est l'éloquence harmonieuse, ID. *Rem. Pens. Pascal*, 66. Voyez cet arbre aux cieux monter avec audace; Son feuillage est peuplé d'harmonieux oiseaux; Ses fleurs parfument l'air, ses ondoyants rameaux Amusent les zéphirs; mais sa base profonde Attache sa racine aux fondements du monde; Telle est la poésie.... DELILLE, *Imag.* V. Environs-nous de poésie, Nos cœurs n'en aimeront que mieux, BÉRANG. *les Sciences.* La poésie enivrera le monde, ID. *Ange exilé.* La poésie en France et dans Voltaire, qui fut toute la poésie du XVIIIe siècle, était singulièrement l'expression d'une société élégante, brillante, VILLEMAIN, *Litt. fr.* XVIII[e] *siècle*, 2[e] partie, 2[e] leçon. || 2° Il se dit des différents genres de poëmes, et des différentes matières traitées en vers. Poésie épique, lyrique, dramatique. Poésie morale, familière. Poésie profane, poésie sacrée. Poésie didactique. D'un air encor plus grand la poésie épique, Dans le vaste récit d'une longue action, Se soutient par la fable et vit de fiction, BOIL. *Art p.* III. La grande poésie s'occupa toujours d'éterniser les malheurs des hommes, VOLT. *Frag. sur l'hist.* XV. || 3° Absolument. Qualités qui caractérisent les bons vers, et qui peuvent se trouver ailleurs que dans les vers. Cette tirade manque de poésie. Nous y avons trouvé [dans une lettre de du Plessis] même de la poésie; car vous savez mieux que moi que le style figuré est une poésie, SÉV. *à du Plessis*, 19 janv. 1691. Il [David] ne tait point les vertus d'un prédécesseur injuste, qui a fait tout ce qu'il a pu pour le perdre; il les célèbre, il les immortalise par une poésie incomparable, BOSS. *Polit.* V, IV, 2. || Éclat et richesse poétiques même en prose. Platon est plein de poésie. || Poésie du style, richesse, hardiesse, coloris, soit dans les vers, soit dans la prose. J'ai toujours soutenu que les pièces de M. de Campistron étaient pour le moins aussi régulièrement conduites que toutes celles de l'illustre Racine; mais il n'y a que la poésie du style qui fasse la perfection des ouvrages en vers, VOLT. *Mél. litt. Aux auteurs du Nouvelliste.* || 4° Fig. Se dit de tout ce qu'il y a d'élevé, de touchant, dans une œuvre d'art, dans le caractère ou la beauté d'une personne, et même dans une production naturelle. Tous ces rares et divins insensés font de la poésie dans la vie, de là leur malheur, DIDER. *Salon de 1767*, *Œuv.* t. XIV, p. 220, dans POUGENS. Vien dessine bien, peint bien; mais il ne pense ni ne sent; Doyen serait son écolier dans l'art, mais il serait son maître en poésie, ID. *ib.* t. IX, p. 66, édit. 1821. Telle est la poésie instinctive de l'esprit humain qu'il est porté à recevoir des faits une impression plus vive, plus grande que ne sont les faits mêmes, GUIZOT, *Hist. de la civil. en France*, 8[e] leçon. || 5° Art de faire des vers, versification. Poésie harmonieuse. Les premières histoires, les premières lois furent en vers; la poésie fut trouvée avant la prose, cela devait être, J. J. ROUSS. *Ess. sur l'orig. des langues*, chap. 12. || La manière de faire des vers qui est particulière à un poëte, à une nation. La poésie de la Fontaine. La poésie grecque, latine, française. || 6° *Au plur.* Ouvrages en vers. Recueil de poésies satiriques. Les poésies de Malherbe.

— HIST. XVI[e] s. Raconter comme en lui la sainte poesie, Rare present du ciel.... Se maintint pure et nette.... DESPORTES, *Tombeau de Desportes.* Il se presentoit tant de petits avortons de poesie, qu'il fut un temps que le peuple se voulant mocquer d'un homme, il l'appelloit poete, PASQUIER, *Rech.* VII, p. 614, dans LACURNE.

— ETYM. Lat. *poesis* (voy. POÈME).

POËTE (po-è-t'; dans la prononciation ordinaire, de deux syllabes, poè-t'), *s. m.* || 1° Celui qui s'adonne à la poésie. L'amour n'a point d'âge, il est toujours naissant, les poëtes nous l'ont dit; c'est pour cela qu'ils nous le représentent comme un enfant, PASC. *Pass. de l'amour.* Les poëtes imitateurs de la nature et dont le propre est de rechercher dans le fond du cœur humain les sentiments qu'elle y imprime, BOSS. *Connaiss.* IV, 11. La postérité saura peut-être la fin de ce poëte comédien [Molière], qui, en jouant son Malade imaginaire, reçut la dernière atteinte de la maladie dont il mourut peu d'heures après, et passa des plaisanteries du théâtre, parmi lesquelles il rendit presque le dernier soupir, au tribunal de celui qui dit : malheur à vous qui riez, car vous pleurerez, ID. *Comédie*, 5. Quelle verve indiscrète Sans l'aveu des neuf sœurs vous a rendu poëte? BOIL. *Sat.* IX. Voici les poëtes dramatiques, qui, selon moi, sont les poëtes par excellence et les maîtres des passions; il y en a de deux sortes : les comiques qui nous remuent si doucement, et les tragiques qui nous troublent et nous agitent avec tant de violence, MONTESQ. *Lett. pers.* 137. Je vois avec peine qu'il [Goldoni] s'intitule poëte du duc de Parme; il me semble que Térence ne s'appelait point le poëte de Scipion; on ne doit être le poëte de personne, surtout quand on est celui du public, VOLT. *Lett. Albergati*, 1[er] mai 1761. Nous sommes au temps, j'ose le dire, où il faut qu'un poëte soit philosophe, ID. *Alz. Épît. dédic.* Les Grecs n'avaient alors que des poëtes pour historiens et pour théologiens; ce ne fut même que quatre cents ans après Hésiode et Homère qu'on se réduisit à écrire l'histoire en prose, ID. *Ess. sur la poés. épique*, II. Shakspeare, leur premier poëte tragique [des Anglais], n'a guère en Angleterre d'autre épithète que celle de divin, ID. *ib.* Les rois d'Angleterre, qui ont conservé dans leur île beaucoup d'anciens usages perdus dans le continent, ont, comme on sait, leur poëte en titre d'office; il est obligé de faire tous les ans une ode à la louange de sainte Cécile, ID. *Dict. phil. Poëtes.* Qu'est-ce qu'un poëte négligé? c'est celui qui sème de temps en temps de la prose lâche et molle à travers de beaux vers, DIDER. *Pensées sur la peint. Œuvr.* t. XV, p. 231, dans POUGENS. L'avenir! pour lui seul chante et vit le poëte, LEGOUVÉ, *Épichar. et N.* II, 2. Poëte, prends ton luth; c'est moi [la Muse], ton immortelle, Qui t'ai vu cette nuit triste et silencieux, Et qui, comme un oiseau que sa couvée appelle, Pour pleurer avec toi descends du haut des cieux, A. DE MUSSET, *Nuit de mai.* || Il a lu les poëtes, il entend les poëtes, se dit ordinairement de celui qui a lu, qui entend les anciens poëtes grecs et latins. || 2° Il se dit aussi des femmes. Madame Deshoulières était un poëte aimable. || 3° Celui qui, composant ou non, a les facultés poétiques. Il m'écrit qu'il n'est point du tout poëte; je suis bien tenté de lui répondre, et pourquoi donc faites-vous des vers? qui vous y oblige? SÉV. 235. Souvent l'auteur altier de quelque chansonnette Au même instant prend droit de se croire poëte, ID. *Art p.* II. Racine et Despréaux sont-ils jamais plus poëtes que dans les endroits où il ne se trouve pas une expression qui puisse effaroucher le plus timide grammairien? D'OLIVET, *Rem. Rac.* § 64. [Au théâtre] il faut être neuf, sans être bizarre, souvent sublime et toujours naturel; connaître le cœur humain, et le faire parler; être grand poëte, sans que jamais aucun personnage de la pièce paraisse poëte, VOLT. *Cand.* 22. La littérature grecque est la seule qui ne soit pas née d'une autre, mais produite par l'instinct et le sentiment du beau chez un peuple poëte, P. L. COUR. *Hérodote, préface.* || Familièrement. Poëte crotté, mauvais poëte. Je donne au poëte crotté Deux cents livres de vanité, SCARRON, *Testament.*

— REM. Anciennement, on faisait souvent poëte de deux syllabes. Car, si ce n'est un poëte, au moins il le veut être, RÉGNIER, *Sat.* II. Même précaution nuisit au poëte Eschyle, LA FONT. *Fabl.* VIII, 16. Aussi me traite-t-on de poëte à la douzaine, PIRON, *Métrom.* II, 1.

— HIST. XIII[e] s. À profiter bé [je tends] plus que plaire; Plus weil [je veux] ensuivre le prophete Que je ne face le poete, GAUTIER DE COINCY, p. 377. Li phyllosophe et li poete, GUI DE CAMBRAI, *Barl. et Jos.* p. 302. Les seignors anciains qui ont batailleor Çai en ariers esté et de gens vainqueor, Et les noms des poetes qui furent jongleor, Oons [nous entendons] tan qu'as estoiles eslever hui to jor, *Bibl. des ch.* 6[e] série, t. I, p. 270. || XIV[e] s. Exemple translaté par maistre François Petrac [Pétrarque], qui à Romme fut couronné poete, *Ménagier*, I, 6. Cilz poetes [Orphée] dont je vous chant, Harpoit si très joliement Et si chantoit si doucement Que les grans arbres s'abaissoient, MACHAUT, p. 9. || XVI[e] s. Le grave historien, l'orateur, le poëte.... RONS. 908.

— ETYM. Provenç. *poeta*; du lat. *poeta*, qui vient de ποιητής (voy. POËME).

POËTEREAU (po-è-te-rô; la prononciation met l'accent grave, et non l'accent aigu), *s. m.* Terme de mépris. Mauvais poëte, poëte chétif. Au lieu d'aller dormir, pauvre poëtereau, Il faut que je m'occupe à pleurer un oiseau, PIGERONNE[?], *Poés. Plainte sur la mort d'un serin.* Je ne suis pas de ces poëtereaux dont les pitoyables nouveautés ne font que passer sur la scène comme des ombres, LESAGE, *le Diable boit.* 14. || De trois syllabes [illegible] Scarron : Et j'ai bien peur qu'on ne me raie Comme un malheureux poëtereau, *Poésies div. Œuv.* t. V, p. 241, dans POUGENS.

— ETYM. Diminutif de *poëte.*

POËTESSE (po-è-tè-s'; la prononciation met [illegible] accent grave), *s. f.* Terme peu usité. Femme poëte.

— HIST. XVI[e] s. Poetesse, OUDIN, *Dict.*

— ETYM. Féminin de *poëte*; ital. *poetessa.*

POÉTIQUE (po-é-ti-k'; dans la prononciation ordinaire, de deux syllabes, poé-ti-k'), *adj.* || 1° Qui concerne la poésie, qui lui est propre. Je [illegible], prenant l'essor par des routes nouvelles, Élever assez haut mes poétiques ailes, BOIL. *Épît.* X. Nous avons fort peu de mots poétiques, et le langage des poëtes français n'est pas, comme celui des autres poëtes, fort différent du commun langage, BOUHOURS, *Entret. d'Ariste et d'Eug.* 2. Une idée poétique, c'est, comme le sait Votre Altesse royale, une image brillante substituée à l'idée naturelle de la chose dont on veut parler... un tour poétique, c'est une inversion que la prose n'admet point, VOLT. *Lett. Prince royal de Prusse*, 20 déc. 1737. Le Tasse fut [illegible] élevé à Naples; son génie poétique, la seule richesse qu'il avait reçue de son père, se manifesta dès son enfance; il faisait des vers à l'âge de sept ans, ID. *Ess. sur la poés. ép.* VII. || Art poétique, titre d'un poëme de Boileau où il expose les règles de la composition en vers. L'Art poétique français [illegible] tout ce qu'on peut attendre d'un poëme : il [illegible] une idée précise et lumineuse de tous les genres, mais il n'en approfondit aucun, MARMONTEL, *Œuv.* t. IX, p. 436. || Licences poétiques, libertés que les poëtes se donnent dans leurs vers contre les règles ordinaires de la langue. || Fig. Licence poétique, altération de la vérité, ou tout autre manquement contre quelque devoir, quelque obligation. Gardez-vous bien de lâcher le moindre mot qui puisse faire connaître au bon d'Hacqueville que je vous ai envoyé sa lettre : vous le connaissez; la rigueur de son exactitude ne comprendrait point cette licence poétique, SÉV. 242. || 2° Qui se prête à la poésie. A[illegible] était poétique; Mais morbleu! nous l'effaçons; [illegible] inspire une œuvre épique, Nous instruisons [illegible] chansons, BÉRANG. *Myrmid.* || 3° Terme de peinture. Qui procède de la poésie. || Composition poétique, partie de la composition qui a pour objet l'invention du sujet, des épisodes, des accessoires, indépendamment de l'ordonnance pittoresque et des procédés techniques. || 4° Terme d'imprimerie. Caractère poétique, espèce de caractère romain, plus étroit et plus allongé que le caractère ordinaire, et qui est particulièrement employé à l'impression des ouvrages en grands vers. || 5° *S. f.* Une poétique, un traité de l'art de la poésie. M. de Pompone a [illegible] prié de dîner demain avec lui et Despréaux, [illegible] doit lire sa poétique, SÉV. 12 janv. 1674. Rien [illegible] plus aisé que de parler d'un ton de maître [illegible] ses qu'on ne peut exécuter; il y a cent p[illegible] contre un poëme, VOLT. *Ess. poés. ép.* I. C'est à [illegible] [Aristote] que nous devons les meilleures règles de la poétique et de la rhétorique, ID. *Dict.* [illegible] poétique d'Horace est le modèle des poëmes didactiques, et jamais on n'a renfermé tant de [illegible] si peu de vers, MARMONTEL, *Œuv.* t. IX, p. 435. [illegible] quatre Poétiques, se dit du traité d'Aristote et des poëmes d'Horace, de Boileau et de Vida, qui ont été réunis en un volume classique. || 6° [illegible] sion. La poétique des beaux-arts, l'exposition de ce qu'il y a d'élevé, d'idéal dans les beaux-arts. || 7° [illegible] L'explication de ce qu'il y a d'élevé dans la [illegible] vivante ou morte. Tous ces groupes [illegible] prouvent évidemment que la poétique [illegible] est encore à faire, DIDEROT, *Salon de* [illegible] t. XIV, p. 414, dans POUGENS. Consacrons [illegible] pages à cette poétique des morts [les ruines] [illegible] TEAUBR. *Génie*, III, V, 3.

— HIST. XVI[e] s. Les larmes des amants, [illegible] soupirs et leurs cris, Soutien trop rebattu des [illegible] ques esprits, DESPORTES, *la Mort de Rodomont.*

— ETYM. Lat. *poeticus*, de ποιητικός, et, substantivement, ἡ ποιητική, de ποιητής, poëte.

POÉTIQUEMENT (po-é-ti-ke-man; dans la prononciation ordinaire, de quatre syllabes, poé-ti-ke-man), *adv.* D'une manière poétique. Platon [illegible] poétiquement, et mêle la fable dans la [illegible] BALZ. 1[er] *disc. à la cour.* J'aime mieux [illegible] de la vie que vous faites présentement [illegible] fait une diversion, sans m'éloigner [illegible] mon sujet et de mon objet, qui est ce qu[illegible] poétiquement l'objet aimé, SÉV. 3 mars [illegible] depuis le moindre phénomène jusqu'au [illegible] rien ne peut être savamment examiné ou [illegible]

…ment dépeint sans cette hauteur d'esprit qui … voir l'ensemble en décrivant les détails, STAEL, … III, 8. || En fait de poésie. Le dieu des chré… est poétiquement supérieur au Jupiter anti…, CHATEAUBR. *Génie*, II, V, 6.

— HIST. XVIe s. Je tiens... que qui a dans l'esprit … vive imagination et claire, il la produira... et, … disoit celuy là, aussi poetiquement en sa …, MONT. I, 188.

— ÉTYM. *Poétique*, et le suffixe *ment*.

POÉTISER (po-é-ti-zé). || 1° *V. n.* Terme peu usité. … des vers. Maître Clément, ce grand forgeur de …, Si doucement n'eût su poétiser, J. B. ROUSS. … III, 4. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*. 2° *V. a.* Rendre poétique; élever au ton de la …. Poetiser son langage, son style.

— HIST. XVIe s. Poetiser trop mieux que moy …, Et pour certain meilleure grace avez, … III, 62.

— ÉTYM. *Poëte*.

† **POGONOPHORE** (po-go-no-fo-r'), *adj.* Terme … zoologie. Qui porte de la barbe.

— ÉTYM. Πωγὼν, barbe, et φορὸς, qui porte

† **POGOSTÉMON** (po-go-sté-mon), *s. m.* Genre de … labiées : deux espèces, le pogostémon plec…, et le pogostemon patchouli, dit vulgai… patchouli, *pogostemon suave*, Tenore.

— ÉTYM. Πωγὼν, barbe, et στήμων, filament : à … barbues.

POIDS (poî; l's se lie : un poî-z énorme), *s. m.* 1° Qualité de ce qui est pesant. Ces dieux que … portiez dans vos solennités lassent par leur … poids les bêtes qui les emportent, SACI, *Bible*, … XLVI, 1. La Salle, Béringhen, Nogent, d'Ambre, …, Fendent les flots tremblants sous un si no… poids, BOIL. *Ép.* IV. *Pass. du Rhin.* Des labou… accablés sous le poids des fruits, FEN. *Tél.* II. Tomber de tout son poids, se dit d'un corps qui … sans que rien en amortisse la chute et le …. Le Rhin.... dans le gouffre ouvert.... Réunis… enfin tous ses flots à la fois, D'un bond majes… tombe de tout son poids, LAMART. *la Chute … Rhin.* || Fig. Faites marcher contre des troupes … disposées [contre la légion] la phalange macé…; cette grosse et lourde machine sera terri…, à la vérité, à une armée sur laquelle elle tom… de tout son poids, BOSS. *Hist.* III, 6. || 2° Terme … physique. Somme ou plutôt résultante de toutes … actions que la pesanteur exerce sur le corps, … que les corps exercent sur l'obstacle qui s'op… directement à leur chute. Nous entendons par … la quantité de force avec laquelle un corps des…, CONDILL. *Art de rais.* II, 4. Chaque point maté… dans le même lieu de la terre tend à se mouvoir … la même vitesse par l'action de la pesanteur ; la … de ces tendances est ce qui constitue le poids … corps ; ainsi les poids sont proportionnels aux …, LA PLACE, *Expos.* III, 2. || 3° Terme de méca… Se dit de tout ce qui doit être élevé, soutenu … par une machine, ou de ce qui résiste, de … manière que ce soit, au mouvement qu'on … communiquer. || 4° Terme de chimie. Poids ato…, poids d'un atome d'un élément ; on admet … ce poids est variable d'élément à élément, et … dans chaque élément ; on le rapporte … poids de l'atome d'hydrogène pris arbitraire… pour unité. || 5° Pesanteur fixe et détermi… de certaines choses. La pièce de cinq francs … 25 grammes; et le poids de celle de vingt … est de 6 grammes 4 décigrammes 5 centi…. Il est très-certain qu'ayant le poids de … et demie et douze livres, ils [les mous…] sont trop pesants pour être aisément maniés … les soldats sur le vaisseau, *Lettres, etc. de Col…*, t. III, p. 379, *Voy. de* SEIGNELAY *à Rochefort* (… Colbert met en note : *ayant le poids*, cela … pas; il faut dire *estant du poids*, p. 384). … poids du soleil est de trois cent cinquante mille … de la terre, laquelle pèse plus de 5 octil… de kilogrammes, LEGOARANT. || Cette monnaie … de poids, elle a le poids fixé par la loi. Sgana…: Cela est-il de poids? — Géronte : Oui, mon…, MOL. *Méd. m. lui*, II, 9. Il [le marchand] a … trébuchet, afin que celui à qui il l'a livrée [sa …chandise], la lui paye en or qui soit de poids, … VI. || 6° Morceau de métal d'une pesanteur …erminée qu'on emploie pour peser. Que tout vi… en paix; qu'il n'était point d'usures; Que rien … vendit par poids ni par mesures, REGNIER, … VI. || [Louis XI] voulait... qu'il n'y eût qu'une …, qu'un poids, qu'une mesure, DUCLOS, *Œuv.* III, p. 232. || Faire bon poids, peser de sorte que … marchandise emporte la balance. || Fig. Faire bon poids, être juste. Parmi ces distributeurs de réputation, les uns faisaient meilleur poids que les autres, MONTESQ. *Lett. pers.* 88. || Faire le poids, ajouter dans un plateau de la balance ce qui est nécessaire pour faire exactement équilibre à ce qui est dans l'autre plateau. || Fig. Du côté du cœur mes balances sont bien différentes des vôtres; on met beaucoup de raison et de reconnaissance pour tâcher de faire le poids, SÉV. 449. || Faire toutes choses avec poids, nombre et mesure, se dit de Dieu dont l'ouvrage est réglé par les lois des nombres et des mesures. Un Dieu invisible, souverain, modérateur de l'univers, qui dispose de tout depuis une extrémité jusqu'à l'autre, avec poids, avec nombre, avec mesure, MASS. *Mystères, Soumiss.* || Fig. et familièrement. Faire tout avec poids et mesure, agir en tout avec circonspection, avec prudence. || Fig. Avoir deux poids et deux mesures, juger différemment d'une même chose suivant les personnes, suivant les circonstances, etc. Il y a toujours deux poids et deux mesures pour tous des droits des rois et des peuples, VOLT. *Louis XIV*, 10. Expulser tous les jésuites est peut-être bien sévère; les conserver tous est peut-être bien dangereux : mais avoir à leur égard deux poids et deux mesures est le plus mauvais de tous les partis, D'ALEMB. *Dest. des jésuit. Œuv.* t. V, p. 235, dans POUGENS. || On dit dans un sens analogue : changer de poids et de mesure. De mesure et de poids je changeais à leur gré [des rois], RAC. *Athal.* III, 3. || Vendre au poids de l'or, vendre excessivement cher. || Acheter au poids de l'or, acheter très-cher. Voilà les amis que vous devez vous faire suivant la parole de l'Évangile, et que vous devez, pour user de cette expression, acheter au poids de l'or, BOURDAL. *Exhort. Char. env. un semin.* t. I, p. 186. || Fig. et familièrement. Un poids de cinq cents livres, quelque chose qui oppresse, qui contriste. Cette nouvelle m'ôta de dessus la poitrine un poids de cinq cents livres, J. J. ROUSS. *Hél.* IV, 6. || 7° Le poids public, lieu où l'on peut faire constater, moyennant une rétribution réglée, combien pèse réellement un objet à livrer, ce dont l'entrepreneur du poids public remet une note. || 8° Poids de marc, un poids de huit onces, qui servait à peser les choses précieuses, et dont l'original était gardé sous trois clefs à la cour des monnaies. La livre est le double de ce poids royal, dit poids de marc, qui est ainsi composé de 16 onces; ce poids original a été connu sous trois noms différents, de poids de roi, de poids de marc, et de poids de Troyes; ces trois poids ne diffèrent que de nom : poids de roi est le nom général, pour marquer que c'est l'unique auquel nos rois ont donné cours; le poids de marc a été ainsi appelé du mot de *Mark*, qui signifie frontière en allemand : le poids de Troyes vient de ces foires de Champagne si célèbres et si renommées, qu'elles ont passé en proverbe; les étrangers qui abondaient à Troyes, ville capitale de cette province, où la plupart de ces foires se tenaient, et où l'on se servait de ce poids, lui donnèrent le nom de cette ville, qui a duré fort longtemps, *Arch. des finances, Édits, etc. sur les monnaies*, t. VI, f° 160 et 161. || Poids de troy, nom d'un poids destiné, en Angleterre, au pesage des métaux précieux, et où la livre vaut 373gr,258. || 9° Poids de fin, celui dont les essayeurs se servent pour peser la matière de leurs essais. || Les orfèvres et les joailliers ont aussi leurs poids de fin, qu'ils nomment karats. || 10° Terme de boucherie. Poids vivant, poids que pèse un animal de boucherie pendant qu'il est encore sur pied. On distingue dans le pesage des animaux de boucherie le poids vivant ou vif, c'est celui que donne l'animal sur la bascule; le poids brut, c'est-à-dire celui de toutes les parties utiles prises à l'abattage; le poids de viande nette ou de boucherie, c'est celui des parties vendues à l'étal. Pour avoir le poids net par rapport au poids vivant, on donne la formule suivante, qui cependant n'est pas toujours exacte : prendre les 4/7 du poids vivant, ajouter la moitié de ce même poids, diviser par 2 cette somme; le quotient est le poids net. || 11° Terme de marine. Tonneau de poids, unité qui sert d'appréciation de la cargaison ou du chargement d'un bâtiment. || 12° Poids de la soie, se disait à Lyon d'un poids de 15 onces. || 13° Chez les Juifs, poids du sanctuaire, un poids dont les prêtres gardaient l'étalon dans le temple, à Jérusalem. Cinq cents sicles de cannelle au poids du sanctuaire, SACI, *Bible, Exode*, XXX, 24. || Fig. Peser une chose au poids du sanctuaire, la peser avec une stricte équité. Vous deviez peser mûrement les choses, non selon les fausses maximes du monde, mais dans la balance de l'Évangile et au poids du sanctuaire, BOURDAL. 2e *dim. après l'Épiphan. Dominic.* t. I, p. 95. || Dans un sens analogue. Au poids de la vertu je juge les défauts, RÉGNIER, *Sat.* XV. Faire au poids du bon sens peser tous ses écrits, BOIL. *Épître* VII. || 14° Morceau de métal ou de pierre qu'on attache aux cordes d'une horloge, d'un tournebroche, pour lui donner du mouvement. || 15° Fig. et moralement. Tout ce qui gêne, fatigue, embarrasse, oppresse. Le poids honteux des fers, CORN. *Hor.* I, 4. Je mettrai sur vous le poids de vos crimes; vos abominations seront au milieu de vous, et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur, SACI, *Bible, Ézéchiel*, VII, 4. Le favori [du roi de Danemark] fait sentir à son rival tout le poids de sa jalousie et de sa faveur, SÉV. 2 oct. 1675. Malgré le poids des années et des affaires, FLÉCH. *le Tellier*. Titus m'accable ici du poids de sa grandeur, RAC. *Bérén.* III, 2. Après deux ans d'ennui, dont tu sais tout le poids, ID. *Mithr.* IV, 1. Nous soutenons pour vous tout le poids d'un ministère pénible, MASS. *Carême, Parole.* La douleur est un mal local qui nous porte au désir de voir finir cette douleur; le poids de la vie est un mal qui n'a point de lieu particulier, et qui nous porte au désir de voir finir cette vie, MONTESQ. *Espr.* XIV, 12. Elle [Christine] n'avait jamais paru incapable de porter le poids de la couronne, mais elle aimait les beaux-arts, VOLT. *Mœurs*, 188. Le travail est souvent le père du plaisir; Je plains l'homme accablé du poids de son loisir, ID. *Disc. sur la modér.* Cet amour de l'étude qui empêche de sentir le poids du temps, CONDORCET, *Bertin.* Il est de ces instants où la tête lassée Supporte avec effort le poids de la pensée, MILLEV. *Plaisirs du poëte.* || Fig. Porter le poids du jour et de la chaleur, endurer toute la peine, faire tout le travail, pendant que les autres se reposent. || Corneille a dit poids en parlant de vers pesants : À force de vieillir un auteur perd son rang; On croit ses vers glacés par la froideur du sang; Leur dureté rebute, et leur poids incommode, *Au roi sur son retour de Flandre.* || 16° Fig. Importance, considération, force. Sylla, dont le nom odieux, mais illustre, donne un grand poids aux raisonnements de la politique, qui fait l'âme de toute cette tragédie, CORN. *Sertor. Au lecteur.* Vous n'avez commandé que sous des généraux, Et n'êtes pas encor du poids de vos rivaux, ID. *Pulch.* I, 3. Mon père est d'une humeur à consentir à tout; Mais il met peu de poids aux choses qu'il résout, MOL. *Femm. sav.* I, 3. Il est sans doute que le poids de la vérité les déterminera incontinent à ne plus croire à vos impostures, PASC. *Prov.* XV. Ils [les livres de l'Ancien Testament] se soutiennent de leur propre poids, BOSS. *Hist.* II, 13. Elle savait de quel poids est non-seulement la moindre parole, mais le silence même des princes, ID. *Reine d'Anglet.* Ile éternellement mémorable par les conférences de deux grands ministres.... où l'un se donnait du poids par sa lenteur, et l'autre prenait l'ascendant par sa pénétration, ID. *Mar.-Thér.* Je passe à des actions plus éclatantes, et je commence à sentir le poids de mon sujet, FLÉCH. *le Tellier.* Affranchi du péril qui vous presse, Vous verrez de quel poids sera votre promesse, RAC. *Bajaz.* II, 3. Métellus, Muréna, les braves Scipions Ont soutenu le poids de leurs augustes noms, VOLT. *Catilina*, V, 3. || Un homme de poids, un homme d'importance, de mérite. Vous fûtes hier loué par des gens d'un grand poids, MOL. *Mis.* III, 7.

— HIST. XIIe s. Là seront li denier livré par igal pois, *Sax.* XXXIII. || XIIIe s. Grant masse d'or por li [elle] donai, Encore n'a il pas dous mois; D'or li donai sept fois son pois, *Fl. et Bl.* 2716. Je te vueil rendre tot de pois [poids pour poids, en valeur pareille], Le guerredon et le service, *Fabliaux mss.* p. 311, dans LACURNE. Le [la] monnoie n'a pas son droit pois, BEAUMAN XXX, 12. Il bouterent le feu en la fonde [bazar] là où toutes les marchandises estoient et l'avoir de poiz, JOINV. 216. || XIVe s. Et aussi com des fortunes qui adviennent à soy meisme, les unes sont d'aucun pois et notables, et donnent aide ou empeeschement à bonnes operacions.... ORESME, *Eth.* 26. Un pois [une livre] et demi de fer menu, DU CANGE, *pondus.* || XVIe s. Si nous cognoissions l'horreur et le poids du mentir.... MONT. I, 37. .... Au poids dit du roi, qui est de huit onces au marc, et de huit gros pour once; et leur deffendons de ne vendre au poids subtil, autrement dit le poids de Lyon, ou autre poids que ce soit, *Ordonn. Tireurs et batteurs d'or*, etc. 1556.

— ÉTYM. Provenç. *pens, pes*; cat. *pes*; esp. et ital. *peso*; du lat. *pensum*, chose pesée (voy. PESER). *Poids* ne vient pas, comme on le voit par l'ensemble

des formes romanes, de pondus; par conséquent l'orthographe par un d est vicieuse; elle s'est introduite durant le XVIe siècle par une fausse étymologie.

† **POIGNAMMENT** (poi-gna-man), *adv.* D'une manière poignante.

— HIST. XVe s. Philippe d'Artevelle ne se repentoit mie de ce que durement et poignamment il avoit escrit en aucune maniere aux commissaires du roi de France, FROISS. II, II, 174.

— ÉTYM. *Poignant*, et le suffixe *ment*.

POIGNANT, ANTE (po-gnan, gnan-t'; quelques-uns disent poi-gnan), *adj.* || 1° Qui point, qui pique. Le hérisson a reçu de la nature la facilité de présenter de tous côtés des armes poignantes, BUFF. *Morc. choisis*, p. 195. || 2° Fig. Qui cause une impression vive et pénible. Bonheur, plaisirs, transports, que vos traits sont poignants! qui peut en soutenir l'atteinte? J. J. ROUSS. *Hél.* I, 5. Il s'est permis quelquefois de peindre les méchants et les vices en traits vifs et poignants, mais toujours prompts et rapides, ID. 2e *dial.* Si vous descendez de la prospérité aux larmes, vous serez plus triste, plus poignant, CHATEAUBR. *Génie*, II, II, 3.

— HIST. XIIIe s. Si ot la langue moult punese, Et moult poignant et moult amere, *la Rose*, 3627. Li rosiers est poignans, et s'est souef la rose, RUTEB. 138. || XVe s. Et si dit plusieurs autres paroles aucunement poignant, lesquelles le duc dissimula, JUVÉN. *Charles VI*, 1384. Vous sçavez que de tisons ambrasés yssent [sortent] voluntiers poignans estincelles, *Perceforest*, t. VI, f° 74. Les mammelles dures et poignans et la poictrine belle et unie, *ib.* t. V, f° 44. || XVIe s. Ce bruit aigre et poignant que font les limes, MONT. II, 367. Le chauld aspre d'un soleil poignant, ID. IV, 104.

— ÉTYM. *Poindre*.

POIGNARD (po-gnar; quelques-uns disent poi-gnar; le d ne se prononce pas et ne se lie pas : un po-gnar acéré; au pluriel, l's ne se lie pas : des po-gnar acérés; cependant quelques-uns la lient : des po-gnar-z-acérés), *s. m.* || 1° Arme d'estoc dont la lame est courte, aiguë et tranchante. Et je veux pour signal que cette même main Lui donne, au lieu d'encens, d'un poignard dans le sein, CORN. *Cinna*, I, 3. Je puis dire, sans exagération, que, sans même excepter les conseillers, il n'y avait pas vingt hommes dans le palais qui ne fussent armés de poignards, RETZ, *Mém.* t. II, liv. III, p. 122, dans POUGENS. Lui porte à la gorge un poignard, LA FONT. *Cord.* Un poignard à la main, l'implacable Athalie Au carnage animait ses barbares soldats, RAC. *Athal.* I, 2. Timocrate donna un coup de poignard à Philoclès, FÉN. *Tél.* XIII. [Mademoiselle] Il n'y aura rien à quoi je ne vous contraigne en vous mettant, au lieu de poignard, l'extrait de votre baptême sur la gorge, FONTEN. *Lettr. gal. À Mlle de C....* On vit le coadjuteur, archevêque de Paris, venir prendre séance au parlement avec un poignard dans sa poche, dont on apercevait la poignée, et on criait : voilà le bréviaire de notre archevêque, VOLT. *Louis XIV*, 4. || Mettre le poignard au sein de quelqu'un, l'exposer à être assassiné. Que, pour sauver quelques scélérats, on mettait, pour ainsi dire, le poignard au sein des plus gens de bien, VERTOT, *Révol. rom.* XII, 211. || Chevaliers du poignard, nom que le parti populaire donna à des royalistes qui se réunirent aux Tuileries, avec des armes cachées, le 28 février 1791. || S'est dit aussi d'une société contre-révolutionnaire qui se forma dans le Midi de la France, après le 9 thermidor. || Fig. Mettre, tenir à quelqu'un le poignard sur la gorge, vouloir le contraindre à faire quelque chose. || Poignard d'abordage, arme qui fait partie de l'armement des marins. || 2° Fig. Tout ce qui peut blesser, offenser d'une manière vive, profonde. Je ne suis point en bonne humeur : je viens d'avoir une conversation sérieuse avec le bien bon sur les malheurs du temps [les difficultés d'argent], et vous savez comme ce chapitre met le poignard dans le cœur, DE SÉV. dans SÉV. 12 janv. 1676. Voilà jouer d'adresse, et médire avec art, Et c'est avec respect enfoncer le poignard, BOIL. *Sat.* IX. C'est lui-même qui enfonce un poignard dans le sein, RAC. *Andr.* II, 5. Chaque mot dans mon cœur enfonce le poignard, VOLT. *Ass.* III, 6. C'était plonger le poignard dans le sein maternel, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 20. || Avoir le poignard dans le cœur ou dans le sein, avoir une vive douleur. || Tourner le poignard dans la plaie, s'appesantir sur ce qui afflige, blesse ou afflige cruellement. Ah! prends pitié d'une peine si cruelle; Ne tourne point le poignard dans mon cœur, VOLT. *Prud.* V, 6. || 3° Couteau-poignard, couteau dont la lame est aiguë et tranchante des deux côtés.

|| 4° Terme de pêche. Nom vulgaire des brochets moyens. || 5° Pièce en pointe mise à un vêtement mal fait, pour l'élargir. Les ouvriers qui, chez tous les tailleurs, sont chargés de faire des poignards ou des retouches s'appellent des pompiers, et leur travail est dit à la pompe, *Opinion nationale*, 15 avril 1867.

— HIST. XVIe s. Il n'y avoit nul d'eux si hardi qui osast ouvrir la bouche de composition aux gouverneurs qui avoient la main au pognard à tout propos qu'ils sentoient cela, D'AUB. *Hist.* II, 165.

— ÉTYM. *Poing* : ce qui se porte au poing; Berry, *pougnard*. Comparez l'ital. *pugnale*, poignard. Dans le XVe siècle, on trouve *poingal*, *poingnal*, *poignant*.

POIGNARDÉ, ÉE (po-gnar-dé, dée), *part. passé* de poignarder.

POIGNARDER (po-gnar-dé; quelques-uns disent poi-gnar-dé), *v. a.* || 1° Frapper avec un poignard. Les plus généreux des citoyens [Harmodius et Aristogiton] ont acquis une gloire immortelle pour avoir poignardé l'un de tes fils [Hipparque, fils de Pisistrate], FÉN. t. XIX, p. 174. Bagnoni, qui était prêtre, prit sa place [d'un conspirateur contre les Médicis], et se chargea de tuer Laurent, dans le temps que François Pazzi et Bandini poignarderaient Julien son frère, DUCLOS, *Œuv.* t. III, p. 190. || 2° Fig. Causer une vive douleur. D'Hacqueville est revenu de poignarder Mme de Gramont [en lui annonçant la mort de son fils], SÉV. 15 déc. 1673. C'est une vraie peine pour moi de lui en faire [à Mlle Gaussin]; ce n'est pas à moi de poignarder Zaïre, VOLT. *Lett. d'Argental*, 6 févr. 1752. || Fig. La curiosité le poignarde, se dit d'un homme très-curieux. La jalousie poignardait Villars; à quelque prix que ce fût, il voulait aller rejoindre sa femme, ST-SIM. 120, 61. La mauvaise honte vous poignarde, AUTREAU, *Fille inquiète*, II, 3. || 3° Se poignarder, *v. réfl.* Se percer d'un poignard. L'enfer me suscitait jusqu'à la pensée de me poignarder dans l'église, CHATEAUBR. *René*.

— HIST. XVIe s. L'une des sultanes se poignarda dessus les enfans morts, D'AUB. *Hist.* II, 319.

— ÉTYM. *Poignard*.

† **POIGNARDEUR** (po-gnar-deur), *s. m.* Celui qui poignarde. Le poignardeur de la reine de Suède s'appelle Sentinelli [celui qui poignarda Monaldeschi], GUI PATIN, *Lettres*, t. II, p. 376.

† **POIGNE** (po-gn'; quelques-uns prononcent poi-gn'), *s. f.* Terme populaire. La force du poignet. La poigne de cet homme-là, c'est un étau.

— HIST. XVe s. Car tourmenté sont de la poigne De tous les maux qu'en enfer sont, *la Pass. de N. S. J. C.*

— ÉTYM. Voy POING; genev. *pougne*, *pogne*.

POIGNÉE (po-gnée; quelques-uns disent poi-gnée), *s. f.* || 1° Quantité que la main peut contenir fermée. Aussitôt de longs clous il prend une poignée, BOIL. *Lutr.* II. L'humanité m'y aurait refusé une poignée de riz, tant la religion m'y avait rendu odieux, BERN. DE ST-P. *Ch. ind.* || Fig. J'ai pris les libertés que vous m'avez données.... j'ai jeté quelques poignées de mortier dans un ou deux endroits d'un édifice de marbre [la Réfutation de Machiavel], VOLT. *Lett. prince roy. de Prusse*, 1739. || Acheter la viande à poignée, l'acheter en la soupesant à la main, sans la peser effectivement dans la balance. || Familièrement. Prendre une poignée de feu, se chauffer un moment. || Fig. Je suis ravi de la quantité de souvenirs que vous m'envoyez; je les distribuerai avec plaisir.... envoyez-m'en une poignée pour des femmes, SÉV. 19 avr. 1694. || Fig. et populairement. Arrangé, donné comme une poignée de sottises, se dit d'une chose en désordre, ou donnée malhonnêtement. || 2° Ce qu'on saisit avec la main. Une poignée d'herbes, une poignée de cheveux. || Une poignée de verges, des brins de bouleau liés ensemble. || 3° Terme de commerce. Une poignée de fil, un certain nombre d'écheveaux. || Une poignée de morues, deux morues sèches jointes ensemble. || 4° Fig. Petit nombre. Vous êtes accouru avec une poignée de gens au secours d'une place qui était assiégée par une grande armée, VOLT. *Lett.* 90. Pour arrêter quelques jours l'armée persienne à un passage difficile, et pour lui faire sentir ce que c'était que la Grèce, une poignée de Lacédémoniens courut avec son roi à une mort assurée, BOSS. *Hist.* III, 5. || Une poignée de monde, très peu de gens. Avec une poignée de monde, il rend toutes nos forces inutiles, et nous ôte partout les moyens de l'attaquer, J. J. ROUSS. *Hél.* V, 4. || 5° Une poignée de main, action par laquelle deux personnes se prennent la main en signe de salutation amicale. Nous nous sommes donné, en nous quittant, une poignée de main. || 6° La partie d'un objet par [...] on le saisit, on le tient à la main. La poignée d'[...] sabre, d'un sceptre. Ce n'est pas sans raison qu[...] les a définis [les jésuites] une épée nue dont [...] poignée est à Rome, D'ALEMB. *Destr. des jésuit*[...] *Œuv.* t. V, p. 37, dans POUGENS. || Poignée de pi[...]let, la partie par laquelle on tient le pistolet. || [...] dit aussi des pointes de toile que les emballe[urs] laissent aux coins d'un ballot pour le remuer p[lus] facilement. || Poignée de l'aviron, partie extrême [de] l'aviron, celle que le rameur tient dans sa main, qui, pour cela, est arrondie et d'un petit diamet[re], dite aussi le manche de l'aviron. || 7° Ce qui se[rt] dans les cuisines, dans les laboratoires, etc. p[our] saisir ou tenir un ustensile trop chaud. || Man[che] avec lequel les plombiers et les ferblantiers pr[en]nent les fers à souder. || 8° Terme de fontain[ier]. La partie supérieure d'une clef de robinet, sur [la]quelle on pose la main pour la faire tourner d[ans] son boisseau. || Terme de serrurier. Pièce sur [la]quelle on pose la main pour fermer ou tirer à [soi] une porte, une croisée, etc. || Pièce qui meut [le] corps d'une espagnolette. || 9° Moitié de fuseau, [...] le gros bout de laquelle les metteurs en œu[vre] mettent du ciment pour y affermir les pierres qu['on] veut travailler. || Morceau de bois rond sur le b[out] duquel les graveurs en cachet mettent le cim[ent] où ils enfoncent le cachet. || 10° À poignée, loc. a[dv.] À pleine main. Prendre une chose à poignée. || [En] grande quantité. Jeter de l'argent à poignée. [...] les chaumières dédaignées Par les maîtres et [les] valets, Joyeuse, elle [la nature] jette à poign[ées] Les fleurs qu'elle vend aux palais, V. HUGO, [...] *intérieures*, 5.

— HIST. XIIe s. E gengibre e girofre à poign[ées] mangeit, *Th. le mart.* 103. Cele respundi : Jo n'[...] ai si une puinnie nun de farine [sinon une poig[née] de farine] en un vaissel, *Rois*, p. 344. || XIIIe s. Q[ui] conques est liniers à Paris, il puet et doit ve[ndre] soulement en gros, par poigniées, par pesiaus, p[ar] cartiers et boteleites de betisi et lin seranc[i] b[ien] et loial, *Liv. des mét.* 146. Et donnoit à poignées aussi bien les siens deniers, comme il faisoit ce[ux] que il avoit gaingnés, JOINV. 264. || XIVe s. Deux p[oi]gnées d'argent, neellées de France, à porter [le] palme le jour de pasques flories, DE LABORDE, *É*[...] p. 455. || XVe s. Une poignée de gens, FROISS. I, [...] 289. Luy perça outre la targe et parmy l'espaule, [si] que le fer passa outre bien une poignée [une large de main], ID. liv. IV, p. 18, dans LACURNE. Le s[...] pliant donna à ladite femme deux poingnées [au] visage, et la jeta par terre, DU CANGE, *pugna*[...] Comme grand prince qu'il fust, si consideroit il [le] monde transitoire, et sa haute domination et [...] rien estre que vanité et poignie de vent, CHASTEL. *Él. de Ch. le Hardi.* Une grosse poignee de verge[s], LOUIS XI, *Nouv.* XLIV. || XVIe s. Mettant la main sur [la] pognée de l'espée, D'AUB. *Hist.* II, 384.

— ÉTYM. *Poing*; wallon, *pougneie*; bourgui[gnon], *pognie*; picard, *puignie*; provenç. *ponhada*, [...] *chada*.

POIGNET (po-gnè, quelques-uns disent poi-gnè; le t ne se prononce pas et ne se lie pas; au pluriel l's se lie : des po-gnè-z en dentelle; poignets [...] avec traits, succès, paix, etc.), *s. m.* || 1° L'e[ndroit] où le bras se joint à la main. Une luxation du poignet. || 2° Bande plate plus ou moins haute, de [la] largeur du poignet, dans laquelle est contenue l'am[...]pleur des manches des chemises d'hommes, [de] certaines manches de robes, et qui termine [les] manches. || Poignets de manche, ou, simplement, poignets, sorte de manchettes, de fausses man[ches] qu'on met pour conserver les poignets de chemises. || Col à poignet, col qui est réuni au corps de [la chemise] par une petite bande d'étoffe étroite de la largeur du cou. || Le poignet est aussi la bande étroite q[ui] contient les plis des chemises de femme autour de la poitrine et des épaules et qui borde ces plis.

— HIST. XIVe s. Il me vint deux femmes qui avoient poingnez [ornements de manches] en leurs [...] pendans aus coudes, DU CANGE, *poignetus*. || XVe s. Une robe de satin noir, fourrée de [...] de martre de pais, à ung faux gect et poignes de martres [...] estimée pennie, gect et poignez [...] *Bibl. des ch.* 6e série, t. I, p. 318. || XVIe s. [...] de plomb pesans bien largement au long d[...] aura sur son pourpoint, *Rec. des farces*, [...] p. [...]. Ne voit-on pas la jeunesse de ce temps porter le li[n]on empesé au colet et aux poignets, bien que le corps de la chemise soit de grosse toile et pourrie? D'AUB. *Conf.* II, 6. Le poignet est la [...] radius avec les huit os du carpe, PARÉ, XII, [...]

— ÉTYM. Diminutif de *poing*; wallon, *pougnet*.

POIL (poil), *s. m.* || 1° Filets déliés qui croissent sur la peau des animaux. On a remarqué que les chevaux engendrés de vieux étalons et de vieilles juments ont des poils blancs aux sourcils dès l'âge de neuf ou dix ans, BUFF. *Quadrup.* t. I, p. 52. || Collectivement. Tous les poils qui sont sur le corps d'un animal. Un chien à long poil, à poil ras. Et son poil hérissé [d'un sanglier] semble de toutes parts Présenter au chasseur une forêt de dards, LA FONT. *Adonis* || Un lièvre, un lapin en poil, un lièvre, un lapin auquel on n'a pas encore ôté la peau. Au poil et à la plume, voy. PLUME. || Terme de fauconnerie. Mettre l'oiseau à poil, le dresser à voler le gibier tel que le lièvre et le lapin. || Fig. Reprendre du poil de la bête, chercher son remède dans la chose même qui a causé le mal, recommencer. Il fera bien de reprendre du poil de la bête, BUSSY, *Lett.* t. III, p. 162, dans POUGENS. || 2° Terme d'anatomie. Filament de nature cornée naissant de la peau ou des muqueuses, et y adhérant par une de ses extrémités, l'autre restant libre et flottante. || Faire le poil à un cheval, lui arranger la crinière, lui couper les crins. Vous connaissez mes chevaux, ils sont fort beaux; celui qui s'appelle le Favori était au travail; on lui faisait le poil de l'oreille, SÉV. 2 oct. 1680. || Monter un cheval à poil, le monter sans selle. || Avoir l'éperon au poil, se dit d'un cavalier qui pique son cheval. || Terme de vétérinaire. Souffler au poil, se dit en parlant d'un javart dont le pus monte au-dessus du sabot. || Poil piqué ou planté, se dit du redressement ou hérissement des poils du cheval : signe de souffrance. || 3° Il se dit aussi du poil qui recouvre certaines parties du corps humain. L'empereur Basile les fit fustiger; on leur brûla les cheveux et le poil, NITESQ. *Esp.* VI, 16. || Fig. et populairement. Avoir du poil dans la main, être fainéant. || Un homme à poil, un homme résolu. C'est un gaillard à poil. || 4° Chez l'homme, chevelure. Et comme notre poil blanchissent nos désirs, RÉGNIER, *Sat.* V. Bourreau, qui, secondant son courage inhumain, Au lieu d'orner son poil, déshonores sa main, CORN. *Clit.* IV, 2, 1re édit. (changé en : Loin d'orner ses cheveux, déshonores sa main). Nous jurons par le Seigneur, qu'il ne tombera pas sur la terre un seul poil de sa tête, SACI, *Bible, Rois*, I, XIV, 45. || Poil de Judas, poil roux. || Poil hérissé, se dit des cheveux lorsqu'ils se dressent sur la tête. Entre les deux partis Calchas s'est avancé, L'œil farouche, l'air sombre et le poil hérissé, RAC. *Iphig.* V, 6. || Barbe. Se faire le poil. Ce barbier fait fort bien le poil. Un beau jeune garçon, Frais, délicat et sans poil au menton, LA FONT. *Gag.* Veux-tu voir tous les grands à ta porte courir? Dit un père à son fils dont le poil va fleurir, BOIL. *Sat.* VIII. J'ose dire qu'il n'est point de barbier en Espagne qui sache mieux que moi raser à poil et à contre-poil, et mettre une moustache en papillotes, LE SAGE, *Gil Bl.* II, 5. || Poil follet, le léger poil qui vient avant la barbe. Ils mettent au jour les premiers essais de leur plume, avant même que le poil follet ne leur soit venu au menton, *Ana de Bayle*, t. I, p. 124, dans POUGENS. || Il se laisserait arracher la barbe poil à poil, se dit d'un poltron. || Fig. et familièrement. Faire le poil bien court à quelqu'un ou, simplement, lui faire le poil, avoir l'avantage sur lui. || Avoir eu du poil de quelqu'un, lui avoir gagné son argent ou lui avoir fait quelque affront. || 5° En parlant du cheval et de quelques autres animaux, poil signifie couleur. De quel poil est ce cheval? Il est bai, alezan, etc. On a des chevaux barbes de tout poil. Les animaux domestiques varient prodigieusement par les couleurs, en sorte qu'il y a des chevaux, des chiens, etc. de toute sorte de poils, au lieu que les cerfs, les lièvres, etc. sont tous de la même couleur, BUFF. *Quadrup.* t. I, p. 84. Les poils simples du cheval sont au nombre de huit, savoir le noir, le bai, le châtain, le bai doré, le bai brun, le bai à miroir ou miroité, l'alezan et le poil blanc.... les poils composés sont au nombre de vingt-un.... GENLIS, *Maison rust.* t. I, p. 192, dans POUGENS. || Fig. et familièrement. De tout poil, de toute espèce. Des gens de tous états, de tout poil, de tout âge, LA FONT. *Coupe.* || 6° Partie velue du drap, du velours, etc. Coucher le poil. Rebrousser le poil. Et ce feutre à grand poil ombragé d'un panache, BOIL. *Sat.* III. || Du velours à trois poils, à six poils, velours dont la trame est de trois, de six fils de soie.... Les velours forts, vulgairement appelés six lisses.... pourront être.... à quatre poils et trois poils.... ceux de quatre poils seront de 80 portées de poil, chacune portée de 80 filets.... lesdits velours à 4 poils étant de 8 fils de poil par chacune dent de peigne.... pour les velours d'un poil et demi.... *Statuts des march. de draps d'or*, etc. 9 juill. 1667. Bourgeoise! bourgeoise! dans un carosse de velours cramoisi, à six poils, entouré d'une crépine d'or, DANCOURT, *Chev. à la mode*, I, 2. || Poil ou chaîne à poil, chaîne de surcroît qu'on insère dans la chaîne d'un fond de velours. || Fig. et familièrement. Un poil n'y passe pas l'autre, se dit d'un homme bien propre et bien ajusté. || Fig. et familièrement, et par une plaisanterie tirée du velours à trois poils, à quatre poils, qui est le meilleur. Un brave à trois, à quatre poils, un homme qui se pique d'une très-grande bravoure. C'est un brave à trois poils, MOL. *Préc.* 12. Caillebot passa pour un brave à quatre poils qu'il ne fallait pas choquer, ST-SIM. 335, 140. || 7° Poil de chèvre, nom assez improprement donné à une étoffe dont la trame est en laine peignée et la chaîne en coton. Envoyez-moi vingt aunes de poil de chèvre noir, MAINTENON, *Lett. à la marquise de Villette*, 24 mai 1709. || 8° Terme de botanique. Filets déliés et flexibles de certaines parties des plantes. || Poils collecteurs, poils dont le style est quelquefois hérissé, et qui servent à recueillir le pollen. || 9° Poil de nacre, se dit quelquefois de la soie de la pinne marine. || 10° Terme de médecine. Nom d'un engorgement inflammatoire de la mamelle assez ordinaire aux nourrices. || 11° Défaut dans certaines pierres. Il y a d'autres matières où ces fentes perpendiculaires sont imperceptibles et remplies d'une matière à peu près semblable à celle de la masse ou elles se trouvent, lesquelles interrompent cependant la continuité des pierres; c'est ce que les ouvriers appellent des poils, BUFF. *Hist. nat. Preuv. théor. terre, Œuv.* t. II, p. 391. || 12° Se dit de différentes qualités d'ardoises. Poil noir, poil roux; poil taché. || 13° Terme de marine. Ancre levée par les poils, ancre levée par le moyen de son orin.

— HIST. XIe s. Et Blancandrins i vint al chenu peil, *Ch. de Rol.* XXXVII. En [pour cela, pour servir son roi] doit hom perdre et du cuir et du peil, *ib.* || XIIe s. Et par ma barbe dont li pels est meslez, *Ronc.* p. 3. Il prent trois pox de l'ermin qu'ot vesti, *Raoul de C.* 4. || XIIIe s. Hai, hai, dit li quens [le comte], voirement se dist-on voir : adiès [toujours] avera en templiers dou poil de l'ours [de la trahison ; voy. LOUP, à l'historique], *Chr. de Rains*, 205. Rous ot le poil comme renart, *Ren.* 101. || XIVe s. Les peulx, les ongles et les cheveux, H. DE MONDEVILLE, fo 9, *verso.* || XVe Il entendoit et congnoissoit beaucoup de choses aler contre poil qui n'estoient honnourables, G. CHAST. *Chron. du duc Phil. Intr.* J'ay ouy dire depuis qu'il y eut du poil du loup envers le susdit Montauban et ses complices, J. CHARTIER, *Hist. de Ch. VII*, édit. de D. GODEFROY, p. 213. Je volle par coups. — Je tracasse Puis au poil, puis à la plume, VILLON, *Baillev. et Malep.* || XVIe s. Nous sommes cuidiés, M. le legat et moy, prendre au poil [dans une négociation], *Lett. de Louis XII*, p. 132, dans LACURNE. Ceste humilité n'est point une modestie par laquelle nous quittions un seul poil de nostre droit pour nous abbaisser devant Dieu, CALV. *Instit.* 597. Le poil au chef me herisse d'horreur, DU BELLAY, VII, 66, *verso.* Il ne vous dict chose qu'il ne fasse, si vous luy eschauffez gueres le poil, DESPER. *Cymbal.* 66. Il avoit fait faire tout le poil d'un sergent avec des fusées, D'AUB. *Fæn.* III, 5. Ce prince envieux prit cette occasion au poil pour faire un affront à d'Aubigné, ID. *Vie*, LXXXIII. Les fleurs du saffran sont cueillies à la main, et d'icelles incontinent le poil est retiré avec les doigts, O. DE SERRES, 729. Le chien couchant fait au poil et à la plume, ID. 994. La couleur des peulx [cheveux] doit estre vaire et noire, *Roxier histor.* I, 4. Ils sont si bas de poil que c'est pitié, ils ont esté tant battus.... VILLEROY, *Mém.* t. III, p. 26, dans POUGENS. Les hauts prez depuis la nostre dame de mars.... jusqu'à ce que le poil [l'herbe] en soit dehors, *Nouv. coust. gén.* t. II, p. 1096. Un poil fait ombre, COTGRAVE. Le loup alla à Rome, et y laissa de son poil, et rien de ses coustumes, ID.

— ÉTYM. Bourguig. *poi;* provenç. *pel*, *pelh*, *peil;* catal. *pel;* espagn. et ital. *pelo;* du lat. *pilus;* grec, πῖλος, feutre (voy. FEUTRE).

† **POILEUX, EUSE** (poi-leû, leû-z'), *adj.* Qui est couvert de poils. Cet homme est très-poileux, et il a une ceinture de cuir sur les reins, VOLT. *Philos. les Rois, Élie.* || On dit plutôt poilu.

— HIST. XIIIe s. ...Beles cornes et noires, oreilles pelouses, BRUN. LAT. *Trés.* p. 228.

— ÉTYM. Provenç. *pelos;* espagn. et ital. *peloso;* du lat. *pilosus*, de *pilus*, poil.

† **POILOUX** (poi-lou), *s. m.* Ancien terme de mépris. Un homme de néant, un misérable. Toute la France, toute la cour, pouilloux ou autres, useurs de parquet ou gens affairés attendent à la porte [du cardinal de Fleury], D'ARGENSON, *Mém.* t. 1, p. 113.

— ÉTYM. Le même que *poileux.*

POILU, UE (poi-lu, lue), *adj.* Couvert de poil. Quelque poilu que fût Ésaü, sa peau ne pouvait ressembler à celle d'un chevreau, VOLT. *Philos. Genèse.* || Terme de botanique. Qui est composé de poils simples non ramifiés. Aigrette poilue.

— HIST. XVIe s. Si nostre estomac est velu, Mars, comme nous, l'avoit pelu, DU BELLAY, VII, 36, *verso.*

— ÉTYM. *Poil;* wallon, *poyou;* Berry, *poilou, poilerու;* norm. *pelu;* provenç. *pellut, pelut;* catal. *pelud;* espagn. *peludo.*

† **POINCIANE** (poin-si-a-n'), *s. f.* Synonyme de poincillade.

POINCILLADE (poin-si-lla-d', *ll mouillées*), *s. f.* Genre de légumineuses césalpiniées d'Asie et d'Amérique, remarquables par leur beauté. Le *poinciana pulcherrima*, *L.* a des feuilles employées aux Antilles comme purgatives sous le nom de séné.

— ÉTYM. Genre dédié par Linné à M. *de Poincy* gouverneur des Antilles, amateur de botanique.

1. **POINÇON** (poin-son), *s. m.* || 1° Instrument de métal, poli ordinairement, rond et pointu, qui sert à percer. Tandis qu'Alaciel à l'aide d'un poinçon Faisait semblant d'écrire sur les arbres, LA FONT. *Fiancée.* Celui qui les conduisait [les éléphants] était forcé, pour éviter un malheur [quand ils devenaient furieux], de leur enfoncer un poinçon qui les faisait tomber morts dans l'instant, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. XI, 1re part. p. 389, dans POUGENS. || Fig. Chamillart, doux et modéré, mais qui n'était point accoutumé au poinçon [à être piqué], s'aigrit et s'emporta, ST-SIM. 232, 99. || 2° Outil pour graver. Graver au poinçon. Audran, Le Clerc de Metz travaillent à l'eau-forte, Leur poinçon est exquis, l'on en fait de l'état, M. DE MAROLLES, *le Livre des peintres*, etc. p. 92. || Terme de sculpture. Outil d'acier pour ébaucher l'ouvrage. || Outil dont les maçons et les tailleurs de pierre se servent pour faire des trous dans les pierres. || 3° Poinçon d'arrêt se dit, chez les artificiers, d'un instrument pointu, portant, non loin de son extrémité, une traverse qui l'empêche de pénétrer plus avant. || 4° Grosse cheville de fer pointue par un bout, avec une forte tête de l'autre, dont se servent les vanniers. || 5° Terme de maréchalerie. Barreau de fer terminé en pointe, pour contre-percer les fers du cheval. || 6° Morceau d'acier gravé en relief, avec lequel on frappe les coins des monnaies et des médailles. On distingue le poinçon d'effigie, le poinçon de croix ou d'écusson, et le poinçon de légende. Nous avons égalé les anciens dans les médailles.... c'est maintenant une chose admirable que ces poinçons et ces carrés qu'on voit rangés par ordre historique dans l'endroit de la galerie du Louvre occupé par les artistes, VOLT. *Louis XIV*, 33. || 7° Terme de typographie. Morceau d'acier où les lettres sont gravées en relief, et avec lequel on frappe les matrices servant à fondre les caractères d'imprimerie. || 8° Petit instrument d'acier, gravé en creux, pour marquer la vaisselle d'or et d'argent. || 9° Anciennement, aiguille de tête dont les femmes se servaient pour arranger leurs cheveux quand elles se coiffaient. Leurs robes magnifiques, leurs écharpes, leurs beaux linges, leurs poinçons de diamants, SACI, *Bible, Isaïe*, III, 22. || 10° Terme de manége. Morceau de bois taillé en pointe ou terminé par une pointe de fer, dont on se sert au manége pour exciter les chevaux à sauter entre les piliers. || 11° Arbre vertical sur lequel tourne une machine. || 12° Terme de charpente. Pièce de bois qui est toute droite sous le faîte du bâtiment, et qui sert pour l'assemblage des formes et faîtes. Cette pièce de charpente, placée verticalement au milieu d'une ferme, pose par son extrémité inférieure sur l'entrait, et soutient le faîte à l'endroit où sont assemblés les arbalétriers. || *S. m. pl.* Terme de charpente. Ce sont, dans un cintre, pour la construction d'une voûte ou d'une arcade, toutes les pièces posées debout dans lesquelles sont assemblées les courbes. || 13° Coquille univalve.

— HIST. XIIIe s. Laiens s'est li paiens trestout seus [seul] enfermés; Deus bons cotiaus d'acier en a o lui [avec soi] portés, Et poinchons et agus.... *Ch. d'Ant.* VI, 318. Il est à Paris orfevre qui veut et qui faire le scet, pourtant qu'il soit tel esprouvé.. de tenir et lever forge et d'avoir poinçon à contreseing, DE LABORDE, *Émaux*, p. 282. || XVe s. Et au front devant estoient mis les archiers en ordonnance tous à pied, ayans chascun devant luy poinçons aguisez fichez devant eux, MONSTRELET. t. II,

p. 49, dans LACURNE. || XVI^e s. Les poinçons de lettres grecques qu'il a entreprins et promis tailler et mettre es mains du dict Robert Estienne, *Mandement de François Ier*, dans *Bibl. des ch.* 3^e série, t. III, p. 170. J'ay veu une fille, pour tesmoigner l'ardeur de ses promesses et aussi sa constance, se donner, du poinçon qu'elle portoit en son poil, quatre ou cinq bons coups dans le bras, MONT. I, 309.

— ÉTYM. Espagn. *punzon*; ital. *punzone*; du lat. *punctionem*, changeant de genre en passant au français (comme dans l'anc. franç. *prison* pour *prisonnier*), de *punctum*, supin de *pungere* (voy. POINDRE). *Poinçon* a en charpente et dans l'ancienne langue le sens de pieu, sens venu de la forme.

2. **POINÇON** (poin-son), *s. m.* Sorte de tonneau qui tient à peu près les deux tiers d'un muid. Six douves de poinçon servaient d'ais et de barre, RÉGNIER, *Sat.* XI.

— HIST. XIII^e s. Autant doit la queue de rouage come li tonniax, et li ponchon come la queue, et li petit tonnel come li grans, *Liv. des mét.* 295. || XVI^e s. Le meilleur fut qu'il n'y avoit aux trois tours que trente poinçons de poudre, D'AUB. *Hist.* I, 342.

— ÉTYM. Origine incertaine. Outre *ponchon*, la vieille langue a *poçon*, *pochin*, pour une certaine mesure; *possonnes*, burettes. *Poisson* est aussi le même mot. Mais il n'est guère possible d'aller au delà de ces rapprochements.

† **POINÇONNAGE** (poin-so-na-j'), *s. m.* Action de poinçonner. Poinçonnage de marchandises importées.

† **POINÇONNER** (poin-so-né), *v. a.* Marquer avec un poinçon. Poinçonner de l'orfévrerie, de la vaisselle.

— HIST. XV^e s. Une couppe, à façon d'une cloche, poinçonnée à branche et à oyseaulx, DE LABORDE, *Émaux*, p. 455. Ung livre couvert de roge [rouge] poinsonné, *Bibl. des ch.* 4^e série, t. I, p. 384.

— ÉTYM. *Poinçon* 1.

POINDRE (poin-dr'), je poins, tu poins, il point, nous poignons, vous poignez, ils poignent; je poignais; je poignis; je poindrai; je poindrais; poins, qu'il poigne; que je poigne, que nous poignions; que je poignisse; poignant, point, *v. a.* || 1° Piquer. || Fig. Le regret du passé cruellement me point, RÉGNIER, *Plainte*. Et quand la faim les point, ID. *Sat.* II. Et moi chétif, de vos suivants le moindre, Combien de fois, las! me suis-je vu poindre De traits pareils! J. B. ROUSS. *Épît. à Marot.* Voir avorter tous ses projets de nom et de rang d'arrière-petit-fils de France, c'est ce qui la poignait dans le plus intime de l'âme [la duchesse d'Orléans], ST-SIM. 262, 2. || Fig. Quel taon vous point? LA FONT. *Gag.* c'est-à-dire quelle mouche vous pique? quelle fantaisie vous prend? || Proverbe. Oignez vilain, il vous poindra, voy. OINDRE. || 2° *V. n.* Commencer à pousser comme une pointe. On voyait des violettes et des primevères; les bourgeons des arbres commençaient à poindre, J. J. ROUSS. *Confess.* IX. || Fig. De tous les maux on vit poindre l'engeance, HENSER. dans GIRAULT-DUVIVIER. On m'assure qu'elle [Mme de Coulanges] est très-bien, et que les épigrammes recommencent à poindre, SÉV. 14 oct. 1676. || Le poil commence à lui poindre au menton, se dit d'un jeune garçon à qui la barbe commence à venir. || 3° Il se dit de la lumière qui commence à paraître. Le jour venant à poindre, LA FONT. *Berc.* Il [le roi] demanda en s'habillant : le jour point-il déjà? puis me fit l'honneur de s'adresser à moi, pour me demander s'il fallait dire point-il ou pointe-t-il? PELLISSON, *Lett. hist.* t. I, p. 89, dans POUGENS. Y entrant à mesure que la lumière y poignait, et s'en [illegible] à mesure que les ténèbres s'y reformaient, DIDEROT, *Opin. des anc. philos.* [illegible] || Fig. La spiritualité [illegible] en l'homme, ou la lumière de l'intelligence et de la réflexion commence à poindre, BOSS. *Conn. de Dieu*, V, 13. Laissez former le corps jusqu'à ce que la raison commence à poindre : alors c'est le moment de la cultiver, J. J. ROUSS. *Ém.* V, 3.

— REM. [illegible] *Nom du Diable*, t. I, p. 341, [illegible] avait [illegible] son cœur. C'est un barbarisme. *Poignant* vient de *poindre*; il n'y a point de verbe *poigner*.

— HIST. XI^e s. [illegible] poignant [piquant des éperons] [illegible] de [illegible], *Ch. de Rol.* [illegible] [Il] [illegible] le cheval, laisse courre et [illegible], *ib.* CCLIX. || XII^e s. Le Sarepian [ils] resemblent al chief e al partir, Qui tuit [tout] derriere poindre e devant toujoir, *Th. le mart.* 85. || XIII^e s. Que erbelete poignent et pré sont reverdi, *Berte*, I. Dont puissent naître pour leur poindre parfournir, E. DE VALENC. XXVI. Et en orent à cel [illegible] li Englois le pieur, *Chr. des Rains*, p. 76. Tout le monde par [illegible] gnent, Mès lor losenges les gens poignent Par derriere dusques as os, *la Rose*, 1046. || XIV^e s. Il cuidoit un peu poindre et il a navré, ORESME, *Eth.* 155. Plus vault amy qui poinct que flatteur qui oingt, LE CHEV. DE LA TOUR, *Instr. à ses filles*, f° 46, dans LACURNE. || XV^e s. Quand ceux de Calais qui s'appuyoient et estoient sur les murs, les virent premierement poindre et apparoir sur le mont de Sangattes, FROISS. I, I, 316. || XVI^e s. ...Mais le cas viendroit mieux à point, Si je disois : adieu jeunesse : Car la barbe grise me poinct, MAROT, II, 189. Non que je sois ennuyé d'entreprendre D'avoir le fruit dont le desir me poinct, ID. *Épigr. de oui et nenny.* Le matin si tost que le jour commencea à poindre, Fabius se meit à suivre son ennemy à la trace, AMYOT, *Fab.* XVIII. Ceste parole poignit Philippus au vif, et lui fit recognoistre sa faulte, ID. *Alex.* XV. Douleur cuisante et poignante, PARÉ, VI, 14. Charité oingt, et peché poinct, COTGRAVE. Qui contre esguillon recule deux fois se poind, ID.

— ÉTYM. Provenç. *punger*, *ponjer*, *poigner*; cat. *punyir*; espagn. *pungir*; ital. *pungere*; du lat. *pungere*.

POING (poin; le *g* ne se prononce pas et ne se lie pas; au pluriel, l'*s* se lie : les poin-z armés de gantelets), *s. m.* || 1° Main fermée. La pique dans le poing et l'estoc sur le flanc, RÉGNIER, *Sat.* IX. Il voit de toutes parts combler d'heur sa famille, La javelle à plein poing tomber sous la faucille, RACAN, *Pastor.* Le cimeterre au poing ils ne m'écoutent pas, CORN. *Cid*, IV, 3. Et doit ledit Paul.... comparoir.... pour s'ouïr condamner à.... confesser, la hart au col, la torche au poing, que le passé seul est bon, que le présent ne vaut rien.... P. L. COUR. *Aux âmes dévotes.* || Fermer le poing, fermer la main et la tenir serrée. Pour me servir de la métaphore de Zénon, l'éloquence a la main ouverte, au lieu que, dans la plaidoirie, elle est souvent obligée d'avoir le poing fermé comme la dialectique, MARMONTEL, *Œuv.* t. IX, p. 199. || Avoir les poings sur les côtés, sur les hanches, se dit d'une femme dans l'attitude de la provocation, et disant ou prête à dire des injures. Déjà ses poings sont sur ses hanches, VADÉ, *Pipe cassée*, I. La mère est en grande colère : elle a les deux poings sur les côtés, DIDEROT, *Salon de* 1765, *Œuv.* t. XIII, p. 177, dans POUGENS. || Fig. et familièrement. J'ai la tête plus grosse que le poing, locution dont on se sert pour refuser de répondre. Dorante : Vous me semblez toute mélancolique : qu'avez-vous, madame Jourdain? — Madame Jourdain : J'ai la tête plus grosse que le poing, et si, elle n'est pas enflée, MOL. *Bourg. gent.* III, 6. || Pas plus gros que le poing, se dit de choses petites dans leur espèce. [Il faut, dans un portrait, faire aux femmes] surtout le visage pas plus gros que le poing, l'eussent-elles d'un pied de large, MOL. *Sicil.* sc. 11. Et un postillon.... un postillon qui n'est pas plus gros que le poing et qui va comme le vent, REGNARD, *Retour impr.* sc. 6. || Mener quelqu'un pieds et poings liés, après lui avoir lié les bras et les pieds. Les Parthes déclarèrent que, si les Romains voulaient recevoir d'eux quelque composition favorable, il fallait avant toutes choses qu'ils leur livrassent entre les mains Crassus et Cassius pieds et poings liés, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. IX, p. 621, dans POUGENS. || Fig. Il [Jurieu] m'accuse d'avoir livré la religion pieds et poings liés aux infidèles, BOSS. 1^{er} *avert.* 3. || Fig. Livrer quelqu'un pieds et poings liés, le remettre à la merci, à la disposition. Killegrew, cédant à ses importunités, fut offrir son cousin pieds et poings liés à la victorieuse Warmestré, HAMILT. *Gramm.* 9. || Mener une femme sur le poing, la mener par la main (locution vieillie). On dîne, et, après dîner, me revoilà sur le poing de Monsieur de Marseille, à voir la citadelle et la vue, SÉV. jeudi 1673. || Mener sur le poing, se disait aussi d'un homme que l'on présentait dans les maisons. On ajoute encore, et on assure même que le grand prôneur de la pièce, le grand protecteur de l'auteur, est M. l'abbé de Mably, qui mène M. Clément sur le poing de porte en porte, et qui le présente à toutes ses connaissances, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 8 mars 1772. || Flambeau de poing, voy. FLAMBEAU. || 2° Coup de poing, coup appliqué avec la main fermée. Il y eut des coups de poing donnés, même du sang répandu, PELLISSON, *Lett. hist.* t. III, p. 114, dans POUGENS. Morbleu, veux-tu te battre à coups de poing? HAUTEROCHE, *Crispin méd.* I, 6. Sors du tombeau, divin Pindare.... Cesse de vanter la mémoire Des héros dont le premier soin Fut de se battre à coups de poing Devant les juges de la gloire, VOLTAIRE, *Odes*, 11. Non, chez nous point, Point de ces coups de poing Qui font tant d'honneur à l'Angleterre, BÉRANG. *Boxeurs.* || Faire le coup de poing, se battre à coups de poing. Mme de [illegible] voyant qu'il s'agissait de faire tout de bon le [illegible] de poing, fait la révérence à Mme la duchesse [de] Bourgogne, ST-SIM. 64, 65. || Il ne vaut pas un coup de poing, se dit d'une personne débile et qu'un [coup] suffit à mettre à terre. Ce petit duc de [illegible] pas un coup de poing, SÉV. 55. || Coup de poing, nom donné aux petits pistolets de poche. || [illegible] de poing, se dit aussi d'un gros anneau de fer d'acier où la main fermée s'engage, et qui [sert] d'arme défensive à la sortie d'un bal, d'un spectacle. || 3° Oiseau de poing, celui qui revient au leurre sur le poing du fauconnier. L'épervier et l'autour s'appellent oiseaux de poing, parce qu'ils ne se dressent pas au leurre. Le trésorier de la cathédrale de Nevers a le droit d'assister au chœur, botté, éperonné, l'épée au côté, et l'oiseau sur le poing, SAINT-FOIX, *Ess. Paris.* Œuv. t. V, p. 386, dans POUGENS. Le droit exclusif d'entrer dans une église avec un faucon sur le poing, VOLT. *Mœurs*, 197. || Fig. Manger sur le poing, être très-familier. Jà tout apprivoisé, je mangeais sur le poing, RÉGNIER, *Sat.* XI. || 4° Terme de manège. Le poing de la bride, le poignet de la main gauche du cavalier. || 5° Toute la main jusqu'à l'endroit où elle se joint au bras. Les philosophes qui ouvrent la main trop brusquement sont des fous; on leur coupe le poing, et voilà tout ce qu'ils gagnent, D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 9 mars 1770.

— HIST. XI^e s. Si ço avent [advient] que [aucun] colpe le poin à altre u le pied.... *Lois de Guill.* 13. || XII^e s. Piez et poing au felon, [illegible] bien lier, *Ronc.* p. 201. Que vus algiez [illegible] curt el puing l'espée traite, *Th. le mart.* 34. [illegible] se sont entremis de lui la cruiz tolir; Mais il ne la volt pas à nuls d'els tuz guerpir. À [illegible] les deux poings] tut adès la veissez tenir, *ib.* [illegible] || XIII^e s. Qui tousjours me batoit de [illegible] piés, *Berte*, XLVII. Et fist à cescun des [illegible] un poing copper, et à siergans à cescun un [illegible] crever. *Chr. de Rains*, 72. Et la [illegible] poingnié Plain son poing de mouse et de [illegible] *Rose*, 1774. Et selon l'ancien droit, qui [illegible] [blessait] autrui, on li fesoit autel [semblable] mehaing comme il avoit fait à autrui, c'est à dire poing por poing.... BEAUM. XXX, 18. || XIV^e s. Adonc s'assit Bertran à sa devision [comme il voulut]; Où qu'il voit à mengier, il y prend à pleine poing; En lui n'avoit maniere en plus qu'en un mouton, *Guesel.* var. 56. || XV^e s. Et si eust [illegible] au lendict et à Sainct Denys, merveilleuse et [illegible] l'une comme ung homme ha le poing.... [illegible] comme les deux poings, JUVÉN. *Charles VI.* [illegible] || XVI^e s. Qu'avez-vous, monsieur? — J'ai la [tête] plus grosse que le poing, DESPER. *Contes*, [illegible] Vous joignez les mains quand vos amis ont le poing fermé, D'AUB. *Hist.* II, 186. Les bourgeois [illegible] vans mettre à bas leur citadelle, se [illegible] de la mettre dehors par le poing, c'est à dire [illegible] un grand retranchement en croissant, [illegible] ser les deux courtines, ID. *ib.* III, 464. De [illegible] s'entremet Qui de son poing fait un [illegible] ROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. p. 273.

— ÉTYM. Wallon, *pogn*; provenç. *punh*, [illegible] esp. *puño*; port. *punho*; ital. *pugno*; du lat. *pugnus*; grec, πυγμή; laconien, πούγμα.

† **POING-CLOS** (poin-klô), *s. m.* Voy. [illegible]

1. **POINT** (poin; le *t* se lie : un [illegible] tant; au pluriel, l'*s* se lie : des [illegible] tants), *s. m.* || 1° Douleur qui point, qui [illegible] || 2° Piqûre que l'on fait dans l'étoffe avec une aiguille enfilée d'un fil. || 3° Nom donné à certains ouvrages de broderie. || 4° Dentelle de [illegible] l'aiguille. || 5° Trou fait à des courroies. || 6° [illegible] zième partie de la ligne. || 7° En typographie [illegible] sure d'un sixième de ligne. || 8° La plus petite partie de l'étendue. || 9° Endroit fixe et déterminé. || 10° En architecture, points perdus, [illegible] rants, point d'aspect. || 11° En mécanique, point d'appui. || 12° Point, en astronomie. || 13° Point optique. || 14° Point de vue. || 15° [illegible] || 16° Point, en marine. || 17° Le point, [illegible] tation de mines. || 18° Point de [illegible] || 19° [illegible] de température. || 20° Point, en [illegible] 21° [illegible] graisseux. || 22° Point, en botanique. || 23° [illegible] || 24° Petits grains dans un [illegible] || 25° [illegible] taches ou traits dans la [illegible] et la [illegible] || 26° Point, en sculpture. || 27° [illegible] de la [illegible] des cordonniers et des chausseurs. || 28° Point [illegible] d'une scie. || 29° Point secret, dans le [illegible] || 30° Petite marque qu'on met sur un [illegible] || 31° Petite marque que l'on met dans l'écriture. || 32° [illegible]

en musique. || 33° Point, en géomancie. || 34° Nombre attribué à chaque carte. || 35° Au piquet et ailleurs, nombre de points que composent ensemble plusieurs cartes de la même couleur. || 36° Dans la plupart des jeux, nombres que l'on marque à chaque coup. || 37° Au collége, marques pour le travail et la conduite. || 38° Fig. Division d'un discours, d'un sermon. || 39° En général, objet, terme. || 40° Question, difficulté particulière. || 41° Ce qu'il y a de principal, d'important. || 42° État, situation. || 43° Degré, période. || 44° Instant, moment précis. || 45° Opportunité, gré, fantaisie. || 46° À point. || 47° À point nommé. || 48° À son point et aisement. || 49° Au dernier point. || 50° De point en point. || 51° De tout point, en tout point.

1° Douleur qui point, qui pique (ce qui est le sens propre d'un mot dérivé du latin *pungere*, piquer). Avoir un point au dos, à l'épaule. Je sens vos pesanteurs, votre point, SÉV. 416. J'ai vu le chevalier.... il avait eu son point ; j'ai observé qu'il en a toujours quelque nouvelle attaque à la veille des voyages, ID. 22 avr. 1671. || Point de côté, douleur pongitive dans un lieu fixe et très-circonscrit des parois thoraciques. || Ne dites pas : point au côté, mais point de côté. || 2° Piqûre que l'on fait dans l'étoffe avec une aiguille enfilée de soie, de laine, de fil, etc. Et même l'on fit quelques points d'aiguilles, SCARR. *Rom. com.* I, 8. Un coup de ciseaux, trois ou quatre points d'aiguilles ne sont pas une affaire, BARON, *Homme à bonnes fort.* IV, 11. Point arrière, point d'aiguille qui empiète sur celui qu'on vient de faire. On disait autrefois arrière-point. || Point devant : prendre quelques fils de l'étoffe sur l'aiguille, en laisser autant dessous, puis reprendre encore quelques fils, et ainsi de suite en poussant l'aiguille devant soi de droite à gauche. On peut faire beaucoup de points en ne tirant l'aiguille qu'une seule fois. Ce point sert à assembler les lés des jupes et à ourler les étoffes légères. || Point de côté : après avoir fait un rempli à chacun des morceaux qu'on veut assembler, on pose ce rempli sur le second morceau, à l'endroit même où finit la pliure du premier morceau, puis on prend avec l'aiguille, en travers, un ou deux fils de l'étoffe de dessous et un ou deux fils du rempli de l'étoffe de dessus, en mettant un petit espace régulier entre chaque point. Quand on rabat cette espèce de couture, elle prend le nom de couture anglaise. || Point de chausson, point pour rabattre une couture sans faire de rempli, afin que la couture soit très-plate. Il consiste à prendre quelques fils en ligne horizontale devant soi sur le milieu du rempli couché de la couture sans traverser l'étoffe sous le rempli, et quelques fils à l'étoffe même au-dessous du rempli un peu à gauche du premier point, puis faire un nouveau point sur le rempli toujours un peu à gauche du point précédent. Ce point se fait de droite à gauche et de gauche à droite. Celui de gauche à droite a le fil croisé, il est plus joli à l'œil, mais il est moins fort que celui de gauche à droite. Il sert pour les bas et les gilets de flanelle. || Point d'ourlet, point qui consiste à prendre un ou deux fils en biais à l'étoffe au-dessous du rempli double qu'on appelle ourlet, en perçant du même coup ce rempli double de manière que du même point les trois épaisseurs d'étoffe soient prises et que le point en dessous et en dessus soit petit. C'est le même point que le point de côté, seulement le point d'ourlet est fait de bas en haut, et le point de côté de haut en bas. || Point de marque : ce point se fait sur quatre fils ; en comptant de l'endroit où le fil est attaché, on passe sur deux fils en largeur, à droite, et on prend deux fils en hauteur, de façon que le fil ressorte sous le même fil d'où il est parti, seulement deux fils plus loin : ce qui fait la moitié d'une croix ; on recommence à piquer son aiguille à gauche, en laissant deux fils de largeur et en prenant deux fils de hauteur : ce qui fait la croix entière. || Point de tapisserie : il ne diffère du point de marque qu'en ce que le point de tapisserie ne se recouvre pas tout de suite, on fait plusieurs moitiés de croix, puis on revient pour les compléter, en ayant soin de toujours recouvrir le point du même côté, c'est-à-dire toujours de droite à gauche, si le premier fil a été passé de gauche à droite. || Point de chaînette, point qui consiste en points de feston repris les uns dans les autres de manière à former les anneaux d'une chaîne. || Point de feston, voy. FESTON, n° 4. || Point de reprise : il se fait pour réunir deux parties d'étoffe déchirée ; il consiste à prendre quelques fils de l'étoffe sur l'aiguille, en laissant autant de fils ou à peu près sous l'aiguille, puis reprendre quelques fils, et ainsi de suite jusqu'à ce que les deux morceaux soient rapprochés, puis on revient un peu à la gauche du point de départ, en ayant bien soin de prendre sur l'aiguille l'étoffe qui n'a pas été prise sur l'aiguille en allant, et ainsi de suite toujours en contrariant les points. || Ce point de reprise se fait sur le tulle, et forme la broderie en reprise ; c'est le même point : on prend un réseau sur l'aiguille, on en laisse un dessous ; on reprend le suivant, et ainsi de suite ; seulement, en revenant, les réseaux couverts par le fil sont repris sur l'aiguille, et ainsi de suite dans tous les réseaux de la fleur. || Point de toile, point de reprise exécuté sur filet. || Point de crochet, point de tricot, point de filet, voy. MAILLE. || Ancien terme de chirurgie. Point doré, opération de chirurgie pour guérir les descentes, parce qu'elle se faisait quelquefois avec une aiguille et un fil d'or tortillé. || 3° Certains ouvrages de broderie ou de tapisserie à l'aiguille, distingués les uns des autres par le déterminatif qui accompagne le mot point. Point à carreaux. Point à la turque. Point d'Angleterre. Ces anciennes tapisseries connues sous le nom de point de Hongrie, SAUSSURE, *Voy. Alpes*, t. VII, p. 12, dans POUGENS. || Point commun, celui qui, dans les dentelles, s'exécute en allant de gauche à droite et de droite à gauche. || Point d'esprit, points de feston lâches exécutés sur du filet et repris les uns sur les autres. Voilà du point d'esprit, de Gênes et d'Espagne, CORN. *Gal. du pal.* I, 6. || Point de fantaisie, celui qui est soumis aux caprices de la mode. || Point de plume, espèce de broderie dont les points sont faits en biais ou arrêtes, comme les barbes d'une plume sont placées sur le milieu de la plume. || Point poste, espèce de broderie qui se fait en tournant le coton ou la soie sur l'aiguille un certain nombre de fois, de manière à former une partie de feuille coupée qui s'assujettit en repiquant l'aiguille sous l'ouvrage ; on recommence et la feuille coupée est terminée. || Gros point, sorte de point de tapisserie où l'aiguille prend deux fils de canevas. Petit point, celui où l'aiguille ne prend qu'un fil. || Le point de cette tapisserie est beau, n'est pas beau, c'est-à-dire le travail en est beau, n'est pas beau. || Point d'armes ou point de sable, espèce de broderie faite ordinairement au métier et qu'on imite sur le doigt en faisant des points arrière contrariés avec du coton fin ; elle imite une agglomération de petits grains très-petits. || Points d'appui, ceux que l'on doit laisser à la dentelle pour la soutenir. || Dans la fabrication du velours, point noué, point fait avec un brin presque toujours formé de cinq fils de laine et quelquefois de six. || Points de la Chine, rayures dans le satin, faites en forme de zigzag. || Terme de menuiserie. Plancher à point de Hongrie, plancher par frises qu'on nomme aussi plancher à fougère ou à la capucine. || 4° Point, dentelle de fil, faite à l'aiguille. Vainement portait-il le plus beau point, la perruque la plus vaste, HAMILT. *Gramm.* 7. Le pourpoint, le manteau, le grand collet de point [sous Louis XIII], VOLT. *Mœurs*, 176. Durant la lecture, je vis le jeune homme déchirer de très-belles manchettes de point qu'il portait, et les jeter au feu l'une après l'autre, J. J. ROUSS. *Ém.* V. || Accompagné de divers déterminatifs, point désigne différentes espèces de dentelles. Vos points de France sont plus beaux que ceux du roi, jamais hommes ne les portent fins à cause du continuel blanchissage, MAINTENON, *Lett. à M. d'Aubigné*, 28 février 1678. Mme de Puysieux mangea à belles dents, pour s'amuser, pour 60000 écus de points de Gênes à ses manchettes et à son collet, ST-SIM. 55, 128. Comme si elle te disait de venir travailler à son point croisé, J. J. ROUSS. *Ém.* III. Le lendemain un grand laquais en livrée, et coiffé d'un chapeau bordé d'un large point d'Espagne, m'apporta la lettre de change, que je fis porter sur-le-champ, MARMONTEL, *Mém.* III. || Point à l'aiguille, espèce de dentelle faite avec l'aiguille sur un réseau de tulle qui en fait le fond. || Point d'Alençon (point à l'aiguille toujours fait sur un réseau de tulle), la plus belle dentelle qu'il y ait, et la plus chère ; le travail est d'un fini sans égal ; il y en a de deux sortes, la dentelle réseau et la dentelle bride. || Point, terme de point d'Alençon, voy. REMPLI. || Point de Venise (point à l'aiguille toujours sur un réseau qui fait le fond), dentelle ayant de la ressemblance avec le point d'Alençon, mais dont le travail est d'un fini bien inférieur. Une cornette de vieux point de Venise, un mouchoir noir, un manteau gris effacé, une vieille jupe, SÉV. 183. Un pasteur frais et en parfaite santé, en linge fin et en point de Venise, a sa place dans l'œuvre après les pourpres et les fourrures ; il y achève sa digestion, LA BRUY. XIV. || Point d'Angleterre, fleurs de dentelle détachées, faites en France et appliquées sur un beau réseau de tulle ; on pense que le nom d'Angleterre dérive de ce que le tulle qui servait à l'application venait d'Angleterre ; aujourd'hui il est ordinairement fabriqué à Bruxelles. D'un linceul de point d'Angleterre Que l'on recouvre sa beauté, TH. GAUTIER, *Émaux et camées, Le poëme de la femme.* || Point coupé, ancienne sorte de dentelle. Et toutefois leur entreprise Était le parfum d'un collet, Le point coupé d'une chemise, MALH. VI, 29. Ces femmes Parmi leur point coupé tendent leurs hameçons, RÉGNIER, *Sat.* IX. Dentelles de fil point coupé, passement de Flandres, Angleterre, et autres lieux, la livre pesant.... 60ᶠ, *Tarif du 18 avril 1667.* || 5° Se dit des petits trous que l'on fait à des courroies pour y passer l'ardillon. Allonger la courroie d'un point. || 6° Dans les anciennes mesures, douzième partie de la ligne. || 7° Terme de typographie. Mesure d'un sixième de ligne, qui sert à régler la force des caractères. || Lettre de deux points, grande lettre en forme de capitale qu'on place au commencement d'un ouvrage ou de chacune de ses principales divisions, et qui a une force de corps double de celle du caractère qu'elle accompagne. || 8° Ce que l'on conçoit comme la plus petite partie de l'étendue. Et tout ce que je vois n'est qu'un point à mes yeux, MALH. V, 8. Dans les choses matérielles, nous appelons un point indivisible celui au delà duquel nos sens n'aperçoivent plus rien, PASC. *Pens.* I, 1, éd. HAVET. Ces grands astres ne nous semblent qu'un petit point, tant nous les mettons loin de nous ! BOSS. *Sermons, Prédication*, 1. La distance des planètes est si grande qu'on peut les considérer les unes à l'égard des autres comme n'étant que des points, BUFF. *Hist. nat.* 1ᵉʳ *disc.* t. I, p. 85. Je ne te suivrai point dans cette mer profonde Où chaque astre est un point, et chaque point un monde, DELILLE, *Trois règnes*, I. L'homme alors s'est vu sur une planète presque imperceptible dans la vaste étendue du système solaire, qui lui-même n'est qu'un point insensible dans l'immensité de l'espace, LAPLACE, *Expos.* V, 6. || En géométrie, cette plus petite portion qu'il soit possible de concevoir, est considérée, par abstraction, comme sans étendue. Quelques rêveurs disent qu'un point géométrique est un être simple ; mais un point géométrique est une supposition, une abstraction de l'esprit, une chimère, VOLT. *Memmius*, 3ᵉ *lett.* || Point de section ou d'intersection, le point où deux lignes se coupent. || Point de niveau, l'extrémité d'une ligne horizontale. || 9° Endroit fixe et déterminé. Point de contact. Point central. Point de départ. Tous les efforts de l'ennemi se dirigèrent sur ce point. Archimède, pour tirer le globe terrestre de sa place et le transporter en un autre lieu, ne demandait rien qu'un point qui fût ferme et immobile, DESC. *Médit.* II, 1. M. de Chazelles proposa d'aller établir par des observations astronomiques la position exacte des principaux points du Levant, FONTEN. *Chazelles.* La musique était un point de réunion dont j'aimais à faire usage, J. J. ROUSS. *Conf.* V. Moscou est le point de ralliement général, comment le changer ? quel autre nom attirerait ? SÉGUR, *Hist. de Nap.* VIII, 7. || Fig. Il faut avoir un point fixe pour en juger [si l'on est dans le dérèglement ou dans l'ordre] ; le port juge ceux qui sont dans le vaisseau ; mais où prendrons-nous un point dans la morale ? PASC. *Pens.* VI, 4, éd. HAVET. Peut-être jouirait-il de cette paix, quoique fausse et criminelle, s'il pouvait trouver un point fixe dans son erreur, BOURDAL. 15ᵉ *dim. après la Pentecôte, Dominic.* t. III, p. 444. || Point de repère, point qui sert à se retrouver, à se reconnaître. || Sur divers points, en différents endroits. L'insurrection éclata sur divers points. || De tous les points de l'horizon, de toutes les portions de l'horizon. Des éclairs partaient de tous les points de l'horizon. || Les différents points du corps, les différentes parties du corps considérées comme des lieux isolés. || Un point douloureux, un point où l'on ressent de la douleur. || 10° Terme d'architecture. Points perdus, se dit des centres des arcs que l'on trace dans des figures d'ornement, centres qui sont situés eux-mêmes sur la circonférence d'autres cercles. || Points courants, lignes formées de points plus ou moins allongés que l'on trace sur des plans. || Point d'aspect, le point d'où l'on doit considérer un bâtiment pour l'apprécier convenablement ; on dit aussi point de vue. || 11° Terme de mécanique. Point d'appui, point fixe sur lequel un levier s'appuie. || Terme de construction. Point d'appui, pile, colonne ou maçonnerie isolée servant à supporter une masse quelconque. || Terme de ma-

[illegible] Point d'appui, centre du mouvement que l'on donne au cheval. || Fig. Ce qui aide, soutient. La justice est le point d'appui de l'autorité, MAS[illegible], *Défis*. XV. Quoi ! vous avez une nation entière pour levier, la raison pour point d'appui, et vous n'avez pas encore bouleversé le monde ! DANTON, *Moniteur, séance du* 10 *mars* 1793. Là seulement il [Napoléon] convient du danger de sa position : de Vilna à Moscou, quelle soumission, quel point d'appui, de repos ou de retraite marque sa puissance ? SÉGUR, *Hist. de Nap.* VIII, 10. || 12° Terme d'astronomie. Points cardinaux, le nord, le midi, l'est, l'ouest. || Points solsticiaux, les deux points de l'écliptique les plus distants de l'équateur. || Points équinoxiaux, les deux points où l'écliptique coupe l'équateur. Les points où l'écliptique et l'équateur se coupent changent continuellement de place, et rétrogradent chaque année d'orient en occident d'environ 50 secondes, D'ALEMB. *Introd. précess. équin. Œuv.* t. XIV, p. 47, dans POUGENS. || Points verticaux, le zénith qui est directement au-dessus de nos têtes, et le nadir qui est directement au-dessous de nos pieds. || Point de la plus grande et de la plus petite distance, les apsides. || Point culminant, voy. CULMINANT. || 13° Terme d'optique. Point de concours, celui où les rayons convergents se rencontrent. || Point d'incidence, le point d'une surface où tombe un rayon lumineux. || Point de dispersion, le point où les rayons commencent à être dispersés. || Point de réflexion, celui où un rayon est réfléchi, renvoyé par une surface. || Point de réfraction, celui où un rayon est réfracté, rompu par un milieu. || Point radieux, celui qui renvoie les rayons, d'où partent les rayons. || 14° Point de vue, voy. VUE. || Mettre une lunette à son point de vue, ou, simplement, à son point, voy. VUE. || Mettre au point, donner à une lunette, à un appareil photographique le degré de longueur nécessaire pour que l'image soit nette. || 15° Point de mire, voy. MIRE. || 16° Terme de marine. L'endroit estimé ou calculé de la mer où se trouve le navire à un moment donné. Si l'on rencontre un autre navire sur sa route et qu'on lui demande : quel est votre point? cela signifie par quel degré de latitude et longitude croyez-vous être en ce moment? || Faire son point, déterminer le point d'un bâtiment. Parler de faire le point ou de prendre hauteur eût été de l'hébreu pour nos marins, CHATEAUB. *Itin.* 3ᵉ partie. || Points d'orientement ou, simplement, points, les positions principales de la misaine, quand elle est établie. || Point d'une voile, point d'attache de l'écoute au coin de la voile. || 17° Terme d'exploitation de mines, de carrières. Le point, le point de la boussole vers lequel plonge une couche. || 18° Terme d'hydraulique. Point de partage, voy. PARTAGE, n° 9. || 19° Se dit du degré de température auquel un corps change d'état. Le point de congélation de l'eau, de l'alcool. || Point de fusion, degré de chaleur auquel les corps solides passent à l'état liquide. || 20° Terme d'anatomie. Points lacrymaux, les orifices des petits conduits qui vont aboutir au sac lacrymal. || Les points ciliaires, ouvertures, sur les bords ciliaires, des petites glandes qui lubrifient l'œil. || Point saillant (*punctum saliens*), la première apparence du cœur dans un embryon qui se forme. || On a dit aussi le point vivant, le point animé. || 21° Point graisseux, maladie dite *pinguicula* dans le langage médical, qui affecte la conjonctive oculaire et qui consiste en une petite tumeur de la grosseur d'un grain de chènevis, ainsi dite parce qu'on la croyait formée de graisse, ce qui n'est pas ; l'excision peut seule la faire disparaître. || 22° Terme de botanique. Petite tache plus ou moins apparente à la surface des organes végétaux, et due à une lenticelle, à un bourgeon latent, à une glande, un hile, etc. || 23° Point avec une épithète de couleur, se dit de certaines taches. Il y a un point rouge à l'œil. Ce fruit, cette dent a un point noir. || Un point noir, un nuage orageux et [illegible] qui paraît dans le ciel. Lorsque [illegible] un point noir et douteux De loin paraît, s'élève, et s'agrandit aux yeux DELILLE, *En.* III. || Fig. Il y a un point noir à l'horizon, c'est-à-dire [illegible] se prépare, est à craindre. || 24° [illegible] Petite graine [illegible] [illegible] dans un diamant. || 25° Nom de petites touches ou traits qui sont employés dans la miniature et la gravure. || 26° Terme de sculpture. Se dit des marques que l'on fait sur toutes les parties les plus saillantes d'une statue que l'on veut copier. || Mettre une statue aux points, la dégrossir, de manière que le sculpteur n'ait plus qu'à lui donner le fini et l'expression. || Metteur au point, le praticien qui exécute cette ébauche.

|| 27° Divisions de la règle dont les cordonniers et les chapeliers se servent pour prendre mesure. Il sait à combien de points se chaussait le roi Priam. BALZ. *le Barbon*. Le cordonnier qui chaussait Martin Guerre dépose qu'il se chaussait à douze points, et que l'accusé ne se chaussait qu'à neuf, GUYOT DE PITAVAL, *Causes célèbres*, I, 21. || Fig. et populairement. Ces deux personnes ne chaussent pas à même point, leurs humeurs, leurs inclinations ne concordent pas; elles se chaussent à même point, elles se conviennent. Vous êtes à peu près chaussés à même point, TH. CORN. *l'Amour à la mode*, I, 3. || 28° Point mort d'une scie, le point où elle cesse d'avoir des dents. || 29° Terme de monnaie. Point secret, nom de certaines lettres placées à la partie inférieure du revers de nos monnaies et indiquant la ville où la pièce a été frappée. A, Paris ; K, Bordeaux; W, Lille ; D, Lyon ; M M, Marseille ; B, Rouen ; B B, Strasbourg. || 30° Petite marque que l'on met sur un *i*. C'était dans la nuit brune, Sur le clocher jauni, La lune, Comme un point sur un i, A. DE MUSSET, *Ballade à la lune*. || Fig. Mettre les points sur les *i*, s'exprimer ou faire quelque chose avec une rigoureuse exactitude, et, particulièrement, corriger les fautes de style dans un écrit. Je ne balancerais pas, si j'étais à votre place, à faire un mémoire en mon propre et privé nom.... je vous servirai de grammairien : je mettrai les points sur les *i*, VOLT. *Lett. Morangiès*, 30 oct. 1772. || Fig. Il faut avec cet homme mettre les points sur les *i*, voy I. || Il n'est bon qu'à mettre les points sur les *i*, voy. I. || Ne paraître que comme un point, être presque imperceptible. || 31° Petite marque que l'on met dans l'écriture pour indiquer la fin des phrases. Je vous quitte de celui [le style] de Fontenelle, où il y aurait sans doute beaucoup d'antithèses et plus de points que de virgules, VOLT. *Lett. Thiriot, fin de déc.* 1722. Concevez, Monsieur, huit pages sans points ni virgules, partout des mots estropiés.... P. L. COUR. *Lett. à Renouard*. || Fig. Mettre les points et les virgules à un écrit, y faire de petites corrections de style. Pour moi, je mettrai, en attendant, les points et les virgules à l'Anti-Machiavel, VOLT. *Lett. Prince roy. de Prusse*, 1ᵉʳ juin 1739. || Deux points (:), signe de ponctuation que l'on met d'ordinaire pour indiquer une citation, une explication. || On dit aussi substantivement un deux-points, les deux-points (avec un trait d'union). || Point et virgule (;), signe de ponctuation, qu'on emploie pour séparer des membres de phrases subordonnés non grammaticalement, mais logiquement. || Substantivement, le point-virgule. Le point-virgule marque une pause plus forte que la virgule. || Point d'interrogation (?) ou point interrogant, signe de ponctuation qui se met à la fin d'une phrase interrogative. || Point d'exclamation (!), ou point d'admiration, ou point admiratif, signe de ponctuation qu'on met après le dernier mot d'une phrase qui exprime l'admiration ou l'étonnement. Je comptais de jour en jour repasser par Bruxelles, et y relire deux pièces charmantes de poésie et de raison, sur lesquelles je vous dois beaucoup de points d'admiration et aussi quelques points interrogants, VOLT *Lett. Helvétius*, 27 oct. 1740. || Points suspensifs (........), signe de ponctuation qui indique que le sens est suspendu. || Dans la grammaire grecque, point en haut, signe de ponctuation équivalant à nos deux points ou au point et virgule, et qui se marque par un point placé en face du haut de la lettre, si elle ne dépasse pas la portée; au milieu, si elle la dépasse, comme ξ, ψ. || Le point et virgule y représente notre point d'interrogation. || Terme d'imprimerie. Points conducteurs, ou points carrés, points qui servent à prolonger une ligne, et dont on se sert surtout dans les tables et les tableaux pour mettre en rapport les objets qui se correspondent. || Points voyelles, ou, absolument, points, certains caractères qui servent à marquer les voyelles dans les langues sémitiques (hébreu, arabe etc.). || 32° Terme de musique. Signe de notation, qui servait autrefois à une foule d'emplois fort compliqués, qui était dit tour à tour de perfection et d'imperfection, d'augmentation, de translation et d'altération; on n'a conservé que le point d'augmentation. || Dans la notation ordinaire, le premier point qu'on place après une note augmente cette note de la moitié de sa valeur, le second point placé après le premier augmente encore cette note du quart de sa valeur (c.-à-d. de la moitié de la valeur du premier point). || Dans la notation [illegible] par J. J. Rousseau et reproduite par Galin, le point n'a pas une valeur relative toujours la même, il augmente le son qui précède de la durée indiquée

naturellement par la mesure, et aussi par de barres de division quand il y en a. || Autre usag[e] du point : lorsque les sons doivent être détach[és] avec une certaine lourdeur, les notes sont surmon[tées] de points ronds qui sont placés quelquefois su[r] une ligne courbe, FÉTIS, *la musique*, I, 7. || Signe [illegible] qui indique un temps d'arrêt dans la mesure. || Poin[t] d'orgue, trait que la partie chantante exécute à [sa] volonté et pendant lequel l'accompagnement e[st] suspendu (ainsi que la mesure). || 33° Terme d[e] géomancie. Points qu'on traçait sur le sol au hasar[d] et desquels on inférait une divination. Jeter les poin[ts]. || Se dit aussi en d'autres espèces d'horoscope. L'état où nous voyons l'Europe Mérite que du moi[ns] quelqu'un d'eux [astrologues] l'ait prévu : Que n[e] l'a-t-il donc dit ? mais nul d'eux ne l'a su ; L'immen[se] éloignement, le point et sa vitesse, Celle aussi [de] nos passions, Permettent-ils à leur faiblesse [de] suivre pas à pas toutes nos actions? LA FONT. *Fab.* VIII, 16. || 34° Terme de jeux de cartes. Nom[bre] attribué à chaque carte. L'as au piquet vaut on[ze] points. || Il se dit aussi des points marqués [sur] chacune des faces des dés. Le seul mouvement [de] trois dés dans un cornet vous amènera rafle [illegible] le point de Vénus, très-aisément en un quart d'heu[re], VOLT. *Philos. Memmius*, IV. Il tâchera de mettre [à] profit ses revers mêmes, comme un joueur prude[nt] cherche à tirer parti d'un mauvais point que [le] hasard lui amène, J. J. ROUSS. *Imit. théât.* || 35° A[u] piquet et à d'autres jeux, nombre de points q[ue] composent ensemble plusieurs cartes de la mê[me] couleur. Comme au point allait la politique, M[OL.] *Fâch.* II, 2. || Avoir le point, avoir en cart[es] d'une même couleur un plus grand nombre [de] points que son adversaire. || 36° Dans la plupart [des] jeux, nombre que l'on marque à chaque coup, dont la somme doit atteindre un certain taux [qui] fait le gain de la partie. Jouer en cinquante poin[ts], en trente points. Et [je] croyais bien au moins fa[ire] deux points uniques, MOL. *Fâch.* II, 2. En un to[ur] de main, il a pris je ne sais combien de points [à] M. Pastoureau, PICARD, *Deux Philibert*, II, [illegible] || Donner des points, rendre des points, céder [des] points à son adversaire, supposer en commença[nt] la partie, qu'il a déjà un certain nombre de poi[nts]. Contre un Saint-Bouvain à qui je donnerais qu[inze] points et la main, MOL. *Fâch.* II, 2. Je pour[rais] céder des points à l'élève du café Turc, PICAR[D], *Deux Philibert*, II, 8. || Fig. Autrefois nous app[e]lions votre père l'original ; mais je crois que [vous] lui auriez rendu des points, CH. DE BERNARD, *Gentilhomme campagnard*, I, 8. || Points d'au[illegible] se dit, au trois sept, des points que l'on ga[gne] par les figures qui se trouvent dans les le[vées] qu'on a faites. || Sur le turf, un cheval étant [illegible] contre 2, 2 est le point en sa faveur ou le p[oint] pour, et 5 le point en faveur du champ ou le p[oint] contre. || Proverbe. Faute d'un point, pour [un] point Martin perdit son âne, peu de chose fait q[uel]quefois manquer une affaire. Cela se dit aussi [dans] les jeux, quand, faute d'un point, on perd la par[tie]. || 37° Terme de collége. Marques pour le travail [et] la conduite. Donner un bon point, un mauvais point. Il a eu tant de bons points cette semaine. || 38° Fig. Division d'un discours, d'un ouvrage, et particulièrement d'un sermon, en un certain nombre de parties. Il fit [dans son sermon] [illegible] points également beaux, SÉV. 419. Vous [illegible] convaincu d'abord d'une certaine vérité, et c['est] leur premier point : d'une autre vérité, et c['est] leur second point; et puis d'une troisième [vérité], c'est leur troisième point, LA BRUY. XV. C'était [illegible] nieux Lamotte qui disait qu'un sermon [illegible] tous égards serait celui dont le raisonneur Bour[daloue] aurait fait le premier point, et le touchant Mas[sil]lon le second, D'ALEMB. *Éloges*, *Massillon*. [illegible] sons en quatre points Le froid nous désole [illegible] *Gaudr.* || 39° Fig. En général, objet, terme [illegible] gent leurs discours au point de l'intérêt [illegible] *Sat.* V. Les accommodements ne font rien en [ce] point, CORN. *Cid*, II, 3. Je ne vous quitte point, [sei]gneur, que mon amour n'ait obtenu ce point, [ID.] *Cinna*, IV, 4. Il m'a surtout laissé [illegible] point D'estimer beaucoup Rome, et ne la craindre point, ID. *Nicom.* II, 3. Peu de gens, que [le] ciel chérit et qualifie, Ont le don d'agréer [illegible] avec la vie : C'est un point qu'il leur faut la[isser], LA FONT. *Fabl.* IV, 5. Rien de trop est un p[oint] Dont on parle sans cesse, et qu'on n'observe p[oint], ID. *ib.* IX, 11. Et que peu de beaux corps [illegible] d'une belle âme, Assemblent l'un et l'autre p[oint], ID. *ib.* VII, 2. Votre santé, votre repos, vos a[f]faires, ce sont les trois points de mon esprit, [illegible]

15 mars 1671. Ses malheurs [de l'évêque de Valence] et votre mérite ont fait les deux principaux points de la conversation, ID. 6 oct. 1673. || 40° Question, difficulté particulière en quelque matière que ce soit. Ce point d'histoire est un de ceux qui m'a obligé à vous dire, en une autre occasion, qu'il y en a d'inexplicables dans les histoires, et impénétrables à ceux mêmes qui en sont les plus proches, RETZ, *Mém.* t. III, liv. 4, p. 400, dans POUGENS. Vous avez essayé de détourner la question du point de fait, pour la mettre en un point de foi, PASC. *Prov.* XVII. S'ils lisent l'Écriture sainte, ce n'est pas pour y apprendre la religion et la piété; les points de chronologie, de géographie, et les difficultés de grammaire les occupent tout entiers, MALEBR. *Rech. vér.* IV, 7. Le solide et l'admirable discours que celui qu'on vient d'entendre! les points de religion les plus essentiels, comme les plus puissants motifs de conversion, y ont été traités, LA BRUY. XV. Nous troublons l'État, nous nous tourmentons nous-mêmes, pour faire recevoir des points de religion qui ne sont point fondamentaux, MONTESQ. *Lett. pers.* 61. Réponse, mon cher maître, sur tous ces points, et la plus prompte qu'il sera possible, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 4 août 1776. || 41° Ce qu'il y a de principal, d'important dans une question, dans une difficulté. Eh! qu'importe quel animal? ...Le point est de l'avoir; car le trajet est grand, LA FONT. *Fabl.* VIII, 25. Qui aurait trouvé le secret de se réjouir du bien sans se fâcher du mal contraire, aurait trouvé le point, PASC. *Pens.* VI, 63, éd. HAVET. Vous mettez la chose au vrai point de la question, BOSS. *Lett. quiét.* 360. Travaillez sur votre humeur : si vous pouvez la rendre moins bilieuse et moins sombre, ce sera un grand point de gagné, MAINTENON, *Lett. à M. d'Aubigné*, t. I, p. 128, dans POUGENS. Par une suite nécessaire de la métempsychose, il [Pythagore] concluait, et c'était un des points capitaux de sa morale, que l'homme commettait un grand crime quand il tuait ou mangeait des animaux, ROLLIN, *Hist. anc.* XXVI, I, III, 1. Les grands ont leurs moments; le point, c'est de savoir les prendre, MASS. *Myst. Visit.* Portez-vous bien tous deux, mes anges, c'est là le point capital, VOLT. *Lett. d'Argental*, 8 mai 1769. S'il n'y avait que trois hommes au monde, ils s'organiseraient; l'un ferait la cour à l'autre, l'appellerait monseigneur, et ces deux unis forceraient le troisième à travailler pour eux; car c'est là le point, P. L. COUR. *Corresp.* 25 juin 1806. || Se faire un point de, attacher une importance capitale à. Elle [la princesse de Tarente] s'est fait un point de vous estimer et de vous admirer, SÉV. 6 mai 1680. Il demandait pour les pauvres en un lieu où l'on se fait un point d'habileté de ne demander que pour soi, FLÉCH. *Lamoig.* || Venir au point, venir à ce qu'il y a d'essentiel. Un autre, renfrogné, rêveur, mélancolique, Grimaçant son discours, semble avoir la colique, Suant, crachant, toussant, pensant venir au point, Parle si finement que l'on ne l'entend point, RÉGNIER, *Sat.* II. || Fig. et dans le langage libre. Venir au point, obtenir ou accorder les dernières faveurs. Un cocu se pouvait-il faire Par la volonté seule, et sans venir au point? LA FONT. *Coupe.* || Point d'honneur, ce que l'on regarde comme intéressant l'honneur. Vous êtes homme qui savez les maximes du point d'honneur, et je vous demande raison de l'affront qui m'a été fait, MOL. *G. Dand.* I, 8. Le point d'honneur est parmi nous un moyen adroit, par lequel on fait produire à la vanité les effets de la vertu, SAINT-FOIX, *Ess. Paris*, *Œuv.* t. IV, p. 236, dans POUGENS. || Prendre tout au point d'honneur, étendre trop loin la délicatesse sur le point d'honneur. Elle [la reine mère] tourna l'esprit de Monsieur, qui s'en aigrit, et qui prit au point d'honneur que le roi fût amoureux d'une fille de Madame, Mme DE LAFAYETTE, *Henr. d'Anglet.* || Terme de blason. Point d'honneur, place qui, dans un écu, répond au milieu et au-dessous du chef. || 42° État, situation. Vous voyez dans quel point la fortune me prend, ROTROU, *Q. C.* III, 6. Voilà, belle Émilie, à quel point nous en sommes, CORN. *Cinna*, I, 3. Au point qu'il est j'en voudrais faire autant, ID. *Pomp.* V, 1. Voir mis à ce point une beauté si fière! LA FONT. *Court.* Cette affaire venue au point où la voilà, MOL. *le Dép.* IV, 1. Et me réduire au point [la misère] d'où je l'ai retiré, ID. *Tart.* V, 3. La chose est au point que M. de Grignan n'en saurait être blâmé, SÉV. 20 nov. 1673. || Au point de, avec un verbe à l'infinitif, en situation de. Je n'ai point perdu de temps, et, voyant leur colère Au point de ne rien craindre, en état de tout faire.... CORN. *Cinna*, I, 3. Et je l'ai mis au point de voir tout sans rien croire, MOL. *Tart.* IV, 5. || En bon point, mal en point, en bon état, en mauvais état. Qui soit de pauvre mine et qui soit mal en point, RÉGNIER, *Sat.* II. Voilà mon loup par terre, Mal en point, sanglant et gâté, LA FONT. *Fabl.* XII, 17. Grande de taille, en bon point, jeune et fraîche, ID. *Cal.* || On écrit aussi mal-en-point. || Substantivement. Le bon point, la bonne situation, la situation favorable. En Flandre on ne fit que se regarder, qui fut une grande faute, sortie toujours de ce même principe de ne vouloir pas être l'agresseur, c'est-à-dire de laisser bien arranger, dresser et organiser ses ennemis, et attendre leur bon point, ST-SIM. 95, 36. || 43° Degré, période. Mais qui pourrait atteindre au point de son mérite? RÉGNIER, *Élég.* IV. Que je serais heureux si je ne t'aimais point! Ton malheur aurait mis mon bonheur à son point, CORN. *Place roy.* III, 4. Notre malheur est grand, il est au plus haut point, ID. *Hor.* II, 3. C'est une espèce de bonheur, de connaître jusqu'à quel point on doit être malheureux, LA ROCHEFOUC. *Prem. pens.* 15. Je ne crois point que la nature Se soit lié les mains et nous les lie encor Jusqu'au point de marquer dans les cieux notre sort, LA FONT. *Fabl.* VIII, 16. Tous les détails sont admirables, quand l'amitié est à un certain point, SÉV. 215. La tristesse où tout le monde se trouve [après le départ pour la guerre] est une chose qu'on ne saurait imaginer au point qu'elle est, ID. 27 avr. 1672. Si les médecins de ce pays-là... vous mettent au point d'être plus épuisée que vous ne l'êtes, ID. 8 juin 1677. M. d'Uzès m'a fait voir un mémoire qu'il a tiré et corrigé du vôtre... fiez-vous en lui; vous n'avez qu'à lui envoyer tout ce que vous voudrez, sans crainte que rien sorte de ses mains que dans le juste point de la perfection, ID. 9 mars 1672. Elle ignore à quel point je suis son ennemi, RAC. *Andr.* II, 5. Hé quoi! vous de nos rois et la femme et la mère, Êtes-vous à ce point parmi nous étrangère? ID. *Athal.* II, 4. Cromwell était au plus haut point de gloire, HAMILT. *Gramm.* 6. Il en est, dit Polybe, d'un État et d'une république comme du corps humain, qui a ses progrès et ses accroissements, son point de force et de maturité, sa décadence et sa fin, ROLLIN, *Traité des Ét.* III, 2. Il y a un point où chaque forme de gouvernement se confond avec la suivante, J. J. ROUSS. *Ém.* V. || 44° Instant, moment précis. Si nous avions eu l'usage de notre raison dès le point de notre naissance, DESC. *Méth.* II, 1. Quand il voulut partir et qu'il fut sur le point, Ils demandèrent la sagesse; C'est un trésor qui n'embarrasse point, LA FONT. *Fabl.* VII, 6. Voilà le fait précis de la rupture d'Arius.... en sorte qu'il n'y avait rien de plus constant que le point de la séparation d'Arius et des ariens, BOSS. 2° *instr. past.* 94. Sur ce point, un jambon d'assez maigre apparence Arrive sous le nom de jambon de Mayence, BOIL. *Sat.* III. Comme autrefois Moïse sur le point de sa mort, MASS. *Panégyr. St Louis.* Sur le point décisif même des plus grandes affaires, ID. *Or. fun. Prince de Conti.* Il y a de ces instants-là qui n'ont qu'un point qu'il faut saisir, et ce point nous l'avions manqué, MARIVAUX, *Marianne*, 10e part. || Sur le point que, au moment où. Quand je pense être au point que cela s'accomplisse.... MALH. V, 29. Oh ciel! sur le point que la vie Par mes propres sujets m'allait être ravie, Un Juif rend par ses soins leurs efforts impuissants, RAC. *Esth.* II, 3. Se trouvant sur le bord de la mer, sur le point qu'un homme est près de partir, LA BRUY. *Théoph.* XX. || On dit de même : au point où. || Sur le point de, au point de, avec l'infinitif, même sens. Au point de se former mes desseins renversés, CORN. *Gal. du Palais*, I, 9. Quoi! je triomphe donc sur le point de périr! ID. *Rodog.* IV, 3. Le sénat fut sur le point de rétablir la liberté, BOSS. *Hist.* III 7. || Point du jour, moment où le jour commence à poindre. Et [je] ne l'ai pu savoir jusques au point du jour, CORN. *Cid*, IV, 3. Il surprit au point du jour les cent vaisseaux, FÉN. *Tél.* XVI. || 45° Opportunité, gré, fantaisie. Qui peut sans s'émouvoir supporter une offense Peut mieux prendre à son point le temps de sa vengeance, CORN. *Médée*, I, 5. Mme de Maintenon avait résolu d'être la véritable gouvernante de la princesse [duchesse de Bourgogne], de l'élever à son gré et à son point, ST-SIM. 28, 185. Verdun n'avait guère servi ni vu de monde qu'à son point et à sa manière, ID. 130, 184. Le duc de Noailles ne pouvait avoir un chancelier plus à son point que d'Aguesseau, ID. 453, 114. || Faire venir quelqu'un à son point, l'obliger, l'engager adroitement à faire ce qu'on veut. || On dit dans un sens analogue : mettre à son point. La liberté m'est plus agréable que cette sorte de compagnie; je la mettrai à mon point; il faut avoir des heures à soi, SÉV. 15 nov. 1684. || Venir au point de quelqu'un, faire ce qu'il désire. D'une faveur en une autre il passa.... Tant que la belle, après un peu d'effort, Vient à son point, et le drôle en dispose, LA FONT. *Rich.* || 46° À point, *loc. adv.* À propos. Rien ne sert de courir : il faut partir à point, LA FONT. *Fabl.* VI, 10 Tu t'es trouvé là bien à point, MOL. *Festin*, II, 1. Pour goûter à point chaque mets, À table ne causez jamais, BERANG. *Gourm.* || Il a tout à point, tout le seconde, tout le favorise. Nul n'est ici, nous avons tout à point, LA FONT. *Mazet.* || Cela lui vient à point, bien à point, se dit d'un avantage arrivant dans un moment de grand besoin. || Proverbe. Tout vient à point à qui sait attendre, c'est-à-dire avec du temps et de la patience, on vient à bout de tout. || Viande cuite à point, cuite ni trop, ni trop peu. Trouva le dîner cuit à point, LA FONT. *Fabl.* I, 18. || Tout à point, tout à fait à point. Nous nous rencontrons tout à point, Dit-il, et nous voici compagnons de voyage, LA FONT. *Fabl.* IV, 12. || 47° À point nommé, *loc. adv.* À l'instant précis, au moment nécessaire. Un misérable coq à point nommé chantait, LA FONT. *Fabl.* V, 6. Vous allez être à point nommé servie, MOL. *Tart.* II, 4. On sait à point nommé : un tel a composé la plus jolie pièce du monde sur un tel sujet, ID. *Préc.* 10. Voilà le plus beau des éventails.... je l'ai gagné avec plaisir, et j'ai aimé la fortune de cette petite complaisance qu'elle a eue pour moi à point nommé, SÉV. 6 avr. 1672. Je n'ai pu en toute ma vie parvenir qu'à trouver un seul général [c'était Parménion]; mais les Athéniens ne manquent pas d'en trouver à point nommé dix tous les ans [mot du roi Philippe], ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. VI, p. 145, dans POUGENS. || 48° À son point et aisément, voy. AISEMENT. L'Académie a écrit ici aisément, par une faute de typographie; car à AISEMENT le mot est bien orthographié. || 49° Au dernier point, *loc. adv.* Extrêmement. Tout cela montre une âme au dernier point charmée, CORN. *Sertor.* V, 4. Certes, dit-il, mon père était un pauvre sire; Il n'osait voyager, craintif au dernier point, LA FONT. *Fabl.* VIII, 9. Vous lui plaisiez au dernier point, vous vous entendiez à merveilles, SÉV. 353. Vos abrégés sont longs au dernier point, J. B. ROUSS. *Épigr.* II, 12. || 50° De point en point, *loc. adv.* Exactement, en détail. Mes ordres en étaient de point en point suivis, CORN. *Rodog.* II, 2. De grâce, contez-moi bien tout de point en point, MOL. *le Dép.* V, 5. Ainsi fut accompli de point en point l'oracle, BOSS. *Hist.* II, 7. Tout alla de point en point comme il l'avait projeté, HAMILT. *Gramm.* 3. || 51° De tout point, en tout point, *loc. adv.* Totalement. Que Diogène aussi fut un fou de tout point.... RÉGNIER, *Sat.* XIV. Si vous m'en croyez, pour rendre la comédie complète de tout point, vous épouserez M. Tibaudier, MOL. *Comt. d'Escarb.* 22. Nous ne sommes jamais heureux de tous points, MASS. *Myst. Somm.* || Équiper un homme de tout point, l'équiper de tout ce qui lui est nécessaire. || Fig. Accommoder quelqu'un, équiper quelqu'un de tout point, le traiter extrêmement mal ou de fait ou de paroles.

— SYN. LE POINT DU JOUR, LA POINTE DU JOUR. Le point du jour est le moment précis où le jour commence à paraître, à poindre. La pointe du jour est formée par les premières lueurs qui apparaissent au matin. Aussi, tandis que l'on dit la petite pointe du jour, on ne dit pas le petit point du jour; usage contre lequel Bernardin de Saint-Pierre a péché : Nous restâmes là jusqu'au petit point du jour, *Paul et Virg.*

— HIST. XIIe s. [Mon cœur] qui vous prie Que vostre soit sans point de vilenie, *Couci*, II. || XIIIe s. Rois, s'en tel point [vous] vous metez à retour [de la croisade], France dira, Champagne et toute gent, Que vostre los avez mis en tristour, QUESNES, *Romancero*, p. 100. Diex en cist point la [reine Blanche] maintaigne, HUES DE LA FERTE, *ib.* p. 183. Lors fu crié par toute l'ost.... que tout li avoirs que il avoient gaaigné fust assemblés.... et que fut fait escommuniement seur qui point en retenroit, VILLEH. CVIII. Et je irai la chose tout à point aprester, *Berte*, XVII. Se ce n'est par un point [une condition], celui [ce point] [j'] en veuil oster, *ib.* XLIII. À ce point l'a Symons li voiers encontrée, *ib.* XLVI. Mais en la fin le sait Diex si à point merir [payer, rémunérer].... *ib.* LXIII. Li corages, à cui tels choses [les passions] nuisent, à peine puet veoir point de verité, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 409. Et estoient sour le point de prendre la cité, *Chr. de Rains*, p. 98. Et dist li uns d'aus [eux] : seigneur, nous sommes en mauvais point, *ib.* 120. Or devés soffrir et atendre, Tant qu'en bon point le puissiés prendre, *la Rose*, 3328.

Porce que je voi et entant que moult de mais portement [illegible], se je me marie o fors des poins [hors des limites] dou royaume de France, DU CANGE, *punctum*. Mes fix est ci premier point [degré] en avalant [descendant], BEAUM. XIX, 3. Noz [nous] li demandasmes où il avoit esté cele matinée que cil avoit esté tués, entre le point du jor et soleil levant, ID. XL, 20. Et le roy li dit : lieve sus, et me meinne cesti [celui-ci] à la herberje sauvement, et si fist-il en un point du jour [un instant], JOINV. 224. Se il veoient leur point et leur lieu, ID. 244. Quand les gens se meurent, l'ennemi [le diable] se travaille tant comme il peut, que il les puisse faire mourir en aucune doutance des poins de la foy, ID. 167. Or avint que monseigneur Gauchier d'Autreche se feist armer en son pavellion de touz poins, ID. 217. || XIV^e s. Et pour ce quant les uns nous blasment du trop et les autres du peu, c'est signe que nous faisons bien à point et selon vertu, ORESME, *Eth.* 49. « Sire Bertran, dit-il [le captal], or va le temps changeant; Par devant Cocherel me tenistes dolant ; Or vous tien si endroit du tout à mon commant ». Et quant Bertran l'oÿ, si respont en riant : Vous ne m'avez pas pris à l'espée tranchant ; Mais je vous conquestai, j'ai un point plus avant, *Guescl.* 12180. Il leur demanda se Laban estoit sain et en bon point, *Ménagier*, I, 5. || XV^e s. Nonobstant tous ces points et argumens de toutes les doutes que mettre ni avenir y pouvoient, il fut adonc ordonné.... FROISS. II, III, 18. Or me veux-je taire de monseigneur Jean de Hainaut jusques à tant que point sera, ID. I, I, 27. Le roi de Portugal vous payera bien, dit le comte aux Anglois ; toujours vient à point l'argent, ID. II, II, 139. [La reine, qui était grosse, supplie Edouard d'avoir pitié de six bourgeois de Calais] si lui amollia le cœur, car envis l'eust courroucie au point où elle estoit, ID. I, I, 321. [Je] vous veux de point en point parler et monstrer toutes les aventures, depuis.... ID. I, I, 1. À ce point que ces seigneurs anglois et bretons furent revenus à Hainebon, messire Charles de Blois avoit conquis la bonne cité de Vennes.... ID. I, I, 185. Je veux laisser, de tous points, à parler des choses d'Italie et de Castille, et retourner à parler de.... COMM. VIII, 18. Le grand nombre [des gens d'armes] estoit assez mal empoint, car ils ne avoient point de payement.... ID. I, 2. Au dessus avoit une couleuvre faicte de pierre, qui avoit sur le point [environ] de douze pieds de long, *Perceforest*, t. VI, f° 29. La royne, qui vouloit à point mettre ce trouble [appaiser], *ib.* t. IV, f° 44. || XVI^e s. Mais pour mourir, je ne vouldroys estre coqu ; c'est ung poinct qui trop me poingt, RAB. *Pant.* III, 9. Tout vient à poinct, qui peut attendre, ID. *ib.* IV, 48. Sur le point de l'execution, il [Crésus] s'escria : o Solon ! MONT. I, 88. À poinct nommé, ID. I, 66. Toute la sagesse se resoult enfin à ce poinct de nous apprendre.... ID. I, 69. Certains poincts de l'observance de nostre Eglise, ID. I, 206. L'art gaigne le poinct d'honneur sur la nature, ID. I, 234. Le riche honneur d'un [illegible] tyrien Ouvré en rond à poinct sydonien, [illegible] IV, 10, *recto*. L'histoire est de tout poinct necessaire aux roys, AMYOT, *Préf.* XVI, 44. Une grosse flotte de vaisseaux fort bien en poinct, ID. *Péric.* 61. Par mesgarde, ils frappoient sur le bout des pieds au lieu du dessous, et moy qui ay force cors, et qui me chausse à cinq poincts comme vous voyez, D'AUB. *Fœn.* II, 4. Pourveu que vous vous attachiez plus exprès à mes fautes, que je vous descouvre toutes nues, comme le point qui vous porte le plus de butin, ID. *Mém. Préface.* De poinct en autre, ils me conterent l'entreprise et conspiration, CASTELN. 198. On fera des points d'aiguille pour reunir les levres de l'incision, PARÉ, V, 18. Les praticiens l'ont appellé point doré à cause du fil d'or, ID. VI, 17. Cela qui n'a partie aucune se nomme poinct, FORCADEL, *Élements d'Euclide*, p. 1. Et par l'estime de mon point estions au droit du cap de [illegible] Esperance, *Journ. du voy. de J. Parmentier*, [illegible], dans JAL. D'où vient ce proverbe : Pour un [illegible], *Lett.* t. I, p. 501, dans LACURNE. Ceux [les astrologues] qui font des maisons au ciel, ces joueurs de points, [illegible], *Dessil de* [illegible]

— ÉTYM. Wallon, *pont* ; provenç. *ponch*, *pong*, *punh*, *punt*, *point* ; catal. *punt* ; espagn. *punto*, portug. *ponto* ; ital. *punto* ; du lat. *punctum*, de *punctum*, supin. de *pungere* (voy. [illegible]).

2. POINT (poin ; le *t* se lie : il n'est [illegible]), adv. || 1° Il renforce, comme *pas*, la [illegible] ne. Aime avec ton mari pour n'en [illegible] CORN. *Hor.* II, 6. Quand je dis point, je veux dire très-peu, LA FONT. *Calendr.* Et dans toute la Grèce il n'est point de familles Qui ne demandent compte à ce malheureux fils D'un père ou d'un époux qu'Hector leur a ravis, RAC. *Andr.* I, 2. Je suis près de ma salle à manger où je ne mange point ; je vois mon jardin où je ne me promène point ; j'ai autour de moi des sociétés dont je ne jouis point, VOLT. *Lett. d'Argental*, 7 nov. 1774. || Abusivement, *point* nie quelquefois, même sans *ne*, dans les phrases interrogatives. S'ils osent quelquefois prendre un air de grandeur, Seront-ils point traités par vous de téméraires? LA FONT. *Fabl.* VIII, 4. Vous ennuyez-vous point De coucher toujours seul? ID. *ib.* VIII, 11. || Cette suppression de *ne* est une licence qui se prend surtout en vers. || 2° *Point* surabondant avec *jamais*, *aucun*, etc. (voy. PAS 2, n° 2). On ne doit point songer à garder aucunes mesures, MOL. *D. Juan*, III, 6. || 3° *Point* se met négativement devant les substantifs, les noms de nombre, etc. par un abus né de la rapidité du langage qui sous-entend la négation et le verbe. Point de courroux, messieurs ; mon lopin me suffit, LA FONT. *Fabl.* VIII, 7. Point de vos lettres, ma fille ; je suis toute triste quand ce plaisir me manque, SÉV. 9 oct. 1689. Point de peuple qui n'ait immolé des hommes à Dieu, et point de peuple qui n'ait été séduit par l'illusion affreuse de la magie, VOLT. *Philos. théistes, sacrifices.* || Point de nouvelles, voy. NOUVELLE, n° 1, vers la fin. || Point d'affaire, voy. AFFAIRE, n° 8. || 4° *Point* se dit seul en réponse négative à une interrogation ou à une demande. Angélique : Montrez-vous généreux. — G. Dandin : Non. — Angélique : De grâce. — G. Dandin : Point, MOL. *G. Dand.* III, 8. || *Point* se met négativement devant quelques adverbes, dans une réponse négative. Vous êtes facile à contenter? — Point tant que vous le pourriez penser. || On peut dire *point trop* ; mais non *point beaucoup*. || Il s'emploie de même hors de toute réponse (voy. PAS 2, n° 3). Me voilà donc chez mon parrain bien vêtu, bien noûrri, fort caressé, et point battu, SCARR. *Rom. com.* I, 13. Invitée ou point invitée, je ne m'en souviens pas, je fus la voir [une dame], STAAL, *Mém.* t. I, p. 299. Un honnête pigeon, point fourbe et point guerrier, VOLT. *Lett. au roi de Pr.* 29 juin 1741. Il était équitable, point jaloux et point suborneur, J. J. ROUSS. *Conf.* III. || On dit de même : Les gens peu ou point instruits. || Cet emploi de *point* est reçu dans le style familier ; il fait mauvais effet dans le style sérieux : Les troupes que le maréchal Ney avaient repoussées, mais point détruites, THIERS, *Hist. de l'Empire*, XXI. Dites plutôt : mais non détruites. || 5° *Point.... que*, point.... sinon. Point d'aîné, point de roi, qu'en m'apportant sa tête, CORN. *Rodog.* II, 3. Point d'argent qu'à la pointe de l'épée, SÉV. 2 août 1689. || 6° *Point aussi*, pour non plus. Comme il n'y aura plus de malheurs pour ceux qui avaient une entière assurance de l'éternité, il n'y a point aussi de bonheur pour ceux qui n'en ont aucune lumière, PASC. *Pens.* IX, 1, éd. HAVET. || 7° Il s'emploie dans des cas où une proposition est sous-entendue. Il en vit s'arrêter À des combats d'enfants, et point à ses paroles, LA FONT. *Fabl.* VIII, 4. Pour défendre le bien public, plusieurs le font ; mais pour la religion, point, PASC. *Pens. div.* 82, éd. FAUGÈRE. || 8° *Point du tout*, négation renforcée qui se dit comme *point*. Les courtisans étaient, au retour, horriblement fatigués, lui [le roi] point du tout, PELLISSON. *Lett. hist.* t. III, p. 117. L'abbé Dubos prouve-t-il que les Romains qui étaient encore soumis à l'empire aient appelé Clovis? point du tout; prouve-t-il que la république des Armoriques ait appelé Clovis et fait même quelque traité avec lui? point du tout encore, MONTESQ. *Esp.* XXX, 24. || 9° *Du tout point*, tournure archaïque signifiant nullement, en aucune façon. Celui qui ne s'émeut a l'âme d'un barbare, Ou n'en a du tout point, MALH. VI, 16. || Proverbe. Point d'argent, point de Suisse, sans salaire, sans récompense, point de travail, point de service. Point d'argent, point de suisse : et ma porte était close, RAC. *Plaid.* I, 1 (c'est ici un calembour entre Suisse de nation et suisse de porte).

— REM. 1. Il y a cette différence entre *point* et *pas* que, lorsqu'on répond à une interrogation, *point* peut être employé tout seul, au lieu que *pas* ne s'emploie jamais de cette manière : Êtes-vous fâché? point. || 2. L'Académie note encore cette différence [illegible] : lorsqu'on dit : N'avez-vous point vu un tel? l'interrogation n'est qu'une question simple ; [illegible] lorsqu'on dit : N'avez-vous pas vu un tel? on [illegible] par là qu'on croit que la personne qu'on [illegible] a vu celui dont on parle. Cette nuance est bien fugitive pour être réelle ; elle [illegible] se rattache pas à la différence que *point* et *pas* [illegible] dans leur signification primitive (voy. ci-dessous synonymie). || 3. Voy. PAS 2, aux remarques, q[illegible] s'appliquent aussi à l'emploi de *point*.

— SYN. PAS, POINT. Le point étant plus près de nullité absolue que le pas, *point* est plus exc[illegible] que *pas*. Aussi, bien que ces deux particules [illegible] prennent facilement l'une pour l'autre, il est des c[illegible] où *pas* convient mieux que *point* : c'est quand *po[illegible]* serait trop absolu. Ainsi il vaut mieux dire : Le [illegible]teur n'est pas encore venu, que il n'est point enc[illegible] venu.

— HIST. XII^e s. Respont Rolant : ne sui p[illegible] empiré [blessé], *Ronc.* p. 92. || XIII^e s. Mais li [illegible] lui failloit, où [il] n'[y] ot point de feintise, *Ber[illegible]* XXXI. || XVI^e s. Point doncques ne vous [illegible], re[illegible]pondist Pantagruel, RAB. *Pant.* III, 9. Point [illegible]per seroyt le meilleur, ID. *ib.* III, 13. D'une [illegible] plus noble et mieux famée, Sans que son los [illegible] soit point deprimé, MAROT, III, 93. Vous me di[illegible] non, vous ne l'aurez point, ID. III, 107. Je sçay c[illegible]ment, point ne faut m'advertir, ID. III, 409. A[illegible]cienne et sage femme, autant qu'il en estoit [illegible] MARG. *Nouv.* IV. Et lui fit feste d'avoir la [illegible] robe qu'il avoit point vue, ID. *ib.* VIII. Cela e[illegible] une crierie et un tumulte le plus grand qui [illegible] encore point esté sur la place, AMYOT, *Cam.* 7[illegible] jetta sa veue çà et là tout à l'entour, pour voir s[illegible] appercevroit point Alexandre, ID. *Pélop.* 60.

— ÉTYM. *Point* 1. En provençal, *punh* est aussi e[illegible]ployé avec la négation. *Point* signifie propre[illegible] une petite quantité ; mis avec la négation pr[illegible] qui est *ne*, il la renforce. Mais dans l'an[illegible] langue jusqu'au XVI^e siècle, il conservait sa si[illegible]fication positive, ainsi qu'on peut le voir à l'[illegible]rique de *point* 2 et de *point* 1.

POINTAGE (poin-ta-j'), *s. m.* || 1° Terme de m[illegible]rine. Pointage de la carte, action de la poin[illegible] || 2° Terme d'artillerie. Action de pointer une b[illegible]che à feu. || Cordeau de pointage, cordeau, m[illegible] d'un fil à plomb, employé pour le pointage des b[illegible]ches à feu qui tirent par-dessus un épaulem[illegible] || Vis de pointage, vis à l'aide de laquelle on soul[illegible] plus ou moins la culasse d'un canon ou d'un ob[illegible]sier, lorsqu'on fait le pointage de ces bouches à f[illegible] || 3° Terme de manufactures. Se dit, dans les fab[illegible]ques de drap, d'un défaut qui provient de la to[illegible]

— ÉTYM. *Pointer.*

POINTAL (poin-tal), *s. m.* || 1° Terme de ch[illegible]pente. Étai que l'on place sous les planchers [illegible] qu'ils sont trop faibles. || Étai de bois posé perpen[illegible]culairement. || 2° Dans un moulin, bout de la [illegible] placée au centre de la meule courante ; le poi[illegible] soutient l'anille et fait tourner la meule au mo[illegible] d'une griffe qui emboîte la tige et cramponn[illegible] nille. || 3° Pièce de bois employée verticalem[illegible] dans les manœuvres de force de l'artillerie, po[illegible] soutenir momentanément un fardeau. || Au pl[illegible] Des pointaux.

— ÉTYM. *Pointe.*

POINTE (poin-t'), *s. f.* || 1° Ce qui point, ce [illegible] pique, piqûre. || 2° Saveur piquante et a[illegible] || 3° Trait subtil, recherché, jeu de mots. || 4° [illegible] pointe de l'esprit. || 5° Bout piquant et a[illegible] || 6° Pointe, en escrime. || 7° Pointe, en sc[illegible] || 8° Pointe, en gravure. || 9° Pointe, en [illegible]rie. || 10° Pointe de diamant. || 11° Pointe à [illegible]ser, en reliure. || 12° Morceau de fer dont on se [illegible] pour commencer un trou de mine. || 13° [illegible] molle, en serrurerie. || 14° Pointe de feu, en c[illegible]rurgie. || 15° Clou long et mince. || 16° [illegible] mité des choses qui vont en diminuant. || 17° [illegible] de terre. || 18° La pointe du pied. || 19° [illegible] termes de guerre et de fortification. || 20° [illegible] en termes de marine. || 21° Divisions du t[illegible] trictrac. || 22° Pointe de pavé. || 23° Pointe [illegible] || 24° Pointe, en blason. || 25° Morceau [illegible] en pointe. || 26° Petit fichu en pointe. || 27° [illegible] fense d'un cheval qui se cabre. || 28° [illegible] fauconnerie. Faire une pointe. [illegible] sa pointe. || 29° Ce qui commence à [illegible] à paraître. || 30° En pointe. || 31° De pointe, pa[illegible] pointe.

1° Ce qui point, ce qui pique, piqûre. Les cr[illegible]tés... Ne me sont une pointe aux entra[illegible] Comme le souvenir de ta déloyauté, MA[illegible] Il est vrai qu'elle n'a pas souffert de ces [illegible] [illegible] de douleur qui percent le corps [illegible] [illegible] l'âme, et qui épuisent en un [illegible] toute la constance d'un [illegible] *Montaus.* || Fig. Je vous disais une [illegible] c'est que vous me quittâtes dans un état où [illegible]

mes pensées étant autant de pointes aiguës... SÉV. 1er oct. 1684. Mon esprit appuie présentement davantage sur chaque circonstance, et il semble que les pointes de la douleur me pénètrent plus vivement [pour la mort de Mme de Sévigné], Mme DE GRIGNAN, dans SÉV. t. X, p. 400, éd. RÉGNIER. Le mal se communique au cœur; toutes les pointes de la conscience s'émoussent; on tombe, à l'égard du salut, dans une espèce de léthargie où l'on n'est ému de rien, BOURDAL. *Essai d'Avent, Confess. Pensées*, t. III, p. 221. Les pointes de la pénitence qui percent sa chair, MASS. *Myst. Incarn.* || 2° Saveur piquante et agréable. La longue habitude de mépriser le plaisir du goût avait éteint en lui toute la pointe de la saveur, BOSS. *Panég. de S. Bernard*, 1. La petite pointe d'ail l'assaisonnait [un mets], avec une finesse de saveur et d'odeur qui aurait flatté le goût du plus friand Gascon, MARMONTEL, *Mém.* VI. || Fig. Si M. son père n'avait point pour lui une grande passion, il en pourrait sentir une petite pointe de jalousie, BALZ. liv. VII, lett. 3. ...Le peu souvent que ce bonheur arrive, Piquant notre appétit, rend sa pointe plus vive, CORN. *Veuve*, I, 4, 1re édit. La pointe du plaisir s'émousse par la souffrance, BOSS. *Abrégé d'un serm. pour le 3e dim. de Pâques*, III. La maréchale de Rochefort se fit prier, avec cette pointe de gloire qui lui prenait quelquefois, ST-SIM. 3, 64. J'y sens une petite pointe de dépit qui a son mérite : c'est la jalousie qui me loue, MARIV. *l'Heur. stratag.* II, 3. Cette innocente raillerie Dans ces repas dignes des dieux Jette une pointe d'ambroisie, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 1. Je doute fort qu'on joue cette pièce [Sophonisbe]; les Pélopides de M. Durand seraient plus faits pour la nation; il y a là une petite pointe d'adultère qui ne réussirait pas mal, ID. *Lett. Thibouville*, 9 janv. 1771. La vanité même y mêlait sa pointe, J. J. ROUSS. *Conf.* II. || Une pointe de raillerie, d'ironie, un mot moqueur, un trait ironique. || Une pointe de vin, un coup de vin qui a mis en gaieté. Celui [l'état] où vous me représentez Mlle d'Arerac est trop charmant; c'est une petite pointe de vin qui réveille et réjouit toute une âme, SÉV. 1 nov. 1684. || Être en pointe de vin, avoir un peu de vin dans la tête, être un peu échauffé par le vin. Ils étaient déjà en pointe de vin et bien près d'être ivres, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. V, p. 360, dans POUGENS. J'y allai l'autre jour, un peu chaud de vin, j'étais en pointe, j'agaçais les jolis masques, LE SAGE, *Turcar.* IV, 2. Ces bagatelles ne sont bonnes qu'aux yeux de ceux qui les ont faites : elles sont comme des chansons de table, qu'il ne faut chanter qu'en pointe de vin, VOLT. *Lett. Villette*, 1er sept. 1765. || 3° Trait subtil, recherché, jeu de mots. Il se hasarde même à faire des romans, Des chansons pour Gautier, des pointes pour Guillaume, CORN. *Illusion*, I, 3. Le style n'est pas plus élevé ici que dans Mélite; mais il est plus net et plus dégagé des pointes dont l'autre est semée, qui ne sont, à en bien parler, que de fausses lumières dont le brillant marque bien quelque vivacité d'esprit, mais sans aucune solidité de raisonnement, ID. *la Veuve, Exam.* Il est mêlé de pointes, comme dans cette première; mais ce n'était pas alors un si grand vice dans le choix des pensées, que la scène en dût être entièrement purgée, ID. *Clitandre, Exam.* Elle était tout habillée sur un lit, environnée de quatre ou cinq des plus doucereux, étourdie de quantité d'équivoques, qu'on appelle pointes dans les provinces, et souriant bien souvent à des choses qui ne lui plaisaient guère, SCARR. *Rom. com.* I, 8. Qu'il [Maynard] s'était adonné à un genre d'écrire auquel il n'était pas propre, voulant faire l'épigramme, et qu'il n'y réussirait pas parce qu'il n'avait pas assez de pointe, PELLISSON, *Hist. de l'Acad.* IV, *Maynard*. Jadis de nos auteurs les pointes ignorées Furent de l'Italie en nos vers attirées, BOIL. *Art p.* II. Laisse-les, dans leur manie, Préférer insolemment L'exactitude au génie Et la pointe au sentiment, CHAUL. *À Volt.* L'amour des subtilités et l'affectation des pointes dans le discours avaient pris, dès le temps de Tibère et de Caligula, la place du bon goût qui régnait sous Auguste, ROLLIN, *Hist. anc.* XXV, I, II, 3. Zozime dit que [lors du siége de Rome par Alaric] l'on fondit quelques-uns de ces dieux qui étaient d'or ou d'argent, et que de ce nombre fut la Vertu ou la Force, après quoi aussi elle abandonna entièrement les Romains; Zozime ne doutait pas que cette belle pointe ne renfermât la véritable cause de la prise de Rome, FONTEN. *Oracles*, II, 4. Il règne ici une secte de faiseurs de pointes dont M. le chevalier de Chastellux est un des premiers apôtres; elles sont si mauvaises, que c'est presque un des caractères d'un bon esprit que de ne pas les entendre, DIDEROT, *Salon de 1767, Œuv.* t. XIV, p. 42, dans POUGENS. || Pointe d'épigramme, la pensée piquante qui doit terminer une épigramme. Et n'allez pas toujours d'une pointe frivole Aiguiser par la queue une épigramme folle, BOIL. *Art p.* II. || 4° La pointe de l'esprit, ce qu'il y a de plus pénétrant, de plus vif dans l'esprit. Le chaud élément Qui donne cette pointe au chaud entendement, RÉGNIER, *Sat.* V. || 5° Bout piquant et aigu. Avec quelle insolence ils ont de toutes parts Fait briller à nos yeux la pointe de leurs dards! RAC. *Iphig.* V, 4. L'aventure de Régulus, enfermé par les Carthaginois dans un tonneau garni de pointes de fer, mérite-t-elle qu'on la croie? VOLT. *Dict. phil. Histoire.* || Fig. La justice et la vérité sont deux pointes si subtiles, que nos instruments sont trop émoussés pour y toucher exactement, PASC. *Pens.* III, 3, éd. HAVET. || Pouvoir des pointes, propriété qu'ont les pointes de soutirer l'électricité des corps électrisés, et par conséquent d'en faire disparaître les signes. || À la pointe de l'épée, les armes à la main. Les Athéniens ne pouvaient plus avoir de vivres qu'à la pointe de l'épée, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. III, p. 684, dans POUGENS. || À la pointe de l'épée, en duel. À ce compte... les discours d'un menteur deviennent des vérités, sitôt qu'ils sont soutenus à la pointe de l'épée, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 57. || On dit dans le même sens : à la pointe des armes. Commandez que son bras, nourri dans les alarmes, Répare cette injure à la pointe des armes, CORN. *Cid*, II, 7. || Fig. À la pointe de l'épée, de vive force, avec de grandes difficultés. Point de franche lippée! Tout à la pointe de l'épée! LA FONT. *Fabl.* I, 5. Point d'argent qu'à la pointe de l'épée, SÉV. 2 août 1689. On ne réussit dans ce monde qu'à la pointe de l'épée, VOLT. *Lett. la Harpe*, 19 oct. 1766. || Par extension, à la pointe de l'éloquence, de l'argent etc. par le moyen de l'éloquence, de l'argent, etc. Résolvez-vous, ma belle, de me voir soutenir toute ma vie, à la pointe de mon éloquence, que je vous aime plus encore que vous ne m'aimez, LA FAY. *Lettr. Œuvr.* t. III, p. 218. Chez Mme Dupin même où j'étais de la maison, et où je rendais mille services aux domestiques, je n'ai jamais reçu les leurs qu'à la pointe de mon argent, J. J. ROUSS. *Conf.* X. Il ne faut poursuivre le phénomène à la pointe de l'esprit, que quand il échappe à la portée du sens, DIDEROT, *Opin. des anc. philos. (secte éléatique).* || Fig. Sur la pointe d'une aiguille, voy. AIGUILLE. || 6° Terme d'escrime. Couper la pointe, faire un mouvement prompt et léger, par lequel, sans déranger la pointe de son fer de la ligne du corps, on la passe pardessus le fer de son adversaire. || Parer de la pointe, écarter la pointe de la ligne du corps, en faisant une parade. || Un coup de pointe, un coup porté avec la pointe du sabre. || 7° Terme de sculpteur. Outil de fer qui sert à ébaucher l'ouvrage, après que le bloc de pierre ou de marbre a été dégrossi; ce qui s'appelle approcher à la pointe. || Double pointe, ciseau fendu par le bout. Lorsque le marbre est dégrossi, ...on avance l'ouvrage avec une pointe, et l'on se sert quelquefois, dans ce travail, de la double pointe, qu'on nomme autrement dent de chien, *Dict. des arts et m. Sculpteur.* || 8° Terme de graveur. Pointe sèche, pointe dont on se sert pour former, sur le cuivre nu, des traits fins et délicats. Si l'on forme, avec une pointe aiguë, des traits ou des hachures, sans recourir à l'eau-forte, ni au burin, cela s'appelle graver à la pointe sèche, DIDEROT, *Salon de 1765, Œuv.* t. XIII, p. 358, dans POUGENS. La pointe sèche ouvre le cuivre, sans en rien détacher, ib. || Les graveurs à l'eau-forte ont aussi leur pointe, qui est une pointe d'aiguille emmanchée, pour dessiner sur le vernis. || Manière d'opérer avec la pointe. Cette gravure est touchée d'une pointe fort spirituelle. || Tige de cuivre à l'extrémité de laquelle est monté un diamant qui sert aux graveurs en pierres fines à creuser les parties des pierres qu'ils veulent graver. On a trouvé plus facile et plus sûr de faire servir la malice humaine à corriger les autres vices de l'humanité, à peu près comme on emploie les pointes du diamant à polir le diamant même : c'est là l'objet ou la fin de la comédie, MARMONTEL, *Œuv.* t. VI, p. 139, dans POUGENS. || 9° Terme d'imprimerie. Espèce d'alêne, avec laquelle on enlève les lettres en corrigeant les épreuves. || 10° Pointe de diamant, ou, simplement, diamant, diamant taillé en pointe qui sert à couper le verre. Avançant un pied, puis un autre, et prenant bien garde à les poser par mesure, comme si elle eût marché sur des pointes de diamants, LA FONT. *Psyché*, I, 83. || Pointes naïves, nom que les lapidaires donnent aux diamants bruts, d'une forme extraordinaire, qui viennent particulièrement de la mine de Sumbulpour, au Bengale. || 11° Terme de relieur. Pointe à rabaisser, outil en acier, long de 24 à 30 pouces, ayant la forme d'un couteau à rogner, et qu'on fait glisser le long d'une règle en fer pour rabaisser les cartons d'un livre; c'est ce ce qu'on appelle pointer. || 12° Morceau de fer dont on se sert pour commencer un trou de mine. || 13° Terme de serrurier. Pointe molle, le bout d'un loquet, d'un piton, dont les extrémités des branches sont en pointe et amincies de manière à être recourbées et rivées. || 14° Terme de chirurgie. Pointe de feu, petite eschare que l'on produit à l'aide d'un cautère pointu. || Terme de vétérinaire. Pointe de feu, morceau de fer long, terminé en pointe, que l'on fait rougir pour percer la peau d'un cheval en certains cas. || 15° Clou long et mince, avec ou sans tête, différant du clou proprement dit en ce que la tige en est ronde et de grosseur uniforme. Ce morceau de bois est décollé, il faut y mettre quelques pointes. On se sert de pointes pour clouer un tapis. De la fonte au fer fin, de la pointe de Paris à la plaque tournante des chemins de fer, on y élabore, on y fabrique tout, STEPH. LIÉGEARD, *au Corps législatif, Moniteur univ.* 13 mai 1868, p. 650, 1re col. || 16° Bout, extrémité des choses qui vont en diminuant. Une des pointes de la montagne de Tarare vous empêcha de me voir, VOIT. *Lett.* IX. Je suis monté avec la multitude de mes chariots sur le haut des montagnes, sur le mont Liban, j'ai coupé ses grands cèdres et ses beaux sapins, je suis monté jusqu'à la pointe de son sommet, SACI, *Bible, Isaïe*, XXXVII, 24. Déjà de ses vaisseaux la pointe était tournée, Et la voile flottait aux vents abandonnée, RAC. *Phèdre*, III, 1. Des fleuves pleins de neiges tombent, comme des torrents, des pointes de rochers qui environnent sa tête [d'un mont], FÉN. *Tél.* III. Le premier [l'homme de cœur] n'est guère plus vain d'avoir paru à la tranchée.... que celui-ci [le couvreur] d'avoir monté sur de hauts combles ou sur la pointe d'un clocher, LA BRUY. II. On n'est ni ignorant, ni sot, moins encore méchant, pour ne voir jamais que la pointe de son clocher, DIDEROT, *Sur les caract.* || 17° Pointe de terre, ou, simplement, pointe, espace de terre ou de rochers qui s'avance plus ou moins dans la mer. Les Portugais, naviguant sur l'océan Atlantique, découvrirent la pointe la plus méridionale de l'Afrique, MONTESQ. *Esp.* XXI, 21. On doit remarquer, au sujet de ces pointes formées par les continents, qu'elles sont toutes posées de la même façon : elles regardent toutes le midi, BUFF. *Hist. nat. Preuv. théor. terre, Œuv.* t. II, p. 148. La Californie est proprement une longue pointe de terre qui sort des côtes septentrionales de l'Amérique, et s'avance entre l'est et le sud jusqu'à la zone torride, RAYNAL, *Hist. phil.* VI, 23. Bientôt nous reconnûmes la pointe de Van-Diémen et le banc des brisants qui est au large de cette pointe, LA PÉROUSE, *Voy.* t. III, p. 252, dans POUGENS. || Pointe, l'espace de terrain compris entre deux cours d'eau à leur confluent. || 18° La pointe du pied, l'extrémité du pied opposée au talon. || Sur la pointe du pied ou des pieds, se dit d'une personne qui, debout, fait porter son corps sur les orteils. Il se mit à marcher doucement, je le suivis sur la pointe du pied, J. J. ROUSS. *Hél.* V, 6. Il s'en était allé là-dessus légèrement et sur la pointe du pied, ne se doutant pas qu'il avait offensé lord Nelvil, STAËL, *Corinne*, VIII, 1. || Terme de danse. Avoir des pointes, se dit d'un danseur qui sait s'élever sur la pointe des pieds, et faire des pas sans porter le talon à terre. || Fig. et populairement. Marcher sur ses pointes, être fier. || 19° Terme de marine. La pointe de l'aile droite, de l'aile gauche, l'extrémité de ces ailes. || En fortification, la pointe d'un bastion, l'angle du bastion le plus avancé du côté de la campagne. Au lieu d'ouvrir la pointe et y faire un logement en diligence, il a voulu profiter d'une traverse que les ennemis avaient laissée vers la gorge de l'ouvrage, PELLISSON, *Lett. hist.* t. III, p. 241, dans POUGENS. || 20° Terme de marine. Se dit quelquefois pour cap du navire. || Pointe de bordage ou de doublage, morceau de bordage ou de toile qui s'applique pour remplir un vide. || Avirons à pointe, avirons montés de manière qu'il n'y ait qu'un aviron et qu'un rameur sur chaque banc de l'embarcation. || Une des divisions du compas de mer ou boussole. Il y a trente-deux pointes qui marquent les vents. Un rumb de vent vaut quatre pointes. || 21° Se dit des divisions du tablier du trictrac sur lesquelles on case ou range les dames. On dit plu-

les Galères. || 22° Pointe de pavé, jonction des deux revers d'une chaussée, en forme de fourche. || 23° Terme de sellerie. Pointe de l'arçon, les parties qui forment le bas de l'arçon d'une selle. || 24° Terme de blason. Partie basse de l'écu. || Pointe se dit des espèces de dents que l'on fait au bout des branches d'une croix. Croix à huit pointes, à seize pointes, croix qui a deux pointes, quatre pointes à chaque branche. || 25° Morceau d'étoffe taillée en pointe, qui sert à donner plus d'ampleur à un vêtement. M. le duc d'Enghien, vêtu en pointe avec le bonnet carré, et le duc de la Trémoille se rendirent dans la grande cour des Tuileries, ST-SIM. 220, 222. || *S. f. pl.* Laizes de toile taillées pour être placées dans les côtés d'une voile. || 26° Petit fichu en pointe, dont les femmes se couvrent le cou. Une pointe de soie, de mérinos, de velours. || On dit d'un terrain qu'il est en pointe de fichu lorsqu'il a la forme d'un fichu en pointe. || 27° Terme de manége. Défense d'un cheval qui se cabre. || Un cheval fait pointe, lorsque, au lieu de suivre de rond, en maniant sur les voltes, il sort un peu du terrain et fait une sorte d'angle à côté de son cercle. || Il se dit aussi du cheval qui résiste à son cavalier, s'élève et se plante sur les deux pieds de derrière. || 28° Terme de fauconnerie. Vol d'un oiseau qui s'élève vers le ciel. || On dit qu'un oiseau fait pointe quand il s'élève ou descend d'un vol rapide. || Terme de chasse. On dit qu'un animal fait une pointe lorsqu'il perce très-loin devant lui sans se détourner. || Fig. et familièrement. Faire une pointe, quitter le chemin qu'on suivait, et aller faire une course qu'on n'avait pas projetée. || En un autre sens, faire des pointes, chercher quelque chose. Monsieur ne laissait pas de faire au roi par-ci par-là des pointes; mais cela ne durait pas, ST-SIM. 93, 232. || Terme de guerre. Faire une pointe, s'éloigner de sa ligne d'opération. || Suivre sa pointe, aller de l'avant dans ses opérations. M. de Noailles suivit sa pointe, et prit Girone en six jours de tranchée ouverte, ST-SIM. 23, 12. || Fig. et familièrement. Poursuivre, suivre, pousser sa pointe, poursuivre une résolution, une idée avec vigueur ou obstination. Nonobstant les avis, je veux suivre ma pointe, SCARR. *D. Japhet d'Arm.* II, 4. Point d'affaire, il poursuit sa pointe jusqu'au bout, MOL. *l'Ét.* III, 5. Vous faites bien de pousser votre pointe, cela est naturel, ID. *Comtesse*, 21. Quel diable d'étourdi qui suit toujours sa pointe! ID. *Fourber.* III, 11. Affligé d'un si grand mal [la discorde dans le protestantisme], il [Mélanchthon] suit sa pointe.... il fit sa souscription [à l'assemblée de Smalkade], en réservant l'autorité du pape, BOSS. *Var.* V, 27. L'orgueilleux plaisir de supplanter un rival aimé m'excite à pousser ma pointe, LE SAGE, *Gil Blas*, IX, 6. || 29° Ce qui commence à poindre, à paraître. Le siége de Mons fut formé par le roi en personne, à la première pointe du printemps, ST-SIM. I, 21. || La pointe du jour, les premiers rayons du jour. Enfin, à la petite pointe du jour, je me suis levée, SÉV. 166. || Pointe du jusant, se dit pour commencement du jusant. Il [Villette-Mursay] donna ordre à ses quinze vaisseaux de couper [leurs câbles], tous en même temps à la pointe du jusant, *Relat. du combat de la Hogue*, dans JAL. || 30° En pointe, *loc. adv.* En forme de pointe. Le tribunal des mathématiques de la Chine, avec toutes ses révérences et sa barbe en pointe, est un misérable collége d'ignorants qui prédisent la pluie et le beau temps, VOLT. *Lett. pr. roy. de Prusse*, juin 1738. || Terme de maçon. En pointe de diamant, se dit d'une pierre terminée par une pyramide quadrangulaire aplatie. || Terme de marine. Un navire est brassé en pointe, lorsque les vergues sont orientées comme pour l'allure du plus près. || 31° De pointe, par la pointe, par le bout pointu. D'autant que les parties des pals entrent de pointe et sans se plier, DESC. *l'Homme*.

— HIST. XII° s. Molt [il] resemble bien chevalier; Des rens s'en ist trestot premier; Vers ceus de l'ost fait une pointe, Premeraine en veut [veut] avoir la pointe, *Gregoire le grand*, p. 80. En la pointe del jur fist la messe chanter, *Th. le mart.* 163. || XIII° s. Petit dura cil estors [combat]; quar Grieu tornerent le dos et furent desconfis à cele premiere pointe, VILLEH. LXV. Aporche [qu'apporte] chascune coutiel à pointe, *Lai d'Ignaur.* || XV° s. [Le chastel d'Aiguillon] estoit bien seant et en bonne marche, en la pointe de deux grosses rivieres portans navire [le Lot et la Garonne], FROISS. I, I, 233. Ces paroles douces et traitables amollirent grandement la pointe de l'ire que l'empereur avoit, ID. II, III, 93. Il se lance au chevalier par dessoubs la poincte de son escu, et l'ahert [saisit] par les costez, et le restraint si qu'il luy fist l'eschine ployer, *Perforest*, t. I, f° 140. Aler baguenaulder à la cour, et regarder qui a les plus belles pointes [de souliers], *le Jouvencel*, f° 16, dans LACURNE. || XVI° s. Telle est la nature et complexion des Françoys que ils ne valent qu'à la premiere poincte, RAB. *Garg.* I, 48. Comme un traict d'une poincte très delicate, MONT. I, 171. La fortune envoye souvent cul sur poincte toutes nos deffenses et levées, ID. I, 314. Façon de parler bouillonnée de poinctes ingenieuses, mais fantasques, ID. I, 383. C'est ce qui donne poincte à la sauise, ID. III, 2. Marius le feit malicieusement pour l'esperance qu'il avoit de rompre les ennemis avec les deux poinctes [ailes] de la bataille, AMYOT, *Marius*, 43. Ses ennemis, s'estans cachez à l'abry de quelques poinctes de terre, le guettoient pour le surprendre au passage, ID. *Lucul.* 6. Sertorius, se sentant le plus fort, suivit sa premiere poincte, tant qu'il penetra jusques à Metellus mesme, ID. *Sertor.* 29. Si le sieur de la Magdelaine a envie de fournir sa poincte, il y a un beau sable entre ce lieu et Nerac, D'AUB. *Vie*, XLVII. Les autres cherchent le langage concis, tout hérissé de poinctes, ID. *Hist. préf.* 3. Corbuson, qui eut la pointe [qui marcha le premier à l'assaut], perdit 120 hommes, ID. *ib.* I, 219. En cet endroit mesme fut basti un fort de six petites poinctes, ID. *ib.* III, 374. Le jour commençoit à faillir, telles longueurs procedant des difficultez que faisoient les capitaines estrangers d'aller à l'assaut, encore qu'ils eussent obtenu la pointe [la tête de l'attaque], au grand deplaisir des François, VILLEROY, *Mém.* t. II, p. 140, dans LACURNE.

— ÉTYM. Féminin du participe *point*, de *poindre*; provenç. *poncha, punta*; cat. *punxa*; esp. et ital. *punta*; port. *ponta*.

POINTÉ, ÉE (poin-té, tée), *part. passé* de pointer. || 1° Terme de blason. Se dit des fleurs dont les folioles et les épines sont d'un autre émail que la fleur et ses boutons. || 2° Terme de musique. Note pointée, note suivie d'un point qui en augmente la valeur de moitié. Une noire pointée vaut trois croches. || Note pointée, se dit aussi d'une note qui a un point dessus, et que l'on détache dans l'exécution instrumentale ou vocale. || 3° *S. m.* Le pointé, action de pointer, de diriger un instrument d'optique sur un objet. Des procédés de pointé. Les pointés individuels. D'abord se présente l'erreur du pointé [des instruments trigonométriques], BLERZY, *Rev. des Deux-Mondes*, 1864, p. 631.

† **POINTEAU** (poin-tô), *s. m.* || 1° Poinçon d'acier dont se servent les horlogers. || 2° Pointeau à contremarque, outil d'acier à l'usage des couteliers. || 3° Terme de serrurier. Outil pour amorcer l'endroit où l'on veut placer la pointe d'un foret. || Poinçon qui sert à percer les fers minces.

— ÉTYM. *Pointe.*

POINTEMENT (poin-te-man), *s. m.* || 1° Synonyme moins usité de pointage. On devrait chercher à procurer à ces embarcations la stabilité nécessaire pour obtenir la justesse et la célérité du pointement, ANDRÉOSSY, *Instit. Mém. acad. des sc.* t. VII, p. 195. || 2° Terme de minéralogie. Réunion de trois pointes au moins, qui remplacent une partie de la face dominante d'un cristal, et qui s'observent toujours à l'extrémité de l'axe ou d'un des axes de cette forme. || 3° Action de pointer, apparition à la surface. Une des masses principales des terrains de transition repose sur les pointements granitiques de notre frontière pyrénéenne, BLAVIER, *Presse scientif.* 1864, t. I, p. 114.

— ÉTYM. *Pointer* 1.

1. **POINTER** (poin-té), *v. a.* || 1° Porter un coup avec la pointe d'une épée, d'un sabre. Pendant qu'il haussait le bras, son ennemi le pointa. || 2° Terme de boucherie. Égorger un bœuf. || 3° Faire des points avec le pinceau, le burin, la plume. Pointer les articles d'un compte à mesure qu'on les vérifie. || Absolument. Les miniatures se font ordinairement en pointant. || 4° Marquer sur une liste, au moyen d'un point ou d'une piqûre d'épingle, les personnes présentes ou absentes. Vous n'êtes pas venu à l'heure, on vous a pointé. || 5° Terme de musique. Augmenter de moitié la valeur d'une note, en faisant suivre cette note d'un point. || Détacher la note, dans l'exécution instrumentale ou vocale. || Pointer un rôle, esquiver, en le chantant, les notes trop élevées ou trop graves qu'il renferme, et, par conséquent, en modifier le texte. Les morceaux d'ensemble que l'on ne peut supprimer sont pointés au besoin.... Rubini pointait son rôle entier dans Norma, CASTIL-BLAZE, *l'Acad. imp. de mus.* t. II, p. 292. Je pointai les passages trop graves des ensembles [il s'agit du rôle de D. Juan, trop bas pour Ad. Nourrit], ID. *Molière musicien*, t. I, p. 333. || 6° Terme d'imprimerie. Placer sur le tympan les feuilles qui sont en retiration, de manière que les pointures entrent exactement dans les trous qu'elles y ont faits lorsqu'on tirait le premier côté. || 7° Former la pointe des aiguilles. || 8° Faire quelques points d'aiguille à une pièce d'étoffe pour conserver les plis. || Terme de marine. Joindre deux laizes d'une voile par un simple point d'arrêt, en la réparant. || 9° Terme de relieur. User de la pointe à rabaisser. || 10° Terme de charpente. Rapporter sur un panneau, avec le compas et la fausse équerre, les dimensions qu'on relève sur une épure. || 11° Terme de marine. Pointer la carte, porter sur la carte le point que l'on a fait à midi, c'est-à-dire marquer sur la carte marine le point de la mer où l'on est, d'après l'estime et le calcul que l'on a pu faire. || 12° Diriger vers un point en mirant. Pointer une lunette. || Fig. Il savait de quel côté ou plutôt de combien de côtés différents il fallait porter sa vue et pointer, pour ainsi dire, sa lunette, FONTEN. *Dodart.* || Pointer une bouche à feu, donner à son axe une direction et une inclinaison convenables pour que le projectile atteigne un but déterminé. Le duc de Péquigny, appelé depuis le duc de Chaulnes, va faire pointer ces quatre pièces [à la bataille de Fontenoy]; on les place vis-à-vis de la colonne anglaise, VOLT. *Louis XV*, 15. Après avoir lui-même [Pierre le Grand] pointé l'artillerie devant Strasbourg, ID. *Russ.* II, 4. || Absolument. Terme de marine. On pointe à démâter, on pointe à couler bas, on pointe à donner dans le bois, c'est-à-dire on dirige le canon de manière à briser les mâts, à faire couler, à frapper dans le bois. || 13° *V. n.* S'élever vers le ciel. Les oiseaux furent vus pointer jusqu'en la région des nues, SCAR. *Virg.* VI. Elles [les bécassines] partent de loin, d'un vol très-preste, et, après trois crochets, elles filent deux ou trois cents pas, ou pointent en s'élevant à perte de vue, BUFF. *Ois.* t. IV, p. 255. || Se cabrer, en tendant les extrémités antérieures en avant, et en s'appuyant sur les extrémités postérieures. Un cheval qui pointe en place. || 14° En parlant des herbes, des bourgeons, etc. commencer à pousser. Les bourgeons pointent de toute part. || Fig. Une femme, de mes fort de mes amies, commençait à pointer par elle-même à la cour, ST-SIM. 75, 223. Harcourt courtisa Mme de Maintenon dès qu'il put pointer, et la cultiva toujours sur le pied d'en tout attendre, ID. 82, 62. || 15° *V. réfl.* Se pointer, se diriger vers. Il avait si bien acquis la pénible habitude de l'attention, que, quand on lui proposait quelque chose de difficile, on voyait dans l'instant son esprit se pointer vers l'objet et le pénétrer, FONTEN. *Malebranche.*

— HIST. XV° s. Quand Nicolas Cliffort se vit arrivé et pointé si avant, si fut tout honteux, FROISS. II, II, 84. Si prenez ce conseil bref, et pointez bien la chose avant pour lui donner cremeur [crainte] et à ses marmousets aussi, ID. II, III, 72. || XVI° s. Il ne eschappa [à la Saint-Barthélemy] pour avoir fait pointer deux coulevrines à la porte de l'arcenal, D'AUB. *Hist.* II, 20.

— ÉTYM. *Point* 1; provenç. *ponchar*; cat. *punxar*; esp. *punzar*; ital. *puntare*. L'ancienne langue avait *pointeer* ou *pointoyer*, répondant, quant à la forme, à l'ital. *punteggiare*.

† 2. **POINTER** (poin-tèr), *s. m.* Terme de chasse. Espèce de chien anglais.

— ÉTYM. Angl. *pointer*, chien d'arrêt, de *to point*, indiquer, montrer, qui est le français *pointer*.

† **POINTERELLE** (poin-te-rè-l'), *s. f.* Nom vulgaire des insectes qui détruisent les bourgeons.

† **POINTEROLLE** (poin-te-ro-l'), *s. f.* Petit marteau pointu d'un côté et plat de l'autre, dont on se sert dans les mines.

POINTEUR (poin-teur), *s. m.* || 1° Chanoine pointeur, celui qui note les chanoines présents à l'office. || 2° Ouvrier qui empointe une pièce d'étoffe. || 3° Ouvrier typographe qui pointe la feuille sur le tympan. || Celui qui enlève un morceau d'une planche clichée pour y faire une correction. || 4° En artillerie, celui des servants d'une bouche à feu qui est spécialement chargé de la pointer. || Pointeur-servant, celui des servants d'une bouche à feu qui doit aider le pointeur, en se conformant à ses indications. Le prince d'Orange vint aux batteries en colère [elles n'ébranlaient pas la maison du roi], accusant la justesse de ses pointeurs, SAINT-SIMON, 13, 166.

— HIST. XVI° s. Martigues estant couché sur le

flasque d'un canon pour conteroller le pointeur.... D'AUB. *Hist.* I, 313. Celuy qui menacera ou injuriera de paroles les homes de fief, les eschevins, les impositeurs ou pointeurs à cause de leurs offices, *Nouv. coust. gén.* t. I, p. 986.

— ÉTYM. *Pointer* 1.

† **POINTICELLE** (poin-ti-sè-l'), *s. f.* Terme de fabrique de soie. Petite broche qui traverse l'espolin de la navette.

† **POINTIL** (poin-til), *s. m.* Terme de verrerie. Verge de fer pour pointiller les glaces, à l'un des bouts de laquelle il y a une traverse formant, avec la verge, une espèce de T.

POINTILLAGE (poin-ti-lla-j', *ll* mouillées, et non pas poin-ti-ya-j'), *s. m.* || 1° Action de pointiller. || 2° Petits points dans un ouvrage en miniature. || 3° Pointillage, ou pointillage blanc, coquille univalve (la *cyprée érodée*).

— ÉTYM. *Pointiller.*

† **POINTILLE** (poin-ti-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Contestation, dispute sur un sujet fort léger. Il y a autant de faiblesse que d'imprudence à sacrifier les grands et solides intérêts à des pointilles de gloire, RETZ, IV, 180. A l'égard de la signature que vous voulez donner à vos commis par la raison que vous ne pouvez signer avec un commissaire particulier, je ne suis pas de votre avis, parce que ces pointilles d'honneur ne me semblent pas convenir au bien du service, *Corresp. de Colbert*, III, 207. C'est une pointille indigne de théologiens de contester la réserve de la communion pour les malades, puisqu'on demeure d'accord de celle qu'on en faisait durant la santé, BOSS. *Déf. de la trad. sur la communion*, II, 15. Les vétilles, les pointilles de toute espèce d'exactitude et de précision faisaient moins aimer Maupertuis, ST-SIM. 4, 23.

— REM. Mot que l'Académie a rayé, à tort, de son dictionnaire et dont on peut très-bien user. Il a été employé par de bons auteurs et on l'entend encore dans la conversation.

— HIST. XVI° s. Et leur respondit si pertinemment sur tous leurs doubtes, pointilles et interrogatoires.... CARLOIX, VIII, 34. Il fault, à la mode d'une information judiciaire, confronter les tesmoings et recevoir les objets sur la preuve des poinctilles de chasque accident, MONT. I, 112.

— ÉTYM. Ital. *puntiglio*, diminutif de *punto*, point (voy. POINT 1).

POINTILLÉ, ÉE (poin-ti-llé, llée, *ll* mouillées), *part. passé* de pointiller. || 1° Marqué de petits points. Presque tout son plumage est blanc, pointillé de noir, surtout à la poitrine, BUFF. *Ois.* t. XVII, p. 412. De Nootka à Monterey, j'ai reconnu seulement les points que le capitaine Cook n'avait pas été à portée de relever, et qui étaient restés pointillés sur la carte, LA PÉROUSE, *Voy.* t. IV, p. 169, dans POUGENS. || 2° Terme d'anatomie pathologique. Se dit de la rougeur phlegmasique ou hémorrhagique produite par une accumulation de petits points rouges serrés les uns contre les autres. || *S. m.* Le pointillé, état d'un tissu ainsi marqué. Il y a du pointillé dans le cerveau. || 3° *S. m.* Manière de dessiner, de graver à petits points. Des pièces ciselées, et couvertes de mat ou de pointillé dans toute leur superficie, *Manuel de la garantie*, 1823, p. 132. Genre de gravures faites au pointillé. || 4° *S. m.* Poisson du genre saumon.

POINTILLER (poin-ti-llé, *ll* mouillées, et non poin-ti-yé), *v. a.* || 1° Marquer avec des points. C'était la figure de ces bâtiments [vaisseaux d'une figure particulière] que l'on pointillait sur le visage des prisonniers samiens, P. L. COUR. *Lett.* II, 358. || 2° Terme de verrerie. Pointiller la glace, enfoncer le pointil, du côté de la traverse, dans un des pots à cueillir, et, avec le verre liquide qu'on en rapporte, l'attacher par les deux bouts de cette traverse à l'extrémité de la glace qui a été coupée, *Dict. des arts et mét. Glacerie.* || 3° Fig. Piquer par paroles. C'est aujourd'hui l'acte [la thèse] du pauvre abbé [de Grignan].... on s'en va disputer contre lui, le tourmenter, le pointiller; il faut qu'il réponde à tout, SÉV. 30 mars 1672. || 4° *V. n.* Faire des points avec le burin, le crayon, le pinceau. Ce graveur ne travaille presque qu'en pointillant. || 5° Fig. Disputer, contrarier pour des riens. Je ne sais pourquoi aussi, parlant des ministres huguenots, il s'est amusé à pointiller sur leur nom, BALZ. liv. VIII, lett. 41. Pour consumer sa vie à pointiller sans cesse Sur le genre et l'espèce Qui ne servent à rien, CORN. *Imitation*, I, 3. On s'appliquait à réformer le texte des anciens auteurs par des interprétations recherchées, à pointiller sur une équivoque, *Analyse de Bayle*, t. 1, p. 121. || 6° Se pointiller, *v. réfl.* Se quereller sur des riens. Ils ne font que se pointiller.

— HIST. XVI° s. Pour rompre le chemin à toutes subtilités dont vous scavez pointiller une parole, CARL. I, 29. Il appointa plus de dix querelles qui estoient assez castilleuses; mais il les sçavoit si bien debrouiller et poinctiller, par une longue routine, que.... ID. III, 8.

— ÉTYM. *Pointille.*

POINTILLERIE (poin-ti-lle-rie, *ll* mouillées, et non poin-ti-ye-rie), *s. f.* Picoterie, contestation sur des bagatelles. Se brouiller ensemble pour des pointilleries d'honneur et pour des intérêts de peu d'importance, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. IV, p. 305, dans POUGENS. Tandis qu'ils furent directeurs des finances [Armenonville et Desmarets], je fus arbitre de leurs pointilleries, ST-SIM. 191, 84.

— ÉTYM. *Pointiller.*

POINTILLEUX, EUSE (poin-ti-lleû, lleû-z, *ll* mouillées, et non poin-ti-yeû), *adj.* || 1° Qui aime à pointiller, à contester. Et le mien et le tien, deux frères pointilleux, BOIL. *Sat.* XI. Le théâtre, fertile en censeurs pointilleux, Chez nous, pour se produire, est un champ périlleux, ID. *Art p.* III. Les cœurs bien occupés ne sont guère pointilleux; et les tracasseries des amants sur des riens ont presque toujours un fondement beaucoup plus réel qu'il ne semble, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 35. Ces questions frivoles, singulières et sophistiques, qui ne font qu'altérer dans les enfants la bonne foi du sens intime, rendre l'esprit pointilleux et faux.... MARMONTEL, *Œuvr.* t. X, p. 74. || Il se dit aussi des choses. Sur un fragile amas d'arguments pointilleux Bâtit du faux savoir le trophée orgueilleux, DELILLE, *Trois règnes*, I. || 2° Qui est susceptible, exigeant. Il me déplaît seulement qu'avec toute cette tendresse que vous me témoignez, il y a quelque occasion pour laquelle vous voudriez que je fusse pendu.... je crois que, sans être trop pointilleux, je le pourrais trouver mauvais, VOIT. *Lett.* 46. Je trouve comme vous qu'il faut être bien pointilleux pour être blessé d'un petit morceau de bois sur un banc, qui fait la différence des places, SÉV. 26 oct. 1689. Ces hommes pointilleux, délicats et jaloux sur ce qui regarde le commandement, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. III, p. 249, dans POUGENS. Susceptible et pointilleux comme toutes les personnes qui manquent d'éducation, GENLIS, *Veill. du chât.* t. I, p. 292, dans POUGENS.

—HIST. XVI° s. Un faux rapport ou une fausse opinion fera appeler au combat, tant on est chatouilleux et pointilleux en la conversation ordinaire, LANOUE, 247.

— ÉTYM. *Pointille*; ital. *puntiglioso.*

†**POINTROLLE** (poin-tro-l'), *s. f.* Voy. POINTEROLLE.

POINTU, UE (poin-tu, tue), *adj.* || 1° Qui a une pointe aiguë; qui se termine en pointe. Un bâton pointu par le bout. || Chapeau pointu, chapeau haut de forme, qui va en diminuant. || Menton pointu, nez pointu, menton, nez qui est en pointe. La dame au nez pointu [la belette] répondit que la terre Était au premier occupant, LA FONT. *Fabl.* VII, 16. || 2° Fig. Qui pique comme fait une pointe. Je ne sais si vous soutiendrez la froideur de cet air glacé et pointu [la bise], qui perce les plus robustes, SÉV. 26 mars 1680. || 3° Fig. Qui aime à subtiliser, à chercher des difficultés. Pour discourir de la vertu, il avait l'esprit fort pointu, SCARR. *Virg.* VI. C'était un homme [l'abbé de la Châtre] qui ne manquait pas d'esprit, mais pointu, désagréable, pointilleux, ST-SIM. 64, 156. Sévigné, du naturel charmant et abondant de sa mère, et du précieux guindé et pointu de sa sœur, avait fait un mélange un peu gauche, ID. 344, 7. || Jérôme Pointu, titre d'une farce de la foire. On quitte Tartuffe et le Misanthrope pour courir à Jérôme Pointu; le bon goût est perdu, DIDEROT, *Est-il bon, est-il méchant?* III, 12. || Très-familièrement. Un pointu, un homme à l'esprit pointu. N'écoutez pas ces pointus. || Style pointu, celui dans lequel on a toujours l'air de chercher une pointe, soit par des antithèses, soit par des pensées dissimulées, ou par l'affectation de la profondeur, ou par des généralités trop abstraites. Ces vains amas d'antithèses pointues, D'expressions flasques et rebattues, Dont nous voyons tant d'auteurs admirés Farcir leurs vers, du badaud révérés, J. B. ROUSS. *Ép.* I, 1. Je connais des gens qui, à sa place [de l'empereur d'Allemagne].... s'arrondiraient, attendu qu'en philosophie la figure ronde est la plus parfaite; mais je crains de dire des sottises trop pointues.... VOLT. *Lett. au roi de Pr.* 12 avr. 1771. || 4° Se dit d'une voix qui ne donne que des sons grêles, et n'a de développement que dans la partie aiguë. || 5° Nom spécifique d'un chétodon.

— HIST. XVI° s. Il feit remplir les dittes fosses et trenchées de paux [pieux] poinctus aguisez par les bouts, AMYOT, *Pomp.* 88. Cette poinctue vivacité de l'ame, MONT. III, 88. Les devis poinctus et coupez que l'alaigresse et la privauté introduict entre les amis, gaussants et gaudissants plaisamment les uns les aultres, ID. IV, 88.

— ÉTYM. *Pointe*; prov. *punchut.*

POINTURE (poin-tu-r'), *s. f.* || 1° Synonyme de piqûre. Mon cœur tendre à l'amour en reçoit la pointure, AGNIER, *Sat.* VII. Plus on leur ôtera la pointure de l'étrangeté.... J. J. ROUSS. *Ém.* II. || L'Académie ne donne pas ce sens de pointure; mais il se trouve dans de bons auteurs; il est dans les anciens écrivains. Il n'y a aucune raison pour ne pas s'en servir. || 2° Terme d'imprimerie. Petite lame de fer qui porte une pointe, et qui sert à fixer sur le tympan la feuille à imprimer. || Trou qu'elle fait dans le papier. || 3° Terme de cordonnier. Nombre de points d'une chaussure. Quelle pointure chaussez-vous habituellement? C'est une pointure de femme, d'homme. || 4° Terme de marine. Raccourcissement de la voile dont on ramasse et trousse le point pour l'attacher à la vergue, à l'effet de prendre peu de vent, ce qui se fait en un gros temps.

— HIST. XII° s. Eles gardent en soi la pointure de cez choses cui eles aiment, *Job*, 473. || XV° s. La pointure amoureuse que Douls-regard, le soubtil archer, procure et envoye à gentils courages, *Bouciq.* I, ch. 8. || XVI° s. Les poinctures de la peur, MONT. I, 64. Ne pouvants soustenir les assaults et les poinctures de ces mousches, ID. II, 191. Les causes de convulsion sont, pointure de nerfs.... PARÉ, VII, 9.

— ÉTYM. Prov. *punchura, punctura*; ital. *puntura*; du lat. *punctura*, de *punctum*, supin de *pungere*, poindre.

POIRE (poi-r'), *s. f.* || 1° Fruit à pepins, de forme oblongue, et plus grosse à la partie inférieure. Duhamel a laissé macérer une poire dans l'eau pendant deux ans pour en faire l'anatomie, SENNEBIER, *Art d'observ.* t. I, p. 238, dans POUGENS. || Poire à deux yeux, espèce de poire dans laquelle l'œil est double. || Poires d'Auch, poires sans pepins, d'un goût excellent. || Entre la poire et le fromage, au dessert, à la fin du repas, au moment où l'on cause librement. Entre la poire et le fromage, je lui témoignai que je serais bien aise de voir quelqu'une de ses productions, LE SAGE, *Gil Bl.* VII, 13. || Fig. Garder une poire pour la soif, conserver quelque chose pour le besoin. Le capitaine avait des bijoux qu'il gardait comme une poire pour la soif, LESAGE, *Guzman d'Alf.* II, 10. || Fig. La poire n'est pas mûre, se dit d'une opportunité qui n'est pas encore venue. || 2° Poire molle, poire qui se ramollit, qui devient blette. || Fig. Ne pas promettre poires molles, faire des menaces sévères, annoncer qu'on agira rigoureusement. La dureté de votre âme, qui, par ses continuels dédains, ne me promet pas poires molles, MOL. *Comtesse*, 15. On dit à propos de pape, que le cordelier Ganganelli ne promet pas poires molles à la société de Jésus, D'ALEMB. *Lett. au roi de Prusse*, 16 juin 1769. || 3° Poire d'angoisse, voy. ANGOISSE. || 4° Poire à poudre, espèce de petite bouteille de cuir bouilli, de corne, où l'on met la poudre de chasse. || 5° Perle en poire, perle de figure oblongue comme les poires. || Pendant d'oreille en forme de poire. || Taille du diamant en poire à facettes; on dit aussi poire à l'indienne. || 6° Contrepoids de la balance romaine, parce qu'il a la forme d'une poire. || 7° En termes d'éperonnier, poires secrètes, sorte d'embouchure du mors d'un cheval. || 8° Poire de terre, topinambour. || Poire d'acajou le fruit du cassuvium. || 9° Plusieurs coquilles univalves: poire d'agate; poire sèche.

— HIST. XIII° s. Atant demourerent les paroles, et li quens n'oublia pas la poire au feu, *Chr. de Rains*, p. 44. Hal! con me conduiriez, S'estoie en une enfermeté [en une maladie], Et con seroie à sauveté! Vos me leriez poires moles, *Ren.* 10327. La cuisse d'ane mort font cent sous [en une famine] acater [acheter]; Cinq sous vent-on la poire, quant on la peut trover, *Ch. d'Ant.* IV, 599. || XIV° s. Une poire d'or [petit flacon] à mettre eaue roze, à un petit entonnoir d'or, DE LABORDE, *Émaux*, p. 455. || XV° s. Plus rebarbatifs que singes qui mangent poires, FROISS. II, II, 28. Poires d'angoisse ou de caillau pepin, très grosses, pour quatre deniers le quarteron, *Journal de Paris sous Charles VI et VII* an 1440, p. 186 dans LACURNE. || XVI° s. Poires de bon-chrestien, PARÉ, XXIV, 23. Après s'y servit-on [aux espaliers] des petites poires musquées, O. DE SERRES, 656. La poire appelée à Paris de messire Jean est celle qu'en Dauphiné et Languedoc l'on nomme de coulis.... la petite muscateline est la

plus petite, la plus muscate, et la plus primeraine de toutes les autres; la dorée, ainsi dite pour l'or dont elle est peinte du côté regardant le soleil.... les blanquetes sont de diverses grandeurs, la plus grosse est surnommée de florence, estans toutes de semblable couleur, à sçavoir fort blanche, dont elles portent le nom.... les muscateles sentent toutes le musc, au reste sont beaucoup differentes par entre elles.... la brute-bonne porte le nom de sa figure mal-plaisante et de son goust très bon; elle est grosse, meure au mois de juillet.... ID. 659. Des poires d'esté l'honneur est donné à la dorée; de celles d'automne, à la bergamote; et de l'hiver, au bon-chrestien, ID. 847. Qui avec son seigneur mange poires, il ne choisit pas des meilleures, COTGRAVE.

— ÉTYM. Berry, *poese*, *pouése*; genev. *un poire*; ital. *pera*; du lat. *pirum*.

POIRÉ (poi-ré), *s. m.* Boisson fermentée faite avec des poires. Les poires les plus âpres sont celles dont on tire le meilleur et le plus agréable poiré, GENLIS, *Maison rust.* t. III, p. 341, dans POUGENS.

— HIST. XVI^e s. Qui ont accoustumé de boire du peré ou du pommé, PARÉ, XXIV, 23. Il y a du poiré qu'on nomme du carisi, lequel se fait d'une seule espece de poire ainsi appellée, rendant meilleure boisson qu'aucune autre, O. DE SERRES, 241.

— ÉTYM. *Poire*.

POIREAU (poi-rô), *s. m.* Voy. PORREAU.

POIRÉE (poi-rée), *s. f.* || 1° Anciennement, mélange de poireaux et autres légumes avec lesquels on faisait un potage. || 2° Aujourd'hui, poirée, ou, plus souvent, carde poirée, variété de la bette ordinaire dont on ne mange que la côte ou nervure médiane des feuilles. || Poirée sauvage, *beta cycla*, *L.* (chénopodées).

— HIST. XIII^e s. Courtillage, c'est à savoir toute maniere de porées, pois noviaus, feves noveles en cosse vert, *Liv. des mét.* 276. || XIV^e s. Bettes semez en mars; et, quand elles sont bonnes à mengier, soient coupées près de la racine, car tousjours rejettent et recroissent et deviennent porées, *Ménagier*, II, 2. Porée blanche est dite ainsi pour ce qu'elle est faite du blanc des poreaux : Porée blanche de bettes, une espece de porée que l'en dit espinars, *ib.* II, 5. || XVI^e s. Et, pour de lui estre fort amée, je lui ferois mengier une poirée d'herbes cueillies la nuict Sainct Jehan à nonne, *Les Évang. des quenouilles*, p. 74. De mengier chault potaige, et especialement porée de chouls, on en a les dens noirs, *ib.* p. 80.

— ÉTYM. Lat. *porrum*, poireau, proprement bouillon de poireaux.

POIRIER (poi-rié; l'*r* ne se lie pas; au pluriel, l'*s* se lie : des poi-rié-z en fleur), *s. m.* || 1° Arbre de la famille des rosacées, qui porte des poires, *pirus communis*, *L.* || Je l'ai vu poirier, se dit d'un parvenu que l'on a connu dans une situation fort obscure, comme certain paysan le disait des saints de bois de sa paroisse. || Ordre du Poirier, ou de Saint-Julien du Poirier, nom d'un ordre espagnol de chevalerie institué en 1167, par Gomez Fernand, roi de Léon, et qui a porté depuis le nom d'Alcantara. || Poirier du Japon, *cydonia japonica*, Pers. || 2° Poirier des oiseleurs, le sorbier des oiseaux. || 3° Poirier avocat, le laurier avocatier. || 4° Poirier des Indes, le goyavier.

— HIST. XIII^e s. Fin cuer de chaisne sanz aubo, de perier, d'alier et d'erable, *Liv. des mét.* 103. || XVI^e s. Sur lui-mesme s'ente le poirier, sur le [illegible] aussi, O. DE SERRES, [illegible].

— ÉTYM. Berry, *poisier*, *pouésier*; wallon. *peri*; du bas-lat. *pirarius*, qui vient de *pirus*, poirier, *pirum*, poire.

POIS (poi; l's se lie : un poi-z à cautère), *s. m.* || 1° Légume de forme ronde (*pisum sativum*, *L.*). Le chapitre des pois dure toujours; l'impatience d'en manger, le plaisir d'en avoir mangé et la joie d'en manger encore sont les trois points que nos princes traitent depuis quatre jours, M^me DE MAINTENON, *Lett.* mai 1696. Il y a des dames qui, après avoir soupé avec le roi, et bien soupé, trouvent des pois chez elles pour manger avant de se coucher, au risque d'une indigestion; c'est une mode, une fureur, ID. *Lett. au card. de Noailles*, 10 mai 1696. || On dit aussi petits pois, [illegible] de ce qu'en plusieurs provinces, en Normandie entre autres, on nomme pois les haricots. [illegible] ne peut pas tenir à l'hiver barbare qui nous a[illegible] au mois d'avril, et aux [illegible] qui nous entr[illegible] [illegible] manger des petits pois, [illegible] *Lett. à Argental*, 10 avr. [illegible] [illegible] encore pois verts, par opposition aux pois secs qu'on ne mange qu'en purée. Je connais... Qu'à Paris le gibier manque tous les hivers, Et qu'à peine au mois d'août l'on mange des pois verts, BOIL. *Sat.* III. || Fig. et familièrement. Il va et vient comme pois en pot, se dit d'une personne qui se donne beaucoup de mouvement, à cause que dans un pot qui bout les pois montent et descendent sans cesse. Je quittai le solliciteur, et m'en allai dans une grande salle pleine de monde qui trottait d'un côté et d'autre, comme des pois qui bouillent dans une marmite, *Francion*, IV, p. 172. || Je lui rendrai pois pour fève, s'il me donne des pois, je lui rendrai des fèves, c'est-à-dire s'il me fait de la peine, je lui rendrai la pareille et même davantage. || Donner un pois pour avoir une fève, donner quelque chose à l'effet d'obtenir davantage. || Que ce soient pois, que ce soient fèves, se dit en parlant de choses pour lesquelles on est indifférent. || Vous ai-je vendu des pois qui n'ont pas voulu cuire? c'est-à-dire que me reprochez-vous? vous ai-je attrapé, trompé? || Fig. Manger des pois chauds, voy. MANGER, n° 1. || Gens à manger des pois au veau, s'est dit autrefois de gens sans courage. Nous ne sommes pas des gens à manger des pois au veau; schelme [coquin], qui dira que S. E. se doive et puisse accommoder avec honneur, sans y faire trouver à ses amis leur avantage, RETZ, IV, 270. || 2° Pois sans cosse, pois goulus, pois mange-tout, pois dont la cosse est tendre et se mange. || 3° Plante qui porte les pois. Ramer des pois. La fleur des pois est papilionacée. || Fig. La fleur des pois, se dit de personnes remarquables par leur élégance, leur position, leur agrément, etc. Malgré de tels vices, et dont la plupart étaient si destructifs de la société, Mme de Nangis était la fleur des pois à la cour et à la ville, ST-SIM. 29, 193. Nangis, que nous voyons aujourd'hui un fort plat maréchal de France, était alors la fleur des pois, ID. 139, 34. || En un sens contraire, on dit d'une personne : ce n'est pas la fleur des pois. || 4° Pois des champs, espèce qu'on nomme aussi pois gris, pois de pigeon, pisaille, pois carré, *pisum arvense*, *L.* || Fig. C'est un avaleur de pois gris, c'est un homme de bon appétit qui mange de tout, et aussi un homme qui dépense avec profusion. Sur les morceaux touchés de sa main délicate Ou mordus de ses dents, vous étendiez la patte.... Et les avaliez tous ainsi que des pois gris, MOL. *l'Ét.* IV, 5. || 5° Pois chiche (*cicer arietinum*, *L.*, papilionacées), plante annuelle d'Italie très-cultivée dans les parties méridionales de l'Europe, en Asie et en Afrique. Les pois chiches sont la base de la purée aux croûtons. || Pois de brebis, pois breton, pois cornu, pois de serpent, voy. GESSE. || Pois de senteur, pois musqué, pois à fleur, plante grimpante dont la fleur est très-odorante, *lathyrus odoratus*, *L.* || Pois à bouquet, pois vivace, *lathyrus latifolius*, *L.* || Le pois de merveille, *corindum*, *L.* || 6° Pois à cautère, ou pois de cautère, petites boules d'iris qu'on met dans les cautères pour en entretenir la suppuration. || 7° Pois pilés ou jeux des pois pilés, s'est dit de farces ou moralités (par une comparaison plaisante aux pois pilés qui étaient alors un plat en usage). Leur voyant tous les jours faire cas de je ne sais quels écrits qui devant les jurés du métier ne passent que pour des pois pilés de l'hôtel de Bourgogne, MALH. *Lett.* II, 47. || On a écrit aussi poids pilés, disant que ces farces se jouaient dans une maison portant pour enseigne des poids en pile. Mais ni cette orthographe ni cette étymologie ne peuvent se soutenir devant l'historique.

— REM. Donnez-moi des petits pois et non de petits pois, parce que petits pois est regardé comme un seul mot.

— HIST. XII^e s. ....N'i vaut sa lance un pois, *Roncisv.* p. 13. || XIII^e s. Charnaige [carnaval] garde [regarde] d'autre part, Et voit venir les pois au lart, BARBAZAN, *Fabl.* t. IV, p. 88. Je me tieg [tiens] à pois pilés, *Mss. de poésies franç. avant 1300*, t. II, p. 835, dans POUGENS. || XIV^e s. Onques Calenioust n'en paya deux pois bis, Ains ot de remanant mille florins eslis, *Guescl.* 19384. Huit boissiaus de pois blans [haricots], DU CANGE, *pisum*. Et alors Jehan Tousians, qui avoit semé les pois devant les coullons [pigeons], entra plus et plus en mattere, G. CHASTEL. *Chr. des ducs de Bourg.* II, 2. Or, m'en laissez faire, Je m'en voys faire piler les pois, *Rec. des farces*, etc. p. 167. || XVI^e s. Les feves, pois, fazeols, [illegible], pois-chiches, pesillions, vesces, lupins.... O. DE SERRES, 111. Les avoines et les petits pois, ID. 467. Les pois de merveille seront [illegible] [illegible]; ils naissent dans une vessie de la grosseur d'un esteuf, trois en chacune vessie; les pois sont noirs, ayans une marque blanche au milieu, de la figure du cœur..., ID. 643. Après la feste et le jeu, les pois au feu, COTGRAVE. Se vantent et piaffent comme roys des poix pillez aux jeux et farces de jadis faites en l'hostel de Bourgogne à Paris, BRANT. *Cap. franç.* t. II, p. 222, dans LACURNE.

— ÉTYM. Wallon, *peu*; du latin *pisum*, [illegible] *pinsere*, broyer, d'après l'habitude qu'on avait de manger les pois en bouillie. Le grec πίσος, avec l'ι bref, vient de πτίσσω, qui signifie aussi broyer.

POISON (poi-zon), *s. m.* || 1° Nom générique de toutes les substances qui, introduites dans l'économie animale, soit par l'absorption cutanée, soit par la respiration, soit par les voies digestives, agissent d'une manière assez nuisible sur le tissu des organes, pour compromettre la vie ou déterminer très promptement la mort (voy. VENIN). Le roi.... eût livré ce grand homme [Annibal], S'il n'eût par le poison lui-même évité Rome, CORN. *Nicom.* I, 1. Elle [la duchesse d'Orléans] disait toutes ces choses en anglais, et, comme le mot de poison est commun à la langue française et à l'anglaise, M. Feuillet l'entendit et interrompit la conversation, disant qu'il fallait sacrifier sa vie à Dieu et ne pas penser à autre chose, M^me LA FAY. *Hist. Henr. d'Angl.* J'ai pris, j'ai fait couler dans mes brûlantes veines Un poison que Médée apporta dans Athènes, RAC. *Phèdre*, V, 7. Et le fer est moins prompt pour trancher une vie Que le nouveau poison que sa main a confié, ID. *Brit.* IV, 4. Si la terre produit des poisons comme des aliments salutaires, VOLT. *Jenni*, 9. Il fallait du courage, comme Storch, pour essayer sur soi-même les poisons [ciguë] qu'il voulait offrir aux autres comme des spécifiques, SENEBIER, *Art d'observ.* t. I, p. 420, dans POUGENS. Mon père en ce palais est mort par le poison, DUCIS, *Hamlet*, II, 6. || Cour des poisons, chambre royale établie à l'Arsenal en 1679, pour connaître et juger les crimes d'empoisonnement, maléfice, sacrilége et fausse monnaie. || Terme de pratique. Crime d'empoisonnement. Accusation de poison. || 2° Par exagération, breuvage, nourriture de mauvaise qualité. Toutefois avec l'eau que j'y mets à foison, J'espérais adoucir la force du poison, BOIL. *Sat.* III. || 3° Fig. Maxime pernicieuse, discours, écrit corrupteur. [illegible] si l'erreur s'épand jusqu'en nos garnisons, [illegible] pourra semer de dangereux poisons, CORN. *Sertor.* IV, 3. Il répand tant de poison dans ses discours, BOSS. *Var.* 9. Des poisons qu'un flatteur distille C'était à qui le nourrirait, BÉRANG. *Étoiles qui* [illegible] Qui dit pamphlet dit un écrit tout plein de poison. —De poison? — Oui, monsieur, et du plus [illegible], sans quoi on ne le lirait pas, s'il n'y avait du poison; non, le monde est ainsi fait; on aime le poison dans tout ce qui s'imprime, P. L. COUR. *Pamphlet des pamphlets.* || Le poison de l'hérésie, les dogmes des hérétiques. || 4° Fig. Tout ce qui trouble la raison, agite le cœur. La crainte, le regret, le déplaisir et tout ce qu'il y a de poisons [illegible] dans l'amour, VOIT. *Œuv.* t. II, p. 10, dans POUGENS. Enfin, je fis du poison de tout, et je vins voir Bélasire, plus désespéré et plus en colère que je ne l'avais jamais été, LA FAY. *Zayde*, *Œuv.* t. [illegible] p. 214, dans POUGENS. C'est un poison pour vous que la tristesse, et c'est la source des vapeurs, SÉV. *à Bussy*, 9 oct. 1675. L'orgueil, qui est presque inséparable de la faveur, est un poison pénétrant et subtil qui se glisse insensiblement dans l'âme des grands, FLÉCH. *Mme de Montausier.* Leur regard enchanteur connaît-il le poison? RAC. *Brit.* II, 2. Quel funeste poison L'amour a répandu sur toute sa maison! ID. *Phèdre*, III, 6. Tout le reste n'a servi qu'à augmenter le poison qui brûle déjà dans mon cœur, FÉN. *Tél.* IV. Défiez-vous de ces douces paroles; ne lui ouvrez jamais votre cœur, craignez le poison flatteur de ses louanges, ID. *ib.* Quand ils [les princes] n'ont jamais goûté que le doux poison des prospérités, ils se croient des dieux; ils veulent que les montagnes s'aplanissent pour les contenter, ID. *ib.* XXIV. De quel poison charmant je me sens pénétré! VOLT. *Samson*, III, 1. Heureux.... Pour qui les yeux n'ont point été suave poison! A. CHÉN. *Élégies*, 16. || 5° Au féminin, dans le langage le plus trivial, une femme, une fille mauvaise comme du poison. Ampère raconte qu'il entendit une Canadienne qui appelait son enfant, dire : As-tu vu cette poison d'enfant?

— REM. Poison était autrefois féminin, comme le veut l'étymologie; Malherbe lui a encore donné ce genre : César assiégeant Corfinium, Domitius qui était dedans, commanda à un qui était son serviteur et son médecin tout ensemble de lui donner de la poison, *le Traité des bienf. de Sénèque*, III, 24. Ce genre se conserve dans la bouche du peuple.

— HIST. XIII^e s. Que je vos ai la poison [potion]

quise [cherchée], Qui bone est contre vostre mal, *Ren.* 19362. Atten et sueffre la detrece Qui orendroit [maintenant] te cuit et blece; Car ge sai bien par quel poison [potion] Tu seras tret à garison, *la Rose*, 2043. || XIVe s. Poisons pour tuer cerf ou sanglier, *Ménagier*, II, 6. || XVIe s. Le vin pur, qui autrement est un certain remede contre la poison de la ciguë, si vous le meslez avec le jus de la ciguë rend la force de la poison irremediable, AMYOT, *Com. discern. le flatt.* 36. La substance du poison et contre-poison, PARÉ, XXIII, 2. La contre-poison doit estre plus forte que la poison, à fin qu'elle domine, ID. XXIII, 14. Il est aysé de le garantir de l'impression de cette poison [l'éloquence], MONT. I, 381. Colere, envie, despit, haine, avarice, cupidité, et toute affection particuliere, la poison mortelle du jugement et tout bon sentiment, CHARRON, *Sagesse*, p. 412, dans LACURNE.

— ÉTYM. Prov. *poizo, poyzon;* espagn. *pocion;* ital. *pozione;* du lat. *potionem*, potion (voy. ce mot). *Poison* n'a signifié d'abord qu'un breuvage, mais, à la longue, s'est particularisé et a signifié un breuvage malfaisant. Le genre, qui naturellement était féminin, a changé vers le XVIe siècle.

POISSARD, ARDE (poi-sar, sar-d'), *adj.* || 1° Qui imite le langage et les mœurs du plus bas peuple. Chanson poissarde. Le genre appelé poissard, qui immortalisera le nom de Vadé, son créateur, tant que la basse populace en fournira le modèle, et que cette bonne compagnie qui se croit fidèle garde du bon goût, lui fera l'honneur de s'en amuser, D'ALEMB. *Éloges, La Chaussée.* || 2° *S. f.* Femme qui a les manières hardies, un langage grossier. || Plus particulièrement. Femme de la halle.

— HIST. XVIe s. Poix dont vient poissard pour un larron, ROB. ESTIENNE, *Gramm. franç.* p. 108, dans LACURNE. Dès aujourd'huy contre eux je me présente; Ce sont poissars, pipereaulx mal mondains, ROGER DE COLLERYE, *Contre les clercs de Chastellet, la Basoche*, édit. 1536, f° III. Poissard, A filcher, nimmer, purloyner, pilferer; one whose fingers are as good as so many lyme-twigs, COTGRAVE. Une poissarde, une vendeuse de marée, par mepris, OUDIN, *Cur. franç.*

— ÉTYM. *Poix*, comme on voit à l'historique. Le sens propre de *poissard* est fripon, vaurien, voleur, dont les doigts se collent aux objets comme de la poix; il s'est particularisé pour exprimer la grossièreté, et, encore davantage, pour exprimer la grossièreté des halles. Mais *poisson*, malgré l'apparence, n'y est pour rien; seulement la persuasion qu'il y était pour quelque chose a déterminé le sens de *poissarde* a aujourd'hui.

POISSÉ, ÉE, poi-sé, sée), *part. passé* de poisser.

† POISSEMENT (poi-se-man), *s. m.* Action de poisser; résultat de cette action.

— HIST. XVIe s. L'on estoit contraint reiterer souvent le poixement en un mesme tonneau, O. DE SERRES, 233.

POISSER (poi-sé), *v. a.* || 1° Enduire de poix. Poisser du fil, un tonneau. || 2° Chez les vergetiers, coller les soies des balais dans des trous avec de la poix. || 3° Salir avec quelque chose de gluant. Je me suis poissé les doigts avec des confitures.

— HIST. XIIIe s. Et les fers et les fleches [ils] font le soffre [souffre] poier, *Ch. d'Ant.* IV, 393. || XVe s. Les chemises lissées et poyées estoient seches et liées et joignans à la chair, et se prirent au feu à celer, FROISS. III, IV, 32. || XVIe s. Leur ordre à poisser les tonneaux estoit tel, O. DE SERRES, 233.

— ÉTYM. Berry, *péger;* prov. et espagn. *pegar;* du lat. *picare*, de *pix*, poix. *Poisser* vient de *poix;* l'ancienne forme *poier* vient, comme le provençal et l'espagnol, de *picare*.

† POISSEUX, EUSE (poi-seû, seû-z'), *adj.* Qui poisse, qui est enduit de poix. S'il [le laitier] est poisseux, ou mêlé de mine mal fondue, il indiquera le mauvais travail du fourneau, BUFF. *Min.* t. IV, p. 118. Quand on a manié pendant quelque temps les tithymales, les mains sont tellement poisseuses qu'elles se prennent et collent à tout, CHAPTAL, *Inst. Mém. scienc.* t. I, p. 290.

— HIST. XVIe s. L'aspre hyver se deslie au gracieux retour D'avril et des zephirs revolans à leur tour; Et le rouleau glissant en haute mer retire La poisseuse navire, AM. JAMIN, *Poésies*, p. 90.

— ÉTYM. *Poix;* Berry, *pégeux*.

† POISSILLON (poi-si-llon, *ll* mouillées), *s. m.* Petit poisson.

— HIST. XVIe s. Les canes d'elles mesmes se vont quester leur vie es rivieres et ruisseaux, mangeans les poissillons qu'elles y treuvent, O. DE SERRES, 377.

— ÉTYM. Diminutif de *poisson*.

1. POISSON (poi-son), *s. m.* || 1° Animal vertébré qui naît et vit dans l'eau. Hier, vendredi, il nous donna à dîner en poisson; ainsi nous vîmes ce que la terre et la mer savaient faire; c'est ici le pays des festins, SÉV. 569. Les voyages ne me coûtaient rien : savez-vous celui que je fis pour une certaine sorte de poisson dont je mangeais à Minturne dans la Campanie? on me dit que ce poisson-là était bien plus gros en Afrique; aussitôt j'équipe un vaisseau, et fais voile en Afrique, FONTEN. *Dial.* 3°, *Morts anc. mod.* Les deux pèlerines.... furent bien surprises de trouver un petit repas en poisson, quoique ce fût un jour gras, ID. *Lett. gal.* 26. Le pingouin, le manchot, oiseaux demi-poissons, BUFF. *Ois.* t. XVI, p. 265. Vraisemblablement les poissons sont de tous les animaux ceux à qui il a été donné de vivre le plus longtemps : on a vu des carpes de cent cinquante ans, BONNET, *Contempl. nat.* XII, 27. On sait que les vrais poissons, les poissons à ouïes, ne s'accouplent pas, ID. *ib.* XII, 27. || Poissons fossiles, poissons qu'on trouve dans les anciennes couches terrestres. Il est démontré par l'inspection attentive de ces monuments authentiques de la nature, savoir les coquilles dans les marbres, les poissons dans les ardoises, et les végétaux dans les mines de charbon, que tous ces êtres organisés ont existé longtemps avant les animaux terrestres, BUFF. 4e *époq. nat. Œuv.* t. XII, p. 230. || Être muet, rester muet comme un poisson, rester interdit, et aussi garder un silence absolu. || Fig. Être comme le poisson dans l'eau, être à son aise en quelque lieu. Encore un peu de patience, me disait-il; je vous placerai dans quelque maison où vous serez comme le poisson dans l'eau, LESAGE, *Estev. Gonz.* 9. || Être comme le poisson hors de l'eau, être hors du lieu où l'on voudrait être. || Il avalerait la mer et les poissons, se dit d'un homme qui a grande soif, et aussi d'un homme qui mange beaucoup. || Familièrement. Cet homme est moitié chair, moitié poisson, on ne sait s'il est chair ou poisson, il n'est ni chair ni poisson, on a peine à dire de quelles mœurs, de quel naturel il est, ce qu'il aime, ce qu'il hait, ce qu'il veut, ce qu'il ne veut pas. || 2° Poisson blanc, dénomination qui n'a nul rapport à la couleur de la peau, mais qui sert à désigner des espèces dont la chair pâle a peu de goût. Le gardon est un poisson blanc. || Poisson de nuit, harengs apportés le jour même où ils ont été pris, quand le bateau est petit et peu éloigné du port; on les estime beaucoup. || 3° Poisson de roche, le bar. || Poisson aigle, la raie-aigle. || Poisson juif, traduction française des mots *pesce jouzïou* dont on se sert à Marseille pour désigner la zygène tudès ou zygène marteau, à cause de sa ressemblance avec l'ornement de tête que les juifs portaient autrefois en Provence (on l'appelle vulgairement le marteau), LEGOARANT. || Poisson rouge, cyprin doré ou dorade de la Chine. || Poisson volant, nom donné à tous les exocets et à des espèces de plusieurs autres genres. Du fond des eaux je vois s'élancer dans l'air le poisson volant, dont les nageoires ressemblent aux ailes de la chauve-souris, BONNET, *Contempl. nat.* III, 26. || 4° Dans le langage scientifique, le poisson est un animal qui respire par des branchies; et les cétacés, qui ont des poumons, ne sont pas des poissons; mais on donne abusivement le nom de poisson à certains cétacés. || Poisson anthropomorphe, le lamantin et le dugong. || Poisson bœuf, le lamantin des mers d'Amérique. || Poissons souffleurs, les cétacés. || 5° Le poisson, symbole dont la primitive Église se servait pour désigner le Christ, à cause que, des cinq mots grecs Ἰησοῦς, Χριστὸς, Θεοῦ Υἱὸς, Σωτὴρ, si l'on réunit les premières lettres, on a ἰχθὺς, qui signifie poisson; cet acrostiche paraît avoir été tiré, par quelque chrétien, des livres sibyllins. || 6° Poisson fleur, les méduses et les actinies. || 7° Poisson d'avril, maquereau. || Populairement. Un poisson d'avril, attrape qui consiste à faire courir quelqu'un sous de faux prétextes le premier jour d'avril. Premier d'avril, et ce n'est pas un poisson d'avril, VOLT. *Lett. d'Argental*, 1er avril 1767. || 8° Poisson royal, se disait autrefois des dauphins, esturgeons et saumons, parce que, quand ils échouaient sur le rivage, ils appartenaient au roi seul. Déclarons les dauphins, esturgeons, saumons et truites, être poissons royaux, et en cette qualité nous appartenir, quand ils sont trouvés échoués, *Ordonn.* août 1681. || Les baleines, marsouins, veaux de mer, thons et souffleurs, appelés poissons à lard, étaient au contraire partagés comme épaves. || 9° Terme de blason. On nomme poisson dans l'art héraldique, celui dont on ne peut désigner l'espèce. || 10° *S. m. pl.* Les Poissons (avec une majuscule), l'un des signes du zodiaque mobile, celui qui, par suite de la révolution annuelle de la terre, semble parcouru du 20 février au 20 mars à peu près par le soleil. || Nom d'une constellation du zodiaque fixe. || Le Poisson austral (avec une majuscule), constellation de l'hémisphère méridional située sous l'urne du Verseau. || Le Poisson volant (avec une majuscule), autre constellation de l'hémisphère méridional, qui n'est pas visible dans nos climats. || Proverbes. Les gros poissons mangent les petits, c'est-à-dire les puissants oppriment les faibles; et aussi les sentiments les plus forts font taire les plus faibles. Il faudrait plus d'un cœur pour aimer tant de choses à la fois; pour moi je m'aperçois tous les jours que les gros poissons mangent les petits, SÉV. 232. Voilà une lettre infinie.... tous mes autres commerces languissent, par la raison que les gros poissons mangent les petits, ID. *À Mme de Grignan*, 3 juill. 1675. || La sauce vaut mieux que le poisson, c'est-à-dire l'accessoire vaut mieux que le principal. || La sauce fait manger le poisson, se dit de quelque chose de peu agréable que les circonstances accessoires font passer. || Il ne sait à quelle sauce manger ce poisson, se dit de celui qui a de la peine à digérer quelque affront, quelque injure, qui ne sait comment prendre un discours qu'on lui tient. || Jeune chair et vieux poisson, la chair des jeunes bêtes et celle des vieux poissons sont les meilleures. Vous faites bien mentir le proverbe qui dit : jeune chair et vieux poisson, VOLT. *Lett.* 143.

— HIST. Xe s. Cel pescion, *Fragm. de Valenc.* p. 467. || XIIe s. Present [il] leur envoia vin froit et bon poisson, *Sax.* XXII. || XIIIe s. Je ne sui pas si aise com le poisson qui noe [nage], *Berte*, XXXIII. Atant ez-vos grant aleüre Marcheanz qui poisson menoient, Et qui devers la mer venoient, *Ren.* 773. Blanc poisson qu'on prend as buirons et as nasses, DU CANGE, *anwilla*. Et si ne soit hom si hardis ki piscon venge [vende] à detail, ki le raport salé.... TAILLIAR, *Recueil*, p. 406. Poisson sont sanz nombre, BRUN. LAT. *Très.* p. 182. || XVe s. On dit qu'eschaudez yaue [eau] craint; Poissons batu fuit le fillé, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 221. Maquereau, c'est poisson d'april, *Ancien théâtre françois*, t. II, p. 34. A ce respons, s'aucuns le me demande, Entre deux eaues comme le poisson noue [nage], CH. D'ORL. *Ball.* 105. || XVIe s. Telle resverie, dis-je, qui n'est ne chair ne poisson, est exclue, CALV. *Instit.* 219. Si se pensa que le lendemain estoit jour de poisson [maigre], DESPER. *Contes*, XXXVI. Au poisson à nager ne monstre, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 193. De petite riviere grand poisson n'espere, ID. *ib.* Si les mois ne sont errez [s'ils n'ont pas d'r], le poisson ne mangerez, ID. *ib.* Pour empescher que le poisson ne face mal, et aussi à fin qu'il soit meilleur et plus sain, il le faut faire bouillir et accoustrer avec du vin, si nous croyons ce proverbe qui dit que le poisson, depuis qu'il a perdu l'eau, ne la doit plus sentir, BOUCHET, *Serées*, l. I, p. 218, dans LACURNE. Se faire marchand de poisson la veille de pasques, COTGRAVE. L'hoste et le poisson, passé trois jours, puent, ID. La Riviere, qui avoit un laquais et un petit poisson d'avril qui lui tenoit le bureau et esploit les allées et venues de son voisin, NOEL DU FAIL, *Contes d'Eutr.* ch. II, f° 18, dans POUGENS.

— ÉTYM. Wallon, *pehon;* picard, *pichon, pisson;* Artois, *posson;* provenç. *peisso;* it. *pescione*. Les formes française, provençale et italienne supposent une dérivation du latin *piscis*, poisson, lequel a donné directement le provenç. *peis*, le catal. *pex*, l'espagn. *pez*, le portug. *peixe*, l'ital. *pesce*. *Piscis* a pour congénères l'all. *Fisch*, goth. *fiska*, le kymri *pysg*, gaël. *iasg*.

2. POISSON (poi-son), *s. m.* Petite mesure de liquides, la moitié d'un demi-setier.

— HIST. XIIIe s. Le poçon li port plein de let [qu'il lui porte le poçon plein de lait], MARIE, t. II, p. 269. Ot [il eut] buires et pos et pochons, *Roman d'Eustache le moine*, v. 1077. || XIVe s. *Urceolus*, posonet, dans le *Dict. publié par C. Hofmann*. || XVIe s. Le boisseau de bled, mesure de Paris, contient quatre quarts; le quart, quatre literons; le literon, deux demis-literons; le demi-literon, dix-huit pouleeons, O. DE SERRES, 10. La queue de vin, mesure et jauge de Dijon, contient deux muids ou poissons; le muid deux fillettes; la fillette neuf setiers, le setier huit pintes; par ainsy la queue contient 288 pintes, *Coust. gén.* t. I, p. 860.

— ÉTYM. Anc. espagn. *pozal*. Origine inconnue. Génin, *Patelin*, p. 245, y voit une forme de *pochon*, qui dans l'ancienne langue, signifiait sac, et

dérivait de *poche*; cette dérivation n'est pas sans apparence, puisque l'historique montre que le *posson* ou *poisson* représentait des mesures très-différentes les unes des autres.

POISSONNAILLE (poi-so-nâ-ll', *ll* mouillées, et non [illegible]), *s. f.* Petit poisson, fretin.

— ÉTYM. Dérivé de *poisson*, avec la finale péjorative *aille*.

POISSONNERIE (poi-so-ne-rie), *s. f.* Lieu où l'on vend le poisson.

— HIST. XVe s. Au fait de la marchandise et poissonnerie d'eau doulce de nostre dite ville de Paris.... nul ne puet vendre à estal poisson d'eau doulce, fors que à la porte de Grant-pont, aux pierres le roy et aux pierres aux poissonniers qui sont en ce mesme lieu, *Ordonn.* 1484.

— ÉTYM. *Poissonnier*; picard, *pichonderie*, *pissonderie*; prov. *peysonaria*, *peichonaria*.

POISSONNEUX, **EUSE**, (poi-so-neû, neû-z'), *adj.* Qui abonde en poisson. Étang poissonneux. Côtes poissonneuses.

— HIST. XVIe s. Poissonneux, COTGRAVE.

POISSONNIER, **IÈRE** (poi-so-nié, niè-r'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui vend du poisson. || Poissonnière, ne se dit à Paris que des marchandes de poisson d'eau douce frais; les autres s'appellent marchandes de marée et marchandes de saline ou de salaison. || Fig. Se faire poissonnier la veille de Pâque, voy. PÂQUE, n° 2. || 2° Se dit, sur les côtes de la Méditerranée, des chasse-marée qui achètent le poisson des pêcheurs pour aller aussitôt le revendre. || 3° S'est dit, dans les monastères, d'un religieux qui avait soin d'acheter le poisson et d'entretenir les viviers.

— HIST. XIIIe s. Nus ne puet estre poissonniers de eaue douce à Paris, se il n'achate le mestier du roi, *Liv. des mét.* 263. || XVe s. Les quatre mestiers de Bruges : coulottiers, virriers, bouchers et poissoniers, FROISS. II, II, 168. Il vit un poissonnier qui peschoit en une nacelle, *Perceforest*, t. VI, f° 111.

— ÉTYM. *Poisson*; picard, *pichonier*, *poissonnier*; prov. *peissonier*, *peichenier*. Du Bellay, IV, 13, *verso*, a dit *roches poissonnières* pour *poissonneuses*.

POISSONNIÈRE (poi-so-niè-r'), *s. f.* || 1° Ustensile de forme oblongue qui sert à faire cuire le poisson. || 2° Dans les sucreries, appareil destiné à cuire le sirop.

— HIST. XVIe s. Poesles, casses, bassines, poissonnieres, tartrieres et semblables, O. DE SERRES, 881.

POITRAIL (poi-trall, *ll* mouillées), *s. m.* || 1° Chez le cheval, région antérieure de la poitrine, située entre les deux angles des épaules, et ayant pour base la partie antérieure du sternum et une portion des muscles pectoraux. On voit sur son poitrail ses muscles se gonfler, Et ses nerfs tressaillir, et ses veines s'enfler, DELIL. *Géorg.* III. Toujours comme du sable écraser des corps d'hommes, Toujours du sang jusqu'au poitrail, A. BARBIER, *Ïambes*, *l'Idole*. || Partie du harnais qui se met sur le poitrail du cheval. || 2° Fig. Grosse poutre qui sert à soutenir un mur de face, ou un pan de bois. || Il se dit aussi de pièces de fer. Ils [des fers à double T d'une grande longueur] peuvent être utilement employés dans divers cas, lorsque par exemple ils doivent former poitrail ou filet sur des points d'appui intermédiaires, CH. GARNIER, *Moniteur univ.* 8 sept. 1867, p. 1184, 2e col. || Au *plur.* Des poitrails.

— HIST. XIIe s. À pié descendent des destriers sejornez; Si ont les celes et les poitrax ostez, *Raoul de C.* 170. || XIIIe s. Li lormier de Paris pueent taillier et faire taillier leur renes, leur chenetes, leur poitriaus, leur estrivieres, *Liv. des mét.* 223. Moult fu riches li frains qu'il li a el chief mis; Son poitral li laça, qui fu de cuir boilis, *Ch. d'Ant.* IV, 189. || XVIe s. Faire engraver en une table d'atente sur le poitrail d'un superbe bastiment.... DES ACCORDS, *Bigarrures*, p. 86, dans LACURNE.

— ÉTYM. Berry, *poitrel*, *potral*; du lat. *pectorale*, qui vient de *pectus*, poitrine (voy. PIS 2).

POITRINAIRE (poi-tri-nê-r'), *adj.* Qui a la poitrine attaquée. || Substantivement. Celui, celle qui est poitrinaire.

— ÉTYM. *Poitrine*.

† **POITRINAL** (poi-tri-nal), *s. m.* Voy. PÉTRINAL.

POITRINE (poi-tri-n'), *s. f.* || 1° Partie du corps qui contient les poumons et le cœur, et qui est séparée du ventre par le diaphragme. [illegible] cette poitrine [illegible] *Nat. Phil.* [illegible] veut comparer la poitrine à un soufflet, et le poumon à une vessie qui s'y trouve renfermée, de manière que l'air n'entre dans le soufflet, lorsqu'on vient à en écarter les panneaux, que par le col de la vessie, MAIRAN, *Élog. Brémond.* Il défend son ami, l'embrasse, oppose en vain Au coup qui cherche Alvar sa poitrine et sa main, C. DELAV. *Paria*, V, 6. Lorsque le souvenir de la grandeur passée Venait, comme un remords, t'assaillir loin du bruit [toi, Napoléon], Et que, les bras croisés sur ta large poitrine.... LAMART. *Méd.* II, 7. || 2° Les organes qui, dans la poitrine, servent à la respiration. Une douleur et une sécheresse de poitrine épouvantable, SÉV. 295. Il gèle peut-être à Aix comme ici, et votre poitrine en est malade, ID. 396. Mme de Courcillon est toute faite pour mourir de la poitrine, MAINTENON, *Lett. à Mme de Caylus*, 8 janv. 1717. La maréchale de Rantzau, attaquée de la poitrine, touchait au terme de sa vie, GENLIS, *Mme de Maintenon*, t. I, p. 173, dans POUGENS. || Une poitrine faible, poitrine disposée aux rhumes, aux fluxions, aux tubercules. Peu de poitrines faibles résistent à la maladie et au remède [le mercure], VOLT. *l'H. aux 40 écus, convers. avec un chirurgien.* || 3° Fig. La partie morale de l'homme. Le duc de Bourgogne prit la parole avec une décision qui sentait l'indignation, et qui semblait avoir pénétré la poitrine du chancelier, ST-SIM. 166, 213. || 4° Voix. Cet acteur a une bonne poitrine, n'a point de poitrine. || Voix de poitrine, voyez VOIX. || 5° Terme de boucherie. Poitrine de bœuf, poitrine de veau, de mouton, la partie des côtes rattachées par le sternum. || 6° Terme de zoologie. Chez les oiseaux et les reptiles, partie du tronc qui suit immédiatement le cou, et qu'aucune véritable limite ne distingue du ventre. || Chez les insectes, surface inférieure du tronc; ensemble de toute la partie inférieure et des parties latérales, ou du sternum et des flancs; selon Latreille et Duméril, les deux derniers articles du thorax.

— HIST. XIIe s. Par mi escuz e par peitrines.... [cuirasses], BENOIT, II, 1226. || XIIIe s. Od [avec] lur langues, qui mult sunt fuines, [ils] Percent lur cors e lur petrines, MARIE, *Purgatoire*, 1003. Lors s'est à la terre estendue, Si come ele estoit presque nue; Ses mains croisa sor sa poitrine, RUTEB. II, 145. Li cheval ont mal ès eschines, Et li riche homme en lor poitrines, ID. 109. || XIVe s. Mais li haubert sont fort, ne puent entamer; Les poictrines d'acier [ils] ne puent empirer, *Guescl.* 16186. || XVe s. Adonc se remistrent ensemble de grant courage les Bretons, ... et bouterent de bras et de poitrines courageusement sur ceux qui les avoient reculés, FROISS. II, III, 32.

— ÉTYM. Bourg. *poitrène*; prov. *peitrina*, *pectrina*; d'une forme non latine *pectorina*, de *pectus*, poitrine (voy. PIS, *s. m.*).

† **POITRINIÈRE** (poi-tri-niè-r'), *s. f.* Pièce du métier de rubannerie; traverse sur laquelle l'ouvrier appuie sa poitrine. || Morceau de liége que le paumier s'attache sur la poitrine. || Courroie qui passe sur le poitrail du cheval.

— ÉTYM. *Poitrine*.

POIVRADE (poi-vra-d'), *s. f.* || 1° Manger des artichauds à la poivrade, les manger crus avec du poivre et du sel. On mange aussi des radis noirs à la poivrade. || 2° Par extension, sauce faite avec du poivre, du sel et du vinaigre. Les chairs seront en estouffade, Les entrailles à la poivrade, SCARR. *Virg.* V. || On ajoute quelquefois de l'huile à cette sauce.

— ÉTYM. *Poivrer*; prov. *pebrada*, *perrada*; esp. *peverada*.

POIVRE (poi-vr'), *s. m.* || 1° Fruit de diverses plantes du genre *piper*, qui croissent dans les pays chauds et surtout dans les Indes orientales; le fruit sert d'épice : il doit la saveur qui lui est propre à une huile concrète, peu volatile. D'après la relation d'Houtman et les lumières qu'on devait à son voyage, les négociants d'Amsterdam conçurent le projet d'un établissement à Java qui donnerait le commerce du poivre, RAYNAL, *Hist. phil.* II, 3. || Cela est cher comme poivre, se dit d'une chose très-chère. Cet ancien proverbe : cela est cher comme poivre, proverbe trop bien fondé sur ce qu'en effet une livre de poivre valait au moins deux marcs d'argent avant les voyages des Portugais, VOLT. *Fragm. sur l'hist.* art. XX. || Fig. Une barbe poivre et sel, une barbe grisonnante. || Fig. Moudre du poivre, avancer péniblement dans une marche. || Fig. et grossièrement. Chier du poivre à quelqu'un, lui nuire, lui jouer un mauvais tour. Le chien n'a pas voulu gober l'hameçon; ce gueux-là me chie du poivre, COMTE DE CAYLUS, *Écosseuses*, *Œuv.* t. X, p. 681, dans POUGENS. Ils jurent bien de chier du poivre à la nation, cela fait au moins quinze mille hommes aliénés à la République, *Corresp. du gén. Klingrin*, I, 86. || 2° Le poivre noir et le poivre blanc (*piper nigrum et album*) proviennent l'un et l'autre du *piper nigrum*, *L.* plante sarmenteuse de Java et de Sumatra. Le poivre blanc n'est autre chose que le poivre noir qu'on a dépouillé de sa pellicule en le plongeant dans l'eau chaude. || Poivre grabeau, poivre concassé de qualité inférieure. || 3° Poivre long, fruit du *piper longum*, Rumphius, cueilli avant sa maturité et desséché. L'odeur et la saveur en sont plus faibles que celle du poivre ordinaire. || 4° Poivre de la Jamaïque, nom donné dans le commerce à la graine appelée *amomi* par les Hollandais; c'est le fruit de l'*eugenia piment* (myrtacées). || 5° Poivre de Guinée, poivre d'Inde, piment, corail des jardins, fruit du *capsicum annuum* (solanées). || 6° Poivre cubèbe, poivre à queue, fruit desséché du *piper cubeba*. || 7° Poivre d'eau, nom de la renouée âcre (*polygonum hydropiper*, *L.*), dite aussi persicaire âcre, persicaire brûlante, curage et piment brûlant. || 8° Petit poivre ou poivre sauvage, le gattilier.

— HIST. XIIIe s. Et vous di que en ces isles [illegible] le poivre blanc comme noifs [neige] à [illegible] planté [quantité], MARC POL, p. 550. [illegible] soudout [broyait] en un morter [poivre n'est que] de deux syllabes], *Lai del desiré*. Ce ne vaut ung grain de poivre, *la Rose*, 6790. Mès je di [illegible] fet à blasmer Qui riens nule plus vous demande Fors bons vins et bone viande, Et que li poivre soit bien fors, RUTEB, 95. Par saint Jakel il me vendra bon poivre [il me le payera], *Chron. de Ra*[illegible] p. 173. || XVIe s. Fille de trente ans noire [illegible] poivre et d'apetit ouvert, *Sat. Mén.* p. 92. Le poivre est noir, et chascun en veut avoir, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 213.

— ÉTYM. Wallon, *peûv*; prov. *pebre*; ital. *pepe*; du lat. *piper*; grec, πέπερι; sanscr. *pippali*, qui [est] le nom du poivre long; Lassen [*Ind. Alt.* I, 2[illegible]] suppose que c'est le nom original et qu'il est venu πέπερι, en passant par l'ancien persan, [qui] n'avait pas la lettre *l*.

POIVRÉ, **ÉE** (poi-vré, vrée), *part. passé* de poivrer. || 1° Assaisonné avec du poivre. Il y avait à dix lieues de là, une autre île, où il y avait des montagnes de jambon, de saucisses et de ragoûts poivrés, FÉN. t. XIX, p. 38. || Votre cuisine est trop poivrée, on met trop de poivre dans les ragoûts qu'on vous sert. || 2° Fig. Assaisonné comme avec du poivre. Avez-vous lu l'ouvrage....? cela est poivré, VOLT. *Lett. d'Argental*, 9 janv. 1761. || Populairement. Cette marchandise a été bien poivrée, elle a été vendue fort cher. Cela est poivré, cela est trop cher.

POIVRER (poi-vré), *v. a.* || 1° Assaisonner de poivre. || 2° Terme de fauconnerie. Poivrer l'oiseau, laver un oiseau avec de l'eau et du poivre, pour tuer la vermine, ou pour l'assurer quand il est farouche. || 3° Fig. Faire payer trop cher. On l'a poivré dans ce magasin. || 4° Bassement. Communiquer une maladie honteuse. Pour se venger d'un homme, elle prit du mal exprès pour le poivrer, TALLEMANT DES RÉAUX, dans *les Excentricités du langage*.

— HIST. XVIe s. Nous sommes tous poivres [[illegible] en tenons], RAB. p. 215, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Poivre*; wallon, *peûvré*.

† **POIVRETTE** (poi-vrè-t'), *s. f.* Nom vulgaire de la nigelle commune, dont les grains étaient employés en Orient comme condiment.

— ÉTYM. *Poivre*.

POIVRIER (poi-vri-é; l'r ne se lie jamais; au pluriel, l's se lie, des poi-vri-é-z en [illegible]), *s. m.* || 1° Genre de la famille des [illegible] arbrisseau qui porte le poivre. Le poivrier est un arbrisseau dont la racine est fibreuse et noirâtre, sa tige sarmenteuse et flexible comme celle de la vigne [illegible] besoin, pour s'élever, d'un arbre ou d'un échalas, RAYNAL, *Hist. phil.* III, 16. || 2° Petit vase à poivre. || Vol au poivrier (voy. VOL). || 3° Poivrier d'Amérique, *schinus molle*, *L.* (térébinthacées).

— HIST. XIIIe s. Tuit cirier, tuit [illegible] de poivre] et tuit apotecaire ne doivent rien [illegible] coutume des choses devant dites, *Liv. des mét.* [illegible]

— ÉTYM. *Poivre*; wallon, *peûvri*; prov. *pebrier*, marchand de poivre.

POIVRIÈRE (poi-vri-è-r'), *s. f.* || 1° Boîte à [illegible] compartiments où l'on met du poivre, de la [illegible] cade, etc. || 2° Ustensile de table en forme de [illegible] lière, dans lequel on sert le poivre. || 3° [illegible] forme cylindrique fermé par un couvercle [illegible] percé, à son sommet, d'un petit trou, et que l'on secoue pour poivrer. || 4° Lieu planté en poivriers. || 5° Terme de fortification. Se dit d'une guérite de maçonnerie placée à l'angle d'un bastion, sur le faîte du mur. || Tour en poivrière, tour ronde, à

montée d'un toit en cône. Les vieilles tours en poivrière en bordure sur le quai de l'Horloge [à Paris], *J. des Débats*, 24 sept. 1866.

— ÉTYM. *Poivre*; prov. *pebrareria*, commerce de poivre.

† **POIVRON** (poi-vron), *s. m.* Le fruit du piment cultivé. Poivrons confits dans du vinaigre.

— ÉTYM. *Poivre*.

POIX (poi), *s. f.* || 1° Suc résineux tiré du pin ou du sapin. || Cela tient comme poix, se dit d'une chose qui tient fortement à quelque autre. || Fig. Avoir de la poix aux doigts ou de la glu aux mains, voler, FR. MICHEL, *Argot*, *Poissard*. || 2° Poix noire, ou navale, ou bâtarde, poix qui s'obtient en distillant, dans des fours en terre munis de tuyaux plongeant dans l'eau, les filtres de paille sur lesquels on a filtré la térébenthine, ainsi que les copeaux faits sur les entailles par où s'est écoulé le produit. 3° Poix blanche, ou poix grasse, ou de Bourgogne, la résine molle des pins, ou le galipot, fondue avec de l'eau, et filtrée. || En pharmacie, poix de Bourgogne, poix faite avec parties égales de résine molle et de cire jaune. || 4° Poix sèche, la colophane. 5° Huile de poix, partie plus fluide, qui surnage au-dessus de la poix. || 6° Poix-résine, la résine de la térébenthine. Arcançon ou poix-résine, le cent payera comme poix blanche et noire, 16 sous, *Tarif* du 18 sept. 1664. || 7° Poix minérale, le pissasphalte. || Poix minérale, se dit aussi de l'ozocérite, voy. ce mot. || Poix de Judée, l'asphalte.

— HIST. XIe s. Ainsi [il] est neirs [noir] com peiz qui est demise [fondue], *Ch. de Rol.* CXII. || XIIIe s. Il pristrent dix sept grans nés [nefs], et les emplirent de grans merriens et d'estoupes et de pois et de tonnaus vuis, VILLEH. XCV. Et se il y metoit autre chose [dans la bierre] pour efforcier, c'est à savoir baye, piment et pois resine.... il l'amenderoit au roy de vingt sols de Paris, *Liv. des mét.* 30. XVIe s. Une emplastre qui sera faite de poix liquide et de poix noire, PARÉ, VIII, 8. Poix blanche de Bourgongne, poix resine, cire neufve, O. DE SERRES, 957. Qui traite la poix s'embrouille les doigts, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 408.

— ÉTYM. Génev. *pège*, *pègue*; Berry, *pège*; prov. *pes*, *pez*; ital. *pece*; du lat. *picem*; grec, πίσσα; sanscr. *picchâ*, gomme, viscosité.

† **POLACCA** (po-la-kka). Terme de musique. Alla polacca, *loc. adv.* Dans le mouvement propre à la polonaise.

1. **POLACRE** (po-la-kr') ou **POLAQUE** (po-la-k'), *s. f.* Nom d'un navire de la Méditerranée qui a de l'analogie avec la pinque. La polacre porte, en général, trois mâts à pible et des voiles carrées.

— ÉTYM. Esp. port. et ital. *polacra*; holl. *polaak*; allem. *Polaker*; origine inconnue.

2. **POLACRE** (po-la-kr') ou **POLAQUE** (po-la-k'), *s. m.* || 1° Cavalier polonais. Régiment de polaques. Un polaque à moustache, à la démarche altière, Peut arrêter d'un mot sa république entière, VOLT. *Ép.* not. 2. || 2° *S. f.* La polaque, air de danse, appelée aussi polonaise. || 3° Habit à la polacre, un habit dont les deux devants, se croisant, s'attachaient vers les épaules par deux rangs de boutons.

— ÉTYM. *Polachie*, comme *Valaque* de *Valachie*.

POLAIRE (po-lê-r'), *adj.* || 1° Qui appartient aux pôles, qui est près des pôles. Ces oiseaux [les goëlands] déposent par milliers leurs œufs et leurs petits jusque sur les terres glacées des deux zones polaires, BUFF. *Ois.* t. XVI, p. 180. Ces peuplades polaires Qui mettent leurs vieillards en un beau tombeau blanc, LAURENT PICHAT, *Avant le jour*, p. 200. 2° Étoile polaire, ou, substantivement, la Polaire, la dernière des étoiles formant la queue de la Petite Ourse, ainsi dite parce que c'est l'étoile la plus voisine du pôle céleste septentrional. On y sait comment vont lune, étoile polaire, Vénus, Saturne et Mars, Dont je n'ai point affaire, MOL. *Femm. sav.* II, 7. 3° Cercles polaires, nom de deux petits cercles de la sphère, parallèles à l'équateur, à 23° 27′ 57″ de distance des pôles du monde; l'un au nord, l'autre au sud de l'équateur. Le froid excessif qui est aussi perçant en Amérique dans la latitude de Paris et de Vienne, qu'il l'est dans notre continent au cercle polaire, VOLT. *Mœurs*, 146. || 4° Projection polaire, v. PROJECTION. || 5° Terme de gnomonique. Cadrans polaires, ceux dont les plans sont parallèles à quelque grand cercle qui passe par les pôles. 6° Terme de géographie. Mer polaire, partie de l'océan glacial, au nord de l'Amérique septentrionale. 7° Il se dit des pôles de l'aimant, de la pile galvanique. || Charbons polaires, charbons employés dans la production de la lumière électrique.

— ÉTYM. *Pôle*.

† **POLARIMÈTRE** (po-la-ri-mè-tr'), *s. m.* Terme de physique. Appareil destiné à déterminer si un corps dévie le plan de polarisation à droite ou à gauche, et de combien de degrés il le fait tourner.

— ÉTYM. *Polariser*, et μέτρον, mesure.

† **POLARISANT, ANTE** (po-la-ri-zan, zan-t'), *adj.* Terme de physique. Qui est susceptible de polariser.

† **POLARISATEUR, TRICE** (po-la-ri-za-teur, tri-s'), *adj.* Qui polarise. Appareil polarisateur.

POLARISATION (po-la-ri-za-sion), *s. f.* || 1° Terme de physique. Modification particulière des rayons lumineux, en vertu de laquelle, une fois réfléchis ou réfractés, ils deviennent incapables de se réfléchir ou de se réfracter de nouveau dans certaines directions. Tous les physiciens connaissent les belles découvertes de Malus sur la polarisation de la lumière, BIOT, *Instit. Mém. scienc.* 1811, 1er sem. p. 135. || Angle de polarisation, angle que doit faire le rayon lumineux incident avec la surface réfléchissante, pour qu'il soit polarisé le plus complétement possible. || Plan de polarisation, plan suivant lequel a été réfléchie la lumière qui se trouve polarisée par réflexion. || Polarisation de la lumière par réflexion, polarisation qui consiste en ceci, que tout faisceau lumineux réfléchi par une surface polie sous l'angle d'incidence de 35° 25′ ne peut plus être réfléchi par une autre surface qu'il rencontre sous la même incidence (35° 25′), pourvu que cette surface soit perpendiculaire au plan de réflexion du faisceau sur la première surface. || Polarisation par réfraction simple, polarisation qui consiste en ceci, qu'en faisant traverser à un faisceau de lumière une pile de plaques de verre au lieu de la réfléchir sur une glace sous l'angle de 35° 25′, le faisceau émergent reçu sous ce même angle par une glace perpendiculaire au plan d'émergence n'est plus réfléchi et s'éteint, ce qui est le caractère de la polarisation. || Polarisation par double réfraction, polarisation qui consiste en ce que tout faisceau lumineux biréfracté par un cristal est polarisé par ce fait même, quel que soit l'angle sous lequel il rencontre le cristal. || 2° Terme de botanique. Tendance que manifestent toujours la radicule et la gemmule à se diriger, pendant la germination, dans deux sens différents et diamétralement opposés.

— ÉTYM. *Polariser*.

† **POLARISCOPE** (po-la-ri-sko-p'), *s. m.* Synonyme de polarimètre.

— ÉTYM. *Polariser*, et σκοπεῖν, examiner.

POLARISÉ, ÉE (po-la-ri-zé, zée), *part. passé* de polariser. Lumière polarisée.

POLARISER (po-la-ri-zé) *v. a.* || 1° Terme de physique. Faire prendre aux rayons lumineux la disposition appelée polarisation. || 2° Se polariser, *v. réfl.* Être polarisé. || Se polariser se dit aussi des particules qui, soumises à l'action de la pile galvanique, se décomposent et se portent aux pôles de cette pile.

— ÉTYM. *Polaire*, à cause que les expériences ont été faites d'abord en tournant un cristal biréfringent; et, comme πολεῖν signifie tourner, on a rapproché cela du mot *polaire*, qui tient à πολεῖν par πόλος.

POLARITÉ (po-la-ri-té), *s. f.* || 1° Terme de physique. Propriété qu'a l'aimant ou l'aiguille aimantée de se diriger vers un point fixe de l'horizon. La polarité de l'aimant avait été observée et mise en œuvre à la Chine dès les temps les plus reculés, SILVESTRE DE SACY, *Inst. Mém. inscr. et belles-lett.* t. VII, p. 416. || 2° Terme de marine. Propriété qu'ont les masses de fer existantes à bord d'agir sur les boussoles et d'en altérer la direction. || 3° État d'un corps ou d'un appareil dans lequel il s'est manifesté deux pôles opposés. || Action de forces séparées qui se neutralisent en se réunissant.

— ÉTYM. *Polaire*.

† **POLATOUCHE** (po-la-tou-ch'), *s. m.* Nom vulgaire du *sciuroptère volucelle*, mammifère volant, de l'ordre des rongeurs, voisin du genre écureuil.

POLDER (pol-dèr), *s. m.* Étendue de pays entourée de digues, dans la Hollande.

— HIST. XIIIe s. Poulres, ki sont waingnet [gagnés] des giés de le [la] mer, DU CANGE, *polra*.

— ÉTYM. Holl. *polder*, qui se rapporte à l'angl. *pool*, all. *Pfuhl*, marais, et probablement au latin *palus*.

PÔLE (pô-l'), *s. m.* || 1° Chacune des deux extrémités de l'axe rationnel autour duquel la sphère céleste semble se mouvoir en vingt-quatre heures. Le ciel paraît tourner sur deux points fixes, nommés par cette raison pôles du monde, LA PLACE, *Expos.* I, 1. || Sous les pôles, dans les régions polaires. || Absolument. Sous le pôle, dans les régions boréales. Une telle transplantation [aller servir en Russie] ne peut convenir qu'à un soldat de fortune... il vaut mieux attendre tout du temps en France que d'aller chercher l'ennui et le malheur sous le pôle, VOLT. *Lett. Thiriot*, 30 juin 1760. || Dans la mythologie, les pôles, l'axe qui porte le monde. Suis-je ce même Alcide? ai-je de ces épaules Pour le secours d'Atlas soutenu les deux pôles? ROTR. *Herc. mour.* IV, 1. Jupiter leur parut avec ces noirs sourcils Qui font trembler les cieux sur leurs pôles assis, LA FONT. *Phil. et Bauc.* || 2° Les deux extrémités de l'axe de la terre qui répondent aux deux pôles du ciel. *Pôles glacés, brûlants* ... (vers d'un poëme de l'abbé Du Jarri, couronné par l'Académie française) ...un malin envieux de la gloire de M. l'abbé se souvint que nous n'avons que deux pôles; encore sont-ils tous deux glacés, parce que le soleil ne passe jamais les tropiques, VOLT. *Lett. à M. D****. Il [d'Alembert] a fait connaître les vraies dimensions de la petite ellipse que décrit le pôle de la terre [dans la précession], LAPLACE, *Exp.* IV, 13. || Pôle arctique ou boréal, celui qui est du côté du septentrion; pôle antarctique ou austral, celui qui lui est directement opposé. || Absolument. Le pôle, le pôle septentrional. L'aiguille aimantée regarde le pôle. || Hauteur ou élévation du pôle, l'arc du méridien compris entre le pôle et l'horizon du lieu où l'on est. || De l'un à l'autre pôle, par toute la terre. Allez d'un pôle à l'autre, interrogez les peuples, et vous y verrez partout l'idolâtrie et la superstition s'établir par les mêmes moyens, DIDEROT, *Opin. des anc. phil.* (*Japonais*). || 3° Fig. Ce qui dirige, fixe, comme fait le pôle. Chère beauté que mon âme ravie Comme son pôle va regardant, MALH. V, 27. Aussi mon cœur d'ores-en-avant tournera-t-il toujours vers les astres resplendissants de vos yeux adorables ainsi que vers son pôle unique, MOL. *Mal. imag.* II, 6. La politique de la maison d'Autriche devait être le pôle dont rien ne nous devait faire perdre la vue la plus fixe, ST-SIM. 137, 82. Qui garde le silence sur ces deux objets [le gouvernement et la religion], qui n'ose regarder fixement ces deux pôles de la vie humaine, n'est qu'un lâche, VOLT. *Dial.* XXIV, 10. || 4° Pôles du froid, nom donné à deux points de l'hémisphère boréal où la température moyenne est plus basse que partout ailleurs, et qui sont situés l'un dans l'Amérique boréale et l'autre dans la Sibérie asiatique. On sait que pour nos climats le pôle du froid ne coïncide pas avec le pôle de notre hémisphère; il décline sensiblement à l'orient, RAMOND, *Instit. Mém. scienc.* 1806, p. 134. || 5° Chacune des deux extrémités de l'axe rationnel autour duquel tourne un corps sphérique ou elliptique. || 6° Terme de géométrie. Point placé par rapport à une circonférence quelconque comme l'est le pôle du globe relativement à l'équateur. || 7° Pôles de l'aimant, points par lesquels il attire ou repousse le fer et l'acier. On a donné aux pôles de l'aimant les mêmes noms qu'aux pôles du monde, parce que l'aimant, lorsqu'il est libre de se mouvoir, a la propriété de diriger toujours ses pôles vers ceux de notre globe, BRISSON, *Traité de phys.* t. III, p. 221. || Pôle magnétique de la terre, point idéal auquel est appliquée la résultante de toutes les attractions magnétiques qui s'exercent d'un même côté de la ligne neutre. || 8° Se dit des deux extrémités de la pile galvanique. Pôle positif. Pôle négatif. La belle loi découverte par M. Berzélius que l'oxygène et les acides vont au pôle positif de la pile, et l'hydrogène, les alcalis et les bases inflammables au pôle négatif, GAY-LUSSAC, *Inst. Mém. scienc.* 1812, 2e part. p. 186. || 9° Dans les cristaux où l'on a produit la pyro-électricité, pôles électriques, les deux points où se produit l'électricité.

— ÉTYM. Lat. *polus*, du grec πόλος, πολεῖν, tourner.

† **POLÉMARCHIE** (po-lé-mar-chie), *s. f.* Charge, fonctions du polémarque.

POLÉMARQUE (po-lé-mar-k'), *s. m.* Chez les anciens Grecs, commandant d'armée. Isménie et Léontide, tous deux alors polémarques, c'est-à-dire généraux d'armée et les premiers magistrats de Thèbes, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. V, p. 346, dans POUGENS. || À Athènes, le polémarque ou troisième archonte n'était point général, il était plutôt ministre de la guerre, et avait l'administration de ce qui la concerne.

— ÉTYM. Πολέμαρχος, de πόλεμος, guerre (voy. POLÉMIQUE), et ἄρχειν, commander (voy. ARCHONTE).

POLÉMIQUE (po-lé-mi-k'), *adj.* || 1° Qui appartient à la dispute par écrit. Un écrivain polémique. Le genre polémique n'est que trop de mon goût; j'y avais renoncé pourtant, J. J. ROUSS. *à M. Moultou*, *Corresp.* t. V, p. 253, dans POUGENS. Une théologie qui prenait et qui méritait le nom de polémique, de contentieuse, pouvait elle-même être un danger, LE CLERC, *Hist. litt. de la France*,

t. XXIV, p. 340. || Ouvrages polémiques, ceux qui se font dans les disputes littéraires, pour soutenir une opinion contre une autre. Les livres qu'on a appelés polémiques par excellence, c'est-à-dire ceux dans lesquels on dit des injures à son prochain pour gagner de l'argent, VOLT. *Mél. hist. Mensonges impr.* 17. || 2° *S. f.* La polémique, dispute par écrit. Une polémique ardente. || Il s'est dit dans le même sens au masculin qui n'est plus usité. Mon goût pour le polémique, MORELLET, *Mém.* t. I, p. 198, éd. 1822. Le court polémique qui va suivre étant de pure précaution... MIRABEAU, *Collection*, t. V, p. 193.

— ÉTYM. Πολεμικός, de πόλεμος, guerre.

† **POLÉMISTE** (po-lé-mi-st'), *s. m.* Celui qui fait de la polémique.

† **POLÉMOINE** (po-lé-moi-n'), *s. f.* Genre de plantes, dont l'espèce la plus connue est la valériane grecque, *polemonium cœruleum*, *L.* et qui sert de type à la famille des polémoniacées.

— ÉTYM. Πολεμώνιον, en l'honneur d'un certain *Polemon*.

† **POLÉMONIACÉES** (po-lé-mo-ni-a-sée), *s. f. pl.* Famille de plantes dicotylédones monopétales à étamines hypogynes.

† **POLÉMOSCOPE** (po-lé-mo-sko-p'), *s. m.* Terme de physique. Instrument par le moyen duquel nous pouvons voir les objets cachés à nos regards directs, BRISSON, *Traité de phys.* t. II, p. 448.

— ÉTYM. Πόλεμος, guerre, et σκοπεῖν, examiner, ainsi dit à cause que cet instrument avait pour objet de surveiller l'ennemi.

† **POLENTA** (po-lin-ta) ou **POLENTE** (po-lin-t'), *s. f.* Bouillie de farine d'orge. La principale nourriture de M. d'Agincourt est la polenta qu'on appelle en Languedoc milasse, P. L. COUR. *Lett.* I, 287.

— ÉTYM. Genev. *poulainte*, *poulinte*; prov. et ital. *polenta*; du lat. *polenta*, farine d'orge, que Corssen (*Beitr.* 308) a rapproché du grec πασπάλη, et, par là, du sanscrit *sphar*, trembler, secouer, de sorte que la farine serait la chose secouée, tamisée.

† **POLERGAL** (po-lèr-gal), *s. m.* Terme de zoologie. Se dit de deux pièces qui se développent sous le basial des articulés.

POLI, IE (po-li, lie), *part. passé* de polir. || 1° Dont la surface a été rendue unie. Un haut édifice qu'on voyait de loin, dont toutes les pierres étaient polies devant et derrière, SACI, *Bible*, *Machab.* I, XIII, 27. Un corps poli semble être plus froid s'il est froid, et plus chaud s'il est chaud, qu'un corps brut de même matière, quoiqu'ils le soient tous deux également, BUFF. *Histoire min. Introd. Part. exp.* Œuvr. t. VI, p. 207. || 2° Dont le poil est luisant. Ce loup rencontre un dogue aussi puissant que beau, Gras, poli, qui s'était fourvoyé par mégarde, LA FONT. *Fabl.* I, 5. || 3° Fig. Qui a reçu une culture intellectuelle et morale. Ainsi les exercices étaient en honneur, et la Grèce devenait tous les jours plus forte et plus polie, BOSS. *Hist.* I, 6. Depuis la régence d'Anne d'Autriche, ils [les Français] ont été le peuple le plus sociable et le plus poli de la terre, VOLT. *Zaïre, Épître dédicatoire.* Vous ne me parlez plus de ces belles contrées Où d'un peuple poli les femmes adorées Reçoivent cet encens que l'on doit à vos yeux, ID. *Zaïre*, I, 1. || Élégant, par opposition à rude, sauvage. Votre intendant jure qu'on ne peut pas faire une meilleure chère, ni plus grande, ni plus polie, SÉV. 17 mai, 1680. Nous étions au milieu de quatre fourneaux [à la fonderie de Cosne]; de temps en temps ces démons venaient autour de nous, tout fondus de sueur.... cette vue pourrait effrayer des gens moins polis que nous, ID. 1^{er} oct. 1677. Des crimes polis, si je l'ose dire, qui semblent avoir prescrit contre l'Évangile, MASS. *Mystères*, *Visitat.* L'œil du sage lui seul voit, distingue, mesure, Surprend l'homme échappant aux mains de la nature, Compare sa rudesse à nos goûts amollis Et ses brutes vertus à nos vices polis, DELILLE, *Imagin. poétique.* || 4° Fig. Observant avec attention toutes les convenances de la société. La cour est comme un édifice bâti de marbre, je veux dire qu'elle est composée d'hommes fort durs, mais fort polis, LA BRUY. VIII. Le discoureur aimable est ce mortel charmant Qui, poli sans fadeur, conflant sans audace, Répond avec justesse, interrompt avec grâce, DELILLE, *Convers.* III. || Il se dit aussi des choses. Les manières polies donnent cours à son mérite et le rendent agréable, LA BRUY. V. || 5° *S. m.* Lustre, éclat d'une chose qui a été polie. Le poli des corps n'a guère moins de nuances pour lui [l'aveugle] que le son de la voix, DIDEROT, *Lett. sur les aveugles.* || Le [jade] est doux au toucher, et ne prend jamais qu'un poli gras, BUFF. *Min.* t. I, p. 77. || Dernière façon donnée aux glaces. || Partie polie d'une pièce de quincaillerie.

† **POLIANITE** (po-li-a-ni-t'), *s. f.* Peroxyde de manganèse primitif.

† **POLIARQUE** (po-li-ar-k'), *s. m.* Terme d'antiquité grecque. Gouverneur d'une ville.

— ÉTYM. Πολίαρχος, de πόλις, ville, et ἄρχειν, commander.

1. **POLICE** (po-li-s'), *s. f.* || 1° Organisation politique. La pente vers soi est le commencement de tout désordre, en guerre, en police, en économie, PASC. *Pens.* XXIV, 56, éd. HAVET. La police céleste avec laquelle Dieu régit les hommes l'oblige à leur faire connaître qu'il déteste infiniment le péché, BOSS. *Sermons, Rechutes*, 2. C'est là que, chargé de la protection des lois et des polices humaines.... il réprimait la licence des uns, relevait la faiblesse des autres.... FLÉCH. *le Tellier*. Les cyclopes ne connaissent point de lois; ils n'observent aucune règle de police, FÉN. t. XXI, p. 393. Des peuples sauvages qui vivaient sans loi, sans police, MASS. *Panégyr. Saint Benoît*. Les Grecs n'imaginèrent point la vraie distribution des trois pouvoirs dans le gouvernement d'un seul : ils ne l'imaginèrent que dans le gouvernement de plusieurs, et ils appelèrent cette sorte de constitution police, MONTESQ. *Esp.* XI, 11. Quoi! depuis que vous êtes établis en corps de peuple, vous n'avez pas encore le secret d'obliger tous les riches à faire travailler tous les pauvres? vous n'en êtes donc pas encore aux premiers éléments de la police? VOLT. *Dial.* 1. || 2° Ordre, règlement établi dans un État, dans une ville, pour tout ce qui regarde la sûreté et la commodité des citoyens. Un homme de bien laisse régler l'ordre des successions et de la police aux lois civiles, comme il laisse régler le langage et la forme des habits à la coutume, BOSS. *Connaiss.* IV, 5. Et par une exacte police il sauva ce peuple, FLÉCH. *Duc de Mont.* Si l'on faisait une exacte police, On ne souffrirait point tous ces vilains mots-là, BOURSAULT, *Mots à la mode*, 15. Selon Jurieu l'unité d'une Église n'est qu'une simple police, FÉN. t. II, p. 86. À Sparte les magistratures brisaient les instruments dont l'harmonie était trop délicieuse, et c'était là une de leurs plus importantes polices, ID. t. XVII, p. 103. Les adultères, les vengeances.... ne sont plus pour vous que des défenses humaines, et des polices établies par la politique des législateurs, MASS. *Carême, Vérité de la relig.* Elle [une certaine loi] confond toutes les idées, faisant un crime d'État de ce qui n'est qu'une violation de police, MONTESQ. *Esp.* XX, 14. Dans l'exercice de la police, c'est plutôt le magistrat qui punit que la loi; dans les jugements des crimes, c'est plutôt la loi qui punit que le magistrat, ID. *ib.* XXVI, 24. || 3° L'administration qui exerce la police. Le préfet de police à Paris. Commissaire de police. Agent de police. Inspecteur de police. Espion de police. Ou si, par un arrêt, la grossière police D'un jeu si nécessaire interdit l'exercice, BOIL. *Sat.* X. Les matières de police sont des choses de chaque instant, et où il ne s'agit ordinairement que de peu : il ne faut donc guère de formalités, MONTESQ. *Espr.* XXVII, 24. Les limiers de la police Sont à craindre en ce moment, BÉRANG. *Judas*. Malgré messieurs de la police, Le vaudeville est si frondeur, ID. *Désaug.* || Haute police, l'ensemble des moyens employés, des dispositions prises ou à prendre dans l'intérêt de l'État et de la sécurité des citoyens. Ce personnage a été sous la surveillance de la haute police. || Être sous la surveillance de la police, se dit de ceux qui, par suite d'un jugement, ne peuvent, pendant plus ou moins longtemps, disposer de leur personne sans l'autorisation de la police. || Lieutenant de police, nom du magistrat qui présidait à la police de la ville de Paris. || 4° Police correctionnelle, tribunal connaissant des délits qui sont plus graves que les contraventions à la police ordinaire, mais qui ne le sont pas assez pour être déférés aux cours d'assises. || Tribunal de police, de simple police, tribunal qui connaît des infractions aux règlements de police. Cette juridiction est attribuée au juge de paix et au maire, ou au juge de paix seulement, suivant les cas. || On dit de même : juge de police, jugement de police; citation à la police. || 5° L'ordre et le règlement établi dans une assemblée, dans une société. Que pour l'ordre, la police et les lois de cette assemblée [l'Académie française], on a trouvé à propos de les réduire en un statut à part, PELLISSON, *Hist. de l'Acad.* I. Les prêtres chez les Germains mettaient la police dans l'assemblée, MONTESQ. *Esp.* XVIII, 31. On entend par police des grains les règlements que fait le gouvernement lorsqu'il veut lui-même diriger le commerce des grains, CONDIL. *Comm. gouv.* II, 12. Quelle doit être la police des diètes? quelles règles doivent-elles suivre en délibérant sur les affaires? ID. *Études hist.* III, 6. || Par extension. La seconde tentative de centralisation météorologique eut lieu sous les ordres d'un grand navigateur, le célèbre capitaine Beecher; vainement le nouveau directeur de la police atmosphérique indique le moyen de mettre de l'ordre dans tous ces documents confus.... FONVIELLE, *Presse scientifique*, 16 juin 1863, p. [illegible] || Faire la police, faire régner l'ordre, la sûreté. Nos frégates faisaient la police, et les Ottomans respiraient sous le pavillon français, CHATEAUB. *Itin.* 1^{re} part. || Fig. Faire la police, régenter. Croyez-moi, monsieur, peu de gens ont le droit de faire la police du monde, MARMONTEL, *Cont. mor. Misanth.* || 6° Police médicale ou sanitaire, tout ce qui se rapporte à la conservation de la santé dans les villes et durant les épidémies. || 7° Bonnet de police, bonnet de drap dont les militaires font usage quand ils ne sont pas en tenue. || Salle de police, voy. SALLE. || Proverbes. Bonne police est cause d'abondance.

— HIST. XV^e s. Ne le roy ne se doit mie tenir si commun et si familier, que chascun parle à lui qui veult.... et est une chose hors de police faire le contraire.... *Bibl. des ch.* 6^e série, t. II, p. [illegible] S'ilz sont pervers et rigoureux, Vous y mettrez bonne police, *Rec. de farces*, etc. p. 391. Ainsi desiroit de tout son cueur de povoir mettre une grande pollice en ce royaulme et principallement sur la longueur des procès.... COMM. VI, 6. || XVI^e s. Platon en la police qu'il forge à discretion, MONT. I, 16. Nature ne se desment pas en cela de la generale police, ID. I, 105. Cette police de la plus part de nos colleges m'a tousjours despleu, ID. I, 183. [illegible] d'empoisonner le roy, et pour y parvenir voicy la police qu'il y tint, PASQUIER, *Rech.* VI, p. 547, dans LACURNE. Nos rois.... Ploians la pieté au joug de leur service, Gardent religion pour ame de police, D'AUB. *Tragiques*, *Princes*.

— ÉTYM. Lat. *politia*, du grec πολιτεία, gouvernement (voy. POLITIQUE).

2. **POLICE** (po-li-s') *s. f.* || 1° Contrat par lequel on s'engage à indemniser quelqu'un de certaines pertes. Police d'assurance est un contrat par lequel le marchand répond du vaisseau au bourgeois [c'est-à-dire, par lequel le marchand qui loue le navire pour y mettre ses marchandises en répond au propriétaire], ou bien un contrat par lequel on promet indemnité et assurance des choses qui sont transportées par mer de pays en un autre, au moyen de tant pour cent que l'assuré paye à son assureur quand le navire est de retour, *Ms.* du XVII^e siècle, dans JAL. Le contrat appellé police d'assurance sera rédigé par écrit, et pourra être fait sous signature privée, *Ordonn.* août 1681. || 2° Terme de marine. Police de chargement, se dit quelquefois pour connaissement. Des connaissements ou polices de chargement : les connaissements, polices de chargement ou reconnaissances des marchandises chargées dans le vaisseau, seront signées par le maître ou par l'écrivain du bâtiment, *Ordonn.* août 1681. || 3° Terme de typographie. Police d'un caractère, l'assortiment des différentes sortes dont il est composé, lettres, capitales, points, virgules, etc.

— HIST. XIV^e s. Bailleront les gardes des dits portes bullete, autrement dite police, à ceux qui auront passé le dit sel, DU CANGE, *pollex*. || XV^e s. Le suppliant a esté l'un des gardes des salins de Pettays, où il a baillé du sel aux marchans plus grant quantité qu'il n'estoit contenu es polices qu'il bailloit ausdiz marchans de leurs chargemens, ID. [illegible]

— ÉTYM. Prov. *polissia*; ital. *polizza*; bas-lat. *pollex*, *polegium*, *poletum*, *poleticum*, registre, pièce écrite, altération de *polyptychum* (voy. POUILLÉ et POLYPTIQUE).

POLICÉ, ÉE (po-li-sé, sée), *part. passé* de policer. || 1° Formé par la civilisation, par la police. Rien ne démontre mieux la distance immense qui se trouve entre l'homme sauvage et l'homme policé que les conquêtes de celui-ci sur les animaux, BUFF. t. VIII, p. 270. Tous les peuples policés ont été sauvages, RAYNAL, *Hist. phil.* XIX, 2. || 2° Réglé par la police (emploi vieilli). M. Sarrazin [illegible] fait bien d'autres en ce pays; Paris est trop mal policé; le désordre vient du même endroit d'où nous devrions avoir le remède, GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. [illegible]

† **POLICEMENT** (po-li-se-man) *s. m.* Action de policer.

— HIST. XVI^e s. Policement, OUDIN, *Dict.*

POLICER (po-li-sé. Le *c* prend une cédille devant *a* et *o* : policant, policons), *v. a.* || 1° Adoucir les mœurs par la police ou civilisation. Lequel des deux est préférable, d'un côté un roi conquérant et invincible dans la guerre, de l'autre un roi [illegible]

expérience dans la guerre, mais propre à policer sagement les peuples dans la paix? FÉN. *Tél.* V. J'ai conclu au dehors une solide paix, au dedans j'ai policé l'État, et je l'ai rendu florissant, ID. *Dial. des morts mod.* (*Henri III, Henri IV*). Il [Pierre le Grand] poliçait ses peuples, et il était sauvage, VOLT. *Charles XII*, 1. Ils [les Cosaques] ont perdu presque entièrement leur liberté sous l'empire de la Russie, qui, après avoir été policée de nos jours, a voulu les policer aussi, ID. *Mœurs*, 189. || 2° Se policer, *v. réfl.* Devenir policé. Un empire de deux mille lieues en longitude ne se police qu'à la longue, VOLT. *Lett. à Catherine*, 2 fév. 1774. La Suède s'est policée sans prendre les vices des nations polies, GEOFFROY *Études hist.* II, 6.

— HIST. XVI° s. Les republiques qui se sont maintenues en un estat reglé et bien policé, MONT. I, 380.

— ÉTYM. *Police* 1.

† POLICEUR (po-li-seur), *s. m.* Celui qui police.

— HIST. XVI° s. Lycurgue, le policeur de Sparte, LA BOÉTIE, *Servit. volont.*

POLICHINELLE (po-li-chi-nè-l'), *s. m.* || 1° Nom d'un personnage des farces napolitaines représentant un paysan balourd qui dit de bonnes vérités (avec un *P* majuscule). Polichinelle de grand cœur, Prince [le comte de Clermont], vous remercie; En me faisant beaucoup d'honneur, Vous faites mon envie; Vous possédez tous les talents, Je n'ai qu'un caractère; J'amuse pour quelques moments, Vous savez toujours plaire, VOLT. *Poésies mêlées*, 44. Flattez-vous de la voir régner [la tolérance] dans un pays où Henri IV et Polichinelle ont été persécutés avec un égal acharnement, GRIMM, *Corresp.* t. II, p. 410. || Le secret de Polichinelle, chose qu'on croit secrète et qui, dans le fait, est sue de tout le monde. || 2° Marionnette de bois bossue par devant et par derrière (avec un *p* minuscule). Le Kain est allé chercher des acteurs en province; il n'en trouvera pas; il n'y en a que pour l'opéra-comique; c'est le spectacle de la nation en attendant polichinelle, VOLT. *Lett. Marin*, 22 avr. 1767. || Fig. Ce monde est une grande foire où chaque polichinelle cherche à s'attirer la foule, VOLT. *Lett. Thiriot*, 15 sept. 1768. || Voix de polichinelle, voix chevrotante et aiguë. || Celui qui est déguisé en polichinelle dans le temps des masques ou dans les bals masqués. || 3° Familièrement. Personnage sans conséquence et ridicule (avec un *p* minuscule). À messieurs les polichinelles Il dit: Vous en voulez, en v'là! BÉRANG. *Ant. Arnaud.* || C'est un vrai polichinelle, se dit d'un ridicule bouffon de société. || 4° Populairement. Canon d'eau-de-vie. || 5° *S. f.* La polichinelle, sorte de danse bouffonne.

— ÉTYM. Ital. *pulcinella*; napolit. *polecenella*. Le *Vocabulaire napolitain*, 1789, raconte ainsi l'origine de ce nom: « Dans le siècle passé, une bande de comédiens ambulants fut assaillie de quolibets par des vendangeurs près d'Acerra, ville *della campagna felice*; ils eurent le dessous à cause d'un certain paysan nommé *Puccio d'Aniello*, qui triompha d'eux et qui avait une figure de charge, nez long, visage noirci par le soleil. Consolés de leur défaite, ils eurent l'idée d'associer cet homme à leur troupe. Celui-ci accepta et eut le plus grand succès. De là son masque, son rôle et son nom sont entrés au théâtre sous le titre de *Polecenella*. » D'autres au contraire rejetant cette anecdote, croient que ce mot vient de *pulcino*, poussin, dérivé du lat. *pullus*, et n'étant dans le principe qu'une expression de tendresse: *mon poulot*. D'autres enfin parlent d'un *Paolo Cinella*, qui aurait joué les Polichinelles du temps de Charles d'Anjou, à Naples.

† POLICIEN (po-li-siin), *s. m.* Feutre dont on se sert pour polir les peignes.

† POLICIER, IÈRE (po-li-sié, siè-r'), *adj.* Qui appartient à la police d'une ville. Pour qui considère nos habitudes de licence, nos goûts de calomnie, notre régime policier.... PROUDHON, *la Justice*, p. 98. || *S. m.* Terme familier et de dénigrement. Policier, homme attaché à la police.

— HIST. XVI° s. Policier, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Police* 1.

† POLIÈRES (po-liè-r'), *s. f. pl.* Terme de bourrelier. Courroies qui joignent la fauchère au bât.

1. POLIMENT (po-li-man), *s. m.* Action de polir; état de ce qui est poli. Je pris des miroirs de métal de différents foyers et de différents degrés de poliment, BUFF. *Hist. min. Introd. part. exp. Œuv.* VII, p. 156. Leur poliment [des rubis, saphirs et topazes d'Orient] se fait sur une autre roue pareillement de cuivre, mais avec du tripoli détrempé dans de l'eau, au lieu de poudre de diamant, *Dict. des arts et mét. Lapidaire.*

— ÉTYM. *Polir*; provenç. *poliment*; catal. *puliment*; espagn. *pulimento*; portug. *polimento*; ital. *pulimento*. Le XVI° siècle dit *polissement*.

2. POLIMENT (po-li-man), *adv.* || 1° D'une manière polie, civile. Je vous supplie de ne pas manquer d'en écrire de manière que je puisse me débrouiller de cette affaire poliment, POUSSIN, *Lett.* 26 juin 1644. Je l'ai vu [le cardinal de Fleury] refuser, poliment inhumain, Une place à Racine [le fils], À Crébillon du pain, VOLT. *Ép.* XCV. || 2° Avec correction. Et qu'un démon jaloux de mon contentement M'inspira le dessein d'écrire poliment, BOIL. *Sat.* II.

— HIST. XVI° s. Et que deux rangs de perlettes choisies, D'un ordre egal en la place des dents, Bien poliment soyent arrangés dedans [la bouche], RONS. *Amours*, I, *Élégie à Janet.*

— ÉTYM. *Poli*, et le suffixe *ment*; provenç. *polidament*; catal. *pulidament*; espagn. *pulidamente*; ital. *pulitamente*.

† POLIORCÈTE (po-li-or-sè-t'), *adj. m.* Terme d'histoire grecque. Preneur de villes; surnom de Démétrius, fils d'Antigone.

— ÉTYM. Πολιορκητής, de πόλις, ville, et ἕρκος, circonvallation.

† POLIORCÉTIQUE (po-li-or-sé-ti-k'), *adj.* || 1° Terme d'antiquité. Qui appartient à l'art de faire les siéges. || 2° *S. f.* La poliorcétique, art de faire les siéges.

— ÉTYM. Πολιορκητικός (voy. POLIORCÈTE).

† POLIOSE (po-li-ô-z'), *s. f.* Terme de médecine. Décoloration des poils.

— ÉTYM. Πολίωσις, de πολιός, gris.

POLIR (po-lir), *v. a.* || 1° Rendre uni et luisant à force de frotter. On polit l'émeraude, on taille le rubis, BOIL. *Ép.* IX. C'est en polissant les plâtres à l'huile, qu'on leur donne un lustre presque aussi brillant que celui d'un beau marbre, BUFF. *Min.* t. II, p. 65. De temps immémorial, les Chinois et surtout les Japonais savent travailler et polir l'acier en grand et petit volume, ID. *Hist. min. Introd. part. expos. Œuv.* t. VII, p. 259. || Fig. Artistes ou plutôt artisans malheureux, dont le sort est de refroidir tout ce qu'ils touchent, et d'user tout ce qu'ils polissent, D'ALEMB. *Élog. Despréaux.* || 2° Fig. Orner l'esprit, adoucir les mœurs. Il y a toujours dans cette nation de barbares [les Français] deux ou trois mille personnes très-aimables, d'un goût délicat et de très-bonne compagnie, qui à la fin poliront les autres, VOLT. *Dict. phil. Supplices.* || Il se dit aussi de la langue. Il se peut que les Arabes aient poli leur langue, DIDEROT, *Opin. des anc. phil.* (*Arabes*). || 3° Rendre civil, donner les manières de la politesse. On polit un homme de robe, on apprend à vivre à un abbé, on met un jeune homme dans le monde, DANCOURT, *Été des coq.* sc. 1. || Fig. Un homme de cette sorte est un savant artisan de calomnies.... il sait préparer et polir admirablement les mauvais offices, BALZ. *De la cour*, 6° *disc.* || 4° Fig. Mettre la dernière main à un ouvrage d'esprit. Vous me dites fort plaisamment que vous croiriez m'ôter quelque chose en polissant vos lettres; gardez-vous bien d'y toucher, vous en feriez des pièces d'éloquence, SÉV. 145. Si, deux jours seulement libre du jardinage, Devenu tout à coup poëte et bel esprit, Tu t'allais engager à polir un écrit, BOIL. *Ép.* XI. L'autre en vain se lassant à polir une rime, ID. *Disc. au roi.* || 5° Se polir, *v. réfl.* Devenir uni, luisant. Un corps qui se polit par le frottement. || 6° Se rendre à soi-même le poil luisant. Les écureuils se peignent et se polissent avec les mains et les dents, BUFF. *Écureuils.* || 7° Se dit des mœurs qui s'adoucissent et des esprits qui s'ornent. On voit les lois s'établir, les mœurs se polir, et les empires se former, BOSS. *Hist.* I, 2. Il en repartit quelque temps après pour voyager, selon la coutume de sa nation, qui croit avoir besoin du commerce des autres pour se polir, et qui en doit parvenir d'autant plus aisément à se rendre plus polie qu'elles, FONTEN. *Tschirnhaus.* On voit, lettre LVII [de Sénèque], que la langue latine s'était appauvrie, comme la nôtre, en se polissant, DIDER. *Claude et Nér.* II, 20.

— HIST. XII° s. Atant i vint une [dame] jolie, Qui biele estoit et bien polie, *Lai d'Ignaurès.* Le front poli et clair, les oils vairs et rians, *Sax.* V. || XIII° s. Mais li felon plein de rage Sevent [savent] si biau leur langage Et leur mos polir, Qu'on ne sait choisir [discerner] Li quels a loial corage, MÄTZNER, p. 63. En son miroer perdurable, Que nus [nul], fors li, ne set polir, *la Rose*, 17673. || XV° s. Lors le roy.... print son escu que portoit l'un de ses escuyers et son glaive, et après se polit et acoustra de ses armes, *Perceforest*, t. I, f° 27. || XVI° s. Au dedans c'estoit l'ame la plus polie du monde, MONT. I, 147. Par une pente doulce et polie, ID. I, 170. Tharrytas, ayant le premier poly les villes de son pais, et orné de lettres grecques, loix et coustumes civiles, AMYOT, *Pyrrh.* 2.

— ÉTYM. Prov. *polir*; espagn. *pulir*; ital. *pulire*; du lat. *polire*.

† POLISSABLE (po-li-sa-bl'), *adj.* Qui est susceptible de recevoir le poli. De la céruse, produite lentement dans des conditions permanentes d'humidité, peut donner des écailles compactes, dures, polissables, KUHLMANN, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LVIII, p. 1029.

— HIST. XVI° s. Matieres dures, candides et polissables, PALISSY, 336.

† POLISSAGE (po-li-sa-j'), *s. m.* Action de polir, de donner du poli.

† POLISSEMENT (po-li-se-man), *adv.* Action de donner de la culture, de la civilisation. Je sais à présent que l'Espagne doit rester barbare.... ce que nous voyons dans le moment n'est qu'une fausse lueur de polissement, GALIANI, *Lett.* t. II, p. 278.

POLISSEUR, EUSE (po-li-seur, seû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui polit. Des polisseurs de glaces. Polisseuse d'argenterie. || Fig. Son élégance [de la langue française] a trop pris sur sa vigueur; ses polisseurs l'ont affaiblie; elle a perdu de sa naïveté, de sa concision et de son énergie, MARMONTEL, *Œuv.* t. X, p. 425.

— HIST. XVI° s. Polisseur, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Polir.*

POLISSOIR (po-li-soir), *s. m.* Instrument pour polir.

— HIST. XVI° s. Je vous ay esbauché la matiere, à laquelle ne restera sinon luy bailler les traits et le polissouër, pour plus clairement vous representer les choses, M. DU BELL. 498.

— ÉTYM. *Polir.*

POLISSOIRE (po-li-soi-r'), *s. f.* || 1° Sorte de décrottoir doux. || Terme de coutelier. Meule de bois qui sert à polir les outils émoulus.

POLISSON (po-li-son), *s. m.* || 1° Petit garçon mal tenu, qui vagabonde et s'amuse à jouer dans les rues et les places publiques. Je meurs de honte de vous donner toutes ces peines.... ce conseiller clerc demeure à une lieue de chez vous; aurez-vous la bonté de lui écrire un petit mot d'avis par un polisson? VOLT. *Lett. d'Argental*, 7 mars 1760. Vous ne parviendrez jamais à faire des sages, si vous ne faites d'abord des polissons; c'était l'éducation des Spartiates, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || Au *fémin.* Polissonne. Une petite polissonne. || 2° Enfant dissipé, jeune drôle. Un polisson de collége lisant le 4° livre de l'Énéide, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. À douze ans, j'étais un Romain; à vingt, j'avais couru le monde, et n'étais plus qu'un polisson, ID. *Lett. à Tronchin*, *Corresp.* t. V, p. 38, dans POUGENS. || Fig. Dans le langage de l'ancienne cour, en polisson, en qualité de polisson, en homme sans importance, en surnombre. Madame Campan rapporte que, de son temps, les hommes présentés, qui n'avaient point été invités à résider à Marly, y venaient cependant comme à Versailles.... alors il était convenu de dire qu'on n'était à Marly qu'en polisson; et rien ne me paraissait plus singulier que d'entendre répondre par un charmant marquis à un de ses intimes qui lui demandait s'il était du voyage de Marly: Non, je n'y suis qu'en polisson; cela voulait simplement dire: J'y suis comme tous ceux dont la noblesse ne date pas de 1400, M^me CAMPAN, *Mémoires sur la vie privée de Marie-Antoinette, etc.* ch. IX. Il [l'abbé d'Estrées] était à la campagne en qualité de généalogiste et de polisson chez M. de la Roche-Aymon, VOLT. *Lett. à d'Alembert*, 19 déc. 1764. || 3° Homme qui a l'habitude de faire ou de dire des bouffonneries. Vous serez donc toujours un polisson? || Adjectivement. Il est trop polisson pour son âge. || 4° Homme sans considération et sans mérite. En ce bas empire, À chacun selon son pouvoir Permis est de faire valoir.... Un polisson pour un soudrille, DASSOUCY, *le Ravissement de Proserpine*, 1653, p. 99. Depuis que je me suis amusé à immoler ce polisson à la risée publique sur tous les théâtres de l'Europe, il est juste qu'il se plaigne un peu, VOLT. *Dict. phil. Ana.* Nous n'avons été que des polissons en tout genre jusqu'à l'établissement de l'Académie et le phénomène du Cid, ID. *Lett. Mairan*, 16 août 1761. Mlle Sainval [actrice des Français] a su mieux que personne mettre en œuvre une foule de polissons soudoyés qui composent aujourd'hui un tiers du parterre et s'en rendent quelquefois les maîtres, LAHARPE, *Correspondance littéraire*, lettre 116. Camille Desmoulins, ce polisson de génie, MICHELET, *Hist. de la Révolution.* I. 2. || 5° Celui qui dit ou fait des choses trop

libre. C'est un polisson. || Adjectivement. Un air étourdi, beaucoup de négligence, débraillement complet, sottises, jeux de mains, mots équivoques, mines, mouches et tabac : tenez, madame, je suis polisson au suprême degré, et de polisson à petit maître, il n'y a que la main, *le Retour de la foire de Bezons* (1695), sc. 3, *Théât. italien de Gherardi*, t. VI, p. 175. L'éloge que vous me faites de M. le Pelletier des Forts me donne beaucoup d'impatience d'avoir l'honneur de le saluer ; sa sagesse et sa modestie, dans un âge où tant d'autres *sont à la fois fort insolents et fort polissons* (je n'entends pas ce dernier mot, je rapporte vos paroles) sont d'autant plus estimables que...., BAYLE, *Lett. à M****, 2 mai 1697. Je devins polisson, mais non libertin, J. J. ROUSS. *Conf.* II. [illegible] est diffus par négligence ; il est ce qu'on appelle polisson par gaieté, MARMONTEL, *Œuvres*, t. V, p. 399. || En parlant des choses. Si ses manières te paraissent polissonnes, c'est que tu ne fréquentes pas le grand monde. *Colombine avocat pour et contre* (1685), I, 8, dans le *Théâtre italien de Gherardi*. Les entretiens polissons préparent les mœurs libertines, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Le public se porte en foule à cette parade burlesque [la *Bourbonnaise* de l'abbé de Lattaignant], dont la petite intrigue, assez bien menée, est soutenue de beaucoup de saillies polissonnes, très à la mode aujourd'hui, BACHAUMONT, *Mém. secrets*, t. IV, p. 156. || 6° Mouchoir empesé que les dames plaçaient au-dessous de la taille pour se donner de l'épaisseur et de l'ampleur ; on dit aujourd'hui tournure.

— ÉTYM. Hainaut, *polisso*, fer à repasser, ce qui unit, polit. *Polisson* est, d'après Diez, formé du lat. *politionem*, action de polir, devenu masculin, comme *nourrisson*, de *nutritionem*, *poinçon*, de *punctionem*, et signifiant celui qui nettoie les rues, bat les rues, y vagabonde. Le trait d'union est le mot du Hainaut *polisso*, qui montre qu'il y a eu un substantif *polisso*, dérivé du verbe *polir*.

POLISSONNER (po-li-so-né), *v. n.* || 1° Faire le polisson, vagabonder, jouer dans les rues, la campagne, en parlant d'enfants. Il allait polissonner avec d'autres enfants au bord du canal, pêcher dans les étangs, Mme RICCOBONI, *Aloïse de Rivarol*, *Œuv.* t. V, p. 182, dans POUGENS. || 2° Dire ou faire des polissonneries. On ne les voit jamais oisifs et désœuvrés jouer dans une antichambre ou polissonner dans la cour, mais toujours occupés à quelque travail utile, J. J. ROUSS. *Hél.* VI, 10. Cette table, assez nombreuse, était très-gaie sans être bruyante, et l'on y polissonnait beaucoup sans grossièreté, ID *Conf.* VII. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— ÉTYM. *Polisson*.

POLISSONNERIE (po-li-so-ne-rie), *s. f.* || 1° Action de vagabonder. || 2° Acte, parole, tour de polisson. Mon temps ne se passait pourtant pas tout entier à ces polissonneries, J. J. ROUSS. *Confess.* III. À peine un sujet était-il entamé qu'il brouillait l'entretien par quelque polissonnerie qui faisait rire et oublier ce qu'on avait dit, ID. *ib.* Je ne laisse pas, tout diables qu'ils sont [vos enfants], de leur enseigner quelquefois des polissonneries de mon temps, P. L. COUR. *Lett.* II, 77. || 3° Acte de drôle. C'est une polissonnerie.

— ÉTYM. *Polissonner*.

POLISSURE (po-li-su-r'), *s. f.* Résultat de l'action de polir. L'arme est d'une polissure admirable, LA BRUY. III. || Fig. [Nous achetons] d'un précepteur la connaissance des bonnes lettres et la polissure de notre esprit, MALH. *Traité des bienfaits de Sénèque*, VI, 16.

— HIST. XVIe s. Ceste polissure, et ceste grace et ceste gentillesse d'ornemens de peinture et de [illegible] n'y estoit point encore entrée [à Rome], AMYOT, *Marcel.* 33. La cornée, en sa partie anterieure [illegible] de l'iris, est lucide et transparente, et par derriere est obscure, à raison de la [illegible] d'icelle, PARÉ, IV, 6.

— ÉTYM. *Polir*.

† **POLISTE** (po-li-st'), *s. f.* [illegible] ou genre d'insectes hyménoptères voisin de la guêpe, dont le corps est [illegible] de jaune.

— ÉTYM. [illegible], [illegible] de ville.

POLITESSE (po-li-te-s'), *s. f.* || 1° Culture intellectuelle et morale des sociétés. En envoyant ses colonies par toute la terre, et avec elles la politesse, BOSS. *Hist.* III, 2. Je viens vous faire admirer un homme qui a su joindre la politesse du temps à la bonne foi de nos pères, FLÉCH. *Duc de Mont.* [illegible] n'eût-on pas à lui persuader d'étendre un peu, en faveur de sa [illegible], les [illegible] de son patrimoine, et d'ajouter quelques politesses de l'art aux agréments rustiques de la nature ? ID. *le Tellier*. Les [illegible] domestiques, les guerres étrangères, l'ignorance qui toujours en est le triste fruit, avaient répandu sur toutes les parties de l'État je ne sais quel air de licence et de barbarie, toujours fatal à la sainte politesse et à la candeur des mœurs chrétiennes, MASS. *Panég. St Bernard*. Carthage sortit de ses ruines... elle devint la métropole de l'Afrique, et fut célèbre par sa politesse et par ses écoles, CHATEAUBR. *Itin.* 7e part. || 2° Il se dit aussi de la culture individuelle. La politesse de l'esprit consiste à penser des choses honnêtes et délicates, LA ROCHEFOUC. *Maxime* 99. Ce nom, capable d'imprimer du respect dans les esprits où il reste encore quelque politesse, FLÉCH. *Duc de Mont.* Il faut très-peu de fond pour la politesse dans les manières : il en faut beaucoup pour celle de l'esprit, LA BRUY. XII. || Manière de vivre polie, non sauvage ni farouche. Hélas ! je suis une biche au bois, éloignée de toute politesse ; je ne sais plus s'il y a une musique dans le monde, et si l'on rit, SÉV. 16 juin 1680. Télémaque fut étonné de voir toute la campagne de Salente cultivée comme un jardin : il en fut charmé, car il aimait naturellement les choses qui ont de l'éclat et de la politesse, FÉN. *Tél.* XXII. || 3° Manière d'agir, de parler civile et honnête, acquise par l'usage du monde. La politesse n'inspire pas toujours la bonté, l'équité, la complaisance, la gratitude ; elle en donne du moins les apparences, et fait paraître l'homme au dehors comme il devrait être intérieurement, LA BRUY. V. Il me semble que l'esprit de politesse est une certaine attention à faire que, par nos paroles et nos manières, les autres soient contents de nous et d'eux-mêmes, ID. *ib.* Il est vrai que les manières polies donnent cours au mérite, et le rendent agréable, et qu'il faut avoir de bien éminentes qualités pour se soutenir sans la politesse, ID. *ib.* Il [Vauban] méprisait cette politesse superficielle dont le monde se contente, et qui couvre souvent tant de barbarie, FONTEN. *Vauban*. La politesse est à l'esprit Ce que la grâce est au visage ; De la bonté du cœur elle est la douce image, Et c'est la bonté qu'on chérit, VOLT. *Stances*, 28. Celui qui ne veut satisfaire qu'aux besoins de la nature, ne se morfond point à la porte des grands, n'essuie ni leurs regards dédaigneux, ni leur politesse insultante, DIDER. *Claude et Nér.* II, 4. Le peuple est ici plus bruyant qu'ailleurs ; dans la première classe des citoyens règnent cette bienséance qui fait croire qu'un homme s'estime lui-même, et cette politesse qui fait croire qu'il estime les autres, BARTHÉL. *Anach.* ch. 20. Il avait des manières élégantes, une politesse facile et de bon goût, STAEL, *Corinne*, I, 3. Une politesse froide, une conversation pleine de solidité, GENLIS, *Veill. du chât.* t. III, p. 41, dans POUGENS. || La politesse du cœur, celle qui est inspirée par la bonté, par la cordialité. Il est bon, facile ; il a la politesse du cœur, bien supérieure à celle des manières, BARTHÉL. *Anach.* ch. 51. || 4° Action conforme à la politesse. De toutes les obligations qu'on peut avoir à une belle âme, ces tendres attentions, ces secrètes politesses de sentiment sont les plus touchantes, MARIVAUX, *Marianne*, 3e part. J'ai dû à M. d'Alembert et à M. Diderot la politesse que j'ai eue pour eux : il n'était pas juste que mon nom parût avant le leur, VOLT. *Lett. Panckoucke*, 21 févr. 1770. Les hommes savent que les politesses qu'ils se font ne sont qu'une imitation de l'estime, DUCLOS, *Consid. mœurs*, 3. || Faire politesse à quelqu'un, se montrer particulièrement civil à son égard. Déjà l'on me fait politesse, Déjà l'on m'attend au retour, BÉRANG. *Hab. de cour.* || Brûler la politesse, s'esquiver sans dire adieu.

— ÉTYM. Ital. *pulitezza*, de *pulito*, poli.

† **POLITICO-ÉCONOMIQUE** (po-li-ti-ko-é-ko-no-mi-k'), *adj.* Qui appartient à l'économie politique. De cette science politico-économique MM. les professeurs n'en savent pas le premier mot, GALIANI, *Lett.* t. I, p. 186.

† **POLITICOMANIE** (po-li-ti-ko-ma-nie), *s. f.* Manie qui consiste à s'occuper constamment des affaires politiques.

— ÉTYM. *Politique*, et *manie*.

† **POLITIE** (po-li-sie), *s. f.* Société et gouvernement (terme tombé en désuétude). Ces lieux doivent être habités par des peuples barbares : toute politie y serait impossible, J. J. ROUSS. *Contrat*, III, 8.

— HIST. XIVe s. Plusieurs policies ont esté et peuent estre corrumpues et gastées, ORESME, *Éth. Prol.* || XVe s. La quelle chose est de droit deue en policie droictement bien ordonnee, CHR. DE PISAN, *Charles V*, I, 13.

— ÉTYM. [illegible] (voy. POLITIQUE).

1. **POLITIQUE** (po-li-ti-k'), *adj.* || 1° Qui a rapport aux affaires publiques. Il est certain, et les peuples s'en convaincront de plus en plus, que le monde politique, aussi bien que le physique, se règle par poids, nombre et mesure, FONTEN. *Montmort*. Qu'on ne [illegible] donc plus que nos législateurs, Pour nous donner un frein devenus imposteurs, Nous ont [illegible] d'un Dieu la fable politique, BERNIS, *Relig. ven.* III. Lorsque l'Esprit des lois parut en 1750, les ouvrages de Melon, de Dutot, de Cantillon, de l'abbé de Saint-Pierre étaient les seuls livres français [illegible] les sciences politiques qui fussent entre les mains des gens de lettres, VOLT. *Polit. et lég. Préface des éditeurs* (éd. de 1785). Je serais d'avis de ne [illegible] au public qu'une partie des instructions de Louis XIV au roi d'Espagne ; je voudrais que le public ne [illegible] que les conseils vraiment politiques dignes d'un roi de France et d'un roi d'Espagne, ID. *Lett.* [illegible] *Noailles*, 28 juill. 1752. Et ne sais-je pas, ajoutait-il, que militairement Moscou ne vaut rien ? mais Moscou n'est point une position militaire, c'est une position politique ; on m'y croit général, [illegible] suis empereur, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VIII, 10. L'intérêt politique, Pour lui, comme pour tous, est un mot sans réplique, C. DELAV. *Popularité*. [illegible] || Droit politique, les lois qui règlent les formes du gouvernement. || Droits politiques, droits en vertu desquels un citoyen participe au gouvernement. || Domicile politique, voy. DOMICILE. || Économie politique, voy. ÉCONOMIE. || Arithmétique politique, voy. ARITHMÉTIQUE. || 2° Qui résulte de l'[illegible] sur les affaires publiques. Parti politique. Haines politiques. Les premiers comiques latins hasardèrent la satire personnelle, mais jamais la satire politique, MARMONTEL, *Œuv.* t. VI, p. 166. J'aime à [illegible] der les préjugés gothiques Et les cordons de toutes les couleurs ; Mais, étrangère aux excès politiques, Ma liberté n'a qu'un chapeau de fleurs, BÉRANG. *Nouveau Diogène*. Un serment politique est toujours un serment, C. DELAV. *la Popularité*, I, 3. Je [illegible] et je m'en pique, Son père, entendez-vous ? son père politique : Je suis son électeur, ID. *ib.* I, 11. || [illegible] s'occupe des affaires publiques, qui y prend part, en parlant des hommes. Les hommes politiques ont aussi leur coquetterie : un front en coupole, un regard fascinateur, une attitude dominatrice, un teint pâle attestant des veilles ; tels sont les mâles attraits qu'ils aiment à exhiber, CH. DE BERNARD, *Un homme sérieux*, § IV. || 3° Par extension, qui a rapport à la conduite des affaires privées. Dites-moi un petit mot de mes affaires ; êtes-vous toujours dans le même raisonnement politique qui vous fit préférer le receveur au fermier ? SÉV. *à Guitaut*, 20 avr. [illegible] || 4° Fig. Qui est fin et adroit, prudent et réservé. Les dominicains sont trop puissants, me dit-il, et la société des jésuites est trop politique pour les choquer ouvertement, PASC. *Prov.* II. Il est politique, mystérieux sur les affaires du temps, LA BRUY. VI. Quoique je fusse bien aise au fond de l'âme de devenir page d'un grand, je fus assez politique pour cacher ma joie, LE SAGE. *Ester. Gonz.* [illegible] || Il se dit aussi des choses. Ils couvrent leur prudence humaine et politique du prétexte d'une prudence divine et chrétienne, PASCAL, *Prov.* V. Le chancelier Séguier, par sa politique conduite, s'assura pour toujours la faveur de la reine, [illegible] 9, 108. || 5° Vers politique, vers usité chez les Grecs de l'époque byzantine et de l'époque moderne, et qui se mesure non par la quantité, mais par le nombre des syllabes. || 6° *S. m.* [illegible] s'applique à la connaissance des affaires publiques, du gouvernement des États. Peut-être [illegible] tout ces croyances publiques Ne sont qu'[illegible] de sages politiques, CORN. *Pomp.* [illegible] *variante*, II, [illegible] Un roi qui s'y résout est mauvais politique, [illegible] *Pomp.* I, 2. Les politiques ne se mêlent plus [illegible] deviner ses desseins [de Louis XIV], BOSS. *Le Tellier*. Que ne lui promit-on pas dans ces [illegible] mais quel fruit lui en revint-il, sinon de [illegible] tre par expérience le faible des grands politiques, leurs volontés changeantes ou leurs paroles trompeuses ? ID. *Anne de Gonz.* Content de remarquer des actions de vertu dont les sages auditeurs puissent profiter, ma voix n'est pas destinée à satisfaire les politiques ni les curieux, ID. *ib.* J'admire le langage des politiques : à les entendre, c'est la raison, c'est l'équité toute pure qui les conduit ; à les voir agir, il est clair que l'intérêt seul et l'ambition est leur règle et leur guide, [illegible] *Hist. anc.* *Œuvr.* t. V, p. 504, dans POUGENS. Il n'y a que le faible qui trompe ; le vrai politique est celui qui joue bien et qui gagne à la longue ; le mauvais politique est celui qui ne sait que filer la carte, et qui tôt ou tard est reconnu, VOLT. *l'ABC* (12e *entretien*). || 7° Membre d'un parti [illegible]

pendant la ligue par ces personnes qui, écartant la question religieuse, ne demandaient, disaient-elles, que des réformes politiques. || S'est dit aussi d'un parti qui était guidé par ces mêmes principes, pendant les troubles d'Angleterre. || 3° Celui qui a une conduite adroite, prudente, rusée. Ces fins politiques [les jésuites] se gardèrent bien de réclamer.... ST-SIM. 36, 124.

— HIST. XIVe s. Une fortitude appellée politique ou civille, ORESME, *Eth.* 82. || XVe s. Les princes, les seigneurs et capitaines, qui ont les citez et les grans peuples en gouvernement, ont charge politique, *le Jouvencel*, f° 3, dans LACURNE. || XVIe s. Ceux qui estoient plus politiques preschoient à haute voix qu'il n'y avoit rien plus dangereux en une republique que la nouveauté de religion, CASTELN. 79. Il n'est pas qu'en nos derniers troubles le party catholique ne fut encore subdivisé en politique (que l'on estimoit de pure condition que le huguenot, parce qu'il plaidoit pour la paix) et le ligueur, PASQUIER, *Rech.* VIII, p. 739, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *politicus*, du grec πολιτικός, qui vient de πόλις, ville, cité : sanscrit, *pur*, s. f. *pura*, s. n. *puri*, s. f. ville, rapportés à la racine *pri*, emplir, qui est dans *puru* et dans πολὺ, beaucoup. Πόλις, ville, voudrait donc dire la foule, la multitude.

2. POLITIQUE (po-li-ti-k'), *s. f.* || 1° La science du gouvernement des États. S'ils [Platon et Aristote] ont écrit de politique, c'était comme pour régler un hôpital de fous, PASC. *Pens.* VI, 52, éd. HAVET. Il ne fallait qu'ouvrir l'entrée des affaires d'État à un génie si perçant, pour l'introduire bien avant dans les secrets de la politique, BOSS. *le Tellier.* La politique de l'homme consiste d'abord à tâcher d'égaler les animaux, à qui la nature a donné la nourriture, le vêtement et le couvert; ces commencements sont longs et difficiles, VOLT. *Dict. phil. Politique.* La politique, espèce de morale d'un genre particulier et supérieur, à laquelle les principes de la morale ordinaire ne peuvent quelquefois s'accommoder qu'avec beaucoup de finesse, D'ALEMB. *Disc. prélim. Encycl. Œuv.* t. I, p. 218, dans POUGENS. Fig. Il n'appartenait qu'au Sauveur et à la politique du ciel de nous bâtir une ville qui fût véritablement la ville des pauvres, BOSS. *Sermons, Septuag.* I. Voilà donc le mystère du conseil de Dieu, voilà cette grande maxime d'État de la politique du ciel : Dieu nous a formés dans le temps pour nous faire passer dans l'éternité, ID. *Variantes du 2e sermon sur la Providence*, dans GANDAR, p. 156. Traité de politique. La Politique d'Aristote. 2° L'art de gouverner un État, et de diriger ses relations avec les autres États. Et si jamais je règne, on verra la pratique D'une si salutaire et noble politique, CORN. *Nicom.* III, 1. Il ne faut ni art ni science pour exercer la tyrannie; et la politique qui ne consiste qu'à répandre le sang est fort bornée et de nul raffinement, LA BRUY. X. Cette ruse n'était qu'un mensonge; mais la politique est-elle autre chose que l'art de mentir à propos? VOLT. *Ann. Emp. Ferdinand III, Paix de Westph.* La politique dit à la philosophie et au fanatisme : Vivons tous trois ensemble comme nous pourrons, ID. *Dict. phil. Polythéisme.* Guillaume III était né avec de grands talents pour la guerre, et des talents encore plus grands pour ce que nous appelons communément la politique, CONDIL. *Étud. hist.* II, 4. L'art de la guerre, qui est l'art de détruire les hommes, comme la politique est celui de les tromper, D'ALEMBERT, *Mélanges de littérature*, t. V, § VI. L'émotion d'une assemblée, quoique moins nombreuse et plus souple que la nôtre aux combinaisons de l'insidieuse politique, en décida [de la guerre], MIRABEAU, *Collection*, t. III, p. 321. Puis il [Napoléon] ajoute qu'en politique il ne faut jamais reculer, ne jamais revenir sur ses pas : se bien garder de convenir d'une erreur; que cela déconsidère; que, lorsqu'on s'est trompé, il faut persévérer, que cela donne raison, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VIII, 10. || Système particulier qu'adopte un gouvernement, direction donnée aux affaires de l'État. || Principes politiques. La politique de tel journal. Si j'ai bien entendu tantôt ta politique, CORN. *Cinna*, V, 1. || Par politique, par des motifs politiques. Que c'est un sort cruel d'aimer par politique, CORN. *Sertor.* I, 3. 3° Se dit des affaires publiques, des événements politiques. Rien de nouveau en politique. Politique intérieure. Politique extérieure. Le sage revient aisément à soi; et il y a dans la politique comme dans la religion une espèce de pénitence plus glorieuse que l'innocence même, qui répare avantageusement un peu de fragilité par des vertus extraordinaires et par une ferveur continuelle, FLÉCH. *Turen.* || Parler politique, causer sur les affaires politiques. || 4° Par extension, règles de conduite particulière de chacun dans sa famille, dans ses affaires. Vous me décidez entièrement en faveur de Boucart [un fermier] : je vois que la politique m'engage à suivre dans cette occasion les conseils de celui que j'ai mis à la tête de mes affaires, SÉV. *à Guitaut*, 9 avr. 1683. Je regrette de ne vous avoir pas assez vue, et d'avoir eu de cruelles politiques qui m'ont ôté quelquefois ce bonheur, ID. *à Mme de Grignan*, 12 juill. 1671. || 5° Fig. La manière adroite dont on se sert pour arriver à ses fins. La clémence des princes n'est souvent qu'une politique pour gagner l'affection des peuples, LA ROCHEFOUC. *Réflex.* 15. Sachez que leur objet [des jésuites] n'est pas de corrompre les mœurs; ce n'est pas leur dessein; mais ils n'ont pas aussi pour unique but celui de les réformer; ce serait une mauvaise politique, PASC. *Prov.* V. Cette malheureuse politique qui nous fait avoir pour les grands une complaisance si aveugle, BOURDAL. *Myst. Passion de J. C.* t. I, p. 285. Elle [Mme du Châtelet] regarde l'amitié comme un nœud si sacré, que la moindre ombre de politique en amitié lui paraît un crime, VOLT. *Lett. Thiriot*, 7 janv. 1739.

— HIST. XIIIe s. Politique, ce est à dire le governement des citez, qui est la plus noble et haute science et li plus nobles offices qui soit en terre, selonc ce que politique comprent generaument toutes les ars qui besoignent à la communité des homes, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 575. || XIVe s. Et encore est il plus convenable à celui qui veult savoir politiques que il ait connaissance de l'ame, ORESME, *Eth.* 29.

— ÉTYM. *Politique* 1; grec, ἡ πολιτική, sous-entendu τέχνη, l'art politique.

POLITIQUEMENT (po-li-ti-ke-man), *adv.* || 1° Selon les règles de la politique. || 2° D'une manière fine, adroite.

— HIST. XVIe s. Ceux qui en parloient plus politiquement estimoient que cet inconvenient advenu audit Vassy apporteroit beaucoup de maux, CASTELN. 84.

— ÉTYM. *Politique*, et le suffixe *ment.*

POLITIQUER (po-li-ti-ké), je politiquais, nous politiquions, vous politiquiez; que je politique, que nous politiquions, que vous politiquiez, *v. n.* Terme familier. Raisonner sur les affaires politiques. Je reviens de chez Mme de la Fayette.... on a fort politiqué, SÉV. 2 mars 1689. Au lieu de passer les trois quarts de la vie dans un café à politiquer et à lire des chiffons de gazettes, ils feraient mieux de voir bonne compagnie chez eux, BOISSY, *Français à Londres*, sc. 1. On politiquait à perte de vue sur les moyens de rétablir la balance de l'Europe, MIRAB. *Lett. orig.* t. III, p. 117. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

— ÉTYM. *Politique* 2. Ce verbe n'est pas dans les dictionnaires du XVIIe siècle.

† POLITIQUEUR (po-li-ti-keur), *s. m.* Terme très-familier. Homme qui s'occupe des affaires politiques. Le vote de l'Irlandais [émigré en Amérique] est devenu un objet d'importance; les politiqueurs et les journaux d'Amérique n'ont pas manqué de flatter les faiblesses et les passions de ces électeurs, *J. des Débats*, 5 oct. 1865.

† POLKA (pol-ka), *s. f.* Espèce de danse importée de Pologne (de Bohême, selon Escudier), vers 1845, en France. C'est une danse à deux temps. Le cavalier, tenant sa dame par la taille de la main droite, lui donne l'autre main, et tourne avec elle en faisant le pas de polka. La polka n'a pas d'autre figure que les autres danses tournantes. Chaque couple, en tournant sur lui-même, décrit une espèce de cercle ou d'ellipse selon la figure de la salle. || Pas de polka : on frappe alternativement des deux pieds trois temps sur quatre; au quatrième temps, le pied reste levé, et c'est lui qui commence les frappés suivants. || Air à deux temps et assez vif sur lequel on exécute cette danse.

† POLKER (pol-ké), *v. n.* Danser la polka.

† POLKEUR, EUSE (pol-keur, keû-z'), *s. m.* et *f.* Celui ou celle qui danse la polka.

† POLL (pol), *s. m.* Supputation des votes, dans les élections des membres de la chambre des communes, en Angleterre. Demander le poll.

—ÉTYM. Angl. *poll*, tête, liste, scrutin : danois, *bol.*

POLLEN (pol-lèn'), *s. m.* Terme de botanique. Matière fécondante des végétaux. Le pollen est renfermé dans les loges de l'anthère.

— ÉTYM. Lat. *pollen*, farine, ainsi dit de sa forme de poussière.

† POLLÉNINE (pol-lé-ni-n'), *s. f.* Terme de chimie. Résidu de la poudre de lycopode épuisée par l'eau, l'alcool et la potasse, qu'on a regardé comme un principe immédiat des végétaux.

— ÉTYM. Lat. *pollen*, farine, poudre.

† POLLETAIS (GRAND) (po-le-tè), *s. m.* Terme de pêche. Sorte de bâtiment dont on se sert à Dieppe pour la pêche du hareng, ainsi dit du *Pollet*, faubourg de Dieppe.

POLLICITATION (pol-li-si-ta-sion), *s. f.* Terme de jurisprudence. Engagement contracté par quelqu'un, sans qu'il soit accepté par un autre.

— ÉTYM. Lat. *pollicitationem*, de *pollicitari*, fréquentatif de *polliceri*, promettre.

† POLLINATION (pol-li-na-sion), *s. f.* Terme de botanique. Émission du pollen des plantes.

† POLLINIFÈRE (pol-li-ni-fè-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui porte ou contient du pollen. Loge, vésicule pollinifère.

— ÉTYM. *Pollen*, et le lat. *ferre*, porter.

† POLLINIQUE (pol-li-ni-k'), *adj.* Terme de botanique. Qui a rapport au pollen.

† POLLU, UE (pol-lu, lue), *adj.* Qui a été souillé, profané (terme vieilli). Ceux qui avaient touché le corps ou les cendres étaient réputés pollus, MURET, *Cérém. funèb.* p. 108, dans POUGENS. Un cœur qui est pollu par des amours criminels, LE P. SIM. MARS, *Myst. du roy. de Dieu*, p. 337, dans POUGENS. || Voltaire l'a employé comme participe avec *avoir* : Du dieu du goût j'ai le temple pollu, *Lett. en vers et en prose*, 25.

— HIST. XIIe s. Male pense [mauvaise pensée] ... la polie bealteit del anrme [âme] rende laide et polhue, *Job*, p. 483. || XVIe s. Numa deposa la substance du feu en la garde de personnes non corrompues ny pollues, AMYOT, *Num.* 17. Ilz ont pollu et bruslé les temples, ID. *Arist.* 26.

— ÉTYM. Lat. *pollutus*, de *polluere* (voy. POLLUER).

POLLUÉ, ÉE (pol-lu-é, ée), *part. passé* de polluer. Dans la pensée que notre empire serait toujours pollué tandis qu'il garderait dans son sein ces infidèles [les Arméniens], MONTESQ. *Lett. pers.* 85.

POLLUER (pol-lu-é), je polluais, nous polluions, vous polluiez; que je pollue, que nous polluions, que vous polluiez, *v. a.* || 1° Profaner. Polluer les temples, les églises. || 2° Se polluer, *v. réfl.* Se souiller d'un certain péché d'impureté.

— HIST. XVIe s. Polluer, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *polluere*, proprement mouiller, puis souiller, de la préposition *por*, *port*, usitée seulement en composition, mais qu'on retrouve dans l'osque et l'ombrien (grec προτί), et *luere*, laver.

POLLUTION (pol-lu-sion ; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Profanation, souillure. La pollution d'une église. || 2° Certain péché d'impureté. || Terme de médecine. Émission spermatique involontaire. Pollutions nocturnes.

— HIST. XIIe s. Les pollutions des males penses [des mauvaises pensées], *Job*, p. 449. || XIVe s. Pollucion est projection de semence sans savoir le tans que c'est fait, H. DE MONDEVILLE, f° 31. || XVIe s. Il n'y a en cela [le soin des sépultures] pollution ny contamination quelconque, AMYOT, *Numa*, 30.

— ÉTYM. Prov. *pollucio*; espagn. *polucion*; ital. *polluzione* : du lat. *pollutionem*, de *polluere*, polluer.

† POLLUX (pol-luks'), *s. m.* || 1° Terme de la mythologie. Fils de Jupiter et de Léda et frère de Castor. || 2° Terme d'astronomie. Nom de l'étoile de seconde grandeur appelée aussi Béta des Gémeaux, et qui, sur les planisphères, est placée dans la tête du Gémeau oriental.

— HIST. XVIe s. Ces deux masles garçons, Pollux bon à combattre Aux cestes emplombez, et Castor souverain À picquer un cheval.... RONS. *Hymnes*, I, 3.

— ÉTYM. Lat. *Pollux*, altéré de Πολυδεύκης, qui signifie *multum decorus.*

† POLOGRAPHIE (po-lo-gra-fie), *s. f.* Description astronomique du ciel.

— ÉTYM. Πόλος, pôle, ciel, et γράφειν, décrire.

† POLONAIS (po-lo-nè), *s. m.* Langue de la famille slave. || *Adj.* Frères polonais, secte socinienne établie en Pologne.

† POLONAISE (po-lo-nè-z'), *s. f.* || 1° Nom donné à un air à trois temps, d'un mouvement lent ou modéré, en usage en Pologne, et dont on fait des chansons et des airs de danse. || Il y a des morceaux en musique instrumentale qui portent le titre de polonaises. Les polonaises de Mayseder pour le violon. || 2° Espèce de redingote courte ornée de brandebourgs.

† POLONISME (po-lo-ni-sm'), *s. m.* Attachement, sympathie pour la Pologne dans sa lutte contre les Russes.

POLTRON, ONNE (pol-tron, tro-n'), *adj.* || 1° Qui est sans courage. Je renonce à la prudence, si elle est si poltronne et si scrupuleuse, BALZ. *Liv.* VI, *lett.* 3. Il n'est, je le vois bien, si poltron sur la terre Qui

ne pas se trouver un plus poltron que soi, LA FONT. *Fabl.* II, 14. Nous voulons vivre dans l'idée des autres d'une vie imaginaire.... nous serions volontiers poltrons pour acquérir la réputation d'être vaillants, PASC. *Pens.* II, 1, éd. HAVET. Il est poltron comme un lézard, VOLT. *Lett. Richelieu*, 22 janv. 1768. Me voilà poltron comme un lièvre, PICARD. *Coméd. ambulants*, I, 6. || Substantivement. Ne faites pas la poltronne. Il n'y a guère de poltrons qui connaissent toute leur peur, LAROCHEFOUCAULD, *Max.* 370. Le czar, dites-vous, n'avait pas la valeur de Charles XII ; cela est vrai ; mais enfin ce czar, né avec peu de valeur.... a vaincu en personne le plus brave homme de la terre ; j'aime un poltron qui gagne des batailles, VOLT. *Lett. pr. roy. de Pr.* janvier 1738. Un poltron ne laisse pas de fuir, quoique sûr d'être tué en fuyant, J. J. ROUSS. *Réponse au roi de Pologne.* || Poltron révolté, se dit d'une personne faible qui, poussée à bout, montre de l'énergie, et, par suite, d'un homme qui change du tout au tout. On dit que les Sirven ont été déclarés innocents au parlement de Toulouse ; on ajoute que la tragédie des Guèbres a été ou doit être représentée sur le théâtre de cette ville ; c'est ici le cas des poltrons révoltés, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 22 févr. 1770. || 2° Terme de fauconnerie. Oiseau poltron, un oiseau de proie, auquel on a coupé les ongles des pouces, c'est-à-dire les doigts de derrière où consiste sa force, pour l'empêcher de voler le gros gibier ; ou celui qu'on ne peut parvenir à dresser. || 3° *S. m.* Terme de pêche. Crabe prêt à quitter son test ; on en fait des appâts.

— HIST. XIVe s. E no son civaler, anci son un poltron, *Dans un ms. français mais écrit en Italie au commencement du* XIVe *s. Bibl. des chartes*, 4e *série* t. III, p. 413. || XVIe s. Bref il est si poltron [paresseux], pour bien le deviser, Que.... DUBELL. VI, 18, *verso*. J'ay ainsi l'ame poltronne, que je ne mesure pas la bonne fortune selon sa haulteur, MONT. IV, 28. Affin que le soldat ne devint poultron, et pour le tenir toujours en devoir et cervelle, il faisoit donner souvent des allarmes, CARL. IX, 7. Les cruels, aspres et malicieux sont lasches et poultrons, CHARRON, *Sagesse*, I, 31. Jamais poltron ne feit beau fait, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 321.

— ÉTYM. Espagn. *poltron* ; portug. *poltrão*, poltron, *poltrono*, grand fauteuil ; ital. *poltrone* ; napol. *potrone*. On a donné trois étymologies de ce mot. 1° *Pollex truncus*, pouce coupé, à cause que les hommes qui voulaient échapper au service militaire, sous les empereurs romains, se coupaient un pouce. Mais le mot français, qui ne commence à être usité que dans le XVIe siècle, est d'origine italienne ; et l'italien *poltrone* ne peut, d'après la forme, venir de *pollex truncus*. À la vérité, on a fait valoir que le *faucon poltron* est en effet un oiseau à qui on a coupé les ongles des doigts de derrière ; mais il est possible que l'oiseau, devenu lâche après cette mutilation, ait été dès lors dit *poltron*, à cause de sa lâcheté, non à cause de sa mutilation. Et dans tous les cas, cela ne suffit pas pour qu'on puisse passer par-dessus la forme du mot, qui ne permet pas une telle dérivation. 2° Ménage et à sa suite Génin ont pris pour radical l'italien *poltruccio, poltracchio, poledro, puledro, poltro*, anc. fr. *poutre*, jeune jument, qui vient du latin *pullus* (voy. POULAIN), disant qu'un animal jeune et délicat a servi de type à la mollesse, à la paresse, à la poltronnerie. 3° La dernière étymologie est l'all. *Polster*, lit, anc. haut-all. *polstar* et *bolstar*. À la vérité, l'ital. classique n'a pas *poltro* dans le sens de lit ; mais le milanais a *polter*, le romagnol *pultar*, avec ce sens. Diez fait remarquer que la [illegible] de l's, qui n'est pas usuelle en italien, ne doit pas surprendre dans le groupe des consonnes *lstr*, et que *boldrone*, qui signifie couverture de lit, annonçant une permutation du *p* et du *b*, [illegible] germanique, vu qu'en allemand [illegible] facilement. Cette dernière [illegible] paraît la vraie.

† POLTRONISER (pol-tro-ni-zé), *v. n.* Terme [illegible]. Faire le poltron ; se conduire en poltron.

— HIST. XVIe s. Bref, il est si poltron [paresseux], pour le bien deviser, Que, [illegible] il demeure, [illegible] DUBELLAY, VI, 18, *verso*.

— ÉTYM. *Poltron*.

† POLTRONNEMENT (pol-tro-ne-man), *adv.* D'une façon poltronne.

— HIST. XVIe s. [illegible] poltronnement [le combat], BRANTÔME, *M. de Guyse*. Ce guerrier inexpugnable [le duc de Guise] a esté tué le plus poltronnement que l'on sçauroit dire par un portant le nom de Poltrot, PASQUIER, *Lett.* t. [illegible], p. [illegible]

POLTRONNERIE (pol-tro-ne-rie), *s. f.* || 1° Manque de courage. C'est pure fanfaronnerie De vouloir profiter de la poltronnerie De ceux qu'attaque notre bras, MOL. *Amph.* I, 2. || 2° Action qui dénote le manque de courage. C'est un misérable, il a fait mille poltronneries.

— HIST. XVIe s. De quoy M. le mareschal fust autant fasché, que esbahy d'une si honteuse poultronnize, CARL. IX, 8. Après toutes ces poltronneries [trahisons et lâchetés] d'Henri III, *Particularités concernant l'assassinat du duc de Guyse*, p. 49, Châlons, 1589.

— ÉTYM. Ital. *poltronneria*, de *poltrone*, poltron.

† POLY.... mot qui signifie beaucoup, et qui vient du grec πολὺς ; sanscrit, *purû*, *pûlû*, beaucoup, du radical *par*, remplir.

† POLYACIDE (po-li-a-si-d'), *adj.* Terme de chimie. Se dit des bases dont une partie (molécule) sature plusieurs parties (molécules) d'acide.

— ÉTYM. *Poly...*, et *acide*.

† POLYADELPHE (po-li-a-dèl-f'), *adj.* Terme de botanique. Qui appartient à la polyadelphie. Plantes polyadelphes.

— ÉTYM. *Poly...*, et ἀδελφὸς, frère.

POLYADELPHIE (po-li-a-dèl-fie), *s. f.* Terme de botanique. Classe du système de Linné qui renferme les plantes à vingt étamines ou plus réunies par leurs filets en plus de deux faisceaux distincts dans une même fleur hermaphrodite.

† POLYADELPHITE (po-li-a-dèl-fi-t'), *s. f.* Silicate multiple formant des masses composées de grains arrondis et diversement colorés, découvert aux États-Unis.

† POLYADÈNE (po-li-a-dè-n'), *adj.* Terme de botanique. Qui porte des glandes nombreuses.

— ÉTYM. *Poly...*, et ἀδὴν, glande.

† POLYAMATYPE (po-li-a-ma-ti-p'), *adj.* Fonderie polyamatype, mécanisme par lequel on fabrique à la fois un grand nombre de caractères, en refoulant brusquement, par la chute d'une bascule à poids, la matière fondue dans des moules où elle reçoit la forme des lettres.

— ÉTYM. *Poly...*, ἁμὰ, ensemble, et *type*.

† POLYAMATYPER (po-li-a-ma-ti-pé), *v. a.* Fondre plusieurs lettres ensemble.

† POLYAMATYPIE (po-li-a-ma-ti-pie), *s. f.* Procédé au moyen duquel on fond plusieurs lettres ensemble.

† POLYANDRE (po-li-an-dr'), *adj.* || 1° Qui a plusieurs maris. || 2° Terme de botanique. Qui appartient à la polyandrie.

— ÉTYM. *Poly...*, et ἀνὴρ, ἀνδρὸς, homme.

POLYANDRIE (po-li-an-drie), *s. f.* || 1° État d'une femme qui est mariée à plusieurs hommes. La polyandrie est établie au Tibet. || 2° Terme de botanique. Classe du système de Linné, qui renferme les plantes pourvues de vingt étamines ou plus, insérées sous un pistil simple ou multiple.

† POLYANDRIQUE (po-li-an-dri-k'), *adj.* Qui appartient à la polyandrie.

† POLYANTHE (po-li-an-t'), *adj.* Terme de botanique. Qui porte ou renferme beaucoup de fleurs.

— ÉTYM. *Poly...*, et ἄνθος, fleur.

† POLYANTHROPIE (po-li-an-tro-pie), *s. f.* État du genre humain considéré dans les différentes races qui le composent, par opposition à monanthropie.

— ÉTYM. *Poly...*, et ἄνθρωπος, homme.

† POLY-ARTICULAIRE (po-li-ar-ti-ku-lê-r'), *adj.* Terme de médecine. Qui affecte plusieurs articulations. Rhumatisme poly-articulaire.

† POLYATOMIQUE (po-li-a-to-mi-k'), *adj.* Terme de chimie. Dont les combinaisons s'effectuent dans le rapport de plusieurs équivalents des corps qui s'unissent. Les alcools polyatomiques.

— ÉTYM. *Poly...*, et *atome*.

† POLYBASIQUE (po-li-ba-zi-k'), *adj.* Terme de chimie. Acides polybasiques, acides dont les combinaisons s'effectuent dans le rapport de plusieurs équivalents des bases.

— ÉTYM. *Poly...*, et *base*.

† POLYBASITE (po-li-ba-zi-t'), *s. f.* Argent sulfuré contenant une certaine quantité d'arsenic, de l'antimoine, du cuivre, du fer, etc. et provenant du Mexique.

† POLYCAMÉRATIQUE (po-li-ka-mé-ra-ti-k'), *adj.* Se dit d'une horloge qui sert à plusieurs cadrans, placés au dedans et au dehors d'un édifice. Parmi les nouvelles inventions de notre temps, la pendule polycamératique, dont M. Lepaute est l'auteur, mérite d'être citée ; elle remplit plusieurs objets à la fois, et sert en même temps à plusieurs appartements de différents étages, *Dict. des Arts et mét. Horloger.*

— ÉTYM. *Poly...*, et le lat. *camera*, chambre.

† POLYCARPELLÉ, ÉE (po-li-kar-pè-lé, lée) *adj.* Terme de botanique. Dont le fruit résulte de plusieurs carpelles soudés ensemble.

— ÉTYM. *Poly...*, et *carpelle*.

† POLYCARPIEN, IENNE (po-li-kar-piin, pi-è-n') *adj.* Terme de botanique. Qui porte indéfiniment des fruits avant de périr.

— ÉTYM. *Poly...*, et καρπὸς, fruit.

† POLYCÉPHALE (po-li-sé-fa-l'), *adj.* Terme de botanique. Se dit d'une plante dont l'inflorescence est formée d'un grand nombre de capitules.

— ÉTYM. *Poly...*, et κεφαλὴ, tête.

† POLYCHOLIE (po-li-ko-lie), *s. f.* || 1° Terme de médecine. Surabondance de bile. || 2° Minéral [illegible] d'un violet rougeâtre, qui provient d'Arendal en Norvège.

— ÉTYM. *Poly...*, et χολὴ, bile.

POLYCHRESTE (po-li-krè-st'), *adj.* || 1° Terme de philosophie. Expériences polychrestes, nom que Bacon donne aux expériences propres à en faire concevoir d'autres. || 2° Terme de chimie et de pharmacie. Servant à plusieurs usages. Compositions polychrestes, dont les éléments ou principes, de nature très-variée, peuvent enlever les taches, CHAPTAL, *Inst. Mém. scienc.* t. VI, p. 496. || Sel polychreste, se dit d'un sel purgatif.

— ÉTYM. Πολύχρηστος, de πολὺ, beaucoup, et χρηστὸς, qui sert.

† POLYCHROÏSME (po-li-kro-i-sm'), *s. m.* Terme de physique. Phénomène présenté par certains corps cristallisés transparents, qui, regardés par réflexion, ou placés entre l'œil et la lumière, montrent des couleurs différentes suivant le sens dans lequel elle les pénètre.

— ÉTYM. *Poly...*, et χροΐζειν, colorer.

† POLYCHROÏTE (po-li-kro-i-t'), *s. f.* Terme de chimie. Principe colorant du safran.

— ÉTYM. Voy. POLYCHROÏSME.

† POLYCHROME (po-li-kro-m'), *adj.* || 1° Terme didactique. Qui porte plusieurs couleurs. || 2° Terme d'antiquité grecque. S'est dit des peintres qui les premiers ont peint avec plusieurs couleurs. Bularque de Lydie, peintre polychrome, 8e siècle avant J. C., BARTHÉL. *Anach.* t. VII, table 5. || Statues polychromes, statues faites avec des matières de diverse couleur. La Minerve de Phidias était polychrome. || Il y avait aussi des colonnes polychromes. || 3° *S. m.* Terme de chimie. Corps cristallisé trouvé dans le quassia et quelques autres végétaux.

— ÉTYM. *Poly...*, et χρῶμα, couleur.

† POLYCHROMIE (po-li-kro-mie), *s. f.* État d'un corps dont les parties offrent des nuances diverses.

† POLYCLADE (po-li-kla-d'), *adj.* Terme de botanique. Se dit d'une plante qui pousse beaucoup de branches.

— ÉTYM. *Poly...*, et κλάδος, branche.

† POLYCLADIE (po-li-kla-die), *s. f.* État d'une plante qui pousse plus de branches qu'à l'ordinaire. || Nom donné à l'ensemble des rameaux grêles et nombreux qui naissent souvent sur les excroissances du tronc des arbres.

† POLYCONIQUE (po-li-ko-ni-k'), *adj.* Qui a plusieurs cônes. || Projection polyconique, voy. PROJECTION.

— ÉTYM. *Poly...*, et *cône*.

† POLYCOTYLAIRE (po-li-ko-ti-lê-r'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a plusieurs ventouses [illegible] || *S. m.* Les polycotylaires, trématodes caractérisés par la présence d'une ventouse buccale, et avec plusieurs autres en arrière pour la fixation.

— ÉTYM. *Poly...*, et *cotyle*.

† POLYCOTYLÉDONE (po-li-ko-ti-lé-do-n') ou POLYCOTYLÉDONÉ, ÉE (po-li-ko-ti-lé-do-né, née) *adj.* Terme de botanique. Dont l'embryon a plus de deux cotylédons.

— ÉTYM. *Poly...*, et *cotylédon*.

† POLYDACTYLE (po-li-da-kti-l'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a beaucoup de doigts. || Qui a des doigts surnuméraires.

— ÉTYM. *Poly...*, et δάκτυλος, doigt.

† POLYDACTYLISME (po-li-da-kti-li-sm'), *s. m.* État du polydactyle. Le polydactylisme héréditaire.

† POLYDIPSIE (po-li-di-psie), *s. f.* Terme de médecine. Soif excessive.

— ÉTYM. *Poly...*, et δίψα, soif.

POLYÈDRE (po-li-è-dr'), *s. m.* Terme de géométrie. Corps solide à plusieurs faces. || *Adj.* Une figure polyèdre.

— ÉTYM. Πολύεδρος, de πολὺς, beaucoup, et ἕδρα, face.

† POLYÉDRIQUE (po-li-é-dri-k'), *adj.* Qui a la forme de polyèdre.

† **POLYÉMIE** (po-li-é-mie), *s. f.* Terme de médecine. Pléthore sanguine.

— ÉTYM. *Poly...*, et αἷμα, sang.

† **POLYERGUE** (po-li-èr-gh'), *s. f.* Genre de fourmis manquant d'aiguillons, dont certaines espèces s'attaquent à d'autres pour les forcer à vivre dans leurs fourmilières et à y remplir l'office d'ouvrières.

— ÉTYM. *Poly...*, et ἔργον, travail.

† **POLYGALA** (po-li-ga-la) ou **POLYGALE** (po-li-ga-l'), *s. m.* Genre nombreux de la famille des polygalées. ‖ Plante qu'on nomme aussi herbe à lait. Polygala de Virginie (*polygala senega, L.*). Polygala vulgaire (*polygala vulgaris, L.*).

— ÉTYM. *Poly...*, et γάλα, lait, parce que, dit-on, les vaches qui en mangent ont plus de lait.

† **POLYGALACTIE** (po-li-ga-la-ktie), *s. f.* Terme de médecine. Surabondance de lait.

— ÉTYM. *Poly...*, et γάλα, lait.

† **POLYGALE** (po-li-ga-l'), *s. m.* Voy. POLYGALA.

† **POLYGALÉES** (po-li-ga-lée), *s. f. pl.* Famille de plantes dont le genre polygala est le type.

† **POLYGALINE** (po-li-ga-li-n'), *s. f.* Terme de chimie. Synonyme d'acide polygalique.

† **POLYGALIQUE** (po-li-ga-li-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide polygalique, acide âcre trouvé dans le *polygala senega* et autres plantes.

POLYGAME (po-li-ga-m'), *s. m.* et *f.* ‖ 1° Homme marié à plusieurs femmes, ou femme mariée à plusieurs hommes en même temps. On reproche au landgrave que c'est un polygame [il lui avait été permis par les pasteurs d'épouser une seconde femme, la première n'étant pas morte], BOSS. *Var.* 6. ‖ 2° Terme de droit canon. Se dit d'un homme qui a été marié plusieurs fois, ou qui a épousé une veuve. ‖ 3° Se dit des espèces animales dans lesquelles un seul mâle suffit à plusieurs femelles. ‖ 4° Terme de botanique. Se dit d'une plante qui porte à la fois des fleurs hermaphrodites et des fleurs unisexuées. ‖ 5° Terme de chimie. Corps polygames, corps dont les combinaisons ont toujours lieu dans le rapport de plusieurs équivalents de chacun des corps qui s'unissent.

— ÉTYM. Πολύγαμος, de πολὺς, beaucoup, et γάμος, mariage.

POLYGAMIE (po-li-ga-mie), *s. f.* ‖ 1° État du polygame. [Selon Jurieu] la polygamie directe et formelle doit être d'avoir deux femmes ensemble, avec lesquelles on vit conjugalement ; la polygamie indirecte doit être, après le divorce, d'avoir une femme, vraie femme, sur laquelle on ait le droit conjugal, et une autre qu'on ait quittée, et sur laquelle il ne reste plus aucun droit, BOSS. *4e avert.* La polygamie était permise en Égypte, excepté aux prêtres, qui ne pouvaient épouser qu'une femme, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. I, p. 166. Quelques raisons particulières à Valentinien lui firent permettre la polygamie dans l'empire; cette loi, violente pour nos climats, fut ôtée par Théodose, Arcadius et Honorius, MONTESQ. *Esp.* XVI, 2. Cowper, chancelier d'Angleterre, du temps de Charles II, épousa secrètement une seconde femme, avec le consentement de la première ; il fit un petit livre en faveur de la polygamie, VOLT. *Mœurs*, 130. La polygamie, qui, selon Tacite, avait pour motif chez les Germains plutôt l'ostentation de l'opulence que l'avidité des plaisirs, se conserva longtemps dans le royaume des Francs, NAUDET, *Inst. Mém. inscr. et belles-lett.* t. VIII, p. 492. ‖ Chez nous, la polygamie est un crime puni par la loi. La polygamie est un cas, est un cas pendable, MOL. *Pourceaugn.* II, 13. ‖ 2° Terme de droit canon. État d'un homme qui s'est marié plusieurs fois, qui a eu successivement plusieurs femmes. ‖ 3° Terme de zoologie. Se dit par rapport aux animaux. ‖ 4° Terme de botanique. Nom donné dans le système de Linné à une classe renfermant les plantes qui ont sur un même pied des fleurs hermaphrodites et des fleurs mâles ou femelles.

— HIST. XVIe s. Faudroit que missiez en nature la polygamie et la pluralité de noces entre nous, CHOLIÈRES, *Contes*, t. I, *Matin.* 9, p. 256, dans POUGENS.

— ÉTYM. *Polygame;* grec, πολυγαμία.

† **POLYGAMIQUE** (po-li-ga-mi-k'), *adj.* Qui a rapport à la polygamie. Le tout [les Lettres persanes] est une vraie satire contre l'injustice polygamique, le dur veuvage où elle tient la femme, MICHELET, *Régence*, p. 440.

† **POLYGAMITE** (po-li-ga-mi-t'), *s. m.* Membre d'une secte chrétienne qui permettait la pluralité des femmes.

— ÉTYM. *Polygame.*

† **POLYGASTRICITÉ** (po-li-ga-stri-si-té), *s. f.* Existence de plusieurs estomacs qu'on a cru reconnaître chez les infusoires.

— ÉTYM. *Polygastrique.*

† **POLYGASTRIQUE** (po-li-ga-stri-k'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a plusieurs estomacs.

— ÉTYM. *Poly...*, et γαστήρ, estomac.

† **POLYGÉNIQUE** (po-li-jé-ni-k'), *adj.* ‖ 1° Terme de minéralogie. Qui est produit par des fragments réunis de roches diverses. ‖ 2° Qui a rapport au polygénisme.

— ÉTYM. *Poly...*, et γενής, engendré.

† **POLYGÉNISME** (po-li-jé-ni-sm'), *s. m.* Système d'après lequel on admet que les races humaines actuelles descendent de plusieurs couples.

† **POLYGÉNISTE** (po-li-jé-ni-st'), *s. m.* Partisan du polygénisme.

† **POLYGINGLYME** (po-li-jin-gli-m'), *s. m.* Terme de zoologie. Mode d'articulation des valves de certaines coquilles bivalves.

— ÉTYM. *Poly...*, et *ginglyme.*

POLYGLOTTE (po-li-glo-t'), *adj.* ‖ 1° Qui est écrit en plusieurs langues. Bible polyglotte. Dictionnaire polyglotte. ‖ *S. f.* Bible écrite en plusieurs langues. La Polyglotte de Compluto. La Polyglotte d'Angleterre. ‖ 2° Qui sait, qui parle plusieurs langues. ‖ *S. m.* Cet homme est un polyglotte. ‖ 3° Se dit des oiseaux qui ont plusieurs ramages, ou un chant très-varié.

— REM. D'après l'Académie on dit : cet homme est une polyglotte ; cela veut dire : cet homme est comme une Bible polyglotte. Mais l'usage a changé : on dit cet homme est polyglotte, est un polyglotte; ce qui est plus simple et plus clair.

— ÉTYM. Πολύγλωττος, de πολὺς, beaucoup, et γλῶττα, langue.

† **POLYGNATHIEN, IENNE** (po-ligh-na-tiin, tiè-n'), *adj.* Terme de tératologie. Monstres polygnathiens, ou, substantivement, les polygnathiens, monstres qui, à l'une de leurs mâchoires, portent suspendues des mâchoires difformes.

— ÉTYM. *Poly...*, et γνάθος, mâchoire.

† **POLYGONACÉES** (po-li-go na-sée) ou **POLYGONÉES** (po-li-go-née), *s. f. pl.* Famille de plantes dont le genre *polygonum* est le type.

† **POLYGONAL, ALE** (po-li-go-nal, na-l'), *adj.* Terme de géométrie. Qui présente plusieurs angles. Un champ polygonal. Des terrains polygonaux. Dont la base est un polygone. Prisme polygonal. Pyramide polygonale.

— ÉTYM. *Polygone.*

† **POLYGONATE** (po-li-go-na-t'), *adj.* Terme de botanique. Qui est garni d'un grand nombre de nœuds, de genoux.

— ÉTYM. *Poly...*, et γόνυ, γόνατος, genou.

POLYGONE (po-li-go-n'), *s. m.* ‖ 1° Terme de géométrie. Figure qui a plusieurs angles et plusieurs côtés. Le cercle, l'ellipse, et généralement toute figure régulière ou irrégulière, curviligne, se peut considérer comme un polygone d'un nombre infini de côtés, MALEBR. *Rech. vér.* III, 1, 4. ‖ Polygone régulier, celui qui a les angles et les côtés égaux. ‖ *Adj.* Figure polygone. ‖ En arithmétique, les nombres polygones sont la somme des progressions en commençant par l'unité. ‖ 2° Terme de fortification. Figure qui détermine la forme générale du tracé d'une place de guerre. ‖ Polygone extérieur, celui qui aboutit aux pointes des bastions; polygone intérieur, celui qui aboutit à leurs centres. ‖ 3° Lieu où les artilleurs s'exercent au tir des bouches à feu.

— ÉTYM. Πολύγωνος, de πολὺς, beaucoup, et γωνία, coin.

† **POLYGONÉES** (po-li-go-née), *s. f. pl.* Voy. POLYGONACÉES.

† **POLYGONOMÉTRIE** (po-li-go-no-mé-trie), *s. f.* Terme de géométrie. Mesure des polygones.

—ÉTYM. *Polygone...*, et μέτρον, mesure.

† **POLYGONUM** (po-li-go-nom'), *s. m.* Nom moderne du genre renouée, type de la famille des polygonacées.

— ÉTYM. *Poly....*, et γόνυ, genou, par allusion à la tige noueuse de ces plantes.

POLYGRAPHE (po-li-gra-f'), *s. m.* ‖ 1° Auteur qui a écrit sur plusieurs matières. Le polygraphe de Chéronée, Plutarque. ‖ 2° Machine avec laquelle on peut faire mouvoir plusieurs plumes à la fois, et tracer ainsi plusieurs copies d'un même écrit. Polygraphe mécanique.

— ÉTYM. Πολυγράφος, de πολὺς, beaucoup, et γράφειν, écrire.

POLYGRAPHIE (po-li-gra-fie), *s. f.* ‖ 1° Partie d'une bibliothèque où l'on range les ouvrages des polygraphes. ‖ 2° Se disait autrefois de l'art d'écrire de plusieurs manières secrètes qui, pour être déchiffrées, supposent la connaissance d'une clef.

† **POLYGRAPHIQUE** (po-li-gra-fi-k'), *adj.* ‖ 1° Qui appartient à la polygraphie, division de la littérature. Œuvres polygraphiques. ‖ 2° Qui appartient à la polygraphie, art d'écrire en chiffres. Alphabet polygraphique.

† **POLYGYNE** (po-li-ji-n') ou **POLYGYNIQUE** (po-li-ji-ni-k'), *adj.* Terme de botanique. Qui a plusieurs pistils dans chaque fleur.

— ÉTYM. *Poly...*, et γυνή, pistil.

† **POLYGYNIE** (po-li-ji-nie), *s. f.* Terme de botanique. État d'une plante dont les fleurs renferment plusieurs pistils.

† **POLYGYNIQUE**, voy. POLYGYNE.

† **POLYHYDRITE** (po-li-i-dri-t'), *s. f.* Silicate de peroxyde de fer de Schwartzenberg, qui contient 30 pour 100 d'eau.

— ÉTYM. *Poly....*, et ὕδωρ, eau.

† **POLYLYMPHIE** (po-li-lin-fie), *s. f.* Terme de médecine. Synonyme peu usité d'anasarque.

— ÉTYM. *Poly...*, et *lymphe.*

† **POLYMATHE** (po-li-ma-t'), *s. m.* Personne qui a étudié beaucoup de sciences différentes.

— ÉTYM. Πολυμαθής, de πολὺς, beaucoup, et μαθεῖν, savoir.

† **POLYMATHIE** (po-li-ma-tie), *s. f.* Instruction variée et étendue. La cause de leur grande doctrine et polymathie, G. NAUDÉ, *Apologie*, p. 384. Quand un homme se met en tête de devenir savant, et que l'esprit de polymathie commence à l'agiter, MALEB. *Rech. vér.* IV, 7.

— ÉTYM. Voy. POLYMATHE; grec, πολυμάθεια.

† **POLYMATHIQUE** (po-li-ma-ti-k'), *adj.* Qui a rapport à la polymathie. ‖ École polymathique, celle où l'on enseigne beaucoup de sciences.

† **POLYMÉLIE** (po-li-mé-lie), *s. f.* Terme de tératologie. Présence de membres surnuméraires chez les animaux.

— ÉTYM. *Poly...*, et μέλος, membre.

† **POLYMÉLIEN, IENNE** (po-li-mé-liin, liè-n'), *adj.* Terme de tératologie. Monstres polyméliens, et, substantivement, les polyméliens, monstres caractérisés par l'insertion, sur un sujet très-bien conformé, d'un ou de plusieurs membres accessoires.

† **POLYMÈRE** (po-li-mè-r'), *adj.* Terme de chimie. Composés polymères, ceux qui contiennent les mêmes éléments en même quantité relative, mais non en même quantité absolue.

— ÉTYM. *Poly...*, et μέρος, partie.

† **POLYMÉRISME** (po-li-mé-ri-sm'), *s. m.* Synonyme de polymérie.

† **POLYMNIE** (po-li-mnie), *s. f.* ‖ 1° Une des neuf Muses, celle qui présidait à la poésie lyrique. ‖ 2° Planète télescopique découverte en 1854.

— ÉTYM. Πολυμνία, de πολὺς, beaucoup, et ὕμνος, hymne.

† **POLYMORPHE** (po-li-mor-f'), *adj.* Terme didactique. Qui est sujet à varier beaucoup de forme.

— ÉTYM. *Poly...*, et μορφή, forme.

† **POLYMORPHIE** (po-li-mor-fie), *s. f.* ou **POLYMORPHISME** (po-li-mor-fi-sm'), *s. m.* ‖ 1° Qualité de l'être qui se présente sous plusieurs formes. L'espèce a un polymorphisme normal et propre qui se manifeste de diverses façons, LAUGEL, *Revue des Deux-Mondes*, 1868, 1er mars, p. 145. ‖ 2° Terme de chimie. État particulier par lequel les mêmes substances affectent des formes cristallines ou particulières très-différentes entre elles, sans changer de nature. Le polymorphisme du soufre.

† **POLYMYTHIE** (po-li-mi-tie), *s. f.* Nombre excessif d'incidents, dans un poëme dramatique, L'ABBÉ D'AUBIGNAC, *Terence justifié, Dissert.* 2.

— ÉTYM. *Poly...*, et μῦθος, fable.

POLYNÔME (po-li-nô-m'), *s. m.* Terme de mathématique. Toute quantité algébrique composée de plusieurs termes, séparés par les signes plus (+) ou moins (—).

— ÉTYM. Il faut voir dans *polynôme* le parallèle de *binôme*, c'est-à-dire un mot composé de *poly...* et de la finale qui est dans *monôme.*

† **POLYNOTE** (po-li-no-t'), *adj.* Qui a beaucoup de notes. Instrument polynote.

— ÉTYM. *Poly...*, et *note.*

† **POLYODONTE** (po-li-o-don-t'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a des dents nombreuses.

— ÉTYM. *Poly...*, et ὀδούς, ὀδόντος, dent.

† **POLYONYCHIE** (po-li-o-ni-kie), *s. f.* Terme de tératologie. Anomalie caractérisée par exagération du nombre des ongles.

— ÉTYM. *Poly...*, et ὄνυξ, ongle.

† **POLYOPHTHALME** (po-li-of-tal-m'), *adj.* Terme de zoologie. Qui porte un grand nombre de taches œillées.

— ÉTYM. *Poly...*, et ὀφθαλμός, œil.

† **POLYOPIE** (po-li-o-pie), *s. f.* Terme de médecine. Polyopie monoculaire, état de la vision en deçà ou au delà de l'accommodation naturelle, dans lequel chaque œil voit des images multiples ; état dit souvent, mais à tort, diplopie. On dit aussi polyopsie.

— ÉTYM. *Poly...*, et ὤψ, ὠπὸς, vue.

† **POLYOPTRE** (po-li-o-ptr'), *s. m.* Terme de physique. Verre à travers lequel les objets paraissent multipliés, mais plus petits.

— ÉTYM. *Poly...*, et ὄπτομαι, voir.

† **POLYORAMA** (po-li-o-ra-ma), *s. m.* Sorte de panorama où les tableaux mobiles se pénètrent l'un l'autre, changent de contour et se transfigurent sous les yeux du spectateur.

— ÉTYM. *Poly...*, et ὅραμα, vue, spectacle.

† **POLYOREXIE** (po-li-o-rè-ksie), *s. f.* Terme de médecine. Faim excessive, suivie d'un état de langueur après le repas et de douleurs d'estomac.

— ÉTYM. *Poly...*, et ὄρεξις, appétit.

† **POLYPAGE** (po-li-pa-j'), *adj.* Terme de tératologie. Monstres polypages, monstres qui ont deux colonnes vertébrales complètes et indépendantes, avec une mâchoire inférieure double.

— ÉTYM. *Poly...*, et παγεὶς, formé.

POLYPE (po-li-p'), *s. m.* ‖ 1° S'est dit quelquefois au lieu de poulpe. Lorsqu'un polype s'est collé à une roche, on ne peut l'en arracher sans écorner la roche même, FÉN. t. XXI, p. 344. ‖ 2° Terme d'histoire naturelle. Animaux à corps mou, contractile, enroulé ou cylindrique, à bouche supérieure et antérieure garnie de tentacules rayonnés ; appareil de digestion, appareil interne de reproduction. Polype à bras. Polype à bouquet. M. Trembley, si connu aujourd'hui par sa belle découverte des polypes qu'on multiplie de boutures, BONNET, *Observat. pucerons.* Un polype haché donne autant de polypes qu'on a fait de fragments, ID. *Consid. corps organ. Œuv.* t. V, p. 327, dans POUGENS. Le polype d'eau douce sera, si l'on veut, le dernier des animaux et la première des plantes, BUFF. *Nat. des anim.* ch. 1. Quel pas Trembley a fait faire à l'histoire naturelle par la découverte des polypes ! SENNEBIER, *Art d'observ.* t. I, p. 126, dans POUGENS. Leibnitz prévit le polype.... son principe de la chaîne des êtres qu'il voulait former lui fit imaginer un lien entre le règne végétal et animal, ID. *ib.* t. II, p. 240. ‖ 3° Terme de médecine. Excroissances charnues, fongueuses, fibreuses, etc. qui peuvent se développer sur toutes les membranes muqueuses. Il ressemblait à ce Balbinus d'Horace, qui louait jusqu'au polype de sa maîtresse, LESAGE, *Est. Gonz.* 36. ‖ 4° Concrétion fibrineuse qui se forme dans le cœur ou dans les gros vaisseaux et à laquelle on a attribué beaucoup de symptômes.

— HIST. XVI° s. Comme il advient aux polypes, ozenes et autres ulceres du nez, PARÉ, XXV, 35.... Dont il se tient aussi fort qu'un polype Fait contre un roc, qui se grimpe et se gripe, De ses cheveux si ahert au rocher, Que le pescheur ne l'en peut arracher, BONS. 966.

— ÉTYM. Prov. *polip, polippe* ; catal. *polp* ; espagn. et ital. *polipo* ; du lat. *polypus* ; du grec πολύπους, de πολύς, beaucoup, et πούς, pied.

† **POLYPÉDIE** (po-li-pé-die), *s. f.* Terme de tératologie. Anomalie dans le nombre des fœtus appartenant à une même gestation.

— ÉTYM. *Poly...*, et παῖς, παιδὸς, enfant.

POLYPÉTALE (po-li-pé-ta-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui a plusieurs pétales. Corolle polypétale.

— ÉTYM. *Poly...*, et *pétale*.

† **POLYPÉTALIE** (po-li-pé-ta-lie), *s. f.* État d'une [illegible] polypétale [illegible] une plante à fleurs polypétales.

POLYPEUX, EUSE (po-li-peû, peû-z'), *adj.* Terme de médecine. Qui est de la nature du polype. Tumeur polypeuse.

† **POLYPHAGE** (po-li-fa-j'), *adj.* Terme didactique. Qui mange beaucoup. ‖ Qui mange de tout.

— ÉTYM. *Poly...*, et *phage*.

† **POLYPHAGIE** (po-li-fa-jie), *s. f.* Terme de médecine. Faim insatiable qui porte à prendre beaucoup d'aliments, sans que la santé en soit altérée.

† **POLYPHARMACIE** (po-li-far-ma-sie), *s. f.* Terme de médecine. Prescription d'un grand nombre de médicaments.

— ÉTYM. Voy. POLYPHARMAQUE.

† **POLYPHARMAQUE** (po-li-far-ma-k'), *adj.* Médecin polypharmaque, ou, substantivement, un polypharmaque, médecin qui a l'habitude de prescrire un grand nombre de médicaments, ou dont les formules sont surchargées de substances médicamenteuses.

— ÉTYM. Πολυφάρμακος, de πολύς, beaucoup, et φάρμακον, médicament.

† **POLYPHÈME** (po-li-fè-m'), *s. m.* Cyclope à qui Ulysse creva un œil. Ma couardise est extrême D'avoir eu le moindre effroi ; Que serait-ce si chez moi J'avais reçu Polyphème ? LA FONT. *l'Amour mouillé.*

— ÉTYM. Πολύφημος, très-renommé, de πολύς, beaucoup, et φήμη, renommée.

† **POLYPHONE** (po-li-fo-n'), *adj.* ‖ 1° Terme de physique. Se dit d'un écho qui répète les sons plusieurs fois. ‖ 2° Qui a le caractère de la polyphonie. Signes assyriens polyphones.

— ÉTYM. *Poly...*, et φωνή, voix.

† **POLYPHONIE** (po-li-fo-nie), *s. f.* Terme d'écriture assyrienne. Pluralité de sons et d'articulations attachée à un même signe vocal. Opposé à homophonie.

— ÉTYM. Voy. POLYPHONE.

† **POLYPHORE** (po-li-fo-r'), *s. m.* Terme de botanique. Réceptacle commun de plusieurs ovaires.

— ÉTYM. *Poly...*, et φορὸς, qui porte.

† **POLYPHYLLE** (po-li-fi-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui se compose de nombreuses folioles ; qui porte beaucoup de feuilles.

— ÉTYM. *Poly...*, et φύλλον, feuille.

POLYPIER (po-li-pié ; l'*r* ne se lie jamais ; au pluriel, l'*s* se lie : des po-li-pié-z étendus), *s. m.* Habitation de ceux des polypes qui vivent en agrégations. Le polypier est ou membraneux, ou formé d'un axe corné revêtu d'un encroûtement, ou en partie pierreux, ou enfin tout à fait pierreux. M. de Réaumur nommait le corail un polypier, comme on nomme un nid de guêpes un guêpier ; cette idée était très-fausse, et a été pourtant généralement adoptée d'après cet illustre naturaliste, BONNET, *Paling. phil.* XI, 6.

† **POLYPIFORME** (po-li-pi-for-m'), *adj.* Terme de médecine. Qui a la forme ou l'apparence d'un polype. Concrétions polypiformes.

— ÉTYM. *Polype...*, et *forme*.

† **POLYPITE** (po-li-pi-t'), *s. f.* Polypier fossile.

† **POLYPLECTRON** (po-li-plè-ktron), *s. m.* Genre de gallinacés ayant une seule espèce, le *polyplectron chinquis*, dit vulgairement éperonnier.

— ÉTYM. *Poly...*, et πλῆκτρον, ergot.

† 1. **POLYPODE** (po-li-po-d'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a beaucoup de pieds.

— ÉTYM. *Poly...*, et πούς, ποδὸς, pied.

2. **POLYPODE** (po-li-po-d'), *s. m.* Plante de la famille des fougères dont les racines s'attachent par une multitude de fibres sur les pierres et les troncs d'arbres (*polypodium vulgare*, L.).

— HIST. XVI° s. Les purgations seront de catholicum, de hiera, polypode.... PARÉ, V, 23.

— ÉTYM. Lat. *polypodium*, de πολυπόδιον, de πολὺς, beaucoup, et πούς, pied.

† **POLYPODIE** (po-li-po-die), *s. f.* Terme de tératologie. Genre de monstruosité qui consiste dans la présence de pieds surnuméraires.

— ÉTYM. *Poly...*, et πούς, ποδὸς, pied.

† **POLYPORE** (po-li-po-r'), *s. m.* Genre de champignons à chapeau charnu ou subéreux. ‖ Le polypore ou bolet du mélèze (*polyporus officinalis*, Fries). ‖ Le polypore du chêne, ou bolet amadouvier (*polyporus igniarius*, Fries).

— ÉTYM. *Poly...*, et *pore*.

† **POLYPOSIE** (po-li-po-zie), *s. f.* Terme de médecine. Synonyme de polydipsie.

— ÉTYM. *Poly...*, et πόσις, action de boire.

† **POLYPTÈRE** (po-li-ptèr'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a beaucoup de nageoires.

— ÉTYM. *Poly...*, et πτερὸν, aile, prise pour nageoire.

† **POLYPTOTE** (po-li-pto-t'), *s. f.* Figure de diction qui consiste à employer dans une période un même mot sous plusieurs des formes grammaticales dont il est susceptible. Il y a une polyptote dans cette phrase de Scribe, exposant comment des gens d'une même coterie se font une réputation : Rien de plus facile : je me prône, tu te prônes, il se prône, nous nous prônons, *la Famille du baron.*

— ÉTYM. Πολύπτωτον, de πολὺς, beaucoup, et πτωτὸς, final.

† **POLYPTYQUE** (po-lip-ti-k'), *adj.* ‖ 1° Terme d'antiquité. Se disait, en général, des tablettes à écrire, quand elles étaient composées de plus de deux lames ou feuillets. ‖ 2° *S. m.* Synonyme de pouillé. Le polyptique d'Irminon, abbé de Saint-Germain, du temps de Charlemagne.

— ÉTYM. Πολύπτυχος, de πολύς, beaucoup, et πτύξ, pli.

† **POLYRRHIZE** (po-li-ri-z'), *adj.* Terme de botanique. Qui a beaucoup de racines.

— ÉTYM. *Poly...*, et ῥίζα, racine.

† **POLYSARCIE** (po-li-sar-sie), *s. f.* Terme de médecine. Embonpoint excessif.

— ÉTYM. *Poly...*, et σάρξ, chair.

† **POLYSCÉLIE** (po-li-ssé-lie), *s. f.* Terme [de] tératologie. Genre de monstruosité caractérisé [par] la présence d'une ou de plusieurs jambes surnu[mé]raires.

— ÉTYM. *Poly...*, et σκέλος, jambe.

† **POLYSCOPE** (po-li-sko-p'), *adj.* Terme d'op[ti]que. Se dit de verres qui, ayant plusieurs facett[es,] multiplient l'image des objets. ‖ Substantivemen[t,] Un polyscope.

— ÉTYM. *Poly...*, et σκοπεῖν, voir.

† **POLYSÉPALE** (po-li-sé-pa-l'), *adj.* Terme [de] botanique. Qui est composé de plusieurs sépales.

— ÉTYM. *Poly...*, et *sépale*.

† **POLYSIALIE** (po-li-si-a-lie), *s. f.* Terme [de] médecine. Flux abondant de salive.

— ÉTYM. *Poly...*, et σίαλον, salive.

† **POLYSPERMIE** (po-li-spèr-mie), *s. f.* Ter[me] de botanique. Multiplicité des graines.

† **POLYSPORE** (po-li-spo-r'), *adj.* Terme de b[o]tanique. Qui renferme beaucoup de spores. ‖ [On] dit aussi polysporé.

— ÉTYM. *Poly...*, et *spore*.

† **POLYSTACHYÉ, ÉE** (po-li-sta-ki-é, ée), *a[dj.]* Terme de botanique. Qui a de nombreux épis.

— ÉTYM. *Poly...*, et στάχυς, épi.

† **POLYSTÉMONE** (po-li-sté-mo-n'), *adj.* Te[rme] de botanique. Qui a beaucoup d'étamines.

— ÉTYM. *Poly...*, et στήμων, filament.

† **POLYSTIQUE** (po-li-sti-k'), *adj.* Terme d'h[is]toire naturelle. Qui présente des organes dispo[sés] sur plusieurs rangs.

— ÉTYM. *Poly...*, et στίχος, rangée.

† **POLYSTOME** (po-li-sto-m'), *adj.* ‖ 1° Terme [de] zoologie. Qui a un grand nombre de bouches ou [de] suçoirs. ‖ *S. m.* Genre de vers intestinaux, dont [la] bouche a plusieurs ouvertures. ‖ On dit aussi p[o]lystomiens. ‖ 2° Terme de botanique. Se dit [des] plantes parasites qui émettent de nombreuses [...] brilles. ‖ 3° Qui a beaucoup d'ouvertures. Un volc[an] polystome, RAMON, *Instit. Mém. scienc.* 1812, [...] et 1815, p. 46.

— ÉTYM. *Poly...*, et στόμα, bouche.

† 1. **POLYSTYLE** (po-li-sti-l'), *adj.* Terme de b[o]tanique. Qui a plusieurs styles.

— ÉTYM. *Poly...*, et *style*.

2. **POLYSTYLE** (po-li-sti-l'), *adj.* Terme d'[ar]chitecture. Qui a beaucoup de colonnes, qui [est] soutenu par beaucoup de colonnes. Temple p[o]lystyle. Salle polystyle.

— ÉTYM. Πολύστυλος, de πολύς, beaucoup, [et] στύλος, colonne.

† **POLYSULFURE** (po-li-sul-fu-r') *s. m.* Te[rme] de chimie. Se dit d'un sulfure sulfuré, c'est-à-[dire] combiné avec du soufre, en proportions nombre[uses] et variées.

POLYSYLLABE (po-li-sil-la-b'), *adj.* Qui est [de] plusieurs syllabes. ‖ *S. m.* Un polysyllabe.

— ÉTYM. Πολυσύλλαβος, de πολύς, beaucoup, et συλλαβή, syllabe.

† **POLYSYLLABIE** (po-li-sil-la-bie), *s. f.* Mu[lti]plicité des syllabes dans les mots.

† **POLYSYLLABIQUE** (po-li-sil-la-bi-k'), *adj.* [Sy]nonyme de polysyllabe. ‖ Terme de phys[ique.] polysyllabique, écho qui répète plusieurs [...]

† **POLYSYLLOGISTIQUE** (po-li-sil-lo-ji-sti-k'), *adj.* Terme de logique. Raisonnement poly[syllo]gistique, raisonnement composé d'un enchaîne[ment] de syllogismes.

— ÉTYM. *Poly...*, et *syllogisme*.

† **POLYSYNDÈTE** (po-li-sin-dè-t'), *s. f.* Sorte [de] pléonasme fort usité dans les énumérations, [qui] consiste à répéter une conjonction plus [sou]vent que ne l'exige l'ordre grammatical.

— ÉTYM. Πολυσύνδετος, de πολύ, beaucoup, [σύν,] avec, et δετός, lié.

POLYSYNODIE (po-li-si-no-die), *s. f.* Syst[ème] d'administration qui consiste à remplacer [...] ministre par un conseil. Après la mort de Lo[uis XIV,] le régent voulut établir la polysynodie et [...] ministres. Il [Saint-Pierre] fit un livre qu[...] la polysynodie, dans lequel il peignait au [...] pouvoir despotique que les secrétaires d'État exe[r]çaient sous le dernier règne, ST-SIM. 184, 10.

— ÉTYM. *Poly...*, et *synode*.

† **POLYSYNODIQUE** (po-li-si-no-di-k'), *adj.* [Qui] a rapport à la polysynodie.

† **POLYSYNTHÈTE** (po-li-sin-tè-t'), *s. f.* Sy[no]nyme de polysyndète.

— ÉTYM. Πολυσύνθετος, de πολύ, beaucoup, [σύν,] avec, et θετὸς, mis.

† **POLYSYNTHÉTISME** (po-li-sin-té-ti-sm'), *s. [m.]* Caractère d'une langue dans laquelle [...] cidents et circonstances, au lieu d'être expri[més]

par des mots séparés, s'expriment par des modifications du mot lui-même. Le polysynthétisme inhérent au basque.

— ÉTYM. *Polysynthète.*

† **POLYTECHNICIEN** (po-li-tè-kni-siin), *s. m.* Celui qui fait partie, qui a fait partie de l'école polytechnique.

POLYTECHNIQUE (po-li-tè-kni-k'), *adj.* Qui embrasse plusieurs arts, plusieurs sciences. || École polytechnique, école où l'on instruit les jeunes gens destinés à entrer dans les écoles spéciales d'artillerie, du génie, des mines, des ponts et chaussées, etc. créée en 1794 sous le nom d'école centrale des travaux publics, et en 1795 sous celui qu'elle porte aujourd'hui.

— ÉTYM. *Poly...*, et τέχνη, art.

† **POLYTHALAME** (po-li-ta-la-m'), *adj.* Terme de zoologie. Qui est intérieurement partagé en plusieurs loges. Coquille polythalame.

— ÉTYM. *Poly...* et θάλαμος, lit, loge.

† **POLYTHÉISER** (po-li-té-i-zé), *v. a.* Néologisme. Diviser en une multitude de dieux ou génies inférieurs l'idée d'un Dieu suprême.

POLYTHÉISME (po-li-té-i-sm'), *s. m.* Système de religion qui admet la pluralité des dieux. Un philosophe de nos jours donne de fortes raisons pour prouver que le polythéisme a été la première religion des hommes, et qu'on a commencé à croire plusieurs dieux, avant que la raison fût assez éclairée pour ne reconnaître qu'un seul Être suprême, VOLT. *Dict. phil. Religion*, III. Le polythéisme est au moins un pléonasme en métaphysique, BONNET, *Causes prem.* VIII, 10. Le polythéisme ne s'occupait point des vices et des vertus, CHATEAUBR. *Génie*, II, V, 1.

— ÉTYM. *Poly...*, et θεός, Dieu.

POLYTHÉISTE (po-li-té-i-st'), *s. m.* Celui, celle qui professe le polythéisme. Admettre plusieurs intelligences supérieures toutes essentiellement bonnes, c'est être polythéiste, DIDER. *Ess. s. la vertu.* || *Adj.* Populations polythéistes. Religions polythéistes. || On dit aussi quelquefois polythéistique.

† **POLYTME** (po-li-tm'), *s. m.* Nom moderne du genre colibri. || Le polytme granatin, dit vulgairement le grenat et qui est le colibri grenat de certains auteurs, tandis que pour d'autres c'est le colibri Bancroft. Il est aussi connu sous le nom vulgaire de bancroft. || Le polytme sourcilleux, qui est le colibri brin-blanc de quelques ornithologistes, LEGOARANT.

† **POLYTOMIE** (po-li-to-mie), *s. f.* Terme de philosophie. Division d'un sujet, d'une classification en plusieurs parties. On l'oppose à dichotomie.

— ÉTYM. *Poly...*, et τομή, section.

† **POLYTONE** (po-li-to-n'), *adj.* Mot forgé par Voltaire pour l'opposer à monotone. Il y avait de très-beaux vers dans la pièce de Laharpe; le sujet même en était très-intéressant pour les philosophes; élégue et monotone, d'accord; mais celle du couronné est-elle polytone? *Lett. d'Alemb.* 2 sept. 1768.

† **POLYTRIC** (po-li-trik), *s. m.* Sorte de fougère (*asplenium trichomanes*, *L.*), dite aussi capillaire. || Les mousses contiennent aussi un genre polytric, *polytrichum*, *L.*

— HIST. XVI^e s. Trichomanes seu polytricon, ou polytric, in *Ruellium de stirpibus.*

— ÉTYM. *Poly...*, et θρίξ, τριχός, cheveux.

† **POLYTRICHIE** (po-li-tri-kie), *s. f.* Terme de médecine. Surabondance de cheveux.

— ÉTYM. *Poly...*, et θρίξ, τριχός, cheveu.

† **POLYTRIQUE** (po-li-tri-k'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est garni de poils longs et abondants.

† **POLYTROPE** (po-li-tro-p'), *adj.* Terme de minéralogie. Se dit d'un cristal qui offre le phénomène de la polytropie.

— ÉTYM. *Poly...*, et τρέπειν, tourner

† **POLYTROPHIE** (po-li-tro-fie), *s. f.* Terme de médecine. Abondance ou excès de nourriture. || Activité très-grande de la nutrition.

— ÉTYM. *Poly...*, et τροφή, nourriture.

† **POLYTROPIE** (po-li-tro-pie), *s. f.* Terme de minéralogie. Phénomène offert par certains cristaux dont les lames successives ont leurs sections principales inclinées l'une sur l'autre, sous des angles différents.

— ÉTYM. *Polytrope.*

† **POLYTROPIQUE** (po-li-tro-pi-k'), *adj.* Qui appartient à la polytropie.

† **POLYTYPAGE** (po-li-ti-pa-j'), *s. m.* Procédé pour multiplier une feuille écrite par des moyens qui appartiennent au genre de la gravure en taille-douce ou de la typographie. || Se dit aussi d'une reproduction, en fonte ou autre métal, des bois gravés et vignettes.

† **POLYTYPE** (po-li-ti-p'), *adj.* || 1° Terme d'histoire naturelle. Se dit d'un genre qui renferme beaucoup d'espèces. || 2° Terme d'arts. Qui résulte du polytypage. Cette lettre [de Buffon à Mme de Sillery] imprimée à l'imprimerie polytype a couru, BACHAUMONT, *Mém.* t. XXXV, p. 33.

— ÉTYM. *Poly...*, et *type.*

† **POLYTYPER** (po-li-ti-pé), *v. a.* Faire le polytypage. Bertrand Quinquet, dans le Traité de l'imprimerie qu'il a publié en l'an VII, décrit un des moyens de polytyper les vignettes, CAMUS, *Inst. Mém. litt. et beaux-arts*, t. III, p. 613.

† **POLYTYPEUR** (po-li-ti-peur), *s. m.* Celui qui s'occupe du polytypage.

† **POLYURIE** (po-li-u-rie), *s. f.* Terme de médecine. Émission excessive d'urine.

— ÉTYM. *Poly...*, et οὖρον, urine.

† **POLYURIQUE** (po-li-u-ri-k'), *adj.* Qui a rapport à la polyurie.

† **POLYVOLTIN, INE** (po-li-vol-tin, ti-n'), *adj.* Ver à soie polyvoltin, ver dont les œufs n'attendent pas une année pour éclore, et qui donne deux ou trois générations, pendant que les univoltins n'en donnent qu'une. Race polyvoltine.

— ÉTYM. Mot hybride, de *poly...*, et ital. *volta*, fois.

† **POLYXÈNE** (po-li-ksè-n'), *s. m.* Nom donné au platine natif ferrifère.

† **POLYZOÏCITÉ** (po-li-zo-i-si-té), *s. f.* Caractère des animaux qui sont polyzoïques.

† **POLYZOÏQUE** (po-li-zo-i-k'), *adj.* Terme de zoologie. Se dit des animaux qui vivent agrégés.

— ÉTYM. *Poly...*, et ζῷον, animal.

† **POLYZONÉ, NÉE** (po-li-zo-né, née), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est marqué de plusieurs zones colorées.

— ÉTYM. *Poly...*, et ζώνη, ceinture.

† **POMACÉES** (po-ma-sée), *s. f. pl.* L'une des sections ou familles dans lesquelles on a partagé le grand groupe des rosacées; il comprend celles dont l'ovaire est complétement recouvert par le torus.

— ÉTYM. Lat. *pomum*, fruit.

† **POMARD** (po-mar), *s. m.* Bon vin du département de la Côte-d'Or. En attendant, on s'en prenait à un pâté de venaison et à un pomard du meilleur caractère, REYBAUD, *Jérôme Paturot*, III, 2.

† **POMARIN** (po-ma-rin), *s. m.* Stercoraire pomarin, oiseau dit aussi diabloteau.

† **POMÉRANIENNE** (po-mé-ra-niè-n'), *s. f.* Espèce de pomme de terre d'Allemagne.

† **POMICULTEUR** (po-mi-kul-teur), *s. m.* Celui qui se livre à la culture des pommiers, poiriers et arbres de ce genre.

— ÉTYM. Lat. *pomum*, fruit à pepin, et *cultor*, celui qui cultive.

1. **POMMADE** (po-ma-d'), *s. f.* Préparation pharmaceutique ou de parfumerie obtenue par la mixtion d'une graisse animale, ordinairement l'axonge, avec une ou plusieurs substances médicinales ou parfums. Je dépensai en linge, en pommades et en essences, tout ce que j'avais d'argent, LE SAGE, *Gil Blas*, IV, 1. || Fig. Il [le serein] n'est point dangereux ici [aux Rochers], c'est de la pommade, SÉV. 23 oct. 1676.

— ÉTYM. *Pomme*; la *pommade* étant ainsi dite, parce qu'elle est primitivement un cosmétique où entrent de la graisse et des pommes. On trouve dans les anciens textes *pomade* avec le sens de cidre.

2. **POMMADE** (po-ma-d'), *s. f.* Terme de manége. Tour qu'on fait en voltigeant, et se soutenant d'une main sur le pommeau de la selle. Monte un cheval de bois, fait dessus des pommades, RÉGNIER, *Sat.* V.

— ÉTYM. *Pomme*, dans le sens de *pommeau.*

POMMADÉ, ÉE (po-ma-dé, dée), *part. passé* de pommader. Que font-elles? — De la pommade pour les lèvres. — C'est trop pommadé; dites-leur qu'elles descendent, MOL. *Préc.* 3.

POMMADER (po-ma-dé), *v. a.* || 1° Enduire de pommade. || 2° Se pommader, *v. réfl.* S'enduire de pommade. Je descendis dans le jardin sans me pommader et me parfumer, je me corrigeai encore de cela, LE SAGE, *Gil Blas*, IV, 2.

— ÉTYM. *Pommade* 1.

† **POMMAGE** (po-ma-j'), *s. m.* Cru de cidre. Un des meilleurs pommages de Normandie. || Production de cidre. Le *griset* dont les branches filent en l'air presque parallèlement au tronc, et qui d'ailleurs est un pommage énergique et vineux, *Avranchin*, 22 mars 1868.

— ÉTYM. *Pomme.*

† **POMMAILLE** (po-mâ-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Terme rural. Nom générique par lequel on désigne les pommes de qualité médiocre.

— ÉTYM. *Pomme.*

POMME (po-m'), *s. f.* || 1° Sorte de fruit à pepins, de forme ronde, bon à manger. Il [Escobar] ne dit pas qu'on peut tuer un homme Qui sans raison nous tient en altercas, Pour un fétu ou bien pour une pomme, Mais qu'on le peut pour quatre ou cinq ducats, LA FONT. *Ballade sur Escobar.* C'est alors [par les casuistes] que l'on sut qu'on peut pour une pomme, Sans blesser la justice, assassiner un homme, BOIL. *Sat.* XII. Envoyer des nouvelles à Genève, c'est justement envoyer des pommes en Normandie, BAYLE, *Lett.* p. 663, dans POUGENS. || Pomme à cidre, pomme qu'on ne mange point et dont on fait du cidre. || On les apaisera comme un enfant avec une pomme, se dit de ceux dont la colère s'apaise facilement. || Il s'est donné à plus de diables qu'il n'y a de pommes en Normandie, se dit d'un homme qui a fait de grandes imprécations. || 2° Les botanistes appellent pomme, un fruit charnu couronné par les lobes du calice, avec lequel l'ovaire était soudé, et renfermant plusieurs loges, formées par des valves membraneuses ou ligneuses || 3° Sucre de pomme, voy. SUCRE. || 4° Pomme tapée, pomme séchée au four. || 5° Pomme cuite, pomme qui a été exposée au feu, et que la cuisson a rendue molle. Une nourriture simple, de pommes cuites, par exemple, vous ne seriez pas présentement tourmenté de la goutte, LE SAGE, *Gil Blas*, II, 2. || Il lui a rendu, à coups de poing, la tête comme une pomme cuite, il lui a fait beaucoup de meurtrissures à la tête. || Familièrement. Son petit visage de pomme cuite, son air mou, J. J. ROUSS. *Conf.* I. || On l'abattrait à coups de pommes cuites, se dit d'une place faible, mal fortifiée. D'abord on a cru ici qu'il ne fallait que des pommes cuites pour ce siége, SÉV. 170. Sur quoi M. Leti réfute fortement ceux qui s'imaginent qu'on peut renverser la France à coups de pommes cuites, et montre aux alliés qu'ils doivent faire de grands préparatifs pour réduire au bon pied cette formidable puissance, BAYLE, *Lett.* 6 juin 1691. || 6° Nom qu'on donne dans le style familier au fruit de l'arbre qui a causé le péché d'Adam dans le paradis terrestre. Toi.... Qui, par l'éclat trompeur d'une funeste pomme Et tes mots ambigus, fis croire au premier homme.... BOIL. *Sat.* XII. Et vous, jardin de ce premier bonhomme, Jardin fameux par le diable et la pomme, VOLT. *le Mondain.* || 7° Par allusion à la Discorde qui jeta une pomme parmi les déesses en disant : à la plus belle. Pomme de discorde, chose contentieuse que plusieurs personnes veulent avoir. De ce qu'il avait jeté cette pomme de discorde parmi de telles concurrentes, HAMILT. *Gramm.* 7. || Par allusion à la fable du berger Pâris qui fut chargé d'adjuger la pomme de la Discorde. Il n'est pas une cité Qui dispute sans folie, À Grenade la jolie La pomme de la beauté, V. HUGO, *Orient.* 31. || Donner la pomme à une femme, juger qu'elle l'emporte en beauté sur les autres femmes de la même assemblée, de la même société. || On dit dans le même sens : elle mérite la pomme, elle obtiendrait la pomme. || Il a emporté la pomme, se dit de celui qui a emporté un prix, une chose contestée. Et je ne doute point.... qu'à son jugement vous n'emportiez la pomme Des plus grandes beautés de Capoue ou de Rome, MAIRET, *Sophon.* III, 2. || 8° Terme de mythologie. Les pommes du jardin des Hespérides, pommes d'or qui étaient gardées par un dragon et qu'Hercule enleva. Vos fruits [des orangers] aux écorces solides Sont un véritable trésor, Et le jardin des Hespérides N'avait point d'autres pommes d'or, LA FONT. *Psyché*, I, p. 14. Homère fait un roman qu'il donne pour tel; car personne ne doutait que Troie et Agamemnon n'avaient non plus été que la pomme d'or, PASC. *Pens.* XIV, 6, éd. HAVET. || 9° Pomme de pin, le fruit que produit le pin, le sapin. Ayant vu des paysannes mettre des pommes de pin dans leurs armoires, pour les garantir des teignes, il [Réaumur] trouva dans cette méthode l'idée excellente d'employer la térébenthine pour faire périr ces insectes, SENNEBIER, *Art d'observ.* t. II, p. 340, dans POUGENS. || Pomme de pin, ornement de sculpture qu'on place dans les angles des plafonds de corniche, ou au sommet des coupoles. || 10° Pomme d'amour, voyez TOMATE. || Dans certaines localités, pomme d'amour désigne la baie d'un arbrisseau qu'on y nomme pommier d'amour, et qui est le *solanum pseudo-capsicum*, dit aussi amome des jardiniers, faux piment, morelle, cerisette, petit cerisier d'hiver, oranger du savetier. || 11° Pomme épineuse, nom du fruit du *datura stramonium*, *L.* || Pomme épineuse d'É-

gypte, nom vulgaire du datura fastueux dont le nom spécifique vient de l'ampleur de ses fleurs. || 12° Pomme-fleur, synonyme de sans-fleur. || Pomme de chien, nom donné au fruit de la belladone mandragore. || 13° Pomme de raquette, fruit du cactier en raquette. || Pomme rose, fruit d'une espèce de citronnier. || Pomme de paradis, banane. || 14° Pomme de chêne ou noix de galle, voy. GALLE 1. || Pomme d'églantier, excroissance velue produite sur les branches de l'églantier par la piqûre d'un insecte. || 15° Pomme de sauge, excroissance qui se trouve sur la sauge pomifère, et qui est le produit de la piqûre d'un insecte, vraisemblablement un cynips. || 16° Pomme de terre, plante dont les racines sont garnies de tubercules bons à manger, originaire des contrées centrales de l'Amérique, depuis la Caroline jusqu'au Chili, importée et cultivée en Europe depuis le XVI^e siècle; elle trouva peu d'accueil en France; c'est Parmentier, d'où le nom de parmentière qu'elle a un moment porté, qui en généralisa chez nous la culture. Les pommes de terre seraient un luxe sur nos tables si nos champs n'en produisaient pas, et qu'il fallût les faire venir à grands frais de l'Amérique septentrionale, d'où elles viennent originairement, CONDILLAC, *Comment. gouvern.* I, 27. Il établit dans sa terre la culture des pommes de terre, production inconnue en France dans sa jeunesse, CONDORCET, *Duhamel.* Les pommes de terre qu'on destine pour la table doivent être mises dans une cave ou dans un tonneau, avec des feuilles sèches de noyer ou de chêne, par couches alternatives, GENLIS, *Maison rustique,* t. II, p. 462, dans POUGENS. || Maladie de la pomme de terre, sorte d'affection qui atteint les pommes de terre encore dans le sol et qui les rend impropres à être mangées. || Eau-de-vie de pommes de terre, eau-de-vie faite avec la pomme de terre. || 17° Pomme d'Adam, nom vulgaire de la saillie formée par le cartilage thyréoïde à la partie antérieure du cou de l'homme. || 18° Pomme se dit des feuilles des choux et des laitues, lorsqu'elles sont compactes et ramassées. || 19° Ornement de bois, de métal, etc. fait en forme de pomme ou de boule. || 20° Pomme d'arrosoir, sorte d'entonnoir fermé au gros bout par une plaque percée d'une grande quantité de petits trous pour laisser arriver l'eau en pluie sur la terre; le petit bout s'adapte au goulot de l'arrosoir. || 21° Terme de marine. Sphère de bois, plus ou moins aplatie vers ses pôles, suivant l'usage auquel elle est destinée. || Pomme d'un mât, sphère de bois extrêmement aplatie dont on couvre la tête d'un mât. || Pomme de racage, sphère de bois, percée diamétralement d'un trou qui reçoit le bâtard du racage. || Bourrelet fait d'une masse d'étoupe et de bitord, tournés autour d'un cordage et recouverts d'un travail fait en filet. || Pommes gougées, pommes ayant une cannelure d'une certaine profondeur à leur circonférence équatoriale, et percées, d'un pôle à l'autre, d'un trou perpendiculaire à cette cannelure. Pomme gougée et cochée, pomme portant une cannelure perpendiculaire à la première, et faite de telle sorte qu'elle embrasse en partie un cordage auquel on veut faire adhérer cette sphère. La pomme gougée, comme la pomme cochée, sert au passage d'une manœuvre courante. || 22° Terme de serrurier. Râteau en pomme, celui qui porte de petites pommes au bout de ses tiges. || 23° Pomme de mer, nom vulgaire des oursins.

— HIST. XI^e s. En sa main [il] tint une vermeille pome, *Ch. de Rol.* XXVIII. || XIII^e s. De le [la] navée de puns, [on payera] une coupe [sorte de mesure] de puns, TAILLIAR, *Recueil,* p. 476. Blanc [illegible] [empoisonnerai] en pomme ou en [illegible], *Berte,* LXXVI. La face avoit [Deduit] cum une pomme, Vermeille et blanche tout entour, *la Rose,* 803. Et s'en entrent dans le cuer [chœur] o ses barons qui portent sa corone et la pome, *Ass. de J.* I, 30. || XIV^e s. Pommes de chou, *Ménagier,* II, 5. Une pomme d'argent à chauffer mains en hiver, DE LABORDE, *Émaux,* p. 464. || XV^e s. Une pomme de cristal ronde à refroidir mains, ID. *ib.* p. 466. [illegible] compter ne que une pomme, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 82. || XVI^e s. Il prenoit son passe-temps à leur jouer plusieurs tours, qui estoient (comme on dit en proverbe) jeux de pommes, c'est à dire jeux qui plaisent à ceux qui les font, DESPER. *Contes,* XXXI. M. le connestable, qui estoit un grand capitaine, disoit qu'il ne vouloit que des pommes cuites pour les abattre [les murs], LANOUE, 580. Le patient usera aussi de quelque pomme aromatique [bouse parfumée], PARÉ, IX, 13. Ayant odoré une pomme de senteur envenimée, subit le visage luy enfla.... ID. XXIII, 10. La pomme de l'artichau excede en bonté celle de la carde, ID. 618. Les pommes d'amour, de merveille, et dorées, demandent commun terroir et traittement, comme aussi communement servent-elles à couvrir cabinets et tonnelles, O. DE SERRES, 583. Entendans parler en cest endroit des pommes vulgaires, laisserons les pommes de coin, les pommes de grenade, d'orange, de pin, et autres portans ce titre, pour estre remarquées à leurs speciales appelations, ID. 685. Les noms suivans, comme les plus remarquables de ce siecle et en ces climats-ci, nous serviront de guide, la melle ou pomme-appie, ainsi ditte de Claudius Appius qui du Peloponese l'apporta à Rome, la roze, le courtpendu, la reinette, le blanc-dureau, la passepomme, la pomme-de-paradis, la pomme-de-curtin, de rougelet, de rambure, de chastinier.... s'en treuvent.... des noires, comme la pomme de caluau, noir en l'escorce, blanc en la chair.... Il y a peu de pommes d'esté, ne s'en recognoissant guere plus que de deux especes, l'une est la petite pomme saint-jan, meure environ le commencement de juillet, l'autre est du mois d'aoust, ditte de grillot, ID. 685. Le suc des pommes de chesne, non du tout meures, ID. 967. Ce grand capitaine se resolut à la fin de mordre à la pomme de ceste ligue, BRANT. *Pescayre.* Proposa de se faire aimer par force et contre nature, par le moyen d'un philtre ou poison amatoire, qu'il composa en une pomme de Venus, appellée vulgairement pomme d'amours ou pomme folle, *Alector, roman,* p. 26, dans LACURNE. Trois pommes rondes, d'or, à mectre senteurs, en chasoune desquelles y a ung myrouer et ung caderan, DE LABORDE, *Émaux,* p. 456.

— ÉTYM. Berry, *poume;* picard, *peime;* prov. *pom,* s. m. et *poma,* s. f.; esp. et ital. *pomo;* du lat. *pomum,* fruit à pepin ou à noyau.

† 1. **POMMÉ** (po-mé), *s. m.* Synonyme peu usité de cidre.

— HIST. XIV^e s. L'ermite leur donna du pain et du pommey, *Girart de Ross.* v. 2039.

— ÉTYM. *Pomme;* prov. *pomat.*

† 2. **POMMÉ** (po-mé), *s. m.* Petite pièce de pâtisserie, composée de deux minces couches de pâte entre lesquelles se trouve un lit de marmelade de pommes.

— ÉTYM. *Pomme.*

3. **POMMÉ, ÉE** (po-mé, mée), *part. passé* de pommer. || 1° Fait en forme de pomme. Chou pommé. Laitue pommée. || 2° Fig. et familièrement. Achevé, complet, toujours en mauvaise part. Une sottise pommée. Chamillart maria son autre frère à la fille de Guyet, qui était un sot et un impertinent pommé, ST-SIM. 70, 150. D'un Phrygien riche et bien emplumé, Mais de son temps le fou le plus pommé, J. B. ROUSS. *Allég.* I, 5.

POMMEAU (po-mô), *s. m.* || 1° Dans les épées et dans quelques sabres, la partie de la monture qui est au-dessus de la poignée, et sur laquelle est rivée la soie de la lame. Le pommeau de son épée lui servait de sceau et de cachet, BALZ. 7^e *disc. sur la cour.* || 2° Éminence qui est au milieu de l'arçon de devant d'une selle, et qui est de forme arrondie. Nous avons laissé Ragotin assis sur le pommeau d'une selle, fort empêché de sa contenance, et fort en peine de ce qui arriverait de lui, SCARRON, *Rom. com.* I, 20.

— HIST. XII^e s. Je commandai, el mustier fust mes trez [ma tente] Tendux laienz et li pommiaus dorez, *Raoul de C.* 61. || XIII^e s. Quiconques veut estre fesseres de viroles de heus [poignées] et de poumiaus, *Liv. des mét.* 166. Atant cueilli en la gaudine Jehans d'une herbe la racine; Si l'a au pumel de s'espée Brolie et d'auwe destrempée, *Bl. et Jeh.* 3516. || XV^e s. Le suppliant d'une faux ou dailie frappa icellui Pierre environ le genoil pres du pommel de la jambe [la rotule], DU CANGE, *pomellus.* || XVI^e s. Deux sergens l'emmenerent, lui donnant du pommeau de la dague dans le croupion pour le faire aller, D'AUB. *Fæn.* III, 6. Autres plusieurs [muscles] ne font qu'un tendon, comme les trois du pommeau [mollet] de la jambe, PARÉ, I, 3.

— ÉTYM. *Pomme;* wallon, *poumas;* prov. *pomel;* ital. *pomello.*

POMMELÉ, ÉE (po-me-lé, lée), *part. passé* de pommeler. || 1° Couvert de nuages petits et arrondis. Ciel pommelé. || Proverbe. Temps pommelé et femme fardée ne sont pas de longue durée. || 2° Couvert de taches blanches rapprochées. Et, tous les chevaux noirs n'ayant pas de grands airs, J'en eus de pommelés comme les ducs et pairs, DUMAS *Fab. d'Esope,* IV, 3. || Dénomination ajoutée aux diverses nuances de la robe grise, lorsqu'elles présentent des taches arrondies plus foncées que le reste de la robe : gris pommelé; gris clair pommelé. C'est un beau, gros, court, jeune vieillard, gris pommelé, BEAUMARCH. *Barbier de Séville,* I, 4. || 3° *S. m.* Le pommelé. Les taches dont on a voulu moucheter son portrait imitent très-bien le pommelé du ciel, DIDEROT, *Salon de 1765, Œuv.* t. XIII, p. 58. || Particularité des robes des chevaux.

— REM. L'Académie écrit tantôt gris-pommelé avec un trait d'union, et tantôt gris pommelé sans trait d'union.

POMMELER (SE) (po-me-lé. La syllabe *mel* double l'*l* quand la syllabe qui suit est muette : se pommelle; se pommellera), *v. réfl.* En parlant du ciel, se couvrir de petits nuages blancs et grisâtres arrondis. || En parlant des chevaux, se marquer de taches rondes, grises et blanches.

— HIST. XII^e s. Les chevax [il] prist, qui furent pomelé, *Bat. d'Aleschans,* v. 5817. || XIII^e s. Une autre maniere de loups sont, qu'on apele cerviers, qui sont pomelé de noires taches, BRUN. LATINI, *Trésor,* p. 248. || XIV^e s. Uns moult [illegible] pumellés, J. DE CONDÉ, t. II, p. 134. || XVI^e s. [illegible] unicornes femelles, de poil griz pommelé, RAB. *Pant.* IV, 2. Vous avez les tetins comme deux [illegible] de lait, Qui pommelent ainsi qu'au printemps nouvelet Pommelent deux boutons que leur chasse [châsse] environne, RONS. 129.

— ÉTYM. *Pomme :* se couvrir de nuages, de taches en forme de boules, de pommes.

† **POMMELIÈRE** (po-me-liè-r'), *s. f.* Terme de vétérinaire. Phthisie pulmonaire dans l'espèce bovine.

— HIST. XV^e s. .... et se c'est beuf ou vache vendu.... qui ait le fil ou la pommelée, bosses ou autres apostumes.... *Ordonn.* déc. 1487. Nul ne pourra vendre ne exposer en vente aucun beuf ou vache qui soient entechez de filz, pomellerie, empostume, ou autre maladie dangereuse, *Ordonn.* juillet 1497.

— ÉTYM. *Pomme, pommelle,* à cause que les tumeurs qui farcissent les poumons sont composées à de petites pommes. On trouve aussi *pennicliere,* *Ordonn.* mai 1485.

POMMELLE (po-mè-l'), *s. f.* || 1° Plaque en [illegible] percée de petits trous, qu'on met à l'embouchure d'un tuyau pour empêcher les ordures d'y pénétrer. || 2° Instrument dont se servent les fouleurs et les apprêteurs de bas, pour tirer la laine des ouvrages de bonneterie, en les foulant et les apprêtant. Défenses aux maîtres dudit métier et aux fouleurs et apprêteurs desdits ouvrages de se servir de pommelles et cardes de fer pour les apprêter, apparer et draper, *Arrêt du cons.* 30 mars 1700. || 3° Outil à l'usage des corroyeurs pour faire venir le grain au cuir. || 4° Petits coins de bois de chêne que les ouvriers mettent aux deux côtés des coins de fer pour faire partir la pierre. || 5° Terme de serrurier. Espèce de penture qui se pose en hauteur.

— ÉTYM. Diminutif de *pomme,* ainsi dit à cause de la forme.

POMMER (po-mé), *v. n.* En parlant des choux et des laitues, se former en pomme. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir* quand on veut marquer l'action : les choux ont pommé promptement; avec l'auxiliaire *être* quand on veut marquer l'état : les choux sont déjà pommés.

— HIST. XIV^e s. En decours doit l'en semer choux blans et pommés, *Ménagier,* II, 2. || XVI^e s. Des laictues pommées, PARÉ, XX bis, 28.

— ÉTYM. *Pomme.*

POMMERAIE (po-me-rè), *s. f.* Lieu planté de pommiers.

— HIST. XV^e s. En mon vergier et en ma pommeroie, E. DESCH. *Poés. mss.* f° 28.

— ÉTYM. *Pommier.* On trouve *pommeraye* dans le sens de lieu où l'on garde les pommes, et de marmelade de pomme.

POMMETTE (po-mè-t'), *s. f.* || 1° Terme rural. Instrument qui sert à cueillir les pommes et les poires. || 2° Fruit de l'azérolier, qui est une petite pomme. || 3° Par assimilation, ornement de bois ou de métal, en forme de pomme. || 4° Petits [illegible] de fil faits à des poignets de chemises, de manchettes. || 5° Plaques creuses et rondes de fer, de cuivre ou d'argent, avec lesquelles on garnit le haut des crosses des pistolets. || 6° Terme de construction. Petit ouvrage de serrurerie servant d'amortissement. || 7° Partie proéminente que présente la face au-dessous de l'angle externe de chaque œil, et qui est formée par un os quadrilatère appelé os de la pommette ou os malaire. || Rougeur des pommettes.

gne de fièvre, et, par conséquent aussi, de fièvre hectique.

— HIST. XVe s. Quant j'oy [j'eus] mon aage premerain, Entre mes quinze et vingt quatre ans, Les pommettes avoie ou [au] sain, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 33. || XVIe s. La pommette ou os jugal, PARÉ, IV, 8. Melon, pommette, quand l'uvée est tellement grosse et sortie, qu'elle represente, suspendue, une pommette, ID. XV, 6. La pommette du nez, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. Diminutif de *pomme;* provenç. *pometa.*

† POMMETTÉ, ÉE (po-mè-té, tée), *adj.* Terme de blason. Orné de pommettes. À la fasce d'argent pommettée de gueules.

POMMIER (po-mié ; l'r ne se lie jamais ; au pluriel, l's se lie : des po-mié-z en fleur), *s. m.* || 1° Arbre qui porte les pommes, *pyrus malus*, *L.* rosacées pomacées. Il faut qu'avril jaloux brûle de ses gelées Le beau pommier, trop fier de ses fleurs étoilées, Neige odorante du printemps, V. HUGO. *Orient.* 33 || 2° Ustensile de terre ou de métal pour faire cuire les pommes. || 3° Chêne-pommier, chêne qui, au lieu de s'élever, prend la forme du pommier.

— HIST. XIe s. Ardent ces hanstes de fresne et de pumer, *Ch. de Rol.* CLXXXI. || XIIIe s. Toz jors siet la pome el pomier, *Ren.* v. 21976. || XIVe s. La fame.... Fist Adan no pere premier Mordre la pomme du pommier, J. DE CONDÉ. t. III, p. 268. || XVIe s. Les premiers espaliers ont esté faits de pommiers nains, dits de St Jan, O. DE SERRES, 655. Le pommier s'entera sur lui-mesme, et aussi fort commodement sur le poirier, ID. 686.

— ÉTYM. *Pomme;* provenç. *pomer, pomier;* ital. *pomiero, pomiere.*

† POMOLOGIE (po-mo-lo-jie), *s. f.* Science des fruits. || Traité des fruits.

— ÉTYM. Lat. *pomum*, fruit, et λόγος, traité.

† POMOLOGIQUE (po-mo-lo-ji-k'), *adj.* Qui appartient à la pomologie.

† POMOLOGUE (po-mo-lo-gh'), *s. m.* Auteur d'une pomologie.

† POMONE (po-mo-n'), *s. f.* || 1° Terme du polythéisme latin. La déesse des fruits (avec une majuscule). Chanter Flore, les champs, Pomone, les vergers, BOIL. *Art p.* II || 2° La pomone, l'ensemble des arbres fruitiers d'un pays (avec une minuscule). La flore et la pomone françaises. || 3° Terme d'astronomie. Planète télescopique découverte en 1854 avec une majuscule.

— HIST. XVIe s. Deux belles fleurs.... que l'on donne Pour sacrifice à la nymphe Pomonne, RONS. *Chant past. Eclogue*, III.

— ÉTYM. Lat. *Pomona*, de *pomum*, fruit.

† POMPADOUR (pon-pa-dour), *adj.* || 1° À la mode sous Mme de Pompadour, à la mode du XVIIIe siècle. Cela est pompadour. || Costume pompadour, costume de femme avec poudre, paniers, fleurs, dentelles et rubans à profusion. || Robes à la pompadour, négligés coquets que la marquise de Pompadour avait inventés. || Étoffes pompadour, étoffes sur lesquelles il y a des bouquets de plusieurs couleurs dans lesquelles, généralement, le bleu et le rose dominent. Il y en a aussi à raies ayant des bouquets jetés sur les raies. || 2° Se dit des objets d'art qui datent du règne de Louis XV et de la marquise de Pompadour; ils affectent particulièrement des formes contournées et des couleurs fraîches et tranchantes. Cet appartement est orné dans le goût pompadour. || 3° On a quelquefois employé la littérature pompadour, pour désigner une certaine manière d'écrire comparée au goût pompadour en fait d'habillement et d'ameublement. || 4° *S. f.* Pompadour, sorte de poule, voy. POULE.

— SYN. POMPADOUR, ROCOCO. Ces deux mots dans le langage des artistes signifie ce qui est passé de mode, ou ce qui était à la mode sous Louis XV; mais pompadour avec une idée de louange, et rococo avec une idée de blâme.

— ÉTYM. *Pompadour* était une seigneurie dans le Limousin : Arnac-Pompadour, dans le département de la Corrèze.

† POMPADOURA (pon-pa-dou-ra), *s. m.* Nom vulgaire du *calycanthus floridus*, dit aussi arbre aux anémones.

1. POMPE (pon-p'), *s. f.* || 1° Appareil magnifique et somptueux. Elle [la paix] met les pompes aux villes, Donne aux champs les moissons fertiles.... MALH. III, 2. Seigneur, ne donnez point de prétexte à César Pour attacher l'Égypte aux pompes de son char, CORN. *Pomp.* II, 4. Est-il [le roi] environné de ces pompes cruelles Dont à Rome éclataient les victoires nouvelles? ID. *Victoires du roi*, en 1667. Il épousa Féderic en [avec] grand'pompe, LA FONT. *Faucon.* Sophocle enfin, donnant l'essor à son génie, Accrut encor la pompe, augmenta l'harmonie, BOIL. *Art p.* III. La pompe de ces lieux, Je le vois bien, Arsace, est nouvelle à tes yeux, RAC. *Bérén.* I, 4. Lève-toi, m'a-t-il dit, prends ton chemin vers Suse; Là tu verras d'Esther la pompe et les honneurs, ID. *Esth.* I, 3. On amena deux carrosses qu'on appelait de la pompe, qui servaient à Bontemps et à divers usages, ST-SIM. 14, 162. Jésus-Christ n'aurait défendu le faste, les pompes, les plaisirs, qu'aux pauvres et aux malheureux! MASS. *Carême, Aumône.* J'aime la pompe du spectacle; mais j'aime mieux un vers passionné, VOLT. *Lett. d'Argental*, 29 janv. 1740. La pompe et la grandeur des anciens rois de l'Asie n'approchaient pas de l'éclat de ce voyage [Louis XIV visitant la Flandre]; trente mille hommes précédèrent ou suivirent sa marche, ID. *Louis XIV*, 10. || Fig. Et parer le couchant des pompes de l'aurore, DELILLE, *Parad. perdu*, IV. || 2° Pompe funèbre, tout l'appareil d'un enterrement. Le moyen de ne vous pas parler de la plus belle, de la plus magnifique et de la plus triomphante pompe funèbre qui ait jamais été faite depuis qu'il y a des mortels, c'est celle de feu M. le Prince et de tout ce qu'il a été, SÉV. 10 mars 1687. || 3° Fig. En parlant du langage, du style, éclat et faste. La pompe des paroles. Ces puissants secours.... qu'avec tant de pompe à vos yeux elle étale, CORN. *Nicom.* IV, 2. Telle, aimable en son air, mais humble dans son style, Doit éclater sans pompe une élégante idylle, BOIL. *Art p.* II. M. de Buffon surtout, ayant à peindre les merveilles de la nature, était plus autorisé à déployer, dans son ouvrage, toute la pompe de son style et toute la richesse de son imagination, DELILLE, *Trois règnes, Disc. prélim.* || 4° Terme de la chaire. Les pompes du siècle, les vanités brillantes du monde. Voilà les enseignements que Dieu donne aux rois; ainsi fait-il voir au monde le néant de ses pompes et de ses grandeurs, BOSS. *Reine d'Anglet.* Pour renoncer au monde et à ses pompes, MASS. *Prof. rel.* 3. || On dit de même : renoncer à Satan, à ses pompes et à ses œuvres.

— HIST. XIIIe s. Pompes et bobans d'abillemens, DU CANGE, *pompa.* || XIVe s. Il donne grans disners comme noces, où il fait mettre pompe, ou telx precieux paremens, ORESME. *Eth.* 117. || XVe s. Les femmes laisserent leurs cornes et leurs queues, et grant foison de leurs pompes, *Journal de Paris, sous Charles VI et VII*, p. 120, dans LACURNE. || XVIe s. Car tout armé en pompe très gentille, [le roi] Vint jusqu'au Boch, où il fist son entrée, J. MAROT, V, 26. L'orgueil et la fierté de tant de pompes estrangieres, MONT. I, 171.

— ÉTYM. Provenç. et ital. *pompa;* du lat. *pompa*, pompe, proprement tout convoi, longue file; du grec πομπή, marche pompeuse, proprement convoi, de πέμπειν, envoyer.

2. POMPE (pon-p'), *s. f.* || 1° Machine pour élever l'eau, qui est composée essentiellement d'un cylindre dit corps de pompe, d'un piston qui joue à frottement dans le cylindre, et de deux soupapes qui s'ouvrent et se ferment alternativement par le mouvement du piston. || Pompe aspirante, celle dont le corps de pompe est élevé sur un tube qui plonge dans le liquide, et dans laquelle le point de réunion de ces deux parties est, ainsi que le piston, muni d'une soupape s'ouvrant de bas en haut. || Pompe foulante, celle dont le corps de pompe plonge dans le liquide et dans laquelle le tube, situé latéralement, a son entrée dans le corps de pompe fermée par une soupape s'ouvrant de dedans en dehors. || Pompe mixte, celle qui est en partie aspirante et en partie foulante. || 2° Pompe à incendie, pompe aspirante et foulante, garnie d'un long boyau de cuir, au moyen duquel on dirige l'eau sur le point menacé. Les premières pompes à incendie furent établies en France en 1705. || Terme de marine. Instrument dont la fonction est d'épuiser l'eau qui s'introduit dans la cale d'un navire. || 3° Pompe à feu, nom primitif de la machine à vapeur, machine pour élever l'eau et la distribuer dans les différents quartiers d'une ville. On emploie quelquefois, pour mettre les pompes en jeu, l'eau réduite en vapeur par l'action du feu, et c'est ce qu'on appelle pompes à feu, qui sont des machines hydrauliques, BRISSON, *Traité de phys.* t. I, p. 330 || 4° Pompe pneumatique, synonyme peu usité de machine pneumatique. || 5° Pompe à corde, machine qui élève l'eau par la rotation d'une corde. || Pompe à cabare, pompe à chapelet destinée à enlever ce qui sort de la cuve-matière, dans les brasseries. || 6° Pompe de cellier, tube de métal pour goûter le vin d'un tonneau. || 7° Pompe d'appel, fourneau ou poêle dans lequel on met du feu pour établir le courant d'air dans un gros poêle de construction qu'on veut chauffer. || 8° Partie des tuyaux de cuivre dont se composent le trombone, le cor, la trompette, qui peut s'allonger et se raccourcir à volonté, pour baisser ou hausser le ton de l'instrument. || Se dit aussi d'une petite emboîture de métal, qui sert au même objet, dans la flûte, la clarinette et le basson. || 9° Couteau à pompe, couteau dont le ressort est fendu pour loger une bascule. || Canif à pompe, canif dont la lame rentre et se renferme dans le manche. || 10° Terme d'oiselier. Espèce d'auget qui a une ouverture au milieu pour passer la tête de l'oiseau.

— HIST. XVe s. Sus ! compagnons, tirons La pompe et la vidons; Ne perdons point courage, BASSELIN, XIII. || XVIe s. Je voudrois bien qu'un dieu le plus grand de la troupe De ceux qui sont au ciel, espuisast d'une poupe Toute l'eau de la mer : lors à pied sec j'irois, RONS. 926.

— ÉTYM. Angl. *pump;* holl. *pomp;* all. *Pump.* Origine incertaine. Ménage le tire de πομπή, action d'envoyer.

† 3. POMPE (pon-p'), *s. f.* Travail à la pompe, nom donné, chez les tailleurs, au travail des ouvriers qui font les retouches.

POMPÉ, ÉE (pon-pé, pée), *part. passé* de pomper. Puisé avec une pompe. L'eau pompée dans la citerne.

† POMPÉIEN, IENNE (pon-pé-iin, iè-n'), *adj.* Qui appartient à Pompée. Le parti pompéien. || *S. m.* Partisan de Pompée. Les pompéiens.

† POMPÉIES (pom-pè-ye), *adj.* Genre pompéies, terme de peinture ou d'ornementation.

— ÉTYM. La ville de *Pompéies* près Naples, où l'on a trouvé des peintures murales dans quelques appartements.

POMPER (pon-pé), *v. a.* || 1° Puiser avec une pompe. Pomper de l'eau. || Il se dit aussi de l'action de la machine pneumatique sur l'air. Lorsqu'on a appliqué un verre à la machine du vide et qu'on en a pompé l'air grossier, autant qu'il se peut, MALEBR. *Rech. vér. Éclairc. sur la lum.* t. IV, p. 391, dans POUGENS. || Fig. Je ne pus m'accoutumer aux grands airs du maréchal de Villeroy; je trouvais qu'il pompait l'air de partout où il était, ST-SIM. 114, 255. || 2° Attirer, comme fait la pompe. L'éléphant pompe l'eau avec sa trompe. || 3° Par extension, attirer un liquide par quelque propriété physique. Le soleil pompe les eaux de la mer. Le soleil pénètre la terre, Et pompe jusque dans ses flancs Les esprits, les germes brillants Dont va se former le tonnerre, BERNIS, *Quatre sais. Print.* .... Le rayon du soir qui pompe les orages Sur le vallon plus sombre abaissait les nuages, LAMART. *Joc.* III. 92. || Pomper l'humidité, se dit de certaines matières, de certains corps qui attirent l'humidité et s'en imprègnent. Vous êtes allé au serein, votre habit a pompé l'humidité. || Fig. Attirer à soi des choses comparées à un liquide. Il semble que le bon Dieu, pour morfondre la politique, a envoyé la disette sur la terre.... et, par surcroît de malheur, l'Espagne nous pompe encore des blés, GALIANI, *Lett.* t. II, p. 602. || 4° Fig. Pomper quelqu'un, essayer de tirer de lui ses secrets, des informations, ce qu'il sait. Je demandai à Beauvillier s'il ne savait rien, je le tournai, moins pour le pomper, car je n'en avais pas besoin avec lui, que pour lui faire honte de son ignorance, ST-SIM. 321, 236. M. de Saint-Contest le fils a été chargé de l'histoire universelle très-moderne à commencer à la paix de Riswick; notre dessein était qu'il pompât M. son père sur mille anecdotes qu'il sait et qu'il doit savoir, D'ARGENSON, *Mém.* t. I, p. 98. || 5° *V. n.* Faire agir la pompe. Le navire fait eau, il faut pomper. || Fig. et populairement. Boire copieusement.

— ÉTYM. *Pompe* 2.

† POMPERIE (pon-pe-rie), *s. f.* Fabrication des pompes; ses produits.

— ÉTYM. *Pompier* 1.

† POMPETTE (pon-pè-t'), *adj.* Terme populaire. Pris de vin. Il est un peu pompette. || Nez de pompette, nez d'ivrogne.

— ÉTYM. *Pompe* 2 : une petite pompe qui absorbe le liquide.

POMPEUSEMENT (pon-peû-ze-man), *adv.* || 1° Avec pompe. Les grands, pour s'affermir achetant les suffrages, Tiennent pompeusement leurs maîtres à leurs gages, CORN. *Cinna*, II, 1. La reine de Suède a été pompeusement reçue à Rome par le pape et les cardinaux, GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. 149. C'était pendant l'horreur d'une profonde nuit: Ma

mère Jézabel devant moi s'est montrée, Comme au jour de sa mort pompeusement parée, RAC. *Ath.* II, 5. Roulant pompeusement ses flots majestueux, DELILLE, *Convers.* I. || 2° En termes qui ont de la pompe. Il vient de vous prendre un enthousiasme qui vous a fait expliquer les choses si pompeusement que je ne crois pas les avoir entendues, FONTEN. *les Mondes*, 1er *soir*. || Déclamer pompeusement, prendre un ton d'apparat et de grandeur. Quel supplice que celui d'entendre déclamer pompeusement un froid discours! LA BRUY. I.

— HIST. XVe s. Le soudan qui estoit assis pompeusement en une haute galerie, MONSTREL. II, 39.

— ÉTYM. *Pompeuse*, et le suffixe *ment*.

POMPEUX, EUSE (pon-peû, peû-z'), *adj.* || 1° Qui a de la pompe. Ont-ils [les rois] perdu l'esprit, ce n'est plus que poussière Que cette majesté si pompeuse et si fière, MALH. I, 3. Enfin ce jour pompeux, cet heureux jour nous luit, CORN. *Rodog.* I, 1. Le pompeux appareil qui suit ici vos pas, RAC. *Andr.* I, 1. Je vois l'ordre pompeux de ses cérémonies [de Jéhovah], ID. *Ath.* II, 7. || Il se dit aussi des personnes ou des objets personnifiés. On le verra bientôt, pompeux en cette ville, Marcher encor chargé des dépouilles d'autrui, BOIL. *Sat.* I. Soudain, de monts en monts s'élançant vers les cieux, Le pompeux Saint-Gothard apparaît à mes yeux, DELILLE, *Passage du Saint-Gothard*. || 2° Par analogie, qui a le caractère de la pompe et de la magnificence. Titres vains et pompeux. L'orgueil de la vie, qui dans les hommes du monde en fait tout le soutien, nous impose par de pompeuses vanités, BOSS. *Méd. sur l'Év. la Cène*, 90e *jour*. Si elle avait été plus fortunée, son histoire serait plus pompeuse, ID. *Reine d'Anglet.* || 3° Fig. Qui est exprimé en termes pleins de pompe. Pour le style, il est plus élevé en ce poëme qu'en aucun des miens, et ce sont sans contredit les vers les plus pompeux que j'aie faits; la gloire n'en est pas tout à moi, j'ai traduit de Lucain tout ce que j'y ai trouvé de propre à mon sujet, CORN. *Pomp. Exam.* Le prince de Condé ne sait ce que c'est que de prononcer de ces pompeuses sentences, et, dans la mort comme dans la vie, la vérité fit toujours toute sa grandeur, BOSS. *Louis de Bourbon*. Le siècle fortuné Qui, rendu plus fameux par tes illustres veilles, Vit naître sous ta main ces pompeuses merveilles, BOIL. *Ép.* VII, *à Racine*. || Qui s'exprime en termes pleins de pompe. Soyez riche et pompeux dans vos descriptions, BOIL. *Art p.* III. La tragédie, qui est naturellement pompeuse et magnifique, ID. *Longin*, *Sublime*, chap. 2. || Des éloges pompeux, de très-grands éloges. La patrie de Minos, dont l'archevêque Fénelon fait un si pompeux éloge dans son Télémaque, VOLT. *Dict. phil. Ventres paresseux*. || Pompeux galimatias, amas de grands mots, de belles paroles qui ne signifient rien. || Pompeux solécisme, pompeux barbarisme, locution qui paraît brillante, mais qui pèche contre la grammaire, contre la langue. Mon esprit n'admet point un pompeux barbarisme, Ni d'un vers ampoulé l'orgueilleux solécisme, BOIL. *Art p.* I. || *S. m.* Le pompeux, le caractère pompeux du style. Il est des gens de qui l'esprit guindé, Sous un front jamais déridé, Ne souffre, n'approuve et n'estime Que le pompeux et le sublime, PERRAULT, *Peau d'âne*, *Préambule*.

— HIST. XIVe s. Hommes pompeus et en faiz et en diz, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVe s. Et estoit fort pompeux en habillemens et en toutes autres choses, COMM. V, 9. || XVIe s. Tant fut pompeux en ses armes le roy, Qu'on lui donnoit immortelles louanges, J. MAROT, V, 97. Lors Jupiter pompeux de [illegible], RONS. 595.

— ÉTYM. Lat. *pomposus*, de *pompa*, pompe 1.

† **POMPHOLIX** ou **POMPHOLYX** (pon-fo-liks'), *s. m.* || 1° L'oxyde de zinc par sublimation. || 2° Terme de médecine. Éruption bulleuse semblable au pemphigus.

— HIST. XVIe s. Le pompholyx lavé en suc de morelle ou plantain proufite bien aux chancres ulcerés, PARÉ, V, 29.

— ÉTYM. Πομφόλυξ.

1. **POMPIER** (pon-pié; l'r ne se lie jamais; au pluriel, l's se lie : des pon-pié z actifs), *s. m.* || 1° Celui qui fait des pompes. || 2° Nom qu'on donne à chaque homme d'un corps spécialement chargé de porter des secours dans les incendies et de faire agir les pompes. En 1671, il n'y avait pas encore de pompiers, et les capucins en faisaient l'office avec un zèle et une charité admirables, dans SÉV. 20 AV. 1671, *Note de l'éd.* [illegible] sapeurs-pompiers. || 3° Populairement. Fort buveur.

— ÉTYM. *Pompe* 2.

† 2. **POMPIER** (pon-pié), *s. m.* Nom, chez les tailleurs, des ouvriers qui font des retouches.

— ÉTYM. *Pompe* 3.

† **POMPILE** (pon-pi-l'), *s. m.* || 1° Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des enfouisseurs. || 2° Poisson du genre des coryphènes, qu'on nomme aussi lampuge.

† **POMPOLÉON** (pon-po-lé-on), *s. m.* Variété du bigaradier.

POMPON (pon-pon), *s. m.* || 1° Toute espèce d'ornement de peu de valeur que les femmes ajoutent à leur ajustement. Ne croyez pas qu'il n'y ait que la France où l'on puisse vivre; c'est un pays fait pour les jeunes femmes et les voluptueux, c'est le pays des madrigaux et des pompons.... VOLT. *Lett. Cideville*, 18 fév. 1737. Son esprit [de Mme du Châtelet] est très-philosophe; Et son cœur aime les pompons, ID. *Lett. en vers et en prose*, 30. Ses manchettes et son tour de gorge étaient bordées d'un fil de soie garni de pompons couleur de rose; cela me parut animer fort une belle peau, J. J. ROUSS. *Conf.* VII. Aux productions de l'esprit se joignaient encore celles de l'industrie : des pompons et des modes accompagnaient nos meilleurs livres chez l'étranger, parce qu'on voulait être partout raisonnable et frivole comme en France, RIVAROL, *Dict. Universalité de la langue franç.* p. 17. || Fig. Ce dangereux et beau talent [des vers] Est pour vous un simple ornement, Un pompon de plus à votre âge, VOLT. *Ép.* LXXXIV. || Avoir le pompon, être au premier rang. || 2° Ornement de laine que les soldats portent à leur shako. || 3° Rose pompon, très-petite rose.

— HIST. XIVe s. Coordes [courges] et pompons, *Ménagier*, t. II, p. 273. || XVIe s. Melons et pompons, *Maison rustique*, II, 39.

— ÉTYM. Il y a lieu d'hésiter entre deux origines : ou bien l'on pensera que le *pompon* a été ainsi dit par assimilation à quelque courge (*pompon* en ce sens vient du latin *pepo*); ou bien qu'il est dérivé de *pompe* 1 : ce qui donne de la pompe, de la magnificence. Et de fait on trouve dans un texte du XVe siècle *pompete*, ornement d'habit : La pompete de son pourpoint, DU CANGE, *pompeta*.

POMPONNÉ, ÉE (pon-po-né, née), *part. passé* de pomponner. Paré de pompons. || Fig. On y trouve quelques petites phrases pomponnées, Mme D'ÉPINAY, *Mém.* t. III, p. 366, dans POUGENS. Je permets qu'aux boudoirs, sur les genoux des belles, Quand ses vers pomponnés enchantent les ruelles, Un élégant abbé rougisse un peu de nous, RIVAROL, dans LA HARPE, *Corresp.* t. IV, p. 4, dans POUGENS.

POMPONNER (pon-po-né), *v. n.* || 1° Orner de pompons; et, dans un sens plus étendu, parer une personne, lui faire sa toilette. Pomponner une mariée. || Fig. Pomponner son style, y mettre de la recherche, des ornements affectés. || 2° Se pomponner, *v. réfl.* Se parer avec recherche et coquetterie. Assaisonner tous ces riens d'un ton de volupté ou de galanterie, se pomponner, se regarder dans des miroirs, CARMONTELLE, *Prov. Entr'actes*, t. IV, p. XIX, dans POUGENS.

— ÉTYM. *Pompon*; gén. *se pouponner*.

PONANT (po-nan), *s. m.* || 1° L'occident (avec une minuscule). Lui [l'homme] que jusqu'au ponant, Depuis où le soleil vient dessus l'hémisphère, Ton absolu pouvoir a fait son lieutenant, MALH. I, 4. || 2° Dans nos ports de France sur la Méditerranée, le ponant, nom donné au vent d'ouest. Le ponant est opposé au levant ou vent d'est. || 3° Terme de marine. L'Océan par opposition à la Méditerranée (avec un P majuscule). Pendant qu'il était à Rome, il mit en ordre les observations qu'il venait de faire sur les côtes de Ponant, et en composa huit cartes particulières, FONT. *Chazelles*. Pontchartrain avait fait faire à son fils une grande tournée par les ports du Levant et du Ponant, ST-SIM. 44, 4.

— HIST. XVe s. Vers le ponant, COMM. IV, 6.

— ÉTYM. Provenç. *ponent*; espagn. *poniente*; ital. *ponente*, couchant, de *poner si*, se coucher; du latin *ponere*, mettre (voy. PONDRE).

† **PONANTAIS** (po-nan-tè) ou **PONANTIN** (po-nan-tin), *s. m.* Terme de marine. Nom que les marins de la Méditerranée donnent aux marins de l'Océan.

— ÉTYM. *Ponant*.

† **PONÇAGE** (pon-sa-j'), *s. m.* Action de poncer.

1. **PONCE** (pon-s'). || 1° *S. f.* Pierre volcanique légère et spongieuse. On emploie la ponce pour préparer beaucoup de corps au poli, AL. BRONGNIART, *Minér.* t. I, p. 336, dans POUGENS. || 2° *Adj.* Pierre ponce. Les pierres ponces les plus légères et de la meilleure qualité sont si abondantes à l'île de Lipari, que plusieurs navires viennent chaque année en faire leur approvisionnement pour les transporter dans différentes parties de l'Europe, BUFF. *Min.* t. VIII, p. 140.

— REM. Chaulieu a (*À Courtin et à Voltaire*) dit pierre de ponce : Et puis, messieurs les beaux esprits, Qui veut vous faire une réponse, Plus d'une fois sur ses écrits Doit passer la pierre de ponce. Voltaire, *Puc.* XV, note *b* : « Dit-on pierre ponce ou de ponce? c'est une grande question. » On ne dit plus aujourd'hui que pierre ponce.

— HIST. XIVe s. Ou qui par une eslingue [fronde] cuide jetter une ponce legiere et molle, et il jette une pierre et blesse son compaignon, ORESME, *Éth.* 6[illegible]

— ÉTYM. Espagn. *pómez*; ital. *pumice*; du latin *pumicem*.

2. **PONCE** (pon-s'), *s. f.* || 1° Petit sac rempli de charbon pilé, si l'on veut poncer sur une surface blanche, et de craie en poudre ou de plâtre fin, si l'on veut poncer sur une surface noire. || 2° Terme de fabrique. Sorte d'encre avec laquelle on marque le bout des pièces de toile.

— ÉTYM. Dit ainsi parce qu'on a comparé le frottement de ce petit sac à celui de la pierre ponce.

† 3. **PONCE** (pon-s'), *s. m.* Renvoyer de Ponce à Pilate (voy. PILATE).

1. **PONCÉ, ÉE** (pon-sé, sée), *part. passé* de poncer 1. Frotté avec la pierre ponce. Argenterie poncée.

2. **PONCÉ, ÉE** (pon-sé, sée), *part. passé* de poncer 2. Marqué avec la ponce. Papier poncé.

1. **PONCEAU** (pon-sô), *s. m.* Petit pont d'une arche.

— HIST. XIIIe s. Et tant errerent qu'il vinrent à un ponciel qu'on apiele le Pont de Bouvines, *Chr. de Rains*, 147. Que nulz n'achate oes [oies] que en la place ou es champs qui sont entre le ponceau du Roulle du pont de Chaillouau jusques aus faubours de Paris, *Liv. des mét.* 176.

— ÉTYM. Lat. *ponticellus*, diminutif de *pons*, pont.

2. **PONCEAU** (pon-sô), *s. m.* || 1° Coquelicot, pavot rouge sauvage. || 2° Rouge fort vif. Comme le ponceau sur soie résulte de l'application d'un pied de rocou et du rouge de carthame, il passe par les alcalis et s'avive par les acides, CHAPTAL, *Instit. Mém. scienc.* t. VI, p. 402. || *Adj.* invariable. Qui est de cette couleur. Des étoffes ponceau. Nous avons remarqué le rouge plus ponceau dans le flamant du Sénégal et plus orangé dans celui de Cayenne, BUFF. *Ois.* t. XVI, p. 313.

— HIST. XVIe s. Quantesfois nostre soc depuis sa mort cruelle A fendu les guerets d'une [illegible] annuelle, Qui n'ont rendu sinon, en lieu de [illegible] espics, Qu'yvraie, qu'aubifoin, que ponceaux inutiles, RONSARD, 722.

— ÉTYM. Lat. fictif, *punicellus*, diminutif de *puniceus*, rouge, de *punicus*, rouge, proprement phénicien, à cause de la pourpre fabriquée par les Phéniciens; norm. *ponchet*; Berry, *ponceau*.

1. **PONCER** (pon-sé. Le *c* prend une cédille devant *a* et *o* : ponçant, ponçons), *v. a.* Polir, rendre uni avec la pierre ponce. Les orfèvres poncent la vaisselle d'argent pour la rendre mate.

— HIST. XIIIe s. Quant vrai religieux en son cloistre s'enfonce, Monde et mondaine vie par veu si de soi tronce, Que, s'il en i remaint le pois de demie once, Sa vie est perilleuse, s'il ne la ret [rase] ou ponce, J. DE MEUNG, *Test.* 732. || XIVe s. Et livre poncé et rescrit [et libri pumice planati rescribere[illegible]], DU CANGE, *pumex*.

— ÉTYM. Lat. *pumicare*, de *pumicem* (voy. PONCE 1).

2. **PONCER** (pon-sé. Le *c* prend une cédille devant *a* et *o* : ponçant, ponçons), *v. a.* Passer la ponce sur un dessin dont on a piqué le trait avec une aiguille, pour contretirer ce dessin sur du papier, sur de la toile, etc. || Régler du papier avec la ponce. || Terme de manufacture. Poncer une toile, la marquer à l'un des bouts avec une sorte d'encre.

— ÉTYM. *Ponce* 2.

† **PONCETTE** (pon-sè-t'), *s. f.* Petit sachet plein de charbon que l'on emploie avec le poncis.

— ÉTYM. *Ponce* 2.

† **PONCEUR** (pon-seur), *s. m.* Celui qui ponce.

— ÉTYM. *Poncer* 1.

† **PONCEUX, EUSE** (pon-seû, seû-z'), *adj.* Terme de minéralogie. Qui consiste en pierre ponce, qui en est formé, qui en a la structure. D'immenses lits de cendres ponceuses, RAMOND, *Instit. Mém. scienc.* 1813, 1814 et 1815, p. 13.

— ÉTYM. *Ponce* 1.

† **PONCHE**, voy. PUNCH.

† **PONCIF** (pon-sif), *s. m.* || 1° Papier ou carton

sur lequel un dessin quelconque est découpé ou piqué, de manière à pouvoir le reproduire à l'infini moyennant la poncette contenant de la poudre de charbon de bois. || 2° Fig. et familièrement. Formule de style, de sentiment, d'idée ou d'image qui, lancée par l'abus, court les rues avec un faux air hardi et coquet.

— ÉTYM. Altération vulgaire de *poncis*.

† **PONCIRADE** (pon-si-ra-d'), *s. f.* Mélisse cultivée.

PONCIRE (pon-si-r') *s. m.* Variété du citronnier de Médie (aurantiacées), et son fruit dont on fait la confiture appelée écorce de citron. La reine affecta de ne donner qu'à Mme la princesse sa mère, à M. le Prince et à moi des poncires d'Espagne qu'on lui avait apportés, RETZ, II, 167. || Petit poncire, autre variété de la même espèce, aussi bien que le fruit de cette variété.

— REM. Bernis a écrit poncir : Orange douce et parfumée, Limons et poncirs fastueux.... *Quatre sais. Automne.*

— HIST. XVIe s. Elle [la reine Jeanne d'Albret] vint de S. Anthoine pour se rafraîchir chez Zamet, où ayant mangé d'un poncire, comme quelques-uns veulent, et les autres d'une salade, elle.... D'AUB. *Hist.* III, 463. L'on en remarque quatre espèces, nommées orangers, citroniers, limoniers et limones, celles-ci aussi dites poncilles.... la branche du poncile s'enracine facilement, O. DE SERRES, 708.

— ÉTYM. Espagn. *poncil*, *ponci*, *poncidre*. Saumaise et, après lui, Ménage le tirent de *pomum cereum*, fruit de cire. Scheler le tire de *pomum citrus*, fruit citron ; la forme espagnole *poncidre* paraît lui donner raison.

PONCIS (pon-si), *s. m.* || 1° Dessin qui a été piqué, et sur lequel on passe le petit sachet appelé ponce. || 2° Se dit du modèle piqué dont on se sert avec la ponce ou poncette, pour marquer des dessins sur la faïence. || 3° Terme de maître à écrire. Papier coupé avec le canif et à la règle, avec lequel on ponce le papier sur lequel on veut écrire, pour aller droit. || 4° Fig. Terme de beaux-arts. Se dit de tous les dessins dans lesquels on remarque un certain type convenu, un calque ou une copie très-marquée, une routine dont l'artiste ne sort pas. Tout cela sent le poncis. Cela est bien poncis. || On dit aussi, par corruption, poncif.

— ÉTYM. *Ponce* 2.

PONCTION (pon-ksion ; en vers, de trois syllabes), *s. f.* || 1° Terme de chirurgie. Opération par laquelle on ouvre une cavité naturelle ou accidentelle pour en évacuer un liquide qui y est épanché ou accumulé. Une ponction dans un abcès. Une ponction exploratrice. La ponction de la vessie. || 2° Particulièrement, la paracentèse. On a vu Pierre le Grand, dans un besoin, faire la ponction à un hydropique, VOLT. *Charles XII*, I.

— HIST. XVIe s. Mesme il faut que ceste cogitation intervienne parmi les ponctions de douleur, et larmes, et gemissemens, CALV. *Instit.* 556. La premiere incommodité advient faute de bien administrer la ponction, à sçavoir quand on laisse escouler l'eau toute à la fois, PARÉ, VI, 12. Douleur provenante de ponction ou d'un nerf ou d'un tendon, ID. VII, 11.

— ÉTYM. Prov. *puncsio*, *puncio*; espagn. *puncion* ; ital. *punzione* ; du lat. *punctionem*, de *pungere*, piquer (voy. POINDRE).

† **PONCTIONNER** (pon-ksio-né), *v. a.* Terme de chirurgie. Opérer la ponction.

† **PONCTIONNEUR** (pon-ksio-neur), *s. m.* Terme de chirurgie. Instrument en fer de lance qui sert à faire l'ouverture étroite de la peau par laquelle on introduit le ténotome dans les sections sous-cutanées.

† **PONCTUAGE** (pon-ktu-a-j'), *s. m.* Défaut de l'enduit vitreux d'une poterie.

— ÉTYM. *Ponctuer*.

PONCTUALITÉ (pon-ktu-a-li-té), *s. f.* Qualité de celui qui est ponctuel. Vous me mandez avoir vu les dessins que j'avais envoyés à M. Remy pour finir la dixième travée de la galerie [du Louvre]; par icelle même [lettre] vous me témoignez d'avoir en gré cette mienne ponctualité, POUSSIN, *Lett.* 4 déc. 1643. Amasa n'avait pas compris que l'obéissance consiste dans la ponctualité, BOSS. *Politique*, I, I, 3. Il se promène avec des femmes à la plaine ou au cours, et il est d'une ponctualité religieuse sur ses visites, LA BRUY. VII.

— ÉTYM. *Ponctuel*.

PONCTUATION (pon-ktu-a-sion ; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Art de distinguer par des signes reçus les phrases entre elles, les sens partiels qui constituent ces phrases, et les différents degrés de subordination qui conviennent à chacun de ces sens. Les signes de la ponctuation. Mettre la ponctuation. Mettant dans sa lecture cette espèce de ponctuation délicate qui fait sentir les différents genres de mérite par des inflexions aussi fines que variées, D'ALEMB. *Éloges*, *Lamotte*. || 2° Manière de ponctuer. Une ponctuation vicieuse. Rectifier la ponctuation d'un passage. || 3° Points qui suppléent les voyelles dans quelques langues orientales. La ponctuation hébraïque. || 4° Terme de musique. Art de ponctuer. || 5° Terme de botanique. Ponctuations des vaisseaux, enfoncements que l'on remarque à la surface extérieure de certains de ces organes.

— HIST. XVIe s. Si toutes les langues generalement ont leur differences en parler et escriture, toutesfois nonobstant cela elles n'ont qu'une ponctuation seulement, et ne trouveras qu'en icelle les Grecs, Latins, François ou Hespaignols soient differents, ET. DOLET, dans LIVET, *la Gramm. franç.* p. 416.

— ÉTYM. *Ponctuer*.

PONCTUÉ, ÉE (pon-ktu-é, ée), *part. passé* de ponctuer. || 1° Marqué des signes de la ponctuation. Une même phrase, ponctuée de diverses manières, peut avoir un sens tout à fait différent. || Ligne ponctuée, ligne, trait formé d'une suite de points. || 2° Terme d'histoire naturelle. Marqué de points, de taches. Lézard ponctué. Plante ponctuée. Les calcédoines sont quelquefois ondées ou ponctuées de rouge ou d'orangé, et se rapprochent par là des cornalines et des sardoines, BUFF. *Min.* t. VI, p. 321. || 3° Terme de botanique. Vaisseaux ponctués, tubes cylindriques des végétaux présentant, à leur surface, de petits enfoncements entourés ou non d'une sorte de bourrelet.

PONCTUEL, ELLE (pon-ktu-èl, è-l'), *adj.* Qui fait à point nommé ce qu'il doit. Le moins ponctuel en toutes choses, si ce n'est en amitié, SCARR. *Lett. Œuv.* t. I. p. 251, dans POUGENS. Pour ce qui est de vous écrire, soyez assurée que je n'y manque point deux fois la semaine; et, si l'on pouvait doubler, j'y serais tout aussi ponctuelle : mais ponctuelle par le plaisir que j'y prends, et non point par l'avoir promis, SEV. 192. Puisque vous avez été si ponctuel à me mander ses sentiments [de Servien], ID. *à Ménage*, t. I, p. 423, éd. RÉGNIER. Vous êtes très-ponctuel à vos promesses, ID. *à d'Herigoyen*, 9 nov. 1686. || En parlant des choses. Je parle de cette ponctuelle et scrupuleuse justice qui ne veut point remédier aux crimes qui se forment, parce que ce ne sont pas des crimes formés, BALZ. *le Prince*, ch. 17. Vous contentez ma curiosité sur tout ce que je souhaitais, et j'admire votre soin à me faire des réponses si ponctuelles, SEV. 230.

— ÉTYM. Provenç. *puncial* ; espagn. *puntual* ; portug. *pontual* ; ital. *puntuale* ; du lat. *punctum*, point. Au XVIe siècle, *ponctuel* se trouve au sens de pointu : cautères ponctuels, PARÉ, XVI, 33.

PONCTUELLEMENT (pon-ktu-è-le-man), *adv.* Avec ponctualité. Il y aurait assez de compliment dans la lettre que j'ai reçue pour m'ôter à jamais la parole, et me faire fuir jusqu'aux Indes, s'il m'y fallait répondre ponctuellement, BALZ. *Liv.* III, *lett.* 5. Payer ponctuellement tous les ans, PATRU, *Plaid.* 3, dans RICHELET. Je ne savais que trop que Pythias reviendrait ponctuellement, et qu'il craindrait bien plus de manquer à sa parole que de perdre la vie, FÉN. *Dial. des morts anc. Dial.* 20.

— ÉTYM. *Ponctuelle*, et le suffixe *ment* ; provenç. *poncialment* ; cat. *puntualment* ; espagn. et ital. *puntualmente*.

PONCTUER (pon-ktu-é), je ponctuais, nous ponctuions, vous ponctuiez ; que je ponctue, que nous ponctuions, que vous ponctuiez, *v. a.* || 1° Mettre dans un discours écrit les signes de ponctuation. || Absolument. Il ne sait pas ponctuer. || 2° Terme de musique. Marquer les repos, diviser les phrases, dans la composition musicale.

— HIST. XVe s. Celluy, par especial, sur tous autres, souverainement bien lisoit et bien ponctoit, et entendens homs estoit, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, III, 21.

— ÉTYM. Lat. *punctum*, point.

† **PONCTULÉ, ÉE** (ponk-tu-lé, lée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Marqué de très-petits points.

— ÉTYM. Lat. *punctulum*, dimin. de *punctum*, point.

PONDAGE (pon-da-j'), *s. m.* Droit levé, en Angleterre, sur le poids des marchandises à l'entrée et à la sortie.

— REM. Voltaire le nomme, à tort, pontage, *Mœurs*, 179.

— ÉTYM. Angl. *poundage*, de *pound*, une livre, qui vient du lat. *pondus*, poids, lequel, comme *pensum*, se rattache à *pendo*, peser.

† **PONDÉRABILITÉ** (pon-dé-ra-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui peut être pesé.

PONDÉRABLE (pon-dé-ra-bl'), *adj.* Dont on peut déterminer le poids, qu'on peut peser. La matière pondérable.

— ÉTYM. Lat. *ponderabilis*, de *ponderare*, peser (voy. PONDÉRER).

† **PONDÉRAL, ALE** (pon-dé-ral, ra-l'), *adj.* Terme didactique. Qui a rapport au poids. Une quantité pondérale. || Parties pondérales, dosage fait par poids. Tant de parties pondérales d'un corps, sur tant d'un autre corps.

— ÉTYM. Lat. *ponderalis*, usité seulement dans *ponderale*, lieu où l'on déposait les poids.

† **PONDÉRATEUR, TRICE** (pon-dé-ra-teur, tri-s'), *adj.* Qui maintient l'équilibre. Pouvoir pondérateur. Puissance pondératrice.

— ÉTYM. Lat. *ponderatorem*, de *ponderare*, pondérer.

PONDÉRATION (pon-dé-ra-sion ; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Science de l'équilibre des corps. || 2° Terme de beaux-arts. Juste équilibre des masses, des figures. Il faut une espèce de pondération ou de balancement; et un bâtiment avec une aile, ou une aile plus courte que l'autre, est aussi peu fini qu'un corps avec un bras, ou avec un bras trop court, MONTESQ. *Goût*, *symétrie*. || 3° Fig. Juste équilibre des forces morales ou sociales. C'est sur de semblables principes qu'il faut établir l'équilibre et la pondération des pouvoirs qui composent la législation et l'administration, J. J. ROUSS. *Pologne*, 8.

— ÉTYM. Lat. *ponderationem*, de *ponderare*, pondérer.

PONDÉRÉ, ÉE (pon-dé-ré, rée), *part. passé* de pondérer. Je vois tous les États de l'Europe courir à leur ruine; monarchies, républiques, toutes ces nations si magnifiquement instituées, tous ces beaux gouvernements si sagement pondérés, tombés en décrépitude, menacent d'une mort prochaine. J. J. ROUSS. *Pologne*, 1.

PONDÉRER (pon-dé-ré. La syllabe *dé* prend un accent grave quand la syllabe qui suit est muette : je pondère, excepté au futur et au conditionnel : je pondérerai), *v. a.* Équilibrer, en parlant de pouvoirs politiques.

— REM. J. J. Rousseau a employé *pondérant* dans le sens d'important, décisif : « J'ose croire que mon sentiment, peu pondérant sur tout autre matière, doit l'être un peu sur celle-ci, *Lett. à M. de...* 15 janv. 1769. » Cela n'est pas usité.

— HIST. XIVe s. Toutes cestes choses ensemble ponderées [examinées], BERCHEURE, f° 52, *recto*. || XVIe s. Laissez le faire, il pondera la matiere bien assez, avant qu'il donne jugement, PALSGR. p. 770.

— ÉTYM. Lat. *ponderare*, de *pondus*, poids.

† **PONDÉREUX, EUSE** (pon-dé-reû, reû-z'), *adj.* Qui a un poids considérable. Une quantité considérable de matières pondéreuses, comme la houille, *Monit. univ.* 21 juin 1868, p. 916, 1re *col.*

— ÉTYM. Lat. *ponderosus*, de *pondus*, poids.

† **PONDEUR** (pon-deur), *s. m.* Voy. PONDEUSE.

PONDEUSE (pon-deu-z'), *adj. f.* Poule pondeuse, poule qui donne beaucoup d'œufs. || *S. f.* Une pondeuse. On a cru pouvoir augmenter le nombre des œufs en augmentant la nourriture des pondeuses : mais les tentatives à cet égard ont produit un résultat absolument contraire, PARMENTIER, *Instit. Mém. scienc.* 1806, 2e sem. p. 31. || Fig. et populairement. Bonne pondeuse, femme qui fait beaucoup d'enfants. || La Fontaine a fait par plaisanterie le substantif masculin *pondeur*, pour désigner un homme qui feint d'avoir pondu un œuf : La femme du pondeur s'en retourne chez elle, *Fabl.* VIII, 6.

— ÉTYM. *Pondre* ; Sarthe (Saint-Calais), *poneuse*.

† **PONDOIR** (pon-doir), *s. m.* || 1° Lieu où l'on fait pondre les poules. Un moyen pratiqué pour prolonger la ressource des œufs frais dans un temps où les poules n'en produisent plus, c'est, au sortir du pondoir, de les plonger, au moyen d'une écumoire, dans l'eau bouillante, et de les y laisser deux secondes, PARMENTIER, *Instit. Mém. scienc.* 1806, 2e sem. p. 43. || 2° Terme de zoologie. Organe avec lequel les femelles de certains insectes insinuent leurs œufs dans les corps.

— ÉTYM. *Pondre*.

PONDRE (pon-dr'), je ponds, tu ponds, il pond, nous pondons, vous pondez, ils pondent ; je pondais ; je pondis ; je pondrai ; je pondrais ; que je ponde, que nous pondions ; que je pondisse ; pondant, pondu, *v. a.* || 1° Faire des œufs, en parlant d'une femelle d'oiseau.... Celui dont la poule, à ce que dit la fable, Pondait tous les jours un œuf d'or, LA FONT. *Fabl.* V, 13. || Familièrement et ironiquement. Je t'en ponds, manière de refuser en se moquant qui équivaut à je t'en casse. || Il se

... d'autres animaux que les oiseaux. La tortue pond ses œufs dans le sable. || Fig. et familièrement. Un extrait baptistaire de l'enfant qu'elle aura pondu, BOURSAULT, *Lett. nouv.* t. III, p. 198, dans POUGENS. Le roi rit beaucoup de madame l'abbesse et de son poupon, que, pour se mieux cacher, elle était venue pondre en pleine hôtellerie, ST-SIM. 95, 3. || 2° V. n. La poule a pondu. La fécondité ordinaire des poules consiste à pondre presque tous les jours; on dit qu'il y en a en Samogitie, à Malaca et ailleurs qui pondent deux fois par jour, BUFF. *Ois.* t. III, p. 111. || Fig. Nos poules pondent pour lui, c'est lui qui profite de notre travail, de notre bien. || Fig. Il pond sur ses œufs, se dit d'un homme riche et qui a toutes ses aises. Votre marchand pondait apparemment sur ses œufs, et tout le monde n'a pas le moyen d'entretenir deux femmes dans sa maison, VOLT. *Lett. Mariott*, 20 mars 1766. || Fig. et très-familièrement. Pondre deux dans un même nid, se dit de deux hommes qui ont accointance avec une même femme. En même nid furent pondre tous deux, LA FONT. *Deux amis.*

— HIST. XIII° s. Tant s'entr'amerent ambedui [tous deux], Qu'en un ni ensemble pouneient, MARIE, *Fable* 80. Pinte.... Cele qui les gros oes [œufs] ponnoit, *Ren.* 1234. || XVI° s. Castor et Pollux, de la cocque d'un œuf, pont et esclouz par Leda, RAB. *Garg.* I, 6. Là veismes les cocques des deux œufz jadyz pounuz et esclouz par Leda, ID. *ib.* V, 10. Elle y peut bien pondre, mais elle n'y couvera pas, COTGRAVE.

— ÉTYM. Wallon, *pond*; Berry, *ponre, poner, ponner, pouner, ponnu, pounu, pont*; provenç. *pondre*; cat. *pondrer*; esp. *poner*; du lat. *pōnere*, mettre, déposer, qui est pour *posnere*, comme le montre *positus*, et qu'on rapproche de *postis*, poteau, et de l'all. *fest*, solide.

PONDU, UE (pon-du, due), *part. passé* de pondre. Quoi! j'accouche d'un œuf! — D'un œuf? — Oui, le voilà Frais et nouveau pondu, LA FONT. *Fabl.* VIII, 5.

† **PONEY** (po-nè), *s. m.* Bidet de taille peu élevée, propre aux allures rapides et à la selle. Les poneys de France viennent de la Bretagne. || On trouve aussi ponet.

— ÉTYM. Angl. *pony*, dont Johnson dit ne pas savoir l'origine, à moins que ce ne soit une corruption de *puny*, novice, jeune drôle. Si cela était, comme *puny* est le français *puîné*, le sort de ce mot serait singulier.

† **PONGER** (pon-jé), *v. n.* Se pénétrer d'eau en parlant du cuir.

— ÉTYM. Altération de *éponger*.

† **PONGITIF, IVE** (pon-ji-tif, ti-v'), *adj.* Terme de médecine. Douleur pongitive, douleur qui a le caractère d'une piqûre. La douleur de la pleurésie est pongitive.

— HIST. XVI° s. Escrivant tousjours à S. M. en toute douceur, sans luy escrire aucunes parolles pongitives, *Lett. de Louis XII.* t. IV, p. 371, dans LACURNE. Une très grande douleur tensive, pongitive et brusiante, PARÉ, VI, 22.

— ÉTYM. Lat. *pungere*, piquer (voy. POINDRE).

PONGO (pon-go), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Nom donné à de grands singes.

— ÉTYM. Buffon, le premier naturaliste qui se soit servi de ce mot, l'a pris à Battel, Anglais, qui voyagea vers la fin du XVI° siècle en Guinée (voy. *Purchas's Pilgrims*). Ce paraît être le gorille. Le nom appartient à la langue *mpongwe* parlée sur les deux rives du Gabon.

† **PONSONNELLE** (pon-so-nè-l'), *s. f.* Nom donné à un système d'engrenage en bois, dans le moulin à dévider la soie.

1. **PONT** (pon; le *t* ne se lie guère dans la conversation; cependant il se lie quand l'expression est unie et fait corps : le pon-t aux ânes, le Pont-Au-Demer; au pluriel, l's se lie : des pon-z en bois), *s. m.* || 1° Construction de pierre, de fer ou de charpente, élevée d'un bord à l'autre d'une rivière pour la traverser. Il [Horatius Coclès] remplit tout le pont de sa seule personne, DU RYER, *Scévole*, I, 3. Ce Romain [César] dont l'insolent passage Sur un pont en deux jours trompa tous tes efforts, BOIL. *Pass. du Rhin.* On voyait avec indignation [à Paris] de très vilaines maisons sur de très-beaux ponts, VOLT. *Ibid.* 1er. Il [Henri IV] fait construire ce beau pont où les peuples regardent aujourd'hui sa statue avec tendresse, ID. *Mœurs*, 174. Horatius Coclès fit couper derrière lui le pont qui conduisait à Rome, les fondements de ce pont subsistent encore, STAËL, *Corinne*, IV, 3. Les ponts de Saint-Esprit et d'Avignon sur le Rhône furent bâtis avec le produit des indulgences par les frères du pont, association pieuse, mais laborieuse, d'architectes et de maçons, MONGEZ, *Instit. Mém. litt. et beaux-arts*, t. I, p. 516. Ce fut surtout quand la garde, sur laquelle ils [les traînards] se réglaient, s'ébranla.... on vit en un instant une masse profonde, large et confuse d'hommes, de chevaux et de chariots assiéger l'étroite entrée des ponts [sur la Bérezina], qu'elle débordait, SÉGUR, *Hist. de Nap.* XI, 8. || Fig. Laisser passer l'eau sous les ponts, ne pas se mettre en peine de ce qui ne nous regarde pas. || Il passera bien de l'eau sous le pont entre ci et là, ou d'ici à ce temps-là, se dit d'une chose qui n'arrivera pas de sitôt. || Fig. Faire le pont à quelqu'un, favoriser son succès. Tessé avait senti l'injure d'être obligé de s'anéantir et de se faire lui-même le pont de la Feuillade, ST-SIM. 234, 125. || Fig. Servir de pont, se dit de ce qui sert de transition, de facilité, de précédent pour quelque chose. || 2° Pont de bateaux, pont fait de bateaux attachés ensemble. || 3° Pont volant, sorte de pont, composé de deux petits ponts placés l'un sur l'autre, et tellement disposés que celui de dessus s'avance par des cordages et des poulies attachées à celui de dessous. Un pont volant pour passer les troupes, composé de deux grands bateaux, PELLISSON, *Lett. hist.* t. I, p. 91, dans POUGENS. || Pont volant est aussi synonyme de traille (voy. ce mot). || 4° Pont tournant, pont construit de manière qu'on peut le retirer à l'un des bords, en le faisant tourner sur un pivot. La hauteur, au-dessus du niveau de l'eau, du seul pont fixe qui existe sur la Lawe est de $3^m,70$; les autres sont des ponts tournants ou des ponts-levis, E. GRANGEZ, *Voies navigables de France*, p. 293. || 5° Pont suspendu, pont qui, ne reposant pas sur des piles, a son tablier suspendu et soutenu par des chaînes ou des fils de fer. || 6° Pont dormant, pont qu'on ne peut faire mouvoir. || 7° Ponts construits par une armée pour effectuer un passage de rivière : ponts de bateaux, ponts de chevalets, ponts de radeaux, ponts volants, ponts de pilotis. || Équipage de pont, l'ensemble de toutes les choses nécessaires pour établir des ponts sur les rivières que l'armée peut avoir à traverser. || 8° Pont à coulisse, petit pont qui se glisse dans œuvre pour traverser le fossé d'un château. || Pont à flèche, petit pont-levis devant un guichet. || 9° Pont à bascule, pont de charpente qui, étant porté par le milieu sur un essieu, se lève d'un côté et se baisse de l'autre. || Pont à bascule, se dit aussi d'un tablier posé sur des ressorts contenus dans un caveau et auxquels correspond un index qui précise la force de la pression exercée sur le tablier. || 10° Ponts-tubes, ou ponts tubulaires, sortes de tubes en fer à travers lesquels passent, sur les rivières et les bras de mer, les trains des chemins de fer. || 11° Pont de cordes, tissus de cordes entrelacées dont on se sert quelquefois dans les armées pour traverser des ravines profondes. || Pont de jonc, pont fait avec de grosses bottes de jonc couvertes de planches, et dont on se sert pour traverser les marécages. || 12° Terme d'antiquité romaine. Pont aux suffrages, se disait de passages de planches que l'on construisait à l'époque des comices et sur lesquels les citoyens passaient pour aller voter. || 13° Fig. Il faut faire un pont d'or à ses ennemis, c'est-à-dire il faut, quand ils s'enfuient, leur donner la facilité de se sauver et ne pas les réduire au désespoir. || Pont d'or, grand avantage qu'on fait à quelqu'un, grand dédommagement qu'on lui accorde, pour obtenir quelque chose de lui, pour le faire céder sur quelque chose. M. de Bouillon leur fit un pont d'or [aux envoyés d'Espagne] pour retirer leurs troupes avec bienséance, RETZ, II, 369. Le cardinal de Retz, après tout ce qu'il avait commis, força enfin à lui faire un pont d'or, ST-SIM. 79, 22. Guerre au brave; un pont d'or à qui voudra se vendre, C. DELAV. *Louis XI*, III, 13. || 14° Le pont aux ânes, le pont où passent les ânes et qu'on les décide à passer à coups de bâton; dans une vieille farce, on conseille à un mari de prendre exemple sur ce procédé pour morigéner sa femme; le remède était facile et à la portée de tout le monde; de là le pont aux ânes. || Fig. et familièrement. Le pont aux ânes, une chose facile, ce que tout le monde sait, banalité. Ce n'est guère qu'au cinquième acte que ces sentiments se déploient sur le pont aux ânes des imprécations, pont aux ânes que l'on passe toujours avec succès, VOLT. *Lett. à le Kain*, 3 mars 1767. Pourquoi un bûcher [dans une tragédie] ne vaudrait-il pas le pont aux ânes du coup de poignard? ID. *Lett. d'Argental*, 8 mars 1762. Faire sa fortune avec du travail, de l'ordre et de l'économie, c'est le pont aux ânes, THÉOD. LECLERCQ, *Prov.* t. IV, p. 260, dans POUGENS. || 15° Ponts et chaussées, école des ponts et chaussées, voy. CHAUSSÉE 1. || 16° Aux jeux de cartes, faire un pont, faire le pont, courber quelques-unes des cartes et les arranger de telle sorte que celui contre qui on joue ne pourra guère couper qu'à l'endroit qu'on veut. Cet escroc le gagna en faisant le pont. || Fig. Couper dans le pont, se prendre à un piége, croire à une [illegible] || 17° Terme de marine. Plancher établi dans la longueur du navire, à une certaine hauteur, soit seulement pour couvrir la cale et préserver les marchandises, soit pour former un étage et partager le vaisseau comme on partage une maison d'habitation. Quand on dit absolument le pont, cela s'entend du tillac, du pont supérieur. Ils étaient restés sur le pont. || Vaisseau à deux ponts, à trois ponts, celui qui a deux, trois batteries couvertes, c'est-à-dire entre deux tillacs. || On dit aussi elliptiquement : un deux-ponts, un trois-ponts. || Pont entier ou continu, pont qui s'étend sans interruption ou sans coupure d'une extrémité à l'autre du navire. || Pont coupé, ou pont sur gueule, pont qui n'est pas entier dans son étendue, soit qu'on le coupe au milieu pour faire un logement aux embarcations du navire, soit qu'au-dessus de la partie coupée on élève une construction pour faire, comme dans les vaisseaux-écoles, une salle d'armes, une salle d'étude; soit enfin qu'on établisse sur l'ouverture du pont un réceptacle de marchandises, ainsi que cela se pratique à bord de certains grands bateaux du Danube, JAL. || Demi-pont, pont qui n'est pas établi dans toute la longueur du navire; pont construit à l'avant ou à l'arrière d'une barque. || Premier pont, pont établi immédiatement au-dessus de la cale dans les bâtiments qui n'avaient pas de faux ponts, comme étaient la plupart des vaisseaux du XVII° siècle, JAL. || Pont à caillebotis, pont coupé par de larges ouvertures qu'on ferme avec des panneaux à caillebotis. || Faux pont, plancher en partie volant, non calfaté, sur lequel on établit les cadres des malades et des blessés, entre les deux grandes écoutilles. Le vaisseau l'*Adroit* ayant besoin d'un faux pont, il est nécessaire que vous lui en fassiez faire un semblable à celui du *Palmier*, SEIGNELAY, *à Desclouzeaux*, 12 fév. 1678, dans JAL. || Anciennement, pont se disait d'un plancher ou assemblage de planches qu'on jetait du navire à terre ou d'un navire à un autre, pour faciliter le débarquement, l'embarquement ou le combat à l'abordage. || Pont volant, pont d'un petit bâtiment marchand qu'on enlève par panneaux pour découvrir la cale au besoin. || Anciennement, pont volant, pont fait de planches légères et amovibles qu'on établissait sur une partie du navire pour mettre l'équipage à l'abri des injures du temps. || Pont volant, petit plancher ou échafaud que suspendent avec des cordes, en dehors du navire, les charpentiers ou les calfats lorsqu'ils veulent travailler à l'extérieur de la muraille. || Pont de cordier, marchepied placé dans les corderies, devant la roue des fileurs. || Anciennement. Pont de cordes, entrelacement de cordages qu'on étendait d'un bord à l'autre, et qui servait dans un abordage à couvrir les hommes du bâtiment attaqué, parce que de dessous ce pont ils frappaient à coups d'épée et d'esponton ceux qui avaient sauté dessus. || 18° Une des anses d'une cloche, celle à laquelle les autres vont se joindre par le haut. || 19° Sorte de potence qui sert à porter les roues d'une montre, d'une pendule. || 20° [illegible] des tuyaux d'orgue. || 21° Terme d'anatomie. Pont de Varole, voy. VAROLE. || Pont de Tarin, couche de substance grise en connexion des deux côtés avec les cuisses du cerveau, et formant le lieu [illegible] du plancher du troisième ventricule. || 22° Terme de chirurgie. Portion de peau ou de chairs [illegible] qui subsiste entre des ulcérations, des ouvertures. || 23° Terme de théâtre. Voy. GRIL, n° 5. || Proverbe. La foire n'est pas sur le pont, rien ne presse.

— HIST. XI° s. [Ils] Passent dix portes, traversent quatre punz, *Ch. de Rol.* CXC. || XIII° s. Adonc commencierent li marinier à ovrir les portes des vassiers [navires], et à giter les pons hors, et commencierent à monter es chevaus, VILLEH. LXX. [illegible] n'i pot passer se par un pont de pierre [illegible] LXXIV. Car fame doit estre li pons De toute la gent du monde, Car toz li biens nous en [illegible] *Les* [illegible] *conseil.* Es vos Grinbert en la ferté [illegible] Au pont tornëis avaler.... *Ren.* 10884. [illegible] le batrai tant Que miels [mieux] ne fu [illegible] *Fabliaux* MSS. p. 167, dans LACURNE. || XV° s. Et les approuches faites, les vaillans hommes d'armes qui en leur vertu se fient, joinctes les nefs ensemble, avallent les pontz et passent es nefz adversaires, et là, à bonnes espées, haches et dagues, se combattent main à main, *le Jouvencel*, dans JAL. Et les Fa-

mands avoient fait ponts de nefs.... sur l'Escaut où ils alloient de l'un à l'autre, FROISS. II, II, 68. Dea, j'ay esté au pont aus asnes, Je sçay comme il les faut conduire, *Farce du pont aux asnes*, BIBL. *Récréat.* t. II, p. 67. || XVI^e s. [Comme dit le proverbe] Quand le pont est passé, on se mocque du saint, LANOUE, 707. Ayder à refaire les pontz de corde de la dite galleace, *Ms. de* 1541, dans JAL. Leur enjoignant la manœuvre et la garde d'un pont de cordes, D'AUB. *Hist.* I, 298. Le prince de Condé retourna sur ses pas, pour faire à ses ennemis, comme il disoit, pont d'or et esplanade d'argent, ID. *ib.* II, 435. Pont dormant, ID. *ib.* III, 43. Le principal profit de cette victoire fut le gain de Mante et de Vernon, tous deux pons de Seine, ID. *ib.* III, 233. Le temps renverse les ponts, COTGRAVE.

— ÉTYM. Provenç. *pont*, *pon*; espagn. *puente*; ital. *ponte*; du lat. *pontem*; osque, *pontira*, porte; rattache au sanscrit *patha*, chemin; grec, πάτος; la racine se trouve aussi en sanscr. *panthas*, chemin.

† 2. PONT (pon), *s. m.* Mer; usité seulement dans le nom Pont-Euxin, ancien nom de la mer Noire.

— ÉTYM. Lat. *pontus*, de πόντος, la mer.

† PONTADE (pon-ta-d'), *s. f.* Terme de marine. Entaille faite dans une pièce de bois, afin de pouvoir y appliquer une fausse équerre.

† PONTAGE (pon-ta-j'), *s. m.* Voy. PONDAGE.

† PONTAIL (pon-tail, *ll* mouillées), *s. m.* Canard qui fournit l'édredon; c'est l'eider, *anas mollissima*, L.

† PONTAL (pon-tal), *s. m.* Se dit de la hauteur ou du creux d'un navire.

1. PONTE (pon-t'), *s. f.* || 1° Action de pondre. Tout le monde sait que les œufs les plus propres à se conserver proviennent de la seconde ponte, PARMENTIER, *Instit. Mém. scienc.* 1806, 2^e sem. p. 42. || 2° Quantité d'œufs pondus. Manger, vendre la ponte d'une poule. || 3° Temps où les oiseaux pondent. || 4° Terme de physiologie. Ponte de l'ovule, sortie de l'ovule hors de l'ovaire.

— HIST. XVI^e s. La ponte, que les femmes du Languedoc appellent poustaignade, est certain nombre d'œufs que la poule fait sans se reposer que bien peu, un chacun jour, quelquefois deux, O. DE SERRES, 335.

— ÉTYM. *Pondre.*

2. PONTE (pon-t'), *s. m.* || 1° Au jeu d'hombre, l'as rouge quand on joue en cœur ou en carreau. || 2° Le joueur qui ponte. On y était occupé d'un pharaon; douze tristes pontes tenaient chacun en main un petit livre de cartes, registre cornu de leurs infortunes, VOLT. *Cand.* 22. || 3° Il s'est dit de gens appartenant à une sorte de tontine. On donnait dix pour cent aux pontes âgés de quarante années, et le dernier survivant héritait de tous les morts; c'est un des plus mauvais marchés que l'État puisse faire, VOLT. *Dict. phil. Âge.*

— ÉTYM. Espagn. *punto*, point, as.

† 3. PONTE (pon-t'), *s. f.* Paroi ou surface inférieure de la roche, sur laquelle s'appuient les côtés d'un filon.

PONTÉ, ÉE (pon-té, tée), *adj.* Terme de marine. Qui a un pont. Vaisseau ponté. Les barques qui naviguent sur le canal du Midi sont pontées, E. GRANGEZ, *Voies navigables de France*, p. 408.

— ÉTYM. *Pont.*

† PONTEAU (pon-tô), *s. m.* Une des pièces du métier à fabriquer la soie.

— ÉTYM. Diminutif de *pont.*

† PONTÉDÉRIACÉES (pon-té-dé-ri-a-sée), *s. f. pl.* Famille de plantes monocotylédones voisine des narcisses, dénommée d'après le genre principal dédié au botaniste *Pontedera.*

† PONTELER (pon-te-lé), *v. a.* Poser les pontaux pour monter le métier à soie.

† 1. PONTER (pon-té), *v. a.* Terme de marine. Couvrir d'un pont le navire dont on veut mettre le creux à l'abri de la pluie ou des lames.

— HIST. XVI^e s. Avec batteaux attachez l'un à l'autre, bien foncez et ancrez au fonds de l'eaue, fait le comte de Ligny ponter [jeter un pont sur] icelle rivière, qui moult estoit large et profonde, JEAN D'AUTON, *Annales de Louis XII*, p. 43, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Pont.*

2. PONTER (pon-té), *v. n.* Mettre de l'argent sur les cartes contre le banquier, au pharaon, au trente et quarante. Je suis si rassasié de cette immensité de détestables livres qui nous inondent, que je me suis mis à ponter au pharaon, VOLT. *Cand.* 22. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

— ÉTYM. *Ponte* 2.

PONTET (pon-tè), *s. m.* || 1° Partie de la sous-garde des armes à feu portatives: elle a une forme demi-circulaire, et entoure la détente de manière à la protéger contre les chocs accidentels qui pourraient faire partir l'arme lorsqu'elle est armée. || 2° Terme de sellier. Partie d'une selle en forme d'arcade.

— ÉTYM. Diminutif de *pont*, dit par analogie.

† PONTICELLO (pon-ti-tchèl-lo), *s. m.* Terme de musique. Sul ponticello, se dit pour indiquer qu'un trait de violon ou de basse doit être exécuté en attaquant les cordes près du chevalet.

— ÉTYM. Ital. *ponticello*, chevalet, proprement petit pont, dérivé de *ponte*, pont.

PONTIFE (pon-ti-f'), *s. m.* || 1° Ministre du culte d'une religion. Le pontife, c'est-à-dire celui qui est le grand prêtre parmi ses frères, sur la tête duquel l'huile de l'onction a été répandue, SACI, *Bible, Lévit.* XXI, 10. Tout pontife est établi pour offrir à Dieu des dons et des victimes; c'est pourquoi il est nécessaire que celui-ci ait aussi quelque chose qu'il puisse offrir, ID. *St Paul, Épît. aux Hébr.* VIII, 3. Il savait que la judicature est une espèce de sacerdoce, où il n'est pas permis de s'engager sans l'ordre du ciel, et que Jésus-Christ n'a pas moins été fait juge que pontife par son père, FLÉCH. *Lamoignon.* Pontife de Baal, excusez ma faiblesse, RAC. *Ath.* II, 5. L'empereur de la Chine est le souverain pontife, MONTESQ. *Esp.* XIX, 3. Pour un culte si simple chacun pouvait être pontife dans sa famille, ID. *ib.* XXV, 4. || Fig. Sur tous ces pontifes du crime.... Lance ta fureur magnanime, A. CHÉN. *Odes*, V. || 2° Dans la liturgie catholique, et dans le style élevé, évêque, prélat. || Le souverain pontife, le pape. Il était impossible de ne pas révérer une suite presque non interrompue de pontifes qui avaient consolé l'Église, étendu la religion, adouci les mœurs des Hérules, des Goths, des Vandales, des Lombards et des Francs, VOLT. *Ann. Emp. Introd.* || 3° Frères pontifes, ou religieux pontifes, ou frères du pont, nom d'une association de constructeurs de ponts instituée par saint Benezet, à la fin du XII^e siècle, dont le centre fut toujours à Avignon et à laquelle on doit la construction de la plupart des ponts de la région autour de cette ville; les supérieurs des maisons de cette association prenaient les noms de prieurs ou de commandeurs, mais les membres n'étaient point engagés dans les ordres sacrés.

— HIST. XVI^e s. Pour signifier que les pontifes et tous personnages qui s'adonnent et dedient à contemplation des choses divines.... RAB. *Pant.* V, 34.

— ÉTYM. Lat. *pontifex*, de *pons*, pont, et *facere*, faire, parce que, dans l'ancienne Rome, les pontifes étaient chargés du pont Sublicius, qui était sacré. Mais cette étymologie n'est rien moins que certaine. On en a proposé quelques autres parmi lesquelles on peut relever: *facere in ponte*, sacrifier sur le pont; en effet les pontifes sacrifiaient sur le pont Sublicius et y accomplissaient certaines cérémonies. On a aussi rapporté le *ponti* du composé à l'osque *pomtis*, cinq; cela signifierait les cinq sacrificateurs, et serait analogue à *quinquevir.*

1. PONTIFICAL, ALE (pon-ti-fi-kal, ka-l'), *adj.* || 1° Qui appartient aux pontifes. || Chez les Romains, comices pontificaux, ceux dans lesquels on nommait le grand pontife. || 2° Qui appartient à la dignité d'évêque. Habits, ornements pontificaux. Le roi entend le jour de la Toussaint une grand'messe pontificale, ST-SIM. 460, 36. || Dignité pontificale, celle de souverain pontife. C'est cette faiblesse des empereurs grecs qui fut l'origine du nouvel empire d'Occident et de la grandeur pontificale, VOLT. *Mœurs*, 12.

— HIST. XIV^e s. Il est certain que en l'ancien testament la dignité pontifical estoit preferée a la dignité royal, *le Songe du Vergier*, I, 117. || XV^e s. Moult sages homs estoit [Louis d'Anjou], haut et pontifical en son maintien, CHR. DE PISAN, *Charles V*, II, 2.

— ÉTYM. Provenç. *pontifical*; ital. *pontificale*; du latin *pontificalis*, de *pontifex*, pontife.

2. PONTIFICAL (pon-ti-fi-kal), *s. m.* Livre qui contient les différentes prières et l'ordre des cérémonies que l'évêque doit observer, particulièrement dans l'ordination, la confirmation, les sacres et autres fonctions réservées aux évêques. Les évêques de Languedoc, de Bourgogne se trouvent aux états de ces provinces: s'est-on avisé d'attribuer à ces assemblées le droit de dresser un pontifical, d'y déterminer la matière et la forme des sacrements? *Mém. de Trévoux*, 1725, t. I, p. 327.

— HIST. XV^e s. [Au sacre de Charles VII] l'archevesque proceda à la consecration, gardant tout au long les ceremonies et solennitez contenues dans le livre pontifical, *Hist. de la Puc. d'Orl.* p. 524, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Pontifical* 1.

PONTIFICALEMENT (pon-ti-fi-ka-le-man), *adv.* Avec les cérémonies propres au ministère de l'évêque; avec les habits pontificaux. M. de Fréjus dit pontificalement la grand'messe devant le roi, sans en demander la permission, ST-SIM. 460, 38. || Fig. et familièrement. Un siége, dit M. Ménage, pour M. l'abbé; et, ce siége colloqué à la droite du patron *della casa*, l'abbé s'assied pontificalement; on le prie de parler, on l'interroge, *Anti-menagiana*, p. 160.

— HIST. XV^e s. Et l'attendoit cil qui se nommoit pape Clement, en la chambre du consistoire, sean en une chaire pontificalement en sa papalité, FROISS. III, IV, 4.

— ÉTYM. *Pontificale*, et le suffixe *ment.*

PONTIFICAT (pon-ti-fi-ka; le *t* ne se prononce pas et ne se lie pas), *s. m.* || 1° Dignité de grand pontife. Il [un érudit] sait par cœur les noms des princes du sénat, Tous les Romains promus au grand pontificat, DELILLE, *Convers.* I. || 2° Chez les chrétiens, dignité du souverain pontife. Hildebrand, né à Soane en Toscane de parents inconnus, moine de Cluni sous l'abbé Odilon, et depuis cardinal, gouvernait le pontificat; il est assez connu sous le nom de Grégoire VII, VOLT. *Ann. Emp. Henri IV*, 1071. || Le temps pendant lequel un pape est sur le siége de saint Pierre. Sous le pontificat de Léon X. || 3° Familièrement. Il marche en grand pontificat, se dit d'un homme qui marche avec solennité et cérémonie. Les parents allèrent en grand pontificat demander la jeune fille pour leur fils.

— HIST. XV^e s. Puis venoient les ambassadeurs En pontificat [pompe] honorable, *Vigiles de Charles VII*, p. 227, dans LACURNE. || XVI^e s. Un homme d'armes sur les champs, un evesque en son pontificat [habits pontificaux], une belle dame dans un lit, et un larron au gibet, BRANT. *Dames gal.* t. I, p. 386, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *pontificat*; espagn. *pontificado*; ital. *pontificato*; du lat. *pontificatus*, de *pontifex*, pontife.

† PONTIL (pon-til), *s. m.* Petite glace arrondie qui sert à étendre l'émeri sur la glace que l'on polit.

† PONTILLER (pon-ti-llé, *ll* mouillées), *v. a.* Se servir du pontil; polir une glace avec le pontil.

† PONTIQUE (pon-ti-k'), *adj.* Terme d'ancienne géographie. Qui appartient au Pont, aux bords du Pont; qui vient de cette contrée. Rat pontique, l'hermine.

† PONTIS (pon-ti), *s. m.* Terme de verrerie. Tringle de fer pleine, renflée en poignée à l'une de ses extrémités et légèrement arrondie à l'autre; elle est employée dans les verreries à recueillir une petite quantité de matière qui sert à coller au bout du pontil la pièce que l'on veut travailler; cette manœuvre y laisse plus ou moins de matière, et toujours une cassure nécessaire pour séparer la pièce. Le verre [vitre] fourni par cet industriel [un vitrier ambulant] était de mauvaise qualité, et présentait au milieu une sorte de noyau appelé en termes du métier pontis, ayant la forme d'une lentille ou verre grossissant.... pendant un moment, le soleil s'étant débarrassé des nuages, ses rayons rassemblés par le pontis, avaient mis le feu à sa robe, *le Petit journal quotidien*, n° 133, samedi, 13 juin 1863.

PONT-LEVIS (pon-le-vi), *s. m.* || 1° Pont qui se baisse et se lève pour ouvrir ou fermer le passage d'un fossé. Des ponts-levis. || 2° Terme de tailleur. Pont-levis, ou, plus ordinairement, pont, partie de la culotte ou du pantalon qui s'abaisse ou se lève à volonté. Pantalon à grand pont, à petit pont. || Terme de cordonnier. Souliers à pont-levis, espèce de chaussures à talon fort haut, dans lesquelles on mettait de petites mules. || 3° Terme de manége. Action du cheval qui se cabre et se dresse sur les pieds de derrière. Ce cheval fait de dangereux ponts-levis.

— HIST. XIII^e s. Il veient [voient] eve e punz levez, Feu et maisons e bois et prez, MARIE, *Purgatoire*, 79. || XIV^e s. Ne vous garantiront les murs ne les fossez, Ne grant pont-leveys, n'engins bien charpentés, *Guesclin*, v. 18869. || XV^e s. Et par tel chastel de fust, on peut assaillir en deux manieres: c'est par pierres lancier et aussi par pons leveys, CHR. DE PISAN, *Charles V*, II, 35. || XVI^e s. Dans le fort de l'attaque, un gentilhomme fut enlevé par le pont levis dans la place, et y fut trouvé après sa reddition, D'AUB. *Vie*, XX. Chaussez à la martingale ou à pont levis, BOUCHET, *Serées*, III, p. 34, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Pont*, et l'anc. franç. *levéis*, qui vient du latin fictif *levaticius*, de *levare*, lever.

PONT-NEUF (pon-neuf), *s. m.* || 1° Pont à Paris bâti par Henri IV, sur lequel il y avait jadis des

chanteurs en plein air et des bouffons (écrit avec deux majuscules). Tellement, monsieur, que je n'oserais écrire ma propre confession, de peur qu'ils [les libraires] ne l'imprimassent, et ne la fissent crier sur le Pont-Neuf, BALZ. liv. V, lett. 1. La punition du premier mauvais plaisant qui sera atteint et convaincu d'être burlesque relaps, et, comme tel, condamné à travailler le reste de sa vie pour le Pont-Neuf, SCARRON, *Virg.* V, *Épître.* Imitons de Marot l'élégant badinage, Et laissons le burlesque aux plaisants du Pont-Neuf, BOIL. *Art p.* I. || Il se porte comme le Pont-Neuf, il se porte très-bien, par allusion à la solidité avec laquelle ce pont a été construit. Dites-moi que vous vous portez bien, et aussi bien que le Pont-Neuf, GALIANI, *Lettres,* t. I, p. 160. || Fig. Faire le Pont-Neuf, locution qui se disait au XVIIe siècle et qui signifiait faire quelque chose d'extraordinaire, au-dessus de ses forces. Si vous étiez moins hasardeuse, j'aurais plus de repos; mais vous voudrez faire des chefs-d'œuvre, et passer où jamais carrosse n'a passé.... ma bonne, croyez-moi, ne faites point le Pont-Neuf, ne forcez point la nature, SÉV. 29 avr. 1672. || 2° Chanson populaire sur un air très-connu (pont-neuf, avec des minuscules). Il sait tous les ponts-neufs qui courent les rues. || Air de cette chanson, et par extension, air banal et trivial. || 3° Des ponts-neufs s'est dit pour filles de mauvaise vie. Il nous appela des grivoises, Des ponts-neufs, de fines matoises, J. MOREAU, *Suite du Virgile travesti,* X.

— REM. Au pluriel, l'Académie écrit des ponts-neufs; d'autres écrivent des pont-neufs, regardant pont-neuf comme un seul mot; d'autres enfin écrivent des pont-neuf, disant que la pluralité tombe sur le mot chanson sous-entendu. Ce qu'il y a de mieux c'est de suivre l'Académie.

PONTON (pon-ton), *s. m.* || 1° Pont flottant composé de deux bateaux joints par des poutres et recouverts de planches. Les Suédois, selon l'usage de la guerre, préparèrent des pontons pour passer, VOLT. *Russie,* I, 16. || Particulièrement, bateaux de cuivre qu'on porte dans des espèces de chariots, et qui servent aux armées à jeter des ponts sur les rivières. || 2° Terme de marine. Bâtiment à fond plat, d'une construction solide, ayant la forme d'un parallélogramme rectangle long une ou deux fois autant qu'il est large; il sert dans les ports au transport des lourds fardeaux, de l'artillerie, des agrès, etc. || On donne aussi le nom de pontons à de vieux bâtiments de guerre rasés jusqu'au premier pont, et aussi à de vieux bâtiments de guerre non rasés qui servent de prison. || Se dit des vaisseaux rasés où les Anglais renfermaient les prisonniers français pendant les guerres de l'Empire. || Plusieurs des pontons employés dans les ports n'ont aucun mât, d'où vient l'expression : être rasé comme un ponton, usitée en parlant d'un navire entièrement démâté par le canon ou par la tempête.

— HIST. XIVe s. Ti anemi [tes ennemis] delà, qui vers toi sont felon, Ont Wistace rescous, par decha le ponton, *Baud. de Seb.* IX, 186. || XVIe s. Les Portugais ne laissans pas pour les coups de canon d'aler fraper à terre avec des bateaux plats, desquels le ponton estoit troussé en pavezade et s'abaissoit en abordant, D'AUB. *Hist.* III, 107. Pontons pour nestoyer ports et pour faire rampars en mer, ANT. DE COMPLASS, dans JAL.

— ÉTYM. Lat. *pontonem,* bac, bateau. On trouve, dans l'ancienne langue, *ponton,* mais comme dérivé de *pont.*

PONTONAGE (pon-to-na-j'), *s. m.* Droit dû par ceux qui traversent une rivière dans un bac ou sur un pont.

— HIST. XIIIe s. Si leur donna le wienage Des nez [navires] et tout le pontenage, DU CANGE, *pontaticum.*

— ÉTYM. *Ponton;* génev. *pontenage.*

PONTONNIER (pon-to-nié; l'r ne se prononce pas et ne se lie pas; au pluriel, l's se lie : des pontonié-z intrépides), *s. m.* || 1° Celui qui perçoit le droit de pontonage. || 2° En termes de guerre, soldat employé à la construction des ponts militaires. Les pontonniers forment, en France, un régiment qui fait partie du corps de l'artillerie. Il fallut des efforts inouïs et que nos malheureux pontonniers, plongés dans les flots jusqu'à la bouche, combattissent les glaces que charriait le fleuve [la Bérézina], SÉGUR, *Hist. de Nap.* XI, 8.

— HIST. XIIIe s. Mais au rivage un cor avoit, Qui à un pel [pieu] pendus estoit; Li venant à cel cor sonnoient, Et li pontonier [...] lour aportoient, *Fl. et Bl.* 1609.

— ÉTYM. *Ponton;* Berry *pontonaier.*

PONTUSEAU (pon-tu-zô), *s. m.* Verge de métal qui traverse les vergeures dans les formes à papier. || *Au plur.* Raies que les verges laissent sur le papier. Ceux qui négligent cette dernière façon, ont souvent le désagrément de voir paraître au travers du veau les pontuseaux du papier, LESNÉ, *la Reliure,* p. 161.

— ÉTYM. D'après Scheler, pour *pontiseau,* du lat. *ponticellus,* petit pont.

† **POPANE** (po-pa-n'), *s. f.* Nom d'une espèce de cruche, à Lamballe.

POPE (po-pe), *s. m.* Nom du prêtre du rit grec chez les Russes.

— ÉTYM. Lat. *papa* (voy. PAPE).

POPELINE (po-pe-li-n'), *s. f.* Étoffe unie dont la chaîne est de soie et la trame de laine retorse. || Popeline de laine, étoffe unie, imitation de la vraie popeline, dont la chaîne est en laine et la trame en laine retorse. Il y a aussi des étoffes inférieures, imitation de la popeline de laine, dont la chaîne est en coton et la trame en laine retorse.

— ÉTYM. Altération de *papeline* (voy. ce mot.)

† **POPILIUS (CERCLE DE)**, voy. CERCLE, n° 2.

† **POPINE** (po-pi-n'), *s. f.* Terme inusité. Cabaret. Chevalier, reçois ces vers D'une muse libertine; Qu'ils aillent, sous ton nom, de popine en popine, CHAUL. *à Bouillon.*

— ÉTYM. Lat. *popina,* taverne, forme italiote de *coquina,* cuisine.

† **POPINETTE** (po-pi-nè-t'), *s. f.* Un des noms vulgaires de la mésange à longue queue.

POPLITÉ, ÉE (po-pli-té, tée), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport au jarret. L'artère poplitée. || Le muscle poplité, muscle qui s'étend du condyle externe du fémur au bord interne et à la ligne oblique du tibia.

— HIST. XVIe s. Le cinquieme et dernier muscle, nommé poplité, PARÉ, IV, 37.

— ÉTYM. Lat. *poples, poplitis,* jarret.

† **POPOTE** (po-po-t'), *s. f.* Terme enfantin. Soupe, bouillie. || Les étudiants donnent quelquefois ce nom à leurs tables d'hôte.

POPULACE (po-pu-la-s'), *s. f.* Terme de mépris. Le bas peuple. Quelle tempête devait s'élever contre l'Église naissante! et faut-il s'étonner de voir les apôtres si souvent battus, lapidés, et laissés pour morts au milieu de la populace? BOSS. *Hist.* II, 12. La populace soulevée contre les lois est le plus insolent de tous les maîtres, FÉN. *Dial. des morts anc. Dial.* 16. La populace gouverne souvent ceux qui devraient la gouverner et l'instruire; c'est elle qui, dans les séditions, donne des lois; elle asservit le sage à ses folles superstitions, VOLT. *Polit et lég. Fragm. sur la justice.* Que faisaient-ils [dans les journées de juillet 1830], tandis qu'à travers la mitraille Et sous le sabre détesté La grande populace et la sainte canaille Se ruait à l'immortalité? AUG. BARBIER, *Ïambes, Curée.* || Par extension, il se dit de ce qu'il y a de plus bas dans une classe quelconque. Vous jugez bien qu'un homme qui a sur les bras un persécuteur tel que M. Jurieu, dont la populace laïque et même l'ecclésiastique suit aveuglément la fureur, n'a pas peu d'affaires, BAYLE, *Lett.* 27 août 1691. Ainsi devraient parler tous les écrivains éclairés et courageux, qui osent n'être pas de l'avis de la populace littéraire sur l'adoration superstitieuse des auteurs célèbres de l'antiquité, D'ALEMB. *Éloges, l'ab. de St-Pierre.*

— HIST. XVIe s. Ils rassemblerent grand nombre de populasse seditieuse du faulxbourg, CONDÉ, *Mémoires,* p. 614. Plaire à une populace est ordinairement desplaire aux sages, AMYOT, *Comment nourrir les enfants,* 16. Toutes les cloches sonnerent sur lui, et deux cents populaces qu'à pied, qu'à cheval, le poursuivirent aux rais de la lune, D'AUB. *Fæn.* IV, 6. Cette populace, comme s'ils n'eussent eu rien à craindre se mirent à piller tout le pais, ID. *Hist.* I, 347. Le gros populas, LA BOÉTIE, *Servit. volont.* Populace, mot que nous avons esté contraincts d'innover par faute d'autre pour denoter un peuple sot, PASQUIER, *Rech.* VIII, p. 662, dans LACURNE.

— ÉTYM. Ital. *popolazzo,* du lat. *popularius,* populacier, qui vient de *populus* (voy. PEUPLE 1).

POPULACIER, IÈRE (po-pu-la-sié, siè-r'), *adj.* Qui appartient, qui est propre à la populace. Il [le colporteur] hante tous les lieux propres à son métier, Et des salons Trublet populacier, Colporte au hasard, à l'aventure Le bel esprit dont il est le courtier, GILBERT, *Convers.* I. Le despotisme populacier exerçait alors tout son empire, LOUVET DE COUVRAY, *Mém.* p. 60, dans POUGENS. Ces thèses, quoique Luther soit un homme de génie, étaient bien rudes, bien grossières; il y avait à la fois une verve théologique et une verve populacière, VILLEMAIN, *Littér. franç.* XVIIIe *siècle,* 2e part. 4e leçon.

— ÉTYM. *Populace.*

† **POPULAGE** (po-pu-la-j'), *s. m.* Genre de plantes de la famille des renonculacées. Populage des marais ou *caltha palustris.*

— ÉTYM. *Populago,* nom forgé du lat. *populus,* peuplier, par les botanistes du XVIe siècle, et appliqué au *tussilago farfara,* à cause de la ressemblance de ses feuilles avec celles du peuplier.

POPULAIRE (po-pu-lè-r'), *adj.* || 1° Qui est du peuple, qui concerne le peuple, qui appartient au peuple. Opinion populaire. Qu'a de si beaux pour toi ce discours populaire? CORN. *Cid.* IV, 2. Dans ce jour de tempête [juillet 1830] où le vent populaire Déracina la royauté, AUG. BARBIER, *Ïambes,* *Curée.* || Gouvernement, état populaire, état où l'autorité est entre les mains du peuple. Le pire des états c'est l'état populaire, CORN. *Cinna,* II, 1. L'état populaire qui est le pire de tous, BOSS. 4e avert. Les enfants commencent entre eux par l'état populaire : chacun y est le maître, LA BRUY. XI. || Il se dit dans le même sens, des institutions. La jalousie [entre deux ordres, à Rome] fait qu'on résout d'un commun accord une ambassade en Grèce, pour rechercher les institutions des villes de ce pays, et surtout les lois de Solon qui étaient les plus populaires, BOSS. *Hist.* III, 7. || Éloquence populaire, éloquence propre à faire impression sur la multitude. L'unique règle de l'éloquence populaire est de s'accommoder au naturel, au génie, au goût du peuple à qui l'on parle, MARM. *Œuv.* t. VI, p. 2[...] || Tragédie populaire, nom qui a été quelquefois donné au drame. La tragédie populaire a donc ses avantages, comme l'héroïque a les siens, ID. *ib.* t. [...] p. 339. || 2° Qui est usité, répandu parmi le peuple. Il est dangereux en philosophie de s'écarter du sens usuel et populaire des mots, DIDEROT, *Claude et Néron,* II, 69. Tout bruit populaire qui suppose dans une denrée [soumise au monopole] des qualités dangereuses favorise la haine du peuple, CONDORCET, *Montigni.* || Erreur populaire, erreur accréditée parmi le peuple. Elle-même a semé cette erreur populaire D'un faux Héraclius qu'elle accepte pour frère, CORN. *Hér.* I, 3. || Devenir populaire, se répandre parmi le peuple. Il savait qu'après avoir obtenu la gloire de reculer les bornes des sciences, il restait au philosophe l'obligation de les rendre utiles, et qu'elles n'étaient utiles qu'autant qu'elles devenaient populaires, CONDORCET, *Linné.* || Rendre une science populaire, la répandre en tous lieux, la rendre accessible à tous les esprits. || Maladies populaires, certaines maladies épidémiques et contagieuses qui courent parmi le peuple. Saint [...] se plaignait autrefois que les maladies populaires, les morts, les accidents funestes n'étaient qu'une suite des communions indignes...., MASS. *Carême, Commun. indignes.* La facilité qu'a cette maladie [lèpre] à se rendre populaire, nous doit faire sentir la sagesse de ces lois [des Égyptiens et des Juifs], MONTESQ. *Esp.* XIV, 11. || 3° Vulgaire, bon pour le peuple, qui ne s'élève pas au-dessus de la portée du peuple. La lecture apprend à écrire; je connais des lieutenants généraux dont le style est populaire; c'est pourtant une jolie chose que de savoir écrire ce que l'on pense, SÉV. 17 juillet 1689. Ce n'est pas assez pour le monde de violer la loi sainte du jeûne et de l'abstinence.... on la regarde comme une dévotion populaire, MASS. *Carême, Mot. de conv.* L'événement est arrivé après la comète : donc il est arrivé à cause de la comète; c'est un sophisme populaire, DUMARS. *Œuv.* t. V, p. 317. Ce n'a été que depuis Malherbe, Balzac et Corneille, que la différence du style noble et du familier populaire s'est fait sentir, MARMONTEL, *Œuv.* t. VIII, p. [...] || 4° Qui recherche, qui se concilie l'affection du peuple. Il [Périclès] n'était pas naturellement populaire, mais il l'était devenu par politique, ROLLIN, *Traité des Ét.* V, III, 2. Manlius, pour se rendre populaire, allait retirer des mains des créanciers les citoyens qu'ils [les patriciens] avaient réduits en esclavage, MONTESQ. *Esp.* XII, 21. En des lieux es[...] voyant des princes populaires.... GILB. *Ode à Mon[...]* || Fig. Cloris, on le prétend, se montre populaire; Oui, déposant l'orgueil de ses douze quartiers, Madame en ses amours déroge volontiers, GILBERT, *Le 18e siècle.* || Se dit des manières, du langage. C'est trop de monde à la fois [chez Mme de Grignan]; pour moi, je n'y pourrais résister avec toutes mes vertus populaires, SÉV. 30 oct. 16[...] La véritable grandeur est libre, douce, familière, populaire, LA BRUY. II. || 5° *S. m.* Le commun des

hommes, le vulgaire, la foule. Pour tromper le jaloux populaire, REGNIER, *Epig.* III.

— HIST. XIVe s. Si com je truis [trouve] escript par certene cronique Et par la renommée populaire et publique, *Girart de Ross.* v. 6314. Et aussi vouloient les populaires [les plebeiens] que les peres [sénateurs] se combatissent et prissent armes, BERCHEURE, f° 36, *recto.* Servilius, de qui l'engin estoit plus populaire et plus amiable, ID. *ib.* Noz bons et loiaux subgez, tant prelaz et autres gens d'eglise, dux, contes, barons et autres nobles, et les populaires de nostre royaume, DU CANGE, *popularis.* || XVIe s. Loin du tumulte et du bruit populaire, DESPORTES, *Bergeries, chanson.* Si n'estoit point besoing de difference de vestemens pour discerner un populaire d'avec un patricien, AMYOT, *Cor.* 31. Les plus vieux et plus populaires d'entre les nobles.... ID. *ib.* 29. ... Sois content du jugement de ceux Qui peuvent t'avancer en estats et offices, Qui te peuvent donner les riches benefices Non ce vent populaire et ce frivole bruict Qui de beaucoup de peine apporte peu de fruict, DU BELLAY, *le Poët. courtisan.* Domination populaire, MONT. I, 18. La poesie populaire et purement naturelle a des naïfvetez et graces par où elle se compare à la principale beauté de la poesie parfaicte selon l'art, ID. I, 54. C'est le naturel du menu populaire.... il est soupçonneux à l'endroict de celuy qui l'aime, et simple envers celuy qui le trompe, LA BOETIE, *Servit. volont.*

— ÉTYM. Provenç. *popular;* ital. *popolare;* du lat. *popularis,* de *pŏpulus,* peuple (voy. PEUPLE 1).

POPULAIREMENT (po-pu-lè-re-man), *adv.* À la manière du peuple. En parlant ainsi, il s'exprimait populairement. || Parmi le peuple. Aucune secte établie populairement ne peut avoir de corps de doctrine qu'à la longue, VOLT. *Mœurs,* 136.

— HIST. XVIe s. Il sortit quelquefois en public un peu plus privéement et plus populairement que de coustume, AMYOT, *Démétr.* 58. S'il [le livre de la sagesse] estoit populairement receu et accepté, il se trouveroit bien descheu de ses pretentions, CHARRON, *Sagesse, Préf. de la 2e édit.*

— ÉTYM. *Populaire,* et le suffixe *ment.*

† **POPULARISATION** (po-pu-la-ri-za-sion), *s. f.* Action de populariser. La popularisation des sciences, d'une idée.

POPULARISÉ, ÉE (po-pu-la-ri-zé, zée), *part. passé* de populariser. La géologie popularisée par de brillantes découvertes.

POPULARISER (po-pu-la-ri-zé), *v. a.* || 1° Propager parmi le peuple, rendre populaire ou vulgaire. Populariser une opinion, une science. Le moins imparfaire de tous les langages [la poésie] a seul le droit de populariser ce qu'il y a dans le monde de plus brillant et de plus utile, DELILLE, *Trois règnes, disc. prél.* || 2° Concilier la faveur publique. Rien ne popularise plus un roi que d'être d'un accès facile, *Dict de l'Acad.* || 3° Se populariser, *v. réfl.* Devenir commun, se répandre parmi le peuple. Les sciences d'observation se popularisent tous les jours. Se concilier l'affection, la faveur du peuple.

— REM. Populariser n'est dans le Dictionnaire de l'Académie qu'à partir de l'édition de 1835.

— ÉTYM. *Populaire.*

POPULARITÉ (po-pu-la-ri-té), *s. f.* || 1° Caractère d'une personne qui se fait aimer du peuple par des manières douces et insinuantes, ou par des promesses excessives; conduite propre à gagner la faveur du peuple. Toutes les qualités nécessaires au commandement étaient renfermées en lui dans un air de popularité noble et militaire qui lui était naturel, LE P. DE LA RUE, dans RICHELET. Paul, charmé de la popularité du gouverneur, lui dit : je veux être votre ami, car vous êtes un honnête homme, BERN. DE ST-P. *Paul et Virg.* Versailles ... de popularité; Chacun eut ses wiskys, ses ... et son thé, DELILLE, *Hom. des ch.* ch. II. || 2° Faveur publique, crédit parmi le peuple. Fabius, inspiré par sa popularité, songea à réconcilier le peuple avec le sénat, LA P. CATROU, dans BOISTAINES. Devais-je élever des autels à la popularité, comme les anciens à la terreur, et, lui immolant mes opinions et mes devoirs, l'apaiser par de coupables sacrifices? MIRABEAU, *Collection,* III, p. 352. La popularité, que pour toi je recueille, Commence, en nous prenant sur ses ailes de ..., Par nous donner beaucoup et nous demander ..., C. DELAV. *la Popularité,* I, 3.

— HIST. XVe s. Si les Suisses n'eussent esté refrenés, ainsy que le feu s'en va d'une maison en autre, toute popularité [le populaire] se fust versée et tournée contre la noblesse, DUCLOS *Preuves de Louis XI,* f° 211, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *popularitatem,* de *popularis,* populaire.

POPULATION (po-pu-la-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Nom collectif qui désigne l'ensemble des individus habitant un territoire. La population a presque triplé depuis Charlemagne, VOLT. *Dict. phil. Population,* 2. J'ai entendu parler beaucoup de population : si nous nous avisions de faire le double d'enfants de ce que nous en faisons, si notre patrie était peuplée du double, si nous avions quarante millions d'habitants au lieu de vingt, qu'arriverait-il? ID. *L'h. aux 40 écus, entretien avec un géomètre.* Les enfants ne se font pas à coups de plume; et il faut des circonstances fort heureuses pour que la population augmente d'un vingtième en cent années, ID. *Lett. la Michodière,* nov. 1767. La liberté, la sûreté, la modération des impôts, la proscription du luxe, sont les vrais principes et les vrais soutiens de la population, D'ALEMB. *Anal. Exp. des lois, Œuv.* t. VI, p. 317, dans POUGENS. La population se mesure d'elle-même sur la fertilité, BAILLY, *Lett. sur l'Atlantide,* p. 249. Avant deux siècles l'Amérique septentrionale doit avoir une population immense, à moins que des obstacles qu'il n'est pas aisé de prévoir n'en ralentissent les progrès naturels, RAYNAL, *Hist. phil.* XVIII, 33. La plus sûre marque de la population de l'espèce humaine est la dépopulation des autres espèces, ID. *ib.* XV, 9. La loi de population établit que les hommes entre vingt et cinquante ans sont à la totalité des individus mâles dans le rapport de 42 à 100, ou un peu plus que les deux cinquièmes, LETRONNE, *Instit. Mém. inscr. et belles-lett.* t. VI, p. 183. La population propre à un pays est égale au nombre des individus qui y naissent par an, multiplié par le nombre des années qu'ils vivent, *Presse scientifique,* 1861, t. I, p. 235. Population de chaque âge, nombre des individus vivants à chaque âge. || Favoriser la population, venir en aide aux moyens qui augmentent la population. || 2° Réunion d'hommes de même pays, de même condition. Soulever les populations. Des populations agricoles qui puisent l'instinct de l'ordre dans le sentiment jaloux de la propriété, REYBAUD, *Jér. Paturot.* III, 2. || 3° Par extension, toute espèce animale ou même végétale habitant un pays. On peut croire que la population de la mer en animaux n'est pas plus ancienne que celle de la terre en végétaux, BUFF. *Troisième époq. nat. Œuv.* t. XII, p. 142. Cette population animale [les fossiles de Montmartre] porte un caractère très-remarquable dans l'abondance et la variété de certains genres de pachydermes, qui manquent entièrement parmi les quadrupèdes de nos jours, CUVIER, *Révol.* p. 311.

— REM. Population n'est dans le Dictionnaire de l'Académie qu'à partir de l'édition de 1835. Le mot est venu en grand usage dans le courant du XVIIIe siècle.

— ÉTYM. Lat. *pŏpulationem,* de *pŏpulus,* peuple (voy. PEUPLE 1).

POPULÉUM (po-pu-lé-om'), *s. m.* Terme de pharmacie. Onguent populéum, onguent composé de bourgeons de peupliers récents, d'axonge de porc, de feuilles récentes de pavot noir, de belladone, de jusquiame et de morelle noire.

— HIST. XVIe s. Les linimens de populeum et de cerat de Galien, PARÉ, XXI, 2.

— ÉTYM. Lat. *populus,* peuplier.

POPULEUX, EUSE (po-pu-leû, leû-z'), *adj.* Très-peuplé. Pays populeux. Région populeuse. Cette populeuse région. || Par extension. Ainsi de tige en tige, ainsi de race en race, De ces troncs populeux [du figuier des pagodes] la famille vivace Voit tomber, remonter ses rameaux triomphants, Du géant leur aïeul gigantesques enfants, DELILLE, *Trois règnes,* VI.

— ÉTYM. XVIe s. Les argyrophiles, nation fort puissante et populeuse, *Sat. Mén.* p. 321. Aux villes populeuses, MONT. I, 199.

— ÉTYM. Prov. *populos;* esp. *populoso;* ital. *popoloso;* du lat. *populosus,* de *pŏpulus,* peuple (voy. PEUPLE 1). On trouve *peupleux,* dans RONSARD, 368.

† **POPULINE** (po-pu-li-n'), *s. f.* Terme de chimie. Matière cristallisable trouvée dans les feuilles et l'écorce du peuplier.

— ÉTYM. Lat. *pōpulus,* peuplier.

† **POPULICIDE** (po-pu-li-si-d'), *adj.* Néologisme du langage révolutionnaire. Qui cause la mort, la ruine du peuple. L'infâme Boissy-d'Anglas parut à la tribune, et fit adopter son code populicide, BABEUF, *Pièces,* I, 83.

— ÉTYM. Lat. *pŏpulus,* peuple, et *cædere,* tuer.

POPULO (po-pu-lo), *s. f.* || 1° Terme familier. Un petit enfant gras et potelé. Un joli petit populo. Une bande de petits populos. || Elle a fait un populo, se dit d'une fille qui a fait une faute. || 2° Ancien nom d'une liqueur de table. Du vin d'Espagne, du rossolis et du populo, GUI-PATIN, *Lettres,* t. II, p. 436.

— HIST. XVIe s. Populots tenans une corne d'abondance, *Gloss. de l'hist. de Paris,* III, 650, B, dans LACURNE. Populo, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *pŏpulus,* peuple (voy. PEUPLE 1).

† **POPULOSITÉ** (po-pu-lô-zi-té), *s. f.* État d'un pays populeux.

— HIST. XVIe s. Populosité, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Populeux;* ital. *populosità.*

† **POQUE** (po-k'), *s. m.* Sorte de jeu de cartes qui a de l'analogie avec le hoc. || Se dit de six petits casiers dont on se sert pour jouer au poque. Le poque de l'as, le poque du roi, etc. || Réunion, dans une même main, de trois ou quatre cartes de même valeur.

† **POQUER** (po-ké), *v. n.* Jeter sa boule en l'air de telle manière que, retombant à terre, elle reste en place sans rouler.

† **POQUET** (po-kè), *s. m.* Terme d'agriculture et de jardinage. Ensemencement de graines en touffes dans de petits trous [augets] creusés de place en place, au plantoir ou autrement. On dit aussi pochet.

— ÉTYM. *Poche* ou *poque* en picard.

† **POQUETTE** (po-kè-t'), *s. f.* Jeu d'enfants, qui consiste à jeter un nombre pair de billes dans un trou en forme de poche. Le joueur gagne quand il y a un nombre pair de billes dedans et dehors; il perd si les nombres sont impairs.

— ÉTYM. Autre forme de *pochette.*

PORACÉ, ÉE (po-ra-sé, sée), *adj.* Voy. PORRACÉ.

PORC (por; le *c* ne se prononce jamais; au pluriel, l's ne se lie pas; cependant quelques-uns la lient : des por-z engraissés), *s. m.* || 1° Cochon, mammifère qu'on engraisse pour l'alimentation. Le porc à l'engraisser coûtera peu de son, LA FONT. *Fabl.* VII, 10. L'administration forestière fixera, d'après les droits des usagers, le nombre des porcs qui pourront être mis en pacage, *Code forestier,* art. 68. || Soie de porc, le grand poil qui vient aux porcs sur le haut du cou et sur le dos. || Familièrement. Il est comme le porc à l'auge, se dit de celui qui est dans un lieu où il a tout à souhait. || Fig. C'est un vrai porc, se dit d'un homme sale et gourmand ou grossier. || 2° La chair de porc. Manger du porc salé. || Porc frais, chair de cochon qui n'est pas salée. || 3° Porc sauvage, ou, simplement, porc, le sanglier, *sus scrofa, L.,* ungulogrades, famille des pachydermes; le porc domestique en est une variété. Dans le temps que le porc revient à soi, L'archer Voit le long des sillons une perdrix marcher, LA FONT. *Fabl.* VIII, 27. || 4° Porc de Guinée, variété de cochon. || 5° Porc marin, porc de mer et marsouin, noms vulgaires donnés à la phocène commune (mammifères cétacés), qui est le dauphin phocène de certains auteurs. || 6° Ancien terme de cuisine. Porc troyen, porc dans le ventre duquel on faisait cuire d'autres animaux. || 7° Tête de porc, forme du bataillon rangé en coin. || 8° Scories qui, dans la première fonte des mines, retiennent encore une portion du minerai qui n'est point entré en fusion. || Effet que produit, sur la grande coupelle, l'argent lorsqu'il soulève le test ou la cendrée et va se fourrer au-dessous. || Réservoir où va se rendre le minerai pulvérisé qui a passé par le lavoir. || Proverbe. À chaque porc vient la Saint-Martin [époque où l'on tue les porcs], chacun doit mourir.

— HIST. XIe s. Cil sont seret garnis de soies| ensement come porc, *Ch. de Rol.* CCXXXII. || XIIe s. Geter [un corps mort] en un putel e as chiens e as pors, *Th. le mart.* 156. || XIIIe s. Que nulz ne cuise char de buef, de mouton ne de porc, se elle n'est bonne et loial et souffisante à bonne mouelle, *Liv. des mét.* 177. Les rois [rets] dont [ils] soulent les pors [sangliers] prandre, Environ le bois [ils] ont fait tendre, *Lai de Melion.* || XIVe s. Et autres membres de porc frès, *Bibl. des chartes,* 5e série, t. I, p. 217. || XVe s. Ilz se deffendirent ainsi comme porcz sauvaiges, quant ilz sont entre les chiens, *Lancelot du lac,* t. III, f° 48, dans LACURNE. Porcs privez [cochons], *Perceforest,* t. I, f. 118. || XVIe s. Homme de porc et de bœuf, COTGRAVE. S'escoutant parler comme un porc qui pisse, ID.

— ÉTYM. Bourg. *por;* prov. *porc;* espagn. *puerco;* ital. *porco;* du latin *porcus;* grec, χόρχος; comparez l'all. *Ferkel,* et le slavon *prasé.*

PORCELAINE (por-se-lè-n'; au XVIIe siècle, plusieurs prononçaient pourcelaine, prononciation que l'on condamnait), *s. f.* || 1° Terme d'histoire naturelle. Espèce de coquillage univalve, très-poli (la

cypræa, genre de mollusques gastéropodes pectinibranches, de la famille des enroulés). || 2° Dans le moyen âge, nacre qu'on tirait de la coquille de la porcelaine, et qu'on employait à faire des vases et différents ustensiles. || Nom donné aux vases faits avec cette nacre. || 3° Nom donné, par assimilation, à la poterie que l'on commença à apporter de l'Orient vers le XVI° siècle, et qui est ainsi définie : Poterie dure, compacte, imperméable, dont la cassure, quoique un peu grenue, présente aussi mais faiblement le luisant du verre et qui est essentiellement translucide, quelque faible qu'en soit la translucidité, BRONGNIART. Toute porcelaine a pour base le kaolin, auquel on ajoute un cinquième de pétunzé pour servir de fondant. Les premières pièces de porcelaine fabriquées en Saxe datent de 1702; la première fabrique de porcelaine en Angleterre est de 1752; et la manufacture royale de Sèvres fut fondée par Louis XV en 1756. Pendant ce séjour à Paris, M. de Tschirnhaus fit part à M. Homberg d'un secret qu'il avait trouvé, c'est de faire de la porcelaine toute pareille à celle de la Chine; on a cru jusqu'ici que la porcelaine était un don particulier dont la nature avait favorisé les Chinois et que la terre dont elle est faite n'était qu'en leur pays; cela n'est point ainsi.... M. de Tschirnhaus avait donné à M. Homberg sa porcelaine en échange de quelques autres secrets de chimie qu'il en avait reçus, et il lui fit promettre que, de son vivant, il n'en ferait nul usage, FONTEN. *Tschirnhaus*. Il n'y a pas soixante ans que notre Europe a imité la porcelaine de la Chine; nous la surpassons à force de soins; mais ces soins mêmes la rendent très-chère et d'un usage peu commun, VOLT. *Frag. sur l'hist. art.* XI. Les connaisseurs divisent en six classes la porcelaine qui nous vient d'Asie : la porcelaine truitée, le blanc ancien, la porcelaine du Japon, celle de la Chine, le japon chiné et la porcelaine de l'Inde, RAYNAL, *Hist. phil.* V, 27. Toutes les porcelaines se font à Kingto-Ching, bourgade immense de la province de Kiansi ; elles y occupent cinq cents fours et un million d'hommes, ID. *ib.* V, 27. || Porcelaine dure, poterie dont la pâte fine, compacte, très-dure et un peu translucide, se ramollit en cuisant. || Porcelaine tendre, dite aussi porcelaine vitreuse, porcelaine composée d'une fritte vitreuse, rendue opaque et moins fusible par l'addition d'une argile marneuse, très-calcaire. || 4° Vase fait avec cette poterie. A-t-elle, pour donner matière à votre haine, Cassé quelque miroir ou quelque porcelaine? MOL. *F. sav.* II, 6. Chercher jusqu'au Japon la porcelaine et l'ambre, BOIL. *Sat.* VIII. Je viens, madame, de vous acheter pour dix mille francs de glaces, de porcelaines et de bureaux : ils sont d'un goût exquis ; je les ai choisis moi-même, LE SAGE, *Turcaret*, III, 4. || Demi-porcelaine, sorte de faïence. Votre manufacture de demi-porcelaine, qui est très-supérieure à celle de Strasbourg; ma poterie est, en comparaison de votre porcelaine, ce qu'est la Corse en comparaison de l'Espagne, VOLT. *Lett. d'Aranda*, 20 déc. 1771. || 5° *Adj.* Cheval porcelaine, celui dont la robe est grise, luisante et marquée de poils couleur d'ardoise.

— REM. Sorte de terre très-fine, et à demi-vitrifiée par l'action du feu, dit l'Académie. Sur quoi Legoarant remarque qu'il n'y a aucune terre portant le nom de porcelaine, lequel est donné à une poterie.

— HIST. XIII° s. Il ont monnoie si faite ; car il despendent pourcelaines blanches que l'en treuve en la mer.... MARC POL, p. 339. Cité où l'en fait moult d'escuelles et de pourcelaines qui sont moult belles, ID. p. 533. || XIV° s. Un tableau de pourcelaine, quarré, de plusieurs pieces, et ou milieu l'ymage de Nostre Dame, garny d'argent doré, à ouvrage d'oultremer, DE LABORDE, *Émaux*, p. 468. Uns petits tableaus carrez de pourcelaine où est entaillié un [illegible] Nostre Dame et St Jean, sans nulle garnison, ID. *ib.* p. 469. || XV° s. Un plat fait de pourcelaine, sans aucune garnison, estant dedans un estuy de cuir, non prisé pour ce qu'il a esté rompu en amenant de Bourges à Paris, ID. *ib.* Une pierre de pourcelaine pour faire un porte paix, en laquelle est le trespassement Nostre Seigneur, ID. *ib.* Deux [illegible] d'une sorte de pourcelayne [illegible], ID. *ib.* p. 470. Une cuillier de porcelayne garnye d'argent doré, *Bibl. des ch.* 6° série, t. I, p. 365. Il y a grande quantité de vaisseaux de [illegible] que les marchands vendent en public au Caire; et les [illegible] [illegible] et [illegible] leur [illegible] j'ay trouvé [illegible] [illegible] du nom que tient une espèce de coquille de porcelaine, BELON dans DE LABORDE, *Émaux*, p. 471.

— ÉTYM. M. de Laborde, *Émaux*, p. 463, a fait voir que la *porcelaine* employée à différents objets d'art et de luxe était la nacre de la coquille dite *porcelaine*. « Cette expression, dit-il, à part quelques variantes sans importance, reste la même et s'applique à la même chose jusqu'au XVI° siècle. Alors elle se bifurque pour conserver d'une part sa vieille signification, et pour s'étendre de l'autre à des vases et ustensiles d'importation étrangère, qui offraient la même blancheur nacrée. C'était la poterie émaillée de la Chine qui s'emparait de ce nom, auquel elle n'avait droit que par une analogie de teinte et de grain. » Tandis que M. de Laborde arrivait à ce résultat par l'examen archéologique, M. Mahn y arrivait aussi de son côté par l'examen étymologique. Il demeure donc établi que la *porcelaine* poterie, dont le nom ne provient d'aucune langue orientale, a été dite ainsi de la *porcelaine* du moyen âge, sorte de nacre. Cette *porcelaine* nacre a été ainsi nommée de la *porcelaine* coquille; norm. *pourceline*; ital. *porcellana*; espagn. et portug. *porcelana*. *Porcellana*, *porcelletta*, noms italiens de coquilles, proviennent de *porca*, vulve de truie, par quelque assimilation semblable à celle qui fait appeler *pucelage* un certain coquillage. On nommait aussi *pourcelaine* le pourpier.

† **PORCELAINIER** (por-se-lè-nié), *s. m.* || 1° Celui qui fabrique la porcelaine. La fabrication matérielle, par coulage ou par moulage, du vase tout uni, tel que le porcelainier le livre au peintre, F. DE LASTEYRIE, *Opin. nat.* du 26 mai 1867. Les porcelainiers du Berry, ID. *ib.* || 2° *Adj.* Porcelainier, porcelainière, qui est relatif à la porcelaine. L'industrie porcelainière de Limoges tire l'un de ses principaux éléments de prospérité de l'admirable qualité de sa matière première, qu'elle trouve pour ainsi dire sur place, ID. *ib.*

† **PORCELANIQUE** (por-se-la-ni-k'), *adj.* Qui a le caractère de la porcelaine. Jaspe porcelanique.

† **PORCELANITE** (por-se-la-ni-t'), *s. f.* Coquillage fossile du genre des porcelaines.

† **PORCELET** (por-se-lè), *s. m.* || 1° Nom du jeune porc. || 2° Un des noms vulgaires du cloporte. || 3° Porcelet brun, champignon du genre polypore.

— ÉTYM. Diminutif de *porcel*, pourceau.

† **PORCELLANE** (por-sèl-la-n'), *s. f.* Genre de crustacés de l'ordre des décapodes macroures.

† **PORCELLANITE** (por-sèl-la-ni-t'), *s. f.* Terme de minéralogie. Espèce de jaspe.

† **PORCELLE** (por-sè-l'), *s. f.* Nom vulgaire du genre *hypochæris*.

— ÉTYM. *Porcel* ou *pourceau*, parce qu'on suppose que les porcs en sont friands.

PORC-ÉPIC (por-ké-pik), *s. m.* Genre (*histrix*, L.) de mammifères de l'ordre des rongeurs, dont le corps est armé de piquants. Je me sers de toutes mes armes contre mes ennemis; je suis comme le porc-épic, qui, se hérissant, se défend de toutes ses pointes, VOLT. *Lett. du roi de Prusse à Volt.* 11 avril 1759. Nous avons vu des porcs-épics vivants, et jamais nous ne les avons vus, quoique violemment excités, darder leurs piquants; on ne peut donc trop s'étonner que les auteurs les plus graves, tant anciens que modernes, que les voyageurs les plus sensés soient tous d'accord sur un fait aussi faux, BUFF. *Quadrup.* t. VI, p. 4. || Cette fausse opinion, que réfute Buffon, avait inspiré des devises. Louis XII avait pris le porc-épic pour emblème avec la devise : *cominus et eminus*, de près et de loin, DE LABORDE, *Ém.* p. 457. || Au plur. Des porcs-épics; il vaut mieux considérer ce mot comme un tout, et mettre l'accord à la dernière partie. Des grammairiens ont voulu écrire, au singulier, un porc-épics, attendu que la bête a plus d'un épi, d'un piquant ; mais la composition du mot est trop peu régulière pour qu'on puisse s'appuyer là-dessus. L'Académie ne dit rien sur ce pluriel.

— HIST. XIII° s. Vesci un porc espi, c'est une biestelete qui lance se [sa] soie quant ele est corecie [courroucée], WILARS DE HONECORT, dans DE LABORDE, *Émaux*, p. 457. || XIV° s. Une brochette de porc espy, garnie d'un pou [peu] d'or, DE LABORDE, *ib.* || XVI° s. Ellens, porcs-espics, civettes, PARÉ, *Licorne*, 3.

— ÉTYM. Provenç. *porc espí*; espagn. *puerco espin*; portug. *porco espinho*; ital. *porco spino*, *porco spinoso*. Ménage suppose que *porc-épic* est une altération de *porte-épic*; mais cela est réfuté par la concordance des langues romanes à comparer cet animal à un porc. *Porc-épic* vient de porc et *espi*, à l'aide d'une confusion entre *épi* et *épine*. Les anciennes formes romanes disent *porc d'épines*.

PORCHAISON (por-chè-zon), *s. f.* Terme de chasse. Saison où le sanglier est bon à chasser, parce qu'il est gros et gras. Un sanglier en porchaison.

— ÉTYM. *Porc*.

PORCHE (por-ch'), *s. m.* || 1° Petit vestibule soutenu ou non de colonnes, devant les palais et les temples. Porche circulaire. Porche cintré. || 2° Porche intérieur, partie de l'église dépendante des constructions du portail, dont l'ordonnance diffère de celle de la nef qu'elle précède, et dans laquelle se trouve ordinairement la tribune de l'orgue. || 3° Porche en tambour, espèce de vestibule de menuiserie placé du côté intérieur de la porte d'une église. Le porche de menuiserie est celui qui est ménagé par une cloison de planches.

— HIST. XII° s. Un porche fud fait devant le temple vers le est, al frunt, *Rois*, p. 250. || XV° s. Icellui suppliant se soit transporté en certain hostel ou porche, où il aveit pluseurs louages en la rue de S. Severin, à Paris, DU CANGE, *porchetus*.

— ÉTYM. Wallon, *pous*; provenç. *porge*, *porche*; du lat. *porticus*, qui vient de *porta*, porte.

PORCHER, ÈRE (por-ché, chè-r'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui garde les pourceaux. Jean de Brogny, cardinal de Vivier, qui présida au concile de Constance en qualité de doyen des cardinaux, avait été porcher dans son enfance, ROLLIN, *Traité des Ét.* I, 6. || Fig. C'est un porcher, un vrai porcher, se dit d'un homme grossier et malpropre.

— HIST. XIII° s. D'autre part il est plus grans honte D'ung filz de roi, s'il estoit nices Et plains d'outrages et de vices, Que s'il iert filz d'ung charretier, D'ung porchier ou d'ung cavetier, *la Rose*, [illegible] || XVI° s. Quarante ou cinquante pourceaux de divers aages conduira un bon pourcher, O. DE SERRES, 344.

— ÉTYM. Wallon, *poirché*; provenç. *porquier*; catal. *porquer*; espagn. *porqero*; portug. *porqueiro*; ital. *porcaro*, *porcaio*: du lat. *porcarius*, de *porcus*, porc.

† **PORCHERIE** (por-che-rie), *s. f.* Lieu où l'on tient des porcs, et qui se compose de toits à porcs qui sont les loges pour l'animal, et d'une cour où il y a un réservoir d'eau. || Fig. et familièrement. Endroit extrêmement sale.

— HIST. XIII° s. Quand ce vint contre la St Remi, je fesoie acheter ma porcherie de pors et ma bergerie de mes chastris [moutons], et farine et vin pour la garnison de l'ostel tout yver, JOINV. 240. || XV° s. Une porcherie [troupeau] de pourceaux jusques environ au nombre de vingt-cinq, DU CANGE, *porcairata*. || XVI° s. Aucuns laissent deux estages au colombier, faisant servir celui rès de terre, en poulailler, porcherie ou autre usage, O. DE SERRES, 340.

— ÉTYM. *Porc*; picard, *porkerie*; norm. *porquerie*; provenç. *porcaria*.

† **PORCHERONS** (por-che-ron), *s. m. pl.* Ancien quartier de Paris qui était rempli de cabarets; c'était un carrefour formé à la rencontre des rues du Faubourg-Montmartre et de Saint-Lazare. C'est lundi; l'homme hier buvait aux Porcherons Un vin plein de fureur, de cris et de jurons, V. HUGO, *Contemplations, Melancholia*. || Aller à vêpres aux Porcherons, aller au cabaret. C'est demain dimanche ; j'irons Entendre vêpre aux Porcherons, VADÉ, *Pipe cassée*, I.

† **PORCHIN** (por-chin), *s. m.* Bolet comestible.

† **PORCIL** (por-sil), *s. m.* Nom de l'étable à porcs (Drôme).

— ÉTYM. *Porc*. Les vieilles coustumes disent souvent *porchil*.

† **PORCINE** (por-si-n'), *adj. f.* Bêtes porcines, les porcs. Races porcines, les diverses races de porcs.

— HIST. XV° s. Toutes les bestes porcines, [illegible] mailles et autres, DU CANGE, *apprenagium*.

— ÉTYM. Provenç. *porcin*, *porci*; espagn. et catal. *porcino*; du lat. *porcinus*, de *porcus*, porc.

PORE (po-r'), *s. m.* || 1° Nom donné à des orifices existant sur toutes les parties du corps vivant, orifices auxquels on attribuait la fonction d'absorber et d'exhaler, mais qui ne sont que les ouvertures des glandes sudoripares, et qui par conséquent n'absorbent rien (l'absorption se faisant non par ces orifices, mais par endosmose). Les parties ont toutes ou presque toutes de petits passages qu'on appelle pores, par où s'échappent et s'évaporent les matières les plus subtiles, BOSS. *Conn.* II, 8. À force de [illegible] leurs enfants dans la [illegible] [illegible] qui portent à l'excès la [illegible] [illegible] à souffrance, [illegible] de toute espèce dont ils ne [illegible] pas [illegible] étant grands, J. J. ROUSS. *Ém.* I. || 2° Petits [illegible] dont les végétaux sont [illegible]. De Saussure et Hedwig ont donné les descriptions [illegible] pores corticaux de [illegible] plantes, DE CANDOLLE.

Instit. Mém. scienc. ph. et math. Sav. étrangers, t. I, p. 353. || 3° Petits espaces ou interstices qu'on suppose séparer les molécules intégrantes des corps, et qui rendent ces corps perméables. Newton a démontré que le corps le plus dur a moins de matière que de pores, VOLT. *Dict. phil. Air.* Le platine et l'or, qui sont de tous les corps les plus pesants, ont cependant des pores, BRISSON, *Traité de phys.* t. I, p. 16. || 4° Nom qu'on donnait, avant l'examen plus attentif fait de nos jours, aux intervalles obscurs observés à la surface du soleil.

— HIST. XVI° s. L'implantation du pore cholagogue, PARÉ, I, 24. Par les pores et petits pertuis invisibles de tout le corps, ID. IX, 15. Hannibal avoit fait espandre du feu partout son ost et distribuer de l'huyle par les bandes, afin que, s'oignants, ils.... estoupassent les pores contre les coups de l'air et du vent gelé qui tiroit lors, MONT. I, 261.

— ÉTYM. Provenç. *pors*; espagn. et ital. *poro*; du lat. *porus*, de πόρος, passage; comparez περάω, passer; rac. sanscr. *par*, aller au delà.

POREUX, EUSE (po-reû, reû-z), *adj.* || 1° Qui a des pores. Les corps poreux et que l'on doit regarder comme des assemblages de tuyaux capillaires admettent dans leurs pores et élèvent au-dessus de leur niveau des liqueurs plus denses qu'eux-mêmes, BRISSON, *Traité de phys.* t. I, p. 283. || 2° Dont la surface est percée de trous, comme ceux des vaisseaux des plantes observés sur du bois coupé transversalement. || 3° Dont les parties sont assez peu liées pour laisser entre elles de notables distances. Pour ce terrain poreux où l'air trouve un passage, qui pompe sa vapeur et l'exhale en nuage, DELIL. *Géorg.* II. Les ailes des oiseaux.... sont formées d'os poreux très-légers et de nerfs très-forts, BERN. DE ST-P. *Harmon.* liv. II, *Anim.*

— HIST. XIV° s. Le cuir du chef [tête] est plus espès et plus porreux que le cuir d'autre cors, H. DE MONDEVILLE, f° 12, *verso*. || XVI° s. Les os du sternum sont fort spongieux et poreux, PARÉ II, 4.

— ÉTYM. *Pore*; provenç. *poros*; espagn. et ital. *poroso*.

† PORGES (por-j'), *s. m.* Terme de métallurgie. Côté de la tuyère dans les fours catalans.

— ÉTYM. C'est la forme provençale de *porche*.

† PORICIDE (po-ri-si-d'), *adj.* Terme de botanique. Péricarpes poricides, péricarpes qui s'ouvrent par des pores au moment de la dissémination.

— ÉTYM. *Pore*, et le lat. *cædere*, fendre.

† PORILLON (po-ri-llon, *ll* mouillées), *s. m.* Voy. PORION 1.

† 1. PORION (po-ri-on), *s. m.* Narcisse des bois ou des prés.

— ÉTYM. Dérivé du lat. *porus*, poireau.

† 2. PORION (po-ri-on), *s. m.* Nom donné aux surveillants dans les houillères du Hainaut.

† PORISME (po-ri-sm'), *s. m.* Terme par lequel les mathématiciens des temps modernes désignent certaines propositions qui étaient en usage dans la géométrie des Grecs. Un porisme est une question dont la solution consiste à tirer une vérité géométrique de conditions assignées par l'énoncé. Par exemple, la tangente à un cercle fait, sur les tangentes aux extrémités d'un diamètre, des segments qui ont entre eux une certaine relation: trouver cette relation. La solution de ce porisme consiste à faire voir que le produit des deux segments est constant, c'est-à-dire toujours le même, quelle que soit la position de la première tangente relativement aux deux autres. Quel est, dans un plan, le lieu géométrique des points dont les distances à deux points donnés sont entre elles comme les longueurs de deux droites données? Ici on répond en faisant voir que ce lieu est une circonférence de cercle. Le porisme et le théorème ont cela de commun que l'un et l'autre ont pour objet une vérité géométrique. Ils diffèrent en ce que dans le porisme il faut tirer cette vérité des conditions de l'énoncé, la découvrir; tandis que dans le théorème elle est exprimée immédiatement par l'énoncé et il n'y a plus qu'à la démontrer. Le porisme appartient par la forme de son énoncé au genre des problèmes; mais, par son objet, qui est une vérité géométrique, il se distingue du problème des Grecs, lequel consiste essentiellement dans quelque construction à effectuer, comme partager un angle donné en deux parties égales, circonscrire un cercle à un triangle, etc. || Les Porismes d'Euclide, ouvrage que ce géomètre avait écrit, et qui était célèbre dans l'antiquité. Il n'est pas arrivé jusqu'à nous; mais Pappus en a laissé une description, de laquelle on a tiré la définition du même porisme et les autres indications données ci-dessus, à l'exception des exemples. Ces porismes se rapportaient à des lieux géométriques. Il était résulté de là que des mathématiciens peu instruits, qui ne connaissaient les porismes que par cet ouvrage et très-superficiellement, avaient fini par considérer cette circonstance comme inhérente à la nature du porisme, et disaient, en appelant de ce nom la vérité géométrique qu'il s'agissait de trouver : le porisme est ce qu'il faut ajouter à l'hypothèse pour que celle-ci devienne un énoncé de théorème local. Notre premier exemple, se rapportant à un lieu, le cercle, doit satisfaire à cette définition. Il donne en effet ce théorème local : la tangente à un cercle fait, sur les tangentes aux extrémités d'un diamètre, des segments dont le produit est constant. Ces porismes d'Euclide étaient au nombre de cent soixante et onze. Ils formaient trois livres. Pappus nous a conservé, dans vingt-neuf énoncés, l'expression des relations qui étaient l'objet de ces cent soixante et onze propositions, et qui souvent se trouvaient être les mêmes dans des hypothèses très-différentes. On pouvait donc distinguer dans ces propositions vingt-neuf espèces. Mais Pappus en fait des genres, parce que l'on peut trouver, pour chacun des vingt-neuf énoncés, un nombre illimité de circonstances donnant lieu à la relation qu'il exprime (BRETON DE CHAMPS).

— ÉTYM. Dans la géométrie des Grecs, πόρισμα (de πορίζειν, procurer) désigne non-seulement le porisme, mais aussi le corollaire; ces deux acceptions sont mentionnées par Proclus dans son commentaire sur le premier livre des éléments d'Euclide. Or le corollaire est une vérité qui ressort sans qu'on l'ait préalablement énoncée, soit de la démonstration de quelque proposition, soit de la résolution de quelque problème. D'où il paraît que πόρισμα était la désignation commune des vérités qui n'étaient pas énoncées à priori, et dont les unes, les corollaires, s'offrent sans qu'on les ait cherchées, tandis que les autres, les porismes, sont au contraire l'objet d'une recherche expresse. On s'était trompé au sujet des vingt-neuf énoncés de Pappus. On avait regardé comme évident qu'ils ne pouvaient être autre chose que vingt-neuf des cent soixante et onze propositions d'Euclide. D'ailleurs on manquait d'exemples propres à faire comprendre les définitions. Cette question des porismes, dans de telles conditions, était une énigme impénétrable. Devenue fameuse dans la première moitié du XVII° siècle, elle a continué d'exercer la sagacité des géomètres. M. Breton de Champs a enfin reconnu et signalé l'erreur, ce qui l'a conduit à résoudre toute la question.

† PORNOCRATIQUE (por-no-kra-ti-k'), *adj.* Qui a rapport à l'influence des courtisanes. Agent pornocratique, PROUDHON, *Du principe de l'art*, p. 255.

— ÉTYM. Πόρνη, courtisane, et κρατεῖν, dominer.

† PORNOGRAPHE (por-no-gra-f'), *s. m.* || 1° Celui qui a écrit sur la prostitution. || 2° Peintre qui traite des sujets obscènes.

— ÉTYM. Πόρνη, fille publique, et γράφειν, écrire.

† PORNOGRAPHIE (por-no-gra-fie), *s. f.* || 1° Traité sur la prostitution. || Description des prostituées par rapport à l'hygiène publique. || 2° Peinture obscène.

† PORNOGRAPHIQUE (por-no-gra-fi-k'), *adj.* Qui a rapport à la pornographie.

† POROCOCA (po-ro-ko-ka) ou POROROCA (po-ro-ro-ka), *s. m.* Nom que porte en Amérique un phénomène produit par la rencontre des eaux de l'Océan et de celles du fleuve de l'Amazone, et qui est analogue à la barre sur la Seine et au mascaret sur la Gironde.

POROSITÉ (po-rô-zi-té), *s. f.* Qualité d'un corps poreux. La porosité est une propriété générale et qui appartient à tous les corps; mais elle n'appartient pas à tous au même degré, BRISSON, *Traité de phys.* t. I, p. 16. Nous avons dans l'extrême rareté des queues des comètes un exemple frappant de la porosité presque infinie des substances vaporisées, LAPLACE, *Exp.* IV, 17.

— HIST. XIV° s. Pour ce que le sanc, qui est norrissement de lui [crâne], soit gardé en sa porosité, H. DE MONDEVILLE, f° 13. || XVI° s. Plusieurs excremens du corps s'evacuent et exhalent par les porosités du cuir, PARÉ, *Introd.* XVII.

— ÉTYM. *Poreux*; provenç. *porozitat*; ital. *porosità*.

† POROTIQUE (po-ro-ti-k'), *adj.* Ancien terme de médecine. Se disait des substances qu'on croyait propres à favoriser la formation du cal.

— ÉTYM. Πῶρος, cal.

PORPHYRE (por-fi-r'), *s. m.* || 1° Nom donné chez les anciens à une roche d'un rouge foncé, parsemé de taches blanches, et qu'on tirait principalement de la haute Égypte. Un sphinx en porphyre. Mercredi 11 avril 1685 : nous vîmes dans la galerie, entre plusieurs statues et vases qu'on a apportés de Rome, deux vases de porphyre taillés nouvellement; on a depuis peu retrouvé le secret de tailler le porphyre; il y a plus de mille ans que ce secret-là était perdu, DANGEAU, I, 162. L'art de tailler et de polir le porphyre, perdu après l'invasion barbare, ne fut retrouvé qu'au XV° siècle, sous les premiers Médicis, par le Florentin Peruzzi, SIMONIN, *Moniteur universel*, 14 juin 1867, p. 741, 4° col. || 2° Par extension, toute espèce de pierre dure et polissable, présentant, au milieu d'une pâte d'une certaine couleur, des cristaux dont la teinte blanche tranche nettement sur celle du fond. Du porphyre vert. || 3° Au sens restreint de la minéralogie, nom d'une pierre basaltique très-dure, rouge ou noire, composée de feldspath, de quartz et de mica. Le caractère essentiel de tous les porphyres et par lequel ils sont toujours reconnaissables, c'est le mélange du feldspath ou du schorl ou de tous deux ensemble avec la matière du jaspe, BUFF. *Min.* t. I, p. 123. Le feldspath communique aux roches dans lesquelles il entre sa tendance à la décomposition; on doit remarquer que les porphyres sont presque toujours décomposés à leur surface, A. BRONGNIART. *Minér.* t. I, p. 363, dans POUGENS. || 4° Terme de pharmacie. Instrument au moyen duquel on réduit diverses substances solides en poudre presque impalpable; il se compose d'une table de granit, de porphyre ou de toute autre pierre très-dure et d'une molette.

— HIST. XIII° s. Si orent aussi l'escuelle où il mangoit; elle est d'un pourfil vert moult beau, MARC POL, p. 699. Tous jurent Dame Dieu, que on aore et prie, Que il à fu grejois ardront vo manandie; Vous perdrés vo cité, vo palais de porfie, *Ch. d'Ant.* II, 468. || XVI° s. Son col estoit un pilier de porphyre, RONS. *Mascar. la Charite.*

— ÉTYM. Provenç. *porfire*; espagn. et ital. *porfido*; du lat. *porphyrites*; grec, πορφυρίτης, pierre semblable à la pourpre, de πορφύρα, pourpre (voy. ce mot).

† PORPHYRÉ, ÉE (por-fi-ré, rée), *adj.* Terme de minéralogie. Qui est taché de rouge, comme le porphyre.

† PORPHYRIEN (por-fi-riin), *s. m.* Nom donné, dans le IV° siècle, aux ariens; un édit de Constantin ayant dit qu'ils avaient suivi *Porphyre*, le philosophe païen.

† PORPHYRION (por-fi-ri-on), *s. m.* Nom d'un oiseau (*fulica porphyrio, L.*). Le cygne, le butor, le porphyrion, SACI, *Bible, Lévit.* XI, 18. Les Grecs, les Romains, malgré leur luxe déprédateur, s'abstinrent également de manger du porphyrion; ils le faisaient venir de Libye, BUFF. *Ois.* t. XV, p. 307.

— ÉTYM. Πορφυρίων, de πορφυροῦς, qui est de couleur de porphyre.

† PORPHYRIQUE (por-fi-ri-k'), *adj.* Qui contient du porphyre, qui en a l'apparence. || Structure porphyrique, celle des roches qui, au milieu d'une masse principale, renferment des minéraux isolés, plus ou moins imparfaitement cristallisés, qui sont disséminés et comme empâtés dans cette masse.

† PORPHYRISANT, ANTE (por-fi-ri-zan, zan-t'), *adj.* Action porphyrisante, se dit de la pulvérisation quand elle atteint l'extrême limite de la division par le poli, la dureté des surfaces agissantes.

PORPHYRISATION (por-fi-ri-za-sion), *s. f.* Action de porphyriser; état de ce qui est porphyrisé.

PORPHYRISÉ, ÉE (por-fi-ri-zé, zée), *part. passé* de porphyriser. Substances porphyrisées.

PORPHYRISER (por-fi-ri-zé), *v. a.* Réduire une substance quelconque en poudre très-fine.

— ÉTYM. *Porphyre*; à cause que c'est sur des tables de porphyre ou autres corps durs que se fait la porphyrisation.

† PORPHYRITE (por-fi-ri-t'), *s. f.* Terme de minéralogie. Espèce de poudingue. Dans leurs variétés de porphyrite, remarquées depuis longtemps pour la durée de leur poli, ils ont taillé des objets de plus grande dimension, coupes, dessus de table.... J. NOUGARET, *Moniteur univer.* 3 août 1867, p. 1067, 5° col.

— ÉTYM. *Porphyre.*

† PORPHYRITIQUE (por-fi-ri-ti-k'), *adj.* Synonyme de porphyrique. Des éruptions successives qui paraissent avoir alterné avec celles du volcan d'où sortaient les laves porphyritiques, RAMOND, *Instit. Mém. scienc.* 1813, 1814 et 1815, p. 18.

PORPHYROGÉNÈTE (por-fi-ro-jé-nè-t'), *adj.* Terme d'antiquité. Nom qu'on donnait aux enfants des empereurs d'Orient, nés pendant le règne de leur père. L'Académie ne pouvait avoir.... une naissance plus illustre, puisqu'elle est avouée par M. le Car-

[illegible]nal, et née par conséquent dans la pourpre, aussi [illegible] que ces princes de Constantinople, que je nommerais [illegible], si elle avait naturalisé ce mot [illegible], BALZAC, liv. VIII, lett. 1 (15 juillet 1630). || Par extension. Le prélat archevêque de Rheims, contraignait son naturel brutal, comme sont plus [illegible] que ce soit les [illegible] porphyrogénètes, c'est-à-dire nés dans toute la considération et le crédit d'un long et puissant ministère, ST-SIMON, 78, 14.

— ÉTYM. [illegible], de [illegible], pourpre, et [illegible], engendré; interprétation ordinaire, mais que tout récemment on a dite fautive: né non pas dans la pourpre, mais dans le palais de porphyre, où les impératrices faisaient leurs couches et dont les murs étaient entièrement revêtus d'un beau porphyre rouge, LABARTE, *le Palais imp. de Constantinople*, p. 93.

† **PORPHYROÏDE** (por-fi-ro-i-d'), *adj.* Terme de minéralogie. Qui a l'apparence du porphyre.

— ÉTYM. *Porphyre*, et εἶδος, forme.

† **PORQUE** (por-k'), *s. f.* || 1° Féminin de porc, truie. Ah! louve! ah! porque! ah! chienne, SCARR. *Jod. ric.* III, 7. || 2° Terme de marine. Nom d'un couple intérieur qu'on établit sur la carlingue au-dessus de certains couples de levée, pour lier plus solidement quelques-unes des parties dont est composée la coque du navire.

— HIST. XVI° s. La vie porque d'Abdala, roi de Faix et de Marroque, D'AUB. *Hist.* I, 253.

— ÉTYM. Ital. *porca*; anc. espagn. *puerca*, nom donné à certaines barres employées dans la construction d'un navire; ce semble être le nom latin de l'animal *porca*, truie, devenu le nom d'une pièce de construction.

† **PORQUER** (por-ké), *v. a.* Terme de marine. Poser les porques; construire les porques.

PORRACÉ, ÉE (po-ra-sé, sée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la couleur vert pâle du poireau. || Se dit des humeurs dont la couleur verdâtre tire sur celle du poireau. Bile porracée.

— HIST. XVI° s. Ceste melancholie par adustion est faite porracée, PARÉ, *Introd.* 6.

— ÉTYM. Lat. *porraceus*, de *porrus*, porreau.

PORREAU (po-rô) ou **POIREAU** (poi-rô), *s. m.* || 1° Plante potagère (*allium porrum*, L.). || 2° Excroissance verruqueuse qui se développe spécialement aux mains, qui est une hypertrophie de l'épiderme, et dont la surface est tantôt lisse, tantôt inégale et raboteuse. De plus il avait un poireau, Mais il n'en était pas moins beau, SCARR. *Virg.* VIII.

— HIST. XIII° s. Oingnons, poiriaux, naviaus, cives qui vienent par eaue ne par terre, doivent de chascune charetée deus deniers de tonliu, *Liv. des mét.* 324. || XV° s. Quelque jour en lieu d'ung poireau [coiffure], On portera une sonnette, COQUILL. *Droits nouv.* || XVI° s. L'un avoit envoyé un chapon aux porreaux; l'autre au safran, DESPER. *Contes*, III. Il y a d'autres verrues appelées porreaux: le nom de porreau leur a esté donné, à cause qu'il a la teste de porreaux, PARÉ, V, 21. *Ampeloprasum*, porreau de vigne, *in libellum de Stirpibus*.

— ÉTYM. Wallon, *poraí*; Berry, *poureau*, *pourion*, *pourriau*; genev. *pourreau*; d'un diminutif *porrellus*, qui vient du lat. *porrus* (provenç. *porr*, *poyre*; espagn. *puerro*; ital. *porro*). Le picard a *porion*, *porgeon*, qu'on trouve aussi dans les anciens textes.

PORRECTION (po-rrè-ksion), *s. f.* Terme du rituel catholique. Action de présenter en étendant le bras. Se dit en parlant des ordres mineurs, qui se confèrent en présentant les objets qui en désignent les fonctions.

— ÉTYM. Lat. *porrectionem*, de *porrigere*, de *pro*, en avant, et *regere*, diriger (voy. RÉGIR).

† **PORRÉTAINS** (po-rré-tin), *s. m. pl.* Sectateur de Gilbert de la Porrée, évêque de Poitiers dans le XII° siècle, et convaincu de plusieurs erreurs touchant la nature de Dieu, ses attributs et la Trinité.

† **PORRETTE** (po-rè-t'), *s. f.* Plant de porreau; et [illegible] de porreau qui ne grossit pas beaucoup.

— ÉTYM. Diminutif de porreau.

† **PORRIGINEUX, EUSE** (po-rri-ji-neû, neû-z'), *adj.* Terme de médecine. Qui a rapport au porrigo. Teigne porrigineuse.

† **PORRIGO** (po-rri-go), *s. m.* Terme de médecine. Affection contagieuse caractérisée par une éruption de pustules [illegible] et [illegible], sans fièvre.

— ÉTYM. Lat. *porrigo*, de *pro*, en avant, et *regere*, [illegible], étendre: ce qui s'étend.

† **PORSE** (por-s'), *s. f.* Se dit d'une certaine quantité de feuilles de papier. L'assemblage et le nombre de [illegible] feuilles de papier avec leurs feutres s'appellent un quet; la porse est faite de plusieurs quets, suivant la grandeur du papier; la porse de couronne, par exemple, a 10 quets, ou 260 feuilles, *Dict. des arts et mét. Papetier.* || Nombre de flotres avec lesquelles l'ouvrier fabrique une porse de papier.

1. **PORT** (por; le *t* ne se prononce pas et ne se lie pas; au pluriel, l'*s* ne se lie pas; cependant quelques-uns la lient: des por-z avantageux), *s. m.* || 1° Lieu sur une côte où la mer s'enfonce dans les terres et offre un abri aux bâtiments. Vous voyez le grand gain, sans qu'il faille le dire, Que de ses ports de mer le roi tous les ans tire: Or l'avis dont encor nul ne s'est avisé, Est qu'il faut de la France, et c'est un coup aisé, En fameux ports de mer mettre toutes les côtes, MOL. *Fâch.* III, 3. Le vent qui nous flattait nous laissa dans le port, RAC. *Iphig.* I, 1. La vue du port donne une nouvelle vigueur aux matelots lassés d'une longue navigation, LE SAGE, *Gil Blas*, IV, 11. Les Grecs d'Égypte purent faire un commerce très-étendu; ils étaient maîtres des ports de la mer Rouge, MONTESQ. *Esp.* II, 9. Amsterdam, malgré les incommodités de son port, devint le magasin du monde, VOLT. *Mœurs*, 187. Voyez Aigues-Mortes, Fréjus, Ravenne, qui ont été des ports et qui ne le sont plus, ID. *Mœurs, introd.* || On dit souvent port de mer pour le distinguer des ports sur des rivières. || Port militaire, celui où stationnent d'ordinaire les bâtiments de guerre d'un État. || Port marchand, celui qui reçoit les bâtiments marchands. || Port fermé, port garanti de la violence du vent et des lames. On dit par opposition: port ouvert. || Port de toute marée, celui où les bâtiments peuvent entrer en tout temps. || Port de marée, petit port où l'on ne peut entrer que lorsque le flot a acquis une certaine hauteur. || Port de barre, celui dont l'entrée est fermée par une barre. || Port franc, celui où les marchandises ne payent point de droits, tant qu'elles n'entrent pas dans l'intérieur du pays. || Port franc se dit aussi d'un édifice situé près du port, dans lequel on entrepose les marchandises étrangères. || Avoir un port sous le vent, se trouver en position de se réfugier dans un port voisin. || Prendre port, surgir au port, entrer dans un port. Il [Pompée] ne vient que vous perdre en venant prendre port, CORN. *Pomp.* I, 1. L'onde s'enfle dessous, et d'un commun effort Les Maures et la mer montent jusques au port, ID. *Cid*, IV, 3. || Fig. Prendre port, atteindre son but, réussir dans ce qu'on a entrepris. || Fermer un port, fermer les ports, empêcher qu'il n'en sorte aucun bâtiment. || Faire naufrage au port, périr en arrivant au port. || Fig. Manquer de réussir ou périr, au moment où l'on touchait au succès ou au salut. Le plus souvent on fait naufrage au port, TRISTAN, *Panthée* II, 2. Je n'en saurais douter, je péris dans le port, CORN. *Cid*, II, 8. || Arriver à bon port, atteindre heureusement le terme d'une navigation. Sur tous ses compagnons Atropos et Neptune Recueillirent leurs droits, tandis que la Fortune Prenait soin d'amener son marchand à bon port, LA FONT. *Fabl.* VII, 14. || Fig. Arriver à bon port, arriver heureusement et en bonne santé au lieu où l'on voulait aller. || Arriver à bon port, signifie aussi achever, terminer, réussir. Afin que l'aventure.... aille à bon port, LA FONT. *Mandr.* Je ne vous dis point.... si je souhaite que toute la barque arrive à bon port, SÉV. 3. Jamais ceci n'ira à bon port jusqu'à dimanche, ID. 12. Je suais sang et eau pour voir si du Japon Il viendrait à bon port au fait de son chapon, RAC. *Plaid.* III, 3. || Capitaines et officiers de port, fonctionnaires chargés de surveiller les ports de commerce. || 2° Endroit, dans une rivière, où l'on embarque et débarque les marchandises. || Bas port, se dit, à Paris, de certaines parties des quais de la Seine, qui sont assez peu élevées pour qu'on y débarque et embarque commodément les marchandises. || 3° Ville bâtie autour d'un port. Brest est un beau port. || 4° Fig. Lieu de refuge, de repos. Venez-vous m'annoncer le naufrage ou le port? MAIRET, *Sophon.* V, 2. Après un long orage il faut trouver un port; Et je n'en vois que deux: le repos ou la mort, CORN. *Cinna*, IV, 4. Ne reconnaît-on pas en cela les humains? Dispersés par quelque orage, À peine ils touchent le port, Qu'ils vont hasarder encor Même vent, même naufrage, LA FONT. *Fabl.* X, 16. Je m'assure un port dans la tempête, RAC. *Brit.* I, 4. Quand on est arrivé au port, qu'il est doux de rappeler le souvenir des orages et de la tempête! MASS. *Avent, Mort du péch.* Ici viennent mourir les derniers bruits du monde; Nautoniers sans étoile, abordez! c'est le port, LAMART. *Harm.* la *Semaine sainte*. || Il est arrivé au port, il est dans le port, se dit d'un homme de bien qui est mort et que l'on croit jouir du bonheur éternel. Il est dans le port, il est hors des atteintes de l'injustice et de l'envie, PATRU, *Lett. à Olinde* dans RICHELET. || Fig. Port de salut, lieu où l'on se retire à l'abri d'une tempête. Cette rade a été pour lui un port de salut. || Port de salut, se dit aussi de tout lieu où l'on se retire loin des embarras du monde, où l'on se met à l'abri de quelque danger.

— HIST. XI° s. Souz Alixandre [Alexandrie], ad un port juste mer, *Ch. de Rol.* CCXXV. || XII° s. Or [mon cœur] doinst Diex à droit port arriver, [illegible] il s'est mis en mer sans aviron, *Couci*, X. Tuz li porz funt guaitier e de jur e de nuit, Qu'il n'i puisse passer.... *Th. le mart.* 63. || XII° s. Li port est teus [tel] desor [dessous] le mur, Que bien mil nés [navires] tot à seür Y puent [peuvent estre] sejorner, *Partonop.* V. 801. Li sainz espirit est cunfort À tuz dolens, as peris port, E lumere as tenebrus, *Édouard le confesseur*, V. 3121. [illegible] Dieu, à cui il s'atendoit, nous sauva en peril de mer bien cinq semaines, et venimes à bon port, JOINV. 293. || XV° s. Que nullement ils ne laissassent le roi d'Angleterre repasser, ni prendre port en Flandre, FROISS. I, I, 106. || XVI° s. Au premier port faire bris, LEROUX DE LINCY, *Prov.* I. II, p. 144.

— ÉTYM. Provenç. *port*; esp. *puerto*; ital. *porto*, du lat. *portus*, qui se rapporte à πόρος, passage.

2. **PORT** (por; le *t* ne se prononce pas et ne se lie pas), *s. m.* || 1° Action de porter, d'apporter.... Pour le port de si bonnes nouvelles, C'est trop peu d'un baiser, CORN. *Cid* V, [illegible] 1re éd. || 2° Port d'un navire, ce que ce navire peut porter de charge. En France, en Angleterre, en Hollande, en Espagne, le port d'un navire s'exprime en tonneaux. Un vaisseau du port de cinq cents tonneaux. Pour connaître le port et la capacité d'un vaisseau, et en régler la jauge, le fond de cale, qui est le lieu de la charge, sera mesuré, à raison de 42 pieds cubes pour tonneau de mer, *Ordonn.* août 1681. || Port permis dans la marine marchande, ce qu'un capitaine de navire ou un passager peut charger pour son compte, sans avoir de fret à payer. Le port permis est, pour le capitaine, d'un tonneau ou deux, et d'une fraction de tonneau pour chaque officier, LEGOARANT. || 3° Le prix payé pour le transport des effets que voiturent les rouliers et les messagers, et pour celui des lettres qu'on reçoit par la voie de la poste. Ma[illegible] tu n'y perdras rien, et voici pour le port, CORN. *Me[illegible]* IV, 6. Ils m'ont ruinée en ports de lettres, SÉV. 24[illegible] || Port payé, se dit d'un paquet, d'un colis, d'une lettre dont celui qui l'envoie a payé le port. Le c[illegible] est arrivé port payé. || Avoir ses ports francs, expédier et recevoir ses lettres franches de port. Un [illegible] crétaire de l'Académie devrait bien avoir ses ports francs, VOLT. *Lett. d'Alembert*, 8 févr. 1775. || 4° [illegible] d'armes, l'attitude du soldat qui porte les armes. Se mettre au port d'armes. || Port d'armes, [illegible] de porter sur soi des armes. Cette république [illegible] lie [Venise] où le port des armes à feu est [illegible] comme un crime capital, et où il n'est pas [illegible] fatal d'en faire un mauvais usage que de les [illegible]ter, MONTESQ. *Esp.* XXVI, 24. || Permis [illegible] tient, moyennant le payement d'un droit, de [illegible]ter des armes de chasse et de chasser. || 5° Terme de jeu. Les cartes que l'on réserve, après en avoir écarté quelques-unes, pour les joindre à celles qui doivent rentrer. Mon port est de carreau. [illegible] Tiens, c'est ici mon port, comme je te l'ai [illegible] MOL. *Fâch.* II, 2. || 6° La manière dont une personne se tient, marche et se présente. [illegible] port de l'une et la taille de l'autre, [illegible] *Sat.* VII. Le port majestueux et la démarche [illegible] CORN. *Œdipe*, IV, 4. La grâce est dans son [illegible] pleine de majesté, MOL. *Mis.* II, 5. Je vous [illegible] et le port et le geste, RAC. *Ath.* V, 6. A[illegible] sergent le port et le visage? ID. *Plaid.* [illegible] le port d'une reine, un port de reine, se dit d'une femme qui a la taille belle et l'air noble. [illegible] personne a un beau port de tête, sa tête est [illegible] placée, elle la porte bien. || Port de bras, manière de tenir les bras. Plus de cadence dès les premiers pas; il [le fils de Montbrun] crut la [illegible] et couvrir son défaut par des airs penchés [illegible] haut port de bras, ST-SIM. I, 68. || 7° Terme de manège. Position que le cheval donne à sa [illegible]

8° Terme de botanique. Aspect d'une plante, manière d'être, ensemble des caractères apparents. Cette plante a le port de la ciguë. Le pin a quelque chose de monumental; ses branches ont le port de la pyramide, CHATEAUBR. *Mont-Blanc*. || 9° [illegible] sique. port de voix, l'articulation de deux sons [illegible] se font en unissant le premier au second par [illegible] liaison du gosier, FÉTIS, *la Musique*, III, [illegible]

|| 10° Dans le centre des Pyrénées, passage entre ... eux montagnes, ainsi dit parce que c'est par là que se portent les marchandises. Le port de Venasque.

— HIST. XI° s. Sel puis [si je le peux] trover à port ne à passage, *Ch. de Rol.* XLIII. || XII° s. En ...ncevals, par som [par le sommet] les porz passant, *Ronc.* p. 181. || XIV° s. Leur bon port, leur ... estat et bon gouvernement, *Ordonn. des rois de France*, t. V, p. 662. Soubz umbre du grant port, que le dit Pierre frere Jehan avoit en justice, par le moyen de sa science et de sa praticque, DU CANGE, *portus*. || XV° s. Tant cuidoit-il bien avoir de grace et de port [autorité] en la ville, FROISS. II, ..., 34. Si regarderent que.... ils ne pouvoient trouver meilleur capitaine que Soustrée; car il auroit de mal faire plus grand loisir et plus de port [inclination] que nul des autres, ID. II, II, 142. Lesquels, ...yans le port [support] du pape et du roy Ferdinand, cuyderent faire tuer Laurens de Medicis, COMM. VI, 6. || XVI° s. Et quant au port [action de porter] du drap plus noir que meure, Hypocrisie ... a taillé l'habit, MAROT, III, 287. Chacun prioit ... du premier port [de la barque], Et d'une ardeur ... attendre à l'autre bord Tendoit les mains, DU BELL. ..., 63, *verso*. Et les louanges sont comme lettres ... change, Dont le change et le port, Ronsard, ne ... ste rien, ID. VI, 40, *recto*. Il n'avoit rien de pe... ...esque que le port de sa robbe, MONT. I, 147. ...ame [philosophe] doibt former à son moule le ... exterieur, ID. I, 176. Il y a aussi de la noblesse, ..., pour des querelles qu'elle prend sans propos, ... pour croquer la despouille d'un gras benefice, ... des ports [prises] d'armes, LANOUE, 106. Et ... Sa Majesté laissé son accoustrement violet, qui ... le port ordinaire du dueil de nos roys, CARL. II, ... L'abondance du bled sortant de cet artifice ex...de de beaucoup le precedent port du terroir, O. DE ...RES, 97. Sur tout se faut resoudre à cela, que ... ne les emploier [les juments] qu'à manger durant ... premier mois de la conception, ne les six der...res sepmaines de leur ventrée, pour crainte de ...tourner leur port, ID. 304.

— ÉTYM. Voy. PORTER; prov. esp. et port. *porte*; ... *porto*.

PORTABLE (por-ta-bl'), *adj.* || 1° Qu'on peut por..., transporter. Je me croirais plus heureux, si ...ais le quart de ce bien-là en argent et en effets ...tables partout, MONTESQ. *Lett. pers.* 132. || En ...isprudence, rente ou redevance portable, celle ... doit être portée au créancier dans un lieu dé...né, sans qu'il la demande, par opposition à ... ou redevance requérable, celle que le créan... doit aller chercher lui-même. || 2° Qu'on peut ...ter, mettre sur soi. Mon habit que j'avais ap...té de Genève était bon et portable encore, ... ROUSS. *Confess.* II.

— HIST. XVI° s. Le cens n'est requerable, ains ren...ie et portable, LOYSEL, 631. Le travail des grans ...nees d'Espagne m'estoit plus portable [suppor...] que le repous de France, où la fantaisie me ...mente plus que la peine, MARG. *Lett.* 36.

— ÉTYM. Lat. *portabilis*, de *portare*, porter.

PORTAGE (por-ta-j'), *s. m.* || 1° Action de porter, ... transporter. Faire le portage du charbon, *Or...n. de la ville de Paris*, ch. 23, dans RICHELET. ... suppose que la vente du sel aux étrangers payera ...ement la façon du sel et le charriage ou por... qu'il en faudra faire dans les greniers et ma...s, VAUB. *Dîme*, p. 108. || 2° Masse de marchan...es qui sont transportées d'un bâtiment à terre, ... d'un magasin à bord. || 3° Droit de portage, droit ... les officiers de marine et les matelots d'em...er tant pesant d'effets ou de marchandises ...ssion maintenant peu usitée). || 4° Action de ...er par terre le canot et tout ce qui est dedans, ... la navigation d'un fleuve est interrompue ... quelque obstacle. Faire portage. On ne voyageait ... qu'en canot; et, lorsque la navigation est in...mpue, ce qui arrive souvent, par un saut ou ...se...., on portait ses canots sur l'épaule, ainsi ... dit Champlain dans la phrase que nous citons ... donne si naïvement l'étymologie du mot por... : « Il nous fallut porter nos canots, hardes, vi... et armes sur nos épaules, qui n'est pas petite ...e à ceux qui n'y sont pas accoutumés. » L. DUS..., *Le Canada sous la domination française*, ... || Partie où, certains fleuves d'Amérique ces... d'être navigables, on est obligé d'interrompre ...vigation et de faire portage. Depuis Québec ...'à Montréal, il y a tant de portages. || 5° Terme ... marine. Point où une vergue porte sur les hau... || Endroit où un objet quelconque est touché ... un autre.

— HIST. XIII° s. Notenier qui ne randeront rien de portage, *Liv. de just.* 133. || XIV° s. Qu'il vous plaise ottroyer audit commun de Genes le treffe et le portaige par mer des marchandises que l'en porte de vostre royaume oultre mer, DU CANGE, *portagium*. || XV° s. Le fardeau très pesant s'estoit venu plongier sur mes espaulles jusques à durement ressonguier [craindre] comment je me chevirois du portage là où je ploioie dessoubs, CHASTEL. *Exp. s. vérité*.

— ÉTYM. *Porter*.

PORTAIL (por-tail, *ll* mouillées), *s. m.* Façade d'une église où est la porte principale. Le portail de Saint-Gervais, chef-d'œuvre d'architecture.... et qui devrait immortaliser le nom de Desbrosses, encore plus que le palais du Luxembourg, qu'il a aussi bâti, VOLT. *Temple du goût.* || *Au plur.* Des portails.

— REM. 1. On a dit portal encore au XVII° siècle : Ces froides horreurs de l'enfer, Cette nuit, ces vieux lits de fer, Où se vont coucher les Furies, Ce gros chien qui jappe au portal, THÉOPHILE, *Œuv.* 1re part. p. 27. || 2. Au XVII° siècle, on disait au pluriel indifféremment *portails* et *portaux*. Par ce point-là je n'entends, quant à moi, Tours ni portaux.... LA FONT. *Rém.*

— HIST. XIII° s. ....si a quatre portaus, Dont li mur sunt espès et haus, *la Rose*, 3833. Dacions lor avoit pels [pieux] de caisnes [chêne] donés, À ceus ont le portal par devant deterré, *Ch. d'Ant.* VI, 764. Quant l'aube est aparue et li jors ajornés, De la maistriere porte fu li flaiaus coupés, Et li portaus ouvers et arieres boutés, *ib.* VI, 864. || XV° s. Luy vinrent nouvelles que monseigneur d'Alençon et Jean de la Roche estoient entrés par trahison dedans S. Maixant, mais qu'un portail de la ville tenoit encore pour le roy, *Hist. d'Artus III, connest. de France*, p. 776, dans LACURNE. || XVI° s. Le paysage est bordé bien à propos de force chasteaux et belles maisons, sur les portaux desquelles il y avoit une frontispice de belles pierres.... D'AUB. *Fæn.* IV, 19. Il fut pendu au portal de l'evesque de Wincestre, ID. *Hist.* I, 73.

— ÉTYM. Berry, *portal*, *portau*; wallon, *poirtâ*, *poirtau*; bas-lat. *portale*; du lat. *porta*, porte.

1. **PORTANT, ANTE** (por-tan, tan-t'), *adj.* || 1° Qui porte, qui soutient. Au lieu d'emprunter, comme dans le système actuellement pratiqué, l'adhérence nécessaire pour entraîner le convoi, au frottement des roues portantes, et qu'on appelle en raison de cela roues motrices, COMBES, *Acad. des sc. comptes rendus*, t. LVIII, p. 261. Il faudra toujours des vides et des pleins, des parties portantes et des parties portées; supprimez une de ces données, et l'architecture n'existe plus, CH. GARNIER, *Moniteur universel*, 3 juin 1867, p. 670, 6° col. || 2° Bien portant, mal portant, en bonne, en mauvaise santé. Elle est toujours mal portante.

† 2. **PORTANT** (por-tan), *s. m.* || 1° Fer courbé et attaché aux deux côtés des chaises à porteur, dans lequel on passe les bâtons pour porter. || 2° Fer en forme d'anse attaché aux côtés des coffres, des malles et des cassettes, pour les soulever et les porter. || 3° Partie du baudrier et du ceinturon qui tombe depuis la fin d'un des côtés de la bande jusqu'aux pendants, et qui sert à allonger ou à raccourcir, soit le baudrier, soit le ceinturon. || 4° Nom de deux pièces de bois qui font partie de la presse de l'imprimeur en taille-douce, et sur lesquelles roule la table. || 5° Terme de marine. Longueur de l'espace sur lequel une pièce de bois porte ou s'appuie sur le terrain. || 6° Terme de physique. Morceau de fer que l'on met sous l'armure d'un aimant et auquel on suspend le poids que l'aimant doit soulever. Il se rencontre des aimants qui exigent un portant deux fois aussi haut que celui qu'exigent d'autres aimants, sans qu'on en puisse découvrir la raison, BRISSON, *Traité de physique*, t. III, p. 218. || 7° Dans les décors de théâtre, nom donné aux montants en bois à poste fixe qui soutiennent les coulisses.

— ÉTYM. *Porter*.

PORTATIF, IVE (por-ta-tif, ti-v'), *adj.* || 1° Aisé à porter. Livre portatif. Cette lunette n'est pas portative. M. Oronte : Voulez-vous prendre pour cette somme ma maison du faubourg Saint-Germain. — Crispin : J'aimerais mieux de l'argent comptant. — Labranche : L'argent, comme vous savez, est plus portatif, LESAGE, *Crispin rival*, sc. 16. || Fig. Cette doctrine chrétienne étroite, selon saint Paul, est très-portative, expéditive, SAINTE-BEUVE, *Port-Royal*, t. I, p. 296, 3° éd. || Portatif s'ajoute au titre de quelques livres, pour exprimer qu'ils sont d'un petit volume et faciles à porter. Dictionnaire portatif de géographie. || Armes portatives, armes à feu dans lesquelles le recul produit par le tir est supporté, en tout ou en partie, par un homme. || Somme portative, somme d'argent qu'on porte sur soi, ou du moins qu'on a sous la main. Si j'avais encore, comme j'ai eu, quelque somme portative qui dépendît de moi, elle serait bientôt à vous, SÉV. 22 janv. 1690. || Substantivement. Ce qui se transporte facilement. Le cardinal de Bouillon ne garda que le nécessaire, le portatif et les pierreries, ST-SIM. 279, 19. || 2° Qui va facilement d'un lieu à un autre, en parlant des personnes. Il faut que vous conveniez qu'on n'est point portatif, quand on est attaché inséparablement à deux ou trois personnes, SÉV. à *Duplessis*, 15 sept. 1691. Oh, répliqua la marquise, le soleil et les astres sont tout de feu, le mouvement ne leur coûte rien; mais la terre ne paraît guère portative, FONTEN. *Mondes*, 1er *soir*. || 3° Évêque portatif, prêtre qui portait le titre d'évêque ou d'abbé, tandis qu'un autre touchait les revenus de l'évêché ou de l'abbaye. || Se disait aussi d'un évêque in partibus. || 4° *S. m.* Un portatif, registre que les employés de diverses administrations portent dans leurs visites chez les redevables, pour y faire leurs inscriptions.

— HIST. XIV° s. On puet faire une loge portative de branches de fau [hêtre], *Modus*, f. CXXXII, *verso*. Orgues seans et portatives, *Hist. litt. de la France*, t. XXIV, p. 752. Pour unes granz bouges de cuir, neufves, à porter argent sur un sommier, et pour unes autres petites bouges portatives, DE LABORDE, *Émaux*, p. 170. || XV° s. Un petit coutel portatif appelé baudelaire, DU CANGE, *badelare*. Adonc vinrent arbalestriers et gens de pied avant, et si en y avoit aucuns qui jetoient de bombardes portatives et qui traioient grands quarriaux empennés de fer, FROISS. II, II, 181. || XVI° s. Les grands [chez les Romains].... avoient des cuisines portatives, dans lesquelles tout leur service se traisnoit aprez eulx, MONT. I, 372.

— ÉTYM. Lat. *portatum*, supin de *portare*, porter.

1. **PORTE** (por-t'), *s. f.* || 1° Ouverture pratiquée dans les murs d'une ville, pour y entrer et en sortir (ce qui est le sens propre du latin *porta*). Thèbes le pouvait disputer aux plus belles villes de l'univers; ses cent portes chantées par Homère sont connues de tout le monde, BOSS. *Hist.* III, 3. Il ne faut qu'ouvrir l'Écriture, pour trouver partout que la puissance publique paraissait aux portes des villes, où se tenaient les conseils et se prononçaient les jugements, ID. 2° *instr. sur les prom. de l'Église*, 40. Dès que Darius se vit en possession de Babylone, il fit enlever les cent portes et abattre les murailles de cette superbe ville, pour la mettre hors d'état de se révolter dans la suite, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. III, p. 73, dans POUGENS. Un étranger né à Mynde voulut savoir comment il [Diogène] avait trouvé cette ville : j'ai conseillé aux habitants, répondit-il, d'en fermer les portes, de peur qu'elle ne s'enfuie. C'est qu'en effet cette ville, qui est très-petite, a de très-grandes portes, BARTHÉL. *Anach.* ch. 28. || Ouvrir ses portes, capituler. Alexandrie lui ouvre ses portes, BOSS. *Hist.* I, 9. || Dans le sens contraire. Fermer ses portes, se décider à soutenir une attaque, un siége. || Fermer les portes d'une ville, empêcher d'y entrer. Déclarons-nous, madame, et rompons le silence; Fermons-lui dès ce jour les portes de Byzance, RAC. *Baj.* I, 2. || L'ennemi est aux portes, l'ennemi est tout près de la ville. On s'occupait toujours de controverse, et les Turcs étaient aux portes, VOLT. *Mœurs*, 91. || Fig. Tes plus grands ennemis, Rome, sont à tes portes, RAC. *Mithrid.* III, 1. || Porte de secours, porte d'une citadelle donnant sur la campagne et par laquelle on peut introduire du secours. || 2° Ouverture faite pour entrer dans un lieu fermé et pour en sortir. La baie, le seuil d'une porte. Percer une porte dans un mur. Entrez dans cette porte et laissez-vous conduire, MOL. *École des femmes*, V, 3. L'un est un bon marchand à grand'porte cochère, Où l'étoffe par aune est d'un écu plus chère, BOURSAULT, *Mots à la mode*, sc. 6. Qui pourrait le croire? les architectes ont été souvent obligés de hausser, de baisser et d'élargir leurs portes, selon que les parures des femmes exigeaient d'eux ce changement, MONTESQ. *Lett. pers.* 99. || Mettre quelqu'un à la porte, le chasser de chez soi. On me mit à la porte avec un peu plus de vingt francs en petite monnaie qu'avait produits ma quête, J. J. ROUSS. *Confess.* II. || Mettre un domestique à la porte, le congédier avec mécontentement. || Familièrement. Prendre, gagner la porte, se retirer, s'échapper. J'ai gagné doucement la porte sans rien dire, BOIL. *Sat.* III. || Prenez-moi la porte, et bien vite, sortez d'ici au plus tôt. || On dit dans le même sens : ...assez la porte, passez-moi la porte, enfilez-moi la

porte bien vite. || Être à la porte, être mis dehors. Si j'épouse une fois monsieur, me voilà forte; Une heure après l'hymen, ils sont tous à la porte, COLLIN D'HARL. *Vieux célib.* III, 10. || À la porte, en entrant. Pourquoi veux-tu, cruel, agir d'une autre sorte? Laisse, en entrant ici, tes lauriers à la porte, CORN. *Hor.* IV, 7. Il avait accoutumé de dire qu'un novice, entrant dans le monastère, devait laisser son corps à la porte, BOSS. *Panég. St Bernard*, 1. Chacun peut le traiter [un auteur dramatique] de fat et d'ignorant, C'est un droit qu'à la porte on achète en entrant, BOIL. *Art p.* ch. III. Il [Corneille] laissait, pour me servir de ses propres termes, ses lauriers à la porte de l'Académie, RAC. *Rép. au disc. de Th. Corneille.* || Familièrement. Être logé à la porte de quelqu'un, avoir une habitation voisine de la sienne. || Fig. Cette mort qui est peut-être à la porte, MASS. *Carême, Mort.* Serez-vous toujours, Seigneur, à la porte de mon cœur pour en solliciter l'entrée? ID. *Myst. Visit.* || On dit dans un sens analogue : il a une maison à la porte, aux portes de la ville, il a une maison qui est fort près de la ville. || Être à la porte, attendre la sortie de quelqu'un. Les chiens à qui son bras a livré Jézabel, Attendant que sur toi sa fureur se déploie, Déjà sont à ta porte, et demandent leur proie, RAC. *Athal.* III, 6. || Être porte à porte, se dit de personnes qui logent dans des maisons contiguës. || Dans le langage familier, être porte à porte de quelqu'un. La maréchale de Villars, qui logeait porte à porte de nous, entre chez Mme de Saint-Simon, ST-SIM. 235, 130. Heureusement la servante d'un vieux bon homme qui logeait au-dessous de moi se leva au bruit, courut appeler M. le châtelain, dont nous étions porte à porte, J. J. ROUSS. *Conf.* XII. || Dans les couvents, faire la porte, remplir les fonctions de portier. || Donner la porte à quelqu'un, le faire passer devant soi par honneur. Ils passent devant les uns dans leur propre maison, ils chicanent avec les autres pour éviter de leur offrir la porte, CAILLIÈRES, *Mots à la mode*, II. || Fig. Rentrer par une autre porte, avoir recours à un autre moyen. Varangeville rentra par une autre porte et dit à Monsieur.... SEV. 28 août 1675. || Fig. Par la porte et par les fenêtres, de toutes parts. La fortune entre dans cette maison de Fouquet par la porte et les fenêtres, GUI PATIN, *Lettr.* t. II, p. 428. || Fig. Si on le chasse par la porte, il rentre par la fenêtre, se dit d'un importun dont on ne peut se défaire. || 3° Il se dit, par extension, des endroits de Paris où étaient anciennement les portes de l'enceinte. Du faubourg Saint-Jacques à la porte de Richelieu, de la porte de Richelieu ici, d'où je dois aller encore à la Place-Royale, MOL. *l'Amour méd.* II, 3. || Porte se dit, à Paris, de quelques monuments en forme d'arcs de triomphe. La porte Saint-Martin. Là est le dessin de la porte Saint-Denis, dont la plupart des Parisiens ne connaissent pas plus les beautés, que le nom de François [illegible], qui acheva ce monument, VOLT. *Temple du Goût.* || 4° Assemblage de bois et quelquefois de métal qui sert à fermer l'entrée d'une maison, d'une ville, d'une chambre, etc. Les vantaux, les battants d'une porte. T'attendre aux yeux d'autrui, quand tu dors, c'est erreur : Couche-toi le dernier, et vois fermer la porte, LA FONT. *Fabl.* XI, 3. Songez-vous que je tiens les portes du palais; Que je puis vous l'ouvrir ou fermer pour jamais? RAC. *Bajaz.* II, 1. Vous savez.... Que ces portes, seigneur, n'obéissent qu'à moi, ID. *Esth.* II, 1. On accourut, on enfonça la porte, FÉN. *Tél.* XIII. || Frapper à la porte, y donner des coups avec le marteau pour se la faire ouvrir. Déjà, plein du beau feu qui pour vous [mes vers] le transporte, Barbin [un libraire] impatient chez moi frappe à la porte, BOIL. *Épître* X. || Fig. Quand ce divin Esprit frappe à la porte du cœur, pour s'y faire entendre en qualité de docteur et de [illegible], MASS. *Sermons*, 2° *exhort. pour une visite.* || Fig. Heurter, frapper à toutes les portes, s'adresser à toutes sortes de personnes, chercher toutes sortes de moyens pour réussir. Fénelon avait frappé longtemps à toutes ces portes sans se les pouvoir faire ouvrir, ST-SIM. 21, 108. || Dans un sens analogue : il a heurté à la bonne porte, il s'est adressé à qui il fallait. || Fig. Heurter à la porte, faire quelque demande. Vous me faites rire, quand vous dites que vous n'avez plus d'esprit; mais, si vous heurtiez tant soit peu à cette porte, vous trouveriez bientôt qui vous répondrait, SEV. 3 mars 1689. Quand une [illegible] la raison, soutenue de la vérité, heurtera à la porte, et elle en sera chassée.... et on ne voudra pas seulement l'entendre, ID. 25 sept. 1689. || Fig. Mettre la clef sous la porte, quitter furtivement sa maison. || Fermer à quelqu'un sa porte au nez, sur le nez, fermer une porte avec vivacité pour empêcher quelqu'un d'entrer. Qu'on lui [au naturel] ferme la porte au nez, Il reviendra par la fenêtre, LA FONTAINE, *Fabl.* III, 18. Et que, si, aujourd'hui pour demain, je vous avais tout donné, vous me feriez fermer votre porte au nez, LESAGE, *Turcaret*, II, 3. || Pousser la porte au nez de quelqu'un, même sens. || On dit dans le même sens : faire de la porte un masque sur le nez. ....Si jamais chez nous vous revenez, Je vous fais de la porte un masque sur le nez, REGNARD, *Ménechmes*, II, 5. || Écouter aux portes, être aux aguets pour surprendre les secrets de quelqu'un. || On dit de même : c'est un écouteur aux portes. || Cela vous apprendra à écouter aux portes, se dit à quelqu'un dont l'indiscrète curiosité a été punie. || Il a écouté aux portes, se dit de quelqu'un qui paraît avoir deviné un secret; ou, dans un sens ironique, de celui qui répète mal quelque chose entendu ou compris à moitié. || Fig. Enfoncer une porte ouverte, faire un effort pour surmonter un obstacle qui n'existe pas. || On dit de même : c'est un enfonceur de portes ouvertes. || Il est entré, il est sorti par la belle porte, par une bonne porte, par une mauvaise porte, il a obtenu, il a quitté son emploi honorablement ou d'une manière peu honorable. Dites-leur, reprit-il, que, si jamais j'entre à l'Académie, ce sera par la belle porte, MARMONTEL, *Mém.* VII. || Fig. et en un sens analogue, porte se dit des différentes issues, des différents partis que l'on prend. C'est la vraie porte pour en sortir honnêtement, SEV. 126. Il [Brancas] est à l'armée, volontaire, désespéré de mille choses, qui n'évitera pas trop de rêver ou de s'endormir vis-à-vis d'un canon; il ne voit guère d'autre porte pour sortir de tous ses embarras, ID. 2 juin 1672. Vous voyez un jeune homme tout frais sorti de l'académie, qui cherche à entrer dans le monde, mais qui aimerait mieux n'y mettre jamais le pied, que de n'y pas entrer par une belle porte, DANCOURT, *la Femme d'intr.* II, 6. Il vaut mieux, puisque je veux sortir par là (et c'est la bonne porte), leur dire ce qu'ils veulent, MIRABEAU, *Lett. origin.* t. III, p. 272. || Porte vitrée, porte partagée par des croisillons de petit bois, dont les vides sont remplis par des carreaux de verre. || Porte de glace, porte vitrée avec des morceaux à glace étamée, au lieu de verre transparent. || Porte coupée, porte à deux ou à quatre vantaux coupés à hauteur d'appui. || Porte brisée, porte dont une moitié se brise et se replie sur l'autre, dans le sens de la hauteur. || Porte-croisée, fenêtre sans appui qui ouvre sur un balcon, sur une terrasse. || Porte battante, châssis ordinairement couvert d'étoffe, qu'on met devant les portes des chambres, et qui retombe et se ferme de lui-même. || Porte perdue, porte à laquelle on a donné le même arasement et la même décoration qu'au lambris où elle est pratiquée. || Porte feinte, imitation de porte qui sert à faire symétrie avec une ou plusieurs portes véritables. || Fausse porte, synonyme de porte feinte. || Fausse porte, se dit aussi d'une porte dissimulée par laquelle on peut se dérober. Rien ne tourne, et les ais sont joints de telle sorte Qu'on ne s'aperçoit point de cette fausse porte, HAUTEROCHE, *Esp. foll.* II, 7. Le cardinal [de Richelieu] entra par une fausse porte dans la chambre où l'on concluait sa ruine; le roi sort sans lui parler, VOLT. *Mœurs*, 176. || Fausse porte, se dit encore, dans une maison, d'une petite porte par laquelle on ne passe pas ordinairement. || Fausse porte, dans une place de guerre, porte destinée pour faire des sorties, ou pour recevoir du secours en cas de siége. || Porte flamande, porte composée de deux jambages avec un couronnement et une fermeture de grilles de fer. || Porte de derrière, porte ouverte sur les derrières d'un bâtiment. Quand le roi [Jacques II] fut à Rochester, on le garda moins ; il y avait des portes de derrière à son palais; un domestique qui était au roi lui fit trouver des chevaux, dont il se servit, LAFAYETTE, *Mém. cour de France*, *Œuvr.* t. II, p. [illegible], dans POUGENS. || Fig. Porte de derrière, faux-fuyant, défaite, échappatoire. || Il a toujours quelque porte de derrière, se dit d'un homme peu loyal qui trouve moyen d'échapper à ses engagements, à ses promesses. || 5° Dans l'ancienne cour, gardes de la porte, gardes qui veillaient dans l'intérieur du palais. || Capitaine de la porte, capitaine de ces gardes. Les solitaires de Martaigne ne logèrent que le père de la Chaise, confesseur du roi, et son frère capitaine de la porte, ST-SIM. I, 31. || 6° Fig. Il se prend au sens de demeure, logis. Jamais homme de sa profession [d'Ormesson, dans l'affaire Fouquet] n'a eu une plus belle occasion de se faire paraître, et ne s'en est mieux servi; s'il avait voulu ouvrir sa porte aux louanges, sa maison n'aurait pas [illegible] sempli, SEV. à *Pompone*, 17 déc. 1664. Vous voir tous les grands à ta porte courir.... BOIL. [illegible] || Se présenter à la porte de quelqu'un, se présenter à sa demeure pour lui rendre visite. || On dit de même : être à la porte de quelqu'un. Il était tous les jours à sa porte, HAMILT. *Gramm.* 4. || Passer à la porte de quelqu'un, même sens. On ne m'a [illegible] dit que M. l'archevêque de Sens soit venu à ma porte ; et je n'en ai point été surprise, parce qu'il m'a toujours paru que, par une discrétion [illegible] dans un évêque, il ne me voulait voir que pour affaires, MAINTENON, *Lett. à Mme de Villette*, [illegible] 1708. || Se faire écrire à la porte de quelqu'un, se faire écrire sur la liste du portier, afin que la personne qu'on va voir sache qu'on est venu. || Trouver porte close, ne trouver personne, ou n'être pas reçu dans la maison où l'on va. || La porte de cette maison est ouverte à tous les honnêtes gens, c'est-à-dire les honnêtes gens sont bien reçus dans cette maison. || Refuser la porte à quelqu'un, ne pas le laisser entrer en quelque endroit. || Faire refuser la porte à quelqu'un, ne pas vouloir recevoir sa visite. [illegible] refuser votre porte, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 1. || Fermer sa porte à quelqu'un, ne plus le recevoir. Je ne [illegible] vous souffrir vivre de cette sorte : Vous m'avez [illegible] de vous fermer ma porte, REGNARD, *le Joueur*, [illegible] || Absolument. Fermer sa porte, ne plus recevoir de visites. À dix heures elle s'habilla, fit fermer sa porte, et ne vit que le roi, avec qui elle passa [illegible] le reste de la matinée, GENLIS, *Mme de Mainten.* t. I, p. 225, dans POUGENS. || Ouvrir, rouvrir sa porte, commencer, recommencer à recevoir. || Faire défendre sa porte, défendre de laisser entrer personne chez soi. || On dit dans le même sens : sa porte est défendue. Que, de ce jour, pour lui ma porte soit défendue, DESMAHIS, *l'Impatient*, sc. 15. || Forcer la porte de quelqu'un, entrer chez lui bien que sa porte soit défendue. || Toutes les portes lui sont ouvertes, toutes les portes tombent devant lui, se dit d'un homme à qui ses places, son crédit, sa considération rendent toutes les entrées faciles. Le roi [illegible] fort bien à M. de Pompone, et lui parla comme à l'ordinaire ; mais d'être dans la foule, après avoir vu tomber les portes devant lui, c'est une chose qui le pénètre toujours, SEV. 28 févr. 1680. || Se morfondre à la porte de quelqu'un, essayer de pénétrer chez lui sans pouvoir y réussir. [Il] Laissa le créancier se morfondre à sa porte, BOIL. *Sat.* V. || 7° [illegible] portes du temple de Janus, à Rome, que l'on ouvrait quand on déclarait la guerre, et qu'on fermait quand on faisait la paix. Deux portes qu'on nomme les portes de la guerre, Se rouvrant, se fermant, font le sort de la terre; Janus en est le garde, Mars le souverain, DELILLE, *Én.* VII. || Poét. [illegible] Fermer les portes du temple de Janus, fermer les portes de la guerre, faire la paix. Les portes de Janus par vos mains sont fermées, CORN. *Cinna* [illegible] || 8° Chez les anciens monarques de l'Asie, la porte du roi, le palais du roi. Les jeunes seigneurs [chez les anciens Perses] étaient élevés à la porte du roi avec ses enfants, BOSS. *Hist.* III, 5. Une légère attention de la part d'une femme qui envoyait [illegible] pelisses et quelques bagues, comme il est d'usage dans toutes les cours ou plutôt dans toutes les portes orientales, VOLT. *Russie*, II, 4. || Aujourd'hui la Porte, la Porte ottomane, la Sublime Porte (avec une majuscule), la cour de l'empereur des Turcs. Partis de la vie pastorale, les Turcs ont fait de la tente immobilisée le symbole de l'empire. [illegible] tente.... a deux portes : la porte du gouvernement et la porte de la béatitude (le harem), [illegible] *Orig. du droit franç. Introd.* XXXVIII. || 9° [illegible] les portes de la mort, état où la vie est [illegible] d'abandonner un homme. Et pour le rappeler des portes du trépas, CORN. *Gal. du Pal.* III, [illegible] sœur avait touché aux portes de la mort, CHAT. *René.* || Être aux portes de la mort, être à l'extrémité. Il [Télémaque] périssait, tel qu'une fleur qui [illegible] ainsi le fils d'Ulysse était aux portes de la mort, FÉN. *Tél.* VII. Vous avez été jusqu'aux portes de la mort, MASS. *Carême*, *Impénit.* || On dit de même les portes du tombeau. [illegible] ne pouvait pas voir que lui-même serait aux portes du tombeau, VOLT. *Mœurs*, 111. || Les portes de l'éternité, la [illegible] Dès que la mort se fait voir de près, que les portes de l'éternité s'ouvrent à lui, MASS. *Avent.* [illegible] *péch.* Recevez mes tendres et derniers adieux [illegible] portes de l'éternité s'ouvrent pour moi, VOLT. [illegible] *crate*, III, 10. || Malherbe a dit aux portes de la [illegible] comme on dit aux portes de la mort, c'est-à-dire à l'approche d'une grande peur. [Pierre,] [illegible] fait couard, de fidèle fait traître. Aux portes [illegible]

peur abandonne son maître, Et jure impudemment qu'il ne le connaît pas, MALH. I, 4. || 10° Les portes de la Jérusalem céleste, les portes éternelles, la porte de la maison du Seigneur, l'entrée du paradis. Il [le Seigneur] vient enfin de vous ouvrir la voie des saints et les portes éternelles, MASS. Avent, Mort du péch. C'est un droit qui nous ouvre la porte de la maison du Seigneur, ID. Carême, Vocat. || La porte des cieux, même sens. Aveugles pour la terre, ils aspirent aux cieux, Et croyant ... la mort leur en ouvre la porte.... CORN. Poly. III, 9. || Par opposition. Les portes de l'enfer, les puissances de l'enfer. Les portes d'enfer signifient naturellement toute la puissance des démons, BOSS. 2° instr. sur les prom. de l'Église, 40. Tandis que l'Église de Jésus-Christ subsistera (or elle subsistera toujours, puisque les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle), BOURDAL. Sur la récomp. des saints, Avent, p. 38. || 11° Terme de mythologie. Porte de corne, celle par laquelle sortaient les songes véritables. Porte d'ivoire, celle par laquelle passaient les songes menteurs. || 12° Une ouverture quelconque. Et [dans un coucher de soleil] vers l'occident seul, une porte éclatante Laissait voir la lumière à flots d'or ondoyer, LAMART. Harm. II, 2. || 13° Ce qui permet d'entrer dans un pays. Cette place est la porte de tel pays. || Fermer la porte, les portes d'un pays à une nation, ne pas lui permettre d'y entrer. Les Japonais avaient fermé la porte de leur pays à tous les Européens, sauf les Hollandais. || 14° Fig. Ce qui sert de passage aux impressions intellectuelles ou morales. Que pour sortir du cœur elles [les vérités] trouvent de portes! CORN. Nicom. III, 8. Je ne parle que des vérités de notre portée; et c'est d'elles que je dis que l'esprit et le cœur sont comme les portes par où elles sont reçues dans l'âme, PASC. Géométr. II. Hélas! vous voyez qu'à ces derniers moments.... toutes les portes de mon entendement sont fermées, mes idées s'enfuient, ma pensée s'éteint, VOLT. Polit. et lég. Dial. entre un mourant et un homme qui se porte bien. Tout entre dans l'esprit par la porte des sens, DELILLE, Imaginat. I. || 15° Entrée, introduction. La géométrie est la porte des sciences mathématiques. || Accès, moyen d'arriver. La porte des honneurs, des grandeurs, des emplois. Placide : Mon rang [de gouverneur] en tous lieux je soutiendrai l'honneur. — Marcelle : Considérez donc sous quelle main vous y porte; L'hymen seul de Flavie en est pour vous la porte, CORN. Théod. I, 2. ... libre de lui ouvrir ou fermer à son gré la porte des grandes magistratures, J. J. ROUSS. Lett. à d'Ivernois, Corresp. t. VII, p. 41. || Les portes secrètes, moyens cachés de réussir. Vous me dites une belle parole, que les portes secrètes s'ouvriront et se fermeront, selon ce qui plaira à M. d'Argenson, MAINTENON, Lett. à Mme de Caylus, 16 févr. ... || Ouvrir la porte, donner accès. Le soin de la ... Aux fragiles pensers ayant ouvert la porte, ... I, 4. Il n'est ni train pompeux, ni superbes ... Qui n'ouvrent quelque porte à des maux infinis, MOL. Psyché, IV, 4. Il est nécessaire qu'il ait de l'inégalité parmi les hommes, cela est vrai; mais, cela étant accordé, voilà la porte ouverte non-seulement à la plus haute domination, mais à la plus haute tyrannie, PASC. Pens. VI, 4 bis, éd. HAVET. ... ouvrir une porte bien large à la calomnie, GRESSO. Esp. XII, 16. Mon premier vol ouvrit la porte à d'autres, J. J. ROUSS. Confess. I. || Fermer la porte à, exclure, refuser, couper court à. Il faut fermer la porte à leurs prétentions, CORN. D. Sanche, ... De l'humeur que je sais la chère Marinette, ... on ne ferme pas la porte à la fleurette, MOL. ... Dép. V, 9. De borner nos talents à des futilités, Et ... fermer la porte aux sublimes clartés, ID. Femmes ... III, 2. Peut-on, avec un si bon esprit, fermer ... et la porte à cette pauvre vérité? SÉV. 584. ... la Dauphine lui dit [à Mme de la Ferté] avec ... sérieux : Madame, je ne suis pas curieuse, ... ainsi la porte, c'est-à-dire la bouche aux ... et aux railleries, ID. 29 mars 1680. ... Une porte fermée, une incapacité à comprendre, à sentir. On ne fait point entrer certains esprits durs et farouches dans le charme ... la facilité des ballets de Benserade et des ... de la Fontaine; cette porte leur est fermée, ... à Bussy, 14 mai 1686. || Laisser une porte, ne ... empêcher complétement. Le moyen d'apaiser ... était de laisser une porte au repentir, et non ... les hommes dans le désespoir par un refus ... et irrévocable de pardon, ROLLIN, Hist. anc. ... t. III, p. 643, dans POUGENS. || 16° Ce qui ferme ... meubles, certaines constructions. Les portes d'une armoire. La porte d'un four. || Porte d'écluse, grande clôture de bois qui arrête l'eau dans les écluses. || Bateau-porte, bateau que l'on coule à fond à la porte d'un bassin pour le fermer. || Porte marinière, synonyme de passelis. Les portes marinières [sur la Sarthe], ménagées dans les massifs des barrages, n'offrent que 4m,50 à 5m,20 de passage, comme celles de la Mayenne, et, comme ces dernières, elles sont fermées au moyen d'aiguilles et de petites vannes ou appareils superposés, E. GRANGEZ, Voies navig. de France, p. 598. Ces portes, réservées dans les barrages, pour la descente ou la remonte des bateaux, se composaient, comme on le voit encore sur plusieurs points, et même, au rapport des voyageurs, sur les canaux de la Chine, d'une voie de 6 à 7 mètres de largeur, fermée par plusieurs poutrelles mobiles placées les unes au-dessus des autres, et suivie d'un plan plus ou moins incliné, bordé latéralement par des estacades en charpente, et servant à racheter la différence de niveau des deux biefs contigus, DUTENS, Hist. de la navig. intér. de la France, I, 80. || 17° Porte d'agrafe, petit fil de cuivre étamé, plié en forme de cercle d'un côté, les deux bouts formant deux petits cercles serrés l'un à côté de l'autre; le bout arrondi sert à retenir l'agrafe, et les deux petits cercles à fixer la porte sur l'étoffe. || 18° Au plur. Pas, gorge, défilé. Plusieurs de ces gorges [du Caucase], les seules sans doute qui fussent praticables, étaient fermées par des portes connues sous le nom de portes Caspiennes, de portes d'Albanie, et, en général, de portes du Caucase, BAILLY, Atlantide, p. 440. || 19° Terme d'anatomie. Portes du lait, nom donné aux ouvertures par lesquelles, chez la vache, les veines mammaires, s'étendant de la partie antérieure des mamelles jusqu'à la région antérieure et latérale du ventre, pénètrent dans les parois profondes et inférieures de la poitrine; elles sont faciles à explorer. || 20° Les portes du Sadder, les chapitres de ce livre. Le Sadder est divisé en cent articles, que les Orientaux appelaient portes ou puissances, VOLT. Mœurs, 5. || 21° De porte en porte, loc. adv. De maison en maison. J'aimerais mieux chercher mon pain de porte en porte, Que servir plus longtemps un maître de la sorte, REGNARD, Fol. amour. I, 4. Adieu le Marais, l'île Saint-Louis, maisons où l'on va de porte en porte s'ennuyer, ou faire un quadrille, D'ALAINVAL, École des bourgeois, II, 9. Vous ignorez peut-être qu'un polisson, nommé Clément, va de porte en porte, lisant une mauvaise satire contre vous, D'ALEMB. Lett. à Volt. 6 mars 1772. || Il va de porte en porte comme le pourceau de saint Antoine. || 22° De porte à porte, sans intermédiaire, en face. Jusque-là je suis assez glorieux pour vous dire de porte à porte que je ne vous crains ni ne vous aime, CORN. Lett. apolog. || 23° A porte close, loc. adv. En secret. || On dit dans le même sens : à porte fermée. J'aurais donné tout au monde pour le voir représenter [le Devin de village] à ma fantaisie, à portes fermées, comme on dit que Lulli fit une fois jouer Armide pour lui seul, J. J. ROUSS. Confess. VIII. || Par opposition. A portes ouvertes, publiquement. Apollon à portes ouvertes Laisse indifféremment cueillir Les belles feuilles toujours vertes Qui gardent les noms de vieillir, MALH. III, 2. Heureusement en Angleterre aucun procès n'est secret.... tous les interrogatoires se font à portes ouvertes, VOLT. Polit. et lég. Hist. d'Élis. Canning. || 24° A porte ouvrante, à portes ouvrantes, à porte fermante, à portes fermantes, à l'heure où, dans une place de guerre, les portes s'ouvrent ou se ferment. || Proverbe. Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée, il faut se décider d'une manière ou d'une autre.

— HIST. XIe s. De pareïs [paradis] li seit la porte uverte, Ch. de Rol. CLXIV. || XIIIe s. Li empereres Marchuflе.... vint à une porte que on apele porte oirée [dorée], VILLEH. CVI. Et il les assistrent [assiégèrent] à mout poi de gent devant deus portes, ID. CXLI. A celle journée que nous entrames en nos nez [navires], fist l'en [on] ouvrir la porte de la nef, JOINV. 210. Aumona au lit de la mort messires Gaucher li Granz dix livres chascun an à la porte [lieu dans les couvents où l'on faisait l'aumône] d'Igni, por doner cotes as mesiax [lépreux] de la terre, DU CANGE, porta. || XIVe s. Comme Guillaume de Breul, advocat en notre dit parlement, lequel est prisonnier à Paris dedens les portes [libre dans Paris, à la condition de n'en pas sortir], Bibl. des chartes, 5e série, t. IV, p. 136. Et quant je voy que pas n'en rient [les maris], Mais dient que, leurs femmes mortes, Ne passeront jamais telz portes [ne se remarieront pas], E. DESCH. Miroir de mariage, p. 13. Nous perdismes Julien Bourgneuf le capitaine de la porte du roy, COM. VIII, 5. || XVIe s. A porte ouvrant, D'AUB. Hist. II, 341. Deux chiaoux qui estoient venus de la porte du sultan, ID. ib. III, 419. Il a tellement esté pipé, qu'il a veu, devant que mourir, ses enfans aux portes [mendier], sa femme au bordel, et sa personne à l'hospital, ID. Conf. I, 10. Tous ces desguisements sont vaines mascarades Qui aux portes d'enfer presentent leurs aubades, ID. Tragiques, Princes. Tout cela est frapper à la porte d'un trespassé, COTGRAVE. Les derniers venus ferment les portes, ID.

— ÉTYM. Bourguig. pote; provenç. et ital. porta; espagn. puerta; du lat. porta, que les Latins, Tite Live entre autres, tirent de portare, parce que, en traçant l'enceinte des villes avec une charrue, on soulevait, portait la charrue à l'endroit où l'on voulait ménager des portes; mais portare eût donné portata, et non porta. Porta est bien un participe passif d'un verbe simple perdu, poro, pero, traverser (grec, πόρος, περάω; sanscrit, par, traverser).

2. PORTE (por-t'), *adj.* Terme d'anatomie. Éminences portes, nom de deux saillies de la face inférieure du foie qui bornent, l'une en devant, l'autre en arrière, le sillon transversal. || Veine porte, grosse veine qui reçoit le sang de l'estomac, de la rate, du pancréas et des intestins, et qui se distribue dans le foie. || Sillon de la veine porte, ou sillon transversal, sinuosité profonde qui loge le sinus de la veine porte. || Appareil porte, vaisseaux portes ou de petite circulation, nom donné à toutes les parties de l'appareil circulatoire dans lesquelles le sang marche des capillaires d'un organe vers les capillaires d'un autre organe. Il y en a un d'annexé à chacun des appareils de la vie de nutrition, et non pas seulement un pour l'appareil digestif.

— HIST. XVIe s. La veine porte est seule et unique, située à la partie cave du foye, duquel elle sort (ou plus tost de l'umbilicale), et au milieu de tous les intestins, PARÉ, I, 24.

— ÉTYM. Porte 1, à cause qu'on a comparé les deux éminences du foie à une porte.

PORTÉ, ÉE (por-té, tée), *part. passé* de porter. || 1° Soutenu comme un faix, une charge. Trois fois le jeune vainqueur s'efforça de rompre ces intrépides combattants [les Espagnols à Rocroy]; trois fois il fut repoussé par le valeureux comte de Fontaines qu'on voyait porté dans sa chaise.... BOSS. Louis de Bourbon. Elle a trouvé Pyrrhus porté par des soldats, Que son sang excitait à venger son trépas, RAC. Andr. V, 5. || 2° Transporté d'un lieu à un autre. Des tableaux portés dans un musée. || Fig. La guerre portée par Charles VIII et par Louis XII en Italie, VOLT. Mœurs, 74. || Tout porté, se dit de quelqu'un qui n'a pas à se déplacer pour faire quelque chose. Je vous conseille de demeurer à Paris jusqu'à ce que vous soyez las d'y être, puisque vous y êtes tout porté, MAINTENON, Lett. à d'Aubigné, 10 oct. 1685. Le roi nomma Villars son premier ambassadeur plénipotentiaire pour aller à Baden, le comte de Luc pour le second, qui se trouvait tout porté, étant ambassadeur en Suisse, ST-SIM. 363, 161. || Tout porté, se dit aussi des choses qui sont sous la main. J'eusse opiné à tâter du climat de Provence, cette année seulement, puisqu'il était tout porté, SÉV. 593. || 3° Porté à terre, jeté par terre, en parlant des personnes. || En vénerie, porté par terre, se dit d'un cerf que les chiens ont forcé et fait tomber. || Fig. Quand Périclès avait été porté par terre dans la lutte, il persuadait aux assistants qu'il n'était point tombé et les contraignait de croire moins à leurs yeux qu'à leurs oreilles, PELLISS. Fragm. sur les préf. p. 112. || 4° Terme de peinture. Ombre portée, ombre qu'un corps projette sur une surface. || 5° Excité, animé, poussé. Trois saints également jaloux de leur salut, Portés d'un même esprit, tendaient à même but, LA FONT. Fabl. XII, 27. Ce doucet est un chat Qui.... Contre toute ta parenté D'un mauvais vouloir est porté, ID. ib. VI, 5. Et je me sens par ma planète A la malice un peu porté, MOL. Amph. III, 2. || Être porté, avoir de l'inclination, de la disposition à. J'aime en vérité Pauline, je me sens portée pour elle, SÉV. 546. Toujours porté à faire le mal, BOSS. Hist. I, 11. Je ne suis pas fort portée, ma chère nièce, à demander des grâces, MAINTENON, Lett. à Mme de Caylus, 17 juill. 1701. Il n'est que fier et indépendant, plus porté d'ailleurs à s'apprécier au-dessus qu'au-dessous de ce qu'il vaut, D'ALEMB. Portr. de l'auteur. || Être plus porté pour une personne que pour une autre, avoir plus de disposition, plus de goût pour une personne que pour une autre. || 6° Déclaré, exprimé. Les parents qu'on avait ga-

gnés se plaignirent, qu'étant demeurée maîtresse de ses biens avant l'âge porté par les lois, elle [Olympias] les dissipait en présents et en aumônes indiscrètes, FLÉCH. *Hist. de Théod.* III, 87. Le jeune César acquitta, des deniers qui provinrent de ces ventes, une partie des legs portés par le testament, VERTOT, *Révol. rom.* XIV, 306. || 7° Rendu, promulgué, en parlant de loi, de décret. Les lois portées en 1680, 1718 et 1741 pour extirper ce reste de barbarie [l'esclavage des indigènes au Brésil], RAYNAL, *Hist. phil.* IX, 16. || 8° *S. m.* Effet que produit, dans la mise, dans le costume, tel ou tel objet de toilette. Écharpe d'un joli porté. || Proverbe. Autant vaut traîné que porté, se dit des choses désagréables entre lesquelles il n'y a pas à choisir.

† **PORTE-AFFICHE** (por-ta-fi-ch'), *s. m.* Grand cadre de bois dans lequel on met les affiches. || *Au plur.* Des porte-affiche ou affiches.

† **PORTE-AIGLE** (por-tè-gl'), *s. m.* Officier qui, dans les armées de l'empire français, porte l'aigle d'un régiment. || *Au plur.* Des porte-aigle ou aigles.

PORTE-AIGUILLE (por-tè-gui-ll'; *ui* prononcé comme dans huile), *s. m.* || 1° Espèce de petit portefeuille en cuir ou autre substance qui renferme de petites lanières de cuir pour passer des paquets d'aiguilles, et de l'étoffe de laine pour attacher des aiguilles. || 2° Instrument dont les chirurgiens se servent pour tenir les aiguilles plus solidement et leur donner plus de longueur. || 3° Chez les tabletiers-gainiers, sorte de pince de fer qui sert à saisir l'aiguille. || *Au plur.* Des porte-aiguille ou aiguilles.

† **PORTE-AIGUILLON** (por-tè-gui-lion, *ll* mouillées; *ui* prononcé comme dans huile), *s. m.* Famille d'insectes hyménoptères armés d'un aiguillon.

† **PORTE-ALLUME** (por-ta-lu-m'), *s. m.* Terme de boulangerie. Petit réchaud pour éclairer le four.

— ÉTYM. *Porter*, et *allumer*.

† **PORTE-ALLUMETTES** (por-ta-lu-mè-t'), *s. m.* Sorte de boîte où l'on met les allumettes. || *Au plur.* Des porte-allumettes.

† **PORTE-AMARRE** (por-ta-mâ-r'), *s. m.* Terme de marine. Cylindre en bois enveloppant un cordage roulé en bobine et qu'on lance à l'aide d'une bouche à feu, afin d'établir une communication de navire à navire ou de la terre à un navire. En moins de cinq minutes, le canon envoyait une flèche porte-amarre au cotre *l'Épreuve*, mouillé au milieu de la Seine ; le va-et-vient était établi avec sa haussière, et trois hommes étaient successivement amenés de bord à terre dans la bouée de sauvetage, *Monit. universel*, 16 juin 1867, p. 753, 5e col. Dix-huit postes de porte-amarres à grande portée fonctionnent dans la Manche, *ib.* 29. nov. 1868, p. 1521, 1re col. || *Au plur.* Des porte-amarre ou amarres.

PORTE-ARQUEBUSE (por-tar-ke-bu-z'), *s. m.* Officier qui portait le fusil du roi ou des princes de la famille royale, à la chasse. || *Au plur.* Des porte-arquebuse ou arquebuses.

† **PORTE-ASSIETTE** (por-ta-siè-t'), *s. m.* Cercle de métal, plateau de bois ou d'osier tressé qu'on met sous les plats. || *Au plur.* Des porte-assiette ou assiettes.

† **PORTE-AUNE** (por-tô-n'), *s. m.* Tringle de fer attachée au plafond, et à laquelle l'aune est suspendue, afin de pouvoir mesurer plus commodément les étoffes. || *Au plur.* Des porte-aune ou aunes.

PORTE-BAGUETTE (por-te-ba-ghè-t'), *s. m.* Rainure placée le long du fût d'une arme à feu, pour recevoir la baguette. || *Au plur.* Des porte-baguette ou baguettes.

† **PORTE-BAÏONNETTE** (por-te-ba-io-nè-t'), *s. m.* Partie d'une banderole de fusilier. || *Au plur.* Des porte-baïonnette ou baïonnettes.

† **PORTE-BALANCE** (por-te-ba-lan-s'), *s. m.* Morceau de fer monté sur un pied, terminé par un crochet, qui sert à suspendre le trébuchet ou la balance. || *Au plur.* Des porte-balance ou balances.

PORTE-BALLE (por-te-ba-l'), *s. m.* Petit mercier qui court le pays, portant ses marchandises dans une balle sur son dos. Leurs pères [de nos pères] de qui venaient-ils? le vôtre, d'un vendeur de marée aux halles, et le mien d'un porte-balle [paroles du duc de Gesvres au duc de Villeroi], ST-SIM. 73, 167. || *Au plur.* Des porte-balle ou balles.

— ÉTYM. *Porter*, *balle*.

† **PORTE-BANDEAU** (por-te-ban-dô), *adj.* Qui porte un bandeau. Chypre, ton vin, qui rajeunit ma verve, Me fait revoir l'enfant porte-bandeau, BÉRANGER, *Vin de Chypre*.

PORTE-BARRES (por-te-bâ-r') *s. m. pl.* Anneaux de cordes passées dans l'anneau du licou, et qui supportent les barres des chevaux qu'on met en écurie. || *Au plur.* Des porte-barres.

† **PORTE-BATTANT** (por-te-ba-tan), *s. m.* Barre de suspension du battant d'un métier à étoffe.

† **PORTE-BEC** (por-te-bèk), *s. m.* Famille d'insectes coléoptères (les curculionides). || *Au plur.* Des porte-becs.

† **PORTE-BOBÈCHE** (porte-bo-bè-ch'), *s. m.* La partie qui dans un flambeau porte la bobèche.

† **PORTE-BONNET** (por-te-bo-nè), *s. m.* Nom donné à certaines courroies attachées à une giberne pour y maintenir le bonnet de police. || *Au plur.* Des porte-bonnet ou bonnets.

† **PORTE-BOSSOIR** (por-te-bo-soir), *s. m.* Terme de marine. Espèce de console placée sous le bossoir pour le soutenir. || *Au plur.* Des porte-bossoirs.

† **PORTE-BOUCHOIR** (por-te-bou-choir), *s. m.* Devant du four, tablette ou autel du four. || *Au plur.* Des porte-bouchoirs.

PORTE-BOUGIE (por-te-bou-jie), *s. m.* Terme de chirurgie. Instrument en forme de canule, à l'aide duquel on conduit des bougies dans l'urèthre afin de le dilater. || *Au plur.* Des porte-bougie ou bougies.

† **PORTE-BOUQUET** (por-te-bou-kè), *s. m.* Sorte de parure qui sert à porter les bouquets. || Petit vase à fleurs.

† **PORTE-BOURDON** (por-te-bour-don), *s. m.* Pèlerin. Et d'un porte-bourdon je le pourrais souffrir, LA FONT. *Petit chien.* || *Au plur.* Des porte-bourdon ou bourdons.

† **PORTE-BROCHE** (por-te-pro-ch'), *s. m.* Manche mobile qui reçoit différents outils. || *Au plur.* Des porte-broche ou broches.

PORTE-CARABINE (por-te-ka-ra-bi-n'), *s. m.* Voy. PORTE-MOUSQUETON. || *Au plur.* Des porte-carabine ou carabines.

† **PORTE-CAUSTIQUE** (por-te-kô-sti-k'), *s. m.* Terme de chirurgie. Instrument dont on se sert pour porter un caustique dans le canal de l'urèthre, et le mettre en contact avec les rétrécissements qu'il s'agit de détruire, sans toucher aucun autre point des parois du canal. || *Au plur.* Des porte-caustique ou caustiques.

† **PORTE-CHAÎNE** (por-te-chê-n'), *s. m.* Terme d'arpenteur. Voy. CHAÎNEUR. || *Au plur.* Des porte-chaînes.

† **PORTE-CHANDELIER** (por-te-chan-de-lié), *s. m.* Acolyte qui porte un chandelier dans les processions. || *Au plur.* Des porte-chandelier ou chandeliers.

PORTECHAPE (por-te-cha-p'), *s. m.* || 1° Celui qui ordinairement porte la chape dans une église. || 2° Titre que les maîtres cuisiniers de la ville de Paris prenaient autrefois dans leurs lettres. || *Au plur.* Des portechapes.

† **PORTE-CHAPEAU** (por-te-cha-pô), *s. m.* Un des noms vulgaires du *paliurus aculeatus*.

† **PORTE-CHARBON** (por-te-char-bon), *s. m.* Instrument qui, dans la production de la lumière électrique, porte les charbons polaires. || *Au plur.* Des porte-charbon ou charbons.

PORTECHOUX (por-te-chou), *s. m.* Petit cheval de jardinier, servant à porter les légumes au marché. || *Au plur.* Des portechoux.

† **PORTE-CIERGE** (por-te-siêr-j'), *s. m.* Celui qui porte des cierges. || *Au plur.* Des porte-cierge ou cierges.

— HIST. XVIe s. Par leur ceroferaire ils entendent dire un porte cierge, CALV. *Inst.* 1180.

† **PORTE-CIGARE** (por-te-si-ga-r'), *s. m.* Espèce de chalumeau au bout duquel on adapte un cigare. || Étui pour renfermer plusieurs cigares. || Boîte dans laquelle les cigares sont rangés pour être offerts. || *Au plur.* Des porte-cigare ou cigares.

† **PORTE-CLAPET** (por-te-kla-pé), *s. m.* Pièce de cuivre circulaire qui fait partie du corps de pompe. || *Au plur.* Des porte-clapet ou clapets.

PORTE-CLEFS (por-te-klé), *s. m.* || 1° Valet de prison qui porte les clefs. Il gagna par argent, par promesses, je ne sais comment, un des porte-clefs; ce sont les gens qui servent les prisonniers, leur portent à manger et toutes les choses dont ils ont besoin, STAAL, *Mém.* t. II, p. 201. || 2° Terme de musique. Clavier. Un porte-clefs d'acier, d'argent. || *Au plur.* Des porte-clefs.

† **PORTE-COL** (por-te-kol), *s. m.* || 1° Synonyme de porte-collet. Des boucles d'argent, un porte-col, des bas de soie, J. J. ROUSS. *Hél.* IV, 10. || 2° *Au plur.* Des porte-cols. || À porte-col, *loc. adv.* En portant sur le cou. N'entendons assujettir au payement du droit annuel sur l'eau-de-vie ceux qui en achètent à pot et à pinte, et la revendent à porte-col ou aux coins des rues, *Déclarat. du roi*, 30 janv. 1717.

— ÉTYM. *Porter*, *cou*.

PORTECOLLET (por-te-ko-lè), *s. m.* Pièce de carton ou de baleine qui soutient le collet ou le rabat. Le cardinal de Bouillon tâchait de fois à autre de laisser entrevoir un peu de ce bleu [les marques de l'ordre], entre le haut de sa soutane et son portecollet, ST-SIM. 79, 20. || *Au plur.* Des portecollets.

† **PORTE-COLLIER** (por-te-ko-lié), *s. m.* Terme de marine. Fourrure de sapin qui entoure les bas-mâts à la hauteur des colliers d'étais.

† **PORTE-CORDEAU** (por-te-kor-dô), *s. m.* Terme d'horticulture. Chevalet qui maintient les cordeaux dans la direction où ils ont été placés. || *Au plur.* Des porte-cordeau ou cordeaux.

† **PORTE-COTON** (por-te-ko-ton), *s. m.* Ancien nom, dans les maisons royales, d'employé au service des latrines. Nous leur concédons la dignité de notre porte-coton quand nous irons à la selle, ... *Dial.* 26. || *Fig.* Vil complaisant. || *Au plur.* Des porte-coton.

† **PORTE-COUTEAU** (por-te-kou-tô), *s. m.* Ustensile, dit aussi chevalet, servant à empêcher le couteau d'être en contact avec la nappe et de la salir. || Instrument qui sert à couper le fil de fer dont on fait les hameçons. || *Au plur.* Des porte-couteau ou couteaux.

PORTECRAYON (por-te-krè-ion), *s. m.* Instrument de métal dans lequel on met un crayon. || *Au plur.* Des portecrayons.

† **PORTE-CRÊTE** (por-te-krê-t'), *s. m.* Espèce d'iguane (*istiure d'Amboine*, reptiles sauriens).

PORTE-CROIX (por-te-kroi), *s. m.* || 1° Celui qui porte la croix devant le pape, devant un légat, devant un archevêque, etc. Illustre porte-croix, par qui notre bannière N'a jamais en marchant fait un pas en arrière, BOIL. *Lutr.* V. || 2° Il se dit aussi de ceux qui portent la croix aux processions. || 3° Nom de plusieurs insectes coléoptères. || *Au plur.* Des porte-croix.

— HIST. XVIe s. Là, selon l'ordre de la confrairie, il lui fallut [à un Lyonnais avec la femme duquel Henri III avait un rendez-vous] porter la croix ; aiant traversé quelques rues.... prit sa jalousie pour interprete de sa devotion, commença à porter la teste plus basse que ne devoit un porte-croix, D'AUB. *Hist.* II, 332.

PORTE-CROSSE (por-te-kro-s'), *s. m.* || 1° Celui qui porte la crosse devant un évêque. || 2° Fourreau de cuir qui est attaché par une courroie aux selles de cavalerie, vers le flanc droit du cheval, et dans lequel entre le bout de la carabine ou du mousqueton. || *Au plur.* Des porte-crosse.

† **PORTE-CURE-DENT** (por-te-ku-re-dan), *s. m.* Petit ustensile dans lequel on porte des cure-dents.

† **PORTE-DAIS** (por-te-dé), *s. m.* Celui qui porte un dais. Un porte-dais et quelques autres ecclésiastiques assistants avec des cierges, des flambeaux et la croix, DIDEROT, *Salon de* 1767, *Œuv.* t. ..., p. 48, dans POUGENS. || *Au plur.* Des porte-dais.

PORTE-DIEU (por-te-dieu), *s. m.* Prêtre qui porte le viatique aux malades. Ces malheureux porte-Dieu, c'est ainsi qu'on les appelle, ayant pour perspective l'exil d'un côté et la faim de l'autre [dans les querelles entre le clergé et les parlements], D'ALEMB. *Destr. des Jésuit.* *Œuv.* t. V, p. ..., dans POUGENS. || *Au plur.* Des porte-Dieu.

— REM. Il faut, dans ce mot, écrire Dieu avec une majuscule : un porte-Dieu.

PORTE-DRAPEAU (por-te-dra-pô), *s. m.* Officier qui porte le drapeau. Le porte-drapeau du régiment est toujours le plus exposé ; du reste, j'ai fait mon devoir, *Mot de Carrel blessé et mourant*, dans *Œuvres*, t. I, p. LXX. || *Au plur.* Des porte-drapeau ou drapeaux.

PORTÉE (por-tée), *s. f.* || 1° Ancien terme de marine. Port d'un navire. Le maître qui aura déclaré son vaisseau d'un plus grand port qu'il n'est, sera tenu des dommages-intérêts du marchand... sera réputé y avoir erreur en la déclaration de la portée du vaisseau, si elle n'est au-dessus de ... *Ordonn.* août 1681. || 2° Totalité des petits que les animaux quadrupèdes portent et mettent bas en une fois. La tigresse qui voit enlever sa portée [...] moins à redouter qu'une femme irritée, ... *Mariane*, II, 8. Dans tous les animaux, les premières et les dernières portées sont moins nombreuses que les portées intermédiaires, BUFF. *Quadrupèdes*, t. III, p. 116. Regardez, m'a-t-il dit, ces deux chiens qui sont dans la cour : ils sont de la même portée ; ils ont été nourris et traités de même, J. J. ROUSSEAU. *Hél.* V, 3. || Durée de la gestation des animaux. || 3° Terme d'arpenteur. Mesure qui est de la longueur de la chaîne que l'arpenteur porte d'un piquet à l'autre. || 4° Terme de lapidaire. Place dans laquelle doit être logée la pierre que l'on veut sertir. || Terme d'horlogerie. Petite assiette sur laquelle portent les tiges verticales. || Terme de plombier. Pièce de cuivre qui

sert à boucher l'extrémité inférieure du moule à tuyaux. || 5° Portée d'eau, le volume que débite un cours d'eau dans un temps donné. || 6° Terme d'architecture. L'étendue laissée libre sous une pierre, une pièce de bois, etc. placée horizontalement, et soutenue en l'air par un ou plusieurs points d'appui. Comment ces galeries, contribuant à rétrécir la cella [dans les temples anciens], contribuaient aussi à diminuer la portée des plafonds, QUATR. DE QUINCY, *Instit. Mém. Hist. et litt. anc.* t. III, p. 249. || La partie d'une pierre ou d'une pièce de charpente ainsi placée qui porte sur le mur, sur un pilier, etc. Cette poutre n'a pas assez de portée dans le mur. || Saillie au delà d'un mur de face, comme celle d'une gouttière, d'un auvent. || Terme de charpente. Se dit du bout d'une pièce qui est scellée dans un mur, ou qui porte sur une sablière, ou bien d'un bout d'une solive sur une poutre. || 7° Terme de tisserand. Allée et venue du cordon ou du ruban de fil qui parcourt toute la longueur que doit avoir la chaîne d'une étoffe. La portée est un certain nombre de fils qui font partie de la chaîne; les chaînes s'ourdissent ordinairement par demi-portée, *Dict. des arts et mét. Drapier.* || Dans une corderie, une portée de fils est le faisceau de fils que les cordiers peuvent étendre, par une opération unique, dans toute la longueur de l'atelier, pour former l'ourdissage d'un cordage. || 8° Terme de chasse. Branches que le cerf a pliées ou rompues avec sa tête, et qui sont autant de traces de son passage. || 9° La distance à laquelle un canon, un fusil, un pistolet, un arc peut lancer un projectile. Mon fils a été spectateur des deux armées rangées et longtemps en bataille; voilà la seconde fois qu'il n'y manque rien que la petite circonstance de se battre; mais comme deux procédés [préliminaires de duel] valent un combat, deux fois à la portée du mousquet valent une bataille, SÉV. 280. Cette méthode [la mesure de la force des projectiles par un pendule qu'ils viennent frapper] est préférable à celle où l'on voudrait juger des forces par les portées, CONDORCET, *d'Arci.* La grandeur des portées dépend de la manière plus ou moins exacte avec laquelle la bombe est attachée à la bouche du canon, ANDRÉOSSY, *Inst. Mém. scienc.* t. VII, p. 181. On s'aperçut [à la Moscowa] que, dans l'obscurité, les batteries avaient été placées hors de portée de l'ennemi; il fallut les pousser plus avant; l'ennemi laissa faire : il semblait hésiter à rompre le premier ce terrible silence, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VII, 9. || Une portée de fusil, une distance peu considérable. La ville est à quelques portées de fusil. || On a dit, dans le même sens, portée d'escopette. Un petit gentilhomme qui avait sa chaumière à deux portées d'escopette de Cinquello, LESAGE, *Diabl. boit.* ch. 10. || Par extension, à portée, à la distance convenable pour faire quelque chose. Mettez-vous à portée, afin de pouvoir entendre. Ne lâchez pas encore votre coup de fusil; vous n'êtes pas à portée. Les canons n'étaient pas à portée. Quand il fut à portée de se faire entendre.... FÉN. *Tél.* X. || À la distance où l'on peut être atteint. Jamais auprès des fous ne te mets à portée; Je ne te puis donner un plus sage conseil, LA FONT. *Fabl.* IX, 8. || À portée, à distance convenable. Un asile éloigné, mais à portée J. J. ROUSS. *Ém.* V. || Être à la portée de la main, être assez près pour qu'on puisse atteindre avec la main. C'est sur les objets qui sont à la portée de sa main, que la statue commence à faire des expériences; en conséquence il lui semble d'abord, à chaque bruit qui frappe son oreille, qu'elle n'a qu'à étendre les bras pour saisir le corps qui le rend, CONDIL. *Traité des sens.* III, 2. || Fig. À la portée de, facilement accessible. J'aimerais fort à vous parler sur certains chapitres; mais ce plaisir n'est pas à portée d'être espéré, SÉV. 11 mai 1680. Ayez une vue du Canada comme d'un bien qui n'est plus à portée [M. de Grignan avait ambitionné d'être gouverneur du Canada], ID. 6 avr. 1672. Tous les vrais plaisirs de l'homme sont à sa portée, J. J. ROUSS. *Hél.* V, 2. || Fig. Être à portée de, être dans une situation convenable pour faire quelque chose. On dit qu'il [Turenne] est à portée de se battre avec ce Montecuculli, SÉV. 191. D'abord.... on n'espère point de pouvoir être de vos amis; mais, quand on vous connaît et qu'on est à portée d'être de ce nombre.... on vous adore, ID. à *Mme de Grignan*, 22 sept. 1680. Je ne suis pas encore à portée de recevoir cette joie, ID. 13 oct. 1675. || Être à portée de quelque chose, pouvoir recevoir ou faire quelque chose. Vous perdez bien de n'être pas à portée de cette confidence, ma chère enfant, SÉV. 371. Il me semble que je ne suis plus à portée de rien, ID. 427. || Hors de la portée, à une trop grande distance pour. Je crains bien qu'étant hors de la portée de toutes les postes, je ne reçoive point de vos lettres dimanche, SÉV. 27 mai 1672. || Être hors de portée de, ne pouvoir faire. Dans une conversation, nous aurions fait des réflexions que l'éloignement nous met hors de portée de faire, SÉV. à *Bussy*, 13 août 1690. Quand il se crut hors de portée de rencontrer Milord, HAMILT. *Gramm.* 9. Je ne saurais m'en charger, parce que, vraisemblablement, je ne serai pas à Paris dans un mois, et, par conséquent, hors de portée d'avoir sa réponse, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 12 août 1770. || 10° Étendue de la voix, de la vue, de l'ouïe, etc. Être à portée de la voix de quelqu'un. Cela n'est pas à la portée de ma vue, de mon oreille. Tout naïre ou raispoute peut nous tuer, si nous l'approchons seulement à portée de notre haleine, BERN. DE ST-P. *Chaum. indienne.* || Terme de marine. La portée d'un phare, la distance à laquelle ce phare peut être aperçu, en général, par un observateur élevé de 4 ou 5 mètres au-dessus de la mer. || 11° Terme de musique. La réunion des lignes qui servent à écrire la musique, et sur et entre lesquelles on commença, dès le XIᵉ siècle, à échafauder les neumes; le nombre des lignes composant la portée a varié; il est aujourd'hui de quatre pour le plain-chant et de cinq pour la musique. || Musique sur portée, nom donné à la musique écrite en notation ordinaire, pour la distinguer de la musique en chiffres et de la musique en tablature (voy. TABLATURE). Il y avait longtemps que j'avais pensé à noter l'échelle par chiffres pour éviter d'avoir toujours à tracer des lignes et portées, lorsqu'il fallait noter le moindre petit air, J. J. ROUSS. *Confess.* VI. || 12° Fig. Ce que peut faire une personne par rapport à sa fortune, à sa position, etc. Cette place est à sa portée. Il a fait une dépense fort au-dessus de sa portée. Ne parlons point ici du Tage ni du Gange, Je connais ma portée et ne prends point le change, CORN. *Pomp.* II, 3. || 13° Fig. L'étendue d'esprit, la capacité, l'aptitude à comprendre. Je sonde ma portée et me tâte le pouls, REGNIER, *Sat.* I. Après la grâce qu'ils m'ont faite de ne point dédaigner ce qu'ils ont vu, je pense avoir quelque droit d'espérer qu'ils ne me refuseront pas celle de se contenter de ce que je puis, et de n'exiger rien de moi par delà ma portée, CORN. *Imit. Préf. de* 1652. Connaissons donc notre portée, PASC. *Pens.* I, 1, éd. HAVET. Qu'on accorde donc aux pyrrhoniens ce qu'ils ont tant crié : que la vérité n'est pas de notre portée, ID. *ib.* t. I, p. 115, *note*, éd. HAVET. Je trouve Pauline bien suffisante de savoir les échecs; si elle savait combien ce jeu est au-dessus de ma portée, je craindrais son mépris, SÉV. 614. Son esprit était de la portée de tous les esprits qu'il voulait, HAMILT. *Gramm.* 10. On sait à quel âge un enfant doit apprendre à lire.... ce n'est qu'en matière de religion qu'on ne consulte point sa portée, DIDEROT, *Pens. phil.* 25. Moi qui voyais si bien la portée de ce pauvre homme [Voltaire] dans les matières politiques dont il se mêlait de parler, J. J. ROUSS. *Conf.* XI. || À portée de, à la portée de, susceptible d'être compris. Je vous manderai si ce livre est à portée de mon intelligence, SÉV. 434. Nous voyons les nourrices et les mères s'abaisser pour se mettre à la portée de leurs petits enfants, BOSS. 2ᵉ *sermon*, *Visitation*, 2. Reconnaissez-vous là dedans le père commun que nous pleurons? nécessaire à tous, ne fut-il pas toujours à la portée de tous? MASS. *Or. fun. Villeroy.* Lui [Fontenelle] qui traitait les matières philosophiques avec tant de lumière, qui connaissait mieux que personne l'art de les mettre à la portée du commun des lecteurs, CONDIL. *Art d'écr.* II, 11. || Hors de la portée, qui n'est pas susceptible d'être compris. Ces philosophes, qui ne pensent pas qu'il y ait rien hors de la portée de leur esprit, CONDIL. *Traité des syst.* ch. 7. || 14° Fig. La force, l'importance d'un sentiment, d'une passion, etc. J'accepte votre haine, et l'ai bien méritée, J'en ai prévu la suite, et j'en sais la portée, CORN. *Sertor.* V, 4. Je connaissais la portée de sa faiblesse, et j'étais convaincu qu'elle n'irait pas jusques-là, RETZ, *Mém.* t. II, liv. III, p. 236, dans POUGENS. || Il se dit dans un sens analogue, d'un raisonnement, d'une expression, etc. La portée d'un argument. Une enfant qui ne sent pas la portée de ce qu'elle dit, PICARD, *Filles à marier*, III, 12.

— HIST. XIIIᵉ s. Que cele [la Vierge] qui de vous [Jésus] fit la sainte portée.... *Berte*, CXXVI. || XVIᵉ s. Il les laissa, parce qu'elles estoyent quelque peu trop poisantes à la pourtée, RAB. *Garg.* I, 17. Il est vray, monseigneur, qu'il luy est impossible de porter plus la despense, car vous savez sa portée [ses ressources], MARG. *Lett.* XCV. Sy Dieu au bout des vingt et quatre heures n'eust diminué la fievre, son petit corps en avoit plus que sa portée, ID. *ib.* CII. Voyant deux telles forces si près l'une de l'aultre, ung roy et ung empereur à une portée de canon près.... ID. *ib.* CXXXIV. Selon la portée de l'ame qu'il [le précepteur] a en main, MONT. I, 160. Ils receurent M. de Vieilleville selon leur portée, CARL. VIII, 19. Ils nous ont enseigné des preuves pour cognoistre la portée [qualité] des terroirs, O. DE SERRES, 4. Au temps passé les veneurs appeloient ce que maintenant l'on dit portées, frayées; à present nous usons de l'un et de l'autre, parce que, un cerf entrant dedans le bois, il le fraye et emporte avec sa teste, CHARLES IX, *Chasse roy.* XXIII.

— ÉTYM. *Porté.*

† **PORTE-ÉCUELLE** (por-té-kuè-l'), *s. m.* Genre de poissons malacoptérygiens, de la famille des discoboles.

PORTE-ENSEIGNE (por-tan-sè-gn'), *s. m.* Ancien nom du porte-drapeau. || *Au plur.* Des porte-enseigne ou enseignes.

PORTE-ÉPÉE (por-té-pée), *s. m.* Morceau de cuir ou d'étoffe qu'on attache à la ceinture pour porter l'épée. || *Au plur.* Des porte-épée ou épées.

— HIST. XVIᵉ s. Quant aux mots porte-enseigne et porte-espée, ils estoient en usage desjà du temps de nos ancestres, H. EST. *Précell.* p. 124. Dans la susdite ville il y a cinq officiers qui sont obligez d'assister le grand bailly dans tous ses exploits, sçavoir le bailly des bourgeois, le porteespée, le portemasse ou le massier, et encore deux autres, *Nouv. coust. gén.* t. I, p. 1107.

† **PORTE-ÉPERON** (por-té-pe-ron), *s. m.* || 1° Morceau de cuir qui soutient l'éperon du cavalier. || 2° Oiseau nommé aussi éperonnier. || *Au plur.* Des porte-éperon ou éperons.

† **PORTE-ÉPONGE** (por-té-pon-j'), *s. m.* || 1° Pince propre à porter une éponge pour mouiller les métaux que l'on tourne. || 2° Terme de chirurgie. Partie de l'instrument dit porte-pierre. || *Au plur.* Des porte-éponge ou éponges.

PORTE-ÉTENDARD (por-té-tan-dar), *s. m.* || 1° Celui qui porte l'étendard dans un corps de cavalerie. || 2° Pièce de cuir attachée à la selle, pour appuyer la hampe de l'étendard. || *Au plur.* Des porte-étendard ou étendards.

PORTE-ÉTRIERS (por-te-tri-é), *s. m. pl.* Sangles attachées sur le derrière des panneaux de la selle, et qui servent, quand on a mis pied à terre, à relever les étriers, pour que les chevaux ne se prennent pas les pieds dans les étriers en chassant les mouches.

PORTE-ÉTRIVIÈRES (por-té-tri-viè-r'), *s. m. pl.* Anneaux de fer carrés, placés aux deux extrémités de la selle, et dans lesquels passent les étrivières.

PORTEFAIX (por-te-fè; l'*x* se lie : un por-te-fè-z adroit; au XVIIᵉ siècle, Chifflet remarque, *Gramm.* p. 218, que l'*x* ne se lie pas), *s. m.* || 1° Homme dont le métier est de porter des fardeaux. Il [Salomon] ordonna des portefaix au nombre de soixante et dix mille hommes et quatre-vingt mille pour tailler les pierres dans les montagnes, SACI, *Bible, Paralip.* II, II, 2. Démocrite prit pour disciple Protagoras, un de ses concitoyens; il le tira de la condition de portefaix, pour l'élever à celle de philosophe, DIDER. *Opin. des anc. philos. Éléatiques.* || Fig. Homme grossier et brutal. || 2° Portefaix d'en haut, d'en bas, les deux points d'appui du grand ressort d'un métier à bas.

— REM. Au mot gagne-denier, l'Académie écrit porte-faix.

— HIST. XVᵉ s. Item à ung portefays qui porta en une hote.... *Bibl. des chartes*, 4ᵉ série, t. I, p. 169. || XVIᵉ s. Il feroit beau voir que nous eussions fait un composé pour un crocheteur en l'appelant portefaix, et que.... H. EST. *Précell.* p. 124.

— ÉTYM. *Porter, faix.*

PORTE-FER (por-te-fèr), *s. m.* Poche de cuir, contenant un fer à cheval et placée sous chaque quartier de la selle, en arrière de la cuisse du cavalier, qui est ainsi muni d'un fer de rechange pour le pied de devant et d'un pour le pied de derrière. || *Au plur.* Des porte-fer ou fers.

† **PORTE-FEU** (por-te-feu), *s. m.* || 1° Ancien terme d'artillerie. Petite chambre cylindrique pratiquée autrefois au milieu du fond de l'âme des canons; l'emploi en est abandonné depuis 1765. || 2° Conduit où l'on met l'amorce pour faire jouer successivement des fusées dans un feu d'artifice. || 3° Canal par lequel on allume un four à chaux. || *Au plur.* Des porte-feu.

PORTEFEUILLE (por-te-feu-ll', *ll* mouillées), *s. m.* || 1° Carton plié en deux et couvert de peau ou de quelque étoffe, où l'on met des papiers, des des-

sine, etc. Le portefeuille d'un avocat, d'un ministre. || 2° Particulièrement, livret couvert de peau ou de maroquin que l'on porte dans la poche, où l'on met des papiers, des lettres, des cartes, et où l'on inscrit des notes courantes. || 3° Fig. Portefeuille, les fonctions de ministre. Le portefeuille des affaires étrangères. || Ministre à portefeuille, celui qui a un département. Ministre sans portefeuille, celui qui n'a pas de département. || 4° Les compositions achevées ou inachevées qu'un auteur a par devers lui. Il y avait bien d'autres idées dans les papiers du philosophe; le ministre les goûta; il s'en procura une copie, et c'est le premier portefeuille d'un philosophe qu'on ait vu dans le portefeuille d'un ministre, VOLT. *Dial.* 4. Impitoyablement on biffe, on met en cendre Un portefeuille entier de chansons et d'écrits..., Méchants mais divins; c'était de tout Paris Une histoire charmante, LANOUE, *Coquette corr.* V, 1. || Avoir en portefeuille, avoir en manuscrit. || 5° Collections de dessins ou d'estampes renfermées dans un ou plusieurs portefeuilles. Le portefeuille d'un peintre. || 6° Effets publics ou de commerce, par opposition aux biens-fonds. Le portefeuille de la banque. M. le Duc a laissé 2 400 000 livres de rente, sans le portefeuille qui est demeuré ignoré, ST-SIM. 226, 34. Nous avons des financiers qui sont si fiers de leur crédit, de leurs richesses, qu'ils se regardent comme les premiers hommes de l'État et croient que tout doit céder à l'influence de leurs portefeuilles, PICARD et MAZÈRES, *Trois quartiers*, II, 4. || 7° Populairement. Le lit. ....il est sept heures, vous devriez vous aller serrer dans votre portefeuille, BALZ. *Eugénie Grandet, Paris, Charpentier*, 1841, in-12, p. 178. || *Au plur.* Des portefeuilles.

— ÉTYM. *Porter, feuille.*

† PORTE-FLAMBEAU (por-te-flan-bô), *s. m.* Celui qui porte un flambeau, une torche. || *Au plur.* Des porte-flambeau ou flambeaux.

— HIST. XVI° s. Porte-flambeau, COTGRAVE.

† PORTE-FORET (por-te-fo-rè), *s. m.* Outil d'orfèvre, de lapidaire, pour fixer le foret. || *Au plur.* Des porte-foret ou forets.

† PORTE-FORT (por-te-for), *s. m.* Terme de pratique. Celui qui déclare agir dans un acte, une convention, au nom d'un tiers. Le porte-fort n'est que subsidiairement obligé à prendre l'opération pour son compte.... si donc ce tiers accepte, le porte-fort est dégagé; il est censé n'avoir jamais été qu'un mandataire; s'il s'agit d'une acquisition, la propriété qui avait provisoirement reposé sur la tête du porte-fort est résolue *ab initio* avec tous ses effets, et le tiers en est investi depuis le jour du contrat.... le remploi s'opérant au jour même de l'achat quand il y a porte-fort, c'est la valeur de l'immeuble à cette époque qu'il faudrait considérer pour apprécier la régularité de l'opération, *Répertoire périod. de l'enregistrement*, juillet 1866, n° 2283. || *Au plur.* Des porte-fort.

— ÉTYM. Dérivé de *se porter fort*, c'est-à-dire représenter quelqu'un en qualité de mandataire verbal.

† PORTE-FOUDRE (por-te-fou-dr'), *adj.* Qui porte la foudre. Ce vieillard, c'est Jupiter, je le reconnais à l'oiseau porte-foudre qu'il a sous ses pieds, DIDER. *Salon de* 1767, *Œuv.* t. XV, p. 19, dans POUGENS.

† PORTE-GIBERNE (por-te-ji-bèr-n'), *s. m.* Lanière de buffle qui supporte la giberne. || *Au plur.* Des porte-giberne ou gibernes.

† PORTE-GLAIVE (por-te-glè-v'), *s. m.* Membre d'un ordre qui portait aussi le nom d'ordre de chevaliers de Livonie. La croisade des religieux chevaliers porte-glaives doit aller à 100 000 morts, VOLT. *Fragm. Déf. de Bolingbr.* XLII.

† PORTE-GRAINE (por-te-grè-n'), *s. m.* Nom donné aux plantes que l'on choisit pour porter la graine destinée à être semée.

† PORTE-GUIDON (por-te-ghi-don), *s. m.* Sous-officier qui porte le guidon. || *Au plur.* Des porte-guidon ou guidons.

— HIST. XVI° s. Porte-guidon, COTGRAVE.

PORTE-HACHE (por-te-ha-ch'), *s. m.* Étui d'une hache de sapeur. || Porte-hache de campement, étui en cuir porté par les cavaliers à l'arçon de gauche, et destiné à recevoir une petite hache pour faire des piquets propres à attacher les chevaux ou à d'autres usages. || *Au plur.* Des porte-hache ou haches.

† PORTE-HAILLONS (por-te-ha-llon, *ll* mouillées), *s. m.* Celui qui porte des haillons. Il est beau ce [illegible] de poupe à la fière carrure, ce vigoureux porte-haillons [illegible] à la veste de [illegible]. Teinte du sang des [illegible], [illegible], *[illegible]* || *Au plur.* Des porte-haillons.

† PORTE-HAUBANS (por-te-hô-ban), *s. m.* Terme de marine. Large planche ou table appliquée horizontalement au flanc du navire un peu en arrière d'un mât.

— HIST. XVI° s. Porte-hauban, COTGRAVE.

† PORTE-HUILE (por-tui-l'), *s. m.* Petit instrument en forme d'aiguille, pour mettre de l'huile aux pivots des montres, des pendules. || *Au plur.* Des porte-huile.

† PORTE-JUPE (por-te-ju-p'), *adj.* Qui porte une jupe. Des charmes apparents on est souvent la dupe, Et rien n'est si trompeur qu'animal porte-jupe, REGNARD, *le Bal*, 7.

† PORTE-LACS (por-te-lâ), *s. m.* Terme d'obstétrique. Instrument destiné à porter des lacs sur les membres du fœtus jusque dans l'intérieur de l'utérus, en certain cas où il est nécessaire de faire la version du fœtus. || *Au plur.* Des porte-lacs.

† PORTE-LAME (por-te-la-m'), *s. m.* Pièces de bois qui font hausser et baisser les lames du métier des rubaniers, des tisserands. || *Au plur.* Des porte-lame ou lames.

† PORTE-LANCE (por-te-lan-s'), *s. m.* || 1° Courroie avec laquelle les lanciers retiennent leur lance. || 2° Soldat armé d'une lance. Il y avait des prix pour les archers, les porte-lances, les frondeurs, CHATEAUBR. *Génie*, IV, IV, 6. || *Au plur.* Des porte-lance ou lances.

† PORTE-LETTRES (por-te-lè-tr'), *s. m.* || 1° Sorte d'étui ou de petit portefeuille dans lequel on met des lettres et des papiers, et que l'on porte dans sa poche. Flotte pria le commissaire de se charger d'un porte-lettres qu'il lui fit doucement couler, ST-SIM. 240, 200. || 2° Sorte d'étui ou d'enveloppe où l'on met des papiers pour les présenter à un chef qui doit les signer. || *Au plur.* Des porte-lettres.

† PORTE-LIQUEURS (por-te-li-keur), *s. m.* Petit ustensile à compartiments où l'on met les flacons contenant les liqueurs de table.

† PORTE-LOF (por-te-lof), *s. m.* Terme de marine. Pièce de bois en arc-boutant, placée en avant du bossoir, et faite pour recevoir à son extrémité le lof ou point du vent de la misaine. || *Au plur.* Des porte-lof ou lofs.

† PORTE-LOUPE (por-te-lou-p'), *s. m.* Sorte de manche ou de pied destiné à porter une loupe, à l'effet de laisser à l'observateur ses mains libres. || *Au plur.* Des porte-loupe ou loupes.

† PORTE-LYRE (por-te-li-r'), *s. m.* Famille d'oiseaux dont la queue représente une lyre.

† PORTE-MAILLOT (por-te-ma-llo, *ll* mouillées), *s. m.* Figurante bonne à porter des maillots, mais incapable de jouer un rôle. || *Au plur.* Des porte-maillot ou maillots.

PORTE-MALHEUR (por-te-ma-leur), *s. m.* Chose ou personne que, par superstition, on regarde comme attirant les accidents, les revers. || *Au plur.* Des porte-malheur.

† PORTE-MANCHON (por-te-man-chon), *s. m.* Anneau d'argent qui soutenait le manchon à l'aide d'un ruban attaché à la ceinture. || *Au plur.* Des porte-manchon ou manchons.

PORTEMANTEAU (por-te-man-tô), *s. m.* || 1° Anciennement, officier qui portait le manteau du roi. La mère de cette Avangour était Fouquet, propre fille de ce cuisinier, auparavant marmiton, après portemanteau d'Henri IV, ST-SIM. 76, 235. M. de Sireuil est un digne portemanteau du roi; mais il aurait mieux fait de garder les manteaux que de défigurer Pandore [opéra de Voltaire], VOLT. *Lett. d'Argental*, 15 oct. 1764. || Officier qui portait la queue du manteau de la reine. Je me trouvai à minuit au cloître Saint-Honoré, où Gabouri, portemanteau de la reine, me vint prendre et me mena par un escalier dérobé au petit oratoire où elle était seule enfermée, RETZ, *Mém.* t. II, liv. III, p. 130, dans POUGENS. || 2° Bois attaché au mur pour suspendre les habits. || 3° Sorte de valise de cuir ou d'étoffe. || Les hôteliers appellent portemanteau le voyageur qui n'a que peu de bagages et ne loue qu'une chambre pour peu de jours. || 4° Terme de marine. Canot que l'on hisse à bord aux bossoirs de poupe. || *Au plur.* Des portemanteaux.

— HIST. XVI° s. Vous serez mon porte-manteau, D'AUB. *Fæn.* III, 10.

— ÉTYM. *Porter, manteau.*

† PORTE-MASSE (por-te-ma-s'), *s. m.* Celui qui porte une masse, huissier.

— HIST. XVI° s. Le porte-masse ou massier, *Nouv. coust. gen.* t. I, p. 1107.

† PORTE-MÈCHE (por-te-mè-ch'), *s. m.* Terme de chirurgie. Tige d'acier ou d'argent avec laquelle on porte des mèches de charpie au fond des plaies profondes qu'on veut tenir dilatées. || *Au plur.* Des porte-mèche ou mèches.

PORTEMENT (por-te-man), *s. m.* Action de porter. Usité seulement en parlant des tableaux où Jésus-Christ est représenté portant sa croix. Ce peintre a fait un beau portement de croix.

— HIST. XIII° s. Estoit de tel portement vers lui [se comportait de telle sorte à son égard], *Ass. de Jérus.* p. 146, dans LACURNE. || XVI° s. Ceux [illegible] l'honneur appartenoit s'en estoyent exclus par leur folie et mauvais portement, CALV. *Instit.* 897.

— ÉTYM. *Porter;* provenç. *portamen;* portug. et ital. *portamento.*

† PORTE-MESURE (por-te-me-zu-r'), *s. m.* Instrument avec lequel le potier donne aux pièces ébauchées une dimension peu éloignée de celle qu'elles doivent conserver définitivement. || *Au plur.* Des porte-mesure ou mesures.

† PORTE-MIROIRS (por-te-mi-roir), *s. m.* Papillon de Surinam.

PORTE-MONTRE (por-te-mon-tr'), *s. m.* || 1° Coussinet plat contre lequel on suspend une montre. Attacher un porte-montre à la cheminée. || Petit meuble de bois ou de métal, en forme de pendule, où l'on peut placer une montre de manière que le cadran seul paraisse. || *Au plur.* Des porte-montre ou montres. || 2° Porte-montres (avec une *s*), petite armoire vitrée où les horlogers exposent des montres.

PORTE-MORS (por-te-mor), *s. m.* Il se dit des cuirs de la bride qui soutiennent le mors. || *Au plur.* Des porte-mors.

PORTE-MOUCHETTES (por-te-mou-chè-t'), *s. m.* Plaque de métal destinée à recevoir les mouchettes. Les porte-mouchettes et assiettes à mouchettes seront marquées et contremarquées au [illegible], *Règlem. orfév.* 30 déc. 1679. || *Au plur.* Des porte-mouchettes.

PORTE-MOUSQUETON (por-te-mou-ske-ton), *s. m.* || 1° Crochet ou agrafe, dite aussi porte-carabine, au bas de la bandoulière d'un cavalier, qui lui sert à porter son mousqueton. || 2° Petite agrafe aux chaînes et aux cordons de montre, et où sont suspendues la clef et les breloques. || *Au plur.* Des porte-mousqueton ou mousquetons.

† PORTE-MOXA (por-te-mo-ksa), *s. m.* Terme de chirurgie. Instrument avec lequel on tient le moxa appliqué sur la partie qu'on veut cautériser. || *Au plur.* Des porte-moxa ou moxas.

† PORTE-MUSC (por-te-musk), *adj.* Chevrotain porte-musc, ou, substantivement, le porte-musc, l'animal qui produit le musc.

† PORTE-NITRATE (por-te-ni-tra-t'), *s. m.* Terme de chirurgie. Partie de l'instrument dit porte-pierre. || *Au plur.* Des porte-nitrate.

† PORTE-NOEUD (porte-neu), *s. m.* Terme de chirurgie. Instrument destiné à porter une ligature autour du pédicule d'une tumeur polypeuse. || *Au plur.* Des porte-nœud ou nœuds.

† PORTE-OBJET (por-tob-jè), *s. m.* || 1° Les lames de verre sur lesquelles on place les objets à étudier par transparence ou lumière transmise avec le microscope. || 2° Lames de verre coloré ou [illegible], lames de cire, de bois, de liége, etc. qui servent à porter ou à fixer les objets qu'on examine au microscope à l'aide de la lumière réfléchie. || 3° Nom donné quelquefois à la platine même du microscope, sur laquelle on place le porte-objet [illegible]. || *Au plur.* Des porte-objet ou objets.

† PORTE-ORIGINAL (por-to-ri-ji-nal), *s. m.* Sorte de cadre où l'on place le modèle d'après lequel un élève dessine. || *Au plur.* Des porte-originaux.

PORTE-PAGE (por-te-pa-j'), *s. m.* Terme d'imprimerie. Papier plié en plusieurs doubles sur lequel on met une page de composition, après l'avoir liée. || *Au plur.* Des porte-page ou pages.

† PORTE-PIÈCE (por-te-piè-s'), *s. m.* Outil dont se servent les cordonniers pour mettre une pièce à un soulier. || *Au plur.* Des porte-pièce ou pièces.

PORTE-PIERRE (por-te-piè-r'), *s. m.* || 1° Terme de chirurgie. Instrument semblable à un porte-crayon, destiné à tenir la pierre infernale, et armé, par un bout, d'un morceau de nitrate d'argent (porte-nitrate), et, par l'autre, d'un morceau d'éponge (porte-éponge). || 2° Chariot porte-pierre, [illegible] ou coffre qui porte la pierre, dans la presse lithographique. || *Au plur.* Des porte-pierre ou pierres.

† PORTE-PLUME (por-te-plu-m'), *s. m.* Petit instrument au manche destiné à maintenir les plumes métalliques et les plumes ordinaires qui ont été taillées en becs [illegible] aux plumes métalliques. || *Au plur.* Des porte-plume ou plumes.

† PORTE-PLUMET (por-te-plu-mè), *s. m.* La nérite fluviale, coquille.

† PORTE-POMPON (por-te-pon-pon), *s. m.* Partie d'un shako. || *Au plur.* Des porte-pompon ou pompons.

† **PORTE-QUEUE** (por-te-keû), *s. m.* ‖ 1° Personne chargée de porter la queue de la robe d'un grand personnage ou d'une grande dame. M. le duc de Berry et M. le duc d'Orléans eurent les mêmes porte-queue, ST SIM. 302, 207. ‖ 2° Papillon dont les ailes sont munies d'appendices. ‖ *Au plur.* Des porte-queue ou queues.

— HIST. XVI° s. En la cour sont assez usités ces trois : porte-table, porte-chaise, porte-queue, H. EST. *Precell.* p. 174.

1. **PORTER** (por-té), *v. a.* ‖ 1° Soutenir comme on soutient une charge, un faix. ‖ 2° Porter, en termes de manége. ‖ 3° Avoir dans son sein, en parlant des femmes et des femelles; produire; porter intérêt. ‖ 4° Transporter d'un lieu en un autre. ‖ 5° Soutenir, transporter quelque chose de pesant, en parlant des animaux. ‖ 6° Il se dit des nouvelles, des ordres qui sont transmis. ‖ 7° Avoir sur soi ou tenir à la main, sans égard à la pesanteur de l'objet. ‖ 8° Mettre sur soi, pour servir à l'habillement, à la parure, à la défense. ‖ 9° Il se dit du maintien, de la contenance, des attitudes, des différentes manières de tenir son corps, sa tête, ses bras. Même sens, en parlant des animaux. ‖ 10° Aux jeux de cartes, avoir telle ou telle carte. ‖ 11° Il se dit des choses qui soutiennent comme on soutient un fardeau. ‖ 12° Porter de la voile, de la toile, en parlant d'un navire. ‖ 13° Porter bateau, en parlant d'une rivière. ‖ 14° Faire aller, diriger, conduire. ‖ 15° Porter le cap, porter à la route, en termes de marine. ‖ 16° Pousser, étendre. ‖ 17° Fig. Montrer, manifester. ‖ 18° Il se dit simplement pour avoir. ‖ 19° Fig. Porter quelqu'un à, le faire parvenir à. ‖ 20° Fig. Induire, exciter, pousser à, en parlant des personnes et des choses qui poussent, excitent. ‖ 21° Fig. Supporter, souffrir. ‖ 22° Porter le vin, en parlant des personnes; porter l'eau, en parlant du vin. ‖ 23° Soumettre à une juridiction. ‖ 24° Porter une loi, un arrêt. ‖ 25° Inscrire. ‖ 26° Exprimer, déclarer. ‖ 27° Évaluer. ‖ 28° Causer, amener, entraîner avec soi, avec un nom de chose pour sujet. ‖ 29° Avoir telle ou telle dimension. ‖ 30° Comporter. ‖ 31° *V. n.* Être soutenu, posé sur. Porter à faux. Un porte à faux. ‖ 32° Se dit de la glace qui est en état de soutenir les hommes, les voitures. ‖ 33° Avoir dans ses armes, en termes de blason. ‖ 34° Faire les commissions. ‖ 35° Atteindre, en parlant des armes de jet, des projectiles et de tout ce qu'on lance. ‖ 36° Parcourir une certaine étendue, en parlant du son, du regard. ‖ 37° Heurter, toucher. ‖ 38° Avancer vers, en termes de marine. ‖ 39° Porter, faire porter, en termes de couture. ‖ 40° Il se dit de quelque mal ou dommage. ‖ 41° Porter à la tête, en parlant de liqueur, d'odeur, de chaleur. ‖ 42° *V. réfl.* Se porter, être porté, soutenu comme un faix. ‖ 43° Aller, se transporter. ‖ 44° Être porté comme élément. ‖ 45° Fig. Agir de telle ou telle façon. ‖ 46° Avoir disposition à, inclination pour. ‖ 47° Se porter bien, se porter mal. ‖ 48° Se présenter comme candidat. ‖ 49° Prendre une qualité et agir en conséquence. ‖ 50° *S. m.* Le porter. ‖ Proverbes.

1° Soutenir comme on soutient une charge, un faix. Ô Dieu, que la gloire couronne, Dieu, que la lumière environne, Qui voles sur l'aile des vents, Et dont le trône est porté par les anges, RAC. *Esth.* I, 5. Devant elle [la Liberté] on portait ces piques Et ces dards, On traînait ces canons, ces échelles fatales Qu'elle-même brisa, quand ses mains triomphales De Genève en danger défendaient les remparts, VOLT. *Ép.* 76. Au bûcher qui l'attend vous osez la porter? ID. *Olymp.* v, 3. J'ai porté dans mes bras l'empereur à l'armée, ID. *Orphel.* v, 1. Déjà, [Rapp] le premier, il touchait [à la redoute], lorsqu'à son tour il est atteint; c'était sa vingtième blessure.... on porta Rapp à l'empereur, qui lui dit : Eh quoi, Rapp, toujours? SÉGUR, *Hist. de Nap.* VII, 9. ‖ Fig. Lorsqu'une pensée est trop faible pour porter une expression simple, c'est la marque pour la rejeter, VAUVEN. *Max.* 111. ‖ Porter sa croix, se dit de Jésus-Christ portant le bois de sa croix jusqu'au lieu du crucifiement. On lui donne même à porter la croix qui lui est destinée, BOURDAL. *Exhort. sur J. C. portant sa croix*, t. II, 136. ‖ Fig. L'école d'un Dieu qui nous enseigne à porter tous les jours notre croix, et à renoncer à nous-mêmes, PASC. *Factum pour les curés de Rouen.* ‖ Prov. Chacun porte sa croix en ce monde, c'est-à-dire chacun a ses afflictions particulières. ‖ Porter la robe, la queue de quelqu'un, soutenir la queue de sa robe, afin qu'elle ne traîne pas par terre. ‖ Être porté sur, marcher involontairement sur. On marche, on est porté sur les corps des mourants, VOLT. *Mérope*, v, 6. ‖ Fig. et familièrement. En porter (sous-entendu des cornes), être mari malheureux, trompé. ‖ Ironiquement. Il est le plus fort, il portera les coups, c'est-à-dire c'est lui qui sera battu. ‖ Fig. Porter tout le poids des affaires, en être chargé seul. Il dit que du labeur des ans Pour nous seuls il portait les soins les plus pesants, LA FONT. *Fabl.* x, 2. ‖ Fig. Porter le poids du jour et de la chaleur, avoir seul toute la fatigue, tout le travail, tandis que les autres se reposent. ‖ Avoir plus de travail, plus d'affaires qu'on n'en peut porter, être chargé de tant de travail, de tant d'affaires qu'on n'y peut suffire. J'ai de la peine tout ce que j'en peux porter, DIDER. *Père de fam.* v, 9. ‖ Fig. Porter le joug, subir l'autorité de quelqu'un. On portera le joug désormais sans se plaindre, CORN. *Cinna*, v, 3. ‖ Fig. Porter des fers, être captif, être esclave. ‖ Porter des fers se dit aussi de l'esclavage amoureux. Le sort vous y voulut l'une et l'autre amener, Vous pour porter des fers, elle pour en donner, RAC. *Andr.* I, 4. ‖ Fig. Porter, être chargé de. Me voilà seul, portant la haine universelle! LEGOUVÉ, *Épich. et N.* v, 4. ‖ Il en portera la peine, il en sera puni. Il portera la peine de son iniquité, SACI, *Bible*, *Lévit.* v, 1. Nos pères ont péché, nos pères ne sont plus, Et nous portons la peine de leurs crimes, RAC. *Esth.* I, 5. ‖ Il en portera la folle enchère, c'est lui qui en sera responsable. ‖ Fig. Porter les iniquités d'autrui, être puni pour autrui. Que tous les serviteurs et les proches des traîtres Portent l'iniquité des parents et des maîtres, MAIRET, *Soliman*, v, 6. ‖ Fig. et familièrement. On le porte sur les épaules, se dit de quelqu'un d'ennuyeux, de fatigant. ‖ Fig. Porter dans son cœur, chérir. Sachez que je vous porte toutes dans mon sein et dans mes entrailles; vous m'êtes toutes présentes à l'esprit jour et nuit, BOSS. *Sermons*, 2° *exhort. pour une visite.* Vous ne sauriez lire Démosthène sans voir qu'il porte la république dans le fond de son cœur, FÉN. t. XXI, p. 11. Mes chers enfants, je vous porte en mon cœur, BEAUMARCH. *Mère coupable*, II, 16. ‖ 2° Terme de manége. Porter son cheval, le soutenir, en marchant, de la main, des jarrets et de la cuisse. ‖ Porter en avant, faire aller son cheval devant soi à droite ou à gauche. ‖ Porter haut, faire marcher son cheval la tête levée. ‖ 3° Se dit des femmes et des femelles d'animaux qui ont, pendant un temps déterminé, le nouvel être dans leur sein. Une mère peut-elle oublier son enfant et n'avoir point de compassion du fils qu'elle a porté dans ses entrailles? SACI, *Bible*, *Isaïe*. XLIX, 15. Heureuses les entrailles qui n'ont pas porté d'enfants [lors de la ruine de Jérusalem]! BOSS. *Histoire*, II, 8. La femelle du buffle ne fait qu'un petit, et le porte environ douze mois, BUFF. *Quadrup.* t. v, p. 113. ‖ Absolument. Les cavales portent onze mois. Il y a une variété infinie dans les animaux pour le temps et la manière de porter, de s'accoupler et de produire, BUFF. *Hist. anim.* IX. ‖ Il se dit de la terre, des arbres qui produisent, parce que la terre, l'arbre portent ce qui est produit. Quand nous arrivâmes sur cette côte, nous y trouvâmes un peuple sauvage qui errait dans les forêts, vivant de sa chasse et des fruits que les arbres portent d'eux-mêmes, FÉN. *Tél.* X. Le pays [la Suède] est stérile et pauvre; la Scanie est la seule province qui porte du froment, VOLT. *Charles XII*, 1. ‖ Fig. Les grands hommes se font les uns les autres; et, si Rome en a plus porté qu'aucune autre ville, c'est que l'État romain était, pour ainsi parler, du tempérament qui devait être le plus fécond en héros, BOSS. *Hist.* III, 6. Si le climat avait tant de puissance, la Grèce porterait encore des Platon et des Anacréon, comme elle porte les mêmes fruits et les mêmes fleurs, VOLT. *Lett. Somarokof*, 26 fév. 1769. ‖ Cette somme porte intérêt, elle produit un intérêt. ‖ Fig. Au fond du cœur reconnaissant le bienfait porte intérêt, DIDER. *Claude et Nér.* II, 29. ‖ Ce billet a porté, n'a pas porté, il a gagné, il n'a pas gagné. ‖ 4° Transporter d'un lieu en un autre. Portez ces papiers dans mon appartement. On porta les tableaux dans le musée. Porter une lettre à la poste. Quand il fut question de porter ce tribut [une somme d'argent], Le mulet et l'âne s'offrirent, Assistés du cheval ainsi que du chameau, LA FONT. *Fabl.* IV, 12. ‖ Fig. Vous portâtes soudain la guerre dans la Perse, CORN. *Héracl.* IV, 4. Il n'y a chose si innocente où les hommes ne puissent porter du crime, MOL. *Tart. Préface.* Quand vous vous promenez par ces beaux jours que je connais, y portez-vous cette douleur et cette pesanteur? n'êtes-vous jamais sans plus ou moins de cette incommodité? SÉV. *à Mme de Grignan*, 19 janv. 1680. Aussitôt qu'il eut porté de rang en rang l'ardeur dont il était animé, BOSS. *Louis de Bourbon.* Qui est-ce qui a jamais porté plus de vœux et plus de prières au pied du trône? FLÉCH. *Duc de Mont.* Faites-lui concevoir Qu'il doit porter ailleurs ses vœux et son espoir, RAC. *Brit.* II, 3. L'heureux succès de cette première expédition des Carthaginois leur fit naître l'envie de porter leurs armes en Espagne, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. I, p. 245. Tu sais que je te quitte, et le destin m'ordonne De porter nos drapeaux aux champs de Babylone, VOLT. *Mort de Cés.* I, 1. J'ai porté mon courroux, ma honte et mes regrets Dans les sables mouvants, dans le fond des forêts, ID. *Alz.* II, 1. Oui, portez-lui la foi que vous m'avez jurée; que votre cœur remplisse avec elle tous les engagements qu'il prit avec moi, J. J. ROUSS. *Hél.* VI, 6. La hardiesse du célèbre Drake, qui porta le ravage sur les côtes du Pérou, RAYNAL, *Hist. phil.* VII, 33. ‖ Porter la mort, causer la mort de beaucoup. Je [la Gorgone] porte l'épouvante et la mort en tous lieux; Tout se change en rocher à mon aspect horrible; Les traits que Jupiter lance du haut des cieux N'ont rien de si terrible Qu'un regard de mes yeux, QUIN. *Pers.* III, 1. Vous portâtes la mort jusque sur leurs murailles, RAC. *Bérén.* I, 3. ‖ On dit dans un sens analogue : porter le carnage. Et moi jusqu'en son camp j'ai porté le carnage, VOLT. *Fanat.* I, 1. ‖ Porter la vie, vivifier, ranimer. Et l'astre qui les dore [les montagnes] en ouvrant sa carrière, Sans y porter la vie y répand la lumière, ST-LAMB. *Sais.* III. ‖ Fig. et familièrement. Il ne le portera pas loin, il ne le portera pas en paradis, en l'autre monde, c'est-à-dire je me vengerai. Si dans mon pays un pareil dieu venait faire un pareil miracle, il ne le porterait pas loin, VOLT. *Dial.* 27. ‖ Ne pas le porter loin, succomber promptement à une maladie, à un chagrin. M. et Mme de Chaulnes ne s'en consolèrent ni l'un ni l'autre [de la perte du gouvernement de Bretagne], et ne le portèrent pas loin, ST-SIM. 27, 58. ‖ Porter quelqu'un en terre, le porter pour l'enterrer. Sur la fin d'avril 1774, le roi, allant à la chasse, rencontre le convoi d'une personne qu'on portait en terre, VOLT. *Louis XV*, 41. ‖ Porter quelqu'un par terre, le renverser. Le Tolédan ne put résister à la force du coup qui le porta par terre, LESAGE, *Diable boit.* ch. 15. ‖ 5° En parlant des animaux, soutenir, transporter quelque chose de pesant. Un mulet portant cinq cents pesant. Le cheval qui le portait s'abattit. Brezé lui disait quelquefois [à Louis XI, qui disait qu'il portait tout son conseil dans sa tête], par une équivoque du goût de ce temps, que son cheval était le plus fort qu'il y eût au monde, puisqu'il portait le roi et son conseil, DUCLOS, *Œuvr.* t. III, p. 342. ‖ 6° Il se dit des nouvelles, des ordres qui sont transmis. Il porte de mauvaises nouvelles. Lorsque, occupé d'un côté, il envoie reconnaître l'autre, le diligent officier qui porte ses ordres, s'étonne d'être prévenu et trouve déjà tout ranimé par la présence du prince, BOSS. *Louis de Bourbon.* Ce fut à la sinistre lueur des flammes du bazar que Napoléon l'acheva [une lettre à Alexandre], et que partit le Russe; celui-ci dut porter la nouvelle de ce désastre à son souverain, dont cet incendie fut la seule réponse, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VIII, 6. ‖ Porter la parole, voy. PAROLE, n° 6. ‖ Porter parole, voy. PAROLE, n° 13. ‖ Porter témoignage, témoigner qu'une chose est ou n'est pas. Je vous avais bien dit que la pierre porterait témoignage, VOLT. *Zadig*, 10. ‖ 7° Avoir sur soi ou tenir à la main, sans égard à la pesanteur de l'objet. Il ne porte jamais d'argent sur lui. Donner la chasse aux gens Portants bâtons et mendiants, LA FONT. *Fabl.* I, 5 (la Fontaine accorde les participes). ‖ Fig. Un dieu qui porte les excuses de tout ce qu'il fait faire : l'amour, MOL. *l'Av.* v, 3. Vous me jugez capable De vous porter en dot un bien considérable, ID. *Femm. sav.* v, 1. Nous faisons voir, par les pièces mêmes de nos adversaires, que, comme les Juifs, ils portent leur condamnation, SÉV. 16 mars 1689. Un jeune prince du sang qui portait la victoire dans ses yeux, BOSS. *Louis de Bourbon.* Vous savez que les droits qu'elle porte avec elle Peuvent de son époux faire un prince rebelle, RAC. *Brit.* I, 2. Bien loin que les rois de France puissent, de leur propre mouvement, ôter la vie à un de leurs sujets comme nos sultans, ils portent au contraire toujours avec eux la grâce de tous les criminels : il suffit qu'un homme ait été assez heureux pour voir l'auguste visage de son prince, pour qu'il cesse d'être indigne de vivre, MONTESQ. *Lett. pers.* 102. ‖ 8° Mettre sur soi pour servir à l'habillement, à la parure, à la défense. Porter des habits brodés. Porter une bague. Porter des pistolets, une épée, une cuirasse. J'ai une délicatesse furieuse pour tout ce que je porte, MOL. *Préc.* 10. Où pouvez-vous donc prendre de quoi en-

tretenir l'état que vous portez? ID. l'Av. I, 5. Il est bien nécessaire d'employer de l'argent à des perruques, lorsque l'on peut porter des cheveux de son cru, qui ne coûtent rien, ID. ib. On ne voit point ici la grandeur insultante Portant de l'épaule au côté Un ruban que la vanité A tissu de sa main brillante, VOLT. Ép. 76. Ils vont presque nus; leur vêtement ne consiste que dans une toile de coton qui les couvre depuis la ceinture jusqu'au milieu de la cuisse; c'est tout ce que la chaleur du pays leur permet, disent-ils, de porter sur eux, BUFF. *Hist. nat. homme*, *Œuv.* t. V, p. 134. Les femmes avaient les cheveux extrêmement longs, et les hommes les portaient courts; les femmes portaient en bracelets des os d'une blancheur éclatante que les hommes portaient en collier, RAYNAL, *Histoire philosophique*, IX, 5. || Cela est bien porté, cela est mal porté, signifie qu'une mode ou un vêtement est porté par les personnes estimables ou du grand monde, ou bien par les personnes de bas étage ou sans mœurs. || Fig. Bien porter, mal porter, soutenir avec honneur, avec déshonneur. Il porte mal une si haute dignité. Bien porter le nom de ses ancêtres. Milord, me dit-il, en me donnant le saint nom d'ami, vous m'apprîtes à le porter, J. J. ROUSS. *Hél.* VI, 3. || Il porte les cheveux longs, les cheveux courts, il se coiffe en cheveux longs, en cheveux courts. || Porter la barbe, ne pas se raser la barbe, la laisser croître. || On dit dans le même sens : porter moustache. || Un homme portant barbe, un homme qui a de la barbe au menton, un homme fait. || La gent qui porte crête, les poules et les coqs. La gent qui porte crête au spectacle accourut, LA FONT. *Fabl.* VII, 13. || Porter lunettes, porter des lunettes, se servir de lunettes pour remédier à quelque défaut de la vue. Je suis myope, je porte lunettes. || Porter le mousquet, servir comme soldat. || Porter l'épée, être officier. || Porter la robe, la soutane, le petit collet, le froc, être magistrat, ecclésiastique, abbé, moine. || Porter la couronne, être roi. Tous les rois ont une couronne; Tous ne la savent pas porter, GODEAU, *Ode à Louis XIII.* S'il portait la couronne ou de Sparte ou d'Argos, CORN. *Œdipe*, II, 2. || Porter les armes, faire la guerre, servir dans une armée. || Autrefois, porter l'arme, faire le mouvement de l'arme, qui consiste, pour les simples soldats, à la placer perpendiculairement contre l'épaule gauche; aujourd'hui, placer l'arme sous le bras droit, le pontet en avant. || Porter les armes à quelqu'un, lui faire le salut militaire qui consiste à porter l'arme. Les sentinelles portent les armes pour rendre le salut militaire. || Il a porté les chausses, il a été page. || Il a porté les couleurs, les livrées, la livrée, il a été laquais. || Elle porte le haut-de-chausse, elle porte les chausses, elle porte la culotte, se dit d'une femme qui au logis est plus maîtresse que le mari. || Porter les couleurs d'une dame, porter, dans son ajustement, des couleurs semblables à celles qu'elle affectionne le plus; et fig. se mettre au rang de ses adorateurs. || Porter le deuil d'une personne, être vêtu de vêtements de deuil à cause de la mort de cette personne. || 9° Il se dit du maintien, de la contenance, des attitudes, des différentes manières de tenir son corps, sa tête, ses bras. Porter la tête haute. Il portait le bras en écharpe. || Porter le pied en dedans, en dehors, tourner, en marchant, la pointe du pied en dedans, en dehors. || Bien porter son âge, porter bien son âge, avoir encore, malgré un grand âge, de la fraîcheur, de la vigueur, de l'agilité. Et si je forme un vœu, C'est que, tous [illegible] d'humeur et de visage, Le roi qui se fait vieux porte aussi bien son âge, C. DELAV. *Louis XI*, III, 3. || En un autre sens, il porte bien son âge, il présente tous les signes d'un âge avancé. || En parlant des animaux, particulièrement du cheval et du chien. Ce chien porte bas l'oreille. Ils [les fous] portent en volant le cou tendu et la queue étalée, BUFF. *Ois.* t. XVI, p. 131. || Porter le nez au vent, ou, elliptiquement, porter au vent, se dit d'un cheval qui tient le nez en l'air, au vent. || Fig. Porter le nez au vent, et, elliptiquement, porter au vent, avoir l'air hautain, avantageux. Ils portent au vent, attelés tous deux au char de la fortune, et tous deux fort éloignés de s'y voir assis, LA BRUY. VIII. Toujours portant au vent, fier comme un Écossais, DESTOUCH. *Glor.* I, 3. || Porter haut, porter bas, se dit d'un cheval qui tient la tête haute, basse. || Fig. Le porter haut, se prétendre de grande qualité, et aussi se prévaloir de ses avantages, afficher de grandes prétentions. On dirait d'un seigneur, tant il le porte haut, HAUTEROCHE, *Bourg. de qual.* III, 4. Détrompez-vous, de grâce, et portez-le moins haut, MOL. *Mis.* V, 6. On lui impute qu'il aime à dominer, et qu'il aime mieux avoir dans son église des moines dont il prétend disposer, quoique peut-être il se trompe, que des chanoines séculiers qui le portent un peu plus haut, RAC. *Lett. 23 à Vitart.* || Ce cheval porte beau, il porte bien sa tête. || Fig. Le porter beau, faire figure et parade. || Terme de chasse. Lorsqu'un cerf pousse sa nouvelle tête, on dit qu'il porte quatre, six ou huit de refait. Il porte quatre, quand il a dehors un bout de perche et un tout petit andouiller; six quand il a un petit surandouiller de plus; huit, ou mi-tête lorsque chaque perche porte un andouiller, ce qui arrive vers la mi-mai. || Porter la hotte, se dit d'un lièvre qui a beaucoup couru et dont le dos est arrondi. || Porter le trait, se dit d'un limier qui va devant assez pour faire tendre le trait. || 10° Aux jeux de cartes, porter, avoir telle ou telle carte. Je porte l'as de trèfle, MOL. *Fâch.* II, 2. Seissac fit une tenue à M. de Lorge, puis un va-tout qu'il gagna, ne portant quasi rien, ST-SIM. 55, 168. || Porter beau jeu, vilain jeu, avoir beau jeu, vilain jeu aux premières cartes. || Bien porter, mal porter, garder ou écarter les cartes que la rentrée favorise. || Porter une couleur, se dit de la couleur dont on a le plus de cartes en main. Il portait cœur, mais il ne lui est rien rentré. || Porter à une couleur, se dit en parlant de la couleur dans laquelle on cherche à faire son jeu. Il portait à carreau. || 11° Il se dit des choses qui soutiennent comme on soutient un fardeau. Des colonnes qui portent une galerie. Les pièces de bois de quatorze pieds de longueur sur cinq pouces d'équarrissage peuvent porter au moins cinq milliers, BUFF. *Hist. nat. Part. expér. Œuv.* t. VIII, p. 218. Il [le peuple de Sumatra] croit que la terre, parfaitement immobile, est portée par un bœuf, le bœuf par une pierre, la pierre par un poisson, le poisson par l'eau, l'eau par l'air, l'air par les ténèbres, les ténèbres par la lumière; c'est là que finit son système, RAYNAL, *Hist. phil.* II, 12. || Familièrement. Tant que terre le pourra porter, aussi loin qu'il pourra aller. Ils sont allés à la rencontre de cette princesse, tant que terre les pourra porter, SÉV. 405. || Fig. L'un portant l'autre, compensation faite du plus et du moins (locution qui signifie que l'un porte l'autre, que le plus fort soutient, compense le plus faible). On ne vit à Paris, l'un portant l'autre, que vingt-deux à vingt-trois ans; l'un portant l'autre, on n'a tout au plus que cent vingt livres par an à dépenser, VOLT. *l'H. aux 40 écus, Entret. avec un géomètre.* En France chaque mille carré contient 200 habitants, l'un portant l'autre, ID. *Russ.* I, 4. La durée moyenne de chaque règne est d'environ 20 à 22 ans, en sorte que 15, 20, 30, 50 rois successifs et davantage ne règnent qu'environ 20 à 22 ans l'un portant l'autre, D'ALEMB. *Quest. calc. probab. Œuv.* t. IV, p. 298, dans POUGENS. || On dit dans le même sens : le fort portant le faible. || 12° En parlant d'un navire. Porter de la toile, de la voile, avoir beaucoup de voiles dehors. Les vents ayant été favorables depuis Madère, n'y ayant pas eu un seul jour de calme, on a porté beaucoup de voiles la nuit, D'ESTRÉES, *à Seignelay*, 30 juin 1680, dans JAL. || Ce bâtiment porte la voile, porte bien la voile, il penche peu, quoiqu'il ait beaucoup de voiles et que le vent souffle avec quelque force. || 13° Porter bateau, se dit d'une rivière dont l'eau est assez profonde pour qu'on y puisse naviguer. || 14° Faire aller, diriger, conduire. Porter les aliments à sa bouche. Porter le pied en avant. Porter un verre à ses lèvres. || Absolument. Il se sert de ses pieds de devant pour porter à sa gueule, BUFF. *Quadrup.* t. III, p. 76. || Porter la santé de quelqu'un, porter une santé, boire à la santé de quelqu'un en s'adressant à un autre pour l'inviter à en faire autant; ainsi dit, parce qu'en portant la santé on élève et porte en avant le verre. Cependant mon hâbleur, avec une voix haute, Porte à mes campagnards la santé de notre hôte, BOIL. *Sat.* III. Nous n'avons pas porté de santé, ma nièce et moi, depuis un souper où nous nous trouvâmes tous deux un peu mal, à Francfort, VOLT. *Lett. Richelieu*, 20 déc. 1763. || Porter la main à, étendre la main jusqu'à. J'ai bien sué pour le faire [un mouvement], dit-il en portant la main sur le front, MONTESQ. *Lett. pers.* 101. Qu'un habile organiste porte sans dessein les mains sur le clavier.... CONDIL. *Log.* I, 9. Ils portaient ensuite cette même main au cœur, au front et aux yeux, CHATEAUBR. *Itin.* 3° part. || Porter la main à l'épée, au chapeau, étendre la main pour tirer l'épée ou pour ôter son chapeau. || Porter la main sur quelqu'un, le frapper, ou l'arrêter prisonnier. Je me garderais bien de porter la main sur la personne du fils du roi, SACI, *Bible, Rois*, II, XVIII, 12. || Porter un coup à quelqu'un, lui donner un coup. Si le détestable parricide de notre grand roi Henri IV avait porté ce coup sur un roi des Indes, MONTESQ. *Lett. pers.* 102. || On dit dans le même sens : porter une botte. || Fig. Porter un coup, porter un coup mortel, porter le dernier coup, ébranler, renverser. Le même jour que ce grand criminel Dut à la liberté porter le coup mortel, VOLT. *Mort de Cés.* III, 2. Pour porter le dernier coup à la France, l'empereur se ligue avec les Vénitiens, le pape Adrien et les Florentins, ID. *Ann. Emp. Charles-Quint*, 1523. || Porter un coup, se dit aussi des choses qui nuisent. Cette affaire a porté un coup à sa réputation. Ce malheur a porté un coup mortel à sa santé. || Fig. Porter coup, se dit de choses qui font une grande impression. Toutes ses paroles portent coup. || Porter coup se dit aussi de choses qui nuisent. Ce chagrin porta coup à sa santé. || Fig. Porter bonheur, porter malheur, porter guignon, se dit des choses ou des personnes que l'on croit influer sur la réussite. Si cela était, reprit-elle, c'est vous qui me porteriez bonheur, c'est à vous que je devrais la protection du ciel, STAEL, *Corinne*, VII, 3. || Fig. Porter préjudice, porter un préjudice, nuire. || Porter ses pas en quelque lieu, s'y transporter. Sous les murs du palais quelqu'un porte ses pas, VOLT. *Zaïre*, V, 8. || Porter les yeux, la vue, les regards sur, regarder. Mais dessus ce vieillard plus je porte les yeux, Plus je crois l'avoir vu jadis en d'autres lieux, CORN. *Œdipe*, IV, 4. || Fig. Rome ne porte point ses regards curieux Jusque dans des secrets que je cache à ses yeux, RAC. *Brit.* III, 8. Gardons-nous d'oser porter un œil curieux sur ces mystères; rendons ce respect à l'essence infinie, de ne rien prononcer d'elle, J. J. ROUSS. *Lett. de la Montagne*, III. || Fig. Porter sa vue bien loin, prévoir les choses de loin. || Fig. Porter ses vues bien haut, former de grands desseins. || Au sens de faire aller, diriger, conduire, il se dit de choses qui donnent le mouvement. La tempête porta le vaisseau contre un écueil. Les courants portaient rapidement le navire à la côte. Des tuyaux qui portent l'eau dans un jardin. Le dessein généreux qui portait là ses pas, ROTR. *Antig.* I, 2. Des figures qui semblent pleurer autour d'un tombeau.... des colonnes qui semblent vouloir porter jusqu'au ciel le magnifique témoignage de notre néant, BOSS. *Louis de Bourb.* || Fig. Ah! qu'un seul des soupirs que mon cœur vous envoie, S'il s'échappait vers elle, y porterait de joie! RAC. *Andr.* I, 4. || Ce fusil porte bien son plomb, c'est-à-dire le menu plomb qu'il lance ne s'écarte pas trop. || On dit de même : ce fusil porte bien la balle. || Porter son ombre, porter ombre, se dit d'un corps qui projette son ombre sur une surface. || Fig. Qui ne sait que de pareils désordres ont toujours été le mauvais côté des grandes guerres, la partie honteuse de la gloire; que la renommée des conquérants porte son ombre comme toutes les choses de ce monde? SÉGUR, *Hist. de Nap.* VIII, 9. || 15° Terme de marine. Porter le cap à, avoir le cap dirigé vers, faire marcher le navire vers. || Porter à la route, pousser, en parlant du vent, dans la direction de la route que veut faire le navire. Un moment après cette séparation [d'avec l'escadre de M. de Preuilly], nous essuyâmes un coup de vent le plus terrible dont j'aie memoire; mais il dura peu et nous porta à la route, *Mém. du marquis de Villette*, dans JAL. || 16° Pousser, étendre. Il faut porter plus loin ce mur, cette haie. Après avoir porté votre empire jusqu'aux extrémités de la terre, VAUGEL. 507. D'avoir porté si loin vos armes dans l'Asie Que même votre Rome en a pris jalousie, CORN. *Nicom.* IV, 2. || Fig. Serait-il possible que vous ne lui eussiez point fait vos compliments [au cardinal Forbin de Janson] comme tout le monde? auriez-vous porté si loin vos vieux ressentiments? SÉV. avril 1690. Comme on dit sans cesse aux hommes qu'ils ne sont estimables qu'autant qu'ils aiment la gloire, ils portent là toutes leurs pensées, et cela forme toute la bravoure française, ID. *à Bussy*, 23 oct. 1683. Pendant qu'il passait sa vie dans ces occupations, et qu'il portait au-dessus de ses actions les plus renommées la gloire d'une si belle et si pieuse retraite, BOSS. *Louis de Bourbon.* Ne portez pas la vengeance jusqu'à lui ravir une vie spirituelle et immortelle, BOURDAL. 1^{er} avent. *Sur le scandale*, p. 101. Ce palais achevé, et dans cette splendeur où vous désirez de le porter avant de l'habiter, LA BRUY. VI. Les Athéniens n'occupaient pas un fort grand terrain dans la Grèce; mais jusqu'où leur réputation ne s'étendit-elle point? en portant les sciences à leur perfection, ils portèrent leur propre gloire à son comble, ROLLIN, *Traité des Ét. disc. prélim.* Athènes n'est point née pour le repos; ce n'est point par cette voie que nos ancêtres l'ont

portée au point de grandeur où nous la voyons, ID. *Hist. anc. Œuv.* t. III, p. 624, dans POUGENS. À ce coupable excès porter sa hardiesse! VOLT. *Zaïre*, V, 8. Il [Anaximandre] passe pour avoir porté les mathématiques fort au delà du point où Thalès les avait laissées, DIDER. *Opin. des anc. phil. (ioniques).* Porter haut une chose, la faire valoir, la relever. Mais porte-lui si haut la douceur de régner, Qu'à cet éclat du trône il se laisse gagner, CORN. *Rod.* I, 2. Porte, porte plus haut le fruit de ta victoire: Je t'ai donné la vie et tu me rends ma gloire, ID. *Cid*, III, 6. || Porter haut, signifie aussi élever à un haut degré de perfection. Je n'ai jamais vu porter si haut l'élégance de l'ajustement, MOL. *Préc.* 10. Fig. Porter aux nues, porter aux cieux, louer extrêmement. On porte jusqu'aux cieux leur justice suprême, VOLT. *Œdipe*, I, 3. || Fig. Porter dans l'esprit, persuader. Une banqueroute immense d'un de leurs missionnaires acheva de les perdre [les jésuites].... ces seuls mots de missionnaires et de banqueroutiers, si peu faits pour être joints ensemble, portèrent dans tous les esprits l'arrêt de leur condamnation, VOLT. *Pol. et lég. Traité de la tolérance, suite et conclusion.* || 17° Fig. Montrer, manifester. On porte partout son caractère. Je désire vivement voir le monde et le connaître; mais j'y porterai bien de la gaucherie et de la timidité, GENLIS, *Veillées du chât.* t. III, p. 36, dans POUGENS. Témoigner, en parlant de sentiments. Mais cette amour si ferme et si bien méritée Que tu m'avais promise et que je t'ai portée, CORN. *Poly.* IV, 3. Un mari, une femme, un père, un fils ne sont liés entre eux que par l'amour qu'ils se portent, ou par les bienfaits qu'ils se procurent, MONTESQ. *Lett. pers.* 104. || Porter amitié, porter affection à quelqu'un, l'avoir en amitié. || Porter honneur, porter respect, honorer, respecter. Nous vous y porterons autant de respect que si vous étiez chez vous, ainsi qu'il est juste, MARIV. *Marianne*, 9e part. || Porter envie, envier. || Porter envie, signifie aussi souhaiter pour soi, sans malveillance, un bonheur qu'on voit arriver à un autre. Hélas! à notre sort ne portez point envie, Un seul de vos printemps vaut toute notre vie, DELILLE, *Trois règ.* VII. || 18° Il se dit simplement pour avoir. Sous un visage d'homme il porte un cœur de marbre, TRISTAN, *Panthée*, I, 7. Je porte un cœur sensible, et vous l'avez percé, CORN. *Poly.* V, 3. Parmi ces grands sujets d'allégresse publique Vous portez sur le front un air mélancolique, ID. *Toison d'or*, I, 1. De qui même le front, déjà pâle et glacé, Porte empreint le trépas dont il est menacé, ID. *Œd.* I, 1. Ils ne savent que trop que l'homme, par sa propre nature, a toujours le pouvoir de pécher et de résister à la grâce, et que, depuis sa corruption, il porte un fond malheureux de concupiscence, qui lui augmente infiniment ce pouvoir, PASC. *Prov.* XVIII. Portant encore sur leurs corps les glorieuses marques des tourments qu'ils avaient soufferts, FLÉCH. *Hist. de Théod.* I, 82. Quoiqu'il soit Italien et qu'il porte une face équivoque, il peut être un fort honnête homme, LESAGE, *Gil Blas* [illegible] I, 7. Monsieur porte sur sa physionomie les traits de probité dont cette action est une preuve éclatante, MARIVAUX, *Paysan parvenu*, part. 6. J'ai beaucoup vu dans mon enfance l'abbé Gédoyn, l'abbé de Châteauneuf et Mlle Lenclos; je puis assurer qu'à l'âge de quatre-vingts ans son visage portait les marques les plus hideuses de la vieillesse, ID. *Dictionn. phil. Dictionnaire.* On ne corrige pas les mœurs, on les peint, et un laid visage ne paraît point laid à celui qui le porte, J. J. ROUSS. *Lett. à d'Alemb.* Ce misérable enfant qui porte les traits d'un perfide, BEAUMARCH. *Mère coupable*, I, 8. || Familièrement. Il montre tout ce qu'il porte, il découvre les parties du corps qu'il devrait cacher. || Cet homme porte la mine d'avoir fait telle chose, on juge à sa mine qu'il a fait telle chose. On dit dans le même sens: il porte tout l'air d'un fripon, il porte la mine d'un drôle. Ce monsieur loyal porte un air bien déloyal, MOL. *Mart.* V, 4. || Il porte sa recommandation sur sa figure, c'est-à-dire sa figure prévient en sa faveur. || Porter un nom, être nommé ou intitulé de telle ou telle façon. Quoique ma tragédie [Andromaque] porte le même nom que la sienne [d'Euripide], le sujet en est pourtant très-différent.... RAC. *Andr.* 2e *préf.* Sa première pièce [de Corneille] fut donc Mélite; la demoiselle qui en avait fait naître le sujet porta longtemps dans Rouen le nom de Mélite, nom glorieux pour elle, et qui l'associait à toutes les louanges que reçut son amant, FONTEN. *Hist. vie de Corn.* Robert Sorbon s'est immortalisé par la maison qu'il a fondée, et qui porte son nom, DIDER. *Opin. des anc. philos.* *(scholastiques).* Que le favori d'Auguste [Mécène] serait surpris de voir son nom si souvent profané, et le ton rampant que les gens de lettres prennent avec ceux qui le portent! D'ALEMB. *Ess. sur la soc. des gens de lett.* || Il se dit aussi des objets qui ont en soi ou sur soi quelque chose. Ce monument porte telle inscription. Ce que je veux de toi porte le caractère D'une vertu plus haute et digne de te plaire, CORN. *Perth.* III, 3. Un ridicule qui porte un caractère d'agrément, MONTCRIF, dans DESFONTAINES. L'univers porte encor les marques du chaos, BERNIS, *Poés. div. Mond. poét.* || Porter en soi quelque honte, avoir en soi quelque chose de honteux. Accepter de l'argent porte en soi quelque honte, CORN. *Suite du Ment.* I, 2. || Cela porte son excuse avec soi, se dit d'un empêchement légitime qu'on allègue, pour s'excuser de n'avoir pas fait quelque chose. || Cette viande porte sa sauce, ce fruit porte son sucre, la sauce, le sucre n'est pas nécessaire à cette viande, à ce fruit. || 19° Fig. Porter quelqu'un à, le faire parvenir à. Moins pour me seoir si haut, que pour vous y porter, CORN. *Othon*, III, 3. S'étant élevés jusqu'à un certain degré où ils [les anciens] nous ont portés, le moindre effort nous fait monter plus haut; et avec moins de peine et moins de gloire nous nous trouvons au-dessus d'eux, PASC. *Fragm. sur le vide.* Pour vous porter au trône où vous n'osiez prétendre, RAC. *Mithr.* IV, 4. Vous m'avez porté à cette haute dignité par des acclamations et des vœux publics qui me sont peut-être plus glorieux que la dignité même dont vous m'avez honoré, VERTOT, *Révol. rom.* XII, 187. || Aider de son crédit, favoriser. Il y a des personnes puissantes qui le portent. Le duc d'Orléans me croyait trop jacobite, il se persuadait que ma haine pour Noailles et mon éloignement de Canillac m'en donnaient pour les Anglais qu'ils portaient, ST-SIM. 444, 185. || Porter, se dit d'électeurs qui sont décidés à donner leurs voix à un candidat. Il est porté par la majeure partie des électeurs. Qui portons-nous? || 20° Fig. Induire, exciter, pousser à, en parlant des personnes. Elle m'a.... Tant dit qu'au désespoir je porterais son âme, Si je lui refusais ce qu'exige sa flamme, MOL. *Éc. des maris*, III, 2. Il [Clovis] gagna sur les Allemands la bataille de Tolbiac par le vœu qu'il fit d'embrasser la religion chrétienne, à laquelle Clotilde sa femme ne cessait de le porter, BOSS. *Hist.* I, 11. Quel démon vous irrite et vous porte à médire? Un livre vous déplaît; qui vous force à le lire? BOIL. *Sat.* IX. La force qui met nos esprits en mouvement, c'est la volonté de Dieu qui nous anime et qui nous porte vers le bien, MALEBR. *Rech. vér. éclairc.* liv. VI, t. IV, p. 315, dans POUGENS. || Être porté d'amitié pour quelqu'un, avoir de l'amitié pour lui. || Il se dit aussi des choses qui poussent, excitent. Je suis marri que la colère Me porte jusqu'à lui déplaire, MALH. V, 10. Je crois qu'un bon dessein dans le cloître te porte.... CORN. *Place roy.* V, 8. D'autres soins éteindront cette ardeur de vengeance; Ceux de vous agrandir vous porteront ailleurs, ID. *Sertor.* III, 4. Les tentations qui le portent au péché, PASC. *Prov.* IV. Il est impossible que cette surprise ne fasse rire, parce que rien n'y porte davantage qu'une disproportion surprenante entre ce qu'on attend et ce qu'on voit, ID. *ib.* XI. Voyez un peu où me porte le libertinage de ma plume, SÉV. 5 janv. 1689. Qui sait même où m'allait porter ce repentir? RAC. *Phèdre*, IV, 6. Quelques heureux essais d'éloquence le portèrent d'abord vers le barreau, MAIRAN, *Éloges*, *Lémery.* || Absolument. Et sur ces grands objets qui doivent porter à Dieu, vous vous trouvez embarrassé dans votre religion sur ce qui se passe à Rome et au conclave, SÉV. *à Coulanges*, 26 juillet 1691. Des accents de langueur qui, répandus sur le calme des eaux ou se mêlant à leur murmure, portent au recueillement et à la mélancolie, BUFF. *Ois.* t. XIV, p. 333. Le spectacle de la nature, qui porte à la rêverie, STAEL, *Corinne*, XVII, 2. || 21° Fig. Supporter, souffrir. Ce coup est un peu rude à l'esprit le plus fort; Et je doute comment vous portez cette mort, CORN. *Hor.* V, 11. En consentant à prendre la robe d'un esclave, il a consenti à en porter toute l'ignominie, BOURD. *Exhort. sur la flagell. de J. C.* t. II, p. 77. Sans doute on ne veut pas que, mêlant nos douleurs, Nous nous aidions l'un l'autre à porter nos malheurs, RAC. *Brit.* I, 3. J'aurais beaucoup de choses à vous proposer; mais vous ne pouvez pas les porter maintenant, FÉN. t. XVII, p. 162. Nous craignons comme le dernier des malheurs qu'on nous en prive [du temps] pour toujours, et nous craignons presque comme un malheur égal d'en porter l'ennui et la durée, MASS. *Carême*, *Temps.* Dès que ce spectacle de vanité ne nous environne point, on porte impatiemment le silence et la solitude qui nous suit, ID. *Confér. Zèle contre les vices.* || 22° Fig. Porter bien le vin, en boire beaucoup sans s'enivrer; porter mal le vin, s'enivrer vite. L'épitaphe de ce prince [Darius], où il se vante d'avoir eu le mérite de boire beaucoup et de bien porter le vin, montre que c'était là véritablement une gloire chez les Perses, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. III, p. 165, dans POUGENS. || Ce vin porte bien l'eau, il conserve une partie de sa force quoiqu'on y mette de l'eau. On dit dans le sens contraire: il ne porte pas l'eau. || 23° Soumettre à une juridiction. Ils [les rois] ne portaient point d'affaires au peuple qu'elles n'eussent été délibérées dans le sénat, MONTESQ. *Esp.* XI, 12. On faisait un crime à Lalli de ne s'être pas emparé de ce poste, nommé Chetoupet, avant d'aller à Madras; tous les maréchaux de France assemblés auraient eu bien de la peine à décider de si loin si on devait assiéger Chetoupet ou non; et on portait cette question à la grand'chambre, VOLT. *Pol. et lég. Fragm. Hist. Inde*, 19. Les habitants des îles et des villes soumises à la république sont obligés de porter leurs affaires aux tribunaux d'Athènes, pour qu'elles y soient jugées en dernier ressort, BARTHÉL. *Anach.* ch. 16. Je porte ma tête à la justice du roi, si je suis coupable; mais, si c'est M. de Montaigu qui l'est, je porte ma plainte aux pieds du trône, J. J. ROUSS. *Lett. à M. du Theil, Corresp.* t. IV, p. 219, dans POUGENS. || Porter plainte, adresser à une autorité une plainte contre quelqu'un. De tous côtés, on portait des plaintes au parlement de refus de sacrements, VOLT. *Hist. parlem.* 65. Environ deux années auparavant, le cardinal de Polignac avait déjà porté plainte contre l'abbé de Saint-Pierre, à l'occasion du mémoire de ce dernier sur l'établissement de la taille proportionnelle, D'ALEMB. *Éloges, l'ab. de St-P.* || 24° Fig. Porter une loi, un arrêt, établir une loi, rendre un arrêt. L'an de Rome 428, les consuls portèrent une loi qui ôta aux créanciers le droit de tenir les débiteurs en servitude dans leurs maisons, MONTESQ. *Esp.* XII, 21. Souillé de trois divorces et du sang de deux femmes, il [Henri VIII] fit porter une loi dont la honte et la cruauté sont égales: c'est que tout homme qui sera instruit d'une galanterie de la reine doit l'accuser sous peine de haute trahison, VOLT. *Mœurs*, 135. Quand l'arrêt est porté, qui conseille est coupable, ID. *Orph.* V, 2. Pour contenir tant de nations diverses et si ennemies les unes des autres, il a été porté des lois atroces, RAYNAL, *Hist. phil.* II, 19. || Porter un arrêt, se dit aussi de la simple décision d'une volonté. L'arrêt qu'en ta faveur aura porté ma fille.... VOLT. *Scythes*, I, 2. || Porter un jugement, porter son jugement d'une chose, sur une chose, la juger, l'apprécier. || 25° Fig. Inscrire. Porter quelqu'un sur une liste. Au lieu de fatiguer les conjurés de quantité de petites corrections qu'il faudrait porter sur l'ancien exemplaire, j'envoie un cinquième acte bien propre [du *Triumvirat*], VOLT. *Lett. d'Argental*, 11 janv. 1764. Il se trouva plus d'une fois des articles qui n'étaient pas portés sur les factures, RAYNAL, *Hist. philosophique*, VII, 32. || Dans le même sens, porter à compte, en recette, en débet, au crédit. || 26° Fig. Exprimer, déclarer. L'ordonnance porte que.... Que porte la lettre que vous avez reçue? La traduction ne reproduit pas exactement ce que porte le texte. L'arrêt porte restitution de fonds, BOSS. *Lett. abb.* 82. La tradition portait que les armées de Sémiramis et de Cyrus avaient péri dans ces déserts, MONTESQ. *Espr.* XXI, 8. || 27° Fig. Évaluer. On dit que son mari [le duc de Choiseul] a autant de dettes qu'il a fait de belles actions; on les porte à plus de deux millions, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 19 janv. 1771. || 28° Fig. Causer, amener, entraîner avec soi, avec un nom de chose pour sujet. Après son action qui n'eut jamais d'égale, Le commerce entre nous porterait du scandale, MOL. *Tart.* IV, 1. Un portrait porte absence et présence, plaisir et déplaisir; la réalité exclut absence et déplaisir, PASC. *Pens.* XVI, 7. éd. HAVET. L'amitié que j'ai pour vous porte bien des peines et des amertumes avec elle, SÉV. *à Mme de Grignan*, 7 août 1675. Le péché en général porte séparation d'avec Dieu, et attache très-intime avec la créature, BOSS. 2e *sermon*, *Passion*, 2. Une pensée neuve, forte, juste, lumineuse porte avec elle son expression, D'ALEMB. *Mél. litt. Œuv.* t. III, p. 153, dans POUGENS. || 29° Fig. Avoir telle dimension. J'ai fait abattre deux chênes fort lisses, dont la tige portait plus de vingt-cinq pieds sans aucunes grosses branches, BUFF. *Hist. nat. part. expér. Œuv.* t. VIII, p. 221. || Terme de maçon.

Cette pierre porte tant de long et de gros, elle a tant de longueur et de grosseur. || 30° Fig. Comporter. S'ils n'ont pas plus d'esprit que ne porte leur condition, LA BRUY. IX. || 31° *V. n.* Être soutenu, être posé sur. Tout l'édifice porte sur ces colonnes. L'autre exige que mon corps porte sur mes genoux, MONTESQ. *Lett. pers.* 46. || Fig. Sa confiance doit porter sur l'autorité de la raison, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. C'est un tissu d'idées qui ne portent sur rien, [illegible] *Mém.* t. IV, p. 312, dans POUGENS. || Porter à fond, en parlant d'une construction, reposer sur son fondement. || On dit aussi dans la même acception : porter de fond. || Porter à cru, reposer directement sur le sol même. || Porter à faux, ne pas porter directement sur la base, sur le point d'appui, être mal posé, être hors de son aplomb. Cette poutre porte à faux. || Substantivement, un porte à faux, un endroit d'une construction qui est hors de son aplomb. Il y a dans l'Église de Saint-Denis plusieurs porte à faux. Ce mur est hors d'aplomb, il est en porte à faux. || Porter à faux, se dit aussi des parties en saillie, d'un balcon par exemple. || Fig. Porter à faux, se dit de raisonnements, de propositions dont le principe est vicieux, ou qui ne sont pas d'accord avec leur principe. Je vous remercie de l'*Anti-financier* ; l'ouvrage est violent, et porte à faux d'un bout à l'autre, VOLT. *Lett. Damilaville*, 18 janv. 1764. || La selle de ce cheval porte sur le garrot, elle touche ce cheval sur le garrot. || Ce carrosse porte sur la flèche, il touche, il bat la flèche quand il est en mouvement. || Tirer à bout portant, tirer en appuyant le bout de l'arme sur le corps de quelqu'un ou du moins de fort près. || Fig. Dire quelque chose à bout portant, dire en face quelque chose de fâcheux, de direct. On sent bien le reproche, il est à bout portant, FAGAN, *Rendez-vous*, sc. 5. || 32° Se dit de la glace qui est en état de soutenir les hommes, les voitures. Il a gelé fortement, la glace porte. Le fleuve était pris, il portait : le cours des glaçons, que jusque-là il charriait, contrarié par un brusque contour de ses rives, s'était suspendu, SÉGUR. *Hist. de Nap.* X, 5. || 33° Terme de blason. Avoir dans ses armes une certaine couleur. Il porte de gueules. Cette maison de Montfort portait d'argent à la croix de gueules, givrée d'or, ST-SIM. 186, 9. || 34° Faire les commissions. Cette femme a longtemps porté pour une marchande de modes. || 35° Atteindre, en parlant des armes de jet, des projectiles, et de tout ce qu'on lance. Une longue carabine qui portait fort loin. Tous les traits ont porté. Le boulet ne porta que jusqu'au pied de la muraille. Le premier soutenant que le canon porterait au delà d'une hauteur voisine ; l'autre, au contraire, qu'il n'y porterait pas, PELLISSON, *Lett. hist.* t. I, p. 380, dans POUGENS. Le prince d'Harcourt et la Feuillade eurent querelle avant-hier...., le prince lui jeta une assiette à la tête, l'autre lui jeta un couteau ; ni l'un ni l'autre ne porta, SÉV. *à Bussy*, 25 nov. 1655. || Fig. Les coups de canon que l'on tira à Bordeaux avaient porté jusqu'à Paris, avant même que l'on y eût mis le feu, RETZ, *Mém.* t. II, liv. III, p. 17, dans POUGENS. Ton triomphe est parfait ; tous tes traits ont porté, RAC. *Phèdre*, III, 2. || Il se dit également des coups d'armes à feu ou autres. La blessure est dangereuse, le coup a porté sur l'os. || Porter juste, toucher au but, l'atteindre. Le coup a porté juste. || Fig. Il se dit de ce qui fait impression, est décisif. Il n'y a pas un mot dans la vôtre [lettre] qui ne porte ; on ne voudrait ni en ôter ni en mettre un seul, SÉV. *à Bussy*, 10 sept. 1681. || Fig. Porter contre, être défavorable, en parlant des choses. Par la même raison qu'il [Jurieu] a convaincu Luther d'impiété, il s'en est convaincu lui-même, et sa preuve porte contre lui, BOSS. 3° *avert.* 9. || Fig. Je ne vois point où porte ce discours, je n'en vois pas l'intention. || Fig. Cette observation, cette objection porte sur telle chose, elle a telle chose pour objet. || 36° S'étendre à une certaine étendue, en parlant du son, du regard. Sa vue porte loin. Le bruit du canon portait à plusieurs lieues. || Il se dit du vent, en un sens analogue. Quand le vent porte, on entend le bruit de la cascade jusqu'ici. || 37° Heurter, toucher. La tête a porté contre une pierre. || Au jeu de paume, la balle a porté sur le toit, sur les deux toits, elle y a touché. || La balle porte au mur, ou, absolument, la balle porte, de son premier bond elle touche au mur qui la renvoie. || 38° Terme de marine. Avancer vers. Le Fortuné tira l'Adroit de l'embarras où le gros vaisseau l'aurait pu mettre ; il porta dessus et fit prendre le parti de fuire.... *Rapport de J. Bart*, 11 juill. 1694, dans JAL. || Porter au sud, au nord, etc. gouverner, faire route au sud, au nord. || On dit de même : porter au large, porter à terre. || Porter à telle aire de vent, gouverner à cette aire de vent. || Porter plein ou bon plein, gouverner de manière à avoir du largue dans les voiles. || Faire porter, remplir, gonfler de vent une voile ou les voiles. Nous découvrîmes, à dix ou douze lieues de Naples, les quatorze vaisseaux hollandais.... nous fîmes porter à toutes voiles sur ces vaisseaux qui étaient sous le vent, *Mém. de Villette*, 1677, dans JAL. || Laisser porter, laisser arriver. || On dit qu'un courant porte à telle aire de vent, pour dire qu'il prend la direction de tel rumb. Des courants rapides qui portent quelquefois à l'est, et quelquefois à l'ouest, BUACHE, *Inst. Mém. scienc. mor. et pol.* t. V, p. 37. || On dit qu'une voile porte, quand elle reçoit le vent sur sa face postérieure et fait avancer le navire. || Une voile porte à culer quand elle est disposée de manière à faire marcher le navire dans le sens de la poupe. || 39° Terme de couture. Faire porter signifie qu'en assemblant deux morceaux quelconques, on a fait plisser légèrement un des côtés sur l'autre, de façon qu'un des deux morceaux soit plus long que l'autre ; synonyme d'emboire. Cette couture porte, est portée. Vous avez fait porter votre couture. || 40° Fig. Il se dit de quelque mal ou dommage. Dans le combat, la perte a porté surtout sur l'aile gauche. La maladie porta sur ceux qui avaient le plus souffert de privations. || 41° Porter à la tête, se dit d'une liqueur, d'une odeur, d'une chaleur qui étourdit, qui entête. Mlle Pulchérie lui avait assuré que le feu lui portait à la tête, et qu'elle voulait s'accoutumer à s'en passer, GENLIS, *Veillées du chât.* t. II, p. 531, dans POUGENS. || Porter sur les nerfs, les agacer. Ce n'est pas ma faute si les étrangetés dont nous sommes bernés me portent sur les nerfs, G. SAND, *Famille de Germandre*. || 42° Se porter, *v. réfl.* Être porté, soutenu comme un faix. Les pots au lait se portent sur la tête. || Se porter, se dit de gens tellement serrés que leurs pieds ne touchent plus la terre. Il y avait tant de monde qu'on se portait. || Se porter soi-même. Le sage, se portant partout avec lui, porte aussi son bonheur, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 65. || 43° Aller, se transporter. Le roi s'y porta de sa personne. Tout le monde se porte de ce côté. On s'y portait [au discours de réception de M. de Noyon] dans le désir d'en faire sa cour au roi, et dans l'espérance de s'y divertir, ST-SIM. 14, 23. Cette grande barge rousse qui se trouve sur nos côtes et sur celles d'Angleterre se porte également sur les côtes de Barbarie, BUFF. *Ois.* t. XIV, p. 287. || Il se dit, dans un sens analogue, des choses qui se meuvent. Le sang s'est porté à la tête. Quel Louvre ! un vrai charnier dont l'odeur se porta D'abord au nez des gens, LA FONT. *Fabl.* VII, 7. || Fig. Se diriger, en parlant du regard, de la pensée, de l'attention, etc. C'est sur toutes ces choses que l'éducation se porte, MONTESQ. *Esp.* IV, 2. À Smolensk, une fièvre d'hésitation s'empare de lui ; ses regards se portent sur Kief, Pétersbourg et Moscou, SÉGUR, *Histoire de Napoléon*, VI, 9. || 44° Être porté comme vêtement. Cette étoffe ne se porte plus. || 45° Fig. Agir de telle ou telle manière dans certaines occasions. Il s'y est porté un peu mollement. Un combat général où Vannius fut défait après s'être porté vaillamment, PERROT, *Tac.* 356. || 46° Fig. Avoir disposition à, inclination pour. Au lieu que vous les aviez menacés de leur faire signer cette constitution, quand vous pensiez qu'ils y résisteraient, lorsque vous vîtes qu'ils s'y portaient d'eux-mêmes, vous n'en parlâtes plus, PASC. *Prov.* XVII. On ne conclut rien, et l'on ne se porte à rien, parce qu'on n'y pense point, BOURDAL. *Serm.* 19° *dim. après la Pentec. Dominic.* t. IV, p. 202. Monsieur, ne craignez rien ; Isabelle toujours doit se porter au bien, REGNARD, *Ménech.* III, 8. Il [Louis XIV] se porta de lui-même, dans le cours de sa maladie, à donner au duc du Maine une distinction dont le duc d'Orléans fut vivement piqué, STAAL, *Mém.* t. I, p. 377. Mais, bien loin de sauver son amant du pillage, C'est elle qui s'y porte avec plus de courage, DESTOUCH. *Diss.* II, 1. || Se porter, se laisser emporter à, aller à. Volage, fallait-il pour un peu de rudesse Vous porter si soudain à changer de maîtresse ? CORN. *Gal. du Pal.* V, 4. Comment, mon père, c'est vous qui vous portez à ces honteuses actions ? MOL. *l'Av.* II, 2. Nous donnons à tous les meilleurs ordres que nous pouvons ; j'admire comme on se porte naturellement à ce qui touche le goût, SÉV. 3 mai 1680. Il ne faut pas trouver étrange, si, Jésus leur prêchant [aux Juifs] ce qu'il avait appris au sein de son père, ils se portent à la dernière fureur et se résolvent de le mettre à mort, BOSS. *Sermons, Sur l'Église*, 1. À quels excès ne se porte-t-on pas contre des concurrents qui se présentent et qui font ombrage ? BOURDAL. 1er *dim. après l'Épiphan. Dominic.* t. I, p. 63. Jusques où les hommes ne se portent-ils point par l'intérêt de la religion, dont ils sont si peu persuadés, et qu'ils pratiquent si mal ? LA BRUY. XVI. || Se porter à la dernière extrémité, à des extrémités contre quelqu'un, exercer sur lui des actes de violence, d'emportement. || Se porter à des excès contre quelqu'un, même sens. || 47° Fig. Se porter bien, être en bonne santé ; se porter mal, être malade, [illegible]. Comment vous portez-vous ? c'est-à-dire quel est l'état de votre santé ? Il est vrai que ce n'est que de la santé dont il est question en ce monde ; comment vous portez-vous ? comment vous portez-vous ? et l'on ignore entièrement ce qui touche cette science qui nous est si nécessaire, SÉV. 387. Rien de plus agréable que de se bien porter, et de savoir qu'il y a des gens qui craignent qu'on ne se porte mal, MAINTENON, *Lett. à d'Aubigné*, 24 juill. 1680. || Il se dit aussi des animaux. Elle [l'intelligence humaine] les voit [les bêtes] vivre et mourir, être malades et se porter bien, à peu près comme font les hommes, BOSS. *Conn.* V, 1. M. Brinkenhof, ayant fait accoupler des chameaux.... a obtenu un petit chameau qui se porte bien, BUFF. *Quadrup.* t. IX, p. 175. || Fig. Ses affaires se portent mal, c'est-à-dire il est dans une situation fâcheuse, critique. Ainsi, de tous côtés primé par un rival, Ses affaires sans moi se porteraient fort mal, CORN. *Veuve*, II, 5. || 48° Fig. Se porter, se présenter comme candidat à une élection. Il se porte dans le département des Vosges. || 49° Fig. Prendre une qualité et agir en conséquence. L'infâme Barcochébas, un voleur, un scélérat, parce que son nom signifiait le fils de l'étoile, se disait l'étoile de Jacob prédite au livre des Nombres, et se porta pour le Christ, BOSS. *Hist.* II, 9. Une duègne qui se portait pour gouvernante, HAMILT. *Gramm.* 6. Il se porte pour amant déclaré, ID. *ib.* 11. Ces premiers poëtes n'eurent qu'à se porter pour inspirés par les dieux, pour envoyés des dieux, pour enfants des dieux, et les en crut, FONT. *Sur la poés. en gén. Œur.* t. [illegible], p. 286, dans POUGENS. || Se porter fort pour quelqu'un, l'appuyer, répondre de son consentement. || Terme de jurisprudence. Se porter partie contre quelqu'un, intervenir contre lui dans un procès. || Se porter pour appelant, interjeter appel d'une sentence. || Se porter héritier, ou pour héritier, prendre la qualité d'héritier et agir en conséquence. || 50° *S. m.* Ces gants sont d'un bon porter. || Proverbes. Argent comptant porte médecine. || La nuit porte conseil, c'est-à-dire il est bon de laisser passer une nuit, et, en général, du temps sur un parti à prendre.

— HIST. XI° s. An dreit Taison espeiret arriver. Mais ne puet estre, ailurs l'estot aler [il lui faut aller ailleurs]; An dreit à Rome les portet li orez [le vent], *St Alexis*, XXXIX. De l'altre dei qui porte l'anel. *Lois de Guill.* 13. Branches d'olive en voz mains porterez, *Ch. de Rol.* V. Ne vus ne il n'en porterez les piez, *ib.* XVIII. Qu'à Marsilion [il] me portast mon message, *ib.* XX. Tant vus [mon épée] aurai en curt à rei portée, *ib.* XXXV. Mult [illegible] fier de ses armes porter, *ib.* LXX. Ce dist [illegible] purquei me portez ire? *ib.* CXXIX. || XII° s. [illegible] les volez saver [savoir les nouvelles], [illegible] les vos port, *Machab.* II, 2. Vous porterez [illegible] tre, où li seax d'or pend, *Sax.* XXI. Plus [illegible] ces de lui [que lui] ne put porter escu, *ib.* [illegible] Sire, li reis vus ad porté grand amistié : [illegible] vriez faire co qu'il vus ad preié, *Th. le mart.* [illegible] || XIII° s. Ce qu'on a tant porté, Quant chiet [illegible] adès en poise [on en a toujours du [illegible]] *Hist. litt.* t. XXIII, p. 572. Et li Grieu [les [illegible]] commencierent à enhaïr et à porter [illegible] VILLEH. CXXVI. [Elle] De tout portoit les [illegible] l'ot deservi [mérité], *Berte*, LIX. Et mainte [illegible] riviere qui bien porte navie, *ib.* LXXIII. Com je [illegible] ai porté mauvaise compaignie ! *ib.* CX. Ma [illegible] cheance [j'] ai, sire [Dieu], pour vous en gré portée, *ib.* CXXVI. À cinq labiaus de gueule [illegible] fils le porta [porta l'écu], *ib.* CXXXI. Les [illegible] froisse et fent com s'il fussent d'escorce. À [illegible] lier n'assemble qu'à terre ne le porce, [illegible] RAST. *Romancero*, p. 19. La boucle d'une pierre [illegible] Qui ot grant force et grant vertu; Car [illegible] soi la portoit Nessus venins ne redotoit. *la Rose*, 1077. Atant s'en entrent tot es nes [dans les navires]; Or ont bon vent et bien portant, [illegible] 114. Si vous cri merci jointes paumes, Que [illegible] [illegible] Qui si bien s'est vers [illegible] portés [comporté], Soit secorus et confortés, [illegible] Tout li enfant que ele porte qui est serve,

ont serf, tout soit ce que li peres soit frans hons, BRAUM. XLV, 45. On ne croit pas que tex teroirs puist tel vin porter, ID. *ib.* 14. Et l'un des Turs porta un chevalier du Temple à terre, JOINV. 119. || XIVᵉ s. ; me souffist, se je tout seul porte mes infortunes, ORESME, *Eth.* 290. Et as choses maintenant dites ont et portent tesmoignage et signe de verité aucunes ordenances propres.... ID. *ib.* 72. Pour ce e porta il folement et sotement, ID. *ib.* 201. Car le m fait souvent d'ire maint fol parler, Et s'en doit bien garder qui ne le peut porter, *Guescl.* 3112. || XVᵉ s. Dieu merci ! je me porte assez bien ; mais j'avois plus d'argent quant je faisois guerre pour la partie du roi d'Angleterre, FROISS. II, III, 4. Ainsi se porta celle journée, et n'y eut rien fait, non chose qui fasse à recorder, ID. I, I, 91. Il s'en alla denoncer audit messire Hervey, et dire la besogne ainsi comme elle se portoit, ID. I, I, 77. Les barons qui demourés estoient et le remenant du pays, ne le [Hue le Despensier] purent plus porter [supporter], ID. I, I, 9. Au regard de celle que j'ayme loyaulment, elle me suffit très bien ; mais à ce que vous voulez porter la vostre plus belle que la myenne, cela ne pourroye souffrir, ains deffendray sa beauté à l'encontre de tous autres, *Perceforest*, t. V, fᵒ 21. Or en as tu assez et plus que porter n'en pues [tu n'en peux porter], AL. CHART. *Quadril. invect.* Quelles nouvelles, ma maistresse? Comment se portent nos amours? CH. D'ORL. *Ball.* 14. Estendoit ses limites plus avant que le traicté ne portoit, COMM. III, 4. Je sçay bien que ma langue m'a porté grant dommage, ID. I, 10. Le duc de Bourgogne portoit fort grant honneur aux ambassadeurs et gens estranges, ID. V, 9. Autant que la veue pouvoit porter, ID. I, 6. Sa personne pouvoit assez porter le travail qui luy estoit necessaire, ID. III, 3. Je luy ose bien porter ceste louenge, et ne sçay si je l'ay dit ailleurs, ID. III, 12. || XVIᵉ s. J'ay faict de diligence ce que la compaignie que je mene en a peu porter, MARG. *Lett.* 44. Madame s'est bien portée jusques à ceste nuict qu'elle a eu peur d'avoir sa goutte, ID. *ib.* 52. Vous savés combien vostre paine est necessaire aux affaires dont vous portés le faix, ID. *ib.* 64. Le desir que j'ay de savoir comme se porte votre santé ne me laisse passer en ce lieu sans vous escripre, ID. *ib.* 47. Comme les occasions de la guerre le portent [comportent] souvent, MONT. I, 49. Quelque masque qu'ils portent, ID. I, 108. Je regarde tousjours comment s'en est porté le bout [de la vie], ID. I, 68. La main se porte souvent où nous ne l'envoyons pas, ID. I, 98. On peult se porter excessivement en une action juste, ID. I, 23. Ceulx ci portent leurs testes tousjours couvertes de beguins, ID. I, 260. Le pape Boniface huitiesme entra, dict on, en sa charge comme un regnard, s'y porta comme un lion et morut comme un chien, ID. I, 4. Lorsqu'ils commençoient à porter les armes, ID. II, 83. Ny les traicts ny les glaives ne portent pas par le congé de nostre fatalité, ID. III, 132. Il est porté par leurs loix, que le larron soit condamné en amende pour le larecin, LA BOETIE, 219. La terre qui porte des herbes sauvages, ID. 227. Le bon renom qu'acquiert celui qu'on void qui se porte en toute douceur et facilité avec ses semblables, LANOUE, 47. Et qui s'assujettira aux coustumes domestiques, portera obeissance aux lois publiques, ID. *ib.* Le zele que chascun porte à sa religion, ID. 67. Le noble a davantage d'obligation que l'ignoble à se porter vertueusement, ID. 186. Tirant de près, les coups portent, qu'ils adressent tousjours aux cuisses ou aux visages, ID. 313. N'esperant plus que ses affaires se portassent jamais comme il desiroit, AMYOT, *Thés.* 43. Le temps prefix à porter le deuil estoit fort court, ID. *Lyc.* 46. Proculus et Velesus porterent la parole, ID. *Numa*, 9. Il estoit singulierement aimé et porté des gens de bien, ID. *Péric.* 11. Il fut esleu consul contre sa voulunté, non jà pour affection que le peuple portoit à ce Lepidus, mais pour gratifier à Pompeius, qui le portoit et luy favorisoit, ID. *Sylla*, 70. Agesilaus, encore qu'il se portoit fort mal, à cause de plusieurs blecceures.... ID. *Agésil.* 28. Je suis demourée pour porter encore malheur au grand Pompeius, ID. *Pomp.* 106. Et ne seroit sa charge gueres vacante, car vous estes icy tout porté pour lui succeder, CARL. I, 38. La Mozelle est si chargée qu'elle porte, ID. V, 8. L'eau de la mer soustient et porte, sans comparaison, plus facilement que la douce des fleuves, PARÉ, I, 25. Qui rien ne porte, rien ne lui chet [tombe], COTGRAVE.

— ÉTYM. Bourguig. *potai* ; Berry, *pourter* ; provenç. et espagn. *portar* ; ital. *portare* ; du lat. *portare*, qui est un dénominatif issu d'un participe passé *portum* (qu'on ne trouve pas), comme *tutari* l'est de *tutum*, qui vient de *tueor* ; *portum* tient au radical πορ, qui est dans ἔ-πορον, j'apportai (voy. PORTE).

2. **PORTER** (por-tèr), *s. m.* Espèce de bière forte d'Angleterre.

† **PORTE-RAME** (por-te-ra-m'), *s. m.* Terme de marine. Anneau de fer attaché au bateau et dans lequel on passe la rame. || *Au plur.* Des porte-rame ou rames.

† **PORTE-RÂTEAU** (por-te-râ-tô), *s. m.* Dans la presse lithographique, fort levier d'abatage vertical, placé au-dessus du râteau.

† 1. **PORTEREAU** (por-te-rô), *s. m.* Palis de bois dont on barre certaines rivières, pour faciliter la navigation en retenant l'eau et la rendant plus haute. Enjoignons aux maîtres des ponts, et généralement à toutes personnes de leur ouvrir et fermer à la première réquisition toutes écluses, ports et portereaux, *Ordonn.* mai 1680.

— HIST. XVIᵉ s. Le duc de Ferrare se sauva de Rome par le petit portereau de St-Jean de Latran, BRANT. *Capit. estr.* t. I, p. 107, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Porte. Portereau* était le nom d'un faubourg d'Orléans, plusieurs fois mentionné dans les guerres civiles du XVIᵉ siècle.

† 2. **PORTEREAU** (por-te-rô), *s. m.* Terme de charpentier. Sorte de levier pour porter des pièces de bois au chantier.

— ÉTYM. *Porter.*

PORTE-RESPECT (por-te-rè-spè), *s. m.* || 1° Arme, surtout canne ou bâton, qu'on porte pour se défendre, et qui impose. Foin ! que n'ai-je avec moi pris mon porte-respect ! MOL. *l'Ét.* III, 9. || 2° Marque extérieure de dignité. || 3° Personne grave dont la présence oblige à une certaine retenue. || *Au plur.* Des porte-respect.

— ÉTYM. *Porter*, *respect.*

† **PORTE-SCIE** (por-te-sie), *s. m.* Famille d'insectes hyménoptères qui ont une tarière dentée en scie. || *Au plur.* Des porte-scie ou scies.

† **PORTE-SINGE** (por-te-sin-j'), *s. m.* Homme chargé de porter le singe de quelque grand personnage. Le duc d'Orléans ressemblait à ce pape qui fit son porte-singe cardinal, VOLT. *Louis XV*, 3. || *Au plur.* Des porte-singe ou singes.

† **PORTE-SONDE** (por-te-son-d'), *s. m.* Terme de chirurgie. Instrument dont on se sert dans l'opération de la fistule lacrymale, pour porter plus facilement la sonde dans le canal nasal. || *Au plur.* Des porte-sonde ou sondes.

† **PORTE-SOIE** (por-te-soî), *s. m.* Sorte de coq à duvet.

† **PORTE-SONNETTE** (por-te-so-nè-t'), *adj.* Qui porte une sonnette. Quand l'animal porte-sonnette, [un milan] ....Avec ses ongles tout d'acier, Prend le nez du chasseur..... LA FONT. *Fabl.* XII, 12.

† **PORTE-SUIF** (por-te-suif), *s. m.* Le muscadier sébifère.

PORTE-TAPISSERIE (por-te-ta-pi-se-rie), *s. m.* Châssis de bois qu'on établit au haut d'une porte, et sur lequel on applique une tapisserie qui forme portière. || Terme de menuiserie. Nom des bâtis ou châssis attachés sur les murs pour recevoir de l'étoffe ou du papier. || Saillie que fait la corniche d'un plafond sur le nu du mur. || *Au plur.* Des porte-tapisserie ou tapisseries.

† **PORTE-TARIÈRE** (por-te-ta-riè-r'), *s. m.* Outil d'arquebusier. || Nom de certains insectes qui perforent. || *Au plur.* Des porte-tarière ou tarières.

† **PORTE-TOLETS** (por-te-to-lè), *s. m.* Synonyme de toletière.

PORTE-TRAIT (por-te-trê), *s. m.* Courroie pliée en deux parties, qui sert à soutenir les traits des chevaux attelés. || *Au plur.* Des porte-trait ou traits.

PORTEUR, EUSE (por-teur, teû-z'), *s. m. et f.* || 1° Celui, celle dont le métier est de porter quelque fardeau. || Il se dit aussi de ceux qui distribuent les journaux à domicile. Un porteur de journaux. || 2° Ouvrier employé aux transports dans l'intérieur des mines. || 3° Terme de marine. Navire destiné, dans certaines constructions maritimes, à charger les déblais enlevés par les dragues et à les déverser au large. || 4° Dans les voitures attelées par des chevaux assemblés deux de front, nom donné au cheval sur lequel est monté le conducteur, c'est le cheval de gauche ; l'autre cheval se nomme sous-verge. || 5° Porteur de chaise, ou, simplement, porteur, un des hommes par qui on se fait porter dans une chaise. Holà, porteurs, holà.... je pense que ces marauds-là ont dessein de me briser, MOL. *Préc.* 8. || 6° Porteur d'eau, porteuse d'eau, celui, celle qui porte de l'eau dans les maisons. La mère du marquis de Lévi, une joueuse sans fin et pourtant avare à l'excès, faite et mise comme une porteuse d'eau, ST-SIM. 53, 135. Toutes nos ressources sont épuisées, et nous en sommes réduits au point de n'avoir pas de quoi payer le porteur d'eau, MARMONTEL, *Mém.* III. || Porteur d'eau, rigole d'arrosage. || 7° Celui, celle qui porte sur soi quelque papier, quelque instrument, quelque objet. De vos biens désormais il est maître et seigneur En vertu d'un contrat duquel je suis porteur, MOL. *Tart.* V, 4. Dieu préserve, en chassant, toute sage personne D'un porteur de huchet qui mal à propos sonne, ID. *Fâch.* II, 7. || Porteur de contraintes, celui qui notifie aux contribuables en retard les contraintes décernées par l'agent de l'administration. || Porteur de pardons, vendeur d'indulgences. || 8° Personne chargée de rendre une lettre. Le porteur d'une lettre de recommandation. Je ne vous dis rien de la porteuse de cette lettre : elle porte sa recommandation avec elle, D'ALEMB. *Lett.* à *Voltaire*, 16 juill. 1765. || 9° Porteur d'une lettre de change, d'un billet, celui en faveur de qui la lettre de change, le billet a été souscrit, ou à qui il a été passé. || Billet payable au porteur, billet payable à celui qui en est porteur le dernier. Le duc et le prélat, le guerrier, le docteur, Lisaient pour tous écrits des billets au porteur, VOLT. *Ep.* 95. || On dit de même : des effets, des actions au porteur. || 10° Celui qui apporte quelque chose. Toi, funeste porteur De ce présent fatal, apprends-moi son auteur, ROTR. *Herc. mour.* III, 4. || Fig. Et de leurs vains souhaits vous font-ils le porteur? CORN. *Suréna*, III, 2. || Être porteur de bonnes, de mauvaises nouvelles, être chargé d'annoncer de bonnes, de mauvaises nouvelles. || Porteur de paroles, celui qui est chargé de faire une proposition de la part d'un autre.

— HIST. XIIᵉ s. Kar benediceuns [bénédictions] dunra li porterre de la lei, *Liber psalm.* p. 119. || XIIIᵉ s. Come il soit chose que nos eussiens emprunté de sire Escot toscan, porteor de ces presentes letres.... DU CANGE, *Villeh. app.* p. 5. || XIVᵉ s. Item convient un ou deux porteurs d'eau, *Ménagier*, II, 4. As porteurs de carbon.... CAFFIAUX, *Régence d'Aubert de Bavière*, p. 68. Comme il feust venu un questeur ou porteur de pardons, DU CANGE, *pardonantia*. || XVᵉ s. Fu ordonné par mons. le prevost que tous les porteurs d'eaue de Paris feussent mandez et examinez, assavoir qui estoient ceulx qui avoient porté eaue ou dit hostel [d'où étaient sortis ceux qui avaient assassiné le duc d'Orléans], *Bibl. des ch.* 6ᵉ série, t. I, p. 246. || XVIᵉ s. J'en reviens à Menot lequel apelle porteurs de rogatons, *portatores rogationum*, ceux que Maillard nomme *portatores reliquiarum et indulgentiarum*, *et bullatores*, H. EST. *Apol. d'Hérod.* p. 65, dans LACURNE.

— ÉTYM. Bourg. *potou* ; picard, *porteux* ; prov. et espagn. *portador* ; ital. *portatore* ; du lat. *portare*, porter. Dans l'ancien français, *portere* ou *porterre* est le nominatif, et *porteor*, le régime.

PORTE-VENT (por-te-van), *s. m.* Tuyau qui porte le vent des soufflets dans le sommier de l'orgue. || Tuyau recourbé qui dirige le vent sur la flamme d'une lampe d'émailleur. || Terme de métallurgie. Tuyau qui sert à conduire le vent des machines soufflantes. || *Au plur.* Des porte-vent.

PORTE-VERGE (por-te-vèr-j'), *s. m.* Bedeau qui porte une verge ou baguette devant le curé, devant les marguilliers, dans une paroisse, dans une église. *Au plur.* Des porte-verge ou verges.

PORTE-VIS (por-te-vis'), *s. m.* Terme d'armurier. Porte-vis ou contre-platine, pièce de la garniture d'une arme portative qui est opposée à la platine.

PORTE-VOIX (por-te-voî), *s. m.* Instrument composé essentiellement d'une embouchure, d'un tube et d'un pavillon, ordinairement de cuivre ou de fer-blanc, qui sert à porter au loin la parole. || *Au plur.* Des porte-voix.

PORTIER, IÈRE (por-tié, tiè-r'), *s. m. et f.* || 1° Celui, celle qui garde la porte d'une maison. Je vous trouve soigneux et d'une humeur accorte ; Ce sont pour un portier de bonnes qualités, HAUTEROCHE, *App. tromp.* II, 7. On en a mis [chez les anciens], trois [dieux] à la seule porte ; aussi saint Augustin reproche-t-il aux païens, qu'au lieu qu'il n'y a qu'un portier dans une maison et qu'il suffit parce que c'est un homme, les hommes ont voulu qu'il y ait trois dieux, BOSS. *Panégyr. St Victor*, 1. Son mari, qu'une affaire appelle dans la ville, Et qui, chez lui, sortant, a tout laissé tranquille, Se trouve assez surpris, rentrant dans la maison, De voir que le portier lui demande son nom, BOIL. *Sat.* X. || Fig. Bons gouverneurs de province, bons gardiens de la frontière, bons portiers du royaume,

tant qu'il vous plaira, mais bons ministres et bons courtisans, je ne l'entends pas de la même sorte, BALZ. *De la cour*, 6ᵉ disc. || Terme militaire. Portier consigne, portier de l'avancée d'une place forte. || *Adj.* Dans les couvents, le frère portier, la sœur, la mère portière, le frère convers, la religieuse qui a le soin d'ouvrir et de fermer la porte. || 2° Portier de comédie, portier qui n'ouvre qu'autant qu'on lui donne quelque gratification. Ma foi, j'étais un franc portier de comédie; On avait beau heurter et m'ôter son chapeau; On n'entrait point chez nous sans graisser le marteau, RAC. *Plaid.* I, 1. || 3° Dans l'histoire juive, portiers du temple, ceux qui, nuit et jour, veillaient sur le temple, sur les trésors et sur les offrandes. Les portiers étaient logés selon le regard des quatre vents, c'est-à-dire à l'orient, à l'occident, au septentrion et au midi, SACI, *Bible, Paralip.* I, IX, 24. || Dans la primitive Église, nom donné aux derniers des clercs mineurs; ils étaient préposés à la garde de l'église, afin d'empêcher les païens d'y pénétrer, et de veiller à ce qu'hommes et femmes entrassent chacun par la porte destinée à leur sexe. || 4° Portier du paradis, nom donné à saint Pierre, à cause qu'on le représente avec deux clefs à la main. || 5° Terme de pêche. Se dit de deux piquets placés à l'entrée de la chambre ou de la tour d'une paradière.

— HIST. XIIᵉ s. Jo fui defors la porte del portier escondiz, *Th. le mart.* 61. Il n'avoit mie en sa maison portier, mais portiere, *Job*, p. 444. || XVᵉ s. Bien savoit Aimerigot Marcel que le chasteau d'Aloize delez St Flour n'estoit point gardé, fors du portier tant seulement, FROISS. II, II, 47.

— ÉTYM. Wallon, *poirti*, portier, *poirtîr*, portière; provenç. *portier*; cat. *porter*; esp. *portero*; ital. *portiere*; du lat. *portarius*, de *porta*, porte.

1. **PORTIÈRE** (por-tiè-r'), *s. f.* || 1° Rideau placé devant une porte pour garantir du vent. Des portières de velours. || Dans cette acception, portière est un adjectif qui signifie *de porte*; il y a sous-entendu tenture, étoffe. || 2° Ouverture d'un carrosse par où l'on monte et l'on descend. L'ouverture du devant [du carrosse] fait un tableau merveilleux [en un voyage]; celle des portières et des petits côtés nous donne tous les points de vue qu'on peut imaginer, SÉV. 425. || Être à la portière, se tenir par honneur à cheval à côté de la portière d'un carrosse. Après ce début, je monte en carrosse, et vous à cheval; mais loin de vous tenir à la portière comme les autres.... HAMILT. *Gramm.* 4. Quand Mme de Montespan allait seule, elle avait quatre gardes du corps aux portières de son carrosse, VOLT. *Louis XIV*, 26. || Être assis à la portière, être à la portière, être assis dans un carrosse contre une portière. || L'espèce de porte qui sert à fermer cette ouverture. Abaisser les glaces des portières. || Familièrement. Carrosse à trente-six portières, une charrette. || 3° Terme d'artillerie. Portière d'embrasure, sorte de masque avec lequel on bouche les embrasures d'une batterie pour protéger les servants contre la mousqueterie. Portière en bois. Portière en cordes. || Portière de pont, se dit de l'ensemble de plusieurs bateaux qu'on a réunis à l'avance pour les employer à la construction d'un pont militaire. Construire un pont par portière.

— ÉTYM. *Porte.*

2. **PORTIÈRE** (por-tiè-r'), *adj. f.* || 1° Qui porte en son sein, en parlant d'une vache, d'une brebis, d'une chèvre. || Vache, brebis portière, vache, brebis qui est en âge de porter, ou qui a déjà porté. || 2° *S. f.* Utérus de vache ou de brebis. Je parlai à un boucher pour avoir les portières de toutes les vaches et de toutes les brebis qu'il tuerait, BUFF. *Hist. anim.* VI.

— HIST. XIVᵉ s. Cilz fu ausi souspris qu'une brebis portiere, Quand elle voit le lou qui li tient la gorgiere, *Guescl.* 1128. || XVIᵉ s. Ceux se trompans qui emploient leurs juments portieres aux frequentes œuvres de mesnage, O. DE SERRES, 304.

— ÉTYM. *Porter.*

† **PORTILLON** (por-ti-llon, *ll* mouillées), *s. m.* Petite porte, petite poterne. || Nom, dans le centre des Pyrénées, des petits ports ou passages.

— HIST. XVIᵉ s. Un petit portillon dans la muraille qui fermoit le grand fossé du chasteau, D'AUB. *Hist.* II, 430.

— ÉTYM. Diminutif de porte.

PORTION (por-sion, en vers, de trois syllabes), *s. f.* || 1° Partie séparée d'un tout, et considérée séparément. Portion de maison à louer. Portion de cercle. Cet homme, par son testament.... Leur laissa tout son bien par portions égales, LA FONT. *Fabl.* II, 20. Seigneur.... je vous demande.... que vous disposiez de ma santé et de ma maladie, de ma vie et de ma mort, pour votre gloire, pour mon salut, et pour l'utilité de l'Église et de vos saints, dont j'espère par votre grâce faire une portion, PASC. *Prière pour le bon usage des maladies.* Il leur distribuait [aux pauvres] par la miséricorde ce qu'il avait acquis par la justice; cette portion de son bien lui était sacrée; il y mettait son cœur comme son trésor, FLÉCH. *Lamoignon.* Plutarque cite trois opinions sur ce partage [des terres]: suivant la première, Lycurgue divisa tous les biens de la Laconie en trente-neuf mille portions, dont neuf mille furent accordées aux habitants de Sparte.... BARTHÉL. *Anach.* note 5, t. IV, p. 464, dans POUGENS. || En termes de droit, portion disponible, voy. DISPONIBLE; portion virile, voy. VIRIL. || 2° Terme mystique. Part de chaque homme dans les dispensations de la Providence. Le Dieu des chrétiens ne consiste pas seulement en un dieu qui exerce sa providence sur la vie et sur le bien des hommes pour donner une heureuse suite d'années à ceux qui l'adorent; c'est la portion des Juifs, PASC. *Pens.* XXII, 3, éd. HAVET. || Particulièrement. Part de chaque fidèle dans la grâce de Jésus-Christ. Ô Dieu de mon cœur, et mon éternelle portion! FÉN. *Exist.* 92. Vous l'avez appelé [Jésus-Christ].... votre portion, votre héritage, le Dieu de votre cœur, MASS. *Carême, Rechute*, 1. || 3° Terme monastique. Une certaine quantité de nourriture assignée par la règle à chacun. || Il se dit au même sens dans des maisons où l'on donne à manger. Ils servent à la portion. || 4° Terme ecclésiastique. Portion congrue, certain revenu fixe, en forme de pension, pour les curés dont le bénéfice n'avait pas d'autre fond que le casuel et l'obituaire. || Familièrement. Portion congrue, rente, traitement peu considérable. Il est réduit à la portion congrue.

— REM. Comme ce qu'on donnait sous le nom de portion congrue paraissait souvent insuffisant, ce nom a pris ce dernier sens; mais il ne faut pas séparer les deux mots pour dire avec Ch. de Bernard, dans *Un homme sérieux*, § 3: Une seule Elvire pour muse aurait paru une portion un peu trop congrue. *Congru* signifie *convenable*, et c'est le contraire de ce que l'auteur veut dire.

— HIST. XIVᵉ s. Se les persones ne sont equalz, il ne devront pas avoir porcions equales, ORESME, *Eth.* 146. || XVᵉ s. Quand le mari eut choisi le casier, la dame choisit la chaudiere, puis le mari un autre meuble; puis elle consequemment, jusqu'à ce que tout fust parti et proportionné; après laquelle portion faite, le bon mari dit.... LOUIS XI, *Nouv.* LXXXIII. || XVIᵉ s. Il semble que ce n'est point erreur que de mesler avecques la douceur quelque portion de severité, LANOUE, 107. Voulant soupper en son privé avec sa femme, il envoya demander sa portion, AMYOT, *Lyc.* 18. Concernant la constitution des douaires ou portions, *Coust. gén.* t. II, p. 694.

— ÉTYM. Prov. et esp. *porcion*; ital. *porzione*; du lat. *portionem*, qui est une variation de *partio* (voy. PARTIR, PART).

PORTIONCULE (por-sion-ku-l'), *s. f.* || 1° Petite portion. C'est ainsi que les plus nobles facultés de notre être ont été attachées à quelques portioncules de matière; et cette réflexion un peu humiliante ne porte point le vrai philosophe à douter de l'immatérialité de l'âme.... BONNET, *Contempl. nat.* V, 6. || 2° Nom de la première maison de l'ordre de Saint-François, fondée par lui-même près d'Assise.

— ÉTYM. Lat. *portiuncula*, diminutif de *portio*, portion.

PORTIQUE (por-ti-k'), *s. m.* || 1° Décoration d'architecture, en colonnes et en balustrades, pour servir d'entrée couverte à quelque lieu, ou pour le simple ornement. Il [Constantin] y bâtit [à Constantinople] un cirque, un amphithéâtre, des places, des portiques et d'autres édifices publics, FLÉCH. *Hist. de Théod.* II, 37. Relevez, relevez les superbes portiques Du temple où notre Dieu se plaît d'être adoré, RAC. *Esth.* III, 9. Sa demeure est superbe, un dorique règne dans tous ses dehors; ce n'est pas une porte, c'est un portique, LA BRUY. VI. Lorsque quelque orage obligeait d'interrompre les représentations [chez les anciens], le peuple se retirait dans les portiques qui étaient derrière le théâtre, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. V, p. 148, dans POUGENS. || Fig. C'est à la vue du tombeau, portique silencieux d'un autre monde, que le christianisme déploie sa sublimité, CHATEAUBR. *Génie*, I, 1, 11. || 2° Il se dit aussi d'un espace long ou circulaire, dont la couverture est soutenue par des colonnes. On fait des portiques de treillage pour la décoration des jardins. || 3° Nom d'un certain édifice à Athènes (avec un *P* majuscule). Il [Zénon] s'établit sous le Portique: cet endroit était particulièrement décoré des tableaux de Polygnote et des plus grands maîtres, DIDER. *Opin. des anc. philos. Stoïcisme.* || Fig. Le Portique, la doctrine du Portique, la philosophie de Zénon. Le Portique, l'Académie et le Lycée de la Grèce n'ont rien produit de comparable à Sénèque pour la philosophie morale, DIDEROT, *Claude et Nér.* I, 121. || 4° Construction servant à beaucoup d'exercices de gymnastique. Le portique se compose d'une grosse poutre horizontale de 8 à 12 mètres de longueur, élevée au-dessus du sol de 3ᵐ,50 à 4ᵐ,60, et reposant à chaque bout sur trois poteaux, un de ces poteaux sur la même ligne que la poutre, les deux autres s'écartant à droite et à gauche d'un mètre ou un peu plus. Ces deux derniers poteaux sont réunis par une autre poutre. Les trois poteaux supportent une petite plate-forme, soutenue en outre par quatre colonnes. || 5° *Au plur.* Les portiques ou le portique, jeu où l'on faisait tourner une boule autour d'un petit pie dans lequel elle entrait pour s'arrêter ensuite sur un chiffre qui décidait du gain ou de la perte, d… plus tard trou-madame. Il [Louis XIV] allait … Marly tous les quinze jours, et jouait aux portiques qui est un jeu de nouvelle introduction, où il n'y a pas plus de finesse qu'à croix et pile, LA FAY… *Mém. cour de France, Œuv.* t. III, p. 1, dans POUGENS.

— ÉTYM. Lat. *porticus* (voy. PORCHE, qui est … forme populaire; l'autre est la forme des latinistes).

† **PORTO** (por-to), *s. m.* Vin de Porto, ville de Portugal. Le familier [de l'Inquisition] fit un signe de tête à son estafier, qui lui servait à boire du vin de Porto ou d'Oporto, VOLT. *Candide*, 6.

† **PORTOIR** (por-toir), *s. m.* Chez les chartreux espèce de vase de bois dans lequel on porte la nourriture des moines.

PORTOR (por-tor), *s. m.* Sorte de marbre à veines jaunes sur fond noir. La Provence donne un beau portor (ainsi nommé, parce qu'il semble porter de l'or); il est d'un jaune et d'un noir très-vifs, *Dict. des arts et mét. Marbrier.* Le marbre portor, dont le fond est d'un beau noir avec des taches et des veines d'un jaune doré, est exploité au pied des Apennins, au sud-est de Gênes et près de Porto-Venere, A. BRONGN. *Traité de min.* t. I, p. 196, dans POUGENS.

— ÉTYM. *Porter, or.*

PORTRAIRE (por-trê-r'), *v. a.* Il se conjugue comme traire. Terme qui a vieilli. Faire la représentation, tirer la ressemblance, à l'aide de quelqu'un des arts du dessin. Le bon Hercule de F…, … tit prêtre nonagénaire, En Hercule s'est fait portraire, De quoi chacun est ébahi, VOLT. *Lett. Prince roy. de Prusse*, 26 janv. 1740. || Absolument. Un des plus grands avantages que l'art de portraire ait reçus pour éterniser ses ouvrages est la gravure sur le bois et sur le cuivre, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. XI, 1ʳᵉ part. p. 79, dans POUGENS. || Fig. S… moi toutefois de tâcher à portraire D'un roi … merveilleux l'incomparable frère, CORN. *les Vict. du roi en* 1667.

— HIST. XIIIᵉ s. Pygmalions, uns entailleres Portraians en fust et en pieres, Por son grant engin esprover, Se volt [voulut] à portraire … *la Rose*, 21072. || XVᵉ s. Trop bel escuier estoit … pourtraioit de tous membres grandement au … FROISS. II, III, 13. || XVIᵉ s. On peult voir encore aujourd'hui en la ville de Delphes son image entiere, portraitte au naturel après le vif, AMYOT, *Philop.* 3.

— ÉTYM. Bas-lat. *protrahere*, portraire, *protractio*, portrait; du lat. *protrahere*, tirer en avant, d'où, dans la langue du moyen âge, dessiner, de *pro*, en avant, et *trahere*, tirer (voy. TRAIRE).

1. **PORTRAIT, AITE** (por-trè, trè-t'), part. passé de portraire. Mais je reviens à vous, en qui je vois portraits De ses perfections les plus aimables traits, CORN. *Veuve*, V, 7.

2. **PORTRAIT** (por-trè; le *t* ne se prononce pas et ne se lie pas; au pluriel, l'*s* se lie: des portraits excellents; portraits rime avec succès, faix, …. Du temps de Vaugelas, plusieurs disaient pourtrait, prononciation qui vieillissait), *s. m.* || 1° Image d'une personne faite à l'aide de quelqu'un des arts du dessin. Je confesse ingénument que je suis paresseux à faire cet ouvrage [son propre portrait], auquel je prends peu de plaisir, et j'ai fort peu d'habitude; car il y a vingt-huit ans que je n'ai fait aucun portrait, POUSSIN, *Lett.* 13 mars 1650. Mettons … original auprès de la copie; Par ma foi, c'est tout le même, et vous voilà parlant; Jamais peintre ne fit portrait si ressemblant, REGNARD, *Ménechmes*, IV, 3. Il ne resta plus de vestiges de la … de nos pères que dans leurs vieux et respectables …

traits, qui, en ornant les murs de nos palais, nous en reprochaient tout bas la magnificence, MASS. *Or. fun. Louis le Grand.* L'amour-propre, de son métier, Est ami des portraits; cet art qui nous compose Semble aussi nous multiplier, LAMOTTE, *Fabl.* IV, 6. Une femme qui quitte Paris pour aller passer six mois à la campagne, en revient aussi antique que si elle s'y était oubliée trente ans; le fils méconnaît le portrait de sa mère, tant l'habit avec lequel elle est peinte lui paraît étranger, MONTESQ. *Lett. pers.* 99. Point de grands peintres qui n'aient su faire les portraits : témoins Raphaël, Rubens, Lesueur, Vandick, DIDER. *Essai sur la peinture*, ch. 6. Non loin de là se trouve le portrait d'Hercule; il est de Parrhasius, qui, dans une inscription placée au bas du tableau, atteste qu'il avait représenté le dieu tel qu'il l'avait vu plus d'une fois en songe, BARTHÉL. *Anach.* ch. 73. || Portrait en pied, portrait qui représente une personne entière. || Portrait parlant, portrait si ressemblant qu'il semble parler. || Portrait flatté, portrait qui atténue ce qu'il y a de mal dans le modèle. || Portrait chargé, portrait qui exagère les défauts du modèle. || 2° Fig. Ressemblance. Souffre que mes enfants accompagnent ma fuite, Que je t'admire encore en chacun de leurs traits, Que je t'aime et te baise en ces petits portraits, CORN. *Médée*, III, 3. Toi, son vivant portrait, que j'adore dans l'âme, ID. *Rodog.* III, 3. Ah! s'il voyait le jour, si, portrait de son père, Il [un enfant] folâtrait déjà sous les yeux de sa mère, La vie aurait encor pour moi quelques douceurs, GILB. *Didon à Énée.* || C'est son portrait, son vrai portrait, se dit d'un fils ou d'une fille qui ressemble à son père ou à sa mère, et de toute personne qui ressemble beaucoup à une autre, soit qu'il s'agisse de ressemblance physique, soit de ressemblance morale. || Image, idée. Souvenirs importuns d'une amante laissée, Qui venez malgré moi remettre en ma pensée Un portrait que j'en veux tellement effacer.... CORN. *Mélite*, III, 1. Laissez, mon cavalier, laissez aller Théante; Il porte assez au cœur le portrait d'Amarante; Je n'appréhende point qu'on l'en puisse effacer, ID. *la Suivante*, I, 6. La nature, féconde en bizarres portraits, Dans chaque âme est marquée à de différents traits, BOIL. *Art* p. III. || 3° Fig. Description qu'on fait de l'extérieur, du caractère d'une personne. Je lui ai fait un portrait de votre personne, MOL. *l'Avare*, II, 6. Je le lus, et je le relus, ce cruel portrait; je l'aurais trouvé très-joli s'il eût été d'une autre que de moi, et d'un autre que de vous, SÉV. *Lett. à Bussy*, 26 juillet 1668. Si sa vie [de Turenne] avait moins d'éclat, je m'arrêterais sur la grandeur et la noblesse de sa maison; et, si son portrait était moins beau, je produirais ici ceux de ses ancêtres, FLÉCH. *Turenne.* Tel parle d'un autre, en fait un portrait affreux, qui ne voit pas qu'il se peint lui-même, LA BRUY. XII. Toutes les fois qu'on fait le portrait d'un homme ridicule, il se trouve toujours quelqu'un qui lui ressemble, VOLT. *Écoss. avert.* Clélie est un ouvrage plus curieux qu'on ne pense; on y trouve les portraits de tous les gens qui faisaient du bruit dans le monde du temps de Mlle de Scudéry, ID. *Lett. Mme du Deffant*, 24 avr. 1769. Le chancelier Clarendon et le cardinal de Retz ont fait des portraits des principaux personnages avec lesquels ils ont traité, ID. *Mél. hist. Mens. imprimés*, 15. Lorsque c'est une espèce d'hommes que l'on peint, comme l'avare, le jaloux, l'hypocrite, la prude, la coquette, ce n'est plus un portrait, c'est un caractère; et c'est là ce qui distingue la satire permise de la satire qui ne l'est pas, MARMONTEL, *Œuv.* t. IX, p. 459. On convient que les caractères dans la Bruyère ne sont que des portraits, CHATEAUBR. *Génie*, II, I, 6. || Imitation de la voix, des gestes, des manières d'une personne. J'aurais eu besoin de les étudier davantage [les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne] pour faire des portraits bien ressemblants, MOL. *Impromptu*, sc. 1. || 4° Fig. Composition littéraire très en usage dans le courant du XVII° siècle, et qu'on employait à décrire les personnes éminentes de la société. Madelon : Je vous avoue que je suis furieusement pour les portraits; je ne vois rien de si galant que cela. — Mascarille : Les portraits sont difficiles, et demandent un esprit profond, MOL. *Préc.* 10. Nous trouvâmes des infinités de portraits, entre autres celui que Mme de la Fayette fit de moi sous le nom d'un inconnu, SÉV. 234. Parmi les portraits qui se trouvent à la fin des Mémoires de Mademoiselle, et qui ne sont pas de cette princesse, on trouve le portrait de M. Huet, adressé à lui-même, D'ALEMBERT, *Éloges, Huet.* Il faut un grand fond de jugement pour bien faire un portrait, et la plupart de ceux qui se piquent d'exceller en ce genre, ont tout au plus ce qu'on appelle, par abus, de l'esprit, CONDILLAC, *Art d'écr.* IV, 3. || 5° Représentation exacte d'un objet quelconque. Le poëme dramatique est une imitation, ou, pour en mieux parler, un portrait des actions des hommes, et il est hors de doute que les portraits sont d'autant plus excellents qu'ils ressemblent mieux à l'original, CORN. 2° *disc.* Je dois aux yeux d'Alcmène un portrait militaire Du grand combat qui met nos ennemis à bas; Mais comment diantre le faire Si je ne m'y trouvai pas? MOL. *Amph.* I, 1. On n'a point fait de la vertu de portrait qui lui ressemble, PASC. *Prov.* IX. On peut compter que, dans les cartes géographiques et hydrographiques des trois quarts du globe, le portrait de la terre n'est encore qu'ébauché, FONTEN. *Chazelles.* Figurez-vous des deserts où les loups, les tigres et les renards égorgent un bétail épars et timide; c'est le portrait de l'Europe pendant tant de siècles, VOLT. *Mœurs*, 17. || 6° Populairement et fig. La figure. Crever le portrait, donner un coup de poing au milieu du visage.

— HIST. XVI° s. Il y avoit entaillé son portraict au naturel.... et y avoit aussi fait la portraiture de Pericles fort belle après le naturel, AMYOT, *Péric.* 69. Il [Archimède] cherchoit en luy-mesme la demonstration de quelque proposition geometrique dont il avoit tiré le portrait, ID. *Marcel.* 29. À Jehan Raf, paintre, la somme de quarente escuz soleil, en consideration d'un pourtraict [plan] de la ville de Londres, dont il a ci-devant fait present audict seigneur [le roi], *Bibl. des ch.* 6° série, t. II, p. 487.

— ÉTYM. *Portrait* 1.

† 2. **PORTRAIT** (por-trè), *s. m.* Marteau de paveur servant à ébarber et à tailler.

† **PORTRAITISTE** (por-trè-ti-st'), *s. m.* Peintre de portraits. Pourquoi un peintre d'histoire est-il communément un mauvais portraitiste? DIDEROT, *Salon de 1767, Œuv.* t. XIV, p. 270, dans POUGENS.

— ÉTYM. *Portrait* 2.

PORTRAITURE (por-trè-tu-r'), *s. f.* || 1° Terme vieilli. Portrait. De cette propre main j'ai fait ma portraiture, TH. CORN. *D. Bertr. de Cigarral*, IV, 1. || 2° Terme de peinture. Livre de portraiture, livre enseignant à dessiner toutes les parties du corps humain.

— REM. C'est, dit Voltaire, *Rem. sur l'Ép. dédic. de Médée*, un mot suranné, et c'est dommage; il est nécessaire; *portraiture* signifie l'art de faire ressembler; on emploie aujourd'hui portrait pour exprimer l'art et la chose.

— HIST. XII° s. E tute cele parei estoit cuverte de or à riches ovres e à riches portraitures, *Rois*, p. 248. || XV° s. Fut après apporté le corps, ensemble la portraiture, par les serviteurs de l'autel du chœur jusques dedans la chappelle, MATH. DE COUCY, *Hist. de Ch. VII*, p. 738, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Portraire.*

† **PORTRION** (por-tri-on), *s. m.* Vanne d'une écluse.

— ÉTYM. Diminutif de *porte.*

† **PORT-ROYAL** (por-ro-ial), *s. m.* Abbayes de l'ordre de Cîteaux, sises l'une à Paris, et l'autre près de Chevreuse (Port-Royal des champs), où s'étaient retirés plusieurs hommes pieux et savants, appartenant au jansénisme. Ce Port-Royal est une Thébaïde; c'est le paradis; c'est un désert où toute la dévotion du christianisme s'est rangée, SÉV. 26 janv. 1674. || Ouvrages de Port-Royal, se dit des livres composés par une réunion d'hommes distingués qui vivaient en solitaires à Port-Royal des champs.

† **PORTUGAISE** (por-tu-ghê-z'), *s. f.* || 1° Terme de marine. Tour d'amarrage réunissant deux vergues ou deux mâtereaux, pour en former une espèce de chèvre. || 2° Terme de cuisine. Pomme portugaise, pomme cuite garnie à l'intérieur de confitures.

† **PORTULACÉES** (por-tu-la-sée), *s. f. pl.* Famille de plantes dicotylédones périgynes, à laquelle le pourpier *portulaca* a donné son nom.

— ÉTYM. Lat. *portulāca* ou *porcilāca*, l'euphorbe peplis.

PORTULAN (por-tu-lan), *s. m.* Livre qui contient la description de chaque port de mer, du fond qui s'y trouve, de ses marées, de la manière d'y entrer et d'en sortir, de ses inconvénients et de ses avantages. Et comme tous les portulans sur lesquels on a navigué jusqu'à présent dans la Méditerranée ont été reconnus fautifs, et qu'il est très-important pour la sûreté des vaisseaux d'en former un plus exact, *Instruct. pour le sieur de Beaujeu*, dans JAL. Ce fut alors qu'il communiqua à l'Académie le vaste dessein qu'il méditait d'un portulan général de la Méditerranée, FONTEN. *Chazelles.*

— ÉTYM. Ital. *portolano*, de *porto*, port 1.

† **PORURE** (po-ru-r'), *s. f.* Terme de doreur et d'orfévre. Défaut qui consiste en une boursouflure.

— ÉTYM. *Pore.*

† **PORZANE** (por-za-n'), *s. f.* Voy. RÂLE 1.

POSAGE (pô-za-j'), *s. m.* Action de poser. Le posage des sonnettes dans un appartement || Le travail et la dépense qu'il faut faire pour mettre certains ouvrages en place.

1. **POSE** (pô-z'), *s. f.* || 1° Action de poser, de mettre en place. La pose d'un tapis, d'une sonnette. || Terme d'architecture. Action de poser une pierre dans une construction. || Pose de la première pierre d'un monument, cérémonie qui a lieu quand on en pose la première pierre. || 2° Terme de guerre. Un certain nombre de soldats qu'on va mettre en faction. Il était de la première, de la seconde pose. || Caporal de pose, caporal chargé de poser, de relever les sentinelles. || 3° Action ou avantage de placer le premier dé au domino. À vous la pose. || 4° Il se dit des attitudes diverses données ou prises. J'aime la pose de cette figure. Cette danseuse a des poses gracieuses. Il [le motteux] se tient aux environs du nid, et, lorsqu'il voit un passant, il court ou vole devant lui, faisant de petites poses comme pour l'attirer..... BUFF. *Ois.* t. IX, p. 246. Sur la table de pose, se dresse un mannequin drapé, simulant les attitudes de la vie, TH. GAUTIER, *Monit. univ.* 1er et 2 juin. 1868. || Salon de pose, se dit, dans les ateliers de photographie, de la pièce où l'on pose pour être photographié. || 5° Fig. Affectation quelconque, désir de produire de l'effet. Son air profond n'est qu'une pose.

— REM. Scarron l'a employé dans le sens de pause; c'est le sens ancien : Sur le promontoire Pachyn Qui se trouvait en son chemin, Elle pensa faire une pose, *Virg.* VII. Châteaubriand aussi : Le rossignol saute du doux au fort; il fait des poses; il est lent, il est vif, *Génie*, I, V, 6.

— ÉTYM. Voy. POSER. Dans l'ancienne langue, *pose* est l'orthographe de *pause* et en a le sens.

† 2. **POSE** (pô-z'), *s. f.* Mesure agraire employée dans quelques-uns des cantons suisses. La pose de Lausanne vaut 46 ares. Les terres à froment même ne sont estimées dans ce pays-ci que vingt écus l'arpent ou la pose, VOLT. *Lett. Perraud*, 24 avr. 1767.

POSÉ, ÉE (pô-zé, zée), *part. passé* de poser. || 1° Mis en une certaine place. Un vase posé sur un buffet. Cet oiseau [le friquet], lorsqu'il est posé, ne cesse de se remuer, de se tourner, de frétiller, BUFF. *Ois* t. VI, p. 231. À onze heures, le fils aîné, posé en sentinelle du côté du bois, quitta son poste, GENLIS, *Veill. du chât.* t. II, p. 475, dans POUGENS. Soyons comme l'oiseau posé pour un instant Sur des rameaux trop frêles, Qui sent ployer la branche, et qui chante pourtant, Sachant qu'il a des ailes, V. HUGO, *Chants du crépuscule*, 33. || Terme de blason. Se dit du lion arrêté sur ses quatre pieds. || Écrire à main posée, écrire lentement pour mieux former ses lettres. Un billet écrit à main posée, parfaitement bien, et conçu dans ces termes.... GENLIS, *Ad. et Théod.* t. I, p. 453, dans POUGENS, au mot *main*. || 2° Mis dans la situation convenable. Le modèle posé par le peintre. Votre Sainte Geneviève est bien posée, bien dessinée, bien coloriée, bien drapée, DIDER. *Salon de 1767, Œuv.* t. XIV, p. 295, dans POUGENS. || 3° Fig. Qui est en crédit dans la société, dans le monde. Homme posé, bien posé, puissamment posé. || 4° Se dit des principes, des maximes, etc. qu'on établit. Cela posé, il s'ensuit.... || Posé que cela fût, posé le cas que cela fût, ou, par ellipse, le cas posé, que feriez-vous? c'est-à-dire si cela était, que feriez-vous? Je ne sais même si les personnages qui paraissent deux fois dans un même acte, posé que cela soit permis.... CORN. *Mélite, examen.* Ainsi posé que ces quatre ouvrages, le dictionnaire, la grammaire, la rhétorique et la poétique eussent été achevés.... PELLISSON, *Hist. de l'Acad.* III. || Question bien posée, mal posée, question qui est présentée, n'est pas présentée comme elle doit l'être. Cette question ne paraît difficile à résoudre que parce qu'elle est mal posée, J. J. ROUSS. *Contr. soc.* II, 5. || 5° Fig. Qui est comme posé, rassis, retenu. Il faut avouer que le vôtre [père] animerait contre sa vilainie le plus posé homme du monde, MOL. *l'Av.* II, 1. Il a un esprit posé et des paroles mesurées, qui sont d'un grand poids dans ces occasions, SÉV. 16 mars 1672. Et souvent les plus fous ont l'air le plus posé, DESTOUCH. *Homme sing.* V, sc. dern. Le temps ne viendra que trop tôt d'être posée, et de prendre un maintien plus sérieux, J. J. ROUSS. *Ém.* V.

† **POSÉE** (po-zée), *s. f.* Terme de manége. Synonyme de poser, *s. m.*

POSÉMENT (po-zé-man), *adv.* D'une manière posée. Doucement, modérément. Ta, ta, ta, ta, voilà bien instruire une affaire! Il dit fort posément ce dont on n'a que faire, Et court le grand galop quand il est à son fait, RAC. *Plaid.* III, 3. || Sans se presser, avec réflexion. Ce mets [l'omelette au thon] doit être réservé pour les déjeuners fins, pour les réunions d'amateurs où l'on sait ce qu'on fait et où l'on mange posément, BRILLAT-SAVARIN, *Physiologie du goût, l'Omelette du curé.*

— HIST. XVe s. Nostre condition n'est point de parler si posement comme ils font, COM. VIII, 9. || XVIe s. L'enleva posement de dessus le cheval, *Nuits de Straparole*, t. I, p. 40, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Posé*, et le suffixe *ment.*

POSER (pô-zé), *v. a.* || 1° Placer, mettre sur. Il la retira [Psyché] du gouffre, et, lui faisant prendre un autre chemin que celui qu'elle avait choisi, il l'éloigna de ces lieux funestes, et l'alla poser avec ses habits sur les bords d'un fleuve, LA FONT. *Psyché*, II, p. 110. Lui-même [Dieu] la posa dans le sein de la reine, sa mère, ou plutôt dans le sein de l'Église catholique, BOSS. *Duch. d'Orl.* Comme la colombe qui revient à l'arche, ne sachant où poser son pied, ID. *Exp. doct. cath. Avertiss.* Mon fils, avec respect posez sur cette table De notre sainte loi le livre redoutable, RAC. *Ath.* IV, 1. C'est dans cette demeure élevée au-dessus de la terre que Jupiter a posé son trône immobile, FÉN. *Tél.* IX. De vastes salles Où.... Veillaient assis en cercle et se regardant tous Des dieux d'airain, posant leurs mains sur leurs genoux, V. HUGO, *Orientales*, 1. || Poser à terre, mettre sur la terre. Cet animal [l'hyène] est si fort, qu'il enlève aisément un homme et l'emporte à une ou deux lieues sans le poser à terre, BUFF. *Quadrup.* t. IX, p. 60. || Dans les exercices militaires, poser l'arme à terre, mettre son arme à terre, devant soi, le bout du canon en avant. || Il se dit, au piano, de la manière de placer la main. Cet enfant pose mal sa main. || 2° Mettre dans le lieu, dans la disposition convenable. Poser des rideaux, des draperies, une glace. || Poser un modèle, le mettre dans l'attitude la plus favorable pour l'imitation. || En termes de guerre, poser des sentinelles, les placer en quelque endroit. Madame, à chaque porte on a posé des gardes, CORN. *Suréna*, IV, 2. || Dans un sens analogue. J'ai posé des gens pour épier, IMBERT, *Jaloux sans amour*, V, 1. || 3° Fixer une pierre, une poutre, une colonne, une statue, etc. à la place qu'elle doit occuper. Poser la première pierre d'un édifice. || Poser à sec, construire sans mortier. || Poser à cru, élever sans fondation une charpente, un pilier. || Poser de champ, placer sur la face la plus étroite une brique, une planche, etc. et, dans le sens contraire, poser de plat. || Poser une sonnette, des sonnettes, les fixer à un mur, et établir les fils d'archal qui doivent les mettre en mouvement. || 4° En arithmétique, poser des chiffres, les mettre en colonne aux rangs d'unités, de dizaines, de centaines, etc. dans l'opération de l'addition ou de la soustraction. || Elliptiquement, pose pour : je pose ou posons. Dans le schisme des donatistes, on ne peut guère compter moins de 400 personnes assommées : pose.... 400, VOLT. *Phil. Déf. de Bolingbr.* 42. || 5° Jouer un dé ou un domino. || Absolument. C'est à vous à poser. || 6° Terme de typographie. Poser une forme, la dresser. || 7° Quitter, déposer, en parlant de quelque vêtement, de quelque chose que l'on porte sur soi. Oui, nous jurons.... De ne poser le fer entre nos mains remis Qu'après l'avoir vengé [Joas].... RAC. *Ath.* IV, 3. Je quittai la dorure et les bas blancs, je pris une perruque ronde, je posai l'épée, J. J. ROUSS. *Confess.* VIII. Les Morvandiaux sont bons soldats; cependant, ils quittent leurs chères montagnes avec regret, mais à peine ont-ils posé leurs sabots et endossé l'habit militaire.... DUPIN, *Morvand*, p. 24. || Faire poser, faire déposer. Je vais, par des douceurs, puisque j'y suis réduite, Faire poser le masque à cette âme hypocrite, MOL. *Tart.* IV, 4. || Fig. Poser l'épée, renoncer à l'état militaire. Il pensait sans regret poser l'épée, bien sûr qu'on ne l'obligerait pas à la reprendre, J. J. ROUSS. *Conf.* XI. || Poser les armes, les mettre bas, se retirer. || Fig. Poser les armes, faire la paix ou une trêve. Il ne put les obliger à poser les armes, BOSS. *Hist.* III, .. || 8° Fig. Établir quelque chose, comme on fait un fondement. Il ne s'agit pas de préluder, il s'agit de bien poser la doctrine, BOSS. *Var.* IV, 20. Quand nous nous mettons à raisonner, nous devons d'abord poser comme indubitable que nous pouvons connaître très-certainement beaucoup de choses dont toutefois nous n'entendons pas toutes les dépendances ni toutes les suites, ID. *Libre arbitre*, 4. Quelque vieux Chrysippe Voudrait follement Poser un principe Contre un sentiment, BERNARD, *Poés. div. Ép.* 1. || Absolument. On commence par rejeter ce qui est mauvais, et on le fait assez bien; poser sera la grande peine, BOSS. *Var.* XII. || Poser une question, la fixer, la préciser. || 9° Fig. Supposer. Posez le cas que je ne sois point roi, mais seulement personne privée, VAUGEL. *Q. C.* 418. Mais posons qu'on ceci le sénat vous outrage, MAIRET, *Sophon.* V, 3. Ayant une fois posé Sabine pour femme d'Horace, il est nécessaire que tous les incidents de ce poëme lui donnent les sentiments qu'elle en témoigne avoir, CORN. *Hor. examen.* || 10° Terme de musique. Attaquer un son avec fermeté et sûreté, et surtout le maintenir pendant toute la durée de la note. Il pose mal sa voix. || 11° Fig. Poser quelqu'un, lui donner du crédit (emploi néologique). Cette action, ce livre l'ont posé. Poser un jeune homme dans le monde. || Mettre en évidence. Voilà un manége qui pose une femme. || 12° *V. n.* Être posé, appuyé sur quelque chose. Poser à faux. || Fig. Notre crainte [de la mort], ne pouvant poser sur rien de certain, n'est plus qu'un sentiment vague et confus, qui ne porte sur rien du tout, MASS. *Carême, Mort.* || Chez les doreurs, poser au livret, appuyer le bord de la feuille et ouvrir le livret à mesure que la feuille s'étend, sans faire aucun pli. || 13° Prendre une attitude pour se faire dessiner ou peindre. Cet homme pose dans les ateliers de peinture. Jetant le voile qui te pèse, Réalité que l'art rêva, Comme la princesse Borghèse Tu poserais pour Canova, TH. GAUTIER, *Émaux et camées, à une robe rose.* || Fig. Étudier ses attitudes pour produire de l'effet, chercher à paraître ce qu'on n'est pas (cet emploi est nouveau, c'est-à-dire date d'une quarantaine d'années). Cet homme pose toujours. Que cherches-tu sous les meubles? — Le naïf pour qui tu poses, E. AUGIER, *les Effrontés*, III, 1. || Faire poser, mystifier. Monsieur, dit-il tranquillement, comptez-vous me faire poser longtemps? CH. DE BERNARD, *le Gentilhomme campagnard*, I, 20. || 14° Se poser, *v. réfl.* Se mettre, se placer. Comme une aigle qu'on voit toujours, soit qu'elle vole au milieu des airs, soit qu'elle se pose sur quelque rocher.... BOSS. *Louis de Bourbon.* [Au soir] Les brises du matin se posent pour dormir, Le rivage se tait, la voile tombe vide, LAMART. *Harm.* II, 6. || Être posé. Son pied se posait sur le tapis. || 15° Se créer un rôle original. Se poser en réformateur des abus. || 16° *S. m.* L'instant où, dans la marche, le pied du cheval arrive sur le sol. Le poser, dit aussi appui ou foulée.

— HIST. XIIe s. Et en sarquez [cercueils] pouser et aloer [les corps], *Ronc.* p. 176. || XIIIe s. Mès or soit posé que gel [je le] praingne, À jalousie la grifaigne Que porrions nous ore dire? *la Rose*, 12898. Por ce, sire Dieux, les poseras bruchedos, c'est souz les piés des autres gens, *Psautier*, fo 28. || XIVe s. Posé que par desesperance il se noiast ou pendist, *Ordonn. des rois*, t. VII, p. 544. || XVIe s. Sa femme l'asseura que mal aulcun ne luy adviendroyt; seullement que sus elle il eust à se pouser et repouser, RAB. *Pant.* IV, 47. L'harmonie si posée et religieuse de nos voix, MONT. II, 363. Aristides estoit de sa nature homme posé, droit et entier en sa vie, AMYOT, *Thém.* 6. Et luy, posant incontinent son manteau, se meit à fendre du bois, ID. *Philop.* 3. Il les contraignit de poser les armes, et se rendre à luy, ID. *Eumènes*, 8. Si s'en allerent ces corbeaux poser sur l'un et l'autre bout des verges de la voile, ID. *Cicéron*, 59. Un de ses soldats en posant la garde le tua d'une harquebusade sans y penser, D'AUB. *Hist.* II, 63.

— ÉTYM. Provenç. *pausar, pauzar*; espagn. *posar*; port. *pousar*; ital. *posare*; du bas-lat. *pausare* (*Lex Alam.* tit. 48, § 2 : et pausant arma sua josum), qui est le lat. *pausare*, cesser (VOY. PAUSE). L'intermédiaire se trouve dans l'emploi qu'on en faisait dans les épitaphes chrétiennes : Hic pausat in pace ingenuus, *Inscr. chrét.* par LE BLANT, 3e liv. p. 373, fin du IVe siècle. Mais il ne faut pas méconnaître qu'il y a eu confusion entre *poser*, de *pausare*, et le verbe *ponere, positus.*

POSEUR (pô-zeur), *s. m.* || 1° Celui qui pose ou qui dirige la pose de quelque chose que ce soit. Poseur de billard. || Poseur de sonnettes, serrurier qui pose les sonnettes dans les appartements. || Terme de chemin de fer. Poseur, homme d'équipe qui travaille à poser les rails et à les réparer. || 2° Terme de maçonnerie. Celui qui pose les pierres dans une construction. || Contre-poseur, celui qui aide le poseur. || 3° Poseur, synonyme de parqueteur. || 4° Fig. Dans le style actuel, poseur, poseuse, personne qui étudie ses attitudes, ses gestes, ses regards pour produire de l'effet (c'est un substantif fait de poser, verbe neutre, comme marcheur de marcher). C'est un perpétuel poseur.

— ÉTYM. *Poser.*

1. **POSITIF, IVE** (pô-zi-tif, ti-v'), *adj.* || 1° Sur quoi l'on peut poser, compter; qui est assuré, constant. On ne put jamais rien gagner de positif sur l'esprit de Monsieur, RETZ, *Mém.* t. II, liv. III, p. 319. POUGENS. Les lettres ne disent rien de positif, parce qu'on ne sait rien, SÉV. 440. Sans rien demander de positif, elle eut un art de faire voir les besoins de son état, ID. 276. Je ne pus tirer de ce prince des paroles positives, BOSS. *Lett.* 224. Ce qui paraît si positif à nous, ne paraît pas tel à tout le monde, MASS. *Carême, Évid.* J'arriverai peut-être un jour au pays où il ne manque rien, mais jusqu'à présent personne ne m'a donné de nouvelles positives de ce pays-là, VOLT. *Mém.* ... Julie : Vous devez avoir vu clairement qu'elle n'était pas écrite pour vous. — Orgon au marquis : Cela est positif, FAGAN, *Pupille*, 23. || 2° Qui s'appuie sur les faits, sur l'expérience, sur les notions *a posteriori*, par opposition à ce qui s'appuie sur des notions *à priori*. Les sciences positives. Dans les différents travaux de l'esprit, il proscrivait avec sévérité tout ce qui ne tendait pas à la découverte de vérités positives, tout ce qui n'était pas d'une utilité immédiate, CONDORCET, *d'Alemb.* || Philosophie positive, se dit d'un système philosophique émané de l'ensemble des sciences positives; Auguste Comte en est le fondateur; ce philosophe emploie particulièrement cette expression par opposition à philosophie théologique et à philosophie métaphysique. || 3° Se dit par opposition à ce qui émane de l'imagination, de l'idéal. Sa mère lui avait donné des idées positives; et, quand lord Nelvil vantait les plaisirs de l'imagination et le charme des beaux-arts, elle voyait toujours dans ce qu'il disait ses souvenirs de l'Italie, STAEL, *Corinne*, XIX, 4. || Esprit positif, esprit qui recherche en tout la réalité et l'utilité. || On dit encore : c'est un homme positif, c'est un homme dont les idées sont positives, et aussi c'est un homme qui considère en tout l'intérêt. || 4° Il se dit, par opposition à naturel, de ce qui est écrit, prescrit. Droit positif. Les lois que nous appelons positives sont faites ou pour confirmer ou pour expliquer, ou enfin pour perfectionner les lumières de la nature, BOSS. *Sermons, justice.* J'appellerai la valeur de la monnaie dans ces quatre rapports [métal, titre, poids, empreinte], valeur positive, parce qu'elle peut être fixée par une loi, MONTESQ. *Esp.* XXII, 10. Les lois éternelles de la nature et de l'ordre existent; elles tiennent lieu de loi positive au sage, J. J. ROUSS. *Ém.* V. || Le droit positif divin, tout ce que Dieu a ordonné et qui ne fait pas partie du droit naturel. || Le droit positif humain, ce qui est établi par les lois et les coutumes des hommes. || En matière de religion, cela est de droit positif, cela est fondé sur la discipline de l'Église, et non pas sur l'institution divine. || Théologie positive, et, substantivement, la positive, voy. THÉOLOGIE. Ceux qui traitent la positive, PASC. *Prov.* V. || 5° Qui existe en fait, par opposition à négatif. Le temps est la négation d'une chose très-réelle et souverainement positive, qui est la permanence de l'être, FÉN. *Exist.* II, 2, *Éternité.* La privation des qualités fait le néant; et, pour être, il faut avoir quelque chose de positif, CONDIL. *Traité des syst.* ch. 8. Le mede in Xénophon, homme supérieur, qui n'aurait pas été, je crois, fort émerveillé de la distinction subtile d'un fameux arétalogue de nos jours entre l'assassinat positif et l'assassinat négatif, DIDEROT, *Claude et Nér.* I, 33. || Substantivement. Il n'y a de différence entre l'espérance et la crainte que celle du positif au négatif, BUFF. *Homme, arithm. morale.* || Terme de botanique. Caractères positifs, ceux qui sont tirés de la présence d'un organe. || Terme d'algèbre. Quantités positives, celles qui sont ou qu'on suppose précédées du signe de l'addition. || Terme de physique. Se dit de l'électricité développée sur le verre. Électricité positive. État positif. || Dans l'hypothèse de Franklin, l'électricité est un fluide unique; l'électricité vitrée est ce fluide en plus; l'électricité résineuse est ce fluide en moins : de là les noms de positif, négatif. || Dans l'hypothèse de deux fluides, le fluide vitré est dit positif, et le fluide résineux est dit négatif. || Dans la pile, on nomme éléments positifs les disques de zinc, et pôle positif l'extrémité terminée par un disque de zinc. || Terme de chimie. Positif s'emploie en parlant d'une substance simple ou composée, jouant dans ses combinaisons le rôle po-

sitif ou de base, c'est-à-dire se rendant au pôle négatif de la pile, quand le composé est soumis à l'action de cet instrument. Métalloïde positif. Sulfures, chlorures, sels positifs. Substances positives. || En chimie, travail positif, fermentation avec dégagement de chaleur. || Terme de photographie. Épreuve positive, voy. ÉPREUVE. || 6° *S. m.* Le positif, ce qui est certain, ce sur quoi on peut compter. Le positif est que. La certitude n'étant jamais d'un positif absolu, BUFF. *Morceaux choisis*, p. 323. || Ce qui est réel, solide, par opposition à ce qui est chimérique, sans fondement. || Ce qui est matériellement avantageux, profitable. Cet homme ne connaît que le positif, tient au positif.

— HIST. XIV° s. Les choses qui sont ordenées par les loys positives sont pour faire et pour causer toute vertu, ORESME, *Eth.* 145. || XVI° s. Hé pauvre homme!... les regles positifves de ton invention t'occupent et attachent, et les regles de ta paroisse; celles de Dieu et du monde ne te touchent point, MONT. III, 362.

— ÉTYM. Lat. *positivus*, de *positum*, supin de *ponere*, poser (voy. PONDRE).

2 POSITIF (pô-zi-tif), *s. m.* Terme de grammaire. Le premier degré de signification dans les adjectifs et dans les adverbes, par rapport aux degrés de comparaison. || Adjectivement. La signification positive. L'emploi positif.

— ÉTYM. *Positif* 1, ainsi dit parce qu'il exprime, pose la qualité énoncée par l'adjectif; provenç. *positiu*; espagn. et ital. *positivo*.

3 POSITIF (pô-zi-tif), *s. m.* Terme de musique. Nom d'un petit buffet d'orgue, qui est ordinairement derrière l'organiste ou à ses pieds. Il y avait des orgues portatives que les menestrels portaient suspendues au cou; lorsque ces orgues devinrent un peu plus grandes, on dut les placer sur un meuble, et elles prirent le nom d'orgue positif; le positif était, à cette époque, une caisse avec 5, 6, 7 ou 8 tuyaux ouverts; elle renfermait un petit soufflet par derrière, et en avant un petit clavier de quelques touches; l'orgue positif a disparu, mais son nom a été conservé au petit clavier des grandes orgues, LUD. CELLER, *les Origines de l'opéra*, p. 269.

— ÉTYM. *Poser*.

POSITION (pô-zi-sion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Lieu où une personne ou une chose est placée. Cette ville est dans une position agréable. C'est justement l'heure où nous observions hier, de Montmorency, la position de la forêt; si nous pouvions de même observer de la forêt la position de Montmorency? J. J. ROUSS. *Ém.* III. || Terme d'architecture. Situation d'un bâtiment relativement aux points de l'horizon. || Géométrie de position, se dit d'une partie de la géométrie qui envisage et détermine la situation d'un corps dans l'espace. Donné de position, se dit d'un plan, d'une ligne dont la situation, la direction est donnée, sans que l'on ait à s'occuper de sa grandeur ou de son étendue. || Terme d'astronomie. Place qu'occupent les corps célestes. De son ouvrage, qui n'est encore que manuscrit, il a détaché des positions d'étoiles, dont quelques auteurs avaient besoin, FONTEN. *Maraldi*. L'attraction du soleil et celle de la lune, agissant sur la terre, changent continuellement la position de notre globe, VOLT. *Phil. Newt.* III, 10. Angle de position, celui que forment, au centre d'un astre, le cercle de déclinaison et le cercle de latitude. || Cercles de position, les six grands cercles qui, passant par l'intersection du méridien et de l'horizon, divisent l'équateur en douze parties égales. || 2° Manière de tenir le corps. La position du soldat sous les armes. || Terme de peinture. Position des figures d'un tableau. || Terme de manége. Assiette du cavalier; manière de se tenir à cheval. Ce cavalier a une belle position à cheval. || 3° Terme de danse. Différentes manières de poser les pieds l'un par rapport à l'autre. La nature a fourni les positions; l'expérience a donné les règles, CAHUSAC, *Dans. anc. et mod.* I, 1, 4. On compte cinq positions; elles ont été réglées par Beauchamp; on ne les connaissait pas avant lui, RAMEAU, *le Maître à danser* (1725), 1, 3. La première position est d'avoir les pieds d'équerre, les deux talons se touchant; la seconde position maintient les pieds dans le même rapport, mais les talons sont écartés de la longueur du pied; la troisième, nommée aussi emboîture, ramène un pied devant l'autre, mais croisé avec lui au droit du cou-de-pied, les jambes serrées l'une contre l'autre; la quatrième position détache les deux pieds et porte l'un d'eux en avant, à la distance de la longueur du pied; la cinquième croise les pieds en mettant la pointe de l'un au talon de l'autre. || Fausses positions, positions qui sont en quelque sorte contre nature et qu'on n'emploie jamais dans la danse des salons, mais qui peuvent servir dans la danse théâtrale; telle est la position des pieds quand les deux pointes sont l'une vers l'autre ou tournées toutes les deux du même côté. || 4° Terme de musique. Manière dont la main est posée sur les divers instruments. Dans l'étude du violon on compte six positions. || Lieu de la portée où est placée une note pour fixer le degré d'élévation du son qu'elle représente. || Ordre dans lequel les sons d'un accord sont disposés au-dessus de la base. Qu'on apprenne à les entonner juste en montant et en descendant, diatoniquement et par intervalles; et nous voilà tout d'un coup débarrassés des difficultés de la position, J. J. ROUSS. *Dissert. sur la mus. mod.* || 5° Terme de médecine. Positions, les différentes attitudes que prend un malade. || Les différentes attitudes que, dans certaines affections, la médecine donne soit au corps entier, soit à un membre. || Terme d'obstétrique. Les rapports particuliers qu'a, avec divers points de l'entrée du bassin, une région quelconque du fœtus se présentant au détroit abdominal. || En chirurgie, positions, les différentes manières de tenir le bistouri. || 6° Avoir la position, se dit, au jeu de dames, quand la partie d'un des joueurs se trouve disposée de telle manière qu'il en résulte divers moyens d'obtenir des avantages marqués. || 7° Terme de métrique grecque ou latine. Syllabe longue par position, celle qui, brève de sa nature, devient longue, parce que sa dernière lettre, étant une consonne, se trouve placée devant une consonne commençant la syllabe suivante. || 8° Terme militaire. Terrain choisi pour y placer un corps de troupes. Une armée d'attaque, non de défense, une armée d'opération, non de position, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VI, 6. C'était [Maloïaroslavetz] une position forte, à portée de Kutusof, et le seul point sur lequel il pouvait nous couper la nouvelle route de Kalougha, ID. *ib.* IX, 2. || 9° Fig. Condition, état heureux ou malheureux. La position de ce malade est alarmante. Il est des positions où l'on n'a d'autre parti à prendre que celui de se préparer à combattre, à vaincre ou à périr, VOLT. *Louis XV*, 32. Je l'ai vu dans une position unique et presque incroyable, plus seul au milieu de Paris que Robinson dans son île.... J. J. ROUSS. 2° *dial.* On avait inventé une phrase merveilleuse, car elle répondait à tout : quelqu'un faisait-il une sottise, ses amis disaient : c'est qu'il était dans une fausse position, GENLIS, *Mém.* t. V, p. 96, dans POUGENS. Elle se tourmentait de l'idée qu'il ne l'avait choisie que parce que sa position dans le monde était meilleure que celle de Corinne, STAEL, *Corinne*, XIX, 3. Napoléon envisage toute sa position : tout lui semble perdu s'il recule aux yeux de l'Europe surprise, et tout sauvé s'il peut encore vaincre Alexandre en détermination, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VIII, 11. || Être en position de, avoir les moyens, la faculté de. Je voudrais être en position de vous obliger. || 10° Maxime de doctrine contenue dans des thèses que l'on soutient. Les positions d'une thèse. || 11° Terme de philologie. Position d'un texte, le travail par lequel on le fixe à l'aide des manuscrits et de la critique. || 12° En arithmétique, règle de fausse position, voy. RÈGLE.

— HIST. XIV° s. Avoir la position et assiette de la cité à souhait, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XV° s. Mirent plusieurs devises et positions [plans et propositions], desquelles nulles ne vindrent à effet, FROISS. liv. I, p. 167, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *posicio*; espagn. *posicion*; ital. *posizione*; du lat. *positionem*, qui vient de *positum*, supin de *ponere*, poser (voy. PONDRE).

† POSITIONNAIRE (pô-zi-sio-nê-r'), *s. m.* Poinçon pour marquer les positions sur une carte géographique.

POSITIVEMENT (pô-zi-ti-ve-man), *adv.* || 1° D'une manière sûre, certaine. Je ne le sais pas positivement. || D'une manière précise. Vous voulez éluder un éclaircissement; Mais il faut me répondre, et positivement, DESTOUCH. *Phil. mar.* II, 6. Père Adam soutient toujours que ce brave général qui est à présent ministre de la guerre [le comte de Saint-Germain] a commencé par être jésuite; il le dit si positivement que j'en doute, VOLT. *Lett. Mme de St-Julien*, 14 nov. 1775. || 2° Terme de physique. Corps électrisé positivement, chargé d'électricité positive.

— HIST. XVI° s. Il fut ensuite conseillé d'aller trouver le roy de Suede, et on l'asseura positivement qu'il lui donneroit de l'emploi, D'AUB. *Vie*, CLVI.

— ÉTYM. *Positive*, et le suffixe *ment*.

† POSITIVETÉ (pô-zi-ti-ve-té), *s. f.* Terme de physique. État d'un corps qui manifeste les phénomènes de l'électricité positive. || On dit aussi positivité.

— ÉTYM. *Positif* 1.

† POSITIVISME (pô-zi-ti-vi-sm'), *s. m.* Système de la philosophie positive.

— ÉTYM. *Positif* 1.

† POSITIVISTE (pô-zi-ti-vi-st'). || 1° *Adj.* Qui a rapport au positivisme, à la philosophie positive. || 2° *S. m.* Partisan de cette philosophie.

† POSITIVITÉ (pô-zi-ti-vi-té), *s. f.* || 1° Caractère positif d'une spéculation ou d'un ensemble de spéculations, suivant la méthode d'Auguste Comte. || 2° Synonyme de positiveté.

† POSOIR (pô-zoir), *s. m.* Main artificielle avec laquelle, dans les hôtels des monnaies, on place les flans entre les deux coins, pour les frapper.

† POSOLOGIE (pô-zo-lo-jie), *s. f.* Terme de médecine. Indication des doses auxquelles les divers médicaments doivent être administrés, eu égard à l'âge, au sexe, à la constitution, etc.

— ÉTYM. Ποσόν, combien, et λόγος, explication.

† POSOLOGIQUE (pô-zo-lo-ji-k'), *adj.* Qui a rapport à la posologie.

POSPOLITE (po-spo-li-t'), *s. f.* La noblesse de Pologne assemblée en corps d'armée. La noblesse, qui fait les lois de la république, en fait aussi la force; elle monte à cheval dans les grandes occasions, et peut composer un corps de plus de cent mille hommes; cette grande armée, nommée pospolite, se meut difficilement et se gouverne mal, VOLT. *Charles XII*, 2.

— ÉTYM. Polon. *pospolity*, général, *pospolita*, assemblée du peuple.

† POSSÉDABLE (po-sé-da-bl'), *adj.* Susceptible d'être possédé.

— HIST. XVI° s. Possedable, RAB. p. 210, dans LACURNE.

POSSÉDÉ, ÉE (po-sé-dé, dée), *part. passé* de posséder. || 1° Qui est au pouvoir de. Un bien possédé injustement. || 2° Fig. Maîtrisé. L'âme, de son dessein jusque-là possédée.... CORN. *Cinna*, III, 2. Saintes douceurs du ciel, adorables idées, De vos sacrés attraits les âmes possédées Ne conçoivent plus rien qui les puisse émouvoir, ID. *Poly.* IV, 2. Tellement possédée de son excessive douleur, qu'elle demeura longtemps les yeux attachés à terre sans se connaître, LA FONT. *Psyché*, II, p. 108. || 3° Dont le démon s'est emparé. Du Bourg nous raconta plusieurs choses curieuses d'une femme possédée, ST-SIM. 49, 73. || Substantivement. Un possédé, une possédée. Sur le soir on lui présenta plusieurs possédés, et il en chassa les esprits malins par sa parole, SACI, *Bible, Évang. St Math.* VIII, 16. Dans la chapelle de Saint-Louis, au palais de Paris, la nuit de chaque jeudi saint au vendredi, les possédés du royaume se donnent rendez-vous; les convulsions de Saint-Médard n'approchent pas des horribles simagrées que font ces malheureux, VOLT. *Dict. phil. Superstition*, 1. Oserait-elle respirer près de toi? elle y serait plus mal à son aise qu'un possédé touché par des reliques, J. J. ROUSS. *Hél.* VI, 2. || Fig. Comme un possédé, en vrai possédé, d'une manière violente, désordonnée. Il dansait en vrai possédé, HAMILT. *Gramm.* 8. Il y a deux heures que le seigneur don Gaspard, votre frère, vous attend en jurant comme un possédé, LESAGE, *Diable boit.* VIII. Je m'arrachai les cheveux, je fus comme une possédée, ID. *Bach. de Salam.* VI, 9. || Fig. Celui qui paraît agité, insensé comme un possédé. Ils étaient une douzaine de possédés après mes chausses, MOL. *Pourc.* II, 4. J'ai affaire à un extravagant, à un possédé, LESAGE, *Turcaret*, II, 3. En me voyant lui faire des yeux de possédé, J. J. ROUSS. *Conf.* III.

POSSÉDER (po-sé-dé. La syllabe *sé* prend un accent grave quand la syllabe qui suit est muette : je possède, excepté au futur et au conditionnel : je posséderai, je posséderais), *v. a.* || 1° Avoir comme propriété, tenir en son pouvoir. C'est une chose horrible de sentir s'écouler tout ce qu'on possède, PASC. *Pens.* XXIV, 16 *bis*, éd. HAVET. On [dans les cloîtres] est sensible aux moindres commodités qui manquent; on ne veut rien posséder, mais on veut tout avoir, BOSS. *Sermons, Oblig. de l'état relig.* 2. Qui vit content de rien possède toute chose, BOIL. *Épître* V. Sur ces biens, sur leur usage Ton vrai bonheur est fondé; Qu'ils soient possédés du sage, Sans qu'il en soit possédé, VOLT. *Poëmes, Ecclésiaste*. Avoir, ce n'est pas posséder; pour posséder les choses, il faut une certaine vigueur d'âme; pour les avoir, il suffit d'être riche, D. STERN, *Esquisses morales*, p. 108. || Absolument. Cependant je possède, et leur droit incertain [de mes enfants] Me laisse avec leur sort

leur sceptre dans la main, CORN. *Rod.* II, 3. En toute espèce de biens, posséder est peu de chose; c'est jouir qui rend heureux, BEAUMARCH. *Barb. de Sév.* IV, 1. || Il se dit, en un sens analogue, des emplois, des charges, des dignités. Possédez-les [les grandeurs], seigneur, sans qu'elles vous possèdent, CORN. *Cinna*, II, 1. || Posséder peut avoir un nom de chose pour sujet, et signifie alors contenir, renfermer, avoir. Ce pays possède des mines de fer. Cette ville possède un charme pour ainsi dire individuel, STAEL, *Corinne*, XV, 4. || 2° Posséder, en style juridique, signifie, au sens strict, avoir en son pouvoir, exercer les faits qui, lorsque le droit s'y joint, constituent la propriété, mais sans impliquer la question de savoir si le droit s'y joint. Posséder de bonne foi. || Au sens plus large, il signifie être propriétaire de. || Terme d'ancienne jurisprudence. Posséder en roture, tenir à titre de cens; posséder en fief, tenir à titre de foi et hommage. || 3° Fig. Il se dit des choses morales que l'on possède. Mais enfin je renonce à la vertu romaine, Si, pour la posséder, je dois être inhumaine, CORN. *Hor.* IV, 7. Elle possédait l'affection de son époux, BOSS. *Reine d'Anglet.* || Dans le langage religieux, les bienheureux possèdent la gloire éternelle, possèdent Dieu, ils jouissent de la gloire éternelle, de la vue de Dieu. || Posséder Dieu, se dit aussi de la connaissance de la vraie religion. Si cette religion se vantait d'avoir une vue claire de Dieu, et de le posséder à découvert et sans voile, PASC. *Pens.* IX, 1, éd. HAVET. Si l'orgueil des platoniciens ne pouvait pas se rabaisser jusqu'aux humiliations du Verbe fait chair, ne devaient-ils pas du moins comprendre que l'homme, pour être un peu au-dessous des anges, ne laissait pas d'être comme eux capable de posséder Dieu? BOSS. *Hist.* II, 12. || Posséder le secret de quelqu'un, le connaître et pouvoir en user à son gré. Je possédais son secret, elle me craignait, elle était forcée de m'obéir, GENLIS, *Veill. du chât.* t. III, p. 501, dans POUGENS. || Posséder l'esprit de quelqu'un, le gouverner à son gré. || On dit de même : posséder l'oreille de quelqu'un. Ne possédez-vous pas son oreille et son cœur? RAC. *Esth.* III, 2. || Posséder l'âme, le cœur d'une personne, en être aimé. Il possédait ton âme, il vivait sous tes lois, CORN. *Cid*, IV, 2. Il possédait mon cœur, mes désirs, ma pensée, ID. *Poly.* I, 3. || Posséder les bonnes grâces de quelqu'un, en être aimé, en être favorisé. || 4° Posséder quelqu'un, jouir de la présence d'une personne dont la vie se prolonge. Toutes deux [les reines Anne et Marie-Thérèse] d'une si heureuse constitution, qu'elles semblaient nous promettre le bonheur de les posséder un siècle entier, BOSS. *Mar.-Thér.* || Posséder quelqu'un, l'avoir chez soi, jouir de sa présence, de sa conversation. Ne pourrai-je point avoir la consolation de vous posséder quelques jours dans ma retraite? VOLT. *Lett. Le Riche*, 14 mars 1767. || 5° Être l'époux d'une femme. Et, ne pouvant quitter ni posséder Chimène, Le trépas que je cherche est ma plus douce peine, CORN. *Cid*, III, 6. Si un autre la devait posséder, je passerais le reste de mes jours avec tristesse et amertume, FÉN. *Tél.* XXII. || Il se dit aussi d'une femme à l'égard d'un homme. J'ai quelque beauté, je suis jeune; il n'y a qu'un moment que je possédais le plus agréable de tous les dieux, et je vas mourir! LA FONT. *Psyché*, II, p. 109. || Posséder une femme, jouir de ses faveurs. Un Gascon pour s'être vanté De posséder certaine belle, LA FONT. *Gasc.* Je l'aimais trop pour vouloir la posséder, J. J. ROUSS. *Conf.* IX. || Absolument. Ô bon Émile, aime, et sois aimé! jouis longtemps avant que de posséder; jouis à la fois de l'amour et de l'innocence, J. J. ROUSS. *Ém.* V. Aimez sans inquiétude; possédez sans dégoût; désirez pour jouir; faites des jaloux, et ne le soyez jamais, MARMONTEL, *Contes moraux*, *Quatre flacons*. || 6° Fig. Connaître parfaitement, savoir bien. Ceux qui possèdent Aristote et Horace voient d'abord.... que cette comédie pèche contre toutes les règles de l'art, MOL. *Critique*, 7. Pour bien écrire, il faut posséder pleinement son sujet, BUFF. *Morceaux choisis*, p. 8. Tout homme qui n'est pas né Français, ou habitué depuis longtemps à Paris, ne saurait posséder la langue au degré de perfection si nécessaire pour faire de bons vers ou de la prose élégante, VOLT. *Lett. du roi de Prusse à Voltaire*, 18 avril 1739. Quand on trouvera que l'écolier possède assez bien son clavier naturel, on commencera alors à le lui faire transposer sur d'autres clefs, J. J. ROUSS. *Dissert. sur la mus. mod.* || 7° Fig. Maîtriser, contenir. C'est une pitié que d'être si vive; il faut tâcher de calmer et de posséder un peu son âme, SÉV. 26 juin 1675. Les justes ont possédé leur âme dans la patience, MASS. *Avent, Affl.* Avez-vous toujours possédé le vase de votre corps dans l'honneur et dans la sainteté? ID. *Avent, Disp. à la comm.* Ce sont des mouvements inconnus qui l'enveloppent, qui disposent d'elle, qu'elle ne possède point, qui la possèdent, MARIV. *Marianne*, 2e part. || Posséder son âme en paix, jouir d'une tranquillité d'esprit constante, due à une bonne conscience. Dans leurs tribulations ils possédaient leurs âmes en paix et en patience, FLÉCH. *Panég.* I, 371. || 8° Il se dit des objets qui nous dominent moralement. Mais ne peut-on savoir le mal qui te possède? RÉGNIER, *Dial.* Les grandes prospérités éblouissent et enivrent souvent de telle sorte qu'elles possèdent plutôt ceux qui les ont, qu'elles ne sont possédées par eux, DESC. *Lett. à Élisabeth*, t. IX, p. 206, éd. COUSIN. Mon cœur.... N'ose déplaire aux yeux dont il est possédé, CORN. *Poly.* I, 1. Ne possédait pas l'or; mais l'or le possédait, LA FONT. *Fabl.* IV, 20. Il [le cardinal de Retz] est possédé de l'envie de payer ses dettes, et de n'en pas faire de nouvelles, SÉV. 25 août, 1677. Comme il [Cromwell] eut aperçu que.... le plaisir de dogmatiser.... était le charme qui possédait les esprits, BOSS. *Reine d'Anglet.* Toute la terre était possédée de la même erreur, ID. *Hist.* II, 5. Qui voit Aristote louer ces heureux moments où l'âme n'est possédée que de l'intelligence de la vérité..., ID. *Conn.* V, 13. Comme on le raillait [Aristippe] sur le commerce qu'il avait avec la courtisane Laïs : il est vrai, dit-il, je possède Laïs, mais Laïs ne me possède pas, ROLLIN, *Hist. anc.* liv. XXVI, I, 2, 1. Dieu permet que le monde nous possède un certain temps, MASS. *Carême, Dégoûts.* Trop de prévention peut-être me possède, VOLT. *Tancr.* II, 1. D'un fanatisme ardent le peuple est possédé, DELAV. *Vépr. sicil.* II, 2. || 9° Terme de liturgie catholique. S'emparer du corps d'un homme, en parlant du démon. Le démon le possède. || Être possédé, être tourmenté par l'esprit malin. || Fig. Jérusalem était possédée d'un démon, lorsque autrefois elle imitait toutes les impiétés des nations, MASS. *Carême, Inconst.* || Fig. Être possédé du démon de l'avarice, être extrêmement avare. || Fig. Le diable le possède, il est possédé du diable, c'est un homme emporté et qui n'écoute rien. Il me dit qu'il était possédé du diable, que plusieurs personnes de sa connaissance en avaient été possédées aussi; qu'ils avaient mis sur le théâtre les Américains, les Chinois, les Scythes, les Illinois, les Suisses, et qu'il y voulait mettre les Guèbres, VOLT. *Lett. d'Argental*, 14 août 1768. || 10° Se posséder, *v. réfl.* Être possédé, tenu comme propriété. Ce qui est présent ne se possède jamais sans crainte, pouvant être à tous moments altéré, LAMOTHE LE VAYER, *Vertu des païens*, I, *Épicure*. || Fig. Se posséder, être maître de soi, se contenir. Et l'on sait qu'un grand cœur se possède en tout temps, CORN. *Perthar.* III, 3. Quand vous vous possédez, vos paroles ont une force extrême, SÉV. 441. La haine nous transporte, et nous ne nous possédons plus, BOSS. *Var.* 15. Celui qui ne se possède point dans les dangers.... FÉN. *Tél.* XII. Je ne me possède plus, je suis au désespoir, LESAGE, *Turcaret*, V, 14. Ces paroles percèrent le cœur de l'ingénu; mais il avait déjà appris à se posséder, VOLT. *l'Ingénu*, 19. Ah! déjà trop longtemps je me suis possédé, Il me vient dans les doigts une pressante envie.... BOISSY, *Impatient*, II, 7. || Il ne se possède pas de joie, il est transporté de joie.

— HIST. XIIIe s. Porsooir, DU CANGE, *possessores*. || XIVe s. Possuire, ID. *ib.* Ses propres possessions lesquelles il possiet non pas pour elles meisme ne comme bien final.... ORESME, *Eth.* 105. Les biens humains que nous possesons ou aquerons, ID. *ib.* VII, 13. Et les estranges terres possider et conquerre, BERCHEURE, f. 1. Lequel champ il disoit estre non deuement possidez par aucuns, ID. f. 42, *recto.* || XVIe s. Se contenter d'aspirer à la vertu, sans la posseder, MONT. I, 70. Cette amitié qui possede l'ame et la regente en toute souveraineté, ID. I, 216. C'est le jouir, non le posseder, qui nous rend heureux, ID. I, 329. Possedé de maling esprit, AMYOT, *Marcel.* 31.

— ÉTYM. Provenç. *possedir*, *possezir*, *possider*; cat. *posseir*; espagn. *poseer*; port. *possuir*; ital. *possedere*; du lat. *possidere*, qui vient de *pos* (voy. POLLUER), et *sedere*, seoir : être assis sur; comparez l'allem. *besitzen*. L'ancienne langue disait *posseoir*; c'est au XIVe siècle que la forme latine s'établit : *possider*, puis *posséder*.

POSSESSEUR (po-sè-seur), *s. m.* || 1° Celui qui possède un bien, un héritage. Ne croyez point qu'autant qu'éloigné de l'Asie J'en laisse les Romains tranquilles possesseurs, RAC. *Mithr.* III, 1. Il f[aut] espérer que, dans dix ou douze mille siècles, qu[and] les hommes seront plus éclairés, les grands poss[es]seurs des terres, devenus plus politiques, trait[eront] mieux leurs manœuvres, VOLT. *Dict. phil. Politiq[ue]*. Le possesseur est de bonne foi quand il poss[ède] comme propriétaire, en vertu d'un titre transl[atif] de propriété dont il ignore les vices, *Code N[ap.]* art. 550. || 2° Par extension, celui qui possède [un] objet quelconque. Une philosophie pratique par [la]quelle, connaissant la force et les actions du fe[u,] de l'eau, de l'air, des astres, des cieux et de tous [les] autres corps qui nous environnent.... nous les po[ur]rions employer en même façon à tous les usa[ges] auxquels ils sont propres, et ainsi nous ren[dre] comme maîtres et possesseurs de la nature, DE[SC.] *Méth.* VI, 2. Jadis certain Mogol vit en songe [un] vizir Aux champs élysiens possesseur d'un pla[isir] Aussi pur qu'infini tant en prix qu'en durée, [LA] FONT. *Fabl.* XI, 4. De l'argent qui t'échut quand [le] ciel te fit naître, Ne sois pas possédé, sois-en le p[os]sesseur : L'argent, disait Bacon, est un bon se[rvi]teur : Mais c'est toujours un mauvais maître, [...] (de Verdun). || 3° Il se dit aussi de celui qui posse[de] le cœur d'une femme. Madame.... Vous aurez Léonce un digne possesseur, CORN. *Héracl.* I, 4. [...] [Ch. de Sévigné] voit Ninon tous les jours, m[ais] c'est un ami; il entra l'autre jour avec elle d[ans] un lieu où il y avait cinq ou six hommes; [ils] firent tous une mine qui la persuada qu'ils [le] croyaient possesseur.... SÉV. 27 avr. 1671. Il [est] possesseur de Mlle d'Hamilton, HAMILT. *Gram[m.]* 11. Possesseur d'un trésor où s'attache ma vie, VO[LT.] *Adél. du Guescl.* II, 7.

— HIST. XIVe s. Celle ordenance espoante les pos[ses]seurs des terres publiques, BERCHEURE, f° 62, *rec[to]*. || XVIe s. Possesseur de malle-foi ne peut prescr[ire,] LOYSEL, 730. Tout possesseur de bonne foi fait [les] fruits siens, ID. 743. Dame et possesseresse de p[lu]sieurs grandes provinces, PASQUIER, *Lettres*, t. [...] p. 780. Possesseuse, COTGRAVE.

— ÉTYM. Provenç. *possessor*; espagn. *posse[edor];* ital. *possessore*, du lat. *possessorem*, qui vient [de] *possessum*, supin de *possidere*, posséder. On tro[uve] aussi *possiere*, au nominatif; mais il vient d'u[ne] forme barbare *possedttor*.

POSSESSIF, IVE (po-sè-sif, si-v'), *adj.* Ter[me] de grammaire. Qui sert à marquer la possessi[on.] Pronom, adjectif possessif. || Substantivement. [Le] possessif. || Composé possessif, composé dans le[quel] un substantif et un adjectif réunis sont don[nés] comme qualité possédée par un sujet, par exem[ple] un bœuf courtes-cornes.

— HIST. XVe s. Mais quant au fait du posses[sif,] CH. D'ORL. *Rond.* 60.

— ÉTYM. Provenç. *possessiu*; espagn. *posesi[vo];* ital. *possessivo*; du lat. *possessivus*, qui vient [de] *possessum*, supin de *possidere*, posséder.

POSSESSION (po-sè-sion; en vers, de qua[tre] syllabes), *s. f.* || 1° État, action par laquelle on e[st] propriétaire de.... Dans sa possession [de l'empire] j'ai trouvé pour tous charmes D'effroyables [soucis,] d'éternelles alarmes, CORN. *Cinna*, II, 1. L[...] seulement fait la possession, LA FONT. *Fabl.* [...] Elle [la princesse d'Orange] a donné procuration à son mari pour prendre possession du royaume d'Angleterre, dont elle dit qu'elle est héritière.... si son mari est tué.... elle la donne à M. de Schom[]berg pour en prendre la possession pour elle, S[ÉV.] 8 nov. 1688. Les environs dont ils étaient en p[os]session depuis tant de siècles, BOSS. *Hist.* I, [...] maintient dans la possession du royaume, ID. [...] Quatre-vingts ans après la prise de Troie, les H[érachi]des se mirent en possession du Péloponnèse, a[près avoir] défait les Pélopides, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. [...] p. 503, dans POUGENS. Les musulmans en posse[ssion] de ce commerce [des Indes], VOLT. *Mœurs*, 118. [...] Il n'y a qu'à voir ces messieurs [les médecins] [...] ne vouloir jamais les mettre en possession de [leur] corps, SÉV. 318. Elle [Mme de Coulanges] a p[ris] possession de ma personne, elle me nourrit, e[lle] me mène, ID. 8 mai 1680. Je suis fort affligée [de] cette colique de Mme de Coulanges.... il ne [faut] point laisser prendre possession de nos pauv[res] machines à des maux si dangereux et si d[...] ID. *à M. de Coulanges*, 19 juin 1695. || Possession [de] famille, possession qui vient par hérédité. [...] ses pères avaient toujours été fidèles sans flatter leurs maîtres, mais qu'ils n'avaient jamais [été] leurs flatteurs, que cette honnête liberté dont il [faisait] profession était un droit acquis et une possession de famille, FLÉCH. *Duc de Mont.* || Première possession, prise de possession, se dit de l'acte par lequel

État, un souverain s'assure la possession d'un territoire. Le 28 février 1766, M. Ulloa arriva dans la colonie avec quatre-vingts hommes de sa nation ; la prise de possession devait, dans les règles ordinaires, suivre son débarquement, RAYNAL, *Hist. phil.* XVI, II || 2° Terme de jurisprudence. Action ou droit de posséder à titre de propriétaire. La possession est la détention ou la jouissance d'une chose ou d'un droit que nous tenons ou que nous exerçons par nous-mêmes ou par un autre qui la tient ou qui l'exerce en notre nom, *Code Nap.* art. 2228. En fait de meubles la possession vaut titre, *ib.* art. 2279 La possession utile ne commence que lorsque la violence a cessé, *ib.* art. 2233. || Envoi en possession, acte judiciaire par lequel les ayants droit sont mis en possession de biens ou de titres qui leur sont dévolus. || Possession de fait, action de détenir une chose sans avoir l'intention de se l'approprier : un dépositaire, un commodataire, un fermier, ont une possession de fait. || Possession d'état, notoriété qui résulte d'une suite non interrompue d'actes faits par la même personne en une même qualité. La possession d'état s'établit par une réunion suffisante de faits qui indiquent le rapport de filiation et de parenté entre un individu et la famille à laquelle il prétend appartenir, *Code Nap.* art. 321. || 3° Il se dit, par extension, des charges, des dignités dont on est revêtu, des biens moraux ou autres qu'on possède. Elle [l'histoire] ne dit point ce que devint Rodogune après la mort de Démétrius, qui vraisemblablement l'amenait en Syrie prendre possession de sa couronne, CORN. *Rodog. examen.* Nous disons avec joie que le ciel l'avait arrachée, comme par miracle, des mains des ennemis du roi son père, pour la donner à la France ; don précieux, inestimable présent, si seulement la possession en avait été plus durable, BOSS. *Duch. d'Orl.* Ces anciennes et illustres familles qui sont dans une si longue possession [héréditaire] des premiers honneurs, FÉN. *Tél.* XII. || Être en possession de l'estime publique, la posséder pleinement. || Être en possession du théâtre, n'avoir point de rival dans la composition des pièces dramatiques. Il [Sophocle] était âgé de 28 ans; il concourait avec Eschyle, qui était en possession du théâtre, BARTHÉL. *Anach.* ch. 69. || Prendre possession, entrer en charge. Je suis ravie, Monseigneur, de ce que vous prendrez possession jeudi; je joindrai mes prières aux vôtres, pour que Dieu donne sa bénédiction à tout ce que vous allez faire, MAINTEN. *Lett. au cardin. de Noailles*, 8 nov. 1695. || 4° Fig. Être en possession de, avec un nom de personne pour sujet, avoir le droit, la coutume de. Il établit une nouvelle troupe de comédiens à Paris, malgré le mérite de celle qui était en possession de s'y voir l'unique, CORN. *Mél. examen.* Le comte de Grammont, qui est en possession de dire toutes choses sans qu'on ose s'en fâcher, SÉV. à *Bussy*, 6 août 1675. Je parle de ceux qui.... par oubli de la religion, se sont mis dans la possession malheureuse de ne plus prier, BOURDAL. *Serm. pour le 5° dim. après Pâques*, 1. La journée de Lens, encore plus triomphante, acheva de mettre ce prince dans la juste et incontestable possession où il se vit alors d'être le héros de son siècle, ID. *Oraison funèbre de Condé.* Les troupes de France étaient partout en possession d'avoir de l'avantage, HAMILT. *Gramm.* V. Il y a plus de mille ans que les femmes sont en possession de se brûler [en Orient], VOLT. *Zadig*, 11. Il y a environ quarante-cinq ans que monseigneur est en possession de se moquer de son humble serviteur, ID. *Lett. Richelieu*, 28 nov. 1767. || Être en possession de, avec un nom de chose pour sujet, produire habituellement tel ou tel effet. Ne cherchez point dans cette tragédie les agréments qui sont en possession de faire réussir au théâtre les poëmes de cette nature, CORN. *Sert. examen.* Les oiseaux ont toujours été en possession de fournir aux peuples policés, comme aux peuples sauvages, une partie de leur parure, BUFF. *Ois.* t. II, p. 277. || 5° En termes de grammaire, la qualité des adjectifs ou pronoms possessifs. Le sujet à qui convient la possession, si par accident ce n'est pas une personne, est cependant regardé toujours comme une personne, D'OLIVET, *Ess. gramm.* III, 2. || 6° Fig. Empire qu'on a sur les affections de quelqu'un. Quelle possession vous avez prise de mon cœur! SÉV. 27 sept. 1679. L'esprit de Jésus-Christ a pris possession de leur cœur, MASS. *Myst. Pentecôte.* || 7° Il se dit de la jouissance de la vue de Dieu. Dieu, dit saint Augustin, ne nous a point promis d'autre héritage que la possession de lui-même, BOURDAL. *Concep. de la Vierge, Mystères*, t. II, p. 35. || 8° La chose même qu'on possède. Venez voir vous-mêmes cette terre délicieuse que le Seigneur vous propose et qui doit être votre possession éternelle, MASS. *Carême*, *Samaritaine.* || *Au plur.* Terres possédées par un État, par un particulier. Les Anglais avaient attaqué les possessions de la France en Amérique et en Asie, VOLT. *Louis XV*, 26. Philotas avait, dans l'île de Samos, des possessions qui exigeaient sa présence, BARTHÉL. *Anach.* chap. 72. || 9° Jouissance de certaines choses qu'on a recherchées avec ardeur. La possession diminue ordinairement le prix des choses qu'on a le plus désirées. || 10° Il se dit d'une femme que l'on obtient en mariage. Et [l'honneur] te fait renoncer, malgré ta passion, À l'espoir le plus doux de ma possession, CORN. *Cid*, V, 1. || Jouissance des faveurs d'une femme. Le roi était alors dans la première ardeur de la possession de la Vallière, Mme DE LA FAYETTE, *Hist. Henr. d'Anglet. Œuv.* t. III, p. 112, dans POUGENS. La possession de beaucoup de femmes ne prévient pas toujours les désirs pour celle d'un autre, MONTESQ. *Esp.* XVI, 6. Le moment de la possession est une crise de l'amour, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 9. || Une possession s'est dit quelquefois d'une pièce de vers pour célébrer la possession d'une femme. || 11° Terme de liturgie. État d'une personne qui est actuellement sous le pouvoir du diable, et dans le corps de laquelle il habite réellement. Toutes les maladies lui sont des possessions; et, où il ne faut que des médecins, elle emploie les exorcistes, BALZ. *le Prince*, chap. 7.

— HIST. XII° s. Persones e prelaz.... Qui tenissent del rei terre e possessiun, *Th. le mart.* 64. || XIII° s. Et leur possessions livra Dieux à feu ; par feu deserta leur porprises toutes, *Psautier*, f° 95. || XIV° s. Dire que une chose soit très bonne quant à la possession ou quant à l'usage, ORESME, *Eth.* 48. || XV° s. Le duc de Bretaigne et le duc nouveau de Normandie, lesquelz allerent à Rouen prendre leur possession, COMM. I, 14. || XVI° s. Avant la possession prinse [d'une femme], MONT. I, 97. Possession centenaire et immémoriale vaut titre, LOYSEL, 727. Le viager [l'usufruit] conserve la possession du proprietaire, ID. 742. Qu'ilz entreroient incontinent en possession et exercice de leurs offices, AMYOT, *Caton d'Ut.* 55. Les peintres sont en possession immemoriale d'une liberté de faire tout à plaisir selon leur fantaisie, YVER, p. 606.

— ÉTYM. Provenç. *possessio;* espagn. *posesion;* ital. *possessione;* du lat. *possessionem*, de *possessum*, supin de *possidere*, posséder.

POSSESSIONNÉ, ÉE (po-sè-sio-né, née), *adj.* Qui a possession ou des possessions. Nous n'acceptons d'eux [les maîtres horlogers du pays de Gex] que six écus de six francs.... nous comptons ne prendre qu'un écu de trois livres de tout autre fabricant non possessionné, VOLT. *Lett. Dupont*, 11 févr. 1776.

† **POSSESSIONNEL, ELLE** (pos-sè-sio-nèl, nè-l'), *adj.* Terme de jurisprudence. Qui marque la possession, par où l'on manifeste son droit de possession. Acte possessionnel.

POSSESSOIRE (po-sè-soi-r'). || 1° *Adj.* Terme de jurisprudence. Qui est relatif à la possession et, spécialement, aux procès de possession. Action possessoire, celle par laquelle on tend à être maintenu ou réintégré dans la possession. Les actions possessoires ne seront recevables qu'autant qu'elles auront été formées dans l'année du trouble.... *Code de proc.* art. 23. || 2° Substantivement. Demandeur au possessoire. Si les hommes sont hommes.... s'ils sont équitables.... que devient le petitoire et le possessoire, et tout ce qu'on appelle jurisprudence? LA BRUY. XII. Le possessoire et le pétitoire ne seront jamais cumulés, *Code de procéd.* art. 25. Le défendeur au possessoire, *ib.* art. 27. || Adjuger le plein possessoire, adjuger la pleine et entière possession d'un bien.

— HIST. XV° s. Quant vostre terre est endebtée, Qui ne restraint [économise], chose est prouvée Qu'on pert adonc le possessoire [la possession], E. DESCH. *Poésies mss.* f° 319. || XVI° s. Les juges royaux seuls connoissent des matieres possessoires [procès sur la possession] beneficiales, LOYSEL, 12. De plus furent declarés les cardinaux estans à Rome criminels de leze majesté et decheus du possessoire de tous les benefices qu'ils tenoient dans le roiaume, D'AUB. *Hist.* III, 257.

— ÉTYM. Lat. *possessorius*, de *possessor* (voy. POSSESSEUR).

† **POSSESSOIREMENT** (po-sè-soi-re-man), *adv.* Terme de jurisprudence. D'une manière possessoire. Agir possessoirement, agir au possessoire.

† **POSSET** (po-sèt'), *s. m.* Mélange de lait et de bière, qui fait une sorte de boisson.

POSSIBILITÉ (po-si-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est possible. Les Hollandais se croyaient subjugués par le duc d'Albe, quand le prince d'Orange, par le sort réservé aux grands génies, qui voient avant tous les autres le point de la possibilité, conçut et enfanta leur liberté, RETZ, *Mém.* t. I, liv. II, p. 138, dans POUGENS. Pour nous renfermer dans le fait, et ne nous point jeter dans des possibilités ou impossibilités métaphysiques, BOSS. *Él. d'orais.* VII, 8. N'avons-nous pas encore au milieu de nous des âmes pures et saintes, qui sont des preuves vivantes de la possibilité des devoirs, et des miséricordes du Seigneur sur son peuple? MASS. *Carême, Immutab.* Prendrons-nous notre faible, notre très-faible connaissance de la nature pour la mesure des possibilités physiques? BONNET, *Lett. div.* t. XII, p. 33, dans POUGENS. || Terme d'eaux et forêts. Fixer la possibilité d'une forêt, en régler l'exploitation de manière à garantir la constance et l'uniformité de la production.

— REM. Diderot a employé *la possibilité* en un sens où on ne l'emploie plus : Un brelan cher, où j'ai perdu la possibilité [tout ce qu'il était possible de perdre], DIDER. *Œuvr. choisies*, t. II, p. 365.

— HIST. XIII° s. ....Faiz qui aviengnent Çà jus par possibilité, *la Rose*, 17660. || XIV° s. Monstrer selon ma possibilité l'operation de cyrurgie, H. DE MONDEVILLE, f° 4. Joïr [du droit d'usage dans les forêts] selon la possibilité des forests et la qualité dez personnes, *Ordonn. des rois*, t. VII, p. 776. || XV° s. Oultre ta possibilité [plus que tu ne peux], E. DESCH. *Miroir de mariage*, p. 20. || XVI° s. C'est se faire fort de sçavoir jusques où va la possibilité [le possible], MONT. I, 202.

— ÉTYM. Provenç. *possibilitat;* espagn. *posibilidad;* ital. *possibilità;* du latin *possibilitatem*, de *possibilis*, possible.

POSSIBLE (po-si-bl'), *adj.* || 1° Qui peut être, qui peut se faire. Il est possible que cela se fasse. Il est possible de faire cela. Est-il possible que nous travaillions à la structure et à la cadence d'une période, comme s'il y allait de notre vie? BALZ. *Entretien* 13. S'il n'y eût point eu de barricades à la prise de M. de Broussel, l'on se serait moqué de ceux qui auraient cru qu'elles eussent été seulement possibles, RETZ, *Mém.* t. III, liv. IV, p. 412, dans POUGENS. C'est la meilleure place [maître d'hôtel du roi] pour subsister qu'il est possible, SÉV. 8 sept. 1680. Il faut considérer que tous les êtres qui existent actuellement existaient comme possibles dans l'entendement divin avant la création, BONNET, *Ess. anal. âme*, 10. Tout est possible sans doute pour le moment; mais tout est impuissant contre l'Europe, VILLEMAIN, *Souv. cont. les Cent-Jours*, III. || Il est possible que, avec le futur. Est-il possible que toujours j'aurai du dessous avec elle? MOL. *G. Dandin*, II, 13. Est-il possible que vous serez toujours embéguiné de vos apothicaires et de vos médecins? ID. *Mal. imag.* III, 3. || Par ellipse. Venez le plus tôt possible. Le moins d'erreurs possible. Un conquérant, afin de perpétuer son nom, extermine le plus d'hommes possible, FONTEN. Si une fois nous supposons le plus petit atome possible.... BUFF. *Hist. anim.* V. || Dans cet emploi, possible est toujours invariable || Autant que possible, autant qu'il est possible. || 2° *S. m.* Tout ce qu'on peut. J'ai trop bonne opinion de tant de dignes prélats pour m'imaginer qu'ils ne se contentassent pas d'employer les foudres du Vatican, mais fussent encore leur possible pour évoquer ceux de l'arsenal, BALZ. liv. VI, lett. 11. Je ferai mon possible pour retrouver quelque nouvel ami, SÉV. 123. || Au possible, au dernier degré, extrêmement, beaucoup. Le fils d'un marchand, ignorant et présomptueux au possible, arriva un jour en une compagnie où j'étais, *Francion*, VI, p. 221. Incommode et revêche au possible, HAMILT. *Gramm.* 8. Ce premier ministre [Richelieu], soupçonneux au possible, allait à mon père sur les ombrages qu'il prenait, ST-SIM. 6, 86 Le grand pensionnaire Barnevelt, qui était du parti contraire à Gomar [sur la prédestination], eut la tête tranchée à l'âge de soixante-douze ans, le 13 mai 1619, pour avoir contristé au possible l'Église de Dieu, VOLT. *Pol. et lég. Sur la tolérance, si elle est dangereuse.* || 3° Tout ce qui peut arriver, tout ce qui peut se faire. Tout le possible lui vint [à Monsieur] dans l'esprit, et ce qui arrive toujours en cette rencontre, tout l'impossible succéda dans son imagination à tout le possible, RETZ, *Mém.* t. III, liv. IV, p. 276. L'on doit basarder le possible, toutes les fois que l'on se sent en état de profiter même du manquement du succès, ID. *ib.* liv. III, p. 229. Qui concentre les vœux dans l'étroite borne des possibles, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Leibnitz dit que

l'intelligence divine est la région éternelle du possible, [illegible], *Œuvr. mêlées*, t. XVIII, p. 54, dans [illegible]. Tous les possibles ne doivent point avoir lieu en bonne peinture, non plus qu'en bonne littérature, DIDER. *Ess. sur la peint.* ch. 3. Du nectar idéal sitôt qu'elle a goûté, La nature répugne à la réalité : Dans le sein du possible en songe elle s'élance, Le réel est étroit, le possible est immense, LAMART. *Méd.* I, 2. || 4° Adverbialement. Peut-être (emploi qui a vieilli, mais qui mériterait d'être [illegible]). Pour aller au-devant d'un mal qui n'arrivera possible jamais, BALZ. *le Prince*, ch. 8. .... Notre mort (Au moins de nos enfants, car c'est tout un aux mères) Ne tardera possible guères, LA FONT. *Fabl.* III, 6. Son heure doit venir; et c'est à vous possible Qu'est réservé l'honneur de la rendre sensible, MOL. *Princ. d'Él.* I, 4. Il y a des gens qui disent possible pour peut-être; ce mot a vieilli, et n'est plus du bon usage en ce sens-là, CAILLÈRES, *Bon et mauv. usage, Convers.* 2. || On dit dans le même sens : possible que. Possible que oui, possible que non. Et à l'heure que je vous parle, possible qu'on vous accuse d'être méchant, BALZ. liv. VI, lett. 1. Ne l'entreprenez pas; possible qu'après tout Votre dextérité n'en viendrait pas à bout, CORN. *Mél.* V, 5. Possible que, malgré la cure qu'elle essaie, Mon âme saignera longtemps de cette plaie, MOL. *Dép. am.* IV, 3.

— HIST. XIVe s. Chose possible à avoir, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVIe s. De rechef je vous recommande cest affaire de mon possible, MARG. *Lett.* 53. Je me sens tenue à vous, qu'il n'est possible de plus, ID. *ib.* 105. Pour une veufve estrangiere au pays, elle a fait plus que son possible, ID. *ib.* 39. Quant au faict, en soy, il le trouvoit mauvais, et le blasmoit au possible, AMYOT, *Agésil.* 43. Possible n'est que bien t'excuser sceusses, MAROT, II, 29.... Car leur ardeur est aspre le possible, ID. II, 36. Ce livre est gentil et plein, ce qu'il est possible, MONT. I, 206. Il est possible que l'action de la veue s'estoit hebetée pour.... ID. III, 105. Il fault excuser Ulysse, auquel possible lors il estoit besoing d'user de ce langage, LA BOETIE, *Servit. volont.*

— ÉTYM. Bourguig. *pôssible*, peut-être; Berry, *possible*, peut-être : *il viendra ce matin possible*; provenç. *possible*; espagn. *posible*; portug. *possivel*; ital. *possibile*; du latin *possibilis*, qui vient de *posse*, pouvoir.

† **POSSIBLEMENT** (po-si-ble-man), *adv.* D'une façon possible. De ce néant [des bâtards], ce qu'il [le roi] fit par degrés pour les conduire possiblement au trône est prodigieux, ST-SIM. 359, 246.

† **POSTABDOMEN** (po-sta-bdo-mèn'), *s. m.* Ensemble des cinq derniers anneaux de l'abdomen des insectes. || Queue des crustacés. || Partie postérieure du corps des trilobites.

— ÉTYM. Lat. *post*, après, et *abdomen*.

† **POSTAL, ALE** (po-stal, sta-l'), *adj.* Qui a rapport aux postes. Route postale. Un bateau à vapeur postal. || Convention postale, accord avec une puissance étrangère concernant le transport des lettres d'un pays à l'autre.

— ÉTYM. *Poste* 1.

† **POSTALEMENT** (po-sta-le-man), *adv.* Par la poste. [illegible]... qui se touchent.... nous arriverions à les séparer postalement, et à leur faire payer [illegible] centimes au lieu de 10 leurs correspondances, VANDAL, *Moniteur univ.* 24 juil. 1868, p. 1110, 3e col.

POSTCOMMUNION (post'-ko-mu-ni-on), *s. f.* Oraison que dit le prêtre à la messe après la prière appelée communion. Soit qu'on regarde l'action de la liturgie et le sacrifice, ou qu'on repasse sur les hymnes, sur les collectes, sur les secrètes, sur les postcommunions, il est remarquable qu'il ne s'en trouvera pas une seule qui ne soit accompagnée de demandes expresses, BOSS. *Ét. d'orais.* VI, 1.

— ÉTYM. Lat. *post*, après, et *communion*.

† **POST-CONSULAIRE** (post'-kon-su-lè-r'), *adj.* Qui a rapport au post-consulat. Date post-consulaire.

† **POST-CONSULAT** (post'-kon-su-la), *s. m.* Terme de chronologie. Mention, dans une date romaine [illegible] à un consul, de ce consul, sans passer [illegible].

— ÉTYM. Lat. *post*, après (voy. PUIS), et *consulat*. En 516, le célèbre Cassiodore reçoit les faisceaux; Florentius lui succède, et pourtant une [illegible] de l'an 516 tait son nom, et [illegible] l'année par ces mots : après le consulat de Cassiodore, LEBLANT, *Correspondant*, 25 janv. 1863.

† **POSTCOSTAL, ALE** (post'-ko-stal, sta-l'), *adj.* [illegible] principale nervure de l'[illegible].

— ÉTYM. Lat. *post*, après, et *costal*.

POSTDATE (post'-da-t'), *s. f.* Date postérieure à la vraie date d'un acte, d'une lettre.

— ÉTYM. Lat. *post*, après, et *date*.

POSTDATÉ, ÉE (post'-da-té, tée), *part. passé* de postdater.

POSTDATER (post'-da-té), *v. a.* Dater une lettre, un acte, d'un temps postérieur à celui de son origine.

† **POSTDILUVIEN, IENNE** (post'-di-lu-viin, viè-n'), *adj.* Qui est postérieur au déluge. Terrains postdiluviens.

— ÉTYM. Lat. *post*, après, et *diluvien*.

† **POSTDORSAL, ALE** (post'-dor-sal, sa-l'), *adj.* Crochet postdorsal d'une valve de coquille bivalve, crochet situé plus en arrière qu'en avant dans la longueur du bord postérieur de la coquille.

— ÉTYM. Lat. *post*, derrière, et *dorsal*.

1. **POSTE** (po-st'), *s. f.* || 1° Établissement de chevaux, placé de distance en distance pour le service des voyageurs. Chevaux de poste. Chaise de poste. Afin que les ordres du prince pussent être portés avec plus de diligence, Cyrus établit d'espace en espace des postes où des courriers qui marchaient jour et nuit trouvaient des chevaux tout prêts et, par ce moyen, faisaient une diligence incroyable, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. III, p. 274, dans POUGENS. L'établissement des postes en France date du mois de juin 1474, sous le règne de Louis XI; le gouvernement profita des relais et messagers qu'avait établis l'université de Paris dans toutes les provinces du royaume, au moyen desquels elle entretenait des correspondances avec les familles qui y envoyaient leurs enfants, GOUIN, *Ess. hist. sur les postes*, p. 1, 1823. || Maître de poste, celui qui, moyennant certains avantages, fournit des relais aux voitures de l'administration des postes. Jusqu'au moment de la Révolution, les maîtres de poste ont joui des priviléges qui leur avaient été accordés par nos rois; ils consistaient dans l'exemption de la taille sur cent arpents de terre qu'ils faisaient valoir comme propriétaires ou comme locataires; exemption de logements de guerre, de milice pour l'aîné de leurs enfants et le premier de leurs postillons, ID. *ib.* p. 6. || 2° La manière de voyager avec des chevaux de poste. La poste fatigue beaucoup. Il est venu de son armée en poste répondre lui-même, SÉV. 134. M. de la Feuillade a pris la poste, et s'en est venu droit à Versailles, ID. 206. || Fig. En poste, avec une extrême rapidité. Ils vont bizarrement en poste à l'hôpital, REGNIER, *Sat.* IV. || On dit dans le même sens : prendre la poste. Voilà donc le bon homme enfin à sa seconde [femme], C'est-à-dire qu'il prend la poste à l'autre monde; Un peu moins de deux mois le met dans le cercueil, CORN. *Suite du Ment.* I, 1. || Courir la poste, courir sur des chevaux de poste, ou en chaise avec des chevaux de poste. Laquelle est de toutes ces choses qui se pourra faire en courant la poste, MALH. *Sénèque*, XL. || Fig. Courir la poste, aller un train de poste, marcher précipitamment, et, en général, faire trop vite. L'un va en tortue et l'autre court la poste, MOL. *l'Am. méd.* II, 6. || On dit aussi : faire tout en courant la poste, faire tout à la hâte. || Ce n'est pas une chose qui se fasse en courant la poste, c'est une chose qui demande du temps et du soin. || 3° La maison où sont les chevaux de poste. Il n'a pu se procurer des chevaux à la poste. || 4° Mesure de chemin ordinairement de deux lieues. Il y a six postes de telle ville à telle autre. Ne me retarde point de grâce; Je dois faire aujourd'hui vingt postes sans manquer, LA FONT. *Fabl.* II, 15. Vous venez de courir quarante postes sans vous arrêter, CAMPISTRON, *l'Amante amant*. Poste trois quarts, huit francs soixante-quinze centimes; tiens, voilà dix francs, SCRIBE, *le Tête à tête* ou *Trente lieues en poste*, dans les *Historiettes et proverbes*. || Fig. et dans le langage libre de la Fontaine. Plaisirs amoureux. Gaillardement six postes se sont faites, LA FONT. *Berc.* || Poste royale, poste qui se payait double à l'entrée et à la sortie de certaines villes et des lieux où est la cour. || 5° Administration publique pour le transport des lettres. Vous jugez bien que je ne suis point en colère contre la poste, SÉV. 104. Votre lettre est venue par la poste, [illegible] *Lett.* [illegible]. Les conspirations dans l'État sont devenues difficiles, parce que, depuis l'invention des postes, tous les secrets des particuliers sont dans le pouvoir du public, MONTESQ. *Rom.* 21. La poste est le lien de toutes les affaires, de toutes les négociations, les absents deviennent par elle présents; elle est la consolation de la vie, VOLT. *Dict. phil. Poste.* Jamais le ministère qui a eu le département des postes n'a ouvert les lettres d'aucun particulier, excepté quand il a eu besoin de savoir ce qu'elles contenaient, ID. *ib.* Je suis sûr que, si j'étais plus jeune, je verrais le temps où l'on pourrait écrire de Paris à Pékin par la poste, et recevoir réponse au bout de sept ou huit mois, ID. *Lett. Richelieu*, 16 déc. 1771. Voyons un peu sur le livre de poste où nous pourrons nous arrêter pour déjeuner, SCRIBE, *le Tête à tête* ou *Trente lieues en poste*. || Malle-poste, voy. MALLE. || Grande poste, celle qui porte les lettres dans les provinces et dans les pays étrangers. || Petite poste, poste pour la distribution des lettres dans la ville et la banlieue; elle fut établie en 1759, sous le ministère de M. de [illegible]. On paye au bureau de la petite poste pour faire des visites de bonne année, à deux sous la pièce; le député est habillé de noir, l'épée au côté, LEMIERRE, *Fastes* (XVIIIe siècle, cela ne se fait plus). || Poste restante, suscription qui indique que la lettre doit rester au bureau jusqu'à ce qu'on la réclame. || 6° Le courrier qui porte les lettres. La poste vient d'arriver. Je ne comprends rien aux postes, elles sont déréglées, et ces gens si obligeants qui [illegible] à minuit pour porter mes lettres, n'ont point assez de soin de me rapporter vos réponses, SÉV. [illegible] n'ai point de nouvelles de la Russie, vous savez bien, Monseigneur, qu'on ne m'écrit pas [illegible] postes, VOLT. *Lett. Richelieu*, 5 juin 1771. || 7° La maison, le bureau où l'on porte les lettres. Porter une lettre à la poste. Vendredi j'arrive à [illegible] j'arrête à la poste; je vois arriver justement cet honnête homme, cet homme si obligeant [l'emballeur], qui m'apportait votre lettre, SÉV. 104. || 8° Train-poste, voy. TRAIN. || Le bâtiment-poste, bâtiment destiné à faire le service de la correspondance et du transport des voyageurs entre deux ou plusieurs ports. [illegible] || La poste aux choux, se dit, par plaisanterie, du petit canot qui va chercher les provisions, pendant le séjour en rade. || 9° À sa poste, à sa disposition, à sa convenance (locution vieillie). J'avais songé en moi-même que ç'aurait été une bonne affaire de pouvoir introduire ici un médecin à notre poste pour le dégoûter de son monsieur Purgon, MOL. *Mal. imag.* III, 2. Dieu fasse paix au gentil Acaste, [illegible] daigne aussi mettre en lieu de repos Jean la Fontaine, auteur fait à la poste Du Ferrarois, adoptant ses bons mots, SENECÉ, *Camille*. || À poste, c'est-à-dire à certains termes différents dont on est convenu (locution vieillie). Payer à poste. Acheter à poste.

— HIST. XIIIe s. Et quant l'en se part de [illegible] lue, par laquele voie que l'en veult, et l'en a [illegible] XXV milles, si treuvent les messages du seigneur une poeste [var. poste] que il appellent *iamb*, et [illegible] nous disons poeste de chevaux, MARC POL, p. [illegible]. Et à chascune journée a une poste là ou les messages qe vont por la contrée herbergient, ID. p. [illegible]. || XIVe s. Nous avons ordené et ordenons que nul ne fasse fausse poste [passe-volant, soldat qui n'existe pas], sur peine de perdre chevaux et hernois, DU CANGE, *posta*. || XVe s. Item, tout ce temps durant, y avoit au royaume de France doubles offices, car chacune partie contendoit de les faire à sa poste, FENIN, 1418. Le roy, estant à Ansenis, [illegible] incontinent par le moyen des postes les nouvelles de cette prise, JALIGNY, *Hist. de Ch. VIII*, p. [illegible], dans LACURNE. Là un courier envoyé exprès [illegible] venu en poste lui apporta les bonnes et agréables nouvelles de la reduction de plusieurs places à son obeissance, ANDRÉ DE LA VIGNE, *Voy. de Naples de Ch. VIII*, p. 128, dans LACURNE. || XVIe s. [illegible] poste par moi expediée, *Lett. de Louis XII*, t. [illegible] p. 168, dans LACURNE. Il [l'empereur, en 1540] [illegible] qu'il n'a onques accoutumé de tenir postes, [illegible] qu'il depeche tousjours ces couriers qui font autant de diligence comme les postes, ID. *ib.* t. I, p. [illegible]. Ung jour après nous arriva un poste [illegible] Très-bien parlant, et devisant à poste.... J. MAROT, V, 212. J'escris tousjours en poste [à la hâte], MONT. I, 282. Qu'il [Dieu] chevauche sur les ailes des vens, que tant les vens que les esclairs sont ses postes, CALV. *Inst.* 13. Il n'y a que vingt quatre postes de Paris à Metz, CARL. V, 34. [illegible] tra un certain orateur faict à sa poste [illegible] Hippon, qui.... AMYOT, *Dion*, 49. La perdrix rouge et rougeolle sont comme les postes, heraults et messagers de la poste, PARÉ, XXII, 1. Une poste [illegible] [courrier dépêché en toute diligence], [illegible] *Mém.* t. VII, p. 319, dans LACURNE. À chaque [illegible] de champ les uns et les autres [illegible] des [illegible] liers à leur poste [à leur gré], PASQUIER, *Recherches*, II, 17.

— ÉTYM. Wall. *poste*; bas-lat. *porta*, [illegible] ital. *posta*; du participe latin *positus*, placé, de *ponere*, placer (voy. PONDRE).

2. **POSTE** (po-st'), *s. f.* Petite balle de [illegible]

dont on emplit plusieurs à la fois pour charger un fusil, un pistolet.

— ÉTYM. Ainsi dites peut-être parce qu'elles vont comme la poste.

3. **POSTE**, s. *f.* Terme d'architecture. Voy. POSTES.

4. **POSTE** (po-st'), *s. m.* || 1° Lieu assigné à quelqu'un pour un office quelconque. Aller à son poste. Rentrer à son poste. Je défendais mon poste, il l'a enfin forcé, CORN. *Sertor.* v, 6. Et que chacun enfin, d'un même esprit poussé, Garde en mourant le poste où je l'aurai placé, RAC. *Athal.* IV, 5. Le maréchal, repoussé [par l'empereur qui refusa son [illegible]], se tut; puis il retourna à son poste, en murmurant contre une prudence intempestive, à laquelle il n'était pas accoutumé, et qu'il ne savait à quoi attribuer, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VII, 7. || Poste d'honneur, celui qui est regardé comme le plus périlleux. La place où je t'envoie est ton poste d'honneur, VOLT. *Brutus*, IV, 6. || Être à poste fixe dans un lieu, y être à demeure, y être sédentaire. || Être à son poste, être où le devoir exige qu'on soit. Tout est si brouillé du côté de l'Angleterre, que chacun demeure à son poste, SÉV. 497. || Fig. Demeurons dans le poste où le ciel nous a mis, L. RAC. *Relig.* ch. VI. || 2° Terme de guerre. Tout lieu, fortifié ou non, où un corps de troupes peut tenir et être logé. Je me souviens qu'il nous ravissait en nous racontant comme en Catalogne, dans les lieux où ce fameux capitaine [César], par l'avantage des postes, contraignit cinq légions romaines et deux chefs expérimentés à poser les armes sans combat.... BOSS. *Louis de Bourbon.* Tous les postes, vers Marchiennes, le long de la Scarpe, sont emportés l'un après l'autre avec rapidité [dans la bataille de Denain], VOLT. *Louis XIV*, 23. Les Hollandais enlevèrent aux Portugais les meilleurs postes qu'ils avaient dans le continent, et les chassèrent de toutes les îles où croissent les épiceries, RAYNAL, *Hist. phil.* V, 34. || Guerre, affaire de postes, guerre, affaire où l'on se dispute des postes. C'est pour avoir lu les détails des batailles de Crécy, de Poitiers, d'Azincourt, de Saint-Quentin, de Gravelines, etc. que le célèbre maréchal de Saxe se déterminait à chercher, autant qu'il pouvait, ce qu'il appelait des affaires de postes, VOLT. *Fragm. sur l'hist.* art. XIV. || Fig. Je ne savais pas qu'une première représentation fût un jour de bataille, ni qu'il fallût prendre ses postes et avoir un mot de ralliement, VOLT. *Lett. Richelieu*, 30 janv. 1774. || Poste avancé, se dit des postes placés le plus près de l'ennemi. || 3° Un corps de garde. Visiter les postes. La garde sortit du poste. Il faisait du tapage, on le mit au poste. || Poste d'honneur, celui qui est établi pour garder un personnage éminent, un corps constitué, et lui rendre des honneurs. || Poste de pompiers, de sergents de ville, etc. lieu où se tiennent des pompiers, des sergents de ville, en cas de besoin. || 4° Les soldats placés dans un poste. Relever un poste. Doubler les postes. Nos sentinelles sont renversées sur leurs postes, les postes sur leurs bataillons, les bataillons sur la division; et ce n'était point un coup de main, car les Russes avaient montré du canon, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IX, 2. || 5° Il se dit de toutes sortes d'emplois et de fonctions. Voyez d'ailleurs Galba, quel pouvoir il nous laisse, En quel poste sous lui nous a mis sa faiblesse, CORN. *Othon*, II, 4. Le marquis d'Uxelles tient un grand poste à Mayence, SÉV. 576. Il y a même des stupides, et j'ose dire des imbéciles, qui se placent en de beaux postes, LA BRUY. VI. Les postes éminents rendent les grands hommes encore plus grands, et les petits beaucoup plus petits, ID. XI. Je crois pouvoir dire d'un poste éminent et délicat, qu'on y monte plus aisément qu'on ne s'y conserve, ID. VIII. || 6° Terme de marine. Emplacement destiné à être occupé par un bâtiment dans un port. || Place assignée à un bâtiment, dans une armée navale. || Poste des aspirants, des chirurgiens, des maîtres, des malades, des blessés, emplacement destiné aux repas, réunions, couchage, pansements. || Ancre de poste, ancre de bossoir. || Un objet est dit être à son poste quand il est à sa place. || Mettre une ancre à poste, la saisir fortement le long du bord en arrière des bossoirs ou ailleurs s'il y a lieu. || 7° Nombre d'heures pendant lequel le même mineur reste au travail sans être relevé.

— HIST. XVIe s. Messire de Grimaulx, voyant que l'assault estoit prest à donner, ordonna pour la deffense de la breche, sept postes, chascune de trente hommes, J. D'AUTON, *Ann. de Louis XII*, p. 76, dans LACURNE.

— ÉTYM. Le *poste* ne diffère de la *poste* que par le genre. On trouve dans les anciens textes *poste*, qu'il faut écrire et prononcer *posté*, venant du latin *potestatem*, et que, par conséquent, il ne faut pas confondre avec *poste*.

POSTÉ, ÉE (po-sté, stée), *part. passé* de poster. Mis dans un endroit. Je suis ici posté commodément pour attendre, MOL. *Préc.* 9. || Fig. Il est bien posté, il est dans une situation avantageuse. Je suis trop vieux, trop malade et trop bien posté pour aller ailleurs [que Ferney], VOLT. *Lett. Algarotti*, 7 juill. 1760. || Familièrement et ironiquement. Nous voilà bien postés, c'est-à-dire nous sommes dans l'embarras.

POSTER (po-sté), *v. a.* || 1° Placer quelqu'un dans un endroit. Le lion le posta [l'âne], le couvrit de ramée, Lui commanda de braire, LA FONT. *Fabl.* II, 19. || Il se dit aussi des choses que l'on place comme dans un poste. Il n'y avait donc qu'à poster des relais, sous prétexte d'un enlèvement sur le chemin de Sédan, RETZ, I, 24. Un général d'armée n'emploie pas plus d'attention à placer sa droite ou son corps de réserve, qu'une jolie femme en met à poster une mouche qui peut manquer, mais dont elle espère ou prévoit le succès, MONTESQ. *Lett. pers.* 110. || 2° Terme de guerre. Placer un homme ou un corps dans un lieu, soit pour le garder, soit pour le défendre, soit pour observer de là ce qui se passe. Il lui faut s'assurer des places et des portes, Pour en demeurer maître y poster ses cohortes, CORN. *Sophon.* II, 1. || Absolument. Brissac donna le mot aux officiers qui postaient, ST-SIM. 339, 202. || 3° Se poster, *v. réfl.* Se mettre, se placer en un lieu, pour observer, pour prendre position. La garnison de Valenciennes qui parut pour donner lieu aux troupes de se poster à mesure qu'elles arrivaient, PELLISSON, *Lett. hist.* t. III, p. 52, dans POUGENS. Prêt au combat, notre jeune héros Observe tout, se poste au pied d'un saule, Baisse les yeux, regarde dans les flots, MALFIL. *Narcisse*, ch. IV.

— SYN. POSTER, APOSTER. On poste pour observer et pour défendre. On aposte pour faire un mauvais coup. La troupe est postée; l'assassin est aposté, GIRARD.

— HIST. XVIe s. Il chargea d'Aubigné d'aller relever les vedettes qui avoient esté postez pendant le jour dans cette fonction, D'AUB. *Vie*, XCVII.

— ÉTYM. *Poste* 3. Dans le XVIe siècle, *poster* se disait pour courir la poste.

† **POSTÈRES** (po-stè-r'), *s. m. pl.* Dans l'ancien style burlesque, le derrière. Nous portâmes dans leurs postères Des estocades mortifères, SCARRON, *Virg.* II.

— HIST. XVIe s. Ha, monsieur le priour, je me rends....et le moine crioit de mesmes : monsieur le posteriour.... vous aurez sur vos posteres, RAB. I, 44.

— ÉTYM. Lat. *posterus*, qui est après, de *post*, après (voy. PUIS).

POSTÉRIEUR, EURE (po-sté-ri-eur, eu-r'), *adj.* || 1° Qui vient après, qui suit dans l'ordre des temps. Une époque postérieure. Leur règle est postérieure à la nôtre de cinq cents ans, PATRU, *Plaid.* 16. || 2° Qui est derrière. La partie postérieure de la tête. || Anthères postérieures, celles qui sont dirigées en dehors, du côté de la corolle. On dit aussi anthères extrorses. || Par plaisanterie. Les parties postérieures, le derrière. Le poëte, qui avait recouvert ses parties postérieures, rentra dans un des carrosses, SCARR. *Rom. com.* I, 20. Crispin : De ses bouillons de bouche, et des postérieurs, Tu prends soin? — Lisette : De ma main il les trouve meilleurs ; Aussi, sans me targuer d'une vaine science, J'entends ce métier-là mieux que fille de France, REGNARD, *le Légat.* I, 1. || *S. m.* Le derrière, les fesses. Il reçut un coup de pied au postérieur.

— REM. Postérieur, adjectif, n'admet pas de degrés de comparaison.

— HIST. XVIe s. Posterieur [les fesses], H. EST. *Apol. d'Hérod.* p. 520, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *posteriorem*, comparatif de *posterus* (voy. POSTÈRES).

POSTÉRIEUREMENT (po-sté-ri-eu-re-man), *adv. de temps.* Après, plus tard. Cela s'est passé postérieurement. Cet acte a été fait postérieurement à celui dont vous parlez.

— ÉTYM. *Postérieure*, et le suffixe *ment*.

POSTÉRIORI (À) (po-sté-ri-o-ri), *adv.* Terme de logique. De ce qui suit, de ce qui est postérieur. Raisonner à postériori, argumenter d'après les conséquences nécessaires d'une proposition. || La méthode à postériori, la méthode expérimentale, par opposition à la méthode à priori. || Substantivement. L'à postériori, la méthode expérimentale.

— REM. 1. L'Académie ne devrait pas mettre un accent grave sur *a* ; car c'est non pas la préposition française *à*, mais la préposition latine *a*, *ab*. || 2. Au mot *postériori*, l'Académie met un accent aigu; mais à la lettre *p*, elle écrit *posteriori* sans accent.

— ÉTYM. Lat. *a*, *ab*, par, et *posterior*, qui vient après, postérieur.

† **POSTÉRIORISTE** (po-sté-ri-o-ri-st'), *s. m.* Nom donné par Saint-Simon (le philosophe) à ceux qui suivent la méthode à postériori. || On dit plutôt à-postérioriste.

POSTÉRIORITÉ (po-sté-ri-o-ri-té), *s. f.* État d'une chose postérieure à une autre. Postériorité de date. Comme l'idée d'actualité constitue le présent, l'idée d'antériorité constitue le passé, et l'idée de postériorité constitue le futur, CONDIL. *Gramm.* II, 8.

— HIST. XVe s. En matiere d'amours N'a point de priorité Ny de posteriorité, *Arresta amor.* p. 76, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *posterior*, postérieur.

POSTÉRITÉ (po-sté-ri-té), *s. f.* || 1° Suite de ceux qui descendent d'une même origine. La postérité masculine. La postérité féminine. Et cet espoir si doux qui m'a toujours flatté De revivre à jamais en sa postérité, CORN. *Médée*, V, 6. Mais la postérité d'Alfane et de Bayard, Quand ce n'est qu'une rosse, est vendue au hasard, BOIL. *Sat.* V. ....Venez, venez, mes filles, Compagnes autrefois de ma captivité, De l'antique Jacob jeune postérité, RAC. *Esth.* I, 1. Même tu leur promis de ta bouche sacrée Une postérité d'éternelle durée, ID. *Esth.* I, 4. La sœur de ce jeune favori [Saint-Mégrin] épousa M. du Broutay, dont elle a eu postérité, ST-SIM. 9, 112. Huit enfants de Louis XIV vécurent légitimés, cinq eurent postérité, VOLT. *Louis XIV*, 28. || 2° Les générations qui ont suivi ou qui suivront une époque. Le juge sans reproche est la postérité, REGNIER, *Sat.* XV. La postérité la plus éloignée n'aura pas assez de louanges pour célébrer les vertus de la religieuse Henriette, BOSS. *Reine d'Anglet.* La postérité saura peut-être la fin de ce poëte comédien [Molière], ID. *Comédie*, 5. Vous croyez [mes vers] à grands pas chez la postérité Courir marqués au coin de l'immortalité, BOIL. *Épître* X. La postérité distingue les louanges qu'on a données à différents princes; elle confirme les unes, et déclare les autres de viles flatteries, FONTEN. *Dial.* I, *Morts anc. mod.* II [J. B. Rousseau] a fait une ode à la postérité; mais la postérité n'en saura rien, le siècle présent l'a déjà oubliée, VOLT. *Lett. d'Argens*, 2 janv. 1739. La postérité ne commence proprement qu'au moment où nous cessons d'être; mais elle nous parle longtemps auparavant, DIDER. *Mém.* t. III, p. 218 dans POUGENS. La postérité pour le philosophe, c'est l'autre monde de l'homme religieux, ID. *ib.* p. 224. Si l'envie pressante que nous avons de jouir continue à augmenter notre indifférence pour la postérité.... BUFF. *Exp. sur les végét.* 2e *mém.* || Fig. Si vous devenez des objets d'effroi pour la génération présente; si vous n'offrez aux étrangers, cette postérité vivante, que la plus sombre des routes de la liberté.... MIRABEAU, *Collection*, t. III, p. 196.

— HIST. XVe s. Pour luy, ses hoirs et posteritez quelconques, OL. DE LA MARCHE, *Mém.* p. 40, dans LACURNE. || XVIe s. Longue posterité, ces vers tu pourras lire Avec estonnement; qui les lit les admire, DESPORTES, *Tombeau de Desportes.* Postposant tout gain, et ayant esgard au seul profit de la posterité, PARÉ, *Dédicace.*

— ÉTYM. Provenç. *posteritat*; espagn. *posteridad*; du lat. *posteritatem*, de *posterus* (voy. POSTÈRES).

† **POSTÉROMANIE** (po-sté-ro-ma-nie), *s. f.* Mot forgé par Diderot et signifiant l'envie d'avoir des descendants, des héritiers. Un enfant supposé par des parents entêtés de la postéromanie, DIDER. *Lett. à Mlle Voland*, 20 déc. 1765.

— ÉTYM. Lat. *posteri*, descendants, et *manie*.

POSTES (po-st'), *s. f. pl.* Terme d'architecture. Nom donné à certains ornements plats, en manière d'enroulements répétés, les uns simples, les autres fleuronnés avec des roses.

POSTFACE (post'-fa-s'), *s. f.* Avertissement placé à la fin d'un livre. Êtes-vous content de la dédicace du temple d'Alzire à la déesse de Cirey et de la postface à M. Thiriot? VOLT. *Lett. Thiriot*, 16 mars 1736.

— ÉTYM. Mot formé avec *post* sur le modèle de *préface* (voy. ce mot).

† **POSTFLORAISON** (post'-flo-rè-zon), *s. f.* Terme de botanique. Disposition qu'affectent les parties de la fleur après la floraison, chez certaines plantes.

— ÉTYM. Lat. *post*, après, et *floraison*.

† **POSTHITE** (po-sti-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation du prépuce.

— ÉTYM. Πόσθη, prépuce, et la finale médicale *ite* indiquant inflammation.

POSTHUME (po-stu-m'), *adj.* || 1° Qui est né après la mort de son père. Un enfant posthume. L'époux pour sien le fruit posthume tint, LA FONT. *Fér.* La maréchale de Rochefort naquit posthume, seule de son lit, en 1656, ST-SIM. 3, 54. || Substantivement. C'est un posthume. Deux ans encore après j'accouchai d'un posthume, REGNARD, *Lég.*, III, 8. || Les jurisconsultes latins appliquaient le nom de posthume non-seulement à l'enfant né après la mort de son père, mais encore à l'enfant né du vivant de son père et après le testament fait par le père. || 2° Qui ne se fait, n'advient qu'après la mort de la personne dont il s'agit. M. Newton a eu le bonheur singulier de jouir, pendant sa vie, de tout ce qu'il méritait, bien différent de Descartes, qui n'a reçu que des honneurs posthumes, FONTEN. *Newton.* Les grandes réputations sont presque toujours posthumes, LAMOTTE, dans DESFONTAINES. || Il se dit d'un ouvrage publié après la mort de l'auteur. Je presse Cramer [un libraire] tant que je peux; car j'aime à corriger les épreuves, et je crains les œuvres posthumes, VOLT. *Lett. d'Argental*, 21 mars 1763. Il [la Fontaine] accourcissait presque tous ses contes, et déchirait les trois quarts d'un gros recueil d'œuvres posthumes imprimées par ces éditeurs qui vivent des sottises des morts, ID. *Temple du Goût.* || Auteur posthume, celui dont on a publié ses œuvres après sa mort. Boulanger, le célèbre auteur posthume du *Despotisme oriental*, J. J. ROUSS. *Conf.* VIII.

— ÉTYM. Lat. *posthumus*, qui est, comme l'ont reconnu les grammairiens, une fausse orthographe pour *postumus;* l'orthographe *posthumus* a été suggérée par une fausse étymologie, *post*, après, *humus*, la terre: cette étymologie est dans Servius, qui l'interprétait *post humatam matrem.* La vérité est que *postumus* est le superlatif de *posterus* (voy. POSTÉRIEUR). Il conviendrait que l'Académie corrigeât la fausse orthographe, et écrivît *postume.*

POSTICHE (po-sti-ch'), *adj.* || 1° Fait et ajouté après coup. Les ornements de ce portail sont postiches. || 2° Qui ne convient pas au lieu où on l'a placé. Il faut au versificateur français deux ou trois vers postiches pour en amener un dont il a besoin, FÉN. t. XXI, p. 187. Vieux enfants que l'on nomme Amours, Allez remplir les hémistiches De ces vers pillés et postiches Des rimailleurs suivant les cours, VOLT. *Ep.* XLVII. Ceux-là se sont trompés, qui ont dit que Racine avait gâté le théâtre par la tendresse, tandis que c'est lui seul qui a épuré ce théâtre infecté, toujours avant lui et presque toujours après lui, d'amours postiches froids et ridicules, ID. *Comm. Corn. Rem. Pulch. préf.* L'attention n'est ramenée que lorsqu'une ritournelle brillante annonce l'air postiche qui termine la scène et qui en refroidit l'intérêt, MARMONTEL, *Œuv.* t. IX, p. 63. || 3° Mis à la place de quelque chose qui n'y est pas et qui y devrait être naturellement. ....Et de madame Argante J'ai gouverné tout à la fois, Pendant près de dix-huit mois, Hanche, épaule et gorge postiche, DANCOURT, *Enfant de Paris*, I, 7. Ils m'apprirent à contrefaire l'aveugle, à paraître estropié, à mettre sur les jambes des ulcères postiches, LESAGE, *Gil Blas*, liv. I, ch. 5. On ne mâche point avec des dents postiches, quoiqu'elles paraissent au dehors comme les autres, VAUVEN. *Nouv. max.* I. || Familièrement. Se dit de quelque personnage qui n'a pas la qualité qu'il se donne. Notre comte postiche Vous a fait aussi gueux que vous le faites riche, HAUTEROCHE, *Bourg. de qual.* III, 4. La fadeur naturelle de Dangeau, entée sur la bassesse du courtisan, recrépie de l'orgueil du seigneur postiche, ST-SIM. 39, 193. || 4° Terme de guerre. Homme qui tient momentanément la place d'un autre. Grenadier postiche, caporal postiche, fusilier qui ne sert que provisoirement dans les grenadiers, simple soldat qui remplit les fonctions de caporal. || Anciennement. Compagnie de canonniers postiches, ou, simplement, compagnie postiche. Chaque compagnie postiche aura un capitaine par paroisse et un lieutenant par chaque cent hommes dont sera composée ladite compagnie; et, dans le cas où la population d'une paroisse se trouverait moindre de cent hommes en état de porter les armes, il y aura également un lieutenant du guet dans ladite paroisse, *Ordonn.* du 18 déc. 1778, art. 67, dans SAL.

— HIST. XVI° s. Dorures, points d'Espagne, galons, franges et postiches [sorte d'ornements] (en 1633), *Hist. du théât. franç.* t. XII, p. 500. Tous ces ornements ont ... de marqueterie ... postiche et ... , et ... qui ... aux ... des ..., SULLY, *Mém.* t. XII, p. 308.

— ÉTYM. Ital. *posticcio;* dérivé de *posto*, mis, placé, lequel est le lat. *postus* ou *positus*, de *ponere*, placer (voy. PONDRE).

† **POSTILLE** (po-sti-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Glose littérale sur l'Ancien Testament.

— HIST. XIII° s. Les paroles sont si soutilles [subtiles], Qu'il n'est nuiz clers qui sans postilles Puisse le livre bien entendre, *Hist. des trois Maries*, ms. p. 365.

— ÉTYM. Bas-lat. *postilla*, que du Cange tire ou de *post illa (verba)*, après ces mots (à cause que les commentateurs poursuivaient, à l'aide de ces mots, leurs gloses), ou de *posta*, qui a signifié page.

POSTILLON (po-sti-llon, *ll* mouillées, et non po-sti-yon), *s. m.* || 1° Homme attaché au service de la poste, et qui conduit les voyageurs. Je suis en fantaisie d'admirer l'honnêteté de ces messieurs les postillons, qui sont incessamment sur les chemins pour porter et reporter nos lettres, SÉV. 67. Je vous dis que nous sommes ingrats envers les postillons, et même envers M. de Louvois, qui les établit partout avec tant de soin, ID. 16 oct. 1675. Ce fameux comte de Pétersborough, si connu dans toutes les cours de l'Europe, et qui se vantait d'être l'homme de l'univers qui avait vu le plus de postillons et le plus de rois, VOLT. *Dict. phil. Caton et suicide.* Un prince, comme Charles II, qui a vu son père sur l'échafaud, et qui a été contraint lui-même de fuir à travers son royaume, déguisé en postillon, ID. *Lett. Formont*, 13 fév. 1735. || 2° Postillon de carrosse ou, simplement, postillon, second cocher, qui mène les chevaux de devant, quand on marche à quatre ou à six chevaux. || 3° Terme de trictrac et de piquet à écrire. Chacun des marqués au delà de la moitié. || 4° Nom donné par les enfants à une carte percée, dans laquelle ils font passer la ficelle de leur cerf-volant, et que le vent fait glisser jusqu'à cette machine. || 5° Espèce de garniture plissée ou plate qui se lace au bas du corsage des robes par derrière, comme ornement. || Anciennement. Ruban attaché derrière un bonnet de femme. Je frise avec grâce un chignon, Et j'inventai le postillon, Que je n'étais encor qu'à la bavette, *Pompon à Babiole*, dans RICHELET. || 6° Ancien terme de marine. Petite embarcation qu'on entretenait dans un port, pour aller à la découverte et porter des nouvelles. || 7° Oiseau du Kamtschatka, espèce de pétrel.

— HIST. XVI° s. Là vint un postillon, Qui m'apportoit guillon, Me suivant à la trace,... MAROT, II, 163. Corrompu comme la fesse d'un postillon, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Poste* 1.

† **POSTILLONNER** (po-sti-llo-né, *ll* mouillées), *v. n.* Terme familier. Être toujours à courir la poste, employer incessamment les postillons. Voyez donc comment feu M. de Louvois [à propos du masque de fer] aurait passé huit jours à postillonner de Versailles à l'île Sainte-Marguerite, sans qu'on se fût aperçu de rien, *Souv. de Mme de Créquy*, t. III, p. 75.

† **POSTIQUERIE** (po-sti-ke-rie), *s. f.* Ancien terme aujourd'hui inusité. Espièglerie.

— HIST. XVI° s. Natretez, postiqueries, champesteries, galanteries et friponneries, BRANT. *Cap. franç.* t. II, p. 126, dans LACURNE.

† **POST-OCULAIRE** (po-sto-ku-lê-r'), *adj.* Qui est placé derrière l'œil. Bande post-oculaire, tache linéaire et horizontale des parties latérales derrière l'œil, chez les vipères.

— ÉTYM. Lat. *post*, derrière, et *oculaire.*

† **POST-PECTORAL, ALE** (post'-pè-kto-ral, ra-l'), *adj.* Terme de zoologie. Placé à l'arrière-poitrine.

— ÉTYM. Lat. *post*, après, et *pectoral.*

† **POST-PLIOCÈNE** (post'-pli-o-sè-n'), *adj.* Terme de géologie. Terrain post-pliocène, terrain caractérisé par ce fait que toutes les coquilles fossiles en sont identiques avec les espèces qui vivent encore aujourd'hui.

— ÉTYM. Lat. *post*, après, et *pliocène.*

† **POSTPOSER** (post'-pô-zé; Chifflet, *Gramm.* p. 210, dit qu'on prononce posposer), *v. a.* || 1° Terme vieilli. Mettre après (le contraire de préférer). Mme du Maine avait du courage à l'excès, ne connaissant que la passion présente et y postposant tout, ST-SIM. 177, 112. || 2° Terme de relieur. Transposer.

— HIST. XVI° s. J'estime touts les hommes mes compatriotes, et embrasse un Polonois comme un François, postposant cette liaison nationale à l'universelle et commune, MONT. IV, 103.

— ÉTYM. Lat. post, après, et poser.

† **POSTPOSITIF, IVE** (post'-pô-zi-tif, ti-v'), *adj.* Terme de grammaire. Qu'on place après. *De* est une particule postpositive dans *oui-da.*

— ÉTYM. Voy. POSTPOSITION.

† **POSTPOSITION** (post'-pô-zi-sion), *s. f.* || 1° Terme de grammaire. Condition des mots postpositifs. || 2° Terme de médecine. État d'une fièvre intermittente dont l'accès retarde.

— ÉTYM. Lat. *post*, après, et *position.*

† **POSTQUATERNAIRE** (post'-koua-tèr-nê-r'), *adj.* Qui est après la période géologique quaternaire. Les tumulus postquaternaires.

— ÉTYM. Lat. *post*, après, et *quaternaire.*

POSTSCÉNIUM (post'-sé-ni-om'), *s. m.* Chez les anciens, la partie du théâtre située derrière la scène.

— ÉTYM. Lat. *postscenium*, de *post*, derrière, et, *scena*, scène.

POSTSCRIPT (po-skri) ou, plus souvent, **POSTSCRIPTUM** (po-skri-ptom'), *s. m.* Ce qu'on ajoute au bas d'une lettre ou d'un mémoire, après l'avoir fini; ce qui se marque ordinairement par ces deux lettres initiales *P. S.* Premier postscript à André Prault, libraire, quai des Augustins, VOLT. *Guerre de Gen. Prologue.*

— HIST. XVI° s. À la fin de ma dernière depesche, j'ajoutai un postscript par le quel je vous avisois.... CARD. D'OSSAT, dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— ÉTYM. Lat. *post*, après, et *scriptum*, écrit.

† **POSTULANCE** (po-stu-lan-s'), *s. f.* Action de postuler, de se mettre sur les rangs pour obtenir une place, une fonction. Il a renoncé à sa postulance, ayant su que la place était promise, LEGOARANT.

POSTULANT, ANTE (po-stu-lan, lan-t'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui postule, qui sollicite avec instance. De plusieurs fonctions postulant rejeté, Il se vante aussi, lui, de n'avoir rien été, AL. DUVAL, *Manie des grand.* I, 3. || 2° Personne qui demande à être reçue dans une maison religieuse. N'avez-vous pas vos coutumes dans vos maisons pour faire prendre vos austérités par degrés aux postulantes? MAINTENON, *Lett. à Mme de la Viefville*, 24 oct. 1705. || Dans la primitive Église. Ce pénitent veut être réconcilié.... il a été postulant, auditeur, prosterné; faites-le remonter au rang des élus, CHATEAUBR. *Mart.* XXI. || 3° Autrefois, avocat, procureur qui pratiquaient, par opposition à ceux qui avaient quitté l'exercice de leurs fonctions; et aussi procureur, avocat et même praticiens sans titre, qui plaidaient dans les justices inférieures. || Adjectivement. Avocat postulant. Procureur postulant.

† **POSTULAT** (po-stu-la), *s. m.* || 1° Terme de logique. Ce que l'on demande à son adversaire au commencement d'une discussion, comme fait reconnu ou axiome. || Terme de géométrie. Demande d'un premier principe pour établir une démonstration. || On dit aussi quelquefois postulatum. || 2° Temps d'épreuve qui précède le noviciat, dans les communautés religieuses.

— ÉTYM. Lat. *postulatum*, ce qui est demandé (voy. POSTULER).

† **POSTULATEUR** (po-stu-la-teur), *s. m.* Officier chargé de poursuivre un procès de canonisation.

— ÉTYM. Lat. *postulatorem*, celui qui réclame.

POSTULATION (po-stu-la-sion), *s. f.* || 1° Terme de jurisprudence. Action d'occuper pour une partie, de faire toutes les procédures dans une affaire. Le droit de postulation appartient aux avoués qui sont institués pour conduire la procédure. || Postulation illicite, se dit de celui qui, n'étant pas avoué, fait habituellement des actes de procédure. || 2° Terme de droit ecclésiastique, particulièrement en parlant des bénéfices d'Allemagne. Demande, par les électeurs d'un bénéfice ou d'une dignité, de nommer une personne qui ne peut être élue selon les canons.

— HIST. XIII° s. Et distrent li borjois, qu'il feroient postulacion dou meor [maire] de Crepi, com il fu preudom et honeste, *Liv. de just.* 25. || XVI° s. Le pape n'envoie point en France legats à latere.... si non à la postulation du roy très chrestien ou de son consentement, P. PITHOU, 11.

— ÉTYM. Lat. *postulationem*, de *postulare*, postuler.

† **POSTULATUM** (po-stu-la-tom'), *s. m.* Voy. POSTULAT.

POSTULÉ, LÉE (po-stu-lé, lée), *part. passé* de postuler.

POSTULER (po-stu-lé), *v. a.* || 1° Demander avec instance, insister pour obtenir quelque chose. Il se présente pour les charges de ville, l'on postule une place dans l'Académie française, l'on demandait le consulat, LA BRUY. VIII. || 2° En matière ecclésiastique, demander par postulation. Ce chapitre postule un tel pour évêque. || 3° *V. n.* Terme de pratique. Faire toutes les procédures dans une affaire, en parlant de certains officiers ministériels dont c'est le droit exclusif.

— HIST. XIV° s. Tout ce qui avoit esté requis et postulé à Rome, MERCHEURE, f° 57, verso. || XV° s. Autre despit : L'amour est nulle; Femme postule

…i ne fournit, On se bannit; L'amour est nulle, …ieton des faulces amours. || XVI^e s. Les procureurs … tenus, avant qu'ils puissent postuler [occuper] …ur quelqu'un, d'estre approuvez par la loy et de …er le serment, *Nouv. coust. gén.* t. I, p. 737.

— ETYM. Provenç. et espagn. *postular*; du lat. …*tulare*, fréquentatif de *poscere*, demander. Cors… (*Beitr.* 397) suppose que le supin en est *pos*… qui, avec un suffixe diminutif, devient *pos*…*am*, d'où *postulare*.

POSTURE (po-stu-r'), *s. f.* || 1° Manière dont on …, tient le corps, la tête, les membres. Les co…diens n'emploient à ces personnages muets que …rs moucheurs de chandelles et leurs valets, qui …savent quelle posture tenir, CORN. *Cid*, *Examen.* …ris de revenir, femme [chatte métamorphosée] …être en posture, LA FONT. *Fabl.* II, 18. C'est vous, …gneur Mercure! Qui vous eût deviné là dans cette …sture? MOL. *Amph. Prol.* Se tenir en posture d'un …minel, BOSS. *Pens.* 14, *Médit.* 1. Je me prosternai: …fut surpris de voir un inconnu en cette posture, FÉN. *Tél.* IV. Thalès se mit à rire de toutes les différentes …stures que faisait Solon, ID. *Solon*. Lorsque Salvien …clame contre les spectacles, les peintures qu'il fait …s imitations honteuses, des discours et des pos…tures obscènes, montrent assez quel était le goût des …ectateurs, DUCLOS, *Œuv.* t. I, p. 350. || Danses de …stures, celles où les danseurs affectent certai…es postures bizarres. || S'est dit en parlant de …gures, qui représentent des personnages dans …e suite d'attitudes différentes. Les postures de …ot. || 2° Fig. État où l'on est par rapport à sa …tune, à sa condition. La cour d'Égypte où il était … assez bonne posture, CORN. *Rodog. Examen.* Un …el met les gens en mauvaise posture, MOL. *Fâch.* … 10. Et, loin qu'à son crédit nuise cette aventure, …n l'en verra demain en meilleure posture, ID. *Fâs.* V, 1. J'ai reçu de la nature un décret d'a…rnement personnel, qui me forcera de paraître …entôt devant elle en assez mauvaise posture, VOLT. *Lettre à Mme de Saint-Julien*, 6 avril 1777. Être en posture de, en bonne posture de, avec un infinitif, être en position favorable pour. Je suis …près de vous en fort bonne posture De passer pour …n homme à donner tablature, CORN. *Ment.* I, 1. …céron s'était mis en posture de repousser la force, …st. de Cicér. dans DESFONTAINES. || Il se dit aussi …es affaires. Je conclus que les affaires ont des …urs, des biais et des postures qui ne se voient et ne se remarquent que dans les affaires, BALZ. *De la cour*, 4° *disc.* Mes affaires y sont en fort bonne posture, MOL. *Éc. des femm.* I, 6.

— SYN. POSTURE, ATTITUDE. Attitude est, d'ori…ne, un terme d'art; posture est un terme du lan…age ordinaire. L'attitude est pittoresque et essen…ellement relative au beau; la posture est relative à la commodité. Toutes les fois qu'en écrivant on veut représenter à l'imagination et faire comme …n portrait ou un tableau, attitude doit être pré…éré; au contraire on se servira de posture quand il …agira de déterminer si on est debout, assis, à ge…oux, couché de telle ou telle manière, etc. Atti…tude signifiant étymologiquement disposition, on …ra l'attitude, et non la posture d'un lutteur, d'un …omme qui a le bras levé pour frapper, les bras ou…verts pour embrasser, etc., LA FAYE.

— HIST. Non seulement le vent des accidents me remue selon son inclination, mais en oultre je …e remue et trouble moy mesme par l'instabilité …e ma posture, MONT. II, 6. Estre en posture de …re, OUDIN, *Curios. franç.*

— ETYM. Lat. *positura*, de *positum*, supin de *ponere*, placer (voy. PONDRE).

POT (po; le *t* ne se lie pas, excepté devant *à* et les articles *au*, *aux*, qui en proviennent: pot à l'eau, pot aux roses, pot au lait, pot au noir, etc. qu'on prononce po-t à l'eau, etc.; au pluriel, l's se lie: des po-z enjolivés; pots rime avec maux, travaux, etc.), *s. m.* || 1° Vase de terre ou de métal. Le moindre déchet leur est de conséquence [aux pauvres]; dans un triste ménage, un pot cassé est une perte considérable, BOSS. *Sermons*, 4° *exhort. pour une visite.* Raphaël, qui s'amusait quelquefois à peindre des fleurs sur des pots de terre, VOLT. *Lett. le Clerc de Montmercy*, 13 mars 1764. || Fig. Mettre les petits pots dans les grands, arranger toute chose pour un déménagement. || Fig. On lui en garde dans un petit pot, se dit ironiquement de quelqu'un qui a de vaines prétentions. || Fig. Faire le pot à deux anses, mettre les deux poings sur les hanches, et aussi donner le bras à deux dames. || Fig. Ce n'est pas par là que le pot s'enfuit, ce n'est pas là qu'est l'inconvénient, le danger. Oh! elle écrit bien, ce n'est pas par là que le pot s'enfuit, CARMONTELLE, *Prov. l'Écriv. des charn.* sc. 6. Sourd comme un pot, bête comme un pot, très-sourd, très-bête. || Il a une voix de pot cassé, il parle comme un pot cassé, dans un pot cassé, il a une voix enrouée, difficile à entendre. Je ne puis m'accoutumer à son écriture [de d'Hacqueville]: je ne vois goutte à ce qu'il me mande; il me parle dans un pot cassé; je tiraille, je devine, je lis un mot pour un autre, SÉV. 5 juill. 1671. || Il en payera les pots cassés, il supportera les frais du dommage qu'il a causé. Mais à tant d'accidents l'un sur l'autre amassés, Sachant qu'il en fallait payer les pots cassés, RÉGNIER, *Sat.* X. Un cordonnier en faisant des souliers ne saurait gâter un morceau de cuir qu'il n'en paye les pots cassés, MOL. *Méd. m. lui*, III, 1. Cet Aristide était un bonhomme; il n'eût point proposé de faire payer à l'archevêque de Mayence les dépens et dommages de quelque pauvre ville grecque ruinée; il est clair que Votre Majesté a encouru les censures de Rome, en imaginant si plaisamment de faire payer à l'Église les pots que vous avez cassés, VOLT. *Lett. au roi de Pr.* 15 avr. 1758. || Terme de blason. Vase où l'on met des fleurs. Les pots à eau se nomment aiguières. || 2° Suivi de la préposition *à*, il exprime la destination du vase. Un pot à eau. Pot à beurre. Pot à confitures. Le pot à pâte, SÉV. 6 mai 1676. || Pot à beurre, nom donné à des concrétions dans les plâtrières de Montmartre, DESMARETS, *Inst. Mém. sc.* t. V, p. 23. || Pot à fleurs, pot où l'on met des fleurs. Il fabrique des pots à fleurs. || Pot à oille, pot à faire une espèce de potage où il entre différentes sortes de viandes et de racines. || Suivi de la préposition *de*, il exprime l'état actuel, la contenance. Un pot d'eau. Un pot de lait. || Pot de fleurs, pot où il y a des fleurs. Sa fenêtre est couverte de pots de fleurs. || [Pot au lait, pot dans lequel on a l'habitude de mettre le lait. Perrette, sur sa tête ayant un pot au lait Bien posé sur un coussinet, Prétendait arriver sans encombre à la ville, LA FONT. *Fabl.* VII, 10. || Fig. Pot au lait, espérance chimérique, par allusion à la fable. Ce pot au lait de la bonne femme [projet de donner une maîtresse à Philippe V] et qui en eut aussi le sort, ne fait pas honneur aux deux têtes qui l'entreprirent, ST-SIM. 316, 132. || Pot au noir, pot dans lequel on met quelque substance noire, par exemple le cirage. || Fig. Le nom de jansénisme est un pot au noir de l'usage le plus commode pour perdre qui on veut, ST-SIM. 305, 251. De là [la Constitution] cet inépuisable pot au noir pour barbouiller qui on voulait, qui ne s'en pouvait douter, ID. 416, 224. || Fig. Le pot au noir, quelque chose de désagréable, quelque mésaventure. Il a donné dans le pot au noir. Ô mon cher et aimable hôte! qu'avez-vous fait? vous êtes tombé dans le pot au noir bien cruellement pour moi, J. J. ROUSS. *Corresp. du Peyrou*, t. III, p. 214, dans POUGENS. || Le pot au noir, nom donné par les marins à une région de brumes et de tempêtes, redoutée des navigateurs, entre 1° et 9° de latitude nord. || Gare le pot au noir, se dit à colin-maillard, pour avertir celui qui a les yeux bandés, qu'il va se cogner, se faire un noir, une bosse. || Fig. Gare le pot au noir, se dit pour annoncer quelque danger, quelque inconvénient. Quand il s'est bien barbouillé et qu'il ne sait plus où il en est, gare le pot au noir, s'écrie-t-il, DIDER. *Mém.* t. IV, p. 289, dans POUGENS. || Le pot aux roses, voy. ROSE 1. || 3° Pot à moineau, pot de terre qu'on attache en dehors d'une fenêtre, afin que les moineaux y viennent faire leurs nids. || Fig. Demeure chétive. Je me mets, dans le fond de mon pot à moineau, sous la protection de l'aigle de Fontenoy, de Gênes et de Minorque, VOLT. *Lett. Richelieu*, 11 mars 1771. || 4° Pot de chambre, vase de nuit. Le marchand s'y étant mis après en la bonne place [dans le lit], la Rancune lui demanda le pot de chambre, SCARR. *Rom. com.* ch. VI. On a imprimé, sous mon nom, des lettres secrètes; on dit que c'est un M. Robinet qui m'a joué ce beau tour.... vous voyez qu'on me regarde comme un homme mort, et qu'on vend tous mes effets à l'encan; Robinet s'est chargé de mon pot de chambre, VOLT. *Lett. Damilaville*, 30 nov. 1764. || Fig. Le vieux maréchal de Villeroy, grand routier de cour, disait plaisamment qu'il fallait tenir le pot de chambre aux ministres tant qu'ils étaient en puissance, et le leur renverser sur la tête sitôt qu'on s'apercevait que le pied commençait à leur glisser, ST-SIM. 433, 226. || On dit aussi très-familièrement pot à pisser. Comme aussi du pot à pisser Et de l'arbalète à chasser De Pyrrhus, de sa gibecière Et d'une belle coutelière, SCARR. *Virg.* III. || Fig. Pot de chambre, sorte de voiture de louage, qui desservait les environs de Paris, et qu'on nommait ainsi à cause qu'elle était peu agréable. L'Ingénu débarque en pot de chambre dans la cour des cuisines [à Versailles], VOLT. *Ingénu*, 9. || Guerre des pots de chambre, guerre qui se fit à Paris pendant la Fronde. M. le prince ajouta qu'il confessoit qu'il n'entendait rien à la guerre des pots de chambre, RETZ, III, 320. La juste horreur que j'ai eue de tout temps pour les pédants [les gens des parlements] qui firent la guerre des pots de chambre au grand Condé, et qui ont assassiné un pauvre chevalier de ma connaissance [le chevalier de la Barre], VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 9 août 1774. || Dans le moyen âge, pot de chambre, pot à eau servant dans une chambre de toilette, DE LABORDE, *Émaux*, p. 459. || 5° Pot, mesure qui contient deux pintes. Un pot de vin, de cidre. La disette de toutes choses y était grande, surtout celle de l'eau douce; elle y valait cinq sols le pot, PELLISSON, *Lett. hist.* t. I, p. 223, dans POUGENS. || Vendre à pot, vendre le vin, le cidre au détail. Ne vaut-il pas autant vendre mon vin à la campagne, que de le faire vendre à pot dans Paris, comme la plupart de mes confrères? DANCOURT, *Mais. de camp.* sc. 33. || Le pot, unité de mesure en Auvergne, valant 14 litres, 75. || 6° Fig. *au plur.* Il se dit des excès bachiques. On continua de vider les pots; Xanthus s'en donna jusqu'à perdre la raison et à se vanter qu'il boirait la mer, LA FONT. *Vie d'Ésope.* .... Tout le peuple en liesse Noyait son souci dans les pots, ID. *Fabl.* VI, 12. Rouillé, procureur général de la chambre, ne se déridait qu'avec des filles et entre les pots, ST-SIM. 95, 7. Nos fils bien gros, Bien dispos, Naîtront parmi les pots, Le front taché de lie, BÉRANG. *Grande orgie.* || Être toujours parmi les pots et les plats, être toujours dans les dîners. || 7° La marmite où l'on met bouillir la viande. J'aime bien mieux, pour moi, qu'en épluchant ses herbes, Elle accommode mal les noms avec les verbes, Et redise cent fois un bas et méchant mot, Que de brûler ma viande, ou saler trop mon pot, MOL. *Femm. sav.* II, 7. La distribution du sel tant pour le pot et salière, que pour les grosses salaisons, autres que celles de la pêche, sera faite à la porte du magasin deux fois le mois, *Ordonn.* mai 1680. || Mettre le pot, préparer la marmite et la viande, et la mettre au feu. || On dit dans le même sens: faire le pot. La femme de l'empereur Léopold lui était tellement attachée, qu'elle ne s'en fiait qu'à elle-même, dès qu'il était malade, pour faire son pot dans sa chambre, préparer les remèdes.... ST-SIM. 147, 161. || Mettre au pot, mettre quelque viande dans la marmite pour l'y faire cuire. Il dit que la coutume de mettre son prochain au pot ou à la broche [cannibalisme] était la plus ancienne, VOLT. *Jenni*, 7. || Mettre la poule au pot, y mettre une poule, ce qui est signe d'aisance. Les paysans répètent encore aujourd'hui qu'il [Henri IV] voulait qu'ils eussent une poule au pot tous les dimanches; expression triviale, mais sentiment paternel, VOLT. *Mœurs*, 174. || Fig. Mettre la poule au pot, être à son aise. Enfin la poule au pot va bientôt être mise; On peut du moins le présumer; Car, depuis deux cents ans qu'elle nous est promise, On n'a cessé de la plumer, *Quatrain à propos des réformes de Turgot.* || Croûte au pot, croûte que l'on fait tremper dans le pot avant de le retirer du feu. || Cuiller à pot, grande cuiller qui sert à prendre du bouillon dans le pot. || Recevoir à la fortune du pot, donner son dîner tel quel. || Courir la fortune du pot, s'exposer à faire mauvaise chère, en allant demander à dîner dans une maison où l'on n'est pas attendu. || Être au pot de quelqu'un, vivre chez lui, à ses dépens. Lauzun n'était pas un homme à durer longtemps au pot et au logis d'autrui, ST-SIM. 37, 170. Bellisle et sa femme, revenus à Paris au pot de Mme Fouquet, se trouvèrent bien à l'étroit, ID. 230, 84. || Être à pot et à rôt dans une maison, être nourri et hébergé dans une maison. Il y a déjà dix à douze jours qu'il est ici à pot et à rôt dans la maison, DANCOURT, *Gal. jard.* sc. 1. || Ils sont ensemble à pot et à rôt, à pain et à pot, se dit de deux personnes qui vivent ensemble très-familièrement. || Fig. Il fait bouillir le pot, se dit d'un homme qui fait subsister le ménage d'un autre. || Cela fait bouillir le pot, se dit aussi de tout ce qui entretient, donne un revenu. || Faire petit pot, vivre petitement. Il lui proposait aussi de se retirer aux champs à faire petit pot, RACAN, *Vie de Malherbe.* || Fig. Faire pot à part, petit pot à part, se mettre à part, agir séparément. Notre ami [Corbinelli] a fait son petit pot à part pour vous écrire, SÉV. à *Moulceau*, 8 janv. 1683. Le madré [Ganganelli] ne dira pas son secret; il fait son pot à part, comme le disait le marquis d'Argenson d'un des rois de l'Eu-

rope, VOLT. *Lett. au roi de Pr.* 21 nov. 1770. On ne veut plus aujourd'hui se partager en secte, ni faire pot à part, GRIMM, *Correspond.* t. I, p. 46. || On dit d'une personne singulière, bizarre, ou remarquable à quelque égard : il a été fait dans un pot à part. || Fig. Le pot bout, a été dit par Mme de Sévigné pour exprimer l'effervescence des humeurs. Je ne crois point que cela se doive appeler effervescence [de sucs beaucoup]; il me semble que mon pot n'en bouillait pas plus fort, et qu'il n'était pas besoin de l'écumer plus qu'à l'ordinaire, SÉV. 476. || Tourner autour du pot, tourner autour de la marmite dans l'espérance d'en avoir quelque lopin; et fig. essayer d'obtenir quelque avantage. Une héritière de la maison de la Trémouille n'avait point paru à Phelipeaux au-dessus de ce qu'il pouvait prétendre, il y tournait autour du pot, ST-SIM. 28, 62. || Par une autre figure, tourner autour du pot, user de circonlocutions, ne pas oser aborder nettement un sujet. Sans tant tourner autour du pot, Æneas dit : je suis un sot, Et vous allez être servie, SCARR. *Virg.* II. A quoi bon tant barguigner et tant tourner autour du pot ? MOL. *Pourc.* I, 7. Il [Chrysippe] ne fait que rôder autour du pot, et enfin il se trouve au même lieu que ceux qui soumettaient tout à l'inévitable nécessité du destin, *Anal. de Bayle*, t. IV, p. 20. || 8° Pot-au-feu, la marmite pleine d'eau et de viande qu'on met sur le feu, pour faire du bouillon. On lui mit le pot-au-feu, SÉV. 350. Le pot-au-feu du peuple est une des bases des empires, MIRABEAU, *Collection*, t. V, p. 421. || Pot-au-feu, viande et bouillon dans la marmite. || Pot-au-feu, la quantité de viande destinée à être mise dans le pot. Trois pot-au-feu. Quand elles ont des nourrissons bourgeois, on leur donne des pot-au-feu, J. J. ROUSSEAU, *Ém.* I. || Pot-au-feu à l'espagnole, olla-podrida. || On n'y trouve ni pot-au-feu ni écuelles lavées, se dit d'un ménage en désordre. || Fig. On n'en mettra pas plus grand pot-au-feu, on n'en fera pas plus de dépense, plus de cérémonie. Quoique sa femme lui ait bien des fois représenté que l'on en retirait de bon argent, sans en mettre plus grand pot-au-feu, et que le ménage en allait mieux, BOURSAULT, *Lett. nouv.* t. II, p. 414, dans POUGENS. || Fig. La duchesse de Valentinois est favorite de Madame; elle n'en met pas plus grand pot-au-feu pour l'esprit ni pour la conversation, SÉV. 26 juin 1677. || Fig. Pensées sur lesquelles on s'arrête longtemps. Je voudrais bien savoir, ma chère enfant, comment vous vous portez ; je crains ce pot-au-feu que vous faites bouillir jour et nuit; il me semble que je vous vois vous creuser les yeux et la tête, SÉV. 27 oct. 1673. || *Au plur.* On dit des pot-au-feu, invariable. || 9° Sœurs du pot, filles qui vivent en communauté et qui soignent les malades. Une sœur du pot fait plus de bien à un mal qu'elle soigne, qu'Esculape n'en peut faire en dictant ses ordonnances de cent lieues, VOLT. *Lett. Damilaville*, 30 mai 1765. || 10° Pot pourri, différentes sortes de viandes assaisonnées et cuites ensemble avec diverses sortes de légumes (c'est la traduction de l'espagnol *olla podrida*). Un plat de rôti nous fit quitter le pot pourri, LESAGE, *Gil Blas*, X, 3. || Fig. Et comme un pot pourri de frères mendiants, RÉGNIER, *Sat.* I. Suivant les instructions d'Albéroni, Cellamare traitait de pot pourri le traité fait à Londres, ST-SIM. 401, 146. || Fig. Pot pourri, diverses sortes de fleurs et d'herbes odoriférantes mêlées dans un vase. Lorsque nous sentons un pot pourri dont nous ne pouvons discerner les odeurs composantes, DESTUTT TRACY, *Instit. scienc. mor. et pol.* t. III, p. 504. || Fig. Morceau de musique, composé de différents airs connus, reliés entre eux par une ritournelle commune, et aussi chanson dont les couplets sont sur différents airs. || Pot pourri, s'est dit de certaines petites contredanses. || Fig. Morceau littéraire où [illegible] en [illegible] de temps en temps [illegible]. Voltaire a fait un pot pourri. || Tout ouvrage composé de morceaux assemblés sans ordre, sans liaison, sans choix. || Fig. et familièrement. Il a fait un pot pourri de tout cela, on n'y a rien compris. || 11° Petit pot, mode très-usité en Normandie, suivant lequel, au lieu d'allaitement, on nourrit les enfants avec de la panade faite devant le feu dans un petit pot. || 12° Pot-de-vin, ce qui se donne, comme présent, en sus du prix convenu pour un marché. Pour bien faire, il faudrait que M. Jacquemin, Obtenant du rabais, grossit le pot-de-vin. [illegible] *Dom.* [illegible] Oh ! [illegible] s'accommoderont, je vois bien cela [illegible] et [illegible] de pot-de-vin, [illegible] sc. 19. C'est un homme sans foi qui prend de toute main, Et ne fait pas un bail qu'il n'ait un pot-de-vin, REGNARD, *Démocr.* II, 4. Un jour qu'en plein conseil et en présence du régent, il [Rouillé] s'exprimait avec sa liberté ordinaire, le duc de Noailles lui dit : — Monsieur Rouillé, il y a ici de la bouteille [il était buveur]. — Cela se peut, monsieur le duc, répliqua Rouillé, mais jamais de pot-de-vin, DUCLOS, *Œuv.* t. V, p. 218. || 13° Pot de pompe, piston à soupape. || Auge des foulons. || Pot à cueillir, vase dans lequel le souffleur de verre prend la matière vitrifiée. || Terme de fontainier. Cuvette en forme de cône tronqué, que l'on emploie pour les garde-robes demi-anglaises. || Terme de marine. Pot à brai, chaudière dans laquelle on fait fondre le brai. || 14° Terme d'artificier. Pot à feu, pièce d'artifice faite en forme de pot et remplie de fusées. || Terme d'artillerie. Pot à feu, pot de fer rempli d'artifices, et dont on se sert dans les siéges. || Pot à feu, voy. FALOT, n° 2. Ornement d'architecture représentant un pot d'où sortent des flammes, comme il y en a au palais de l'Institut. || 15° Dans les sucreries, vase de terre cuite dans lequel la forme laisse égoutter le sirop non cristallisé. || 16° Autrefois, espèce de casque à l'usage de l'infanterie, qui ne couvrait que la moitié de la tête Il aurait couru fortune de quelque chose de plus, sans le pot de tête que les officiers de son régiment lui avaient fait prendre presque par force, PELLISSON, *Lett. hist.* t. I, p. 322. La délicatesse des officiers ne les empêchait pas d'aller à la tranchée avec le pot en tête, VOLT. *Louis XIV*, 6. || Aujourd'hui, nom donné au casque que portent les sapeurs du génie dans les travaux de siége. || 17° Terme de médecine. Bruit de pot fêlé, bruit qu'on entend par la percussion, quand il y a dans le poumon une caverne ne communiquant avec les bronches que par une ouverture étroite. || 18° Terme de jeu d'enfants. Petit creux fait dans la terre, dans lequel on pousse ou jette des billes, suivant certaines règles convenues. || 19° Papier pot, petite sorte de papier, qui sert, dans les cartes à jouer, pour mettre du côté de la figure. || Papier au pot, papier écolier, celui qui sert d'ordinaire aux écoliers. || Proverbes. C'est le pot de terre contre le pot de fer, c'est un faible contre un fort. Quelle union peut-il y avoir entre un pot de terre et un pot de fer ? SACI, *Bible, Ecclésiastiq.* XIII, 3. Le pot de terre en souffre et n'eut pas fait cent pas Que par son compagnon il fut mis en éclats, LA FONT. *Fabl.* V, 2. Basile : Ah ! je n'irai pas lutter contre le pot de fer, moi qui ne suis.... — Figaro : Qu'une cruche, BEAUMARCHAIS, *Mar. de Fig.* II, 23. || Pot fêlé dure longtemps, c'est-à-dire un homme, quoique infirme, maladif, ne laisse pas de pouvoir vivre longtemps. || On fait de bonne soupe dans un vieux pot, les vieilles choses ne laissent pas de servir.

— SYN. POT À EAU, POT À L'EAU. Le pot à eau, c'est le pot où l'on met habituellement de l'eau ; le pot à l'eau, c'est le pot plein d'eau que j'ai actuellement. De même pour pot à beurre et pot au beurre, et autres locutions semblables.

— HIST. XII° s. Plus a paroles au plain pot De vin qu'an un mui de cervoise [le vin fait plus parler que la bière], CRESTIEN DE TROYES, *Chev. au Lyon*, v. 590. Li moine en recoillirent le sanc et le cervel [de Thomas, martyr], E à un cief le mistrent en poz hors del tumbel, *Th. le mart.* 153. || XIII° s. Item un pot lavoir à ymaginettes, DE LABORDE, *Émaux*, p. 459. Encore pert il bien as tes [il paraît bien aux tessons], Quels li pos fu.... *Li jus Adam* [de la Halle]. Car je tantost desc[illegible] le pot aus roses, *Un dit de verité*. Li vilain dit en son proverbe qu'en un mui de quidance [opinion, idée] n'a pas plain pot de sapience, *Chr. de Rains*, p. 64. Aigniax rostis, chapons en pot Lor apareilla à foison, *Ren.* 24578. Tant va pot à l'eve qu'il brize, *ib.* 27828. Pierres ala par les tavernes, et prist les pos à quoi il mesuroient, BEAUM. XXVI, 16. Li pos garde moult longuement l'odor qu'il print quant il fu nues [neuf], BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 370. Ne jou ne tieng pas à merveille, Se cil ki apris aine ne fu De nul bien fors de pot à fu, Si ne se counoist ne entent, BAUDOUIN DE CONDÉ, t. I, p. 374. || XIV° s. L'olle du chief, c'est le pot [le crâne, la boîte osseuse], H. DE MONDEVILLE, f° 13. Un petit pot à eau d'argent doré, DE LABORDE, *Émaux*, p. 460. Deux pos d'arain à traire vaches, ID. *ib.* Deux grands pots d'argent, dorez et esmailliez à chauves souris, ID. *ib.* p. 458. Un pot temproir [pot à boire] doret et esmailliet, CAFFIAUX, *Régence d'Aubert de Bavière*, p. 73. Il vint en une loge, le pot au feu trouva, *Baud. de Seb.* VIII, 124. || XV° s. Si pouvoient manger cele viande [les Escossais] en pot et en rost à leur plaisir, sans pain, FROISS. I, I, 43. Après travail nous plaist mieulx le repos, Et la grant soif fait boire emmy les potz, AL. CHARTIER, *le Débat des deux fortunes*. Ce [illegible] Dieu, Et encore si j'eusse dit : La main [illegible] par ce dit, Mon denier me fust demouré, [illegible] Puisqu'au desert on ne boit rien qui vaille, [illegible] [je] ne vueil ce bon vin dans le pot, [illegible] XXXI. Le pot à la porée [soupe] qui estoit sur [illegible] commence à s'enfuir par dessus, LOUIS XI, [illegible] XCVII. Un grand pot d'argent à deux ances, [illegible] le pot de l'aumosne [vase dans lequel on [illegible] lait la part réservée aux pauvres], *Bibl. des* [illegible] 6° série, t. 1, p. 435. Par lesquelz de[illegible] le pot descouvert [l'empoisonnement du duc de Guyenne], *Bibl. des ch.* 4° série, t. I, p. 434. A pot tel cuiller, COQUILLART, *Plaid. de la simple et de la rusée*. || XVI° s. Ce conte est [illegible] pot à plume, mais il ne peut estre qu'il [illegible] nouveau à quelqu'un, DESPER. *Contes*, XLII. [illegible] la teste comme un pot à beurre, ID. *ib.* [illegible] veulx des discours qui donnent la [illegible] dans le plus fort du doubte; les siens [de [illegible]ron] languissent autour du pot, MONT. II, [illegible] .... Puis avec des pots à feu embraserent les [illegible]sons, D'AUB. *Hist.* III, 296. Ils n'av[illegible]nt que plastron, le pot et l'escoupette à la [illegible] *ib.* III, 499. Ils auront ung bon pot de vin p[illegible] accelerer la besongne, CARL. III, 24. [illegible] pot dit le mot [c'est au vendeur à s'exp[illegible]] LOYSEL, *Inst. coust.* 402. Enfants mariés [illegible] pour hors de pain et pot [émancipés], ID. *ib.* [illegible] Il parle aussi de ceux qui les ont [leurs concubines] en leurs chambres à pain et à pot, [illegible] au feuillet 61, col. 3 : Sunt ne hic sacerdotes tenentes concubinas à pain et à pot; au lieu de [illegible] not dit à pot et à cuiller, H. EST. *Apol. d'Hér.* p. 57, dans LACURNE. Et n'en pouvant tirer à [illegible] le fond du pot, comme l'on dit, BRANT. [illegible] p. 61, dans LACURNE. Et le meilleur du pot [illegible] n'ayant rien fait qui vaille, furent si insolents [illegible] envoyerent demander leur paye à la reine d'Angleterre, ID. *Cap. franç.* t. III, p. 47. Entend[illegible] ces pots de vin les presents que cette dame a[illegible] receus d'unz et autres pour obtenir de son [illegible] une partie de ce qu'ils desiroient, PASQUIER, [illegible] t. II, p. 592, dans LACURNE. Ils sont sujets d'aid[illegible] la ville, et tiennent le pot [mesure légale], a[illegible] et mesure d'icelle ville, et le poids, *Nouv. cout. gén.* t. I, p. 399. Personnes usans de leurs d[illegible] qui vivent ensemble à un commun pot, [illegible] despense, après an et jour ils sont rep[illegible] muns en biens meubles et conquests [illegible] faits depuis la societé contractée, *Coust. gén.* t. I, p. 440. Il n'y a rien tel qu'un vieil pot à [illegible] bonne soupe, COTGRAVE. A chaque pot [illegible] cle, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 214. A [illegible] rompu brouet espandu, ID. *ib.* Deux pots au feu [illegible] notent feste, mais deux femmes grande tempeste, *ib.* Je sçay à mon pot comment les autres [illegible] lent, ID. *ib.* p. 216. Chacun potier loue [illegible] *ib.* p. 268. Qui fait les pots les peut rompre, [illegible] p. 392. Ung pot de chambre, resse[illegible] à ca[illegible]doine, estimé une livre, DE LABORDE, [illegible] Du temps du grand roy François on [illegible] en beaucoup de lieux le pot sur la table, [illegible] DUFAIL, *Cont. d'Eutrap.* ch. XXII.

— ÉTYM. Berry, *casser les pots*, [illegible] dormant sur un siége, la tête [illegible] et [illegible] picard, *potequin*, petit pot, espagn. et port. [illegible] flamand, *pot*; isl. *pottr*; [illegible] bas-bret. *pôd*, [illegible] bas-lat. *potus*. *Potus* est dans un vers de [illegible] l'o y est long; il n'y a [illegible] aucune [illegible] le tirer, comme fait du Cange, du lat. [illegible] son, le contenu pour le contenant [illegible] le mot est étranger à l'ancien [illegible] *potequin* est un diminutif emprunté du [illegible]

† **POTABILITÉ** (po-ta-bi-li-té), *s. f.* Qualité de l'eau potable.

POTABLE (po-ta-bl'), *adj.* || 1° Qui peut être bu sans répugnance. Vin potable. Un [illegible] a [illegible] le secret longtemps cherché de rendre l'eau de mer potable, il ne s'agit plus que de rendre [illegible] expérience assez facile pour qu'on en puisse [illegible] en tout temps sans trop de frais, VOLT. [illegible] 43. Un terrain sablonneux, tout à fait [illegible] et entièrement privé d'eau potable qu'il faut [illegible] à plus d'un mille, RAYNAL, *Hist. phil.* III, [illegible] || 2° Terme d'alchimie. Or potable, voy. OR.

— HIST. XIV° s. Disant : je feray l'or potable [illegible] feu de charbon, baing-marie, *Nat. à l'alchim.* [illegible] 583. || XVI° s. Je ne disois pas que l'or [illegible] rendre potable, car je sçay plusieurs moyens [illegible] potager, PALISSY, 332.

— ÉTYM. Esp. *potable*; ital. *potabile*; du lat. *potabilis*, de *potare*, boire (voy. POTION).

POTAGE (po-ta-j'), *s. m.* || 1° Anciennement et proprement, ce qu'on met dans le pot, et surtout les légumes, pois, porreaux, etc. || 2° Aujourd'hui, bouillon gras ou maigre, dans lequel on a mis des tranches de pain, ou quelque pâte alimentaire, ou de la purée, ou des légumes. Il [Balzac] a inventé une sorte de potage que j'estime plus que le Panégyrique de Pline et que la plus longue harangue d'Isocrate, VOLT. *Lett.* 125. Devant moi justement on plante un grand potage, D'où les mouches à jeun se sauvaient à la nage, RÉGNIER, *Sat.* X. Chacun avait de quoi faire du potage, ce qui est la vie du soldat dans les fatigues, PELLISSON, *Lett. hist.* t. III, p. 301, dans POUGENS. Adieu chicorée et porreaux, Adieu de quoi mettre au potage, LA FONT. *Fabl.* IV, 4. Eh bien, il faudra.... quatre grands potages et cinq assiettes... MOL. *l'Av.* III, 5. Je vis de bonne soupe et non de beau langage; Vaugelas n'apprend point à bien faire un potage, ID. *Femm. sav.* II, 7. Le bel usage veut qu'on dise un potage de santé et non pas une soupe de santé; le même usage fait qu'on dit toujours à la cour : on a servi les potages, on est aux potages, et jamais on a servi les soupes, on est aux soupes, CALLIÈRES, *Bon et mauv. usage, Convers.* 1. Au moyen de quoi il [le paysan] puisse acheter quelque morceau de lard et un peu de beurre et d'huile pour faire du potage, VAUBAN, *Dîme*, p. 99. Je fais plus de cas d'un rayon de soleil et d'un bon potage que de toutes les cours du monde, VOLT. *Lett. Richel.* 13 janv. 1763. || Au potage, au moment où l'on mange le potage. M. le comte Desguerets s'est enfui dès le potage, DESTOUCH. *Fausse Agnès*, III, 2. Potage printanier, potage fait avec tous les légumes nouveaux du printemps, tels que carottes, oseille, navets, pointes d'asperges, petits pois, romaines, petites fèves, etc. || Potage à la Crécy, potage à la purée de carottes. || Relevé de potage, le plat qu'on sert immédiatement après le potage. || Mettre en potage, se dit d'une viande que l'on met dans le pot pour faire du bouillon. Il allait l'égorger [le cygne], puis le mettre en potage, LA FONT. *Fabl.* III, 12. Pour tout potage, en ne servant pour tout le dîner qu'un potage ou du moins une seule chose. Quelque salade, du pain pour tout potage, LA FONT. *Féronde.* || Fig. Pour tout potage, pour toute chose. Vous n'êtes, pour tout potage, qu'un faquin de cuisinier, MOL. *l'Av.* III, 6. Le pauvre Grignan n'a pour tout potage [pour faire le siége d'Orange] que le régiment des galères, qui a le pied marin, très-ignorant d'un siége, SÉV. 23 nov. 1673. Tu seras Paul-Louis pour tout potage, *id est* rien; terrible mot! P. L. COUR. *Lett. à l'Acad.* || Fig. Pour renfort de potage, pour aggravation. J'ai encore ouï dire, madame, qu'il a pris aujourd'hui, pour renfort de potage, un maître de philosophie, MOL. *Bourgeois gent.* III, 3.

— HIST. XIII^e s. Item que tout potage reschaufé, et pois, toutes feves, portez parmi la vile.... soient pris et condempnés, *Liv. des mét.* 357. Cil qui en maison les font tenir, lor doivent livrer pain et vin et potage, tant comme il en poent uzer, au mains [moins] une fois le jour, BEAUM. LI, 7. || XIV^e s. Et si puet user en potage borroiches [bourrache], espinoces et [illegible], H. DE MONDEVILLE, f° 95, *verso*. Une mine de potaige, c'est assavoir deux boisseaux feves, et deux boisseaux pois blancs.... DU CANGE, *potagium*. Tous potages veulent estre mis au feu dès bien matin, et cuire très longuement et plus longuement que nul autre potage, *Ménagier*, II, 5. || XV^e s. Semer feves, pois et autres potages, *Prouffitz champ. et ruraux*, [illegible] 2. Il estoit si courtois, si saige, Et avoit voulenté si franche, S'elle eust voulu pour tout potage, Il l'eust mis dedans sa manche, COQUILL. *Plaid. de la simple*. Fist achepter le duc de Bourbon et mettre en ses vaisseaux douze cens tonneaux de vin, et deux cens lards avec foison de potages, et des provisions que l'on porte en mer, *Hist. de Loys III duc de Bourbon*, p. 284, dans LACURNE. || XVI^e s. J'entendz bien : tu es Limosin, pour tout potage, RAB. *Pant.* II, 6. C'est un homme pour touts potages [ce n'est qu'un homme], MONT. I, 328. Et mangions luy et moy tous les matins de potage de la soupe chaudiere, PARÉ, IX, 14. Bon gaignage [pâturage] fait bon potage, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 352. Ne potage sans bacon [jambon], ne nopces sans son, ID. *ib.* p. 354. De mauvaise viande on ne peut faire bon potage, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Pot* : ce qu'on met dans le pot; Berry, *potage*, légumes à mettre au pot; espagn. *potage*; ital. *potaggio*.

POTAGER, ÈRE (po-ta-jé, jè-r'), *adj.* || 1° Qui concerne les légumes. Jardin potager. || Herbes, plantes potagères, celles que l'on cultive dans un potager. || 2° *S. m.* Le potager, jardin où l'on cultive des légumes et des fruits. On mit en piteux équipage Le pauvre potager : adieu planches, carreaux, LA FONT. *Fabl.* IV, 4. Le potager doit être placé près de l'habitation et près du fumier, GENLIS, *Maison rust.* t. II, p. 408, dans POUGENS. || 3° Un potager, fourneau où l'on dresse des potages, etc. || 4° Pot dans lequel on porte à dîner à des ouvriers.

— HIST. XV^e s. Nous fault queux [cuisiniers] et de mainte guise, Hasteurs [rôtisseurs], potagiers [faiseurs de potages] et souffleurs, E. DESCH. *Poésies mss.* f. 413. || XVI^e s. Des herbes potageres, O. DE SERRES, 89. Nous diviserons le potager par planches, couches, quarreaux, vazes, diversement nommés, pour, commodement et sans confusion, y loger la potagerie selon leurs especes, ID. 505.

— ÉTYM. *Potage*.

† POTAGERIE (po-ta-je-rie), *s. f.* Foyer pratiqué dans une cuisine pour y dresser les potages.

— ÉTYM. *Potage*. *Potagerie* s'est dit au XVI^e siècle de la culture d'un jardin potager.

† POTAMÉES (po-ta-mée), *s. f. pl.* Famille de plantes qu'on appelle plus ordinairement naïadées.

— ÉTYM. Ποταμός, fleuve, qui paraît tenir à πότος, boisson, signifiant ainsi proprement eau potable.

† POTAMOGRAPHIE (po-ta-mo-gra-fie), *s. f.* Description des fleuves, de leurs bassins.

— ÉTYM. Ποταμός, fleuve, et γράφειν, décrire.

† POTAMOT (po-ta-mo), *s. m.* Genre de plantes aquatiques (famille des naïadées).

— ÉTYM. Abréviation de *potamogéton*, ancien nom de ce genre de plantes; grec, ποταμογείτων, de ποταμός, fleuve, et γείτων, voisin.

POTASSE (po-ta-s'), *s. f.* || 1° Substance composée d'oxygène et d'un métal appelé potassium, formant des sels avec les acides, des savons avec les huiles, et du verre avec la silice; extraite d'abord fort impure par la lixiviation des cendres, et ensuite purifiée par la chaux et par l'alcool. C'est dans les pays où les bois sont communs, et particulièrement en Russie, en Amérique, qu'on prépare la potasse : on brûle les bois sur le sol, dans un lieu à l'abri du vent; on obtient, pour résidu, des cendres qui sont formées de sous-carbonate de potasse, de sulfate de potasse et de chlorure de potassium, THENARD, *Traité de chim.* t. II, p. 371, dans POUGENS. On connaît dans le commerce six principales espèces de potasse, savoir : la potasse de Russie, celle d'Amérique, la potasse perlasse, celle de Trèves, celle de Dantzik et celle des Vosges, ID. *ib.* p. 372. || Potasse à la chaux ou pierre à cautère, potasse obtenue en faisant bouillir dans beaucoup d'eau la potasse du commerce avec de la chaux non carbonatée, puis filtrant et fondant le résidu. || Potasse à l'alcool, potasse tout à fait pure, mais non anhydre. || Potasse factice, mélange de carbonate de soude et de sulfate de cuivre. || Potasse ammoniacale, voy. LESSIVE. || 2° En chimie, la potasse est le protoxyde de potassium, alcali solide, blanc, très-caustique.

— ÉTYM. Genev. *potache*; de l'allem. *Pottasche*, de *Pott*, pot, et *Asche*, cendre.

† POTASSÉ, ÉE (po-ta-sé, sée), *adj.* Terme de chimie. Qui contient de la potasse. Alcool potassé.

† POTASSICO-AMMONIQUE (po-ta-ssi-ko-a-mmo-ni-k), *adj.* Terme de chimie. Se dit d'un sel potassique qui est uni à un sel ammonique. On dit semblablement potassico-argentique, potassico-calcique, etc.

† POTASSICO-MERCUREUX (po-ta-ssi-ko-mèr-ku-reû), *adj.* Terme de chimie. Se dit d'un sel potassique qui est uni à un sel mercureux.

† POTASSIDES (po-ta-ssi-d'), *s. m. pl.* Terme de chimie. Famille de corps qui renferment le potassium.

† POTASSIMÈTRE (po-ta-ssi-mè-tr'), *s. m.* Instrument destiné à déterminer la quantité de potasse qui se trouve dans les potasses du commerce, toujours mélangées de sels de soude.

— ÉTYM. *Potasse*, et μέτρον, mesure.

† POTASSIQUE (po-ta-ssi-k'), *adj.* Terme de chimie. Où du potassium est combiné. Sel potassique.

POTASSIUM (po-ta-si-om'), *s. m.* Terme de chimie. Métal découvert en 1807 par Davy, et qui, combiné avec l'oxygène, donne la potasse pure.

POTE (po-t'), *adj. f.* Usité seulement dans cette locution : main pote, main grosse, enflée et dont on ne se sert que difficilement.

— HIST. XIV^e s. Se je me feusse donné garde de la pote main [main gauche], DU CANGE, *manus*, p. 283. || XVI^e s. Les mains potes [mains engourdies de froid], OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. Berry, *pôtu*, lourd, grossier, qui a les mains grosses et maladroites. Il y a dans plusieurs patois un mot qui signifie lèvre : Genève, *faire la potte*, faire la moue; Lorraine et Berry, *potte*; provenç. *potz*, lèvres; languedoc. *poutous*, baiser. Faut-il penser que l'adjectif *pote*, qui, ayant donné *potée*, paraît signifier quelque chose d'arrondi, et *pote*, lèvre (la lèvre est arrondie), sont un seul et même mot, duquel d'ailleurs l'origine est inconnue? En Normandie, *pot* se dit des tuyaux empesés qui garnissent un col, un bonnet : *une collerette à petits pots, un jabot bien poté, fer à poter*; c'est le même mot, signifiant ici aussi quelque chose d'arrondi.

POTEAU (po-tô), *s. m.* || 1° Terme de charpente. Pièce de bois posée debout. Les poteaux d'une cloison. Poteau d'huisserie, de croisée, de membrure. Les poteaux de leurs maisons [des Hébreux, en Égypte] furent marqués, afin que l'ange destructeur ne les touchât point, BOSS. 3^e *avert.* 10. || Poteau cornier, celui qui est à l'encoignure de deux pans de bois. || Poteau de décharge, pièce de bois inclinée dans l'intérieur d'une cloison ou d'un pan de bois, pour soulager la charge. || 2° Grosse et longue pièce de bois posée droit en terre et servant à divers usages. Son camarade et lui trouvèrent un poteau, Ayant au haut cet écriteau.... LA FONT. *Fabl.* X, 14. On vit chaque jour des poteaux chargés de l'effigie des hommes ou des femmes qui avaient ou suivi ou conseillé Gaston et la reine [mère de Louis XIII], VOLT. *Mœurs*, 176. || L'infâme poteau, le poteau de la croix où Jésus-Christ fut attaché. Le lient à un infâme poteau et se préparent à lui faire éprouver le traitement le plus indigne et le plus sensible outrage, BOURDAL. *Exhort. sur la flagellat. de J. C.* t. II, p. 74. || 3° Poteaux indicateurs, ceux où les indications sur les routes et les localités sont inscrites. Sur le devant et au pied des petites montagnes, un poteau de seigneur qui marque le chemin; ce poteau est planté à l'entrée d'un pont de bois, DIDER. *Salon de 1765, Œuv.* t. XIII, p. 260, dans POUGENS. || 4° Sur le turf, poteau de distance, poteau placé, pour les courses en parties liées, à cent mètres du but; les chevaux qui n'ont pas dépassé ce poteau lorsque le premier cheval dépasse le but, sont distancés et ne peuvent plus courir les épreuves suivantes. || Poteau gagnant; il indique le but. || 5° Fig. et familièrement. Des poteaux, de grosses et vilaines jambes.

— HIST. XII^e s. Tant ont miné sous terre, chascuns à son cisel, Que des murs de Cologne ont trait maint grand carrel; A ce que il en traient, i metent le postel, *Sax.* IX.

— ÉTYM. Diminutif de l'anc. franç. *post* (post et chevron, dans RUTEB. II, 44), qui vient du lat. *postis*, jambage de porte; wallon, *posstai*; provenç. *postel*.

POTÉE (po-tée), *s. f.* || 1° Ce qui est contenu dans un pot. Une potée d'eau. || En Normandie, faire la potée, préparer le petit pot pour ses enfants. || Fig. et familièrement. Un grand nombre d'enfants. Une potée d'enfants. || Éveillé comme une potée de souris, se dit d'un enfant vif, d'une personne très-éveillée, très-active. J'y [chez M. de l'Orme] trouvais Mme de Frontenac et la divine, et la Bertillac qui y loge, et qui est comme une potée de souris, SÉV. 202. Il est très-sage, cet homme-ci; cependant je lui disais tantôt, le voyant éveillé comme une potée de souris.... ID. 29 août 1677. || 2° Potée se dit de diverses préparations dont se servent les chimistes, les fondeurs, les polisseurs de glaces, etc. || En particulier, oxyde d'étain réduit en poudre très-fine, qui sert à polir les miroirs d'acier et d'autres choses de même nature. || Potée d'émeri, la poudre qu'on trouve sous les meules qui ont servi à tailler les pierreries. || Potée des potiers, eau mêlée d'ocre rouge, pour plomber la poterie. || 3° Terme de fondeur. Moule de potée, moule fait d'un mélange d'argile, de bourre et de fiente de cheval. Cette chape se commence d'abord par une couche ou chemise de potée, qui est une terre grasse très-fine, passée au tamis et mêlée de fiente de cheval et de bourre, *Dict. des arts et mét. Fond. en bronze.* || 4° Potée de montagne, tuf calcaire d'un gris sale, qu'on nomme aussi pierre pourrie.

— REM. Boissonade (*Critique litt.* t. II, p. 450) croit « qu'il faut dire non point une potée de souris, mais une portée, comme Mme de Sévigné »; et Legoarant, adoptant la même idée, cite la lettre 417, qui est celle du 29 août 1677. Mais M. Régnier, dans son édition, a *potée*, et n'indique même aucune variante. D'ailleurs il n'y a aucune raison pour contester *potée de souris*, qui s'est dit comme *potée d'enfants*, par une figure qui se conçoit.

— HIST. XIII^e s. Et de pois une grant potée, *Nouv. rec. de contes*, t. I, p. 207. || XVI^e s. Il mettoit de bon matin sa petite potée au feu, que sa fille

[illegible], DESPER. *Contes*, XX. Esveillé comme une potée de souris, OUDIN, *Curios. franç.*

— ÉTYM. *Pot*; wallon, *potaie*.

POTELÉ, ÉE (po-te-lé, lée), *adj.* Gras et plein. Un enfant potelé. De deux bras potelés les contours gracieux, FAVART, *Soliman II*, II, 1. Je vous souhaite d'ailleurs, pour l'année 1767, une maîtresse potelée, tendre, pleine d'esprit, et pourtant fidèle, VOLT. *Lett. Chabanon*, 22 déc. 1766. Qu'on ait d'abord les doigts épais, courts, peu mobiles, les mains potelées et peu capables de rien empoigner, cela empêche-t-il que plusieurs enfants ne sachent écrire ou dessiner à l'âge où d'autres ne savent pas encore tenir le crayon ni la plume? J. J. ROUSS. *Ém.* II.

— HIST. XVe s. [Les dames] Si ne furent ne noires ne halées, Mais comme liz blanches et potelées, CHRIST. DE PISAN, *Dit de Poissy*. || XVIe s. Tout potelé, grasselet, rebondi, RONS. 120.

— ÉTYM. Diminutif de l'adjectif *pote*, dont la signification primitive est arrondi.

† **POTELÉE** (po-te-lée), *s. f.* Jusquiame noire.

† 1. **POTELET** (po-te-lè), *s. m.* Jacinthe des bois.

2. **POTELET** (po-te-lè), *s. m.* Nom donné à de petits poteaux qu'on met quelquefois au-dessus des portes, des fenêtres, etc.

— ÉTYM. Diminutif de *poteau*.

POTENCE (po-tan-s'), *s. f.* || 1° Béquille, bâton d'appui qui a la forme d'un T. Marcher avec des potences. Il [un mendiant] pourra se servir de deux potences, et avoir un pied attaché au derrière, LESAGE, *Guzm. d'Alf.* III, 3. || Table en potence, longue table à l'un des bouts de laquelle une autre est placée en travers. || En termes militaires, on dit qu'une partie d'une troupe est en potence, quand elle est placée en retour relativement au front général de la troupe. || 2° Sorte de béquille isolée, nommée *appuiat*, sur laquelle on s'appuie la poitrine pour se reposer debout quand on est malade, et dans les églises de l'Orient, où les chaises sont inconnues, quand on est à l'office. J'ai entendu la messe dans le grand couvent de l'oasis des Lacs Natrons, ainsi appuyé sur une potence, DE LABORDE, *Émaux*, p. 460. || 3° Appareil qui sert à mesurer la taille des hommes et des animaux : c'est une large règle qui porte des divisions numériques, et sur laquelle glisse à frottement une petite pièce de bois. Avoir cinq pieds sous potence. || 4° Gibet, instrument de supplice, ainsi dit à cause de la ressemblance de forme avec la béquille. Commandez qu'on dresse une potence fort élevée, qui ait cinquante coudées de haut, SACI, *Bible, Esther*, V, 14. Xerxès, outré de dépit contre Léonide qui avait osé lui tenir tête, fit attacher son cadavre à une potence, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. III, p. 217 dans POUGENS. Pendant un mois entier, on ne vit dans Amboise que des échafauds sanglants et des potences chargées de cadavres, VOLT. *Mœurs*, 170. || Le supplice même. Harlay fut prié chez M. de Chaulnes, et il y alla comme un homme qu'on mène à la potence, ST-SIM. 43, 210. Il faut effrayer le crime; oui, sans doute; mais le travail forcé et la honte durable l'intimident plus que la potence, VOLT. *l'Homme aux 40 écus, Des proportions*. || Fig. et familièrement. La campagne qu'on peut appeler la potence d'une jeune personne, HAMILT. *Gramm.* 9. || Gibier de potence, homme dont les actions appellent la sévérité des lois. Allons, que l'on détale de chez moi, maître juré filou, vrai gibier de potence, MOL. *Avare*, I, 3. || Traîne-potence, voy. TRAÎNER. || Terme de blason. Meuble de l'écu, qui indique le droit de haute justice. || 5° Terme de manége. Le morceau de bois où pend la bague. || Brider la potence, donner contre ce morceau de bois, au lieu d'emporter la bague ou de la toucher. || 6° Pièce de bois ou de fer qui se met sous une poutre, pour soutenir un plancher, et dont le sommet forme un triangle. On distingue la [illegible] à un ou à deux liens : la première qui se met contre le mur, l'autre qui se met au milieu de la [illegible]. || Barre de fer [illegible] en volute à une de ses extrémités, servant de support à un balcon, à une poulie de puits, etc. || Le fer qui sert à suspendre une enseigne devant la boutique d'un artisan. || Terme d'[illegible]. [illegible] par une console, qui porte à un mètre environ de la maison où il est attaché le bec de gaz et la lanterne qui [illegible]. || 7° [illegible], les [illegible] des [illegible] d'une [illegible], qui sont [illegible] en arc. || 8° Instrument avec lequel le verrier transporte des objets trop chauds pour être maniables. || 9° Pièce qui porte deux des pivots de l'échappement, dans les montres à roue de rencontre. || Une des pièces du [illegible]. || 10° Terme de marine. [illegible] qu'on place sous le faux pont, à l'endroit où correspond le pied du mât d'artimon, lorsque ce pied ne repose pas sur la quille. || Se dit encore de divers montants, arcs-boutants, supports saillants et retenus par des cordages. || 11° Petite enclume de chaudronnier.

— HIST. XIIIe s. Li blanc moine me traïstrent fors, Mès tant me batirent le cors O potences et o bastons, Qu'il me mistrent à ventrillons, *Ren.* 14303. Mès por ses membres apuier, Ot ausinc cum par impotence De traison une potence [bâton], *la Rose*, 12298. Et vraiement, fist le chevalier, vous le comparrez [payerez] ; et lors il hauça sa potence, et feri le juif les l'oÿe [près de l'oreille], et le porta à terre, JOINV. 198. || XIVe s. Estoit si malade que il aloit toz jors à potences sous ses esseles, ne autrement il ne pooit aler, et sembloit que il eust le dos rompu, DE LABORDE, *Émaux*, p. 460. || XVe s. En icelle salle avoit trois tables drecées, dont l'une fut au bout dessus, traversant à potence, et estoit la table pour l'honneur, O. DE LA MARCHE, *Mém.* II, p. 628, dans LACURNE. || XVIe s. Le blessé doit cheminer longtemps sur une potence, PARÉ, VIII, 37. Le pere mena son fils à Paris, et, en passant par Amboise un jour de foire, il vit les testes de ses compaignons d'Amboise encore reconnoissables sur un bout de potence, D'AUB. *Mémoires*, édit. LALANNE, p. 6.

— ÉTYM. Bas-lat. *potentia*, potence, du lat. *potentia*, puissance, et de là, appui, bâton, béquille, et, par comparaison avec la forme, gibet.

† **POTENCÉ, ÉE** (po-tan-sé, sée), *adj.* Terme de blason. Dont chaque branche se termine en forme de double potence ou de T. Croix potencée.

— HIST. XVe s. Monsieur Jehan de Champaigne a une bande d'argent à deux croisettes d'or potencées, contre-potencées à trois lambeaulx de gueulles, J. DE SAINTRÉ, 58.

† **POTENCEAUX** (po-tan-sô), *s. m. pl.* Parties du métier des passementiers.

— ÉTYM. *Potence*.

POTENTAT (po-tan-ta ; le *t* ne se lie pas ; au pluriel, l'*s* se lie : des po-tan-ta-z orgueilleux ; potentats rime avec fracas, mâts, etc), *s. m.* Tout prince souverain, dont la puissance est redoutable par la grandeur de ses forces et par le poids de son autorité. Et je puis dire enfin que jamais potentat N'eut à délibérer d'un si grand coup d'État [le sort de Pompée fugitif], CORN. *Pomp.* I, 1. Cessez, princes et potentats, de troubler par vos prétentions le projet de ce mariage [de Louis XIV et de Marie-Thérèse], BOSS. *Mar.-Thér.* Chacun a débité ses maximes frivoles, Réglé les intérêts de chaque potentat, BOIL. *Sat.* III. Comment ne pas sentir qu'il n'y a point de potentat en Europe assez supérieur aux autres, pour pouvoir jamais en devenir le maître? J. J. ROUSS. *Paix perpét.* || C'est un petit potentat, il se croit un potentat, il tranche du potentat, c'est-à-dire il affecte une importance qui ne lui appartient pas.

— HIST. XIVe s. Potentat est quant le prince ou princes se attribuent pleine puissance.... User de pleine poeste, c'est potentat, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVIe s. Ce seroit contre ces barbares que les potentats chrestiens devroyent tourner leur courroux et leurs armes, plus tost que contre leurs subjets, ausquels on impropere bien legerement le crime d'heresie, LANOUE, 378.

— ÉTYM. Bas-lat. *potentatus*, souveraineté, dérivé de *potens*, puissant.

† **POTENTIALITÉ** (po-tan-si-a-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est potentiel, en puissance. Les idées générales ont une potentialité universelle.

POTENTIEL, ELLE (po-tan-si-èl, è-l'), *adj.* || 1° Terme de logique, provenant d'Aristote. Qui est en puissance, virtuel, par opposition à effectif. Un peu de poudre chasse une balle de plomb; c'est une qualité non pas actuelle, mais potentielle; il faut, pour qu'elle devienne actuelle, qu'elle soit mise dans un tube et allumée. || 2° Terme de chirurgie. Il se dit des substances qui, bien qu'énergiques, n'agissent pas immédiatement après leur application, comme les alcalis caustiques, qu'on nomme cautères potentiels, par opposition au cautère actuel qui est le fer rouge. || 3° Terme de grammaire. Particule potentielle, particule qui indique une condition. *Si* est une particule potentielle. || Dans la grammaire grecque, particule potentielle, particule qui donne à un mode quelconque d'un verbe le sens du mode conditionnel. || Subst. [illegible]. Le potentiel, [illegible] quelquefois au conditionnel. || 4° *S. m.* Terme de mécanique. Le potentiel ou l'énergie potentielle est la somme des travaux accomplis par les forces qui sollicitent un système de travail, lorsqu'il parvient à son état actuel en partant d'un état initial arbitrairement choisi. || Terme de physique. Potentiel d'élasticité, le travail moléculaire qu'un élément déformé d'un corps élastique est capable de fournir jusqu'à détente ou retour à son état [illegible] ou primitif, ou, ce qui revient au même, le travail extérieur capable de le conduire de cet état naturel à l'état de déformation et de tension où on le suppose arrivé.

— HIST. XVIe s. Application des cautères tant actuels que potentiels, PARÉ, *Introd.* 2. Ladite [illegible] et eau de vie, par leur chaleur tant actuelle que potentielle, ont puissance de seder la douleur, [illegible] VIII, 40.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *potencial* ; ital. *potenziale*; du lat. *potentialis*, de *potentia*, puissance.

† **POTENTIELLEMENT** (po-tan-si-è-le-man), *adv.* D'une manière potentielle.

— ÉTYM. *Potentielle*, et le suffixe *ment* ; provenç. *potencialment*.

† **POTENTILLE** (po-tan-ti-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Genre de plantes rosacées, où l'on remarque : l'ansérine ou argentine (*potentilla anserina*, L.) ; [illegible] quintefeuille appelée vulgairement pipeau (*potentilla reptans*, L.) ; la potentille de Norwége (*potentilla fragaria*, Poir.), dite aussi fraisier [illegible]; potentille tormentille, à racines astringentes [illegible] en médecine ; la potentille printanière, dite vulgairement parcinière.

— ÉTYM. *Potentilla*, diminutif de *potentia*, puissance : la petite vertu, à cause de propriétés [illegible].

POTERIE (po-te-rie), *s. f.* || 1° Toute vaisselle de terre. Nous sommes sans doute très-supérieurs aux anciens dans l'art de la poterie; la nombreuse série des oxydes métalliques successivement [illegible] et appliqués nous a fourni les moyens d'enrichir nos poteries d'une variété de couleurs aussi brillantes que solides, CHAPTAL, *Instit. Mém. scien.* 1803, p. 335. On peut séparer en deux classes les objets fabriqués avec des pâtes argileuses : la première renferme ceux qui sont faits avec des terres non lavées ; et la seconde ceux qui sont faits avec des terres lavées, et qui portent le nom générique de poterie, A. BRONGNIART, *Traité de min.* t. I, p. [illegible], dans POUGENS. Les principales espèces de poteries sont les creusets, les faïences grossières, les faïences fines nommées terre blanche, terre de pipe, terre anglaise, le grès, les porcelaines, THENARD, *Traité de chim.* t. II, p. 218, dans POUGENS. || Lieu où l'on fabrique de la vaisselle d'argile. || Art de fabriquer cette vaisselle. || 2° Ustensiles de ménage en métal. Se dit particulièrement de ceux en étain et de ceux en fonte. || 3° Terme d'architecture. Se dit de certaines espèces de pots qu'on emploie quelquefois dans la construction des voûtes et des planchers. Une voûte de poterie. || 4° Tuyaux en terre cuite, ajustés bout à bout et employés dans les constructions à la [illegible] une chausse d'aisances, ou une descente, ou une cheminée.

— HIST. XIIIe s. Nus [nul] potier ne puet [illegible] commencier le mestier de poterie à Paris sans congié des mestres, *Liv. des mét.* 191. || XIVe s. [illegible] femme Jeh. Maslart, pour se peine et travail [illegible] eut de le [la] fustaille et poterie [illegible] CAFFIAUX, *Régence d'Aubert de Bavière*, p. [illegible] || XVe s. Lettres du roy, fixant les droits à [illegible] sur les poteries de Beauvais, DE LABORDE, *Émaux*, p. 462. || XVIe s. J'envoyay les dites pieces en une [illegible]rie, avec requeste envers les potiers qu'il leur [illegible] permettre cuire les dites espreuves, PALISSY, [illegible]

— ÉTYM. *Potier* ; wallon, *potreie* ; provenç. [illegible]

POTERNE (po-tèr-n'), *s. f.* Terme de fortification. Fausse porte, galerie souterraine [illegible]nairement dans l'angle du flanc et de la courtine, pour faire des sorties secrètes par le fossé. || Par analogie, espèce de voûte faite sous un quai dans certaines villes pour pouvoir aller librement de la [illegible] à la rivière.

— HIST. XIIe s. Normanz firent lez Saine [illegible] la Seine] une posterne ouvrir, DU CANGE, [illegible] || XIIIe s. Par la posterie s'en ist [sort] [illegible] ID. *ib.* Et li drughemant [truchement] monta a [illegible] par une fausse poterne et vint en la chambre [illegible] roine, qui l'atendoit, *Chr. de Rains*, p. [illegible] A [illegible] autre poterne, devers Cafarnaon, [illegible]

— ÉTYM. Bas-lat. *posterla*, *posterula*, [illegible] *posterula*, sentier dérobé, de *posterus*, qui est après, derrière, de *post* (voy. [illegible]). À Aurillac, [illegible] rues [illegible] *posterles*.

† **POTESTATIF, IVE** (po-tè-sta-tif, sti-v'), *adj.* Terme de jurisprudence. Qui dépend de la volonté d'une des parties contractantes. La condition casuelle est celle qui dépend du hasard, et qui [illegible] nullement au pouvoir du créancier ni du débiteur; la condition potestative est celle qui fait dépendre [illegible]

l'exécution de la convention d'un événement qu'il est au pouvoir de l'une ou de l'autre des deux parties contractantes de faire arriver ou d'empêcher, *Code Nap.* art. 1169, 1170. La lettre d'obédience est un acte purement potestatif, qui appartient en entier au supérieur qui la délivre, et pour l'État, pour nous, est aussi un acte purement privé, ROULAND, au *Sénat, Moniteur* 30 mars 1867, p. 383, 6e col.

— ÉTYM. Lat. *potestativus*, de *potestas*, puissance.

† **POTEYER** (po-tè-ié), *v. a.* Enduire les moules du potier d'étain avec de la poudre de pierre ponce, délayée dans un blanc d'œuf.

— ÉTYM. *Pot.*

1. **POTICHE** (po-ti-ch'), *s. m.* Grande bouteille de terre cuite dans laquelle on apporte le baume de Tolu. || Espèce de petit pot. || Vase en porcelaine de Chine ou du Japon. || Vase en verre qui, au moyen de papiers peints collés à l'intérieur, imite la porcelaine de Chine.

— ÉTYM. Dérivé de *pot*.

† 2. **POTICHE** (po-ti-ch'), *s. f.* Terme de marine. Entaille faite dans une pièce de bois pour la sonder, la visiter, et qui sert ensuite, par sa forme, à la reconnaître pour la classer.

POTIER (po-tié ; l'*r* ne se prononce pas et ne se lie pas ; au pluriel, l'*s* se lie : des po-tié-z habiles), *s. m.* || 1° Celui qui fait ou vend des pots, de la vaisselle de terre. Vous lisez donc saint Paul et saint Augustin; voilà les bons ouvriers pour établir la souveraine volonté de Dieu : ils ne marchandent point à dire que Dieu dispose des créatures, comme le potier, SÉV. 440. Réaumur apprend aux potiers de terre à distinguer la terre du sable, SENNEBIER, *Ess. sur l'art d'obs.* t. II, p. 33, dans POUGENS. || Champ du potier, se dit du champ acheté par Judas avec les trente deniers pour lesquels il avait vendu son maître. Dans le champ du potier ils déterrent la bourse, V. HUGO, *Ultima verba*. || 2° Potier d'étain, celui qui fabrique et vend de la vaisselle d'étain. Pour la facilité du débit, les potiers d'étain le coulent en petits lingots ou en baguettes de cinq décimètres de longueur environ et de quatre à six centimètres d'épaisseur, FOURCROY, *Conn. chim.* t. VI, p. 16, dans POUGENS.

— HIST. XIIe s. Tu gouverneras en verge ferrine, et tu les froindras [briseras] ensement cume le vaisel de potier, *Psautier*, dans *Arch. des missions scientifiques*, t. V, p. 145. || XIIIe s. Quiconques veut estre potiers d'estain à Paris, estre le puet franchement, pour tant qu'il face bone œuvre et loial, *Liv. des mét.* 40. Le potier [celui qui dans l'échansonnerie avait le soin des pots] aura pour ses poz douze deniers, DU CANGE, *poterius*. || XVe s. À Guillaume Herman, potier de terre, pour ung marmouset servant sur une grande fenestre à l'ostel de la salle du dit chastel [de Lille], DE LABORDE, *Émaux*, p. 462.

— ÉTYM. *Pot*; bourguig. *pôtei*; prov. *pothier*.

† **POTILLES** (po-ti-ll', *ll* mouillées), *s. f. pl.* Pièces de bois sur lesquelles glissent les vannes dans un moulin à eau.

— ÉTYM. De même radical que *poteau*.

POTIN (po-tin), *s. m.* || 1° Mélange de cuivre jaune et de quelques parties de cuivre rouge (potin jaune), ou sorte de cuivre formé des lavures que donne la fabrication du laiton, et auxquelles on mêle du plomb ou de l'étain (potin gris). Marius, l'un des trente tyrans, qui, n'ayant régné que trois jours et dans les Gaules, a laissé cependant des monnaies d'or, de bronze, et de bronze fortement allié comme potin, MONGEZ, *Instit. Mém. acad. des inscr.* t. 12, p. 310. || 2° Cucurbite de fer dont on se sert pour certaines distillations. || 3° Fig. et familièrement. Nom donné, dans le Boulonnais et ailleurs, aux petits commérages.

— ÉTYM. *Pot*, à cause que l'on fait ordinairement les pots de cuivre avec ce mélange ; Berry, *potin*, [illegible] de fer dont on fait les pots.

† **POTINE** (po-ti-n'), *s. f.* Terme de pêche. Petite [illegible]

† **POTINIÈRE** (po-ti-niè-r'), *s. f.* Terme de pêche. Maille très-serrée de certains filets, de certaines manches avec lesquelles on prend de petites sardines.

— ÉTYM. *Potine.*

POTION (po-sion ; en vers, de trois syllabes), *s. f.* Terme de médecine. Médicament liquide qu'on administre en général que par cuillerées. Et dès ce soir donner la potion, LA FONT. *Mandr.*

— HIST. XIVe s. Si comme la pocion amere par [illegible] de santé, ORESME, *Eth.* VI, 12.

— ÉTYM. Lat. *potionem*; comparez POISON.

POTIRON (po-ti-ron), *s. m.* || 1° Sorte de gros champignon. Nous avons déjeuné sous un vieux chêne tout couvert de convolvulus, et rougé par de larges potirons, CHATEAUB. *Amériq. Journ. sans date.* || Il est venu comme un potiron, tout en une nuit, se dit d'un homme qui s'est élevé tout à coup en crédit, en fortune. L'impudence effrénée de ces potirons et fabulistes, G. NAUDÉ, *Apologie*, p. 608. || Fig. Ce sont [les cardinaux] des potirons à qui la tête rougit en une nuit, par une influence secrète de ce Jupiter qui préside aux sept montagnes de l'Apocalypse, GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. 312. || 2° Sorte de grosse citrouille, *cucurbita maxima*, Duchesne. || Familièrement. C'était un petit homme fait comme un potiron, mais plein d'esprit, ST-SIM. 150, 195.

— HIST. XVIe s. Aux truffes nous accouplerons les mousserons, potirons ou boulets [bolets], pour cueillir en nostre jardin ces fruits passagers et volontaires, O. DE SERRES, 563. Ou celuy qui s'engendre ainsi qu'un potiron, Honte de nostre siecle.... RONSARD, *Bocage royal, 2e partie, à de Cheverny*.

— ÉTYM. Berry, *potron*, *potiron*, champignon, *potron*, citrouille ; dans le langage populaire, *poturon*, potiron. Origine inconnue. Le sens propre paraît être champignon, et n'avoir passé au *potiron* que par assimilation. Ménage prétend que Avicenne nomme ce champignon *alphotic*, et demande si *potiron* n'en vient pas. Scheler y voit un dérivé de *pature*, *paturon* se trouvant pour *poturon* ou *potiron*.

† **POTOS** (po-tos'), *s. m.* Genre de plantigrades ayant une seule espèce, le *potos caudivolvulus*, qui se trouve dans l'Amérique équatoriale ; dit kinkajou, ours à miel, potot ; c'est le potos de Buffon, LEGOARANT.

† **POTOSE** (po-tô-z'), *s. m.* Se dit des montagnes voisines de Potosi (Pérou), dans lesquelles se trouvent des mines d'argent. Les mines, les trésors du Potose.

† **POTOT** (po-to), *s. m.* Voy. POTOS.

POTRON-JAQUET (po-tron-ja-kè) ou **POTRON-MINET** (po-tron-mi-nè), *s. m.* Voy. PATRON-JAQUET.

— ÉTYM. Berry, *se lever à potron jaquet*; picard, *dès le potron* ou *patron minette*.

POU (pou ; du temps de Chifflet, *Gramm.* p. 209, on écrivait pouil et prononçait pou), *s. m.* || 1° Insecte qui s'attache au corps et aux cheveux de l'homme, au poil des animaux (insectes aptères, parasites, de l'ordre des épizoïques). Swammerdam a fait un in-folio sur le pou, et il pensait ne l'avoir qu'esquissé, BONNET, *Paling* XIII, 6. Quand un pou affamé a fait pénétrer sa trompe dans un vaisseau sanguin, le sang passe avec tant de rapidité et d'abondance dans le tube intestinal, que l'observateur qui le contemple au microscope en est presque effrayé, ID. *Contempl. nat. Œuv.* t. VIII, p. 372, dans POUGENS. Le pou change plusieurs fois de peau, avant de parvenir à l'âge adulte, ID. *ib.* p. 370. || Gagner des poux, prendre des poux, devenir pouilleux par le contact avec un pouilleux. || Il est mangé de poux, les poux le mangent, il est fort incommodé des poux. || Se laisser manger aux poux, se dit de personnes malpropres. || Être comme le pou entre deux ongles, être entre deux hommes, deux partis puissants, être près d'être écrasé. M. du Maine disait à ses familiers, qu'il était comme un pou entre deux ongles, des princes du sang et des pairs, dont il ne pouvait manquer d'être écrasé, s'il n'y prenait garde, ST-SIM. 470, 161. || Il est laid comme un pou, se dit de quelqu'un fort laid. || Il se carre comme un pou sur une gale (se dit d'un glorieux), *Comédie des prov.* I, 7. || Fig. Un pou affamé, un pou maigre, se dit d'un homme gueux et ardent au gain qui entre dans un emploi lucratif. Quand il [Mazarin] mourrait, il ne manquerait point de successeurs qui seraient des poux maigres qui voudraient se rengraisser de la substance des pauvres et des riches, GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. 404.

Fig. Chercher à quelqu'un des poux à la tête, lui faire une mauvaise querelle. || Il écorcherait un pou pour en avoir la peau, se dit de quelqu'un très-âpre au gain. || 2° Nom donné à différents parasites. On sait que les poissons, pour être toujours au milieu de l'eau, ne sont pas exempts de certaines espèces de poux, BONNET, *Observ. vers, Œuv.* t. I, p. 281, dans POUGENS. Quelques espèces parasites servent à leur tour, au besoin, de parasites différents ; le gui a ses lichens, certains poux ont leurs poux, ID. *Contempl. nat. Œuv.* t. VIII, p. 361. || 3° Pou des chiens, tique, ricin. || Pou des oiseaux, le ricin. || Pou de pharaon, espèce d'ixode ou de chique. || Pou de bois, nom donné aux larves et aux neutres des termites. || Pou à poche blanche, espèce d'insecte qui détruit les feuilles de la canne à sucre et en arrête la végétation. || 4° Pou de baleine, nom donné aux balanes et à divers crustacés. || Pou de mer, les cymothoës et autres crustacés.

— HIST. XIIIe s. Paous neis, sirons et lentes, *la Rose*, 18052. || XVe s. Si poures et si nuds que les poux vous estrangleront, et les croquerez entre vos ongles, FROISS. II, III, 18. Entretenus — Comme poux creux, VILLON, *Malep. et Baillev.* || XVIe s. Elle [la maladie] la tourna [la chair, chez Sylla] toute en poux, tellement que, combien qu'il y eust plusieurs personnes après à l'espouiller nuict et jour, ce n'estoit encore rien de ce que l'on ostoit au prix de ce qui revenoit, AMYOT, *Sylla*, 73. Nul vieil vestement sans poux, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 198. Les pouils sont suffisants pour faire vacquer la dictature de Sylla, MONT. II, 171.

— ÉTYM. Bourg. *pouille*; genev. *chercher les poux parmi la paille*, veuiller, s'attacher à des minuties; prov. *pez*, *[illegible]*, *[illegible]*; espagn. *piojo*; port. *piolho*; ital. *pidocchio*; du lat. *pediculus* ou *peduculus*, diminutif de *pedis*, pou.

POUACRE (pou-a-kr' ; d'après Chifflet, *Gramm.* p. 202, *pouа* est monosyllabe, et p. 183, il dit l'*a* long : pouâcre), *adj.* Sale, vilain. || *S. m.* Quel pouacre!

— HIST. XIIe s. Poacre, damagos e laiz, Dunt tuz a jà les pez [pieds] desfaiz, BENOIT, II. 12069. || XIIIe s. Une mesele [lépreuse] si poacre, RUTEB. II, 208. || XVe s. Lever matin, dire ses heures, ouyr messe, aller à la chasse et au giboyer où les pouacres d'amours sont à dormir, *Jeh. de Saint.* ch. 5. || XVIe s. À une autre espece de roigne est sujet ce bestail, très fascheuse et importune, car elle le prend au museau, l'empeschant de paistre; les anciens François l'appeloient poacre ; elle leur vient de la rozée, paissans sur les guerets hors heure, O. DE SERRES, 987.

— ÉTYM. Genev. *pouare*, *pouaire*, *pouai*; du lat. *podagrum*, goutteux ; le sens primitif de ce mot étant goutteux, comme le montrent l'historique et ce passage de G. Chastelain, *Ducs de Bourg.* III, 67 : Gouttes et poacrises (voy. PODAGRE).

POUAH (pouâ), *interj.* qui marque le dégoût.

POUCE (pou-s'), *s. m.* || 1° Le plus gros, le plus fort et le plus court des doigts de la main et du pied. || Fig. C'est le temps qui creuse une ride Dans un claveau trop indigent, Qui sur l'angle d'un marbre aride Passe son pouce intelligent, V. HUGO, *Voix*, 4. || Serrer les pouces, sorte de question qui consistait à comprimer les pouces avec une grande douleur dans un engin. Sur ce qu'il voulut encore faire le muet, on fit apporter un fusil pour lui serrer les pouces, SCARR. *Rom. com.* II, 13. || Fig. Serrer les pouces à quelqu'un, le tourmenter, le maltraiter pour lui faire avouer quelque chose. || Fig. Mettre les pouces, ou coucher les pouces, se rendre, céder, après une résistance plus ou moins longue, locution qui paraît venir de ce que le pouce tombe dans la main, quand la résistance cesse (voyez l'historique). Il a fallu qu'il mît les pouces, *Dict. de l'Acad.* || Fig. Se mordre les pouces de quelque chose, s'en repentir. Moi seul, tel que vous me voyez, Suis suffisant, et m'en croyez, De leur faire mordre les pouces, SCARR. *Virg.* VII. || Fig. Jouer du pouce, compter de l'argent pour payer. || Familièrement. Manger sur le pouce, manger à la hâte, sans prendre le temps de s'asseoir, *Dict. de l'Acad.* || Legoarant remarque que cette locution est inintelligible, et qu'il faut dire : manger un morceau sous le pouce, c'est-à-dire sans s'attabler, en tenant sa viande, son fromage, etc. au moyen du pouce, sur son pain. || Il y met les quatre doigts et le pouce, il prend avidement, il manie grossièrement. Je me contenterais même d'y tremper les quatre doigts et le pouce, LE SAGE, *Gil Blas*, X, 10. || J'aimerais mieux baiser mon pouce, se dit d'une chose qui fait peu de plaisir. || Populairement. Malade du pouce, fainéant. || Lire du pouce, feuilleter un livre en tournant les feuillets avec le pouce et sans lire attentivement. Il lit sans cesse et le plus souvent du pouce, BONNET, *Lett. div. Œuv.* t. XII, p. 220, dans POUGENS. || Compter, faire un calcul sur le pouce, faire un calcul sur ses doigts, à peu près, approximativement. || Donner un coup de pouce, étrangler. || Fig. Sucer son pouce, se donner un plaisir illusoire. || Fig. Tourner ses pouces, ne rien faire, ou se livrer à une vaine occupation. Il passe son temps à tourner ses pouces. || Faire aller une montre au pouce, mettre à l'heure de temps en temps une montre qui va mal. || 2° En termes de dessin, le pouce a un tiers de face, ou une longueur de nez, BUFF. *Hist. nat. Homme, Œuv.* t. IV, p. 326. || 3° Terme de zoologie. Quelques mammifères ont aux mains et même aux pieds un pouce, c'est-à-dire un premier doigt opposable aux autres. || Le doigt postérieur, dans les oiseaux, quand il est solitaire. || Le dernier article de la serre des crustacés. || 4° Mesure qui est la douzième partie

du pied de roi, et qui se divise en douze lignes. || Fig. Si on lui en donne un pouce, il en prend long comme le bras, se dit de celui qui abuse de la liberté qu'on lui donne. || Fig. Un pouce de terre, une très-petite étendue de propriété, de possession territoriale. N'eût-il pas voulu déposer Pyrrhus.... bien loin de lui laisser, par un traité, un pouce de terre en Italie? BALZ. *le Romain.* Si jamais un passant curieux te demande Le funeste récit des maux que j'ai soufferts, Dis : ce cercueil chétivement enserre La reine dont le sang règne en tout l'univers, Qui n'eut pas en mourant un seul pouce de terre, *Sonnet sur la mort de Marie de Médicis.* Le pape, qui ne possédait pas un pouce de terre dans Rome, donnait des royaumes ailleurs, VOLT. *Mœurs, Rem.* X. || Par analogie. Pis n'ayant pas pour un pouce de vie, LA FONT. *Faucon.* || Le pouce superficiel carré contient cent quarante-quatre lignes ou douzièmes de pouce. Le pouce cube en contient mille sept cent vingt-huit. || 5° Pouce d'eau, pouce de fontainier, pouce fontainier, l'unité ancienne employée pour évaluer la dépense des orifices d'écoulement; il est égal à environ 13 litres par minute, et représente la quantité d'eau qui s'écoule dans une minute par un orifice d'un pouce de section percé en une paroi verticale, et un pouce au-dessous du niveau de l'eau; c'est une mesure de 672 pouces cubes d'eau par minute; le demi-pouce d'eau est le quart, et la ligne d'eau la 144° partie du pouce fontainier. || Le nouveau pouce d'eau généralement adopté et calculé par Prony s'écoule par un orifice circulaire de deux centimètres de diamètre, muni d'un ajutage cylindrique de 17 millimètres de longueur, et le niveau de l'eau dans le réservoir étant maintenu à une distance de 3 centimètres au-dessus de la partie supérieure de l'orifice. La quantité d'eau fournie en 24 heures par cet orifice est de vingt mètres cubes, LEGOARANT. || 6° Tom-Pouce, voy. TOM-POUCE.

— HIST. XI° s. Si la plaie lui vient.... al polz, *Lois de Guill.* 12. || XIII° s. La jointure qui est en mi le pauch, *Comput,* f° 8. La vaine ki est entre le pauc et l'autre doit, si est boine à sainnier, ALEBRANT, f° 12. En un trou de tariere [ils] lui boutent erramment Les deux pols, puis les coignent mout angoisseusement, *Berte,* XIV. Puis a çainte une espée au senestre costés, Une toise ot de lonc; moult estoit li brans lés, Bien avoit plaine paume et deus pols mesurés, *Ch. d'Ant.* V, 378. || XV° s. Hay, hay. — Tout est mal compassé. — Comment? — On ne joue plus du pousse, VILLON, *Malep. et Baillev.* || XVI° s. Et faisant une belle reverance se retira, luy estant tombé le poulce dans la main [mettant les pouces, refusant de se battre], CARL. I, 29. [Mercure] Aux pieds tousjours au guet, aux poulces dangereux, RONS. 919. C'est contre coustume aller que du poulce sa peau gratter, OUDIN, *Récréat.* II, p. 236.

— ÉTYM. Wallon, *pôss, pous;* bourg. *peuce;* picard, *peu, peuce, peuche;* provenç. *polce, pouse, poze, pous, pouts;* cat. *polse;* ital. *pollice;* du lat. *pollicem,* que l'on rattache à *pollere,* être fort : le gros doigt.

† POUCET (pou-sè; le *t* ne se prononce pas et ne se lie pas), *s. m.* Usité dans cette locution : petit Poucet, personnage de contes enfantins et qui est de très-petite taille. || Fig. [Mes vers] Petit poucets de la littérature, S'il vient un ogre, évitez bien sa dent, BÉRANG. *Préface.*

— ÉTYM. Diminutif de *pouce.*

† POUCETTES (pou-sèt'), *s. f. pl.* Corde ou chaînette dont on se sert pour attacher les pouces de certains prisonniers. On lui a mis les poucettes.

— ÉTYM. *Pouce.*

† POUCHET (pou-chè), *s. f.* Espèce de coquille univalve (genre hélice).

† POUCHONG (pou-chon), voy. THÉ.

POUCIER (pou-sié; l'*r* ne se prononce pas et ne se lie pas), *s. m.* || 1° Doigtier de corne ou de métal qui sert à couvrir le pouce. || 2° Terme de serrurier. Petit levier, qui, dans le loquet d'une porte, fait bascule, et sur lequel on appuie le pouce à l'extérieur pour que l'autre partie soulève la clenchette du loquet, LEGOARANT. C'est le poucier que certaines personnes [illegible] à tort [illegible], en le confondant avec [illegible].

— HIST. XVI° s. [illegible] pour tenir le pouce estendu.... PARÉ, XVII, 10.

— ÉTYM. *Pouce.*

POU-DE-SOIE (pou-de-soi), *s. m.* [illegible] de soie unie et sans lustre, dont le grain est [illegible] celui du gros de Naples, et moins [illegible] du gros de Tours. Seront les draps d'or et d'argent... le gros de Naples, pour-de-soie, les satins.... de largeur de demi aune, moins 1/24 d'aune entière, *Statuts des march. de drap d'or, etc.* 9 juillet 1667, art. 49. || Quelques-uns écrivent pout-de-soie, poult-de-soie. || *Au plur.* Des poux-de-soie, comme on écrivait au XVII° siècle.

— ÉTYM. Ce paraît être une altération de *padouesoie,* soie de Padoue; du moins l'anglais nomme *paduasoy,* une soierie de Padoue. Au contraire, Trévoux dit que ce mot est corrompu de *tout de soie.*

POUDING (pou-dingh'), *s. m.* Nom de plusieurs espèces d'un gâteau anglais dont le fond est toujours le raisin de Corinthe, la graisse de rognon de bœuf, la farine ou la mie de pain, les œufs, etc.

— ÉTYM. Angl. *pudding;* du gaélique *putag, putagan,* boudin.

POUDINGUE (pou-din-gh'), *s. m.* Terme de géologie. Pierres formées de morceaux arrondis et liés par un ciment qui fait le fond de ces sortes de pierres.

— ÉTYM. Le même que *pouding,* par assimilation.

POUDRE (pou-dr'), *s. f.* || 1° Légères particules de terre desséchée qui couvrent le sol ou s'élèvent en l'air. Qu'ils soient comme la poudre et la paille légère Que le vent chasse devant lui, RAC. *Esth.* I, 5. Contre le vent, la poudre et le soleil, LA BRUY. VII. Après ce jour de Fontenoi, Où couvert de sang et de poudre.... VOLT. *Épît.* LXVIII. Ce vieil astre [le soleil] s'endort, fatigué et brûlant, dans la poudre du soir, CHATEAUB. *Génie,* I, V, 2. || Ce pain sent la poudre, il a été fait avec du blé qui avait un goût de poudre. || Terme de manége. Battre la poudre, se dit d'un cheval qui met les pieds de devant près de l'endroit où il vient de les lever. || C'est de la poudre à la Saint-Jean, se dit d'une chose qui est de saison et dont on ne doit pas s'étonner. || Fig. et poétiquement. Dans la poudre, se dit des personnes qui cèdent et tombent devant une force supérieure. Il parle, et dans la poudre il les fait tous rentrer, RAC. *Esth.* I, 3. Allons, à leurs regards il faut donc se montrer; Dans la poudre à l'instant vous les verrez rentrer, VOLT. *Alz.* III, 6. || Mordre la poudre, voy. MORDRE, n° 4. || Fig. Jeter de la poudre aux yeux, éblouir, surprendre par des discours, par des apparences. D'Harcourt savait jeter force poudre aux yeux par des interrogations hardies, ST-SIM. 101, 73. Tel fut le discours que me tint don Gabriel avec un air de persuasion qui me jeta de la poudre aux yeux, LESAGE, *Estev. Gonz.* 55. Vous savez que la livrée d'un premier ministre jette de la poudre aux yeux, ID. *Gil. Bl.* XI, 6. || Au XVIII° siècle, jeter, mettre de la poudre aux yeux, éclipser, surpasser. Je suis transporté de joie, quand, par ce que vous faites et ce que vous m'écrivez, je reconnais quelque avantage sur vous même; et pour le commun, il y a longtemps que vous lui avez mis la poudre aux yeux, MALH. *Épît. de Sénèque,* XXXIV. Et si dès cet hiver nous ne jetons de la poudre aux yeux de MM. de l'hôtel de Bourgogne, je veux ne monter jamais sur le théâtre, SCARR. *Rom. com.* I, 11. Que les actrices [à Saint-Cyr, dans Esther], même celles qui étaient transformées en acteurs, jetaient de la poudre aux yeux de la Champmeslé, de la Raisin, de Baron et de Montfleury, LA FAY. *Mém. cour de France, Œuv.* t. II, p. 412, dans POUGENS. || En ce sens, cette locution n'est plus usitée; elle prend son origine des coureurs qui, gagnant le devant, jettent de la poudre aux yeux de ceux qui les suivent, en élevant le menu sable et la poudre par le mouvement de leurs pieds. || En poudre, détruit, renversé. Cet assaut.... Pousse et jette d'un coup ses défenses en poudre, MALH. I, 4. Puissé-je de mes yeux y voir tomber ce foudre [sur Rome], Voir ses maisons en cendre, et tes lauriers en poudre, CORN. *Hor.* IV, 5. Encore une victoire et mon trône est en poudre, VOLT. *Henr.* IX. || Familièrement, en poudre, abîmé. Votre teint n'est-il point en poudre? SÉV. 223. Mlle de Méri désapprouve fort le fiel de bœuf [comme cosmétique]; elle dit qu'avec l'air de Grignan, c'est pour vous mettre en poudre, ID. 26 juin 1675. || Mettre en poudre, ruiner, détruire. Ces colosses d'orgueil furent tous mis en poudre, MALH. II, 12. On m'aurait mis en poudre, on m'aurait mis en cendre Avant que.... CORN. *Poly.* IV, 5. Nabuchodonosor met tout en poudre, BOSS. *Hist.* II, 4. || Fig. Mettre en poudre un raisonnement, un livre, critiquer un raisonnement, un ouvrage de manière à n'en laisser rien subsister. [L'erreur de Vigilance sur le culte des saints, que saint Jérôme [illegible] en poudre des sa naissance, BOSS. 2° avert. 9. [illegible] en poudre, anéantir. Dieu, qui foudroie [illegible] nos grandeurs jusqu'à les réduire en poudre, ne nous laisse-t-il aucune espérance? BOSS. *Duch. d'Orl.* Un bruit court que le roi va tout réduire en poudre, BOIL. *Ép.* VI. J'ai cru vous voir tout prêt à me réduire en poudre, RAC. *Esth.* II, 7.

|| Fig. Faire de la poudre, faire des embarras, faire la mouche du coche. Je vous remercie de la fable de la mouche; elle est divine : on ne trouve en son chemin que des occasions de penser à elle. [illegible] fais de poudre! hé mon Dieu, que cela est [illegible] SÉV. 334. || 2° Il se dit des particules de toute espèce qui se déposent dans les appartements et qui se soulèvent par la moindre agitation. Ce grand escogriffe de maître d'armes qui remplit de poudre tout mon ménage, MOL. *le Bourg.* III, 3. || La poudre des bibliothèques, la poudre qui s'accumule dans les bibliothèques, et fig. l'oubli qui attend un livre. [illegible] que d'écrits obscurs, de livres ignorés Furent en ce grand jour de la poudre tirés! BOIL. *Lutr.* V. || Il se dit dans un sens analogue : la poudre d'un greffe. J'allai loin du palais errer sur le Parnasse; La famille en pâlit, et vit en frémissant Dans la poudre du greffe un poëte naissant, BOIL. *Ép.* V. J'en écris [d'une méprise de la justice] à un de mes neveux.... ce jeune homme.... trouve, après bien des recherches, la minute de l'arrêt de la Tournelle [illegible] dans la poudre d'un greffe, VOLT. *Pol.* [illegible] *prise d'Arras.* || 3° Il se dit, dans le langage [illegible] que, de la poussière, de la terre qui compose le corps de l'homme. Vous êtes poudre, et vous retournerez en poudre, SACI, *Bible, Genèse,* III, 19. Grande reine, je satisfais à vos plus tendres désirs, [illegible] je célèbre ce monarque [Charles I[er]]; et ce cœur qui n'a jamais vécu que pour lui, se réveille, tout poudre qu'il est, et devient sensible, même sous ce drap mortuaire, au nom d'un époux si cher, [illegible] *Reine d'Anglet.* Ici [dans le tombeau] nos [illegible] par la haine animés, S'embrassent dans la [illegible] unis et désarmés, DUCIS, *Roméo,* V, 1. Nous [illegible] à ses pieds [du Temps] rapides La poudre des [illegible] passés, BÉRANG. *Temps.* || 4° Ce qu'on met sur l'écriture pour empêcher qu'elle ne s'efface. Poudre de buis, de bois d'acajou. || 5° Amidon pulvérisé et aromatisé dont on se sert pour les cheveux. Sac [illegible] poudre. Porter de la poudre. M. le Prince fit faire [illegible] sa barbe.... un valet de chambre, abusant de sa patience, le frisa, lui mit de la poudre, SÉV. 399. [illegible] œil de poudre, une teinte légère de poudre. || 6° Substance quelconque réduite en particules aussi petites qu'il est possible de le faire par les moyens [illegible] ques. De la poudre d'iris, de corail. Café en poudre. Tabac en poudre. Poudre de violette ou de [illegible] Il faut payer à nos voisins quatre millions [illegible] ticle, et cinq ou six d'un autre, pour mettre dans notre nez une poudre puante venue de l'A[illegible] VOLT. *l'Homme aux 40 écus, Début.* || Poudre [illegible] pable, poudre si menue qu'on ne la sent pas [illegible] pas sous les doigts. || Poudre d'or, l'or qui [illegible] petites parcelles. De la poudre d'or de [illegible] || Poudre de plomb, synonyme de cendrée, [illegible] très-menu dont on charge les fusils pour tuer le gibier de petite espèce. || Poudre de diamants, [illegible] faite avec des diamants broyés, et dont on se sert pour tailler les diamants. || Il se dit, par [illegible] sion, de diamants si petits qu'à peine peut-on les mettre en œuvre. Ce n'est là que de la poudre de diamants. || 7° Poudre d'or, mica jaune [illegible] poudre, dit aussi or de chat; le mot scientifique est ammochryse. || Poudre d'argent, mica [illegible] de sable. || Poudre à mouches, arsenic [illegible] réduit en poudre. || Poudre de fusion, [illegible] nitrate de potasse, de soufre et de sciure de [illegible] servant à faciliter la fonte de certains [illegible] minerais. || Poudre à dorer le cuivre, [illegible] || Poudre d'or des peintres, or de coquille, voy. [illegible] n° 3. || 8° Préparation pharmaceutique [illegible] pulvérisation des substances médicinales [illegible] Poudre tempérante. J'ai vu le bonhomme de Lorme [illegible] il veut que je prenne de sa poudre au mois de septembre, SÉV. 301. || Poudres simples, celles qui [illegible] viennent d'une seule substance; poudres [illegible] celles qui résultent du mélange de plusieurs poudres simples. || Poudres gazifères, poudres destinées à produire extemporanément des eaux gazeuses [illegible] || Poudre de Vienne, escharotique composé de 5 parties de potasse caustique à la chaux et 6 parties de chaux vive. || Poudre [illegible] vetius, poudre composée de 2 parties d'émétique, de 1 partie d'ipécacuanha, et de [illegible] parties de crème de tartre. || Poudre du duc, ancienne préparation faite de cannelle et de sucre blanc et [illegible] usait après le repas pour fortifier l'estomac. || Poudre impériale, poudre qui se [illegible] dans la [illegible] trouse, et dont les vertus étaient [illegible] sortes de plaies. || De la poudre de [illegible] [illegible]. || Prendre de la poudre d'escampette, s'enfuir. || 9° Poudre de succession, [illegible] dont une femme, nommée la Voisin, faisait [illegible]

mand, vers le milieu du XVII° siècle. || Poudre de sympathie, VOY. SYMPATHIE. || Terme d'alchimie. Poudre de projection, VOY. PROJECTION. || 10° Poudre à canon, ou, simplement, poudre, mélange de soufre, de salpêtre et de charbon qui donne lieu à un violent dégagement de gaz dont la force d'expansion est utilisée dans les armes à feu pour lancer des projectiles : on fabrique en France diverses sortes de poudres, différant par le dosage et le procédé de fabrication : poudre de guerre, deux espèces, poudre à canon, poudre à mousquet; poudre de chasse, fine, extra-fine, superfine; poudre de mine; poudre de commerce extérieur. Berthelot, commissaire général des poudres et salpêtres de notre royaume, *Cons. d'État*, 30 nov. 1677, *Lett. pat.* Tu sais que, depuis l'invention de la poudre, il n'y a plus de places imprenables, MONTESQ. *Lett. pers.* 105. On a prétendu que Roger Bacon, moine anglais, antérieur d'environ cent années au moine allemand [Schwartz], était le véritable inventeur de la poudre, VOLT. *Tactique.* L'art de se détruire est non-seulement tout autre de ce qu'il était avant l'invention de la poudre, mais de ce qu'il était il y a cent ans, ID. *Louis XIV*, 18. Il résulte des expériences de M. d'Arci que plus la poudre s'enflamme vite, plus elle a de force, CONDORCET, d'Arci. L'expérience a fait voir qu'il y a toujours une partie de la poudre qui ne s'enflamme point; et cette partie n'est pas toujours proportionnelle à la quantité employée, BRISSON, *Traité de phys.* t. I, p. 329. Les poudres explosives ont été de tout temps connues des Indous et des Chinois; ces derniers avaient, au X° siècle, des chars à foudre qui paraissent avoir été des canons, SILV. DE SACY, *Instit. Mém. inscr. et belles-lett.* t. VII, p. 416. || Poudre à giboyer, ou, poudre à tirer, ou, plus ordinairement, poudre de chasse, la poudre la plus fine qui sert à la chasse. Nous avons réglé le prix.... à raison de 24 sols la livre de poudre à giboyer, 12 sols celle à mousquet, *Cons. d'État*, 30 nov. 1677, *Lett. pat.* La poudre de chasse est soumise à une manipulation de plus que la poudre de guerre; on la lisse avant de la sécher; du reste, on la fait de la même manière, si ce n'est qu'on emploie un tamis plus fin pour la grener, THENARD, *Traité de chim.* t. II, p. 496, dans POUGENS. || Poudre de mine, la poudre la moins parfaite, dont on ne se sert que pour charger les mines. || Poudre de traite, poudre fabriquée pour être vendue dans les contrées où se faisait la traite des nègres. || Poudre vive, lente, brisante, ainsi dite selon la rapidité de l'inflammation et l'effet produit sur les armes à feu. || Poudre comprimée, poudre qui, ayant été agrégée par une forte pression, peut être employée pour le chargement des armes à feu, sans être maintenue dans une enveloppe de papier, carton ou serge. || Poudre radoubée, poudre primitivement avariée à laquelle on a rendu ses qualités à l'aide d'une opération spéciale nommée radoub. || Magasin à poudre, magasin où l'on conserve la poudre. || Conspiration des poudres, conspiration tramée en Angleterre, en 1603, par quelques catholiques, qui se proposaient de faire sauter le roi et le parlement au moyen d'une mine. Un Perci, de la maison de Northumberland, un Catesbi et plusieurs autres conçurent l'idée de mettre trente-six tonneaux de poudre sous la chambre où le roi devait haranguer son parlement, VOLT. *Mœurs*, 179. || Il n'a pas inventé la poudre, VOY. INVENTER, n° 4. || Fig. Tirer sa poudre aux moineaux, se donner de la peine inutilement. Croyez-moi, c'est tirer votre poudre aux moineaux, MOL. *Éc. des mar.* II, 9. Après avoir déchargé leurs pistolets sur les Espagnols avec tant de précipitation, qu'ils ne firent que tirer, comme on dit, leur poudre aux moineaux, LE SAGE, *Estev. Gonz.* 22. Le cher correspondant est supplié de vouloir bien faire mettre à la poste tous ces petits pistolets de poche [petits écrits]; il paraît par tout ce qui nous revient, qu'on ne tire pas toujours sa poudre aux moineaux, et qu'on effraie quelquefois les vautours, VOLT. *Lett. Bordes*, 4 avr. 1768. || Fig. Ce pays sent la poudre à canon, il est limitrophe de l'ennemi. || Faire parler la poudre, commencer la guerre. || Fig. Mettre le feu aux poudres, commencer, faire éclater quelque grosse affaire, qui fera événement. Il n'y avait plus qu'à mettre le feu aux poudres, suivant l'expression du cardinal Albéroni, VOYER MARQUIS D'ARGENSON, *Mém.* p. 176, dans POUGENS. Cellamare ne parle que de mettre le feu aux poudres, VOLT. *S. de Louis XV*, 1. || Fig. Le feu prend aux poudres, se dit de quelqu'un qui s'enflamme tout à coup, qui se livre à un soudain accès de colère. À peine eut-on dit cela que le feu prit aux poudres. || Il est vif comme la poudre, il est comme la poudre, se dit de quelqu'un qui prend feu tout de suite. On dit aussi dans le même sens : c'est la poudre. || Les poudres, partie de l'administration militaire où l'on s'occupe de la fabrication et de la vente des diverses poudres. Ci-gît le bon monsieur de Coudres, Renommé pour sa pesanteur; S'il eut un emploi dans les poudres, Ce ne fut pas comme inventeur, PONS (de Verdun), *Contes et poés. div.* p. 187. || 11° Poudre fulminante, poudre qui détone fortement par le choc ou le frottement, et dont la composition diffère de la poudre ordinaire. Le fulminate de mercure est une poudre fulminante; on en obtient une aussi en mélangeant du chlorate de potasse à du sulfure d'antimoine. Un grain de poudre fulminante [de platine], chauffé graduellement, détone avec dégagement de lumière, et produit un bruit plus fort qu'un coup de pistolet, THENARD, *Traité de chim.* t. II, p. 158, dans POUGENS. || 12° Poudre de coton, ou poudre-coton, VOY. PYROXYLE. || 13° Le thé poudre à canon, voy. THÉ.

— SYN. POUDRE, POUSSIÈRE. Poudre et poussière, pour signifier la terre desséchée, divisée et réduite en particules, ne sont synonymes que dans le style élevé; hors de ce style, c'est poussière que l'on dit et non poudre : Il s'élève dans les chemins beaucoup de poussière. Au contraire, quand il s'agit de substances pulvérisées, c'est poudre qu'il faut dire et non poussière : Du tabac en poudre.

— HIST. XI° s. Granz est li chauz, si se leve la puldre, *Ch. de Rol.* CCLXVI. || XIII° s. Renart li fet honte et anui, Soufrir l'estuet, ce poise lui : Bien le voudroit avoir conquis, De la poudre li jete el vis, *Ren.* 15028. Ahi! Mahomet sire, com vous soloie amer! Se jamais en ma terre puis un jour sejorner, Je vous ferai ardoir et à porre venter, *Ch. d'Ant.* VIII, 1313. || XV° s. On alla en sa maison, où l'on trouva de la poudre de salpestre [poudre à canon], FROISS. liv. II, p. 149, dans LACURNE. Pouldre de duc pour l'ypocras, E. DESCH. *Poésies ms.* f° 497. Les bleds estoient grands et la pouldre la plus terrible du monde, tout le champ semé de mors et de chevaulx, et ne se congnoissoit nul homme mort pour la pouldre, COMM. I, 4. Se je n'eusse esté si hastif De mettre le feu en la pouldre, J'eusse destruit et mis en foudre Tant quanque avoit de damoiselles, VILLON, *Archer de Bagnolet.* || XVI° s. Les Maures avoient envoyé des gens jusques au nombre de trente mille pour prendre Tripoly; mais les Espaignoz y estant ont mis es foussez des pouldres artificiales; lesquels Maures estant esdits foussez sont estez bruslés et morts jusques au nombre de bien de dix mille, *Lett. de Louis XII*, t. II, p. 169, dans LACURNE. Mettre pouldre en l'œil [jeter de la poudre aux yeux], G. CRETIN, p. 243 dans LACURNE. Aussi tost que l'on y touche tant soit peu [à une terre poudreuse], elle se rompt, et se resoult en pouldre, comme feroit de la chaux vive ou de la cendre, qui la fouleroit, AMYOT, *Sertor.* 23. Tu ne fus pas absous en jugement pour ton innocence, mais pource que je jettay de la poudre aux yeux de tes juges, ID. *Cicéron*, 30. Le parc des poudres, D'AUB. *Hist.* I, 292. Empoisonner une lettre par la pouldre que l'on met sur l'escriture, CARL. VI, 10. Un œuvre j'ay parfaict, que le feu ny la fouldre, Ny le fer ny le temps ne pourront mettre en pouldre, DU BELL. IV, 80, *recto.* Les soldats [turcs] ne boivent que de l'eau et ne mangent que riz et de la chair salée mise en pouldre, MONT. I, 366.

— ÉTYM. Wallon, *poud, pour, poutre, poûre;* picard, *poure, poure;* prov. *pols;* espagn. *polvo;* ital. *polve;* du lat. *pulvis.* Le français *puldre, porre, poudre* vient du latin *pulverem.*

POUDRÉ, ÉE (pou-dré, drée), *part. passé* de poudrer. || 1° Couvert de poudre à mettre sur la tête. Vos cheveux frisés naturellement avec le fer, poudrés naturellement avec une livre de poudre, du rouge naturel! cela est plaisant; mais vous étiez belle comme un ange, SÉV. 127. Saint Ambroise, qui blâme les femmes qui se poudrent les sourcils, aurait-il approuvé les perruques poudrées [des ecclésiastiques], J. B. THIERS, *Histoire des perruques*, XXI, 6. Il n'appartient qu'aux têtes bien poudrées et bien frisées de juger le Temple de Gnide, MONTESQ. dans FRÉRON, *Année litt.* 1761, t. II, p. 329. Car notre homme est parti sans m'avoir écouté, Et n'étant seulement poudré que d'un côté, BOISSY, *Impatient*, III, 2. || Poudré à blanc, extrêmement poudré. || 2° Terme de botanique. Qui paraît comme couvert de givre ou de gelée blanche. || Terme de zoologie. Qui est comme glacé de blanc. Plumage, pelage, corps poudré. || *S. m.* Guenon blanc-nez.

† **POUDREMENT** (pou-dre-man), *s. m.* Action de poudrer.

— HIST. XVI° s. Pouldrement, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Poudrer;* ital. *polveramento.*

POUDRER (pou-dré). || 1° *V. a.* Couvrir légèrement les cheveux de poudre. Poudrer une perruque. La dépense que la plus brillante partie de la nation fait en fine farine pour poudrer ses têtes, soit que vous soyez coiffés à l'oiseau royal, soit que vous portiez vos cheveux étalés comme Clodion et les conseillers de la cour, VOLT. *Facéties, Disc. aux Velches.* || 2° *V. n.* Terme de chasse. Se dit d'un animal qui, lorsqu'il est poursuivi dans un temps de sécheresse, fait voler la poussière, ce qui recouvre ses voies et empêche les chiens de le suivre. || 3° Terme de teinturier. Poudrer, laisser sortir de la poudre. Et après être guédés [les draps], lesdits teinturiers les fouleront aux pieds dans de l'eau, puis les garanceront, et, après qu'ils seront faits noirs, les laveront bien jusqu'à ce qu'ils ne poudrent plus, *Règlem. sur les manufact.* août 1667, *teinturiers en laine*, art. 9. || 4° Fig. Dans le style très-familier, faire un geste moqueur qui consiste à frapper deux ou trois fois l'avant-bras droit sur le poing gauche en se dirigeant du côté de celui qu'on veut bafouer. Léopold tira la langue, le poudra, c'est-à-dire lui adressa ce geste indicible du gamin parisien qui envoie la bravade et la moquerie au nez des passants, comme les perruquiers d'autrefois envoyaient la poudre sur les vénérables perruques de nos aïeux, SOULIÉ, *Si Jeunesse savait*, XVII. || 5° Se poudrer, *v. réfl.* Se couvrir les cheveux de poudre. La duchesse de Bourgogne alla chercher le duc, et revint dire qu'il se poudrait, ST-SIM. 214, 137.

— HIST. XIV° s. Quant l'en aura drecié, si pouldrez par dessus une espice que l'on appelle coriandre, *Menagier*, II, 5. || XV° s. Que chascun trousse à l'arçon de la selle la cuysse d'un cerf pouldrée, afin qu'il en puisse manger si la faim luy vient, *Perceforest*, t. II, f° 55. || XVI° s. Piece de bœuf poudrée aux naveaux, DESPER. *Contes*, III. Pour empescher la putrefaction desdits corps, ils les poudroyent de nitre, PALISSY, 22.

— ÉTYM. *Poudre.*

† **POUDRERIE** (pou-dre-rie), *s. f.* Établissement où l'on fabrique de la poudre à tirer.

— ÉTYM. *Poudrier*, n° 3.

POUDRETTE (pou-drè-t'), *s. f.* || 1° Terme de chasse. Faire la poudrette, se dit du gibier à plumes, lorsqu'il débat ses ailes dans le sable fin ou la terre en poussière. || Faire la poudrette, se dit aussi des poules qui aiment à se rouler dans la poussière sèche. || 2° Anciennement, petit ustensile où l'on mettait le sucre en poudre. Vous les saupoudrez de sucre fin mis dans une poudrette, GENLIS, *Maison rust.* || 3° Nom donné aux excréments de l'homme desséchés et préparés pour la fumure des terres. Il y a des jardiniers qui se servent de la poudrette pour encaisser leurs orangers, mais ils font fort mal, LA QUINTINYE, dans RICHELET.

— HIST. XV° s. Les quelz enfans se prindrent à jouer à la poudrette, et, en jouant, Thomassin dit à Jehannin que il lui avoit jeté de la poudre aux yeux, DU CANGE, *pulverea.*

— ÉTYM. Diminutif de *poudre.*

POUDREUX, EUSE (pou-dreû, dreû-z'), *adj.* || 1° Couvert de poussière, en parlant des personnes et des animaux. Il [le duc de Chaulnes] partit le 18 en chaise [de Rennes]; il fut le dimanche 21 à Versailles; le roi le fit venir tout poudreux, et lui parla une demi-heure dans son cabinet, SÉV. 577. Elle [l'ode] ouvre la barrière, Chante un vainqueur poudreux au bout de la carrière, BOIL. *Art p.* II. || Il se dit aussi des choses. Puis de là tout poudreux, [vos écrits] ignorés sur la terre, Suivre chez l'épicier Neuf-Germain et la Serre, BOIL. *Sat.* IX. Là, sur des tas poudreux de sacs et de pratique, Hurle tous les matins une sibylle étique, ID. *Lutr.* V. Et leurs casques brillants, et leur marche poudreuse, DELILLE, *Én.* VIII. Fiers châteaux, modestes couvents! Cloîtres poudreux, salles antiques, V. HUGO, *Odes*, II, 3. || Arriver les pieds poudreux, arriver de loin, en chétif équipage. || Pied poudreux, soldat qui déserte de régiment en régiment (sens vieilli). || Par extension, un pied poudreux, un vagabond, un homme sans considération. || 2° Terme d'histoire naturelle. Qui est couvert d'une poussière grisâtre.

— HIST. XI° s. Veer poez [vous pouvez voir] les granz chemins puldrus, *Ch. de Rol.* CLXXI. || XIII° s. Piez poudreus et pensée vole [volage], Et œil qui par signes parole Sont trois choses, tout sanz doutance, Dont je n'ai pas bonne esperance, RUTEB. II, 167. || XVI° s. Le vent esleva le plus delié de cette

terre pouldreuse, comme la bale quand on vane le [illegible], [illegible] 21. Avoit les cheveux et la barbe tous herissez et pouldreux, ID. *Cicéron*, 10. Ha! que diront là bas sous les tombes poudreuses [illegible] [illegible]! [illegible], *[illegible] de ce temps.* Revenir pouldreux et victorieux d'un combat, MONT. I, 178.

— ÉTYM. *Poudre*; provenç. *polveros, pulveros*; [illegible] *[illegible]*; ital. *polveroso*.

POUDRIER (pou-dri-é; l'r ne se prononce pas et ne se lie pas; au pluriel, l's se lie : des pou-dri-é-z élégants), *s. m.* || 1° Petite boîte où l'on met la poudre à sécher l'écriture. Quelque mauvais génie Des plumes que je prends vient empêcher l'effet. — Je le crois bien, monsieur; car voilà le cornet, Et dans le poudrier vous trempiez votre plume, REGNARD, *le Distr.* IV, 9. || Vase de terre dont les naturalistes se servent dans leurs cabinets. || 2° S'est dit des horloges de sable qui durent une demi-heure. || 3° Ouvrier qui fabrique la poudre. À peine contre les dits salpêtriers et poudriers de punition exemplaire, et contre les gentilshommes qui les emploieront de confiscation des salpêtres, poudres, moulins et ustensiles, *Lett. pat. Cons. d'État*, 30 nov. 1677.

— HIST. XVI° s. Un poudrier de porcelayne, garny d'argent, avec un cordon de soye grise et d'argent, avec son estuy, prisé x escus, DE LABORDE, *Émaux*, p. 464. Pouldriers, salpestriers, faiseurs de flasques.... CARL. VIII, 24.

— ÉTYM. *Poudre*. Dans l'ancienne langue, *poudrier* signifiait poussière, et venait d'une forme latine fictive *pulverarium*.

POUDRIÈRE (pou-dri-è-r'), *s. f.* || 1° Boîte à poudre pour sécher l'écriture. || 2° Boîte, récipient dans lequel est contenu l'approvisionnement de poudre d'un tireur; on dit aussi poire à poudre. || 3° Fabrique de poudre à canon, *Dict. de l'Acad.* (Cela est contraire à l'usage de l'artillerie qui dit toujours poudrerie.) || Magasin de poudre, *Dict. de l'Acad.* (Cela est contraire à l'usage de l'artillerie, qui dit toujours magasin à poudre.)

— ÉTYM. *Poudre*. Dans l'ancienne langue, *purriere*, *poudriere* signifiait poussière.

† **POUDRIN** (pou-drin), *s. m.* Terme de marine. Espèce de pluie que les lames forment en se brisant; on dit plus souvent embrun.

— ÉTYM. *Poudre*.

† **POUDROYER** (pou-dro-ié). || 1° *V. a.* Il se conjugue comme employer. Remplir de poudre, de poussière. D'un cheval espagnol poudroyant tous les champs, J. B. ROUSS. dans le *Dict. de* BESCHERELLE. || 2° *V. n.* S'élever en poussière. Le sable poudroyait. || Le soleil poudroie, les poussières paraissent dans les rayons solaires. Je ne vois rien que le soleil qui poudroie et l'herbe qui verdoie, PERRAULT, *Contes, Barbe-Bleue.* || Avoir l'apparence poudreuse. Les portes des maisons sont ouvertes.... les ustensiles du ménage, vaguement entrevus à travers l'ombre, poudroient dans la profondeur, TAINE, *Rev. des Deux-Mondes*, 1866, t. I, p. 163. || 3° Se poudroyer, *v. réfl.* Être réduit en poussière. Le regard infini pourrait seul les compter [les insectes]; Chaque parcelle encor s'y poudroie en parcelle, LAMART. *Joc.* IV, 134.

— HIST. XIV° s. Je pouldroie la plaie de la teste o [avec] ceste pouldre, LANFRANC, f° 25, *verso.* || XVI° s. Cruelle, il suffisoit de m'avoir poudroyé, Outragé, terrassé, sans m'oster l'esperance, RONS. 232. Quand ton oeil vid du sommet d'une tour L'espez sablon poudroyer à l'entour.... DU BELLAY, IV, 18, *recto.*

— ÉTYM. *Poudre.*

† **POUH** (poû), *interj.* dont on se sert pour exprimer le bruit d'une arme à feu qu'on décharge. [illegible] faisant semblant de tirer un coup de [illegible] : Pouh, VOLT. *Mal. imag. Interm.* I, sc. 5.

1. **POUF** [illegible] || 1° [illegible] exprimant le [illegible] fait un [illegible] en tombant. A [illegible] lui vint [illegible] [illegible] || 2° En termes de marbrier, une pierre, ou un marbre, ou un grès est pouf [illegible] sous l'outil. || 3° Fig. Faire pouf, déloger. [illegible] ce qu'il en sera [de [illegible]] espérant le faire chasser de chez le prince de Conti, lorsqu'il viendra au château de [illegible]; je crois que c'est le cas de faire pouf; ils ne s'y attendent pas, J. J. ROUSS. *Lett. à Dupeyrou*, 27 sept. 1767. || Faire un pouf, faire pouf, ne pas payer ce qu'on a acheté, ou pris en consommation à crédit chez quelque marchand. || 4° [illegible] à pouf, à crédit.

† 2. **POUF** (pouf), *s. m.* Annonce emphatique, cachée sous la forme d'une anecdote ou d'une [illegible] [illegible] pouf, employer de l'ostentation; tirer vanité de son costume.

† 3. **POUF** (pouf), *s. m.* || 1° Autrefois, sorte de coiffure de femme. Mlle Ledoux, avez-vous des poufs? GENLIS, *Théât. d'éduc. les Dang. du monde*, I, 7. Vous dire ce que ces pauvres femmes se laissaient mettre sur la tête.... ce serait impossible à cause du désordonné, de l'informe et de l'inexplicable configuration de tous ces gazillons chiffonnés qu'on appelait des poufs, DECOURCHAMP, *Souvenirs de la marquise de Créquy*, t. VI, ch. 13. À la quesaco qui eut sa vogue pendant que Marie-Antoinette était encore Dauphine, succéda le pouf au sentiment, coiffure bien autrement brillante et compliquée où la multitude d'objets qui entrait dans sa composition devait se rapporter à ce qu'on aimait le plus, FEUILLET DE CONCHES, *Caus. d'un cur.* t. II, p. 256. || 2° Aujourd'hui, sorte de siége; c'est un gros tabouret cylindrique, ayant quelquefois les dimensions d'un canapé rond avec siége en dehors. Quoi de plus charmant qu'un groupe de femmes de beauté différente et contrastée, assises sur un pouf au milieu d'un salon dans des flots de guipures et de dentelles qui écument à leurs pieds comme la mer aux pieds de Vénus? TH. GAUTIER, *Moniteur univ.* 3 juin 1867.

POUFFER (pou-fé), *v. n.* || 1° Pouffer de rire, éclater de rire involontairement. À l'instant le bon duc de Lauzun se mit à pouffer de rire et à s'éclipser, ST-SIM. 60, 8. J'ai fait le bailli [dans le Droit du seigneur], et, ne vous déplaise, à faire pouffer de rire, VOLT. *Lett. d'Argental*, 8 mars 1762. || 2° Absolument. Se donner des airs. Villars, à qui le régent demanda son avis, pouffa, verbiagea, complimenta les parties, se plaignit du procès, ST-SIM. 426, 153. Villars se mit à pouffer à la matamore, et à tenir à son ordinaire des propos insensés, ID. 232, 93.

— ÉTYM. *Pouf*; bourg. *pôfai.* Comparez cependant BOUFFER; all. *puffen.*

1. **POUILLÉ** (pou-llé, *ll* mouillées, et non pou-yé), *s. m.* Dénombrement, état de tous les bénéfices d'un diocèse, d'une abbaye, etc.

— ÉTYM. Bas-lat. *pulegium;* de *polyptychum* (voy. POLYPTYQUE).

2. **POUILLÉ, ÉE** (pou-llé, llée, *ll* mouillées), *part. passé* de pouiller 1.

1. **POUILLER** (pou-llé, *ll* mouillées, et non pou-yé), *v. a.* Dire des pouilles, faire des reproches. Je me licenciai à le pouiller un peu [M. de Beauvillers] de ne vouloir ni connaître les gens, ni souffrir qu'on les lui fît connaître, ST-SIM. 269, 226. || Se pouiller, *v. réfl.* S'insulter réciproquement. Ils se sont pouillés l'un l'autre.

— ÉTYM. *Pouilles.*

† 2. **POUILLER** (pou-llé, *ll* mouillées), *v. a.* Chercher des poux. Un enfant pouillé par sa mère.

— HIST. XIII° s. Il me venoient pooiller, *Ren.* 13023.

— ÉTYM. *Pou:* anc. fr. *pouil;* Berry, *pouiller.*

† **POUILLERIE** (pou-lle-rie, *ll* mouillées), *s. f.* || 1° Extrême pauvreté. || 2° Dans un hôpital, endroit où l'on dépose les habits des malades pauvres. || 3° Lieu très-malpropre.

— HIST. XIV° s. Et lors dist le veneur, que faulconnerie n'estoit qu'une droicte poullerie; et, quant ilz venoient de voler, ilz mettoient leurs faulcons au soleil pour eulx espouiller, et semblablement tuent les poux emprès leurs faulcons, *Modus*, f° CII.

— ÉTYM. *Pou*, anciennement *pouil.*

POUILLES (pou-ll', *ll* mouillées), *s. f. pl.* Reproches mêlés d'injures. Dès que la gouvernante vit cette scène, elle se mit à chanter pouilles à la Hubert, avec toute l'éloquence d'une vraie gouvernante, HAMILT. *Gramm.* 10. Je me recommande à lui [le Dieu de paix], afin qu'il obtienne ma grâce de vous, et que vous me pardonniez toutes les pouilles que j'ai dites à Votre Majesté, et la haine cordiale que j'ai pour votre métier de César, VOLT. *Lett. au roi de Pr.* 8 déc. 1773. C'est un plaisir de voir les pouilles que l'abbé d'Aubignac, prédicateur du roi, prodigue à l'auteur de Cinna, ID. *Lett. la Harpe*, déc. 1763. Il [J. J. Rousseau] vient de s'enfuir d'Angleterre, brouillé avec son hôte, ayant laissé sur la table une lettre où il chante pouilles, M^me^ DU DEFFANT, *Lett. à H. Walpole*, t. IV, p. 281, dans POUGENS. || On le trouve aussi au singulier. L'Amour s'enivre tous les jours, Il a chanté pouille à Minerve, DANCOURT, *la Métemps.* I, 1.

— HIST. XVI° s. C'estoit faire la figue à un aveugle et dire des pouilles à un sourd, MONT. III, 111.

— ÉTYM. Wallon, *pouie.* Origine incertaine. D'après du Cange, c'est le latin *ampulla*, grands mots, qui avait pris le sens d'injure. Lamonnoye, suivi par Ch. Nisard, dit que *chanter pouilles*, c'est appeler quelqu'un *pouilleux;* on dit en effet chercher des poux à la tête de quelqu'un, signifiant le quereller. D'après Génin, *pouille* ou *poulie* a voulu dire écurie (voy. DU CANGE, *polia*), et chanter pouilles, c'est chanter écurie, parler grossièrement. *Poulier* (voy. DU CANGE, *polia*) s'est dit d'une manière de sécher ou préparer les draps. Enfin, dans l'Anjou et la Bretagne, *pouiller* se dit pour [illegible]: Pouille cette tunique, pour que je voie sur tes épaules si elle va bien, S. ROPARTS, *Hist. de St-[illegible]* p. 125, Saint-Brieuc, 1856. Tout cela n'[illegible] point *pouilles*, mot d'autant plus d[illegible] que l'[illegible]rique n'en dépasse pas le XVI° siècle.

POUILLEUX, EUSE (pou-lleû, lleû-z', *ll* mouillées, et non pou-yeû), *adj.* || 1° Qui a des poux. || Substantivement. Un pouilleux, une pouilleuse. || Fig. Un pouilleux, un homme de la plus misérable condition. C'est un pouilleux. || 2° La Champagne pouilleuse, partie de la Champagne [illegible] pauvre. Un petit terrain pire que le plus mauvais de la Champagne qu'on nomme si [illegible] pouilleuse, VOLT. *Fragm. hist.* 20. || 3° Terme de graveur sur bois. Se dit de tailles peu [illegible] mal coupées, cassées par-ci par là et interrompues. || 4° Terme de construction. Se dit du bois qui commence à se gâter et qui se couvre de petites taches rouges et noires. || 5° Terme de pêche. La mer est pouilleuse, lorsque l'on voit flotter sur l'eau des [illegible]ches de graissin.

— HIST. XIV° s. Se vostre oisel est pouilleux, vous le verrez au soleil; car sur toute sa teste [illegible] vous les poux bougier, *Ménagier*, III, 2. || XV° s. Adonc entra le comte en autres paroles.... et [illegible] remontra en parlant la maniere et la nature [illegible] Espaignols, et comment ils sont ords et pouilleux, FROISS. II, III, 18. || XVI° s. La femme qui.... ne [illegible] soit d'appeler son mari pouilleux, MONT. III, 152.

— ÉTYM. Berry, *poueillou, pouilloux;* [illegible] *pouillou;* prov. *pezolhos, peoillos;* espagn. *p[illegible]*; port. *piolhoso;* ital. *pidocchioso;* du lat. *pedicu[illegible]sus*, de *pediculus*, pou.

† **POUILLIER** (pou-llé, *ll* mouillées), *s. m.* Mauvaise auberge (terme vieilli). Il nous fut impossible hier d'arriver à Sablé : nous demeurâmes dans un pouillier à deux pas de celui où je fus si bien il y a cinq ans, SÉV. 23 oct. 1680.

— ÉTYM. *Pou*, par l'anc. franç. *pouil.* Tallemant des Réaux, t. VI, p. 364, a aussi ce mot.

† **POUILLOT** (pou-llo, *ll* mouillées), *s. m.* Nom vulgaire de la *sylvie fitis* (insectivores) de Vieillot, qui est la *sylvie trochile* de Gmelin. || Pouillot [illegible] lybie, pouillot véloce, nom donné à la petite fauvette rousse de Buffon. || Grand pouillot, nom donné par Cuvier à la *sylvie polyglotte* de Vieillot, la *sylvie hippolaïs* de Temminck.

— ÉTYM. Buffon, *Ois.* t. X, p. 34, pense que ce mot vient du latin *pullus*, désignant un oiseau [illegible] petit.

† **POUILLOTEMENT** (pou-llo-te-man, *ll* mouillées), *s. m.* Terme populaire. Maladie causée par le développement des poux, surtout chez les [illegible].

— ÉTYM. *Pou*, par l'anc. franç. *pouil.*

† **POUILLY** (pou-lli, *ll* mouillées), *s. [illegible]* [illegible] blanc renommé qui se récolte dans les [illegible] Pouilly-sur-Loire (Nièvre).

† **POULAILLE** (pou-lâ-ll', *ll* mouillées), *s. f.* [illegible]talité des poules, de la volaille, des oiseaux [illegible] dans la basse-cour. Le rustre en paix [illegible] fait argent de tout, convertit en monnaie [illegible]pons, sa poulaille; il en a même au croc, LA F. *Fabl.* II, 3.

— HIST. XIII° s. Quiconques est polailler à Paris, qui vent polaille et voletille sans autre [illegible]terie.... *Liv. des mét.* 178. || XV° s. Et [illegible] Gantois] apportoit on des villages [illegible] sortes de doucours, fruits, beurre, poulailles et autres choses, FROISS. II, II, 161.

— ÉTYM. Genev. *polaille;* de *poule*, et la finale *aille.*

POULAILLER (pou-lâ-llé, *ll* mouillées, et [illegible] pou-lâ-yé; l'r ne se lie jamais; au pluriel l's se lie : des pou-lâ-llé-z actifs), *s. m.* || 1° Lieu où [illegible] les poules. Tel homme qui ne sait pas [illegible] un poulailler, qui même n'en a point, [illegible] plume et donne des lois à un royaume, [illegible] XXIX, 12. Un poulailler trop spacieux pré[illegible] sensiblement à la ponte, PARMENTIER, *Instit. [illegible] scienc.* 1808, 2° sém. p. 34. Le poulailler [illegible] tenu dans une propreté scrupuleuse [illegible] *rust.* t. I, p. 311, dans POUGENS. || 2° [illegible] de marchand d'œufs et, par extension, [illegible] et vieille voiture. || 3° Fig. et familièrement. [illegible]que, place mal fortifiée, maison chétive. J'ai [illegible] dragons autour d'un poulailler qu'on nomme château de Tourney, que j'avais prêté à M. le duc [illegible]

villars, VOLT. *Lett. Richelieu*, 9 janv. 1767. || 4° La partie du théâtre élevée et la plus incommode, les spectateurs y étant juchés par gradins comme sur un perchoir; c'est le milieu du dernier étage. || 5° Celui qui vend de la volaille.

— HIST. XIII° s. Nus ne puet estre poulaillier à Paris, se il n'achate le mestier du roy, *Liv. des mét.* 178. || XVI° s. Le poulailler qui gardoit les poulets, par les signes desquelz on devine les choses à advenir, AMYOT, *Gracques*, 34. Le fient du colombier, du poulaillier et de la bergerie, O. DE SERRES, 98.

— ÉTYM. *Poulaille*; wallon, *poli*.

1. **POULAIN** (pou-lin), *s. m.* || 1° Nom du cheval avant l'âge adulte. Strabon remarque que le satrape d'Arménie envoyait tous les ans régulièrement au roi de Perse vingt mille poulains; on peut juger du reste à proportion, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. II, p. 389, dans POUGENS. Dès le temps du premier âge, on a soin de séparer les poulains de leur mère; on les laisse teter pendant cinq, six ou tout au plus sept mois; car l'expérience a fait voir que ceux qu'on laisse teter dix ou onze mois ne valent pas ceux qu'on sèvre plus tôt, BUFF. *Quadr.* t. I, p. 20. || 2° Espèce de traîneau sans roue, sur lequel on porte de gros fardeaux. || Sorte d'échelle garnie d'un échelon de fer à chaque extrémité et servant, dans un magasin, à transporter les barriques et les tonneaux. || 3° Terme de marine. Étai placé en arc-boutant, sous l'étambot d'un bâtiment en construction, pour empêcher qu'il ne glisse sur le chantier. || 4° Genre de poissons de l'ordre des acanthoptérygiens et de la famille des scombéroïdes.

— HIST. XIII° s. Qu'aprent poulain en denteüre [en faisant ses dents], Tenir le veult tant com il dure, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 194. Qui done viande aus jumens et aus poleins des corbiaus? *Psautier*, f° 177. || XVI° s. Par le poulain on descend le vin en cave; par le jambon, en l'estomach, RAB. *Garg.* I, 5.

— ÉTYM. Wallon, *polein*, du bas-lat. *pullanus*, dérivé du lat. *pullus*, petit d'un animal; provenç. *poilin*, *polli*; espagn. *pollino*. *Pullus* est une contraction de *puellus*, diminutif de *puer*, enfant (voy. PUÉRIL).

2. **POULAIN** (pou-lin), *s. m.* Nom vulgaire et grossier du bubon d'origine syphilitique.

— HIST. XVI° s. Il chasse ledit virus aux aines, et fait apostemes appellées bubons, vulgairement poulains, PARÉ, XVI, 3.

— ÉTYM. On a dit que le *poulain* avait été ainsi nommé, parce qu'il faisait marcher les jambes écartées, démarche comparée à celle du *poulain*, jeune cheval; cela est probable.

† 3. **POULAIN** (pou-lin), *s. m.* Se disait, dans le onzième siècle, des paysans des côtes de Syrie, population formée de Syriens, d'Arméniens et d'Européens, dont les races s'étaient croisées.

— ÉTYM. Arabe, *fulân*, un tel.

POULAINE (pou-lè-n'), *s. f.* || 1° Autrefois, souliers à la poulaine, souliers de mode, dont la pointe était longue d'un demi-pied pour les personnes du commun, d'un pied pour les riches et de deux pieds pour les princes. || 2° Terme de marine. Nom que porte la saillie des pièces de construction qui se trouvent en avant du coltis, et qui sont montées sur et contre l'épave ainsi que sur la muraille de l'avant du navire; l'équipage lave son linge sur la poulaine, et y trouve ses latrines. Il suffira de faire dorer la poulaine [du vaisseau l'Entreprenant, qu'on devait montrer au roi], les armes de Sa Majesté et les fleurs de lis; et pour toutes les autres figures la couleur de bronze que vous proposez me paraît assez convenable, SEIGNELAY, *à du Seuil*, 4 mars 1680, dans JAL. || Plancher de poulaine, plate-forme triangulaire à caillebottis, qui repose principalement sur les lisses des herpes dont les extrémités sont portées par les jambettes de la poulaine; une lisse de chaque bord, garnie d'un filet en dessous, y sert de garde-fou.

— HIST. XIV° s. Ainsi que ilz dançoient, fu marchié par aucun de la dance sur la poulaine des soliers de l'un d'iceulx compaignons de Picardie, DU CANGE, *poulainia*. Les gens qui ores sont font ortaulz [orteils] de bourre qui passent demi pié les ortaulx, et sont nommées poulennes, *Modus*, f. LXV.

— ÉTYM. Ital. *polena*, *pulena*: grec, πουλένα. *Poulanne* signifie peau de Pologne (Pour une panne de poulanne, DU CANGE, *poulainia*); la Pologne elle-même se disant *Poullaine* (le duc de Poullaine, lequel duc fu depuis roi de Craquo, LA SALADE. f° 37, dans LACURNE). Les becs des souliers étant faits de cette peau furent nommés *poulaine*; et enfin le bec des navires, par assimilation au bec des souliers, fut dit *poulaine* aussi.

POULAN (pou-lan) *s. m.* Ce que celui qui donne les cartes met au jeu de plus que les autres, à l'hombre, au quadrille, au tri, etc. || Se dit aussi des derniers tours, où l'on paye double.

— ÉTYM. Origine inconnue.

POULARDE (pou-lar-d'), *s. f.* Jeune poule qu'on a engraissée. Vous êtes un chêne et je suis un arbuste ... je parie que vous buvez du vin de Champagne, quand je bois du lait, et que vous mangez des perdrix et du turbot, quand je suis réduit à une aile de poularde, VOLT. *Lett. Cideville*, 24 mai 1763. Il faut voir.... toutes les demi-bourgeoises venir en personne marchander, acheter une oie, un dindon, une vieille poule qu'on appelle poularde, MERCIER, *Tabl. de Paris, Quai de la Vallée*. || Poule à laquelle on a enlevé les ovaires. Le chapon: Hélas! ma pauvre poularde, c'est pour nous engraisser, et nous rendre la chair plus délicate, VOLT. *Dial.* 14. || Fig. et populairement. Une poularde, une jeune femme dodue.

— ÉTYM. *Poule*. C'est un augmentatif.

POULE (pou-l'), *s. f.* || 1° La femelle du coq. Une poule ne fait-elle pas des œufs sans coq? PASC. *Pens.* XXIV, 30 bis, édit. HAVET. Elle voit paraître [en songe] ce que Jésus-Christ n'a pas dédaigné de nous donner comme l'image de sa tendresse : une poule devenue mère, empressée autour des petits qu'elle conduisait, BOSS. *Anne de Gonz.* Ordonné qu'il sera fait rapport à la cour Du foin que peut manger une poule en un jour, RAC. *Plaid.* I, 7. Il en faut revenir à ce proverbe populaire : la poule a-t-elle été avant l'œuf, ou l'œuf avant la poule? le proverbe est bas, mais il confond la plus haute sagesse, VOLT. *Poëmes, Dés. de Lisb.* Les bonnes fermières donnent la préférence aux poules noires, comme étant plus fécondes que les blanches, BUFF. *Ois.* t. III, p. 97. Une bonne poule peut produire cent œufs dans une seule saison, depuis le printemps jusqu'en automne, ID. *ib.* t. I, p. 74. Les poules craignent le froid, la trop grande chaleur, l'humidité et les mauvaises odeurs; elles aiment la propreté, GENLIS, *Maison rust.* t. I, p. 156, dans POUGENS. Les jeunes poules se reconnaissent à la crête et aux pattes, qui sont lisses et douces au toucher, ID. *ib.* t. I, p. 340. || Il est empêché comme une poule qui n'a qu'un poussin, comme une poule à trois poussins, c'est-à-dire il est embarrassé de peu de chose. || Fig. Faire pondre la poule, se procurer des profits. Chantez, messieurs, faites pondre la poule; Envahissez croix, titres, biens et rangs, BÉRANG. *Dix m. fr.* || Fig. Vendre la poule au renard, voy. RENARD. || Fig. C'est le fils de la poule blanche, c'est un homme heureux (locution vieillie). Du siècle les mignons, fils de la poule blanche, Ils tiennent à leur gré la fortune en la manche, RÉGNIER, *Sat.* III. || La poule au pot, voy. POT, n° 7. || La poule aux œufs d'or, poule qui, suivant la fable, pondait des œufs d'or, et que l'avaricieux tua croyant y trouver un trésor. L'avarice perd tout en voulant tout gagner; Je ne veux, pour le témoigner, Que celui dont la poule, à ce que dit la fable, Pondait tous les jours un œuf d'or, LA FONT. *Fabl.* V, 13. || Fig. Tuer la poule pour avoir l'œuf, se priver de ressources à venir pour un moindre intérêt du moment. || On dit dans le même sens : il en fait comme de la poule aux œufs d'or. || Plumer la poule, se dit de soldats qui vivent à discrétion chez le paysan. || Fig. Plumer la poule sans la faire crier, être pillard, concussionnaire, sans qu'il s'élève des plaintes. (*Le Dict. de l'Académie* dit : Tuer, plumer la poule; mais c'est plumer qu'on dit; tuer ferait contresens.) || Fig. Une poule à plumer, une dupe à faire. Le chevalier est un jeune fou, qui faute de biens s'attachait à tout ce qui se présentait, dans l'espoir de trouver quelque bonne poule à plumer, MARIV. *Pays. parv.* part. 7. || Fig. C'est une poule mouillée, c'est une personne sans résolution et sans courage, et aussi une personne qui craint la moindre incommodité (locution tirée de la triste figure que fait une poule mouillée). Là [sur les bords de l'Achéron], comme des poules mouillées, Les âmes, des corps dépouillées, Attendent sur le bord de l'eau L'heure fatale du bateau, SCARR. *Virg.* VI. J'ai couché à Courance, où je me serais bien promenée, si je n'étais point encore une sotte poule mouillée; c'est mouillée, au pied de la lettre, car je sue tout le jour, SÉV. 274. Vous ririez bien de me voir une poule mouillée comme je suis, regardant à ma montre, et trouvant que quatre heures et demie est une heure indue [pour rester dehors], ID. 15 mars 1676. Je déteste les poules mouillées et les âmes faibles, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 12 déc. 1768. || Frisé comme une poule mouillée, se dit, par moquerie, d'une personne qui a les cheveux plats. || Fig. C'est une poule laitée, voy. LAITÉ 1. || Un cœur de poule, un homme sans courage. Ah! poltron, dont j'enrage, Lâche, vrai cœur de poule! MOL. *Sgan.* 21. || N'avoir pas plus de vigueur qu'une poule, être sans vigueur. Voilà de mes damoiseaux fluets qui n'ont pas plus de vigueur que des poules, MOL. *Avare*, I, 4. || Populairement. C'est un jocrisse qui mène les poules pisser, se dit de celui qui s'occupe des petits soins du ménage, et qui ne fait que des choses inutiles ou absurdes. || 2° Poule huppée, sorte de poules introduites en France par Stanislas roi de Pologne, et dites d'abord pompadour ou pandoure, et par corruption, poules de Padoue; on les nomme aussi poules polonaises. || La poule pattue, celle dont les pattes sont garnies de plumes jusqu'aux ongles. || La poule de soie, celle qui est couverte de plumes soyeuses. || La poule nègre, celle dont la crête, les barbillons et le périoste de tout le squelette sont noirs. || La poule veuve qui a de petites larmes blanches semées sur un fond rembruni; la poule couleur de feu; la poule pierrée, dont le plumage fond blanc est marqueté de noir ou de chamois, ou d'ardoise ou de doré; la poule naine de Java, de la grosseur d'un pigeon, BUFF. *Ois.* t. III, p. 165 et 169. Les races singulières, telles que la poule naine, la poule frisée, la poule nègre, la poule sans croupion, viennent toutes originairement des pays étrangers, ID. *ib.* t. III, p. 181. || 3° Se dit familièrement et par amitié, en parlant à une femme, une fille. Oh çà, nous sommes parfaitement seuls; ne me cachez rien, ma petite poule, DESTOUCH. *Fausse Agnès*, III, 4. || 4° Faire le cul de poule, faire une espèce de moue, en avançant et pressant les lèvres. || 5° Lait de poule, voy. LAIT, n° 11. || 6° Peau de poule, peau qui n'est pas lisse, ayant de petites élevures semblables à celles de la peau d'une poule plumée. || On dit dans le même sens et plus souvent : chair de poule. || Cela fait venir la chair de poule, la peau de poule, cela fait frissonner. || 7° Cuir de poule. Ce sont les peaussiers qui lèvent de dessus les peaux de mouton cette espèce de cuir léger, ou plutôt cette pellicule que l'on nomme cuir de poule ou canepin, dont les marchands gantiers font des gants, et les marchands éventaillistes des éventails, *Dict. des arts et mét. Peaussier.* || 8° Se dit des femelles de plusieurs espèces d'oiseaux. Poule faisane ou faisande. Poule perdrix. Poule pintade. || Poule d'Inde, voy. DINDE. || 9° Se dit de différentes espèces d'oiseaux. || Poule de Barbarie, d'Afrique ou de Numidie, la pintade. || Poule de bois, des coudriers ou poule sauvage, la gélinotte. || Poule de bruyère ou de Limoges, le tétras. || Poule d'eau, *fulica chloropus*, Linné, échassiers. || Poule de neige, le lagopède. || Poule sultane, voy. SULTANE. || 10° Terme de jeu. La mise de chacun des joueurs, qui appartient à celui qui gagne le coup. Si Dangeau est de ce jeu, il gagnera toutes les poules, c'est un aigle, SÉV. 437. On quitte le jeu à l'heure que je vous ai dit; on n'a du tout point de peine à faire les comptes; il n'y a point de jetons ni de marques, les poules sont au moins de cinq, six ou sept cents louis, les grosses de mille, de douze cents, ID. 299. || Au billard, au trictrac et à quelques autres jeux, faire une poule, faire une partie où tous les joueurs mettent une somme, formant une mise totale qui appartient au joueur qui a gagné successivement tous les autres. À propos de billard, quand tout votre monde sera venu, il faudra jouer à la poule, PICARD, *les Deux Philibert*, II, 4. || Sur le turf, la masse des mises des parieurs. Poule au programme, poule au tableau, poule aux engagements. || Poule d'essai, la première épreuve subie par les poulains et les pouliches de trois ans; cette course a lieu au mois d'avril, et donne l'occasion de tenter une première classification; la distance est de 1600 mètres. || Poule des produits, épreuve pour poulains et pouliches de trois ans, engagés avant leur naissance; la distance est de 1900 mètres. || 11° Poule au jeu du renard, chacune des pièces du jeu qui servent à enfermer le renard. || 12° Terme de danse. La troisième des figures du quadrille ordinaire, dite aussi main droite. En voici la composition : 1° le cavalier et la dame en face traversent et retraversent [8 mesures]; 2° en avant deux, donnez la main aux vis-à-vis et balancez [8 mes.]; 3° en avant quatre et en arrière [8 mes.]; 4° chaîne anglaise [8 mes.]; total 32 mesures. L'air de la poule est toujours à 6/8, d'un caractère très-doux, et se joue quatre fois. || 13° Poule grasse, la mâche cultivée. || Poule de mer, le zée forgeron. || 14° Acier poule, acier de cémentation, lequel est caractérisé par des ampoules nombreuses ou [illegible]

|| [illegible] Un bon renard ne mange jamais les poules de son voisin, c'est-à-dire quand on veut faire quelque chose de mal, il ne faut pas être en pays de connaissance. || Ce n'est pas à la poule à chanter devant le coq, voy. COQ. || À la poule, serre-lui le poing, et elle te serrera le cul, si tu ne lui donnes pas à manger, elle ne te pondra pas d'œufs.

— HIST. XIII^e s. C'est chose qui moult me desplait, Quand poule parle et coq se taist, CLOPINEL, dans LACURNE. || XV^e s. Ces capitaines ranconnoient tout le pays, excepté la terre au comte de Foix ; mais en celle ils n'osassent pas prendre une poule sans payer, FROISS. II, III, 6. || XVI^e s. Mais je y receuz si grand coup de faucon, Qu'il me fallut soudain faire la poulle, Et m'en fuyr, de peur, hors de la foulle, MAROT, II, 38. Quand nous sommes par pais, si c'est à la guerre, nous plumons la poule sans crier, D'AUB. *Fœn.* III, 1. Quelques gentils-hommes, incertains de parti, mais desirans de deffendre leurs poules, allerent voir Drou, ID. *Hist.* II, 425. De poulles et de pauvreté on est bientost engé, COTGRAVE. Le regnard est pris, lasche les poules, ID. Le regnard presche aux poules, ID. Qui suit les poules apprend à grater, ID. L'aigle [Charles-Quint] qui a fait la poule devant le coq [François I^er] à Landrecy, *Titre d'un ouvrage de Claude Chappuis*, Paris, 1543.

— ÉTYM. Wallon, *poie* ; provenç. *pola* ; esp. *polla* ; bas-lat. *pulla*, dérivé du lat. *pullus*, petit d'animal (voy. POULAIN 1).

† **POULER** (pou-lé), *v. n.* Sur le turf, jouer la poule.

† **POULÈRE** (pou-lè-r'), *s. f.* Liqueur spiritueuse qu'on fait, au Mexique, avec la fève de l'agavé.

POULET (pou-lè ; le *t* ne se prononce pas et ne se lie pas ; au pluriel, l'*s* se lie : des pou-lè-z engraissés ; poulets rime avec traits, succes, paix, etc.), *s. m.* || 1° Le petit d'une poule. La, déjeunons, dit-il ; vos poulets sont-ils tendres ? LA FONT. *Fabl.* IV, 4. Il m'est, disait-elle, facile D'élever des poulets autour de ma maison ; Le renard sera bien habile, S'il ne m'en laisse assez pour avoir un cochon, ID. *ib.* VII, 10. Jamais, contre un renard chicanant un poulet, Un renard de son sac n'alla charger Rolet, BOIL. *Sat.* VIII. Ce que l'on aperçoit d'abord dans le germe du poulet, est un point [illegible]ant, dont le mouvement perpétuel fixe agréablement l'attention de l'observateur, BONNET, *Contempl. nat. Œuv.* t. VIII, p. 52, dans POUGENS. || Poulet de grain, petit poulet nourri avec du grain, sans être enfermé pour être engraissé. Il n'a point voulu manger ? — Pardonnez-moi, madame ; mais fort peu de chose, un poulet de grain seulement, un dindon et un lapereau, DANCOURT, *le Fonds perdu*, II, 5. || Poulets sacrés, voy. SACRÉ. || Fig. Manger le poulet, s'entendre avec un entrepreneur pour partager un bénéfice illicite. || Four à poulets, voy. FOUR, n° 2. || 2° Poulet d'Inde, dindonneau. Engraisser des poulets d'Inde avec du gland. || Gardeur, gardeuse de poulets d'Inde, ou, simplement, de poulets, s'est dit, par dérision, des gentilshommes campagnards et des dames de campagne. || Poulet de bois, la huppe. || Poulet de mer, nom donné, dans la Loire-Inférieure, à l'espèce de crabe que l'on mange, ainsi dit à cause de sa bonté. || 3° Fig. Terme de caresse qu'on emploie en parlant à un enfant, à un jeune homme, à une jeune femme. Hé bien, mon poulet, me dit-il, lorsque nous fûmes hors de table, es-tu content de mon ordinaire ? LESAGE, *Gil Bl.* X, 10. || 4° Fig. Billet de galanterie, [illegible] d'amour. S'elle baille en cachette, ou reçoit un poulet, RÉGNIER, *Élég.* II. Mademoiselle, j'aurais à cette heure de quoi vous écrire un beau poulet, et je pourrais dire, sans mentir, que je passe les jours sans lumière, et les nuits sans fermer l'œil, VOIT. *Lett.* 38. Enfin le président le Coigneux, qui s'impatienta de toutes ces niaiseries, prit le billet, qui avait effectivement plus l'air d'un poulet que d'une lettre de négociation ; il l'ouvrit, RETZ, *Mém.* t. I, liv. II, p. 327, dans POUGENS. Et m'a droit dans ma chambre une boîte jetée Qui renferme une lettre en poulet cachetée, MOL. *Éc. des mar.* II, 5. ....Le déplaisir que j'ai eu d'avoir été trouvée dans le nombre de celles qui lui ont écrit [à Fouquet] ; il est vrai que ce n'était ni la galanterie, ni l'intérêt.... mais cela n'empêche pas que je n'aie été fort touchée de voir qu'il les avait mises [mes lettres] dans la cassette de ses poulets, SÉV. *à Ménage*, 9 oct. 1661. Il [Fouquet de Varenne] fit en peu de temps une fortune si considérable, que la duchesse de Bar lui dit : tu as plus gagné à porter les poulets de mon frère [Henri IV], qu'à piquer les miens, DUCLOS, *Œuv.* t. X, p. 281. || Il se dit quelquefois, par plaisanterie, de toute autre missive. N'ai-je pas bien [illegible] de vous envoyer le poulet apostolique du saint père à Mme Chaulnes ? SÉV. 18 décemb. 1689. || 5° Papier doré propre à écrire des poulets.

— REM. Il y a plusieurs explications de poulet au sens de billet doux. D'après quelques-uns, porter un poulet est une locution qui vient de ce que ceux qui se chargeaient de remettre un billet d'amour, portant des poulets sous prétexte de les vendre, mettaient le billet sous l'aile du plus gros, ce qui était un avertissement à la dame avec qui on était d'intelligence. D'après Génin, *Récréat.* t. II, p. 135, le *Vocabulaire napolitain*, 1789, interprète *portapollastri* par rufien, disant que, parmi les paysans, un amant est heureux, s'il peut attendrir le cœur de sa belle par le don de quelque paire de poulets ou de pigeons ; et que de là, porter poulets, porter pigeons est devenu une expression injurieuse pour désigner ceux qui servent d'entremetteurs. Génin adopte cette explication. Lamonnoye reconnaît bien que l'italien *pollastriere* est expliqué dans Oudin par entremetteur, et *portar polli* par faire le métier d'entremetteur ; mais comme les Italiens n'emploient pas *pollo* dans le sens de lettre amoureuse, il ne pense pas que notre mot *poulet* vienne de ces locutions italiennes, et il adopte l'explication de Furetière, qui dit qu'on a ainsi nommé ces billets parce que, en les pliant, on y faisait deux pointes qui représentaient les ailes d'un poulet ; on remarquera que sans doute Molière adoptait cette dernière explication, puisqu'il a dit *cachetée en poulet* ; elle a le plus de vraisemblance.

— HIST. XIII^e s. Au vert jus de nouvele grape Lui donna Blonde un froit poulet, *Bl. et Jeh.* 1342 || XVI^e s. Veau mal cuit et poulets crus Font les cimetieres bossus, H. EST. *Précell.* p. 173. De ce mesme papier où il vient d'escrire l'arrest de condamnation contre un adultere, le juge en desrobe un lopin pour en faire un poulet à la femme de son compagnon, MONT. IV, 128. [Henri IV disait en 1597 que] Mlle de Guise aimoit bien autant les poulets en papier qu'en fricassée, SULLY, *Mém.* 2^e partie, p. 144, dans GÉNIN, *Récréat.* t. II, p. 135. Un porte poulet [un entremetteur], SULLY, dans GÉNIN, *ib.* p. 136.

— ÉTYM. Diminutif de *poule* ; wallon, *polet* ; bourguig. *poulô* ; genev. *poulet*, un robinet ; provenç. *polet*, *pollet*, *pollat* ; espagn. *pollito*.

POULETTE (pou-lè-t'), *s. f.* || 1° Jeune poule. || 2° Fig. et familièrement. Jeune fille, jeune femme. Enfin, monsieur, vous avez un garçon ; gardez-le bien, car vous n'en faites pas quand vous voulez.... mais que disent toutes les petites poulettes [filles de M. Guitaut] d'avoir ce petit coq à leur tête ? SÉV. *à Guitaut*, 26 mai 1681. Cette Mouchy fut une étrange poulette, comme on le verra en son temps, ST-SIM. 337, 173. Jusqu'au revoir, Frontin. — Adieu, belle poulette, DESTOUCH. *Irrésolu*, II, 8. Pour ma part moi j'en réponds, Oui, poulettes, Oui, coquettes.... BÉRANG. *Éloge des chapons.* || 3° À la sauce poulette, ou, simplement, à la poulette, avec une sauce où il y a du beurre, un jaune d'œuf, du sel, du poivre et un filet du vinaigre. Manger des pieds de mouton à la poulette. || 4° La poulette au bon Dieu, nom, en Normandie, du roitelet. || 5° Petite coquille bivalve. || Térébratule fossile. || 6° Minerai de fer en grains de l'île d'Elbe. || 7° Nom d'une espèce de papier. Pour chaque rame de papier nommé petit nom de jésus, romaine, pigeonne ou poulette, cartier au pot ou cartier ordinaire, espagnol, lis, à la cloche, et autres.... *Tarif annexé à la décl. du 1^er mars 1771*, art. XI.

— HIST. XIII^e s. Il vos covendroit jelinetes, Chapons, oisons, tendres poletes, *Ren.* 16638.

— ÉTYM. *Poulet* ; wallon, *poyett*.

† **POULEUR** (pou-leur), *s. m.* Celui qui joue la poule, sur le turf.

POULEVRIN (pou-le-vrin), *s. m.* || 1° Poudre fine dont on se servait autrefois pour amorcer le canon. Les poudres que l'on juge faibles, à raison de la qualité et des proportions des ingrédients, ne le sont bien souvent que parce qu'une partie a été réduite en poulevrin, GUYTON, *Instit. Mém. scienc.* 1807, 2^e sem. p. 122. || 2° La poire qui contient cette poudre.

— ÉTYM. *Poulevrin* ou *pulverin* (voy. ce mot).

† **POULIAGE** (pou-li-a-j'), *s. m.* Terme de marine. L'ensemble de toutes les poulies d'un navire.

† **POULIAT** (pou-li-a), *s. m.* Nom qu'on donne sur la côte du Malabar aux parias, RAYNAL, *Hist. phil.* I, 8.

POULICHE (pou-li-ch'), *s. f.* Jument qui n'est pas encore adulte. || Autrefois on disait poulaine ou pouline.

— ÉTYM. Autre forme de *pouline* ; genev. *poulaine*, *pouline* (voy. POULAIN).

POULIE (pou-lie), *s. f.* || 1° Rouet de bois [illegible] de métal, creusé d'une gorge à sa circ[illegible] pour recevoir une corde, et tournant sur un [illegible] qui est supporté par une embrasse appelée [illegible] les deux extrémités de la corde reçoivent l'une la résistance, l'autre la force motrice. Poulie fixe, [illegible] dont la chape ne monte ni ne descend. Poulie mo[illegible] celle dont la chape est soutenue par la poul[illegible] même et monte ou descend avec elle. Il [illegible] pas le bruit d'un canon pour empêcher ses pe[illegible] [d'un homme], il ne faut que le bruit d'une g[illegible] rouette ou d'une poulie, PASC. *Pens.* III, 9, éd. HAVET. || En marine, poulie désigne l'ensemble de [illegible] poulie et de sa chape, et alors la poulie propre[illegible] dite est distinguée par le nom de rouet. || 2° [illegible] dit, en anatomie, de dispositions analogues à [illegible] d'une poulie avec sa corde. La poulie du [illegible] grand oblique de l'œil.

— HIST. XIII^e s. Por voir [vrai] li a-il fet entendre Que les seilles [seaux] qui là estoient Qui à la [illegible] pendoient.... *Ren.* 6798. || XIV^e s. Roelle o [illegible] trait eaue de puis, c'est poulie, H. DE MONDEVILLE, f° 21. Item pour une poulie de cuivre qui sert [illegible] une lampe d'argent en la dite volte, DE LAB[illegible] *Émaux*, p. 204. L'os de l'ajutoire [humérus] [illegible] coude a deux eminences.... et sont toutes deux [illegible] comme la moitié d'une poulie, LANFRANC, f° [illegible] *verso.* || XVI^e s. Archimedes, en tirant tout [illegible]ment avec la main le bout d'un engin à plus[illegible] roues et plusieurs poulies, la [une nef] feit ap[illegible]cher de soy, AMYOT, *Marcell.* 22. Des cordes, [illegible]nes et polies, O. DE SERRES, 774. Pour six po[illegible] doubles, pour servir à la grande vergue du [illegible] mast de la dicte galleace, *Ms. de* 1544, dans JAL.

— ÉTYM. Genev. *polie* ; bas-lat. *polea* [illegible] espagn. *polea* ; port. *polé* ; ital. *puleggia* ; angl. *pulley* ; du germanique : anglo-sax. *pullian*, [illegible] angl. *to pull*, guinder.

† 2. **POULIE** (pou-lie), *s. f.* S'est dit d'une sor[illegible] de ficelle. Poulies de fil de carret d'Hollande paye 10 sols, *Arrêt du cons. d'État*, 21 juin 1642.

† **POULIER** (pou-li-é), *v. a.* || 1° Élever un fa[illegible]deau avec une poulie. || 2° Fig. Aider à l'élévation [illegible] quelqu'un. Sa chute [de Mme de Soubise] [illegible] et le médiocre état où elle se trouvait réduite [illegible] Bretagne ne permettaient pas à la nouvelle p[illegible] cesse de songer à la poulier au rang que ses [illegible] yeux avaient conquis, ST-SIM. 466, 218. [illegible] [d'Huxelles] le poulièrent à Marly, ID. 259, 224.

— ÉTYM. *Poulie* 1.

† 2. **POULIER** (pou-li-é), *v. a.* Ancien terme technique. Étendre une étoffe pour la faire s[illegible] Sur l'avis qui nous avait été donné par le[illegible] rés, qu'elles [les serges] avaient été [illegible] aramées [tendues sur la rame, sur un châss[illegible] gies et alongées, *Jug. du maire, etc. de* [illegible] *Maixent*, du 17 sept. 1670.

— ÉTYM. Anc. franç. *poulier*, même sens ; [illegible]*lie*, lieu où l'on étend les étoffes.

† 3. **POULIER** (pou-liè), *s. m.* Amas de ga[illegible] roulé par la mer, le long des côtes crayeuses de [illegible] Manche.

† **POULIÈRE** (pou-liè-r', *ll* mouillées), *s. f.* [illegible] droit ménagé dans un poulailler pour laisser pa[illegible] les poules quand elles veulent sortir et quand e[illegible] veulent rentrer.

— ÉTYM. *Poule*.

† **POULIERIE** (pou-li-rie), *s. f.* Lieu, dans un ar[illegible]senal, où l'on fabrique les poulies pour les vaisseaux.

— ÉTYM. *Poulie* 1.

† **POULIEUR** (pou-li-eur), *s. m.* Ouvrier qui [illegible]brique des poulies ; marchand qui en vend.

POULIN (pou-lin), *s. m.*, **POULINE** (pou-li-n'), *s. f.* Voy. POULAIN et POULICHE. Sans cette [illegible]tion, les jeunes poulins se fatigueraient autour [illegible] poulines, et s'énerveraient sans aucun fruit, [illegible] *Quadrup.* t. I, p. 24.

† **POULINEMENT** (pou-li-ne-man), *s. m.* Ac[illegible] de pouliner.

— HIST. XVI^e s. À son ordinaire remettra on la [illegible]ment, pour d'icelui estre nourrie jusqu'à son [illegible]linement, O. DE SERRES, 305.

POULINER (pou-li-né), *v. n.* En parlant d'une cavale, mettre bas. || Il se conjugue avec [illegible] *avoir*.

— HIST. XVI^e s. Une jument qui poulina un [illegible] qui avoit une teste d'homme bien formée, et le [illegible] d'un cheval, PARÉ, XIX, 3. Lorsque les jume[illegible] poulinent.... O. DE SERRES, 299.

— ÉTYM. *Poulin*.

POULINIÈRE (pou-li-niè-r'), *adj.* ... Jument poulinière, jument destinée à la reproduction. [illegible] superbement sa jument poulinière, qu'il [illegible]

de nom de sa bonne jument, MOL. *Fâch.* II, 7. || Substantivement. Une poulinière.

— ÉTYM. *Pouliner.*

1\. POULIOT (pou-li-o; le *t* ne se prononce pas et ne se lie pas), *s. m.* Plante aromatique du genre des menthes, *mentha pulegium*, L.

— HIST. XVIe s. J'ay senty par les champs la fleur de l'aubespine, Le thym, le pouliot.... R. BELLEAU, *Bergeries*, t. I, p. 49, dans LACURNE. *Puleium*, pouliot, in *Ruellium de Stirpibus.*

— ÉTYM. Pic. *poulin*; liégeois, *poli*; provenç. *pulegi*; esp. *poleo*; port. *poejo*; ital. *poleggio*; du lat. *pulegium*, qui vient de *pūlex*, puce, et veut dire funeste aux puces (chassant les puces); all. *Polei.* Pouliot paraît un diminutif de *polei*, venu de *pulegium.*

† 2. POULIOT (pou-li-o), *s. m.* Terme de marine. Rouet ou rea enchâssé en un bloc de bois, dans le plat-bord d'un navire.

— ÉTYM. Diminutif de *poulie.*

† POULOT, OTTE (pou-lo, lo-t'), *s. m.* et *f.* Terme de caresse dont on se sert familièrement en parlant à un enfant. || Se dit ironiquement d'un grand jeune homme.

— ÉTYM. Autre forme de *poulet.*

1\. POULPE (poul-p'), *s. f.* On dit présentement pulpe (voy. ce mot).

2\. POULPE (poul-p'), *s. m.* Animal marin (mollusques). || Poulpe géant, voy. ENCORNET.

— HIST. XVIe s. Le cameleon prend la couleur du lieu où il est assis; mais le poulpe se donne luy mesme la couleur qui luy plaist, MONT. II, 180.

— ÉTYM. Lat. *polypus* (voy. POLYPE).

† POULPETON (poul-pe-ton) ou POUPETON (pou-pe-ton), *s. m.* Sorte de ragoût composé de viande hachée recouverte de tranches de veau, *Dict. de l'Acad.* 1718.

POULS (pou; l's ne se lie pas : un poû accéléré), *s. m.* || 1° Battement des artères, dû à l'ondée du sang qui est projetée par chaque contraction du ventricule gauche du cœur. Pouls dur, pouls souple. Pouls vite, pouls lent. Pouls fréquent. Pouls petit. Chez un adulte le pouls bat 72 fois par minute. Ou bien tâtant le pouls, le ventre et la poitrine, RÉGNIER, *Sat.* IV. Cette connaissance délicate du pouls, qui fait tant d'honneur à ceux qui la possèdent, MAIRAN, *Éloges*, *Lemery.* ....Lorsque mon pouls, inégal et pressé, Faisait peur à Tronchin près de mon lit placé, VOLT. *Ép.* 102. On sait que le pouls des enfants est bien plus fréquent que celui des adultes, BUFF. *Hist. nat. hom. Œuv.* t. IV, p. 210. || On dit le pouls plein, quand l'artère, quel qu'en soit le diamètre, paraît bien remplie sous le doigt qui la touche. || Pendant que le pouls bat encore, pendant que nous vivons. Il faut à la fin tâcher de se réveiller ; après un si long silence, il faut se faire entendre, pendant que le pouls nous bat encore, POUSSIN, *Lett.* 7 mars 1665. || Fig. et familièrement. Le pouls lui bat, il a peur. || Sans pouls, en syncope. Le vieillard, accablé de l'horrible Artamène, Tombe au pied du prélat, sans pouls et sans haleine, BOIL. *Lutr.* || Demeurer sans pouls, demeurer tout interdit. Pinucio resta sans pouls, sans voix, LA FONT. *Berc.* Je ne sentis point mon sang se glacer, je ne demeurai pas un instant sans voix, sans pouls et sans haleine, P. L. COUR. *Lett.* à M. Renouard, *sur une tache d'encre.* || Fig. Tâter le pouls à quelqu'un, le sonder sur une affaire. J'étais un de ces trois examinateurs.... le charlatan me fit tâter le pouls, et me fit offrir de l'argent pour me gagner, GUI PATIN, *Lett.* t. V, p. 62 dans POUGENS. Je lui saurai ce soir tâter le pouls de près, TH. CORN. *D. Bertr. de Cig.* II, 6. || Fig. Se tâter le pouls, consulter ses forces avant d'entreprendre quelque chose d'important. Je sonde ma portée et me tâte le pouls, RÉGNIER, *Sat.* I. || 2° Pouls veineux, mouvement des veines que l'on a comparé à la diastole et à la systole des artères; mouvement purement accidentel et local, résultant d'un reflux du sang de l'oreillette droite du cœur dans la veine cave supérieure, dans les jugulaires et dans les grosses veines qui s'y rendent. || 3° Fig. Ce qui indique l'état d'un corps comparé à un corps vivant. J'insiste sur le prix des monnaies, c'est le pouls d'un État, VOLT. *Mœurs*, 81.

— HIST. XIIIe s. Et li pous li batera plus tost qu'il ne sieut [n'a coutume], ALEBRANT, f° 10. Et jut une grant piece pasmés, que on n'i senti poux ne veine, *Chr. de Rains*, p. 41. Le braz prant et taste le pous, *Ren.* 19528. || XVe s. Il ne faut jà vostre pouls taster, CH. D'ORL. *Ball.* 83. || XVIe s. Aubigné connoissant le poux inesgal de ceux qui le conseilloient, et se doutant que le lendemain on changeroit d'avis..., D'AUB. *Hist.* II, 468. Cependant le duc de Mayenne tastoit le poux aux villes de Picardie, ID. *ib.* III, 223. Le pouls se change par le courroux, et alors est haut, grand, vehement, viste et frequent; et par la joie est grand, rare et tardif.... par la tristesse est petit, languissant, tardif et rare; aussi de la peur recente est vehement, viste, elancé, desordonné et inegal, PARÉ, *Introd.* 18.

— ÉTYM. Provenç. *pols*; espagn. *pulso*; ital. *polso*: du lat. *pulsus*, de *pellere*, pousser.

† POULSARD (poul-sar), *s. m.* Poulsard noir, cépage dont on obtient de bons vins dans le Jura.

POUMON (pou-mon), *s. m.* || 1° Organe renfermé dans la poitrine, et par lequel s'effectue la respiration. Les lobes du poumon. Maladies du poumon. Le sentiment général est que le mouvement de la poitrine ne dépend pas de celui du poumon, et que celui-ci au contraire n'est qu'une suite ou un effet du premier, MAIRAN, *Éloges*, *Brémond.* || Perdre, user son poumon, se fatiguer la poitrine à parler, à crier. Ne perdons pas notre temps et notre poumon [en compliments], SÉV. 8 avril 1671. J'ai usé mes poumons en m'efforçant de donner du sens à des buses, et de l'honneur à des coquins, MIRABEAU, *Lett. orig.* t. II, p. 241, dans POUGENS. || Il a de bons poumons, d'excellents poumons, il a une voix forte. || La force des poumons, la force de la voix. Cet homme l'a emporté dans la discussion par la force de ses poumons. || 2° Poumon marin, poumon de mer, espèce de mollusque.

— HIST. XIe s. [Il] Tranche le cuer, le feie et le pulmun, *Ch. de Rol.* XCVI. || XIIe s. Uns del ost as Syriens traist un dart, e par aventure ferid le rei de Israel al polmun, e navrad le à mort, *Rois*, p. 339. || XIIIe s. Tost l'ont afaitié à son droit, As levriers a donné lor droit, Et le pomon et la coraille, *Ren.* 22533. || XVe s. Car il tenoit entre ses mains Du foye, du polmon et des trippes, VILLON, *1re rep.* || XVIe s. Le poulmon est instrument de la voix et respiration par le moyen et benefice de la trachée artere, PARÉ, II, 9.

— ÉTYM. Genev. *polmon*; provenç. *polmo*, *pulmo*; espagn. *pulmon*; ital. *polmone*, du lat. *pulmonem*; grec, πλεύμων ou πνεύμων, de πνεῖν, respirer.

† POUMONIQUE (pou-mo-ni-k'), *adj.* Voyez PULMONIQUE.

POUPARD (pou-par; le *d* ne se prononce pas et ne se lie pas), *s. m.* || 1° Enfant au maillot. Un gros poupard. Un joli poupard. || Grosse poupée qui représente un enfant. || 2° *Adj.* Poupard, pouparde, qui tient du poupard. Ce genre de coiffure lui donnait une physionomie bourgeoise, pouparde.... CH. DE BERNARD, *un Acte de vertu*, § 2. Il avait une petite tête pouparde, de petits traits mignards qui lui donnaient l'air d'une vieille jolie femme, SOULIÉ, *les Forgerons*, § 2.

— HIST. XIIIe s. .... Sou fils [de la sainte Vierge] qui tonne et espart [lance des éclairs], Cil n'a pas grandeur de poupart, J. DE MEUNG, *Tr.* 949. || XVe s. Car attemprance [prudence] est d'autre part, Qui n'a mie sens de poupart, FROISS. *Poésies mss.* p. 197, dans LACURNE. Et nous sommes jusqu'à sept ans poupart, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 293.

— ÉTYM. Dérivé du lat. *pūpa*, *pūpus*, petite fille, petit garçon.

POUPART (pou-par; le *t* ne se prononce pas et ne se lie pas), *s. m.* Crabe tourteau, crustacé du genre des crabes, qui est alimentaire.

— ÉTYM. Ainsi dit peut-être par assimilation avec un *poupard.*

1\. POUPE (pou-p'), *s. f.* || 1° L'arrière d'un vaisseau. Chambre de poupe. Voyez de vos vaisseaux les poupes couronnées, RAC. *Iphig.* I, 6. || Avoir le vent en poupe, avoir le vent soufflant de l'arrière (les marins ne se servent pas de cette expression; ils disent : avoir vent arrière). Sa flotte, qu'à l'envi favorisait Neptune, Avait le vent en poupe ainsi que sa fortune, CORN. *Pomp.* III, 1. || Fig. Avoir le vent en poupe, être en faveur. || Naviguer beaupré sur poupe, se tenir très-près de son matelot d'avant. || 2° Ancien terme d'anatomie. Os de la poupe, l'os du front, l'os coronal.

— HIST. XVe s. Nous estions là bonne troupe, Qui, ayans le vent en poupe, Tous l'un à l'autre buvions, BASSELIN, XXIII.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *popa*; ital. *poppa*; du lat. *puppis.*

† 2. POUPE (pou-p'), *s. f.* || 1° Terme de chasse. Se dit des mamelles des femelles, et particulièrement de l'ours et des animaux féroces. || 2° Terme de géologie. Se dit d'une haute montagne calcaire, en forme de mamelle ou de dôme. || 3° Amas de vieux cuivres, dont on forme une boule propre à remplir un creuset.

— ÉTYM. Anc. fr. *poupe*, mamelle; prov. *popa*; ital. *poppa*. Diez incline à penser que ce mot vient du latin *pupa*, jeune fille, le sens de mamelle s'étant développé de celui de jeune fille.

POUPÉE (pou-pée), *s. f.* || 1° Petite figure humaine de carton, de bois, de cire, etc. qui sert de jouet aux petites filles. Les enfants n'ont l'âme occupée Que du continuel souci Qu'on ne fâche point leur poupée, LA FONT. *Fabl.* IX, 6. Quoiqu'elles [mes lettres] ne méritent point tout l'honneur que vous leur faites, je crois qu'après avoir gardé celles que je vous écrivais quand vous faisiez des poupées, vous garderez encore celles-ci, SÉV. à *Mme de Grignan*, 15 nov. 1671. Elle n'est rien encore, elle est toute dans sa poupée, elle y met toute sa coquetterie, elle ne l'y laissera pas toujours; elle attend le moment d'être sa poupée elle-même, J. J. ROUSS. *Ém.* V. || Le temps de poupée, l'enfance des filles. Mme de Maintenon avait résolu d'attacher assez la duchesse de Bourgogne pour en pouvoir amuser le roi, sans crainte qu'après le temps de poupée passé, elle pût lui devenir dangereuse, ST-SIM. 38, 185. || Elle se tient comme une poupée, se dit d'une femme qui craint, en remuant, de déranger sa toilette. || C'est un visage de poupée, se dit d'une jeune personne dont le visage est mignon ou coloré, ou dont le visage n'a pas plus d'expression que la face d'une poupée. Avec son chaperon, sa mine de poupée, RÉGNIER, *Sat.* XI. || Fig. Il en fait sa poupée, se dit d'un homme qui s'occupe avec complaisance soit d'une personne, soit d'une chose, qui s'en amuse en la parant, en l'embellissant. Le roi et Mme de Maintenon firent leur poupée de la princesse [duchesse de Bourgogne], ST-SIM. 41, 234. Le roi faisait sa poupée de son régiment, entrait dans tous les détails comme un simple colonel, ID. 160, 192. || Sa poupée en sait autant qu'elle, c'est-à-dire elle est d'une ignorance, d'une ingénuité extrême. || Jouer à la poupée, se dit au propre d'une enfant qui joue avec sa poupée, et fig. d'une jeune fille demeurée plus simple et plus naïve que ne comporte son âge. || 2° Une personne fort parée, homme ou femme. J'espère que Fronsac ne vous embarrassera pas plus que de raison; c'est la plus aimable poupée qu'on puisse voir, MAINTENON, *Lett. au duc de Noailles*, 22 mai 1711. Ne verrai-je jamais les femmes détrompées De ces colifichets, de ces fades poupées, Qui n'ont pour imposer qu'un grand air débraillé? REGNARD, *le Joueur*, I, 2. Ma mère m'a toujours regardée comme un être pensant dont il fallait cultiver l'âme, et non comme une poupée qu'on ajuste, qu'on montre et qu'on renferme le moment d'après, VOLT. *Dial.* 12. Toutes ces poupées sortent de chez la même marchande de modes, J. J. ROUSS. *Hél.* II, 21. || C'est une vieille poupée, se dit d'une personne âgée qui n'a pas la maturité convenable à son âge ou à son état. C'est, dit Thalie, à son rouge trompée, Apparemment quelque jeune Napée, Qui court en masque au bas de ce vallon. — Vous vous trompez, lui répond Apollon; C'est tout au plus une vieille poupée En manteau court, J. B. ROUSS. *Rond. épigr.* || Poupée se dit aussi d'une femme qui est sans animation et sans expression. Que voulez-vous? la nature en avait fait une poupée dès son enfance, et poupée jusqu'à la mort resta la blanche Whittnell, HAMILT. *Gramm.* 10. || 3° Espèce de mannequin sur lequel on essaye des chapeaux, des vêtements, ou sur lequel on les place quelquefois pour les envoyer, comme modèles, dans les pays étrangers. Je ferai coiffer une poupée pour vous l'envoyer, SÉV. 36. || 4° Petite figure en plâtre qui sert de but dans les tirs. Abattre une poupée. Il a cassé trois poupées de suite. || 5° Paquet d'étoupes dont on garnit le fuseau. || 6° Terme de jardinage. Manière d'enter, ainsi dite parce qu'on entoure la greffe de linge. Enter en poupée. || 7° Doigt malade et entortillé d'un linge. || 8° Chiffon de toile à l'aide duquel on fait boire les veaux. || 9° Terme de tourneur. Poupées d'un tour, deux pièces de bois, égales en longueur et en grosseur, au bout desquelles sont enclavées les deux pointes de fer qui servent à soutenir la matière du travail; ainsi dites, parce qu'elles étaient surmontées de figures. || 10° Dans les bateaux on nomme poupées, le prolongement de certaines courbes qui s'élèvent au-dessus des bordages. On enroule des cordes autour de ces poupées pour fixer le bateau. || 11° Dans la manufacture de tabacs, réunion de manoques liées au sommet. || 12° Poupées d'eau, nom d'une sorte de clous. Poupées d'eau, raquettes, rosettes ou clous à selliers, etc. *Décl. du roi*, nov. 1661, *Tarif.*

— HIST. XIIIe s. Vesci une legiere poupée [dessin, modèle] d'uns estaus, DE LABORDE, *Ém.* p. 463.

D'aornemens envelopée For noiant fust une popée, *la Rose*, 14312. || XIV^e s. A Robert de Varennes, brodeur et varlet de chambre du roy, pour poupées et [illegible] d'icelles pour la royne d'Angleterre.... DE LA BORDE, *Émaux*, p. 465. Une ou deux poupées de lin ou de chanvre, DU CANGE, *popera*. || XV^e s. Le roi est jeune, si croit jeunement.... mieux lui vaudroit..., de croire ses oncles.... que celle poupée le duc d'Irlande, FROISS. II, III, 62. || XVI^e s. L'enfant, selon sa petitesse, aime les pommes, les poires, les poupées.... mais en croissant, aime les poupines vives [les femmes], MARG. *Nouv.* XIX. Et afin que l'argile tienne bon, l'on l'environnera avec des drappeaux.... faisant de l'ente comme une poupée, dont le nom est venu à l'ente, O. DE SERRES, 663.

— ÉTYM. Wallon. *popp, poupp*; d'une forme latine fictive, *pupata*, dérivé du latin *pupa*, petite fille et poupée.

† POUPELIN (pou-pe-lin), *s. m.* Pièce de four, composée de fine fleur de froment, de lait et d'œufs frais, de sucre et d'écorce de citron, qu'on trempait toute chaude dans le beurre lorsqu'elle était cuite. Inventeur des dés et des cartes, Des tourtes, poupelins et tartes, SCARR. *Virg.* I.

POUPIN, INE (pou-pin, pi-n'), *adj.* Qui a une toilette affectée. C'est aussi par tes dons qu'on me voit si poupine, TH. CORN. *Amour à la mode*, IV, 7. L'abbé de Bernis, échappé du séminaire de Saint-Sulpice, où il avait mal réussi, était un poëte galant, bien joufflu, bien frais, bien poupin.... MARMONTEL, *Mém.* V. || Substantivement. Elle fait la poupine. Mais qu'un abbé tous les jours s'amidonne, Et qu'à pas comptés ce poupin Sur la pointe de l'escarpin.... PANARD, *Œuv.* t. III, p. 339. || Il se dit aussi de l'air, des manières. Et ce panier bouffant qui donne un air poupin, DESTOUCH. *Homme sing.* IV, 2.

— HIST. XVI^e s. Dieu vous gard donc, mes dames tant poupines, MAROT, II, 48. Ô doux baiser colombin, Poupin, sucrin, tourterin, R. BELLEAU, *Bergeries*, t. I, p. 143, dans LACURNE.

— ÉTYM. Forme latine fictive, *pupinus*, dérivée de *pupus* ou *pupa* (voy. POUPÉE).

POUPON (pou-pon), *s. m.* || 1° Petit enfant au visage plein et potelé. Quand lui verrai-je un poupon sur le sein? LA FONT. *Mandr.* Mlle de la Garnache disparut, et alla élever son poupon dans l'obscurité, ST-SIM. 57, 206. Mademoiselle Justine Met au monde un gros poupon, BÉRANG. *Voisin.* || 2° Nom de plusieurs poissons du genre des balistes.

— REM. Th. Corneille a fait poupon du féminin : Vous chercher à deux fois auprès d'une poupon, Auprès de cette nièce à peine encore au monde, *le Baron d'Albikrac*, II, 10.

— HIST. XVI^e s. La dame tenant son petit poupon entre ses bras, *Straparole*, 6^e *nuit*, *fab.* I.

— ÉTYM. Autre forme de *poupin*; bourg. *pôpon.*

POUPONNE (pou-po-n'), *s. f.* || 1° Petite fille qui a le visage plein et potelé. Une jolie pouponne. || 2° Familièrement. Il se dit en termes d'amitié et par forme de caresse. Oui, ma pauvre fanfan, pouponne de mon âme, MOL. *Éc. des mar.* II, 14. Je connais une jeune pouponne Qui voudrait vous pouvoir offrir une couronne, DESTOUCH. *Irrés.* II, 8.

— ÉTYM. *Poupon.*

1. POUR (pour), *prép.* || 1° Sert à marquer le motif, la destination. Faire de l'exercice pour sa santé. Le soleil, la lune et les astres sont conduits pour l'utilité des hommes, et obéissent à Dieu, SACI, *Bible, Baruch*, VI, 59.... Vivaient le cygne et l'oison : Celui-là destiné pour les regards du maître; Celui-ci pour son goût, LA FONT. *Fabl.* III, 12. Quelque terme où nous pensions nous attacher et nous affermir, il branle et nous quitte; et, si nous le suivons, il échappe à nos prises, nous glisse et fuit d'une fuite éternelle; rien ne s'arrête pour nous, PASC. *Pens.* I, 1, éd. HAVET. Puissent les princes entendre que leur vraie gloire est de n'être pas pour eux-mêmes! BOSS. *Polit.* III, III, 2. Les esclaves sont plutôt établis pour la famille qu'ils ne sont [illegible] dans la famille, MONTESQ. *Esp.* XVI, 1. En lui [à Racine] apprenant à écrire pour le petit nombre, il [Boileau] lui apprit à écrire pour la postérité, MARMONTEL, *Œuv.* t. V, p. 145. || Il se dit de ce qui est destiné comme part, comme lot à quelqu'un. Cela est pour vous. La misère est pour nous, et pour eux l'opulence, [illegible] toute fortuite. Pour mon malheur, je ne pus garder le silence. N'est-ce pas cette même Agrippine Que mon père épousa jadis pour ma ruine? RAC. *Brit.* I, 1. || 2° À cause de. Il a été puni pour une faute légère. Cette saison n'était guère propre à la navigation pour les grands calmes..., VOLT. *Lett.* 39. On abattit un pin pour son antiquité, LA FONT. *Fabl.* XI, 9. Ne perdez point courage pour toutes ces manières désagréables, SÉV. 9 nov. 1686. Salomon si estimé dans tout l'Orient pour sa sagesse, MASS. *Carême, Salut.* || En raison de. Une infinité se vantait de l'avoir rencontré, mais plutôt pour se faire de fête, que pour vérité qu'ils sussent de cette affaire, MALH. *Lett. à Peiresc*, 20 févr. 1614. Sans relâcher en rien son allure ordinaire, Pour chose que le monde en veuille condamner, CORN. *Imit.* III, 28. Tout ce qui n'est pas formellement défendu par l'Église n'est pas pour cela permis, BOURDAL. 5^e *dim. après l'Épiph. Domin.* t. I, p. 236. Ah! quelque humeur qu'il ait, il faudra bien qu'il rie, Et pour cela, d'abord je lis ma tragédie, PIRON, *Métrom.* III, 12. C'était assez pour être curieuse : C'était assez; filles le sont pour moins, MALFIL. *Narc.* II. || En considération de. Je vais au roi des rois demander aujourd'hui Le prix de tous les maux que j'ai soufferts pour lui, VOLT. *Zaïre*, II, 3. Il faut aimer les gens, non pour soi, mais pour eux, COLLIN D'HARLEVILLE, *Optimiste*, V, 2. || Familièrement. Et pour cause, signifie qu'on a des raisons, mais qu'on ne veut pas les exprimer. Je me tais et pour cause. D'un peu plus loin et pour cause, monsieur, MOL. *Fâch.* III, 3. || Pour Dieu, se dit par manière de prière. Pour Dieu, ne me tourmentez pas. || Pour l'amour de, en raison de l'intérêt qu'on porte à. Est-ce qu'en travaillant pour elles, vous travaillez pour l'amour d'elles? MAINTENON, *Lett. à Mme de Viefville*, 20 juin 1708. || Pour l'amour de, à cause de. Que tous ces jeunes fous me paraissent fâcheux! Je me suis dérobée au bal pour l'amour d'eux, MOL. *Éc. des mar.* III, 9. || En vue de. Vivez, regnez pour vous, c'est trop régner pour elle, RAC. *Brit.* II, 2. Vous n'avez choisi le monde que pour ses plaisirs; la cour que pour la faveur; les armes que pour la licence; la robe que pour une vaine distinction; l'autel que pour les honneurs et les richesses du sanctuaire, MASS. *Carême, Vocat.* || 3° En faveur de, pour la défense de, pour l'intérêt de. Ce que je dis est autant pour vous que pour moi. Vous nous diriez sans doute que la charité ne peut être bien employée que pour ceux qui la pratiquent envers les autres, FLÉCH. *Serm.* I, 232. Avez-vous pu, cruels, l'immoler aujourd'hui Sans que tout votre sang se soulevât pour lui? RAC. *Andr.* V, 3. Il [Claude] laissa pour son fils échapper quelques plaintes, ID. *Brit.* IV, 2. || 4° Pour exprime l'attachement, l'intérêt. S'inquiéter pour quelqu'un. Elle était fille, elle était amoureuse; Elle tremblait pour l'objet de ses soins, MALFIL. *Narcisse*, II. || Du parti de. Il est pour Calvin contre les thomistes, PASC. *Prov.* XVIII. Il a pour lui le peuple.— Polynice : Et j'ai pour moi les dieux, RAC. *Théb.* IV, 3. Si Onuphre est nommé arbitre dans une querelle de parents ou dans un procès de famille, il est pour les riches, LA BRUY. XIII. Votre ouvrage [Mélanie] a enchanté tout Paris; M. d'Alembert en est idolâtre; vous avez pour vous les philosophes et les femmes; avec cela on va loin, VOLT. *Lett. Laharpe*, 2 mars 1770. Les académiciens revenus du pôle avaient pour eux dans cette dispute la théorie et la pratique, ID. *Phil. Newt.* III, 9. || Il se dit aussi des choses qu'on préfère. Je vous avoue que je suis furieusement pour les portraits, MOL. *Préc.* 10. Ceux qui étaient près de la mer étaient pour un gouvernement mêlé des deux [démocratie et aristocratie], MONTESQ. *Esp.* XVIII, 1. || Absolument et sans régime. Êtes-vous contre ou pour? Je parlerai pour. Il me semble qu'il y a bien des raisons pour et contre, MONTESQ. *Lett. pers.* 37. Mercredi je cours à la pièce nouvelle; Tout le monde était pour, et moi j'étais contre elle, DESMAHIS, *l'Impertin.* sc. 3. || 5° Envers, à l'égard de. La tendresse d'une mère pour ses enfants. La haine qu'il a pour lui. Son aversion pour la vie de campagne. Il est pour les choses saintes, comme il était pour les profanes, SÉV. 516. Je vous aime et vous embrasse, et voudrais bien que mon cœur fût pour Dieu comme il est pour vous, ID. 132. Il est dans une seule province de l'Europe, entre les Alpes et les Pyrénées, plus de quarante petits peuples qui s'appellent compatriotes, et qui sont réellement étrangers les uns pour les autres, comme le Tonquin l'est pour la Chine, VOLT. *Dict. phil. Lois.* || 6° Il se dit pour exprimer ce qui sert contre quelque mal. Ce remède est bon pour la fièvre. || Malgré. L'une était vénérable par son âge et l'autre par sa beauté, qui pour toutes ses afflictions n'était point changée, VAUGEL. *Q. C.* [illegible] || 7° Eu égard à, par rapport à. Cet habit est bien chaud pour la saison. Commander à ses pleurs en cette extrémité, C'est montrer, pour le sexe, assez de fermeté, CORN. *Hor.* I, 1. Vous êtes un grand extravagant, pour un si petit homme, SCARR. *Rom. com.* I, 2. Pour un pauvre animal, Grenouilles, à mon sens, ne raisonnaient pas mal, LA FONT. *Fabl.* VI, 12. Je dis qu'il était vieux pour son peu de santé, REGNARD, *Ménechmes*, III, 2. On ne lui avait point encore vu [à Céluta] l'air qu'elle avait dans ce moment : c'était pour la douleur et la beauté quelque chose de surhumain, CHATEAUBR. *Natch.* 3^e part. fin. || Quant à. Je suis hors de souci pour ce qui me regarde, CORN. *Nicom.* V, 7. Pour Dircé, son orgueil dédaignera sans doute L'appui tumultueux que ton zèle redoute, ID. *Œdipe*, V, 1. Pour ce qui est de cela, la jalousie est une étrange chose! MOL. *G. Dand.* I, 6. J'ai à vous dire que vous faites tort à ces eaux de les croire noires; pour noires, non; pour chaudes, oui, SÉV. 281. Pour moi, vous le savez, descendu d'Ismaël, Je ne sers ni Baal ni le Dieu d'Israël, RAC. *Athal.* III, 3. || Il se dit en ce sens devant *de*, pris partitivement et suivi de l'article défini. Pour du blé, il n'y en a aucun, ou [illegible] bien peu, VAUGEL. *Q. C.* 402. Pour de l'esprit, je pense qu'elles n'ont pas du plus fin; mais pour des sentiments, ma belle, c'est tout comme chez nous, et aussi tendres et aussi naturels, SÉV. [illegible] Pour des amants la méthode est nouvelle, DESTOUCHES, *Cur. impert.* III, 4. || Il se dit quelquefois en ce sens devant un infinitif. Ah! pour être digne, il l'est et plus que tous, CORN. *Othon*, [illegible] 4. || Au XVII^e et au XVIII^e siècle on a construit pour devant une autre préposition, par ellipse du verbe qui précédait. J'aime bien la Hire et son [illegible] à son maître.... il me semble que vous auriez dit la même chose à Charles VII; car pour au roi aujourd'hui [pour le dire au roi], vous êtes bien éloigné d'avoir sujet de lui parler de la sorte, SÉV. *Bussy*, 18 mars 1678. De vos affaires, vous en êtes le maître; mais pour des miennes [pour être maître des miennes], je ne vous permets de faire.... ST-SIM. t. I, p. 254, éd. CHÉRUEL. Quoiqu'il eût entrée à ceux [conseils] de finance et de dépêches, il n'y allait presque jamais; pour au travail particulier du roi [pour aller au travail], il n'en fut pas question pour lui, ID. t. IX, p. 137. Si vous m'eussiez parlé botanique et des plantes que produit votre contrée.... j'en aurais pu causer avec vous; mais pour de mes livres [pour causer de mes livres], vous m'en parleriez inutilement.... J. J. ROUSS. *Lett. à E. J.* 13 mai 1767. || 8° Pour sert à marquer le rapport entre une chose qui affecte, et la personne affectée. C'est une grande perte pour vous. Nouvelle fâcheuse pour tout le monde. [illegible] est heureux pour votre ami. || 9° En échange de, moyennant un certain prix. Il a donné son [illegible] pour mille francs. Les meubles se donnent pour rien à cette vente. || Pour, devant un nom de nombre, indique une certaine proportion. Tant pour cent de commission, tant pour mille. || Pour cent, voy. CENT, n° 3. || 10° En la place de, au lieu de. Mon fils monte la garde pour moi. Il a pour lit un mauvais matelas. Rougis pour moi, Nérine, et [illegible] que je l'aime, DU FRESNY, *Réconcil. norm.* II, [illegible] sans suite, sans faste et sans vain appareil, [illegible] temple les arceaux de cette voûte obscure, Ces [illegible]mes pour flambeaux, pour témoin la nature, [illegible] offrande leur cœur, un rocher pour autel, Le [illegible] d'hymen reçut leur serment mutuel, DELIL. *Trois règnes*, V. || Pour, employé au sens de comme. Tous les [illegible] de Léon annoncent pour certain Qu'à la comtesse Inès il va donner la main, MOL. *D. Garcie*, I, [illegible] crois qu'il [un Grignan mourant] dispose de ce qu'il a en votre faveur; gardez-le, quoique ce soit pour une marque de sa tendresse, SÉV. 10 [illegible] 1672. Joas laissé pour mort frappa soudain ma vue, RAC. *Athal.* I, 2. Il demeure pour prouvé que saint Thomas ne renonça au monde qu'au moment où il entra dans l'ordre de Saint-Dominique, *Mém. de Trévoux*, 1726, t. X, p. 162. L'homme sensé comptera l'écu du pauvre pour un louis, et l'écu du financier pour un liard, BUFF. *Ess. arith. mor.* [illegible] t. X, p. 131. || En qualité de. Laissez-le pour ce qu'il est. Don Carlos.... n'a jamais dû croire que je pusse l'aimer, ne m'ayant jamais connue pour ce que j'étais, SCARR. *Rom. com.* II, 14. Je suis auprès de lui gagé pour serviteur, Vous me voulez encor payer pour précepteur, MOL. *l'Ét.* I, 9. [illegible] vous l'avez connu pour gentilhomme? ID. *Bourgeois gent.* IV, 5. Romulus, le fondateur de Rome, fut élu pour le premier roi, VERTOT, *Rév. rom.* [illegible] 18. Qui est-ce qui a lu les ouvrages de Richardson sans désirer de connaître cet homme, de l'avoir pour frère ou pour ami? DIDER. *Éloge de Richardson*.

madame, s'écria-t-elle, quel ange vous avez pour amant ! GENLIS, *Veill. du chât.* t. II, p. 260, dans POUGENS. || Être pour beaucoup, pour peu en quelque chose, n'y être pour rien, y avoir contribué beaucoup, peu, n'y avoir contribué en rien. || Passer pour, voy. PASSER, n° 20. || Prendre pour, voy. PRENDRE. || **11°** Il se dit en un sens particulier à l'effet de mettre en regard un petit nombre en opposition à un grand. Pour un saint à qui Dieu, par des vues spéciales, peut avoir inspiré de rendre ses communions moins fréquentes, nous en trouvons mille autres à qui il inspire le contraire, BOURDAL. *Dim. oct. du saint sacrem. Dominic.* t. II, p. 328. Pour deux amants heureux qu'Amour fait quelquefois, Il en fait tous les jours plus de cent misérables, QUIN. *Rol.* IV, 5. La cour de Claudius, en esclaves fertile, Pour deux que l'on cherchait en eût présenté mille, RAC. *Brit.* I, 2. || Pour, devant *tout*, exprime qu'il n'y a pas autre chose. Pour toute récompense il eut des reproches. Pour toute réponse aux cris des Espagnols, on produisit les offres qu'ils avaient faites eux-mêmes au protecteur [Cromwell], VOLT. *Louis XIV*, 6. || Ne.... pour un..., ne.... pas pour un..., pas seulement un. Moins d'ennemis attaquent leur pudeur [des femmes du monde]; les autres [les cloîtrées] n'ont pour un seul adversaire : Tentation, fille d'oisiveté.... LA FONT. *Mazet.* On nous fait voir que Jupiter n'a pas aimé pour une fois, MOL. *Pr. d'Él.* II, 1. On est faite d'un air, je pense, à pouvoir dire Qu'on n'a pas pour un cœur soumis à son empire, ID. *Femm. sav.* II, 3. Quel sujet auriez-vous de vous plaindre de moi? — Je n'en ai pas pour un, je crois en avoir mille, DANCOURT, *Mme Artus*, IV, 7. On n'avait pas alors pour un seul prophète : un presbytérien anglais, qui étudiait à Utrecht, combattit tout ce que disait Jurieu sur les sept fioles et les sept trompettes de l'Apocalypse, VOLT. *Dict. phil. Prophéties*, 3. || **12°** Au nom de. Il commande la province pour le roi, pour l'empereur. || **13°** Pour, joint à un mot qui exprime le temps, signifie pendant, mais avec le sens d'un futur. Je n'en ai que pour un moment. Souffrez que j'interrompe pour un peu la répétition, MOL. *Impromptu*, 3. Monsieur le Duc est ici pour un jour, il va rejoindre monsieur son père, SÉV. 202. Ils peinent pour le temps, et vous périrez pour l'éternité, BOURDAL. *6e dim. après la Pentecôte, Dominic.* t. III, p. 47. || Il sert à indiquer l'époque où une chose s'est faite ou se fera, mais toujours avec le sens du futur. Ce sera pour demain. La cérémonie était pour hier (elle était pour hier, avant d'avoir lieu); elle est pour aujourd'hui (tant qu'elle n'est pas commencée; dès qu'elle est commencée, on ne peut plus dire pour aujourd'hui). || Pour quand, sans interrogation, pour le temps où. Ce que je trouve admirable, c'est qu'un homme qui s'est passé, durant la vie, d'une assez simple demeure, en veuille avoir une si magnifique pour quand il n'en a plus que faire, MOL. *D. Juan*, III, 7. || Pour jamais, ou pour toujours, pour un temps qui ne doit pas finir, pour une durée perpétuelle. Songez-vous que je tiens les portes du palais, Que je puis vous l'ouvrir ou fermer pour jamais? RAC. *Baj.* II, 1. || Pour quand, avec interrogation, pour quel temps? Pour quand est la fête? || **14°** Pour, précédé et suivi du même mot, marque la comparaison. Et mort pour mort, toujours mieux lui valait, Auparavant que sortir de la vie, Éprouver tout et tenter le hasard, LA FONT. *Muletier.* Tout bien considéré, je te soutiens en somme, Que, scélérat pour scélérat, Il vaut mieux être un loup qu'un homme, ID. *Fabl.* XII, 1. Servitude pour servitude, ne valait-il pas mieux rendre le Milanais à son maître? FÉNELON, *Dial. des morts mod. Dial.* 12. || Pour exprime la réciprocité. Vous ferez rendre vie pour vie, œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied, SACI, *Bible, Deutéron.* XIX, 21. Vous me louez continuellement sur mes lettres, et je n'ose plus vous parler des vôtres, de peur que cela n'ait l'air de rendre louanges pour louanges, SÉV. 22 janv. 1672. Et moi.... Je n'aurais pas du moins à cette aveugle rage Rendu meurtre pour meurtre, outrage pour outrage, RAC. *Athal.* II, 7. Rendre grâce pour grâce et plaisir pour plaisir, DUFRESNY, *Réconcil. norm.* II, 6. || Pour marque la relation, la correspondance exacte. Traduire un passage mot pour mot. Il y a aujourd'hui neuf mois, jour pour jour, dimanche pour dimanche, que je vous quittai à Charenton avec bien des larmes, SÉV. 3 juill. 1689. || Pour marque l'échange. Faire troc pour troc. || **15°** Pour, précédé d'*assez*, s'emploie dans des phrases qui indiquent la suffisance. Il a fait assez pour sa gloire. || Avec un verbe à l'infinitif. Il est assez jeune pour s'instruire. || Avec *que*, et avec le subjonctif. Il est assez riche pour que nous lui demandions de contribuer à cette bonne œuvre. || Pour, précédé de *trop*, s'emploie dans des phrases qui expriment l'excès. Il a trop fait pour un ingrat. || Avec un infinitif. On dit que M. de Noailles, votre digne et généreux ami, a rendu de très-bons offices à M. de Vardes ; il est assez généreux pour n'en pas douter, SÉV. *à Moulceau*, 26 mai 1683. La condition m'est trop avantageuse pour la refuser, BOURDAL. *Pensées*, t. II, p. 80. || Avec *que* et le subjonctif. Il est assez de mes amis pour que je puisse compter sur lui. Vous êtes trop faible pour que nous vous imposions ce fardeau. || L'adverbe *fort* s'est employé avec *pour* d'une façon analogue à *trop* (cela n'est plus usité). M. de Chaudebonne est fort chagrin à cette heure, pour bien battre les sonnettes [dans la danse des matassins], VOIT. *Lett.* 54. || **16°** En être pour, perdre. Il n'y a pas de femme qui l'écoute qui n'en soit pour sa réputation, HAMILT. *Gramm.* 9. M. de Sireuil en sera pour ses vers, Royer pour ses croches, et le prévôt des marchands pour son argent, VOLT. *Lett. Thiriot*, 19 déc. 1754. || Être pour, être capable de, être de nature à. Cesse de m'outrager, ou le respect des dames N'est plus pour contenir celui que tu diffames, CORN. *Veuve*, V, 10. Le sentiment d'autrui n'est jamais pour lui plaire, MOL. *Mis.* II, 5. Ne pouvoir savoir d'une belle si l'amour qu'inspirent ses yeux est pour lui plaire ou lui déplaire, c'est la plus fâcheuse, à mon gré, de toutes les inquiétudes, ID. *Sicil.* 3. Et ce n'est guère pour avoir le teint frais et les yeux brillants que de se lever dès la pointe du jour, ID. *ib.* 7. Puisque vous n'êtes point, en des liens si doux, Pour trouver tout en moi comme moi tout en vous, ID. *Mis.* V, 8. Harlay avait des yeux qui, fixés sur un client ou sur un magistrat, étaient pour le faire rentrer sous terre, ST-SIM. 17, 198. || N'être pas pour, ne pas devoir. Cette affaire, venue au point où la voilà, N'est pas assurément pour en demeurer là, MOL. *le Dép.* IV, 1. Cet état de victime n'est pas pour rien détruire en vous, BOSS. *Lett. Corn.* 74. Ce sont des manières reçues, vous n'êtes pas pour les réformer, MASS. *Carême, Élus.* || Être pour, être sur le point de. Il était pour partir. || **17°** Pour précédant un adjectif, et suivi de *que* a le sens de quelque.... que. Vous savez que, pour matin que je sois levé, je vous ai toujours trouvé dans cette chambre, BALZ. liv. VII, lett. 16. Pour ingrat que soit un homme, MALH. *Traité des bienf. de Sénèque*, I, 12. Pour grand que fût le péril, ils s'efforcèrent tous à l'envi d'aller dégager le roi, VAUGEL. *Q. C.* IX, 4. Pour grands que soient les rois, ils sont ce que nous sommes, CORN. *Cid*, I, 6. Commettre un seul péché, pour petit qu'il soit, BOSS. *Mar.-Thér.* Point n'a d'écus : pour belle qu'on soit née, L'amour languit sans Bacchus et Cérès, DESHOUL. *Poés.* t. I, p. 43. Pour saints, pour éclairés et pour sages que soient les hommes, ils ne sont pas infaillibles, ST-SIM. 61, 21. || Pour peu que, si peu que. Et pour peu qu'elle ait d'ambition, Je vous réponds déjà de sa punition, CORN. *Nicom.* V, 7. || **18°** Pour avec un infinitif, à l'effet de. C'est pour vous dire que vous devez réserver votre humilité aux actions qui se passent entre Dieu et vous, BALZ. liv. I, lett. 6. Pour juger de la beauté d'un ouvrage, il suffit de le considérer en lui-même; mais, pour juger du mérite de l'auteur, il faut le comparer à son siècle, FONT. *Vie de Corn.* La nature, sur la fin de nos jours, nous dégoûte de la vie par la douleur, pour nous faire quitter ce monde avec moins de regrets, FRÉDÉRIC II, dans GIRAULT-DUVIVIER. Il [Saint-Évremond] avait tant de réputation, qu'on lui offrit cinq cents louis d'or pour imprimer sa comédie de Sir Politik, VOLT. *Temple du Goût.* Le ciel fit les femmes Pour corriger le levain de nos âmes, Pour adoucir nos chagrins, nos humeurs, Pour nous calmer, pour nous rendre meilleurs, ID. *Nanine*, I, 1. || On sépare quelquefois *pour* de son verbe. Pour de ce grand dessein assurer le succès, CORN. *Pomp.* IV, 1. Mais pour en quelque sorte obéir à vos lois, ID. *D. Sanche*, I, 3. Il a fallu en venir à l'altération du texte, pour du moins le rendre douteux, BOSS. *Explic. du ps.* 21, III, 3. Pour donc corriger l'abus et l'égarement de notre imagination vagabonde et dissipée, il la faut remplir d'images saintes, ID. *Élévat. sur myst.* IV, 8. || Cette préposition ne doit rien avoir entre elle et l'infinitif qui les sépare, si ce n'est quelque particule d'une ou de deux syllabes; par exemple on dira fort bien : pour y aller, pour en avoir, pour lui dire, etc.; et encore : pour de là passer en Italie; mais d'y mettre plusieurs syllabes, comme ont fait quelques-uns de nos meilleurs écrivains, il n'y a rien de si rude ni de si éloigné de la politesse du langage, VAUGEL. *Rem.* t. I, p. 100, dans POUGENS. Quoi que dise Vaugelas, c'est à l'oreille à juger. || Suivi de *que* et du subjonctif, même sens. Je suis venu vous voir pour que nous parlions de nos affaires. Je lui ai parlé assez haut pour qu'il m'entendît. || *Pour que* est *pour ce que*, comme on peut le voir à l'historique. || **19°** Pour, avec le passé de l'infinitif, signifie à cause que. On ne s'avise point de défendre [empêcher, prohiber] la médecine pour avoir été bannie de Rome, ni la philosophie pour avoir été condamnée publiquement dans Athènes, MOL. *Tart. préface.* Pour n'avoir pas fait cette remarque on perdit beaucoup de temps et de travail, CHATEAUB. *Génie*, I, 1, 1. || Il se dit dans le même sens avec le présent de l'infinitif. Nature se maintient pour être variable, RÉGNIER, *Épît.* II. Et comment est-il possible, reprit Ésope, que vos juments entendent de si loin nos chevaux hennir, et conçoivent pour les entendre? LA FONT. *Vie d'Ésope.* Ma foi, me trouvant las pour ne pouvoir fournir Aux différents emplois où Jupiter m'engage.... MOL. *Amphitr. prol.* Le désavouerez-vous [un billet], pour n'avoir point de seing? ID. *Mis.* IV, 3. Je hais ces cœurs pusillanimes qui, pour trop prévoir les suites des choses, n'osent rien entreprendre, ID. *Scapin*, III, 1. Mon révérend père, si vous avez peine à lire cette lettre, pour ne pas être en assez beau caractère, PASC. *Prov.* XVII. Je n'admire point l'excès d'une vertu, si je ne vois en même temps l'excès de la vertu opposée.... on ne montre pas sa grandeur pour être à une extrémité, mais bien en touchant les deux à la fois, et remplissant tout l'entre-deux, ID. *Pens.* VI, 21. Adresser votre lettre à Mme de Vins, plus pour l'obliger que pour avoir besoin d'elle, SÉV. 26 août 1676. Je comprends que l'ennui serait grand pendant l'hiver : les longues soirées peuvent être comparées aux longues marches, pour être fastidieuses, ID. 28 août 1676. Et, pour ne rien rabattre de ses aigreurs et de ses caprices, on aliène le cœur et l'esprit d'un époux, et on le précipite dans des amours étrangères, MASS. *Carême, Culte.* || **20°** Pour devant un infinitif, au sens de quoique, bien que, mais toujours joint, comme on le voit par les exemples, à une phrase négative ou restrictive. Vous me montrez que, pour être échappé de la mer et des pirates, je ne suis pas encore en sûreté, VOIT. *Lett.* 50. L'hymen n'efface point ces profonds caractères ; Pour aimer un mari, l'on ne hait pas ses frères, CORN. *Hor.* III, 4. Je suis ici dans une fort grande solitude ; et, pour n'y être pas accoutumée, je m'y accoutume assez bien, SÉV. 19 juin 1680. Ils [les écrivains de Port-Royal] ne changent pas d'avis pour changer de note, ID. 25 mai 1680. On n'est pas criminel toujours pour le paraître, TH. CORN. *Essex*, II, 2. Pour être nés grands, vous n'en êtes pas moins chrétiens, MASS. *Carême, Aum.* De l'avenir le destin est le maître ; Sa volonté dirige tous nos pas : Respectons-la sans vouloir la connaître ; Pour la connaître on ne la change pas, MALFIL. *Narcisse*, II. Votre lettre a bien attendri mon vieux cœur, qui, pour être vieux, n'en est pas plus dur, VOLT. *Lett. d'Alembert*, 27 mars 1773. || **21°** Pour avec un infinitif, signifiant de quoi. Il y a ici pour contenter tous les goûts. C'est bien pour en rougir de voir quelle tempête Souvent mes lâchetés attirent sur ma tête, CORN. *Imit.* III, 20. Il [Sévigné] s'ennuie fort dans la charge de guidon; cette place est jolie à dix-neuf et vingt ans; mais, quand on y a demeuré sept ans, c'est pour en mourir de chagrin, SÉV. 9 oct. 1675. Trois semaines, milord! ah! c'est pour en mourir, BOISSY, *Époux par superch.* II, 12. || **22°** Pour lors, alors. Quand le mal sera fait, il ne sera pour lors plus temps d'aviser. || **23°** *S. m.* Le pour, ce qui est en faveur de. Le pour et le contre sont venus au monde avec le tien et le mien, BALZ. liv. I, lett. 3. Soit par l'interprétation des termes, soit par des circonstances favorables, soit enfin par la double probabilité du pour et du contre, on accorde toujours ces contradictions prétendues, PASC. *Prov.* VI. Les lecteurs, longtemps promenés çà et là dans le vaste pays du pour et du contre, ne savaient plus à la fin où ils en étaient, FONTEN. *Malebr.* Vous me dites toujours le pour et le contre dans toutes les choses que vous m'apprenez. — C'est que toutes les choses de ce monde ont un bon et un mauvais côté, VOLT. *Dial.* XXIX, 12. Après avoir balancé le pour et le contre, D'ALEMB. *Réfl. sur l'inocul.* || **24°** Le pour, sorte de distinction à la cour de Louis XIV. Le pour est une distinction dont j'ignore l'origine : elle consiste à écrire en craie sur les logis : Pour M. un tel, ou simplement écrire, M. un tel, ST-SIM. 60, 6.

— REM. 1. La règle des grammairiens est que tout infinitif précédé d'une préposition doit se rapporter d'une manière claire et précise soit au sujet de la proposition, soit au régime indirect, soit au régime direct, par exemple : L'homme vit pour travailler. Mais cette règle est trop absolue : quand l'équivoque est impossible, quand le vrai sens est évident, la règle n'a plus d'objet ; les exemples abondent. Le théâtre, fertile en censeurs pointilleux, Chez nous pour se produire est un champ périlleux, BOIL. *Art p.* III. [illegible] être assez d'honneurs environnaient ma vie Pour ne pas souhaiter qu'elle me fût ravie, RAC. *Iphig.* IV, 4. || 2. Vaugelas dit : « *Pour que*, très-usité le long de la Loire et depuis peu à la cour. On s'en sert de plusieurs façons qui ne valent rien. » Th. Corneille : « Pour que n'a pu s'établir ; on se le permet quelquefois dans la conversation, mais on ne l'écrit pas. » Chifflet, *Gramm.* p. 131 : « Pour que, au lieu de afin que, n'est qu'une barbarie. » Aujourd'hui il est en plein usage, justifié par l'analogie, *après que, dès que, sans que*, et par l'historique qui montre que c'est une ellipse au lieu de *pour ce que*.

— SYN. POUR, AFIN. Ces deux mots sont synonymes dans le sens où ils signifient qu'on fait une chose en vue d'une autre ; mais *pour* marque une vue plus présente ; *afin* en marque une plus éloignée : on se présente devant le prince pour lui faire sa cour ; on lui fait sa cour afin d'obtenir des grâces. *Pour* regarde plus particulièrement un effet qui doit être produit. *Afin* regarde proprement un but où l'on veut parvenir : Les filles d'un certain âge font tout ce qu'elles peuvent pour plaire, afin de se procurer un mari, GIRARD.

— HIST. IXe s. Pro deo amur [pour l'amour de Dieu], *Serment.* || Xe s. Ne por or, ned argent, ne parament, *Eulalie.* Mult lætatus, por que Deus cel edre [ce lierre] li donat, *Fragm de Valenc.* p. 448. || XIe s. As tables juent pur els [se] esbaneier [divertir], *Ch. de Rol.* VIII. Se li reis velt, prez sui por vus le face, *ib.* XX. Sonent mil grailes [trompettes], pur ce que plus bel seit, *ib.* LXXVII. Et li aidez, et pur seignur tenez, *ib.* XXVI. Je ne lerreie por tot l'or que Deus fist, Que ne lui die.... *ib.* XXXIV. Ne lui faldront pur mort ne pur destreit, *ib.* CCXLVIII. || XIIe s. Pour moi [en place de moi] n'iras tu mie, *Roncisv.* p. 16. Por ce qu'après sa mort on en puisse parler, *ib.* p. 107. Por verdure ne por prée Nulle chançon ne m'agrée, S'el ne vient de fine amor, *Couci*, I. Mout fait l'amours que vilaine, Qui comence por faillir, *Couci*, IV. Se fins amis [amant honnête].... Doit joie avoir por servir [parce qu'il sert] leaument, *ib.* VII. Ha ! douce riens cruels, tant mar [je] vous vi, Quant pour ma mort naquistes sanz merci, *ib.* IX. Puis que mes cuers [mon cœur] ne s'en veut revenir, De vous, dame, pour qui il m'a guerpi, *ib.* Pour vostre honeur et pour Dieu je vous pri.... *ib.* Se nus [nul] morist [mourut] pour avoir [parce qu'il avait] cuer dolant, *ib.* XXII. Diex ! quant crieront outrée, Sire, aidez à pelerin, Por qui [je] sui espouvantée ; Car felon sont Sarazin, *Dame de Faiel*, dans *Couci*. || XIIIe s. Pour quatre qu'ils estoient en l'ost, estoient il en la cité dui cent, VILLEH. LXXIV. Envoiez pour Tibert [envoyez chercher Tibert], *Berte*, XII. S'en vont vesque et abbé pour le lit beneïr, *ib.* XIII. Dame Diex, qui en croi fu pour nous estendus, *ib.* XXIV. [Elle] Ne briseroit son veu pour [dût-elle] soufrir discepline, *ib.* LVI. Ce n'estoit pas merveille se on la [Berte] desiroit Pour [en raison] les bones nouveles que chascuns en disoit Et pour le bel miracle que Diex i demonstroit, *ib.* CXXXV. Je n'averai [illegible], por qu'aient [pour qu'ils aient] povreté, *ib.* CXXXII. Li hospitaus de chaiens [céans] est de si très grant carité qu'onques nus malades n'i fali à son desir, se on le pot avoir pour or ne pour argent, *Chr. de Reims*, 108. N'onques nus [nul] n'osa li remaindre ; Tuit s'enfoïrent por la pluie, *la Rose*, [illegible] C'est Bien Semblant, qui ne consent A nul [illegible] qu'il se repente D'amors servir, por mal qu'il [illegible], *ib.* 1824. || XIVe s. Aucune foiz, quant il les [illegible] à destre, il tournent, pour la maladie, [illegible] *Eth.* 31. || XVe s. Encore se [illegible] pas les Anglois en ceux que vous ai [illegible] qu'ils ne faisoient ens Espaignols, et pour cause, FROISS. II, III, 63. Louis de Baviere, empereur de Rome pour le temps, ID. I, I, 74. Nous menons [illegible] nent, elles en veulent reposer quinze, ID. II, III, 42. Pour ce, si Jean Lyon fust mort, ne se briseront mie adonques les convenances que cils de Gand avoient à cils de [illegible] tant à Paris là où le roi estoit, et [illegible] comte de Montfort pour prisonnier, ID. I, I, 157. Quant je fus pour monter à cheval, *Jeh. de Saint.* ch. 30. Car, par ung seul semblant monstrer En riens d'en estre desplaisans, C'eust esté pour faire parler Les jalous et les mesdisans, CH. D'ORL. *Complainte.* Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ? *Bouciq.* II, 23. Et pour quelque bruyt qu'il y eust en l'ost, il ne s'estoit point voulu bouger, COMM. IV, 10. Ayant moins de crainte que je n'euz jamais, pour la jeunesse en quoy j'estoye, et que je n'avoie nulle congnoissance de peril, ID. I, 3. Et se prenoit ung escu pour pipe de vin qui passoit parmy les limites, ID. III, 14. Homme sans foy s'il voyoit son profit pour la rompre, ID. VII, 2. Et y mourut ce jeune et vaillant chevalier pour estre mal armé, ID. I, 3. Et semble que tout soit pour eux, VILLON, *Baillev. et Malep.* || XVIe s. Et, pour remede qu'on luy feist, ne trova allegement quelconque, RAB. *Pant.* II, 28. Ainsy mourra il sans regret, laissant homme pour homme, ID. *ib.* III, 26. Pour grand qu'il soit, MONT. I, 51. Son maistre, pour luy avoir veu prendre un si honnorable party, le receut en grace, ID. I, 2. Je serois pour me rendre plus naturellement à la compassion qu'à l'estimation, ID. I, 2. Seroit ce que, pour ne l'admirer point [la hardiesse], il [Alexandre] la respectast moins ? ID. I, 6. L'effort d'un desplaisir, pour estre extreme, doibt.... ID. I, 7. Se descouper pour tesmoignage de dueil, ID. I, 14. Accorder trefve pour quelques jours, ID. I, 23. Pour le coup, ID. I, 24. Se tenir pour surmonté [battu], ID. I, 24. N'ayant pu prendre la ville, pour la prouesse des habitants, ID. *ib.* Un roi ? c'est un pastre pour eulx [les philosophes], ID. I, 140. Il est condamné pour faulx prophete, ID. I, 238. Cette raison n'est pas pour estre oubliée, ID. II, 291. La servitude ne leur est jamais de goust, pour si bien qu'on l'accoustre, LA BOÉTIE, 44. Ils estimerent son cœur trop foible pour un fait si hault, ID. 45. Il faut qu'ils laissent leur goust pour le sien, ID. 67. ....Pour si grand nombre qu'il y en ait.... ID. 44. Les roys pour estre roys ne laissent pas d'estre hommes, *Sat. Mén.* p. 139, édit. 1611. Ilz ne se lassoient jamais, pour quelque travail qu'ilz prissent, AMYOT, *Thésée*, 6. Fabius, qui avoit bien preveu le danger auquel ilz estoient pour tumber.... ID. *Fab.* 26. Aussi n'y a-il pas un en la compagnie, pour accablé qu'il fust des miseres et calamitez passées, qui.... ne se remist et reprinst cœur, D'AUB. *Hist.* II, 260. Il a bien appris à dire toutes les admirations, comme Jesus.... c'est pour en mourir, ID. *Conf.* II, 1. Ne s'y estant presentée une seule occasion de combattre, pour perilleuse qu'elle fust, où il ne se soit trouvé, CARLOIX, II, 14. Il y avoit six commissaires de l'artillerie, et dix-huit canonniers, chacun pour le plus expert, ID. VII, 9. ....Et si pour [malgré] tout cela le malade vouloit dormir, on luy fera des frictions après, PARÉ, XXIV, 34. ....Et que grandeur pour grandeur, si le prince d'Espagne.... CASTELNAU, 181. Car pour estre [fussé-je] cent ans auprès de ma maistresse, Cent ans me sont trop cours, et ne m'en puis aller, RONS. 145. Mais pour courir, le soin ne laisse pas D'accompagner tes miserables pas, ID. 400. Mais tout paisible et coy Tu vivras dans les bois pour la Muse et pour toy, ID. 894.

— ÉTYM. Wallon, *po, por* ; bourguig. *po, pôr* ; mâconnais, *pre* ; picard, *por* ; espagn. et portug. *por* ; du lat. *pro*.

† 2. POUR.... préfixe qui représente tantôt *pro* et tantôt *per*, et ne traduit pas seulement des composés latins, mais en a formé de toutes pièces en français même, où il a le sens de perfection, action complète, achevée, comme le latin *per*. Ainsi *poursuivre* représente à la fois *prosequi* et *persequi*.

† POURÂNA (pou-râ-na), *s. m.* Nom, en sanscrit, de poëmes sacrés qui contiennent tout le corps de la théologie des Hindous, et dont chacun traite spécialement de cinq sujets, la création, la destruction et la rénovation des mondes, la généalogie des dieux et des héros, les règnes des Manous, et les actions de leurs descendants ; ils appartiennent aux basses époques de la littérature sanscrite. Il y a dix-huit pourânas reconnus.

— ÉTYM. Sanscr. *purâna*, ancien.

POURBOIRE (pour-boi-r'), *s. m.* Petite libéralité que l'on donne en sus du prix convenu et comme signe de satisfaction. On dit que ses lettres lui ont valu quelques pourboires du cardinal de la Roche-Aymon, un des plus dignes prélats qui soient dans l'Église de Dieu, et à qui il ne manque rien que de savoir lire et écrire, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 5 nov. 1776.

— ÉTYM. *Pour, boire.*

POURCEAU ([illegible]), *s. m.* || 1° Porc, cochon. Le pourceau est aussi impur, parce que, quoiqu'il ait la corne fendue, il ne rumine point, SACI, *Bible, Lévit.* XI, 7. Dom pourceau criait en chemin Comme s'il avait eu cent bouchers à ses trousses, LA FONT. *Fabl.* VIII, 12. || Fig. Semer des perles devant les pourceaux, présenter des objets, dire des choses à quelqu'un qui n'en sent pas le prix, la délicatesse. Ne jetez point vos perles devant les pourceaux, SACI, *Bible, Evang. St Math.* VII, 6. [illegible] de même : donner des fleurs aux pourceaux [illegible] là des serments si beaux, C'est donner des fleurs aux pourceaux, SCARRON, *Virg.* VI. || Le pourceau de saint Antoine, cochon que les peintres représentent ordinairement près de ce saint, parce qu'on prétend que dans sa solitude le diable le troublait souvent sous cette forme. || C'est le pourceau de saint Antoine, se dit d'un homme qui se fourre partout pour boire et pour manger. || Fig. C'est une vraie étable à pourceau, se dit d'une maison mal propre. || Fig. C'est un vrai pourceau, se dit d'un homme qui met son unique plaisir à manger. || Fig. Un pourceau d'Épicure, un pourceau du troupeau d'Épicure, un homme plongé [illegible] dans les jouissances des sens (expression qui vient d'Horace, mais qui cependant ne s'applique qu'à ceux qui interprétaient mal la doctrine du philosophe grec). || 2° Pourceau de mer, espèce de dauphin nommé aussi marsouin. || 3° Pourceau [illegible], hérisson d'Europe.

— REM. Le sens étymologique de *pourceau* est *jeune porc* ; mais, en fait, ce sens a tout à fait disparu. *Pourceau* ne se dit que dans quelques locutions particulières ; mais, quand on parle de l'animal, c'est toujours *porc, porc frais, porc salé*, un troupeau de *porcs* ou de *cochons* et non de *pourceaux*.

— HIST. XIIe s. Ces bourgeois [ils] [illegible] se faisent porcel, *Sax.* IX. || XIIIe s. Pourcel ne doivent en nule saison estre soufert es prés, [illegible] LII, 6. Cil perderoit bien ses joiaux, Qui les [illegible] entre porciaus, *Fabliaux*, BARBAZAN, I, 76. || XVe s. Nul ne peut donner des tripes, sinon celuy qui [illegible] son porceau, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 197. [illegible] proverbe ancien monstre bien le malheur où nous sommes, quand il dit : un avocat en une ville, un noyer en une vigne, un pourceau dans un [illegible] une taupe en un pré, un sergent en un bourg, c'est pour achever de gaster tout, BOUCHET, *Serée* liv. I, p. 377, dans LACURNE.

— ÉTYM. Wallon, *poursai, poursia* ; [illegible] *porchieu* ; prov. *porcelh, porcel* ; espagn. [illegible] ital. *porcello* ; du lat. *porcellus*, diminutif de *porcus*, porc.

† POURCELET (pour-se-lè), *s. m.* Petit d'une truie. Si une truie est pressée de mettre bas, [illegible] a tout le soin possible d'elle et de ses pourcelets, DIDER. *Lett. à Mlle Voland*, 30 sept. 1760.

— ÉTYM. Diminutif de *pourcel* ou *pourceau*.

† POUR-CENT (pour-san), *s. m.* Taux de l'intérêt, du rapport d'une somme d'argent placée. [illegible] est le pour-cent ?

† POURCE QUE (pour-se-ke), *loc. conj.* qui explique la raison d'une chose et répond à l'interrogation *pourquoi ?* J'ai été nourri aux lettres dès mon enfance ; et, pource qu'on me persuadait que par leur moyen, on pouvait acquérir une connaissance claire et assurée de tout ce qui est utile à la vie, j'avais un extrême désir de les apprendre, DESC. *Méth.* I, 6.

— REM. Cette conjonction, déjà vieillie au XVIIe siècle, est tombée en désuétude. C'est dommage. On la remplace par *parce que* ; mais *parce que* n'est pas l'équivalent de *pource que* ; il indique le moyen, et *pource que* indique le but.

— HIST. XIIIe s. Et porce que cis pardons [ces indulgences] fu si grans, s'esmurent moult li cuer des gens [pour la croisade], VILLEH. I. || XVe s. [illegible] ceste guerre depuis appellée le bien public, pource qu'elle s'entreprenoit soubz couleur de dire que c'estoit pour le bien publicque du [illegible] COMM. I, 2. || XVIe s. Pource que des tyrans le [illegible] port vous tirez, Pource qu'ils sont de [illegible] dieux adorez Lors qu'ils veullent au pauvre et au juste mesfaire, Vous estes compagnons du [illegible] faict, pour vous taire, D'AUB. *Tragiques*, [illegible] LALANNE, p. 178.

— ÉTYM. *Pour, ce, que.*

‡ POURCHAS (pour-châ), *s. m.* Terme vieilli [illegible] qu'on pourchasse, occupation. Et, n'étant [illegible] en tel pourchas nouveau, Guère ne mit à [illegible] sa flamme, LA FONT. *Coc.* Et coeurs en tels pourchas Risquent du moins autant que cerfs et biches, [illegible] ROUSS. *Épigr.* I, 22.

— HIST. XII^e s. Ainz [je] sui toz tens en paine et en porchas, *Couci*, XI. Petit me vaut mes pourchas, *ib.* p. 122. || XIII^e s. Enfant sont apelé de porchaz, qui ne pueent [peuvent] pas mostrer lor pere, et il sont apelé bastard, *Digeste*, I. || XVI^e s. Vous convient estre sages pour fleurer, sentir et estimer ces livres de haute gresse, legiers au prochaz et hardis à la rencontre, RAB. I, *Prologue*.

— ETYM. Voy. POURCHASSER.

† **POURCHASSE** (pour-cha-s'), *s. f.* Action de pourchasser. C'était sur les rives du Rhin qu'on vous mettait à la pourchasse de l'ennemi, BABŒUF, *Pièces*, I, 116. Une autre, à peine âgée de douze ans, enfant pleine d'innocence à coup sûr, mais déjà livrée à la pourchasse d'un épouseur, MAURICE SAND, *Revue des Deux-Mondes*, 1^er févr. 1862, p. 946.

POURCHASSÉ, ÉE (pour-cha-sé, sée), *part. passé* de pourchasser.

POURCHASSER (pour-cha-sé), *v. a.* Poursuivre avec ardeur. Pourchasser un cerf. C'est ce que ma muse en travaillant pourchasse, RÉGNIER, *Sat.* VI. .... Vous cajolez la tante, Et moi, je pourchassais Finette la suivante, REGNARD, *Menechm.* I, 2. Pour lui pourchasser au loin quelques jouissances imparfaites et douteuses, elle lui ôterait celles qui valent cent fois mieux et sont toujours en son pouvoir, J. J. ROUSS. 2^e *dial.* || Terme de chasse. Rapprocher un animal qui a beaucoup d'avance ou qui a été forlongé par quelque chien.

— HIST. XI^e s. Li reis Marsile s'en purcacet assez, *Ch. de Rol.* CLXXXV. || XIII^e s. Et se porchaça [se pourvut] de viande cil qui mestier en ot, VILLEH. LXIV. Et li quens [comte] de Saint-Gile en ot si grant envie, que il porchaça as autres barons et à tous ceus qu'il pot, qu'il se departissent de l'ost, ID. CIX. Qui traison pourchace, drois est qu'il s'en repente, *Berte*, XCVI. Hons [homme] qui pourchace druerie [galanterie] Ne vaut noient sans cointerie [agrément], *la Rose*, 2145. || XV^e s. À pied sans chausses, pourchassant sa vie de maison en maison, COMM. III, 4. || XVI^e s. Vous ne vous repentirés d'avoir pourchassé de l'honneur à ceulx desquels vous pouvés conter la maison la vostre mesmes, MARG. *Lett.* 147. Les meschans fuyent sans qu'on les pourchasse, LANOUE, 515. L'un receut le royaume sans l'avoir pourchassé, et l'autre l'ayant entre ses mains le refusa, AMYOT, *Numa et Lyc.* 1. Pourchassant son sixiesme consulat, ID. *Marius et Pyrrhus*, 8. Qui plus despend qu'il ne pourchasse, il ne luy faut pas de besace, COTGRAVE. Il n'avait sceu gaigner la bonne grace d'un tendron qu'il pourchassoit, MONT. III, 383.

— ETYM. *Pour*, et *chasser*; picard, *pourcacher*; bourg. *porchassai*; wallon, *porchessi*.

† 1. **POURETTE** (pou-rè-t'), *s. f.* Terme de vétérinaire. Nom donné aux eaux-des-jambes compliquées de grappes.

† 2. **POURETTE** (pou-rè-t'), *s. f.* Nom donné, dans le Midi, aux mûriers nains tenus en gaulis. Cueillir de la feuille de pourette, ou, elliptiquement, cueillir de la pourette.

POURFENDEUR (pour-fan-deur), *s. m.* Celui qui pourfend. || Ironiquement, un pourfendeur de géants, un fanfaron, un faux brave.

— ETYM. *Pourfendre*.

POURFENDRE (pour-fan-dr'), *v. a.* Il se conjugue comme fendre. Fendre d'un coup de sabre de haut en bas. Ah ! combien de géants il aura pourfendus ! DANCOURT, *Sancho Pança*, V, 13. ....J'ai peine à comprendre Comment un dieu pouvait ainsi pourfendre Un autre dieu, VOLT. *Contes*, *Dimanche*.

— HIST. XII^e s. E le ventre lui purfendi, si que tute la buille à terre chaïd [tomba], *Rois*, I, 98. || XIII^e s. Uns macheclier [boucher] sali avant, et le feri d'une hache à deux mains, et le pourfendi dusques à la chainture, *Chr. de Rains*, 118.

— ETYM. *Pour*, et *fendre*.

POURFENDU, UE (pour-fan-du, due), *part. passé* de pourfendre. Tant de châteaux forcés, de géants pourfendus, De chevaliers occis.... FONTEN. *Poés. past. Œuv.* t. IV, p. 7, dans POUGENS.

POURIR, POURISSAGE, POURISSOIR, POURITURE, voy. POURRIR, POURRISSAGE, POURRISSOIR, POURRITURE.

† **POURLÉCHER** (pour-lé-ché), *v. a.* Il se conjugue comme lécher. Lécher tout autour. Se pourlécher les babines, TH. GAUTIER, *Cap. Fracasse*, I. || Se pourlécher, *v. réfl.* Passer la langue sur les lèvres. Il s'extasiait, il admirait sottement, il souriait, il avait la convulsion, il se pourléchait, DIDEROT, *Salon de* 1767, *Œuv.* t. XIV, p. 457 dans POUGENS. Voilà de la vigne qui produira des chasselas dont je ne donne pas ma part au chat, poursuivit M. Baudeul en affectant de se pourlécher d'avance, CH. DE BERNARD, *le Gendre*, § 5.

— ETYM. *Pour*, et *lécher*; picard, *se porléker*, *porléker*, *pourléker*; Berry, *porlécher*, *perlicher*.

POURPARLER (pour-par-lé; l'r ne se prononce pas et ne se lie pas; au pluriel, l's se lie : des pourpar-lé-z intéressants), *s. m.* Conférence, abouchement entre deux ou plusieurs personnes. Longs pourparlers avecque son amant, LA FONT. *Berc.* On entre en quelques pourparlers avec Moissac, PELLISSON, *Lett. hist.* t. III, p. 181, dans POUGENS. Nous entrâmes en pourparlers : je demandais cinquante louis d'appointement, J. J. ROUSS. *Conf.* VII.

— HIST. XVI^e s. S'il offroit à la royne, au premier pourparler, de sortir hors du royaume avecques ses amis, LANOUE, 661. Pendant que les pourparlez se continuoyent.... ID. 566. Le pourparlé de la paix n'estant point interrompu, D'AUB. *Hist.* II, 49.

— ETYM. Infinitif pris substantivement de l'anc. verbe *porparler*, *purparler*, *pourparler*, de *pour*, et *parler*. Ce verbe pourrait être remis en usage.

† **POURPENSER** (pour-pan-sé), *v. a.* Méditer longuement; penser mûrement à un but donné. Le maréchal de Choiseul prit l'unique parti qui sauvait tous les inconvénients : il les avait de longue main pourpensés et s'y était préparé, ST-SIM. 40, 213. Je ne cessais de pourpenser à part moi, quels pouvaient être les moyens d'émousser dans ce prince tant de pointes hérissées, ID. 270, 143.

— HIST. XI^e s. De aweit [aguet] prepensed, *Lois de Guill.* 1. || XII^e s. Reis, purponse te mielz, ne creire lur conseil, Mult sunt faus li prolat.... *Th. le mart.* p. 29. || XIII^e s. Lors se pourpenserent d'un mout grant engien, VILLEH. LXXV. || XV^e s. Ceux qui la trahison avoient pourpensée, FROISS. II, II, 231. || XVI^e s. Ayant charge de faire sa harangue au pape, et l'ayant de longue main pourpensée, MONT. I, 40. La moins pourpensée mort est la plus heureuse, ID. IV, 214. Qui veut parler doit bien pourpenser, COTGRAVE.

— ETYM. *Pour*, et *penser*.

POURPIER (pour-pié ; l'r ne se prononce pas et ne se lie pas), *s. m.* Genre de la famille des portulacées. || Plante potagère à feuilles épaisses (*portulaca oleracea*, *L.*). || Pourpier doré, pourpier naissant qui se mange en salade. À côté de ce plat paraissaient deux salades, L'une de pourpier jaune, et l'autre d'herbes fades, BOIL. *Sat.* III. || Pourpier sauvage, sorte de pourpier dont les feuilles sont plus petites que celles du pourpier ordinaire. || Pourpier de mer, nom vulgaire d'une espèce d'arroche.

— HIST. XVI^e s. Les myrmecies seront curées, y appliquant dessus du pourpied pilé, PARÉ, V, 21.

— ETYM. Ménage le tire du lat. *pulli pes*, pied de poulet, qui est un des noms de cette plante; étymologie confirmée par *piépou*, nom du *pourpier* en Anjou, et par l'orthographe de Paré *pourpied*.

POURPOINT (pour-poin; le t ne se prononce pas et ne se lie pas; au pluriel, l's se lie : des pourpoin-z élégants), *s. m.* || 1° Nom qu'on donnait autrefois à l'habit français qui a précédé les justeaucorps, et qui couvrait le corps depuis le cou jusqu'à la ceinture. Un bon pourpoint bien long et fermé comme il faut, Qui pour bien digérer tienne l'estomac chaud, MOL. *Éc. des mar.* I, 1. Nos peres sur ce point étaient gens bien sensés, Qui disaient qu'une femme en sait toujours assez, Quand la capacité de son esprit se hausse À connaître un pourpoint d'avec un haut-de-chausse, ID. *Femm. sav.* II, 7. Tous les usages de la vie civile [au XVI^e siècle] différaient des nôtres; le pourpoint et le petit manteau étaient devenus l'habit de toutes les cours, VOLT. *Mœurs*, 121. On raconte de Pétrarque que, dans ses promenades solitaires, il écrivait sur son pourpoint de peau les vers qu'il composait, MONGEZ, *Instit. Mém. hist. et litt. anc.* t. IV, p. 276. || Se mettre en pourpoint, se disposer pour se battre. Philandre : Ce blasphème à tout autre aurait coûté la vie. — Tircis : Nous tomberons d'accord sans nous mettre en pourpoint, CORN. *Mél.* I, 6. || Mettre un homme en pourpoint, le dépouiller de son manteau, et fig. le ruiner. .... Il aime la France et ne souffrirait point ... qu'on la mît en pourpoint, RÉGN. *Sat.* X. || Tirer un coup à brûle-pourpoint, tirer à bout portant ou de très-près. Et [l'Amour] la tire à brûle-pourpoint D'un petit arc qu'on ne voit point, SCARR. *Virg.* I. || Fig. Tirer sur quelqu'un à brûle-pourpoint, lui dire quelque chose à brûle-pourpoint, lui dire en face quelque chose de dur, de désobligeant. Mais les coups éloignés ne vous émeuvent point; Il faut vous les tirer plus à brûle-pourpoint, BOURS. *Ésope à la cour*, IV, 2. || Ce qu'il vous dit là est à brûle-pourpoint, c'est-à-dire est trop dur, trop grossier pour être dit en face. || Il y va à brûle-pourpoint, c'est-à-dire il agit sans ménagement, sans détours. || Il y a un sot dans son pourpoint, c'est-à-dire c'est un sot. || Fig. Ma pauvreté est fière; je n'ai qu'un méchant pourpoint, mais je n'y veux point de taches, DUCIS, *Corresp.* 11 oct. 1813. || Un pourpoint de pierre, la prison. Il ne sera pas bien à Lyon, de pour d'un pourpoint de pierre de taille en Pierre-Ancise, GUI PATIN, *Lettres*, t. II, p. 408. || 2° Fig. Le moule du pourpoint, le corps. Sauver le moule du pourpoint, sauver son corps, sa personne. || On dit de même : le contenu du pourpoint. Le dévouement est grand à la personne d'un maître; c'est à la personne qu'on se dévoue, au corps, au contenu du pourpoint, P. L. COUR. *Simple disc.* || Il y a laissé le moule du pourpoint, de son pourpoint, se dit d'un homme qui a été tué en quelque occasion. || 3° Pourpoint de sental, cotte d'armes en taffetas, rembourrée, qui se portait sous l'armure, dans le moyen âge. || 4° Il s'est dit d'un morceau d'un lapin, d'un lièvre. M. de Chevreuse se hâtait de manger quelque pourpoint de lapin, quelque grillade, enfin ce qui avait le moins de suc, ST-SIM. 336, 156.

— HIST. XIII^e s. Qui lor veist d'une part et d'autre haubiors roiler.... pourpoins et quiries et escus enarmer, *Chr. de Rains*, p. 76. || XIV^e s. Pour la façon de certains pourpoints et joyaux qu'il fit faire pour le roy, pour son voyage de Saint-Omer, où le roy d'Angleterre devoit estre en personne, DE LABORDE, *Émaux*, p. 473. || XV^e s. Ma peine pers comme fait maint.... Je sens où mon pourpoint m'estraint, CH. D'ORL. *Rondeau*. Il avoit si tres-grand haste de bien fournir son pourpoint [de manger], qu'il ne disoit mot, LOUIS XI, *Nouv.* LXXXIII. || XVI^e s. Ce lourd grossissement de pourpoincts, qui nous faict touts aultres que nous ne sommes, MONT. I, 338.

— ETYM. Part. passé pris substantivement de l'anc. verbe *pourpoindre*, de *pour* et *poindre* : poindre, piquer à travers (le *pourpoint* étant piqué, brodé); bourg. *porpoint*, *prepoint*; provenç. *perpong*, *perpoing*, *perponh*; espagn. *perpunte*.

† **POURPOINTIER, IÈRE** (pour-poin-tié, tiè-r'), *s. m.* et *f.* Terme vieilli. Faiseur, faiseuse de pourpoints. Les marchands pourpointiers étaient ceux qui vendaient des pourpoints et des manteaux; le corps des pourpointiers fut réuni à celui des tailleurs.

— HIST. XV^e s. Là avoit un pourpointier de Londres, qui avoit apporté et fait apporter soixante pourpoints.... FROISS. II, II, 115.

1. **POURPRE** (pour-pr'), *s. f.* || 1° Matière colorante d'un rouge foncé et éclatant fournie autrefois par un mollusque gastéropode, le *murex brandaris*, et remplacée aujourd'hui par la cochenille. Les étoffes teintes en pourpre faisaient une des parties les plus considérables du commerce ancien, surtout de celui de Tyr, dont l'industrie et l'extrême habileté avaient porté cette précieuse teinture au plus haut degré de perfection où elle pût être conduite, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. X, p. 547, dans POUGENS. La teinture en pourpre, qui n'a point été, comme on le croit, absolument perdue, ou du moins qui a été retrouvée il y a environ cinquante ans par la Société Royale de l'Angleterre, ID. *ib.* t. X, p. 553. On y trouva [à Babylone] cinq mille quintaux de pourpre d'Hermione, qui était la plus précieuse, qu'on y avait amassés pendant l'espace de 190 ans, et qui conservait encore toute sa fleur et tout son lustre, ID. *ib.* t. VI, p. 270. La pourpre illustre davantage cette belle contrée [la Syrie]; celle de Tyr a été la première du monde; elle était vendue à Rome, dans le VII^e siècle, mille deniers au moins la livre, PASTORET, *Instit. Mém. inscr. et belles-lett.* t. V, p. 129. || 2° Par extension, couleur rouge. Ses joues animées de la plus belle pourpre mêlée au blanc de lait le plus pur, VOLT. *Zadig*, 13. Les fruits du figuier des Açores paraissaient d'une pourpre éclatante sur les rameaux ombragés, CHATEAUBR. *Génie*, I, V, 8. || 3° Étoffe teinte en pourpre, en usage chez les anciens. Ce n'est qu'or et que pourpre dans votre armée, VAUGEL. *Q. C.* III, 2. On y voit de tous côtés le fin lin d'Égypte, et la pourpre tyrienne deux fois teinte d'un éclat merveilleux, FÉN. *Tél.* III. Une grande voile de pourpre flottait dans l'air au-dessus du char, ID. *ib.* IV. || 4° Dignité des consuls à Rome et autres magistrats souverains. Mais il peut faire aussi des consuls à son choix De qui la pourpre esclave agira sous ses lois, CORN. *Sertor.* IV, 3. || 5° Fig. Dignité souveraine. Respectez, leur disait-il [aux princes], votre pourpre, respectez votre puissance qui vient de Dieu, et ne l'employez que pour le bien, BOSS. *Marie-Thér.* Vous

croyez donc que les déplaisirs et les plus mortelles douleurs ne se cachent pas sous la pourpre? ID. *ib.* L'armée força Théodose III à prendre la pourpre, ID. *Hist.* I, 11. Esther, disais-je, Esther dans la pourpre est assise; La moitié de la terre à son sceptre est soumise, RAC. *Esth.* I, 1. Qui naquit dans la pourpre en est rarement digne, VOLT. *Brutus*, II, 4. || 6° *Fig.* Dignité des cardinaux. Il [le cardinal de Retz] garde son équipage en faveur de sa pourpre; je suis persuadée avec joie que sa vie n'est point finie, SÉV. 197. Il [Mazarin] avait fait prendre un cours si heureux aux conseils du cardinal de Richelieu, que ce ministre se crut obligé de l'élever à la pourpre, BOSS. *le Tellier*. Il [Albéroni] fut prêt d'être dégradé, et ne l'évita que par l'intérêt qu'ont tous les cardinaux de rendre la pourpre invulnérable dans ceux mêmes qui la déshonorent, DUCLOS, *Œuv.* t. V, p. 313. || Les pourpres, les cardinaux eux-mêmes. Il a sa place dans l'œuvre [à l'église] après les pourpres et les fourrures, LA BRUY. XIV. || 7° *S. m.* Couleur d'un beau rouge foncé qui tire sur le violet. Il couvrit l'horizon d'un or brillant et pur, Pour y répandre ensuite et le pourpre et l'azur, PERRAULT, *Poésies*, dans RICHELET. C'était d'un coquillage marin du genre des buccins ou trompettes que les anciens tiraient leur beau pourpre; et c'est encore d'un coquillage du même genre, qu'on trouva sur les côtes du Poitou, que l'illustre Réaumur avait tiré le pourpre dont je parle ici, BONNET, *Contempl. nat.* V, 11. Le pourpre éblouissant, le tendre azur des cieux, Le blanc pur et le vert, sont le charme des yeux, DELIL. *Imag.* III. || 8° Quelques-uns admettent le pourpre dans le blason pour cinquième couleur, quoiqu'il ne soit proprement qu'un mélange des quatre couleurs reçues; ils s'en servent pour les raisins, les mûres, etc. et le représentent par des lignes diagonales de gauche à droite. || 9° Terme de chimie. Le pourpre de Cassius, considéré par quelques chimistes comme un deutostannate d'or, obtenu en précipitant le chlorure d'or par le protochlorhydrate d'étain, et par d'autres chimistes comme de l'or métallique, qui ne devrait qu'à sa grande division la couleur pourpre qu'il présente; il s'emploie dans la peinture sur porcelaine. || Pourpre d'indigo, nom donné à l'acide sulfo-purpurique, qui est un dérivé de l'indigo. || 10° Adjectivement. Qui est de la couleur de la pourpre. La couleur pourpre. Un manteau pourpre. Il devint pourpre de colère. Denys le tyran voulut que chacun s'habillât d'une longue robe pourpre, FÉN. *Aristippe.* || Vaugelas, Chapelain, Ménage, Th. Corneille ne voulaient pas que pourpre fût pris adjectivement; l'usage a décidé contre eux; *pourpre* est adjectif dès le XIII° siècle.

— HIST. XIII° s. Et vingt pailes [manteaux] et vingt samis, Cent porpres et cent osterins, *Fl. et Bl.* 3200. Richece ot une porpre robe, *la Rose*, 1059. [Le riche] Qui vestoit la porpre nobile, Ainsi com nous dist l'Évangile, Au ladre ne vout [voulut] faire bien, *Mahomet*, v. 306. || XV° s. De toutes ces six choses et couleurs [or, argent, gueulles, azur, sable, sinople], on en faict une quant on les mesle ensemble autant de l'ung comme de l'autre, et c'est la septieme qui, en armoirie, de son propre nom se dit pourpre, SICILLE, *le Blason des couleurs*, édit. COCHERIS, p. 47.

— ÉTYM. Bourg. *porpre;* provenç. *porpra, polpra;* espagn. *purpura;* ital. *porpora;* du lat. *purpura;* grec, πορφύρα.

2. **POURPRE** (pour-pr'), *s. m.* Terme de médecine. Exanthème caractérisé par de petites taches pourprées, nettement circonscrites, et produites par une hémorrhagie cutanée sous-épidermique. || Anciennement, nom d'une maladie fébrile avec taches de ce genre, dont le caractère n'est pas bien déterminé, et qui a dû être confondu avec des rougeoles et des scarlatines malignes. Mme de Durfort se meurt d'un hoquet de fièvre maligne; Mme de la Vieuville aussi, du pourpre de la petite vérole, SÉV. 521. La connaissance revint [au maréchal de Lorge], et peu à peu le pourpre parut partout, ST-SIM. 39, 79. Seignelay mourut fort brusquement d'une manière de pourpre, ID. 328, 34.

— HIST. XVI° s. Des eruptions et pustules appellées pourpre : les vulgaires les appellent le tac, les autres le pourpre, pource qu'elles sont souventesfois trouvees à la similitude de graine de pourpre; autres les appellent lenticules, parce qu'elles sont venues quelquefois comme petites lentilles; aussi aucuns les nomment papillots, à cause qu'elles se manifestent tantost au visage, tantost aux bras et jambes, voltigeant de place en place comme petits papillots volans, PARÉ, XXIV, 31.

— ÉTYM. *Pourpre* 1.

1. **POURPRÉ, ÉE** (pour-pré, prée), *adj.* Qui est de couleur pourpre. Toutes les améthystes perdent leur couleur violette ou pourprée lorsqu'on les expose à l'action du feu, BUFF. *Min.* t. VI, p. 149. Le zéphyr se jouait dans leurs voiles pourprées, DELILLE, *Imag.* VIII.

— HIST. XVI° s. Ou devant un senat pourpré, Pour de l'argent sa langue vendre, RONS. 560.

— ÉTYM. *Pourpre* 1.

2. **POURPRÉ, ÉE** (pour-pré, prée), *adj.* Terme de médecine. Fièvre pourprée, synonyme de pourpre 2. Tout le monde se meurt aux Rochers et à Vitré de la dyssenterie et des fièvres pourprées, SÉV. 312. Il s'était retiré à Vincennes, pour éviter le mauvais air des fièvres pourprées dont Paris était infecté, OLIVET, *Hist. Acad.* t. II, p. 317, dans POUGENS.

† **POURPREUX, EUSE** (pour-preû, preû-z'), *adj.* Synonyme de pourpré 2. Une fièvre pourpreuse, SÉV. 13 nov. 1675.

† **POURPRIER** (pour-pri-é), *s. m.* Mollusque qui vit dans les coquillages nommés pourpres.

— ÉTYM. *Pourpre* 1.

† **POURPRIN, INE** (pour-prin, pri-n'), *adj.* Qui est de couleur de pourpre. L'adjectif de pourpre est pourprin, MÉNAGE, *Remarques*. || *S. m.* Pourprin, couleur pourpre de certaines fleurs.

— HIST. XII° s. Vers et vermeils, indes, porprins, BENOIT, v. 9116. || XVI° s. .... Comme une rose pourprine, RONS. 556.

— ÉTYM. *Pourpre* 1; provenç. *purpurenc.*

POURPRIS (pour-prî; l'*s* se lie : un pour-pri z étendu), *s. m.* Enceinte, habitation. De pilastres massifs les cloisons revêtues En moins de deux instants s'élèvent jusqu'aux nues; Le chaume devient or, tout brille en ce pourpris, LA FONT. *Phil. et Bauc.* Eh! morbleu, c'est dans le pourpris Du brillant palais de la lune.... Qu'un honnête homme fait fortune, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 164. || Poétiquement. Le céleste pourpris, les célestes pourpris, les cieux. Les habitants des célestes pourpris.

— HIST. XIII° s. Dehait [malheur] ait, fors vous solement, Qui en ces porpris [jardins] l'amena, *la Rose*, 2943. Quant aucun valet [jeune homme] y va por l'amor d'une mescine [jeune fille] qui maint en l'hostel, et il est trovés el porpris.... BEAUM. XXXIV, 46. || XVI° s. L'immensité ne sera point prouvée, jusques à ce qu'ils ayent prouvé qu'il [Dieu] est partout sans distance ne pourpris, CALVIN, *Instit.* 1126. Comme Romulus feist faire un fossé à l'entour du pourpris qu'il vouloit enfermer de murailles, Remus s'en moqua, AMYOT, *Rom.* 16. Il n'y a point de vol de chapon par laditte coustume, ains [il] aura l'hostel avec le pourpris, et s'entend ledit pourpris la closture, ou fossez s'il n'est clos, *Nouv. coust. génér.* t. III, p. 212. Au celeste pourpris, D'AUB. *Tragiques*, édit. LALANNE, p. 201.

— ÉTYM. Participe passé pris substantivement de l'ancien verbe *pourprendre*, de *pour* et *prendre;* picard, *pourprins*, enclos.

POURQUOI (pour-koi), *conj.* || 1° Pour quelle chose, pour quelle raison. Euphorbe est arrêté sans qu'on sache pourquoi, CORN. *Cinna*, IV, 6. Sans vous en affliger, présumez avec moi Qu'il est plus à propos qu'il vous cèle pourquoi, ID. *Poly.* I, 3. Lorsque l'on pend quelqu'un, on lui dit pourquoi c'est, MOL. *Amph.* III, 4. Demander comment et pourquoi ce prodige, ce serait le détruire, BOURD. *Annonc. de la Vierge, Myst.* t. II, p. 106. Un homme que j'ai vu arrive d'Amérique; il y est resté trois ans sans entendre parler de ce que nous appelons ici l'autorité; nul ne lui a demandé son nom, sa qualité, ni ce qu'il venait faire, ni d'où, ni pourquoi, ni comment, P. L. COUR. *Livret.* || Familièrement. Vous ferez telle chose ou vous direz pourquoi, sorte de commandement ou de menace : c'est-à-dire vous ne pouvez vous dispenser de le faire. || On dit de même : il faut qu'il vienne, ou qu'il dise pourquoi. Il faut qu'il lâche prise, ou qu'il dise pourquoi, TH. CORN. *Amour à la mode*, II, 5. || Demandez-moi pourquoi, c'est-à-dire je ne sais pas pourquoi. J'ai vu dans le palais une robe mal mise Gagner gros : les gens l'avaient prise Pour maître tel, qui traînait après soi Force écoutants; demandez-moi pourquoi, LA FONT. *Fabl.* VII, 15. || 2° Il s'emploie à la place de : pour lequel, laquelle, etc. en parlant des choses. Est-ce un sujet pourquoi Vous fassiez sonner vos mérites? LA FONT. *Fabl.* IV, 3. Vous mériteriez bien.... Qu'afin de vous punir je vous tinsse caché Le grand secret pourquoi je vous ai tant cherché, MOL. *le Dép.* I, 2. Quand.... je considère le petit espace que je remplis.... je m'effraye, et m'étonne de me voir ici plutôt que là; car il n'y a point de raison pourquoi ici plutôt que là, pourquoi à présent plutôt que lors, PASC. *Pens.* [illegible] 16, éd. HAVET. Dernière raison pourquoi la [illegible] dans le choix d'un état est si fort à craindre, [illegible] *Carême, Vocat.* || 3° Pourquoi, *adv.* Pour laquelle raison (vieux en ce sens). Interrogé par son père, Lycophron se taisait; pourquoi Périandre en colère, à la fin le chassa de sa maison, P. L. COUR. *Trad. d'Hérod.* || 4° C'est pourquoi, c'est pour cette raison. [illegible] deux membres de phrase commençant l'un [illegible] l'autre par *c'est pourquoi*, dans le second [illegible] peut être remplacé par *que*. C'est pourquoi [illegible] Christ] a souffert et est mort pour sanctifier la [illegible] et les souffrances, et que, comme Dieu et comme homme, il a été tout ce qu'il y a de plus grand et [illegible] ce qu'il y a de plus abject, PASC. *Lett. sur la mort de son père.* || Dans le XVII° siècle, plusieurs [illegible] mettaient ce fut pourquoi avec un verbe [illegible] fut pourquoi les Romains immolèrent des [illegible] || 5° Il s'emploie pour interroger, et alors la construction est celle des phrases interrogatives. Pourquoi ne suis-je point mort dans le sein de ma mère? pourquoi n'ai-je point cessé de vivre aussitôt que j'en suis sorti? SACI, *Bible, Job*, III, 11. Pourquoi suit-on la pluralité? est-ce à cause qu'ils ont plus de raison? non, mais plus de force, PASC. *Pens.* V, 4. Pourquoi viens-tu mentir pour moi, qui ne mentis jamais pour personne? FLÉCH. *Duc de Mont.* Pourquoi les astres circulent-ils d'occident en orient plutôt qu'au contraire, VOLT. *Dict. phil. Les pourquoi.* || Pourquoi non? c'est-à-dire pourquoi ne le ferais-je pas? pourquoi cela ne serait-il pas? Voyez ces animaux [illegible] faites comparaison De leurs beautés avec [illegible] Êtes-vous satisfait? Moi, dit-il, pourquoi non? LA FONT. *Fabl.* I, 7. || Substantivement. Je doute fort, repartit le roi, qu'avec ses deux cents [illegible] soit en état de percer à travers tant d'[illegible]. — Pourquoi non? dit Amazan. — Le roi de la [illegible] sentit le sublime du pourquoi non, VOLT. *Pr. de Babyl.* XI. Je n'ai aucune peine à concevoir que le soleil et les étoiles puissent être habités, et il me semble que l'ingénieux Fontenelle ne devait pas borner son pourquoi non aux plantes, BONNET, *Lett. div.* t. XII, p. 33, dans POUGENS. [illegible] *pourquoi* on peut sous-entendre le verbe. Pourquoi ces éléphants, ces armes, ce bagage, Et ces vaisseaux tout prêts à quitter le rivage? [illegible] I. Pourquoi ce livre saint, ce glaive, ce [illegible] RAC. *Athal.* IV, 1. || Il peut se construire avec un verbe à l'infinitif. Pourquoi vouloir, sans fruit, la mort de l'innocence? VOLT. *Oreste*, V, 3. || Pourquoi.... que...., c'est-à-dire pourquoi.... sinon.... (tournure qui s'explique facilement par l'ellipse du mot *autre* : pour quelle chose autre que [illegible]). Pourquoi le temps vous est-il donné, que pour demander à Dieu qu'il oublie vos crimes? MASS. *Carême, Prière* 1. Pourquoi nous laissez-vous sur la terre que pour méditer votre possession éternelle, ID. *Carême, Temps.* || Quelquefois, avec pourquoi, on peut ne pas suivre la construction interrogative, mais c'est quand demander est antécédemment exprimé ou sous-entendu. Suivez votre goût, [illegible] nez avec votre bon médecin; je lui demande une chose : pourquoi, si votre poitrine n'est point attaquée, vous avez toujours ce poids et cette [illegible] au même côté? pourquoi vous êtes si [illegible] froid? et pourquoi vous êtes si maigre, [illegible] la poitrine? SÉV. 16 févr. 1680. Agamemnon : Pourquoi le demander, puisque vous le savez? — Achille : Pourquoi je le demande? ô ciel! [illegible] croire, Qu'on ose des fureurs avouer la [illegible] RAC. *Iph.* IV, 6. || *Que* remplaçant un second pourquoi interrogatif (tournure qui s'explique par l'ellipse de *arrive-t-il? se fait-il?* devant ce que substitué). Oui, mais pourquoi chacun n'en fait-il pas de même, Et que nous en voyons qui paraissent joyeux Lorsque leurs femmes sont avec les beaux monsieurs? MOL. *Éc. des fem.* III, 3. Pourquoi avez-vous tous conspiré contre moi, et que personne ne m'avertit où est le fils d'Isaï? [illegible] *Polit.* III, II, 10. || 6° *S. m.* Le pourquoi, la cause, la raison. Même aux plus avancés demander le pourquoi, RÉGNIER, *Sat.* XVI. Nous ne sommes pas faits pour rendre raison du pourquoi des choses, BUFF. *Animaux*, ch. 10. Au surplus [illegible] soit pendu n'importe le pourquoi, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 12 janv. 1762. Nous ne [illegible] puis m'exprimer de la sorte, ni le pourquoi, [illegible] comment de rien, ID. *Mélanges*, etc. [illegible] || Interrogation. Vos pourquoi sont hors de saison. || Vos pourquoi ne finissent pas, se dit à une personne qui fait interrogation sur interrogation au sujet du motif des choses. || Anciennement, faire le pourquoi, se disait d'une femme qui avait

…e faiblesse. Et qu'on ne s'enquiert plus s'elle a … REGNIER, *Sat.* III.

— REM. Si la négation se trouve après *pourquoi*, elle doit toujours être complétée par *pas*. On ne … pas : Pourquoi ne vient-il? Mais : Pourquoi ne …t-il pas?

— HIST. XIe s. Dist à Rolant : tout fol, purquei …estages? *Ch. de Rol.* XX. || XIIe s. Ne cuidiez pas que …e porcoi La damoiselle l'en connoisse [lui avoue], *…a Charrette*, v. 1446. Il trai mes barons, onques …as sot porcoi, *Ronc.* p. 209. Las! pourquoi l'ai de …nes ieux regardée? *Couci*, VI. Quant l'uns à l'autre … plait]. Por coi nous as despartis? *Dame de …ayel*, dans *Couci*. || XIIIe s. Je ne pris [prise] riens, …e beauté ne jouvent; Porquoi? parce que la mort …nul mestroie, *Anonyme*, dans *Couci*. Et la raison …urquoi il l'a laissée là, *Berte*, CXXII. Hastons-nous …aler là porquoi somes venu, *ib.* CXXIII. || XVe s. …oit la cause pourquoi il sejournoit là tant, …ss. I, I, 115. Pourquoi [c'est pourquoi] les …ens retournerent le plus tost qu'ils purent, ID. … II, 4. Disant les raisons pourquoy, COMM. I, 3. …es petits et les poures treuvent assez qui les pug…issent quant ilz font le pourquoy, ID. V, 18. …XVIe s. Voylà pourquoy cet exemple m'a semblé …marquable, MONT. I, 44. Il lui demandoit la cause …e toutes choses, et vouloit tousjours sçavoir le …ourquoy, AMYOT, *C. d'Utiq.* II.

— ÉTYM. *Pour*, et *quoi*; wallon, *pokoi*; bourg. *…orquey*.

POURRI, IE (pou-ri, rie), *part. passé* de pourrir. **1°** Qui a pourri. Un corps pourri. Allons fouler …ux pieds ce foudre ridicule Dont arme un bois …ourri ce peuple trop crédule, CORN. *Poly.* II, 6. …es ais demi-pourris [du lutrin], que l'âge a relâ…és, Sont à coups de maillet unis et rapprochés, … *Lutr.* III. Le bois mort, altéré sur la terre de …ifférentes manières, et connu sous le nom de bois …ourri, est un des plus singuliers résultats de la dé…omposition putride des végétaux, FOURCROY, *Con…aiss. chim.* t. VIII, p. 223, dans POUGENS. || Fig. Je …e vois rien en vous qu'un lâche, un imposteur.... … d'un tronc fort illustre une branche pourrie, …L. *Sat.* V. || Pot pourri, voy. POT, n° 10. || Fig. …est une planche pourrie, se dit d'une personne sur …on ne peut compter. || S'appuyer, se fixer sur une …anche pourrie, s'assurer sur une chose incertaine, …r des espérances mal fondées, sur une personne qui …eut manquer. || *S. m.* Le pourri, ce qui est pourri. …e fromage sent le pourri. Ôter le pourri d'une …omme. || **2°** Il se dit des parties du corps attaquées …e gangrène ou d'ulcération. Les remèdes que l'on …pplique n'ont point assez de puissance pour enle…r le mal : que sert-il de tailler le doigt si le bras …t pourri? POUSSIN, *Lett.* 16 août 1648. Il [Vivonne] …t mort en un moment, dans un profond sommeil.... … entre nous, aussi pourri de l'âme que du corps, …V. à *Bussy*, 21 sept. 1688. || Un homme pourri …'ulcères, un homme rongé d'ulcères, et, absolu…ent, un homme pourri, homme atteint profondé…ent de maux syphilitiques ou scrofuleux. || **3°** Fig. …e dit des choses morales. La sagesse des scribes …t corrompue et pourrie, PASC. *Passages omis*, …h. éd. FAUGÈRE. || C'est un membre pourri, c'est … homme dangereux, ou qui est une cause de …éshonneur. || Cœur pourri, homme bas et corrompu. …Substantivement, les pourris, s'est dit, dans la …évolution française, de membres du parti de Dan…n. || **4°** Bourg pourri, voy. BOURG. || **5°** Un temps …urri, un temps humide et malsain. || **6°** Se dit d'un …on composé d'argile qui provient de la décom…osition sur place des roches qui le remplissaient.

— HIST. XVIe s. Le garder [un troupeau de mou…ons] du pourry et de la clavelée, De charme, de …n et d'herbe ensorcelée, R. BELLEAU, *Bergeries*, … p. 109.

POURRIR (pou-rir), *v. n.* || **1°** S'altérer par le tra…ail intestin qui attaque et détruit les corps orga…isés privés de vie, au contact de l'air et à une …mpérature qui ne soit pas trop basse. L'ouvrier …abile choisit un bois fort qui ne pourrisse point, …CI, *Bible, Isaïe*, XL, 20. D'autres arbres gisant au …ied des premiers, pour pourrir sur des monceaux …éjà pourris, BUFF. *Morc. choisis*, p. 8. Les vaisseaux …ui pourrissaient dans l'inaction seront réparés; il en …era construit d'autres, RAYNAL, *Hist. phil.* XVI, 7. || **2°** Par extension, demeurer longtemps en quel…e lieu où l'on pourrit, pour ainsi dire. Sans la …onsidération que M. Hutin a pour moi, il vous …oursuivrait, et il vous ferait pourrir dans une pri…on, MARIVAUX, *Pays. parv.* part. 6. On commence …ar le décréter de prise de corps; on l'eût arraché …e son lit pour le traîner dans les mêmes prisons où pourrissent des scélérats, J. J. ROUSS. *Lett. à l'archev. de Paris.* || Fig. Il ne pourrira pas dans cet emploi, il n'y restera pas longtemps, il montera plus haut. || Fig. Pourrir dans l'ordure, dans la misère, croupir dans la saleté, dans une misère profonde et sale. || Pourrir dans le vice, dans son ordure, persister dans ses mauvaises habitudes, dans une vie immorale. || Il se dit aussi des choses qui restent enfouies et oubliées. Un éloge ennuyeux, un froid panégyrique Peut pourrir à son aise au fond d'une boutique, BOIL. *Sat.* VII. Un livre vous déplaît : qui vous force à le lire?... Un auteur ne peut-il pourrir en sûreté? ID. *ib.* IX. Ce Priscus n'a jamais été imprimé; il pourrit dans la bibliothèque du Vatican, VOLT. *Dict. phil. Inceste.* || **3°** Arriver à maturation, en parlant d'abcès, de maladies. Ce remède fait pourrir le rhume. Votre doigt pourrira. || **4°** *V. a.* Faire pourrir. La pluie pourrit la charpenterie. L'eau qui a, pour ainsi dire, pourri ces poudres vitreuses, BUFF. *Min.* t. VIII, p. 181. || Fig. Donner de mauvaises qualités. Et l'estomac gâté pourrit tout ce qu'il mange, RÉGNIER, *Sat.* V. || Amener à maturation. Ce remède pourrit le rhume. || **5°** Se pourrir, *v. réfl.* Devenir pourri. Quand la digestion est trop longue, il faut manger; cela consomme un reste qui ne fait que se pourrir et fumer, si vous ne le réchauffez par des aliments, SÉV. 29 déc. 1679. Un corps mort, par la seule agitation de l'air auquel il est exposé, se corrompt et se pourrit, BOSS. *Conn.* II, 9.

— HIST. XIe s. O kiers amis [ô cher ami], de ta juvente bele Ço peiset mei que si purirat terre [j'ai chagrin que la terre pourrira ainsi ta belle jeunesse], *St Alexis*, XCVI. || XIIe s. .... Deus en prist vengement [du roi Guillaume le Roux]; Al berser [tireur de l'arc] fu ocis, et fina malement; Li corz en est purriz, e l'aneme [âme] est en turment, *Th. le mart.* 92. Li awe mismes [l'eau même] del fluve purist, quant ele encomencet esteir, ST BERN. 563. Or porrira cele tenre maissele [joue] Et cil vair oel dont clere est la prunele, *Raoul de C.* 144. || XIIIe s. Et en poi d'eure en fu tous pouris li costés et li bras, *Chr. de Rains*, p. 80. Li tens, qui tote chose mue, Qui tout fait croistre et tout norist, Et qui tout use et tout porrist, *la Rose*, 382. Car il ne quident pas morir, Ne dedenz la terre porrir; Mès si feront, RUTEB. II, 4. Et il meismes son cors [de sa personne] portoit les cors pourris et touz puans pour mettre en terre es fosses, JOINV. 278. || XVe s. Et chascun supplioit humblement son seigneur et maistre, que pour Dieu ne les voulsist oublier, ne laisser là pourrir en prison, *Bouciq.* II, 20. Autrement la fiente et le pissat pourriront ledit mur, *Ordonn.* 1485. || XVIe s. Y a une fondriere d'argille et une terre si tendre et si pourrie, qu'elle n'a pas force de soustenir, quand on marche dessus, AMYOT, *Sertor.* 33. Disant que la Macedoine ne tenoit qu'à un petit filet, encore tout pourry, entendant le vieil Antipater par ce filet, ID. *Démosth.* 46. Semblablement aussi fuyons nous une personne malade ou pourrie d'ulceres, comme chose hydeuse à veoir, ID. *Comm. lire les poëtes*, 40. Arracher une dent pourrie, PARÉ, *Introd.* 2. Lorsqu'une pomme commence à se pourrir, si l'on n'oste la pourriture, tost après le reste se pourrira, ID. V, 19. Les champs de Montcontour n'eussent pourry nos os, RONS. 260. Oh! que la playe est forte Qui mesm' empuantit le pourri qui la porte! D'AUB. *Tragiques*, édit. LALANNE, p. 81.

— ÉTYM. Bourg. *pôrry*; provenç. *poirir*; espagn. *pudrir*; du lat. *putrēre*, dénominatif de *puter, putris*. *Putrescere* aurait donné *pouraître*; mais *pourrir*, comme plusieurs verbes en *ir*, se conjugue d'après la conjugaison des verbes inchoatifs en *escere*.

† **POURRISSABLE** (pou-ri-sa-bl'), *adj.* Putrescible, qui est plus usité.

— HIST. XVe s. Pourrissable, AL. CHART. *Œuvres*, p. 382.

POURRISSAGE (pou-ri-sa-j'), *s. m.* Terme de papeterie. Opération qui consiste à faire macérer des chiffons dans l'eau. Le pourrissage contribue beaucoup à la bonne qualité du papier.

— ÉTYM. *Pourrir.*

POURRISSOIR (pou-ri-soir), *s. m.* || **1°** Lieu où des objets pourrissent. Un troisième lieu [de l'Escurial], qui est comme l'antichambre de ce dernier, s'appelle proprement le pourrissoir, ST-SIM. 331, 84. || **2°** Terme de papeterie. Lieu où l'on met pourrir les chiffons.

— ÉTYM. *Pourrir.*

POURRITURE (pou-ri-tu-r'), *s. f.* || **1°** État de ce qui est pourri. Les particules plus ténues de ces rouilles ferrugineuses.... sont entrées dans la composition des végétaux et dans celle des animaux, qui les ont ensuite rendues à la terre par la pourriture et la destruction de leurs corps, BUFF. *Min.* t. IV, p. 53. On crut longtemps après lui [Redi], que la pourriture était la mère des insectes, SENNEBIER, *Ess. art d'observ.* t. I, p. 94, dans POUGENS. || Décomposition du bois qui le rend impropre au service. || **2°** Terme de médecine. Pourriture d'hôpital, gangrène qui survient aux plaies ou aux ulcères des blessés dans les hôpitaux dont l'air est vicié par l'encombrement des malades ou par quelque autre circonstance. || **3°** Terme de vétérinaire. Pourriture, maladie chronique des bêtes à laine, non contagieuse, mais souvent épizootique, et toujours très-dangereuse. || **4°** Vase dans lequel on fait macerer l'indigo, le manioc, etc. || **5°** Dans le langage trivial, se dit, en termes d'injure, d'une personne gâtée ou méprisable. Va-t'en, pourriture.

— HIST. XIIe s. Entred purreture es miens os, *Liber psalm.* p. 241. A beivre li duna, mais ne sai quei, de fi [par ma foi]; Gaires ne demura que li freres chaï; Venin e pureture, grant merveille, vomi, *Th. le mart.* 95. || XIIIe s. Trova [le renard] un pel [pieu] par aventure, Qui ert usez de porreture, *Ren.* 5006. Vers qui de porreture naissent, *la Rose*, 19217. Car quant homs pense qu'il n'est riens, Fors porreture et viez merriens.... J. DE MEUNG, *Tr.* 1328. || XVIe s. Les clysteres nutritifs sont faits de la decoction de vieils coqs cuits jusques à pourriture et forte expression d'iceux.... PARÉ, XXV, 32.

— ÉTYM. *Pourrir*; prov. *poiridura, puridura*; cat. *podridura*.

† **POURSILLE** (pour-si-ll', *ll* mouillées), *s. m.* Variété de marsouin qui a la peau brune.

— ÉTYM. *Pourcel* ou *pourceau* : cochon de mer.

POURSUITE (pour-sui-t'), *s. f.* || **1°** Action de celui qui court après quelqu'un. Leur ardeur [des Curiaces] est égale à poursuivre sa fuite; Mais leurs coups [blessures] inégaux séparent leur poursuite, CORN. *Hor.* IV, 2. Tout ce que Charles II essuya en fuyant la poursuite du meurtrier de son père, VOLT. *Mœurs*, 181. Quand il [le tapir] est poursuivi par les chiens, il court aussitôt vers quelque rivière, qu'il traverse promptement pour tâcher de se soustraire à leur poursuite, BUFF. *Quadrup.* t. X, p. 16. La poursuite des Russes, après qu'ils eurent reconquis leur territoire, s'était ralentie, SÉGUR, *Hist. de Nap.* XII, 5. || Faire la poursuite de quelqu'un, le poursuivre. L'autre ayant pris la fuite, Philiste a négligé d'en faire la poursuite, CORN. *la Veuve*, IV, 7. || **2°** État de celui après qui l'on court. La poursuite des brigands. Mais admire avec moi le sort dont la poursuite Me fait courir alors au piége que j'évite : peut-on dire la poursuite du sort? un exemple fera entendre ma difficulté : quand on dit la poursuite des ennemis, la poursuite des voleurs, cela signifie l'action par laquelle les ennemis, les voleurs sont poursuivis; mais, si par la poursuite des ennemis on voulait signifier les mouvements que les ennemis font eux-mêmes pour atteindre ceux qui les attaquent, je crois que l'expression serait obscure, D'OLIVET, *Rem. Rac.* § 37. || Malgré l'observation de l'abbé d'Olivet, poursuite a les deux sens, actif et passif. || **3°** Fig. Soins, diligences pour obtenir quelque chose. Maintenant que vous fermez les yeux à tous mes défauts et que vous prévenez et mes poursuites et mes espérances. . PELLISS. *Disc. à l'Acad.* Jusques à quand vous fatiguerez-vous à chercher des récompenses corruptibles, dont la poursuite vous cause tant d'inquiétudes? BOURDAL. *Myst. Ascens. de J. C.* t. I, p. 408. La poursuite des plus saintes entreprises, ID. *Carême*, II, *Zèle*, 164. Telles sont les règles communes de prudence que les enfants du siècle eux-mêmes suivent dans la poursuite de leurs prétentions et de leurs espérances temporelles, MASS. *Carême*, *Salut*. Je suis à la poursuite D'une affaire importante, AL. DUVAL, *Man. des grandeurs*, II, 2. || **4°** Il se dit des efforts qu'on fait pour s'emparer de la personne de quelqu'un. Démosthène, ne pouvant échapper aux poursuites d'Antipater, s'empoisonna, CONDIL. *Hist. anc.* II, 11. || **5°** Sollicitation auprès de quelqu'un. Je sors de chez un fat qui.... chez lui m'a forcé de dîner.... Depuis près d'une année j'éludais tous les jours sa poursuite obstinée, BOIL. *Sat.* III. || Empressement pour obtenir les bonnes grâces d'une femme. Par pitié pour moi, cessez vos poursuites; je vous en conjure par cet amour même qui fait votre malheur et le mien, VOLT. *Cosi-sancta*. || **6°** Procédure pour obtenir un payement, la réparation d'un grief, la punition d'un crime, etc. Faire des poursuites. Les Juifs, à la poursuite desquels Jésus-Christ a été crucifié, BOSS.

Hist. II, 13. Contraint de défendre les droits de sa succession contre des prétentions illégitimes, il se fit de l'ennuyeuse poursuite de son affaire un étude louable de sa vocation, FLÉCH. *le Tellier.* Il n'y avait point pour lors, comme aujourd'hui parmi nous, de partie publique qui fût chargée de la poursuite des crimes, MONTESQ. *Esp.* XXVIII, 36. Il est au choix du débiteur de payer à l'un ou à l'autre des créanciers solidaires, tant qu'il n'a pas été prévenu par les poursuites de l'un d'eux, *Code Nap.* art. 1198. || Terme de jurisprudence. Poursuites publiques, celles dont l'objet est la réparation d'un délit ou d'un crime.

— HIST. XIIIe s. Et grant deference [différence] a entre ces deux poursuites, BEAUM. LXVII, 2. || XIVe s. Si savons bien que ledit Guerriot n'en fist oncques puis nulle poursuite, combien que il ait plus cher ledit office que nul autre, *Lett. du roi Jean, Bibl. des chartes,* 4e série, t. I, p. 43. Noz hommes et femmes, qui sont ou seront nos hommes et femmes de corps, mainmortables et de poursuite, DU CANGE, *prosecutio.* Lesquelles quarante deux bestes ne avoient aucune poursuite, et ne savoit l'en de qui elles feussent, ID. *ib.* || XVe s. La sainte poursuite faite par nostre très chiere et très amée compaigne la royne et nostre très chier et très amé cousin le duc de Bourgogne, pour la reparation du mauvais gouvernement de ce royaume, ID. *ib.* Et continuoit ceste poursuytte [le projet du mariage de sa fille], COMM. III, 3. || XVIe s. La poursuite mesme en [des plaisirs] est plaisante, MONT. I, 70. Par ledit usage un deffendeur peut proposer deffenses et exceptions, à fin de non recevoir, de folle poursieulte, non cause, et d'estre déclaré quitte par ensemble, *Coust. gén.* t. I, p. 772. Tous hommes et femmes de corps [serfs] sont, audit bailliage, de poursuite, en quelque lieu qu'ils aillent demeurer, soit lieu franc ou non; et les peuvent leurs seigneurs reclamer, *ib.* 463.

— ETYM. Voy. POURSUIVRE.

† **POURSUIVABLE** (pour-sui-va-bl'), *adj.* Qui peut être poursuivi; qui mérite d'être poursuivi.

— HIST. XVIe s. Ils seront poursuivables par toutes sortes d'offenses et molestes, D'AUB. *Hist.* II, 229.

POURSUIVANT, ANTE (pour-sui-van, van-t'), *adj.* || 1° Qui poursuit. On verra dans la suite que je ne me suis pas étendu inutilement sur ces poursuivantes recherches de M. le duc et de Mme la duchesse du Maine, ST-SIM. 283, 25. || Points poursuivants, s'est dit pour points suspensifs. Doutes-tu qu'il ne veuille implorer ma clémence, Que sûr que mes bontés passent ses attentats..., non-seulement le sens de ce vers est interrompu par les points qu'on appelle poursuivants, mais il serait difficile de le remplir, VOLT. *Comm. Corn. Rem. Essex,* III, 2. || 2° *S. m.* Celui qui brigue pour obtenir quelque chose. Il y a beaucoup de poursuivants pour cette place. || 3° Poursuivants d'armes, ceux qui s'attachaient aux hérauts d'armes et en faisaient quelquefois les fonctions. Le poursuivant d'armes avait une cotte d'armes du blason de son maître, avec l'émail de ses armes; tout seigneur distingué pouvait avoir un poursuivant; mais il n'y avait que les princes qui pussent avoir des hérauts. || 4° Celui qui recherche une femme en mariage. Les festins où les poursuivants de Pénélope emploient les journées entières, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. XI, 1re part. p. 256, dans POUGENS. Vous, le duc d'Anjou votre frère, l'archiduc, le roi de Suède, vous étiez tous des poursuivants [auprès de la reine Elisabeth d'Angleterre] qui en vouliez à une île bien plus considérable que celle d'Ithaque, FONT. *Dial.* 3, *Morts modernes.* || 5° Terme de palais. Celui qui exerce des poursuites en matière de saisie, d'expropriation forcée, de ventes judiciaires, de distributions et d'ordres. À défaut par le poursuivant d'agir utilement. Le poursuivant la vente sur folle enchère. Le poursuivant énoncera dans les affiches le prix stipulé dans le contrat ou déclaré.... *Code Nap.* art. 2187 || Adjectivement. La partie poursuivante. Créancier poursuivant. Avoué poursuivant. || 6° Anciennement. Les maîtres des requêtes qui étaient à la suite, et pour ce appelés suivants et poursuivants le roi, [illegible], *De l'orig. du parlem.* p. 166.

— HIST. XIVe s. Nostre amé escuier le poursuivant d'amours... DU CANGE, *prosecutor.* Poursuians le roy [ceux qui recevaient les suppliques présentées au roi], *Ordonn. des rois,* t. I, p. 732. || XVe s. Le roy Edouard d'Angleterre sejournoit à Villenort, et soustenoit chascun jour, sur ses despens, bien seize cens hommes d'armes, tous venus d'outre mer, et bien dix mille archiers, sans les autres poursuivans, FROISS. liv. I, p. 44, dans LACURNE. Un valet de boucher qui estoit devenu poursuivant [héraut d'armes], *Journ. de Paris sous Charles VI et VII,* p. 174, dans LACURNE. Environ le mois ensuivant, Coulx de Bourdeaux si envoyerent Devers le roy un poursuivant [député]. Et plusieurs choses demanderent, *Vigilles de Charles VII,* t. II, p. 12, dans LACURNE. || XVIe s. L'areopage jugeoit de nuict, de peur que la veue des poursuyvants corrompist la justice, MONT. II, 322. Les poursuivans [candidats], AMYOT, *Cor.* 19. Quand du doux fruit d'amour je me rens poursuivant, DESPORTES, *Diverses amours, Sonnet* V.

POURSUIVI, IE (pour-sui-vi, vie), *part. passé* de poursuivre. || 1° Après qui on court pour l'atteindre. Il me semble voir un poisson volant poursuivi à la fois par un faucon et un requin, et qui échappe à l'un et à l'autre, VOLT. *Dict. phil. Venise.* || 2° Persécuté. La vertu dans le monde est toujours poursuivie, MOL. *Tart.* V, 3. [Charles Ier] poursuivi à toute outrance par l'implacable malignité de la fortune, BOSS. *Reine d'Anglet.*

POURSUIVRE (pour-sui-vr'), *v. a.* Il se conjugue comme suivre. || 1° Suivre quelqu'un avec vitesse pour l'atteindre. Elle partit des ports d'Angleterre à la vue des vaisseaux des rebelles, qui la poursuivaient de si près, qu'elle entendait presque leurs cris et leurs menaces insolentes, BOSS. *Reine d'Anglet.* En 1770, temps auquel nous écrivons, Catherine II poursuit en Europe et en Asie les Turcs fuyants devant ses armées, et les fait trembler dans Constantinople, VOLT. *Mœurs, Introd.* L'hiver, ce terrible allié des Moscovites, leur avait vendu cher son secours; leur désordre poursuivait notre désordre, SÉGUR, *Hist. de Nap.* XII, 4. || Il se dit aussi des animaux. Le chien poursuit le gibier. || Fig. Mais tout fat me déplait et me blesse les yeux; Je le poursuis partout comme un chien fait sa proie, BOIL. *Sat.* VII. || 2° Être après quelqu'un en l'importunant. Gardez-vous d'imiter ce rimeur furieux Qui, de ses vains écrits lecteur harmonieux, Aborde en récitant quiconque le salue, Et poursuit de ses vers les passants dans la rue, BOIL. *Art p.* IV. || 3° Fig. Persécuter, tourmenter. Je ne sais de tout temps quelle injuste puissance Laisse le crime en paix et poursuit l'innocence, RAC. *Andr.* III, 1. Des ennemis cruels ont poursuivi mes jours, VOLT. *Oreste,* III, 6. On le poursuit [un avocat] pour vingt libelles, on le déchire encore plus qu'on n'insulte son client, ID. *Pol. et lég. Procès Morangiès* Il poursuivit ceux des habitants dont le crédit lui faisait ombrage, BARTHÉL. *Anach.* ch. 37. || Agir contre. Cicéron avait passé sa vie à attaquer ou à défendre; mais les trois hommes qu'il poursuivit avec le plus d'ardeur, furent Verrès, Catilina et Marc Antoine, MARMONTEL, *Œuvr.* t. VI, p. 416. || Il se dit aussi des choses qui exercent une sorte de persécution. Je suis un malheureux que le destin poursuit, RAC. *Mithr.* IV, 2. Un songe.... Je l'évite partout, partout il me poursuit, ID. *Ath.* II, 5. À quelque heure que j'entre, Hydaspe, ou que je sorte, Son visage odieux [de Mardochée] m'afflige et me poursuit, ID. *Esth.* II, 1. || 4° Rechercher, tâcher d'obtenir. Sénat impérieux qui n'aime que la guerre, Et dont l'orgueil poursuit l'empire de la terre, MAIRET, *Mort d'Asdrub.* III, 4. Le dessein de ceux qui poursuivent ces nouvelles protestations qu'on nous demande n'est autre que de renverser finement les maximes fondamentales de cet État, PASC. *Prov.* XIX. Il [César] demandait qu'on lui continuât son gouvernement, comme on avait fait à Pompée, ou qu'il lui fût permis, sans être dans Rome, de poursuivre le consulat, VERTOT, *Révol. rom.* XIII, 259. Les plaisirs mêmes, dans le temps que je les poursuivais avec le plus de fureur, m'ont toujours laissé vide, triste, inquiet, MASS. *Carême, Inconst.* N'a-t-elle pas poursuivi la gloire sous toutes les formes? STAEL, *Corinne,* VI, 3. || Avoir en vue. Vous voyant ici à consulter, j'ai pensé que vous poursuiviez le même objet, BEAUMARCH. *Barb. de Sév.* III, 5 || 5° Poursuivre une femme en mariage, la rechercher en mariage. De deux filles que j'ai, si l'on m'a bien instruit, Vous en poursuivez l'une, et l'autre vous poursuit, DESMARETS, *Vision.* IV, 7. || En termes de dévotion. Vous fuyez l'époux, mais il vous poursuit par une secrète miséricorde, FÉN. t. XVII, p. 231. || Il se dit aussi d'entreprises amoureuses, sans avoir en vue le mariage. Il m'a été rapporté, monsieur, que vous aimiez et poursuiviez une jeune personne.... MOL. *G. Dand.* I, 6. || 6° En termes de procédure, agir contre quelqu'un par les voies de droit. Poursuivre quelqu'un devant les tribunaux. Le poursuivre, le perdre et [illegible] après lui, CORN. *Cid,* II, 3. Quand on me poursuit, ou quand on me décrète, quand on me déshonore pour avoir dit ce que je n'ai pas dit, J. J. ROUSS. *Lett. de la Montagne,* [illegible]

Poursuivre un procès, une affaire, une [illegible] tion, etc. faire toutes les procédures, toutes [illegible] ligences nécessaires, pour obtenir le jugement [illegible] procès, la conclusion d'une affaire, la [illegible] immeuble, etc. Et que puis-je espérer qu'un [illegible] ment éternel, Si je poursuis un crime, [illegible] criminel? CORN. *Cid,* III, 3. On traite un homme [illegible] misérable parce qu'il demande son bien, et ce [illegible] sérable est contraint de poursuivre une dette comme une grâce, BOURDAL. *Dominic.* IV, *Restitution* [illegible] Nous verrons bientôt si le Conseil voudra [illegible] voir et réformer le procès des Sirven; il y a [illegible] ans que je poursuis cette affaire, VOLT. *Lett.* [illegible] 13 janv. 1768. L'exécution du chevalier de [illegible] consterna tellement tout Abbeville et jeta dans [illegible] esprits une telle horreur, que l'on n'osa pas pour suivre le procès des autres accusés, ID. *P*[illegible] *lég. Chev. de la Barre.* Saint-André et [illegible] sidents aux enquêtes, poursuivirent la [illegible] du Bourg, ID. *Hist. parl.* XXI. || Absolument. [illegible] lez-vous pas poursuivre? || 7° Continuer [illegible] vit en liberté son discours, PASC. *Prov.* [illegible] poursuis cette morale de Nicole, que je trouve [illegible] cieuse, SÉV. 85. Annibal, au lieu de poursuivre sa victoire, ne songeait durant quelque temps qu'à en jouir, BOSS. *Hist.* III, 6. Il veut voler à Troie et poursuivre sa route, RAC. *Iphig.* I, 3. Un poignard à la main, l'implacable Athalie Au carnage [illegible] ses barbares soldats, Et poursuivait le cours de ses assassinats, ID. *Athal.* I, 2. Il [Turenne] [illegible] peu qui lui restait de troupes, des mouvements [illegible] heureux, profita si bien du terrain et du temps qu'il empêcha Condé de poursuivre son avantage, VOLT. *Louis XIV,* 6. Il est aisé de voir en [illegible] cette progression, que les espèces [illegible] *Phys. Mes. des forces motrices* || Poursuivre [illegible] pointe, continuer son dessein, l'entreprise qu'on a faite || Absolument. Continuer un propos. [illegible] poursuivit-il, nous avons une question importante à traiter. Mais tout n'est pas détruit, et vous [illegible] vivre Un.... votre fils, seigneur, me défend de poursuivre, ID. *Phèdre,* V, 3. Il poursuit, et [illegible] tiques ombrages Mollement en cadence [illegible] leurs feuillages, A. CHÉN. *l'Aveugle.* [illegible] agir comme on a commencé. Je ne laissai pas de poursuivre en mon dessein, DESC. *Méth.* III, 4. [illegible] tant je veux poursuivre, et, malgré tous ses coups, Voir qui l'emportera de ce diable ou de nous, [illegible] *l'Ét.* V, 2. Poursuis, Néron; avec de tels ministres Par des faits glorieux tu vas te signaler; Poursuis, tu n'as pas fait ce pas pour reculer, RAC. *Brit.* [illegible] Vois qui tu peux haïr, et poursuis si tu [illegible] *Mort de César,* II, 5. Ma fille, c'est bien fait, poursuis toujours ainsi, A. CHÉN. *Idylles, le* [illegible]

Avec un infinitif et *de* ou *à*. Metaphraste [illegible] suivez. — Albert : Je veux poursuivre aussi. [illegible] poursuivez point, vous, d'interrompre ainsi, [illegible] *Dép.* II, 7. Il ne faut que poursuivre à garder le silence, ID. *Mis.* V, 3. || 8° Terme de pêche. Poursuivre un filet, continuer à faire les mailles. || 9° Se poursuivre, *v. réfl.* Être continué, en parlant [illegible] d'une affaire, etc. Cette affaire se poursuit. || 10° [illegible] le style des notaires. Tel qu'un [illegible] suit et comporte, c'est-à-dire sans en faire un long détail, une plus ample description. Vendre, acheter, louer une maison, une terre, une [illegible] telle qu'elle se poursuit et comporte.

— HIST. XIe s. [Que] il volge [veuille] doner [illegible] et trover plege à persuir son apel, *Lois de Guill.* [illegible] || XIIe s. Ioab et Abisai pursewirent [illegible] fuieit, *Rois,* p. 137. || XIIIe s. [illegible] ce jor en la cité jusques à la nuit, et [illegible] li Blas les ot toute jor poursuis, VILLEH. [illegible] commença les Commains à porsivre, et [illegible] l'empereour qu'il le sivist, ID. CXLIII. S[illegible] porsivi [le sentier] et tant acheminé.... *Berte,* [illegible] Tant [ils] ont par leur journées [illegible] et poursuivi Que sont droit en Hongrie leur [illegible] Lors descouvri mon desconfort, Et respond [illegible] ameneus : Tiels [telles] paroles ne [illegible] homme qui est porsegus [poursuivi], [illegible] [illegible] Et quant les paroles se [illegible] [mieux], plus bel est, *Ass. de J.* I, 69. [illegible] [illegible] pas à poursuivre leur droit pour [illegible] pour despens, JOINV. 396 || XIVe s. Les biens [illegible] poursuit et desire pour eulx meismes, ORESME, *Eth.* VI, 11. || XVe s. Et qui eust voulu poursuir [illegible] chassé lesdits Anglois jusques à la mer, *Bibl. des chartes,* 2e série, t. III, p. 507. || XVIe s. [illegible] de jour en jour poursuivoit sa fortune [illegible] RAB. *Garg.* I, 29. Alors dist Pantagruel : Tout [illegible]

…n ami, tout beau.... j'entendz le cas; poursuy… ID. *Pant.* II, 11. Espoir m'admonesta de …poursuyvir.... MAROT, I, 167. Paris, tu m'as fait …tes larmes, Jusqu'à me poursuivre à la mort, … *Épigrammes à la ville de Paris*. Une dame qui …ait esté poursuyvie [recherchée en mariage] de tel … MONT. I, 94. Poursuyvre sa poincte, ID. I, … Poursuyvre la vengeance d'une injure, ID. I, 3… …rez fortement, mais poursuyvez chaulde… ID. IV, 169. Or ayant discouru du premier et …salutaire remede, je poursuivray de parler des …, qui aussi sont necessaires, LANOUE, 33. Je …poursuivray à parler des abus, ID. 233. Ceulx qui …poursuivoient aucun magistrat [magistrature] et of… public.... AMYOT, *Cor.* 19. Marcius descendit sur …place, ayant tous les plus nobles de la ville à …tour de luy qui poursuivoient de le faire elire …, ID. *ib.* 20. Sans estre poursuivi, le mes… prend la fuite, COTGRAVE. Si bestes sont trou…, à garde faite, faisant dommage à autruy, y a …te sols tournois d'amendes avec restitution du …mage: et si c'est par eschappée, non poursuye …sans garde, y a seulement cinq sols tournois …mende avec restitution du dommage, *Coust. gén.* t. p 433.

— ETYM. *Pour* (dans plusieurs formes *per*), et …*ivre* (voyez ce mot); picard, *porsuire*, *poursuire*; …y *poursuire*, *porsuire*, *porsuve*, *persuire*, *per*…*re*, *persure*; wallon, *porsûr*; provenç. *perseguir*, …*egre*; espagn. *perseguir*.

POURTANT (pour-tan). *conj.* ‖ 1° Pour cela (sens …aujourd'hui tout à fait inusité). ‖ 2° Néan…ns, malgré cela. Ses écrits [de Juvénal], pleins …tout d'affreuses vérités, Étincellent pourtant de …ilimes beautés, BOIL. *Art p.* II. Ajoutez-y la gloire …la vertu; le monde la craint et la fuit, mais le …nde pourtant la respecte, MASS. *Pet. carême*, …*omphe de la relig.* Qu'enfin le dieu Terme des …ains ne reculerait jamais; ce qui arriva pour… sous Adrien, MONTESQ. *Rom.* XV.

— SYN. POURTANT, CEPENDANT. Étymologiquement, …deux mots n'ont rien de commun: *cependant* …t dire pendant ce temps; et *pourtant* signifie …une si grande chose, pour un tel motif, sens …l a toujours dans l'ancienne langue. Mais ces …s se sont rapprochés. *Cependant*, annonçant …, tandis qu'une certaine chose se montre, se …se, apparaît, une autre contraire a lieu, et *pour*…, passant au sens de *pour si grand que ce soit*, …pris par là un sens adversatif. Mais dans l'usage …est bien difficile de saisir une nuance entre ces …x adverbes.

— HIST. XII° s. Onques vers lui [elle] n'oi [je …] faus cuer ne volage; Si m'en devroit pour tant …s avenir, *Couci*, XIX. ‖ XV° s. Le duc d'Anjou …son avis à aller mettre le siege devant Bergerac, …rtant qu'elle est la clef de la Gascogne, FROISS. … I. Je dis que je n'irois point seul et que je … un tesmoin: et pourtant vint avec moy un … Robertet, COMM. VIII, 7. Ce qu'ils [les Anglais] …serent, pourtant que ils ne voulurent faire ledit …mmage, ID. I, 7. ‖ XVI° s. Pourtant [pour tous ces …], mon filz bien aymé, le plus toust que faire …, retourne, RAB. *Garg.* I, 29. Moy qui ay la …che si effrontée, suis pourtant par complexion, …ché de cette honte, MONT. I, 16. Il vouloit bien …mmer, mais non pas blecer, et pourtant ne …battoit que de masse, ID. I, 322.

— ETYM. *Pour* et *tant*, proprement pour si grande …se, pour tout cela. C'est aussi le sens ancien; le sens moderne ne commence à se trouver, et …core rarement, qu'au XVI° siècle.

POURTOUR (pour-tour), *s. m.* ‖ 1° La mesure …autour, le circuit. À propos, c'est bien à vous …parler de neige; nous en avons dix pieds de haut, … quatre-vingts lieues de pourtour, VOLT. *Lett.* …*Argental*, 20 janv. 1770. C'est un carré long [le …beau de Mausole] dont le pourtour est de quatre …t onze pieds, BARTHÉL. *Anach.* ch. 61. ‖ 2° Dans …église, le pourtour du chœur est la prolonga…n des nefs latérales lorsqu'elles se rejoignent …rière le chœur. ‖ 3° Dans les salles de spectacle, …s d'entre-sol ou de rez-de-chaussée, circulaire et …n divisé en loges appelées baignoires.

— ETYM. *Pour*, et *tour*, *s. m.*

POURVOI (pour-voi), *s. m.* Terme de jurispru…nce. Nom donné aux actions qu'on porte devant …cour de cassation et devant le conseil d'État, …n de faire casser, pour inobservation du droit, … jugements rendus par les tribunaux, par les …seils de préfecture, des arrêtés des magistrats …ministratifs, etc. ‖ Pourvoi en grâce, appel à la …émence du souverain pour obtenir la libération ou la commutation d'une peine. On dit mieux recours en grâce.

— ETYM. C'est l'infinitif *pourvoir* (voy. ce mot) prononcé sans faire sentir l'*r*, comme on disait et comme quelques personnes disent encore *uni* pour *unir*, *choisi* pour *choisir*.

POURVOIR (pour-voir), je pourvois, nous pourvoyons; je pourvoyais, nous pourvoyions, vous pourvoyiez; je pourvus, nous pourvûmes, vous pourvûtes, ils pourvurent; je pourvoirai; je pourvoirais; pourvois, qu'il pourvoie, pourvoyons, qu'ils pourvoient; que je pourvoie, que nous pourvoyions, que vous pourvoyiez; que je pourvusse, qu'il pourvût; pourvoyant; pourvu, *v. n.* ‖ 1° Donner ordre à, avoir soin de, fournir ce qui est nécessaire, suppléer à ce qui manque. Je n'ai garde de trouver rien à redire à votre prudence, puisqu'elle est jointe avec tant de bonté, et qu'elle ne s'emploie pas moins à pourvoir aux biens des autres qu'aux vôtres mêmes, VOIT. *Lett.* 22. Qui pourvoira de nous au dîner de demain? LA FONT. *Fabl.* X, 16. Est-ce là tout, me dit-il? vous m'avez fait pour; croyez-vous qu'une chose si visible n'ait pas été prévue, et que nous n'y ayons pas pourvu? PASC. *Prov.* V. Il [Valentinien] voulut pourvoir à son salut en se faisant baptiser, et à son repos en disgraciant Arbogaste, FLÉCH. *Hist. de Théodose*, IV, 30. Je découvre sur la terre un homme avide, insatiable, inexorable, qui veut, aux dépens de tout ce qui se trouvera sur son chemin et à sa rencontre, et quoi qu'il en puisse coûter aux autres, pourvoir à lui seul, grossir sa fortune et regorger de biens, LA BRUY. VI. Les femmes ne sont jamais embarrassées d'elles; Dieu y pourvoit, VOLT. *Candide*, 14. Le général de l'armée française avait pourvu à la victoire et à la défaite, ID. *Louis XV*, 15. Il pourvoit au présent en ce qui dépend de lui, et laisse le soin de l'avenir à la Providence, J. J. ROUSS. 2° *dial.* ‖ Pourvoir à sa conscience, se dit d'un homme prêt à mourir qui demande et reçoit les derniers sacrements. De sorte qu'on ne les envoie à la mort [les criminels] qu'après leur avoir donné moyen de pourvoir à leur conscience, PASC. *Prov.* XIV. ‖ Pourvoir à un bénéfice, à un office, à un emploi, le conférer, y nommer. Le malheureux Honorius mourut sans enfants, et sans pourvoir à l'empire, BOSS. *Hist.* I, 11. ‖ 2° *V. a.* Nommer quelqu'un à un emploi, à un office, à un bénéfice. Pourvoir quelqu'un d'une charge. Le sort pourvoit Narsès de ce grade éminent, ROTR. *Bélis.* II, 10. Le pape est obligé de pourvoir celui que le roi lui nomme pour un bénéfice, MASSAC. *Droit ecclésiastique*, chap. 4, dans RICHELET. ‖ 3° Établir par un mariage, par un emploi, par une charge. Il me reste à pourvoir un arrière-neveu, LA FONT. *Fabl.* VIII, 1. Et je crois qu'il est bon de pourvoir Henriette, MOL. *Femm. sav.* II, 8. Ce n'est point assez de les nourrir [les enfants], il faut les pourvoir; ce n'est point assez de les pourvoir, il faut les instruire et les élever selon le christianisme, BOURD. 2° *dim. après l'Épiph. Dominic.* t. I, p. 75. Il me paraît si raisonnable de la pourvoir, que je la choisis pour moi-même, LA MOTTE, *Calendr. des vieill.* sc. 2. Des dettes à payer, et ma sœur à pourvoir, PICARD, *Amis de coll.* I, 8. ‖ 4° Munir, garnir. Pourvoir une armée, une place, de munitions. Brontin.... sort.... chargé d'une triple bouteille D'un vin dont Gilotin, qui savait tout prévoir, Au sortir du conseil eut soin de le pourvoir, BOIL. *Lutr.* II. Moi qu'une humeur trop libre, un esprit peu soumis, De bonne heure a pourvu d'utiles ennemis, ID. *Ép.* VII. ‖ 5° Orner, douer. La nature l'a pourvue de toutes les grâces. ‖ 6° Se pourvoir, *v. réfl.* Se garnir de, se munir de. Pourvoyez-vous de quelque autre compère, LA FONT. *Mandr.* Je songe à me pourvoir d'esquif et d'avirons, À régler mes désirs, à prévenir l'orage, Et sauver, s'il se peut, ma raison du naufrage, BOIL. *Épître* V. Sa princesse n'a pas sitôt su qu'il était captif en Barbarie, qu'elle s'est pourvue d'un autre amant, LE SAGE, *Diable boit.* ch. 19. Les étrangers qui venaient dans cette contrée [Venise], commençaient par acheter un visage, comme on se pourvoit ailleurs de bonnets et de souliers, VOLT. *Princ. de Babyl.* 9. ‖ Familièrement. Il n'a qu'à se pourvoir ailleurs, se dit pour se débarrasser de quelqu'un qui ne paraît pas satisfait de ce qu'on lui offre. Si elle n'est pas de cette humeur, elle n'a qu'à se pourvoir ailleurs, HAMILT. *Gramm.* 4. ‖ 7° Se pourvoir, se marier, en parlant d'une femme. Je ne serais pas trop fâchée de me pourvoir, aussi bien que ma maîtresse, LAMOTTE, *Talisman*, sc. 7. ‖ 8° Terme de jurisprudence. Recourir au pourvoi. Se pourvoir en cassation, en grâce. Le délai pour se pourvoir au tribunal de cassation contre un jugement en dernier ressort, sera de trois mois à compter de la signification, *Code Nap.* art. 263. ‖ Absolument. Se pourvoir, recourir à la cour de cassation. Ce condamné a refusé de se pourvoir. ‖ En général, recourir à une autorité qui a droit de casser une décision. Une loi étrange au premier aspect, mais admirable et tellement essentielle qu'on ne saurait la supprimer ou la négliger sans détruire la démocratie, c'est celle qui autorise le moindre des citoyens à se pourvoir contre un jugement de la nation entière, lorsqu'il est en état de montrer que ce décret est contraire aux lois déjà établies, BARTHÉL. *Anach.* ch. 14. ‖ Se pourvoir en cour de Rome, demander au pape quelque grâce, quelque bénéfice, quelque dispense.

— HIST. XII° s. David reis et prophetes purvit [aperçut] altrui muillier.... *Th. le mart.* 76. ‖ XIII° s. Bele Emmelos, fit-il, Diex vous porvoie! AUDEFR. LE BAST. *Romancero*, p. 30. Du venin [poison] [je] serai tost porveüe et pourquise, *Berte*, LXXVI. Elle avoit porveü tout l'empoisonnement, *ib.* XCV. Or nous porveez bien, car nous remaindrons ci, *ib.* CXXVII. Et quand nous arons ce fait, dont porrons-nous aler devant la cité, et faire ce que Dieu nous a porveü [destiné], VILLEH. LXII. Et se il estoit ainsint que le mestre à l'aprentis deffausist [vint à manquer] ainz [avant] son terme acompli, le prevost de Paris le pourvoiroit de mestre souffisant, *Liv. des mét.* 93. Enten que, se clerc empetre letres que l'en le porvoie comme povre clerc, et il ait souffizans benefices, les letres sont empetrées par fauseté, *Liv. de just.* 18. Aucun de mes chevaliers me manderent que, se je ne me pourveoie de deniers, que il me leroient [laisseraient], JOINV. 211. Et por ce se doit cascuns porveir comment il vient garnis de conseil à son plet, BEAUM. V, 20. ‖ XIV° s. Le dictateur pourvoians [prévoyant] que il ne convenist pas aus Roumains avoir guerre.... BERCHEURE, f° 35, *recto.* Un home entendant, pourveu et discret, ORESME, *Eth.* 46. Ensement com li papes pourvoit une abaïe, Vous pourvoirai chascun d'aucune seignorie, Tous riches vous ferai aincois ma departie, *Guescl.* 14854. ‖ XV° s. S'on n'y pourvoit, royaumes, tu te pers; Un cuer vaillant puet [peut] ton fait redrecier, E. DESCH. *Conseils des François.* Mais aujourd'hui vois maint homme encliné Pourvir aux gens et non pas à l'office, ID. *Poés. mss.* f° 140. Le proverbe dit ainsy: homme pourveu n'est jamais deceu, *Perceforest*, t. IV, f° 77. À l'adventure que le bon homme n'a pas trop d'argent; mais neantmoins il faut qu'il en pourvoye, *Les 15 joies du mariage*, p. 125, dans LACURNE. ‖ XVI° s. Dieu y pourverra, CALV. *Inst.* 136. Nous avons bonne fiance en Dieu qu'il prouvoirra en tout et par tout à nostre bien, ID. *ib.* 463. On confere les benefices, non pas pour prouvoir aux Eglises, mais aux hommes, ID. *ib.* 873. Tappecoue, ce non obstant, luy dist peremptoirement que ailleurs se pourveust, si bon luy sembloyt: rien n'esperast de sa sacristie, RAB. *Pant.* IV, 13. Qu'il soit bien pourveu de choses, les paroles ne suyvront que trop, MONT. I, 187. Publicola se proveut et prepara contre tous leurs aguets, AMYOT, *Publ.* 39.

— ETYM. Prov. *provezir*; catal. *provehir*; esp. *proveer*; ital. *provvidere*; du lat. *providere*, de *pro*, pour, et *videre*, voir.

POURVOIRIE (pour-voi-rie), *s. f.* Lieu où se trouvent les provisions que les pourvoyeurs doivent fournir. La pourvoirie du roi.

— HIST. XVI° s. Office de pourverrie, DU CANGE, *provisor.*

† **POURVOYANT**, **ANTE** (pour-vo-ian, ian-t'), *adj.* Qui pourvoit. L'existence de la divinité puissante, intelligente, bienfaisante, prévoyante et pourvoyante.... J. J. ROUSS. *Contrat*, IV, 8. Ayant pris toutes leurs mesures en gens prévoyants et pourvoyants qui songent à tout, ID. 3° *dial.*

— REM. À la suite de cet adjectif *pourvoyant*, on a hasardé *pourvoyance*: Grâce à sa pourvoyance, je ne manque de rien, LEGOUVÉ.

POURVOYEUR, **EUSE** (pour-vo-ieur, ieû-z'; quelques-uns disent pour-voi-ieur), *s. m.* et *f.* ‖ 1° Celui, celle qui fournit, procure. Cela se changeait promptement en un déjeuné dont j'étais le pourvoyeur, J. J. ROUSS. *Conf.* I. ‖ 2° Celui qui est chargé de fournir à une maison, à un établissement toutes ses provisions, viande, poisson, gibier, etc. Les pourvoyeurs du roi et ceux des particuliers furent bien acheter dans Bruxelles même de quoi … faire faire bonne chère ces deux jours maigres, PELLISSON, *Lett. hist.* t. I, p. 276. Il [Vatel] rencontre un petit pourvoyeur, qui lui apportait seulement deux charges de marée.............. Vatel

attend quelque temps : les autres pourvoyeurs ne viennent point, SÉV. 17. En allant à l'hôpital où j'ai deux mots à dire au pourvoyeur de la part de mon maître, LE SAGE, *Gil Blas*, II, 4. || Fig. Tous naissent pour détruire ; et, par un triste accord, L'hyménée est partout pourvoyeur de la mort, DELILLE, *Trois règnes*, VIII. || 3° *S. f.* Pourvoyeuse, femme chargée de fournir des provisions aux habitants d'un château, d'une maison de campagne, etc. || 4° En mauvaise part, pourvoyeur, pourvoyeuse, entremetteur, entremetteuse. || 5° Terme de marine. Celui des servants d'une bouche à feu qui est chargé d'aller chercher la gargousse. || 6° Nom donné au caracal et au chacal, dans la supposition que ces animaux marchaient devant le lion pour faire lever sa proie.

— HIST. XII° s. Me sires Pieres de Kaisnoit, capelains dou castel et pourveeres del hospital, TAILLIAR, *Recueil*, p. 163.

— ÉTYM. *Pourvoir.*

1. **POURVU, UE** (pour-vu, vue), *part. passé* de pourvoir. || 1° Qui a obtenu place ou bénéfice. Un gros âne pourvu de mille écus de rente, RÉGNIER, *Sat.* IV. || Substantivement. Le duc de Mayenne disposa en roi des charges, des emplois de toutes les sortes, et grand nombre de ses pourvus gardèrent leurs places à la paix, ST-SIM. 58, 225. || Terme ecclésiastique. Celui qui possède une charge, un bénéfice. Les prélats excommunièrent les pourvus en régale, VOLT. *Louis XIV*, 35. || 2° Orné. De grâces et d'attraits je vois qu'elle est pourvue; Mais les défauts qu'elle a ne frappent point ma vue, MOL. *Mis.* II, 5. || 3° Établi, marié. Il se sied ; il lui dit qu'il veut la voir pourvue, CORN. *le Ment.* II, 5. Vous devriez bien plutôt songer à marier votre fille qui est en âge d'être pourvue, MOL. *Bourg. gent.* III, 3. || Proverbe. Il est pourvu de fil et d'aiguille, se dit d'un homme pourvu de tout ce qu'il lui faut pour réussir en une affaire.

2. **POURVU QUE** (pour-vu-ke), *loc. conj.* qui gouverne le subjonctif. En cas que, à condition que. Quand une fois on a trouvé le moyen de prendre la multitude par l'appât de la liberté, elle suit en aveugle, pourvu qu'elle en entende seulement le nom, BOSS. *Reine d'Anglet.* Mousquet, poignard, épée ou tranchante ou pointue, Tout est bon, tout va bien, tout sert, pourvu qu'on tue, VOLT. *Tactique.* Qu'il [Néron] me tue, avait-elle [Agrippine] répondu, pourvu qu'il règne, DIDER. *Claude et Nér.* I, 77. La haine et la vengeance consentent à souffrir, pourvu qu'elles nuisent, RAYNAL, *Hist. phil.* IX, 11. Mais qu'importe, ô ma bien-aimée, Le terme incertain de nos jours, Pourvu que sur l'onde calmée, Par une pente parfumée, Le temps nous entraîne en son cours? LAMART. *Méd.* II, 15. || On peut séparer *pourvu* et *que*. Pourvu, en même temps, que vos aumônes grossissent à proportion, BOURD. *Carême*, I, *Aum.* 163.

— HIST. XVI° s. Qu'importe que nous tordons nos bras, pourveu que nous ne tordons pas nos pensées? MONT. III, 200. Ilz luy promirent de luy livrer la ville entre ses mains, pourveu que l'on n'y feroit point de dommage, AMYOT, *Alc.* 63.

— ÉTYM. *Pourvu* et *que*.

† **POUSSA** ou **POUSSAH** (pou-sa), *s. m.* Jouet d'enfant qui consiste dans un buste de carton, représentant un magot, et porté par une demi-sphère de pierre qui, ramenant toujours le centre de gravité en bas, le balance longtemps, quand on le pousse. Figurez-vous l'infortuné La Berthonie [un homme gros et court sur un cheval fougueux] roulant sur sa selle comme se balance un poussah, CH. DE BERNARD, *la Chasse aux amants*, § 9. || Fig. On dit d'un gros homme : c'est un poussa.

— ÉTYM. Ce joujou vient de Chine ; ce sont des idoles chinoises bouddhiques représentées dans l'attitude du Bouddha assis les jambes croisées, et figurant des saints bouddhistes. Le nom chinois de ces idoles est pou-sa, selon M. d'Escayrac de Lauture, 2° mém. sur la Chine, p. 101 ; et, d'après M. Stanislas Julien (*Hiouen-Thsang*, II, 506), pou-sa n'est autre chose que la transcription chinoise du sanscrit *bôdhi-sattva*, nom consacré des saints bouddhistes. *Bôdhi-sattva* est un composé [illegible] qui signifie [illegible] l'essence (*sattva*) de [illegible] (*bôdhi*).

† **POUSSADE** (pou-sa-d'), *s. f.* Action de pousser. La contestation [illegible], elles [la duchesse de Rohan et la duchesse d'[illegible]] en vinrent aux poussades et aux égratignures, ST-SIM. 67, 200.

— HIST. XVI° s. [illegible]

1. **POUSSE** (pou-s'), *s. f.* || 1° Petites branches que poussent les arbres au printemps et au mois d'août. De jeunes pousses. || La première pousse, les jets qui viennent aux mois de mars et d'avril; la seconde pousse, ceux qui viennent au mois d'août et en automne. Un jet de vigne, de la pousse d'automne, BONNET, *Usage des feuilles*, 1^er^ *mém.* || 2° Il se dit des plumes et des dents qui se forment chez les jeunes. La pousse des dents. Quarante jours suffisent pour la pousse des nouvelles pennes, BUFF. *Ois.* t. XVII, p. 63. || 3° Nouvelle éruption, en parlant d'une maladie éruptive. Une seconde pousse de petite vérole, DESESSARTZ, *Instit. Mém. scienc.* t. I, p. 164. || 4° Maladie des chevaux, caractérisée par l'essoufflement, par le battement des flancs, et particulièrement par une interruption de l'inspiration, de manière qu'elle se fait en deux temps. Les marchands doivent garantir leurs chevaux de pousse, morve, courbature et d'être boiteux d'un vieux mal, GENLIS, *Maison rust.* t. I, p. 178, dans POUGENS. || 5° Pousse des vins, maladie qui rend les vins troubles, et qui est caractérisée par la production d'un ferment organisé. Si l'on pratique un fausset, le vin jaillit avec force et très-loin; de là l'expression vulgaire : il a la pousse, L. PASTEUR, *Études sur le vin*, p. 33. || 6° Gaz délétère qui se dégage dans les mines. || 7° Terme collectif qui désigne les agents subalternes employés à mettre à exécution les contraintes par corps, les recors, les archers, et qui est populaire et vieux. Comment avez-vous fait pour vous laisser prendre, vous qui passiez pour la terreur de la pousse? LEGRAND, *Cartouche*, III, 11. Voici enfin cette Margot la ravaudeuse, dont le général de la pousse [le lieutenant de police], sollicité par le corps des catins et de leurs infâmes suppôts, voulut faire un crime d'État à son auteur, *Margot la Ravaudeuse*, dans FR. MICHEL, *Argot.*

— HIST. XV° s. Messire Anthoine, bastard de Bourgogne, s'en alla courre vers Gand, et trouva sur les champs une compaignie de Gantois, esquels ils se fourrerent de telle pouise, luy et ses gens, qu'ils en occirent plus de cinquante, MONSTREL. t. III, p. 49, dans LACURNE. || XVI° s. Un vendeur de chevaux n'est tenu de leurs vices, fors de morve, pousse, courbes et courbatures, LOYSEL, 418.

— ÉTYM. Voy. POUSSER, pour le sens du n° 1, *les arbres poussent;* pour le sens du n° 4, *pousser* a signifié respirer péniblement (voy. l'historique) ; pour le sens du n° 5, *les vins poussent* ; enfin pour le sens du n° 7, les recors *poussent* ceux qu'ils conduisent en prison.

† 2. **POUSSE** (pou-s'), *s. f.* Terme de commerce. Poussière de certaines substances. Arachides en greniers, sacs ou futailles : poids net, 2 0/0 de tolérance sont accordés au vendeur pour la pousse ou poussière et les corps étrangers.... la tolérance, accordée en général pour le déchet nommé pousse ou poussière, a pour objet de limiter la réclamation de l'acheteur contre le vendeur.... graines : de chanvre, de provenance étrangère, poids net ; tolérance de 3 0/0 accordée au vendeur pour pousse et corps étrangers, *Tableau annexé à la loi du 13 juin 1866 concernant les usages commerciaux.*

— HIST. XIV° s. Pour avoir faict une motte de terre et de poulce, et dessus un pavillon de merrien à treilles, *Hist. litt. de la Fr.* t. XXIV, p. 651.

— ÉTYM. Berry, *pousse*, poussière; l'ancienne langue dit *pourre* (du lat. *pulverem*) au lieu de *pousse*, *pourier* au lieu de *poussier*, *pourriere* au lieu de *poussière*. D'où vient l'*s* au lieu de l'*r*? Diez pense que l'*s* s'est substituée à l'*r* de *pulverem*, comme dans *besicle*, qui est pour *bericle;* mais alors le mot serait *pouse*, *pousier*, *pousière*. Gachet pense que *pulvis* avait donné, en fait ou en puissance, un substantif *puls*, analogue au provençal *pols*, et que c'est de là que provient l'*s*; à quoi Diez objecte que les dérivés ne se forment pas du nominatif (*puls*, *pols* sont des nominatifs). Cela est vrai en général; mais ici, en particulier, il faut bien admettre qu'il y a eu une telle dérivation, puisque le provençal et le catalan ont *polsos*, poudreux.

POUSSÉ, ÉE (pou-sé, sée), *part. passé* de pousser. || 1° Ôté d'une place. Un fauteuil poussé auprès du feu. || Porte poussée, porte qui n'est pas tout à fait fermée. Laisse la porte ouverte. — Elle n'est que poussée, DANCOURT, *Trahison punie*, III, 9. || 2° Il se dit des personnes que quelque force fait aller là où elles ne voulaient pas. Voilà par quels malheurs poussé dans le Bosphore.... RAC. *Mithr.* II, 3. Chaque jour il [Davoust] marchait entre ces malheureux [les hommes débandés] et les cosaques, poussant les uns, et poussé par les autres, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IX, 9. || Qu'on hâte, qu'on précipite, en parlant des choses. Je me souviens de ce pays-là [Paris]; tout y est pressé, poussé, SÉV. 12 [illegible] 1685. || 3° À quoi on a communiqué un [illegible]ment. Le boulet poussé hors du canon par [illegible]plosion de la poudre. || Terme de marine. [illegible]ment poussé à la côte, entraîné à la côte [illegible] les efforts du manœuvrier. || 4° Étendu, [illegible] Le combat fut rude et opiniâtre, et poussé [illegible] avant dans la nuit, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. [illegible] p. 142, dans POUGENS. Quelques petits embranchements partant de la galerie principale et [illegible] dans différentes directions, CORDIER, *Instit.* [illegible] *scienc.* t. VII, p. 531. || 5° Qu'on a conduit jusqu'à [illegible] certain point. Quand vous croirez l'affaire assez [illegible] poussée, MOL. *Tart.* IV, 4. La philosophie [illegible] forme des milliers d'Épictètes qui ne savent qu'[illegible] le sont, et dont la vertu est poussée jusqu'à [illegible] leur vertu même, VOLT. *Lett. M*** de l'Acad.* [illegible] mars 1743. Vous concevez l'effet d'une [illegible] figure poussée jusqu'où elle peut aller et [illegible] bouche d'un homme comme Foy, P. L. C[illegible] *Lettres au Censeur*, X. || Absolument. Porté à [illegible] très-haut degré, à un trop haut degré. On va [illegible] masser dans les livres ce qu'il y a de plus [illegible] de plus excessif pour en composer un [illegible] cela est-il juste? BOSS. *Passages éclaircis*, [illegible] Cet argument si poussé et sur lequel on app[illegible] avec tant de force, ID. *Préf. sur l'instr. past.* [illegible] *Cambrai*, 87. Mme de Saint-Géran ma[illegible] un goût exquis et la délicatesse et la pr[illegible] la plus poussée, ST-SIM. 38, 149. Des [illegible] qu'un goût outré de retraite, qu'une dé[illegible] mal placée de conscience, qu'un sentiment [illegible] poussé de leur indignité.... rend inutiles à l'É[illegible] MASS. *Confér. Zèle contre les scandales.* La [illegible] lettre de la carpe au brochet, et qui lui fit [à Voi]ture] tant de réputation, n'est-elle pas une pl[aisan]terie trop poussée, trop longue et, en quelques e[n]droits, trop peu naturelle? VOLT. *Dict.* [illegible] || 6° Réduit à. La patience poussée à l'extrémit[é] BOSS. *Reine d'Angleterre.* || 7° Que l'on presse da[ns] une discussion, dans un interrogatoire. Sa servant[e] étant devenue grosse, et lui se voyant poussé à ce point par la justice, *Analyse de Bayle*, t. [illegible] p. 360. || 8° Cheval poussé de nourriture, cheval [qui] a trop mangé. || 9° Engagé, invité. N'irrite pas [illegible] deur inconsidérée de ceux qui, poussés d'un [illegible] indiscret, voudraient arracher ces mauvaises her[bes] [l'ivraie mêlée au blé], BOSS. *Sermons*, 5° di[m.] *après Pâques*, 1. Quand mon esprit, poussé d'[un] courroux légitime, Vint devant la raison p[laider] contre la rime, BOIL. *Épître* IX. || 10° [illegible] développé par la végétation (participe passé em]ployé comme expiré et d'autres). ....Pareil [à un] champignon difforme Poussé pendant la nuit [au] pied d'un chêne énorme, V. HUGO, *Voix intér.* [illegible] || 11° Vin poussé, vin gâté par une chaleur [qui le] fait fermenter. || 12° Terme de peintre. Peint[ure] poussée, peinture où l'huile, le vernis [illegible] ternissent les couleurs. || 13° En serrurerie, [un ou]vrage n'est que poussé quand il n'est que [illegible] à la lime sans poli. || Substantivement. [illegible] quincaillerie : un bon poussé; c'est l'intermé[diaire] entre le poli et le poussé ordinaire.

† **POUSSE-BROCHE** (pou-se-bro-ch'), *s. m.* [illegible]seau d'épinglier. || *Au plur.* Des pousse-broche[s] [illegible] broches.

† **POUSSE-CAFÉ** (pou-se-ka-fé), *s. m.* Petit [verre] d'eau-de-vie pris après le café. || *Au plur.* Des pous[se-]café.

† **POUSSE-CAILLOUX** (pou-se-ka-llou, *ll* mouillées), *s. m.* Terme populaire de plaisanterie. [Fan]tassin. Il est dans la cavalerie, son camarade [est] pousse-cailloux. || *Au plur.* Des pousse-cailloux.

† **POUSSE-CAMBRURE** (pou-se-kan-bru-r'), *s. f.* Outil que le cordonnier emploie pour cambrer [le] cuir.

POUSSE-CUL (pou-se-ku), *s. m.* Terme populaire. Agent subalterne qui aide à mener les [illegible] [pri]son. Des pousse-culs l'arrêtent prisonnier, [BOUR]SAULT, *Mots à la mode*, sc. 14. À la [illegible] entraîne, Et l'on ne voit de toutes parts [illegible] pousse-culs et mouchards, *Harangue* [illegible] 5 avril 1748, dans FR. MICHEL, *Argot.* || *Au plur.* [illegible] pousse-cul ou culs.

— ÉTYM. *Pousser*, et *cul*.

POUSSÉE (pou-sée), *s. f.* || 1° Action de pousser. || Donner une poussée, heurter violemment [quel]qu'un. || Populairement. Donner la poussée à [quel]qu'un, le poursuivre, lui faire peur. || Familièrement et ironiquement. Vous avez fait là une belle poussée, se dit à un homme qui a fait une tentative malheureuse ou ridicule. || 2° Effort que fait une voûte par [sa] pesanteur contre les murs qui la soutiennent. [illegible]

…ences mathématiques étaient alors dans l'enfance. … les poussées des voûtes et des combles ne pou… …vent être calculées avec précision, TURGOT, *Ébauche* …*disc. Progrès de l'esp. hum.* p. 335. || Terme de …açonnerie. Faire le trait des poussées des voûtes, … et marquer les épaisseurs que doivent … les murs et les piliers-butants qui portent et …portent les voûtes. || Il se dit aussi de ce qui tend … renverser par son poids une maçonnerie. Les murs …tinés à retenir les terrasses doivent être assez …ts pour résister à la poussée latérale des terres; …uelle poussée sera d'autant plus grande que les …res seront moins liées, et les terrasses plus éle…es, BRISSON, *Traité de phys.* t. I, p. 341. Quand …sas est rempli, la poussée de l'eau contre les re…tements du dedans au dehors de l'écluse contre…ance une partie de la poussée des terres qui agit …tre ces mêmes revêtements dans une direction …métralement opposée, GIRARD, *Institut*, *Mém.* …senc. t. VIII, p. 180. || 3° Se dit aussi de la pres…n de bas en haut qu'éprouvent les corps plon…s dans un liquide quelconque. || 4° Familièrement. …nde quantité, grande presse d'ouvrage qui sur…nt tout à coup. || 5° Première épuration à laquelle …fineur soumet les alliages qu'il traite. || 6° Érup…n qui se manifeste à la peau dans le cours ou à …suite de l'emploi de certaines eaux minérales …che, Bade, Schinznach, etc.), de certains mé…caments, comme l'iodochlorure mercureux, etc. …n'est pas prudent, dit-on, d'interrompre les bains …and une fois la poussée a commencé.

— ÉTYM. *Poussé.*

† **POUSSE-FICHE** (pou-se-fi ch'), *s. m.* Outil de …ier pour faire sortir les broches de dedans les …hes. || *Au plur.* Des pousse-fiche ou fiches.

† **POUSSE-GOUPILLE** (pou-se-gou-pi-ll', *ll* …uillées), *s. m.* Instrument dont l'armurier et le …dat se servent pour pousser les goupilles de la …tine du fusil, afin de la démonter. || *Au plur.* Des …sse-goupille ou goupilles.

† **POUSSEMENT** (pou-se-man), *s. m.* Action de …sser.

— HIST. XVe Duquel cop ou poulsement icellui …nct choy à terre, DU CANGE, *pulsatus*.

POUSSE-NAVETTE (pou-se-na-vè-t'), *s. m.* En… employé dans les machines à faire le tulle. || *Au p…* Des pousse-navette ou navettes.

POUSSE-PIED (pou-se-pié), *s. m.* Très-petit ba…u, pouvant porter deux hommes, et assez léger …r qu'un matelot le fasse glisser sur la vase, en …ant à l'intérieur une jambe appuyée sur le genou, …n posant l'autre dans la vase afin de pousser le …eau du pied.

…OUSSE-PIEDS (pou-se-pié), *s. m.* Nom vulgaire …n annélide nommé autrement anatife.

— HIST. XVIe s. Poucepieds, PARÉ, XX, 36.

— ÉTYM. *Pouce*, et *pied*, ainsi dit parce qu'il a …pied en forme de *pouce* ou de doigt. La bonne …graphe est celle de Paré.

POUSSE-POINTE (pou-se-poin-t'), *s. m.* Outil …ton dont les horlogers se servent pour chas… une pièce d'un trou où elle est engagée. || *Au p…* Des pousse-pointe ou pointes.

…OUSSER (pou-sé), *v. a.* || 1° Ôter quelqu'un ou …que chose de sa place, avec une idée d'effort et …violence. || 2° Pousser du coude, du genou. || … Faire reculer, quand celui qui pousse est en …; faire avancer, quand celui qui pousse est par …ière. || 4° Communiquer un mouvement à un …s. || 5° Pousser des moulures. || 6° Dans l'es…e, pousser une botte. || 7° Faire sortir de la poi…e ou de la bouche. || 8° Exprimer par la parole … force, avec ardeur. || 9° Lancer, en parlant d'une …r qui est projetée. || 10° Faire naître. || 11° Faire …r. || 12° Porter plus loin, étendre. || 13° Prolon…, faire durer. || 14° Fig. Porter, étendre, en …ant de choses intellectuelles, morales, abstrai…s. || 15° Appuyer, examiner à fond; développer. || … Faire avancer quelqu'un, lui faciliter les moyens …aire fortune. || 17° Presser, en parlant d'animaux …'on excite à courir. || 18° Fig. Engager forte…t, induire, exciter. || 19° Presser quelqu'un, ne … lui laisser de retraite, d'échappatoire. || 20° En… en lutte; perdre, écraser. || 21° Pousser des va…s au lait. Pousser de nourriture. || 22° Pousser …feu. || 23° Faire monter le prix d'un objet. || 24° Produire, en parlant d'êtres vivants ou de …es d'êtres vivants. || 25° *V. n.* Faire effort pour …cer. || 26° Faire effort par le poids, contre des …structions. || 27° Se porter, s'avancer sur, contre. || … Être poussif. || 29° Croître, se développer, en …ant de ce qui végète. || 30° Paraître, être pro…, en parlant des dents. || 31° Se ternir, en parlant des couleurs qui s'altèrent par l'effet des couches de dessous. || 32° Avoir la pousse, en parlant du vin. || 33° *V. réfl.* Se pousser, être poussé; avancer en poussant les autres. || 34° Être continué avec assiduité. || 35° Avancer, faire fortune. || 36° Se pousser de nourriture. || 37° S'élever en haut.

1° Ôter quelqu'un ou quelque chose de sa place, avec une idée d'effort ou de violence. Pousser quelqu'un dans un précipice. Poussez-lui un fauteuil. Laissez-moi ce discours [Mme de Grignan avait dit que sa jeunesse était chose perdue]; quand vous le faites, il me pousse trop loin, SÉV. 17 juin 1685. Il y a bien du monde; on nous pousse; que j'aie l'honneur de vous donner la main pour plus de sûreté, madame, MARIVAUX, *Pays. parv.* 5e part. Le moine me poussa dehors, ferma la porte.... MONTESQ. *Lett. pers.* 133. Qu'il m'eût poussé un peu plus fort, et il m'eût jeté à terre, COLLÉ, *Part. de chasse de Henri IV*, III, 3. || Fig. De cette sorte, sans faire de hautes exclamations, il [un courtisan calomniateur] persuade une âme timide, et pousse la crainte dans la cruauté, BALZ. *De la cour*, 5e *disc.* Une pensée, une affaire, une occupation pousse ce qui est devant elle; ce sont des vagues, la comparaison du fleuve est juste, SÉV. 13 juin 1685. Quand il [le temps] me déplait.... je le pousse à l'épaule.... puis quand je pense à ce que je pousse.... et sur quoi cela roule, et où cela me pousse moi-même.... je n'ose plus rien pousser, ID. 28 mars 1689. Cette recrue continuelle du genre humain, je veux dire les enfants qui naissent, à mesure qu'ils croissent et qu'ils s'avancent, semblent nous pousser de l'épaule, et nous dire : Retirez-vous, c'est maintenant notre tour, BOSS. *Sermons*, *Mort*, I. Famille auguste mais malheureuse que la piété et la religion avaient poussée jusqu'aux dernières épreuves de l'adversité, LA BRUY. *Disc. à l'Académie française.* || Fig. Il va comme on le pousse, se dit d'un homme qui obéit aux suggestions d'autrui. || Fig. Va comme je te pousse, se dit d'une affaire qui va de soi et sans qu'on s'en mêle. C'est maintenant qu'il faut dire : Va comme je te pousse; vive l'amour, mon cher maître, MARIVAUX, *Surpr. de l'amour*, III, 6. || Fig. Pousser le temps avec l'épaule, voy. ÉPAULE. || Fig. Pousser le temps, s'en débarrasser, se hâter le plus qu'on peut. Quand vous étiez à l'hôtel de Carnavalet..., je ménageais les heures, j'en étais avare; dans l'absence, ce n'est plus cela, on ne s'en soucie point; on les pousse même quelquefois, SÉV. 10 janv. 1689. || Terme de marine. Pousser la planche, faire glisser du navire à terre la planche au moyen de laquelle on pourra descendre du bâtiment sur le quai ou sur le rivage.

|| 2° Pousser quelqu'un du coude, du genou, le toucher doucement avec le coude, le genou, pour l'avertir, lui faire prendre garde. || On dit, dans le même sens, pousser, sans adjonction d'un mot. M. le Prince, quoique animé par le prince de Conti, qui le poussa, ce qui fut remarqué de tout le monde, comme pour le presser de s'en ressentir, ne s'emporta point, RETZ, *Mém.* t. III, liv. IV, p. 16, dans POUGENS. Je vois Mme de Gèvres qui dégante sa main maigre; je pousse Mme d'Arpajon, elle m'entend et se dégante, SÉV. 27. || 3° Pousser, faire reculer, quand celui qui pousse est en face. Croyant qu'après que les ennemis auraient poussé ce régiment, quelque autre des nôtres voudrait les pousser eux-mêmes, PELLISSON, *Lett. hist.* t. II, p. 203. Ce vaillant homme, poussant enfin, avec un courage invincible, les ennemis qu'il avait réduits à une fuite honteuse, FLÉCH. *Turenne.* Mentor, ayant achevé de mettre les ennemis en désordre, les tailla en pièces, et poussa les fuyards jusque dans les forêts, FÉN. *Tél.* I. || Faire avancer, quand celui qui pousse est par derrière. J'allais de tous côtés encourager les nôtres, Faire avancer les uns, et soutenir les autres, Ranger ceux qui venaient, les pousser à leur tour, CORN. *Cid*, IV, 3. Dès l'âge de vingt-six ans aussi capable de ménager ses troupes, que de les pousser dans les hasards, et de céder à la fortune que de la faire servir à ses desseins, BOSS. *Louis de Bourbon.*

|| 4° Communiquer un mouvement à un corps, en le jetant ou en le frappant. Pousser une balle avec la raquette. Troie en a vu la flamme [de Lesbos conquise], et jusque dans ses ports Les vents en ont poussé les débris et les morts, RAC. *Iphig.* I, 2. Les Zaporaviens, selon les lois, se jetèrent les uns aux autres ce pauvre homme, comme on pousse un ballon, VOLT. *Russie*, I, 17. Vous qui en savez tant, dites-moi pourquoi un corps en pousse un autre, ID. *Dict. phil. Mouvement.* Ses pieds sont de larges rames, et ses grandes ailes, demi-ouvertes au vent, sont les voiles qui poussent le vaisseau, navire et pilote à la fois, BUFF. *Ois.* t. XVII, p. 8. || Pousser un clou dans une muraille, dans du bois, l'y faire entrer en frappant dessus avec le marteau. || Pousser la porte au nez de quelqu'un, la fermer au moment où il va entrer. || Pousser la porte, signifie aussi la mettre près du montant, sans la fermer tout à fait.

|| 5° Terme d'arts. Pousser des moulures, les former sur le bois, le plâtre. || Terme de charpentier. Pousser les marches, faire des moulures sur le devant des marches. || Terme de menuiserie. Pousser à la main, travailler des moulures à la main. || Terme de relieur. Prendre l'or avec le fer à dorer et l'appliquer sur la couverture du livre. Pousser des fers, des filets. Alors que vous poussez quelques riches dentelles, Laissez régner autour un filet privé d'or, LESNÉ, *la Reliure*, p. 96. || 6° Terme d'escrime. Pousser une botte à quelqu'un, lui porter un coup de pointe. || Absolument. Quand on pousse en quarte, on n'a qu'à faire cela; et, quand on pousse en tierce, on n'a qu'à faire cela, MOL. *Bourg. gent.* III, 3. Tu me pousses en tierce avant que de pousser en quarte, et tu n'as pas la patience que je pare, ID. *ib.* || Fig. Poussez à Marcassus, poussez à Marcellus la métaphore, l'antithèse, l'hypotypose, P. L. COUR. *Lettres au Censeur*, X. || Fig. et absolument. Pousser, lancer des arguments, des attaques. Beaumont pousse à Jean-Jacque, et Jean-Jacque à Beaumont, VOLT. *Épît.* 101. || Fig. Pousser une botte à quelqu'un, l'attaquer de paroles, le presser vivement. || Par analogie. Les rieurs sont pour vous, madame, c'est tout dire; Et vous pouvez pousser contre moi la satire, MOL. *Mis.* II, 6. Ah! vous m'allez pousser un argument, BOISSY, *Français à Lond.* sc. 16.

|| 7° Faire sortir de la poitrine ou de la bouche. Après les avoir vus [les martyrs] d'un visage serein Pousser des chants aux cieux dans des taureaux d'airain, ROTROU, *Saint-Genest*, III, 5. Et, parmi les soupirs qu'il pousse vers les cieux, CORN. *Hor.* I, 1. Dans un tel entretien il [un amant] suit sa passion, Et ne pousse qu'injure et qu'imprécation, ID. *Poly.* II, 1. Je pousserai des hurlements comme les dragons, et des sons lugubres comme les autruches, SACI, *Bible, Michée*, I, 8. Il pousse du fond de sa tristesse des paroles entrecoupées de sanglots, qu'on n'entend qu'à demi, MASS. *Avent*, *Mort du péch.* || Fig. Pousser des soupirs pour une femme, lui témoigner l'amour qu'on a pour elle. Que dit-on des soupirs que je pousse pour elle? RAC. *Bérén.* II, 2. || Pousser se dit aussi des instruments qui rendent un son. Des flûtes au troisième [bateau], au dernier des hautbois, Qui tour à tour dans l'air poussaient des harmonies Dont on pouvait nommer les douceurs infinies, CORN. *le Menteur*, I, 5. || Pousser la voix, pousser la voix davantage (locutions vieillies), parler plus haut. La pythie poussait une voix plus qu'humaine, FONT. *Oracles*, I, 12.

|| 8° Manifester avec force, avec ardeur. On ne demande plus parmi eux si on est honnête homme, on demande si on pousse les beaux sentiments, SCARR. *Lett. Œuvr.* t. I, p. 170, dans POUGENS. Il faut qu'un amant, pour être agréable, sache débiter les beaux sentiments, pousser le doux, le tendre et le passionné, et que sa recherche soit dans les formes, MOL. *Préc.* 5. Il attirait les yeux de l'assemblée entière Par l'ardeur dont au ciel il poussait sa prière, ID. *Tart.* I, 6. Il faut pousser ce désir avec toute la pureté de la nouveauté chrétienne, BOSS. 4e *serm. pour le jour de Pâques*, I. || 9° Lancer, en parlant d'une lueur qui est projetée. Pareil à ces éclairs qui, dans le fort des ombres, Poussent un jour qui fuit et rend les nuits plus sombres, CORN. *Hor.* III, 1. Parti des murailles du ciel, un rayon pousse au loin dans le sein des ombres une douteuse et tremblante aurore, CHATEAUBR. *Génie*, II, IV, 12.

|| 10° Faire naître. Un moment pousse et rompt un transport violent; Mais l'indignation qu'on prend avec étude, Augmente avec le temps, et porte un coup plus rude, CORN. *Pomp.* IV, 1. || 11° Faire aller. Rome.... Va jusqu'en l'Orient pousser tes bataillons, CORN. *Hor.* I, 1. Enfin il a poussé nos armes fortunées Jusques à vous réduire au pied des Pyrénées, ID. *Sert.* V, 1. || 12° Porter plus loin, étendre. Il faut pousser cette allée jusque dans les champs. On a poussé la tranchée, la sape jusqu'à cent pas de la contrescarpe. Mme de la Fayette fait encore une augmentation à son appartement, qu'elle pousse jusque sur son jardin, SÉV. 19 avr. 1680. Il [Alexandre] entra dans les Indes, où il poussa ses conquêtes plus loin que ce célèbre vainqueur [Bacchus], BOSS. *Hist.* III, 5. Étant allé voir un jour avec Mme d'Épinay ces ouvrages, nous poussâmes notre promenade un quart de lieue plus loin, J. J. ROUSS. *Confess.* VIII. Mlle du Châtelet m'apprit qu'en effet son amie avait passé à Lyon,

... qu'elle ignorait si elle avait poussé sa route jusqu'en Piémont, ID. *ib.* IV. || Terme de marine. Pousser une bordée, la prolonger plus qu'à l'ordinaire. || 13° Prolonger, faire durer. Amphitryon, c'est trop pousser l'amusement; Finissons cette raillerie, MOL. *Amph.* II, 3. Je ne pousserai point ce séjour-ci plus loin que le beau temps.... SÉV. 21 sept. 1676. Le pauvre M. de Montausier est encore à l'extrémité, poussant son bon esprit au delà de l'agonie, ID. mai 1690, t. IX, p. 504, éd. RÉGNIER. Il vint chez elle du monde qui y demeura jusqu'au soir, selon l'ennuyeuse coutume de la campagne; encore leur fut-on bien obligé, car la campagne leur donnait aussi le droit de pousser leur visite jusqu'au lendemain, s'ils eussent voulu, FONT. *Mondes*, 2° *soir*. || Dans un langage rude et familier. Prolonger la vie d'un agonisant. Il s'adresse au père infirmier; celui-ci lui dit.... « Il y a là un grand garçon qui n'a plus que deux heures à aller.... on tâchera de vous le pousser », DIDER. *Lett. à Mlle Voland*, 1er déc. 1765. || Étendre plus loin, en parlant d'un récit, d'annales. Pousser l'histoire de France jusqu'à la Révolution. Mais pour toute nouvelle on dit qu'il est vivant; Aucun n'ose pousser l'histoire plus avant, CORN. *Héracl.* II, 1. Si l'oracle de Delphe a été plus loin, du moins nous ne pouvons pas pousser plus loin son histoire, FONTEN. *Oracl.* II, 3. || 14° Fig. Porter, étendre, en parlant de choses intellectuelles, morales, abstraites. Il a bien poussé sa fortune. C'est ce que vous répétez dans tous vos écrits, et que vous poussez jusqu'à dire : que j'ai tourné les choses saintes en raillerie, PASC. *Prov.* XI. Ma fille vous écrit, et vous parlera sans doute de l'inquiétude qu'elle a de son fils; et, comme elle pousse toujours ses pensées au delà de la vérité.... SÉV. *à Guitaut*, 26 mai 1681. Sans doute on pousse trop loin l'aversion de votre religion [le protestantisme]; mais ne poussez-vous pas trop loin aussi les préventions de votre enfance? MAINT. *Lett. à M. de Villette*, 16 juill. 1684. Il ne faut pas pousser cette crainte trop loin, FÉN. *Tél.* VIII. Il paraît.... que les anciens avaient poussé la partie du dessin, du clair-obscur, de l'expression et de la composition, aussi loin que les modernes les plus habiles peuvent l'avoir fait, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. I, 1re part. p. 197, dans POUGENS. Pousserons-nous assez loin la sincérité que nous nous sommes toujours prescrite, pour oser dire ici qu'il lisait jusqu'à des romans et y prenait beaucoup de plaisir? FONTEN. *Saurin.* Il [Platon] poussa son roman jusqu'à dire qu'autrefois les âmes humaines avaient des ailes, que les corps des hommes avaient été doubles, VOLT. *Philos. Établ. christ.* III. Ils [Catherine II et le roi de Pologne] poussent l'un et l'autre la bonté jusqu'à me dire que mes faibles écrits n'ont pas peu contribué à leur inspirer ces sentiments [de tolérance], ID. *Lett. Christin*, 14 mars 1767. Strafford poussa la vertu jusqu'à supplier lui-même le roi de consentir à sa mort, et le roi poussa la faiblesse jusqu'à signer cet acte fatal, qui apprit aux Anglais à répandre un sang plus précieux, ID. *Mœurs*, 179. L'archevêque Péréfixe pousse jusqu'à cent mille le nombre des victimes frappées dans la proscription de Charles IX, ID. *Fragm. sur l'hist.* XV. || Pousser ses succès, les continuer, les rendre plus décisifs. || Pousser son travail, s'en occuper avec activité et continuité. || Pousser des travaux, les faire avancer vers leur fin. Ils [les Samaritains] en obtinrent [du roi de Perse] un ordre qui portait défense aux Juifs de pousser plus loin la construction de leur ville et de leur temple, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. II, p. 236, dans POUGENS. || Absolument et familièrement. Poussez, continuez. Pousse, mon cher marquis, pousse, MOL. *Critique*, 7. Allons, ferme! poussez, mes bons amis de cour, Vous n'en épargnez point, et chacun a son tour, ID. *Mis.* II, 6. || Pousser les études, y donner plus d'extension que d'habitude. M. l'abbé de Gouvon était un cadet destiné par sa famille à l'épiscopat, et dont par cette raison l'on avait poussé les études plus qu'il n'est ordinaire aux enfants de qualité, J. J. ROUSS. *Confess.* III. || Poursuivre avec activité. Quoique tous les parents consentent à ce mariage [de Mlle de Mazarin avec le marquis de Richelieu qui l'avait enlevée], le Mazarin ne laisse pas de pousser les informations [illegible], SÉV. 23 déc. 1682. || Pousser jusqu'au bout, se dit d'une chose qu'on fait complètement. Pour pousser jusqu'au bout la ruse, LA FONT. *Fabl.* III, 3. Et l'ingrat! jusqu'au bout il a poussé l'outrage! RAC. *Andr.* V, 2. || Pousser jusqu'au bout l'aventure, suivre jusqu'à sa conclusion [illegible]

|| On dit de même : pousser plus loin. L'époux ne voulut point pousser plus loin la chose, LA FONT. *Coupe.* || Pousser sa pointe, poursuivre avec vigueur ce qu'on a commencé. Quoi qu'il en soit, poussons notre pointe, faisons demander la dame en mariage.... LESAGE, *Guzm. d'Alf.* IV, 2. || Pousser sa chance, sa fortune, tenter tout ce que la chance, la fortune offre actuellement. J'avais beau m'en défendre, il a poussé sa chance, MOL. *Fâch.* I, 1. Elle se rend à sa poursuite; il pousse sa fortune; le voilà surpris avec elle par ses parents, ID. *Scapin*, I, 6. || Pousser les affaires, aller en quelque chose jusqu'aux extrémités. Je crains que le pendard, dans ses vœux téméraires, Un peu plus fort que jeu n'ait poussé les affaires, MOL. *École des f.* II, 6. || Pousser une affaire, se dit des affaires d'honneur dans lesquelles on ne fait aucun compromis. Et l'on m'a vu pousser dans le monde une affaire D'une assez vigoureuse et gaillarde manière, MOL. *Mis.* III, 1. || On dit de même : pousser les choses. Voilà, mon gendre, comme il faut pousser les choses, MOL. *G. Dand.* I, 8. || Pousser la chose ou les choses, les amener à une extrémité. Je connaissais le parlement pour un corps qui pousserait tout sans mesure, RETZ, *Mém.* t. I, liv. II, p. 23, dans POUGENS. N'allez point pousser les choses dans les dernières violences du pouvoir paternel, MOL. *l'Av.* V, 4. J'ai reçu votre plainte, et je sais tout cela; Ne poussez point la chose, et tenez-vous-en là, BOURSAULT, *Mots à la mode*, sc. 4. Voilà jusqu'où M. Jurieu pousse les choses par ses séditieux raisonnements, BOSS. 5° *avert.* 32. || Pousser les choses plus loin, renchérir sur ce qu'on avait fait ou dit jusqu'alors. Celles-ci [consciences] poussent encore les choses plus loin [que les consciences qui se glorifient de leurs défauts], ID. *Ét. d'orais.* IV, 8. || 15° Appuyer sur, examiner à fond. Nous sommes ici sur une matière que je serai bien aise que nous poussions, MOL. *Critique*, 7. Mais, mon père, qui voudrait pousser cela, vous embarrasserait, PASC. *Prov.* IX. Assez instruit de vos maximes et bien résolu de les pousser autant que je croirai que Dieu m'y engagera, ID. *ib.* XVII. || Développer. Si vous trouvez que je pousse un peu trop loin ce chapitre, c'est qu'il me tient au cœur par-dessus toutes choses, SÉV. 537. Plus je donne de force à mes raisons, et plus il pousse les siennes [de quitter le service] avec une volonté si déterminée.... ID. 29 mars 1680. Là-dessus M. de Louvois entra sur ce même ton dans la plaisanterie; cela fut poussé un quart d'heure fort agréablement, ID. 30 juill. 1677. Poussez le parallèle, et vous verrez que vous êtes plus encore votre idole et votre divinité, que le Seigneur n'est le Dieu de ceux qui l'aiment et qui l'invoquent, MASS. *Carême, Prosp. tempor.* || 16° Faire avancer quelqu'un, lui faciliter les moyens de faire fortune. Métellus, si bon juge de la valeur, le poussa [Marius] depuis aux premières charges de l'armée, VERTOT, *Révol. rom.* IX, 390. Voici un jeune homme qui vous convient, qui est un fort honnête garçon, que je pousserai, MARIVAUX, *Marianne*, 6° part. Tu as de l'esprit, de la littérature; je te prônerai, je te servirai, je te pousserai, PICARD, *Marionnettes*, IV, 4. || Faire entrer dans une carrière. Le monde est plein d'artisans et surtout d'artistes qui n'ont point le talent naturel de l'art qu'ils exercent, et dans lequel on les a poussés dès leur bas âge, J. J. ROUSS. *Ém.* III. || Pousser un élève, un écolier, lui faire faire des progrès. Il l'a poussé assez loin dans les mathématiques. || 17° Presser, en parlant d'animaux qu'on excite à courir. Cela dit, il poussa son cheval à travers les champs, et son camarade le suivit, SCARR. *Rom. com.* I, 7. Lorsqu'il [Hippolyte] poussait son char dans la carrière, BARTHEL. *Anach.* ch. 53. || Fig. et familièrement. Pousser son bidet, aller rapidement à son but. Moquez-vous des sermons d'un vieux barbon de père; Poussez votre bidet, vous dis-je, et laissez faire, MOL. *l'Ét.* I, 2. || 18° Fig. Engager fortement, [illegible], exciter. Le roi sait quels motifs ont poussé l'un et l'autre, CORN. *Rodog.* V, 4. La faim, l'occasion, l'herbe tendre et, je pense, Quelque diable aussi me poussant, LA FONT. *Fabl.* VII, 1. Quel besoin si pressant avez-vous de rimer, Et qui diantre vous pousse à vous faire imprimer? MOL. *Mis.* I, 2. Les excès où le mépris de la religion ancienne et celui de l'autorité de l'Église ont été capables de pousser les hommes, BOSS. *Reine d'Angl.* Dans le temple des Juifs un instinct m'a poussée, RAC. *Ath.* II, 5. Jugez comme je serais une personne dangereuse, si je voulais les pousser à mal, PICARD, *Vieille tante*, I, 8. || Absolument. Jaloux des bons desseins qu'il tâche d'ébranler, Quand il ne les peut rompre, il pousse à reculer, CORN. *Poly.* I, 1. Faites

achat d'un vin qui pousse à vivre, RÉG. *Non tomb*[illegible] Faire agir. Je sais par quels ressorts on le pousse, on l'arrête, RAC. *Esth.* III, 5. || Conduire. Il y a été poussé par sa destinée, MOL. *Scapin*, I, 6. || 19° Presser quelqu'un, ne pas lui laisser de retraite, d'échappatoire. J'étonnai un peu ma petite huguenote [illegible] je ne la poussai point sur le saint sacrement [illegible] 436. Et M. Fouquet, quoiqu'il ait trop [illegible] cet endroit où on le pouvait pousser, il se trouve pourtant que par l'événement il aura bien dit, [illegible] *à Pompone*, 24 nov. 1664. On ne sait point le véritable état de son affaire [de M. de Luxembourg sur les empoisonnements], ni sur quoi on le pousse, ID. 14 févr. 1680. Puisque vous me poussez, je vous dirai que le désintéressement et la modération valent mieux qu'un peu de naissance, FÉN. *Dial. des morts mod.* 17. || Pousser à bout, ne pas laisser d'échappatoire. Ils m'ont rien épargné pour me pousser à bout; Permettez qu'à mon tour, seigneur, je les y pousse, BOURSAULT, *Ésope à la cour*, V, 7. Poussons à bout l'ingrat, et tentons la fortune, RAC. *Bajaz.* IV, 4. || Pousser à bout quelqu'un, se dit dans une discussion, quand on réduit quelqu'un à ne pouvoir répondre. || Pousser à bout quelqu'un, l'irriter, à force d'abuser de sa patience. La reine, [illegible] Sachant ce que je puis, me pousse trop à bout, CORN. *Nicom.* II, 3. Madame, en vérité, c'est [illegible] ser à bout. Il pourra faire éclat, HAUTEROCHE, *Appar. tromp.* I, 13. || On dit de même : pousser à bout la patience de quelqu'un. Je voudrais [illegible] parler de tout; Mais je fais mal et vers et prose [illegible] ne pousserais autre chose Que votre patience à bout, BUSSY, *Lett.* t. V, p. 21, dans POUGENS. [illegible] puisque vous poussez ma patience à bout, [illegible] en ma vie il faut vous dire tout, BOIL. *Sat.* [illegible] roi.... poussa à bout la patience des peuples [illegible] sorte que tous ses sujets se trouvèrent [illegible] une révolte générale, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* [illegible] p. 325, dans POUGENS. || Pousser à bout une [illegible] la porter à toute extrémité. Vous croyez apparemment que les fautes ne sont plus fautes, [illegible] qu'on les pousse à bout avec une pleine [illegible] FÉN. dans BOSS. *Passages éclaircis, avert.* || Pousser quelqu'un à la dernière extrémité, le réduire à l'état le plus fâcheux. Je ne suis pas la première qui [illegible] recourir à de pareilles vengeances, qui n'ait pas fait difficulté de se donner la mort pour [illegible] qui ont la cruauté de nous pousser à la dernière extrémité, MOL. *G. Dand.* III, 8. || Pousser [illegible] de questions, de plaisanteries, l'interroger [illegible] le plaisanter beaucoup. || 20° Pousser quelqu'un, entrer en lutte avec lui, l'offenser. Il fait [illegible] pousser tant de gens en colère, CORN. *Othon*, V, [illegible] Et je ne sais pourquoi votre âme ainsi [illegible] Madame, à me pousser de cette étrange sorte, MOL. *Mis.* III, 5. Je vous le dis encore, [illegible] Vous ne deviez jamais le pousser jusque-là, ID. [illegible] V, 3. Chicaneau : Vous me poussez. — [illegible] Bon homme, allez garder vos foins, RAC. *Plaid.* [illegible] Ce n'est que mon éloquence [illegible] causé ma mort; et, si j'avais [illegible] je serais encore en vie, FÉN. *Dial. des morts anc.* [illegible] || Perdre, écraser. Je ne sais si on voudra [illegible] croire; mais il est vrai pourtant qu'au [illegible] joie que j'eus de me voir appuyé par de si puissants protecteurs, je ressentis une espèce de [illegible] de reconnaître qu'un homme à qui [illegible] obligation, prince du sang, neveu [illegible] tre, n'eût pas le pouvoir de pousser un [illegible] Gourville, poursuivi par le prince de Condé, [illegible] mais protégé par la reine mère, le roi et [illegible] COSNAC, *Mémoires*, t. I, p. 262. || 21° Terme [illegible] risseur. On pousse les vaches au lait [illegible] longe activement la lactation pendant [illegible] ron, au lieu de six à sept mois, terme [illegible] durée dans les pays où l'on fait des [illegible] lièrement. Pousser quelqu'un de nourriture, [illegible] trop manger. Il est poussé de nourriture [illegible] mange. || 22° Pousser le feu, le rendre plus actif, activer la combustion. M. Needham vous avait [illegible] qu'en poussant trop le feu, vous aviez à [illegible] vases.... BONNET, *Lett. div.* t. [illegible] p. [illegible] dans POUGENS. || 23° Faire monter le prix d'un objet par enchères. C'est M*** qui a [illegible] poussé ce bijou, Mme DU DEFFANT, *Lett. à H. Walpole*, t. III, p. 228, dans POUGENS. || 24° [illegible] parlant d'êtres vivants [illegible] La vigne pousse beaucoup de bois. Cet arbre [illegible] des rejetons nouveaux. Quand on dit que [illegible] pousse beaucoup [illegible] en grande végétation [illegible] le même individu [polype] laissé dans [illegible] pousser successivement [illegible] têtes, après avoir [illegible]

outre onze fois dans sa partie antérieure, BONNET, Consid. corps org. Œuv. t. v, p. 330, dans POUGENS. || Pousser les dents, se dit du travail de la dentition. Quand les enfants n'ont pas la force de les pousser [les dents] dans le temps, ils n'ont pas celle de soutenir le mouvement qui les veut faire percer toutes à la fois, SÉV. 16 juill. 1677. || Pousser ses dents, se dit d'un cheval dont les dents qui succèdent aux dents de lait commencent à paraître. || Pousser le rouge, voy. ROUGE. || 25° V. n. Faire effort pour déplacer. Vous poussez bien rudement. || Fig. Pousser à la roue, aider. || 26° Terme d'architecture. Faire effort, par le poids, contre des constructions. La voûte a poussé sur les murs. Les terres poussent contre le mur de la terrasse. || Le mur pousse en dehors, il se jette en dehors et menace ruine. Il pousse au vide, il fait ventre. || 27° Pousser, se porter, s'avancer sur, contre. Il pousse à nos rangs, il les perce et fait voir Ce que peut la vertu qu'arme le désespoir, CORN. *Pomp.* v, 3. Hippolyte lui seul, ... saisit ses javelots, Pousse au monstre, et d'un dard lancé d'une main sûre Il lui fait dans le flanc une large blessure, RAC. *Phèdre*, v, 6. Il ne part pas un lièvre que vous ne poussiez après, HAMILT. *Gramm.* 4. || Pousser aux ennemis, aller aux ennemis pour les charger (locution vieillie et qui ne se disait que de la cavalerie). || Pousser jusqu'à un lieu, aller jusqu'à ce lieu. Si absolument vous voulez pousser jusqu'à Essonne, arrangez-vous au moins de faire quatorze lieues en un jour, SÉV. 9 oct. 1687. J'avais envie de pousser jusques à la vedette, HAMILT. *Gramm.* 5. J'ai poussé jusqu'au bout de la grande avenue, COLLIN D'HARLEV. *Optimiste*, I, 3. || Terme de marine. Pousser au large, s'écarter d'un quai, d'un bâtiment, etc. étant dans une embarcation. || Pousse au large, commandement fait à une embarcation qu'on veut faire déborder, qu'on veut repousser loin du navire qu'elle se prépare à accoster. || Pousser de fond, faire effort contre le fond avec des avirons, gaffes ou perches. La mer pousse du fond, lorsque, par son agitation, elle remue un fond mobile, rapproché, et qu'elle se charge de ses parties les plus légères. || 28° En parlant des chevaux poussifs, battre des flancs. Ce cheval pousse beaucoup. || 29° Croître, se développer, en parlant de ce qui végète. Ces fleurs poussent déjà. Il ne pousse que des ronces dans son champ. Les blés ont bien poussé cette année. || Par analogie. Sa barbe, ses cheveux, ses ongles ont beaucoup poussé pendant sa maladie. || Il se dit aussi d'enfants qui grandissent. Pauvres enfants! chacun d'eux pousse Frais comme un bouton printanier, BÉRANG. *Jeanne la Rousse.* || 30° Paraître, être produit, en parlant des dents des enfants. Ses dents commencent à pousser. Il lui a poussé une dent. 31° Terme de peinture. Se dit des couleurs qui perdent l'éclat et la fraîcheur de celles avec lesquelles elles sont rompues ou que l'on a couchées par-dessus. La terre d'ombre et les noirs poussent au noir. Ce tableau pousse au noir, les couleurs s'obscurcissent. Les tableaux de Géricault poussent au noir. || 32° Devenir malade de la pousse, en parlant du vin. Ce vin pousse, a poussé. || 33° Se pousser, v. réfl. Être poussé. Leurs années [des mortels] se poussent successivement comme des flots, BOSS. *Duch. d'Orl.* || Avancer, en poussant les autres. Je heurte vingt ruisseaux, j'esquive, je me pousse, BOIL. *Sat.* VI. Tout en chancelant, je me pousse Jusqu'au palais de monseigneur, BÉRANG. *Hab. de cour.* [illegible] on se lance; non, à la cour on se glisse, on rampe, on se pousse, P. L. COUR. *Lett.* VIII. 34° Être continué avec activité. Le siége de Trèves se pousse vivement, SÉV. 210. || Être porté à un certain point, en parlant de choses. Cela [une discussion] se pousse fort loin et fort agréablement, ID. [illegible] sept. 1680. Cela se pousse si avant, que par cette dernière faute l'âme périrait.... BOSS. *Ét. d'orais.* v, [illegible] Je prendrais un grand intérêt à la brouillerie que vous m'apprenez être survenue entre Saurin et [illegible], si elle se poussait assez avant pour obliger [illegible] à démasquer son très-digne ami, ce père [illegible] en [illegible], J. B. ROUSS. *Lett. à Boutet*, [illegible] 1715. || 35° Avancer, faire fortune. On sait [illegible].... Par de sales emplois s'est poussé dans le monde, MOL. *Mis.* I, 1. L'ambitieux fait consister toute sa sagesse à ne pas manquer une occasion de se pousser aux honneurs du monde, BOURDAL. *Instruct. Prudence du salut, Exhort.* t. II, p. 425. L'âge viril, plus mûr, inspire un air plus sage, Se pousse auprès des grands, s'intrigue, se ménage, BOIL. *Art p.* III. Te voilà devenu habile garçon; il faut songer à te pousser, LESAGE. *Gil Bl.* I, 1. Je serais privé de la protection.... de MM. les comédiens ordinaires du roi, et je serais obligé d'aller travailler aux feuilles de M. Fréron, pour me pousser dans le monde, VOLT. *Lett. d'Argental* 19 janv. 1772. || 36° Se pousser de nourriture, manger beaucoup. || 37° S'élever en haut (emploi vieilli). Autant que ce grand arbre s'était poussé en haut, autant semblait-il avoir jeté en bas de fortes et profondes racines, BOSS. *Sermons, ambition*, 2.

— REM. On disait au XVIIe siècle : « Pousser est nouveau dans une certaine signification : pousser les gens à bout ; ne me poussez pas ; pousser une matière ; cela est trop poussé, » BOUHOURS, *Entr. d'Ariste et d'Eug.* II.

— HIST. XVe s. Dura le grand estour [combat] et le poulsis plus de trois heures.... lançant et gettant dardes, et poulsans l'un sur l'autre, FROISS. dans DU CANGE, *pulsatus.* || XVIe s. Pyrrhus, se confiant plus à la faveur de fortune qu'au discours de la raison, poulsa oultre contre le bataillon des Macedoniens, AMYOT, *Pyrrh.* 67. Il s'en alla en diligence la part où il gisoit, et le trouva qu'il poulsoit encore [respirait], et n'avoit pas perdu toute cognoissance, ID. *Eumènes*, 14. En touchant et tastant l'umbilic dudict enfant, lequel sentiras poulser et battre l'artere umbilicale, s'il a vie, PARÉ, t. II, p. 632. Avec les dents naissent les aigneaux, lesquelles ils poulsent à mesure de leur aage, O. DE SERRES, 317. Le vin.... jusques à s'enaigrir et pousser, ID. 215. [La terre] Et, en lieu de donner des moissons abondantes, Ne poussoit que chardons et qu'espines mordantes, RONS. 721. La mer se poulse si fort vers eux, qu'ils ont perdu quatre lieues de.... MONT. I, 232. Poulser le mespris de la mort jusques à.... ID. I, 250. Les mauvais moyens par où on s'y poulse [aux emplois] en nostre siecle, ID. I, 273. Il n'y a que mal qui coule, que mal qui se prepare, et le mal pousse le mal, comme la vague pousse l'autre, CHARRON, *Sagesse*, I, 36. Desquels vins bien souvent la plus-part se gaste, tourne et aigrist... lesdits marchands pourroient convertir en vinaigres tant leurs dits vins amers poulsez et estonnez, que les lies qu'ils auront, *Ordonn* déc. 1585. Bien poulsé longuement chancelle, COTGRAVE. Un clou sert à poulser l'autre, ID.

— ÉTYM. Prov. *pulsar*: ital. *pulsare*; du lat. *pulsare*, frapper fréquemment, dérivé de *pulsum*, supin de *pellere*, choquer, battre, rattaché par Corssen (*Beitr.* 308) à la racine sanscrite *sphar* pour *spar*, agiter, secouer.

† **POUSSERIE** (pou-se-rie), *s. f.* Terme familier. Action de pousser. Dans cette chaleur et cette pousserie [d'Albéroni], le marquis de Villena, qui était faible, tomba heureusement dans un fauteuil qui était là, ST-SIM. 475, 126. Mme d'Elbœuf l'emporta, malgré les pousseries et les colères dont Mme de Lislebonne ne se contraignit pas, ID. 62, 40.

† **POUSSET** (pou-sè), *s. m.* || 1° Se dit, dans les salines, d'un sel de qualité inférieure, fort gris et mal nettoyé. || 2° Ancien nom du pastel. Du vermillon ou graine d'écarlate, du pousset ou pastel d'écarlate.... *Instruct. gén. sur la teinture*, 18 mars 1671, *Avertissement.*

— ÉTYM. Dérivé de *pousse* 2.

POUSSETTE (pou-sè-t'), *s. f.* Jeu d'enfants qui consiste à mettre deux épingles en croix, en poussant l'une contre l'autre, celle qui se trouve dessus gagnant le coup.

— ÉTYM. *Pousser.*

† **POUSSEUR, EUSE** (pou-seur, seû-z'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui pousse. || Fig. Héroïnes du temps, mesdames les savantes, Pousseuses de tendresse et de beaux sentiments, MOL. *Éc. des f.* I, 6. Les poëtes et les pousseurs de beaux sentiments aimeraient mieux mourir.... BAYLE, *Lett. à Minutoli*, 10 janv. 1674. || 2° Celui qui, pendant l'usage des brouettes ou chaises montées sur roues, en conduisait une. Mme d'Aiguillon dit à son pousseur de la mener dans la rue St-Honoré, ST-SIM. 142, 71.

3° Terme de paveur. Pousseur de ranges, ouvrier chargé de poser les premiers pavés joignant les caniveaux et contre-jumelles d'un ruisseau.

— ÉTYM. *Pousser*; Berry, *pousseux de menterie.*

POUSSIER (pou-sié; l'r ne se prononce pas et ne se lie pas), *s. m.* || 1° Poussière qui reste au fond d'un sac de charbon. || On dit de même : poussier de mottes à brûler. || Fig. Poussier de Noël, la neige et le grésil. || 2° Dans la fabrication de la poudre, le poussier est produit par les parties des composants qui ne se sont pas agglomérées en grains. || 3° Terme de maçonnerie. Recoupes de pierres passées à la claie, qu'on mêle au plâtre pour carreler, afin d'empêcher que le plâtre ne bouffe. 4° Terme rural. Poussier de foin, débris de tiges, d'épis, de balles de graines de foin, qu'on trouve sur le plancher des granges, des fenils, après qu'on a retiré le foin.

— HIST. XVIe s. Il se leva un si grand poulcier que les deux armées se perdirent de veue l'une l'autre, AMYOT, *Marius*, 46. L'on ne voyait [à la cour de Denis] autre chose que le sable et le poulcier où les estudians trassoient les portraicts et figures de geometrie, ID. *Dion*, 16.

— ÉTYM. *Pousse* 2.

POUSSIÈRE (pou-siè-r'), *s. f.* || 1° Terre réduite en poudre très-fine. Ils jetèrent de la poussière en l'air pour la faire retomber sur leur tête, SACI, *Bible, Job*, II, 12. [Le hibou] De ses ailes en l'air secouant la poussière, BOIL. *Lutr.* III. Quand pourrai-je, au travers d'une noble poussière, Suivre de l'œil un char fuyant dans la carrière? RAC. *Phèdre*, I, 3. Et mon époux sanglant, traîné sur la poussière, ID. *Andr.* III, 6. Enfin, las et couvert de sang et de poussière, Il s'était fait de morts une noble barrière, ID. *Mithr.* v, 4. Un nuage de poussière s'élevait jusqu'aux nues, FÉN. *Tél.* XII. Étant formés de terre et composés de poussière, nous avons avec la terre et la poussière des rapports communs qui nous lient à la matière en général, BUFF. *Hist. anim.* 1. Avec de bons yeux, de bons microscopes et un peu de curiosité, le moindre atome, un grain de poussière, un brin d'herbe peuvent devenir des sources intarissables de merveilles, BONNET, 3e *lett. hist. nat.* Ainsi périt le dernier des Gracques de la main des patriciens; mais, atteint du coup mortel, il lança de la poussière vers le ciel, en attestant les dieux vengeurs, et de cette poussière naquit Marius, MIRABEAU, *Collection*, t. I, p. 60. Quand secouerai-je la poussière Qui ternit ses nobles couleurs [du drapeau tricolore]? BÉRANG. *Vieux drapeau.* Ainsi qu'un voyageur.... Comme lui, de nos pieds secouons la poussière, LAMART. *Méd.* I, 4. || Fig. Quand tous sont isolés, il n'y a que de la poussière; quand l'orage arrive, la poussière est de la fange, B. CONSTANT, *De la Religion, préf.* || Terme de manége. Battre la poussière, voy. POUDRE. || Faire de la poussière, soulever de la poussière. Tu dirais aux partis qu'ils font trop de poussière Autour de la raison pour qu'on la voie entière, V. HUGO, *Crép.* 17. || Fig. Faire de la poussière, se dit pour se pavaner, agir avec ostentation. On retrouve partout la mouche d'Ésope, qui du fond d'un char, dans un chemin sablonneux, s'écriait : Que j'élève de poussière! VOLT. *Dict. phil. Quisquis, Langleviel.* || Fig. Jeter de la poussière aux yeux, éblouir. De belles paroles, afin d'éblouir les simples et de jeter de la poussière aux yeux des lecteurs, DE LA ROQUE, dans BOSS. *Déf. trad. comm.* II, 30. || Laisser sur la poussière, laisser mort sur un champ de bataille. Quand on a laissé sur la poussière des milliers d'hommes égorgés, peut-on se livrer à la joie? MARMONTEL, *Bélis.* 8. || Poétiquement. Il s'est couvert, il est couvert d'une noble poussière, se dit d'un homme de guerre qui s'est trouvé dans plusieurs combats. || Poétiquement. Mordre la poussière, être tué. L'orgueil à qui tu fis mordre La poussière de Coutras, MALH. II, 8. Nesle, Clermont, d'Angenne ont mordu la poussière, VOLT. *Henr.* VII. || Fig. Réduire en poussière, anéantir. || N'être plus que poussière, être anéanti. Ont-ils [les princes] rendu l'esprit, ce n'est plus que poussière Que cette majesté si pompeuse et si fière, MALH. I, 3. Carthage n'est plus rien que poussière et que cendre, MAIR. *Mort. d'Asdrub.* I, 1. Déplorable Sion, qu'as-tu fait de ta gloire? Tout l'univers admirait ta splendeur : Tu n'es plus que poussière, RAC. *Esth.* I, 2. || La poussière humaine, la poussière en laquelle les morts sont réduits. Je vais chercher ailleurs (pardonne, ombre romaine!) Des hommes, et non pas de la poussière humaine, LAMART. *Child-Harold*, 13. || Fig. La poussière des pieds, la marque du triomphe. Et de ses pieds [de Napoléon] on peut voir la poussière Empreinte encor sur le bandeau des rois, BÉRANG. *Dieu des bonnes gens.* || Fig. Baiser la poussière des pieds, adorer et se soumettre. Les rois des nations devant toi prosternés De tes pieds baisent la poussière, RAC. *Ath.* III, 7. Et se peut-il qu'un roi craint de la terre entière Devant qui tout fléchit et baise la poussière.... ID. *Esth.* II, 7. Et tantôt à ses pieds courbant sa tête altière, De ses pas adorés il baise la poussière, DELILLE, *Par. perdu*, IX. || 2° Par extension, nuage de particules très-fines. Aux lieux où l'Anio, dans sa chute rapide Verse au loin la fraîcheur de sa poussière humide, DELILLE, *Imag.* IV. Delphine soupire en voyant sur sa main une partie de la poussière qui colorait les ailes du joli papillon, GENLIS, *Veill. du chât.* t. I, p. 39, dans POUGENS.

[illegible] … les roulaient; et sur l'eau, sur les prés, sur le foin, Ces poussières de vie allaient tomber plus loin, LAMART. *Joc.* IV, 127. || 3° Poétiquement. La terre. Et d'un peu de poussière élever un tombeau À celui qui du monde eut le sort le plus beau, CORN. *Pomp.* II, 2. || Fig. Chose sans valeur. Je crois que vous me parlez de mes [illegible] présentes.... ah! ma fille, quelle poussière au prix de ce que je voudrais faire! SÉV. 13 sept. 1671. || 4° Fig. La poussière du greffe, de l'école, du collége, etc. le greffe, l'école, le collége considérés avec un certain mépris. Dans la poussière même des écoles, il trouva le moyen de satisfaire son zèle en produisant des enfants à Jésus-Christ, FLÉCHIER, *Panég.* II, 200. Ses affectations et ses antithèses sentent la poussière de l'école, HUET, *De l'orig. des romans*, p. 58, dans POUGENS. L'ouvrage de Silius était demeuré enseveli depuis plusieurs siècles dans la poussière de la bibliothèque de Saint-Gall; Pogge l'y trouva pendant le concile de Constance, ROLLIN, *Hist. anc.* XXV, 1, 2, § 3. || La poussière des siècles, le temps qui fait oublier. Des murailles, des colonnes, des statues, des vases sortiront de la poussière des siècles et des ruines de l'Italie, pour servir de modèle à la régénération des beaux-arts, RAYNAL, *Hist. phil.* XIX, 12. || 5° Fig. État d'abaissement, de malheur. Réjouis-toi, Sion, et sors de la poussière, RAC. *Esth.* III, 9. Tant de citoyens autrefois distingués, aujourd'hui sur la poussière, MASS. *Carême, Aum.* Ces hommes oiseux qui ont toujours mené une vie obscure, lâche, inutile, et déshonoré leur nom par l'oisiveté et par des mœurs efféminées qui les ont laissés dans la poussière, ID. *Avent, Mort du péch.* Un corps [politique] qui fasse sans cesse sortir les lois de la poussière où elles seraient ensevelies, MONTESQ. *Esp.* II, 4. Regarde un étranger qui meurt dans la poussière, A. CHÉN. *le Mendiant.* || Tirer quelqu'un de la poussière, le tirer d'une condition basse et misérable. || Dans la poussière, dans la soumission. Ils peuvent murmurer, mais c'est dans la poussière, VOLT. *Sémir.* II, 3. || 6° Fig. Cendres des morts, dépouilles mortelles. Elle va descendre à ces sombres lieux, à ces demeures souterraines, pour y dormir dans la poussière avec les grands de la terre, comme parle Job, BOSS. *Duch. d'Orl.* Je vous jure que je suis aussi laid que mon portrait; croyez-moi.... qu'importe après tout que l'image d'un pauvre diable qui sera bientôt poussière soit ressemblante ou non? VOLT. *Lett. d'Argental*, 16 juin 1768. À ceux qui de David [le peintre], hélas! Rapportaient chez nous la poussière, BÉRANG. *Convoi de David.* Hé bien! le temps sur vos poussières À peine encore a fait un pas, LAMART. *Méd.* I, 10. Ils [les démolisseurs] ont brisé des os, dispersé des poussières, V. HUGO, *Odes*, II, 3. || 7° Terme de botanique. Poussière fécondante, ou pollen, corpuscules que renferment les anthères et qui sont le principe de la fécondation. || Poussière bleuâtre qu'offrent certains fruits.

— HIST. XII° s. Vos qui estes en la pousiere, esveez vos, ST-BERNARD, 531. || XVI° s. Et servit aussi la poussiere aux Romains à les asseurer, pource qu'elle les engarda de voir de loing la multitude innumbrable de leurs ennemis, AMYOT, *Marius*, 45. Ce n'est ny l'ambition de paroistre docte, ny l'envie que j'ai de jeter de la poussiere aux yeux des medecins, PARÉ, XX, *Préf.* D'un sac à charbon ne peut sortir que de la poussiere noire, COTGRAVE.

— ÉTYM. Dérivé de *pousse* 2; bourg. *pousseire.* L'éditeur de *saint Bernard* a imprimé *pousiere*, mais il faudrait revoir le texte original, et bien s'assurer si telle est en effet la leçon; *pourriere* est la forme des hauts temps.

POUSSIF, IVE (pou-sif, si-v'), *adj.* || 1° Qui a la pousse. Cheval poussif. || 2° *S. m.* Homme gros qui a de la peine à respirer. C'est un gros poussif.

— HIST. XIII° s. Robins le palefroi enmaine, Qui n'estoit pas poussieus d'alaine, *Bl. et Jeh.* 2427. || XIV° s. Regarde si le cheval souffle, se les flancs.... lui haletent, ou qu'il soit poucis, *Ménagier*, II, 3. || XVI° s. Il est si poussif qu'à payne peult il parler, PALSGR. p. 429.

— ÉTYM. *Pousser*, qui a eu, comme on peut voir à l'historique, le sens de avoir l'haleine gênée et avoir des pulsations; bourg. et Berry, *poussi.*

POUSSIN (pou-sin), *s. m.* Poulet nouvellement éclos. Il est reconnu que les poussins d'automne n'ont jamais la même force que ceux qui sont éclos au printemps, PARMENTIER, *Instit. Mém. science* 1800, 2° sem. p. 12. || Fig. Quand vous aurez remis votre petit poussin [le jeune comte de Vins, dont du Plessis faisait l'éducation] sous les ailes de son brave père, SÉV. *à du Plessis*, 30 août 1650.

— HIST. XII° s. Turtre [la tourterelle] truve nid à sei, û el reponge [mette] ses pulcins, *Liber psalm.* p. 119. || XIII° s. Tu les garantis ausi comme la geline ses poucins souz ses eles, *Psautier*, f. 44. Qui me tient que ge ne vous froisse Les os cum à poussin en paste, À ce postel ou à cest haste? *la Rose*, 9399. || XV° s. Ensengnez moi, beau seigneur et voisin, Où je pourrai ces trois choses trouver, Femme constant, sage homme et gras poussin, E. DESCH. *Poés. mss.* f° 183. || XVI° s. La complainte et lamentation de Jesus-Christ sur Jerusalem, assavoir qu'il a voulu amasser ses poucins et qu'elle l'a refusé.... CALV. *Inst.* 789.

— ÉTYM. Genev. *pussin, pucin, pussine*, jeune poule; wallon, *poyon*; provenç. *pouxi, polzi*; ital. *pulcino*; du latin *pullicenus*, diminutif de *pullus* (voy. POULE).

† **POUSSINÉE** (pou-si-née), *s. f.* Troupe de poussins. Il y avait quinze ans qu'ils [M. Bertin et une actrice] vivaient ensemble; M. Bertin en avait eu une poussinée d'enfants, DIDER. *Lett. à Mlle Voland*, 12 sept. 1761.

POUSSINIÈRE (pou-si-niè-r'), *s. f.* || 1° Étuve qui sert à réchauffer les poussins dans les appareils d'incubation artificielle. || Espèce de cage carrée, fermée par devant d'un grillage en fil de fer ou d'un seul filet, et par-dessus d'un couvercle à charnière; on y place les poussins éclos dans l'étuve. || 2° Nom vulgaire de la constellation des Pléiades. || Adjectivement. Que font tous ces vaillants de leur valeur guerrière, Qui touchent du penser l'étoile poussinière? RÉGNIER, *Sat.* VI. || 3° *Adj. f.* Qui a rapport aux poussins. C'est leur duvet, leur innocence, leur étourderie poussinière, DIDER. *Salon de 1767, Œuv.* t. XIV, p. 277, dans POUGENS.

— HIST. XVI° s. Ils prevoyent de loin par le lever de la poussiniere la cherté de l'huile, O. DE SERRES, 48.

— ÉTYM. *Poussin.* Les Pleiades sont dites *poussinière*, parce qu'elles semblent une *poussinière*, un nombre de *poussins.*

POUSSOIR (pou-soir), *s. m.* || 1° Cylindre terminé par un bouton qu'on pousse pour faire sonner une montre à répétition. Le marquis de Villette, qui veut bien commander une montre à Ferney.... la veut-il avec des diamants au poussoir, au bouton et aux aiguilles? VOLT. *Lett. Villevieille*, 30 avril 1777. || 2° Dans la chirurgie humaine et dans la chirurgie vétérinaire, on se sert du poussoir pour chasser les corps étrangers arrêtés dans l'œsophage. || Fer à trois pointes qui sert à pousser la dent qu'on a déchaussée.

— HIST. XVI° s. Si on voit qu'elles [les dents] tiennent peu, seront poussées hors avec un poussoir, duquel tu as ici la figure, PARÉ, XV, 28.

— ÉTYM. *Pousser.*

POUSSOLANE, *s. f.* Voy. POUZZOLANE.

† **POUTARGE** (pou-tar-j') ou **POUTARGUE** (pou-tar-gh'), *s. f.* Le même que boutargue. On vend à Paris de la poutargue de thon venant de Marseille. On trouve à Caffa de la poutarge excellente, PEYSSONNEL, *Traité sur le commerce de la mer Noire*, I, 227, Paris 1787.

POUT-DE-SOIE, *s. m.* Voy. POU-DE-SOIE.

† **POUTRAGE** (pou-tra-j'), *s. m.* Assemblage de poutres. Le squelette des caissons se compose d'un poutrage et cornières formant plafond; d'autres poutres verticales viennent se river latéralement sous ce plafond, et servent de côtes aux parois latérales, *Presse scientifique*, 1863, t. II, p. 319.

— HIST. XV° s. Laquelle femme estoit en dehors du moulin sur la poultrerie d'icelui moulin à l'endroit de l'eaue, DU CANGE, *putura.*

POUTRE (pou-tr'), *s. f.* || 1° Grosse pièce de bois équarri qui sert à soutenir les solives d'un plancher, et qui entre dans toutes les grosses constructions. Là sur une charrette une poutre branlante Vient menaçant de loin la foule qu'elle augmente, BOIL. *Sat.* VI. Comme un guerrier qui pend aux poutres des plafonds Ses retentissantes armures, V. HUGO, *F. d'aut.* XXXV, 1. || Fig. Comment dites-vous à votre frère: Laissez-moi tirer une paille de votre œil, vous qui avez une poutre dans le vôtre? SACI, *Bible, Évang. St Math.* VII, 4. Qui nous découvre la paille dans l'œil de notre frère, et nous cache la poutre qui est dans le nôtre, MASS. *Carême, Médis.* || 2° Poutre d'or, lingot d'or qui était dans le temple de Jérusalem. Crassus prit la poutre d'or, et n'en pilla pas moins les autres trésors, qui montaient à trente millions, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. IX, p. 489, dans POUGENS.

— HIST. XVI° s. Ses dardz ressembloyent aux grosses poultres sur lesquelles sont les pontz de Nantes soustenuz, RAB. *Pant.* IV, 34. Les poultres qui soustenoient le pont des Romains, AMYOT, *Marius*, 40.

— ÉTYM. Génev. *un poutre.* L'ancien français avait *poultre*, jument, du bas-lat. *puletra, polet*[illegible] C'est de là d'après Diez que vient *poutre*, ainsi [illegible] parce qu'elle soutient comme une cavale. De même un *chevalet* est dit de *cheval.* Diez ajoute qu'en allemand *Folter*, qui signifie un chevalet de torture, vient aussi de *poledrus.* Enfin on peut ajouter qu'Oudin, dans son Dictionnaire, rend en italien *poutre* par *trave, polledra grande*, et que les charpentiers se servent du mot *chevalement* pour désigner une poutre maîtresse à cheval sur deux autres.

POUTRELLE (pou-trè-l'), *s. f.* Petite poutre.

— ÉTYM. Diminutif de *poutre.*

† **POUTURE** (pou-tu-r'), *s. f.* Nourriture des animaux engraissés à l'étable. || Engrais de [illegible], l'engraissement pratiqué exclusivement à l'étable.

— HIST. XIII° s. Que dira Dius [Dieu] des [illegible] reurs, Qui pour autrui font les labeurs, Qui jour et nuit sont en grand cure De labourer pour les peuture? DU CANGE, *petura.*

— ÉTYM. On lit dans du Cange: *Potura* pro *pastura*, quomodo dicimus *bête mise en posture* [illegible] *pôture.* Ce semble en effet le lat. *pastura*, [illegible] est changé en *o.* On a quelques exemples de ce changement, par exemple, dans le Hainaut: *soloire*, pour *salaire.*

1. **POUVOIR** (pou-voir), *v. n.*, je peux ou je [illegible] tu peux, il peut, nous pouvons, vous pouvez, ils peuvent; je pouvais; je pus, nous pûmes, vous [illegible] ils purent; je pourrai; je pourrais; point d'[illegible] tif; que je puisse, que nous puissions; que je [illegible] qu'il pût, que nous pussions; pouvant; pu; [illegible] le pronom *je* suit le verbe, on dit mieux [illegible] que *peux-je*: Puis-je vous être utile? || 1° Avoir la faculté de, être en état de. Chimène : Va, je ne te hais point. — Rodrigue : Tu le dois. — Chimène : Je ne puis, CORN. *Cid*, III, 4. Et quand je vous demande après quel est cet homme [à qui vous venez de faire tant d'amitiés], À peine pouvez-vous dire comme il se nomme, MOL. *Mis.* I, 1. Il faut bien.... Répondre comme on peut à ses empressements, ID. *ib.* I, 1. Je me vois dans l'estime autant [illegible] peut être, Fort aimé du beau sexe, et bien auprès du maître; Je crois qu'avec cela, mon cher marquis, je croi Qu'on peut par tout pays être content de soi, ID. *ib.* III, 1. Sans songer où je vais, je me sauve où je puis, BOIL. *Sat.* VI. Par quel gage [illegible] tant et digne d'un grand roi Puis-je récompenser le mérite et la foi? RAC. *Esth.* II, 6. Dans leur sang odieux [des Romains] j'ai pu tremper mes mains, ID. *Mithr.* V, 1. L'on peut s'enrichir dans quelque art, ou dans quelque commerce que ce soit, par l'ostentation d'une certaine probité, LA BR. [illegible] Gouverne qui peut; et, quand on est parvenu à être le maître, on gouverne comme on peut, VOLT. *Dict. phil. Gouvernement.* || Elliptiquement, après un verbe à l'impératif: qui peut, celui qui peut. Sauve qui peut! se tire du péril qui pourra! || On dit par une construction analogue: le fera qui pourra, c'est-à-dire celui qui pourra le faire le fera. Je ne m'ennuierai point pour ma chère moitié; [illegible] qui pourra, GRESSET, *le Méch.* II, 4. || On ne peut être.... on ne peut faire.... il est impossible d'être, de faire.... On ne pouvait pas avoir été plus [illegible] que je l'avais été, VOLT. *Candide*, 28. || Au [illegible] jan qui ne peut (voy. JAN 1). || Je ne puis qu'y [illegible] je n'ai aucun moyen d'empêcher la chose [illegible] s'agit. Je vois bien que j'ai tort, mais je n'y [illegible] que faire, MOL. *Femm. sav.* V, 4. || 2° Ne pouvoir pas que.... ne..., ou ne pouvoir que ... ne ... [illegible] le subjonctif), être dans l'impossibilité de ne pas.... Je ne puis, monseigneur, qu'au milieu de [illegible] maux je ne m'estime fort heureux, [illegible] lett. 4. Je ne puis, cher ami, qu'avec toi je [illegible] Des subtiles raisons de sa poltronnerie, [illegible] *Suiv.* IV, 6. Vous ne pouvez pas que [illegible] raison, MOL. *l'Av.* I, 7. Je ne puis, ma [illegible] je ne sois en peine de vous, quand je songe [illegible] 12 fév. 1672. Je ne puis que je n'admire cette [illegible] destie, BOSS. *Cornet.* Je ne puis cette fois que je [illegible] les excuse, BOIL. *Sat.* X. || Ne pouvoir que ne, avec un nom de chose pour sujet, ne pouvoir pas [illegible] pas. Ce reproche vraiment ne peut qu'il ne [illegible] tonne, CORN. *Suiv.* II, 11. La nouvelle ne [illegible] ne causât quelque mouvement dans la [illegible] théologie, *Auteurs déguisés*, p. 62. || 3° [illegible] des choses, être capable de. Si la [illegible] vertu pouvaient dispenser de la loi [illegible] lustre Julie vivrait encore, [illegible] *Mme de* [illegible] Plus le prince [fils de Louis XIV] qu'il [illegible] avait de bonté et de docilité naturelle, plus il [illegible] gnait tout ce qui pouvait le corrompre, ID. *Duc de* [illegible]

Mont. L'honneur seul peut flatter un esprit généreux, RAC. *Esth.* II, 6. Rien ne peut prospérer sur des terres ingrates, L. RAC. *la Grâce*, I. Le vrai est comme il peut, et n'a de mérite que d'être ce qu'il est, STAAL, *Mém.* t. I, p. 66. Tu sais qu'un mot de moi peut donner le trépas, C. DELAV. *Mar. Faliero*, I, 6. || 4° Avoir la permission, la liberté de. Puis-je me plaindre à vous d'un retour inégal.... CORN. *Sertor.* IV, 2. Cependant aujourd'hui puis-je vous demander quels amis vous avez prêts à vous seconder? RAC. *Athal.* I, 2. || 5° Souvent il exprime le doute, la possibilité. || Avec un nom de personne pour sujet. Non, non, ce cher objet à qui j'ai pu déplaire, CORN. *Cid*, III, 4. On pouvait le prévenir, mais on ne pouvait le corrompre, FLÉCH. *Duc de Mont.* Pourriez-vous n'être plus ce superbe Hippolyte, Implacable ennemi des amoureuses lois.... RAC. *Phèdre*, I, 1. Œnone, il peut quitter cet orgueil qui te blesse, ID. *Phèdre*, III, 4. Il rit de cette perfidie [enlever une maîtresse à un autre], Et j'aurais pu m'en courroucer: Mais je sais qu'il faut se passer Des bagatelles dans la vie, VOLT. *Ép.* XIX. Pouvant mourir dans peu d'instants, il ne disait pas un mot qui fût ...eux ni sensible, STAEL, *Corinne*, XII, 2. || Avec un nom de chose pour sujet. Quelque juste pourtant que puisse être sa peine, CORN. *Cid*, II, 8. Sganarelle : J'ai une grande inclination pour la fille. — Marphurius : Cela peut être, MOL. *Mar. forcé*, 8. Le ... de Versailles qui durera ce qu'il pourra, DIDER. *Salon de 1765*, Œuv. t. XIII, p. 27, dans POUGENS. || Il se dit aussi impersonnellement en ce sens. Il pourra venir un temps meilleur. Il en sera ce qu'il pourra, MOL. *Mar. forcé*, 8. Tout allait comme il pouvait, BOSS. *Hist.* III, 6. Il ne peut y avoir de mœurs, il ne peut point y avoir de bonne éducation, partout où c'est l'argent et non le talent qui conduit aux grandes places, D'HOLBACH, *Essai préj.* dans DUMARSAIS, Œuv. t. VI, p. 79. || Il peut être midi, c'est-à-dire il est probable qu'il est midi. Il pouvait être dix heures : je venais d'éteindre ma lampe et de me coucher, BERN. DE ST-P. *Paul et Virg.* || 6° Se résoudre à. Et je puis dans son sein enfoncer un poignard! CORN. *Cinna*, III, 2. Et qui peut immoler sa haine à sa patrie, Lui pourrait bien aussi sacrifier sa vie, RAC. *Théb.* III, 6. Lui qui me fut si cher, Et qui m'a pu trahir! ID. *Andr.* II, 1. Tyrans que j'ai vaincus, je pourrais vous servir! Peuples que j'ai sauvés, je pourrais vous trahir! VOLT. *Brutus*, I, 7. || 7° Cette salle est grande, il y peut cent personnes, il y a place pour cent personnes. On se sert de ce verbe d'une façon bien étrange, qui néanmoins est si ordinaire à la cour, qu'il est certain qu'elle est très-française ; on dit en parlant d'une table ou d'un carrosse : il y peut huit personnes, pour dire il y a place pour huit personnes, ou il y peut tenir huit personnes, VAUGEL. *Rem.* p. 463 (éd. 1704). || 8° Au subjonctif, il sert à exprimer un vœu, un souhait ; alors il se met en tête de la phrase, avec son sujet après lui. Puissent tous ses voisins [de Rome] ensemble conjurés Saper ses fondements encor mal assurés.... Puissé-je de mes yeux y voir tomber ce foudre.... CORN. *Hor*, IV, 5. Vos yeux ne reverront dans Oreste mon frère ; Puisse-t-il être, hélas! moins funeste à sa mère! RAC. *Iphig.* V, 3. Puisse périr comme eux quiconque leur ressemble! ID. *Athal.* IV, 3. || Avec un nom exprimé avant le verbe, il faut ajouter après le verbe un pronom. Les dieux de ce dessein puissent-ils le distraire! RAC. *Brit.* IV, 4. || 9° Le *se* peut se placer devant *pouvoir*, sans que *pouvoir* soit pour cela verbe réfléchi ; *se* appartient alors au verbe à l'infinitif qui suit : Il se peut faire, pour il peut se faire. Mais ce champ ne se peut tellement moissonner, Que les derniers venus n'y trouvent à glaner, LA FONT. *Fabl.* III, 1. Partout où se pouvait étendre son pouvoir, l'oppression et l'injustice n'étaient pas libres, FLÉCH. *Duc de Mont.* Dans ce cas, *pouvoir* se conjugue comme les verbes réfléchis, c'est-à-dire avec le verbe *être*. Je ne vou... point commencer à rejeter tout à fait aucune des opinions qui s'étaient pu glisser autrefois en ma créance sans y avoir été introduites par la raison, DESC. *Meth.* II, 5. Je m'imagine que tu ne t'es pu empêcher de rire, D'ABLANCOURT, *Lucien*, *Défense du discours sur ceux qui servent les grands*. Un embarras qui a continué et qui ne s'est pu débrouiller, DESC. dans COUSIN. || 10° *V. a.* Avoir l'autorité, le crédit, le moyen, etc. Sachant ce que vous pouvez.... je ne me mets plus en peine de mon intérêt, BALZ. liv. I, lett. 2. Sous lui [Louis XIV], la France a appris à se connaître.... si les Français peuvent tout, c'est que leur roi est partout leur capitaine, BOSS. *Mar.-Thér.* J'ai vengé l'univers autant que je l'ai pu, RAC. *Mithr.* V, 5. Vous pouvez sur Pyrrhus ce que j'ai pu sur lui [Hector], ID. *Andr.* III, 4. Que peuvent contre lui [Dieu] tous les rois de la terre? ID. *Esth.* I, 3. Je lui demandai en quoi consistait l'autorité du roi, et il me répondit : il peut tout sur les peuples ; mais les lois peuvent tout sur lui, FÉN. *Tél.* V. Peut-être ne ferait-on pas tout ce qu'on peut, sans l'espérance de faire plus qu'on ne pourra, FONTEN. *Dodart.* Lorsqu'on ne peut, monsieur, faire ce que l'on veut, Il faudrait essayer à vouloir ce qu'on peut, BARON, *Andrienne*, II, 1. L'homme ne peut rien sur le produit de la création ; il ne peut rien sur les mouvements des corps célestes, sur les révolutions de ce globe qu'il habite ; il ne peut rien sur les animaux, les végétaux, les minéraux en général ; il ne peut que sur les individus, BUFF. *Quadrup.* t. I, p. 5. Ils raisonnent comme s'ils ne pouvaient rien ; ils agissent comme s'ils pouvaient tout, BARTHÉL. *Anach.* ch. 74. || Absolument. Lui seul pouvait pour soi, cédez alors qu'il tombe. CORN. *Pomp.* I, 4. Adieu, madame, adieu, je n'ai pu davantage, ID. *Héracl.* III, 2. || 11° Il se dit, en un sens analogue, des choses qui exercent une action. Ce que n'a pu jamais combat, siége, embuscade, Ce que n'a pu jamais Aragon, ni Grenade, CORN. *Cid*, II, 9. Essayez sur Cinna ce que peut la clémence, ID. *Cinna*, IV, 4. La violence et la vérité ne peuvent rien l'une sur l'autre, PASC. *Prov.* XII. La fortune ne pouvait rien sur elle : ni les maux qu'elle a prévus, ni ceux qui l'ont surprise, n'ont abattu son courage, BOSS. *Reine d'Anglet.* Mais que peuvent pour lui vos inutiles soins? RAC. *Athal.* V, 2. On ne saurait comprendre ce que peut sur les esprits une parole, un air de bonté, un regard du général, dans un jour d'action, ROLLIN, *Hist. anc.* Œuv. t. IV, p. 154, dans POUGENS. || 12° On ne peut rien de plus habile, de plus plaisant, etc. que..., c'est-à-dire on ne peut faire, on ne peut dire rien de plus.... On ne peut rien de plus plaisant que ce que vous dites, SÉV. 258. On ne peut rien de plus joli que toutes vos imaginations, ID. 14 oct. 1694. On ne peut certainement rien de plus fort que ce que dit Votre Altesse Royale pour prouver la nécessité absolue, VOLT. *Lett. Pr. roy. de Pr.* 23 janv. 1738. On ne peut rien de plus précis, pour prouver l'innocence naturelle de l'homme, BERN. DE ST-P. *Chaum. ind. Préamb.* || 13° Les mots *beaucoup*, *peu*, *plus moins*, construits avec *pouvoir*, doivent être considérés comme les régimes directs de ce verbe, qui reste actif. Pouvant beaucoup sur l'esprit du roi comme vous pouvez, BALZ. liv. IV, lett. 18. Commençant dès lors à ne compter pour rien les miennes propres [opinions], à cause que je les voulais remettre toutes à l'examen, j'étais assuré de ne pouvoir mieux que de suivre celle des mieux sensés, DESC. *Meth.* III, 2. Mais sur le grand César je puis fort peu de chose, CORN. *Pomp.* IV, 2. Et l'État qu'il soutient ne pouvait moins pour lui. VOLT. *Tancr.* I, 4. || On ne peut plus, on ne peut mieux, c'est-à-dire il n'est pas possible de faire plus, de faire mieux. Vous voilà on ne peut pas mieux, ajouta-t-elle en me prenant par la main pour me faire asseoir, MARIV. *Pays. parv.* part. IV. Les métaphysiciens plagiaires sont on ne peut pas plus communs, CONDIL. *Art de pens.* I, 6. || 14° N'en pouvoir plus, être fatigué, abattu, sans force. Donnez, je vous prie, du pain à ceux qui sont avec moi, parce qu'ils n'en peuvent plus, SACI, *Bible, Juges*, VIII, 5. Enfin, n'en pouvant plus d'effort et de douleur, Il met bas son fagot, LA FONT. *Fabl.* I, 16. J'ai le cœur serré à n'en pouvoir plus, quand je suis dans cette grande chambre où j'ai tant vu ma très-chère et très-aimable enfant, SÉV. 182. L'empire d'Occident n'en pouvait plus, BOSS. *Hist.* I, 11. Ce pauvre garçon n'en pouvait plus d'amour pour elle, HAMILT. *Gramm.* 10. L'horreur pour le fanatisme s'introduit dans tous les esprits éclairés... je ne suis plus bon à rien ; je suis comme ce Danois qui, étant las de tuer à la bataille d'Hochstett, disait à un Anglais : brave Anglais, va-t'en tuer le reste, car je n'en puis plus, VOLT. *Lett. Saurin*, 28 févr. 1764. Candide, n'en pouvant plus [il passait par les verges], demanda en grâce qu'on voulût bien avoir la bonté de lui casser la tête, ID. *Cand.* 2. Vous n'en pouvez plus, lui dit-il [Charles XII], mon cher Reichel ; j'ai dormi une heure, je suis frais.... ID. *Russie*, II, 6. || N'en pouvant plus que.... avec le verbe au subjonctif, impatient de.... À peine tenait-elle à terre, n'en pouvant plus qu'elle ne fût seule pour donner un libre cours à sa joie, LA FONT. *Psyché*. II, p. 180. || Il n'en peut mais, ce n'est pas sa faute (dans cette locution, *mais* représente le latin *magis*). Le malheureux lion se déchire lui-même, ... Bat l'air qui n'en peut mais, LA FONT. *Fabl.* II, 9. Sur la tentation ai-je quelque crédit, Et puis-je mais, chétif, si le cœur leur en dit? MOL. *Dép. am.* V, 3. Faut-il de vos chagrins sans cesse à moi vous prendre, Et puis-je mais des soins qu'on ne va pas vous rendre? ID. *Mis.* III, 5. || Tel en pâtit qui n'en peut mais, c'est-à-dire on porte la peine de ce dont on n'est point cause. || 15° Se pouvoir, *v. réfl.* Être possible (mot à mot, être pu ; c'est le réfléchi de *pouvoir*, actif). Avez-vous donc espéré de faire l'impossible, que vous n'êtes pas satisfait d'avoir fait tout ce qui s'est pu? VOLT. *Lett.* 89. Je ne sais pas si cela se peut ; mais je sais bien que cela est, MOL. *Am. méd.* II, 2. || Impersonnellement. Le pauvre : [Mon occupation est] de prier le ciel tout le jour pour la prospérité des gens de bien qui me donnent quelque chose. — D. Juan : Il ne se peut donc pas que tu ne sois bien à ton aise? MOL. *D. Juan*, III, 2. Il ne se peut rien de plus beau, ID. *Am. magn.* III, 1. On ne saurait assez louer tout ce qu'a dit et fait Monsieur le Prince [Condé] jusqu'au dernier moment, et sa mort est, s'il se peut, plus belle que sa vie, DANGEAU, I, 427, 11 déc. 1686. Se peut-il que Renaud tienne Armide asservie? QUIN. *Arm.* III, 1. Il peut haïr les hommes en général, où il y a si peu de vertu ; mais il excuse les particuliers.... et il s'étudie à mériter le moins qu'il se peut une pareille indulgence, LA BRUY. XI. Il se peut que la vue de toutes ces étoiles favorise la rêverie, FONT. *Mondes*, 1er *soir*. || Tout ce qui se peut, autant qu'il est possible. Les sociniens étaient ignorants, tout ce qui se peut, dans la connaissance des Pères, BAYLE, *Lett. à Marais*, 2 oct. 1698. || 16° L'infinitif pris substantivement. Une action que nous faisons ... doit encore venir immédiatement de Dieu, qui étant, comme premier être, cause immédiate de tout être, comme premier agissant doit être cause de toute action ; tellement qu'il fait en nous l'agir même, comme il y fait le pouvoir agir, BOSS. *Libre arb.* 8. || Proverbes. Qui ne prend le bien quand il peut, ne le trouve pas quand il veut, c'est-à-dire celui qui laisse échapper une bonne occasion d'obtenir ce qu'il desire, la retrouve rarement. || Qui peut plus peut moins, celui qui peut le plus peut pour cela même le moins.

— REM. On dit : *je ne puis* et *je ne puis pas*. Dans le premier exemple la négative est moins forte. *Je ne puis* suppose des embarras, des difficultés, des inconvénients. *Je ne puis pas*, exprime une impossibilité absolue.

— HIST. IXe s. In quant Deus savir et podir me dunat [me donne de savoir et de pouvoir], *Serment.* Si io returnar non l'int pois [si je ne puis l'en détourner], *ib.* || Xe s. Ne ule cose non la pouret omque pleier [fléchir], *Eulalie.* E repausar se podist, *Fragm. de Valenc.* p. 468. Que lo posciomes [que nous le puissions], *ib.* p. 469. || XIe s. Ne poet estre altre, turnent el consirrer [à faire ce qui est dit] ; Mais la dolur ne pothent ublier, *St Alexis*, XXXII. Respond Rolans : j'i puis aler mult bien, *Ch. de Rol.* XVIII. Si come il pout [put], du pin est avalet, *ib.* LXXIX. Souz ciel n'a [il n'y a] gent qui plus poissent en champ [de bataille], *ib.* CCXVIII. Onze millie chevaliers [ils] poent estre, *ib.* CCXX. Il ne poet estre [il est impossible] qu'il seient desevrez, *ib.* CCLXXXVI. || XIIe s. [Amour] Me fait chanter de la plus debonaire Qu'on puist au mont [monde] ne vouer ne trouver, *Couci*, II. Diex! car [je] le [la] peüsse tenir Un seul jour à ma volenté! *ib.* III. Par nule raison dewerpir [abandonner] ceu [ce] où li primier puyent [peuvent] mettre lor mains, ST-BERN. 521. || XIIIe s. C'est grant enfance kant li hons [l'homme] ne set refraindre son couraige : qui plus peut, plus doit soufrir, *Proverbes de Seneke le philos.* Ceste gent ne puent plus paier, VILLEH. XXXVIII. Chose que on me puist [puisse] à mal blasme atourner, *Berte*, III. Alisto, se je puis, très bien [je] marierai, *ib.* VII. Ainsi [ils] l'ont devisé, Diex les puisse honnir, *ib.* XIII. Li veneor les chiens atice, Et amoneste durement ; Et Ysengrin bien se deffent ; As danz les mort ; qu'en puet-il mès? *Ren.* 1227. Il fu jugié que noz, de nostre office ..., poyons et devions tenir les parties emprisonées, BEAUM. LX, 18. Et c'est bien resons que cil qui a esté à mon conseil ou avocat en me [ma] querele, ne puist puis estre contre moi de celle meisme querele, ID. V, 4. || XIVe s. De grises nonains à vous plaindre Nous venons, qui passer nous vuelent, Et se painent quank'eles puelent, J. DE CONDÉ, t. III, p. 21. || XVe s. Car bien savoit [le comte de Flandre] que il les [les Gantois] avoit si avant menés que ils n'en pouvoient plus, FROISS. II, II, 160. Si manda par des herauts au duc de Normandie son cousin, que bataille se put faire

[illegible] eux, ID. I, I, 118. Une bastide de gros mer[illegible] à maniere d'une recueillette, où bien pou[illegible] hommes, ID. II, II, 67. Et avoient fait charpenter un engin, auquel avoit trois estages, et en chascun estage pouvoient vingt arbalestriers, ID. II, III, 2. Et estoit l'intention [du roi de France] que [ses gens] se delivrassent de prendre Evreux, ou de l'avoir par composition au plutost que ils pouvissent, ID. II, II, 30. Quand ils furent tous assemblés à St-Quentin.... ils regarderent quel nombre de gens ils pouvoient estre: si trouverent qu'ils estoient bien six mille armures de fer..., ID. I, I, 109. Riens ne se puet comparer à Paris; C'est la cité sur toutes couronnée, E. DESCH. *S. les beautés de Paris*. Et laissa de ses gens dedens pour garder que ceux du chastel ne peusissent saillir, FENIN, 1418. Et pour ce que il luy sembloit que il n'en pouvoit assez faire, ne prenoit aussi comme point de repos, *Bouciq*. I, 16. Et jamais n'en estoit peu venir à bout, COMM. IV, 6. || XVIe s. Transportez-vous vers luy.... pourra estre que de luy aurez ce que pretendez, RAB. *Pant*. III, 21. Si eschapper te puis en bonne sorte, Rien ne m'escrips, mais toi mesmes apporte Cette faconde et eloquente bouche, ID. *Ep. à Bouchet*. Peusse-je au moins d'un pinceau plus agile De ces palais les portraits façonner! DU BELLAY, VI, 58, *verso*. J'ay grande pitié de toy, veu que, n'estant point prisonniere, tu puis endurer un si meschant homme que Alexandre, AMYOT, *Pélop*. 52. Que desormais autant en puisse il prendre à qui voudra telle chose entreprendre, ID. *Gracques*, 31. ....Se pourroit-il bien faire Qu'elle pensast, parlast, ou se souvinst de moy? RONS. 237. Je ne me suis peu garder d'envoyer ce porteur pour sçavoir de vos nouvelles, MARGUER. *Lett*. 95. Ce desplaisir se peult signifier par larmes, les autres surpassant tout moyen de se pouvoir exprimer, MONT. I, 7. Il se pouvoit vanter d'estre.... ID. I, 91. Ce sexe n'y est encores pu arriver, ID. I, 210. Sa façon externe pouvoit n'estre pas [n'était peut-être pas] civilisée à la courtisane, ID. I, 147. Autant d'hommes qu'il en pourroit en une telle espace, ID. I, 247. Si aggravé de.... que nature n'en pouvoit plus, ID. I, 341. Contre fortune nul ne peut, COTGRAVE. Qui mieux ne peut à sa vieille retourne, ID.

— ÉTYM. Bourguig. *pôvoi*; wallon, *poleur*; provenç. et espagn. *poder*; ital. *potere*; d'une forme latine *potēre*, au lieu de *posse*, justifiée par le bas-latin *poteret* pour *posset*, *potemus* pour *possumus*, *potebat* pour *poterat*, etc. (voy. DIEZ, à *potere*). La forme wallone *poleur* se rapporte à *puelent* pour *peuvent*, qui s'est dit dans le Hainaut (voy. l'historique). La forme ancienne est *pooir*, le v est moderne et de prononciation.

2. POUVOIR (pou-voir), *s. m.* || 1° Faculté par laquelle on peut; ce que l'on peut. Et vous l'allez servir de tout votre pouvoir? CORN. *Théod*. III, 6. Autant qu'il est en notre pouvoir, PASC. *Prov*. VII. || Faire son pouvoir, faire ce qu'on peut (on dit aujourd'hui, faire son possible). J'ai fait mon pouvoir, sire, et n'ai rien obtenu, CORN. *Cid*, II, 6. Faites votre pouvoir, et nous ferons le nôtre, MOL. *Dép. am*. I, 2. || Faire son pouvoir à, s'efforcer de, faire tout ce qu'on peut. J'obéis avec joie, et ferai mon pouvoir À vous dire bientôt ce qui s'en peut savoir, CORN. *D. Sanche*, V, 1. || En pouvoir, à la disposition de. Nos biens, comme nos maux, sont en notre pouvoir, RÉGNIER, *Sat*. XIII. Je viens me mettre en ton pouvoir, VOLT. *Zaïre*, I, 4. || Au pouvoir de, même sens. Nous sommes tous si généreux et si bons amis, qu'il ne me paraît pas au pouvoir de l'inconstante fortune de nous faire changer d'avis, SÉV. *à Guitaut*, 9 fév. 1683. Ce chevalier de Tao, après avoir tué M. de Schomberg.... pour le prince d'Orange, il n'a pas été à mon pouvoir de rendre sa blessure mortelle, ID. 27 août 1690. L'honneur d'un homme comme vous n'est point au pouvoir d'un autre, il est en lui-même et non dans l'opinion du peuple, J. J. ROUSS. *Hél*. I, 57. || En pouvoir de, signifie aussi : avec la faculté de. Il n'est [illegible] du mal, MOL. *l'Ét*. II, [illegible] quelquefois, se néglige, se relâche de ses avantages, [illegible] en pouvoir de les reprendre et de les faire [illegible] II. || Avoir une personne ou une chose en son pouvoir, avoir la faculté d'en disposer à son gré. || On dit de même : être, tomber au pouvoir de quelqu'un, en son pouvoir. En y comprenant les [illegible] du roi [Charles XII] et [illegible] l'armée, il y en eut 18746 [Suédois] au pouvoir du vainqueur [à Pultava], VOLT. *Russie*, I, 18. || Avoir une chose en son pouvoir, [illegible] la posséder. || Une femme en pouvoir de mari, une femme mariée qui ne peut faire aucun acte sans l'autorisation de son mari.

2° Il se dit aussi des choses. Le feu a le pouvoir de calciner, *Dict. de l'Acad*. || 3° Droit d'agir pour un autre. J'ai pouvoir de lui. Agir en vertu de pouvoir. On lui a donné un pouvoir fort ample. || Être fondé de pouvoir, de pouvoirs, avoir reçu d'une personne l'autorisation de suivre une affaire à sa place. || On dit aussi substantivement : un fondé de pouvoirs.

4° Acte par lequel on donne pouvoir d'agir (en ce sens il se dit souvent au pluriel). J'ai un pouvoir par-devant notaire. Les ambassadeurs se sont communiqué leurs pouvoirs. J'ai montré mon pouvoir, mes pouvoirs. Cela excède vos pouvoirs. Grotius repartit pour aller à La Haye et à Amsterdam se faire donner, comme l'on dit, des pleins pouvoirs, PELLISSON, *Lett. hist*. t. I, p. 188. On peut vous donner un plein pouvoir, sans craindre que vous en abusiez, MAINTENON, *Lett. au card. de Noailles*, 3 janv. 1699. || Il a reçu des pleins pouvoirs ou de pleins pouvoirs, suivant que l'on considère pleins pouvoirs comme deux mots ou comme un seul mot. || 5° Autorité, empire. Le pouvoir paternel. Lorsqu'ils apprendront que, du temps de son ministère [de Richelieu], les Anglais ont été battus et chassés, Pignerol conquis, Casal secouru, toute la Lorraine jointe à cette couronne, la plus grande partie de l'Alsace mise sous notre pouvoir.... VOLT. *Lett*. 74. Mais le cœur d'Émilie est hors de son pouvoir, CORN. *Cinna*, III, 4. Ne donnez point pouvoir sur vous pendant votre vie à votre fils, à votre femme, à votre frère ou à votre ami, SACI, *Bible*, *Ecclés*. XXXIII, 20. Un emploi ne saurait être que glorieux, Quand il vient du pouvoir [le roi] qui m'envoie en ces lieux, MOL. *Tart*. V, 7. L'homme n'a pas même pouvoir sur sa propre vie, PASC. *Prov*. XVIII. Il faut que nous exercions sur le cerveau un pouvoir immédiat, puisque nous pouvons être attentifs quand nous le voulons, BOSS. *Conn. de Dieu*, III, 12. Tant qu'elle a été heureuse, elle a fait sentir son pouvoir au monde par des bontés infinies, ID. *Reine d'Anglet*. Quand Dieu par plus d'effets montra-t-il son pouvoir? RAC. *Ath*. I, 1. Louis le Débonnaire avait été le premier exemple du pouvoir des évêques sur les empereurs, VOLT. *Mœurs*, 30. || En pouvoir, revêtu d'une autorité, d'une puissance. Ne pas traiter séparément avec les hommes en pouvoir, STAËL, *Consid. révol. franç*. VI, 4. Le caractère des personnages en pouvoir, CHATEAUB. t. XXIX, p. 268, édit. POURRAT. || 6° Particulièrement. L'autorité qui gouverne l'État. Affermir le pouvoir. Usurper le pouvoir. Et, de la majesté des lois Appuyant les pouvoirs suprêmes, [la paix] Fait demeurer les diadèmes Fermes sur la tête des rois, MALH. III, 2. Le pouvoir absolu, CORN. *Perthar*. II, 3. De l'absolu pouvoir vous ignorez l'ivresse, RAC. *Athal*. IV, 6. C'est une expérience éternelle que tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser, MONTESQ. *Esp*. XI, 4. Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir, ID. *ib*. || Pouvoir temporel, autorité civile. Pouvoir spirituel, autorité ecclésiastique. La distinction des deux pouvoirs s'établit durant le moyen âge. || Les trois pouvoirs, le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire. Il y a dans chaque État trois sortes de pouvoirs : la puissance législative, la puissance exécutrice des choses qui dépendent du droit des gens, et la puissance exécutrice de celles qui dépendent du droit civil, ID. *ib*. XI, 6. Les anciens, qui ne connaissaient pas la distinction des trois pouvoirs dans le gouvernement d'un seul, ne pouvaient se faire une idée juste de la monarchie, ID. *ib*. XI, 9. || Les trois pouvoirs se dit quelquefois de la réunion d'un souverain et de deux chambres. || 7° Les personnes mêmes qui exercent le pouvoir. On peut, sans s'abaisser, respecter le pouvoir, M. J. CHÉN. *Charles IX*, III, 1. || Homme du pouvoir, homme dévoué à la fortune politique de ceux qui exercent le pouvoir. || 8° Crédit, ascendant. Voilà notre pouvoir sur les esprits des hommes, CORN. *Poly*. I, 3. Mais ai-je sur son âme encor quelque pouvoir? ID. *ib*. II, 1. Nous n'avons pas autant de pouvoir sur les magistrats que sur les confesseurs, PASC. *Prov*. VI. Cependant, à l'entendre, il [un poëte] chérit la critique; Vous avez sur ses vers un pouvoir despotique, BOIL. *Art p*. I. || Il se dit aussi des choses. Et sur lui la raison a repris son pouvoir, CORN. *Nicom*. V, 2. Enfin Malherbe.... D'un mot mis en sa place enseigna le pouvoir, BOIL. *Art p*. I. Il est vrai que les comédies de ce temps-là faisaient partie du gouvernement, et avaient un grand pouvoir sur le peuple, FONTEN. *Rem. sur Aristoph*. *Œuv*. t. IX, p. 423, dans POUGENS. || L'empire exercé par ce qui charme en amour. Il a trop bien senti le pouvoir de vos charmes, RAC. *Andr*. [illegible] Mais dis-moi de quel œil Hermione peut voir [illegible] hymen différé, ses charmes sans pouvoir, [illegible] I, 1. || 9° Terme de jurisprudence. Capacité de faire une chose. Un mineur n'a pas pouvoir de tester. || 10° *Au plur*. Terme de droit canonique. Faculté d'exercer licitement et validement certaines fonctions du ministère ecclésiastique, comme de célébrer, prêcher, confesser, etc. Ce prêtre a des pouvoirs. || 11° *Au plur*. Titres d'éligibilité et pièces à l'appui de l'élection d'un député. La chambre procède à la vérification des pouvoirs de chacun des députés récemment élus. || 12° Terme de physique. Pouvoir émissif, rayonnant, réfléchissant, absorbant, faculté qu'a un corps d'émettre, de rayonner, de réfléchir, d'absorber la chaleur ou la lumière.

Pouvoir réfringent, faculté qu'ont les cristaux et les fluides de réfracter la lumière.

— SYN. POUVOIR, PUISSANCE. Pouvoir est l'infinitif du verbe; puissance est le participe présent avec la finale *ance*; de la sorte, pouvoir marque l'action simplement; et puissance, quelque chose de [illegible]ble, de permanent : On a la puissance de faire une chose; et on exerce le pouvoir de la faire. C'est pour cela qu'on dit la puissance d'une machine, et non son pouvoir.

— HIST. XIIe s. Che que je l'ai [amour] à [illegible] pooir Servie sans desloiauté, *Couci*, III. Par [illegible] foiz [j'] ai esté assailliz, Que je n'ai mais [illegible] moi defendre, ID. *ib*. V. Ains [j'] ai mis [illegible] servir Cuer et cors, force et pooir, ID. *ib*. [illegible] se porpensera li rois aucune fie [fois], [illegible] vous ait la force, le pooir et l'aïe [illegible] XXXII. || XIIIe s. Donques savons nos que [illegible] est devant le faire, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. [illegible] Et ce dient li message, avons-nos plain pooir d'as[illegible] seürer, se vos voles, VILLEH. LI. Li empereres Marchufles estoit venu herbergier, devant l'assaut, en une place à tout son pooir [avec son armée], [illegible] CIV. Se Diex lui donnoit vie, qui sur tout a [illegible] *Berte*, LXV. Par le pouer que il donnerent [illegible] preudes homes mestres du mestier, *Liv. des mét*. 365. Les grans nefz n'avoient pooir de venir jusque à terre, JOINV. 214. Quant le roi vint à [illegible] je le vi en sa terre et en son pooir, [illegible] de li, ID. 289. || XVe s. Monseigneur, [illegible] [au duc d'Anjou], à [selon] mon loyal pouvoir [illegible] obeirai à votre commandement, FROISS. [illegible] Ils dirent que ils en feroient leur pouvoir [illegible]ment, ID. I, I, 66. Et dit au roi de France [illegible] raut] comment le roi anglois estoit arresté [illegible] champs, et lui requeroit à avoir bataille, [illegible] contre pouvoir, ID. I, I, 90. Elle en fit [illegible] sans repentance, en remonstrant qu'elle [illegible] à non povoir [malgré elle], *Perceforest*, t. [illegible] Contre povoir n'a commandement [on ne peut commander à un homme plus qu'il ne peut], [illegible] f° 71. Le suppliant vint demourer ou po[illegible] [district, territoire] de Demencourt, es faubours d'[illegible] DU CANGE, *posse*. || XVIe s. Il a peu de pouvoir [illegible] peut nuire, LEROUX DE LINCY, *Prov*. t. [illegible]

— ÉTYM. *Pouvoir* 1.

POUZZOLANE (pou-zo-la-n'), *s. f.* Nom donné à certains sables volcaniques qui servent à faire du mortier. La pouzzolane des environs de Naples est la plus estimée. Les pouzzolanes du Vivarais [illegible] pouzzolane n'est que le détriment des matières volcaniques; vue à la loupe, elle présente une multitude de grains irréguliers, BUFF. *Min*. t. III, p. [illegible] || Particulièrement. Mélange artificiel con[illegible] sable fin volcanique, chargé d'environ [illegible] d'oxyde de fer avec une petite quantité de [illegible] ce mortier a la propriété de se durcir dans l'eau. On obtient de la pouzzolane artificielle en [illegible] les vases argileuses pour détruire les matières [illegible]tales qu'elles contiennent, LEGOARANT. [illegible] aussi pozzolane.

— ÉTYM. *Pouzzoles*, ville près de Naples, dans le voisinage de laquelle on trouve ce sable.

† POUZZOLANIQUE (pou-zo-la-ni-k'), *adj.* Qui a rapport à la pouzzolane. Que la prise des ciments pourrait être due à un phénomène pouzzolanique, FREMY, *Acad. des sc. comptes rendus*, t. [illegible]

† POUZZOLITE (pou-zo-li-t'), *s. f.* Nom donné à une variété de [illegible], qu'on appelle aussi pouzzolite [illegible], parce que elle est formée de scories lapillaires décomposées.

† PRÂCRIT (prâ-kri), *s. m.* Dialecte vulgaire du sanscrit.

— ÉTYM. Sanscr. *prâkrita*, de [illegible] : le dialecte naturel, vulgaire, par opposition au sanscrit, qui est le dialecte parfait.

† PRADELLE (pra-dè-l'), *s. f.* Nom donné en quelques provinces aux prairies naturelles. Les pradelles qui ne sont que de mauvaises prairies naturelles et sauvages uniquement utiles aux bestiaux, LAPPEAU, *De la comp. des Alpines*, p. 317.

— ÉTYM. Diminutif du lat. *pratum*, pré.

† PRADIER (pra-dié), *s. m.* Terme rural. Ouvrier qui est gagé pour prendre soin des prairies d'une commune, c'est-à-dire pour enclore, arroser, épierrer, etc.

— ÉTYM. Bas-lat. *pratarius*, de *pratum*, pré.

1. PRAGMATIQUE (pra-gma-ti-k'), *adj. f.* || 1° Pragmatique sanction, et, substantivement, la pragmatique, règlement émanant du pouvoir civil en matière ecclésiastique. Quand saint Louis, par la pragmatique qui porte son nom, lui [à l'Église gallicane] donna comme une face nouvelle, en rendant aux collateurs ordinaires, aux chapitres, aux évêques, tout ce que la confusion des siècles leur avait ôté, PATRU, dans RICHELET. [Saint Louis] réprimant les entreprises de la cour de Rome par cette fameuse pragmatique qui conserve les anciens droits de l'Église, nommés libertés de l'Église gallicane, s'il est vrai que cette pragmatique soit de lui, VOLT. *Mœurs*, 58. || Absolument. Ordonnance faite à l'Assemblée de Bourges en 1438 par Charles VII pour recevoir ou modifier quelques articles du concile de Bâle. Vous étiez d'intelligence avec le pape, pour me faire abolir la pragmatique, sans consulter si cela s'accordait avec les véritables intérêts de la France, FÉN. *Dial. des morts mod. Louis XI*, la Balue. Les Français, depuis Charles VII, étaient regardés à Rome comme des schismatiques, à cause de la pragmatique sanction faite à Bourges, conformément aux décrets du concile de Bâle ennemi de la papauté, VOLT. *Mœurs*, 138. || 2° Disposition d'un souverain concernant ses États et sa famille. La pragmatique de l'empereur Charles VI.

— ÉTYM. Lat. *pragmaticus*, de πραγματικός, de πρᾶγμα, affaire, de πράσσειν, faire. L'origine de *pragmatique sanction* est dans le droit romain : on nomma ainsi, à partir de Constantin et en Orient, les rescrits qui n'étaient pas simplement répondus par les empereurs en marge des suppliques, et qui étaient l'objet d'une expédition spéciale et solennelle ; cela finit par désigner un édit du souverain en général ; et la cour de Rome conserva ce nom aux édits des souverains qui la concernaient.

† 2. PRAGMATIQUE (pra-gma-ti-k'), *adj.* Néologisme emprunté aux écrivains allemands. Qui tire des faits étudiés en eux-mêmes leur esprit, leur cause et leur liaison nécessaire. L'histoire pragmatique de la philosophie. Un historien pragmatique.

— ÉTYM. All. *pragmatisch* (voy. PRAGMATIQUE 1).

† PRAGMATIQUEMENT (pra-gma-ti-ke-man), *adv.* D'une manière pragmatique. Traiter pragmatiquement l'histoire de la philosophie.

† PRAGUERIE (pra-ghe-rie), *s. f.* Faction qui éclata en 1440 contre Charles VII.

— HIST. XVe s. S'apela cette guerre briguerie ou praguerie, COMM. *Mém.* p. 602, dans LACURNE. XVIe s. La province estoit remplie de volleries, ... et autres sortes d'insolences, *le Prince Machiavel*, p. 62, dans LACURNE.

— ÉTYM. Cette faction se nommait ainsi, par comparaison avec les guerres de Bohême qui avaient lieu peu auparavant, de *Prague*, ville de Bohême où la guerre des Hussites avait son siége. Les ... de la *praguerie* étaient nommés *pragois*.

PRAIRIAL (prè-ri-al), *s. m.* || 1° Neuvième mois du calendrier républicain, commençant le 20 mai et finissant le 18 juin. L'émeute du 1er prairial an III (20 mai 1795), soulèvement contre les thermidoriens. || 2° *Adj.* Qui croît dans les prairies, qui a rapport aux prairies. Plantes prairiales.

— ÉTYM. *Prairie.*

† PRAIRIALISER (prè-ri-a-li-zé), *v. a.* S'est dit, dans la Révolution, de ceux qui avaient été frappés à la suite de l'émeute de prairial. Ils vont se faire prairialiser, tandis que, pour sauver la patrie, il ne fallait que vendémiariser, BABŒUF, *Pièces*, I, 208.

PRAIRIE (prè-rie), *s. f.* Terrain couvert de plantes herbacées, fourragères, consommées sur place par les bestiaux, ou coupées pour être mangées en vert ou desséchées. Des bœufs, des moutons, des chevaux, des chèvres paissent nuit et jour dans les prairies sans cesse renaissantes que la nature a formées à Madagascar, RAYNAL, *Hist. phil.* IV, 4. Les terrains qui conviennent le mieux aux prairies sont ceux qui ont de la profondeur, pourvu qu'ils ne soient ni sablonneux, ni schisteux, ni graniteux, ..., *Maison rust.* t. III, p. 131, dans POUGENS. || Prairie naturelle, étendue de terrain où l'herbe, une fois semée, se perpétue et se multiplie d'elle-même. || Prairies artificielles, terres labourables où l'on sème, pour un certain temps, différentes herbes, comme du trèfle, du sainfoin, etc. Il établit dans ses terres la culture des prairies artificielles, production inconnue en France dans sa jeunesse, CONDORCET, *Duhamel.* || Poétiquement. L'émail des prairies, les diverses fleurs qui y croissent.

— HIST. XIIe s. Il laisse courre tout une praerie, *Ronc.* p. 55. || XIIIe s. Et fist tendre ses très [tentes] et ses pavellons en la praerie sour Seine, *Chr. de Rains*, 136. [Au temps] Que li bos [bois] est ramés et vers [verte] la praerie, *Ch. d'Ant.* I, 705. || XVIe s. Bon fut pour lui que la cavalerie catholique n'osa entrer dans la prairie qu'elle tenoit pour un marais, D'AUB. *Hist.* II, 267.

— ÉTYM. Berry, *praisie, prâsie* ; provenç. *pradaria* ; esp. *praderia* ; ital. *prateria* ; du bas-lat. *prataria*, de *pratum*, pré.

† PRALIN (prâ-lin), *s. m.* Sorte de bouillie qui sert à opérer le pralinage.

† PRALINAGE (prâ-li-na-j'), *s. m.* Terme d'horticulture. Méthode pour planter, recommandée nouvellement : elle consiste à plonger les racines des arbres, des plantes, des boutures, dans une bouillie de terre seule, ou de terre mélangée d'engrais, de façon que les racines en soient presque recouvertes avant de les mettre en place. || On opère aussi le pralinage des semences au moyen d'engrais semi-liquides.

PRALINE (prâ-li-n'), *s. f.* Amande rissolée dans du sucre. Sœur Rosalie, au retour de matines, Plus d'une fois lui porta des pralines, GRESSET, *Ver-vert*, ch. IV. Le sucre à faire les pralines doit être cuit jusqu'à la grande plume, *Dict. des arts et mét. Confiseur.*

— ÉTYM. Ainsi dite du sommelier du maréchal Duplessis *Praslin*, lequel le premier a préparé les amandes de la sorte (MÉNAGE).

PRALINÉ, ÉE (prâ-li-né, née), *part. passé* de praliner.

PRALINER (prâ-li-né), *v. a.* || 1° Terme de confiseur. Faire rissoler dans le sucre, comme les pralines. Praliner des amandes. || 2° Terme d'horticulture et d'agriculture. Opérer le pralinage.

— ÉTYM. *Praline.*

† PRALINEUR (prâ-li-neur), *s. m.* Celui qui fait des pralines.

PRAME (pra-m'), *s. f.* Vaisseau à un seul pont, qui tire peu d'eau, et qui va à rames et à voiles. Le commencement de cette fête [entrée triomphale de Pierre Ier après une victoire navale] fut d'amener dans le port de Cronstadt neuf galères suédoises, sept prames remplies de prisonniers...., VOLT. *Russ.* II, 5. En 1802, Napoléon fit construire un grand nombre de prames pour porter sur la côte d'Angleterre, où il voulait aller descendre, une partie de l'armée qu'il avait réunie au camp de Boulogne, JAL.

— ÉTYM. Angl. *prame* ; holl. *praam* ; all. *Prahm.*

† PRAO (pra-o) ou PRO (pro), *s. m.* Nom commun, chez les Malais, à tous les bâtiments de commerce, de guerre ou de pêche.

† PRASE (pra-z'), *s. f.* Nom sous lequel on désigne la chrysoprase, une variété vert obscur du quartz, et plusieurs pierres siliceuses d'un vert plus ou moins approchant de celui du porreau, LEGOARANT. || Fausse prase, nom sous lequel on désigne une variété verte d'un quartz hyalin, qui est le quartz prase de Beudant.

— ÉTYM. Πράσον, porreau, à cause de la couleur.

† PRASINE (pra-zi-n'), *s. f.* Espèce de terre verte dont les peintres font usage.

— ÉTYM. Πράσον, poireau.

† PRATICABILITÉ (pra-ti-ka-bi-li-té), *s. f.* État, qualité d'une chose praticable. L'opportunité, les conséquences, la praticabilité de notre révision [de la constitution], CARREL, *Œuv.* t. III, p. 322.

PRATICABLE (pra-ti-ka-bl'), *adj.* || 1° Dont on peut se servir, qu'on peut faire ou employer. Il [Mme de Ludres].... n'a pu soutenir ce personnage simple, qui n'était pas praticable, SÉV. 25 juin 1677. Hermippe est l'esclave de ce qu'il appelle ses petites commodités.... il les cherche en toutes choses, il quitte une moindre pour une plus grande, il ne néglige aucune de celles qui sont praticables, LA BRUY. XIV. C'était lui [Lalli] qui avait formé le plan plus audacieux que praticable de débarquer en Angleterre avec dix mille hommes, VOLT. *Louis XV*, 34. Je suis affligé pour l'humanité que tant d'idées qui me paraissent bonnes et utiles se trouvent toujours, quoique très-praticables, si loin de tout ce qui se fait, J. J. ROUSS. *Gouv. de Polog.* 4. || 2° Qui permet que l'on passe, que l'on marche dessus. Chemin, terrain praticable. Ce gué, ce marais n'est pas praticable. Les brèches n'étaient pas encore praticables, VOLT. *Louis XV*, 24. Ces parages ne sont plus praticables depuis le commencement de mars jusqu'à la fin d'août, RAYNAL, *Hist. phil.* XI, 21. || Terme de décoration de théâtre. Porte, fenêtre praticable, porte, fenêtre qui n'est pas seulement figurée, et par laquelle on peut passer réellement. Objets praticables, et, substantivement, des praticables, objets qui ne sont pas seulement peints. || 3° Fig. Avec qui on peut avoir commerce. Cet homme n'est pas praticable. || On dit de même : son humeur n'est pas praticable.

— ÉTYM. *Pratiquer.*

PRATICIEN (pra-ti-siin), *s. m.* || 1° Celui qui connaît la manière de procéder en justice. Lorsqu'on vit naître des praticiens et des jurisconsultes, les pairs et les prudhommes ne furent plus en état de juger, MONTESQ. *Esp.* XXVIII, 42. || Il s'est dit de tous ceux qui s'occupaient d'affaires juridiques, procureurs, avocats, greffiers. Il y avait entre eux des distinctions extérieures qui empêchaient qu'on ne prît la femme du praticien pour celle du magistrat, LA BRUY. VII. Je l'attends à cette petite formalité, s'il l'oublie.... il perd sa somme, ou il est incontestablement déchu de son droit.... voilà ce que j'appelle une conscience de praticien, ID. XIV. On faisait comme ce praticien à qui on produisait une fausse obligation ; il ne s'amusa point à plaider, il produisit sur-le-champ une fausse quittance, VOLT. *Mœurs, Introduction, Des miracles.* || Le Praticien français, titre d'un ouvrage de droit. Va, je t'achèterai le Praticien françois, RAC. *Plaid.* II, 3. Je ne sais si praticien ne serait pas mieux de quatre syllabes ; à cet égard, les poëtes doivent être juges en leur propre cause, D'OLIVET, *Rem. Rac.* § 11. || 2° Terme de sculpture. Celui qui ébauche la statue que le maître achève ensuite. || 3° Celui qui s'est plus livré à la pratique de son art qu'à la théorie. Les plus habiles praticiens, ceux qui ont l'oreille la plus délicate et la plus fine, ne sont pas encore assez sensibles pour reconnaître la différence qu'il y a entre certains sons, MALEBR. *Rech. vér.* VI, I, 4. Trop instruit lui-même pour n'être pas supérieur à cette injustice si commune parmi les praticiens, qui ne manquent guère de proscrire comme inutile toute théorie qu'ils ne sont pas en état d'entendre, CONDORCET, *Duhamel.* || *Adj.* Il est plus praticien que théoricien. || 4° Particulièrement. Médecin ou vétérinaire qui a acquis beaucoup d'expérience dans son art. Je répondis que j'étais un jeune praticien, et que je ne travaillais encore que sous les auspices du docteur Sangrado, LESAGE, *Gil Bl.* II, 4. Dumoulin, non pas le jurisconsulte mais le médecin, qui était aussi bon praticien que l'autre, a dit en mourant qu'il laissait deux grands médecins après lui, la diète et l'eau de rivière, VOLT. *Dict. phil. Charlatan.* || Il se dit quelquefois pour empirique, celui qui exerce la médecine sans avoir obtenu un titre de capacité.

— HIST. XIVe s. Selon les aucteurs et les praticiens [en chirurgie], H. DE MONDEVILLE, f° 104. Il est prudent, parce qu'il est praticien et operatif, ORESME, *Eth.* 217. || XVe s. Et s'on sont son corps empirer, Aler fault aux praticiens, Qui soient bons phisiciens, E. DESCH. *Notable enseign.* Princes, prelas grans et moyens, Maistres de la divine escole ; Clers, conseilliers, praticiens.... ID. *Poésies mss.* f° 433. || XVIe s. Du temps qu'on les appeloit [les gens de loi] pragmaticiens en retenant l'origine du mot, les choses alloient autrement ; mais depuis qu'on leur a retranché une syllabe de leur nom en les appellant praticiens, ils ont bien sçu se recompenser de ce retranchement sur les bourses de ceux qui n'en pouvoient mais, H. EST. *Apol. d'Hérod.* p. 242, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Pratique.*

† PRATICOLE (pra-ti-ko-l'), *adj.* Terme de zoologie. Qui vit dans les prés.

— ÉTYM. Lat. *pratum*, pré, et *colere*, habiter.

† PRATICULTEUR (pra-ti-kul-teur), *s. m.* Celui qui cultive les prairies.

† PRATICULTURE (pra-ti-kul-tu-r'), *s. f.* Culture des prés, des prairies.

— ÉTYM. Lat. *pratum*, pré, et *cultura*, culture.

† PRATIQUANT, ANTE (pra-ti-kan, kan-t'), *adj.* Se dit de ceux qui observent exactement les pratiques de la religion. Il est pratiquant.

1. PRATIQUE (pra-ti-k'), *s. f.* || 1° L'application des règles, des principes, par opposition à la théorie, qui en est la connaissance raisonnée. Je sais des gens de cour quelle est la politique ; J'en connais mieux que lui la plus fine pratique, CORN. *Poly.* V, 1. On doit suivre cette opinion dans la pratique, PASC.

Prov. VI. La pratique n'admet pas toujours les sages [illegible] de la spéculation, FONTEN. *Dodart.* Deux ou trois grands génies suffisent pour pousser bien loin des théories en peu de temps; mais la pratique procède avec plus de lenteur, à cause qu'elle dépend d'un trop grand nombre de mains dont la plupart même sont peu habiles, ID. *Chazelles.* Dans les sciences mathématiques, la pratique est une esclave qui a la théorie pour reine; mais ici [en astronomie] cette reine est absolument dépendante de l'esclave, ID. *Cassini.* En fait de pratique on ne sait que ce que l'on pratique, MONTESQ. *Esp.* XXVIII, 40. Dans tous les genres, ceux qui se livrent à la pratique ont pour la théorie une aversion qu'il ne faut pas attribuer à leur ignorance et moins encore à l'inutilité de la théorie, CONDORCET, *Duhamel.* || Une pratique éclairée, une exécution dirigée par les principes. || Une pratique aveugle, celle qui procède sans principes. C'était un de ceux [médecins] qui visitent leurs malades en courant..., qui mettent une pratique aveugle dans une science à laquelle toute la maturité d'un discernement sain et réfléchi ne peut ôter son incertitude et ses dangers, VOLT. *l'Ingénu*, XIX. || Réduire en pratique, rendre possible l'application d'une règle, d'un principe. La règle de voir de plus grands que soi doit avoir ses restrictions; il faut quelquefois d'étranges talents pour la réduire en pratique, LA BRUY. IX. || 2° Exécution de ce que l'on a conçu, projeté. Cette pensée m'a toujours paru une de ces visions dont la spéculation est belle et la pratique impossible, RETZ, *Mém.* t. I, liv. II, p. 277, dans POUGENS. On nous a déjà étalé ce beau paradoxe [que les embellissements de Paris pourraient être faits sans grandes dépenses], dit le citoyen; mais ce sont des discours de sage, c'est-à-dire des choses admirables dans la théorie et ridicules dans la pratique, VOLT. *Dial.* I. || Accomplissement, en parlant de devoirs, de vertus, de lois, de commandements. C'est une parole [tendre la joue] d'une sainteté bien sévère et d'une pratique bien dure, BOURDAL. *Exhort. sur le soufflet donné à J. C.* t. I, p. 194. Lisez-vous l'Évangile sans curiosité, avec une docilité humble, dans un esprit de pratique? FÉN. t. XXII, p. 268. Cherchez un homme [pour roi] qui ait vos lois écrites dans le fond de son cœur, et dont la vie soit la pratique de ces lois, ID. *Tél.* VI. En vivant séparé du monde, dans la pratique des bonnes œuvres, MASS. *Avent, Mort du péch.* Ils vivent dans la pratique de la retraite, ID. *Carême, Injust.* Ils [les rois francs] ne faisaient point, à la vérité, de lois de leur seul mouvement, mais ils suspendaient la pratique de celles qui étaient faites, MONTESQ. *Esp.* XXXI, 2. Il y a bien loin chez eux [les chrétiens] de la profession à la croyance, de la croyance à la conviction, de la conviction à la pratique, ID. *Lett. pers.* 75. Il n'est point de vertu sans sacrifice, point de philosophie sans pratique, BARTHÉL. *Anach.* ch. 33. || De pratique, par la conduite. Sans être hérétiques de profession, nous le sommes de pratique et d'effet, BOURDAL. *Purif. de la Vierge, Myst.* t. II, p. 221. Julien, stoïcien de pratique, était platonicien de théorie, VOLT. *Philos. Ex. milord Bolingbr.* 32. || De pratique, servant à la conduite. Je m'en tiens aux vérités lumineuses qui convainquent ma raison, aux vérités de pratique qui m'instruisent de mes devoirs, J. J. ROUSS. *Hél.* VI, 8. || Mettre en pratique, mettre à exécution. Essayons de mettre en pratique notre méthode, PASC. *Prov.* VII. Pour mettre en pratique ce commandement [faire du bien à ses ennemis], BOSS. *Serm. Char. fratern.* 2. Mettre le cérémonial de la galanterie en pratique, HAMILT. *Gramm.* 4. || 3° Méthode, procédé pour faire quelque chose. Pratique, ingénieuse, utile. Il a des pratiques particulières pour niveler. C'est une pratique funeste pour la santé des ouvriers. || 4° Usage, coutume, façon d'agir, reçue dans un pays ou dans une classe de personnes. Il vaut mieux qu'on suive la pratique de votre société, PASC. *Prov.* XVI. N'est-il pas de pratique parmi vous [protestants], que chacun, jusqu'aux plus grossiers et aux plus ignorants, doit savoir former sa foi sur les Écritures? BOSS. 1re *Instruct. pastor.* 28. On nous plongeait dans l'eau selon la pratique de toute l'Église, ID. *Instr.* 1. L'utile et la louable pratique de perdre en frais de noces le tiers de la dot! LA BRUY. VII. Pierre Ier voulut prendre la pratique d'Allemagne et lever ses tributs en argent, MONTESQ. *Esp.* XIII, 14. || Manière d'agir, conduite. Rentrez pour n'ouïr point cette pratique infâme, MOL. *Éc. des mar.* I, 2. Ses pratiques [de Jupiter], je crois, ne vous sont pas nouvelles, ID. *Amph. Prologue.* Entrez dans cette pratique, qui est le fondement de toutes les grâces, BOSS. *Lett. Corn.* 136. M. de Chevreuse s'empoisonnait d'eau de chicorée pendant tout un repas, pour avoir le plaisir de boire à la fin une rasade de vin avec du sucre et de la muscade; en effet, c'était sa pratique, ST-SIM. 326, 166. Par une pratique qui ne fut que trop suivie, il [Sylla] tendit des piéges, sema des épines, ouvrit des abîmes sur le chemin de tous les citoyens, MONTESQ. *Esp.* VI, 15. || 5° Expérience, habitude des choses. Cet auteur a la pratique du théâtre. En tous arts et en toute science où il s'agit de la pratique, ceux qui n'ont qu'une pure spéculation ne sauraient bien écrire, FÉN. *Lettr. spir.* 8. Nulle pratique des affaires, nulle connaissance des hommes, MARMONTEL, *Mém.* XII. || L'expérience du métier de la mer. Lorsqu'ils [les pilotes] sont parvenus à avoir assez de pratique et d'expérience pour commander les navigations les plus difficiles, COLBERT *à de Seuil*, 1er sept. 1678, dans JAL, au mot PILOTE. || Pratique se prend quelquefois en un sens défavorable pour routine. Il ne sait sa langue que par pratique. C'est par pratique qu'il fait ses calculs. || 6° En termes de beaux-arts, manière de faire, habitudes particulières à chaque artiste. || En bonne part, avoir une grande pratique, une belle pratique, une bonne pratique du dessin, du pinceau, de la couleur. || En mauvaise part, acte, opération manuelle, exercice machinal de l'art. || Peindre de pratique, peindre de mémoire, de routine, sans consulter la nature. Quelque habile que soit un artiste, il est facile de discerner s'il a appelé le modèle ou travaillé de pratique, DIDER. *Pensées sur la peint. Œuv.* t. XV, p. 191, dans POUGENS. Il n'y a presque pas un peintre qui appelle le modèle; ils ne font plus que de pratique, ID. *Salon de* 1765, *Œuv.* t. XIII, p. 47. || On dit dans le même sens: Cette figure est faite de pratique. || 7° Il se dit des passes, mouvements, etc. qu'on exécute dans certains actes. Les pratiques des magnétiseurs. || 8° *Au plur.* Exercices de certains actes extérieurs relatifs au culte. Les pharisiens multiplièrent les pratiques extérieures, BOSS. *Hist.* II, 5. Moins de prières, pourrait-on lui dire, moins de pratiques et d'exercices d'oraison, et un peu plus de bonnes œuvres, BOURDAL. *Exhort. char. env. les orphel.* t. I, p. 405. Vous demandez des pratiques pour bien mourir, ID. *Carême*, II, *Prép. à la mort*, 416. Tous les devoirs extérieurs de la religion qui soutiennent la piété et qui la réveillent, ne sont plus pour l'âme tiède que des pratiques mortes et inanimées, MASS. *Carême, Tiéd.* 2. Une religion chargée de beaucoup de pratiques attache plus à elle qu'une autre qui l'est moins, MONTESQ. *Esp.* XXV, 2. À cette époque, la plupart des dames romaines se livrent aux pratiques les plus sévères, STAEL, *Corinne*, IX, 2. || 9° Fig. Menées, intelligences secrètes avec l'étranger, avec l'ennemi, avec un parti. Et comme s'ils vivaient des misères publiques, Pour les renouveler ils font tant de pratiques, Que qui n'a point de peur n'a point de jugement, MALH. II, 1. Son adresse et ses pratiques [de Richelieu] nous firent avoir tout d'un coup une armée de quarante mille hommes dans le cœur de l'Allemagne, avec un chef qui avait toutes les qualités qu'il faut pour faire un changement dans un État, VOIT. *Lett.* 74. Nos ennemis sont à quinze lieues de Paris, et les siens [du cardinal de Richelieu] sont dedans; il a tous les jours avis que l'on y fait des pratiques pour le perdre, ID. *Lett.* 74. Le renard ménager de secrètes pratiques, LA FONT. *Fabl.* V, 19. On frémit encore en voyant dans les histoires la triste fermeté du consul Brutus, lorsqu'il fit mourir à ses yeux ses deux enfants, qui s'étaient laissé entraîner aux sourdes pratiques que les Tarquins faisaient dans Rome pour y rétablir leur domination, BOSS. *Hist.* III, 6. J'ai découvert au roi les sanglantes pratiques Que formaient contre lui deux ingrats domestiques, RAC. *Esth.* I, 1. || 10° Relation, habitude, commerce. Alidor, à mes yeux, sort de chez Angélique, Comme s'il y gardait encor quelque pratique, CORN. *Place Roy.* III, 11. Dans un petit couvent, loin de toute pratique, Je la fis élever selon ma politique, MOL. *École des femmes*, I, 1. || 11° Terme de marine. Liberté de communiquer avec un port ou une ville, accordée aux navigateurs qui, venus d'un pays suspect de maladies contagieuses, ont fait une quarantaine. On a refusé pratique à ce bâtiment. Recevoir, obtenir pratique. Comme il y avait de la peste en Aragon, tout ce qui venait de la côte d'Espagne était conduit à Majorque; il y eut beaucoup d'allées et de venues pour nous faire donner pratique, RETZ, *Mém.* dans JAL. || On dit de même: entrer en libre pratique; être admis en libre pratique. || Avoir pratique avec un bâtiment étranger, c'est être entré en relation avec ce bâtiment, après s'être fait reconnaître de lui pour ami. || 12° La chalandise que les marchands, les artisans, les ouvriers ont pour leur commerce ou pour leur profession. Ce marchand a bien de la pratique. J'écrivis un billet pour le remercier, ainsi que Mme Dupin, de toutes leurs bontés, et pour leur demander leur pratique [comme copiste de musique], J. J. ROUSS. *Conf.* VIII. Vint à passer un oublieur [marchand d'oublies] qui cherchait pratique, ID. *Prom.* 9. || Fig. Il se dit des métiers suspects. Je ne m'étonne donc, Macette, ...Si vous avez tant de pratique, RÉGNIER, *Mac.* || Fig. Chercher pratique, chercher à faire affaire. Vous savez comme la destinée est faite et comme elle nous ballotte; elle m'adressa les Calas et les Sirven, sans que je cherchasse pratique, VOLT. *Lett. Richelieu*, 12 févr. 1772. || Fig. Trouver pratique, trouver à s'arranger. Ce'a [illegible] de [illegible], cela a quatorze ou quinze ans; [illegible] est, elle trouvera aisément pratique: la [illegible] fait tout faire, ST-SIM. 355, 180. || Fig. En attendant pratique, pour s'occuper, pour ne pas rester à rien faire. Je ne jurerais pas qu'en attendant pratique, Il ne divisât tout dans votre domestique... Madame me paraît déjà d'un autre avis, [illegible], *le Méch.* I, 2. || 13° L'exercice, l'emploi que les avoués et les médecins ont dans leur profession. [illegible] avoué qui a plus de pratique que ses confrères. [illegible] pratique très-étendue ne permit point à M. Tronchin de publier des ouvrages sur les sciences dont l'Académie s'occupe et sur lesquelles l'art de la médecine est fondé, CONDORCET, *Tronchin.* Je n'ai à la vérité que quelques observations qui m'appartiennent et que j'ai recueillies de ma pratique, DESSARTS, *Instit. Mém. scienc.* t. III, p. 129. || Familièrement. La pratique donne, c'est-à-dire cet avoué, ce médecin, etc. est fort occupé. Paris est étrangement grand, et il faut faire de longs trajets quand la pratique donne un peu, MOL. *Am. méd.* II. 3. M. Griffon, les Français sont de grands [illegible], vous voyez comme la pratique donne déjà, DANCOURT, *Impromptu de garnison*, sc. 16. || Fig. et familièrement. Cet homme a bien de la pratique, on lui donne bien de la pratique (locution [illegible]), c'est-à-dire il a beaucoup de besogne à faire, on [illegible] donne beaucoup de choses à faire. || Par menace [illegible] lui donnerai bien de la pratique (locution vieillie), c'est-à-dire je lui donnerai bien de l'embarras. || 14° Il se dit des personnes mêmes qui achètent habituellement chez un marchand, qui emploient habituellement un ouvrier, un artisan, un [illegible], un médecin. Représentez-vous un pauvre artisan... obligé à de grands voyages qui lui ôtent [illegible] pratiques, car il faut parler de la sorte du [illegible] Jésus-Christ, BOSS. 2e *panég. St Joseph*, 3. À [illegible] du bruit que faisait mon ouvrage [son discours sur les sciences], ma résolution [de vivre en copiant de la musique] fit du bruit aussi et m'attira des pratiques, J. J. ROUSS. *Confes.* VIII. || Fig. Dans la Tauride, on sacrifiait des étrangers; heureusement les prêtres de la Tauride ne devaient pas avoir beaucoup de pratiques, VOLT. *Dictionnaire phil. Idolâtrie.* || Aujourd'hui les marchands disent [illegible] clients par ignorance ou par vanité. || C'est [illegible] bonne pratique, c'est une personne [illegible] beaucoup et qui paye bien. Persuadé [illegible] médecin appartient également à tous [illegible] ne faisait nulle différence entre les [illegible] pratiques et les mauvaises, entre les [illegible] obscures, FONTEN. *Geoffroy.* || En un [illegible] c'est une mauvaise pratique. || Pop. [illegible] pratique, un mauvais sujet (par [illegible] pratique de cabarets, de mauvais lieux [illegible] || 15° [illegible] la clientèle de l'étude d'un avoué, de [illegible] notaire. Ce notaire, cet avoué vendra [illegible] pratique, quand il se retirera des affaires. [illegible] La Porte avait chez lui un clerc qui avait sa confiance et qui s'appelait Bouthillier; en [illegible] lui laissa sa pratique, ST-SIM. 326, 144 [illegible] aujourd'hui clientèle. || 16° La manière de procéder devant les tribunaux, et, en général, tout ce qui est relatif aux actes que font les officiers de justice, et notamment les avoués et les [illegible]. Termes de pratique. Style de pratique. [illegible] la pratique. Il faut bien, pour parler [illegible] vous ayez étudié la pratique, MOL. *Pourc.* [illegible] Tout homme de pratique est pour elle [illegible] DU [illegible], *Procureur arbit.* sc. 2. [illegible] qui est le premier auteur de pratique que nous ayons, MONTESQ. *Esp.* XXVIII, 38. || Acte [illegible] d'avoué ou de notaire. Là sur des tas poudreux de sacs et de pratique, BOIL. *Lutr.* V. || 17° Terme de

maçonnerie. Pierre de pratique, celle qu'on emploie sans être taillée. || 10° Il s'est dit de l'argent que les comédiens se procuraient par leurs représentations. Ainsi tous les acteurs d'une troupe comique, Leur poëme récité, partagent leur pratique, CORN. *Illus. comique*, V, 5.

— HIST. XIVe s. Celui qui scet la pratique et la speculative, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVe s. Encore en ce detri [retard], si avisa Alain Roux et trouva un autre art de pratique, assez subtil si rien lui eust valu, FROISS. III, IV, 11. Advisez-vous, toutes gens de pratique, Marchans d'argent, exigeurs de finance, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 331. [Juriste] Qui a tres po peu! pratique et heritaige, ID. *ib.* f° 306. Que ne suivoies tu la pratique Des droiz civils, foul frenetique? ID. *ib.* f° 419. Qui bien savoir vault l'art de theorique, Avant qu'il soit bon rhetoricien, Quatre poins fault avoir en sa pratique, ID. *ib.* 383. [D'où] venez-vous, petit mercier? Gueres ne vault vostre mestier, Ce me semble, ne vos pratiques, CH. D'ORL. *Chans.* 79. Car s'il convient que je m'applique A bouter avant ma pratique, On ne sçaura trouver mon per [égal], *Patelin*. Et pour l'instruction dudit Cluny lui estoit ordonné d'entrer en pratique du mariage à la seur du roy d'Angleterre, COMM. I, 6. La praticque de paix continuoit tousjours plus estroit entre le roy et le conte de Charolois, ID. I, 12. || XVIe s. L'ung faict maisons, l'autre du tout s'applicque Pescher en mer, chascun cherche pratique; Necessité est la mere des ars, MAROT, V, 68. Les vieux du senat accuserent cette practique [façon d'agir], MONT. I, 23. En cette practique des hommes j'entends y comprendre, et principalement, ceulx qui ne vivent qu'en la memoire des livres, ID. I, 168. D'ordes et viles practiques [menées], ID. IV, 166. Faisant les operations de leur art à la veue des passants, pour en acquerir plus de practique et chalandise, ID. IV, 173. Par la pratique on apprend à conoistre le vray et le faux, AMYOT, 318. Je fais retirer mes canons de Montmelian, et les fais conduire à Sainte-Catherine, où j'ai commencé à dresser une pratique, de laquelle il y a jà apparence d'esperer que j'auray aussi bonne issue que j'ay eu de celle dudict Montmelian, *Lett. de Henri IV*, 21 nov. 1600, t. V, p. 354.

— ÉTYM. Provenç. et ital. *pratica*; espagn. *practica*; du lat. *practica*, qui vient du grec πρακτικὸς, capable de faire, de πράσσειν, faire, que Curtius rapproche du lat. *parare*, sanscr. *par*, faire passer à travers, accomplir.

2. **PRATIQUE** (pra-ti-k'), *adj.* || 1° Qui agit, qui conduit à l'action, indépendamment de toute spéculation théorique. Cours théorique et pratique. Au lieu de cette philosophie spéculative qu'on enseigne dans les écoles, on en peut trouver une pratique, par laquelle connaissant la force et les actions du feu, de l'eau, de l'air..., DESC. *Méth.* VI, 2. Ils firent leur religion, leur philosophie et leurs lois toutes pratiques, MONTESQ. *Esp.* XIV, 3. A un caractère naturellement doux, à une âme aussi droite que sensible, il joignait une franchise peu commune et une philosophie pratique, d'autant plus rare qu'elle était sans éclat et sans ostentation, D'ALEMB. *Éloges, Mirab.* Ces suppositions peuvent être employées lorsqu'elles ont l'avantage de rendre plus sensible une vérité pratique, et de nous apprendre à en faire notre profit, CONDIL. *Traité des syst.* 5, 12. Obligé aux devoirs pratiques du côté de la connaissance, DUCLOS, *Consid. mœurs*, 16. || Un philosophe pratique, un homme qui, sans s'occuper de spéculations philosophiques, conforme sa conduite à la morale et à la raison. Ce qui le caractérise, c'est d'avoir été à la tête des philosophes pratiques de son siècle; l'éloge est d'autant plus grand qu'il est plus rare aujourd'hui de le mériter, D'ALEMB. *Éloges, Terrasson.* || 2° Qui a l'expérience dans l'exécution. Il n'y a point d'édifices plus hardis que les bâtiments gothiques, ni dont la construction ait demandé plus d'activité et de lumières pratiques dans les moyens d'exécution, TURGOT, *Ébauche du 2e disc. Progrès de l'esp. hum.* p. 335. Homme pratique, homme qui a beaucoup d'expérience. || Dans le XVIIe siècle, on écrivait pratic au masculin. Un magistrat allait par son mérite à la première dignité; il était homme délié et pratic dans les affaires, LA BRUY. I. || 3° Qui connaît, qui pratique un lieu, un endroit (peu usité aujourd'hui). Ces amis n'étaient nullement pratiques de ce pays-là, et s'imaginaient qu'un cardinal persécuté pouvait et devait même vivre presqu'en homme privé à Rome, RETZ, V, 395. || En termes de marine, un pilote, un marin pratique de quelque parage, ou, simplement, un pratique, un pilote, un marin qui connaît bien un parage pour y avoir souvent navigué. Voilà un zèle digne de beaucoup de louanges, nous dit M. de Vivonne, et le roi sera ravi; mais il faut lui conserver de si braves gens, et nous retirer faute de pilotes pratiques des lieux, *Mém. de Villette*, 1674, dans JAL. Il revint bientôt avec une réponse très-civile, accompagné d'un homme pratique de la côte.... *Mém. du comte d'Estrées*, 1680, dans JAL. La nuit du 26 au 27, notre pratique de la côte de France mourut subitement; ces pratiques se nomment pilotes côtiers, et tous les vaisseaux du roi ont ainsi un pilote pratique de la côte de France, BOUGAINVILLE, *Voy.* t. II, p. 130, dans POUGENS.

— HIST. XIVe s. Les ars pratiques sont en operacions et en choses particulieres où il convient considerer moult de circonstances, ORESME, *Eth.* 67. Le bien de entendement pratique, c'est verité, ID. *ib.* 172. || XVe s. Le letargique, Tousjours pratique D'estre endormy, *Blason des faulses amours*, p. 232, dans LACURNE. || XVIe s. Celui-ci, pratic de la manœuvre et des sables de ce bras de mer, hausse les voiles et.... D'AUB. *Vie*, LXXX. Je suis du camp d'amour pratique chevalier; Pour avoir trop souffert le mal m'est familier, RONS. 230. Qu'est il plus aysé à un homme practique que de gauchir aux dangiers? MONT. III, 21. Il est prattique en cela [pour dire il connaît bien cela] est blâmé par H. Estienne, *Précell.* p. 80 : Ce prattique nous est un nom substantif, et pouvons dire : il entend bien la prattique de cela, ou il en a la prattique.

— ÉTYM. Provenç. *practic*; espagn. *practico*; ital. *pratico*, du lat. *practicus* (voy. PRATIQUE 1).

3. **PRATIQUE** (pra-ti-k'), *s. f.* Instrument de métal dont les joueurs de marionnettes se servent pour changer leur voix, en parlant pour leurs marionnettes. Faute de pratique, nous contrefaisions du gosier la voix de polichinelle, pour jouer ces charmantes comédies que nos pauvres parents avaient la patience de voir et d'entendre, J. J. ROUSS. *Conf.* I. || Fig. Il a avalé la pratique de Polichinelle, se dit d'un homme qui a la voix enrouée.

— ÉTYM. Esp. *platica*, conversation entre les marionnettes, que le montreur fait à l'aide du sifflet nommé *pito*, CH. MAGNIN, *Hist. des marionn.* p. 105.

PRATIQUÉ, ÉE (pra-ti-ké, kée), *part. passé* de pratiquer. || 1° Sur qui l'on a exercé des pratiques de subornation. Le duc du Maine mettrait le tout pour le tout, appuyé d'un parlement aigri et pratiqué, ST-SIM. 511, 8. || Cet homme était pratiqué d'avance, il était suborné. || 2° Fait, effectué, ménagé. Elle passait presque toute la journée à me regarder par une jalousie pratiquée à ma chambre, MONTESQ. *Ars. et Ismén.* La montagne de Keneri, remplie d'excavations vastes et profondes, toutes pratiquées dans le roc vif, RAYNAL, *Hist. phil.* III, 21.

PRATIQUEMENT (pra-ti-ke-man), *adv.* Dans la pratique.

— ÉTYM. *Pratique*, et le suffixe *ment*. On trouve dans les anciens textes *praticalement*.

PRATIQUER (pra-ti-ké), *v. a.* || 1° Mettre en pratique. Je me réservais de temps en temps quelques heures que j'employais à la pratiquer [ma méthode] en des difficultés de mathématique, DESC. *Méth.* III, 6. Va pratiquer ailleurs tes noires actions, CORN. *Médée*, II, 2. Et déjà vous cherchez à pratiquer l'amour, ID. *le Ment.* I, 1. Grâce.... De quoi, Madame?... D'avoir trop soutenu la majesté des rois?... Trop du grand Annibal pratiqué les maximes? ID. *Nicom.* IV, 2. Vous ne sauriez nier que ce jésuite ne fût tuable en sûreté de conscience, et que l'offensé ne pût en cette rencontre pratiquer envers lui la doctrine de Lessius, PASC. *Prov.* XIII. Ne sied-il pas bien à ceux qui pratiquent cette conduite par toute la terre.... ID. *ib.* XVI. Cette coutume de juger les rois après leur mort parut si simple au peuple de Dieu, qu'il l'a toujours pratiquée, BOSS. *Hist.* III, 3. Quelle autre a mieux pratiqué cet art obligeant qui fait qu'on se rabaisse sans se dégrader, et qui accorde si heureusement la liberté avec le respect? ID. *Reine d'Anglet.* Albe fut vaincue et ruinée; ses citoyens, incorporés à la ville victorieuse, l'agrandirent et la fortifièrent; Romulus avait pratiqué le premier ce moyen d'augmenter la ville, où il reçut les Sabins et les autres peuples vaincus, ID. *Hist.* I, 7. Ce qui vous faisait pratiquer tant de jeûnes et tant d'austérités, BOURDAL. *Serm.* 19e *dim. après la Pentec. Dominic.* t. IV, p. 195. Il reconnut dans l'Église de Jésus-Christ une puissance de décision qui nous fait croire ce qu'elle croit, pratiquer ce qu'elle ordonne, FLÉCH. *Duc de Mont.* Je pratique ce que je vous conseille, MAINTENON, *Lett. à Mme de Glapion*, 14 oct. 1699. Ce que la nature pratique en petit entre les hommes pour la distribution du bonheur ou des talents, elle l'aura sans doute pratiqué en grand entre les mondes, FONT. *Mond.* 3e *soir.* Les Zaleucus, les Thalès, les Anaximandre et tous les sages qui avaient cherché la vérité et pratiqué la vertu, VOLT. *Dict. phil. Religion.* Il en coûte peu de prescrire l'impossible, quand on se dispense de le pratiquer, J. J. ROUSS. *Conf.* VIII. L'ouvrage où Votre Majesté loue avec tant d'esprit et de gaieté cette paresse qu'elle pratique si peu, D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 16 sept. 1768. || Absolument. Combien de défauts dans leurs ouvrages [de certains peintres] qui m'échappent, faute d'avoir pratiqué, et comme je les leur remontrerais! DIDER. *Salon de 1767, Œuv.* t. XV, p. 98. || 2° Exercer, en parlant d'une profession : il ne se dit guère qu'en parlant de la médecine et de l'art vétérinaire. Quoiqu'il ne fût point docteur, il pratiqua la médecine dans cette ville, où de tout temps elle a été si bien pratiquée, FONTEN. *Lemery.* || Absolument. Ce médecin pratique depuis vingt ans. || 3° Fréquenter, hanter. Pour vous estimer autant que vous le méritez, il faut vous avoir pratiqué autant que j'ai fait, VOIT. *Lett.* 121. Le vieux maréchal de Villeroy, qui avait fort pratiqué Bartet chez lui, en eut pitié, ST-SIM. 187, 241. Pour connaître les hommes, il faut les pratiquer, DUCLOS, *Consid. mœurs, Introd.* || Il se dit aussi des lieux que l'on fréquente. Les marchés que les Anglais avaient anciennement pratiqués, RAYNAL, *Hist. phil.* III, 6. || 4° Terme de marine. Avoir libre accès dans un pays; établir des communications avec ce pays. || 5° Gagner par des pratiques. Mon père a été assassiné par ceux que les vôtres ont pratiqués avec des sommes immenses, VAUGEL. *Q. C.* IV, 1. Elle t'a pratiqué pour me faire périr, TRISTAN, *Marianne*, II, 7. || En matière criminelle, pratiquer des témoins, les suborner. || 6° Chercher à obtenir par des pratiques. Contre un si grand rival j'agis à force ouverte, Sans blesser son honneur, sans pratiquer sa perte, CORN. *Nicom.* III, 8. Ainsi les protestants de France pratiquaient dès lors le secours de ceux d'Allemagne, sous prétexte que la cause était commune, BOSS. *Déf. des Variat.* 16. Craignant les trahisons que pouvaient pratiquer les nobles Génois, THIERS, *Hist. du Cons. et de l'Emp.* III. || Pratiquer des intelligences, s'en procurer dans le parti ennemi. || 7° Arranger, disposer, préparer. Pour donner plus de dignité à l'action, j'ai fait Félix gouverneur d'Arménie, et ai pratiqué un sacrifice public afin de rendre l'occasion plus illustre, CORN. *Poly. Exam.* || 8° Exécuter, en parlant de diverses opérations manuelles. Pratiquer un trou. Pratiquer un séton. L'amputation de la cuisse fut pratiquée à l'ambulance. Madame a besoin de ces dix pistoles pour payer cet ingénieur qui a pratiqué cette trappe dans son alcôve, DANCOURT, *la Femme d'intrigue*, V, 1. || Pratiquer un chemin, un sentier, le frayer. || Terme d'architecture. Ménager certaines petites commodités dans une construction. Pratiquer un escalier dans l'épaisseur du mur. || Terme de maçonnerie. Pratiquer la pierre, en tirer un bon parti, de façon qu'il y ait le moins de déchet possible. || 9° Se pratiquer, *v. réfl.* Être mis en pratique. Après les compliments et d'une et d'autre part, Comme entre grands il se pratique, LA FONT. *Fabl.* XI, 1. Qu'ils ne soient enrôlés que pour un an, comme il se pratiquait à Rome, MONTESQ. *Esp.* XI, 6.

— HIST. XIVe s. Il sont plus attes et miex [mieux] pratiquans que ceulz qui scevent teles choses universeles, ORESME, *Eth.* 179. || XVe s. Tu n'as maison, terre, eritaige, Pratique, vray sens ne usaige, Pour pratiquer [gagner] un seul denier, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 118. Le charpentier et le masson N'estudient que bien peu non, Et si font aussi belle mine Qu'estudians en medecine, En loix et en theologie, Pour avoir practiqué leur vie, *la Font.* 341. Et ceux qui ne les pratiquoient [les princes] point de si près comme moy, les reputoient estre bien heureux, COMM. VIII, 13. On pratiquoit Amyens, Abbeville.... pour les remettre en la main du roy, ID. III, 1. Le roy praticquoit les serviteurs dudit duc de Guyenne, et en vouloit retyrer les ungs par amour et les autres par force, ID. III, 8. || XVIe s. Adventuriers jusqu'à Milan marcherent, Passant pays honnestement payerent; L'hoste est heureux qui avec eulx praticque, J. MAROT, V, 74. Ostons luy [à cet ennemi, à la mort] l'estrangeté, practiquons le, accoustumons le, MONT. I, 78. Les medecins pratiquent avant main la creance de leur patient avec de fausses promesses de sa guarison, ID. I, 99. Il [un homme qui lit] practicquera par le moyen des histoires ces grandes ames.... ID. I, 169. Il ordonna

que les mariez ne se pourroient practiquer qu'à la desrobbée, ID. III, 2. Mechmet practiquoit souvent ce [illegible], ID. III, [illegible] rebute plus de gents qu'elle n'en pratique, ID. IV, 9. Des [illegible] dans l'espez du mur, ID. IV, [illegible] en vouloit doubter, on [illegible] peu pratiqué [expérimenté], LANO E, 307. Encores plus bravement se vantoit Asclepiades medecin avoir avec Fortune convenu en ceste paction, que medecin reputé ne fust, si malade avoit esté depuis le temps qu'il commença de practiquer en l'art, jusques à sa derniere vieillesse, RAB. IV, *Prol. de l'autheur.*

— ÉTYM. *Pratique* 1; provenç. *praticar;* espag. *practicar;* ital. *praticare.*

† PRATIQUEUR (pra-ti-keur), *s. m.* Celui qui pratique. M. Orry est grand pratiqueur de diète, D'ARGENSON, *Mém.* t. II, p. 417, édit. de 1860.

— HIST. XVIe s. Prattiqueur, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. *Pratiquer;* ital. *praticatore.*

† PRAXÉEN (pra-ksé-in), *s. m.* Membre d'une secte chrétienne enseignant qu'il n'y a qu'une personne divine, le Père, et que c'est le Père qui a souffert sur la croix.

— ÉTYM. *Praxeas*, hérétique du IIe siècle, disciple de Montanus.

1. PRÉ (pré), *s. m.* || 1° Terre à foin ou à pâturage. Un ruisseau qui, sur la molle arène, Dans un pré plein de fleurs lentement se promène, BOIL. *Art p.* I. Les prés et les bois de bonne qualité sont de tous les biens ceux qui exigent le moins de soins et de frais, GENLIS, *Maison rust.* t. I, p. 18. || Fig. Le pré valait-il la fauchure? [Le jeu valait-il la chandelle?] PIRON, *les Misères de l'amour.* || Vert comme pré, très-vert. || Prés salés, prés situés au bord de la mer et ayant une saveur salée excitant l'appétit des animaux et donnant à la chair, au lait, au beurre un goût particulier qui les fait rechercher. La chair du mouton n'est nulle part aussi bonne que dans les pacages ou prés salés, BUFF. *Quadrup.* t. I, p. 241. || Pré-salé, voy. ce mot à son rang. || Fig. Faire son pré carré, s'arrondir, en parlant d'un propriétaire qui accroît son domaine, d'un prince qui gagne des territoires. Sérieusement, monseigneur, le roi devrait un peu songer à faire son pré carré, VAUBAN, *Lett. à Louvois*, 19 janv. 1673, dans *Journ. des Débats*, 27 avr. 1862. Prêchez toujours [au roi] la quadrature, non pas du cercle, mais du pré; c'est une belle et bonne chose que de pouvoir tenir son fait des deux mains.... ID. *Lett. à Louvois*, dans *Revue des Deux-Mondes*, 1862, 1er févr. p. 633. || 2° Pré aux Clercs, nom d'une plaine qui s'étendait dans une partie de l'enceinte actuelle de Paris, où se trouve maintenant le faubourg Saint-Germain : c'était le rendez-vous ordinaire des étudiants, et le lieu où se vidaient les duels. || Fig. et par allusion au Pré aux Clercs, pré, lieu assigné pour un duel. Il est resté sur le pré. Nous vidons sur le pré l'affaire sans témoins, CORN. *Ment.* IV, 1. Je vous crois trop bon sens pour lui faire un appel; Ésope sur le pré serait un beau spectacle! BOURSAULT, *Fabl. d'Ésope*, IV, 1. || Fig. Sur le pré, au moment de la décision. Il fallait, pour embrasser ce parti de se passer du parlement, plus de nerf que la nature n'en avait mis en lui [le duc d'Orléans], plus d'assurance par soi-même et sur le pré qu'il n'était en lui de le faire, ST-SIM. 399, 193. || Proverbes. Il vaut mieux en terre qu'en pré, se dit d'un vieil avare, d'une personne inutile, nuisible, dont la mort serait un soulagement. || Épargne de bouche vaut rente de pré, c'est-à-dire économiser sur les dépenses de table est un bon revenu, les prés étant le bien-fonds dont le revenu est le plus assuré.

— HIST. XIe s. Tout [il] l'abat mort al pred sur l'herbe drue, *Ch. de Rol.* CII. Il l'abat mort devant lui en la prée, *ib.* CV. || XIIe s. [Ces cheveux].... du chief [de la tête de] la reine furent, Onques en autre pré ne crurent, *la Charrette*, v. 1417. || XIIIe s. Marli, Montmorenci et Conflans, en la prée, *Berte*, [illegible] sommes en bel pré mis de povre [illegible] CLXX. Biauté se puet trop poi garder : Tant tost a faite sa vesprée Com les florettes en la prée, *la Rose*, 8869. || XVe s. Cependant sourdit grand different entre le seigneur Ludovic et Robert de Sainct Severin.... et demeura le pré [la place, l'avantage] au seigneur Ludovic, COMM. VII, 2. || XVIe s. Il vient comme pluye agreable Tombant sur prez fauchez, MAROT, IV, 299. Je le mene sur le pré.... D'A[illegible] I, 1.

— ÉTYM. Berry, *prée;* provenç. *prat;* espagn. *prado;* ital. *prato;* du lat. *pratum.* Les étymologistes latins le regardent comme une syncope de *paratum*, la chose prête; mais cette étymologie n'est soutenue ni par la forme ni par le sens; et l'origine de *pratum* reste obscure. *Pré*, au masculin, représente *pratum; prée*, au féminin, représente le pluriel neutre *prata*, suivant l'usage de la langue, qui, du pluriel des noms neutres, faisait des féminins singuliers. *Prée* s'est conservé dans le Berry et dans quelques noms propres, comme la Prée-Vallée.

† 2. PRÉ..., préfixe qui signifie avant et qui représente le latin *præ*, sanscr. *pra*, grec πρό.

† PRÉABDOMEN (pré-a-bdo-mèn'), *s. m.* Terme de zoologie. Ensemble des cinq premiers segments de l'abdomen des crustacés (LATREILLE).

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, et *abdomen.*

† PRÉACHAT (pré-a-cha), *s. m.* Terme de commerce. Payement d'une marchandise avant sa livraison, comme dans le cas d'une souscription.

— ÉTYM. *Pré...* préfixe, et *achat.*

† PRÉACHETER (pré-a-che-té), *v. a.* Terme de commerce. Payer une marchandise avant que de la posséder. || Acheter avant la mise en vente légale.

— HIST. XVIe s. Prohibons et defendons que nuls marchands de grains soient si osez de preacheter bleds ny autres grains en verd, *Coust. génér.* t. II, p. 974.

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, et *acheter.*

† PRÉADAMISME (pré-a-da-mi-sm'), *s. m.* Doctrine de ceux qui pensent qu'il y a eu des préadamites.

† PRÉADAMITE (pré-a-da-mi-t'). || 1° *S. m.* Se dit des hommes qui, selon quelques auteurs, auraient existé avant Adam. Le sieur Isaac Perreyre, auteur du livre des Préadamites, est prisonnier dans le château d'Anvers, et il sera bientôt jugé par l'inquisition espagnole comme un dangereux hérétique, GUI PATIN, *Lettres*, t. II, p. 262. Extravagances des apocalyptiques et préadamites millénaires, etc. PASC. *Pens.* XXV, 159, éd. HAVET. || 2° *Adj.* Qui est antérieur à Adam.

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, et *Adam.*

† PRÉADDITION (pré-a-ddi-sion), *s. f.* Nom donné par Lemare à la prosthèse.

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, et *addition.*

PRÉALABLE (pré-a-la-bl'), *adj.* || 1° Qui doit être dit, fait, examiné avant qu'on passe outre. Je dois distinguer l'idée de ma main, de la perception que j'en ai; les idées des objets sont donc préalables aux perceptions que nous en avons, MALEBR. *Rech. vér. Rép. à Régis*, 2. C'est une connaissance [les empiétements du parlement] nécessairement préalable aux choses qu'il est temps de raconter, ST-SIM. 370, 162. || La question préalable, dans les assemblées délibérantes, décision déterminant, avant toute discussion, qu'on ne délibérera pas sur une proposition qui vient d'être faite. Demander la question préalable. Cette proposition fut écartée par la question préalable. || 2° *S. m.* Ce qui doit être dit, fait préalablement. Je pris le parti de faire le mal par dessein, parce qu'en le faisant ainsi, l'on y met toujours des préalables qui en couvrent une partie, RETZ, II, 61. Le siége de Philipsbourg, préalable nécessaire quand la France fait la guerre à l'Allemagne, VOLT. *Louis XIV*, 16. Après les préalables ci-dessus prescrits, *Code Nap.* art. 289. || 3° Au préalable, *loc. adv.* Avant tout. Je ne prétends point qu'il se marie, qu'au préalable il n'ait satisfait à la médecine, MOL. *Pourc.* II, 2.

— REM. Nous n'avons guère de plus mauvais mot en notre langue; c'était l'aversion d'un grand prince, qui n'entendait jamais dire l'un ou l'autre, préalablement ou préalable, sans froncer le sourcil.... il était choqué de ce que *allable* entrait dans cette composition pour *qui doit aller*, VAUGEL. *Rem.* t. II, p. 823, dans POUGENS. Malgré cette répugnance, préalable s'est établi.

— HIST. XVIe s. Les amitiez molles et regulieres, ausquelles il fault tant de precautions de longue et prealable conversation, MONT. I, 213. C'estoit un prealable que d'appeller l'homme à soy, à se taster, sonder, estudier, CHARRON, *Sagesse*, II, *préface.*

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, et *aller :* ce qui va devant.

PRÉALABLEMENT (pré-a-la-ble-man), *adv.* Avant toute autre chose. Préalablement à tout emploi, ce fonds doit être assigné, J. J. ROUSS. *Ém.* II.

— HIST. XVe s. Sans prealablement en avoir fait pac ou convenance, DU CANGE, *carnalegium.* || XVIe s. Prealablement : cest adverbe fait retentir et bien enfler une audience, NOËL DU FAIL, *Contes d'Eutrapel*, ch. 19.

— ÉTYM. *Préalable*, et le suffixe *ment.*

† PRÉALLÉGUÉ, ÉE (pré-al-lé-ghé, ghée), *adj.* Qui a été allégué, cité auparavant.

— HIST. XVe s. Comme il est escript de l'empereur Trajan prealegué, CHR. DE PISAN, *Charles V*, I, 22.

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, et *allégué.*

† PRÉAMBULAIRE (pré-an-bu-lê-r'), *adj.* Qui a rapport à un préambule.

— HIST. XVIe s. Deux attainctes [de maladie], legeres toutesfois et preambulaires, MONT. III, [illegible]

PRÉAMBULE (pré-an-bu-l'), *s. m.* || 1° Ce qui s'écrit ou ce qui se dit avant de commencer quelque chose, et qui en est comme l'introduction, pour préparer le lecteur ou l'auditeur à ce qui doit suivre. La coutume, en faisant un livre, c'est de commencer par un petit préambule; en voici un, MARIV. *Pays. parv.* part. I. Je ne sais où peut tendre un si long préambule, VOLT. *Indiscr.* I, [illegible] || Préambule d'une loi, d'un édit, d'une ordonnance, la partie préliminaire dans laquelle le législateur expose l'objet du nouveau règlement. Les préambules des édits de Louis XIV furent [illegible] supportables au peuple que les édits mêmes, MONTESQ. *Pensées diverses.* C'est pour cela que [illegible] regarde comme une précaution très-importante de mettre toujours à la tête des édits un préambule raisonné qui en montre la justice et [illegible] J. J. ROUSS. *Écon. polit.* || En théologie catholique, préambules de la foi, les divers points qui précèdent la démonstration même de la vérité de la religion. || 2° Fig. Il se dit quelquefois de toute espèce de préliminaire. L'acte de protestation de [illegible] qu'en avait fait M. Arnauld [d'une censure de la Sorbonne], dès avant qu'elle fût conclue, [illegible] mauvais préambule pour la faire recevoir [illegible]blement, PASC. *Prov.* III. || Discours qui ne va pas au fait. Pour voir à quelle fin tendait son préambule, RÉGNIER, *Sat.* XIII. Il assembla la gent [illegible] Et leur fit un beau préambule, SCARR. *Virg.* VII.

— HIST. XIVe s. Les declarations [illegible] preambule ou commencement du second [illegible] H. DE MONDEVILLE, f° 57. || XVe s. Adont le [illegible] commença son parler par une preambule si [illegible] et si notable que grant beaulté estoit à oyr, [illegible] DE PISAN, *Charles V*, III, 43. La haulte [illegible] des nobles roys de France. ....nous peut [illegible] ceste partie comme preambule de gloire [illegible]lant, ID. *ib.* I, 5.

— ÉTYM. Lat. *præambulum*, de *præ*, en avant, *ambulare*, aller (voy. AMBLE).

† PRÉARYEN, ENNE (pré-a-riin, riè-n'), *adj.* Antérieur aux Aryens. Population préaryenne.

— ÉTYM. *Pré...*, et *Aryen.*

PRÉAU (pré-ô), *s. m.* || 1° Petit pré [illegible] ce sens). || 2° Espace découvert au milieu d'un cloître. Les jansénistes... remplirent Paris de convulsions et attirèrent le monde à leur préau, VOLT. *Dict. phil. Convulsions.* || 3° Cour d'une prison. J'apprends, madame, que vous avez perdu M. [illegible]gen[illegible].... nous sommes tous comme des prisonniers condamnés à mort, qui s'amusent un moment sur le préau, jusqu'à ce qu'on vienne les chercher pour les expédier; cette idée est plus vraie que consolante, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 21 août [illegible] || 4° Salle où les élèves d'une école prennent leurs récréations. || Endroit d'une école primaire où les élèves prennent leur rang pour entrer en classe.

— HIST. XIIe s. Issons [sortons] nous en [illegible] en cest prael, *Ronc.* p. 201. || XIIIe s. [illegible] fretor avoient, belle yglise, Vergiers, praiaus, troilles, trop beau leu à devise, [illegible] toutes les autres eles [ailes] et en [illegible] mangoient de chevaliers si grant foison [illegible] sé le nombre, JOINV. 204. || XVe s. Les [illegible] près, les jardins deduisables, Les [illegible] fontenis bel et cler, E. DESCH. *le Bois de Vincennes.* || XVIe s. Un preau couvert de ce[illegible] et clos de haies de rosiers et de gross[illegible] hauts, MARG. *Nouv.* XLIV.

— ÉTYM. Prov. *pradelh, prael;* espagn. [illegible] ital. *pratello;* du latin *pratellum*, [illegible] *pratum*, pré. Dans l'ancienne langue, [illegible] nominatif, *preel* est le régime.

† PRÉBALANCIER (pré-ba-lan-sié), *s. m.* Terme de zoologie. Corps mobile qui est situé au devant de l'aile dans certains insectes (LATREILLE).

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, et *balancier.*

† PRÉBASILAIRE (pré-ba-zi-lê-r'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui précède la pièce du crâne nommée basilaire.

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, et *basilaire.*

PRÉBENDE (pré-ban-d'), *s. f.* Revenu ecclésiastique attaché à un canonicat; le canonicat même. Ces biens [ecclésiastiques] partagés en divers [illegible]

prirent le nom de prébende, de canonicat, CHATEAUBR. *Génie*, IV, III, 2.

— HIST. XII° s. Cil me dona, Diex li rende, A Baiex une provende, WACE, dans DU CANGE, *præbenda*. || XIII° s. Qui argent porte à Rome, assés tost preve de a, On ne les donne mie si com Diex commenda, RUTEB. 244. || XV° s. Que l'eussiez pour recommandé envers monseigneur le cardinal, touchant certaine prebende que messire a et tient en l'eglise de.... *Bibl. des chartes*, 4° série, t. I, p. 44. Foie apaisa la grant discorde Des barons françois vile et orde. Qu'ilz avoient de gouverner, Non pas pour bien, mais pour regner; Car chascuns tenoit une bende, Chascuns vouloit avoir prebende, Et tenir le royaume en bail, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 558.

— ÉTYM. Prov. *prebenda*, *prevenda*; espagn. et ital. *prebenda*; bas-latin, *præbenda*, mot à mot la chose qui doit être fournie, de *præbere*, contracté de *præhibere*, de *præ*, et *habere*, avoir.

PRÉBENDÉ, ÉE (pré-ban-dé, dée), *adj.* Qui jouit d'une prébende. || *S. m.* Un prébendé, chanoine à prébende.

PRÉBENDIER (pré-ban-dié; l'r ne se prononce pas et ne se lie pas), *s. m.* Ecclésiastique qui, en certaines fonctions, sert au chœur au-dessous des chanoines. || Se disait aussi de certains pauvres qui étaient nourris des revenus d'une église.

— HIST. XIII° s. Ahi! grant cler, grant provandier, Qui tant estes grant viandier, Qui fetes dieu de vostre panse.... RUTEB. 95.

— ÉTYM. *Prébende*.

† **PRÉBUCCAL, ALE** (pré-bu-kkal, ka-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui précède la bouche, qui est situé en avant de la bouche.

— ÉTYM. *Pré*..., préfixe, et le lat. *bucca*, bouche.

PRÉCAIRE (pré-kê-r'), *adj.* || 1° Qui ne s'exerce que par permission, que par tolérance, avec dépendance. Possession précaire. Par la nature du climat et du terrain, le peuple chinois a une vie précaire; on n'y est assuré de sa vie qu'à force d'industrie et de travail, MONTESQ. *Esp.* XIX, 20. Tu n'avais que la liberté précaire d'un esclave à qui l'on n'a rien commandé, J. J. ROUSS. *Émile*, V. || Commerce précaire, s'est dit du commerce que deux nations ennemies font ensemble sous un pavillon neutre. || 2° Par extension, qui a peu de solidité, de force, en parlant de principes, de conjectures. Ce n'est point une supposition précaire, mais un fait qu'on peut démontrer par une expérience très-aisée à répéter, BUFF. *Min.* t. II, p. 160. M. Bucquet employait une partie de ses cours à combattre ces préjugés [fausses applications de la chimie à la médecine], à montrer combien les principes chimiques qui leur servaient de base étaient précaires, CONDORCET, *Bucquet*. || 3° *S. m.* Terme de jurisprudence. Un précaire, un prêt obtenu par prière, et, de là, sorte de contrat de bail que des personnages puissants consentaient à de plus humbles, par exemple, en droit romain, les patrons aux clients, et, en droit français, au moyen âge, précaire ecclésiastique, bail emphytéotique des biens d'église à des laïques. || Par précaire, à titre de précaire, se dit des choses dont on ne jouit que par une concession toujours révocable. Sans vouloir examiner si on ne pourrait pas soutenir qu'en effet il [David] était roi de droit et que Saül ne régnait que par tolérance ou, en tout cas, par précaire et comme simple usufruitier, BOSS. *5° avert.* 28. || Posséder par précaire, posséder non comme propriétaire, mais seulement comme emprunteur ou comme teneur à bail.

— HIST. XVI° s. Les Morisques aprenoient tous les jours par les pilleries espagnolles, que toute vie precaire cesse bien tost d'estre vie, D'AUB. *Hist.* I, 144. Chascun, pour sauver sa vie et respirer une vie precaire, se faisoit bourreau de son compagnon, ID. *ib.* I, 122. En ce cas telle donation ne vaut; et ne suffiroit retention d'usufruit, constitution de precaire, ou autre ficte tradition, *Coust. gener.* t. I, p. 398.

— ÉTYM. Prov. *precari*; espagn. et ital. *precario*; du lat. *precarius*, de *prex*, *precis*, prière : obtenu par prière.

PRÉCAIREMENT (pré-kê-re-man), *adj.* D'une manière précaire. La princesse des Ursins, voyant échouer son projet de souveraineté personnelle, ne songe pas qu'à rester précairement à Madrid, DUCLOS, *Œuv.* t. V, p. 78.

— HIST. XVI° s. Toutes les regentes regnent precairement, D'AUB. *Hist.* I, 433.

— ÉTYM. *Précaire*, et le suffixe *ment*.

† **PRÉCARITÉ** (pré-ka-ri-té), *s. f.* Qualité, état de ce qui est précaire. Le genre humain ne pouvait avoir d'autre école pour passer de la barbarie et de la précarité à une vie mieux pourvue de bien-être et de combinaison, DUPONT-WHITE, *l'Individu et l'État*, p. 396, 2° éd. Lors de la loi de 1853 sur les pensions civiles, une exception regrettable fut faite, au grand dommage des commissaires de police; cette exception cependant peut s'expliquer par l'état de précarité et d'incertitude qui existait alors au sujet de leur rétribution, *Moniteur*, 13 avril 1867, p. 447, 4° col.

— ÉTYM. *Précaire*.

† **PRÉCATIF, IVE** (pré-ka-tif, ti-v'), *adj.* || 1° Terme didactique. Qui est accompagné d'une injonction, d'une prière. || 2° Terme de grammaire. Le temps précatif, ou, substantivement, le précatif, temps des verbes sanscrits répondant à l'aoriste de l'optatif du grec.

— ÉTYM. Voy. PRÉCATION.

† **PRÉCATION** (pré-ka-sion), *s. f.* Sorte de figure de rhétorique par laquelle on demande quelque chose au ciel.

— ÉTYM. Lat. *precationem*, de *precari*, prier (voyez PRIER).

† **PRÉCAUDAL, ALE** (pré-kô-dal, da-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui est situé en avant de la queue.

— ÉTYM. *Pré*.... préfixe, et le lat. *cauda*, queue.

PRÉCAUTION (pré-kô-sion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Ce qu'on fait par prévoyance, pour éviter un mal. Borée et le Soleil virent un voyageur Qui s'était muni par bonheur Contre le mauvais temps; on entrait dans l'automne, Quand la précaution aux voyageurs est bonne, LA FONT. *Fabl.* VI, 3. Il me semble que nous ne serons pas surpris, et que nous avons assez bien pris nos précautions, SÉV. 124. Rien n'est pareil aux précautions de Vauban pour conserver tout le monde, ID. 468. La seule précaution contre les attaques de la mort, c'est l'innocence de la vie, BOSS. *Mar.-Thér.* Je ne sortis pas de la journée; je m'étais purgée par précaution, DANCOURT, *la Désol. des joueuses*, sc. 6. Tous les raisonnements que l'on fait sur ces malheureux états du mariage [l'infidélité de la femme] vont à conclure que les précautions sont inutiles avant le mal, et la vengeance odieuse après, HAMILT. *Gramm.* 9. Rien ne prouvait mieux les alarmes que l'excès des précautions, VOLT. *Louis XV*, 24. Ce sont les petites précautions qui conservent les grandes vertus, J. J. ROUSS. *Hél.* IV, 13. J'aime mieux craindre sans sujet que de m'exposer sans précaution, BEAUMARCH. *Barb. de Sév.* II, 4. || 2° Circonspection, ménagement. Se conduire avec précaution. Tant de précaution commence à me lasser, CORN. *Sert.* IV, 2. || 3° Terme de rhétorique. Toute forme de style par laquelle on cherche à éviter ce qu'il y a de blessant dans ce qu'on va dire. La précaution se rapporte à l'euphémisme, ce n'est pas une figure particulière. Lecteurs, ne craignez pas de moi des précautions indignes d'un ami de la vérité, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || Précautions oratoires, certains ménagements que prend l'orateur pour se concilier la bienveillance de ses auditeurs. || Proverbe. Trop de précaution nuit.

— HIST. XVI° s. Il faut marcher en ces aultres amitiez [les amitiés ordinaires] la bride à la main, avecques prudence et precaution, MONT. I, 214. Que s'ils veulent prester leur mains, tant à la vengeance d'une si grande perfidie qu'à la precaution d'un peril tant eminent, D'AUB. *Hist.* III, 489. Que nous troublions le roiaume par precaution du trouble, comme nous mettons en l'eau de peur de la pluie, ID. *ib.* III, 490.

— ÉTYM. Lat. *præcautionem*, de *præ*, en avant, et *cautio*, garde (voy. CAUTION).

PRÉCAUTIONNÉ, ÉE (pré-kô-sio-né, née), *part. passé* de précautionner. || 1° Mis en garde. Précautionné par ses maîtres contre les mauvaises lectures. || 2° Prudent, avisé. Lorsqu'il [Fénelon] répète cent fois, que ses auteurs sont bien moins précautionnés que lui, BOSS. *Passages éclaircis*, 2. Il [un homme d'esprit] ne pense pas que personne veuille lui en dresser [des embûches], et le choisir pour être sa dupe; cette confiance le rend moins précautionné, LA BRUY. II. Il n'y a personne qui ne sorte de cette ville [Paris] plus précautionné qu'il n'y est entré, MONTESQ. *Lett. pers.* 88. || Il se dit aussi des choses. [Négligences] que saint Athanase a remarquées dans les écrits de quelques anciens, où une bonne intention supplée à une expression trop simple et trop peu précautionnée, BOSS. *6° avertiss.* 114.

PRÉCAUTIONNER (pré-kô-sio-né; en vers, de cinq syllabes), *v. a.* || 1° Prémunir contre. On l'a précautionné contre les filous de Paris. || 2° Se précautionner, *v. réfl.* Se mettre en garde contre. Il [Pygmalion] ne laissait pas de se précautionner contre elle [Astarté], FÉN. *Tél.* VIII. C'est aux hommes à se précautionner contre les erreurs où ils peuvent être jetés par d'autres hommes, FONTEN. *Oracl.* I, 6. J'ai fait bâtir un château très-commode où je me suis précautionné contre ces ennemis de la nature [les vents du nord], VOLT. *Lett. Sade*, 12 fév. 1764.

— ÉTYM. *Précaution*.

† **PRÉCAUTIONNEUX, EUSE** (pré-kô-sio-neû, neû-z'), *adj.* Plein de précaution. Ces villes .. venaient toutes reconnaître l'autorité de son fils [de Sigebert], à l'exception de Tours, dont les habitants, plus précautionneux pour l'avenir parce qu'ils étaient moins éloignés du centre de la Neustrie, prêtèrent serment au roi Hilperic, AUG. THIERRY, *Récits des temps mérovingiens*, 3° récit.

PRÉCÉDÉ, ÉE (pré-sé-dé, dée), *part. passé* de précéder. Qui a devant soi quelqu'un. Il ... précédé des jeux, des grâces, des plaisirs, Il vole aux champs français sur l'aile des zéphirs, VOLT. *Henr.* IX. || Fig. Précédé au barreau par cette réputation d'honnête homme qui est la plus forte recommandation d'une cause, et peut-être la première éloquence d'un orateur, MARMONTEL, *Œuvr.* t. VIII, p. 306.

PRÉCÉDEMMENT (pré-sé-da-man), *adv.* Auparavant, ci-devant.

— ÉTYM. *Précédent*, et le suffixe *ment*.

† **PRÉCÉDENCE** (pré-sé-dan-s'), *s. f.* État de ce qui précède. Ceux qui soutiennent la précédence des crânes dolichocéphales en Europe, PRUNER-BEY, *Bulletins de la Soc. anthrop.* 2° série, t. II, p. 245.

— HIST. XVI° s. Toutes choses estant esgales, la precedence se mesureroit à la vertu, MONT. I, 236. Surtout vous prendrez garde qu'aussitost serment et acte le roy d'Espagne ne soit nommé devant moy; car outre que sa precedence ne peut estre debatue justement par luy ny par autre.... *Mém. de Bellièvre et de Sillery*, p. 419, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Précédent*.

PRÉCÉDENT, ENTE (pré-sé-dan, dan-t'), *adj.* || 1° Qui précède, qui est immédiatement avant, soit par rapport à l'ordre, soit par rapport au rang. Le jour, le règne précédent. Vous trouverez cela dans le chapitre précédent, à la page précédente. L'amitié fut regardée comme un écueil, l'ingénuité comme une imprudence, la vertu comme une affectation qui pouvait rappeler dans l'esprit des peuples le bonheur des temps précédents, MONTESQ. *Rom.* 14. || 2° *S. m.* Usage déjà établi; fait précédent. Consulter les précédents. Une tentative sans précédents.

— HIST. XVI° s. Le jour precedent [la veille], AMYOT, *Pyrrh.* 46.

PRÉCÉDER (pré-sé-dé. La syllabe *cé* prend un accent grave quand la syllabe qui suit est muette : je précède, excepté au futur et au conditionnel : je précéderai, je précéderais), *v. a.* || 1° Marcher devant, avoir le pas sur.... Vous saurez que le roi dit aux ducs qu'il avait lu leur écrit, et qu'il avait trouvé que la maison de Lorraine les avait précédés en plusieurs occasions, SÉV. 490. Ses gardes [de Richelieu] entraient jusqu'à la porte de la chambre, quand il allait chez son maître; il précédait partout les princes du sang; il ne lui manquait que la couronne, VOLT. *Mœurs*, 176. Et que, dans cette cérémonie [une procession], les femmes précéderaient les hommes, en mémoire de ce qu'au dernier assaut [de Beauvais] les hommes auraient été forcés, si les femmes ne fussent venues à leur secours, ayant à leur tête Jeanne Hachette, DUCLOS, *Œuv.* t. II, p. 478. || 2° Venir avant un autre. Je précède mon maître de quelques moments, il me suit, PONT DE VEYLE, *Somnamb.* sc. 8. || 3° Être, avoir été auparavant. Sylla m'a précédé dans ce pouvoir suprême, CORN. *Cinna*, II, 1. La Sophonisbe [de Mairet] n'a pas été la première qui ait ennobli les théâtres des derniers temps; celle du Trissin l'avait précédée en Italie, et celle du sieur de Mont-Chrétien en France, ID. *Sophon.* *Au lecteur.* La reine, qui était très-fière, ne prit pas confiance à des avances qui étaient toujours précédées par des menaces, RETZ, *Mém.* t. II, liv. III, p. 399. Son empire [de Dieu] a des temps précédé la naissance, RAC. *Ath.* I, 4. Examinez ma vie, et songez qui je suis, Quelques crimes toujours précèdent les grands crimes, ID. *Phèdre*, IV, 2. L'on ne doit pas s'imaginer que ce qui précède un effet en soit la véritable cause, MALEBR. *Rech. vér.* VI, I, 3. Les cérémonies de religion qui, chez les Romains, précédaient toujours les déclarations de guerre, ROLLIN,

Hist. anc. Œuv. t. IX, p. 9, dans POUGENS. De quelque peuple issu de l'Asie que nous parlions, nous pouvons dire de lui : il nous a précédés, et nous l'avons surpassé, VOLT. *Mœurs*, 168. Il faut que ma confiance précède la vôtre, STAEL, *Corinne*, XI, 3 || 4° L'emporter sur. S'il précéda Philiste en vaines dignités, Philiste le devance en rares qualités, CORN. *Veuve*, II, 2. || 5° *V. n.* Avoir le premier rang. Précéder en dignité. || 6° Être auparavant. Le chapitre qui précède. Si vous trouvez en vous ces trois marques essentielles à une vocation légitime : la pureté des motifs qui vous engagent, l'innocence des mœurs qui ont précédé, et les talents utiles à l'Église...., MASS. *Confér. Voc.* 3. || 7° Se précéder, *v. réfl.* Être par rapport l'un à l'autre en une condition d'antériorité. Monter peu à peu comme par degrés jusques à la connaissance des plus composés [objets], et supposant même de l'ordre entre ceux qui ne se précèdent point naturellement les uns les autres, DESC. *Méth.* II, 9.

— HIST. XIVe s. Faictes avant au plaisir de celluy qui sera vostre mary que au vostre; car son plaisir doit preceder le vostre, *Ménagier*, I, 6. Comme les ars precedent les operacions qui de eulx sont denommées, ORESME, *Eth.* XL. || XVIe s. Les oraisons mutuelles de tous les membres qui travaillent encore en terre, doivent monter au chef [Jésus-Christ], qui est precedé au ciel, CALV. *Inst.* 696. Folle ambition, laquelle l'avoit tant aveuglé qu'il ne se pouvoit contenter de preceder tant de millions d'hommes, AMYOT, *Crass.* 62.

— ÉTYM. Provenç. *preceder*; cat. *preceir*; ital. *precedere*; du lat. *præcedere*, de *præ*, en avant, et *cedere*, aller (voy. CÉDER).

PRÉCEINTE (pré-sin-t'), *s. f.* Terme de marine. Série de bordages de bois de chêne, plus larges, plus épais et par cela plus forts que les autres, qui sert comme de ceinture au navire, dont elle entoure les côtes pour les maintenir à leur places respectives et les lier solidement entre elles.

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, et *ceint*, participe de *ceindre*.

† PRÉCELLENCE (pré-sèl-lan-s'), *s. f.* Qualité de ce qui l'emporte sur. H. Estienne a écrit un livre intitulé De la précellence de la langue française.

— HIST. XVIe s. Ils attribuerent à la nation spartiate la precellence de valeur en ce combat, MONT. I, 263.

— ÉTYM. Lat. *præcellentia*, de *præcellere*, qui vient de *præ*, en avant, et *cellere*, s'élever.

† PRÉCELLER (pré-sèl-lé), *v. n.* L'emporter sur, avoir la précellence.

— HIST. XVIe s. La chouse sera bien tournée si je puis monstrer que le nostre [langage] precelle le leur [l'italien], H. EST. *Precell.* édit. FEUGÈRE, p. 36. Le premier precelle en exploits militaires, MONT. III, 129.

— ÉTYM. Voy. PRÉCELLENCE.

† PRÉCELTIQUE (pré-sèl-ti-k'), *adj.* Qui est avant les Celtes. Période préceltique. Une race autochthone préceltique.

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, et *celtique*.

PRÉCEPTE (pré-sè-pt'), *s. m.* || 1° Ce qui est recommandé comme règle et enseignement. Que penses-tu que soit un art? un recueil de préceptes qu'on met en pratique pour une fin utile à la vie de l'homme, D'ABLANCOURT, *Lucien*, *Parasite*. Les vieillards aiment à donner de bons préceptes, pour se consoler de n'être plus en état de donner de mauvais exemples, LAROCH. *Réfl.* 93. Ses exemples n'affaiblissaient pas ses préceptes, FLÉCH. *Duc de Mont.* Les préceptes ne sont autre chose que des observations qu'on a faites sur ce qu'il y avait de beau et de défectueux dans les discours qu'on entendait, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. XI, 2e part. p. 649, dans POUGENS. Les préceptes sont toujours venus après l'art ; Tisias fut le premier qui recueillit les lois de l'éloquence, dont la nature donne les premières règles, VOLT. *Dict. philos. Éloquence.* L'Art poétique de Boileau est admirable, parce qu'il dit toujours agréablement des choses vraies et utiles, parce qu'il donne toujours le précepte et l'exemple, ID. *Dict. phil. Art poétique.* Un choix de préceptes moraux tirés de Sénèque, et mis en ordre par un habile professeur, fournirait d'excellentes leçons de sagesse à de jeunes élèves, DIDER. *Claude et Nér.* I, 122. Puissiez-vous donner encore longtemps l'exemple et le précepte ! D'ALEMB. *Lett. au roi de Prusse*, 27 nov. 1777. J'ai déjà dit, Monseigneur, que les préceptes ne nous apprennent jamais [illegible] ce qu'il faut faire, [illegible] remarquer ce qu'il faut éviter, CONDILLAC, *Art d'écr.* II, 1. || 2° Commandement. Les lois humaines, faites pour parler à l'esprit, doivent donner des préceptes et point de conseils, MONTESQ. *Espr.* XXIV, 7. La religion, faite pour parler au cœur, doit donner beaucoup de conseils et peu de préceptes, ID. *ib.* || Particulièrement, commandements de Dieu, de l'Église, et ce qui est ordonné par l'Évangile. En vérité, les préceptes chrétiens sont les plus pleins de consolations ; je dis plus que les maximes du monde, PASC. *Lett. à Mlle de Roannez*, 7. Un roi sage, ainsi Dieu l'a prononcé lui-même.... Craint le Seigneur son Dieu, sans cesse a devant lui Ses préceptes, ses lois, ses jugements sévères, RAC. *Athal.* IV, 2. C'est un commencement de salut que d'accomplir le précepte, MASS. *Carême*, *Motifs de conv.* Que deviendraient les peines et les récompenses, les menaces et les promesses, en un mot tous les préceptes de la loi, s'il ne dépendait pas de l'homme de les accomplir ou de les violer? DIDEROT, *Opin. des anc. phil.* (*juifs*).

— HIST. XIIe s. Citeains i mist et borjois ; Si lor dona preceps et lois, Que pais et concorde tenissent, *Brut*, 1292. Deus le m'a dit, que je murrai. Quant son precept trespasserai, *Adam, mystère*, p. 14.

— ÉTYM. Lat. *præceptum*, de *præcipere*, commander, qui vient de *præ*, en avant, et *capere*, prendre.

PRÉCEPTEUR (pré-sè-pteur), *s. m.* || 1° Celui qui enseigne. Le père, et par un amour naturel et par une économie nécessaire, était le précepteur des garçons aussi longtemps qu'il pouvait l'être, FONT. *Boerhaave*. Notre premier précepteur est notre nourrice, J. J. ROUSS. *Ém.* I. || Par extension. Il semble que tu n'aies jamais lu la vie de ces grands précepteurs du genre humain [les philosophes], D'ABLANCOURT, *Lucien*, *Parasite*. Oui, monsieur, j'ai dit que Newton et Locke étaient les précepteurs du genre humain, VOLT. *Lett. d'Agincourt*, 17 déc. 1770 || Fig. Son goût avait été son précepteur, DESFONTAINES. || 2° Celui qui est chargé de l'éducation d'un enfant. Les parents sensés et raisonnables doivent voir avec quelque peine qu'un intendant, un secrétaire, quelquefois même un portier fait chez eux une plus grande fortune que le précepteur du fils de la maison, ROLLIN, *Traité des Ét.* VI, II, 3. Les enfants, et surtout les enfants de condition, n'entendent parler de science qu'à leur précepteur, qui, dans une espèce de réduit séparé, leur enseigne une langue ancienne, dont le reste de la maison fait peu de cas, FONTEN. *Du Fay*. Charles-Quint le joue [le cardinal Wolsey qui voulait être pape], et manifeste son pouvoir en faisant pape son précepteur Adrien Florent, natif d'Utrecht, alors régent en Espagne, VOLT. *Ann. Emp. Charles-Quint*, 1521. Je suis trop pénétré de la grandeur des devoirs d'un précepteur, je sens trop mon incapacité, pour accepter jamais un pareil emploi, de quelque part qu'il me soit offert, J. J. ROUSS. *Ém.* I. Bossuet fut nommé précepteur du Dauphin, D'ALEMB. *Éloges*, *Bossuet*. || Sous-précepteur, voy. SOUS-PRÉCEPTEUR. || 3° Un des grands dignitaires des templiers (précepteur est ici au sens de commandeur). || Grand officier de l'ordre de Malte.

— HIST. XVe s. M. Pierre Tarquetin, precepteur de Philippe fils du duc de Bourgogne, *Estats des officiers des ducs de Bourgogne*, p. 32, dans LACURNE. || XVIe s. Preceptrice, COTGRAVE. Mes precepteurs domestiques m'ont dict souvent que j'avois ce langage [le latin] en mon enfance si prest et si à la main, qu'ils craignoient à m'accoster, MONT. I, 194. Nous la voyons [la langue françaíse] aujourd'hui en telle reputation et honneur, que presque en toute l'Allemagne (que dy-je l'Allemagne, si l'Angleterre et l'Escosse y sont comprises?), il ne se trouve maison noble qui n'ait precepteur pour instruire ses enfans en nostre langue françoise? PASQUIER, *Lett.* t. I, p. 11.

— ÉTYM. Lat. *præceptorem* (voy. PRÉCEPTE.)

† PRÉCEPTION (pré-sè-pion), *s. f.* Nom de certaines lettres que donnaient les rois francs. Il y avait bien des lois établies ; mais les rois les rendaient inutiles par de certaines lettres appelées préceptions (c'étaient des ordres que le roi envoyait aux juges pour faire ou souffrir de certaines choses contre la loi) qui renversaient ces mêmes lois, MONTESQ. *Espr.* XXXI, 2. Il y avait des préceptions personnelles qui mettaient seulement la personne, et non les terres, hors des atteintes de l'autorité ordinaire, NAUDET, *Instit. Mém. inscr. et belles-lett.* t. VIII, p. 499. Ce prince [Childebert] lui donna [à une jeune fille qui avait tué son ravisseur] une préception, et la mit dans sa parole [*in verbo suo posuit*] pour la garantir de toute persécution, ID. *ib.* p. 500.

— HIST. XVIe s. Bons aucteurs nous en ont laissé tels livres, preceptions et reigles que.... M. DU BELL. *Prol.*

— ÉTYM. Lat. *præceptionem*, de *præcipere* (voy. PRÉCEPTE).

PRÉCEPTORAL, ALE (pré-sè-pto-ral, ra-l'), *adj.* Qui appartient, qui est propre au précepteur. Ton préceptoral. Des conseils préceptoraux.

— ÉTYM. *Précepteur*.

PRÉCEPTORAT (pré-sè-pto-ra; le *t* ne se prononce pas et ne se lie pas), *s. m.* État, fonction de précepteur. Les devoirs du préceptorat.

† PRÉCEPTORERIE (pré-sè-pto-re-rie), *s. f.* Charge, dignité de précepteur chez les templiers et les chevaliers de Malte.

† PRÉCEPTORIAL, ALE (pré-sè-pto-ri-al, a-l'), *adj.* Relatif au préceptorat. || *S. f.* La préceptoriale, synonyme de préceptoriat n° 1. Une grande estime et une amitié fort vive que le feu P. Ferrier, confesseur du roi, avait prise pour lui à Toulouse, pendant ses conférences, ne lui valurent qu'une très-modique pension sur la préceptoriale d'Aigues-Mortes, FONTEN. *Regis.*

† PRÉCEPTORIAT (pré-sè-pto-ri-a), *s. m.* || 1° Prébende affectée à un maître de grammaire qui doit enseigner les jeunes élèves. || 2° Il s'est dit aussi pour préceptorat. Le roi s'est clairement déclaré touchant le préceptoriat [de Fénelon], puisqu'il a renvoyé les subalternes, qu'on savait être ses créatures de M. de Cambrai, BOSS. *Lett. quiet.* 271.

— ÉTYM. Lat. *præceptor*, précepteur.

† PRÉCEPTORISER (pré-sè-pto-ri-zé), *v. a.* Traiter quelqu'un comme ferait un pédagogue. Si la vérité blesse si fréquemment, c'est un peu la faute de celui qui la dit : ou c'est un orgueilleux qui nous humilie, ou un ignorant qui nous préceptorise, ou un grossier personnage qui nous insulte, DIDEROT, *Claude et Nér.* II, 109.

— HIST. XVIe s. Preceptoriser, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Précepteur*.

PRÉCESSION (pré-sè-ssion), *s. f.* Terme d'astronomie. Précession des équinoxes, mouvement rétrograde des points équinoxiaux. Il [Newton] trouva par une méthode dont on ne saurait trop admirer la finesse, que la précession annuelle des équinoxes doit être de 50 secondes, telle qu'elle est en effet, D'ALEMBERT, *Introd. précess. équin. Œuv.* t. XIV, p. 47, dans POUGENS. La cause de cette précession des équinoxes, inconnue à toute l'antiquité, n'a été découverte que de nos jours, VOLT. *Mœurs*, 183. Le problème de la précession des équinoxes, le plus difficile peut-être de l'astronomie physique et celui dont la solution a contribué le plus à prouver la vérité de la loi générale découverte par Newton, CONDORCET, *d'Arcy*. M. d'Alembert a complétement résolu le problème de la précession des équinoxes, et de la nutation de l'axe de la terre, BAILLY, *Hist. astr. mod.* t. III, p. 129. Ces mouvements de précessions et de nutations ne sont pas particuliers à la terre ; ils appartiennent à tous les globes qui s'écartent de la figure sphérique et sont renflés dans quelques-unes de leurs parties, ID. *ib.* t. III, p. 165. L'arrivée du soleil à l'équinoxe précède la fin de sa révolution, relativement à un point fixe dans le ciel ; c'est pourquoi ce mouvement a été nommé précession des équinoxes, [illegible] *de phys.* t. III, p. 141. Leurs observations [d'Aristille et de Timocharis] des principales étoiles du zodiaque firent découvrir à Hipparque la précession des équinoxes, LAPLACE, *Exp.* V, 2. La [illegible] du sphéroïde terrestre l'aplatit à ses pôles, et cet aplatissement, combiné avec l'action du soleil et de la lune, donne naissance à la précession des équinoxes, ID. *ib.* IV, 13.

— ÉTYM. Lat. *præcessionem*, de *præcedere*, précéder.

† PRÊCHABLE (prê-cha-bl'), *adj.* Qui peut être prêché, qui sert à la prédication. L'intention du collecteur [d'une compilation pour ceux qui prêchent, au XIVe siècle] est d'autant moins douteuse qu'il prétend lui-même nous présenter l'ensemble de toutes les matières prêchables (*materiarum prædicabilium*), *Hist. littér. de la France*, t. XXV, p. 372.

† PRÊCHANTRE (prê-chan-tr'), *s. m.* Anciennement, premier chantre d'une église.

— HIST. XIVe s. Precentres, devant chanter, qui commence le chant, principal chantre, DU CANGE, *præcantor*.

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, et *chantre*. On trouve aussi *princhantre*, qui est le lat. *primus cantor*.

† PRÊCHANTRERIE (prê-chan-tre-rie), *s. f.* Office de prêchantre.

PRÊCHE (prê-che), *s. m.* || 1° Sermon des ministres

[illegible] protestants. Il [Pasquier] voudrait bien que les [illegible] s'appelassent le prêche; car ce mot lui re[illegible] mieux que celui de sermon ou de concion, [illegible], *Recherche des rech.* p. 722, dans LACURNE. [illegible] qui furent l'effet de leurs premiers [illegible] des calvinistes], BOSS. *Var.* X, 50. Calvin [illegible] la forme des prières et des prêches, VOLT. [illegible], 138. Qui a été plus assidu à des prêches et [illegible] chant des psaumes que le prince d'Orange, [illegible] le Taciturne, fondateur de la république [illegible] Hollande, et Gustave Adolphe, vainqueur de [illegible]? ID. *Fragm. sur l'hist.* VII. || Droit de [illegible], droit assuré aux protestants par le traité de [illegible] d'Amboise (1563). || 2° Fig. Le protestantisme. [illegible] que sert que ta main leur dessille les yeux, Si [illegible] dans leur âme une pudeur rebelle, Près [illegible] l'Église, au prêche les rappelle? BOIL. [illegible] III. || Aller au prêche, se rendre au prêche, [illegible] le prêche, embrasser la religion protestante, [illegible] la quitter. || 3° Lieu où s'assemblent les protes[illegible] pour l'exercice de leur religion. Madame Ca[illegible], sœur du roi [Henri IV], qui n'avait pas été [illegible], comme lui, de se faire catholique, tenait [illegible] prêche public dans son palais, VOLT. *Hist. parl.* [illegible] On abattit tous les prêches en France, lors [illegible] la révocation de l'édit de Nantes, *Dict. de* [illegible]. || 4° Par dérision. Un sermon, un discours. [illegible] André ne marchanda point, Et lui fit ce beau [illegible] prêche, LA FONT. *Cordel.*

— HIST. XVI° s. Il permit que les protestants [illegible] comme ils avoient faict, et leur laissa leurs [illegible] et prescheurs, BRANT. *Lere.* Je voy de jour [illegible] rongner les ongles à ceux de la religion; [illegible] leur ont esté faites de faire presches aux [illegible] esquelles le roy sejourneroit, PASQUIER, *Lettres*, [illegible] p. 267. Le dire est aultre chose que le faire: [illegible] considerer le presche à part, et le prescheur [illegible], MONT. III, 140.

— ÉTYM. Voy. PRÊCHER; provenç. *predic, prezic.* [illegible] disait *preechement.*

PRÊCHÉ, ÉE (prê-ché, chée), *part. passé* de [illegible]. || 1° Annoncé en enseignement. Les grâces [illegible] ont leur effet, parce qu'elles fléchissent les [illegible] avec cette toute-puissante facilité, tant prê[illegible] par saint Augustin.... BOSS. *Avert. sur le livre* [illegible] *mor.* IV. La religion prêchée au milieu des [illegible] de la guerre, STAEL, *Corinne*, XI, 3. || 2° À qui [illegible] annonce la parole de Dieu. Les gentils prê[illegible] par saint Paul. || Être prêché, être mis au [illegible]. Je fus prêché en chaire, nommé l'Ante[illegible], et poursuivi dans la campagne comme un [illegible], J. J. ROUSS. *Confess.* XII.

PRÊCHER (prê-ché), *v. a.* || 1° Annoncer en dis[illegible] religieux et moraux la parole de Dieu. Il [illegible] auparavant que l'Évangile soit prêché à toutes [illegible] nations, SACI, *Bible, Évang. St Marc*, XIII, 10. [illegible] l'ignorance et la barbarie de mes pauvres sujets [illegible] terre de Mme de Sévigné] nous a fait penser [illegible] une paroisse de ces deux villages, afin d'être [illegible] et d'entendre quelquefois prêcher Jésus-[illegible], SÉV. *à Guitaut*, 12 janv. 1683. La doctrine [illegible], qui, selon l'oracle de l'Évangile, doit être [illegible] jusque sur les toits, pouvait à peine parler [illegible], BOSS. *Reine d'Anglet.* Jean Hus, docteur [illegible] la nouvelle université de Prague et confesseur de [illegible] reine de Bohême, femme de Venceslas, ayant lu [illegible] manuscrits de Wiclef, prêchait à Prague les opi[illegible] de cet Anglais, VOLT. *Ann. Emp. Robert*, 1407. [illegible] Prêcher l'avent, le carême, une octave, prê[illegible] dans une même église durant l'avent, durant [illegible] carême, durant une octave. Je prêchai l'Ascen[illegible], la Pentecôte, la Fête-Dieu, dans les petites [illegible] en présence de la reine et de toute la [illegible], RETZ, *Mém.* t. I, liv. I, p. 12, dans POUGENS. [illegible] Il se dit des personnes auxquelles on annonce [illegible] parole de Dieu. Les Juifs font des complots ter[illegible] contre saint Paul, outrés principalement de ce [illegible] prêche les gentils et les mène au vrai Dieu, [illegible] *Hist.* II, 7. Avec tant de perfections acquises [illegible] inspirées, il va prêcher des peuples grossiers [illegible], FLÉCH. *Panég.* II, 317. Nous les prê[illegible] en vain [les pécheurs], MASS. *Confér. Sacerd.* [illegible] Vous prêchez un converti, c'est-à-dire vous [illegible] persuader un homme qui, de lui-même, est [illegible] votre avis. || 3° Absolument. Annoncer la parole [illegible] Dieu. Il nous conta aussi qu'il venait de voir [illegible] mère de Normandie, qui lui parlant d'un fils abbé [illegible] a, lui avait dit qu'il avait dessein de [illegible], et qu'il commençait toujours à prêcher [illegible] attendant; cet arrangement nous fit rire, SÉV. [illegible] Le P. Bourdaloue prêche: bon Dieu! tout est [illegible] dessous des louanges qu'il mérite, ID. 11 mars [illegible]. Un homme dit en son cœur: je prêcherai, il prêche: le voilà en chaire sans autre talent ni vocation que le besoin d'un bénéfice, LA BRUY. XV. Un jacobin n'eut, en 1472, que quarante-quatre sols pour avoir prêché tout un carême, ST-FOIX, *Ess. Paris, Œuv.* t. IV, p. 135, dans POUGENS. Arnaud de Brescia, un de ces hommes à enthousiasme, dangereux aux autres et à eux-mêmes, prêchait de ville en ville contre les richesses immenses des ecclésiastiques et contre leur luxe, VOLT. *Mœurs*, 47. || Prêcher que, avec le verbe à l'indicatif. Prêchons qu'on ne peut se sauver dans ce monde, nous désespérons nos auditeurs; disons, comme il est vrai, qu'on s'y peut sauver, ils prennent occasion de s'y embarquer trop avant, BOSS. *Panég. St Franç. de Sales*, I. || Fig. Prêcher d'exemple, pratiquer le premier tout ce que l'on conseille aux autres de faire. Socrate prêchait lui-même d'exemple, FÉN. *Socrate.* Et, pour prêcher d'exemple, éteint une bougie Qui brûle sans nécessité, DELILLE, *Convers.* II. || Familièrement. Prêcher dans le désert, n'avoir pas d'auditeurs, ou n'être point écouté. C'est la voix de Jean prêchant dans le désert, et que les échos répètent, VOLT. *Lett. Richelieu*, 3 juin 1771. || Prêcher pour son saint, pour sa paroisse, parler dans son intérêt. || Fig. Prêcher sur la vendange, s'amuser à parler ayant le verre en main. || 4° Publier, recommander, répandre soit de vive voix, soit par écrit. Votre pasteur, ses moutons et Hercule m'ont bien plu, et l'âne même est joli comme vous le faites parler; l'application de l'apologue me semble dangereuse, et allez-vous-en un peu prêcher cela à Ruel [où demeurait le cardinal de Richelieu], VOIT. *Lett.* 91. Qui, brûlants et priants, demandent chaque jour, Et prêchent la retraite au milieu de la cour, MOL. *Tart.* I, 6. Je ne prêcherai point ici aux gens de lettres tous ces lieux communs sur le mépris de la gloire, si souvent et si peu sincèrement recommandé par les philosophes, D'ALEMB. *Ess. sur la soc. des gens de lett. Œuv.* t. III, p. 48, dans POUGENS. || Fig. Son teint mortifié prêche la continence, RÉGNIER, *Sat.* XIII. || Familièrement. Ne faire que prêcher malheur, que prêcher misère, que prêcher famine, ne parler que de malheur, que de famine. || Prêcher toujours la même chose, répéter sans cesse les mêmes propos. || 5° Familièrement. Remontrer, faire des remontrances. Vous qui prêchez si bien les autres, deviez-vous faire mal à vos petits yeux à force d'écrire? SÉV. 261. Il l'épouse; et bientôt son hôtesse nouvelle, Le prêchant, lui fit voir.... BOIL. *Sat.* X. || Absolument. Cet homme ne fait que prêcher, il fait des remontrances à tout propos. Prêchez, patrocinez jusqu'à la Pentecôte, MOL. *Éc. des femmes*, I, 1. || 6° Familièrement. Louer, vanter. Il prêche ses exploits à tout le monde. || 7° Se prêcher, *v. réfl.* Se faire à soi-même un sermon, une remontrance. Ici finissent les sermons de la prêcheuse; elle aura désormais assez à faire à se prêcher elle-même, J. J. ROUSS. *Hél.* III, 20. || S'annoncer. C'est pourquoi, dit le saint apôtre, nous ne nous prêchons pas nous-mêmes, mais Jésus-Christ notre Seigneur, BOSS. *Panég. Ste Catherine*, 2. || 8° Être preché. La parole de Dieu se prêche parmi nous [catholiques] autant et plus, sans difficulté, que parmi les jacobites et les Grecs, BOSS. *3° avert.* 15. Le ministre ne dit-il pas que la réformation se prêchait lors hautement en cette ville [Metz]? ID. *Réfut. catéch. de Ferry*, I, I, 3. Si quelquefois on pleure, si on est ému [à un sermon].... c'est la matière qui se prêche elle-même, et notre intérêt le plus capital qui se fait sentir, LA BRUY. XV. || Proverbe. On a beau prêcher qui n'a cure (ou, suivant quelques-uns, qui n'a cœur) de bien faire.

— HIST. X° s. Cum Jonas propheta cel populum habuit pretiet et convers, *Fragm. de Valenc.* p. 468. || XII° s. Quant Deus vint en terre e preechad, les oscurtez des diz as prophetes apertement revelad, *Rois*, 207. || XIII° s. En un loial à poi [peu] à preechier, *Anc. poés. franç. Vatic.* n° 1490, f° 150, dans LACURNE. Li abes de Los, qui moult estoit preudons, et autre abbé qui à lui se tenoient, preechoient toute jor, que pour Dieu se tenissent ensemble, VILLEH. LII. Tant lor a li empereres preechié de nostre Seignor, et mis avant de boines paroles quo.... H. DE VALENC. IV. Ainsinc raison me preeschoit; Mes amors tout empeeschoit, *la Rose*, 1846. La croiz qui fu preeschiée par l'enortement de Pierre li ermites, *Ass. de J.* I, 31. Ce que clers ne puet par proichier, Doit cil [le chevalier] faire par menacier, *Hist. litt. de la France*, t. XXIII, p. 739. || XV° s. Quant oyez prescher le regnart, Pensez de vos oyes garder, CH. D'ORL. *Rond.* Pour ce que le suppliant par aucuns cas ou paroles et saremens par lui fais.... il a esté preschié par le commandement de l'evesque de Paris ou parvis Nostre Dame, il doute que ce lui tourne à infamie et reprouche, DU CANGE, *prædicamentum*. || XVI° s. J'entends, respondit Pantagruel, et me semblez bon topicqueur et affecté à vostre cause; mais preschez et patrocinez d'ici à la Pentecoste, enfin vous serez esbahi comment rien ne m'aurez persuadé, RAB. III, 5. Timoleon, ayant presché et encouragé les autres, les feit tous marcher en diligence vers la riviere de Crinuse, AMYOT, *Timol.* 36. Un homme de bonnes mœurs peult avoir des opinions faulses; et un meschant peut prescher verité, mesme celuy qui ne la croit pas, MONT. III, 144.

— ÉTYM. Wallon, *préchi*; bourg. *proché*; prov. *predicar, prezicar*; espagn. *predicar*; port. *pregar*; ital. *predicare*; du lat. *prædicare*, de *præ*, en avant, et *dicare*, faire connaître.

PRÊCHEUR (prê-cheur), *s. m.* || 1° Celui qui prêche, prédicateur. Clergesse, elle fait jà la leçon aux prêcheurs, RÉGNIER, *Sat.* XIII. || En ce sens, il ne se dit aujourd'hui que par ironie. Voilà un mauvais prêcheur. || 2° Prêcheurs, ou, adjectivement, frères prêcheurs, nom donné aux religieux de l'ordre de Saint-Dominique depuis qu'ils furent employés à la conversion des Albigeois. Le pape avait adressé à différents princes mahométans des frères prêcheurs pour les engager à embrasser le christianisme, ABEL RÉMUSAT, *Instit. Mém. inscr. et belles-lettres*, t. VI, p. 430. || 3° Par extension, celui qui enseigne, publie, réprimande (avec une nuance d'ironie). Poisson, mon bel ami, qui faites le prêcheur, Vous irez dans la poêle, et vous aurez beau dire, Dès ce soir on vous fera frire, LA FONT. *Fabl.* V, 3. Des dévots, prêcheurs d'humilité et de patience, VOLT. *Dict. phil. Parlement d'Anglet.* Ce grand prêcheur de vertu n'était qu'un monstre chargé de crimes cachés, J. J. ROUSS. 1^{er} *dial.* || Un prêcheur éternel, un faiseur de remontrances. || 4° *S. f.* Prêcheuse, celle qui fait des remontrances. Charmante prêcheuse!... charmante, en vérité, mais prêcheuse pourtant, J. J. ROUSS. *Hél.* IV, 2. || Adjectivement. À son visage, j'augure qu'elle sera grave et prêcheuse, J. J. ROUSS. *Hél.* VI, 10. || 5° *S. f.* Prêcheresse, nom qu'on a quelquefois donné aux religieuses de l'ordre de Saint-Dominique. || 6° *Adj.* On donne l'épithète de prêcheur à un insecte de la famille des mantes, parce que ses pattes de devant redressées ressemblent aux bras d'un prédicateur qui gesticule. || Prêcheuse, épithète donnée à quelques plantes dont les graines servent à faire des chapelets.

— HIST. XIII° s. Car sachiés que tex [tel] preeschierres, Combien qu'il as autres profit, À soi ne fait-il nul profit, *la Rose*, 5126. O glorieuse prescheresse, Glorieuse demonstreresse De ce saint ressuscitement, J. DE MEUNG, *Tr.* 814. || XV° s. Lequel prescheur en son dit preschement desenhortoit le dit duc, tant qu'il pouvoit, qu'il ne prensist vengeance de la mort de son pere, MONSTREL. I, 226. || XVI° s. Notre chevet assiegé de medecins et de prescheurs, MONT. I, 90. Autrement eust esté à craindre que les auditeurs ne fussent devenus amoureux des sœurs prescheuses, CHOLIÈRES, *Contes*, t. II, *Après dînée* V, p. 161, dans POUGENS. [Un condamné protestant haranguant le peuple au moment du supplice] En chaire si hautaine Ce prescheur effraya ses juges de sa peine, D'AUB. *Tragiques, Feux*, éd. LALANNE, p. 176.

— ÉTYM. Wallon, *prêcheu*; picard, *prêcheux*; prov. *predicaire, prezicaire*; espagn. *predicador*; port. *pregador*; ital. *predicatore*; du lat. *prædicatorem*, de *prædicare*, prêcher. Le vieux français *preechiere* et le provençal *predicaire* sont au nominatif, du latin *prædicátor*, avec l'accent sur *ca*; *preechor* est au régime.

† PRÉCHI, PRÉCHA (prê-chi, prê-cha), locution burlesque formée de prêcher, et qui se dit de discours rebattus, de rabâchages. Puis à l'audience hors d'haleine, Il entre et soudain dit: préchi! précha! BÉRANG. *Juge de Charenton.*

PRÉCIEUSE (pré-si-eû-z'), *s. f.* || 1° En un sens favorable, femme qui se livrait aux plaisirs du bel esprit, et qui joignait la délicatesse du langage à la délicatesse des manières. On dit un jour à la reine de Suède [Christine] que les précieuses étaient les jansénistes de l'amour, et la définition ne lui déplut pas, ST-ÉVREM. t. I, p. 110 (ce mot était de Ninon de Lenclos). Je suis certain que la première partie d'une précieuse est l'esprit, et que, pour porter ce nom, il est absolument nécessaire qu'une personne en ait, ou affecte de paraître en avoir, ou du moins qu'elle soit persuadée qu'elle en a,

SAUMAISE, *Dict. des précieuses*, 1661, t. I. Par la même raison que les véritables savants et les vrais braves ne se sont point encore avisés de s'offenser du docteur de la comédie et du capitan, aussi les véritables précieuses auraient tort de se piquer lorsqu'on joue les ridicules qui les imitent mal, MOL. *Préc. Préface*. Les femmes qui se piquaient de cette espèce de bel esprit s'appelaient précieuses; ce nom, si décrié par la pièce de Molière, était alors honorable, VOLT. *Vie de Molière*. || C'est en raison de ce sens favorable que Molière a intitulé sa pièce les Précieuses ridicules. Quand j'aurais eu la plus mauvaise opinion du monde de nos *Précieuses ridicules* avant leur représentation, je dois croire maintenant qu'elles valent quelque chose, puisque tant de gens ensemble en ont dit du bien, MOL. *Préc. Préface*. J'étais à la première représentation, le 18 novembre 1659, des *Précieuses ridicules*, au Petit Bourbon; Mlle de Rambouillet y était, Mme de Grignan, tout l'hôtel de Rambouillet, M. Chapelain et plusieurs autres de ma connaissance; la pièce fut jouée avec un applaudissement général; et j'en fus si satisfait en mon particulier, que je vis dès lors l'effet qu'elle allait produire, MÉNAGE, *Ménagiana*. || 2° En un sens défavorable, à cause de l'excès de la délicatesse, femme affectée en ses manières, en son langage. C'était ceci, c'était cela; C'était tout: car les précieuses Font dessus tout les dédaigneuses, LA FONT. *Fabl.* VII, 5. Est-ce qu'il y a une personne qui soit plus véritablement qu'elle ce qu'on appelle précieuse, à prendre le mot dans sa plus mauvaise signification?....... car enfin elle l'est depuis les pieds jusqu'à la tête, MOL. *Critique*, 2. Mais qui vient sur ses pas? c'est une précieuse, Reste de ces esprits longtemps si renommés, Que d'un coup de son art Molière a diffamés, BOIL. *Sat.* X.

PRÉCIEUSEMENT (pré-si-eû-ze-man), *adv.* || 1° Comme chose de prix. Conserver précieusement un objet. || En peinture, en sculpture, un tableau, une statue précieusement exécutés, exécutés avec le plus grand soin. || 2° Avec le caractère de la préciosité. Ces critiques, satires et invectives secrètes, qui ne sont que trop ordinaires à ce qu'on appelle les savants polis et d'un style précieusement adouci à l'égard de ceux qui ne sont pas de leur avis ou de leur cabale, LE P. CASTEL, cité dans *Journ. des Savants*, mars 1867, p. 173.

— HIST. XVI° s. Cependant tu es paré et attiffé precieusement, CALV. *Instit.* 910.

— ÉTYM. *Précieuse*, et le suffixe *ment*.

PRÉCIEUX, EUSE (pré-si-eû, eû-z'), *adj.* || 1° Qui est de grand prix. Un bijou, un meuble précieux. || Pierres précieuses, les diamants, les rubis, les émeraudes, les saphirs, les topazes, etc. || 2° Fig. Qui est d'un grand prix moralement. Elle [Marie-Thérèse] était toujours tremblante, parce qu'elle voyait toujours cette précieuse vie [de Louis XIV], dont la sienne dépendait, trop facilement hasardée, BOSS. *Mar.-Thér.* || Les moments sont précieux, c'est-à-dire il n'y a pas de temps à perdre. Mais le barbier, qui tient les moments précieux, BOIL. *Lutr.* III. || 3° Fig. Cher, dont on fait un cas particulier. Le mérite pourtant m'est toujours précieux, BOIL. *Sat.* VII. Ô vous, sur ces enfants si chers, si précieux, Ministres du Seigneur, ayez toujours les yeux, RAC. *Ath.* II, 8. Mais, madame, arrêtez ces précieuses larmes, ID. *Brit.* V, 1. Tandis que, pour fléchir l'inclémence des dieux, Il faut du sang peut-être et du plus précieux, ID. *Iphig.* I, 2. Le plus vil citoyen, massacré sans raison avec le glaive de la loi, est précieux à la nation et au roi qui la gouverne, VOLT. *Pol. et lég. la Méprise d'Arras*. C'était un homme de mérite [le comte de Bassewitz], plein de droiture et de candeur, et qui a laissé en Allemagne une mémoire précieuse, ID. *Russie*, II, 2. || En un sens analogue, dans le langage de l'Écriture. La mort des saints est précieuse devant Dieu. La France a vu de nos jours deux reines [illegible] encore par la piété que par le sang, dont la mort, également précieuse devant Dieu, a été d'une singulière [illegible] à toute l'Église, BOSS. *Marie-Thér.* || Il se dit par respect en parlant du corps et du sang de Jésus-Christ et des reliques des saints. Le précieux sang de Notre-Seigneur. Une précieuse relique. || 4° Il se dit, en fait d'ouvrages d'art, de ce qui porte la [illegible] d'un soin [illegible]. Un ouvrage d'un fini [illegible]. Ce bijou est d'un travail précieux. || Terme de peinture. Coloris précieux, celui qui imite bien les couleurs des objets. || Précieux se prend toujours en bonne part quand il s'agit de petits ouvrages, mais il peut devenir dans les grands, surtout dans les tableaux historiques, un défaut, la recherche de qualités petites et minutieuses. || 5° Par allusion à la délicatesse des précieuses, en un sens favorable, maintenant inusité, qui joint la délicatesse à la distinction. Obligeante, civile, et surtout précieuse, Quel serait le brutal qui ne l'aimerait pas? SEGRAIS, *Vers à Mlle de Châtillon*. Il y a bien d'autres expressions nouvelles.... sans parler de celles qu'on nomme précieuses, et qui ne sont pas tant de notre langue que de quelques femmes qui, pour se distinguer du commun, se sont fait un jargon particulier, BOUHOURS, *Entret. d'Ariste et d'Eug.* II. La comédie [Esther] représentait, en quelque sorte, la chute de Mme de Montespan, et l'élévation de Mme de Maintenon; toute la différence fut qu'Esther était un peu plus jeune, et moins précieuse en fait de piété, LA FAY. *Mém. cour de Franc. Œuv. compl.* t. II, p. 112, dans POUGENS. Tout ce qui avait un air de conversation leur semblait grossier, vulgaire [aux habitués de l'hôtel de Rambouillet]; c'était une résolution et une gageure d'être distingué, comme on aurait dit soixante ans plus tard, d'être supérieur, comme on dirait aujourd'hui: on disait alors précieux, STE-BEUVE, *Mme de Longueville*, dans *la Bruyère et la Rochefoucauld; Mme de la Fayette et Mme de Longueville*, 1 vol. Paris, 1842, p. 172. || En un sens défavorable, en parlant des personnes, qui pousse la délicatesse à l'excès. Vous êtes bien délicat et bien précieux, de vous trouver atteint d'une petite attaque de décrépitude, parce que vous êtes grand-père, SÉV. *à Moulceau*, le jour des rois 1687. Pour les filles, il ne faut pas qu'elles soient savantes, la curiosité les rend vaines et précieuses, FÉN. *Éduc. filles*, I. Sophie n'était ni précieuse ni ridicule; comment cette délicatesse outrée aurait-elle pu lui convenir, à elle à qui l'on n'avait rien tant appris dès son enfance qu'à s'accommoder des gens avec qui elle avait à vivre? J. J. ROUSS. *Ém.* V. || Substantivement. C'est, en un mot, un composé du pédant et du précieux, fait pour être admiré de la bourgeoisie et de la province, LA BRUY. II. Qui pour faire valoir sa marchandise fait la précieuse, HAMILT. *Gramm.* X. || Il se dit aussi des choses. L'air précieux n'a pas seulement infecté Paris, il s'est aussi répandu dans les provinces, et nos donzelles ridicules en ont humé leur bonne part, MOL. *Préc.* I. La Middleton, bien faite, blonde et blanche, avait dans les manières et le discours quelque chose de précieux et d'affecté, HAMILT. *Gramm.* 8. Mais il hait encor plus le jargon précieux, DELILLE, *Convers.* III. || *S. m.* Le précieux, espèce de ridicule, qui consiste dans des manières et un langage affectés, par lesquels une personne fait juger qu'elle s'estime plus qu'elle ne vaut, et qu'elle aspire à des perfections qui ne lui sont pas naturelles. Nanon se rendait aussi rare que sa maîtresse, imitant son précieux, son langage, sa dévotion [de Mme de Maintenon], ST-SIM. 39, 191. Le précieux de l'hôtel de Rambouillet, M[me] DE CAYLUS, *Souvenirs*, p. 78, dans POUGENS. On y sait fuir également Le précieux, le pédantisme, VOLT. *Goût*. Le siècle du bel esprit et du précieux ridicule, MARMONTEL, *Œuv.* t. V, p. 135.

— REM. 1. On dit précieux à et précieux pour: C'est un avantage précieux pour moi; c'est un avantage qui m'est précieux. || 2. Pour exprimer la qualité qui rend précieux, on dit également par et pour: Cet animal est précieux pour sa frugalité ou par sa frugalité.

— HIST. XII° s. Li reis David à sun vivant out or e argent e pierres pretiuses, e mairen gentil, e marbre.... *Rois*, p. 243. || XIII° s. Or voel-je que vous tout le juriés sur le cors precious nostre Seigneur, *Chr. de Rains*, p. 20. || XIV° s. Les très precioux des bons arts ou doctrines sont soubz ceste [science] si come chevalerie, yconomique et rhetorique, ORESME, *Eth.* 114..... Vieille contagieuse, Voulez-vous donc gouverner la contrée En beguinant, faire la precieuse Pour empescher toute vie amoureuse? E. DESCH. *Poésies mss.* f° 334. Aussi bien [illegible] Contrefont les dangereuses, Et souvent les precieuses, CH. D'ORL. *Rond.*

— ÉTYM. Provenç. *precios*; espagn. *precioso*, ital. *prezioso*; du lat. *pretiosus* de *pretium* (voy. PRIX).

† **PRÉCINCTION** (pré-sin-ksion), *s. f.* Terme d'antiquité. Sorte de palier qui, dans les amphithéâtres et dans les théâtres antiques, régnait au-dessus de chaque étage de gradins, et sur lequel on [illegible].

— ÉTYM. Lat. *præcinctionem*, de *præ*, en avant, et *cingere*, ceindre.

PRÉCIOSITÉ (pré-si-ô-zi-té), *s. f.* Affectation dans les manières et dans le langage. Sa préciosité changea lors de langage, LA FONT. *Fabl.* VII, 5. J'ai beaucoup appris depuis trois ans [sur l'art d'élever] les petits enfants]; mais j'avoue qu'auparavant [illegible] l'honnêteté et la préciosité d'un long [illegible] m'avaient laissée dans une profonde ignorance, SÉV. 21 oct. 1671.

— ÉTYM. *Précieux*. L'ancienne langue a *precioseté* (ORESME, *Eth.* 217), mais dans le sens de [illegible]; prov. *preciositat*; espagn. *preciosidad*; ital. *preziosità*.

PRÉCIPICE (pré-si-pi-s'), *s. m.* || 1° Espace [illegible] profond et à bords escarpés. Le plus grand philosophe du monde, sur une planche plus large qu'il ne faut, s'il y a au-dessous un précipice, quoique sa raison le convainque de sa sûreté, son imagination prévaudra, PASC. *Pens.* III, 3, éd. HAVET. .....qui ne puis pas souffrir la vue, ni l'[illegible] d'un précipice; quelle horreur de passer par-dessus, et d'être toujours à deux doigts de la [illegible] freuse! SÉV. 528. On dit que, quand on passe [au] bord d'un précipice, il ne faut point le regarder; cela est vrai jusques à un certain point, SAUSS. *Voy. Alpes*, t. VII, p. 269, dans POUGENS. [illegible] physique comme dans le moral, les précipices [que] l'on ne voit pas, et auxquels on arrive par [des] pentes plus ou moins rapides, sont beaucoup [plus] dangereux que ceux qui se montrent à découvert, ID. *ib.* t. IV, p. 32. Hier Delzons n'y trouva [pas] l'ennemi [à Malo-Iaroslavetz]; mais il ne crut [pas] devoir placer toute sa division dans la ville [située] au delà d'une rivière, d'un défilé et sur la c[rête] d'un précipice dans lequel une surprise [illegible] aurait pu la jeter, SÉGUR, *Hist. de Nap.* [illegible] || 2° Fig. Grand malheur, disgrâce, danger. [illegible] le recevoir ou hâter son supplice, [illegible] pousser dedans le précipice, CORN. *Pomp.* [illegible] L'hymen semble à mes yeux cacher quelque [sup]plice, Le trône sous mes pas creuser un précip[ice], ID. *Rodog.* I, 7. Nous courons sans souci [dans le] précipice, après que nous avons mis quelque c[hose] devant nous pour nous empêcher de le voir, [PASC.] *Pens.* IX, 6, éd. HAVET. Si cette haute élévation [est] un précipice affreux pour les chrétiens, BOSS. *D. d'Orl.* Je leur semai [aux princes] de fleurs [les] bords des précipices, RAC. *Athal.* III, 3. Je [vous] ai obligation de m'avoir arrêté sur le bord [du] précipice, HAMILT. *Gramm.* 11. Les chrétiens [regar]dent les richesses comme des embarras, les [illegible] comme des écueils, la grandeur comme [le bord] d'un précipice, MASS. *Carême, Maur. rich.* [illegible] pas temps, dit-il, de prêcher Jenni, il faut le [tirer] du précipice, VOLT. *Jenni*, 6. La puissance [de] Charles-Quint n'était qu'un amas de grandeurs [en]touré de précipices, ID. *Mœurs*, 126. Qu'il [illegible] cet aspect [celui de la mort] frissonne et [illegible]drisse, Qu'il recule en tremblant des bords [du pré]cipice, LAMART. *Méd.* I, 6. Partout autour [de moi] je trouve un précipice, P. LEBRUN, *Marie Stuart*, IV, 2. || Le précipice de, le grand danger [de]. [Le] précipice de promettre sans tenir, [illegible] corder plus qu'il n'est possible, ST-SIM. [illegible] 55 (éd. in-8° de 1829)

— HIST. XVI° s. De telle forme de [illegible] pourrons commodement user contre la [illegible] precipice de l'amarry [matrice], PARÉ, [illegible] [prisonnier] s'estant arresté sur le bord [du préci]pice, le baron [des Adrets] luy dist: [illegible] fais à deux fois? D'AUB. *Hist.* I, 147. [illegible] vint du penchant au precipice, et fut [illegible] ID. *ib.* III, 287. C'est à faire à des [illegible] soy fier à des rochers et à soy saisir [illegible] cipices, AMYOT, *Aratus*, 60. La chose [illegible] avoit desjà pris coup, et il estoit trop [illegible] retenir qu'elle n'allast en precipice, [illegible] Il fault qu'il [le philosophe] fremisse [illegible] d'un precipice, comme un enfant, MONT. [illegible]

— ÉTYM. Lat. *præcipitium* (voy. [illegible]).

PRÉCIPITAMMENT (pré-si-pi-ta-man), *adv.* [Avec] précipitation, à la hâte. Un mourant qui [comptait] plus de cent ans de vie, Se plaignait à la [Mort que] précipitamment Elle le contraignait de [partir] à l'heure, LA FONT. *Fabl.* VIII, 1. Cette [illegible] téméraire de la plupart des jeunes gens qui [se dis]pensent de l'ordre du temps et de la raison [pour] monter précipitamment aux premiers [illegible] royaume, PATRU, *Lamoignon*. Les [illegible] [mar]chèrent précipitamment dans la [illegible] *Hist. anc. Œuv.* t. VIII, p. 279, [illegible] Ô que ceux qui jugent si précipitamment [illegible] [illegible] sont sujets à se tromper! ils sont souvent [illegible] [illegible] qu'eux, J. J. ROUSS. *Ém.* II.

— ÉTYM. *Précipitant* (qui s'est dit [illegible]) au XVI° siècle: Les François sont bo[illegible]

pitans de nature, M. DU BELL. 343), et le suffixe *ment*. Le XVIe siècle avait l'adjectif *précipiteux* et l'adverbe *précipiteusement*; le XVIIe avait l'adverbe *précipitément*, duquel Vaugelas dit : Il est bon, mais *précipitamment* est beaucoup meilleur.

PRÉCIPITANT (pré-si-pi-tan), *s. m.* Terme de chimie. Ce qui opère la précipitation.

PRÉCIPITATION (pré-si-pi-ta-sion ; en vers, de six syllabes), *s. f.* || 1° Extrême vitesse, grande hâte. Le Cid n'en a pas assez [de temps] pour se battre contre don Sanche durant l'entretien de l'infante avec Léonor, et de Chimène avec Elvire; je l'ai bien vu, et n'ai point fait de scrupule de cette précipitation, CORN. 3e *disc. trois unités*. La reine emportée avec une telle précipitation dans la vigueur de son âge, BOSS. *Mar.-Thér.* Je vous écris avec une grande précipitation : j'attends le roi d'un moment à l'autre, MAINTENON, *Lett. au card. de Noailles*, 28 sept. 1695. La vivacité de ses yeux, et une certaine précipitation singulière que je remarquais dans tous ses mouvements, me persuadèrent qu'elle n'était pas sans fièvre, GENLIS, *Ad. et Théod.* t. I, p. 307, dans POUGENS. || Fig. L'on a ôté mal à propos le nom de raison à l'amour.... c'est une précipitation de pensées qui se porte d'un côté sans bien examiner tout, mais c'est toujours une raison, PASC. *Passions de l'amour*. || 2° Fig. Vivacité dans les résolutions, dans les actions, qui pèche par excès. Les fautes qu'il avait faites par précipitation, FÉN. *Tél.* III. La précipitation, outre qu'elle est imprudente, est presque toujours malheureuse et suivie de funestes effets, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. III, p. 175, dans POUGENS. L'abbé de Saint-Pierre était si attaché à l'Académie, si persuadé qu'elle l'avait jugé avec une précipitation dont elle se repentait, que, dix-huit mois après sa destitution, il crut pouvoir lui écrire de nouveau, pour la prier de revenir sur son affaire, D'ALEMB. *Éloges, l'ab. de St-P. note* 15. Les hommes font beaucoup d'injustices sans méchanceté, par légèreté, précipitation, sottise, témérité, imprudence, DUCLOS, *Consid. mœurs*, 5. || 3° Terme de chimie. Phénomène qui a lieu quand un corps se sépare d'un liquide où il était dissous, et se dépose sous la forme de poudre, de flocons ou d'un autre corps. Les dissolutions, les précipitations, les coagulations présentent partout des phénomènes analogues, BAILLY, *Hist. astr. mod.* t. II, p. 489. Voulant donner à un enfant du goût pour la chimie, après lui avoir montré plusieurs précipitations métalliques.... J. J. ROUSS. *Ém.* III.

— HIST. XVIe s. Si par nonchalance ou précipitation on y faisoit faute, il y auroit peine à la réparer, LANOUE, 399. De la précipitation ou perversion de la matrice, c'est à dire tombée ou renversée hors de son lieu naturel, PARÉ, XVIII, 46. Cassius et Brutus acheverent de perdre les reliques de la romaine liberté.... par la precipitation et la temerité de quoy ils se tuerent avant le temps et l'occasion, MONT. II, 34. La precipitation de notre intelligence [l'amitié de Montaigne et de la Boëtie] promptement parvenue à sa perfection, ID. I, 212.

— ETYM. Lat. *præcipitationem*, de *præcipitare*, précipiter.

PRÉCIPITÉ, ÉE (pré-si-pi-té, tée), *part. passé* de précipiter. || 1° Jeté de haut en bas. Manlius précipité du haut de la roche Tarpéienne. || Fig. Ah ! madame, faut-il me voir précipité De l'espoir glorieux dont je m'étais flatté, MOL. *D. Garc.* III, 2. Je vous laisse à penser si une liberté précipitée jusqu'au courage du vice ne s'emportera bientôt jusqu'à la licence, BOSS. *Sermons, Impén.* 1. || 2° Escarpé. Il est impossible de concevoir comment ils [les Lapons] peuvent se soutenir en descendant les fonds les plus précipités, REGNARD, *Voyage de Laponie*. Ils [les lamas] descendent des ravines précipitées et surmontent des rochers escarpés où les hommes mêmes ne peuvent les accompagner, BUFF. *Quadr.* VI, p. 54. || 3° Qui est entraîné, poussé. Ouvre tes yeux cillés, et vois de quelle sorte, D'ardeur précipité, la rage te transporte, RÉGNIER, *Ép.* I. Mon importun et lui courant à l'embrassade Ont surpris les passants de leur brusque incartade, Et, tandis que tous deux étaient précipités Dans les convulsions de leurs civilités.... MOL. *Fâch.* I, 1. || 4° Qui est fait précipitamment. Les courtes et précipitées prospérités de Gaston de Foix, la mort du duc de Weimar au milieu de ses triomphes, VOIT. *Lett.* 173. Le Cid et Pompée, où les actions sont un peu précipitées, CORN. 3e *disc.* Le roi a de la bonté, et il sait bien que la chose a été précipitée, MOL. *Impromptu*, 4. Tout ce qui est ici vous salue, et votre ami [Corbinelli] ne sait rien de cette lettre précipitée, SÉV. 29 avr. 1686. Sa mort si précipitée et si effroyable pour nous, BOSS. *Mar.-Thér.* Ne suffit-il pas qu'il y ait eu quelquefois de l'abus par les enterrements précipités, pour nous engager à les différer et à suivre les avis des sages médecins? BUFF. *Hist. nat. hom. Œuvr.* t. IV, p. 380. La civilisation des Esclavons ayant été plus moderne et plus précipitée que celle des autres peuples.... STAEL, *Allem. Considér. génér.* || 5° Qui a une grande vitesse. Et déjà mon vers coule à flots précipités, BOIL. *Ép.* VIII. Ruisseau, nous paraissons avoir un même sort : D'un cours précipité nous allons l'un et l'autre, Vous à la mer, nous à la mort, DESHOUL. *Poés.* t. I, p. 130. Tantôt, dans chaque strophe, à l'exemple d'Horace. J'aime un accord moins répété, Et qu'après un grand vers elle tombe avec grâce Par un vers plus précipité, LAMOTTE, *Odes*, t. I, p. 339, dans POUGENS. Leur marche fut tour à tour tardive et précipitée, RAYNAL, *Hist. phil.* XVIII, 47. || 6° Qui a de la précipitation, qui agit à la légère. Gens un peu entreprenants, légers et précipités, LA BRUY. VIII. || Il se dit aussi des choses. Cette humeur curieuse et précipitée fait que ce qu'on ne voit pas on le devine, BOSS. *Sermons, Jugements hum.* 1. Toutefois vos transports sont trop précipités, RAC. *Iphig.* II, 6. Deux erreurs où les hommes ont coutume de tomber par des jugements précipités, CONDILL. *Conn. hum.* II, II, 2. || 7° Terme de chimie. Qui tombe au fond d'une dissolution. Sa noirceur [de l'encre] ne venait que d'un fer précipité par une liqueur alcaline, J. J. ROUSS. *Ém.* III. || *S. m.* Matière dissoute qui a abandonné son dissolvant et est tombée au fond du vase. Les différentes couleurs des précipités de mercure, MAIRAN, *Éloges, Lémery*. || Précipité blanc, protochlorure de mercure, obtenu par précipitation. || Précipité jaune, sulfate de mercure. || Précipité *per se*, précipité rouge, bioxyde de mercure.

— REM. À Genève on dit : À la précipitée, précipitamment, en toute hâte, HUMBERT, *Gloss. genev.*

PRÉCIPITER (pré-si-pi-té), *v. a.* || 1° Jeter d'un lieu élevé dans un lieu fort bas, dans un lieu profond. Il y eut des spectacles effroyables dans les royaumes de Juda et d'Israël : Jézabel fut précipitée du haut d'une tour par ordre de Jéhu, BOSS. *Hist.* I, 6. Il vaudrait mieux non-seulement pour elle, mais pour vous, qu'on vous précipitât au fond de la mer, BOURDAL. *Sur le scandale*, 1er *avent*, p. 98. Cet esclave n'est plus; un ordre, cher Osmin, L'a fait précipiter dans le fond de l'Euxin, RAC. *Bajaz.* I, 1. J'aurai vu massacrer et mon père et mon frère, Du haut de son palais précipiter ma mère.... ID. *Athal.* II, 7. Pourquoi vos ancêtres, dit-il [Lyciscus aux Grecs], précipitèrent-ils dans un puits celui qui venait de la part de Xerxès les inviter à se soumettre et à se joindre à ce prince? ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. VIII, p. 122, dans POUGENS. Selon les esséniens, les âmes des méchants étaient précipitées dans des souterrains ténébreux où elles étaient livrées à toutes sortes de tourments, CONDILL. *Hist. anc.* XV, 13. Il voulut me punir, venger son faux outrage, Et, sans daigner me voir, sans daigner m'écouter, Dans le fond d'un cachot me fit précipiter, GILB. *la Marquise de Gange*. || Fig. Je sais.... Que du trône.... Britannicus par moi s'est vu précipiter, RAC. *Brit.* I, 1. || Précipiter dans le tombeau, causer la mort. || 2° Fig. Pousser violemment dans quelque sentiment. Ce fut de ce penchant de la peur que nous crûmes que nous le pourrions précipiter dans nos pensées; l'expression est bien irrégulière, mais je n'en trouve point qui marque mieux le caractère d'un esprit comme le sien, RETZ, *Mém.* t. I, liv. I, p. 31, dans POUGENS. Ne puis-je pas dire, pour me servir des paroles du plus grave des historiens, qu'elle allait être précipitée dans la gloire? car quelle créature fut jamais plus propre à être l'idole du monde? BOSS. *Duch. d'Orl.* Elle eût pu renoncer à sa liberté [en se faisant religieuse], si on lui eût permis de la sentir, et il eût fallu la conduire, et non pas la précipiter dans le bien, ID. *Anne de Gonz.* || 3° Faire tomber dans un grand malheur, dans un grand danger. Tous les dieux irrités Dans les derniers malheurs nous ont précipités, CORN. *Nicom.* V, 8. Quel astre, de votre heur et du nôtre jaloux, Vous a précipité jusqu'à rompre avec nous? ID. *Sophon.* IV, 2. Leur propre folie les a précipités dans la mort, SACI, *Bible, Baruch*, III, 28. Je crains, seigneur, qu'une fausse idée de gloire et des conseils flatteurs ne vous précipitent dans une guerre qui pourra tourner à la honte de la nation, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. III, p. 90, dans POUGENS. || 4° Lancer avec la vitesse d'une chute dans un précipice. À travers les rochers la peur les précipite [des chevaux], RAC. *Phèdre*, V, 6. Les torrents bondissants précipitent leur onde, Et des mers en courroux le noir abîme gronde, DELIL. *Géorg.* I. || Fig. Guise, tranquille et fier au milieu de l'orage, Précipitait du peuple ou retenait la rage, VOLT. *Henr.* III. || 5° Hâter, accélérer. La faveur que pour lui je vous avais offerte, Au lieu de le sauver, précipite sa perte, CORN. *Poly.* V, 6. Nous admirions, mon fils et moi, comme vous avez pressé et précipité heureusement sa vie [du jeune marquis de Grignan], pour le faire tomber à propos dans l'état où il fallait être pour avoir le régiment de son oncle, SÉV. 7 déc. 1689. Je regrette ce que je passe de ma vie sans vous, et j'en précipite les restes pour vous retrouver, ID. 18 août 1680. Les saints désirs de la mort le pressent tellement [Saint-Aubin mourant], qu'il en a précipité tous les sacrements, ID. 17 nov. 1688. Valens précipite le combat, BOSS. *Hist.* I, 11. Les femmes du pays précipitent le déclin de leur beauté par des artifices qu'elles croient servir à les rendre belles, LA BRUY. VIII. Les plaisirs abrégent leurs jours, et les chagrins qui suivent toujours les plaisirs, précipitent le reste de leurs années, MASS. *Pet. carême, Malh. des gr. qui abandonnent Dieu*. Les longues maladies ont précipité chez moi la décrépitude, VOLT. *Lett. d'Argence*, 16 juin 1765. On précipita les travaux, et les assiégés, fatigués par des assauts continuels, se soumirent le huitième jour, RAYNAL, *Hist. phil.* II, 17. Autrefois, quand nous étions ensemble, vous ne cherchiez pas à précipiter les heures, vous en jouissiez, STAEL, *Corinne*, XIII, 3. || Précipiter sa marche, ses pas, aller très-vite. C'est en vain qu'à travers des bois, avec sa cavalerie toute fraîche, Bek précipite sa marche pour tomber sur nos soldats épuisés, BOSS. *Louis de Bourbon*. Loin de ces lieux cruels précipitez vos pas, RAC. *Iph.* IV, 10. || Précipiter les pas de quelqu'un, le faire aller plus vite. La voix du grand Henri précipite leurs pas, VOLT. *Henr.* IV. || Fig. Heureuse négligence, puisqu'elle anime et précipite cette marche vigoureuse, où il s'abandonne à toute la véhémence et l'énergie de son âme, D'ALEMB. *Éloges, Bossuet*. || 6° Apporter de la précipitation. Précipiter les affaires, c'est le propre de la faiblesse, qui est contrainte de s'empresser dans l'exécution de ses desseins, BOSS. *Sermons, Providence*, 1. Mon Dieu.... je veux apprendre.... à voir et non à deviner, à ne précipiter pas mon jugement, mais à attendre le vôtre, ID. *Serm. Jugem. hum.* 1. || Il ne faut rien précipiter, il ne faut pas agir à la hâte. Non, non, encore un coup ne précipitons rien, RAC. *Bérén.* IV, 4. || Précipiter les choses, les pousser à toute extrémité. Les nouvelles d'Angleterre sont très-mauvaises : les jésuites y ont trop précipité les choses, MAINTENON, *Lett. à Mme de St-Géran*, 6 sept. 1688. || 7° Terme de chimie. Séparer de son dissolvant une matière dissoute, et la faire tomber au fond du vase. Le foie de soufre ou sa seule vapeur noircit et altère l'argent; il précipite en noir tous les métaux blancs, BUFF. *Min.* t. III, p. 181. Le cobalt précipite le cuivre et le nickel de leur dissolution à l'état métallique, FOURCROY, *Connaiss. chim.* t. I, p. CXV, dans POUGENS. || Neutralement. La liqueur filtrée après l'ébullition a précipité abondamment avec l'eau de chaux, BERTHOLLET, *Instit. Mém. scienc.* 1806, 1er sem. p. 256. || 8° Se précipiter, *v. réfl.* Se jeter de haut en bas. Quelques-uns se précipitèrent dans les ondes de désespoir, BOSS. *Reine d'Anglet.* Serait-on reçu à dire qu'on ne peut se passer de voler, d'assassiner, de se précipiter? LA BRUY. VI. || Fig. L'ardeur impétueuse à mille erreurs te livre, Et trop courir c'est te précipiter, CORN. *Imit.* III, 11. En précipitant trop les choses, on se précipite avec elles, BEAUMARCH. *Mère coupable*, IV, 3. || 9° Aller avec une grande vitesse. L'Égypte, jusqu'au Delta, est resserrée par deux chaînes de rochers, entre lesquels le Nil se précipite, en descendant d'Éthiopie, du midi au septentrion, VOLT. *Mœurs, Introd. Égypte*. || Se précipiter sur quelqu'un, s'élancer sur lui. C'est ainsi qu'en général les nations s'aveuglent sur leurs vrais intérêts, et se précipitent les unes sur les autres, CONDIL. *Traité des syst.* ch. 16. || Ils se sont précipités dans les bras l'un de l'autre, ils se sont embrassés avec empressement. || On dit de même : se précipiter au cou de quelqu'un. Je me jette à genoux; ma chère Adèle vient se précipiter à mon cou, GENLIS, *Ad. et Théod.* t. III, p. 415, dans POUGENS. || Se précipiter aux pieds de quelqu'un, se mettre avec vivacité à genoux devant lui. Elle se précipitera aux pieds de César, et tiendra ses genoux embrassés, DIDER. *Claude et Nér.* I, 26. || Le peuple, la foule se précipitait au-devant de lui, se

portait à sa rencontre avec empressement. Le peuple pour le voir court et se précipite, RAC. *Phèdre*, III, 3. ....Qu'aucun par un zèle imprudent Ne sorte avant le temps et ne se précipite, ID. *Athal.* IV, 5. || 10° Fig. S'écouler rapidement, se perdre. Mes jours avec les siens [d'Auguste, que je tuerai] se vont précipiter, CORN. *Cinna*, III, 4. Ses jours se précipitèrent trop vite, BOSS. *Hist.* I, 10. La jeunesse s'éteint, les années se précipitent, MASS. *Avent. Mort du péch.* || 11° Fig. Se jeter dans ce qui est comparé à un précipice. C'eût été se faire arrêter lui-même, et se précipiter dans un obstacle invincible au dessein qu'il voulait exécuter, CORN. *Cinna, Exam.* Il [Dieu] ne commande point que l'on s'y précipite [dans la mort], ID. *Poly* II, 6. On ne doit pas se précipiter dans le plaisir, parce qu'on le rend plus agréable à force de le désirer, MÉRÉ, dans RICHELET. S'ils [les hommes] reconnaissaient l'infirmité de la nature, ils en ignoraient la dignité ; de sorte qu'ils pouvaient bien éviter la vanité, mais c'était en se précipitant dans le désespoir, PASC. *Pens.* XII, II, éd. HAVET. Tous les peuples se précipitaient dans l'idolâtrie, BOSS. *Hist.* II, 2. Il ne faut pas s'étonner de l'avoir vue [la réforme] se précipiter dès son origine de changement en changement, ID. *Var.* XV. À peine ont-ils épuisé le présent, qu'ils se précipitent dans l'avenir, MONTESQ. *Lett. pers.* 130. || On dit aussi se précipiter à. On y voit [dans une histoire] le roi de Portugal, jeune et brave prince, se précipiter rapidement à sa mauvaise destinée, SÉV. 9 mai 1680. Et lui-même à la mort il s'est précipité, RAC. *Théb.* IV, 4. || Racine le fils a blâmé à tort *se précipiter à*, dans ce vers. Mme de Sévigné a aussi cet emploi. || 12° Se hâter, mettre trop de hâte. Ne vous précipitez pas. Elle [la fille de la princesse de Tarente] s'est un peu précipitée de se marier devant les signatures de toute sa famille, SÉV. 7 juill. 1680. || 13° Terme de chimie. Tomber sous forme de précipité. Une portion de la colle se précipite avec les principes qu'elle a enveloppés, GENLIS, *Maison rust.* t. III, p. 299, dans POUGENS.

— HIST. XV° s. Le suppliant n'avoit bonnement de quoy acheter des anneaulx d'argent à sa femme pour mettre en ses doiz et s'en parer; et pour ce que sa dite femme l'en precipitoit fort de lui en donner....DU CANGE, *præcipitium*. || XVI° s. Par conseil precipité, RAB. *Garg.* I, 31. Quand Tiphœus si fort se despita, Que dans la mer les monts precipita, ID. *ib.* I, 58. O qu'un grand heur est trop precipité ! ST-GEL. 170. ....Et que les feus, qui d'en hault precipitent [les astres qui se couchent], De tous costez au sommeil nous incitent, DU BELL. IV, 8, *verso*. Tant de gens qui se sont pendus, noyez et precipitez, MONT. I, 64. Il ne fault pas se precipiter si esperduement aprez nos affections et interests, ID. IV, 161. C'est aux guerres qu'on doit monstrer sa valeur et hazarder liberalement sa vie, et ceux qui la vont precipitans aux querelles, font croire qu'ils ne l'estiment pas de grand prix, LANOUE, 254. Une retraite precipitée, ID. 643. Il fut precipité du hault en bas du Capitole à travers les rochers qui y sont, AMYOT, *Cam.* 62. Craignant que Minutius ne se precipitast et hastast de faire quelque grand mal avant qu'il fust arrivé, ID. *Fab.* 23. Cela le contraignoit de precipiter ainsi ceste guerre avec grands dangers, ID. *Sylla*, 26.

— ETYM. Lat. *præcipitare*, de *præceps*, qui tombe la tête en avant, de *præ*, en avant, et *caput*, tête (voy. CHEF).

† **PRÉCIPITUEUX, EUSE** (pré-si-pi-tu-eû, eû-z'), *adj.* Qui est en précipice. Glacier précipitueux, RAMBERT, *Rev. des Deux-Mondes*, 1867, t. VI, p. 398.

PRÉCIPUT (pré-si-pu ; le *t* se lie : un pré-si-pu-t en argent), *s. m.* Terme de jurisprudence. Avantage que le testateur ou la loi donne à un des cohéritiers. Meudon convenait au Dauphin, il y avait sa part et son préciput, ST-SIM. 207, 26. || Fig. Et dans lui l'on renomme La franchise du cœur qu'il a par préciput, REGNARD, *Ménechmes*, V, 4. || Préciput conventionnel, avantage que le contrat de mariage a stipulé en faveur du survivant. Le préciput n'est point regardé comme un avantage sujet aux formalités des donations, mais comme une convention de mariage, *Code Nap.* art. 1516.

— ETYM. Lat. *præcipuum*, préciput, de *præ*, d'avance, et *capere*, prendre. Le *t* est inexplicable; le mot semble formé avec *præ*, comme *occiput* avec *ob*; néanmoins le latin a toujours dit *præcipuum* pour préciput. L'ancienne langue disait precipuité.

† **PRÉCIPUTAIRE** (pré-si-pu-tê-r'), *adj.* Qui a rapport au préciput. Avantages préciputaires.

1. **PRÉCIS, ISE** (pré-si, si-z'), *adj.* || 1° Exactement circonscrit, dont on a retranché tout ce qui est superflu. Créon bannit Médée; et ses ordres précis Dans son bannissement enveloppaient ses fils, CORN. *Médée*, III, 2. Un aveu plus précis.... ID. *Agésil.* I, 2. Ses paroles précises [de Louis XIV parlant aux ambassadeurs] sont l'image de la justesse qui règne dans ses pensées, BOSS. *Mar.-Thér.* Expliquer sa foi en termes précis, ID. *Euchar.* II, 1. Ces fortes expressions par lesquelles l'Écriture sainte exagère l'inconstance des choses humaines devaient être pour cette princesse si précises et si littérales, ID. *Duch. d'Orl.* Le roi voulut un détail précis de l'aventure, HAMILT. *Gramm.* 8. Elle [la géométrie] est, pour ainsi dire, la mesure la plus précise de notre esprit, de son degré d'étendue, de sagacité, de profondeur, de justesse, D'ALEMB. *Éloges, Bernoulli.* Les mots de courage, de modestie, d'honneur, de vice, de vertu, tous si communs dans les conversations, sont-ils des signes d'idées bien précises? DUCLOS, *Œuvr.* t. X, p. 94. || Faire des demandes précises, faire en justice des demandes expresses et formelles. || Prendre des mesures précises, prendre des mesures justes et allant au but. || Dire quelque chose de précis, dire quelque chose de formel. || Adverbialement. Il faut opiner net et précis, puisque votre rapport est fait, ST-SIM. 470, 212. || 2° Qui ne dit rien de trop, où il n'y a rien de superflu, en parlant du discours et du style. Style précis. || Il se dit aussi des personnes. Ocellus de Lucanie, Timée de Locres, auteurs moins brillants, mais plus profonds et plus précis que les précédents, BARTHÉL. *Anach.* ch. 29. || Homme précis, celui qui met de la précision dans son langage, dans ses écrits. || Substantivement. Le précis, ce qui est précis. || Pour la distinction de précis et concis, voy. CONCISION. || 3° Fixe, déterminé, arrêté. Un temps, un jour précis. Voulez-vous qu'il y coure à vos heures précises? MOL. *Tart.* II, 2.

— HIST. XVI° s. Un commandement precis et prefix, MONT. I, 60. Tous nombres ne sont pas vrays quarrés, en tant que d'eulx l'on ne peult avoir racine quarrée precize, *Arismétique*, f. 32.

— ÉTYM. Lat. *præcisus*, précis, proprement à quoi on a retranché, de *præ*, et *cædere*, couper.

2. **PRÉCIS** (pré-si ; l'*s* se lie : un pré-si-z habilement fait), *s. m.* Sommaire de ce qu'il y a de principal dans une affaire, dans un livre. Le précis d'une affaire. Cette règle [de Saint-Benoît], c'est un précis du christianisme, un docte et mystérieux abrégé de toute la doctrine de l'Évangile, BOSS. *Panég. saint Benoît*, 3. J'ai fait un petit précis des révolutions de l'Inde, à la fin duquel la catastrophe de Lalli s'est trouvée naturellement, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 30 juillet 1773. Voilà en précis les lois mécaniques qui, selon lui, font mouvoir l'animal, et qui en règlent les actions, CONDIL. *Traité anim.* ch. 3.

— ÉTYM. *Précis* 1.

PRÉCISÉ, ÉE (pré-si-zé, zée), *part. passé* de préciser. Une époque précisée. Des circonstances précisées.

PRÉCISÉMENT (pré-si-zé-man), *adv.* || 1° Avec précision, exactement, au juste. Que les galères ne partent jamais du port de Malte qu'en plein jour.... et qu'à midi précisément, *Statuts de l'ordre, etc.* 1603, dans JAL. Pourvu que ceux que nous faisons parler se soient connus.... nous ne sommes pas obligés à nous attacher si précisément à la durée de leur vie, CORN. *Sertor. Au lecteur.* Il n'y a presque personne qui ne pense plutôt à ce qu'il veut dire qu'à répondre précisément à ce qu'on lui dit, LA ROCHEFOUC. *Réfl.* 139. Nous fîmes bien précisément ce que nous avons résolu, SÉV. 28 août 1678. Vouloir et agir, c'est précisément la même chose qu'être libre, VOLT. *Traité métaph.* VII. C'est précisément parce qu'on est riche, qu'on se vend plus cher, quand on fait tant que de se vendre, ID. *Ann. Emp. Louis V*, 1346. Nul être n'est d'une figure précisément mathématique, ID. *Poëme Lisbonne, notes.* || 2° Familièrement et elliptiquement. Oui, c'est cela. Le chevalier : Je parie que ce rival redoutable, c'est Volsain. — La comtesse : Précisément, GENLIS, *Théât. d'éduc. le Méchant par air*, III, 3. Précisément, reprit Timante, celui que je propose est ce qui vous convient, MARMONTEL, *Contes mor. Éc. des pères.*

— HIST. XIV° s. Les forces [tenailles] ne trencheront jà precisement ce qui est surajousté, H. DE MONDEVILLE, f° 102, *verso*. L'en ne peut determiner proprement et precisement.... ORESME, *Eth.* 50. || XVI° s. Si tost que le terme qu'il leur avoit prefix estoit passé, il le redemandoit [l'argent prêté] precisement et rigoureusement, AMYOT, *Crass.* 4.

— ÉTYM. *Précise*, et le suffixe *ment*. Dans *précisément*, l'accent aigu est une erreur de la lan[illegible] moderne.

PRÉCISER (pré-si-zé), *v. a.* Déterminer, pré[illegible] d'une manière précise. Préciser les époques, [illegible] dates. || Absolument. Point d'insinuations vag[illegible] précisez !

— ÉTYM. *Précis* 1.

† **PRÉCISIEN, IENNE** (pré-si-ziin, zie-n'), *s.* [illegible] *et f.* Membre d'une secte calviniste anglaise, [illegible] est rigoriste.

— ÉTYM. Angl. *precisian*, rigoriste, de *préc*[illegible]

PRÉCISION (pré-si-zion ; en vers, de quatre [illegible] labes), *s. f.* || 1° Exactitude rigoureuse dans les [illegible] culs et les sciences. Les estimations ci-dessus, [illegible] que faites avec toute la précision possible.... VA[illegible] *Dîme*, p. 164. La précision de l'astronomie [illegible] de grands instruments, FONTEN. *Cassini.* La pré[illegible] des dates est le sublime des historiens sans [illegible] *Paroles de la Bletterie*, dans VOLT. *Lett. d'Ale*[illegible] 13 janv. 1769. M. Tillet, qui joint à une conn[illegible] approfondie des métaux le talent de faire des ex[illegible] riences avec la plus grande précision, BUFF. [illegible] *min. Intr. part. exp. Œuvr.* t. VII, p. 16. [illegible] gît point ici d'une extrême précision, on [illegible] rait y atteindre ; on doit se contenter des rapp[illegible] les plus prochains, BONNET, *Us. feuilles*, [illegible] || 2° Exactitude, régularité dans l'exécution [illegible] mouvements exécutés avec précision. Ce [illegible] ral est divisé avec une parfaite précision. [illegible] fait de dessin, de la correction et de l'exa[illegible] des proportions, d'une touche ferme et de [illegible] arrêtés. || 3° Brièveté, avec justesse, dans [illegible] cours, dans le style. Avec une précision [illegible] conique, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. IV, p. 3[illegible] POUGENS. Les lois des douze tables sont un m[illegible] de précision, MONTESQ. *Esp.* XXIX, 16. On [illegible] peu près, en prose comme en vers, en style [illegible] broge et inintelligible ; la précision, la clarté, [illegible] grâces sont passées de mode il y a longtemps, V[illegible] *Lett. la Harpe*, 25 févr 1772. Un des ouvrages [illegible] contribuèrent le plus à former le goût de la [illegible] et à lui donner un esprit de justesse et de pré[illegible] fut le petit recueil des Maximes de François, d[illegible] la Rochefoucauld, VOLT. *Louis XIV*, 32. La pré[illegible] avec laquelle il [un mémoire] est écrit ne permet [illegible] qu'on en fasse un extrait, BUFF. *Hist. anim.* [illegible] précision du style de l'orateur et du poëte n'est [illegible] la précision du style du philosophe et de l'historien [illegible] mais le principe en est le même, savoir, d'a[illegible] droit à son but, MARMONTEL, *Œuvr.* t. X, p. [illegible] || 4° *Au plur.* Détails précis, faits précis. [illegible] nous recueillir et pousser en même temps, [illegible] vœux de M. de Leibnitz, jusqu'aux dernières pré[illegible] sions, BOSS. *Projet de réunion, Réflex.* [illegible] VIII, 1. J'avais à faire à un homme qui [illegible] tiemment, qui parlait avec netteté et avec [illegible] qui enfin poussait les difficultés aux dernières [illegible] cisions, ID. *Confér. avec Claude*, II. M. de [illegible] [illegible] prétendait se disculper de sa né[illegible] l'égard des cabales en m'opposant q[illegible] chargé de rien, avec ses précisions d[illegible] parce qu'il n'entrait pas au conseil, ST-SIM. [illegible] 187. Cette lettre.... demeura sans réponse, à [illegible] directe ; mais, dans un *communiqué* [illegible] journaux qui l'avaient publiée, on trouve les p[illegible] sions suivantes : La Cour de cassation [illegible] pourvoi le 4 septembre ; cinq jours après [illegible] elle nommait le rapporteur, etc. *Monit.* [illegible] 1er févr. 1868, p. 168, 3e col. || 5° Terme d[illegible] que, aujourd'hui peu usité. Distinction [illegible] subtile par laquelle on fait abstraction de [illegible] qui paraît étranger au sujet considéré. Pr[illegible] taphysique.

— ÉTYM. Lat. *præcisionem*, de *præcisus* [illegible] PRÉCIS 1).

† **PRÉCISISTE** (pré-si-zi-st'), *s. m.* [illegible] précisien. J'ai lu un livre où l'on [illegible] [Sainte-Aldegonde] aimait la danse, et que [illegible] réfuter les scrupules des précisistes, BAYLE, [illegible] *Ste-Aldegonde.*

PRÉCITÉ, ÉE (pré-si-té, tée), *adj.* Cité pré[illegible] demment.

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, et *cité*.

† **PRÉCLÔTURE** (pré-klô-tu-r'), *s. f.* Terme d[illegible] cienne coutume. Accessoires du manoir [illegible]

— HIST. XVI° s. Si les precloustures du [illegible] [maitre manoir] excedent ce qui doit ap[illegible] l'aisné, il les peut avoir en recompensant [illegible] nés, LOYSEL, 6[illegible].

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, et *clôture*.

PRÉCOCE (pré-ko-s'), *adj.* || 1° Mûr avant la [illegible] son. Il manque à quelques-uns [illegible] ments.... l'on mange ailleurs des fruits pré[illegible]

l'on force la terre et les saisons pour fournir à sa délicatesse, LA BRUY. VI. Mauvaise herbe est précoce et croît avant le temps, C. DELAV. *les Enfants d'Édouard*, I, 2. || Qui produit avant le temps. Cerisier précoce. || Qui pousse de bonne heure. Se dit particulièrement des fleurs qui apparaissent à une époque peu avancée de l'année, en comparaison de celles d'autres plantes. || 2° Il se dit, chez les hommes et chez les animaux, des individus chez qui la puberté est avancée. Dès l'âge de deux ans ou deux ans et demi, le cheval est en état d'engendrer; et les juments, comme toutes les autres femelles, sont encore plus précoces que les mâles, BUFF. *Quadrup.* t. I, p. 34. La comme ici maint objet est précoce; Et Cupidon si jeunes les instruit.... PANARD, *Œuv.* t. III, p. 276. || 3° Fig. Il se dit des facultés qui se développent plus tôt que d'ordinaire, comme un fruit précoce. Tous les frères de Despréaux marquaient des talents précoces, et semblaient promettre d'être de grands hommes; lui seul ne promettait rien, et a tenu ce que promettaient ses frères, D'ALEMB. *Éloges, Despr.* Sa précoce valeur, son berceau glorieux, DELILLE, *Én.* VIII. Cet enfant [le duc du Maine], qui montrait l'esprit le plus précoce, était adoré du roi et de Mme de Maintenon, GENLIS, *Mme de Maintenon*, t. I, p. 246, dans POUGENS. Vous le savez trop bien, la précoce prudence Annonce la bonté moins que la défiance, MASSON, *Helvét.* II. || Il se dit aussi des personnes. Enfant précoce, enfant plus avancé au physique et au moral que d'ordinaire on ne l'est à son âge. || On dit de même : un esprit précoce, et fig. un fruit précoce. La nature veut que les enfants soient enfants avant que d'être hommes; si nous voulons pervertir cet ordre, nous produirons des fruits précoces qui n'auront ni maturité ni saveur, J. J. ROUSS. *Ém.* V, 3. || 4° Fig. Prématuré, qui arrive de bonne heure ou avant le temps. Il n'y aurait rien de sûr jusqu'à la révision et l'approbation de ces messieurs. Il faudrait suspendre son jugement à l'égard de ces livres précoces qui ont paru avant que d'être éclairés des lumières de ces académiciens législateurs de la langue et donneurs de modèles pour bien écrire, FURETIÈRE, *Factums*, t. I, p. 191. Avez-vous paru aux témoins de votre jeunesse destiné à l'autel par l'innocence de votre vie?... pouvez-vous alléguer en votre faveur ces suffrages précoces et prophétiques? MASS. *Conf. Vocat.* 1. Qu'un grand nom, pour qui sait penser, est un poids aussi redoutable qu'une célébrité précoce, D'ALEMB. *Ess. sur la Soc. des gens de lett. Œuvr.* t. III, 38. Mais une mort précoce, une couche inféconde.... DELILLE, *Parad. perdu*, X.

— ÉTYM. Lat. *præcocem*, de *præ*, en avant, et *coquere*, cuire, mûrir (voy. CUIRE).

† PRÉCOCEMENT (pré-ko-se-man), *adv.* D'une manière précoce. Le soleil de l'Inde l'a faite précocement femme; la passion l'a faite femme clairvoyante, ASSELINEAU, *Mélanges tirés d'une petite biblioth. romantique*, Paris, 1866, p. 127.

PRÉCOCITÉ (pré-ko-si-té), *s. f.* Qualité de ce qui est précoce. La précocité des fruits. La précocité de l'esprit.

— ÉTYM. *Précoce.*

† PRÉCOMPTE (pré-kon-t'), *s. m.* Compte avec déduction par avance.

PRÉCOMPTÉ, ÉE (pré-kon-té, tée), *part. passé.*

PRÉCOMPTER (pré-kon-té), *v. a.* Compter par avance les sommes à déduire. Qu'il plaise donc, et d'autre, à vos bontés Que les aulx soient sur les gages précomptés, LA FONT. *Paysan.* Billets ou promesses sous simple signature, dans lesquels les intérêts sont payés d'avance ou précomptés avec la somme principale; ce qui fait un commerce illicite contre les lois de l'Évangile et celles du royaume, VAUBAN, *Dîme*, p. 87. L'époux qui a recueilli un héritage a, lors du partage, la faculté de le retenir en le précomptant sur sa part pour le prix qu'il vaut alors, *Code Nap.* art. 1509.

— HIST. XVIe s. Quand le seigneur gagne les fruits à faute d'hommes et de devoirs, il les prend tels qu'ils sont, sans rien precompter [rabattre] ni déduire pour les frais et labours de son vassal, LOYSEL, 568. Toutes despenses desduictes et precomptées, CARL. III, 19.

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, et *compter.*

† PRÉCONCEPTIF, IVE (pré-kon-sè-ptif, pti-v'), *adj.* Terme de philosophie. Qui conçoit d'avance. Méthode préconceptive ou transcendentalisme, méthode qui a la prétention de découvrir à priori les vérités d'un certain ordre, indépendamment des faits et de l'induction.

— ÉTYM. Voy. PRÉCONCEPTION.

† PRÉCONCEPTION (pré-kon-sè-psion), *s. f.* Terme de philosophie. État d'un esprit qui a des idées préconçues.

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, et *conception.*

† PRÉCONÇU, UE (pré-kon-su, sue), *adj.* Qui a été conçu, imaginé, pensé d'avance. Opinion préconçue. Le sacrifice que l'on fait de soi-même en idée est une disposition préconçue à s'immoler en réalité, DIDEROT, *Éloge de Richardson.* Je comprends.... que, d'après cette idée, en elle-même vraisemblable, mais préconçue, on ait passé par-dessus des difficultés.... LETRONNE, *Analyse critique des représentations zodiacales de Denderah et d'Esné.*

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, et *conçu.*

PRÉCONISATION (pré-ko-ni-za-sion; en vers, de six syllabes), *s. f.* Action par laquelle un cardinal ou le pape déclare en plein consistoire qu'un tel, nommé par son souverain à tel évêché ou à tel bénéfice, a les qualités requises.

— HIST. XIVe s. Preconisations [publications], *Ordonn. des rois de France*, t. II, p. 126.

— ÉTYM. *Préconiser*; provenç. *preconisacio.*

PRÉCONISÉ, ÉE (pré-ko-ni-zé, zée), *part. passé* de préconiser.

PRÉCONISER (pré-ko-ni-zé), *v. a.* || 1° Déclarer en plein consistoire qu'un sujet nommé à un évêché ou à un bénéfice a les qualités requises. Le pape a préconisé un tel pour l'archevêché de Paris. || 2° Louer excessivement. Surtout sachons priser Tout don qui part d'une auguste personne, Et qu'on ne peut assez préconiser Et le présent et celui qui le donne, DU CERCEAU, *Remerc. au duc du Maine.* Il vaut mieux être préconisé par une voix qui loue sans cesse [la postérité], que par une bouche qui se tait quand nous n'avons plus d'oreilles, DIDEROT, *Lett. à Falconet*, janvier 1766. Si nous avons été affligés de voir Bossuet préconiser celle [persécution] de Louis XIV, nous en aimons davantage Fénelon, qui a osé la condamner, LA HARPE, *Cours de litt.* t. IX, p. 408, dans POUGENS. || 3° Se préconiser, *v. réfl.* Se vanter beaucoup. || Se vanter d'être. S'idolâtre, s'admire, et, d'un parler de miel, Se va préconisant cousin de l'arc-en-ciel, REGNIER, *Sat.* X.

— HIST. XVIe s. Preconiser, mot nouveau d'après PASQUIER, *Lettres*, t. III, p. 915.

— ÉTYM. Lat. *præconisare* (QUICHERAT, *Addenda*), de *præco*, crieur public.

† PRÉCONISEUR (pré-ko-ni-zeur), *s. m.* Louangeur outré. Ne pense pas pourtant qu'en ce langage Je vienne ici, préconiseur peu sage, Tenter ton zèle, humble religieux, Par un encens à toi-même odieux, J. B. ROUSS. *Ép.* II, 4.

— HIST. XVIe s. Preconiseur, PASQUIER, *Lett.* t. III, p. 915.

† PRÉCONNAÎTRE (pré-ko-nê-tr'), *v. a.* Se conjugue comme connaître. Terme didactique. Connaître d'avance.

— HIST. XVIe s. Jesus-Christ est l'agneau qui a esté precognu avant la creation du monde, CALV. *Inst.* 760.

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, et *connaître.*

PRÉCORDIAL, ALE (pré-kor-di-al, a-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport à l'épigastre. La région précordiale. || Il se dit aussi quelquefois de ce qui est au devant du cœur.

— ÉTYM. *Pré...*, et lat. *cor, cordis*, cœur (voy. CŒUR).

PRÉCURSEUR (pré-kur-seur), *s. m.* || 1° Celui qui vient avant quelqu'un pour en annoncer la venue. À la quinzième année de Tibère, saint Jean-Baptiste paraît : Jésus-Christ se fait baptiser par ce divin précurseur, BOSS. *Hist.* I, 10. Oui, mes chers Juifs.... vous êtes nos précurseurs; mais le serviteur qui porte le flambeau et qui marche devant son maître ne doit pas se croire supérieur à lui, VOLT. *Mél. hist. Un chrét. contre six juifs*, 42. || 2° Familièrement. Homme qui en précède un autre et l'annonce. Voilà un tel qui va venir, je suis son précurseur. Je crois que je serai votre précurseur dans l'autre monde, si cela continue, D'ALEMB. *Lett. à Volt.* 13 juin 1770. || 3° Par extension, homme célèbre qui a immédiatement précédé ou un autre plus grand que lui, ou quelque conception éminente. Scaliger, Lipse et Casaubon n'ont été, à son dire [d'un poëte latin moderne], que ses précurseurs, BALZ. liv. VIII, lett. 44. Les hommes propres à changer la face des empires ont communément une origine éloignée; ils ne sont guère l'ouvrage du moment; presque toujours ils ont des précurseurs qui ont disposé les esprits à recevoir la lumière, RAYNAL, *Hist. phil.* IX, 27. Le chancelier Bacon.... précurseur plutôt que législateur de la nouvelle philosophie, ID. *ib.* XIX, 13. || 4° Fig. Certaines choses qui en précèdent ordinairement d'autres. Toute bonne pensée qui nous sauve a toujours son précurseur : ce n'est point une maladie, une perte, une affliction qui nous sauve par elle-même; c'est un précurseur de quelque chose de mieux, BOSS. *Élévat. sur myst.* XII, 11. L'onde qui les reçut s'en irrita pour elles : ce vers est comme le précurseur de celui de Racine : Le flot qui l'apporta recule épouvanté, VOLT. *Comm. Corn. Rem. Androm.* I, 1. L'impétueux autan, précurseur du naufrage.... DELILLE, *Imag.* II. || Adjectivement. Tout nous épouvantait, et la terre et les mers, Et des chiens menaçants les clameurs importunes, Et l'oiseau précurseur des grandes infortunes, MALFIL. *Génie de Virg.* Ces signes précurseurs du trépas des héros Ont-ils, pendant la nuit, troublé votre repos? DUCIS, *Oscar*, I, 2. || En médecine, signes précurseurs, ceux qui annoncent une maladie prochaine.

— HIST. XVIe s. Precurseur de l'Antechrist, CALV. *Instit.* 698.

— ÉTYM. Lat. *præcursorem*, de *præ*, en avant, et *cursus*, course.

† PRÉDATEUR (pré-da-teur), *s. m.* Celui qui vit de proie. Les membres déliés de la mouche ne la destinent pas moins à être la proie, que la force et l'adresse de l'araignée à être le prédateur, DIDEROT, *Essai sur la vertu.*

— ÉTYM. Lat. *prædatorem*, de *prædari*, de *præda* proie (voy. PROIE).

PRÉDÉCÉDÉ, ÉE (pré-dé-sé-dé, dée), *part. passé* de prédécéder. L'époux prédécédé. || Substantivement. Le prédécédé n'a pas laissé de fortune.

PRÉDÉCÉDER (pré-dé-sé-dé. La syllabe *cé* prend un accent grave quand la syllabe qui suit est muette : il prédécède, excepté au futur et au conditionnel : je prédécéderai, je prédécéderais), *v. n.* Terme de pratique. Mourir avant un autre. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

— HIST. XVIe s. Donataire mutuel est tenu avancer les obseques et funerailles et debtes du predecedé, LOYSEL, 664.

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, et *décéder.*

PRÉDÉCÈS (pré-dé-sè), *s. m.* Terme de pratique. Mort de quelqu'un avant celle d'un autre.

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, et *décès.*

PRÉDÉCESSEUR (pré-dé-sè-sseur), *s. m.* || 1° Celui qui a précédé quelqu'un dans un emploi, dans une dignité. Le prédécesseur d'un roi est celui qui a occupé le trône avant lui. Prédécesseur est opposé à successeur. || 2° *Au plur.* Ceux qui ont vécu avant nous dans le même pays. Nos prédécesseurs nous ont laissé cet exemple à imiter, *Dict. de l'Académie.* || Par extension. Est-ce-là les prédécesseurs que se donne la réforme? BOSS. *Variat.* 11. Il ne sert de rien que ces Églises [des Églises particulières] avaient leurs prédécesseurs dans ces grandes sociétés qui étaient auparavant et qui conservaient les vérités fondamentales, ID. *Var.* XV.

— HIST. XIIIe s. Il convenroit que les detes que li predecesseur as enfans avoient fetes, demorassent en le [la] main as deteurs [creanciers], dusqu'à l'aage des enfans, BEAUM. XIV, 6. || XIVe s. Et pour ce que nos predecessours ont lessoy à traiter ce que doit estre traitier de.... ORESME, *Eth.* 333. Li jeunes Tarquinius filz ou neveu de son predecesseur, BERCHEURE, f. 23 *verso.* || XVe s. N'y est [illegible] d'eux [des Français en Sicile] que pour les sepultures de leurs predecesseurs, COMM. VI, 3. || XVIe s. De mesmes apparences, de mesme cerimonie estoit servy mon predecesseur [roi], et le sera mon successeur, MONT. I, 334.

— ÉTYM. Lat. *prædecessorem*, de *præ*, auparavant, et *decedere*, sortir de charge, de vie, etc. (voy. DÉCÉDER).

† PRÉDÉNOMMÉ, ÉE (pré-dé-no-mé, mée), *adj.* Qui vient d'être dénommé dans un écrit.

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, et *dénommé.*

† PRÉDENTÉ, ÉE (pré-dan-té, tée), *adj.* Terme de zoologie. Dont les dents canines supérieures forment des défenses.

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, et *dent.*

† PRÉDESTINATEUR (pré-dè-sti-na-teur), *s. m.* Celui qui applique le dogme de la prédestination. Vos réformateurs ont été de durs prédestinateurs, JURIEU, dans BOSS. 2e *avert.* 3.

† PRÉDESTINATIANISME (pré-dè-sti-na-si-a-ni-sm'), *s. m.* Doctrine des prédestinatiens.

† PRÉDESTINATIEN (pré-dè-sti-na-siin), *s. m.* Partisan de la prédestination.

PRÉDESTINATION (pré-dè-sti-na-sion; en vers, de six syllabes), *s. f.* || 1° Terme de théologie. Dessein que Dieu a formé de toute éternité de conduire par sa grâce certains hommes au salut éternel, [illegible]. Je ne sais ce que vous voulez dire de parler de mon

amitié comme de la faveur ou de la prédestination, BALZ. liv. III, lett. 5. Dieu sans pouvoir sur la volonté des hommes! une prédestination sans mystère! PASC. *Pens.* XXIV, 83, éd. HAVET. Nous lisons saint Augustin, et nous sommes convertis sur la prédestination et sur la persévérance, SÉV. 326. Adorons en cette princesse le mystère de la prédestination et de la grâce, BOSS. *Duch. d'Orléans.* || Suivant la doctrine du calvinisme, la prédestination comprend aussi le décret de Dieu par lequel tels hommes seront damnés. || 2° En général, ordre qui regarde l'avenir et qui en règle les événements d'une façon nécessaire. On prétend que le czar et lui [Charles XII] étaient encore fortifiés par l'erreur spéculative d'une prédestination absolue, FONTEN. *Pierre Ier*. Ce prince [Charles XII] ne conserva de ses premiers principes [de religion] que celui d'une prédestination absolue, dogme qui favorisait son courage et justifiait ses témérités, VOLT. *Charles XII*, 8.

— HIST. XIIIe s. C'est la predestinacion, C'est la prescience divine Qui tout set et riens ne devine, *la Rose*, 17684. Comment predestination Peut estre o volonté delivre [peut s'arranger avec la volonté], Fort est à gens laiz [laïques] à descrivre, *ib.* 17304. || XVIe s. Rien du tout ne se fait sans Dieu et sa predestination, CALV. *Inst.* 129.

— ÉTYM. Lat. *prædestinationem*, de *prædestinare*, prédestiner.

PRÉDESTINÉ, ÉE (pré-dè-sti-né, née), *part. passé* de prédestiner. || 1° Que Dieu a destiné à la gloire éternelle. Vous avez vu comment une âme prédestinée use de la grandeur et de la puissance : apprenez comment elle use des richesses, FLÉCH. *Duch. d'Aiguil.* || Substantivement. J'y fus le lendemain qui était hier [chez Saint-Aubin, qui venait de mourir], il n'était point du tout changé, il ne me fit nulle horreur ; c'est un prédestiné ; on respecte la grâce de Dieu dont il a été comblé, SÉV. 483. Je veux vous faire admirer Dieu dans la conduite qu'il a tenue en nous proposant ces illustres prédestinés, BOURDAL. *Sainteté, 2e avent*, p. 285. Vous avez bien la mine D'aller un jour échauffer la cuisine De Lucifer : et moi, prédestiné, Je rirai bien quand vous serez damné, VOLT. *Déf. du Mondain.* || Familièrement. Avoir un visage de prédestiné, une face de prédestiné, avoir le visage plein et vermeil. || 2° Réservé par le ciel à certaines choses inévitables. Les noms prédestinés des rois que tu chéris, RAC. *Esth. Prologue.* Je ne le sais que trop.... Que par la voix du ciel Zopire est condamné, Qu'à soutenir sa loi j'étais prédestiné, VOLT. *Fanat.* IV, 3. À son premier aspect j'ai d'abord deviné Pour quel doux avenir j'étais prédestiné, P. LEBRUN, *le Cid d'And.* II, 3.

PRÉDESTINER (pré-dè-sti-né), *v. a.* || 1° Destiner de toute éternité au salut. ....Que nous allions jouir avec Dieu de ce grand et éternel renouvellement qu'il a prédestiné à ses serviteurs, BOSS. *Sermons, Temps du jubilé*, 3. En nous mettant devant les yeux la sainteté de ses élus, et en les prédestinant pour nous servir d'exemples, BOURDAL. *Sainteté, 2e avent*, p. 286. || Il se dit aussi, chez les calvinistes, de ceux que Dieu destine à la damnation. Il [Dieu] appelait à l'extérieur ceux que dans le fond il avait exclus de la grâce, les prédestinant au mal, BOSS. *Var.* XIV, 26. || 2° Destiner de toute éternité à de grandes choses, en parlant du choix de Dieu. Dieu, qui l'avait prédestiné à être un exemple de justice dans un si beau règne et dans la première charge d'un si grand royaume, BOSS. *le Tellier.* || 3° Par extension, dans le langage ordinaire, réserver à quelque chose d'extraordinaire qui ne peut manquer d'arriver. Sa mauvaise étoile le prédestinait à se noyer. Dieu, qui d'un seul homme a voulu former tout le genre humain.... en a vu et prédestiné dès l'éternité les alliances et les divisions, BOSS. *Mar.-Thér.*

— HIST. XIIIe s. Dame de paradis, roïne couronnée, Tresoriere de grace, avant sainte que née, De la grace de Dieu fus tu predestinée, J. DE MEUNG, *Test.* 2129. || XIVe s. Plusieurs sont predestinez en la grace de Dieu, lesquels nous tenons en ce siecle pour non nobles, *le Songe du vergier*, I, 150. || XVIe s. Jesus-Christ estoit predestiné en l'esprit de Dieu, d'estre fait homme, CALV. *Inst.* 359. Ilz mauldissoient et rejettoient ceulx qui disoient estre predestiné que la guerre dureroit trois fois neuf ans, AMYOT, *Nicias*, 18. Helas ! je le sçay bien qu'il ne faut que j'espere D'echapper de vos fers, quoy que je puisse faire, Le ciel à vous servir m'a trop predestiné, DESP. *Eleg.* I, 13. Puis des malheurs qui sont predestinez Le seul remede aux cœurs determinés, C'est de n'avoir esperance ni crainte, ID. *Diane*, I, 47.

— ÉTYM. Lat. *prædestinare*, de *præ*, d'avance, et *destinare*, destiner.

PRÉDÉTERMINANT, ANTE (pré-dé-tèr-mi-nan, nan-t'), *adj.* Terme de théologie. Qui prédétermine. Décret prédéterminant. || *S. m.* Les prédéterminants, ceux qui soutiennent la doctrine de la prédétermination physique.

PRÉDÉTERMINATION (pré-dé-tèr-mi-na-sion), *s. f.* Action par laquelle Dieu meut et détermine la volonté humaine. || Prédétermination physique, doctrine qui enseigne que Dieu détermine toutes les actions des créatures spirituelles et libres, par une impulsion physique qui précède toute détermination de la cause seconde ou créature. Tel est le sentiment de ceux qu'on appelle thomistes ; voilà ce que veulent dire les plus habiles d'entre eux, par ces termes de prémotion et prédétermination physique, qui semblent si rudes à quelques-uns, mais qui, étant entendus, ont un si bon sens ; car enfin ces théologiens conservent dans les actions humaines l'idée tout entière de la liberté; mais ils veulent que l'exercice de la liberté ait Dieu pour cause première, et qu'il l'opère non-seulement par les attraits qui le précèdent, mais encore dans ce qu'il a de plus intime, BOSS. *Libre arb.* VIII.

— ÉTYM. *Prédéterminer.*

PRÉDÉTERMINÉ, ÉE (pré-dé-tèr-miné, née), *part. passé* de prédéterminer.

PRÉDÉTERMINER (pré-dé-tèr-mi-né), *v. a.* Terme de théologie. En parlant de Dieu, déterminer la volonté humaine. Supposons que Malebranche soutienne que la volonté angélique peut être la vraie cause de sa propre détermination, et que, bien loin d'être prédéterminée par le concours, c'est elle qui le détermine, FÉN. t. III, p. 123. L'intelligence créatrice... se sera proposé dans la création de chaque être la meilleure fin possible, et aura prédéterminé les meilleurs moyens pour parvenir à cette fin, BONNET, *Paling.* XVII, 3.

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, et *déterminer*.

† **PRÉDIAL, ALE** (pré-di-al, a-l'), *adj.* Ancien terme de droit. Se dit de ce qui appartient aux fonds et aux héritages. Une rente prédiale ou foncière.

— ÉTYM. Lat. *prædium*, bien-fonds.

† **PRÉDIASTOLIQUE** (pré-di-a-sto-li-k'), *adj.* Terme de physiologie. Qui précède la diastole du cœur. Bruit de frottement prédiastolique.

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, et *diastole*.

PRÉDICABLE (pré-di-ka-bl'), *adj.* || 1° Terme de logique. Qui peut être dit d'un sujet. Le terme *vivant* est prédicable de la plante comme de l'animal. 2° *S. m.* Le prédicable, qualité qui fait ranger un objet dans telle ou telle catégorie.

— ÉTYM. Lat. *prædicabilis* (voy. PRÉDICAMENT).

PRÉDICAMENT (pré-di-ka-man), *s. m.* || 1° Terme de logique. Attribut. Dans une proposition comme Dieu est saint, *Dieu* est le sujet, et *saint* le prédicament. || 2° Synonyme de catégorie. L'être est le premier de tous les prédicaments. || Familièrement. Être en bon, en mauvais prédicament, être en bonne, en mauvaise réputation. Harlay se voyait perdu auprès de son beau-père et pour le monde dans un prédicament à le noyer, ST-SIM. 42, 239. Oui, l'on sait toutes ses fredaines; Il est à présent, dans Athènes, Dans un joli prédicament, DANCOURT, *Céphale et Procris*, III, 8. Ce procédé peu galant n'avait pas dû me mettre en bon prédicament auprès d'elle, J. J. ROUSS. *Conf.* X. Mon hôte était un homme que j'appris être en fort mauvais prédicament dans le quartier, ID. *ib.* XII.

— HIST. XIVe s. Il ne s'ensuit pas, se delectation ne est du genre ou predicament de qualité, que elle ne soit du nombre des bonnes choses, ORESME, *Eth.* 293. || XVIe s. Quoi qu'une si franche declaration l'eut mis en mauvais predicament à la cour, D'AUB. *Vie*, CXIX. Nous appellons laideur une mesadvenance au premier regard.... la laideur qui revestoit une ame très belle en la Boetie estoit de ce predicament, MONT. IV, 222.

— ÉTYM. Lat. *prædicamentum*, proprement énonciation, de *prædicare*, énoncer (voy. PRÊCHER).

PRÉDICANT (pré-di-kan), *s. m.* Terme de dénigrement. Ministre protestant. Georges Vischard, un des prédicants de la Réforme, BOSS. *Déf. Variat.* 1er *disc.* § 40. Vous savez qu'un prédicant de village, qui a voulu excommunier M. Rousseau, a été réprimandé par un roi héros et philosophe, VOLT. *Quest. mir. Lett.* 4. Lorsqu'un père de famille aura été condamné aux galères perpétuelles, soit pour avoir donné retraite chez soi à un prédicant, soit pour avoir écouté son sermon dans quelques cavernes, ID. *Pol. et lég. Comm. délits et peines*, 27.

— HIST. XVIe s. Ministres qui furent par nous appelez predicanz, PASQUIER, *Recherches*, liv. VIII, p. 728, dans LACURNE. Le precheur se mit en [illegible] et va dire tout haut par une autorité de [illegible] DESPER. *Contes*, XXXII.

— ÉTYM. Lat. *prædicare* (voy. PRÊCHER).

† **PRÉDICAT** (pré-di-ka ; le t ne se prononce [illegible] et ne se lie pas), *s. m.* || 1° Terme de logique. [illegible] but ; ce qui peut être dit de plusieurs [illegible] bonne logique, le prédicat ou attribut ne peut [illegible] dit avec certitude générale du sujet que [illegible] liaison est nécessaire entre eux, FÉN. [illegible] || 2° Terme de grammaire. [illegible] tribut d'une proposition, d'un jugement. Le [illegible] se joint au sujet par le verbe ou la copule.

— HIST. XVIe s. Une maille appropriation de terme que l'on dit epitheton, predicaz ou adjectifs, [illegible] substantifs, FABRI, *Art de rhétor.* liv. II, f° 47, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *prædicatum*, énoncé, de *prædicare* (voy. PRÊCHER).

PRÉDICATEUR (pré-di-ka-teur), *s. m.* || 1° [illegible] qui prêche, qui annonce en chaire la parole de Dieu. Voici un grand mystère que je vous [illegible] oui, mes frères, c'est aux auditeurs de faire [illegible] prédicateurs, ce ne sont pas les prédicateurs qui [illegible] font eux-mêmes, BOSS. *Sermons, Sur la parole de Dieu*, 1. Je vous avoue, chrétiens, que [illegible] de plaindre les prédicateurs, [illegible] négr... riques funèbres des princes et des grands [illegible] monde, ID. *Bourgoing.* Ne songez point au prédicateur qui vous a parlé, ni s'il a bien dit, [illegible] mal dit ; qu'importe qu'ait dit un homme [illegible] il y a un prédicateur invisible qui [illegible] fond des cœurs ; c'est celui-là que les [illegible] et les auditeurs doivent écouter ; c'est [illegible] au dehors, et c'est lui que doivent [illegible] dedans du cœur tous ceux qui prêtent [illegible] discours sacrés, ID. *la Vallière.* Vous me [illegible] trop plaisamment votre malhonnête sermon [illegible] faut pas davantage pour mettre le feu [illegible] couvent; vous êtes sujets en province à de [illegible] prédicateurs, SÉV. 617. Nouveau prédicateur, [illegible] d'hui je l'avoue.... Je me plais à remplir mes sermons de portraits, BOIL. *Sat.* X. || Fig. [illegible] vous, ma chère fille, qu'un roi est un grand prédicateur, et un prédicateur fort persuasif, MAINTENON, *Lett. à Mme de Fontaines*, t. III, p. [illegible] GENS. || Mal de gorge des prédicateurs, [illegible] n° 6. || 2° Par extension, celui qui prêche [illegible] une doctrine quelconque. Jésus-Christ [illegible] d'en haut à saint Paul.... et, par un [illegible] inouï jusqu'alors, de persécuteur il le fait [illegible] lement défenseur, mais zélé prédicateur [illegible] BOSS. *Hist.* II, 7. Ces prédicateurs de la [illegible] [les philosophes anciens] ne firent point [illegible] et il fallait que les vains essais de la [illegible] préparassent de nouveaux triomphes à [illegible] MASS. *Pet. car. Triomphe relig.* Comment [illegible] [Vanini] pu persuader douze Napolitains de [illegible] à grands frais pour répandre partout cette [illegible] révoltante [l'athéisme], au péril de [illegible] roi serait-il assez puissant pour payer [illegible] cateurs d'athéisme? VOLT. *Dict. phil.* [illegible]

— HIST. XVe s. [Charles VI à Toulouse] [illegible] dit aux prédicateurs [frères prêcheurs], [illegible] logé, FROISS. liv. IV, p. 28, dans LACURNE.

— ÉTYM. Espag. *predicador* ; portug. [illegible] ital. *predicatore* ; du lat. *prædicatorem*, de *prædicare* (voy. PRÊCHER).

† **PRÉDICATIF, IVE** (pré-di-ka-tif, [illegible]) Terme de grammaire. Racines prédicatives [illegible] tributives, ou verbales, les racines [illegible] prédicat, un attribut, un état ou une [illegible] opposition aux racines démonstratives ou [illegible] nales, qui indiquent un objet en en [illegible] place dans l'espace. Les verbes et les [illegible] stantifs, adjectifs et participes) en sont [illegible]

— ÉTYM. Lat. [illegible] *prædicare*.

PRÉDICATION (pré-di-ka-sion ; en vers, [illegible] syllabes), *s. f.* || 1° Action de prêcher [illegible] tif). Le prédicateur qui parle au dehors [illegible] seul sermon pour tout un grand [illegible] prédicateur du dedans, je veux dire le [illegible] fait autant de prédications [illegible] personnes différentes dans l'auditoire, [illegible] à chacun en particulier, et lui [illegible] besoins, la parole de la vie éternelle, [illegible] *lière.* La prédication commence, [illegible] dent témoignage à Jésus-Christ, ID. *Hist.* [illegible] deux prédications de saint Pierre huit [illegible] se convertissent, ID. *ib.* II, 7. L'Alcoran est un recueil de révélations ridicules et de [illegible] gues et incohérentes, mais de lois très [illegible]

e moment où Mahomet vivait, VOLT. *Dict. phil. Alcoran.* ‖ Au sens passif. La prédication de la ... Il [Jésus-Christ] a voulu commencer son ministère par la prédication de la pénitence, PASC. *...tum pour les curés d'Amiens.* La prédication de l'Évangile est répandue dans tout le monde, mais ... au ciel qu'il en soit de même de la foi! BOURD. ... 2ᵉ dim. ap. l'Épiphan. *Dominic.* t. I, p. 136. 2ᵉ Se dit quelquefois pour sermon. Parce que vous ne manquez pas peut-être une prédication, ... vous faites de cette assiduité un prétendu mérite, BOURDAL. *Dim. de la Sexagésime, Dominic.* t. I, p. 113.

— HIST. XIIᵉ s. Je annunce tutes les tues [toutes ... predicatiuns es portes de la fille Syon, *Liber ...* p. 97. ‖ XIIIᵉ s. Patriz.... Alad en predicaciun ... grande od [avec] devociun, MARIE, *Purgatoire,* ... ‖ XVᵉ s. Si fu moult volontiers ouï, car bien ... faire la predication, FROISS. II, III, 81. ‖ XVIᵉ s. ... sermons et predications, MARG. *Nouv.* V.

— ÉTYM. Prov. *predicatio*; espagn. *predicacion*; ... *pregação*; ital. *predicazione*; du lat. *prædicationem*, de *prædicare* (voy. PRÊCHER).

† PRÉDICATRICE (pré-di-ka-tri-s'), *s. f.* Se dit ... d'une femme qui prêche, et spécialement d'une quakeresse.

PRÉDICTION (pré-di-ksion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* ‖ 1ᵉ Action de prédire (au sens actif). On a déjà vu en quelque sorte accomplir la prédiction de la religieuse de Bruxelles qui disait, il y a ... ans, que l'on célébrerait publiquement la messe dans Utrecht en 1672, PELLISSON, *Lett. hist.* t. I, p. 187, dans POUGENS. Outre les prédictions de Jésus-Christ, il y eut des prédictions de plusieurs de ses disciples, BOSS. *Hist.* II, 9. À ses prédictions l'effet est contraire, Pensez-vous que Calchas continue à se taire? RAC. *Iph.* I, 3. ‖ Au sens passif. Prédictions des choses particulières, PASC. *Pens.* XXV, ..., édit. HAVET. ‖ 2ᵉ Chose prédite. Un imposteur ... avait fait une fausse prédiction, FÉN. *Tél.* I. La prédiction fut peut-être elle-même la cause de son accomplissement, FONT. *Hartsoecker.* L'ambition était encore irritée par l'étrange manie de ces temps-là, n'y ayant guère d'homme considérable qui n'eût par devers lui quelque prédiction qui lui promettait l'empire, MONTESQ. *Rom.* 21. Ce n'est que parce qu'une foule d'expériences a démenti les prédictions que les hommes se sont aperçus que l'art [de l'astrologie] est illusoire, VOLT. *Dict. phil. Astrologie.* Ce qui me fâche le plus, c'est que je vois s'accomplir cette prédiction que me fit autrefois mon père : tu ne seras jamais rien, P. L. COUR. *Lett. à l'Acad. des inscriptions.* ‖ 3ᵉ Annonce, par certaines règles, d'une chose qui doit arriver. Cet ancien peuple savant.... qui, par une longue suite d'observations, était parvenu non-seulement à la prédiction des éclipses.... BUFF. *7ᵉ ép. nat. Œuv.* XII, p. 331.

— SYN. PRÉDICTION, PROPHÉTIE. Annonce des choses futures. La prédiction peut porter sur des événements soumis aux calculs de la prévoyance; la prophétie, toujours indépendante des calculs de la raison, ne peut être que l'effet de l'inspiration; ... on prédit une éclipse, ou l'événement d'un ...; mais Daniel avait prophétisé la venue de Jésus-Christ, F. GUIZOT.

— HIST. XVIᵉ s. Rencontrer en ses predictions, AMYOT, *Sylla,* 18. Pour n'encourir le sens de cette prediction [d'un oracle], MONT. III, 35.

— ÉTYM. Lat. *prædictionem*, de *prædicere* (voy. PRÉDIRE).

† PRÉDIGESTION (pré-di-jè-sti-on), *s. f.* Terme de physiologie. Opérations préliminaires à la digestion, par exemple, la mastication, l'insalivation, etc.

— ÉTYM. *Pré*..., préfixe, et *digestion*.

PRÉDILECTION (pré-di-lè-ksion; en vers, de ... syllabes), *s. f.* ‖ 1ᵉ Préférence d'affection. Je vous prie de me pardonner une prédilection trop marquée pour Quintilien, qui est mon auteur favori, et qui fait le sujet de mes leçons au Collége royal depuis plus de quarante ans, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. X, 2ᵉ part. p. 753, dans POUGENS. Le nouveau colonel [du régiment du roi] y fit une dépense digne de sa reconnaissance et de la prédilection du roi, FONTEN. *Dangeau.* L'art de concilier les prédilections avec les bienséances est le secret des âmes délicates, MARMONTEL, *Contes mor. Laur.* ‖ 2ᵉ Terme de théologie. Se dit d'un amour de préférence en Dieu. Pour qui il [Dieu] n'a pas eu la même prédilection que pour nous, BOURDAL. *Ouverture du jubilé, Myst.* t. II, p. 453. La prédestination n'est qu'un composé de la prédilection et de la prescience, FÉN. t. III, p. 370.

— HIST. XVIᵉ s. Enfant de predilection, *Nouv. coust. gén.* t. I, p. 576.

— ÉTYM. *Pré*..., préfixe, et *dilection*.

PRÉDIRE (pré-di-r'), *v. a.* Se conjugue comme *dire*, sauf à la 2ᵉ pers. plur. du prés. de l'indicatif : vous prédisez, et à la 2ᵉ plur. de l'impératif : prédisez.

1ᵉ Annoncer qu'une chose qui est future adviendra. Dieu, n'ayant pas voulu découvrir ces choses [l'Évangile] à ce peuple [les Juifs], qui en était indigne, et ayant voulu néanmoins les prédire afin qu'elles fussent crues, PASC. *Pens.* XV, 3 bis, édit. HAVET. Et encore que le règne de ce grand Messie soit souvent prédit dans les Écritures sous des idées magnifiques, BOSS. *Hist* II, 4. Souvenons-nous seulement de ce que Jésus-Christ leur avait prédit [aux Juifs] : il avait prédit la ruine entière de Jérusalem et du temple.... il avait prédit la manière dont cette ville ingrate serait assiégée.... il avait prédit cette faim horrible qui devait tourmenter ses citoyens, ID. *ib.* II, 8. Il n'y a aucun temps où toutes les histoires nous fassent paraître un plus grand nombre de ces imposteurs qui se vantent de prédire l'avenir, et trompent les peuples par leurs prestiges, ID. *ib.* II, 9. Il [Empédocle] prédisait les tremblements de terre, apaisait les tempêtes, chassait la peste, et guérissait des maladies, ROLLIN, *Hist. anc.* XXVI, 1, 3, art. 4. Je crois encore moins aux Chaldéens qui, selon Tacite, avaient prédit que Néron tuerait Agrippine, parce que ni les Chaldéens, ni les Syriens, ni les Égyptiens n'ont jamais rien prédit, VOLT. *Pyrrh. hist.* 14. Les mourants d'autrefois savaient prédire l'avenir; le monde dégénère; et tout ce que je puis prédire, c'est que je serai votre admirateur pendant le peu de minutes qui me restent encore, ID. *Lett. roi de Pr.* 19 mars 1773. ‖ Absolument. Point de raisons : fallut deviner et prédire, LA FONT. *Fabl.* VII, 15. ‖ 2ᵉ Dire ce qu'on prévoit devoir arriver, par raisonnement ou par conjecture. Je vous l'avais prédit, qu'en dépit de la Grèce, De votre sort encor vous seriez la maîtresse, RAC. *Andr.* III, 8. Annibal l'a prédit, croyons-en ce grand homme : Jamais on ne vaincra les Romains que dans Rome, ID. *Mithr* III, 1. Il [Fléchier] avait fait plus que de rendre justice à la docilité de Fénelon, il l'avait prédite; les âmes droites et pures se connaissent et se devinent, D'ALEMB. *Éloges, Fléch. note* 10. ‖ 3ᵉ Annoncer d'après des règles certaines qu'une chose doit arriver. Prédire une éclipse. ‖ 4ᵉ Se prédire, *v. réfl.* Être prédit. Les éclipses se prédisent avec une exactitude complète.

— HIST. XVIᵉ s. Il [Périclès] predit [déclara] aux Atheniens que, si l'on espargnoit ses terres, dès lors il les donnoit à la chose publique, AMYOT, *Péric.* 62. De toutes ces causes predites [sus énoncées], les unes sont nées avec nous : comme.... PARÉ, *Introd.* 19. L'oracle qui predit sa mort [de Denis], MONT. III, 35. L'ayse que vous me predites, ID. *Lett. V, à son père.*

— ÉTYM. Lat. *prædicere*, de *præ*, avant, et *dicere*, dire.

† PRÉDISANT, ANTE (pré-di-zan, zan-t'), *adj.* Qui prédit. Les prophètes ont prédit, et n'ont pas été prédits; les saints ensuite sont prédits, mais non prédisants, PASC. *Pens.* part. II, art. 10.

† PRÉDISEUR (pré-di-zeur), *s. m.* Celui qui prédit. Ulysse l'appelle vaurien, Astrologue, magicien, Et prédiseur de choses fausses, SCARR. *Virg.* II. Son prédiseur, qu'il s'en va consulter, Fait son thème, étudie.... LAMOTTE, *Fabl.* IV, 11.

— HIST. XVIᵉ s. Prediseur, COTGRAVE.

PRÉDISPOSANT, ANTE (pré-di-spô-zan, zan-t'), *adj.* Qui est de nature à prédisposer. ‖ Terme de médecine. Causes prédisposantes, celles qui, modifiant peu à peu l'économie, la disposent à l'invasion de telle ou telle maladie. ‖ Terme de chimie. Affinité prédisposante, celle qui dispose les substances à entrer en de nouvelles combinaisons. Affinité éventuelle ou prédisposante, GUYTON, *Inst. Mém. scienc.* t. V, p. 69.

PRÉDISPOSÉ, ÉE (pré-di-spô-zé, zée), *part. passé* de prédisposer. Prédisposé à une maladie.

PRÉDISPOSER (pré-di-spô-zé), *v. a.* ‖ 1ᵉ Préparer à recevoir une impression quelconque. ‖ 2ᵉ Terme de médecine. Disposer d'avance.

— ÉTYM. *Pré*..., préfixe, et *disposer*.

PRÉDISPOSITION (pré-di-spô-zi-sion), *s. f.* Terme de médecine. Disposition de l'économie à contracter certaine maladie. Une prédisposition intérieure. ‖ Il se dit aussi dans le langage général. La prédisposition au vice.

— ÉTYM. *Pré*..., préfixe, et *disposition*.

PRÉDIT, ITE (pré-di, di-t'), *part. passé* de prédire. Annoncé d'avance. Le monde ayant vieilli dans ses erreurs charnelles, Jésus-Christ est venu dans le temps prédit, mais non pas dans l'éclat attendu, PASC. *Pens.* XV, 3 *bis*, édit. HAVET. Cette année 89 [1689], si prédite, si marquée, si annoncée pour de grands événements, SÉV. 31 déc. 1688. Pour qui.... Vais-je y chercher [à Troie] la mort tant prédite à leur fils? RAC. *Iphig.* IV, 6.

PRÉDOMINANCE (pré-do-mi-nan-s'), *s. f.* Action de ce qui prédomine. La prédominance des vents méridionaux et occidentaux durant l'hiver, RAMOND, *Inst. Mém. scienc.* 1808, p. 140. Depuis la naissance de l'enfant jusqu'à l'âge de quatorze ans, le volume et la prédominance du cerveau appellent particulièrement le sang vers la tête, CABANIS, *Instit. scienc. mor. et pol.* t. II, p. 142.

— ÉTYM. *Prédominant.*

PRÉDOMINANT, ANTE (pré-do-mi-nan, nan-t'), *adj.* Qui prédomine. Passion prédominante. Et du consul Brutus l'astre prédominant Dissipa tout d'un coup ce bonheur étonnant, CORN. *Sertor.* II, 4. ‖ Terme de minéralogie. Partie prédominante d'une roche, l'un des minéraux constituants essentiels qui l'emporte sur les autres par sa quantité ou par l'influence que ses propriétés ont sur les caractères de la roche. Le mica est la partie prédominante dans le gneiss.

PRÉDOMINER (pré-do-mi-né), *v. n.* ‖ 1ᵉ Avoir le plus d'ascendant, en parlant des personnes. Votre Excellence sait bien que, dans les compagnies, ce ne sont pas toujours les plus vertueux et les plus sensés qui prédominent, VOLT. *Lett. prince de Galitsin*, oct. 1765. ‖ 2ᵉ Prévaloir, en parlant des choses. L'ambition prédomine sur ses autres passions. Le genre masculin, étant le plus noble, doit prédominer toutes les fois que le masculin et le féminin se trouvent ensemble, VAUGEL. *Rem* t. I, p. 130, dans POUGENS. ‖ Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— HIST. XVIᵉ s. À cett' heure le chagrin predomine en moy, à cett' heure l'alaigresse, MONT. II, 324. L'action de la cholere ne se peult exercer que toutes les humeurs ne nous y aydent, quoyque la cholere predomine, ID. II, 425.

— ÉTYM. *Pré*..., préfixe, et *dominer*.

† PRÉDORSAL, ALE (pré-dor-sal, sa-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui est situé au-devant du dos.

— ÉTYM. *Pré*..., préfixe, et *dorsal*.

† PRÉEMBRYON (pré-an-bri-on), *s. m.* Terme de botanique. Nom de deux cellules formées par le partage de la vésicule embryonnaire, après l'arrivée du boyau pollinique au contact de l'ovule.

— ÉTYM. *Pré*..., préfixe, et *embryon*.

PRÉÉMINENCE (pré-é-mi-nan-s'), *s. f.* Prérogative en ce qui regarde la dignité et le rang. Il ne peut moins faire que de défendre les prééminences de son abbaye, PATRU, *Plaidoyer* 15, dans RICHELET. Juda est multiplié, dès le commencement, plus que ses frères; et ayant toujours conservé une certaine prééminence, il reçoit enfin la royauté comme héréditaire, BOSS. *Hist.* II, 7. Les sculpteurs et les peintres ont eu souvent parmi eux de grandes disputes sur la prééminence de leur profession, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. XI, 1ʳᵉ part. p. 68, dans POUGENS. Le gouvernement monarchique suppose des prééminences, des rangs et même une noblesse d'origine, MONTESQ. *Esp.* III, 7. ‖ Fig. La prééminence de l'esprit, PASC. dans COUSIN.

— SYN. PRÉÉMINENCE, SUPÉRIORITÉ. La prééminence est l'attribut d'un homme plus élevé en dignité que les autres; la supériorité est celui d'un homme plus grand que les autres par ses qualités personnelles.

— HIST. XIVᵉ s. Aussi peut l'en dire de noblesse que c'est une preeminence, *Songe du vergier*, I, 150. ‖ XVᵉ s. Le duc d'Orleans, qui avoit preeminence et autorité ez faiz du roy, *Geste des nobles*, VIRIVILLE, p. 106. Que je deusse avoir premynance, *Myst. du siége d'Orléans*, p. 705. Nous luy avons donné l'office de gouverneur de nos pays de Champaigne pour en joïr à tels honneurs, auctoritez, preheminances et droiz que faisoient ses predecesseurs, *Lettre de Charles VIII, Bulletin du comité de la langue*, t. III, p. 599. ‖ XVIᵉ s. Ceux qui prennent licence de mesdire contre toutes les preeminences ordonnées de Dieu, CALV. *Inst.* 1196. Les alliez par honneur luy deferent la preeminence de departir entre eulx le butin, AMYOT, *Cimon*, 14. Et encores qu'il y ayt entre eux [les grands voleurs et les corsaires] des preeminences, et que les uns ne soyent que valets, et les autres chefs de l'assemblée, LA BOETIE, *Servit. vol.*

— ÉTYM. Lat. *præeminentia*, de *præeminens*, prééminent.

PRÉÉMINENT, ENTE (pré-é-mi-nan, nan-t'), *adj.* Qui excelle, l'emporte, en parlant des choses. Une dignité prééminente. Son mérite prééminent est [illegible] vertu [illegible].

— HIST. XVe s. Ne venir ne aller à quelconque [illegible] de quelque personne, de quelque estat preeminent ou commun qu'ils soient, MONSTREL. I, 111.

— ÉTYM. Lat. *præeminentem*, de *præ*, en avant, et *eminens* (voy. ÉMINENT).

† **PRÉEMPTER** (pré-an-pté), *v. a.* Terme d'administration. Acheter par avance en vertu du droit de préemption.

† **PRÉEMPTION** (pré-an-psion), *s. f.* Action d'acheter d'avance. || Droit de préemption, droit qui consiste à pouvoir prendre ou revendiquer parfois un objet avant toutes autres personnes. Il y a des cas où certains propriétaires ont le droit de préemption relativement à des terres d'alluvion que de préférence ils peuvent obtenir au prix de l'expertise, LEGOARANT. || Terme d'administration. Droit de préemption, droit que la douane revendique, en certains cas, d'acheter sur-le-champ, au prix déclaré, une marchandise que l'on cherche à faire passer pour une valeur trop faible.

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, et le lat. *emptionem*, achat.

† **PRÉÉPAULIÈRE** (pré-é-pô-liè-r'), *s. f.* Terme de zoologie. Pièce placée à la base de l'élytre des insectes coléoptères.

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, et *épaule*.

PRÉÉTABLI, IE (pré-é-ta-bli, blie), *part. passé* de préétablir. L'ordre ancien et préétabli. || Harmonie préétablie, voy. HARMONIE, n° 2.

PRÉÉTABLIR (pré-é-ta-blir), *v. a.* Terme didactique. Établir d'abord. Vous n'avez pas préétabli la question.

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, et *établir*.

PRÉEXISTANT, ANTE (pré-è-gzi-stan, tan-t'), *adj.* Qui existe avant. Il n'y a point de germes préexistants, point de germes contenus à l'infini les uns dans les autres, BUFF. *Hist. anim.* XI. Je dirai à Platon : vous m'avez appris qu'en formant l'univers, le premier des êtres opéra sur une matière préexistante qui lui opposait une résistance quelquefois invincible, BARTHÉL. *Anach.* ch. 61.

PRÉEXISTENCE (pré-è-gzi-stan-s'), *s. f.* Existence antérieure. La préexistence de l'animal dans l'ovaire de la femelle, BONNET, *Contempl. nat.* X, 34. Un rabbin moderne [Manassé] qui avait fort étudié les anciens, assure que la préexistence des âmes est un sentiment généralement reçu chez les docteurs juifs, DIDER. *Opin. des anc. philos.* (*Juifs*).

— ÉTYM. *Préexistant.*

PRÉEXISTER (pré-è-gzi-sté), *v. n.* Exister avant. Plus on remonte dans l'origine des êtres organisés, et plus on se persuade qu'ils ont préexisté à leur première apparition, BONNET, *Contempl. nat. Œuv.* t. VIII, p. 60, dans POUGENS. Il fait voir que les graines, leurs membranes, leurs cotylédons, leurs plantules préexistent à la fécondation, SENNEBIER, *Ess. art d'observ.* t. I, p. 47, dans POUGENS. Point de notion dans l'âme qui n'ait préexisté dans la sensation, DIDEROT, *Opin. des anc. philos. Hobbisme.* || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, et *exister*.

PRÉFACE (pré-fa-s'), *s. f.* || 1° Discours préliminaire mis à la tête d'un livre. Préface de la seconde partie : parler de ceux qui ont traité de cette matière [qu'il y a un réparateur], PASC. *Pens.* XXII, 2, éd. HAVET. Un auteur à genoux, dans une humble préface, Au lecteur qu'il ennuie a beau demander grâce, BOIL. *Sat.* IX. Il [le P. Sirmond] fut préféré par le pape à tous les savants d'Italie pour faire la préface de la collection des conciles, VOLT. *Louis XIV, Écriv. Sirmond.* Vous comparez la préface de l'Encyclopédie à tout ce que vous avez fait de grand et de mémorable dans la paix, dans la guerre, dans la politique, dans le gouvernement, dans les lettres, D'ALEMB. *Lett. au roi de Prusse*, 15 déc. 1780. Les préfaces sont une autre source d'abus; c'est là que se déploie l'ostentation d'un auteur qui exagère quelquefois ridiculement le prix des sujets qu'il traite, CONDILL. *Art d'écr.* IV, 2. || 2° Préface d'honneur, mots d'honneur et de respect [illegible] avant de nommer quelqu'un ou quelque chose. On ne le doit jamais nommer [de Thou] sans une préface d'honneur, MEZERAY, cité par PATIN, *Nouvelles lettr.* 20 sept. 1664. || 3° Familièrement. Paroles dites pour en venir à quelque [illegible] de préface, Au fait. — Le [illegible] : Oh! ce n'est pas pour [illegible] grâce, COLLIN D'HARL. *Artistes*, II, 8. Permettez que sans nulle préface J'aille d'abord au fait, ID. *M. de Crac*, SC. 10. || 4° Partie de la messe qui précède le canon. Chanter la préface.

— REM. *Préface* est toujours féminin ....Je l'ai ouï faire masculin à tant de gens qui font profession de bien parler, que j'ai cru être obligé d'en faire une remarque pour les désabuser, VAUGEL. *Rem.* p. 78 (in-4°, 1704).

— HIST. XVe s. Ainsi fine [finit] lors sa preface, Et fait son fil entendre et croire Que tout lui a dit chose voire [vraie], E. DESCH. *Miroir de mariage*, p. 69. || XVIe s. C'est la preface de bien et deuement prier, CALV. *Instit.* 704. Quand nostre Seigneur ordonne la circoncision à Abraham, il use de ceste preface qu'il veut estre son Dieu et le Dieu de sa semence, ID. *ib.* 1066. Quant à Cicero.... sa façon d'escrire me semble ennuyeuse.... car ses prefaces, definitions, partitions, etymologies consument la plus part de son ouvrage, MONT. II, 105. Suyvant la methode de ce livre mise au preface, CHARRON, *Sagesse*, I, 19, *advertissement*.

— ÉTYM. Bas-lat. *prephasia*; espagn. *prefacio*; ital. *prefazio*; mots corrompus du lat. *præfationem*, qui a donné en italien *prefazione*, et qui aurait donné en français *prefaison*; de *præ*, avant, et *fari*, dire (voy. FABLE). L'altération de *præfationem* avait été ou *prefacia*, ou *prefatium*, d'où les masculins *prefacio*, *prefazio*, en espagnol et en italien, et en français un *preface* masculin.

† **PRÉFECTORAL, ALE** (pré-fè-kto-ral, ra-l'), *adj.* Terme d'administration. Qui appartient à une préfecture, à un préfet. Arrêtés préfectoraux. Autorité préfectorale.

— ÉTYM. *Préfet.*

PRÉFECTURE (pré-fè-ktu-r'), *s. f.* || 1° Nom de plusieurs charges dans l'empire romain. || Grande subdivision de l'empire romain, administrée par un préfet. Et [il] prononce en lui-même, comme Caïphe, qu'il vaut encore mieux qu'un juste périsse que si toute la nation, sous sa préfecture, allait se révolter contre César, MASS. *Carême, Passion.* || 2° Il s'est dit d'une sorte de suzeraineté. Ce n'était pas assez au roi [Louis XIV] d'avoir la préfecture des dix villes libres de l'Alsace, au même titre que l'avaient eue les empereurs, VOLT. *Louis XIV*, 14. || 3° Division administrative dans plusieurs contrées. La Suède est partagée en vingt-quatre préfectures. || 4° En France, fonction de l'administrateur appelé préfet. Les préfectures ont été établies par la loi du 17 février 1800. || Bureaux, hôtel du préfet. Aller à la préfecture. || Durée des fonctions d'un préfet. Ce marché a été établi pendant sa préfecture. || L'étendue de territoire qu'administre un préfet. || Ville où réside un préfet. Laval est une préfecture. || Conseil de préfecture, voy. CONSEIL, n° 6. || 5° Sous-préfecture, voy. ce mot à son rang. || 6° Préfecture maritime, chef-lieu d'un arrondissement maritime. || Port où réside habituellement un préfet maritime. || Hôtel qu'il habite et où se trouvent ses bureaux. || Emploi de préfet maritime ou ensemble de son service. || 7° Préfecture de police, l'emploi du préfet de police. || Hôtel où sont les bureaux du préfet de police. || 8° Il se disait, dans les colléges des jésuites et des bénédictins, de la salle où se tenait le préfet des études et où il mandait les élèves qui étaient en faute.

— ÉTYM. Lat. *præfectura*, de *præfectus* (voyez PRÉFET).

PRÉFÉRABLE (pré-fé-ra-bl'), *adj.* Digne d'être préféré. Sous un nom si fameux qui vous rend préférable, L'héritier de Galba sera considérable, CORN. *Othon*, III, 4. Le repos et l'indépendance dont jouissait notre littérateur philosophe, lui parurent préférables au pénible honneur d'élever un prince, D'ALEMB. *Éloges, Segrais.*

— ÉTYM. *Préférer.*

PRÉFÉRABLEMENT (pré-fé-ra-ble-man), *adv.* Par préférence. La voilà [votre lettre] : je l'ai lue préférablement à toutes les embrassades de l'arrivée, SÉV. 7 oct. 1677. || Il ne se construit jamais absolument, et veut la préposition *à*.

— ÉTYM. *Préférable*, et le suffixe *ment*.

PRÉFÉRÉ, ÉE (pré-fé-ré, rée), *part. passé* de préférer. Quand on voit dans l'Évangile la brebis perdue préférée par le bon pasteur à tout le reste du troupeau, BOSS. *Mar.-Thér.* || Substantivement. Vous êtes le préféré. Et voilà pourquoi justement J'ai cru qu'il était bon que pour le compliment Elles fussent les préférées, DANCOURT, *Céphale et Procris*, III, 3.

PRÉFÉRENCE (pré-fé-ran-s'), *s. f.* || 1° Acte par lequel on préfère une personne, une chose à une autre. C'est par là que l'un d'eux obtient la préférence, CORN. *Rodog.* I, 7. Ils se sont mis en colère pour la préférence de leurs professions, MOL. *Bourg. gentilh.* II, 4. Elle [la grandeur naturelle] demande une préférence d'estime; mais les hommes n'y ont attaché aucune préférence extérieure, PASC. *Condit. des grands*, II. Pour empêcher que certains greffiers ne prissent de l'argent pour cette sorte de préférence [expédier un plaideur avant l'autre], ID. *Prov.* VIII. La préférence du devoir sur l'inclination, SÉV. 8 juin 1676. On lui donna même au prodigue] la préférence sur son aîné, MASS. *Carême, Enf. prod.* || De préférence, par préférence, *loc. adv.* Par choix. Je me détourne des lettres où je crois qu'on m'en pourrait parler encore [des nouvelles de la cour], et je me jette avidement et par préférence sur les lettres d'affaires, SÉV. 21 oct. 1671. [illegible] était réduit à ne conserver qu'un seul poëte parmi tous ceux que l'antiquité nous a laissés, il faudrait peut-être choisir Horace de préférence à tous les autres, D'ALEMB. *Éloges, Despréaux*, note 25. || 2° Préférence se dit du choix qu'on fait d'un [illegible], d'un domestique, plutôt que d'un autre. Allez voir cette pauvre femme, et dites-lui que je lui veux du bien : j'ai besoin d'une femme de [illegible], et je lui donnerai la préférence, VOLT. *Jeannot et Colin.* Venez toujours glaner dans mes [illegible], accordez-moi cette préférence, GENLIS, *Théât. d'éduc. Ruth et Noemi*, I, 3. || Fig. Et [illegible] à préférence, Quand il faudra vous [illegible], VOLT. *Ép.* LXIII. || 3° Il se dit, chez une femme, d'un sentiment voisin de l'amour. Elle le traitait avec assez de préférence, HAMILT. *Gramm.* 7. Une préférence n'est pas de l'amour, GENLIS, *Théât. d'éduc. les Fausses délicatesses*, I, 2. || 4° Terme de droit. Avantage qu'on donne à une personne sur une autre. Les biens du débiteur sont le gage commun de ses créanciers; et le prix s'en distribue entre eux par contribution, à moins qu'il n'y ait entre les créanciers des causes légitimes de préférence, *Code Nap.* art. 2093. Les causes légitimes de préférence sont les priviléges et hypothèques, *ib.* art. 2094. || 5° Au plur. Marques particulières d'affection ou d'[illegible] accordées à quelqu'un. Vous ambitionnez toujours les préférences, *Dict. de l'Académie.*

— HIST. XIVe s. Et est à entendre vie parfaite en preference par temps et aage souffisant, ORESME, *Eth.* 21. || XVIe s. Il merite d'avoir quelque preference par dessus les autres capitaines, AMYOT, *Cimon et Lucul.* 3. Ils firent couper les poulces aux [illegible]netes, pour leur oster la preference en l'art de la marine, MONT. III, 108.

— ÉTYM. *Préférer.*

PRÉFÉRER (pré-fé-ré. La syllabe *fé* prend un accent grave, quand la syllabe qui suit est muette : je préfère; excepté au futur et au conditionnel : je préférerai, je préférerais), *v. a.* || 1° Se déterminer en faveur d'une personne, d'une chose plutôt que d'une autre. Et n'a-t-il pas raison [illegible] préférer la simplicité d'une vie particulière [illegible] soucis et aux chagrins des avares, aux [illegible] quiets des ambitieux? BOSS. *Duch. d'Orl.* [illegible] qu'elle a préféré la croix au trône, et qu'elle a [illegible] malheurs au nombre des plus grandes [illegible] *Reine d'Anglet.* Vous pensez sans doute [illegible] Julien, ce grand homme si calomnié, que [illegible] les amis doivent toujours être préférés aux [illegible], VOLT. *Lett. pr. roy. de Pr.* 26 août 1736. Celui qui préfère la vérité à sa gloire peut espérer de la préférer à sa vie, J. J. ROUSS. *Hél.* 2e préf. [illegible] demande pas s'il faut préférer l'agriculture [illegible] manufactures, ou les manufactures [illegible] il ne faut rien préférer : il faut s'occuper de [illegible], CONDILL. *Comm. gouv.* I, 29. || [illegible] n'aime qu'après avoir jugé, on ne [illegible] avoir comparé, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. [illegible] pas sentir, c'est se déterminer, c'est [illegible] *Ess. anal. âme*, XI. || Préférer avec l'infinitif [illegible] préposition. Il préfère mourir. || Préférer avec *de* et l'infinitif. J'ai préféré de payer mes dettes, SÉV. [illegible] juin 1685. Je préférerais de prononcer le discours funèbre de celui à qui je succède, plutôt que de me borner à un simple éloge de son [illegible] *Disc. à l'Acad. fr.* Je [czar Pierre Ier] [illegible] les transmettre [mes peuples] plutôt à un étranger qui le mérite, qu'à mon propre fils [illegible] indigne, VOLT. *Russie*, II, 10. || Préférer [illegible] que et le subjonctif. Je préfère qu'il parte, *Dict. de l'Acad.* || 2° Se préférer, *v. réfl.* Se donner la préférence à soi-même. C'est un égoïste qui se préfère à tout.

— REM. 1. Laveaux a voulu établir une distinction entre préférer suivi d'un infinitif sans préposition, et d'un infinitif et de la préposition, dans

que, quand l'infinitif est seul, il ne faut pas de préposition, et qu'il en faut une dans le cas contraire: ainsi on mettrait : il préfère mourir; mais on mettrait : je préfère de mourir avec vous plutôt que de vous trahir. Cette règle est arbitraire : *de* peut être mis ou supprimé. || 2. Je préfère beaucoup ou de beaucoup l'honnête à l'utile. Les deux se disent et sont bons. || 3. Il ne faut pas traiter *préférer* comme un comparatif, et dire : je préfère sortir que rester à la maison. En ce cas on remplace *préférer* par *aimer mieux*.

— HIST. XIIe s. N'i a donne [dame] tant riche [illegible] ne la requiere, De ses ovres à fere ne la profere, *Gerart de Ross.* p. 362. || XIVe s. Il n'i ot nul en toute la juvente romaine qui par nul art li peust estre comparez ou proferez, BERCHEURE, fo 20, *recto.* [illegible] doit estre preferée et honorée plus que l'oppinion de son ami, ORESME, *Eth.* VI, 10. || XVe s. Le bien commun [le prince] doit sur touz preferer, E. DESCH. *Des vertus nécess. au prince.* Le roy René le prefera [son neveu] devant ledit duc de Lorraine, qui estoit fils de sa fille, COMM. VII, 1. || XVIe s. Par quoy je dy, tout propos debatus, Qu'il n'est vivant qui ores le prefere [soit préférable] D'honneur et los, J. MAROT, V, 261. Encore que l'on ne luy feist point de tort de preferer Pompeius à luy, AMYOT, *Crassus*, 10. Nous nous preferons aux aultres animaux, MONT. II, 205.

— ETYM. Provenç. et espagn. *preferir*; ital. *preferire*; du lat. *præferre*, altéré par les bouches romaines en *præferire* ou *præferare*; de *præ*, en avant, et *ferre*, porter.

PRÉFET (pré-fè; le *t* ne se lie pas; au pluriel, l'*s* se lie : des pré-fè-z actifs; préfets rime avec traits, succès, mauvais, etc.), *s. m.* || 1° Celui qui, chez les Romains, occupait une préfecture. Le préfet des Gaules. Burrhus était préfet ou gouverneur de Rome, emploi important qui le rendait maître de toute l'Italie, DIDER. *Claude et Nér.* I, 42. || Préfet du prétoire, le chef de la légion prétorienne, destinée à la garde des empereurs. Les préfets du prétoire qui, pour le pouvoir et pour les fonctions, étaient à peu près comme les grands vizirs de ces temps-là, MONTESQ. *Rom.* 17. || À partir de Constantin, il y eut quatre préfets du prétoire, qui étaient à la tête des quatre grands départements de l'empire. || Préfet de la chambre sacrée, espèce de chambellan des empereurs de Constantinople. || 2° Dans l'organisation administrative actuelle de la France, le magistrat chargé de l'administration générale d'un département. Comment ne pas voir que, dans cette guerre [la guerre de Russie], tout était à craindre, jusqu'à nos alliés? Napoléon n'entendait-il pas leurs rois inquiets dire qu'ils n'étaient que ses préfets? SÉGUR, *Hist. de Nap.* II, 2. || 3° Sous-préfet, voy. ce mot à son rang. || Préfet de police, magistrat chargé de la police dans le département de la Seine; il a été institué par un arrêté du 13 août 1800. || 4° Préfet maritime, officier général de la marine militaire qui est investi du commandement dans un arrondissement maritime. || 5° Préfets du palais impérial, fonctionnaires chargés de surveiller l'administration du palais impérial, pendant le règne de Napoléon Ier, sous les ordres du grand maréchal. Ces fonctions ont été rétablies depuis 1852. || 6° Il se disait autrefois, dans plusieurs colléges, des maîtres qui avaient l'intendance du bon ordre et de la police. Le préfet des études. Le père préfet. Ainsi lorsqu'en un coin, qui leur tient lieu d'asile, D'écoliers libertins une troupe indocile, Loin des yeux d'un préfet au travail assidu, Va tenir quelquefois un brelan défendu, BOIL. *Lutr.* III. Il y a dans le discours de M. Le Batteux des anecdotes sur mon ancien préfet l'abbé d'Olivet, dont je connais parfaitement la fausseté, VOLT. *Lett. de Bordes*, 10 janv. 1767. || Il y a encore un préfet des études au collége Rollin, au collége Sainte-Barbe et chez les jésuites. || 7° Préfet apostolique, titre donné aux ecclésiastiques qui sont placés à la tête du clergé ainsi que du service religieux dans certaines colonies. || Préfet de Rome, cardinal chargé de la police. || Préfet des brefs, chef des secrétaires du pape, qui expédie les brefs. || Préfet se dit aussi du chef de certains monastères. Le préfet des capucins lui a assuré avoir ouï dire.... BUFF. *Hist. nat. homme, Œuvr.* t. V, p. 95. || 8° Titre d'un magistrat dans quelques cantons de la Suisse. || 9° Nom marchand d'une coquille univalve; espèce de cône.

— HIST. XIIe s. Si l'ócist là ù il fud enivrez en la maisun Arsa le prefect de Thersa, *Rois*, 307. || XIVe s. Les prefects du peuple.... Tels prefectz sont aucuns complices et ministres du tyrant, ORESME, *Thèse de meunier*. || XVe s. Le païs de Vallois s'estoit contre l'evesque, prefect et seigneur, rebellé, *Hist. de Loys III, duc de Bourbon*, p. 350 [illegible].

— ETYM. Provenç. *prefeit*; catal. [illegible], espag. *prefecto*; ital. *prefetto*; du lat. *præfectus*, de *præficere*, mettre à la tête, de *præ*, en avant, et *facere*, faire.

† PRÉFIGURATION (pré-fi-gu-ra-sion), *s. f.* Action de préfigurer. Il [Servet] traita de la préfiguration du Christ dans le Verbe, de la vision de Dieu.... VOLT. *Mœurs*, 134.

— ETYM. Lat. *præfigurationem*, de *præfigurare*, préfigurer.

† PRÉFIGURER (pré-fi-gu-ré), *v. a.* Figurer d'avance, être d'avance le type, la figure.

— HIST. XVIe s. Il y a seulement une difference entre ces sacrements anciens et nouveaux : c'est que ceux-là ont prefiguré le Christ promis, quand encore on l'attendoit à venir, CALV. *Instit.* 1093. Tous les misteres de la passion estoyent prefigurés au vieulx testament, PALSGR. p. 664.

— ETYM. Lat. *præfigurare*, de *præ*, d'avance, et *figurare*, figurer.

PRÉFINI, IE (pré-fi-ni, nie), *part. passé* de préfinir. Les délais préfinis par la loi.

PRÉFINIR (pré-fi-nir), *v. a.* Terme de palais. Fixer un terme dans lequel une chose doit être faite.

— HIST. XVIe s. Non qu'il voulut entreprendre de limiter et prefinir le temps au roy.... M. DU BELLAY, 272.

— ETYM. Lat. *præfinire*, de *præ*, d'avance, et *finire*, finir.

PRÉFIX, IXE (pré-fiks, fi-ks'; l'*x* se prononçait d'après Chiflet, *Gramm.* p. 218, comme *ch*), *adj.* Fixé d'avance, déterminé. Au jour et au lieu préfix, Monsieur enverrait sans délai un pareil nombre de personnes, RETZ, III, 100. Daniel n'avait donné que six ans à ce prince impie pour tourmenter le peuple de Dieu; et voilà qu'au terme préfix il apprend à Ecbatane les faits héroïques de Judas, BOSS. *Hist.* II, 6. || Terme de jurisprudence. Douaire préfix, douaire consistant en une somme fixée par le contrat de mariage.

— HIST. XVe s. Les chevaliers d'Angleterre dirent bien que point n'y auroit de deffaute, du moins que les oncles du roi d'Angleterre ne fussent au jour assis et prefix en la cité d'Amiens, FROISS. III, IV, 18. || XVIe s. Un commandement precis et prefix, MONT. I, 60. Une religion purement mentale, sans object prefix et sans messange materiel, ID. II, 246.

— ETYM. Lat. *præfixus*, de *præ*, en avant, et *fixus*, fixé.

† PRÉFIXE (pré-fi-ks'), *adj.* Terme de grammaire. Qui s'agglutine au devant d'un mot pour en modifier le sens en formant un nouveau mot. Adverbe ou particule préfixe. || *S. m.* *Pré* dans *prédire* et *sur* dans *surprendre* sont des préfixes. Les vues de l'esprit ou relations que les Grecs ou les Latins font connaître par les terminaisons des noms sont indiquées en hébreu par des prépositifs qu'on appelle préfixes, DUMARS. *Œuv.* t. IV, p. 166.

— ETYM. *Préfix.*

† PRÉFIXER (pré-fi-ksé), *v. a.* || 1° Terme de pratique. Fixer par avance un terme, un délai. 2° Terme de grammaire. Joindre comme préfixe. Préfixer une particule au verbe.

— ETYM. *Pré...*, préfixe, et *fixer*.

PRÉFIXION (pré-fi-ksi-on), *s. f.* Terme de palais. Détermination d'un temps, d'un délai.

— HIST. XVIe s. L'occasion pour laquelle ilz avoient eleu Scipion consul contre la permission et prefixion des lois, AMYOT, *Marius*, 20. Pour toutes prefixions et delais, *Coust. gén.* t. I, p. 853.

— ETYM. *Préfixer.*

† PRÉFLORAISON (pré-flo-rè-zon), *s. f.* Terme de botanique. État des diverses parties d'une fleur, avant l'épanouissement. || On dit aussi estivation.

— ETYM. *Pré...*, préfixe, et *floraison*.

† PRÉFOLIATION (pré-fo-li-a-sion), *s. f.* Terme de botanique. Manière dont les feuilles sont disposées dans le bourgeon.

— ETYM. *Pré...*, préfixe, et lat. *folium*, feuille.

† PRÉFORMATION (pré-for-ma-sion), *s. f.* Action de préformer. La préformation et l'évolution des corps organisés sont une des lois les plus générales de la nature, BONNET, *Contempl. nat.* XII, 42.

† PRÉFORMER (pré-for-mé), *v. a.* Former avant. Cette sagesse adorable qui a préformé les mondes dès le commencement, comme elle a préformé les plantes et les animaux, BONNET, *Paling. phil.* VI, 3. J'avais posé pour principe fondamental que rien n'était engendré, que tout était originairement préformé, et que ce que nous nommons génération n'était que le développement de ce qui préexistait sous une forme invisible, ID. *ib.* VII, 4. [illegible] les ovaires de toutes les femelles contiennent originairement des embryons préformés, qui n'attendent, pour commencer à se développer, que le concours de certaines causes, ID. *Consid. corps org. Œuv.* t. V, p. 205, dans POUGENS.

— ETYM. *Pré...*, préfixe, et *former*.

† PRÉGATON (pré-ga-ton), *s. m.* Filière dans laquelle on passe le fil d'or pour la seconde fois. || On trouve aussi précaton.

† PRÉ-GAZON (pré-ga-zon), *s. m.* Terme d'agriculture. Prairie artificielle, obtenue en semant de la graine de toutes les graminées et des plantes qui croissent dans les prairies naturelles. || *Au plur.* Des prés-gazons.

— ETYM. *Pré*, et *gazon*.

† PRÉGNANT, ANTE (pré-gnan, gnan-t'), *adj.* || 1° Terme didactique. Qui porte en soi un germe de reproduction, en parlant d'une femelle. J'ai six brebis, dont trois prégnantes. || 2° Par extension, violent, pressant, comme le besoin d'accoucher [illegible]. Maux aigus, prégnants, *Dict. de l'Acad.* de 1696. || Fig. La forte considération de raisons si prégnantes.... ST-SIM. 326, 121.

— HIST. XVIe s. Tous deux commencerent à donner ordre aux affaires, desquelles les plus pregnantes d'alors estoient celles d'Angleterre, CARLOIX, II, 1.

— ETYM. Lat. *prægnantem*, femme enceinte, de *præ*, indiquant le terme, et *gnans*, participe actif du radical dont *gnatus* est le participe passif (voy. GÉNÉRATION). L'ancienne langue avait *prains*, *pregne*, venant du nominatif *prægnans*.

† PRÉGNATION (pré-gna-sion), *s. f.* A été dit quelquefois pour gestation des animaux. Le temps de la prégnation, celui de l'accouchement, le nombre des petits, BUFF. *Hist. nat.* 1er *disc. Œuv.* t. I, p. 43.

— HIST. XVe s. Si comme en yver est prise leur pregnacion [des arbres], CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, I, 12.

— ETYM. Lat. *prægnationem* (voy. PRÉGNANT).

† PRÉGUSTATEUR (pré-gu-sta-teur), *s. m.* Esclave chargé chez les Romains de goûter les mets.

— ETYM. Lat. *prægustatorem*, de *præ*, avant, et *gustare*, goûter.

† PRÉHANCHIALE (pré-an-chi-a-l'), *s. f.* Pièce placée au-devant de la hanche des insectes.

— ETYM. *Pré...*, préfixe, et *hanche*.

† PRÉHENSEUR (pré-an-seur), *adj. m.* Terme de zoologie. Qui a la faculté de saisir, d'empoigner.

— ETYM. Voy. PRÉHENSION.

† PRÉHENSIBLE (pré-an-si-bl'), *adj.* Qui peut être pris, saisi. Hâter le moment où les phénomènes chimiques seront préhensibles pour la spéculation mathématique, BEQUYER, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LIV, p. 760.

— ETYM. Voy. PRÉHENSION.

† PRÉHENSILE (pré-an-si-l'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a la faculté de saisir, d'empoigner. Il serait difficile de concevoir comment les guenons de l'ancien continent ont pu prendre en Amérique une queue musclée et préhensile, BUFF. *Quadr.* t. VII, p. 273.

— REM. Buffon a dit ailleurs : queue préhensible, *Quadr.* t. XII, p. 141; à tort.

— ETYM. Voy. PRÉHENSION.

† PRÉHENSION (pré-an-sion), *s. f.* || 1° Action de prendre, de saisir un objet quelconque avec la main ou la bouche. L'homme exerce la préhension à l'aide de ses mains; l'éléphant avec sa trompe, LEGOARANT. || 2° Anciennement, droit qui résultait de la [illegible] sur le martelage, et qu'avait le gouvernement de s'approprier, moyennant prix débattu ou fixé par experts, [illegible] navales ou aux usages des arsenaux maritimes.

— ETYM. Lat. *prehensionem*, de *prehendere* (voy. [illegible]).

† PRÉHISTORIQUE (pré-i-sto-ri-k'), *adj.* Antérieur à l'histoire. Les temps préhistoriques.

— ETYM. *Pré...*, préfixe, et *historique*.

† PREHNITE (prè-ni-t'), *s. f.* Substance cristalline composée principalement de silice, d'alumine et de chaux, rapportée du cap de Bonne-Espérance par le colonel Prehn.

PRÉJUDICE (pré-ju-di-s'), *s. m.* Tort, dommage. On blâme l'injustice, non pas par l'aversion que l'on a pour elle, mais par le préjudice que l'on en reçoit, LA ROCHEFOUC. *Prem. pens.* 25. Cet autre objet.... Au mariage encor peut porter préjudice, MOL. *l'Ét.* I, 9. Un plus long entretien M'est de grand préjudice et ne vous sert de rien, TH. CORN. *l'Amour à la mode*, II, 1. Laissez-lui sentir le préjudice de la privation, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || Au préjudice de,

contre les intérêts de. Je n'entreprendrai rien à votre préjudice, CORN. *D. Sanche*, III, 3. Au préjudice d'Ésaü son frère aîné, BOSS. *Hist.* I, 3. Même candeur dans leur procédé [Montausier et sa femme future]... même penchant à la vertu au préjudice de la fortune, FLÉCH. *Duc de Mont.* Dans la suite, quelque chose qu'il [Pompée] eût faite au préjudice des lois, le sénat se déclara pour lui, MONTESQ. *Rom.* 11. Il fut reconnu en France que le prince du sang le plus éloigné serait l'héritier de la couronne, au préjudice de la fille du roi, VOLT. *Dict. phil. Loi salique.* || Au préjudice de sa parole, de son honneur, de sa réputation, de la vérité, etc. contre sa parole, contre son honneur, contre sa réputation, etc. Les conjurés se plaignaient de ce que le consul, au préjudice du décret du sénat et de sa propre parole.., VERTOT, *Révol. rom.* XIV, p. 285. || Au préjudice de, malgré, nonobstant. L'aliment est distribué dans toutes les parties du corps, au préjudice du cours qu'ont naturellement les choses pesantes, BOSS. *Connaiss.* II, 4. Au préjudice de ses services et des emplois qu'il avait remplis, il fut cité pour se faire enregistrer en qualité de simple soldat, VERTOT, *Révol. rom.* III, 257. || Sans préjudice de, sans faire tort à, sans renoncer à. Je reviens à nos lectures, c'est sans préjudice de Cléopâtre que j'ai gagé d'achever, SÉV. 67. Je serai mercredi à Moulins, où j'aurai une de vos lettres, sans préjudice de celle que j'attends après dîner, ID. 785. Sans préjudice à ses assiduités, il trouvait le moyen de..., HAMILT. *Gramm.* 4.

— HIST. XIIIe s. S'il porchacent leur preu, il ne font pas quo nice, Por tant que ce puist estre sans autrui prejudice, J. DE MEUNG, *Test.* 803. || XIVe s. Que le prejudice de si grande chose fust osté à present, BERCHEURE, f° 61, *recto.* || XVe s. Au grant prejudice du duc de Bourgongne, COMM. V, 6. || XVIe s. Combien qu'Abraham n'ait esté circoncis qu'après avoir esté instruit, cela ne porte point prejudice que les enfans après lui ne soient circoncis sans instruction, CALV. *Instit.* 1084. Et y eut une rencontre fort aspre, pource que les uns et les autres voulurent à cest essay faire un prejudice [prévision] de l'issue de toute la bataille, AMYOT, *Arist.* 34.

— ÉTYM. Prov. *prejudici*; espagn. *perjuicio*; port. *perjuizo*; ital. *pregiudicio*; du lat. *præjudicium*, préjudice, mais, proprement, jugement anticipé et, par suite, nuisible; de *præ*, d'avance, et *judicium*, de *judicare* (VOY. JUGER).

PRÉJUDICIABLE (pré-ju-di-si-a-bl'), *adj.* Qui préjudicie. Que je vous plains ! et que l'état de vos affaires est préjudiciable à l'établissement de votre pauvre enfant ! SÉV. 1er févr. 1690.

— HIST. XIVe s. Plus greves lois et plus prejudiciables ordenences, BERCHEURE, f° 48, *verso.* Le suppliant dist audit escuier, pource qu'il le vit armé, que il faisoit double que il ne en alast en lieu prejudiciable [où l'on ferait du mal] ....ledit escuier lui respondit qu'il n'en soubsiast point, et qu'ilz n'iroient que en bon lieu, DU CANGE, *præjudicabilis.* || XVIe s. Les faultes d'une partie gastée, qui pourroient estre prejudiciables au total, sont souvent redressées et corrigées par les autres parties saines et entieres, AMYOT, *Lysand.* 32.

— ÉTYM. *Préjudicier*; prov. *prejudiciable*; espagn. *perjudiciable*. On trouve aussi *prejudicieux*.

PRÉJUDICIAUX (pré-ju-di-si-ô), *adj. m. plur.* Terme de pratique. Frais préjudiciaux, les frais de procédure qu'on est obligé de rembourser avant que d'être reçu à se pourvoir contre un jugement.

— HIST. XVIe s. Tous despens prejudiciaux doivent, après la liquidation et eclaircissement d'iceux, estre payez devant que.... *Coust. gén.* t. II, p. 306.

— ÉTYM. Voy. PRÉJUDICIEL.

† **PRÉJUDICIÉ, ÉE** (pré-ju-di-si-é, ée), *adj.* Terme de banque. Lettre de change préjudiciée, lettre de change qui n'arrive dans le lieu où elle doit être payée, qu'après l'expiration des jours de grâce, lorsque le mal vient de ce qu'elle est partie trop tard.

PRÉJUDICIEL, ELLE (pré-ju-di-si-èl, è-l'), *adj.* Terme de jurisprudence. Question préjudicielle, question qui doit être jugée avant la contestation principale. Action préjudicielle, celle qui doit être jugée en premier lieu. Moyens préjudiciels, moyens par lesquels on soulève la question préjudicielle.

— ÉTYM. Lat. *præjudicialis*, de *præjudicium*, jugement antérieur, de *præ*, et *judicare*, juger.

PRÉJUDICIER (pré-ju-di-si-é), je préjudiciais, nous préjudiciions, vous préjudiciiez; que je préjudicie, que nous préjudiciions, que vous préjudiciiez, *v. n.* Porter préjudice, faire du tort. Ils [les calvinistes] n'ont pu recevoir les luthériens à leur cène, sans croire que leur doctrine ne préjudicie pas au salut, BOSS. *Euch.* II, 20. Que le duc de Bretagne déclarerait qu'il n'avait entendu rien traiter avec la cour de Rome, qui pût préjudicier à la souveraineté du roi [Louis XI], DUCLOS, *Œuvr.* t. II, p. 200. || En termes de procédure. Sans que les qualités puissent nuire ni préjudicier. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— HIST. XIVe s. Prendre gaing par mutacion de monnoie prejudicie à toute la royale posterité, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVIe s. Je di qu'un tel vœu est sainct et legitime, sans prejudicier à la liberté d'un chacun d'en faire comme il voudra, CALV. *Instit.* 1011. En quoy la substance pourroit estre grandement alterée, et la reputation d'aultruy prejudiciée, M. DU BELL. *Préf.*

— ÉTYM. *Préjudice*; prov. *prejudicar*, *prejudiciar*; espagn. *perjudicar*; ital. *pregiudicare*.

1. **PRÉJUGÉ, ÉE** (pré-ju-jé, jée), *part. passé* de préjuger. Question préjugée.

2. **PRÉJUGÉ** (pré-ju-jé), *s. m.* || 1° Ce qui a été jugé auparavant dans un cas analogue. Cette sentence est un préjugé pour notre cause. || 2° Circonstance, apparence qui fait supposer ce qu'on doit craindre ou espérer. Je ne vois rien qui m'oblige à supprimer des événements remarquables qui se rencontrent dans mon sujet, et qui peuvent servir d'instruction et de préjugé en des occasions pareilles, PELLISSON, *Hist. de l'Acad.* IV. L'inutilité de la vie de quelques-uns [des prêtres] ne doit pas être un préjugé contre la regularité et l'utilité de la conduite des autres, FLÉCH. *Serm.* II, 320. À son port, il ne douta point qu'il n'y eût de quoi former des préjugés avantageux sur tout le reste, HAMILT. *Gramm.* 7. Lachaussée fait de très-bons vers, du moins dans le genre didactique; ce n'est pas un bon préjugé pour le genre de la comédie, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 32. Un avocat qui ne se nomme pas, et c'est un funeste préjugé contre lui, écrit un libelle diffamatoire contre M. de Morangiès et contre moi, ID. *Polit. et lég. Rép. à l'écrit d'un avocat.* || 3° Opinion, croyance qu'on s'est faite sans examen. Le défaut de nos examens c'est que nous ne nous examinons jamais que dans nos propres préjugés, MASS. *Carême, Confess.* Ce mot va paraître un blasphème à l'idolâtre préjugé, LAMOTTE, *Odes*, t. I, p. 360, dans POUGENS. Les préjugés de la superstition sont supérieurs à tous les autres préjugés, MONTESQ. *Esp.* XVIII, 18. J'appelle ici préjugés, non pas ce qui fait qu'on ignore certaines choses, mais ce qui fait qu'on s'ignore soi-même, ID. *Préf. de l'Espr. des lois.* Le soleil se lève, la lune aussi, la terre est immobile : ce sont là des préjugés physiques naturels, VOLT. *Dict. phil. Préjugés.* Le préjugé est une opinion sans jugement, ID. *ib.* Ce n'est point par préjugé que vous courez au secours d'un enfant inconnu prêt à tomber dans un précipice, ou à être devoré par une bête; mais c'est par préjugé que vous respecterez un homme revêtu de certains habits, marchant gravement, parlant de même, ID. *ib.* J'ai rendu justice à l'Anglais Shakspeare, comme à l'Espagnol Calderon, et je n'ai jamais écouté le préjugé national, ID. *Irène, Lett.* Si, en faveur du préjugé [qui admet que Turenne changea de religion à cinquante ans par persuasion], il faut adoucir ce trait, de tout mon cœur ; je ne veux point choquer d'aussi grands seigneurs que les préjugés, ID. *Lett. Henault*, 8 janv. 1762. Les préjugés, de quelque espèce qu'ils puissent être, ne se détruisent pas en les heurtant de front, D'ALEMBERT, *Mélanges etc.* t. V, *Réflexions sur l'ode.* Ces préjugés tiennent moins à l'ignorance qu'à la passion : l'Anglais a les préjugés de l'orgueil, et le Français ceux de la vanité, J. J. ROUSS. *Ém.* V. Les préjugés même doivent être discutés et traités avec circonspection, DUCLOS, *Consid. mœurs*, 2. Un préjugé, n'étant autre chose qu'un jugement porté ou admis sans examen, peut être une vérité ou une erreur, ID. *ib.* On est revenu, depuis quelque temps, de beaucoup de préjugés; mais on s'accoutume trop à regarder comme tel tout ce qui est admis, ID. *Œuv.* t. VII, p. 202. Les préjugés ne se retirent que comme les ombres, successivement et par degrés, BAILLY, *Hist. astr. mod.* t. II, p. 423. Il avait les principes et les préjugés qui servent à maintenir en tout pays les choses comme elles sont, STAEL, *Corinne*, VI, 4. On ne saurait trop le redire, préjugé est le synonyme de jugement précipité; et on perd bien du temps pour vouloir aller trop vite, DESTUTT-TRACY, *Instit. Mém. scienc. mor. et pol.* t. I, p. 386.

— HIST. XVIe s. Quelqu'un se mocquera de quoy je fais ici un préjugé des evenements de la guerre, comme s'ils devoyent succeder en la maniere que je le figure, LANOUE, 436. Le diable, profitant de ses doutes, lui suggera d'estouffer tous les préjugés de son enfance et de son education, D'AUB. *Vie*, [illegible]

— ÉTYM. *Préjugé* 1.

† **PRÉJUGEMENT** (pré-ju-je-man), *s. m.* Action de préjuger.

— HIST. XVIe s. Prejugement, COTGRAVE.

PRÉJUGER (pré-ju-jé. Le *g* prend un *e* devant *a* et *o* : préjugeant, préjugeons), *v. a.* || 1° Rendre un jugement interlocutoire, qui tire à conséquence pour une question qu'on doit juger postérieurement. Sans préjuger le fond. || 2° Juger, décider, avant d'avoir pris connaissance de la chose dont il s'agit. Préjuger une question. Comment le parlement pouvait-il juger sept volumes in-folio déjà imprimés [de l'Encyclopédie], et préjuger ceux qui ne l'étaient pas? VOLT. *Fragm. sur l'hist.* XXIV. || 3° Prévoir par conjecture. Autant qu'on peut préjuger. Je ne dis pas ceci [quatorze cents ans d'antiquité] pour faire préjuger la vérité de notre doctrine [sur la prière des morts], BOSS. *Confér. avec Claude*, [illegible]

— HIST. XVIe s. On couche volontiers le sens des escripts d'aultruy à la faveur des opinions qu'on a préjugées en soy, MONT. II, 160.

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, et *juger*.

† **PRÉLAI** (pré-lè), *s. m.* Nom donné dans la Vendée à des prairies voisines de rivières, GRANGEZ, [illegible] *navig. de la France*, p. 290.

† **PRÉLART** (pré-lar), *s. m.* || 1° Grosse toile peinte ou goudronnée qui sert à protéger des marchandises ou des constructions contre la pluie, et, dans la marine, contre la pluie et l'eau de mer. || On trouve aussi prélat. Noyales simples, [illegible], prélats à sacs, *Tabl. ann. aux lett. pat.* du 14 [illegible] 1780. || 2° Dans l'artillerie, toile peinte ou cirée qu'on emploie pour garantir de l'eau le chargement d'une voiture. || Dans l'artillerie c'est la forme prélat qui a prévalu dans l'usage.

— ÉTYM. Origine inconnue.

PRÉLASSER (SE) (pré-la-sé), *v. réfl.* Terme familier. Affecter un air de dignité, de gravité [illegible] tueuse. L'âne se prélassant marche seul devant eux [le meunier et son fils], LA FONT. *Fabl.* III, 1.

— HIST. XVIe s. J'entreprendz de entrer en leur camp, et me prelasser par les bandes, [illegible] jamais descouvert, RAB. *Pant.* II, 24. Je [illegible] genes qui se prelassoyt en magnificence, ID. [illegible] Ils se prelatent jusques au foye et aux [illegible] et entraisnent leur office jusques en leur [illegible], MONT. IV, 168.

— ÉTYM. *Prélat.* La formation régulière serait celle de Montaigne : *se prelater*, mais elle n'est pas usitée.

1. **PRÉLAT** (pré-la; le *t* ne se prononce pas et ne se lie pas : au pluriel, l'*s* se lie : des prélats habiles; prélats rime avec *tas*, *fracas*, etc.), *s. m.* || 1° Titre particulier des principaux supérieurs ecclésiastiques, tels que les évêques et les abbés crossés et mitrés. Surmontant le monde par sa foi et la nature par la grâce, il alla, sous la conduite d'un grand prélat [Faure, évêque d'Amiens], aux pieds des autels assujétir sa raison à l'autorité de l'Église [de calviniste se faire catholique], FLÉCH. *Duc de Mont.* Est-ce pour travailler que vous êtes prélat? BOIL. *Lutr.* I. || 2° À Rome, ecclésiastique de la cour du pape, qui a droit de porter le violet. Je ne viens pas vous le faire voir comme [illegible] le légat de Sa Sainteté, montrant des [illegible] l'ancienne Rome aux prélats de la nouvelle, FLÉCH. *Duc de Mont.* || 3° Chez les protestants, le titre de prélat n'a été conservé qu'en Angleterre, en Suède et en Danemark. || 4° Coquille du genre cône.

— HIST. XIIe s. Deus est chies [chef] des prélats, *Th. le mart.* 70. De noz prelaiz et des [illegible] sainte Eglise, ST-BERN. 556. || XIIIe s. Le [illegible] ou le prelat qui le doit coroner, [illegible] sors orisons sur la teste, *Ass. de J.* I, 20. [illegible] [il est vrai] que li prelat de sainte Eglise et li chapitres de eglises et plusors autres religious [illegible] bien heritages, es quix il ont toutes justices et [illegible] tes seigneuries, BEAUM. XI, 12. Cil qui dient mal de sainte eglise por la mauvaistié des prelaz, [illegible] LATINI, *Trésor*, p. 461. || XVe s. Et vestus comme [illegible] drois prelas, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 514. Bon prélat [illegible] bon exemple, LEROUX DE LINCY, *Prov.* [illegible]

— ÉTYM. Provenç. *prelat*; espagn. [illegible] *prelato*; du bas-lat. *prælatus*, préfet, ecclésiastique [illegible] en dignité, du lat. *prælatus*, mis en avant, [illegible] de *præ*, en avant, et *latus*, porté.

† 2. **PRÉLAT** (pré-la), *s. m.* Voy. PRÉLART.

† **PRÉLATIFIER** (pré-la-ti-fi-é), *v. a.* Terme burlesque. Faire prélat, élever à la dignité de prélat. Les abbés Desportes et Boisrobert, et autres [illegible]

frères en Apollon, prélatifiés pour leurs bonnes œuvres, SCARR. *Épit. dedic. Œuv.* t. I, p. 160, dans POUGENS.

PRÉLATION (pré-la-sion), *s. m.* || 1° Prélation ou droit de prélation, droit par lequel les enfants sont maintenus, par préférence, dans les charges que leurs pères ont possédées. || 2° Droit qu'avait le roi, en plusieurs endroits du royaume, de retirer une terre seigneuriale en remboursant l'acquéreur, pourvu qu'il n'eût pas fait foi et hommage. || En bail emphytéotique, droit qu'avait le bailleur d'être préféré à tout autre dans l'acquisition des constructions et améliorations que le preneur voulait aliéner.

— HIST. XVI° s. Le droit de retenue ou prelation de chose feodale ou censive est cessible par le seigneur feodal ou direct, et non par le lignager, sinon à autre lignager de mesme estoc, *Coust. gén.* t. II, p. 602.

— ÉTYM. Lat. *prælationem*, préférence, de *prælatus*, préféré (voy. PRÉLAT). Dans l'ancienne langue on a dit souvent *prelation* pour *prelature*.

PRÉLATURE (pré-la-tu-r'), *s. f.* || 1° Dignité de prélat. Saint Augustin, sans se laisser éblouir de sa prélature, BOURDAL. *Carême*, I, *Ambit.* 491. Il avait enfin pris son parti et renoncé à la prélature, lorsque quelqu'un accourt lui dire qu'il est nommé à un évêché, LA BRUY. VIII. Le dégoût de la théologie l'avait jeté dans les belles-lettres, ce qui est très-ordinaire en Italie à ceux qui courent la carrière de la prélature, J. J. ROUSS. *Confess.* III. || 2° L'ensemble des prélats, qui à la cour de Rome ont droit de porter l'habit violet. Bien loin de se trouver flattée de cette imagination de Bouillon, la prélature se moqua cruellement de lui, ST-SIM. 384, 184.

— HIST. XVI° s. Car ces vilains de faict et genitre, Sur les genulz demandoient prelature [prééminence], J. MAROT, V, 10. Princes regnans et gens de prelature, ID. V, 240.

— ÉTYM. *Prélat*; provenç. espagn. et ital. *prelatura*. On a dit aussi *prelacie*, MONSTREL. t. I, ch. 63, f. 89, dans LACURNE.

PRÊLE (prê-l'), *s. f.* Plante cryptogame dite aussi queue de rat, qui sert de type à la famille des équisétacées (*equisetum arvense*, L.). Prêle des tourneurs, dite aussi queue de cheval ou chevaline (*equisetum hyemale*, L.), qui sert à plusieurs ouvriers pour polir leurs ouvrages. Pour polir, on plonge l'objet [pipe d'écume] dans de la cire vierge fondue, et, après le refroidissement, on procède à un second polissage avec la prêle, E. DIENIS DU SÉJOUR, *Revue de Paris*, 1er févr. 1848, p. 415.

— HIST. XVI° s. Presle, COTGRAVE.

— ÉTYM. Ital. *asperella*, diminutif du lat. *asper*, rude, à cause de la tige rude de cette plante. Pour la chute de l'*s* initiale, comparez *pâmer*. On remarquera que l'*a* a disparu : *la prêle*, sans doute pour *aprêle*, comme *la Pouille* pour *l'Apouille*.

† **PRÉLECTURE** (pré-lè-ktu-r'), *s. f.* Terme de typographie. Lecture d'une épreuve, avant que cette épreuve soit envoyée à l'auteur.

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, et *lecture*.

PRÉLEGS (pré-lè; au pluriel, l'*s* se lie : des prélegs étendus), *s. m.* Terme de pratique. Legs particulier à prendre sur la masse avant le partage.

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, et *legs*. Le *Coustumier général* dit *prelegat*.

PRÉLÉGUÉ, ÉE (pré-lé-ghé, ghée), *part. passé* de préléguer. Une somme d'argent préléguée.

PRÉLÉGUER (pré-lé-ghé), *v. a.*, je prélègue, nous préléguons, vous préléguez; que je prélègue, que nous préléguions, que vous préléguiez. La syllabe *lé* prend un accent grave quand la syllabe qui suit est muette : je prélègue, excepté au futur et au conditionnel : je préléguerai, je préléguerais. Faire des legs payables avant le partage d'une succession.

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, et *léguer*.

† **PRÊLER** (prê-lé), *v. a.* Frotter avec de la prêle les ouvrages qu'on veut dorer, ou tout autre ouvrage. Les clarinettistes prêlent leur anche, jusqu'à ce qu'elle soit amincie au degré convenable.

— ÉTYM. *Prêle*.

PRÉLEVÉ, ÉE (pré-le-vé, vée), *part. passé* de prélever. Les frais d'impression prélevés.

PRÉLÈVEMENT (pré-lè-ve-man), *s. m.* Action de prélever. Le prélèvement d'une forte somme. Les prélèvements se font, autant que possible, en objets de même nature, *Code Nap.* art. 830.

— ÉTYM. *Prélever*.

PRÉLEVER (pré-le-vé. La syllabe *le* prend un accent grave quand la syllabe qui suit est muette : je prélève, je prélèverai), *v. a.* || 1° Lever préalablement une certaine portion sur le total. Sur le dîner de chaque élève Le tyran des Syracusains Comme impôt chaque jour prélève Trois quarts des noix, du miel et des raisins, BERANG. *Denys.* || Fig. La pitié préleva la part de l'indigent, Le luxe fut humain, le pouvoir indulgent, DELILLE, *Pit.* I. || 2° Se prélever, *v. réfl.* Être prélevé. Cette somme se prélèvera avant les autres.

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, et *lever*.

† **PRÉLIBATION** (pré-li-ba-sion), *s. f.* || 1° Terme de féodalité. Droit de prélibation, droit de quelques seigneurs à passer avec leurs vassales la première nuit des noces. Les seigneurs avaient imaginé le droit de prélibation, VOLT. *Mœurs*, 51. || 2° Prélibation d'hérédité se dit, dans le droit, d'un prélèvement fait sur l'hérédité, comme celui d'un legs.

— ÉTYM. Lat. *prælibationem*, de *prælibare*, prélibier (voy. PRÉLIBER).

† **PRÉLIBER** (pré-li-bé), *v. n.* Néologisme. Effleurer le premier une matière. Je me contente de préliber, ce qui est le droit du premier venu en toute matière, BRILLAT-SAVARIN, dans le *Dict.* de BESCHERELLE.

— ÉTYM. Lat. *prælibare*, déguster, effleurer des lèvres, de *præ*, et *libare* (voy. LIBATION).

PRÉLIMINAIRE (pré-li-mi-nê-r'), *adj.* || 1° Qui précède l'objet principal, et qui sert à l'éclaircir. Les connaissances préliminaires à l'étude de la physique sont les mathématiques. Quelques notions préliminaires sur les méthodes, BUFF. *Hist. nat.* 1er *disc. Œuvr.* t. I, p. 11. || Articles préliminaires dans un traité, dans un contrat, certaines conditions qu'on règle et dont on convient d'abord pour faciliter la conclusion. || 2° *S. m.* Ce qui précède l'objet principal. Ce chapitre et le précédent ne sont que des préliminaires à l'analyse du discours, et ils étaient nécessaires, CONDILL. *Gramm.* I, 2. || Commencement d'arrangement. Les préliminaires de la paix. || Le préliminaire de conciliation, l'essai de conciliation que la loi prescrit de faire devant le juge de paix avant de commencer un procès. || Familièrement. Préambule. Moi qu'on vient de chasser sans nul préliminaire, DORAT, *Feinte par amour*, III, 4.

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, et *liminaire*.

PRÉLIMINAIREMENT (pré-li-mi-nê-re-man), *adv.* Avant d'entrer en matière. Mon père, à qui ma tante de Breteuil en voulait parler [d'une visite] préliminairement, *Souv. de Mme de Créquy*, t. I, p. 140.

— ÉTYM. *Préliminaire*, et le suffixe *ment*.

PRÉLIRE (pré-li-r'), *v. a.* Se conjugue comme lire. Terme de typographie, peu usité. Lire la première épreuve avant de l'envoyer à l'auteur.

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, et *lire*.

† **PRÉLOMBAIRE** (pré-lon-bê-r'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui est situé au-devant des lombes.

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, et *lombaire*.

† **PRÉLOMBO-THORACIQUE** (pré-lon-bo-to-ra-si-k'), *adj.* Terme d'anatomie. Veine prélombo-thoracique, la veine azygos.

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, *lombes*, et *thoracique*.

PRÉLU, UE (pré-lu, lue), *part. passé* de prélire. Épreuve prélue.

PRÉLUDE (pré-lu-d'), *s. m.* || 1° Terme de musique. Ce qu'on chante pour se mettre dans le ton, pour essayer la portée de la voix. || Ce qu'on joue sur un instrument pour juger si l'instrument est d'accord, et pour préparer la main. || 2° Sorte d'improvisation dans le goût des préludes. || Par suite, pièce d'introduction qui précède les fugues. Un prélude de Bach. || 3° Fig. Ce qui précède une chose, ce qui la prépare. Par ces délassements sa noble inquiétude De ses justes desseins faisait l'heureux prélude, CORN. *Attila*, II, 5. Alors [à l'heure de la mort] s'élèveront des frayeurs mortelles et des grincements de dents, préludes de ceux de l'enfer, BOSS. *Marie-Thér.* Le combat de Tégyre, qui fut comme le prélude de la bataille de Leuctres, éleva bien haut sa réputation [d'Épaminondas], ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. V, p. 377, dans POUGENS. Toute la contestation sur les idées n'avait été qu'un prélude, FONTEN. *Malebranche.* Ce fut [des massacres partiels] le prélude de cette Saint-Barthélemy qui effraya l'Europe dix années après, et dont le souvenir inspirera une horreur éternelle, VOLT. *Hist. parl.* XXIII.

— ÉTYM. Voy. PRÉLUDER.

PRÉLUDER (pré-lu-dé), *v. n.* || 1° Essayer sa voix par une suite de tons différents avant de chanter. Avant que de chanter, il faut que je prélude un peu, KOT. *Mal. imag. Interm.* I, sc. 4. Quand ta voix céleste prélude Aux silences des belles nuits, Barde ailé de ma solitude [le rossignol], Tu ne sais pas que je te suis! LAMART. *Harm.* IV, 8. || Jouer d'un instrument pour se mettre dans le ton. Qu'on les exerce à préluder en majeur et en mineur sur tous les tons de l'instrument, chose qu'il faut toujours savoir, quelque méthode qu'on adopte, J. J. ROUSS. *Proj. sign. mus.* || Fig. Il y a longtemps que je pensais, avec l'auteur des Essais [Montaigne], que Cicéron est un grand musicien, mais qui prélude trop longtemps avant que de jouer sa pièce, et qui me semble, en la jouant, trop soucieux d'être écouté, DIDER. *Claude et Nér.* II, 17. || 2° Improviser sur un instrument, dans le goût des préludes. || 3° Fig. S'essayer dans la musique, dans la poésie, dans les lettres. Il [Segrais] avait préludé à l'une et à l'autre de ces versions poétiques par des églogues publiées avant son Énéide, D'ALEMB. *Éloges, Segrais.* ...Jeune alouette, habitante des airs, Tu meurs en préludant à tes tendres concerts, DELILLE, *l'H. des ch.* I. || 4° Fig. Faire une chose pour en venir à une autre plus importante. Il donnait à ses soldats une expérience qui ne coûtait pas encore de sang; il essayait leur valeur et préludait à des victoires, FONTEN. *Pierre Ier*. À la petite pointe du jour, nous nous rendîmes au stade; il était déjà rempli d'athlètes qui préludaient aux combats, BARTHÉL. *Anach.* ch. 38. Par de malins portraits il prélude au Méchant, CHAUSSARD, *sur Gresset.* Le soleil, sur son char demi-plongé dans l'onde, De ses feux en glissant effleurait notre monde, Éclairait l'orient, Et sur ce beau séjour, Tout brillant de rosée, il préludait au jour, DELILLE, *Parad. perdu*, V. || Absolument. De la façon dont ce drôle-là prélude, il ne vous promet rien de bon, MARIV. *Double inconst.* I, 4. || L'Académie n'admet pas cet emploi absolu; mais rien n'empêche de le recevoir. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— ÉTYM. Lat. *præludere*, de *præ*, d'avance, et *ludere*, jouer.

PRÉMATURÉ, ÉE (pré-ma-tu-ré, rée), *adj.* || 1° Qui mûrit avant le temps. Fruit prématuré. || 2° Fig. En général, qui vient avant le temps. Les choses prématurées perdent leur force et donnent du dégoût, SEV. 416. Ces éducations prématurées qui font tant de bruit, FÉN. *Éduc. filles*, III. Pascal [Blaise], fils du premier intendant qu'il y eut à Rouen, né en 1623, génie prématuré, VOLT. *Louis XIV, Écrivains.* Les instructions de la nature sont tardives et lentes; celles des hommes sont presque toujours prématurées, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || Une mort prématurée, une mort qui vient avant le temps ordinaire. Ce fut le sort de Louis XIV de voir périr en France toute sa famille par des morts prématurées, VOLT. *Louis XIV*, 27. Les funérailles des enfants sont toujours prématurées lorsque les mères y assistent, DIDER. *Claude et Nér.* II, 40. J'encourageai ce premier essor, en publiant les brillants essais de Malfilâtre; je fis concevoir de lui des espérances qu'il aurait remplies, si une mort prématurée ne nous l'avait pas enlevé, MARMONTEL, *Mém.* VI. || Vieillesse prématurée, vieillesse qui devance l'époque où l'homme devient vieux naturellement. || Il se dit aussi des personnes. Ce prince réellement prématuré, MARMONTEL, *Mém.* XII. || 3° Fig. Se dit des choses qu'il n'est pas encore temps d'entreprendre. Entreprise, démarche prématurée. Vous voulez mourir.... on vous accusera d'un désespoir prématuré quand on saura que vous avez pris cette résolution funeste dans Erfurth, quand vous étiez encore maître de la Silésie et de la Saxe, VOLT. *Lett. au roi de Prusse*, octobre 1757. || 4° Fig. Fait trop tôt. Il y a beaucoup d'exemples de ces médailles prématurées qui tromperaient la postérité, si l'histoire, plus fidèle et plus exacte, ne prévenait de telles erreurs, VOLT. *Louis XV*, 8.

— HIST. XVI° s. Et si ne peuvent les heritiers de telle douairiere, pour frauder le droit dudit proprietaire, despouiller prematuré lesdits heritages charges de douaire, *Coust. gén.* t. I, p. 458.

— ÉTYM. Lat. *præmaturatus*, de *præ*, d'avance, et *maturatus*, mûri, de *maturus*, mûr (voy. MÛR).

PRÉMATURÉMENT (pré-ma-tu-ré-man), *adv.* Avant le temps convenable. Des fruits cueillis prématurément. Chaque individu qui naît tombe de lui-même au bout d'un temps, ou lorsqu'il est prématurément détruit par les autres, BUFF. *Quadrup.* t. II, p. 136.

— ÉTYM. *Prématuré*, et le suffixe *ment*.

PRÉMATURITÉ (pré-ma-tu-ri-té), *s. f.* Maturité avant le temps ordinaire. La prématurité des fruits. || Fig. Prématurité d'esprit. La prématurité d'une entreprise, d'une affaire.

— HIST. XVI° s. Les pastenades se treuvent bien cultivées par l'arracher des taiforts : lesquels, à cause de leur prematurité, l'on tire de la terre en l'eslevant profondement, y laissans seules les pastenades, O. DE SERRES, 530.

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, et *maturité*; ital. *pre-maturità*.

PRÉMÉDITATION (pré-mé-di-ta-sion ; en vers, de six syllabes), *s. f.* || 1° Action de préméditer. Il l'a fait avec préméditation. Une plus grande lutte se préparait [pour 1813] ; cette halte [l'interruption des hostilités] ne fut pas un temps qu'on accorda à la paix, mais qui fut donné à la préméditation du carnage, SÉGUR, *Hist. de Nap.* XII, 11. || 2° En jurisprudence, dessein réfléchi qui a précédé l'exécution d'un crime. Tout meurtre commis avec préméditation.... est un assassinat, *Code pénal*, art. 296. La préméditation consiste dans le dessein formé, avant l'action, d'attenter à la personne d'un individu déterminé, ou même de celui qui sera trouvé ou rencontré, quand même ce dessein serait dépendant de quelque circonstance ou de quelque condition, *ib.* art. 297.

— HIST. XIVe s. Les choses qui sont faites par ire ne sont pas jugies estre faites par providence ou premeditacion, comme devant advisées, ORESME, *Eth.* 158. || XVIe s. La premeditation de la mort est premeditation de la liberté : qui a apprins a mourir, il a desapprins à servir, MONT. I, 70. Demosthenes, en l'oraison qu'il feit à l'encontre de Midias, nous met devant les yeux l'utilité de la premeditation, AMYOT, *Comm nourrir les enfants*, 17.

— ÉTYM. Lat. *præmeditationem*, de *præmeditari*, préméditer.

PRÉMÉDITÉ, ÉE (pré-mé-di-té, tée), *part. passé* de préméditer ...Ce calme paraît assez prémédité Pour ne répondre pas de sa tranquillité, CORN. *Suréna*, III, 1. Il me faudrait pour l'ambassade Quelque discours prémédité, MOL. *Amph.* I, 1. Avoir [illegible] de Vassi pour une entreprise préméditée par le duc de Guise, BOSS. *Variat.* X, 42. Elle réunit la vivacité naturelle à la grâce préméditée, STAËL, *Corinne*, XVI, 1. || De dessein prémédité, avec intention expresse, formelle.

PRÉMÉDITER (pré-mé-di-té), *v. a.* Méditer sur une chose avant de l'exécuter. Préméditer un crime. Il préméditait de faire ce mauvais coup.

— HIST. XVIe s. Caton se levant, de sens froid et rassis, ne plus ne moins que s'il eust premedité de longue main ce qu'il avoit à dire, monstra que.... AMYOT, *Cat. d'Utiq* 60. Le premediter donne sans doute un grand avantage, MONT. I, 81. Un discours premedité, ID. I, 180.

— ÉTYM. Lat. *præmeditari*, de *præ*, d'avance, et *meditari*, méditer.

PRÉMICES (pré-mi-s'), *s. f. pl.* || 1° Premiers fruits de la terre ou du bétail. Vous prendrez les prémices de tous les fruits de votre terre ; et, les ayant mis dans un panier, vous irez au lieu que le Seigneur votre Dieu aura choisi pour y faire invoquer son nom, SACI, *Bible, Deutéron.* XXVI, 2. Et tous.... De leurs champs dans leurs mains portant les nouveaux fruits, Au Dieu de l'univers consacraient ces prémices, RAC. *Athal.* I, 1. || Par extension. Pour achever ce jour sous de meilleurs auspices, Ma main de cette coupe épanche les prémices, RAC. *Brit.* V, 6. || 2° Fig. Premières productions de l'esprit. Je vous consacre les prémices de mes études, *Dict. de l'Acad.* || Il se dit, dans un sens analogue, des premiers mouvements du cœur. Les prémices d'une âme innocente et pure, *Dict. de l'Acad.* Tendres prémices d'une amitié pure et simple que nous emporterons dans le ciel, J. J. ROUSS. *Hél.* IV, 6. || Prémices se dit quelquefois des premières jouissances. La superstition a porté certains peuples à céder les prémices des vierges aux prêtres de leurs idoles, ou à en faire une espèce de sacrifice à l'idole même, BUFF. *Hist. nat. Hom. Œuv.* t. IV, p. 256. Quand enfin cette aimable jeunesse vient à se marier, les deux époux, se donnant mutuellement les prémices de leur personne, en sont plus chers l'un à l'autre, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || 3° Fig. Commencements. Ses membres [de Jésus-Christ] qui sont aussi les nôtres, ses enfants qui sont nos frères, et ses saints qui sont nos prémices, BOSS. *Expos. doctr. cath.* 4. Ces [illegible] prémices [la conversion du prince Édouard et de sa sœur] ont attiré une telle bénédiction sur la maison palatine que nous la voyons [illegible] *Anne de Gonz.* [illegible] De Rome, pour un temps, [illegible] fut les prémices, RAC. *Brit.* I, 1. Déjà coulait le sang, prémices du carnage, ID. *Iphig.* V, 6. [illegible] la terre.... pour offrir au Seigneur les prémices d'une journée que la pénitence doit sanctifier, MASS. *Carême, Jeûne.* || Au singulier. Cette tendre lueur, prémice de l'aurore, [illegible] dans le *Dict. de* BESCHERELLE. Offrons, offrons d'abord aux maîtres des humains De l'immortalité cette heureuse prémice, LAMART. *Socr.* 307.

— HIST. XIIe s. Il ferit [frappa] chescune chose premier engendrée en la terre d'Egypte, les premices de tut le travail d'els, *Liber psalm.* p. 109. E sus, munz de Gelboé, rusée ne pluie ne viengne sur vus, e n'i seient pas champs de primices, kar là [illegible] li fort lur escuz, *Rois*, 122. || XIIIe s. Tu as des vertus les premisces ; C'est tes droiz, c'est ta propre rente, RUTEB. II, 14. || XIVe s. Les premices des fruits, ORESME, *Eth.* 248. || XVIe s. Ha ! douces premices d'amour, failloit-il que vous fussiez cause d'un si grand desastre? TYER, p. 523. Si firent une fosse dans laquelle ilz meirent des primices de toutes les choses dont les hommes usent legitimement comme bonnes, et naturellement comme necessaires, AMYOT, *Rom.* 16. Que si Dieu prend à gré ces premices, je veux, Quand mes fruits seront meurs, lui payer d'autres vœux, Me livrer aux travaux de la pesante histoire, D'AUB. *Tragiques, Feux*, édit LALANNE, p. 164.

— ÉTYM. Lat. *primitiæ*, de *primus*, premier (voy. PRIME).

PREMIER, IÈRE (pre-mié, miè-r'; dans le XVIIe siècle, on prononçait prémier, DANGEAU, *Gramm.* p. XIX; au XVIe siècle, on faisait sonner l'r, PALSGRAVE, p. 60), *adj.* || 1° Qui précède les autres par rapport au temps, au lieu, à l'ordre. Or c'était un souveau. De qui la gravité fit peur à la première [illegible] qui, de le voir s'aventurant, Osa bien quitter sa tanière, LA FONT. *Fabl.* III, 4. La dernière chose qu'on trouve en faisant un ouvrage est de savoir celle qu'il faut mettre la première, PASC. *Pens.* VII, 29, édit. HAVET. Il [Moïse] nous fait voir.... le précepte divin donné à nos premiers parents; ....le premier homme justement puni dans tous ses enfants ....la première promesse de la rédemption, BOSS. *Hist.* I, 1. Caïn, le premier enfant d'Adam et d'Ève, fait voir au monde naissant la première action tragique, ID. *ib.* Nemrod, le premier guerrier et le premier conquérant, est appelé dans l'Écriture un fort chasseur, ID. *ib.* I, 2. Le pape saint Grégoire a donné dès les premiers siècles cet éloge singulier à la couronne de France.... ID. *Reine d'Anglet.* C'était [la révolution anglaise] un dégoût venu de tout ce qui a de l'autorité et une démangeaison d'innover sans fin, après qu'on en a vu le premier exemple, ID. *ib.* J'ai pris sans étude et sans choix les premières paroles que j'ai trouvées dans l'Ecclésiaste, ID. *Duch. d'Orl.* Le premier qui se rencontrait était le premier immolé, FLÉCH. *Hist. de Théod.* IV, 4. Enfin Malherbe vint, et le premier, en France, Fit sentir dans les vers une juste cadence, BOIL. *Art p.* I. Vous le craignez [Hippolyte]; osez l'accuser la première Du crime dont il peut vous charger aujourd'hui, RAC. *Phèdre*, III, 3. Il se met le premier à table et à la première place, LA BRUY. V. Les premiers fidèles, MASS. *Mystères, Ferv. des prem. chr.* Comparez-vous de bonne foi à ces premiers disciples, ID. *ib.* La première sainteté des chrétiens, ID. *ib.* Le premier moment de la vie Est le premier pas vers la mort, J. B. ROUSS. *Odes*, II, 13. || Une première représentation, et, substantivement, une première, représentation d'une pièce qui vient pour la première fois sur le théâtre. Il ne manque pas une première. || Au jeu, être premier, jouer en premier. || La première femme d'un homme, c'est celle qu'il avait épousée en premières noces. || Premiers juges, ceux dont les sentences sont susceptibles d'appel. || Premier-né, voy. NÉ, n° 7. || Le premier du mois, le premier de l'an, le premier jour du mois, de l'an. || 2° Être le premier qui.... avec le subjonctif. Êtes-vous le premier homme qui ait été créé? SACI, *Bible, Job*, XV, 7. Les Égyptiens sont les premiers où l'on ait su les règles du gouvernement, BOSS *Hist.* III, 3. Le premier de tous les peuples où on voie des bibliothèques est celui d'Égypte, ID. *ib.* III, 3. || On met aussi l'indicatif. Notre mère Ève est la première qui a péché, BOSSUET, *Sermons*, 4e *exh. aux ursul. de Meaux.* || Être des premiers à, être parmi ceux qui font quelque chose avant les autres. Me trahir de cette manière! un coquin qui doit par cent raisons être le premier à cacher les choses que je lui confie, est le premier à les aller découvrir à mon père, MOL. *Scapin*, II, 4. L'avare, des premiers, rit du tableau fidèle D'un avare souvent formé sur son modèle, BOIL. *Art p.* III. J'ai été des premières à envoyer ma vaisselle : vous y perdrez plus que moi, MAINTENON, *Lett au duc de Noailles*, 9 juin 1709. || On dit dans le même sens : être le premier. Votre science est bien incertaine, et vous y êtes les premiers trompés, HAUTEROCHE, *Crisp. méd.* II, 4. || Tout le premier, le tout premier, voy. TOUT. || 3° La cause première, Dieu || La matière première, la matière en général indépendamment de la forme. || 4° Terme d'industrie Matières premières, toute matière sur laquelle s'exerce l'industrie. || 5° [illegible] Les premières voies, l'estomac et les intestins. || 6° Le premier venu, la première venue, celui, celle qui arrive le premier, la première. [illegible] extension. Le premier venu, une personne quelconque. || Prendre le premier venu, se servir du premier venu, employer la première personne qu'on rencontre. || Confier son secret au premier venu, le confier sans discernement. || Dans le même sens. Laridon [illegible] négligé témoignait sa tendresse À l'objet le premier passant, LA FONT. *Fabl.* VIII, 24. || Premier se dit absolument en un sens tout à fait analogue. Imagine [illegible] déjà de se laisser séduire Au premier imp[illegible] pour me détruire, CORN. *Hér.* I, 1. Et, l'achat fait, ma bague est la marque choisie Sur laquelle au premier il doit livrer Célie, MOL. *l'Ét.* II, 9. || On dit dans le même sens : le beau premier. Un jour, un coq détourna Une perle qu'il donna Au beau premier lapidaire, LA FONT. *Fabl.* I, 20. Cléopâtre et [illegible] dre [romans] Entre les beaux premiers doivent être rangés, ID. *Ballade.* || 7° Au premier jour, dans peu de jours. La reine d'Angleterre et le prince de Galles, sa nourrice, et une remueuse uniquement, seront ici au premier jour, SÉV. 498. || 8° [illegible] avant. Je l'ai fait passer le premier. La tête la première Me jeter du Pont-Neuf à bas dans la rivière, [illegible] *Sat.* VIII || 9° Le premier étage, l'étage qui est au-dessus du rez-de-chaussée, et, s'il y a un entresol, au-dessus de l'entre-sol. || Substantivement, le premier, le premier étage. Le premier est occupé par des Anglais. Jamais au premier; tenez-vous à l'office, [illegible] D'HARLEV. *Vieux célib.* III, 9. || Les premières loges, le premier rang de loges dans une salle de spectacle. || *S. f. pl.* Les premières, même sens. [illegible] aux premières. || On dit aussi au singulier [illegible] une première. || Les premières se dit encore des places de première classe en chemin de fer. || [illegible] de marine Le premier pont d'un vaisseau est [illegible] de sa batterie basse, qui s'appelle aussi sa première batterie ; c'est, en général, le pont qui est au-dessus de l'étage ou du local appelé entrepont. || 10° Premier marque le rang, l'excellence, en parlant des personnes. Eux, qui pour gouverner sont les premiers des hommes, CORN. *Nicom* V, 1. Mon cœur est sensiblement touché de recevoir ces marques d'amitié de la première personne de son sexe et de son siècle, VOLT. *Lett. Mme du Bocage*, 19 sept. [illegible] Je pourrais, il est vrai, mendier son appui, [illegible] premier esclave, être tyran sous lui, ID. *Brutus* [illegible] 2 Il [Voltaire] est resté seul avec un jésuite [illegible] le P. Adam, qui n'est pas, à ce qu'il dit, le premier homme du monde, D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 15 avr. 1768. || Substantivement. M'ont [illegible] premier et de Rome et du monde, CORN. *P*[illegible] 3. Un seigneur éminent en richesse, en puissance Enfin de votre empire après vous le premier, [illegible] *Esth.* II, 5. Les premiers du sénat [illegible] peut-être, VOLT. *Catilina*, I, 6. [illegible] état veut être le premier, AL. DUVAL, [illegible] *grand.* III, 8. || Il se dit des choses [illegible] analogue. L'agriculture est la première [illegible] tries. L'or est le premier des métaux. [illegible] lui vit remplir [à sa sœur Henriette] [illegible] seconde place de France, que la [illegible] grand royaume peut mettre en [illegible] les premières du reste du monde, [illegible] *d'Orl.* Venez contempler dans la première [illegible] monde la rare et majestueuse beauté [illegible] ID. *Mar.-Thér.* Le premier mérite [illegible] mes n'est pas d'être bon, c'est de [illegible] agréable, D'ALEMB. *Éloges, Despréaux* || 11° [illegible] pensable, nécessaire. La première [illegible] le bonheur des peuples. Les premiers [illegible] premières nécessités de la vie. Des [illegible] mier besoin, RAYNAL, *Hist. phil.* [illegible] || 12° [illegible] avait existé auparavant. Rétablir les [illegible] leur premier état. S'il [le père de famille] [illegible] parlant du prodigue : qu'on lui rende sa première robe, BOSS. *Mar.-Thér.* Mais enfin rappelant [illegible] audace première, BOIL. *Lutr.* II. Il a repris [illegible] vous sa tendresse première, RAC. *Bérén.* [illegible] [illegible].... Que, mes sens reprenant leur première vigueur, L'amour achèverait de sortir de mon cœur, ID. *Andr.* I, 1. De vastes forêts sont transportées à plusieurs milles de leur situation première, RAYNAL, *Hist. phil.* XIV, 25. || 13° Qui n'est qu'en [illegible] [illegible] Ce n'est qu'une première [illegible] premier trait d'un tableau. || La première [illegible] l'idée qui se présente la première et qui, [illegible]

même, est une ébauche. L'idée première a un sens tout autre. || Idée première, idée qui sert de fondement aux autres. Il faut commencer par l'idée première qui a dû produire toutes les autres, CONDIL. *Art de pens.* II, 6. Le champ de l'invention a ses limites; et, depuis le temps qu'on écrit, presque toutes les idées premières ont été saisies, et bien ou mal exprimées, MARMONTEL, *Œuv.* t. IX, p. 363. || 14° Titre d'honneur attaché à certaines charges. Le premier ministre. Le premier médecin de l'empereur. Le premier gentilhomme de la chambre. || Le premier président, le président en chef des cours souveraines. Bellièvre avait dans ce temps-là des vues sur la première présidence, RETZ, IV, 366. || Fig. Que Bâville me semble aimable, Quand des magistrats le plus grand Permet que Bacchus à sa table Soit notre premier président! BOIL. *Chanson.* || En premier, se dit du premier degré dans certains grades qui en ont plusieurs. Capitaine en premier. Je ne partirai de Thionville que quand je me trouverai lieutenant en premier, P. L. COUR. *Lett.* I, 10. || Monsieur le premier, se disait, dans l'ancienne cour, du premier écuyer de la petite écurie de la maison du roi, par opposition à monsieur le grand, qui était le premier écuyer de la grande écurie. Comme nous étions le plus en train, nous avons vu apparaître M. le premier [Beringhen] avec son grand deuil; nous sommes tombés morts: pour moi, c'était de honte que j'étais morte; car vous saurez que je n'ai rien dit à ce Caton sur la mort de sa femme, SÉV. 292. || 15° Terme d'arithmétique. Nombre premier, nombre qui ne peut être divisé que par l'unité ou par lui-même. || Nombres premiers entre eux, nombres qui n'ont aucun diviseur commun. Ces nombres [4 et 8] ne sont pas nombres premiers entre eux, DESC. *Mus. du nombre.* || Terme de géométrie. Figures premières, celles qui ne peuvent se diviser en figures plus simples. Le triangle et la pyramide sont des figures premières. || 16° Les premiers, les seconds se dit pour ceux-ci, ceux-là, les uns, les autres. || 17° Premières couleurs, sorte d'émeraudes qui se vendent au marc. || 18° *S. m.* Terme de théâtre. Jeune premier, celui qui joue l'emploi des amoureux. Attention! j'entends notre jeune premier; Son asthme le trahit du bas de l'escalier, C. DELAV. *les Comédiens*, I, 7. || 19° Terme de jeu de paume. Un des endroits de la galerie; il y a deux premiers dans chaque galerie, l'un plus près de la porte, l'autre de la corde. || 20° Dans les charades, le premier, le premier mot simple, qui entre dans le mot composé, sujet de la charade. Mon premier, mon second ou mon dernier et mon tout. || 21° Terme de musique militaire. Nom d'une batterie de caisse, la même que celle que l'on désigne par l'expression battre aux champs. Battre un premier. || 22° Terme de journalisme. Premier-Paris, article qui, dans les journaux, est en tête des articles, et qui est ordinaire consacré à la politique. Un grand premier-Paris contenant des réflexions sur la situation. Les premiers-Paris. || 23° *S. f.* Terme de typographie. La première, la première épreuve d'un imprimé. Lire une première. Une feuille en première, en seconde, en troisième. || Côté de première, forme du côté d'une feuille où se trouve la première page. || 24° Adverbialement, premier, d'abord. Las! voici en l'endroit où premier je la vis, REGNIER, *Plainte.* Peste soit qui premier trouva l'invention De s'affliger l'esprit de cette vision! MOL. *Sgan.* 17. || Cette locution a vieilli; cependant, employée à propos, elle pourrait encore trouver sa place. || 25° Terme de marine. Carguez sous le vent, premier! c'est-à-dire en commençant par là. || 26° Premier que, conj. Auparavant, ou avant que (locution vieillie). Premier que d'avoir mal ils trouvent le remède, Et devant le combat ont les palmes au front, MALH. I, ... Il ne doit pas demander l'embonpoint premier que la guérison, BALZ. *Disc. à la rég.* Et là, premier que lui, si nous faisons la prise, Il aura fait sur nous les frais de l'entreprise, MOL. *l'Ét.* III, 7. || Proverbes. Il vaut mieux être le premier de sa race que le dernier, c'est-à-dire il vaut mieux n'avoir pas de naissance, et se faire distinguer par son mérite. || Il est étourdi comme le premier coup de matines, il est très-étourdi. || Le premier venu engrène, c'est-à-dire il ne faut pas se laisser devancer, vu que, quand il y a presse au moulin, le meunier met d'abord sous la meule le blé qui lui a été apporté le premier. || Il y a cent personnes sans compter le premier, se dit pour désigner un grand nombre de personnes, une grande affluence.

— HIST. XI° s. Jà ne verrai passer cest premier anceis, *Ch. de Rol.* VI. Ferez i, Franc [frappez-y, Francs]; nostre est li premers colps, *ib.* XCIV. De Franceis sont les premeres escheles [escadrons], *ib.* CCXVI. || XII° s. Se [je] seüsse de premiers [tout d'abord] à l'emprendre, Que li congiés me tourmentast ainsi.... *Couci*, XXIV. Et cil qui tint de France premiers la region Ot à nom Clodois.... *Sax.* III. || XIII° s. Et cil de la ville les douterent mains [moins] qu'il n'avoient fait premiers, VILLEH. CIV. Tout premiers [tout d'abord], se Dieu ce donne que vos en son heritage le puissiés remettre, il metra tout l'empire de Constantinoble à l'obedience de Rome, ID. LI. C'est la premiere chose que je vous ai rovée [demandée], *Berte*, XVI. Maudis soit qui premiers l'amena au regné, *ib.* LXXXI. Les secundes letres ne valent, se eles ne font mencion des premieres, *Liv. de just.* 14. || XIV° s. L'une est naturelment premiere de l'autre, ORESME, *Eth.* VI, 10. || XV° s. Le comte de Hainaut avoit si pris au cœur cette guerre, combien que de premier il en fust moult froid, que.... FROISS. I, I, 128. Le roi [anglois] issit de son vaissel, et, du premier pied qu'il mit à terre, il chey si rudement que le sang lui vola hors du nez, ID. I, I, 268. Les premiers vont devant, *Petit Jehan de Saintré*, p. 316, dans LACURNE. Et y entrerent ceulx-là premiers que nous, COMM. II, 13. D'aucuns qui avoient premier loué le voyage le blasmoient, ID. VII, 7. || XVI° s. Christ a premier souffert que d'entrer en la gloire qui lui estoit destinée, CALVIN, *Instit.* 663. Deux choses en furent cause: en premier le champ sterile.... MONT. I, 195. J'ay soustenu les premiers personnages ez tragedies latines de.... ID. I, 198. Il l'escrivit en sa premiere jeunesse, ID. I, 206. Pense donc trois fois, premier que dire à autruy: Tu es un heretique, LANOUE, 70. [Cette somme] n'est pour un roy que quatre parties perdues à la paume, ou un malheur de deux heures au jeu de premiere, ID. 281. Pirithous, tendant le premier la main à Theseus, luy dit, AMYOT, *Thés.* 38. Il est bien malaisé de sçavoir la premiere origine et cause primitive de ceste guerre, ID. *Péric.* 59. Ilz respondirent que, si les Volsques prenoient leurs armes les premiers, les Romains les poseroient les derniers, ID. *Cor.* 41. La chose publique ne pouvoit desja plus retenir celle purité de son austerité premiere, ID. *Caton*, 7. Quant à moy, j'aimerois mieux estre icy le premier, que le second à Rome, ID. *César*, 13. Qui premier prend ne s'en repent, COTGRAVE.

— ÉTYM. Wallon, *prumi*; bourguig. *premey*; provenç. *primer*, *primier*; espagn. *primero*; portug. *primeiro*; ital. *primiero*; du lat. *primarius*, dérivé de *primus* (voy. PRIME 1), qui a donné dans le Berry *preu*, *preume*, *prime*; dans certains jeux d'enfants, *être le preu*, être le premier entrant; et dans l'italien *primo*.

PREMIÈREMENT (pre-miè-re-man), *adv.* En premier lieu, d'abord. Destinée premièrement par sa glorieuse naissance, et ensuite par sa malheureuse captivité à l'erreur et à l'hérésie, BOSS. *Duch. d'Orl.* Ne parlez jamais raison aux jeunes gens, même en âge de raison, que vous ne les ayez premièrement mis en état de l'entendre, J. J. ROUSS. *Ém.* IV.

— HIST. XI° s. Primerament rendrat l'um dix solz.... *Lois de Guill.* IX. || XII° s. Girart de Montloon prenez premierement, *Sax.* XXI. || XIII° s. Si que il puist goir de se [sa] saisine où il estoit premierement, BEAUM. VI, 11. || XV° s. [Windsor] là où fut premierement commencée et estorée la noble Table ronde, FROISS. I, I, 213. || XVI° s. Je me console: premierement, sur ce que.... secondement, MONT. I, 34. Cette regle a esté premierement [pour la première fois] mise en usage par Charondas, ID. I, 65. Il luy sembloit raysonnable de l'aller premierement trouver que [avant d'aller voir] Sa Majesté, CARL. II, 7. Ilz l'accuserent, comme leur ayant commencé la guerre sans la leur avoir premierement [préalablement] denoncée, AMYOT, *Numa*, 23.

— ÉTYM. *Premiere*, et le suffixe *ment*; wallon, *prumîrmain*; provenç. *primieramen*; espagn. *primeramente*; portug. *primeiramente*; ital. *primieramente*.

PREMIER-NÉ, voy. NÉ.

PREMIER-PRIS, voy. PRIS.

PRÉMISSES (pré-mi-s'), *s. f. plur.* La majeure et la mineure d'un syllogisme, qui précèdent ordinairement la conclusion. Si une des prémisses est particulière, la conclusion doit aussi être particulière; et, si une des prémisses est négative, la conclusion doit aussi être négative, DUMARS. *Œuv.* t. V, p. 337. || Au sing. Une prémisse. Quelle prémisse manque dans cet enthymème: je pense, donc je suis? || Ce singulier n'est pas admis par l'Académie; mais il est bon.

— HIST. XV° s. Comme en speculative l'en peut faire vraie conclusion par faulx sillogisme de faulses premisses, ORESME, *Eth.* 183. || XV° s. Si fut le chevalier demandé et examiné.... il leur respondit bellement et sagement, selon la premisse que vous avez ouie ci-dessus, FROISS. II, II, 104.

— ÉTYM. Lat. *præmissa*, sous-entendu *sententia*, proposition mise en avant, de *præ*, en avant, et *mittere*, envoyer (voy. METTRE).

† **PREMME** (prè-m'), *s. f.* Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande (verbénacées). || On y distingue la premme dentifoliée appelée à l'île Maurice bois de bouc et arbre de la migraine; elle porte à Madagascar le nom d'andarèse, LEGOARANT.

† **PRÉMOLAIRE** (pré-mo-lè-r'), *s. f.* Terme d'anatomie. Dent située immédiatement avant les molaires.

— ÉTYM. *Pré*..., préfixe, et *molaire*.

† **PRÉMONITOIRE** (pré-mo-ni-toi-r'), *adj.* Terme de médecine. Qui avertit d'avance. Diarrhée prémonitoire, la diarrhée qui, durant une épidémie de choléra asiatique, règne d'une manière générale sur la population, et qu'il est urgent d'arrêter au plus vite.

— ÉTYM. *Pré*..., préfixe, et *monitoire*.

PRÉMONTRÉS (pré-mon-tré), *s. m. pl.* Nom d'un ordre religieux de chanoines réguliers, fondé vers l'an 1120 par saint Norbert, archevêque de Magdebourg, et dont la principale abbaye était à Prémontré, près de Laon. Les Prémontrés (on met une majuscule) suivent la règle de saint Augustin; ils sont habillés de blanc, et chantent l'office avec le surplis et l'aumusse. || *S. f.* Prémontrée, religieuse d'un ordre qui fut fondé en 1119 en même temps que celui des Prémontrés.

PRÉMOTION (pré-mo-sion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* Terme de théologie. Action de Dieu déterminant la volonté de la créature à agir. Des gens qui ont fait des systèmes sur la communication de Dieu avec l'homme ont dit que Dieu agit immédiatement, physiquement, sur l'homme en certains cas seulement, lorsque Dieu accorde certains dons particuliers, et ils ont appelé cette action prémotion physique, VOLT. *Phil. De l'âme*, v. Boursier, auteur du fameux livre de l'action de Dieu sur les créatures, ou de la prémotion physique, ID. *Louis XIV*, *Écrivains*, *Boursier*.

— ÉTYM. Lat. *præmotionem*, de *præ*, d'avance et *movere*, mouvoir.

† **PRÉMOURANT** (pré-mou-ran), *s. m.* Terme de pratique. Celui qui meurt le premier.

— HIST. XVI° s. Quand aucune chose promise en contrat de mariage à aucuns enfans mariez par leur pere et mere ou par le pere seulement, n'a esté payée n'acquittée durant leur communauté, le survivant est tenu payer la moitié de ce qui reste de ladite somme, et les heritiers du premourant l'autre moitié, *Coust gén.* t. II, p. 386.

— ÉTYM. *Pré*..., préfixe, et *mourant*

PRÉMUNI, IE (pré-mu-ni, nie), *part. passé* de prémunir. Il est important que Rome soit prémunie contre ces lettres, BOSS. *Lett.* 281.

PRÉMUNIR (pré-mu-nir), *v. a.* || 1° Précautionner contre. Dès qu'il paraît que leur raison [des jeunes filles] a fait quelque progrès, il faut se servir de cette expérience pour les prémunir contre la présomption, FÉN. *Éduc. filles*, III. L'effet de la morale du théâtre est moins d'opérer un changement subit dans les cœurs corrompus, que de prémunir contre le vice les âmes faibles par l'exercice des sentiments honnêtes, D'ALEMB. *Lett. à J. J. Rouss.* || 2° Se prémunir, *v. réfl.* Se précautionner contre. Prémunissons-nous contre cela même, BOURDAL. *Exhort. sur la prière de J. C.* t. I, p. 418.

— HIST. XV° s. Noé, premuni de Dieu par amonition.... acquit le merite de cognoistre la fureur divine ou [au] deluge, A. CHARTIER, *Œuv.* p. 266.

— ÉTYM. Lat. *præmunire*, de *præ*, auparavant, et *munire*, munir.

† **PRÉMUNITION** (pré-mu-ni-sion), *s. f.* Terme didactique. Action de prémunir. || Terme de rhétorique. Espèce de prolepse, par laquelle l'orateur prépare ses auditeurs à quelque proposition qui pourrait les blesser, si elle était émise trop brusquement.

— ÉTYM. Lat. *præmunitionem*, de *præmunire*, prémunir.

PRENABLE (pre-na-bl'), *adj.* || 1° Qui peut être pris, en parlant d'une place forte. Cette ville n'était prenable que par cet endroit. || 2° Fig. Qui peut être gagné, séduit. Sire.... l'on a su vous prendre par l'endroit seul que vous êtes prenable, je veux dire par le respect des choses saintes, MOL. *Tart.* 1er *placet.* || Cet homme n'est prenable ni par or ni par argent, les plus belles offres ne peuvent le séduire. || 3° Répréhensible, susceptible d'être pris en défaut. C'est le seul mot par où la traduction soit prenable,

Apol. de la trad. de Den. d'Hal. dans DESFONTAINES. || 4° Qui peut être pris par la bouche, par le nez. Ce café est prenable, mais il n'est pas bon. C'est tout au plus si ce tabac est prenable.

— HIST. XIV° s. Fay la pipée la plus couverte que tu porras, si en sera mieulx prenable [capable de prendre], *Modus*, f° XXXXII *bis*, *verso*. || XV° s. Et aviserent et considererent auquel lez [côté] elle [la ville] estoit plus prenable, FROISS. I, I, 102.

— ÉTYM. *Prendre*.

PRENANT, ANTE (pre-nan, nan-t'), *adj.* || 1° Qui est susceptible de prendre, de saisir. || Terme d'histoire naturelle. Queue prenante, queue à l'aide de laquelle certains animaux s'attachent et se suspendent. Les singes à queue prenante, BUFF. *Quadrup.* t. IV, p. 174. || 2° Terme de finance. Partie prenante, partie qui reçoit les deniers. || Terme d'administration militaire. Partie prenante, celle qui a droit à une fourniture. || Le moins prenant, la partie la moins prenante, se dit, en langage du droit, de celui qui a la plus petite part dans un partage. || 3° Qui prend, qui s'empare. Ne vous ai-je pas mandé les prospérités de Mme de Grancey, et comme elle revient accablée de présents?... elle a mandé que l'âme prenante de Mme de Fiennes avait heureusement passé dans son corps, et qu'elle prenait de toutes mains, SÉV. 8 déc. 1679. || Carême-prenant, voy. CARÊME.

— HIST. XII° s. Li reis ert [était] riches huem, sages e de grant art; Sout bien que chardenal [il sut bien que les cardinaux] sunt pernant et lumbart; Coveitus sunt d'aveir plus que vilain d'essart [de terre], *Th. le mart.* 86. || XIII° s. Ta tainture est moult bien prenanz; Jaunes en sui et reluisanz, *Ren.* 12069. || XV° s. Et dessous ce fer avoit un havet [crochet] aigu et prenant, FROISS. I, I, 136. || XVI° s. En maint bon lieu j'ay donné mainte chose, Que l'on prenoit, sans penser le donneur Pretendre rien du prenant, que l'honneur, MAROT, I, 401.

† **PRÉNANTHE** (pré-nan-t'), *s. m.* Genre de la famille des composées.

— ÉTYM. Πρηνής, incliné, et ἄνθος, fleur, à cause des capitules penchés en avant.

PRENDRE (pren-dr'), je prends, tu prends, il prend, nous prenons, vous prenez, ils prennent: je prenais; je pris; nous prîmes, vous prîtes, ils prirent; je prendrai; je prendrais; prends, qu'il prenne, prenons; que je prenne, que nous prenions; que je prisse, qu'il prît: prenant, pris, *v. a.* || 1° Saisir, mettre en sa main. || 2° Saisir une chose non avec la main, mais avec quelque instrument et de toute autre manière. || 3° Il se dit des animaux qui saisissent avec leur gueule, leurs pattes, etc. || 4° Mettre sur soi, en parlant de vêtements. || 5° Emporter avec soi certaines choses par besoin ou par précaution. || 6° Emporter en cachette ou de force, ôter à quelqu'un ce qu'il a. || 7° Se saisir, s'emparer d'une personne. || 8° Se dit de levées d'hommes qui se font. || 9° Prendre, se dit de Dieu qui fait disparaître un être humain par la mort. || 10° Arrêter pour emprisonner. || 11° En guerre, s'emparer, se rendre maître de. || 12° Attraper à la chasse, à la pêche, dans un piége. || 13° Surprendre. || 14° Y prendre. || 15° Manger, boire, avaler, user de. || 16° Être atteint par communication, en parlant de maladies contagieuses. || 17° Il se dit de certaines conditions corporelles. || 18° Contracter, adopter, en parlant de certaines qualités ou manières. || 19° Prendre quelque chose, un nom, un titre, se le donner, se l'appliquer. || 20° Exiger un certain prix pour une chose. || 21° Accepter, recevoir. || 22° Être partie prenante. || 23° Au jeu, prendre des cartes. || 24° Recevoir en partage. || 25° Tirer de, emprunter. || 26° Prendre, en termes de peinture. || 27° Engager quelqu'un sous certaines conditions. || 28° Aller prendre quelqu'un en quelque endroit, pour de là se rendre ailleurs avec lui. || 29° Recueillir quelqu'un, lui donner l'hospitalité. || 30° Prendre quelqu'un, le séparer du reste de la compagnie et s'adresser à lui. || 31° Retrancher une partie d'un tout, ôter, tirer. || 32° Se charger de. || 33° S'établir dans. Entrer en jouissance d'une chose, à certaines conditions. || 34° Choisir, préférer, se décider pour. || 35° Trier, faire un choix. || 36° S'engager dans une route, dans une voie de communication. || 37° Il se dit de la façon dont on taille une étoffe, dont on découpe des viandes. || 38° Comprendre, entendre, interpréter, considérer d'une certaine manière. || 39° Prendre quelqu'un, le considérer, en faire l'objet d'une étude. || 40° Soutenir, adopter. || 41° Il se dit des sentiments que l'on éprouve. || 42° Obtenir, se procurer. || 43° Avec un nom de temps, remettre à une autre époque, à un autre moment. || 44° Prendre les choses de haut, de loin. || 45° Il se dit de quelques opérations scientifiques. || 46° Prendre sa revanche, sa bisque. || 47° Prendre, en termes de chasse. || 48° Prendre, en termes de marine. || 49° Prendre à. || 50° Prendre dans. || 51° Prendre quelqu'un en. || 52° Prendre pour. || 53° Avec un nom de chose pour sujet, entourer, envelopper. || Fig. Faire impression. || 54° Prendre se construit avec plusieurs substantifs sans article, et fait locution. || 55° *V. n.* S'enraciner. || 56° Réussir, avoir du succès. || 57° S'attacher à, avec un nom de personne pour sujet. || 58° Faire son effet, s'attacher à, avec un nom de chose pour sujet. || 59° Faire une impression trop forte. || 60° Il se dit de ce qui s'allume ou fait explosion. || 61° S'épaissir, se cailler, se glacer. || 62° Commencer en un point et s'étendre de là. || 63° Il se dit des maladies qui font invasion. || 64° Impersonnellement, avoir de bonnes ou mauvaises suites. || 65° *V. réfl.* Se prendre, être saisi avec la main. || 66° S'attacher, s'accrocher. || 67° Être saisi dans un piége, dans un filet. || 68° Être captivé. || 69° S'unir ensemble. || 70° Se prendre à, attaquer. || 71° Se prendre à, employer de l'adresse, de l'habileté. || 72° Suivi de *à* et d'un infinitif, commencer, se mettre à. || 73° Être contracté, en parlant de maladies. || 74° S'allumer. || 75° Se figer. || 76° Se prendre pour, prendre sa propre personne pour quelque autre. || 77° Être compris, entendu, interprété. || 78° Être employé, en parlant de mots et de locutions. || 79° À tout prendre. || 80° Au fait et au prendre. || Proverbes.

1° Saisir, mettre en sa main. Prends ta foudre, Louis, et va.... MALH. II, 12. Il vit son éléphant couché sur l'autre rive; Il le prend, il l'emporte, au haut du mont arrive, LA FONT. *Fabl.* X, 14. Célimène: Puis-je empêcher les gens de me trouver aimable?... Dois-je prendre un bâton pour les mettre dehors? — Alceste: Non, ce n'est pas, madame, un bâton qu'il faut prendre, Mais un cœur à leurs vœux moins facile et moins tendre, MOL. *Mis.* II, 1. Je sais que, quand j'aurai dans l'esprit de prendre une chose plutôt qu'une autre, la situation de cette chose me fera diriger de son côté le mouvement de ma main, BOSS. *Lib. arb.* 2. Elle vit avec étonnement que Dieu.... alla prendre comme par la main le roi son fils pour le conduire à son trône, ID. *Reine d'Anglet.* Il le prend par la main, le fait descendre avec lui, LA BRUY. XI. On a inventé aux tables une grande cuiller pour la commodité du service: il la prend, la plonge dans le plat, ID. *ib.* Télémaque, qui était abattu et inconsolable, oublie sa douleur; il prend ses armes, don précieux de la sage Minerve, FÉN. *Tél.* XVII. Cent écus par jour sont bons à prendre, monsieur mon frère, DANCOURT, *Déroute du pharaon*, II, 3. Il arriva qu'à l'oraison funèbre du maréchal de Guébriant, prononcée à Notre-Dame, les présidents des enquêtes prirent par le bras le vieux doyen Savare et l'arrachèrent de sa place, VOLT. *Hist. parl.* LIV. || Prendre les armes, s'armer, soit pour combattre, soit simplement pour rendre des honneurs. Et, sans jeter d'alarmes, À tous mes Tyriens faites prendre les armes, RAC. *Athal.* II, 6. || Prendre quelqu'un aux cheveux, le saisir par les cheveux. || Fig. Prendre l'occasion aux cheveux, saisir l'occasion, en profiter. || On ne sait par où le prendre pour ne pas le faire crier, se dit d'un malade dont le corps est si douloureux qu'on ne peut le remuer sans lui causer de vives souffrances. || Fig. On ne sait par où le prendre, se dit d'un homme très-susceptible ou insensible à tout. || Au jeu de paume, prendre la balle de volée, à la volée, au bond, la jouer de volée, la jouer au bond. || Fig. Prendre la balle au bond, saisir vivement et à propos une occasion. || Fig. Prendre le tison par où il brûle, prendre une affaire par le côté le plus difficile.

Fig. Prendre la mouche, prendre la chèvre, se fâcher tout à coup et pour un sujet qui n'en vaut pas la peine. On vient civilement pour s'éclaircir d'un doute, Et monsieur prend la chèvre, il met tout en déroute.... REGNARD, *le Joueur*, III, 13. || Prendre la clef, mettre en sa poche la clef qui ouvre un appartement. Il a pris la clef, je ne puis rentrer. || Fig. Prendre la clef des champs, s'évader, s'échapper. || Prendre une chose à pleine main, en prendre à poignée autant que la main peut en tenir. || Fig. Prendre une affaire en main, la diriger. Tous les magistrats sont intéressés à prendre cette affaire en main, MOL. *l'Avare*, V, 1. Si vous ne prenez pas cette affaire [faire jouer une tragédie de Voltaire] avec vivacité, avec emportement, avec rage, je suis perdu, VOLT. *Lett. d'Argental*, 20 oct. 1777. || Prendre en main les intérêts, le droit de quelqu'un, soutenir ses intérêts, ses droits. Mais souvent sur ses vers un auteur intraitable [illegible] les protéger tous se croit intéressé, Et d'abord prend en main le droit de l'offensé, BOIL. *Art p.* I. || Dans le style soutenu, prendre en main le timon des affaires, les rênes de l'État, etc. gouverner les affaires publiques. || 2° Saisir une chose non avec la main, mais avec quelque instrument ou de toute autre manière. Prendre du feu sur une pelle. || Prendre la lune avec les dents, voy. LUNE. || Il est à prendre, ou il n'est pas à prendre avec des pincettes, se dit de quelqu'un, de quelque chose extrêmement sale. || 3° Il se dit des animaux qui saisissent avec leur gueule, leurs pattes, leurs griffes, etc. Le perroquet prend avec sa patte ce qu'on lui donne. || Prendre le mors aux dents, voy. MORS. || 4° En parlant de vêtements, mettre sur soi. Vous avez pris aujourd'hui un habit bien léger. || Prendre le deuil, s'habiller de noir à l'occasion de la mort d'une personne. J'ai su sa mort à Rome, où j'en ai pris le deuil, CORN. *Suite du Ment.* I, 1. [illegible] que tout est son parent en France; dès qu'il meurt quelque grand, elle prend le deuil, SÉV. 214 [illegible] était mon cousin; la cour prendra le deuil, C. [illegible] *Louis XI*, III, 13. || Prendre l'habit de religieux, ou simplement, prendre l'habit, entrer en religion. || Prendre le voile, se faire religieuse. || Familièrement. Prendre le froc, se faire moine. || Prendre le petit collet, entrer dans l'ordre ecclésiastique. || Prendre la cuirasse, embrasser la profession des armes. || Prendre le bonnet, se faire recevoir docteur. || Prendre la haire, embrasser une vie pénitente. [illegible] prit, laissa, reprit la cuirasse et la haire, VOLT. *Henr.* IV. || Prendre la livrée, se faire laquais. || Prendre la perruque, ou prendre perruque, commencer à porter perruque. || 5° Emporter avec soi certaines choses par besoin ou par précaution. Prendre un parapluie, une lanterne. Prendre sa canne, son mouchoir, sa tabatière. || 6° Emporter en cachette ou de force, ôter à quelqu'un ce qu'il a. On lui a pris une vache dans son pré. Prenez tout, si l'on peut; ne soyez jamais prise, RÉGNIER, *Sat.* XIII. On a traité mon maître avec moins de rigueur, [illegible] n'a pris que sa bourse, et tu prends jusqu'au cœur, CORN. *Suite du Ment.* I, 2. Il m'a pris le ruban que vous m'aviez donné, MOL. *Éc. des femm.* II, 6. Harpagon: Allons, rends-le-moi sans te fouiller. — La Flèche: Quoi? — Harpagon: Ce que tu m'as pris. — La Flèche: Je ne vous ai rien pris du tout, MOL. *l'Avare*, I, 3. Je veux que tu me dises des nouvelles de l'argent qu'on m'a pris. — On vous a pris de l'argent? ID. *ib.* V, 2. || Absolument. Figaro: J'étais né pour être courtisan. — Suzanne: [illegible] que c'est un métier si difficile. — Figaro: Recevoir, prendre et demander, voilà le secret en trois mots, BEAUMARCH. *Mar. de Fig.* II, 2. || Absolument et en un sens particulier. Faire des profits [illegible]. Il [le chancelier Séguier] était aussi riche en entrant à la cour, qu'il l'était en mourant; il est vrai qu'il a établi sa famille; mais, si l'on prenait [illegible] lui, ce n'était pas lui, SÉV. 3 févr. 1672. || Prendre un baiser, se dit d'un baiser ravi à une femme sans qu'elle le veuille. Cet objet.... Me fit prendre un baiser sur votre belle bouche; Mais las! ce fut [illegible] le baiser qui me prit, VOIT. *Poés. Œuv.* t. II, p. [illegible] || Prendre la maîtresse de quelqu'un, le supplanter près de sa maîtresse. Ah! s'il vous a pris votre maîtresse, repartit Freind, c'est une autre chose; il ne faut jamais prendre le bien d'autrui, VOLT. *Jenni*, 2. || Poétiquement, prendre les jours, la vie, disposer de la vie de quelqu'un, le faire mourir. Avec ma liberté, que vous m'avez ravie, Si vous le souhaitez, prenez encor ma vie, RAC. *Brit.* IV, [illegible] Il me devait ses jours: je rougis de les prendre En frappant un captif qui ne peut se défendre, C. [illegible] *Fille du Cid*, III, 6. || Fig. Il en prendrait sur l'autel, sur le maître autel, c'est-à-dire il prend hardiment tout ce qu'il peut et partout où il peut. || Prendre se dit aussi des animaux. Le chat a pris le fromage. Le renard m'a pris trois poules. || 7° Se saisir, s'emparer d'une personne. Il voulait résister, on l'a pris de force. Nous n'avons pu prendre le jeune homme, parce qu'il était plus fort que nous, et qu'ayant ouvert la porte il s'est sauvé, SACI, *Bible, Daniel*, XIII, 39. || Prendre au corps, arrêter prisonnier. || Prendre de force ou par force une femme, attenter à son honneur. || Il se dit aussi des choses que l'on saisit, dont on s'empare. Il a pris le sabre de son ennemi. De mon trône en son âme il prend la moitié, CORN. *Pomp.* I, 2. || Prendre son bien où on le trouve, mettre la main sur ce qui est à soi, en quelque endroit qu'on le rencontre. [illegible] même réponse que faisait Molière à ceux qui lui reprochaient d'avoir pris une scène entière à Cy[illegible]

rano de Bergerac : cette scène m'appartient, puisqu'elle est bonne, et je prends mon bien où je la trouve, D'ALEMB. *Éloges*, *Despréaux*. || 8° Prendre se dit de levées d'hommes qui se font. L'empereur Napoléon prenait tous les jeunes gens de chaque conscription. Il prendra vos enfants pour conduire ses chariots, il s'en fera des gens de cheval, et il les fera courir devant son char, SACI, *Bible*, *Rois*, I, VIII, 11. || 9° Prendre se dit de Dieu qui fait disparaître un être humain par la mort. Quoi! c'est mon fils! — Le vôtre : Dieu vous en a pris un, il vous en rend un autre, C. DELAV. *Fille du Cid*, I, 9. || 10° Arrêter pour emprisonner. Aussitôt le roi ordonna en secret à Hégésippe de prendre Protésilas et Timocrate, de les conduire en sûreté dans l'île de Samos, et de les y laisser, FÉN. *Tél.* XIV. J'ouvre la bouche et dis : je voudrais, s'il vous plaisait, ne pas payer Chambord : sur ce mot on me prend, on me met en prison, P. L. COUR. *Rép aux anonym.* || Il a été pris comme dans un blé, il a été attrapé de manière à ne pouvoir se sauver. || 11° En guerre, s'emparer, se rendre maître de. Soliman dit que le canon prendra cette place, PELLISSON, *Lett. hist.* t. III, p. 8. On avait conté auparavant qu'un courtisan avait dit au roi : « Sire, vous prenez des loups comme Monseigneur, et il prend des villes comme vous, » SÉV. 474. Philisbourg est pris, ma chère enfant, votre fils se porte bien, ID. 475. Je m'en vais après dîner à Brévanes.... Mme de Coulanges m'y souhaite, il y a six semaines : mais j'avais Philisbourg à prendre, ID. 479. Ce duc [le duc de Lunebourg] avait chargé le maréchal de Créquy en flanc, pris son canon et son bagage, ID. 400. La prise du vaisseau de guerre ostendois a satisfait Sa Majesté, et vous devez observer que ce n'est pas faire beaucoup que de prendre un vaisseau et laisser aller ensuite le capitaine et l'équipage.... *Seignelay à Panetié*, 7 févr. 1678, dans JAL. Cet étranger [un Allemand au service de Russie], exalté du désir de reprendre Moscou et de se naturaliser en Russie par cet exploit signalé, s'emporta loin des siens.... il se précipite vers le Kremlin, rencontre des avant-postes, les méprise, tombe dans une embuscade, et, se voyant pris dans une ruse qu'il voulait prendre.... SÉGUR, *Hist. de Nap.* VIII, 6. || Faire prisonnier. Josèphe leur concitoyen [des Juifs], un de leurs capitaines, un de leurs prêtres, qui avait été pris dans cette guerre en défendant son pays, BOSS. *Hist.* II, 6. S'ils [les Grecs] eussent prise [Artémise], elle n'aurait mérité que d'être comblée de louanges et d'honneurs, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. III, p. 239, dans POUGENS. || 12° Attraper à la chasse, à la pêche, dans un piége, etc. Tel est pris qui croyait prendre, LA FONT. *Fabl.* VIII, 9. Un manant au miroir prenait des oisillons, ID. *ib.* VI, 15. Là, cormoran, le bon apôtre.... Vous les prenait sans peine [les poissons], un jour l'un, un jour l'autre, ID. *ib.* X, 4. Honteux comme un renard qu'une poule aurait pris, ID. *ib.* 15. Les poissons se moquent de moi comme les hommes; je ne prends rien, je meurs de faim, VOLT. *Zadig*, 17. On prend la pie dans les mêmes piéges et de la même manière que la corneille, BUFF. *Ois.* t. V, p. 124. || Fig. Se laisser prendre au piége, à l'hameçon, se laisser tromper. Je me suis laissé prendre à l'appât des grandeurs, P. LEBRUN, *Marie Stuart*, II, 2. || Dans un sens analogue. Ne vous laissez pas prendre à ses paroles, à cette douceur. Oui, chaleur, force, enthousiasme, dans ses expressions, et vous vous laissez prendre à ces phrases, GENLIS, *Théât. d'éduc. les Faux amis*, I, 1. || Fig. Cette femme l'a pris dans ses filets, cette femme l'a séduit. || Fig. Prendre quelqu'un au trébuchet, obtenir par artifice quelque chose de quelqu'un. || Fig. Prendre un rat, voy. RAT. || Prendre se dit aussi des animaux qui chassent ou pêchent. Le chat a pris une souris. La mouette a pris un poisson. || Fig. S'emparer de l'esprit, du cœur. Suivant maint exemple en ce siècle où nous sommes, Qu'il n'est rien si facile à prendre que les hommes, RÉGNIER, *Sat.* III. Que la vengeance est douce à l'esprit d'une femme! Je l'attaquai par là, par là je pris son âme, CORN. *Cinna*, V, 2. Car une qu'amour prend par l'âme, il en prend aussi par les yeux, LA FONT. *Nicaise*. Tout ce qu'elle m'a dit m'a semblé si spirituel, que, si elle avait manqué de me prendre par les yeux, elle m'aurait pris par les oreilles, BOURSAULT, *Lett. nouv.* t. III, 139, dans POUGENS. Comme la raison n'est pas toujours écoutée, lorsque nos inclinations y résistent, et que notre inclination est elle-même souvent la plus pressante raison qui nous émeuve, Dieu voudra nous prendre encore de ce côté-là.... BOSS. *Lib. arb.* VII. Il me prenait par mon propre intérêt, FÉN. *Tél.* XIII. Les jeunes gens veulent être pris par les sens, DIDER. *Pens. philos.* n° 26. Cette manière de prendre toujours les enfants, comme on dit, par la sensibilité, ne vaut rien lorsqu'on en abuse, GENLIS, *Ad. et Théod.* t. I, p. 208, dans POUGENS. || Prendre quelqu'un par son faible, flatter, toucher son inclination favorite. || Savoir prendre quelqu'un, connaître les mobiles par lesquels on peut agir sur lui. Et quand on sait le prendre, on en fait ce qu'on veut, J. B. ROUSS. *Flatt.* I, 1. || Prendre quelqu'un par ses propres paroles, le convaincre par ce qu'il a dit lui-même, se faire contre lui un droit de ses propres paroles. M. Basnage fait semblant de me vouloir prendre par mes propres paroles, BOSS. *Déf. Var.* 1er *disc.* 42. || 13° Surprendre. Je l'ai pris à voler des fruits. On m'a pris au dépourvu. Je te prends sur le livre. — Hé bien, qu'en veux-tu dire? Tant d'excellents esprits qui se mêlent d'écrire, Valent bien qu'on leur donne une heure de loisir, CORN. *Gal. du Pal.* I, 7. || En un sens analogue. Dieu connaît de toute éternité tout ce que la créature fera librement, en quelque temps qu'il la puisse prendre, et en quelques circonstances qu'il la puisse mettre, BOSS. *Lib. arb.* VI. || Prendre quelqu'un sur le fait, le prendre au moment même où il fait quelque chose qu'il voulait cacher. || Fig. En vain la nature s'était cachée dans des lieux si profonds et si inaccessibles pour travailler à la végétation des pierres, elle fut, pour ainsi dire, prise sur le fait par des curieux si hardis, FONT. *Tournefort*. Ah, disait-il [le nain de Saturne], j'ai pris la nature sur le fait; mais il se trompait sur les apparences.... VOLT. *Microm.* 5. || On dit dans le même sens : prendre quelqu'un en flagrant délit (voy. FLAGRANT). || Prendre quelqu'un la main dans la poche, la main dans le sac, le surprendre au moment où il commet un vol ou quelque détournement. || Prendre en faute, surprendre pendant qu'une faute se commet. Ma situation était pire encore par l'animosité de mes ennemis, qui ne cherchaient qu'à me prendre en faute, J. J. ROUSS. *Conf.* XII. || Prendre quelqu'un sans vert, voy. VERT. || Prendre quelqu'un au pied levé, voy. LEVÉ, n° 1. || Prendre quelqu'un au saut du lit, l'aller trouver dès le matin afin de ne pas le manquer. || Prendre quelqu'un au mot, se hâter d'accepter une offre. || Prendre quelqu'un à son avantage, le saisir, le surprendre quand on a l'avantage sur lui. J'ai fait une réponse à M. de Carcassonne.... je l'ai pris à mon avantage, et, comme je le tiens à cent cinquante lieues de moi, je lui dis tout ce que je pense, SÉV. 510. || Prendre le défaut d'un joueur, à la paume, pousser la balle de manière que celui qui est obligé de la renvoyer ne puisse aisément aller au-devant. || Terme d'escrime. Prendre sur le temps, porter une botte à son adversaire dans l'instant où il s'occupe de quelque mouvement. || 14° Y prendre, prendre à cela, c'est-à-dire prendre quelqu'un dans une occupation, dans une circonstance, dans un état d'esprit indiqués par le contexte du discours. Le corbeau, honteux et confus, Jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus, LA FONT. *Fabl.* I, 2. Ah! je vous y prends enfin, perfide! me voilà sûre de votre inconstance.... VOLT. *Écoss.* IV, 4. Vous lisez donc des chansonnettes? Ah! je vous y prends, monseigneur, BÉRANG. *Cardin.* || 15° Manger, boire, avaler. Je n'ai encore rien pris de la journée. Mon avis est qu'on le remette sur son lit, et qu'on lui fasse prendre quantité de pain trempé dans du vin, MOL. *Méd. malgré lui*, II, 6. J'ai pris une, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit médecines, ID. *Mal. imag.* I, 1. J'ai voulu me raccommoder avec le chocolat, j'en pris avant-hier pour digérer mon dîner, afin de bien souper; et j'en ai pris hier pour me nourrir, et pour jeûner jusqu'au soir, SÉV. 94. Il était incommodé d'un dévoiement au commencement de son service; il prit du lait sans préparation pour le faire cesser, ID. 128. J'ai pris, j'ai fait couler dans mes brûlantes veines Un poison que Médée apporta dans Athènes, RAC. *Phèdre*, V, 7. || Voudriez-vous prendre quelque chose? se dit à une personne que l'on invite à manger un morceau. Peut-être le matin prenez-vous quelque chose : Un bouillon? du café? que vous plait-il des deux? BOURSAULT, *Fables d'Ésope*, I, 2. || On dit : prendre du café, du thé, du chocolat, plutôt que boire. || Trop prendre de son vin, ou, absolument, en trop prendre, s'enivrer. Il faut.... Ou que mon maître ait pris le soir pour le matin, Ou que trop tard au lit le blond Phébus sommeille, Pour avoir trop pris de son vin, MOL. *Amph.* I, 2. C'est lui qui en a trop pris; pour moi, j'en ai pris aussi; ils sont si longtemps à table que par contenance on boit, et puis on boit encore, et on se trouve avec une gaieté extraordinaire, SÉV. 29 août 1677. || Fig. Son cœur n'est pas usé pour moi, il n'est seulement qu'un peu rassasié du plaisir de m'aimer, pour en avoir trop pris d'abord, MARIVAUX, *Marianne*, part. 8. || Faire usage d'une chose pour sa santé, pour son agrément, etc. Prendre un bain. Comment! que voulez-vous faire? — Prendre ce petit lavement-là; ce sera bientôt fait, MOL. *Mal. imag.* III, 4. De quoi vous mêlez-vous.... d'empêcher monsieur de prendre mon clystère? ID. *ib.* On a fait refus de prendre le remède que j'avais prescrit, ID. *ib.* III, 6. Je prendrai la douche dans quelques jours, SÉV. 277. J'ai donc pris des eaux ce matin, ma très-chère; ha! qu'elles sont méchantes! ID. 277. || Prendre du tabac, mettre de la poudre de tabac dans son nez. Il n'est rien d'égal au tabac.... ne voyez-vous pas bien, dès qu'on en prend, de quelle manière obligeante on en use avec tout le monde? MOL. *Festin*, I, 1. || Prendre la poudre d'escampette, voy. ESCAMPETTE. || Prendre l'air, sortir d'un lieu où l'on était renfermé pour aller dans un endroit découvert, aéré. Allons prendre un peu d'air dans la cour des prisons, CORN. *Suite du Ment.* II, 7. Je me promène, il est vrai; mais il faut qu'on défende le beau temps, si l'on veut que je ne prenne pas l'air, SÉV. 161. || Prendre l'air, sortir de la ville pour aller passer quelque temps à la campagne. || Familièrement. Prendre l'air, s'évader, se retirer d'une situation où l'on court quelque péril. On voulut l'arrêter; mais il avait pris l'air. || Prendre le frais, respirer la fraîcheur. Quel grand mal est-ce qu'il y a à prendre le frais la nuit? MOL. *G. Dand.* III, 8. Candide et Martin, en retournant à la petite métairie, rencontrèrent un bon vieillard qui prenait le frais à sa porte sous un berceau d'orangers, VOLT. *Candide*, 30. || En un sens analogue. Quand j'ai pris toute la beauté du soleil en marchant toujours, je rentre dans ma chambre, SÉV. 26 nov. 1684. || Prendre du repos, prendre du relâche, interrompre le travail, l'action, par du repos, par du relâche. Prends du repos, ma fille, et calme tes douleurs, CORN. *Cid*, II, 9. || Dans les maisons religieuses, prendre la discipline, se donner la discipline. Ces religieuses prenaient la discipline deux fois la semaine. || 16° Être atteint par communication, en parlant de maladies contagieuses. Il a pris le typhus dans l'hôpital. Je suis effrayée de ces fièvres que je crains que vous ne preniez à Versailles; on mande ici que tout en est plein, SÉV. 22 sept. 1687. || Fig. Prendre un mal, une passion, contracter un mal moral, une passion, etc. Vous avez pris ce mal-là de moi, SÉV. 18 oct. 1688. Son maître.... Prit insensiblement dans les yeux de sa nièce L'amour où je voulais amener sa tendresse, RAC. *Brit.* IV, 2. Elle ne pensait jamais à donner de l'amour, mais elle était sujette à en prendre, MARIVAUX, *Pays. parv.* 4e part. Le roi prit de l'amour pour Mme de Montespan dans le temps qu'il vivait avec Mlle de la Vallière en maîtresse déclarée, Mme DE CAYLUS, *Souvenirs*. || 17° Il se dit de certaines conditions corporelles. Prendre de l'embonpoint, du corps, devenir plus gras, plus gros. Le tarier prend beaucoup de graisse dès la fin de l'été, et alors il ne le cède point à l'ortolan pour la délicatesse, BUFF. *Ois.* t. IX, p. 327. Un coq est capable d'engendrer à l'âge de trois mois, et il n'a pas alors pris plus du tiers de son accroissement, ID. *Hist. anim.* t. III, p. 467. || Prendre du ventre, devenir ventru. || Prendre des forces, se fortifier. || Fig. J'ai pris dans l'horreur même où je suis parvenue Une force nouvelle à mon cœur inconnue, VOLT. *Orphel.* V, 1. || Prendre de l'âge, avancer en âge. || Ce cheval prend quatre ans, cinq ans, il entre dans sa quatrième, dans sa cinquième année. || Prendre les dents, se dit du cheval, lorsque les secondes dents lui poussent. || Prendre une posture, une attitude, placer son corps d'une certaine manière. || Il se dit de certains mouvements du corps. Prendre son vol, commencer à s'envoler. Déjà prenait l'essor, pour se sauver dans les montagnes, cet aigle dont le vol hardi avait d'abord effrayé nos provinces, FLÉCH. *Tur.* || Prendre son élan, se donner une certaine impulsion en courant, afin de s'élancer plus loin. || Prendre la fuite, s'enfuir. || Anciennement, prendre son escousse, s'élancer. || Prendre le trot, le galop, se dit d'un cheval qui se met à trotter, à galoper. || Prendre les aides des jambes, se dit d'un cheval qui commence à répondre à ces aides. || Prendre chair, se dit d'un cheval qui commence à se rétablir après une longue maladie. || Prendre les coins, entrer dans les angles

du manége. || 18° Contracter, adopter, en parlant de certaines qualités ou manières. Il prend de mauvaises [illegible]. Il prit un ton sévère. Conjuguez avec moi, pour bien prendre l'accent, REGNARD, *le Distr.* III, 2. Il [Alexandre] prit les mœurs des Perses, pour ne pas désoler les Perses en leur faisant prendre les mœurs des Grecs, MONTESQ. *Esp.* X, 14. Jeune, égaré, j'avais tous les caprices: De mes amis j'avais pris tous les vices, VOLT. *Enf. prod.* IV, 3. Elle prend des caprices, de l'humeur; elle se forme enfin, GENLIS, *Théât. d'éduc. le Méchant par air*, I, 6. || Cet homme prend des airs, prend certains airs, il affecte un ton, des manières qui ne lui conviennent pas. || Prendre le haut ton, parler avec fierté. || En un même sens, le prendre sur le haut ton, ou, elliptiquement, le prendre haut. Tu le prends d'un haut ton, et je crois qu'au besoin Ce discours emphatique irait encor bien loin, CORN. *Mél.* I, 1. Le sage, disaient les stoïciens, est invulnérable et inaccessible à toute sorte de maux.... il est lui-même sa félicité; c'est le prendre d'un ton bien haut pour des hommes faibles et mortels, BOSS. *Sermons*, 3° *dim. après Pâq. Préambule.* Au commencement de 1520, il [Luther] le prit d'un ton un peu plus haut, BOSS. *Var.* I, 23. Enfin Rolando, fatigué d'une scène où il mettait inutilement beaucoup du sien, le prit sur un ton si haut, qu'il imposa silence à la compagnie, LESAGE, *Gil Bl.* I, 5. || On dit de même : Vous le prenez bien haut. Mais, mon petit monsieur, prenez-le un peu moins haut. — Ma foi, mon grand monsieur, je le prends comme il faut, MOL. *Mis.* I, 2. || Le prendre sur un certain ton, affecter telle ou telle manière. Luther le prenait d'un ton de prophète contre ceux qui s'opposaient à sa doctrine, BOSS. *Var.* I, 31. .... Je ne veux pas le prendre Sur le ton fier et sérieux, TH. CORN. *Circé*, I, 2. De quel ton le prenez-vous là, s'il vous plaît? DANCOURT, *Chev. à la mode*, II, 2. Tout innocent que je suis, vous le prenez sur un ton qui ne laisse pas d'embarrasser mon innocence, LE SAGE, *Crispin rival*, 14. Oui, sur ce ton Puisque vous le prenez, je la garde, COLLIN D'HARLEVILLE, *Vieux célib.* IV, 5. || Le prendre par là, le prendre sur ce ton. Oui! tu le prends par là? MOL. *le Dép.* IV, 4. Elle [la princesse de Tarente] me demande toujours de vos nouvelles : si elle le prend par là, elle me fera fort bien sa cour, SÉV. 29 sept. 1675. || Le prendre ainsi, même sens. Puisque vous le prenez ainsi, je ne puis vous le refuser, PASC. *Prov.* VII. || Le prendre d'un air, d'une façon, employer un air, une façon. Elle eut beau le prendre d'un air riant avec lui, et lui dire même : Je vous attendais, il n'en reprit pas plus de sérénité, MARIVAUX, *Pays. parv.* 5° part. || 19° Prendre quelque chose, un nom, un titre, se le donner, se l'appliquer. Ces titres glorieux plaisaient à mes amours; Je les pris sans horreur pour conserver tes jours, CORN. *Médée*, III, 3. Et l'ingrate en fuyant me laisse pour salaire Tous les noms odieux que j'ai pris pour lui plaire, RAC. *Andr.* V, 4. || Prendre un titre, une qualité, se donner un titre, une qualité, l'employer en parlant de soi. || Prendre la liberté de faire une chose, prendre sur soi de la faire. || Par politesse. J'ai pris la liberté de vous écrire. || Prendre des libertés, agir trop librement, peu décemment avec quelqu'un. || Il se dit particulièrement d'actions, de gestes trop libres auprès des femmes. || On dit de même : prendre des licences, des privautés. || 20° Exiger un certain prix pour une chose. Ce marchand prend trente francs de ce drap. À l'octroi, on prend tant par kilogramme d'huile. Les fiacres prennent tant par heure. Allez, faites-moi vendre [procurez-moi du débit], Et pour l'amour de vous je n'en voudrai rien prendre [d'un objet qu'on vend], CORN. *Galer. du Pal.* IV, 14. On dit qu'il prenait une fois plus de ceux qui venaient à lui pour apprendre à jouer de la flûte après avoir eu un autre maître, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. XI, 1re part. p. 222, dans POUGENS. || Il se dit quelquefois pour acheter. Je prendrai cela pour six francs, si vous voulez me le donner. Si M. le duc de Praslin veut des montres, nous sommes à ses ordres; M. le duc de Choiseul a la bonté de nous en prendre, VOLT. *Lett. d'Argental*, 1 juin 1770. || Absolument. Il faut prendre ou laisser, et l'on ne choisit pas, REGNARD, *Démocrite*, I, 1. || C'est à prendre ou à laisser, vous avez le choix, mais il faut vous décider pour le oui ou le non. || Substantivement. Avoir le prendre ou le laisser, avoir le choix. Trouvant sur les arbres un refuge, il a partout le prendre et le laisser, J. J. ROUSS. *Orig.* I. || 21° Accepter, recevoir. Prenez ce petit présent. J'ai pris ce qu'on m'a donné. Oui, fort bien, hors l'argent qu'il ne fallait pas prendre, MOL. *Éc. des femm.* IV, 4. Il y a des gens bavards dont je ne prends jamais les nouvelles, SÉV. 21 août 1676. || Fig. Dans ce qu'il dit, il faut en prendre et en laisser, ce qu'il dit ne mérite pas grande confiance. || Absolument. Prendre à pleines mains, à toutes mains, de toutes mains, à deux mains, se dit des gens avides qui ne laissent échapper aucune occasion de s'enrichir. L'autre prend à deux mains et demande toujours, BOISROBERT, *Belle plaideuse*, I, 4. || Par analogie. Son hommage auprès d'elle a-t-il eu plein effet? Comment l'a-t-elle pris? et comment l'a-t-il fait? CORN. *Othon*, II, 1. || Prendre l'ordre de quelqu'un, recevoir l'ordre de celui qui doit le donner. Voudront-ils recevoir un ordre souverain De qui l'a jusqu'ici toujours pris de leur main? CORN. *Pulch.* II, 2. || Par politesse, prendre les ordres de quelqu'un, lui demander ce qu'il a à commander. || Prendre congé de quelqu'un, lui faire, avant de partir, les adieux qu'exige la politesse. L'évêque de***..... dont, avant de prendre congé de lui, il a ramassé la pantoufle, comme l'un de ses gants, LA BRUY. XI. || Prendre des leçons, recevoir des leçons. || Prendre les choses comme elles viennent, les recevoir avec indifférence sans se mettre en peine des suites qu'elle peuvent avoir. || Prendre les hommes comme ils sont, s'en accommoder quel que soit leur caractère. Je prends tout doucement les hommes comme ils sont, MOL. *Mis.* I, 1. Il faut prendre les gens comme ils sont, à ce qu'on dit, VOLT. *Lett. d'Argental*, 4 janv. 1773. Homère n'inventa rien sur les dieux; il les prit comme ils étaient, ID. *Philos. Déf. Bolingbr.* 12. || Prendre le temps comme il vient, s'accommoder à tous les événements. Si vous aviez appris à prendre le temps comme il vient.... SÉV. 399. || Prendre légèrement quelque chose, le supporter, en user avec une sorte d'allégresse. Jeune encore, Honfroy prenait légèrement la vie, CHATEAUBR. *Natch.* V. || Familièrement. Prenez que, supposez que. Prenons donc pour très-véritable que.... PASC. *Équil. des liqueurs*, II. Çà, je le veux, prenons que la chose est douteuse, BARON, *Andrienne*, III, 4. Tenez, parlons en conscience : prenez que je sois vous et que vous soyez moi, MARIVAUX, *Pays parv.* part. 1. Prenez qu'on m'a surpris et que je n'ai rien dit, GRESSET, *le Méchant*, III, 10. Prends pour sûr que je leur tiendrai tête, C. DELAV. *Fille du Cid*, I, 1. || 22° Être partie prenante. Le rapport de l'argent donné se fait en moins prenant dans le numéraire de la succession, *Code Nap.* art 869. || 23° Au jeu de l'écarté, prendre des cartes, changer une ou plusieurs des cartes de son jeu pour autant de cartes du talon.

Jouer sans prendre, à l'hombre, nommer l'atout et jouer sans écarter. || *S. m.* Se dit, à l'hombre, quand on fait jouer sans écarter. Demander le sans-prendre. || Au jeu de quadrille, jouer sans prendre, se dit de celui qui entreprend de jouer sans appeler une autre carte. || 24° Recevoir en partage. Je trouve plaisant que cette vertu ne soit donnée qu'aux mâles de notre maison, et que nous autres femmes nous ayons pris toute la timidité, SÉV. *Lett. à Bussy*, 15 oct. 1674. || 25° Tirer de, emprunter. Il a pris cela dans Cicéron. Il a pris l'idée de cette tragédie dans un vieux roman. Le Pompée, où j'ai beaucoup pris de Lucain, et ne crois pas être demeuré fort au-dessous de lui, quand il a fallu me passer de son secours, CORN. *Médée*, *Examen*. Molière ne prit-il pas deux scènes du Pédant joué de Cyrano de Bergerac, son compatriote et son contemporain? VOLT. *l'Héraclius espagnol*, *Dissertation*. || Familièrement. Où avez-vous pris cela? c'est-à-dire qui vous a dit cette nouvelle? qui vous fait avoir cette pensée? Peste! où prend mon esprit toutes ces gentillesses? MOL. *Amph.* I, 1. On demanda aigrement à la Chaise où il avait pris cela : il fit voir un manuscrit, SÉV. 560. Où est-ce qu'il prend tout ce qu'il me dit? MARIVAUX, *Double inconst.* I, 12. || On dit de même : où avez-vous pris que je voulusse vendre ma maison? Où avez-vous pris qu'un enfant qui n'a point de dents et qui ne se soutient pas à dix-huit mois, ait échappé à tous les périls? SÉV. 14 juill. 1677. || On le dit avec l'indicatif, quand on a dans l'esprit quelque assertion positive. Si on lui demande [à l'athée] d'où il a pris que cette exclusion de tous les autres êtres appartient à la nature de l'infini.... DESC. *Rép. aux secondes obj.* 26. Où avez-vous pris, mon cher duc, que je suis affligée des discours des courtisans, vous qui savez que nous vivons d'injures? MAINTENON, *Lett. au D. de Noailles*, t. V, p. 28, dans POUGENS.

|| 26° Terme de peinture. Prendre le trait, calquer un tableau. || Prendre au voile, calquer au moyen d'un voile de soie noire. || 27° Engager quelqu'un sous certaines conditions, ou s'engager avec lui sous certaines conditions. Prendre un domestique, une cuisinière. Prendre un maître de danse. Prendre un associé. J'ai encore ouï dire, madame, qu'il a pris aujourd'hui, pour renfort de potage, un maître de philosophie, MOL. *Bourg. gent.* III, 3. Elle prendra une douzaine d'ouvrières avec elle, s'il le faut, et nous vous aurons l'obligation d'une nouvelle manufacture, VOLT. *Lett. à Mme de St-Julien*, 31 juil. 1772. || Prendre femme, se marier. Quant à vous, suivez Mars, ou l'amour, ou le prince; ...Prenez femme, abbaye, emploi, gouvernement, Les gens en parleront, n'en doutez nullement, LA FONT. *Fabl.* III, 1. Cléonte et Lycidas ont pris femme tous deux, MOL. *Femm. sav.* II, 3. || Prendre une femme, choisir une femme et l'épouser. Alexandre prit des femmes de la nation qu'il avait vaincue; il voulut que ceux de sa cour en prissent aussi, MONTESQ. *Esp.* X, 14. || Prendre se dit aussi d'une femme qui prend un homme pour amant, ou pour mari, ou d'un homme qui prend une femme pour maîtresse. Il n'avait pris la Castelmaine que quand son maître n'en voulait plus, HAMILT. *Gramm.* 11. Voilà nos honnêtes femmes, poursuivit-il : quand elles nous prennent, c'est excès d'amour; quand elles nous quittent, c'est effort de vertu, MARMONTEL, *Contes mor. Alcib.* À propos, savez-vous que la [illegible] Mme de N*** a pris un amant? GENLIS, *Ad. et Théod.* t. III, p. 16, dans POUGENS. || 28° Aller prendre quelqu'un en quelque endroit, pour de là se rendre ailleurs avec lui. Elle me vint prendre à mon hôtellerie, SÉV. 290. Songez-y; je vous laisse, et je viendrai vous prendre Pour vous mener au temple où ce fils doit m'attendre, RAC. *Andr.* III, 7. Comment donc! est-ce ainsi que l'on se fait attendre? Moi-même il faut chez vous que je vienne vous prendre, BOISSY, *Deh. tromp.* III, 6. || Je sais où vous prendre, c'est-à-dire je sais où vous êtes, où je puis m'adresser si j'ai quelque affaire avec vous. Je sais où vous êtes, et cette connaissance démêle un peu mon imagination, qui sait où vous prendre à point nommé, SÉV. 508. Je ne sais plus où le prendre [M. Trouvé]; il a quitté Saint-Jacques.... ID. 11 mai 1683. Je ne sais où vous prendre, monsieur; vous ne m'avez point informé de votre demeure à Paris, VOLT. *Lett. d'Argence*, 26 févr. 1762. || Prendre quelqu'un, l'emmener avec soi. Ramène-moi, barbare, aux lieux où tu m'as prise, TH. CORN. *Ariane*, III, 4. Ha que vous avez bien fait, ma fille, de la prendre [Pauline qui avait été mise dans un couvent pendant un voyage à Paris]! gardez-la, ne vous privez pas de ce plaisir, SÉV. 379. Aux portes du palais prends le Juif Mardochée, RAC. *Esth.* II, 5. [illegible] se dit d'une troupe que l'on emmène avec soi. [illegible] prit son régiment des gardes, et courut à l'aile gauche, D'ABLANCOURT, *Arrien*, dans RICHELET. || 29° Recueillir quelqu'un, lui donner l'hospitalité. Il [M. Trouvé] a quitté Saint-Jacques par discrétion, ne voulant pas abuser de la bonté extrême du [illegible] pauvre curé de Paris; un autre [curé] l'a pris, SÉV. 11 mai 1683. Savez-vous bien que j'ai chez moi un jésuite pour aumônier?... il est vrai que je ne l'ai pris qu'après m'être bien assuré de sa foi, VOLT. *Lett. d'Alembert*, 28 sept. 1763. || Prendre quelqu'un, signifie aussi recevoir sa visite. Je ferai ce que je pourrai, je ne promets pas, vous me prendrez si je viens, DIDER. *Mém.* t. IV, p. 224. || 30° Prendre quelqu'un, le séparer du reste de la compagnie pour s'adresser à lui. Prendre quelqu'un à part. Quand le repas fut fini, la déesse prit Télémaque et lui parla ainsi, FÉN. *Tél.* I. || 31° Retrancher une partie d'un tout, ôter, tirer. J'ai pris le quart de cette somme. Bienfaisant et par conséquent juste, Montesquieu ne voulait rien prendre sur sa famille, ni des secours qu'il donnait aux malheureux, ni des dépenses considérables auxquelles ses longs voyages, la faiblesse de sa vue et l'impression de ses ouvrages l'avaient obligé, D'ALEMB. *Éloges*, *Montesq.* || Fam. [illegible] Il a pris sa bonne part de la fête, du plaisir, etc. il y a beaucoup participé. || Absolument. Prendre sur sa nourriture, sur sa dépense, retrancher de sa nourriture, de sa dépense ordinaire, pour subvenir à autre chose. || Prendre sur son sommeil pour travailler, pour étudier, diminuer les heures du sommeil, pour augmenter celles du travail, de l'étude. || Fig. Prendre sur, retrancher à. Voilà le vrai secret de faire Attale roi, Comme vous l'avez dit, sans rien prendre sur moi, CORN. *Nicom.* II, 3. [illegible] ferai vos compliments à Brancas... prenez une [illegible] sur moi pour lui donner, SÉV. 10 août [illegible]. Prendre un peu sur sa probité pour donner aux intérêts d'un maître, HAMILT. *Gramm.* [illegible]

prises commencées et qui ne prenaient rien sur les devoirs, marquent assez combien M. Dodart était laborieux, FONTEN. *Dodart*. Que prenons-nous sur nos passions, sur nos humeurs, sur nos goûts ....pour pouvoir prétendre au titre de ses disciples [de Jésus]? MASS. *Carême, Mot. de conv.* Le monde n'a-t-il rien pris sur les mœurs? J. J. ROUSS. *Ém.* V. || Absolument. Si .... vous êtes incommodée d'écrire, comme il y a bien de l'apparence, prenez sur moi comme sur celle qui vous aime le plus, sans faire tort à personne, SÉV. 8 nov. 1684. Vous prenez sur votre repos, sur vos plaisirs, sur vos besoins mêmes, quand il s'agit de votre devoir, MASS. *Petit carême, Drapeaux*. Cette philosophie de Newton a un peu pris sur notre commerce, mais rien sur mes sentiments VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 57. || Familièrement. Je n'y prends ni n'y mets, c'est-à-dire la chose m'est indifférente. Voilà ce qu'il [Corbinelli] vous demande ; vous voyez bien que je n'y prends ni n'y mets, SÉV. 19 juill. 1677. || 32° Se charger de. Prendre une somme en dépôt. || Prendre une affaire à ses risques, périls et fortune, s'en charger à tout hasard, profit ou perte. || Prendre une affaire à forfait, s'en charger pour un prix convenu, qu'il y ait perte ou gain. || Prendre un ouvrage à la tâche, s'en charger à raison de tant pour telle ou telle mesure, telle ou telle quantité. || Prendre une somme à intérêt, l'emprunter à condition d'en payer les intérêts. || Prendre un intérêt dans une affaire, dans une entreprise, contribuer de ses fonds dans une entreprise, à la condition d'avoir part aux profits ou aux pertes. || Prendre un engagement, contracter un engagement. || Prendre un rôle, voy. RÔLE. || Prendre quelqu'un sous sa protection, le protéger. || Prendre sur soi, se charger de quelque obligation. Et moi, comme héritant son sceptre et sa couronne, Je prends sur moi sa dette, et je vous la fais bonne, CORN. *D. Sanche*, I, 3. C'est une dette dont vous pourriez lui demander compte ; mais cette dette, je la prends sur moi, BOURDAL. *Serm. 21e dim. après la Pentecôte, Dominic.* t. IV, p. 308. || Prendre sur soi quelque chose, consentir qu'une chose nous soit imputée. Il ne se contente pas de se charger de nos crimes, il en prend sur lui toute la honte, MASS. *Carême, Passion*. || Prendre quelque chose sur soi, s'en porter responsable ou solidaire. Je réponds de ma femme, et prends sur moi l'affaire, MOL. *Femm. sav.* II, 4. De son bannissement prenez sur vous l'offense, RAC. *Brit.* II, 3. Je prendrai sur moi la rupture ; vos père et mère ne sauront rien de l'aveu que vous m'aurez fait, MARMONTEL, *Mém.* VIII. Ces dames s'y opposent, et je n'ose rien prendre sur moi, GENLIS, *Vœux téméraires*, t. II, p. 122, dans POUGENS. Il n'importe, obéis, je prends sur moi le reste, C. DELAV. *Vêpres sicil.* III, 7. || On dit aussi : prendre quelque chose sur son compte. || Prendre sur soi quelque chose, se décider à faire quelque chose. Il faut donc que j'aie le courage de prendre ce voyage sur moi, SÉV. 520. Vous prendrez sur vous de voir votre frère, MASS. *Carême, Pardon*. Jamais il [le régent] ne put prendre sur lui de rien refuser à ses amis, à ses ennemis, à ses maîtresses.... RAYNAL, *Hist. phil.* IV, 18. || Prendre sur soi, signifie quelquefois regarder comme adressé à soi. Il [le Seigneur] prend sur lui les plus légers mépris dont on déshonore ses serviteurs, MASS. *Carême, Médis.* || Prendre tout sur soi, trop sur soi, se donner toute la peine, se donner beaucoup de peine, vouloir faire plus qu'on ne peut. Je vous recommande, ma chère enfant, un peu de repos.... vous prenez tout sur votre courage, cela fait mal, SÉV. 26 nov. 1688. Je prends trop sur moi, pour que le corps ou l'esprit n'y succombe pas, MAINTENON, *Lett. à l'abbé Gobelin*, 27 oct. 1675. Elle prend tout sur elle, et ne songe qu'à faire du bien, FÉN. *Dial. des morts anc.* Dial. 17. || Absolument. Prendre sur soi, beaucoup sur soi, se contraindre. Vous n'êtes plus en état, ma fille, de prendre sur vous ; tout y est pris, ce qui reste tient à votre vie, SÉV. 379. Ils [M. et Mme de Chaulnes] savaient fort bien prendre sur eux-mêmes pour soutenir les grandes places où Dieu les a destinés, ID. 3 févr. 1695. Vous avez appris à prendre sur vous-même, et à sacrifier tous les jours vos penchants à des intérêts plus forts, MASS. *Carême, Samarit.* || 33° S'établir dans. Gagner les bords de la Düna, où il prendra ses quartiers d'hiver, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IX, 6. || Entrer en jouissance d'une chose à certaines conditions. Prendre des terres à ferme. || Prendre un logement, un appartement à loyer, ou, simplement, prendre un logement, un appartement, retenir par bail ou autrement un logement, un appartement. Je vous conjure seulement de mander à d'Hacqueville ce que vous avez résolu pour cet hiver, afin que nous prenions l'hôtel de Carnavalet ou non, SÉV. 8 sept. 1677. || 34° Choisir, préférer, se décider pour. Il faut prendre le plus beau papier pour cette impression. ....Tombant dans les mains de la nécessité, ils ont pris le théâtre en cette extrémité, CORN. *Illus. com.* V, 5. Dois-je dans la province établir mon séjour, Prendre emploi dans l'armée, ou bien charge à la cour? LA FONT. *Fabl.* III, 1. Ainsi chacune prit son inclination, ID. *ib.* II, 20. À quel parti me doit résoudre ma raison? Ai-je l'éclat ou le secret à prendre? MOL. *Amph.* III, 3. Elle [la Providence] a déterminé Mme de Lesdiguières à prendre une livrée magnifique et modeste ; c'est un fond isabelle, car elle a envoyé promener le rouge, SÉV. 11 mai 1683. Prends-moi le bon parti : laisse-là tous les livres, BOIL. *Sat.* VIII. || Prendre le haut bout, choisir la place la plus honorable. || Prendre un expédient, choisir un moyen, un expédient pour terminer une affaire. Tu prends, pour me toucher, un mauvais artifice, CORN. *Héracl.* III, 2. || Prendre des mesures, prendre ses mesures, employer des moyens, des expédients pour faire réussir une chose. || Prendre ses précautions, ses sûretés, prendre les moyens nécessaires pour éviter un danger, un dommage. || Prendre une résolution, une détermination, un dessein, se résoudre à quelque chose. || Prendre le parti de, prendre son parti de, voy. PARTI 3, n° 7. || Prendre le parti de la robe, des armes, etc. voy. PARTI 3, n° 10. || Prendre les ordres sacrés, entrer dans les ordres. || 35° Trier, faire un choix. Je ne prends que les vertus extraordinaires, et je choisis les fleurs que je jette sur son tombeau, FLÉCH. *Duch. d'Aiguil.* || 36° S'engager dans une route, dans une voie de communication, etc. J'ai pris un escalier, elle venait par l'autre, TH. CORN. *Baron d'Albikrac*, III, 1. Lève-toi, m'a-t-il dit, prends ton chemin vers Suse, RAC. *Esth.* I, 1. Faut-il de si grands talents et une si bonne tête à un voyageur pour suivre d'abord le grand chemin, et, s'il est plein et embarrassé, prendre la terre, et aller à travers champs? LA BRUY. VI. Avec cette armée, il [le czar Pierre] prit son chemin par la Moldavie et la Valachie, autrefois le pays des Daces, VOLT. *Charles XII*, 5. Ils voient [à Moscou] d'autres flammes s'élever précisément dans la nouvelle direction que le vent venait de prendre sur le Kremlin, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VIII, 6. || Prendre le plus long, le plus court, son plus long, son plus court, prendre le chemin le plus long ou le plus court. On aime une personne qu'on va trouver, et on prend son plus court; cela est naturel, MARIVAUX, *Pays. parv.* 3e part. || Absolument. Prendre à droite, à gauche, entrer dans un chemin situé à main droite ou à main gauche. Promote, un des lieutenants généraux de l'empereur, prit à gauche avec une partie de la cavalerie, FLÉCH. *Hist. de Théodose*, II, 4. || On dit de même : prendre à l'est, au nord, etc. Pour avoir trop pris à l'ouest, la petite flotte manqua son terme, RAYNAL, *Hist. phil.* XVI, 3. || Prendre par, suivre une direction par un certain endroit. Mets sur mon bras ton bras timide, Viens, nous prendrons par les tilleuls, V. HUGO, *Odes*, V, 24. || Prenez par ici, par là, allez par ce chemin-ci, par ce chemin-là. || Prendre à travers champs, à travers les terres labourées, aller directement, sans suivre le chemin frayé. || Fig. et familièrement. Prendre à travers les choux, à travers choux, aller à son but tout droit, sans s'inquiéter d'aucune considération, et aussi procéder au hasard, sans méthode. || Prendre la voie de la messagerie, de la diligence, la voie du coche, aller par la messagerie, par la diligence, par le coche. || On dit de même : prendre la diligence, prendre la poste, prendre la messagerie, prendre le coche, prendre le chemin de fer, le premier train. || On dit dans le même sens : prendre un fiacre, un bateau, un cheval. || Fig. Prendre la bonne voie, la mauvaise voie, se porter au bien, au mal. || Fig. Prendre la bonne voie, se servir de bons ou de mauvais moyens pour réussir en quelque chose. || On dit dans le même sens : prendre les voies de la rigueur, de la douceur, etc. || Fig. Prendre le chemin de se ruiner, de faire fortune, faire ce qu'il faut pour se ruiner, pour s'enrichir. || Prendre les devants, le devant, partir avant quelqu'un, et fig. le prévenir, le devancer dans une affaire. || Prendre le pas sur quelqu'un, passer devant lui pour le précéder ; prendre sa droite, se mettre à sa droite. || Prendre la main, prendre le pas, c'est-à-dire prendre la droite. Les princes du sang prennent la main chez eux. || 37° Il se dit de la façon dont on taille, emploie une étoffe. Le tailleur a mal pris cette étoffe. Prendre du drap à contre-poil. || Prendre un habit, faire un habit sur un patron donné. Je vous porte un habit complet à la valaisane, et j'espère qu'il vous ira bien; il a été pris sur la plus jolie taille du pays, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 23. Je gagerais qu'elles ont été prises d'après le même modèle, DIDER. *Salon de 1767*, *Œuv.* t. XIV, p. 300, dans POUGENS. || Il se dit, en un sens analogue, de viandes qu'on découpe. Vous coupez mal ce bouilli; vous n'avez pas pris le sens de la viande. || Fig. Prendre une affaire à contre-poil, la prendre en un sens contraire à celui qui serait convenable. || Fig. Prendre bien, prendre mal une affaire, la conduire bien ou mal. || Fig. Prendre une affaire du bon, du mauvais biais, la conduire bien, la conduire mal. Et du biais qu'il faut vous prenez cette affaire, MOL. *Sgan.* 21. || Fig. Prendre une chose du bon, du mauvais côté, la considérer comme il convient, comme il ne convient pas, et aussi supposer une bonne, une mauvaise intention. Elle prend toujours les choses du mauvais côté, REGNARD, *Sérénade*, 13. || Prendre une chose d'une certaine façon, la considérer, la traiter d'une certaine façon. Entrez dans ce cabinet, pour nous écouter, et vous verrez comme je vais prendre la chose, HAUTEROCHE, *le Coch.* 17. Aurais-je pris la chose ainsi qu'on m'a vu faire? MOL. *Tart.* IV, 5. Vous prenez, croyez-moi, comme il faut cette affaire, REGNARD, *le Joueur*, V, 8. || 38° Comprendre, interpréter, considérer d'une certaine manière. Vous prenez tout d'un sens contraire à ma pensée, ROTR. *Antig.* II, 4. Je vous crois l'âme trop raisonnable Pour ne pas prendre bien cet avis profitable, MOL. *Mis.* III, 5. Je lui fis excuse d'avoir mal pris son sentiment, PASC. *Prov.* I. Ils [les philosophes] ont été sous l'erreur qui a aveuglé tous les hommes dans le premier : ils ont tous pris la mort comme chose naturelle à l'homme, ID. *Lettre du* 17 oct. 1651. On a pris cela, comme s'il avait voulu braver le roi; jamais rien ne fut si innocent, SÉV. 134. On demande comment il faut prendre cette parole de saint Antoine.... que la vraie raison ne se connaît pas elle-même, BOSS. *Or.* V, 12. On prend tout à mal, ID. *Pensées*, 29. Il faut vous accoutumer à bien prendre mes lettres, ID. *Lett. Corn.* 68. Lorsque la suite du discours détermine le sens auquel on les prend [les termes], MALEBR. *Rech. vér. Éclairc.* l. 1, t. IV, p. 36, dans POUGENS. Vous avez fait comme tous les commentateurs ; vous n'avez pas pris le sens de l'auteur, VOLT. *Lett. Thiriot*, 4 juin 1756. Ne lui fais pas de plaisanterie à deux sens, puisqu'il les prend à mal, MIRABEAU, *Lett. orig.* t. III, p. 545. Oh! vous savez bien prendre la chose, AL. DUVAL. *Projet de mar.* sc. 12. || Le bien prendre, se faire une juste idée de la chose. Vraiment, dit Ariste, vous le prenez bien, et je ne doute presque pas que votre explication ne soit la meilleure, BOUHOURS, *Entret. d'Ariste et d'Eug.* VI. || À le bien prendre, en donnant une juste interprétation. À le bien prendre au fond, elle n'est pas si bête, MOL. *Femm. sav.* IV, 3. Dans l'état opulent où Dieu vous a placées, vous êtes, à le bien prendre, les servantes des pauvres, BOURDAL. *Exhort. char. envers les pauv.* t. I, p. 9. || Prendre quelque chose en bonne part, en mauvaise part, recevoir bien ou mal ce qu'on nous dit, ce qu'on nous fait. || Prendre mal, se fâcher de. Il pourrait se trouver des gens qui prendraient mal vos discours, PASC. *Prov.* VIII. || Le prendre mal, se fâcher mal à propos. || Prendre pour soi, s'attribuer, se faire l'application de. Le jeune Ménécée a pris ces mots pour lui, ROTR. *Antig.* I, 3. Je vous supplie de ne prendre pour vous aucune des plaintes que je ferai, parce que je ne vous impute aucune des choses dont je me plains, FÉN. *Lett. à Noailles*, 8 juin 1697. || Prendre une chose à la lettre, au pied de la lettre, l'expliquer selon le sens littéral, dans la rigueur de l'expression. S'il faut prendre au pied de la lettre et sans figure tout ce qu'il vient de raconter, BOSS. 6e *avert.* I, 8. Comment, sans vous compromettre, Vous tourner un compliment? De ne rien prendre à la lettre Nos juges ont fait serment, BÉRANG. *Halte-là*. || Prendre les choses à la rigueur, les interpréter trop selon le sens propre. || Le prendre à, s'en rapporter au sens de. Si vous le voulez prendre aux usages du mot, L'alliance est plus grande entre pédant et sot, MOL. *Femm. sav.* IV, 3. || Prendre sérieusement une chose, l'entendre comme si elle avait été dite sérieusement. Vous moquez-vous de le prendre sérieusement avec un homme comme cela? ne voyez-vous pas qu'il est fou? MOL. *Bourg. gent.* III, 14. Il a pris sérieusement et de travers tout mon badinage, SÉV. 17 janv. 1689. || Prendre sérieusement, prendre au sérieux, donner une attention sérieuse. Ceux qui vivent

dans les plaisirs.... ne prennent rien sérieusement, MASS. *Sermons, Am. des plaisirs*, 1. Jupiter prend le fait très-sérieusement, DANCOURT, *Céphale et Procris*, I, 7. Au bout de cinquante ans, vous avez daigné enfin me prendre sérieusement, VOLT. *Lett. Richelieu*, 4 juin 1772. La chose fut prise au sérieux, J. J. ROUSS. *Conf.* I. || Prendre en riant quelque chose, ne s'en point fâcher, n'en faire que rire. || 39° Prendre quelqu'un, le considérer, en faire l'objet d'une étude. Il [Bourdaloue, dans une oraison funèbre] a pris le prince [de Condé] dans ses points de vue avantageux, SÉV. 16 déc. 1683. || 40° Soutenir, adopter. Elle vous a banni, j'ai pris votre querelle, CORN. *Sertor.* IV, 2. Loin d'être les premiers à prendre ma vengeance, Eux-mêmes font obstacle à mon ressentiment, MOL. *Amph.* III, 6. Et vous devez, en raisonnable époux, Être pour moi contre elle, et prendre mon courroux, ID. *Femmes sav.* II, 6. C'est prendre les vrais intérêts du christianisme, que de soutenir que les démons n'ont point été les auteurs des oracles, FONTEN. *Oracl.* I, 5. || Prendre le parti de, parti pour, voy. PARTI 3, n° 5, et, absolument, prendre parti, voy. le n° 10. || Terme de palais. Prendre le fait et cause de quelqu'un, ou prendre fait et cause pour quelqu'un, intervenir en cause pour lui. || Fig. Dans le discours ordinaire, prendre fait et cause pour quelqu'un, prendre la défense de quelqu'un. || 41° Il se dit des sentiments, des passions que l'on éprouve. Par l'estime qu'on prend pour un autre mérite, CORN. *Sophon.* I, 2. Prenez des sentiments plus justes et plus doux, ID. *Tois. d'or*, IV, 3. Où prends-tu cette audace et ce nouvel orgueil? ID. *Cid*, III, 1. Mon cœur en prend par force une maligne joie, ID. *Poly.* III, 5. J'en pris pour l'avenir dès lors quelques alarmes, ID. *Œdipe*, I, 4. Un ami, qui m'est joint d'une amitié fort tendre, Et qui sait l'intérêt qu'en vous j'ai lieu de prendre, MOL. *Tart.* V, 6. J'y retournai le lendemain, toujours en badinant de cet amour que je disais vouloir prendre et qui, à ce que je crois, était tout pris, MARIV. *Pays. parv.* 4e partie. Je suis environné de chagrins, quoique je tâche de n'en point prendre, VOLT. *Lett. d'Argental*, 8 mai 1773. Je pris du goût pour la littérature et quelque discernement des bons livres, J. J. ROUSS. *Confess.* III. J'ai pris goût à la république, Depuis que j'ai vu tant de rois, BÉR. *Républ.* || Prendre l'épouvante, avoir tout à coup une grande frayeur. || 42° Obtenir, se procurer. Vous savez quel empire il a pris sur mon âme, C. DELAV. *Vêpres sicil.* I, 4. || Prendre des renseignements, des informations, se renseigner, s'informer. || On dit à peu près dans le même sens : prendre connaissance d'une chose. || Prendre la vengeance, se venger de. Pour m'ouvrir une voie à prendre la vengeance De son hypocrisie et de son insolence, MOL. *Tart.* III, 4. || Prendre ses avantages, profiter des occasions qui se présentent. Il [Mazarin] croyait que, tous les gros joueurs ayant la réputation de tromper, il ne lui était pas défendu de faire comme les autres, ce qu'il appelait d'un ton plus doux prendre ses avantages, BRIENNE, *Mémoires*, ch. VIII. || Prendre avantage, même sens. Cet homme prend avantage de tout. || Prendre de l'avantage, prendre son avantage pour monter à cheval, se dit de ceux qui, pour monter plus facilement à cheval, s'aident d'une pierre, d'un banc. || Prendre le dessus, se dit d'une personne dont la santé, les affaires, etc. se rétablissent. || Prendre la grande main, la haute main dans une affaire, y prendre la principale autorité. || Prendre l'avis, consulter. De Maxime et de toi j'ai pris les seuls avis, CORN. *Cinna*, V, 1. || Prendre les avis, les voix, les recueillir. || Prendre des inscriptions en médecine, en droit, s'inscrire pour commencer ses études dans la médecine, dans le droit. || Prendre ses degrés, ses grades, obtenir, dans une université, les titres de maître ès arts, de bachelier, de licencié, de docteur. || On dit de même : prendre ses licences. || 43° Avec un nom de temps, remettre à une autre époque, à un autre moment. Prendre du délai. Prendre du temps. Prends un an, si tu veux, pour essuyer tes larmes, CORN. *Cid*, V, 7. || Prendre un moment, se réserver un moment. Il faudrait être bien misérable pour ne vouloir pas prendre un moment en toute sa vie pour mettre un chapelet à son bras, ou un rosaire dans sa poche et assurer par là son salut, PASC. *Prov.* IX. || Prendre jour, fixer un jour. Mais hier, quand elle sut qu'on avait pris journée, Et qu'enfin la bataille allait être donnée.... CORN. *Hor.* I, 1. Prenez entre vous l'ordre et du temps et du lieu [pour un duel], Je m'y rendrai sur l'heure et vais l'attendre; adieu, ID. *D. Sanche*, I, 4. Vous aviez pris jour pour un lieu si doux, MOL. *Tart.* I, 6. || Prendre son temps, ne point se presser, faire une chose à loisir. || Prendre le temps, l'occasion, le moment, saisir le temps, l'occasion, le moment favorable. Prenons l'occasion, tandis qu'elle est propice, CORN. *Cinna*, I, 3. Ils [les loups] vous prennent le temps que dans la bergerie Messieurs les bergers n'étaient pas, LA FONT. *Fabl.* III, 13. Pour arriver ici mon père a pris le frais [le temps du frais], MOL. *École des femmes*, V, 6. J'ai pris ce moment-là pour demander au roi, qu'on ne fasse rien là-dessus que par vous, MAINTENON, *Lett. au card. de Noailles*, 29 août 1697. || Prendre son temps, choisir le moment favorable. Sur l'ennemi commun [ils] sauront prendre leur temps, CORN. *Héracl.* V, 6. Dans l'abord il [le moucheron] se met au large, Puis prend son temps, fond sur le cou Du lion qu'il rend presque fou, LA FONT. *Fabl.* II, 9. Je ferais le voyage qu'il vous conseille; je prendrais mon temps; je mettrais ce remède au rang de mes affaires indispensables, SÉV. 11 oct. 1679. Don Gabriel forma le dessein de m'enlever, et prit si bien son temps et ses mesures, qu'il l'exécuta sans peine un soir que je m'en retournais toute seule à la ferme, LESAGE, *Estev. Gonz.* 55. || Dans le sens contraire. J'aime mieux qu'on me blâme d'avoir mal pris mon temps que d'avoir été indifférent dans un déplaisir qui vous a été si sensible, SCARR. *Lett. Œuv.* t. I, p. 217, dans POUGENS. Que vous prenez mal votre temps, madame Jacob! vous me voyez en compagnie... LESAGE, *Turc.* V, 9. || Prendre le temps de quelqu'un, attendre le moment qui convient à quelqu'un dont on a besoin. || En un sens différent, prendre le temps de quelqu'un, lui dérober une partie de son temps. || 44° Prendre les choses de haut, les traiter avec une grande étendue d'esprit. || Prendre la chose de plus haut, en parlant d'une narration, faire le récit des choses qui ont précédé celles que l'on raconte. || On dit dans le même sens : prendre les choses de loin. || 45° Il se dit de quelques opérations scientifiques. || Terme d'astronomie. Prendre des distances d'astres, observer avec un instrument les distances angulaires de ces astres. || Terme de marine. Prendre la hauteur du soleil, de la lune ou d'un autre astre, ou, absolument, prendre hauteur, mesurer avec un instrument la hauteur d'un astre au-dessus de l'horizon pour en conclure la latitude. Pendant douze jours je n'ai pas quitté le compas et la carte marine; j'ai même pris hauteur, ce qui est très-fort pour un ambassadeur ecclésiastique, *Lettre du card. de Polignac*, 1693, dans JAL. || En médecine clinique, prendre l'observation d'un malade, consigner jour par jour les phénomènes de la maladie. || En général, prendre des observations, recueillir des notes sur certaines choses. || 46° Au jeu, prendre sa revanche, jouer une seconde partie pour se racquitter de ce qu'on a perdu. || Fig. Prendre sa revanche, regagner un avantage qu'on avait perdu, ou l'équivalent. || Au jeu de paume, prendre sa bisque, compter le quinze qu'on a reçu de celui contre qui l'on joue, et qu'on est en droit de prendre quand on veut. || Fig. et familièrement. Bien ou mal prendre sa bisque, faire usage à propos ou mal à propos d'un moyen qu'on a pour réussir dans une affaire, pour obtenir une grâce. || 47° Terme de chasse. Prendre le change, se dit des chiens lorsqu'ils quittent la bête qui a été lancée pour en prendre une autre. || Fig. Prendre le change sur un objet, sur une affaire, s'y tromper. || Faire prendre le change à quelqu'un, le tromper, l'induire en erreur. || Prendre les devants, faire un tour avec les chiens pour requêter et retrouver la voie d'un animal. || On dit que le cerf prend son buisson, quand il choisit un endroit dans une forêt pour se retirer le jour et aller aisément la nuit dans les champs. || Prendre le vent, se dit de l'action des chiens qui vont à la rencontre du gibier. || Terme de fauconnerie. Prendre motte, se dit d'un oiseau qui se pose à terre au lieu de se percher. || 48° Terme de marine. Prendre le bord du large, prendre au large, prendre le large, s'éloigner de terre pour gagner la haute mer. Les galères sortirent à petit bruit de leurs postes, et prirent au large, *Duquesne à Seignelay*, 1680, dans JAL. || Fig. Prendre le large, s'enfuir. || Prendre la haute mer, gagner la haute mer. || Prendre le largue, passer de l'allure du plus près du vent à celle du largue, c'est-à-dire courant près du vent, élargir l'angle de sa route. || Prendre la mer, s'embarquer. || Prendre terre, prendre port, débarquer. Il ne vient que vous perdre en venant prendre port, CORN. *Pompée*, I, 1. || Prendre les amures sur le bord, les fixer. || Prendre vent devant, virer de bord. || Prendre la mer de bout, mettre ou avoir le cap dans la direction de la lame, et la couper directement avec l'étrave en faisant route. || Prendre une bitture, retirer de la cale et élonger sur le pont la longueur de câble nécessaire pour un fond où l'on va mouiller. || Prendre un corps-mort, en faire parvenir les câbles à bord pour s'amarrer, au mouillage, sur ce corps-mort. || Prendre chasse, fuir devant la poursuite d'un ennemi. || Un bâtiment, une voile, prennent ou sont pris, lorsqu'en venant au vent le bâtiment est masqué ou la voile coiffée. || Prendre des ris, voy. RIS. || Prendre le plus près, voy. PRÈS. || Prendre en chargement, prendre du monde, des troupes, des passagers, etc. les mettre, les recevoir à bord. || 49° Prendre à, accepter comme. Puisque Dieu le voulut, je pris le tout à gré, RÉGNIER, *Sat.* XI. Mon ami, prenez ce discours à bon présage, PASC. *Prov.* II. || Prendre une chose à cœur, s'en affecter. Il me semble que vous prenez la chose fort à cœur, MOL. *Préc.* 4. || Prendre une chose à tâche, chercher tous les moyens de la faire. || Prendre quelqu'un à témoin, invoquer son témoignage. Je les prends à témoin de l'insulte que vous me faites. Je prends à témoin le prince votre père si ce n'est pas vous que j'ai demandée, MOL. *Princ. d'Él.* V, 2. || On dit de même : prendre Dieu à témoin. || Prendre à partie, voy. PARTIE 4, n° 17. || 50° Prendre dans, puiser à. Il mêle avec l'orgueil qu'il a pris dans leur sang La fierté des Nérons qu'il puisa dans mon flanc, RAC. *Brit.* I, 1. Cet amour du pouvoir que l'on prend dans les camps, M. J. CHÉN. *Gracques*, II, 3. || 51° Prendre quelqu'un en, le surprendre, l'attaquer d'une certaine façon. Va, tu l'as pris en traître; un guerrier si vaillant N'eût jamais succombé sous un tel assaillant, CORN. *Cid*, V, 6. Tu [Ulysse] as pris les amants [de Pénélope] en trahison, c'étaient des hommes amollis par les plaisirs, FÉN. *Dial. des morts anc. Dial.* V. || Attaquer. Prendre les ennemis en queue, en flanc, les attaquer par la queue, par le flanc. L'empereur, avec le reste, côtoyant la colline à droite, s'approcha des ennemis pour les prendre en flanc, FLÉCH. *Hist. de Théodose*, II, 4. || Fig. Prendre quelqu'un en, ressentir un certain sentiment pour lui. Prendre quelqu'un en amitié, en haine. Prendre quelque chose en gré. Cela me fait prendre le monde en horreur avec justice, VOLT. *lett. roi de Prusse*, 21 avril 1760. || Prendre quelqu'un ou quelque chose en guignon, en grippe, être prévenu contre quelqu'un, contre quelque chose. || Prendre quelqu'un en pitié, avoir pour lui de la pitié ou du dédain. || Quand le substantif n'est pas sans article, on met *dans* au lieu de *en*. Aussi m'a-t-elle pris dans le plus parfait dédain, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 34. || Prendre le mal d'autrui en pitié, en être touché. || Prendre les choses en patience, les supporter patiemment. || Prendre une chose en considération, la remarquer, en tenir compte. || 52° Prendre pour, regarder comme, supposer. Quand je prendrai l'un pour l'autre, vous me remettrez au droit chemin, BALZ. liv. VII, lett. 22. Ils prennent pour affront la pitié qu'on a d'eux, CORN. *Hor.* III, 2. Un jour le cuisinier, ayant trop bu d'un coup, Prit pour oison le cygne, LA FONT. *Fabl.* III, 12. Car enfin, mes pères, pour qui voulez-vous qu'on vous prenne, pour des enfants de l'Évangile, ou pour des ennemis de l'Évangile? PASC. *Prov.* XIV. Je n'aurais pas pris votre courage pour de la force comme on a fait, SÉV. 21. Athènes, la plus polie et la plus savante de toutes les villes grecques, prenait pour athées ceux qui parlaient des choses intellectuelles, et c'est une des raisons qui avaient fait condamner Socrate, BOSS. *Hist.* II, 5. Tircis, l'amour n'est point de votre connaissance, Vous prenez sa sœur pour elle, DESHOUL. *Poés.* t. I, p. 126. C'est lui [le diable] encore qui entre dans une église, et, prenant [illegible] qui est collé à la porte pour un [illegible] tasse pour le bénitier, y plonge sa main, LA FONT. XI. Rien n'est plus commun que de prendre sa tête pour son cœur, DIDER. *Lett. à Mlle Voland*, 2 sept. 1767. || Familièrement. Pour qui me prenez-vous? se dit pour avertir quelqu'un qu'il se trompe du tout au tout sur ce que je suis. Comment, madame, pour qui prenez-vous monsieur Jourdain? MOL. *Bourg. gent.* IV, 1. Que va-t-il penser de moi? pour qui me prendra-t-il? mon Dieu! que je suis malheureuse! MARIVAUX, *Marianne*, part. 4. || Prendre saint Pierre pour saint Paul, prendre l'un pour l'autre. || Familièrement. Prendre quelqu'un pour un autre, en juger autrement qu'il ne faut. Allez chercher votre dupe ailleurs, vous m'avez pris pour un autre. || Fig. Prendre martre pour renard, se méprendre. || Prendre un homme pour une dupe, le regarder comme facile à trom-

per. || Prendre un homme pour dupe, le tromper. || Prendre pour bon, croire (presque toujours avec un sens ironique). Voyez ce que c'est que de n'être pas jour et nuit en ce pays-ci [la cour]! le coadjuteur.... prend pour bon ce que la reine vient de lui dire, RETZ, *Mém.* II. || Fig et familièrement. Il a pris ce qu'on lui a dit pour argent comptant, il a cru trop facilement ce qu'on lui a dit, il a trop compté sur ce qui n'était qu'apparence. || 53° Prendre avec un nom de chose pour sujet. || Entourer, envelopper. Cette draperie est une seule et unique pièce d'étoffe qui s'en va prendre les bras, les jambes, le corps, les épaules, le dos, toute la figure, DIDER. *Salon de* 1765, *Œuv.* t. XIII, p. 332, dans POUGENS. || Fig. Faire impression, s'emparer de l'esprit. Et [l]'ingrate beauté dont le charme m'a pris, ROTROU, *Vencesl.* IV, 2. Laissons-nous aller de bonne foi aux choses qui nous prennent par les entrailles, et ne cherchons point de raisonnements pour nous empêcher d'avoir du plaisir, MOL. *Critique*, 7. Toinette : La tendresse paternelle vous prendra. — Argan : Elle ne me prendra point, ID. *Mal. imag.* I, 5. Ils [les sacrements] nous prennent l'esprit par la vue et par l'ouïe tout ensemble, BOSS. *Euch.* II, 6. || Il se dit des maladies qui saisissent. L'accès le prit à telle heure. La fièvre de monsieur le Dauphin, qui le prend dans cette saison à Saint-Germain, SÉV. 22 juill. 1671. Ma colique m'a pris assez mal à propos, REGNARD, *Légat.* II, 4. Eh! dis-moi, je te prie, Te prennent-ils souvent ces accès de folie? GRESS. *le Méch.* III, 9. || Il se dit, dans un sens analogue, des sentiments, des passions, etc. L'épouvante les prend à demi descendus, CORN. *Cid*, IV, 3. Le repentir m'a pris, et j'ai craint le courroux céleste, MOL. *Festin*, I, 3. Si la curiosité me prenait de savoir.... PASC. *Prov.* I. Vous souvient-il des fantaisies qui vous prenaient quelquefois de trouver qu'il y a des mois qui ne finissent point du tout? SÉV. 25 mai 1680. À peine y sommes-nous entrés [dans l'église] à certains jours que l'ennui nous prend et que nous pensons à nous retirer, BOURDAL. *Exhort. sur le reniem. de St Pierre*, t. I, p. 466. Quand la colère me prend, ordinairement la mémoire me quitte, MARIVAUX, *Sec. supr. de l'am.* I, 2. || Absolument. L'âge s'avance, les charmes passent, les hommes s'éloignent, la mauvaise humeur prend, DIDER. *Père de famille*, II, 2. || Contracter certaines qualités bonnes ou mauvaises. Il semblait que tout prît un vice particulier et se corrompît en même temps, MONTESQ. *Esp.* XXXI, 27. L'arc parut prendre quelque élasticité entre ses mains, VOLT. *la Princ. de Babyl.* 1. Des barres de fer qu'on laisse tomber plusieurs fois de suite d'une certaine hauteur prennent du magnétisme par l'effet de leurs chutes réitérées, BUFF. *Min.* t. IX, p. 65. Ce jaspe qui prend très-bien le poli, ID. *ib.* t. I, p. 66. Le sommet est d'un brun noirâtre qui prend un peu de jaune par derrière et sur les côtés, ID. *Ois.* t. VI, p. 124. Le coton ne prend le rouge de la garance d'une manière solide que lorsqu'il a été imprégné d'huile, CHAPTAL, *Instit. Mém. scienc.* t. II, p. 289. || Prendre son pli, voy. PLI. || Absorber, détourner. C'est ce qui prend tout l'argent et toute l'attention, MAINTENON, *Lett. au duc de Noailles*, 13 fév. 1711. || Prendre du temps, exiger beaucoup de temps. Ce travail m'a pris beaucoup de temps, peu de temps. || Surprendre. La pluie nous prit en chemin. La nuit et le sommeil les prirent en même temps, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. VI, p. 164, dans POUGENS. || Prendre sa source, en parlant d'un cours d'eau, commencer à couler, avoir son origine. || Prendre son cours, suivre une certaine direction en coulant. || Cette affaire prend un bon tour, un mauvais tour, on peut présumer, vu la manière dont elle marche, qu'elle réussira, ne réussira pas. || On dit de même : cela prend une bonne, une mauvaise tournure. || Par analogie. Le train que prennent les choses. || S'imprégner. Prendre l'eau. Il veut que les souliers des enfants prennent l'eau, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || Prendre le sel, son sel, voy. SEL. || 54° Prendre se construit avec plusieurs substantifs sans article, et forme locution : on en donne ici quelques exemples, en y joignant parfois, pour marquer la différence, l'emploi avec l'article. || Prendre foi, prendre créance, se fier. Mais je n'ai point pris foi sur ces méchantes langues, MOL. *Éc. des femm.* II, 6. Et tâchez, comme il prend en vous quelque créance, De le dissuader de cette autre alliance, ID. *ib.* V, 6. || Prendre droit, acquérir des droits. Et je serais encore à nommer le vainqueur, Si le mérite seul prenait droit sur un cœur, MOL. *D. Garc.* I, 1. || Prendre droit, avec un nom de chose pour sujet, être capable de (locution qui vieillit). Cependant apprenez, prince, à vous mieux armer Contre ce qui prend droit de vous trop alarmer, MOL. *D. Garc.* I, 3. || Prendre patience, supporter patiemment. Il a affaire à un fâcheux, à un homme oisif, qui se retirera à la fin, il l'espère, et il prend patience, LA BRUY. XI. || Prendre courage, se remettre en courage, en espoir. Prends courage, ma fille.... CORN. *Cid*, II, 9. || Prendre visée, s'attacher à. Elle est sage, elle m'aime, et votre amour l'outrage; Prenez visée ailleurs, et troussez-moi bagage, MOL. *Éc. des mar.* II, 9. || Prendre garde, voy. GARDE 1, n° 6. || Prendre peine, travailler à. Tant pis encore de prendre peine à dire des sottises, MOL. *Critique*, 1. || Prendre de la peine, travailler avec soin. Travaillez, prenez de la peine, C'est le fonds qui manque le moins, LA FONT. *Fabl.* V, 9. || Prendre plaisir, se plaire à. Il prend plaisir à nous tourmenter. || Il se dit aussi avec *de*. Car le ciel a trop pris plaisir de m'affliger, MOL. *le Dép.* II, 4. Je prends plaisir d'être seule, ID. *Critique* 1. Je pense qu'il ne prend pas plaisir de nous voir, ID. *Festin*, III, 7. || Prendre le plaisir de la chasse, de la pêche, de la promenade, etc. aller à la chasse, à la pêche, à la promenade. || Prendre soin, donner des soins. Prendre soin d'un malade. Je voulais, en mourant, prendre soin de ma gloire, Et dérober au jour une flamme si noire, RAC. *Phèdre*, I, 3. || Prendre le soin, ne pas négliger de. C'est un étrange fait du soin que vous prenez À me venir toujours jeter mon âge au nez, MOL. *Éc. des maris*, I, 1. || Prendre parole de quelqu'un, tirer assurance, promesse verbale que telle chose sera faite. || Prendre la parole de quelqu'un, recevoir son engagement, sa promesse. || Prendre la parole, commencer à parler. || Prendre mesure, noter d'une certaine façon les quantités nécessaires pour faire un habit, un soulier, etc. || Prendre la mesure, les dimensions d'un objet, le mesurer. || Prendre place, se mettre parmi. || Prendre la place de, se mettre à la place de. Il n'est plus temps, madame, une autre a pris la place, MOL. *Mis.* IV, 2. || Prendre langue, voy. LANGUE, n° 4. || Prendre pied, s'établir solidement. Il a pris pied dans cette administration. || Prendre le pied, s'autoriser. De peur que, sur votre faiblesse, il ne prenne le pied de vous mener comme un enfant, MOL. *Scapin*, I, 4. || Fig. Prendre un pied, s'emparer d'une étendue égale à celle d'un pied, s'impatroniser le moins du monde. Laissez-leur prendre un pied chez vous, Ils en auront bientôt pris quatre, LA FONT. *Fabl.* II, 8. || Prendre racine, s'enraciner. || Prendre loi, obéir à. Il serait beau vraiment qu'on le vît aujourd'hui Prendre loi de qui doit la recevoir de lui! MOL. *Éc. des femmes*, V, 7. || Prendre les lois, des lois, même sens. Et tu devais tenir pour assuré présage, ...Que toute cette Europe allait prendre tes lois, CORN. *Toison d'or*, *Prologue*, sc. 2. Vous ne prenez de lois que de votre caprice, ROTR. *Venc.* I, 1. || 55° *V. n.* S'enraciner. La vigne ne prend pas dans ce terrain. Des plantes qui prennent de bouture. || Fig. Sans lui [Dieu] nous ne pouvons rien faire, et ses plus saintes paroles ne prennent point en nous, comme il l'a dit lui-même, PASC. *Lett. sur la mort de son père.* Jésus-Christ leur dit : Vous voulez me tuer, méchants que vous êtes, parce que mon discours ne prend point en vous, BOSS. *Sermons, Église*, I. Son esprit est ce que l'a fait la nature : la culture et les soins n'y prennent pas, J. J. ROUSS. *Confess.* VII. || 56° Fig. Réussir, avoir du succès. Cet exemple prit universellement, et répandit dans l'arche un esprit de coquetterie qui dura pendant tout le séjour qu'on y fit, MONCRIF, dans DESFONTAINES. Cette doctrine eut de la peine à prendre à la Chine et au Japon, DIDER. *Opin. des anc. phil.* (*Japonais*). Je ne pense pas que la méthode de l'illustre Réaumur pour faire éclore les poulets ait pris en France, BONNET, 6° *lett. hist. nat.* || Il se dit aussi des personnes. Ce jeune homme a bien pris dans le monde. D'Aquin n'avait jamais pu prendre avec Mme de Maintenon, ST-SIM. 14, 152. || 57° S'attacher à, avec un nom de personne pour sujet. On a beau faire étudier cet enfant, il ne prend à rien. J'en demeurerai à la simple approbation [des bouts-rimés], quand ce ne serait que pour faire voir à Pauline qu'il y a des choses où mon esprit ne prend pas, SÉV. 12 juil. 1690. || C'est un homme qui prend à tout, qui ne prend à rien, qui s'intéresse à tout, qui ne s'intéresse à rien. || 58° Faire son effet, s'attacher à, avec un nom de chose pour sujet. Cette couleur ne prend pas. Les vésicatoires ont bien pris. Les sangsues n'ont pas pris. || Fig. L'évêque de Chartres m'avertissait qu'on m'avait rendu les plus mauvais offices auprès du roi, et qui avaient pris, ST-SIM. 212, 110. Espérant me causer de l'inquiétude, tout cela ne prenait point, J. J. ROUSS. *Ém.* II. Cette raison prend peu sur nous, riches, ID. *ib.* IV. || 59° Faire une impression trop forte. Je me porte à merveilles, hors que je n'ai pu souffrir la douche; c'est que je n'en avais nul besoin cette année, et qu'elle prenait trop sur moi, SÉV. 31 sept. 1677. || Particulièrement. Faire une impression trop forte à la gorge, au nez. Ce ragoût prend à la gorge. La moutarde prend au nez. || 60° Il se dit de ce qui s'allume ou fait explosion. Leur hôtel de Paris a pensé brûler : une chambre, avec ce qui était dedans, a été brûlée tout entière; et le miracle, c'est qu'il y avait dans cette chambre de la poudre qui ne prit point, SÉV. 5 janv. 1680. Elle [la flamme] prend partout en un instant, et cet admirable édifice est réduit en cendres, BOSS. *Hist.* II, 8. Comme il vit que la flamme commençait à prendre au bûcher, FÉN. *Tél.* XV. À vous entendre, J'ai cru qu'à la maison le feu venait de prendre, REGNARD, *le Distr.* I, 2. || 61° S'épaissir, se cailler, se glacer. Cette gelée ne prendra pas. La rivière a pris cette nuit. || 62° Commencer en un point et s'étendre de là. Une tache d'un pourpre clair prend à l'angle de l'œil, et se termine en arrière par un trait du bleu le plus vif, BUFF. *Ois.* t. XIII, p. 204. || 63° Il se dit des maladies qui font invasion. La maladie de Mme la comtesse de Montrevel, qui lui prit le lendemain qu'elle arriva, SÉV. *à Ménage*, 19 août 1652. Le frisson lui prit à Versailles; c'est demain le quatrième jour, SÉV. 313. Nous avons eu beaucoup de peine à faire revenir mademoiselle d'un évanouissement qui lui a pris, MARIVAUX, *Marianne*, 6° part. Une petite toux qui prit au mari abrégea toutes les politesses, ID. *Pays. parv.* part. 5. || Impersonnellement. Il lui prit un frisson, et il changea de visage, LESAGE, *Diabl. boit.* 20. Il lui prit un étouffement qui le fit retomber à sa place, où nous crûmes qu'il allait expirer, MARIVAUX, *Marianne*, part. 10. || Il se dit, au même sens, des affections morales. On eût dit que chaque chambre était un oratoire : l'envie d'y faire oraison y prenait en entrant, MARIVAUX, *Pays. parv.* part. 1. Cette délicatesse lui prit un matin, comme il venait de faire la cour à une prude, MARMONTEL, *Contes mor. Alcibiade.* || Impersonnellement. Il m'en a pris quelque petite crainte [que des lettres ne fussent perdues], SÉV. 319. Il prit à ce Mordant un dégoût de la vie; il paya ses dettes, écrivit à ses amis pour leur dire adieu.... VOLT. *Dict. phil. Caton et suicide.* || Il lui a pris en gré de faire telle chose, la fantaisie lui est venue de faire telle chose. || 64° Impersonnellement. Avoir de bonnes ou de mauvaises suites. Bien vous prend que son frère ait tout une autre humeur, MOL. *Éc. des mar.* I, 2. Bien lui prend de n'être pas de verre, ID. *Femm. sav.* III, 2. Lise : Elle n'a que vingt ans. — Le marquis : Bien lui prend; la jeunesse est mon goût.... TH. CORN. *Comt. d'Orgueil*, I, 2. Mais Madame tint ferme, et ne se relâcha point, dont bien lui prit, LA FAY. *Hist. Hte d'Angl.* || Il se dit au même sens avec *en* explétif. Je ne sais pas comment il m'en prendra; mais je sais bien que vous me devez beaucoup d'estime et d'amitié, SCARR. *Lettres*, *Œuv.* t. I, p. 199, dans POUGENS. Il en prit aux uns comme aux autres : Maint oisillon se vit esclave retenu, LA FONT. *Fabl.* I, 8. ...... Ce conseil ne plut pas; Il en prit mal; et force états Voisins du sultan en pâtirent, ID. *ib.* XI, 1. L'esprit peut causer des passions par lui-même, et bien en prend aux femmes, FONTEN. *Dial. Platon, Marg. d'Éc.* || 65° Se prendre, *v. réfl.* Être saisi avec la main. Cela se prend avec des mitaines. || Cette étoffe se prend à pleine main, elle est moelleuse, bien fournie. || Se prendre par la main, se saisir l'un l'autre par la main. Je me disais : on va signer la paix dans Hanovre.... on ne songera plus qu'à aller à la comédie.... tout le monde se prendra par la main pour danser depuis Collioure jusqu'à Dunkerque, VOLT. *Lett. d'Argental*, 28 juill. 1761. || Se prendre aux cheveux, se saisir l'un l'autre par les cheveux. Nos braves s'accrochant se prennent aux cheveux, BOIL. *Sat.* III. || Fig et familièrement. Se prendre aux cheveux, avoir une vive querelle. Ils se prirent aux cheveux, et la discussion fut très-vive. || 66° S'attacher, s'accrocher. Un homme qui se noie se prend à tout ce qu'il atteint. Sa perruque se prit à un clou. Il s'est pris à des épines, et son habit a été déchiré. Il faut se prendre à l'arbre et non pas aux rameaux, TRISTAN, *Mort de Chrispe*, IV, 1. Il tend les mains à tous les objets qui l'environnent comme pour s'y prendre encore; et il ne saisit que des fantômes, MASS. *Avent, Mort du péch.* À quelles branches ne se prend-on point, quand on se noie dans les systèmes? VOLT. *Singul. nat.* XI. Sans cette précaution les filets se pren-

draient les uns dans les autres, GENLIS, *Maison rust.* t. I, p. 286, dans POUGENS. || Fig. L'esprit se rebute et s'aigrit aussitôt qu'il a fait quelque effort pour se prendre et pour s'arrêter à quelque vérité, MALEBR. *Rech vér.* III, II, 9. Il semble que le cœur ....s'ennuie de sa liberté... et que, ne trouvant plus, pour ainsi dire, où se prendre, il se prenne à tout, MASS. *Profess. relig. Serm.* 3. Où le désir trompé ne sait plus où se prendre, DELILLE, *Imagin.* II. || Ne savoir où, à quoi se prendre, ne savoir à quoi s'en tenir, à quoi recourir. Je me suis pris à tout, ne sachant où me prendre, CORN. *Galer. du Palais*, V, 4. Ils [les Juifs] ont laissé passer ces précieux moments sans en profiter; c'est pourquoi on les voit ensuite livrés au mensonge, et ils ne savent plus à quoi se prendre, BOSS. *Hist.* II, 9. || 67° Être saisi dans un piége, dans un filet. Sachez, lui dit-il [Anacharsis à Solon], que ces écritures [les lois] ressemblent proprement à des toiles d'araignées : les faibles et les petits s'y prendront et s'y arrêteront; mais les puissants et les riches les rompront sans peine, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. II, p. 568. Les chardonnerets ne se prennent point à la pipée, et ils savent échapper à l'oiseau de proie en se réfugiant dans les buissons, BUFF. *Ois.* t. VII, p. 279. || Impersonnellement. L'Église est représentée comme un filet où il se prend toute sorte de poissons, BOSS. *Euchar.* II, 3. || Fig. Cela vous a pu servir avant ma quinzième lettre; mais à présent, mes pères, on ne s'y prend plus : on va voir le concile et on trouve que vous êtes des imposteurs, PASC. *Prov.* XVI. Quand on veut poursuivre les vertus jusqu'aux extrêmes.... on se prend à la perfection même, ID. *Pens.* XXV, 62, éd. HAVET. Ce piége [une adroite flatterie] ne sera jamais usé; l'amour-propre des rois et des grands s'y prendra toujours, D'ALEMB. *Éloges, Despréaux, note* 13. Eh! c'est toi qui es un innocent de venir te prendre au piége apprêté pour un autre, BEAUMARCH. *Mar. de Figaro*, V, 8. || 68° Fig. Être captivé. C'est un mal terrible que cette disposition à se prendre par les yeux, SÉV. 23 oct. 1675. Si les cœurs des philosophes allemands se prennent par la lecture, les Wolfius, les Hanschius et les Tumingius seront tous amoureux d'elle [Mme du Châtelet] sur son livre, VOLT. *Lett. Hénaut*, 20 août 1740. Mon cœur se prit et très-vivement, J. J. ROUSS. *Confess.* VII. || Se laisser prendre, se laisser captiver. Les autres en jugent par la bonne façon d'en juger, qui est de se laisser prendre aux choses, et de n'avoir ni prévention aveugle, ni complaisance affectée, ni délicatesse ridicule, MOL. *Critique*, 6. || Se prendre d'amitié, d'amour, d'aversion pour quelqu'un, concevoir de l'amitié, de l'amour, de l'aversion pour lui. Ce petit étourdi s'est pris de goût pour moi, Et me croit son ami, je ne sais pas pourquoi, GRESSET, *Méch.* II, 1. || On dit de même : Se prendre de belle passion pour quelqu'un. || Absolument. Et bien qu'il fût d'humeur Douce, traitable, à se prendre facile, Constance n'eut sitôt l'amour au cœur, Que la voilà craintive devenue, LA FONT. *Courtis. amour.* || Se prendre de vin, s'enivrer. || 69° S'unir ensemble. Ils se sont pris pour mari et femme. On fait accepter ses soins dès la première entrevue; on en est récompensé dans la seconde; et dans la troisième on se sépare comme on s'est pris, sans reproches et sans infidélité, SAINT-FOY, *Ess. Paris, Œuvr.* t. III, p. 117, dans POUGENS. C'est quelque chose de merveilleux, par exemple leur façon de vivre avec les femmes.... on se prenait, on se quittait, ou, se convenant, on s'arrangeait, P. L. COUR. *Simple discours.* || 70° Se prendre à, attaquer. Il fait mauvais se prendre aux poëtes, RÉGNIER, *Épître* III. Et que sous l'étrivière il puisse tôt connaître, Quand on se prend aux miens, qu'on s'attaque à leur maître, CORN. *Gal. du Palais*, I, 9. Tu te prends à plus dur que toi, Petit serpent à tête folle, LA FONT. *Fabl.* V, 16. || Il se dit aussi des choses qu'on attaque. Quel impie osera se prendre à leur vouloir [des dieux]? CORN. *Hor.* III, 2. || Se prendre de paroles avec quelqu'un, avoir un démêlé. Ils se prirent de paroles, le duc de C.... et lui, SÉV. 538. || On dit dans le même sens, mais familièrement : Ils se sont pris de bec. || Se prendre à quelqu'un de, le quereller à cause de, le rendre responsable, lui imputer le tort. Cependant, malheureux, à qui me dois-je prendre D'une accusation que je ne puis comprendre? CORN. *Clit.* IV, 7. Si vous l'avez tondu, l'on s'en fût pris à moi, LA FONT. *Fabl.* V, 11. C'est ainsi qu'aux flatteurs on doit partout se prendre Des vices où l'on voit les humains se répandre, MOL. *Mis.* II, 5. Vous dites que c'est pour se prendre à Dieu de tout.... Avez-vous ce traité [les Essais de morale, de Nicole] que je vous ai marqué, et vous verrez que c'est à lui en effet qu'il s'en faut prendre, mais c'est avec respect et résignation, SÉV. 26 mai 1680. Il [Ch. de Sévigné] s'est pris à moi, et me dit que je lui avais donné de ma glace, ID. 8. avr. 1671. || Il se dit avec en explétif. Mais, puisqu'il est vaincu, qu'il s'en prenne aux destins, CORN. *Pomp.* I, 1. Ne nous en prenons pas à la dévotion, mais à nous-mêmes, et n'y cherchons du soulagement que par notre correction, PASC. *Lett. à Mlle de Roannez*, 6. Il me faut l'auteur de l'univers pour raison de tout ce qui arrive; quand c'est à lui qu'il faut m'en prendre, je ne m'en prends plus à personne, et je me soumets, SÉV. 423. Sa vessie le fait souffrir, et il s'en prend à qui il peut, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 31 oct. 1761. L'un d'eux s'en prenait à Voltaire, et surtout à Rousseau, de l'irréligion du siècle, STAEL, *Corinne*, X, 3. || 71° Se prendre à, employer de l'adresse, de l'habileté à. Voilà comme en amour un novice se prend, HAUTEROCHE, *Espr. follet*, I, 4. Elle se prend d'un air le plus charmant du monde aux choses qu'elle fait, MOL. *l'Av.* I, 2. Oui, madame, voyons d'un esprit adouci Comment vous vous prendrez à soutenir ceci, ID. *Mis* V, 4. Je ne sais comme je dois me prendre à vous faire cette sollicitation, SÉV. *à Moulceau*, t. X, p. 549, éd. RÉGNIER. || On dit dans le même sens, avec y explétif : s'y prendre. Mais par où m'y prendrai-je? et que faudra-t-il faire? TRISTAN, *M. de Chrispe*, IV, 7. D'abord il s'y prit mal, puis un peu mieux, puis bien; Puis enfin il n'y manqua rien, LA FONT. *Fabl.* XII, 9. On obtient tout de moi quand on s'y prend de la bonne façon, MOL. *Préc.* 8. Elle allait éprouver comment il s'y prenait pour tourmenter, HAMILT. *Gramm.* 7. Vous-même, qui vous plaignez que vous ne savez comment vous y prendre pour prier, MASS. *Carême, Prière* 1. C'est à Hercule à dire comme il faut s'y prendre pour étouffer Antée, VOLT. *Lett. au Pr. roy. de Pr.* 23 févr. 1740. Pour faire le bien il faut le pouvoir, et, quand on le peut, il faut savoir s'y prendre, MARMONTEL, *Cont. mor. Misant. corr.* || 72° Suivi de *à* et d'un infinitif, commencer, se mettre à. Ayant appris le sujet de sa détention, il s'en prit à rire, et dit qu'on le renverrait le lendemain, PELLISSON, *Lett. hist.* t. I, p. 287. Un des plus effrontés coquins de la lie du peuple se prit à outrager Périclès de paroles, P. L. COUR. *Lett.* II, 326. Sentant son cœur faillir, elle [Jeanne d'Arc] baissa la tête, Et se prit à pleurer, C. DELAV. *Messéniennes*, I, 6. || 73° Être contracté, en parlant de maladies. Il y a des folies qui se prennent comme les maladies contagieuses, LA ROCHEFOUC. *Réflex.* 300. Le mal se prend à voir des amants de trop près, FONTEN. *Poés. past. Œuv.* t. IV, p. 18, dans POUGENS. || 74° Se prendre s'est dit quelquefois pour s'allumer, du moins au figuré. Le feu se prit au cœur d'un muletier, LA FONT. *Mulet.* || 75° Se figer. L'huile se prend dès que la température baisse. Ce sirop se prendra. Par le refroidissement la liqueur s'est prise en sirop épais, THENARD, *Instit. Mém. scienc. phys. et math. Sav. étrang.* t. II, p. 120. || 76° Se prendre pour, prendre sa propre personne pour quelque autre. Lorsque notre âme veut se représenter sa nature et ses propres sensations, elle fait effort pour s'en former une image corporelle; elle se cherche dans tous les êtres corporels, elle se prend tantôt pour l'un et tantôt pour l'autre, MALEBR. *Rech. vér.* I, 13. || 77° Être compris, entendu, interprété. Ce mot se prend au sens propre. C'est ainsi que, du temps des Romains, les faisceaux se prenaient pour l'autorité consulaire; les aigles romaines, pour les armées des Romains, qui avaient des aigles pour enseignes; l'aigle, qui est le plus fort des oiseaux de proie, était le symbole de la victoire chez les Égyptiens, DUMARS. *Tropes*, II, 2. || Ce mot se peut prendre en bonne, en mauvaise part, il est susceptible d'une bonne, d'une mauvaise interprétation. || 78° Être employé, en parlant de mots et de locutions. Ce verbe se prend figurément. Cet adjectif se prend substantivement. || 79° À tout prendre, *loc. adv.* Tout bien examiné. Tellement qu'à tout prendre, en ce monde où nous sommes,.... RÉGNIER, *Sat.* V. Encore qu'à ne regarder que les rencontres particulières, la fortune semble seule décider de l'établissement et de la ruine des empires, à tout prendre il en arrive à peu près comme dans le jeu, où le plus habile l'emporte à la longue, BOSS. *Hist.* III, 2. || 80° Au fait et au prendre, *loc. adv.* Au moment de l'exécution, quand il est question d'agir, de parler. Au fait et au prendre, il fallait aux Romains et aux jésuites un homme dans cette dignité [le cardinalat] dont ils pussent faire un autre usage que de dire ce qu'ils lui avaient soufflé à mesure, ST-SIM. 224, 9. || Proverbes. Chacun prend son plaisir où il le trouve. || Ils sont pris, s'ils ne s'envolent, se dit pour se moquer de ceux qui ont manqué quelque capture. || Il n'y a qu'à se baisser et en prendre, se dit d'une chose très-abondante ou très-facile. Isabelle : Je prends Monsieur : il faut en courir ... hasard. — Araminte : Et moi, je prends M... — Ménechme : Il semble à vous entendre, que vous n'ayez ici qu'à vous baisser et prendre, RE-GNARD, *les Ménechmes*, V, 6. || Ce qui est bon à prendre est bon à rendre, c'est-à-dire il vaut mieux se saisir d'une chose sur laquelle on croit avoir quelque droit, que de la laisser prendre à un autre, parce que, au pis aller, on est quitte pour la rendre. || Ce qui est bon à prendre est bon à garder. Basile : Puis comme dit le proverbe, ce qui est bon à prendre.... — Bartholo : J'entends, Est bon.... — Basile : À garder, BEAUMARCH. *Barb. de Sev.* IV, ... Qui prend s'engage, ceux qui empruntent ou qui reçoivent des présents, s'assujettissent à ceux qui les obligent. || On dit dans le même sens : Qui prend se vend. Mais vous avez reçu : quiconque prend se vend, CORN. *Suite du Ment.* II, 6. La raison d... douter était tous les cadeaux. Bijoux donnés, ... des plus beaux : Qui prend se vend LA FONT. *Po... mêlées*, VI. || Fille qui prend se vend, et fille qui donne s'abandonne.

— REM. 1. On ne dit pas : prends-je? mais : est-ce que je prends? || 2. Prendre mal, pour se trouver mal, tomber en faiblesse, n'est pas français. || 3. L'idée les a pris d'aller à la campagne. Dites : l'idée leur a pris d'aller à la campagne. || 4. Prendre peur pour s'effrayer a été condamné par des grammairiens. Mais cette expression n'a rien d'incorrect, puisqu'on dit prendre pitié.

— HIST. IX^e s. Et ab Ludher nul plaid nunquam prindrai, *Serment.*

— XI^e s. [Ils] Drecent lur sigle [voile], la... curre par mer, Là pristrent terre o [où] Deus les vo... mener, *St Alexis*, XVI. Cordres [il] a prise et l... murs peceiez [mis en pièces], *Ch. de Rol.* VIII. D... or [il] comence le conseil que mal prist, *ib.* XII. ... vos Franceis un conseil en presistes, *ib* XIV. Et Gue... [il] ad pris par la main destre à doigts, *ib.* XXXVI... Tant cops [il] a pris [reçu] de lances et d'espées, ... LX. Pernez mil Francs de France nostre terre, ... LXII. Promis nous est, fin [nous] prendrum à ... *ib.* CXIV. Mout grant vengeance en prendra l'empe-rere, *ib.* CXI. Vint tresqu'à els, sis [si les] prist... chastier, *ib.* CXXX. Li reis fait prendre le com... nelon, *ib.* CXXXV. De plusurs choses à remembrer ... prist, *ib.* CLXXIII. Pernez m'as bras, me dressez en seant, *ib.* CXCVIII. Entres qu'à Ais [il] ne velt prendre sejur, *ib.* CCLXIX.

— XII^e s. Cui [laquelle] je devoie et panre et ... coler, *Ronc.* p. 99. Quant il se prist au col de ... ferant [cheval], *ib.* p. 138. Mais prent ... jel te di sans contraire, *ib.* p. 146. Il [l'e...] prit son vol qu'ainz ne se volt targer, *ib.* p. ... Mieus ne puet-ele [l'amour] trahir Celui où e... se prent, *Couci*, IV. [Ses beaux yeux] M'... pris que [je] m'osaisse donner, *ib.* VI. Que de ... pitié vous praigne, *ib.* IX. Dame, comment qu... m'en preigne, [je] Merci amour de ce qu... deingne [daigne] Tenir à sien.... *ib.* ... li hardemens Où j'ai pris si bon espoir ... Doucement [je] sui engigniez et soupris ... Car, s'ele veut, longuement serai pris, *ib.* ... Grant peché fait qui son home veut pr... Par beau semblant monstrer, tant que bien ... *ib.* XXI.... et comment Convendra il qu'à la ... congié [je] praigne? *ib.* XXII. Où que ... duc, si lui a pris à dire, *Sax.* X. Mais de chev... [impôt] panre est mouit grant li enuis, *ib.* ... Pernez trois messages [messagers] en ceste ... gent; Girart de Montloon prenez premierement, ... XXI. Tut sul se combateit, n'i et guères amis ... tuit près li evesque [presque tous les évêques] s'esteient al rei pris [attachés], *Th. le mart.* ... Mais turnerent à avarice, pristrent luiers, e fais... rent justice e dreiture, *Rois*, 26. Pren moi à femme franc chevalier ... Si demorra nostre guerre toz dis, *Raoul de C.* 323. Penre disons nos à la ... por tolir. *Job*, 507.

— XIII^e s. Chanter m'esteut [il me faut chanter] que m'en est pris courage, QUESNES, *Romancero* p. 88. S'on prent, par droit, d'un larron la ... Doit-on desplaire as loiaus, de neant? *ib.* ... pese de ce que [je] vous ai di, Si s'en prent ... mon maistre d'Oisi, Qui m'a appris à chanter ... enfance, *ib.* De ce pristrent li message jour ... respondre à l'endemain, VILLEH. XV. Et fut devant

qu'il prendroient port à Corfol, et que il premier attendroient les derreniers, tant qu'il [jusqu'à ce qu'ils] seroient ensemble, *ib.* LVI. Jà [que ma dame] ne m'ait en grant vilté Pour la fievre qui m'est prise, *Romancero*, p. 127. Car largesse fait home aimer; Et qui l'a moult lui est bien pris [bien lui en prend], LE COMTE DE BRET. *Romanc.* p. 162. Sa mere entra, si s'assiot devant li [elle], Bel li pria : fille, prenez mari, *ib.* p. 73. Il ne le nous vouloit baillier, S'un respondant ne li bailloit, A cui il penre s'en pourroit, *Saint-Graal*, v. 1856. Tout dois prendre en gré se j'ai froit et pouverte ..., *Berte*, XXXV. Me gardez que [je] ne soie prise à ceste culverte [malfaisante], *ib.* Et que premier [d'abord] leur prist talent [volonté] de la trair, *ib.* LVIII. [Je] Ne sai quel mal la prist sous sa destre maissele [mâchoire], *ib.* LXXXVI. Par mon chef, dit li rois englois, je m'en r'irai [retournerai] en Engleterre, et, si tost come jou i venrai, jou prendrai le roi de guerre [je ferai la guerre au roi], *Chr. de Rains*, p. 45. Il [Théophraste] ne tient pas homme por sage Qui femme prent par [en] mariage, Soit bele ou lede, ou povre ou riche, *la Rose*, 8602. Dignités et poissance donne [la Fortune], Ne ne prent garde à quel personne, *ib.* 6586. Et quant se prent l'une [plante] à florir, *ib.* 5079. Si ne doit l'en mie tout prendre à la letre quanque l'en ot [entend], *ib.* 7194. A Dedalus prennent exemple, Qui fist eles à Ycarus, *ib.* 5242. Amis, dist-il, [je] fais vous savoir, Vez-ci mon cors, vez-ci l'avoir Où vous avez autant com gié [je], Prenés-en sans prendre congé, *ib.* 8106. Et sachiés quant j'oï lor chant, Et je vi le leu verdoier, Je me pris moult à esgaier, *ib.* 684. Biaus amis, que faites vous là? Fait courtoisie, çà venez, Et avecques nous vous prenez A la carole [danse], s'il vous plest, *ib.* 796. Ne cessent [les chevaliers] ne ne finent ne ne prisent [prirent] maison, Tant que virent de Nique les tours et le donjon, *Ch. d'Ant.* II, 327. Quant Solimans l'entent, près n'a le sens desvé : Ahi! Mahomes sire, Com m'avez pris en hé [en haine]! *ib.* III, 532. Et doit estre gaitant de dire ses paroles, si que son aversaire ne le puisse prendre à point, par quoi il perde sa carelle, *Ass. de J.* 50. Mix [mieux] vaut qu'on prengne [accepte] se [sa] penitence de son fol serement, qu'à fere mal por son serement tenir, BEAUM. XXXIV, 24. Et s'il estoient pris fesant [en flagrant delit de fausse monnaie], ID. XXX, 12. Quiconques est pris en cas de crieme et atains du cas si comme de murdre ou de traïson.... ID. XXX, 2. Cil qui pert par le [la] negligence de son compagnon ne s'en doit penre qu'à sa folie, ID. XXI, 32. Et se li enfant font aucun meffet, elquel meffet il appartiegne amende d'avoir, on se prent du meffet au pere, s'on ne pot trouver celi qui fist le meffet, ID. XXI, 20. Se je baille me [ma] meson à ferme ou à louer, et li fus [feu] y prent, par l'outrage de celi à qui je l'ai baillie, ID. XLIII, 41. Quar dès le berceul commença, Dès le berçuel, et puis en çà Jusqu'en la fin de son eage, Jusques mort en prist le paage [péage], RUTEB. II, 124. Pour ce que un fort vent nes prist [ne les prit], et le menast en autres terres, JOINV. 214. Quant l'en prent les cités des ennemis, des biens que l'en treuve dedans, le roy doit en avoir le tiers, ID. 217. Les goutes et malades de fourcelle [estomac] me prenroient, ID. 181. Et il sailli sus et le prist par les cheveus, ID. 275. Et de ce coup que nostre nef prist, furent li notonnier si desesperez.... ID. 196. Se il [le feu gregeois] se feust pris à riens sur li, il eust esté ars [brûlé], ID. 228. Le sire de Courcenay et monseigneur Jehan de Saillenay me conterent que six Turs estoient venus au frain le roy et l'emmenoient pris, ID. 237. Nule dolor ne se prent à la moie [à la mienne]; Car je sai bien, jamès ne la veré, *Mss. de poesies franç. avant* 1300, t. IV, p. 1438.

— XIVe s. J'ay paeur que par les infortunitez des dix hommes [des décemvirs] il li fust mal prins [il eût eu un revers], BERCHEURE, f° 70, *verso*. Se je me prens à escripre les choses fetes par les Romains.... ID. f° 7. Je feray vo volloir, ne le doy refuser; Mais se rien y mesfais à vo gré accorder, Vous le prendrez sur vous pour trestout amender, *Hugues Capet*, v. 3320. Pour lesquelles choses le juge dudit lieu a jugié et condempné à pranre ledit exposant, DU CANGE, *prendere*. Le comte Fulconne entra soudainement au royaulme d'Angleterre, ne oncques ne se print [ne tint compte] à ce que le comte d'Angiers avoit eu à femme la fille de celui roy.... *Chr. de St-Denis*, t. I, f° 259, dans LACURNE. Il [l'auteur] prent incontinence pour le vice de desattrempance, ORESME, *Eth.* 74. Il se tient bein fier en elles [femmes] vraiement, Otretant que sus glache [glace] qui sur une nuit prent, *Baud. de Seb.* III, 402.

— XVe s. La belle.... me dist moult amoureusement : Revenez nous, car vraiement à vostre lire prenc plaisir, FROISS. *Espin. amour.* Or regardez, dit Aymerigot à ses compagnons quand il tint les clefs, si j'ai bien sçu decevoir ce fol, je en prendrois bien assez de tels, ID. II, II, 214. Et si nous faisions une chose que je vous dirai, que nous prensissions cinq ou six cens des nostres bien montés.... ID. II, III, 70. Je vueil que tous ceux qui sont là dedans y soient tellement enclos, que jamais par les portes en saillent; je leur ferai prendre autre chemin, ID. II, III, 7. Angleterre est un pays moult dangereux à arriver; et prenons que nous y arrivions, c'est un pays.... qui est très mauvais pour hostoyer [faire la guerre], ID. II, III, 47. Jean Lyon prit paroles [querelle] et debat à lui, et l'occit, ID. II, II, 52. Et aussi cher avoit-il prendre la mort avec celle noble dame, qui dechassée estoit hors de son pays, si mourir y devoit, comme autre part, ID. I, I, 16. Vous avez grand tort, qui vous prenez à ce chevalier; jà savez-vous qu'il est à madame la roine, ID. II, II, 235. Si leur pria ledit roi cherement, qu'ils voulsissent si bien penser et soigner de Tournay que nul dommage ne s'en prist.... ID. I, I, 128. La treve durant, qui fut prise entre le duc de Normandie et.... ID. I, I, 116. Je prens le temps ainsi qu'il peut venir, CH. D'ORL. *Rond.* Dame, soies raisonnable droit cy, et ne pren pas les choses en leur pire entendement, G. CHASTEL. *Exposit. s. vérité.* Il fit response qu'ils mourroient tous ensemble, et que pas ne vouloit qu'on les prenst à rançon ni mist à finances, MONSTREL. I, 50. Mais que cuidez-vous que je soys? Par le sang de moy je pensois Pour qui c'est que vous me prenez, *Patelin.* Il est, fait-elle, si chault que c'est merveilles; et m'a dit la nourrice qu'il y a deux jours qu'il ne print la mamelle, *les Quinze joyes de mariage*, p. 79. Sus, emmenons ce malfaicteur; Prenez devant, et moy derriere, *Rec. de farces*, p. 440. Tant faisoit d'armes que à luy ne se osoit prendre [comparer] autre, tant fust bon chevalier, *Perceforest*, t. IV, f° 60. Prenez [supposez] que le plus fort viengne au dessus; a il pour ce droict en la cause? par ma foy non, *ib.* t. VI, f° 88. Qui ne prent quant il peut, il ne prent pas quant il veult, *ib.* t. V, f° 17. Un chevalier à qui nul ne se povoit prendre [attaquer] qu'il ne fust desconfit, *Lancelot du lac*, t. III, f° 36, dans LACURNE. Lequel me print en son service, COMM. I, 1. Prendre fin et desolations [les royaumes], ID. I, 3. Et aux aucuns en print mal, ID. I, 8. L'an 1470 print vouloir au roy de se revencher du duc de Bourgongne, ID. III, 1. Il se print en mocquerie et dist.... ID. III, 10. Et s'en print l'on à rire, et s'en alla chascun desarmer et coucher, ID. I, 5. Il print de là son chemin en Normandie, ID. III, 10. Et tantost après que il en eust des nouvelles, il print la maladie, ID. V, 18. Et prenoit merveilleusement ceste matiere à cueur, ID. III, 8.

— XVIe s. En maint bon lieu j'ai donné mainte chose, Que l'on prenoit, sans penser le donneur Pretendre rien du prenant que l'honneur, MAROT, I, 101. Tant m'ont pressé d'escrire, et me contraignent, Qu'il semble au vray, que plaisir elles preignent En mes propos.... ID. II, 57. Il se print à plourer comme une vache, RAB. *Garg.* I, 15. Sans prendre alaine, ID. *ib.* I, 51. Incontinent le feu se print à la paille, ID. *Pant.* II, 14. Comment il en est prins [ce qui en est résulté], chacun le voit, CALV. *Instit.* 980. Vous avez prins Calais, deux cens ans imprenable, Monstrant qu'à la vertu rien n'est inexpugnable, DUBELL. III, 00, *recto.* Je pren sur moy tout ce labeur icy, ID. IV, 9, *recto.* Il se paissoit de cresson allenois, Qui prend au nez.... ID. VII. 5, *recto....* Et l'assura qu'il prenoit sur sa vie qu'elle n'auroit plus mal, MARG. *Nouv.* XV. Il y avoit un gentilhomme duquel elle estoit si fort prise [éprise] qu'elle n'en pouvoit plus, ID. *ib.* XLIII. L'on ne se prend qu'à ce qu'on voit, *ib.* LXX. On ne se peut prendre à nous que de ce que nous faisons, MONT. I, 65. Je n'en prendrai pas la peine, ID. I, 103. Prendre son ply [s'habituer], ID. I, 107. Prendre medecine, ID. I, 131. S'y prendre [commencer] de bonne heure, ID. I, 184. Prendre au mot, ID. I, 404. Il le print [ce que je lui disais] de cette façon.... ID. I, 185. Prendre terre [aborder], ID. I, 230. Mais il leur prend [survient] des changements, ID. I, 232. A le bien prendre, c'est en ce seul poinct que consiste la vraye victoire. ID. I, 242. Cap de bieu, encore avez-vous à choisir, à prendre ou à laisser, DESPER. *Contes*, LII. J'ay montré la legereté dont on use à prendre querelle sans nul fondement, LANOUE, 248. Lors que quelqu'un prent fantaisie de s'aller battre, ID. *ib.* Et qui en use autrement, il lui en prend comme à l'avare, lequel, ayant la felicité en ses coffres, n'en sçait ni n'en peut jouir, ID. 497. La terre couvrit le bout de la hampe, laquelle print, et commença à jetter branches, AMYOT, *Rom.* 23. Quand on approche quelque matiere aride, le feu y prend incontinent, ID. *Numa*, 17. Il n'y en a guere eu qui ayent usé de ceste licence, et encore moins en est-il bien pris à celles qui en ont usé, ID. *ib.* 18. On le blasma d'avoir fait cest accord pour recouvrer des gens qui par lascheté s'estoient laissés prendre aux ennemis, ID. *Fab.* 19. Soudainement il lui estoit pris un relaschement de tous ses membres, ID. *Cor.* 37. La fortune avoit pris à favoriser Timoleon, comme voulant estriver et faire à l'envy de sa vertu, ID. *Timol.* 31. Quand ce vint au fait et au prendre, ID. *Pélop.* 66. Il endure patiemment que son amy prenne la liberté de le reprendre hardiment des lourdes et grosses faultes, ID. *Comment discern. le flat.* 60. Peu d'arquebusades prirent [firent feu], D'AUB. *Hist.* I, 298. Le prince, n'aiant peu repasser la Meuze, prend vers le Quesnoy, ID. *ib.* I, 329. Il [Laverdin] arrive sur le midi dans le quartier du general, et, aiant dit son nom, donne, sans autre ordre qu'à prene qui peut, dans le logis du comte, ID. *ib.* III, 175. Cela se feroit plus aisement lorsque l'on fond et liquefie l'acier, plustost que d'attendre qu'il soit pris et consolidé en barre, PARÉ, IX, 16. Par ce moyen la sangsue prendra plus facilement, ID. XV, 69. Cy pris cy mis [à tout hasard], GILLES DU GUEZ, dans PALSGR. p. 895. Qui faict bien, bien lui en prent, ID. p. 679. Commun proverbe, toute chose qui est bonne à prendre est bonne à rendre, H. EST. *Apol. d'Hérod.* p. 178, dans LACURNE. Ce qui est bon à prendre n'est pas bon à rendre, *Moyen de parvenir*, p. 83, dans LACURNE. Qui a apprins à prendre sçait tard que c'est de rendre, COTGRAVE. Qui peu seme peu prend, ID. Vieil oiseau ne se prend à retz, ID.

— ÉTYM. Berry, *prenre;* bourg. *prarre, parre, prin*, pris ; wallon, *preind;* picard, *prinde;* prov. *prendre, penre, prener;* cat. *pendrer;* espagn. *prender;* ital. *prendere;* du lat. *prendere* ou *prehendere*, de *pre* ou *præ*, et un radical *hendere*, que l'on rapproche du grec χανδάνειν, saisir, prendre.

PRENEUR, EUSE (pre-neur, neû-z'), *s. m.* et *f.* ‖ 1° Celui, celle qui prend. Un vieux renard, mais des plus fins, Grand croqueur de poulets, grand preneur de lapins, LA FONT. *Fabl.* V, 5. Louis luimême, effroi de tant de princes, Preneur de murs, subjugueur de provinces, ID. *Poésies mêlées*, XLII. Il [le maréchal de Lovendal] est venu en Allemagne pour ses affaires, et, en qualité de preneur de Berg-op-Zoom, il est venu voir le preneur de la Silésie [le roi de Prusse], VOLT. *Lett. Mme Denis*, 24 août 1751. ‖ En marine, capitaine ou navire qui prend un navire ennemi. ‖ *Adj.* Vaisseau preneur, vaisseau qui a fait une prise. Il est défendu à tous capitaines, officiers et équipages de vaisseaux preneurs de soustraire aucun papier.... *Règl. sur les armements en course*, an XI, dans JAL. ‖ Fig. Preneur d'intérêt, celui qui prend intérêt. Entouré de ces preneurs d'intérêt qui ne cherchent qu'à me donner, comme faisait aux passants ce Romain, un écu et un soufflet à chaque rencontre, J. J. ROUSS. *Lett. à M. Dusaulx, Corresp.* t. VII, p. 281, dans POUGENS. ‖ 2° Il se dit en parlant de quelques chasses. Preneur de taupes. Preneur d'alouettes. ‖ Nom de plusieurs animaux. Preneur de cancres, espèce de héron de la Caroline. ‖ Preneur de cousins, espèce de gobe-mouches. ‖ Preneur d'écrevisses, espèce de héron crabier. Dampier place à la Nouvelle-Guinée de petits preneurs d'écrevisses à plumage blanc de lait ; ce pourrait être une espèce de crabier, BUFF. *Ois.* t. XIV, p. 126. ‖ Preneur d'huîtres, l'huîtrier. ‖ Preneur de mulots, la crécerelle. ‖ 3° Celui qui use habituellement de certaines choses. Un preneur de tabac, de café. Le chevalier de Lorraine, qui était à Forges, courut à Dieppe avec quelques preneurs d'eaux, ST-SIM. 23, 3. ‖ 4° Terme de pratique. Celui, celle qui prend à bail. La preneuse s'engage à telles conditions. Le preneur est tenu de deux obligations principales : 1° d'user de la chose louée en bon père de famille.... *Code Nap.* art. 1728.

— HIST. XIIe s. Penre disons nos à la fois por tolir, dont cil oiseal ki les altres ravissent ont non, selunc lo latin, prendeor, *Job*, p. 507. ‖ XIIIe s. Don donnent loz as donneors, Et empirent les preneors, *la Rose*, 5280. ‖ XIVe s. Que le lieutenant s'informera deuement et le plus veritablement que faire se pourra, aux preneurs et à chacun à part, de la

maniere de la prinse, du pays ou coste où elle aura esté faite, *Ordonn. de Charles VI*, 7 déc. 1400. || XVIe s. La galere de Florence estant prise, et le feu mis dans les poudres, les pris et les preneurs sauterent, D'AUB. *Hist.* II, 81.

— ÉTYM. *Prendre*; prov. *prendedor*; ital. *prenditore*. Dans l'ancien français, le nominatif est *prenere*, et le régime *prendeor*, *prencor*.

PRÉNOM (pré-non), *s. m.* || 1° Chez les Romains nom qui précédait le nom de famille. Le prénom de Cicéron était Marcus. || 2° Aujourd'hui, nom de baptême, ou, plus généralement, comme chez les Romains, nom qui précède le nom de famille, avec cette différence que le Romain ne pouvait avoir qu'un prénom, et que nous pouvons en avoir plusieurs. Vos prénoms, s'il vous plaît? ne les sachant pas, je les ai laissés en blanc, PICARD, *M. Musard*, sc. 31.

— ÉTYM. Lat. *prænomen*, de *præ*, avant, et *nomen*, nom.

† **PRÉNOMMER** (pré-no-mé), *v. a.* || 1° Donner pour prénom. On l'a prénommé Pierre. || 2° Nommer auparavant. Le prénommé a déclaré....

— HIST. XVIe s. L'armée navalle que vous avez veue au prenommé quatriesme chapitre du livre suivit.... CARL. III, 30.

— ÉTYM. Lat. *prænominare*, de *præ*, avant, et *nominare*, nommer.

PRÉNOTION (pré-no-sion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Connaissance anticipée. C'est le salutaire suprême, Que vos saintes prénotions Vous ont fait préparer vous-même Devant toutes les nations, CORN. *Trad. du cant. de S. Siméon*. Sans l'usage convenable des sens, il n'y a point d'idées ou de prénotions; et sans prénotions, il n'y a ni opinion ni doute, DIDER. *Opin. des anc. philos.* (*épicurisme*). || Les Prénotions de Cos, titre d'un livre hippocratique, qui contient une suite de propositions relatives au pronostic. || 2° Connaissance imparfaite qu'on a d'une chose avant que de la bien comprendre. Cœlius Rhodiginus.... ajoute que plusieurs ont cru qu'Aristote avait eu quelque prénotion ou avant-connaissance de l'incarnation de Jésus-Christ.... LAMOTHE LE VAYER, *Vertu des païens*, II, *Aristote*. || 3° Terme de philosophie. Se dit de toute idée innée.

— HIST. XVIe s. Ptolemée en son livre de l'utilité des prenotions, CHOLIÈRES, *Contes*, t. II, *après-dîn.* 8, p. 273, dans POUGENS.

— ÉTYM. Lat. *prænotionem*, de *præ*, avant, et *notionem*, notion.

† **PRÉNOTIONNEL, ELLE** (pré-no-sio-nèl, nè-l'), *adj.* Qui a rapport aux prénotions.

PRÉOCCUPATION (pré-o-ku-pa-sion; en vers, de six syllabes), *s. f.* || 1° Terme de droit. Action d'occuper antérieurement à un autre. La préoccupation engendre la propriété, CAPPEAU, *Comp. des Alpines*, p. 140. || 2° État d'une personne dont l'esprit est tout entier occupé d'une opinion préconçue, favorable ou défavorable. Je sais en quelle estime vous êtes dans son esprit, et combien je devrais craindre la préoccupation en votre faveur, BALZ. *Liv.* VI, *lett.* 5. La préoccupation, dont le propre est de s'armer particulièrement contre les faits, RETZ, *Mém.* t. II, liv. III, p. 473, dans POUGENS. Cette injuste préoccupation qui nous empêche de goûter ce qui s'éloigne tant soit peu de nos mœurs, HUET, *De l'orig. des romans*, p. 37, dans POUGENS. Notre aveuglement sera sans remède, si nous ne déracinons ces deux maux extrêmes qui nous empêchent de voir : la préoccupation dans l'esprit, et une enflure secrète dans la volonté qui nous fait appréhender la lumière, BOSS. 1er *sermon*, *Quinquagés. Préambule*. Un païen même et un infidèle, examinant sans préoccupation toutes les circonstances de ce miracle, est forcé d'en reconnaître la vérité, BOURDAL. *Myst. résurr. de J. C.* t. I, p. 359. Cette doctrine nouvelle [de Malebranche] a soulevé tous les gens de bien, et ceux mêmes qui sont les plus exempts de préoccupation contre lui, FÉN. t. III, p. 275. Sans doute, dans le XVIIe siècle, cet éclat même de la civilisation, cette vive et orgueilleuse préoccupation que la France avait d'elle-même.... VILLEMAIN, *Littér. franç. XVIIIe siècle*, 2e *partie*, 1e *leçon*. || 3° État d'un esprit trop occupé d'un objet pour faire attention à un autre. J'ai cru de loin voir tout à l'heure la marquise ici, et, dans ma préoccupation, je vous ai prise pour elle, MARIV. *l'Heur. stratag.* II, 6. Ils ne remarquèrent ni la préoccupation ni la sombre mélancolie de leur malheureuse amie, GENLIS, *Mlle de la Fayette*, p. 276, dans POUGENS. || 4° Nom que quelques rhéteurs donnent à la figure plus généralement nommée prolepse.

— HIST. XVIe s. Nous nous portons par preoccupation où il nous plaist, MONT. I, 44. Toute passion et preoccupation ostée, CHARRON, *Sagesse*, *préf. de la 2e édit.*

— ÉTYM. Lat. *præoccupationem*, de *præoccupare*, préoccuper.

PRÉOCCUPÉ, ÉE (pré-o-ku-pé, pée), *part. passé* de préoccuper. || 1° Dont une opinion a occupé d'avance l'esprit. Nous sommes si préoccupés en notre faveur, que ce que nous prenons souvent pour des vertus n'est, en effet, qu'un nombre de vices qui leur ressemblent.... LA ROCHEF. *Prem. pens.* n° 66. Ô peuples fascinés et préoccupés, car c'est à vous que je parle ici, et je laisse pour un moment les superbes docteurs qui vous séduisent, BOSS. 2e *avert.* 21. Les vérités évangéliques, si hautes, si majestueuses, si impénétrables, si contraires au sens humain et à la raison préoccupée, ID. *Sermons*, *Église*, 1. Quoi! pour un fils ingrat toujours préoccupée.... RAC. *Mithr.* IV, 4. Les gens du monde ne sont déjà que trop préoccupés contre la piété, FÉN. t. XVIII, p. 198. Le ridicule de brûler à mon âge de la passion la plus extravagante pour un objet dont le cœur préoccupé ne pouvait ni me rendre aucun retour ni me laisser aucun espoir, J. J. ROUSS. *Confess.* IX. Ainsi, dans le sommeil l'âme préoccupée, Obéit aux objets dont elle fut frappée, DELILLE, *Imag.* I. || 2° Dont l'esprit est tout entier occupé. Déjà préoccupé d'un autre Héraclius, Dans l'effroi qui le trouble il ne me croira plus, CORN. *Héracl.* IV, 4. D'espérances mensongères Nous vivons préoccupés, VOLT. *Poëme*, *Précis de l'Ecclés.* C'est une terrible chose que la peste! disait un homme préoccupé de sa noblesse, la vie d'un gentilhomme n'est pas en sûreté, MARMONTEL, *Œuvr.* t. IX, p. 285. || Absolument. Un air préoccupé. Dans le reste du jour, distraite et préoccupée, elle ne prit guère de part à la conversation, GENLIS, *Mme de Maintenon*, t. II, p. 30, dans POUGENS.

PRÉOCCUPER (pré-o-ku-pé), *v. a.* || 1° Saisir d'avance (sens qui a vieilli). ....Besoin est-il d'aller au-devant des maux, préoccuper une douleur que nous sentirons assez tôt quand l'occasion en sera venue, et gâter la jouissance du présent par l'appréhension de l'avenir? MALH. *les Épît. de Sénèque*, XXIV. || 2° S'emparer d'avance de l'esprit par une opinion. Je ne prétends pas de préoccuper votre jugement, BALZ. *Liv.* VIII, *lett.* 24. L'Église, autorisée par les miracles qui ont préoccupé la créance, PASC. *Pens.* XXIII, 43, éd. HAVET. Tout cela n'aboutit qu'à rendre une âme faible et timide, et qu'à la préoccuper contre les meilleures choses, FÉN. *Éduc. filles*, III. Pour empêcher que de faux rapports ne préoccupent personne à mon désavantage dans des pays aussi éloignés que l'est Genève d'ici, BAYLE, *Lett.* 26 mars 1691. || 3° Occuper d'avance l'esprit. ....Si l'intérêt m'avait préoccupée, J'agirais pour César et non pas pour Pompée, CORN. *Pomp.* I, 3. Peut-être un songe vain m'a trop préoccupée, RAC. *Athal.* II, 6. || 4° Se préoccuper, *v. réfl.* Avoir l'esprit saisi par une opinion préconçue. Les fausses louanges que les commentateurs lui donnent [à leur auteur] sont souvent cause que des personnes peu éclairées, qui s'adonnent à la lecture, se préoccupent et tombent dans une infinité d'erreurs, MALEBR. *Rech.* II, 2e part. ch. 6.

— REM. C'est une faute fort commune aujourd'hui d'employer *se préoccuper* pour *s'occuper*. Tous nos ministres à la Chambre des députés, quand on leur signale une difficulté, disent qu'ils *s'en préoccupent* ou s'en sont *préoccupés*; et tous les journaux répètent cette mauvaise locution.

— HIST. XVIe s. Le roy Charles sixiesme, qui avoit esté quarante deux ans roy et la plupart du temps preoccupé de son sens, trespassa de ce siecle l'an 1422, J. DE SAINT-GELAIS, *Hist. de Louis XII*, p. 21, dans LACURNE. Si c'est un sçavant qui juge, il est preoccupé [prévenu], MONT. II, 233. Nos maistres preoccupent et gaignent avant main autant de lieu en nostre creance qu'il leur en fault pour.... ID. II, 285. Nostre curiosité s'amusant à preoccuper les choses futures, ID. I, 43. Les Ætoliens avoient preoccupé toutes les advenues et passages par lesquels il falloit passer pour aller en la ville de Delphes, AMYOT, *Démétr.* 55.

— ÉTYM. Lat. *præoccupare*, de *præ*, avant, et *occupare*, occuper.

† **PRÉOCULAIRE** (pré-o-ku-lè-r'), *adj.* Terme de zoologie. Qui est placé au devant de l'œil.

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, et *oculaire*.

† **PRÉOLIER** (pré-o-lié), *s. m.* Ancien nom des maraîchers. Les maîtres jardiniers preoliers et maraîchers, comme ils sont qualifiés dans leurs statuts.... *Dict. des arts et métiers*, *Jardinier*.

† **PRÉOPERCULE** (pré-o-pèr-ku-l'), *s. m.* Terme de zoologie. Pièce osseuse par le moyen de laquelle l'opercule des poissons s'articule avec le crâne.

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, et *opercule*.

PRÉOPINANT (pré-o-pi-nan), *s. m.* Celui qui opine avant un autre. || Dans le langage parlementaire, le préopinant, celui après lequel on parle.

PRÉOPINER (pré-o-pi-né), *v. n.* Opiner avant quelqu'un. Je suis de l'avis de celui qui a préopiné. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, et *opiner*.

† **PRÉOPINION** (pré-o-pi-ni-on), *s. f.* Droit d'opiner avant un autre. Les pairs ne pouvaient [illegible] que les présidents fussent revenus du dépit de l'arrêt de 1664 sur la préopinion, ST-SIM. 374, 19.

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, et *opinion*.

† **PRÉORDINATION** (pré-or-di-na-sion), *s. f.* Action de préordonner; ordre établi à l'avance. Encore que peut-être il y en ait plusieurs qui, lorsqu'ils considèrent la préordination de Dieu, ne peuvent comprendre comment notre liberté peut subsister et s'accorder avec elle.... DESC. *Rép. aux trois. object.* 64. J'admets partout dans les corps organisés une préordination qui détermine les reproductions de tout genre, BONNET, 9e *lett. hist. nat.*

— ÉTYM. Voy. PRÉORDONNER.

† **PRÉORDONNÉ, ÉE** (pré-or-do-né, née) *part. passé.* Que tout ce qui est arrivé a été de tous temps présu et préordonné en Dieu, PASC. *Lett. sur la mort de son père.*

† **PRÉORDONNER** (pré-or-do-né), *v. a.* Ordonner, disposer à l'avance. Si elle [la réforme] était bien revenue de l'abominable erreur de faire Dieu auteur du péché, de dire qu'il le préordonne et pousse les hommes aux crimes énormes, BOSS. 2e *avert.* 8. Nie-t-il [Jurieu] que ceux de son parti aient enseigné que Dieu préordonne les hommes aux péchés? ID. *ib.* 7. || Absolument. Que fallait-il donc dire, si ce n'est pas assez de dire que Dieu préordonne, que Dieu pousse, que Dieu est cause? BOSS. 2e *avert.* 8.

— HIST. XVe s. La voye j'ay preordonnée Tout [illegible]sement que la rosée. *la Fontaine*, 1007. || XVIe s. Il argue que la gloire est aucunement preordonnée aux esleus pour leurs merites, CALV. *Instit.* 752. Le temps qui leur avoit esté prescript et preordonné, MONT. I, 3.

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, et *ordonner*.

† **PRÉORGANISATION** (pré-or-ga-ni-za-sion), *s. f.* Action de préorganiser. Quand je me sers du mot de germe, j'entends en général par ce mot toute préformation, toute préorganisation dont un nouvel être est le résultat immédiat, BONNET, 4e *lett. hist. nat.*

† **PRÉORGANISER** (pré-or-ga-ni-zé), *v. a.* Organiser d'avance. Par combien de moyens divers l'auteur de la nature n'a-t-il pas pu préorganiser les êtres, et combien de faits qui prouvent une préorganisation! BONNET, *Contempl. nat. Œuvr.* t. VIII, p. 238, dans POUGENS. Le récipient préorganisé qu'on appelle l'œuf, COSTE, *Éloge de Dutrochet*.

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, et *organiser*.

† **PRÉPARABLE** (pré-pa-ra-bl'), *adj.* Qui peut être préparé.

— HIST. XVIe s. Pour remede plus preparable tu pourras prendre de la mie de pain.... PARÉ, II, 10.

† **PRÉPARAGE** (pré-pa-ra-j'), *s. m.* Terme de métier. Action de préparer; préparation pour un ouvrage manuel.

PRÉPARANT, ANTE (pré-pa-ran, ran-t'), *adj.* Qui sert à préparer. || Terme d'anatomie. Vaisseaux préparants, vaisseaux qui servent à la préparation du sperme.

— HIST. XVIe s. Les testicules attirent par les vaisseaux preparants, retiennent par les anfractuosités variqueuses d'iceulx.... PARÉ, I, 4.

† **PRÉPARATE** (pré-pa-ra-t'), *s. f.* Terme d'anatomie. La veine frontale.

— ÉTYM. Lat. *vena præparata*, la veine qui se présente en avant.

† **PRÉPARATEUR** (pré-pa-ra-teur), *s. m.* || 1° Celui qui prépare quelque chose. || 2° Particulièrement. Homme chargé dans un cours de faire les préparations destinées à la démonstration.

— ÉTYM. *Préparer*.

PRÉPARATIF (pré-pa-ra-tif), *s. m.* || 1° Ce qui prépare. Comme, après avoir trouvé les mois si longs.... voilà tous les préparatifs du printemps, SÉV. 14 fév. 1686. Je n'eus pas de peine à lui faire entendre [à M. de Beauvillier] que, quand même son expulsion ne serait pas résolue, l'intrusion d'Harcourt en était le cousin germain, et le préparatif certain, ST-SIM. 231, 236. Au début, cet air de préparatif m'avait donné de l'inquiétude, J. J. ROUSS. *Conf.* V. [Mlle Choin] vivant avec un petit

nombre de vrais amis qui lui restèrent, et délivrée d'une foule de plats courtisans qui s'éloignèrent d'elle sans préparatifs ni pudeur, DUCLOS, *Œuv.* t. V, p. 48. || 2° *Au pl.* Arrangements que l'on prend pour effectuer quelque chose. Et nos préparatifs contre la Thessalie Ont trop de quoi punir sa flamme et sa folie, CORN. *Médée*, II, 4. Darius faisait les préparatifs de la guerre, BOSS. *Hist.* I, 8. Ma femme fait de grands préparatifs d'habits, HAMILT. *Gramm.* 7. Nous ne parlâmes plus que des préparatifs de son voyage dont elle s'occupait avec beaucoup de vivacité, J. J. ROUSS. *Conf.* IX.

— HIST. XV° s. Je tien que ma parolle sera veritable trouvee, combien que le sage roi Charles avoit fait le preparatif de ceste grande felicité, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, II, 14. Ne sont-ce pas icy de vrays preparatifz que Dieu faisoit de l'Ancien Testament à ceulx de qui il vouloit muer la fortune de bien en mal? COMM. IV, 13. || XVI° s. Il feit de sumptueux festins au peuple romain, desquelz les preparatifz furent si grandz et si excessifz, que.... AMYOT, *Sylla*, 71. Dissipant les preparatifs des maladies par continence, sobre diete, etc. ID. *De la tranq. d'âme*, 36.

— ÉTYM. *Préparer. Préparatif* était aussi adjectif : Cognoissance de soy preparative à la sagesse, CHARRON, *Sagesse, préf. de la 2° édit.* Il avait donné l'adverbe *préparativement* : Requis preparativement, faire apparoir.... *Coust. gén.* t. II, p. 916.

PRÉPARATION (pré-pa-ra-sion ; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action de préparer, de se préparer. J'y pensais [dans la censure par la Sorbonne] voir condamner les plus horribles hérésies du monde : mais vous admirerez, comme moi, que tant d'éclatantes préparations se soient anéanties sur le point de produire un si grand effet, PASC. *Prov.* III. Sa confession fut humble, pleine de componction et de confiance; il ne lui fallut pas longtemps pour la préparer; la meilleure préparation pour celle des derniers temps, c'est de ne les attendre pas, BOSS. *Louis de Bourbon*. Devant Dieu la préparation du cœur, quand elle est sincère, est réputée pour l'effet même, BOURDAL. *Exhort. Char. envers les orphel.* t. I, p. 103. Depuis la racine des cheveux jusqu'aux orteils des pieds, tout est art, tout est préparation, moyen et fin, VOLT. *Jenni*, 8. Au milieu de tant de désolations [des guerres religieuses], une nouvelle paix semble faire respirer la France ; mais cette paix ne fait que la préparation de la Saint-Barthélemy, ID. *Mœurs*, 171. || Préparation à la messe, à la communion, méditation, prières par lesquelles on se prépare à dire ou à entendre la messe, ou à communier. Il y a longtemps que, considérant l'extrême respect qu'il a pour ce saint mystère [la communion], et avec quelle rigueur il en conçoit les préparations.... SÉV. 17 avr. 1682. || Chez les Hébreux, se dit de la veille d'une fête, pendant laquelle on prépare tout ce qui est nécessaire pour pouvoir se reposer durant la fête même. || Préparation au baccalauréat, aux écoles, études et exercices à l'effet de rendre un jeune homme capable de passer son examen de baccalauréat, d'être admis dans les écoles. || 2° Action de méditer pour faire un discours, une leçon. La préparation d'une leçon. Voilà ce que Monsieur dit à M. Daneville, avec ce torrent d'éloquence qui lui était naturel, toutes les fois qu'il parlait sans préparation, RETZ, *Mém.* t. III, liv. IV, p. 143. || 3° Action d'amener quelque chose progressivement et par des ménagements. On lui annonça la mort de sa mère sans préparation. Après qu'elle [Médée] a attaché des feux invisibles au présent qu'elle a fait à Créüse, ce char volant n'est pas hors de la vraisemblance, et ce poëme n'a point besoin d'autre préparation pour cet effet extraordinaire, CORN. *3° disc.* || Terme de musique. Art d'amener une dissonance : obligation de faire entendre d'abord certaines notes des accords dissonants avant d'attaquer ces accords. || Préparation au chant, études du solfége et de la vocalisation. || 4° Terme d'arts. Action, manière de préparer certaines choses pour les employer ou les conserver. La préparation des aliments. La préparation des insectes pour une collection. || 5° Terme de pharmacie. Opération de chimie pharmaceutique qui consiste à disposer toutes les substances qui doivent être employées. La préparation des médicaments. La préparation de ce remède sera fort longue. Les préparations principales sont le lavage, l'exsiccation, la pulvérisation, la distillation, la solution, l'évaporation, etc. || 6° Terme de dessin et peinture. Disposition des ombres et des demi-teintes par plans, sans les fondre, pour rendre l'effet plus général. || 7° Terme de marine. Opération par laquelle le chanvre est disposé en longs rubans. || 8° Chose préparée. || Préparation chimique, mélange de plusieurs substances pour une expérience. || Produit de diverses opérations pharmaceutiques. Préparations mercurielles, antimoniales. || Préparation anatomique, et, absolument préparation, partie disséquée pour l'étude. Il avait fait de sa main plusieurs préparations anatomiques que des médecins ou chirurgiens anglais et hollandais vinrent acheter de lui quelque temps avant sa mort, FONT. *Littre*.

— HIST. XIV° s. La maniere de la preparation de la plaie du cran [crâne], H. DE MONDEVILLE, f° 2, *verso*. Il [les dents] font preparation de la viande qui est à digerer, en la maschant, ID. f° 19. || XV° s. Du tout ou [au] mieux que je pouray Feray la preparacion [disposition de l'armée], *Myst. du siége d'Orléans*, p. 684. || XVI° s. Et si disoit que cela estoit un signe d'homme populaire, de bien penser à ce que l'on a à dire devant le peuple ; car ceste preparation là monstre que l'on l'honore et le revere, AMYOT, *Démosth.* 12.

— ÉTYM. Lat. *præparationem*, de *præparare*, préparer.

PRÉPARATOIRE (pré-pa-ra-toi-r'), *adj.* || 1° Qui prépare. Adjudication préparatoire. Scrutin préparatoire. || Jugement préparatoire, celui qui n'est qu'une préparation au jugement définitif. || Anciennement, question préparatoire, torture qu'on infligeait à un accusé avant de le juger. Louis XVI abolit la question préparatoire, *Dict. de l'Acad.* || Terme de géométrie. Propositions préparatoires, dites aussi lemmes, propositions qu'on ne démontre que pour arriver à une démonstration principale. || 2° *S. m.* Ce qui prépare. C'en était une bien particulière [prophétie], que le Christ dût être mis au rang des scélérats.... mais c'était un préparatoire, qu'il parût, comme un voleur, se défendre contre les ministres de la justice, BOSS. *Méd. sur l'Évang. la Cène*, 73° *jour*. Son baptême [de Jésus par saint Jean-Baptiste], qui n'était qu'un préparatoire, si l'on veut, un préliminaire d'un meilleur baptême, ID. *Élévat. sur myst.* XXIV, 3.

— HIST. XV° s. Et fit ses preparatoires pour y aller au plus bref qu'il pourroit, MONSTREL. I, 22. || XVI° s. Ces longues interlocutions vaines et preparatoires, MONT. II, 107. Au lieu de m'aiguiser l'appetit par ces preparatoires et avant jeux, on me le lasse et affadit, ID. *ib.*

— ÉTYM. Lat. *præparatorius*, de *præparare*, préparer.

PRÉPARÉ, ÉE (pré-pa-ré, rée), *part. passé* de préparer. || 1° Disposé. J'ai vu tendre aux enfants une gorge assurée À la sanglante mort qu'ils voyaient préparée, ROTROU, *St Genest*, II, 7. Et quoique le bûcher soit déjà préparé, Le nom de la victime est encore ignoré, RAC. *Iph.* IV, 1. C'est une terre bien préparée qui n'attend que le grain pour rapporter, J. J. ROUSS. *Ém.* I. || 2° Il se dit de choses non matérielles. Ils [les rois] veulent des plaisirs qui ne se fassent point attendre, et les moins préparés leur sont les plus agréables, MOL. *Impromptu*, I. || 3° Dont on assure l'effet par certaines précautions. Que dès les premiers vers l'action préparée Sans peine du sujet aplanisse l'entrée, BOIL. *Art p.* III.... Ce passage heureux et si peu préparé Du rang le plus abject à ce premier degré, VOLT. *Oreste*, II, 4. || 4° Mis en la disposition convenable, en parlant des personnes. Ils ne sont pas toujours assez bien préparés pour dire la messe, PASC. *Prov.* VI. Cette éloquence, la seule propre à persuader tout à des esprits préparés, VOLT. *Louis XIV*, 38. M. de Linné, préparé depuis longtemps à la mort par l'affaiblissement de ses organes, CONDORCET, *Linné*. Bien préparés contre l'admiration, ils allèrent entendre Fléchier, et se virent forcés d'avouer qu'il était vainqueur, D'ALEMB. *Éloges, Fléchier*. || Il se dit, dans le même sens, de certains organes. Que le soleil vienne éclairer tout à coup les habitants d'une caverne obscure, qu'il darde impétueusement ses rayons dans leurs yeux non préparés, il ne fera que les aveugler pour jamais, D'ALEMB. *Réflex. sur la poés. Œuv.* t. IV, p. 128, dans POUGENS. || 5° Qui a médité sur quelque sujet. Sur ce sujet, sans être préparé, Il triomphait, LA FONT. *Jum.* Vous êtes préparé, vous, sur ces matières-là ; vous avez beau jeu contre nous, quand il s'agit des arts et de la littérature, P. L. COUR. *Convers. chez la comt. d'Albany*.

PRÉPARER (pré-pa-ré), *v. a.* || 1° Disposer une chose pour l'usage auquel on la destine. Je prépare une chambre à votre amant transi, SCARRON, *Jodelet, maître valet*, V, 2. Debout! Pour la chasse ordonnée il faut préparer tout, MOL. *Princ. d'Él. Prol.* sc. 2. Quels mets à ce cruel, quel vin préparez-vous? RAC. *Esth.* III, 2. Et les jeux funèbres qu'on prépare à Alexandre, sont le massacre de toute sa famille, CONDILL. *Hist. anc.* II, 11. || *Fig.* Saint Jean-Baptiste est venu pour préparer les voies du Seigneur, il est venu pour disposer les Juifs à recevoir la parole du Seigneur. || Dans le langage général, préparer les voies à quelqu'un, lui donner des facilités pour venir à bout de ce qu'il a entrepris. || 2° Faire une préparation chimique. Préparer de l'oxygène, du chlore, extraire ces substances par les moyens chimiques. || Faire une préparation pharmaceutique. Préparer une médecine. || Faire une préparation anatomique. Préparer les nerfs, les artères d'une partie. || 3° Préparer les terres, leur donner les labours et façons nécessaires, pour semer, planter, etc. Préparer sa terre par une sage culture à porter de bonne heure les productions dont on n'aurait eu qu'une jouissance tardive, VOLT. *Facéties, Conformez-vous au temps.* || 4° Préparer un malade, le mettre à un certain régime et lui administrer certains médicaments en vue d'une opération, d'une inoculation qu'on va lui faire subir. || 5° Disposer, arranger, en parlant de choses qui ne sont pas matérielles. Et prévient, par un ordre à tous deux salutaire, Ou les maux qu'il prépare, ou ceux qu'il pourrait faire, CORN. *Nicom.* II, 1. J'ai su lui préparer des craintes et des veilles, RAC. *Bajaz.* I, 1. Vous qui, gardant au cœur d'infidèles amours.... M'avez des trahisons préparé la plus noire! ID. *Mithr.* IV, 4. Jamais nation ne prépara la guerre avec tant de prudence et ne la fit avec tant d'audace, MONTESQ. *Rom.* 2. Quand il fallut que l'armée quittât sa flotte, ses corps d'élite prirent assez de vivres pour atteindre et traverser le Niémen, préparer une victoire et arriver à Vilna, SEGUR, *Hist. de Nap.* III, 3. || Se préparer, préparer à soi. Et puisse Aménaïde, en formant ces liens, Se préparer des jours moins tristes que les miens! VOLT. *Tancr.* I 4. || Se préparer des excuses, s'arranger de manière que ce qu'on fera soit excusé. Elle s'est préparé une échappatoire. || Préparer un discours, une leçon, un plaidoyer, méditer, disposer dans sa mémoire ce que l'on doit dire. Vous pouvez préparer, seigneur, votre réponse, RAC. *Bérén.* II, 2. || Préparer peut avoir un nom de chose pour sujet. Nos divisions nous préparent de grands malheurs. La grâce saura bien vous préparer les chemins, SÉV. 440. J'ignore quel conseil prépara ma disgrâce, RAC. *Brit.* I, 1. Ignorez-vous encore ce que les destinées vous ont préparé? mais que dis-je? vous en êtes indigne, FÉN. *Tél.* VII. || 6° Assurer l'effet d'une chose par quelques précautions. Il faut préparer ce coup de théâtre. || Terme de musique. Préparer une dissonance, voy. PRÉPARATION, n° 3. || En cet emploi, il peut avoir un nom de chose pour sujet. Quelquefois c'est à la pensée même, exprimée dans les termes propres, à préparer la figure, CONDIL. *Art d'écr.* II, 7. La ressource la plus commune et la plus facile est celle d'un incident nouveau ; mais cet incident ne produit son effet qu'autant que ce qui le précède le prépare sans l'annoncer, MARMONTEL, *Œuv.* t. X, p. 48. || 7° En parlant des personnes, mettre dans une disposition propre à atteindre le but qu'on se propose. Que lui-même, en secret amené dans ces lieux, Sans être préparé, se présente à mes yeux, RAC. *Bajaz.* I, 3. Grands dieux! à son malheur dois-je la préparer? ID. *Iphig.* II, 3. Annibal envoya à Carthage un Tyrien dont il était fort sûr, pour préparer les esprits, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. VIII, p. 329, dans POUGENS. Préparez par degrés cette vertu sauvage Au secret important qu'il lui faut révéler, VOLT. *Mort de César*, I, 1. Il est des malheurs auxquels il n'est pas même permis à un honnête homme d'être préparé, J. J. ROUSS. *2° dial.* || Absolument. Préparez, quand vous voulez toucher; n'interrompez jamais les assauts que vous livrez au cœur, VOLT. *Comm. Corn. comte d'Essex*, IV, 4. || Préparer le visage de quelqu'un, faire que son visage exprime les impressions qui sont désirables dans la circonstance. Bajazet va se perdre : ah! si, comme autrefois, Ma rivale eût voulu lui parler par ma voix, Au moins si j'avais pu préparer son visage! RAC. *Bajaz.* I, 4. || Préparer un élève à un examen, un enfant à sa première communion. La seconde condition sera peut-être la plus difficile, c'est que les maîtres sachent préparer leurs élèves aux règles dont nous parlons, DUMARSAIS, *Œuv.* t. I, p. 210. || 8° Se préparer, *v. réfl.* Se disposer à. Préparez-vous à voir vos pays désolés, CORN. *Nicom.* III, 1. Je ne sais si vous savez que Mme de Fontanges est dans un couvent, moins pour passer la bonne

fêta, que pour se préparer au voyage de l'éternité, SÉV. 3 avril 1681. Notre Seigneur, instruisant ses disciples sur cette importante matière, ne leur disait pas : Préparez-vous, mais soyez prêts, BOURDAL. Instruct. sur la mort, Exhort. t. II, p. 230. La terre compte peu de ces rois bienfaisants ; Le ciel à les former se prépare longtemps, BOIL. Épît. I. L'empereur lui avait écrit [à Davoust] qu'on allait faire la guerre dans un pays nu, où l'ennemi détruisait tout, et qu'il fallait se préparer à s'y suffire soi-même, SÉGUR, Hist. de Nap. III, 2. || On dit aussi se préparer pour. Le roi se prépara pour marcher contre les Arachosiens, VAUGEL. Q. C. 394. || Se préparer, méditer sur ce qu'on veut dire en un discours. Claude s'exprimait avec élégance quand il s'était préparé, DIDEROT, Claude et Nér. I, 36. || Se préparer, se dit de celui qui étudie pour subir une épreuve, passer un examen. || 9° Il se dit en parlant des choses qui sont en voie de se faire. Un événement se prépare. Le mari vint sur le soir, avec une mélancolie extraordinaire, et qui lui devait être un pressentiment de ce qui se préparait contre lui, LA FONT. Psyché, I, p. 82. Il se prépare contre le prince quelque chose de plus formidable qu'à Rocroy, BOSS. Louis de Bourbon. || 10° Être préparé, être produit. Ce médicament se prépare à froid.

— REM. Vauvenargues a dit se préparer de : Il oublie quelquefois en le voyant ce qu'il s'est préparé de lui dire, Caractères, n° 4. Cette construction est tout à fait inusitée.

— HIST. XVI° s. Sylla descendit vers la coste de la mer, se preparant pour passer en la ville de Brundusium, AMYOT, Sylla, 65. Il n'eut jamais si petite ne si legere cause en main, qu'il n'y vinst tousjours preparé et ayant estudié pour la plaider, ID. Crass. 5. Je ne veux pas qu'on s'employe à me rendre attentif, et qu'on me crie cinquante fois : or oyez.... j'y viens tout preparé du logis, MONT. II, 106. Il vault mieulx d'une belle asseurance se preparer à tout ce qui en pourra advenir, ID. I, 138.

— ÉTYM. Lat. præparare, de præ, avant, et parare, disposer (voy. PARER).

PRÉPONDÉRANCE (pré-pon-dé-ran-s'), s. f. || 1° Supériorité de poids. L'air n'est pas contenu dans l'eau sous sa forme ordinaire; puisqu'il est 850 fois plus léger, il serait forcé d'en sortir par la seule nécessité de la prépondérance de l'eau, BUFF. Hist. min. Introd. 2° part. Œuvr. t. VI, p. 137. || Terme d'artillerie. La prépondérance de culasse est, dans les canons et les obusiers, la pression supportée par la vis de pointage quand l'axe de la bouche à feu est horizontal. || 2° Fig. Supériorité de considération, d'autorité. Il faut qu'une légitime et nécessaire prépondérance devienne la première récompense de la vertu, DIDER. Claude et Nér. I, 60.

— ÉTYM. Prépondérant.

PRÉPONDÉRANT, ANTE (pré-pon-dé-ran, ran-t'), adj. || 1° Qui a plus de poids qu'un autre; qui est supérieur par la considération. Sans le voyage de Vasco de Gama, Venise devenait la puissance prépondérante de l'Europe, VOLT. Mœurs, 141. || Homme prépondérant, homme supérieur par son crédit, son autorité, etc. || Voix prépondérante, dans une élection, celle qui, dans le cas d'égalité, détermine les suffrages pour ou contre, en se joignant à l'un ou à l'autre parti. Le duc d'Orléans, à la tête de ce conseil, ne devait avoir que la voix prépondérante, VOLT. Hist. parl. 59. || 2° Il se dit aussi des choses. Si le sénat avait trop de poids dans la diète, non-seulement il y porterait son intérêt, mais il le rendrait prépondérant, J. J. ROUSS. Gouv. de Polog. ch. 7. || Raison prépondérante, raison qui entraîne la conviction.

— ÉTYM. Lat. præponderare, de præ, avant, et pondus, poids (voy. PONDÉRER).

PRÉPOSÉ, ÉE (pré-pô-zé, zée), part. passé de préposer. La perfidie d'un Juif nommé Simon, préposé à la garde du temple, jeta tout d'un coup la ville dans le trouble, ROLLIN, Hist. anc. Œuvr. t. VIII, p. 584, dans POUGENS. || Substantivement. Les préposés de la douane.

PRÉPOSER (pré-pô-zé), v. a. Mettre à la tête de. On l'a préposé à la conduite des travaux. Pharaon préposa Joseph sur toute l'Égypte.

— HIST. XVI° s. Estimant qu'il falloit preposer (mettre avant) les affections publiques aux privées, il se meit de la part de Pompeius, AMYOT, Brutus, 6. Les hommes des siecles d'après, ne s'arrestans à telle ordonnance, ont preposé les bleds et vins au bestail, le mettant au troisiesme degré de la mesnagerie, O. DE SERRES, 16.

— ÉTYM. Pré..., préfixe, et poser.

PRÉPOSITIF, IVE (pré-pô-zi-tif, ti-v'), adj. || 1° Terme de grammaire. Qui se met au devant. Une lettre prépositive. || Voyelle prépositive, la première voyelle d'une diphthongue. || Terme de grammaire latine. Conjonction prépositive, se dit des conjonctions qui se mettent au commencement de la phrase. || Terme de grammaire grecque. Accent prépositif, se dit du petit signe que l'on place devant les lettres de l'alphabet grec prises comme numérales, afin d'en multiplier la valeur par 1000. || Article prépositif, l'article ὁ, ἡ, τὸ, par opposition à ὅς, ἥ, ὅ nommé article postpositif. || 2° Il s'est dit des adjectifs déterminatifs comme le, un, mon, ce, etc. qui se mettent devant leur substantif. À l'égard de un, une, dans le sens de quelque ou certain, en latin quidam, c'est encore un adjectif prépositif, qui désigne un individu particulier, tiré d'une espèce, mais sans déterminer singulièrement quel est cet individu, si c'est Pierre ou Paul, DUMARSAIS, Œuvr. t. IV, p. 186. || Substantivement. Un prépositif. Les prépositifs désignent des individus déterminés dans l'esprit de celui qui parle, ID. Œuvr. t. IV, p. 211. || 3° Qui est de la nature de la préposition. Locution prépositive. || Particules prépositives, certaines prépositions latines qui entrent dans la composition de beaucoup de mots tirés du latin, comme per dans perforer.

— ÉTYM. Lat. præpositivus (voy. PRÉPOSITION).

PRÉPOSITION (pré-pô-zi-sion ; en vers, de cinq syllabes), s. f. Terme de grammaire. Mot invariable qui sert à marquer le rapport d'un mot avec un autre. L'emploi des prépositions demande une attention infinie, D'OLIVET, Rem. sur Racine, § 46. Plus on étudiera notre langue, plus on admirera l'usage qu'elle sait faire de ses prépositions ; entre lesquelles distinguons-en deux, à et de, qui soutiennent presque tout l'édifice du langage français, ID. ib. § 48. Ainsi les prépositions suppléent au défaut des cas, et les cas emportent la valeur des prépositions, DUMARSAIS, Œuvr. t. III, p. 346. || Préposition inséparable, celle qui ne peut être employée dans la langue dont elle fait partie, que réunie à un radical (comme ad, pré, per, en français). || Préposition composée s'est dit d'une préposition composée de deux autres, comme dessus formé de de et sus, dedans formé de de et dans. On a rendu la langue française si pure, qu'il n'est pas permis aux poëtes, non plus qu'à ceux qui écrivent en prose, de mettre des prépositions composées pour les simples, VAUGEL. Rem. not. Th. Corn. t. I, p. 204, dans POUGENS.

— HIST. XVI° s. La locution seroit impropre, si on adjoustoit cette preposition en, CALV. Inst. 814.

— ÉTYM. Lat. præpositionem, de præ, en avant, et positionem, position.

† **PRÉPOSITIVEMENT** (pré-pô-zi-ti-ve-man), adv. D'une manière prépositive; en forme de préposition. Employer un adverbe prépositivement.

† **PRÉPOTENCE** (pré-po-tan-s'), s. f. Pouvoir dominant; autorité excessive. Ceux qui ne voulaient ni religion d'État, ni hérédité de la pairie, ni double vote, ni prépotence de la grande propriété, CARREL, Œuvr. t. II, p. 87.

— ÉTYM. Lat. præpotentia, de præ, avant, et potentia, puissance.

PRÉPUCE (pré-pu-s'), s. m. Terme d'anatomie. La peau qui couvre l'extrémité du membre viril. Le roi n'a point besoin de douaire pour sa fille; il ne vous demande pour cela que cent prépuces de Philistins, afin que le roi soit vengé de ses ennemis, SACI, Bible, Rois, I, XVIII 25. || Terme de conchyliologie. Prépuce de mer, espèce de pennatule.

— HIST. XVI° s. L'usage si estendu du tronçonnement du prepuce, MONT. III, 360.

— ÉTYM. Lat. præputium, qui est, d'après Freund, une composition hybride : præ, en avant, et πόσθιον, prépuce.

† **PRÉPUTIAL, ALE** (pré-pu-si-al, a-l'), adj. Qui appartient au prépuce. Veines préputiales, nerfs préputiaux.

† **PRÉRECTAL, ALE** (pré-rè-ktal, kta-l'), adj. Terme d'anatomie. Qui est au devant du rectum. La taille prérectale.

— ÉTYM. Pré..., préfixe, et rectum.

PRÉROGATIVE (pré-ro-ga-ti-v'), adj. || 1° À Rome, la centurie prérogative, ou, substantivement, la prérogative, la centurie à laquelle on demandait d'abord son suffrage dans les comices. || 2° S. f. La primauté attribuée à cette centurie. || 3° Fig. Tout pouvoir ou autorité qu'une personne ou un corps a de plus qu'un autre, et qui les distingue de ceux qui ne l'ont pas. Que peut-on imaginer de plus absurde que d'adjuger à un homme les prérogatives d'une terre qui n'est point à lui ? PATRU, Plaidoy. 13, dans RICHELET. Depuis notre mariage de la duchesse Anne avec Charles VIII, cette belle et grande province [la Bretagne] avait bien d'autres prérogatives, SÉV. 595. Les jésuites étaient en possession de donner un confesseur au roi, comme à presque tous les princes catholiques ; cette prérogative était le fruit de leur institut, par lequel ils renoncent aux dignités ecclésiastiques, VOLT. Louis XIV, 37. C'est une très-grande et très-heureuse prérogative par-dessus tant de nations, d'être sûr en vous couchant que vous vous réveillerez le lendemain avec la même fortune, que vous ne serez pas enlevé au milieu de la nuit pour être conduit dans un donjon, ID. Dict. philosophique, Gouvern. anglais. Jacques d'Armagnac, qui venait d'être fait duc de Nemours avec les titres, rang et prérogatives de duc et pair, DUCLOS, Œuvr. t. II, p. 174. || Dans le droit constitutionnel, la prérogative royale, les droits assurés au roi par la constitution. Ce ne fut sous le premier des Stuarts qu'une lutte continuelle entre les prérogatives de la couronne et les priviléges des citoyens, RAYNAL, Hist. phil. XIX, 2. || Prérogative parlementaire, le droit qu'a la chambre des députés de s'occuper, plus spécialement que l'autre chambre, du budget des recettes et des dépenses annuelles. || 4° Fig. Avantage dont certains êtres jouissent exclusivement. La raison est la prérogative de l'homme. La prérogative la plus belle de l'humanité, la liberté de penser par soi-même, DIDEROT, Opin. des anc. philos. (éclectisme.) || Par extension. Comme le vrai mérite a ses prérogatives, CORN. Sertor. III, 2.

— SYN. PRÉROGATIVE, PRIVILÉGE. Prérogative signifie un titre à certains hommages, une préférence, une distinction, une dignité; privilége, un avantage réel et positif qui met en dehors de la loi commune. La prérogative est un honneur, et se rapporte au rang: elle relève ou met au-dessus des autres; le privilége a plutôt rapport à l'intérêt: c'est un avantage dont on est favorisé parmi les autres et contre le droit commun.

— HIST. XIV° s. Il a sur eulz une prerogative naturele.—Especial prerogative, ORESME, Thèse de MEUNIER. || XV° s. Ou [au] moien tems [de ma vie] eus [j'eus] la prerogative, Je sceu les lois et les decrets entendre, Et soutilment arguer par logique, Et justement tous vrais jugements rendre, E. DESCH. Sur éduc. Et quant au dangier du passif, J'ay sauf conduit prerogatif, CH. D'ORL. Rond. 69. || XVI° s. Le privilege d'aller en coche par ville ou de nuit avec flambeau ... la prerogative d'aucuns surnoms et tiltres, MONT. II, 63.

— ÉTYM. Lat. prærogativa, proprement celle qui a le premier suffrage, de prærogare, demander d'abord, de præ, avant, et rogare, demander (voy. ROGATIONS).

† **PRÉROMAIN, AINE** (pré-ro-min, mè-n'), adj. Qui est avant le temps, la venue des Romains. Les sépultures préromaines de la Gaule.

† **PRÉRUINÉ, ÉE** (pré-ru-i-né, née), adj. Ruiné d'avance (mot forgé par Voltaire par opposition à préétabli de Leibnitz et de Wolf). Avez-vous détruit les monades, les harmonies préruinées et le grand art de dire des riens en trente-deux volumes in-4° [Œuvres de Wolf] ? VOLT. Lett. Maupertuis, 3 juill. 1746.

— ÉTYM. Pré.... préfixe, et ruiné.

PRÈS (prè; l's se lie : prè-z une église), adv. || 1° Dans le voisinage de, en parlant de l'espace et du temps. Il demeure tout près. C'est tout près. Qu'est ceci, Fabian, quel nouveau coup de foudre Tombe sur mon bonheur et le réduit en poudre ? Plus je l'estime près, plus il est éloigné, CORN. Pol. IV, 6. Depuis qu'il est logé ici, je ne le vois plus; et, quand on lui en demande la raison, il répond que je suis trop près, SÉV. 3 mars 16[illegible]. || Ici près, dans cet endroit-ci, qui est voisin. Elle se promène ici près. || Près est essentiellement un adverbe, comme le montrent et l'étymologie et l'emploi qu'on en fait. || 2° Près à près, loc. adv. Non loin l'un de l'autre. Il renferme la ville d'une contrevallation d'arbres étendus tout de leur long et près à près avec toutes leurs branches entrelacées les unes dans les autres, ROLLIN, Hist. anc. Œuvr. t. III, p. 626, dans POUGENS. Les ennemis avaient disposé les batteries fort près à près sur le haut de leurs retranchements, [illegible] 12, 135. Plusieurs nouvelles arrivent à Paris près à près, ID. [illegible], 118. La nature a [illegible] yeux des quadrupèdes... des cils dont les poils [illegible] et rangés près à près sont comme autant de palissades, BERN. DE ST-P. Harmon. [illegible] || 3° À beaucoup près, [illegible] il s'en faut beaucoup [illegible]

trouve plus autant de lions en Afrique, à beaucoup près, qu'il y en avait autrefois. || Voiture a dit à beaucoup près de : Quoique j'aie acheté bien cher votre connaissance, je ne crois pas l'avoir payée à beaucoup près de ce qu'elle vaut, *Lett.* 98. || 4° À peu de chose près, presque, peu s'en faut. On lui a rendu tout son bien, à peu de chose près. || 5° À peu près. *loc. adv.* Presque. La terre est à peu près sphérique. Il en arrive [dans les affaires politiques] à peu près comme dans le jeu, où le plus habile l'emporte à la longue, BOSS. *Hist.* III, 2. || Il s'emploie substantivement. Il y a des choses qui ne demandent qu'un à peu près, que des à peu près. || 6° À... près, approximativement, en plus ou en moins. On sent que ces époques ne peuvent être estimées qu'à quelques siècles près, BAILLY, *Hist. astr. anc.* p. 86. || 7° À cela près, à telle chose près, excepté cela, excepté telle chose. À une grande vanité près, les héros sont faits comme les autres hommes, LA ROCHEFOUC. *Max.* 24. Sévigné, de qui les attraits Servent aux Grâces de modèle, Et qui naquîtes toute belle, À votre indifférence près, LA FONT. *Fabl.* IV, 1. Il ne manquait pas de capacité pour l'emploi de premier ministre, à la probité près, qui souvent n'est pas comptée pour beaucoup, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. X, p. 322, dans POUGENS. Ils étaient un peu ivrognes; à cela près, fort honnêtes gens, LESAGE, *Diable boit.* 12. Alors il [Périclès] ménagea moins le peuple, et fut roi, au titre près, CONDIL. *Hist. anc.* II, 6. || À cela près, *loc. adv.* Sans s'arrêter à. Je crains pour Garibalde une haine funeste, Je la crains pour Unulphe; à cela près, parlez, CORN. *Perthar.* III, 3. Tout ce qu'il vous plaira: je ne suis pas à deux ou trois coups de bâton près, LE GRAND, *Galant coureur*, sc. 15. || Il n'est pas à cela près, il n'en est pas à cela près, se dit de considérations qui n'arrêtent pas un homme, de dépenses qui ne sont pas assez onéreuses pour qu'il n'y satisfasse pas. || 8° De près, *loc. adv.* À très-peu de distance, soit dans l'espace, soit dans le temps. Et la mort suit de près ces fausses guérisons, CORN. *Rodog.* III, 6. Il me semble qu'il lui parle de bien près, MOL. *Am. méd.* III, 6. Elle partit des ports d'Angleterre à la vue des vaisseaux des rebelles, qui la poursuivaient de si près qu'elle entendait presque leurs cris et leurs menaces insolentes, BOSS. *Reine d'Angl.* C'était une de ses maximes qu'il fallait craindre les ennemis de loin, pour ne les plus craindre de près, et se réjouir à leur approche, ID. *Louis de Bourbon.* Quand on les vit ainsi tous deux combattre de près, FÉN. *Tél.* XX. Vous voyez les choses de plus près; je m'en rapporte à vous, VOLT. *Lett. Damilaville*, 4 juillet 1767. Quelquefois la persécution suit de près la calomnie, ID. *ib.* 19 déc. 1766. || De près, à ras. Couper les cheveux de près. Moucher de près une chandelle. Tondre la brebis de trop près. || On supprime quelquefois *de.* Vous avez mouché la chandelle trop près, *Dict. de l'Acad.* au mot *moucher.* || Serrer quelqu'un de près, le poursuivre vivement. Lewis chercha vainement une issue; il trouva partout l'ennemi, et perdit d'abord deux bataillons; il était pris tout entier s'il eût été serré de plus près, SÉGUR, *Hist. de Nap.* XII, 7. Serrer de près signifie aussi adresser des questions pressantes, gênantes. || Menacer de près, être imminent. Peut-être ce malheur d'assez près te menace, CORN. *Agés.* II, 7. || Presser de près, presser vivement. Mais, sans mentir, ma sœur vous presse un peu de près, CORN. *Suite du Ment.* III, 3. || De près, de fort près, de très-près, en communication très-voisine. Il approche de fort près le ministre, le prince, le souverain. || Voir de près, considérer en s'approchant de près, soit qu'il s'agisse du regard du corps ou de celui de l'esprit. Cela est assez ridicule que je dise tant de bien de ma fille; mais c'est que j'admire sa conduite comme les autres, et d'autant plus que je la vois de plus près, SÉV. 2. Hé bien! il faut revoir cet enfant de plus près, RAC. *Athal.* II, 6. Nous vîmes de près toutes les horreurs de la mort, FÉN. *Tél.* IV. J'ai vu de près le Styx, j'ai vu les Euménides; Déjà venaient frapper mes oreilles timides Les affreux cris du chien de l'empire des morts, CHAULIEU, *à Lafare.* Ils ont cru que je savais des choses particulières d'une cour que j'ai vue de près, Mme DE CAYLUS, *Souvenirs*, p. 5. La flatterie vous déguisera tous les objets.... Vous verrez votre peuple de trop loin, et vos courtisans de trop près, CONDIL. *Étud. hist.* III, 6. || On dit de même : observer de près, examiner de près, veiller de près, garder de près. Et Socrate, l'honneur de la profane Grèce, Qu'était-il en effet, de près examiné, Qu'un mortel par lui-même au seul mal entraîné? BOIL. *Sat.* XII. Mais peut-être qu'aussi.... J'observe de trop près un chagrin passager, RAC. *Bajaz.* IV, 7. On avait bien de la peine à les retenir au dedans du camp, où ils étaient gardés de près, FÉN. *Tél.* XVI. Je vous préviens que je vous veillerai de si près que je découvrirai le mystère que vous me cachez, GENLIS, *Théât. d'éduc. la Lingère*, I, 3. || Tenir quelqu'un de près, le surveiller avec soin, lui laisser peu de liberté. || Ne pas y regarder de si près, ne pas être minutieux, sévère. Cette phrase m'a la mine d'être irrégulière; mais nous n'y regardons pas de si près, MAINTENON, *Lett. au duc de Noailles*, 14 janv. 1701. Il [l'abbé de Prades] a été tout ébahi d'être honni à la fois comme déiste et comme athée.... on aurait pu considérer qu'athée est le contraire de déiste; mais, quand il s'agit de perdre un homme, les bonnes gens n'y regardent pas de si près, VOLT. *Lett. Mme Denis*, 19 août 1752. || On dit de même : y prendre garde de près, y penser de près. Il a si mal rencontré en ce commencement, que je crois qu'il y pensera de plus près à l'avenir, MALH. *Lett.* II, 29. Si nous y prenons garde de près, PASC. dans COUSIN. || Il y regarde de près, il fait attention aux moindres objets de dépense ou de profit. || On dit dans le même sens : Il est bien près regardant. || Se voir de près, se battre en duel. Il m'a insulté, mais nous nous verrons de près. || Je ne le connais ni de près ni de loin, je ne le connais pas. || Ne vouloir entendre parler d'un homme, d'une chose, ni de près ni de loin, n'en vouloir entendre parler en aucune façon. || On dit aussi : ni près ni loin. Cet écrit ne parle ni près ni loin de société, PATRU, *Plaid.* 6, dans RICHELET. || Ils se touchent de près, ils sont parents. C'est une personne Qui vous touche de près, MOL. *le Dép.* II, 2. || On dit dans le même sens : être parent assez près, ou assez près parent. M. de Limours est parent assez près de M. de Blezac, GENLIS, *Ad. et Théod.* t. II, p. 452, dans POUGENS. || Il se dit aussi d'un bien moral, d'un intérêt moral. Votre santé est un point qui me touche de bien près, SÉV. 75. Omar veut à l'instant par un serment terrible M'attacher de plus près à ce maître invincible, VOLT. *Mahomet*, III, 1. || On supprime quelquefois *de.* L'intérêt vif que je prends à ce qui vous touche près ou loin, SÉV. 18 nov. 1689. || De tant près que, quelque près que. Et vous, à qui la mort même, de tant près que vous l'ayez vue, n'a jamais pu faire peur, VOLT. *Lett.* 35. || 9° Terme de marine. Au plus près, dans la direction du vent. Faire route au plus près. || Fig. Il me montra comment, dans un destin contraire, l'homme sage peut toujours tendre au bonheur, et courir au plus près du vent pour y parvenir, J. J. ROUSS. *Conf.* III. || On dit dans le même sens : Le vent est près, bien près. || On gouverne près, on peut tout juste gouverner à l'aide du vent prescrit. || Le vent est trop près, on ne peut plus gouverner. || Près et plein, dans la direction du vent, mais cependant de telle sorte que les voiles soient bien gonflées. || Substantivement. Un navire fait le plus près, tient le plus près, quand la voilure en fait avec la direction du vent l'angle le plus étroit possible, JAL. || Prendre le plus près, diminuer l'angle d'incidence du vent sur les voiles orientées, autant qu'on le peut faire. || On dit aussi : près du vent. Un navire est près du vent, ou se tient près du vent lorsque sa voilure reçoit le vent obliquement et sous un angle plus grand que douze degrés, JAL. || 10° Près de, *prép.* qui exprime la proximité. Près du temple. J'entendis crier au voleur, au feu; et ces cris si près de moi et si redoublés, que je ne doutai point que ce ne fût ici, SÉV. 20. Jamais un homme n'a été si près d'être parfait, ID. 200. Chaque mortel en partage A son bonheur près de soi, VOLT. *Usag. vie.* Enfin j'honore en eux jusques à la folie Qui place près des morts les besoins de la vie, DELILLE, *Imag.* VII. Que les vices sont près des vertus! GRAFFIGNY, *Lett. péruv.* 27. || Près est susceptible de degrés de comparaison. L'éternité me frappe un peu plus que vous; c'est que j'en suis plus près, SÉV. 30 juin 1680. || Près de l'église et loin de Dieu, se dit d'une personne qui habite près d'une église et qui ne la fréquente pas; et fig. qui néglige la morale et la religion pour les pratiques. || Fig. Toute perfection est près d'un défaut.... tout usurpateur est près de son cercueil, VOLT. *Triumv.* IV, 1. || Cet ouvrage est bien près de la perfection, il s'en faut bien peu qu'il ne soit parfait. || Fig. et familièrement. Avoir la tête près du bonnet, être d'une humeur prompte, se mettre facilement en colère. || Être près de ses pièces, n'avoir guère d'argent. || On dit quelquefois sans la préposition *de* : Près l'église, près la maison, Passy près Paris ; mais on ne le dit jamais que quand il s'agit d'un lieu ; par conséquent on ne peut jamais dire : Près lui, près moi, etc. La suppression de la préposition *de* est encore autorisée dans ces phrases consacrées par l'usage : ministre, ambassadeur du roi près la cour de.... || 11° Être près de, suivi d'un infinitif, être sur le point de. Nous sommes plus près d'aimer ceux qui nous haïssent, que ceux qui nous aiment plus que nous ne voulons, LA ROCHEFOUC. *Réfl. mor.* n° 321. Un vieillard près d'aller où la mort l'appelait, LA FONT. *Fabl.* IV, 18. Comme on ne connaît l'importance d'une action que quand on est près de l'exécuter, ID. *Psyché*, I, p. 82. Croyez-moi, plus j'y pense, et moins je puis douter Que sur vous son courroux [d'Athalie] ne soit près d'éclater, ID. *Ath.* I, 1. || 12° En comparaison de. Et près de vous ce sont des sots que tous les hommes, MOL. *Tart.* I, 6. ....Seigneur, je cherche, j'envisage Des monarques persans la conduite et l'usage; Mais à mes yeux en vain je les rappelle tous ; Pour vous régler sur eux, que sont-ils près de vous? RAC. *Esth.* II, 5. Près de leurs passions [des rois] rien ne me fut sacré, ID. *Athal.* III, 3. Il est si prodigieusement flatté dans toutes les peintures que l'on fait de lui, qu'il paraît difforme près de ses portraits, LA BRUY. VIII. || 13° Presque. Il y a près de deux heures que je l'attends. Près de mille barques chargées de vivres et de tout ce qui est nécessaire à une armée, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. VII, p. 216, dans POUGENS.

— REM. Pour se rendre compte des locutions *à beaucoup près*, *à peu près*, *à cela près*, il faut considérer *à.... près* comme une préposition composée signifiant *manquant*. Je ne suis pas aussi riche que vous, à beaucoup près (beaucoup manquant); je suis à peu près aussi riche que vous (peu manquant); il fut roi, au titre près (le titre manquant).

— SYN. 1. PRÈS DE, AUPRÈS DE. Près de exprime la proximité aussi bien dans l'espace que dans le temps. Auprès de n'exprime la proximité que dans l'espace. || 2. PRÈS, PROCHE. Près est l'expression ordinaire, celle qui a la signification la plus étendue; c'est la seule qui se dise du temps aussi bien que du lieu. Proche est, proprement, un adjectif ; aussi ne s'emploie-t-il qu'avec le verbe être. On arrive près d'un lieu; on est proche d'un lieu, ou un lieu est proche d'un autre, LAFAYE.

— HIST. XIe s. Cist [ceux-ci] nous sont près, mais trop nous est loin Charles, *Ch. de Rol.* LXXXV. Ne loin ne près ne pout vedeir [voir] si clair, *ib.* CXLVII. Ce sent Rolanz que la mort li est près, *ib.* CLXV. Plus près d'ici pourrez trover les Frans, *ib.* CXCII. || XIIe s. Près sont paien le trait à un archier, *Ronc.* p. 67. Près est de mort, n'en aura garison, *ib.* p. 200. Le sang [il] lui trait du cors près de demi bassin, *ib.* p. 196. Près [ils] ne m'ont mort [ils m'ont tué presque], *Couci*, XIV. Et quant je plus sui loinz de sa contrée, Tant est mes cuers plus près et ma pensée, ID. *ib.* XVII. || XIIIe s. D'ilec à douze liues près, seoit la cité de Rodosta, VILLEH. CLVIII. [Les Allemands] Surent près d'ausi bien le françois de Paris [que les gens du lieu], *Berte*, V. Onque mais de si près [ils] ne purent aprocher, *ib.* XIX. En a-il ja passé près huit ans et demi, *ib.* LXXI. Et maint autre baron qui de près l'ont suivi, *ib.* LXXXIX. Sauriez-vous ci près maison ne casement? *ib.* CX. Aiderai vous à grant bosoing, Ou seit de près ou seit de loing, *Lai del desiré.* Les cambres près à près estoient, *Fl. et Bl.* 2369. Si doit on siuir [suivre] le [la] volenté du mort au plus près qu'on pot, BEAUM. XII, 60. || XIVe s. Il sont venu bien près de leur entencion, *Bibl. des chart.* 3e série, t. II, p. 263. Mais ma chemise m'est plus prez certainement Que ma cote ne fait, *Guescl.* 17227. || XVe s. Ils assiegerent le chasteau au plus près qu'ils purent, FROISS. I, I, 21. [Le duc d'Anjou] s'en vint mettre le siege devant la ville et le chastel de Lourdes; adonc se douta grandement le comte de Foix du duc d'Anjou, pour ce que il le vouloit voir de si près, ID. II, III, 9. Ma lettre escrivi et seellay, Et à mon amy l'enveai, Qui la lut et trois jours après, Petit loing ou petit plus près, Me rescrivi en tel maniere, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 491. Nous estions près les ungs des autres comme de quatre lieues au moins, COMM. IV, 8. || XVIe s. L'homme près mort a [le remede] quelquefois remis En sa santé, le gardant de ruyne, J. MAROT, V, 269. Laissans leurs cappes sus une treille, au plus prez, ils commencearent.... RAB. *Garg.* I, 27. Ainsi, peu près, au juge devisay, MAROT, I, 260. ...on void mainte [illegible] n'est point si bonne bague, ID. I, [illegible]. [illegible] la mort nous est egualement prez, MONT. I, 78. À peu

prez, ID. I, 100. Qui regardera de bien prez à ce genre de gents, il trouvera.., ID. I, 147. En credit prez de l'empereur, ID. II, 36. Ils ont esté bien prez de veoir son vray et naturel visage [de la mort], ID. II, 81. C'est une chose quy vous touche de près, MARG. *Lett.* 124. Quand elle fut à quatre ou cinq jours près [quand il n'y eut plus à passer que quatre ou cinq jours], LA NORTIE, *Bradam.* 486. En execution et hardiesse Caius n'approcha point à beaucoup près de Cleomenes, AMYOT, *les Gracq. et Agis et Cléom.* 10. Chascun estant habile à remarquer les fautes d'autruy, et, suivant le proverbe, voyant beaucoup de loin, et rien estant près de la chose, BOUCHET, *Serées*, II, p. 223, dans LACURNE.

— ÉTYM. Prov. *près;* ital. *presso;* du lat. *pressum*, pressé (voy. PRESSER).

PRÉSAGE (pré-za-j'; d'après Chifflet, *Gramm.* p. 183, on prononçait présâge), *s. m.* || 1° Signe par lequel on juge de l'avenir. Un songe vous fait peur? — Ses présages sont vains, CORN. *Poly.* I, 3. Le faucon est léger, l'aigle est plein de courage, Le corbeau sert pour le présage, LA FONT. *Fabl.* II, 17. Quand il faut détourner quelque funeste présage, FÉN. *Tél.* XXII. J'accepte ces présages que je crois heureux, ID. *ib.* XVIII. Ce phénomène [une éclipse] jeta l'épouvante et la consternation dans l'esprit des Athéniens, qui étaient accoutumés, par superstition et par l'ignorance des causes naturelles, à regarder ces sortes d'événements comme des présages funestes, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. III, p. 501, dans POUGENS. Des présages de trépas couvrirent son visage, son arrêt parut écrit, MASS. *Or. fun. Villars.* Avais-je raison de croire aux présages? STAEL, *Corinne*, XV, 2. Alors, comme les peuples superstitieux, nous eûmes nos présages, nous entendîmes parler de prédictions : quelques-uns prétendirent qu'une comète avait éclairé de ses feux sinistres notre passage de la Bérézina, SÉGUR, *Hist. de Nap.* XII, 2. || 2° Conjecture qu'on tire du présage. Lorsqu'on voit paraître quelque signe de changement de temps et le moindre présage de brouillerie, BALZ. *le Prince*, 17. Mon ami prenait ce discours à bon présage, PASC. *Prov.* II. Et tout le peuple même, avec dérision, Observant la rougeur qui couvrait mon visage, De ma chute certaine en tirait le présage, RAC. *Esth.* III, 1.

— HIST. XVI° s. ....Par son sçavoir il devançoit son age, De sa grandeur future infaillible presage, DESPORTES, *Tombeau de Desportes.*

— ÉTYM. Lat. *præsagium*, de *præ*, avant, et *sāgire*, avoir les sens subtils; *sāgus*, devin.

PRÉSAGÉ, ÉE (pré-za-jé, jée), *part. passé* de présager. Un malheur trop sûrement présagé.

PRÉSAGER (pré-za-jé. Le *g* prend un *e* devant *a* et *o* : présageant, présageons), *v. a.* || 1° Indiquer une chose future. Ils disent que les éclipses présagent malheur, PASC. *Pensées div.* 102, édit. FAUGÈRE. Voilà le commencement des maux qui avaient été présagés à Jérusalem par d'étranges phénomènes.., ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. VIII, p. 506, dans POUGENS. || Il se dit aussi simplement pour annoncer. Je vois devant notre maison Certain homme dont l'encolure Ne me présage rien de bon, MOL. *Amph.* I, 2. || 2° Conjecturer ce qui doit arriver, avec un nom de personne pour sujet. Le triste Agamemnon.... Pour détourner ses yeux des meurtres qu'il présage...., RAC. *Iph.* V, 6. Et déjà d'Ilion présageant la conquête...., ID. *ib.* IV, 4. || Se présager une chose, conjecturer que cette chose nous arrivera. Et ton nom paraîtra, dans la race future, Aux plus cruels tyrans la plus cruelle injure; Voilà ce que mon cœur se présage de toi, RAC. *Brit.* V, 6. Voilà ce que de toi mon esprit se présage, VOLT. *Ép.* XII.

— HIST. XVI° s. ....Comme si le cueur luy eust presagé et dit ceste infortune, M. DU BELLAY, 380. Ou comme le pasteur, qui, de loin parmy l'air, Entend du premier bruit le foudre grommeler, Suivy d'un peu d'esclair, presage un grand tonnerre, DESPORTES, *Tombeau de Desportes.*

— ÉTYM. *Présage.* Le XVI° siècle disait plus souvent *presagir*, tiré directement du latin *præsagire.*

† **PRÉ-SALÉ** (pré-sa-lé), *s. m.* Mouton qui a pâturé dans les prés arrosés par la mer. Le pré-salé et le solognot [mouton de Sologne], nourris avec de l'herbe et des grains, donneront toujours évidemment de la viande d'une qualité supérieure.... *Monit. univ.* 8 avr. 1868, p. 494, 3° col. || Viande des moutons qui ont pâturé dans des prés salés. Côtelette, gigot de pré-salé. || Au plur. Des prés-salés.

† **PRÉSANCTIFIÉ, ÉE** (pré-san-kti-fi-é, ée), *adj.* Consacré d'avance. Hostie présanctifiée. || *S. m. pl.* Nom qu'on donnait à des pains, à des hosties consacrées les jours précédents. || Messe des présanctifiés, messe dans laquelle il n'y a point de consécration, parce qu'on s'y sert des pains dits présanctifiés. Qui ne connaît pas le sacrifice des présanctifiés, où l'Orient et l'Occident, ne consacrant pas, réservaient l'espèce du pain consacré dans le sacrifice précédent pour en communier tout le clergé et tout le peuple? BOSS. 4° *instr. pastor.* 44. Le vendredi saint, le pape assiste, dans la chapelle Sixtine, à la messe des présanctifiés, ainsi appelée parce que les substances qui servent à l'office divin ont été consacrées la veille, *Monit. univ.* 30 avr. 1867, p. 516, 1re col.

— ÉTYM. *Pré*..., préfixe, et *sanctifié.*

† **PRÉS-BOIS** (pré-boi), *s. m. pl.* Se dit, dans les Alpes, le Doubs et quelques autres départements, de terrains destinés au pâturage, et sur lesquels il existe de distance en distance des arbustes ou buissons, et même des touffes d'arbres.

† **PRESBYOPIE** (prè-sbi-o-pie), *s. f.* Synonyme de presbytie.

— ÉTYM. *Presbyte*, et ὤψ, œil.

PRESBYTE (prè-sbi-t'), *adj.* Qui ne voit que de loin, à cause de l'aplatissement du cristallin. En vieillissant, beaucoup d'hommes deviennent presbytes. || Substantivement. Celui, celle qui est presbyte. Il est impossible que le presbyte et le myope, qui voient si diversement la nature, voient de la même manière dans leurs têtes, DIDEROT, *Salon de* 1767, *Œuv.* t. XIV, p. 413, dans POUGENS.

— ÉTYM. Πρεσβύτης (voy. PRÊTRE), vieillard, à cause que les vieillards deviennent souvent *presbytes.*

PRESBYTÉRAL, ALE (prè-sbi-té-ral, ra-l'), *adj.* Qui tient à l'ordre de la prêtrise. Bénéfices presbytéraux. || Maison presbytérale, maison du curé.

— ÉTYM. *Presbytère.*

PRESBYTÉRANISME (prè-sbi-té-ra-ni-sm'), *s. m.* Voy. PRESBYTÉRIANISME.

PRESBYTÈRE (prè-sbi-tè-r'), *s. m.* || 1° Terme de droit ecclésiastique. Le conseil des prêtres dont l'évêque doit s'assister dans le gouvernement de son Église. || 2° Maison du curé. || 3° Nom d'une libéralité que le pape fait à l'office du jeudi saint.

— HIST. XII° s. ....Si cume vus veez que ces mustiers, en la nef et al presbiterie, sunt partiz [distribués], *Rois*, p. 248.

— ÉTYM. Lat. *presbyterium*, conseil des prêtres, de πρεσβυτέριον, de πρεσβύτερος (voy. PRÊTRE).

PRESBYTÉRIANISME (prè-sbi-té-ri-a-ni-sm'), *s. m.* Doctrine, secte des presbytériens. Le presbytérianisme est la religion dominante en Écosse; ce presbytérianisme n'est autre chose que le calvinisme pur tel qu'il avait été établi en France et qu'il subsiste à Genève, VOLT. *Dict. phil. Presbytériens.* Tout ce que je crains, c'est qu'un esprit de presbytérianisme ne s'empare de la tête des Français; et alors la nation est perdue; douze parlements jansénistes sont capables de faire des Français un peuple d'atrabilaires, ID. *Lett. Damilaville*, 30 janv. 1764.

— ÉTYM. *Presbytérien.*

† **PRESBYTÉRIAT** (prè-sbi-té-ri-a), *s. m.* Qualité d'ancien, chez les presbytériens.

PRESBYTÉRIEN, ENNE (prè-sbi-té-riin, riè-n'), *s. m.* et *f.* || 1° Ceux qui, parmi les protestants, gouvernent leurs Églises par des ministres et des anciens et n'ont point d'évêques. Les presbytériens sont opposés aux épiscopaux. || 2° *Adj.* Qui concerne les presbytériens. Il y a des lettres écrites et précieusement conservées, où l'on voit des âmes de femmes qui ont demandé à Richardson avec une sorte d'indiscrétion, s'il m'est permis de parler ainsi, et en même temps de piété presbytérienne, que, si Lovelace était bien coupable, il le punît en ce monde, mais qu'au moins il sauvât son âme, VILLEMAIN, *Litt. fr.* XVIII° *siècle*, 2° part. 1re leç.

— ÉTYM. *Presbytère*, à cause que le *presbytérianisme se* gouvernait par les *presbytres* ou *prêtres*, sans évêques ni hiérarchie. Au XV° siècle, *presbytérien* était équivalent de chapelain : Je, Jean Froissart, presbiterien et chapelain à mon très cher seigneur dessus nommé, FROISS. III, IV, 1.

† **PRESBYTIE** (prè-sbi-sie; quelques-uns prononcent prè-sbi-tie), *s. f.* Vue confuse quand on regarde les choses de près, et nette quand elle se porte sur des objets plus ou moins éloignés.

— ÉTYM. *Presbyte.*

† **PRESBYTIQUE** (prè-sbi-ti-k'), *adj.* Qui appartient à la presbytie.

† **PRESBYTISME** (prè-sbi-ti-sm'), *s. m.* État du presbyte.

† **PRESBYTRE** (prè-sbi-tr'), *s. m.* Synonyme, dans la primitive Église, d'ancien.

— ÉTYM. Πρεσβύτερος, ancien.

PRESCIENCE (prè-si-an-s'), *s. f.* Terme de théologie. Connaissance particulière que Dieu a des choses qui ne sont pas encore arrivées, et qui ne laissent pas de lui être déjà présentes. Il ne sert de rien, pour expliquer la prescience, de mettre un concours général de Dieu, dont l'action et l'effet soient déterminés par notre choix; car ni le concours ainsi entendu, ni la volonté de le donner n'ont rien de déterminé, et par conséquent ne servent de rien à faire entendre comme Dieu connaît les choses particulières; de sorte que, pour fonder la prescience universelle de Dieu, il faut lui donner des moyens certains par lesquels il puisse tourner notre volonté à tous les effets particuliers qu'il lui plaira d'ordonner, BOSS. *Lib. arb.* 3. La simple prescience d'une action, avant qu'elle soit faite, ne diffère en rien de la connaissance qu'on en a après qu'elle a été faite, VOLT. *Lett. au pr. roy. de Pr.* oct. 1737. Quelque difficulté qu'il y ait à concevoir la manière dont la prescience de Dieu s'accorde avec la liberté, comme cette prescience ne renferme qu'une certitude d'événements qui se trouverait toujours dans les choses, quand même elles ne seraient pas prévues, il est évident qu'elle ne renferme aucune nécessité et qu'elle ne détruit point la possibilité de la liberté, ID. *ib.* || Fig. Il me semblait enfin que la vertu, loin de tourmenter la vie, contribuait tellement au bonheur durable, qu'on pouvait la considérer comme une sorte de prescience accordée à l'homme sur cette terre, STAEL, *Corinne*, XIX, 4.

— HIST. XIII° s. Que la prescience divine Ne met point de necessité Sor les euvres d'umanité, *la Rose*, 17474.

— ÉTYM. Lat. *præscientia*, de *præ*, avant, et *scientia*, science.

† **PRESCIENT, ENTE** (prè-si-an, an-t'), *adj.* Qui a la prescience d'une chose, des événements futurs.

— HIST. XV° s. S'il voit les biens et les Incidences A son miroer prescient, pardurable...., E. DESCH. *Poés. mss.* f° 104.

— ÉTYM. Voy. PRESCIENCE.

† **PRESCRIPT** (prè-scri), *s. m.* Terme de la philosophie de Kant. Prescript de la conscience, devoir.

— HIST. XVI° s. Nous usons du prescript de nature, qui, pour parler, nous a seulement donné la langue, DU BELLAY, I, 12, *verso.*

— ÉTYM. Lat. *præscriptum*, chose prescrite (voy. PRESCRIRE).

PRESCRIPTIBLE (prè-skri-pti-bl'), *adj.* Terme de droit. Qui peut être prescrit. Ils [les immeubles dotaux] deviennent prescriptibles après la séparation de biens, quelle que soit l'époque à laquelle la prescription a commencé, *Code Nap.* art. 1561.

— HIST. XVI° s. Prescrittible, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. Voy. PRESCRIPTION : ital. *prescrittibile.*

PRESCRIPTION (prè-skri-psion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Ordonnance, précepte. Les prescriptions de la morale. || 2° Ordonnance d'un médecin. || Un moyen médical, un médicament prescrit. || 3° Terme de jurisprudence. Exception qu'on oppose à ceux par qui on est inquiété dans la jouissance d'une chose, lorsqu'il s'est écoulé un certain espace de temps; après quoi, suivant les lois, on ne peut plus être troublé dans sa possession. Que si on venait à dire qu'il n'y a point de prescription contre les familles royales ni en particulier contre celle de David à cause des promesses de Dieu, BOSS. 5° *avert.* 42. Le temps, l'occasion, l'usage, la prescription, la force font tous les droits, VOLT. *Ann. Emp. Louis II*, 875. Les moines [de Saint-Claude] rendent les hommes esclaves par prescription; mais ces hommes ne peuvent pas recouvrer leur liberté par le même moyen, ID. *Pol. et lég. Extrait d'un mémoire.* La prescription est un moyen d'acquérir ou de se libérer par un certain laps de temps, *Code Nap.* art. 2219. La prescription peut être interrompue ou naturellement ou civilement, *ib.* art. 2242. Les immeubles dotaux non déclarés aliénables par le contrat de mariage sont imprescriptibles pendant le mariage, à moins que la prescription n'ait commencé auparavant, *ib.* art. 1561. || Libération d'une dette par suite de la non-réclamation du créancier dans un délai déterminé. || Par extension. On opposait à Louis XII la prescription de l'investiture que Maximilien avait donnée à Louis le Maure, VOLT. *Mœurs*, [illegible] Dans un pays où je suis peut-être, de tous les gens de lettres qui paraissent depuis quelques années, le seul qui mette quelque prescription à la barbarie, VOLT. *Lett. Thiriot*, 28 juill. 1733. [illegible] crimes n'opèrent une prescription [illegible], ID. *Pol. et lég. Les droits des hommes*

— HIST. XVIe s. Contre le roi, n'y a prescription que de cent ans ; qui est ce qu'on dit communement qui a mangé l'oie du roi, cent ans après en rend la plume, LOYSEL, 728. Les historiens de Megare, contredisans à la publique renommée, et voulans, comme dit Simonides, combatre la prescription du long temps, maintiennent que ce Sciron ne feut onques ne brigand ne meschant, AMYOT, *Thesée*, 12. Il n'y a raison, ny prescription, ny force qui puisse contre son inclination [de la nature], MONT. I, 304.

— ÉTYM. Lat. *præscriptionem*, de *præscriptum*, supin de *præscribere* (voy. PRESCRIRE). L'expression juridique de *prescrire* et de *prescription* ne signifiait, dans le principe, ni un moyen d'acquérir, ni un moyen de se libérer à l'aide d'un temps déterminé. La prescription fut d'abord, dans la procédure formulaire des Romains, une certaine restriction *inscrite en tête* de la formule que le préteur adressait au juge ; cette restriction était : *Ea res agatur, cujus non est possessio longi temporis*, c'est-à-dire : en cas de revendication, vous jugerez l'affaire, à moins qu'il n'y ait possession de long temps. Du sens de partie de la formule, la *prescription* passa à signifier le droit qui y était constaté, et de là le sens moderne du mot.

PRESCRIRE (prè-skri-r'), *v. a.* Il se conjugue comme écrire. || 1° Ordonner, commander. Votre gloire le veut, l'amour vous le prescrit, CORN. *Rodog.* III, 4. Dieu, qui a prescrit certains devoirs aux femmes, aux enfants, aux esclaves, en a prescrit d'autres aux maîtres, aux pères, aux maris, BOSS. *5e avert.* 52. Quel temps à mon exil, quel lieu prescrivez-vous? RAC. *Phèdre*, IV, 1. Tout, s'il est généreux, lui prescrit cette loi, RAC. *Brit.* I, 4. || Prescrire que. Aristote prescrit que les mœurs doivent être convenables, LE P. CATROU, dans DESFONTAINES. || Prescrire de, avec l'infinitif. Ce hardi suborneur [le faux honneur].... Avant tout aux mortels prescrit de se venger, BOIL. *Sat.* XI. Qui nous prescrit à tous d'être justes, de nous aimer les uns les autres, d'être bienfaisants et miséricordieux.... J. J. ROUSS. *Ém.* V. || Prescrire un jour, fixer un jour. Je suis prêt à accepter un dîner tout autre jour qu'il vous plaira de me prescrire, J. J. ROUSS. *Lett. à Mme de Créqui*, 1752. || 2° Il se dit aussi des ordonnances des médecins. Prescrire un émétique, une saignée. || 3° Terme de jurisprudence. Acquérir par la prescription, ou se libérer par la prescription. Prescrire une dette. Les rois de Syrie en avaient prescrit la possession [de la Judée] contre la famille de David, BOSS. *5e avert.* 42. On ne peut prescrire le domaine des choses qui ne sont point dans le commerce, *Code Nap.* art 2226. || Fig. Détruire, faire oublier comme par une prescription. Vous vous souvenez de cela ; Ce sont égarements que le temps doit prescrire, DANCOURT, *Céphale et Procris*, I, 7. || Neutralement, gagner la prescription. Ceux qui possèdent pour autrui ne prescrivent jamais par quelque laps de temps que ce soit, *Code Nap.* art. 2236. || Fig. Quelque temps qu'ait duré un schisme, il ne prescrira jamais contre la vérité, BOSS. *Polit.* VII, III, 7. L'on ne trouvera pas aujourd'hui quatre personnes qui voulussent douter sérieusement que cette coutume [celle des auteurs pseudonymes] ait prescrit contre un point [défense de publier un écrit pseudonyme] qui n'est, dans le fond, qu'un simple règlement de police, *Auteurs déguisés*, p. 67. Édouard avait pour lui le bon droit, mais le malheur prescrit contre la légitimité, CHATEAUB. *Stuarts, Jacques II.* || 4° Se prescrire, *v. réfl.* Être ordonné. L'émétique se prescrit dans ces cas-là. || 5° Se perdre par prescription. La faculté d'accepter ou de répudier une succession se prescrit par le laps de temps requis pour la prescription la plus longue des droits immobiliers, *Code Nap.* art. 789. || En un sens contraire, être gagné par la prescription. La noblesse se prescrit par une possession immémoriale, RICHELET.

—HIST. XVIe s. Faculté de rachat de rentes procedans de bail d'heritages, se prescrit par trente ans, LOYSEL, 513. Les gens d'eglise en prescrivent l'indemnité [d'un acquêt] par trente ans, et le droit d'amortissement par cent ans, ID. 725. Possesseur de malle-foi ne peut prescrire, ID. 730.

— ÉTYM. Lat. *præscribere*, de *præ*, avant, et *scribere*, écrire.

PRESCRIT, ITE (prè-skri, skri-t'), *part. passé* de prescrire. || 1° Ordonné. Pensez-vous qu'à choisir de deux choses prescrites, Je n'aimasse pas mieux être ce que vous dites? MOL. *Éc. des fem.* IV, 8. Cet acte, revêtu de la forme prescrite, C. DELAV. *Princ. Aurél.* V, 8. || 2° Fixé, déterminé. Elles [les divinités] ne souffrent point que vos mains innocentes Avant le temps prescrit pressent ses mains sanglantes, VOLT. *Oreste*, V, 8. || 3° Terme de jurisprudence. Acquis ou perdu par prescription. Héritage, droit prescrit. || Fig. Éteint, oublié. Le beau reproche ! il y a si longtemps ! cela est prescrit, LESAGE, *Turc.* III, 8.

† **PRESCUTUM** (pré-sku-tom'), *s. m.* Pièce la plus antérieure de l'écusson des insectes (AUDOUIN).

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, et lat. *scutum*, bouclier (voy. ÉCU).

PRÉSÉANCE (pré-sé-an-s'), *s. f.* Droit de précéder, de prendre place au-dessus. Ainsi il se fit cinq siéges, que dans la suite des temps on appela patriarcaux ; la préséance leur était donnée dans le concile, BOSS. *Hist.* I, 11. Mon Dieu, madame, repris-je, je sais bien qu'on sera moins jaloux du rang qu'on tient dans l'univers que de celui qu'on croit devoir tenir dans une chambre, et que la préséance de deux planètes ne fera jamais une si grande affaire que celle de deux ambassadeurs, FONT. *Mondes*, 1er *soir*. Les choses principales dont il [Louis XIV] tirait sa gloire étaient d'avoir, au commencement de son règne, forcé la branche d'Autriche espagnole, qui disputait depuis cent ans la préséance à nos rois, à la céder pour jamais en 1661.... VOLT. *Fragm. sur l'hist.* XXVIII. Tous les détails des querelles excitées par la préséance sont les archives de la petitesse, plutôt que celles de la grandeur, ID. *Hist. parl.* XLV.

— HIST. XVIe s. Archimedes, maistre de cette science [la géométrie] qui s'attribue la presseance sur toutes les aultres en certitude, MONT. II, 278.

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, et *séance*.

PRÉSENCE (pré-zan-s'), *s. f.* || 1° Existence, résidence d'une personne dans un lieu marqué. Je vous touche, et sens bien que vous avez une bouche, un nez, des yeux, un visage, tout cela proportionné comme il faut.... mais, jusqu'à ce que j'en sois assurée, cette présence de corps dont vous me parlez est présence d'esprit pour moi, LA FONT. *Psyché*, I, p. 53. On ne peut perdre la présence d'un tel ami [Corbinelli] sans s'en apercevoir à tout moment, SÉV. 25 oct. 1686. Tout semblait prospérer par sa présence, BOSS. *Reine d'Anglet.* En 1516, le pape Léon X honora de sa présence la Rosemonde [titre d'une pièce de théâtre] du Ruccellai, VOLT. *Dict. phil. Art dramatique.* Ce prince [Vendôme], retiré dans Anet, partit alors, et sa présence valut une armée, ID. *Louis XIV*, 22. || Droit de présence, rétribution donnée aux membres de certaines associations, de certaines compagnies, quand ils assistent aux assemblées. Quelquefois on y recevait aussi des traitants qui, bien loin d'être payés, comme dans leurs assemblées, pour leur droit de présence, payaient là pour avoir droit d'être présents, LESAGE, *Gil Blas*, III, 12. || On dit dans le même sens : jetons de présence. || Terme de jurisprudence. L'existence d'une personne au lieu de son domicile, et quelquefois, surtout en matière de prescription, la résidence habituelle d'une personne dans le ressort d'une cour impériale. Si le véritable propriétaire a eu son domicile en différents temps, dans le ressort et hors du ressort, il faut, pour compléter la prescription, ajouter à ce qui manque aux dix ans de présence, un nombre d'années d'absence double de celui qui manque, pour compléter les dix ans de présence, *Code Nap.* art. 2266. || Terme de palais. Tant en présence qu'en absence. || 2° À l'église, nom technique du bâti de bois simulant la présence de la bière, et dont on fait usage dans les services pour les défunts. || 3° Il se dit par opposition à absence. La présence désunit plus qu'elle n'unit ; un peu d'éloignement est bon à l'estime et à l'amitié, COMTE DE CAYLUS, *Acad. de ces dames et de ces messieurs, Œuvr.* t. XII, p. 196, dans POUGENS. || Vue, aspect. Et sa seule présence est un secret reproche, CORN. *Nicom.* II, 1. Consolons-nous [de la mort de notre père] en l'union de nos cœurs, dans laquelle il me semble qu'il vit encore, et que notre réunion nous rend en quelque sorte sa présence, comme Jésus-Christ se rend présent en l'assemblée de ses fidèles, PASC. *Lett.* 17 oct. 1651. S'il fallait, sans amis, briguant une audience, D'un magistrat glacé soutenir la présence, BOIL. *le Lutrin*, III. Malgré leur insolence, Les mutins n'oseraient soutenir ma présence, RAC. *Mithr.* IV, 6. Je ne sentis point devant lui le désordre où nous jette ordinairement la présence des grands hommes, MONTESQ. *Sylla et Eucr.* || Il s'est dit au XVIIe siècle pour extérieur. Il me gagna le cœur par une présence agréable et douce, MAROLLES, *Mém.* t. I, p. 244. || 4° Il se dit aussi de la vue, de l'aspect des choses. Et depuis quand, seigneur, craignez-vous la présence De ces paisibles lieux si chers à votre enfance? RAC. *Phèdre*, I, 1. En les revoyant moi-même après si longtemps, j'éprouvai combien la présence des objets peut ranimer puissamment les sentiments violents dont on fut agité près d'eux, J. J. ROUSS. *Hél.* IV, 17. || 5° Il se dit en parlant de Dieu. Voyez comme elle est saisie de la présence de Dieu, BOSS. *Marie-Thér.* Qu'importe que les flots s'abîment sous mes pieds, Que la mort en grondant s'étende sur ma tête, Sa présence [de Dieu] m'entoure.... GILB. *le Poëte malh.* || Dans le langage de la dévotion, se mettre, se tenir en la présence de Dieu, considérer Dieu comme présent à ce que l'on va faire. Afin que nous soyons saints et purs en sa présence, MASS. *Carême, Voc.* || Venir en la présence de Dieu, se dit de prières agréées de Dieu. Raguel lui répondit : Je ne doute point que mes prières et mes larmes ne soient venues en la présence de Dieu, et qu'il ne les ait exaucées, SACI, *Bible, Tobie*, VII, 12. || Toute-présence, voy. TOUTE-PRÉSENCE. || 6° Il se dit aussi des dieux du polythéisme. Souvenons-nous que la présence des dieux éclaire et remplit les lieux les plus obscurs et les plus solitaires, BARTHÉL. *Anach.* ch. 61. || 7° La présence réelle du corps et du sang de Notre-Seigneur dans l'eucharistie, ou, simplement, la présence réelle, le corps et le sang de Jésus-Christ dans l'eucharistie. L'hérésie d'aujourd'hui, ne concevant pas que ce sacrement contient tout ensemble et la présence de Jésus-Christ et sa figure, et qu'il soit sacrifice et commémoration de sacrifice.... PASC. *Pens.* XXIV, 12, édit. HAVET. Le premier qui a fait secte dans l'Église et qui a osé la condamner ouvertement sur la présence réelle, c'est constamment Bérenger, BOSS. *Var.* XV, 127. Ils [les réformés] nient ordinairement cette présence réelle [de Jésus-Christ dans l'eucharistie], et substituent en sa place une présence morale, une présence mystique, une présence d'objet et de vertu, ID. *Eucharistie*, II, 2. || Fig. Je travaillais du soir au matin avec une ardeur singulière, j'en étonnais les naturels du pays [le grand-duché de Berg], qui ne savaient pas que l'empereur exerçait sur ses serviteurs, et si éloignés qu'ils fussent de lui, le miracle de la présence réelle, BEUGNOT, *Mém.* VIII. || 8° En chimie, existence d'une substance dans une autre. Reconnaître la présence du poison dans des aliments. On reconnaît la présence de cette exhalaison à la flamme d'une chandelle, qui commence par tourner et diminuer jusqu'à extinction, BUFF. *Min.* t. II, p. 289. La liqueur, ne tenant plus que du nickel, devient bleue ; elle était pourprée par la présence du cobalt, FOURCROY, *Cours chim.* t. I, p. CXVI. || 9° Présence d'esprit, état, qualité d'un esprit qui reste présent, qui ne se trouble pas. Je ne puis croire que ma fille bien-aimée, et toujours pleine d'esprit, et même de présence d'esprit, se soit trouvée dans cet état, SÉV. 26 nov. 1684. Personne ne conservait assez de présence d'esprit, ni pour ordonner les manœuvres, ni pour les faire, FÉN. *Tél.* IV. La présence d'esprit se pourrait définir une aptitude à profiter des occasions pour parler ou pour agir, VAUVEN. *De la prés. d'esp.* La présence d'esprit, la pénétration, les observations fines sont la science des femmes, J. J. ROUSS. *Ém.* V. S'occuper en même temps d'une lettre d'affaires et d'un billet galant, quelle présence d'esprit ! AL. DUVAL, *Jeunesse de Richel.* II, 6. || 10° En présence, *loc. adv.* Face à face. Nous tremblons.... Que, voyant Capulet, ces rivaux en présence Ne s'arrachent la vie, DUCIS, *Roméo*, II, 5. || Être en présence, se dit de deux troupes ennemies en face l'une de l'autre et prêtes à se combattre. La cavalerie française fut forcée de s'écarter à gauche, et de défiler longuement dans de mauvais gués pour joindre l'ennemi ; quand on fut en présence.... SÉGUR, *Hist. Nap.* VI, 2. || Fig. Les partis, les factions sont en présence, ils s'observent et se préparent à se combattre. || En présence de, *loc. prép.* En ayant devant soi. Enfin Coulanges disait l'autre jour : Voyez-vous bien cette femme-là? elle est toujours en présence de sa fille, SÉV. 110. À la nuit qu'il fallut passer en présence des ennemis, BOSS. *Louis de Bourbon.* Pour guérir leur opiniâtreté [de ses domestiques dans le protestantisme], il déplorait en leur présence la sienne propre, FLÉCH. *Duc de Mont.* La meilleure de toutes les règles serait de parler aux dieux comme si on était en présence des hommes, et aux hommes comme si on était en présence des dieux, BARTHÉL. *Anach.* ch. 21.

— HIST. XIIe s. E quant la primere eschele [troupe] de Juda apparut, li enemi orent grant paor por la presence de Deu qui tot voit, *Machab* II, 11. Tuit apeleient dunc la presence le rei, *Th. le mart.* 66. || XIIIe s. Ce que ne voit yex [œil] en presence,

Au cuer [cœur] n'a pas si grant pesance, *Hist. des trois Maries*, ms. p. 240, dans LACURNE. Je vos comans que vos seez garenz de la somonce que je ai faite por lui en voz presences, si que vos le puissiés recorder come cort, quant besoin sera, *Ass. de J.* I, 136. || XIVe s. Concupiscence est tousjours avec delettacion pour la presence de la chose ou object delettable, ORESME, *Eth.* 83. || XVIe s. L'auctorité que donne une belle presence [prestance] et majesté corporelle, MONT. III, 41. Par cette response, elle appresta à rire à toute la presence [assistance], DESPER. *Contes*, XVI.

— ETYM. Provenç. *presensa, presentia*; espagn. *presencia*; ital. *presenza*; du lat. *præsentia*, de *præsens* (voy. PRÉSENT 1).

1. **PRÉSENT**, ENTE (pré-zan, zan-t'), *adj.* || 1° Qui est dans le lieu où l'on est ou dont on parle. Il [le roi] parla encore une autre fois fort bien de M. Colbert sur cette matière des finances, M. Seignelay présent, PELLISSON, *Lett. hist.* t. I, p. 196, dans POUGENS. Depuis qu'on a voulu dire que Jésus-Christ n'y était présent [dans la cène] qu'en figure, ou par son esprit, ou par sa vertu, ou par la foi, BOSS. *Var.* III, 16. Rome se vantait d'être une ville sainte par sa fondation.... peu s'en faut qu'elle ne crût Jupiter plus présent dans le Capitole que dans le ciel, ID. *Hist.* II, 12. Lorsque, derrière un voile, invisible et présente, J'étais de ce grand corps [le sénat] l'âme toute-puissante, RAC. *Brit.* I, 1. Et hâtant son voyage, Lui-même ordonne tout, présent sur le rivage, ID. *Mithr.* IV, 1. || Dieu est présent partout, il existe dans tous les lieux en même temps. Il ordonnait qu'on se tût devant la majesté présente [de Dieu, dans une église], FLÉCH. *Duc de Mont.* || Fig. Il n'est jamais présent, il est toujours distrait, inattentif. Il n'est ni présent ni attentif dans une compagnie à ce qui fait le sujet de la conversation, LA BRUY. XI. || Être tenu présent à une assemblée, à une séance, ne pas y assister, et pourtant participer aux droits de présence. || Quand on fait des appels nominaux, chaque personne appelée répond : présent. || Dans le style des notaires, présents tels et tels, formule qui constate la présence de tels et tels. A ce présents et acceptants tels et tels. || 2° Il se dit de ce qui est actuellement sous les yeux, personne ou chose. Les objets présents. || Le présent acte, l'acte que l'on rédige actuellement. || La présente lettre, ou, substantivement, la présente, la lettre qu'on écrit. Un bourgmestre de Middelbourg m'écrivit il y a quelque temps pour me demander en ami.... si la matière est éternelle, si elle peut penser, si l'âme est immortelle, et me pria de lui faire réponse sitôt la présente reçue, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 22 juill. 1761. Mon général, M. Pigalle, mon parent, qui vous remettra la présente, vous expliquera l'embarras où je me trouve, P. L. COUR. *Lett.* I, 238. || On dit de même : le présent billet. || A tous ceux qui ces présentes lettres, qui les présentes verront, formule du style de chancellerie. || Le présent porteur, l'homme qui porte la lettre ou le billet qu'on écrit. || 3° Présent à, se dit des personnes qui regardent, qui ressentent. Voilà Dieu présent au pécheur pour l'observer et pour l'éclairer, BOURDAL. 5e *dim. après l'Épiphan. Dominic.* t. I, p. 222. Présent à tout ce qui m'importune, absent de tout ce qui m'intéresse, MONTESQ. *Lett. pers.* 155. || Par exagération. Cet homme est présent à tout, il voit, il surveille tout. || On dit de même : Cet homme est présent partout. || 4° Fig. Il se dit des choses que l'on se rappelle, que l'on croit voir encore. Je sens au fond du cœur mille remords cuisants Qui rendent à mes yeux tous ses bienfaits présents, CORN. *Cinna*, III, 2. Vous souvenez-vous de cet aveu triste et cruel que nous fîmes dans ces champs? il est encore bien présent à mon imagination, SÉV. 234. Et cet aveu honteux où vous m'avez forcée Demeurera toujours présent à ma pensée, RAC. *Mithr.* IV, 4. || Il se dit des personnes dans le même sens. Au moins, quoi que je fasse, je vous aurai toujours présent à l'esprit, BALZ. liv. I, lett. 4. Je te prie de croire qu'encore que je ne t'aie point écrit, il n'y a point eu d'heures que tu ne m'aies été présente, PASC. *Lett. à Jaqueline*, 28 janv. 1648. Et son peuple [de Dieu] est toujours présent à sa mémoire, RAC. *Athal.* I, 1. Tout mort qu'il est, Thésée est présent à vos yeux, ID. *Phèdre*, II, 5. || Avoir la mémoire présente, se rappeler parfaitement les choses. Une mémoire heureuse et toujours présente, LA BRUY. II. || Avoir l'esprit présent, l'avoir très prompt. La Rancune avait l'esprit fort présent, SCARR. *Rom. com.* II, 3. Pour dégager l'esprit, pour le rendre plus présent et plus attentif à ce qui va suivre, LA BRUY. *les Caractères*. Dans le temps que la crainte de la mort semblait avoir égaré l'esprit de Louis XI, il l'eut toujours sain et présent dans les affaires, DUCLOS. *Œuv.* t. III, p. 332. || 5° Qui est dans le temps où nous sommes, par opposition à passé et à futur. L'auditeur aime à s'abandonner à l'action présente, et à n'être point obligé, pour l'intelligence de ce qu'il voit, de réfléchir sur ce qu'il a déjà vu, CORN. *Cinna, Exam.* L'inclination naturelle que tous les hommes ont à chercher plutôt le soulagement présent, que ce qui leur en doit faire un jour, RETZ, *Mém.* t. III, liv. IV, p. 73, dans POUGENS. Notre condition jamais ne nous contente; La pire est toujours la présente, LA FONT. *Fabl.* VI, 11. Notre imagination nous grossit si fort le temps présent.... et amoindrit tellement l'éternité.... que nous faisons de l'éternité un néant, et du néant une éternité, PASC. *Pens.* III, 6, édit. HAVET. Si, rappelant la mémoire des siècles passés, j'en fais un juste rapport à l'état présent, BOSS. *Reine d'Anglet.* Ô paroles qu'on voyait sortir de l'abondance d'un cœur qui se sent au-dessus de tout; paroles que la mort présente et Dieu plus présent encore ont consacrées, ID. *Duch. d'Orl.* Qu'on peut mépriser les charmes de la grandeur, même présente, ID. *le Tellier*. L'état présent d'une substance simple procède naturellement de son état précédent, DIDEROT, *Opin. des anc. philos.* (*leibnitzianisme*). Quoi que l'heure présente ait de trouble et d'ennui, Je ne veux point mourir encore, A. CHÉNIER, *la Jeune captive*. || 6° Qui opère sur-le-champ. Remède présent. Il faut m'arracher le cœur qui vous aime, ou souffrir que je prenne un grand et présent intérêt à vous, SÉV. 6 AVR. 1672. Quand j'y pourrais donner atteinte [à ce que Mme de Sévigné avait fait pour Mme de Grignan], ce qui me fait horreur à penser, et que j'en aurais des moyens aussi présents qu'ils seraient difficiles à trouver, CH. DE SÉV. (dans SÉV. t. X, p. 410, édit. RÉGNIER). Il n'est point de poison plus présent ni de peste plus pénétrante, BOSSUET, 1er *sermon, Conception*, 1. || Vieilli en ce sens. On dit remède actif, poison actif. || 7° *S. m. pl.* Les présents, les personnes présentes. Les présents et les absents. || Terme de jurisprudence. La prescription immobilière est de dix ans entre présents, et de vingt ans entre absents; elle s'acquiert par dix ans quand le véritable propriétaire habite le ressort de la cour royale dans lequel l'immeuble est situé, et par vingt ans quand il n'y réside pas. || Il se dit quelquefois au singulier. Et sur l'absent qui le mérite, Le présent qui les sollicite Est toujours sûr de l'emporter, J. B. ROUSS. *Odes*, IV, 7. || A tous présents et à venir salut, formule du style de chancellerie. || 8° *S. m.* Ce qui est actuel. Le présent n'étant jamais qu'un point.... VOLT. *Œuv.* t. II, p. 313. Nous sentons l'écoulement de l'avenir dans le passé, et c'est ce qui fait le présent, comme le présent fait toute notre vie, NICOLE, *Ess. de mor.* 2e traité, chap. 3. Le présent n'est jamais notre fin; le passé et le présent sont nos moyens; l'avenir est notre fin, PASC. *Pens.* III, 5, édit. HAVET. Le présent est le seul temps qui est véritablement à nous, ID. *Lett. à Mlle de Roannez*, 7. Je ne vous dis point.... combien je regrette ma vie; je me plains douloureusement de la passer sans vous; il semble qu'on en ait une autre, où l'on réserve de se voir et de jouir de sa tendresse; et cependant, c'est notre tout que notre présent, et nous le dissipons; et l'on trouve la mort : je suis touchée de cette pensée, SÉV. 764. Si quelque chose les empêche de régner sur nous, ces saintes et salutaires vérités, c'est que le monde nous occupe, c'est que les sens nous enchantent, c'est que le présent nous entraîne, BOSS. *Duch. d'Orl.* La vieillesse.... Toujours plaint le présent et vante le passé, BOIL. *Art p.* III. Le présent qui s'enfuit est déjà bien loin, puisqu'il s'anéantit dans le moment que nous parlons, et ne peut plus se rapprocher, FÉN. *Tél.* XIX. Ce qui passe a été et sera et passe du prétérit au futur par un présent imperceptible, ID. *Exist.* II, 2, *Éternité*. Il faut l'avouer, le présent est pour les riches, et l'avenir pour les vertueux et les habiles, LA BRUY. VI. Nous tenons le présent dans nos mains; mais l'avenir est une espèce de charlatan, qui, en nous éblouissant les yeux, nous l'escamote, FONTEN. *Bonheur*. L'indiscrète avidité du présent nous ôtait toute ressource pour l'avenir, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 44. Le présent est un point indivisible qui coupe en deux la longueur de la ligne infinie, TENCIN, *Mém.* t. III, p. 244, dans POUGENS. Jouir du présent, et s'inquiéter peu de l'avenir, telle est la logique commune, logique moitié bonne, moitié mauvaise, dont il ne faut pas espérer que les hommes se corrigent, D'ALEMB. *Réfl. sur l'inocul.* *Œuv.* t. IV, p. 360, dans POUGENS. Le présent est le fils du passé, il lui ressemble, BAILLY, *Atlantide*, p. 330. Ceux dont le présent est l'idole, Ne laissent point de souvenir, E. LEBRUN, *Odes*, I, *à Buffon*. || Terme de jurisprudence. Épouser par paroles de présent, voy. PAROLE, n° 18, par opposition à épouser par paroles de futur, voy. FUTUR, n° 2. || 9° Terme de grammaire. Le premier temps de chaque mode d'un verbe, celui qui exprime une époque présente. Le présent de l'indicatif, du subjonctif. || Présent antérieur, s'est dit quelquefois de l'imparfait. || Adjectivement. Le participe présent. || 10° À présent, *loc. adv.* Maintenant, dans le temps présent. On dit : à cette heure, maintenant, aujourd'hui, en ce temps, présentement, et non pas à présent, qui n'est point une façon de parler de la cour, VAUGEL. *Rem.* t. I, p. 376, dans POUGENS. On a peine à s'imaginer que la cour ait mille fois condamné à présent, qui est un très-bon mot et souvent meilleur que ceux qu'on lui substitue, *Acad. Observ. sur Vaugel.* p. 246, dans POUGENS. Je vous blâmais tantôt, je vous plains à présent, CORN. *Cid*, I, 3. Un seul baiser, un seul amant Chez les bergères d'à présent Est la vertu la plus parfaite, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 172. || À présent que, *loc. conj.* Ne la nomme point lâche à présent que chez moi, Pompeuse et triomphante, elle me fait la loi, CORN. *Cid*, II, 6. || 11° Dès à présent, dès le moment présent. Veuve dès à présent par ma mort prononcée, ROTR. *St Gen.* III, 6. || 12° Pour le présent, *loc. adv.* Dans le temps présent. Il accorda aux soldats qui avaient accompagné le tribun double ration de blé pour tout le temps qu'ils serviraient; et, pour le présent, il leur donna à chacun deux bœufs et deux habits, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. XI, 2e part. p. 483, dans POUGENS. || 13° En style de pratique. De présent, maintenant. De présent résidant à Paris.

— SYN. À PRÉSENT, PRÉSENTEMENT. À présent indique un temps présent plus ou moins étendu, par opposition à un autre temps plus ou moins éloigné. Ainsi l'on dira : La force du corps gagnait jadis des batailles, à présent c'est le canon. Présentement désigne un présent plus borné, plus limité, plus circonscrit; il signifie à présent même, dans le moment, tout à l'heure, sous peu, sans délai, sans retard. Une maison est à louer présentement, dans le temps même où l'écriteau est apposé, GUIZOT.

— HIST. XIe s. Dous [deux] sunt perceners [ayant part] de un erité, et est l'un enplaidé sans l'altre, et per sa folie si pert, ne deit pur ço l'altre estre perdant qui present ne fut, *Lois de Guill.* 39. Droit emperere, veiz-me-ci [me voici] en present, *Ch. de Rol.* XXII. La fin du siècle qui [laquelle] nous est en present, *ib.* CIX. || XIIe s. Or veit bien sainz Thomas sun martire en present; Ses mains juint à ses oilz [yeux], à damne Deu se rent, *Th. le mart.* 149. Lur paroles n'ai pas tutes ci en present, *ib.* 55. Ci ploront [pleureront] qui si s'envolopent es cures de la present vie, ke il oblient celi qui est à venir, *Sermons, Homélie de St Grégoire*, p. 16. || XIIIe s. [Le temps].... ne fine de trespasser, Que nus [nul] ne puet [peut] neis [même] penser, Quex [quel] temps ce est qui est presens, *la Rose*, 367. || XIVe s. Li espieurs reporterent que le senat estoit parmi les champs, et ceste chose fut plus agreable aus dix homes [décemvirs] que se il eussent reporté que il presens, eussent refusé le commandement, BERCHEURE, f° 83, verso. Se les justiciers le conte prenoient ou avoient pris pour cas de crime qui emporte peine de sanc, aucun des hommes dessusdiz pris à present forfeit [en flagrant délit] ou non present, DU CANGE, *præsens*. L'en ne peust adonques dire veritablement et de present : cest homme est beneuré, ORESME, *Eth.* 23. Et ce peut assez apparoir par les comedies des anciens et par celles que l'en fait à present, ID. *ib.* 136. || XVe s. Pour le present, plus n'en parlons, CH. D'ORL. *Compl. de l'am.* La quelle dame ledit messire Regnier espousa, par parolles de present, pour et au nom dudit Anthoine et comme procureur à ce especialement deputé et commis, *Hist. de la toison d'or*, t. I, f° 128, dans LACURNE. J'en suis joyeux; mais, au vray dire, je ne vous congnois pas present [présentement], *Rec. de farces*, p. 137. || XVIe s. Est-ce vous qui avez pensé le capitaine Touquedillon icy present? RAB. I, 46. Le roy qui est à present, MONT. I, 16.

— ETYM. Lat. *præsentem*, de *præsum*, qui vient de *præ*, avant, et *sum*, je suis.

2. **PRÉSENT** (pré-zan), *s. m.* || 1° Don. Il doit Mon service honorer d'un honnête présent, RÉGNIER, *Sat.* III. Ce n'est point mon humeur de refuser qui m'aime; Et, comme c'est m'aimer que me faire présent, Je suis toujours alors d'un esprit complai-

sant, CORN. *Ment.* IV, 1. Le feu dévorera les maisons de ceux qui aiment à recevoir des présents, SACI, *Bible, Job*, XV, 34. N'ayez point d'égard aux personnes ni aux présents ; car les présents aveuglent les yeux des sages, et changent les paroles des justes, BOSS. *Polit.* VIII, V, 1. Il ne fallait pas gagner par des présents, ou fléchir par des prières des huissiers intéressés ou inexorables, FLÉCH. *Lamoignon.* J'ai cru que des présents calmeraient son courroux de Dieu], RAC. *Ath.* II, 5. Il [Fagon] ne recevait jamais aucun payement, malgré la modicité de sa fortune, non pas même de ces payements déguisés sous la forme de présents, et qui font souvent une agréable violence aux plus désintéressés, FONTEN. *Fagon.* C'était une mauvaise loi que cette loi romaine qui permettait aux magistrats de prendre de petits présents, pourvu qu'ils ne passassent pas cent écus dans toute l'année, MONTESQ. *Esp.* V, 17. [Le roi] prodiguait des présents avec cet art de donner qui est encore au-dessus des bienfaits, VOLT. *Louis XIV*, 17. ‖ Fig. Pensez-vous que j'ignore ou que je dissimule Que vous n'auriez pas eu pour [un César] plus de scrupule [que pour Pompée], Et que, s'il m'eût vaincu, votre esprit complaisant Lui faisait de ma tête un semblable présent? CORN. *Pomp.* III, 2. ‖ Présents de noces, les présents que l'on fait à la mariée. ‖ Présents de ville ou présent de la ville, le vin, les confitures, ce qu'un corps de ville donne en de certaines occasions. Tout est double et triple chez vous [Mme de Grignan] ; je vous dirai comme l'autre jour : vous êtes en bonne ville, faites des présents, ma bonne, de tout ce qui vous est inutile, SÉV. 28 févr. 1686. ‖ Fig. Faire présent de son cœur, devenir amoureux d'une femme. Il lui fit de son cœur un présent volontaire, RAC. *Bajaz.* II, 3. Qui lui refuserait le présent de son cœur? VOLT. *Zaïre*, I, 1. ‖ 2° Chose précieuse accordée par le ciel, par la nature, etc. Mlle de Mancini, riche présent du Tibre et gloire de la France, SCARR. *Lett. Œuv.* t. I, p. 264, dans POUGENS. [La duchesse d'Orléans] inestimable présent, seulement la possession en avait été plus durable, BOSS. *Duch d'Orl.* Son présent le plus cher [de la fortune], le plus précieux, celui qui se prodigue le moins, c'est celui qu'elle nomme puissance, ID. *Sermons, Ambition*, 1. J'aime en lui sa beauté, sa grâce tant vantée, Présents dont la nature a voulu l'honorer, RAC. *Phèd.* II, 1. Détestables flatteurs, présent le plus funeste Que puisse faire aux rois la colère céleste, ID. *ib.* IV, 6. ‖ Présent du ciel, tout ce qui est très-précieux, personne ou chose. L'amitié est un présent du ciel. Louis XII fut pour la France un présent du ciel, *Dict. de l'Académie*. ‖ Proverbes. Les petits présents entretiennent l'amitié. ‖ Les présents valent mieux que les absents, un don actuel vaut mieux qu'une promesse ; par une équivoque du don avec la présence de quelqu'un.

— HIST. XIe s. Or et argent lur met tant en present, *Ch. de Rol.* XXIX. ‖ XIIe s. Dunc receut David le present de la dame, *Rois*, p. 101. Et mes fins cuers se fait d'une amourete Si douz present quo [je] ne l'os refuser, *Couci*, VI. Et li rois en a fait à Sebile present, *Sax.* XII. ‖ XIVe s. Se vous poiés [pouvez] faire chose qui me puist desplaire, cils presens que vous m'avez envoié me desplairoit, MACHAUT, p. 152. ‖ XVIe s. Mieulx vaut un present que deux attend, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 350.

— ÉTYM. *Présent* 1 ; on disait anciennement *mettre une chose en présent à quelqu'un* pour présenter à quelqu'un une chose qu'on lui donne, la lui offrir comme cadeau. De là vint que la locution *en présent* se prit pour *en don*, et que *présent* se dit de toute chose donnée par pure libéralité. On trouve, dans un chroniqueur du XIIe siècle, *præsentare* avec le sens de faire un don (voy. *Journ. des Sav.* avril 1861, p. 202).

PRÉSENTABLE (pré-zan-ta-bl'), *adj.* Qu'on peut présenter, qui peut se présenter. Ce vin n'est pas présentable. A part cela, de l'avis de tous, c'est un garçon fort présentable, L. REYBAUD, *J. Paturot*, 13.

— ÉTYM. *Présenter*.

PRÉSENTATEUR, TRICE (pré-zan-ta-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* ‖ 1° Celui, celle qui avait le droit de présenter à un bénéfice. ‖ 2° Celui, celle qui a le droit de présenter à une place, qui présente dans une société, LEGOARANT. Cette dame fut ma présentatrice. ‖ 3° Il s'est dit pour celui qui fait un présent. Et que le présent vous fasse quelquefois souvenir du présentateur, *Lett. de Chapelain à Colbert*, du 23 oct. 1664, dans *Lettres, etc. de Colbert*, t. V, p. 597.

— ÉTYM. *Présenter*.

PRÉSENTATION (pré-zan-ta-sion ; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* ‖ 1° Action de présenter. La présentation de lettres de grâce, d'une lettre de change. ‖ Terme de commerce. Billet payable à présentation, payable à vue, au moment de sa présentation. ‖ 2° La Présentation de la Vierge, fête où l'Église célèbre le jour auquel la mère du Sauveur fut présentée au temple, dans sa troisième année. ‖ 3° Dans le moyen âge, la cérémonie de présenter les armes au juge des joutes pour voir si elles étaient convenables ; après quoi, il les remettait au champion. ‖ 4° Terme d'obstétrique. Présence d'une région quelconque du fœtus au détroit abdominal. La présentation de la tête, de la hanche. ‖ 5° Présentation à la cour, cérémonie qui consiste à présenter au souverain et à sa famille ceux qui sont admis à la cour. Il y aura présentation ce soir. Quoique M. de Valmont n'aille point à la cour, il est en état de produire toutes les preuves qu'on exige pour les présentations, GENLIS, *Ad. et Théod.* t. I, p. 263, dans POUGENS. M. Decazes, absorbé tout entier dans la contemplation de l'étiquette, des présentations, du tabouret, des préséances, P. L. COUR. *Lett.* VIII. ‖ 6° Il se dit aussi de l'introduction d'une personne dans une société. La présentation d'un jeune homme à la maîtresse de la maison. ‖ 7° Action ou droit de présenter à un poste. Le ministre de l'instruction publique nomme les professeurs de faculté sur la présentation de la faculté. ‖ 8° Terme bénéficial. Acte consistant à présenter une personne capable au seigneur ordinaire, pour la faire pourvoir d'un bénéfice vacant. La simple présentation est un acte imparfait, et n'est pas un titre canonique pour posséder un bénéfice, RICHELET. ‖ 9° Terme d'ancienne pratique. Acte de comparution du procureur qui se constituait au greffe pour défendre en justice les intérêts de sa partie. ‖ On dit aujourd'hui : constitution d'avoué. ‖ Registre des présentations, registre où étaient inscrits les procureurs qui s'étaient présentés au greffe.

— HIST. XIIIe s. Et à savoir est que li dons ou la presentacions de ladite chapelerie [chapelainie] demoure à touz jours à moi et à mes successours signours de Joinvile, *Bibl. des ch.* 6e série, t. III, p. 564. ‖ XIVe s. Presentation, acte par lequel une partie se presente devant ses juges, pour estre jugée, *Ordonn. des rois de Fr.* t. III, p. 130. ‖ XVe s. Presentations [des armes pour jouter] et devoirs accoustumez furent faits, et leurs lances baillées, O. DE LA MARCHE, *Mém.* I, p. 200, dans LACURNE. Deux paremens d'autel de tapisserie d'Arras, esquels sommes, nous et nostre compagne, en presentation [représentés], DU CANGE, *præsentatio*. ‖ XVIe s. Une des plaintes des soldats estoit, qu'en tout ce temps-là il ne se fit que des presentations d'armée sans combats, D'AUB. *Hist.* I, 341. Chasteau-Landon se rendit sur la presentation de l'assaut, à la vie sauve seulement, ID. *ib.* III, 64. Au roi seul appartient la presentation aux eveschés, LOYSEL, 7. Pour venir à la presentacion des lectres du roy, *Bibl. des ch.* 5e série, t. II, p. 164. Il ne feut jamais si abjecte et servile prostitution de presentacions [dans les politesses] : la vie, l'ame, devotion, adoration, serf, esclave, tous ces mots y courent, MONT. I, 292.

— ÉTYM. *Présenter* ; prov. *presentacio* ; espagn. *presentacion* ; ital. *presentazione*. *Præsentatio* ne se trouve en latin que dans le composé *repræsentatio*.

PRÉSENTÉ, ÉE (pré-zan-té, tée), *part. passé* de présenter. ‖ 1° Qui a été mis devant une personne. Un bouquet présenté à une dame. ‖ 2° Que l'on introduit en le faisant connaître. Présenté dans une excellente société. Le prince tout à l'heure Veut qu'on aille enfumer renard dans sa demeure, Qu'on le fasse venir : il vient, est présenté.... LA FONT. *Fabl.* VIII, 3. Mais le peuple? le peuple? il n'y en avait pas ; l'histoire n'en dit mot ; il n'y avait alors que les honnêtes gens, c'est-à-dire les gens présentés, P. L. COUR. *Simple discours*. ‖ 3° Exposé, expliqué. Une pensée commune ne doit jamais être présentée que pour ce qu'elle est, c'est-à-dire avec une expression simple, D'ALEMB. *Mél. litt. Œuv.* t. III, p. 153, dans POUGENS.

PRÉSENTEMENT (pré-zan-te-man), *adv.* ‖ 1° Dans le temps actuel. Grâce, ô seigneur Polydore ! — Hé! c'est moi qui de vous présentement l'implore, MOL. *le Dép.* III, 4. Mon Dieu, que j'étais heureuse, quand j'étais en repos sur votre santé! et qu'avais-je à me plaindre auprès des craintes que j'ai présentement? SÉV. 382. ‖ Tout présentement, au moment même. Je viens de recevoir tout présentement votre lettre, SÉV. 44. ‖ 2° Présentement que, *loc. conj.* Maintenant que. Présentement que le temps a éclairci les choses, cela paraît véritablement ainsi, PASC. *Pens* 2e part. art. 17. Je suis bien plus en état de vous servir présentement que j'ai l'oreille du premier ministre, LESAGE, *Gil Blas*, XI, 13.

— HIST. XIIIe s. Et cil qui l'avoient aidié à eschaper et qui avec lui estoient presentement, li distrent.... VILLEH. XLII. Je demande, dist-il, le piet destre de devant de moriel, le boin cheval le grant maistre de chaiens [céans], et voel que je le voie couper devant moi presentement, *Chr. de Rains*, 108. ‖ XVe s. [Jean Balle aux serfs anglois] nous sommes appelés serfs et battus, si nous ne faisons presentement leur service [des nobles], FROISS. II, II, 106. ‖ XVIe s. Nul n'en sort aultrement [de la vie] que comme si tout presentement il y entroit, MONT. I, 73. La chose se fera là presentement, c'est à dire tout à l'heure ou sur l'heure, ROB. EST. *Gramm. franç.* p. 89, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Présente*, et le suffixe *ment*.

PRÉSENTER (pré-zan-té), *v. a.* ‖ 1° Mettre devant une personne. Présenter un fauteuil. Présenter à boire. Quelquefois à l'autel Je présente au grand prêtre ou l'encens ou le sel, RAC. *Athal.* II, 7. M. de Tourcil est venu ici présenter le Dictionnaire de l'Académie au roi et à la reine d'Angleterre, à Monseigneur et aux ministres, ID. *Lett. à Boileau*, 41. C'était une superstition ancienne, comme elles le sont toutes, de présenter aux dieux ce qu'on avait de plus cher et de plus noble, VOLT. *Mél. litt. Fragm. d'une lettre*. Les Grecs sont persuadés que les hommages que l'on rend aux dieux leur sont plus agréables quand ils sont présentés par la jeunesse et la beauté, BARTHÉL. *Anach.* ch. 34. Là [à la cour] tout le monde sert ou veut servir : l'un présente la serviette, l'autre le vase à boire, P. L. COUR. *Simple discours*. ‖ Fig. Un homme [Cromwell].... qui ne laissait rien à la fortune de ce qu'il pouvait lui ôter par conseil et par prévoyance, mais au reste si vigilant et si prêt à tout, qu'il n'a jamais manqué les occasions qu'elle lui a présentées, BOSS. *Reine d'Anglet.* ‖ Présenter la main à quelqu'un, lui tendre la main pour l'aider à marcher, ou pour serrer la sienne. Cependant aucun d'eux à vos yeux ne se montre ; Qu'on ne vous voie en hâte aller à sa rencontre, Lui présenter la main.... MOL. *Mis.* II, 5. ‖ Présenter la main, le bras à une femme, offrir de lui donner la main, le bras pour la mener. ‖ Présenter des lettres de créance, les remettre à la personne près de laquelle on est accrédité. ‖ Présenter une lettre de change, l'exhiber à celui qui doit la payer. ‖ Présenter un placet, une requête, une pétition à quelqu'un, supplier quelqu'un par un placet, par une requête, etc. C'est un placet, Monsieur, que je voudrais vous lire, Et que, dans la posture où vous met votre emploi, J'ose vous conjurer de présenter au roi. — Hé! Monsieur, vous pouvez le présenter vous-même, MOL. *les Fâch.* III, 2. ‖ Présenter des lettres au sceau, porter des lettres au sceau, afin qu'elles y soient scellées. ‖ Presenter des lettres patentes à la cour impériale, y porter des lettres patentes, afin qu'elles y soient enregistrées. ‖ Présenter les armes, porter le fusil en avant, en signe d'honneur et de déférence. ‖ Terme de manége. Présenter la gaule, se dit d'un honneur que le palefrenier rend aux personnes qui viennent voir des chevaux. ‖ 2° Fig. Il se dit des choses qui présentent, c'est-à-dire dans lesquelles on trouve, on discerne. Cette affaire présente de grands avantages. J'ai pris sans étude et sans choix les premières paroles que me présente l'Ecclésiaste, BOSS. *Duch. d'Orl.* Qui l'eût dit, qu'un rivage à mes vœux si funeste Présenterait d'abord Pylade aux yeux d'Oreste? RAC. *Andr.* I, 1. Fallait-il dans l'exil chercher des corrupteurs? La cour de Claudius, en esclaves fertile, Pour deux que l'on cherchait, en eût présenté mille, ID. *Brit.* I, 2. ‖ Cela présente des difficultés, des inconvénients, des difficultés, des inconvénients s'opposent à cela. ‖ Ce mot, ce passage présente un double sens, il est susceptible de deux interprétations différentes. ‖ 3° Introduire en présence de. Deux de mes compagnons qui l'amènent ici Vous vont le présenter et l'étrangère aussi, ROTR. *Antig.* IV, 2. Et qui présentera ma fille à son époux? RAC. *Iphig.* III, 1. ‖ Présenter une personne à une autre, la lui faire connaître par son nom. ‖ Présenter quelqu'un dans une maison, l'y introduire, lui en procurer l'accès. ‖ Il se dit aussi de la cour où l'on introduit quelqu'un. Mme de Richelieu commence à sentir les effets de sa dissipation ; les respects s'affaiblissent visiblement, elle présente tout le monde, et

ne dit plus ce qui convient à chacun, SÉV. 418. || Présenter un enfant au baptême, le porter à l'église où il doit être baptisé. On fait baptiser le nouveau-né ; les deux amants le présentent, J. J. ROUSS. Ém. V. || On dit de même : présenter un enfant à l'officier de l'état civil. || Présenter le corps à la paroisse, porter un mort à la paroisse, avant de le conduire au cimetière. || Anciennement, présenter un accusé à la question, le conduire dans la chambre de la question, afin que la menace des tourments lui fasse faire des aveux. || Terme de manége. Présenter un cheval, le mettre sur la montre pour le faire voir à l'acheteur ou à celui qui doit le monter. || 4° Mettre sous les yeux. Présentez-lui le miroir pour qu'il se voie. Surtout qu'à son entrée [d'Athalie] et que sur son passage Tout d'un calme profond lui présente l'image, RAC. *Athal.* V, 3. Celui qui présente un héros [Pierre I^er] aux nations étrangères, doit le présenter en grand et le rendre intéressant pour tous les peuples, VOLT. *Lett. Schouvaloff*, 28 déc. 1761. Le fleuve [Pénée] présente partout un canal tranquille, et dans certains endroits il embrasse de petites îles, dont il éternise la verdure, BARTHÉL. *Anach.* ch. 35. || Fig. Quel horrible avenir m'ose-t-on présenter? VOLT. *Oreste*, II, 6. || Formule de politesse. Présenter à quelqu'un ses respects, ses hommages, ses civilités, l'assurer de son respect, de ses hommages, de ses civilités. || 5° Tourner vers, diriger vers. Présenter le bras pour être saigné. Présenter le flanc à l'ennemi. Elle demande d'elle-même les sacrements de l'Église.... on lui voit paisiblement présenter son corps à cette huile sacrée, ou plutôt au sang de Jésus, qui coule si abondamment avec cette précieuse liqueur, BOSS. *Duch. d'Orl.* Lui, fièrement assis et la tête immobile.... Présente à mes regards un front séditieux, RAC. *Esth.* II, 1. || Fig. Présenter le chat par les pattes, proposer une affaire par l'endroit où il y a le plus de difficulté. || Terme de marine. Présenter le bout à la lame, à la marée, au courant. || Présenter le cap à telle aire de vent, gouverner ou se diriger vers cette aire de vent. || Absolument. Présenter au vent, tenir le vent au plus près, en dérivant peu et marchant vite. || Cette voile présente bien, elle est bien orientée pour l'allure du plus près. || 6° Mettre en avant pour menacer. Il lui présenta la pointe de l'épée. Les uns [soldats] avec transport embrassent le rivage ; Les autres, qui partaient, s'élancent dans les flots, Ou présentent leurs dards aux yeux des matelots, RAC. *Mithr.* IV, 6. Et présentant la foudre à mon esprit confus, Le bras déjà levé, [les dieux] menaçaient mes refus, ID. *Iphig.* I, 1. Maître enfin du plateau, et épuisé de forces et de sang, Ney, ne se sentant plus environné que de morts, de mourants et de ténèbres, se fatigua ; il fit cesser le feu, garder le silence, et présenter les baïonnettes, SÉGUR, *Hist. de Nap.* V, 7. || Présenter la bataille, faire les dispositions nécessaires pour engager la bataille. Jugeant que c'était assez d'avoir présenté la bataille à l'ennemi trente-six heures durant, PELLISSON, *Lett. hist.* t. III, p. 63. || 7° Terme de métier. Approcher une pièce de bois, de fer, etc. de l'endroit où elle doit être placée, afin de voir, avant de la poser, si elle va bien. Présentez cette porte, et voyez si elle a assez de jeu. || 8° Présenter quelqu'un à un emploi, à un bénéfice, désigner celui à qui un emploi, un bénéfice doit ou peut être donné. || On dit de même : présenter quelqu'un pour un emploi, pour une place. || Absolument. Pour cette espèce d'emploi, le ministre présente, et l'empereur nomme. || 9° Exposer. Présenter ses idées avec clarté. La Saint-Barthélemy même ne fut pas présentée dans le conseil de Charles IX comme un crime, mais comme une sévérité nécessaire, VOLT. *Comm. Corn. Rem. Pompée*, I, 1. || 10° Se présenter, *v. réfl.* Paraître devant quelqu'un. Il n'osait se présenter devant son père. À mon perfide époux je cours me présenter; Il ne soutiendra point la fureur qui m'anime, RAC. *Iphig.* III, 5.... Dans ce désordre à mes yeux se présente Un jeune enfant.... ID. *Athal.* II, 5. Je ne lui parus pas [à un lutteur] digne d'être vaincu, et, regardant avec pitié ma tendre jeunesse, il voulut se retirer; mais je me présentai à lui, FÉN. *Tél.* V. Donner, avant de venir se présenter au prêtre, [illegible] à la réunion de la [illegible], MASS. *Carême, Conf.* Il s'en présentera, [illegible] d'en douter, VOLT. *Tancr.* III, 6. Il y avait là [à Vilna] quarante jours de farine et de pain, et trente-six jours de viande pour cent mille hommes, aucun chef n'osa donner l'ordre de distribuer des vivres à tous ceux qui se présentaient, SÉGUR, *Hist. de Nap.* XI, 7. || Se présenter chez quelqu'un, à la porte de quelqu'un, et, absolument, se présenter, aller chez quelqu'un pour lui faire une visite. || 11° Se diriger vers, se tourner vers. On remarqua un bataillon qui, s'étant présenté de flanc aux batteries russes, perdit un rang entier de l'un de ses pelotons par un seul boulet : vingt-deux hommes tombèrent par le même coup, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VI, 4. || 12° Il se dit du maintien que l'on a en entrant dans une société, dans un salon, etc. Sa manière de se présenter n'est ni modeste, ni vaine, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Je voudrais qu'elle prît un maître à danser; car elle a une étrange façon de se présenter dans une chambre, GENLIS, *Théât. d'éduc. le Méchant par air*, I, 7. Dès qu'un jeune homme sait faire la révérence, riche ou non, peu importe, il se met sur les rangs; il demande des gages en tirant un pied derrière l'autre : cela s'appelle se présenter, P. L. COUR. *Lett.* II. || Cet homme se présente bien, se présente de bonne grâce, il n'est point embarrassé de sa personne, il a bonne grâce, bon maintien. || En un sens contraire, il se présente gauchement, de travers, il ne sait pas se présenter. || 13° Se présenter pour une place, se mettre sur les rangs pour l'obtenir. Mon se présente pour les charges de ville, l'on postule une place dans l'Académie française, LA BRUY. VIII. Tout me favorisait, tout m'appelait au fauteuil [académique]..... je n'avais qu'à me présenter, je me présentai donc, et n'eus pas une voix, P. L. COUR. *Lett. à MM. de l'Académie.* || Se présenter aux électeurs, solliciter leurs suffrages pour la députation. || Se présenter pour une partie, se dit, au palais, d'un avoué qui déclare être chargé d'occuper pour telle ou telle partie, dans un procès. || 14° Se présenter, se dit quelquefois dans le langage médical pour aller tenter une évacuation à la garde-robe. Vous êtes constipé; présentez-vous tout de même à des heures régulières. || 15° Apparaître, en parlant des choses. La vérité se présente d'elle-même. PATRU, *Plaid.* 11, dans RICHELET. Tel fut-il à ce dernier choc; et la mort ne lui parut pas plus affreuse, pâle et languissante, que lorsqu'elle se présente au milieu du feu sous l'éclat de la victoire qu'elle montre seule, BOSS. *Louis de Bourbon.* De magnifiques jardins se présentèrent ensuite, MONTESQ. *Lett. pers.* 141. Il me semble que vous avez peine à écarter la foule d'idées ingénieuses qui se présente toujours à vous, VOLT. *Lett. à Cideville*, 26 nov. 1733. La liaison de plusieurs idées ne peut avoir d'autre cause que l'attention que nous leur avons donnée, quand elles se sont présentées ensemble, CONDIL. *Conn. hum.* II, 3. || Ce palais, ce jardin se présente bien, on en juge avantageusement au premier aspect. || Fig. L'apprendre [la politesse] hors de la cour se présente ridiculement, SÉV. 17 avr. 1682. || Fig. Une affaire qui se présente bien, une affaire dont le succès est vraisemblable. || Cela se présente bien, se présente mal, se dit, en général, de choses éventuelles, selon qu'elles ont l'air de réussir ou de mal tourner. || Ce nom, cette date, etc. ne se présente pas à ma mémoire, je ne puis actuellement m'en souvenir. || Une chose qui se présente à l'esprit, une chose qui vient à la pensée. || 16° Survenir. Un embarras nouveau se présente. || Impersonnellement. Il se présente plusieurs occasions de disposer de mon traité de l'éducation, et même avec avantage, J. J. ROUSS. *Lett. à la maréch. de Luxemb.* p. 72, dans POUGENS.

— HIST. XI^e s. De trestoux reis [je] vous present les corones, *Ch. de Rol.* XXVIII. De Saragoce [ils] li presentent les clés, *ib.* CXCV. || XIII^e s. Chevaus, or et argent leur fist on présenter, *Berte*, III. Maints grans princes ce jour de servir [à table] se presente, *ib.* X. La serve a le coutel à Bertain presenté, *ib.* XV. Mil livrées de terre à Symon [il] presenta [donna], *ib.* CXXXI. Aucun sont qui bien se presentent dedens hore de miedi, et après s'en vont de le [la] cort sans congié, BEAUM. III, 15. Car il li presente les denz, Et li boute en la pel dedenz, *Ren.* 5206. Quant celui qui a le murtre presenté, soit par le seignor ou par autre, que celui sur qui il a mis le murtre est arresté.... *Ass. de J.* I, 136. || XIV^e s. Un hanap et une aiguiere d'or que le roy a fait acheter et presenter de par lui à l'empereur de Constantinople, DE LABORDE, *Émaux*, p. 474. || XV^e s. La dame se presenta au roy de faire pour luy ce qu'il luy seroit possible, *Perceforest*, t. III, f° 143. || XVI^e s. Il la prioit, il la conjuroit, il lui presentoit [faisait des présents], mais il ne pouvoit rien avoir, DESPER. *Contes*, LXVI. Il feut presenté au roy une fille... MONT. I, 102. On ne leur presente que horreur, ID. I, 183. Ses ouvrages, presentans d'un lustre qui nous esclaire à la vertu, ID. I, 104. Le capitaine Texier presente l'escalade, D'AUB. *Hist.* [illegible] 55. Il s'en alla au devant de Hannibal, et luy presenta la bataille en la Thoscane, AMYOT, *Fab.* [illegible] commanda à son escuyer qu'il luy donnast de l'espée à travers le corps, luy presentant le flanc, ID. *Crassus*, 40.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *presentar*; ital. *presentare* : du lat. *præsentare*, rendre présent, de *præsens* (voy. PRÉSENT 1).

† **PRÉSENTEUR** (pré-zan-teur), *s. m.* Celui qui présente. Je tâche d'être extrêmement court dans mes demandes; car il m'a paru que les présenteurs de requêtes sont presque toujours d'une prolixité insupportable, VOLT. *Lett. Vaines* 26 avr. 1776.

— HIST. XVI^e s. Ledit la Jaille qui jusques icy en a esté l'acteur [du livre], accoustreur et presenteur, LA JAILLE, *du Champ de bataille*, f° 71, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Présenter*.

PRÉSERVATEUR, TRICE (pré-zèr-va-teur, tri-s'), *adj.* Qui préserve. La vaccine est préservatrice de la petite vérole. || *S. m.* Le préservateur, [illegible] qui garantit les doreurs de la vapeur du mercure.

— HIST. XVI^e s. Cure preservatrice et curative des goutes, PARÉ, XXI, 13.

PRÉSERVATIF, IVE (pré-zèr-va-tif, ti-v'), *adj.* || 1° Qui a la vertu de préserver. Un remède préservatif. || 2° *S. m.* Un préservatif, ce qui préserve. L'inoculation était, avant la vaccine, le préservatif contre la petite vérole. Que la terre qui se trouve sous le pied droit de celui qui entend le premier chant du coucou est un préservatif sûr contre les puces et autres vermines, BUFF. *Ois.* t. XI, p. 434. || [illegible] roi [Louis XIII], qui se porte si difficilement à la violence des remèdes [mettre à mort], s'est servi autrefois de la douceur de ces préservatifs [l'emprisonnement], BALZ. *le Prince*, 17. Si vous êtes mon préservatif, comme vous le dites, je vous suis trop obligée, et je ne puis trop aimer l'amitié que j'ai pour vous, SÉV. 232. Il ne faut pas mépriser le péril des âmes, ni leur refuser les préservatifs nécessaires contre des livres qui corrompent en tant de manières la simplicité de la foi, BOSS. *Élév. d'oraison*, I, 10. S'il est des préservatifs contre l'amour, l'amitié seule peut les donner, GENLIS, *Ad. et Théod.* t. II, p. 262, dans POUGENS.

— HIST. XIV^e s. La maniere qui est preservative que spasme ne soit engendré es plaies, H. DE MONDEVILLE, f° 64, *verso*. || XVI^e s. Lui et Thoré avoient esté empoisonnez dans le vin de la collation, et la sobrieté leur avoit servi de preservatif, D'AUB. *Hist.* II, 194. Ayant assez parlé de la cure preservative de la pierre, PARÉ, XV, 30. Prester la sauvegarde de son nom à de meschans larrons, et leur attacher son authorité, ne plus ne moins qu'un preservatif, AMYOT, *Pomp.* 44.

— ÉTYM. *Preserver*; provenç. *preservatiu*; ital. *preservativo*.

† **PRÉSERVATION** (pré-zèr-va-sion), *s. f.* Action, moyen de préserver.

— HIST. XIV^e s. Preservation de spasme, H. DE MONDEVILLE, f° 65. || XV^e s. La preservation de l'estat et deffence du royaulme, COMM. VI, 7. || XVI^e s. Les remedes qui servent à la preservation des gouttes, servent aussi à la curation, PARÉ, XX, 13.

— ÉTYM. *Préserver*; provenç. *preservatio*; ital. *preservazione*.

PRÉSERVÉ, ÉE (pré-zèr-vé, vée), *part. pass.* Préservé de tout contact avec les méchants.

PRÉSERVER (pré-zèr-vé), *v. a.* || 1° Sauver d'un mal qui pourrait arriver. De quel trouble un regard pourrait me préserver! RAC. *Brit.* III, [illegible] Juif m'a préservé du glaive des Persans, [illegible] II, 3. Dans l'affaire du quiétisme, il [l'abbé Fleury] adopta la doctrine de Bossuet, sans partager [illegible] de Fénelon; ses lumières le préservèrent des [illegible] ses erreurs de l'un, et sa modération, de [illegible] sité de l'autre, D'ALEMB. *Éloges, Fleury* [illegible] exprimer un vœu. Dieu me préserve d'un [illegible] heur! Non que j'y croie au fond l'honneur [illegible] sée : Me préserve le ciel d'en avoir la pensée, [illegible] *Mis.* III, 5. || 2° Se préserver, *v. réfl.* Se garantir. Il s'est préservé du péril. || Être sauvé de. Tant que l'homme voudra sa raison cultiver, Vos corps de la mort sauront se préserver, M^lle DESCARTES, dans RICHELET.

— HIST. XV^e s. Mais je m'en debat pour néant [en vain], Qu'autre chose ne s'en fera, Jusqu'à tant qu'un pappe sera Que Dieux a preservé saint Romme, Qui son trosne mettra à Romme, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 526. || XVI^e s. Nulle drogue n'est assez forte pour se preserver sans altération [illegible]

…se qui l'estuve, MONT. I, 150. La prudence de Fabius, meslée avec la vehemence de Marcellus, fut ce qui preserva l'empire de Rome, AMYOT, *Fab.* 38. …dit poil de chien, brusle et pulverisé et donné à …ire avec du vin, preserve la rage, PARÉ, XXIII, 30.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *preservar* ; ital. *preservare*; du lat. *præservare*, de *præ*, avant, et *servare*, sauver.

PRÉSIDÉ, ÉE (pré-zi-dé, dée), *part. passé* de présider. Où l'on préside. L'assemblée présidée par un homme ferme et habile.

PRÉSIDENCE (pré-zi-dan-s'), *s. f.* || 1° Action, acte de présider. La présidence a été dévolue au doyen d'âge. Exercer la présidence. || 2° Place de président d'une cour de judicature. Il aspire à la présidence de la cour des comptes. || 3° Temps pendant lequel on exerce la présidence. Présidence temporaire, perpétuelle. || 4° Division administrative, dans quelques contrées, par exemple l'Inde anglaise. La présidence de Madras. || 5° Fonction du pouvoir exécutif aux États-Unis, et, en France, durant la seconde république. La présidence du général Washington. La présidence du prince Louis-Napoléon Bonaparte. || 6° Il se dit de la fonction de présider à un acte de faculté. Il soutint sa thèse sous la présidence de tel professeur.

— ÉTYM. *Président* ; provenç. *presidencia* ; ital. *presidenza*.

PRÉSIDENT (pré-zi-dan), *s. m.* || 1° Celui qui préside une assemblée, une réunion, un tribunal, qui dirige les discussions, les délibérations. Le président de la cour d'assises, d'un collége électoral. Le repas fait, il [Perrin Dandin] dit d'un ton de président : Tenez, la cour vous donne à chacun une écaille, LA FONT. *Fabl.* IX, 9. Qu'est-ce autre chose d'être surintendant, chancelier, premier président, sinon d'être en une condition où l'on a dès le matin un grand nombre de gens qui viennent de tous côtés pour ne leur laisser pas une heure en la journée où ils puissent penser à eux-mêmes? PASC. *Pens.* IV, 2, édit. HAVET. Maître Jean le Chatelier, premier président au parlement de Paris en 1329, chaque fois qu'il y présidait, recevait du roi dix sols, SAINT-FOIX, *Ess. Paris*. *Œuvr.* t. IV, p. 263, dans POUGENS. M. le régent.... offrit à M. de Fontenelle d'être le président perpétuel de l'Académie des sciences : Eh ! monseigneur, répondit-il, pourquoi voulez-vous m'empêcher de vivre avec mes égaux? DUCLOS, *Éloges, Fontenelle*. Soyons donc président de ce club respectable, C. DELAV. *la Popularité*, … 2. || Président à mortier ou au mortier, président qui avait le droit de porter le mortier lorsqu'il était dans la fonction de sa charge. Il y avait huit présidents au mortier dans le parlement de Paris, en y comprenant le premier président. Les présidents à mortier étaient assez ridicules avec leurs mortiers sur la tête, qui de loin paraissaient de ces petites plates de confitures, MAINTENON, *Lett. à Mme de Villarceaux*, 27 août 1660. || 2° Celui qui préside à un acte, à une thèse de faculté, de concours. || 3° Premier magistrat d'une république. Le président des États-Unis.

— HIST. XV° s. Nu comme ung ver, vestu en president, Je ris en pleurs, et actens [attends] sans espoir, CH. D'ORL. *Ball.* (*Villon*), 107. || XVI° s. …nement, les conseillers de la chambre du parlement, autrement ditte la chambre des prelats, la cour des pairs, grande chambre du plaidoyé, estoient appellez presidens, maistres, seigneurs et …rains du parlement, et ne se trouva aucun …e de l'office de president auparavant le regne de Philippe de Valois, MIRAUMONT, *Des cours souv.* … 68, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *president* ; ital. *presidente* ; du lat. *præsidentem*, participe présent de *præsidere*, présider.

† **PRÉSIDENTAL, ALE** (pré-zi-dan-tal, ta-l'), *adj.* Qui a rapport à un président de cour de judicature. La morgue présidentale n'avait garde de manquer une si belle occasion de s'exercer sur des fils de France. ST-SIM. 343, 246.

— HIST. XVI° s. Un president se vantoit d'avoir amoncelé deux cents tant de lieux estrangiers [passages d'auteurs] en un sien arrest presidental, MONT. IV, 220.

PRÉSIDENTE (pré-zi-dan-t'), *s. f.* || 1° Celle qui préside. La présidente d'une association de charité. || 2° Femme d'un président. Madame la présidente. Madame la première présidente.

† **PRÉSIDENTIEL, ELLE** (pré-zi-dan-si-èl, è-l'), *adj.* Qui a rapport à un président de république. Fonctions présidentielles.

PRÉSIDER (pré-zi-dé), *v. n.* || 1° Occuper le premier rang dans une assemblée, avec droit d'y maintenir l'ordre et d'en régler la discussion. Il préside bien. Il préside mal. Ce grand ministre, choisi par la divine Providence pour présider aux conseils du plus sage de tous les rois, BOSS. *le Tellier*. La lettre du concile [de Chalcédoine] à saint Léon fait voir que ce pape y présidait par ses légats, comme le chef à ses membres, ID. *Hist.* I, 11. Charles fait condamner, le 12 mai, l'électeur de Saxe par le conseil de guerre à perdre la tête ; le sévère duc d'Albe présidait à ce tribunal, VOLT. *Ann. Emp. Charles-Quint*, 1547. Saint Léon, évêque de Rome.... profitant des troubles que la querelle des deux natures excitait dans l'empire, présida au concile par ses légats ; c'est le premier exemple que nous en ayons, ID. *Dict. phil. Conciles.* || Absolument. Le simple officier se fait magistrat, et le magistrat veut présider, LA BRUY. VI. || 2° Avoir la direction, veiller à. Un ouvrier sage et tout-puissant a présidé à notre formation, MASS. *Carême, Avenir*. Ô vous, mon Dieu !... vous qui présidâtes au moment de ma naissance, ID. *Carême, Impén. fin.* Sa mère [d'une jeune fille] avait ce jour-là présidé à sa toilette, GENLIS, *Veill. du chât.* t. I, p. 215, dans POUGENS. || Il se dit aussi des choses qui règlent. Ô qu'une sagesse profonde Aux aventures de ce monde Préside souverainement! MALH. VI, 9. Qui veut entendre combien la raison préside dans les conseils de ce prince [Louis XIV], n'a qu'à prêter l'oreille, quand il lui plait d'en expliquer les motifs, BOSS. *Mar.-Thér.* Ce fut un jugement auquel la passion seule présida, BOURDAL. *Myst. Passion de J. C.* t. I, p. 204. Mon hôte, en tes discours préside la sagesse, A. CHÉN. *Idylles, le Mendiant.* || Présider sur, même sens. Voyez ce qu'est Valens, voyez ce qu'est Placide ; Voyez sur quels États l'un et l'autre préside, CORN. *Théod.* II, 2. Aurions-nous bien le cœur et les mains assez pures Pour présider ici sur les honneurs divins? LA FONT. *Phil. et Baucis.* Je suis né le plus humain de tous les hommes, et ce caractère a toujours présidé sur toutes mes idées, MARIVAUX, dans DESFONTAINES. || 3° Il se dit des divinités du polythéisme, dans le même sens. Cérès présidait aux moissons, Mars aux combats. || 4° Terme de faculté. Diriger les actes qui s'y font. Présider à un acte, à un concours, etc. || Présider à quelqu'un, être président lors de sa thèse. Il avait présidé en 1597 à feu M. Nicolas Piètre, GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. 31. || 5° *V. a.* Exercer les fonctions de président. Présider une assemblée. Présider les assises. Présider une séance. C'est un tel qui nous a présidés. || On dit aussi dans les facultés : présider un concours. Présider une thèse.

— HIST. XV° s. Et en tous noz conseils l'avons fait presider sur les autres seigneurs, *Lettre de Charles VIII*, dans *Bulletin du comité de la langue*, t. III, p. 585. || XVI° s. Cimon trouva son païs marchant soubs l'enseigne d'autruy, et se porta de sorte par sa vertu, qu'il le feit presider à ses alliez et triumpher de ses ennemis, AMYOT, *Cim. et Lucul.* III. Ilz le prierent de vouloir luy mesme presider à ceste feste, et ordonner les jeux, ID. *Agésil.* 33. Il sembloit proprement que ceste image [la statue de Pompée] presidast à la vengeance et punition de l'ennemy de Pompeius, ID. *César*, 84. Les pasteurs doivent presider sur l'election, afin que le populaire n'y procede point par legiereté, CALV. *Instit.* 856. M. de Voix alors, qui presidoit à ce conseil, ayant recueilli les voix.... D'AUB. *Vie*, LXXXIV.

— ÉTYM. Lat. *præsidere*, de *præ*, avant, et *sedere*, être assis (voy. SEOIR).

PRÉSIDES (pré-zi-d'), *s. f. pl.* Lieux sur la côte d'Afrique où le gouvernement espagnol envoie les condamnés aux travaux forcés.

— REM. L'Académie fait ce mot du féminin ; mais elle ne donne pas d'exemple et ce paraît être une faute d'impression. Legoarant le fait masculin avec raison et lui donne un singulier : Malilla est un préside espagnol.

— ÉTYM. Espagn. *presidios*, garnisons ; du lat. *præsidium*, garnison, de *præsidere* (voy. PRÉSIDER).

† **PRÉSIDIAIRE** (pré-zi-di-ê-r'), *s. m.* Se dit des condamnés envoyés aux présides d'Afrique.

PRÉSIDIAL (pré-zi-di-al), *s. m.* || 1° Ancien terme de jurisprudence. Tribunal qui, en certains cas et pour certaines sommes, jugeait en dernier ressort ; hors ces cas, il y avait appel au parlement. En matière civile, les présidiaux pouvaient juger en dernier ressort jusqu'à la somme de deux cent cinquante livres, et jusqu'à dix livres de rentes ; ou le double, par provision, malgré l'appel ; en matière criminelle, ils jugeaient de toutes sortes de cas, à l'exception du crime de lèse-majesté. Un petit vieillard, conseiller au présidial d'Hippone, VOLT. *Cosi-Sancta.* || Lieu où siégeait ce tribunal. || Circonscription territoriale qui en formait le ressort. Juge d'un présidial. || 2° *Adj.* Présidial, ale, qui est de la compétence d'un présidial, qui en émane. Cas présidiaux. || Sentence présidiale, celle qui était rendue en dernier ressort, c'est-à-dire sans appel. || *S. m. pl.* Présidiaux, les juges d'un présidial.

— HIST. XVI° s. Nul n'osera faire office d'advocat en siege presidial devant un juge terrien, s'il n'est receu et accepté, CALV. *Instit.* 699. Il poursuyvoit l'office de president presidial en la seneschaussée d'Anjou, CARL. V, 30.

— ÉTYM. Lat. *præsidialis*, qui appartient à un gouverneur de province ; il vient de *præses*, chef, président, lequel est composé de *præ*, et *sedere*, être assis.

PRÉSIDIALEMENT (pré-zi-di-a-le-man), *adv.* Ancien terme de jurisprudence. Juger présidialement, se disait quand un présidial jugeait en dernier ressort et sans appel.

— ÉTYM. *Présidiale*, et le suffixe *ment*.

† **PRÉSIDIALITÉ** (pré-zi-di-a-li-té), *s. f.* Juridiction d'un présidial.

PRÉSLE (prê-l'), *s. f.* Voy. PRÊLE.

PRÉSOMPTIF, IVE (pré-zon-ptif, pti-v'), *adj.* Héritier présomptif, celui qui doit naturellement hériter de quelqu'un, à moins que le testament ne s'y oppose ; celui qui hériterait d'une personne, si elle mourait ab intestat. || Particulièrement. Le prince destiné à régner par l'ordre de la naissance. || Dans les pays où les femmes héritent de la couronne, on dit héritière présomptive.

— HIST. XVI° s. Il debvoit maintenir, muet, cette externe et presumptifve suffisance, MONT. IV, 49.

— ÉTYM. Provenç. *presomtiu* ; espagn. et ital. *presuntivo* ; du lat. *præsumptivus*, de *præsumere*, présumer (voy. PRÉSUMER).

PRÉSOMPTION (pré-zon-psion ; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Jugement fondé sur des indices ou des commencements de preuve. Il n'y a que de l'avantage pour celui qui parle peu : la présomption est qu'il a de l'esprit, LA BRUY. XII. Ce ne sont pas là des convictions entières ; mais ce sont les présomptions les plus fortes ; et l'histoire ne doit pas négliger de les rapporter comme telles, VOLT. *Mœurs*, 166. Rouer l'innocent Calas sur des indices équivoques, et se rendre coupable du sang innocent pour avoir trop cru de vaines présomptions, ID. *Dict. phil. Justice.* Je ne m'en tiendrai pas à de simples présomptions, et je demanderai si c'est le toucher qui apprend à l'œil à distinguer les couleurs? DIDEROT, *Lett. sur les aveugles.* || 2° Terme de jurisprudence. Ce qui est supposé vrai jusqu'à preuve du contraire. En fait de présomption celle de la loi vaut mieux que celle de l'homme, MONTESQ. *Espr.* XXIX, 16. Les présomptions sont des conséquences que la loi ou le magistrat tire d'un fait connu à un fait inconnu, *Code Nap.* art. 1349. La présomption de survie qui donne ouverture à la succession dans l'ordre de la nature doit être admise, *ib.* art. 722. La présomption légale est celle qui est attachée par une loi spéciale à certains actes ou à certains faits, *ib.* art. 1350. || 3° Opinion trop avantageuse de soi-même. J'ose dire, sans présomption, qu'en ce qui vous concerne je crois les choses comme elles sont, BALZ. *Liv.* I, *lett.* 1. Sottes présomptions, grandeurs qui nous flattez, ROTR. *Vencesl.* II, 4. Saül, premier roi du peuple de Dieu, ses victoires, sa présomption à sacrifier sans les prêtres, BOSS. *Hist.* I, 5. Il tombe, sans y prendre garde, dans le péché de présomption, BOURDAL. *10e dim. après la Pentecôte, Dominic.* t. III, p. 221. Il faut lui inspirer [au jeune Dauphin] de la hardiesse sans présomption, lui faire sentir ce qu'il doit être, et lui faire connaître ce qu'il est, FLÉCH. *Duc de Mont.* M. Sauveur n'avait point de présomption, je lui ai ouï dire que ce qu'un homme peut en mathématique, un autre le pouvait aussi ; la proposition n'est peut-être pas vraie, mais elle est modeste dans la bouche d'un grand mathématicien, FONTEN. *Sauveur.* J'établis ainsi ma sécurité sur un meilleur fondement que la présomption ; elle a tant de hauteur et si peu de base, qu'elle est facile à renverser, STAAL, *Mém.* t. II, p. 255. La présomption du grand vizir, sa mollesse, son mépris brutal pour les chrétiens, son ignorance, sa lenteur le perdirent, VOLT. *Louis XIV*, 14.

— SYN. PRÉSOMPTION, CONJECTURE. Présumer et présomption veulent dire, étymologiquement, prendre d'avance ; ce qui n'est pas dans conjecture. Aussi la présomption suppose toujours quelque commencement de preuve sur lequel on s'appuie. Au con-

[illegible] la conjecture peut se passer d'un commencement pareil. De plus on ne dit pas ma présomption, mais la présomption, comme la vraisemblance; au lieu qu'on dit ma conjecture.

— HIST. XIII° s. Signes est une demonstrance qui done presumpcion que la chose fu ou sera, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 440. Car trop fis [je fis] grant presumpcion, Quant onques mis m'entencion A si très haute euvre achever, *la Rose*, 16421. Et presuncions est por le juge qu'il ait dreit fet, *Liv. de just.* 38. || XIV° s. Nous avons lors presumption que la fistule atouche iceus membres, H. DE MONDEVILLE, f° 89. Et sachiez que orgueil et negligence qui avoient esté en ducs romains passerent aus Eques pour la presumpcion que il orent pour la chose bien fate [succès militaire], BERCHEURE, f° 91. Presumpcion, c'est quand une personne est si oultrecuidiée qu'elle croit que pour pechié elle ne pourroit estre dampnée, *Ménagier*, I, 3. || XVI° s. Au contraire, doit-on tousjours desirer la paix : je dis celle qui a presumption de fermeté et qui n'est [illegible], LANOUE, 709. Il y a grande presomption que tous visent et tirent à ce diable d'argent, ID. 459. La presumption est notre maladie naturelle et originelle : la plus calamiteuse et fraile de toutes les creatures c'est l'homme, et quand et quand la plus orgueilleuse, MONT. II, 166.

— ÉTYM. Provenç. *presompcio*; espagn. *presuncion*; ital. *presunzione*: du lat. *præsumptionem*, de *præsumere* (voy. PRÉSUMER).

† **PRÉSOMPTIVEMENT** (pré-zon-pti-ve-man), *adv.* En présumant.

— HIST. XVI° s. Lequel fut, seulement par soupeçon et comme presumptivement consentant de l'homicide fait par ses gens, emprisonné le vendredy et le dimanche jugé et executé, M. DU BELLAY, 204. Celuy qui a la haute justice est presumtivement fondé de la moyene et de la basse, *Coust. génér.* t. II, p. 1064.

— ÉTYM. *Présomptive*, et le suffixe *ment*. On trouve presomptivement avec le sens de présomptueusement (*Ordonn. des rois de Fr.* t. II, p. 264).

PRÉSOMPTUEUSEMENT (pré-zon-ptu-eû-ze-man), *adv.* D'une manière présomptueuse.

— HIST. XV° s. Garde toi de trop curieusement et presumptueusement vouloir enquerir et traicter les choses qui excedent et passent ta science et ton engin, *Internelle consolacion*, II, 58.

— ÉTYM. *Présomptueuse*, et le suffixe *ment*; provenç. *presumtuosamens*; catal. *presuntuosament*; espagn. et ital. *presuntuosamente*.

PRÉSOMPTUEUX, EUSE (pré-zon-ptu-eû, eû-z'), *adj.* || 1° Qui a trop haute opinion de soi-même. Nous sommes si présomptueux, que nous voudrions être connus de toute la terre et même des gens qui viendront quand nous ne serons plus, PASC. *Pens.* II, 5, éd. HAVET. Faibles et présomptueux [ceux qui doutent de la religion], ils craignent d'être instruits, BOSS. *Anne de Gonz.* Cet odieux chrétien, l'élève de la France, Est jeune, impatient, léger, présomptueux, VOLT. *Zaïre*, IV, 7. || Substantivement. Personne présomptueuse. Jeune présomptueux! CORN. *Cid*, II, 2. Sur un présomptueux vous fondez votre appui; Mais il court à sa perte, et vous traîne avec lui, ID. *Nicom.* III, 1. || 2° Qui annonce de la présomption. Cette prudence présomptueuse qui se croyait infaillible, BOSS. *Reine d'Anglet.* Son tour simple [de l'idylle] et naïf n'a rien de fastueux, Et n'aime pas l'orgueil d'un vers présomptueux, BOIL. *Art p.* II. Le joug de l'autorité, laquelle, dans les matières de physique, n'a point le droit d'asservir nos esprits et n'est propre qu'à les retenir dans une oisive et présomptueuse ignorance, ROLLIN, *Hist. ancienne*, XXVI, III, 1. Il ne faut avoir pour les règles tracées ni un présomptueux mépris, ni un respect superstitieux et servile, MARMONTEL, *Œuv.* I, 2, p. 30.

— HIST. XIII° s. [Ta bouche] Comment est si presumptueuse, Que moi ne lui apeler ose? *Theophilus*, p. 297. || XIV° s. Et celui qui se repute et tait digne de grans choses et est indigne, il est presumptueux, ORESME, *Eth.* 117. || XV° s. Et disoit [Charles V] que le comte de Flandre estoit le plus [illegible] et presumptueux prince que on [illegible], [illegible] II, 64. Enfin tant se [illegible] et [illegible] que un presumptueux [illegible], G. CHASTEL. *Chron. Bourg.* IV, 7. || XVI° s. Je ne suis pas si presumptueux de penser que ce qui est incognu aux hommes, [illegible], LAnoue, 436.

— ÉTYM. Prov. *presumptuos*; espagn. et ital. *presuntuoso*; du lat. *præsumptuosus*, de *præsumere* (voy. PRÉSUMER).

† **PRÉSPINAL, ALE** (pré-spi-nal, na-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui est situé devant l'épine du dos ou colonne vertébrale.

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, et *spinal*.

PRESQUE (prè-sk'; d'après Chifflet, *Gramm.* p. 236, on prononçait indifféremment prê-ke et prè-ske), *adv.* || 1° À peu près. Qu'on arrête, dit-il; le premier coup m'est dû; C'est lui qui me rendra l'honneur presque perdu, CORN. *H racl.* V, 7. Poursuivie de si près qu'elle entendait presque leurs cris et leurs menaces insolentes [des rebelles], BOSS. *Reine d'Anglet.* Elle vit périr ses vaisseaux, et presque toute l'espérance d'un si grand secours, ID. *ib.* Il osa les louer et les servir [ses amis disgraciés] dans un temps où les autres n'osaient presque pas les plaindre, FLÉCH. *Duc de Mont.* N'offenserez-vous point un roi qui vous adore, Qui presque.... votre époux.... RAC. *Mithr.* II, 4. Personne presque, ...n'est en état de se livrer au plaisir que donne la perfection d'un ouvrage, LA BRUY. I. M. de Beauvillier ne voyait presque du tout personne, malade dans son lit, et pénétré de douleur, ST-SIM. 327, 23. Il vit qu'encore enfant je savais de ma foi À deux beaux yeux faire un si prompt hommage, Que mon premier amour et moi Nous étions presque du même âge, FONTEN. *Poés. div. Œuv.* t. IV, p. 371, dans POUGENS. Presque personne ne lit les dernières pièces de Corneille, VOLT. *Comm. Corn. Rem. Sophonisbe*, I, 2. Presque point de livres chez nos nations barbares jusqu'à Charlemagne, ID. *Dict. phil. Livres.* Avouer qu'on n'aime pas son mari, c'est presque avouer qu'on en aime un autre, MARMONTEL, *Contes mor. Heureus.* Aussi du grand Leibnitz l'aimable fantaisie Osait aux animaux promettre une autre vie, Un destin plus heureux et presque un paradis, DELILLE, *Trois règn.* VII. || Substantivement. L'orateur doit avoir la diction presque des poëtes : ce presque dit tout, FÉN. t. XXI, p. 60. || 2° Par néologisme, il se construit avec un substantif. Roulez dans vos sentiers de flamme, Astres, rois de l'immensité! Insultez, écrasez mon âme Par votre presque éternité, LAMART. *Harm.* IV, 9. || Proverbe. Presque et quasi empêchent de mentir.

— REM. 1. Presque ne perd son *e* final que dans son composé presqu'île; mais on écrit : presque usé, presque achevé. || 2. Il faut avec cette conjonction éviter les équivoques, et ne pas imiter cette phrase d'Arnaud : « C'est une faute qui se trouve presque dans toutes les éditions de Cicéron. » Il fallait dire : « Qui se trouve dans presque toutes les éditions de Cicéron. » || 3. « Ne dites pas : c'est l'avis de presque tous les casuistes, dites : c'est l'avis presque de tous les casuistes, CHIFFLET, *Gramm.* p. 37. » Cette prescription n'est plus observée.

— HIST. XIII° s. Les coustumes sont presque corrompues, DU CANGE, *castellaria*. Près [je] sui qu'en autel [tel] point com pinçon ou aloe [alouette].... *Berte*, XXXIII. Comment t'est-il! — À dolor vif [je vis à douleur]; Presque ge n'ai pas le cuer vif, *la Rose*, 10462. || XV° s. Ils estoient assaillis si roide, que presque les trois parts de la ville estoient à cel assaut, FROISS. I, I, 248. || XVI° s. Il y arriverent tous deux presques en un mesme temps, AMYOT, *Timol.* 16. Le reste fit sa retraitte fort incommodé et presque tousjours aux mains, D'AUB. *Hist.* II, 201. ....Que nostre vie aux fleurettes ressemble, Qui presque vit, et presque meurt ensemble, RONS. 958.

— ÉTYM. *Près*, et *que*.

PRESQU'ÎLE (prè-ski-l'), *s. f.* Terre que les eaux de la mer entourent de tous les côtés, hors un qui la lie à la terre ferme. La vaste presqu'île de l'Inde, qui s'avance de l'embouchure de l'Indus et du Gange jusqu'au milieu des îles Maldives, VOLT. *Mœurs*, 143. L'Attique forme une presqu'île entourée par la mer, et séparée de la Béotie par la chaîne du Cithéron, LETRONNE, *Instit. Mém. inscr. et belles-lett.* t. VI, p. 173. || Voy. PÉNINSULE.

— HIST. XVI° s. L'encoleure du Peloponnese unit et conjoint la terre ferme au reste de la Grece avec la presque isle du Peloponnese, AMYOT, *Arat.* 19.

— ÉTYM. *Presque*, et *île*.

† **PRESSAGE** (prè-sa-j'), *s. m.* Action de presser; emploi de la presse.

PRESSAMMENT (prè-sa-man), *adj.* D'une manière pressante. La France aimait mieux se laisser [illegible] espérance d'obtenir une paix si pressamment nécessaire en abandonnant l'Espagne, ST-SIM. 282, 77. Ce ministre lui demande pressamment et avec hauteur s'il voulait ou non...., ID. 476, 112.

— ÉTYM. *Pressant*, et le suffixe *ment*.

PRESSANT, ANTE (prè-san, san-t'), *adj.* || 1° Qui presse, qui serre. Et mouillant de ses pleurs le marbre de ses pieds [d'une statue], Que de ses bras pressants elle tenait liés, RAC. *Brit.* V, 8. || 2° Fig. Qui insiste sans relâche. Que vous êtes pressant [illegible] donc! vous en faut-il découvrir davantage? MONTFLEURY, *Femme juge et partie*, IV, 2. La [illegible] que ma résolution parut causer à Mme de Va[illegible] rendit M. de Dorsan plus pressant pour me re[illegible] MARIV. *Pays. parv.* 6° part. Eh! voilà le plus pressant petit drôle qui soit au monde, BRUEYS, *Grondeur*, I, 8. || Il se dit, en parlant des choses, dans un sens analogue. Sous ce pressant remords il a trop succombé, Et s'est à mes bontés lui-même dérobé, CORN. *Cinna*, IV, 2. Le pressant embarras d'une surprise extrême M'a tantôt inspiré ce honteux stratagème, MOL. *Éc. des mar.* III, 10. Il y a dans une lettre de Bussy au roi].... des tours pour le porter à vous secourir qui ne sont que trop [illegible] trop pressants et trop véritables, SÉV. *à Bussy*, 17 juin 1687. Et peut-être jamais de si pressants ennuis N'avaient autorisé le désordre où je suis, TH. CORN. *Maxim.* III, 6. Et le temps dans mon cœur n'affaiblira jamais Le pressant souvenir de ses rares bienfaits, ID. *Ar.* III, 4. N'est-ce pas vous enfin de qui la voix pressante Nous a tous appelés aux campagnes du Xanthe? RAC. *Iph.* I, 2. Au[illegible] laissa pas de demander au roi [Charles XII], en termes pressants, la grâce du Livonien, ID. *Charles XII*, [illegible] situation est véritablement pressante; il faut que [illegible] prenne un parti, GENLIS, *Théât. d'éduc. Dangers du monde*, II, 2. || Une douleur pressante, une douleur aiguë et violente. Cette douleur pressante [illegible] la mort d'un amant jette au cœur d'une a[illegible] CORN. *Hor.* V, 2. || 3° Fig. Qui presse, accable [illegible] adversaire, dans la discussion. Newton combat [le] cartésianisme, et il se montre aussi pressant dans cette attaque qu'il est solide dans les preuves de sa théorie, SENNEBIER, *Ess. art d'observ.* t. II, p. [illegible] dans POUGENS. || Il se dit des choses en un sens analogue. À ces discours pressants que saurait-on répondre? BOIL. *Épître* XII. Un sujet plus pressant excite mes alarmes, RAC. *Athal.* II, 4. Un des re[illegible] les plus pressants et les plus ordinaires que les premiers apologistes de la religion faisaient [illegible] aux païens.... MASS. *Carême, Immutab. de la* [illegible] Cela est net, pressant et serré, et je tiens l'auteur de l'extrait, quel qu'il puisse être, D'ALEMB. *Lett. à Volt.* 31 mars 1762. || 4° Urgent, qui ne permet pas de délai. Et je satisferai des devoirs si pressants Par une haine obscure et des vœux impuissants, CORN. *Cinna*, I, 2. L'occasion, Néarque, est-elle si pressante? ID. *Poly.* I, 1. Ordres pressants, [illegible] *Vencesl.* III, 6. Qu'il vous avait fait saigner trois fois et que votre mal était fort pressant et fort violent, SÉV. 6 nov. 168[illegible]. Eh bien! quel intérêt si pressant et si tendre À ce vieillard chrétien votre cœur peut-il prendre? VOLT. *Zaïre*, III, 6. || 5° Qui presse, resserre l'idée. Perse, en ses vers obscurs, mais serrés et pressants, Affecta d'enfermer moins de mots que de sens, BOIL. *Art p.* II.

— HIST. XVI° s. Ceulx qui sont en si pressante crainte de perdre leur bien, MONT. I, 64.

1. **PRESSE** (prè-s'), *s. f.* || 1° Machine qui sert à serrer, à presser, à tenir extrêmement serré. Presse à coins. Mettre des étoffes en presse. || Presse hydraulique, machine due à Pascal, et qui, au moyen d'une petite quantité d'eau refoulée par une pompe, sert à opérer des pressions considérables, [illegible] tionnées à la surface pressante. || Par analogie, mettre en presse, comprimer fortement. On se garde de les déformer [les enfants nouveau-nés] en les mettant en presse, J. J. ROUSS. *Ém.* I. Les [illegible] qui tiennent nos membres en presse, ID. *ib.* [illegible] Mettre en presse, mettre à la presse, mettre en gage. Ah! ma pauvre maîtresse, Faut-il vous voir [illegible] durement mise en presse [il s'agit d'un portrait mis en gage]? REGNARD, *Joueur*, V, 6. S[illegible] contraint de mettre quelque chose à la presse [illegible] ces honnêtes gens-ci ont la charité de ne prendre que douze sous par écu de six francs, [illegible] mois, J. J. ROUSS. *Lett. à Mme de Warens*, 23 [illegible] 1737. || 2° Dans les machines à faire les tissus de tricot, barre horizontale à bascule, [illegible] par une pédale et servant à fermer [illegible] les crochets, pour faire passer le rang postérieur des plis de suspension du tricot par-dessus leurs branches supérieures, recouvrant la [illegible] gée des boucles ou des plis. || 3° Machine au moyen de laquelle on imprime, soit les feuilles d'un livre, soit les estampes. Presse de bois, de fonte. Presse mécanique. Presse d'imprimerie en taille-douce. Presse lithographique. Faire rouler la presse. [illegible] longue enquête [illegible] l'invention de l'imprimerie], c'est qu'il est question d'un art secret dont [illegible]

promis de donner connaissance à ses associés, d'une presse à deux vis, qu'il ordonna surtout de tenir cachée, DAUNOU, *Instit. Mém. scienc. mor. et pol.* t. IV, p. 471. || L'ouvrage est sous presse, il s'imprime actuellement. || On dit de même : mettre un ouvrage sous presse, le livrer à l'impression, le faire imprimer. || Autrefois on disait : sous la presse. Cet autre met ses ouvrages sous la presse, MOL. *Préc.* 10. || Fig. Faire gémir la presse, se dit, presque toujours avec un sens défavorable, d'un auteur qui fait imprimer un ouvrage, ou qui fait beaucoup imprimer (métaphore provenant du bruit de l'ancienne presse à bras, quand on tirait le barreau). || 4° Il se dit aussi des ouvriers qui font mouvoir la presse. Embaucher une presse. || 5° L'imprimerie en général, ses produits. Les délits de presse. La presse est libre en ce pays. Ce fut ce libelle qui rendit les dernières années de J. B. Rousseau bien malheureuses ; la presse, il le faut avouer, est devenue un des fléaux de la société et un brigandage intolérable, VOLT. *Mél. litt. Fragm. d'une lettre.* L'État ayant plus d'un membre Que la presse eût fait trembler, BÉRANG. *Censure.* || Presse périodique, les journaux. || Liberté de la presse, le droit qu'on a de publier sa pensée par l'imprimerie, sans être soumis à une censure préalable. Y a-t-il rien de plus tyrannique que d'ôter la liberté de la presse? et comment un peuple peut-il se dire libre, quand il ne lui est pas permis de penser par écrit? VOLT. *Lett. Damilaville,* 16 oct. 1766. La liberté de la presse produit sans doute des inconvénients; mais ils sont si frivoles, si passagers, en comparaison des avantages, que je ne daignerai pas m'y arrêter, RAYNAL, *Hist. phil.* X, 13. Des discussions publiques, des élections libres, des ministres responsables, la liberté de la presse, je veux tout cela.... la liberté de la presse surtout; l'étouffer est absurde (*Paroles de Napoléon en* 1815), B. CONST. *Lettres sur les Cent-Jours,* II, 2. || 6° Multitude de personnes qui se pressent. On n'a rien qu'à me suivre au milieu de la presse, TRISTAN, *Panthée,* IV, 2. Ils se cachent dans la presse et appellent le nombre à leur secours, PASC. *Pens. Jésuites,* 70, édit. FAUGÈRE. J'avais grande envie de me jeter dans le Bourdaloue [aller à ses sermons] ; mais.... la presse était à mourir, SÉV. 24 mars 1671. Partout où passe cette illustre bière [de Turenne], ce sont des pleurs et des cris, des presses, des processions.... ID. 15 août 1675. La presse est dans les églises durant cette sainte quarantaine, BOSS. *Sermons, Prédication,* 3. C'était se voir étrangement réduite pour une princesse [la duchesse du Maine] toujours environnée de monde, et qui se croit seule quand elle n'est pas dans la presse, STAAL, *Mém.* t. II, p. 80. Le peuple.... se précipitant en foule aux bureaux de la banque [lors de la débâcle de Law], il y eut trois hommes étouffés dans la presse; le peuple porta leurs corps morts dans la cour du Palais-Royal, VOLT. *Hist. parl.* LXI. Avez-vous vu Paris? — Oui, j'ai vu Paris.... c'est un chaos, c'est une presse dans laquelle tout le monde cherche le plaisir, et où presque personne ne le trouve, ID. *Cand.* 21. N'avons-nous pas vu Mérope fendre la presse de nos jeunes seigneurs pour percer le cœur de son fils [les jeunes seigneurs encombraient le théâtre]? MARMONTEL, *Œuv.* t. VIII, p. 148. || Je n'y ferai pas grande presse, je n'y ferai pas la presse, je ne suis pas disposé à y aller. Je n'ai pas quitté cette pauvre amie [Mme de Lafayette] tous ces jours-ci; elle n'allait pas faire la presse parmi cette famille [à la mort de M. de la Rochefoucauld], en sorte qu'elle avait besoin qu'on eût pitié d'elle, SÉV. 413. || Il n'y aura pas grande presse ou grand'presse à faire telle chose, se dit d'une chose qu'on ne veut pas faire et dont on pense que peu de personnes voudront se charger. Je dis au chevalier de Penautier [compromis dans l'affaire des poisons] ce que vous en dites, sur le peu de presse que je prévois qu'il y aura à sa table, SÉV. 22 juill. 1676. Voilà donc ce qui s'appelle la vertu et la reconnaissance; je ne m'étonne pas si l'on trouve si peu de presse dans l'exercice de ces belles vertus, ID. 8 juin 1676. Il [Ch. de Sévigné] gardera sa charge [de guidon] paisiblement; la presse n'est pas grande à soupirer pour elle, quoiqu'elle soit si propre à faire soupirer, ID. 12 avr. 1680. || Il n'y a pas de presse, il n'y a pas de quoi s'empresser. || En un sens contraire, il y a presse, on s'empresse à. Le bruit de ses beautés, sa sagesse, son bien, Mais le bien plus que tout y fit mettre la presse, LA FONT. *Coupe.* Il [Villebrune] est fort estimé dans notre Bretagne; il y a presse à qui l'aura, SÉV. 1er juill. 1676. Je ferai vos compliments à Mme de Villars; il y a presse à être nommé dans mes lettres, ID. 27 fév. 1671. Jamais les thermomètres ne se sont trouvés à telle fête : il y a presse dans la rivière ; Mme de Coulanges dit qu'on ne s'y baigne plus que par billets, ID. 1er juill. 1676. Grande presse à l'épouser ; on me la demande tous les jours, MAINTENON, *Lett. à M. de Villette,* 23 mai 1683. || La presse y est, se dit de tout ce qui est à la mode, et goûté, recherché du public. Pour l'aimable comtesse Mourt tous les jours Quelque amant qu'elle laisse Sans nul secours; Et cependant la presse Y est toujours, SEGRAIS, *Chansons,* VII. || Fig. Tirer de la presse, tirer de la foule, du commun. Le maréchal de Bellefonds m'a fait promettre de le tirer de la presse [de le nommer particulièrement dans une lettre], SÉV. 1er avr. 1671. || 7° Presse, jeu d'écoliers qui, pendant l'hiver, se serrent les uns contre les autres dans un angle d'un bâtiment, si bien que les plus rapprochés du mur sont obligés de monter par-dessus leurs camarades pour s'échapper. || 8° En Angleterre, enrôlement forcé des matelots. La plus grande différence que j'observais entre la presse et les classes [établies pour les matelots en France], c'est que l'une est une servitude passagère, et que l'esclavage des autres n'a point de terme, RAYNAL, *Hist. phil.* XIX, 6. || 9° Fig. Douleur, inquiétude, embarras. Si vous voulez faire plaisir à cet évêque, perdez bien de l'argent; mettez, mettez-vous dans une grande presse : c'est là qu'il vous attend, SÉV. 9 mars 1672. Mon cœur est soulagé d'une presse et d'un saisissement qui en vérité ne me donnait aucun repos, ID. 21 juin 1671. J'entre avec une certaine horreur dans ce vaste désert du monde.... mon âme à la presse cherche à s'y répandre, et se trouve partout resserrée, J. J. ROUSS. *Hél.* II, 14. || Familièrement. Il est en presse, il est dans un état fâcheux, dans l'inquiétude, dans le chagrin. Je suis naturelle, et, quand mon cœur est en presse, je ne puis m'empêcher de me plaindre à ceux que j'aime bien, SÉV. 24 juin 1671. || Il s'est tiré de la presse, de presse, il s'est retiré prudemment de quelque mauvaise société, de quelque parti dangereux où il était engagé. || 10° Sollicitations vives, insistance. Sentence sur sentence, ajournement sur ajournement, pour vous appeler devant Dieu et devant sa chambre de justice; écoutez avec quelle presse il vous parle par son prophète.... BOSS. *Serm. Pénit.* 2. M. de Luxembourg alla, à maintes reprises, à M. le prince de Conti, pour le savoir [ce qui avait causé le duel de Rantzau et du comte d'Albret] avec des presses et des instances à le mettre au désespoir, ST-SIM. 78, 16. || 11° Impatience. Et vous voilà, tant vous avez de presse, Découragé sans attendre un moment, LA FONT. *Mandr.* || Hâte. Je suis aise de l'établissement de cette pauvre et bonne enfant qui avait goût et presse du sacrement, MIRABEAU, *Lett. orig.* t. II, p. 273. || Il se dit de travaux qu'il faut faire promptement et sans relâche. Nous avons eu une grande presse. || Proverbe. À la presse vont les fous, c'est-à-dire la foule attire les sots curieux. Il y avait tant de peuple qu'il y a eu plusieurs hommes tués et blessés : à la presse vont les fous, GUI PATIN, *Lett.* t. III, p. 166, dans POUGENS.

— HIST. XIe s. Devant Marsile [il] s'escria en la presse, *Ch. de Rol.* LXXIII. || XIIe s. Li cuens [le comte] Rolant est en la presse entrez, *Ronc.* p. 79. || XIIIe s. Quant il vint à l'entrée de la porte, li y ot si grant priesse.... H. DE VALENC. XX. Sus ce que les diz frepiers fesoient chauces de velles robes, et les mestoient en presse, *Liv. des mét.* 412. À poi que li cuers ne li faut; Moult l'avoit mis en male presse Renart, qui jà n'en ait confesse, *Ren.* 10313. S'il ne vuet, jà ne s'en confesse, Ge ne li en ferai jà presse, *la Rose,* 7062. || XIVe s. Les autres [tenailles] oevrent [ouvrent] et cloent [ferment] o [avec] presses et o vis, H. DE MONDEVILLE, f° 36. || XVe s. Rompre la presse, FROISS. I, I, 285. Et se vouloient bouter hors de presse [tirer leur épingle du jeu], ID. II, II, 60. Les parens et amis sont mors, L'un par glaive, l'autre en vieillesse; L'un par malage [maladie], l'autre en presse [bataille], L'un en bois et l'autre en riviere, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 525. Pommes, poires, nefles, noisettes, Frommaige de presse et de Brie, *ib.* f° 493. Quant on les eut servis de trois pieces de chairs gentils, on les servit après de charvots de presse, c'est un manger le plus noble de ce temps; et parce que ne savez quel viande c'estoit, je le vous dirai : on prenoit en ce temps jeunes charvois [chevreuils], et les departoit on par quartiers, et puis les metoit on en presse si très fort que tout le sang et les humeurs en yssoient; lors demeuroient les chairs plus blanches que chapons, et puis on les confisoit en espices les meilleures et les plus delicieuses que on puist avoir ; et de ces chervots de presse estoit la compaignie servie, *Perceforest,* t. I, f° 128. Je couchai en une vigne bien en presse sus la terre, sans autre avantage et sans manteau; car le roy avoit emprunté le mien le matin, COMM. VIII, 6. Voilà le curé qui confesse : Regardez, il n'y a pas presse; Nous sommes entrés bien à point, *Rec. de farces,* p. 151. || XVIe s. Autres on voit de ceux-ci separez, Auxquels douleur fait tousjours dure presse, MAROT, I, 297. Qui eust jamais pensé qu'un duc de Bretaigne deust estre estouffé de la presse [foule]? MONT. I, 73. Le voyant transi, et en silence de la presse de sa conscience, ID. I, 129. La contagion est très dangereuse en la presse, ID. I, 273. Il est interdit ausdits supplians d'avoir aucuns pressoirs ny presses en leurs maisons, pour presser les lies provenans de leurs dits vins, pour en faire vinaigres, *Ordonn.* déc. 1585. Comme il fut joignant le chevalier du dragon, il s'arresta et luy demanda quelle presse le contraignoit de marcher si viste, *D. Flores de Grèce,* f° CLIV, dans LACURNE. Vin de grain est plus doux que n'est pas vin de presse, COTGRAVE. Maintenant il n'y a plus presse; ils n'y voyent rien à gagner, D'AUB. *Fæn.* I, 1.

— ÉTYM. *Presser;* prov. *pressa, preissa;* espagn. *priesa;* ital. *pressa.*

2\. **PRESSE** (prè-s'), *s. f.* Pêche dont la chair adhère au noyau.

— ÉTYM. Lat. *persicum* (voy. PÊCHE, dont *presse* n'est qu'une autre forme.)

PRESSÉ, ÉE (prè-sé, sée), *part. passé* de presser. || 1° Serré avec plus ou moins de force. Une éponge pressée entre les doigts. || Fig. Philippe Auguste était pressé entre l'empereur et le roi d'Angleterre, VOLT. *Ann. Emp. Othon IV,* 1213. Les hommes, qui ont si peu de temps à vivre et qui se voient pressés entre deux éternités, ID. *Dict. phil. Âme.* || Fig. Serré par la douleur. J'aurais cent choses à vous dire; mais le moyen, quand on a le cœur pressé? SÉV. 26 août 1679. J'ai le cœur bien pressé de M. le cardinal [de Retz, qui se retirait de Paris], ID. 14 juin 1675. || 2° Se dit de personnes ou de choses approchées l'une contre l'autre. N'ayant pu soutenir nos bataillons pressés, MAIR. *Sophon.* II, 4. M. de Chaulnes a ôté le parlement de Rennes pour punir la ville; ces messieurs sont allés à Vannes, qui est une petite ville où ils seront fort pressés, SÉV. *Lett. à Bussy,* 20 oct. 1675. Avec ces rois et ces princes anéantis, parmi lesquels à peine peut-on la placer, tant les rangs y sont pressés, BOSS. *Duc. d'Orl.* Un long cordon d'alouettes pressées, BOIL. *Sat.* III. Le bataillon volant S'élance, aussi pressé que ces gouttes nombreuses Qu'épanche un ciel brûlant sur les plaines poudreuses, DELILLE, *Géorg.* IV. Votre écriture n'est pas assez pressée, serrez-la davantage, *Dict. de l'Acad.* au mot SERRER. || Fig. L'un des deux [Étéocle ou Polynice] tôt ou tard se verrait renversé; Et d'un autre soi-même on y serait pressé [sur le trône], RAC. *Frères ennem.* IV, 3. || Qui se suit de près. [Ils] Percent à coups pressés les flancs de ce grand homme, CORN. *Pomp.* II, 11. || 3° Poursuivi, attaqué sans relâche. L'infortuné monarque [de Naples], trahi par son parent, pressé par les armes françaises [Louis XII], dénué de toute ressource, VOLT. *Mœurs,* 110. [Frédéric II] pressé de tous côtés par les Russes, par les Autrichiens et par la France, lui-même se crut perdu, ID. *Mém. sur Volt.* || Par extension. En mille conjonctures nous nous sentons intérieurement touchés, sollicités, pressés de Dieu, BOURDAL. *Exhort. sur la prière de J. C.* t. I, p. 414. Haï de tous les Grecs, pressé de tous côtés, Me faudra-t-il combattre encor vos cruautés? RAC. *Andr.* I, 4. || Fig. [Les calvinistes] pressés par les arguments des catholiques et des luthériens [sur la présence réelle], BOSS. *Euchar.* II, 4. Sitôt qu'il se sentait pressé d'une objection imprévue, il la remettait au lendemain, J. J. ROUSS. *Conf.* II. || 4° Qui éprouve quelque grand besoin. J'étais pressé de la soif, et vous ne m'avez pas donné à boire, BOURDAL. *Exhort. Char. env. les pers.* t. I, p. 88. C'est une destinée singulière que les Hébreux n'aient jamais été en Égypte que pressés par la faim; car Jacob y envoya depuis ses enfants pour la même cause, VOLT. *Dict. phil. Abraham.* || Qui éprouve quelque grand besoin moral. Pressée du désir de revoir le roi et de le secourir, BOSS. *Reine d'Anglet.* Votre bon cœur est pressé de reconnaissance et d'amitié pour moi, MAINTENON, *Lett. à Mme Glapion,* 15 déc. 1718. Pressé de son devoir, Ar-

bâte loin du bord l'est allé recevoir [le roi], RAC. *Mithr.* I, 4. Adraste, qui vit que la réputation des alliés augmentait tous les jours, crut qu'il était pressé de faire contre eux quelque action éclatante, FÉN. *Tél.* XX. || 5° Empressé, désireux, impatient de. Je suis pressé d'en finir. J'écrivis en Argos.... Que ce guerrier, pressé de partir avec nous, Voulait revoir ma fille, et partir son époux, RAC. *Iphig.* I, 1. || Être pressé d'argent, en manquer, en avoir besoin. || 6° Diligenté, hâté. Les chevaux pressés par l'éperon. Pressé par le temps. Chacun le suit d'un pas ou plus ou moins pressé, Selon qu'il se rencontre ou plus ou moins blessé, CORN. *Hor.* IV, 2. Cours, Narsès; courez tous du pas le plus pressé, ROTR. *Bélis.* V, 7. Je me souviens de ce pays-là [Paris]; tout y est pressé, SÉV. 12 juin 1685. Notre petit homme [le jeune Grignan] a été admiré de tout le monde ....sa vie est pressée d'une manière que, si vous aviez donné à l'enfance ce qu'on y donnait autrefois, vous n'y auriez pas trouvé votre compte, ID. 7 mars 1685. || 7° Qui a hâte. Vous êtes bien pressé. Je ne suis point pressé que l'on vous canonise, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 174. || Cette lettre est pressée, il faut qu'elle soit rendue promptement. || Cette affaire est pressée, il est urgent de s'en occuper. Il m'est dans la pensée Venu tout maintenant une affaire pressée, MOL. *Éc. des femm.* III, 4. || 8° Dont le style est serré. Soyez vif et pressé dans vos narrations, BOIL. *Art p.* III. [Tacite] plus pressé, plus concis, plus vigoureux que Tite Live du côté de l'expression, MARMONTEL, *Œuv.* t. VIII, p. 108. Ce qui en est difficile à imiter, c'est la plénitude, la vivacité, l'énergie, le tour pressé, vigoureux et rapide, la métaphore imprévue et juste, ID. *ib.* t. IX, p. 190. || 9° Substantivement. Le plus pressé, ce qu'il y a le plus de hâte de faire. Je n'ai pas suivi le vœu, parce que j'ai été au plus pressé, BOSS. *Lett. quiét.* 346. Ceux qui n'aiment qu'eux travaillent au jour le jour, vont au plus pressé, à ce qui est le plus apparent, VOYER MARQUIS D'ARGENSON, *Mém.* p. 341, dans POUGENS.

† **PRESSE-ARTÈRE** (prè-sar-tè-r'), *s. m.* Terme de chirurgie. Instrument servant à la compression immédiate des artères. || *Au plur.* Des presse-artère ou artères.

† **PRESSÉE** (prè-sée), *s. f.* || 1° Action de presser, de serrer. Ce résultat [la réduction de bottes de foin à un certain volume] n'était point obtenu en une seule pressée, PONCELET, *Rapport sur les machines et outils*, t. I, p. 122. || 2° Masse de fruits dont on exprime le suc à la fois; suc exprimé de cette masse de fruits. || 3° Pile de volumes, de feuilles de carton établie sur le plateau de la presse. Sur une pressée de 10 volumes on met 4 de ces ais, 1 à chaque bout, et les deux autres disposés entre les volumes, *Manuel du relieur*, p. 185, Roret, 1827.

— ÉTYM. *Pressé.*

† **PRESSE-ÉTOFFE** (prè-sé-to-f'), *s. m.* Patte qui, dans les machines à coudre, maintient l'étoffe. || *Au plur.* Des presse-étoffe ou étoffes.

† **PRESSEMENT** (prè-se-man), *s. m.* Action de presser. La séparation du pur et de l'impur [des aliments] se fait par le pressement continuel que cause la respiration et le mouvement du diaphragme sur les boyaux, BOSS. *Connaiss.* II, 10. Ils aiment mieux recourir.... à des qualités de la lune pour le flux et le reflux de la mer, qu'au pressement de l'air qui environne la terre, MALEBR. *Rech. vér.* I, 6. || Fig. Quelle malice, de ne vouloir pas sentir dans ces paroles [sur la grâce] une liberté qui rend inutiles les pressements salutaires d'une main qui nous favorise jusqu'à vouloir nous guérir! BOSS. *Avert. sur le livre Réflex. mor.* III. Ce Dieu, qui est si fort éloigné de nous par toutes ses autres qualités, entre avec nous en société, s'égale et se mesure avec nous par les tendresses de son amour, par les pressements de sa miséricorde, qui attire à soi notre cœur, ID. 3e *serm. pour le jeudi de la semaine de la Pass.* 2.

— HIST. XVIe s. Pressement, ROB. EST. *Dict. fr.*

† **PRESSÉMENT** (prè-sé-man), *adv.* D'une manière pressée. Le roi accorda la grâce [de faire venir Mme des Ursins à Paris] qui lui était si pressément demandée, ST-SIM. 144, 96.

— HIST. XVIe s. Pressement, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. *Pressé*, et le suffixe *ment*.

PRESSENTI, IE (prè-san-ti, tie), *part. passé* de *pressentir*.

PRESSENTIMENT (prè-san-ti-man), *s. m.* Sentiment vague qui fait prévoir, craindre ou espérer. D'un noir pressentiment, malgré moi prévenue, Je vous laisse à regret éloigner de ma vue, RAC. *Brit.* V, 1. Un pressentiment de son malheur lui donnait un cuisant repentir de son vœu indiscret, FÉN. *Tél.* V. La tristesse que nous leur reprochâmes le jour du concert était peut-être un pressentiment qu'ils se voyaient pour la dernière fois, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 64. J'étais préparé aux coups de la fortune; de longs pressentiments me les avaient annoncés, ID. *ib* II, 7. J'ai quelque pressentiment qu'un jour cette petite île [la Corse] étonnera l'Europe, ID. *Contr. soc.* II, 8. Il est quelquefois difficile de discerner le pressentiment de l'instinct de la raison, du tact des vraisemblances, DIDER. *Claude et Nér.* I, 92. Les chiens [aux approches d'un tremblement de terre] répondent par des hurlements extraordinaires à ce pressentiment d'un désordre général, RAYNAL, *Hist. phil.* VII, 26. Je ne sais, mais j'ai de bons pressentiments, GENLIS, *Théât. d'éduc. la Cloison*, 15. || Pressentiment de goutte, de fièvre, espèce d'émotion qui fait appréhender la goutte, la fièvre.

— HIST. XVIe s. Les animaux maritimes, tous en general, ont un pressentiment qui les rend souspeçonneux de toutes choses, et les fait tenir sur leurs gardes contre les aguets qu'on leur dresse, AMYOT, *Quels anim. les plus advisez*, 66.

— ÉTYM. *Pressentir.*

PRESSENTIR (prè-san-tir), *v. a.* Se conjugue comme sentir. || 1° Avoir un pressentiment de. Vous avez pressenti jusqu'au moindre danger Où mon amour trop prompt vous allait engager, RAC. *Baj.* II, 1. On remarque que les jaseurs [sorte d'oiseau] .... évitèrent constamment d'entrer dans le Ferrarois, comme s'ils eussent pressenti le tremblement de terre qui s'y fit sentir peu de temps après et qui mit en fuite les oiseaux mêmes du pays, BUFF. *Ois.* t. VI, p. 153. || En un sens particulier, se faire une idée, deviner. Démétrius, qui ne pressentait pas où tendaient tous ces discours, ne manquait pas de prendre feu par zèle pour les Romains, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. VIII, p. 540, dans POUGENS. Je pressens l'objection : l'on ne dira pas que l'enfant a plus de besoins que je ne lui en donne, mais on niera qu'il ait la force que je lui attribue, J. J. ROUSS. *Ém.* III. Il [M. de Pontécoulant] le fit pressentir [son projet] en quelques paroles expressives, VILLEMAIN, *Souv. cont. les Cent-Jours*, ch. 13. || 2° Tâcher de connaître les dispositions d'une personne. J'ai voulu sur ce point pressentir sa pensée, CORN. *Othon*, I, 3. Le duc du Maine ajouta que son désir était si sincère qu'il avait déjà pressenti le roi, que ses dispositions étaient favorables, ST-SIM. 370, 73. Mon avis est qu'elle [la veuve Calas] fasse pressentir [sur une demande de réparation] M. le vice-chancelier, de peur de faire une démarche qui pourrait affaiblir la bonne volonté du roi, VOLT. *Lett. d'Argental*, 1er avril 1765. || 3° Se pressentir, *v. réfl.* Être pressenti. De grandes catastrophes se pressentaient.

— HIST. XVIe s. Mlle de la Boetie, qui pressentoit desjà je ne sçais quel malheur [la mort de son mari], MONT. *Lett.* V.

— ÉTYM. Lat. *præsentire*, de *præ*, avant, et *sentire*, sentir.

PRESSER (prè-sé), *v. a.* || 1° Serrer avec plus ou moins de force. S'étant levé de grand matin, il pressa la toison, et remplit une tasse de la rosée qui en sortit, SACI, *Bible, Juges*, VI, 38. Il veut parler, l'écorce a sa langue pressée, LA FONT. *Phil. et Bauc.* Et, la faux à la main, parmi vos marécages, Allez couper vos joncs et presser vos laitages, BOIL. *Ép.* IV. De ses bras innocents [d'un enfant] je me sentis presser, RAC. *Athal.* I, 2. Il [la Métrie] m'a juré qu'en parlant au roi, ces jours passés, de ma prétendue faveur et de la petite jalousie qu'elle excite, le roi lui avait répondu : J'aurai besoin de lui un an, tout au plus; on presse l'orange, et on en jette l'écorce, VOLT. *Lett. Mme Denis*, 2 sept. 1751. Je vois bien qu'on a pressé l'orange; il faut penser à sauver l'écorce, ID. *ib.* 18 déc. 1752. || Fig. Pressez-les, tordez-les, ils dégouttent l'orgueil, l'arrogance, la présomption, LA BRUY. VIII. On se nourrit des anciens et des habiles modernes; on les presse, on en tire le plus qu'on peut, on en renfle ses ouvrages, ID. I. || Fig. Presser une éponge, user de l'argent de quelqu'un. Ce serait une éponge à presser au besoin, REGNARD, *le Joueur*, I, 6. || Fig. Il ne faut pas trop presser cette comparaison, ce bon mot, etc. il ne faut pas en examiner de trop près la justesse. Je veux que ce soit là une de ces expressions qu'il ne faut pas trop presser, quoique les paroles des saints soient toujours respectables, MASS. *Carême, Pet. nombre des élus.* Il ne faudrait pas presser cette comparaison; car le bouton végétal n'est proprement qu'une enveloppe, BONNET, 1er *mém. reprod. salamandres.* || Fig. Il ne faut pas trop presser cette maxime, il ne faut pas la pousser à la dernière rigueur. Julie : Être jeune!... être belle!... oui, c'est un double crime Dont....— Clitandre : Non; il ne faut pas trop presser ma maxime, LANOUE, *Coquette corr.* III, 2. || Fig. Presser le vrai, le bien, les examiner dans leur essence. Prendre le vrai et le bien sur la première apparence, sans les presser, parce qu'ils sont si peu solides, que, quelque peu qu'on serre les mains, ils s'échappent entre les doigts et les laissent vides, PASC. *Entret. avec M. de Saci.* La vertu! Eh bien! pressons ce mot jusqu'à ce qu'il se brise, LAMART. *Harold*, 17. || 2° Peser sur. La moindre force est capable de les séparer [les deux moitiés de la sphère d'Otto de Guericke], lorsque l'air, étant rentré dans la sphère de cuivre, pousse les surfaces concaves et intérieures, autant que l'air de dehors presse les surfaces extérieures et convexes, MALEBR. *Rech. vér.* VI, II, 9. Le sommeil du tombeau pressera ma paupière.... A. CHÉN. *Iambes.* || 3° Soumettre à l'action d'une presse. Presser le marc d'huile. || Fig. Il faut presser cent quintaux de mensonges pour en extraire une once de vérité, VOLT. *Fragm. sur l'hist.* V. || 4° Approcher une personne, une chose contre une autre. Il faut presser les rangs. Pressez un peu votre écriture. Il ne faut pas être pressé à table. || Fig. Serrer, rapprocher, condenser. Je ne puis denier que la règle des vingt-quatre heures presse trop les incidents de cette pièce, CORN. *Cid, Exam.* Je sais bien que Sylla, dont je parle tant dans ce poëme, était mort six ans avant Sertorius; mais, à le prendre à la rigueur, il est permis de presser les temps pour faire l'unité de jour, ID. *Sertor. Préf.* Je ne pense pas que dans la comédie le poëte ait cette liberté de presser son action par la nécessité de la réduire dans l'unité de jour, ID. 2e *disc.* Mon petit colonel [le jeune Grignan] m'a écrit.... il nous parle de la manière dont ses dernières années ont été pressées.... SÉV. 11 déc. 1689. || Presser ses raisonnements, ses idées, ses expressions, leur donner une forme serrée. || Presser son style, s'exprimer avec concision. || 5° Dans la marine anglaise, obliger les équipages des vaisseaux marchands et les bateliers de la Tamise à servir sur les vaisseaux de l'État. || 6° Fig. Poursuivre sans relâche, attaquer avec ardeur. Nous les pressons sur l'eau, nous les pressons sur terre, CORN. *Cid*, IV, 3. Quand, des Parthes vaincus pressant l'adroite fuite, Il tomba dans leurs fers au bout de sa poursuite, ID. *Rodog.* I, 1. Un seul vit des voleurs, et, se sentant presser, Il mit entre eux et lui cette onde menaçante, LA FONT. *Fabl.* VIII, 23. Oxathrès, frère de Darius, voyant qu'Alexandre pressait vivement ce prince, se jeta devant son chariot avec la cavalerie qu'il commandait, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. VI, p. 244, dans POUGENS. Pendant qu'il [Henri IV] pressait Paris, les moines armés faisaient des processions, le mousquet et le crucifix à la main, VOLT. *Mœurs*, 174. || Fig. On sait ce qui se passa dans la conversion de Henri IV : quand il pressait ses théologiens, ils lui avouaient qu'avec eux... BOSS. 3e *avert.* 16. Le théologien vous pressera et vous dira : Si vous croyez la matière éternelle.... VOLT. *Dict. phil. Matière.* || 7° Fig. Exercer une pression, une gêne. Un tas d'hommes perdus de dettes et de crimes, Que pressent de mes lois les ordres légitimes, CORN. *Cinna*, V, 1. Le bonheur du roi a fait repasser la Meuse au duc de Lorraine et au prince d'Orange; M. de Turenne a ses coudées franches; de sorte que nous ne sommes plus pressés d'aucun endroit, SÉV. 26 juin 1675. On en fit autant à Spire, ville appartenant à l'électeur de Trèves, comme évêque de Spire, parce qu'on trouvait qu'elle pressait trop l'Alsace, LA FAYETTE, *Mém. cour de France*, *Œuv.* t. III, p. 33, dans POUGENS. Tandis que.... Valois pressait Paris du fardeau des subsides, VOLT. *Henr.* III. || Absolument. L'on devrait bien sentir l'état où l'on s'est mis, qui presse et qui contraint, et qui ôte la liberté, SÉV. 13 mars 1680. || 8° Fig. Exercer des réclamations d'argent. Je dis une vérité sur le malheur d'avoir des dettes : ceux qui nous pressent sont pressants; ceux qui ne nous pressent point, le sont encore davantage, SÉV. 401. Un généreux ami dont la belle âme et le beau procédé me presseraient plus que tous les sergents du monde, ID. 12 oct. 1689. Il vaut mieux qu'il les ait perdus [mille écus] contre moi que contre un autre; du moins je ne le presserai pas, GENLIS, *Théât. d'éduc. les Faux amis*, II, 6. || 9° Insister auprès de quelqu'un pour. Il ne faut pas me presser pour écrire sur l'oraison, BOSS. *Lett. abb.* 156. Pour savoir mon secret tu me pressais toi-même, RAC. *Mithr.* IV, 1. Calypso n'osa le presser davantage, FÉN. *Tél.* I. J'ai des raisons qui m'obligent à ne vous presser pas davantage sur cela, RACAN, *Bud.*,

IV, 13. || Presser quelqu'un de, avec un substantif, l'engager instamment à. Vous l'avez fait renaître [mon amour] en me pressant d'un choix Qui rompt de vos traités les favorables lois, CORN. *Rod.* IV, 1. Toute la courtoisie enfin dont je vous presse, C'est que je puisse voir votre belle maîtresse, MOL. *Éc. des f.* IV, 4. Vivez, c'est moi qui vous en presse, VOLT. *Œdipe*, IV, 3. || Presser de, avec un infinitif. Un jour, il m'en souvient, le sénat équitable Vous pressait de souscrire à la mort d'un coupable, RAC. *Brit.* IV, 3. Vous savez que c'est Protésilas qui vous a pressé d'envoyer Philoclès contre les Carpathiens, FÉN. *Tél.* XIII. Dans sa jeunesse [de Thalès] sa mère le pressa de se marier; elle l'en pressa de nouveau plusieurs années après...., BARTHÉL. *Anach.* ch. 29. || Absolument. Faire de vives instances. ....un vieillard demande à vous parler; Il se dit de Corinthe, et presse.... CORN. *Œd.* V, 2. Allez, parlez, pressez; vous obtiendrez sa grâce, LAMOTTE, *Inès de Castro*, IV, 6. || Presser quelqu'un de questions, lui faire des interrogations vives et répétées. || Presser une femme, la courtiser vivement. Un magistrat pressait avec vivacité une veuve, VOLT. *Babouc.* || 10° Recommander avec instance l'accomplissement de. Ces personnes bizarres qui se scandalisent quand on presse les devoirs de la religion, PATRU, *Disc. de saint Paul à Félix et à Drusille.* Prêche-t-on en la présence d'une cour effrénée, on pressera la liberté évangélique et les miséricordes divines, ID. *ib.* || 11° Contraindre à une restitution. Morstein s'était fort enrichi et avait excité l'envie de ses compatriotes [les Polonais]; la peur qu'il eut d'être pressé le fit retirer en France, ST-SIM. 31, 99. || 12° Il se dit des besoins physiques qui se font sentir impérieusement. Le jour même il assiégea la citadelle, où Aristion et ceux qui s'y étaient réfugiés furent bientôt tellement pressés de la soif et de la faim, qu'ils furent contraints de se rendre, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. X, p. 149, dans POUGENS. || Il se dit, dans un sens analogue, des passions, des sentiments, etc. Suivrai-je contre vous la fureur qui me presse? CORN. *Galerie*, IV, 6. Les indignes frayeurs dont je me sens presser... ID. *Héracl.* V, 2. L'ambition, qui presse mon courage, ID. *Sert.* I, 1. À ces dernières paroles de Claudia, je fus si pressée de ma juste douleur.... que je m'évanouis encore, SCARR. *Rom. com.* II, 14. Toutes les pensées qui me pressent le cœur, SÉV. 27 mai, 1675. Où peut être Médor? le désespoir le presse, QUINAULT, *Rol.* II, 14. Je laisse Jésus-Christ sur le Thabor, pour arrêter ma vue sur un autre objet qui nous presse plus fortement à la pénitence, BOSS. *Sermons, Impénit. Préambule.* Le désir qui vous presse pour la religion est un grand bien, ID. *Lett. Corn.* 52. Un désir curieux plus que l'amour me presse, REGNARD, *Ménechm.* II, 7. Je sens que Dieu me presse et qu'il m'appelle à lui, LAMART. *Joc.* I, 41. || 13° Il se dit des dangers, de la mort qui sont imminents. Le danger le presse de toutes parts. Déclarons le péril dont son frère est pressé, RAC. *Baj.* I, 2. Non, mon ami, je me sens bien : la mort me presse, il faut nous quitter, J. J. ROUSS. *Hél.* VI, 11. || En un sens analogue. Alix malade et se sentant presser, LA FONT. *Alix.* || 14° Obliger à se diligenter. Il n'y en a point qui pressent tant les autres que les paresseux, lorsqu'ils ont satisfait leur paresse, afin de paraître diligents, LA ROCHEFOUC. *Prem. pens.* 110. Diantre soit de votre impatience! vous pressez si fort les personnes, que je me suis donné un grand coup à la tête contre la carne d'un volet, MOL. *Mal. imag.* I, 2. Travaillez à loisir, quelque ordre qui vous presse, BOIL. *Art p.* I. || Presser le pas, presser la marche, rendre le pas, la marche plus rapide. || Terme de manége. Presser un cheval, le faire aller très-vite; l'empêcher de ralentir son allure. Comme il pressait extrêmement son cheval dans un chemin creux et fort étroit, SCARR. *Rom. com.* I, 15. On dit qu'on a vu même, en ce désordre affreux, Un dieu qui d'aiguillons pressait leurs flancs poudreux [des chevaux d'Hippolyte], RAC. *Phèdre*, V, 6. || S'efforcer de rendre prochain, hâter, accélérer. Quel autre a mieux pressé les secours nécessaires? CORN. *Nicom.* IV, 2. Et quand les trahisons pressent leur noir effet, ID. *Toison d'or*, III, 3. J'attends l'occasion de m'offrir hautement, Et de tous mes souhaits j'en presse le moment, MOL. *Mis.* IV, III, 1. La cicatrice fait une fort bonne mine de vouloir s'avancer; et, pour la presser encore davantage.... SÉV. 4 fév. 1685. Nous pressions notre départ, FÉN. *Tél.* VI. Les assiégeants pressèrent leurs ouvrages avec activité, VOLT. *Charles XII*, 8. Tel que, dans les combats, maître de son courage, Tranquille il arrêtait ou pressait le carnage, ID. *Henr.* II. Je presse la nouvelle édition du Siècle de Louis XIV, ID. *Lett. d'Argental*, 11 juill. 1752. || Terme de musique. Presser la mesure, rendre le mouvement plus rapide, ou trop rapide. || On dit de même : presser le mouvement. M'interrompant à chaque minute, pour dire : cela est faux, vous pressez le mouvement, GENLIS, *Ad. et Théod.* t. III, p. 126, dans POUGENS. || Fig. Presser la mesure, suivre une affaire de près, la faire marcher. || 15° Pousser en avant. Du ruisseau qui murmure ou du torrent qui gronde Les flots pressent les flots et l'onde pousse l'onde, DELIL. *Parad. perdu*, VII. || 16° *V. n.* Ne souffrir aucun délai, en parlant des choses. J'écris à ma sœur Cornuau, dont la lettre presse, BOSS. *Lett. abb.* 246. Le temps presse; que faire en ce doute funeste? RAC. *Bajaz.* III, 7. Le péril des Juifs presse et veut un prompt secours, ID. *Esth.* III, 4. Elle [une dame] se fit habiller pour y aller [au bal de l'Opéra], et, en attendant l'heure, elle se mit à lire le nouveau roman [l'Héloïse].... ses gens, voyant qu'elle s'oubliait, vinrent l'avertir qu'il était deux heures; rien ne presse encore, dit-elle, en lisant toujours, J. J. ROUSS. *Conf.* XI. || La douleur presse, elle est aiguë et violente. || Impersonnellement. Il presse, il est urgent. Je vous en donne avis, de peur d'une surprise; Il presse fort, CORN. *Cinna*, I, 4. Si vous croyez qu'il presse de faire quelque réponse, BOSS. *Proj. de réunion, 2e partie, lett.* XI. || 17° Se presser, *v. réfl.* Se serrer les uns contre les autres. Pressez-vous un peu, il y aura place pour tous. Voyez ces nouveaux convertis, avec quel zèle ils vendent leurs biens, et comme ils se pressent autour des apôtres, BOSSUET, *2e sermon, Pentecôte*, 1. Le peuple.... Vole de toutes parts, se presse, l'environne, RAC. *Brit.* V, 8. || Être serré l'un contre l'autre, en parlant de choses. Les morceaux trop hâtés se pressent dans sa bouche, BOIL. *Lutr.* I. || 18° Se hâter. Elle a une douceur et une modestie qui me charme; elle ne se presse jamais de faire voir qu'elle a plus d'esprit que les autres, SÉV. 19 mai 1677. Va, fais dire à Mathan qu'il vienne, qu'il se presse, RAC. *Athal.* II, 3. Pourquoi vous pressez-vous de répondre pour lui? ID. *Ath.* II, 7. J'étais historiographe de France, lorsque je commençai le Siècle de Louis XIV; je dois finir ce que j'ai commencé.... enfin je dois me presser, ayant peu de temps à vivre, VOLT. *Lett. Lacombe*, 7 août 1767. Je me presse de rire de tout, de peur d'être obligé d'en pleurer, BEAUMARCH. *Barb. de Sév.* I, 2. || Avec ellipse du pronom personnel. Ce qui m'a fait presser de vous dire tout ceci, SÉV. *le jour des Rois* 1687. || 19° Fig. Être serré par la douleur. Vos larmes vont couler, et votre cœur se presse : Consumez avec lui toute cette faiblesse, CORN. *Hor.* II, 4. M. de Coulanges que j'adore, parce qu'il me parle de vous : mais vous savez ce qui m'arrive, c'est que je pleure, et mon cœur se presse si étrangement, que je lui fais signe de la main de se taire, et il se tait, SÉV. 105. || 20° Se combattre l'un l'autre avec des arguments serrés. On aurait vu ces nouveaux docteurs, qui tous donnaient l'Écriture pour si claire, se presser mutuellement par son autorité, sans jamais pouvoir convenir de rien, BOSS. *Var.* IX, 100.

— HIST. XIIIe S. Quant on presse les roisins, on giete fors l'escorce et les grains, ALEBRANT, f° 52. Et oblige moi et mes hommes.... à aler presser tous lour geins [gains, récoltes] de lour vignes au pressour desus dit, *Bibl. des ch.* 6e série, t. III, p. 600. Il estoient si pressé des Turs que il ne le pooient suivre, JOINV. 227. Je fu moult pressé du roy de France et du roy de Navarre de moy croisier, ID. 299. || XVe S. Envoyoit devers le roy le presser de paix ou du moins de treve, COMM. VI, 3. Et les pressoit fort qu'ils lui voulussent donner.... ID. III, 3. || XVIe S. Pressé par Antigonus de sortir parler à luy, MONT. I, 26. Presser [quelqu'un] d'objections et demandes, ID. I, 39. L'eau, par force de se presser, ne peult sortir, ID. I, 41. Pour soustenir l'estreinte d'un nœud si pressé et si durable, ID. I, 240. Il fault courir au plus pressé, ID. III, 10. Des vins pressés, trempés, allongés et autres de mesnage. Tels vins pressés ou raqués sont les moins délicats, à cause qu'ils tiennent beaucoup de la substance du marc, O. DE SERRES, 219. Cheutes, blessures, brusiures, et plusieurs autres maux pressés et perilleux, qui surviennent inopinement, ID. 886. Bouillons clairs et non pressés, PARÉ, XX, 21. Trop presser fait le cheval restif, COTGRAVE. Par trop presser l'anguille on la perd, ID. Les pitoiables meres Pressent à l'estomac leurs enfants esperdus, Quand les tambours françois sont de loin entendus, D'AUB. *Tragiques, Misères*, édit. LALANNE, p. 36.

— ÉTYM. Lat. *pressare*, fréquentatif de *premere*, par le supin *pressum*.

† PRESSETTE (prè-sè-t'), *s. f.* Espèce de petite presse dont le papetier se sert. On se sert encore d'une autre presse, qu'on nomme pressette; elle achève de sécher le papier, et elle rend le grain plus égal, *Dict. des arts et mét. Papetier.*

— ÉTYM. Diminutif de *presse* 1.

† PRESSEUR (prè-seur). || 1° *Adj. m.* Qui presse. Des leviers presseurs. || 2° *S. m.* Presseur, ouvrier qui met une étoffe en presse.

— HIST. XIVe S. Que nuls tondeurs, drapiers, foulons, presseurs ou autres qui s'entremettent du fait et marchandises de draps, DU CANGE, *pressorium.*

† PRESSE-URÈTRE (prè-su-rè-tr'), *s. m.* Terme de chirurgie. Sorte de pince qui sert à comprimer l'urètre, et dont on se sert quelquefois dans l'incontinence d'urine.

PRESSIER (prè-sié; l'r ne se prononce pas et ne se lie pas; au pluriel, l's se lie : des prè-sié-z habiles), *s. m.* Ouvrier imprimeur qui travaille à la presse.

— ÉTYM. *Presse* 1.

PRESSION (prè-sion; en vers, de trois syllabes), *s. f.* || 1° Action de presser. Lorsqu'ils [les chevaux] sont bien dressés, la moindre pression des cuisses, le plus léger mouvement du mors suffit pour les diriger, BUFF. *Quadrup.* t. I, p. 28. Si, pendant que je suis dans l'obscurité, je presse fortement le coin de mon œil avec le doigt, je verrai à l'instant des éclats de lumière; la simple pression fait donc sur le nerf optique une impression semblable à celle qu'y produirait la présence d'un corps lumineux, BONNET, *Ess. anal. Âme*, 12. Plus la pression est grande, plus les corps poreux absorbent de parties pondérables de gaz, THENARD, *Traité de chim.* t. I, p. 162, dans POUGENS. || 2° Terme de physique. Pression atmosphérique, effet de la pesanteur de l'atmosphère sur tous les corps. Tous les effets qu'on a attribués à l'horreur du vide procèdent de la pesanteur et pression de l'air, PASC. *Expér. du Puy-de-Dôme.* Lorsque Torricelli se fut aperçu que la pression de l'air faisait monter l'eau dans les pompes aspirantes, il vit un fait curieux, et il mesura l'intensité de cette pression par la hauteur que l'eau pouvait atteindre, SENNEBIER, *Ess. art d'observ.* t. II, p. 124, dans POUGENS. || Pression des liquides, pression que ces corps contenus exercent, en état de repos, sur les parois des vases et de dedans en dehors. Les liqueurs exercent leur pression tant perpendiculaire que latérale, non en raison de leur quantité, mais en raison de leur hauteur au-dessus du plan horizontal, BRISSON, *Traité de phys.* t. I, p. 243. || Haute pression, se dit de la construction d'une machine à vapeur dans laquelle l'effort du piston fait équilibre à plusieurs atmosphères. On dit, par opposition, basse pression. Machine à haute, à basse pression, à moyenne pression. || 3° Fig. Contrainte exercée sur quelqu'un. La pression des circonstances.

— ÉTYM. Lat. *pressionem*, de *pressum*, supin de *premere*, presser.

† PRESSIROSTRE (prè-si-ro-str'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a le bec comprimé. || *S. m. pl.* Les pressirostres, famille d'oiseaux échassiers, caractérisés par un bec plus ou moins déprimé, médiocrement long, et assez fort pour leur permettre de chercher dans la terre les vers dont la plupart se nourrissent.

— ÉTYM. Lat. *pressus*, pressé, comprimé, et *rostrum*, bec.

PRESSIS (prè-si), *s. m.* Jus qu'on fait sortir de la viande en la pressant. D'accord, mais, entre nous, ils les vendent et les font passer pour des sucs et des pressis de viandes exquises, LESAGE, *la Tontine*, sc. VI. || Suc exprimé de quelques herbes. || Fig. Le bel honneur au roi d'avoir à son service Le pressis, l'élixir de toute la malice, BOURS. *Fabl. d'Ésope*, IV, 5.

— HIST. XVIe S. On donnera à l'accouchée un pressis de chapon, PARÉ, XVIII, 34.

— ÉTYM. *Presser.*

PRESSOIR (prè-soir), *s. m.* || 1° Machine qui sert à presser du raisin, des pommes, des olives, pour en faire du vin, du cidre, de l'huile. Caton, Vitruve et Pline, seuls écrivains qui nous donnent quelques lumières sur les pressoirs des anciens, ne parlent que du pressoir à cage et du pressoir à étiquet; on peut croire que le pressoir à coffre, qui n'est que le résultat du perfectionnement des deux autres, leur a été inconnu, MONGEZ, *Instit. Mém. hist. et litt. anc.* t. III, p. 59. L'huile parfumée Dont l'or, dans Sicyone, inonde les pressoirs, MILLEV. *Élég.* liv. II. Sans crainte du pressoir, le pampre tout l'été Boit les doux présents de l'aurore, A. CHÉN. *la Jeune captive.* || Fig. Jésus-Christ s'afflige et se trouble, il

sue sang et eau, il se plaint d'être délaissé; il ne trouve point de consolation, tel est, messieurs, un Jésus sous l'effroyable pressoir de la justice divine, BOSS. 4e *sermon, Passion de J.-Christ*, 3. || Autrefois, pressoir banal, celui d'un seigneur, auquel tous ses vassaux étaient obligés de porter leur vendange, en payant un certain droit. || 2° Lieu où se trouve le pressoir. || 3° Fig. Ce qui sert à tirer de l'argent, comme un pressoir tire le jus des fruits. Et votre don de l'assemblée [de la Provence]? — Madame, il est accordé à huit cent mille francs. Voilà qui est fort bien, notre pressoir est bon, il n'y a qu'à serrer, SÉV. 25 nov. 1676. || 4° Terme d'anatomie. Pressoir d'Hérophile, confluent des sinus de la dure-mère : Hérophile pensait que le sang, y abordant de toutes parts, devait y éprouver une pression assez forte. || 5° Espèce de saloir où les charcutiers salent leur lard. || 6° Espèce de pelote pour appliquer l'or sur le papier à éventail.

— HIST. XIIe s. Un pressoir [il] trueve, dont li vins fu ostez, *Bat. d'Aleschans*, v. 3793. || XIIIe s. Cum je eusse fait un pressour en la ville d'Onne tout bannaul de tous mes hommes d'Onne, *Bibl. des ch.* 6e série, t. III, p. 599. || XVIe s. Si tost que la grappe fut là, ils la mirent au pressouer, RAB. *Pant.* V, 16.

— ÉTYM. Berry, *pressouer*, *pressoué*, *persoué*; norm. *persoux*; du lat. *pressorium*, de *pressum*, supin de *premere*, presser.

PRESSURAGE (prè-su-ra-j'), *s. m.* || 1° Action de pressurer le raisin. Le pressurage se faisait de deux manières ou seulement en foulant avec les pieds, comme dans les premiers âges du monde, ou en faisant agir, après le foulage, des machines qui sont comprises sous le nom générique de pressoir, MONGEZ, *Instit. Mém. hist. et litt. anc.* t. III, p. 57. || Vin tiré du marc fortement pressuré. || 2° Dans les sucreries, action d'extraire le jus de betterave par le moyen d'une presse. || 3° Action de presser, de comprimer. Presses hydrauliques employées au pressurage du foin et autres marchandises encombrantes. || 4° Droit que l'on payait au seigneur pour user de son pressoir banal.

— HIST. XVIe s. Ce qui reste du pressurage est remis dans la cuve, et par dessus jettée quelque quantité d'eau, pour y bouillir un couple de jours, O. DE SERRES, 249. Pressoirage, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Pressurer*.

† **PRESSURE** (prè-su-r'), *s. m.* Action d'empointer les aiguilles ou les épingles.

— ÉTYM. *Presser*. *Pressure* se disait dans l'ancienne langue pour gêne, oppression.

PRESSURÉ, ÉE (prè-su-ré, rée), *part. passé* de pressurer. Les raisins pressurés.

PRESSURER (prè-su-ré), *v. a.* || 1° Presser des raisins, en tirer la liqueur qu'ils contiennent par le moyen du pressoir. || Il se dit aussi de la fabrication des fromages. Les fromages qu'ils ont pressurés du lait de leurs vaches, de leurs chèvres ou de leurs brebis, VOLT. *Dict. phil. Carême*. || 2° Serrer fortement avec la main un fruit pour en exprimer le jus. Pressurer un citron. || 3° Fig. Épuiser par les impôts. L'art de pressurer les peuples avait déjà fait des progrès immenses, RAYNAL, *Hist. phil.* IV, 17. || 4° Fig. Tirer d'une personne, par force ou par adresse, tout ce qu'on peut en tirer. La rage où elle [Mme Puy-du-Fou] était contre le Mirepoix, qui l'avait pressurée par vingt signatures, SÉV. 21 août 1675. Il ne vient de fort loin que pour vous pressurer, DESTOUCHES, *Phil. marié*, III, 13.

— HIST. XIIIe s. Cil à qui li pressoirs est, doit livrer toutes les cozes qui doivent estre el pressoir pressurent, BEAUM. XXXVIII, 10. || XVe s. Veoy là les gens du dauphin, vos adversaires, qui attendent à l'entrée ma response et pressurent aliance avec moy contre vous, G. CHASTEL. *Chr. du duc Phil.* ch. 9. || XVIe s. Un roy pour eulx est un pastre, occupé à pressurer et tondre ses bestes, MONT. I, 140.

— ÉTYM. *Pressoir*; Berry, *pressurer*, *persoirer*.

PRESSUREUR (prè-su-reur), *s. m.* Ouvrier qui fait mouvoir un pressoir. || Il a une trogne de pressureur, se dit d'un ivrogne qui a le nez rouge.

— HIST. XVIe s. Pressoireur, COTGRAVE.

PRESTANCE (prè-stan-s'), *s. f.* Terme familier. Bonne mine accompagnée de dignité et de gravité. Le vulgaire apprend [illegible] une certaine prestance et une pompe extérieure qui l'environne, mais les sages savent bien comprendre que la majesté est un éclat qui rejaillit principalement de la justice, BOSS. *Sermons, Ambition, Fragment sur le même sujet*. Cette belle fille avait un air de bonté et de prestance tout à la fois.... A. DE VIGNY, *Stello* XXV.

— HIST. XVe s. Fit de grans secours et prestances sur les frontieres des payens, G. CHASTEL. *Él. du duc Philippe*. || XVIe s. Et le festin, la pompe et l'assistance Surpasse en bien le triomphe et prestance, Qui fut jadis sur le mont Pelyon, MAROT, II, 365. Contempler toute la forme et prestance non seulement de vostre beau visage, mais aussi de tout le reste de vostre corsaige, *l'Amant ressuscité*, p. 470, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *præstantia*, excellence, de *præ*, en avant, et *stare*, être debout (voy. STABLE).

PRESTANT (prè-stan), *s. m.* Le jeu de l'orgue sur lequel s'accordent tous les autres.

— ÉTYM. Lat. *præstantem*, qui l'emporte (voy. PRESTANCE).

† **PRESTATAIRE** (prè-sta-tê-r'), *s. m.* Celui qui est assujetti à une prestation. Tout le monde sait que le mécanisme de la conversion [des prestations] consiste à faire représenter par un travail effectif, non pas la valeur réelle des journées du prestataire, mais leur valeur fictive telle qu'elle est annuellement fixée par le conseil général, *Annuaire des cinq départ. de la Normandie*, 1866, p. 352.

— ÉTYM. Voy. PRESTATION.

PRESTATION (prè-sta-sion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Terme de palais. Prestation de serment, action de prêter serment. || Terme de féodalité. Prestation de foi et hommage, l'action d'un vassal qui rendait foi et hommage à son seigneur. || 2° Prestation en nature, se dit du travail de trois journées auquel les habitants des communes peuvent être assujettis pour la réparation des chemins vicinaux, en vertu de la loi du 21 mai 1836. La prestation est rachetable en argent. || 3° Fourniture due aux militaires. Prestation en nature, en argent.

— REM. On a dit prétation : Sa Majesté aurait, par le résultat de son conseil, ordonné que la prétation de serment serait faite devant ledit juge principal, sans aucun frais ni droits, *Arrêt du Cons. d'État*, du 31 mars 1693.

— SYN. PRESTATION, REDEVANCE. Redevance s'emploie plus volontiers quand on veut parler d'une somme à payer par un fermier, ou d'une quantité de blé due annuellement par un métayer, tandis que prestation se dit mieux de l'action par laquelle on prête sa personne, un cheval, une charrette, etc. pour accomplir une tâche, LEGOARANT.

— HIST. XIIIe s. Mazure chargée de diverses prestations, DU CANGE, *audientia*. || XVIe s. Prestations iniques, comme sont les usures et interests, CHARRON, *Sagesse*, p. 224, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *præstationem*, de *præstare*, fournir (voy. PRÊTER).

PRESTE (prè-st'), *adj.* || 1° Prompt, agile. Avoir la main preste. Ils sont très-prestes dans leurs mouvements, BUFF. *Quadrup.* t. XI, p. 91. À propos, il me faut Deux des plus grands danois, deux coureurs des plus prestes, LACHAUSSÉE, *Retour imprévu*, I, 7. || Fig. Une réplique preste. Je doute que quiconque a reçu du ciel un naturel vraiment ardent, vif, sensible et tendre, soit jamais un homme bien preste à la riposte, J. J. ROUSS. 2e *dial.* Difficilement aurait-on réuni deux hommes d'un esprit naturel plus vif, plus preste, plus fertile en traits ingénieux que ces deux hommes-là, MARMONTEL, *Mém.* V. || 2° Preste, *adv.* Vite, promptement. Voie donc, mon fils, adieu, preste, SCARR. *Virg.* IV.

— HIST. XIIIe s. Il lur respunt : n'en dutez mie, Que cointe beste avez choisie, Preste et isnele et emprenanz, MARIE, *Fable* 37. || XVe s. Celle qui avoit la langue plus preste.... LOUIS XI, *Nouv.* XXX.

— ÉTYM. Il n'y a aucun moyen de distinguer dans l'ancienne langue *prest* [prêt] et le *preste* moderne, ital. *presto*, qui est le même que le français *prêt* (voy. PRÊT 1).

PRESTEMENT (prè-ste-man), *adv.* Vivement, promptement. Les foulques regardent le chasseur, et plongent si prestement, à l'instant qu'elles aperçoivent le feu, que souvent elles échappent au plomb meurtrier, BUFF. *Ois.* t. XV, p. 330.

— HIST. XIIIe s. Se les preudeshomes ne pouoient trouver serjant prestement.... *Liv. des mét.* 151. || XIVe s. Mais si grant fait n'oseroie entreprendre, Se je n'avoie avec moi prestement Vos trois enfans, pour moy duire et aprendre, MACHAUT, p. 4. [illegible] tost et prestement sans discussion faite par raison, [illegible], *E.A.* 182. || XVIe s. Le compagnon lui sauta si prestement à la gorge, qu'il lui osta ses pistolets avant qu'il pust tirer, D'AUB. *Vie*, XXI.

— ÉTYM. *Preste*, et le suffixe *ment*. Dans l'ancienne langue, *prestement*, vient de *prest* [prêt].

† **PRESTER** (prè-stèr), *s. m.* Dans l'ancienne physique, espèce de météore igné. || On a écrit aussi prestère. Les éclairs paraissaient, si le vent en colère, Se roulant sur lui-même, excitait le prestère, *Mercure*, sept. 1747, dans RICHELET.

— ÉTYM. Lat. *prester*, de πρηστήρ, de πρήθειν, brûler.

PRESTESSE (prè-stè-s'), *s. f.* Extrême vitesse, agilité. Grande prestesse de main. La prestesse des roitelets les fait échapper à la serre de leurs ennemis, BUFF. *Roitelet*. || Fig. La prestesse de son esprit, de ses réponses. || Terme de peinture. Promptitude, habileté, vivacité dans le maniement du pinceau, qui se manifeste par la franchise des touches, la netteté des contours et les autres apparences d'un travail prompt et facile.

— HIST. XVIe s. Les Suisses que le pape Jules II avoit envoyé querir à son secours avec une prestesse incroyable, BRANT. *Cap. franç.* t. I, p. 143, dans LACURNE.

— ÉTYM. Ital. *prestezza*, de *presto* (voy. PRESTE).

† **PRESTIDIGITATEUR** (prè-sti-di-ji-ta-teur), *s. m.* Celui qui fait des tours de gobelet, escamoteur.

— ÉTYM. *Preste*, et le lat. *digitus*, doigt.

† **PRESTIDIGITATION** (psè-sti-di-ji-ta-sion), *s. f.* Art du prestidigitateur.

PRESTIGE (prè-sti-j'), *s. m.* || 1° Illusion attribuée aux sortiléges. D'un devin suborné les infâmes prestiges, CORN. *Œdipe*, V, 1. De là vient qu'on dit que le paganisme roulait non pas sur les prodiges, mais sur les prestiges des démons, FONTEN. *Oracl.* I, 5. Peut-être est-ce un esprit imposteur, qui opère par vous des prestiges à nos yeux, MASS. *Carême, Doutes sur la religion*. Il ne faut pas que le diable se joue jamais à un savant médecin; ceux qui connaissent un peu la nature sont fort dangereux pour les faiseurs de prestiges, VOLT. *Dict. phil. Oracles*. || Fig. Macbeth précipité dans le crime par les prestiges de l'ambition, STAEL, *Corinne*, VIII, 4. || 2° Illusions produites par des moyens naturels. Les prestiges de la fantasmagorie. C'est lui qui, dans ces lieux où l'on voit des prestiges, s'ingère de recueillir l'argent de chacun des spectateurs, LA BRUY. *Théoph.* 6. Qui annoncera un concert, un beau salut, un prestige de la foire? ID. VII. || 3° Fig. Illusion produite sur l'esprit par les productions des lettres et des arts. Les prestiges du théâtre. Voilà le prestige du rhythme et de l'harmonie, DIDEROT, *Salon de* 1767, *Œuv.* t. XV, p. 76. || Dans un sens analogue. Cet homme a du prestige, il exerce une influence qui ressemble à un prestige. Il y avait une bien autre force dans la personne du souverain [dans Napoléon que dans Louis XVI]; mais il n'y en avait pas davantage [pendant les Cent-Jours] dans le prestige du trône, VILLEMAIN, *Souv. contemp. les Cent-Jours*, ch. XIII.

— HIST. XVIe s. Il fit tant à force de conjurations, prestiges, exorcismes et invocations, qu'il.... YVER, p. 560.

— ÉTYM. Lat. *præstigium*, de *præ*, avant, et *stinguere*, piquer : ce qui pique, frappe d'avance; de même radical que στίζειν (voy. STIGMATE).

† **PRESTIGIATEUR** (prè-sti-ji-a-teur), *s. m.* Latinisme qui se dit quelquefois de celui qui opère des prestiges. Les prestigiateurs redoutent l'œil du philosophe, DIDER. *Opin. des anc. philos. Pythagorisme*.

— HIST. XVIe s. Prestigiateur, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *præstigiatorem*, de *præstigium*, prestige.

PRESTIGIEUX, EUSE (prè-sti-ji-eû, eû-z'), *adj.* Qui opère des prestiges. Un art prestigieux. || Qui tient du prestige. Il est si long [l'ouvrage de Morellet]! et il me paraît que c'est un ouvrage prestigieux, parce que chaque morceau, chaque ligne, chaque syllabe du livre, est bien écrit, est clair, est juste; et cependant.... GALIANI, *Lett.* t. II, p. 310.

— ÉTYM. Lat. *præstigiosus*, de *præstigium*, prestige.

PRESTIMONIE (prè-sti-mo-nie), *s. f.* Terme de droit canonique. Fonds affecté à l'entretien d'un prêtre, sans titre de bénéfice.

— ÉTYM. Bas-lat. *præstimonium*, de *præstare*, fournir (voy. PRÊTER).

PRESTO (prè-sto), **PRESTISSIMO** (prè-sti-ssimo), *adv.* Terme de musique. Mots dont on se sert pour exprimer un mouvement rapide, très-rapide.

— ÉTYM. Ital. *presto* (voy. PRESTE), et son superlatif *prestissimo*.

PRESTOLET (prè-sto-lè; le t ne se lie pas; au pluriel, l's se lie : des prè-sto-lè-z impudents; prestolets rime avec traits, succès, faix, etc.), *s. m.* Terme de dénigrement. Ecclésiastique sans considération. Voyez-vous bien ce petit prestolet-là [l'abbé de Bissy] qui ne semble pas savoir l'eau

troubler? c'est une ambition effrénée, ST-SIM. 99, 53. Sur cette montagne empestée Où la foule toujours crottée De prestolets provinciaux Trotte sans cause et sans repos, GRESSET, *Chartr.*

— ÉTYM. Origine incertaine. Est-ce un dérivé du latin *præstolari*, attendre, qui avait donné, dans le XVIe siècle, *prestolant?* ou est-ce une dérivation irrégulière du diminutif *prestrot*, qui s'est dit pour *prêtre* en un sens de dénigrement?

† **PRÉSU, UE** (pré-su, sue), *adj.* Su d'avance. Que tout ce qui est arrivé a été de tout temps présu et préordonné en Dieu, PASC. *Lett. sur la mort de son père.*

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, et *su.*

† **PRÉ-SUCCESSION** (pré-su-ksè-sion), *s. f.* Partage de pré-succession, partage qu'il a d'abord été enjoint et ensuite permis au père, à la mère et aux autres ascendants d'un émigré, de faire de leurs propres biens, afin que le domaine public pût prendre, par anticipation, la part héréditaire de l'émigré.

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, et *succession.*

PRÉSUMABLE (pré-zu-ma-bl'), *adj.* Qui peut être présumé, qu'on peut conjecturer. Il n'est pas présumable que.... Dans le cas contraire, qui est le plus présumable, POISSON, *Instit. Mém. scienc.* 1821 et 1822, t. V, p. 256.

— ÉTYM. *Présumer.*

PRÉSUMÉ, MÉE (pré-zu-mé, mée), *part. passé* de présumer. || 1° Jugé vraisemblable. Une grâce, ainsi que tout autre don, n'est légitime qu'avec le consentement, du moins présumé, de celui qui la reçoit, J. J. ROUSS. 1er *dial.* || 2° Censé, réputé. Un accusé est présumé innocent jusqu'à ce qu'il soit reconnu coupable, *Dict. de l'Acad.*

PRÉSUMER (pré-zu-mé), *v. a.* || 1° Juger d'après certaines probabilités. Ce que je sens en moi, je le présume en lui, CORN. *Nicom.* III, 8. Quoi! mon père trahi, les éléments forcés.... Lui font-ils présumer mon audace épuisée? ID. *Médée*, I, 4. Ce rhinocéros [pétrifié, trouvé en Sibérie], joint aux os d'éléphant qu'on rencontre souvent en Sibérie, fait présumer que ce monde est bien vieux, VOLT. *Lett. Constant de Rebecque*, 29 sept. 1772. Ce n'est pas que je n'aie tout bas l'insolence de la croire bonne [une tragédie, les Lois de Minos]; mais je n'oserais le présumer tout haut, ID. *Lett. Richelieu*, 25 mai 1772. || Absolument. Lorsque le juge présume, les jugements deviennent arbitraires; lorsque la loi présume, elle donne au juge une règle fixe, MONTESQ. *Espr.* XXIX, 16. || Présumer le bien de son prochain, interpréter ses actions d'une manière favorable. || On dit dans un sens analogue : présumer bien de son prochain. || En un sens opposé. Il n'est rien où d'abord son soupçon attaché Ne présume du crime et ne trouve un péché, BOIL. *Sat.* X. || 2° *V. n.* Avoir trop bonne opinion. Qui n'appréhende rien présume trop de soi, CORN. *Poly.* II, 6. Voilà comme on parle dans l'Église, et les peuples ne présument pas au-dessus de ce qui leur est donné; mais la réforme leur dit tout le contraire, BOSS. *Var.* XV, 121. Tout éclairée qu'elle était, elle n'a point présumé de ses connaissances, et jamais ses lumières ne l'ont éblouie, ID. *Duch. d'Orl.* Le Tellier osa présumer de son crédit jusqu'à proposer de faire déposer le cardinal de Noailles dans un concile national, VOLT. *Louis XIV*, 37. || Il se dit avec *de* et l'infinitif. Afin que je ne sais quels Scythes.... Présument de nous égaler, MALH. VI, 8. Cessez de présumer, dans vos folles pensées, Mes vers, de voir en foule à vos rimes placées Courir, l'argent en main, les lecteurs empressés, BOIL. *Ép.* X. || 3° Tirer une présomption (vieilli en ce sens). Ce sont là de ces coups de grâce et de ces miracles dont nous ne pouvons présumer, mais qui sont toujours dans la main de Dieu, BOURDAL. *Pensées*, t. III, p. 383. || 4° Se présumer, *v. réfl.* Être présumé. Cela se présume d'après les circonstances.

— REM. 1. Présumer régit l'indicatif quand la phrase est affirmative : Je présume qu'il est malade; et le subjonctif, quand elle est négative ou interrogative : Je ne présume pas qu'il soit malade; présumez-vous qu'il soit parti? || 2. Pascal l'a construit avec l'infinitif d'une manière toute latine : Quoiqu'il soit à présumer telles résolutions ne passer pas le bout des lèvres, *Prov.* X.

— HIST. XIVe s. Si vous estiez delaissée, que diroient vos amis? que presumeroit vostre cuer, quant il s'en appercevroit? *Ménagier*, I, 6. || XVe s. Doit-il presumer n'enquester Qui est Michaut ne Michelet, COQUILLART, *Droits nouveaux.* || XVIe s. Celui qui presume d'avoir plus d'intelligence, est d'autant plus aveugle qu'il ne recognoist pas son aveuglement, CALV. *Instit.* 199. Que les femmes, suivant la defense de saint Paul, ne presument d'enseigner, ID. *ib.* 968. Ne plus ne moins que nous presumons tousjours qu'il y ait quelque mal en la maison où nous voyons porter du lait d'asnesse, aussi.... AMYOT, *Démosth.* 39. Chascun d'eux [des grands] de soy tant presume Qu'il pense estre aimé par devoir, DESPORTES, *Amours d'Hippolyte*, LXXXVIII, *Chanson.* Que l'homme qui presume de son sçavoir ne sçait pas encores que c'est que sçavoir, MONT. II, 162. Je ne presume les vices qu'aprez les avoir veus, ID. IV, 75. Par ceste douce harmonie de langage, cestui-ci, qui par avanture presumoit desja assez de soy, vint à en presumer trop, LANOUE, 331.

— ÉTYM. Prov. et esp. *presumir*; ital. *presumere*: du lat. *præsumere*, de *præ*, avant, et *sumere*, prendre.

PRÉSUPPOSÉ, ÉE (pré-su-pô-zé, zée), *part. passé.* Un principe présupposé. || Absolument. Cela présupposé, cela étant présupposé. Et présupposé qu'elle le désire, il vaut mieux contenter d'abord sa curiosité que de lasser sa patience dans une longue préface, BALZ. *À la reine de Suède.*

PRÉSUPPOSER (pré-su-pô-zé), *v. a.* Supposer préalablement. Ils présupposaient que les dieux du ciel ne s'abaissaient pas jusqu'à s'entretenir avec les hommes, BOURDAL. *Myst. Très-saint sacrement*, t. I, p. 637. Pour entrer d'abord dans mon sujet, je présuppose ici.... ce que la foi nous enseigne, ID. *Carême*, III, *Résurr. de J. C.* 309. || Avec un nom de chose pour sujet, faire présupposer. Le remords présuppose le doute, DESC. *Pass.* 177. || Se présupposer, *v. réfl.* Être présupposé. Cela se présuppose sans peine.

— HIST. XIVe s. Election presuppose deliberacion et conseil, ORESME, *Eth.* 66. || XVIe s. Delivrance de meuble vendu presuppose paiement, LOYSEL, 409. Je luy demanday (salut et reverence presupposez), s'il n'estoit pas le seigneur Agnoste, *Sat. Mén.* p. 222. Les choses infinies qui tuent et nuisent en presupposent autant qui conservent et qui profitent, MONT. II, 209. Chaque science a ses principes presupposez, ID. II, 286

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, et *supposer*; prov. *pressupauzar*; cat. *presuposar.*

PRÉSUPPOSITION (pré-su-pô-zi-sion; en vers, de six syllabes), *s. f.* Supposition préalable. En quelle sûreté de conscience les prétendus réformés ont-ils pu, sous de si fausses présuppositions, violer la sainte unité que Jésus-Christ a tant recommandée à son Église? BOSS. *Exp. doctr. cath. Avert.* Il [l'abbé Dubos] forme un système sur la présupposition qu'ils [les Francs] étaient les meilleurs amis des Romains, MONTESQ. *Esp.* XXVIII, 3.

— HIST. XVIe s. À ceulx qui combattent par presupposition, il leur fault presupposer au contraire le mesme axiome de quoy on debat; car toute presupposition humaine et toute enunciation a autant d'auctorité que l'aultre, si la raison n'en faict la difference, MONT. II, 286.

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, et *supposition.*

PRÉSURE (pré-zu-r'), *s. f.* Matière qu'on trouve dans le quatrième estomac ou caillette du veau et des jeunes animaux ruminants, à l'âge où ils sont encore nourris de lait, et dont on se sert pour faire cailler le lait.

— HIST. XVIe s. Prenez cendre de gravelée, et en faites capitel dans une chausse d'hippocras : et en iceluy faut dissoudre de la preseure, PARÉ, XVI, 36.

— ÉTYM. Génev. *pressure*; Berry, *prue*; picard, *prule*; de l'ital. *presura*, présure, proprement action de prendre, de *preso*, pris, de *prendere* (voy. PRENDRE).

† **PRÉSURER** (pré-zu-ré), *v. a.* Cailler avec de la présure.

— HIST. XVIe s. Plusieurs matieres y a-il pour presurer et cailler le laict, O. DE SERRES, 285.

† **PRÉSYSTOLIQUE** (pré-si-sto-li-k'), *adj.* Terme de physiologie. Qui précède la systole du cœur.

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, et *systole.*

1\. **PRÊT, ÊTE** (prê, prê-t'), *adj.* || 1° Qui est disposé à, préparé à. Tenez-vous prêt pour partir. La mort ne surprend point le sage, il est toujours prêt à partir, LA FONT. *Fabl.* VIII, 1. Je définis la cour un pays où les gens, Tristes, gais, prêts à tout, à tout indifférents, Sont ce qu'il plaît au prince, ID. *ib.* VIII, 14. Ceux qui seraient prêts à consentir au mensonge, PASC. *Pens.* XXIV, 39 *ter*, éd. HAVET. Les ennemis le trouvent toujours sur ses gardes, toujours prêt à fondre sur eux, BOSS. *Louis de Bourbon.* Jamais prince ne fut plus docile et plus prêt à se corriger de ses défauts, FLÉCH. *Hist. de Théodose*, IV, 34. Soyez-vous à vous-même un sévère critique; L'ignorance toujours est prête à s'admirer, BOIL. *Art p.* I. || Il se dit aussi des choses. Et que tous vos vaisseaux soient prêts pour notre fuite, RAC. *Andr.* IV, 3. Son traité d'optique étant prêt à imprimer, FONTEN. *Newton.* Du bois taillis prêt à couper dans quelques années, BUFF. *Hist. nat. Intr. part. exp. Œuv.* t. VIII, p. 103. || 2° Absolument, en parlant des personnes, tout disposé, tout préparé. On est toujours trop prêt quand on a du courage, CORN. *Cid*, IV, 5. Quoique, sans menacer et sans avertir, la mort se fasse sentir tout entière dès les premiers coups, elle trouve la princesse prête, BOSS. *Duch. d'Orl.* Il faut partir, les matelots sont prêts, BOIL. *Sat.* VIII. Calchas est prêt, madame, et l'autel est paré, RAC. *Iphig.* IV, 3. Annette, veux-tu aller avec elle? — Moi, de tout mon cœur; me voilà prête, GENLIS, *Théât. d'éduc. la March. de modes*, sc. 6. || Il n'est jamais prêt, il n'a jamais fait ses préparatifs à temps. || Il se dit aussi des choses. Le dîner est prêt. Il faut partir, la voiture est prête. Quelquefois il [Louis XIII] a opposé la force toute prête à la violence qui se préparait, BALZ. *le Prince*, 17. L'un [Régulus], jaloux de sa foi, va chez les ennemis Chercher avec la mort la peine toute prête, RAC. *Bérén.* IV, 5. || Fig. Ce n'est pas viande prête, se dit d'une chose qui ne se fait pas toute seule, qui tirera en longueur. || 3° Prêt sur, qui a par devant soi une préparation, une étude. Mon second était prêt sur tout, PASC. *Prov.* IV. || 4° Destiné. Il est injuste qu'on s'attache à moi.... je ne suis la fin de personne.... ne suis-je pas prêt à mourir? PASC. *Pens.* XXIV, 39 *ter*, édit. HAVET. || 5° Prêt à, sur le point de. L'oiseau, prêt à mourir, se plaint en son ramage, LA FONT. *Fabl.* III, 12. Je vous vois prêt, monsieur, à tomber en faiblesse, MOL. *Sgan.* 11. J'avais laissé Mme de Vaubrun prête à devenir folle, Mme de Langeron prête à mourir, SÉV. 14 sept. 1675. Rome prête à succomber, BOSS. *Hist.* III, 7. Je vois de votre cœur Octavie effacée, Prête à sortir du lit où je l'avais placée, RAC. *Brit.* IV, 2. Aujourd'hui qu'au tombeau je suis prêt à descendre, A. CHÉNIER, *Élégies*, VII. Une brebis prête à agneler, une poulette prête à pondre, *Dict. de l'Acad.* aux mots *agneler* et *poulette.* || Il se dit aussi des choses. Un grand destin commence, un grand destin s'achève : L'empire est prêt à choir, et la France s'élève, CORN. *Att.* I, 2. La vertu la plus prête à se voir couronner, Quand ta main se retire, est aussitôt fragile, ID. *Imit.* III, 14. Si c'est vous offenser, Mon offense envers vous n'est pas prête à cesser, MOL. *Femmes sav.* V, 1. Tous ces nuages qui paraissent si noirs et si prêts à fondre sur nous, SÉV. 30 mars 1689. || 6° Prêt de, disposé à, préparé à. Psyché était honteuse de son peu d'amour, toute prête de réparer cette faute, si son mari le souhaitait, et quand même il ne le souhaiterait pas, LA FONT. *Psyché*, I, p. 55. Que si cette feinte, madame, a quelque chose qui vous offense, je suis tout prêt de mourir pour vous en venger, MOL. *Princ. d'Él.* V, 2. Le voilà prêt de faire en tout vos volontés, ID. *le Dép.* III, 8. Et je dois moins encore vous dire Que je suis prêt pour vous d'abandonner l'empire, RAC. *Bérén.* V, 6. Qu'on rappelle mon fils, qu'il vienne se défendre; Qu'il vienne me parler, je suis prêt de l'entendre, ID. *Phèd.* V, 5. || Il se dit aussi des choses. Ajoute que ma mort Est prête d'expier l'erreur de ce transport, MOL. *le Dép.* I, 2. || Aujourd'hui les grammairiens ont décidé qu'il fallait dire en ce sens *prêt à*; cette décision est arbitraire, car l'usage admettait, comme on voit, la préposition *de*; et il n'y a rien dans *prêt* qui exclue cette préposition.

7° Prêt de, sur le point de. Il tenait un moineau, dit-on, Prêt d'étouffer la pauvre bête, Ou de la lâcher aussitôt Pour mettre Apollon en défaut, LA FONT. *Fabl.* IV, 19. En rêvant à la visite qu'elle était prête de recevoir, ID. *Psyché*, I, p. 68. Mme de Vaudemont n'est pas prête de revenir ici, SÉV. 9 mars 1672. On était prêt d'aller se divertir à Fontainebleau : tout a été rompu [à l'occasion de la mort de Turenne], ID. 31 juill. 1675. Mme d'Heudicourt est entièrement dans la gloire de Niquée; elle oublie qu'elle est prête d'accoucher, ID. 30 juil. 1677. Si toujours dans leur âme une pudeur rebelle, Prêts d'embrasser l'Église, au prêche les rappelle, BOIL. *Épître* III. Faut-il être surprise Que, tout prêt d'achever cette grande entreprise, Bajazet s'inquiète? RAC. *Bajaz.* III, 6. Les voisins [des princes allemands] étaient prêts d'envahir la frontière, VOLT. *Mœurs*, 37. || Il se dit aussi des choses. Sur la légèreté d'une croyance si peu raisonnable, il renonce à une affection dont il était assuré, et qui était prête d'avoir son effet, CORN. *Mél. Examen.* On a fait contre vous dix entreprises vaines; Peut-être que l'onzième est prête d'éclater, ID. *Cinna*, II, 1. Cette utile frayeur.... Vient souvent de la grâce en nous prête d'entrer, BOIL. *Épître* XII. || Aujourd'hui, en ce sens, on dit *près de.*

— HIST. XIᵉ s. Se li reis volt, prez sui pour vous le face, *Ch. de Rol.* XX. ‖ XIIᵉ s. D'hui cest jour en un an soiez prest d'ostoier [d'entrer en campagne], *Sax.* XVI. ‖ XIIIᵉ s. Ele [Liesse] ot la bouche petitete, Et por baisier son ami presté, *la Rose*, 854. À coste avoir sunt pres et prestes Ausinc li home cum les bestes, *ib.* 5799. Je sui pretz à feire le [cela] volantiers, *Merlin*, fᵒ 63, *recto.* ‖ XIVᵉ s. En la cité n'en avoit nul plus prest de langue ne de main, BERCHEURE, fᵒ 54, *verso.* ‖ XVIᵉ s. Ponocrates courut dire les nouvelles à Gargantua, affin qu'il fust prest de la [illegible], RAB. *Garg.* I, 18. Et voy me là prest à [illegible], ID. *ib.* I, 41. Quand doncques je les voirray tumbez en la riviere et prestz d'estre noyez, ID. *ib.* I, 49. En ung moment elles estoyent prestes et habillées de pied en cap, ID. *ib.* I, 56. L'abbaye d'Issouldun, en Berry, est de present vacante ou preste à vacquer par la mort de l'abbé dudict lieu, MARG. *Lett.* 84. Nous sommes icy prests à aller où vous vouldrés, ID. *ib.* 113. Ce que je me haste, est afin d'estre plus toust preste du retour, ID. *ib.* 126. [Des épis] Prests à cueillir, MAROT, IV, 17. Ils en sont bien prests [il y sont bien préparés! ironiquement]! MONT. I, 140. Ma comedie est composée et preste, respondit Menander, ID. I, 100. J'avois le latin si prest et si à main qu'ils [les professeurs] craignoient à m'accoster, ID. I, 194. Comme le feu.... plus il trueve de bois, et plus il est prest d'en brusler, LA BOÉTIE, *Servit. volont.* Tel est housé [botté] qui n'est pas prest, COTGRAVE. Viande d'ami est bientost preste, ID.

— ÉTYM. Bourg. *proo*, au féminin *prote;* prov. *prest*, *pret;* cat. *prest;* espagn. port. et ital. *presto;* du lat. *præstus*, qui se trouve dans des inscriptions et dans la loi salique, et qui est dans la langue classique sous la forme invariable et adverbiale, *præsto esse;* il est formé de *præ* et *stare*.

2. **PRÊT** (prê; le *t* ne se prononce pas et ne se lie pas; au pluriel, l'*s* se lie : des prê-z exigibles), *s. m.* ‖ 1° Action de prêter de l'argent ou quelque autre objet. Il y a deux sortes de prêt : celui des choses dont on peut user sans les détruire, et celui des choses qui se consomment par l'usage qu'on en fait; la première s'appelle prêt à usage ou commodat; la deuxième s'appelle prêt de consommation ou simplement prêt, *Code Nap.* art. 1874. ‖ Prêt gratuit, se dit par opposition à prêt à intérêt, lorsque le prêteur se contente de la restitution de la chose prêtée. ‖ Prêt à intérêt, prêt à condition que le débiteur en servira les intérêts. Nos législateurs, s'il est possible, raisonnent encore plus mal que les casuistes; ils condamnent le prêt à intérêt, et ils le tolèrent; ils le condamnent sans savoir pourquoi, et ils le tolèrent parce qu'ils y sont forcés, CONDILL. *Comm. gouv.* I, 18. ‖ Prêt usuraire, prêt où l'intérêt stipulé a le caractère de l'usure. ‖ Prêt à la petite semaine, prêt usuraire où les intérêts se comptent et sont dus par semaines. Moncrif a publié quelques lettres sur des sujets intéressants de morale, en particulier sur cette usure si commune dans le bas peuple, et connue sous le nom de prêt à la petite semaine, D'ALEMB. *Éloges*, *Moncrif.* ‖ 2° Somme d'argent prêtée. Un prêt considérable. Prêt sur gage. Les prêts que les marchands se faisaient les uns aux autres, FÉN. *Tél.* XII. ‖ Maison de prêt, établissement autorisé dans lequel on prête de l'argent sur nantissement ‖ 3° Le prêt se dit dans les bibliothèques de l'action de prêter un livre que l'emprunteur emporte chez lui. ‖ Registre, livre de prêt, registre, livre sur lequel on inscrit, dans les bibliothèques publiques, les livres prêtés. ‖ 4° Anciennement, payement de solde que le roi faisait faire par avance aux soldats de dix en dix jours, plus ou moins, pour suppléer aux montres et pour les attendre. ‖ Aujourd'hui somme payée d'avance par l'État; la partie de ces fonds qu'on doit remettre à chaque sous-officier ou soldat reste pendant cinq jours dans la caisse du corps, et dès lors elle leur est due quand ils la reçoivent; jusque-là on a pris toutefois sur le prêt les sommes nécessaires à l'achat des vivres, etc. LEGOARANT. ‖ Fig. et populairement. Recevoir son prêt, recevoir un mauvais coup, ou une semonce.

— HIST. XIIᵉ s. Et je cuit que cist dui [deux] destrier Sont vostre; or si vous prieroie ....Que vos, ou à prest ou à don, Lequel que soit, me baillissiez, *la Charrette*, v. 280. ‖ XIIIᵉ s. Donques me convient il tenir au quel je quiderai que bon soit, ou à le [la] vente ou au prest, BEAUM. VI, 28. ‖ XIVᵉ s. Comme n'a gueres nostre bien amé Berthelemy Spifame [illegible] eust promis à faire certain prest du sien, à [illegible] grant besoing, et pour le fait de nos guerres, *Ordonn. des rois de Fr.* t. V, p. 319. Quatre cent compaingnons la semaine assembla, Et à cascun de prest [solde] quinze florins bailla, *Baud. de Seb.* VI, 544. ‖ XVIᵉ s. Cela fut retardé par les desbauches des esquipages, qu'en vain on pensa obliger par quelques petits prests par eux mesprisez, D'AUB. *Hist.* II, 296. Il commanda d'en distribuer ausdicts capitaines, par forme de prest, pour en accomoder leurs soldats, attendant les monstres, CARL. VII, 1.

— ÉTYM. *Prêter;* provenç. *prest;* ital. *presto*.

† 3. **PRÊT** (prê), *s. m.* Terme du service de la maison du roi. Essai que le gentilhomme servant de jour faisait faire au chef du gobelet, de tout ce qui devait servir au roi pour la table, comme pain, sel, serviettes, cuiller, fourchette, couteau et curedents ‖ La table de prêt, table où se faisait cet essai et qui était gardée par le gentilhomme servant. Il y eut grand couvert chez Mme la Dauphine; la nef était sur la table du prêt, DANGEAU, *Journal*, t. XIII, p. 452.

— ÉTYM. *Prêt* 1.

† **PRÊTABLE** (prê-ta-bl'), *adj.* Qui peut être prêté.

— HIST. XVIᵉ s. Prestable, COTGRAVE.

† **PRÊTANT** (prê-tan), *s. m.* En corroierie, ce que contient une peau tannée et ce qu'on en fait sortir sur un marbre avant le mettage au vent.

PRETANTAINE (pre-tan-tè-n'), *s. f.* Terme familier usité seulement dans cette locution : courir la pretantaine, courir çà et là, sans nécessité. Et bien courant la pretantaine Par les buissons et par la plaine, CHAPELLE, *Lettre à sa maîtresse.* N'a-t-il pas bien su élever son fils, sans avoir pour cela besoin de lui faire courir la pretantaine? GENLIS, *Théât. d'éduc. le Voyageur*, I, 1. ‖ Cette femme court la pretantaine, elle fait des promenades, des sorties, des voyages qu'interdit la bienséance. Elles s'en viennent ici courir la pretantaine avec des maîtres-clercs, DANCOURT, *Cur. de Compiègne*, sc. 6.

— ÉTYM. D'après Ménage, mot tiré de *pretantan*, onomatopée exprimant le bruit de pas précipités; genev. *pretantaine*.

† **PRÊTE** (prê-t'), *s. f.* Baguette d'osier refendue, servant à relier les cercles des tonneaux.

PRÊTÉ, ÉE (prê-té, tée), *part. passé.* ‖ Substantivement. C'est un prêté rendu, c'est une juste représaille. ‖ Béranger a modifié cette phrase proverbiale d'une façon qui lui laisse son sens et sa correction : Ou quand Jeanne fait œuvre pie, C'est un rendu pour un prêté, *Mais. de santé.* Mais la forme qu'aujourd'hui on lui donne souvent est absolument inintelligible : c'est un prêté pour un rendu.

† **PRÊTE-JEAN**, VOY. PRÊTRE-JEAN.

† **PRÉTENDANCE** (pré-tan-dan-s'), *s. f.* Néologisme. Qualité de prétendant à un trône.

PRÉTENDANT, ANTE (pré-tan-dan, dan-t'), *s. m.* et *f.* ‖ 1° Celui, celle qui prétend, qui aspire à une chose. L'intérêt et l'envie de leur plaire [aux grands] leur donneraient autant d'imitateurs de leurs actions que leur autorité forme de prétendants à leurs grâces, MASS. *Pet. carême*, *Purif.* ‖ 2° Prince qui prétend avoir des droits à un trône occupé par un autre. On vit paraître, sur la fin du règne de Valérien et pendant celui de Gallien son fils, trente prétendants divers, MONTESQ. *Rom.* 16. ‖ Absolument. Il se dit des princes de la maison de Stuart, qui réclamèrent longtemps, et les armes à la main, le trône d'Angleterre. George III nous a pris le Canada, tandis que le prétendant dit son chapelet à Rome, et que son fils s'enivre à Bouillon, VOLT. *Lett. d'Argental*, 11 mars 1763. ‖ 3° *S. m.* Celui qui aspire à la main d'une femme. Ulysse ne vit plus.... Pénélope, ne voyant revenir ni lui ni moi, n'aura pu résister à tant de prétendants, FÉN. *Tél.* VII. ‖ Il se dit aussi quelquefois des femmes. Le jour que se tint l'assemblée de tant de jolies prétendantes, nous parcourions toutes d'une manière inquiète les visages les unes des autres, FONTEN. *Morts anc. Dial.* VI. Le jour du mariage était fixé.... on présentait un habit de noce à celle sur qui le choix secret était tombé; on distribuait d'autres habits aux prétendantes qui s'en retournaient chez elles, VOLT. *Russ.* I, 3.

— HIST. XVIᵉ s. Deux pretendants au royaume de Thrace, MONT. III, 248.

PRÉTENDRE (pré-tan-dr'), *v. a.* Il se conjugue comme tendre. ‖ 1° Réclamer, exiger comme un droit. Comme le plus vaillant, je prétends la troisième [part], LA FONT. *Fabl.* I, 6. Je proteste de ne rien prétendre à tous vos biens, pourvu que vous me laissiez celui que j'ai, MOL. *l'Av.* V, 2. Ils [les maréchaux] prétendent du monseigneur, SÉV. 3 avril 1676. Je n'en prétends pas [de remettre les fermages à des fermiers] un grand mérite, puisque c'est par force, ID. 16 juin 1680. Son frère Florien prétendit l'empire par droit de succession, comme le plus proche héritier, BOSS. *Hist.* I, 10. Ces deux peuples étaient en guerre pour des terres que chacun d'eux prétendait, ID. *ib.* III, 6. Je ne prétends de vous ni pitié ni secours, BRIFFAUT, *Ninus II*, V, 4. ‖ Absolument. En ce cas il verra que je sais comme il faut Punir des insolents qui prétendent trop haut, CORN. *la Suiv.* I, 8. Tu prétends un peu trop; mais, quoi que tu prétendes, Rends-toi digne du moins de ce que tu demandes, ID. *Cinna*, IV, 6. J'ai les cheveux noirs, naturellement frisés, et avec cela assez épais et assez longs, pour pouvoir prétendre en belle tête, LA ROCHEFOUC. *Portr.* ‖ 2° Aspirer à. Ceux qui ne seront pas satisfaits de ces raisons [sur la divisibilité de l'espace à l'infini].... ne peuvent rien prétendre aux démonstrations géométriques, PASC. *Esprit géom.* I. ‖ Prétendre la main, aspirer à épouser. Je n'ai point prétendu la main d'un empereur, CORN. *Pulch.* I, 6. ‖ On dit de même : prétendre une personne. De tant d'amours il ne m'en est échu pas un, et de tant de belles il n'y en a pas une seule que je prétende, VOIT. *Lett.* 86. Ces deux nymphes, Mirtil, à la fois te prétendent, MOL. *Mélic.* I, 1. Et la preuve après tout que je vous en demande, C'est de ne plus souffrir qu'Alceste vous prétende, ID. *Mis.* V, 2. Tous les princes à marier la prétendent [la princesse de Bavière], SÉV. 267. ‖ 3° Avoir pour objet, en parlant de choses (peu usité en ce sens). Si de son arrivée [de l'ambassadeur romain] Annibal fut la cause, Lui mort, ce long séjour prétend quelque autre chose, CORN. *Nicom.* I, 1. ‖ 4° Soutenir, affirmer. Valère : Que vient de te donner cette farouche bête? — Ergaste : Cette lettre, Monsieur, qu'avecque cette boîte On prétend qu'ait reçue Isabelle de vous, MOL. *Éc. des mar.* II, 8. Gardez-vous de prétendre que de tant d'ennemis vous puissiez vous défendre, RAC. *Mithr.* V, 5. Je prétens Qu'Aristote n'a point d'autorité céans, ID. *Plaid.* III, 3. Prétendre avec Descartes que les animaux sont de pures machines privées du sentiment dont ils ont les organes, c'est démentir l'expérience et insulter la nature, VOLT. *Louis XIV*, *Écriv. Pardies.* On prétend que le cardinal de Richelieu lui offrit [à Saumaise] une pension de douze mille francs pour revenir en France, à condition qu'il écrirait à la gloire de ce ministre, ID. *Louis XIV*, *Écriv. Saumaise.* ‖ En ce sens, il ne prend guère pour complément direct qu'un nom indéterminé. Je prétends ceci. Ce que je prétends, c'est que.... À d'austères devoirs le rang de femme engage, Et vous n'y montez pas, à ce que je prétends, Pour être libertine et prendre du bon temps, MOL. *Éc. des femm.* III, 2. ‖ Cependant on dit : prétendre une chose bonne, mauvaise, soutenir qu'elle est bonne, mauvaise. J'écrivis à l'ami Damilaville que des gens qui revenaient de Barège, prétendaient ces eaux souveraines pour les [illegible] que.... VOLT. *Lett. d'Alembert*, 15 oct. 1768. ‖ 5° Prétendre avec le verbe à l'infinitif sans préposition, avoir l'intention de. Une mouche survient, et des chevaux s'approche, Prétend les animer par son bourdonnement, LA FONT. *Fabl.* VII, 9. Le [illegible] aussitôt va remettre en sa place L'ar[illegible] prétendant bien Tout reprendre à la fois, sans [illegible] manquât rien, ID. *ib.* X, 6. Je prétends vous traiter comme mon propre fils, RAC. *Athal.* II, 7. ‖ Avoir la prétention, se flatter de. Il est arrivé à peu de personnes de prétendre connaître toutes choses [illegible] parler de tout, disait Démocrite, PASC. *Pens.* [illegible] édit. HAVET. Sur quoi d'ailleurs prétendez-vous être mieux traité que moi? VOLT. *Babouc* [illegible] prétendre de. Après sa mort [de Vaugelas] les cahiers du dictionnaire, avec le reste de ses effets, furent saisis par ses créanciers, qui prétendaient d'en tirer une somme considérable de [illegible] primeur, PELLISSON, *Hist. de l'Acad.* [illegible] dez pas, mes pères, de faire accroire au [illegible] que.... PASC. *Prov.* XI. J'irai à Bourbilly [illegible] tends bien de vous voir, SÉV. 15 juill. 167[illegible] tendre que, avec le subjonctif, vouloir, [illegible] Et qu'à moins de cela je ne dois point [illegible] Qu'on puisse être content.... MOL. *Tart.* [illegible] lui seul il prétend qu'on reçoive la loi, [illegible] XI. Demain, sans différer, je prétends que [illegible] Découvre mes vaisseaux déjà loin du Bosphore, RAC. *Mithr.* III, 1. Comme elles étaient publiques [les [illegible] que Mme de Cleveland faisait au duc de Mon[illegible]], elle prétendait qu'elles dussent être [illegible] conséquence, HAMILT. *Gramm.* XI. Il [Malebranche] prétend que les anges [illegible] [illegible] l'Ancien Testament, FONTEN. [illegible] occas. Œuvr. t. IX, p. 8, [illegible] Chaque parti prétend que son vœu soit suivi, [illegible]

Barneveli, I, 6. || On met aussi quelquefois le conditionnel après *prétendre* à l'imparfait, et le futur après le présent. Traître, tu prétendais qu'en un lâche silence Phèdre ensevelirait ta brutale insolence, RAC. *Phèd.* IV, 2. S'il [le sultan] ose quelque jour me demander ma tête, Je ne m'explique point, Osmin, mais je prétends Que du moins il faudra la demander longtemps, ID. *Baj.* I, 1. || 6° *V. n.* Aspirer à. Il ne prétend à vous qu'en tout bien et en tout honneur, MOL. *Scap.* III, 1. Il ne faut point que je prétende à vivre agréablement sans vous, SÉV. 11 sept. 1675 (l'éd. de 1735 a : prétende de vivre). Interdire à mes vers, dont peut-être il fait cas, L'entrée aux pensions où je ne prétends pas, BOIL. *Sat.* IX. On ne fut point sévère pour la Fontaine, parce qu'il semblait ne prétendre à rien ; moins il exigeait, plus on lui accordait ; on lui passait ses mauvaises fables en faveur des excellentes, VOLT. *Mél. litt. Lett. de la Visclède.* Il joint à l'amabilité à laquelle nos Français prétendent à tort ou à droit, une maturité de raison à laquelle malheureusement ils ne prétendent pas, D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 15 sept. 1775. Cette révolution [française] qui, malgré la vieillesse du genre humain, prétendait à recommencer l'histoire du monde, STAEL, *Corinne*, XII, 1.

— SYN. PRÉTENDRE LA PREMIÈRE PLACE, PRÉTENDRE À LA PREMIÈRE PLACE. Prétendre la première place, l'exiger comme un droit, comme quelque chose qui nous appartient. Prétendre à la première place, y aspirer, travailler à l'obtenir.

— HIST. XV° S. Le roi la pretendoit sienne [la ville], COMM. V, 11. || XVI° S. Les matieres ici traictées ne sont tant folastres comme le tiltre au dessus pretendoyt, RAB. *Garg.* I, *Prol.* On conçoit meilleure esperance de la fin où l'on pretend, quand on void que les principes sont bons, LANOUE, 399. La ville qu'il pretendoit d'assieger, ID. 632. Ils pretendent tirer ce fruict de leur desseing.... MONT. I, 283. Nul esprit genereux ne s'arreste de soy ; il pretend tousjours, et va oultre ses forces, ID. IV, 236. Ilz s'en retournerent tout court à grande diligence, ayans failly à prendre ce qu'ilz pretendoient, et à garder ce qu'ilz tenoient, AMYOT, *Timol.* 27. Il aspiroit et pretendoit à ne sçay quelle seigneurie et principauté, ID. *Timol. et P. Æm. comp.* 2.

— ÉTYM. Lat. *prætendere*, de *præ*, avant, et *tendere*, tendre.

PRÉTENDU, UE (pré-tan-du, due), *part. passé* de prétendre. || 1° À quoi on s'attribue un droit. Ma voix de chacun d'eux justement prétendue.... ROTROU, *Bélis.* II, 7. [Il] Se vit exclu d'un rang vainement prétendu, RAC. *Brit.* III, 3. || 2° Supposé, faux. Voici une histoire très-tragique de Livry : vous vous souvenez bien de ce prétendu très-dévot, qui n'osait tourner la tête ; je disais qu'il semblait qu'il y portât un verre d'eau, c'était un fou, SÉV. 30 mai 1672. C'est de là [la révolution anglaise] que nous est né ce prétendu règne de Jésus-Christ, inconnu jusqu'alors au christianisme, BOSS. *Reine d'Angiet.* Et Minos, à qui rien n'impose, Au mépris de l'apothéose, Punit plus d'un dieu prétendu, LAMOTTE, *Odes*, t. I, p. 314, dans POUGENS. Ne vient-on pas d'imprimer les lettres prétendues de la reine Christine, de Ninon l'Enclos.... VOLT. *Lett. Thiriot*, (sans date) 1768. Un prétendu César, un fils de Cépias, ID. *Triumv.* III, 1. || 3° La religion prétendue réformée, nom qu'on donnait souvent en France au protestantisme. Ils demandent en 1611 de n'être point contraints dans les actes tant publics que particuliers, par écrit ou de parole, à se qualifier de la religion prétendue reformée, ROHAN, *Mémoires*, t. II, p. 64, dans LACURNE. || Substantivement et par dénigrement. La prétendue, le protestantisme. Moyse ministre de la prétendue, GARASSE, *Rech. des recherches*, p. 303, dans LACURNE. || 4° Un gendre prétendu, celui qui va devenir gendre de quelqu'un. Et demain le gendre prétendu me doit être amené par son père, MOL. *Mal. imag.* I, 5. ....que tout le respect ici vous soit rendu Que doit à son beau-père un gendre prétendu, REGNARD, *Ménechm.* III, 2. || Substantivement. Un prétendu, une prétendue, celui, celle qui doit se marier. Un jeune paysan venait chercher sa prétendue à la ferme de son futur beau-père, CHATEAUBR. *Génie*, I, I, 10. || *Au masc.* En un sens plus général, celui qui recherche une femme en mariage. Cette fille a deux prétendus.

† **PRÉTENDUMENT** (pré-tan-du-man), *adv.* Faussement, à tort. Proposition prétendument démontrée, *Ess. sur la nat. de l'âme hum.* Londres, 1769, p. 142.

— ÉTYM. *Prétendu*, et le suffixe *ment*.

PRÊTE-NOM (prê-te-non), *s. m.* || 1° Celui qui, sans entrer dans le fond d'une affaire, en paraît le principal acteur, et signe un acte où le véritable contractant ne veut pas paraître. Les fermes générales du roi s'adjugeaient à des prête-noms, et chaque bail était distingué par le nom d'un contractant imaginaire. || 2° Il se dit aussi de celui qui prête son nom à un écrit qu'il n'a pas fait, à un mot qu'il n'a pas dit, etc. M. de Thibouville ne pourrait-il pas connaître des jeunes gens de bonne volonté, parmi lesquels il choisirait un prête-nom ....qui livrait la pièce aux comédiens comme si elle était de lui? VOLT. *Lett. d'Argental*, 6 févr. 1771. Réclame le mot s'il prospère, Et, s'il déplait, le laisse au prête-nom, DELILLE, *Convers.* I. || *Au plur.* Des prête-noms.

— ÉTYM. *Prêter*, et *nom*.

PRÉTENTAINE (pre-tan-tè-n'), voy. PRETANTAINE.

PRÉTENTIEUX, EUSE (pré-tan-si-eû, eû-z'), *adj.* || 1° Qui a des prétentions. Un jeune homme prétentieux. || Substantivement. Celui, celle qui a des prétentions. Vous n'êtes qu'un prétentieux. || 2° Où il y a de la prétention. Un style prétentieux. La discrétion prétentieuse de la baronne, TH. LECLERQ, *Prov.* t. V, p. 256, dans POUGENS.

— ÉTYM. Voy. PRÉTENTION ; ce mot est formé comme *factieux* et *faction*.

PRÉTENTION (pré-tan-sion ; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Droit qu'on croit avoir sur une chose. Cessez, princes et potentats, de troubler par vos prétentions le projet de ce mariage [de Louis XIV et de Marie-Thérèse], BOSS. *Mar.-Thér.* L'erreur d'un roi qui se flatte sur des prétentions cause souvent des ravages, des famines, des massacres.... FÉN. *Tél.* XXIII. Catherine de Médicis avait des prétentions sur le Portugal presque aussi chimériques que celles du pape, VOLT. *Mœurs*, 165. || 2° Exigence. Je lui remis devant les yeux les prétentions immenses de monsieur le Prince, de MM. de Bouillon et de la Rochefoucauld, RETZ, *Mém.* t. II, liv. III, p. 423, dans POUGENS. Car, grâce au droit reçu chez les Parisiens, Gens de douce nature et maris bons chrétiens, Dans ses prétentions une femme est sans bornes, BOIL. *Sat.* X. || 3° Visées à l'esprit, aux talents, aux honneurs, à la considération, etc. Ce George Villiers est ce même Buckingham, fameux alors dans l'Europe par les agréments de sa figure, par ses galanteries et par ses prétentions, VOLT. *Mœurs*, 179. On est plus humilié d'être au-dessous de ses prétentions que de ses devoirs, DUCLOS, *Consid. mœurs*, 12. Caligula, ennemi de la vertu et jaloux des talents, avait surtout de la prétention à l'éloquence, DIDER. *Claude et Nér.* I, 5. Je ne fais aucun tort à mes semblables ; je les respecte quand je le dois ; je leur rends des services quand je le puis ; je leur laisse leurs prétentions, et j'excuse leurs faiblesses, BARTHÉL. *Anach.* ch. 32. La prétention à juger de tout fait qu'on ne jouit de rien, MARMONTEL, *Œuv.* t. X, p. 42. Dans les prétentions des nobles, dans les prétentions des riches, je vois des deux parts sottise et vanité, PICARD et MAZÈRES, *Trois quartiers*, III, 6. || Homme à prétentions, celui qui prétend à l'esprit, qui cherche à être l'objet d'une distinction particulière. || Homme sans prétentions, homme de manières simples, qui ne cherche pas à se faire remarquer. Dans l'intérieur d'une petite société et sans prétention, elle était gaie, GENLIS, *Mém.* t. II, p. 170, dans POUGENS. || Cette femme a encore des prétentions, elle se croit encore jolie et capable de plaire. || 4° Espérance, dessein fondé sur une confiance personnelle. Je n'ai pas la prétention de vous convaincre. À cinquante-cinq ans la fortune est établie, la réputation faite, les prétentions évanouies ou remplies, BUFF. *Probabilités de la vie.* || 5° Il se dit aussi de l'espérance de gagner le cœur d'une femme. Elle jugera par cette obéissance aveugle que, si je renonce aux prétentions que j'avais sur son cœur, je n'étais pas indigne de le posséder, LA FAYETTE, *Zayde*, *Œuv.* t. I, p. 294, dans POUGENS. Sans renoncer à ses prétentions sur elle, HAMILT. *Gramm.* 8. Il avait de l'esprit, de la figure, il pouvait avoir des prétentions ; on disait qu'il en avait auprès d'elle, J. J. ROUSS. *Confess.* VII.

— HIST. XVI° S. Je sçay la pretention des sciences en general au service de nostre vie, MONT. I, 164.

— ÉTYM. Lat. *prætentum*, supin de *prætendere*.

PRÊTER (prê-té), *v. a.* || 1° Fournir, mettre à la disposition (ce qui est le sens du latin *præstare*). Bien loin de vous prêter l'appui dont vous parlez.... CORN. *Nicom.* I, 2. Petit poisson deviendra grand, Pourvu que Dieu lui prête vie, LA FONT. *Fabl.* V, 3. Un guerrier est invincible quand il combat avec foi, et quand il prête des mains pures au dieu des batailles qui le conduit, FLÉCH. *Turenne.* Si les dieux m'ont prêté des ailes, Ce n'est pas pour fuir le danger, QUIN. *Persée*, V, 4. O toi [nuit], de mon repos compagne aimable et sombre, À de si noirs forfaits prêteras-tu ton ombre? BOIL. *Lutr.* II. [Ô Dieu] prête à mes discours un charme qui lui plaise [au roi], RAC. *Esth.* I, 4. || N'accorder que pour un moment. Ô sort.... Reprenez la faveur que vous m'avez prêtée, Et rendez-moi la mort que vous m'avez ôtée, CORN. *Poly.* II, 1. || Prêter secours, aide, faveur, etc. secourir, aider, favoriser quelqu'un en quelque chose. || Prêter un exemple à quelqu'un, lui donner un exemple qui l'autorise à faire quelque chose. Vous voyez qu'à son rang elle me sacrifie, Madame, et vous voulez que je la justifie! Qu'après tous les mépris qu'elle montre pour moi, Je lui prête un exemple à me voler sa foi? CORN. *Pulch.* III, 4. || Prêter main-forte, appuyer par la force l'exécution des ordres de la justice. || En un autre sens, prêter main-forte, venir en aide. La moitié de tes gens doit occuper la porte, L'autre moitié te suivre et te prêter main-forte, ID. *Cinna*, V, 1. || Prêter la main ou les mains à quelque chose, voy. MAIN, n° 6. || Prêter la main, les mains à quelqu'un, venir en aide à quelqu'un. Cher Néarque, pour vaincre un si fort ennemi, Prête du haut du ciel la main à ton ami, CORN. *Poly.* IV, 4. À vous prêter les mains ma tendresse consent, MOL. *Mis.* IV, 3. Venez me revoir, lorsque vous serez déterminé à quelque chose, et soyez persuadé que vous me trouverez disposé à vous prêter la main, LESAGE, *Estev. Gonz.* 31. Trompé par une fausse expérience de Boyle, il [Newton] croit que l'humidité du globe se dessèche à la longue, et qu'il faudra que Dieu lui prête une main réformatrice, VOLT. *Dict. phil. Fin du monde.* || Se prêter la main, se secourir mutuellement. C'est ainsi que le despotisme et la superstition se prêtent la main, DIDEROT, *Opin. des anc. philos.* (*Japonais*). || Prêter l'épaule, venir en aide. Il croit que ce climat [l'Égypte].... Ayant sauvé le ciel, sauvera bien la terre, Et.... Pourra prêter l'épaule au monde chancelant, CORN. *Pomp.* I, 1. || Prêter son bras, fournir le secours de ses armes, de sa vaillance. Jamais il n'a prêté son bras à tes desseins, CORN. *Médée*, II, 2. S'il les pousse trop loin [ses projets], moi-même je l'en blâme ; Je lui prête mon bras sans engager mon âme, ID. *Sert.* III, 2. || Prêter l'oreille, écouter attentivement, en silence. Seigneur, prêtez l'oreille à mes paroles ; entendez mes cris, SACI, *Bible*, *Psaumes*, V, 2. Cieux, écoutez ma voix ; terre, prête l'oreille, RAC. *Athal.* III, 7. Prêtez-moi l'un et l'autre une oreille attentive, ID. *ib.* II, 5. Pourquoi dit-on prêter l'oreille, et que prêter les yeux n'est pas français? n'est-ce point qu'on peut s'empêcher à toute force d'entendre, en détournant ailleurs son attention, et qu'on ne peut s'empêcher de voir, quand on a les yeux ouverts? VOLT. *Comm. Corn. Rem. Rod.* V, 3. Cachons-nous et prêtons l'oreille ; Car j'entends la porte s'ouvrir, PICARD, *Visitand.* I, 7. || Prêter l'oreille, signifie aussi donner créance. Nés et nourris dans la liberté, ils ne prêteront jamais l'oreille à aucune proposition qui tende à la servitude, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. III, p. 201, dans POUGENS. || Prêter l'œil et l'oreille à, regarder et écouter. Même notre grand roi, ce foudre de la guerre, Le front ceint de lauriers, daigne bien quelquefois Prêter l'œil et l'oreille au théâtre françois, CORN. *l'Illus. com.* V, 5. || Prêter silence, faire silence. J'ai forcé ma colère à te prêter silence, Pour voir à quel excès irait ton insolence, ID. *Héracl.* I, 2. || Prêter attention, prêter son attention, écouter attentivement. Asseyez-vous, monsieur, je vous conjure, et prêtez-moi votre attention, BEAUMARCH. *Mère coup.* IV, 12. || Prêter l'esprit à, accorder de l'attention. Immobile à leurs coups, en lui-même il rappelle Ce qu'eut de beau sa vie et ce qu'on dira d'elle, Et tient la trahison que le roi leur prescrit, Trop au-dessous de lui pour y prêter l'esprit, CORN. *Pomp.* II, 2. || Prêter serment, faire serment devant quelqu'un. M. de Luxembourg prêta le serment de sa charge de capitaine des gardes du corps, PELLISSON, *Lett. hist.* t. I, p. 356. Tout vieux que je suis, je m'intéresse à ces belles Circassiennes qui ont prêté à Votre Majesté serment de fidélité, et qui prêteront sans doute le même serment à leurs amants, VOLT. *Lett. Catherine*, 2 sept. 1769. || Terme de féodalité. Prêter foi et hommage, voy. PRESTATION. || Prêter sa voix, prêter son ministère à quelqu'un, parler pour lui, s'employer pour lui. C'est moi qui prête ici ma voix au malheureux, RAC. *Athal.* II, 7. || Prêter une défense à quelqu'un, employer tels ou tels moyens pour sa défense. L'histoire est trop

connue pour retrancher le péril qu'il [le jeune Horace] court d'une mort infâme après l'avoir tuée [sa sœur]; et la défense que lui prête son père pour obtenir sa grâce n'aurait plus de lieu s'il demeurait innocent, CORN. *Hor. Examen.* || Prêter son crédit, prêter ses amis à quelqu'un, lui rendre service par son crédit ou par l'intervention de ses amis. || 4° Il se dit aussi des choses qui procurent, qui communiquent. Tes malheurs te prêtaient encor de nouveaux charmes, RAC. *Phèdre*, II, 5. La géographie ainsi considérée pourrait prêter des lumières à la physique, ou du moins donner des doutes, VOLT. *Russ.* I, 1. Son trouble lui prêtait de nouveaux agréments, GRESSET, *Méch.* IV, 1. J'ose prendre mes vœux pour de l'espoir; l'ardeur de mes désirs prête à leur objet la possibilité qui lui manque, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 1. Pendant ce récit, le génie tenace de Napoléon fut moins frappé de ces avantages en eux-mêmes que de l'appui qu'ils prêtaient à l'illusion dont il venait de nous entretenir, SÉGUR, *Hist. de Nap.* V, 3. || Prêter une preuve, servir de preuve. Votre exemple lui prête une preuve assez claire, Que le trône est plus doux que le sein d'une mère, CORN. *Œd.* I, 5. || Prêter un prétexte, servir de prétexte. Il faut qu'il [l'hymen].... prête un doux prétexte à qui veut tout donner, CORN. *Sur.* II, 1. || 5° Particulièrement, donner une chose à condition qu'on la rendra. Pour tirer d'eux ce qu'on leur prête, Il faut que l'on en vienne aux coups, LA FONT. *Fabl.* II, 7. Donner est un mot pour qui il a tant d'aversion, qu'il ne dit jamais, je vous donne, mais, je vous prête le bonjour, MOL. *l'Av.* II, 5. À Rome, il fut permis au mari de prêter sa femme à un autre, MONTESQ. *Esp.* XXVI, 18. Il est des circonstances où, si vous prêtez votre argent, vous vous faites un ennemi secret; refusez-le, vous avez un ennemi ouvert, VOLT. *Fragm. hist.* 14. Côme de Médicis, le plus riche particulier de l'Europe, lui prêta [à Sforce] cinquante mille écus, avec lesquels il gagna les troupes milanaises, DUCLOS, *Œuv.* t. II, p. 301. || Absolument, en parlant d'argent. Cette honnête usurière, Qui nous prête, par heure, à vingt sous par écu, REGNARD, *le Joueur*, I, 6. Dans un gouvernement où personne n'a de fortune assurée, on prête plus à la personne qu'aux biens, MONTESQ. *Esp.* V, 16. Il donnait avec bien plus de plaisir qu'il ne prêtait; car souvent l'expérience lui avait fait connaître qu'il donnait ce qu'il croyait prêter, et qu'il s'en fallait bien qu'en trompant ainsi sa bienfaisance par une extension forcée, on lui en eût plus d'obligation, D'ALEMB. *Éloges*, *Milord Maréchal*. On ne voit donc pas que prêter à intérêt c'est vendre; qu'emprunter à intérêt, c'est acheter; que l'argent qu'on prête est la marchandise qui se vend; que l'argent qu'on doit rendre est le prix qui se paye, CONDILL. *Comm. gouv.* I, 18. || Prêter à la petite semaine, voy. PRÊT 2. || Fig. Rome seule aujourd'hui peut résister à Rome, Il faut pour la braver qu'elle nous prête un homme, CORN. *Sertor.* II, 1. Rien de la part des sens ne le saurait toucher, Et loin de prêter l'âme à leurs vaines délices.... ID. *Imit.* II, 9. || Fig. Prêter sa main, être seulement l'exécuteur de la volonté d'un autre. Il m'a prêté sa main, il a tué le comte, CORN. *Cid*, II, 9. Guillaume, enfant de chœur, prêta sa main novice [pour un tirage au sort], BOIL. *Lutr.* I. || Fig. Prêter sa plume, écrire pour quelqu'un. || Fig. Prêter son nom, laisser faire en son nom. Et jusques à ce jour Atalide a prêté son nom à cet amour [de Roxane et de Bajazet], RAC. *Baj.* I, 4. || Prêter son nom, autoriser un autre à se servir de notre nom en quelque occasion. || 6° Présenter, acception qui n'est usitée que dans deux locutions et qui est une combinaison du sens étymologique (*præstare*, fournir) et du sens particulier (*prêter*, ne présenter que momentanément). || Prêter le collet à quelqu'un, se présenter pour lutter ou combattre corps à corps avec lui. || Fig. et familièrement. Prêter le collet à quelqu'un, être prêt à lui résister, à disputer contre lui. Recommençons notre commerce; je suis prêt à vous prêter le collet, [illegible], *Lett.* t. IV, p. 90, dans [illegible]. Je vous prêterai le collet en tout genre d'érudition, MOL. *Am. méd.* II, 4. Mon cousin est de mon sang, et cela lui suffit pour prêter le collet à tous les godelureaux de Paris, DESTOUCH. *Fausse Agnès*, II 1. || Prêter le flanc à l'ennemi, se poster ou marcher de manière que l'ennemi puisse attaquer en flanc. Si les [illegible] aller à Hambourg, ils seraient obligés de lui prêter le flanc, à moins qu'ils n'allassent faire un grand tour, [illegible], *Lett. hist.* t. II, p. 590. || Fig. Prêter le flanc, donner prise sur soi. Il avait su faire rire le public aux dépens de ses adversaires; il leur prêta le flanc en travestissant maladroitement l'objet de leur culte, D'ALEMB. *Éloges*, *Lamotte*. || Terme de marine. Prêter le côté à un fort, à un bâtiment, se dit d'un vaisseau qui se prépare pour combattre. || Prêter le côté, est souvent synonyme de présenter le côté ou le travers. || Prêter le côté au vent, à la mer, être à la cape. || 5° Fig. Attribuer, imputer. Prêter à quelqu'un des torts, un travers, des ridicules. J'avais si peu songé au dessein qu'elle me prêtait, que.... MAINTENON, *Lett. à Mme de St-Géran*, 1er avril 1679. Dans ses égarements mon cœur opiniâtre Lui prête des raisons, l'excuse, l'idolâtre, RAC. *Brit.* III, 6. Je crois bien que l'historien a prêté ces discours à Pyrrhus et à Fabricius, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. VII, p. 388, dans POUGENS. En général, on leur a prêté [aux cailles] des vues, une sagacité, un discernement qui feraient presque douter que ceux qui leur ont fait honneur de ces qualités en aient fait beaucoup d'usage eux-mêmes, BUFF. *Ois.* t. IV, p. 260. Ayez une aventure, on vous en prête cent, DESMAHIS, *l'Impert.* sc. 3. || 6° Fig. Elliptiquement, prêter à, en sous-entendant matière, sujet, occasion. Cette action prête à de fâcheuses interprétations. Prêter à la plaisanterie, à la critique, à la censure, au ridicule. Dans les lois générales, les exceptions prêtent toujours à l'arbitraire, *Décret du 22 floréal an II*, *Rapport de Cambon*, p. 95. Dans ce maudit foyer tout prête à l'équivoque, C. DELAV. *les Comédiens*, III, 2. || Des grammairiens ont remarqué qu'il ne fallait pas dire prêter à rire, mais apprêter à rire. Ainsi ce vers serait fautif : Dès qu'un mari peu résigné Prêtait à rire au voisinage, BÉRANG. *Contr. de mar.* Cependant, si l'ellipse est telle qu'il a été dit, il est aussi loisible de dire prêter à rire, à plaisanter, que prêter au rire, à la plaisanterie. || 7° *V. n.* En parlant des étoffes, du cuir, etc. s'étendre. Ce drap prête beaucoup. Mes vers prêtent, ils s'allongent et se raccourcissent comme on veut, LEGRAND, *la Nouveauté*, sc. 14. || Fig. C'est un sujet qui peut prêter, qui est susceptible de beaucoup de développements. || 8° *S. m.* Un prêter, action de prêter. Ami au prêter, ennemi au rendre, c'est-à-dire on se fait souvent un ennemi de celui qu'on a obligé, quand on exige le remboursement de ce qu'on a prêté. || C'est un prêter à ne jamais rendre, se dit quand on prête à un insolvable ou à un ingrat. || 9° Se prêter, *v. réfl.* Être prêté. Bientôt se parjurer cessa d'être un parjure; L'argent à tout denier se prêta sans usure, BOIL. *Sat.* XII. || 10° Fig. Se prêter, se laisser aller momentanément à quelque chose. Et quoi qu'étale ici le monde, Ce n'est qu'avec dédain que l'œil s'y doit prêter, CORN. *Imit.* II, 1. Elle sut se prêter au monde avec toute la dignité que demandait sa grandeur, BOSS. *Mar.-Thér.* Le torrent n'entraîne que ceux qui veulent bien s'y prêter, MASS. *Pet. car. Drap.* Au théâtre, on se prête toujours aux sentiments naturels des personnages : on devient enthousiaste avec Polyeucte, inflexible avec Horace, tendre avec Chimène, VOLT. *Comm. Corn. Rem. Poly.* II, 6. Le roi [Louis XV], quoiqu'enfant, ne fut nullement étonné, fit un petit compliment, et se prêta de bonne grâce aux caresses du czar [Pierre Ier], DUCLOS, *Œuv.* t. V, p. 293. Toutes les fois que l'illusion est agréable, on s'y prête avec complaisance; et tout ce qui est possible, on le suppose vrai, MARMONTEL, *Œuv.* t. VII, p. 48. || Se prêter à soi-même, se laisser aller à ses propres penchants. Pour ne jamais sortir de l'état où vous êtes, vous n'avez qu'à suivre vos penchants, vous prêter à vous-mêmes, vous laisser entraîner mollement au courant, MASS. *Carême*, *Fausse conf.* || 11° Consentir par complaisance. Se prêter à un accommodement. Je me prêtai de bon cœur à tout, et je commençai par bien constater à ses propres yeux le plaisir que j'avais à lui complaire, J. J. ROUSS. *Ém.* III. || Fig. Je résolus d'abandonner un climat où la nature se prêtait à peine aux besoins de l'homme, BARTHÉL. *Anach.* ch. 1. || User de complaisance. De l'humeur dont il est, j'admire seulement Qu'il daigne se prêter à nous pour un moment, PIRON, *Métrom.* IV, 1. Les lois se sont prêtées à la faiblesse et aux passions, en ne réprimant que ce qui attaque ouvertement la société, DUCLOS, *Consid. mœurs*, IV. Prêtons-nous sagement aux misères humaines, BERNIS, *Ép.* IV. *Indep.* || Il faut se prêter aux circonstances, il faut savoir endurer, patienter selon les temps. || Se prêter aux mains, laisser faire les mains auxquelles on est remis. La situation des dames romaines était la même que celle de nos dames entourées de plusieurs femmes; il fallait se prêter aux mains qui les servaient de la façon la plus simple et la plus commode pour les unes et pour les autres, *Hist. des Vest.* dans [illegible]. || Absolument. Il faut savoir se prêter, il faut savoir user de complaisance à propos. Ce sont des visites à recevoir et à rendre.... il faut cependant se prêter et paraître content, DIDER. *Lett. à Mlle Voland*, 14 août 1759. || 12° S'accommoder. La langue italienne se prête à toutes les nuances de la gaieté, STAEL, *Corinne*, IX, 1. Le vague de la musique se prête à tous les mouvements de l'âme, ID. *ib.* IX, 2. Il est temps de montrer que, loin de rapetisser la pensée, le christianisme se prête merveilleusement aux élans de l'âme, CHATEAUBR. *Génie*, I, I, 1. || Proverbe. On ne prête qu'aux riches, on n'oblige que ceux dont on peut espérer des services; et fig. on attribue volontiers aux personnes, suivant la réputation qu'elles se sont faite, certaines actions, bonnes ou mauvaises, des traits d'esprit ou des sottises.

— HIST. XIIIe s. Dex, ausi comme à ses hoirs, leur prestera ce que mestiers [besoin] leur sera en terre, *Psautier*, f° 45. Veuls tu bien savoir, enseigne: car ainsi se preste doctrine; se ele est espandue, croist, et se ele est teuue, descroit, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 367. De prester à usure mout bien nous guerirons [nous nous soutiendrons bien en prêtant], *Berte*, LXXVII. Dont Dex me prest par son plaisir sens et force et discretion! H. DE VALENC. [illegible] amoit trop sa janglerie, Volentiers li prestoit l'oreille, *la Rose*, 14773. Cil qui preste sor gage, BEAUM. XXXIV, 22. S'aucuns a poi d'ommes à fere jugement en se [sa] cort, il doit requerre au segneur de qui il tient, qu'il li prest de ses homes qui sunt si per, ID. LXVII, 3. En coze prestée rendre n'a point de terme, s'il n'i fu mis au prester, ID. XXXIV, 30. || XIVe s. Prester aux poures quant ils en ont besoing, et leur pardonner la debt, *Ménagier*, I, 3. || XVe s. Seigneurs, prestez-moy un peu le parler. Adonc chascun fist silence, *Perceforest*, t. VI, f° [illegible]. Il devoit prester au roy quatre places.... mais il ne la bailla pas [Spolete], COMM. VII, 12. || XVIe s. Prester beau jeu, MONT. I, 2. À la verité, si nature ne preste un peu, il est malaysé que l'art.... ID. I, 77. Nature nous preste la main et.... ID. I, 81. Prester à la lettre, ID. II, 181. Prester à un escript un sens qu'il n'a pas, ID. I, 131. Ils prestent à la matiere, l'allongent et l'amplifient, ID. I, 232. Des lames de fer qui, à l'endroit des joinctures, prestoient au mouvement, ID. II, 96. Ils se prestent et accommodent aux inclinations naturelles, ID. II, 234. Je cuideroye au bout de deux ans composer un corps, avec lequel j'oseroye bien prester le collet à un autre regiment tel qu'il fust, LANOUE, 284. Il les contraignit de se rendre à luy, et oultre ce de luy prester serment de fidelité, AMYOT, *Eum.* 8. Et [illegible] estant presté silence, il feit un serment.... ID. *Cicéron*, 27. Tu [ô Seigneur] les avois prestez et [illegible] donnez au monde [ceux que Desportes pleure] [illegible] as peu comme tiens à toy les retirer, DESPORTES, *Œuv. chrét. Plainte.* Qui preste non r'a; si r'a, non tost; si tost, non tout; si tout, non gré; si gré, non tel, LOYSEL, n° 672. Du temps qu'on se cache [illegible] prester argent, COTGRAVE. Au prester ange, au rendre diable, ID. Par prester ennemy est amy, et amy souvent ennemy, GÉNIN, *Récréat.* t. II, p. 246.

— ETYM. Berry, *preûter*; wallon, *prusté*; provenç. et espagn. *prestar*; ital. *prestare* : du latin *præstare*, fournir, de *præ*, en avant, et *stare*, tenir debout (verbe neutre, passé au sens actif).

PRÉTÉRIT (pré-té-ri; d'après l'Académie on prononce un peu le *t*; mais ne pas le prononcer du tout est plus usuel; le *t* se lie : un pré-té-ri-t irrégulier; au pluriel, l'*s* se lie : des pré-té-ri-z irréguliers), *s. m.* Terme de grammaire. Temps passé. Dans les narrations historiques, on peut passer avec grâce du prétérit au présent. *Acad. Obs.* *serv. sur Vaugel.* p. 480, dans [illegible]. [illegible] passe à été et sera, et passe du prétérit au futur par un présent imperceptible, [illegible] *Éternité*. || Prétérit imparfait (je lisais). Prétérit défini ou prétérit simple (je lus). Prétérit indéfini (j'ai lu). Prétérit antérieur (j'eus lu).

— HIST. XIIIe s. Il n'entendi pas la raison [illegible] presens ne des preteris, *Bat. des sept arts*.... [illegible] ment l'a deceüe Jonesce, qui tout a gité son preterit en vanité, *la Rose*, 4880. || XVIe s. La cause [illegible] sente et le temps preterit, PARÉ, IX, 8.

— ETYM. Prov. *preterit*; espagn. et ital. *preterito*, du lat. *præteritum*, de *præter*, au delà, et *itum*, supin de *ire*, aller (voy. IRAI (J')).

PRÉTÉRITION (pré-té-ri-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* L'action de taire, de passer sous silence. Les journaux de l'opposition ont reproché à

discours de la couronne la prétérition de l'existence du régent d'Espagne, LEGOARANT. || Figure de rhétorique par laquelle on feint d'omettre des circonstances sur lesquelles on insiste avec beaucoup de force. || Terme de pratique. Omission d'un héritier nécessaire dans un testament.

— ÉTYM. Prov. et espagn. *preterition*; ital. *preterizione*; du lat. *præteritionem*, de *præterire*, passer outre (voy. PRÉTÉRIT).

PRÉTERMISSION (pré-tèr-mi-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* Synonyme de prétérition.

— ÉTYM. Lat. *prætermissionem*, de *prætermissum*, supin de *prætermittere*, omettre, de *præter*, au delà, et *mittere* (voy. METTRE).

PRÉTEUR (pré-teur), *s. m.* || 1° Dans les premiers temps de la république romaine, préteur a, suivant son étymologie, le sens de chef militaire et civil; et c'est d'après cela que les historiens latins donnent le nom de préteurs aux commandants grecs, στρατηγοί. || Plus tard, les consuls à cause des guerres ne pouvant rendre la justice, un magistrat fut créé pour remplir cet office, sous le nom de préteur. || Édit du préteur, voy. ÉDIT, n° 1. || 2° Après leur sortie de fonction, les consuls, sous le nom de préteurs et quelquefois de propréteurs, étaient envoyés dans certaines provinces pour les gouverner. || 3° S'est dit des magistrats municipaux de quelques villes d'Allemagne. || 4° Titre que l'on donnait, sous Napoléon Ier, à des officiers nommés dans le sein du sénat et chargés de la police du palais sénatorial.

— HIST. XIIIe s. Si comme fist un pretor de Rome, quant il dist : si comme nostre ancestre pardonerent à cels de Cartage, tout autressi devons nos pardoner à cels de Grece, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 552.

— ÉTYM. Prov. et espagn. *pretor*; ital. *pretore*; du latin *prætorem*, contracté de *præ-itor*, celui qui va devant, de *præ*, et *ire*, aller (voy. IRAI (J')).

PRÊTEUR, EUSE (prê-teur, teû-z'), *adj.* Qui prête. La fourmi n'est pas prêteuse, LA FONT. *Fabl.* I, 1. || Substantivement. Celui, celle qui prête de l'argent. Un prêteur sur gages. Si, pendant ce délai ou avant que le besoin de l'emprunteur ait cessé, il survient au prêteur un besoin pressant et imprévu de sa chose, le juge peut, suivant les circonstances, obliger l'emprunteur à la lui rendre, *Code Nap.* art. 1889.

— HIST. XIIIe s. Li presteres aime plus son detor que ses detors lui, et maintes foiz se contorbe li detors quant il encontre son presteor, porce que il li sovient de ce que il li doit rendre, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 320. || XVIe s. Je ne dy pas, si voulez rien prester, Que ne le prenne : il n'est point de presteur (S'il veut prester) qui ne fasse un debteur, MAROT, *Ép. au roy.*

— ÉTYM. *Prêter*; prov. *prestayre*. *Prestere*, *prestayre* est nominatif; *presteor*, *prestador* est régime.

1. **PRÉTEXTE** (pré-tèk-st'), *adj. f.* Terme d'antiquité romaine. Robe prétexte, ou, substantivement, la prétexte, robe blanche bordée de pourpre, qui était à Rome une des marques de dignité. La tragédie et la comédie portaient le nom de *prætextata*, quand on y introduisait des personnes de haute condition, dont l'habit distinctif était la prétexte, BERNARDI, *Instit. Mém. inscr. et belles-lett.* t. VIII, p. 274. || Longue robe blanche garnie d'une petite bande de pourpre, que les enfants de famille patricienne portaient jusqu'à l'âge de puberté.

— HIST. XIVe s. Pretexte estoit une maniere de noble vestement, de quoy usoient entre les Romains ceux qui estoient constituz en office, BERCHEURE, f° 3.

— ÉTYM. Lat. *prætexta*, sous-entendu *toga*, robe bordée, de *præ*, au bord, et *texere* (voy. TISSER).

2. **PRÉTEXTE** (pré-tèk-st'), *s. m.* Cause supposée, raison apparente dont on se sert pour cacher le motif réel d'un dessein, d'une action. Seigneur, ne donnez point de prétexte à César, CORNEILLE, *Pomp.* II, 4. Il lui convenait de me faire servir de prétexte quelquefois à ce qu'il faisait, et presque toujours à ce qu'il ne faisait point, RETZ, *Mém.* t. III, liv. IV, p. 187, dans POUGENS. Henriette, entre nous, est un amusement, Un voile ingénieux, un prétexte, mon frère, À couvrir d'autres feux dont je sais le mystère, MOL. *Femmes sav.* II, 3. Ils couvrent leur prudence humaine du prétexte d'une prudence divine, PASC. *Prov.* V. Cette raison, honnête à dire, est fort aisée à comprendre; elle n'a point l'air d'un prétexte, après tant de preuves de votre bonne volonté et de votre magnificence, SÉV. 608. La peur de se ruiner est un prétexte au goût breton [au désir de Ch. de Sévigné de se fixer en Bretagne], ID. 13 mars 1680. Ce serait un commencement de prétexte à me mal payer, ID. 17 juill. 1693. Ceux qui sont instruits des affaires, étant obligés d'avouer que le roi [Charles Ier] n'avait point donné d'ouverture ni de prétexte aux excès sacriléges dont nous abhorrons la mémoire.... BOSS. *Reine d'Anglet.* Tu crois ce qu'elle dit? c'est un prétexte pour avoir raison d'être toujours dehors, DANCOURT, *Bourg. à la mode*, IV, 6. S'il est vrai que vous ne désiriez qu'une bonne paix, la voilà qui se présente à vous, et qui vous ôte tout prétexte de reculer, FÉN. *Tél.* XI. Un des prétextes dont on se servit pour accabler Bayle et pour le réduire à la pauvreté, fut son article de David dans son utile Dictionnaire, VOLT. *Dict. phil. Philosophe.* Le jeune prince était le prétexte des visites [du roi]; la gouvernante [Mme de Maintenon] en était le véritable objet, GENLIS, *Mme de Maintenon*, t. I, p. 66, dans POUGENS. || Il n'y a pas de prétexte à cela, et absolument, il n'y a pas de prétexte, il n'y a pas même de raison apparente pour.... || Sur un prétexte, en se fondant, en s'appuyant sur un prétexte. Sur ce prétexte, il demanda au sénat le gouvernement de cette province, VERTOT, *Révol. rom.* XIV, 307. Il cherche querelle sur le moindre prétexte, *Dict. de l'Acad.* || Sous un prétexte, en se couvrant d'un prétexte. On prenait pour prétexte qu'il était nécessaire à Cadix, car on ne lui pouvait nuire que sous des prétextes honorables, FONTEN. *Renau.* || Sous prétexte, *loc. prép.* Sous prétexte de maladie. Xénophon [un médecin], sous prétexte de faciliter le vomissement, se sert d'une plume enduite d'un poison plus violent, et Claude expire, DIDER. *Claude et Nér.* I, 33. || Sous prétexte que, *loc. conj.* Sous prétexte qu'ils adoraient le Dieu d'Israël, BOSS. *Hist.* I, 8.

— HIST. XVIe s. La raison accusant nostre lascheté de craindre chose si soubdaine, si inevitable, si insensible [la mort], nous prenons cet aultre pretexte [la douleur] plus excusable, MONT. I, 302. Soubs quelque pretexte, ID. I, 69. C'estoit un bien rusé pretexte que M. le connestable inventoit pour demeurer seul auprès du roy, CARL. II, 5. Le capitaine ayant abandonné la place sur le pretexte qu'il prit (fort mauvais, toutefois) d'aller.... CASTELN. 244.

— ÉTYM. Lat. *prætextus*, prétexte, de *prætexere*, tisser devant, et, de là, placer en avant, alléguer (voy. PRÉTEXTE 1).

PRÉTEXTÉ, ÉE (pré-tèk-sté, stée), *part. passé* de prétexter. Pris pour prétexte. Un voyage prétexté.

PRÉTEXTER (pré-tèk-sté), *v. a.* || 1° Prendre pour prétexte. Son dégoût de la cour pourrait, sur un message, S'excuser par caprice et prétexter son âge, CORN. *Œdipe*, III, 4. Le pape Clément VIII, du nom d'Aldobrandin, originaire d'une famille de négociants de Florence, osa prétexter que la grand' mère de César d'Este n'était pas assez noble, VOLT. *Pol. et lég. Les droits des hommes, Ferrare.* || 2° Cacher sous un apparence spécieuse. Sa femme.... prétextait ses allées et venues Des soins divers de cet économat, LA FONT. *Féronde.*

— REM. D'après Chifflet, *Gramm.* p. 98, prétexter n'est pas un bon mot. Pourtant il est employé par Corneille, et paraît s'être formé au commencement du XVIIe siècle.

— ÉTYM. *Prétexte* 2.

† **PRÉTIBIAL, ALE** (pré-ti-bi-al, a-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui est situé à la face antérieure du tibia.

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, et *tibia*.

PRETINTAILLE (pre-tin-tâ-ll', *ll* mouillées, et non pre-tin-tâ-ye), *s. f.* || 1° Ornement de toilette en découpure qui se mettait sur les robes des femmes. Et je puis me vanter d'être la première qui ait porté des pretintailles dans la ville de Valogne, LESAGE, *Turcaret*, V, 7. Représentez-vous, dit-il, une femme coquette : son habit est en pretintailles; au lieu de grâces je lui vois des mouches, MARIVAUX, *Sec. surpr. de l'am.* II, 4. || Fig. N'y aurait-il pas moyen d'égayer cela avec quelques petites pretintailles, monsieur Corbeau? DANCOURT, *Diable boit.* sc. 14. Il ne s'agit que d'ôter de la voix les éclats et toute la pretintaille française, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 48. Un amour fade, chargé de pretintailles italiennes dérobées à la magie d'Armide, LAHARPE, *Cours de litt.* t. X, p. 233, dans POUGENS. || Aujourd'hui que les pretintailles sont passées de mode, ce mot a été souvent employé pour désigner, d'une manière satirique, les habitudes ou les prétentions des vieilles gens, particulièrement des anciens nobles revenus en France en 1814, et qui croyaient y retrouver tout l'ancien régime. Vils roturiers, Respectez les quartiers De la marquise de Pretintaille, BÉRANG. || 2° Il se disait, alors que la pretintaille était à la mode, de légers accessoires qui accompagnent une chose. Il a gagné son procès avec les pretintailles, *Dict. de l'Acad.* || 3° Terme de jeux. Il se dit, à l'hombre, des différentes chances pour lesquelles on paye des fiches à celui qui fait jouer, s'il gagne; il les paye aux autres, quand il perd.

— ÉTYM. Ce mot, qui n'a aucun historique, semble formé comme *pretantaine*. Il y a dans Rabelais, *Pant.* II, 17, *fretinfretailler*, qui se rattache à *fretiller*, et qui a une ressemblance de formation avec notre mot.

PRETINTAILLÉ, ÉE (pre-tin-tâ-llé, llée), *part. passé* de pretintailler. Robe pretintaillée. || Fig. Style pretintaillé, style surchargé d'ornements de mauvais goût.

PRETINTAILLER (pre-tin-tâ-llé, *ll* mouillées, et non pre-tin-tâ-yé), *v. a.* Mettre des pretintailles. Savez-vous qu'on pretintaille les mouches? Mme DE MAINTENON, *Proverb.* p. 88, dans POUGENS.

PRÉTOIRE (pré-toi-r'), *s. m.* || 1° Chez les Romains, emplacement de cent pieds carrés qui entourait la tente du général. || Maison et tribunal du préteur. Quelle imagination de croire alors [pendant les persécutions] l'Église cachée et destituée de sa visibilité, pendant que dans les liens elle annonçait la foi devant tous les prétoires, et y continuait le bon témoignage que Jésus-Christ avait rendu sous Ponce-Pilate! BOSS. *2e instr. sur les prom. de l'Église*, 46. || Caserne ou camp stable des prétoriens. || Préfet du prétoire, voy. PRÉFET. || 2° Aujourd'hui, le petit tribunal où le juge de paix rend ses décisions.

— HIST. XIVe s. Pretoire estoit le lieu, la tente, le siege où demouroit li prince ou li emperere qui gouvernoit aucun ost, et ouquel se tenoient les droiz et les jugemens appartenans à l'ost, BERCHEURE, f° 3. Pretoire, c'est la court ou les causes sont terminées, si comme parlement ou l'eschequier, ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

— ÉTYM. Provenç. *pretori*; espagn. et ital. *pretorio*: du lat. *prætorium*, de *prætor*, préteur, général.

PRÉTORIEN, IENNE (pré-to-riin, riè-n', ou pré-to-ri-in), *adj.* || 1° Qui appartient au préteur. Dignité prétorienne. Agrippine força le sénat à décerner les honneurs prétoriens à des affranchis, PASTORET, *Instit. Mém. inscr. et belles-lett.* t. VII, p. 185. || Provinces prétoriennes, celles qui étaient gouvernées par des préteurs. || Droit prétorien, droit qui résultait des édits des préteurs. || 2° Qui appartient à la troupe qui gardait les empereurs à Rome. Garde prétorienne. Soldat prétorien. || Sous la république, cohorte prétorienne, la cohorte qui veillait autour du général et gardait l'espace de cent pieds carrés qui entourait la tente et qu'on appelait le prétoire. || Sous les empereurs, camp prétorien, emplacement fortifié, sous le Viminal, qui servait de logement à la garde prétorienne. || *S. m. pl.* Les prétoriens, les soldats de la garde prétorienne. Tous les prétoriens murmurent contre lui, CORN. *Othon*, I, 3. || Fig. Il se dit des corps militaires qui font et défont les gouvernements. || Il se dit aussi, par assimilation, de corps non armés, de compagnies qui s'arrogent un grand pouvoir. Ces prétoriens ou janissaires du saint-siége [les jésuites] devenus odieux au saint-siége même, D'ALEMB. *Éloges*, *d'Olivet*, *note* 1.

— HIST. XIVe s. Telz officiers et juges pretoriens estoient esleus par sort, ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

— ÉTYM. Lat. *prætorianus*, de *prætor*, préteur.

PRÊTRAILLE (prê-trâ-ll', *ll* mouillées, et non prê-trâ-ye), *s. f.* Terme familier et de dénigrement. Le clergé, les ecclésiastiques. Ce n'est pas que les jésuites n'eussent de la jalousie de cette basse prêtraille [les sulpiciens] qui usurpait trop de crédit à leur gré, ST-SIM. 415, 220. Donner ce qu'on appelle les honneurs de la sépulture, malgré la prêtraille, au premier comédien qui décéderait, VOLT. *Lett. à Mlle Clairon*, 27 août 1761. Je vous assure que la prêtraille de Genève aurait fait retomber sur moi, si elle avait pu, la petite correction qu'on a faite à Jean-Jacques.... si je n'avais pas des terres en France, avec un peu de protection, ID. *Lett. d'Alembert*, 15 sept 1762. J'ai chassé M. Portalis de mon conseil.... je vous mande ceci, afin que l'on soit bien convaincu de mon intention prononcée de faire cesser cette lutte scandaleuse de la prêtraille contre mon autorité, NAPOLÉON Ier, au vice-roi d'Italie, dans *Rev. des Deux-Mondes*, 1er nov. 1869, p. 43.

— HIST. XVIe s. Prestraille, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Prêtre*, et la finale péjorative *aille*.

PRÊTRE (prê-tr'), *s. m.* || 1° Celui qui préside aux cérémonies d'un culte religieux quel qu'il soit. Les prêtres du paganisme. Et il [Jéroboam] prit des

prêtres dans les derniers du peuple, qui n'étaient pas des enfants de Lévi, *Bible, Rois*, III, XII, 31. Où sont-ils? de Baal ne vois-je pas le prêtre? RAC. *Athal.* III, 5. Quand un prêtre dit : Adorez Dieu, soyez juste, indulgent, compatissant, c'est un très bon médecin; quand il dit : Croyez-moi ou vous serez brûlé, c'est un assassin, VOLT. *Dict. phil. Prêtres.* Nos prêtres ne sont point ce qu'un vain peuple pense : Notre crédulité fait toute leur science, ID. *Œd.* IV, 1. Ramenés par Marie au temps de nos ancêtres, Verrons-nous revenir la puissance des prêtres? P. LEBRUN, *Marie St.* IV, 7. || Fig. Vous savez qu'en Italie même il y a eu autrefois un galant homme qui composa un hymne à la déesse Paresse, et qui fit gloire d'être le prêtre de cette déesse, BALZ. liv. I, lett. 6. Ptolémée à César par un lâche artifice, Rome, de ton Pompée a fait un sacrifice; Et je n'entrerai point dans tes murs désolés Que le prêtre et le dieu ne lui soient immolés, CORN. *Pomp.* V, 4. || 2° Particulièrement. Celui qui, dans l'ancienne loi, était consacré au service du tabernacle et du temple. Éléazar fils d'Aaron, grand prêtre et prince des lévites, sera au-dessus de ceux qui veilleront à la garde du sanctuaire, SACI, *Bible, Nomb.* III, 32. Les prêtres ne pouvaient suffire aux sacrifices, RAC. *Athal.* I, 1. Qui donc opposez-vous contre ces satellites? — Ne vous l'ai-je pas dit? nos prêtres, nos lévites, ID. *ib.* I, 2. || 3° Dans l'Église catholique, celui qui, en vertu de l'ordre du sacerdoce, a le pouvoir de dire la messe et d'administrer les sacrements. Madame appelle les prêtres plutôt que les médecins; elle demande d'elle-même les sacrements de l'Église.... BOSS. *Duch. d'Orl.* Carlostad avait introduit une nouveauté étrangement scandaleuse; car il fut le premier prêtre de quelque réputation qui se maria, et cet exemple fit des effets surprenants dans l'ordre sacerdotal et dans les cloîtres, ID. *Var.* II, 14. Les plus grands persécuteurs qu'ait Jésus-Christ ne sont pas les laïques, mais les mauvais prêtres, BOURDAL. *Myst. Pass. de J. C.* t. I, p. 175. Dieu, dont la providence destine les juges pour gouverner son peuple, comme elle destine les prêtres pour le sanctifier, FLÉCH. *Lamoignon.* En vain, la peur sur lui [pécheur] remportant la victoire, Aux pieds d'un prêtre il court décharger sa mémoire, BOIL. *Ép.* XII. Les prêtres sont dans un état à peu près ce que sont les précepteurs dans les maisons des citoyens, faits pour enseigner, prier, donner l'exemple, VOLT. *Dict. phil. Prêtres.* Votre Majesté croira-t-elle que l'archevêque de Paris (qui, par parenthèse, se meurt en ce moment d'hydropisie) a demandé et obtenu que, dans les pièces de théâtre nouvelles, le mot de prêtre ne fût pas prononcé? D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 14 déc. 1781. || Prêtre habitué, prêtre non rétribué par l'État, attaché au service d'une paroisse. Prêtre habitué à Saint-Sulpice. || Il s'est fait prêtre, il a reçu l'ordre du sacerdoce. || Cardinal-prêtre, cardinal qui a reçu l'ordre de la prêtrise. || Le prêtre éternel, Jésus-Christ. Prêtre éternel, prince des pasteurs, divin apôtre de notre foi et de notre confession, Jésus-Christ, MASS. *Villars.* || Populairement. Il va tomber des prêtres, se dit quand arrive un gros nuage très-noir et qui menace d'une abondante averse. || 4° En parlant du culte réformé, on dit ordinairement ministre ou pasteur. || 5° Familièrement. Prêtre Martin, se dit d'un chantre qui dit le verset et le répons, et fig. de celui qui fait la demande et la réponse. || 6° Bonnet de prêtre, nom donné au fusain, à cause de la forme de son fruit. || Bonnet de prêtre, pièce de fortification dont la tête est formée de trois angles saillants. || 7° Nom vulgaire des libellules ou demoiselles. || Proverbes. Il faut que le prêtre vive de l'autel, il faut que chacun trouve, dans sa profession, des moyens de vivre. Le prêtre, dit saint Paul, doit vivre de l'autel, LE P. SANLECQUE, *Épît. sur la fausse dévotion*, dans ÉD. FOURNIER, *L'esprit des autres*, 3e éd. p. 159. || C'est un pauvre prêtre, s'il n'a point d'argent caché, se dit d'un homme de peu d'industrie, de peu de capacité.

— HIST. XIe s. Moines, canoines, proveires coronez, *Ch. de Rol.* CCIX. || XIIe s. Qui ki unkes voldrent [illegible] cels qui voldraient estre] pruveires as ydles [idoles]. *Rois*, p. 290. E dist à Abiathar le pruveire : Faites venir avant la saintefiée vesture de pruveire, *ib.* p. 114. || XIIIe s. Fox [fou] est li prestres qui blasme ses reliques, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 41. Por ce qu'il [illegible] chapes noires, Si les apele l'en provoires, *Ren.* 27032. Il estoit prestre et tenoit la paroisse de la ville, VILLEH. I. || XVe s. Se n'avez medicin bon [illegible] Si tost que vous serez navrez, À Dieu soyez [illegible] Mais vous tiene, demandez le prestre, [illegible] *Ball. nd.* 59. Il fait defendre expressement sur peine de la hart, que nul ne soit si hardy de grever eglise, ne moustier, ne prebstre, ne religieux, *Bouciq.* IV, 3. Se nulz m'en scet dire aucun bien, Je le tendray [tiendrai] secret com prestre, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 247. || XVIe s. De vos grandeurs le prestre je seray, Et devant vous maint hymne chanteray, DU BELLAY, III, 10, *recto.* Il est enfant de prestre, il mange son pain blanc le premier, LEROUX DE LINCY, *Prov.* II, p. 41. Tel prestre, tel peuple, ID. *ib.*

— ÉTYM. Bourg. *prête;* wallon, *pryess;* provenç. *preire, preveire, prestre;* cat. *preste, prebere;* espagn. *preste;* ital. *prete;* du lat. *presbyter*, prêtre, qui vient de πρεσβύτερος, plus vieux, comparatif de πρέσβυς. Selon Curtius, n° 645, πρέσβυς, qui a pour forme dialectale πρέιγυς, serait analogue au lat. *priscus.* Dans l'ancienne langue, *prestre* est le nominatif singulier, de *presbyter*, qui a l'accent sur *pres; provoire* ou *prevetre* le régime singulier, de *presbyterum*, avec l'accent sur *by;* le nominatif pluriel est *provoire*, et le régime pluriel *provoires.*

† **PRÊTRE-JEAN** (prê-tre-jan), *s. m.* Personnage imaginaire que les Occidentaux, dans le XIIe siècle, supposèrent être chrétien et régner dans la haute Asie. Au XVe siècle, on le transporta dans l'Abyssinie, qui en effet est chrétienne. || Ce mot était souvent corrompu en prête-jean. Et il est informé de ce qui s'agite dans les conseils du prête-jean ou du grand mogol, MOL. *Comt.* 1.

— HIST. XIIIe s. En cette berrie [plaine] estoit le peuple des Tartarins, et estoient subjet à prestre Jehan et à l'empereour de Perse, JOINV. 262. || XIVe s. Les Abyssins, à mesure qu'ils sont plus grands et plus advancez prez le prette-jan leur maistre, MONT. I, 365.

PRÊTRESSE (prê-trè-s'), *s. f.* || 1° Femme attachée au culte d'une des anciennes divinités. Quelques temples sont desservis par des prêtresses, tel est celui de Bacchus aux marais, BARTHÉL. *Anach.* ch. 21. Les prêtres de tous les temples eurent ordre de prononcer contre lui [Alcibiade] des imprécations terribles; tous obéirent, à l'exception de la prêtresse Théano, ID. *ib.* || Fig. Ce n'était plus une femme craintive, mais une prêtresse inspirée qui se consacrait avec joie au culte du génie, STAEL, *Corinne*, II, 4. || 2° Les prêtresses de Vénus, les courtisanes, les femmes galantes. Chose que ne font guère Celles qui sont prêtresses de Vénus, LA FONT. *Court.* Je suis bien aise, monsieur, qu'un ministre du saint Évangile veuille savoir des nouvelles d'une prêtresse de Vénus; je n'ai pas l'honneur d'être de votre religion, et je ne suis plus de l'autre, VOLT. *Mél. litt. sur Mlle de Lenclos.*

— HIST. XIIIe s. La prestresse parla premiers, *Lai d'Ignaurès.*

— ÉTYM. *Prêtre.*

PRÊTRISE (prê-tri-z'), *s. f.* || 1° Chez les catholiques, ordre sacré par lequel un homme est fait prêtre. Recevoir la prêtrise. Bien que la prêtrise et la royauté soient deux puissances naturellement amies, voire deux filles d'un même père, elles sont si souvent brouillées ensemble.... BALZ. liv. XII, lett. 16. Que diront ceux qui ne regardent la prêtrise que comme un passage aux dignités ecclésiastiques.... FLÉCH. *Panégyr. Franç. de Paule.* || Il se dit quelquefois des autres religions. Moi seul, donnant l'exemple aux timides Hébreux, Déserteur de leurs lois, j'approuvai l'entreprise, Et par là de Baal méritai la prêtrise, RAC. *Ath.* III, 3. || 2° Le corps des prêtres. Quand Luther et Calvin.... Virent du célibat affranchir la prêtrise, BOIL. *Sat.* XII.

— ÉTYM. *Prêtre.*

† **PRÊTROT** (prê-tro), *s. m.* Rossignol de muraille. || Nom donné aux éperlans bâtards.

— ÉTYM. Diminutif de *prêtre. Prestrot* était, au XVIe siècle, un terme de dénigrement pour *prêtre.*

PRÉTURE (pré-tu-r'), *s. f.* Charge de préteur. || Temps de l'exercice de cette charge.

— ÉTYM. Lat. *prætura* (voy. PRÉTEUR).

† **PREU** (preu), *adj. m.* Le premier à jouer, dans les jeux, en langage d'écolier.

— ÉTYM. Lat. *primus*, premier.

PREUVE (preu-v'), *s. f.* || 1° Ce qui montre la vérité d'une proposition, la réalité d'un fait. On trouve toujours obscure la chose qu'on veut prouver, et claire celle qu'on emploie à la preuve, PASC. *Pens.* VII, 3, édit. HAVET. Dire à ceux-là [les infidèles] qu'ils n'ont qu'à voir la moindre des choses qui les environnent, et qu'ils y verront Dieu à découvert, et leur donner pour toute preuve de ce grand et important sujet le cours de la lune ou des planètes, et prétendre avoir achevé sa preuve avec un tel discours, c'est leur donner sujet de croire que les preuves de notre religion sont bien faibles, ID. *ib.* XXII, 3. Les preuves ne convainquent que l'esprit; la coutume fait nos preuves les plus fortes et les plus crues; elle incline l'automate, qui entraîne l'esprit sans qu'il y pense, ID. *ib.* X, 8. Les preuves de Dieu métaphysiques sont si éloignées du raisonnement des hommes et si impliquées, qu'elles frappent peu, ID. *ib.* X, 5. Ce sage législateur [Moïse].... nous sert lui-même de preuve que sa loi ne mène rien à la perfection, BOSS. *Hist.* II, 3. La loi salique admettait l'usage de la preuve par l'eau bouillante, MONTESQ. *Esp.* XXVIII, 16. [illegible] on fit la fameuse ordonnance qui défendit de recevoir la preuve par témoins pour une dette au-dessus de cent livres, à moins qu'il n'y eût un commencement de preuve par écrit, ID. *ib.* XXVIII, 44. La loi salique n'admettait point l'usage des preuves négatives, ID. *ib.* XXVIII, 13. || Preuves testimoniales ou par témoins; preuves littérales ou par écrit. Les espèces de preuves les plus connues sont celles qui se font par témoins et par écrit, BOUCHAUD, *Inst. Mém. sc. mor. et pol.* t. V, p. 101. || Preuve morale, preuve qui résulte de la croyance que nous accordons à autrui. Tout fait dont nous ne sommes pas les témoins, n'est établi pour nous que sur des preuves morales, et toute preuve morale est susceptible de plus et de moins, J. J. ROUSS. *Lett. à l'archev. de Paris.* || Preuve de sentiment, croyance qui repose non sur la démonstration, mais sur la manière de sentir. La preuve intérieure ou de sentiment lui manque, et celle-là seule peut rendre invincibles toutes les autres, J. J. ROUSS. *Hél.* V, 50. || Familièrement, et par ellipse. Preuve de cela, ce qui prouve que cela est. Quand je viens ici, à peine ose-t-elle me regarder : preuve d'amour; et quand je lui parle, elle ne me répond pas le mot : preuve d'amour, PAGAN, *Pupille*, sc. 1. || En venir à la preuve, vérifier. Quand on en viendra à la preuve, on verra de quel côté est la vérité. || En venir aux preuves, exécuter ce dont il s'agit. Elle ne demandait pas mieux que d'en venir aux preuves, HAMILT. *Gramm.* 6. || Terme de jurisprudence criminelle. Preuve [illegible], preuve qui, sans être ni testimoniale ni littérale, résulte de quelque circonstance. || Terme de procédure. Semi-preuve ou demi-preuve, commencement de preuve qui, sans être suffisant pour établir le fait dont il s'agit, fournit des indices. Les uns veulent que les inscriptions, ainsi que tous les instruments publics, fussent une preuve complète, les autres qu'elles ne fussent qu'une semi-preuve, comme toute écriture privée, BOUCHAUD, *Inst. Mém. sc. mor. et pol.* t. V, p. 98. || Aujourd'hui on dit commencement de preuve. Le commencement de preuve par écrit résulte des titres de famille, des registres et papiers domestiques.... *Code Nap.* art. 324. || 2° Titres qui établissent la noblesse. Elle a envoyé chercher les preuves de mon frère, brillantes comme le soleil, MAINTENON, *Lett. à Mme de Caylus*, 7 [illegible] 1718. || Faire preuve de noblesse, justifier par titres qu'on est noble. || Absolument, dans le même sens, faire ses preuves. On fait plusieurs vers et chansons; je ne veux rien écouter que ce que la comtesse [de Fiesque] cria tout haut l'autre jour chez Mademoiselle : Le roi dont la bonté le met à mille épreuves, Pour soulager les chevaliers nouveaux, En a dispensé vingt de porter des manteaux, Et trente de faire leurs preuves, SÉV. 17 déc. 1688. || Fig. Faire ses preuves, faire connaître son savoir, son mérite, son courage, etc. C'est un homme qui fait ses preuves [illegible] honneur aux enfants, il y avait longtemps que leurs pères avaient fait leurs preuves, SÉV. [illegible] Faire preuve de, prouver qu'on a.... Faire preuve à la fois d'une saine philosophie, d'une littérature [illegible], d'un goût sévère et pur.... [illegible] *Esquisse, Éloge de d'Alembert.* || 3° [illegible] Titres, pièces que l'on met à la fin d'un ouvrage pour prouver les faits que l'on y avance. || 4° Fig. [illegible] témoignage. J'admire chaque jour les preuves qu'il en donne [de sa vertu], CORN. *Héracl.* I, 3. Il est [illegible] croyable qu'un Dieu qui [illegible] des preuves [illegible] à l'infinité de sa [illegible] et à l'infinité de sa puissance, ID. *Anne de Gonz.* [illegible] lu dans tous ses traits la preuve de son [illegible] CIS, *Abuf.* III, 6. || Faire des preuves d'une chose, la prouver. Je crois n'avoir pas l'âme trop [illegible] et j'en ai fait des preuves, SÉV. 192. || Faire preuve, être éprouvée, avec un nom de chose pour sujet. Ce n'est point aux rives d'un fleuve [illegible] fait sa véritable preuve L'art de conduire les vaisseaux, MALH. III, 2. || Faire preuve, [illegible] ver (emploi vieilli). Les preuves que [illegible] [illegible], MALH. I, 1. || Faire preuve [illegible] (locution vieillie). Elles souffrent [illegible]

Par elles fasse chaque jour Nouvelle preuve de ses charmes, MALH. VI, 4. || Rendre des preuves, faire des exploits (locution vieillie). Là rendront tes guerriers tant de sortes de preuves, Que.... MALH. II, 12. || 5° Terme de rhétorique. Se dit de celle des parties constitutives d'un discours que l'on appelle aussi confirmation et réfutation. || 6° Terme d'arithmétique. Opération par laquelle on vérifie l'exactitude d'un calcul. || 7° Dans les sucreries, vérification à l'aide de laquelle on s'assure si le sirop a atteint le degré de concentration nécessaire pour que la cristallisation puisse avoir lieu avec succès. Preuve au thermomètre, à l'aréomètre, au filet, à l'écumoire, à la dent, à l'eau. || 8° Petite bouteille dans laquelle on reçoit, au sortir de l'alambic, l'eau-de-vie dont on veut connaître le degré. || Preuve de Hollande, nom donné à un alcool marquant 19° de l'aréomètre de Cartier et renfermant environ la moitié de son volume d'alcool absolu.

— HIST. XIII° s. Ne nul ne puet faire preuve de non [négative], que en tel maniere ou par le semblant, *Ass. de J.*... I, 109. Quant la preuve chiet [tombe] sur la parole affirmative, et non sur la negative, *ib.* Et ceste proeve doit estre fete par celi qui fist fere le contremant, BEAUM. III, 31. || XIV° s. Creu par son serment sans autre provo, DELISLE, *Agricult. norm.* p. 146. || XVI° s. Aussi eulx, si on les a mis à la preuve de l'action, on les a veu voler d'une aile si haulte, que.... MONT. I, 141. Il a souvent faict preuve de sa personne, ID. III, 82. En ce miserable siecle, où les meschancetez font leur derniere preuve, LANOUE, 217. Et s'ils vouloyent avoir un casquet et une rondache à preuve pour les assauts et escarmouches, ils les pourroyent avoir, ID. 267. Ils feirent tant, que la chose fut mise en preuve de la pluralité des voix du senat, AMYOT, *Pomp.* 83.

— ÉTYM. Wallon, *prouv*; provenç. *prova*, *proa*; catal. *proba*; espagn. *prueba*; ital. *prova*, *pruova*; du latin *proba*, échantillon, essai, de même radical que *probare* (voy. PROUVER).

PREUX (preû), *adj. m.* Vaillant, brave. On ne peut se faire un plus beau et un plus juste panégyrique, mon cousin, que celui que vous faites de votre preux et de votre généreux ami feu le duc de Saint-Aignan, SÉV. 17 juin 1687. Moi, répondit notre preux chevalier [le lièvre qui fait le brave], je ne recule pas quand toute la gent chienne viendrait m'attaquer, FÉN. t. XIX, p. 53. || *S. m.* Un ancien preux. Les neuf preux. Dites surtout aux fils des nouveaux preux Que j'ai chanté la gloire et l'espérance.... BÉR. *Bonne vieille.* Tranquilles cependant, Charlemagne et ses preux Descendaient la montagne et se parlaient entre eux, A. DE VIGNY, *le Cor.* || Les neuf preuses, nom donné dans le moyen âge à neuf femmes guerrières, Tammaris, reine d'Égypte, Deifemme, Lampredo, Hippolyte, reine des Amazones, Sémiramis, Pentésilée, Tancqua, Deisille et Ménélippe.

— HIST. XI° s. Rolans est proz et Oliviers est sage, *Ch. de Rol.* LXXXV. || XII° s. Et un suen escuier n'i valt il oublier, Rogier de Brai, un brun, un prode bacheler, *Th. le mart.* 48. Mielz valt fiz à vilain qui est proz et senez, Que ne fait gentilz hun failliz et debutez, *ib.* 63. Li marenier [les matelots] orent paor; Li plus sage pou savoient, Et li plus pros po i veoient, WACE, *Vierge Marie*, p. 6. Il oïrent le renon des Romains, que il estoient preuz des armes, *Machab.* I, 8. Lors li manda Jonathas treis prodes homes, *ib.* I, 11. Dit Alaïs, la preus et la senée, *R. de Cambrai*, CLXXIV. Prou furent, et vous fustes pros, Et je vous tien à vaillans tos, *Brut*, v. 12898. Quar ice [cela] non est proz à conseillar, *Gerard de Ross.* p. 324. || XIII° s. Chars de vielle chievre n'est preus au cors de l'home, ALEBRANT, f° 46. Cil poisson ne sont preu à user, ID. f° 62. La prode fame l'esgarda, Grant joie en fist, si l'ot la [trouvai], MARIE, *Fable* 33. Amur n'est pruz se n'est egals, ID. *Equitan*.... la dameisele Qui tant est pruz et sage e bele, ID. *Frêne*. ....Fruiz n'est preus qu'il ne maüre [mûrit], *Poésies mss. avant 1300*, t. I, p. 455, dans LACURNE, au mot *fruit*. Li dus de Venise, qui avoit non Henri Dandole, et estoit mouit preus et mouit sages, VILLEH. X. Et on li demanda pourquoy il n'avoit dit aussi preudhomme : pource, fist-il, que il a grant difference entre preu homme et preudomme, JOINV. 275. || XIV° s. Tres-tous les romanciers qui ont lonc temps musez En ce qu'ont recorté les faiz des preudes hommes, *Girart de Ross. Prol.* Dist li dus [le duc] : preu neveu, n'otre ons ta requeste; Qu'elle n'est droituriere, suffisant ne honeste, *ib.* v. 2945. Homme, en quelque estat qu'il soit, ne peut avoir meilleur tresor que de preude femme et saige, *Ménagier*, I, 4. Je croy que, quand deux bonnes preudes gens sont mariés, toutes autres amours sont reculées, *ib.* I, 6. Li rois de Chypre, qui est et proub et sage, BONIFAZIO DEGLI UBERTI, *Dittamondo*, IV, 21. Ah Dieux! dient François, Bertran est tous ravis, Ne se sait reposer ne de jour ne de nuis; Au nombre des neuf prouz deveroit estre mis, *Guescl.* 18502. Lequel Bonvallet, qui a esté continuellement preux et baitiex environ six semaines depuis ladite meslée, DU CANGE, *probus*. || XVI° s. O vous nymphes, muses, sybilles preuses, J. MAROT, V, 212.

— ÉTYM. Provenç. *pros*; ital. *pro*, *prode*. Mot très-difficile. En français le nominatif est *pros*, le régime est *prou*, *preu*, et quelquefois *prode*; le pluriel nominatif est *pros* et *prou*; le régime pluriel est *pros*, et aussi *prodes*; au féminin, le nominatif est *preus*, *pruz* et aussi *prode*. Le provençal dit au masculin et féminin *proz*, sans distinction de cas. D'après la règle de l'ancien français, ces formes supposeraient un adjectif latin qui serait le même pour le masculin et le féminin, par exemple *prodis*; mais *prodis* n'existe pas dans la latinité. Diez hésite entre une dérivation de la préposition *pro*, pour, et l'adjectif *probus*, Raynouard se déclare pour *probus*. Le fait est que le bas-latin rend constamment *preux* par *probus*, et prouesse par *probitas*; sens qui, étant étrangers à la latinité, peuvent avoir été attribués à ces mots à cause d'un vague sentiment d'une communauté entre *preux* et *probus*. Dans cet état de choses, il n'est pas impossible que *probus*, qui avait un adverbe *probiter*, se soit changé en *probis*, et de là en *prodis*; on a des exemples de cette mutation : la préposition *od* pour *ob*, représentant de *apud*, et en italien *bue brado*, jeune bœuf non dressé, au lieu de *bue bravo*. Mais jusqu'à présent cela ne dépasse pas la valeur d'une conjecture. Malgré quelques coïncidences de sens, ce qui empêche de tirer *preux*, *prode*, de *prudens*, *prudentem*, c'est que le régime serait dans l'ancienne langue *proent*.

† PRÉVALENCE (pré-va-lan-s'), *s. f.* Qualité d'une chose qui prévaut.

— HIST. XVI° s. Prevalence, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Prévaloir.*

PRÉVALOIR (pré-va-loir), *v. n.* Il se conjugue comme valoir, excepté au présent du subjonctif où il fait : que je prévale, que tu prévales, qu'il prévale, que nous prévalions, que vous prévaliez, qu'ils prévalent. || 1° Remporter l'avantage, en parlant des personnes. Il fut donné à celui-ci [Cromwell] de tromper les peuples et de prévaloir contre les rois, BOSS. *Reine d'Anglet.* Celui-ci [Philoclès] était sans empressement, et laissait l'autre [Protésilas] prévaloir, FÉN. *Tél.* XIII. Bientôt j'aperçus que vous prévaudriez sur la ligue, et votre courage me donna bonne opinion de vous, ID. *Dial. des morts mod.* (*Henri IV, Sixte V*) Il [Philippe II] étendait sa domination au bout de l'Amérique, et ne pouvait prévaloir contre la Hollande, VOLT. *Mœurs*, 165. Pour empêcher la maison d'Autriche de trop prévaloir, ID. *Louis XIV*, 7. || Il se dit aussi des choses. Si l'amour du pays doit ici prévaloir, CORN. *Cinna*, II, 1. Les paroles des méchants ont prévalu contre nous, SACI, *Bible, Psaum.* LXIV, 4. L'Église contre qui l'enfer ne peut prévaloir, BOSS. *Hist.* II, 3. L'erreur prévalait partout, ID. *ib.* II, 6. Le vice n'a pas encore prévalu jusqu'à pouvoir obtenir du monde, que le monde l'approuvât, BOURDAL. *Pénitence*, 2° *avent*, p. 494. Que les abus autorisés souvent par le plus grand nombre des ministres ne prévalent jamais auprès de vous contre les règles saintes qui les condamnent! MASS. *Confér. Nécess. du bon exemple.* || 2° Prévaloir à, se trouve souvent dans le XVII° siècle. Si la mollesse de leurs conseils ne prévaut pas toujours à la vigueur et aux bonnes inclinations de leur maître, BALZ. *De la cour*, 6° *disc.* Pourquoi son sentiment prévaudra-t-il au nôtre? BOSS. 6° *avert.* III, 55. Les apôtres ont prévalu à tous les empereurs, ID. *Hist.* II, 11. Ce sont des occasions particulières lesquelles ne doivent point prévaloir à la maxime générale, BOURDAL. *Pensées*, t. I, p. 337. L'esprit de pique et de jalousie prévaut chez eux à l'intérêt de l'honneur.... LA BRUY. XII. || 3° Se prévaloir, *v. réfl.* Tirer avantage. Ils se sont prévalus, elle s'est prévalue de ces avantages. Quand il se prévaudra de ce nom déjà pris, CORN. *Héracl.* II, 2. ....vous faites sonner terriblement votre âge; Ce que de plus que vous on en pourrait avoir, N'est pas un si grand cas pour s'en tant prévaloir, MOL. *Mis.* III, 5. N'auraient-ils pas pu [les premiers chrétiens] se prévaloir de tant de guerres civiles et étrangères dont l'empire romain était agité? BOSS. 5° *avert.* 16. C'est le peuple du monde [les Anglais] qui a le mieux su se prévaloir à la fois de ces trois grandes choses, la religion, le commerce et la liberté, MONTESQ. *Esp.* XX, 7. || Absolument. Allons!... ce que j'en dis n'est pas pour me vanter.... Je ne me prévaux point, mais je vous félicite, COLLIN D'HARLEVILLE, *Vieux célib.* I, 2. || 4° Tirer parti, user (archaïsme qui n'est plus guère usité). Ainsi se conserve le corps humain, en y maintenant une bonne constitution, en se prévalant des secours dont la faiblesse des choses humaines veut être appuyée, BOSS. *Polit.* VII, 1, 1. Je chercherai, si vous y consentez, à me prévaloir sur vous des trois cents francs de Mlle Levasseur, J. J. ROUSS. *Lett. à Michel Rey*, août 1766. Les dix louis dont vous craignez de vous prévaloir, ID. *Lett. à Sauttersheim*, 21 juin 1764.

— REM. 1. Dans *se prévaloir*, le pronom personnel est construit avec un verbe neutre comme dans *s'enfuir*, *s'écrier*, et anciennement *se dormir*; ce qui lui donne un sens réfléchi (voy. SE). || 2. « Quelque ceux qui s'attachent à l'exactitude de la grammaire soutiennent que c'est ainsi qu'il faut parler [prévaille]; on dit à la cour *prévale* et non pas *prévaille*; et c'est la cour qui nous doit servir de règle. » TH. CORN. *Prévale* est devenu le subjonctif usité.

— SYN. SE PRÉVALOIR, SE TARGUER. Dans se prévaloir il y a une idée d'avantage, de prépondérance qui n'est pas dans se targuer, qui exprime seulement le désir qu'on a d'humilier les autres.

— HIST. XVI° s. Se prevaloir [tirer parti] de la sottise ou de la lascheté des ennemis, MONT. I, 28. Ils abandonnerent la ville d'Annonay, après avoir gasté les grains et vivres qui restoient en icelle, de peur que les ennemis ne s'en peussent prevaloir [servir], CASTELN. 148. Il se voulut elever [fâcher], se prevalant de sa maistresse, et se deffendre par plusieurs raisons, ID. 163. N'en congnoissant aujourd'hui autre [chevalier] qui le prevalust, *D. Flores de Grèce*, f° CXLIV, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *prævalere*, de *præ*, avant, et *valere*, valoir.

PRÉVARICATEUR (pré-va-ri-ka-teur), *s. m.* || 1° Celui qui prévarique. J'ai regardé comme des prévaricateurs tous les pécheurs de la terre, SACI, *Bible, Psaumes*, CXVIII, 119. Ce fut de la sorte que Menelaüs, prévaricateur de la loi, mourut sans que son corps fût mis en terre, ID. *Machab.* II, XIII, 7. || Fig. Jamais on ne me verra, prévaricateur de la vérité, plier dans mes égarements mes maximes à ma conduite, J. J. ROUSS. *Lett. à M° B.* 17 janv. 1770. || 2° *Adj.* Un juge prévaricateur. Une loi.... qui réduisait les plus zélés citoyens à l'alternative ou de se perdre eux-mêmes par un conseil fidèle et courageux, ou de laisser périr leur patrie par un silence timide et prévaricateur, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. VI, p. 58, dans POUGENS. || Il se dit aussi au féminin (non donné par l'Académie). Tu engendreras dans la douleur, dit Dieu à la femme prévaricatrice, DIDER. *Nouv. pens. phil.* 37.

— HIST. XIV° s. Juge prevaricateur, ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *prevaricador*; ital. *prevaricatore*; du lat. *prævaricatorem* (voy. PRÉVARIQUER).

PRÉVARICATION (pré-va-ri-ka-sion; en vers, de six syllabes), *s. f.* Action de prévariquer. Les lois laissaient un libre cours aux prévarications, parce qu'elles ne prescrivaient ni les formes ni les principes qu'on devait suivre invariablement dans les jugements, CONDILL. *Hist. anc.* XI, 6.

— HIST. XII° s. Là où [les yeux] ki estoient malement enlumineit en la provarication, ST BERN. 559. || XVI° s. Or avoit-il promis [Du Perron] de faire une prévarication subtile, de laquelle estant sur le poinct.... D'AUB. *Hist.* III, 368. J'oserois croire qu'il [Socrate] s'y presta aulcunement lui mesme à sa condamnation], par prevarication, à dessein, ayant de si prez à souffrir l'engourdissement des riches allures de son esprit, MONT. III, 274.

— ÉTYM. Lat. *prævaricationem* (voyez PRÉVARIQUER).

PRÉVARIQUER (pré-va-ri-ké), je prévariquais, nous prévariquions, vous prévariquiez; que je prévarique, que nous prévariquions, que vous prévariquiez, *v. n.* || 1° Trahir les intérêts qu'on est chargé à soutenir. Si vous aviez donné un gouvernement à quelqu'un de vos sujets, et qu'il eût prévariqué.... ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. II, p. 160, dans POUGENS. || 2° Manquer à son devoir, à ses obligations. Dès que les chefs des tribus furent entrés dans les tentes des filles de Madian, tout Juda prévariqua, et il s'en trouva peu qui se conservassent purs de l'iniquité commune, MASS. *Petit carême, Vic. et vert. des*

grande. Le veau d'or fut réduit en poussière pour avoir fait prévariquer Israël, ID. *ib.* || 3° S'écarter de la vérité. Je vais, sans rien omettre et sans prévariquer, Compendieusement énoncer, expliquer, Exposer à vos yeux l'idée universelle De ma cause et des faits renfermés en icelle, RAC. *Plaid.* III, 3. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— HIST. XII° s. Prevarians acesmai [j'estimai] tuz pecheours de terre, *Liber psalm.* p. 193. Par qui les choses prevarient, Movent, raccordent e ralient, BENOIT, II, 11. || XV° s. N'est leur regard à obeir au prince en gardant ses loyx au vray, mais les prevariqueront et pervertiront, *Hist. de la Tois. d'or*, t. II, f° 120, dans LACURNE. || XVI° s. Je n'ennuyerai personne des protestations de ma candeur ; car, si je prevarique, j'ai mon lecteur pour juge, D'AUB. *Hist.* I, 49.

— ÉTYM. lat. *prævaricari*, prévariquer, proprement s'écarter de la ligne droite, de *præ*, outre, et *varicare*, écarter les jambes, qui vient de *varus*, qui a les jambes torses.

† **PRÉVAT** (pré-va), *s. m.* Nom vulgaire de plusieurs champignons nommés aussi poivrés.

— ÉTYM. *Preval*, dit pour *pevrat*, forme provençale de *poivré*.

† **PRÉVEIL** (pré-vèll, *ll* mouillées), *s. m.* Nom, dans la Loire-inférieure, des assemblées. Se rendre à un préveil.

— ÉTYM. Probablement, *pré*, avant, et *veille* ou *veillée*.

PRÉVENANCE (pré-ve-nan-s'), *s. f.* Manière obligeante de prévenir les désirs de quelqu'un. Il nous a comblé de prévenances et de bontés.

— REM. Prévenance n'est dans le Dictionnaire de l'Académie que depuis l'édition de 1740.

— ÉTYM. *Prévenant.*

PRÉVENANT, ANTE (pré-ve-nan, nan-t'), *adj.* || 1° Qui arrive avant (sens qui vieillit). Et si des assiégeants le prévenant amas En bouche toutes les approches [de l'appartement du roi], MOL. *Remerc. au roi*, 1663. || 2° Fig. Qui prévient. Il [Adam] sentait comme nous des plaisirs, et même des douleurs ou des dégoûts prévenants et indélibérés, MALEBR. *Rech.* I, 6. Il y a cette différence entre le plaisir prévenant et le plaisir de la joie, que celui-là prévient la raison, et que celui-ci la suit, ID. *ib.* *Éclairc.* t. IV, p. 40, dans POUGENS. || En théologie, la grâce prévenante. Les secours prévenants de la grâce. La grâce médicinale de Jésus-Christ n'est point un vouloir, mais un plaisir prévenant, indélibéré, FÉN. t. III, p. 242. || 3° Fig. Qui va au-devant de tout ce qui peut faire plaisir. En vérité, ce n'est qu'en France qu'on trouve des cœurs si prévenants, comme ce n'est qu'en France qu'on trouve la perfection de votre art [chirurgie], VOLT. *Lett. Bagieux*, 10 avr. 1752. Prévenants et réservés, ils pèsent leurs paroles, ils écoutent avec attention, RAYNAL, *Hist. phil.* XV, 4. || Fig. Encouragé par une récompense si prompte et en quelque sorte si prévenante, et plus encor par la gloire d'un début si brillant, il se dévoua entièrement à l'algèbre, FONTEN. *Rolle.* || 4° Agréable, qui dispose en la faveur de. Une figure agréable et prévenante qui n'inspire pas l'amour, mais la bienveillance, est ce qu'on doit préférer, J. J. ROUSS. *Ém.* V.

— HIST. XVI° s. Cela ne doit point estre attribué à l'homme, que par sa volonté il obtempere à la grace prevenante, CALV. *Instit.* 214.

PRÉVENIR (pré-ve-nir), *v. a.* Il se conjugue comme *venir*, excepté aux temps composés où il prend l'auxiliaire *avoir* : j'ai prévenu. || 1° Venir le premier. Le courrier de France a prévenu celui d'Espagne. Le goût prévient la réflexion. Esprit saint, Esprit paraclet, je vous ai préparé les voies en prévenant votre parole ; ma voix a été semblable peut-être à ce bruit impétueux qui a prévenu votre descente, BOSS. *la Vallière.* || 2° Agir, faire, avant qu'un autre agisse, fasse. Il faut prévenir ceux qui se veulent venger. Et courir de bonne heure au-devant du danger, TRISTAN, *Mariane*, II, 7. .... Il jouera, s'il est sage, À ces gens-là quelque méchant parti, Les prévenant, les chargeant d'un message Pour Mahomet.... LA FONT. *Fabl.* VIII, 18. Les deux Hotham.... devaient rendre au roi cette place [Hull] avec celle de Beverley, mais ils furent prévenus et décapités, BOSS. *Reine d'Angl.* C'est en vain qu'à travers les bois.... Beck précipite sa marche pour tomber sur nos soldats épuisés ; le prince l'a prévenu, ID. *Louis de Bourbon.* Alors, sans consulter si Phébus l'en avoue, Ma muse toute en feu me prévient et te loue, BOIL. *Disc. au roi.* L'usurpateur Mahmoud, déjà maître d'une grande partie de la Perse, voulut en vain prévenir le czar, et l'empêcher d'entrer dans Derbent, VOLT. *Russie*, II, 16. || Prévenir quelqu'un par toutes sortes de bons offices, lui rendre toutes sortes de services, avant qu'il nous en ait rendu aucun. C'était à qui me préviendrait de plus d'honnêtetés et de déférence, ST-SIM. 11, 126. || On dit aussi prévenir de, au moins dans le style de la dévotion. Dieu le prévint de ses bénédictions spirituelles, FLÉCH. *Lam.* || Quoiqu'il faille préparer beaucoup l'enfant à la communion, on ne saurait le prévenir trop tôt d'une si précieuse grâce, FÉN. t. XVII, p. 77. || Absolument. Rendre le premier un bon office, faire le premier une politesse. Je ne rougis pas de prévenir même l'ennemi qui m'a outragé, BOURDAL. *Resp. hum.* 2° *avent*, p. 403. Si jamais quelque chose, monsieur, m'a sensiblement touché, c'est la lettre par laquelle vous m'avez bien voulu prévenir, VOLT. *Lett. Bagieux*, 10 avr. 1752. Plusieurs diraient volontiers comme le chevalier W. Gooch, gouverneur de la Virginie, à qui on reprochait de saluer un nègre qui l'avait prévenu : Je serais bien fâché qu'un esclave fût plus honnête que moi, RAYN. *Hist. phil.* XI, 22. Je la préviens sur tout, et la comble de présents, BEAUMARCH. *Mar. de Fig.* III, 5. || 3° Terme de droit. Se saisir le premier d'une affaire. En certains cas, les baillis et sénéchaux prévenaient les juges ordinaires, *Dict. de l'Académie.* || Dans un sens analogue. Le pape prévient l'ordinaire, c'est-à-dire sa collation prévaut quand il confère avant l'ordinaire. || 4° Anticiper, par rapport au temps, en parlant de personnes. Je m'en vais faire tous les remèdes que je vous ai dits, afin de prévenir l'hiver, SÉV. 2 sept. 1676. Je vois couler le temps avec douleur, quand je pense au jour qu'il m'amènera ; mais je ne veux pas prévenir mon malheur, ID. 16 nov. 1674. Quoi ! attendre à commencer une vie nouvelle, lorsque entre les mains de la mort.... ah ! prévenez par la pénitence cette heure de troubles et de ténèbres, BOSS. *Louis de Bourbon.* Dès que Magon fut arrivé à Carthage, on lui fit son procès ; il prévint le supplice par une mort volontaire, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. I, p. 276, dans POUGENS. Dans le nombreux sérail où j'ai vécu, j'ai prévenu l'amour et l'ai détruit par lui-même, MONTESQ. *Lett. pers.* VI. || Prévenir un cheval, l'arrêter au moment où il va changer de pied. || Il se dit aussi des choses. Quels furent ses sentiments pour ses amis? ici se réveille ma reconnaissance, et l'image d'un bonheur dont je jouissais me fait souvenir que je l'ai perdu ; sa bonté prévint pour cette fois son jugement, FLÉCH. *Duc de Mont.* Madame, mes refus ont prévenu vos larmes, RAC. *Andr.* I, 4. || 5° Aller au-devant de quelque chose pour le détourner. Elle prévient ma plainte, et cherche adroitement À la faire passer pour un ressentiment, CORN. *Nicom.* III, 4. On les voit [les animaux].... attaquer et se défendre.... ruser même, et, ce qui est plus fin encore, prévenir les finesses, BOSS. *Conn.* V, 1. J'ai joint aussi à ces épigrammes un arrêt burlesque donné au Parnasse, que j'ai composé autrefois, afin de prévenir un arrêt très-sérieux que l'université songeait à obtenir du parlement, contre ceux qui enseigneraient, dans les écoles de philosophie, d'autres principes que ceux d'Aristote, BOIL. *Disc. sur l'ode.* Cependant Adraste prévenait toutes les entreprises des alliés, FÉN. *Tél.* XVI. Les Perses.... persuadés qu'il vaut bien mieux s'appliquer à prévenir les fautes qu'à les punir, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. II, p. 136, dans POUGENS. On prévient mal ce qu'on n'a su prévoir, J. B. ROUSS. *Allég.* II, 5. La morale est comme la médecine, beaucoup plus sûre dans ce qu'elle fait pour prévenir les maux, que dans ce qu'elle tente pour les guérir, D'ALEMB. *Lett. à J. J. Rouss.* Pourquoi, dès les siècles les plus reculés, admit-on dans les repas l'usage de chanter les dieux et les héros, si ce n'est pour prévenir les excès du vin, alors d'autant plus funestes que les âmes étaient plus portées à la violence? BARTHÉL. *Anach.* ch. 27. Qui prévient le besoin, prévient souvent le crime, DELILLE, *Hom. des ch.* I. || Prévenir que.... ne.... Si l'on craignait les minorités, s'il fallait prévenir que les eunuques ne plaçassent des enfants sur le trône.... MONTESQ. *Espr.* XXVI, 6. || Prévenir les objections, les difficultés, y répondre, les résoudre d'avance. || 6° Fig. Aller au-devant de ce que quelqu'un peut désirer, demander. Les autres ne lui semblaient mis sur la terre par les dieux que.... pour prévenir tous ses désirs, FÉN. *Tél.* XVI. Cette foule d'esclaves attentifs à prévenir même vos souhaits, MASS. *Carême, Mauvais riche.* || Prévenir les ordres, les intentions de quelqu'un, faire ce qu'il veut avant qu'il ait commandé. Prêt à mourir pour vous, prêt à tout entreprendre, J'ai prévenu votre ordre, VOLT. *Fanat.* II, 4. || 7° Faire naître d'avance dans l'esprit des sentiments favorables ou défavorables. Voilà donc ce que c'est que les nouvelles sectes : on s'y laisse prévenir contre des dogmes certains dont on prend de fausses idées, BOSS. *Var.* VIII, 27. Quelque ascendant qu'on eût sur lui, on pouvait le prévenir, mais on ne pouvait le corrompre, FLÉCH. *Duc de Mont.* Vous savez mieux que personne combien il est inutile de me prévenir ou de chercher à me gagner, MAINTENON, *Lett. au duc de Noailles*, t. V, p. 249, dans POUGENS. Misérable ! il s'en va lui prévenir l'esprit, RAC. *Plaid.* II, 12. Un homme sujet à se laisser prévenir, s'il ose remplir une dignité ou séculière ou ecclésiastique, est un aveugle qui veut peindre, un muet qui s'est chargé d'une harangue, ou un sourd qui juge d'une symphonie, LA BRUY. XII. || Il se dit des choses qui agissent sur l'esprit en le prévenant. Si l'on considère son ouvrage incontinent après l'avoir fait, on en est encore tout prévenu, PASC. *Pens.* III, 2 bis, éd. HAVET. C'est une chose pitoyable, de voir tant de Turcs, d'hérétiques, d'infidèles suivre le train de leurs pères, par cette seule raison qu'ils ont été prévenus que c'est le meilleur, ID. *ib.* XXV, 80. Deux choses toutes contraires nous préviennent également, l'habitude et la nouveauté, LA BRUY. XII. Votre physionomie m'a d'abord prévenu en votre faveur, LESAGE, *Diable boit.* 13. Dès que nous voyons des gens dont la figure nous prévient, notre accueil a toujours quelque chose de plus obligeant pour eux que pour d'autres, MARIVAUX, *Marianne*, part. 8. || Absolument. Ces dispositions heureuses qui préviennent favorablement, HAMILT. *Gramm.* II. M. Remy : Voyez comme il vous regarde : vous ne feriez pas là une si mauvaise emplette. — Marton : J'en suis persuadée ; monsieur prévient en sa faveur, MARIVAUX, *Fausses confid.* I, 4. || 8° Informer, avertir par avance. Il m'a fait prévenir de son retour. C'est ma mère, ajouta-t-il, qui a voulu que je vous prévinsse sur tout ceci, avant que vous visitiez M. de Climal, MARIVAUX, *Marianne*, part. 5. || 9° Se prévenir, *v. réfl.* Aller au-devant de désirs les uns des autres. Prévenez-vous les uns les autres par des témoignages d'honneur et de déférence, SACI, *Bible, St Paul, Épît. aux Rom.* XII, 10. Nous nous prévenions de mille petites honnêtetés que l'inclination suggère à deux personnes qui ont du plaisir à se voir, MARIV. *Marianne*, 5° part. Vos soins me préviennent toujours. — Il est tout naturel qu'ainsi l'on se prévienne, COLLIN D'HARLEV. *Mœurs du jour*, III, 2. || 10° Concevoir par avance des sentiments favorables ou défavorables. Si on se prévient, si on se flatte, si on s'aveugle dans les petits intérêts des particuliers, ne doit-on pas encore plus craindre de se flatter et de s'aveugler sur les grands intérêts d'État? FÉN. *Tél.* XXIII. Tu as du penchant à te prévenir pour ou contre les gens, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 46. Duclos, doué de trop grands talents pour ne pas aimer ceux qui en avaient, s'était prévenu pour moi, m'avait invité à l'aller voir, ID. *Confess.* VIII. C'est ainsi que les hommes se préviennent les uns contre les autres sans se connaître, BOISSY, *Français à Lond.* sc. 19.

— HIST. XVI° s. Nostre volonté est prevenue de la grace, CALV. *Instit.* 214. La misericorde de Dieu nous previent et nous suit : assavoir d'autant qu'elle previent celui qui ne veut point, à ce qu'il vueille, et suit celui qui veut, à ce qu'il ne vueille point en vain, ID. *ib.* 221. Je loue la bonté divine qui a prevenu au malheur où je m'en allois precipiter, en me monstrant.... MARG. *Nouv.* X. L'enfant prodigue.... Fut prevenu de son pere, et receu benignement, dès qu'il l'eut apperceu, MAROT, I, 265. La pluspart des philosophes ont prevenu par desseing leur mort, MONT. I, 295. Si l'empereur [Charles-Quint] eust prevenu, il menoit jusques à Lyon, CARL. I, 18. Pelopidas les prevint de vitesse, AMYOT, *Pélop.* 40. Ils se hasteront pour tascher à prevenir le renfort que Pyrrhus attendoit, ID. *Pyrrh.* 36. Menons le jeune homme à lire les œuvres des poëtes : non estant prevenu de telles opinions touchant.... ID. *Comm. lire les poët.* 21.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *prevenir* ; ital. *prevenire* ; du lat. *prævenire*, de *præ*, avant, et *venire*, venir.

PRÉVENTIF, IVE (pré-van-tif, ti-v'), *adj.* || 1° Qui prévient, qui cherche à prévenir, à empêcher. Mesure préventive. || 2° Emprisonnement préventif, détention préventive, emprisonnement, détention appliquée à un homme en qualité de prévenu.

— ÉTYM. Voy. PRÉVENTION.

PRÉVENTION (pré-van-sion ; en vers, de quatre

syllabes), *s. f.* || 1° Terme de droit. Action de devancer l'exercice du droit d'un autre. || Particulièrement. Droit qu'a un juge de connaître d'une affaire dont il a été saisi le premier (vieux en ce sens). Les baillis et les sénéchaux avaient quelquefois le droit de prévention sur les juges subalternes. || 2° Prévention en cour de Rome, droit que le pape avait de pourvoir à un bénéfice dans les six mois accordés à l'ordinaire pour le conférer. Le roi obtint la nomination des bénéfices; et le pape eut, par un article secret, le revenu de la première année, en renonçant aux mandats, aux expectatives, à la prévention.... VOLT. *Mœurs*, 138. || 3° Terme de rhétorique. Figure par laquelle l'orateur prévient ce qu'on pourrait lui opposer. || 4° Action de prévenir, d'aller au-devant. Ce qui est voulu comme fin est voulu par prévention devant les moyens, BOSS. *Rép. à une lettre de l'archev. de Cambrai.* Ils [les bons anges] n'avaient pas besoin de la prévention de cet attrait indélibéré qui nous incline vers le bien, et qui est, dans les hommes enclins à mal faire, le secours médicinal du Sauveur, ID. *Élévat. sur myst.* IV, 3. || 5° Ce qui dispose le jugement ou la volonté à se déterminer, indépendamment des motifs de vérité et de justice. La prévention induisant en erreur, PASC. *Pens.* XXV, 80, éd. HAVET. Il faut avouer que la religion chrétienne a quelque chose d'étonnant. — C'est parce que vous y êtes né, dira-t-on. — Tant s'en faut; je me roidis contre, par cette raison-là même, de peur que cette prévention ne me suborne, ID. *ib.* XXIV, 7. Ce fut une chose rare de voir tour à tour les convulsions de la prévention expirante sous la force de la vérité et de la raison, SÉV. 344. La prévention, c'est une espèce de folie qui empêche de raisonner, BOSS. *Polit.* VIII, V, 2. Il [M. Halley] ignorait ces préventions outrées en faveur d'une nation, injurieuses au reste du genre humain, MAIRAN, *Éloges, Halley.* La prévention voit les choses comme elle voudrait qu'elles fussent; mais la raison ne les voit que telles qu'elles sont, DUMARS. *Œuv.* t. V, p. 279. Ceux qui lisent ce livre sans prévention [l'Histoire de l'Académie, par Pelisson] sont bien étonnés de la réputation qu'il a eue; mais il y avait alors quarante personnes intéressées à le louer, VOLT. *Goût*, note 32. La prévention pour la coutume a été, de tout temps, un obstacle aux progrès des arts, CONDILL. *Conn. hum.* II, I, 5. Supporter avec patience les jugements de la prévention, et attendre du temps le moment de la justice, CONDORCET, *Bucquet.* || 6° En jurisprudence criminelle, état d'un prévenu. Mise en prévention.

— SYN. PRÉOCCUPATION, PRÉVENTION. La préoccupation exprime seulement un fait, à savoir que l'esprit est occupé d'avance par une opinion; la prévention ajoute à ce fait que la préoccupation qui s'est emparée de l'esprit est indépendante des bonnes raisons.

— HIST. XVI° s. Je [Socrate] ferois honte à nostre ville, en l'aage que je suis, et en telle reputation de sagesse que m'en voicy en prevention, de m'aller desmettre à de si lasches contenances [supplications], MONT. IV, 216. La caution et prevention dont les fourmis usent à ronger le grain de peur qu'il ne germe, ID. II, 166. Quant à la prevention, le pape n'en use que par souffrance au moyen du concordat.... P. PITHOU, 55. Quant il adviendroit que son bon service n'auroit esté remuneré ou par prevention de mort ou par opportunité non escheue... M. DU BELL. *Prol.*

— ÉTYM. Provenç. *prevention*; espagn. *prevencion*; ital. *prevenzione*; du lat. *præventum*, supin de *prævenire*, prévenir.

† **PRÉVENTIVEMENT** (pré-van-ti-ve-man), *adv.* || 1° D'une manière préventive. Informé préventivement de ce qui allait arriver. || 2° En qualité de prévenu. Détenu préventivement.

— ÉTYM. *Préventive*, et le suffixe *ment*.

PRÉVENU, UE (pré-ve-nu, nue), *part. passé* de prévenir. || 1° Qui a été devancé. Que saint Ambroise, prévenu de la mort, n'eut pas le temps de le recevoir [le sang de l'Eucharistie], BOSS. *Traité de la commun.* I, 2. || 2° Qui a reçu d'avance. Il est bien étrange que, prévenus de tant de grâces, nous puissions offenser Dieu, BOSS. *Lett. Corn.* 13. || 3° Qui a des préventions bonnes ou mauvaises. J'étais toute prévenue contre lui [l'abbé Anselme].... il m'a forcée de revenir de cet injuste jugement, SÉV. 539. Elle était moins prévenue sur son mérite qu'on ne l'est d'ordinaire, HAMILT. *Gramm.* 7. Il a eu plus de réputation parmi les étrangers que parmi nous, qui sur certains points sommes trop peu prévenus en faveur de notre nation et trop en récompense sur d'autres, FONTEN. *Ozanam.* Le roi, si prévenu dans les commencements contre Mme de Maintenon, Mme DE CAYLUS, *Souvenirs*, p. 81, dans POUGENS. Un amant dont, à la vérité, elle estimait le mérite, mais pour qui son cœur n'était point prévenu, LESAGE, *Diable boit.* 13. Si ce philosophe n'avait pas été prévenu pour les idées innées, CONDILL. *Conn. hum.* II, II, 3. || Prévenu de Marc-Aurèle, prévenu des calomnies dont on chargeait le christianisme, BOSS. *Hist.* I, 10. Des grands prévenus d'un saint mépris pour toute la pompe qui les environne, BOURDAL. *Myst. Nativité de J. C.* t. I, p. 41. Il faisait cas de l'esprit des femmes, même par rapport à la philosophie, soit qu'il les trouvât plus dociles, parce qu'elles n'étaient prévenues d'aucunes idées contraires.... FONTEN. *Carré.* Toutes les modes dont nous sommes prévenus vieilliront peut-être avant nous, VAUVEN. *Max.* 363. || Absolument. L'homme prévenu ne vous écoute pas, il est sourd; la place est remplie, et la vérité n'en trouve plus, BOSS. *Polit.* VIII, V, 2. Votre âme prévenue Répand sur mes discours le venin qui la tue, RAC. *Andr.* II, 2. Je dois songer que c'est à l'Europe que je parle [en faveur de Louis XIV] et à l'Europe prevenue [contre lui], VOLT. *Lett. Noailles*, 28 juill. 1752. || 4° Averti. Prévenu des malheurs d'une tête si chère, CRÉBILL. *Élect.* III, 5. || 5° Terme de palais. Prévenu d'un délit, accusé d'un délit. || Au sens étroit, on dit prévenu d'un délit, accusé d'un crime. || Substantivement. Un prévenu. Une prévenue. Il est très-important que l'on confronte tous les témoins avec le prévenu, et qu'en ce point la confrontation ne soit pas arbitraire, VOLT. *Pol. et lég. Comm. dél. et peines, procéd. crim.* Il eût fallu des maisons spéciales, non-seulement pour les prévenus et accusés et pour les condamnés, mais encore pour les condamnés à chaque degré de peine, TH. HOMBERG, *De la répression du vagabondage*, p. 108, 1862.

† **PRÉVERTÉBRAL, ALE** (pré-vèr-té-bral, bra-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui est en avant des vertèbres.

— ÉTYM. *Pré...*, préfixe, et *vertèbre.*

PRÉVISION (pré-vi-zion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Action de prévoir. On ne peut rien de plus plaisant que ce que vous dites sur le maréchal de Vivonne, et la prévision qui lui a fait avoir cette dignité [de vice-roi de Sicile, avant la victoire navale qui lui ouvrit la Sicile], SÉV. 288. Accordons, avec ceux qui les racontent, les pressentiments, la prévision, la connaissance même de l'avenir aux animaux; en résultera-t-il que ce soit un effet de leur intelligence? BUFF. *Disc. nat. anim. Œuv.* t. V, p. 385. La prévision est toujours relative à la nature de l'action et à celle de l'agent, BONNET, *Paling.* XVIII, 9. || Terme dogmatique. Vue des choses futures. La prévision de Dieu. || 2° Conjecture. L'événement a justifié mes prévisions.

— HIST. XIV° s. Loy indiscretement mise et faitte sans prevision, ORESME, *Eth.* 142.

— ÉTYM. *Pré...*, prefixe, et *vision*, dans le sens d'action de voir; provenç. *previsio*, *prevision*; espagn. *prevision*; ital. *previsione.*

PRÉVOIR (pré-voir), *v. a.* Il se conjugue comme voir, excepté au futur: je prévoirai, et au conditionnel: je prévoirais. || 1° Voir par avance ce qui doit arriver. Dès que j'ai su l'affront, j'ai prévu la vengeance, CORN. *Cid*, II, 8. Il vaut mieux employer notre esprit à supporter les infortunes qui nous arrivent, qu'à prévoir celles qui nous peuvent arriver, LA ROCHEFOUC. *Max.* 174. Je hais ces cœurs pusillanimes qui, pour trop prévoir les suites des choses, n'osent rien entreprendre, MOL. *Scapin*, III, 1. Quand les princes.... ôtent les égards et la crainte aux hommes, en faisant que les maux qu'ils souffrent leur paraissent plus insupportables que ceux qu'ils prévoient.... BOSS. *Reine d'Anglet.* Ils se seront munis de tous côtés par des précautions infinies; enfin ils auront tout prévu, excepté leur mort qui emportera en un moment toutes leurs pensées, ID. *Duch. d'Orl.* Les sages le prévirent [qu'en changeant la religion, on s'exposait aux révolutions]; mais les sages sont-ils crus en ces temps d'emportement? ID. *Reine d'Anglet.* Observez le temps présent, prévoyez l'avenir, ID. *Ét. d'orais.* V, 4. Je ne sais point prévoir les malheurs de si loin, RAC. *Andr.* I, 2. Comme un homme d'esprit prévoit le parti que prendra dans une telle occasion un homme dont il connaît le caractère, VOLT. *Lett. en Pr. roy. de Pr.* 23 janv. 1738. Prévoir une action libre n'est pas l'opérer; la permettre n'est pas la produire, BONNET, *Paling.* VIII, 9. Le malheur de ces gens qui savent tout, est de ne jamais rien prévoir, DUCLOS, *Œuv.* t. VIII, p. 378. Pourquoi, à défaut d'ordre de Napoléon, cette précaution [se munir de fers à crampons] n'avait-elle pas été prise par des chefs, tous rois, princes et maréchaux? l'hiver n'avait-il donc pas été prévu en Russie? SÉGUR, *Hist. de Nap.* X, 2. || Prévoir que.... Vous pouvez déjà voir comme elle [Rome] m'appréhende.... Parce qu'elle prévoit que je saurai régner, CORN. *Nicom.* IV, 3. || Prévoir de, avec le verbe avec l'infinitif. Je voudrais que cela pût en quelque sorte vous récompenser de tout ce que vous prévoyez de perdre, SÉV. à d'Hérigoyen, 8 fév. 1687. Je ne prévois pas de pouvoir faire cette revue avant l'hiver, J. J. ROUSS. *Lett. à Mme Latour*, 14 mai 1763. || Absolument. Ce n'est pas assez au prince de voir, il faut qu'il prévoie, BOSS. *Polit.* V, I, 17. Prévoir pour sa raison [de l'homme mûr] n'est que se souvenir, DELILLE, *Imag.* VI. || 2° Prendre les mesures, les précautions nécessaires. On ne peut tout prévoir. Tout a été prévu. || 3° Lire ou étudier d'avance (inusité en ce sens). Avant d'aller à l'église, on lui offrit sa partie à prévoir, il n'y jeta pas les yeux, J. J. ROUSS. *Conf.* 3. || 4° Se prévoir, *v. réfl.* Être prévu. Tout ce qui est arrivé pouvait facilement se prévoir.

— HIST. XIII° s. Garde toi de prevoir ce qui nos est deveé [défendu]; car il n'est de nostre licence, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 369. || XVI° s. Qui bien prevoit obvie à maint meschef, J. MAROT, p. 83, dans LACURNE. Solon ayant bien preveu les menées de Pisistratus, il ne les peut neantmoins jamais empescher, AMYOT, *Publ. et Solon*, 5. Prevoyant ja de loing ce qui en devoit advenir, ID. *Thém.* 6. Les inconveniens qu'il preveoit en l'entreprise, ID. *Ale.* 31. Prevoyant bien que ce commencement de maladie [les nouvelletez de Luther] declineroit aysément en un execrable atheisme, MONT. II, 137. Si la brusluré est superficielle, il s'esleve des pustules ou vessies, si on n'y prevoit, PARÉ, X, 8. Ils preveurent de loin, par le lever de la poussiniere, la cherté de l'huile, O. DE SERRES, 46.

— ÉTYM. Wallon, *preveie*; provenç. *preveir*; espagn. *prever*; ital. *prevedere*; du latin *prævidere*, de *præ*, avant, et *videre*, voir.

PRÉVÔT (pré-vô; le *t* ne se prononce pas et ne se lie pas; au pluriel, l'*s* se lie: des pré-vô-z actifs), *s. m.* || 1° Nom qu'on donnait autrefois à certains magistrats ou officiers chargés d'une juridiction, ou préposés à une haute surveillance. Le lion dans sa tête avait une entreprise: il tint conseil de guerre, envoya ses prevôts, LA FONT. *Fabl.* V, 19. || Terme féodal. Officier qui jugeait les procès pendants entre les vassaux roturiers du seigneur, et qui les conduisait à la guerre. || Prévôt royal, premier juge royal, dont les appels ressortissaient aux bailliages ou sénéchaussées. || Prévôt de l'hôtel, dit aussi grand prévôt de France, ou, simplement, grand prévôt, officier de la maison du roi, lequel connaissait des cas criminels qui arrivaient à la suite de la cour. Le prince de Condé, qui attendait dans Amboise auprès du roi la victoire ou la défaite de ses partisans, fut arrêté dans le château d'Amboise par le grand prévôt de l'hôtel, Antoine du Plessis Richelieu, VOLT. *Hist. parl.* XXII. Un fait très-longtemps ignoré, c'est la forme du jugement contre le cadavre du moine parricide [Jacques Clément]; son procès fut fait par le marquis de Richelieu, grand prévôt de France, père du cardinal, ID. *Mœurs*, 173. || Prevôt de Paris, officier principal qui était chef de la juridiction du Châtelet. || Prévôt, dans plusieurs petites villes, juge royal qui connaissait des causes entre les habitants non privilégiés. Il ne faut pas que la justice perde ses droits, monsieur le prévôt, DANCOURT, *le Prix de l'arquebuse*, sc. 3. || Prévôt des marchands, celui qui était le chef de l'hôtel de ville, avec une espèce d'autorité sur la bourgeoisie. Le prévôt des marchands, comme député né de la première ville du royaume, porta la parole au nom du tiers état, VOLT. *Mœurs*, 78. Vous me dites que les magistrats qui régissent la douane de la littérature se plaignent qu'il y a trop de livres; c'est comme si le prévôt des marchands se plaignait qu'il y eût à Paris trop de denrées, ID. *Mél. litt. à un premier commis.* || Prévôts des chirurgiens, officiers qui avaient, dans le corps des chirurgiens, des fonctions analogues à celles des jurés dans les communautés d'arts et métiers. || Prévôt de la connétablie, officier qui commandait les gardes de la connétablie. Le prévôt de la connétablie, qui ne punit point de mort sans que le roi ou le général signent ou ordonnent la condamnation, PELLISSON, *Lett. hist.* t. II, p. 88, dans POUGENS. || Prévôt de l'île, officier qui était préposé pour veiller dans Paris et aux environs à la sûreté des grands chemins. || Prévôt des monnaies, officier préposé à la capture des faux monnayeurs. || Prévôt

des maréchaux, dit aussi prévôt de la maréchaussée, officier préposé pour veiller à la sûreté des grands chemins dans l'étendue d'une généralité. || Prévôt de l'armée, du régiment, officier chargé de l'inspection sur les délits qui se commettaient dans l'armée, dans le régiment. Le premier s'appelait grand prévôt. || Prévôt général de la marine, officier qui instruisait les procès criminels des gens de mer. || Prévôt marinier, homme dans chaque vaisseau qui a les prisonniers en garde, et qui est chargé du soin de faire nettoyer le bâtiment. || Prévôt, dans quelques églises, cathédrales et collégiales, le bénéficier qui était le chef du chapitre. || Prévôt général, titre du supérieur général dans quelques ordres religieux, tels que les carmes déchaussés. || Dans les ordres militaires, celui qui a la direction des cérémonies. || 2° Juge d'une cour prévôtale. Français, à leur sainte alliance [des corsaires barbaresques] Envoyons, pour droit d'assurance, Nos censeurs anciens et nouveaux, Et nos juges et nos prévôts, BÉRANG. *Sainte alliance barbar.* || 3° Prévôt de salle, sous-maître d'escrime, qui montre à faire des armes sous le principal maître. || Dans le même sens. Le prévôt d'un maître de danse. || Il s'est dit aussi d'un aide pour les démonstrations anatomiques. M. Paulo étant mort, je fis faire l'ouverture de son corps par M. Martin, mon prévôt d'anatomie, PORTAL, *Instit. Mém. sc.* 1807, 1er sem. p. 316. || 4° Terme d'argot. Chef de chambrée dans les prisons.

— HIST. XIe s. E se alquen [aucun], u quens [comte], u provost, mesfeist.... *Lois de Guill.* 2. Et en Bretaigne clamoit droit, Les prevoz occist et les contes, Et les baillis et les vicomtes, *Brut. ms.* f° 44, dans LACURNE. || XIIIe s. Et por ce dient li plusor que tuit li home ont angles [anges], et ont prevost por aus [eux] garder, BRUN. LATINI, *Trés.* p. 20. [Dieu] Qui de tous mesfais est sire, prevos et maire, *Berte*, LXIX. || XVe s. Ce jour pareillement se trouverent à mettre iceluy siege messire Tristan l'Hermite, prevost des mareschaus de France, pour distribuer les vivres aux gens d'armes et tenir la justice, BERRY, *Chronique*, p. 464, dans LACURNE. || XVIe s. De laquelle artillerie estoit conduiseur un nommé Guillaume Legier, prevost d'icelle, J. D'AUTON, *Ann. de Louis XII*, p. 80, dans LACURNE. Autant en est-il de tous chanoines, doyens, chapellains, prevosts, chantres et tous ceux qui vivent de benefices oisifs, CALV. *Instit.* 875. Un procureur nommé le Clerc se sentit capable de faire le capitaine, pour s'estre trouvé assez bon prevost de sale, et s'estre esprouvé à batre le pavé, D'AUB. *Hist.* III, 316. Et peu souvent lui ai-je veu [à Strozze] commander à son prevost de rigoureuses justices, BRANT. *Cap. franç.* t. III, p. 415, dans LACURNE. Il en est eschappé [d'une blessure] fort heureusement, et par la grace de Dieu et par la bonne main de M. Sourlin, qui est prevost des bandes françoises et un des meilleurs chirurgiens de France, ID. *ib.* t. IV, p. 322.

— ÉTYM. Provenç. *prebost*; espagn. *preboste*; ital. *prevosto*; du latin *præpositus*, préposé, de *præ*, avant, et *positus*, placé (voy. POSITION). *Prevost*, mot ancien, est de bonne fabrique, l'accent étant sur *po* dans *præpositus*.

PRÉVÔTAL, ALE (pré-vô-tal, ta-l'), *adj.* || 1° Qui concerne la juridiction, qui est de la compétence du prévôt. Sentence prévôtale. Juges prévôtaux. || 2° Qui a le caractère de la justice prévôtale, c'est-à-dire d'une justice sommaire et sans appel. Notre jurisprudence, nos lois sont prévôtales; nos magistrats aussi doivent être expéditifs, P. L. COUR. *Lett.* III. || Cour prévôtale, tribunal criminel établi temporairement et jugeant sans appel. || Particulièrement. Juridiction exceptionnelle établie sous la restauration, en 1815, pour juger sommairement les délits politiques. || Cour prévôtale des douanes, juridiction établie sous le premier empire, pour juger les délits de contrebande.

— ÉTYM. *Prévôt*. Au XVIe siècle et même au XVIIe (*Académie* 1696), on disait *prevostable*, *prevostablement*.

PRÉVÔTALEMENT (pré-vô-ta-le-man), *adv.* D'une manière prévôtale, sans appel. Il [un partisan du prince de Condé] a été jugé prévôtalement par ordre de la cour, GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. 368.

— ÉTYM. *Prévôtale*, et le suffixe *ment*.

PRÉVÔTÉ (pré-vô-té), *s. f.* Dignité, fonction, juridiction du prévôt. Pour signaler mon avénement à la prévôté par quelque coup d'extraordinaire, DANCOURT, *le Prix de l'arquebuse*, sc. 2. || Territoire où s'exerçait cette juridiction. || Lieu où le prévôt rendait la justice.

— HIST. XIIe s. De Cantorbire aveie l'arcediachené, E de Beverlei oi [j'eus] idunc la provouste, *Th. le mart.* 57. || XIIIe s. A touz ceux qui ces lettres verront, Regnaut Bourbon, garde de la prevosté de Paris, salut, *Liv. des mét.* 380. || XVe s. Dedans Haspre [ville du Cambrésis ou Hainaut] a une prévosté de moines noirs, et grands edifices avec le moustier qui se tient de Saint-Vast d'Arras.... FROISS. I, I, 100.

— ÉTYM. *Prévôt*; prov. *prebostat*; espagn. *prebostad*.

PRÉVOYANCE (pré-vo-ian-s'; plusieurs disent pré-voi-ian-s'), *s. f.* || 1° Action de prévoir, faculté de prévoir. Les prévoyances des besoins et des utilités que nous aurions de sa présence [Pascal le père], PASC. *Lett. sur la mort de son père.* C'est elle [la sagesse divine] dont la prévoyance s'étend aux siècles futurs, et enferme dans ses desseins l'éternité tout entière, BOSS. *le Tellier.* Une sage prévoyance de l'avenir doit faire préparer pendant la paix ce qui peut servir en temps de guerre, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. II, p. 400, dans POUGENS. || 2° Soin par lequel on prend des mesures pour l'avenir. Il vint hier ici Mesdames...; un léger soupçon avait causé une légère prévoyance qui composa un très-bon dîner, SÉV. 305. Ce qu'une judicieuse prévoyance n'a pu mettre dans l'esprit des hommes, une maîtresse plus impérieuse, je veux dire l'expérience, les a forcés de croire, BOSS. *Reine d'Anglet.* Un homme [Cromwell] ....qui ne laissait rien à la fortune de ce qu'il pouvait lui ôter par conseil et par prévoyance, ID. *ib.* Dieu défend-il tout soin et toute prévoyance? RAC. *Athal.* III, 6. Je vois que rien n'échappe à votre prévoyance, ID. *Baj.* II, 1. Ce qui perdit surtout Pompée fut la honte qu'il eut de penser qu'en élevant César comme il avait fait, il eût manqué de prévoyance, MONTESQ. *Rom.* 11. C'est une prévoyance très-nécessaire de sentir qu'on ne peut tout prévoir, J. J. ROUSS. *Contrat social*, IV, 6. La prévoyance des renards qui cachent leur gibier en différents endroits pour le retrouver au besoin, BUFF. *Disc. nat. anim. Œuv.* t. V, p. 383. Où l'espoir est perdu la prévoyance est vaine, DELILLE, *Parad. perdu*, XI. || *Au plur.* Espérons en Dieu, et ne nous fatiguons pas par des prévoyances indiscrètes et téméraires, PASC. *Lett. sur la mort de son père.* Vous sentez donc l'amour maternelle..., eh bien! moquez-vous présentement des craintes, des inquiétudes, des prévoyances, des tendresses qui mettent le cœur en presse, SÉV. 13 déc. 1671. C'est quelquefois par ces prévoyances [dans les choses de la vie] qu'on est garanti des malheurs où les autres tombent par leur imprudence, ID. 3 juill. 1680. Aussi loin que peuvent aller les forces et les prévoyances humaines, on devait ici compter sur le succès, VILLEMAIN, *Souvenirs contemporains, Cent-Jours*, ch. VIII.

— HIST. XIVe s. Le cyrurgien doit ouvrer o [avec] porvoiance et o sapience, H. DE MONDEVILLE, f° 33, *verso.* || XVIe s. Cette prevoyance des bestes d'amasser et espargner pour le temps à venir, MONT. II, 186. Par son industrie et prevoyance incomparable, CARL. VII, 20.

— ÉTYM. *Prévoyant.* L'ancienne langue disait *pourveance*, et au XIVe siècle *previdence*, qui a duré jusqu'au XVIe.

PRÉVOYANT, ANTE (pré-vo-ian, ian-t'; plusieurs disent pré-voi-ian), *adj.* || 1° Qui prévoit ce qui doit arriver et prend de sages mesures. Quand le mal est certain, La plainte ni la peur ne changent le destin; Et le moins prévoyant est toujours le plus sage, LA FONT. *Fabl.* VIII, 12. Je suis vieille et prévoyante: je vous en parle pour la dernière fois, MAINTENON, *Lett. à M. de Villette*, 24 avr. 1707. || 2° Qui marque de la prévoyance. Sous sa ferme et prévoyante conduite [du cardinal de Richelieu], la puissance d'Autriche cessait d'être redoutée, BOSS. *le Tellier.* Je sais que, près de vous en secret assemblé, Par vos soins prévoyants leur nombre est redoublé, RAC. *Athal.* I, 2. Comme une antique aïeule aux prévoyants discours, V. HUGO, *Odes*, V, 12.

— HIST. XVIe s. Vous estes accort, prevoyant et advisé comme l'aultre [le renard], CARL. V, 25.

PRÉVU, UE (pré-vu, vue), *part. passé* de prévoir. Vu d'avance. Le changement de la république romaine en monarchie, prévu et marqué par l'historien Polybe, ROLLIN, *Traité des Ét.* IV, III, 2.

† **PRIAM** (pri-am'), *s. m.* || 1° Roi de Troie, qui, ayant vu périr ses enfants et sa ville, et ayant péri lui-même dans cette dernière ruine, est pris souvent comme un type d'extrême malheur. || 2° Très-beau papillon à ailes dentelées.

† **PRIANT, ANTE** (pri-an, an-t'), *adj.* Qui prie. Ces gens..... Qui, brûlants et priants, demandent, chaque jour, Et prêchent la retraite au milieu de la cour, MOL. *Tart.* I, 6. La puissance ecclésiastique qui doit être une société priante, édifiante, exhortante, et non pas puissante, VOLT. *Dial.* XXIV, 4.

† **PRIAPE** (pri-a-p'), *s. m.* || 1° Terme de la religion gréco-romaine. Dieu des jardins et présidant aussi à l'amour physique. || Il se dit quelquefois pour phallus, à cause de la manière dont les sculpteurs représentaient le dieu Priape. || 2° Priape de mer, espèce d'holothurie.

— HIST. XVe s. Et luy coupa les genitoires et priape, P. DESREY, à la suite du MONSTRELET, p. 113, dans LACURNE.

PRIAPÉE (pri-a-pée), *s. f.* || 1° Nom que l'on donne à une pièce de poésie licencieuse, à une peinture obscène. || 2° Inscription composée pour une statue de Priape. || 3° *Au plur.* Les priapées, fêtes en l'honneur de Priape.

† **PRIAPÉEN, ENNE** (pri-a-pé-in, è-n'), *adj.* Mètre priapéen, vers composé d'un glyconique et d'un phérécratien. || Vers priapéen, hexamètre coupé après le troisième pied.

— ÉTYM. *Priape.*

† **PRIAPIQUE** (pri-a-pi-k'), *adj.* Qui appartient à Priape ou à son culte.

PRIAPISME (pri-a-pi-sm'), *s. m.* Terme de médecine. Maladie qui consiste dans une érection continuelle et douloureuse.

— ÉTYM. Πριαπισμός, de Πρίαπος, Priape.

† **PRIAPULE** (pri-a-pu-l'), *s. m.* Genre de radiaires.

PRIÉ, ÉE (pri-é, ée), *part. passé* de prier. || 1° A qui on a demandé comme grâce. Prié de rendre ce service. || 2° Invité, convié. Prié d'assister à la fête. || Il est né prié, il n'a pas besoin d'être invité chaque fois, il est toujours censé l'être. || Substantivement. Celui qu'on a convié. Êtes-vous du nombre des priés? || 3° Repas prié, repas auquel on est invité avec quelque cérémonie. J'assiste à des soupers priés où la porte est fermée à tout survenant, J. J. ROUSS. *Hél.* II, 17. Tandis qu'au sein de la mollesse, Fuyant la table ouverte et le souper prié, DESMAHIS, *Poésies*, p. 100, dans POUGENS. Le faste ridicule et de mauvais goût dans les repas priés, PICARD, *Petite ville*, I, 3.

PRIE-DIEU (pri-dieu), *s. m.* || 1° Sorte de pupitre qui a pour base un marchepied, où l'on s'agenouille pour prier Dieu. Cet humble et triste asile de la pénitence, qui ne contient qu'un crucifix, une tête de mort, un prie-Dieu, une chaise de bois et un cercueil, GENLIS, *Mme de Maintenon*, t. I, p. 252, dans POUGENS. || 2° Prie-Dieu, voy. PRIER-DIEU. || *Au plur.* Des prie-Dieu.

— REM. On disait autrefois un prié-Dieu (*prié* pour *prier*), et Ménage condamne formellement *prie-Dieu*. Il s'avance dans la nef, il croit voir un prié-Dieu, il se jette lourdement dessus, LA BRUY. XI.

— ÉTYM. *Prier*, et *Dieu*.

PRIER (pri-é), je priais, nous priions, vous priiez; que je prie, que nous priions, que vous priiez, v. a. || 1° Terme de religion. Adresser des demandes aux puissances célestes. Et je prierai les dieux que dans cet entretien Vous ayez assez d'heur pour n'en obtenir rien, CORN. *Sertor.* I, 1. ....si le ciel en est touché de mes pleurs, Je le prie, en mourant, d'oublier mes douleurs, RAC. *Bérén.* IV, 5. || 2° En particulier, s'adresser à Dieu. Lorsque vous priiez Dieu avec larmes et que vous ensevelissiez les morts, SACI, *Bible, Tobie*, XII, 12. Qui pourra croire que les épicuriens, qui niaient la providence divine, eussent des mouvements de prier Dieu, eux qui disaient que c'était lui faire injure de l'implorer dans nos besoins.... PASC. *Prov.* IV. Je souhaite d'apprendre, ma fille, si vos douleurs vous ont quittée; j'en prie Dieu, et qu'enfin il commence à vous soulager après vous avoir poussée si loin, BOSS. *Lett. abb.* 57. Le roi Édouard fit prier Dieu dans toutes les églises d'Angleterre pour le repos de l'âme du roi Jean, qui était mort à Londres, CHOISI, *Hist. du roi Jean*, dans RICHELET. || Prier la Vierge, prier les saints, s'adresser à la Vierge, aux saints, afin qu'ils intercèdent pour nous auprès de Dieu. || Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde, ou, simplement, pour les personnes d'un rang moins élevé, en sa sainte garde, formule par laquelle le souverain de France termine ses lettres. || Je prie Dieu que.... se dit par forme de souhait. Je prie Dieu qu'il vous ramène en bonne santé. || Absolument. Elle est à bien prier exacte au dernier point, Mais elle bat ses gens et ne les paye point, MOL. *Mis.* III, 5. En priant pour son âme, chrétiens, songeons à nous-mêmes; qu'attendons-nous pour nous convertir? BOSS. *Duch. d'Orl.* Engager les uns à prier, et empêcher les autres de mal prier

BOURDAL. 5e *dim. après Pâq. Dominic.* t. II, p. 179. Pour moi, je n'ai qu'à prier et à mourir; et je n'en suis pas fâchée, MAINTENON, *Lett. à Mme de Caylus*, 31 déc. 1716. Prier ensemble dans quelque langue, dans quelque rite que ce soit, c'est la plus touchante fraternité d'espérance et de sympathie que les hommes puissent contracter sur cette terre, STAEL, *Corinne*, X, 4. [Le peuple] prie les gouvernements de l'épargner un peu, et il croit qu'on l'écoute; en un mot le peuple est toujours priant et croyant; croire et prier, c'est son état, sa façon d'être de tout temps, P. L. COUR. *Lett. au réd. du Censeur*, 8. Enfants, quand vous prierez, prierez-vous pas pour moi? V. HUGO, *F. d'aut.* XXXVII. || 3° Demander par grâce. Je vous prie de le protéger. Une mère pour vous croit devoir me prier, RAC. *Iphig.* III, 6. || Prier quelqu'un de quelque chose, le lui demander avec prière. Vois l'urne de Pompée, il y manque sa tête; Ne me la retiens plus; c'est l'unique faveur Dont je te puis encor prier avec honneur, CORN. *Pomp.* V, 4. || Prier un homme de son déshonneur, se dit quand on lui fait quelque demande qu'il n'est pas honorable d'accorder. Vous étant bien amusé durant la promenade à prendre du tabac sans songer à moi, vous ne vous en souvenez au retour que pour me prier de mon déshonneur en termes honnêtes, mais fort intelligibles, HAMILT. *Gramm.* 4. || Prier que, avec le subjonctif. Nous lisons fort ici; La Mousse m'a priée qu'il pût lire le Tasse avec moi, SÉV. 21 juin 1671. Il [mon fils] me croit autant qu'il peut; il me prie que je le redresse; je le fais comme une amie, ID. 22 avr. 1671. Quand elle [Mme de Marans] nous pria qu'elle pût venir avec nous passer le soir chez M. de la Rochefoucauld, ID. 3 avr. 1671. || Se faire prier, différer d'accorder une chose demandée et qui n'est pas difficile. Elle se fait prier, pour se donner un nouveau prix, SÉV. 5 janv. 1680. Eh, pour se marier, Est-il fille aujourd'hui qui se fasse prier? TH. CORN. *Comt. d'Orgueil*, I, 7. On a dit de quelques-uns qu'ils se faisaient si longtemps prier, qu'ils donnaient si sèchement et chargeaient une grâce qu'on leur arrachait de conditions si désagréables.... LA BRUY. VIII. || On dit dans le même sens: il veut être prié. || Familièrement. Je l'en ai prié comme Dieu, comme pour Dieu, je l'en ai prié à mains jointes, je lui ai demandé la chose avec toute l'ardeur possible. || Je vous prie, se dit absolument comme formule de politesse. Faites porter cela chez moi, je vous prie. || On dit de même: je vous en prie. Faites cela, je vous en prie. || Je vous prie, je vous en prie, s'emploie quelquefois par forme de menace. Ne recommencez pas, je vous prie, je vous en prie. || Il se dit aussi par humeur. Si j'étais de mon fils, son époux, Je vous prierais bien fort de n'entrer point chez nous, MOL. *Tart.* I, 1. Vous? mon Dieu! mêlez-vous de boire, je vous prie, BOIL. *Sat.* III. || Absolument. Prier pour quelqu'un, intercéder pour quelqu'un. J'ai prié pour lui, mais je n'ai rien pu obtenir. || 4° Inviter, convier. Des parents à prier tant d'un côté que d'autre, MONTFLEURY, *Femme juge et part.* I, 4. Mon maudit campagnard s'était informé des personnes que je voyais le plus fréquemment, et n'avait pas manqué de les prier, DUCLOS, *Œuv.* t. VIII, p. 172. || Prier à, inviter avec quelque cérémonie. Le mariage se fera dans quatre jours.... mandez-le un peu à son maître de musique, afin qu'il se trouve à la noce.... je vous y prie aussi, MOL. *Mal. imag.* II, 6. Comme il a faim et que la nuit est déjà avancée, il la prie à souper, LA BRUY. XI. On m'assure qu'on a vu frère Berthier avec un autre frère, allant par la route de Genève à Soleure; si j'en avais été informé plus tôt, je les aurais priés à dîner, VOLT. *Lett. d'Argental*, 11 mars 1764. Elle est priée à tous les bals et à tous les soupers, GENLIS, *Ad. et Th.* t. II, p. 177, dans POUGENS. || Prier de, même sens. Si cette partie est remise, j'irai chez Mme de Chaulnes; j'en suis extrêmement priée par la maîtresse du logis, SÉV. 5 févr. 1674. S'il est prié d'un repas, LA BRUY. *Théophr.* V. Du souper le patron l'aura prié peut-être, BARON, *Éc. des pères*, IV, 3. Touchez-là: c'est me prier d'une partie de plaisir, BOISSY, *Franç. à Londres*, sc. 10. || Les auteurs de synonymes ont voulu distinguer *prier à* de *prier de*, disant que *prier de* indiquait moins de cérémonie, et que, près de se mettre à table avec ceux qu'on *a priés à dîner*, une personne survenant, *on la prie de* dîner. Cette nuance n'est pas observée par l'usage. Cependant, en général, il vaut mieux dire, en ce sens, *prier à* que *prier de*, du moins dans tous les cas où le sens d'inviter ne serait pas clair, et où l'on craindrait qu'il ne se confondît avec celui de demander avec instance. || La viande ne prie point les gens, se dit d'un méchant repas. La viande pourtant ne priait point les gens, RÉGNIER, *Sat.* X. || 5° Se prier, s'adresser une demande, une prière. Je me prie, en pleurant, d'oser rompre ma chaîne, A. CHÉN. *Élég.* XXXVI. || S'inviter soi-même. Pressez vite le jour de la cérémonie; J'y prends part, et déjà moi-même je m'en prie, MOL. *Éc. des f.* V, 8. || Familièrement. Se prier se dit pour tout ce qui ennuie ou déplaît. Il faut que je me prie pour aller à cette ennuyeuse soirée.

— REM. 1. Boileau a dit prier quelque chose à quelqu'un: Tout ce que j'ai à vous prier maintenant, c'est de me mander.... BOIL. *Lett. à Racine*, 4 juin 1693. || 2. Dans la versification du commencement du XVIIe siècle, on écrivait *je te pri'* devant une consonne, ou même *je te prie* (d'une seule syllabe). Quitte-moi, je te pri', je ne veux plus de toi, MALH. I, 4. Et prie Dieu qu'il nous garde en ce bas monde ici, RÉGNIER, *Sat.* VIII. Maillet, quoique fort importun, Ainsi que dit le bruit commun, N'a pas tant faim comme il crie; Car, puisqu'il nous donne aujourd'hui Un *je te pri* pour *je te prie*, S'il ne mange, il ne tient qu'à lui, *Epigrammes*, dans RICHELET. || 3. On a dit prier à Dieu, prenant prier comme verbe neutre. Aussi de tous étiez jà regretté, Fors de l'envie et de votre bon frère; Lui ne voyant en vous de sainteté Priait à Dieu qu'il vous mît vite en terre, Pour accourcir d'autant l'iniquité, *Vers adressés par Piron à Voltaire, le 3 déc.* 1723. C'est un archaïsme.

— HIST. Xe s. Tuit oram que por nos [elle] degnet preier, *Eulalie*. Preiets [priez] li que de cest periculo nos liberat, *Fragm. de Valenç.* p. 469. || XIe s. N'i a paien [qui] nel prit [prie] e nel aort [adore], *Ch. de Rol.* LXVI. Clamez vos coulpes, si preiez Deu merci, *ib.* LXXXVII. || XIIe s. [Je] Proi vous, dame, par vo très grant valor, Que vous amez [aimiez] vostre loial ami, *Couci*, VII. Bele dame me prie de chanter, ID. X. As fins amans proi [je prie] qu'il dient le voir [vrai], *ib.* XX. Qui donc veïst le duc nostre Seigneur prier Qu'il ait merci de s'ame.... *Sax.* XI. Sire, li reis vus ad porté grant amistié; Bien li devriez faire ço qu'il vus ad preié, *Th. le mart.* 25. || XIIIe s. Ne chantez mais, Quesnes, je vous en prie, HUES D'OISI, *Romancero*, p. 103. Prions leur que il nous aident à conquerre la cité, VILLEH. XXXVIII. Je vous pri sur la foi que vous m'avez jurée.... *Berte* XVI. Por le roi Pepin [elle] proie, nel [ne le] met pas en oubli, *ib.* LIX. On dit pieça qu'au desoz [au-dessous] est qui prie; Je nel cuidai jà si bien essaier, *Poésies franç. mss.* avant 1300, t. IV, p. 1472, dans LACURNE. || XVe s. Or regardez du comte de Flandre; il semble qu'il ny attouche, et il fait tout; il veut prier l'espée en la main, FROISS. II, II, 207. Et au departir qu'ils firent, le pria et toute sa compagnie pour le lendemain disner, *Jeh. de Saint.* ch. 63. Belle que tant veoir vouldroye, Je prie à Dieu que brief vous voye, CH. D'ORL. *Bal.* XIII. Par ung prier qui vault commandement, Chargé m'avez d'une balade faire, ID. *Ball.* 20. Les faulz prianz [les faux amants, ceux qui font de fausses prières], *Perceforest*, t. II, f° 104. Comme le rossignol prie [fait l'amour], il chante melodieusement, *ib.* t. III, f° 86. Si luy prierent qu'il descendist et qu'il allast manger avec elles; car aussi bien estoient elles seules, fors que d'ung nayn qui leur servoit; et il ne se fist point prier longuement; car il n'avoit mangé de tout le jour, *Lancelot du lac*, t. III, f° 24, dans POUGENS. || XVIe s. Priez à Dieu qu'à elle soit propice, RAB. *Pant.* II, 3. A quoi tient-il, je vous prie, que nous sommes si froids et craintifs à entrer au combat? CALV. *Instit.* 233. Je la priay s'en reposer sur moy, MONT. I, 95. Isocrates estant prié en un festin de parler de son art, ID. I, 182. Je te prie de croire que cela advient à chascun de nous, ID. III, 106. Elle lui pria le bon repos et se retira, YVER, p. 643. Capitolinus en devint amoureux, et le pria de son deshonneur sur le poinct qu'il estoit en la fleur de son adolescence, AMYOT, *Marcel.* 2. Bonjour, M. Philausone, je suis fort joyeux de ceste rencontre; car j'avois deliberé de vous aller prier d'un plaisir, H. EST. *Nouveau langage françois*. Qui veut apprendre à prier, aille souvent sur la mer, COTGRAVE.

— ÉTYM. Berry, *préyer*, *perier*, *peurier*; provenç. *pregar*, *preguar*, *preyar*; ital. *pregare*; du lat. *precari*; comparez sansc. *prachh*, demander; zend *fraça*, demander; all. *fragen*, interroger.

† **PRIER-DIEU** (pri-é-dieu), *s. m.* Le moment où l'on prie Dieu. J'ai vu des gens très-dignes de foi qui m'ont assuré l'avoir vu [M. le Prince] au coucher du roi, pendant le prier-Dieu, jeter la tête en l'air subitement plusieurs fois de suite, ST-SIM. 225, 17. || On trouve aussi en ce sens prie-Dieu. Au sortir du prie-Dieu, M. de Troyes demanda au roi un moment d'audience, ST-SIM. 46, 32.

— ÉTYM. *Prier*, et *Dieu*.

PRIÈRE (pri-è-r'), *s. f.* || 1° Acte de religion par lequel on s'adresse à Dieu. Mes yeux seront ouverts et mes oreilles attentives à la prière de celui qui m'invoquera en ce lieu, SACI, *Bible, Paralip.* II, VII, 15. Sa prière montant vers vous avec l'encens qu'il vous offrait, ID. *Sagesse*, XVIII, 21. Un rien presque suffit pour le scandaliser, Jusque-là qu'il se vint l'autre jour accuser D'avoir pris une puce en faisant sa prière, Et de l'avoir tuée avec trop de colère, MOL. *Tart.* I, 6. Pourquoi Dieu a établi la prière. Pour communiquer à ses créatures la dignité de la causalité; pour nous apprendre de qui nous tenons la vertu; pour nous faire mériter les autres vertus par le travail; mais, pour se conserver la prière, Dieu donne la prière à qui il lui plaît, PASC. *Pens.* XXV, 66, édit. HAVET. Prière pour demander à Dieu le bon usage des maladies, *Titre d'un opuscule de Pascal.* Ce regard continuel à Dieu [d'un malade], et cette unique et admirable prière à Jésus-Christ, de lui demander miséricorde par son sang précieux, SÉV. 19 déc. 1688. Les Machabées étaient vaillants, et néanmoins il est écrit qu'ils combattaient par leurs prières plus que par leurs armes, assurés par l'exemple de Moïse que les mains élevées à Dieu enfoncent plus de bataillons que celles qui frappent, BOSS. *Marie-Thérèse.* Où allez-vous, cœurs égarés? quoi! même pendant la prière, vous laissez errer votre imagination vagabonde; vos ambitieuses pensées vous reviennent devant Dieu; elles font même le sujet de votre prière! ID. *ib.* Les papes et les conciles nous ont enseigné que la doctrine de la prière est inséparable de la doctrine de la grâce, ID. *Ét. d'orais.* VI, 2. Saint Jean de Damas a défini ainsi la prière: l'élévation de l'esprit à Dieu, ou la demande qu'on a faite à Dieu des choses convenables, ID. *ib.* IV, 11. Ce n'est point pour instruire Dieu que nous lui offrons des prières, mais pour nous mettre nous-mêmes dans les bonnes dispositions où nous devons être envers lui, ID. *ib.* III, 17. Une prière [l'Oraison dominicale] qui, dans sa simplicité et dans sa grandeur, est une des merveilles du christianisme, ID. *ib.* III, 3. Saint Jérôme, en réfutant l'hérésie des adamites, qui consistait à rejeter la prière comme superflue, BOURDAL. 5° *dim. après Pâques, Dominic.* t. II, p. 185. Quand nous serons dans cet affreux passage du jugement de Dieu à l'éternité bienheureuse, toute l'Église sera pour nous en prière, ID. *Commémorat. des morts. Myst.* t. II, p. 508. Qu'elle fasse tous les jours la prière en public; comptez qu'on doit cet exemple à ses domestiques, MAINTENON, *Lett. à M. d'Aubigné*, 28 fév. 1678. Le chrétien est un homme de prière: son origine, sa situation, sa nature, ses besoins, sa demeure, tout l'avertit qu'il faut prier, MASS. *Carême, Prière.* Tous les hommes, dans leurs désirs ou dans leurs craintes, invoquèrent le secours d'une divinité; des philosophes, plus respectueux envers l'Être suprême, et moins condescendants à la faiblesse humaine, ne voulurent pour toute prière que la résignation, VOLT. *Dict. phil. Prière.* Nous ne connaissons aucune religion sans prières, ID. *ib.* Et la douce prière Mit le ciel en commerce avec l'humble chaumière, DELILLE, *Imag.* VIII. Pourquoi vous fermez-vous, maison de la prière [l'église]? Est-il une heure, ô Dieu, dans la nature entière Où le cœur soit las de prier? LAMART. *Harm.* I, 8. Si la prière enfin de ses pleurs vous inonde, Et devant l'infini fait fléchir vos genoux, ID. *ib.* I, 11. Je vous vis: je crus voir la céleste lumière, Et de l'autel vers vous détournai ma prière, P. LEBRUN, *le Cid d'And.* II, 3. || Dans cette maison on fait la prière tous les soirs, dans cette maison on fait la prière en commun tous les soirs. || Absolument. La prière, se dit des cinq prières que les musulmans font dans la journée. Muley Ismaël, qui coupait des têtes tous les vendredis après la prière, VOLT. *Voyage de Scarmentado.* || 2° Demande faite avec une sorte de soumission et à titre de grâce. Votre faveur pour nous éclata la première; Tout ce qu'il fit après fut à votre prière, CORN. *Pomp.* III, 2. J'ai sur elle, après tout, une puissance entière; Mais j'aime à la cacher sous le nom de prière, ID. *Nicom.* II, 4. Quel adieu gai intérieurement nous leur faisions [à des visiteurs importuns]! quelle crainte qu'ils cédassent aux fausses prières que nous leur faisions de demeurer! quelle douceur et quelle joie quand nous en étions délivrés, SÉV. 31 mai 1680. Avant qu'un

peu de terre obtenu par prière Pour jamais sous la tombe eût enfermé Molière, BOIL. *Épît.* VII. Jupiter même, à la prière de Minerve, avait ordonné à Mercure de...., FÉN. *Tél* XVIII. Qu'il serve donc les grands, les flatte, les ménage ; Qu'il plie, en approchant de ces superbes fronts, Sa tête à la prière et son âme aux affronts, A. CHÉN IB, *Élég.* XXI. Cessez donc, en priant, d'offenser ma tendresse ; La prière est un doute, et ce doute me blesse, DELILLE. *Én.* VIII. || Fig. La négligence du bon d'Hocquincourt, qui était tellement habillé [dans une cérémonie] que, ses chausses de page étant moins commodes que celles qu'il a d'ordinaire, sa chemise ne voulut jamais y demeurer, quelque prière qu'il lui en fît, SÉV. 2 janv. 1680. || 3° Les Prières, personnifiées par Homère, et représentées comme boiteuses et marchant après l'injure pour réparer les maux qu'elle a faits. || Proverbe. Courte prière pénètre les cieux.

— HIST. XII° s. Se vous daignez ma proiere escouter.... *Couci*, XIII. Que par vostre preiere e par vostre oreisun.... *Th. le mart.* 161. || XIII° s. Ensi fist li marchis leur priere [s'y conforma], et reçut la seignorie de l'ost, VILLEH. XXVII. Quant [elle] ot fait sa proiere, son manstel [elle] escourça, *Berte*, XXV. Et li trois chevalier par qui 'aras [fraude] fu fes, à grant priere escaperent li par cinq cens livres d'amende, BEAUM. XXXV, 26. De wide main wide priere, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 41. || XIV° s. Les journées de charues, de charretes et herches, que l'on appelle prieres [corvées], DU CANGE, *preces.* || XV° s. Le comte de Roussy, qui avoit encores le maltalent en son cœur de sa ville et de son chastel de Roussy que ces pillars navarrois luy avoient tollu, fit faire une priere de chevaliers et escuiers entour luy, et eut bien cent lances, FROISS. liv. I, p. 222, dans LACURNE. Certes, damoiselle, vostre priere me est commandement, *Perceforest*, t. I, f° 78.

— ÉTYM. *Prier;* Berry, *préyère;* picard, *prayère;* provenç. *preguiera; pregaira;* catal. *pregaria;* ital. *preghiera.*

† **PRIÉS** (pri-é), *s. m. pl.* Dans l'ancienne république de Venise, le conseil des priés *(pregadi)*, conseil où l'on décidait toutes les affaires qui concernaient la paix, la guerre, les alliances et les ligues.

PRIEUR (pri-eur), *s. m.* || 1° Prieur conventuel régulier, ou, simplement, prieur, celui qui régit des religieux en communauté ; il est opposé à prieur conventuel séculier et commendataire; il ne diffère de l'abbé que de nom; il en a toute l'autorité. Je [moi, la Mollesse] croyais.... Que l'Église du moins m'assurait un asile; Mais en vain j'espérais y régner sans effroi; Moines, abbés, prieurs, tout s'arme contre moi, BOIL. *Lutr.* II. || Prieur claustral, celui qui gouverne les religieux sous un abbé régulier, ou dans les abbayes et les prieurés qui sont en commende. || Dans l'abbaye de Cluny, on appelait grand prieur un religieux qui avait la première dignité après l'abbé. || Prieur commendataire, bénéficier qui jouissait, en tout ou en partie, des revenus d'un prieuré, et qui en portait le titre, sans avoir aucune autorité sur les religieux. || Prieur séculier, celui qui, n'étant soumis à aucune règle, possède un prieuré à titre de bénéfice simple. || Prieur-curé, religieux qui possédait une cure dans l'ordre des chanoines réguliers. || 2° Titre de dignité dans quelques sociétés. Prieur de Sorbonne, bachelier qui présidait pendant un an aux assemblées de la maison de Sorbonne. || 3° Grand prieur, titre qui se donnait à un chevalier de Malte revêtu d'un bénéfice de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, appelé grand prieuré. Grand prieur de France. Grand prieur de Champagne. || 4° Titre de magistrats suprêmes dans quelques républiques italiennes. De trois en trois mois, elle [Florence] se choisit, pour son administration, des magistrats qu'elle appelle prieurs, et qui sont pris dans diverses professions, LEGRAND D'AUSSY, *Instit. Mém. scienc. mor. et pol.* t. V, p. 471. || Le prieur du peuple romain, officier de Rome qui répond à nos maires et que le pape nomme tous les trois mois. || Proverbe. Il faut toujours dire du bien de M. le prieur, c'est-à-dire il faut ménager dans ses discours les personnes de qui on dépend.

— HIST. XII° s. Done [il] ad fait le priur treasqu'al covent aler.... *Th. le mart.* 160. || XIII° s. Et ge les voi, les jengleors, Plus cras [gras] qu'abbés ne que priors, *la Rose*, 2588. || XV° s. Et ainsi instituerent les Florentins leurs prieurs des arts et conseil des anciens, A. CHART. *l'Espérance*, p. 316. || XVI° s. L'archier crioit : Monsieur le priour, monsieur l'abbé futur..., RAB. I, 44.

— ÉTYM. Lat. *priorem*, qui précède, qui est plus en avant, comparatif dont *primus* est le superlatif.

† **PRIEURAL, ALE** (pri-eu-ral, ra-l'), *adj.* Qui appartient à un prieur, à un prieuré. || Chambre priorale, se disait de certaines commanderies de l'ordre de Malte.

— HIST. XVI° s. Ils s'accorderent de traitter en la chambre prioralle du convent de Poissi, D'AUB. *Hist.* I, 110.

PRIEURE (pri-eu-r'), *s. f.* Supérieure d'un couvent || Dans quelques monastères de filles, grande prieure, la religieuse qui est immédiatement après l'abbesse.

— HIST. XII° s. La prioresse entendi la raison, Dist à l'abet.... *Raoul de C.* 287. || XIII° s. Autre ore sui religieuse, Or sui rendue, or sui prieuse, Or sui nonain, or sui abesse, *la Rose*, 11250. La prieuse et le couvent de l'eglise dou Val de One, *Bibl. des ch.* 6° série, t. III, p. 603. || XV° s. Mme la prieure print la parole pour tout le couvent, LOUIS XI, *Nouv.* 24.

PRIEURÉ (pri-eu-ré), *s. m.* || 1° Dignité du prieur, de la prieure. || 2° Couvent sous la conduite d'un prieur, d'une prieure. || 3° Maison, église du couvent. || 4° Maison du prieur. || 5° Prieuré-cure, cure desservie par un religieux et dépendante d'un monastère. || Prieuré simple, prieuré dans lequel il n'y avait point de religieux. || Prieuré commendataire, bénéfice qu'un prieur séculier tenait en commende. || 6° Grand prieuré, résidence d'un grand prieur.

— HIST. XII° s. Se delivrast el regne nuls lius, cum eveschiez, Priorez, abeïe u nuls arceveschiez, *Th. le mart.* 61. || XV° s. Donnoit aux povres abbayes et priorez, en esglises soustenir, reffaire et gouverner les pitances des freres et couvens, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, I, 32. || XVI° s. Les abbayes et prieurez sont donnez non seulement à prestres seculiers, mais à des petis enfans, CALV. *Instit.* 876.

— ÉTYM. *Prieur.* On trouve aussi *priorage.*

† **PRIEUSE** (pri-eû-z'), *s. f.* Nom, à Genève, de la femme dont l'emploi est, dans les enterrements protestants, de marcher à la tête du cortége, HUMBERT.

— ÉTYM. Ancienne forme de *prieure.*

† **PRIMA DONNA** (pri-ma-do-nna), *s. f.* Titre de la première et principale cantatrice d'un opéra. || *Au plur.* Des prime donne, suivant la règle italienne.

— ÉTYM. Ital. *prima*, première, et *donna*, dame.

PRIMAGE (pri-ma-j'), *s. m.* Terme de commerce maritime. Bonification de tant pour cent que l'on accorde quelquefois au capitaine sur le fret du navire qu'il commande.

— ÉTYM. *Prime* 1.

PRIMAIRE (pri-mê-r'), *adj.* || 1° Du premier degré en commençant. Rome n'était point dépourvue d'enseignement primaire, NAUDET, *Instit. Mém. Acad. inscr.* t. IX, p. 392. || Écoles primaires, celles où les enfants du peuple reçoivent une instruction élémentaire ; dites ainsi depuis 1789 par opposition à écoles secondaires. L'enseignement primaire élémentaire comprend l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française, le calcul et le système légal des poids et mesures. || École primaire supérieure. L'enseignement primaire supérieur comprend l'arithmétique appliquée aux opérations pratiques, les éléments de l'histoire et de la géographie, les notions des sciences physiques et de l'histoire naturelle applicables aux usages de la vie, des instructions élémentaires sur l'agriculture, l'industrie et l'hygiène, l'arpentage, le nivellement, le dessin linéaire, le chant et la gymnastique. Le nom d'enseignement primaire supérieur appartient à la loi de 1833, on ne l'a pas pris dans la loi de 1850. || Assemblée primaire, assemblée qui forme un premier degré d'élection et où les citoyens choisissent les électeurs définitifs. || 2° Terme d'astronomie. Planètes primaires, se dit quelquefois par opposition à satellites ou planètes secondaires. || Terme de géologie. Synonyme de primitif. Terrains primaires. || Terme de botanique. Pédoncule primaire, support principal des divisions d'un pédoncule composé. || Terme de zoologie. Pennes primaires de l'aile, celles qui sont implantées sur les os de la main et du carpe. || Terme de médecine. Maladies primaires, symptômes primaires, se dit pour exprimer la priorité, en opposition à ce qui suit, et qu'on nomme secondaire. || Terme de chirurgie. Amputation primaire, amputation pratiquée immédiatement dans les cas d'une fracture ou de quelque autre grave lésion, par opposition à amputation secondaire.

— ÉTYM. Lat. *primarius*, dérivé de *primus* (voy. PRIME 1).

† **PRIMA-MENSIS** (pri-ma-min-sis'), *s. f.* Nom latin qu'on donnait à une assemblée de docteurs de la Faculté de théologie de Paris, qui se réunissait le premier de chaque mois, pour conférer des affaires de cette Faculté.

— ÉTYM. Lat. *prima*, sous-entendu *dies*, le premier jour, et *mensis*, du mois.

PRIMAT (pri-ma; le *t* ne se prononce pas et ne se lie pas, au pluriel, l'*s* se lie : les prima-z espagnols), *s. m.* || 1° Nom donné à quelques archevêques qui, par d'anciens droits, ont une sorte de supériorité sur tous les évêques et archevêques d'une région. Saint Cyprien et l'évêque d'Afrique, dont il était le primat, BOSS. *Déf. tradit. commun.* II, 30. On dit communément : après un tel, qui sera chancelier? qui sera primat des Gaules? qui sera pape? LA BRUY. XII. Un curé de nos provinces est jugé en matière purement ecclésiastique par l'officialité de son évêque; il en appelle au métropolitain, du métropolitain au primat, n'est-ce pas assez? VOLT. *Pol. et lég. Le cri des nations, Juges délégués.* Ce Thomas Becquet, avocat élevé par le roi Henri II à la dignité de chancelier, et enfin à celle d'archevêque de Cantorbéry, primat d'Angleterre et légat du pape, devint l'ennemi de la première personne de l'État dès qu'il fut la seconde, ID. *Mœurs*, 50. || Il y avait trois primats en France : l'archevêque de Lyon se disait primat des Gaules ; celui de Bourges, primat d'Aquitaine; et celui de Rouen, primat de Normandie. Le premier et le dernier subsistent encore aujourd'hui. || *Adj.* Archevêque primat. Prince primat. || Depuis la nouvelle législation ecclésiastique, le titre de primat est purement honorifique en France. || 2° En parlant de la Grèce moderne, les primats, les principaux d'une ville, d'un lieu. || 3° Primat de Pologne, chef du sénat, qui gouvernait dans les interrègnes.

— HIST. XII° s. Là [ils] durent les persones [les ecclésiastiques] e eslire e doner : N'i voldrent [voulurent] arcevesque ne primat apeler, *Th. le mart.* 127. || XIII° s. Parce qu'il est primat des arcevesques dou roiaume, *Ass. de J.* I, 29.

— ÉTYM. Provenç. *primat;* espagn. *primado, primas;* ital. *primate;* du lat. *primatem*, dérivé de *primus* (voy. PRIME 1).

† **PRIMATES** (pri-ma-t'), *s. m. pl.* Terme de zoologie. Famille de mammifères qui renferme l'homme.

— ÉTYM. Lat. *primates*, ceux qui occupent le premier rang, dérivé de *primus* (voy. PRIME 1).

PRIMATIAL, ALE (pri-ma-si-al, a-l'), *adj.* Qui appartient au primat. Juridiction primatiale. Siéges primatiaux.

— HIST. XVI° s. Les sieurs primats, doyens, chanoines et chapitre de l'insigne eglise de Notre-Dame de Nancy, primatiale de Lorraine, *Nouv. coust. gén.* t. II, p. 1066.

— ÉTYM. *Primat.*

PRIMATIE (pri-ma-sie), *s. f.* || 1° Dignité de primat. Quelques-uns, pour étendre leur renommée, entassent sur leurs personnes des pairies, des colliers d'ordre, des primaties, la pourpre, LA BRUY. II. || Étendue et siége de la juridiction du primat. La primatie de Lyon s'étendait sur les provinces de Paris, de Sens et de Tours. Colbert, archevêque de Rouen, prétendit soustraire sa métropole à la primatie de Lyon, ST-SIM. 108, 181. || Siége de la juridiction du primat. || Maison, palais du primat. || 2° Prééminence d'un siége épiscopal sur un autre. Le grand point de la division entre Rome et Constantinople était la primatie, VOLT. *Mœurs*, 31. L'archevêque de Lyon déclare dans sa réponse, qu'il ne peut assister à l'assemblée de Chartres, parce que l'archevêque de Sens persiste à ne vouloir pas reconnaître la primatie de l'Église de Lyon, BRIAL, *Inst. Mém. hist. et litt. anc.* t. IV, p. 416.

— ÉTYM. *Primat.*

PRIMAUTÉ (pri-mô-té), *s. f.* || 1° Prééminence, premier rang. Dieu traite les rois avec les mêmes rigueurs.... nous avons vu que la primauté de leur état leur attire une primauté dans les supplices, BOSS. *Politique*, IV, II, 1. La tribu de Juda n'a plus de primauté, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. IX, p. 470, dans POUGENS. || Fig. Celui qui, dans l'ordre civil, veut conserver la primauté des sentiments de la nature, ne sait ce qu'il veut, J. J. ROUSS. *Ém.* I. || 2° Puissance qu'a le pape, de droit divin, de faire exécuter les canons de l'Église et de les faire recevoir et observer. Le Fils de Dieu, ayant voulu que son Église fût une et solidement bâtie sur l'unité, a établi et institué la primauté de saint Pierre, pour l'entretenir et la cimenter, BOSS. *Expos. de la doct. cath.* 21. || Par extension, il se dit de l'autorité spirituelle attribuée à quelques princes protestants.

Les évêques catholiques.... furent déposés pour avoir constamment refusé de souscrire à la primauté de la reine [Elisabeth], BOSS. *Var.* X, 12. || 3° Terme de jeu. Droit et avantage de jouer le premier. Tirer à qui aura la primauté. || Fig. Gagner quelqu'un de primauté, le devancer, le prévenir. Vous cessez de m'aimer, vous me croyez quitte; Mais j'ai depuis longtemps gagné la primauté, GRESSET, *Méchant*, V, 7.

— HIST. XVI° s. Les patriarches assembloyent le concile de tous les evesques respondans à leur primauté, CALV. *Instit.* 889. Je ne leur permettray point d'inferer de là qu'il [l'évêque de Rome] ait primauté par dessus les autres, ID. *ib.* 886. Ce prince ne mascha point à ce vieillard que c'estoit à luy à cedder de dignité aux Guisards, leur deferer la charge des armées et la primauté du conseil, D'AUB. *Hist.* I, 87.

— ÉTYM. Lat. fictif, *primalitatem*, dérivé de *primus* (VOY. PRIME 1).

1. **PRIME** (pri m'), *adj.* Mot ancien qui signifiait premier, et qui n'est plus usité seul; on s'en sert encore dans les locutions suivantes. || 1° De prime abord, en premier lieu. De prime abord sont par la bonne dame Expédiés tous les péchés menus, LA FONT. *Mari conf.* Vous figurez-vous que, de prime abord, j'aille lui reprocher, comme un gouverneur, ses fredaines? Mme D'ÉPINAY, *Mém.* t. I, p. 303, dans POUGENS. || 2° De prime face, à la première vue. Les peuples croyaient de prime face que.... G. NAUDÉ, *Apologie*, p. 72. Restait sans plus d'y disposer la femme: De prime face elle crut qu'on riait, LA FONT. *Mandrag.* || 3° De prime saut, *loc. adv.* Subitement, tout d'un coup. || 4° En algèbre, petit signe qui désigne le premier degré d'une lettre prise à plusieurs degrés : a', a'', a''', se lisent : *a* prime, *a* seconde, *a* tierce. || 5° Terme de pêche. Sardines de prime, sardines prises au coucher du soleil. || On dit par opposition : sardines d'aube. || Morues de prime, celles qui arrivent les premières en Europe après la pêche annuelle. || Voyage de prime, le premier voyage de l'année, fait par les pêcheurs au banc de Terre-Neuve, et qui fournit une pêche plus abondante que le second. || 6° Orge de prime, escourgeon.

— HIST. XIV° s. Si come il semble de prime face, ORESME, *Eth.* 187. || XV° s. De prime face fut advisé que tout se mettroit à pied.... COMM. I, 3. De prime saut, LOUIS XI, *Nouv.* XIV. || XVI° s. Du prinsault [du saut de terre], il a laissé en memoire de petits miracles [à propos de l'agilité de son père], MONT. I, 47. Estre le premier de la Grece, c'est facilement estre le prime du monde, ID. III, 194. Les passions ne nous saultent pas tousjours au collet de prinsault, ID. IV, 246. Lorsque le cors dort, l'ame recevoypt participation insigne de sa prime et divine origine, RAB. *Pant.* III, 13. De la prime cuvée, ID. *ib.* III, 38. De prime arrivée ilz nous feirent quasy paour, ID. *ib.* V, 19. Aristoteles, prime homme et paragon de toute philosophye, ID. *ib.* On les eust prins à la prime [au premier abord] pour de petits anges, YVER, p. 573. C'est une prime fleur encore toute tandre : Espoux, garde toy bien brusquement de la prendre, RONS. 737.

— ÉTYM. Provenç. *prim*; espagn. et ital. *primo*; du lat. *primus*, qui paraît être un superlatif comparable au grec πρῶτος, et au sanscr. *pratama*. L'ancienne langue avait aussi un adverbe *primes*, fait comme *certes*, et signifiant d'abord.

2. **PRIME** (pri-m'), *s. f.* || 1° Terme de liturgie catholique. La première des heures canoniales; elle commence à six heures du matin. Chanter prime. Dire prime. Assister à prime. || 2° Terme de vénerie. De haute prime, sur-le-champ. || 3° Terme d'astronomie ancienne. La première apparition d'un astre. La lune est en prime, son croissant commence à se montrer.

— HIST. XIII° s. As uns taut [ôte] et as autres done; Sept fois mue entre prime et none, *Fl. et Bl.* 2509. || XIV° s. Helas! que tu dis de paroles à prime, dont il ne te souvient à tierce, *Ménagier*, I, 3. || XV° s. Et le roi d'Angleterre s'en estoit parti à petite prime, FROISS. I, I, 278. || XVI° s. Beaulx jambons, et force souppes de prime, RAB. *Garg.* I, 21.

— ÉTYM. Lat. *prima*, sous-entendu *hora*, la première heure (voy. PRIME 1).

3. **PRIME** (pri-m'), *s. f.* Terme d'escrime. La première garde ou position, qui est celle où le corps se rencontre en achevant de tirer l'épée.

— ÉTYM. Ainsi dite parce que c'est la *prime* (voy. PRIME 1) position.

4. **PRIME** (pri-m'), *s. f.* La laine la plus fine. Prime de Ségovie.

— ÉTYM. Ainsi dite parce que c'est la *prime* (voy. PRIME 1) laine.

† 5. **PRIME** (pri-m'), *s. f.* Dans la division du marc d'argent, la vingt-quatrième partie d'un grain.

6. **PRIME** (pri-m'), *s. f.* || 1° Somme donnée pour prix d'une assurance. La prime, ou coût de l'assurance, sera payée en son entier lors de la signature de la police, *Ordonn.* août 1681. || 2° Somme accordée à titre d'encouragement à l'agriculture et à l'industrie; par exemple aux propriétaires ou fermiers qui ont produit les plus beaux chevaux, les laines les plus fines, engraissé avec le plus de succès des bœufs, des moutons, perfectionné la culture, etc. On donne également des primes aux possesseurs d'étalons ou de juments approuvés, autorisés. Les primes sont distribuées par le gouvernement, les sociétés savantes, les comices agricoles, les associations spéciales, etc. En 1644, on équipa des busses dont le port fut limité à 60 tonneaux; on leur accorda des primes d'encouragements, NOËL, *Instit. Mém. scienc. phys. et math. Sav. étrang.* t. I, p. 336. || Il est également accordé des primes pour la destruction des animaux malfaisants. || Se dit des encouragements que le gouvernement accorde pour différentes pêches, telles que celles de la baleine, du cachalot, de la morue. || 3° Ouvrages ou objets que les journaux donnent pour encourager aux abonnements. || 4° Terme de bourse. À la bourse de Paris, on cote les actions et les obligations d'après le pair; quand le prix est supérieur au pair, l'excédant prend le nom de prime. L'or était à prime, et la banque de France n'avait que de l'argent, D'EICHTHAL, *Enquête sur la banque*, 1867, p. 170. || L'indemnité donnée au vendeur par l'acheteur quand ce dernier annule le marché. Ainsi, le 2 janvier, X.... achète à Z.... 3000 fr. de rente 3 p. 100 à 71, dont un franc de prime fin janvier. Si, à l'échéance, X.... résilie le marché, droit qu'il a grâce à la prime et que n'a pas le vendeur, il paye à Z.... 1000 fr. pour la prime sur 3000 fr. de rente. || Réponse des primes, résolution que prend l'acheteur à l'échéance. Elle se fait sur les cours de la dernière bourse du mois au coup de cloche de une heure et demie pour les liquidations mensuelles, et le 15 pour les liquidations de quinzaine. || Prime à recevoir, marché libre ou à prime de Londres, dans lequel c'est le vendeur et non l'acheteur qui a droit d'annuler l'affaire, moyennant l'abandon, au profit de l'acheteur, de la prime convenue. || Prime contre ferme, vente à prime et achat ferme. || Prime contre prime, achat et vente à prime, mais avec des différences dans le taux de la prime. || 5° Prime se dit, au théâtre, d'une somme d'argent qu'un directeur qui demande une pièce à un auteur en renom, donne à cet auteur indépendamment des droits d'auteur.

— ÉTYM. Angl. *premium* (prononcé *primium*), prime d'encouragement, prime de bourse; c'est le latin *præmium*, récompense.

7. **PRIME** (pri-m'), *s. f.* Jeu où l'on ne donne que quatre cartes, ainsi dit de ce que celui dont les quatre cartes sont des quatre couleurs gagne la prime. Je plains la pauvre Mongobert; mandez-m'en toujours des nouvelles et de votre jeu : il me semble que je vous vois, avec vos petits doigts, tirer des primes; tous ces temps sont derrière nous, SÉV. 236. || Avoir prime, avoir ses quatre cartes de couleur différente. || Il y avait deux sortes de jeu de prime, la grande et la petite, qui différaient l'une de l'autre par le nombre de points dont elles se composaient. C'est brûler à petit feu que de savourer ainsi dix ou douze jours une violente inquiétude; c'est tirer son jeu à petite prime, SÉV. 14 août 1676. Il ne joue ni à grande ni à petite prime, LA BRUY. XII.

— HIST. XVI° s. Le roy, le pape et le prince germain Jouent un jeu de prime assez jolie : D'arme est leur vade, et l'envy l'Italie; Et le roy tient le grand poinct en sa main, ST-GEL. 68. J'ay ouy dire que le plus grand sujet que le roy [d'Espagne] prit de l'aimer [Ruy Gomez] fut qu'en jouant un jour en Flandres à la prime avec deux autres, un grand reste y allant du tout, qui montoit à vingt mille escus; ce roy d'Espagne, allant d'affection à la prime, la vint à rencontrer, dont il fut très aise; car qui que ce soit, et mesme un grand seigneur et liberal, est avare au jeu; soudain s'escriant qu'il avoit prime, Ruy Gomez avoit cinquante cinq, lequel, pour n'empescher la joye que le roy son maistre avoit d'avoir rencontré prime, en monstrant son jeu au tiers et au quart, il jette ses cartes, et les mesle parmy les autres, disant seulement : je le quitte, BRANT. *Cap. étrang.* t. II, p. 147, dans LACURNE. Jeanne de Sicile, qui fit mourir son mari Andreas qui vouloit la faire mourir, gaigna le devant et gaigna à la prime, ainsi que le droit de nature le permet, ID. *Dames ill.* p. 353, dans LACURNE.

— ÉTYM. D'après la définition du jeu, il semble que *prime* est équivalent à *prime* 6.

8. **PRIME** (pri-m'), *s. f.* Terme de lapidaire. Cristal de roche coloré qui prend le nom de la pierre fine dont il se rapproche le plus par sa nuance. Les grands vases ou morceaux d'émeraude que l'on montre encore aujourd'hui dans quelques endroits, tels que la grande jatte du trésor de Gênes, la pierre verte pesant vingt-neuf livres, donnée par Charlemagne au couvent de Reichenau, ne sont que des primes ou des prases ou même des verres factices, BUFF. *Min.* t. VI, p. 205. La pierre que je viens de décrire a reçu différents noms; quelques auteurs l'ont nommée prime d'émeraude; M. de Born l'a appelée schorl feuilleté verdâtre en grandes lames; M. Blumenbach, smaragdspath, SAUSSURE, *Voy. Alpes*, t. V, p. 200, dans POUGENS.

— HIST. XIV° s. Uns tableaux de presme d'esmeraude, DE LABORDE, *Émaux*, p. 474. || XV° s. Une grant prasme d'esmeraude, ID. *ib.*

— ÉTYM. Le même que *prisme*.

1. **PRIMÉ, ÉE** (pri-mé, mée), *part. passé* de primer 1. Sur qui on a l'avantage. Ainsi de tous côtés primé par un rival, CORN. *Veuve*, II, 5.

† 2. **PRIMÉ, ÉE** (primé, mée), *part. passé* de primer 2. Qui a reçu une prime. Un cheval primé par le comice.

PRIME ABORD (DE) (pri-ma-bor), *loc. adv.* Voy. PRIME 1.

PRIME FACE (DE) (pri-me-fa-s'), *loc. adv.* Voy. PRIME 1.

1. **PRIMER** (pri-mé), *v. n.* || 1° Terme de jeu de paume. Tenir la première place, c'est-à-dire d'un côté, être celui qui reçoit le service, et, de l'autre côté, tenir la droite. Il prime fort bien. || 2° Fig. Avoir l'avantage sur les autres. Dans les révolutions qui sont assez grandes pour tenir tous les esprits dans l'inquiétude, ceux qui priment sont toujours applaudis, RETZ, *Mém.* t. III, liv. IV, p. 378, dans POUGENS. On ne prime point avec les grands : ils se défendent par leur grandeur; ni avec les petits : ils vous repoussent par le qui-vive, LA BRUY. V. Eschyle eut une si grande douleur de voir un jeune poëte venir lui enlever la gloire de primer sur le théâtre dont il était depuis longtemps en possession, ROLLIN, *Hist. anc.* XXV, I, art. 1er, § 2. Que de choses sont comprises dans l'amour du monde! le libertinage, le désir de plaire, l'envie de primer, VAUVEN. *Œuvr. compl.* t. I, p. 62, dans POUGENS. Je me disais : Quiconque prime en quelque chose, est toujours sûr d'être recherché, J. J. ROUSS. *Confess.* VII. || Aimer à primer, aimer à paraître plus que les autres, à dominer sur eux. La comtesse est une femme brusque qui aime à primer, à gouverner, à être la maîtresse, MARIV. *le Legs*, sc. 1. || Il se dit aussi des choses qui l'emportent. J'entendais quelquefois sa voix primer sur celles des autres, MARIV. *Pays. parv.* 2° part. Si cet amour peut être assez vif par lui-même pour primer sur toutes nos passions.... J. J. ROUSS. *Lett. à M. d'Offreville*, 4 oct. 1671. || 3° Devancer, anticiper. Le changement de mousson, qui arrive ordinairement en octobre, peut primer comme il peut retarder d'un mois, SONNERAT... DAINVILLE, *Voy.* t. II, p. 376, dans POUGENS. || Avoir l'avance. Comme c'est une femme de grande prévoyance [Mme d'Elbeuf], elle a bien jugé qu'il [son mari] lui donnerait sujet de plainte quelque jour; elle n'a pas attendu qu'il primât; et, entre nous, je crois que M. d'Elbeuf est sur la défensive, BUSSY, dans SÉV. n° 26, édit. RÉGNIER. || 4° *V. a.* L'emporter sur. Il prime tous ses rivaux. || Terme de jurisprudence. Primer quelqu'un en hypothèque, avoir une hypothèque antérieure à la sienne. || On dit de même : qu'une créance en prime une autre. Je n'ai pas la première hypothèque, mais ma créance prime la vôtre. || 5° Terme de marine. Primer la marée, partir ou faire une opération quelconque, quelque peu de temps avant une marée favorable, afin de profiter entièrement de cette marée. || Primer un navire en telle manœuvre, le devancer.

— HIST. XVI° s. Le roi de Navarre delibera de primer [prendre les devants], et se servir en cela de deux de la ville qui.... D'AUB. *Hist.* II, 421.

— ÉTYM. *Prime* 1; provenç. *primar*.

† 2. **PRIMER** (pri-mé), *v. a.* Doter d'une prime. Le comice primera le laboureur le plus habile.

— ÉTYM. *Prime* 6.

† **PRIMEROLE** (pri-me-ro-l'), *s. f.* La primevère, en quelques provinces (en Normandie, pomerole).

— HIST. XIII° s. Ou donnés roses vermeilletes, Primeroles ou violetes, *la Rose*, 8264.

† **PRIMEROSE** (pri-me-rô-z'), *s. f.* Se dit pour passe-rose.

— ÉTYM. *Prime* 1, et *rose*.

PRIME SAUT (pri-me-sô), *loc. adv.* Voy. PRIME 1.

PRIME-SAUTIER, IÈRE (pri-me-sô-tié, tiè-r'), *adj.* Qui prend sa résolution du premier mouvement, sans délibération. Des esprits prime-sautiers. Il y a longtemps que je vous ai entendu dire que vous étiez prime-sautier, VOLT. *Lett. Richelieu*, 3 mai 1756.

— HIST. XIIIe s. A ! Renoars, com estes prinsautier ; Devant tous hommes vos volés essauchier, *Moniage Renouart*, ms. de Boulogne-sur-Mer, fo 200. || XVIe s. Prompt, primsaultier, RAB. *Pant.* III, 36. J'ai un esprit primsaultier ; ce que je ne veois de la premiere charge, je le veois moins en m'y obstinant, MONT. II, 100.

— ÉTYM. *Prime saut.*

PRIMEUR (pri-meur), *s. f.* || 1o Première saison, saison des fruits, des légumes. Il prit envie à M. Verrat, qui n'avait pas beaucoup d'argent, de voler à sa mère des asperges dans leur primeur, J. J. ROUSS. *Confess.* IV. || Fig. Richelieu, dans la primeur de son règne, voulut flatter celle [la reine] par qui il régnait, ST-SIM. 9, 107. Les nouveaux contes que je faisais alors, et dont ces dames avaient la primeur, étaient, avant ou après le souper, une lecture amusante pour elles, MARMONTEL, *Mém.* VI. || 2o Plante légumière ou fruit obtenus par une culture forcée ou par la culture dans un climat plus hâtif, avant l'époque ordinaire. Pas la moindre primeur, pas la moindre ressource ; Eh ! le moyen de mettre un morceau sous la dent ! LA CHAUSSÉE, *Retour imprévu*, I, 3. Rien n'est plus insipide que les primeurs, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || Fig. Toutes les primeurs plaisent, et surtout celle du cœur, BERN. DE ST-P. *Chaum. ind. Préambule.* Sa Hautesse aime les primeurs [il s'agit d'une jeune captive chrétienne], Nous vous ferons mahométane, V. HUGO, *Orient.* 8. || En ce sens, l'Académie dit que le pluriel seul est usité ; elle se trompe ; le singulier l'est aussi. || 3o Primeur se dit en parlant du vin. Certains vins sont bons dans la primeur, ils sont bons à boire aussitôt après la vendange.

— HIST. XVIe s. Telle primeur [raffinement], bien qu'utile, n'est pourtant necessaire : ne laissans les arbres de bien profiter, quand, pour les ranger droitement en la fosse, l'on est contraint de n'avoir esgard à telle observation, O. DE SERRES, 646. Ainsi vous, bonnes menageres, Qui tenez les heures bien cheres En la primeur de vostre ver [printemps], BAIF, *Œuvres*, p. 260, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Prime* 1.

PRIMEVÈRE (pri-me-vè-r'), *s. m.* || 1o Printemps. || Vieilli en ce sens. || 2o *S. f.* Genre de la famille des primulacées, dont une espèce fleurit dès les premiers jours du printemps (*primula veris*, *L.*). On boit à Hambourg une espèce de vin léger et mousseux qui ressemble au vin de Champagne, et qui est fait avec des primevères, GENLIS, *Maison rust.* t. III, p. 343, dans POUGENS. || Saint-Lambert l'a fait du masculin, confondant *le primevère* et *la primevère* : Ici le primevère élève sur la plaine Ses grappes d'un or pâle, et sa tige incertaine, *Sais.* I. En tous cas, on ne voit pas pourquoi l'Académie a admis deux genres ; anciennement il n'y en avait qu'un.

— HIST. XIIIe s. Tant con gemme sormonte voirre [le verre], Or et argent la primevoire.... *Pirame et Tysbé*, ms. de St-Germ. fo 98, dans LACURNE. || XIVe s. Origan, primevoire, sauge et semblables, H. DE MONDEVILLE, fo 66, verso. || XVIe s. Lorsqu'on voit retourner la doulce primevere, Qui apporte la pluye.... DU BELLAY, IV, 77, verso.

— ÉTYM. Provenç. *primever*, *primavera* ; espagn. *primavera*, du lat. *primus*, premier (voy. PRIME 1), et *ver*, printemps.

PRIMICÉRIAT (pri-mi-sé-ri-a), *s. m.* Dignité, office de primicier.

— ÉTYM. *Primicier.*

PRIMICIER (pri-mi-sié ; l'*r* ne se prononce pas et ne se lie pas), *s. m.* Celui qui a la première dignité dans certains chapitres. || On dit aussi princier.

— ÉTYM. Lat. *primicerius*, le chef d'un corps, de *primus*, premier (voy. PRIME 1), et *cera*, cire : celui qui est inscrit le premier sur la cire, sur les tablettes.

PRIMIDI (pri-mi-di), *s. m.* Premier jour de la décade dans le calendrier républicain.

— ÉTYM. Lat. *primus*, premier, et *dies*, jour (voy. DIMANCHE).

† **PRIMINE** (pri-mi-n'), *s. f.* Terme de botanique. La plus externe membrane de l'ovule végétal.

— ÉTYM. Lat. *primus*, premier.

† **PRIMIPARE** (pri-mi-pa-r'), *s. f.* Terme de médecine. Femme qui accouche pour la première fois. || Il se dit aussi de toute femelle. Cette brebis est une primipare. || Adjectivement. Une femme primipare.

— ÉTYM. Lat. *primipara*, de *primus*, premier (voy. PRIME 1), et *parere*, enfanter.

PRIMIPILAIRE (pri-mi-pi-lê-r') ou **PRIMIPILE** (pri-mi-pi-l'), *s. m.* Le premier centurion chez les Romains, c'est-à-dire celui qui commandait la première compagnie de chaque cohorte.

— ÉTYM. Lat. *primipilaris*, *primipilus*, de *primus*, premier, et *pilum*, javelot.

PRIMITIF, IVE (pri-mi-tif, ti-v'), *adj.* || 1o Qui est en premier lieu, qui précède. Valeur primitive d'une monnaie. Ce qui [l'âme] doit retourner à Dieu, qui est la grandeur primitive et essentielle, n'est-il pas grand et élevé ? BOSS. *Duch. d'Orl.* On ne le trouve [le chameau] nulle part dans sa condition primitive d'indépendance et de liberté, BUFF. *Quadrup.* t. V, p. 26. || L'état primitif d'une chose, le premier état dans lequel on sait ou l'on conjecture qu'elle était. || On dit de même : la forme primitive. || Fig. et familièrement. Cela est bien primitif, cela dénote une trop grande simplicité. || 2o La primitive Église, l'Église considérée dans sa naissance et comme au berceau. Il y avait quelque danger d'idolâtrie à paraître devant les tribunaux des païens, ne fût-ce qu'à cause des serments ; c'est pourquoi, dans la primitive Église, les évêques ont été les arbitres des différends qui s'élevaient parmi les fidèles, CONDIL. *Hist. anc.* XV, 6. || On dit de même : Le christianisme primitif, VOLT. *Philos. Homél. du past. Bourn.* || L'innocence primitive, l'état de l'âme avant le péché. || L'homme primitif, Adam. || 3o Il se dit, en histoire naturelle, de ce qui a une existence supposée première. Que diriez-vous d'un homme qui voudrait rechercher quel a été le cri primitif de tous les animaux ? VOLT. *Dict. phil.* A B C. On voit la chaîne des collines primitives d'Hyères passer au nord de cette montagne, SAUSSURE, 3e *voy. aux Alpes*, t. V, p. 460, dans POUGENS. || Terrains primitifs, ceux qui ne contiennent pas de vestiges de corps organisés. || Le monde primitif, le monde tel qu'il était dans les temps les plus anciens. || Le feu primitif, la chaleur propre au globe terrestre. Toute mine de fer, soit qu'elle ait été produite par le feu primitif.... BUFF. *Min.* t. IV, p. 32. || En minéralogie, forme primitive, celle qui offre naturellement la forme du noyau qu'on obtient par la division mécanique. || 4o Terme de grammaire. Langue primitive, absolument, la langue dont l'on suppose que toutes les autres sont dérivées ; relativement, langue qui est à l'état le plus simple et dont une ou plusieurs autres sont dérivées : l'indo-européen primitif. Le langage d'un enfant est l'image de la langue primitive, qui, dans son origine, a dû être grossière et très-bornée.... CONDIL. *Gramm.* I, 2. || Temps primitifs, ceux dont les autres se forment par le changement des désinences. || Mots primitifs, mots radicaux d'où dérivent d'autres mots. Termes primitifs, soldat, arbre, cheval, par rapport à soldatesque, arbuste, chevalerie, qui en dérivent, D'OLIVET, *Ess. gramm.* I, 2. || Substantivement. Elle [l'Académie] n'a dû faire entrer dans son ouvrage ni les termes.... ni les vieux mots, à moins que ce ne soient les primitifs de quelques autres conservés par l'usage, D'OLIVET, *Hist. Acad.* t. II, p. 52, dans POUGENS. || 5o Terme de physique. Couleurs primitives, les sept couleurs principales dans lesquelles la lumière se décompose. Ce sont le rouge, l'orangé, le jaune, le vert, le bleu, l'indigo et le violet. || Chez les peintres, couleurs primitives, le rouge, le jaune, le bleu, le blanc et le noir. || 6o En botanique, plantes primitives, celles qui sont d'origine première, qui ne proviennent point du croisement d'espèces voisines, et qui conservent le type de leur race. || En entomologie, dans l'aile des insectes, nervures primitives, deux grosses nervures parallèles et rapprochées qui tirent leur origine du thorax, et qu'on divise en interne et externe. || 7o En matière ecclésiastique, curé primitif, celui qui est originairement curé et qui a un vicaire perpétuel qu'on appelle curé. || 8o *S. m. pl.* Les primitifs, les quakers, ainsi dits parce qu'ils prétendaient reproduire l'Église primitive. Il faudra convenir que ces primitifs sont les plus respectables des hommes, VOLT. *Mœurs* 153.

— SYN. PREMIER, PRIMITIF, PRIMORDIAL. Premier indique ce qui est avant le reste : la première langue. Primitif contient premier et y ajoute l'idée d'état premier : la langue primitive, celle qui est dans la forme la plus simple. Primordial contient premier, et y ajoute l'idée d'ourdir, de commencer : la langue primordiale serait, simple ou non, celle dont les autres proviendraient. Mais primitif et primordial se confondent souvent.

— HIST. XIVe s. Car l'ung avec l'autre reside Soubz une essence primitive, *Nat. à l'alch. errant*, 368. || XVIe s. Qu'ez nations où les lois de la [illegible]seance sont plus rares et lasches, les lois primitives et communes sont mieulx observées, MONT. III, 376.

— ÉTYM. Provenç. *primitiu* ; espagn. et ital. *primitivo* ; du lat. *primitivus*, de *primus*, premier.

PRIMITIVEMENT (pri-mi-ti-ve-man), *adv.* En condition primitive. Suivant les principes de la religion, cette soustraction de grâces ne vient pas de Dieu primitivement, pour m'exprimer de la sorte, mais de nous-mêmes, BOURDAL. *Pensées*, t. I, p. 119. Puisque les éléphants et les autres animaux quadrupèdes de l'Afrique et des grandes Indes ont primitivement occupé les terres du nord dans les deux continents, BUFF. *Ois.* t. XI, p. 114.

— ÉTYM. *Primitive*, et le suffixe *ment*.

† **PRIMITIVITÉ** (pri-mi-ti-vi-té), *s. f.* État de ce qui est primitif.

PRIMO (primo), *adv.* Premièrement.

— ÉTYM. Ablatif du lat. *primus* : *primo*, sous-entendu *loco*, en premier lieu.

PRIMOGÉNITURE (pri-mo-jé-ni-tu-r'), *s. f.* || 1o Terme de jurisprudence. Aînesse. Il suivit de la perpétuité des fiefs que le droit d'aînesse et de primogéniture s'établit parmi les Français, MONTESQ. *Esp.* XXXI, 33. Comme les czars se [illegible] sans avoir égard à la naissance, ils pouvaient [illegible] choisir, du moins alors, un successeur sans avoir égard à la primogéniture, VOLT. *Russie*, I, 3. Nous abhorrons le droit absurde de primogéniture, qui transfère le patrimoine entier d'une maison à un aîné qui le corrompt, RAYNAL, *Hist. phil.* XIII, 63. || 2o Ab[illegible]ennement, apanage attaché à une primogéniture. L'un des deux principaux partages de cette maison qu'on appelle primogénitures, vint à son mari M. d'Osnabruck, évêque luthérien, PELLISSON, *Lett. hist.* t. III, p. 43.

— HIST. XVIe s. Primogeniture, COTGRAVE.

— ÉTYM. Provenç. espagn. et ital. *primogenitura*, du lat. *primus*, premier, et *genitura*, engendrement (voy. GÉNITURE).

PRIMORDIAL, ALE (pri-mor-di-al, a-l'), *adj.* Qui est à l'origine, qui sert d'origine au reste. Une chose peut être dans une autre ... comme [illegible] dans le grain.... tous les ouvrages dont l'univers est composé, dans leurs principes primordiaux, BOSSUET, 6e *avert.* I, 6. S'il [Jurieu] avait trouvé ce contrat primordial du roi et du peuple qu'il prétend que le roi d'Angleterre a violé, ID. 5e *avert.* 63. Il n'y a de parfaitement durs que de petits corps primordiaux et inaltérables, éléments de tous les autres, FONTEN. *Newton.* Le titre primordial de la monarchie est le maintien de l'ordre et le soin du bien public, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. II, p. 88. Toutes les couleurs nous viennent du mélange des sept couleurs primordiales que l'arc-en-ciel et le prisme nous font voir distinctement, VOLT. *Newt.* II, 10. || Terme de géologie. Terrains primordiaux, formation composée de roches plutoniques. On a constaté que les agents volcaniques résident sous des terrains primordiaux, CORDIER, *Instit. Mém. sc.* t. VII, p. [illegible] || Terme de botanique. Feuilles primordiales, les premières feuilles de la plante, celles qui composent la gemmule. || Se dit quelquefois des branches et des racines principales.

— ÉTYM. Provenç. et esp. *primordial* ; ital. *primordiale* ; du lat. *primordialis*, de *primus*, premier, et *ordium*, commencement, de *ordiri* (voy. [illegible]).

PRIMORDIALEMENT (pri-mor-di-a-le-man), *adv.* D'une façon primordiale.

† **PRIMORDIALITÉ** (pri-mor-di-a-li-té), *s. f.* Qualité, état de ce qui est primordial.

† **PRIMULACÉES**, *s. f. pl.* Famille de plantes dont le type est la primevère, *primula veris*, *L.*

† **PRIMULINE** (pri-mu-li-n'), *s. f.* Terme de chimie. Principe retiré des racines de la primevère, *primula veris*, *L.*

PRINCE (prin-s'), *s. m.* || 1o Celui qui possède une souveraineté, ou qui est d'une maison souveraine. Auprès des princes il est aussi dangereux et presque aussi criminel de pouvoir le bien que de vouloir le mal, RETZ, *Mém.* t. I, liv. II, p. 167, dans POUGENS. Un prince sera la fable de toute l'Europe, et [illegible] n'en saura rien....ceux qui vivent avec les [illegible] aiment mieux leurs intérêts que celui du [illegible] servent, et ainsi ils n'ont garde de lui procurer [illegible] avantage en se nuisant à eux-mêmes, PASC. *Pens.* II, 8, éd. HAVET. Soit qu'il [Dieu] élève les trônes, soit qu'il les abaisse, soit qu'il communique sa puissance aux princes, soit qu'il la retire à lui-même [illegible]

ne leur laisse que leur propre faiblesse, BOSS. *Reine d'Anglet.* Quelque haut qu'on puisse remonter pour rechercher dans les histoires les exemples des grandes mutations, on trouve que jusqu'ici elles sont causées ou par la mollesse ou par la violence des princes, ID. *ib.* Quelle cruauté que la guerre! et pourquoi tous ces princes se persécutent-ils les uns les autres, et font-ils périr tant d'hommes? MAINTENON, *Lett. à Mme des Ursins*, 18 juill. 1706. Je n'aurais jamais cru qu'on pût être prince et sensible, ID. *Lett. au duc de Noail.* 11 déc. 1700. Les aises de la vie, l'abondance, le calme d'une grande prospérité font que les princes ont de la joie de reste pour rire d'un nain, d'un singe, d'un imbécile et d'un mauvais conte, LA BRUY. IX. Les princes ressemblent aux hommes : ils songent à eux-mêmes, suivent leur goût, leurs passions, leur commodité, cela est naturel, ID. IX. On garde le souvenir des mauvais princes, comme on se souvient des incendies et des pestes, VOLT. *Charles XII, Discours.* Les princes sont les administrateurs et non pas les maîtres des nations; voilà ce que dit la philosophie, et cette vérité a même échappé à des empereurs despotiques, CONDIL. *Hist.* III, 5. || Très-haut, très-puissant et très-excellent prince, formule dont on se servait dans les actes publics en parlant du roi. || On disait : très-haut et très-puissant prince, en parlant des princes qui n'étaient pas rois. || Princes du sang, ceux qui sont sortis de la maison royale ou impériale par la branche masculine. || Princes étrangers, ceux qui viennent d'une maison souveraine étrangère, ou qui en ont le rang. || Absolument. Les princes, les enfants, les frères ou les oncles du souverain. || Préséance des princes du sang, prérogative qui fut débattue pour la première fois, en 1583, entre le cardinal de Guise et Charles de Bourbon. || Princes possessionnés, se dit des princes du sang qui jouissaient d'un droit de souveraineté dans quelques provinces. || Monsieur le Prince, se disait, absolument, du premier prince du sang, à la cour de France. || Le Prince Noir, surnom donné à Édouard, prince de Galles, fils d'Édouard III; il gagna la bataille de Poitiers. || Vivre en prince, tenir un état de prince, avoir un équipage de prince, être vêtu en prince, vivre splendidement, avoir un grand équipage, être magnifiquement vêtu. || Familièrement. Comme un prince, très-bien. Il est habillé comme un prince, et bon garçon au dernier point, REV. 316. On me donna une belle chambre où il y avait un bon lit, et l'on me servit comme un prince, LE SAGE, *Gusm. d'Alf.* II, 6. || Ironiquement. L'ami du prince, l'agent des plaisirs secrets d'un prince ou de quelque personnage puissant. || Un bon prince, un prince qui gouverne bien. Le troupeau est-il fait pour le berger, ou le berger pour le troupeau? image naïve des peuples et du prince qui les gouverne, s'il est bon prince, LA BRUY. X. || Fig. et familièrement. Il est bon prince, se dit d'un homme d'un caractère facile, qui ne se fâche pas. M. des Soupirs est bon prince, il entend raillerie autant qu'homme du monde, DANCOURT, *Été des coquettes*, SC. 7. || 2° Absolument, avec l'article défini. Le souverain du pays dont on parle. Je définis la cour un pays où les gens, Tristes, gais, prêts à tout, à tout indifférents, Sont ce qu'il plaît au prince, LA FONT. *Fabl.* VIII, 14. La monarchie se perd, lorsque le prince, rapportant tout uniquement à lui, appelle l'État à sa capitale, la capitale à sa cour, et la cour à sa personne, MONTESQ. *Esp.* VIII, 6. Si le prince savait, dit le peuple; ces paroles sont une espèce d'invocation, et une preuve de la confiance qu'on a en lui, ID. *ib.* XII, 23. || 3° Le prince se dit quelquefois du gouvernement dans les États républicains. Le corps entier considéré par les hommes qui le composent s'appelle prince, et, considéré par son action, il s'appelle gouvernement, J. J. ROUSS. *Ém.* V. || Le Prince, titre d'un ouvrage de Machiavel. || On appelle, en droit, prince, le gouvernement quel qu'il soit. Fait du prince, un acte de gouvernement qui fait fonction de force majeure, et auquel on ne peut résister. || 4° Les princes de la terre, les hommes du rang le plus élevé. Telle est la destinée des rois et des princes de la terre d'être établis pour la perte comme pour le salut du reste des hommes, MASS. *Petit car. Purif.* || 5° Le prince des ténèbres, le démon. || On dit dans le même sens : Le prince de ce monde, PASC. *Pens.* XXIII, 38, éd. HAVET. || 6° Celui qui, sans être de maison souveraine, possède des terres ayant le titre de principauté, ou celui à qui un souverain a donné ce titre. Un prince d'Allemagne. Monsieur le prince un tel. Tout petit prince a des ambassadeurs, Tout marquis veut avoir des pages, LA FONT. *Fabl.* I, 3. || 7° Princes de l'Église les cardinaux, les évêques. Les évêques se laissent appeler princes de l'Église (au lieu de révérends pères en Dieu) par ceux qui leur dédient des thèses, DE CAILLIÈRES, 1690. || Le prince des apôtres, saint Pierre. || Les princes des apôtres, saint Pierre et saint Paul. || 8° Il se dit de ceux qui ont une domination, un empire. En se rendant ainsi les facteurs et les négociants de tous les peuples, ils [les Phéniciens] étaient devenus les princes de la mer, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. I, p. 210, dans POUGENS. || 9° Fig. Le premier en mérite, en talent. Vous imitez l'humeur de Cicéron, ce prince des orateurs, COSTAR, *Apologie de Voiture.* N'espérez donc plus rien, mon père, de ce prince des philosophes [Aristote], et ne résistez plus au prince des théologiens [saint Augustin], qui décide ainsi ce point.... PASC. *Prov.* IV. Les nouveaux antagonistes d'Homère ne pouvaient supporter l'idée qu'un homme fût réputé pendant vingt-six siècles le prince des poëtes, QUATREMÈRE DE QUINCY, *Inst. Mém. hist. et litt. anc.* t. IV, p. 103. || Prince des médecins, surnom qui fut donné à Avicenne, vers la fin du X° siècle. || Par antiphrase, le prince des fous, des sots, l'homme le plus fou, le plus sot. Un accident fâcheux que je lui voulais dire Se pouvait éviter sans ce prince des fous, SCARRON, *D. Japhet*, IV, 2. || 10° Terme d'histoire romaine. Le prince du sénat, le sénateur que le censeur nommait le premier en lisant la liste des sénateurs. || Prince de la jeunesse ou de l'ordre équestre, sous la république, celui que le censeur nommait le premier, en faisant le dénombrement de cet ordre de citoyens. || Plus tard, le prince de la jeunesse, le jeune prince de la famille impériale que l'empereur mettait à la tête des fils de sénateurs pour la célébration de jeux troyens. || Dans l'armée, les princes, jeunes soldats qui, originairement, formaient la première ligne de bataille de la légion; dans la suite ils furent placés au second rang. || 11° Chez les Hébreux, les princes du peuple, ceux qui étaient à la tête des tribus. Il [Moïse] les établit princes du peuple, pour commander les uns mille hommes, les autres cent, les autres cinquante, et les autres dix, SACI, *Bible, Exode*, XVIII, 25. Nahasson, fils d'Aminadab, sera le prince de sa tribu, ID. *ib. Nomb.* II, 3. || Princes de la captivité, nom donné à ceux d'entre les Juifs qui, pendant la captivité, gouvernaient le peuple. || Princes de la synagogue, nom de ceux qui présidaient les assemblées populaires ou religieuses. || Prince des prêtres, le grand prêtre en exercice. || 12° Dans le moyen âge, titre du chef de différentes confréries joyeuses. Prince des sots. || Titre qu'on mettait en tête des ballades, parce qu'on les adressait à celui qui avait eu le prix l'an d'avant, et qui était dit roi des poëtes. || 13° Terme de métallurgie. Une des principales pièces de l'ordon d'un marteau. || Proverbes. Ce sont jeux de prince, qui ne plaisent qu'à ceux qui les font; ou c'est jeu de prince qui ne plaît qu'à celui qui le fait; ou, absolument, ce sont jeux de prince, amusements ou jeux dans lesquels on se met peu en peine du mal qui peut en résulter pour les autres. Le bon homme disait : ce sont là jeux de prince, Mais on le laissait dire, LA FONT. *Fabl.* IV, 4. Une chose assez plaisante et dont la reine [Christine de Suède visitant l'Académie française] se mit à rire toute la première, ce fut que, le secrétaire voulant lui montrer un essai du Dictionnaire qui occupait dès lors la compagnie, il ouvrit par hasard son portefeuille au mot *jeu*, où se trouva cette phrase : jeux de prince qui ne plaisent qu'à ceux qui les font, pour signifier des jeux qui vont à fâcher ou à blesser quelqu'un, D'OLIVET, *Hist. de l'Acad. franç.* Suivant un autre récit, plus authentique, la reine de Suède.... rougit et parut émue.... le Dictionnaire venait de lui rappeler ce que, trois mois auparavant, elle avait fait à Fontainebleau, et quel sanglant jeu de prince elle y laissa sur son passage, VILLEMAIN, *Préface du dict. de l'Académie*, 1835. .... Ce sont là jeux de prince; On respecte un moulin, on vole une province, ANDRIEUX, *Meunier Sans-Souci.* || Les princes ont les mains longues, leur pouvoir s'étend loin.

— HIST. XII° s. Li religius prince, qui volt bonté amer, Deit noveles iglises drescier e alever, *Th. le mart.* 73. || XIII° s. Mains grans princes ce jour de servir [à table] se presente, *Berte*, X. Car cil qui va delit [le plaisir] querant, Ses-tu qu'il se fait? il se rent, Comme sers et chetis et nices, Au prince de trestous les vices, *la Rose*, 4444. || XIV° s. Et est possible que aucuns facent bones ouvres, qui ne sont pas princes de terre ne de mer, ORESME, *Eth.* 321. Lienorz, qui ot esté li uns des princes le roi Chilperic, DU CANGE, *princeps.* || XV° s. Ceulx qui avoient et ont accoustumé de faire en ceste feste que naturelle serventois de nostre dame, chançons royaux, pastourelles, ballades et rondeaulx, portoient chascun ce que fait avoit devant le prince du puy, et le recordoit par cuer; et ce recort estoit appellé en disant après qu'ils avoient chanté leur chançon devant le prince, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 395. || XVI° s. Ainsi gouverne-t-on les princes dès leur premiere enfance, de cette façon que, commettans aucune faute, l'on chastie en leur presence, pour la faute par eulx commise, leurs pages et serviteurs, les accoustumans dès lors à faire les pechez dont leurs subjets portent puis après la penitence, PASQUIER, *Rech.* p. 889, dans LACURNE. Haine de prince signifie mort d'homme, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 91.

— ETYM. Provenç. *princep, prince, prinsi*; esp. et ital. *principe*; du lat. *principem*, de *primus*, premier, et *capere*, prendre.

PRINCEPS (prin-sèps'), *adj.* Édition princeps, la première édition d'un auteur ancien.

— ETYM. Lat. *princeps*, premier (voy. PRINCE).

† 1. **PRINCERIE** (prin-se-rie), *s. f.* Terme familier. État, qualité, manières de prince. Le cardinal de Rohan avait une facilité de parler admirable et un désinvolte merveilleux pour conserver tous les avantages qu'il pouvait tirer de sa princerie et de sa pourpre, ST-SIM. 246, 32.

— ETYM. *Princier* 1.

2. **PRINCERIE** (prin-se-rie), *s. f.* Dignité de princier ou primicier.

— ETYM. *Princier* 2.

PRINCESSE (prin-sè-s'), *s. f.* || 1° Fille ou femme de prince. Dans le brillant commerce il se mêle sans cesse, Et ne cite jamais que duc, prince et princesse, MOL. *Mis.* II, 5. Elle viendra cette heure dernière, elle approche, nous y touchons, la voilà venue; il faut dire avec Anne de Gonzague : il n'y a plus ni princesse ni palatine, ces grands noms dont on s'étourdit ne subsistent plus, BOSS. *Anne de Gonz.* La sage et religieuse princesse qui fait le sujet de ce discours, ID. *Reine d'Anglet.* L'amour ne règle pas le sort d'une princesse; La gloire d'obéir est tout ce qu'on nous laisse, RAC. *Andr.* III, 2. || Princesse royale, femme de l'héritier présomptif de la couronne, et, dans quelques pays, héritière présomptive de la couronne. || Familièrement. Faire la princesse, prendre des airs de princesse, affecter de grands airs, être fière et exigeante. || Familièrement. Être traitée en princesse, être très-bien traitée. Vous vous accoutumerez à vivre ici avec nos messieurs qui sont d'honnêtes gens; vous serez mieux traitée qu'une princesse, LESAGE, *Gil Blas*, I, 10. || Fig. et familièrement. Bonne princesse se dit quelquefois d'une femme bonne et commode à vivre, comme bon prince d'un homme. Une chatte fut la figure Que prit la reine des amours; Et, comme elle est bonne princesse, Pour éviter l'oisiveté, Elle contenta la tendresse D'un jeune chat épris de sa beauté, DESHOUL. *Poésies*, t. II, p. 170. Je suis bonne princesse, et je puis dire sans vanité, que j'ai fait mon apprentissage chez une des plus habiles coquettes qui fût au monde, DANCOURT, *Impr. de garnison*, sc. 1. || 2° Femme souveraine d'un État. Élisabeth, reine d'Angleterre, fut une grande princesse, *Dict. de l'Acad.* || 3° Fig. Amante. Je le sais, ma princesse, et qu'il vous fait la cour, CORN. *Nicom.* I, 1. || En ce sens, il ne se dit plus que dans le style familier. || 4° Terme familier et quelquefois de mépris qui se dit avec des femmes d'une condition inférieure ou d'une conduite équivoque. Oui, ma princesse. Ce sont des princesses à qui il ne faut pas se fier. Adieu donc, mes princesses, Choisissez mieux vos gens pour placer vos tendresses, REGNARD, *Ménech.* II, 6. Après quoi je m'approchai d'elle d'un air très-familier, et je lui dis : Ma princesse, vous voyez un seigneur qui en a dans l'aile, LESAGE, *Gil Blas*, III, 3. J'ai reçu, dans ma vie, deux coups d'épée pour des princesses qui n'auraient pas été dignes de lacer ton corset, CH. DE BERNARD, *la Peau du lion*, X. || 5° Coquille univalve, le sabot marbré. || 6° Espèce de haricot dont la cosse est fort allongée. || Adjectivement. Des haricots princesses. || Amandes princesses, les amandes dont le bois est tendre et facile à briser.

— HIST. XV° s. En ce jour.... retournoit de Cantorbie la mere au roi d'Angleterre, la princesse de Galles, et venoit de pelerinage, FROISS. II, II, 109. Et parceque en diverses seigneuries sont demourans plusieurs puissans dames, si comme baronnesses et grands terriennes, qui pourtant ne sont pas appellées princesses, lequel nom de princesse n'affiert estre dit que des empereires, des roynes et des du-

choses, si ce n'est aux femmes de ceulx qui, à cause de leurs terres, sont appellez par le droit nom du lieu, si comme il a en Italie, CHRIST. DE PISAN, dans DU CANGE, *princeps*. Dame d'orgueil et de tout mal princesse, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 346.

— ÉTYM. *Prince*; prov. *princessa*; espagn. *princesa*; ital. *principessa*.

1. **PRINCIER, IÈRE** (prin-sié, siè-r'), *adj.* De prince ou de princesse, qui y a rapport. Titre princier. Terre princière. Famille princière, famille dont le chef a le titre de prince. Habitation princière, habitation magnifique, digne d'un prince. || Droits princiers, les droits appartenant à un prince. || Fig. Avoir une maison princière, faire de l'étalage. || Abbaye princière, s'est dit d'abbayes d'Allemagne où l'on ne reçoit que des filles de princes.

— ÉTYM. *Prince*. Dans l'ancienne langue, *princier* est substantif et signifie haut seigneur.

2. **PRINCIER** (prin-sié), *s. m.* Le même que primicier, dont il est la contraction.

† **PRINCILLON** (prin-si-llon, *ll* mouillées), *s. m.* Terme de plaisanterie. Petit prince, dont les États sont peu étendus, ou qui est fort pauvre.

— ÉTYM. Diminutif de *prince*.

1. **PRINCIPAL, ALE** (prin-si-pal, pa-l'), *adj.* || 1° Qui est le plus considérable, en parlant de personnes. Les principaux magistrats. Quand on bâtit une maison, quoique les maçons, les charpentiers, les plombiers, les menuisiers travaillent bien, le gros de l'ouvrage va mal, s'il n'y a pas un homme principal qui les dirige, FÉN. t. XXII, p. 499. Tous les principaux citoyens des cent villes [de Crète] sont assemblés ici, ID. *Tél.* V. || Principal locataire, celui qui loue une maison pour la sous-louer. || Le principal obligé, le principal débiteur, pour le distinguer de la caution. || *S. m. pl.* Les principaux, les personnes principales. Dans la première [division par centuries], les patriciens, les principaux, les riches, le sénat, ce qui était à peu près la même chose, avaient presque toute l'autorité.... MONTESQ. *Esp.* XI, 14. Les principaux de la nation, VOLT. *Philos. Ex. mil. Bolingbr.* X. || 2° Le plus considérable, le plus remarquable en son genre, en parlant de choses. Vous aurez du tyran la principale force, CORN. *Sertor.* I, 3. Ceux qui semblent vouloir irriter le saint-siége contre un royaume [la France] qui en a toujours été le principal soutien sur la terre, BOSS. *Mar.-Thér.* Dans toutes [les provinces de France], la principale occupation est l'amour, la seconde de médire, et la troisième de dire des sottises, VOLT. *Cand.* 21. L'abbé Testu, dans les sociétés où il vivait, cherchait à jouer un rôle distingué, et à se rendre l'objet principal; ce défaut a été celui de plus d'un homme d'esprit, qui par cette raison aimait mieux vivre avec des sots qu'avec ses pareils, D'ALEMB. *Éloges, Testu.* || Fig. C'est la principale pièce du sac, c'est ce qui est le plus nécessaire dans une affaire. || Terme de jurisprudence. Conclusions principales, se dit par opposition aux conclusions subsidiaires. || Demande principale, se dit par opposition à une demande accessoire ou reconventionnelle. || Somme principale, se dit du capital, par opposition aux intérêts. || Le sort principal d'une rente, le fonds, la somme qui a été placée en rente (locution vieillie). || Terme féodal. Principal manoir, château destiné à l'habitation du seigneur du fief. || 3° Qui domine. || Terme de grammaire. Proposition principale, celle qui n'en détermine aucune autre; elle est opposée à proposition secondaire ou subordonnée, qui en détermine une autre. Dans *j'apprends qu'il est arrivé*, *j'apprends* est la principale, et *qu'il est arrivé* la secondaire. || Terme de peinture. Figure, action principale, celle qui fait le sujet d'un tableau. || Terme de perspective. Point principal, le point de vue. Rayon principal, ligne qui va de l'œil du spectateur au point de vue. Ligne principale, ligne menée du pied du spectateur au bas du tableau, parallèlement au rayon principal. || Terme de géométrie. Axe principal d'une ellipse, d'une hyperbole, axe qui passe par les foyers de ces courbes. || Terme de musique. Se dit de la partie récitante d'une symphonie. Violon principal. Clarinette principale. || 4° *S. m.* Le principal, la chose principale. Mentor n'aura pas omis les marques de tendresse qu'il donna à Télémaque; mais le principal est de guérir sa défiance, FÉN. *Tél.* X. Le moral, qui, dans le principe, n'est que l'accessoire des passions, devient le principal entre les mains de l'homme, CONDILL. *Traité anim.* II, 8. || 5° Terme de palais. Ce qui forme le fond d'une affaire. Évoquer le principal et y faire droit. || 6° La somme, le capital d'une dette. Je vous paierai, lui dit-elle, Avant l'oût, foi d'animal, Intérêt et principal, LA FONT. *Fabl.* I, 1. Le roi réunit la ferme de tabac à ses autres droits en créant et aliénant, au profit de la compagnie, 9 000 000 de livres de rente perpétuelle, au principal de 180 000 000 de livres, RAYNAL, *Hist. phil.* IV, 26. On voit des particuliers tirer de leur argent plus de seize pour cent par mois; et d'autres, surtout parmi le peuple, exiger tous les jours le quart du principal, BARTHÉL. *Anach.* ch. 56. || 7° S'est dit du présent que, par testament, on laissait à l'église où l'on se faisait enterrer.

— REM. Saint-Simon a dit *le plus principal*, *si principal*; c'est un archaïsme. Mon père me présenta au roi et ensuite à ce qu'il y avait de plus principal à la cour, 25,33; Mme Frémont vint à bout de mon mariage à travers les difficultés qui traversent toujours ces affaires si principales de la vie, 28, 65.

— HIST. XI° s. Il fiert [frappe] Naymon en l'elme principal [de prince], *Ch. de Rol.* CCL. || XIII° s. Un palais i a principel, En tot le siecle n'en a tel, *Partonop.* 955. Et por çou ara [pour cela il y aura] en ceste œvre deus principals parties, ALEBRANT, f° 3. [Rapine, usure, orgueil....] Qui sont li vice principal Qui au siecle font moult de mal, BAUDOUIN DE CONDÉ, t. I, p. 470. Li principaus est paiés, BEAUM. XLI, 24. Il doit estre premiers contrains à paier le principal et après les damaces, ID. XXXV, 15. Que les rues soient pavées Et de pailes encortinées, Et de tires et de cendaux, Et de garnimens principaux, *Blancandin*, v. 3983. || XIV° s. Les biens de l'ame sont les biens très principalx, ORESME, *Eth.* 17. || XV° s. Les plus principaux villes, LEFEVRE DE ST-REMY, *Hist. de Charles VI*, p. 82, dans LACURNE. || XVI° s. Les principales parties que mon pere cherchoit à ceulx à qui il donnoit charge de moy, MONT. I, 197. [Mesures] justifiées contre les principales [étalons] estans vers les eschevins dudit Mons, *Coust. gén.* t. I, p. 832.

— ÉTYM. Provenc. *principal*; ital. *principale*; du lat. *principalis*, de *princeps* (voy. PRINCE).

2. **PRINCIPAL** (prin-si-pal), *s. m.* || 1° Celui qui a la direction d'un collége. Le principal de Navarre. Le père principal. || Aujourd'hui chef d'un collége communal; le chef d'un lycée, ou ancien collége royal, prend le titre de proviseur. M. le principal. Les principaux de ces colléges.

— HIST. XVI° s. Andreas Goveanus, nostre principal [au collége de Guyenne], MONT. I, 198.

— ÉTYM. *Principal* 1.

† **PRINCIPALAT** (prin-si-pa-la), *s. m.* Fonctions de principal, dans l'administration universitaire.

PRINCIPALEMENT (prin-si-pa-le-man), *adv.* D'une façon principale, par-dessus tout. Il [Dieu] a ordonné dans les nations les familles particulières dont elles sont composées, mais principalement celles qui devaient gouverner ces nations, BOSS. *Mar.-Thér.*

— REM. Caumartin proche parent et ami particulier de Pontchartrain qui s'en servit très-principalement dans l'administration des finances, ST-SIMON, 43, 256. Voy. la REM. à PRINCIPAL 1.

— HIST. XIII° s. Dui regne furent en terre principaument [dans le commencement], BRUN. LATINI, *Trés.* p. 26. || XIV° s. Les passions qui resgardent principaument la vie humaine, ORESME, *Eth.* 46. || XV° s. Et la cause pourquoi principalement ils [Jean Lyon et Mahieu] s'entreheoient, je le vous dirai, FROISS. II, II, 52. || XVI° s. Ce que nous disons craindre principalment en la mort, c'est la douleur son avantcoureuse coustumiere, MONT. I, 302.

— ÉTYM. *Principale*, et le suffixe *ment*; provenç. *principalmen*; ital. *principalmente*.

PRINCIPALITÉ (prin-si-pa-li-té), *s. f.* Terme vieilli. Office de principal dans un collége.

— HIST. XVI° s. Les plaies qui sont es membres principaux, de quelque principalité que il soient.... H. DE MONDEVILLE, f° 62, *verso*.

— ÉTYM. Dans l'ancienne langue, *principalité* signifiait la qualité de ce qui est principal, dominant.

† **PRINCIPAT** (prin-si-pa), *s. m.* || 1° Dignité de prince. || 2° Dans la Rome ancienne, dignité du prince du sénat ou du prince de la jeunesse. || Il se dit aussi de la dignité impériale, parce que l'empereur portait le titre de *princeps*.

— HIST. XVI° s. De ceux qui par voyes vicieuses sont parvenus au principat, *le Prince de Machiavel*, p. 58, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *principat*; espagn. *principado*; ital. *principato*, du lat. *principatus* (qui avait donné dans l'ancienne langue *princé*), de *princeps*, prince (voy. PRINCE).

PRINCIPAUTÉ (prin-si-pô-té), *s. f.* || 1° Dignité de prince. Je l'ai trouvé un peu impertinent, n'en déplaise à sa principauté, MOL. *Princ. d'Él.* III, 3. || Fig. M. Bright, qui partage avec M. Gladstone la principauté de l'éloquence, JOHN LEMOINNE, *Journ. des déb.* 6 déc. 1868. || 2° Terre qui donne le titre de prince. La principauté de la ville d'Orange était un ancien fief du royaume d'Arles, devenu indépendant, VOLT. *Mœurs*, 164. || Petit État indépendant et immédiat dont le chef a la qualité de prince. || 3° *Au plur.* Le troisième chœur des anges. Les Principautés (avec un grand P).

— HIST. XIV° s. Ceulz qui ont les grans richesses et obtienent les principautés et les grans puissances, ORESME, *Eth.* 225. || XV° s. Avoit le roi d'Angleterre saisi toute la prinçauté de Galles, FROISS. II, II, 30. || XVI° s. Pource que Dieu exerce par les anges son empire par tout le monde, selon ceste raison ils sont nommez maintenant principautez, maintenant puissances, maintenant seigneuries, CALV. *Inst.* 106. S'il [un prince] est en chaire, sa principaulté le garde elle de rougir, de pasl[ir]...? MONT. I, 330. Les indications prinses de la partie sont tirées de la temperature d'icelle, de sa principauté et noblesse, de sa forme.... PARÉ, *Introd.* 22.

— ÉTYM. Provenç. *principalitat*; du lat. *principalitatem*, de *principalis*, principal.

PRINCIPE (prin-si-p'), *s. m.* || 1° Origine, cause première. J'ai tâché de trouver en général les principes ou premières causes de tout ce qui est ou qui peut être dans le monde, sans rien considérer pour cet effet que Dieu seul qui l'a créé, ni les tirer d'ailleurs que de certaines semences de vérité qui sont naturellement en nos âmes, DESC. *Méth.* VI, 3. Ces titres si ordinaires: des Principes des choses, des Principes de la philosophie, et titres semblables aussi fastueux en effet, quoique non en apparence, que cet autre qui crève les yeux: *De omni re scibili*, PASC. *Pens.* I, 1, édit. HAVET. Tant que nous regarderons l'homme par les yeux du corps, sans y démêler par l'intelligence ce secret principe de toutes nos actions qui, étant capable de s'unir à Dieu, doit nécessairement y retourner, BOSS. *Duchesse d'Orléans.* Comme il est nécessaire que chaque chose soit réunie à son principe, ID. *ib.* Non-seulement le principe de ma pensée m'est inconnu, mais le principe de mes mouvements m'est également caché, VOLT. *Hist. d'un bon brahmin.* Je dirai que nos sens sont le principe de nos connaissances, parce que c'est aux sens qu'elles commencent, et je dirai une chose qui s'entend, CONDIL. *Log.* II, 6. || Dès le principe, dès le commencement. || Dans le principe, dans le commencement. || 2° En un sens plus restreint, ce qui produit, opère comme un principe. Nous avons un autre principe d'erreur, les maladies; elles nous gâtent le jugement et le sens, PASC. *Pens.* III, 3, édit. HAVET. Examinons donc, je vous prie, de quel principe part ce mouvement [une certaine déclaration des jésuites], ID. *Prov.* XIII. Il jetait dans les esprits le principe de cette licence, BOSS. *Hist.* [illegible] 7. Comme la matière que je traite me fournit un exemple manifeste et unique dans tous les siècles de ces extrémités furieuses des révolutions, [illegible] de la nécessité de mon sujet de remonter jusqu'au principe, BOSS. *Reine d'Anglet.* Je vois de tes froideurs le principe odieux, RAC. *Phèdre*, IV, 2. Vous êtes, madame, le premier principe de tant de faveurs, VOLT. *Lett. Mme de Choiseul*, 28 mars 1770. || 3° Les deux principes, les deux causes suprêmes du bien et du mal, suivant la religion des Perses et suivant les manichéens. La secte impie des marcionites et des manichéens qui enseignaient deux principes, et attribuaient au mauvais la création de l'univers, BOSS. *Var.* XI, 201. Les mages admettaient deux principes: l'un du bien et de la lumière, Oromaze; l'autre du mal et des ténèbres, Arimane, CONDIL. *Hist. anc.* III, 6. || 4° Terme de physique. Ce qui constitue, compose les choses matérielles. Selon quelques philosophes, les atomes sont les principes de tous les corps, *Dict. de l'Acad.* || Terme de chimie. Synonyme d'élément. || Principes actifs, certains corps qui agissent sur les autres, et principes passifs, corps qui sont le sujet de cette action (cette locution ne se dit plus guère). || En chimie organique, principes immédiats, ceux qui sont tout formés dans les êtres vivants, et qu'on en sépare au moyen des machines ou des dissolvants. || Principes nutritifs, ou, absolument, principes, ce qui, dans les substances alimentaires, sert à la nutrition. Ce lait [de la jument], quoique moins séreux que celui d'ânesse, n'est cependant pas aussi riche en principes, que celui

des ruminants, GENLIS, *Maison rust.* t. II, p. 39, dans POUGENS. ‖ 5° Il se dit de toutes les causes naturelles, de toutes celles par lesquelles les corps se meuvent, agissent, vivent. Le principe de la chaleur. Il ne s'agit pas de savoir ce que c'est que la gravitation ; je crois qu'il est impossible de connaître jamais aucun premier principe, VOLT. *Mél. litt. Au père Tournemine.* Cette gaieté annonce en elle [Votre Majesté] un principe de vie encore très-animé, D'ALEMB. *Lett. au roi de Prusse*, 28 oct. 1781. Le principe de la vie est précisément le principe de la mort ; et ce qui nous fait vivre est réellement ce qui nous fait mourir, BONNET, *Paling.* XXII, 6. Allant demander au soleil quelques principes de vie pour lutter contre mes maux, STAEL, *Corinne*, I, 2. ‖ Le livre des Principes de Newton, ouvrage contenant la théorie du système du monde. ‖ Principe vital, la cause, quelle qu'elle soit, des phénomènes que manifestent les êtres organisés. ‖ Principe se dit aussi de ce qui fait la vie d'un État. Le gouvernement est frappé dans son principe, MONTESQ. *Esp.* XIII, 20. Lorsque les principes du gouvernement sont une fois corrompus, les meilleures lois deviennent mauvaises, et se tournent contre l'État ; lorsque les principes en sont sains, les mauvaises ont l'effet des bonnes ; la force du principe entraîne tout, ID. *ib.* VIII, 11. ‖ 6° Les premiers préceptes d'un art, d'une science. Les principes de la géométrie, de la physique, de la chimie. Benedetto Lutti donna les premiers principes de l'art à Jean et Charles Vanloo, DIDER. *Salon de 1765*, *Œuvres*, t. XIII, p. 39, dans POUGENS. ‖ S'emploie, au pluriel, dans le titre de plusieurs ouvrages didactiques élémentaires : Principes de calcul, de chimie, etc. ‖ Principes de dessin, principes d'architecture, recueils d'exemples à l'usage de l'enseignement primaire. On dit semblablement : Principes d'écriture, de musique, etc. ‖ 7° Terme de philosophie. Opinion, proposition que l'esprit admet comme point de départ. Elles [les sciences] sont infinies dans la multitude et la délicatesse de leurs principes ; car qui ne voit que ceux qu'on propose pour les derniers ne se soutiennent pas d'eux-mêmes et qu'ils sont appuyés sur d'autres qui, en ayant d'autres pour appui, ne souffrent jamais de dernier? PASC. *Pens.* I, 1, édit. HAVET. L'omission d'un principe mène à l'erreur, ID. *ib.* VII, 2 *bis*. Ceux qui sont accoutumés à raisonner par principes ne comprennent rien aux choses de sentiment, y cherchant des principes, et ne pouvant voir d'une vue, ID. *ib.* VII, 33. Un principe jeté dans un bon esprit produit, ID. *ib.* XXV, 65. Les principes généraux sont bientôt saisis, quand ils peuvent l'être, FONTEN. *Lahire.* Plus on diminue le nombre des principes d'une science, plus on leur donne d'étendue, puisque, l'objet d'une science étant nécessairement déterminé, les principes appliqués à cet objet seront d'autant plus féconds qu'ils seront en plus petit nombre, D'ALEMB. *Disc. Encycl. Œuv.* t. I, p. 202, dans POUGENS. Les vérités que, dans chaque science, on appelle principes et qu'on regarde comme la base des vérités de détail, ne sont peut-être elles-mêmes que des conséquences fort éloignées d'autres principes plus généraux que leur sublimité dérobe à nos regards, ID. *Mélanges*, etc. t. V, § III. Cette maxime singulière, qu'il ne faut pas mettre les principes en question, maxime d'un abus d'autant plus grand qu'il n'y a point d'erreur où elle ne puisse entraîner, CONDILL. *Traité des syst.* ch. 2. Principe et maxime sont deux mots synonymes : ils signifient tous deux une vérité qui est le précis de plusieurs autres ; mais celui-là s'applique plus particulièrement aux connaissances théoriques, et celui-ci aux connaissances pratiques, ID. *Art d'écr.* II, 9. ‖ Principe d'Archimède, principe d'hydrostatique d'après lequel tout corps plongé dans un liquide perd de son poids une partie égale au poids du volume de liquide qu'il déplace. ‖ Premiers principes, vérités ou propositions primitives. ‖ 8° Maxime, règle de conduite, précepte de morale. De bons, de mauvais principes. Un faux principe d'honneur. Qu'est-ce que nos principes naturels, sinon nos principes accoutumés? PASC. *Pens.* III, 13, édit. HAVET. Je ne suis ni à Dieu ni au diable.... on n'est point au diable, parce qu'on craint Dieu et qu'au fond on a un principe de religion ; on n'est point à Dieu.... SÉV. 10 juin 1671. Elle [la mère de Montausier] employa ses premiers soins à lui apprendre les principes d'une fausse religion [le protestantisme], FLÉCH. *Duc de Mont.* Ceux qui ont des principes pour le gouvernement, FÉN. *Tél.* XXII. Il faut avoir des principes certains de justice, ID. *ib.* XXIV. Vous n'avez que des vertus naturelles ; elle a des principes solides et invariables, GENLIS, *Veill. du chât.* t. I, p. 388, dans POUGENS. ‖ Se dit, dans la logique de Kant, d'un jugement à priori immédiatement certain. ‖ 9° Absolument, au pluriel, il se dit de bons principes de morale, de religion. La plupart des femmes n'ont guère de principes ; elles se conduisent par le cœur, et dépendent, pour leurs mœurs, de ceux qu'elles aiment, LA BRUY. III. J'entends par des principes des idées justes sur ce qui est mal, GENL. *Ad. et Théod.* t. I, p. 214, dans POUGENS. C'est un homme sans principes, et on m'en a conté des traits abominables, ID. *Mères riv.* t. I, p. 31, dans POUGENS.

— HIST. XIV° s. De chascun des premiers principes, puisqu'il est le premier et commencement, il ne fault plus en oultre enquerir, ORESME, *Éth.* XI, 17. Il convient que les premisses de aucun sillogisme soient principes, et que elles ne soient pas monstrées ou prouvées par autre sillogisme, ID. *ib.* 173. Comment oses-tu m'oultrageant, Sans congnoistre mon vif argent, Qu'est mon principe vivifique, Tenter l'euvre philosophique? *Nat. à l'alch.* 103. ‖ XVI° s. Les principes de geometrie, MONT. I, 180. Les principes d'Aristote ne luy soient principes, non plus que ceulx des stoiciens ou epicuriens, ID. I, 162. Or estant M. de Chastillon colonnel, pour son principe [son début] il fut devant Boulogne, BRANT. *Cap. franç.* t. IV, p. 223, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *principium*, du même radical que *princeps* (voy. PRINCE).

† **PRINCIPICULE** (prin-si-pi-ku-l'), *s. m.* Néologisme. Prince peu puissant. ‖ Petit prince encore au berceau, ou sous la conduite d'un gouverneur.

— ÉTYM. Lat. fictif, *principiculus*, diminutif de *princeps*, prince.

PRINCIPION (prin-si-pi-on), *s. m.* Terme de dérision. Le prince d'un petit État. Il y a beaucoup de principions en Allemagne.

— HIST. XVI° s. Principion, COTGRAVE.

— ÉTYM. Diminutif de *prince*.

† **PRINCISER** (prin-si-zé), *v. a.* Élever au rang de prince. Pour l'amour de Mme de Soubise, le roi avait princisé les Rohan, ST-SIM. 342, 228.

— ÉTYM. *Prince.*

† **PRINFILÉ** (prin-fi-lé), *s. m.* Filage le plus fin qui puisse se faire avec des feuilles de tabac sans corde.

— ÉTYM. *Prin* ou *prime*, premier (voy. PRIME 1), et *filé*.

† **PRINOS** (pri-nos'), *s. m.* Genre de plantes d'Amérique (ilicinées), où l'on distingue le prinos crassifolié, dit vulgairement citronnier bâtard, et le prinos verticillé, vulgairement apalanche vert.

— ÉTYM. Πρῖνος, nom du *quercus ilex*.

PRINTANIER, IÈRE (prin-ta-nié, niè-r'), *adj.* Qui est du printemps, qui naît au printemps. Une pourtant [alouette] Avait laissé passer la moitié d'un printemps Sans goûter le plaisir des amours printanières, LA FONT. *Fabl.* IV, 22. Ils partent : des zéphyrs l'haleine printanière Souffle, et vient se jouer dans leur riche bannière, DELILLE, *Pit.* IV. L'incarnat des roses printanières, MILLEV. *Épigr.* Les premiers feux d'un soleil printanier, DE ST-ANGE, dans GIRAULT-DUVIVIER. ‖ Fig. Anselme : Elle eut vingt et trois ans à la Saint-Jean dernière. — Géraste : La fille, à mon avis, n'est pas fort printanière, HAUTEROCHE, *l'Am. qui ne flatte point*, I, 3. L'État volé paya ses amours printanières [de jeunesse] ; l'État jusqu'à sa mort paira ses adultères, GILB. *Mon apol.* ‖ Potage printanier, voy. POTAGE. ‖ Étoffe printanière, et, substantivement, une printanière, étoffe légère qu'on porte au printemps et en été. Un pantalon, une robe de printanière.

— HIST. XVI° s. Les semences des bleds printaniers viennent après la seconde façon de nos terres de relais, O. DE SERRES, 93.

— ÉTYM. *Printemps.* On trouve aussi au XVI° siècle *printannal* et *printannin*.

PRINTEMPS (prin-tan), *s. m.* ‖ 1° Au sens astronomique, la première des saisons de l'année, qui commence du dix-neuf au vingt et un mars. Le printemps est l'intervalle compris entre l'équinoxe du printemps et le solstice d'été, LAPLACE, *Exp.* I, 2. ‖ 2° Au sens vulgaire et météorologique, saison qui commence vers février, et qui consiste dans l'adoucissement de la température. Comme au printemps naissent les roses, Dans la paix naissent les plaisirs, MALH. III, 2. Nous avons un fort aimable temps, plus d'hiver, une espérance de printemps qui vaut mieux que le printemps, SÉV. 26 févr. 1690. Que du Seigneur la voix se fasse entendre, Et qu'à nos cœurs son oracle divin Soit ce qu'à l'herbe tendre Est, au printemps, la fraîcheur du matin, RAC. *Athal.* III, 7. Pour nos climats, le printemps est moins une saison distincte qu'une lutte entre l'hiver et l'été, dont les chances décident en partie du sort de l'année, RAMOND, *Inst. Mém. scienc.* 1813, 1814, 1815, p. 184. Triste février, tout pluvieux et tout neigeux que tu es, toujours sens-tu le printemps, FAURIEL, *Chants populaires de la Grèce moderne*, t. II, p. 257. Deux saisons règlent toutes choses, Pour qui sait vivre en s'amusant : Au printemps nous devons les roses, A l'automne un jus bienfaisant, BÉRANG. *Printemps et aut.* ‖ Par extension. Il [le riche] peut dans son jardin tout peuplé d'arbres verts Receler le printemps au milieu des hivers, BOIL. *Sat.* VI. ‖ 3° Poétiquement. Année, mais seulement en parlant des années de la jeunesse. J'ai vécu quatorze printemps Loin des bras qui m'ont repoussée, SOUMET, *la Pauvre fille.* ‖ 4° Fig. La jeunesse. Aux pages l'on réveille une adresse guerrière.... afin qu'en passe-temps Un labeur vertueux anime leur printemps, RÉGNIER, *Sat.* I. Il va traverser toute la Bretagne, comme si on était au printemps, et lui au printemps de sa vie, SÉV. 509. Le printemps dans sa fleur sur son visage est peint, BOIL. *Sat.* X. Mlle de Saint-Germain dans le premier printemps de son âge, HAMILT. *Gramm.* 4. Ô jours de mon printemps, jours couronnés de rose, À votre fuite en vain un long regret s'oppose, A. CHÉN. *Élég.* XVI. Je ne suis qu'au printemps, je veux voir la moisson, Et, comme le soleil, de saison en saison, Je veux achever mon année, ID. *la Jeune captive.* Que ma saison dernière Soit encore un printemps, BÉRANG. *Rog. B.* ‖ 5° Printemps d'hôtellerie, mauvais tableau représentant les quatre saisons, qu'on trouvait souvent dans les hôtelleries. Les coiffures hurluberlu m'ont fort divertie ; il y en a qu'on voudrait souffleter ; la Choiseul ressemblait, comme dit Ninon, à un printemps d'hôtellerie, comme deux gouttes d'eau ; la comparaison est excellente, SÉV. 1er avril 1671. ‖ Proverbes. Jamais pluie dans le printemps ne passa pour un mauvais temps. ‖ Une hirondelle ne fait pas le printemps. Chios nous demeure infidèle, Mais l'absence d'une hirondelle Ne fait pas manquer le printemps, P. LEBRUN, *Voy. de Grèce*, VIII, 1.

— HIST. XIII° s. Une sole arondele qui vieigne ne uns seus [seul] jors atemprés ne donent certaine enseigne dou printens, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 261. ‖ XV° s. En la saison et ou [au] printemps d'esté, On [au] gentil mai, qui est si noble mois, E. DESCH. *le Bois de Vinc.* ‖ XVI° s. Une fleur ne fait pas le printemps, PASQUIER, *Lett.* t. III, p. 459.

— ÉTYM. Berry, *pruntemps* ; de *prim* ou *prime*, premier (voy. PRIME 1), et *temps* : le premier temps de l'année. Le sens étymologique se trouve, à l'historique, dans l'exemple d'E. Deschamps.

† **PRIOCÈRE** (pri-o-sè-r'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les antennes dentelées en scie.

— ÉTYM. Πρίειν, scier, et κέρας, corne, antenne.

† **PRIODONTE** (pri-o-don-t'), *s. m.* Genre d'édentés formé aux dépens de l'ancien genre tatou, et contenant une seule espèce, le priodonte gigantesque, qui habite le Paraguay ; c'était le dasype giganté de G. Cuvier.

— ÉTYM. Πρίειν, scier, et ὀδοὺς, dent.

† **PRIONODERME** (pri-o-no-dèr-m'), *s. m.* Ver qui vit principalement dans les fosses nasales du cheval et du chien, et chez les reptiles ; dit aussi linguatule et pentastome.

— ÉTYM. Πρίων, scie, et δέρμα, peau.

† **PRIONOPHORE** (pri-o-no-fo-r'), *s. m.* Genre de coléoptères.

— ÉTYM. Πρίων, scie, et φορὸς, qui porte.

PRIORI (À) (a-pri-o-ri), *loc. adv.* Terme de logique. D'après un principe antérieur admis comme évident. La nature de la force motrice étant inconnue, il est impossible de savoir à priori si cette force doit se conserver, LAPLACE, *Exp.* III, 2. ‖ Avec un sens défavorable, d'après des raisonnements non suffisamment appuyés sur les faits. Il veut se jeter après lui [l'anabaptiste Jacques] dans la mer, le philosophe Pangloss l'en empêche en lui prouvant que la rade de Lisbonne avait été formée exprès pour que cet anabaptiste s'y noyât ; pendant qu'il le prouvait à priori, le vaisseau s'entr'ouvre, VOLT. *Cand.* 5. Raisonner ce qu'on appelle à priori est une chose fort belle ; mais elle n'est pas de la compétence des humains, ID. *Lett. Pr. roy. de Pr.* 8 mars 1738. ‖ *S. m.* Un à priori, un raisonnement à priori. Des à priori.

— ÉTYM. Lat. *a*, de, et *priori*, qui est avant.

† **PRIORISSALE** (pri-o-ri-ssa-l'), *adj. f.* Qui tient à la dignité de prieur, dans l'ordre de Malte. Votre éminentissime grand maître [de Malte] eut la bonté

de m'investir de la dignité priorissale du royaume de Majorque, DECOURCHAMP, *Souvenirs de la marquise de Créquy*, t. IV, ch. 4.

† **PRIORISTE** (pri-o-ri-st'), *s. m.* Nom donné par Saint-Simon (le philosophe) à ceux qui suivent la méthode à priori. || On dit plutôt à-prioriste.

PRIORITÉ (pri-o-ri-té), *s. f.* État d'une chose qui est la première de plusieurs autres, ou qui est avant une autre. Priorité d'hypothèque. Priorité de nature, d'origine. Ce n'est pas notre opinion qu'on doive donner ici [en philosophie] la priorité du mérite selon celle du temps, comme parmi les jurisconsultes, LAMOTHE LE VAYER, *Vertu des païens*, II, *Avant-propos*.

— HIST. XIVe s. Ceste priorité est selon nature et non pas selon temps, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVe s. En matiere d'amours n'a point de priorité ne de posteriorité, *Aresta amor.* p. 75, dans LACURNE.

— ÉTYM. Prov. *prioritat*; espagn. *prioridad*; ital. *priorità*; du lat. fictif *prioritatem*, de *prior*, qui est avant (voy. PRIEUR).

† **PRIRIT** (pri-ri), *s. m.* Gobe-mouches d'Afrique.

PRIS, ISE (pri, pri-z'), *part. passé* de prendre. || 1° Saisi, retenu. Dans les lacs de la chèvre un cerf se trouva pris, LA FONT. *Fabl.* I, 8. || Fig. Venez et ouvrez les yeux, et voyez les liens cachés dans lesquels votre cœur est pris, BOSS. *Sermons, Impénit.* 1. Elle avait entrepris De l'arrêter au piége où son cœur était pris, RAC. *Alex.* I, 3. || Pris dans le licou, se dit d'un cheval enchevêtré dans le licou de manière à se blesser. || Terme de marine. Un bâtiment qui vire de bord est dit pris lorsque ses voiles sont masquées et qu'il continue à lofer. || Pris de calme, de mauvais temps, par les glaces, se dit d'un navire qui se trouve en mer, sous l'influence du calme, d'un mauvais temps, ou qui est enfermé par les glaces. || 2° Qu'on tient, qu'on occupe. Mais je trouve à mon tour la place déjà prise, TH. CORN. *Engag. du has.* V, sc. dern. Au repas qu'on leur sert, là-bas, ma place est prise, C. DELAV. *Fille du Cid*, II, 3. || 3° Il se dit des aliments, des boissons. Un repas pris à la hâte. Un peu de vin pris modérément est un remède pour l'âme et pour le corps, VOLT. *Memnon.* || 4° Considéré. Prise dans toute son étendue, cette région est bornée, à l'occident, par la mer Caspienne et la Perse, RAYNAL, *Hist. phil.* V, 17. || Pris ensemble, se dit d'objets que l'on considère simultanément. [Chez un singe] la queue aussi longue que la tête et le corps pris ensemble, BUFF. *Quadrup.* t. VII, p. 160. || 5° Surpris. Plusieurs brigades, prises de la nuit, couchèrent en colonne comme elles se trouvaient, ST-SIM. 12, 144. || 6° Emprunté, tiré de. La double reconnaissance qui finit le cinquième acte est prise du roman de D. Pélage; elle eut d'abord grand éclat sur le théâtre, CORN. *D. Sanche*, *Examen.* Quoique la maxime soit admirable et prise même du Seigneur, de dire qu'à chaque jour suffit son mal, SÉV. juill. 1690. [Chez Milton] on se bat dans le ciel à coups de canon; encore cette imagination est-elle prise de l'Arioste, VOLT. *Dict. phil. Épopée.* || 7° Fixé, arrêté, déterminé. Et l'heure est prise enfin pour nous donner les mains, ROTR. *Vencesl.* IV, 6. Le dessein en est pris; je le veux achever, RAC. *Andr.* III, 1. Le jour fatal est pris pour tant d'assassinats, ID. *Esth.* I, 3. Sur cette idée assez légèrement prise, mon départ fut résolu, J. J. ROUSS. *Conf.* IV. || Parti pris, voy. PARTI 2, n° 37. || 8° Affecté de, en parlant de quelque maladie. Pris de la fièvre. || Pris de vin, ivre. Des Allemands déboutonnés, plus en désordre, plus pris de vin et plus barbouillés de tabac que des petits-maîtres français, LESAGE, *Diable boit.* 1. || Terme d'hippiatrique. Pris de chaleur, se dit d'un cheval auquel survient une congestion pulmonaire. || Pris de la fourbure, se dit d'un cheval qui éprouve un commencement d'asphyxie. || 9° Séduit. [Judith] ayant paru devant Holoferne, il fut aussitôt pris par les yeux, SACI, *Bible, Judith*, X, 17. Julien fut pris par ces apparences, BOSS. *Hist.* II, 12. || Qui éprouve le sentiment de l'amour. Lorsque le cœur est pris, on n'écoute plus rien, HAUTEROCHE, *Espr. follet*, I, 2. Tu es prise, pauvre cousine, tu ne peux plus t'en dédire, J. J. ROUSS. *Hél.* V, 13. Ah la pauvre petite! comme elle tremble en chantant! elle est prise, monseigneur, BEAUMARCHAIS, *Barb. de Sév.* I, 6. || Préoccupé. J'étais toute prise de cette pensée en écrivant à madame de Vins, SÉV. 434. Corbinelli a été charmé de la peinture au naturel de votre savantas.... cet homme pris et possédé de son savoir, qui ne se donne pas le temps de respirer ni aux autres...., ID. 26 janv. 1689. || 10° Trompé. Mais vous seriez bien pris, si quelque événement allait mettre à l'épreuve un si doux compliment, MOL. *le Dép.* II, 2. Enfin jamais portrait ne ressemblera mieux; Tout autre y serait pris, TH. CORN. *Galant doublé*, III, 3. || 11° Interprété. Ces propositions pouvaient être prises au sens de la grâce efficace, PASC. *Prov.* XVII. Voilà, monseigneur, de ces avis que je vous donnerai, afin que vous sachiez comment les choses sont prises ici, MAINTENON, *Lett. au card. de Noailles*, 10 nov. 1695. || Bien pris, mal pris, dont on se fait une bonne, une mauvaise opinion. L'opinion de l'immortalité de l'âme, mal prise, a engagé les amis à se tuer, MONTESQ. *Esp.* XXIV, 19. || Pascal a employé *pris* au sens de conçu. S'ils y pensaient sérieusement, ils verraient que cela [l'incrédulité] est si mal pris, si contraire au bon sens, si opposé à l'honnêteté, PASC. *Pens.* IX, 1, édit. HAVET. || 12° Une personne bien prise dans sa taille, une personne bien faite, bien proportionnée. La comtesse partout emportera le prix; Dans sa petite taille elle a l'air si bien pris, TH. CORN. *Comt. d'Orgueil*, IV, 7. J'étais bien pris dans ma petite taille, J. J. ROUSS. *Conf.* II. || On dit dans le même sens: avoir la taille bien prise, être de taille bien prise. Covielle: Pour sa taille, elle n'est pas grande. — Cléonte: Non, mais elle est aisée et bien prise, MOL. *le Bourg.* III, 9. Il ajoute que le teint des hommes et des femmes [à Siam] est basané, que leur taille n'est pas avantageuse, mais qu'elle est bien prise et dégagée, BUFF. *Hist. nat. Hom. Œuv.* t. V, p. 35. || Ce cheval est bien pris, il a le corsage bien fait. || Pris des épaules, se dit d'un cheval dont les mouvements des membres antérieurs sont peu libres. || 13° Gelé. Toutes nos rivières sont prises: le Rhône, ce Rhône si furieux n'y résiste pas, SÉV. 3 fév. 1695. Dans le fond des grandes rivières, qui sont celles qui charrient le plus de glaçons (car les petites sont assez promptement prises en entier), on ne trouve jamais de glaçons, BRISSON, *Traité de phys.* t. II, p. 208. || Il se dit des objets saisis par les glaces. Un navire pris dans les glaces. On trouva son corps [de Charles le Téméraire] couvert de boue et pris dans la glace, DUCLOS, *Œuv.* t. III, p. 128. || 14° Coagulé. Dès que le lait est suffisamment pris, GENLIS, *Maison rust.* t. II, p. 67, dans POUGENS. || 15° Au jeu de lansquenet, il est pris, sa carte est prise. || Premier pris, le coupeur, lorsque sa carte est amenée la première par celui qui tient la main; ce qui est un coup très-malheureux. || Un premier pris, un homme qui a éprouvé au lansquenet ce coup malheureux. Le voici! ses malheurs sur son front sont écrits: Il a tout le visage et l'air d'un premier pris, REGNARD, *le Joueur*, IV, 13. || Fig. Un premier pris, un homme de contenance triste et embarrassée (locution qui vieillit). || Proverbes. À parti pris point de conseil. || C'est autant de pris sur l'ennemi, c'est obtenir un avantage là où l'on n'en espérait plus, c'est tirer quelque parti d'une mauvaise affaire. || Aussitôt pris, aussitôt pendu, se dit des personnes ou des choses sur lesquelles on prend une prompte décision, qu'on emploie aussitôt qu'elles se présentent.

† **PRISABLE** (pri-za-bl'), *adj.* Estimable, digne d'être prisé.

— HIST. XVIe s. Le sçavoir est moins prisable que le jugement, MONT. I, 148.

— ÉTYM. *Priser* 1.

† **PRISCILLIANISME** (pri-ssil-li-a-ni-sm'), *s. m.* Hérésie de Priscillianus, Espagnol du IVe siècle, qui professait que l'âme de l'homme venue du ciel tombait dans les mains du principe du mal, et que ce principe l'adjoignait au corps; il condamnait l'usage des viandes et du mariage, et confondait le Père avec le Saint-Esprit.

† **PRISCILLIANISTE** (pri-ssil-li-a-ni-st'), *s. m.* Adhérent du priscillianisme.

PRISE (pri-z'), *s. f.* || 1° Action de prendre, de s'emparer. On poursuit maintenant l'auteur de l'entreprise, Et nous serons tous deux satisfaits par sa prise, DU RYER, *Scévole*, IV, 4. La prise des deux rois de Perse et de Médie De cette guerre enfin ferme la tragédie, ROTROU, *Bélis.* I, 6. Dinan n'est pas de difficile prise; mais il ne laisse pas d'être important, PELLISSON, *Lett. hist.* t. II, p. 256. C'est le tracas qui nous divertit; raison pourquoi on aime mieux la chasse que la prise, PASC. *Pens.* IV, 2, éd. HAVET. Que dites-vous de la prise de Gand? il y avait longtemps, mon cousin, qu'on y avait vu un roi de France, SÉV. *à Bussy*, 18 mars 1678. Moquez-vous des nouvelles de la place des Prêcheurs [place d'Aix]: l'enlèvement de la princesse d'Orange et la prise de son mari sont à faire rire, ID. 31 janv. 1689. Tant les veneurs ont tous en tête D'être à la prise de la bête, PERRAULT, *Chasse*, dans RICHELET. || Lâcher prise, lâcher, abandonner ce qu'on tenait. La mort fit lâcher prise au géant pourfendu, LA FONT. *Fianc.* On voit dans l'Inde des millions d'hommes et de femmes.... qui font un bruit prodigieux avec des instruments de toute espèce pour faire lâcher prise au dragon [qu'] l'on croit dévorer la lune pendant une éclipse, VOLT. *Fragm. sur l'Inde*, VII. || Fig. Lâcher prise, cesser une poursuite, une dispute, un combat, etc. Notre féal, vous lâchez trop tôt prise, LA FONT. *Magn.* Il y a des gens acharnés contre les préjugés; on ne leur fera pas lâcher prise: chaque secte a ses fanatiques, VOLT. *Lett. d'Argental*, 22 oct. 1766. || Lâcher prise, signifie aussi rendre malgré soi ce qu'on a pris. Il s'était emparé du bien d'autrui; mais on lui a fait lâcher prise. || On dit de même: quitter prise. Cette fièvre a bien... quitté prise, MOL. *Tart.* III, 2. || 2° Action de prendre un navire; navire capturé. Amener une prise dans le port. Le code des prises. Je fus obligé de ... brûler toutes mes prises marchandes, *Rapport de Jean Bart*, 1696, dans JAL. Le roi, voyant que, dans toutes les prises qui ont été faites par les capitaines de ses vaisseaux pendant le cours de l'année dernière, il y a eu tant de malversations de leur part...., *Ordre du roi*, 1677, dans JAL. Le hasard fit rencontrer à Caillières dans les rues un marchand hollandais venu à Paris pour des affaires de prises et de négoce, ST-SIM. 42, 242. || De bonne prise, se dit des navires appartenant à l'ennemi ou chargés de contrebande. L'on dit que ce serait une question pour l'amirauté s'il [un vaisseau ...] était de bonne prise ou non, PELLISSON, *Lett. hist.* t. ..., p. 86. Vous savez, monseigneur, qu'il est dit dans le traité [avec Tunis] que les bâtiments français seront obligés d'avoir patente du roi ou de l'amiral de France, sans quoi ils seront de bonne prise, *Duquesne à Seignelay*, 1681, dans JAL. || Par extension, dans le langage général. Une chose de bonne prise, chose qui peut être ou qui est prise avec justice. ....Forçant un château, tout est de bonne prise, RÉGNIER, *Sat.* IX. || Fig. Il peut se dire [des] heureux emprunts que fait un écrivain. Il a tiré cette ... d'un auteur oublié, cela était de bonne prise, *Dict. de l'Acad.* || Part de prise, la somme d'argent qui revient à chaque marin d'un navire qui en a pris un autre, après la vente du navire et de la cargaison, et après le procès qui a décidé de la validité de la prise. Le roi n'aura pas de part à cette prise, parce qu'elle a été faite par les Anglais seuls, et que notre traité avec eux porte qu'ils prendront seuls ... de ce qu'ils prendront seuls, PELLISSON, *Lett. hist.* t. II, p. 30. || Conseil des prises, commission extraordinaire établie autrefois en temps de guerre, pour juger les prises de navires capturés sur l'ennemi. Forlis, mon ami, mon avocat, qui, dans le temps, m'a fait gagner plus d'un procès au conseil des prises, PICARD, *Capit. Belronde*, I, 8. || 3° Se dit, à l'hombre, du fonds que chaque joueur est obligé de faire ou d'avoir devant lui, avant de commencer le jeu. || 4° Facilité de prendre, de saisir. Avoir, trouver prise. Il n'y a point de prise pour saisir ce ballot. Le moins qu'on peut laisser de prise aux dents d'autrui, C'est le mieux.... LA FONT. *Fabl.* I, ... Sa queue [d'un singe] est toujours ... ne reste que malgré lui dans une place où ... peut avoir de prise, BUFF. *Quadr.* t. XI, p. ... || Fig. Je ne vous dirai rien de fort secret de ... que vous savez [la cour]; ce sont de certaines petites choses qui n'ont point de prise, et qui n'ont pas quasi la force d'être transportées, SÉV. ... 1677. Il [Dieu] veut qu'on anéantisse ... ce qui n'est pas lui; et, pour ce qui est de lui-même, il se cache cependant, et ne donne ... point de prise sur lui-même, BOSS. 2e sermon, *Assomption*, 2. || Cette chose est en prise, ... exposée à être prise. || Cette chose est hors de prise, on ne peut la dérober, on ne saurait y toucher, l'atteindre. || Fig. Tel abandonne son père qui est connu, et dont on cite le greffe ou la boutique, ... se retrancher sur son aïeul, qui, mort depuis longtemps, est inconnu et hors de prise, LA BRUY. ... || Au jeu d'échecs, il se dit d'une pièce qu'une autre pièce peut prendre. Mettre une pièce en prise. Votre dame est en prise. || Au billard, il se dit d'une bille exposée à être blousée. || S'ôter de prise, se mettre à l'abri d'être pris. En lieu de sûreté le ... de mise; Mais ici ne songeons qu'à nous ... prise, CORN. *l'Illus. com.* IV, 9. || 5° Fig. Capacité à saisir, à comprendre. Quelque terme où nous pensions nous attacher et nous affermir, il branle et nous quitte; et, si nous le suivons, il échappe à nos prises, nous glisse et fuit d'une fuite ...

melle, PASC. *Pens.* I, 4, éd. HAVET. Voyons si elle [l'intelligence] a quelques forces et quelques prises capables de saisir la vérité, ID. dans COUSIN. || Possibilité d'exercer une action intellectuelle ou morale. Ni les honneurs perdus, ni la richesse acquise N'auront sur leur esprit ni puissance ni prise, RÉGNIER, *Sat.* XVI. Une épouse de Jésus-Christ, qui, en se dépouillant de tout, ôte à l'ennemi [le démon] toutes les prises qu'il pouvait avoir sur elle, MASS. *Prof. relig. Serm.* 2. Il est bien difficile que des faits, et même des raisonnements isolés tiennent longtemps dans la mémoire, quand on manque de prise pour les y ramener, J. J. ROUSS. *Émile*, III. || Possibilité d'attaquer, de nuire. Ainsi, mon père, j'échappe à toutes vos prises, PASC. *Prov.* XVII. || Avoir de la prise sur, modifier les sentiments. C'est cela sur quoi la résignation n'a pas assez de prise, SÉV. 564. La douleur n'a de prise sur moi que lorsqu'elle est absolument intolérable, GENLIS, *Mme de Maintenon*, t. I, p. 111, dans POUGENS. || Avoir prise, trouver prise sur quelqu'un, avoir sujet de le reprendre, etc. Elle [Chimène] avoue que c'est la seule prise que la médisance aura sur elle, CORN. *Cid, Examen*.... S'il faut que sur vous on ait la moindre prise, Gare qu'aux carrefours on ne vous tympanise, MOL. *Éc. des f.* I, 1. Afin d'ôter toute prise et tout moyen d'y répondre, PASC. *Prov.* XV. Il n'y point de prise à cette accusation, SÉV. 13 nov. 1673. || Avoir prise sur quelqu'un, pouvoir l'arrêter, lui faire sentir de la peine ou du plaisir. Mon cœur tenait encore à des attachements par lesquels mes ennemis avaient sur moi mille prises, J. J. ROUSS. *Confess.* X. || Donner prise sur soi, ou, simplement, donner prise, s'exposer à être repris. Et que, si vous voulez, tous vos déportements Pourraient moins donner prise aux mauvais jugements, MOL. *Mis.* III, 4. Jamais d'autres n'ont donné si belle prise que vous, PASC. *Prov.* VI. Il [d'Alembert] est hardi, mais il n'est point téméraire; il est né pour faire trembler les hypocrites, sans leur donner prise sur lui, VOLT. *Lett. Thiriot*, 19 nov. 1760. || Donner prise à la critique, s'exposer à être critiqué. || Donner prise, permettre de saisir afin de profiter contre.... Les écrits de l'un ne donnent aucune prise aux desseins des autres, PASC. *Prov.* III. Plus une chose est réunie en elle-même, plus elle approche de l'immortalité; l'unité ne donne point de prise sur elle, elle s'entretient également partout, BOSS. 5ᵉ *sermon, Vêture*, 2. || 6° Dispute, querelle. N'avez-vous pas eu prise avecque votre frère? ROTR. *Vencesl.* IV, 4. Vauban et du Metz ont eu aujourd'hui quelque prise ensemble devant le roi, PELLISSON, *Lett. hist.* t. III, p. 236. Richelieu venait au secours de mon père sur des avis qu'on lui avait donnés, ou sur des prises qu'il avait eues avec le roi, ST-SIM. 6, 86. || Familièrement. Prise de bec, querelle en paroles. || En venir, en être aux prises, se saisir, se combattre. Les deux armées, les deux combattants en sont aux prises. Deux chiens qui sont aux prises. Les voilà aux prises, pieds contre pieds, mains contre mains, FÉN. *Tél.* XVI. || Par plaisanterie, en venir aux prises, attaquer un bon dîner. Je brûle d'en venir aux prises, Et jamais je n'eus tant de faim, MOL. *Amph.* III, 6. || Fig. Être aux prises, en être aux prises, se dit de personnes qui disputent les unes contre les autres. Souvent nous en étions aux prises; Et vous ne croiriez point de combien de sottises.... MOL. *Femm. sav.* IV, 3. Voilà le gendre et le beau-père aux prises, DANCOURT, *Vend. Suresne*, sc. 16. Il [Marmontel] répondra sûrement à Votre Majesté avec plus de satisfaction qu'il ne fera à la Sorbonne sur son Bélisaire; le pauvre garçon est actuellement aux prises avec elle, D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 10 avr. 1767. || On dit de même: je les ai mis aux prises, je les ai laissés aux prises. Soit pour s'amuser, soit pour corriger deux misanthropes l'un par l'autre, M. de Laval voulut les mettre aux prises; il envoya prier Alceste à dîner, MARMONTEL, *Contes mor. Mis. corr.* || Être aux prises, en être aux prises, se dit aussi de personnes qui jouent les unes contre les autres. Nos joueurs en sont aux prises, sont aux prises. || Fig. Être aux prises avec soi-même, être dans un déchirement intérieur. Une âme réprouvée aux prises, si j'ose me servir de cette expression, avec Dieu et avec elle-même, BOURDAL. *Jugement dern.* 1ᵉʳ *avent*, p. 58. Tout décèle ses secrètes agitations; et, si je tâche de m'y tromper, c'est pour le laisser aux prises avec lui-même, et occuper ainsi une partie des forces de son âme à réprimer l'effet de l'autre, J. J. ROUSS. *Hél.* II, 2. || Fig. Être aux prises avec la mort, être en grand danger de mourir, être à l'agonie. Si je vous fais voir encore une fois Madame aux prises avec la mort, BOSS. *Duch. d'Orl.* || Fig. Être aux prises avec la mauvaise fortune, être dans l'adversité. Il faudra que je lutte contre l'adversité, il y a longtemps que je la connais et que je suis aux prises avec elle, MARMONTEL, *Mém.* III. || 7° Terme de musique. Prise du sujet, l'instant où une partie s'empare du sujet de la fugue pour faire son entrée. || 8° Terme de vétérinaire. Prise de longe, voy. LONGE. || 9° Prise d'essai, morceau de monnaie pour essayer. || 10° Ancien terme de jurisprudence criminelle. Prise de corps, action d'arrêter un homme en vertu d'un acte du juge. Ne décernez point de prise de corps contre ce coupable qui a une armée pour se défendre de vos sergents, BALZ. 6ᵉ *disc. sur la cour*. Voici bien d'autres nouvelles, dit-il: des huissiers déménagent la maison de Monsieur et de Madame; tout est saisi par des créanciers; on parle de prise de corps, VOLT. *Jeannot et Colin*. || La sentence elle-même qui ordonne la prise de corps. J'appris que M. de Nevers avait eu une assignation pour être ouï, et que son capitaine des gardes et son intendant avaient eu des prises de corps pour avoir maltraité, à Nevers, un huissier du parlement, DANGEAU, I, 126, 24 févr. 1685. || 11° Terme de procédure. Prise à partie, le recours qu'exercent les plaideurs contre leurs juges, dans les cas prévus par la loi. (La locution signifie: prise du juge comme partie, comme adversaire du plaideur.) || 12° Terme de droit. Prise de possession, acte solennel par lequel on se met en possession d'une charge, d'un emploi, d'une contrée. La première découverte bien constatée fut une prise de possession légitime, RAYNAL, *Hist. phil.* VIII, 1. || 13° Prise d'habit, cérémonie, dite aussi vêture, qui se pratique quand on entre dans un ordre religieux. Je veux bien que vous veniez à cette prise d'habit, BOSS. *Lett. Corn.* 50. || 14° Prise d'eau, action de détourner d'une rivière, d'un étang, une certaine quantité d'eau pour un certain usage. À mesure qu'on peut alimenter un canal dans ses parties inférieures par de nouvelles prises d'eau, GIRARD, *Instit. Mém. scienc.* 1821 *et* 1822, t. V, p. 46. || Concession qui donne ce droit. || L'eau elle-même qui est détournée. || Prise d'air, action de percer une ouverture pour faire entrer l'air dans un endroit clos, et, particulièrement, dans un calorifère. || Prise de vapeur, appareil servant à conduire la vapeur de la chaudière d'une machine dans le cylindre. || 15° Prise d'armes, action de prendre les armes, et de se réunir pour un service. || Fig. Soulèvement, insurrection. Il ne lui reste [à Jurieu], pour soutenir la prise d'armes de ses pères, ni autorité ni exemple, BOSS. 5ᵉ *avert.* 30. || 16° Dose d'un médicament pour prendre en une fois. Une dose de quinquina en poudre divisée en six prises. Une demi-prise. J'ai pris hier de la poudre du bonhomme ....je crois que cette dernière prise achèvera de me guérir, SÉV. 16 mars 1676. || 17° Prise de tabac, pincée de tabac. || Absolument. Prise de tabac. Donnez-moi une prise. || 18° Dans les fabriques de soieries, nombre de cordes réunies qui composent une partie de fleurs ou de feuilles du dessin. || 19° Action d'une substance qui se solidifie, qui se coagule. La prise des ciments, FREMY, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LXVII, p. 1206. Des pouzzolanes à prises lentes ou à prises rapides, ID. *ib.* p. 1208. || Faire prise, se dit d'une substance coagulable qui commence à se coaguler. Quand le collodion fait prise. || On dit aussi en ce sens: prise de consistance. La prise de consistance des gueuses à la queue, BUFF. *Hist. min. introd. part. exp. Œuv.* t. VIII, p. 49. || 20° Prise, ensemble des bassins d'évaporation compris dans une même enceinte de digues, *Enquête sur les sels*, 1868, t. I, p. 511.

— HIST. XIIIᵉ S. Tout autressi est d'une prise [proposition] qui peut estre ferme et estable sanz nul confermement, en ceste maniere: se li hom veult estre sages, il se doit estudier en philosophie, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 647. Et de tout che dont il ne porront rendre bon conte, il doivent estre contraint à rendre sans delai, par le [la] prise de lor cors et de lor biens, BEAUM. L. 7. Et si en torne aucune fois li blasmes sor le bailli, tout soit ce que tix prises [telles prises] n'entrent pas en se [sa] bourse, ID. I, 9. || XIVᵉ S. Je te veil [veux] prouver et conter Que ta prise [avoir été pris et emprisonné] est pour ton millour, Ton bien, ton pourfit et t'onnour, MACHAUT, p. 100. Lidit religieux par leur gent ont la prise, la detencion, la cognoissance et le jugement en touz cas crimineiz, DU CANGE, *prisia*. || XVᵉ S. Autres vouloient sa prinse rondement sans cerymonie, COMM. II, 9. || XVIᵉ S. Quand la nature est aux prinses avecques la maladie, MONT. I, 131. Vaine image qui n'a ny corps ny prinse, ID. I, 310. Voyant deux grands hommes aux prinses de paroles contre Lapodius, ID. I, 400. Le voylà aussi fier de sa prinse [un lièvre] comme.... ID. II, 368. Prise de corps ne se suranne point, LOYSEL, 896. Ne plus ne moins que fait leruzé champion de lucte, qui cherche tout moyen d'avoir prise sur son adversaire pour luy donner le bond, AMYOT, *Fab.* 12. Fabius entra dedans Rome en triumphe pour la seconde fois à cause de ceste prise [de Tarente], ID. *ib.* 47. Il devint viste à courir, roide à lucter, et si ferme à la prise, qu'il ne se trouvoit homme qui le peust forcer, ID. *Cor.* 3. Il en devint amoureux en un festin où il la veit, et la trouva belle à son gré et de bonne prise, ID. *Alex.* 81. De laquelle potion le malade prendra trois onces pour chaque prise au matin, PARÉ, XVI, 36. La premiere œuvre sera la remarque du lieu de la prinse de l'eau, pour la faire le plus près que pourrés, O. DE SERRES, 764. C'est une bonne prise que d'un jeune loup, COTGRAVE.

— ÉTYM. Prov. *presa, prisa, prea*; espagn. et ital. *presa*; du lat. *prensus*, pris, de *prehendere* (voy. PRENDRE).

PRISÉ, ÉE (pri-zé, zée), *part. passé* de priser 1. || 1° Dont on a fait l'estimation. Car mieux vaut, tout prisé, Cornes gagner que perdre ses oreilles, LA FONT. *Faiseur.* || 2° Dont on fait cas. Comme la marchandise n'était pas fort prisée dans son pays, il le quitta, MONTESQ. *Lett. pers.* 142.

PRISÉE (pri-zée), *s. f.* Action de priser, de mettre un prix aux choses qui doivent être vendues à l'enchère. On fit un inventaire, une prisée de tous les effets mobiliers de Monseigneur, ST-SIM. 307, 23. || Cela est demeuré pour la prisée, cela a été vendu aux taux de la prisée. || Fig. Elle est demeurée pour la prisée, se dit d'une fille qui, ayant refusé de bons partis, a vieilli sans être mariée.

— HIST. XVIᵉ S. À eulx [les censeurs] appartenoit de faire la prisée et l'estimation des biens de chasque citoyen, AMYOT, *Caton*, 32.

— ÉTYM. *Priser*, 1.

1. **PRISER** (pri-zé), *v. a.* || 1° Mettre le prix à une chose qui doit être vendue, en faire l'estimation. || Fig. Il prise trop sa marchandise, se dit d'un homme qui fait trop valoir ce qu'il a ou ce qu'il est. || 2° Estimer, apprécier. Ce que prise un bon père est prisé de son fils; Ils ont mêmes amis et mêmes ennemis, ROTR. *Antig.* IV, 6. Je prise auprès des tiens si peu mes intérêts Que.... CORN. *Suiv.* II, 12. Les parents de la belle Surent priser son mérite et son zèle [de l'amant], LA FONT. *Rem.* On ne peut assez priser un tel avantage, PASC. *Prov.* V. || 3° Louer. Tandis que mon faquin qui se voyait priser, BOIL. *Sat.* III. Et je gagerais bien que, chez le commandeur, Villandri priserait sa sève et sa verdeur [d'un vin], ID. *ib.* || 4° Se priser, *v. réfl.* S'estimer. Nous ne nous prisons pas, tout petits que nous sommes, D'un grain moins que les éléphants, LA FONT. *Fabl.* VIII, 15. Peut-être que César ne se prisait pas moins de ses commentaires que de ses victoires, DIDER. *Sur Térence*.

— HIST. XIᵉ S. Tant nel vous sai ne preiser ne louer.... *Ch. de Rol.* XXXIX. || XIIᵉ S. Perdu [il] i out maint chevalier prisé, *Ronc.* p. 69. Sire, ce dist Sebile, moult [vous] faites à proisier, *Sax.* VI. [Ils] Ne prisent vos menaces le pris d'une chastaine, *ib.* XXX. || XIIIᵉ S. Li rois, qui estoit de grant cuer, ne prisa riens la plaie, ne le conselg des mires [médecins], *Chr. de Rains*, p. 80. L'en ne porroit pas prisier L'avoir que les pierres valoient, Qui en l'or assises estoient, *la Rose*, 1100. Et quant ce chat [sorte de machine de guerre] fu fait, le merrien [bois de charpente] fu prisé à dix milles livres et plus, JOINV. 223. Pour ce que en [on] prise si pou les excommuniements hui et tous les jours.... ID. 200. || XVᵉ S. Et à ce temps là les Escots aimoient et prisoient assez peu les Anglois, et encore font-ils à present, FROISS. I, I, 34. Tant vaut l'homme comme on le prise, VILL. *Ball.* || XVIᵉ S. C'est.... elle seule [la majesté divine] qui peult estimer de soy quelque chose, et à qui nous desrobbons ce que nous nous comptons et ce que nous nous prisons, MONT. II, 160. Chose accoutumée, rarement prisée, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 271.

— ÉTYM. Wallon, *préhî, prihî*; provenç. *prezar*, catal. *presar*; ital. *prezzare*; du lat. *pretiare*, de *pretium*, prix (voy. PRIX).

† 2. **PRISER** (pri-zé), *v. n.* Aspirer par le nez de la poudre de tabac. Avoir l'habitude de priser.

— ÉTYM. *Prise*.

1. **PRISEUR** (pri-zeur), *s. m.* Celui qui fait la prisée, l'estimation. || Huissier-priseur, et, aujourd'hui, commissaire-priseur, commissaire qui, aidé d'un

expert pour mettre le prix aux objets, reçoit les enchères et adjuge. Un commissaire-priseur-vendeur. || Au fém. Priseuse (qui n'est pas dans le Dictionnaire de l'Académie). La priseuse de ces objets les a portés trop haut.

— HIST. XIII[e] s. Nus ne nule ne puet ne ne doit dire [illegible] à nul des priseurs devant dix, pour la [illegible] de son service, *Liv. des mét.* 267.

— ÉTYM. *Priser* 1.

† 2. **PRISEUR, EUSE** (pri-zeur, zeû-z'), *s. m.* et *f.* Se dit d'une personne qui prend du tabac. Amurath IV faisait piler les priseurs dans un mortier; le shah de Perse Abbas se contentait de leur faire couper le nez; Innocent X les vouait aux peines éternelles, et Jacques I[er] d'Angleterre écrivait contre eux des livres pleins de sages sentences, MAXIME DU CAMP, *Rev. des Deux-Mondes*, 1868, 1[er] août, p. 709.

— ÉTYM. *Priser* 2.

PRISMATIQUE (pri-sma-ti-k'), *adj.* || 1° Qui a la forme d'un prisme. On trouve des basaltes prismatiques au pied du Vésuve, A. BRONGNIART, *Traité de min.* t. I, p. 468, dans POUGENS. || Couleurs prismatiques, couleurs naturelles vues à travers un prisme. || 2° Qui offre des angles longitudinaux séparés par autant de facettes. Calice prismatique.

— ÉTYM. *Prisme.*

† **PRISMATISATION** (pri-sma-ti-za-sion), *s. f.* Disposition, arrangement en prisme. De toutes ces nuances d'effets observés dans les couches de plâtre, relativement au volume et à la régularité des prismes, je ne prétends pas déduire une règle générale applicable à toutes les masses susceptibles de prismatisation, DESMAREST, *Instit. Mém. scienc.* t. IV, p. 397.

† **PRISMATISÉ, ÉE** (pri-sma-ti-zé, zée), *adj.* Disposé, arrangé en prisme. Au-dessus de ce lit non prismatisé, DESMAREST, *Instit. Mém. scienc.* t. V, p. 23.

† **PRISMATOÏDE** (pri-sma-to-i-d'), *adj.* Terme de minéralogie. Qui dérive d'un prisme.

— ÉTYM. Πρισματοειδής, de πρίσμα, prisme, et εἶδος, forme.

PRISME (pri-sm'), *s. m.* || 1° Terme de géométrie. Polyèdre ayant pour bases deux polygones égaux et parallèles, dont les côtés homologues sont unis par des parallélogrammes. Cet étalon [une mesure], comme celui de Turin, est un prisme à cinq pans de bois dur, chargé, sur chacune de ses faces, de caractères hiéroglyphiques, GÉRARD, *Instit. Mém. scienc.* t. IX, p. 604. || Prisme triangulaire, quadrangulaire, pentagonal, etc. prisme dont les bases sont deux triangles, deux quadrilatères, deux pentagones, etc. || 2° Terme de physique. Prisme triangulaire de cristal, de verre ou de toute autre substance transparente. On ne séparerait jamais les rayons primitifs et colorés, s'ils n'étaient de leur nature tels qu'en passant par le même lieu, par le même prisme de verre, ils se rompent sous différents angles, et par là se démêlent quand ils sont reçus à des distances convenables, FONTEN. *Newton.* La lumière suit trois chemins différents en entrant dans un prisme : ses trois routes dans l'air, dans le prisme et au sortir du prisme sont différentes, VOLT. *Phil. Newt.* II, 1. Quand Newton eut montré la lumière décomposée en sept rayons par son prisme, SENNEBIER, *Ess. art d'observ.* t. I, p. 323. || En ce sens, on l'emploie souvent absolument. Le prisme décompose la lumière blanche, et sépare les rayons rouges, orangés, jaunes, verts, [illegible], indigo et violets. Les effets du prisme. Et du [illegible] magique, armant sa main savante, Dé[illegible] d'Iris l'écharpe éblouissante, DELILLE, *Trois règ.* I. || Nom donné abusivement à des instruments d'une forme quelconque destinés à produire ou à observer la réfraction des rayons lumineux; ainsi on l'a étendu à des rhomboèdres, etc. || Prisme de Nichol, parallélépipède rectangulaire [illegible] par un cristal très-grand de spath d'Islande, et servant à l'étude de la lumière polarisée. || Poétiquement. Des cascades l'écume errante Faisait [illegible] de [illegible], sur un tapis de fleurs, De son prisme liquide ondoyer les couleurs, LAMART. *Harold, Déd.* || Fig. Voilà l'image de la gloire : D'abord un prisme éblouissant, Puis un miroir expiatoire Où la pourpre paraît du sang! V. HUGO, *Odes*, III, 6. || Fig. Voir dans un prisme, regarder à travers un prisme, considérer les choses suivant ses passions, ses désirs. || On dit de même : le prisme de l'amour-propre, le prisme de l'[illegible]. Une révolution est un prisme dans lequel tout se [illegible], REYBAUD, *Jér. Paturot*, III, 2.

— REM. Comme c'est à l'aide d'un prisme triangulaire de verre ou de cristal que [illegible] a décomposé la lumière, lorsque le mot prisme est pris au figuré, c'est toujours de couleurs ou de décomposition qu'il s'agit.

— ÉTYM. Πρίσμα, prisme, proprement chose sciée, de πρίζειν, scier.

† **PRISMÉ, ÉE** (pri-smé, mée), *adj.* Terme de minéralogie. Qui a pris la forme d'un prisme.

† **PRISMOÏDE** (pri-smo-i-d'), *adj.* Dont la forme approche de celle du prisme.

— ÉTYM. Πρισμοειδής, de πρίσμα, prisme et εἶδος, forme.

PRISON (pri-zon), *s. f.* || 1° Logis où l'on enferme ceux qu'on veut détenir. Quel charme, quel désordre, ou quelle raillerie Des prisons de Lyon fait votre hôtellerie? CORN. *Suite du Ment.* I, 1. Vos pères [jésuites] le firent mettre en prison [un domestique], PASC. *Prov.* VI. [Elle] Hante les hôpitaux, visite les prisons, BOIL. *Sat.* X. J'ai vu ce matin M. de Meaux, bien convaincu qu'il faut laisser Mme Guyon en prison, MAINTENON, *Lett. au card. de Noailles*, 21 mai 1701. Il vous tiendrait en prison, FÉN. *Tél.* III. Lorsque les vents, méditant le ravage, Pour forcer leur prison réunissent leur rage, L. RAC. dans GIRAULT-DUVIVIER. D'une prison sur moi les murs pèsent en vain; J'ai les ailes de l'espérance, A. CHÉN. *Jeune captive.* Hélas! dans la prison, triste sœur de la tombe, Ta main vient soutenir le malheur qui succombe, DELILLE, *Pit.* II. ....Convient-il qu'au fond d'une prison Je contemple le deuil de ma propre maison? P. LEBRUN, *Marie St.* II, 4. || Fig. Ma cour fut ta prison, mes faveurs tes liens, CORN. *Cinna*, V, 1. Et ne savez-vous pas que de cette maison Pour Camille et pour moi l'on fait une prison? ID. *Hor.* III, 2. || Fig. Cette maison est une vraie prison, elle est sombre et triste. || Aimable, gracieux comme une porte de prison, se dit de quelqu'un dur et brutal. || Fig. La prison de Saint-Crépin, soulier étroit qui blesse le pied (saint Crépin est le patron des cordonniers). || 2° Emprisonnement. Il a été condamné à deux ans de prison. De là vient [du besoin de distraction] que la prison est un supplice si horrible, PASC. *Pens.* IV, 2, éd. HAVET. Il disait, en parlant de cette prison malheureuse, qu'il y était entré le plus innocent de tous les hommes, et qu'il en était sorti le plus coupable, BOSS. *Louis de Bourbon.* La prison, sans aucun commerce avec les hommes, est un supplice inventé par les tyrans, VOLT. *Mœurs*, 146. || 3° Captivité. Ce fut dans ce voyage et durant sa prison Qu'il étreignit le nœud de cette trahison, MAIR. *Soliman*, II, 7. Contraint de racheter sa liberté après une longue prison, durant les guerres d'Allemagne, FLÉCH. *Duc de Mont.* || 4° Fig. Ce qui renferme, enclôt. Vastes cieux, prisons éclatantes, Qui renfermez les airs, et la terre et les eaux, CORN. *Trad. du ps.* 148. Dans sa verte prison la figue recueillie, CHÊNEDOLLÉ, dans GIRAULT-DUVIVIER. Par quel rapide essor la sublime pensée Des prisons du cerveau tout à coup élancée, Suit-elle dans leurs cours ces vastes tourbillons? LE BRUN, dans GIRAULT-DUVIVIER. Et toi, lampe nocturne, ...ô toi qui jusqu'au jour De ta prison de verre éclairais nos tendresses, A. CHÉNIER, *Élégies*, 37. Viens donc, viens détacher mes chaînes corporelles, Viens, ouvre ma prison, viens, prête-moi tes ailes, LAMART. *Médit.* V. || Borne, limite. Maudit soit le premier dont la verve insensée Dans les bornes d'un vers renferma sa pensée, Et, donnant à ses mots une étroite prison, Voulut avec la rime enchaîner la raison! BOIL. *Sat.* II. Celui qui, franchissant l'étroite prison de l'intérêt personnel et des petites passions terrestres, J. J. ROUSS. 2[e] *dial.* || 5° Dans le langage de la galanterie, service amoureux auprès d'une dame. Je voulus être sien; j'entrai dans sa prison, Et de tout mon pouvoir essayai de lui plaire, Tant que ma servitude espéra du salaire, MALH. VI, 32. Ils ne savent jamais que se charger de chaînes, Que bénir leur martyre, adorer leur prison, BOIL. *Art p.* II. || 6° Terme d'alchimie. Prison des sages, fourneau philosophique. || Proverbes. Le corps est la prison de l'âme. || Il n'y a point de belle prison ni de laides amours.

— HIST. XI[e] s. E Bramidone qu'il mene en sa prisun, *Ch. de Rol.* CCLXIX. || XII[e] s. Debonaire prison Avez doné [à] mon fin cuer qui vous prie, *Couci*, II. Et jà de sa prison [de ma dame] [je] Ne quier issir, se mors ou amés non, *ib.* IX. Al jugement en vunt la maisnie Nerun, Lur pere esperital jugent comme bricun, Que li reis le presist e mesist en prisun, *Th. le mart.* 44. || XIII[e] s. En tele maniere que dedens les quinze jors il paiast ou il revenist en le [illegible] prison, sor paine de prison brisie, BEAUM. XXX. [illegible] renança [promit] sur sa loyauté [illegible] jours tenir prison à Valenciennes, FROISS. I, I, 110. Si fut enclos de ses ennemis par trop demeurer derriere, et fiança prison, et aussi deux escuyers, ID. I, I, 128. Si fut messire Jehan Bucq mis en prison courtoise à Londres; il pouvoit aller et venir parmy la ville; mais dès souleil couchant il convenoit qu'il fust à l'hostel, ID. liv. III, p. 167, dans LACURNE. || XVI[e] s. Cæsar, ayant une fois esté surpris par les coursaires en Asie, et estant par eulx detenu prisonnier, s'escria tout hault : quel plaisir tu auras, Crassus, quand tu entendras ma prison! AMYOT, *Crassus*, 42. Et se l'appelleur donne bons pleges, qui le prennent en garde et le rendent au jour qui est assigné, ou mort ou vif, il leur pourra bien estre baillié à garder; et ce appelle l'en vive prison au duc de Normendie, DU CANGE, *prisonia.*

— ÉTYM. Wallon, *prihon*; prov. *preisó*; espagn. *prision*; ital. *prigione*; du lat. *prehensionem*, prise, de *prehendere* (voy. PRENDRE). À côté de *prison*, féminin, il y avait aussi *prison*, masculin, signifiant prisonnier.

PRISONNIER, IÈRE (pri-zo-niè, niè-r'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui est privée de sa liberté. Le destin, que dans tes fers je brave, M'a fait ta prisonnière et non pas ton esclave, CORN. *Pomp.* III, 4. Lorsque, dans son vaisseau [d'Achille], prisonnière timide, Vous voyiez devant vous ce vainqueur homicide, RAC. *Iph.* II, 1. || Fig. Être prisonnier en quelque lieu, y être retenu malgré sa volonté. Je vous assure que je suis fort affligée d'être prisonnière à Lambesc; mais le moyen de deviner des pluies qu'on n'a point vues dans ce pays depuis un siècle, SÉV. 169. || 2° Celui, celle qui est arrêtée pour être mise en prison, ou qui y est détenue. Si l'on vient pour me voir, je vais aux prisonniers Des aumônes que j'ai partager les deniers, MOL. *Tart.* III, 2. Un prisonnier sans argent est un oiseau à qui on a coupé les ailes, LESAGE, *Gil Bl.* I, 12. || Pain des prisonniers, le pain que l'État fournit tous les jours aux prisonniers. || 3° Prisonnier d'État, celui qui est arrêté ou enfermé pour un acte qui pouvait mettre en péril la sûreté de l'État. Duroc et Daru, encore dans sa chambre [de Napoléon], se livraient, à voix basse, aux plus sinistres conjectures, croyant leur chef endormi; mais lui les écoutait, et le mot de prisonnier d'État venant à frapper son oreille : Comment, s'écria-t-il, vous croyez qu'ils l'oseraient! SÉGUR, *Hist. de Nap.* XI, 2. || 4° Prisonnier de guerre, ou, simplement, prisonnier, celui qui a été pris à la guerre. Pour l'ordinaire [à Rome], on ne comptait plus les prisonniers parmi les citoyens, BOSS. *Hist.* III, 6. Ce fut surtout alors qu'on regarda comme un droit de la guerre de faire pendre, de noyer ou d'égorger les prisonniers faits dans les batailles, et de tuer les vieillards, les enfants et les femmes dans les villes conquises, VOLT. *Mœurs*, 94. Environ sept mille prisonniers [faits par Cromwell à la bataille de Saverne [illegible] sur Charles II] furent menés à Londres, et vendus pour aller travailler aux plantations anglaises en Amérique, ID. *ib.* 181. Le sort des prisonniers de guerre a suivi les différents âges de la raison : les nations les plus policées les rançonnent, les échangent ou les restituent; les peuples à demi barbares se les approprient et les réduisent en esclavage; les sauvages ordinaires les massacrent sans les tourmenter, les plus sauvages des hommes les tourmentent, les égorgent, les mangent, RAYNAL, *Hist. phil.* IX, 5. || Faire prisonnier, prendre à la guerre. Les conditions furent que le roi rendrait aux Romains sans rançon ce qu'il avait fait sur eux de prisonniers, et qu'il leur payerait cent talents d'argent, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. X, p. 11, dans [illegible]. On lui amena un domestique de Jacques de Grassay, que les Anglais avaient fait prisonnier et qu'ils renvoyaient, suivant l'usage de ces temps-là [XV[e] siècle], où il paraît qu'on rendait la liberté au premier prisonnier qu'on faisait, [illegible], *Œuv.* t. III, p. 70. || On dit aussi quelquefois premier prisonnier. Romain Diogène ayant voulu les [illegible] [les Turcs], ils le prirent prisonnier, MONTESQ. *Rom.* 23. || Prisonnier sur parole, prisonnier qu'on laisse libre, sur l'assurance qu'il donne de ne pas [illegible] du lieu qui lui est désigné. || 5° Terme de serrurerie. Tourillon qui réunit deux pièces articulées ensemble, et autour duquel s'effectuent leurs mouvements. || 6° *S. f.* Prisonnière, s'est dit [illegible] d'une étoffe très-légère. Feront des [illegible] de [illegible], [illegible], crapaudaille, prisonnières, et généralement toutes autres semblables étoffes, qui seront tant en chaîne qu'en trame, de bonne et [illegible] *Statuts des march. de draps d'or*, 9 juill. [illegible] || 7° [illegible]ctivement. Cid : Il est prisonnier[illegible]

— Fanès : Lui!... son corps est prisonnier; son âme est libre, C. DELAV. *Fille du Cid*, I, 9. Dans leur marche vers l'intérieur de la Russie, nos soldats prisonniers ne furent pas traités plus humainement [que les Russes qui étaient prisonniers dans l'armée française en retraite]; et là pourtant l'impérieuse nécessité n'était point une excuse, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IX, 8. || Fig. L'impétueuse ardeur de ces transports nouveaux À son sang prisonnier ouvre tous les canaux, CORN. *Att.* V, 6. || Terme de serrurerie. Rivure prisonnière, celle dont un des bouts, au lieu d'être rivé sur une barre, l'est dans un trou qu'on tient plus large par le fond qu'à l'entrée.

— HIST. XVe s. Nul de quelque condition, ou de son sang ou d'autre, n'ose parler ne converser avecques luy, fors ceux qui le gardent, ainsi qu'il est accoustumé de faire à un prisonnier honneste, MONSTREL. t. I, ch. 106, p. 173, dans LACURNE. Sire roy, ce veu est vostre, vous serez prisonnier ens au tournoy ; car celluy est prisonnier qui ne va pas là où il veult, *Perceforest*, t. I, f° 133. || XVIe s. En sa maison il n'y avoit rien plus froid que l'atre, et tous les prisonniers s'en estoient fuis de sa bourse, DESPER. *Contes*, CXVIII. Nous vous faisons prisonnier par le roy, MAROT, II, 87. Le Vidasme de Chartres prisonnier si estroittement qu'on ne luy permettoit pas la prison de sa femme, D'AUB. *Hist.* I, 98.

— ÉTYM. *Prison*; wallon, *prihair*; provenç. *presonier*; espagn. *prisionero*; ital. *prigioniere*. L'ancienne langue disait *prison*, s. m.

† 1. **PRIVABLE** (pri-va-bl'), *adj.* Qui peut être privé, dépouillé.

— HIST. XVIe s. Le marit chassant sa femme pour retenir une concubine se rend privable de son douaire, *Coust. gén.* t. II, p. 1060.

— ÉTYM. *Priver* 1.

† 2. **PRIVABLE** (pri-va-bl'), *adj.* Que l'on peut apprivoiser. Animal, oiseau privable.

— ÉTYM. *Priver* 2.

† **PRIVANCE** (pri-van-s'), *s. f.* Familiarité particulière (terme vieilli). Le duc de Chevreuse, le duc de Beauvilliers, son beau-frère, et leurs épouses avaient alors les plus intimes privances avec le roi et avec Mme de Maintenon, ST-SIM. 16, 193. Mme de Lude avait une vieille amie qui était de l'ancienne connaissance de Nanon [la domestique de confiance de Mme de Maintenon], et qu'elle voyait quelquefois en privance, ID. 39, 191.

— HIST. XIIIe s. Trestoutes mes privances par lor conseil ferai, *Berte*, VII.

— ÉTYM. *Privé* 1.

PRIVATIF, IVE (pri-va-tif, ti-v'), *adj.* || 1° Qui indique privation. Ces expressions privatives ne peuvent représenter aucune idée réelle et positive, BUFF. *De l'homme.* Les idées privatives sont comme la couleur noire, qui n'a besoin d'aucune clarté, MARMONTEL, *Œuv.* t. X, p. 529. || 2° Terme de grammaire. Se dit des particules qui marquent privation. *In* est une particule privative au commencement de certains mots français, comme infidèle, incorrigible. || En grec, alpha privatif, particule qui, placée devant un nom, indique la privation de la qualité. || *S. m.* Particule privative. Un traité des privatifs. || 3° Terme de législation. Qui exclut entièrement, qui accorde une chose exclusivement à telle personne. Disposition privative. Il fut convenu que les évêques abandonneraient la prétention aussi nouvelle que monstrueuse d'avoir l'autorité privative à toute autre de permettre l'impression des livres concernant la religion, ST-SIM. 114, 245.

— ÉTYM. *Priver* 1.

PRIVATION (pri-va-sion ; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Action de priver d'un avantage, d'un bien qu'on avait ou qu'on devait avoir. La privation de la vue. La privation des droits civils. À combien de choses n'est-on pas obligé de renoncer ! l'âge amène chaque jour une privation, VOLT. *Lett. Chamvelin*, 9 oct. 1764. || 2° Action de se priver volontairement de quelque chose dont on pourrait jouir. Privation volontaire. || Au pluriel, il se dit de la privation soit volontaire, soit infligée par les circonstances. Les petites privations s'endurent sans peine, quand le cœur est mieux traité que le corps, J. J. ROUSS. 2e *prom.* Assez de fortunes ont été amoncelées par l'avarice, en échangeant des privations pour des richesses, MIRABEAU, *Collection*, t. V, p. 111. Chacun alla s'emparer d'une maison commode ou d'un palais somptueux [dans Moscou abandonné], pensant y trouver un bien-être acheté par de si longues et de si excessives privations, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VIII, 6. || Vivre de privations, manquer des choses nécessaires. || 3° Absence de quelque chose qui manque. La privation des rudesses me tiendrait bien lieu d'amitié en un besoin, SÉV. 6 nov. 1680. Il faut remarquer que la douleur est un mal réel et véritable, et qu'elle n'est pas plus la privation du plaisir que le plaisir n'est la privation de la douleur, MALEBR. *Rech. vér.* V, 3. La privation des peines vaut bien l'usage des plaisirs, BUFF. *Quadr.* t. II, p. 167. || Ancien terme de philosophie aristotélique. Aristote remarque qu'un être, avant d'avoir ses qualités actuelles, en avait d'autres qui constituaient un état privatif de l'état présent; ainsi du plomb fondu se refroidit et passe à l'état solide; il ne peut le faire sans perdre l'état liquide qu'il avait d'abord ; c'est-à-dire que la privation de la liquidité est la condition absolue de la solidité.

— HIST. XIVe s. Celle privation [il s'agit de tribuns militaires qu'on priva d'une partie de leur temps de magistrature] ne leur fut pas faite par maniere de punission, BERCHEURE, f° 100, *verso*. Ainsi donc privation, forme, Et matiere dont je m'informe, Sont mes principes ordonnez Qui d'en hault me furent donnez, *Nat. à l'alch. err.* 193. || XVIe s. Nostre bien estre, ce n'est que la privation d'estre mal, MONT. II, 316.

— ÉTYM. Provenç. *privacio*; espagn. *privacion*; ital. *privazione*; du lat. *privationem*, de *privare* (voy. PRIVER 1).

PRIVATIVEMENT (pri-va-ti-ve-man), *adv.* Exclusivement, préférablement. Il semble que la juridiction laïe [laïque] ne se fût gardé, privativement à l'autre, que le jugement des matières féodales, MONTESQ. *Esp.* XXVIII, 40.

— HIST. XVIe s. Les juges royaux seuls, privativement à tous autres juges, connoissent des matieres possessoires beneficiales, LOYSEL, 12.

— ÉTYM. *Privative*, et le suffixe *ment*.

PRIVAUTÉ (pri-vô-té), *s. f.* Grande familiarité. Vous comprenez bien que, par ces amies, elle [Mme de Coulanges] se trouve naturellement dans la privauté [de la Dauphine], SÉV. 419. En entretenant avec elle des liaisons, dont la privauté pervertirait un ange, s'il avait des sens, BOURDAL. *Myst. Pentecôte*, t. I, p. 460. Jeannot et Colin avaient ensemble de petites privautés dont on se ressouvient avec agrément, VOLT. *Jeannot.* || Douces privautés, tendres privautés, caresses que se font les amants. Garde-toi de troubler leurs douces privautés, Si tu ne veux qu'il ne punisse L'excès de tes témérités, MOL. *Amph.* III, 2. Ces chefs d'accusation ne roulaient que sur de tendres privautés, HAMILT. *Gramm.* 8. || Prendre, se permettre des privautés, prendre de grandes libertés dans ses manières. Vous avez pris céans certaines privautés Qui ne me plaisent point, je vous le dis, ma mie, MOL. *Tart.* II, 2. || Prendre des privautés, se dit souvent des libertés prises avec des femmes.

— HIST. XIIIe s. Et doit celer les privautés [choses secrètes] que celui ou celle à qui conseill il est, li dira, *Ass. de J.* I, 33. || XVe s. Grand privaulté engendre vilité, COQUILL. *Bal. d'Echo.* Arriere, sire chevalier, vous n'estes pas bien courtois, qui venez sur ces deux jeunes pucelles qui sont icy à leur privaulté [elles étaient dans le bain], *Perceforest*, t. IV, f° 126. Plusieurs femmes d'estat dont il avoit eu grant privaulté et grant accointance, COMM. III, 7. || XVIe s. Je n'aime point ce vent qui, folastre, se joue Parmy ses beaux cheveux et luy baise sa joue; Si grande privauté ne me peut contenter, DESPORTES, *Diane*, II, 23. Quelques occasions qu'elles [les maitresses] m'en ayent donné, je n'ay jamais rompu jusques au mespris et à la haine; car telles privautez.... encores m'obligent elles à quelque bienvueillance, MONT. III, 376.

— ÉTYM. Lat. fictif, *privalitatem*, de *privalis*, dérivé de *privus* (voy. PRIVÉ 1). Il y avait aussi *priveté*, *Rois*, p. 131.

1. **PRIVÉ, ÉE** (privé, vée), *adj.* || 1° Qui vit sans rang et sans emploi qui l'engage dans les affaires publiques. Non plus en empereur, mais en homme privé, TRISTAN, *M. de Chrispe*, III, 3. Le malheur de ses affaires [la reine Henriette d'Angleterre] la faisant plutôt vivre en personne privée qu'en souveraine, LA FAY. *Hist. Henr. d'Anglet.* Ceux qui gouvernent font plus de fautes que les hommes privés, VAUVEN. *Max.* CXXVI. || 2° Il se dit des choses, par opposition à public. C'est par cette raison.. ou publique ou privée.... MAIRET, *Sophon.* V, 2. Rien n'est privé dans leur vie [des grands], tout appartient au public, MASS. *Petit carême, Exemples.* La vie la plus privée ne le vit jamais un moment oublier la gravité et les bienséances de la dignité royale, ID. *Louis le Grand.* C'est l'histoire privée de Christine et non l'histoire de son royaume que j'ai pour objet dans cet écrit, D'ALEMB. *Mém. Christ.* Mais un luxe privé qui dégrade les mœurs.... M. J. CHÉN. *Gracques*, II, 3. La vie privée me console de la vie publique, AL. DUVAL, *Jeun. de Henri V*, I, 6. || La vie privée doit être murée, il n'est pas permis de chercher et de faire connaître ce qui se passe dans la maison d'un particulier. || Vie privée, titre de certains ouvrages où l'on raconte les actions privées d'un personnage public. La Vie privée de Louis XV. || En son propre et privé nom, pour soi-même, de son chef. Je combats pour la nation [en faisant le procès à Shakspeare]; je ressemble à M. Roux, de Marseille, qui fit la guerre aux Anglais, en 1756, en son propre et privé nom, VOLT. *Lett. d'Alembert*, 10 août 1776. || Parler, agir en son propre et privé nom, parler, agir de son chef, sans commission de personne. || Autorité privée, se dit par opposition à autorité publique, ou à autorité légitime. Ce jeune homme a fait cela de son autorité privée, sans l'aveu de son père. Il est certain que l'évêque de Castres fit enfermer la fille Sirven, de son autorité privée, VOLT. *Lett. Beaumont*, 23 avr. 1765. || Fig. L'ennui, de son autorité privée, ne laisserait pas de sortir au fond du cœur.... PASC. *Pens.* IV, 2, éd. HAVET. || 3° Prison privée, ou, dans le style des anciennes ordonnances, chartre privée, se dit par opposition à prison publique. || 4° Conseil d'État privé ou conseil privé, le conseil où présidait le chancelier, et où se jugeaient les affaires des particuliers dans lesquelles le roi n'avait point d'intérêt; dit aussi conseil des parties. || Aujourd'hui, conseil particulier qui ne s'assemble que d'après une convocation expresse ordonnée par le souverain. || 5° Acte sous seing privé, acte fait sans l'intervention de l'officier public. || 6° *S. m.* Intimité. Mme de St-Géran était mangeuse, aimant la bonne chère, et bonne en privé comme Mme de Chartres, ST-SIM. 42, 247.

— REM. Le mur de la vie privée!... J'ai cru d'abord, comme bien des gens, que c'était Royer-Collard [qui avait créé cette expression].... Depuis quelque temps j'ai des doutes : ils me viennent d'une lettre de Stendhal, écrite à l'époque où le mot ne faisait que commencer à courir et n'avait pas encore perdu, par le frottement et l'usage, sa marque d'origine.... La lettre est du 31 oct. 1823, et en voici le curieux passage : « Dîné à Troyes le 19, avec un marquis.... Cet homme, durant un petit dîner de trois quarts d'heure, trouva le secret de nous conter toute l'histoire de sa vie; je pourrais écrire dix pages : Dès l'âge de treize ans, il servait dans l'Inde, il est marquis, il a un fils, il a une sœur, etc. Je n'ose continuer de peur d'entreprendre sur la vie privée d'un citoyen, qui, comme l'a si bien dit M. de Talleyrand, *doit être murée*, ED. FOURNIER, *Feuilleton de la Patrie*, 14 juill. 1868.

— HIST. XIIe s. Quant li jugemenz fu e faiz e recordez, Dous [deux] i ad enveiez li reis de ses privez, *Th. le mart.* 44. || XIIIe s. Devant lui sont venu si plus privé ami, *Berte*, CVIII. À privée maisnie [ils] issent de la cité, *ib.* CXXV. Et se poés à ce venir Qu'à privé les puissiés tenir.... Lors devés la rose cueillir, *la Rose*, 7708. Servise de voie à cimetiere est de droit privé, et por ce le puet l'en chalongier [exiger] au segnor cui la teneüre est, *Liv. de just.* p. 137. || XIVe s. Mais on dist : de privé laron Se puet nus [nul ne se peut] à paines gaitier, *Renart le nouvel*, v. 1840. || XVe s. Et especialement devers le roi et son plus privé conseil, FROISS. I, I, 10. Et eust communication bien privée avec ledit chambellan en sa chambre à Londres seul à seul, COMM. VI, 2. || XVIe s. C'est une chose perverse, qu'un privé entreprenne d'administrer ne le baptesme ne la cene, CALV. *Instit.* 1062. S'estoit absenté de toutes compagnies, et vivoit en son privé, RAB. IV, *Anc. prol.* Ils disent qu'il en provenoit des fruicts très utiles au privé et au public, MONT. I, 244. Le besoin publicque ou privé, ID. I, 207.

— ÉTYM. Provenç. *privat*; espagn. *privado*; ital. *privato*; du lat. *privatus*, particulier, dérivé de *privus*, propre, spécial.

2. **PRIVÉ** (pri-vé), *s. m.* Lieux d'aisances. J'ai parcouru la Critique des sept volumes de l'Encyclopédie; je voudrais bien savoir qui sont les gadouards qui se sont efforcés de vider le privé d'un vaste palais dans lequel ils ne peuvent être reçus, VOLT. *Lett. Damilaville*, 16 oct. 1764. || Fig. Voyez-vous, leur dit l'ange, cette petite planète grande comme rien, qui est à quelque soixante millions de lieues d'ici? c'est là le privé de l'univers, VOLT. *Dict. phil. Bien, tout est bien.*

— HIST. XIIIe s. Miex vosisse estre sor un ais D'une privée où me gensse... *Ren.* 17177. || XVIe s. Aisances de privez ou puits contre un moitoyen, il doit faire contremur d'un pied d'espoisseur, *Coust. gén.* t. I, p. 44.

— ÉTYM. *Privé* 1; provenç. et espagn. *privada*; ital. *privata*, féminin, comme l'ancien *privée*.

3. PRIVÉ, ÉE (pri-vé, vée), *part. passé* de priver 1. À qui on a ôté, qui ne possède pas. Tant de sages, tant de conquérants, tant de graves législateurs, tant d'excellents citoyens, un Socrate, un Marc-Aurèle, un Scipion, un César, un Alexandre, tous privés de la connaissance de Dieu et exclus de son royaume éternel, BOSS. *Louis de Bourbon.* Irai-je oublier Hector privé de sépulture? RAC. *Andr.* III, 8. Privé d'une pierre pour y poser sa tête et d'un asile où il pût respirer, J. J. ROUSS. 1er *dial.*

4. PRIVÉ, ÉE (pri-vé, vée), *part. passé* de priver 2. || 1° Qui est à l'état d'animal domestique. Dès que l'oiseau privé prend son essor et va dans la forêt, les autres s'assemblent d'abord pour l'admirer, et bientôt ils le maltraitent et le poursuivent, comme s'il était d'une espèce ennemie, BUFF. *Ois.* t. XI, p. 104, dans POUGENS. || Familièrement. C'est un canard privé, c'est un homme dont on se sert pour faire tomber dans le piége ceux qui se fient à lui (locution qui vieillit). || 2° Familier (sens qui vieillit). Ce domestique se rend un peu trop privé avec ses maîtres.

† PRIVÉMENT (pri-vé-man), *adv.* En personne privée. C'est [prier les saints, disent les protestants] renverser la médiation de Jésus-Christ, qui nous commande de nous retirer privément en son nom vers son Père, BOSS. *Exp. doctr. cath. Avertiss.* Ainsi je me renferme à vivre privément, J. B. ROUSS. *Flatt.* II, 2.

— HIST. XIIIe s. Li dus leur dit en la fin qu'il avoit parlé à son grant conseil privéement, VILLEH. XIII. || XIVe s. Tant publiquement comme privéement, BERCHEURE, f° 20, *recto.* || XVe s. Nostre roy [Louis XI] parloit fort privéement.... et aymoit à parler en l'oreille, COMM. IV, 7. || XVIe s. Vous en usez [de l'accent aigu] en diverses sortes, comme en ces mots *nommément*, *privément*, *obstinément*, dont les syllabes sont longues, J. PELLETIER, dans LIVET, *la Grammaire franç.* p. 168.

— ÉTYM. *Privée* (voy. PRIVÉ 1), et le suffixe *ment*; provenç. *privadamen*; espagn. *privadamente*; ital. *privatamente*.

2. PRIVÉMENT (pri-vé-man), *adv.* En familiarité. Ils ont toujours vécu fort privément ensemble. || Il a vieilli.

— ÉTYM. *Privé* 4, et le suffixe *ment*.

1. PRIVER (pri-vé), *v. a.* || 1° Ôter à quelqu'un ce qu'il a, l'empêcher de jouir de quelque chose. Je te prive, pendard, de ma succession, Et te donne de plus ma malédiction, MOL. *Tart.* III, 6. Notre siècle a vu un roi se servir de ces deux grands hommes [Condé et Turenne], et, après qu'il en a été privé par la mort de l'un et les maladies de l'autre, exécuter de plus grandes choses.... BOSS. *Louis de Bourbon.* D'un spectacle si doux ne privez point mes yeux, RAC. *Iphig.* III, 1. Ô superstition! tes rigueurs inflexibles Privent d'humanité les cœurs les plus sensibles, VOLT. *Fanat.* I, 2. || 2° Se priver, *v. réfl.* S'ôter à soi-même un avantage, un bien. Quoi! ne vaut-il pas mieux, puisqu'il faut m'en priver, La céder [Monime] à ce fils que je veux conserver? RAC. *Mithr.* IV, 5. Il y a des hommes.... qui se privent eux-mêmes de la société des hommes, et passent leurs jours dans la solitude, LA BRUY. XI. || Renoncer à l'usage de quelque jouissance. Il ne faut ni vigueur, ni jeunesse, ni santé pour être avare.... il faut laisser seulement son bien dans ses coffres et se priver de tout, LA BRUY. XI. Les avares qui se privent du nécessaire sont abandonnés à Plaute et à Molière, VOLT. *Dict. phil. Avarice.* || Par antiphrase, renoncer à quelque chose de douloureux. Il fallait bien souvent me priver de mes larmes, RAC. *Phèdre*, IV, 6.

— SYN. 1. PRIVER, FRUSTRER. On peut priver légitimement quelqu'un de quelque chose, et par un acte d'autorité; l'idée de trahison ou d'injustice entre toujours dans celle de frustrer. Un père mécontent prive son fils de son héritage; un frère intrigant et [illegible] frustre son frère des droits qu'il avait à la succession paternelle, P. GUIZOT. || 2. SE PRIVER, S'ABSTENIR. S'abstenir n'exprime qu'une action, se priver exprime aussi le sentiment qui l'accompagne. On peut s'abstenir d'une chose indifférente, on ne se prive que d'une jouissance.

— HIST. XIVe s. [illegible] ce il est privé par la mort des très [illegible] biens que il a de present, [illegible] *Eth.* [illegible] Et pour ce disoit bien Agathon le [illegible] que Dieu est privé d'une seule chose, c'est assavoir que il ne peut faire que les choses qui sont faites ne aient esté faites, ID. *ib.* 172. || XVIe s. On va jusques à se priver vilainement de la jouissance de ses propres biens, MONT. I, 316.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *privar*; ital. *privare*, du lat. *privare*, priver.

2. PRIVER (pri-vé), *v. a.* || 1° Rendre privé, en parlant d'un animal. Les oiseaux de proie sont les plus difficiles de tous à priver. || 2° Se priver, *v. réfl.* Devenir privé. Le loup pris jeune se prive, mais ne s'attache point; la nature est plus forte que l'éducation, BUFF. *Quadrup.* t. II, p. 188. Gesner observe que le martin-pêcheur ne peut se priver, et qu'il demeure toujours également sauvage, ID. *Ois.* t. XIII, p. 280.

— HIST. XIIIe s. Ce dist li rois: merveilles [je] voi; Ci leus [ce loup] est ci venus à moi; Or sachiés bien qu'il est privés, *Lai de Melion.* || XVIe s. Avec le temps, il la rendit [sa biche] si privée et si familiere, qu'elle venoit à luy quand il l'appeloit, AMYOT, *Sert.* 15.

— ÉTYM. *Privé* 4.

PRIVILÉGE (pri-vi-lè-j'; on prononce avec l'*è* ouvert, bien que l'Académie conserve l'accent aigu), *s. m.* || 1° Avantage accordé à un seul ou à plusieurs, et dont on jouit à l'exclusion des autres, contre le droit commun. Les raisons qui s'élèvent contre les priviléges, RAYNAL, *Hist. phil.* V, 34. Les priviléges exclusifs sont les ennemis des arts et du commerce, que la concurrence seule peut encourager, ID. *ib.* X, 19. || Privilége du roi, autorisation d'imprimer que le gouvernement donnait, après que l'ouvrage avait passé à la censure, et qui était accompagnée de la défense à tous autres d'imprimer ledit ouvrage. La lettre de M. de Saint-Cyran, *De la Vocation*, imprimée sans approbation ni privilége, PASC. *Lett. à Mme Perier*, 1er avril 1648. Il [Boileau] a, pour ses satires et pour son Lutrin, un privilége signé en commandement et prononcé par la bouche sacrée de Sa Majesté, nonobstant l'opposition des principaux de l'Académie, qui étaient fort maltraités dans ces ouvrages, FURETIÈRE, 3e *factum*, t. I, p. 321. Point de privilége, s'il vous plaît [pour le Siècle de Louis XIV]; on se moquerait de moi, un privilége n'est qu'une permission de flatter, scellée en cire jaune, VOLT. *Lett. Mme Denis*, 24 déc. 1751. Il [d'Aguesseau] ne voulait point donner de priviléges pour les romans; et il ne consentit à laisser imprimer Cleveland qu'à condition que le héros changerait de religion, ID. *Vie de Volt.* || 2° Acte qui contient la concession d'un privilége. Enregistrer un privilége. Produire son privilége. || 3° Droit, avantage attaché à certaines conditions ou emplois. Il n'y a rien à perdre à être noble: franchises, immunités, exemptions, priviléges, que manque-t-il à ceux qui ont un titre? LA BRUY. XIV. Les priviléges accordés aux maîtrises et aux communautés sont des droits iniques qui ne paraissent dans l'ordre que parce que nous les trouvons établis, CONDIL. *Comm. gouv.* II, 7. || 4° Terme de jurisprudence. Droit d'un créancier, établi par la loi, de se faire payer sur certains objets préférablement à tous autres créanciers, à cause de la qualité de sa dette. L'hypothèque peut être conventionnelle et existe sur les immeubles seulement; le privilége est purement légal et s'étend aux meubles. Être payé par privilége et préférence sur le prix d'un immeuble. Le privilége est un droit que la qualité de la créance donne à un créancier d'être préféré aux autres créanciers, même hypothécaires, *Code Nap.* art. 2095. Les priviléges sont ou généraux ou particuliers sur certains meubles, *ib.* art. 2100. || 5° Fig. Droit, prérogative, distinction quelconque. Quand le crime d'État se mêle au sacrilége, Le sang ni l'amitié n'ont plus de privilége, CORN. *Poly.* III, 3. Pour comble de malheur, les dieux, toutes les nuits, Vengeant de leurs autels le sanglant privilége, Me venaient reprocher ma pitié sacrilége, RAC. *Iph.* I, 1. Quand la vertu n'aurait encore que le privilége de diminuer nos douleurs en diminuant nos attachements.... MASS. *Carême, Dégoûts.* Je sais mieux que personne quels priviléges d'attention méritent les infortunés, J. J. ROUSS. *Lett. à Sauttersheim*, 21 juin 1764. || En mauvaise part. Il a le privilége de me déplaire. Le privilége que vous avez de mentir, PASC. *Prov.* XV. Et croit que devant Dieu ses fréquents sacriléges Sont, pour entrer au ciel, d'assurés priviléges, BOIL. *Sat.* X. C'est le privilége de l'erreur de donner son nom à une secte; si Platon avait trouvé des vérités, il n'y aurait point eu de platoniciens, VOLT. *Éloge de Mme du Châtelet.* || 6° Se dit aussi des dons naturels soit du corps soit de l'esprit. La beauté est un heureux privilége. || 7° Certaine liberté dans les relations. La vieillesse donne des priviléges.

— HIST. XIIe s. [Ô roi] Tes priviléges as e [illegible] poeste, *Th. le mart.* 73. || XIIIe s. Si [illegible] cheoir dedans mes pieges Le monde par mes priviléges, *la Rose*, 11264. Que se un seignor done à un home un fié, et il en fait un prevelige, et dit el prevelige: je tel doin à tei et à tes heirs.... *Ass. de J.* I, 318. Et ai renoncié en ce fet à toute aide de droit, à toz privilieges de croiz prise ou à prendre, BEAUM. XXXV, 20. || XIVe s. Cellui est digne de perdre son privilege qui mesuse de la puissance qui lui a esté donnée, *Ménagier*, I, 9. || XVe s. On dit que ses ans il [le buveur] abbrege; Ainçois il a grant privilege: .. .Il ne craint pas que la pepie.... Le fasse mourir à l'instant, BASSELIN, XXXVIII.

— ÉTYM. Lat. *privilegium*, loi exceptionnelle faite au sujet d'un particulier, et, plus tard, privilége, faveur, de *privus*, privé (voy. PRIVÉ 1), et *lex*, loi.

† PRIVILÉGIAIRE (pri-vi-lé-ji-ê-r'), *adj.* Qui a le caractère du privilége. Si vous ne réformez pas cette hérédité privilégiaire.... MIRAB. *Collect.* t. V, p. 98.

— ÉTYM. Lat. *privilegiarius*, de *privilegium*, privilége.

PRIVILÉGIÉ, ÉE (pri-vi-lé-ji-é, ée), *part. passé* de privilégier. || 1° Qui a un privilége, qui jouit d'un privilége. Une classe privilégiée. On jugea d'abord un jeune homme qui avait fait quelques sottises, à ce qu'il paraissait du moins, ayant perdu tout son argent dans une maison privilégiée du gouvernement, P. L. COUR. *Procès.* || Fig. Si l'emploi de la comédie est de corriger les vices des hommes, je ne vois pas par quelle raison il y en aura de privilégiés, MOL. *Tart. Préf.* || Substantivement. Celui qui jouit d'un privilége. La classe des privilégiés. || 2° Terme de jurisprudence. Créancier privilégié, celui qui a droit d'être payé préférablement aux autres. Les créanciers privilégiés sur les immeubles sont le vendeur, sur l'immeuble vendu, pour le payement du prix; s'il y a plusieurs ventes successives dont le prix soit dû en tout ou en partie, le premier vendeur est préféré au second, le deuxième au troisième, et ainsi de suite, *Code Nap.* art. 2103. || On dit de même: créance privilégiée. Les créances privilégiées sur certains meubles sont: 1° les loyers et fermages des immeubles, sur les fruits de la récolte de l'année, et sur le prix de tout ce qui garnit la maison louée ou la ferme, et de tout ce qui sert à l'exploitation de la ferme.... *ib.* art. 2102. || 3° Cas privilégiés ou cas royaux, crimes dont les juges royaux pouvaient seuls connaître, quelle que fût la condition de l'accusé. La fausse monnaie, le duel étaient des cas privilégiés. || En droit canon, cas privilégiés se disait des délits des ecclésiastiques et des moines contre l'ordre civil, parce que, l'official étant de droit le seul juge des clercs, le droit canonique a qualifié de privilége ce qui appartient de droit commun aux tribunaux laïques. || Autel privilégié, autel où l'on peut dire la messe des morts le jour que l'on ne peut la dire à d'autres autels. || 4° Lieu privilégié, lieu qui n'était pas soumis à la police générale. || Jour privilégié, celui où l'on ne peut arrêter pour dette. Le dimanche est un jour privilégié. || 5° Terme de pêche. Il y a des poissons qu'on nomme privilégiés, parce que, suivant la coutume, il est défendu de les prendre, pour aucunes redevances: tels sont les turbots, les saumons, les esturgeons, les marsouins, BAUDRILLART. || 6° Un mal privilégié, s'est dit de la syphilis. Et tel vous soupçonnait de quelque guérison D'un mal privilégié dont je tairai le nom, CORN. *Suite du Ment.* I, 1. || 7° Fig. Qui a reçu de la nature quelque don particulier. L'homme est une créature privilégiée. Un génie privilégié. [illegible] ce peintre privilégié. || 8° Familièrement. [illegible] tribue ou à qui l'on accorde certains priviléges dans la société. Il peut tout dire, il est privilégié.

— REM. 1. L'Académie, n'ayant pas le verbe *privilégier*, n'a privilégié que comme adjectif. || 2. Privilégié doit être de cinq syllabes, et Corneille le fait de quatre, VOLT. *Comm. Corn. Rem. Suite du Ment.* I, 1.

† PRIVILÉGIER (pri-vi-lé-jié), je privilégie, nous privilégions, vous privilégiez; que je privilégie, que nous privilégions, que vous privilégiiez, *v. a.* Accorder un privilége. Ainsi a-t-il plu au Seigneur, qui d'ailleurs, dans l'ordre de la grâce, avait assez privilégié le pauvre au-dessus du riche, BOURDAL. [illegible] dim. après la Pentecôte, *Dominic.* [illegible] p. 127. De nouvelles manufactures méritent d'être privilégiées, c'est-à-dire [illegible]; et plus elles pourront être utiles, plus il faut récompenser ceux à qui on les doit, CONDIL. *Comm. gouv.* II, 7.

— HIST. XIIIe s. Sires, nous sommes en vostre garde et devons iestre, et bien en sommes [illegible] et privilegiet, *Chr. de Rains*, p. 239. He deman-

dant nus n'est ois par procureur, se ne sont personnes privilegies, si comme eglises, BEAUM. IV, 3. || XIVe s. [Les Flamands excommuniés par le pape se plaignirent à Édouard III leur allié, qui leur manda] que de ce ils ne fussent neant effrayés; car la premiere fois qu'il repasseroit la mer, il leur meneroit des prestres de son pays, qui leur chanteroient des messes, voulust le pape ou non, car il est bien privilegié de ce faire, FROISS. I, I, 106. || XVIe s. Nature a bien voulu honorer et privilegier l'homme inferieur en force corporelle aux bestes, de cecy.... PARÉ, IX, *Préf.* Les aultres il privilegea du tiltre de noblesse à perpetuité, CARL. III, 3. Il n'est supportable qu'aux grandes ames et illustres de se privilegier au dessus de la coustume, MONT. I, 166. Celui qui est privilegié du droit d'aisnesse, LANOUE, 44. Et quand il a baillé son ordonnance à quelqu'un après qu'il aille où il voudra, tousjours sera il payé; car telles dettes sont merveilleusement privilegiees, ID. 302.

— ÉTYM. *Privilége.*

PRIX (pri ; l'x se lie : un pri-z excessif), *s. m.* || 1° Estimation, valeur d'une chose ; ce qu'on la vend, ce qu'on l'achète. Le prix c'est la valeur exprimée en numéraire. Ne les vantez point tant, et dites-nous le prix, CORN. *Galerie du Pal.* I, 6. Clarice : Le prix ? — Le libraire : Chacun le sait; Autant de quarts d'écus, c'est un marché tout fait, ID. *ib.* IV, 14. Mettez un prix à la pauvre captive, Je le payerai.... LA FONT. *Cal.* Les huit ou les dix mille hommes sont au souverain comme une monnaie dont il achète une place ou une victoire : s'il fait qu'il lui en coûte moins, s'il épargne les hommes, il ressemble à celui qui marchande, et qui connaît mieux qu'un autre le prix de l'argent, LA BRUY. X. Le prix n'est que la valeur estimée d'une chose par rapport à la valeur estimée d'une autre, CONDIL. *Comm. gouv.* I, 2. Le prix suppose la valeur: c'est pourquoi on est si fort porté à confondre ces deux mots, ID. *ib.* || À prix d'argent, pour une certaine somme. Ce n'est qu'à prix d'argent qu'on dort en cette ville [Paris], BOIL. *Sat.* VI. Les rois et les hauts barons avaient affranchi plusieurs de leurs bourgeois à prix d'argent, dès le temps des premières croisades, pour subvenir aux frais de ces voyages insensés, VOLT. *Hist. parl.* II. Le père de Bouchardon chercha à son fils, à prix d'argent, les plus parfaits modèles qu'il put trouver, DIDER. *Observ. sur la sculpt. Œuv.* t. XV, p. 313, dans POUGENS. || À prix d'or, très-cher. || Acheter à bon prix, acheter à bon marché. || Terme de commerce. Vendre à non-prix, vendre moins que la chose ne coûte, vendre à perte. Elle [la veuve de J. Chartier] sera bientôt obligée d'en faire meilleur marché [de la bibliothèque de son mari], ou autrement les créanciers feront tout vendre à non-prix, GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. 171. || Relever les prix, faire hausser les prix qui avaient baissé. || Juste prix, prix modéré, prix convenable. || Bas prix, vil prix, prix au-dessous de la valeur. C'est une situation admirable.... mais il ne faut pas le vendre [un domaine] à vil prix, comme on vend aujourd'hui toutes les terres, SÉV. 303. || Fig. En l'abondance de toutes choses que son empire [du sultan] produit, rien n'est jamais à si bas prix que la vie des hommes, BALZ. liv. II, lett. 5. || À haut prix, à grand prix, très-cher, pour une grosse somme d'argent. J'aurais pu te montrer nos duchesses fameuses Tantôt d'un histrion amantes scandaleuses, Fières de ses soupirs obtenus à grand prix, GILB. *Le 18e s.* || Fig. Vous mettez à trop haut prix.... les petits services que je vous ai rendus, SÉV. 30 mars 1689. || Une chose hors de prix, une chose excessivement chère. Les vaches ne se vendent pas, les filles étaient chères à l'assemblée de Véretz, les garçons hors de prix, P. L. COUR. *Gaz. du village*, n° 4. || Une chose qui n'a point de prix, qui est sans prix, une chose de très-grande valeur et dont le prix n'est point réglé. Ils présentent alors à nos regards surpris Des chefs-d'œuvre d'orgueil sans mesure et sans prix, VOLT. *Scythes*, I, 1. || Fig. Ces pommes sans prix Rendront de leurs beautés votre oracle idolâtre, ROTR. *St-Gen.* I, 7. C'est cela [des tendresses] qui n'a point de prix, et que je sens fort tendrement, SÉV. 494. || Fig. Cet homme est sans prix, il est d'un rare mérite. || En un sens opposé. Les effets publics sont sans prix, personne ne demande à en acheter. || De prix, qui vaut beaucoup. Corps piqué d'or, garnitures de prix, LA FONT. *Court.* Il ne brisera pas un meuble de prix, J. J. ROUSS. *Ém.* I. || Mettre un prix à quelque chose, en donner un certain prix. Mets un prix à la paix, mets un prix à Palmire, VOLT. *Fanat.* I, 4. || Mettre la tête d'un homme à prix, promettre une certaine somme à qui le tuera. Il [Sylla] inventa les proscriptions, et mit à prix la tête de ceux qui n'étaient pas de son parti, MONTESQ. *Rom.* 11. || Mettre à prix, vendre pour un certain prix. Judas aima l'argent avant de mettre à prix son maître, MASS. *Carême, Tiéd.* 2. || Par extension, mettre à prix, accorder quelque chose moyennant une certaine concession. On y ajoutera peut-être encore de mettre à prix le retour du parlement à Rennes, SÉV. 227. || Fig. Si vous étiez un bien qui se pût mettre à prix, ma seule fidélité pourrait vous acquérir, SCARR. *Rom. com.* II, 14. || Être à prix, être l'objet d'un trafic. La louange est à prix, le hasard la débite, RÉGNIER, *Sat.* XV. || Cela vaut toujours son prix, se dit d'une chose qui conserve sa valeur, dont le prix ne baisse pas. || 2° Prix fixe, prix fixé d'avance par le marchand et duquel il n'y a rien à rabattre. Vendre à prix fixe. || Prix-fixe (avec un trait d'union), maison de commerce où l'on vend les marchandises à un prix déterminé et écrit sur les objets à vendre. Les prix-fixes se sont fort multipliés à Paris. || On dit aussi : magasin, boutique à prix fixe. || Prix fait, le prix commun ou le prix convenu d'une chose. || Marché à prix fait, ou, simplement, prix fait, marché à forfait. Un édifice construit à prix fait. || En termes de banque. Les prix des changes sont certains et incertains ; dans toutes les négociations de lettres de change tirées sur des places étrangères, il y a toujours une place qui donne le prix certain ou incertain, et une qui.... P. GIRAUDEAU, *la Banque rendue facile*, p. 5. || Prix courant, le prix qui a cours sur le marché à un moment donné. || Prix courant, feuille publique qui donne les prix courants. On en peut voir le détail dans le prix courant qu'on imprime à Amsterdam, P. GIRAUDEAU, *la Banque rendue facile*, p. 387. || 3° Fig. Valeur morale d'une personne ou d'une chose. Il met à même prix les sages et les sots, RÉGNIER, *Sat.* V. Le temps de chaque chose ordonne et fait le prix, CORN. *Pomp.* I, 3. Notre humeur met le prix à tout ce qui nous vient de la fortune, LA ROCHEFOUC. *Réflex.* 47. Enfin, qu'on doit tenir notre art en quelque prix, LA FONT. *Fabl.* I, 14. Que l'homme s'estime son prix, PASC. *Pens.* I, 8, éd. HAVET. Je trouve que le prix de la plupart des choses dépend de l'état où nous sommes, quand nous les recevons, SÉV. 13 oct. 1673. La reine [d'Espagne] la veut voir incognito [Mme de Villars] ; elle se fait prier, pour se donner un nouveau prix, ID. 5 janv. 1680. Que ce tombeau nous convainque de notre néant, pourvu que cet autel, où l'on offre tous les jours une victime d'un si grand prix, nous apprenne en même temps notre dignité, BOSS. *Duch. d'Orl.* Une noble pudeur à tout ce que vous faites Donne un prix que n'ont point ni la pourpre ni l'or, RAC. *Esth.* III, 4. Le rang qui lui donne du prix devant les hommes, MASS. *Carême, Prosp.* Il y a une grande différence entre le prix que l'opinion donne aux choses, et celui qu'elles ont réellement, J. J. ROUSS. *Hél.* V, 2. Je connais mieux que vous le prix de la vie, SCRIBE, *Hist. et prov. Le prix de la vie.* || Relever le prix, donner une plus grande valeur morale. Sa modestie relève le prix de ses autres vertus. || Chacun vaut son prix, c'est-à-dire il ne faut pas déprécier celui-ci pour exalter celui-là, et aussi il n'est personne qui n'ait quelque bonne qualité. Encore que chacun vaille ici-bas son prix, RÉGNIER, *Sat.* XII. J'ai vu ici.... Mme de Montjeu, que je trouve fort aimable; Mme de Toulongeon vaut son prix aussi, SÉV. à *Bussy*, 13 avril 1689. || Valoir son prix, en parlant de choses, n'être pas sans importance, sans intérêt. Pensez-vous que cette nouvelle ne valût pas son prix dans la gazette de Hollande? SÉV. 382. || On dit de même : avoir son prix. Pourtant un tel spectacle a bien son prix, J. J. ROUSS. *Dédic.* || 4° Fig. Ce qu'il en coûte pour obtenir quelque avantage. Et veulent acheter crédit et dignités À prix de faux clins d'yeux et d'élans affectés, MOL. *Tart.* I, 6. Ils ont résolu de l'en retrancher [Arnauld, de l'Église], à quelque prix que soit, PASC. *Prov.* III. Dieu met la vie éternelle à ce prix, BOSS. *Hist.* II, 6. Et dit-on à quel prix Roxane lui pardonne? RAC. *Bajaz.* III, 2. Je voulais votre fille et ne pars qu'à ce prix, ID. *Iph.* IV, 6. Si j'avais mis ta vie à cet indigne prix, Parle, aurais-tu quitté le dieu de ton pays? VOLT. *Alz.* V, 5. Nous avons mis peut-être cette qualité [la délicatesse] à plus haut prix qu'aucun autre peuple de la terre, VAUVEN. *Délicatesse.* || 5° Fig. Mérite d'une personne. Tous ceux qui lui étaient bons [à Mme de Lafayette] avec M. de la Rochefoucauld, perdent leur prix auprès d'elle [lui mort], SÉV. 419. On croirait à vous voir, dans vos libres caprices, Décider du mérite et du prix des auteurs.... BOIL. *Sat.* IX. || L'excellence d'une chose. Certain Mogol vit en songe un vizir Aux champs Élysiens possesseur d'un plaisir Aussi pur qu'infini tant en prix qu'en durée, LA FONT. *Fabl.* XI, 4. À propos de comédie, voilà Bajazet; si je pouvais vous envoyer la Champmeslé, vous trouveriez la pièce bonne; mais sans elle elle perd la moitié de son prix, SÉV. 128. Dieu aime qu'on sente tout le prix des grâces qu'il nous fait, MASS. *Avent, Conc.* || 6° Fig. Récompense. Et lui seul a des prix dignes de ma victoire, ROTR. *Bélis.* IV, 6. Cruelle, est-ce là donc ce que vos injustices Ont réservé de prix à de si longs services? CORN. *Illus. com.* II, 2. Cette dignité sacrée [le souverain sacerdoce chez les Juifs] fut le prix de la flatterie, BOSS. *Hist.* II, 5. Ô dieux!... Si vous donnez les prix comme vous punissez, RAC. *Théb.* III, 3. Le prix est sans doute inouï ... Mais plus la récompense est grande et glorieuse.... ID. *Esth.* II, 6. Je vais au roi des rois demander aujourd'hui Le prix de tous les maux que j'ai soufferts pour lui, VOLT. *Zaïre*, II, 3. || Le prix de, suivi d'un infinitif. C'est ce qu'il n'est plus temps de vous dissimuler, Seigneur, et c'est le prix de m'avoir fait parler, CORN. *Sur.* II, 2. || Pour prix de, en récompense de. Pour prix d'avoir si bien secondé vos souhaits, RAC. *Mithr.* I, 2. Catherine fut reconnue czarine, pour prix d'avoir sauvé son époux et son armée, VOLT. *Russie*, II, 3. || Salaire. Ceux qui tuent sans en recevoir aucun prix, PASC. *Prov.* VI. || 7° Quelquefois, par antiphrase, punition, expiation. Où Photin a reçu le prix de son audace, CORN. *Pomp.* V, 2. Sous les Assyriens, leur triste servitude [des Hébreux] Devint le juste prix de leur ingratitude, RAC. *Esth.* III, 4. Me préserve le ciel de soupçonner jamais Que d'un prix si cruel vous payez mes bienfaits! ID. *Mithr.* III, 3. La mort fut le prix de sa sincérité, c'est-à-dire il fut mis à mort pour avoir été sincère. || 8° Récompense promise à celui qui réussira le mieux dans quelque exercice de corps ou d'esprit. Du plus habile chantre un bouc était le prix, BOIL. *Art p.* III. Le fils d'Ulysse, qui était venu pour remporter le prix, FÉN. *Tél.* V. Je viens ici pour tâcher de gagner le prix, DANCOURT, *Prix de l'arquebuse*, sc. 7. Les marches d'Alexandre sont si rapides que vous croyez voir l'empire de l'univers plutôt le prix de la course, comme dans les jeux de la Grèce, que le prix de la victoire, MONTESQ. *Esp.* X, 14. Après avoir remporté vingt-huit fois le prix de l'art, d'autres disent seulement treize fois, Eschyle, vaincu par Sophocle.... LÉVESQUE, *Instit. Mém. litt. et beaux-arts*, t. I, p. 316. || Partager le prix, donner le prix à deux concurrents dont le mérite a été jugé égal et qui se partagent la récompense proposée. || Partager le prix, se dit aussi de deux concurrents qui obtiennent le prix et entre lesquels on le partage. || Il a manqué le prix de peu de voix, il s'en est fallu peu de voix qu'il ne l'ait obtenu. || Fig. Remporter le prix, surpasser les autres en quelque chose. C'est par là que Molière, illustrant ses écrits, Peut-être de son art eût remporté le prix, Si.... BOIL. *Art p.* III. || Dans le même sens. Il vous donne le prix de la beauté, le prix de l'esprit, le prix de la vertu, MAINTENON, *Lett. à Mme de Pommereuil*, 10 juillet 1685. || Il se dit au sens d'honneur dans les luttes où un prix est disputé. Et si de l'agréer je n'emporte le prix, J'aurai du moins l'honneur de l'avoir entrepris, LA FONT. *Dédic. des fables au Dauphin.* [Dans les tournois] l'on crie : L'amour des dames, la mort des héros, louange et prix aux chevaliers, CHATEAUBR. *Génie*, IV, V, 4. || Prix décennaux, prix fondés par le premier empire, et décernés aux plus belles œuvres littéraires, aux plus belles découvertes scientifiques faites dans l'intervalle de dix ans. Je ne croyais pas qu'il pût être au monde un poëte plus en sûreté que moi contre les prix décennaux.... faire appartenir mon *Hamlet* aux prix décennaux, ce serait vouloir que le passé devînt le présent, pour me ramener malgré moi sous les récompenses d'aujourd'hui, DUCIS, *Corresp.* 27 nov. 1810. || 9° Particulièrement. Dans les écoles, colléges et lycées, récompense en livres aux élèves qui ont fait les meilleures compositions. Le premier prix. Le second prix. Prix des nouveaux. Prix des vétérans. Afin que cette distribution de prix fasse tout son effet, elle doit se faire avec une grande équité, sans que jamais la faveur y ait aucune part, ROLLIN, *Traité des Ét.* VI, 2e part. I, 2. L'usage d'encourager la jeunesse au travail par des distributions solennelles de prix paraît avoir été ignoré dans ce temps [l'antiquité]; du moins aucun monument n'en rappelle l'existence, NAUDET, *Instit. Acad. inscr.* t. IX, p. 440.

|| 10° Encouragements offerts aux propriétaires ou possesseurs d'animaux qui dans un concours ou une course ont atteint un but déterminé. On accorde une prime au bœuf le plus gras, au mouton à laine superfine, etc. mais on donne un prix au cheval qui est arrivé le premier et dans un temps fixé, dans une course. || 11° Terme d'eaux et forêts. Prix de la feuille, indemnité que l'adjudicataire en retard d'exploiter est tenu de payer à l'État ou aux communes. || 12° À tout prix, *loc. adv.* À un prix quelconque. Le perron antique Où sans cesse, étalant bons et mauvais écrits, Barbin vend aux passants des auteurs à tout prix, BOIL. *Lutr.* V. || Fig. Où des beautés du jour la nation galante.... Promenant ses appas par la vogue enchéris, Vient en corps afficher des crimes à tout prix, GILB. *Mon apologie.* || Vendre à tout prix, vendre une chose à quelque prix que ce soit. || Fig. À tout prix, malgré tout. Il ne faut pas vouloir ainsi son propre bonheur à tout prix, STAEL, *Corinne*, XVII, 7. || 13° Prix pour prix, *loc. adv.* Toute compensation faite. Compare prix pour prix Les étrennes d'un juge et celles d'un marquis, RAC. *Plaid.* I, 4. || Fig. En parlant des personnes. Ces deux hommes-là se valent, prix pour prix. || 14° Au prix de, *loc. prépos.* En comparaison de. Anciennes cités, si mal compassées au prix de ces places régulières qu'un ingénieur trace à sa fantaisie dans une plaine, DESC. *Méth.* II, 4. Ce peu d'années au prix de l'éternité ne sera considéré que comme une goutte d'eau de la mer, ou un grain de sable, SACI, *Bible, Ecclésiastiq.* XVIII, 8. La mort aux rats, les souricières N'étaient que jeux au prix de lui [un chat], LA FONT. *Fabl.* III, 18. Que l'homme, revenu à soi, considère ce qu'il est au prix de ce qui est, PASC. *Pens.* I, 1, édit. HAVET. Le bois le plus funeste et le moins fréquenté Est au prix de Paris un lieu de sûreté, BOIL. *Sat.* VI. Il [le roi] marche vers Tholus, et tes flots [les flots du Rhin] en courroux Au prix de sa fureur sont tranquilles et doux, ID. *Ép.* IV. Qui n'accepterait avec joie Le génie au prix du malheur? V. HUGO, *Odes*, IV, 6. || Absolument. Alcyone n'était au prix que médiocrement affligée, BALZ. liv. VII, lett. 6. Il n'était ambre, il n'était fleur Qui ne fût ail au prix, LA FONT. *Fabl.* VII, 7. Et quant aux merveilles Dont votre divin chant [de l'âne] vient frapper les oreilles, Philomèle est, au prix, novice dans cet art, ID. *ib.* XI, 5.

— HIST. XII° s. [Ils] Ne prisent vos menaces le pris d'une chastaine [châtaigne], *Sax.* XXX. Evesques et baruns e chevaliers de pris, *Th. le mart.* 88. Chevaus de pris, *Ronc.* p. 7. || XIII° s. Et là doit-on faire chevalerie, Où on conquiert paradis et honor Et pris et los et l'amor de s'amie, QUESNES, *Romancero*, p. 93. Que Alleman estoient chevalier de haut pris, *Berte*, V. Il secoru son seigneur, si qu'il en ot mouit grant pris [honneur], VILLEH. LXXII. Li venderes prent blés, aveines ou vins, à plus quier [cher] pris qu'il ne valent, BEAUM. XLIV, 20. Li pris des deniers de vente si est tex [tel] que ne croist ne n'apetice, ID. XXVII, 17. || XV° s. Il les achata et en eut bon prix [bon marché], LOUIS XI, *Nouv.* XCIX. Ha, gentil cheval, qui ton prix d'or vaulx, or as trouvé ton maistre, *Perceforest*, t. II, f° 46. || XVI° s. Et voyez combien, au prix [en comparaison], il [César] va se serrant où il parle.... MONT. I, 67. [Une troupe] achetant une honteuse fuyte au mesme prix qu'elle eust eu d'une glorieuse victoire, ID. I, 63. Je me recognois, au prix de ces gents là, si foible et si chetif...., ID. I, 155. Revenir de la paulme ou du bal avecques le prix de cet exercice, ID. I, 178. Acquerir une chose au prix de sa vie, ID. II, 243. Les sciences ne sont pas comme les marchandises, on les donne pour le prix qu'elles coustent, DES PER. *Contes*, 1. Le prix de l'homicide qui tuoit un des proscripts estoit deux talents, AMYOT, *Sylla*, 65. Au prix qu'ils approchoient, les Parthes s'en fuyoient, ID. *Crassus*, 46. Ils vouloient donner bataille, à quelque prix que ce fust, D'AUB. *Hist.* I, 317. En baillant à couper et lier les bleds à tasche ou à prix fait, c'est à dire, sçavoir que donner en tout pour ce faire, O. DE SERRES, 80. Quand nous trouvons dans nos vieux titres et enseignemens quelques maisons et heritages, tant en la ville qu'es champs, vendus à bon prix, tant s'en faut que ce soit un argument de la felicité de ce temps là, qu'au contraire c'est une demonstration très certaine du malheur qui estoit lors en regne, par la longue suite des troubles; la richesse d'un pays cause l'abondance du peuple, qui fait que toutes choses y sont cheres; le peu de peuple au contraire fait le bon prix, PASQUIER, *Lett.* t. I, p. 656.

— ÉTYM. Bourguig. *prey*; provenç. *preiz*; esp. *prez*, *precio*; portug. *preço*, ital. *prezzo*, du latin *pretium*, que Curtius rapproche de πρίαμαι, acheter, πιπράσκω, vendre.

† **PRO** (pro), *s. m.* Voy. PRAO.

PROBABILISME (pro-ba-bi-li-sm'), *s. m.* Terme de casuistique. Doctrine suivant laquelle, dans le concours de deux opinions, dont l'une est plus probable et favorable à la morale et à la loi, l'autre moins probable et favorable à la cupidité et à la passion, il est permis de suivre celle-ci dans la pratique, pourvu qu'elle soit approuvée par un auteur considérable. Je ne citerai qu'une seule loi de Zoroastre.... qui est justement le contraire du fameux probabilisme des jésuites : quand tu seras en doute si une action est bonne ou mauvaise, abstiens-toi de la faire, VOLT. *Dial.* XXIV, 10. Il se peut que vingt apparences contre lui [l'accusé] soient balancées par une seule en sa faveur ; c'est là le cas et le seul cas de la doctrine du probabilisme, ID. *Pol. et lég. Sur les probabilités en justice.* || Par extension. On semble s'être fait au barreau un système de probabilisme, tout à fait commode pour la mauvaise foi des plaideurs, MARMONTEL, *Œuv.* t. V, p. 322.

— ÉTYM. Lat. *probabilis*, qu'on peut approuver.

† **PROBABILISTE** (pro-ba-bi-li-st'), *s. m.* Partisan du probabilisme.

PROBABILITÉ (pro-ba-bi-li-té), *s. f.* || 1° Apparence de vérité. Il faut qu'ils [les faits d'une accusation] soient aussi certains que le sera le supplice auquel vous condamnerez le coupable; car, si vous n'avez, par exemple, que vingt probabilités, ces vingt probabilités ne peuvent équivaloir à la certitude de sa mort, VOLT. *Dict. phil. Vérité.* Presque toute la vie humaine roule sur des probabilités, ID. *Pol. et lég. Sur les probabilités en justice.* Combien je dois être persuadé de la probabilité de mon hypothèse sur la formation des planètes, BUFF. *Théor. ter. Part. hyp. Œuv.* t. IX, p. 299. Nous errons dans les ténèbres, ou nous marchons avec perplexité entre des préjugés et des probabilités, ID. *Quadr.* t. I, p. 256. On peut accroître la probabilité d'une théorie, soit en diminuant le nombre des hypothèses sur lesquelles on l'appuie, soit en augmentant le nombre des phénomènes qu'elle explique, LA PLACE, *Expos.* IV, 14. || 2° Terme de mathématique. Doctrine, théorie, analyse, calcul des probabilités, l'ensemble des règles par lesquelles on peut calculer le nombre de chances qu'a un événement de se produire. La suite de ces idées a conduit M. Bernoulli à cette question : si, le nombre des cas inconnus diminuant toujours, la probabilité du parti qu'on doit prendre en augmente nécessairement, de sorte qu'elle vienne à la fin à tel degré de certitude qu'on voudra, FONTEN. *Bernoulli.* Le calcul des probabilités est appuyé sur cette supposition, que toutes les combinaisons différentes d'un même effet sont également possibles, D'ALEMB. *Quest. calc. Probab. Œuv.* t. IV, p. 291, dans POUGENS. Dans le calcul des probabilités, on désigne la certitude par l'unité, c'est-à-dire que l'on suppose égal à un le nombre des combinaisons possibles qui renferment l'événement dont on cherche la probabilité, ou dans lesquelles cet événement n'entre point; la probabilité de l'événement, représentée alors dans une fraction, est le nombre des combinaisons dans lesquelles l'événement a lieu, *Avert. des éditeurs*, dans VOLT. *Pol. et lég. Sur les probabilités en justice.* L'analyse est le seul instrument dont on se soit servi jusqu'à ce jour dans la science des probabilités, pour déterminer et fixer les rapports du hasard, BUFF. *Ess. arith. mor. Œuv.* t. X, p. 139. Dans tous les jeux, les paris, les risques, les hasards, dans tous les cas, en un mot, où la probabilité est plus petite que un dix-millième, elle doit être et elle est en effet pour nous absolument nulle, ID. *ib.* t. X, p. 85. La probabilité d'un événement se mesure par une fraction dont le numérateur est le nombre des cas favorables, et le dénominateur le nombre de tous les cas possibles, favorables ou contraires, PINEL, *Instit. Mém. sc.* 1807, 1ᵉʳ sem. p. 172. || Probabilité simple, celle d'un événement qui ne peut dépendre que de l'action simple d'un certain nombre de causes du même ordre. || Probabilité composée, celle dans laquelle on doit considérer simultanément plusieurs probabilités simples ou l'action de différents genres de causes. || Probabilités de la vie, durée probable de la vie qu'a un individu à chaque âge. La connaissance des probabilités de la durée de la vie est une des choses les plus intéressantes dans l'histoire naturelle de l'homme, BUFF. *Prob. de la vie. Œuv.* t. X, p. 217. || 3° Terme de casuistique. La doctrine des opinions probables. Ôtez la probabilité, on ne peut plus plaire au monde; mettez la probabilité, on ne peut lui déplaire, PASC. *Pens.* XXIV, 72, éd. HAVET. Les trois marques de la religion : la perpétuité, la bonne vie, les miracles ; ils [les jésuites] détruisent la perpétuité par la probabilité, la bonne vie par leur morale, les miracles en détruisant ou leur vérité ou leur conséquence, ID. *ib.* XXIII, 28. Mon révérend père, lui dis-je, que le monde est heureux de vous avoir pour maîtres! que ces probabilités sont utiles! ID. *Prov.* VI. Voilà comment les opinions s'élèvent peu à peu jusqu'au comble de la probabilité, ID. *ib.* XIII.

— HIST. XIV° s. Bien est voir [vrai] que cest dit a aucune probabilité, ORESME, *Eth.* VII, 13. || XVI° s. Nonobstant que telle raison ait quelque apparence de probabilité, PARÉ, X, 9.

— ÉTYM. Lat. *probabilitatem*, de *probabilis*, probable.

PROBABLE (pro-ba-bl'), *adj.* || 1° Qui a une apparence de vérité. Il n'est pas probable qu'il ait dit cela. Toute question n'est pas susceptible de démonstration ; mais il faut examiner ce qui est le plus probable, non pas pour le croire fermement, mais pour croire au moins qu'il est probable, VOLT. *Mél. litt. au P. Tournemine.* || 2° Qu'il est raisonnable de supposer. Cela est bien peu probable. Cela est plus que probable. || 3° Terme de casuistique. Opinion probable, celle qui est fondée sur des raisons de quelque considération, soutenues par un auteur grave. Voilà de quelle manière ils [les jésuites] se sont répandus par toute la terre à la faveur de la doctrine des opinions probables, qui est la source et la base de tout ce dérèglement, PASC. *Prov.* V. || *S. m.* Le probable, ce qui est probable. Est-ce que le P. Bauny et Basile Ponce ne peuvent pas rendre leur opinion probable? Je ne me contente pas du probable, lui dis-je, je cherche le sûr, PASC. *Prov.* V.

— HIST. XIV° s. Les astrologiens ont aucune cognoissance prouvable des meurs et des conditions des gens en general, *le Songe du vergier*, I, 171. || XVI° s. En forme probable [probante] et authentique, CARL. VIII, 33.

— ÉTYM. Lat. *probabilis*, de *probare*, prouver.

PROBABLEMENT (pro-ba-ble-man), *adv.* D'une façon probable. Notre opinion [que les juges peuvent prendre de l'argent des parties] est probable; le contraire est probable aussi. — En vérité, mon père, on trouve que M. le premier président a plus que probablement bien fait [en défendant aux greffiers de recevoir de l'argent], PASC. *Prov.* VIII. Je sais certainement qu'il [la Bletterie] veut être de l'Académie, et probablement il en sera, VOLT. *Lett. d'Alembert*, 31 déc. 1768.

— HIST. XIV° s. L'en peut bien parler en science certainement si comme en mathematiques, et es autres non, mais tant seulement probablement et vraysemblablement, ORESME, *Eth.* 36.

— ÉTYM. *Probable*, et le suffixe *ment*.

PROBANT, ANTE (pro-ban, ban-t'), *adj.* Terme de palais. Qui prouve. Pièce probante. Il y a manque de forme dans un acte quand il y manque quelque chose pour le rendre probant et authentique, [illegible] RANT. || En forme probante, en forme authentique.

— HIST. XVI° s. Le tout en forme probante, CARL. X, 2.

— ÉTYM. Lat. *probantem*, de *probare*, prouver.

PROBATION (pro-ba-sion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Dans quelques ordres religieux, le noviciat, parce qu'on y met comme à l'épreuve les novices. || 2° Il se dit aussi du temps d'épreuve qui précède le noviciat. S'enfermer dans le cloître et recevoir, pendant une année de probation, tant de leçons, BOURDAL. *Pensées*, t. II, p. 440. || Fig. Vous n'avez pas eu besoin de probation pour être parfaitement honnête homme, BALZ. liv. V, lett. 5.

— HIST. XIV° s. Et ce appert à tous sans autre probacion, ORESME, *Eth.* 148. || XVI° s. La probation est dure, mais nos peres en ont eu d'aussi pesantes, et sont demeurés constants, CALV. *Lettres à Jacques de Bourgogne*, p. 126. Je dispute du [illegible] et dis, puisqu'il n'y a nulle probation [illegible], qu'il faut tenir tout cela pour fable, ID. *Inst.* 167.

— ÉTYM. Provenç. *proazo*, *probatio*; espagn. *probacion*; ital. *probazione*; du lat. *probationem*, de *probare*, prouver.

PROBATIQUE (pro-ba-ti-k'), *adj.* Terme d'antiquité judaïque. À Jérusalem, piscine probatique, piscine du bétail, réservoir d'eau, près du temple de Salomon, où étaient lavés les animaux qui devaient servir aux sacrifices.

— ÉTYM. Lat. *probaticus*, de προβατικός, qui vient de πρόβατον, menu bétail.

PROBATOIRE (pro-ba-toi-r'), *adj.* Se dit d'un

acte constatant la capacité d'un étudiant. Acte probatoire. Ces élèves sont appelés, à la fin de la troisième année d'étude, à subir les examens probatoires pour le titre de pharmacien de première classe, *Moniteur univ.* 23 mai 1867, p. 613, 2ᵉ col.

— ÉTYM. Lat. *probatorius*, de *probare*, prouver.

PROBE (pro-b'), *adj.* Qui a de la probité. C'étaient les plus probes et les plus disciplinés qui parlaient ainsi, demandant qu'on leur livrât les restes de Moscou brûlé, et l'on n'avait rien à leur répondre, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VIII, 8.

— REM. Probe ne se trouve dans le Dictionnaire de l'Académie qu'à partir de l'édition de 1835. Il n'est pas non plus dans Richelet.

— ÉTYM. Lat. *probus.*

PROBITÉ (pro-bi-té), *s. f.* Exacte régularité à remplir tous les devoirs de la vie civile. Une probité passionnée, indocile, impétueuse, qui suit plutôt la fougue de la nature que la discipline de la raison, qui a plus de courage que d'adresse, BALZ. *De la cour*, 6ᵉ *disc.* La probité sévère est digne qu'on l'estime ; Elle a tout ce qui fait un grand homme de bien, CORN. *Othon*, II, 4. Examinez hardiment et sévèrement ; bas toute tendresse ! car j'ose bien vous dire que, sur le fait d'une probité très-exacte et d'une fidélité sincère, je ne crains ni le roi, ni vous, ni tout le genre humain ensemble, *Lettre de Vauban à Louvois*, *Revue des Deux-Mondes*, 1ᵉʳ février, 1862, p. 632. Celui qui dit incessamment qu'il a de l'honneur et de la probité, qu'il ne nuit à personne, qu'il consent que le mal qu'il fait aux autres lui arrive, et qui jure pour le faire croire, ne sait pas même contrefaire l'homme de bien, LA BRUY. V. Ils sont hommes de probité, femmes régulières, MASS. *Carême*, *Mauvais riche.* La fidélité aux lois, aux mœurs et à la conscience fait l'exacte probité, DUCLOS, *Consid. mœurs*, IV. La probité est la vertu des pauvres ; la vertu doit être la probité des riches, ID. *ib.* Le jour où le ministre se vanta d'avoir dans son portefeuille le tarif de toutes les probités de l'Angleterre, RAYNAL, *Hist. phil.* XIX, 2. || C'est la probité même, c'est un homme plein de probité.

— SYN. PROBITÉ, INTÉGRITÉ. La probité est uniquement relative aux devoirs envers autrui et aux devoirs de la vie civile. À intégrité s'attache l'idée particulière d'une pureté qui ne se laisse entamer ni corrompre.

— HIST. XVIᵉ s. La probité, qui n'est accompagnée de l'heur, est toujours mesprisée, D'AUB. *Conf.* II, 9. Sa probité [de Jeanne Gray], sa doctrine aux langues grecque et hebraïque et sa constance rendirent sa mort efficacieuse, ID. *Hist.* I, 76.

— ÉTYM. Lat. *probitatem*, de *probus*, probe.

PROBLÉMATIQUE (pro-blé-ma-ti-k'), *adj.* || 1° Qui a le caractère du problème. Il me rebuta rudement, et me dit que ce n'était pas là le point ; qu'il y en avait de ceux de son côté qui tenaient que la grâce n'est pas donnée à tous ; que les examinateurs mêmes avaient dit en pleine Sorbonne que cette opinion est problématique.... PASC. *Prov.* I. Il est avantageux aux grands que toutes les matières soient problématiques pour la flatterie ; quoi qu'ils fassent, ils ne peuvent manquer d'être loués, FONTEN. *Dial.* 1ᵉʳ, *Auguste*, *Arétin.* || Jugement problématique, se dit, dans le kantisme, des jugements dans lesquels le rapport de l'attribut au sujet n'est conçu que comme simplement possible. On l'oppose à jugement assertorique ou apodictique. || 2° Dont on peut douter. Nouvelle problématique. Au président de Maisons, dont la probité était moins que problématique, RETZ, *Mém.* t. II, liv. III, p. 161, dans POUGENS. Le mariage de Louis XIV et de Mme de Maintenon fut toujours problématique à la cour, VOLT. *Louis XIV*, 27. || 3° Équivoque. Conduite problématique.

— HIST. XVIᵉ s. Question problematique, à sçavoir, qui est cause de surdité, PARÉ, XVI, 40.

— ÉTYM. Προβληματικὸς, de πρόβλημα, problème.

PROBLÉMATIQUEMENT (pro-blé-ma-ti-ke-man), *adv.* D'une manière problématique. Il trouva dans son disciple de si heureuses dispositions, qu'il lui fit soutenir problématiquement une thèse de logique à l'âge de neuf ans et demi, FONTEN. *Taubry.*

— ÉTYM. *Problématique*, et le suffixe *ment.*

PROBLÈME (pro-blè-m'), *s. m.* || 1° Terme de mathématique. Toute question où l'on indique le résultat qu'on veut obtenir, et où l'on demande les moyens d'y parvenir ; ou bien l'on indique les moyens et l'on demande le résultat. Problème d'algèbre, de géométrie. || On dit de même problème d'astronomie, de physique, etc. || Fig. Tout procès est un problème.... la mort est un problème aussi, je le résoudrai bientôt, VOLT. *Lett. Delisle*, 28 mars 1776. || 2° Proposition douteuse qui peut recevoir plusieurs solutions. Problème de métaphysique, de morale. Il devrait vous paraître affreux que votre salut fût devenu un problème, MASS. *Carême*, *Salut.* || 3° En général, tout ce qui est difficile à expliquer, à concevoir. L'homme est dans ses écarts un étrange problème, ANDRIEUX, *Meunier de Sans-Souci.* || Cet homme est un problème, sa conduite est un vrai problème, il est difficile de définir son caractère, d'expliquer sa conduite. || On dit de même : Cette affaire est un problème.

— ÉTYM. Πρόβλημα, de προβάλλειν, jeter en avant, de πρὸ, en avant, et βάλλειν, jeter.

† **PROBOLE** (pro-bo-l'), *s. f.* Terme de théologie. Génération du Fils par l'extension de la substance du Père. Origène, grand platonicien, rejeta la probole comme indigne de la majesté divine, BONNET, *Œuvr. mél.* t. XVIII, p. 117 dans POUGENS.

— ÉTYM. Προβολή, extension, de πρὸ, en avant, et βάλλειν, jeter.

PROBOSCIDE (pro-bo-ssi-d'), *s. f.* || 1° La trompe d'un éléphant. || Peu usité excepté dans le blason. || 2° Organe oral ou trompe des insectes diptères. Ces petits éléphants ailés, pourvus de proboscides, s'acharnèrent sur ce corps nu, SCARR. *Rom. com.* II, 16.

— ÉTYM. Lat. *proboscis*, de προβοσκίς, de πρὸ, en avant, et βόσκειν, paître.

† **PROBOSCIDÉ, ÉE** (pro-bo-ssi-dé, dée), *adj.* Terme de zoologie. Qui est muni d'une trompe.

† **PROBOSCIDIEN, IENNE** (pro-bo-ssi-diin, diè-n'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a le nez prolongé en une trompe. || *S. m. pl.* Les proboscidiens, famille de mammifères pachydermes à trompe, éléphant, tapir.

† **PROBOSCIROSTRE** (probo-ssi-ro-str'), *s. m.* Terme de zoologie. Saillie en forme de trompe que forme la tête de certains insectes.

— ÉTYM. *Proboscide*, et le lat. *rostrum*, bec.

† **PROBRAQUE** (pro-bra-k'), *s. m.* Terme de métrique ancienne. Pied composé d'une brève suivie de quatre longues.

— ÉTYM. Πρόβραχυς, de πρὸ, en avant, et βραχὺς, bref.

† **PROCATARCTIQUE** (pro-ka-tar-kti-k'), *adj.* Terme de médecine. Synonyme de prédisposant. Cause procatarctique.

— HIST. XVIᵉ s. L'externe [cause de maladie], dicte procatarctique ou primitive, est hors de nostre corps, PARÉ, *Introd.* 19.

— ÉTYM. Προκαταρκτικὸς, de πρὸ, avant, κατὰ, et ἀρχή, commencement.

1. **PROCÉDÉ, ÉE** (pro-sé-dé, dée), *part. passé* de procéder. Terme de palais. Bien jugé, mal procédé, c'est-à-dire l'affaire a été bien jugée au fond, mais on n'y a pas gardé toutes les formalités requises. || Dans le langage général, tant a été procédé, tant fut procédé, c'est-à-dire on fit si bien. Cavoie était cruel [envers Mlle de Coëtlogon] ; tant fut procédé, que le roi et même la reine le lui reprochèrent, et qu'ils exigèrent de lui qu'il fût plus humain, ST-SIM. 34, 141. Tant fut procédé, que la tête du bon curé se brouilla, et bientôt il s'assoupit, DUCLOS, *Œuv.* t. VI, p. 166.

2. **PROCÉDÉ** (pro-sé-dé), *s. m.* || 1° Manière d'agir d'une personne envers une autre. Pour témoigner à tous qu'à regret je permets Un sanglant procédé [un combat singulier] qui ne me plut jamais, CORN. *Cid*, IV, 5. Il est difficile de juger si un procédé net, sincère et honnête est un effet de probité ou d'habileté, LA ROCHEFOUC. dans RICHELET. Cela n'est pas le procédé d'un sot, SÉV. 239. Mon âme vous remercie de la bonne opinion que vous avez d'elle, de croire qu'elle ait horreur des vilains procédés : vous ne vous êtes pas trompée, ID. 181. Je ne vous parle guère de Mme de la Troche ; c'est que les flots de la mer ne sont pas plus agités que son procédé avec moi, ID. 15 avr. 1672. Si vous avez jamais vu le procédé des académistes qui ont campos, vous trouverez que cette querelle y ressemble fort [de d'Harcourt et de la Feuillade, qui se jetèrent des assiettes et des couteaux à la tête], ID. *à Bussy*, 26 nov. 1655. Après l'indigne éclat d'un procédé si noir, TH. CORN. *Ariane*, V, 6. C'est une vengeance douce à un homme de faire, par tout son procédé, d'une personne ingrate, une très-ingrate, LA BRUY. IV. Le public n'est juge que des procédés, qui sont fort différents des procédures, VOLT. *Lett. Damilaville*, 16 sept. 1766. Elle aimerait mieux cent fois avoir un mauvais procédé que de manquer de politesse, GENLIS, *Ad. et Th.* t. III, p. 178 dans POUGENS. Les mauvais procédés, cela se pardonne ; mais les mauvais propos, cela ne s'oublie pas, PICARD, *Vieux coméd.* sc. 1. || Fig. Nous avons chaud, nous autres ; il n'y a plus qu'en Provence où l'on ait froid ; je suis persuadée que notre châsse [de sainte Geneviève] a fait ce changement ; car sans elle nous apercevions, comme vous, que le procédé du soleil et des saisons était changé, SÉV. 24 juill. 1675. || 2° Au plur. Il se dit des bons procédés. C'est un homme qui ne connaît pas les procédés. C'est un homme à procédés. Manquer de procédés. Pour couvrir d'un vernis de procédés la laideur du vice, J. J. ROUSS. *Lett. à d'Alemb.* || Cet homme a des procédés avec tout le monde, il se conduit avec tout le monde d'une manière honnête. || 3° Manière de faire une opération, soit chimique, soit pharmaceutique, soit chirurgicale. Un procédé nouveau. On y donne un procédé pour convertir le mercure en or ... BUFF. *Min.* t. V, p. 368. || 4° Anciennement. Préliminaire de duel entre gens d'épée. Je ne comprends pas que vous parliez si bien d'un procédé ; pour moi, je crois que vous avez eu quelque affaire en Bretagne, qui vous a appris cette langue, BUSSY, *à Mme de Sévigné*, dans SÉV. 7 sept. 1668. Il [le fils de Mme de Sévigné] a été spectateur des deux armées rangées si longtemps en bataille ; voilà la seconde fois qu'il n'y manque rien que la petite circonstance de se battre ; mais, comme deux procédés valent un combat, je crois que deux fois à la portée du mousquet valent une bataille, SÉV. 28 mai 1676. Je trouve qu'au commencement de la troisième race, la jurisprudence était toute en procédés ; tout fut gouverné par le point d'honneur, MONTESQ. *Espr.* XXVIII, 19. || Fig. On ne demande qu'à tourner tout en plaintes et en procédés contre moi, BOSS. *Lett. quiét.* 129. || 5° Petit rond de cuir que l'on applique au bout d'une queue de billard. Queue à procédé. || Manière de se servir de la queue à procédé.

— ÉTYM. *Procédé* 1.

PROCÉDER (pro-sé-dé. La syllabe *cé* prend un accent grave quand la syllabe qui suit est muette : je procède, excepté au futur et au conditionnel : je procéderai, je procéderais), *v. n.* || 1° Proprement, s'avancer vers, d'où se mettre à une besogne. Procédons par ordre. Voulez-vous que nous procédions au testament ? MOL. *Mal. imag.* I, 9. Je vous défends de la part de la médecine de procéder au mariage que vous avez conclu, ID. *Pourc.* II, 3. De quelque manière que l'on procède à cette préparation de l'or et de l'argent, qui, dans la nature, ne sont le plus souvent qu'une masse commune, BUFF. *Min.* t. IV, p. 280. Nous procédons toujours lentement, d'idée sensible en idée sensible, J. J. ROUSS. *Ém.* III. || Cet ouvrage procède bien, il est bien conduit. || Cet orateur procède par périodes, il ne fait que des phrases périodiques. || Ce poëte procède par distiques, ses vers marchent deux à deux. || 2° Agir en quelque affaire que ce soit, de telle ou telle manière. On ne peut procéder avec trop de mesure, MAIRET, *Soliman*, III, 7. Voilà un homme qui procède par la connaissance de la nature du corps, BOSS. *Nouv. myst.* 6. Je le prie seulement [Turgot] qu'on fasse une liasse de toutes nos requêtes ; après quoi, il examinera un jour à loisir ce qu'il voudra accorder ou refuser ; cette manière de procéder avec le ministère me paraît la moins gênante et la plus honnête, VOLT. *Lett. Vaines*, 26 avr. 1776. || Substantivement. Mais si ce procéder encore t'est nouveau, RÉGNIER, *Dial.* || 3° Terme de palais. Agir en justice. On procéda contre les Macédoniens qui niaient la divinité du Saint-Esprit, FLÉCH. *Hist. de Théodose*, II, 46. Il n'y a pas deux cents ans qu'en France on procédait contre les rats avec les mêmes formalités que contre les hommes, SAINT-FOIX, *Ess. Paris*, *Œuv.* t. V, p. 368, dans POUGENS. On n'avait point procédé contre Jean sans Peur quand il assassina le duc d'Orléans, VOLT. *Mœurs*, 86. Le parlement devait procéder contre moi avec la dernière rigueur, J. J. ROUSS. *Conf.* XI. || Procéder criminellement contre quelqu'un, le poursuivre en justice comme criminel. || Procéder militairement, procéder contre quelqu'un sans observer les formes de la justice. || 4° Terme de théologie. Être engendré (le sens de venir en avant ayant passé au sens de production). Il ne suffit pas pour le salut de savoir que le Saint-Esprit est la troisième personne de l'adorable Trinité, qu'il est consubstantiel au Père et au Fils, qu'il procède éternellement de l'un et de l'autre, BOURDAL. *Myst. Pentecôte*, t. I, p. 431. Ce ne fut que vers le neuvième siècle que l'Église latine statua par degrés que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, VOLT. *Dict. phil.* *Christianisme.* || 5° Par une déri-

vation du sens théologique, tirer origine. C'est de Glycère que procèdent Tous les ennuis qui me possèdent, MALH. V, 10. Si la grâce vous vient d'où l'affront vous procède, ROTROU, *Bélis.* IV, 1. Celui, dit l'Écriture, qui protège, qui sauve, qui vivifie, et d'où procède toute grâce, BOURDAL. *Purif. de la Vierge, Myst.* t. II, p. 199. Albert : Vous voyez donc, monsieur, d'où procède son mal? — Crispin : Je le vois aussi net qu'à travers un cristal, REGNARD, *Fol. amour.* III, 7. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

— HIST. XIV^e s. Avicene en l'anathomie, Thedoric en la cure des plaies, Lanfranc en la cure des ulcerations et des autres maladies procederent très bien selonc mon jugement, H. DE MONDEVILLE, f° 4. Elle, procedens de crime à crime et de forfait à forfait, MERCHEURE, f° 22, *verso.* Contre le menu peuple procedoient il cruelment, ID. f° 62, *verso.* Mais tel sçavoir et grant science Procede de la sapience De Dieu qui veult qu'ainsi soit faict, *l'Alchim. d nat.* 312. || XV^e s. Et s'à mon dict scez labourer, Seurement y poux proceder, *la Font.* 624. Le roy vouloit tousjours proceder en grant solennité, pourquoy fist tenir les trois estatz à Tours, COMM. III, 1. || XVI^e s. Il luy feit response que il ne luy conseilloyt point de proceder oultre, RAB. *Garg.* I, 29. De la racine procede ung tige unicque, ID. *Pant.* III, 49. Un parler sans regle, et un proceder sans definition, MONT. III, 37. Les sçavants n'advouent aultre proceder en nos esprits que celuy de l'erudition, ID. III, 66. D'iceux sont procedez les massacres, assassinats.... LANOUE, 83. Ainsi que l'on procedoit à ceste election, il tonna à bon escient, AMYOT, *Marcel.* 17. Faultes et erreurs procedées ou de quelque passion humaine, ou.... mechancetez expresses procedentes de vice formé, ID. *Cimon,* 3. Longuement proceder est à l'advocat vendenger, COTGRAVE.

— ÉTYM. Prov. *proceder, procedir, procezir;* cat. *proceir;* espagn. *proceder;* ital. *procedere;* du lat. *procedere,* de *pro,* en avant, et *cedere,* aller (voy. CÉDER).

PROCÉDURE (pro-sé-du-r'), *s. f.* || 1° Manière de procéder en justice. Procédure commerciale, civile, criminelle. Il me semble que les rédacteurs de notre procédure criminelle ont beaucoup plus songé à trouver des coupables qu'à trouver des innocents, VOLT. *Lett. Servan,* 13 janv. 1768. || Code de procédure civile, titre d'un de nos codes. || Au sens de procédure criminelle, on a dit aussi procédure extraordinaire. || 2° Instruction judiciaire d'un procès. La procédure est régulière, irrégulière. L'arrêt qui en fut rendu le 23 février se justifie pleinement, outre que celui qui s'était engagé témérairement dans cette injuste procédure fut désavoué par ses collègues, PASC. *Prov.* XVI. Dans la procédure qu'on tint contre eux, ils remarquent.... BOSS. *Var.* XI. Je crois que vous rendez un vrai service à la nation, en vous élevant contre le secret des procédures, VOLT. *Lett. Dodin,* 12 juill. 1776. Je sais qu'on juge sans appel et sommairement; mais cette procédure rapide [commission militaire] n'exclut pas l'équité, CHATEAUBR. *Natch.* 2^e part. 1^re moitié. || Fig. Et dans une embrassade on leur a, pour conclure, Fait vite envelopper toute la procédure [un accommodement devant le tribunal des maréchaux], MOL. *Mis.* IV, 1. Cette lâche et molle procédure que nous observons à notre égard dans la pénitence, n'est point celle que Dieu suivra dans son jugement, BOURDAL. *Sévérité de la pénit.* 4^e *avent,* p. 200. || 3° Les actes mêmes qui ont été faits dans une instance civile ou criminelle. Toute la procédure a été brûlée.

— HIST. XIV^e s. Si default vigueur de nature, Toujours voitant sa procedure, Œuvrant en cachette de nuit, Par quoy la secourirez-vous? *Traité d'alch.* 102. || XVI^e s. Leur but et leurs procedures [actions, moyens] estoient detestables, LANOUE, 62. On me manda qu'ils [les huguenots] avoient dit que, puis que je faisois justice sans procedure, ils me feroient à moy-mesme le procez après l'avoir faict aux autres, MONTLUC, *Memoires,* V.

— ÉTYM. *Procéder.*

† **PROCÉDURIER, IÈRE** (pro-sé-du-rié, riè-r'), *adj.* Terme de pratique. Qui entend la procédure. || Se dit aussi de ce qui allonge les procédures. Formalités procédurières. || S. m. et f. Celui, celle qui aime la procédure, la chicane. Un procédurier.

† **PROCÉLEUSMATIQUE** [illegible], *adj.* Terme de métrique ancienne. Se dit d'un pied composé de quatre brèves, comme *àvimŭlŭ.* || Vers composé de tous procéleusmatiques suivis d'un tribraque, par exemple : Avunculus miserulus properiter abiit.

— ÉTYM. Προκελευσματικός, de πρὸ, et κέλευσμα, appel, ordre.

† **PROCELLAIRE** (pro-sèl-lê-r'), *s. f.* || 1° Nom donné au lare marin (palmipèdes), qui est la mouette au manteau noir de certains auteurs. || 2° *S. f.* Procellaire, et mieux procellarie, nom moderne du genre pétrel (palmipèdes), dans lequel on distingue la procellaire pélagique de Linné, qui est l'espèce la plus commune et s'appelle aussi oiseau des tempêtes, LEGOARANT.

— ÉTYM. Lat. *procella,* tempête, à cause que cet oiseau se plaît aux grands vents.

† **PROCELLARIE** (pro-sèl-la-rie), *s. f.* Voy. PROCELLAIRE.

† **PROCÉRITÉ** (pro-sé-ri-té), *s. f.* Haute taille du corps.

— HIST. XVI^e s. Les Ethiopes et les Indiens, elisants leurs roys et magistrats, avoient esgard à la beauté et procerité des personnes, MONT. III, 41.

— ÉTYM. Lat. *proceritatem,* de *procerus,* de haute taille.

PROCÈS (pro-sè; l'*s* se lie : un pro-sè-z important), *s. m.* || 1° Dans le langage anatomique, il se dit de certains prolongements qui se rattachent à une partie principale (ce qui est un des sens propres du latin *processus*). Les procès ciliaires. || 2° Dans le langage scientifique, marche, développement, progrès (fort employé en ce sens dans l'ancienne langue). Le procès de l'évolution intellectuelle. Le procès de la formation embryonnaire. || 3° Instance devant un juge, sur un différend entre deux ou plusieurs parties (ainsi dite à cause de la marche, du développement que suit une affaire devant un tribunal). Lors du mien et du tien naquirent les procès, A qui l'argent départ bon ou mauvais succès, RÉGNIER, *Sat.* VI. Pour le franc scélérat avec qui j'ai procès, MOL. *Mis.* I, 1. C'est être damné dès ce monde que d'avoir à plaider; et la seule pensée d'un procès serait capable de me faire fuir jusqu'aux Indes, ID. *Scapin,* II, 8. Le procès en fut rapporté au Châtelet, PASC. *Prov.* VI. Le maréchal d'Albret a gagné un procès de quarante mille livres de rente en fonds de terre, SÉV. 27 mars 1671. Il jugea le fameux procès que les Samaritains firent aux Juifs, BOSS. *Hist.* I, 9. Ce n'est point tous ses droits; c'est le procès qu'elle aime; Pour elle un bout d'arpent qu'il faudra disputer Vaut mieux qu'un fief entier acquis sans contester, BOIL. *Sat.* X. Et le mien et le tien, deux frères pointilleux, Par son ordre amenant les procès et la guerre, ID. *ib.* XI. J'ai vu que les procès ne donnaient point de peine; Six écus en gagnaient une demi-douzaine, RAC. *Plaid.* I, 6. Mémoire pour diminuer le nombre des procès, *Titre d'un ouvrage de l'abbé de Saint-Pierre.* Tout procès est un problème; il faut avoir l'esprit un peu géométrique pour le résoudre, VOLT. *Lett. Delisle,* 25 mars 1776. Vous savez que tous les procès s'instruisaient publiquement chez les Romains, nos premiers législateurs; cette noble jurisprudence est en usage en Angleterre, ID. *Lett. Dodin,* 12 juill. 1776. || Fig. Et contre mes défauts que j'intente un procès, RÉGNIER, *Sat.* XV. Tout confesser, afin que Dieu pardonne, et qu'il n'entre pas en procès avec nous, BOSS. *Sermons, Péché d'habitude,* 3. || Mettre les parties hors de cour et de procès, renvoyer les parties, parce que le juge trouve qu'il n'y a plus lieu de prononcer. || Le procès est pendant à tel tribunal, le procès y est commencé. || Laisser dormir un procès, réveiller un procès, suspendre les poursuites, les reprendre. || Familièrement. Pendre un procès au croc, cesser de poursuivre. || Fig. Vous avez gagné, vous avez perdu votre procès, vous avez obtenu ou manqué ce que vous vouliez, vous avez bien ou mal réussi dans telle affaire; se dit surtout quand on a demandé quelque chose à quelqu'un ou qu'on s'est efforcé de démontrer quelque chose à quelqu'un, et qu'on a obtenu gain de cause ou qu'on a échoué. || Fig. Faire un procès, bâtir un procès sur la pointe d'une aiguille, élever une contestation sur des motifs futiles. Qu'on ne s'étonne pas de voir sortir du sein de l'Église des esprits contentieux qui sauraient lui faire des procès sur rien, BOSS. 3^e *instr. past.* 44. || 4° Faire le procès à quelqu'un, le poursuivre en justice comme criminel. Tous les B.... font quelque semblant de vouloir empêcher qu'on ne fasse le procès à leur sang, SÉV. 534. Poursuivie par les ennemis implacables qui avaient eu l'audace de lui faire son procès, BOSS. *Reine d'Angl.* Il [Érostrate] ne douta point qu'on ne lui fît son procès sur l'embrasement du temple d'Éphèse, avec toute la rigueur qu'il méritait, FONT. *Jugement de Pluton.* || Faire le procès à la mémoire de quelqu'un, agir en justice afin de le faire condamner après sa mort. Nos lois n'autorisent plus à faire le procès à la mémoire d'un homme, *Dict. de l'Acad.* || Fig. Faire le procès à quelqu'un, l'accuser, le condamner sur ce qu'il a dit ou fait. Lui-même est criminel, s'il censure le prince. — Faites donc le procès à toute la province, ROTR. *Antig.* IV, 6. Et sur son méchant goût lui faisant son procès, MOL. *Femm. sav.* IV, 3. Tous ces gens, éperdus au seul nom de satire, Font d'abord le procès à quiconque ose rire, BOIL. *Disc. au roi.* Quand je veux réveiller en moi l'intérêt, la volupté, la sensibilité pour une vaine réputation parmi les sots et les méchants, je me trouve presque semblable à eux; je me fais mon procès, je m'abhorre, et je ne puis me supporter, FÉN. *Dial. des morts anc.* 17. Gros-Jean fait le procès au Dieu de ses ancêtres, DELILLE, *Pit.* I. || Fig. Faire le procès, se dit d'un homme caustique, toujours prêt à critiquer. C'est un misanthrope qui fait le procès au genre humain. || Fig. Faire le procès, s'élever comme juge. C'est ici que ces innocents [les apôtres persécutés] font le procès à leurs propres juges, qu'ils effrayent ceux qui les menacent.... BOSS. 2^e *sermon, Pentec.* 1. || Faire le procès à une chose, la condamner, soutenir qu'elle est mauvaise. Après cela il n'y a plus rien à dire; voilà son procès fait [de l'École des femmes], MOL. *Critique,* 6. Le plus sage est celui qui ne pense point l'être, Qui.... Se regarde soi-même en sévère censeur.... Et fait, sans se flatter, le procès à son vice, BOIL. *Sat.* IV. Le Tasse, dira-t-on, l'a fait avec succès; Je ne veux point ici lui faire son procès. Mais.... ID. *Art p.* III. || 5° Sans forme de procès, sans procédure, sans formalités. Cet espion fut pendu sans forme de procès. || On dit de même : sans autre forme de procès. Honorius lui fit trancher la tête [à Stilicon] sans autre forme de procès, VOLT. *Mœurs, Intr. Conquêtes des Rom.* || Fig. Sans autre forme de procès, sans autre façon. Le loup l'emporte, et puis le mange Sans autre forme de procès, LA FONT. *Fabl.* I, 10. M. de Boufflers, gendre de Mme Duplessis, est mort en passant d'une chambre à l'autre, sans autre forme de procès, SÉV. 120. M. de la Rochefoucauld que voilà vous embrasse sans autre forme de procès, ID. 17 avr. 1671. || 6° Anciennement, procès par écrit, procès appointé et distribué à un des conseillers des enquêtes. || 7° Toutes les pièces produites. Le procès est sur le bureau. || Distribuer un procès, commettre un juge pour examiner les pièces. || On dit plus ordinairement les pièces. || 8° Procès-verbal, voy. VERBAL. || Proverbes. Gagne assez qui sort de procès. || Un mauvais arrangement vaut mieux que le meilleur procès.

— SYN. FAIRE UN PROCÈS À QUELQU'UN, FAIRE LE PROCÈS À QUELQU'UN. Ces deux locutions ne sont nullement synonymes. Faire le procès à quelqu'un, c'est le poursuivre comme criminel. Faire un procès à quelqu'un, c'est porter devant le juge une instance contre lui.

— HIST. XIII^e s. Se par lonch prochès de tans avient que.... DU CANGE, *processus.* Les enquestes e les aprises e tout le proçais fait sur ceu [ce], *Bibl. des chartes,* 4^e série, t. IV, p. 79. Lors regarde messire Vilains tout le prociès, tres qu'en la fin, et dist.... *Chr. de Rains,* 240. || XIV^e s. Pour ce que procès de temps, longue experience et longue estude y sont requises quant à engin de homme...., ORESME, *Eth.* X, 16. [Dagobert ayant fait de grandes concessions de franchises à l'église Saint-Denis] pour ce qu'il vouloit que celle chose fust faite par grant franchise, il fit un procès [titre, charte] qui fut scelé de son anel, *Chr. de St Denis,* t. I, f° 81, dans LACURNE. || XV^e s. Or dit le texte de mon procès, sur lequel je vueil proceder, qu'en celle saison nouvelles s'espandirent que.... FROISS. III, [illegible] 13. Et depuis l'ay bien gardé jusques à present que je le mets et baille en vos mains, pour luy faire son procez le plus diligemment que faire le pourrez, JEAN DE TROYES, *Chron.* 1475. Je n'en puis parler que par l'avoir ouy dire aux principaux, et ne tiens point volontiers long procez des choses où je n'ay point esté present, COMM. VIII, 5. || XVI^e s. Misere est compaigne de procez, RAB. *Garg.* I, 20. Ainsi fut gouverné Gargantua, et continuoyt ce procez [procédé] de jour en jour, ID. *ib.* I, 24. Je les laisse aux faiseurs de contrats et aux intenteurs de procès, DES PER. *Cont.* 1. Les nerfs et procez mamillaires, PARÉ, III, 1. Les procès pendre au clou, GÉNIN, *Récréat.* t. II, p. 263.

— ÉTYM. Provenç. *proces,* avancement et procès; espagn. *proceso;* ital. *processo;* du lat. *processus,* action de s'avancer, apophyse, progrès, avancement, de *processum,* supin de *procedere.* Procéder.

PROCESSIF, IVE (pro-sè-sif, si-v'), *adj.* Qui aime à intenter, à prolonger des procès. Mme de Maintenon consultait le trigaud et processif abbé Gobelin, VOLT. *l'Hom. aux 40 écus*, *Préambule*. || Se dit aussi des choses qui ont rapport aux procès. Formes processives.

— HIST. XVIe s. Processif, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Procès*.

PROCESSION (pro-sè-sion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Marche solennelle du clergé et du peuple qui se fait dans l'intérieur de l'église ou au dehors, en chantant des hymnes, des psaumes ou des litanies. Le chantre aux yeux du chœur étale son audace, Chante les orémus, fait des processions, Et répand à grands flots les bénédictions, BOIL. *Lutr.* I. On permet aux chrétiens de faire leurs processions dans le vaste quartier qu'ils ont à Constantinople, et on voit quatre janissaires précéder ces processions dans les rues, VOLT. *Mœurs*, 193. La procession de la Ligue, où douze cents moines armés firent la revue dans Paris, ayant Guillaume Rose, évêque de Senlis, à leur tête, ID. *Henr.* IV, *notes*. || Procession du recteur, cérémonie que le recteur de l'université de Paris faisait tous les trois mois, dans une église, accompagné des quatre facultés. || 2° Il se dit aussi de cérémonies païennes analogues aux processions des chrétiens. Cette procession [d'Athènes à Éleusis] était très-nombreuse, et il s'y trouvait ordinairement jusqu'à trente mille personnes, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. V, p. 22, dans POUGENS. Les édiles ornaient d'étoffes précieuses, de statues, de tableaux, toutes les rues et toutes les places par où devait passer une procession solennelle qui précédait toujours la célébration des jeux, CONDIL. *Hist. anc.* XI, 1. || 3° Familièrement. Une longue suite de personnes qui marchent comme à la file l'une de l'autre. C'est une procession continuelle. On vend toujours ici la bibliothèque de ce rouge tyran [Mazarin]; seize mille volumes en sont déjà sortis; il n'en reste plus que vingt-quatre mille; tout Paris y va comme à la procession, GUI PATIN, dans le *Dict.* de POUGENS. || Faire comme la procession, aller par un chemin et revenir par un autre. || Il se dit aussi de choses qu'on transporte, qu'on déménage. Nous commençons à porter les in-quarto [dans le déménagement d'une bibliothèque], auxquels succéderont les in-octavo, et ainsi de suite jusqu'à la fin de la procession, qui durera encore un mois, GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. 67. || 4° Terme de théologie. La procession du Saint-Esprit, la production éternelle du Saint-Esprit qui procède du Père et du Fils. || Proverbe. On ne peut pas sonner et aller à la procession, c'est-à-dire on ne peut pas faire deux choses qui s'empêchent ou se contredisent réciproquement, occuper deux places incompatibles.

— HIST. XIIe s. Li muine [les moines] e la gent l'unt receü à grant gré; A grant processiun sunt contre lui alé, *Th. le mart.* 126. || XIIIe s. Après la grant joie del couronement en fu li empereres menés à grant oneur et à grant pourcession el riche palais de Bouche de Lion, VILLEH. CXIII. || XIVe s. En plusieurs rues où li pourcession devoit passer, CAFFIAUX, *Régence d'Aubert de Bavière*, p. 51. Il firent assembler mainte religion [maint couvent], Qui receurent les princes faisant procession, *Guescl.* 21175. || XVe s. Elle trouva le gentil escolier qui faisoit la procession [se promenait] tout autour de la maison, LOUIS XI, *Nouv.* XCIII. || XVIe s. On en fait aussi peu de cas que d'une procession en chemise blanche, FROUMENTEAU, *Finances*, liv. III, p. 395.

— ÉTYM. Prov. *processio*; espagn. *procesion*; ital. *processione*; du lat. *processionem*, de *processum*, supin de *procedere*, procéder.

† **PROCESSIONNAIRE** (pro-sè-sio-nè-r'), *adj. f.* Terme de zoologie. Chenilles processionnaires, ou, substantivement, les processionnaires, chenilles qui vivent en société, et qui forment une longue procession en sortant de leur nid. Lorsque nos processionnaires revenaient au nid, c'était par la même route qu'elles avaient suivie en s'éloignant, BONNET, *Observ. sixième*, *Insectes*.

PROCESSIONNAL (pro-sè-sio-nal), *s. m.* Livre d'église où sont écrites et notées les prières qu'on chante aux processions. Ce libraire a vendu beaucoup de processionnaux. || Quelques-uns disent processionnel.

— ÉTYM. *Procession*.

PROCESSIONNELLEMENT (pro-sè-sio-nè-le-man), *adv.* En procession. Je fus mené processionnellement à l'église métropolitaine de Saint-Jean pour y faire une abjuration solennelle, J. J. ROUSS. *Conf.* II. Les habitants gaulois et le clergé venaient processionnellement à sa rencontre [de Sigisbert], AUG. THIERRY, *Réc. des temps mérov.* 2e récit.

— ÉTYM. *Processionnelle*, et le suffixe *ment*.

† **PROCESSUS** (pro-sè-sus'), *s. m.* || 1° Mot latin employé dans quelques locutions anatomiques. || Processus cérébelleux, prolongement du cervelet, gagnant les corps quadrijumeaux postérieurs. || Processus inflammatoires, vaisseaux gorgés de sang sur le cadavre, se présentant sous forme de traînées. || 2° Il se dit quelquefois dans le sens de développement, progrès.

— HIST. XVIe s. Le processus ou voye du péritoine dedans le ventre, PARÉ, I, 29.

— ÉTYM. Voy. PROCÈS.

PROCÈS-VERBAL, *s. m.* Voy. VERBAL.

PROCHAIN, AINE (pro-chin, chè-n'), *adj.* || 1° Qui est dans le voisinage. Les meurtriers sortirent de la ville par la porte qui se trouva la plus prochaine, MALH. dans MÉNAGE. A ces mots, l'ours s'en va dans la forêt prochaine, LA FONT. *Fabl.* V, 20. Furieuse, elle vole, et sur l'autel prochain...., RAC. *Iph.* V, 6. De son appartement cette porte est prochaine, ID. *Bérén.* I, 1. Je viens de le laisser dans la chambre prochaine, MONTFLEURY, *Femme juge et part.* IV, 1. || Fig. Ne confiez plus votre cher argent à ceux qui vivent aux dépens d'autrui; car, pour ces gens-là, rien n'est plus prochain que l'argent, VOLT. *Lett.* d'*Albertas*, 1765 (sans autre date). || Ce n'est pas à ces prochaines maisons, se dit pour exprimer une distance assez grande. || 2° Il se dit du temps et des choses qui sont près d'arriver. Reçois le consulat pour la prochaine année, CORN. *Cinna*, V, 3. Que Rhinberg et Wesel, terrassés en deux jours, D'un joug déjà prochain menacent tout son cours [du Rhin], BOIL. *Ép.* IV. J'ai lu dans ses regards sa prochaine vengeance, RAC. *Mithr.* IV, 2. Et qui de ma faveur se voudrait honorer, Si mon hymen prochain ne peut vous assurer? ID. *Iphig.* V, 2. || Il se dit avec *de*. Et que pour retarder une heure seulement La nuit déjà prochaine à la courte journée, MALH. I, 4. || 3° Terme de philosophie. Cause prochaine, celle qui est immédiate. Il est très-vraisemblable que, si César n'ordonna pas la mort de Pompée, il fut au moins la cause très-prochaine de cette mort, VOLT. *Triumv. notes*. Les historiens n'indiquent ordinairement que les causes prochaines de la prospérité ou de l'adversité des États, CONDIL. *Étud. hist.* I, 3. || Terme de dévotion. Occasion prochaine, occasion de pécher qui est présente, ou occasion qui peut porter facilement au péché. || Terme de théologie. Pouvoir prochain, pouvoir d'agir conformément à la volonté de Dieu, moyennant la grâce nécessaire pour lui obéir. Je le suppliai de me dire ce que c'était qu'avoir le pouvoir prochain de faire quelque chose: cela est aisé, me dit-il: c'est avoir tout ce qui est nécessaire pour la faire, de telle sorte qu'il ne manque rien pour agir, PASC. *Prov.* I. Ainsi, lui dis-je, avoir le pouvoir prochain de passer une rivière, c'est avoir un bateau, des bateliers, des rames et le reste, en sorte que rien ne manque. Fort bien, me dit-il, ID. *ib.* || 4° *S. m.* Chaque homme en particulier, ou tous les hommes ensemble. Je m'acquitte parfaitement à votre égard du précepte d'aimer mon prochain comme moi-même, SÉV. 528. Nous rions un peu de notre prochain; il est plaisant ici le prochain, particulièrement quand on a dîné, ID. 75. Les Juifs, qui voulaient bien avouer qu'ils devaient de l'amour à leurs prochains, mais qui ne pouvaient demeurer d'accord qu'ils dussent rien à leurs ennemis, BOSS. *Sermons*, *Charité frat.* 1. On respectait bien la seule présence de saint Augustin, jusqu'à n'oser à sa table prononcer une parole qui pût offenser le prochain, BOURDAL. 6e *dim. après la Pentecôte*, *Dominic.* t. III, p. 40. Chacun juge de son prochain avec liberté, FLÉCH. *Duchesse de Mont.* Tout ce qui m'est extérieur, m'est étranger désormais; je n'ai plus en ce monde ni prochain, ni semblables, ni frères, J. J. ROUSS. 1re *prom.* La crainte [chez les brames] de nuire à leur prochain, c'est-à-dire à tous les animaux, à tous les hommes, les occupe continuellement, RAYNAL, *Hist. phil.* V, 34. || L'académie dit qu'il ne s'emploie qu'au singulier; on voit que Bossuet s'est servi aussi du pluriel.

— REM. Le peuple dit abusivement: c'est mon plus prochain voisin; mais il faut dire: c'est mon plus proche voisin, VAUGEL. *Rem.* t. I, p. 147, dans POUGENS.

— HIST. XIIe s. Il vous ont desfié de [à] guerre moult prochaine, *Sax.* XXX. Si metomes un terme prochain, ne demeurt guere [qu'il n'y ait pas de retard], *ib.* XXXI. Deus me conseillera, qui tuz diz m'est prochiens, Qui l'orguillus abat, le povre oste des fiens [fumiers], *Th. le mart.* 67. || XIIIe s. Quand orendroit [elle] lui est si prochaine voisine, *Berte*, LVI. Jou cuit [je pense] qu'il soit prochain parant; Car à merveille sont sanlant, *Fl. et Bl.* 1721. Il n'avoit nul illec qui n'eust de ses prochains amis en la prison, JOINV. 288. || XIVe s. Qui se vouldroit atendre à ses parents et as proceins et amis..., ORESME, *Eth.* VIII, 14. || XVe s. Et sembloit au duc que la fille de son germain frere devoit estre par raison plus prochaine d'avoir la duché de Bretaigne après son decès, FROISS. I, I, 147. Le mardi prochain après le jour Saint-Michel, ID. I, I, 308. || XVIe s. Faictes dresser la collation en ceste prochaine hostellerye, RAB. *Pant.* IV, 4. L'hyver prochain [dernier], estant menacé par la fievre quarte de partir de ce monde, d'autant plus que la maladie me pressoit, je me suis d'autant moins espargné, CALV. *Instit. Épît.* Toutes calomnies et detractions qui nuisent à nos prochains, ID. *ib.* 308. Il n'y a rien plus contraire à la foy, que conjecture ou autre sentiment prochain à doute et ambiguïté, ID. *ib.* 453. Que le royaume de France s'en va peu à peu versant, et est prochain de faire une lourde cheute, LANOUE, I. La legereté dont plusieurs usent à detester leurs prochains, à cause du different de la religion, ID. 67. Le mot de prochain s'estend indifferemment à tous les hommes.... il suffit donc, à ce que quelqu'un soit nostre prochain, qu'il soit homme, ID. 72. Solon mourut l'année prochaine d'après, AMYOT, *Solon*, 67. Joseph engagé en un si apparent dangier et si prochain, MONT. II, 30. Souvent se plaint qui injurie son prochain, CHOLIN, *Recréat.* t. II, p. 249.

— ÉTYM. *Proche*. Le provençal *prosman* et l'italien *prossimano* suppose le latin fictif *proximanus*, allongement de *proximus* qui avait donné l'ancien français *proisme*, *prisme*.

PROCHAINEMENT (pro-chè-ne-man), *adv.* Bientôt, dans peu de temps.

— HIST. XIIIe s. Et chascun regardoit ses armes teles come il les avoit; car bien savoient que prochainement en auroient mestier [besoin], VILLEH. LXII. Ele m'ara [m'aura] procainement En camp flori où el m'atent, *Fl. et Bl.* 791.

— ÉTYM. *Prochaine*, et le suffixe *ment*; provenç. *prochanament*.

† **PROCHAINETÉ** (pro-chè-ne-té), *s. f.* État de ce qui est prochain.

— HIST. XIVe s. Prochaineté de lignage, DU CANGE, *proximus*. || XVe s. De femme nuit prochienneté [accointance], E. DESCH. *Poésies mss.* f° 532.

PROCHE (pro-ch'), *prép.* || 1° Dans le voisinage de. Proche les bornes de Manassé, Éphraïm aura son partage, depuis la région orientale jusqu'à la région de la mer, SACI, *Bible*, *Ézéchiel*, XLVIII, 5. Carthage, colonie des Phéniciens, fut bâtie sur les côtes d'Afrique, proche l'endroit où se trouve à présent la ville de Tunis, VERTOT, *Révol.* VIII, 272. || Proche de, même sens. Ils mirent le feu aux maisons qui étaient le plus proche de la muraille, D'ABLANCOURT, *Arrien*, I, 7. Il n'y a point d'autre nation, quelque puissante qu'elle soit, qui ait des dieux aussi proche d'elle, comme notre Dieu est proche de nous, et présent à toutes nos prières, SACI, *Bible*, *Deutéron.* IV, 7. Pendant qu'il était dans ce doute, Hégésippe arriva si proche de lui, qu'il ne put s'empêcher de le reconnaître et de l'embrasser, FÉN. *Tél.* XIV. Le caprice est dans les femmes tout proche de la beauté pour être son contre-poison, LA BRUY. III. || Proche de, se dit du voisinage dans le temps. .... Proche qu'elle est de choir dans l'infamie, CORN. *Théod.* III, 5. Quand ils sont proche de mourir, PASC. *Pens.* XXV, 8, éd. HAVET. L'empire d'Honorius semblait proche de sa ruine, BOSS. *Hist.* I, 11. || 2° *Adv.* Dans le voisinage. Il demeure ici proche. N'allez pas avancer, monsieur, il est tout proche, HAUTEROCHE, *Esp. foll.* III, 9. || De proche en proche, *loc. adv.* En allant d'un lieu à un lieu voisin; d'un terme à un autre. La terre se peuple de proche en proche, BOSS. *Hist.* I, 2. Toute l'Église chrétienne remonte à Jésus-christ de proche en proche et sans interruption, ID. 1re *Instr. pastor.* 28. Comme les choses vont toujours de proche en proche, et qu'une loi politique a toujours du rapport à une autre loi politique, MONTESQ. *Esp.* XXXI, 29. Les arts se communiquent de proche en proche, VOLT. *Mœurs*, 178. || Fig. Peu à peu et par degrés. De proche en proche, il est parvenu à une grande fortune. || 3° *Adj* Qui est près. Son plus proche voisin. Son voisin le plus proche. Albin l'a rencontré dans la proche campagne, CORN. *Poly.* I, 4. Les armées étaient si proches à s'entre-choquer, que la mousqueterie avait déjà commencé à jouer son jeu,

RAUDÉ, *le Mascurat*, in-4° p. 409, dans GODEFROY, *Lex. de Corn.* Le renard étant proche : or ça, lui dit le sire, Que sens-tu? LA FONT. *Fabl.* VII, 7. L'expérience apprend que la lune paraît d'autant plus grande qu'elle est plus proche de l'horizon, MALEBR. *Rech. vér. Rép. à Régis*, ch. IV. || Fig. Regardez, Sire, lequel des deux vous est le plus proche, ou votre État ou votre personne, BALZ. *De la cour*, 6° *disc.* Traduire selon le sens plus proche de la diction grecque, LA BRUY. *Disc. sur Théophr.* || 4° En parlant du temps, qui est près d'arriver. Il semblait nous parler de son proche hyménée, CORN. *Hor.* V, 4. C'est donc trop peu pour moi que des malheurs si proches, ID. *Androm.* II, 2. Non dans les temps proches de sa naissance, mais dans ceux qui en sont les plus éloignés, PASC. *Fragm. sur le vide.* M. le duc de Chaulnes.... nous donne une espérance assez proche de le voir bientôt à Grignan, SÉV. 1er déc. 1680. Peu s'en faut qu'elle ne s'emporte jusqu'à la dérision [de la religion].... et qu'elle ne se trouve parmi ces moqueurs dont le jugement est si proche, selon la parole du Sage, BOSS. *Anne de Gonz.* Le jour fatal est proche, et vient comme un voleur, BOIL. *Épître* III. || Il se dit aussi des personnes qui sont près de.... Courbé et proche du tombeau, FÉN. *Tél.* IV. Rendre l'homme raisonnable et plus proche de devenir chrétien, LA BRUY. *Disc. à l'Acad. franç. Préface.* Plus proche de sortir de la vie que de.... ID. XI. || 5° Lié par la parenté. Je ne trouve rien de si proche que d'être d'une même maison, SÉV. *à Bussy*, 16 févr. 1671. Je lui ai fait dire en l'air que nous étions bien proches par vous, et que j'avais pour lui une estime aussi particulière que son mérite, ID. 28 juill. 1682. Le sang de France et d'Angleterre, que vous avez uni par votre heureux mariage [Monsieur et Madame], vous doit inspirer le désir de travailler sans cesse à l'union de deux rois qui vous sont si proches, BOSS. *Reine d'Anglet.* Une loi de Solon, qui, pour perpétuer les biens dans les familles, avait réglé que les filles uniques épouseraient leurs plus proches parents, BARTHÉL. *Anach.* ch. 7. || 6° *S. m. pl.* Parents. Proches pour parents, presque tout le monde le dit, comme : je suis abandonné de mes proches, tous mes proches y consentent; mais quelques-uns font difficulté d'en user, VAUGEL. *Rem.* t. I, p. 148, dans POUGENS. Dans ces actions tragiques qui se passent entre proches, CORN. 2° *disc.* Triste condition de l'homme et qui dégoûte de la vie : il faut suer, veiller, fléchir, dépendre pour avoir un peu de fortune, ou la devoir à l'agonie de nos proches, LA BRUY. VI. Hélas! on n'est jamais trahi que par ses proches, REGNARD, *Ménechm.* I, 6. Rougir de ses proches est un grand malheur, GENLIS, *Mères riv.* t. II, p. 176, dans POUGENS. || 7° Terme de peinture. Il s'oppose à lointain. Les proches d'un tableau, les objets qui sont sur le devant (PERNETY, 1757).

— SYN. PROCHE, PROCHAIN. Proche annonce une proximité quelconque, ou de lieu ou de temps, et même un moindre éloignement; prochain, une grande proximité ou de temps ou de lieu, une proximité très-grande ou relativement grande. De plus, on ne dit guère prochain de; avec *de* c'est proche qu'on emploie (ROUBAUD).

— HIST. XII° s. Pruef est li sire à tuz apelans lui, *Liber psalm.*, p. 225. E cil.... Qui plus esteient de lui prof, BENOIT, t. III, p. 76. Car par tute la terre est proef [presque] manifesté Que.... *Th. le mart.* 80. Par tuz les champs qui prof esteient, *Rou*, v. 6893. || XIII° s. Puis si le sieut [il le suit] de preu en preu, *Ren.* 7882. || XVI° s. Haineuse volonté envers le proche, MONT. I, 31. Rien dez lors ne nous feut si proche que l'un à l'aultre, ID. I, 213. Ceux qui estoyent proches des pais maintenant exposez en proye, LANOUE, 387. Leurs plus proches parents, AMYOT, *Fab.* 49. Un roy son voisin et son allié si proche, ID. *Lucull.* 26. Quoy que je ne fusse si proche Du deffunct comme estoit Martin, *Sat. Mén. l'Asne ligueur.*

— ÉTYM. Berry, *pruche*. Les formes *prof*, *preu* viennent du lat. *prope*, proche; la forme *proche* vient de *propius*, comparatif de *prope* ou *prope*.

PROCHRONISME (pro-kro-ni-sm'), *s. f.* Erreur de date, qui consiste à placer un événement dans un temps antérieur à celui où il est arrivé réellement.

— ÉTYM. Πρό, avant, et χρόνος, temps.

† PROCIDENCE (pro-si-dan-s'), *s. f.* Terme de médecine. Chute d'une partie, comme de l'iris, du rectum, de la matrice.

— HIST. XVI° s. Prosidence ou relaxation du fondement, PARÉ, I, 20.

— ÉTYM. Lat. *procidentia*, de *procidere*, de *pro*, en avant, et *cadere*, tomber (voy. CHOIR).

† PROCILLON (pro-si-llon, *ll* mouillées), *s. m.* Terme familier. Petit procès. Il achetait sous main de petits procillons, Qu'il savait élever, nourrir de procédures; Il les empâtait bien, et de ces nourritures, Il en tirait de bons et gros procès du Mans, DUFRÉNY, *Réconcil. norm.* IV, 4.

— ÉTYM. Diminutif irrégulier de *procès*.

† PROCLAMATEUR (pro-kla-ma-teur), *s. m.* Celui qui proclame.

— HIST. XVI° s. Il [l'évêque] baille au diacre un texte d'evangile, afin qu'il s'en cognoisse estre proclamateur, CALV. *Instit.* 1186.

— ÉTYM. Lat. *proclamatorem*, de *proclamare*, proclamer.

PROCLAMATION (pro-kla-ma-sion ; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action de proclamer. La proclamation d'un empereur. || Publication solennelle. La proclamation d'une loi. || 2° Écrit qui contient ce que l'on veut publier, proclamer. Rédiger une proclamation. Proclamation au peuple, à l'armée. Quelques-uns voient dans ces proclamations [de Napoléon et d'Alexandre] la différence des deux peuples, celle des deux souverains et de leur position mutuelle, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IV, 4. || 3° Chez les bernardins et les feuillants, confession publique en présence de la communauté. || Commandement que fait un supérieur à son religieux de se prosterner à terre, RICHELET.

— HIST. XIV° s. Criées ou proclamations à voix de trompe, *Ordonn. des rois de Fr.* t. V, p. 309. || XV° s. Et fit faire defenses par cris et proclamations, que plus ne usassent de telles manieres de faire, JUV. *Charles VI*, 1380. || XVI° s. Et qui plus est, l'effect respondoit aux paroles de la proclamation, AMYOT, *Flamin.* 22.

— ÉTYM. Prov. *proclamation*; esp. *proclamacion*; du lat. *proclamationem*; de *proclamare*, proclamer.

† PROCLAME (pro-kla-m'), *s. f.* Nom donné, dans quelques ordres, à la confession publique que les bernardins et les feuillants appelaient proclamation.

PROCLAMÉ, ÉE (pro-kla-mé, mée), *part. passé* de proclamer. Et Perpenna par eux proclamé général, CORN. *Sertor.* V, 3.

PROCLAMER (pro-kla-mé), *v. a.* || 1° Publier à haute voix et avec solennité. Proclamer une loi. Quinze ou vingt révoltés au milieu de la place Viennent de proclamer Othon pour empereur, CORN. *Othon*, IV, 7. Oui, sire, c'est le choix de la nation qui mit d'abord le sceptre entre les mains de vos ancêtres ; c'est elle qui les éleva sur le bouclier militaire, et les proclama souverains, MASS. *Pet. carême, Écueils.* || 2° Divulguer, publier. Proclamer les hauts faits, les belles actions. Je proclame Que je suis bon chrétien, C. DELAV. *Une famille au temps de Luther*, 14. Je sais vos noms, Louis, François, George, Alexandre, Guillaume! et les proclame afin que l'avenir Pour la honte ou la gloire en garde souvenir, P. LEBRUN, *Voy. de Grèce*, VII, 6. || 3° Commander à un religieux de se jeter à terre devant son prieur pour entendre les fautes que le prieur lui doit reprocher. || 4° Se proclamer, *v. réfl.* Se dire hautement. En vain des animaux se proclament le roi, DELILLE, *Trois règ.* VIII. || Absolument. Voulez-vous, ô mortels, que ce Dieu se proclame? LAMART. *Harm.* II, 8.

— HIST. XVI° s. De sorte qu'il fallut que le herault recommenceast une autre fois à proclamer, AMYOT, *Flamin.* 19.

— ÉTYM. Lat. *proclamare*, de *pro*, en avant, et *clamare*, crier (voy. CLAMEUR).

† PROCLITIQUE (pro-kli-ti-k'), *adj.* Terme de grammaire. Les mots proclitiques, et, substantivement, les proclitiques, mots qui donnent leur accent au mot suivant. On a nommé ces mots [les mots privés d'accent] proclitiques, parce qu'ils se penchent, pour ainsi dire, en avant, et s'appuient sur le mot qui les suit; c'est cette combinaison de proclitiques et de mots accentués qui rend si harmonieux ce vers de Racine, quoique tout composé de monosyllabes : *Le* jour *n'est* pas *plus* pur *que le* fond *de mon* cœur, BURNOUF, *Gramm. grecq.* § 405 (les proclitiques sont les mots en caractères italiques).

— ÉTYM. Προκλιτικός, mot formé par le grammairien allemand Hermann, sur le modèle de ἐγκλιτικός, et qui est tiré de προκλίνειν, incliner en avant, de πρό, en avant, et κλίνειν, pencher (voy. CLIN D'ŒIL).

† PROCLIVE (pro-kli-v'), *adj.* Terme didactique. Qui se dirige en avant. || Terme de zoologie. Se dit des dents qui se dirigent à peu près dans le sens de l'axe de la mâchoire. Les Néo-Calédoniens ont.... le nez épaté, les pommettes saillantes, les dents blanches et fortes mais proclives, BOURGAREL, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LI, p. 1007.

— HIST. XVI° s. Il est toujours proclive aux femmes de disconvenir à leurs maris, MONT. II, 81.

— ÉTYM. Lat. *proclivis*, de *pro*, en avant, et *clivus*, pente.

† PROCLIVITÉ (pro-kli-vi-té), *s. f.* Terme didactique. État de ce qui est proclive.

— ÉTYM. Lat. *proclivitatem*, de *proclivis*, proclive.

† PROCOMBANT, ANTE (pro-kon-ban, ban-t'), *adj.* Terme de botanique. Se dit d'une plante qui reste couchée sur la terre, sans y jeter de racines.

— ÉTYM. Lat. *procumbentem*, de *pro*, en avant, et *cumbere*, *cubare*, être couché.

† PROCOMPTE (pro-kon-t'), *s. m.* Compte provisoire. Il y a une ancienne dette de ses termes passés [d'un fermier], dont je vous envoie le procompte, SÉV. *à d'Hérigoyen*, 20 juillet 1684. Pour ce qui est du procompte fait à Nantes, ID. 4 janv. 1687.

† PROCONDYLE (pro-kon-di-l'), *s. m.* Terme d'anatomie. Éminence située au devant d'un condyle.

— ÉTYM. Lat. *pro*, en avant, et *condyle*.

PROCONSUL (pro-kon-sul), *s. m.* || 1° Ancien consul qui, en sortant de charge, recevait le commandement d'une province ou d'une armée. || Sous l'empire romain, on nomma proconsuls les gouverneurs des provinces du sénat ou du peuple. Socrate, historien ecclésiastique, raconte que Constance, ayant supprimé l'office de proconsul, établit Honorat préfet ou gouverneur de Constantinople, BOUCHAUD, *Instit. Mém. scienc. mor. et pol.* t. III, p. 213. || 2° Fig. Se dit d'un gouverneur de province qui agit avec arbitraire et violence. D'avides proconsuls dévorent nos provinces, C. DELAVIGNE, *Messéniennes.* || S'est dit, par dénigrement, des commissaires que la Convention envoyait dans les départements insurgés, dans les pays conquis ou auprès des armées. L'épée brisée du guerrier [de Napoléon après Waterloo], le sceptre du conquérant et du distributeur de couronnes, furent un moment remplacées [aux Tuileries] non par la hache, mais par la marotte du proconsul jacobin [Fouché], par le masque nouveau de l'ancien régicide intrigant pour la royauté, VILLEMAIN, *Souvenirs contemporains, les Cent-Jours*, ch. XVII.

— ÉTYM. Lat. *proconsul*, de *pro*, pour, et *consul*.

PROCONSULAIRE (pro-kon-su-lê-r') *adj.* Qui a rapport au proconsul. Le pouvoir proconsulaire. || Province proconsulaire, province gouvernée par un proconsul.

— ÉTYM. Lat. *proconsularis*, de *proconsul*.

PROCONSULAT (pro-kon-su-la ; le *t* ne se prononce pas et ne se lie pas), *s. m.* Dignité de proconsul. || Durée des fonctions d'un proconsul.

— ÉTYM. Lat. *proconsulatus*, de *proconsul*.

† PROCRÉATEUR, TRICE (pro-kré-a-teur, tri-s'), *adj.* Qui procrée. Cette vertu procréatrice qui s'exerce perpétuellement sans se détruire jamais, BUFF. *Hist. anim.* I.

— ÉTYM. Lat. *procreatorem*, de *procreare*, procréer.

PROCRÉATION (pro-kré-a-sion ; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* Génération. La procréation des enfants.

— HIST. XIV° s. Et pour ce que procreacion de lignée ou generacion est plus commune as bestes, ORESME, *Eth.* 253. || XVI° s. Faudra user de ce medicament jusques à la procreation de la chair, PARÉ, VIII, 15.

— ÉTYM. Lat. *procreationem*, de *procreare*, procréer.

PROCRÉÉ, ÉE (pro-kré-é, ée), *part. passé* de procréer. Les enfants procréés en légitime mariage. Les hoirs procréés de son corps. Il se dit surtout en termes de palais et de chancellerie. || Substantivement. Cette société doit durer pour la conservation des procréés, J. J. ROUSSEAU, *Orig. Notes.*

PROCRÉER (pro-kré-é), je procréais, nous procréions, vous procréiez ; que je procrée, que nous procréions, que vous procréiez, *v. a.* Engendrer. Il est du tempérament qu'il faut pour procréer des enfants bien conditionnés, MOL. *Mal. imag.* II, 6. Dans Homère, ils [les dieux] font l'amour, procréent des enfants, se querellent et se battent entre eux, LEVESQUE, *Instit. Mém. scienc. mor. et pol.* t. II, p. 44. || Absolument. Est-ce donc un crime de procréer, à l'exemple de la terre notre mère commune? RAYNAL, *Hist. phil.* XVII, 21.

— HIST. XIV° s. Metaux, pierres, sels, atramens Je procree des elemens, *Nat. à l'alch.* 84.

— ÉTYM. Lat. *procreare*, de *pro*, et *creare*, créer.

† **PROCRIS** (pro-kris'), *s. f.* Terme de mythologie. L'amante de Céphale, qui la tua involontairement. || Le chien de Procris, nom donné à la constellation dite aussi Canicule.

† **PROCTALGIE** (pro-ktal-jie), *s. f.* Terme de médecine. Douleur à l'anus sans phénomènes inflammatoires.

— ÉTYM. Πρωκτός, anus, et ἄλγος.

† **PROCTITE** (pro-kti-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation de l'anus.

— ÉTYM. Πρωκτός, anus, et la finale médicale *ite*.

† **PROCTOCÈLE** (pro-kto-sè-l'), *s. f.* Terme de chirurgie. Hernie ou chute du rectum.

— ÉTYM. Πρωκτός, anus, et κήλη, hernie.

† **PROCTOPTOSE** (pro-kto-ptô-z'), *s. f.* Synonyme de proctocèle.

— ÉTYM. Πρωκτός, anus, et πτῶσις, chute.

† **PROCTORRHAGIE** (pro-kto-rra-jie), *s. f.* Terme de médecine. Hémorrhagie anale.

— ÉTYM. Πρωκτός, anus, et ῥαγεῖν, faire éruption.

PROCURATEUR (pro-ku-ra-teur), *s. m.* || 1° Dans l'empire romain, titre de certains magistrats envoyés par l'empereur, pour le représenter dans les provinces. Nous voyons, sous Tibère et ses successeurs, de ces procurateurs à la tête de l'administration de la Palestine, BOUCHAUD, *Instit. Mém. scienc. mor. et pol.* t. V, p. 374. || 2° Titre d'un des principaux magistrats dans quelques républiques d'Italie, telles que Venise et Gênes. Le procurateur vénitien avait l'administration des biens des orphelins et de ceux qui mouraient intestats sans laisser d'enfants. La république de Venise a nommé pour la médiation de la paix le procurateur Nani, le même dont nous avons une histoire célèbre, PELLISSON, *Lett. hist.* t. III, p. 2. || 3° Grands procurateurs de la nation, se disait, sous la première république, de deux membres du corps législatif, chargés de soutenir les accusations criminelles devant la haute cour nationale.

— HIST. XIIIᵉ s. Procurators est cil qui aministre autrui besoigne par le coumandement à celi cui eles sont, *Tancr. li ordinaires*, f° 16.

— ÉTYM. Lat. *procuratorem*, de *procurare*, procurer.

† **PROCURATIE** (pro-ku-ra-sie), *s. f.* À Venise, pendant la république, charge, juridiction des procurateurs. || Palais des procurateurs.

PROCURATION (pro-ku-ra-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Pouvoir donné par quelqu'un à un autre d'agir en son nom. Elle [la femme du prince d'Orange] a donné procuration à son mari, pour prendre possession du royaume d'Angleterre [après la déchéance de Jacques II], SÉV. 478. Un homme qui révoque sans aucune raison la procuration qu'il m'a donnée, FÉN. t. II, p. 33. Tout mandataire est tenu de rendre compte de sa gestion, et de faire raison au mandant de tout ce qu'il a reçu en vertu de sa procuration, *Code Nap.* art. 1993. || 2° L'acte qui fait foi de cette délégation. J'ai vu M. Revol, qui m'a conseillé de vous envoyer ma procuration pour agir pour ma sûreté, SÉV. *à d'Hérigoyen*, 20 juil. 1686. || 3° Anciennement. Droit de procuration, frais d'entretien fournis par les curés lors des visites de l'archidiacre.

— HIST. XIIIᵉ s. Et por ce parlerons des procureurs et de cex qui sont establi à pledier por autrui, et queles procurations doivent estre fetes, BEAUM. IV, 4. || XVᵉ s. Ceux de Bergerac lui jurerent feauté et hommage [au comte Derby], et le reconnurent à seigneur au nom du roi d'Angleterre, par vertu de la procuration qu'il en portoit, FROISS. I, I, 221. || XVIᵉ s. Le droict de ces visitations appellées procurations, PASQ. *Rech.* III, p. 225, dans LACURNE.

— ÉTYM. Prov. *procuration*; espagn. *procuracion*; ital. *procurazione*; du lat. *procurationem*, de *procurare*, procurer.

† **PROCURATORIAL, ALE** (pro-ku-ra-to-ri-al, a-l'), *adj.* Qui a rapport au procurateur. || Particulièrement, qui a rapport au procureur impérial. Il n'est pas bon pour l'administration que, du haut de son siége procuratorial, le premier magistrat du parquet soit contraint de blâmer les tendances fiscales, et d'inviter solennellement la cour à rappeler l'administration de l'enregistrement à la pratique discrète et modérée de son droit, GARNIER, *Répert. périod. de l'enregistr.* janv. 1866, art. 2185.

PROCURATRICE (pro-ku-ra-tri-s'), *s. f.* Voy. PROCUREUR, n° 1.

† **PROCURE** (pro-ku-r'), *s. f.* Office de procureur dans une maison religieuse. Il brigua la procure. || Logement particulier où le procureur fait les affaires de la communauté. Nous nous vîmes à la procure.

— HIST. XIIIᵉ s. Je cuit [pense] estre certain qu'il [frères mineurs] ont bones pastures, Et qu'il ont, en maint lieu, du leur mis en procures, Qui leur valent assez sans autres aventures, J. DE MEUNG, *Test.* 1074.

— ÉTYM. Voy. PROCURER.

PROCURÉ, ÉE (pro-ku-ré, rée), *part. passé* de procurer.

PROCURER (pro-ku-ré), *v. a.* || 1° Obtenir par des soins, par des efforts. La loi qui nous oblige à procurer autant qu'il est en nous le bien général de tous les hommes, DESC. *Méth.* VI, 2. Non point en flattant le peuple, mais en procurant son bien, BOSS. *Hist.* III, 3. L'Église eut horreur de la conduite de l'évêque Ithace, qui procura la mort de l'hérésiarque Priscillien, FLEURY, *Mœurs des chrét.* IV, 7. || Procurer que..., avec le verbe au subjonctif. Le prince doit procurer que le peuple soit instruit de la loi de Dieu, BOSS. *Polit.* VII, III, 14. || 2° Faire obtenir quelque avantage. Sans commettre l'autorité du roi son seigneur, elle employait son crédit à procurer un peu de repos aux catholiques accablés, BOSS. *Reine d'Anglet.* || En mauvaise part. Pour ceux qui m'ont causé quelques désavantages, Procuré quelque perte, ou fait quelques outrages, CORN. *Imit.* IV, 9. || 3° Simplement, faire en sorte qu'une personne ait une chose. On eut beaucoup de peine à me procurer des chevaux. || 4° Se procurer, procurer à soi. Elles se sont procuré des bijoux. Je me procurerai tous mes besoins; et, pourvu que je les aie, je ne me soucie point que tous les autres Troglodytes soient misérables, MONTESQ. *Lett. pers.* XI. || En mauvaise part. Je me procure un mal pour en éviter mille, CORN. *la Pl. Roy.* I, 4. Je serais ravie de savoir.... par quels chemins vous avez été conduit à ce qui vous paraissait un bien; car ce n'est jamais que sous ce nom que nous nous procurons des maux, SÉV. *à du Plessis*, 20 août 1690. || 5° Être la cause de, en parlant de choses. Cette potion lui a procuré du sommeil. Cette affaire lui a procuré des désagréments. Si j'estime en quelque chose les deux lettres que vous avez louées, c'est pour m'avoir procuré l'honneur d'en recevoir une des vôtres, VOIT. *Lett.* 47. Jamais Épaminondas n'avait déployé plus de talents que dans cette circonstance [à Mantinée]; il suivit, dans son ordre de bataille, les principes qui lui avaient procuré la victoire de Leuctres, BARTHÉL. *Anach.* ch. 13.

— HIST. XIIIᵉ s. Quelconques biens que, Dieu procurant, vous poés avoir par manieres raisonnables au temps à venir, TAILLIAR, *Recueil*, p. 601. Tenir e fermement garder, e procurer à tenir e à garder quant que le dit Hues chevalier fera, *Bibl. des Chartes*, 4ᵉ série, t. IV, p. 79. ....procurer, ...Que bonne pes [paix] entre eus eüst, *la Rose*, 9039. || XIVᵉ s. Par foi, ce dit Turquant, je viens de procurer Comment vous et vos biens porrez très bien garder; Je vien du roi Henry pour vous parlementer, *Guescl.* 9491. Puis le fist le roi mener en son propre palais et ses gens, et moult le fit noblement procurer de diverses manieres de viandes, *Chr. de St-Denis*, t. II, f° 28, dans LACURNE. || XVᵉ s. Tant alla et tant procura la bonne dame entre ces seigneurs avec l'aide et le conseil d'un gentil chevalier et sage, que.... FROISS. I, I, 143. Ce fort vice et peché d'orgueil qui procure hayne envers toute personne, COMM. I, 9. Aujourd'hui li tems est felons; Car par mentir chascun procure Or et argent; c'est chose dure, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 246. || XVIᵉ s. Ma vieillesse ne requeroyt doresnavant que repous, et toute ma vie n'ay rien tant procuré que paix, RAB. *Garg.* I, 28. Il ne se peut faire qu'une ame fidele, estant touchée de l'horreur du jugement de Dieu, ne procure à se punir soy mesme, CALV. *Inst.* 472. Les chrestiens doivent procurer bein, de plustost tousjours quitter leur droit, que de commencer procez, ID. *ib.* 1208. Ses ennemis furent bien aises de ces propos, estimans que la commune incontinent jugeroit, que luy mesme se seroit procuré les maux qu'ils pretendoient luy faire souffrir, AMYOT. *Marcel.* 31.

— ÉTYM. Berry, *précurer*; provenç. et espagn. *procurar*; ital. *procurare*; du lat. *procurare*; de *pro*, pour, et *curare*, avoir soin (voy. CURIEUX).

PROCUREUR (pro-ku-reur), *s. m.* || 1° Celui, celle qui a pouvoir d'agir pour un autre. Procureur fondé; en ce sens le féminin est procuratrice. Ma fermière est ma procuratrice en cette affaire. Couche-toi le dernier et vois fermer la porte, Et, si quelque affaire t'importe, Ne la fais pas par procureur, LA FONT. *Fabl.* XI, 3. Charles II était déjà paisible possesseur de l'Angleterre, que Louis XIV n'était pas encore marié par procureur, VOLT. *Louis XIV*, 6. Il [Henri IV] obtint avec bien de la peine, qu'il ne serait fouetté que par procureur et de la propre main d'Aldobrandin, ID. *Dict. phil. Prétentions.* || Fig. Car et vous et vos vers vivez par procureur [après la mort du poëte], RÉGNIER, *Sat.* V. || 2° Procureur, nom qu'on donnait autrefois à l'officier public nommé aujourd'hui avoué; en ce sens, le féminin est procureuse. Souvent au Châtelet un même procureur Est pour le demandeur et pour le défendeur, BOURSAULT, *Merc. galant*, V, 7. Quand avons-nous manqué d'aboyer au larron? Témoin, trois procureurs, dont icelui Citron A déchiré la robe, on en verra les pièces, RAC. *Plaid.* III, 3. || Procureur *ad lites* [pour les procès] ou procureur postulant, se disait quelquefois par opposition à procureur *ad negotia* [pour les affaires] ou procureur fondé. || Procureuse, la femme d'un procureur. Une garniture de quinze cent livres, que veut revendre une procureuse, LESAGE, *Turc.* IV, 12. || 3° Autrefois, procureur général ou procureur du roi, officier chargé des intérêts du roi et du public dans tout le ressort du parlement; c'était la première personne de la justice après le chancelier et le premier président; un de ses droits était d'entrer chez le roi sans être annoncé. Dieu nous donne beaucoup de procureurs généraux qui aient, s'il est possible, votre éloquence et votre philosophie! VOLT. *Lett. la Chalotais*, 3 nov. 1762. J'apprends pour comble de malheur et d'humiliation, que le procureur du roi auquel il [Desfontaines dénonçant quelque ouvrage de Voltaire] s'est adressé est mon ennemi déclaré, et cherche partout de quoi me perdre, ID. *Lett. d'Argental*, 12 fév. 1739. || Procureur fiscal, officier qui exerçait le ministère public auprès des justices seigneuriales. || 4° Aujourd'hui, procureur général, magistrat qui exerce en chef les fonctions du ministère public près d'une cour supérieure. || Sous la royauté, procureur du roi, sous l'Empire, procureur impérial, magistrat qui remplit les mêmes fonctions auprès d'un tribunal de première instance. || Procureuse générale, la femme d'un procureur général. || Procureuse du roi, la femme du procureur du roi. || 5° Dans les ordres religieux, procureur général, le religieux chargé des intérêts de tout l'ordre. || Dans chaque maison religieuse, procureur, le religieux chargé des intérêts temporels de la maison. || 6° Dans l'ancienne université, procureur d'une nation, assesseur du tribunal du recteur, qui était le chef de sa nation et qui en réglait les assemblées. || 7° Procureur de la foi, celui qui faisait les fonctions de partie civile devant le tribunal de l'inquisition. || 8° Procureur de meunier, pivert. || 9° Instrument de fer à l'usage du fabricant de glaces. || Proverbe. Celui qui fait ses affaires par procureur va en personne à l'hôpital.

— HIST. XIIIᵉ s. Il poent laissier procureur por aus [eux], BEAUM. III, 7. Pierres qui estoit premiers procureres.... ID. IV, 27. Procureurs et avocats, Escrivain, gent de clergie, Qui de rien faire estes cras, Renart vers vous s'humelie, *Queue de renart.* Saichent tous, que ge mestre Henri de Charlons procuilerres et receiverres des rentes nostre segnor le roy de Jerusalem, DU CANGE, *procurator.* || XVᵉ s. Les serfs anglois se departirent et passerent la riviere.... et toujours tenant leur opinion d'abattre à dextre et à senestre devant eux maisons et hostels d'avocats et de procureurs, FROISS. II, II, 109. Pour laquelle reparation estre faite, madite dame et ses enfans prendroient volontiers conclusion criminelle.... mais lesdites conclusions appartiennent au procureur du roi selon la coustume de France, MONSTREL. I, 48. || XVIᵉ s. La raison pourquoy on dit que les procureurs sont voleurs, c'est qu'ils n'ont qu'une plume, et si pourtant ils volent mieux que pas un oyseau qui soit en l'air, *Caquets de l'accouchée*, p. 180, dans LACURNE. Que la qualité de procureur fiscal appartient aux procureurs en la juridiction des barons chastellains et autres seigneurs hauts justiciers, *Coust. gén.* t. II, p. 190. Femme ne sera tutrice, curatrice, procuratrice, ne s'entremettra de sollicitation ou autre faict de justice, si ce n'estoit pour elle, pour son mary.... *ib.* t. II, p. 784. Il y eut aussi un peu de garbouil entre Mmes de Belin et Bussy, à l'occasion que, l'une ayant lasché quelque mauvais vent pseudo-catholique, Mme de Belin dit tout haut à la Bussy : Allons, procureuse, la queue vous fume, *Sat. Mén. De l'ordre tenu pour les séances.*

— ÉTYM. Provenç. *procuraire*, *procurador*, *procuraritz*; espagn. *procurador*; ital. *procuratore*; du lat. *procuratorem*, de *procurare*, procurer. L'ancien français *procurerre* et le provenç. *procuraire* est le nominatif, du latin *procurator*, *procureur* et *procurador*, le régime, du latin *procuratorem*.

PROCUREUSE, s. f. Voy. PROCUREUR, n° 2.

† PROCUSTE (pro-ku-st'), s. m. Terme de mythologie. Brigand que tua Thésée, et qui, étendant les voyageurs sur un lit trop court, leur coupait la partie qui dépassait le lit. || Fig. Lit de Procuste, règle mesquine et tyrannique.

— ÉTYM. Lat. *Procustes* ou *Procrustes*, du grec Προκρούστης, nom d'un brigand de la contrée d'Éleusis, que Pausanias nomme Polypémon (I, 38, 5), et Plutarque, Damastès (*Thésée*, 6) : proprement, qui se jette sur, de πρὸ, en avant, et κρούειν, lancer.

† PROCYON (pro-si-on), s. m. Étoile de la première grandeur, qui se trouve dans la constellation du Petit Chien, et qui se montre onze jours avant la Canicule.

— ÉTYM. Προκύων, de πρὸ, avant, et κύων, chien.

† PRO DEO (pro-dé-o), mots latins qui signifient pour Dieu, et qui s'emploient dans le langage familier au sens de gratuitement, gratis. Je gage que j'en reviens aussi chargé d'amour que si on le donnait pro Deo. BOURSAULT, *Lett. nouv.* t. III, p. 32, dans POUGENS.

† PRODIAGNOSE (pro-di-agh-nô-z'), s. f. Terme de médecine. Pronostic d'une maladie à venir; découverte des signes à l'aide desquels on peut reconnaître d'avance, même en pleine santé, la prédisposition à telle ou telle maladie.

— ÉTYM. Lat. *pro*, avant, et *diagnose*.

† PRODICTATEUR (pro-di-kta-teur), s. m. Titre d'un magistrat qui avait l'autorité dictatoriale, et que l'on fit créer une fois à Rome, faute de pouvoir faire désigner un dictateur régulier par les consuls, qui étaient absents (Tite Live, XXII, 8).

— ÉTYM. Lat. *prodictatorem*, de *pro*, pour, et *dictator*, dictateur.

† PRODIGALEMENT (pro-di-ga-le-man), adv. Avec prodigalité. Et donne prodigalement Ce qu'il faut pour la nourriture Et l'entretien de la nature, MAITRE ADAM BILLAUT, *Œuv.* p. 142, dans POUGENS. Tant de sang chrétien prodigalement répandu en ces derniers siècles, par tout l'univers, VILLEROY, *Mém.* t. V, p. 246, dans LACURNE. Les gens qui dépensent leur bien prodigalement marquent du dérèglement d'esprit, *Dict. de l'Acad.* 1696.

— HIST. XVI° s. Après sa mort ils [les héritiers d'un défunt] dependent prodigalement ce qu'il a assemblé par grands labeurs, LANOUE, 113.

— ÉTYM. Voy. PRODIGALITÉ.

PRODIGALITÉ (pro-di-ga-li-té), s. f. || 1° Caractère du prodigue. La prodigalité est l'opposé de l'avarice. || 2° Action de prodiguer. Son immense prodigalité [d'Alexandre] pour les grandes choses, MONTESQ. *Esp.* X, 14. J'aime cette prodigalité des richesses terrestres pour une autre vie, STAEL, *Corinne*, X, 5. || Fig. Tant ils se confiaient dans la prodigalité de la nature, ID. *ib.* XI, 1. || 3° *Au plur.* Profusions. On lui pardonne [à Colbert] une fortune immense et le faste de sa maison de Sceaux en les comparant à la fortune scandaleuse d'Emeri, aux prodigalités de Fouquet et aux richesses des traitants de la guerre de succession, VOLT. *Henr.* VII, *Notes*.

— HIST. XIII° s. Largesce est le milieu entre avarice et prodigalité, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 272. Hé! bon roi Looys, en vostre charité N'avoit ypocrisie ne prodigalité, *Regrets de la mort de St Louis.* || XVI° s. Pour s'en esloigner [de l'avarice], on ne doit pas aller s'enlacer dans les filez de prodigalité, LANOUE, 172. Ce peuple qui avoit... en l'esprit la souvenance de ses prodigalités [de Jules César], LA BOETIE, *Servit. volont.*

— ÉTYM. Prov. *prodigalitat*; espag. *prodigalidad*; ital. *prodigalità*; du lat. *prodigalitatem*, de *prodigus*, prodigue.

PRODIGE (pro-di-j'), s. m. || 1° Ce qui frappe comme quelque chose de merveilleux, d'étonnant. Quelle chimère est-ce donc que l'homme? quelle nouveauté, quel monstre, quel chaos, quel sujet de contradiction, quel prodige! PASC. *Pens.* VIII, 1, éd. HAVET. Les Romains firent des prodiges pour leur liberté, BOSS. *Hist.* I, 8. L'égarement du ministre va jusqu'au prodige, ID. *Lett.* 158. Le maître du château, ayant vu d'une fenêtre les prodiges de valeur que faisait Zadig, VOLTAIRE, *Zadig*, 16. Qui faisait à dix ans des prodiges sur le clavecin, J. J. ROUSS. *Ém.* II. Je suis las de raconter des prodiges; les poëtes à beau en ont un autre à nous offrir, BONNET, *Consid. corps organ. Œuvr.* t. V, p. 344, dans POUGENS. || 2° Particulièrement, synonyme de miracle, de ce qui arrive contre le cours ordinaire des choses. Je ferai paraître en haut des prodiges dans le ciel, et en bas des signes extraordinaires sur la terre, SACI, *Bible*, *Act. des apôt.* II, 19. Dieu faisait des prodiges inouïs, BOSS. *Hist.* I, 6. Faut-il, Abner, faut-il vous rappeler le cours Des prodiges fameux accomplis de nos jours? RAC. *Ath.* I, 1. Un homme du peuple, à force d'assurer qu'il a vu un prodige, se persuade faussement qu'il a vu un prodige, LA BRUYÈRE, XIV. À mesure que l'on est plus ignorant, et que l'on a moins d'expérience, on voit plus de prodiges; les premiers hommes en virent beaucoup, FONT. *Orig. fabl.* t. III, p. 271, dans POUGENS. Quand Dieu a permis aux démons de faire des prodiges, il les a en même temps confondus par des prodiges plus grands, ID. *Oracles*, I, 6. Il n'y eut plus de prodiges dès que la nature fut mieux connue; on l'étudia dans ses productions. VOLT. *Louis XIV*, 31. || 3° Par exagération, personne qui excelle. Cet amant fortuné, ce prodige en bonheur, TRISTAN, *Panthée*, V, 1. C'est [une dame qui avait perdu sa fille] un prodige de douleur et d'affliction, disant des choses qui font fendre le cœur, SÉV. 29 nov. 1688. M. du Maine est un prodige d'esprit; aucun ton et aucune finesse ne lui manque, ID. 7 août 1676. Scipion l'Africain.... qui était un prodige de sagesse et de vertu, telle qu'on la pouvait trouver parmi des païens, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. IX, p. 350. Véritablement, j'avais plus d'intelligence et de raisonnement qu'on n'en a ordinairement à cet âge; cela se peut dire sans vanité, puisqu'on voit des enfants qui ont passé pour des prodiges d'esprit devenir des prodiges de sottise, STAAL, *Mém.* t. I, p. 7. Après bien des soins perdus à gâter dans les enfants les vrais dons de la nature... tous ces petits prodiges deviennent des esprits sans force et des hommes sans mérite, uniquement remarquables par leur faiblesse et par leur inutilité, J. J. ROUSSEAU, *Hél.* V, 3. Despréaux fut dans ses premières années le contraire de ces petits prodiges de l'enfance, qui souvent dans l'âge mûr sont à peine des hommes ordinaires, D'ALEMB. *Éloges, Despr.* Ces prodiges prématurés d'esprit, qui deviennent, après quelques années, des prodiges de bêtise, CONDIL. *Traité anim.* II, 9. || Le prodige de quelqu'un, personne que quelqu'un regarde comme un prodige. Il [Corbinelli] vous adore de vouloir apprendre ; vous êtes toujours son prodige, SÉV. à *Mme de Grignan*, 24 nov. 1679. || Il se dit quelquefois en mauvaise part. Néron fut un prodige de cruauté. || Il se dit aussi des choses. Cette machine est un prodige de l'art.

— HIST. XIV° s. Prodiges estoient appellées aucunes merveilleuses aventures qui avenoient contre le cours de nature pour signifier aucune grande besongne qui estoit à avenir, BERCHEURE, f° 3. || XVI° s. Monstres sont choses qui apparoissent outre le cours de nature. — Prodiges, ce sont choses qui viennent du tout contre nature, PARÉ, XIX, *Préf.*

— ÉTYM. Lat. *prodigium*, mot à mot chose mise en avant, de *prodigere*, mettre en avant, de *prod* pour *pro* (par euphonie), et *agere*, pousser (voy. AGIR).

PRODIGIEUSEMENT (pro-di-ji-eû-ze-man), adv. D'une manière prodigieuse. [Dans la chaire] On parlait latin, et longtemps, devant des femmes et des marguilliers; on a parlé grec : il fallait savoir prodigieusement pour prêcher si mal, LA BRUY. XV. Il est vrai que son Alcine [de l'Arioste] est prodigieusement supérieure à la Circé de l'Odyssée; mais enfin Homère est le premier....VOLT. *Comm. Corn. Rem. Médée*, II, 2. Cela vous amuse donc? — Prodigieusement; vous ne sauriez croire combien je trouve de piquant à cette petite guerre, CH. DE BERNARD, *la Chasse aux amants*, § 2. || En très-grande quantité; et en ce sens on peut l'employer, comme *infiniment*, avec *de* et un substantif. Paris est fort bon pour ceux qui ont beaucoup d'ambition, de grandes passions et prodigieusement d'argent, VOLT. *Lett. Mme de Florian*, 1er mars 1769.

— ÉTYM. *Prodigieuse*, et le suffixe *ment*.

PRODIGIEUX, EUSE (pro-di-ji-eû, eû-z'), adj. || 1° Qui tient du prodige, qui paraît surnaturel. Accident prodigieux, MAIRET, *Sophon.* I, 4. || 2° Qui étonne, qui surprend. Que vous savez bien.... ménager pour vous l'excès prodigieux De ce fatal amour né de vos traîtres yeux! MOL. *Mis.* IV, 3. L'homme est à lui-même le plus prodigieux objet de la nature, PASC. *Pens.* I, 1, éd. HAVET. Qui sait si, étant revenue de ses erreurs prodigieuses touchant la royauté, elle [l'Angleterre] ne poussera pas plus loin ses réflexions? BOSS. *Reine d'Anglet.* Cette pente prodigieuse que nous avons au péché, ID. *Hist.* II, 7. Jamais la Fontaine n'avait été impie par principes; mais il avait vécu dans une prodigieuse indifférence sur la religion, comme sur le reste, D'OLIVET, *Hist. Acad.* t. II, p. 343, dans POUGENS. En considérant de telles aventures, la force prodigieuse du roi Auguste et les voyages du czar, on croirait être au temps des Hercule et des Thésée, VOLT. *Charles XII*, 2. Magellan, qui entreprit de faire par mer le tour du globe, et Sébastien Cano, qui acheva le premier ce prodigieux voyage, qui n'est plus un prodige aujourd'hui, VOLT. *Mœurs*, 149. || 3° Dont la taille est énorme. De la terre étonnée enfant prodigieux, DELILLE, *Én.* VI. || 4° Dont le génie est extraordinaire. Ce prince prodigieux [Charlemagne] était extrêmement modéré, MONTESQ. *Esp.* XXXI, 18.

— HIST. XVI° s. Causes qui rendent la creature non seulement monstrueuse, mais prodigieuse, c'est à dire qui est du tout abhorrente et contre nature, PARÉ, XIX, 2. Quelle prodigieuse conscience se peult donner repos, nourrissant en mesme giste le crime et le juge [le vice et la prière]? MONT. I, 396.

— ÉTYM. Lat. *prodigiosus*, de *prodigium*, prodige.

PRODIGUE (pro-di-gh'), adj. || 1° Qui fait plus de dépenses qu'il ne faudrait. Les personnes prodigues vivent comme si elles avaient peu de temps à vivre, et les personnes avares comme si elles ne devaient pas mourir, SARRASIN, dans GIRAULT-DUVIVIER. Elle devint avare pour elle-même, afin d'être prodigue pour Jésus-Christ, FLÉCH. *Duchesse d'Aiguillon*. Lui-même [un homme économe] le sentit [qu'il dépensait trop], reconnut son péché, Se confessa prodigue, et, plein de repentance.... BOIL. *Sat.* X. || Prodigue à. La marquise de Créqui était la femme la plus prodigue aux pauvres, et la plus avare pour elle-même, ST-SIM. dans LAFAYE, *Synon. Prodigue.* || Il se dit des choses. Des mains prodigues. Sa prodigue amitié ne se réserve rien, RAC. *Brit.* I, 4. || 2° Enfant prodigue, personnage d'une parabole de l'Évangile, qui demande sa part, la dissipe, puis, misérable, revient dans la maison paternelle, où il est bien reçu. || Fig. Enfant prodigue, jeune homme de famille qui, après des absences et de l'inconduite, regagne la maison paternelle. L'enfant prodigue est enfin de retour, C. DELAV. *Une famille au temps de Luther*, sc. 10. || Substantivement. Le prodigue, l'enfant prodigue. Quand on y lit [dans l'Évangile] cet heureux retour du prodigue retrouvé, et ce transport d'un père attendri qui mit en joie toute sa famille, BOSS. *Mar.-Thér.* || 3° Fig. Prodigue de.... se dit des paroles et de ce qui consiste en paroles. Il est prodigue de louanges, de compliments. Un menteur est toujours prodigue de serments, CORN. *le Ment.* III, 5. || 4° Fig. En bonne part, qui répand avec libéralité. Vers ce temple fameux, si cher à tes désirs, Où le ciel fut pour toi si prodigue en miracles, BOIL. *Lutr.* VI. Prodigue de ses biens, un père plein d'amour.... L. RAC. *Relig.* III. Soit que, jeune, on craigne moins la mort par l'instinct de son éloignement, ou qu'à cet âge, riche de jours et prodigue de tout, on prodigue sa vie comme les riches leur fortune, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IX, 2. || Être prodigue de son sang, ne pas le ménager. Mais ces mêmes héros, prodigues de leur vie, Ne la rachetaient pas par une perfidie, RAC. *Baj.* II, 3. || En mauvaise part. Et prodigue surtout du sang des misérables, RAC. *Athal.* III, 3. || Être prodigue de soi-même, faire de grands sacrifices pour.... Que, pour sauver l'État, il soit prodigue de soi-même, cet homme du roi, [illegible] *Des ministres et du ministère.* || 5° Substantivement. Un prodigue, une personne prodigue. || Au sens juridique, le prodigue est celui qui dissipe son patrimoine en dépenses inutiles et folles. Il peut être défendu aux prodigues de plaider, de transiger, d'emprunter.... sans l'assistance d'un conseil qui leur est nommé par le tribunal, *Code Nap.* art. 513.

— SYN. PRODIGUE, DISSIPATEUR. Le prodigue pèche par rapport à la quantité : il est trop libéral, il ne sait pas se retenir. Le dissipateur pèche par rapport à la manière : il est désordonné, extravagant. Le prodigue dépense trop ; le dissipateur dépense mal, l'un fait de grandes dépenses, l'autre fait de folles dépenses. Dissipateur ne se dit qu'en mauvaise part; prodigue, suivant l'application qu'on en fait, ne présente pas ce caractère : on dit, en forme de louange, prodigue de ses soins et de ses services, de sa vie, etc.

— HIST. XIII° s. Prodigues est cil qui se desmesure en doner et faut en recoivre, BRUN. LATINI, *Trés.* p. 284. || XIV° s. Prodige, c'est fol large, ORESME, *Thèse de MEUNIER.* || XV° s. Les convis et les banquetz plus grans et plus prodigues que en nul autre lieu, COM. I, 2. || XVI° s. Mesme un prodigue en plusieurs années ne pouvoit quasi despendre son bien, LANOUE, 467. Puis se combattoient à toute outrance de poignées de roses, dont se faisoit une espaisse et prodigue jonchée, YVER, p. 523. En tout

ceai ay-je esté si prodigue de moy-mesme, de mon labour et de mes facultés, que.... PARÉ, *Dédic.*

— ÉTYM. Lat. *prodigus*, de *prodigere*, mettre en avant, dépenser (voy. PRODUIRE).

PRODIGUÉ, ÉE (pro-di-ghé, ghée), *part. passé* de prodiguer. Donné en profusion. Des trésors prodigués pour le soulagement des malheureux. || Fig. Ils m'ont fermé leur temple, et ces peuples barbares De mon sang prodigué sont devenus avares, RAC. *Andr.* II, 2.

† **PRODIGUEMENT** (pro-di-ghe-man), *adv.* D'une façon prodigue. À vous en qui le ciel prodiguement assemble Les plus riches trésors.... une mine céleste, ... un esprit sans pareil, SCARR. *Jodelet duelliste*, II, 7.

— HIST. XVIe s. Les hommes tumbent en poverté, les aulcuns par larrons.... et les aulcuns par prodiguement despendre, PALSGR. p. 361. Nature en vous prodiguement feconde, Vous a donné tout son plus et son mieux, DU BELLAY, V, 44, *verso*.

PRODIGUER (pro-di-ghé), je prodiguais, nous prodiguions, vous prodiguiez; que je prodigue, que nous prodiguions, que vous prodiguiez, *v. a.* || 1° Donner avec profusion. Dans les occasions essentielles, c'est ménager l'argent que de le prodiguer. Rome, sur les autels prodiguant les victimes, Fussent-ils innocents [les hommes condamnés par Néron], leur trouvera des crimes, RAC. *Brit.* IV, 4. Aux malheureux chrétiens prodiguez mes largesses, VOLT. *Zaïre*, V, 10. || 2° Fig. Donner sans mesure comme fait le prodigue. Il fallait bien qu'il y eût quelque puissance ennemie de ce nom sacré [de Dieu] qui, ayant entrepris de le ravilir, poussât les hommes à l'employer dans des choses si méprisables, et même à le prodiguer à des sujets si indignes, BOSS. *Hist.* II, 5. Vous lui pourrez bientôt prodiguer vos bontés, RAC. *Andr.* IV, 1. Il a prodigué le sang des hommes par une brutale vanité, FÉN. *Tél.* XI. Meurs, et que l'avenir prodigue à ta mémoire ....La haine et le mépris que tu m'as inspirés, VOLT. *Adélaïde*, IV, 4. || Perdre comme fait le prodigue. Davoust finit en disant qu'ainsi périrait toute la cavalerie; qu'au reste Murat était le maître d'en disposer, mais que, pour l'infanterie du premier corps, tant qu'il la commanderait, il ne la laisserait pas ainsi prodiguer, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VII, 2. || Exposer au péril. Je ne prodigue point ma santé, je mange sagement.... SÉV. 8 juin 1689. Il prodigua son sang pour assurer au roi cette province, FLÉCH. *Duc de Montaus.* Pour notre liberté va prodiguer ta vie, VOLT. *Brutus*, IV, 6. || 3° Fig. Faire connaître, montrer avec un empressement excessif. C'est à vous de choisir des confidents discrets, Seigneur, et de ne pas prodiguer vos secrets, RAC. *Brit.* I, 4. Il excelle à conduire un char dans la carrière.... À venir prodiguer sa voix sur un théâtre, ID. *ib.* IV, 4. || Donner en vain. On lui représenta [à la duchesse du Maine] que ce serait prodiguer son ressentiment que d'en avoir contre un tel homme, STAAL, *Mém.* t. II, p. 269. || 4° Se prodiguer, *v. réfl.* Être prodigué. ....Chez toi se prodigue et le rouge et le fard, BOIL. *Sat.* X. || 5° Fig. Se montrer avec quelque excès dans le monde. Je me figure qu'elle [la duchesse de Choiseul] a une âme égale et constante, sans ostentation, qu'elle n'aime pas à se prodiguer dans le monde, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 26 mai 1770.

— ÉTYM. *Prodigue*. On trouve au XVIe siècle *prodigoliser*.

† **PRODIGUEUR** (pro-di-gheur), *s. m.* Néologisme. Celui qui prodigue. Dans ces temps d'orage, où nous autres prodigueurs de vie, nous voyons couler si vite et finir si brusquement nos jours usés par le travail et les passions, MIRABEAU, *Fragment* dans *Mém. publiés par* LUCAS MONTIGNY, t. VII, p. 214.

PRODITOIREMENT (pro-di-toi-re-man), *adv.* Ancien terme de palais. En trahison. Lorsque l'amiral de Châtillon fut tué cruellement et proditoirement, le 24 août, fête de la Saint-Barthélemy, GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. 283.

— HIST. XVIe s. Et devoient confesser l'avoir inhumainement, proditoirement et meschamment tué, CARL. III, 13.

— ÉTYM. Adj. fictif *proditoire*, du lat. *proditor*, celui qui trahit, de *prodere*, proprement donner en avant, de *pro* et *dare*.

PRODROME (pro-dro-m'), *s. m.* || 1° Sorte de préface, d'introduction à quelque étude, surtout à certains traités d'histoire naturelle. || Il se dit aussi d'un livre contenant un essai de description des plantes. Le Prodrome de Candolle. || 2° Terme de médecine. État d'indisposition, de malaise, qui est l'avant-coureur d'une maladie. || 3° Petit battement sur la cloche qui se fait entendre quelques minutes avant que l'heure sonne, et que donnent quelques horloges. || 4° Fig. Précurseur. Les scribes et les pharisiens, qui ne valaient rien et qui n'ont jamais été que les prodromes de ceux-ci [les jésuites], GUI PATIN, *Lettres*, t. II, p. 440.

— ÉTYM. Πρόδρομος, précurseur, de πρὸ, en avant, et δρόμος, course.

† **PRODROMIQUE** (pro-dro-mi-k'), *adj.* Terme de médecine. Qui a rapport aux prodromes d'une maladie.

PRODUCTEUR, TRICE (pro-du-kteur, tri-s'), *adj.* || 1° Qui produit, qui engendre. Vous et votre ami, vous pouvez avoir été convaincus par ma dernière lettre, combien je suis éloigné de quelques philosophes modernes qui osent nier une intelligence suprême, productrice de tous ces mondes, VOLTAIRE, *Lettr. Mme du Deffant*, 27 janv. 1766. Concevoir la matière productrice du mouvement, c'est clairement concevoir un effet sans cause, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || 2° *S. m.* Terme d'économie politique. Celui qui crée les produits agricoles ou industriels, par opposition au consommateur. C'est le surabondant qui est dans le commerce, soit que les colons fassent par eux-mêmes leurs échanges, et alors le commerce se fait immédiatement entre les producteurs et les consommateurs; soit que... CONDIL. *Comm. gouv.* I, 20. || 3° Il s'est dit, par plaisanterie, pour auteur d'une œuvre littéraire. M. le Franc de Pompignan... s'exprime ainsi : « Il faut que tout l'univers sache que le roi s'est occupé de mon discours... comme d'une production digne de l'attention des souverains. » Quel producteur que ce Pompignan! quelle modestie! VOLT. *le Russe à Paris, note m.*

— ÉTYM. Lat. *productorem*, celui qui conduit en avant, de *producere* (voy. PRODUIRE).

† **PRODUCTIBILITÉ** (pro-du-kti-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est productible. || Mot d'autant plus admissible que le Dictionnaire de l'Académie a reproductibilité et reproductible.

† **PRODUCTIBLE** (pro-du-kti-bl'), *adj.* Qui est susceptible d'être produit.

— ÉTYM. Voy. PRODUCTION.

PRODUCTIF, IVE (pro-du-ktif, kti-v'), *adj.* Qui est capable de produire. Les terres, productives de tout, valent bien les métaux qu'elles produisent, MIRABEAU, *Collection*, t. IV, p. 126. || D'un bon rapport. Une terre productive. Commerce productif.

— ÉTYM. Voy. PRODUCTION; prov. *productiu*; espag. *productivo*; ital. *produttivo*.

PRODUCTION (pro-du-ksion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Action de produire, de mettre en avant, de faire voir. Jésus-Christ, sans bien et sans aucune production au dehors de science, est dans son ordre de sainteté, PASC. *Pens.* XVII, 1, éd. HAVET. || Particulièrement, en termes de procédure, action de produire des titres et des écritures dans un procès. Nos productions n'étaient pas faites; rien n'était donc en état, ST-SIM. 17, 202. Quelle horreur qu'un jugement secret.... pour moi, je persiste à ne vouloir autre chose que la production publique de cette procédure [dans l'affaire Calas], VOLT. *Lett. d'Argental*, 6 juill. 1762. || Les titres et écritures mêmes qu'on produit. || 2° Action de produire, de donner naissance. On ne peut pas feindre que peut-être plusieurs causes ont ensemble concouru en partie à ma production, DESC. *Médit.* III, 22. Leur production [des perles] paraît être accidentelle; la plupart sont composées de couches concentriques autour d'un très-petit noyau qui leur sert de centre, BUFF. *Min.* t. VII, p. 168. || 3° Terme de physiologie. Apparition d'un produit morbide, d'un blastème. || Productions accidentelles, tissus accidentellement développés dans une partie quelconque aux dépens de quelque tissu naturel du corps. || Productions plastiques, celles des productions accidentelles dont l'inflammation de certains tissus amène l'apparition, telles sont particulièrement les néomembranes des séreuses, etc. || 4° Ce qui est produit par la nature, l'art ou l'esprit. Monseigneur, à propos de productions d'esprit, ma fable de Léandre et de Héro vous a-t-elle plu? SCARR. *Lett. Œuv.* t. I, p. 222, dans POUGENS. Le défaut des auteurs, dans leurs productions, C'est d'en tyranniser les conversations, MOL. *Femm. sav.* III, 5. Il y a des esprits, si j'ose le dire, inférieurs et subalternes qui ne semblent faits que pour être le recueil, le registre ou le magasin de toutes les productions des autres génies, LA BRUY. I. Une partie des revenus du Grand Seigneur consiste, non en argent monnayé comme dans les gouvernements chrétiens, mais dans les productions de tous les pays qui lui sont soumis, VOLT. *Mœurs*, 159. La liberté est le vœu de tous les hommes; et le droit naturel de tout propriétaire est de vendre à qui il veut et le plus qu'il peut, les productions de son sol, RAYNAL, *Hist. phil.* XIII, 29. Toutes les productions humaines peuvent être comprises sous trois chefs principaux : les sciences, les arts libéraux et les arts mécaniques, MARMONTEL, *Œuv.* t. VI, p. 222. || 5° Absolument et au singulier, en termes d'économie politique, ce que le sol, l'industrie produisent. La production est du travail créant de l'utilité, LEVASSEUR, *Cours d'écon. rurale*, p. 21, 1868. || 6° Terme d'anatomie. Prolongement. Le mésentère est une production du péritoine, le médiastin une production de la plèvre. || 7° Terme de prosodie latine. Synonyme d'ectase.

— HIST. XIIIe s. S'il n'a loial ensoine [exemption], par lequel on li doinst seconde production, BEAUM. LXVII, 19. || XVe s. Chetif, mais tu ne scez pas pourtant dont est nostre production, ne de quel lieu nous sommes venus, G. CHASTEL. *Exp. sur vérité mal prise.* || XVIe s. À la verité ne faut point appeller cela trou [du peritoine], mais apophyse et production, PARÉ, I, 12.

— ÉTYM. Prov. *produxio*; cat. *producció*; esp. *produccion*; ital. *produzione*; du lat. *productionem*, de *productum*, supin de *producere*, produire.

† **PRODUCTIVITÉ** (pro-du-kti-vi-té), *s. f.* Faculté de produire.

— ÉTYM. *Productif*.

PRODUIRE (pro-dui-r'), je produis; je produisais; je produisis; je produirai, je produirais; produis, produisons; que je produise, que nous produisions; que je produisisse; produisant, produit, *v. a.* || 1° Pousser en avant. C'est l'amour du monde qui nous [gens d'Église] produit, nous dissipe, nous rend inutiles et scandalise, MASS. *Confér. Fuite du monde.* || 2° Faire voir, mettre sous les yeux. Je me trouve sur le théâtre, quand je pense être dans le cabinet; ils [les libraires] me produisent quand je veux me retirer, BALZ. liv. V, lett. 1. D'aujourd'hui seulement je produis mon visage, CORN. *le Ment.* II, 10. En vain je l'ai produite [ma comédie] sous le titre de l'Imposteur, MOL. *Tart.* 2e *placet*. Le ciel versa dans son esprit et dans son cœur ces principes d'honneur et d'équité, qui font qu'on produit, sans rougir, ses sentiments et ses pensées, FLÉCH. *Duc de Mont.* Il [Socrate] avait coutume de dire qu'il exerçait la fonction d'accoucheur à l'égard des esprits, en leur faisant produire au dehors toutes leurs pensées, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. IV, p. 348, dans POUGENS. Après les attentats que ce jour a produits, VOLT. *Tancr.* III, 3. Voiler la raison, quand on est obligé de la produire, avec autant de soin que la pudeur en exigeait autrefois, quand il s'agissait d'exprimer quelque idée libre, DUCLOS, *Consid. mœurs*, 8. || 3° Introduire, faire connaître. Voici l'homme qui meurt du désir de vous voir; En vous le produisant, je ne crains point le blâme D'avoir admis chez vous un profane, madame, MOL. *Femm. sav.* III, 6. M. de Grignan.... le plus souhaitable mari.... je ne sais pas ce que j'aurais fait d'un jobelin qui eût sorti de l'académie.... qu'il faudrait produire et expliquer partout.... SÉV. *à Bussy*, 4 juin 1669. Je prétends vous mener partout faire visite. — Volontiers, c'est le mieux d'être produit par vous, TH. CORN. *D. César d'Avalos*, I, 4. Vous avez grand tort, Dorante, de produire ici des gens de ce caractère, DANCOURT, *Désolat. des joueuses*, sc. 12. || 4° Livrer à l'examen, soumettre à la connaissance. Produire des titres, des pièces. En mathématiques, en physique, le plus sûr est d'entrer d'abord en possession, en produisant ses titres au public, DIDER. *Interprét. de la nat.* n° 39. || Produire des témoins, les faire entendre en justice. Les deux accusateurs que lui-même a produits, CORN. *Nicom.* III, 8. Ils produisirent contre lui de faux témoins, qui disaient : cet homme ne cesse point de parler contre le lieu saint et contre la loi, SACI, *Bible, Act. des apôtres*, VI, 13. || Fig. Produire des autorités, des raisons, les alléguer. Si on leur reproche [aux jésuites] leur extrême relâchement, ils produisent incontinent au public leurs directeurs austères, PASC. *Prov.* V. Il ne reste pas de difficulté, et il serait inutile de produire les autres auteurs.... BOSS. *Passages éclaircis*, 10. || Absolument. En termes de procédure, donner par écrit les moyens qu'on a de soutenir sa cause. Le délai pour produire. Produire au greffe. || Les parties ont été appointées à écrire, produire et contredire, l'affaire n'ayant pu être jugée à l'audience, on a ordonné aux parties de produire leurs raisons par écrit et leurs pièces. || 5° Engendrer, donner naissance, en parlant des êtres vivants qui

se perpétuent. Chaque animal produit son semblable. Apprenez d'elle enfin quel sang vous a produit, Princesse.... CORN. *Héracl.* V, 8. || Absolument. Nous ignorons si le zèbre ne produirait pas avec le cheval ou l'âne, BUFF. *Quadrup.* t. I, p. 268. La brebis produit avec le bouc aussi bien qu'avec le bélier, et produit toujours des agneaux, des individus de son espèce; le bélier, au contraire, ne produit point avec la chèvre, ID. *ib.* t. V, p. 287. || 6° Il se dit, en un sens analogue, de la terre, d'un pays, d'un arbre, etc. Ne semez en un champ que ce qu'il peut produire. Ce pays produit de l'or. Ces arbres produisent de beaux fruits. Gouvernez cette rive [l'Amérique] en malheurs si féconde, Qui produit les trésors et les crimes du monde, VOLT. *Alz.* I, 1. || Absolument. Cet arbre commence à produire. || Fig. Ce pays, ce siècle a produit beaucoup de grands hommes, beaucoup de grands hommes sont nés dans ce pays, dans ce siècle. Chaque climat produit des favoris de Mars, BOIL. *Épît.* I. C'est assez pour moi, Traître, qu'elle [ma famille] ait produit un monstre tel que toi, RAC. *Andr.* V, 3. Ce même pays, qui n'a jamais produit un grand peintre, un grand statuaire, un bon musicien, l'Angleterre, a produit d'excellents poëtes, MARMONTEL, *Œuv.* t. IX, p. 362. Plusieurs villes se glorifient d'avoir donné le jour à Homère; aucune ne dispute à Paros l'honneur ou la honte d'avoir produit Archiloque, BARTHÉL. *Anach.* ch. 76. || 7° Il se dit en parlant de l'agriculture et de l'industrie. Cette manufacture produit des objets d'une grande utilité. || Absolument. Les moyens de produire comparés avec la consommation. || 8° En parlant des ouvrages de l'esprit et de l'art, faire, créer. Je tiens cette comédie une des plus plaisantes que l'auteur ait produites, MOL. *Crit.* 3. Que produira l'auteur après tous ces grands cris? La montagne en travail enfante une souris, BOIL. *Art p.* III. || Absolument. Qu'il y a loin des paroles à la chose, et que ce n'est pas tout un de produire que de concevoir, d'exécuter que de discourir! BALZ. *De la cour*, 4e *disc.* Le génie qui produit restera toujours aussi supérieur au copiste qui ne fait qu'imiter, que la nature est au dessus de l'art, D'ALEMB. *Éloges, d'Olivet.* À mesure qu'il [P. L. Courier] produit, on peut remarquer son allure plus dégagée, plus libre; sa manière se séparant de plus en plus de celle des écrivains auxquels on a pu d'abord le comparer, A. CARREL, *Œuv.* t. V, p. 212. || Il se dit aussi de Dieu. L'homme qui n'est produit que pour l'infinité, PASC. *Fragm. sur le vide.* Le choc actuel est cause naturelle ou occasionnelle de la communication actuelle des mouvements, par laquelle Dieu, sans changer de conduite, produit une infinité d'ouvrages admirables, MALEBR. *Rech. Éclairc.* liv. VI, t. IV, p. 270, dans POUGENS. || 9° Donner du profit. Sa charge lui produit tant par an. À quoi bon vous tourmenter? qu'est-ce que cela vous produira? Que t'ont produit tes dieux? quel bien t'ont-ils pu faire? VOLT. *Fanat.* II, 5. || 10° Causer, procurer, avec un nom de chose pour sujet. Son amour pour le duc lui produit votre haine, ROTR. *Vences.* I, 1. Quoique cet esprit d'indocilité et d'indépendance soit également répandu dans toutes les hérésies de ces derniers siècles, il n'a pas produit universellement les mêmes effets, BOSSUET, *Reine d'Angl.* Et la sévérité produit l'obéissance, VOLT. *Alz.* I, 1. || Avec un nom de personne pour sujet. Tout inconnu qu'il m'est, il produit ma misère, CORN. *la Suiv.* V, 2. Certainement, mes pères, vous seriez capables de produire par là beaucoup de maux, si Dieu n'avait permis que vous ayez fourni vous-mêmes les moyens de les empêcher, PASC. *Prov.* XVI. Ce témoignage de l'impression qu'il avait produite sur Corinne le pénétra de la plus douce émotion, STAEL, *Corinne*, IX, 3. || 11° Se produire, *v. réfl.* Se faire voir. Quoi! vous osez, dit-elle, à mes yeux vous produire? LA FONT. *Fabl.* II, 5. Le théâtre... Chez nous pour se produire est un champ périlleux, BOIL. *Art p.* III. Les femmes qui avaient été [illegible] et qui s'étaient produites sur le théâtre, MONTESQ. *Esp.* XXV, 21. || Se faire connaître. Quelques modernes qui commençaient à se produire, CORN. *Mélite, Examen.* Dans le fracas, confus, embarrassé, Ver-vert gardait un silence forcé; Triste, timide, il n'osait se produire, Et ne savait que penser et que dire, GRESSET, *Ver-vert*, III. || Se produire par la bouche d'autrui, se faire entendre par la bouche d'autrui. J'ai la plume féconde et la bouche stérile, Bon galant au théâtre et fort mauvais en ville; Et l'on peut rarement m'écouter sans ennui, Que quand je me produis par la bouche d'autrui, CORN. *Billet à Pelisson.* || En parlant des choses être produit. L'amitié modéra leurs feux sans les détruire, Et par des traits d'amour sut encor se produire, LA FONT. *Phil. et Bauc.* Cette opinion [une opinion probable, chez les casuistes] se produit en sûreté sous le nom de spéculation, PASC. *Prov.* XIII. || Se faire connaître, être à soi-même son introducteur dans le monde, dans la société. Vous êtes toujours ce modeste Virgile qui eut tant de peine à se produire à la cour d'Auguste, FÉN. t. XIX, p. 330. Quoique M. Amontons n'entendît nullement l'art de se produire dans le monde, il était déjà connu des plus grands princes à force de mérite, FONTEN. *Amontons.* Il y a deux extrémités à éviter, quand on a quelque talent: l'empressement de se produire et l'affectation de se cacher, COMTE DE CAYLUS, *Acad. de ces dames et de ces messieurs, Œuv.* t. XII, p. 194, dans POUGENS. Il pouvait, comme un autre, apprendre en étudiant; mais bien vite il vit que cela ne le menait à rien, et il aima mieux se produire que s'instruire, P. L. COUR. *Lett. à MM. de l'Académie.*

— HIST. XVe s. Jà pieça dame nature et beauté, pour montrer l'excellence de leur ouvraige, produirent et formerent un corps de femme le plus beau que l'on pourroit gueres choisir [voir], *Aresta amorum*, p. 298, dans LACURNE. || XVIe s. Les femmes produisent bien toutes seules des moles, MONT. I, 31. Surena, ayant fait assembler le senat de Seleucie, leur produisit les livres impudiques d'Aristides qui sont intitulez les Milésiaques, AMYOT, *Crass.* 71. La fortune a matiere assez plantureuse et ample pour produire des effects qui s'entre-ressemblent, ID. *Sertor.* 1. Les grandes natures, ainsi comme elles produisent de grandes vertus, aussi produisent-elles de grands vices, ID. *Démétr.* 2.

— ÉTYM. Berry, *préduire*; prov. *produire*; cat. *produir*; espag. *producir*; ital. *producere*, du lat. *producere*, de *pro*, avant, et *ducere*, mener (voy. DUIRE).

1. **PRODUIT, ITE** (pro-dui, dui-t'), *part. passé* de produire. || 1° Exposé à la vue. Les lettres produites contre moi. Quoi! deux Amphitryons ici nous sont produits! MOL. *Amph.* III, 5. Si ce fils tant pleuré dans Messène est produit... VOLT. *Mérope*, I, 4. || 2° Mis en avant. Ô réplique subtile et produite à propos! TRISTAN, *Panthée*, IV, 1. Ces passages de saint Chrysostome déjà tant de fois produits, BOSS. *Passages éclaircis*, 5. || 3° Introduit. Chamillard, produit à la cour pour faire la partie du roi au billard, DUCLOS, *Œuvr.* t. V, p. 20.

2. **PRODUIT** (pro-dui), *s. m.* || 1° Terme de procédure. Acte de produit, acte signifié pour déclarer qu'on a mis sa production au greffe. || 2° Ce que rapporte une terre, une maison, une charge, etc. Il vit du produit de sa terre, de sa plume, de son travail, etc. Le produit de ses ouvrages [de Voltaire], dont il ne tirait rien pour lui-même, VOLT. *Guerre de Gen. Avert. des éditeurs.* || Produit net, ce que rapporte un bien, après qu'on a déduit les frais et les charges. || 3° Particulièrement. Productions de l'agriculture et de l'industrie (en ce sens il s'emploie souvent au pluriel). Les produits agricoles, manufacturiers. Ces produits, ainsi que tous ceux de Java, sont portés à Batavia, RAYNAL, *Hist. phil.* II, 19. || 4° L'être qui résulte de l'accouplement des animaux. Le produit de deux animaux dont les défauts se compenseraient exactement, BUFF. *Quadrup.* t. I, p. 76. || 5° Terme de chimie. Résultat d'une opération artificielle ou naturelle. Le produit d'une cristallisation. Les produits volcaniques. || Produits chimiques, nom donné dans les arts et l'industrie aux corps simples ou composés, inorganiques ou organiques, à l'état de pureté, qui sont préparés dans les laboratoires, par des procédés chimiques, et livrés ensuite au commerce. || 6° Terme de physiologie. Parties qui, dans l'organisme, sont accessoires quant à la masse, et qui, quant à l'action, ne font que favoriser et perfectionner les actes des autres parties qui sont dites constituantes. La salive, la bile, la synovie sont des produits. || 7° Terme d'arithmétique et d'algèbre. Résultat d'une multiplication. Huit est le produit de deux multiplié par quatre. || Faux produit, opération subsidiaire employée dans les multiplications où entrent des nombres complexes.

— ÉTYM. *Produit* 1.

† **PROÈDRE** (pro-è-dr'), *s. m.* Terme d'antiquité. Nom donné aux présidents des sénats grecs.

— ÉTYM. Πρόεδρος, de πρό, avant, et ἕδρα, siége.

† **PROÉGUMÈNE** (pro-é-gu-mè-n'), *adj.* Terme de médecine. Synonyme peu usité de prédisposant.

— ÉTYM. Προηγούμενος, de πρό, en avant, et ἡγούμαι, conduire.

† **PROEMBRYON** (pro-an-bri-on), *s. m.* Terme de botanique. Organe de forme très-variée qui résulte immédiatement de la germination de la spore asexuée des fougères et des équisétacées, ainsi que de celle de la spore sexuée des marsiléacées. || Ce mot est aussi appliqué en zoologie à certaines phases de la reproduction des vers cestoïdes.

— ÉTYM. Πρό, auparavant, et *embryon*.

† **PROEMBRYONNAIRE**, (pro-an-bri-o-nè-r'), *adj.* Qui appartient au proembryon. Phase proembryonnaire.

† **PROÈME** (pro-è-m'), *s. m.* Terme didactique. Préface, entrée en matière, exorde.

— HIST. XVe s. Regarder nous convient, comment nous emplirons le convenant promis en nostre proesme, CHR. DE PISAN, *Charles V*, I, 14. || XVIe s. Appius Clodius, plaidant une cause, au proeme de son plaidoyer dit.... AMYOT, *Cic.* 34.

— ÉTYM. Lat. *prooemium*, de προοίμιον, qui vient de πρό, avant, et οἶμος, chemin.

PROÉMINENCE (pro-é-mi-nan-s'), *s. f.* || 1° État de ce qui est proéminent. La proéminence du globe de l'œil. || 2° Partie proéminente. Communément les brebis n'ont pas de cornes; mais elles ont, sur la tête, des proéminences osseuses aux mêmes endroits où naissent les cornes des béliers, BUFF. *Quadrup.* t. I, p. 234.

— HIST. XVIe s. Aucuns ont une ou plusieurs prominences ou esleveures en rondeur au crane, outre le naturel, PARÉ, III, 4.

— ÉTYM. *Proéminent*; provenç. *proeminencia*.

PROÉMINENT, ENTE (pro-é-mi-nan, nan-t'), *adj.* Qui est plus en relief que ce qui l'entoure. Elles [les Hottentotes] regardent un nez proéminent comme une difformité, BUFF. *Hist. nat. Homme, Œuv.* t. V, p. 156. || Se dit d'un organe qui fait saillie au-dessus d'un autre. Le filet est proéminent quand il dépasse l'anthère. || La septième vertèbre cervicale est appelée proéminente, à cause du développement de son apophyse épineuse.

— HIST. XVIe s. Reduire.... l'œil estant prominent hors de son orbite, PARÉ, *Introd.* 2. Monstre et declaration proeminente, MONT. III, 369.

— ÉTYM. Lat. *proeminentem*, de *pro*, en avant, et *eminere* (voy. ÉMINENT).

† **PROEMPTOSE** (pro-an-ptô-z'), *s. f.* Terme d'astronomie. Se dit de ce qui a lieu quand la nouvelle lune arrive un jour plus tôt qu'elle ne devrait d'après le cycle des épactes. On dit aussi équation lunaire.

— ÉTYM. Πρό, avant, ἔμπτωσις, action de tomber dans, de ἐν, en, et πτῶσις, chute.

† **PROENCÉPHALE** (pro-an-sé-fa-l'), *adj.* Terme de tératologie. Monstres proencéphales, et substantivement, les proencéphales, monstres qui ont l'encéphale situé en très-grande partie hors de la boîte cérébrale, et en avant du crâne.

— ÉTYM. Lat. *pro*, en avant, et *encéphale*.

PROFANATEUR, TRICE (pro-fa-na-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui profane les choses saintes. Le zèle qu'il [Jésus] eut pour le temple, dont il chassa les profanateurs, démontra la sainteté de cette maison, jusqu'à la veille de sa ruine, BOSS. 2e *instr. past.* 25. || Fig. Nul autre que vous au monde n'a vu la prédiction [que Richelieu prendrait Mahon]; si vous l'avez fait lire à quelque profanateur de ces mystères, il n'y a pas grand mal, VOLT. *Lett. Richelieu*, 14 juin 1756. || *Adj.* Ainsi le glaive fidèle De l'ange exterminateur Plongea dans l'ombre éternelle Un peuple profanateur, J. B. ROUSS. *Odes*, III, 10.

— HIST. XVIe s. Profanateur, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. Lat. *profanatorem*, de *profanare*, profaner.

PROFANATION (pro-fa-na-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action de profaner les choses saintes. La profanation des églises, des vases sacrés. Nous les voyons [les jésuites] autoriser opiniâtrément... toutes les passions de la nature corrompue, la profanation des sacrements...., PASC. *Second factum pour les curés de Paris.* Je mets au rang des profanations Leurs tables, leurs festins et leurs libations, RAC. *Esth.* I, 4. || 2° Fig. Abus des choses rares et précieuses. Ces œuvres sont des profanations de l'art. Mme de Dangeau me propose de coucher dans le lit de M. l'évêque de Chartres: il ne s'en servirait de sa vie après une telle profanation, MAINTENON, *Lett. à Mme de Caylus*, 1er avril 1718.

— SYN. PROFANATION, SACRILÉGE. La profanation est une irrévérence commise envers les choses consacrées par la religion. Le sacrilége est un crime commis envers la divinité même.

— HIST. XVIe s. Profanation, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *profanationem*, de *profanare*, profaner.

† **PROFANATOIRE** (pro-fa-na-toi-r'), *adj.* [illegible]

touche, qui se rapporte à la profanation. Les tripotages, ou, si l'on veut, les intrigues politiques du Palais-Royal n'étaient pas étrangères à ces jongleries profanatoires [des jansénistes et des convulsionnaires], DEROUCHAMP, *Souvenirs de la marq. de Créquy*, t. IV, ch. 4.

— ÉTYM. Mot formé du lat. *profanare*, comme *expiatoire* d'*expiare*.

PROFANE (pro-fa-n'), *adj.* || 1° Qui n'appartient pas à la religion. Les auteurs profanes. Les histoires profanes. J'entendis un homme chanter un de nos airs profanes, SÉV. 243. Mais, dans une profane et riante peinture, De n'oser de la fable employer la figure...., BOIL. *Art* p. III. Tout profane exercice est banni de son temple, RAC. *Ath.* II, 7. || Poétiquement et dans le sens ancien, qui n'est pas sanctifié. Le monarque lui dit : Chétif hôte des bois.... Nous n'appliquerons point sur tes membres profanes Nos sacrés ongles, LA FONT. *Fabl.* VIII, 14. Ces accents dont Brama daigne emprunter l'organe, N'auront-ils point frappé une oreille profane ? C. DELAV. *le Paria*, II, 3. || Substantivement. Le profane, les choses profanes. Mêler le sacré au profane. || 2° Qui est contre le respect qu'on doit aux choses sacrées. Une conduite, une vie profane. Aux feux inanimés dont se parent les cieux Il rend de profanes hommages, RAC. *Esth.* II, 9. Toute disposition qui nous conduit au péril est profane et criminelle, MASS. *Carême, Pâques.* || 3° Substantivement. Celui qui n'appartient pas à l'ordre religieux. C'est des ministres saints la demeure sacrée; Les lois à tout profane en défendent l'entrée, RAC. *Ath.* III, 2. À mesure que j'entrais dans les pays de ces profanes [les chrétiens aux yeux d'un musulman], il me semblait que je devenais profane moi-même, MONTESQ. *Lett. pers.* 6. || Chez les anciens, celui qui n'était pas initié à des mystères. Éloignez les profanes! || Fig. Celui qui n'est pas initié aux mystères de quelque science, des lettres, des arts. Il ne comprend rien en peinture, c'est un profane. Ce sera un sujet de scandale ou plutôt de joie pour les profanes, que des géomètres se partagent, FONTEN. *Renau.* Un jour que je le rencontrais ainsi dans une de ces cours de l'Institut que les profanes traversent irrévérencieusement pour raccourcir leur chemin, SAINTE-BEUVE, *Portraits, Charles Nodier.* || Familièrement. Personne qu'on ne veut point admettre dans une société. || 4° Celui qui manque de respect pour les choses de la religion. Quelques-uns vous diront au besoin Quels dieux du haut en bas renversent les profanes, CORN. *Nicom.* III, 2. Si vous entrez partout, ainsi font les profanes, LA FONT. *Fabl.* IV, 3.

— HIST. XIVe s. La maison ainsi baillée par ledit religieux à nostre receveur sera et demourra prophane [séculière], et non admortie, DU CANGE, *prophaneitas.* || XVIe s. Je dedaigne et laisse icy tout ce qu'en peut dire le commun, comme prophane, et trop indigne pour estre ouy en telle chose, CHARRON, *la Sagesse, Préf. de la 2e édit.*

— ÉTYM. Lat. *profanus*, de *pro*, en avant, et *fanum*, temple (voy. FANATIQUE) : *quod pro fano est*, ce qui est devant le temple, en dehors, livré au public, et de là profane.

PROFANÉ, ÉE (pro-fa-né, née), *part. passé* de profaner. || 1° Qui a été traité avec irrévérence, en parlant des choses sacrées. Un calice profané. Un caractère [celui d'ambassadeur] si cruellement profané [par le meurtre de Patkul] VOLT. *Russ.* I, 19. || 2° Dégradé. J'aime fort la beauté qui n'est point profanée, Et ne veux point brûler pour une abandonnée, MOL. *l'Ét.* III, 3. La Profession de foi du vicaire savoyard, ouvrage indignement prostitué et profané dans la génération présente, mais qui peut faire un jour révolution parmi les hommes, si jamais il y renaît du bon sens et de la bonne foi, J. J. ROUSS. 3e *prom.* || 3° Dont on a fait mauvais usage (sens vieilli). Mandez-moi si vous n'entrevoyez point le temps où il [M. Trouvé] pourrait retourner dans votre chapitre, au lieu d'être ici méconnu et profané par le peu de justice qu'on a rendu jusques ici à son mérite, SÉV. *à Guitaut*, 11 mai 1683.

† 1. **PROFANEMENT** (pro-fa-ne-man), *adv.* D'une manière profane. Le froid petit Racine a beau faire; cet enfant dénaturé n'empêchera pas, profanement parlant, que son père ne soit un meilleur poëte que David, VOLT. *Facéties, Pot-pourri.*

— HIST. XVIe s. Profanement, COTGRAVE.

† 2. **PROFANEMENT** (pro-fa-ne-man), *s. m.* Action de profaner.

— HIST. XVIe s. Profanement, COTGRAVE.

— ÉTYM. It. *profanamento*; de *profanare*, profaner.

PROFANER (pro-fa-né), *v. a.* || 1° Traiter avec irrévérence les choses de la religion. Puisque, en tant que créatures, ils [les baptisés] doivent se tenir dans l'ordre des créatures et ne pas profaner le lieu qu'ils remplissent, et qu'en tant que chrétiens...., PASC. *Lett. à Mme Perier*, 1er avr. 1648. On verra de David l'héritier détestable Abolir tes honneurs, profaner ton autel, RAC. *Ath.* V, 6. Va profaner des dieux la majesté sacrée, ID. *Andr.* IV, 5. || Cette église a été profanée, il s'y est commis un meurtre, un assassinat, une action criminelle.

Par extension. La royauté a été profanée, et les princes sont foulés aux pieds, BOSS. *Reine d'Anglet.* Le fruit de l'adultère Profane insolemment le trône d'Angleterre, P. LEBRUN, *Marie St.* III, 4. || 2° Il signifie quelquefois rendre un objet sacré à un usage profane. Pour pouvoir réparer les vases sacrés, il faut d'abord les profaner. Le premier coup de marteau profane un calice. || 3° Fig. Dégrader, avilir une chose rare et précieuse. Mais l'amitié demande un peu plus de mystère; Et c'est assurément en profaner le nom Que de vouloir le mettre en toute occasion, MOL. *Mis.* I, 2. Et ne profanez pas des transports si charmants, RAC. *Phèdre*, III, 4. || 4° Fig. et dans le discours ordinaire, faire un mauvais usage (emploi qui vieillit). Il ne faudrait point d'autre recommandation, et c'est profaner le pouvoir que vous avez sur moi l'un et l'autre, que de vous mettre en jeu, quand il est question de protéger une pareille probité, SÉV. *à M. et Mme de Guitaut*, 4 août 1679. Belle Rochebonne, grondez-la pour moi [Mme de Grignan]; j'aimerais mieux qu'elle coquetât avec M. de Vardes, comme vous me le mandez, que de profaner une santé qui fait notre vie à tous, ID. 20 oct. 1677. || 5° Se profaner, *v. réfl.* Faire un mauvais usage de soi-même (emploi qui vieillit). Retenez cette plume qui va si vite et si facilement.... ne vous amusez point à répondre sur des nouvelles; ne vous profanez point, SÉV. *à Mme de Grignan*, 17 mars 1680.

— HIST. XVIe s. Ou sinon, contre toy je tourneray mes armes, Profanant ma valeur sur tes fresles gendarmes, DESPORTES, *Rodomont.*

— ÉTYM. Lat. *profanare*, de *profanus*, profane.

PROFECTIF, IVE (pro-fè-ktif, kti-v'), *adj.* Terme de jurisprudence. Biens profectifs, biens qui viennent à quelqu'un des successions de ses père, mère ou autres ascendants.

— ÉTYM. Lat. *profectus* (voy. PROFIT).

† **PROFECTION** (pro-fè-ksion), *s. f.* Terme d'astrologie. Se dit d'un certain calcul par lequel les astrologues prétendaient faire parcourir un signe tous les ans à chaque planète.

— ÉTYM. Lat. *profectionem*, avancement.

PROFÉRÉ, ÉE (pro-fé-ré, rée), *part. passé* de proférer.

PROFÉRER (pro-fé-ré. La syllabe *fé* prend un accent grave, quand la syllabe qui suit est muette : je profère; excepté au futur et au conditionnel : je proférerai), *v. a.* Prononcer à haute et intelligible voix. Madame votre mère fait une action digne de son ordinaire bonté de ne vouloir pas souffrir que l'on profère une si grande méchanceté sur ses terres, VOIT. *Lett.* 66 (*à Mlle de Rambouillet*). Des termes dont un jour vous vous repentirez Avec plus de raison qu'ils ne sont proférés, MAIRET, *Soliman*, IV, 4. Il est dit expressément qu'elle [la mère de Samuel] ne parlait que dans le cœur; ses lèvres allaient sans proférer aucun mot, BOSS. *États d'orais.* V, 12. || Se proférer, *v. réfl.* Être proféré. Toutes les prostitutions [flatteries] qui se peuvent proférer, ST-SIM. 73, 193.

— SYN. PROFÉRER, ARTICULER, PRONONCER. Proférer c'est prononcer des paroles à haute et intelligible voix. Articuler c'est prononcer distinctement ou marquer les syllabes en les liant ensemble. Prononcer c'est exprimer ou faire entendre par le moyen de la voix, ROUBAUD.

— HIST. XIIIe s. Jà soit ce que ti dit [tes dits] ne soient biau ne gaires poli, se tu les proferes gentilment et de bele maniere et de biau deport, si seront il loé, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 363. || XVIe s. Le tout feut par icelluy proferé avecques gestes tant propres, que...., RAB. *Garg.* I, 16. Nous disons sans apostrophes le harem, la haulteur.... et, si ces mots se proferent sans grande aspiration, la faulte est commune, ET. DOLET, dans LIVET, *la Gramm. franç.* p. 112.

— ÉTYM. Prov. *proferre*; cat. *proferir*; it. *profferire*: du lat. *proferre*, de *pro*, en avant, et *ferre*, porter.

PROFÈS, ESSE (pro-fè, fè-s'), *adj.* || 1° Qui a fait les vœux par lesquels on s'engage dans un ordre religieux, après le noviciat expiré. Religieux profès. Religieuse professe. || Maison professe, maison dans laquelle résident les profès. Ce manuscrit [du P. Sicard, sur l'Égypte], déposé à la maison professe des jésuites, fut dérobé, CHATEAUBR. *Génie*, IV, IV, 1. || Il se dit, dans un sens analogue, des ordres de chevalerie. L'on commença dès le vendredi, comme je vous l'ai dit; ces premiers [la moitié des chevaliers] étaient profès avec de beaux habits et leurs colliers, SÉV. 303. || 2° *S. m.* et *f.* Un jeune profès. Une jeune professe. || Par plaisanterie. Et qui s'est dit profès dans l'ordre des coteaux, ..., BOIL. *Sat.* III. || Par extension. Il n'y avait aucun culte qui n'eût ses mystères, ses associations, ses catéchumènes, ses initiés, ses profès, VOLT. *Dict. phil. Baptême.* || Fig. En voilà assez pour des faussetés si vaines; ce ne sont là que des coups d'essai de vos novices, et non pas les coups d'importance de vos grands profès, PASC. *Prov.* XVI. [Les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers] à marches si compassées, si difficiles, curieux profès d'indifférence et d'ignorance, mais qui se convenaient parfois qu'ils n'en avaient pas fait les vœux, ST-SIM. t. VIII, p. 226, éd. CHÉRUEL. Il dément les célèbres maximes Où nous lisons qu'on ne vient aux grands crimes Que par degrés : il fut un scélérat Profès d'abord et sans noviciat, GRESSET, *Ver-vert*, III.

— HIST. XIIIe s. ....Helois fu abeesse, Qui devant iert [était] nonain professe, *la Rose*, 8844. Cil qui sunt en religion et y ont esté de tel tans qu'il soient prophès, BEAUM. LVI, 1. || XVIe s. Cette vertu supreme, ennemie professe et irreconciliable d'aigreur...., MONT. I, 176. Il y avoit d'autres mysteres plus secrets, pour estre montrez seulement à ceulx qui en estoient profez, ID. IV, 151.

— ÉTYM. Provenç. *profes*; espagn. *profeso*; ital. *professo*, du lat. *professus*, qui a fait profession, de *profiteri*, déclarer, de *pro*, en avant, et *fateri*, avouer; de même radical que φατός, dit, de φάναι, dire (comparez FABLE).

PROFESSÉ, ÉE (pro-fè-sé, sée), *part. passé.*

PROFESSER (pro-fè-sé), *v. a.* || 1° Avouer publiquement, reconnaître hautement. Ce roi ne professait qu'en apparence la religion judaïque, BOSS. *Hist.* II, 5. Voilà bien du mal que j'ai dit de Théocrite et de Virgile, tout anciens qu'ils sont; et je ne doute pas que je ne paraisse bien impie à ceux qui professent cette religion que l'on s'est faite d'adorer l'antiquité, FONT, *Disc. sur l'Églog. Œuv.* t. IV, p. 168, dans POUGENS. || Professer de. Ils professent de connaître Dieu, et ils le ruinent par leurs œuvres, BOSS. *Sermons, Haine pour la vérité*, 1. || 2° Exercer. Professer un art, un métier. || 3° Enseigner publiquement. Libanius passa les trente-cinq dernières années de sa vie à Antioche, depuis l'an 354 jusque vers 390, et y professa la rhétorique avec un grand succès, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. XI, 2e part. p. 781. || Fig. Mon cher et aimable professeur, qui ne professerez jamais que la vérité et le noble mépris des impostures et des imposteurs, VOLT. *Lett. à Mallet du Pan*, 24 avr. 1772. || Absolument. Il professe dans l'Université. Il ne sait pas professer. || 4° Se professer, *v. réfl.* Être enseigné publiquement. Ces doctrines hardies se professent depuis quelque temps.

— ÉTYM. Provenç. *professar*; espagn. *profesar*; ital. *professare*; du lat. *professus*, qui a déclaré (voy. PROFÈS).

PROFESSEUR (pro-fè-seur), *s. m.* || 1° Celui qui enseigne les lettres, une science, un art. Professeur en droit. Professeur de chant. Il [Arminius] trouva un terrible adversaire en la personne de François Gomar, professeur en théologie dans l'Académie de Leyde, rigoureux calviniste, s'il en fut jamais, BOSS. *Variat.* XIV, 18. Budé, Turnèbe, Ramus, Lambin, Muret, Buchanan, Passerat, Casaubon, tous professeurs dans l'Université ou au Collége royal, ROLLIN, *Traité des Ét.* VI, 2e part. II, 3. On sépare un livre de son auteur; mais on ne peut séparer un professeur de ses leçons, CONDORCET, *Bucquet.* || Il se dit aussi des femmes. Mlle Agnési fut une mathématicienne célèbre, et professeur à Bologne, LEGOARANT. || Par dénigrement, on a fait le féminin professeuse. Tite Live ne dit pas assurément qu'elles [des empoisonneuses] réduisirent cet art en préceptes.... il ne parle point de cent soixante-dix professeuses en sublimé corrosif ou en vert-de-gris, VOLT. *Dict. phil. Empoisonnements.* || C'est un temps de chien et de professeur, c'est un très-mauvais temps, à cause que les professeurs sont obligés d'aller donner des leçons quelque temps qu'il fasse. || 2° Fig. Il se dit d'un homme, en parlant des doctrines qu'il affecte. Le monde n'a jamais manqué de charlatans : Cette science, de tout temps, Fut en professeurs très-fertile, LA FONT. *Fabl.* VI, 19. Ceux qui, voulant à tout prix être chefs de faction plutôt que professeurs d'opinions, avaient fondé leur succès

sur l'intrigue et la calomnie.... MIRABEAU, *Collection*, t. III, p. 281. || 3° Fig. Il se dit de celui qui exerce un art et en fait profession, par opposition au simple amateur. Ce n'est pas un simple amateur de musique, c'est un professeur, *Dict. de l'Acad.*

— REM. Le féminin professeuse, bien que employé par Voltaire, ne paraît pas devoir réussir. Aujourd'hui, on s'accoutume à dire professeur au féminin, comme on dit une femme auteur.

— HIST. XIV° s. Cestui livre n'est pas tant seulement pour les professeurs de cest art [chirurgie], mais pour.... LANFRANC, f° 39.

— ÉTYM. Lat. *professorem*, de *professus*, qui a déclaré, exposé (voy. PROFÈS).

PROFESSION (pro-fè-sion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Déclaration publique d'un sentiment habituel, d'une manière d'être habituelle. Ils reconnurent le Dieu véritable qu'ils faisaient profession de ne pas connaître, SACI, *Bible, Sagesse*, XII, 27. Eux qui faisaient profession d'une sagesse si austère, MOL. *Tart. Préface.* Moi, votre ami! rayez cela de vos papiers; J'ai fait jusques ici profession de l'être; Mais.... ID. *Mis.* I, 1. L'Église ne peut subsister sans la profession de la vérité, BOSS. *3° avert.* 19. La profession du christianisme suffit pour faire partie du corps de l'Église, ce qu'il [Jurieu] avance contre M. Claude, qui ne compose le corps de l'Église que de véritables fidèles, ID. *3° avert.* 2. Vivre comme des impies sans aucune profession de culte, MASS. *Avent, Noël.* Ils [les sociniens] sont encore en grand nombre en Pologne, quoiqu'ils aient perdu la liberté de faire une profession ouverte de leurs sentiments, VOLT. *Mœurs*, 139. || Faire profession d'une religion, l'exercer ouvertement. || On dit de même : faire profession d'une doctrine. || Familièrement. Faire profession d'une chose, s'en piquer particulièrement. Que s'il [celui qui ne s'inquiète pas d'une autre vie] est avec cela tranquille, qu'il en fasse profession, qu'il en fasse vanité, PASC. *Pens.* IX, 1, édit. HAVET. La Providence, dont je devrais adorer tous les arrangements, faisant profession, comme je fais, d'être sa très-humble servante, SÉV. 27 janv. 1692. Il faut finir avec le même honneur et la même probité dont on a fait profession toute sa vie, ID. 15 nov. 1684. On avait déclaré les épicuriens incapables d'être initiés aux mystères, parce que c'étaient des gens qui faisaient profession de s'en moquer, FONTEN. *Oracles*, I, 3. || Profession de foi, formule qui contient les principes de religion auxquels on est attaché. Il [M. de Voltaire] donna à cet abbé Gaultier, qui la lui demanda, une profession de foi écrite tout entière de sa propre main, et par laquelle il déclare qu'il veut mourir dans la religion catholique où il est né, D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 1er juill. 1778. || Profession de foi du vicaire savoyard, profession de déisme que fait Rousseau dans son Émile, et qu'il met dans la bouche d'un vicaire savoyard. || Par extension, profession de foi, écrit qui renferme les opinions politiques et sociales d'un candidat à la députation ou de tout autre. Profession de foi, ou, simplement, profession monarchique, républicaine, etc. || 2° État, emploi, condition. La profession d'avocat, de médecin. Un père et un frère qui ont fait profession des mathématiques, DESC. *Dioptr.* 1. Le voilà reçu dans la profession qu'il doit faire, SÉV. 170. Je ne suis ni lettré ni un homme de finances, et j'aurais mauvaise grâce de chercher de la gloire et des avantages par des choses qui ne sont pas de ma profession, VAUB. *Dîme*, p. 2. Son père eut sur lui les vues communes des pères : il le fit étudier pour le mettre dans sa profession, FONTEN. *Hartsoeker.* L'Europe serait aujourd'hui aussi ignorante, ou même elle serait à peine sortie de la barbarie, si les professions avaient continué d'être héréditaires et exclusives, [illegible] *Hist. anc.* III, 87. Tout homme a [illegible] les vices de sa profession ; La Mettrie, dont vous me parlez, n'avait point ceux de la [illegible]; car en vérité il n'était pas du tout médecin; il cherchait seulement à être athée : c'était un fou, et sa profession était d'être fou ; mais ceux qui vous ont dit qu'il était mort repentant, sont de la profession des menteurs, VOLT. *Lett. Bertrand*, 4 sept. 1760. Il n'y a point de profession qui n'exige un homme tout entier, DUCLOS, *Consid. mœurs*, 12. || De profession, par la profession qu'on exerce. Tailleur de profession. Écrivain de profession. Les poëtes romains faisaient mettre leurs monologues en musique par des musiciens de profession, CONDIL. *Conn. hum.* II, I, 5. || Fig. De profession, qui a l'habitude invétérée de [illegible] de profession je ne suis point galant, [illegible] *Fe des* [illegible] I, 6. Rien n'est trop hardi pour des calomniateurs de profession, PASCAL, *Prov.* XVI. Je ne comprends pas bien l'amour de profession, SÉV. 202. Des chrétiens de profession, mais qui, n'en ayant que le nom et que l'apparence, raisonnent sur l'autre vie comme des épicuriens, BOURD. 15 *Dim. après la Pentecôte, Dominic.* t. III, p. 449. Il était Suisse de nation, empoisonneur de profession, HAMILT. *Gramm.* 3. || 3° Acte qui consiste à faire solennellement les trois vœux de religion, qui sont pauvreté, obéissance et chasteté : il suit le noviciat, et alors on est profès. Marie-Angélique Arnauld, par un usage qui n'était que trop commun en ces temps-là, en fut faite abbesse, n'ayant pas encore onze ans accomplis; elle n'en avait que huit lorsqu'elle prit l'habit, et elle fit profession à neuf ans, RAC. *Hist. Port-Royal*, dans POUGENS. || 4° Anciennement. Action de professer, professorat. M. Grevius a reçu ses patentes d'historiographe du roi d'Angleterre, et, ayant demandé une diminution de travail académique.... on lui a donné un adjoint dans la profession des belles-lettres, qui fera la moitié des leçons de M. Grevius, BAYLE, *Lett. à M.* ***, 7 mars 1697.

— HIST. XII° s. Sovenir vos devreit de la professiun Qu'offristes sur l'autel à vostre enunciun, *Th. le mart.* 80. || XIII° s. Une dame prist robe de religion, ne n'i entra pas, ne ne fist profession, et puis geta l'abist et se maria, *Liv. de jost.* 193. || XVI° s. Il renonce en ses œuvres le Seigneur, lequel il confesse de bouche, et par ainsi n'est chrestien que de titre et profession, CALVIN, *Instit.* 603. Un homme de ma profession [condition], MONT. I, 17. Cesar parle des offices de sa profession, de la vaillance et conduicte de sa milice, ID. I, 67. La religion de quoy vous faictes profession, ID. I, 128.

— ÉTYM. Prov. *professio*; espag. *profession*; ital. *professione*; du lat. *professionem*, qui vient de *professus*, qui a exposé, déclaré (voy. PROFÈS).

† **PROFESSIONNEL, ELLE** (pro-fè-sio-nèl, nè-l'), *adj.* Néologisme. Qui concerne une profession, qui tient à une profession. Des préjugés professionnels. || Enseignement professionnel, cours, établissements où l'on prépare aux différents métiers. || On dit de même : cours professionnels, écoles professionnelles pour les jeunes filles.

PROFESSO (EX) (èks-pro-fè-sso), *loc. adv.* En homme qui connaît son sujet, qui professe la chose. Passages où saint Thomas parlait ex professo de l'amour de charité, BOSS. *Rép. à quatre lett. de M. de Cambrai*, 14.

— ÉTYM. Lat. *ex*, de, et *professus*, déclaré, exposé (voy. PROFÈS), mot à mot : d'après ce qui est publié, connu.

PROFESSORAL, ALE (pro-fè-so-ral, ra-l'), *adj.* Qui appartient à un professeur. Un ton professoral. Les devoirs professoraux.

— ÉTYM. Lat. *professor*, professeur.

PROFESSORAT (pro-fè-so-ra; le *t* ne se prononce pas et ne se lie pas), *s. m.* Emploi de professeur. || Durée des fonctions de professeur.

— ÉTYM. Lat. *professor*, professeur.

† **PROFESSORIAL, ALE** (pro-fè-so-ri-al, a-l'), *adj.* S'est dit quelquefois au lieu de professoral. L'auteur supprima, dans la dernière édition, toutes les théories hypothétiques qu'un reste d'esprit professorial (ce sont les termes) avait laissées dans les précédentes, CONDORCET, *Lieutaud.*

† **PROFICIAT** (pro-fi-si-at'), *s. m.* Ancien terme. Bon succès. Je vous souhaite un bon proficiat, puissiez-vous réussir dans votre entreprise! || Proficiat! s'est dit quelquefois par exclamation, lorsqu'une personne éternue ou pendant qu'elle boit. || Droit que les évêques levaient sur les ecclésiastiques, et qui faisait partie des louables coutumes.

— HIST. XVI° s. Du masque de ces louables coustumes prirent leur source les decimes, les annates de la cour de Rome, les depors des archidiacres, les proficiats et cathedratiques que les evesques prenoient pour leurs bienvenues, PASQUIER, *Rech.* III, p. 282, dans LACURNE. L'on fait aussi des lettres missives de proficiat ou de congratulation quant aucun de nos amis a obtenu quelque office ou benefice... FABRI, *Art. de rhét.* I, f° 140, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *proficiat*, fasse profit, de *proficere* (voy. PROFIT).

PROFIL (pro-fil), *s. m.* || 1° Terme de peinture. Trait, délinéation du visage d'une personne vu par un de ses côtés. Une tête de profil. Ne puis-je point de face ou du moins de profil Vous guigner un moment, ô charmante Isabelle? SCARR. *Jodelet* ris. II, 7. Je ne crois pas qu'on voulût accorder à l'histoire le même privilége qu'à la peinture, qui a inventé l'art du profil pour représenter de côté un prince qui avait perdu un œil, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. III, p. 16, dans POUGENS. Un M. Laliaud de Nîmes, lequel m'écrivit de Paris, pour me prier de lui envoyer mon profil à la silhouette, dont il avait, disait-il, besoin pour mon buste de marbre, J. J. ROUSS. *Confess.* XII. [illegible] eût dit qu'il [Hubert de Genève] avait des yeux au bout des doigts; les mains derrière le dos, il découpait en profil un portrait aussi ressemblant, et plus ressemblant même qu'il ne l'aurait fait au crayon, MARMONTEL, *Mém.* VII. || Terme de beaux-arts. Profil perdu, celui qui est légèrement tourné en arrière, de manière à montrer un peu plus du derrière de la tête et un peu moins de la face. || Fig. J'ai caché le côté difforme en me peignant de profil, J. J. ROUSS. *Prom.* 4. L'éloquence n'en use pas autrement ; elle ne peint jamais que le profil, D'ALEMB. *Apolog. de l'étude, Œuv.* t. IV, p. 2[illegible], dans POUGENS. || 2° Il se dit des linéaments d'un visage vu de côté. Il m'honore de son attention, parce qu'il me trouve le profil de l'impératrice [illegible], MARMONTEL, *Contes mor. Connaiss.* Des profils sévères, avec de grands nez à la romaine, [illegible] *Ad. et Théod.* t. III, p. 160. dans POUGENS. || Il se dit d'un animal comme d'une personne. Le profil d'un lion. Ce chat est vu de profil. Beaucoup de leurs profils de quadrupèdes [chez les [illegible]] n'offrent qu'une jambe devant et une derrière, [illegible] *Révol.* p. 88. || 3° Aspect, représentation d'un objet vu d'un des côtés seulement, par opposition à plan. Le profil de l'hôtel de ville. || Représentation d'une ville, vue d'un côté; locution qu'admet l'Académie, mais que Legoarant dit abusive, attendu que toute vue d'une ville est prise de côté, à moins qu'on n'annonce qu'elle est un panorama. || 4° En architecture, le plan d'un édifice, dessin qui le fait paraître tel qu'il serait s'il était coupé perpendiculairement du sommet jusqu'au fondement. || Particulièrement. Contour d'un membre d'architecture. Les cinq ordres diffèrent beaucoup dans leurs profils. || Terme de menuisier. Se dit d'une ou de plusieurs moulures dont on orne les diverses parties de l'ouvrage. || 5° En fortification et artillerie, le profil d'un épaulement, d'une batterie, est leur intersection par un plan vertical perpendiculaire à la projection horizontale de la crête intérieure. || 6° En géologie, la coupe d'un terrain laissant à découvert les pentes du sol, la nature des matières qu'il renferme, sa situation intérieure, les différentes couches de terrains qu'il présente, etc.

— ÉTYM. Espagn. *perfilo*; ital. *profilo*; du lat. *pro*, pour, et *filum*, fil, trait, contour. Au commencement du XVII° siècle on disait aussi *porfil* [illegible] *Sat.* X). Cette forme s'est maintenue dans le [illegible].

PROFILÉ, ÉE (pro-fi-lé, lée), *part. passé* de profiler. Terme de serrurier. Se dit de toutes les pièces qui portent des moulures. Fers profilés.

PROFILER (pro-fi-lé), *v. a.* || 1° Terme de dessin. Représenter en profil. || Peu usité en ce sens. || 2° Terme d'architecture. Profiler une corniche, un entablement, etc. dessiner la coupe d'une corniche, d'un entablement. || Particulièrement. Donner aux contours d'un ouvrage d'architecture le caractère qui leur convient. L'architecture de ce monument n'a pas été achevée; les [illegible] entablements, les chapiteaux, les bases et les [illegible] parties qui devraient être profilées sont [illegible] masse, PEYRE, *Instit. Mém. litt. et beaux-arts*, [illegible] p. 554. || Terme de menuisier. Tracer des profils et les exécuter dans le bois. || Fig. Plus les [illegible] monuments sont franches et décidées, et [illegible] blancheur de la lumière profile les lignes de [illegible]bre, CHATEAUBR. *Mont Blanc.* || 3° *V. n.* Terme de menuisier. Se dit de deux membres de [illegible] de profils qui se rencontrent parfaitement à l'endroit de leur joint. || 4° Se profiler, *v. réfl.* [illegible]ter ses contours. L'aspect de la terre présente des collines.... qui se profilent avec majesté sur la voûte des cieux, BERN. DE ST-P. *Étude* V. En quelques points [d'une région antarctique], les [illegible] caient la neige, et les pics se profilant [illegible] derrière les autres, atteignant la [illegible] 3000 mètres, *Presse scientif.* 1861, t. III, p. [illegible]

— HIST. XVI° s. Profilé, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Profil*; espagn. *perfilare*; ital. *profilare*.

PROFIT (pro-fi; le *t* ne se prononce pas et ne se lie pas; au pluriel, l's se lie : des profits ex[illegible]cessifs), *s. m.* || 1° Bénéfice, gain qu'on retire de quelque chose. En faisant de beaux et [illegible] profits, PASC. *Prov.* VIII. M. Corneille [illegible] à Rouen, et ne venait à Paris que pour faire jouer ses pièces, dont il tirait un profit qui ne répondait point du tout à leur gloire et à l'utilité dont elles étaient aux comédiens, VOLT. *Comm. Corn. Rem. [illegible]* [illegible] Je trouve mon profit, je le [illegible], CHAMFORT, *March. de Smyrne*, sc. 8. || C'est un de

ces niais de Sologne qui se trompent toujours à leur profit. || Terme de commerce. Profits et pertes, sommes que l'on gagne ou que l'on perd par des circonstances éventuelles. Cela est passé au compte de profits et pertes. || Terme de commerce maritime. Profit aventureux, l'intérêt de l'argent qu'on a prêté sur un vaisseau marchand, sans être garanti des risques de la guerre et de la mer. || C'est un profit tout clair, c'est tout profit, se dit d'un profit évident. || Fig. Je ne suis point allé au spectacle, et j'ai employé ma soirée à travailler ; c'est un profit tout clair. || Au profit de, pour le bénéfice de. Cette obligation est passée au profit d'un tel. || Fig. Entre deux personnes qui s'aiment, ce sont là de ces simplicités de sentiment que peut-être l'esprit remarquerait bien un peu, s'il voulait, mais qu'il laisse bonnement passer au profit du cœur, MARIVAUX, *Marianne*, part. II. || À profit, à profit de ménage, utilement, de manière à être utile au ménage. Voilà un habit fait à profit. C'était la veille et le jour de Saint-Jean ; il y avait plus de trente fagots.... mais c'étaient des feux à profit de ménage, nous nous y chauffions tous [le temps était très froid], SÉV. 26 juin 1680. Cette Heudicourt.... avec un gros bâton dont elle se soutient à profit, ne pouvant encore se soutenir, relevant d'une maladie, ID. 17 juill. 1680. || Usé à profit, extrêmement usé, de manière à prouver qu'on a tiré de la chose tout le profit possible. || Faire du profit, se dit, dans le ménage, des choses qui ne se consomment pas vite, qui ne s'usent pas vite, ou qui, relativement à leur prix, produisent une grande utilité. Le pain tendre ne fait pas de profit. Un morceau de bœuf fait plus de profit en ménage qu'un poulet de même valeur. || Mettre à profit, employer de manière à gagner. Mettre son argent, son temps à profit. || Fig. Employer utilement. Une nuit que chacun s'occupait au sommeil, Et mettait à profit l'absence du soleil, LA FONT. *Fabl.* VIII, 11. Je tâchais d'avoir de la patience, et je voulais mettre à profit une si bonne pénitence, SÉV. 259. C'est là, cher Lamoignon, que mon esprit tranquille Met à profit les jours que la Parque me file, BOIL. *Épître* VI. Thucydide mit sa disgrâce à profit, et la fit servir à la préparation et à l'exécution du grand dessein qu'il avait formé de composer l'histoire de cette guerre [du Péloponnèse], ROLLIN, *Hist. anc.* XXV, chap. II, I, 2. || Faire profit, retirer un bénéfice. Faites profit de tout et même de vos pertes, RÉGNIER, *Sat.* XIII. Le héron en [du brochet et de la carpe] eût fait aisément son profit, LA FONT. *Fabl.* VII, 4. || Faites-en votre profit, se dit d'une chose qu'on abandonne à quelqu'un. .... Mon lopin me suffit, Faites votre profit du reste, LA FONT. *Fabl.* VIII, 7. || Fig. Ne sois point dans ma maison, planté tout droit comme un piquet, à observer ce qui se passe, et faire ton profit de tout, MOL. *l'Av.* I, 3. Voici un trait d'ingratitude qui ne vous déplaira pas, et dont je veux faire mon profit, quand je ferai mon livre sur les grandes ingratitudes, SÉV. 14. Ces belles nuances d'automne dont les peintres font si bien leur profit, ID. 383. || Faites-en votre profit, se dit d'un avis qu'on donne. Or faites-en votre profit, LA FONT. *Court.* || 2° Absolument et au pluriel. Petites gratifications que reçoivent les domestiques. Il a tant, sans compter les profits. Et vos profits, que deviendront-ils? MARIV. *le Legs*, sc. 23. || Fig. L'amour-propre de l'abbé Têtu, qui ne néglige pas les petits profits, SÉV. 1er oct. 1684. || 3° Terme de jurisprudence. Profit du défaut, le gain de cause accordé par le juge à la partie qui comparaît contre celle qui ne comparaît pas. On dit dans les jugements : Le tribunal donne défaut contre N, et, pour le profit, le condamne envers A. Le profit joint (le profit du défaut sera joint, dit le *Code de proc.* art. 153), c'est quand, de deux défendeurs assignés ensemble, un comparaît et l'autre fait défaut. Alors le juge, donnant défaut contre le premier, n'en adjuge pas immédiatement le profit au demandeur, mais joint l'affaire à celle du deuxième défendeur comparant, pour qu'elles soient décidées ensemble ; en ce cas, le profit du demandeur n'est que dans cette jonction, et la formule est la suivante : Le tribunal donne défaut contre N. et, pour le profit, joint la cause à celle de M, pour être statué sur le tout par un seul et même jugement. De cette formule : et pour le profit joint.... les praticiens ont tiré le terme assez bizarre de : défaut profit joint. On poursuivit lentement le procès contre le connétable [de Bourbon]; il fallait trois défauts de comparaître, pour qu'on jugeât, comme on disait alors, en profit de défaut, VOLT. *Hist. parl.* XVII. || Terme de jurisprudence féodale. Profits de fiefs, les droits de quint, requint, reliefs, lods, ventes, qui revenaient au seigneur à raison des mutations de vassaux ou de censitaires. || 4° Fig. Utilité intellectuelle ou morale. Lire avec profit. C'est le propre d'une personne avisée de tirer profit de ses fautes passées, LA MOTHE LE VAYER, *Dial. d'Or. Tub.* t. II, p. 199, dans POUGENS. Il y a une personne qui me disait l'autre jour qu'avec toute la tendre amitié que vous avez pour moi, vous n'en faites point le profit que vous auriez pu en faire, SÉV. 365. Après cela, quelque partie de l'histoire ancienne que vous lisiez, tout vous tournera à profit, BOSS. *Hist. Dessein génér.* Saint Paul.... nous découvre.... le profit que nous tirons de leur chute [des Juifs], ID. *Hist.* II, 7. || 5° Progrès qu'on fait dans les études (peu usité en ce sens). Il a fait beaucoup de profit sous ce maître.

— HIST. XIIIe s. Jhesus Crist, qui est lumiere deu monde, nasqui au profit de ceus qui seront sauf, *Psautier*, f° 117. Il vivent de bestiaus et du proufit de la terre, MARC POL, p. 137. Uzages qui est fes [fait] contre le commun porfit, ne doit pas valoir que le [la] coze ne soit ramenée à son ancien estat, BEAUM. XXV, 5. || XVe s. Mais avoit le roi saisi toute la terre de Cotentin, et en fesoit lever les profits, FROISS. I, I, 246. Les damoiselles ou autres femmes voulant faire par le bas en leurs robes un rebours [bordure] nommé profit, DUCLOS, *Preuves de Louis XI*, p. 269, dans LACURNE. Ilz ne firent riens de leur prouffit [dans cette sortie], et perdirent deux ou trois gentilzhommes, ID. III, 10. || XVIe s. On fait un superieur, non pour son prouffit, ains pour le prouffit de l'inferieur, MONT. IV, 8. Sans les profits de mer [le butin], LANOUE, 678. Bastir à profit [d'une façon durable qui compense les grands frais que l'on fait], O. DE SERRES, p. 755. De tous les autres biens escheants aux enfants hors de succession de pere et de mere, lesquels l'on appelle biens de profit, le pere ny la mere n'en aura point la retenue, *Nouv. cout. gén.* t. I, p. 890. Profit sans vertu ne vaut un festu, COTGRAVE.

— ÉTYM. Berry, *proufit; avoir tout à point et à profit*, ne manquer de rien; provenç. *profieg, profieyt*; catal. *profit*; espagn. *provecho*; ital. *profitto*; du lat. *profectus*, avantage, qui vient de *profectum*, supin de *proficere*, gagner, de *pro*, en avant, et *facere*, faire.

PROFITABLE (pro-fi-ta-bl'), *adj.* Dont on peut tirer profit. Madame, je vous crois l'âme trop raisonnable Pour ne pas prendre bien cet avis profitable, MOL. *Mis* III, 5. Le témoignage des gens de bien qui l'ont trouvée [la comédie de Tartufe] profitable, tout cela n'a de rien servi, ID. *Tart. Préf.*

— HIST. XIIe s. Vers tei il n'ad mesfait, mais bones sunt ses ovres, e à tei honurables e prophitables, *Rois*, 73. || XIIIe s. Quant l'en veaut [veut] establir noveles choses, l'on doit veoir s'eles sont profetables, *Liv. de jost.* p. 9. || XIVe s. As boins et as maux [méchants] profitable Sont provierbe et li mot notable, J. DE CONDÉ, t. II, p. 166. || XVe s. ....Les haulz bois profitables [qui donnent du profit] Du noble parc puet l'en veoir branler, E. DESCH. *le Bois de Vincennes*. ....Ilz [des draps] sont passables.—Ilz sont, parbieu, bien prouffitables [de bon usage]; C'est proprement ce qu'il vous faut, *Recueil de farces*, p. 143. || XVIe s. Ilz n'employoient ces dons de nature à nulle chose honneste ny profitable, AMYOT, *Thésée*, 6.

— ÉTYM. *Profiter*; provenç. *profechable, profichable, profeitable*: ital. *profittabile*.

† **PROFITABLEMENT** (pro-fi-ta-ble-man), *adv.* D'une manière profitable.

— HIST. XIIIe s. Bone coze est, et le [la] coustume le veut, que tuit heritage qui viennent en partie, soient parti [partagés] au plus porfitablement, BEAUM. XLVII, 5. || XIVe s. Lors est faitte la digestion moins hastivement et plus profitablement pour tout le corps, ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

† **PROFITANT, ANTE** (pro-fi-tan, tan-t'), *adj.* Qui profite, qui est de bon usage. Ce drap est profitant.

— HIST. XIIIe s. .... Dont di ge d'eus itant, Que mieux vaut la plus profitant, *la Rose*, 5621.

PROFITER (pro-fi-té), *v. n.* || 1° Tirer un gain. Il profite à ce marché. Je veux profiter à ce nouvel arrentement, ou en le faisant ou en ne le faisant pas, Mme DE GRIGNAN, dans SÉV. t. X, p. 169, édit. RÉGNIER. || 2° Tirer de l'avantage de quelque chose que ce soit. J'ai su extrêmement profiter de la maladie que l'on vous aura dit que j'ai eue, VOIT. *Lett.* 31. Profitez des avis qu'on vous donne, CORN. *Sertor.* IV, 1. Je vous avoue, madame, qu'il y a merveilleusement à profiter de tout ce que vous dites, MOL. *Comtesse*, 11. Adieu, ma chère enfant ; s'il faut, pour profiter des eaux, ne guère aimer sa fille, j'y renonce, SÉV. 381. Elle-même a su profiter de ses malheurs et de ses disgrâces plus qu'elle n'avait fait de toute sa gloire, BOSS. *Reine d'Anglet.* Que dirons-nous, chrétiens, de ces deux reines? par l'une, Dieu nous a appris comment il faut profiter du temps ; et l'autre.... ID. *Mar.-Thér.* Les sots ne profitent de rien, LAMOTTE, *Fabl.* V, 2. J'aurais été peiné de blesser une des grandes maximes de ma morale, en profitant de quelque chose à la mort de quelqu'un qui m'avait été cher, J. J. ROUSS. *Confess.* XII. || 3° En parlant des choses, rapporter du profit, procurer du gain. Faire profiter son argent. Ce commerce lui a bien profité. || Son argent ne lui profite pas, il le garde chez lui. || 4° Servir, être utile, avec un nom de chose pour sujet. Tout le soin que j'y prends ne profite de rien; Leur esprit aveuglé n'estime que le bien, RACAN, *Alcidor*, I, 1. Mais le dessein suffit, si l'effet ne profite, ROTR. *Antig.* III, 6. La Rancune, conservant son jugement dans le péril, se servait de son adresse aussi bien que de sa force, ménageait ses coups, et il les faisait profiter le plus qu'il pouvait, SCARR. *Rom. com.* II, 7. De quoi m'ont profité mes inutiles soins? RAC. *Phèdre*, II, 5. La légitimation peut avoir lieu, même en faveur des enfants décédés qui ont laissé des descendants ; et dans ce cas elle profite à ces descendants, *Code Nap.* art. 332. || Il prend aussi en ce sens un nom de personne pour sujet. Afin de ne perdre aucune occasion de profiter au public, si j'en suis capable, DESC. *Méth.* VI, 4. Ainsi devons-nous profiter aux impies qui vivent avec nous, et profiter des impies avec qui nous vivons par la nécessité de notre état, BOURDAL. 5e *dim. après l'Épiphanie, Dominic.* t. I, p. 280. || Se profiter, être utile à soi. Les arts ne se profitent pas à eux-mêmes, mais à ceux auxquels ils président, BOSS. *Pensées chrét. et mor.* 35. || 5° Faire des progrès. Je ne laissais pas de profiter en la connaissance de la vérité, DESC. *Méth.* III, 6. J'ai profité dans Voiture; Et Marot, par sa lecture, M'a fort aidé, j'en conviens, LA FONT. *Lettres*, XIX. Il y a bien à profiter auprès de M. le docteur, PASC. *Prov.* VI. Aimez donc ses écrits [d'Homère], mais d'un amour sincère; C'est avoir profité que de savoir s'y plaire, BOIL. *Art p.* III. Je maintiendrai toujours qu'il y a plus à profiter dans douze vers d'Homère et de Virgile que dans toutes les critiques qu'on a faites de ces deux grands hommes, VOLT. *Mél. litt. Trag. angl.* || 6° Il se dit de la nourriture dont le corps tire avantage. Les gens de naturel peureux Sont, disait-il, bien malheureux : Ils ne sauraient manger morceau qui leur profite, LA FONT. *Fabl.* II, 14. Non, non, me dit-elle, déjeunez en repos, afin que cela vous profite, MARIVAUX, *Pays. parv.* part. 1. || Il se dit des personnes et des animaux dont le corps prend de l'accroissement, de l'embonpoint. Les bestiaux ne profitent pas dans ce pâturage. Son petit prince est plus joli qu'on ne vous le peut exprimer ; il profite à vue d'œil, pour ainsi dire, et tu en toutes choses, PELLISSON, *Lett. hist.* t. I, p. 15. Il faut leur servir [aux nourrices] les meilleurs morceaux de dessus la table, si l'on veut que les nourrissons profitent, LEGRAND, *Métamorph. amour.* sc. 11. || Il se dit aussi des arbres et des plantes qui viennent bien. Les arbres profitent dans une terre nouvellement défoncée. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— REM. Au commencement du XVIIe siècle, on employait activement profiter: Vous pourez profiter les bons exemples que vous avez remarqués de là les monts, BALZ. liv. V, lett. 12 ; Ces dévots indiscrets.... Perdent ce qu'en commun dans la règle on profite, À force de vivre à l'écart, CORN. *Imit.* III, 13.

— HIST. XIIIe s. Plus profite petiz gaainz par leauté que granz tresors par tricherie, *Psautier*, f° 45. || XIVe s. Celui qui est illiberal ne profete à nul, non pas à lui meismes, ORESME, *Eth.* 100. || XVe s. Depuis, en bien peu de temps, il gagna tant et acquit et profita par rançons, par prises de villes et de chasteaux, qu'il devint si riche que.... FROISS. I, I, 325. Elle ne povoit riens prouffiter [cette armée] que de brusler ung petit nombre de maisons, COMM. V, 17. || XVIe s. Ainsi croissoyt Pantagruel de jour en jour, et prouffictoyt à veue d'œil, RAB. *Pant.* II, 5. Ce que les honnestes hommes prouffitent au public en se faisant imiter, je le prouffiteray à me faire eviter, MONT. IV, 33. La lecture qui profite simplement, sans faire aimer le profit qu'elle apporte, semble un peu trop austere, AMYOT, *Préf.* I, 25. Rome n'a elle pas tousjours esté en avant, et profité de bien en mieulx au faict des armes? ID. *Lyc. et Numa*, 10. Quand je me mis à escrire ces vies, ce fut au commencement pour profiter aux autres; mais depuis je y ay perseveré pour profiter à moy mesme, ID. *P. Æm.* 1. Il avoit soixante et dix mines d'argent, que Criton luy

faisoit profiter, et luy en payoit usure, ID. *Arist.* 2. Et ne mesnagerés que bien de profiter [utiliser] ces eaux en les assemblant avec celle de vostre canal, O. DE SERRES, 757, etc.

— ÉTYM. *Profit*; provenç. *profechar*, *profichar*, *prefeitar*; ital. *profittare*.

† **PROFITEROLE** (pro-fi-te-ro-l'), *s. f.* Pâte cuite sous la cendre; petit pain sans mie. Il est peu apparent que le petit bonhomme [l'élève de l'abbé] se trouve un jour réduit, dans les bois ou ailleurs, à des ragoûts de truffes ou à des profiteroles au chocolat pour toute nourriture, J. J. ROUSS. *Lett. à l'abbé M.* 14 mars 1770.

PROFOND, ONDE (pro-fon, fon-d'; le *d* du masculin se lie et se prononce comme un *t* : un pro-fon-t archéologue; au pluriel, l'*s* se lie : de pro-fon-z archéologues), *adj.* || 1° Dont le fond est très-éloigné de l'ouverture, du bord. Puits profond. Cherchez des antres profonds, cachez-vous dans les ouvertures de la terre, devant la face du Seigneur, BOSSUET, *Marie-Thérèse*. Moi-même il m'enferma dans des cavernes sombres, Lieux profonds et voisins de l'empire des ombres, RAC. *Phèd.* III, 5. Heureuse solitude, Seule béatitude, Que votre charme est doux! De tous les biens du monde Dans ma grotte profonde Je ne veux plus que vous, DUCIS, *Poésies diverses*. || Fig. C'est dans cet abîme profond [l'incrédulité] que la princesse palatine allait se perdre, BOSS. *Anne de Gonz.* || 2° Qui pénètre fort avant. Blessure profonde. || Racines profondes, racines qui plongent très-avant dans la terre. || Fig. Je le sais, les discours, l'exemple de nos pères, Impriment dans nos cœurs de profonds caractères, BERNIS, *Relig. veng.* III. || 3° Il se dit d'une eau qui coule dans un lieu profond. Rivière profonde. Si l'onde Est rapide autant que profonde, LA FONT. *Fabl.* X, 14. || 4° Terme d'anatomie. Muscles profonds, certains muscles situés plus loin sous la peau que leurs congénères. || Terme de médecine. Pouls profond, pouls dont les battements se font sentir comme si l'artère était très-enfoncée sous la peau. || 5° Il se dit, en certains cas, de ce qui présente une grande longueur perpendiculairement à la façade. Cette maison n'a guère de face, mais elle est profonde. Quel art a pu former ces enceintes profondes? VOLT. *Sémiram.* I, 1. || Terme de tactique. L'ordre profond par opposition à l'ordre mince, disposition d'une troupe sur une grande profondeur. D'un pas ferme et pressé, d'un front toujours égal S'avance vers nos rangs la profonde colonne [des Anglais], VOLT. *Fontenoi.* || 6° Fig. Difficile à pénétrer, à connaître. Sciences profondes. De profonds mystères. Je vous demande un profond secret. En cela, comme en tout, le ciel qui nous conduit, Racine, fait briller sa profonde sagesse, BOILEAU, *Épître* VII. A son cœur égaré vous imputez peut-être Des desseins plus profonds que l'amour n'en fait naître, VOLT. *Olymp.* I, 4. || 7° Fig. Qui pénètre fort avant dans la connaissance des choses. Une profonde érudition. Et si dans une profonde doctrine vous n'aviez une plus profonde humilité, BALZ. liv. XII, lett. 16. Quiconque voit bien l'homme, et, d'un esprit profond, De tant de cœurs cachés a pénétré le fond... BOIL. *Art poét.* III. Un homme d'un esprit profond, FÉN. *Tél.* XIII. Des livres profonds ne donneront point de cours à une langue; on les traduira, on apprendra la philosophie de Newton; mais on n'apprendra pas l'anglais pour l'entendre, VOLT. *Dict. phil. Langues*. M. de Villoison, que son profond savoir a fait recevoir à l'Académie des belles-lettres de Paris avant l'âge de vingt ans, D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 25 avril 1774. Après la plus profonde discussion, RAYNAL, *Hist. phil.* IV, 32. || En parlant des personnes. Un profond politique. Très-instruit dans l'histoire, profond dans la jurisprudence, et, ce qui est plus rare, éloquent, VOLT. *Louis XIV, écrivains, d'Aguesseau*. Montrant dans toutes ces études un esprit juste et de la facilité, mais s'y livrant avec trop peu de suite et de constance pour mériter, dans aucun genre, le titre d'homme vraiment profond, titre qui ne s'acquiert jamais que par un travail continu et opiniâtre, CONDORCET, *Courtanvaux*. Paraître profond quand on n'est, comme on dit, que vide et creux, BEAUMARCH. *Mar. de Figaro*, III, 5. Pour paraître profond aux yeux des gens du monde, il faut être ennuyeux, GALIANI, *Lett. du chât.* t. III, p. 31, dans POUGENS. || Un profond scélérat, un scélérat consommé. || 8° Dont l'âme ressent fort avant. Profonde dans vos sentiments et légère dans vos goûts, STAEL, *Corinne*, I, 2. || Il se dit des sentiments en un sens analogue. Il me semble que la retraite rend les passions plus vives et plus profondes, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 31 déc. 1774. || 9° Grand, extrême dans son genre. Dans un profond ennui ce lièvre se plongeait, LA FONT. *Fabl.* II, 14. Tant de mémorables circonstances, la colère de Dieu si marquée.... le [Titus] tenaient dans un profond étonnement, BOSS. *Hist.* II, 8. Le calme profond de nos jours devait-il être précédé par de tels orages? ID. *Anne de Gonz.* L'empire jouissait d'une paix profonde depuis la défaite de Maxime, FLÉCH. *Hist. de Théod.* IV, 1. C'est un homme d'honneur, de piété profonde, Et qui veut rendre à Dieu ce qu'il a pris au monde, BOIL. *Sat.* IX. Sa douleur profonde M'ordonne toutefois d'écarter tout le monde, RAC. *Phèd.* I, 2. Qu'en un profond oubli Cet horrible secret demeure enseveli! ID. *ib.* II, 6. C'était pendant l'horreur d'une profonde nuit, ID. *Ath.* II, 5. On était à Varsovie dans une tranquillité profonde, et Stanislas comptait en partir dans peu de jours... VOLT. *Charles XII*, 3. Telle était la profonde ignorance dans laquelle Charles II avait été élevé que, quand les Français assiégèrent Mons, il crut que cette place appartenait au roi d'Angleterre, ID. *Louis XIV*, 17. Je sais le profond respect que la prose doit à la poésie, ID. *Lett. St-Lambert*, 7 mars 1769. Il [le renard] a le sommeil profond; on l'approche aisément sans l'éveiller, BUFF. *Quadrup.* t. II, p. 214. Ma tête fatiguée et presque épuisée par quarante ans de méditations profondes, D'ALEMB. *Tomb. L'Espin.* || Profonde révérence, profonde inclination, révérence, inclination faite en se courbant extrêmement bas. || Solitude profonde, retraite profonde, solitude, retraite éloignée de la société des hommes. Un rat.... Dans un fromage de Hollande Se retira loin du tracas; La solitude était profonde, LA FONT. *Fabl.* VII, 3.

10° Il se dit de la couleur noire dont la nuance est foncée. Leur couleur [des nègres de Gorée], qui est d'un noir d'ébène profond et éclatant, BUFF. *Hist. nat. hom. Œuv.* t. V, p. 133. || 11° *S. m.* Le fond, la profondeur. Mais à quoi bon ici du profond des enfers... Rappeler Arius, Valentin et Pélage? BOIL. *Sat.* XII. Du profond d'une nue, Un fantôme éclatant se présente à sa vue [de Henri IV], VOLT. *Henr.* VI.

— HIST. XI° s. Li val parfunt et les ewes [eaux] courant, *Ch. de Rol.* CXXXVI. || XII° s. Del quer [cœur] parfunt suspire, e des oilz [yeux] del chief plure, *Th. le mart.* 107. || XIII° s. Quant ce voit la roïne, au parfont bois [elle] s'enfuit, *Berte*, XXXVI. Ne nus [nulz] hons n'i puet consel mettre, Tant ait leü parfond en lettre, *la Rose*, 6872. Ce est li oisiaus [le corbeau] qui ne revint pas à l'arche Noé, ou por ce que il trova grans charoignes, ou porce que il morut es aigues profondes, BRUN. LATINI, *Trés.* p. 210. || XV° s. A la tierce marée ils tirerent les voiles à mont et prirent le parfont; et nagerent tant par mer qu'ils virent Flandre... FROISS. I, I, 68. || XVI° s. Il sondoyt le parfond, plongeoyt es abysmes, RAB. *Garg.* I, 23. Guignant de l'œil dextre avecques profunde depression de la sourcille et paulpiere, ID. *Pant.* II, 19. Un grand son et profund, comme s'il venoyt de la superficie du diaphragme, ID. *ib.* II, 19. Gymnaste feit une grande et profunde reverence, ID. *ib.* IV, 41. Une profunde contemplation, ID. *ib.* V, 31. Tant de gros ruisseaux et tant de profondes rivieres, AMYOT, *P. Æm.* 22. Ceux qui minent soubs terre, quand ilz ont cavé bien profond, rencontrent souventefois des rivieres courantes, ID. *ib.* 23. Il s'en alla coucher et dormir de fort profond sommeil jusques au matin, ID. *Cat. d'Utiq.* 38. Il n'y avoit bataillon de gens de pied si profond, qu'il peust soustenir le choc d'une si grosse trouppe de chevalerie, ID. *César*, 68. Gentilhomme de profondissime sçavoir, CARL. I, 46. Comme un nageur venant du profond de son plonge, D'AUB. *Tragiques*, édit. LALANNE, p. 321. L'axillaire se divise en axillaire profonde et axillaire superficielle, PARÉ, XIV, 22. L'esprit humain a un sentiment de divinité engravé si profond qu'il ne se peut effacer, CALV. *Instit.* 8. Cette profonde nonchalance des sinistres accidents futurs, MONT. IV, 215. Au plus profond des bois, ID. IV, 209.

— ÉTYM. Norm. et Berry, *parfond*; prov. *preon*, *prion*, *preion*; cat. *pregon*; esp. *profundo*; ital. *profondo*; du lat. *profundus*, de *pro*, en avant, et *fundus* (voy. FOND).

PROFONDÉMENT (pro-fon-dé-man), *adv.* || 1° Bien avant. Un arbre profondément enraciné. A mesure que l'on descend plus profondément, BUFF. *Min.* t. II, p. 229. Un manoir dans les bois! Trouvez-le-moi bien sombre.... Dans le silence et l'ombre Caché profondément, V. HUGO, *Odes*, IV, 25. || Fig. Les caractères [d'un livre] en sont assez grands et visibles.... on a employé le fer et la violence, pour les graver profondément sur le corps de Jésus-Christ crucifié, BOSS. 3° sermon, *Passion*, 1. || 2° Fig. D'une manière profonde. La grêle tombera sur la forêt, et la ville sera profondément humiliée, SACI, *Bible, Isaïe*, XXXII, 19. ....les Anglais pensent profondément; Leur esprit, en cela, suit leur tempérament, LA FONT. *Fabl.* XII, 23. Il dormait à la manière d'un dieu, c'est-à-dire profondément, penché nonchalamment sur un oreiller, un bras sur la tête, l'autre bras tombant sur le bord du lit, ID. *Psyché*, I, p. 86. Il se passe si vite, que je ne sais comme on peut se désespérer si profondément des affaires de ce monde, SÉV. 27 oct. 1675. C'est un homme qui ferait les Géorgiques de Virgile, si elles n'étaient déjà faites, tant il sait profondément le ménage de la campagne, ID. 8 mai 1680. C'est par une telle foi que le nom de Dieu est gravé profondément dans nos cœurs, BOSS. *Mar.-Thér.* Cet homme intrigant et profondément artificieux, GENLIS, *Mères rivales*, t. III, p. 129, dans POUGENS. L'élévation et la dignité du caractère agissaient profondément sur elle, STAEL, *Corinne*, IV, 1. Je m'entretenais un jour... avec un terrible répétiteur piémontais, sans goût, ni grâce, ni linge blanc, mais du reste profondément instruit, J. DE MAISTRE, *Corresp. à M. de Bonald*, 15 nov. 1817. || 3° En rendant plus foncée la couleur noire. On peut faire de l'encre avec cette pierre; car elle noircit profondément la décoction de noix de galle, BUFF. *Min.* t. VII, p. 128.

— HIST. XI° s. Li reis paiens parfundement l'encline [s'incline devant lui], *Ch. de Rol.* LXXV. || XIII° s. Or n'ai-je pas quanque je vueil: Ainz sui dolenz et si me dueil Parfondement, RUTEB. 14. || XVI° s. Il demoura longuement pensif en luy mesme bien profondement sans mot dire, AMYOT, *P. Æm.* 45. Alexandre le grand, le jour assigné à cette furieuse bataille contre Darius, dormit si profondement.... MONT. I, 339. L'apprehension, je l'ay lente et embrouillée; mais ce qu'elle tient une fois elle le tient bien, et l'embrasse bien universellement, estroictement et profondement, ID. *ib.* III, 98.

— ÉTYM. *Profonde*, et le suffixe *ment*; prov. *preondamens*, *profondamens*; anc. cat. *pregonamen*; espagn. *profundamente*; ital. *profondamente*.

PROFONDEUR (pro-fon-deur), *s. f.* || 1° L'étendue d'une chose considérée depuis la superficie ou l'entrée jusqu'au fond. La profondeur d'un puits. Avec grand bruit et grand fracas Un torrent tombait des montagnes.... Ce n'était que menace et bruit sans profondeur, LA FONT. *Fabl.* VIII, 23. Elle vit périr ses vaisseaux.... l'amiral où elle était, conduit par la main de celui qui domine sur la profondeur de la mer.... BOSS. *Reine d'Anglet.* Les plus hautes montagnes n'ont guère qu'une lieue de hauteur, et les plus grandes profondeurs de la mer n'ont peut-être pas une lieue, BUFF. *Hist. nat. Preuv. théor. terre Œuv.* t. I, p. 239. Cette profondeur de l'océan est fort différente, même à de grandes distances de terres; on prétend qu'il y a des endroits qui ont jusqu'à une lieue de profondeur; mais cela est rare, et les profondeurs les plus ordinaires sont depuis 60 jusqu'à 150 brasses, ID. *ib.* t. II, p. 2. Jusqu'en ses profondeurs le Gange s'est troublé, C. DELAV. *Paria*, III, 7. Ô vastes cieux! ô profondeurs sacrées! Morne sérénité des voûtes azurées! V. HUGO *les Burgraves*, II, 3. || Fig. Ils [certains hommes] n'ont pas, si j'ose le dire, deux pouces de profondeur; si vous les enfoncez, vous rencontrez le tuf LA BRUY. VIII. || 2° Profondeur se dit pour longueur en considérant l'entrée et l'autre bout. Cette cour a tant de profondeur. Surtout donne de la profondeur à ta scène; que tes figures ne soient pas, à mes yeux, des cartons découpés, DIDER. *Salon de 1767 Œuv.* t. XV, p. 133, dans POUGENS. Le petit golfe de Cambaie, qui n'a guères que 40 à 60 lieues de profondeur, BUFF. *Hist. nat. Preuv. théor. terre Œuv.* t. II, p. 122. || 3° La partie d'un pays qui est loin des côtes. Les chasseurs disent que ces animaux [les bubales] ne se trouvent qu'à une grande profondeur dans les terres du Cap, BUFF. *Quadrup.* t. X, p. 241. S'ils s'enfonçaient dans les profondeurs de l'Inde, RAYNAL, *Hist. philos.* V, 14. || 4° Terme de géométrie. La dimension d'un corps considéré de haut en bas. Les trois dimensions, longueur, largeur et profondeur. || Terme de marine. Profondeur de la carène, synonyme de tirant d'eau. || 5° Terme de tactique. Manière de ranger les hommes sur plusieurs files, dite aussi épaisseur ou hauteur. Il les sépara par petits corps auxquels il donna plus de profondeur que de front, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. V, p. 291. On laissa les ennemis passer la Doire; ils avancent sur huit colonnes de vingt-cinq hommes de profondeur, VOLT. *Louis XIV*, 20. || 6° Fig. Il se dit des choses difficiles à pénétrer, à comprendre. Dieu à qui n...

profondeurs sont ouvertes, BOSS. 1er *sermon, Pentecôte*, 2. Entrant dans les profondeurs des conseils de Dieu, ID. *Hist.* II, 7. Qu'est-ce que l'homme, ô mon Dieu! et qui comprendra la profondeur de ses voies et l'éternelle contradiction de ses égarements? MASS. *Avent, Bonh. des j.* Il faut d'un œil sévère Sonder la profondeur de ce triste mystère, VOLT. *Œdipe*, I, 3. Il est temps que mon cœur De ses derniers replis t'ouvre la profondeur, ID. *Fanat.* II, 4. [Guise] Nul ne sut mieux cacher, sous des dehors trompeurs, Des plus vastes desseins les sombres profondeurs, ID. *Henr.* III. Peut-être dans les profondeurs du respectable arien Clarke y a-t-il quelques obscurités, quelques vessies, ID. *Jenni*, 8. S'il est vrai que notre âme s'étende avec nos idées, et s'assimile en quelque façon aux objets dont elle se pénètre, combien l'homme doit-il s'enorgueillir d'avoir percé ces profondeurs inconcevables [les problèmes astronomiques]! BARTHEL. *Anach.* ch. 30. || 7° Qualité de l'esprit qui pousse les pensées, les calculs, les connaissances jusqu'aux dernières conséquences des choses. La profondeur de son savoir, de son érudition, de ses écrits. Un homme [Cromwell] s'est rencontré d'une profondeur d'esprit incroyable.... BOSS. *Reine d'Anglet.* || Il se dit aussi des sentiments. La finesse des idées et la profondeur des sentiments, STAEL, *Corinne*, III, 1. || En mauvaise part. Quelle profondeur de scélératesse! VOLT. *Amabed*, 4e *lett.*

— HIST. XVIe s. La profondeur des admirables secrets qui sont semez par tout l'univers, LANOUE, 457. Dans la profondeur de la terre, ID. 490. Profondeur de sentences, AMYOT, *Fab.* 3.

— ÉTYM. *Profond*; Berry, *parfondeur*. On trouve aussi *profondesse* et *profondité*.

† **PROFUS, USE** (pro-fû, fu-z'), *adj.* Terme didactique. Qui se répand avec abondance. Une sueur profuse.

— HIST. XVIe s. Il se rendit mal agreable au conseil d'Espagne, pour sa profuse liberalité, D'AUB. *Hist.* III, 81.

— ÉTYM. Lat. *profusus*, répandu abondamment, de *pro*, en avant, et *fundere*, verser (voy. FONDRE).

PROFUSÉMENT (pro-fu-zé-man), *adj.* Avec profusion. Il donne profusément.

— HIST. XVIe s. Et ces dons là profusement jettés Sont convenans à hautes majestés, ST-GEL. 35.

— ÉTYM. *Profuse*, et le suffixe *ment*.

PROFUSION (pro-fu-zion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* Action de répandre sans modération les libéralités, les dépenses. Je suis tombé pour toi dans la profusion, CORN. *Cinna*, V, 1. Je suppose que vous savez qu'on croit qu'il y a cent mille écus répandus pour faciliter toutes choses; l'innocence ne fait guère de telles profusions, SÉV. 209. Ce maréchal [de Saint-André] était bien aise aussi de faire paraître aux yeux de Mme de Clèves cette dépense éclatante qui allait jusqu'à la profusion, LA FAY. *Princ. Clèves, Œuv.* t. II, p. 61, dans POUGENS. Que de pauvres, que de malheureux, que de familles ruinées pour la cause de la foi ont subsisté pendant tout le cours de sa vie, par l'immense profusion des ses aumônes! BOSS. *Reine d'Anglet.* Ils [les pauvres] naissent pour souffrir, pour porter le poids du jour et de la chaleur, pour fournir de leurs peines et de leurs sueurs à vos plaisirs et à vos profusions.... MASS. *Pet. car. Resp. que les gr. doivent à la relig.* C'était une profusion de liqueurs rafraîchissantes supérieures aux meilleurs vins, VOLT. *Princ. de Babyl.* 4. L'économie est plus éclairée que la profusion, D'ALEMB. *Essai sur la soc. des gens de lettres, Œuv.* t. III, p. 100, dans POUGENS. || Fig. Elle [la fortune] fait des profusions et ne paye pas ses dettes, BALZ. *De la cour*, 2e *disc.* A quoi bon des compliments si étudiés et une si grande profusion de belles paroles, ID. liv. I, lett. 6. Je crois toujours qu'il y a plus de profusion que d'économie dans la nature, VOLT. *Lett. König*, juin 1753. J'ai lu les Quatre Saisons du cardinal de Bernis; c'est une terrible profusion de fleurs; j'aurais voulu que les bouquets eussent été arrangés avec plus de soin, ID. *Lett. Mme d'Argental*, 13 août 1763. || Fig. Donner des louanges à profusion, avec profusion, les prodiguer.

— HIST. XVIe s. L'enfance et la decrepitude se rencontrent en imbecillité de cerveau; l'avarice et la profusion, en pareil desir d'attirer et d'acquerir, MONT. I, 389.

— ÉTYM. Lat. *profusionem* (voy. PROFUS).

† **PROGALLINSECTE** (pro-gal-lin-sè-kt'), *s. m.* Sorte de faux gallinsectes, qu'on distingue des vrais par les incisions annulaires qu'ils retiennent toujours, et qui s'effacent entièrement dans les gallinsectes proprement dits, BONNET (qui fait ce mot du féminin, à tort), *Consid. corps organ. Œuv.* t. VI, p. 306, dans POUGENS.

— ÉTYM. Lat. *pro*, pour, en place de, et *gallinsecte*.

† **PROGASTRIQUE** (pro-ga-stri-k'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les nageoires ventrales insérées sous l'abdomen.

— ÉTYM. Πρὸ, en avant, et *gastrique*.

PROGÉNITURE (pro-jé-ni-tu-r'), *s. f.* Terme familier. Il se dit des enfants et des petits animaux. Dans les chevaux, le mâle influe plus que la femelle sur la progéniture, BUFF. *Quadrup.* t. I, p. 60. || Il se dit, en plaisantant, des enfants d'une famille. Un tel et sa progéniture. J'y menerai ma progéniture.

— ÉTYM. Lat. fictif, *progenitura*, de *progenitum*, supin de *progignere*, qui vient de *pro*, et *gignere*, engendrer (voy. GÉNÉRATION).

† **PROGLOSSE** (pro-glo-s'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a une langue très-longue et susceptible de sortir de la bouche.

— ÉTYM. Πρὸ, en avant, et γλῶσσα, langue.

† **PROGNATHE** (progh-na-t'), *adj.* Terme d'anthropologie. Qui a les mâchoires allongées ou proéminentes; se dit de certaines races de l'Afrique et de l'Australie, dont le type du crâne est inférieur. Races prognathes.

— ÉTYM. Πρὸ, en avant, et γνάθος, mâchoire.

† **PROGNATHISME** (progh-na-ti-sm'), *s. m.* Disposition de la face qui porte la mâchoire en avant. Prognathisme dentaire.

† **PROGNÉ** (pro-gné), *s. f.* Fille de Pandion, roi d'Athènes, et sœur de Philomèle; elles furent changées, l'une en hirondelle, l'autre en rossignol. || Nom poétique de l'hirondelle. Autrefois Progné, l'hirondelle, De sa demeure s'écarta, LA FONT. *Fabl.* III, 15. Progné me vient enlever les morceaux, Caracolant, frisant l'air et les eaux: Elle me prend mes mouches à ma porte, ID. *ib.* X, 7.

— ÉTYM. Πρόκνη.

† **PROGNOSE** (progh-nô-z'), *s. f.* Terme de médecine. Doctrine hippocratique des maladies fébriles aiguës, en tant qu'il s'agit de leur marche et des signes qui indiquent les accidents, les crises et les solutions.

— ÉTYM. Πρόγνωσις, de πρὸ, avant, et γνῶσις, connaissance (voy. GNOSE).

PROGNOSTIC (progh-no-stik), *s. m.* Voy. PRONOSTIC, qu'on dit seul aujourd'hui.

PROGNOSTIQUE (progh-no-sti-k'), *adj.* Terme de médecine. Qui fournit le pronostic. Signes prognostiques.

— ÉTYM. Προγνωστικὸς (voy. PROGNOSE).

PROGRAMME (pro-gra-m'), *s. m.* || 1° Écrit qu'on affiche et qu'on distribue pour exposer le détail d'une fête publique, les conditions d'un concours, etc. || Il se dit aussi de l'annonce qui contient le sommaire d'un cours. || Fig. Tenir, remplir son programme, tenir exactement ce qu'on a promis. || 2° Fig. Indication générale d'une politique, d'une doctrine. L'édifice dont le programme est dans les cœurs de tous les ardents amis de l'humanité, BABŒUF, *Pièces*, II, 67.

— ÉTYM. Πρόγραμμα, de πρὸ, avant, et γράφειν, écrire (voy. GRAPHIQUE).

PROGRÈS (pro-grè; l's se lie: un pro-grè-z incessant), *s. m.* || 1° Mouvement en avant. Le progrès du soleil dans l'écliptique. Les progrès d'un incendie. Le Rhin, tranquille et fier du progrès de ses eaux, BOIL. *Ép.* IV. || 2° Il se dit de ce qui avance dans le temps, de ce qui se développe. Tout ce qui se perfectionne par progrès périt aussi par progrès, PASC. *Pens.* XXIV, 96 bis, édit. HAVET. Il [l'homme], est dans l'ignorance au premier âge de sa vie; mais il s'instruit sans cesse dans son progrès, ID. *Fragm. sur le vide.* Dieu a voulu faire et marquer l'ébauche de son ouvrage.... et, après avoir fait d'abord comme le fond du monde, il en a voulu faire l'ornement avec six différents progrès, qu'il a voulu appeler six jours, BOSS. *Élévat. sur myst.* III, 5. Dans le progrès de l'âge, ID. *Déf. tradit. commun.* II, 31. Le poëme tragique vous serre le cœur dès son commencement, vous laisse à peine dans tout son progrès la liberté de respirer, et le temps de vous remettre, LA BRUY. I. Heureux progrès des ans! Que son port est plus fier, ses traits plus imposants! C. DELAV. *Paria*, III, 4. || 3° Terme de philosophie. Progrès à l'infini, opinion de ceux qui considèrent les causes comme formant une série indéfinie, sans arriver à une cause dernière et suprême. Et il est très-manifeste qu'en cela [la cause qui a produit l'homme être pensant] il ne peut y avoir de progrès à l'infini, vu qu'il ne s'agit pas tant ici de la cause qui m'a produit autrefois comme de celle qui me conserve présentement, DESC. *Médit.* III, 31. Supposer un progrès de causes à l'infini, c'est n'en point supposer du tout, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || 4° Suite de succès militaires et autres. Sans faire passer les choses pour autres qu'elles ne sont, les seuls progrès que nous avons faits cette année nous sont venus par votre moyen, VOIT. *Lett.* 93. Il ne faut point douter que des commencements si merveilleux ne soient soutenus par des progrès encore plus étonnants, CORN. *Poly. à la reine régente.* L'éclat d'une fortune et le cours d'une vie Par qui l'Empire fait de si fameux progrès, ROTR. *Bélis.* III, 5. Cromwell signa un traité avec les Espagnols, qui, assistés de ses forces et profitant de nos désordres, prirent la même année Graveline et Dunkerque, et firent plusieurs autres progrès, PELLISSON, *Hist. de Louis XIV*, I, 1663. Lui seul peut arrêter les progrès d'Alexandre, RAC. *Alex.* I, 1. || 5° Toute sorte d'augmentation, d'avancement en bien. Il fait des progrès dans ses études. Ce parfait et divin amour Les avançait de jour en jour En ces progrès d'esprit où la vertu s'excite, CORN. *Imit.* I, 18. Le grand progrès spirituel N'est pas un goût continuel Des sensibles attraits dont elle [la grâce] te console, ID. *ib.* III, 7. Non-seulement chacun des hommes s'avance de jour en jour dans les sciences, mais tous les hommes ensemble y sont en continuel progrès, à mesure que l'univers vieillit, PASC. *Fragm. sur le vide.* Je suis charmé des progrès qu'un petit nombre d'auteurs a donnés à notre poésie, FÉN. t. XXI, p. 278. Si des intelligences supérieures à l'homme ont aussi un progrès de connaissances, elles volent tandis que nous rampons, FONTEN. *Newton.* Une des plus agréables histoires, et sans doute la plus philosophique, est celle des progrès de l'esprit humain, ID. *Gallois.* C'est déjà avoir fait un grand progrès que de souhaiter d'en faire, ROLLIN, *Traité des Ét.* VI, chap. I, 1re part. I, 6. Conséquences du progrès nécessaire et indéfini de la raison humaine, malgré les interruptions des guerres, L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE, *Œuv.* t. XV, p. 100. La raison a fait plus de progrès en vingt années que le fanatisme n'en avait fait en quinze cents ans, VOLT. *Lett. duc de Bouillon*, 22 déc. 1767. Les progrès [de la civilisation], quoique nécessaires, sont entremêlés de décadences fréquentes par les événements et les révolutions qui viennent les interrompre, TURGOT, *Ébauche du 2e disc. progrès de l'esprit humain*, p. 265. Souvent une chose qui demande moins de génie qu'une autre, exige plus de progrès dans la masse totale des hommes, ID. *ib.* p. 275. Je dirais volontiers du Pergolèse comme Cicéron disait d'Homère, que c'est avoir déjà fait beaucoup de progrès dans l'art que de se plaire à sa lecture, J. J. ROUSS. *Lett. sur la mus. franç.* Les philosophes auraient suppléé à l'impuissance où nous sommes, pour la plupart, de nous étudier nous-mêmes, s'ils nous avaient laissé l'histoire des progrès de leur esprit, CONDILL. *Art de penser*, II, 3. L'invention et les progrès des sciences sont de la même nature; ces progrès ne sont que l'invention renouvelée, BAILLY, *Hist. astr. anc.* p. 19. || 6° Il se dit en mauvaise part, de ce qui s'aggrave, de ce qui empire. Les progrès continuels de la maladie. Un si grand mal faisait les progrès étranges, BOSS. *Hist.* II, 3. Il [Dieu] détermine dans sa sagesse profonde les limites qu'il veut donner aux malheureux progrès de l'erreur et aux souffrances de son Église, ID. *Reine d'Anglet.* Ce progrès en mal dont parle l'apôtre, ID. *Rép. aux préjugés*, 6. || 7° Absolument. Se dit du mouvement progressif de la civilisation, des institutions politiques. Nier le progrès. Être partisan du progrès. || 8° Avancement dans la faveur, dans l'affection. Les progrès d'un favori dans les bonnes grâces du prince. Vous avez dans son cœur fait de si grands progrès..., CORN. *Nicom.* III, 3. Est-ce donc là, madame, Tout le progrès qu'Achille avait fait dans votre âme? RAC. *Iph.* III, 6. Passion qui avait fait dans son cœur beaucoup de progrès, HAMILT. *Gramm.* 9. || 9° Terme de musique. Progrès de la fugue, la suite de la fugue, à partir du point où toutes les parties ont fait chacune leur entrée, et où tous les fils du discours musical sont liés ensemble.

— HIST. XVIe s. Quoyque je ne me contente gueres du progrez que j'y ay faict [dans l'étude de moi-même], MONT. II, 60. Nous appellons sauvages les fruicts que nature de soy et de son progrez ordinaire a produicts, ID. I, 224. Et ainsi des autres, comme nous dirons au progrès [par la suite] de ce traité, PARÉ, XX, 4.

— ÉTYM. Lat. *progressus*, marche, de *progredi*, marcher en avant, de *pro*, en avant, et *gradi*, marcher (voy. GRADE).

† **PROGRESSER** (pro-grè-sé), *v. n.* Néologisme. Faire des progrès.

PROGRESSIF, IVE (pro-grè-sif, si-v'), *adj.* || 1° Qui change de place en avant. Le mouvement progressif de la lune. Ce mouvement que nous appelons animal est le même qu'on nomme progressif, comme avancer, reculer, marcher de côté et d'autre, BOSS. *Conn.* II, 1. Les désirs sont à l'âme ce que le mouvement progressif est au corps, ID. *ib.* III, 11. Il est vrai que nous ne connaissons aucun végétal qui ait le mouvement progressif, BUFF. *Compar. des anim. et des végét.* || Terme de botanique. Racine progressive, racine vivace qui s'allonge en avant et se détruit en arrière, de sorte que la plante qu'elle porte avance lentement : exemple l'anémone. || 2° Par extension, qui chemine, qui se développe. En exprimant ces vers de Virgile : « Illa vel intactæ segetis... », le peintre représentera Camille élancée sur la pointe des épis, mais immobile dans cette attitude, au lieu qu'en poésie l'imitation est progressive et aussi rapide que l'action même, MARMONTEL, *Œuv.* t. IX, p. 408. || 3° Qui s'opère peu à peu. Il [le prédicateur en Angleterre] raisonne et ne peint pas; il n'essayerait pas, comme Bossuet, de décrire avec un effrayant détail le travail progressif du tombeau, VILLEMAIN, *Litt. franç. XVIIIe siècle*, 2e part. 2e leç. || Terme de médecine. Paralysie progressive, paralysie qui envahit successivement les différentes parties du corps. || 4° Fig. Qui avance, qui fait des progrès. Après l'établissement des barbares sur le sol romain, les événements et les hommes ont tourné longtemps dans le même cercle, en proie à un mouvement plus violent que progressif, GUIZOT, *Hist. de la civil. en France*, 8e leç. Sous ce règne brillant [de Louis XIV], la science des festins obéit à l'impulsion progressive qui fit avancer toutes les autres sciences, BRILLAT-SAVARIN, *Physiol. du goût, Médit.* 27. || 5° Qui suit une progression. Impôt progressif. || Frais progressifs, frais qui vont en augmentant, dans une exploitation; ainsi, dans un journal, le papier et le tirage constituent des frais progressifs. || Terme de minéralogie. Cristal progressif, celui dont le signe a des exposants qui forment un commencement de progression arithmétique. || 6° Terme de logique. Sorite progressif, celui qui descend des principes aux conséquences, par opposition au sorite régressif, qui remonte des conséquences aux principes.

— HIST. XVIe s. La faculté motive est divisée en progressive ou ambulative, et apprehensive, PARÉ, I, 4.

— ÉTYM. Voy. PROGRESSION.

PROGRESSION (pro-grè-sion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Action de marcher; faculté que la plupart des animaux possèdent de se déplacer et de se transporter d'un lieu dans un autre, à l'aide d'organes particuliers. Mouvement de progression. La progression des animaux. || 2° Fig. Suite non interrompue, marche. Il y a dans cet ouvrage une progression d'intérêt bien soutenue. On verrait finir cette circulation de richesses et cette progression de revenus qui vient de la dépendance où sont les arts les uns des autres; chaque particulier vivrait de sa terre.... MONTESQ. *Lett. pers.* 106. Admettrai-je une progression d'effets à l'infini sans une première cause? CONDIL. *Traité anim.* II, 6. Elles [nos connaissances sur la chaîne des êtres] suffisent pour nous donner les plus hautes idées de cette magnifique progression et de la variété qui règne dans l'univers, BONNET, *Contempl. nat.* II, 9. Dans cette vaste revue que j'essaye avec vous, l'ordre naturel pour moi, c'est la variété, et ma seule progression, c'est le changement du sujet, VILLEMAIN, *Litt. franç. 18e siècle, 3e leçon.* || 3° Terme de mathématique. Suite de nombres ou de quantités dérivant [illegible] les unes des autres, selon une même [illegible]. || Progression arithmétique, ou progression par différence, celle où la différence de chaque terme au terme précédent est constante. || Progression géométrique ou progression par quotient, celle où le rapport de chaque terme au terme précédent est constant. Le baron Néper, Écossais, montra des routes plus faciles [par l'invention des logarithmes]... son moyen est bien simple, c'est l'union d'une progression arithmétique avec une progression géométrique, BAILLY, *Hist. astr. mod.* t. II, p. 100. || Progression croissante, celle dont les termes vont en augmentant. Progression décroissante, celle dont les termes vont en [illegible]. || 4° Terme de musique. Mouvements [illegible] d'harmonie dans une forme déterminée et prolongée, FÉTIS, *la Musique, Dict.*

— HIST. XVIe s. Par ceste douce et philosophique progression de poinct en poinct, il luy monstra et prouva que tout son reproche et sa maledicence n'estoit autre chose que l'abboy d'un chien, AMYOT, *De la tranq. d'âme*, 10. Progression est certaine ordonnance de nombre par laquelle le premier est surmonté du second d'autant que le second est surmonté du tiers, DE LA ROCHE, *Arismetique*, f° 3.

— ÉTYM. Lat. *progressionem*, de *progredi* (voy. PROGRÈS).

† **PROGRESSISTE** (pro-grè-si-st'), *adj.* Néologisme. Qui partage les idées de progrès; qui est consacré au progrès politique et social.

PROGRESSIVEMENT (pro-grè-si-ve-man), *adv.* D'une manière progressive. || Avec le mouvement de progression. Les animaux qui ont la faculté de se mouvoir progressivement, comme de marcher, de voler, de nager, BUFF. *Animaux, système sur la génération.*

— ÉTYM. *Progressive*, et le suffixe *ment*.

PROHIBÉ, ÉE (pro-i-bé, bée), *part. passé* de prohiber. Commerce prohibé. Livres prohibés. Les emballeurs, chargeurs et déchargeurs sous corde, pour faire toutes sortes de balles, ballots.... et pour gagner.... emballent et déchargent toutes sortes de marchandises prohibées et défendues, *Arrêt du Cons. d'État*, 16 oct. 1622. || Terme de droit. Degré prohibé, degré de parenté où la loi défend de se marier. || Armes prohibées, armes dont la police interdit le port et l'usage. || Temps prohibé, temps où il est interdit de faire quelque chose. La chasse en temps prohibé.

PROHIBER (pro-i-bé), *v. a.* Terme de législation et de palais. Défendre, interdire. Prohiber la vente d'une denrée, d'un livre.

— HIST. XVIe s. Ne veult elle pas [notre volonté] souvent ce que nous luy prohibons de vouloir, et à nostre evident dommage? MONT. I, 99. La coustume a faict le parler de soi vicieux, et le prohibe obstinéement, en hayne de la vantance, ID. II, 60.

— ÉTYM. Prov. *prohibir*; ital. *proibire*; du lat. *prohibere*, de *pro*, avant, loin, et *habere*, avoir (voy. ce mot) : mot à mot tenir loin.

† **PROHIBEUR** (pro-i-beur), *s. m.* Celui qui prohibe.

— HIST. XVe s. Prohibeur, COTGRAVE.

PROHIBITIF, IVE (pro-i-bi-tif, ti-v'), *adj.* || 1° Qui interdit, qui restreint, qui empêche. Qu'il [Socrate] était averti par une vertu prohibitive seulement [de son démon], LAMOTHE LE VAYER, *Vertu des païens*, II, *Socrate*. La tradition constante des conciles... est d'interpréter ce verset [St Luc, VI, 35, sur l'intérêt] comme prohibitif du profit qu'on tire du prêt, BOSS. *2e instr. sur les passages*, 17e *pass.* Ce n'est point par des lois prohibitives que l'on tiendra dans une sorte d'équilibre les fortunes des particuliers: il faut, autant qu'il est possible, introduire parmi eux l'esprit de désintéressement, BARTHÉL. *Anach.* ch. 62. || 2° Qui a rapport à la prohibition. Régime prohibitif. Système prohibitif. Ces mots réveillèrent l'antipathie de Turgot pour le système des lois prohibitives, il répondit que sur cet objet son opinion était invariable, MARMONTEL, *Mém.* XII. || 3° Terme de grammaire. La particule prohibitive, la particule *ne*. J'avoue que cette particule prohibitive paraît redondante en notre langue; mais elle y est de temps immémorial, D'OLIVET, *Rem. Racine*, § 73.

— ÉTYM. Prov. *prohibitiu*; espagn. *prohibitivo*; ital. *proibitivo*; du lat. *prohibitum*, supin de *prohibere*, prohiber. Le XVIe siècle disait *prohibitoire*.

PROHIBITION (pro-i-bi-sion ; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Défense, interdiction. Prohibition du port d'armes. Il [Pythagore] leur enjoignait [à ses disciples] de ne porter jamais la figure des dieux gravée sur des anneaux, ce qu'on a toujours pris pour une prohibition de révéler ce qu'il leur avait enseigné de la nature divine, LA MOTHE LE VAYER, *Vertu des païens*, II, *Pythagore*. J'envoyai aux galères de bonnes familles, pour s'être amusées à l'astrologie judiciaire après ma prohibition, J. BRULÉ, *Lucien en belle humeur*, t. I, p. 210, dans POUGENS. Toute prohibition d'aliéner faite avec cause et en faveur de quelqu'un emporte fidéicommis, PATRU, *Plaid.* XII, dans RICHELET. || 2° Défense de faire entrer dans un pays une marchandise étrangère. Ce commerce n'entraîne pas une permission pour les colonies, qui restent en état de prohibition, MONTESQ. *Esp.* XXI, 21. C'est dans l'espérance d'acheter à bon marché et de vendre cher qu'on a imaginé ces [illegible], les nations ont [illegible], et elles se sont nui chacune à elles-mêmes, CONDIL. *Comm.* part. I, 21.

— HIST. XVIe s. Ciceron luy respondit, que son election au tribunat, ayant esté faite directement contre l'expresse prohibition des loix, estoit nulle, AMYOT, *C. d'Utiq.* 53.

— ÉTYM. Prov. *prohibition*; espagn. *prohibicion*; ital. *proibizione*; du lat. *prohibitionem*, de *prohibitum*, supin de *prohibere*, prohiber.

† **PROHIBITIVEMENT** (pro-i-bi-ti-ve-man), *adv.* Par prohibition, d'une manière prohibitive.

PROIE (proî), *s. f.* || 1° Ce que les animaux carnassiers ravissent pour leur nourriture. L'âne sauvage est la proie du lion dans le désert; ainsi les pauvres sont la proie des riches, SACI, *Bible, Ecclésiast.* XIII, 23. Nous sommes quatre à partager la proie, LA FONT. *Fabl.* I, 6. Ni loups, ni renards n'épiaient La douce et l'innocente proie, ID. *ib.* VII, 1. Comme un lion qui tient sa proie dans ses ongles, tout prêt à la mettre en pièces, BOSS. *Anne de Gonz.* Le corps de mon frère aurait été la proie des vautours, FÉN. *Tél.* XVII. Tout animal qui se nourrit d'autres animaux vivants, quoique très petit, est un animal de proie, BUFF. *Ois.* t. V, p. 2[illegible]. Lorsqu'il [le lion] saute sur sa proie, il fait un bond de douze ou quinze pieds, tombe dessus, la saisit avec les pattes de devant, la déchire avec ses ongles, et ensuite la dévore avec les dents, ID. *Quadrup.* t. III, 124. || Oiseau de proie, oiseau qui donne la chasse au gibier et qui s'en nourrit. Dans chaque grande division de l'espèce animale, elle [la nature] a choisi un certain nombre d'animaux qu'elle a chargés de dévorer les autres; ainsi il y a des insectes de proie, des reptiles de proie, des oiseaux de proie, des poissons de proie et des quadrupèdes de proie, J. DE MAISTRE, *Soirées de St-Pétersbourg*, 7e *entretien*. || Fig. Un oiseau de proie, un homme qui vit, qui s'enrichit de rapines et de fraudes. || Terme de fauconnerie. Être âpre à la proie, se dit en parlant d'un oiseau qui se sert [illegible] rageusement de son bec et de ses ongles. || [illegible] l'avare Achéron ne lâche pas sa proie, RAC. *Phèdre*, II, 5. C'est Vénus tout entière à sa proie attachée, ID. *ib.* I, 3. Jette encore une proie aux [illegible] de mon père! C. DELAV. *Louis XI.* III, 11. || 2° Butin fait à la guerre. Lorsqu'aux pieds des murs fumants de Troie Les vainqueurs tout sanglants partagèrent leur proie, RAC. *Andr.* I, 2. || Par extension, tout ce qu'on prend par la guerre [illegible], ou tu tomberas sous ce vainqueur. Alger, riche des dépouilles de la chrétienté; tu disais en ton cœur avare : Je tiens la mer sous mes lois, et les nations sont ma proie, BOSS. *Mar.-Thér.* Ils [les indiscrets] ressemblent, dit le sage, à une ville sans murailles, qui est ouverte de toutes parts, et qui devient la proie du premier venu, ID. *Duch. d'Orl.* || En proie à, devenu la conquête. Ce roi [saint Louis] qui deux fois Donna Sidon en proie à ses peuples françois, RÉGNIER, *Sat.* XV. Nos ennemis communs attendent avec joie Qu'un des partis défait leur donne l'autre en proie, CORN. *Hor.* I, 1. Poussé de tous côtés, il faut qu'il [Mercy] laisse en proie au duc d'Enghien non-seulement son canon et son bagage, mais encore tous les [illegible] du Rhin, BOSS. *Louis de Bourbon.* Ainsi fut livrée en proie aux Mèdes cette superbe Babylone, ID. *Hist.* II, 4. Elle [Rome] est en proie aux barbares, ID. *ib.* III, 1. || Fig. En proie à, exposé à, tourmenté par. Il s'abandonne en proie aux soucis plus cuisants, RÉGNIER, *Sat.* VI. Aux accès insolents d'une bouffonne joie La sagesse, l'esprit, l'honneur furent en proie, BOIL. *Art p.* III. Aux conseils des méchants ton roi n'est plus en proie, RAC. *Esth.* [illegible]. Pendant que Pygmalion était en proie à la défiance, FÉN. *Tél.* VIII. L'Allemagne était en proie à six armées formidables, qui la dévoraient en même temps, VOLT. *Louis XV*, 32. Je plains cette douleur où votre âme est en proie, VOLT. *Adél. du Guescl.* I, 1. [illegible] avec tout son mérite, resta donc en proie aux [illegible] de Boileau et à la protection de Lulli, ID. [illegible] *Art dramatique.* Regardez cet avare en proie à sa richesse, Et d'un gros revenu puni par sa [illegible], DELILLE, *Convers.* II, *Prologue.* || Absolument [illegible] proie, exposé, livré comme une proie. Tout ce que la religion a de plus saint a été en proie. [illegible] terre a tant changé, qu'elle ne sait plus [illegible] à quoi s'en tenir, BOSS. *Reine d'Anglet.* Il [le prince de Condé] part à ce premier mouvement [de l'armée ennemie]; déjà l'armée hollandaise avec ses superbes étendards ne lui échappera pas. [illegible] dans le sang; tout est en proie, ID. *Louis de Bourb.* || 3° Toute chose dont on s'empare avec [illegible] avec une sorte de rapacité. Sa fortune devint la proie d'avides héritiers. Le chien mit bas la proie Pour la défendre mieux, n'en étant plus chargé, LA FONT. *Fabl.* VIII, 7. À ce nouveau venu la [illegible] [femme] donc en proie, ID. *Fianc.* Perrin [illegible]

vers obtenu le pardon, Et la scène française est en proie à Pradon, BOIL. *Épître* VII. Et j'espérais ma part d'une si riche proie, ID. *Athal.* III, 3. Ils ont perdu leurs vers en disputant leur proie, VOLT. *Tancr.* I, 4. ‖ 4° Il se dit des personnes dont on s'empare. Je pourrai bien tantôt lui souffler cette proie, MOL. *l'Ét.* III, 4. Quelle joie D'enlever à l'Épire une si belle proie Hermione ! RAC. *Andr.* II, 2. ‖ 5° Celui qui est persécuté par un autre, qui en devient la victime. Je ne sais si ce tigre a reconnu sa proie, RAC. *Esth.* III, 3 ‖ Être la proie de, être exposé à. La fin de tant d'ennuis dont nous fûmes la proie, MALH. II, 1. Pour sortir des tourments dont mon âme est la proie, RAC. *Bérén.* V, 6. Il y a longtemps que mon cœur est la proie de vos yeux, HAMILT. *Gramm.* 7. Témoin les collecteurs dont nous sommes la proie, C. DELAV. *Louis XI*, III, 1. ‖ 6° Il se dit des choses qui ravagent, détruisent. Cette maison a été la proie des flammes. Le pays était en proie à la disette. ‖ 7° Il s'est dit pour bétail. Défenses sont faites à toutes personnes habitant la censive de Testmilon, de faire aucunes proies ou troupeaux à part, ni de les mener pâturer à garde séparée, même le long des chemins, *Arrêt du parl.* 14 *août* 1787.

— HIST. XIII° s. En son païs porte li cuens [le comte] sa proie [la dame enlevée], AUDEFR. LE BAST. *Romancero*, p. 31. Or sont à sejor [en repos] Dame et seignor. Et larron vont en proie, *ib.* p. 66. Chascuns devient oisel de proie ; Nus [nul] ne vit més se il ne proie [*prædatur*], RUTEB. 218. ‖ XV° s. La garnison trop se defendroit ; mais j'ai vu, dit l'espie, issir la proie [le bétail] hors de la ville, et y a bien sept ou huit cents grosses bestes, et sont par dessous la ville ès prés, FROISS. I, I, 264. ‖ XVI° s. Ils ont appelé les armes estrangeres ; qui est à dire en bon langage mettre en proye ce royaume, CONDÉ, *Mémoires*, p. 679. Aujourd'hui ce royaume de France est en proye, MONTLUC, *Mém.* liv. VI. Ils ne font pas moins de ravage dans leur propre pays, que si c'estoit en celui des ennemis, ou toutes choses sont en proye, LANOUE, 13. Qui donne l'instruction et la correction à son enfant, le laisse en proye du vice, qui après le traine en perdition, ID. 116. Tant pour sauver ma vie et à ma femme et enfants, qui seroient en peril et danger indubitable, et nos biens en proie, que pour tascher.... *Protestation de Brisson*, dans *Journ. de l'Estoile.* t. I, p. 387. Le peuple romain qui s'etoit donné toute nation en proie, ÉT. PASQUIER, *Recherches*, I, 7.

— ÉTYM. Provenç. et ital. *preda* ; du latin *præda* que les étymologistes regardent comme étant pour *præ-hida* (comparez *præbeo* pour *præhibeo*), représentant la forme non nasalisée de *prehendere*, prendre ; pour l'absence de nasalisation comparez ἔχαδον aor. 2 de χανδάνω, *hendere*.

† **PROJECTIF, IVE** (pro-jè-ktif, kti-v'), *adj.* ‖ 1° Terme didactique. Qui a la force de projeter, lancer. La dissociation de cinq litres d'eau [décomposition] consomme la force projective qui lancerait une tonne métrique à 9000 mètres, c'est-à-dire beaucoup plus haut que jamais aéronautes ne sont parvenus, FONVIELLE, *Presse scientifique*, 1863, t. I, p. 151. ‖ 2° Qui est relatif à la projection en perspective. Les propriétés projectives des sections coniques, les propriétés relatives aux cordes communes, aux points de concours des tangentes communes, etc.

— ÉTYM. Voy. PROJECTION.

PROJECTILE (pro-jè-kti-l'). ‖ 1° *Adj.* Qui lance, qui produit la projection. Mouvement projectile. Tous les corps jetés ou lancés hors de la perpendiculaire à l'horizon se meuvent d'un mouvement composé de deux forces : savoir la force de la pesanteur, et la force qui les lance, qu'on nomme ordinairement force projectile, BRISSON, *Traité de phys.* t. I, p. 225. ‖ 2° *S. m.* En mécanique, tout corps solide et pesant susceptible d'être lancé par une force quelconque, et de continuer sa course seul et abandonné à lui-même. La courbe décrite par un projectile se nomme une trajectoire, et ce serait une parabole si le mouvement avait lieu dans le vide. La difficulté de concevoir les mouvements relatifs des projectiles au-dessus de la terre emportée par un double mouvement de rotation sur elle-même, et de révolution autour du soleil, LAPLACE, *Expos.* III, 2. ‖ Mouvement de projectile, mouvement d'un corps lancé. La comète ayant, par un seul coup, communiqué un mouvement de projectile à une quantité de matière.... BUFF. *Hist. nat. Preuv. théor. terre*, Œuv. t. I, p. 209. ‖ 3° Terme d'artillerie. Corps de nature quelconque lancé par une arme de jet. Ce mot s'emploie spécialement pour désigner les corps lancés par les bouches à feu. Projectile plein, creux. Projectile sphérique, oblong, cylindro-ogival. Pour mesurer la force des projectiles, il emploie un pendule contre lequel ces projectiles viennent frapper ; et la grandeur des arcs décrits par ce pendule donne les forces cherchées, CONDORCET, *d'Arci.* L'effet qu'on pouvait attendre des projectiles creux, lorsqu'ils agiraient par explosion dans des matières d'une grande ténacité, ANDRÉOSSY, *Instit. Mém. scienc.* t. VII, p. 179. La force destructive des projectiles varie comme le carré de la vitesse et comme la simple puissance de la masse, *Presse scientifique*, 1863, t. I, p. 306.

— ÉTYM. Lat. fictif, *projectilis* (voy. PROJECTION).

PROJECTION (pro-jè-ksion ; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* ‖ 1° Action de jeter, de lancer un corps pesant. Dans notre hypothèse, le soleil était une masse de matière en fusion, même avant la projection des planètes, BUFF. 1^{re} *époq. nat.* Œuv. t. XII, p. 72. Il est infiniment peu probable que la projection primitive des planètes, des satellites et des comètes a passé exactement par leurs centres de gravité ; tous ces corps doivent donc tourner sur eux-mêmes, LAPLACE, *Expos.* III, 5. Il est évident qu'il n'y a que les gaz développés, pour ainsi dire, instantanément [dans l'inflammation de la poudre] qui contribuent à la projection, THENARD, *Traité de chim.* t. II, p. 495, dans POUGENS. ‖ 2° Terme de chimie. Action de jeter par cuillerées, dans un creuset posé sur des charbons ardents, une matière en poudre qu'on veut calciner. ‖ Poudre de projection, poudre à laquelle les alchimistes attribuaient la vertu de changer les métaux inférieurs en or ou en argent. Est-il plus possible que du sel soit changé en soufre que de faire de l'or avec de la poudre de projection ? VOLT. *Newt.* I, 8. ‖ 3° Terme de fonderie. Jet de métal en sable ou autrement. ‖ 4° Terme de perspective. Représentation ou apparence d'un objet sur un plan. Quand nous regardons un cube, par exemple, il est certain que tous les côtés que nous en voyons ne font presque jamais de projection ou d'image d'égale grandeur, MALEBR. *Rech. vér.* I, 7. Les premiers astronomes s'aperçurent, par la projection de l'ombre de la terre dans les éclipses de lune, que la terre est ronde, VOLT. *Newt.* III, 9. ‖ 5° Terme de géographie. Nom donné aux divers modes de représentation à plat sur le papier de notre globe ou de quelqu'une de ses parties. Ptolémée a rendu de grands services à la géographie en rassemblant toutes les déterminations de longitude et de latitude des lieux et en jetant les fondements de la méthode des projections pour la construction des cartes géographiques, LAPLACE, *Expos.* V, 3. Il y a dans l'astronomie et la géographie descriptives trois espèces principales de projections : celle de Ptolémée, qui a ensuite pris le nom de Gemma Frisius, c'est la projection stéréographique ; la deuxième espèce est celle de Rogas, qu'on nomme projection orthogonale ou orthographique... ; enfin la troisième espèce de projection est celle de Lahire ; elle remédie à quelques imperfections des deux premières, LEVÊQUE, *Instit. Mém. scienc.* t. IV, p. 486. ‖ Projection polaire, représentation de la terre ou du ciel, projetée sur le plan de l'un des cercles polaires. ‖ Projection polyconique, projection dans laquelle chaque petite zone terrestre est remplacée par la petite zone conique correspondante. ‖ Terme de géographie. Projection cylindrique, projection obtenue par l'assimilation de la portion de surface terrestre considérée à celle d'un cylindre inscrit ou circonscrit, dont l'axe coïncide avec celui du globe. ‖ Projection isocylindrique, projection cylindrique qui, au lieu de conserver les angles comme la précédente, conserve les surfaces. ‖ 6° Terme de géométrie descriptive. Projection d'un point sur un plan, le pied de la perpendiculaire abaissée de ce point sur ce plan. ‖ Projection d'une ligne sur un plan, lieu géométrique des pieds des perpendiculaires abaissées de tous les points de cette ligne sur le plan. ‖ Plan de projection, celui sur lequel on projette un point ou une ligne. ‖ Projection horizontale ou verticale d'un point, d'une ligne, projection de ce point, de cette ligne sur un plan horizontal ou sur un plan vertical.

— HIST. XIV° s. Pollution est projection de.... H. DE MONDEVILLE, f° 31. ‖ XVI° s. Ils ont en leurs livres laissé par escrit plusieurs belles instructions touchant la pierre philosophale, ou poudre de projection, qui est d'une vertu si admirable, LANOUE, 459.

— HIST. Lat. *projectionem*, de *projectum*, supin de *projicere*, de *pro*, en avant, et *jacere*, jeter (voy. JETER).

PROJECTURE (pro-jè-ktu-r'), *s. f.* ‖ 1° Terme d'architecture. Saillie ou avance horizontale des divers membres d'architecture. ‖ 2° Terme de botanique. Nom donné à de petites côtes saillantes qui, partant de l'origine d'une feuille, se prolongent de haut en bas sur la tige, comme dans les légumineuses.

— ÉTYM. Lat. *projectura*, de *projicere* (voy. PROJECTION).

PROJET (pro-jè ; le *t* ne se lie pas ; au pluriel, l'*s* se lie : des pro-jè-z insensés ; projets rime avec traits, succès, faix, etc.), *s. m.* ‖ 1° Ce que l'on a l'intention de faire dans un avenir plus ou moins éloigné. Lorsqu'on fait des projets d'une telle importance, CORN. *Sertor.* I, 1. On n'exécute pas tout ce qui se propose ; Et le chemin est long du projet à la chose, MOL. *Tart.* III, 1. Le sot projet qu'il [Montaigne] a de se peindre ! PASC. *Pens.* VI, 38, éd. HAVET. Cessez, princes et potentats, de troubler par vos prétentions le projet de ce mariage, BOSS. *Mar.-Thér.* L'orgueil, qui monte toujours.... donne témérairement dans des projets insensés, ID. *ib.* Sa famille, trop empressée à exécuter ce pieux projet [l'entrée au couvent], le rompit, ID. *Ann. de Gonz.* J'ai vu tous mes projets tant de fois démentis ! RAC. *Bérén.* V, 2. ... Mais, pour être approuvés, De semblables projets veulent être achevés, ID. *Mithrid.* III, 1. Tous ses projets semblaient l'un l'autre se détruire, ID. *Athal.* III, 3. À quelque grand projet votre époux le destine, ID. *ib.* III, 4. Il y a des projets d'un si grand éclat et d'une conséquence si vaste.... que toute la gloire et toute la fortune d'un homme y sont commises, LA BRUY. XII. Vous avez vécu irrésolu, faisant sans cesse des projets de pénitence et ne les exécutant jamais, MASS. *Carême. Impén. fin.* Nous tromper dans nos entreprises, C'est à quoi nous sommes sujets ; Le matin je fais des projets, Et le long du jour des sottises, VOLT. *Memnon.* Memnon conçut un jour le projet insensé d'être parfaitement sage ; il n'y a guère d'homme à qui cette folie n'ait quelquefois passé par la tête, ID. *ib.* À cinquante-cinq ans la fortune est établie.... les projets avortés ou mûris, la plupart des passions calmées.... BUFF. *Suppl. à l'hist nat.* Œuvr. t. XI, p. 147. Il arriva alors ce qui est souvent arrivé depuis : le projet fut examiné, approuvé et même admis, et resta sans exécution, DUCLOS, Œuvr. t. III, p. 47. Il fit exécuter un grand nombre d'instruments qui peut-être fussent restés longtemps de simples projets, CONDORCET, *Courtanvaux.* ‖ Homme à projets, homme qui s'occupe incessamment d'inventions, d'entreprises. ‖ 2° Action de projeter. Qui l'eût cru, mes frères, qu'un disciple élevé par le choix même de Jésus-Christ à la sublime dignité de l'apostolat... parût à la tête de ses bourreaux et conduisît lui-même tout le projet de sa mort ? MASS. *Carême, Passion*, 1. ‖ 3° Dans le langage de la conversation, manière dont on se propose d'employer une journée. Allez voir ce que fait mon fils, et informez-vous de ses projets pour la journée, GENLIS, *Théât. d'éduc. les Faux amis*, I, 2. ‖ 4° Projet sur, projet d'obtenir le cœur, la main d'une femme. Vous avez donc des projets sur la nièce ? DESMAHIS, *l'Impert.* sc. 2. ‖ 5° La première pensée, la première rédaction de quelque acte, de quelque écrit. Que je n'eusse auparavant employé assez de temps à faire le projet de l'ouvrage que j'entreprenais, DESC. *Méth.* II, 8. De votre esprit que nul autre n'égale, Prince, ma muse tient tout entier ce projet : Vous m'avez donné le sujet, Le dialogue et la morale, LA FONT. *Fabl.* XII, 9. Je traiterai ensuite des autres passions suivant le projet que j'en ai fait, LA BRUY. *Théophr. Avant pr.* ‖ Projet d'acte, la rédaction préparatoire d'un acte sur papier libre, non timbré. ‖ On dit de même, projet de loi. ‖ 6° Ébauche du plan d'un édifice à construire, avec ses coupes et ses élévations. Un projet bien étudié. ‖ Il se dit, dans le même sens, des études qu'on fait pour la construction d'un chemin de fer, d'un canal. ‖ 7° Il s'est dit pour sujet, manière, objet. Ne te dégoûte point surtout des paraboles, Quel qu'en soit le projet, Et ne les prends jamais pour des contes frivoles Qu'on forme sans sujet, CORN. *Imit.* I, 5.

— SYN. PROJET, DESSEIN. Le projet n'est que l'intention de faire quelque chose. Le dessein joint à cette idée celle de plan, de combinaison, de chose dessinée, suivant l'étymologie de *dessein*.

— ÉTYM. Lat. *projectus*, action de jeter en avant, de *projicere* (voy. PROJECTION).

† **PROJETANT, ANTE** (pro-je-tan, tan-t') *adj.* Qui forme des projets. Maman, toujours projetante et toujours agissante, ne nous laissait guère oisifs ni l'un ni l'autre, J. J. ROUSSEAU, *Confess.* V.

PROJETÉ, ÉE (pro-je-té, tée), *part. passé* de projeter. Lancé au loin. Plusieurs observateurs,

témoins oculaires des éruptions des volcans, ont très bien reconnu les cendres projetées, et quelquefois emportées fort loin par les vents, BUFF. *Min.* t. III, p. 163.

PROJETER (pro-je-té), *v. a.* Il se conjugue comme jeter. || 1° Jeter, diriger en avant. Il [Théopompe] nous dit qu'un homme qui, malgré la défense des dieux, peut entrer dans un temple de Jupiter en Arcadie, jouit, pendant toute sa vie, d'un privilége singulier : son corps, frappé des rayons du soleil, ne projette plus d'ombre, BARTHÉL. *Anach.* ch. 65. On voit quelquefois les satellites passer sur le disque de Jupiter et y projeter leur ombre qui décrit alors une corde de ce disque, LAPLACE, *Expos.* I, 7. || Il se dit quelquefois simplement pour jeter. Qu'un homme vienne vous dire que, projetant au hasard une multitude de caractères d'imprimerie, il a vu l'Énéide tout arrangée résultat de ce jet, J. J. ROUSS. *à M****, *Corresp.* t. III, p. 262, dans POUGENS. Sa force centrifuge [de Saturne] a projeté des parties de sa masse à plus du double de la distance à laquelle la force centrifuge de Jupiter a projeté celles qui forment son satellite le plus éloigné, BUFF. *Théor. terr. Part. hypoth. Œuvr.* t. IX, p. 194. || 2° Tracer, figurer sur un plan, sur une surface, un corps quelconque suivant certaines règles géométriques. La perspective, qui, comme on sait, projette les cercles en forme d'ovale, lorsqu'ils sont vus obliquement, BAILLY, *Hist. astr. mod.* t. I, p. 110. || Terme de géométrie descriptive. Projeter un point, une ligne sur un plan, en déterminer la projection sur ce plan. || 3° Entretenir l'intention de faire quelque chose dans un avenir plus ou moins prochain. Faites-lui souvenir, quoi qu'il craigne ou projette, Que je suis son amie et non pas sa sujette, CORN. *Tit. et Bérén.* V, 4. Dans le même temps le roi [Henri III] projetait de faire mourir Guise, et Guise de faire détrôner le roi, VOLT. *Ess. guerr. civ. de France.* Avec quel regret nous nous séparâmes ! avec quel plaisir nous projetâmes de nous revoir ! J. J. ROUSSEAU, *Confess.* IV. Où commence le mal à votre avis ? dans les lieux où on le projette, ou dans ceux où on l'accomplit ? ID. *Ém.* V. || Absolument. On s'intrigue, on projette. || 4° Se projeter, *v. réfl.* Paraître en avant. Cette figure se projette dans le tableau. Le soir venait, et l'ombre des arbres se projetait au loin.

— HIST. XVI° s. Pantagruel demandoyt à quel propous.... il [Mardi gras] avoyt tant de moustarde en terre projectée, RAB. *Pant.* IV, 42. De maniere que pour ceste opulence elle en avoit la teste droitte et le cueur elevé, et si ne projettoit rien de petit, AMYOT, *Caton*, 63. Que les ambassadeurs des princes et potentats chrestiens prealablement projectassent les points et articles dont il seroit traitté audit concile, M. DU BELL. 187. Les bastimens mal projettés sont communement de plus grande despense en leur fabrique, que les autres, O. DE SERRES, 19.

— ÉTYM. *Projet.*

† **PROJETEUR, EUSE** (pro-je-teur, teû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui fait des projets. Si M. le cardinal [Richelieu] avait vu le reste [d'une narration de l'abbé de Bourzeis], il n'aurait pas eu grande opinion de la capacité de ce projeteur, VOLT. *Mél. hist. Doutes sur le test. Richelieu, Conclusion.* Cela lui fit du bien à elle-même [Mme de Warens], en faisant diversion aux projets, et tenant écartés les projeteurs, J. J. ROUSSEAU, *Conf.* V.

† **PROJETTEMENT** (pro-jè-te-man), *s. m.* Action de faire des projets.

— HIST. XVI° s. Projettement, MONET, *Dict.*

† **PROLAPSUS** (pro-la-psus') *s. m.* Terme de chirurgie. Relâchement d'une partie quelconque, comme de la luette, de la matrice, etc.

— ÉTYM. Lat. *prolapsus*, de *pro*, en avant, et *labi*, tomber.

† **PROLATION** (pro-la-sion), *s. f.* Terme de grammaire. Action de proférer. La prolation d'un alexandrin est plus majestueuse que celle d'un octosyllabe. || Terme de musique. Prolongation de son par la voix, soit dans les roulements, soit dans les cadences. Une syncope, une prolation, une inversion forcée altèrent en nous l'impression de la musique la plus touchante, MARMONTEL, *Œuv.* t. V, p. 109.

— HIST. XVI° s. A propos de l'ambiguïté des mots qui gist en la prolation, les François prononcent assez doucement, et, en la plupart de leurs paroles, on n'entend point la derniere lettre ; dont bien souvent les mots se prendroient les uns pour les autres, si ce n'estoit qu'ils s'entendent par la signification des autres qui sont parmy, DESPER. *Contes*, XLV. Quelques fois on met deux *s* ensemble pour en former la prolation et prolonger la precedente syllabe, comme alumette, ROB. EST. *Gramm. franç.* p. 10, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *prolationem*, de *pro*, en avant, et *latio*, action de porter.

PROLÉGOMÈNES (pro-lé-go-mè-n'), *s. m. pl.* Longue et ample préface, avant-propos. Elle [la logique] entra dans sa tête [d'un docteur] par la brèche, et la renversa du premier effort et de ses simples prolégomènes, BALZ. *le Barbon.*

— ÉTYM. Προλεγόμενα, les choses dites avant, de πρὸ, et λέγειν, dire (voy. LEXIQUE).

† **PROLEMME** (pro-lè-m'), *s. m.* Terme de logique. Ce qui est avant le lemme. Le lemme, le prolemme et l'épiphore sont les trois parties de l'argument, DIDEROT, *Opin. des anc. phil.* (*stoïcisme*).

— ÉTYM. Πρόλημμα, de πρὸ, avant, et λῆμμα, lemme.

PROLEPSE (pro-lè-ps'), *s. f.* Figure de rhétorique, dite aussi anticipation, qui consiste à prévenir les objections en se les faisant à soi-même et les détruisant d'avance. || Il s'est dit quelquefois de cette faute qui consiste à attribuer à ses personnages des idées ou des habitudes qui ne sont pas du temps où ils vivaient.

— ÉTYM. Πρόληψις, action de prendre auparavant, de πρὸ, et λῆψις, prise.

PROLEPTIQUE (pro-lè-pti-k'), *adj.* Terme de médecine. Se dit des fièvres dont chaque accès anticipe sur le précédent. Fièvre proleptique.

— ÉTYM. Προληπτικός, de πρόληψις (voy. PROLEPSE).

PROLÉTAIRE (pro-lé-tê-r'), *s. m.* || 1° Chez les anciens Romains, citoyen pauvre, appartenant à la sixième et dernière classe du peuple, et ne pouvant être utile à l'État que par sa famille. Le vêtement de tous les ordres de l'État [à Rome], de toutes les classes de la société, du prolétaire et du patricien, du soldat et du général, du laboureur et du consul, était de laine, PASTORET, *Instit. Mém. inscr. et belles-lett.* t. V, p. 96. || 2° Chez les modernes, membre de la classe la plus indigente. Tel n'eût été qu'un malheureux prolétaire à la ville, qui, laboureur aux champs, devint un citoyen respecté, J. J. ROUSS. *Contr. soc.* IV, 4. Considérant que, par le décret du 20 juin 1806 et par l'avis du 20 juillet 1807, on est revenu au seul mode équitable de partage en matière d'affouage, puisqu'il proportionne les distributions aux vrais besoins des familles sans favoriser exclusivement ou les plus gros propriétaires ou les prolétaires.... *Avis du Cons. d'État du 26 avril 1808*, inséré au *Bulletin des lois.* || 3° Adjectivement. La classe prolétaire. Une famille prolétaire.

— ÉTYM. Lat. *proletarius*, de *proles*, race, lignée, qui est formée de *pro*, et *alere*, nourrir (voy. ALIMENT).

† **PROLÉTARIAT** (pro-lé-ta-ri-a), *s. m.* Classe des prolétaires ; état de prolétaire. Le prolétariat moderne.

† **PROLIFÉRATION** (pro-li-fé-ra-sion), *s. f.* Terme de physiologie. Production par une sorte d'engendrement. La prolifération des cellules épithéliales. La prolifération tuberculeuse.

— ÉTYM. *Prolifère.*

PROLIFÈRE (pro-li-fè-r'), *adj.* Terme de botanique. Se dit de tout organe qui donne naissance à un autre organe qu'il n'a pas coutume de porter, ou qui en produit un semblable à lui-même. || Terme de zoologie. Antennes prolifères, antennes en massue courte, dont un des articles de la base offre une grande dilatation, et forme une espèce d'oreillette qui s'avance au delà des autres.

— ÉTYM. Lat. *prolifer*, de *proles*, race, lignée, et *ferre*, porter.

† **PROLIFICATION** (pro-li-fi-ka-sion), *s. f.* Monstruosité végétale qui consiste en la multiplication d'individus élémentaires.

PROLIFIQUE (pro-li-fi-k'), *adj.* Qui a la faculté d'engendrer. Poussière prolifique, le pollen. Il possède en un degré louable la vertu prolifique, MOL. *Mal. imag.* II, 6. De cette table on peut conclure que les mariages sont plus prolifiques en province qu'à Paris, trois mariages donnant ici plus de dix-huit enfants, au lieu qu'à Paris trois mariages n'en donnent que douze, BUFF. *Prob. de la vie, Œuv.* t. X, p. 319. || Remèdes prolifiques, remèdes auxquels on attribuait la propriété d'augmenter les forces génératrices. Une pilule prolifique pour un vieil avocat qui doit se marier demain, LESAGE, *Diable boit.* ch. 3. Sous prétexte d'aller respirer un air prolifique, elle ne manquait jamais de mettre sens dessus dessous toutes les cellules des moines, J. J. ROUSS. *la Reine Fantasque.*

— HIST. XVI° s. Prolifique, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. Lat. *prolificus*, de *proles*, lignée, et *facere*, faire.

† **PROLIGÈRE** (pro-li-jè-r'), *adj.* Qui porte des germes. Disque proligère.

— ÉTYM. Lat. *proles*, lignée, et *gerere*, porter.

† **PROLIMNÉEN, ENNE** (pro-li-mné-in, è-n'), *adj.* Terme de géologie. Se dit de terrains qui ont été produits par les eaux douces, avant la principale formation marine.

— ÉTYM. Πρὸ, avant, et λίμνη, marais.

PROLIXE (pro-li-ks'), *adj.* || 1° Trop long, en parlant ou en écrivant. Or ai-je été prolixe sur ce cas, LA FONT. *Fér.* Le prolixe et argumentant Bourdaloue, le premier qui ait mis les apparences de la raison dans ses sermons, VOLT. *Dial.* XXIV, 11. || Substantivement. Le prolixe ne fait que se traîner pesamment.... et fatigue notre pensée en l'assujettissant à une pénible lenteur, MARMONTEL, *Œuv.* t. VII, p. 6. || 2° Il se dit aussi des choses. Discours prolixe. Sa tête est aussi dérangée que ses lettres sont prolixes, VOLT. *Lett. Richelieu*, 15 août 1770.

— HIST. XIV° s. Pour ce que la maniere d'ouvrer o [avec] la roisne [rugine] [dans les lésions du crâne] est prolixe et ennuie moult le pacient, H. DE MONDEVILLE, f° 55. || XVI° s. Et dit plusieurs autres choses qu'ilz seroient prolixes à escripre, *Bibl. des chartes*, 4° série, t. V, p. 375.

— ÉTYM. Provenç. *prolix* ; espagn. *prolijo* ; ital. *prolisso* ; du lat. *prolixus*, allongé, de *pro*, en avant, et *lixus* pour *laxus*, relâché, étendu (voy. LÂCHE).

PROLIXEMENT (pro-li-kse-man), *adv.* D'une manière prolixe. Je vous écris aussi prolixement que j'écris laconiquement aux autres, SÉV. 108.

— HIST. XIII° s. Car maintes fois cis [celui] qui preesche, Quant briefment ne se despeesche, En fait les auditeurs aler, Par trop prolixement parler, *la Rose*, 19676. || XV° s. Non mie tost ne hastivement, mais prolixement et en long temps, *Bouciq.* III, 4.

— ÉTYM. *Prolixe*, et le suffixe *ment* ; ital. *prolissamente.*

PROLIXITÉ (pro-li-ksi-té), *s. f.* Défaut de celui qui est prolixe, de ce qui est prolixe. Vite, vite.... dépêchons, évitons la prolixité, MOL. *Jalous. du Barbouillé*, 6. Je ne sais comme j'écris aujourd'hui ; je suis dans une prolixité qui m'ennuie moi-même, SÉV. 18 oct. 1679. Un de ses brefs [du pape Jean XXII] contre Louis de Bavière a été retrouvé de notre temps ; le style en est diffus, quoiqu'on y dise avec raison que la prolixité est mère de l'oubli, LE CLERC, *Hist. litt. de la France*, t. XXIV, p. 16.

— HIST. XIII° s. Li pluseurs s'esjoïssent de briefté orendroit, Et la prolixité ennuie en tout endroit, J. DE MEUNG, *Test.* 2158. || XIV° s. Ou s'il [certains détails] peussent estre es livres, la prolixité d'iceux [eux] engenderroit ennui et despit, H. DE MONDEVILLE, f° 33, *verso.* || XVI° s. [Les Muses] M'ont donné cueur, esvitant pour un poinct Prolixité, dire ce qui me poinct, MAROT, II, 222.

— ÉTYM. Provenç. *prolixitat* ; espagn. *prolijidad* ; ital. *prolissità*, du latin *prolixitatem*, de *prolixus*, prolixe.

PROLOGUE (pro-lo-gh'), *s. m.* || 1° Dans le théâtre grec, la première partie de l'action avant le premier chant du chœur ; partie qui, appartenant au tout chez Eschyle et Sophocle, fut transformée par Euripide en un monologue destiné à expliquer aux spectateurs ce qui a précédé l'action ; tel fut aussi le prologue dans le théâtre latin. Outre les parties qui constituent l'essence d'un drame, et qui sont la fable, les mœurs, la diction, les pensées, la musique et le spectacle, il faut considérer encore celles qui le partagent dans son étendue ; et telles sont le prologue, l'épisode, l'exode et le chœur, BARTHÉL. *Anach.* ch. 70. || Dans Térence, le prologue est une sorte de préface littéraire, ou une explication du poëte sur ses propres affaires, sur les attaques de ses ennemis. || 2° Ouvrage qui sert de prélude à une pièce dramatique. Notre siècle a inventé une autre espèce de prologue pour les pièces de machines, qui ne touche point au sujet, et n'est qu'une louange adroite du prince devant qui les poëmes doivent être représentés, CORN. 1er *disc.* Ce qui l'obligea [Racine] de faire pour moi le prologue de la pièce [Esther], Mme DE CAYLUS, *Souvenirs*, p. 209, dans POUGENS. Paul Pellisson, homme célèbre dans les lettres, composa le prologue en vers [des Fâcheux] à la louange du roi ; ce prologue fut très-applaudi de toute la cour, et plut beaucoup à Louis XIV ; mais celui qui donna la fête [Fouquet] et l'auteur du prologue furent tous deux mis en prison peu de temps après, VOLT. *Vie de Molière, les Fâcheux.* Le prologue de

la Nuit et de Mercure dans l'Amphitryon de Molière réussit autant que la pièce même, mais c'est qu'il est plein d'esprit, de grâces et de bonne plaisanterie, ID. *Comm. Corn. Rem. sur le 1er discours.* || 3° Terme de musique. Sorte de petit opéra qui précède le grand, l'annonce, et lui sert d'introduction. || 4° Avant-propos. Le prologue de la loi salique. L'autre, en style pompeux habillant une églogue, De tes rares vertus te fait un long prologue, BOIL. *Disc. au roi.*

— SYN. PROLOGUE, PRÉFACE. Le prologue est destiné à être récité ou joué, tandis que la préface n'a pas cette destination; mais, au sens de préambule, prologue et préface ne diffèrent pas.

— HIST. XIIe s. De ci dirons le conte, e si avons dit del prologe tant solement, *Machab.* II, 2. Iceo est le prologe, puis comence la vie Del primerain Richart le duc de Normandie, BENOIT, t. I, p. 518. || XIIIe s. Ne vuel pas long prologue faire, Ains vuel à l'estoire venir, G. DE CAMBRAI, *Barl. et Josaphat*, p. 1. || XVe s. Pouvons traire à propos un petit prologue de vaillance chevaleureuse, *Boucic.* II, 4.

— ÉTYM. Provenç. *prologue, prologre:* espagn. et ital. *prologo;* du latin *prologus*, qui est le grec πρόλογος, de πρό, avant, et λόγος, discours.

PROLONGATION (pro-lon-ga-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* Action de prolonger, d'accorder un surcroît de temps, de durée; le résultat de cette action. Tout le royaume faisait des vœux pour la prolongation de ses jours, BOSS. *le Tellier.* Ôtez la justice éternelle et la prolongation de mon être après cette vie, je ne vois plus dans la vertu qu'une folie à qui l'on donne un beau nom, J. J. ROUSS. *Lett. à M. l'A. de ***, Corresp.* t. I, p. 91, dans POUGENS. Louis XI, ayant fait son traité avec Édouard, signa avec le roi d'Aragon une prolongation de trêve, DUCLOS, *Œuv.* t. III, p. 83. || Terme de musique. Position d'une note qui, faisant partie d'un accord, se continue sur un ou plusieurs des accords suivants.

— SYN. PROLONGATION, PROLONGEMENT. Ces deux mots ne diffèrent que par la finale; mais l'usage actuel leur assigne des emplois différents: prolongation se dit du temps; prolongement, de l'espace. Autrefois cette distinction n'existait pas; prolongement et prolongation se confondaient. Il [Maraldi] travailla sous M. Cassini, en 1700, à la prolongation de la fameuse méridienne jusqu'à l'extrémité méridionale du royaume, FONTEN. *Maraldi.* Quelques feuilles sèches qu'on remarquait autour du nœud indiquaient qu'elles tenaient auparavant à cette enveloppe, qu'elles n'en étaient qu'une prolongation, BONNET, *Us. feuill. plant.* 5e *mém.*

— HIST. XIVe s. Les utilités de la prolongation [prolongement] et de l'involucion des boiaus sont... H. DE MOND. f° 26, *verso.* À tels excusans respondray-je Briefment, sans prolongation, J. BRUYANT, dans *Ménagier*, t. II, p. 16. || XVIe s. La superstitieuse prolongation et repetition des prieres nous est defendue de nostre Seigneur, CALV. *Instit.* 708. Entendant que le conseil ne luy vouloit pas ottroyer la prolongation de son gouvernement qu'il demandoit... AMYOT, *Pomp.* 83.

— ÉTYM. *Prolonger;* prov. *prolongacio;* espagn. *prolungation;* ital. *prolongazione.*

PROLONGE (pro-lon-j'), *s. f.* || 1° Terme d'artillerie. Cordage à l'aide duquel on peut, dans le tir, réunir une bouche à feu à son avant-train. Tir à la prolonge. Ce tir s'effectuait très-souvent autrefois; il est exceptionnel aujourd'hui, la légèreté du matériel actuel ayant rendu très-facile et très-rapide l'action de mettre une pièce en batterie et de la remettre sur son avant-train. || 2° Chariot à munitions.

— ÉTYM. *Prolonger.*

PROLONGÉ, ÉE (pro-lon-jé, jée), *part. passé* de prolonger. De parents et d'amis un groupe tout en larmes D'un adieu prolongé goûte les tristes charmes, DELILLE, *Imag.* IV.

PROLONGEMENT (pro-lon-je-man), *s. m.* Continuation d'une portion d'étendue. Le prolongement d'un mur, d'une rue, d'un chemin. Ces prolongements de la roche intérieure du globe, BUFF. 2e *époq. nat. Œuvr.* t. XII, p. 110. || Terme de botanique. Prolongements médullaires nom donné aux rayons médullaires, parce qu'ils semblent être des appendices de la moelle. || Terme d'anatomie. Prolongement rachidien, la moelle épinière.

— HIST. XIIIe s. Sanz proloingnement [sans retard], *Ren.* 16275. || XVIe s. Ce mois expiré, la Chastre traite, obtient un prolongement pour les places qui estoient sous son commandement, et puis compose pour elles et pour lui, D'AUB. *Hist.* III. 330.

— ÉTYM. *Prolonger;* prov. *perlongamen, prolongament;* espagn. *prolongamiento, prolungamento.*

PROLONGER (pro-lon-jé. Le *g* prend un *e* devant *a* et *o:* prolongeant, prolongeons), *v. a.* || 1° Faire durer plus longtemps. J'ai prolongé de douze ans la durée de l'empire de Phocas.... CORN. *Héracl. Examen.* Je cherche à prolonger le péril que je fuis, RAC. *Mithr.* II, 6. Et cette guerre, Arcas, selon toute apparence, Aurait dû plus longtemps prolonger son absence [d'Achille], ID. *Iphig.* I, 1. Et ne prolongez point de dangereux adieux, ID. *Bajaz.* II, 5. C'est prolonger la vie des grands hommes que de poursuivre dignement leurs entreprises, FONTEN. *Leibnitz.* Aussitôt qu'il [Louis XI] aperçut François de Paule, il courut au-devant de lui, et se jeta à ses pieds, en le suppliant de lui prolonger la vie, DUCLOS, *Œuv.* t. III, p. 331. Ne croyant point que des jours où son esprit ne pourrait penser, où son cœur aurait perdu ses affections, méritassent d'être prolongés, CONDORCET, *Bucquet.* Et dans l'être qu'il aime il prolonge son être, DELILLE, *Imag.* VI. || 2° Différer, ajourner. Il [saint Grégoire de Nazianze] répond à ceux qui prenaient occasion de différer leur baptême à cause que Jésus-Christ n'a été baptisé qu'à trente ans, qu'il a été libre de prolonger son baptême à celui qui, étant la pureté même, n'avait rien à purifier, BOSS. *Déf. de la trad. et des saints Pères*, VIII, 32. || 3° Rendre plus long en étendue. Prolonger un mur, une galerie. Newton [voyant tomber un fruit d'un arbre].... se laissa aller à une méditation profonde sur la cause qui entraîne ainsi tous les corps vers une ligne qui, si elle était prolongée, passerait à peu près par le centre de la terre, VOLT. *Phil. Newt.* III, 3. Aux rives du Silare, où des forêts d'yeuses Prolongent dans les champs leurs ombres ténébreuses, DELIL. *Géorg.* III. Si le soleil prolonge un rayon lumineux, sa substance n'est pas séparée, mais étendue, CHATEAUBR. *Génie*, I, I, 3. || 4° Terme de marine. Prolonger une côte, aller le long d'une côte. Je continuai à prolonger la côte à une lieue de distance.... LA PÉROUSE, *Voy.* t. II, p. 227, dans POUGENS. || Prolonger un navire, se ranger le long d'un navire pour l'aborder. || Prolonger une bordée, pousser la bordée que l'on court plus loin qu'on n'avait d'abord intention de le faire. || 5° Se prolonger, *v. réfl.* Recevoir plus de durée. Plus les affaires se prolongent, et plus elles donnent le temps au public de revenir à la raison, VOLT. *Lett. Richelieu*, 3 mars 1777. Aux plaisirs de la table se mêlaient ceux de la danse, de la musique, et de plusieurs autres exercices, qui se prolongèrent bien avant dans la nuit, BARTHÉL. *Anach.* ch. 35. || Avec ellipse du pronom *se.* C'est à regret que je vois prolonger le temps qui doit nous rapprocher, J. J. ROUSS. *à Vernes*, 28 mars 1756. || 6° Recevoir plus d'espace, plus d'étendue. Si de la mer du Sud nous passons dans celle du Nord, nous trouverons que l'empire espagnol s'y prolonge depuis le Mississipi jusqu'à l'Orénoque, RAYNAL, *Hist. phil.* VIII, 35. Le chemin [des Thermopyles] n'offre d'abord que la largeur nécessaire pour le passage d'un chariot; il se prolonge ensuite entre des marais que forment les eaux de la mer et des rochers presque inaccessibles.... BARTHÉL. *Anach. Introd.* part. II, sect. 2. Vois-tu cet horizon qui se prolonge immense? P. LEBRUN, *Marie St.* III, 1. || Terme militaire. Se prolonger, étendre ses troupes. Le maréchal [Ney] s'était prolongé le 18 avril jusqu'à Weimar, d'où sa cavalerie avait chassé un parti de cavalerie prussienne, CHARRAS, *Hist. de la guerre de* 1813, p. 510.

— HIST. XIIIe s. Cil est enemis de soi meisme, qui prolongue la vie à ses ennemis, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 399. Commence, car se tu prolongues [remets] les oevres de bien faire.... ID. *ib.* p. 389. || XIVe s. Jà soit ce que la cure se prolongue, ne cesse pas de ceste cure, LANFRANC, f° 12. || XVe s. Cils qui prolongeoient tant qu'ils pouvoient, disoient: Commencez ailleurs et puis vous retournerez par ici, FROISS. III, IV, 11. || XVIe s. Si [Jugurtha] vescut encore là six jours combatant contre la faim, et desirant tousjours prolonger sa miserable vie jusques à la derniere heure, AMYOT, *Marius*, 21. Pensant qu'il estoit plus expedient de prolonger le temps, et tirer ceste guerre en longueur, ID. *Lucull.* 15.

— ÉTYM. Wallon, *prolongî;* provenç. *perlongar, perlonjar, prolonguar;* espagn. *perlongar, prolongar;* ital. *prolungare;* du lat. *prolongare*, qui vient de *pro*, en avant, et *longus*, long (voy. LONG).

PROMENADE (pro-me-na-d'), *s. f.* || 1° Action de se promener. Faire une promenade. Je m'en vais vous écrire les aventures de ma promenade d'hier, BALZ. liv. II, lett. 5. Un auteur qui, pressé d'un besoin importun, Le soir entend crier ses entrailles à jeun, Goûte peu d'Hélicon les douces promenades, BOIL. *Art p.* IV. L'ayant prié qu'ils pussent faire un tour de promenade ensemble, HAMILT. *Gramm.* 8. || [Platon] regardait la promenade comme plus utile à la santé que les exercices violents du gymnase, BARTHÉL. *Anach.* ch. 7. || Familièrement. Ce n'est qu'une promenade, il n'y a pas loin. De Paris à Versailles, ce n'est qu'une promenade. || La promenade est belle aujourd'hui, le temps est favorable pour se promener aujourd'hui. || 2° Promenade militaire, marche de quelques heures qu'on fait faire à un régiment, autour du lieu de sa résidence, afin d'exercer les soldats. || Fig. Cette expédition ne fut qu'une promenade. || 3° Il s'est dit d'un homme qu'on faisait passer par les verges. Il se détermina à passer par la baguette, il essuya deux promenades, VOLT. *Cand.* 2. || 4° Lieu où l'on se promène. Une promenade plantée de beaux arbres. Vous avez eu raison, Cléante, de préférer aujourd'hui la promenade des Tuileries à tout autre plaisir, Mlle DE SCUDÉRY, *les Conversations, Dialogue.* Cette ville [Paris] lui devait à Marie de Médicis] le palais du Luxembourg, ces aqueducs dignes de Rome [Arcueil], et la promenade publique qui porte encore le nom de la reine [Cours la Reine], VOLT. *Mœurs*, 176.

— ÉTYM. *Promener;* wallon, *pormindd, pormináid.*

PROMENÉ, ÉE (pro-me-né, née), *part. passé* de promener. Un malade promené en voiture. || Fig. Peut-être avant que l'heure en cercle promenée Ait posé sur l'émail brillant Dans les soixante pas où sa course est bornée Son pied sonore et vigilant, ANDRÉ CHÉNIER, *Iambes*, 4.

† **PROMÈNEMENT** (pro-mè-ne-man), *s. m.* Action de promener, de se promener.

— HIST. XVIe s. Il estoit exquis et diligent au soing de sa personne, jusques à user de frottemens et de tours de promenemens en nombre certain, AMYOT, *Cicér.* 10.

PROMENER (pro-me-né; du temps de Chifflet, *Gramm.* p. 95, on disait également pourmener et promener. La syllabe *me* prend un accent grave quand la syllabe qui suit est muette: je promènerai), *v. a.* || 1° Mener, faire aller en différents lieux. Thespis fut le premier qui, barbouillé de lie, Promena par les bourgs cette heureuse folie [la comédie naissante], BOIL. *Art p.* III. Le diable enfin qui toujours me promène Me fit partir; le diable me ramène, VOLT. *Enf. prod.* III, 3. Ne le promenez point dans les cercles, dans les brillantes assemblées, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Après avoir vécu familièrement avec le maréchal de Noailles, qui l'appelait son philosophe, il [Dumarsais] avait été longtemps promené sous ce titre dans plusieurs sociétés distinguées, DUCLOS, *Œuv.* t. X, p. 49. || Fig. C'est promener la main d'une femme, et dire aux gens: la voulez-vous? MARIV. *Sec. surpr. de l'am.* II, 4. || 2° Particulièrement, faire aller quelqu'un d'un endroit à un autre comme amusement ou comme exercice. Promener un enfant, un vieillard. Quatre bœufs attelés, d'un pas tranquille et lent, Promenaient dans Paris le monarque indolent, BOIL. *Lutr.* II. || Promener des étrangers par la ville, dans la ville, la leur faire parcourir pour la satisfaction de leur curiosité. || 3° Promener un cheval, le faire marcher doucement, soit en le tenant par la bride, soit en le montant. Il est au bout de la rue qui promène mon cheval, HAMILT. *Gramm.* 9. || On dit de même: promener un chien. || Promener un cheval en main, le promener sans être monté dessus. || Promener un cheval dans la main et dans les talons, le gouverner avec la bride et l'éperon. || Promener un cheval entre les deux talons, le mener au pas en le menant droit entre les deux talons. || 4° Fig. Faire aller çà et là. Promener ses pas, son regard, sa pensée. ... Mes lieutenants ont encor depuis peu Promené dans son camp et le fer et le feu, MAIRET, *Soliman*, I, 3. Ceux qui caressent également tout le monde, qui promènent leurs civilités à droite et à gauche, et courent à tous ceux qu'ils voient avec les mêmes embrassades et les mêmes protestations d'amitié, MOL. *Impromptu*, 3. Pour peu qu'un père de famille ait été absent de chez lui, il doit promener son esprit sur tous les fâcheux accidents que son retour peut rencontrer, ID. *Fourber.* II, 8. Et promenait sur lui d'étincelants regards, DESHOUL. *Poés.* t. II, p. 38. Au milieu de Paris il promène sa vue, BOIL. *Sat.* VIII. Rions, chantons, dit cette troupe impie; De fleurs en fleurs, de plaisirs en plaisirs, Promenons nos désirs, RAC. *Ath.* II, 9. Celui-ci [Caracalla] allait promener sa fureur dans tout l'univers, MONTESQ. *Rom.* 16. Qu'il est beau de le voir de dînés en dînés, Officieux lecteur de ses

vers nouveau-nés, Promener chez les grands sa muse bien nourrie! GILB. *Le XVIII^e S.* Je promène mes jours Du loisir au travail, du repos à l'étude, DELILLE, *Dithyr. sur l'immort. de l'âme.* || 5° Faire aller çà et là l'idée d'un autre. Ce romancier promène ses lecteurs dans toutes les parties du monde, *Dict. de l'Acad.* Il me promène après de terrasse en terrasse, BOIL. *Art p.* I. Il promène l'attention sur de curieuses antiquités, HAMILT. *Gramm.* 4. Nouveau Mentor d'un nouveau Telémaque, Toi qui, le promenant par les siècles passés [lui enseignant l'histoire].... LAMOTTE, dans DESFONTAINES. || 6° Être cause d'une promenade, en parlant d'une chose. Faites-moi cette commission, cela vous promènera. || 7° Il se dit des choses qui font aller çà et là d'autres choses. Insensible témoin des crimes de la terre, Dieu laisse au gré des vents promener son tonnerre, BERNIS, *Relig. veng.* VI. Brûlez ces poupes et ces mâts Qui promènent vos maux de climats en climats, DELILLE, *Énéide*, V. L'Eurotas promenait son cours tortueux dans cette riante solitude, CHATEAUBR. *Mart.* XIV. || Fig. Ma jalousie, à tout propos, Me promène sur ma disgrâce, Et plus mon esprit y repasse, Moins j'en puis débrouiller le funeste chaos, MOL. *Amphit.* III, 1. Chacun suit dans le monde une route incertaine, Selon que son erreur le joue et le promène, BOIL. *Sat.* IV. || 8° Familièrement et fig. Promener quelqu'un, l'abuser, le lasser par des promesses vaines. Il m'a promené deux ans avant de me payer. || 9° Se promener, *v. réfl.* Marcher, aller à pied ou à cheval, etc. pour faire de l'exercice ou pour se distraire. Je mande à mon fils que je n'ai que faire de lui, que je me promène, et qu'avec cela je l'envoie promener, SÉV. 26 février 1686. Les sauvages ne savent ce que c'est que de se promener; et rien ne les étonne plus dans nos manières que de nous voir aller en droite ligne, et revenir ensuite sur nos pas plusieurs fois de suite, BUFF. *Hist. nat. Œuvr.* t. IV, p. 332. || Avec le verbe *laisser* et ellipse du pronom personnel. Qu'on me laisse ici promener toute seule, MOL. *Am. magn.* I, 6. || Terme de dépit et d'humeur. Allez vous promener, se dit à une personne dont on est mécontent, dont on veut se débarrasser. Allez vous promener, madame la comtesse, de me venir proposer de ne vous point écrire; apprenez que c'est ma joie et le plus grand plaisir que j'aie ici, SÉV. 281. Là [à la cour] on se trouve toujours placé entre les grand merci et les va te promener, AL. DUVAL, *Princ. des Ursins*, III, 7. || On dit de même : qu'il aille se promener, qu'il se promène. Va, va, je fais état de lui comme de toi, Dis-lui qu'il se promène, MOL. *le Dép.* IV, 2. Lui dire, sans tenir d'inutiles propos, Qu'il s'aille promener, et vous laisse en repos, DESTOUCH. *Phil. marié*, III, 9. || Envoyer promener, phrase peu polie par laquelle on dit qu'on s'est débarrassé de quelqu'un. Si j'avais été en votre place, je l'aurais envoyé promener, MOLIÈRE, *Festin*, IV, 7. On dit qu'il a permission d'aller se promener dans ses abbayes; on aurait dû l'envoyer promener quatre ans plutôt, D'ALEMB. *Lett. à Volt.* 18 oct. 1760. Furia se fâcha, je m'emportai, et l'envoyai promener en termes qui ne se peuvent écrire, P. L. COUR. *Lett. Renouard.* || Fig. Va te promener, la honte! je veux rire et pleurer en même temps; on ne sent pas deux fois ce que j'éprouve, BEAUMARCH. *Mar. de Fig.* III, 18. || 10° Fig. Il se dit des choses qui errent, cheminent. J'aime mieux un ruisseau qui, sur la molle arène, Dans un pré plein de fleurs lentement se promène Qu'un torrent.... BOIL. *Art p.* I. Notre raison se promène par tous les ouvrages de Dieu, BOSS. *Conn. de Dieu*, V, 6. Dans le vague avenir ma raison se promène, DUCIS, *Oscar*, IV, 1.

— REM. Dans le sens de marcher, c'est un verbe réfléchi, et l'on doit dire : allons nous promener et non pas : allons promener. C'est maintenant l'usage, et parler autrement est une faute commise par J. J. Rousseau, dans cette phrase : J'ai toutes les peines du monde à obtenir cinq ou six fois l'année qu'elle [Thérèse] veuille bien venir promener avec moi, *Lett. à Mme de Créqui*, sept. 1770. Mais Vaug[elas] considérait encore promener comme un verbe neutre, ainsi qu'avait fait le XVI^e siècle.

— HIST. XV^e s. [Les Romains] prirent le prudom qui bien avoit cent ans, et le menerent et le pourmenerent parmi Rome, FROISS. II, II, 20. Et qu'il y avoit largement gens qui se pourmenoient par les rues, COMM. I, 6. || XVI^e s. Madame est en parfaite santé, ayant du tout recouvert le manger, dormir et pourmener, MARG. *Lett.* XXXI. Si ne veux je pas pour ceste heure debatre ceste question tant pourmenée, assavoir si.... LA BOETIE, VIII. Ceux qui abondent en ceste passion [la haine], trouveront assez de champs spacieux pour la promener, voire pour la lasser, LANOUE, 78. Dès la poincte du jour il se levoit, et, en se promenant devant son logis ou se tenant debout, recueilloit gracieusement tous ceulx qui le venoient saluer et visiter, AMYOT, *Cicéron*, 48. Il sortit de son logis, et s'en alla sur la place promener avec ses amis, ID. *Aratus*, 7. Si des montaignes on a la veue longue, les yeux s'y promenans à l'aise, leur difficile accès donne beaucoup de peine aux pieds, O. DE SERRES, 17.

— ÉTYM. Berry, *pourmener*; wallon, *porminé*; du lat. *prominare*, de *pro*, et *minare* (voy. MENER).

PROMENEUR, EUSE (pro-me-neur, neû-z'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui promène quelqu'un. Elle est la promeneuse de cet enfant. || 2° Celui, celle qui se promène, qui aime à se promener. Il n'est pas promeneur. Des palmiers, triste aspect! rien de civilisé : Ni promeneurs assis comme aux Champs-Élysées, Ni messieurs à cheval, ni dames aux croisées, P. LEBRUN, *Ép. Roi de Grèce.* || 3° Fig. et familièrement. Celui, celle qui abuse, qui lasse quelqu'un par des délais, par des promesses vaines. Vous n'êtes qu'un promeneur.

— ÉTYM. *Promener.*

PROMENOIR (pro-me-noir), *s. m.* Partie d'un édifice libre et couverte ou d'un jardin destinée à la promenade. Madame la princesse, après avoir admiré cette magnificence, voulut aller voir les promenoirs, en attendant l'heure du souper, VOIT. *Lett.* 10. Tout était grand dans ces édifices : les salles, les vestibules, les galeries, les promenoirs, le trône du roi et le tribunal où il rendait la justice, BOSS. *Hist.* II, 4. L'on entendra parler d'une capitale d'un grand royaume [Paris], où il n'y avait ni places publiques, ni bains, ni fontaines, ni amphithéâtres, ni galeries, ni portiques, ni promenoirs, qui était pourtant une ville merveilleuse, LA BRUY. *Disc. sur Théophr.* || Fig. Il fait ses galeries et ses promenoirs de Paris en Guyenne ou en Dauphiné, BALZ. *le Prince*, ch. 14.

— HIST. XVI^e s. Et si j'ay quelque chose à despescher par la ville, je prens cela pour mon pourmenoir et pour mon exercice, LANOUE, 201. L'importunité des fanges rabat du plaisir des longs promenoirs de la plaine, O. DE SERRES, 17. Tout lieu retiré requiert un promenoir, MONT. III, 389.

— ÉTYM. *Promener.*

PROMESSE (pro-mè-s'), *s. f.* || 1° Action de promettre. Dites-moi seulement s'il a sauvé mon frère, S'il m'a tenu promesse, CORN. *Pomp.* V, 3. Ceux qui font ces promesses les tiennent, PASC. *Prov.* X. Leurs discours [des prophètes] expriment très-clairement la promesse de biens temporels, et ils disent néanmoins que leurs discours sont obscurs, ID. *Pens.* XVI, 6, éd. HAVET. Saint Thomas, traitant de la nature du vœu, établit cette différence entre le commandement et la promesse, que le commandement règle et détermine ce que les autres doivent faire à notre égard; et la promesse, au contraire, ce que nous devons faire à l'égard des autres, BOSS. *Sermons, Soumission à la parole*, 2. On ne m'abuse point par des promesses vaines, RAC. *Iphig.* IV, 6. Enfin, prince, je viens dégager ma promesse, ID. *Bérén.* V, 3. Aux promesses du ciel pourquoi renoncez-vous? ID. *Ath.* I, 1. Essayez dès ce jour l'effet de mes promesses, ID. *ib.* II, 7. Il a violé toutes ses promesses à l'égard de ses voisins, FÉN. *Tél.* X. Borgia ne partit de Rome qu'après être assuré du duché de Valentinois.... et d'une pension de vingt mille livres que lui donnait Louis XII, avec promesse de faire épouser à cet archevêque la sœur du roi de Navarre, VOLT. *Mœurs*, 110. Ta promesse suffit, et je la crois plus pure Que les autels des dieux entourés du parjure, ID. *Mort de César*, I, 4. || Avoir promesse, se dit de celui à qui une promesse a été faite. Ils étaient toujours flattés, et ils avaient promesse que les Rochelois ne traiteraient pas sans eux, ANQUET. *Ligue*, II, 84. || Donner promesse que, promettre que. S'il osait y manquer, je te donne promesse Qu'il pourrait bien ailleurs chercher une maîtresse, CORN. *Gal. du Pal.* I, 11. || Promesses du baptême, celles que l'Église exige des catéchumènes avant de leur conférer le baptême, et que font les parrains et les marraines. || Fig. N'espérons plus, mon âme, aux promesses du monde, MALH. I, 3. La moisson de nos champs lassera les faucilles ; Et les fruits passeront la promesse des fleurs, ID. II, 1. || Fig. Se ruiner en promesses, promettre beaucoup, et ne rien tenir. || 2° Promesse de mariage, écrit par lequel on s'engage à épouser une personne. Apprenez, monsieur, que, pour mon malheur, j'aime ce cocher, que j'ai de lui une promesse de mariage, HAUTEROCHE, *le Cocher*, sc. 23. || 3° Billet sous seing privé par lequel on s'engage à payer une somme d'argent. Signer, déchirer une promesse. Je le priai de me prêter quatre cents pistoles, dont je lui fis ma promesse, et que je lui ai rendues depuis, RETZ, *Mém.* t. III, liv. IV, p. 479, dans POUGENS. || 4° Les enfants de la promesse, les élus. Dieu ne doit que suivant ses promesses ; il a promis d'accorder la justice aux prières ; jamais il n'a promis les prières qu'aux enfants de la promesse, PASC. *Pens.* XXV, 55, *bis.*

— HIST. XIII^e s. Promesse sans don ne vaut guères, *la Rose*, 4108. Et se m'amor vous prometoie, Jà voir promesse n'en tendroie, *ib.* 7252. Et Jehan n'a pas assés por paier les detes et les promesses c'on li demande, BEAUM. VI, 24. || XIV^e s. Ne penses pas à tel folie.... La proumesse fallir ne poet, J. DE CONDÉ, t. II, p. 236. Promesse est vent; honneur n'a gloire, Et amours dort, c'est chose voire, MACHAUT, p. 63. || XV^e s. Ceux de dedans durement oppressés et requis par plusieurs fois par le connestable qu'ils se rendissent, ou tous seroient morts, s'ils estoient prins par force; c'estoient les promesses que le connestable promettoit par coustume, FROISS. liv. I, p. 468.

— ÉTYM. Prov. *promessa*; espagn. *promesa*; ital. *promessa*; du lat. *promissus*, promis (voy. PROMETTRE).

† **PROMÉTHÉE** (pro-mé-tée), *s. m.* || 1° Terme de la mythologie. Titan, fils de Japet; il déroba le feu du ciel et le donna aux hommes; pour cela Jupiter le fit enchaîner sur le Caucase, où un vautour lui ronge le foie. || Fig. À l'aide d'un excitateur garni d'un tube de verre, le hardi Prométhée [le physicien Romas] changeait à son gré la direction de ces lames effrayantes [jets de flamme sortis d'un nuage électrique], BONNET, *Contempl. nat.* V, 12. Vous êtes bien mon Prométhée; votre feu réveille les étincelles d'une âme affaiblie par tant de langueurs et de maux, VOLT. *Lett. au pr. roy. de Pr.* Bruxelles, 1739. Malheur à lui [le génie] ! l'impure envie S'acharne sur sa noble vie, Semblable au vautour éternel, Et, de son triomphe irritée, Punit ce nouveau Prométhée D'avoir ravi le feu du ciel, V. HUGO, *Odes*, IV, 6. || 2° Nom donné anciennement à la constellation d'Hercule.

— ÉTYM. Sanscr. *pramâthyus*, celui qui allume le feu à l'aide du *pramantha*, lequel est le bâton qu'on frotte dans un trou pratiqué à une bûche pour obtenir du feu. C'est ainsi que *Prométhée* est le donneur du feu.

PROMETTEUR, EUSE (pro-mè-teur, teû-z'), *s. m.* et *f.* Personne qui promet légèrement, ou sans intention de tenir. L'endroit parut suspect aux voleurs; de façon Qu'à notre prometteur l'un dit : mon camarade, Tu te moques de nous.... LA FONT. *Fabl.* IX, 13. Les Muses sont de grandes prometteuses, MOL. *Rem. au roi.* Vous êtes un franc hâbleur, un grand prometteur de riens; vous annoncez toujours des gens qui ne viennent jamais, Mme ROLAND, *Lett. à Bosc*, p. 369, éd. DAUBAN.

— HIST. XII^e s. E cist [ceux-ci] qui estoient prometeor de victoire, *Machab.* II, 10. || XIII^e s. Et s'il vient aucuns prometieres, Soit loiaus homs, ou hoquelieres [marchandeur], Qui la vueille d'amor prier, Et par promesse à soi lier, *la Rose*, 1382[illegible] || XV^e s. Ha amours, prometteresse de bien, *Perceforest*, t. III, f° 131. || XVI^e s. Les poëtes comiques introduisent de tels prometteurs en leurs comedies, AMYOT, *Com. discern. le flatt.* 28.

— ÉTYM. *Promettre*; prov. *prometeire*, *prometedor*; espagn. *prometedor*; ital. *promettitore*. L'ancien français *prometiere* et le provençal *prometeire* sont le nominatif; *prometeor* et *prometedor* sont le régime.

PROMETTRE (pro-mè-tr'), *v. a.* Se conjugue comme mettre. || 1° S'engager verbalement ou par écrit à quelque chose. Je promettais beaucoup et j'exécutais peu, CORN. *Rodog.* I, 4. Il [Richelieu] n'était pas libéral, mais il donnait plus qu'il ne promettait.... il [Mazarin] promit tout, parce qu'il ne voulait rien tenir, RETZ, *Mém.* II. Je les rappellerai [les Hébreux] dans la terre que j'ai promise avec serment à Abraham, à Isaac et à Jacob, SACI, *Bible, Baruch*, II, 34. Je vous ai promis ma nièce, et je vous la promets, HAUTER. *le Coch.* sc. 2. Je me figure un auteur Qui dit : Je chanterai la guerre Que firent les Titans au maître du tonnerre; C'est promettre beaucoup : mais qu'en sort-il souvent? Du vent, LA FONT. *Fabl.* V, 10. Que ne lui promit-on pas alors? MME *Anne de Gonz.* Celui qui promet quelque chose s'est déjà, en quelque sorte, dessaisi lui-même en s'ôtant la liberté d'en disposer d'une autre manière, ID. *Sermons, Soumission à la parole*, 2. Je

ne révoque rien de ce que j'ai promis, RAC. *Brit.* III, 5. Avez-vous bien promis de me haïr toujours? ID. *Bérén.* V, 6. Je promets d'observer ce que la loi m'ordonne, ID. *Athal.* IV, 3. || Promettant... obligeant... renonçant... formule que les notaires emploient par abréviation à la fin de quelques actes. || Absolument. Nous promettons selon nos espérances, et nous tenons selon nos craintes, LA ROCHEFOUC. *Max.* 38. Le plus lent à promettre est toujours le plus fidèle à tenir, J. J. ROUSS. *Émile,* IV. Promettre monts et merveilles, faire toutes sortes de promesses avantageuses. || Promettre plus de beurre que de pain, promettre plus qu'on ne veut ou peut tenir. || Par plaisanterie. Promettre d'excellentes choses. Je te jure par Mahomet Que le ciel ici te promet Tant de bien qu'on ne le peut dire, À tes enfants un grand empire, Et plus de beurre que de pain Au valeureux peuple romain, SCARR. *Virg.* VIII. || Promettre quelqu'un, promettre sa visite, sa société. Il a un ami qui n'a pas d'autre fonction sur la terre que de le promettre longtemps à un certain monde, et de le présenter enfin dans les maisons comme homme rare et d'une exquise conversation, LA BRUY. V. || 2° Familièrement. Assurer qu'une chose sera. Je vous promets qu'il sera puni. Je vous promets que je ne saurais les donner à moins [des fagots], MOL. *Méd. malgré lui,* I, 6. || 3° Annoncer, prédire, avec un nom de personne pour sujet. Je vous promets du beau temps pour demain. Je ne lui promets pas [à un fils d'Henri IV] ce qu'il doit espérer, Si je ne lui promets la conquête du monde, MALH. V, 2. Aux plus savants auteurs comme aux plus grands guerriers Apollon ne promet qu'un nom et des lauriers, BOIL. *Art p.* IV. || Faire espérer. Toutes deux [Anne d'Autriche et Marie-Thérèse] d'une si heureuse constitution qu'elles semblaient nous promettre le bonheur de les posséder un siècle entier, BOSS. *Mar.-Thér.* || Annoncer, avec un nom de chose pour sujet. C'est une physionomie qui promet une longue vie, SÉV. 601. On apporta dans des corbeilles tous les fruits que le printemps promet et que l'automne répand sur la terre, FÉN. *Tél.* I. Le vent qui enflait nos voiles nous promettait une heureuse navigation, ID. *ib.* VI. Je crus trouver ici le repos de mon cœur; Il n'est point dans l'éclat dont le sort m'environne; La gloire le promet, l'amour, dit-on, le donne, VOLT. *Orph.* II, 6. || 4° Se promettre, c'est-à-dire promettre à soi, espérer. Que peut-on se promettre d'une populace émue, conjurée, furieuse? BOURDAL. *Exhort. sur le jugem. du peuple contre J. C.* t. II, p. 44. Quel fruit te promets-tu de ta coupable audace? RAC. *Mithr.* V, I. La jeunesse se promet tout d'elle-même, FÉN. *Tél.* I. Qui peut se promettre d'éviter, dans la société des hommes, la rencontre de certains esprits vains, légers... LA BRUY. V. Promettez-vous, si vous voulez, de conserver jusqu'au dernier soupir la raison aussi saine et aussi entière que vous l'avez aujourd'hui, MASS. *Carême, Impén.* || Se promettre signifie aussi prendre une ferme résolution. Il se promet de profiter de vos sages avis. Vous vous promettez plus que vous ne voudrez faire, Et vous n'en croirez pas toute cette colère, CORN. *Tois. d'or,* IV, 3. Vous qui ne sauriez vous promettre d'être fidèle, MASS. *Panégyr. St Benoît.* || 5° *V. n.* Faire espérer, donner des espérances, en parlant de choses. Les blés, les vignes promettent. Cette inclination invincible pour la guerre promettait beaucoup, et elle tint tout ce qu'elle promettait, FONTEN. *Bezons.* || Il se dit aussi des personnes. Ils promettaient beaucoup dans l'exercice, ils ont plié d'abord dans le combat, BOSS. *Sermons, Par. de Dieu,* 3. On n'y doit admettre [à la pratique des arts] que des jeunes gens d'un génie qui promette beaucoup, FÉN. *Tél.* XII. Pompone le cadet, qui promettait, fut tué de bonne heure à la tête d'un régiment de dragons, ST-SIM. 71, 169. || 6° Se promettre, *v. réfl.* Promettre sa propre personne. Je vous dirai au reste que ce n'a été qu'après m'être promise à M. de Sercour, que j'ai su que vous étiez son neveu, MARIV. *Marianne,* 9e part. || Proverbes. Au riche ne promets rien, et au pauvre ne lui manque pas, se dit parce que l'un pourra te contraindre et que tu fais tort à l'autre. || Promettre et tenir sont deux. Promettre et ne tenir mène les gens bien loin, MARIV. *Marianne,* part. 1. || Ce n'est pas tout de promettre, il faut tenir. || Il se ruine à promettre, et s'acquitte à ne rien tenir, ou s'enrichit à ne rien tenir, c'est-à-dire il promet beaucoup et ne tient rien.

— HIST. XIe s. Pramis nous est, En prendrons à itant [nous mourrons ici], *Ch. de Rol.* CXIV. Communement [tous ensemble] [ils] li prametent lur feiz [foi], *ib.* CCXLVIII. || XIIe s. Pramise [il] lui avoit [la chose], si lui tint bien covant [convention], *Sax.* VII. [La belle Hélissent] Que j'avoie pramise [à] Berart de Montdidier, *ib.* XVI. || XIIIe s. Ciz qui promet et il ne soit [paye], Le cuer [cœur] de son ami se toit [s'enlève], GUIGNARD, *Statuts de l'Hôtel-Dieu à Troyes,* p. 23. Uns dragons ert [était] là jus aval, Ki molt li prometoit grant mal, Geule baée, famillous, GUI DE CAMB. *Barl. et Jos.* p. 70. Cil nuist en sa verité, qui ne tient ce que il promet, *Psautier,* f° 108. Et se gabent ainsine [ainsi] des dames, Et lor promettent cors et ames, *la Rose,* 4410. || XIVe s. Qui proumait, il se met en debte, J. DE CONDÉ, t. II, p. 205. || XVe s. C'est un très bon drap de Rouen, Je vous prometz, et bien drapé, *Patelin.* || XVIe s. Me promis-tu en ma chambre parée, Quand te promis suivre jour et serée, De me laisser en ce bois en dormant? MAROT, II, 6. Le jurement par lequel le gendarme se promet et s'oblige à son capitaine, CALV. *Instit.* 1036. Quand sera-ce que quelqu'un s'osera promettre qu'il aura fait ce qui estoit en lui? ID. *ib.* 1140. À vingt ans nos ames promettent tout ce qu'elles pourront, MONT. I, 407. Je vous promets que je l'ay veu en telle extremité de maladie et si bas, que je vous puis dire que tout le monde, fors moy seulement, estoit desesperé de sa vie, MARG. *Lett.* 47. L'abbé, estant au fort de sa maladie, lui promettoit chiens et oiseaux [monts et merveilles], DESPER. *Contes,* CVI. Antigonus, surnommé Doson, c'est-à-dire qui donnera, pour ce qu'il promettoit tousjours et jamais ne donnoit, AMYOT, *Cor.* 15. Il estoit de petite stature, et promettoit bien peu de soy à le veoir, ID. *Agésil.* 2. Promettre est veille de donner, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 376. Promettre sans donner est fol reconforter, COTGRAVE. Entre promettre et donner doit-on la fille marier, ID.

— ÉTYM. Bourg. *i te premô,* je te promets; wall. *prometl;* prov. *prometre;* espagn. *prometer;* ital. *promettere;* du lat. *promittere,* de *pro,* en avant, et *mittere* (voy. METTRE).

PROMINENCE (pro-mi-nan-s'), *s. f.* Terme vieilli. État de ce qui est prominent.

— ÉTYM. *Prominent.*

PROMINENT, ENTE (pro-mi-nan, nan-t'), *adj.* Terme vieilli. Qui s'élève au-dessus de ce qui l'environne. Rocher prominent.

PROMINER (pro-mi-né), *v. n.* Terme vieilli. S'élever au-dessus.

— ÉTYM. Lat. *prominere,* de *pro,* en avant, et *minere,* faire saillie.

† **PROMINULE** (pro-mi-nu-l'), *adj.* Terme didactique. Qui fait une très-légère saillie. || Cristal prominule, cristal ayant à sa surface des arêtes qui forment une très-légère saillie.

— ÉTYM. Lat. *prominulus,* de *prominere,* prominer.

PROMIS, ISE (pro-mi, mi-z'), *part. passé* de promettre. || 1° Qu'on s'est engagé à donner, à faire, etc. Il me représenta l'honneur et la patrie, Et l'empire d'Asie à la Grèce promis, RAC. *Iph.* I, 1. || Fig. La nation entière est promise aux vautours, ID. *Esth.* II, 1. || Substantivement. Fiancé, fiancée. Le promis, la promise, les promis. || 2° Terre promise, la terre de Chanaan que Dieu avait promise aux Hébreux. Ce grand homme [Moïse] n'eut pas même la consolation d'entrer dans la terre promise : il la vit seulement du haut d'une montagne, BOSS. *Hist.* II, 3. || Fig. Un pays fertile, délicieux. Le ciel est notre patrie; c'est la terre promise, FÉN. t. XVIII, p. 184. || Proverbe. Chose promise, chose due, c'est-à-dire on est obligé de remplir exactement ses promesses.

PROMISCUITÉ (pro-mi-sku-i-té), *s. f.* Mélange confus et désordonné, en parlant des personnes. Je parle de cette promiscuité civile qui confond les deux sexes, J. J. ROUSS. *Ém.* V. || La promiscuité des femmes, la communauté des femmes. La promiscuité des femmes que le sage Platon conseille dans sa République, RAYNAL, *Hist. phil.* XIX, 14.

— ÉTYM. Lat. *promiscuitatem,* de *promiscuus,* confus, qui vient de *promiscere,* de pro, et *miscere,* mêler (voy. MIXTION).

PROMISSION (pro-mi-sion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Usité seulement en cette locution : Terre de promission, la terre promise. Le mont Abarim, d'où Moïse, avant de mourir, aperçut la terre de promission, CHATEAUB. *Itin.* part. 3. || Fig. Pays fertile. || 2° Dans l'ancienne république de Venise, promissions ducales, contrat fait à chaque mutation de doge entre la république et le personnage élu pour la représenter.

— HIST. XIIe s. Josué, ki le pople Deu en terre de promissiun conduist et guiad, *Rois,* p. 2. || XIVe s. J'iroie pourchasser à force et à bandon Le tresor dont j'ai fait à vous promission, *Guescl.* 19830. || XVe s. Et me semble que pour lors les terres du duc de Bourgogne se pouvoient mieulx dire terres de promission que nulles autres ... COMM. I, 2.

— ÉTYM. Provenç. *promessio, promissio;* espag. *promision;* ital. *promissione;* du lat. *promissionem,* qui vient de *promissus,* promis (voy. PROMIS).

† **PROMISSOIRE** (pro-mi-soi-r'), *adj.* Ancien terme de jurisprudence. Le serment se divisait en assertoire et en promissoire : le premier se faisait pour assurer une chose présente ou passée; le second, pour garantir une promesse. || Terme de théologie casuistique. Serment promissoire, serment qui ne doit être observé qu'en tant qu'il ne compromet pas la conscience de la personne qui l'a prêté et que l'observation n'en apporte de préjudice à personne.

— ÉTYM. Lat. *promissor,* prometteur, de *promissus,* promis.

PROMONTOIRE (pro-mon-toi-r'), *s. m.* || 1° Terme de géographie. Ancien synonyme de cap. Non loin de Terracine est le promontoire choisi par les poëtes comme la demeure de Circé, STAËL, *Corinne,* XI, 1. Cicéron a perdu la vie près du promontoire de Gaëte, qui s'offre à nos regards, ID. *ib.* XIII, 6. || Fig. Un brin d'herbe dans l'eau par elle [la colombe] étant jeté, Ce fut un promontoire où la fourmi arrive, LA FONT. *Fabl.* II, 12. || 2° En un sens plus étroit, masse de terre élevée ou montagne formant saillie au-dessus des eaux, par opposition à cap, qui désigne tout ce qui s'avance dans la mer, élevé ou non. On voit de là la ville de Monaco bâtie sur un promontoire élevé en forme de table et escarpé de tous côtés, SAUSSURE, *Voy. Alpes,* t. V, p. 316, dans POUGENS. || 3° Terme d'anatomie. Petite saillie de la paroi interne du tympan.

— HIST. XVIe s. Au promontoire du cap de Bonne Esperance, PARÉ, *Licorne,* 4.

— ÉTYM. Lat. *promontorium,* de *pro,* en avant, et *mons,* mont.

PROMOTEUR (pro-mo-teur), *s. m.* || 1° Celui qui prend le soin principal d'une affaire. Le promoteur d'un établissement. || 2° Celui qui est cause principale, qui donne la principale impulsion. M. Law, par une ignorance égale de la constitution républicaine et de la monarchique, fut un des plus grands promoteurs du despotisme que l'on eût encore vus en Europe, MONTESQ. *Esp.* II, 4. Le cardinal de Guise, le compagnon de ses ambitieux desseins [du duc de Guise], et le plus hardi promoteur de la Ligue, VOLT. *Ess. guer. civ.* On s'est obstiné à voir un promoteur de bouleversements et de troubles dans l'homme du monde qui porte un plus vrai respect aux lois et aux constitutions nationales, J. J. ROUSS. 2e *dial.* || 3° Homme d'Église qui dans la juridiction ecclésiastique fait ce que le procureur du roi fait dans la juridiction laïque. J'ai découvert qu'il y a une ordonnance du roi, de 1627, qui défend, à l'article 14, à tout curé d'être promoteur ou official, VOLT. *Lett. Arnoult,* 15 juin 1761. || 4° *Adj.* (qui n'est pas dans le Dictionnaire de l'Académie). Promoteur, promotrice, qui excite. Cause promotrice.

— HIST. XVe s. Pour vaillance, honneur et sçavoir N'est aucuns sans promoteur trait, E. DESCH. *Poés. mss.* f° 444. || XVIe s. L'université de Paris a esté jusques à cy très soigneuse promotrice et conservatrice de ces droits, P. PITHOU, 5. Stolo, autheur et promoteur de toute ceste sedition, AMYOT, *Cam.* 67. Toute imbecillité, selon Aristote, est promotrice de l'avarice, MONT. II, 72.

— ÉTYM. Lat. fict. *promotorem,* de *promotum,* supin de *promovere,* promouvoir. On trouve aussi *promouveur.*

PROMOTION (pro-mo-sion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Acte par lequel on élève plusieurs personnes à un même grade, à une même dignité. Il est de la dernière promotion. Nous sommes de la même promotion. Des actes de protestation et de nullité contre la future promotion des cardinaux, si elle n'était pour les couronnes, PELLISSON, *Lett. hist.* t. II, p. 236. Le nouveau pape fera la première promotion pour ses créatures, et puis pour les couronnes, et dans les couronnes, il n'est pas assuré que la Pologne en soit, SÉV. 308, 1 janvier 1686. On a fait dans la marine une promotion d'enseignes de vaisseaux, mais il n'y a eu ni capitaine, ni lieutenants de faits, DANGEAU, I, 276. || Il se dit, en parlant des écoles du gouvernement, de l'ensemble des élèves d'une même année. Nous sommes de la même promotion de l'école normale, de l'école polytechnique. Camarades de promotion. || 2° Nomination d'une ou de plusieurs

personne à un grade, à un emploi supérieur. Parlons de M. le cardinal de Forbin; le courrier, qui a porté la nouvelle de sa promotion, est arrivé en sept jours, SÉV. 26 févr. 1690. [Napoléon Ier, dans les galeries du Louvre, à une réunion de fête, en 1815] se promenant à travers la foule, parlant paix et commerce aux négociants, gloire et promotions aux militaires.... VILLEMAIN, *Souv. contemp. les Cent-Jours*, I. || Fig. Sa promotion [d'Esculape] au rang des dieux doit être postérieure au temps d'Homère, qui n'en parle que comme d'un simple particulier, BARTHÉL. *Anach.* ch. 63.

— HIST. XVe s. Par la promocion [exhortation] des quatre dessus nommez, E. DESCH. *Poés. mss.* fo 492. Ils vouloient destruire le vaillant chevalier, par l'envie qu'ilz avoient sur sa promotion, *Perceforest*, t. IV, fo 16. || XVIe s. À la promotion de certain office de grande autorité, MONT. I, 336.

— ÉTYM. Provenç. *promotio*; espagn. *promocion*; ital. *promozione*; du lat. *promotionem*, qui vient de *promotum*, supin de *promovere* (voy. PROMOUVOIR).

PROMOUVOIR (pro-mou-voir), *v. a.* Se conjugue comme mouvoir. || 1° Élever à une dignité. Le pape rejetterait pour toujours la pensée de promouvoir un sujet de tous points indigne [Albéroni], ST-SIM. 440, 16. Si j'avais conté à quelque bon Parisien mon aventure et le service que j'avais rendu [en négociant pour la France avec le roi de Prusse], il n'eût pas douté que je ne fusse promu à quelque beau poste; voici quelle fut ma récompense.... VOLT. *Mémoires sur sa vie.* || 2° Procurer. Ces fidèles, destinés à être la victime de ses dieux [de Rome], ne laissaient pas de combattre sous ses étendards, et de promouvoir de toute leur force la victoire dont leur mort devait être le fruit. BOSS. 5e *avert.* 17.

— HIST. XIIe s. Quand sainz Paules enstruioit son chier disciple del establissement del'Église, que il nului ne promovist desordinéement as saintes ordenes... *Job*, p. 511. || XVe s. Gregoire XI avoit promis à Dieu que, si en son vivant il estoit jà promu si haut.... à son loyal pouvoir, il ne tendroit son siege ailleurs que là où saint Pierre l'avoit tenu, FROISS. II, II, 20. || XVIe s. Lælius alla tousjours promouvant et secondant la grandeur et gloire de Scipion, MONT. I, 322. Celui qui est promeu [à un office], ID. II, 336.

— ÉTYM. Provenç. *promover*, *promovre*; catal. *promourer*; espagn. *promover*; ital. *promuovere*; du lat. *promovere*, de *pro*, en avant, et *movere* (voy. MOUVOIR).

PROMPT, OMPTE (pron, pron-t'; au masculin, le *t* se lie : pron-t à...), *adj.* || 1° Qui ne tarde pas, soudain. Leur abord fut bien prompt, leur fuite encor plus prompte, CORN. *Cid*, IV, 4. Par un prompt désespoir souvent on se marie, Qu'on s'en repent après tout le temps de sa vie, MOL. *Femm. sav.* V, 4. Que d'années elle [la mort] va ravir à cette jeunesse!... d'ailleurs peut-elle venir ou plus prompte ou plus cruelle? BOSS. *Duch. d'Orl.* Puisque la mort, qui égale tout, les domine [les princes] de tous côtés avec tant d'empire, et que, d'une main si prompte et si souveraine, elle renverse les têtes les plus respectées, ID. *ib.* J'arrêtai de sa mort [de Claude] la nouvelle trop prompte, RAC. *Brit.* IV, 2. Leur prompte servitude [des Romains] a fatigué Tibère, ID. *ib.* IV, 4. || 2° Qui va vite. Cet homme est prompt à la course. Une course prompte. Un coursier aussi prompt que les vents. Iris, la prompte messagère des dieux, FÉN. *Tél.* XVI. La prompte renommée en répand la nouvelle, VOLT. *Tancr.* V, 4. || Fig. En parlant des choses. Et le fer est moins prompt pour trancher une vie, RAC. *Brit.* IV, 6. || 3° Qui se passe vite, en un moment. Sa joie fut prompte. Mais plus prompt que l'éclair, le passé nous échappe, RAC. *Esth.* II, 3. || Vin prompt à boire, vin qui demande à être bu promptement. || 4° Prompt à, en parlant des personnes qui agissent vite. Ne soyez point prompt à parler, et en même temps lâche et négligent dans vos œuvres, SACI, *Bible, Ecclésiastiq.* IV, 34. Ces rois et ces princes anéantis, parmi lesquels à peine peut-on les placer [dans les caveaux de Saint-Denis]; tant les rangs y sont pressés, tant la mort est prompte à remplir ces places! BOSS. *Duch. d'Orl.* C'est une chose qui m'étonne toujours, que les Français, qui sont aujourd'hui si peu capables de commettre de grands crimes, soient si prompts à les croire, VOLT. *Fragm. sur l'hist.* XXVIII. Je prie ces juges si prompts à la censure, de considérer que ce qu'ils disent là, je le sais tout aussi bien qu'eux, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || 5° Qui éprouve, ressent vite. Certes, je ne sais pas quelle chaleur vous monte; Mais à convoiter, moi, je ne suis pas si prompte, MOL. *Tart.* III, 2. Un jeune homme, toujours bouillant dans ses caprices, Est prompt à recevoir l'impression des vices, BOIL. *Art p.* III. || Il se dit des choses dans un sens analogue. Ma jeunesse revit en cette ardeur si prompte, CORN. *Cid*, I, 6. Iphigénie en vain s'offre à me protéger, Et me tend une main prompte à me soulager, RAC. *Iph.* II, 1. || Absolument. Actif, diligent. Qui est plus prompte que Mme de Brinon et moi? MAINTENON, *Lett. à Mme du Peron*, 25 oct. 1686. || Avoir l'esprit prompt, la conception vive et prompte, concevoir aisément. || 6° Qui s'emporte aisément. S'il est prompt et bouillant, le roi ne l'est pas moins, CORN. *Nicom.* I, 5. Si j'étais aussi prompt que vous, Nous ferions de belles affaires, MOL. *Amph.* I, 2. Qui savent ajuster leur zèle avec leurs vices, Sont prompts, vindicatifs, sans foi, pleins d'artifices, ID. *Tart.* I, 6. Théodose était d'un tempérament prompt et ardent, et se laissait aisément emporter à la colère contre ceux qui l'avaient offensé, FLÉCH. *Hist. de Théodose*, IV, 3. Achille déplairait moins bouillant et moins prompt, BOIL. *Art p.* III. Il [Philoctète] était prompt, et, si peu qu'on excitât sa vivacité, on lui faisait dire ce qu'il avait résolu de taire, FÉN. *Tél.* XVI. || Avoir la main prompte, être vif, emporté, au point de frapper pour le moindre sujet. Je l'avoue entre nous, quand je lui fis l'affront, J'eus le sang un peu chaud et le bras un peu prompt, CORN. *Cid*, II, 1. || Fig. Quelques gens trop prompts à la main À juger mal de leur prochain, LE P. DU CERCEAU, dans DESFONTAINES.

— REM. On a dit au commencement du XVIIe siècle prompt de.... Et si le souvenir, trop prompt de m'outrager.... RÉGNIER, *Élég.* IV.

— HIST. XIVe s. En deniers prompts et comptans, BOUTEILLIER, *Somme rural*, titre LXX, p. 416, dans LACURNE. || XVIe s. Le François est prompt à apprendre les arts et les sciences, LANOUE, 130. La noblesse ayant tousjours esté prompte de sacrifier sa vie pour son service [du roi], ID. 132. Et pourquoy les reprouvez-vous ainsi? à cause, disent-ils, qu'ils tiennent une religion contraire à la nostre. Vrayement ceste promptitude est trop prompte, ID. 70. Il n'estoit point de mauvaise nature, sinon qu'il estoit un peu prompt à la main et cholere, AMYOT, *Lyc.* 16. Et tousjours depuis se monstra prompt à Sylla et affectionné en toutes ses affaires, ID. *Crass.* 10. Prince nai avec un esprit vif, prompt à tout.... D'AUB. *Hist.* II, 129. Je n'avois jamais faict babiller à mes vers Que les folles ardeurs d'une prompte jeunesse, ID. *Tragiques*, édit. LALANNE, p. 76. La plus prompte courtoisie, c'est la meilleure, COTGRAVE.

— ÉTYM. Ital. *pronto*, prêt; du lat. *promptus*, prompt, au propre tiré, de *promere*, tirer : mis au dehors, tout prêt à l'action.

† **PROMPTE** (pron-t'), *s. f.* Droit de prompte, droit qu'on paye pour obtenir promptement une grosse de jugement. La partie, pressée d'obtenir la grosse [d'un jugement], parvient à l'avoir en payant au greffier une gratification qui n'est pas prévue par le tarif, et qui, dans le langage spécial à ce greffe [de Paris], est connue au palais sous le nom de droit de prompte, SUIN, *Rapp. au sénat*, *Monit. du 24 mars* 1867, p. 361, 3e col.

PROMPTEMENT (pron-te-man), *adj.* Avec promptitude. Enfin, que faisait-il? achevez promptement, CORN. *Rodog.* V, 4. La vanité des choses humaines.... ne se montre que trop d'elle-même.... dans une si haute majesté si promptement dissipée, BOSS. *Mar.-Thér.*

— HIST. XVe s. Promptement que le roy.... J. LEFEVRE DE ST-REMY, *Hist. de Charles VI*, p. 62, dans LACURNE. Là où le sang des couleuvres les avoit attains [les glaives], ilz estoient tout vermaulx, comme s'ils eussent esté promptement [récemment] ensanglantez, *Perceforest*, t. VI, fo 31. || XVIe s. C'est pourquoy il est bon, promptement qu'on est bruslé, d'approcher la partie du feu, PARÉ, X, 9. Ce mouchoir empoisonné.... inspire son venin si promptement.... MONT. III, 169.

— ÉTYM. *Prompte*, et le suffixe *ment*.

PROMPTITUDE (pron-ti-tu-d'), *s. f.* || 1° Qualité qui fait qu'on ne met aucun délai à commencer ou à exécuter. Comme en un grand dessein et qui veut promptitude, On ne s'explique pas avec la multitude, CORN. *Sertor.* V, 6. Honteuse de n'envoyer que cent mille livres au roi et à la reine de Pologne, elle les envoie du moins avec une incroyable promptitude, BOSS. *Anne de Gonz.* La promptitude de son action ne donnait pas le loisir de la traverser; c'est là le caractère des conquérants, ID. *Louis de Bourbon.* || 2° La promptitude de l'esprit, la facilité à concevoir. On savait qu'avec un grand but il ne formait jamais qu'un plan vague, n'aimant à prendre conseil que de l'occasion, ce qui convenait à la promptitude de son génie, SÉGUR, *Hist. de Nap.* V, 3. || La promptitude à croire une chose, la facilité avec laquelle on la croit. La promptitude à croire le mal sans l'avoir assez examiné est un effet de la paresse et de l'orgueil, LA ROCHEFOUC. *Mém.* dans RICHELET. || 3° Trop grande vivacité d'humeur, disposition à se mettre en colère. Mais pardonne à ma promptitude, C'est le vice de ma maison, SCARRON, *Virg.* VI. Ce sera.... par elle [l'espérance de vous revoir] que je tâcherai d'apaiser une partie de mon impatience et de ma promptitude naturelle, SÉV. *à Mme de Grignan*, 23 avr. 1671. || Mouvement de passion ou de colère subit et passager. Ses promptitudes sont insupportables. Mais votre promptitude [injures dites] est de mauvaise grâce, MOL. *l'Ét.* I, 10. Idoménée déjà revenu de sa première promptitude, FÉN. *Tél.* XII. Excusez un terme un peu trop rude; Je me reconnais mal à cette promptitude, DESTOUCHES, *Homm. sing.* IV, 2.

— SYN. PROMPTITUDE, DILIGENCE. La brièveté, le peu de temps mis à commencer ou à exécuter est ce qui prédomine dans promptitude. C'est la vigilance, la précaution, la prudence qui, vu l'étymologie, prédomine dans diligence.

— HIST. XVIe s. Il ne s'en trouve quasi pas un, lequel n'ait quelque promptitude [aptitude] à y profiter [aux arts], CALV. *Instit.* 193. J'ay perdu par desaccoutumance la promptitude de m'en pouvoir servir [du latin] à parler, MONT. III, 39. Et une infinité d'autres oubliances ou promptitudes [legeretés, étourderies] ausquelles un chef d'armée est sujet par trop croire à quelqu'un ou à soy-mesme, CARL. I, 34. Ils avoient usé de telle promptitude, qu'au troisieme jour ils eurent comparé [remparé] plus de cent pas, M. DU BELLAY, 448.

— ÉTYM. Lat. *promptitudinem* (QUICHERAT, *Addenda*), de *promptus*, prompt.

† **PROMPTUAIRE** (pron-ptu-è-r'), *s. m.* Sorte de manuel. Un promptuaire de droit. Ces illuminés frères de la rosecroix... être comme ils se vantent... le magasin des plus rares merveilles et le promptuaire de toutes sortes de miracles, NAUDÉ, *Rosecroix*, VIII, 3.

— HIST. XVIe s. Quand il eust eu un calepin, un vocabulaire, un dictionnaire, un promptuaire, un tresor d'injures, il n'eust pas eu la derniere de cette diablesse, DESPER. *Contes*, LXV.

— ÉTYM. Lat. *promptuarium*, buffet, office, de *promptus*, qui est sous la main (voy. PROMPT).

PROMU, UE (pro-mu, mue), *part. passé* de promouvoir. Élevé à un grade, à une dignité. [Il connaît] Tous les Romains promus au grand pontificat, Au rang d'édile, au tribunat, DELILLE, *Convers.* I. [Pontécoulant] promu au sénat en 1805 par une reconnaissance quelque peu tardive de l'empereur Napoléon, VILLEMAIN, *Souvenirs contemp. les Cent-Jours*, ch. XV. || Substantivement. Personne promue. Les promus allèrent remercier le ministre.

† **PROMULGATEUR** (pro-mul-ga-teur), *s. m.* Celui qui promulgue. Les principes de liberté et d'égalité dont Solon fut le promulgateur, ÉMILE BURNOUF, *Rev. des Deux-Mondes*, 1er oct. 1866, p. 743.

PROMULGATION (pro-mul-ga-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* Publication solennelle des lois, suivant les formes requises. Les lois sont exécutoires dans tout le territoire français en vertu de la promulgation qui en est faite par l'empereur, *Cod. Nap.* art. 1. Depuis 1816, il y a promulgation par la seule insertion au Bulletin des lois; un jour après, la loi est exécutoire à Paris; quant aux autres départements, elle y est exécutoire après le même délai, augmenté d'autant de jours qu'il y a de fois dix myriamètres entre Paris et le chef-lieu du département, LEGOARANT.

— HIST. XIVe s. Loy est une promulgacion ou publicacion.... ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

— ÉTYM. Lat. *promulgationem*, de *promulgare*, promulguer.

PROMULGUÉ, ÉE (pro-mul-ghé, ghée), *part. passé* de promulguer.

PROMULGUER (pro-mul-ghé), je promulguais, nous promulguions, vous promulguiez; que je promulgue, que nous promulguions, que vous promulguiez, *v. a.* Publier une loi avec les formalités requises. Paul III promulgua leur bulle d'institution [des jésuites], avec la clause expresse que leur nombre ne passerait jamais soixante; cependant Ignace, avant de mourir, eut plus de mille jésuites sous ses ordres, VOLT. *Mœurs*, 139. Tous les actes dans l'empire furent promulgués au nom de Charles-Quint jusqu'à l'année de sa mort, fait aussi important que véritable et qu'aucun historien n'a rapporté, ID. *Ann. Emp. Charles-Quint*, 1558.

Le roi seul sanctionne et promulgue les lois, *Charte de* 1830, art. 18.

— HIST. XIV° s. Loy promulguée, ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

— ÉTYM. Lat. *promulgare.*

PRONAOS (pro-na-os'), *s. m.* Terme d'architecture. Partie antérieure des temples anciens. Le pronaos était une partie séparée du vestibule; il formait souvent un assez grand emplacement carré, circonscrit de droite et de gauche par les murs avancés de la *cella*, QUATREMÈRE DE QUINCY, *Inst. Mém. hist. et litt. anc.* t. III, p. 196.

— ÉTYM. Πρόναος, de πρὸ, avant, et ναὸς, temple.

PRONATEUR (pro-na-teur), *adj. m.* Terme d'anatomie. Qui fait exécuter le mouvement de pronation. Les muscles pronateurs, et, substantivement, les pronateurs.

— HIST. XVI° s. Les muscles qui tournent la main vers la terre, nommés pronateurs, PARÉ, I, 8.

— ÉTYM. Lat. *pronare*, incliner en avant, de *pronus*, penché en avant.

PRONATION (pro-na-sion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* Terme de physiologie. Mouvement par lequel on tourne la main, de manière que la paume regarde la terre, l'extrémité inférieure du radius se portant au-devant du cubitus. || État de la main dans cette situation. Le peintre a placé en pronation la main de son personnage. || Terme de pathologie. La position d'un malade couché sur le ventre, par opposition à supination.

— ÉTYM. Voy. PRONATEUR.

PRÔNE (prô-n'), *s. m.* Instruction chrétienne faite chaque dimanche à la messe paroissiale. Bien que du Moulin [ministre protestant] en son livre Semble n'avoir rien ignoré, Le meilleur est toujours de suivre Le prône de notre curé, *Vers mis par Racan sur un exemplaire du livre de du Moulin contre le cardinal du Perron.* Je me plais à servir mon prochain, et c'est ce qu'on nous recommande au prône, MARIV. *Pays. parv.* part. 1. On ne sait quel est cet homme [saint Paul] qui, dans une espèce de prône commun, dit familièrement des mots sublimes, CHATEAUBR. *Génie*, II, VI, 2. || Recommander quelqu'un au prône, le recommander aux fidèles lorsqu'on fait le prône; et fig se plaindre de lui à ses supérieurs, pour lui attirer quelque châtiment. Vous avez fait une action de bon citoyen de recommander au prône d'un avocat général les infamies de la Beaumelle, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 146. Dans votre beau discours du trône, Méchant, vous m'avez désigné; C'est me recommander au prône, BÉRANG. *Mes jours gras.* || Fig. et familièrement. Remontrances, observations. C'est depuis quatre jours que le roi s'est expliqué là-dessus [l'obligation de donner le monseigneur aux maréchaux], et que les prônes du maréchal de Gramont ont soutenu l'affaire, SÉV. 19 août 1675. M. de Laurens vous porte un petit paquet que je vous donne.... si vous pensez me venir faire des prônes et des discours et des refus, vous me fâcherez et vous me décontenancerez au dernier point, ID. 20 juin 1672. .... je vois, sur ce début de prône, Que ta bouche déjà s'ouvre large d'une aune, BOIL. *Ép.* XI. Quand aura-t-il fini son prône Au nom de l'autel et du trône? Car il est d'un ennui mortel Au nom du trône et de l'autel, *Épigr. contre un député qui sous la Restaur. parlait toujours du trône et de l'autel.*

— HIST. XII° s. Home qu'an [on] ne puet [peut] chastier [corriger], Devroit an au mostier lier, Come desvé, devant les prones, CRESTIEN DE TROIES, *Chev. au lyon*, v. 626. || XIII° s. Et adont le [la] justice doit fere dire au prosne et en plain marcié, que tix coze [telle chose] a esté trovée, BEAUM. XXIV, 20. || XV° s. Il monta en son prone, et dit les mots qui s'ensuivent: — ainsi descendit de son prone, et s'en alla à sa maison, LOUIS XI, *Nouv.* LXXXIX. Lors entre en l'eglise, et, ainsi qu'il fut à genouillons, il regarde à dextre partie, et voit unes prones [grille] d'argent moult bien faites.... *Lancelot du lac*, t. II, f° 32, dans LACURNE. || XVI° s. Faire declarer au prosne de l'eglise, MONT. II, 14.

— ÉTYM. Lat. *præconium*, publication, de *præco*, crieur public, qui paraît être de même origine que *præcia*, crieur public, lequel vient de *præ* et *cio*.

PRÔNÉ, ÉE (prô-né, née), *part. passé* de prôner. La vertu du vieux Caton, Chez les Romains tant prônée, Était souvent, nous dit-on, De Falerne enluminée, J. B. ROUSS. *Odes*, II, 3.

† **PRÔNE-MISÈRE** (prô-ne-mi-zè-r'), *s. m.* Celui qui se plaint toujours. C'était un franc avare, un vrai prône-misère, HAUTEROCHE, *le Deuil*, sc. 20. || *Au plur.* Des prône-misère.

PRÔNER (prô-né), *v. a.* || 1° Faire le prône. Le vicaire nous a prônés en l'absence du curé. || Absolument. Après avoir prôné, chanté, confessé, communié, baptisé, enterré, consolé des malades..., VOLT. *Dict. phil. Curé de campagne.* || Fig. Cependant cet oiseau qui prône les merveilles [la renommée], BOIL. *Lutr.* II. || 2° Vanter, louer avec excès. Il nous la prôna comme une héroïne...., RETZ, *Mém.* t. II, liv. III, p. 40, dans POUGENS. Qui d'une sainte vie embrasse l'innocence Ne doit point tant prôner son nom et sa naissance, MOL. *Tart.* II, 2. D'abord comme un prodige on le prône partout, GILB. *Le XVIII° siècle.* Mais qu'on n'ose prôner des sophistes pesants, Apostats effrontés du goût et du bon sens, ID. *ib.* Il [Dorat] lit dans les sociétés une comédie intitulée les Prôneurs; c'est la satire de ceux qui ne l'ont pas prôné, LA HARPE, *Correspond.* t. I, p. 203. || 3° Présenter sous forme de remontrances, d'observations. Que nous prônez-vous là? Quoi qu'en ses beaux discours Saint-Évremont nous prône, BOIL. *Sat.* XI. || Neutralement. Il ne fait que prôner. || 4° Se prôner, *v. réfl.* Faire son propre éloge. || Se louer mutuellement.

— HIST. XVI° s. Il ne pronoit autre chose à son retour, que le roi de France estoit un ange et ses ministres des diables, D'AUB. *Vie*, LXXIII.

— ÉTYM. *Prône.*

† **PRÔNERIE** (prô-ne-rie), *s. f.* Action de prôner, de se prôner. Comme le cardinal de Richelieu s'était trouvé autrefois honoré, en quelque façon, de son alliance [du maréchal de Brézé], et qu'il craignait même ses emportements et ses prôneries auprès du roi qui avait quelque sorte d'inclination pour lui, RETZ, *Mém.* I, 40.

PRÔNEUR (prô-neur), *s. m.* || 1° Celui qui fait un prône (peu usité en ce sens). Notre curé est un excellent prôneur. || 2° Fig. Prôneur, prôneuse, celui, celle qui loue avec excès. Quelle horrible peine à un homme qui est sans prôneurs et sans cabale.... de se faire jour à travers l'obscurité où il se trouve, et de venir au niveau d'un fat qui est en crédit! LA BRUY. II. S'il ne tient qu'à cela, madame, de bon cœur; Du choix que vous ferez je serai le prôneur, DANCOURT, *Mme Artus*, III, 6. Rameau, dont elle est la prôneuse en titre, et qui ne veut souffrir aucun concurrent, J. J. ROUSS. *Conf.* VII. Vous n'aurez point d'amis. — Les ennemis honorent. — Point de prôneurs. — J'aurai mes écrits pour prôneurs, GILB. *Mon apol.* Il [Racine] s'assurait par là d'un prôneur [Boileau] dont la voix était comptée pour beaucoup, DUCLOS, *Œuv.* t. X, p. 82. On reproche au prince de Beauvau de s'être annoncé pour un des partisans de M. Necker, de s'en être rendu le prôneur, BACHAUMONT, *Mém. secrets*, t. XXXV, p. 194. || Fig. Et n'ayant pour prôneurs que ses muets ouvrages, Il veut par ses talents enlever les suffrages, GILB. *Le XVIII° siècle.* || 3° Grand parleur qui aime à faire des remontrances. || Petit faiseur et grand prôneur, se dit d'un homme qui parle beaucoup et fait peu de chose.

— ÉTYM. *Prôner.*

PRONOM (pro-non), *s. m.* || 1° Terme de grammaire. Dans le sens ancien et encore aujourd'hui très-commun, mot qui tient la place d'un nom. Pronom relatif. Tous ces pronoms personnels sont de vrais substantifs, ni plus ni moins que les noms mêmes à la place desquels ils sont mis, D'OLIVET, *Ess. gramm.* III, 1. Vaugelas nous a suffisamment avertis que le plus grand de tous les vices contre la netteté du style, ce sont les équivoques, dont la plupart, dit-il, se forment par les pronoms, ID. *ib.* III, 3. Toutes les fois que l'on emploie un pronom dans une phrase, il se rapporte au dernier nom substantif, VOLT. *Comm. Corn. Rem. Nic.* I, 2. || Dans le sens grammatical précis, mot qui désigne les êtres par l'idée d'une relation à l'acte de la parole, par opposition aux noms qui désignent les êtres par l'idée de leur nature. Dans ce dernier sens, il n'y a de vrai pronom que les pronoms personnels, *je*, *tu*, *il*, *se*, et les pronoms démonstratifs, *celui*, *celle.* || 2° Abusivement. Pronom démonstratif, pronom possessif, nom donné aux adjectifs démonstratifs, comme *ce*, *cet*, etc. et aux adjectifs possessifs, comme *mon*, *ton.*

— REM. 1. Le pronom de la 3° personne se rapporte mal à un nom pris sans article; par exemple, on évitera de dire: Il vous a rendu justice; elle est rare chez un adversaire; dites: la justice est rare... Le pronom est comme une chose fixe et adhérente, et le nom sans article ou avec un article indéfini est comme une chose vague et en l'air, où rien ne se peut attacher, VAUGEL. *Rem.* t. II, p. 662, dans POUGENS. || 2. Les pronoms possessifs (c'est-à-dire *son*, *sa*, *ses* qui sont des adjectifs), se rapportant à un nom de chose, sont inélégants en construction de sujet ou de régime direct. J'ai lu ce livre, son style est fatigant; dites: le style en est fatigant. En parlant d'une chose inanimée ou de quelque bête, sans qu'il y ait rien qui la personnifie, on doit remplacer le pronom possessif par les particules destinées à cela, *en* ou *y*, qui sont mises elles-mêmes au rang des pronoms; témoin ce proverbe: Quand on parle du loup, on en voit la queue, D'OLIVET, *Ess. gramm.* III, 3.

— HIST. XVI° s. Pronoms est une sorte de mots qui servent pour suppler [suppléer] le nom tant propre qu'appellatif, sans aucune signification ou declaration de temps, denotant toujours quelque certaine personne, ROB. EST. *Gramm. franç.* dans LIVET, *la Gramm. franç. et les gramm.* p. 410.

— ÉTYM. Provenç. *pronom*; espagn. *pronombre*; ital. *pronome*; du latin *pronomen*, de *pro*, au lieu de, et *nomen*, nom.

PRONOMINAL, ALE (pro-no-mi-nal, na-l'), *adj.* Qui appartient au pronom, qui est de la nature du pronom. || Verbe pronominal, verbe qui se conjugue avec le pronom personnel de la même personne que le sujet: Je me loue, ils se disent des injures. Parmi les verbes qui se conjuguent avec le pronom personnel *se*, et qu'il [l'abbé de Dangeau] appelle pronominaux, il en distingue de quatre sortes, D'ALEMB. *Éloges*, *Dangeau*, note 3. Verbe pronominal pour verbe réfléchi, dénomination due à Dangeau et souvent employée, mais défectueuse; car pronominal veut dire qui est de la nature du pronom, comme verbal qui est de la nature du verbe; il faudrait dire verbe pronominé (voy. ce mot), JULLIEN. || Adjectifs pronominaux, ceux qui se forment des pronoms ou qui s'y rapportent par leur signification. Les adjectifs pronominaux qualifient par un attribut de désignation individuelle, c'est-à-dire par une qualité qui, ne tenant ni de l'espèce ni de l'action, ni de l'arrangement, n'est qu'une pure indication de certains individus; ces adjectifs sont ou une qualification du rapport personnel, comme *mon*, *ma*, *ton*, *notre*, *votre*, *son*, *leur*, *mien*, *tien*, *sien*, ou une qualification de quotité vague et non déterminée, tels que *quelque*, *un*, *plusieurs*, *tout*, *nul*, DUMARS. *Œuv.* t. IV, p. 109. || Racines pronominales, voy. RACINE.

— ÉTYM. Lat. *pronominalis*, du lat. *pronomen*, pronom.

PRONOMINALEMENT (pro-no-mi-na-le-man), *adv.* À la façon du pronom. Mot employé pronominalement.

— ÉTYM. *Pronominale*, et le suffixe *ment.*

† **PRONOMINÉ, ÉE** (pro-no-mi-né, née), *adj.* Terme de grammaire. Qui porte avec soi un pronom. Verbe pronominé, nom générique de tout verbe qui se conjugue avec un pronom régime, comprenant les verbes réfléchis, comme *je me rase*, les verbes réciproques, comme *Pierre et Jean se déchirent*, les verbes d'état comme *je m'ennuie*, *je me repens*, et certains verbes à sens passif comme *ce livre se vend bien.* La pensée [de l'abbé de Dangeau] aurait été mieux rendue, s'il les avait appelés [les verbes précédés d'un pronom régime] verbes pronominés, comme l'abbé d'Olivet avait nommé régime particulé le régime accompagné d'une particule, BEAUZÉE, *Encycl. Méth. Pronominal.*

† **PRONONÇABLE** (pro-non-sa-bl'), *adj.* Qui peut être prononcé. Cette accumulation de lettres n'est pas prononçable.

— HIST. XVI° s. Prononçable, COTGRAVE.

PRONONCÉ, ÉE (pro-non-sé, sée), *part. passé* de prononcer. || 1° Déclaré avec autorité, en vertu d'une autorité. L'arrêt de mort était prononcé contre le Fils de Dieu, et toutes choses étaient préparées pour l'exécution, BOURDAL. *Exhort. sur J. C. portant sa croix*, t. II, p. 138. || *S. m.* Le prononcé du jugement, etc. la décision prononcée par le tribunal. Le prononcé [de l'arrêt contre le jésuite la Valette] fut reçu du public avec des applaudissements et des battements de mains incroyables, VOLT. *Hist. parl.* LXVIII. || 2° Débité, récité. On croit assez communément que, jusqu'au temps de Cicéron, il n'y eut point d'éloges prononcés en l'honneur des vivants, et presque pas en l'honneur des morts, MARMONTEL, *Œuvr.* t. VI, p. 7. || 3° Dont on exprime, fait entendre les sons. Des mots bien prononcés. || Absolument. Il s'est dit quelquefois pour articulé avec soin. Harlay, toujours en robe, mais étriqué, une parole lente, pesée, prononcée, ST-SIM. 173, 47. || 4° Terme de peinture. On dit que les parties d'un tableau sont bien prononcées, pour dire qu'elles sont distinguées avec beaucoup de force et de netteté. Muscles trop prononcés, muscles trop forte-

ment, trop durement marqués. || 5° Qui a une expression forte et très-marquée. Des traits prononcés. Voilà ce que sait faire un grand poëte ; les mœurs, soit bonnes, soit mauvaises, de ses principaux personnages sont si marquées, et, pour me servir d'un terme de peinture dans notre langue, si prononcées, qu'elles nous préparent à ce qui doit arriver, L. RACINE, *Traité de la poés. dram.* X, 2. Le caractère aimable et volage est si prononcé chez ce peuple [les Siminoles] qu'il peut à peine prendre un maintien digne dans les assemblées politiques, CHATEAUBR. *Amér. les Muscogulges.* Je ne vous recommande point de ne pas faire étalage d'opinions trop prononcées, TH. LECLERCQ, *Prov.* t. I, p. 363, dans POUGENS.

† **PRONONCEMENT** (pro-non-se-man), *s. m.* Action de prononcer.

— HIST. XIIIe s. Cascuns entent le prononcement des arbitres diversement, BEAUMAN. XXXIX, 7.

— ETYM. *Prononcer*; provenç. *prononciamen*; espagn. *pronunciamento*; ital. *pronunziamento*.

PRONONCER (pro-non-sé. Le *c* prend une cédille devant *a* et *o* : prononçant, prononçons), *v. a.* || 1° Déclarer avec autorité, en vertu de son autorité (ce qui est le sens latin). Achab crut éluder la rigueur de cette juste sentence [mort violente], en faisant une querelle particulière à Élie, qui avait eu ordre de la lui prononcer, BOSS. *Polit.* VIII, II, 3. Pourquoi chercher des preuves d'une vérité que le Saint-Esprit a prononcée par une sentence manifeste? Dieu même menace les peuples qui altèrent sa religion... ID. *Reine d'Anglet.* Et ne me pique point du scrupule insensé De bénir mon trépas quand ils [les sultans] l'ont prononcé, RAC. *Baj.* I, 1. Le public, qui sait si bien faire entendre son jugement sans le prononcer en forme, ne souscrivit pas à celui des commissaires impériaux, FONTEN. *Marsigli.* Frédéric gouvernait l'Église aussi despotiquement que l'État; c'était lui qui prononçait les divorces, quand un mari et une femme voulaient se marier ailleurs, VOLT. *Comment. hist.* Prononcez votre arrêt et ne redoutez rien, ID. *Olymp.* V, 6. || Fig. Le destin, le sort a prononcé l'arrêt. || Particulièrement. Déclarer, en parlant de celui qui préside une juridiction, une assemblée, ce qui a été décidé à la pluralité des voix. || Absolument. Ce président prononce bien, il fait entendre avec ordre et netteté les différents chefs d'un jugement. || Le greffier a prononcé au criminel son arrêt, sa sentence, il lui a lu le jugement rendu contre lui. || Fig. Prononcer sa propre condamnation, prononcer sa sentence, se condamner par ses propres aveux, par ses propres paroles. Je veux encore vous faire prononcer cet arrêt à vous-mêmes contre vous-mêmes, PASC. *Prov.* XVI. || 2° Réciter, débiter. Vous donc qu'elle assistait avec tant de joie.... quel admirable panégyrique prononceriez-vous par vos gémissements à la gloire de cette princesse, s'il m'était permis de vous introduire dans cette auguste assemblée! BOSS. *Mar.-Thér.* Quel supplice que celui d'entendre déclamer pompeusement un froid discours, ou prononcer de médiocres vers avec toute l'emphase d'un mauvais poëte! LA BRUY. I. La cour a chargé ce prélat éloquent de faire l'éloge funèbre d'une princesse, et il doit le prononcer dans deux jours, LESAGE, *Diable boit.* ch. 16. Là [près de mon tombeau] quelquefois encore daignez vous rassembler; Là prononcez l'adieu, M. J. CHÉN. *la Promen.* || Absolument. Prononcer lentement, distinctement. || Fig. Déjà même je crois entendre la réponse Qu'en secret contre moi votre haine prononce, RAC. *Andr.* II, 2. || 3° Articuler les lettres, les syllabes, les mots, en exprimer les sons. Vous ne leur prononcez mon nom qu'avec horreur, RAC. *Athal.* II, 7. Il passait des heures entières sans prononcer aucune parole, FÉN. *Tél.* XXI. Il y a des peuples qui ne sauraient prononcer certaines lettres; les Chinois ne connaissent ni le *b*, ni le *d*, ni l'*r*, DUMARS. *Œuv.* t. IV, p. 278. La rivière que nous appelons Veronise [en Russie], nom très-doux à prononcer, est appelée dans les mémoires Woronetch, et dans les observations on me dit que vous prononcez Voronège, VOLT. *Lett. Schouvalof*, 11 juin 1761. Ces mœurs sont vos devoirs... Sachez que le premier est... de n'oser jamais ne prononcer le nom d'un rival que je hais, ID. *Alz.* IV, 2. || Absolument. Une chose assez singulière et qui peut-être ne se trouve que dans notre langue, c'est que nous avons deux manières de prononcer : l'une pour la conversation, l'autre pour la déclamation ; celle-ci donne la force et du poids aux paroles, et laisse à chaque syllabe l'étendue qu'elle peut comporter ; au lieu que celle-là, pour être coulante et légère, abrège certaines diphthongues, et supprime des lettres finales, D'OLIV. *Rem. Racine*, § XI. La première règle, et la seule raisonnable, est d'écrire comme on prononce : les Italiens nous en donnent l'exemple, et nous devrions le suivre, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire*, 26 oct. 1770. || 4° Il se dit des articulations d'une langue. Il ne prononce pas bien l'anglais. La manière dont les Romains prononçaient le latin était, en plusieurs choses, très-différente de celle dont nous le prononçons aujourd'hui, ROLLIN, *Traité des Ét.* I, 2. || 5° Terme de peinture. Bien indiquer les parties d'une figure, par comparaison avec l'articulation de la voix. Prononcer un bras, les muscles. Le nu que la sculpture est plus jalouse encore de prononcer que la peinture, DIDER. *Salon de 1765*, *Œuv.* t. XIII, p. 323, dans POUGENS. || 6° *V. n.* Déclarer ce qui a été décidé, jugé. L'Église a prononcé. Le ciel prononcera. Les empereurs qui avaient osé prononcer sur les questions de la foi, BOSS. *Hist.* I, 11. Du sénat la volonté suprême Est que sur votre fils vous prononciez vous-même, VOLTAIRE, *Brutus*, V, 6. || 7° Dans le langage ordinaire. Déclarer son sentiment, décider. Que je hais ta vaine science et ta mauvaise subtilité, âme téméraire, qui prononces si hardiment : Ce péché que je commets sans crainte est véniel! BOSS. *Mar.-Thér.* Hé bien donc, prononcez ; que voulez-vous qu'on fasse? RAC. *Brit.* IV, 2. Gardez-vous de réduire un peuple furieux, Seigneur, à prononcer entre vous et les dieux, ID. *Iphig.* I, 3. Si... il prononce d'un mets qu'il est friand, le maître et les conviés, qui en mangeaient sans réflexion, le trouvent friand, LA BRUY. V. Il reste à savoir s'il est permis d'amener une grande beauté par de grands défauts; et c'est sur quoi je n'ose prononcer, VOLT. *Comm. Corn. Rem. Rodog.* III, 4. Leibnitz n'a pas hésité à prononcer que le globe terrestre devait sa forme à l'élément du feu, BUFF. *Théor. terr. Part. hyp. Œuv.* t. IX, p. 320. J'ai prononcé là-dessus autrefois un peu légèrement, DIDER. *Salon de 1767*, *Œuv.* t. XIV, p. 216. C'est aux hommes de juger les femmes, et aux femmes de prononcer sur les hommes, AL. DUVAL, *Jeun. de Richelieu*, III, 8. || 8° Se prononcer, *v. réfl.* Être prononcé. La consonne d se prononce en donnant du bout de la langue au-dessus des dents d'en haut, MOL. *Bourg. gent.* II, 6. || 9° Faire voir, manifester son intention, sa pensée. Je ne crois pas encor devoir me prononcer, C. DELAV. *la Popularité*, IV, 2.

— HIST. XIIe s. Purnuncera ma langue le tuen parlement, *Liber psalm.* p. 197. Je espant en l'esguardement de lui la meie oreisun, e la meie tribulaciun devant lui medesme [lui-même] purnunz, *ib.* p. 220. || XIIIe s. Il [un malade] avoit esté jusques à cele heure par un jour et demi que il n'avoit parlé ne n'avoit prononcié nule parole, *Miracles St Loys*, p. 174. Li baillis n'est pas tenus d'estre au jugement fere, ne au prononcier le jugement, BEAUM. I, 13. || XVe s. Sire, g'i vois [j'y vais] sans remanoir Vostre naissance anuncier : Auls pastoreaux vas prononcier, Comment estes nez de Marie, *la Nativ. de N. S. J. C.* || XVIe s. D'autre costé, j'oy la bise arriver, Qui en soufflant me prononce l'hyver, MAROT, I, 223. [Prendre pour modèle le langage] des plus savants en nostre langue, qui ont tout le temps de leur vie hanté es cours de France tant du roi que de son parlement à Paris, aussi sa chancellerie et chambre des comptes; esquels lieux le langage s'escrit et se prononce en plus grande pureté qu'en tous autres, ROB. EST. *Préf. de la Gramm. fr.*

— ETYM. Prov. et espagn. *pronunciar*; ital. *pronunziare* : du lat. *pronunciare*, de *pro*, et *nunciare*, annoncer (voy. NONCE).

† **PRONONCEUR** (pro-non-seur), *s. m.* Celui qui prononce.

— HIST. XVe s. Le principal malfaiteur et prononceur des dictes parolles fut condampné à faire amende honorable, J. DE TROYES, *Chron.* 1466.

PRONONCIATION (pro-non-si-a-sion ; en vers, de six syllabes), *s. f.* || 1° Action de prononcer un jugement, un discours. La prononciation du jugement. Ils [mes ennemis] partirent pour la cour le lendemain de la prononciation de ma harangue, LA BRUY. *Disc. à l'Acad. franç. Préface.* Ceux qui, avant de m'entendre, avaient rendu périlleuse la prononciation même de mon discours.... MIRABEAU, *Collection*, t. III, p. 381. || 2° Manière de prononcer, de faire entendre les lettres, les syllabes, les mots. L'écriture ne représente pas toujours parfaitement la prononciation ; car, comme la peinture, qui représente les corps, ne peut pas peindre les mouvements des corps, de même l'écriture, qui peint à sa manière le corps de la parole, ne saurait peindre entièrement la prononciation, qui est le mouvement de la parole, *Dict. de l'Acad. Préface*, 1re édit. 1696. La déclamation demande dans la prose presque les mêmes prononciations que dans les vers, *Opusc. lang. franç.* p. 262, dans POUGENS. Plus la prononciation est lente, plus la prosodie devient sensible, D'OLIVET, *Prosod. franç.* art. V. J'écris en français; ne dois-je pas me conformer [dans la transcription des noms russes] à la douceur de la prononciation française? VOLT. *Lett. Schouvalof*, 11 juin 1761. Plus un mot est manié, plus la prononciation en devient faible, DUCLOS, *Œuv.* t. IX, p. 9. On prononce assez généralement bien au théâtre ; mais il ne laisse pas de s'y trouver quelques prononciations vicieuses que certains acteurs tiennent de leur province ou d'une mauvaise tradition, ID. *ib.* t. III, p. 7. Un léger défaut de prononciation prêtait à ses paroles [d'Alcibiade] les grâces naïves de l'enfance ; et quoiqu'il hésitât quelquefois pour trouver le mot propre, il fut regardé comme un des plus grands orateurs d'Athènes, BARTHÉL. *Anach. Introd.* part. 2, sect. 3. || 3° La manière de prononcer, par rapport à l'accentuation, à la prosodie. La prononciation des Normands, des gens du Midi. Une prononciation vicieuse. La bonne prononciation. Claude Boyer et Michel le Clerc [membres de l'Académie] sont deux Albigeois qui, étant venus ici apprendre la langue, dont ils ne savent pas encore la prononciation, veulent l'enseigner aux autres, FURETIÈRE, 2e *factum*, t. I, p. 171. || 4° Manière de dire, de débiter. Si l'écriture est le corps visible du langage, la prononciation en est l'âme, CH. NODIER. || 5° Dans la rhétorique ancienne, la cinquième et dernière partie de cette science qui comprenait l'invention, la disposition, l'élocution, la mémoire et la prononciation. Ces deux dernières parties ne regardaient que l'orateur parlant et pouvaient se réunir sous le nom d'action.

— HIST. XVIe s. Et si y avoit oultre cela grand plaisir au son de sa voix seulement et à sa prononciation, AMYOT, *Ant on.* 32. Puisque les letres ne sont qu'images de voix, l'escriture devra estre d'autant de lettres que la prononciation requiert de voix; si elle se trouve autre, elle est faulse, abusive et damnable, MEIGRET, dans LIVET, *la Gramm. franç.* p. 62. Je monstreray comme nostre langage, pour rendre sa prononciation plus douce, a trouvé moyen d'eviter la rencontre des voyelles en vocables contigus, H. EST. *Précell.* édit. FEUGÈRE, p. 71.

— ETYM. Provenç. *pronunciatio*; espagn. *pronunciacion*; ital. *pronunziazione*: du lat. *pronunciationem*, de *pronunciare*, prononcer.

PRONOSTIC (pro-no-stik), *s. m.* || 1° Conjecture sur ce qui doit arriver. Les politiques se trompent souvent dans leurs pronostics. || 2° En parlant des choses, ce qui sert de pronostic. Ce revers fut le pronostic de sa chute. || 3° Jugement que le médecin fait de l'issue d'une maladie. Comme il avait le pronostic fort sûr, il en désespéra dans un temps même où elle se croyait hors de danger, FONTEN. *Morin.* || L'Académie remarque qu'en ce sens on dit aussi prognostic; cette prononciation a vieilli parmi les médecins. || 4° Terme d'astrologie. Jugement tiré de l'inspection des astres. Il n'y a rien de plus faible ni de plus timide que ceux qui se fient aux pronostics : trompés dans leurs vains présages, ils perdent cœur et demeurent sans défense, BOSS. *Politique*, V, III, 4.

— HIST. XIVe s. Toutes lesdites condicions met Ypocras en la partie des pronostiques, H. DE MONDEVILLE, f° 80. || XVIe s. Je vous veux icy coucher une liste de quelques pronostics des tempestes et orages qui se monstrent tant par le soleil que par la lune, CHOLIÈRES, *Contes*, t. II, *après-dînée* 8. Si j'oyois parler ou des esprits qui reviennent, ou du prognostique des choses futures ... MONT. I, 200.

— ETYM. Voy PRONOSER.

† **PRONOSTICATEUR** (pro-no-sti-ka-teur), *s. m.* Celui qui pronostique.

— HIST. XVIe s. Tels superstitieux et reprouvables pronosticateurs, M. DU BELLAY, 415.

† **PRONOSTICATION** (pro-no-sti-ka-sion), *s. f.* Action de pronostiquer. Les pronostications météorologiques.

— HIST. XIVe s. Aussi fu l'estoile comée [comata, chevelue] En semblance de feu couée, Qui de [en] cel d'occasion Faisoit pronostication, MACHAUT, p. 68.

— ETYM. *Pronostiquer*; provenç. *pronosticacio*; espagn. *pronosticacion*; ital. *pronosticazione*.

† **PRONOSTIQUE** (pro-no-sti-k'), *adj.* Qui a rapport au pronostic. || Signes pronostiques, ceux d'après lesquels le médecin établit son pronostic sur une maladie.

— ETYM. *Pronostic.*

PRONOSTIQUÉ, ÉE (pro-no-sti-ké, kée), *part. passé* de pronostiquer. Une tempête pronostiquée.

PRONOSTIQUER (pro-no-sti-ké), je pronostiquais, nous pronostiquions, vous pronostiquiez; que je pronostique, que nous pronostiquions, que vous pronostiquiez, *v. a.* Faire un pronostic. J. J. Rousseau avait pronostiqué la révolution française. || Il se dit aussi de ce qui sert de présage. La mort prochaine que mon âge me pronostique, BOSS. *Lett. quiét.* 210. Halitherse déclara que les aigles pronostiquaient le retour prochain d'Ulysse, FÉN. t. XXI, p. 347.

— HIST. XIVe s. Un perpetuel office qui regardoit et pronosticoit de leurs aventures par la science des oiseaux, BERCHEURE, f° 1, *verso*. Ceulx qui pronostiquent les choses à venir, *le Songe du vergier*, I, 177. || XVe s. Dont leur prophete Merlin Pronostica la douloureuse fin Quand il escripst : vie perdrez et terre, E. DESCH. *Ball. Proph. de Merl.* || XVIe s. Nul ne prognostiquoit que je deusse devenir mauvais, mais inutile, MONT. I, 197.

— ÉTYM. *Pronostic*; provenç. et espagn. *pronosticar*; ital. *pronosticare*.

PRONOSTIQUEUR (pro-no-sti-keur), *s. m.* Terme familier. Celui qui pronostique. Un pronostiqueur d'aventures, Fort savant aux choses futures, SCARR. *Virg.* VII. Les savants ont à défendre leur dignité; ils doivent se défendre de toute ressemblance avec les pronostiqueurs, A. ROILLOT, *Moniteur universel*, 8 juill. 1867, p. 898, 5e col.

— HIST. XVIe s. Ceulx qui vous content des fables, comme alchymistes, pronosticqueurs, judiciaires, chiromantiens, medecins, MONT. I, 247.

— ÉTYM. *Pronostiquer*.

† **PRONUNCIAMENTO** (pro-non-si-a-min-to), *s. m.* Mot que les Espagnols emploient pour exprimer l'acte par lequel une ville, une troupe se prononce contre le gouvernement et commence une révolution.

— ÉTYM. Voy. PRONONCEMENT.

† **PROODE** (pro-o-d'), *s. f.* Terme de métrique ancienne. Petit vers placé devant un plus grand dans les poëmes lyriques. C'est le contraire de l'épode.

— ÉTYM. Προῳδὸς, de πρὸ, avant, et ᾠδὴ, chant.

† **PROODIQUE** (pro-o-di-k'), *adj.* Qui tient de la proode. Dans les distiques composés d'un hexamètre et d'un pentamètre, le premier est un vers proodique, et le second est ce qu'on nomme l'epode.

PROPAGANDE (pro-pa-gan-d'), *s. f.* || 1° Congrégation établie à Rome pour propager la foi. Dès que les Européens eurent franchi le cap de Bonne-Espérance, la Propagande se flatta de subjuguer tous les peuples voisins des mers orientales et de les convertir, VOLT. *Dict. phil. Japon.* || Fête de la Propagande, séance solennelle que la Propagande de Rome tient à l'Épiphanie, et dans laquelle chaque élève de l'institution lit une pièce de vers composée dans sa langue natale. || Imprimerie de la Propagande, imprimerie de Rome, célèbre par la variété des caractères qu'elle possède. || 2° En général, toute institution qui a pour but la propagation d'une croyance religieuse. || 3° Par extension, toute association dont le but est de propager certaines opinions. Il y a dans la puissance des Français, il y a dans leur caractère, il y a dans leur langue surtout une certaine force prosélytique qui passe l'imagination; la nation entière n'est qu'une vaste propagande, J. DE MAISTRE, *Corresp.* 13 déc. 1815. || Faire de la propagande, tenter de propager une opinion, un système politique, social, religieux.

— ÉTYM. Lat. *de propaganda fide*, de la foi devant être propagée (voy. PROPAGER).

† **PROPAGANDISME** (pro-pa-gan-di-sm'), *s. m.* Néologisme. En mauvaise part, manie de propager une nouvelle doctrine, surtout une doctrine politique révolutionnaire.

† **PROPAGANDISTE** (pro-pa-gan-di-st'), *s. m.* || 1° Membre de la propagande. || 2° Par extension, celui qui fait de la propagande, surtout en matière politique. Ce caractère, peut-être trop ardent, que je mets à poursuivre les propagandistes, et à accuser.... *Papiers saisis à Bareuth*, p. 171.

PROPAGATEUR, TRICE (pro-pa-ga-teur, tri-s'). || 1° *Adj.* Qui propage la race, la lignée. Du sang troyen propagateur, SCARR. *Virg.* VIII. L'instinct propagateur de leur race amoureuse Sans cesse reproduit leur foule populeuse, DELILLE, *Trois règnes*, VIII. || L'adjectif n'est pas dans le Dictionnaire de l'Académie. || 2° *S. m.* Fig. Celui qui propage quelque opinion. Il lui faut [à l'Église] des défenseurs, des propagateurs, et c'est ce qu'elle vous demande, BOURDAL. *Exhort. char. env. un sémin.* t. I, p. 168. Revenu dans sa patrie, Sulpice Sévère y écrivit la vie de saint Martin, le premier propagateur de la vie cénobitique en Gaule, MONTALEMBERT, *les Moines d'Occident*, t. II, p. 278. || *Adj.* Zèle propagateur.

— ÉTYM. Lat. *propagatorem*, de *propagare*, propager.

PROPAGATION (pro-pa-ga-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action de propager, de multiplier par génération. Pour ce qui est des qualités requises pour le mariage et la propagation, je vous assure que, selon les règles de nos docteurs, il est tel qu'on le peut souhaiter, MOL. *Mal. imag.* II, 6. Les conjonctions illicites contribuent peu à la propagation de l'espèce, MONTESQ. *Esp.* XXIII, 2. Dans l'espèce humaine, quelle différence entre la chétive propagation des sauvages et l'immense population des nations civilisées et bien gouvernées! BUFF. *Quadr.* t. VIII, p. 35. Je crois que Nature.... est toute à deux fins, la conservation de l'individu et la propagation de l'espèce, DIDER. *Lett. à Mlle Voland*, 31 juill. 1762. || Fig. Cet état [l'état religieux], par une heureuse et sainte propagation, se perpétue de jour en jour, ou d'âge en âge.... BOURDAL. *Pensées*, t. II, p. 417. || 2° Fig. Extension, progrès. La propagation de la vaccine. La propagation du choléra. La propagation des lumières. Par cette foi des peuples il a formé une Église nombreuse; par la propagation de cette Église, il a eu le témoignage de la tradition et de l'antiquité, BOURDAL. *Dominic. Sur le scand. de la croix.* || Œuvre de la propagation de la foi, œuvre qui a pour objet de secourir les Églises catholiques dans les pays protestants ou schismatiques, et d'aider les missionnaires par la prière et des aumônes. || 3° Terme de physique. Manière dont la lumière, la chaleur, le son se propagent. La propagation de la lumière se fait toujours en ligne droite, BUFF. *Hist. nat. Hom. Œuvr.* t. IV, p. 487.

— HIST. XVe s. Julius Cesar, qui estoit souverain de l'ost des Rommains, non pour la grant propagation [extraction] dont il fust venu, mais pour la haulte proesse qui estoit en luy, *Perceforest*, t. IV, f° 82. || XVIe s. Une amorce et allechement dedié à la conservation et propagation de leur race, PARÉ, I, *Préf.*

— ÉTYM. Lat. *propagationem*, de *propagare*.

PROPAGÉ, ÉE (pro-pa-jé, jée), *part. passé* de propager. De faux bruits propagés par la malveillance.

PROPAGER (pro-pa-jé. Le *g* prend un *e* devant *a* et *o*: propageant, propageons), *v. a.* || 1° Multiplier par voie de reproduction. Assez de monde concourt À propager notre espèce, BÉRANG. *Chapons.* || Absolument. L'homme de nature n'a rien fait que vivre et propager, DIDER. *Lett. à Mlle Voland*, 2 sept. 1762. N'a-t-on pas vu des cloportes et des salamandres aquatiques vivre et propager beaucoup dans le corps humain? BONNET, *Consid. corps org. Œuv.* t. V, p. 243, dans POUGENS. || 2° Fig. Répandre, étendre, faire croître. Propager la vérité, les lumières. On n'examine guère ce qu'on croit bien savoir; et c'est ainsi qu'après avoir propagé les erreurs, les témoignages, qui retardent l'observation, en prolongent encore la durée, RAYNAL, *Hist. phil.* VI, 18. || 3° Se propager, *v. réfl.* Se multiplier par voie de reproduction. On trouve en Sibérie.... des squelettes d'éléphants, d'hippopotames et de rhinocéros en assez grande quantité pour être assuré que les espèces de ces animaux, qui ne peuvent se propager aujourd'hui que dans les terres du midi, existaient et se propageaient autrefois dans les terres du nord, BUFF. *Époq. nat. Œuvr.* t. XII, p. 22. || Fig. Être répandu, disséminé. Les fables qu'on croira prépareront à croire celles qu'on ne croit pas encore.... c'est par cette analogie que les mêmes erreurs se propageront, s'accommoderont de tous les climats, se transplanteront, se grefferont, pour ainsi dire, sur les tiges que chacun produit, CONDIL. *Hist. anc.* III, 2. || 4° Cheminer de proche en proche. La lumière de certaines étoiles doit mettre des milliers d'années à se propager jusqu'à nous. Le coup électrique, qui se propage subitement et aussi loin que s'étendent les corps qui peuvent lui servir de conducteurs, BUFF. *Min.* t. IX, p. 61.

— ÉTYM. Lat. *propagare*, de *pro*, en avant, et *pagare*, dérivé de *pagere* ou *pangere*, fixer, consolider (voy. PAGE, 4. *f.*). Le sens primitif de *propagare* est replanter; de là, planter des rejetons et multiplier.

† **PROPAGINE** (pro-pa-ji-n'), *s. f.* Voy. PROPAGULE.

— ÉTYM. Lat. *propago, propaginis*.

† **PROPAGULAIRE** (pro-pa-gu-lè-r'), *adj.* Se dit de la reproduction qui a lieu par des propagules.

† **PROPAGULE** (pro-pa-gu-l'), *s. m.* Terme de botanique. Gemme simple pouvant reproduire un végétal. || Drageon pourvu de bourgeons et susceptible de prendre racine.

— ÉTYM. *Propager.*

† **PROPAROXYTON** (pro-pa-ro-ksi-ton), *s. m.* Terme de grammaire. Mot qui a l'accent sur l'antépénultième syllabe : ἄνθρωπος est proparoxyton.

— ÉTYM. Προπαροξύτονος, de πρὸ, avant, et *paroxyton*.

† **PROPASSION** (pro-pa-sion), *s. f.* Terme de religion. Nom qui a été donné par certains théologiens aux angoisses de Jésus-Christ avant la passion.

— HIST. XVIe s. Jesus-Christ a craint.... jusques à pleurer, blesmir.... bien qu'en luy ces mouvemens n'ont pas esté des passions pareilles aux nostres; dont le grand saint Hierosme, et, après lui, l'escole, ne les a pas osé nommer du nom de passion, pour la reverence de la personne en laquelle ils estoient, mais du nom respectueux de propassions, ST FRANÇ. DE SALES, *Amour de Dieu*, I, 3.

— ÉTYM. Lat. *pro*, avant, et *passion*.

† **PROPATHIE** (pro-pa-tie), *s. f.* Terme de médecine. Synonyme de prodrome.

— ÉTYM. Πρὸ, avant, et πάθος, maladie.

PROPENSION (pro-pan-sion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Tendance naturelle d'un corps vers un autre. Tous les corps pesants ont une propension naturelle à descendre. || 2° Fig. Penchant, inclination. Propension au bien, au mal.

— HIST. XVIe s. Si il est difficile de forcer les propensions naturelles, MONT. I, 159. J'ay, de ma part, le goust estrangement mousse à ces propensions qui sont produictes en nous sans l'ordonnance et entremise de nostre jugement, ID. II, 70.

— ÉTYM. Lat. *propensionem*, de *propensus*, enclin, de *pro*, en avant, et *pendere*, suspendre.

† **PROPÉRISPOMÈNE** (pro-pé-ri-spo-mè-n'), *s. m.* Terme de grammaire grecque. Mot qui a l'accent circonflexe sur la pénultième; σῶμα est propérispomène.

— ÉTYM. Πρὸ, avant, et περισπώμενος, marqué d'un accent circonflexe, de περὶ, marquant contour, et σπάω, tirer.

† **PROPET, ETTE** (pro-pè, pè-t'), *adj.* Voy. PROPRET.

PROPHÈTE (pro-fè-t'), *s. m.* || 1° Celui qui, chez les Hébreux, inspiré de Dieu, prédisait l'avenir. Il ne s'éleva plus dans Israël de prophète semblable à Moïse, à qui le Seigneur parlât comme à lui face à face, SACI, *Bible, Deutéron.* XXXIV, 10. Pour montrer que l'Ancien Testament n'est que figuratif, et que les prophètes entendaient par les biens temporels d'autres biens.... PASC. *Pens.* XVI, 6, éd. HAVET. On n'entend les prophètes que quand on voit les choses arrivées, ID. *ib.* XXV, 137. Dieu a suscité des prophètes durant seize cents ans; et, pendant quatre cents ans après, il a dispersé toutes ces prophéties, avec tous les Juifs qui les portaient, dans tous les lieux du monde; voilà quelle a été la préparation à la naissance de Jésus-Christ, ID. *ib.* XVIII, 1. Le prophète [Isaïe] y prédit la conversion des gentils par ces paroles : Ceux d'Occident craindront le nom du Seigneur, et ceux d'Orient verront sa gloire, BOSS. *Hist.* II, 7. Les prophètes, au moins quelques-uns, ne laissaient pas d'être mariés; et cette veuve dont Élie multiplia l'huile, était la veuve d'un prophète, FLEURY, *Mœurs des Israél.* III. XXI, 2e part. p. 282, dans POUGENS. Une autre espèce de religieux, et bien plus considérable, étaient les prophètes; il y en avait un grand nombre dès le temps de Samuel, ID. *ib.* p. 263. || Le prophète-roi, le roi-prophète, le prophète royal, David. C'est ce qu'avait si bien compris le prophète royal, BOURDAL. *Serm. 26e dim. après la Pentec. Domin.* t. IV, p. 226 || Les quatre grands prophètes, Isaïe, Jérémie, Ézéchiel et Daniel, ainsi dits parce qu'ils ont laissé un plus grand nombre d'écrits. || Les douze petits prophètes, les autres douze prophètes dont on a des prophéties dans l'Ancien Testament. || Les faux prophètes, ceux qui se disaient prophètes, sans avoir l'inspiration divine. Le temps approchait où la vengeance divine devait éclater sur les Juifs impénitents : le désordre se met parmi eux; un faux zèle les aveugle et les rend odieux à tous les hommes; leurs faux prophètes les enchantent par les promesses d'un règne imaginaire, BOSS. *Hist.* II, 7. || Fig. Voici la loi et les prophètes, se dit d'une autorité qui décide sans réplique (locution qui vient de ce que saint Jérôme et les autres Pères de l'Église donnent le nom de loi aux cinq livres de Moïse, et de prophètes aux livres des prophètes). || On dit de même : Ce que

je vous dis, c'est la loi et les prophètes. On veut parier que la princesse d'Harcourt ne sera pas dévote dans un an, à cette heure qu'elle est dame du palais, et qu'elle remettra du rouge; car ce rouge c'est la loi et les prophètes; c'est sur ce rouge que roule tout le christianisme, SÉV. 181. || 2° Chez les gentils, certains personnages inspirés par les dieux. Elie fit mourir les prophètes de Baal. Des prophètes menteurs la troupe confondue, RAC. *Athal.* I, 1. || Faux prophètes, se dit aussi pour prophètes de Baal. Celle [raillerie] dont elle [l'Écriture] se servit dans cette fameuse épreuve de l'impuissance des faux dieux d'Achab, en disant aux faux prophètes : Criez plus fort, car votre dieu est peut-être en chemin, FURETIÈRE, 3° *factum*, t. I, p. 320. || Les Grecs aussi avaient des prophètes. Les prophètes exercent un ministère plus relevé : ils se tiennent auprès de la Pythie, recueillent ses réponses, les arrangent, les interprètent, et quelquefois les confient à d'autres ministres qui les mettent en vers, BARTHÉL. *Anach.* ch. 22. Viens, prophète éloquent, aveugle harmonieux [Homère], A. CHÉN. *l'Aveugle.* || 3° Titre donné à Mahomet par les musulmans. Mahomet s'érigea en prophète, BOSS. *Hist.* I, 11. Et tandis qu'elle montre au peuple épouvanté Du prophète divin l'étendard redouté.... RAC. *Baj.* III, 4. Le saint prophète ne savait ni lire ni écrire; de là la haine des premiers musulmans contre toute espèce de connaissance, DIDER. *Opin. des anc. philos.* (*Sarrasins*). || 4° Fig. Celui qui agit comme un des prophètes de l'ancien temps. Leur subtil conducteur [Cromwell], qui.... en faisant le docteur et le prophète, aussi bien que le soldat et le capitaine... BOSS. *Reine d'Anglet.* Le prophète Jurieu fut sifflé ; les prophètes des Cévennes furent pendus ou roués; les prophètes qui vinrent du Languedoc et du Dauphiné à Londres furent mis au pilori.... VOLT. *Dict. phil. Prophètes.* || 5° Fig. et familièrement. Celui qui annonce ce qui doit arriver, qui devine. Il y en a une [prophétie] dans le Dante encore plus circonstanciée et plus clairement exprimée, c'est touchant la découverte des étoiles du pôle antarctique; il suffirait de ces deux exemples pour prouver que les poëtes méritent en effet le nom de prophète, VOLT. *Comm. Corn. Rem. Médée*, V, 3. Tout ce que j'ai prédit est arrivé; au premier coup de fusil qui fut tiré, je dis : En voilà pour sept ans.... c'est parce que je ne suis plus dans mon pays que je suis prophète, ID. *Lett. d'Argental*, 28 sept. 1761. J'ai été prophète sans le savoir, comme l'étaient tous les anciens prophètes, ID. *ib.* 24 janv. 1766. Si le préopinant ne m'avait pas interrompu, il saurait déjà qu'il est plus simple d'écouter que de deviner, et qu'en général ce n'est pas un métier sûr que celui de prophète, MIRABEAU, *Collection*, t. III, p. 92. || Familièrement. Un prophète de malheur, un homme qui n'annonce que de mauvaises choses. || Faux prophète, homme qui se trompe dans ses prédictions. || Chapeau de prophète, chapeau pointu, ainsi dit parce que les devins sont souvent coiffés d'un tel chapeau. || Proverbes. Nul n'est prophète en son pays, on a moins d'influence, de crédit en son pays qu'ailleurs. Je vous assure, ajouta-t-il [Jésus], qu'aucun prophète n'est bien reçu en son pays, SACI, *Bible, Évang. saint Luc*, IV, 24. Il va à Vals, parce qu'il est à Paris; et M. d'Arles va à Forges; tant il est vrai que jusqu'à ces pauvres fontaines, nul n'est prophète en son pays, SÉV. 21 août 1689. C'est un vieux licencié galicien, qui, dès sa première jeunesse, a quitté sa patrie, où il ne serait jamais devenu prophète, LESAGE, *Estev. Gonz.* 10. Ce divin Dante fut, dit-on, un homme assez malheureux ; ne croyez pas qu'il fût divin de son temps, ni qu'il fût prophète chez lui, VOLT. *Dict. phil. Dante.*

— HIST. XI° s. Dès les apostres ne fut hom tel prophete, *Ch. de Rol.* CLXIV. || XII° s. Deus nostre [illegible] les [illegible] guarder. Li prophetes [illegible] qui esturet Les leis de felunie.... *Th. le mart.* 80. David reis e prophetes purvit altrui muillier [vit la femme d'un autre], ID. 78. || XVI° s. Ce bon prophete [ce bon apôtre] le cardinal de Lyon, qui toute sa vie a esté ennemy mortel des François, *Hist. du chev. Bayard*, p. 371, dans LACURNE. Esprit tout divin et prophete, DES ACCORDS, *les Touches*, p. 2, dans [illegible].

— ÉTYM. Prov. *propheta*; espagn. et ital. *profeta*; du latin *propheta*; [illegible], de πρό, avant, et [illegible].

PROPHÉTESSE (pro-fé-tè-s'), *s. f.* Celle qui prédit par inspiration. Marie prophétesse, sœur d'Aaron, prit un tambour à la main, SACI, *Bible, Exode*, XV, 20. L'Église a vu, dès son origine, des femmes qui se disaient prophétesses, et les apôtres n'ont pas dédaigné de les noter, BOSS. *États d'oraison*, I, 11. Sous les juges, il n'y eut proprement que la prophétesse Débora, quoique les Juifs aient donné le nom de prophète à plusieurs juges qui avaient rendu de grands services à la nation, CONDIL. *Hist. anc. Consid. sur Juifs*, chap. 2. || Par extension. Une femme [Mme Guyon] dont les lumières étaient si courtes, les illusions si palpables, et qui fait ici la prophétesse, BOSS. *Relat. sur le quiétisme*, II, 29.

— HIST. XVI° s. La prophetisse Pythia en donna des responses terribles, AMYOT, *Démosth.* 26.

— ÉTYM. Provenç. *profetissa*; espagn. *profetisa*; ital. *profetessa*; du lat. *prophetissa*, de *propheta*. On trouve *la prophete* dans E. DESCH. *Poésies mss.* f° 328.

PROPHÉTIE (pro-fé-sie), *s. f.* || 1° Prédiction faite par inspiration de Dieu. Pour prouver tout d'un coup les deux Testaments, il ne faut que voir si les prophéties de l'un sont accomplies en l'autre ; pour examiner les prophéties, il faut les entendre ; car, si on croit qu'elles n'ont qu'un sens, il est sûr que le Messie ne sera pas venu; mais, si elles ont deux sens, il est sûr qu'il sera venu en Jésus Christ, PASC. *Pens.* XVI, 4, édit. HAVET. Sous le règne d'Ozias, les saints prophètes, dont les principaux en ce temps furent Osée et Isaïe, commencèrent à publier leurs prophéties par écrit, et dans des livres particuliers, dont ils déposaient les originaux dans le temple, pour servir de monument à la postérité, BOSS. *Hist.* I, 6. Quand vous lisez si souvent dans leurs écrits [des prophètes] que les rois entreront en foule dans l'Église.... comme les rois vos ancêtres [le Dauphin fils de Louis XIV] se sont signalés plus que tous les autres en protégeant et en étendant l'Église de Dieu, je ne craindrai point de vous assurer que c'est eux qui de tous les rois sont prédits le plus clairement dans ces illustres prophéties, ID. *ib.* III, 1. Le temps, fidèle interprète des prophéties, ID. *Variat.* XI, 203. || Prophétie d'Isaïe, prophétie d'Ézéchiel, etc. le recueil des prophéties faites par Isaïe, par Ézéchiel, etc. || 2° Il se dit aussi des oracles chez les païens. Prophéties : le grand Pan est mort, PASC. *Pens.* XXV, 164, édit. HAVET. Cette compilation informe de prophéties différentes [oracles sibyllins] fut imprimée pour la première fois l'an 1545 sur des manuscrits.... VOLT. *Dict. phil. Sibylle.* À Delphes, ce fut à une fille qu'on accorda le privilége exclusif de monter sur le trépied; et on fit ce choix parce qu'il semble, dit Diodore de Sicile, que le don de prophétie ait été de tout temps un attribut des vierges, CONDIL. *Hist. anc.* III, 9. || 3° Par extension, prédiction faite par des gens qui prétendent lire dans l'avenir. Les prophéties de Nostradamus. || 4° Fig. Annonce d'un événement futur faite par conjecture. En ce cas-là, madame, je suis persuadé qu'il y a bien plus de prophéties à faire que de conseils à donner : dites vos prophéties, repartit la reine, RETZ, *Mém.* t. II, liv. III, p. 422, dans POUGENS. Vous souvient-il de tous les raisonnements qu'on faisait sur la guerre, et comme il devait y avoir bien des gens tués? c'est une prophétie qu'on peut toujours faire sûrement, SÉV. 234. En vérité, ma fille, je suis fort aise que, pour votre amusement et pour l'honneur de ma prophétie, Pauline soit devenue aimable et douce, et comme vous la souhaitiez, ID. 28 sept. 1689. Entendez-vous ces paroles : et que ceux qui demeureront se dévorent les uns les autres? ô prophétie trop réelle et trop véritablement accomplie! BOSS. *Reine d'Anglet.* Les sages le prévirent [qu'en ébranlant la religion en Angleterre, on ébranlerait la royauté]; mais les sages sont-ils crus en ces temps d'emportement, et ne se rit-on pas de leurs prophéties? ID. *ib.* C'est dans la Médée de Sénèque qu'on trouve cette fameuse prophétie qu'un jour l'Amérique sera découverte, VOLT. *Comm. Corn. Rem. Médée*, V, 3.

— HIST. XIII° s. Prophetie est en quatre manieres : ou en faiz, ou en diz, ou en visions, ou en songe, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 84. Rois, la prophecie Qu'on dit ne ment mie : Que femme seult [a coutume] cost grever Qui ses barons sot amer [que son mari sut aimer], HUES DE LA FERTÉ, *Romancero*, p. 182. Et puis est avenu que la croiserie fu de petit esploit, selonc la prophecie de mon prestre, JOINV. 299. || XVI° s. Et chantoit on publiquement ceste ancienne prophetie des sibylles.... AMYOT, *Demosthene*, 26.

— ÉTYM. Provenç. *prophecia*; espagn. *profecia*; ital. *profezia*, de προφητεία (voy. PROPHÈTE).

PROPHÉTIQUE (pro-fé-ti-k'), *adj.* || 1° Qui tient du prophète. J'ai déduit dans un ordre historique toutes les preuves de fait qui démontrent que les Écritures de l'Ancien et du Nouveau Testament sont vraiment un livre prophétique, principalement en ce qui regarde la venue actuelle du Christ, BOSS. *Explic. de la proph. d'Isaïe*, 1re lett. L'inspiration et impression prophétique, ID. *États d'orais.* V, 8. Si, durant cinq cents ans, le peuple de Dieu fut sans prophète, tout l'état de ces temps était prophétique, ID. *Hist.* II, 5. || Par extension. Mme Guyon continue à se donner un air prophétique dans son explication sur l'Apocalyse, BOSS. *Relat. sur le quiétisme*, II, 14. || 2° Qui lit dans l'avenir. Une céleste flamme D'un rayon prophétique illumine mon âme, CORN. *Cinna*, V, 3. Dès qu'elle [la prêtresse d'Apollon, à Argos] a goûté du sang de la victime [une brebis], elle est saisie de l'esprit prophétique, BARTHÉL. *Anach.* ch. 53.

— ÉTYM. Lat. *propheticus*, de *propheta*, prophète.

PROPHÉTIQUEMENT (pro-fé-ti-ke-man), *adv.* En prophète. Il a prophétiquement parlé.

— ÉTYM. *Prophétique*, et le suffixe *ment*.

PROPHÉTISÉ, ÉE (pro-fé-ti-zé, zée), *part. passé* de prophétiser. Pourquoi Jésus-Christ prophétisé en son premier avénement; pourquoi prophétisé obscurément en la manière, PASC. *Pens.* XXV, 111, édit. HAVET.

PROPHÉTISER (pro-fé-ti-zé), *v. a.* || 1° Prédire l'avenir par inspiration divine. Je hais cet homme-là, parce qu'il ne me prophétise jamais rien de bon, et qu'il ne me prédit que du mal, SACI, *Bible, Rois*, III, XXII, 8. || Absolument. L'esprit de Dieu s'étant saisi de lui [Balaam], il commença à prophétiser, SACI, *Bible, Nombr.* XXIV, II, 3. Je souhaite que vous ayez tous le don des langues, mais encore plus celui de prophétiser, ID. *ib. St Paul, Ire épît. aux Corinth.* XIV, 5. Prophétiser, c'est parler de Dieu, non par preuves du dehors, mais par sentiment intérieur et immédiat, PASC. *Pens.* XXV, 160, édit. HAVET. || 2° Parler comme faisaient les anciens prophètes. Luther prophétisait contre lui [Georges de Saxe] de toute sa force, sans considérer qu'il était de la famille de ses maîtres, BOSS. *Variat.* II, 44. Le président [Maupertuis].... démontra à l'assemblée qu'il était aussi aisé à l'âme de voir l'avenir que le passé : et alors il se frotta les lèvres avec la langue, remua longtemps la tête, exalta son imagination, et prophétisa, VOLT. *Facéties, Diatr. du docteur Akakia.* || 3° Fig. Prévoir par conjecture et dire d'avance ce qui doit arriver. Il prophétisait vrai, LA FONT. *Fabl.* III, 18. || Absolument. Je prophétise avec audace ; L'avenir me sourit de loin, BÉRANG. *Pet. coin.*

— HIST. XII° s. E li seinz esperiz te durrad [donera] la grace, et erranment [aussitôt] prophetizeras, *Rois*, p. 33. || XIII° s. Biax fils, li astrenomien Prophetisierent de toi bien, Ke jà nul bien ne me feroies, Moi et mon regne destruiroies, GUI DE CAMBRAI, *Barl. et Jos.* p. 151. Chou [ce] qu'à venir de lui estoit, Sa figure prophetisoit, ID. *ib.* p. 11. Et de lonctens estoit prophetisé, que il auroit un empereour en Constantinoble qui seroit gietés contre val cele colombe [colonne], VILLEH. CXXVII. || XV° s. Et ainsi nature prophetisoit en lui ce que puis advint, *Bouciq.* I. || XVI° s. Touchant lequel propos Platon mesme luy escrivit quelquefois, comme prophetisant ce qui lui estoit à advenir, AMYOT, *Dion*, 11. Si ma prudence ne les a peu penetrer et prophetiser [les conditions muettes des hommes], MONT. III, 269.

— ÉTYM. Prov. *prophetisar*; espagn. *profetizar*; ital. *profetizzare*; du lat. *prophetizare*, de *propheta*, prophète.

† **PROPHÉTISME** (pro-fé-ti-sm'), *s. m.* Ensemble des idées et de la manière des prophètes dans l'Ancien Testament.

† **PROPHRAGME** (pro-fra-gm'), *s. m.* Terme de zoologie. Cloison membraneuse du thorax des insectes.

— ÉTYM. Πρὸ, avant, et φράγμα, cloison.

† **PROPHYLACTÈRE** (pro-fi-la-ktè-r'), *s. m.* Relique portée sur soi dans le dessein de se préserver de quelque malheur.

— ÉTYM. Πρὸ, et *phylactère*.

PROPHYLACTIQUE (pro-fi-la-kti-k'), *adj.* Terme de médecine. Synonyme de préservatif || *S. f.* La prophylactique, synonyme de prophylaxie.

— ÉTYM. Προφυλακτικὸς, de προφυλάσσειν, préserver, de πρὸ, en avant, et φυλάσσειν, garder (voy. PHYLACTÈRE).

† **PROPHYLAXIE** (pro-fi-la-ksie), *s. f.* Terme de médecine. La partie de la médecine qui a pour objet les précautions propres à préserver de telle ou telle maladie.

— ÉTYM. Voy. PROPHYLACTIQUE.

PROPICE (pro-pi-s'), *adj.* || 1° Qui donne faveur, en parlant de la divinité ou de toute puissance de qui notre sort dépend. Et nous verrons après, par d'autres sacrifices, Si les dieux voudront être à nos vœux plus propices, CORN. *Rodog.* V, 4. S'il est des dieux cruels, il est des dieux propices, VOLT. *Guèbres*, IV, 6. Il est dans ce saint temple un sénat vénérable Propice à l'innocence, au crime redoutable, ID. *Henr.* IV. || 2° En parlant des choses, favorable. Un vent propice. Car en quelque façon les malheurs sont propices, REGNIER, *Sat.* II. Le destin, aux grands cœurs si souvent mal propice, CORN. *Poly.* I, 4. Prenons l'occasion, tandis qu'elle est propice, ID. *Cinna*, I, 3. Je voudrais que la cour, par un regard propice, A ce que vous valez rendît plus de justice, MOL. *Mis.* III, 7. || 3° A la propice, *loc. adv.* Au gré de (locution vieillie). Geronte : Quel est ce Richard? — Hector : Moi, fort à votre service; Ce nom n'étant point fait du tout à la propice D'un valet de joueur, je me suis de nouveau Donné celui d'Hector, du valet de carreau, REGNARD, *le Joueur*, III, 4.

— HIST. XII° s. Respundi Naboth : Deu me seit propice, que ço ne face que ne duinse [je ne donne] ne despende le heritage de mes ancesours, *Rois*, p. 330. || XIV° s. La chaleur du soleil est propice à toute la nature, *Modus*, f° IV, *verso.* || XV° s. Bateaulx propices à porter chevaulx, COMM. IV, 5. Par les dessus ditsluy furent faictes tant de remonstrances qu'il se accorda, et leur donna par propices oreilles à entendre touchant son eschappement [évasion], *Bibl. des chart.* 4° série, t. I, p. 267. || XVI° s. Amour.... Tens l'oreille à la mienne [voix], et te monstre propice, DESPORTES, *Amours d'Hippol.* XXXIV.

— ÉTYM. Lat. *propitius*, *pro-pit-ius*, de *pro*, et *petere*, aller en volant, voler, d'après Ascoli, *Zeitschrift für vergleich. Sprachforsch.* t. XVI, p. 211; le sens serait : dont le vol est d'un augure heureux.

† **PROPICEMENT** (pro-pi-se-man), *adv.* D'une manière propice.

— HIST. XV° s. Auquel temps on pourroit faire le voyage plus propicement, FROISS. liv. III, p. 151.

† **PROPIED** (pro-pié), *s. m.* Terme de zoologie. Organe en forme de pied, qui s'observe chez certaines larves d'insectes.

— ÉTYM. Lat. *pro*, pour, et *pied*.

† **PROPIONATE** (pro-pi-o-na-t'), *s. m.* Sel formé par l'acide propionique.

† **PROPIONE** (pro-pi-o-n'), *s. m.* Corps obtenu du propionate de baryte par la distillation sèche.

† **PROPIONIQUE** (pro-pi-o-ni-k'), *adj.* Acide propionique, acide qui se forme pendant la décomposition d'un grand nombre de substances végétales.

† **PROPITIATEUR** (pro-pi-si-a-teur), *s. m.* Celui qui rend propice. Le voyant [Jésus-Christ] par la foi present sur l'autel; nous le présentons à Dieu comme notre unique propitiateur par son sang, BOSS. *Projet de réunion*, *Expl. de diff. points de controv.* Vous ai-je offensé [vous, Seigneur]? voilà votre Fils, mon grand propitiateur, ID. *Élévat. sur myst.* XVIII, 9.

— HIST. XVI° s. Jesus-Christ se nomme vie, en tant qu'il est propiciateur pour appaiser son Pere envers nous, CALV. *Instit.* 250.

— ÉTYM. Lat. *propitiatorem*, de *propitiare*, de *propitius*, propice.

PROPITIATION (pro-pi-si-a-sion; en vers, de six syllabes), *s. f.* Action de rendre propice. Vous ne ferez aucune œuvre servile dans tout ce jour, parce que c'est un jour de propitiation, SACI, *Lévit.* XXIII, 28. Ne résistez pas à Dieu.... qui vous ouvre en ce temps de propitiation tant de moyens de salut, MA-S. *Carême, Mot. de conv.* || Sacrifice de propitiation, victime de propitiation, sacrifice, victime offerte à Dieu pour le rendre propice. Nous avons pour avocat envers le Père Jésus-Christ, qui est juste; car c'est lui qui est la victime de propitiation pour nos péchés, SACI, *Bible, St Jean*, 1re *épî.* II, 2.

— HIST. XVI° s. Dieu a envoyé son fils propiciation pour nos pechez.... et ce nom de propiciation ou appointement emporte beaucoup, CALV. *Instit.* 407. Amurat, en la prinse de l'Isthme, immola six cents jeunes hommes grecs à l'ame de son pere, à fin que ce sang servist de propitiation à l'expiation des pechez du trespassé, MONT. I, 229.

— ÉTYM. Provenç. *propiciacio*; espagn. *propiciacion*; ital. *propiziazione*; du lat. *propitiationem*, de *propitius*, propice.

PROPITIATOIRE (pro-pi-si-a-toi-r'), *adj.* || 1° Qui a la vertu de rendre propice. Un sacrifice propitiatoire pour les vivants et les morts, BOSS. 3° *avert.* 15. || 2° *S. m.* Table d'or très-pur qui était posée au-dessus de l'arche. Vous ferez le propitiatoire d'un or très-pur; il aura deux coudées et demie de long, et une coudée et demie de large, SACI, *Bible, Exode*, XXV, 17.

— HIST. XII° s. Là fud l'arche, là fud li propiciatories, *Rois*, p. 2. || XVI° s. Jesus Christ a esté nostre prix et rençon, redempteur et propiciatoire, CALV. *Inst.* 392.

— ÉTYM. Provenç. *propitiatori*; ital. *propiciatorio*; du lat. *propitiatorius*, de *propitiare*, qui vient de *propitius*, propice.

† **PROPITIER** (pro-pi-si-é), *v. a.* Rendre propice.

— HIST. XVI° s. Les deux Decius, pour propitier la faveur des dieux envers les affaires romaines.... MONT. II, 258.

— ÉTYM. Lat. *propitiare*, de *propicius*, propice.

PROPOLIS (pro-po-lis'), *s. f.* Matière résineuse, rougeâtre et odorante, dont les abeilles se servent principalement pour clore leurs ruches. Ce grand observateur ignorait le lieu où les abeilles recueillent la propolis; vous nous apprenez que c'est sur les pins et sur les sapins, BONNET, 3° *mém. abeilles.* || Fourcroy le faisait masculin : Le propolis n'est pas de la cire proprement dite, et paraît un mélange résineux qu'on n'a point encore examiné, *Connaiss. chim.* t. X, p. 342.

— HIST. XVI° s. Un emplastre d'ammoniac, euphorbe, terebenthine, propolis.... PARÉ, XXI, 25.

— ÉTYM. Lat. *propolis*, de πρόπολις, résine d'abeille, proprement bâtisse en avant, de προ, et πόλις, ville (voy. POLITIQUE).

PROPORTION (pro-por-sion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Rapport des parties entre elles et avec leur tout. Quelle proportion de mes pieds à ma tête! Disait-il [le cerf] en voyant leur ombre avec douleur, LA FONT. *Fabl.* VI, 9. Les pieds soutiennent le tout; et, quoiqu'ils paraissent petits en comparaison de tout le corps, les proportions en sont si bien prises, qu'ils portent sans peine un si grand fardeau, BOSS. *Connaiss.* II, 2. Je m'étais un peu éloigné pour regarder de plus près les proportions que les Tyriens avaient gardées dans la construction d'un vaisseau presque neuf, qui était, disait-on, par cette proportion si exacte de toutes ses parties, le meilleur voilier qu'on eût jamais vu dans le port, FÉN. *Tél.* III. Un monstre dont la tête est d'une grosseur énorme, et dont tout le corps exténué et privé de nourriture n'a aucune proportion avec cette tête, ID. *ib.* XXII. Il [Crouzas] définit la proportion, l'unité assaisonnée de variété, de régularité et d'ordre dans chaque partie, DIDER. *Rech. philos. sur le beau*, *Œuv.* t. II, p. 413, dans POUGENS. || Cette colonne et son piédestal ne sont pas en proportion, cette colonne n'est pas en proportion avec son piédestal, la grandeur de l'une n'est pas en concordance avec la grandeur de l'autre, d'après les règles. || 2° Convenance et rapport des parties du corps entre elles. C'est la tête qui dans l'homme et le cheval, sert d'unité de proportion : les peintres et les statuaires comptant sept têtes ou sept têtes et demie pour la hauteur de l'homme; chez le cheval, deux fois et demie la longueur de la tête doivent donner la hauteur du corps prise au sommet du garrot, et la longueur de l'angle scapulo-huméral à celui de la fesse. || 3° *Au plur.* Dimensions. Cela sort des proportions ordinaires. Un ouvrage fait dans de grandes proportions, dans de petites proportions. || Il se dit aussi en ce sens au singulier. Tout ce qui est au delà d'une certaine proportion cause à l'homme, à la créature bornée, un invincible effroi, STAEL, *Corinne*, IV, 3. || Terme de beaux-arts. L'usage autorise à dire figure de petite proportion pour figure moins grande que nature. || 4° Fig. Convenance que les choses ont entre elles. Les honnêtes gens doivent approuver sans prévention ce qui mérite d'être approuvé, suivre ce qui mérite d'être suivi, et ne se piquer de rien; mais il y faut une grande proportion et une grande justesse, LA ROCHEFOUC. *Réfl. div.* p. 131. Manque d'avoir contemplé ces infinis [en grandeur et en petitesse], les hommes se sont portés témérairement à la recherche de la nature, comme s'ils avaient quelque proportion avec elle, PASC. *Pens.* I, 1, éd. HAVET. L'usage où ils [les princes de l'Orient] sont de faire mourir tous ceux qui leur déplaisent, au moindre signe qu'ils font, renverse la proportion qui doit être entre les fautes et les peines, qui est comme l'âme des États et l'harmonie des empires, MONTESQ. *Lett. pers.* 102. || 5° Terme de mathématique. Rapport de quantités entre elles. La proportion de l'or à l'argent a fort varié dans tous les temps; on peut s'en tenir à celle de dix à un pour l'antiquité; ainsi un talent d'argent vaut trois mille livres, un talent d'or trente mille livres, ROLLIN, *Traité des Ét.* t. IV, p. 304, dans POUGENS. Il n'en était pas de même dans les anciennes républiques, car cette proportion des soldats au reste du peuple, qui est aujourd'hui comme d'un à cent, y pouvait être aisément comme d'un à huit, MONTESQ. *Rom.* 3. || Particulièrement. Égalité de deux rapports par quotient; ce qui se nomme proportion géométrique. Quand un homme serait persuadé que les proportions des nombres sont des vérités immatérielles, éternelles, et dépendantes d'une première vérité en qui elles subsistent et qu'on appelle Dieu, PASC. *Pens.* X, 5, éd. HAVET. || Règle de proportion, ou règle de trois, règle par laquelle on cherche un nombre qui fasse une proportion géométrique continue avec trois autres nombres donnés. || Proportion arithmétique, celle où il y a égalité de deux ou de plusieurs différences. || Compas de proportion, voy. COMPAS, n° 3. || 6° Terme de chimie. Loi des proportions multiples, loi due à Dalton, suivant laquelle, quand un corps forme avec un autre plusieurs combinaisons, le poids de l'un étant considéré comme constant, les poids de l'autre varient suivant des rapports numériques très-simples. || 7° A proportion, en proportion, par proportion, *loc. prép.* Par rapport, eu égard à. Elles [les maladies] nous gâtent le jugement et le sens; et, si les grandes l'altèrent sensiblement, je ne doute point que les petites n'y fassent impression à leur proportion, PASC. *Imag. Puissances trompeuses*, 4, édit. FAUGÈRE. Il n'étend ses désirs qu'à proportion de ses besoins, FLÉCH. *Tur.* Je me suis toujours attaché aux gens moins en proportion du bien qu'ils m'ont fait que de celui qu'ils m'ont voulu, J. J. ROUSS. *Conf.* III. || Absolument. Il y aura pour mille écus de jonquilles; jugez à proportion, SÉV. 43. Une salle ....était soutenue de six-vingts colonnes de six brasses de grosseur, grandes à proportion, BOSS. *Hist.* III, 3. || A proportion que, avec l'indicatif, selon que. Il [un scandale] ne se forme dans nous qu'à proportion que nos mœurs se pervertissent, BOURDAL. *Dominic. Sur le scand. de la croix*, 369. L'avarice et l'ambition, sources funestes de tous les maux, s'accrurent à proportion que la puissance de Rome prit de nombreux accroissements, ROLLIN, *Traité des Ét.* III, 2. || 8° Proportion gardée, toute proportion gardée, *loc. adv.* En tenant compte de la différence relative des personnes, des choses. Proportion gardée, il y a peut-être dix fois plus d'oiseaux dans ces climats chauds que dans les nôtres, BUFF. *Ois.* t. VIII, p. 264.

— HIST. XIII° s. Cist doi triangle [ces deux triangles] sont establi sor une meisme ligne dont il ont une moisme proportion entre als [eux], *Comput*, f° 46. || XIV° s. Lequel treü [tribut] fut levé egalement selon la proporcion des richeces, BERCHEURE, f° 21, *verso.* Es oignemens la porporcion des poudres, de l'uile et de la cire, LANFRANC, f° 149. Il a tele proporcion de huit à quatre comme de quatre à deux, ORESME, *Eth.* 146. || XVI° s. Corps monstrueux, sans certaine figure, n'ayants ordre, suitte, ni proportion que fortuite, MONT. I, 205. Des ossements, à la proportion desquels la stature des hommes revenoit à 20 paulmes de hauteur, ID. IV, 25.

— ÉTYM. Prov. *proportio*; espagn. *proporcion*; ital. *proporzione*; du lat. *proportionem*, de *pro*, pour, selon, et *portio*, portion.

PROPORTIONNALITÉ (pro-por-sio-na-li-té), *s. f.* Terme didactique. Condition des quantités qui sont proportionnelles entre elles. Cette diversité d'effets provenant tous d'une même cause, peut servir, pour le dire en passant, à montrer le peu de justesse de l'axiome prétendu, si souvent mis en usage, sur la proportionnalité des causes à leurs effets, D'ALEMB. *Traité de dynam. Œuv.* t. XIV, p. 225. Il [Kepler] transporta dans la route elliptique la loi qu'il avait démontrée pour le cercle, de la proportionnalité des aires au temps, BAILLY, *Hist. astr. mod.* t. II, p. 73. La proportionnalité de la force attractive aux masses est démontrée sur la terre par les expériences du pendule, LAPLACE, *Expos.* IV, 16.

— HIST. XIV° s. Et est proporcionnalité non pas tant seulement en une nombres propres, mes en tous nombres, ORESME, *Eth.* 146. De la proporcionnalité qui est appelée disjointe ou divisée il est manifeste que elle est en quatre termes, ID. *ib.* 146.

— ÉTYM. Lat. *proportionalitatem*, de *proportionalis*, proportionnel.

PROPORTIONNÉ, ÉE (pro-por-sio-né, née), *part. passé* de proportionner. || 1° Qui est en proportion

avec. Il est bien croyable qu'un Dieu qui aime infiniment, en donne des preuves proportionnées à l'infinité de son amour, BOSS. *Anne de Gonz.* Ordinairement les hommes ont une fortune proportionnée, non à leurs vastes et insatiables désirs, mais à leur médiocre mérite : M. Boerhaave en a eu une proportionnée à son grand mérite, et non à ses désirs très-modérés, FONTEN. *Boerhaave.* Tout est proportionné : les lois de l'optique, qui vous font voir dans l'eau l'objet où il n'est pas.... VOLT. *Dict. phil. Apparence.* Quand M. Beccaria fut applaudi pour avoir démontré que les peines doivent être proportionnées aux délits, ID. *Dict. phil. Supplices.* || Un corps, une figure bien proportionnée, un corps, une figure dont toutes les parties ont entre elles le rapport convenable. Les anciens avaient vu que les hommes d'une taille et d'un embonpoint médiocre, avec des membres bien proportionnés, un visage riant et fleuri.... CABANIS, *Instit. Mém. scienc. mor. et pol.* t. I, p. 68. || On dit de même : Un cheval bien proportionné; des membres bien proportionnés. || 2° Terme de marine. Un mât est dit proportionné, quand sa longueur, ainsi qu'on l'exprimait dans les anciennes mesures, a un nombre de pieds triple de celui des palmes de son diamètre. || *S. m.* Le proportionné se dit du point où se mesure le diamètre d'un mât, et qui est celui de la plus forte grosseur de ce mât.

PROPORTIONNEL, ELLE (pro-por-sio-nèl, nè-l'), *adj.* || 1° Terme de mathématique. Qui a rapport à une proportion, qui est en proportion avec des quantités de même genre. Kepler ayant observé que les aires que les planètes principales décrivent autour du soleil et celles que les satellites décrivent autour de leur planète principale sont proportionnelles aux temps, BUFF. *Hist. nat. Preuv. théor. terre, Œuv.* t. I, p. 188. || *S. f.* Les deux proportionnelles. Une troisième proportionnelle. || 2° Moyenne proportionnelle, nom donné, dans une proportion, au second et au troisième termes, quand ils sont égaux, par ex. 3 : 6 :: 6 : 12. || Chercher une moyenne proportionnelle, dans une proportion par quotient, prendre la racine carrée du produit des deux extrêmes. || Chercher une moyenne proportionnelle entre deux lignes, trouver le côté du carré équivalant au rectangle de ces deux lignes. || Moyenne proportionnelle arithmétique, moitié de la somme des deux extrêmes. || 3° Terme de chimie. Nombres proportionnels, ceux qui indiquent les rapports dans lesquels les substances peuvent se combiner.

— HIST. XIV° s. Doncques chose juste est proporcionel, c'est à savoir moiene selon aucune proporcionalité, ORESME, *Eth.* 146. || XVI° s. Deux lignes moyennes proportionales, AMYOT, *Marcel.* 21.

— ÉTYM. Lat. *proportionalis*, de *proportio*, proportion.

PROPORTIONNELLEMENT (pro-por-sio-nè-le-man), *adv.* Terme de mathématique. Avec proportion, d'une façon proportionnelle. Cette fenêtre est trop petite proportionnellement aux deux autres.

— HIST. XIV° s. Et est ainsi proporcionelment es autres ars, ORESME, *Eth.* 34. || XVI° s. Tu accommoderas proportionnellement la predite curation aux tendons et membranes, PARÉ, VIII, 40.

— ÉTYM. *Proportionnelle*, et le suffixe *ment*.

PROPORTIONNÉMENT (pro-por-sio-né-man), *adv.* En proportion, à proportion, d'une manière proportionnée. Il leur a parlé proportionnément à leur capacité. La dévotion devient d'autant plus parfaite, qu'elle se trouve plus proportionnément mesurée, ST-SIM. 255, 69.

— HIST. XVI° s. Les anciens ont voulu mesnager et departir les quatre temperatures des aages proportionnément aux quatre saisons de l'an, PARÉ, [illegible]

— ÉTYM. *Proportionné*, et le suffixe *ment*. On trouve aussi dans les textes *proportionablement*.

PROPORTIONNER (pro-por-sio-né; en vers, de cinq syllabes), *v. a.* || 1° Garder la proportion convenable, établir un juste rapport entre une chose et une autre. ....Proportionnez vos vœux à vos mérites, ROTR. *Vencesl.* I, 4. À votre avis, mes pères, est-ce par grimace et par feinte que les juges chrétiens ont établi ce jugement? et ne l'ont-ils pas fait pour proportionner les lois civiles à celles de l'Évangile? PASC. *Prov.* XIV. Salomon fit ce grand ouvrage [le temple] avec la magnificence qu'on a vue ailleurs; car il le voulait proportionner, autant qu'il pouvait, à la grandeur de celui qui voulait y être servi, BOSS. *Polit.* VII, V, 1. Si Lulli a excellé dans son art, il a dû proportionner, comme il a fait, les accents de ses chanteurs et de ses chanteuses à leurs récits et à leurs vers; et ses airs, tant réputés dans le monde, ne servent qu'à insinuer les passions les plus décevantes, ID. *Comédie*, 3. Dieu, dans toute la terre, a proportionné les organes et les facultés des animaux, depuis l'homme jusqu'au limaçon, au lieu où il leur a donné la vie, VOLT. *Jenni*, 9. || 2° Se proportionner, *v. réfl.* Être mis en proportion avec. La population se proportionne exactement aux moyens de subsistance, *Presse scientifique*, 1861, t. I, p. 233. || 3° Fig. Se mettre à la portée. Se proportionner à l'intelligence de ses auditeurs. [Le prince de Condé] s'accommodant et se proportionnant à tous, BOURDAL. *Or. fun. de Condé.* Il [Mentor] avait même je ne sais quoi de complaisant et d'enjoué, quand il voulait se proportionner aux besoins des autres et leur insinuer quelque vérité, FÉN. *Tél.* X. Pour moi, je me livrais tout entier aux plus courageux et aux habiles.... je me proportionnais aux autres, VAUVEN. *Dial.* 16. Dieu, malgré sa défense de peindre et de sculpter aucune figure, a daigné se proportionner à la faiblesse humaine, qui demandait qu'on parlât aux sens par des images, VOLT. *Dict. phil. Idolâtrie.* || Se proportionner à son sujet, donner à son style la forme qui convient au sujet.

— HIST. XIV° s. Le nombre des trente cinq lignies [tribus] ne se proporcione pas au nombre des centuries dessus dictes, BERCHEURE, f° 21, *verso.* Retourne le nez [à demi tranché] adroit en sa forme, en proporcionant les narrilles en leur droit point si comme elles souloient, LANFRANC, f° 27. Science de proporcionner [les médicaments], ID. f° 119, *verso.* || XVI° s. D'une stature droicte et bien proportionnée, MONT. II, 17. Il fault que les licts soient proportionnez à la maison, et les vestemens sortables aux licts, AMYOT, *Lyc.* 23. Les colomnes estoient fort bien proportionnées de la grosseur à la haulteur, ID. *Publ.* 29.

— ÉTYM. Prov. et espagn. *proporcionar;* ital. *proporzionare;* du lat. *proportionare* (QUICHERAT, *Addenda*) ; voy. PROPORTION.

PROPOS (pro-pô), *s. m.* || 1° Résolution. Je vous demande si.... vous voulez vous convertir d'une volonté forte, pleine, sincère, qui ne forme pas des propos vagues et éloignés de changement, MASS. *Carême*, *Confess.* Les sacrements nous laissent toutes nos passions, parce que nous les avions toutes portées au tribunal sacré sans aucun propos réel de les finir, ID. *Carême, Pâques.* Je ne puis vous donner l'absolution, que vous n'ayez fait un ferme propos de ne travailler de votre vie au Journal de Trévoux, VOLT. *Facéties, Appar. jés. Bertier.* || 2° Sujet, but, motif. Un mot assez plaisant qui vient à mon propos, RÉGNIER, *Sat.* IX. Il [Simonide] se jette à côté, se met sur le propos De Castor et Pollux.... LA FONT. *Fabl.* I, 14. Le loup donc l'aborde humblement, Entre en propos.... ID. *ib.* I, 5. Laissant à part les autres débats qui ne font rien à notre propos, BOSS. *Lett.* 53. Mais, pour borner enfin tout ce vague propos, BOIL. *Sat.* XI. Chacun sait son métier; Suivons notre propos, ID. *ib.* X. Entre Leclerc et son ami Coras.... N'a pas longtemps, s'ourdirent grands débats Sur le propos de leur Iphigénie, RAC. *Épigr.* III. || 3° Discours qu'on tient dans la conversation. Mais changeons de propos, on vient d'ouvrir la porte, MAIR. *Solim.* V, 3. J'espère à mon retour Ne vous entretenir que de propos d'amour, CORN. *Hor.* III, 3. Dans le moment qu'ils tenaient ces propos, Le lion sort et vient d'un pas agile, LA FONT. *Fabl.* VI, 2. C'est la louange, Iris; vous ne la goûtez point; D'autres propos chez vous récompensent ce point : Propos, agréables commerces, Où le hasard fournit cent matières diverses, ID. *ib.* X, 1. Je ne doute pas que mon jaloux fâcheux ne soit toujours présent, et n'empêche tous les propos que nous pourrions avoir ensemble, MOL. *le Sicil.* 10. La papauté devait tomber dans peu de temps, mais seulement par le souffle de la prédication de Luther, pendant qu'il tiendrait de doux propos au coin de son feu avec son cher Melanchthon, BOSS. 5° *avert.* 4. Le [illegible] surtout, fécond en imposteurs, Diffame le papier par ses propos menteurs, BOIL. *Épît.* IX. Un libertin.... qui.... Tient que ces vieux propos de démons et de flammes Sont bons pour étonner des enfants et des femmes, ID. *Sat.* IV. De propos en propos on a parlé de vers, ID. *ib.* III. Propos de table, traits de gaieté et de familiarité qui échappent dans un repas, VOLT. *Dict. phil. Table.* L'évêque a le propos galant, J. J. ROUSS. *Hél.* II, 16. Ton père avait rejeté avec mépris cette proposition, et c'était là-dessus que les propos commençaient à s'échauffer, ID. *ib.* I, 63. S'il passait près de nous quelque paysan retournant au travail, ses outils sur l'épaule, je lui réjouirais le cœur par quelques bons propos, ID. *Ém.* IV. || Proverbe. Changement de propos réjouit l'homme. || 4° Vain discours, médisances. On a tenu des propos sur son compte. Notre commun repos Me doit mettre au-dessus de tous les vains propos, LA FONT. *Filles de Minée.* Et, pour ne vous point mettre aussi dans le propos, MOL. *F. sav.* IV, 3. Dans les grandes villes, les propos sont vifs, mais ils ne sont point de durée, COMTE DE CAYLUS, *Palais des idées, Œuv.* t. IX, p. 63, dans POUGENS. Tous ces gens redoutés, Fameux par les propos et par les faussetés, Vus de près ne sont rien, GRESSET, *Méch.* V, 4. Il s'emporte d'abord; Il me tient des propos..... et devant George encor! COLLIN D'HARLEV. *Vieux célib.* II, 5. Marquise enfin des plus sévères; Elle [illegible] gue les sots propos, BÉRANG. *Enf. de bon. maison.* || 5° Terme de jeux. Propos interrompus, amusement dans lequel, tous les joueurs étant rangés en cercle, chacun fait une réponse à son voisin de droite et adresse une question à celui de gauche, puis répète la question faite, et la réponse qu'il a reçue, comme si elles se correspondaient; [illegible] produit une incohérence qui fait rire. || Fig. Jeter aux propos interrompus, se dit quand plusieurs interlocuteurs, ne se comprenant pas, parlent de choses différentes. || On dit aussi propos rompus. L'éloignement cause nécessairement ces propos interrompus, SÉV. 177. || Fig. Propos interrompus, discours, conversation sans suite et sans liaison. || 6° Insinuation faite sur quelque matière, pourparler, proposition. Jeter des propos d'accommodement. C'est toujours par quelque changement [échange de barges] que l'on entre en propos avec ce ministre [Louvois], SÉV. 29 sept. 1680. || 7° À propos, *loc. adv.* Convenablement au lieu, au sujet, etc. Voyez qu'un bon génie à propos nous l'envoie, CORN. *Hor.* I, 4. Il [le renard] leur applique un mot qu'un buste de héros Lui fit dire fort à propos, LA FONT. *Fabl.* IV, 14. Qu'admira-t-on davantage, ou de ce que ce secours vint si à propos, ou de ce qu'il vint d'une main dont on ne l'attendait pas? BOSS. *Anne de Gonz.* Elle ne s'embarrasse jamais, parce qu'elle fait chaque chose à propos, FÉN. *Tél.* XXII. Voilà ce que c'est que de venir au monde à propos : si le cardinal de [illegible] reparaissait aujourd'hui, il n'ameuterait pas des femmes de Paris, VOLT. *Dict. phil. Sociniens.* || Tout à propos, même sens. Le sort tout à propos me l'offre à ce passage, ROTR. *Bélis.* I, 2. L'abbé Arnauld arriva hier tout à propos pour me dire adieu, SÉV. 423. || À propos s'emploie aussi adjectivement au sens de convenable. Présumez avec moi qu'il est plus à propos qu'il vous cèle pourquoi, CORN. *Poly.* I, 3. J'aurai soin de ne pas troubler votre repos, et de ne rien souffrir qui ne soit à propos, MOL. [illegible] 4. Mais ils pourraient ici découvrir ma venue; [illegible] à propos de cacher, ID. *Amph.* I, 3. La parole [illegible] sainte est à propos sur ce sujet : qu'il ne faut [illegible] PASC. *Lett. à Mlle de Roannez*, 9. Narbal ne [illegible] pas à propos, pendant la vie de Pygmalion, de [illegible] venir Baléazar, FÉN. *Tél.* VIII. || *S. m.* L'à-propos (en cet emploi il s'écrit avec un trait d'union), ce qui est à propos. Mon expérience à la cour m'a appris que rien n'y était plus rare que l'à-propos, [illegible] *Lett. au duc de Noailles*, 24 déc. [illegible] d'allégories fines sur les mœurs du temps [illegible] Princesse d'Élide, de Molière], et des à-propos qui font l'agrément de ces fêtes, mais qui sont perdus pour la postérité, VOLT. *Louis XIV*, 25. Il n'y a rien tel que l'à-propos, ID. *Lett. Thiriot*, 16 août 17[illegible]. On augmente même par l'éducation ce sang-froid, cet à-propos de courage chez les animaux, [illegible] *Nature des animaux.* Le tact de l'à-propos, le [illegible] des convenances, DELIL. *Convers.* III. || Un [illegible] a personnifié l'À-propos. Le père du commerce [illegible] [illegible], Dieu qu'à tort oublia la fable, Le sage [illegible] prompt À-propos, LAMOTTE, dans DESFONTAINES. || À propos de, *loc. prép.* Au sujet de. On plaidait [illegible] [illegible] à propos de quelques arpents de glace en Canada, VOLT. *Lett. Moncrif*, 27 mars 1757. || À propos dit, lorsque, à l'occasion de quelque chose dont il a été parlé, on vient à dire quelque chose qui y a rapport. À propos de goût et de génie, l'Éloge de M. de Montesquieu par M. d'Alembert est un ouvrage admirable; il y a confondu les ennemis du genre humain, VOLT. *Lett. Brinsson*, 13 févr. 1756 [illegible] lument. À propos, vous parlez de nouvelles [illegible] d'en arriver d'importantes. || À propos s'emploie absolument aussi, lorsque à l'occasion d'une chose, on se souvient subitement de quelque autre chose qui s'y rapporte, ou même, dans la conversation [illegible]

matière, ne s'y rapporte pas du tout. À propos, j'oubliais de vous dire.... Ah ! madame, à propos, vous avez quelque accès Auprès du rapporteur que j'ai dans mon procès ; Écrivez-lui, de grâce, un mot pour mon affaire, REGNARD, *le Distr.* II, 6. À propos, monsieur Memnon, pourquoi avez-vous perdu un œil? et elle passa sans attendre la réponse, VOLT. *Memnon.* À propos, dit Candide, pensez-vous que la terre ait été originairement une mer, comme on l'affirme dans ce gros livre qui appartient au capitaine du vaisseau? VOLT. *Candide,* 21. || À propos de rien, sans aucun rapport à ce qui a précédé, sans sujet. Il se fâche toujours à propos de rien. Il ne sera jamais à propos de lui dire je vous aime, à moins qu'on ne le lui dise à propos de rien, MARIVAUX, *le Legs,* sc. 3. || Familièrement. À propos de bottes, sans raison. À propos de bottes, nous ne sommes pas loin de la maison de Florinde, *Comédies des Prov.* I, 4 (1636). Après une visite qu'elle nous a faite à propos de bottes, Mme D'ÉPINAY, *Mém.* t. II, p. 467, dans POUGENS. || 8° À ce propos, au sujet de ce dont il s'agit. Écoutez à ce propos le profond raisonnement non d'un philosophe qui dispute dans une école.... BOSS. *Duch. d'Orl.* On dit, à ce propos, qu'un jour ce dieu bizarre.... ID. *Art p.* II. || 9° À quel propos? à propos de quoi? pour quel sujet? pour quelle cause? À quel propos me traitez-vous ainsi? CORN. *Médée,* II, 2. À quel propos toute cette éloquence? LA FONT. *Court.* Depuis quelque temps, de sourds et tristes pressentiments me troublaient, sans que je susse à propos de quoi, J. J. ROUSS. *Conf.* XI. Avec monsieur je viens d'avoir une querelle. — Quoi ! vous ! à quel propos, madame? COLLIN D'HARL. *Vieux célib.* IV, 7. || 10° À tout propos, *loc. adv.* À chaque instant. Dans sa possession [de l'empire] j'ai trouvé pour tous charmes.... Mille ennemis secrets, la mort à tous propos, CORN. *Cinna,* II, 1. Vois-tu rien de plus impertinent que les femmes qui rient à tout propos? MOL. *Bourg. gent.* III, 9. Le pédant et l'instituteur disent à peu près les mêmes choses ; mais le premier les dit à tout propos, le second ne les dit que quand il est sûr de leur effet, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || 11° Mal à propos, *loc. adv.* Hors de ce qui est convenable. Si la rime Allait mal à propos m'engager dans Arnheim, Je ne sais pour sortir de porte qu'Hildesheim, BOIL. *Ép.* IV. || Sans raison, sans sujet. Que cette peur s'évanouisse ; Vous la prenez mal à propos, MALH. II, 4. Ah ! que mal à propos Dans un malheur si grand tu parles de repos ! CORN. *Cid,* III, 3. M. de Charost est revenu un moment pour se justifier de cent choses que M. de Lauzun a dites assez mal à propos, SÉV. 540. Ces gens qui font tout mal à propos fatiguent par leurs soins, et ne disent pas un mot qui ne soit un fade compliment, Mme RICCOBONI, *J. Catesby, Œuv.* t. I, p. 234, dans POUGENS. || 12° Hors de propos, sans raison, sans sujet. Vous m'interrompez par des histoires hors de propos, PASC. *Prov.* VI. Un homme désagréable ressemble à un discours hors de propos, BOSS. *Polit.* V, I, 15. Les Italiens appellent une chose dite hors de propos un *sproposito;* ce mot manque à notre langue, VOLT. *Dict. phil. À propos.* || 13° De propos délibéré, *loc. adv.* Avec dessein. Il a fait cela de propos délibéré.

— HIST. XIIIe s. S'ainsinc le faites, n'en doutés, Jà n'en serés arrier boutés, Ains vendrés [viendrez] à vostre propos, *la Rose,* 7831. || XIVe s. [Pour les philosophes]...... N'estoit riens, tant fut doutable, Qu'il n'amassent [aimassent] miex [mieux] recevoir, Que ce qu'on peüst parcevoir Que leur bon propos variassent, Ne que verité declinassent, MACHAUT, p. 94. C'est une matiere estrangiere de nostre present propos, ORESME, *Eth.* 244. Et à ce propos presque semblable dit saint Pol que.... ID. *ib. Prol.* || XVe s. Là eut aucuns chevaliers et escuyers d'Angleterre qui volontiers se fussent avancés de courir jusques à ceux que ils veoient chevaucher, qui ne leur eust rompu leur propos, FROISS. II, II, 15. Et puis par ordre je continuerai mon propos jusques à.... COMM. *Prol.* Mais c'estoit sans propos [mais il n'en était rien], ID. I, 3. Je me suis mis en ce propos, parce que j'ai veu beaucoup de tromperies .... ID. I, 10. À tous propos ont une loy au bec [les clercs], ID. II, 6. Et quant il sembla au roy que nostre homme fut en bon propos [qu'il était en état d'exécuter la commission donnée], ID. IV, 7. Comme elle et d'autres de ses voysynes jouoient au propos, il se vint seoir auprès d'elle, et advint son tour que ainsy qu'il parloit à elle à l'oreille pour luy dire son mot et propos.... *Aresta amorum,* p. 232, dans LACURNE. || XVIe s. L'on mect toute la peinne que l'on peult pour qu'il y ait un pape au propos [au gré] de l'empereur, *Lettres de Louis XII,* t. IV, p. 61, dans LACURNE. Une mesme chose, selon que le propos [intention] sera divers, lui sera quelquefois agreable et quelquefois un despit[à Dieu], CALV. *Instit.* 1010. Les autres diversités qu'ils taschent de monstrer entre la circoncision et le baptesme, sont du tout ridicules et sans propos, ID. *ib.* 1076. Plutarque dict, à propos de couix.... MONT. I, 21. Très mal à propos, ID. I, 33. Hors de propos, ID. I, 98. Amy, tu tiens sans propos beaucoup de bons propos, AMYOT, *Lyc.* 42. Il fault que la religieuse [vestale] afferme par serment, que la rencontre soit casuelle, et non point faicte à propos, ID. *Numa,* 10. La seule intelligence et cognoissance de l'acte vertueux, tout soudain luy apporte un instinct et un propos deliberé de faire le semblable, ID. *Péric.* I. De bouche en bouche en vergongne semée.... Fable de tous, des tables le propos, RONS. 641. À propos truelle, bon jour maçon, COTGRAVE. À propos truelle, pourquoi est-ce que...? RAB. I, 39. À propos de bottes, combien l'aune de fagots? OUDIN, *Curios. franç.*

— ÉTYM. Bourg. *prepô;* Berry, *propous, perpos;* du lat. *propositum,* chose proposée, dessein, de *pro,* en avant, et *positus,* placé (voy. POSITION).

PROPOSABLE (pro-pô-za-bl'), *adj.* Qu'on peut proposer. Cet expédient n'est pas proposable, J. J. ROUSS. *Polog.* ch. 14. Jugez si une réconciliation entre Mme de Resnel et moi est une chose possible, ou seulement proposable, GENLIS, *Mères riv.* t. I, p. 64, dans POUGENS.

— ÉTYM. *Proposer.*

PROPOSANT (pro-pô-zan), *s. m.* || 1° Celui qui propose. Ce corps [les états généraux] n'est qu'un corps de plaignants, de remontrants, et, quand il plaît au roi de le lui permettre, un corps de proposants, ST-SIM. 322, 226. || 2° Jeune théologien protestant qui étudie pour être pasteur. M. le proposant ayant écrit ces trois lettres à M. le professeur R.... son ami, ce professeur, profondément pénétré de la candeur et de la sincérité du proposant.... VOLT. *Facéties, Quest. sur les mir.* 3e *lettre.* || 3° *Adj. m.* Cardinal proposant, cardinal établi à Rome pour recevoir la profession de foi de ceux qui sont nommés à des évêchés en pays d'obédience, et pour les proposer aux autres cardinaux.

— HIST. XVIe s. On nous propose des images de vie, lesquelles ny le proposant ny les auditeurs n'ont envie de suyvre, MONT. IV, 128.

PROPOSÉ, ÉE (pro-pô-zé, zée), *part. passé* de proposer. Mis sous les yeux. Il est proposé comme le modèle d'un roi accompli, BOSS. *Hist.* II, 4. || *S. f.* En algèbre, la proposée, l'équation qu'il s'agit de résoudre. || Dans le langage didactique, la proposée, la phrase, la proposition mise en avant.

PROPOSER (pro-pô-zé), *v. a.* || 1° Mettre une chose en avant pour qu'on l'examine, pour qu'on en délibère. Parlez, et nettement, sur ce qu'il me propose, CORN. *Nic.* II, 3. La plupart des hommes examinent moins les raisons de ce qu'on leur propose contre leur sentiment, que celles qui peuvent obliger celui qui les propose de s'en servir, RETZ, *Mém.* t. II, liv. III, p. 444, dans POUGENS. Cette difficulté vaut bien qu'on la propose, LA FONT. *Fabl.* VIII, 11. On propose l'affaire en Sorbonne, PASC. *Prov.* I. Voilà mon doute bien résolu ; mais j'en ai un autre encore à vous proposer, ID. *ib.* V. Qu'il est difficile de proposer une chose au jugement d'un autre, sans corrompre son jugement par la manière de la lui proposer ! ID. *Pens.* VI, 39, éd. HAVET. Les rois [de Rome] n'avaient que le commandement des armées et l'autorité de convoquer les assemblées légitimes, d'y proposer les affaires.... BOSS. *Hist.* III, 6. || Fig. et par plaisanterie. Le mauvais temps.... nous a fait un miroir de la Seine.... j'ai été huit jours sans sortir, si ce n'est le jour que je fis des visites avec Mme de Chaulnes aux dépens de ses chevaux ; les miens ne voulaient pas se soutenir, et je ne leur ai rien proposé, SÉV. 19 janv. 1689. || Il régit *de* et l'infinitif. Vauban proposa à la cour de France d'envoyer Philippe V régner en Amérique ; ce prince y consentit, VOLT. *Louis XIV,* 21. || Il régit *que* et le subjonctif. Le seul chanoine Évrard, d'abstinence incapable, Ose encor proposer qu'on apporte la table, BOIL. *Lutr.* IV. || 2° Mettre devant les yeux. Le sage Ésope dans ses fables Nous en donne un exemple ou deux ; Celui qu'en ces vers je propose, Et les siens, ce sont même chose, LA FONT. *Fabl.* V, 17. Quand on n'écoute pas la tradition, quand on ne propose plus que le pape, quand on l'a surpris.... PASC. *Pens.* XXIII, 37, éd. HAVET. Je ne vous propose point le sentiment d'un autre ou le mien pour règle, je vous l'offre à examiner, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || Il se dit aussi des choses qui mettent devant les yeux. Un tel abrégé.... vous propose un grand spectacle, BOSS. *Hist. Dessein gén.* || Proposer quelqu'un pour exemple, pour modèle, le citer en exemple, comme un modèle. On me proposera dans la suite des siècles comme le modèle d'un bon et sage roi, FÉN. *Dial. des morts mod. Dial.* 14. || Proposer un sujet, donner une matière à traiter. Le sujet que l'Académie a proposé pour le prix d'éloquence. || Proposer un prix, une récompense, proposer un sujet pour lequel on promet un prix, une récompense. L'Académie des sciences a proposé un prix de mathématiques, de physiologie. Quelques prix peuvent-ils me seront proposés, Quels lauriers me plairont de son sang arrosés? RAC. *Iphig.* IV, 6. || En un sens analogue, mais contraire. Vu les peines qui y étaient proposées à ceux de la religion, et les honneurs promis à ceux du parti contraire, CORN. *Poly. Abrégé du mart. de St Pol.* || 3° Se proposer, proposer à soi, avoir en vue une fin à laquelle on tend. ....Le mieux que je m'en propose, C'est d'en sortir par le tombeau, MALH. V, 10. Quand Dieu joint à ces avantages une âme régulière, et qu'il choisit une personne d'un si grand éclat pour être l'objet de son éternelle miséricorde, il ne se propose rien moins que d'instruire tout l'univers, BOSS. *Anne de Gonz.* Ce livre fait tous les effets que je m'en étais proposés, ID. *Lett.* 103. Je ne prends point pour juge une cour idolâtre, Paulin, je me propose un plus ample théâtre, RAC. *Bérén.* II, 2. Ah ! c'est le moindre prix qu'il se doit proposer, Si le ciel de mon sort me laisse disposer, ID. *ib.* II, 3. || En ce sens, avec un infinitif, on met *de.* Je me contenterai de vous porter.... des petites étoffes de cette année.... voilà, par exemple, ces petites choses que vous ne m'empêcherez pas de faire, et sur quoi vous me donneriez beaucoup de chagrin si vous les refusiez durement ; proposez-vous à ne me point fâcher, SÉV. 16 mai 1672. Ces grands hommes que nous nous proposons à imiter, BOIL. *Longin, Sublime,* 21. || Se proposer de, avoir dessein de, former le dessein de. Proposez-vous de voir tout ce corps si charmant Comme un beau marbre seulement, LA FONT. *Candaule.* Il ne se propose d'aller à la gloire que par la vertu, MASS. dans GIRAULT-DUVIVIER. || 4° Offrir. On lui a proposé vingt mille francs de sa maison. Quoi ! moi ! quoi ! ces gens-là? l'on radote, je pense ; À moi les proposer en mariage ! hélas ! ils sont pires, LA FONT. *Fabl.* VII, 5. Le père.... Donne à cet hyménée un plein consentement, Et, pour mettre une joie entière en sa famille, Pour le nouvel Horace a proposé sa fille, MOL. *l'Ét.* V, 14. || 5° Proposer quelqu'un pour un emploi, l'indiquer comme capable de le remplir, et demander qu'on le choisisse. || 6° *V. n.* Former un dessein. Pourvu qu'elle propose bien de ne plus pécher, PASC. *Prov.* X. || Proverbe. L'homme propose et Dieu dispose. Dans le mariage, l'amour propose, mais Vulcain dispose, LEGRAND, *Belph.* I, 3. || 7° Terme de théologie. Il signifie, parmi les protestants, développer un texte saint, lorsque celui qui traite ce sujet n'est qu'un étudiant en théologie. || 8° Se proposer, *v. réfl.* Être mis en discussion. Ces questions se proposent souvent. || Se présenter pour. Pour que M. le proposant puisse se proposer comme digne d'assister au conseil du Très-Haut, VOLT. *Facét. Quest. sur les mir.* 3.

— HIST. XIIIe s. Il [un malade] proposa en son courage, que il vendroit [viendrait] audit tombel [de saint Louis], et offerroit ileques une chandele de sa longueur, *Miracles de saint Loys,* p. 138. Pierre proposa contre Jehan, que li dis Jeans li avoit fet arester ses mueblés et les catix [cheptel], BEAUM. IX, 2. || XIVe s. Je Nicole Oresme doyen de l'eglise Nostre Dame de Rouen propose translater de latin en françois aucuns livres, ORESME, *Prol.* Et s'il est homs ou monde qui lui vuille [veuille] opposer Mefait ne traison vers vous, ne proposer.... *Girart de Ross.* v. 3383. Le dictateur, avant toute autre chose, proposa en senat la besongne, BERCHEURE, f° 86, verso. || XVe s. Là furent toutes ces paroles au devant dites relatées et proposées, entendues, accordées, escrites et scellées, FROISS. I, I, 96. Et un docteur en théologie nommé Gherart Machet, qui proposa [harangua] devant luy moult prudentement, J. LEFEVRE DE ST-REMY, *Hist. de Charles VI,* p. 101, dans LACURNE. L'homme propose et Dieu dispose, COMM. III, 9. || XVIe s. Protagoras proposoit à ses disciples, ou qu'ils le payassent selon son mot, ou.... MONT. I, 148. S'ils se fussent proposé d'estendre nostre foy, ID. IV, 23. Les mes

délibérations passées, j'ay, selon ma regle, procedé, pour l'estat du subject qu'on me proposoit, ID. III, 389. Les senateurs proposeront les matieres, et rompront les assemblées, sans qu'il soit loisible au peuple d'y harenguer, AMYOT, *Lyc.* 9. Themistocles se proposa à imiter Monsiphilus le phrearien, ID. *Thém.* 3. ....pour occuper chacun à estaindre le feu, cependant que l'on proposeroit les eschelles aux murailles, M. DU BELL. 496.

— ETYM. Voy. PROPOSITION ; Berry, *perposer*, *proposer*. La langue a ici confondu, comme dans les autres composés de ce genre, le verbe *poser* qui vient de *pausare*, et un dérivé irrégulier de *positus*.

† **PROPOSEUR** (pro-pô-zeur), *s. m.* Celui qui propose. Je suis proposeur et non faiseur.

— HIST. XVe s. Je auteur et proposeur de cette histoire, FROISS. III, IV, 28.

PROPOSITION (pro-pô-zi-sion ; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action de proposer, de soumettre à un examen, à une délibération. Proposition de loi. La proposition a été prise en considération. En cet état-là [de lâches conseillers], on n'est pas seulement capable de la proposition du bien difficile, BALZ. *De la cour*, 5e *disc.* La moins forte proposition de M. d'Elbeuf fut de mettre tout le parlement en corps à la Bastille, RETZ, *Mém.* t. I, liv. II, p. 376, dans POUGENS. || 2° Chose proposée en vue d'arriver à une conclusion, à un arrangement, à une entente. La cruelle proposition qu'elle va faire à ses fils, CORN. *Rodog. Examen.* Si vous voulez faire vos propositions plus modestement, on les écoutera, PASC. *Prov.* XVI. Il y fit ses propositions en pleine assemblée, BOSS. *Hist.* III, 6. Il [le plénipotentiaire] s'ouvre et parle le premier, pour, en découvrant.... les brigues et les cabales des ministres étrangers, sur les propositions qu'il aura avancées, prendre ses mesures et avoir la réplique, LA BRUY. X. Je commence, ô peuples assemblés de tant de nations, à vous faire des propositions pour établir à jamais une paix solide, FÉN. *Tél.* XI. || 3° Offre. Il [le plénipotentiaire] laisse voir en lui quelque peu de sensibilité pour sa fortune ; il s'attire par là des propositions qui lui découvrent les vues des autres les plus secrètes, LA BRUY. X. || Absolument. Faire des propositions, proposer à un homme quelque affaire secrète ou peu honorable, à une femme de céder aux désirs d'un homme. Je me souviendrai toute ma vie [c'est une femme qui parle] que, quand mes plaies furent bien fermées, il me fit des propositions, VOLT. *Cand.* 12. || 4° Discours qui affirme ou nie. Les principes se sentent, les propositions se concluent ; et le tout avec certitude, quoique par différentes voies, PASC. *Pens.* VIII, 6, éd. HAVET. Il ne faudrait pas d'autre raison pour justifier ma première proposition, MASS. *Carême, Fausse conf.* La proposition de Leibnitz [qu'il n'y a pas dans la nature deux choses semblables] est ingénieuse et grande ; la proposition contraire est aussi vraisemblable pour le moins que la sienne ; tel a toujours été le sort de la métaphysique, VOLT. *Expos. du livre des instit. phys.* Les propositions condamnées étaient, pour la plupart, si mal choisies, qu'on prétend que Louis XIV, en les lisant dans la bulle [*Unigenitus*], les prit pour les vérités qu'elle ordonnait de croire, en parut très-édifié, et fut bien surpris, quoique docile, quand son confesseur le détrompa, D'ALEMB. *Destruct. des jés. Œuv.* t. V, p. 66 dans POUGENS. || 5° Terme de théologie. Proposition mal sonnante, proposition qui paraît contraire à la bonne doctrine. || Les cinq propositions, nom par lequel on désigne des passages que l'on prétendit trouver dans le livre de Jansénius intitulé *Augustinus*, et dans lesquels le pape reconnut certaines hérésies. Le fond des cinq propositions condamnées est évidemment dans Jansénius ; il n'y a qu'à ouvrir le troisième tome, à la page 138, édition de Paris, VOLT. *Louis XIV*, 37. || Les quatre propositions, les propositions établies du temps de Louis XIV par l'assemblée du clergé de France, et qui avaient pour objet la supériorité des conciles œcuméniques. Le cardinal de Fleury.... empêcha longuement pendant tout son ministère qu'on ne soutînt les quatre fameuses propositions sur lesquelles est fondée la liberté française dans les choses ecclésiastiques, VOLT. *Lett. Thiriot*, 1766. || 6° Terme de grammaire et de logique. L'expression d'un jugement. Une proposition se compose essentiellement d'un sujet, d'un verbe et d'un attribut. Proposition principale, incidente, subordonnée. Le jugement que nous faisons des choses, comme quand je dis : la terre est ronde, s'appelle proposition, [illegible] Œuv. t. IX, p. 63. Deux propositions ne se [illegible] que par les rapports qu'elles ont l'une à l'autre, et le propre des conjonctions est de prononcer ces rapports, CONDIL. *Gramm.* II, 23. Mais, dira-t-on, c'est ainsi qu'on raisonne en mathématiques, où le raisonnement se fait avec des équations ; en sera-t-il de même dans les autres sciences, où le raisonnement se fait avec des propositions? Je réponds qu'équations, propositions, jugements, sont au fond la même chose, ID. *Log.* II, 8. || Le sujet de la proposition, le sujet (personne ou chose) dont je veux parler. || Attribut de la proposition, ce que je pense du sujet de la proposition. || Proposition simple, se dit de celle qui ne renferme point d'autre proposition, et dans laquelle le sujet et l'attribut sont simples et exprimés par un seul mot. || Proposition composée, celle dans laquelle le sujet ou l'attribut sont composés et qui, par conséquent, renferme autant de propositions qu'il y a de manières diverses de combiner les sujets et les attributs. || Terme de logique. Proposition universelle, celle où le sujet est précédé du mot *tout*. Tout homme est mortel. || Proposition particulière, celle où le sujet est précédé de *quelques* ou *plusieurs*. Quelques hommes sont savants. || Proposition singulière ou individuelle, celle dont le sujet indique un seul individu. Pierre est malade. Cet homme est tombé. || Proposition analytique, se dit, dans la logique de Kant, de celle dont la certitude repose sur l'identité des concepts, par opposition à la proposition synthétique, qui augmente réellement la masse des connaissances. || 7° Terme de rhétorique. Se dit de la partie d'un discours où l'on propose ce que l'on veut prouver ou établir. || 8° Terme de géométrie. Vérité qu'on prouve par démonstration. Il y a deux sortes de propositions, les théorèmes et les problèmes. Le fameux M. Pascal, à l'âge de douze ans, sans avoir jamais lu aucun livre de géométrie.... arriva, par la seule force de son génie, jusqu'à la 32e proposition du 1er livre d'Euclide, ROLLIN, *Hist. anc.* XXVII, 1. || 9° Terme de musique. Première phrase d'une fugue, contenant le sujet et tous les contre-sujets. || 10° Chez les protestants, explication que fait d'un texte de l'Écriture un jeune homme qui aspire à la fonction de ministre. || 11° Dans la Bible, pains de proposition, les douze pains qu'on mettait chaque semaine sur la table dans le sanctuaire.

— HIST. XIIe s. E un altel fist el temple de fin or e dis tables d'or, pur [pour] metre sure les pains que l'um apelad les pains de propositiun, *Rois*, p. 257. || XIIIe s. Proposition universel, qui conclut saine conclusion, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 305. || XIVe s. Et pour ce, ceste proposition est vraie : *Mulier est homo*, ORESME, *Eth. Prol.* La quelle proposicion comme le senat eust regetée et tournée à nient, BERCHEURE, f° 38, *verso.* || XVIe s. L'accomplissement de nos œuvres ne gist pas tant en l'humaine proposition qu'en la divine disposition, LANOUE, 611. Se rejectant à sa premiere proposition [résolution], MONT. III, 119. J'honore bien ce glorieux nom [médecine], sa proposition [son but], sa promesse, ID. III, 207.

— ETYM. Prov. *proposicio* ; espagn. *proposicion* ; ital. *proposizione* ; du lat. *propositionem*, de *pro*, en avant, et *positio*, position.

PROPRE (pro-pr'), *adj.* || 1° Qui appartient exclusivement à une personne, à une chose (en ce sens il se met d'ordinaire avant son substantif). Et de quel front, seigneur, prend-il une couronne, S'il ne peut disposer de sa propre personne? CORN. *Sophon.* V, 7. Sganarelle : Je veux savoir de vous si je ferai bien de me marier. — Géronimo : Qui, vous? — Sganarelle : Oui, moi-même en propre personne, MOL. *Mar. forcé*, 2. Mais enfin je veux songer pour la première fois de ma vie à mes propres intérêts, SÉV. 410. Les Juifs vivent en paix et en liberté sous la puissance des rois de Syrie, et ils n'avaient guère goûté une telle tranquillité sous leurs propres rois, BOSS. *Hist.* II, 5. Vous allez voir une reine qui, à l'exemple de David, attaque sa propre grandeur, ID. *Mar.-Thér.* Le meurtre de Virginie, que son père aima mieux tuer de sa propre main que de la laisser abandonnée à la passion d'Appius, ID. *Hist.* I, 8. Tellement qu'elle a perdu pour son propre bien cette puissance qu'elle avait pour le bien des autres, ID. *Reine d'Anglet.* Une reine fugitive à qui sa propre patrie n'est plus qu'un triste lieu d'exil, ID. *ib.* Et qui vont tous les jours, d'une importune voix, T'ennuyer du récit de tes propres exploits, BOIL. *Disc. au roi.* Je prétends vous traiter comme mon propre fils, RAC. *Athal.* II, 7. Notre raison est ce qui nous est le moins propre, et ce qu'on doit croire le plus emprunté, FÉN. *Exist.* 46. Crispin : Est-ce là M. Oronte, mon illustre beau-père? — La Branche : Oui, vous le voyez en propre original, LESAGE, *Crispin rival*, 8. Préparez-vous à voir ces oppresseurs Dans les accès de leur rage ennemie Vous barbouiller de leur propre infamie, J. B. ROUSS. *Ép.* I, 6. Quand on a bien cherché le bonheur, on ne le trouve jamais que dans sa propre maison, VOLT. *Lett. Élie de Beaumont*, 7 juin 1771. On ne voit dans le Nord aucune femme régner de son chef jusqu'à Marguerite de Valdemar, qui gouverna quelques mois en son propre nom, vers l'an 1377, ID. *Dict. phil. Loi salique.* Un de ces vaisseaux avait été construit de ses propres mains [le czar Pierre], ID. *Charles XII*, 7. || Il se met aussi quelquefois après son substantif. Soyez tranquille sur le succès de votre demande, j'en fais mon affaire propre. Les deux lettres que j'aurai soin de rendre en main propre, BOSS. *Lett. abb.* 8. Dieu demande-t-il de vous que vous commenciez par corriger les passions d'autrui, ou par pleurer vos passions propres? MASS. *Carême, Pâques.* Un zèle qui cherche les périls n'est pas un zèle du salut d'autrui, mais une indifférence criminelle pour son salut propre, ID. *ib.* Les rois de France avaient alors pour revenus leurs biens propres et non ceux des peuples, VOLT. *Mœurs*, 68. || On dit aussi : le caractère propre, la valeur propre, les qualités propres, le mérite propre, etc. d'une chose. On remarque, dans l'Écriture sainte, que Dieu donne aux maisons royales certains caractères propres, BOSS. *Mar.-Thér.* || Se rendre propre, s'approprier une chose. Plusieurs écrivains qui ne sont plus, ou qui se distinguent parmi les modernes, ont chacun un caractère que notre langue s'est peu à peu rendu propre, CONDILL. *Conn. hum.* II, 1, 15. || Amour-propre, voy. AMOUR. || 2° Nom propre, voy. NOM, n° 16. || 3° Le sens, la signification propre d'un mot, le sens naturel et primitif d'un mot, par opposition à sens figuré. || 4° Terme d'astronomie. Le mouvement propre d'un astre, le mouvement réel d'un astre, par opposition à son mouvement apparent. || Terme de géographie ancienne. La Grèce propre, la partie de la Grèce, dite par les Romains Achaïe, et qui comprenait l'Attique, la Béotie, la Phocide, la Locride, l'Étolie et l'Acarnanie. || La Grèce propre signifie aussi la Grèce proprement dite, par opposition à la Grande Grèce et aux autres colonies grecques situées hors de la mère patrie. || 5° Exactement semblable, même; en ce sens, il s'emploie par énergie, et se met avant le substantif. Vous demeurez dans la propre maison où il logeait. Avant ce jour fini, ces mains, ces propres mains Laveront dans mon sang la honte des Romains, CORN. *Hor.* III, 6. Ce sont ses propres mots, MOL. *Éc. des mar.* II, 11. Voilà l'aventure de mon pauvre fils [danger couru à la bataille de Senef, livrée lorsque la paix était déjà faite] ; et c'est ainsi que l'on en usa le propre jour que la paix commença, SÉV. 23 août 1678. C'était un samedi, c'était le propre jour de la disgrâce de ce pauvre homme, ID. 29 nov. 1679. Le pape [Grégoire VII] était alors dans la forteresse de Canosse sur l'Apennin avec la comtesse Mathilde, propre cousine de l'empereur, VOLT. *Ann. Emp. Henri IV*, 1077. Cet ancien auteur phénicien avoue en propres mots qu'il a tiré une partie de son histoire des écrits de Thaut, ID. *Déf. de mon oncle*, 21. || 6° Particulier. La poésie et la prose ont chacune une harmonie qui leur est propre. Nous y trouvons des choses que l'esprit propre qui nous fait agir n'y a pas formées, PASC. dans COUSIN. Autant admirateur du mérite, que s'il lui eût été moins propre et moins familier, LA BRUY. II. Les passions, qui d'ordinaire sont la source des dégoûts de la vertu, ont cela de propre que plus on les réprime, plus elles deviennent dociles, MASS. *Carême, Dégoûts.* || Sucs propres, sucs colorés qui appartiennent à certains végétaux seulement, et vaisseaux propres, les espaces qui les renferment. || Pédoncules, pétioles propres, dernières divisions d'un pédoncule et d'un pétiole communs, formant le support immédiat de la fleur et de la feuille. || 7° Convenable à quelqu'un ou à quelque chose. Les qualités propres au commandement. Cela est propre à toutes sortes de gens. Quand on songe que c'est une affaire qui dépend de M. Colbert, on tremble, en sorte que, si je trouvais un autre hasard qui nous fût propre, je le prendrais, SÉV. 14 juill. 1677. Aimez-moi tous deux, car votre amitié est pour moi une chose admirable ; je vous renvoie vos mêmes paroles, je les ai trouvées très-propres pour ce que je pense, ID. à *M. et Mme de Guitaut*, 21 sept. 1678. Elle [la fille aînée de Mme de Grignan] serait abbesse ; cette place est toute propre aux vocations un peu équivoques : on accorde la gloire et les plaisirs, ID. 9 juin 1680. Ce texte [tout est vanité], qui convient à tous les états et à tous les événements de la vie, par une raison particulière

devient propre à mon lamentable sujet, BOSS. *Duch. d'Orl.* Quelle autre créature fut jamais plus propre à être l'idole du monde? ID. *ib.* Les hommes, par leurs soins et par de bonnes lois, ont rendu la terre plus propre à être leur demeure, MONTESQ. *Esp.* XVIII, 6. Si on avait eu un théâtre libre, propre pour l'action, tel qu'il est chez toutes les autres nations de l'Europe, VOLT. *Sémiram. Dissert. sur la traged.* part. 2. || Seul convenable à, réservé à. Le midi est l'exposition propre de cet arbuste. Le sable est le terrain propre de cette plante. || 8° En parlant des personnes, qui a l'aptitude, les qualités nécessaires pour quelque chose. Un homme de votre âge, de votre humeur, si propre à la société et à rendre une femme heureuse, SÉV. 28 sept. 1689. Je ne songe point encore au voyage de Nantes; j'y fais exécuter des gens qui me doivent : je serais peu propre à ces sortes de choses, ID. 30 juin 1689. Je vous écris peu de nouvelles.... d'ailleurs je n'en sais point; je serais toute propre à vous dire que M. le chancelier a pris un lavement [Séguier, qui n'allait jamais au conseil sans avoir pris un lavement], ID. 13 mars 1671. Durant douze ans qu'elle fut dans le monastère, on lui voyait tant de modestie et tant de sagesse, qu'on ne savait à quoi elle était le plus propre, ou à commander, ou à obéir, BOSS. *Anne de Gonz.* Un enfant est peu propre à trahir sa pensée, RAC. *Ath.* II, 6. Descartes les jugeait [les femmes] plus propres que nous à la philosophie, et une princesse malheureuse a été son plus illustre disciple, D'ALEMB. *Lett. à J. J. Rouss.* Œuv. t. V, p. 351, dans POUGENS. On pensa à moi pour une place; mais par malheur j'y étais propre, BEAUMARCH. *Mar. de Fig.* V, 3. || Proverbe. Qui est propre à tout n'est propre à rien, ou, simplement, propre à tout, propre à rien. Il est propre à tout, disent ses amis ; ce qui signifie toujours qu'il n'a pas plus de talent pour une chose que pour une autre, ou, en d'autres termes, qu'il n'est propre à rien, LA BRUY. II. Un de ces esprits indéterminés qui ne sont propres à tout que parce qu'ils ne sont propres à rien, DUBOS, *Réfl. poés. et peint.* II, 6. Quand on veut tout savoir, que peut-on savoir bien? Qui se croit propre à tout, souvent n'est propre à rien, PICARD, *Entrée dans le monde*, I, 2. || *S. m.* Populairement. Un propre à rien, un homme qui n'a d'aptitude ni de goût pour aucune sorte de travail. || 9° Qui peut servir à. Ce bois est propre à bâtir. Ce remède est propre à telle maladie. C'est [Port-Royal des Champs] un vallon affreux, tout propre à faire son salut, SÉV. 26 janv. 1674. Les Rochers sont tranquilles et tout propres à vous conserver votre chère mère pour vous revoir, ID. 24 juill. 1689. La presse n'est pas grande à soupirer pour elle [la charge de Ch. de Sévigné], quoiqu'elle soit propre à faire soupirer, ID. 12 avr. 1680. Vous aurez M. de Coulanges... Grignan est tout propre pour le charmer, ID. 15 juin 1680. Le bec de la frégate, très-propre à la proie, puisqu'il est terminé par une pointe perçante et recourbée, BUFF. *Ois.* t. XVI, p. 160. || Propre à, suivi d'un verbe actif avec le sens passif. Cet avis est plus propre à donner à la reine, CORN. *Nicom.* III, 3. || Il se dit aussi, en mauvaise part, de ce qui peut produire un effet fâcheux. La conduite de son fils est propre à lui causer un violent chagrin. Ce remède est propre à augmenter la maladie. || 10° Mal propre, qui n'est pas propre à, qui ne convient pas (locution tombée en désuétude à cause de la confusion de sens, mal propre signifiant sale aussi). Et nous parlons peut-être avec trop d'imprudence Dans un lieu si mal propre à notre confidence, CORN. *Cinna*, II, 2. Monsieur, je suis mal propre à décider la chose, MOL. *Mis.* I, 2. Je me sens mal propre à bien exécuter ce que vous souhaitez de moi, ID. *Am. magn.* I, 2. || 11° Le mot propre, l'expression propre, le mot, l'expression qui seule convient et rend précisément la pensée. L'on doit avoir une diction pure, et user de termes qui soient propres, il est vrai; mais il faut que ces termes si propres expriment des pensées nobles, vives, solides, LA BRUY. I. Le grand malheur de tant d'auteurs est de n'employer presque jamais le mot propre; ils sont contents pourvu qu'ils riment; mais les connaisseurs ne sont pas contents, VOLT. *Pauvre diab. note.* Que le mot propre est rare, mais qu'il est nécessaire! ID. *Comm. Corn. Rem. Héraclius*, II, 6. Les mots propres, répondit Euclide, forment le langage de la raison; les expressions figurées, celui de la passion, BARTHÉL. *Anach.* ch. 58. D'où vient que les malheureux trouvent avec tant de facilité le secret d'attendrir et de déchirer nos âmes? c'est que leurs accents et leurs cris sont le mot propre de la douleur, ID. *ib.* ch. 27. || Cette langue n'a point de mot propre, de terme propre, pour désigner telle chose, elle n'a point de mot, de terme qui soit particulièrement destiné à désigner telle chose. || 12° Bien soigné, bienséant, bien arrangé (par une extension facile à concevoir du sens de convenable). Comment, monsieur Jourdain, vous voilà le plus propre du monde! MOL. *Bourg. gent.* III, 4. || Populairement. Il est propre, il est dans de mauvaises affaires. || Il se dit aussi des choses. Ses habits sont toujours fort propres. Je fis mon lundi gras avec la princesse : un petit dîner aussi bon, aussi délicat, aussi propre qu'il est possible, SÉV. 7 mars 1685. || On dit de même : Son écriture est propre et bien rangée. || Par dénigrement. C'est quelque chose de propre que vous m'offrez là. || Substantivement et dans le même sens de dénigrement, le peuple dit : C'est du propre! En voilà du propre! || 13° Net, par une extension facile du sens de bien rangé, de soigné; il est opposé à sale. Cet escalier n'est pas propre. || Propre sur soi, dont la personne est très-nette ainsi que le vêtement. Quoique très-pauvre, il [Socrate] se piquait d'être propre sur soi et dans sa maison, ROLLIN, *Hist. anc.* Œuv. t. IV, p. 355, dans POUGENS. || 14° *S. m.* Qualité distinctive. Le propre des os est de tenir le corps en état, et de lui servir d'appui, BOSS. *Conn.* II, 7. Le propre de ce spectacle [l'opéra] est de tenir les esprits, les yeux et les oreilles dans un égal enchantement, LA BRUYÈRE, I. C'est le propre des grands hommes d'avoir de méprisables ennemis, VOLT. *Louis XIV, écrivains, Fontenelle.* Si le propre du génie est de créer en grand, celui de l'esprit dans les petits ouvrages est d'imaginer, celui du talent est de mettre en œuvre, et celui du goût de mettre en place, D'ALEMB. *Éloges, Saint-Aulaire.* Les définitions et les analyses sont proprement des périphrases dont le propre est d'expliquer une chose, CONDIL. *Art d'écr.* II, 3. Le propre des hommes est de s'instruire beaucoup plus par l'épreuve des maux que par la jouissance des biens, RAYNAL, dans GIRAULT-DUVIVIER. || Ce qui appartient particulièrement à.... Le propre des jeunes gens est d'être légers. Si c'est le propre des rois de juger les peuples, il n'est pas moins vrai que c'est le propre de Dieu de juger les rois, BOURD. *Jugem. dern.* 1er *avent*, p. 40. Le propre de la justice est de conformer le châtiment à l'offense, ID. *Serm.* 19e *dim. après la Pentecôte, Dominic.* t. IV, p. 164. || 15° Le propre, le sens primitif, naturel d'un mot. Prendre un mot au propre. Le propre et le figuré. Il parle ordinairement au propre et seulement pour être entendu, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || 16° Terme de jurisprudence. Immeuble qui appartient à une personne par succession. Ce bien était un propre. Clagny, bâti par Mme de Montespan en son propre, passa à M. le duc du Maine, ST-SIM. 410, 151. Ainsi s'établit, malgré la disposition du droit romain et de la loi salique, cette règle du droit français : propres ne remontent point, MONTESQ. *Esp.* XXXI, 34. Dans un pays où une coutume locale a disposé des propres, Bodin dit très-bien qu'il ne faudrait confisquer que les acquêts, ID. *ib.* V, 15. || Fig. Ma nièce, monsieur, ne peut s'aliéner; C'est comme un propre; enfin on va vous chicaner, DUFRÉNY, *Réconc. norm.* IV, 5. || Propre ancien, bien immeuble qui vient de l'aïeul ou au-dessus.

Propre naissant, bien immeuble qui faisait partie des acquêts de celui dont on hérite. || Il se dit aussi des biens du mari ou de la femme qui n'entrent pas en communauté. Il serait bon que les femmes sussent ce que c'est que propre, ce que c'est que communauté, FÉN. t. XVII, p. 99. || Propres par stipulation, se dit, par exemple, d'une dot qui consiste en argent, ce qui se nomme aussi propre fictif. || 17° Dans le langage général, ce qui appartient à quelqu'un. Qu'ils ont comme leur propre en leur grange entassé! RÉGNIER, *Sat.* III. Ils ne possèdent point de biens en propre, BOSS. *Var.* 11. Gnathon.... oublie que le repas est pour lui et pour toute la compagnie; il se rend maître du plat, et fait son propre de chaque service, LA BRUY. XI. Le roi.... lui conta que l'extrême besoin de ses affaires l'avait forcé à de furieux impôts.... qu'à la fin il s'en était ouvert au P. Tellier, qui lui avait demandé quelques jours pour y penser, et qu'il était revenu avec une consultation des plus habiles docteurs de Sorbonne qui décidait nettement que tous les biens de ses sujets étaient à lui en propre, ST-SIM. 284, 110. Sans compter la jument Borac sur laquelle il [Mahomet] monta au ciel; mais il ne l'avait que par emprunt, elle appartenait en propre à l'ange Gabriel, VOLT. *Dict. phil. Alcoran.* La première idée qu'il faut lui donner [à l'enfant] est moins celle de la liberté que de la propriété; et, pour qu'il puisse avoir cette idée, il faut qu'il ait quelque chose en propre, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || Fig. Cette louange [du courage, en Louis XIV, vieux et malheureux] eut du moins le mérite que n'avaient pas eu tant d'autres; elle appartenait en propre au monarque, et n'était ni basse, ni exagérée, D'ALEMB. *Éloges, Saint-Aulaire.* || Fig. De son propre, de son propre fond, de sa propre intelligence, connaissance, etc. Je n'entreprendrais pas de vous porter ce secours [ces consolations] de mon propre, PASC. *Lett. sur la mort de son père.* || 18° Terme de liturgie catholique. Le propre du temps et le propre des saints forment la division des fêtes de l'année liturgique de l'Église romaine. Le propre du temps est l'ensemble des offices qui se font conformément à l'esprit du temps où l'on se trouve. Le propre du temps se divise en cinq grandes époques appelées : le temps de l'*Avent*, le temps de *Noël* et de l'*Épiphanie*, le temps de la *Septuagésime* et du *Carême*, le temps *pascal* et les *dimanches après la Pentecôte*. Le propre des saints est l'ensemble des offices qui se font conformément à l'esprit des fêtes que l'Église a instituées en l'honneur des mystères de la sainte Vierge et des saints; on le divise en trois classes de fêtes : les fêtes de la sainte Vierge; les fêtes des anges; les fêtes des saints. || Propre de certaines églises, ce qui ne se dit qu'en certains lieux. || 19° Dans la scolastique, le propre ou la propriété était un des cinq universaux. || 20° Propres s'est dit au pluriel, au sens de proches, de parents. M. Vautier qui n'a jamais fait de bien à personne, pas même à ses propres, GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. 403.

— REM. 1. Les propres termes sont les mêmes mots sans y rien changer. Des termes propres sont des mots qui expriment bien et selon l'usage de la langue ce que l'on veut dire. || 2. Il a été dit que, dans le sens du 4°, propre se met d'ordinaire avant son substantif. Le fait est que jadis il n'y avait point d'usage à cet égard, et que propre se mettait, suivant l'oreille, tantôt avant, tantôt après. Mais à mesure que le sens de net s'est davantage attaché à propre, l'usage a montré de la tendance à le mettre avant son substantif, au sens du 4°. Cependant l'on doit dire qu'on peut user de l'ancienne liberté, toutes les fois qu'il n'y aura pas lieu à une confusion ridicule avec le sens de net. || 3. Dans le sens de net, propre suit le substantif : un habit propre, une femme propre.

— HIST. XIe s. Li burgeis qui ad en soun propre chatel [un bien, un avoir] demi marc vaillant, *Lois de Guill.* 18. || XIIIe s. Et sor tout ce doit li parleres [l'orateur] user moz propres biaus et acostumez, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 521. Trestuit pareil [égaux] estre soloient, Ne riens propre avoir ne voloient, *la Rose*, 8186. C'est la coutume au roi de France que, s'il va en ost sour aucun baron, çou qu'il conquest par force li demeure propre à tous jors, *Chr. de Rains.* 195. || XIVe s. Il dit en aucuns textes que le jeune de aage ou de meurs n'est pas propre auditeur de politiques, ORESME, *Eth.* 1111. || XVe s. Malgré le propre roi et tous ses aidans, FROISS. I, I, 23. Les fruits et feuilles et fleurs furent si proprement faitz, qu'ils sembloient proprement arbres et propres fruits, et les faisoit très beau voir, O. DE LA MARCHE, *Mém.* II, p. 583, dans LACURNE. Comme luy mesmes propre m'a compté, COMM. III, 5. || XVIe s. Si je me veux monstrer innocent, ma bouche propre me condamnera, CALV. *Instit.* 596. Voire contre sa propre creance, MONT. I, 21. L'argument le plus propre au temps et au lieu, ID. I, 41. Elle estoit cousue à un ruban propre à rattacher soubs le menton, ID. I, 95. Le propre jour que le roy mourut.... ID. I, 201. Le roy François fut au propre [à même] d'eslire, ou de.... ou de.... ID. I, 235. Que ne plaist il un jour à nature nous faire veoir au propre ses moyens? ID. II, 270. Le mari ne pouvant directement ou indirectement obliger les propres de sa femme, LOYSEL, 114. Le premier des noms que portoient les Romains, comme Caius, estoit leur propre; le second, comme Martius, estoit le nom de la famille et maison, AMYOT, *Cor.* 15.

— ETYM. Bourg. *prôpe*; provenç. *propri*; espagn. *propio*; ital. *proprio*; du lat. *proprius*, qui se rattache à *prope* : ce qui approche, ce qui touche. *Propre* a passé de son sens primitif à celui de convenable, puis, devenant tout à fait spécial, à celui de net; cette dernière acception ne paraît pas ancienne; on en trouvera un exemple du XVIe siècle à l'historique de *proprement*.

† **PROPRÉFET** (pro-pré-fè), *s. m.* Terme d'histoire romaine. Lieutenant d'un préfet.

— ETYM. Lat. *pro*, pour, et *préfet*.

PROPREMENT (pro-pre-man), *adv.* || 1° Précisé-

ment, exactement. La fourbe n'est le jeu que des petites âmes. Et c'est là proprement le partage des femmes, CORN. *Nicom.* IV, 2. Proprement, toute notre vie Est le curé Chouart qui sur son mort comptait, Et la fable du pot au lait, LA FONT. *Fabl.* VII, 11. C'est proprement un charme [la fable], ID. *ib.* VII, *à Mme de Montespan*. Je viens de recevoir votre petit billet, ma chère madame, et je vous remercie toujours de vos soins qui sont proprement des charités, SÉV. *à Mme de Guitaut*, 26 janv. 1603. Mon zèle se refroidit; et, soit une bonne ou une sotte chose, je ne veux pas surpasser la mère de Chantal, qui serait proprement vouloir aller par delà paradis, ID. *à Guitaut*, 9 févr. 1683. C'était la femme prudente qui est donnée proprement par le Seigneur, BOSS. *Mar.-Thér.* Si la vigne, le lierre.... choisissent si bien les petits creux, et s'entortillent si proprement aux endroits qui sont capables de les appuyer, ID. *Conn.* V, 2. Je n'en suis proprement [des biens que je possède] que l'économe et le dispensateur, BOURDAL. *Exhort. Char. env. les pauv.* t. I, p. 6. Sparte était proprement un camp où les citoyens, abandonnant aux esclaves la culture des terres, s'exerçaient uniquement au métier des armes, CONDIL. *Hist. anc.* I, 14. || 2° Terme de grammaire. Dans le sens propre, par opposition à : dans le sens de figuré. Ce mot s'emploie proprement et figurément. Vous ne parlez pas proprement, me dit-il, PASC. *Prov.* V. || On dit plus souvent : au propre. || Parler proprement, parler avec correction, avec pureté, en bons termes. Il y a des gens qui parlent un moment avant que d'avoir pensé : il y en a d'autres qui ont une fade attention à ce qu'ils disent ....ils sont puristes ....ils parlent proprement et ennuyeusement, LA BRUY. V. || Proprement dit, se dit de certains termes pris dans leur signification expresse et particulière. Le genre de la comédie proprement dite. La fable, la comédie proprement dite. || La Grèce proprement dite, le Péloponnèse, l'Attique, la Béotie, etc. par opposition à la Grande Grèce et autres pays grecs situés hors de la Grèce. || L'Asie proprement dite, l'Afrique proprement dite, les deux provinces d'Asie et d'Afrique sous la domination des Romains, par opposition au reste de l'Asie et de l'Afrique. || À proprement parler, proprement parlant, *loc. adv.* Pour parler en termes précis, exacts. L'histoire des arts et des sciences et de ceux qui s'y sont distingués par un mérite particulier est, à proprement parler, l'histoire de l'esprit humain, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. X, p. 397, dans POUGENS. À proprement parler, les Arabes ou Sarrasins n'ont point eu de philosophie avant l'établissement de l'islamisme, DIDEROT, *Opin. des anc. phil. sarrasins.* || 3° D'une manière bienséante, convenable. S'habiller proprement. J'ai fait dessein de me mettre aujourd'hui un peu proprement. — Toi, proprement ! et avec quoi? BRUEYS. *Av. Patelin*, I, 3. Je suis bien aise que mademoiselle soit proprement mise, MARIV. *Marianne*, part. 4. || Avec régularité et netteté, avec grâce et adresse. Travailler proprement. Madelon : Il a la taille tout à fait élégante. — Cathos : Et a la mine de danser proprement, MOL. *Préc.* 13. Cette marquise qui, à cinquante-cinq ans, danse le menuet aussi proprement qu'une fille de quinze ans, DANCOURT, *Femme d'intrigues*, I, 4. Je suis fâché qu'Ali-Boy, le prince Héraclius.... ne sachent pas danser le menuet proprement, VOLT. *Lett. à Catherine*, 1er janv. 1772. || En termes d'arts. Cela est fait proprement, cela est exécuté avec justesse et élégance. Chanter ou jouer proprement, c'est exécuter une mélodie française avec les ornements qui lui conviennent, J. J. ROUSS. *Dict. de musique.* || 4° Avec propreté. Cette maison est tenue proprement. Ils [Traumaphile et Nosophuge] s'appliquaient à les tenir [les soldats malades] proprement, à empêcher le mauvais air par cette propreté, FÉN. *Tél.* XVII. Bien faire ce qu'elle fait n'est que le second de ses soins; le premier est toujours de faire proprement, J. J. ROUSS. *Ém.* V.

— HIST. XIIe s. Or eswarde [regarde] cum proprement se consentent altres parties encor de l'apostle à ces trois choses, ST BERN. p. 570. || XIIIe s. [illegible] proprement, *Psautier*, f° 33. Pource que je well que nulz face jamais bien pour le guerredon de paradis avoir, ne pour la paour d'enfer; mes proprement pour l'amour de Dieu avoir, qui tant vaut et tout le bien peut faire, JOINV. 288. || XIVe s. L'en ne porroit translater proprement [illegible] en françois, ORESME, *Prol.* || XVe s. On ne pourroit deviser, [illegible] toutes choses qui viennent à nature, pour en parler si proprement et si vivement, FROISS. II, III, 70. Et Brent et grand bruit.... qu'il semble[illegible] proprement que tous les diables d'enfer fussent là venus, ID. I, I, 42. Ny nommeray les autres ny proprement le temps que les choses sont advenues, COMM. III, 4. || XVIe s. Comme si le baptesme, à parler proprement, n'estoit point sacrement de penitence, CALV. *Instit.* 1051. Il l'estimoit si proprement sienne, que.... MONT. I, 5. Nous semblons proprement [à vrai dire] celuy qui, ayant besoing de feu, en iroit querir chez son voisin, ID. I, 144. J'essuyay et nettoyay sa plaie le plus proprement que je pous, ID. II, 193. Scribonia, conseillant son nepveu de se tuer plutost que d'attendre la mort de la justice, luy disoit que c'estoit proprement faire l'affaire d'aultruy que de conserver sa vie pour la remettre entre les mains de ceulx.... ID. II, 32.

— ÉTYM. *Propre*, et le suffixe *ment*; bourg. *prôpeman*; prov. *propriamen*; espagn. *propiamente*; ital. *propriamente*.

PROPRET, ETTE (pro-prè, prè-t'), *adj.* Propre jusqu'à la recherche. Très-rarement les antiques discrettes Logeaient l'oiseau; des novices proprettes L'alcôve simple était plus de son goût, GRESSET, *Ver-vert*, I. Sous une toile proprette Son triomphe est assuré, BÉRANG. *Jeannette.* || *Subst.* Un propret, une proprette.

— ÉTYM. Diminutif de *propre*. Le Dictionnaire de Trévoux donne *propet*, et dit que *propret* n'est pas en usage. C'est le contraire aujourd'hui ; mais le fait est que la Fontaine dit *propette* : Certaine nièce assez propette Et sa chambrière Paquette Devaient avoir des cotillons, *Fabl.* VII, 10.

PROPRETÉ (pro-pre-té), *s. f.* || 1° Manière convenable de s'habiller, d'être meublé, de préparer certaines choses. Pourvu qu'on ait un reste de pudeur et de retenue et qu'on n'aille pas aux derniers excès de l'indécence, on croit être dans la propreté et dans les règles de la modestie, FLÉCH. *Panég.* II, 400. On vit cet homme qui, pour conserver sa propreté et sa bonne grâce, avait souffert les incisions les plus sensibles, ID. *ib.* II, 186. Je voudrais qu'on ne fît mention de la délicatesse, de la propreté et de la somptuosité des généraux qu'après n'avoir plus rien à dire sur leur sujet, LA BRUY. XIV. || *Au plur.* Je doute que propretés au pluriel soit bon, il ne faut s'en servir qu'au singulier, VAUGEL. *Nouv. Rem.* p. 53, dans POUGENS. Le mérite de cette situation [le domaine de Chaseu] ....augmente tous les jours par les propretés dont je l'embellis, BUSSY, *à Mme de Sév.* 19 déc. 1686. Certaines propretés affectées, sans autre dessein que celui de satisfaire son amour-propre, FLÉCH. *Panégyr. Ste Thér.* || Cette personne est d'une grande propreté, elle a grand soin que tout ce qui lui appartient soit propre. || Terme de beaux-arts. Se dit de la netteté des contours, et surtout de celle de la touche, de l'effet d'un soin scrupuleux dans la conduite du crayon ou du pinceau; c'est l'opposé du sale, et souvent aussi du facile et du large. Ce peintre a une grande propreté de pinceau. || Terme de gravure. Netteté de tailles et de hachures. || 2° Netteté, absence de saleté, d'ordure. Philippe, déjà vieux, raffine sur la propreté et sur la mollesse, il passe aux petites délicatesses, LA BRUY. XI. Un repas simple, mais exquis pour le goût et pour la propreté, FÉN. *Tél.* I. Elles font et lavent tous les habits de la famille, tiennent les maisons dans un ordre et une propreté admirable, ID. *Tél.* VIII. Exhorte-les à la propreté, qui est l'image de la netteté de l'âme, MONTESQ. *Lett. pers.* 2. J'aime le luxe et même la mollesse, Tous les plaisirs, les arts de toute espèce, La propreté, le goût, les ornements, VOLT. *Mondain.* À force d'en faire [du linge] un objet de propreté, j'en avais fait un objet de luxe, J. J. ROUSS. *Conf.* VIII.

— ÉTYM. *Propre.* On trouve *propreté* dans les anciens textes, mais avec le sens de *propriété*.

PROPRÉTEUR (pro-pré-teur), *s. m.* Nom donné par les Romains à ceux qui avaient exercé la charge de préteur, ou qui commandaient dans les provinces avec l'autorité de préteur.

— ÉTYM. Lat. *propraetorem*, de *pro*, pour, et *praetor*, préteur.

† **PROPRÉTURE** (pro-pré-tu-r'), *s. f.* Dignité, fonctions de propréteur.

PROPRIÉTAIRE (pro-pri-é-tê-r'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui a une propriété. Le propriétaire n'est lui-même que le premier des salariés ; ce que nous appelons vulgairement sa propriété, n'est autre chose que le prix que lui paye la société pour les distributions qu'il est chargé de faire aux autres individus par ses consommations et ses dépenses ; les propriétaires sont les agents, les économes du corps social, MIRAB. *Collection*, t. II, p. 12. Faire propriétaire, sans dépouiller personne, l'homme qui n'est que mercenaire; donner la terre au laboureur, c'est le plus grand bien qui se puisse faire en France depuis qu'il n'y a plus de serfs à affranchir, P. L. COUR. *Lett.* V. On le sait : nouveau propriétaire, nouveau travail, nouveaux essais, ID. *ib.* Il est propriétaire; aussi n'a-t-il voté Qu'avec un saint amour de la propriété, C. DELAV. *La Popularité*, I, 2. || Grand propriétaire, celui qui possède des biens-fonds très-étendus. Les grands propriétaires régiront leurs terres par eux-mêmes, ou ils les donneront à régir, CONDIL. *Comm. gouv.* I, 11. Gouvernant lui-même ses terres avec une économie noble et sage, M. de Maurepas fut pour les grands propriétaires un modèle d'administration, CONDORCET, *Maurepas.* || Nu propriétaire, celui qui a la nue propriété. Les nus propriétaires. || 2° Particulièrement, celui qui possède une maison et qui la loue. Danville : Et j'ai, pour me distraire, admiré mon hôtel. — Bonnard : Celui du duc d'Elmar. — Danville : C'est mon propriétaire, C. DELAV. *École des vieill.* I, 4. || 3° Il se dit aussi des propriétés autres que les immeubles. Le propriétaire de ces meubles, de cette bibliothèque. Ce pauvre bélître, se disant propriétaire d'un si grand secret [la pierre philosophale], devrait mourir de honte de se démentir lui-même, nous publiant sa nécessité, NAUDÉ, *Rosecroix*, VI, 2. || 4° *Adj.* Terme ascétique. Âme propriétaire, s'est dit, dans le style mystique, d'une personne qui n'aime pas Dieu d'un amour désintéressé, mais plutôt par l'espoir d'une récompense. L'âme attirée à quelque chose de plus deviendrait propriétaire et intéressée, BOSS. *Lett. quiét.* 12. || 5° Propre (vieilli en ce sens). Comme ils [nos ancêtres] n'ont pas fait la couronne élective en faveur d'eux-mêmes, ils ne l'ont pas voulu rendre propriétaire en faveur du roi, ni la lui commettre si absolument qu'il fût en sa puissance d'instituer un héritier, BALZ. *De la cour.* 7e disc.

— HIST. XIVe s. La quelle action proprietaire [spéciale d'une herbe] est impossible à estre trouvée en aultre herbe, LANFRANC, f° 110, *verso*. Action proprietaire si est telle, que la propriete vient et descent par succession naturelle, BOUTEILLER, *Somme rural*, tit. XXVII, p. 160, dans LACURNE. || XVe s. Tous proprietaires [égoïstes] et qui ayment soymesmes, convoiteux, avaricieux, *Intern. consol.* II, 32. || XVIe s. L'homme mesme, qui s'attribue la constance pour une chose naturelle et proprietaire, DESPER. *Contes*, XCII. Les douairiers doyvent tenir en estat les maisons et heritages... sans coupper les bois, autres que ceux qui sont en couppes ordinaires, si ce n'est pour reparer les maisons et manoirs appelés le proprietaire, *Coust. gen.* t. I, p. 1019.

— ÉTYM. Genev. *propritaire*; prov. *proprietari*; espagn. *propietario*; ital. *proprietario*; du lat. *proprietarius*, propre, spécial, et aussi propriétaire, de *proprietas*, propriété. On a dit, au féminin, *propriéteresse* : Dame Anne de Montafilie, comtesse de Soissons, proprieteresse des offices de regratiers, *Cour des aides*, 9 juill. 1633.

† **PROPRIÉTAIREMENT** (pro-pri-é-tê-re-man), *adv.* Terme de pratique. En propriétaire. Les habitants... ont insisté sur leur opposition et ont réclamé le marais comme appartenant propriétairement à la communauté, ROBIN, *Mémoire sur les marais de Cléville* (Calvados), 1701, p. 32.

— HIST. XIVe s. Proprietairement, BOUTEILLER, *Somme rural*, L. XXIV, p. 128, dans LACURNE.

PROPRIÉTÉ (pro-pri-é-té), *s. f.* || 1° Ce qui est le propre d'une chose. L'égalité des rayons est une propriété du cercle. On voit d'une première vue, que l'arithmétique fournit des propriétés sans nombre, et chaque science de même, PASC. *Disproport. de l'homme*, 2, éd. FAUGÈRE. Il nous donna soudain les propriétés de la ligne que les bombes avaient décrite en l'air, MONTESQ. *Lett. pers.* 128. Tandis qu'un pauvre algébriste passe sa vie à chercher dans des nombres des rapports et des propriétés étonnantes, VOLT. *Dict. phil. Société roy. de Londres.* Les qualités qui sont tellement propres à une chose, qu'elles ne sauraient convenir à d'autres, se nomment propriétés : être terminé par trois côtés est, par exemple, une propriété du triangle, CONDIL. *Gramm. Préc. des leç. prél.* art. 4, *Œuv.* t. V, p. LXIX, dans POUGENS. || Ce qui est le propre des substances. L'impénétrabilité est la propriété de la matière. Faibles et hardis comme nous sommes, savons-nous si Dieu n'a pas formé des millions d'êtres qui n'ont ni les propriétés de l'esprit ni celles de la matière à nous connues? VOLT. *Phil. Newt.* I, 6. || Propriétés générales, celles qui appartiennent à tous les corps. || 2° Mode d'activité

qui appartient en propre à chaque corps, qui lui est inhérent, qui lui permet d'agir d'une manière déterminée sur nous et sur les autres corps. Les propriétés physiques, chimiques, vitales. La propriété fébrifuge du quinquina. On se sert aussi de propriété en parlant de la vertu particulière de chaque plante et des autres choses naturelles: Cet homme connaît la propriété de tous les simples, la propriété de l'aimant, *Acad. Observ. sur Vaugel.* p. 8, dans POUGENS. On peut considérer la lumière et la chaleur comme deux propriétés du feu, ou plutôt comme les deux seuls effets par lesquels nous le reconnaissons, BUFF. *Hist. min. Introd. part. exp. Œuvr.* t. VIII, p. 2. Rentrés enfin tout à fait dans le monde corporel, nous apercevons bientôt l'usage que nous pouvons faire de la géométrie et de la mécanique, pour acquérir sur les propriétés des corps les connaissances les plus variées et les plus profondes, D'ALEMB. *Disc. prélim. Encycl. Œuv.* t. I, p. 201, dans POUGENS. ‖ Fig. La plupart des hommes ont, comme les plantes, des propriétés cachées que le hasard fait découvrir, LA ROCHEFOUC. *Max.* 344. L'absence a pour moi cette propriété-là, qu'elle n'a, je crois, pour personne: elle m'attendrit; je me figure toujours les gens que je ne vois point les plus aimables du monde, FONTEN. *Lett. gal.* I, 9. ‖ 3° Ce qui distingue particulièrement une chose d'avec une autre chose du même genre. La propriété de cette machine est de faire le travail plus économiquement que les autres du même genre. Cette grosse et lourde machine [la phalange macédonienne] sera terrible, à la vérité, à une armée sur laquelle elle tombera de tout son poids; mais, comme parle Polybe, elle ne peut conserver longtemps sa propriété naturelle, c'est-à-dire sa solidité et sa consistance, parce qu'il lui faut des lieux propres, et pour ainsi dire faits exprès, BOSS. *Hist.* III, 6. ‖ 4° Parfaite convenance du mot, du langage, du style, pour ce qui est à exprimer. C'est abuser étrangement de la propriété des mots pour un homme qui sait parfaitement notre langue, BALZ. liv. IV, lett. 23. Il [Balzac] a effectivement des qualités merveilleuses; on peut dire que jamais personne n'a mieux su sa langue que lui, et mieux entendu la propriété des mots et la juste mesure des périodes, BOIL. *Longin, Subl. réfl.* 7. Qui jamais a eu comme lui [Voltaire] ce sentiment délicat et fin des propriétés du style, et de ses différences, et qui jamais avec plus de justesse nous en a marqué les degrés? MARMONTEL, *Œuv.* t. IV, p. 424. ‖ 5° Le droit par lequel une chose appartient en propre à quelqu'un. L'esprit de propriété double la force de l'homme: on travaille pour soi et pour sa famille avec plus de vigueur et de plaisir que pour un maître, VOLT. *Dict. phil. Propriété.* Possédé du démon de la propriété, GRESSET, *Méch.* II, 7. Il faut se ressouvenir que le fondement du pacte social est la propriété; et sa première condition, que chacun soit maintenu dans la paisible jouissance de ce qui lui appartient, J. J. ROUSS. *Écon. polit.* Le respect pour la propriété s'étend de jour en jour jusque chez les nations les moins éclairées, RAYNAL, *Hist. phil.* XIII, 54. À qui, barbares, ferez-vous croire qu'un fils puisse être la propriété d'un père; une femme, la propriété d'un mari; un domestique, la propriété d'un maître; un nègre, la propriété d'un colon? ID. *ib.* XI, 24. La propriété est le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue, *Code Nap.* art. 544. La propriété des biens s'acquiert et se transmet par succession, par donation entre vifs ou testamentaire, et par l'effet des obligations, *ib.* art. 711. La propriété d'un trésor appartient à celui qui le trouve dans son propre fonds, ID. art. 716. Quelle est la sauve-garde de la propriété? le gouvernement, CAMBACÉRÈS, *Inst. scienc. mor. et pol.* t. III, p. 4. La société, en constituant toute propriété, a trois objets en vue: rémunérer le travail, perpétuer la famille, accroître la richesse publique, LAMART. *Rapp. à la chambre des dép. Propriété litt.* ‖ Nue propriété, voy. NU, n° 5. ‖ 6° La chose qui appartient en propre à quelqu'un. Ce champ est ma propriété. Ils [les hommes qui n'ont que leurs bras] seront libres de vendre leur travail à qui voudra le mieux payer; cette liberté leur tiendra lieu de propriété, VOLT. *Dict. phil. Propriété.* ‖ 7° Biens-fonds, terres, maisons. Il a vendu sa propriété. Cette belle propriété lui appartient. Ils achètent de grands biens pour les revendre en détail, et, de profession, décomposent les grandes propriétés, P. L. COUR. *Lett.* V. Ils disaient que, de mes trois maisons, la dernière doit retourner à Dieu; les deux autres pourraient servir à recomposer une grande propriété pour le marquis, ID. 2° *lett. partic.* ‖ La grande propriété, l'ensemble des grandes propriétés. Les partages prescrits par le Code civil ont beaucoup diminué en France la grande propriété. ‖ On dit de même: la petite, la moyenne propriété. ‖ 8° Propriété littéraire, droit que l'auteur d'un livre conserve sur son œuvre, quand il ne l'a point aliéné définitivement, et qu'il transmet à ses héritiers pour un temps limité par la loi. On dit de même: propriété artistique. De toutes les propriétés, la moins susceptible de contestation.... c'est sans contredit celle des productions du génie; et, si quelque chose doit étonner, c'est qu'il ait fallu reconnaître cette propriété, assurer son libre exercice par une loi positive; c'est qu'une aussi grande révolution que la nôtre ait été nécessaire pour nous ramener sur ce point, comme sur tant d'autres, aux simples éléments de la justice la plus commune, LAKANAL, *Rapport à la Convention*, 19 juillet 1793. Les uns disaient: la propriété des grandes œuvres de l'esprit est le patrimoine de la société avant d'être le domaine privé et utile d'une famille quelconque, LAMART. *Rapp. à la ch. des dép. Propr. litt.* Les conditions de la propriété artistique ne sont pas identiquement les mêmes que les conditions de la propriété littéraire, ID. *ib.* ‖ 9° Dans le langage mystique, état d'une âme propriétaire. Il est bien rare de trouver des âmes assez pures pour posséder purement et sans propriété le don de Dieu, FÉN. t. XVIII, p. 357.

— HIST. XII° s. Tresqu'à la saint Martin l'unt pur respit mené, Ainz qu'il oüst saisine de sa proprieté, *Th. le mart.* 120. ‖ XIII° s. As proprietés lors se tindrent, La terre meismes partirent, Et au partir bones [bornes] i mirent, *la Rose*, 9634. Poures estoit en sa riqueche, Et non poissans en sa nobleche, Sans eür en sa propreté, Et mendians en sa plenté, GUI DE CAMBRAI, *Barl. et Jos.* p. 84. Li maistres dit que les proprietez de la chose sont tels que par eles puet [peut] li parleres dire et prover sa entencion; de cele chose Tulles dit que ces proprietez sont en quatre manieres: une qui se tient en toute la chose, une autre qui se tient en la chose faisant, une autre qui est jointe à la chose, et une autre qui est environ la chose, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 532. Eslire celui cheval qui ait les proprietez et les tesches [qualités] qui besoignables sont à ce de quoi il doit servir, ID. *ib.* p. 241. De ce avient toute descorde, que tu t'efforces de torner mes choses en ta proprieté, ID. *ib.* p. 408. ‖ XIV° s. L'aprentis demande quelz proprietez Dieu donna aux chiens, *Modus*, f° XXV, *verso*. ‖ XV° s. Et ce qu'elles ont, habandonner En commun sanz propreté, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 408. ‖ XVI° s. Il y peult avoir à cela quelque proprieté occulte, MONT. I, 184.

— ÉTYM. Génev. *propriété*; prov. *propiedad*; ital. *proprietà*; du lat. *proprietatem*, qualité particulière et possession, de *proprius*, propre.

† **PROPRIO-MOTU** (pro-pri-o-mo-tu), *loc. adv. latine* qui s'emploie dans les bulles, et signifie, de son propre mouvement. ‖ On s'en sert quelquefois dans le style familier. Il a fait cela proprio-motu.

— ÉTYM. Lat. *proprio*, par propre, *motu*, mouvement.

† **PROPTOME** (pro-ptô-m'), *s. m.* ou **PROPTOSE** (pro-ptô-z'), *s. f.* Terme de médecine. Prolongement morbide d'une partie quelconque, de la luette, du clitoris.

— ÉTYM. Πρόπτωμα, ou πρόπτωσις, de πρὸ, en avant, et πτόω, tomber.

† **PROPULSEUR** (pro-pul-seur), *adj.* Qui donne un mouvement de propulsion. Cylindre propulseur. *S. m.* Un propulseur. Dans les navires qui ont pour moteur la vapeur, on s'est servi d'abord pour propulseur, des roues à aubes qui sont généralement remplacées par l'hélice, LEGOARANT.

— ÉTYM. Lat. *propulsorem*, qui fait marcher devant soi, de *pro*, en avant, et *pulsum*, supin de *pellere*.

† **PROPULSION** (pro-pul-sion), *s. f.* Terme didactique. Mouvement qui porte en avant. La propulsion du sang par le cœur.

— HIST. XVI° s. Propulsion, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. Voy. PROPULSEUR; ital. *propulsione*.

PROPYLÉE (pro-pi-lée), *s. m.* Terme d'antiquité. Vestibule d'un temple, péristyle à colonnes, parvis. ‖ *S. m. pl.* Édifice à plusieurs portes, et qui formait la principale entrée d'un temple. Les Vénitiens tirent à boulets rouges sur les propylées et le temple de Minerve [à Athènes], CHATEAUBR. *Itin.* 1re part.

— ÉTYM. Προπύλαιος, de πρὸ, en avant, et πύλη, porte.

† **PROPYLÈNE** (pro-pi-lè-n'), *s. m.* Carbure d'hydrogène, gazeux, obtenu en décomposant la glycérine par l'iodure de phosphore.

† **PROPYLIQUE** (pro-pi-li-k), *adj.* Qui se rapporte au propylène. Alcool propylique.

† **PROQUESTEUR** (pro-kuè-steur), *s. m.* Terme d'histoire romaine. Lieutenant du questeur. ‖ Se disait aussi de celui qui, ayant été questeur à Rome, était envoyé dans une province pour remplir les mêmes fonctions.

— ÉTYM. Lat. *proquæstorem*, de *pro*, pour, et *quæstor*.

† **PROQUESTURE** (pro-kuè-stu-r'), *s. f.* Dignité de proquesteur.

PRORATA (AU) (pro-ra-ta), *loc. adv.* ‖ 1° Suivant la part déterminée. Recevoir au prorata de sa mise de fonds. ‖ Fig. et familièrement. J'en excepte les Grignans, un, deux, trois, quatre, cinq, six, que j'aime, que j'estime et que j'honore tous au prorata de leurs dignités, SÉV. 13 sept. 1671. Voici des dames qui attendent leurs maris [qui sont à l'armée] au prorata de leur impatience.... 19 juill. 1676. ‖ 2° *S. m.* Le prorata, la quote-part. Recevoir, payer son prorata. ‖ *Au plur.* Des prorata. ‖ Anciennement, le prorata, l'intérêt qu'on devait payer d'une somme constituée, pour le temps courant d'une année qui n'était pas encore finie, ce qui arrivait dans les remboursements où l'on était obligé de payer les arrérages et le prorata.

— HIST. XVI° s. Il faudra qu'il confesse pour le moins que nous sommes reputez justes pro rata, comme on dit, de l'acceptation par laquelle Dieu nous a à gré, CALV. *Instit.* 580. Les fruits se partagent entre le roy et les heritiers du defunt prelat, au prorata de l'année, mesme pour le regard des desjà perceus auparavant les decez, P. PITHOU, 56.

— ÉTYM. Lat. *pro*, pour, et *rata (parte)*, la partie fixée (voy. RATIFIER).

PROROGATIF, IVE (pro-ro-ga-tif, ti-v'), *adj.* Qui proroge. Acte prorogatif.

— ÉTYM. *Lat. prorogativus*, de *prorogare*, proroger.

PROROGATION (pro-ro-ga-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* ‖ 1° Délai, remise. On leur a accordé une prorogation de tant de jours. ‖ 2° Terme de jurisprudence. Prorogation d'enquête, autorisation donnée par le juge de continuer une enquête au delà du terme prescrit par la loi. ‖ Prorogation de juridiction, action de se soumettre, pour le jugement d'une affaire, à la juridiction d'un tribunal dont on n'est pas justiciable. ‖ 3° Terme de législation politique. Acte de l'autorité du pouvoir exécutif qui suspend les séances des chambres et en remet la continuation à un certain jour.

— ÉTYM. Prov. *prorrogation*; espagn. *prorogacion*; ital. *prorogazione*; du lat. *prorogationem*, de *prorogare*, proroger.

PROROGÉ, ÉE (pro-ro jé, jée), *part. passé* de proroger. Délai prorogé. Le parlement prorogé.

PROROGER (pro-ro-jé. Le *g* prend un *e* devant *a* et *o*: prorogeant, prorogeons), *v. a.* ‖ 1° Prolonger le temps pris ou donné pour une chose. Proroger un terme. Ceux qui avaient une fois obtenu le département d'une province restaient souvent dans cette province durant plusieurs années, non qu'on leur prorogeât ce département, mais parce qu'on ne leur envoyait point de successeur, BOUCHAUD, *Instit. Mém. sc. mor. et pol.* t. V, p. 379. ‖ 2° Terme de législation politique. Prononcer la prorogation d'une assemblée. Qu'il n'y avait plus de parlement, parce qu'il avait été prorogé plus d'un an contre les lois, PELLISSON, *Lett. hist.* t. III, p. 160. Un gouverneur y convoque [dans les colonies anglaises], y proroge, y termine les assemblées, RAYNAL, *Hist. phil.* XVIII, 35. ‖ Remettre à un autre jour. Proroger la séance. ‖ 3° Se proroger, *v. réfl.* Prononcer sa propre prorogation. S'il [le corps législatif] avait droit de se proroger lui-même, il pourrait arriver qu'il ne se prorogerait jamais, MONTESQ. *Esp.* XI, 6.

— HIST. XIV° s. Li rois cel soir envoie, sans proroguer termine, À la porte son frere trompeter une busine [faire sonner cette trompette], *Girart de Ross.* v. 2795. ‖ XVI° s. Le pape ne peult proroger le temps donné aux executeurs de testaments pour faire l'execution d'iceux, P. PITHOU, 34.

— ÉTYM. Prov. et espagn. *prorogar*; ital. *prorogare*; du lat. *prorogare*, de *pro*, en avant, et *rogare*, proposer, demander (voy. ROGATIONS).

† **PRORRHÉTIQUE** (pro-rré-ti-k'), *s. m.* Titre de deux ouvrages de la collection hippocratique, qui contiennent principalement des remarques pronostiques.

— ÉTYM. Προρρητικός, de πρό, avant, et ῥῆσις, parole.

† **PROSAILLEUR** (pro-za-lleur, *ll* mouillées), *s. m.* Terme de dénigrement. Mauvais auteur en prose. L'avant-garde de ces derniers [les philosophes qui voulaient faire réussir aux Français l'*Écossaise* de Voltaire], composée de tous les rimailleurs et prosailleurs ridiculisés dans l'*Année littéraire*, FRÉRON, *Année litt.* 1760, t. V, p. 210. Qu'on lise les préfaces de nos prosailleurs et rimailleurs, on y voit une jactance sans pudeur et sans borne, LAHARPE, *Corresp. littér.* n° CLXVIII.

— ÉTYM. *Prose*, avec la syllabe péjorative *aille*, et la finale d'action *eur*.

PROSAÏQUE (pro-za-i-k'), *adj.* || 1° Qui tient trop de la prose. Il faut, dans une tragédie, certains vers qui semblent prosaïques, pour relever les autres, et pour conserver la nature du dialogue, VOLT. *Lett. d'Argental*, sept. 1761. La composition du Moïse sauvé de Saint-Amant est languissante, le vers lâche et prosaïque, CHATEAUB. *Génie*, II, I, 4. || 2° Fig. et néologisme. Vulgaire, sans éclat, en parlant des personnes et des choses. Tout est commun, tout est prosaïque dans l'extérieur de la plupart de nos villes européennes, STAEL, *Corinne*, IV, 4. Je ne sais, mais d'abord il est bien prosaïque, COLLIN D'HARLEV. *les Artistes*, II, 8. Jamais physionomie n'exprima mieux que la physionomie matoise de Vespasien la nature d'un personnage historique, habile, prosaïque, ironique, qui savait administrer et mépriser les hommes, AMPÈRE, *Hist. rom. à Rome*, *Introd.* p. LI.

— HIST. XVI° s. Le style prosaïque est ennemy capital de l'eloquence poetique, RONS. 681. Mille poetes traisnent et languissent à la prosaïque, MONT. IV, 137.

— ÉTYM. Lat. *prosaicus*, de *prosa*, prose. Christine de Pisan, *Charles V*, I, *Prologue*, a dit : stille prosal.

† **PROSAÏQUEMENT** (pro-za-i-ke-man), *adv.* D'une manière prosaïque.

— ÉTYM. *Prosaïque*, et le suffixe *ment*; provenç. *prosaicament*.

PROSAÏSER (pro-za-i-zé), *v. n.* Écrire en prose. Maître Vincent [Voiture], ce grand faiseur de lettres, Si bien que vous n'eût su prosaïser, J. B. ROUSS. *Épigr.* III, 6, *à Chaulieu*. || *V. a.* Fig. Rendre prosaïque. Prosaïser l'existence. || Fig. Se prosaïser, *v. réfl.* Devenir prosaïque.

— ÉTYM. *Prose*. On a dit *prosayquer*, au XVI° siècle, et, au commencement du XVIII°, *proser*.

PROSAÏSME (pro-za-i-sm'), *s. m.* || 1° Défaut d'écrire en vers comme on écrit en prose. L'épopée que les auteurs de Clovis et d'Alaric déshonoraient par le merveilleux bizarre de leurs fictions, le prosaïsme et la dureté de leurs vers, AUGER, *Éloge de Boileau*. || 2° Fig. Monotonie, vulgarité.

— ÉTYM. *Prosaïser*.

PROSATEUR (pro-za-teur), *s. m.* Celui qui écrit principalement en prose. J'ai fait prosateur, à l'imitation de l'italien *prosatore*, pour dire un homme qui écrit en prose, MÉNAGE, *Dict.* J'établirai que le français de nos poëtes est bien différent de celui de nos orateurs, ou, pour parler Ménage, de celui de nos prosateurs, VAUGEL. *Rem. Obs de M****, p. 390, dans POUGENS. Pauvre ignorant! s'écria Fabrice, tu ne sais pas que tout prosateur qui aspire aujourd'hui à la réputation d'une plume délicate, affecte cette singularité de style, ces expressions détournées qui te choquent, LESAGE, *Gil Blas*, VII, 3. Il est aisé d'être prosateur, très-difficile et très-rare d'être poëte, VOLT. *Dict. phil. Vers.* Les plus anciens prosateurs, Phérécyde de Scyros et Cadmus de Milet, sont postérieurs à Homère d'environ quatre cents ans, CONDILL. *Hist. anc.* III, 10. Le plus célèbre écrivain de notre nation et de notre siècle [Voltaire] faisait des sermons de ce grand orateur une de ses lectures les plus assidues; Massillon était pour lui le modèle des prosateurs, comme Racine est celui des poëtes, D'ALEMB. *Éloges, Massillon*. Il n'en est pas de même dans la littérature française, dit Corinne, en s'adressant au comte d'Erfeuil, vos prosateurs sont souvent plus éloquents et même plus poétiques que vos poëtes, STAEL, *Corinne*, VII, 1.

— ÉTYM. Ce mot s'est établi malgré l'objection de Bouhours, qui le trouvait mal fait, parce que cela supposait un verbe *proser* ; objection qui n'est pas bonne, car *proser* était déjà dans Régnier. Quoi qu'il en soit, *prosator* se trouve dans de très anciens textes du moyen âge. Autrefois, au lieu de *prosateur*, qui n'existait pas, on disait *orateur*.

† **PROSCARABÉE** (pro-ska-ra-bée), *s. m.* Coléoptère fort commun en France.

— ÉTYM. *Pro*, remplaçant, ressemblant, et *scarabée*.

PROSCÉNIUM (pro-ssé-ni-om'), *s. m.* Terme d'antiquité. Partie du théâtre ancien qui comprend ce que nous appelons la scène, aussi bien que l'avant-scène, c'est-à-dire toute la partie du théâtre où les acteurs jouaient et où l'on plaçait les décorations.

— ÉTYM. Lat. *proscenium*, de *pro*, en avant, et *scena*, scène.

PROSCRIPTEUR (pro-skri-pteur), *s. m.* Celui qui proscrit. Un lâche proscripteur, un tigre couronné, DIDER. *Salon de* 1767, *Œuv.* t. XIV, p. 438, dans POUGENS. Son courage [de Pontécoulant] devant l'ennemi et les proscripteurs de toutes les époques, VILLEMAIN, *Souvenirs contemporains*, *les Cent-Jours*, ch. XV.

— ÉTYM. Lat. *proscriptorem*, de *proscriptum*, supin de *proscribere*, proscrire.

PROSCRIPTION (pro-skri-psion ; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Terme d'antiquité romaine. Condamnation à mort sans formes judiciaires et qui pouvait être exécutée par le premier venu. Le ravage des champs, le pillage des villes, Et les proscriptions, et les guerres civiles, CORN. *Cinna*, I, 3. Les proscriptions de Sylla et d'Octave n'approchèrent pas des massacres des Cévennes, ni pour le nombre, ni pour la barbarie, VOLT. *Mœurs*, *Rem.* XVI. Les proscriptions de Sylla, qui avilirent l'esprit de la nation et la préparèrent à l'esclavage, D'ALEMB. *Éloges*, *Montesquieu*. L. Sylla fut le premier qui introduisit ces tables de proscription, comme le rapporte Velleius Paterculus, BOUCHAUD, *Instit. Mém. scienc. mor. et pol.* t. V, p. 143. || Proscription des biens, partage ou vente des biens d'un débiteur en fuite, au profit de ses créanciers; c'est ce qu'on nommait proscription civile, par opposition à proscription politique. || 2° Par extension, mesures violentes prises contre les personnes dans les temps de troubles civils. De la proscription le génie odieux, Ayant partout des bras, des oreilles, des yeux, Des cités aux hameaux parcourt la France entière, Comme au palais des grands frappe à l'humble chaumière, DELILLE, *Pitié*, III. || 3° Fig. Abolition, destruction. La proscription d'un usage. Qui pourrait rendre raison de la fortune de certains mots, et de la proscription de quelques autres? LA BRUY. XIV.

— ÉTYM. Lat. *proscriptionem*, de *proscribere*, proscrire.

PROSCRIRE (pro-skri-r'), *v. a.* Il se conjugue comme écrire. || 1° Terme d'histoire romaine. Condamner à mort sans forme judiciaire et en écrivant simplement le nom sur une affiche. Les triumvirs proscrivaient tous leurs ennemis. Je n'ai pour ennemis que ceux du bien commun, Je leur fais bonne guerre, et n'en proscris pas un, CORN. *Sertor.* III, 2.

Absolument. C'est par d'autres exploits que vous briguez l'empire; Il savait pardonner, et vous savez proscrire, VOLT. *Triumv.* III, 6. || 2° Par extension, prendre des mesures violentes contre les personnes dans les temps de troubles civils. George Keith avait quitté son pays dans sa jeunesse, et y fut proscrit pour s'être attaché à la maison Stuart, J. J. ROUSS. *Conf.* XII. Le chancelier le Tellier, digne père de Louvois, signa l'édit de sang qui proscrivit trois millions de citoyens, et, prêt à descendre dans le tombeau, se fit l'application sacrilége du cantique de Siméon, DUCLOS, *Œuvr.* t. V, p. 187.

Absolument. J'écrivis [sur un bulletin électoral] Bignon et un autre; Bignon, vous le connaissez, je crois, celui qui ne veut pas qu'on proscrive, P. L. COUR. 2° *lett. particul.* || 3° En général, faire périr. J'aimais vous l'avez su; mais, pour venger mon père, J'ai bien voulu proscrire une tête si chère, CORN. *Cid*, V, 7. Punissons l'assassin, proscrivons les complices, ID. *Cinna*, IV, 2. || 4° Éloigner, chasser. Ces grands prêtres cherchent eux-mêmes de faux témoignages contre Jésus-Christ : eux qui devraient proscrire ces hommes infâmes qui font un trafic honteux de la vérité et de l'innocence des autres hommes, MASS. *Pet. carême*, *Obstacles*. || 5° Fig. Rejeter, détruire. Chaindasuinde et Recessuinde proscrivirent les lois romaines, et ne permirent pas même de les citer dans les tribunaux, MONTESQ. *Esp.* XXVIII, 7. Quoique ces rois des Visigoths eussent proscrit le droit romain, il subsista toujours dans les domaines qu'ils possédaient dans la Gaule méridionale, ID. *ib.* On s'est mis, depuis quelque temps, à proscrire le comique de la comédie, c'est là le sceau de la décadence du génie, VOLT. *Lettr. Damilaville*, 4 févr. 1762. Les soupers sont proscrits, et vraiment c'est dommage, C. DELAV. *Éc. des vieill.* I, 1. Pour détrôner l'abus, proscrirons-nous l'usage? ID. *Épître à Lamartine*. || Par extension. Quand les dieux ont souffert que Sylla se soit impunément fait dictateur dans Rome, ils y ont proscrit la liberté pour jamais, MONTESQ. *Sylla et Eucrate*. D'abord par un arrêt sévère À jamais proscrivons l'ennui, BÉRANG. *Ma rép.* || 6° Se proscrire, *v. réfl.* S'infliger les uns aux autres la proscription. Dans la Révolution, les partis se sont successivement proscrits.

— HIST. XII° s. Quant li sainz veit venir les suens à lui fuitiz [fugitifs], E les enfanchuneiz pendre as meres as piz [seins], E que lui et les suens aveit li reis proscriz... *Th. le mart.* 65. || XVI° s. Ignatius pere et fils, proscripts par les triumvirs à Rome, MONT. I, 256.

— ÉTYM. Lat. *proscribere*, de *pro*, en public, et *scribere*, écrire : la proscription se faisant par l'affiche d'une table où étaient les noms des proscrits.

PROSCRIT, ITE (pro-skri, skri-t'), *part. passé* de proscrire. || 1° Qui a été atteint par la proscription. Cicéron proscrit par les triumvirs. || Par extension, qui éprouve un sort semblable à celui de la proscription romaine. Infortuné, proscrit, incertain de régner, Dois-je irriter les cœurs au lieu de les gagner? RAC. *Baj.* II, 1. Toute la nation à la fois est proscrite, ID. *Esth.* I, 3. || 2° Fig. Banni de l'usage. Aucune idée de la philosophie ancienne n'a été assez proscrite pour devoir désespérer de revenir dans la moderne, FONTEN. *Hartsoeker*. Il [Wiclef] renouvela les anciens sentiments proscrits dans Bérenger, VOLT. *Mœurs*, 73. || 3° Substantivement. Celui qui a été frappé de proscription. Vous dirai-je les noms de ces grands personnages, De ces fameux proscrits, ces demi-dieux mortels, Qu'on a sacrifiés jusque sur les autels? CORN. *Cinna*, I, 3. La mort des proscrits était suivie de la confiscation de leurs biens, ROLLIN, *Traité des Ét.* III, 2. || Celui qui est frappé d'une condamnation comparée à la proscription. Les lieux où nous prions les puissances célestes, Des proscrits entassés sont les dépôts funestes, DELILLE, *Pitié*, III. Ils [les sénateurs de Tibère].... Réservent aux proscrits leur vénale insolence, M. J. CHÉN. *Tibère*, V, 2. || Celui qui ne peut retourner dans son pays à cause de condamnations politiques ou autres. Aucun n'ose parler pour ce proscrit auguste, VOLT. *Tancr.* I, 6. [Un asile] Refuge des proscrits et berceau de sa ville, DELILLE, *Én.* VIII. Je resterai proscrit, voulant rester debout, V. HUGO, *Ultima verba*. || Fig. Avoir un jeu de proscrit, des dés de proscrit, avoir vilain jeu, de mauvais dés. || Familièrement. Cet homme a une figure de proscrit, une figure qui déplaît à tout le monde. || On dit de même : une figure proscrite.

† **PROSCYNÈME** (pro-ssi-nè-m'), *s. m.* Terme d'archéologie. Expressions d'adoration qu'on trouve dans plusieurs monuments antiques.

— ÉTYM. Προσκύνημα, de πρός, à, et κυνεῖν, baiser, parce que les Grecs adoraient les images des dieux, en leur envoyant des baisers avec la main.

PROSE (prô-z'), *s. f.* || 1° Discours non assujetti à une certaine mesure, à un certain nombre de pieds et de syllabes. Il y en a qui tiennent que ce n'est point un vice qu'un vers dans la prose, encore qu'il fasse un sens complet et qu'il finisse en cadence, pourvu qu'il ne soit pas composé de mots spécieux et magnifiques, et qui sentent la poésie; mais je ne suis pas de leur avis, VAUGEL. *Rem.* t. I, p. 163, dans POUGENS. Ronsard, qui était un grand poëte, disait fort bien dans la connaissance qu'il avait de la différence qu'il y avait entre la poésie et la prose, qu'elles étaient mortelles ennemies, ID. *Nouv. Rem.* p. 200, dans POUGENS. Il est certain que la prose, pour satisfaire l'oreille, doit avoir ses cadences et ses mesures, comme la poésie, ID. *Rem. not. Th. Corn.* t. I, p. 165, dans POUGENS. Écrit en prose qui veut, mais en vers qui peut, VOLT. *Lett. St Lambert*, 7 mars 1769. On a tenté de nous donner des tragédies en prose, mais je ne crois pas que cette entreprise puisse désormais réussir; qui a le plus ne saurait se contenter du moins, ID. *Brutus*, *Disc. trag.* Ce morceau [de Buffon], dérobé à la poésie, semble être de Massillon ou de Fénelon, qui se permirent si souvent d'être poëtes en prose, ID. *Singul. natur.* XI. Je suis indigné, depuis quelques années, de la prose de Paris, et surtout de la prose des avocats, qui parlent presque tous comme maître Petit-Jean, ID. *Lett. Mme du Deffant*, 30 mars 1776. Vous m'ordonnez, monseigneur, de vous présenter quelques règles pour discerner les mots de la langue française qui appartiennent à la prose, de ceux qui sont consa-

crés à la poésie, ID. *Lett. pr. roy. de Prusse*, 30 déc. 1737 Despréaux écrivait ordinairement ses ouvrages en prose, avant que de les mettre en vers; on assure que Racine en usait de même pour ses tragédies, D'ALEMB. *Éloges*, *Despréaux*. La prose avait-elle autrefois cette précision, cette rapidité, ce mouvement, cette couleur, cette âme enfin, qu'elle a reçue de nos modernes écrivains? MARMONTEL, *Essai sur le goût*. Ces bosquets de Saint-Pierre, île délicieuse, Qu'embellit de Rousseau la prose harmonieuse! DELILLE, *Pitié*, IV. Hérodote suivit de près ces premiers inventeurs de la prose [Xanthus, Hellanicus, etc.], et mit plus d'art dans sa diction, moins incohérente, moins hachée, P. L. COUR. *Préf. d'une trad. d'Hérod.* La prose naissante [dans la Grèce] s'empara de l'histoire, en exclut la poésie comme de bien d'autres sujets, ID. *ib.* C'est que vraiment la poésie est l'enfance de l'esprit humain, et les vers l'enfance du style, n'en déplaise à Voltaire et autres contempteurs de ce qu'ils ont osé appeler vile prose, ID. *ib.* || Prose poétique, prose qui a les caractères de la poésie, sauf la mesure. Le style de Platon prévalut, quoique ce style de prose poétique ne convienne point du tout à la philosophie, VOLT. *Phil. Hist. établ. christ.* 3. || Fig. Faire de la prose sans le savoir, réussir par hasard et sans dessein (locution tirée de la phrase du *Bourgeois gentilhomme* de Molière, qui elle-même provient de l'aventure du comte de Soissons, ci-dessous rapportée). Le maître : Tout ce qui n'est point prose est vers, et tout ce qui n'est point vers est prose. — M. Jourdain : Et comme l'on parle, qu'est-ce que c'est donc que cela? — Le maître : De la prose. — M. Jourdain : Quoi! quand je dis : Nicole, apportez-moi mes pantoufles, et me donnez mon bonnet de nuit, c'est de la prose? — Le maître : Oui, monsieur. — M. Jourdain : Par ma foi, il y a plus de quarante ans que je dis de la prose, sans que j'en susse rien, MOL. *Bourg. gent.* II, 6. Comment, ma fille? j'ai donc fait un sermon sans y penser? j'en suis aussi étonnée que M. le comte de Soissons quand on lui découvrit qu'il faisait de la prose, SÉV. 433. || Fig. En vers et en prose, de toute façon. Je suis assurée de votre santé.... dites-le-moi cependant encore; écrivez-le-moi en vers et en prose, SÉV. 28 juill. 1677. || Familièrement. De la prose de quelqu'un, un écrit, une lettre de lui. Mais, monsieur, n'avez-vous jamais vu de ma prose? RÉGN. *Sat.* VIII. Le maître est tout à vous, et voici de sa prose, CORN. *le Ment.* IV, 8. || 2° Terme d'Église. Hymne latine rimée que l'on chante à la messe immédiatement avant l'Évangile dans les grandes solennités, ainsi dite parce qu'on y observe seulement le nombre des syllabes, sans avoir égard à la quantité prosodique. La prose des morts. La plus belle prose de l'Église, le *Dies iræ*, qui devrait être l'objet de l'émulation de tous les grands musiciens, MARMONTEL, *Œuv.* t. IV, p. 197. Racine, en imitant ces proses, a pensé qu'elles étaient dignes de sa muse, CHATEAUBR. *Génie*, IV, I, 3. || Fig. et familièrement. Que diable! tu réponds toujours la même prose. — Mais tu me dis aussi toujours la même chose, REGNARD, *le Distr.* IV, 3.

— HIST. XIII° s. La grans partisons [division] de tous parleors est en deus manieres, une qui est en prose, et une autre qui est en rime; mais li enseignement de rhetorique sont commun andui [tous les deux], sauf ce que la voie de prose est large et pleniere, si comme est ore la commune parleure des gens; mais li sentiers de rime est plus estroiz et plus fors, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 481. || XIV° s. Or vus vueil dire.... Les paroles.... Car retenues les ay bien, ce me semble; Si les diray en prose; car il semble Aucunes fois qu'on adjoute ou assemble Trop de langage A la matiere de quoy on fait ouvrage, CRETON, *Hist. litt. de la Fr.* t. XXIV, p. 447. Ung commandement de l'empereur Charles le Chauve, par quoy il revestoit son fils du royaulme de France, et luy requeroit [au pape] qu'il conferma celle prose par son privilege, *Chron. de St Denis*, t. I, f° 196, dans LACURNE. || XV° s. Quoy! tu fais le rimeur en prose : Et à qui vends-tu tes coquilles? *Patelin.* || XVI° s. Letanies, hymnes et proses, où ils magnifient les saincts jusques au bout, CALV. *Instit.* 698. Et semble à ces versificateurs avoir beaucoup fait pour la republique, quand ils ont composé de la prose rimée, RONS. 583. Comme disoit celuy-là [Sénèque], aussi poetiquement en sa prose [qu'Horace en ses vers].... MONT. I, 188. La meilleure prose ancienne, et je la seme ceans indifferemment pour vers, reluit partout de la vigueur et hardiesse poetique, ID. IV, 137. De peu de chose peu de prose, COTGRAVE, au mot *peu*.

— ÉTYM. Provenç. espagn. et ital. *prosa*; du lat. *prosa* et aussi *prorsa*, de *prorsus*, direct, droit : le grec nommait aussi la prose ἡ εὐθεῖα, la droite, parce que la prose a moins de transpositions que les vers.

PROSECTEUR (pro-sè-kteur), *s. m.* Celui qui est chargé de préparer les pièces d'anatomie nécessaires pour les leçons d'un professeur.

— ÉTYM. Lat. *prosectorem*, de *pro*, et *secare*, couper.

PROSÉLYTE (pro-zé-li-t'), *s. m.* et *f.* || 1° Païen qui a embrassé la religion judaïque. Du temps de Salomon, il se trouva plus de cent cinquante mille prosélytes dans la terre d'Israël, FLEURY, *Mœurs des Israél.* tit. XIII, 2° part. p. 151, dans POUGENS. || Les prosélytes de la porte, ceux qui, refusant de se soumettre à la circoncision, n'étaient admis que dans la cour antérieure du temple. Les prosélytes de justice, ceux qui, se soumettant à toutes les lois de Moïse, étaient considérés comme entièrement régénérés. || 2° Nouveau converti à une foi religieuse. On en remplissait les prisons [de quakers]; mais les persécutions ne servent presque jamais qu'à faire des prosélytes, VOLT. *Dict. phil. Quakers.* Son supplice [d'Anne du Bourg] fit plus de prosélytes [au protestantisme] en un jour, que les livres et les prédications n'en avaient fait en plusieurs années, ID. *Hist. parl.* XXI. || 3° Par extension, un converti, un homme gagné à une doctrine. Si l'illustre auteur des Maximes eût été tel qu'il a tâché de peindre tous les hommes, mériterait-il nos hommages et le culte idolâtre de ses prosélytes? VAUVEN. *Max.* CCXCIX.

— HIST. XIII° s. Il [Luc l'évangéliste] sot [sut] bien le langage de Grece, et aucun dient qu'il fu proselites, BRUN. LATINI, *Trésor*, 76.

— ÉTYM. Προσήλυτος, nouveau venu, de πρὸς, vers, et ἐλεύθω, venir.

† **PROSÉLYTIQUE** (pro-zé-li-ti-k'), *adj.* Qui appartient aux prosélytes; qui sert le prosélytisme.

PROSÉLYTISME (pro-zé-li-ti-sm'), *s. m.* Zèle de faire des prosélytes. Cet esprit de prosélytisme que les Juifs ont pris des Égyptiens, et qui d'eux est passé, comme une maladie épidémique et populaire, aux mahométans et aux chrétiens, MONTESQ. *Lett. pers.* 85. C'est cette rage de prosélytisme, cette fureur d'amener les autres à boire de son vin, qui conduisit le jésuite Castel et le jésuite Routh auprès du célèbre Montesquieu, lorsqu'il se mourait, VOLT. *Dict. phil. Fanatisme.* || Il se dit le plus souvent en mauvaise part.

— ÉTYM. *Prosélyte.* On a attribué *prosélytisme* à Mirabeau; mais il est plus ancien, puisqu'il se trouve dans les Lettres persanes.

† **PROSENCHYME** (pro-zan-chi-m'), *s. m.* Terme de botanique. Tissu cellulaire fibreux des végétaux.

— ÉTYM. Πρὸς, à, ἐν, dans, et χυμὸς, suc.

† **PROSER** (prô-zé). || 1° *V. a.* Mettre en prose. Car s'ils font quelque chose, C'est proser de la rime et rimer de la prose, RÉGNIER, *Sat.* IX. || 2° *V. n.* Écrire en prose. Je harangue et je prose assez facilement, Je n'ai jamais rêvé pour faire un compliment, RAIM. POISSON, *Bar. de la Crasse*, sc. 5. Ah! du moins, par pitié, s'ils cessaient d'imprimer, Dans le secret contents de proser, de rimer, GILB. *Le dix-huitième siècle.*

— ÉTYM. *Prose.*

† **PROSERPINE** (pro-zèr-pi-n'), *s. f.* Terme du polythéisme. Fille de Cérès, femme de Pluton et reine des enfers. || Planète télescopique découverte en 1853.

— ÉTYM. Lat. *Proserpina*, ainsi dite, d'après Arnobe, III, 33, de *proserpere*, *quod sata in lucem proserpant*. Proserpine étant une déesse de la terre; mais il est plus probable que c'est une altération de Περσεφόνη.

† **PROSEUQUE** (pro-zeu-k'), *s. m.* Lieu destiné, parmi les Juifs, à la prière, et qui différait des synagogues, en ce qu'il était toujours dans la campagne.

— ÉTYM. Προσευχή, de πρὸς, et εὐχή, prière.

† **PROSIER** (prô-zié), *s. m.* Livre d'église qui contient les proses.

† **PROSNEUSE** (pro-sneû-z'), *s. f.* Terme d'astronomie ancienne. Déviation de l'axe de l'épicycle lunaire.

— ÉTYM. Πρόσνευσις, de πρὸς, vers, et νεύειν, s'incliner.

PROSODIE (pro-zo-die), *s. f.* || 1° Terme de grammaire. Prononciation régulière des mots conformément à l'accent. On lit plus lentement qu'on ne parle; ainsi la prosodie doit être plus marquée dans la lecture et bien plus encore au barreau, dans la chaire, sur le théâtre, D'OLIVET, *Prosod. franç.* 5. Puisque nous avons certainement une prosodie, on parviendra tôt ou tard à la bien connaître, ID. *ib.* IV. On s'aperçoit facilement des fautes contre la prosodie dans une chanson mal parodiée sur un air connu, D'ALEMB. *Éloges*, *Regn. Desm.* note 7. || Quelquefois prosodie se dit de la longueur ou brièveté des syllabes. La différence peut-être la plus marquée entre la prosodie de la langue française et celle des langues grecque et latine, différence que l'abbé d'Olivet paraît n'avoir pas assez connue, c'est la quantité de syllabes communes que renferme la première, ID. *Éloges d'Olivet*, note 7. || 2° Dans les colléges, connaissance des règles de la quantité en grec et en latin, des syllabes qui sont longues ou brèves; de la mesure des différents vers. Cet enfant sait bien la prosodie latine. || Livre qui traite de cette science. Traité de prosodie. Acheter une Prosodie. Les anciens dans ce sens auraient dit plutôt Traité de métrique.

— HIST. XVI° s. La prosodie et l'orthographe sont repandues dans toute la grammaire, comme le sang et les esprits dans le corps tout entier, RAMUS, dans LIVET, *Gramm. franç.* p. 181.

— ÉTYM. Lat. *prosodia*, de προσῳδία, de πρὸς, à, vers, et ᾠδή, chant (voy. ODE). Le mot grec signifie primitivement le chant dont on accompagne un instrument, puis la cadence des vers, et, spécialement, l'accent du mot; enfin la quantité longue ou brève des syllabes, qui déterminent la justesse des vers.

† **PROSODIER** (pro-zo-di-é), *v. a.* Terme de musique. Observer avec soin les longues et les brèves.

— ÉTYM. *Prosodie.*

PROSODIQUE (pro-zo-di-k'), *adj.* Qui appartient à la prosodie; qui tient à la quantité des syllabes, c'est-à-dire à leur longueur ou à leur brièveté. Distinguons l'accent prosodique, l'accent oratoire, l'accent musical, D'OLIV. *Prosod. franç.* || Langue prosodique, celle où l'accent et la quantité sont bien déterminés.

— ÉTYM. Lat. *prosodicus*, προσῳδικός, de προσῳδία, prosodie.

† **PROSODIQUEMENT** (pro-zo-di-ke-man), *adv.* Eu égard à la prosodie. Dans *rosa* les deux syllabes sont brèves, et prosodiquement égales, mais, dans la réalité de la prononciation, *ro*, étant la syllabe accentuée, est nécessairement plus longue que *sa*, syllabe glissante.

† **PROSOPALGIE** (pro-zo-pal-jie), *s. f.* Terme de médecine. Névralgie faciale.

— ÉTYM. Πρόσωπον, visage, et ἄλγος, douleur.

† **PROSOPOGRAPHIE** (pro-zo-po-gra-fie), *s. f.* Terme de rhétorique. Espèce de description qui a pour objet de faire connaître les traits extérieurs, la figure, le maintien d'un homme, d'un animal.

— ÉTYM. Πρόσωπον, visage, et γράφειν, décrire.

PROSOPOPÉE (pro-zo-po-pée), *s. f.* || 1° Figure de rhétorique qui prête de l'action et du mouvement aux choses insensibles, qui fait parler les personnes soit absentes, soit présentes, les choses inanimées, et quelquefois même les morts. Quand on anime les choses, et qu'on les regarde comme des personnes par une figure qu'on appelle prosopopée, on y peut employer les termes qui conviennent aux personnes, DUCLOS, *Œuvr.* t. IX, p. 101. Ce traité [de la Providence, par Sénèque] finit par une prosopopée de Jupiter à l'homme vertueux; elle est très-éloquente, DIDER. *Claude et Nér.* II, 66. || 2° Fig. et familièrement. Discours véhément, emphatique. Lorsqu'un noble plus gueux qu'Irus, Plus larron que Rodilardus, Et plus valeureux que Pompée, Pour vous emprunter dix écus Sur sa noblesse de hibus, Vous fait une prosopopée, DASSOUCY, *Aventures*, ch. 3. L'audace du docteur, par ce discours frappée, Demeura sans réplique à ma prosopopée, BOIL. *Ép.* XII. M. le Grand étala le mérite de Mlle d'Armagnac, sa tendresse pour elle, sa désolation de se voir sur le point de la laisser sans pain; avec ces prosopopées, il eut pour elle une pension de 20 000 livres, ST-SIM. 339, 193.

— ÉTYM. XVI° s. Semblablement pourroit le medecin, ainsi desguisé en face et habits.... respondre à ceux qui trouveroient la prosopopée mascarade estrange.... RAB. IV, *Au card. de Chastillon.* S'avoit il si belle façon à tenir ainsi sa reputation et sa prosopopée, comme l'on dit, que plusieurs ne s'en mescontentoient point, BRANT. *Cap. franç.* t. II, p. 296, dans LACURNE.

— ÉTYM. Προσωποποιΐα, de πρόσωπον, personne, visage (de πρὸς, et ὤψ, vue), et ποιεῖν, faire.

† **PROSPECT** (pro-spèk), *s. m.* Terme didactique.

Manière de regarder un objet. Le simple aspect est une opération naturelle; et ce que je nomme prospect est un office de raison qui dépend de trois choses : de l'œil, du rayon visuel et de la distance de l'œil à l'objet, POUSSIN, *Lettres*, p. 91.

— HIST. XVI^e s. Elle [la salle de travail de Montaigne] a trois veues de riche et libre prospect, MONT. III, 280.

— ÉTYM. Lat. *prospectus* (voy PROSPECTUS).

PROSPECTUS (pro-spè-ktus'), *s. m.* || 1° Vue anticipée qu'on donne d'un ouvrage qui n'est point encore publié, et qui doit l'être, soit par souscription, soit par la voie commune. Un prospectus contient quelquefois, non-seulement l'idée générale de l'ouvrage, mais encore un fragment, pour servir comme de montre, le format et la quantité des volumes, le caractère, le papier, les conditions et les promesses. Le libraire doit distribuer, avec le prospectus, au moins une feuille d'impression de l'ouvrage qu'il proposera par souscription, *Arrêt du Conseil*, 13 mars 1730. Ce plan ou programme [d'un Supplément à l'Encyclopédie] appelé prospectus, comme si nous manquions de mots français, VOLT. *Lett. d'Alembert*, 12 janv. 1770. J'ai averti, et je ne saurais trop le répéter, que M. Diderot est auteur du prospectus de l'Encyclopédie, qui termine ce discours, et qui en fait une partie essentielle, D'ALEMB. *Avertiss. du disc. prélim.* || 2° Il se dit aussi à propos d'un établissement destiné au public, et, en général, de l'annonce de tous les commerces. Prospectus d'une pension, d'une maison de santé.

— ÉTYM. Lat. *prospectus*, vue, de *pro*, en avant, et *specere*, voir.

PROSPÈRE (pro-spè-r'), *adj.* || 1° Qui secourt, favorise. Ô que nos fortunes prospères Ont un change bien apparent! Ô que du siècle de nos pères Le nôtre s'est fait différent! MALH. II, 4. [Les Juifs] Pendant qu'ils n'adoraient que le Dieu de leurs pères, Ont vu bénir le cours de leurs destins prospères, RAC. *Esth.* III, 4. Il est vrai, vous avez toute chose prospère, ID. *Théb.* V, 4. Prospère ne se dit presque plus en prose; mais en vers il est toujours beau, et ce mot n'est pas le seul qui, à mesure qu'il vieillit pour la prose, n'en devient que plus poétique, D'OLIVET, *Rem. Rac.* 12. || Il se dit avec la préposition à. S'il révère les dieux, ils lui seront prospères, J. DESMARETS, *Visionnaires*, I, 7. Que Tancrède est heureux! que ce jour m'est prospère! VOLT. *Tancr.* III, 1. || 2° Il se dit quelquefois simplement au sens d'heureux. Il est dans un état prospère. L'état prospère de ses affaires.

— HIST. XII^e s. E tutes les coses que il unques ferad, serunt fait prospres, *Psautier*, dans *Arch. des missions scientifiques*, t. V, p. 144. || XIV^e s. Bataille prospere, BERCHEURE, f° 86, *verso*. || XVI^e s. Avec bon vent et prospere, *Nuits de Straparole*, t. II, p. 160, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *prosperus*, de *pro*, en avant, et *spero* ou *spiro*, souffler : qui souffle en avant (d'après Ascoli, dans *Zeitschrift für vergleichende Sprachf.* t. XVI, p. 211). Corssen (*Aussprache*, I, 480) s'explique de même pour le sens, un peu différemment pour la forme : *pro* et l'archaïque *spere* de *spes*, de sorte que *prosper* serait pour *pro spere*, comme *proconsul* pour *pro consule*; la voyelle devenue brève, comme dans *cognitus* de *nōtus*. Ménage combat les puristes de son temps qui rejetaient prospère. *Prospre* est la forme française de *prosperus*, qui a l'accent sur *pro*; *prospère* a été refait sur le latin dès le XIV^e siècle.

† **PROSPÈREMENT** (pro-spè-re-man), *adv.* D'une façon prospère.

— HIST. XIV^e s. Et que les choses chevaleureuses [militaires] se feissent partout prosperement, BERCHEURE, f° 101. || XVI^e s. Les Romains appellent *fomtum* ce qui succede prosperement et par grand heur, AMYOT, *Sylla*, 69.

PROSPÉRER (pro-spé-ré. La syllabe *pé* prend un accent grave quand la syllabe qui suit est muette : je prospère, excepté au futur et au conditionnel : je prospérerai, je prospérerais), *v. n.* || 1° Avoir la fortune favorable, en parlant des personnes. Prospérez, cher espoir d'une nation sainte, RAC. *Esth.* I, 2. Il fut tenté de croire que tout était gouverné par une destinée cruelle qui opprimait les bons et qui faisait prospérer les chevaliers verts, VOLT. *Zadig*, 19. La faim mit au tombeau Malfilâtre ignoré; S'il n'eût été qu'un sot, il aurait prospéré, GILB. *Le dix-huitième siècle.* || 2° Il se dit des animaux, des plantes auxquels un climat, un temps est favorable. Il [le tétras] se plaît dans les pays froids, tandis que les coqs prospèrent beaucoup mieux dans les pays tempérés, BUFF. *Ois.* t. III, p. 277. Il est possible qu'on fasse prospérer [dans l'Amérique espagnole] les aromates, les épiceries de l'Asie, qui font annuellement sortir dix ou douze millions de la monarchie, RAYNAL, *Hist. phil.* VIII, 24. || 3° Réussir, avoir un heureux succès, en parlant des choses. Quoi que promette la fortune, À la fin, quand on l'importune, Ce qu'elle avait fait prospérer Tombe du faîte au précipice, MALH. III, 1. Je reçois quelque consolation de voir qu'en un temps où nos affaires vont mal de tous côtés, elles prospèrent du vôtre, VOIT. *Lett.* 82. Tout semblait prospérer par sa présence [de la reine]; les rebelles étaient consternés, BOSS. *Reine d'Anglet.* Mais je veux que le sort, par un heureux caprice, Fasse de vos écrits prospérer la malice, BOIL. *Sat.* IX. Dieu tient le cœur des rois entre ses mains puissantes; Il fait que tout prospère aux âmes innocentes, RAC. *Esth.* I, 4. Tout nous prospère, l'ordre et la paix règnent dans notre maison, J. J. ROUSS. *Hél.* IV, 15. || Il se dit aussi ironiquement de quelque chose de mauvais. J'admire que le petit mal de M. de Grignan ait prospéré au point que vous le mandez, c'est-à-dire qu'il faut prendre garde en Provence au pli de la chaussette, SÉV. 2 nov. 1673. Quel mal ont-ils [mes écrits] produit? d'une affreuse morale Leur plume a-t-elle fait prospérer le scandale? GILBERT, *Apologie.*

— HIST. XIV^e s. Et li sembloit qu'il n'estoit pas chose seure à son pueple, que les Troiens creussent et prosperassent, BERCHEURE, f. 8. || XVI^e s. Et tant prospere son territoire, que ilz ne peuvent de present avenger à boyre, RAB. *Pant. Progn. Préf.* Donques, roy, si tu veux que ton regne prospere, Il te faut craindre Dieu... RONS. 874. Quand je considere mes affaires de loing et en gros, je trouve... qu'ils sont allez jusques à cette heure en prosperant, MONT. IV, 72. Nous prions le Createur qu'il vous vueille bienheurer, et prosperer vos bonnes et saintes entreprises, VILLEROY, *Mém.* t. VI, p. 293, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *prosperare*, de *prosperus*, prospère.

PROSPÉRITÉ (pro-spé-ri-té), *s. f.* État de ce qui prospère. Leur courage aussi grand que leur prospérité, MALH. II, 7. Voilà le précipice où l'ont enfin jeté Les attraits enchanteurs de la prospérité, LA FONT. *Élégie pour M. Fouquet.* Théodose, voyant multiplier le nombre de ses enfants, et jouissant de la sincère amitié des peuples, reconnaissait que la piété était la véritable source du repos des États et de la prospérité des familles, FLÉCH. *Hist. de Théodose*, III, 36. Tant de fidélité, Madame, méritait plus de prospérité, RAC. *Bérén.* I, 5. Celui qui est dans la prospérité doit craindre d'en abuser, et secourir les malheureux, FÉN. *Tél.* XV. La prospérité ne transporte de joie et n'éblouit que ceux pour qui elle est nouvelle, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. I, p. 477, dans POUGENS. La prospérité de la religion est différente de celle des empires, MONTESQ. *Rom.* 22. L'ivresse de la prospérité, qui, en même temps qu'elle ôte la sagesse du conseil, donne l'audace de la pensée, MARMONTEL, *Œuv.* t. IX, p. 315. || Il se dit aussi au pluriel. Que si Dieu accorde aux prières les prospérités temporelles, combien plus leur accorde-t-il les vrais biens, c'est-à-dire les vertus? BOSS. *Mar.-Thér.* Les grandes prospérités nous aveuglent, ID. *Reine d'Anglet.* Combien peu de prospérités innocentes! MASS. *Profess. relig. Serm.* 3. Dans sa jeunesse et durant ses courtes prospérités, n'ayant encore à se plaindre de personne, il n'aima pas moins la retraite qu'il l'aime dans sa misère, J. J. ROUSS. 2^e *dial.* Malgré les vices qu'il est aisé d'apercevoir dans ces singulières institutions [les compagnies marchandes], la compagnie [hollandaise] s'éleva à des prospérités très-éclatantes, RAYNAL, *Hist. phil.* II, 20. Dans ce dépouillement graduel de tant de prospérités, dans cette proie si riche que la coalition de 1813 arrachait à Napoléon, VILLEMAIN, *Souvenirs contempor. les Cent-Jours*, ch. VIII. || *Au plur.* Il signifie souvent événements heureux. Je vous supplie très-humblement, monseigneur, de me commander d'aller prendre part à vos prospérités, et d'aller voir notre bonne fortune au seul lieu où elle est maintenant, VOIT. *Lett.* 82. Je vis le soir M. le chevalier, je lui contai tout naïvement mes petites prospérités [à propos de la représentation d'*Esther*], SÉV. 21 fév. 1689. On nous mande que le siége de Mayence est levé; on espère des prospérités de tous côtés, ID. 9 août 1689. || Familièrement. Avoir un visage de prospérité, avoir l'air gai et content, le teint frais et fleuri.

— HIST. XII^e s. Ne vuilles tu [ne veuille] envier en celui chi at prosperitet en sa veie, *Liber psalm.* p. 47. Dont est alsi com une jors, quant la prosperiteiz del mundo nos blandist; mais cil jors finet en nuit, *Job*, p. 455. E ura [pria] que Deus lur rendist enfanz plusurs en prosperté por cel enfant qu'il li ourent duné, *Rois*, p. 8. || XIII^e s. Envieus est cil qui se courrouce et contriste de la prosperité et des biens des bons et des mauvais sans difference nule, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 301. || XVI^e s. Il ne recita pas moins soigneusement ses adventures et prosperitez, que ses vaillances et prouesses, AMYOT, *Sylla*, 49. De grande prosperité petite seureté, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 282. Prosperité, amour, fumée ne toux Longuement ne se peuvent cacher de tous, ID. *ib.* p. 276.

— ÉTYM. Provenç. *prosperitat*; espagn. *prosperidad*; ital. *prosperità*; du lat. *prosperitatem*, de *prosperus*, prospère.

† **PROSPHYSE** (pro-sfi-z'), *s. f.* || 1° Terme de botanique. Filet très-délié qui s'entremêle avec les corps reproducteurs, dans les urnes des mousses et dans les capsules des hépatiques. || 2° Terme de pathologie. Adhérence anomale de parties qui devraient être séparées.

— ÉTYM. Πρόσφυσις, adjonction, de πρὸς, à, et φύσις, nature.

† **PROSS** (pros'), *s. m.* Autre forme de prao. De l'aveu de tous les connaisseurs, ce pross, appelé volant à cause de sa légèreté, est le plus parfait bateau qui ait jamais été imaginé, RAYNAL, *Hist. phil.* VI, 22.

PROSTATE (pro-sta-t'), *s. f.* Terme d'anatomie. Glande située sur la ligne médiane, à la partie inférieure du col vésical.

— HIST. XVI^e s. Deux corps glanduleux nommés prostates ou assistans, situés au commencement du col de la vessie, PARÉ, I, 29.

— ÉTYM. Προστάτης, de πρὸ, en avant, et στάω, se tenir.

† **PROSTATIQUE** (pro-sta-ti-k'), *adj.* Qui a rapport à la prostate. || Concrétions prostatiques, calculs de la prostate.

† **PROSTATITE** (pro-sta-ti-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation de la prostate.

— ÉTYM. *Prostate*, et la finale médicale *ite* indiquant inflammation.

† **PROSTATOCÈLE** (pro-sta-to-sè-l'), *s. f.* Terme de médecine. Tumeur prostatique.

— ÉTYM. *Prostate*, et κήλη, tumeur.

† **PROSTATOLITHE** (pro-sta-to-li-t'), *s. f.* Terme de pathologie. Calcul de la prostate.

— ÉTYM. *Prostate*, et λίθος, pierre.

† **PROSTATO-PÉRITONÉAL, ALE** (pro-sta-to-pé-ri-to-né-al, a-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport à la prostate et au péritoine. Aponévrose prostato-péritonéale.

† **PROSTATORRHÉE** (pro-sta-to-rrée), *s. f.* Terme de médecine. Écoulement morbide du liquide prostatique.

— ÉTYM. *Prostate*, et ῥεῖν, couler.

PROSTERNATION (pro-stèr-na-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* Action de se prosterner. Un souverain est-il payé de ses peines par le plaisir que semble donner une puissance absolue, par toutes les prosternations des courtisans? LA BRUY. X.

— ÉTYM. *Prosterner.*

PROSTERNÉ, ÉE (pro-stèr-né, née), *part. passé* de prosterner. Qui s'est couché à terre en signe d'adoration ou de respect. À ces mots il se couche; et chacun étonné Admire le grand cœur, le bon sens, l'éloquence Du sauvage ainsi prosterné, LA FONT. *Fabl.* XI, 7. Les rois des nations, devant toi prosternés, De tes pieds baisent la poussière, RAC. *Ath.* III, 7. Le moment de l'élévation de l'hostie fut celui qu'on prit pour le meurtre, afin que le peuple attentif et prosterné ne pût en empêcher l'exécution, VOLT. *Mœurs*, 105. || Fig. Imaginez-vous toute la nature humaine prosternée devant la majesté de Dieu, demandant miséricorde, BOSS. *Exercice de la sainte messe.* Vous voyez l'univers prosterné devant vous, RAC. *Esth.* II, 1. || Substantivement. Ce pénitent veut être réconcilié.... il a été postulant, auditeur, prosterné; faites-le remonter au rang des élus, CHATEAUBR. *Mart.* XXI.

PROSTERNEMENT (pro-stèr-ne-man), *s. m.* Action de se prosterner; état de celui qui est prosterné. Les cilices, les prosternements, les gémissements et le pain des larmes, le renoncement à tous les plaisirs même les plus innocents, étaient l'exercice des saints pénitents, BOSS. 4^e *serm. Circoncision*, 1. Il n'y a plus que le prosternement et le visage contre terre qui puissent être leur posture [des parlements], ST-SIM. 375, 68. Nourri à l'ombre du trône parmi les soumissions et les prosternements des gens de cour, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.*

t. IV, p. 78, dans POUGENS. Ces sultans que le peuple n'ose regarder et qu'on n'aborde qu'avec des prosternements qui semblent tenir de l'adoration, VOLT. *Mœurs*, 93.

— HIST. XVI° s. Prosternement, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Prosterner*.

PROSTERNER (pro-stèr-né), *v. a.* || 1° Coucher à terre en signe d'adoration ou de respect. Oui, tandis que le roi va lui-même en personne Jusqu'aux pieds de César prosterner sa couronne, CORN. *Pomp.* III, 1. Exauce cette indigne et vile créature Que prosterne à tes pieds un humble repentir, ID. *Imit.* IV, 9. Entrez; à ses genoux prosternez vos douleurs, A. CHÉN. *Élég.* II, 13. || Fig. Une fausse science fait les athées; une vraie science prosterne l'homme devant la divinité, VOLT. *Mél. litt. Lettre au prince de* ***, IV, *Th. Chubb.* || Représenter prosterné. L'artiste a prosterné les deux sœurs aux pieds du Christ, DIDEROT, *Salon de* 1763, dans GODEFROY, *Lex. de Corneille.* || 2° Dans le sens latin, renverser, jeter bas. Les âmes faibles que prosterne le ton hardi de la confiance, L'ABBÉ HOUTTEVILLE, dans DESFONTAINES. Grégoire de Tours dit que Dieu prosternait tous les jours ses ennemis [de Clovis], MONTESQ. *Esp.* XXX, 24. Ces arbres ne dépassent pas la hauteur d'un homme, le vent océanique les prosterne à l'instar des fougères, CHATEAUBR. *Mém. d'outre-tombe*, t. II, p. 169. || 3° Se prosterner, *v. réfl.* S'abaisser jusqu'à terre en posture de suppliant ou d'adorant. Moïse et Aaron, ayant entendu ceci, se prosternèrent en terre à la vue de toute la multitude des enfants d'Israël, SACI, *Bible, Nomb.* XIV, 5. Je me suis souvenue de la manière d'enterrer des feuillantines; toutes ces saintes filles se prosternèrent trois fois avant que de jeter ma pauvre cousine dans sa fosse, SÉV. 611. S'il [Alexandre] voulait qu'étant le vainqueur et le maître des Perses, on le saluât à la persane, qu'on se prosternât devant lui dans certaines occasions.... VOLT. *Dict. phil. Alexandre.* || Avec l'ellipse du pronom personnel. Il [le comte de Toulouse] parut devant le légat.... à la porte de l'église de Saint-Gilles; là le diacre lui mit une corde au cou, et un autre diacre le fouetta.... après quoi on fit prosterner le prince à la porte de cette église pendant le dîner du légat, VOLT. *Mœurs*, 62. || Fig. On se moque de temps en temps de l'idole de boue devant laquelle on se prosterne; mais on se prosterne, DIDEROT. *Claude et Nér.* II, 28. || Familièrement et fig. Se prosterner devant quelqu'un, reconnaître, avouer sa supériorité. J'ai juré, dit le vent, d'abattre le superbe Qui me résiste ainsi que toi; Et je laisse en paix le brin d'herbe Qui se prosterne devant moi. Tâche de désarmer ma haine, Ou j'achève à l'instant de te déraciner. — Je puis tomber, reprit le chêne; Je ne saurais me prosterner, *le Chêne et le Vent*, fable attribuée à BOISARD, et que l'on prétend se rapporter au refus de Louis XVIII sollicité par Bonaparte de renoncer pour lui et sa famille au trône de France.

— REM. L'Académie ne donne prosterner que comme verbe réfléchi; mais les meilleurs auteurs l'ont, comme on voit, employé activement.

— HIST. XV° s. Elle [une grande inondation] prosterna plusieurs gros villages et maisons, JUVEN. DES URSINS, *Hist. de Charles VI*, p. 172, dans LACURNE. || XVI° s. Après que la force et puissance de l'ame estoit toute prosternée, AMYOT, *Démétr.* 62. Il feit continuellement prieres pour elle à Juno, en se prosternant à terre devant son image, ID. *Artax.* 33. Lesquels [parents] encore qu'ils soient riches et aisez, et qu'ils aient moien de les nourrir [leurs enfants] et entretenir, neanmoins ils les prosternent, abandonnent.... DU CANGE, *prosternari*.

— ÉTYM. Lat. *prosternere*, de *pro*, en avant, et *sternere*, étendre (voy. STRATE).

† **PROSTHÈQUE** (pro-stè-k'), *s. f.* Terme de zoologie. Portion des mandibules de certains insectes.

— ÉTYM. Προσθήκη, appendice, de πρὸς, et θήκη, loge, de τίθημι, τέθηκα, poser.

PROSTHÈSE (pro-stè-z'), *s. f.* || 1° Terme de grammaire. Espèce de métaplasme qui consiste dans l'addition d'une lettre ou d'une syllabe au commencement d'un mot, sans en changer la valeur. C'est par une prosthèse que la langue française a fait *espérer* du latin *sperare.* || 2° Terme de chirurgie. Remplacement d'une partie perdue, par des pièces artificielles. || On dit plutôt prothèse.

— ÉTYM. Πρόσθεσις, de πρὸς, à, et θέσις, action de mettre (voy. THÈSE).

† **PROSTIBULE** (pro-sti-bu-l'), *s. m.* Lieu de prostitution. L'auteur de l'histoire du roi Vamba appelle ces provinces [la Gaule méridionale] le prostibule des Juifs [à cause que les Juifs y étaient puissants], MONTESQ. *Esp.* XXVIII, 7.

— ÉTYM. Lat. *prostibulum*, de *pro*, et *stabulum* (voy. ÉTABLE). C'est un mot que Montesquieu a francisé pour la circonstance.

PROSTITUÉ, ÉE, (pro-sti-tu-é, ée), *part. passé* de prostituer. || 1° Livré à l'impudicité. Une femme prostituée. || Substantivement. Une prostituée, une femme de mauvaises mœurs. Les lèvres de la prostituée sont comme le rayon d'où coule le miel; et son gosier est plus doux que l'huile, SACI, *Bible, Prov. de Salomon*, V, 3. || Fig. Vous me demandez ce qui a fait cette solution de continuité entre la Fare et Mme de la Sablière; c'est la bassette.... c'est pour cette prostituée de bassette qu'il a quitté cette religieuse adoration, SÉV. 14 juill. 1680. || Dans l'Apocalypse, Babylone la grande prostituée, Rome païenne. || La prostituée de Babylone, nom de dénigrement donné par les protestants à Rome catholique. Ce dernier [le presbytérien] affecte une démarche grave.... prêche du nez, et donne le nom de prostituée de Babylone à toutes les Églises où quelques ecclésiastiques sont assez heureux pour avoir cinquante mille livres de rente, VOLT. *Dict. phil. Presbytér.* || 2° Fig. Livré à quelque déshonneur auquel on s'abandonne comme par prostitution. Ces âmes prostituées à l'ambition, BOSS. *le Tellier.* || Homme prostitué à la faveur, homme dévoué aux volontés des gens puissants. || Une plume prostituée, auteur vendu aux intérêts de ceux qui le font écrire. || Il se dit des choses dans un sens analogue. Non, non, il n'est point d'âme un peu bien située Qui veuille d'une estime ainsi prostituée, MOL. *Misanth.* I, 1.

PROSTITUER (pro-sti-tu-é), *v. a.* je prostituais, nous prostituions, vous prostituiez; que je prostitue, que nous prostituions, que vous prostituiez. || 1° Livrer à l'impudicité. Dis-lui qu'à tout le peuple on va l'abandonner; Tranche le mot enfin, que je la prostitue, CORN. *Théod.* II, 7. || Prostituer son honneur, en parlant d'une femme, se livrer à l'impudicité. || 2° Fig. Mettre dans un avilissement comparé à la prostitution, déshonorer par un indigne usage. Un juge accessible à la corruption prostitue sa dignité. Nous ne faisons jamais de serments, pas même en justice: nous pensons que le nom du Très-Haut ne doit pas être prostitué dans les débats des hommes, VOLT. *Dict. phil. Quakers*, 1. Ceux qui.... Ont prostitué l'âme aux vils baisers du corps, LAMART. *Socr.* 364. || 3° Se prostituer, *v. réfl.* Se livrer à l'impudicité. Votre femme se prostituera dans la ville, vos fils et vos filles périront par l'épée, SACI, *Bible, Amos*, VII, 17. Justinien avait pris sur le théâtre une femme qui s'y était longtemps prostituée; elle gouverna avec un empire qui n'a point d'exemple dans les histoires, MONTESQ. *Rom.* XX. On sait que dans l'Assyrie il y avait des temples de Vénus où les femmes allaient se prostituer par dévotion, BAILLY, *Hist. astr. anc.* p. 304. || 4° Fig. Se mettre dans un avilissement comparé à la prostitution. Cet homme se prostitue à la faveur, à la fortune, il est bassement dévoué aux volontés des hommes puissants. || Cet écrivain se prostitue, il écrit, mentant à sa conscience, selon ce qui convient aux gens puissants, à leurs intérêts, à leurs passions.

— HIST. XIV° s. Aucuns par grande abusion prostituent et deshonorent moult de dignes choses, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVI° s. Si un prince commandoit à un sien sujet de lui prostituer sa femme, LANOUE, 218. Ceux qui sont en sujettion doyvent estre advertis de ne prostituer pas leur obeissance à des commandemens manifestement iniques, ID. 226. Depuis que ce prince [Henri III] s'estoit prostitué à l'amour contre nature.... D'AUB. *Hist.* II, 439. [Les hommes de guerre] s'exposent et prostituent à l'épreuve d'un canon ou artillerie qui n'espargne ni grands ni petits, EST. PASQ. *Recherches*, II, 16.

— ÉTYM. Lat. *prostituere*, prostituer, proprement exposer, de *pro*, en avant, et *statuere*, placer (voy. STATUE).

† **PROSTITUTEUR** (pro-sti-tu-teur), *s. m.* Celui qui prostitue. Et comme il jugea que l'usage du vin était la source de ces abominables excès, il défendit d'en vendre sous de sévères peines, en exécution desquelles on vit empaler de ces prostituteurs de garçons, CHARDIN, *Voy. en Perse, etc.* 1811, t. II, p. 318. || Fig. Ces docteurs licencieux, indignes prostituteurs de leur intégrité, BOSS. *Cornet.*

— ÉTYM. Lat. *prostitutorem*, de *prostituere*, prostituer.

PROSTITUTION (pro-sti-tu-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Abandonnement à l'impudicité. Vous leur immolez donc l'honneur de Théodore, À ces dieux dont enfin la plus sainte action N'est qu'inceste, adultère et prostitution? CORN. *Théod.* III, 1. On ne peut lire sans étonnement les honneurs qu'il fallait à Vénus, et les prostitutions qui étaient établies pour l'adorer, BOSS. *Hist.* II, 3. La prostitution publique des femmes à Babylone, non-seulement autorisée par les lois, mais commandée par la religion même dans une certaine fête, [illegible], *Hist. anc. Œuv.* t. II, p. 161, dans POUGENS. || Lieu de prostitution, maison de débauche. On alarme sa pudeur [d'Agnès] en la traînant dans un lieu de prostitution et de honte, MASS. *Panég. Agnès.* || 2° Fig. Vil abandon qu'on fait des [illegible]. La prostitution de la justice, des [illegible]. Une [illegible] prostitution de la conscience, BOSS. *Déf. Var.* 1er *disc.* 60. Le duc de Gesvres avait ajouté, sur son compte, toutes les prostitutions qui se peuvent proférer, ST-SIM. 73, 193. || 3° Terme de l'Écriture. Abandonnement à l'idolâtrie.

— HIST. XVI° s. Me desplaist [dans les compliments] d'en dire gueres oultre ce que j'en crois; c'est bien loing de l'usage present; car il ne feut jamais si abjecte et servile prostitution de presentations, MONT. I, 292.

— ÉTYM. Lat. *prostitutionem*, de *prostituere*, prostituer.

† **PROSTOMIDE** (pro-sto-mi-d'), *adj.* Terme de zoologie. Se dit de poissons qui ont la bouche à l'extrémité du museau. || Substantivement, les prostomides.

— ÉTYM. Πρὸ, en avant, et στόμα, bouche.

PROSTRATION (pro-stra-sion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Synonyme de prosternation. || 2° Terme de médecine. Anéantissement des forces musculaires qui accompagne certaines maladies aiguës, et particulièrement les fièvres typhoïdes. La prostration des forces, PORTAL, *Instit. Mém. scienc.* 1821 et 1822, t. V, p. 84.

— HIST. XVI° s. Prostration, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. Lat. *prostrationem*, de *prostratus* (voy. PROSTRÉ).

† **PROSTRÉ, ÉE** (pro-stré, strée), *adj.* Terme de médecine. Abattu, comme dans les fièvres graves.

— ÉTYM. Lat. *prostratus*, part. passif de *prosternere* (voy. PROSTERNER).

PROSTYLE (pro-sti-l'), *s. m.* Terme d'architecture ancienne. Sorte de portique soutenu par des colonnes. Sous Démétrius de Phalère, l'architecte Philon éleva un péristyle en colonnes au front du temple, et en fit un prostyle, QUATREMÈRE DE QUINCY, *Instit. Mém. hist. et litt. anc.* t. III, p. 260. || *Adj.* Temple prostyle.

— ÉTYM. Πρόστυλος, de πρὸ, en avant, et στῦλος, colonne.

† **PROSYLLOGISME** (pro-sil-lo-ji-sm'), *s. m.* Conclusion que, dans une série polysyllogistique, on prend pour prémisse d'un raisonnement subséquent.

— ÉTYM. Προσυλλογισμὸς, de πρὸ, et συλλογισμὸς, syllogisme.

† **PROSYLLOGISTIQUE** (pro-sil-lo-ji-sti-k'), *adj.* Qui a rapport au prosyllogisme.

† **PROTAGON** (pro-ta-gon), *s. m.* Substance organique, cristallisable, définie, renfermant du phosphore et de l'azote au nombre de ses éléments; on la trouve dans le cerveau.

PROTAGONISTE (pro-ta-go-ni-st'), *s. m.* Terme didactique. Celui qui joue dans une pièce le principal rôle. ....Ce qui mettrait le gouvernement français, s'il pouvait être de mauvaise foi, dans la situation d'un protagoniste de théâtre qui voudrait commencer tout seul une pièce où nul ne consentirait à lui donner la réplique, *l'Indépendance belge*, 11 août 1868.

— ÉTYM. Πρωταγωνιστὴς, de πρῶτος, premier, et ἀγωνιστὴς, acteur, de ἀγωνίζειν, combattre (voy. AGONIE).

PROTASE (pro-ta-z'), *s. f.* || 1° Terme de littérature. Proprement, partie d'un poëme dramatique dans laquelle l'action se complique de plus en plus. || Particulièrement. Exposition du sujet de la pièce. Pour ouvrir son sujet, il [Térence] a introduit une nouvelle sorte de personnages qu'on a appelés protatiques, parce qu'ils ne paraissent que dans la protase, où se doit faire la proposition et l'ouverture du sujet, CORN. 1er *disc.* || 2° Terme de grammaire. La première partie d'une période; la seconde s'appelle apodose.

— ÉTYM. Πρότασις, de πρὸ, avant, et τάσις, ac-

tion d'étendre, de τείνειν, tendre (voy. TENDRE, v. a.).

PROTATIQUE (pro-ta-ti-k'), *adj.* Qui a rapport à l'exposition d'une pièce dramatique. || Personnage protatique, personnage qui ne paraît qu'au commencement d'une pièce pour en faire l'exposition. J'avoue qu'elle [la narration de Laodice] est sans artifice, et qu'on la fait de sang-froid à un personnage protatique, CORN. *Rodog. Examen.*

— ÉTYM. Πρoτατικός, de πρότασις, protase.

PROTE (pro-t'), *s. m.* || 1° Celui qui, dans une imprimerie, est chargé de diriger tous les travaux et de payer les ouvriers. || 2° Abusivement, il se dit de ceux qui lisent et corrigent les épreuves. || Par extension. Il sait graver, et les planches d'un livre font foi qu'il est bon prote en taille-douce, P. L. COUR. *Lett. à MM. de l'Acad.*

— ÉTYM. Πρῶτος, premier, ainsi dit d'un nom grec dans les imprimeries où l'on commença à imprimer le grec.

† **PROTÉACÉES** (pro-té-a-sée), *s. f. pl.* Famille de plantes dicotylédones, exotiques, à laquelle le genre *protea* a donné son nom.

— ÉTYM. *Protée,* nom donné par Linné à cause de la diversité d'aspect des espèces.

PROTECTEUR, TRICE (pro-tè-kteur, ktri-s') *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui protége, soutient le faible, le pauvre, l'opprimé. Les catholiques d'Angleterre dont elle a été la fidèle protectrice, BOSS. *Reine d'Anglet.* Elle [Esther] gagna le cœur du roi son mari, et fit d'un prince infidèle un illustre protecteur du peuple de Dieu, ID. *Reine d'Anglet.* Vous qui l'avez vue si souvent gémir devant les autels de son unique protecteur, ID. *ib.* || 2° Celui, celle qui protége une chose, la soutient, la favorise. Un ministre protecteur des lettres, des sciences. Il [le prince] est le protecteur du repos public, qui est appuyé sur la religion, BOSS. *Polit.* VII, III, 10. Dieu n'a pas laissé d'être le vengeur des faux serments entre les infidèles, parce qu'encore que les serments par les faux dieux soient en abomination devant lui, il n'en est pas moins le protecteur de la bonne foi qu'on veut établir par ce moyen, ID. *ib.* VII, II, 3. || 3° Celui, celle qui prend soin des intérêts d'une personne. Son crédit fut toujours une ressource publique; nous trouvions tous en elle une protectrice assurée, MASS. *Or. fun. Madame.* S'il [Thiriot] avait su qu'un ami vaut mieux que vingt protecteurs auxquels on se donne successivement, VOLT. *Lett. Damilaville,* 21 juillet 1764. Des protégés si bas! des protecteurs si bêtes! GRESSET, *Méch.* II, 3. Et qu'en attendez-vous? — Des protecteurs, lui dis-je, et quelques moyens de fortune. — Des protecteurs! ah! si vous saviez comme tous ces gens-là protégent! MARMONTEL, *Mém.* IV. || Dans le langage de la galanterie, l'amant d'une jeune fille entretenue. C'est une femme qui a des vues sérieuses.... et qui, pour préserver sa nièce du danger des passions, lui cherche un protecteur, SCRIBE, *Judith ou la Loge d'opéra,* § 2, dans *Historiettes et proverbes.* || Protecteur du genre humain, celui qui promet banalement sa protection à tout le monde. Un jour que l'abbé de Saint-Pierre dînait chez elle [Mme de Vauvray] avec M. de Fontenelle, ils raisonnaient sur ma situation et sur les moyens de m'en procurer une avantageuse; cet abbé, protecteur du genre humain, imagina.... STAAL, *Mém.* t. I, p. 173. || 4° Il se dit d'un titre, d'une dignité, d'une fonction. Ceux qui s'unirent avec le prince de Condé pour la défense du roi [François II], qu'ils prétendaient prisonnier entre les mains de ceux de Guise, donnèrent au prince le titre de protecteur et défenseur légitime du roi et du royaume, BOSS. *Variat.* X, 44. Vous le perdîtes, il y a quelques années, ce grand protecteur [le chancelier Séguier], vous jetâtes la vue autour de vous... mais le sentiment de votre perte fut tel, que... vous osâtes penser à celui qui seul [le roi] pouvait vous la faire oublier, LA BRUY. *Disc. de l'Académ. franç.* Homme équitable, savant, aimant les gens de lettres, [il Séguier, chancelier] fut le protecteur de l'Académie française, avant que ce corps libre... fût en état de n'avoir jamais d'autre protecteur que le roi, VOLT. *Louis XIV, Chancel.* Nous avions demandé au roi notre protecteur 1200 livres par an pour augmenter nos prix, et exciter l'émulation des jeunes gens; le roi nous a refusé cette somme, D'ALEMB. *Lett. à Voltaire,* 1er octobre 1776. || Lord protecteur de la couronne d'Angleterre, titre qui fut porté au commencement de la querelle des deux roses par Richard duc d'York. Le duc d'York, son vainqueur, le conduisit en triomphe à Londres, et, lui laissant le titre de roi, il prit pour lui-même celui de protecteur, titre déjà connu aux Anglais, VOLT. *Mœurs,* 115. || Protecteur de la république d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, titre sous lequel Olivier Cromwell gouverna l'Angleterre. Cromwell, cet usurpateur digne de régner, avait pris le nom de protecteur, VOLT. *Louis XIV,* 6. || Protecteur de la confédération du Rhin, titre sous lequel Napoléon domina une partie de l'Allemagne. || 5° Particulièrement, cardinal chargé à Rome du soin des affaires consistoriales de certains royaumes, ou des intérêts de certains ordres religieux. Ce cardinal est protecteur des affaires de France. || Par ellipse, protecteur de France, d'Espagne, des dominicains. || 6° Feuille métallique appliquée à la surface extérieure d'un navire. || 7° *Adj.* Qui sert de protection, de défense. Lorsque nous partîmes de Syracuse, dit-il, et que l'ennemi nous poursuivait vivement, dans cette funeste extrémité j'eus recours à Proserpine et à Cérès, divinités protectrices de la Sicile, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvr.* t. I, p. 286, dans POUGENS. Vous, sire, que la main de Dieu, protectrice de cette monarchie, a comme retiré du milieu des ruines et des débris de la maison royale, MASS. *Petit car. Exemples.* Sous l'abri protecteur d'un énorme rocher, DELILLE, *Parad. perdu,* VII. Il avait ces soins protecteurs qui sont le plus doux lien de l'homme avec la femme, STAEL, *Corinne,* VIII, 4. Oui, je reviens à toi, berceau de mon enfance, Embrasser pour jamais tes foyers protecteurs, LAMART. *Méd.* II, 15. || Terme de botanique. Feuilles protectrices, celles qui, pendant la nuit, s'abaissent de manière à former un abri aux fleurs situées au-dessous. || Terme d'économie politique. Système, régime protecteur, système par lequel on grève de droits de douane élevés les produits étrangers qui feraient concurrence aux produits nationaux. || Droits protecteurs, droits de douane qui ont pour but d'élever le prix du produit étranger, et de permettre ainsi au produit national de lui faire une concurrence victorieuse. ou tout au moins de ne pas se vendre plus cher. || 8° Qui appartient aux protecteurs. Un ton, un air protecteur. Leurs souris dédaigneux, leurs coups d'œil protecteurs, ST-LAMBERT, *Sais.* II. Quels dédains protecteurs! quelle étrange indolence! C. DELAVIGNE, *les Comédiens,* II, 2.

— HIST. XVIe s. Cassius et Brutus acheverent de perdre les reliques de la romaine liberté, de laquelle ils estoient protecteurs, MONT. II, 31.

— ÉTYM. Prov. et espagn. *protector;* ital. *protettore;* du lat. *protectorem,* de *protegere,* protéger.

PROTECTION (pro-tè-ksion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Action de protéger, de préserver de mal. La demoiselle que vous connaissez, laquelle, ayant juré ma ruine, est fâchée de voir que je suis en la protection d'un des plus braves hommes du monde, VOIT. *Lett.* 46. Sa mort me laissera, pour ma protection, La splendeur de son ombre et l'éclat de son nom, CORN. *Sertor.* II, 4. Et vous, prince.... continuez votre protection et vos soins à tout ce qui lui fut cher, BOSS. *Anne de Gonz.* Il [Cromwell] était regardé de toute l'armée comme un chef envoyé de Dieu pour la protection de l'indépendance [les sectaires dits indépendants], ID. *Reine d'Anglet.* La protection éclatante que Mécène accorda aux gens de lettres.... a rendu son nom immortel, ROLLIN, *Traité des Ét.* 4e part. ch. 1. || Prendre en sa protection, protéger. Il vous importe de haïr l'injustice, et de prendre ceux qu'on opprime en votre protection, VOIT. *Lett.* 9. Dieu prend en sa protection tous les gouvernements légitimes, en quelque forme qu'ils soient établis, BOSS. *Polit.* II, I, 12. || On dit aussi: prendre sous sa protection. || Prendre la protection de quelqu'un, prendre sa défense. Quand même il aurait quelque raison de se plaindre, vous n'en auriez pas pour cela de prendre sa protection contre moi, VOIT. *Lett.* 50. Quand cela paraîtra, je ne doute point qu'il ne donne matière aux critiques; prenez un peu ma protection, CORN. *Lett. à l'abbé de Pure,* 25 août 1660. || 2° Action de prendre soin de la fortune, des intérêts, de l'avancement de quelqu'un. Mon protégé n'honora pas ma protection; il fit tout du pis qu'il put... STAAL, *Mém.* t. I, p. 292. Je pourrais offrir ma protection en Sibérie et au Kamshatka; mais, en France, j'ai besoin de la protection de bien des gens, et même de celle du roi, VOLT. *Lett. Mme du Deffant,* 12 juill. 1770. Sans aucun égard aux talents et aux facultés, la protection devint alors la mesure unique des distributions, RAYNAL, *Hist. phil.* XIII, 50. || Un air, un ton de protection, l'air, le ton qu'a celui qui protége à l'égard de celui qui est protégé. Jeannot tendant la main à Colin avec un air de protection assez noble, VOLT. *Jeannot.* || 3° Action de favoriser le maintien, l'avancement de quelque chose. Ce prince prit sous sa protection les lettres. Une protection mal entendue est une véritable guerre qu'on fait aux talents, D'ALEMB. *Ess. sur la Soc. des g. de lett. Œuv.* t. III, p. 402, dans POUGENS. || Terme d'économie politique. Système de protection, système relatif à l'admission des marchandises étrangères dans un pays, d'après lequel on impose plus ou moins les marchandises à l'entrée, pour protéger le commerce intérieur contre une concurrence qu'il ne pourrait soutenir sans cela. || 4° Il se dit des personnes qui servent de protecteur, d'appui à quelqu'un. Cet homme a de puissantes protections. || 5° Emploi de protecteur à Rome. Le roi donna la protection de France à tel cardinal.

— HIST. XIIIe s. Et pour ce, chier fils en nostre Seigneur, nous, par gracieux assentement, vous et vo lieu rechevons en le [la] protection St-Pierre et le [la] nostre, TAILLIAR, *Recueil,* p. 501. En plorant, douce dame, Par vraie entencion, Met je mon cors et m'ame En ta protection, dans RUTEB. II, 230.

— ÉTYM. Prov. *protectio;* espagn. *proteccion;* ital. *protezione;* du lat. *protectionem,* de *protegere,* protéger.

† **PROTECTIONNISME** (pro-tè-ksio-ni-sm'), *s. m.* Terme d'économie politique. Système de protection commerciale.

† **PROTECTIONNISTE** (pro-tè-ksio-ni-st'), *s. m.* Terme d'économie politique. Partisan du protectionnisme.

† **PROTECTORAL, ALE** (pro-tè-kto-ral, ra-l'), *adj.* Qui a rapport au protecteur, au protectorat.

— HIST. XVIe s. Ce qu'ils nommoient la tyrannie protectorale, D'AUB. *Hist.* III, 133.

PROTECTORAT (pro-tè-kto-ra; le *t* ne se lie pas), *s. m.* || 1° Dignité de protecteur. Après sa démission du protectorat, il [Richard Cromwell] voyagea en France, VOLT. *Louis XIV,* 6. || 2° Situation d'un gouvernement à l'égard d'un autre gouvernement moins puissant auquel il prête son appui.

— ÉTYM. *Protecteur.*

† **PROTECTORERIE** (pro-tè-kto-re-rie), *s. f.* Dignité de cardinal protecteur, à la cour de Rome.

PROTÉE (pro-tée), *s. m.* || 1° Terme du polythéisme. Divinité de la mer qui, lorsqu'on la saisissait endormie pour lui faire prédire l'avenir, se changeait en toute sorte de formes effrayantes; c'était le pasteur des animaux marins (Protée avec une majuscule). Tel que le vieux pasteur des troupeaux de Neptune, Protée, à qui le ciel, père de la fortune, Ne cache aucuns secrets, Sous diverse figure, arbre, flamme, fontaine, S'efforce d'échapper à la vue incertaine Des mortels indiscrets, J. B. ROUSS. *Ode au comte de Luc.* Ce Protée dont la fable raconte tant de merveilles n'était qu'un de leurs danseurs qui, par la rapidité de ses pas et la force de son expression, semblait à chaque instant changer de forme, CAHUSAC, *Dans. anc. et mod.* I, III, 2. || 2° Fig. Homme qui joue toutes sortes de personnages (protée avec une minuscule). Vous [Alcibiade] êtes un protée qui prenez indifféremment toutes les formes les plus contraires, parce que vous ne tenez à aucune, FÉN. *Dial. des morts anc.* XVII. Le ministre ou le plénipotentiaire est un caméléon, est un protée, LA BRUY. X. On prétend qu'il [Mélanchthon] changea quatorze fois de sentiment sur le péché originel et sur la prédestination; on l'appelait, dit-on, le protée de l'Allemagne, VOLT. *Mél. litt. Lett. au prince de ***,* VI. || 3° Fig. Il se dit des choses qui se présentent sous des formes diverses. Je conviens qu'il y a dans la substance une première détermination essentielle; mais c'est là un protée qui prend plaisir à se présenter à moi sous mille formes différentes, et qui me défie de le saisir sous aucune, CONDIL. *Traité des syst.* 10. || Terme d'alchimie. Protée des philosophes, le mercure, ainsi dit à cause de sa fluidité merveilleuse et de ses différentes préparations. || 4° Terme de zoologie. Genre de reptiles batraciens. || Genre d'animalcules infusoires, dit aujourd'hui genre amibe. || 5° *S. f.* Terme de botanique. Genre de plantes, type de la famille des protéacées, et dans lequel on distingue la protée argentée, dite arbre d'argent, bois d'argent, parce que ses jeunes pousses ont des feuilles blanches et comme argentées.

— HIST. XVIe s. La marine est plus arrestée [qu'une dame infidèle], Et du ciel les hauts mouvements; Bref, tout ce qu'on lit de Protée Ne s'egale à ses changemens, DESPORTES, *Amours diverses,* XXIX, Chanson.

— ÉTYM. Πρωτεύς, de πρῶτος, proprement le premier-né, le vieux de la mer; comparez Πρωτώ, nom d'une néréide.

† **PROTÉÉN, ENNE** (pro-té-in, è-n'), *adj.* Qui varie, qui change de formes, comme Protée. Variétés flottantes et protéennes.

PROTÉGÉ, ÉE (pro-té-jé, jée), *part. passé* de protéger. Un homme dont la fortune protégée du ciel ne connaît pas les disgrâces, BOSS. *le Tellier.* Athène par mon père accrue et protégée, RAC. *Phèd.* II, 2. ‖ Substantivement. Comme il ne voulait que des protégés et des adulateurs, il n'attirait chez lui que des gens faits pour l'être, MARMONTEL, *Cont. mor. Connaiss.*

PROTÉGER (pro-té-jé. La syllabe *té* garde l'accent aigu partout : je protége, etc.; mais l'é se prononce ouvert, et l'on dit protège; le *g* prend un *e* devant *a* et *o* : protégeant, protégeons), *v. a.* ‖ 1° Prendre la défense de quelqu'un, de quelque chose; prêter secours et appui. Protéger hautement les vertus malheureuses, C'est le moindre devoir des âmes généreuses, CORN. *Sertor.* III, 2. Elle ne se servit plus de son pouvoir que pour protéger la foi catholique, BOSS. *Reine d'Anglet.* Mais souvent sur ses vers un auteur intraitable A les protéger tous se croit intéressé, BOIL. *Art p.* I. Le ciel protége Troie; et par trop de présages Son courroux nous défend d'en chercher les passages, RAC. *Iphig.* I, 2. Et comptez-vous pour rien Dieu qui combat pour nous, Dieu qui de l'orphelin protége l'innocence? ID. *Ath.* I, 2. Vous dites des bons mots, et moi je fais de mauvais contes; mais votre imagination doit avoir de l'indulgence pour la mienne, attendu que les grands doivent protéger les petits, VOLT. *Mme du Deffant*, 7 mars 1764. Le duc de Lorraine avait en vain tenté de conserver une communication de sa petite armée avec la ville [Vienne assiégée par les Turcs]; il n'avait pu que protéger la retraite de l'empereur, ID. *Ann. Emp. Léopold*, 1683. ‖ 2° Prendre soin des intérêts, de la fortune d'une personne. Borné à la société peu nombreuse de ses amis et, par conséquent, de ses égaux, il n'essuya ni la hauteur des hommes puissants ni le triste honneur d'en être protégé, D'ALEMB. *Éloges, la Chaussée.* On est protégé par ses supérieurs, on peut être défendu et soutenu par ses égaux; on est protégé par les autres, on peut se défendre et se soutenir par soi-même, ID. *Synon. Œuv.* t. III, p. 300, dans FOUGENS. Il [un acteur] est assez mauvais pour que je le protége, C. DELAV. *les Comédiens*, II, 9. ‖ Absolument. Je ne connais ni M. de Solignac ni ses protecteurs; je fais, par ma nature, fort peu de cas et de qui protége et de qui se laisse protéger, MIRABEAU, *Collection*, t. V, p. 191. ‖ 3° Veiller au maintien, au progrès d'une chose. On dit défendre une cause, soutenir une entreprise, protéger les sciences et les arts, D'ALEMB. *Synon. Œuv.* t. III, p. 300. ‖ 4° Mettre à l'abri d'une incommodité, d'un danger. Ces arbres nous protégeront de leur ombre. ‖ 5° Se protéger, *v. réfl.* Être protégé. Il faut, comme un soldat, qu'un prince ait une épée.... Que son fier palais se protége D'un camp au front étincelant, V. HUGO, *Odes*, II, 7.

— ÉTYM. Lat. *protegere*, de *pro*, et *tegere*, couvrir (voy. TOIT).

† **PROTÉIFORME** (pro-té-i-for-m'), *adj.* Terme didactique. Qui change à chaque instant de forme.

— ÉTYM. *Protée*, et *forme*.

† **PROTÉINE** (pro-té-i-n'), *s. f.* Substance qu'on supposait être le radical des substances organiques azotées; l'expérience n'a pas confirmé cette hypothèse.

— ÉTYM. Πρῶτος, premier, et la finale chimique *ine*.

† **PROTÉRANTHE** (pro-té-ran-t') ou **PROTÉRANTHÉ, ÉE** (pro-té-ran-té, tée), *adj.* Terme de botanique. Dont les fleurs paraissent avant les feuilles; par exemple l'arbre de Judée.

— ÉTYM. Πρότερον, auparavant, et ἄνθος, fleur.

† **PROTERIE** (pro-te-rie), *s. f.* Emploi de prote. ‖ Cabinet où le prote travaille.

— ÉTYM. *Prote.*

1. **PROTESTANT, ANTE** (pro-tè-stan, stan-t'). ‖ 1° *S. m. et f.* Nom donné d'abord aux luthériens, puis aux calvinistes et aux anglicans. Si les protestants savaient à fond comment s'est formée leur religion, avec combien de variations et avec quelle inconstance leurs confessions de foi ont été dressées.... BOSS. *Var. Préface.* Ce que les vaudois enseignaient en secret, il [Wiclef] l'enseignait en public; et, à peu de chose près, sa doctrine était celle des protestants, qui parurent plus d'un siècle après lui, VOLT. *Mœurs*, 73. Permettez-moi de vous demander s'il ne serait pas possible de remettre en vigueur et même d'étendre l'arrêt du conseil signé par Louis XIV lui-même, le 15 septembre 1685, par lequel les protestants pouvaient se marier devant un officier de justice? VOLT. *Lett. Richelieu*, 16 sept. 1772. Nos évêques viennent de demander au roi que les enfants des protestants soient déclarés bâtards, et que les vœux monastiques puissent se faire à seize ans, D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 15 déc. 1775. ‖ 2° *Adj.* La religion protestante. Les pays protestants. Déjà un très-grand nombre de ministres protestants n'a plus d'autre croyance qu'un déisme tempéré et mitigé, qui ne diffère du pur déisme que par le respect qu'ils affectent encore de conserver pour le Christ et pour la Bible, D'ALEMB. *Éloges, Massillon, note* 10.

— ÉTYM. Ce nom vient de ce que la Saxe, la Hesse, le Lunebourg, Anhalt, quatorze villes impériales *protestèrent*, en 1529, contre un décret de la diète de Spire.

† 2. **PROTESTANT** (pro-tè-stan), *s. m.* Celui qui fait sa cour à une femme (terme vieilli). Le protestant de madame Clitie N'eut du crédit qu'autant qu'il eut du fonds, LA FONT. *Faucon.* Il n'est pas sans mérite, et doit être écouté : Par lui-même, ou du moins par l'ancienneté; De tous mes protestants c'est le premier.... TH. CORN. *l'Inconnu*, III, 1. Je viens donc vous jurer que vous avez en moi Un protestant tout prêt à vous donner sa foi, DESTOUCHES, *Irrésolu*, III, 4.

— ÉTYM. *Protester :* celui qui proteste de son amour.

PROTESTANTISME (pro-tè-stan-ti-sm'), *s. m* ‖ 1° Croyance des Églises protestantes. Abjurer le protestantisme. ‖ 2° Ensemble des nations protestantes. Louvois, qui frémissait de devenir inutile, s'il n'entretenait, comme un feu sacré, celui de la guerre, espérait enflammer tout le protestantisme de l'Europe, DUCLOS, *Œuv.* t. V, p. 185.

— ÉTYM. *Protestant* 1.

PROTESTATION (pro-tè-sta-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* ‖ 1° Déclaration publique que l'on fait de sa volonté. Faire une protestation de sa fidélité aux lois. ‖ 2° Promesse, assurance positive Et je ne hais rien tant que les contorsions De tous ces grands faiseurs de protestations, MOL. *Mis.* I, 1. Des expressions douces, de la pitié, des protestations compatissantes, c'est là tout ce que j'obtiendrai d'elle, STAEL, *Delph.* V, 6. ‖ 3° Acte en forme par lequel on proteste contre quelque chose. Les articles furent signés lundi, mais avec protestation que, si on ne réformait un article dans le contrat, le mariage était rompu, SÉV. 9 mars 1689. Les seigneurs [les lords], qui ont élu par force le prince d'Orange, ont fait leur protestation de la violence de la chambre basse, ID. 28 fév. 1689. ‖ Fig. La raison fait sa protestation que les choses devraient aller autrement qu'elles ne vont, FONTEN. *Dial. Fern. Cort. Montéz.* ‖ Écrit qui contient la protestation. Déposer sa protestation. ‖ Se dit particulièrement de l'acte par lequel les principaux partisans de la doctrine de Luther protestèrent, en 1529, contre un décret de la diète de Spire.

— HIST. XIIIe s. Ge fais bien protestacion, C'onques ne fu m'entencion De parler contre homme vivant, *la Rose*, 15453. Retenue, que il apelent protestation, et comme il poent trouver reson l'une partie contre l'autre, BEAUM. VI, 4. ‖ XVe s. Le dit evesque faisoit protestation que toute la maniere du traité et de l'accord fait entre lui et mon seigneur Hervey de Leon son neveu seroient nuls, FROISS. I, I, 151. ‖ XVIe s. Le tribun Ateius se meit au devant d'eulx, et à haulte voix defendit à Crassus, qu'il n'eust à bouger de la ville, avec grandes protestations s'il faisoit au contraire, AMYOT, *Crass.* 31.

— ÉTYM. Provenç. *protestation;* espagn. *protestacion;* ital. *protestazione;* du latin *protestationem*, de *protestari*, protester.

† **PROTESTATOIRE** (pro-tè-sta-toire), *adj.* Qui a le caractère d'une protestation. C'est lorsque je venais d'apprendre au public, que sur ma demande d'une copie des pièces protestatoires.... MIRABEAU, *Collection*, t. I, p. 406.

PROTESTÉ, ÉE (pro-tè-sté, stée), *part. passé* de protester. Qui a été l'objet d'un protêt. Il n'y a rien de payé, monsieur Trapolin; tout est protesté, DANCOURT, *les Agiot.* III, 2. Le prince de Conti ne fut pas seulement reçu à Dantzick; les lettres de change y furent protestées, VOLT. *Louis XIV*, 17.

PROTESTER (pro-tè-sté), *v. a.* ‖ 1° Promettre fortement, assurer positivement, publiquement. Il est forcé d'être obscur, parce que l'étendue de la matière fut telle qu'on ne la peut toute expliquer, comme il nous l'a déjà protesté, PELLISS. *Mém. p. les gens de lettres*, p. 98. Quand il [Abner] veut lui protester à [Athalie] son ignorance, L. RACINE, *Rem. sur Ath.* V, 5. Cet intérêt vrai ou simulé que les hommes protestent aux femmes, les rend plus vifs, plus ingénieux, plus attentifs, plus gais, DIDER. *Lett. à Mlle Voland*, 31 juill. 1762. ‖ Absolument. J'aurai beau protester; mon dire et mes raisons iront aux Petites-Maisons, LA FONT. *Fabl.* V, 1. ‖ Il se construit avec *de* et l'infinitif. Moi que vous protestez d'aimer plus que vous-même, CORN. *Sophon.* I, 1. Je proteste de ne prétendre rien à tous vos biens, pourvu que vous me laissiez celui que j'ai, MOL. *l'Av.* V, 3. ‖ Il se construit avec *que.* De ma part je proteste en ces divines mains, Qu'au moins je forcerais tous obstacles humains, ROTR. *Antig.* I, 4. Gortz se justifia, comme il put, auprès du roi de Danemark, en protestant que tout avait été fait malgré lui, VOLTAIRE, *Russie*, II, 4. ‖ 2° Terme de commerce. Faire un protêt. Je laisserai protester cette lettre de change, DANCOURT, *les Agiot.* II, 1. ‖ Il se dit aussi des personnes. Ce négociant a été protesté plusieurs fois. ‖ 3° *V. n.* Déclarer solennellement. Mais comme enfin le mort était votre rival, Et que le prisonnier proteste d'innocence, CORN. *Suite du Ment.* I, 4. Je crois pouvoir protester contre tout chagrin, toute plainte, toute maligne interprétation, LA BRUY. *les Caractères.* Il [Calas roué] a protesté de son innocence sous les coups de barre; il a cité le parlement au jugement de Dieu, VOLT. *Lett. d'Alemb.* 29 mars 1762. ‖ 4° Particulièrement, déclarer en forme qu'on tient une chose pour illégale, qu'on ne l'accepte pas. Protester contre une résolution, contre une élection. ‖ Terme de palais. Protester de violence, déclarer que c'est par violence que.... Il devait donc aller tout aussitôt protester de violence chez un notaire, MOL. *Scapin*, I, 6. ‖ Protester de nullité, d'incompétence, déclarer que l'on regarde une procédure comme nulle, un juge comme incompétent.

— HIST. XIVe s. Il protestoit à chascun que, se il laissoient le pont passer, il verroient les anemis assez tost en Capitole, BERCHEURE, f° 31, *recto.* ‖ XVe s. Et en cas de reffus il protestoit des maulx qui en ensuyvroient.... COMM. IV, 8. ‖ XVIe s. Le baptesme n'est autre chose qu'une marque et enseigne par laquelle nous protestons devant les hommes nostre religion, CALV. *Instit.* 1040. Appius Cassius leur predit et protesta qu'ils ruineroient l'authorité du senat, AMYOT, *Cor.* 29. Elle protesta tout hault, de ne faire sortir de son royaume hommes ny argent pour qui que ce soit, CARL. VIII, 32. Il lui demande s'il estoit son serviteur, l'autre ayant protesté : Allez, dit-il, pour moi, et revenez sans parler, D'AUB. *Fæn.* II, 18. Je proteste que, comme j'ay esté baptizé, ay vescu, ainsi que je veulx mourir, soubs la foy et religion.... *Paroles de la Boëtie mourant*, dans MONT. *Lett.* 5.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *protestar;* ital. *protestare;* du lat. *protestari*, de *pro*, en avant, et *testari*, attester (voy. TESTER).

PROTÊT (pro-tè), *s. m.* Terme de banque et de commerce. Acte par lequel, faute d'acceptation ou de payement d'une lettre de change, d'un billet à ordre ou de tout autre effet de commerce, on déclare que celui qui devait payer sera responsable de tous frais et préjudices. Si on fait la moindre difficulté, allez trouver mon huissier, dites-lui qu'il date le protêt d'hier, et qu'il donne assignation à deux heures de relevée, DANCOURT, *les Agiot.* II, 7. L'acte de protêt contient : la transcription littérale de la lettre de change...; la sommation de payer le montant...; il énonce la présence ou l'absence de celui qui doit payer; les motifs du refus de payer, et l'impuissance ou le refus de signer, *Code de comm.* art. 174.

— ÉTYM *Protester.*

† **PROTÉVANGILE** (pro-té-van-ji-l'), *s. m.* ‖ 1° Nom donné à la première promesse que Dieu a faite de la rédemption future du genre humain, et qui est renfermée dans les paroles que Dieu prononça contre le serpent après la chute d'Adam. ‖ 2° Protévangile de saint Jacques, évangile apocryphe mis sous le nom de saint Jacques; l'auteur y raconte les événements qui ont précédé la naissance de Jésus-Christ ‖ 3° Évangile que quelques critiques supposent avoir servi de source aux trois Évangiles synoptiques.

— ÉTYM. *Proto*..., et εὐαγγέλιον, évangile.

† **PROTHALLIUM** (pro-tal-li-om'), *s. m.* Terme de botanique. Voy. PROEMBRYON.

— ÉTYM. *Pro*, avant, et θαλλός, branche.

PROTHÈSE (pro-tè-z'), *s. f.* ‖ 1° Terme de chirurgie. Partie de la thérapeutique chirurgicale qui

a pour objet de remplacer par une préparation artificielle un organe qui a été enlevé en totalité ou en partie, ou de cacher une difformité. Prothèse dentaire. || 2° Chez les Grecs, autel de prothèse, petit autel sur lequel ils préparent tout ce qui est nécessaire pour le saint sacrifice.

— ÉTYM. Πρόθεσις, de πρό, et θέσις, action de mettre (voy. THÈSE) : substitution, exposition.

† **PROTHÉTIQUE** (pro-té-ti-k'), *adj.* Qui a rapport à la prothèse chirurgicale. Appareils prothétiques, ceux qu'on emploie pour remplacer les parties du corps qui manquent, tels sont les jambes, pieds, bras et mâchoires artificiels.

† **PROTHORAX** (pro-to-ra-ks'), *s. m.* Terme de zoologie. Premier segment du thorax des insectes.

— ÉTYM. Πρό, en avant, et *thorax.*

† **PROTIODURE** (pro-ti-o-du-r'), *s. m.* Terme de chimie. Le même que protoiodure.

† **PROTO....** Mot dérivé du grec πρῶτος, et qui s'emploie en composition pour signifier premier (de πρό, en avant, et un suffixe de superlatif, πρότατος, d'où πρῶτος; comparatif πρότερος). || En chimie, mot qu'on place devant les noms composés binaires inorganiques (oxydes, chlorures, sulfures, iodures, etc.), pour en indiquer le rang relativement aux composés de même nature.

† **PROTOBROMURE** (pro-to-bro-mu-r'), *s. m.* Terme de chimie. Premier degré de combinaison d'un corps simple avec le brome.

PROTOCANONIQUE (pro-to-ka-no-ni-k'), *adj.* Il se dit des livres de l'Écriture sainte, qui étaient reconnus pour canoniques, avant même qu'on eût fait des canons. On divise les livres de la Bible en protocanoniques, deutérocanoniques et apocryphes.

— ÉTYM. *Proto...*, et *canonique.*

† **PROTOCARBONÉ** (pro-to-kar-bo-né), *adj. m.* Terme de chimie. Se dit du gaz hydrogène, quand il contient la première des proportions de carbone qu'il peut absorber.

† **PROTOCARBURE** (pro-to-kar-bu-r'), *s. m.* Terme de chimie. Premier degré de combinaison d'un corps simple avec le carbone. || Protocarbure d'hydrogène, hydrogène carboné ou feu grisou.

† **PROTOCARBURÉ, ÉE** (pro-to-kar-bu-ré, rée), *adj.* Terme de chimie. Qui est à l'état de protocarbure.

† **PROTOCHLORURE** (pro-to-klo-ru-r'), *s. m.* Terme de chimie. Premier degré de combinaison d'un corps simple avec le chlore.

† **PROTOCHLORURÉ, ÉE** (pro-to-klo-ru-ré, rée), *adj.* Terme de chimie. Qui est à l'état de protochlorure.

PROTOCOLE (pro-to-ko-l'), *s. m.* || 1° Dans le latin du moyen âge, registre collé où l'on reporte les actes publics. || Terme de droit romain. Nom que l'on donnait à la marque imprimée ou écrite sur le papier destiné à recevoir les actes publics. || 2° Formulaire pour dresser des actes publics. Le protocole des huissiers et des notaires, LESAGE, *Diable boit.* 3. Albano : Nous, régent du trésor.... — Aurélie : Passons le protocole, Expliquez le projet, C. DELAV. *la Princ. Aurél.* IV, 4. || Terme de jurisprudence. Protocole des actes, style communément adopté pour l'intitulé et la clôture des actes et procès-verbaux. || Première partie du rapport fait en médecine légale qui contient l'indication des nom, prénoms, lieu, jour et heure. || 3° Formulaire contenant la manière dont les rois, les grands princes et les chefs d'administration traitent dans leurs lettres ceux à qui ils écrivent. || Formulaire indiquant la manière d'écrire à différentes personnes suivant leur rang. || Fig. Malheur à l'homme de génie qui foule aux pieds le protocole et ses formules! DIDER. *Éloge de Richardson.* || 4° Terme de diplomatie. Registre où l'on inscrit les délibérations d'un congrès, d'une diète. || Procès-verbal d'une conférence diplomatique. || La résolution elle-même prise dans la conférence. Les limites de ce pays ont été fixées par le protocole de tel jour. || 5° Familièrement. Préambule. Passons le protocole et expliquons l'affaire. Fig. || Le contre-coup de ces dernières menaces de la tribune anglaise, et, pour ainsi dire, ce protocole de la guerre déjà commencée [en 1815] ne retentit en France qu'avec la nouvelle des désastres militaires, VILLEMAIN, *Souvenirs contemp. les Cent-Jours*, ch. 2.

— REM. Au commencement du XVII° siècle, il s'est prononcé et écrit protecole, et s'est dit pour celui qui suggère, qui souffle : Ses protecoles étaient à ses pieds, qui lui fournissaient des vers à mesure qu'il en demandait, MALH. *Épît. de Sénèque*, XXVII. Ce sens se trouve dans le XVI° siècle; c'est le protocole, formule, pris figurément.

— HIST. XV° s. Tous notaires et tabellions feront bons et suffisans registres et protocolles, DU CANGE, *protocollum.* Si vous voulez suyvre l'escolle De ceulx qui vivent franchement, Lisez en cestuy prothocolle, VILLON, *Rep. de Montf.* || XVI° s. Il me faudroit un protocolle, comme Darius, pour n'oublier l'offense qu'il avoit receue des Atheniens, faisoit qu'un page.... MONT. I, 35. Il estoit defendu à ceulx qui briguoient quelques estats de la chose publique, qu'ilz n'eussent ès assemblées aucuns protecolles pour leur souffler aux oreilles les noms des particuliers citoyens, AMYOT, *C. d'Utiq.* 14.

— ÉTYM. Provenç. *prothcolle*; espagn. *protocolo*; ital. *protocollo*; du bas-lat. *protocollum*, qui vient de πρωτόκολλον, le premier collé, la première feuille du livre, de πρῶτος, premier, et κόλλα, colle. *Protocollum* est latin aussi; du Cange le cite de la 40° novelle de Justinien, où il signifie la marque authentique mise au papier sur lequel les actes publics devaient être écrits.

† **PROTOCTISTES** (pro-to-kti-st'), *s. m. pl.* Hérétiques origénistes qui soutenaient que les âmes avaient été créées avant les corps.

— ÉTYM. Πρωτόκτιστος, de πρῶτος, premier, et κτίζειν, créer.

† **PROTOCYANURE** (pro-to-si-a-nu-r'), *s. m.* Terme de chimie. Premier degré de combinaison d'un corps simple avec le cyanogène.

† **PROTO-DORIQUE** (pro-to-do-ri-k'), *adj.* Ordre proto-dorique, voy. ORDRE, n° 22.

† **PROTOFLUORURE** (pro-to-flu-o-ru-r'), *s. m.* Terme de chimie. Premier degré de combinaison d'un corps simple avec le fluor.

† **PROTOGALA** (pro-to-ga-la), *s. m.* Terme de physiologie. Synonyme de colostrum.

— ÉTYM. *Proto...*, et γάλα, lait.

† **PROTOGÈNES** (pro-to-jè-n'), *s. m. pl.* Classe du règne animal, comprenant les infusoires et les polypes mous.

— ÉTYM. *Proto...*, et γενής, engendré.

† **PROTOGYNE** (pro-to-ji-n'), *s. m.* Roche granitoïde qui forme le sommet du Mont-Blanc, et qui se compose de quartz, feldspath et talc; décrite d'abord par Saussure sous le nom de granitelle.

† **PROTOHYDRIODURE** (pro-to-i-dri-o-du-r'), *s. m.* Terme de chimie. Premier degré de combinaison de l'iodure d'hydrogène avec un corps simple.

† **PROTOIODURE** (pro-to-i-o-du-r'), *s. m.* Premier degré de combinaison d'un corps simple avec l'iode.

† **PROTOMARTYR** (pro-to-mar-tir), *s. m.* Nom qu'on donne à saint Étienne, regardé comme le plus ancien des martyrs.

— ÉTYM. Πρωτομάρτυρ, de πρῶτος, premier, et μάρτυρ, témoin, martyr.

† **PROTO-MÉDECIN** (pro-to-mé-de-sin), *s. m.* Premier médecin d'un roi, d'un prince, d'une ville. La retraite du proto-médecin Grossi à Chambéri, après la mort du roi Victor, J. J. ROUSS. *Confess.* V.

— ÉTYM. *Proto...*, et *médecin.*

† **PROTO-MÉDICAT** (pro-to-mé-di-ka), *s. m.* Charge de premier médecin.

† **PROTONÉMA** (pro-to-né-ma), *s. m.* Terme de botanique. Nom donné à l'organe filamenteux qui, chez les mousses, sort de la spore.

— ÉTYM. *Proto...*, et νῆμα, fil.

PROTONOTAIRE (pro-to-no-tê-r'), *s. m.* || 1° Officiers de la cour de Rome qui expédient, dans les grandes causes, les actes que les simples notaires apostoliques expédient dans les petites; ils sont au nombre de douze, portent le violet et le rochet, et on les compte au rang des prélats. || 2° Dans l'Église de France, titre sans fonctions que l'on obtenait par un rescrit du pape. || 3° Dans l'Église grecque, titre d'un des grands officiers du patriarche, qui lui sert comme de secrétaire. || 4° Il s'est dit, sous les Carlovingiens, pour grand chancelier; sans auquel fait une vague allusion l'épigramme suivante : Ci-gît le fameux Chamillard, De son roi le protonotaire : Il fut un héros au billard, Un zéro dans le ministère, *Épigr. sur Chamillard.*

— HIST. XV° s. En l'année 1480 passerent la mer d'Angleterre pour venir en France par devers le roy.... ung prothenotaire et aultres ambassadeurs anglois, J. DE TROYES, *Chron.* 1480.

— ÉTYM. *Protonotarius*, de *proto...*, et *notarius*, notaire.

† **PROTONOTARIAT** (pro-to-no-ta-ri-a), *s. m.* Charge de protonotaire.

† **PROTOPASCHITES** (pro-to-pa-ski-t'), *s. m. pl.* Nom donné à ceux qui célébraient la pâque avec les Juifs, et qui usaient, comme eux, de pain sans levain, ainsi dits parce qu'ils faisaient cette fête le quatorzième jour de la lune de mars, par conséquent avant les orthodoxes.

— ÉTYM. *Proto...*, et πάσχα, pâque.

† **PROTOPATHIE** (pro-to-pa-tie), *s. f.* Terme de médecine. Maladie première, celle qui n'est ni précédée ni produite par une autre.

— ÉTYM. *Proto...* et πάθος, maladie.

† **PROTOPATHIQUE** (pro-to-pa-ti-k'), *adj.* Qui a rapport à une protopathie. || Lésion protopathique, celle qui est productrice de toutes les lésions consécutives.

† **PROTOPHOSPHURE** (pro-to-fo-sfu-r'), *s. m.* Terme de chimie. Premier degré de combinaison du phosphore avec un corps simple.

— ÉTYM. *Proto...*, et *phosphure.*

† **PROTOPHYLLE** (pro-to-fi-l'), *s. f.* Terme de botanique. Feuilles séminales; elles sont formées par les cotylédons épigés.

— ÉTYM. *Proto...*, et φύλλον, feuille.

† **PROTOPHYTE** (pro-to-fi-t'), *s. m.* Terme de botanique. Les végétaux unicellulaires, en général.

— ÉTYM. *Proto* ..., et φυτὸν, végétal.

† **PROTOPHYTOGÈNE** (pro-to-fi-to-jè-n'), *s. m.* Mot créé par M. Ch. Fermond pour exprimer le centre de développement primitif de la vie végétale.

— ÉTYM. *Proto...*, φυτὸν, plante, et γενής, engendré.

† **PROTOPLASMA** (pro-to-pla-sma), *s. m.* Synonyme de plasma, employé surtout pour désigner le liquide contenu dans la cavité des cellules végétales, ou dans les cellules embryonnaires lorsque l'embryon n'a pas encore de sang.

— ÉTYM. *Proto...*, et πλάσμα, formation.

† **PROTOPLASMIQUE** (proto-pla-smi-k'), *adj.* Terme de botanique. Utricule protoplasmique, utricule primordial.

† **PROTOPLASTE** (pro-to-pla-st'), *adj.* Terme didactique. Qui a été formé d'abord. || *S. m.* Se dit quelquefois du premier homme.

— ÉTYM. Πρωτόπλαστος, de πρῶτος, premier, et πλαστὸς, formé.

† **PROTOPOPE** (pro-to-po-p'), *s. m.* Nom du curé dans l'Église grecque. Le morceau mythologique que nous allons citer a été traduit du kalmouk en russe par le protopope ou curé de Stavropol, LÉVESQUE, *Inst. Mém. scienc. mor. et pol.* t. II, p. 11.

— ÉTYM. *Proto...*, et *pope.*

† **PROTOSEL** (pro-to-sèl), *s. m.* Terme de chimie. Sel d'un protoxyde.

— ÉTYM. *Proto...*, et *sel.*

† **PROTOSÉLÉNIURE** (pro-to-sé-lé-ni-u-r'), *s. m.* Terme de chimie. Premier degré de combinaison du sélénium avec un corps simple.

† **PROTOSULFURE** (pro-to-sul-fu-r'), *s. m.* Terme de chimie. Premier degré de combinaison du soufre avec un corps simple.

PROTOSYNCELLE (pro-to-sin-sè-l'), *s. m.* Nom des vicaires près du patriarche et des évêques de l'Église grecque.

— ÉTYM. *Proto...*, et *syncelle* (voy. SYNCELLE).

† **PROTOTHRONE** (pro-to-trô-n'), *s. m.* Nom donné jadis, dans l'Église grecque, au premier évêque d'une province ecclésiastique, ou à celui qui tenait la première place soit après le patriarche, soit après le métropolitain.

— ÉTYM. Πρωτόθρονος, de πρῶτος, premier, et θρόνος, trône.

PROTOTYPE (pro-to-ti-p'), *s. m.* || 1° Premier type, modèle. Elle [l'Église catholique] défend expressément de croire aucune divinité ou vertu dans les images.... et veut que tout l'honneur se rapporte aux prototypes qu'elles représentent, BOSS. *Projet de réunion, Culte des saints.* Il y a dans la nature un prototype général dans chaque espèce, sur lequel chaque individu est modelé, BUFF. *Quadrup.* t. I, p. 70. Nous regardons la plante qui produit le blé comme le prototype des graminées, BERN. DE ST-P. *Harm.* liv. I, *Tabl. génér.* || Fig. Les scribes et les pharisiens qui n'ont jamais été que les prototypes de ceux-ci [les jésuites], GUI PATIN, *Lett.* t. II, p. 440. || 2° Fig. et par plaisanterie. Cet homme est un prototype de sagesse. [Gens] qui, sans savoir, sans règles, sans principes, Du bel esprit se font les prototypes, J. B. ROUSS. *Épît.* II, 2. Dom Grillandus, le prototype de l'inquisition, VOLT. *Jenni*, 3. || 3° Outil de fondeur qui sert à régler la force de corps d'un caractère.

— HIST. XVI° s. [Le roi d'Angleterre parlant d'Henri IV à M. de Rosny lui d[illegible] reçu de

le prendre pour modele et prototipe, car il usa de ce mot, SULLY, *Mém.* t. VI, p. 252.

— ÉTYM. Πρωτότυπος, de πρῶτος, premier, et τύπος, type.

† **PROTOTYPIQUE** (pro-to-ti-pi-k'), *adj.* Qui appartient à un prototype.

PROTOXYDE (pro-to-ksi-d'), *s. m.* Terme de chimie. L'oxyde le moins oxygéné, ou le premier degré d'oxydation d'un corps simple. Quand on veut exprimer les proportions de l'oxygène uni au corps simple, on dit oxyde, sesquioxyde, bioxyde, trioxyde.

— ÉTYM. *Proto...*, et *oxyde.*

† **PROTOXYDÉ, ÉE** (pro-to-ksi-dé, dée), *adj.* Terme de chimie. Qui est converti à l'état de protoxyde.

† **PROTOZOAIRE** (pro-to-zo-ê-r'), *adj.* Terme de zoologie. Se dit des animaux dont la conformation est la plus simple.

— ÉTYM. *Proto...*, et ζωάριον, animalcule.

† **PROTOZOÏDE** (pro-to-zo-i-d'), *s. m.* Nom donné aux spermatozoïdes par quelques-uns des auteurs qui les considèrent comme des cellules simples.

— ÉTYM. *Proto...*, ζῶον, animal, et εἶδος, forme.

† **PROTRACTION** (pro-tra-ksion), *s. f.* Terme didactique. Traction en avant, action de tirer en avant. La protraction de la langue. Un mouvement de protraction.

— ÉTYM. Lat. *protractionem*, de *pro*, en avant, et *trahere*, tirer.

† **PROTRUSION** (pro-tru-zion), *s. f.* Terme didactique. État d'un organe qui est poussé en avant d'une manière anomale. La protrusion du globe de l'œil par une tumeur développée au fond de l'orbite.

— ÉTYM. Lat. *protrudere*, pousser en avant, de *pro*, en avant, et *trudere*, pousser.

PROTUBÉRANCE (pro-tu-bé-ran-s'), *s. f.* || 1° Éminence, saillie. La précession des équinoxes, qui vient, sans difficulté, de la protubérance de la terre à l'équateur, VOLT. *Lett. au pr. roy. de Pr.* août 1738. Cette protubérance de la terre à l'équateur est comme une ceinture dont elle est enveloppée, BAILLY, *Hist. astr. mod.* t. II, p. 519. Pour l'incrédule, les montagnes sont des protubérances de pierres, CHATEAUBR. *Génie*, III, IV, 5. || Terme d'anatomie. Les protubérances du crâne, saillies que l'on observe à la surface des os du crâne. Protubérances occipitales interne et externe. || Dans le système de la phrénologie, protubérances du crâne qui indiquent des développements du cerveau, et qui sont en rapport avec des facultés spéciales. C'est le crâne qui [dans le système des phrénologues] nous fait courageux, aimables, bons, moraux, incorruptibles; si la vertu descendait sur la terre, elle prendrait son siége dans les protubérances, REYBAUD, *Jérôme Paturot*, I, 11. || Protubérance cérébrale, le pont de Varole. || 2° Terme d'astronomie. Protubérance solaire, vaste élévation gazeuse et enflammée qui apparaît en certains points du globe du soleil. J'ai pu m'assurer par moi-même de la réalité de la découverte de MM. Janssen et Lockyer sur les raies lumineuses des protubérances solaires en plein soleil, ce matin, *Lett. du P. Secchi, Monit. universel*, 27 nov. 1868, p. 1521, 2e col.

— ÉTYM. *Protubérant.*

† **PROTUBÉRANT, ANTE** (pro-tu-bé-ran, ran-t'), *adj.* Qui fait saillie. Il a le front protubérant. L'œil [du crabier] est protubérant, BUFF. *Ois.* t. XIV, p. 135.

— HIST. XVIe s. Ils ont les espaules protuberantes en forme d'ailes, PARÉ, XXII, 10.

— ÉTYM. Lat. *protuberare*, de *pro*, en avant, et *tuber*, bosse, grosseur (voy. TUBERCULE).

† **PROTUBÉRANTIEL, ELLE** (pro-tu-bé-ran-siè-l, siè-l'), *adj.* Qui a le caractère de protubérance. || Particulièrement, qui a rapport aux protubérances solaires. À 9 heures 50 minutes, l'exploration du soleil indiquait un amas de matière protubérantielle dans la partie inférieure du disque, *Rapport de Janssen sur l'éclipse de soleil du 18 août, Monit. universel*, 2 déc. 1868, p. 1530, 6e col. || Raies protubérantielles, raies que donnent par le spectroscope les protubérances solaires. Pendant l'obscurité totale, je fus extrêmement frappé du vif éclat des raies protubérantielles, ID. *ib.* 5e col.

PROTUTEUR (pro-tu-teur), *s. m.* Celui qui, sans avoir été nommé tuteur, est néanmoins fondé à gérer les affaires d'un mineur. Celui qui épouse une tutrice devient protuteur. || Celui qui est nommé pour gérer les affaires d'un mineur domicilié en France et ayant des biens dans les colonies. Quand le mineur, domicilié en France, possédera des biens dans les colonies, ou réciproquement, l'administration spéciale de ses biens sera donnée à un protuteur; en ce cas, le tuteur et le protuteur seront indépendants, *Code Nap.* art. 417.

— ÉTYM. Lat. *protutorem*, de *pro*, pour, et *tutor*, tuteur.

† **PROTYPOGRAPHIQUE** (pro-ti-po-gra-fi-k'), *adj.* Se dit des livres avant l'invention de l'imprimerie. Bibliothèque protypographique.

— ÉTYM. *Pro*, avant, et *typographique.*

PROU (prou), *adv.* Terme familier. Assez, beaucoup. Les petits intérêts du Mazarin, qui veut gagner peu ou prou, GUI PATIN, *Nouv. lett.* t. I, p. 340, dans POUGENS. Prou est un vieux mot français pour dire assez, dont plusieurs usent encore en parlant; mais il ne vaut rien à écrire, VAUGEL. *Nouv. Rem.* p. 467, dans POUGENS. Prou de pardons il avait rapporté [de Rome], De vertus peu; chose assez ordinaire, LA FONT. *Coc.* J'ai prou de ma frayeur en cette conjoncture, MOL. *l'Ét.* II, 5. Il faut nécessairement que j'en reçoive [de votre écriture] peu ou prou, comme on dit, SÉV. *à Mme de Grignan*, 29 nov. 1684. || Ni peu ni prou, ni peu ni beaucoup, en aucune façon. L'un jura foi de roi, l'autre foi de hibou, Qu'ils ne se goberaient leurs petits peu ni prou, LA FONT. *Fabl.* V, 18. || Substantivement. Bon prou, locution vieillie qui signifie bon profit. Buvez : bon prou vous fasse, LA FONT. *Pays.*

— HIST. XIe s. Qui tant ne sait, ne l'a prod entendut, *Ch. de Rol.* CLIII. || XIIe s. Respundi Berzellai : Sire, sire, vielz hum sui de quatre vinz anz; ne me aperceif pru [je ne m'aperçois pas beaucoup] que est dulz e que amer, *Rois*, p. 195. Molt est perilleux et grevains Li uns et li autres passages.... Je ne sai prou lequel je praigne, *la Charrette*, 690. || XVIe s. Prou de gens ont pensé que.... MONT. I, 55. Les princes me donnent prou s'ils ne m'ostent rien, ID. III, 9. Une grande eau va en canal peu ou prou pendant; une petite ne peut decouler que par chemin aiant raisonnable pente, O. DE SERRES, 755. Qui a suffisance, il a prou de bien, LE ROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 290. Et y a prou de sujet pour exercer les beaux esprits, EST. PASQ. *Lettres*, XVI, 2.

— ÉTYM. Provenç. *pro, prou* ; catal. *prou*; anc. ital. *prò*. Diez le tire du latin *probe*, bien. À côté de l'adverbe *prou*, l'ancienne langue a un substantif *prod, preut, preu*, qui signifie avantage, profit, et que Diez tire du latin *pro*, pour (avec une influence de *prodesse*, suivant Burguy, *Gramm.* II, 320), de même que le latin *contra* a donné *contro* à l'italien dans le sens de désavantage.

PROUE (proue), *s. f.* L'avant d'un vaisseau. Chez les Romains, la couronne rostrale qu'on donnait aux généraux vainqueurs dans une bataille navale, était ornée de proues de navires armées du rostre ou éperon. La proue était ornée pour l'ordinaire [chez les anciens] de peintures et de différentes images de dieux, d'hommes ou d'animaux, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. IV, p. 569, dans POUGENS. Beau soir ! calme de l'air ! à peine sous la proue La mer roule le bruit d'un paisible ruisseau, P. LEBRUN, *Voy. de Grèce*, III, 8.

— HIST. XVe s. Proe qui fend les ondes, E. DESCH. dans le *Dict.* de DOCHEZ.

— ÉTYM. Prov. espagn. et port. *proa* ; ital. *prua*; du lat. *prora*, qui vient du grec πρῷρα. L'r, dont la suppression est rare, aura disparu par euphonie. D'un autre côté l'italien dit aussi *proda*, qui paraît se rattacher à l'ancien haut-allemand *prot*, proue.

PROUESSE (prou-è-s'), *s. f.* || 1° Action de preux, vaillance. Le lion, terreur des forêts, Chargé d'ans et pleurant son antique prouesse, LA FONT. *Fabl.* III, 14. Et déjà dans le port Tout retentit de nos prouesses, MOL. *Amph.* I, 1. Dans une nation guerrière où la force, le courage et la prouesse sont en honneur, MONTESQ. *Esp.* XXVIII, 17. Ces pleurs vont enfanter d'incroyables prouesses, C. DELAV. *la Fille du Cid*, II, 8. || 2° Familièrement, il se dit de choses comparées à des prouesses. Le comédien Destin fit des prouesses à coups de poing, dont on parle encore dans la ville du Mans, SCARR. *Rom. com.* I, 3. Ces dragons de vertu, ces honnêtes diablesses, Se retranchant toujours sur leurs sages prouesses, MOL. *Éc. des f.* IV, 8. Mais bientôt, rappelant son antique prouesse, Il [le prélat] tire du manteau sa dextre vengeresse, BOIL. *Lutr.* V. || Conter ses prouesses, raconter ce qu'on a fait de vaillant soit à la guerre, soit ailleurs. Ce mot est vieux, et n'entre plus dans le beau style qu'en raillerie, comme, par exemple, si je dis : sa vanité est insupportable, il ne cesse de parler de ses prouesses, VAUGEL. *Rem.* t. II, p. 630. Il était occupé à conter ses prouesses à quelques dames qui s'étaient approchées des comédiennes, SCARRON, *Rom. com.* I, 21. || Ironiquement. Voilà une belle prouesse, se dit de quelque action blâmable ou ridicule. Nous avons fait, Lisette, une belle prouesse, REGNARD, *Rendez-vous*, sc. 14. || 3° Certains excès de débauches. Leurs prouesses sont d'avoir bu d'autant, LE P. SIM. MART. *Myst. du roy. de Dieu*, p. 154, dans POUGENS. Le duc de Lauzun fit le lendemain [de ses noces] trophée de ses prouesses, ST-SIM. 28, 71.

— SYN. PROUESSE, EXPLOIT. La prouesse n'est plus proprement que l'action d'un chevalier, d'un paladin; l'exploit est d'un grand capitaine, d'un général. On dit les prouesses d'Amadis; les exploits d'Alexandre.

— HIST. XIe s. Qui de son cors feist tantes proecces, *Ch. de Rol.* CXX. || XIIe s. [Il] Ne fud pas de la pruesce as treis premiers [ci-dessus nommés], *Rois*, p. 214. || XIIIe s. Tout ainsi com la nois [neige] remest [se fond] Quant li rais du soleil l'estaint, Tout ainsi remest et estaint Li cuer de l'home la proesche, Si tost qu'avarice l'esteche, *Hist. litt. de la Fr.* t. XXIII, p. 276. Et quant aucuns à honor monte Par son sens ou par sa proece, C'est la chose qui plus la blece [l'envie], *la Rose*, 269. Après, te garde de retraire Chose des gens qui face à taire : N'est pas proesce de mesdire, *ib.* 2099. || XIVe s. Celle vertu que l'en seult en françoys appeller proesce, ORESME, *Eth.* 79. || XVe s. Et me sambloit, à voir enquerre [à chercher le vrai], Grant proece à leur grant acquerre, FROISS. *Espin. amour.* || XVIe s. La singuliere prouesse des habitants à se bien deffendre, MONT. I, 27.

— ÉTYM. *Preux*; prov. *proeza*; cat. *proesa*; espagn. *proeza*; ital. *prodezza.*

† **PROUSTITE** (prou-sti-t'), *s. f.* L'arsénio-sulfure d'argent, qui a été étudié par Proust.

† **PROUVABLE** (prou-va-bl'), *adj.* Qui peut être prouvé.

— HIST. XIIIe s. N'est-ce donc chose bien provable, Que sa roe [de fortune] n'est pas tenable? *la Rose*, 6647. || XIVe s. Les disciples Pitagoras, ce semble, disoient de ce bien souverain chose mieulx prouvable et plus entendible, ORESME, *Eth.* VI (11).

PROUVÉ, ÉE (prou-vé, vée), *part. passé* de prouver. Il est bien mieux prouvé que tout homme est né avec le droit naturel de choisir une patrie, qu'il n'est prouvé qu'un prince a le droit d'assassiner ses sujets, VOLT. *Ann. Emp. Charles-Quint*, 1541.

PROUVER (prou-vé), *v. a.* || 1° Établir la vérité d'une chose par des raisonnements convaincants, par des témoignages incontestables ou par des pièces justificatives. Voyons donc comment vous prouvez ce que vous dites, et vous verrez ensuite comment je prouve ce que je dis, PASC. *Prov.* XIII. Les exemples qu'on prend pour prouver d'autres choses, si on voulait prouver les exemples, on prendrait les autres choses pour en être les exemples; car, comme on croit toujours que la difficulté est à ce qu'on veut prouver, on trouve les exemples plus clairs et aidant à le montrer, ID. *Pens.* VII, 2, éd. HAVET. Je n'entreprendrai pas ici de prouver par des raisons naturelles ou l'existence de Dieu, ou la Trinité, ou l'immortalité de l'âme.... ID. *ib.* X, 6. Qu'ils viennent donc sur moi prouver leur zèle impie, RAC. *Iphig.* V, 3. La colonne rostrale, érigée dans Rome par les contemporains de Duilius, est sans doute une preuve de la victoire navale de Duilius; mais la statue de l'augure Nævius, qui coupait un caillou avec un rasoir, prouvait-elle que Nævius avait opéré ce prodige? VOLT. *Dict. phil. Histoire.* Sauttern n'a pas besoin que je lui prouve ma confiance; mais le public a besoin que je lui prouve que je la sais bien placer, J. J. ROUSS. *Conf.* XII. || Être prouvé ceci ou cela, se dit d'une personne que l'on prouve être ceci ou cela. Le cardinal de Bouillon fut prouvé l'inventeur et celui qui avait mis de Bar en besogne de cette fabrication [d'un cartulaire], ST-SIM. 384, 166. || Absolument. Nous avons une impuissance de prouver invincible à tout le dogmatisme; nous avons une idée de la vérité invincible à tout le pyrrhonisme, PASC. *Pens.* VIII, 9. || 2° Par extension, montrer, marquer, donner lieu de connaître, avec un nom de chose pour sujet. Cette action prouve beaucoup de bonté. || 3° Se prouver, *v. réfl.* Être prouvé. Tout ce qu'ont dit les anciens, soit bon, soit mauvais, est sujet à être bien répété; et ce qu'ils n'ont pu eux-mêmes prouver sur des raisons suffisantes, se prouve à présent par leur autorité seule, FONTEN. *Oracles*, I, *Préambule.* || Proverbe. Qui prouve trop ne prouve rien, c'est-à-dire souvent à force de vouloir persuader une

chose, on la rend moins croyable. Ces deux personnages n'ont pas réussi : qui prouve trop ne prouve rien, dit je ne sais qui, SÉV. 117. N'y ayant rien de plus assuré que cette règle de dialectique : qui prouve trop ne prouve rien, BOSS. 5e *avert.* 37.

— HIST. XIe s. Se il ne pot prover sor saintz que meiz [mieux] ne sot [il ne sut] juger.... *Lois de Guill.* 15. || XIIe s. Sur les chevaus provez [éprouvés] et amiez, *Ronc.* p. 67. Sire compeing, c'est veritez provée, *ib.* p. 90. E li sainz comença mot à mot à prover, U li reis par ces leis voleit tendre e aler, *Th. le mart.* 67 || XIIIe s. Se bien ne vous prouvez [si vous ne vous comportez bien], de la dolor [je] mourrai, *Berte*, VII. Et je suis prest que je le te preuve de mon cors contre le tien, *Ass. de Jér.* 119. Il sanileroit qu'il en fust subornés, et il meisme se proveroit à parjures, BEAUM. XL, 38. Por ces raisons proverent li sage, que la lune emprunte dou soleil la lumiere resplendissant qui vient jusqu'à nos, BRUN. LATINI, *Trésor*, p. 139. || XVIe s. Ils nient la vraye pieté pouvoir consister, si toutes ces choses ne sont crues, combien qu'ils n'en preuvent rien par la parole de Dieu, CALV. *Instit. Dédic.* Qui mieux abreuve [ses témoins], mieux preuve, LOYSEL, 770.

— ÉTYM. Berry, *preuver*; bourg. *prôvai*; picard, *prover*; prov. *proar*; espagn. *probar*; port. *provar*; ital. *probare*; du lat. *probare*, qui a même radical que *probus* (voy. PROBE). Au XVIIe siècle, *prouver* et *preuver* étaient tous deux en usage (MARG. BUFFET, *Observ.* p. 77).

PROVÉDITEUR (pro-vé-di-teur), *s. m.* Nom de certains officiers publics dans l'ancienne république de Venise, qui avaient quelque commandement, ou qui étaient chargés d'une inspection particulière.

— HIST. XVe s. Il escriroit aux deux providateurs venitiens.... qui sont offices deputez pour conseiller leurs capitaines, COMM. VIII, 9. || XVIe s. Or avoit ledit roy Loys, par accord fait avec les Venitiens, renvoyé messire Gritty leur providadour pris à Brese, M. DU BELL. 14.

— ÉTYM. Ital. *provveditore*, de *provvedere* (voy. POURVOIR). L'ancienne langue avait un mot de formation analogue : *proveeur*.

PROVENANCE (pro-ve-nan-s'), *s. f.* || 1° Terme de commerce et de douane. Tout ce qui, provenant d'un pays, est transporté de ce pays dans un autre. Les provenances du midi. Des marchandises de provenance étrangère. || Il s'emploie surtout au pluriel. || 2° Fig. Source, origine. Un mot dont on ignore la provenance.

— ÉTYM. *Provenant.*

PROVENANT, ANTE (pro-ve-nan, nan-t'), *adj.* Qui provient. Les biens provenants de la succession

† **PROVENÇAL, ALE** (pro-van-sal, sa-l'), *adj.* Langue provençale, ou, substantivement, le provençal, synonyme de langue d'oc; aujourd'hui, parler populaire de la Provence, qui est un dérivé de l'ancien provençal. || Terme de cuisine. À la provençale, se dit d'une espèce de sauce piquante. || *S. f.* Nom spécifique d'une couleuvre.

— ÉTYM. *Provence*, du lat. *provincia*, province, nom que cette contrée portait sous la domination des Romains.

† **PROVENCIALISER** (pro-van-si-a-li-zé), *v. n.* Avoir l'accent provençal, en parlant. Les dames de Forbin [Provençales] qui parlaient toutes à la fois, et provencialisaient avec un air d'assurance et de sécurité merveilleuse DECOURCHAMP, *Souv. de Mme de Créquy*, t. II, p. 104.

PROVENDE (pro-van-d'), *s. f.* || 1° Terme familier. Provision de vivres. Il avait vu sortir gibier de toute sorte ... Régiments de dindons, enfin bonne provende, LA FONT. *Fabl.* IV, 16. Ils [les Talleyrand] avaient en guise de maître d'hôtel une sorte de maître Jacques qui s'en allait tous les jours chercher leur provende à la desserte des tables royales, DECOURCHAMP, *Souv. de la marquise de Créquy*, t. I, ch. VIII. || 2° Terme d'économie rurale. Mélange de divers aliments très-nutritifs, propre à engraisser les bestiaux.

— HIST. XIIe s. À tuz ces chevals truverent furre [paille] e provende, û ke fust li reis, *Rois*, p. 240. Cil me dona, et Diex li rende, À Baiex une provende, WACE, dans DU CANGE, *præbenda*. || XIIIe s. Qui argent porte à Rome, assés tot provende a; On ne les donne mie si com Diex commenda, RUTEB. 234. || XIVe s. Ainsi furent lonc temps en la cité de pris, Sans yssir de leans ne sans estre assaillis; Et ainsi leur provende apetissoit tousdis, *Guescl.* 1341, variante. || XVIe s. Pour distribuer la provende aux pigeons à leurs meilleures heures, ce sera le matin et le soir, O. DE SERRES, 398.

— ÉTYM. Picard, *preuvenne*, quantité de grain nécessaire à un cheval. Les exemples de Wace et de Rutebeuf prouvent que *provende* et *prébende* sont le même mot (voy. PRÉBENDE).

PROVENIR (pro-ve-nir), *v. n.* Il se conjugue comme venir. Venir de, naître de. Les enfants qui proviendront de ce mariage. Il n'est chose aucune Qui, provenant de vous, me puisse être importune, MAIRET, *Solim.* II, 2. D'où provient ce tumulte? ID. *Sophon.* II, 4. Les terres des pays vaincus, ou le prix qui proviendrait de leur vente, BOSS. *Hist.* III, 7. D'où provient sur ton front cette pâleur mortelle? DUCIS, *Oscar*, I, 3. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *être*.

— HIST. XVIe s. Indie seulle pourte le noir ebene; en Sabée provient le bon encens, RAB. *Pant.* IV, 64. L'argent provenu des amendes, AMYOT, *Thém.* 56. Qu'il en provenoit [de l'amour] des fruicts très utiles au privé et au public, MONT. I, 211.

— ÉTYM. Lat. *provenire*, de *pro*, et *venire*, venir.

PROVENU, UE (pro-ve-nu, nue), *part. passé* de provenir. Les enfants provenus de ce mariage. Une maladie provenue de fatigues excessives.

PROVERBE (pro-vèr-b'), *s. m.* || 1° Sentence, maxime exprimée en peu de mots, et devenue commune et vulgaire. Il y a un proverbe garant de tous les autres qui dit que les proverbes ne mentent point, GARASSE, *Rech. des rech.* p. 833, dans LACURNE. Ne t'attends qu'à toi seul; c'est un commun proverbe, LA FONT. *Fabl.* IV, 22. De proverbes traînés dans les ruisseaux des halles, MOL. *Femmes sav.* II, 7. [Des vers] Par le prompt effet d'un sel réjouissant Devenir quelquefois proverbes en naissant, BOIL. *Ép.* X. Le peuple dit que Paris n'a pas été bâti en un jour; le peuple a souvent raison dans ses proverbes, VOLT. *Dict. phil. Credo.* Ah! voilà notre imbécile avec ses vieux proverbes! hé bien! pédant, que dit la sagesse des nations?... BEAUMARCH. *Mar. de Fig.* I, 11. Ils [les Banians] répondaient, en secouant la tête, par un de leurs proverbes qui signifie que, si l'on approche le beurre trop près du feu, il est bien difficile de l'empêcher de fondre, RAYNAL, *Hist. phil.* IV, 8. On cite d'autres traits de barbarie non moins exécrables, et qui ont donné lieu à ce proverbe : À Sparte, la liberté est sans bornes, ainsi que l'esclavage, BARTHÉL. *Anach.* ch. 42. || Fig. Il faut se défier de ces axiomes absolus, de ces proverbes de physique que tant de gens ont mal à propos employés comme principes, BUFF. *Hist. anim.* II. Comme le peuple a des proverbes, ces prétendus principes sont les proverbes des philosophes, ils ne sont que cela, CONDIL. *Traité des syst.* ch. 12. || Faire des proverbes, donner lieu à des proverbes. Le plus grand honneur qui puisse arriver à une comédie, c'est de faire des proverbes, FONTEN. *Hist. théâtre franç. Œuv.* t III, p. 49, dans POUGENS. || Faire proverbe, se dit d'un vers, d'une phrase d'un ouvrage qui devient proverbe. Plusieurs de ses bons mots [de Pascal] ont même fait proverbe dans la langue; et les Lettres provinciales seront éternellement regardées comme un modèle de goût et de style, D'ALEMB. *Éloges, Bossuet, Note* 14. || Fig. Passer en proverbe, faire proverbe, se dit de quelque chose que l'on cite communément comme un modèle, comme un type. Leur amitié passait en proverbe, LA BRUY. III. Votre fraternité Fit proverbe autrefois dans l'université, C. DELAV. *Éc. des vieill.* I, 4. || Jouer aux proverbes, se dit d'un jeu de société où l'on s'amuse à des applications de proverbes. Voiture vous aurait dit que vous avez l'air à la danse; mais je ne suis pas aussi familier que lui avec les grands hommes et avec les rois; et il ne m'appartient pas de jouer aux proverbes avec eux, VOLT. *Lett. au roi de Pr.* 15 mai 1742. || 2° Les Proverbes, ouvrage de Salomon, qui contient un grand nombre d'instructions pour la conduite de la vie, ainsi dits parce qu'ils sont écrits en forme de sentences. || 3° Petite comédie qui est le développement d'un proverbe. Il est vrai que M. de Florian, qui a une charmante petite maison dans Ferney, donna il y a quelque temps un grand souper à Mme de Suchet, où elle joua une ou deux scènes de proverbes, VOLT. *Lett. d'Argental*, 3 avr. 1775. || Terme de musique. Proverbe musical (voy. PROVERBIAL).

— SYN. PROVERBE, ADAGE. Le proverbe peut être et est souvent une sentence revêtue d'une métaphore ou représentant une petite parabole. L'adage est une sentence directe qui n'implique ni métaphore ni parabole.

— HIST. XIVe s. Et pour ce disons nous maintefoies en proverbe que justice est la plus très noble de toutes vertus, ORESME, *Eth.* 142. Il a en France un tel proverbe : de bon tourneeur [homme de tournoi] couart guerrier, ID. *ib.* 79. || XVe s. On dit en un commun proverbe.... que oncques envie ne mourut, FROISS. II, II, 206. || XVIe s. La connoissance tant des mots que des proverbes nous apporte le plus du temps certaine connoissance de l'histoire, PASQUIER, *Rech.* liv. VIII, p. 672, dans LACURNE.

— ÉTYM. Bourguig. *provarbe*; provenç. *proverbi*; espagn. et ital. *proverbio*; du lat. *proverbium*, de *pro*, en avant, et *verbum*, mot, parole (voy. VERBE).

PROVERBIAL, ALE (pro-vèr-bi-al, a-l'), *adj.* || 1° Qui tient du proverbe. Des dictons proverbiaux. Lamotte a fait, à mon avis, une étrange méprise, en employant à tout propos, pour avoir l'air naturel, des expressions populaires et proverbiales, MARMONTEL, *Œuv.* t. VII, p. 381. || 2° Qui a passé en proverbe. Ces hommes [les bénédictins de Saint-Maur] dont le savoir est devenu proverbial, CHATEAUBR. *Génie*, IV, VI, 5. || 3° Terme de musique. Se dit des airs ou des fragments d'airs qui rappellent les paroles jointes à leur mélodie.

— ÉTYM. Lat. *proverbialis*, de *proverbium*, proverbe.

PROVERBIALEMENT (pro-vèr-bi-a-le-man), *adv.* D'une manière proverbiale. On dit proverbialement que le mien et le tien sont pères de la discorde, DUMARS. *Œuv.* t. IV, p. 211.

— ÉTYM. *Proverbiale*, et le suffixe *ment*.

† **PROVIDE** (pro-vi-d'), *adj.* Qui prévoit, qui a le caractère de la prévoyance. Nobles, généreux, provides et honorables messieurs les nobles, les citoyens et les bourgeois.... *Pièce du pays de Vaud* de 1712, dans VERDEIL, *Hist. du canton de Vaud*, t. II, p. 665. Pour moi, je bénirai la provide nature Qui cacha ma patrie à ces brigands pervers, MASSON, *Helvét.* II. Le père donne en partant les provides leçons, *vieille inscription*, citée dans *Helv.* p. 367.

— HIST. XVIe s. Le duc de Somerset qui est un prince fort provide, CARL. II, 3. Un bon et provide menager, TAHUREAU, *Dialogues*, p. 75, dans LACURNE, au mot *praticien*.

— ÉTYM. Lat. *providus* (voy. PROVIDENCE).

PROVIDENCE (pro-vi-dan-s'), *s. f.* || 1° Suprême sagesse par laquelle Dieu conduit tout. Que toutes les créatures ne sont pas la première cause des accidents que nous appelons maux; mais que, la providence de Dieu en étant l'unique et véritable cause, l'arbitre et la souveraine.... PASC. *Lett. sur la mort de son père.* Tout le monde savait que les dieux que les épicuriens admettaient, sans soin des choses humaines, sans puissance et sans providence, ne faisaient aucun bien et n'appuyaient en aucune sorte la foi publique, BOSS. *Polit.* VII, II, 4. La providence particulière, tant célébrée dans l'Écriture, et poussée par Jésus-Christ même jusqu'au moindre de nos cheveux, ID. 1er *avert.* 18. Délaissée de toute la terre dès ma naissance, je fus comme jetée entre les bras de sa providence paternelle [de Dieu], ID. *Duch. d'Orl.* Je crois la providence générale, ma chère sœur, celle dont est émanée de toute éternité la loi qui règle toute chose.... mais je ne crois point qu'une providence particulière change l'économie du monde pour votre moineau ou pour votre chat, VOLT. *Dict. phil. Providence.* || Fig. Être la providence de quelqu'un, pourvoir à tous ses besoins, veiller à son bonheur, à ses intérêts. Vous êtes, pour ainsi dire, leur providence visible, MASS. *Pet. carême, Hum. des gr.* Cette chambre où ma mère, avec sa douce main, Pansait leurs pieds meurtris et leur coupait le pain, Ils l'ont brûlée; ils ont chassé leur providence. LAMART. *Joc.* II, 68. || Être une ressource, en parlant des choses. Il est vrai que le Comtat d'Avignon est une providence, SÉV. 20 juin 1689. || 2° Dieu lui-même considéré dans sa providence (avec un p majuscule). Concluons que la Providence Sait ce qu'il nous faut mieux que nous, LA FONT. *Fabl.* VI, 4. Elle [la paix née de la vue de la volonté divine] fait que l'homme se laisse amoureusement emporter au torrent de la Providence, sans se mettre en peine d'autre chose que de s'acquitter fidèlement des devoirs particuliers qui lui sont prescrits à chaque moment par la loi de Dieu, NICOLE, *Ess. de mor.* 2e traité, ch. 6. Enfin il en faut revenir à la Providence, dont M. de Pomponne est adorateur et disciple; et le moyen de vivre sans cette divine doctrine? il faudrait se pendre vingt fois le jour; et encore avec tout cela on a bien de la peine à s'en empêcher, SÉV. 358. Qui m'ôterait la vue de la Providence m'ôterait mon unique bien; et, si je croyais qu'il fût en nous de ranger de déranger,

de faire, de ne faire pas, de vouloir une chose ou une autre, je ne penserais pas à trouver un moment de repos, ID. 433. Oh bien! Providence, faites donc comme vous l'entendrez : vous êtes la maîtresse ; vous disposez de tout comme il vous plaît, et vous êtes tellement au-dessus de nous, qu'il faut encore vous adorer, quoi que vous puissiez faire ID. *Lett. à Bussy*, 22 sept. 1688. Si l'on examine les raisons et la fin de toutes ces choses, on y trouvera tant d'ordre et de sagesse, qu'une attention un peu sérieuse sera capable de convaincre les personnes les plus attachées à Épicure et à Lucrèce qu'il y a une Providence qui régit le monde, MALEBR. *Rech. vér.* II, I, 4. La volonté qui a créé et qui conserve est la Providence, BONNET, *Causes prem.* II, 5. || 3° Il s'est employé au sens latin de prévoyance. On lui demande [au roi de France, en le sacrant] s'il veut défendre les saintes églises de Dieu et leurs pasteurs et tout le peuple qui lui est soumis, justement et religieusement, par une royale providence, selon les coutumes de ses pères, BOSS. *Polit.* VII, V, 18. N'avons-nous pas pour nos intérêts propres une certaine providence de politique? FÉN. t. XVII, p. 364. || 4° Société de la Providence, maison de la Providence, etc. divers établissements de bienfaisance. || Filles de la Providence, religieuses établies dans plusieurs villes de France. || 5° La Providence, divinité qu'on représentait sous la figure d'une jeune dame romaine, avec un sceptre à la main, dont elle montrait un globe qui était à ses pieds, pour faire entendre qu'elle gouvernait le monde.

— HIST. XIII° s.... Il bons Karles, Contes d'Anjou et de Provance, Qui par devine porveance Est ores [présentement] de Sesile rois.... *la Rose*, 6666. || XIV° s. Clement par la divine pourveance apostole de l'eglise de Rome, DU CANGE, *apostolicus*. || XV° s. Dirons que art, providence, entendement, science et sapience sont les suppoz de parfaicte sagece, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, III, 2. Le hault maistre des euvres, dont la providence ne fait riens en vain, AL. CHARTIER, *Œuv.* p. 280. || XVI° s. C'est par son juste decret et prouvoyance [de Dieu] que tout ce que nos ennemis attentent contre nous est permis, CALV. *Instit.* 152. L'ordre fut si bien observé par la providence des capitaines que.... CARL. IV, 19.

— ÉTYM. Provenç. *providentia*; espagn. *providencia*; ital. *providenza*; du lat. *providentia*, de *providere*, prévoir et pourvoir, de *pro*, pour, et *videre*, voir. *Providentia* a donné, dans l'ancienne langue, *pourveance* ou *prouveance*, avec les sens de providence, prévoyance et provision, comme *providere* a donné *pourvoir*. *Providence* a été refait sur le latin.

† **PROVIDENT, ENTE** (pro-vi-dan, dan-t'), *adj.* Terme de philosophie. Qui est doué de l'attribut appelé providence. ....Et soient bénis les dieux, Dont le soin provident me ramène en ces lieux! ROTROU. *Sosies*, II, 3.

— HIST. XVI° s. Provident et bien advisé, CHARRON, *Sagesse*, p. 318, dans LACURNE.

ÉTYM. Lat. *providentem* (voy. PROVIDENCE).

† **PROVIDENTIEL, ELLE** (pro-vi-dan-si-èl, è-l'), *adj.* Néologisme. De la Providence. Coup, hasard providentiel. La nature, toujours avare pour notre curiosité, et toujours prodigue pour nos besoins, semble avoir traité ces deux poëtes, Virgile et Lucrece, avec une partialité providentielle, DELILLE, *Trois règn. Disc. prél.*

† **PROVIDENTIELLEMENT** (pro-vi-dan-si-è-le-man), *adv.* Néologisme. D'une façon providentielle.

† **PROVIGNABLE** (pro-vi-gna-bl'), *adj.* Qui peut être provigné.

— HIST. XVI° s. Provignez les arbres provignables, O. DE SERRES, 790.

† **PROVIGNAGE** (pro-vi-gna-j'), *s. m.* Marcottage par le moyen de provins.

PROVIGNÉ, ÉE (pro-vi-gné, gnée), *part. passé* de provigner. Et les ceps provignés sont plus chers à Bacchus, DELIL. *Géorg.* II.

PROVIGNEMENT (pro-vi-gne-man), *s. m.* Action de provigner.

— HIST. XVI° s. Des arbres n'est pas ainsi, pour la difficulté de les renouveller par provignement, O. DE SERRES, 191.

— ÉTYM. *Provigner*.

PROVIGNER (pro-vi-gné), *v. a.* || 1° Multiplier par provin. Provigner une vigne. Si nous ne pouvions deviner qu'il eût été donné à l'animal [le polype] d'être provigné et greffé comme la plante, BONNET, *Contempl. nat. Œuv.* t. VIII, p. 184, dans POUGENS. || Absolument. La marcotte est un rejeton, une branche de vigne qu'on couche en terre, et qui prend racine quand on veut provigner, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. X, p. 482, dans POUGENS. || 2° *V. n.* Se multiplier par marcottes. Ce plant a beaucoup provigné. En taillant, le vigneron a soin de conserver tous les brins de ceps qui lui paraissent propres à provigner, lorsqu'il a des vides à remplir, GENLIS, *Maison rust.* t. III, p. 280, dans POUGENS. || Fig. Faire provigner la vigne du Seigneur, voy. VIGNE. || 3° Par extension. Se propager, multiplier. Car ces oiseaux provignent fort, VOLT. *Poésies*, *Œuv.* t. II, p. 179. C'est celui qui, sous Apollon, Prend soin des haras du Parnasse, Et qui fait provigner la race Des bidets du sacré vallon, J. B. ROUSS. *Ép.* III, 27. Selon Cumberland, la famille [de Noé] ne provigna que jusqu'à trois milliards trois cent trente millions en trois cent quarante ans; et selon Whiston, environ trois cents ans après le déluge, il n'y avait que soixante-cinq mille cinq cent trente-six habitants, VOLT. *Dict. phil. Populat.* || Fig. L'hérésie a provigné en ce pays.

— HIST. XVI° s. Certes la nature pousse l'homme à aimer et rechercher ceste belle science [l'agriculture], qui s'apprend en son eschole, est provignée par la necessité, et embellie par le seul regard de son doux et profitable fruict, O. DE SERRES, *Préf.* Sans donques s'amuser au provigner des arbres... ID. 191. Miracle! tout soudain fertile elle produit La vigne herissée en feuilles et en fruit, Où ta main fit prouigner une haute coutiere, Qui de ton nom Denys eut nom la Denysiere, RONS. 912. Provigner des procez, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Provin*; Berry, *preugner*, *progner*, *prominer*; wallon, *proviné*; Bourg. *proviner*; provenç. *propaginar*, *probajonar*; espagn. *propagar*; ital. *propaggìnare*.

† **PROVIGNEUR** (pro-vi-gneur), *s. m.* Celui qui provigne.

— HIST. XVI° s. Provigneur, COTGRAVE.

PROVIN (pro-vin), *s. m.* Rejeton d'un cep de vigne destiné au provignement. Il y avait trois provins qui poussaient peu à peu, premièrement des boutons, ensuite des fleurs, et à la fin des raisins mûrs, SACI, *Bible*, *Genèse*, XL, 10. J'ai compté jusqu'à sept grappes à un seul provin, BONNET, *Hist. nat. Mém. Œuv.* t. III, p. 239, dans POUGENS. || Fig. Seigneur, vous vous êtes fait une vigne... toute la terre, jusqu'au fleuve, jusqu'à la mer, en a été remplie; tant le provin en a été fécond et abondant, BOSS. *Méd. sur l'Év.* 2° *part.* 6° *jour.*

— HIST. XIII° s. Le pueple d'Israel qui fu viz [vigne] et provainz de ta sainte vigne, *Psautier*, f° 98. || XIV° s. En la vigne de Dieu furent très biaux provains, *Girart de Ross*, v. 5983. || XVI° s. Je vous coucherais les pourvains, P. GRINGOIRE, *Farce à la suite du jeu du prince des sots*. On laisse ces margottes, appelées aussi provins, ainsi accommodées jusques à trois ans, plus ou moins, comme l'on veut : alors on les coupe de leur mere-souche, et sans sejourner on les porte planter en la nouvelle vigne, O. DE SERRES, 163.

— ÉTYM. Berry, *prouin*, *perouin*, *prognis*; prov. *probaina*; espagn. *provena*; ital. *propaggine*; du lat. *propaginem* (voy. PROPAGER). *Propáginem*, avec l'accent sur *pa*, a donné *provin* et mieux *provain*, avec changement de genre.

PROVINCE (pro-vin-s'), *s. f.* || 1° Terme de l'histoire romaine. Pays conquis hors de l'Italie, assujetti aux lois romaines et administré par un gouverneur romain. Toutes les Gaules, toutes les Espagnes... la Grèce, la Thrace, la Syrie, l'Égypte, tous les royaumes de l'Asie Mineure... n'ont été durant plusieurs siècles que des provinces romaines, BOSS. *Hist.* III, 6. || 2° Certaine étendue de pays qui fait partie d'un État (ainsi dite en oubliant le sens de pays vaincu qui est attaché étymologiquement à province). Elle marche comme un général à la tête d'une armée royale, pour traverser des provinces que les rebelles tenaient presque toutes, BOSS. *Reine d'Anglet.* On verra, sous le nom du plus juste des princes, Un perfide étranger désoler vos provinces, RAC. *Esth.* III, 4. La même année, le connétable de Luynes mena Louis XIII de province en province, VOLT. *Louis XIV*, 26. Mes sujets sont heureux, mes provinces tranquilles, P. LEBRUN, *Marie St.* III, 4. || Les habitants mêmes d'une province. Plusieurs provinces se soulevèrent. || 3° Anciennement, en France, une certaine étendue de pays qui était gouvernée au nom du souverain par un gouverneur particulier. M. de Chaulnes amène 6000 hommes à Rennes pour punir cette ville : l'émotion y est grande et la haine incroyable dans toute la province contre le gouverneur, SÉV. 236. La ruine de Rennes emporte celle de la province, ID. 237. Sache quelle province enrichit les traitants. Combien le sel au roi peut fournir tous les ans, BOIL. *Sat.* VIII. || Province rassemblée, les états d'une province. Je ne crois pas qu'il y ait une province rassemblée qui ait un si grand air que celle-ci [la Bretagne], SÉV. 73. || Les habitants d'une province. Je prends part à la tristesse et à la désolation de toute la province, SÉV. 237. || 4° Par extension, contrée. Je tiens l'éloignement pire que le trépas; Et la terre n'a point de si douce province Où le jour m'agréât loin des yeux de mon prince, CORN. *Clit.* IV, 6. || Petit État. .... Ceci montre aux provinces Que, tout compté, mieux vaut, en bonne foi, S'abandonner à quelque puissant roi, Que s'appuyer de plusieurs petits princes, LA FONT. *Fabl.* VIII, 18. L'enragé qu'il était [Alexandre], né roi d'une province Qu'il pouvait gouverner en bon et sage prince, BOIL. *Sat.* VIII. || 5° Union des dix-sept Provinces, union que les provinces méridionales des Pays-Bas contractèrent avec les provinces septentrionales, au commencement de l'insurrection contre la domination espagnole. || Les sept Provinces-Unies, se dit de la république que formèrent les sept provinces septentrionales des Pays-Bas, et qui fut reconnue par le traité de Westphalie. || 6° Au singulier, tout ce qui, en France, est hors de la capitale (souvent avec l'idée de ce qui est arriéré en fait de mode, de manières, de goût). Dois-je dans la province établir mon séjour? LA FONT. *Fabl.* III, 1. Cela est étrange, qu'on ne puisse avoir en province un laquais qui sache son monde, MOL. *Comtesse*, 2. Pour Monsieur votre vicomte, quoique vicomte de province, c'est toujours un vicomte, ID. *ib.* 14. Mon pauvre mérite, tout médiocre qu'il est, n'est pas encore réduit à se sauver en province comme les mauvais comédiens, SÉV. 69. La province est l'endroit d'où la cour, comme dans son point de vue, paraît une chose admirable, LA BRUY. VIII. Vous venez de province; vous en avez rapporté un air de timidité qui ne sied pas à votre âge, MARIV. *Paysan parv.* 4° part. Elle n'était jamais sortie de Paris, et elle avait une horreur invincible pour la province, GENLIS, *Veill. du chât.* t. I, p. 3, dans POUGENS || Il a encore un air de province, se dit d'un homme qui, venu depuis peu de sa province, n'a pas encore le ton, le langage, les manières de la capitale. || On dit dans le même sens : accent de province, manières de province, cela sent la province. Elle avait de beaux yeux pour des yeux de province, GRESSET, *Méch.* III, 9. || Il se dit quelquefois au pluriel dans le même sens. M. de Vaugelas nous avertit dans cette remarque qu'il a fait un traité sur les fautes particulières de quelques provinces, VAUGEL, *Nouv. Rem. Observ. de M****, p. 640. C'est une sorte de vie étrange que celle des provinces : on fait des affaires de tout, SÉV. 11 mars 1671. Était-elle éloignée de la cour, on eût dit qu'elle était née pour les provinces; sortait-elle des provinces, on voyait bien qu'elle était faite pour la cour, FLÉCH. *Duch. de Montausier.* Sais-tu pourquoi mes vers sont lus dans les provinces, Sont recherchés du peuple et reçus chez les princes? *Ép.* IX. [Molière, paraissant pour la première fois devant Louis XIV] ajouta que, puisque Sa Majesté avait bien voulu souffrir leur manière de campagne, il la suppliait très-humblement d'avoir agréable qu'il lui donnât un de ces petits divertissements qui lui avaient acquis quelque réputation et dont il régalait les provinces, GRIMAREST, *Vie de Molière*. On ne consulte plus le cœur que dans le fond des provinces, M^me DE PUISIEUX, *Ridic. à la mode*, p. 52, dans POUGENS. || Les habitants de la province. Toute la province en parle. Je reconnais bien le style et le bavardage des provinces, SÉV. 330. Les provinces sont peu instruites des devoirs du christianisme, ID. 31 déc. 1672. On a fait trois éditions de ce petit ouvrage en province; car la province pense depuis quelques années, VOLT. *Lett. d'Alembert*, 13 janv. 1769. || 7° Dans l'ancienne circonscription ecclésiastique de la France, province ecclésiastique, toute l'étendue de la juridiction d'un métropolitain. Il y avait dix-huit provinces ecclésiastiques dans le royaume. || Absolument. La province de Lyon. La province de Reims. || 8° Nombre de couvents qui sont dans une ou plusieurs provinces de France, et qui sont gouvernés par un religieux dit provincial. Les augustins de la province d'Aquitaine.

— HIST. XIII° s. Abbasie [Abyssinie] est une grant province, et sachiez qu'elle est la moienne Inde, MARC POL, p. 690. || XV° s. Si devez sçavoir que ung tel don [...]e ne perderoye point pour tous les

royaumes de ceste province.... *Perceforest*, t. III, f° 44.

— ÉTYM. Prov. *provensa*, *prohensa*; espagn. et ital. *provincia*; du lat. *provincia*, de *provincere*, vaincre précédemment, de *pro*, et *vincere*, vaincre.

PROVINCIAL, ALE (pro-vin-si-al, a-l'), *adj.* || 1° Qui appartient à une province. Assemblée provinciale. États provinciaux. || Par moquerie. Qui est de la province et qui ignore les choses de la capitale ou de la cour. Madame de Coulanges dit :.... c'est donc Mlle de Retz qui se marie [à Lauzun]; point du tout, vous êtes bien provinciale, SÉV. 9. || 2° Il se dit de l'air, des manières, du langage, etc. par opposition à l'air, aux manières, au langage de la capitale. En tout elle a des manières provinciales, GENLIS, *Théât. d'éduc. Dangers du monde*, I, 9. On verra clairement que vous avez pleuré à la tragédie, ce qui est un peu provincial, ID. *Vœux témér.* t. III, p. 112, dans POUGENS. || 3° Lettres provinciales, titre d'un livre de Pascal, dirigé contre les jésuites, ainsi dites parce que le vrai titre était : Lettres écrites à un provincial par un de ses amis. || On dit souvent absolument : les Provinciales. || 4° Substantivement. Personne de province. Le peintre reste avec madame Alis, Provinciale assez belle et bien faite, LA FONT. *Rémois.* Nul ne dit courtisan que ceux qui ne le sont pas; pédant, qu'un pédant ; provincial, qu'un provincial, PASC. *Pens.* XXV, 131, éd. HAVET. On dit qu'il faudrait que je vinsse à Paris.... vous savez comme on se moque, à la cour et à la ville, des vieux provinciaux qui viennent demander justice ou miséricorde, VOLT. *Lett. Mme de Saint-Julien*, 30 oct. 1770. Je suis un franc provincial qui croit qu'on peut s'occuper à Paris de ce qui se passe dans son village, ID. *Lett. d'Argental*, 27. janv. 1766. || Il se dit souvent par dénigrement et en vue de l'ignorance où les gens de province sont des manières de la capitale ou de la cour. Obsédée de provinciaux, la plus incommode nation du monde, tous grands parleurs, quelques-uns très-impertinents, SCARR. *Rom. com.* I, 8. Me prenez-vous pour une provinciale, madame? — Julie : Dieu m'en garde, madame, MOL. *Comtesse*, 7. C'est une chose bien dangereuse qu'une provinciale de qualité, et qui a pris, à ce qu'elle croit, l'air de la cour, SÉV. 27 nov. 1675. || 5° *S. m.* Provincial, supérieur qui a le gouvernement de toutes les maisons de son ordre dans une province. Le provincial jésuite [au Paraguay], assisté de son conseil, rédigeait les lois; et chaque recteur, aidé d'un autre conseil, les faisait observer, VOLT. *Mœurs*, 154. || Ex-provincial, celui qui a rempli les fonctions de provincial dans une communauté religieuse.

— HIST. XVI° s. La sagesse.... desdaignant.... ces petites regles feinctes, usuelles, provinciales, MONT. III, 374.

— ÉTYM. Provenç. *provincial*; du lat. *provincialis*, de *provincia*, province.

PROVINCIALAT (pro-vin-si-a-la), *s. m.* Dignité de provincial d'un ordre religieux. || Durée de cette charge.

† **PROVINCIALISME** (pro-vin-si-a-li-sm'), *s. m.* Accent, idiotisme, particuliers à une province.

PROVISEUR (pro-vi-zeur), *s. m.* || 1° Anciennement, celui qui prenait un collége sous sa protection, et qui en réglait les affaires les plus importantes. || Il se disait surtout en parlant de la Sorbonne. Le cardinal de Richelieu était proviseur de Sorbonne. || 2° Aujourd'hui, chef d'un lycée, ou, sous la Restauration et le règne de Louis-Philippe, d'un collége royal, par opposition à principal, qui est le chef d'un collége communal.

— HIST. XIV° s. Proviseurs sont ceux qui sont commis à garder et recevoir les biens aux pauvres personnes, et qui leur administrent les biens et aumosnes qui leur sont donnés ou délaissés, BOUTEILLER, *Somme rural*, titre XVII, p. 70, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *provisorem* (voy. PROVISION).

PROVISION (pro-vi-zion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Terme de palais. Ce qui est adjugé préalablement à une partie en attendant le jugement définitif. Sentence de provision. On lui a adjugé une provision de deux mille francs. Après [illegible] déclara qu'il n'y avait que le père seul qui pût réclamer la possession de cette part prétendait être sa fille, et que, s'il était présent, il lui adjugerait la provision, VOLT. *Recueil*, [illegible] V, 14. || Provision alimentaire, somme allouée par la justice aux veuves ou aux femmes séparées sur les biens de leurs époux, aux pères ou aux mères sur les revenus de leurs enfants, etc. || Fig. Les misères de ma vie n'étaient que des provisions de dédommagements et de jouissances pour un meilleur état, J. J. ROUSS. 1er *dial.* || 2° Terme de commerce et de banque. Fonds destinés par celui sur qui une lettre de change est tirée, à payer cette traite. Faire la provision d'une lettre de change. || Terme de commerce. Rétribution due à un courtier, à un facteur ou à un commissionnaire du commerce, qui a été chargé d'une vente ou d'un achat. || 3° Terme ecclésiastique. Droit de pourvoir à un bénéfice. || L'acte du supérieur qui a donné le titre. Un faux exposé rend la provision nulle. || 4° *Au plur.* Lettres par lesquelles un bénéfice ou un office est conféré à quelqu'un. Jamais Lauzun n'avait daigné me remercier du gouvernement de Berry; il n'en avait pas pris les provisions, *Paroles de Louis XIV*, dans SÉV. 106. Les amis de mon père le pressaient d'envoyer chercher ses provisions de grand écuyer, ST-SIM. 8, 103. Je ne doute pas que M. Sidrac ne soit celui qui doit m'expédier les provisions de ma cure, VOLT. *Oreilles*, 1. Le cardinal de Richelieu n'eut les provisions de premier ministre qu'en 1629, le 21 novembre; Louis XIII les signa seul de sa main, ID. *Mél. hist. Test. pol. de Richelieu*, 6. || 5° Amas, fait avec prévoyance, de différentes choses nécessaires. Provision de farine, de vin, de poudre. Provisions de guerre et de bouche. Aller à la provision. Faire provision de livres pour la campagne. Comme ce n'est pas assez, avant de commencer à rebâtir le logis où on demeure, que de l'abattre et de faire provision de matériaux et d'architectes, DESC. *Méth.* III, 1. Ayant trouvé quelques provisions de bouche en se glissant à travers des décombres [dans Lisbonne renversée], ils réparèrent un peu leurs forces, VOLT. *Cand.* 6. || Avoir en provision, se dit de certaines denrées, beurre, café, etc. quand on ne les achète pas au fur et à mesure du besoin. || Par plaisanterie. Il a eu bonne provision de bois pour son hiver, se dit d'un homme qui a reçu des coups de bâton. || *Au plur.* Provisions se dit surtout d'objets de consommation pour le ménage. || Faire ses provisions, se pourvoir des choses nécessaires. || Provisions de carême, le beurre, l'huile, le poisson salé, les légumes, les fruits secs et tout ce que les catholiques mangent d'ordinaire dans le carême. || Terme de marine. Les provisions, les vivres consommés par le commandant et les officiers. || 6° Fig. Nombre, quantité amassée avec prévoyance ou considérée comme une réserve. Puis donc qu'amour te fait d'amants provision, RÉGNIER, *Dial.* Vous savez que, pour l'esprit, il n'en a pas, grâce à Dieu, grande provision, MOL. *Fourb.* II, 7. Tâchez de ne vous point mettre dans le mauvais temps, et faites provision de forces pour un si long trajet, SÉV. 168. C'est une bonne provision, ma très-chère, que d'avoir un bel et bon esprit, ID. 14 fév. 1680. Quoi qu'il en soit, faites provision d'argent, HAMILT. *Gramm.* 6. Apprendre cinq ou six mots d'une langue morte : dès qu'un homme a cette provision par devers lui, il ne doit pas s'embarrasser de sa fortune, MONTESQ. *Lett. pers.* 117. Cette provision d'idées doit être un des principaux objets de l'éducation, DUMARS. *Œuv.* t. I, p. 3. || En avoir sa provision, avoir de quelque chose tout ce qu'il en faut, tout ce qu'on en peut avoir. Ma foi, son cœur en a sa provision [d'amour], MOL. *Princ. d'Él.* IV, 6. || En avoir assez pour sa provision, être suffisamment pourvu, muni de quelque chose. Je voudrais, comme M. Jourdain, avoir le fouet devant tout le monde, et savoir non pas le latin, mais quelque peu de chicane, assez pour ma provision, P. L. COUR. *Lett.* II, 94. || Faire des provisions, amasser les connaissances qui serviront un jour. La jeunesse n'est pas le temps de la récolte et des productions; c'est celui de semer et de faire des provisions, DUMARS. *Œuv.* t. I, p. 36. || Il n'a pas fait de provisions pour, il ne s'est pas préparé à. Il n'a guères fait de provisions jusqu'à présent pour soutenir un malheur comme le sien, SÉV. 437. || 7° Par provision, *loc. adv.* Provisoirement, préalablement. Hé! par provision, mon père, couchez-vous, RAC. *Plaid.* I, 4. Le parlement rendit un arrêt par lequel, en remettant à délibérer plus amplement sur leur institut [des jésuites], il leur permettait d'enseigner par provision la jeunesse, VOLT. *Hist. parl.* XXVI. Pendant qu'on fait le procès du maître, le valet de chambre est pendu par provision, DANCOURT, *l'Opéra de village*, sc. 11. || Terme de jurisprudence. Jugement par provision, jugement exécutoire provisoirement, [illegible] le recours [illegible]. || Dans le langage général, en attendant et par précaution. Afin que je ne demeurasse point irrésolu en mes actions, pendant que la raison m'obligeait de l'être en mes jugements, je me formai une morale par provision qui ne consistait qu'en trois ou quatre maximes.... DESC. *Méth.* III, 1. Je me sentais un peu plus oppressée, je jugeai bien qu'il fallait me saigner avant que de partir, afin de mettre cette saignée par provision dans mes ballots, SÉV. 10 juillet 1675. || On a dit, dans un sens analogue, de provision. Si vous étiez ici ma chère fille, vous vous moqueriez de moi : j'écris de provision.... SÉV. 24. Ceci [cette lettre] est un peu de provision; car je ne vous écrirai que demain; mais je veux vous écrire présentement ce que je viens d'apprendre, ID. 12 fév. 1671. || Proverbe. Provision, destruction, ou provision, profusion, c'est-à-dire quand on a dans un ménage une provision, on consomme plus que si on achetait à mesure.

— HIST. XIV° s. Pierre fery [frappa] Guillaume sur son chief en telle maniere que, se n'eust esté la grace de Dieu, avec la provision [prévoyance] dudit Guillaume, il eust esté mort et occis, DU CANGE, *provisio*. Les gens dient aucunes bestes estre prudentes, pour ce que il ont une industrie naturele de faire leur provision, ORESME, *Eth.* 178. || XV° s. Voulentiers ceulx qui font les choses en craincte y donnent les bonnes provisions, COMM. II, 4. || XVI° s. Ayant un peu d'eau et de pain à costé de son livre, [ce] qui estoit toute la provision de son repas, MONT. I, 311. La premiere provision de quoy ils [les Romains] se servoient à brider la rebellion des peuples de nouvelle conqueste, c'estoit leur oster armes et chevaux, ID. I, 361. Il avoit du savoir en sa teste, mais non pas plus qu'il lui en falloit pour sa pourvision, DESPER. *Contes*, CXVI. Elle cacha en un petit coin son nouvel ami, et alla ouvrir la porte à l'ami de provision [de réserve, en titre], YVER, p. 646. En compte n'y a point de provision [le juge n'alloue rien provisoirement au créancier], LOYSEL, 205. Depuis, les puînés y ont pris [aux fiefs] quelques provisions et apanages, qui leur ont, quasi partout, esté enfin faits patrimoniaux, ID. 612. La commune ne faisoit autre chose, que dire seulement qu'elle en estoit bien desplaisante, sans y donner autre provision, AMYOT, *P. Æm.* 52. Celle provision et munition d'engins se trouva lors tout à propos pour les Syracusains, ID. *Marcel.* 52.

— ÉTYM. Génev. *porvision*; provenç. *provisio*; espagn. *provision*; ital. *provisione*; du lat. *provisionem*, de *provisum*, supin de *providere* (voy. POURVOIR).

† **PROVISIONNÉ, ÉE** (pro-vi-zi-o-né, née), *adj.* Pourvu, muni. D'esprit si provisionné, SCARR. *Poés. div. Œuv.* t. VII, p. 26, dans POUGENS. || Inusité; on dit approvisionné.

— ÉTYM. *Provision*.

PROVISIONNEL, ELLE (pro-vi-zi-o-nèl, nè-l), *adj.* || 1° Terme de jurisprudence. Qui se fait par provision. Tout autre partage ne sera considéré que comme provisionnel, *Code Nap.* art. 466. || 2° Dans le langage général, il s'est dit pour provisoire. Il était important de peser mûrement le parti que j'avais à prendre; j'en pris un provisionnel pour me donner le loisir d'y réfléchir, J. J. ROUSS. *Ém.* V. Gouvernement provisionnel, ID. *Contr. soc.* III, 17. Si le peuple fait des lois, il peut les abroger, il peut les changer, et il semble ne faire jamais que des règlements provisionnels, CONDIL. *Hist. anc. Lois*, ch. 6.

— HIST. XVI° s. ....Joint que tels dits ne sont que provisionnels, et ne tiennent que tant qu'il plaira à Sa Majesté de les entretenir, D'AUB. *Hist.* II, 234. L'edict de juillet n'estoit que provisional, CASTELNAU, 71.

— ÉTYM. *Provision*.

PROVISIONNELLEMENT (pro-vi-zi-o-nè-le-man), *adv.* || 1° Par provision. J. Sigismond, électeur de Brandebourg, eut la Prusse et la prétention sur la succession de Clèves, Berg, Juliers, etc. qu'il partagea provisionnellement avec le palatin de Neubourg, ST-SIM. 54, 96. || 2° Il s'est dit pour provisoirement. Les citoyens de la campagne avaient le temps, entre les deux élections, de s'informer du mérite du candidat provisionnellement nommé, afin de ne donner leur voix qu'avec connaissance de cause, J. J. ROUSS. *Contr. soc.* IV, 4.

— ÉTYM. *Provisionnelle*, et le suffixe *ment*.

PROVISOIRE (pro-vi-zoi-r'), *adj.* || 1° Terme de procédure. Qui est rendu par provision. Jugement provisoire. || Mainlevée provisoire, mainlevée qui a été ordonnée en jugement par provision. || Matière provisoire, ce qui requiert célérité. Les aliments sont matière provisoire. || On dit dans un sens analogue : demande provisoire. || Exécution provisoire,

celle qui a lieu nonobstant appel. || 2° Dans le langage général. Qui se fait en attendant une autre chose. Arrangement provisoire. || Gouvernement provisoire, celui qui s'installe pendant une révolution, en attendant la constitution d'un gouvernement définitif. || Dans les hôpitaux de Paris, interne provisoire, ou, substantivement, un provisoire, celui qui est nommé au concours après les internes définitifs, qui les supplée quand ils manquent, mais qui a besoin de concourir de nouveau pour être nommé interne en titre. || Terme de marine. Se dit des fonctionnaires qui n'exercent leurs fonctions que temporairement. || 3° *S. m.* Ce qui est fait par provision. Il a gagné le provisoire. Introduire un provisoire. || 4° Ce qui est provisoire, fait en attendant. Il est certain que, dans toute société, le provisoire subsiste tant que le définitif n'est pas déterminé, MIRABEAU, *Collection*, t. III, p. 204.

— ÉTYM. Lat. *provisorius*, de *provisor* (voy. PROVISEUR).

PROVISOIREMENT (pro-vi-zoi-re-man), *adv.* || 1° Terme de palais. Par provision. Cela n'a été jugé que provisoirement. || 2° Dans le langage général. En attendant. Je loge provisoirement dans ce cabinet. || Nommé provisoirement, se disait dans l'université, avant 1849, d'une nomination qui pouvait être révoquée.

— ÉTYM. *Provisoire*, et le suffixe *ment*.

PROVISORAT (pro-vi-zo-ra; le *t* ne se prononce pas et ne se lie pas), *s. m.* Dignité, qualité de proviseur. || Durée des fonctions d'un proviseur.

— ÉTYM. *Proviseur.*

† **PROVISORERIE** (pro-vi-zo-re-rie), *s. f.* Terme qui ne se dit plus qu'en parlant des anciens proviseurs. La provisorerie de Sorbonne.

† **PROVOCANT, ANTE** (pro-vo-kan, kan-t'), *adj.* Qui excite, agace, irrite. Regards provocants. Œillades provocantes. De provocants sourires. Toujours amère et provocante! BEAUMARCH. *Mar. de Fig.* I, 4.

— REM. Il faut l'écrire par *c* et non par *qu*, comme les adjectifs en *ant* dérivés des verbes en *quer*: confiscant, fabricant, suffocant, etc. PAUTEX. *Provoquant* est le participe.

PROVOCATEUR, TRICE (pro-vo-ka-teur, tri-s'), *adj.* Qui provoque. Paroles provocatrices. || Agent provocateur, nom que l'on donne, en politique, aux agents de police qui parlent comme les factieux et les excitent à parler devant eux. Chut! mes amis; il [un bon vin] fait jaser à table: C'est un agent provocateur, BÉRANG. *Ag. prov.* || Substantivement. Celui, celle qui provoque. C'est lui qui a été le provocateur.

— HIST. XVI° s. ....Que le droit estoit de son costé; car il n'estoit aggresseur ne provocateur en ceste guerre, M. DU BELL. 267.

— ÉTYM. Lat. *provocatorem*, de *provocare*, provoquer.

† **PROVOCATIF, IVE** (pro-vo-ka-tif, ti-v'), *adj.* Qui a la vertu de provoquer.

— HIST. XVI° s. Choses diuretiques, c'est à dire provocatives d'urine, PARÉ, XXIV, 32.

— ÉTYM. Prov. *provocatiu*; espagn. et ital. *provocativo*; du lat. *provocativus*, de *provocare*, provoquer.

PROVOCATION (pro-vo-ka-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action de provoquer. Provocation à la révolte. || Appel à un combat singulier, à un duel. || 2° Ce qui provoque. Ce langage est une provocation. || Il se dit aussi des choses qui excitent à. Provocation au sommeil. Il a vomi sans aucune provocation.

— HIST. XIV° s. Il font [par des corrosifs] provocation des humeurs, et font, par ce, ulcere, H. DE MONDEVILLE, f° 98. || XVI° s. ....que pour son honneur il n'y pouvoit plus reculer, attendu la provocation que luy en avoit faitte le roy de France, M. DU BELL. 266. Il faut que le chirurgien se gouverne sagement, tant à la provocation [des menstrues] que restriction, PARÉ, XXIV, 46.

— ÉTYM. Prov. *provocatio*; espagn. *provocacion*; ital. *provocazione*; du lat. *provocationem*, de *provocare*, provoquer.

PROVOQUÉ, ÉE (pro-vo-ké, kée), *part. passé* de provoquer. Provoqué par des paroles outrageantes.

PROVOQUER (pro-vo-ké), *v. a.* Je provoquais, nous provoquions, vous provoquiez; que je provoque, que nous provoquions, que vous provoquiez. || 1° Appeler à, exciter, inciter. Provoquer à boire. Provoquer au combat, ROTR. *Herc. mour.* II, 2. Ils m'ont provoqué à courroux.... et je les provoquerai à jalousie [c'est Dieu qui parle]...., PASC. *Pens.* XXI, 1, éd. HAVET. || Il peut avoir, en ce sens et pris absolument, un nom de chose pour sujet. Cela provoque au sommeil. || 2° Faire éprouver ce qui excite, irrite. Il a frappé; mais il avait été provoqué. || Il peut aussi, en ce sens, avoir pour sujet un nom de chose. Ce langage le provoque. || 3° Causer, avec un nom de chose pour sujet. Les bulbes de plusieurs narcisses ayant en général la propriété de provoquer le vomissement, LOISELEUR *Instit. Mém. sc. ph. et math. Sav. étr.* t. II, p. 605. Chagrins, vapeurs mélancoliques, Dégoût de tous les biens, abattement moral, Voilà ce que l'ennui provoque en général, C. DELAV. *Princ. Aurél.* III, 5. || 4° Se provoquer, provoquer à soi, s'attirer. Personnes qui se provoquent la juste indignation de Dieu, PASC. *Prov.* VIII. || 5° Terme de jurisprudence. Provoquer une action, une procédure, prendre l'initiative devant le juge, se porter demandeur pour quelque chose. Tout parent est recevable à provoquer l'interdiction de son parent, *Cod. Nap.* art. 490. Le mari peut, sans le concours de sa femme, provoquer le partage des objets meubles ou immeubles à elle échus qui tombent dans la communauté, *ib.* art. 818. || 6° Se provoquer, *v. réfl.* S'adresser l'un à l'autre des provocations. Tous deux, les bras levés d'un air audacieux, Se provoquent du geste et s'attaquent des yeux, DELILLE, *Én.* V.

— HIST. XII° s. Purvochat nostre Seignour li peccherre [le pécheur provoqua notre Seigneur], *Liber psalm.* p. 10. E fist faire altels par tuz les angles de Jerusalem à deable e par tutes les citez de Juda, e forment [fortement] purvuchad à ire nostre Seignur, *Rois*, p. 390. || XIV° s. Et pour ce ceulz qui mettent et font ou publient les lois, il ont estimacion que il convient appeller et provoquer les gens à vertu en ceste matiere, ORESME, *Eth.* 326. Il se print à provoquer chascun singulierement, BERCHEURE, f° 31, *recto.* || XVI° s. Ce que l'eunuque lui disoit malicieusement, non qu'il ne sceust bien la verité, mais pour le provoquer à parler, AMYOT, *Artax.* 49. Icelle meslange provoque beaucoup la sueur, PARÉ, XXIV, 27.

— ÉTYM. Provenç. et esp. *provocar*; ital. *provocare*; du lat. *provocare*, de *pro*, en avant, et *vocare*, appeler (voy. VOIX).

† **PROXÈNE** (pro-ksè-n'), *s. m.* Terme d'antiquité. Celui qui, dans une cité grecque, est l'hôte et le mandataire de tous les citoyens de la république étrangère qui lui a confié cet office. Il existe une incontestable analogie entre les fonctions des proxènes et celles de nos agents consulaires. Le proxène d'une ville en loge les députés, il les accompagne partout, et se sert de son crédit pour assurer le succès de leurs négociations, BARTHÉL. *Anach.* ch. 34.

— ÉTYM. Πρόξενος, de πρὸ, pour, et ξένος étranger.

PROXÉNÈTE (pro-ksé-nè-t'), *s. m.* || 1° Anciennement, courtier, celui qui négocie un marché. || 2° Aujourd'hui, en mauvaise part, entremetteur de certains marchés honteux entre les deux sexes. Dans toutes les cours, il y a plus de faveur à se promettre du métier de proxénète que des fonctions de grand ministre, DIDEROT, *Claude et Nér.* I, 83.

— HIST. XVI° s. Proxenettes couratiers et autres commis à vendre marchandises à eux baillées, *Coust. gén.* t. I, p. 899. Vous vous souviendrez [vous, Henri IV] des peines et anxietez où vous ont jeté les ruses, artifices, malices et cautelles de la Verneuil, ses semblables et leurs sequelles et proxenetes, SULLY, *Mém.* t. VIII, p. 416. Proxenetes aux voluptez, ID. *ib.* t. XII, p. 266.

— ÉTYM. Lat. *proxeneta*, de προξενητὴς, entremetteur, de προξενεῖν, aider, secourir, qui vient de πρόξενος (voy. PROXÈNE).

† **PROXÉNÉTISME** (pro-ksé-né-ti-sm'), *s. m.* Office de proxénète, d'entremetteur.

† **PROXÉNIE** (pro-ksé-nie), *s. f.* Fonction de proxène.

PROXIMITÉ (pro-ksi-mi-té), *s. f.* || 1° Voisinage d'une chose à l'égard d'une autre. Avoir une chose à sa proximité, à proximité. Quand Jupiter et Saturne sont dans leur plus grande proximité, qui est de 150 millions de lieues, FONTEN. *Newton.* Ma maison est fort agréablement située, à la proximité des spectacles, des promenades et de la Bourse, PICARD, *Provinc. à Paris*, I, 7. De 1806 à 1826, la plus grande proximité de Jupiter à la comète n'a été.... DAMOISEAU, *Instit. Mém. scienc.* t. VIII, p. 217. || 2° Parenté. C'est un grand avantage pour exciter la commisération que la proximité du sang et les liaisons d'amour ou d'amitié entre le persécutant et le persécuté, le poursuivant et le poursuivi, celui qui fait souffrir et celui qui souffre, CORN. 2° *disc.* Le premier président de Provence ne passe point pour neveu de M. Colbert; je ne sais où vous avez pris cette [illegible], SÉV. 13 nov. 1675. On sait qu'une famille où l'on a pris naissance et à qui l'on appartient par une étroite proximité [illegible] dans le monde, BOURDAL. *Pensées*, t. II, p. [illegible]

— HIST. XIII° s. Pour ce c'on puist demander le sien, quant il esquiet [échoit] par proismeté, BEAUM. XIX, 1. || XIV° s. Cas de proximité que les clercs appellent cas de retrait, selon les coustumes locaux, si est quand aucun vend heritage qui lui vient par succession, et aucun de ses prochains du costé dont l'heritage vient, le veut avoir pour tels deniers que vendu estoit, BOUTEILLER, *Somme rural*, titre 70, p. 414, dans LACURNE. || XV° s. Le royaume de France, qui par droite succession de proismeté devoit estre [illegible], FROISS. I, I, 62. Considérée la proximité de lignage en quoy [illegible] icelui nostre cousin.... *Lettre de Charles VII, Bulletin du comité de la langue*, t. III, p. 576. || XVI° s. Eu esgard à la proximité de l'ennemy, M. DU BELL. 164. En moy, la proximité [la parenté] n'allege pas les defaults, elle les aggrave plus tost, MONT. IV, 86.

— ÉTYM. Lat. *proximitatem*, de *proximus*, superlatif de *prope* (voy. PROCHE). *Proismeté* est la forme ancienne et française, *proximité* a été refait sur le latin.

† **PROYER** (pro-ié), *s. m.* Espèce de bruant, emberize miliaire (oiseaux granivores).

† **PROZOÏQUE** (pro-zo-i-k'), *adj.* Terme de zoologie. Qui est antérieur à l'apparition des êtres vivants.

— ÉTYM. Πρὸ, avant, et ζῷον, animal.

† **PRRR.** Sorte d'onomatopée, qui signifie: Je t'en donne, vas-y voir. Elle croit [illegible] que je l'épouserai, mais prrr, LESAGE, *les Amours de Sunterre*, p. 92.

† **PRUCE** ou **PRUSSE** (pru-s'), *s. f.* Nom donné, dans les pêcheries de Terre-Neuve, à une espèce de bière, faite avec les jeunes pousses du sapin.

— ÉTYM. Anglais *hemlock spruce*, épinette blanche de la Nouvelle Angleterre, espèce de sapin. Richardson tire l'anglais *spruce* du mot *Prussia*, la Prusse, c'est-à-dire sapin de Prusse.

PRUDE (pru-d'), *adj. f.* || 1° Il se dit d'une femme dont la vertu est difficile et hautaine, ou même d'une femme qui n'en a que les apparences affectées. L'exemple est admirable, et cette dame est bonne! Il est vrai qu'elle vit en austère personne; Mais l'âge dans son âme a mis ce zèle ardent, Et l'on sait qu'elle est prude à son corps défendant, MOL. *Tart.* I, 1. Un femme prude paye de maintien et de paroles; une femme sage paye de conduite, LA BRUY. III. Qu'il faut souffrir quand on veut être prude, Et que, sans crainte et sans affecter rien, Il vaudrait mieux être femme de bien! VOLT. *Prude*, III, 10. || *S. f.* Femme prude. Pour prude consommée en tous lieux elle passe, MOL. *Mis.* III, 3. Le métier de prude, ID. *Tart.* I, 1. J'aime qu'avec douceur nous nous montrions sages, Et ne suis point du tout pour ces prudes sauvages Dont l'honneur est armé de griffes et de dents, Et veut, au moindre mot, dévisager les gens, ID. *ib.* IV, 3. Les prudes sont la société la plus convenable aux jeunes personnes, MAINTENON, *Lett. à M. d'Aubigné*, t. I, p. 167, dans POUGENS. Que tout homme qui prend une prude pour femme Devient un sot monsieur gouverné par madame, DUFRESNY, *Mariage fait et rompu*, I, 2. || Au masculin (qui n'est plus usité). Un jour, dans le cercle, un prude [illegible] lui fit un grand éloge de Mme de Guercheville, RACAN, *Vie de Malherbe*. On y voyait une demi-douzaine De prudes aspirants à la perfection, Qui [illegible] ... [illegible] disaient-ils, de [illegible]... SAINT-GLAS, *Contes* (1672) dans le *Chasseur bibliographe*, 2° année, n° 8. || 2° Par extension, qui a une manière d'être comparée à celle de la femme prude. L'un et l'autre, à bon sens, ont le cerveau troublé, [illegible], chez [illegible], ce marquis sage et prude, BOIL. *Sat.* IV. [illegible] connut à la mine, à son œil prude, [illegible] en tapinois, GRESSET, [illegible] la coutume des [illegible] prudes, [illegible] t. I, p. 330, dans [illegible].

— HIST. XIII° s. Il n'[y] a plus prude femme jusqu'à la mer salée, *Berte*, XVI. Et les doit on metre en la garde d'aucune prude fame du lignage, BEAUM. XV, 31. || XV° s. Cette dame, qui estoit moult humble et preude femme..., FROISS. I, I, 40.

— ÉTYM. *Prude* ou *preude*, féminin de l'adjectif *preus* (voy. ce mot); aussi n'a-t-il originairement qu'un sens favorable et est-il féminin.

PRUDEMMENT (pru-de-man), *adv.* Avec pru-

dence. Que prudemment les dieux savent tout ordonner! CORN. *Médée*, IV, 2. Évrard seul, dans un coin prudemment retiré, Se croyait à couvert de l'insulte sacrée, BOIL. *Lutr.* V. Ces sensibilités qui veulent choisir les misères, et qui, en nous rendant trop prudemment charitables, nous rendent pieusement cruels, MASS. *Or. fun. Villars.*

— HIST. XIV^e s. Et en ce il scet bien exposer grans despens sagement et prudentement, ORESME, *Éth.* 113.

— ÉTYM. *Prudent*, et le suffixe *ment*; Berry, *prudentement*. *Prudemment* ou *prudenment* est la forme archaïque, alors que *prudent* faisait au féminin *prudent*; *prudentement* est une forme plus récente venue quand *prudent* fit au féminin *prudente*. C'est la forme archaïque qui a prévalu.

PRUDENCE (pru-dan-s'), *s. f.* Vertu qui fait connaître et pratiquer ce qui convient dans la conduite de la vie. Et c'est toujours prudence en un péril funeste D'offrir une moitié pour conserver le reste, CORN. *Tois. d'or*, I, 2. La sagesse est dans les vieillards, et la prudence est le fruit de la longue vie, SACI, *Bible*, *Job*, XII, 12. J'en veux un peu à la prudence humaine; je me souviens de quelques tours qu'elle a faits, dignes de risée; la voilà décriée pour jamais, SÉV. 341. Ce que peut dans les maisons la prudence tempérée d'une femme sage.... BOSS. *Mar.-Thér.* Nous mourons tous, disait cette femme dont l'Écriture a loué la prudence, ID. *Duch. d'Orl.* Alors, quand les malheurs nous ouvrent les yeux.... nous ne savons plus par où excuser cette prudence présomptueuse qui se croyait infaillible, ID. *Reine d'Anglet.* Juste ciel! c'est ainsi qu'assurant la vengeance, Tu romps tous les ressorts de ma vaine prudence, RAC. *Iphig.* I, 5. Toutefois il [Joad] devrait garder plus de prudence, ID. *Athal.* IV, 5. Où manque la prudence, trouvez la grandeur si vous le pouvez, LA BRUY. XII. Il y en aurait eu beaucoup [de traits hardis], si on n'avait été obligé, à quatre-vingt et un ans, de sacrifier à cette sotte vertu qu'on appelle prudence, VOLT. *Lett. La Harpe*, 24 mars 1775. Dans l'incertitude de la vie humaine, évitons surtout la fausse prudence d'immoler le présent à l'avenir, J. J. ROUSS. *Ém.* V. Sa prudence était trop éclairée pour ressembler à la finesse, D'ALEMB. *Éloges, Dangeau.* || Terme de jurisprudence. S'en rapporter à la prudence, abandonner une décision à une autorité sans rien lui demander expressément. || Dans le style de l'Écriture, prudence mondaine, prudence de la chair, prudence du siècle, l'habileté dans les affaires du monde. Prudence chrétienne, celle qui apprend à discerner ce qui conduit à Dieu. || Avoir la prudence du serpent, être très-prudent (locution qui ne se dit que dans le style familier, et qui provient de la subtilité attribuée par la Bible au serpent). Que le ciel vous donne la force des lions et la prudence des serpents! MOL. *Bourg. gent.* IV, 6. Les chers frères ont la force des lions quand ils écrivent; mais il faut qu'ils aient la prudence des serpents quand ils agissent, VOLT. *Lett. Damilaville*, 1^er juin 1764. || Proverbe. Prudence est mère de sûreté.

— HIST. XIII^e s. Prudence est cil habiz par cui l'on puet conseiller à veraie raison entor les bones et les mauvaises choses de l'ome, BRUN. LATINI, *Tresor*, p. 298. Vertus moral est devisée en quatre membres, ce sont prudence, atemprance, force et justise, ID. *ib.* p. 346. || XVI^e s. Les sciences ne peuvent que nous enseigner la prudence, la preud'hommie et la resolution, MONT. I, 151. Je n'ay gueres d'art.... pour dresser et conduire par prudence les choses à mon poinct, ID. III, 47. La memoire des choses passées est la prudence de ce qui est à advenir, PASQUIER, *Lett.* t. III, p. 683. On donne les offices et promotions, et non prudence et discretion, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 360.

— ÉTYM. Provenç. et ital. *prudenza*; du lat. *prudentia*, de *prudens*, prudent.

PRUDENT, ENTE (pru-dan, dan-t'), *adj.* || 1° Qui a de la prudence. C'était la femme prudente qui est donnée proprement par le Seigneur, BOSS. *Mar.-Thér.* Plus prudent dans les affaires du siècle que le ministre de la pénitence, qui souvent ne les connaît pas, MASS. *Carême, Confess.* Une femme prudente est la source des biens, DESTOUCH. *Diss.* V, sc. dern. Maman, bonne, humaine.... heureuse comme le sont presque toujours les personnes prudentes, DIDER. *Lett. à Mlle Voland*, 14 nov. 1760. || Substantivement. Ce sont de tels sages et de tels prudents à qui Jésus-Christ déclare que les secrets de son royaume sont cachés, BOSS. *Comédie*, 9. || 2° Conforme à la prudence, en parlant des choses. Conduite prudente. J'imite de Conrart le silence prudent, BOIL. *Épît.* I. Et vos soins trop prudents Les ont tous écartés [mes amis] ou séduits dès longtemps, RAC. *Brit.* III, 5.

— HIST. XVI^e s. Prudent homme et sage maistre Dominique, licencié es loix.... *Coust. gén.* t. II, p. 1049. Femme prudente et sage est l'ornement de son mesnage, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *prudentem*, contracté de *providentem*, prévoyant (voy. PROVIDENCE).

PRUDERIE (pru-de-rie), *s. f.* || 1° Affectation de réserve et de bienséance; ne se dit que des femmes. Il est une saison pour la galanterie; Il en est une aussi propre à la pruderie; On peut par politique en prendre le parti, Quand de nos jeunes ans l'éclat est amorti, MOL. *Mis.* III, 5. Il y a ....une fausse sagesse qui est pruderie, LA BRUY. III. La pruderie est une imitation de la sagesse, ID. *ib.* La pruderie contraint l'esprit, ne cache ni l'âge ni la laideur, ID. *ib.* Tout bien considéré, franche coquetterie Est un vice moins grand que fausse pruderie, DUFRESNY, *Mar. fait et rompu*, III, 8. Elle est trop intrigante; Sa pruderie est, dit-on, trop galante, VOLT. *Prude*, I, 1. || Familièrement, la pruderie, toutes les femmes prudes. Toute la pruderie de la cour en fut déchaînée, HAMILT. *Gramm.* 9. || *Au plur.* Actes de prude. Je ne m'accommode guère bien de toutes les pruderies qui ne me sont pas naturelles; et, comme celle de ne plus aimer ces livres-là [les romans] ne m'est pas encore arrivée.... SÉV. 5 juill. 1671. || 2° Fig. Il se dit quelquefois de toute réserve excessive ou affectée. La pruderie du langage. La pruderie des partis. La science n'a point de pruderie.

— ÉTYM. *Prude.*

PRUD'HOMIE (pru-do-mie), *s. f.* Probité et sagesse. ....Concluons que la plainte que nous faisons à cette heure, que tout est en désordre, qu'il n'est point de prud'homie (preud'homie, *édit. de* 1660), nos pères l'ont faite devant nous... MALH. *Traité des bienfaits de Sénèque*, I, 10. M. de Borstel, dont vous connaissez la sagesse et la prud'homie, vous répondra de la vérité de mes paroles, BALZ. liv. VI, lett. 8. Nos yeux n'ont pas de mauvais desseins, et votre cœur peut dormir en assurance sur leur prud'homie, MOL. *Préc.* 10. || Fig. Me voilà prête à m'embarquer sur notre Loire.... quoique votre Rhône soit *terribilis*, je voudrais être aussi près de me confier à sa prud'homie, SÉV. 11 sept. 1675.

— REM. 1. On ne voit pas pourquoi, écrivant prud'homme avec deux *m*, l'Académie écrit prud'homie avec une seule. || 2. Th. Corneille l'a dit d'une femme; ce qui est un usage ancien: Venir de guet apens déhonter une fille, Duper sa prud'homie à force de donner, *le Baron d'Albik.* IV, 6.

— HIST. XV^e s. Voulant essayer la prud'hommie de leurs dites femmes, *Aresta amorum*, p. 427, dans LACURNE. || XVI^e s. Les sciences ne peuvent que nous enseigner la prudence, la preud'hommie et la resolution, MONT. I, 151.

— ÉTYM. *Prud'homme.*

PRUD'HOMME (pru-do-m'), *s. m.* || 1° Homme probe et sage. Mais je ne m'aperçois que tranchant du prud'homme... RÉGNIER, *Sat.* IV. Quand ils [des madrigaux] sont bons, en ce cas, tout prud'homme Les prend au poids au lieu de les compter, LA FONT. *Poésies mêlées*, XVI. Le seigneur nommait des prud'hommes pour faire la levée sur le paysan, MONTESQ. *Esp.* XXVI, 15. || Homme sage et vaillant. Sire chevalier, je vous tiens pour prud'homme et véritable fils de rois, CHATEAUBR. *Dern. Abenc.* || 2° Homme expert et versé dans la connaissance de certaines choses. L'arrêt portait qu'on s'en remettrait au dire de prud'hommes et gens à ce connaissants. || Conseil de prud'hommes, conseil mi-parti de patrons et d'ouvriers élus par leurs pairs, qui juge les différends en matière d'arts et de métiers, entre les ouvriers et les maîtres. || Les prud'hommes, les membres de ce conseil. Depuis la Révolution, la juridiction des prud'hommes a été établie à Lyon par une loi du 18 mars 1806, et à Paris par la loi du 27 décembre 1844. || En particulier, dans les ports de la Méditerranée, pêcheurs élus pour juger les contraventions relatives à la pêche maritime. || 3° Nom vulgaire d'une labiée, le *salvia horminum*.

— HIST. XI^e s. Ce dist Rolanz: cist cop est de produme, *Ch. de Rol.* XCVII. Grandoine fut et prozdom et vaillant, *ib.* CXXIII. || XII^e s. Ansoys [ils] coronerent à St Denis mostier; Leax [loyal] fu et prodom; Deu [il] ama et ot chier [cher], *Sax.* IV. Herupois sont prodome, orguilleus et gaillart, *ib.* XIX. Quant il i esteit pris, li produem lui roveit [illegible] Que mais n'i repairast... *Th. le mart.* 31. || XIII^e s. Et li vilains le dit en reprovier: Ja mavès hom n'aura prodome chier [cher], LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 495. On dist que qui preudomme sert, Que son service pas ne pert, *la Manekine*, v. 6836. Il est establi par nostre roi Phelippe, qu'en cascune bone vile, là ù on tient assize, a deus prodomes eslis por oïr les marciés et les convenences dont on veut avoir letres de baillie, BEAUM. I, 40. || XIV^e s. Il n'est mie preudom qu'en traiteur se fie, *Guescl.* 18443. || XV^e s. Et prend grand plaisir de visiter les sainctes places, et les bons preudes hommes qui servent Dieu, *Bouciq.* IV, 3.

— ÉTYM. *Prud* (voy. PREUX et PRUDE), et *homme*; prov. *prozom*; espagn. *prohombre*; ital. *produomo*. Dans l'ancienne langue, *prozhom* ou *prodhom* au nominatif; *prodhome* au régime.

† **PRUDOTERIE** (pru-do-te-rie), *s. f.* Famille imaginaire dont descendent les femmes prudes. D'elle descendent ceux de la Prudoterie, Antique et célèbre maison, LA FONT. *Matr. d'Éph.* L'avantage d'être allié à la maison de Sotenville et à celle de la Prudoterie dont j'ai l'honneur d'être issue, MOL. *G. Dandin*, I, 4.

† **PRUINE** (pru-i-n'), *s. f.* Terme de botanique. Poussière glauque cireuse qui couvre certains fruits, particulièrement les prunes, ainsi que le chapeau et les lames de certains agarics.

— ÉTYM. Lat. *pruina*, gelée blanche, par assimilation.

PRUNE (pru-n'), *s. f.* || 1° Fruit à noyau, à peau lisse et fleurie. Prune de damas. Prune de damas rouge. Prune de damas noir. Prune de damas violet. Prune de damas blanc. Prune de mirabelle. Prune de Monsieur. Prune de reine-Claude. Prune de Brignoles. Prune de perdrigon. Prune de Sainte-Catherine. Prune Dauphine, variété de reine-Claude. Prune impériale violette, dite aussi prune-œuf. Prune impériale blanche. || Populairement. Elle aura quinze ans viennent les prunes, c'est-à-dire l'été prochain. || Populairement. Pour des prunes, pour peu de chose, locution qui se construit presque toujours avec la négation ou avec une interrogation valant la négative. Si je suis affligé, ce n'est pas pour des prunes, MOL. *Sgan.* 16. Franchement, les femmes qui vont au cabaret n'y vont pas pour des prunes, GHERARDI, *Théât. ital. Arlequin Jason*, t. I, p. 178. Croira-t-il, s'il lui reste un peu de jugement, que vous vous poignardiez pour des prunes? ID. *Théât. ital. le Phénix*, t. II, p. 309. || Ce ne sont pas des prunes, se dit de quelque horion. Un grès de taille non petite, Dont on a par ses mains régalé ma visite, — Diantre! ce ne sont pas des prunes que cela! MOL. *Éc. des f.* III, 4. || Populairement. Une balle de fusil. Il a reçu une prune. || 2° Prune des anses, prune de coco ou prune d'Icaque, noms divers du fruit de l'icaquier. || Proverbe. Il aime mieux deux œufs qu'une prune, c'est-à-dire il n'est pas niais, il entend ses intérêts.

— REM. 1. L'Académie écrit prune de damas avec un d minuscule; on lui a reproché cette orthographe, disant qu'il s'agit de la ville de Damas, et qu'ailleurs elle écrit raisin de Damas. Mais le reproche porte à faux; il s'agit non d'une prune de la ville de Damas, mais d'une prune qui prend son nom du damas étoffe. || 2. On dit: j'ai mangé des prunes de Monsieur, et non: j'ai mangé des Monsieurs ou des Messieurs.

— HIST. XIII^e s. Vous ne valés pas une prune pourrie, *Chr. de Rains*, p. 6. Car jamès ne prise une prune Contre ami les biens de Fortune, *la Rose*, 8109. || XIV^e s. [Le loup ayant reçu la ruade du cheval] Se Isengrin lire ne seûst, Encor ceste prune il n'eûst, *Renart contrefait.* || XV^e s. Avaler me faut ceste prune, CH. D'ORL. *Rond.* XVI^e s. Là et ailleurs, mesmes en Provence et Languedoc, plusieurs prunes se recueillent de diverses sortes, dont les principales sont, les trois perdigones, les imperiales, les deux royales, les dattes, de Chipre, de Jerusalem, les deux brignons, gros et petit, des quatre dames, blanc, noir, violet, rouge, des trois cathelanes, vertes, blanches, violettes, des medicinales, des damaisines; par ces noms presques cogneues partout, O. DE SERRES, 684.

— ÉTYM. Berry, *preugne*, *preune*, *prurne*; picard *prone*; wallon, *preunn*; prov. *pruna*; ital. *prugna*; du lat. *prunum*.

PRUNEAU (pru-nô), *s. m.* || 1° Prune séchée au four. Il m'ordonne du potage.... et le soir de petits pruneaux pour lâcher le ventre, MOL. *Mal. imag.* III, 14. || Fig. et familièrement. C'est un petit pruneau, ou c'est un pruneau relavé, se dit d'une fille ou d'une femme qui a le teint extrêmement brun. || 2° Fig. et populairement. Œil. Ah! monsieur l'abbé, elle a deux pruneaux bien malins.

l'Héritier de village, sc. v, dans FR. MICHEL, *Argot*.

— HIST. XVIe s. Tout ce roiaume fait cas des pruneaux de Brignole, de Valebrique, de Tours, de Reims, de Saint-Antonin, de Privas, de Saint-Trufesmes, pour leurs precieuses qualités, O. DE SERRES, 683.

— ÉTYM. Diminutif de *prune*; Berry, *peurniau*.

PRUNELAIE (pru-ne-lè), *s. f.* Plant de pruniers.

— ÉTYM. *Prunelle* 1.

† **PRUNELAS** (pru-ne-lâ), *s. m.* Nom donné, dans le sud-ouest, à une espèce de raisin à gros grains, qui a la forme et la grosseur d'une petite prune.

1. **PRUNELLE** (pru-nè-l'), *s. f.* || 1° Prune sauvage, d'une extrême âpreté, fruit de l'épine noire ou prunellier. || Fig. et familièrement. Du jus de prunelle, vin fort mauvais et fort âpre. || 2° Genre de plantes labiées, où l'on distingue le *prunella vulgaris*, *L.* dit par Tournefort brunelle, que Linné changea en prunelle (voy. BRUNELLE). || 3° Sel de prunelle, nitrate de potasse impur, mêlé à du sulfate de potasse. || Pierre de prunelle, nitrate de potasse tabulaire.

— HIST. XIIe s. Ançois en iert [sera] mainte froide cervele, Et trainans en iert mainte bouele [boyau], Que je toi lais vaillant une parnele, *Raoul de C.* 48. || XVe s. Je croy que c'est vin de pruneles : Où a-il esté sy forgy? *Mir. de Ste Genev.* || XVIe s. Suc de prunelles, espine vinette, sumac, PARÉ, XVIII, 66.

— ÉTYM. Diminutif de *prune*; wallon, *purnall*, s. f.; Berry, *peurnell*, *preunelle*.

2. **PRUNELLE** (pru-nè-l'), *s. f.* || 1° Pupille de l'œil. Le feu sort à travers ses humides prunelles, BOIL. *Épître* IV. Il est nécessaire pour la perfection de l'organe de la vue, que le trou de la prunelle diminue ou augmente à proportion que les objets sont plus ou moins éclairés, MALEBR. *Rech. vér. Éclairc. sur l'opt.* t. IV, p. 452, dans POUGENS. Il y avait trois ou quatre ans que je n'avais pleuré, et je comptais bien que mes vieilles prunelles ne connaîtraient plus cette faiblesse, jusqu'à ce qu'elles se fermassent pour jamais, VOLT. *Lett. Mme Denis*, 9 juill. 1753. Gonflez un peu trop certains muscles de ses joues [d'une belle femme], et la voilà colère; fixez la prunelle, et la voilà bête; donnez du feu à cette prunelle fixe, et la voilà impudente, DIDER. *Lett. à Mlle Voland*, 2 sept. 1762. || 2° Il se dit pour regard. Voyant une femelle... il baissait la prunelle, LA FONT. *Herm.* J'assénai une prunelle étincelante sur le premier président et le grand banc, ST-SIM. 515, 84. || Jouer de la prunelle, jeter des œillades, faire quelque signe des yeux, particulièrement entre homme et femme. Mon baladin muet se retranche en un coin, Pour mieux faire jouer la prunelle de loin, CORN. *la Veuve*, I, 4. Vous n'avez toujours fait qu'avoir les yeux sur elle, Rouge, tout interdit, jouant de la prunelle, MOL. *l'Ét.* IV, 5. Tandis que le frère jouait de la guitare, la sœur jouait de la prunelle, HAMILT. *Gramm.* 8. || Un tourneur de prunelle, un homme qui joue de la prunelle. Oui, ce beau fils, ce tourneur de prunelle, LA FONT. *Je vous prends sans vert*, sc. 1. || 3° Fig. La prunelle de l'œil, chose très-précieuse. La cour, qui se sentit touchée à la prunelle de l'œil, obligea M. le duc d'Orléans d'aller au palais, RETZ, II, 111. Elle a une mère qui vous chérira comme la prunelle de ses yeux, vous et tous vos enfants, LESAGE, *Guzm. d'Alf.* V, 5. || Conserver une chose comme la prunelle de l'œil, comme la prunelle de ses yeux, la conserver soigneusement, précieusement. Si le Seigneur cesse un moment de veiller sur eux... de les garder comme la prunelle de son œil, MASS. *Carême, Fautes légères.* Quelle grandeur! quelle générosité! ô que nous sommes petits devant lui! conserve ce précieux ami comme la prunelle de ton œil, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 61.

— HIST. XIe s. Si alcuns crieve l'oil à l'altre et si la purnelle y est remese [restée]... *Lois de Guill.* 21. || XIIe s. Les dous [deux] purneles de ses uiz [yeux] [il] Ne gardout pas plus cherement, Qu'il gardout lui [l'enfant] son escient, BENOIT, II, 12724. Qui vus het, e mei het e contre mei revele; Qui vus fiert [frappe], e mei fiert en l'oil en la purnele; Cil qui mesfait as clers, Deus le het et querele, *Th. le mart.* 74. || XIIIe s. De teuz [tels] qui ont vers toi orguel, M'agarde com plouele d'uel [prunelle d'œil], *Psaumes en vers*, dans *Liber psalm.* p. 271. || XVIe s. Nous voyons nos yeux reluisans dedans les prunelles de ceulx de nos prochains, AMYOT, *Comment ouir*, 8. Encore qu'il fasse sa prunelle toute blanche en la tournant aux voutes de l'eglise, *Sat. Mén.* p. 186. Les collyres qui sont comme des onguens, servent à la prunelle des yeux, PARÉ, XXV, 34.

— ÉTYM. *Prunelle*, petite prune noire, par comparaison; Berry, *preunelle*.

3. **PRUNELLE** (pru-nè-l'), *s. f.* Espèce d'étoffe de laine ou de soie. Prunelle en soie; prunelle en soie et laine en chaîne; prunelle en laine, *Tableau annexé aux lett. pat. du 27 juill. 1780, Amiens*.

— ÉTYM. *Prunelle* 1; à cause de la couleur noire de cette étoffe, qui servait d'ordinaire à faire des chaussons de femme.

PRUNELLIER (pru-nè-lié; l'r ne se prononce pas et ne se lie pas; au pluriel, l's se lie : des prunelliers épineux), *s. m.* Nom vulgaire du prunier épineux.

— ÉTYM. *Prunelle* 1; Berry, *preunellier*, *peurnellier*.

PRUNIER (pru-nié; l'r ne se prononce pas et ne se lie pas; au pluriel, l's se lie : des pru-nié-z en fleurs), *s. m.* Genre de rosacées, dans lequel on distingue : le prunier domestique, originaire de la Syrie et de la Dalmatie; le prunier épineux, dit prunellier, épine noire; le prunier de Briançon, appelé dans les Alpes marmottier, et dont l'amande fournit l'huile de marmotte; le prunier de Chine, nommé mal à propos par les horticulteurs amandière à fleurs doubles; le prunier cérasifère, cultivé dans nos jardins sous le nom de prunier mirobolan, LEGOARANT. || Familièrement. Sot comme un prunier, très-sot (locution qui a sans doute quelque rapport à la locution *pour des prunes*, sans résultat, sottement).

— HIST. XVe s. S'il se taist [le vieillard] affin qu'il complaise, Il est tenu pour fol receu; S'il parle, on luy dit qu'il se taise Et qu'en son prunier n'a pas creu, VILLON, *Ball. en vieux lang.* || XVIe s. Le prunier reçoit aussi le greffe du cerisier et du guinier, et ce sans extravaguer, O. DE SERRES, 682.

— ÉTYM. Bas-lat. *prunarius* (dans un texte du VIIIe siècle), du lat. *prunum*, prune.

PRURIGINEUX, EUSE (pru-ri-ji-neû, neû-z'), *adj.* Terme de médecine. Qui cause la démangeaison. Affection prurigineuse.

— ÉTYM. Lat. *pruriginosus*, de *prurigo* (voy. ce mot).

† **PRURIGO** (pru-ri-go), *s. m.* Terme de médecine. Éruption cutanée caractérisée par des papules peu saillantes, et à peu près de la même couleur que la peau, produisant une démangeaison très-vive et quelquefois intolérable.

— ÉTYM. Lat. *prurigo*, de *prurire*, démanger (voy. PRURIT).

PRURIT (pru-ri), *s. m.* Démangeaison vive. || Prurit de dentition, sensation qui porte les enfants à se frotter constamment les mâchoires avec les doigts. || Il se dit quelquefois d'une démangeaison ou d'un chatouillement agréable.

— HIST. XVIe s. Toutes ces evacuations se font, ou par le prurit ou demangeaison... PARÉ, *Introd.* 17.

— ÉTYM. Lat. *pruritus*, de *prurire*, démanger, qui est le sanscrit *prush*, brûler. *Prurire* avait donné l'ancien verbe *pruer*.

† **PRUSSIANISER** (pru-ssi-a-ni-zé), *v. a.* Rendre prussien; se dit des événements récents qui tendent à confondre l'Allemagne dans la Prusse. L'Allemagne prussianisée.

† **PRUSSIATE** (pru-ssi-a-t'), *s. m.* Terme de chimie. Genre de sels produits par l'acide prussique.

— ÉTYM. Voy. PRUSSIQUE.

† **PRUSSIENNE** (pru-siè-n'), *s. f.* Cheminée à la prussienne, espèce de poêle simulant une cheminée, et ouvert de manière à laisser voir le feu.

† **PRUSSIER** (pru-sié), *s. m.* Nom vulgaire, dans le département du Finistère, du pin maritime, que l'on croit y avoir été apporté de la Prusse, LEGOARANT (voy. PRUCE).

PRUSSIQUE (pru-si-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide prussique, acide dit actuellement acide cyanhydrique.

— ÉTYM. Ainsi dit parce qu'il entre comme élément dans le bleu de *Prusse* trouvé en 1709 par Conrad Dippel, philosophe hermétique de Berlin.

† **PRUSSITE** (pru-ssi-t'), *s. m.* Ancien nom du prussiate de fer. Le prussite versé sur la dissolution la colora fortement en bleu, SAUSSURE, 2e voy. *Alpes*, t. VI, p. 26, dans POUGENS.

† **PRUTÉNIQUES** (pru-té-ni-k'), *adj. f. pl.* Tables pruténiques ou prussiennes, nom des tables astronomiques qui ont été calculées par Rheinold, pour trouver le mouvement des corps célestes, et dédiées au duc de Prusse.

PRYTANE (pri-ta-n'), *s. m.* Un des premiers magistrats dans certaines républiques grecques. || À Athènes, chacun des cinquante sénateurs qui avaient alternativement la préséance dans le sénat, pendant trente-cinq ou trente-six jours.

— HIST. XIVe s. Et autres les nomment pritannes, c'est aussi comme primiciers ou chevecters ou prevost ou chantres, ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

— ÉTYM. Πρύτανις.

PRYTANÉE (pri-ta-née), *s. m.* || 1° Terme d'antiquité grecque. Édifice où s'assemblaient les prytanes, et qui servait à différents usages civils et religieux. À Athènes, les prytanes, des ambassadeurs revenus de mission, des citoyens qui avaient rendu des services, des généraux victorieux étaient nourris dans le prytanée aux frais de l'État. Je me condamne [dit Socrate] à être nourri le reste de mes jours dans le prytanée aux dépens de la république, ROLLIN, *Hist. anc.* liv. IX, ch. 4, § 7. || Fig. La pensée qu'il [le cardinal de Richelieu] avait de vous faire directeurs de ce riche et pompeux prytanée des belles-lettres, dans lequel, par un sentiment digne de l'immortalité dont il était si amoureux, il voulait placer l'Académie française le plus honorablement du monde, et donner un honnête et doux repos à toutes les personnes de ce genre qui l'auraient mérité pour leurs travaux, PELLISSON, *Hist. de l'Acad.* II. || À Athènes, tribunal auquel on déférait les cas où des objets inanimés avaient causé mort d'homme. || 2° En France, établissement d'éducation, fondé sous la République pour instruire, nourrir et entretenir gratuitement les fils de ceux qui avaient rendu des services à l'État, surtout des militaires. Le prytanée fut d'abord établi au collége Louis-le-Grand, puis transféré en 1803 à Saint-Cyr, et plus tard à la Flèche, lorsque l'empereur Napoléon envoya à Saint-Cyr l'École militaire qui occupait une partie du château de Fontainebleau.

— ÉTYM. Πρυτανεῖον, de πρύτανις, prytane.

† **PRYTANIE** (pri-ta-nie), *s. f.* Durée des fonctions des prytanes. La tribu qui jouissait de cette présidence était appelée la tribu exerçant la prytanie; son nom était inscrit à la tête de tous les actes publics, LÉVESQUE, *Instit. Mém. sc. mor. et pol.* t. IV, p. 157.

— HIST. XIVe s. Princey ou office appelé pritannie, ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

PSALLETTE (psa-lè-t'), *s. f.* Terme vieilli. Lieu où l'on exerce des enfants de chœur. || Réunion des enfants de chœur dont se compose une psallette. || On dit aujourd'hui maîtrise.

— ÉTYM. Ψάλλειν, pincer les cordes d'un instrument (voy. PSAUME).

† **PSALMIQUE** (psal-mi-k'), *adj.* Qui appartient aux psaumes. Une phrase psalmique. Le style psalmique.

— ÉTYM. Lat. *psalmus*, psaume.

PSALMISTE (psal-mi-st'), *s. m.* Auteur de psaumes. Je dirais à Votre Majesté avec le psalmiste David : Vous avez reçu la louange de la bouche même des enfants, D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 30 juillet 1781. || Absolument et par excellence, le Psalmiste (avec un grand P), le roi David. C'est ce que les chrétiens avaient toujours prétendu; c'est ce qu'enseignait l'Évangile, c'est ce que chantait le Psalmiste, BOSS. *Hist.* II, 12.

— HIST. XIIe s. Dont li psalmistes dist : si cum ses tenebres, ensi et sa lumiere, *Job*, p. 464. || XVIe s. Isidore feit les psalmistes et lecteurs divers, ordonnant les premiers à la chanterie, et les seconds à lire les Escritures pour l'enseignement du peuple, CALV. *Instit.* 1179. Le Psalmiste dit que tout homme est menteur, MARO. *Nomb.* XXI.

— ÉTYM. Provenç. *psalmista*, *salmista*; esp. et ital. *salmista*, du lat. *psalmista*, de ψαλμιστής, de ψαλμός, psaume.

PSALMODIE (psal-mo-die), *s. f.* || 1° Manière de chanter, de réciter des psaumes. Il y avait un démon appelé Titivillus le vétilleux, qui apportait tous les matins en enfer un plein sac des syllabes que les moines avaient passées dans leur psalmodie de la nuit, LE CLERC, *Hist. litt. de la Fr.* t. XXIV, p. 252. || 2° Fig. Manière monotone de déclamer, de réciter. Se dit du style même quand il est trop uniforme.

— HIST. XIIIe s. En l'onneur du douz non sans tisme [il] Dist ceste sainte salmodie, GAUTIER DE COINCY, p. 361.

— ÉTYM. Provenç. *psalmodia*; espagn. et ital. *salmodia*; du lat. *psalmodia*, du grec ψαλμῳδία, de ψαλμός, psaume, et ᾠδή, chant (voy. ODE).

PSALMODIÉ, ÉE (psal-mo-di-é, ée), *part. passé* de psalmodier. Office psalmodié.

PSALMODIER (psal-mo-di-é), *v. n.* Je psalmodiais, nous psalmodiions, vous psalmodiiez; que je psalmodie, que nous psalmodiions, que vous psalmodiiez. || 1° Réciter des psaumes, dans l'église, sans inflexion de voix et toujours sur la même note.

Dans tel ordre, les religieux ne chantent pas, ils ne font que psalmodier. || Activement. Pour tout plaisir Genève psalmodie Du bon David les antiques concerts, VOLT. *Guerre de Gen.* I. || 2° Fig. Réciter, chanter d'une manière monotone. On lit peu ces auteurs nés pour nous ennuyer, Qui toujours sur un ton semblent psalmodier, BOIL. *Art p.* I. || Activement. Et sur des tons d'un sublime ennuyeux Psalmodier la cause infortunée D'un perroquet non moins brillant qu'Énée, Non moins dévot, plus malheureux que lui, GRESS. *Ver-vert*, I.

— HIST. XII° s. [Il] Veille de nuiz, lit et saumeie, Que Deus le mette à bone veie, BENOIT, II, 8096. || XIII° s. Ainz ai mis mon entendement En geu et en esbatement, Qu'ainz ne daignai nes [même] saumoier, RUTEB. 35. || XVI° s. Il le faisoit psalmodier à l'eglise, chanter des leçons de matines et de vigiles, DESPER. *Contes*, XLVII.

— ÉTYM. *Psalmodie;* provenç. *salmeiar*; espagn. *salmear, salmodiar* ; ital. *salmeggiare*.

† **PSALMODIQUE** (psal-mo-di-k'), *adj.* Qui concerne la psalmodie ; qui appartient à la psalmodie.

† **PSALMOGRAPHE** (psal-mo-gra-f'), *s. m.* Celui qui compose des psaumes. || Celui qui écrit sur les psaumes.

— ÉTYM. Ψαλμὸς, psaume, et γράφειν, écrire.

† **PSALMOGRAPHIE** (psal-mo-gra-fie), *s. f.* Collection de psaumes. || Traité, commentaire sur les psaumes.

† **PSALOÏDE** (psa-lo-i-d'), *adj.* Terme d'anatomie. Corps psaloïde, synonyme de lyre.

— HIST. XVI° s. Le psalloïde ou fornix n'est autre chose que le tect ou couverture du moyen ventricule, lequel represente une vouste située sur trois piliers, PARÉ, III, 7.

— ÉTYM. Ψαλίς, voûte, et εἶδος, forme.

PSALTÉRION (psal-té-ri-on), *s. m.* || 1° Chez les anciens, instrument de musique à plusieurs cordes que l'on pinçait ou que l'on touchait avec le plectre. Jehiel fut chargé de toucher l'orgue, le psaltérion et la lyre, SACI, *Bible, Paralip.* I, XVI, 5. || 2° Chez les modernes, instrument triangulaire à treize rangs de cordes, les unes d'acier et les autres de laiton, qu'on touche avec une petite verge de fer, ou un bâton recourbé. || 3° Dans un sens plus général, tout instrument à cordes pincées ou frappées. Pensez-vous alors qu'Agathon S'amusât à verser des larmes, A me peindre avec un crayon, A chanter sa porte et mes charmes Sur un petit psaltérion? VOLT. *Les trois manières*.

— HIST. XII° s. Encunteras les prophetes ki d'amunt vendrunt [viendront] à estrumenz, psalterie, tympans, frestels e harpe, *Rois*, p. 33. || XIII° s. Psalterion [il] prend et viele, Puis psalterionne et viele, *la Rose*, 21303.

— ÉTYM. Provenç. *psalteri, salteri, sauteri* ; espagn. et ital. *salterio;* du lat. *psalterium*, grec ψαλτήριον, de ψάλλειν, pincer les cordes.

† **PSAMMITE** (psa-mmi-t'), *s. m.* Terme de minéralogie. Roche appelée aussi grès des houillères.

— ÉTYM. Ψαμμός, sable.

† **PSAMMOSTÉE** (psa-mmo-stée), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Agglutination de sable représentant la forme des os.

— ÉTYM. Ψαμμός, sable, et ὀστέον, os.

† **PSARES** (psa-r'), *s. m. pl.* Famille d'oiseaux qui renferme l'étourneau.

— ÉTYM. Ψάρ, étourneau.

† **PSATYRIENS** (psa-ti-riin), *s. m. pl.* Nom donné, dans le VI° siècle, à une secte d'ariens.

PSAUME (psô-m'; d'après Richelet et Chifflet, on prononçait saume, et d'après Vaugelas, *Rem.* t. II, p. 494, dans POUGENS, séaume, qu'on écrivait pseaume), *s. m.* Se dit des cantiques composés par David, ou qui lui sont attribués. Instruisez-vous et exhortez-vous les uns les autres par des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels, SACI, *Bible, St Paul, Épît. aux Colos.* III, 16. Il ne faut que lire le livre des psaumes où sont recueillis tant d'anciens cantiques du peuple de Dieu pour y voir, dans la plus douce poésie qui fut jamais, des monuments immortels de l'histoire de Moïse, de celle des juges, de celle des rois, imprimés par le chant et par la mesure dans la mémoire des hommes, BOSS. *Hist.* II, 12. || Psaumes d'ascension, nom que saint Jérôme donne aux psaumes qui contiennent une louange joyeuse de Dieu. || Avec un P majuscule, les Psaumes de la pénitence ou les Psaumes pénitentiaux, et vulgairement, les sept Psaumes, psaumes que l'Église a choisis pour servir de prière à ceux qui demandent pardon à Dieu de leurs péchés. || Proverbe. C'est un bréviaire de Fécamp à trois leçons et à trois psaumes, et rien du tout qui ne veut, se dit d'une chose aussi réduite que possible.

— HIST. XIII° s. Et vos reprenez cel sautier, Si tornez à vostre mestier, A ces versez et à ces saumes, *Ren.* 21303. Ceste sept-siaume [il] diroit plus, *ib.* 7999. || XV° s. Et n'eussiez pas dit une sept-psaume, que nous ne trouvames rien de lui, LOUIS XI, *Nouv.* XIX. Et cest advocat portatif, A trois leçons et à trois pseaumes, *Patel.* 770. || XVI° s. A quel usaige, dist Gargantua, dictes vous ces belles heures? — A l'usaige de Fecan, à trois pseaulmes et trois leçons, ou rien du tout qui ne veut, RAB. *Garg.* I, 41.

— ÉTYM. Berry, *seaume;* provenç. *psalm, psalme, salme;* catal. *salm* ; espagn. et ital. *salmo* ; du lat. *psalmus*, qui vient du grec ψαλμὸς, de ψάλλειν, pincer les cordes d'un instrument. Ψάλλειν tient à ψάω, gratter, et se rattache au toucher des cordes avec le plectre. Palsgrave, p. 21, remarque qu'on écrit *psalme*, et qu'on prononce *salme*. La prononciation *séaume* est une faute qui devint commune vers le XIV° siècle et le XV°, où l'on disait aussi *héaume* pour *haume*.

PSAUTIER (psô-tié; l'*r* ne se prononce pas et ne se lie pas ; au pluriel, l'*s* se lie : des psô-tié-z enluminés; Chifflet dit qu'on prononçait sautier, *Gramm.* p. 233), *s. m.* || 1° Recueil des psaumes. || Fig. Toi qui prends Boileau pour psautier, Du joug je te délie, BÉRANG. *Troubad.* || 2° Espèce de voile dont quelques religieuses se couvrent la tête et les épaules. A certain voile aux nonnes familier, Nommé pour lors entre elles leur psautier, LA FONT. *Psautier*. || 3° Grand chapelet monastique, inventé, dit-on, par saint Dominique, et nommé psautier parce qu'il contient autant de grains que David a composé de psaumes (150).

— HIST. XII° s. Ço trovum el psaltier, *Th. le mart.* 90. || XIII° s. En sa main un sautier tenoit [Papelardie]; Et sachiés que moult se penoit De faire à Dieu prieres saintes, *la Rose*, 423. || XV° s. Et là chantoient un psaume du psaultier David qui dit ainsi.... FROISS. II, III, 16. || XVI° s. Je vous envoye ung saultier en françoys; je supplie celuy par l'esprit duquel tous les psalmes sont composés.... MARG. *Lett.* 122

— ÉTYM. Provenç. *psalteri, salteri, sauteri* ; espagn. et ital. *salterio* ; du lat. *psalterium*, psautier et psaltérion (voy. ce mot).

† **PSELLISME** (psèl-li-sm'), *s. m.* Nom générique sous lequel on comprend tous les défauts de prononciation.

— ÉTYM. Ψελλισμὸς, de ψελλὸς, bègue.

† **PSÉPHITE** (psé-fi-t'), *s. f.* Terme de minéralogie. Sorte de roche à texture grenue.

— ÉTYM. Ψῆφος, caillou.

† **PSEUDALCYONS** (pseu-dal-si-on), *s. m. pl.* Famille d'éponges, comprenant celles dont la substance est presque calcaire.

— ÉTYM. *Pseudo*..., et *alcyon*.

† **PSEUDARTHROSE** (pseu-dar-trô-z'), *s. f.* Terme de chirurgie. Synonyme de fausse articulation.

— ÉTYM. *Pseudo*..., et ἄρθρον, articulation.

† **PSEUDENCÉPHALE** (pseu-dan-sé-fa-l'), *adj.* Terme de tératologie. Monstres pseudencéphales, et, substantivement, les pseudencéphales, monstres qui ont l'encéphale remplacé par une tumeur vasculaire, le crâne et le canal vertébral largement ouverts, et point de moelle épinière.

— ÉTYM. *Pseudo*..., et *encéphale*.

† **PSEUDENCÉPHALIE** (pseu-dan-sé-fa-lie), *s. f.* État des monstres pseudencéphales.

† **PSEUDÉPIGRAPHIQUE** (pseu-dé-pi-gra-fi-k'), *adj.* Qui porte une fausse épigraphe, un faux titre, un faux nom d'auteur. Des écrits pseudépigraphiques.

— ÉTYM. *Pseudo*..., et *épigraphe*.

† **PSEUDÉRYTHRINE** (pseu-dé-ri-tri-n'), *s. f.* Terme de chimie. Un des produits obtenus de l'orseille, et qu'on nomme aussi éther érythrique.

— ÉTYM. *Pseudo*..., et ἐρυθρὸς, rouge.

† **PSEUDESTHÉSIE** (pseu-dè-sté-zie), *s. f.* Terme de médecine. Sensations fausses, nom commun sous lequel on réunit les illusions et les hallucinations.

— ÉTYM. *Pseudo*..., et αἴσθησις, sensation.

PSEUDO.... Mot tiré du grec ψεῦδος, mensonge, et qui se met devant certains mots pour signifier que la qualité qu'ils expriment est fausse ou ne convient pas à la chose, à la personne. Il s'écrit avec trait d'union toutes les fois que le second mot existe isolé dans la langue française. Il s'écrit sans trait d'union dans le cas contraire, ou encore quand la lettre o commence le second mot.

† **PSEUDO-AGATE** (pseu-do-a-ga-t'), *s. f.* Variété du jaspe agate.

† **PSEUDO-ALBÂTRE** (pseu-do-al-bâ-tr'), *s. m.* Espèce de chaux sulfatée.

† **PSEUDO-ALCOOL** (pseu-do-al-ko-ol), *s. m.* Terme de chimie. Alcool qui a toutes les propriétés des alcools, mais à un degré très-affaibli, dégénérant promptement en hydrogène carboné.

† **PSEUDO-AMÉTHYSTE** (pseu-do-a-mé-ti-st'), *s. f.* Terme de minéralogie. Spath fluor violet.

† **PSEUDO-ASBESTE** (pseu-do-a-sbè-st'), *s. m.* Terme de minéralogie. Asbeste ligniforme et asbeste dur.

† **PSEUDO-BASALTE** (pseu-do-ba-zal-t'), *s. m.* Terme de minéralogie. Roche argileuse.

† **PSEUDO-BÉRYL** (pseu-do-bé-ril), *s. m.* Terme de minéralogie. Quartz hyalin verdâtre.

† **PSEUDOBLEPSIE** (pseu-do-blè-psie), *s. f.* Terme de médecine. Nom sous lequel on comprend les diverses perversions du sens de la vue.

— ÉTYM. *Pseudo*..., et βλέψις, vue.

† **PSEUDOCARPE** (pseu-do-kar-p'), *s. m.* Terme de botanique. Nom donné au cône globuleux et bacciforme du genévrier.

— ÉTYM. *Pseudo*..., et καρπὸς, fruit.

† **PSEUDOCARPIEN, IENNE** (pseu-do-kar-piin, piè-n'), *adj.* Terme de botanique. Se dit d'un fruit masqué par d'autres parties qui semblent le constituer, et des plantes qui portent de tels fruits.

† **PSEUDO-CATHOLIQUE** (pseu-do-ka-to-li-k'), *adj.* Qui a un faux caractère de catholicisme.

— HIST. XVI° s. Pseudo-catholique, *Sat. Mén. De l'ordre tenu pour les séances*.

† **PSEUDO-CHRYSOLITHE** (pseu-do-kri-zo-li-t'), *s. f.* Terme de minéralogie. Péridot.

† **PSEUDO-COBALT** (pseu-do-ko-balt'), *s. m.* Terme de minéralogie. Nickel arsenical.

† **PSEUDO-CONTINU, UE** (pseu-do-kon-ti-nu, nue), *adj.* Terme de médecine. Qui prend le caractère des fièvres continues, en parlant des fièvres intermittentes et rémittentes.

† **PSEUDO-CONTINUITÉ** (pseu-do-kon-ti-nu-i-té), *s. f.* Caractère des fièvres pseudo-continues.

† **PSEUDO-COTYLÉDON** (pseu-do-ko-ti-lé-don), *s. m.* Terme de botanique. Synonyme de proembryon.

† **PSEUDO-CRISTAL** (pseu-do-kri-stal), *s. m.* Terme de minéralogie. Forme cristalline appartenant à un autre minéral que celui qui l'offre accidentellement.

† **PSEUDO-CROUP** (pseu-do-kroup'), *s. m.* Terme de médecine. Maladie aiguë qui simule les principaux symptômes du croup, mais qui s'en distingue essentiellement, parce qu'elle n'a point de fausses membranes et qu'elle est peu dangereuse.

— ÉTYM. *Pseudo*..., et *croup*.

† **PSEUDO-ÉMERAUDE** (pseu-do-é-me-rô-d') *s. f.* Terme de minéralogie. Quartz hyalin vert.

† **PSEUDO GRENAT** (pseu-do-gre-na), *s. m.* Terme de minéralogie. Quartz hyalin orangé.

† **PSEUDO-IRIS** (pseu-do-i-ris'), *s. m.* Glaïeul jaune.

† **PSEUDO-KINIQUE** (pseu-do-ki-ni-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide pseudo-kinique, acide particulier, découvert dans l'écorce du *strychnos pseudo-kina*, apocynées.

— ÉTYM. *Pseudo*..., et *kinique*.

† **PSEUDO-MALACHITE** (pseu-do-ma-la-ki-t'), *s. f.* Terme de minéralogie. Cuivre phosphaté.

† **PSEUDO-MARTYR** (pseu-do-mar-tir), *s. m.* Martyr pour une mauvaise cause.

— ÉTYM. *Pseudo*..., et *martyr*.

† **PSEUDO-MÉDECIN** (pseu-do-mé-de-sin), *s. m.* Médicastre, charlatan.

† **PSEUDO-MEMBRANE** (pseu-do-man-bra-n'), *s. f.* Terme d'anatomie pathologique. Fausse membrane.

— ÉTYM. *Pseudo*..., et *membrane*.

† **PSEUDO-MEMBRANEUX, EUSE** (pseu-do-man-bra-neû, neû-z'), *adj.* Qui a rapport aux fausses membranes.

† **PSEUDOMORPHIQUE** (pseu-do-mor-fi-k'), *adj.* Qui a rapport au pseudomorphisme. En cas de pseudomorphisme, le minéral remplaçant est dit pseudomorphique.

† **PSEUDOMORPHISME** (pseu-do-mor-fi-sm'), *s. m.* Terme de cristallographie. Substitution d'une substance à une autre, avec conservation de la forme du minéral originaire.

† **PSEUDOMORPHOSE** (pseu-do-mor-fô-z'), *s. f.* 1° Terme de cristallographie. Résultat, effet du pseudomorphisme. || 2° Terme de physiologie. Toute augmentation anomale des parties normales.

— ÉTYM. *Pseudo*..., et μορφή, forme.

† **PSEUDOMORPHOSÉ, ÉE** (pseu-do-mor-fô-zé,

sée), *adj.* En cas de pseudomorphisme, le minéral remplacé est dit pseudomorphosé.

† **PSEUDONÉPHÉLINE** (pseu-do-né-fé-li-n'), *s. f.* Cristaux en prisme à six faces du terrain volcanique des environs de Rome.

PSEUDONYME (pseu-do-ni-m'), *adj.* || 1° Auteur pseudonyme, auteur qui publie ses ouvrages sous un faux nom. || Substantivement. Un pseudonyme, un auteur pseudonyme. || 2° Écrit pseudonyme, écrit publié sous un nom supposé. On ne saura qu'avec le temps que ce recueil [Lettres de Mme de Pompadour] n'est que la friponnerie d'un homme d'esprit qui s'est amusé à faire un de ces livres que nous appelons, nous autres pédants, pseudonymes, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 6 juill. 1772.

— SYN. PSEUDONYME, CRYPTONYME, HÉTÉRONYME. Les ouvrages pseudonymes proprement dits paraissent sous un nom fait à plaisir. Les cryptonymes offrent le nom de l'auteur véritable sous la forme d'un anagramme. Les hétéronymes portent le nom véritable d'une autre personne. Cotin faisait un livre hétéronyme quand il publiait ses mauvais vers sous le nom de Boileau, LEGOARANT.

— ÉTYM. Ψευδώνυμος, de ψεῦδος, faux, et ὄνυμα, ὄνομα, nom.

† **PSEUDONYMIE** (pseu-do-ni-mie), *s. f.* Qualité d'un ouvrage pseudonyme.

† **PSEUDO-PÉRIPTÈRE** (pseu-do-pé-ri-ptè-r'), *s. m.* Édifice auquel manquent quelques-unes des conditions du périptère. Ce que dit Vitruve, que la *cella* était bâtie *dorico more*, donne à présumer que c'était un pseudo-périptère, c'est-à-dire qu'il y avait un ordre dorique engagé dans le mur, QUATREMÈRE DE QUINCY, *Instit. Mém. hist. et litt. anc.* t. III, p. 259.

† **PSEUDOPLASME** (pseu-do-pla-sm'), *s. m.* Terme de pathologie. Produit morbide de production nouvelle, et dont les éléments ne sont pas semblables à ceux qui se rencontrent dans l'organisme normal.

— ÉTYM. *Pseudo...*, et πλάσμα, formation, produit.

† **PSEUDO-PLATANE** (pseu-do-pla-ta-n'), *s. m.* Espèce d'érable, *acer pseudoplatanus*, L.

— ÉTYM. *Pseudo...*, et *platane*.

† **PSEUDO-PLEURÉSIE** (pseu-do-pleu-ré-zie), *s. f.* Terme de médecine. Nom donné quelquefois à la pleurodynie.

— ÉTYM. *Pseudo...*, et *pleurésie*.

† **PSEUDO-PROPHÈTE** (pseu-do-pro-fè-t'), *s. m.* Faux prophète.

— HIST. XIII° s. Les ypocrites perilleus, Desquex l'escriture recete [recite] Que ce sunt li pseudo-prophete, *la Rose*, 10550.

† **PSEUDOPSIE** (pseu-do-psie), *s. f.* Terme de médecine. Hallucination du sens de la vue.

— ÉTYM. *Pseudo...*, et ὄψις, vue.

† **PSEUDOREXIE** (pseu-do-rè-ksie), *s. f.* Faux appétit.

— ÉTYM. *Pseudo...*, et ὄρεξις, appétit.

† **PSEUDO RUBIS** (pseu-do-ru-bi), *s. m.* Terme de minéralogie. Quartz rose pur, rubis de Bohême.

† **PSEUDO-SAPHIR** (pseu-do-sa-fir), *s. m.* Terme de minéralogie. Quartz bleu.

† **PSEUDO-SCIENCE** (pseu-do-si-an-s'), *s. f.* Terme hybride employé par quelques auteurs pour désigner une fausse science, une prétendue science. L'astrologie était une pseudo-science.

— ÉTYM. *Pseudo...*, et *science*.

† **PSEUDOSCOPE** (pseu-do-sko-p'), *s. m.* Sorte de stéréoscope inventé par Wheatstone, qui change, pour l'œil, un cône en cornet creux, un miroir concave en un miroir convexe, un moule de médaille saillante en une médaille saillante.

— ÉTYM. *Pseudo...*, et σκοπεῖν, voir.

† **PSEUDOSPERME** (pseu-do-spèr-m'), *adj.* Terme de botanique. Se dit des graines appelées improprement nues, parce que le péricarpe est soudé avec la graine; exemple, le caryopse.

— ÉTYM. *Pseudo...*, et σπέρμα, graine.

† **PSEUDO-TOPAZE** (pseu-do-to-pa-z'), *s. f.* Terme de minéralogie. Quartz d'un jaune plus ou moins enfumé ou doré.

† **PSEUDO-VOLCANIQUE** (pseu-do-vol-ka-ni-k'), *adj.* Terme de minéralogie. Qui a été altéré par l'action de feux souterrains accidentels.

† **PSIADIE** (psi-a-die), *s. f.* Nom d'un genre de synanthérées ayant au moins huit espèces, dont la psiadie glutineuse a été le *conyza glutinosa*.

— ÉTYM. Ψιάς, goutte, à cause que les feuilles sécrètent des gouttelettes visqueuses.

† **PSILO....** Mot tiré du grec ψιλός, et qui est employé en composition pour signifier glabre.

† **PSILOMÉLANE** (psi-lo-mé-la-n'), *s. m.* Sorte d'oxyde de manganèse naturel.

† **PSILOPODE** (psi-lo-po-d'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les jambes nues.

— ÉTYM. *Psilo...*, et πούς, ποδός, pied.

† **PSITT, PS'T,** ou même **S'T**, *interject.* Mot que l'on prononce en sifflant et que l'on redouble la plupart du temps, pour attirer l'attention de quelqu'un, pour imposer silence, ou pour appeler un chien. S't s't; ramassez vite et sauvez-vous, BEAUMARCHAIS, *le Barbier de Séville*, I, 2.

— REM. La différence d'écriture vient de ce que rien n'est nettement articulé dans cette interjection.

† **PSITTACIENS** (psi-tta-siin), *s. m. pl.* Les oiseaux appartenant au genre perroquet.

† **PSITTACISME** (psi-tta-si-sm'), *s. m.* État d'esprit dans lequel on ne pense ou ne parle qu'en perroquet. Nos pensées et nos raisonnements contraires au sentiment sont une espèce de psittacisme qui ne fournit rien pour le présent à l'esprit, *Esprit de Leibnitz*, t. I, p. 450. Peu de gens conçoivent même que la vie future, telle que la vraie religion et même la vraie raison l'enseignent, soit possible, bien loin d'en concevoir la probabilité, pour ne pas dire la certitude; tout ce qu'ils en pensent n'est que psittacisme ou des images grossières et vaines à la mahométane, où eux-mêmes voient peu d'apparence, *ib.* p. 439.

— ÉTYM. Lat. *psittacus*, perroquet.

† **PSITTACULE** (psi-tta-ku-l'), *s. m.* Genre d'oiseaux comprenant des perruches à queue courte. Le psittacule poussin, *psittacula pullaria*, Lesson, est connu sous le nom de moineau de Guinée.

— ÉTYM. Diminutif du latin *psittacus*, perroquet.

† **PSITTAQUE** (psi-tta-k'), *s. m.* Nom moderne du genre perroquet (zygodactyles).

— ÉTYM. Lat. *psittacus*, perroquet, du grec ψίτταχος.

† **PSOAS** (pso-as'), *s. m.* Terme d'anatomie. Nom donné à deux muscles abdominaux appliqués sur la partie antérieure des vertèbres lombaires.

— ÉTYM. Ψόα, les lombes.

† **PSODYME** (pso-di-m'), *adj.* Terme de tératologie. Monstres psodymes, et, substantivement, les psodymes, monstres qui ont, à partir de la région lombaire, deux corps distincts supérieurement, deux thorax complets et séparés, deux membres pelviens et quelquefois les rudiments d'un troisième.

— ÉTYM. Ψόα, lombes, et *dyme*, pour δίδυμος, double.

† **PSOÏTE** (pso-i-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation du muscle psoas.

— ÉTYM. *Psoas...*, et la finale médicale *ite*.

† **PSOPHIE** (pso-fie), *s. f.* Genre d'échassiers, dans lequel on distingue la psophie crépitante, dite agami ou oiseau trompette.

— ÉTYM. Ψόφος, bruit.

† **PSOQUE** (pso-k'), *s. m.* Genre d'insectes névroptères, vulgairement appelés poux de bois.

— ÉTYM. Ψώχω, gratter, ronger le bois.

PSORA (pso-ra), *s. m.* Voy. PSORE.

† **PSORALIER** (pso-ra-lié), *s. m.* Genre de plantes légumineuses papilionacées, qui tire son nom du *psoralea*, ainsi dit de ψώρα, gale, à cause de la surface tuberculeuse du calice.

PSORE (pso-r'), *s. f.* Terme de médecine. Nom générique de différentes maladies de la peau caractérisées par des vésicules ou des pustules. || Il se dit aussi quelquefois de la gale.

— REM. L'Académie fait ce mot masculin; c'est une faute contre l'étymologie et contre l'usage des médecins.

— HIST. XVI° s. ....Ladrerie, et psora, qui est une rongne puante où il est trouvé de petits corps farineux, maladie qui est dite du vulgaire mal Saint-Main, PARÉ, *Introd.* 6.

— ÉTYM. Ψώρα, gale.

† **PSORENTÉRIE** (pso-ran-té-rie), *s. f.* Terme de médecine. Éruption de petits boutons qu'on rencontre dans l'intestin de la plupart des personnes qui ont succombé au choléra asiatique.

— ÉTYM. *Psore*, et ἔντερον, intestin.

† **PSORIASIS** (pso-ri-a-zis'), *s. m.* Terme de médecine. Inflammation chronique de la peau, bornée à une partie du corps plus ou moins étendue, se présentant d'abord sous la forme d'élevures solides, qui se transforment ensuite en plaques squameuses, comme nacrées.

— ÉTYM. Ψωρίασις, de ψώρα, psore.

† **PSORIFORME** (pso-ri-for-m'), *adj.* Qui a l'apparence de la gale.

— ÉTYM. *Psore*, et *forme*.

† **PSORIQUE** (pso-ri-k'), *adj.* Qui est de la nature de la psore ou de la gale. Diverses acrimonies dartreuses et psoriques, PORTAL, *Instit. Mém. scienc.* 1807, 2° sem. p. 69. || Il se dit aussi des médicaments employés contre la gale.

— ÉTYM. Ψώρα, psore.

† **PSOROPHTHALMIE** (pso-ro-ftal-mie), *s. f.* Terme de médecine. Nom donné à diverses variétés de l'inflammation du bord libre des paupières.

— ÉTYM. Ψώρα, psore, et *ophthalmie*.

† **PSOROSPERMIQUE** (pso-ro-spèr-mi-k'), *adj.* Corpuscules psorospermiques, corpuscules qui se développent chez les vers à soie, et qui leur causent une maladie très-grave.

— ÉTYM. *Psore*, et σπέρμα, graine.

† **PSYCH....** **PSYCHO....** Mot qui vient du grec ψυχή, et qui en composition signifie âme (voy. PSYCHÉ 1).

† **PSYCHAGOGIE** (psi-ka-go-jie), *s. f.* Terme d'antiquité grecque. Cérémonie religieuse qui avait pour but d'apaiser les âmes des morts, en les appelant trois fois par leur nom. || Cérémonie magique par laquelle on évoquait les ombres.

— ÉTYM. Ψυχαγωγία (voy. PSYCHAGOGUE).

† **PSYCHAGOGIQUE** (psi-ka-go-ji-k'), *adj.* || 1° Qui a rapport à la psychagogie. || 2° Terme de médecine. Médicaments psychagogiques, médicaments qui raniment l'action vitale dans la syncope, l'apoplexie.

— ÉTYM. Ψυχαγωγικός (voy. PSYCHAGOGUE).

† **PSYCHAGOGUE** (psi-ka-go-gh'), *s. m.* et *f.* Magicien, magicienne qui faisait profession d'évoquer les ombres.

— ÉTYM. Ψυχαγωγός, de ψυχή, âme, et ἀγωγός, qui amène.

† 1. **PSYCHÉ** (psi-ché), *s. f.* || 1° Jeune fille qui inspira de l'amour à Cupidon, et qui, après diverses aventures, devint sa femme; elle est représentée avec des ailes de papillon; on admet aujourd'hui qu'elle est une aurore qui veut voir Éros, le soleil levant, et qui disparaît quand elle le voit; même mythe qu'Eurydice. La fable de Psyché a été peinte par Raphaël à la Farnésine. || Psyché perdit momentanément son mari, pour avoir voulu le contempler, malgré la défense formelle qu'il en avait faite; elle prit une lampe, une goutte enflammée tomba sur le dieu qui s'éveilla et disparut. La Muse est un divin mystère, Elle craint le monde et le jour: La lampe de Psyché, le regard de la terre La fait enfuir comme l'Amour, P. LEBRUN, *Poésies*, t. II, 28, *Muse du réveil*. || 2° Néologisme. S'est dit quelquefois pour âme. || 3° Genre de papillons. || 4° Planète télescopique découverte en 1852.

— ÉTYM. Ψυχή, âme, proprement souffle, de ψύχειν, souffler, rafraîchir (voy. PSYCHROMÈTRE, à l'étymologie).

2. **PSYCHÉ** (psi-ché), *s. f.* Grande glace mobile, établie sur pivots dans un châssis, et où la femme qui fait sa toilette peut se voir de la tête aux pieds.

— ÉTYM. Ainsi dite à cause de *Psyché* de la Fable, la femme apparaissant comme une *Psyché* dans cette glace.

† **PSYCHIATRE** (psi-chi-a-tr'), *s. m.* Médecin qui s'occupe spécialement des maladies mentales.

— ÉTYM. *Psych...*, et ἰατρός, médecin.

† **PSYCHIATRIE** (psi-chi-a-trie), *s. f.* Doctrine des maladies mentales et de leur traitement. En psychiatrie, il [le travail] est regardé comme un puissant moyen thérapeutique, STIN, *Rapp. au sénat*, *Monit.* 3 juill. 1867, p. 857, 3° col.

† **PSYCHIQUE** (psi-chi-k'), *adj.* || 1° Qui a rapport à l'âme, aux facultés intellectuelles et morales. || 2° Nom que Tertullien donna, par dénigrement, aux catholiques, après qu'il eut embrassé l'hérésie des montanistes.

— ÉTYM. Ψυχικός, de ψυχή, âme.

PSYCHOLOGIE (psi-ko-lo-jie), *s. f.* Mot employé par Wolff le premier pour désigner l'étude que l'on fait du moral et de l'intelligence, sans prendre en considération les parties qui en sont les organes. La psychologie est le principal objet de l'école écossaise et de l'école éclectique contemporaine. La psychologie est la science de l'âme, BONNET, *Paling.* XVII, 8. Charles Bonnet fut un grand naturaliste autant qu'un grand métaphysicien; il a fait plusieurs applications directes de ses connaissances anatomiques à la psychologie, CABANIS, *Instit. Mém. scienc. mor. et pol.* t. I, p. 63.

— ÉTYM. *Psycho...*, et λόγος, doctrine.

PSYCHOLOGIQUE (psi-ko-lo-ji-k'), *adj.* Qui appartient à la psychologie.

PSYCHOLOGISTE (psi-ko-lo-ji-st') ou **PSYCHOLOGUE** (psi-ko-lo-gh'), *s. m.* Celui qui s'occupe de psychologie. Il faut que le psychologue étudie l'homme, comme le physicien étudie la nature, BONNET, *Ess. anal. âme*, 12. Les psychologues et

les physiologistes ont rangé, comme de concert, les impressions par rapport à leurs états généraux dans l'organe sensitif sous deux chefs qui les embrassent effectivement toutes, le plaisir et la douleur, CABANIS, *Instit. Mém. scienc. mor. et pol.* t. I, p. 138.

† **PSYCHOMANCIE** (psi-ko-man-sie), *s. f.* Divination par l'évocation des ombres.

— ÉTYM. Ψυχομαντεία, de ψυχή, âme, et μαντεία, divination.

† **PSYCHOMANCIEN, IENNE** (psi-ko-man-siin, siè-n'), *s. m.* et *f.* Terme d'antiquité. Celui, celle qui pratique la psychomancie.

— ÉTYM. Ψυχόμαντις, de ψυχή, âme, et μάντις, devin.

† **PSYCHOMÈTRE** (psi-ko-mè-tr'), *s. m.* Moyen pour mesurer la valeur de l'âme, de l'intelligence. Le nombre des conséquences justes que différents esprits tirent du même principe, ne pourrait-il pas servir de fondement à la construction d'un psychomètre, et ne peut-on pas présumer qu'un jour on mesurera les esprits comme on mesure les corps? BONNET, *Contempl.* IV, 10.

— ÉTYM. *Psycho*..., et μέτρον, mesure.

† **PSYCHOPHYSIQUE** (psi-ko-fi-zi-k'), *adj.* Relatif à la physique de l'intelligence animale. Les rapports qui sont entre les fleurs et la constitution psychophysique des abeilles, BONNET, *Causes prem.* V, 8. || *S. f.* La psychophysique, la physique de l'âme.

— ÉTYM. *Psycho*..., et *physique*.

† **PSYCHOPOMPE** (psi-ko-pon-p'), *adj.* Qui mène les âmes dans l'autre monde. Divinité psychopompe. Hermès psychopompe.

— ÉTYM. Ψυχοπομπὸς, de ψυχή, âme, et πέμπειν, conduire.

† **PSYCHOSE** (psi-kô-z'), *s. f.* Nom générique des maladies mentales.

— ÉTYM. Ψυχή, âme.

† **PSYCHOSTASIE** (psi-ko-sta-zie), *s. f.* Chez les Égyptiens, pesée de l'âme, jugement de l'âme après la mort.

— ÉTYM. *Psycho*..., et στάσις, action de mettre dans la balance (voy. STASE).

† **PSYCHROMÈTRE** (psi-kro-mè-tr'), *s. m.* Terme de physique. Instrument qui sert à reconnaître le degré d'humidité de l'air en des points déterminés, et qui est formé de deux thermomètres semblables, dont on observe simultanément la température, le réservoir de l'un étant sec et celui de l'autre constamment humide.

— ÉTYM. Ψυχρὸς, froid, et μέτρον, mesure. Ψυχή, ψυχρὸς appartiennent à une racine *spu*, qui se retrouve dans *spirare*, et dont le sens est souffler.

† **PSYCHROMÉTRIE** (psi-kro-mé-trie), *s. f.* Emploi du psychromètre.

† **PSYCHROMÉTRIQUE** (psi-kro-mé-tri-k'), *adj.* Qui a rapport à la psychrométrie.

† **PSYCHRONOSE** (psi-kro-nô-z'), *s. f.* Maladie causée par l'action du froid (Gubler).

— ÉTYM. Ψυχρὸς, froid, et νόσος, maladie.

1. **PSYLLE** (psi-l'), *s. m.* Charlatan qui apprivoise les serpents et joue avec eux. Les psylles égyptiens. Les psylles chinois. || Il ne se dit guère qu'en parlant des anciens ou des pays étrangers.

— ÉTYM. Lat. *Psylli*; grec, Ψύλλοι, peuples de Libye, qui avaient des préservatifs et des remèdes contre les morsures de serpents.

† 2. **PSYLLE** (psi-l'), *s. f.* Genre d'insectes hémiptères.

— ÉTYM. Ψύλλα, puce, même mot que *pulex*.

† **PTARMIGAN** (ptar-mi-gan), *s. m.* Nom d'un oiseau des contrées arctiques.

† **PTARMIQUE** (ptar-mi-k'), *s. f.* Plante dont les feuilles et les fleurs ont été employées comme sternutatoires (*achillæa ptarmica*, L.).

— ÉTYM. Πταρμική, la ptarmique, de πταρμικὸς, qui fait éternuer.

† **PTÉLÉE** (pté-lée), *s. f.* Genre de plantes dicotylédones, de la famille des térébinthacées, ayant pour type la ptélée à trois feuilles, vulgairement orme à trois feuilles.

— ÉTYM. Πτελέα, orme.

† **PTÈRE**, voy. PTÉRO....

† **PTÉRIDE** (pté-ri-d'), *s. f.* Plante de la famille des fougères.

— ÉTYM. Πτερὶς, fougère, diminutif de πτερὸν, aile, à cause que les feuilles sont pennées.

† **PTÉRIDIE** (pté-ri-die), *s. f.* Terme de botanique. Fruit entouré d'une aile membraneuse. On dit aussi samare.

† **PTÉRIDOGRAPHE** (pté-ri-do-gra-f'), *s. m.* Auteur qui décrit les fougères.

— ÉTYM. Πτερὶς, fougère, et γράφειν, décrire.

† **PTÉRO...**, **PTÈRE**, mots qui viennent du grec πτερὸν, et qui sont employés en composition, le premier comme préfixe, le second comme suffixe, pour signifier aile et, s'il s'agit de poissons, nageoire. Πτερὸν vient de πέτομαι, ἵπταμαι, voler, sanscr. *pat*, voler: comparez le lat. *petere*.

† **PTÉROBRANCHE** (pté-ro-bran-ch'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a des branchies en forme d'ailes ou de nageoires.

— ÉTYM. *Ptéro*..., et *branchie*.

† **PTÉROCARPE** (pté-ro-kar-p'), *adj.* Terme de botanique. Qui a des fruits ailés. || *S. m.* Genre de plantes de la famille des légumineuses papilionacées, dont l'espèce *pterocarpus draco*, arbre des deux Indes, fournit la résine sang-dragon, et l'espèce *pterocarpus santalinus* donne le santal rouge.

— ÉTYM. *Ptéro*..., et καρπὸς, fruit.

† **PTÉROCARYE** (pté-ro-ka-rie), *s. f.* Nom d'un genre de juglandées, dans lequel on distingue la ptérocarye fraxinifoliée, qui a fait partie du genre noyer, sous la désignation de noyer à feuilles de frêne; elle habite les bords de la mer Caspienne, LEGOARANT.

— ÉTYM. *Ptéro*..., et κάρυον, noix.

† **PTÉRODACTYLE** (pté-ro-da-kti-l'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les doigts lobés, ou réunis par une membrane. || *S. m.* Genre de reptiles sauriens dont on ne connaît que des débris fossiles.

— ÉTYM. *Ptéro*..., et δάκτυλος, doigt.

† **PTÉROME** (pté-ro-m'), *s. m.* Terme de zoologie. Ensemble des plumes tectrices internes des ailes des oiseaux.

— ÉTYM. Πτερὸν, aile.

† **PTÉROMYS** (pté-ro-mis'), *s. m.* Genre de rongeurs où l'on distingue le ptéromys pétauriste, polatouche taguan de certains auteurs, et appelé taguan par Buffon.

— ÉTYM. *Ptéro*..., et μῦς, rat.

† **PTÉROPE** (pté-ro-p'), *s. m.* Nom moderne du genre de chiroptères anciennement appelé roussette, et dans lequel on distingue: le ptérope vulgaire qui est la roussette de Buffon; il habite l'île Maurice et l'île de la Réunion; quelques auteurs ont donné à cette espèce le nom de vampire; le ptérope rubricot nommé par Buffon rougette, on le trouve dans les mêmes îles que la roussette; le ptérope édule, dont la chair est tendre et recherchée par les habitants de Timor, LEGOARANT.

— ÉTYM. *Ptéro*..., et πούς, ποδὸς, pied.

† **PTÉROPÈGE** (pté-ro-pè-j'), *s. f.* Terme de zoologie. Partie du corps des insectes d'où naissent les ailes.

— ÉTYM. *Ptéro*..., et πηγὸς, construit.

† **PTÉROPODE** (pté-ro-po-d'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a des nageoires pour organes locomoteurs. || *S. m. pl.* Les ptéropodes, ordre de la classe des mollusques comprenant ceux qui ont de chaque côté du corps un appendice en forme d'aile, servant à la natation.

— ÉTYM. *Ptéro*..., et πούς, ποδὸς, pied.

† **PTÉROSPERME** (pté-ro-spèr-m'), *adj.* Terme de botanique. Qui a des fruits ailés.

— ÉTYM. *Ptéro*..., et σπέρμα, graine.

† **PTÉROSTYLE** (pté-ro-sti-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui a le style élargi en forme d'aile.

† **PTÉROTHÈQUE** (pté-ro-tè-k'), *s. f.* Terme de zoologie. Partie de la chrysalide qui protège les ailes de l'insecte.

— ÉTYM. *Ptéro*..., et θήκη, loge.

† **PTÉRYGINE** (pté-ri-ji-n'), *s. f.* Terme de botanique. Appendice membraneux des graines.

— ÉTYM. Πτέρυξ, πτέρυγος, aile.

† **PTÉRYGION** (pté-ri-ji-on), *s. m.* || 1° Terme de zoologie. Nom de l'aile du nez, chez les mammifères. || Appendice situé à la base des ailes de quelques papillons. || 2° Terme de chirurgie. Épaississement partiel de la conjonctive oculaire, se présentant sous l'apparence d'un repli plus ou moins épais, de forme triangulaire, dit aussi onglet, à cause de sa ressemblance avec un ongle.

— HIST. XVIe s. Pterygion, ungle, c'est une excroissance de chair fibreuse, laquelle petit à petit couvre la conjonctive, venant d'un angle de l'œil, PARÉ, XV, 6.

— ÉTYM. Πτερύγιον, diminutif de πτέρυξ, aile, ainsi dit par une assimilation de forme.

† **PTÉRYGODE** (pté-ri-go-d'), *s. m.* Terme de zoologie. Pièce placée à la base des ailes supérieures des papillons.

— ÉTYM. Πτέρυξ, πτέρυγος, aile, et εἶδος, forme: en forme d'aile.

† **PTÉRYGOGRAPHIE** (pté-ri-go-gra-fie), *s. f.* Traité ou description des plumes.

— ÉTYM. Πτέρυξ, πτέρυγος, aile, et γράφειν, décrire.

† **PTÉRYGOÏDE** (pté-ri-go-i-d'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a la forme d'une aile. Nom donné à deux apophyses situées sur la face gutturale de l'os sphénoïde, une de chaque côté de la ligne médiane.

† **PTÉRYGOÏDIEN, IENNE** (pté-ri-go-i-diin, diè-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport à l'apophyse ptérygoïde. || Os ptérygoïdien, petit os bien distinct dans les animaux, et considéré chez l'homme comme une apophyse du sphénoïde. || Substantivement. Nom de deux muscles, le ptérygoïdien grand ou interne, et le ptérygoïdien petit ou externe, qui appartiennent aux apophyses ptérygoïdes.

— ÉTYM. Πτέρυξ, aile, et εἶδος, forme.

† **PTÉRYGO-HYOÏDIEN, IENNE** (pté-ri-go-i-o-i-diin, diè-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient à l'apophyse ptérygoïde et à l'hyoïde. || Ligament ptérygo-hyoïdien, ligament fibreux partant de l'apophyse ptérygoïde et s'étendant en éventail sur la face externe du muscle ptérygo-pharyngien.

† **PTÉRYGO-PALATIN, INE** (pté-ri-go-pa-la-tin, ti-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient à l'apophyse ptérygoïde et au palais. || Conduit ptérygo-palatin, petit canal formé sur les côtés de la face gutturale du sphénoïde par une petite gouttière longitudinale que recouvre une apophyse de l'os du palais.

† **PTÉRYGO-PHARYNGIEN, ENNE** (pté-ri-go-fa-rin-jiin, jiè-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport à l'apophyse ptérygoïde et au pharynx.

† **PTILOSE** (pti-lô-z'), *s. f.* Chute des cils par irritation chronique du bord libre des paupières.

— ÉTYM. Πτίλωσις.

† **PTISANE** (pti-za-n'), *s. f.* Nom, chez les Grecs, de l'orge pilée, avec laquelle on faisait une décoction qu'on administrait aux malades soit non passée et avec le grain, soit passée. On a trouvé dans ses papiers plusieurs mémoires qui avaient rapport à l'histoire de la médecine, par exemple sur la diète des anciens, sur leur boisson, et leur ptisane, FONT. *Dodart*. || Aujourd'hui on dit tisane; et notre tisane n'est pas la ptisane des Grecs.

— ÉTYM. Πτισάνη, orge broyée, avec laquelle on faisait une décoction, de πτίσσω, broyer; lat. *pinsere*, sanscr. *pish*, d'où le lat. *pisum*, pois.

† **PTOLÉMAÏTE** (pto-lé-ma-i-t'), *s. m.* Sectateur d'un certain Ptolémée, l'un des chefs des gnostiques. Dans la loi de Moïse, il distinguait des choses de trois espèces, les unes venant de Dieu, les autres de Moïse, les autres de pures traditions des anciens docteurs.

† **PTOLÉMÉEN, ENNE** (pto-lé-mé-in, è-n'), *adj.* Qui appartient à Claude Ptolémée de Péluse, astronome et géographe. || Système ptoléméen, système qui plaçait la terre au centre du monde; se dit par opposition à système de Copernic.

† **PTYALAGOGUE** (pti-a-la-go-gh'), *adj.* Terme de médecine. Synonyme de sialagogue.

— ÉTYM. Πτύαλον, crachat, salive, et ἀγωγὸς, qui amène.

† **PTYALINE** (pti-a-li-n'), *s. f.* Terme de chimie. Substance organique propre à la salive parotidienne.

— ÉTYM. Πτύαλον, crachat, salive, et la finale chimique *ine*.

PTYALISME (pti-a-li-sm'), *s. m.* Terme de médecine. Sécrétion surabondante de la salive et du fluide muqueux buccal.

— ÉTYM. Πτυαλισμὸς, de πτύαλον, crachat.

1. **PU, UE** (pu, pue), *part. passé* du verbe paître.

2. **PU, UE**, *part. passé* du verbe pouvoir.

PUAMMENT (pu-a-man), *adv.* D'une manière puante. || Fig. Mentir puamment, mentir avec impudence. J'en ferai peu d'usage [du conseil de régence], répondit-il; il mentit bien puamment, car il vint au premier conseil de régence, et n'en manqua plus aucun, ST-SIM. 480, 218.

— ÉTYM. *Puant*, et le suffixe *ment*.

PUANT, ANTE (pu-an, an-t'), *adj.* || 1° Qui pue. Je vous parais peut-être dégoûtante, Un peu ridée et même un peu puante; Cela n'est rien pour des héros bien nés; Fermez les yeux et bouchez-vous le nez, VOLT. *Ce qui plaît*. || Le gaz puant, se dit principalement du gaz hydrogène sulfuré. || Terme de chasse. Bêtes puantes, les renards, les blaireaux, etc. || Fig. Il me semble qu'il faudrait faire une battue contre ces bêtes puantes [les ennemis de la philosophie]; mais les philosophes ne sont presque jamais réunis, VOLT. *Lett. Thiriot*, 6 déc. 1760. || 2° Fig. Mensonge puant, menteur puant, mensonge, menteur impudent. Le comble de l'extravagance était, que les missionnaires qui venaient tous enseigner la vérité [en Chine]... s'accusassent réciproquement des plus puants mensonges, VOLT. *Mél. litt. Lett. chin.* 6. || 3° *S. m.* Terme populaire. Per-

sonne vaniteuse. C'est un puant, un vilain puant. || 4° Nom d'un animal. Le puant d'Amérique est un animal différent, et l'espèce du putois paraît être confinée en Europe, depuis l'Italie jusqu'à la Pologne, BUFF. *Quadr.* t. II, p. 250. || On appelle aussi puant la mouffette, et, parmi les oiseaux, la huppe et le martin-pêcheur.

— HIST. XIIIe s. Or atent m'ame nostre sire, Qui m'a jeté de cest martire, De cest puant siecle où j'estoie, *Ren.* 6728. || XVe s. Voire, dit le maire.... gars puant, parles tu ainsi en la presence du roi? FROISS. II, II, 115. || XVIe s. Je fuys l'air puant et poisant, MONT. I, 393. Ils avoient l'haleine puante à l'ail, et l'estomach musqué de bonne conscience, ID. II, 233. Un puant [un glorieux], OUDIN, *Dict.* Debonnaire mire fait playe puante [le chirurgien qui n'est pas rigoureux fait que les plaies empirent], COTGRAVE.

PUANTEUR (pu-an-teur), *s. f.* Mauvaise odeur. J'ai fait monter à vos narines la puanteur des corps morts de votre armée, SACI, *Bible, Amos*, IV, 10. Le sang corrompu répandait une puanteur capable de suffoquer, FÉN. *Tél.* XV.

— HIST. XIVe s. Pour la puantour de ton soulfre, *Nat. à l'alch. err.* 26. || XVIe s. Toute bonne odeur et serenité d'air n'en promet pas la santé, ny toute espesseur et puanteur, l'infection, en temps pestilent, MONT. IV, 224.

— ÉTYM. *Puant.* La forme la plus ancienne était *puor*, du lat. *putorem*.

† **PUANTISE** (pu-an-ti-z'), *s. f.* Chose puante.

— HIST. XVIe s. Pour la puantise des bestes que l'on tuoit en l'ost... FROISS. liv. II, p. 290, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Puant.*

PUBÈRE (pu-bè-r'), *adj.* Qui a atteint l'âge de puberté. On trouva que le nombre des citoyens pubères faisait à Rome le quart de ses habitants, MONTESQ. *Rom.* 3. Dans les climats les plus chauds de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique, la plupart des filles sont pubères à dix et même à neuf ans, BUFF. *Hist. nat. hom. Œuv.* t. IV, p. 239. Déjà pubère et sensible, je pensais quelquefois à mes folies; mais je ne voyais rien au delà, J. J. ROUSS. *Conf.* I. || En termes de jurisprudence, qui a atteint l'âge où la loi permet qu'on se marie.

— ÉTYM. Lat. *puber* (voy. PUBIS).

PUBERTÉ (pu-bèr-té), *s. f.* Âge où les individus deviennent aptes à se reproduire. La puberté accompagne l'adolescence et précède la jeunesse, BUFF. *Hist. nat. Œuv.* t. IV, p. 221. L'âge de la puberté est le printemps de la nature, la saison des plaisirs; pourrons-nous écrire l'histoire de cet âge avec assez de circonspection pour ne réveiller dans l'imagination que des idées philosophiques? ID. *ib.* p. 22. L'homme est celui de tous les êtres vivants connus, dont la puberté peut être le plus accélérée par les excitations vicieuses, CABANIS. *Instit. Mém. scienc. mor. et pol.* t. I, p. 117. || Âge de puberté, l'âge auquel la loi permet qu'on se marie. L'âge de puberté légale est chez nous à quinze ans pour les filles, à dix-huit ans pour les garçons. || Dans le langage physiologique, série des phénomènes d'accroissement qui accompagnent la première maturation et chute d'un ovule chez les filles, et la première production des spermatozoïdes chez les garçons.

— SYN. PUBERTÉ, NUBILITÉ. Il faut distinguer la puberté de la nubilité : celle-là arrive avant celle-ci; on est pubère quelques années avant d'être nubile, c'est-à-dire avant d'avoir le corps suffisamment développé pour le mariage.

— HIST. XVIe s. On tient la puberté de la fille à douze ans, et on recule les masles jusques à quatorze, CHOLIÈRES, *Contes*, t. I, *Matin.* IV, p. 110, dans POUGENS.

— ÉTYM. Provenç. *pubertat*; espagn. *puberdad*; ital. *pubertà*; du lat. *pubertatem*, de *puber*, pubère.

† **PUBESCENCE** (pu-bè-ssan-s'), *s. f.* Terme d'histoire naturelle. État d'une surface pubescente.

PUBESCENT, ENTE (pu-bè-ssan, ssan-t'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Garni de poils fins et courts. Bractées membraneuses, droites, pubescentes, VENTENAT, *Instit. Mém. scienc.* t. IV, p. 15.

— ÉTYM. Lat. *pubescere*, se couvrir de poil follet, de *pubes* (voy. PUBIS).

PUBIEN, ENNE (pu-biin, biè-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient ou a rapport au pubis. || Symphyse pubienne, articulation des deux pubis par leur bord interne.

† **PUBIO-FÉMORAL, ALE** (pu-bi-o-fé-mo-ral, ra-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient au pubis et au fémur. || Ligament pubio-fémoral, gros cordon ligamenteux émanant du tendon commun des muscles de l'abdomen, et se portant dans la cavité cotyloïde, où il s'insère à l'échancrure rugueuse de la tête du fémur.

PUBIS (pu-bis'), *s. m.* || 1° Terme d'anatomie. La partie médiane inférieure de la région hypogastrique. || 2° Partie inférieure et antérieure de l'os coxal. || On dit aussi adjectivement : l'os pubis.

— HIST. XVIe s. L'epigastre est le demeurant du trone du corps contenu entre le diaphragme et l'os pubis, PARÉ, I, 1.

— ÉTYM. Lat. *pubis* ou *pubes*, pubis, proprement poil follet, que l'on rapporte à une racine *pu*, engendrer, nourrir, avec le suffixe *bes*, le même que *bus*, l'imparfait *bam*, le futur *bo*, rattachés à *fuo*.

PUBLIC, IQUE (pu-blik, bli-k'), *adj.* || 1° Qui appartient à tout un peuple, qui concerne tout un peuple. Le péril dont Rodrigue a su nous retirer, Et le salut public que vous rendent ses armes, CORN. *Cid*, IV, 2. Le bien public, ID. *Nicom.* III, 2. Quoi! sur l'illusion d'une terreur panique Trahir vos intérêts et la cause publique! ID. *Cinna*, I, 4. Le prince est un bien public que chacun doit être jaloux de se conserver, BOSS. *Polit.* VI, I, 4. Si le prince n'est ponctuellement obéi, l'ordre public est renversé, et il n'y a plus d'unité, par conséquent plus de concours ni de paix dans un État, ID. *ib.* VI, II, 4. L'espérance publique frustrée tout à coup par la mort de cette princesse, ID. *Duch. d'Orl.* Il est temps de nous joindre aux prières publiques, RAC. *Athal.* II, 1. Et ne suffit-il pas, seigneur, à vos souhaits Que le bonheur public soit un de vos bienfaits? ID. *Brit.* IV, 3. De la reine et de moi que dit la voix publique? ID. *Bérén.* II, 2. Le cardinal [Mazarin]... accablé de soins et de maladies, comblé de trésors dont il ne savait que faire, et raisonnablement chargé de la haine publique, HAMILT. *Gramm.* 5. Leurs mœurs [des grands] forment bientôt les mœurs publiques, MASS. *Pet. carême, Exemples des gr.* Il me semble que la voix publique donne la préférence à ses fables sur ses contes [de la Fontaine], VOLT. *Mél. hist. Lett. de la Visclède.* || On peut quelquefois le mettre avant son substantif, mais surtout en poésie et dans le style élevé. Lui seul [un médecin] y fit longtemps la publique misère, BOIL. *Art p.* IV. Et mes malheurs encor font la publique joie, VOLT. *Mérope*, IV, 5. Que m'importe à présent ce peuple et son outrage..., Et la publique voix que je n'entendrai pas? ID. *Tancr.* V, 3. Les publiques rumeurs Souvent aux souverains annoncent leurs malheurs, ID. *Sophon.* III, 1. Dans la publique paix, c'est le seul ennemi, ID. *Zadig*, 4. || 2° Morale publique, l'ensemble des préceptes que doivent observer les hommes à l'égard de leurs semblables. Où trouver la moindre apparence, le moindre soupçon d'offense à la morale publique, dans un écrit dont le public non-seulement approuve la morale, mais la juge même trop rigide pour le train ordinaire du monde? P. L. COUR. *Procès.* || Pudeur publique, sentiment de retenue qui affecte la masse des individus comme si elle ne faisait qu'un seul homme. || 3° Puissance publique, la puissance du peuple, de la nation. || Autorité publique, l'ensemble des fonctionnaires et des magistrats chargés de l'administration publique. || La chose publique, l'État. Bien qu'un tel refus soit un acte héroïque, Il vous rend inutile à la chose publique, C. DELAV. *la Popular.* I, 8. || 4° Personnes publiques, personnes revêtues de l'autorité publique. On voit, dans le monde, des personnes publiques, des familles d'un grand nom.... MASS. *Carême, Pardon.* Si vous êtes homme public, l'usage injuste de votre autorité, tous les maux que vous faites et tous les biens que vous ne faites pas..... ID. *Carême, Vocat.* Je voudrais que tout homme public, quand il est près de faire une grosse sottise, se dit toujours à lui-même : l'Europe te regarde, VOLT. *Lett. d'Alemb.* 28 août 1766. || On dit dans un sens analogue : professions publiques. Ce n'est pas qu'il faille.... négliger ces professions publiques qui fournissent aux besoins de la société, MASS. *Carême, Vocat.* || Vie publique, actions d'un homme revêtu de quelque autorité publique, par opposition à vie privée. || 5° Charges publiques, impositions que tout le monde doit payer pour subvenir aux dépenses de l'État. || Services publics, les diverses branches de l'administration des affaires de l'État. || 6° Ministère public, magistrature établie près de chaque tribunal, pour y requérir l'exécution et l'application des lois. || La partie publique, le magistrat qui, dans les causes civiles ou criminelles, porte la parole et requiert au nom de la société. Il n'y avait point alors [chez les anciens] de partie publique, d'accusateur public, de vindicte publique, LEVESQUE, *Instit. Mém. scienc. mor. et pol.* t. IV, p. 175. || Officier public, fonctionnaire public, celui qui exerce quelque charge ou fonction déléguée par la société. || Droit public, science qui fait connaître la constitution des États, leurs droits, etc. || 7° Commun, à l'usage de tous. La voie publique. Et lui-même marchant en habits magnifiques Criât à haute voix dans les places publiques : Mortels, prosternez-vous, RAC. *Esth.* II, 6. La femme qui lui plaît le rencontre partout ; Dans les jardins publics... C. DELAV. *Éc. des vieill.* II, 3. || Édifices publics, édifices consacrés aux différents services publics. || Terme de pratique. Marchande publique, femme qui tient boutique ouverte, et qui, à cause de son commerce, peut s'obliger sans l'autorisation de son mari. La femme ne peut ester en jugement sans le consentement de son mari, quand même elle serait marchande publique, *Cod. Nap.* art. 215. || 8° Femmes publiques, filles publiques, les prostituées. || 9° Qui est dans la bouche de tout le monde. Je voudrais que vous nous entendissiez quelquefois mêler notre critique aux admirations publiques du P. Bourdaloue, SÉV. 9 avr. 1692. || 10° Qui est manifeste, connu de tout le monde, répandu de toutes parts. Cette nouvelle est déjà publique. Un bruit public. Paraissez donc, ô vérité sainte, faites la censure publique des mauvaises mœurs, BOSS. *Sermons, Prédication, Préambule.* Il est public que Mme de Jouarre a donné un placet, ID. *Lett. abb.* 138. Trop heureux, si, par sa douceur et par sa confusion publique, elle peut obtenir la grâce qu'elle lui demande! FLÉCH. I, 213. Mais avec qui daignez-vous aujourd'hui me recevoir, après qui vous fais-je ce public remercîment? LA BRUY. *Disc. à l'Acad. fr.* Il était public dans Rome que les Espagnols pressaient le pape de réaggraver ses excommunications contre le roi de France, ANQUET. *Ligue*, III, 319. Ce que je dis ici, partout je le dirai, C'est que l'honneur, monsieur, vous fut toujours sacré, Et qu'en le proclamant par un public hommage Je venge la vertu dans sa plus noble image, C. DELAV. *la Popular.* V, 6. || 11° Qui a lieu en présence de tout le monde. Cours public. Débats publics. Je me suis un peu arrêté sur Boindin, parce que c'est le seul de l'Académie des belles-lettres dont on n'ait point parlé à la séance publique qui suivit sa mort, DUCLOS, *Œuv.* t. X, p. 60. || 12° *S. m.* Le peuple pris en général. Mais le bien du public est une faible loi Que l'on respecte peu quand chacun craint pour soi, DU RYER, *Scévole*, I, 3. Vivez pour le public, comme je meurs pour lui, CORN. *Œdipe*, II, 4. Ils étaient de ceux-là qui vivent Sur le public, et, craignent peu les coups, LA FONT. *Fabl.* VIII, 7. Ô vous! dont le public emporte tous les soins, Magistrats, princes et ministres, ID. *ib.* XII, 27. Le public paraît content, c'est beaucoup : car on est si sot que c'est quasi sur cela qu'on se règle, SÉV. *à Bussy*, 4 déc. 1668. Après tout, mon ami le public fait toujours bien : il loue quand on fait bien; et, comme il a bon nez, il n'est pas longtemps la dupe, et blâme quand on fait mal, ID. 19 juill. 1671. Quand je me vis donnée au public et répandue dans les provinces [il s'agit du portrait satirique de Mme de Sévigné par Bussy], je vous avoue que je fus au désespoir, ID. *à Bussy*, 28 août 1668. Je rends au public ce qu'il m'a prêté : j'ai emprunté de lui la matière de cet ouvrage, il est juste que... je lui en fasse la restitution, LA BRUY. *les Caractères.* Où il s'agit de l'intérêt et des commodités de tout le public, le particulier est-il compté? ID. X. Ni son génie ni l'habitude de réussir ne lui avaient inspiré de confiance, et il n'avait jamais cessé de craindre ce même public qui avait tant de vénération pour lui, FONT. *Bernoulli.* Que dites-vous, en tout genre, de ce monstre énorme qu'on appelle le public, et qui a tant d'oreilles et de langues, étant privé des yeux? VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 10 sept. 1772. ... Être né dans un siècle dégoûté qui ne veut plus que des drames et des doubles croches .. le public est à table depuis quatre-vingts ans; il boit enfin de mauvaise eau-de-vie sur la fin du repas, ID. *Lett. Condorcet*, 18 juill. 1774. Qui du public s'est fait le serviteur Peut se vanter d'avoir un méchant maître, ID. *Guerre Gen.* IV. Qu'on se figure cinq cents miroirs se renvoyant l'un à l'autre la lumière qu'ils réfléchissent, ou cinq cents échos le même son; c'est l'image d'un public ému par le ridicule ou par le pathétique, MARMONTEL, *Œuv.* t. IX, p. 176. Le public? combien faut-il de sots pour faire un public? CHAMFORT, *Caractères et anecdotes.* Le monde ne s'abuse point, et les sentences des magistrats ne sont flétrissantes qu'autant que le public a

les a confirmées, P. L. COUR. *Procès* || 13° Nombre plus ou moins considérable de personnes réunies pour assister à un spectacle, à une cérémonie, à une réunion, etc. Je connais mon public. Il n'y a personne qui n'ait son public, c'est-à-dire une portion de la société commune dont on fait soi-même partie; voilà le public dont on doit attendre le jugement, sans le prévenir ni même le solliciter, DUCLOS, *Consid. mœurs*, 10. Tel [comédien] que le public applaudit comme homme de talent, nous l'estimons comme honnête homme, C. DELAV. *les Coméd. Prologue*. Toi, prépare, Laurent, les vers et la couronne Que le public charmé doit jeter de sa main à l'acteur de Paris qui paraîtra demain, ID. *ib.* I, 8. || Se donner au public, assister aux réunions, cérémonies, etc. Je comprends le plaisir que vous faites à ce cordon bleu [M. de Grignan] de vous donner au public de si bonne grâce... Il craignait ici que vous ne fussiez toujours cachée et chagrine, SÉV. *à Mme de Grignan*, 26 févr. 1689. || 14° Le public, l'intérêt public, la chose publique (vieilli en ce sens). Le peuple laissera entre les mains de ses supérieurs la liberté, la religion et le public, BALZ. liv. VIII, lett. 45. || 15° En public, *loc. adv.* En présence de tout le monde, à la vue de tout le monde. Prenons part en public aux victoires publiques, CORN. *Hor.* IV, 7. Eschyle.... Sur les ais d'un théâtre en public exhaussé Fit paraître l'acteur d'un brodequin chaussé, BOIL. *Art p.* III. En public, en secret, contre vous déclarée, J'ai voulu par des mers en être séparée, RAC. *Phèdre*, II, 5. On sait que, chez les Athéniens, les auteurs jouaient souvent dans leurs pièces, et qu'ils n'étaient point déshonorés pour parler avec grâce en public devant leurs concitoyens, VOLT. *Vie de Molière*. || En demi-public, en ne se montrant et ne se cachant qu'à moitié. Les visites journelles en demi-public du roi à son ancienne maîtresse [Mme de Montespan] faisaient un contraste fort ridicule avec son assiduité chez celle qui l'avait servie, ST-SIM. 413, 188.

— HIST. XV° s. De toutes ces paroles, ces dons, ces desheritances et heritances, on fit instruments publics et authentiques, FROISS. II, II, 60. Les combattre [les Anglais] en bataille publique [rangée], MONSTREL. t. I, ch. 147, dans LACURNE. Le bien publicque, COMM. I, 2. || XVI° s. Faire montre d'une chose en public, MONT. I, 119. Renverser la paix publicque, ID. I, 122. Un debvoir publicque, ID. I, 167. Il en provenoit des fruicts très utiles au privé et au public, ID. I, 211. Qu'une femme ne puisse porter robbe enrichie de broderies, si elle n'est publicque et putain, ID. I, 337. Ès gouvernemens des choses publiques [républiques], AMYOT, *Agésil.* 11.

— ÉTYM. Provenç. *public*; anc. cat. *public*; espagn. *publico*; ital. *pubblico*; du lat. *pūblicus*, de *populus*, peuple (voy. PEUPLE). L'ancienne forme est *poublicom* dans les monuments, puis *poblice*; l'o ou l'u long indique une contraction : *pūblicus* pour *populicus*.

PUBLICAIN (pu-bli-kin), *s. m.* || 1° Chez les anciens Romains, fermier des deniers publics. Scévola fit justice des publicains, et fit mener en prison ceux qui y traînaient les autres, MONTESQ. *Espr.* XI, 18. || Nom donné chez les Juifs aux percepteurs d'impôts, qui, comme on le voit dans les Évangiles, étaient fort haïs. Plusieurs Juifs se faisaient publicains, c'est-à-dire fermiers des tributs et des impositions, FLEURY, *Mœurs des Israël.* tit. XXXII, 3° part. p. 398 et 399, dans POUGENS. || 2° Par dénigrement, traitant, financier, homme d'affaires. Lacroix, receveur général de Paris, était fort honnête homme et modeste pour un publicain qui a de tels accès [chez à (Choin)], ST-SIM. 395, 31. N'avez-vous pas été frappé de l'énergie avec laquelle l'Antifinancier peint la misère du peuple et les vexations des publicains? VOLT. *Lett. d'Argental*, 8 janv. 1764. Déplorant le sort de ces belles contrées, à qui la nature n'a prodigué ses dons que pour en faire la proie des barbares publicains, J. J. ROUSS. *Conf.* IV.

— ÉTYM. Provenç. *publican*; cat. *publica*; espagn. *publicano*; ital. *pubblicano*; du lat. *publicanus*, de *publicus* (voy. PUBLIC). L'ancienne langue en avait fait un terme d'injure sous la forme de *popelican*.

† **PUBLICATEUR** (pu-bli-ka-teur), *s. m.* Néologisme. Celui qui publie, qui fait une publication.

— ÉTYM. Lat. *publicatorem*, de *publicare*, publier.

PUBLICATION (pu-bli-ka-sion; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action de publier. La publication d'une ordonnance. Que tous les gentils se préparent à recevoir devant la publication de l'Évangile, en observant les seuls préceptes du droit naturel, LA MOTHE LE VAYER, *Vertu des païens*, I, *État de la loi*. Je vous envoie, mon cher ami, la publication de votre bonheur [mariage], faite bien authentiquement en présence des hommes et des anges, VOLT. *Lett. Florian*, 19 sept. 1774. Avant la célébration du mariage, l'officier de l'état civil fera deux publications à huit jours d'intervalle.... devant la porte de la maison commune; ces publications et l'acte qui en sera dressé énonceront... *Cod. Nap.* art. 63. || 2° Ordonnance publiée. Ces publications sont pour le peuple, pour les laquais, pour la canaille, à qui l'on fait bien de défendre certains jeux qui ne sont faits que pour les gens de qualité, DANCOURT, *la Désolation des joueuses*, sc. 7. || 3° Action de faire paraître un livre. J'ai vu, monsieur, un petit poëme sur votre Pomone [où l'on reprochait à Santeuil ses locutions païennes]; j'ai empêché la publication du poëme, BOSS. *Lett.* 160. Je voulus lui marquer ma confiance, en lui envoyant la profession de foi du vicaire savoyard avant la publication, J. J. ROUSS. *Conf.* XI. || On dit de même : la publication d'un journal, d'un écrit périodique. || L'ouvrage même qui a paru. Une publication intéressante. Publications illustrées. Les nouvelles publications.

— HIST. XVI° s. Tisaphernes ne adjousta plus de creance à cette seconde publication, AMYOT, *Agés.* 15.

— ÉTYM. Provenç. *publication*; espagn. *publicacion*; ital *pubblicazione*; du lat. *publicationem*, de *publicare*, publier.

PUBLICISTE (pu-bli-si-st'), *s. m.* || 1° Celui qui écrit sur le droit public, qui est versé dans cette science. Un savant publiciste. Un publiciste allemand trouverait là de quoi faire un gros volume, et le sage d'assez courtes, mais d'assez tristes réflexions, D'ALEMB. *Dest. des jésuit. Œuv.* t. V, p. 238, dans POUGENS. || 2° Écrivain politique.

— REM. Publiciste n'est dans le Dictionnaire de l'Académie qu'à partir de l'édition de 1762.

— ÉTYM. *Public.*

PUBLICITÉ (pu-bli-si-té), *s. f.* || 1° Notoriété publique. La publicité d'un crime. || 2° Qualité de ce qui est rendu public. La publicité des débats parlementaires, d'une audience. Pierre mit dans toutes ses démarches une publicité qui montrait la persuasion intime de sa justice, VOLT. *Russie*, II, 10. Ces inventions guerrières qui, en devenant bientôt communes à tous les peuples, perdent par cette publicité même, sinon leur mérite, au moins leurs avantages, D'ALEMB. *Éloges, Caillères.* Songez.... Que la publicité.... — Je vais la rendre immense, C. DELAV. *la Popular.* III, 7. || 3° État de ce qui appartient au public, de ce qui est d'un usage public. Lorsqu'un chemin, tracé sur le territoire d'une commune, est affecté à l'usage public, il est naturel de penser qu'il appartient au domaine municipal; la publicité fait naturellement supposer la communauté, BAYLE-MOUILLARD, *Projet de Code rural, Session 1868 du Corps législatif*, p. 28. Les chemins ruraux sont prescriptibles malgré leur publicité, ID. *ib.* p. 33.

— ÉTYM. *Public.*

PUBLIÉ, ÉE (pu-bli-é, ée), *part. passé* de publier. || 1° Rendu public, notoire. Une ordonnance publiée. Sans le secours des vers, leurs noms [des anciens héros] tant publiés Seraient depuis mille ans avec eux oubliés, BOIL. *Ép.* I. || 2° Édité, mis au jour, en parlant d'un livre. Hippocrate publié par Foes.

PUBLIER (pu-bli-é), *v. a.* Je publiais, nous publiions, vous publiiez; que je publie, que nous publiions, que vous publiiez. || 1° Rendre public et notoire. Publier une loi, un manifeste. Publier une nouvelle. Afin d'avoir cette douleur D'ouïr démentir ses victoires, Et nier ce que les histoires Ont publié de sa valeur! MALH. VI, 8. Et faisons publier par toute l'Italie : La liberté de Rome est l'œuvre d'Émilie, CORN. *Cinna*, I, 3. Et que vos conjurés entendent publier Qu'Auguste a tout appris, et veut tout oublier, ID. *ib.* V, 3. Quoiqu'on publie tous les ans à Rome la bulle *In cœna Domini*, personne ne croit en France qu'elle lie nos consciences; on a même souvent défendu de la publier, DUMARS. *Lib. Églis. gallic.* II, *Max.* 16. Il est très-vrai que le pape Léon X publia une bulle en faveur de l'Orlando furioso, VOLT. *Dict. phil. Épopée.* || Fig. Tout ce qu'il fait [le Seigneur] publie ses louanges et sa grandeur; et sa justice demeure dans tous les siècles, SACI, *Bible, Psaum.* CX, 3. || 2° Dire partout. Que ne publieront point l'envie et l'imposture? CORN. *Cid*, III, 3. Mais quoi que notre siècle à sa gloire [du Tasse] publie, BOIL. *Art p.* III. Le sénat chaque jour et le peuple irrités Publiaient qu'en mourant Claude avec sa puissance N'avait encor laissé sa simple obéissance, RAC. *Brit.* IV, 2. Les dieux vont s'apaiser : du moins Calchas publie Qu'avec eux, dans une heure, il nous réconcilie, ID. *Iphig.* III, 3. || Familièrement. Publier quelque chose sur les toits, le divulguer avec éclat. || 3° Déclarer hautement. Un enfant courageux publie Que Dieu lui seul est éternel, RAC. *Athal.* II, 9. || 4° Vanter. J'entends de tous côtés Publier vos vertus, seigneur, et ses beautés [de Bérénice], RAC. *Bérén.* II, 2. Est-ce là toute cette science que les hommes publient, et qui vous fait révérer de toute la terre? LA BRUY. XI. || 5° Publier pour, avec un adjectif pour complément, déclarer que tel est... Et ne sera jour de ma vie que je ne vous publie pour la plus ingrate et plus trompeuse femme qui soit sous le ciel, D'URFÉ, *l'Astrée*, I, 5. Et que direz-vous de la marquise Araminte qui la publie partout [cette comédie] pour épouvantable? MOL. *Critique*, 6. || On le dit avec la même signification sans *pour*. Et je l'entends partout publier hautement Aussi brave guerrier que malheureux amant, CORN. *Cid*, IV, 2. || 6° Éditer, faire paraître. Les écrits qu'il publia contre saint Cyrille, BOSS. *Hist.* I, 11. Ce pauvre Bernard était bien sage de ne pas publier son poëme [l'Art d'aimer]; c'était un mélange de sable et de brins de paille avec quelques diamants très-joliment taillés, VOLT. *Lett. St-Lambert*, 1er sept. 1773. || 7° Se publier, *v. réfl.* Se vanter en qualité de. Le vaudois ne croit pas comme l'albigeois; mais, comme l'albigeois, il hait l'Église, et se publie le seul saint, le seul ministre des sacrements, BOSS. *Var.* XI, 205. || 8° Être publié. Cette ordonnance se publiera demain. || Être édité, mis au jour. Il s'est publié beaucoup de livres cet hiver.

— HIST. XIII° s. Li edifice des maisons ki pour omecide seront abatues, seront publié [vendus à l'encan], TAILLIAR, *Recueil*, p. 510. Il advint que li troi eslurent le meor [maire] de Saint-Liz, et mistrent leur requeste en la volenté le roi, et la puplierent au commun, *Liv. de just.* 39. || XV° s. Mès freres Jehans de Primai Les ot tous deux [ouvrages] à exemplaire, Ce dist-il, por son roman faire.... Mais n'est mie moult publié, Ains est comme tout oublié, G. GUIART, *Royaux lignages*, v. 342. C'est une chose qui par les anciens a jà esté escripte et publiée, BERCHEURE, f° 7. Ceulz qui mettent et font ou publient les lois, ORESME, *Eth.* 326. || XVI° s. La honte [des infortunes conjugales] s'en augmente et se publie principalement par la jalousie, MONT. III, 347. Il [la Boëtie] écrivit une satire latine excellente, qui est publiée.... ID. I, 213. Si Plutarque.... dict sçavoir de certaine science que, du temps de Domitian, la nouvelle de la battaille perdue par Antonius en Allemaigne à plusieurs journées de là, feut publiée à Rome le mesme jour qu'elle avoit esté perdue, ID. I, 203.

— ÉTYM. Provenç. *publicar*, *publiar*; espagn. *publicar*; ital. *pubblicare*; du lat. *publicare*, de *publicus*, public.

† **PUBLIEUR** (pu-bli-eur), *s. m.* Celui qui publie.

— HIST. XV° s. Mon disciple sainct Pol, herault et publieur de mes commandemens, AL. CHART. *Œuv.* p. 280. || XVI° s. Publieur, COTGRAVE.

PUBLIQUEMENT (pu-bli-ke-man), *adv.* D'une manière publique, avec publicité, au su et au vu de tout le monde. C'est par mes seuls conseils qu'il veut publiquement Du prince Héraclius faire le châtiment, CORN. *Hérac.* IV, 6. Elle s'en est vantée assez publiquement, RAC. *Brit.* IV, 4. En 1670, M. Leibnitz, âgé de vingt-quatre ans, se déclara publiquement philosophe dans un livre dont voici l'histoire... FONTEN. *Leibnitz.* On [hommes et femmes] se prend, on se quitte assez publiquement, GRESSET, *Méch.* II, 7. Ce prince [Louis XI] est le premier de nos rois qui ait introduit, ou du moins fait étendre l'usage de manger publiquement avec ses sujets, DUCLOS, *Œuv.* t. III, p. 340.

— HIST. XIII° s. Cil leu [ces lieux] sont seint, qui sont publiaument desdié en cité, *Liv. de just.* 65. || XIV° s. Publiquement il demandoient la restitucion des deseus dites choses, secretement il..., BERCHEURE, f° 28, *verso*. ....Soient mis au pilory, ou en l'eschielle, sans nulle remission, publiement et notoirement, *Ordonn. des rois de Fr.* t. I, p. 537. || XV° s. Que un roy ne doit croyre personne du monde qui lui die publiquement ou en secret d'autruy absent aucun mal, *Bibl. des ch.* 6° série, t. II, p. 451. || XVI° s. Quand il leur mesadvient [à certains Indiens] en quelque rencontre ou battaille, ils en demandent publiquement pardon au soleil, qui est leur dieu, comme d'une action injuste, MONT. I, 260

— ÉTYM. *Publique*, et le suffixe *ment*; provenç. *publicamen*; catal. *publicament*, espagn. *publicamente*; ital. *pubblicamente*.

† PUCCINIE (pu-ksi-nie), *s. f.* Voy. NOIR des céréales, n° 23.

PUCE (pu-s'), *s. f.* || 1° Terme d'histoire naturelle. Genre d'insectes de l'ordre des aphaniptères. || Insecte qui se nourrit du sang de l'homme et de quelques animaux. Un sot par une puce eut l'épaule mordue, LA FONT. *Fabl.* VIII, 6. Pour tuer une puce il voulait obliger Ces dieux à lui prêter leur foudre et leur massue, ID. *ib.* Jusque-là qu'il se vint l'autre jour accuser D'avoir pris une puce en faisant sa prière, Et de l'avoir tuée avec trop de colère, MOL. *Tart.* I, 6. Il y a certainement du divin dans une puce; elle saute cinquante fois sa hauteur; elle ne s'est pas donné cet avantage, VOLT. *Dial.* XXIV, 17. || Fig. Avoir la puce à l'oreille, être inquiet, agité. Si les catholiques d'Augsbourg ont la puce à l'oreille contre les luthériens, GUI PATIN, *Nouv. Lett.* t. I, p. 140, dans POUGENS. Jeanne, la puce à l'oreille, Bat sa chatte que réveille La tendresse des matous, BÉRANG. *Ivrogne.* || Mettre à quelqu'un la puce à l'oreille, lui inspirer des inquiétudes. || On te secouera les puces, se dit à quelqu'un qu'on menace de battre ou de traiter sévèrement. || Populairement. N'avoir pas le temps de chercher ses puces, se dit d'une femme très-occupée. || 2° Puce de mer, petit insecte aquatique. Des espèces de puces de mer sont lumineuses, et communiquent leur éclat aux eaux, BONNET, *Contempl. nat. Œuv.* t. VIII, p. 378, dans POUGENS. || La puce aquatique, daphnie puce. || 3° Puce maligne ou puce de Bourgogne, la pustule maligne, ainsi dite parce que d'abord la pustule ressemble à une morsure de puce. || Les puces, nom donné par les hommes qui travaillent dans l'air comprimé, à un prurit pénible, brûlant, quelquefois intolérable, qui survient quand la pression est grande. || 4° Herbe aux puces, nom vulgaire du psyllion. || 5° *Adj. invar.* Qui est d'un brun semblable à celui de la puce. Étoffe puce. Ruban puce. Des habits puce. Les acides rougissent les couleurs noires, fauves, violettes, puce.... CHAPTAL, *Instit. Mém. scienc.* t. VI, p. 486. || Proverbes. Qui se couche avec les chiens se lève avec des puces. || À la Sainte-Luce du saut d'une puce, phrase elliptique qui signifie que, du 23 décembre, fête de sainte Luce dans l'ancien calendrier, les jours croissent d'une quantité imperceptible. Il s'ensuit que ce proverbe a près de trois siècles; car depuis 1582 la Sainte-Luce se trouve le 13 décembre, époque après laquelle les jours diminuent encore sensiblement, LEGOARANT. À peine le soleil remonte du saut d'une puce.... SÉV. 15 janv. 1690.

— HIST. XII° s. Cil ki tu pursieus [poursuis] est cume uns chienz mors u [ou] une pulce, *Rois*, p. 95. || XIV° s. [Un discours] Ne laissa que ni li mesist [à une dame] Pluisours fois la puche à l'oreille, J. DE CONDÉ, t. II, p. 9. Charles en fist tel joie, ne fist mais la pareille; Mais encore en aura telle puce en l'oreille, Dont il aura peour de perdre corps et terre, *Girart de Rossillon*, v. 2257. En esté, gardez que en vostre chambre ne en vostre lit n'ait nulles puces, *Ménagier*, I, 7. || XV° s. Elle estoit amoureuse d'un gros chanoine, qui avoit plus d'argent qu'un chien n'a de puces, LOUIS XI, *Nouv.* XCII. || XVI° s. Dames qui ont tant la puce en l'oreille, Qu'il ne les fault appeler n'esveiller, G. CRETIN, *Poés.* p. 79, dans POUGENS. Psyllion, seu pulicaris, herbe à puces, *in Ruellium, De stirpibus.* Puce en l'oreille l'homme reveille, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 198. Nul sang blanc, nulle puce blanche, *ib.* t. II, p. 368. Qui bien dort pulce ne sent, *ib.* p. 384. Comment Panurge avoyt la pulce en l'aureille, RAB. *Pant.* III, 7. Ceux qui ont charmé les puces [qui ont bu avec excès, au point de n'être pas réveillés par les puces], CHOLIÈRES, *Contes*, f° 259, dans LACURNE (on a dit dans le même sens, brider les puces).

— ÉTYM. Wallon, *pouss*; picard, *puche*; provenç. *piuze*, *piuts*; catal. *pussa*; espagn. *pulga*; ital. *pulce*; du lat. *pulicem*, que les étymologistes rapprochent du grec ψύλλα, et de l'all. *Floh*, qui signifient puce. La racine est le sanscr. *sphur*, sauter, sautiller; le grec fait métathèse, et le latin laisse tomber l'*s* initial.

PUCEAU (pu-sô), *s. m.* Terme libre. || 1° Jeune garçon vierge. || 2° *Adj.* Puceau, pucelle. Je la tiens pucelle sans faute, Et si pucelle qu'il n'est rien De plus puceau que cette belle, LA FONT. *Joc.* Elle affermit de ses pucelles mains Des fleurs de lis la tige gallicane, VOLT. *Puc.* I.

— HIST. XIII° s. Li cors de li. ki puceus fu, Ne puet [peut] mort estre corrompu, *Édouard le Conf.* v. 3983. Li uns est tout nouviaus Ameres [amant] et tout puciaus, *Anc. poés. fr. Vat.* n° 1490, f° 170, dans LACURNE. || XVI° s. Par maniere de gausserie on appelle puceaux ceux qui au souffle de leur haleine rallument une chandelle esteinte, PASQUIER, *Rech.* liv. VIII, p. 692, dans LACURNE. Garder soigneusement son ame pucelle et nette de la contagion et corruption du monde, CHARRON, *Sagesse*, p. 622, dans LACURNE.

— ÉTYM. Voy. PUCELLE.

PUCELAGE (pu-se-la-j'), *s. m.* || 1° Terme familier et libre. Se dit d'un homme qui n'a pas connu de femme, d'une femme qui n'a pas connu d'homme. Avoir son pucelage. Perdre son pucelage. Et combien la Neveu.... A de fois au public vendu son pucelage, BOIL. *Sat.* IV. Mme de Beauvais ne s'était pas mise moins bien avec le roi, dont elle passait pour avoir eu le pucelage, ST-SIMON, 14, 159. J'en avais rapporté non ma virginité, mais mon pucelage, J. J. ROUSS. *Conf.* III. || Fig. et familièrement. Je n'ai jamais dit monseigneur à M. le duc d'Orléans, et jusqu'à présent encore je me suis conservé ce pucelage, ST-SIMON, 227, 48. Moi.... qui osai me vanter d'avoir jusqu'à ce moment conservé chèrement toute une vie mon pucelage entier sur les bassesses, ID. t. XVIII, p. 148, éd. in-8°, 1829. || 2° Terme d'histoire naturelle. Espèce de petit coquillage univalve du genre des porcelaines.

— SYN. PUCELAGE, VIRGINITÉ. Voy. l'exemple du XV° siècle, à l'historique.

— HIST. XIII° s. Se une feme, el tans de sa veveté ou el tans de son pucelage.... BEAUM. II, 26. || XV° s. Virginité et pucellage ne sont pas une mesme chose ne une mesme vertu.... pucellaige est une vertu que tous ceulx et toutes celles ont, qui n'ont attouchement de charnelle compaignie; mais virginité est trop plus haulte chose et plus merveilleuse, car nul ne la peut avoir, soit homme ou femme, qu'il ait volunté de charnel attouchement. *Lancelot du lac*, t. III, f° 104, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Pucelle*; provenç. *piucelatge*; ital. *pulcelaggio*.

1. PUCELLE (pu-sè-l'), *s. f.* || 1° Terme familier. Vierge. S' [si] elle a force ducats, elle est toute pucelle, RÉGNIER, *Sat.* III. Votre petit Allemand.... est beau comme un ange, et doux et honnête comme une pucelle, SÉV. 7 oct. 1676. Je découvre enfin deux pucelles, ou, pour mieux dire, deux filles de cinquante ans, LESAGE, *Diable boit.* 10. Si les neuf Muses sont pucelles, Les trois Grâces ne le sont pas, VOLT. *Épît* 29. || La Pucelle d'Orléans, Jeanne d'Arc qui délivra la France (en cet emploi, pucelle n'est pas du style familier). || Dans la poésie badine, les doctes pucelles, les neuf Muses. || 2° Il se dit quelquefois simplement pour jeune fille. Le coton pris en leurs rives, Que leurs pucelles captives En nos maisons fileront, MALH. VI, 28. On choisit cent pucelles, Toutes sachant broder, aussi sages que belles, LA FONT. *Filles de Minée.* || 3° Espèce de poire, dite aussi chat-brûlé, et intermédiaire entre le messire Jean et le martin sec.

— HIST. X° s. Buona pulcella fut Eulalia, *Eulalie.* || XI° s. Et des pulceles et des gentilz oixurs [femmes], *Ch. de Rol.* LXIII. || XII° s. Si l'amad tant forment [fortement] qu'il enmaladid; kar grevuse chose lui semblad à mustrer à la pulcele nule descunvenue, *Rois*, 162. || XIII° s. Or à mari autre que vous n'aurai; Pucele ainçois tousjours ainsi vivrai, *Romancero*, p. 72. Encor [je] te commant et encharge, Que tenir te faces por large [généreux] À la pucele [servante] de l'ostel, *la Rose*, 2671. || XV° s. Tous chevaliers doivent aider, à leur loyal pouvoir, toutes dames et pucelles dechassées et deconfortées, à leur besoin, mesmement quand ils en sont requis, FROISS. I, I, 46. || XVI° s. Les lits se font : les trois pucelles de Marolles [qui n'étaient plus pucelles] se couchent, et les maris après, DESPER. *Contes*, V.

— ÉTYM. Prov. *piucela*, *pieucela*; anc. espagn. *puncella*; ital. *pulcella*, *pulzella*; du bas-latin *pullicella*, diminutif de *pulla* (qui avait donné *pulle*, jeune fille, dans le *Chant d'Eulalie*), du lat. *pullus*, jeune enfant, jeune animal (voy. POULE). Le masculin *pullicellus* a donné *puceau*.

2. PUCELLE (pu-sè-l'), *s. f.* Un des noms vulgaires de la feinte, poisson qui ressemble à l'alose.

PUCERON (pu-se-ron), *s. m.* Genre d'insectes hémiptères qui s'attachent aux feuilles et aux rameaux des plantes, dont le mode de génération, longtemps inexpliqué, est un cas de métagenèse. Nous avons dans nos pucerons un genre d'insectes qui, à la propriété de se multiplier sans accouplement, joint encore celle d'être à la fois vivipare et ovipare, BONNET, *Observ. pucerons.* Un puceron pris au moment de sa naissance et renfermé à l'instant dans la plus parfaite solitude y mit au jour, sous mes yeux, quatre-vingt-quinze petits, ID. *Consid. Corps organ. Œuv.* t. VI, p. 128, dans POUGENS. Un des exemples les plus remarquables et les plus heureux de patience offert dans l'observation de la nature, c'est celui de Bonnet, qui vit et éleva la neuvième génération d'un puceron né sans accouplement, SENEBIER, *Ess. art d'observ.* t. I, p. 340, dans POUGENS. Les pucerons, quoique très-petits, sont aussi nuisibles; ils causent des altérations aux plantes, et font souffrir la végétation de celles qui sont délicates, GENLIS, *Maison rust.* t. I, p. 335, dans POUGENS.

— ÉTYM. Diminutif irrégulier de *puce*, analogue à *forgeron*, *fumeron*; Berry, *piôsons*, au pluriel. On trouve aussi au XVI° siècle *pulçon* et *pulçot*, qui sont des formations régulières.

† PUCERONNE (pu-se-ro-n'), *s. f.* Femelle du puceron. Un puceron de cette espèce mis au jour sous mes yeux par une puceronne ailée, BONNET, *Observ. pucerons.*

† PUCHER (pu-ché) ou PUCHIER (pu-chié), *v. a.* Puiser avec le pucheux.

— ÉTYM. Autre forme de *puiser*, usitée en Normandie.

† PUCHETTE (pu-chè-t'), *s. f.* Espèce de drague à l'usage du tourbier.

— ÉTYM. *Pucher.*

† PUCHEUX (pu-cheû), *s. m.* Espèce de cuiller à pot à l'aide de laquelle le fabricant de sucre verse le sirop du rafraîchisseur dans le bec de corbin: on dit aussi puisoir. On agite le sirop avec une grande spatule, en raclant les parois pour en détacher les cristaux.... puis on verse immédiatement le sirop dans les formes, à l'aide du pucheux ou de bassins à anses, *Mémoire annexé à la circul.* n° 196 du 18 août 1838, p. 7

— ÉTYM. *Pucher.*

† PUCHOIR (pu-choir), *s. m.* Petit baril emmanché servant de cuiller à puiser, dans les salines.

— ÉTYM. *Pucher.*

† PUCHOT (pu-cho), *s. m.* Nom, sur le Niger, d'un tourbillon de vent qui, en tournant avec violence, entraîne tout ce qu'il rencontre, LABAT, *Nouv. rel. de l'Afrique*, t. III, p. 186, dans JAL.

— ÉTYM. *Pucher*, parce que ce tourbillon *puche*, puise l'eau.

† PUDDING (pou-dingh), *s. m.* Voy. POUDINGUE.

† PUDDLAGE (pu-dla-j'), *s. m.* Terme de métallurgie. Action de puddler. Depuis plusieurs années, on cherchait à fabriquer de l'acier par le procédé du puddlage, c'est-à-dire au moyen de l'affinage de la fonte par la houille dans un fourneau à réverbère, procédé jusqu'alors réservé exclusivement à la production du fer, A. GUEBHARD, *Moniteur*, 27 août 1867, p. 1147, 1re col.

† PUDDLER (pu-dlé), *v. a.* Affiner la fonte à la la houille par un traitement spécial qui consiste à placer la fonte dans un four à réverbère, et à la porter à une haute température, qui, jointe à l'action des gaz provenant de la combustion du charbon [coke] mis sur une grille en tête du four, enlève le carbone de la fonte.

— ÉTYM. Anglais, *to puddle*, rendre trouble, corroyer.

† PUDDLEUR (pu-dleur), *s. m.* Ouvrier employé au puddlage. L'administration des forges prévient MM. les ouvriers puddleurs, chauffeurs lamineurs.... *Avis des maîtres de forges aux ouvriers de Nantes*, *Moniteur*, 13 mai 1868, p. 617, 6° col.

PUDEUR (pu-deur), *s. f.* || 1° Honte honnête causée par l'appréhension de ce qui peut blesser la décence. Pudeur, dont on ne s'est servi que depuis M. Desportes, qui en a usé le premier, à ce que j'ai entendu dire, VAUGEL. *Rem.* t. II, p. 339, dans POUGENS. Elle tombe, et, tombant, range ses vêtements, Dernier trait de pudeur même aux derniers moments, LA FONT. *Filles de Minée.* La nature a mis en nous la pudeur, c'est-à-dire la honte de nos imperfections, MONTESQ. *Esp.* XVI, 12. Mais je vois la pudeur s'avancer sur sa trace; Ah! qui peut séparer la pudeur de la grâce? DELILLE, *Imag.* III. Et la pudeur enfin est la grâce de l'âme, ID. *ib.* || Fig. Tous mes écrits, enfants d'une chaste candeur, N'ont jamais fait rougir le front de la pudeur, GILBERT, *Mon apologie.* || 2° Honte honnête causée par l'appréhension de ce qui peut blesser la modestie, l'honnêteté. La femme sainte et pleine de

pudeur est une grâce qui passe toute grâce, SACI, *Bible, Ecclésiastique*, XXVI, 19. La vraie chasteté de l'âme, la vraie pudeur chrétienne est de rougir du péché, BOSS. *Mar.-Thér.* Je veux dans la satire un esprit de candeur, Et fuis un effronté qui prêche la pudeur, BOIL. *Art p.* II. Une noble pudeur à tout ce que vous faites Donne un prix que n'ont point ni la pourpre ni l'or, RAC. *Esth.* III, 4. Quelle aimable pudeur sur leur visage est peinte ! ID. *ib.* I, 2. Les hommes corrompus n'ont aucune pudeur, et ils sont toujours prêts à toutes sortes de bassesses, FÉN. *Tél.* XIV. Ainsi que l'honneur, La générosité, madame, a sa pudeur, DUFRÉNY, *Réconc. norm.* IV, 4. || Homme sans pudeur, homme qui ne rougit de rien. || 3° Chasteté, en parlant d'une femme. Mais la pudeur peut tout sur l'esprit d'une fille, CORN. *Théod.* II, 7. Vous qu'il prit à témoins d'une immortelle ardeur, Quand, par un faux serment, il vainquit ma pudeur, ID. *Médée*, I, 4. De l'austère pudeur les bornes sont passées, RAC. *Phèd.* III, 1. || 4° Sorte de discrétion, de retenue, de modestie qui empêche de dire, d'entendre ou de faire certaines choses sans embarras. Il [l'ami] cherche vos besoins au fond de votre cœur ; Il vous épargne la pudeur De les lui découvrir vous-même, LA FONT. *Fabl.* VIII, 11. Vous.... Qui ne pûtes jamais écouter sans pudeur La louange la plus permise, ID. *ib.* X, 15. Si toujours dans leur âme [des ministres protestants] une pudeur rebelle, Près d'embrasser l'Église, au prêche les rappelle, BOIL. *Ép.* III. .... Votre fils me défend de poursuivre ; Je l'affligerais trop si j'osais achever ; J'imite sa pudeur et fuis votre présence, RAC. *Phèd.* V, 3. Moi-même, je l'avoue avec quelque pudeur.... Ce nom de roi des rois et de chef de la Grèce Chatouillait de mon cœur l'orgueilleuse faiblesse, ID. *Iph.* I, 1. Il n'accepte la place qu'en faisant bien sentir la noble pudeur qu'il avait de succéder à un des premiers géomètres de l'Europe, lui qui ne s'était nullement tourné de ce côté-là, FONTEN. *Dangeau.* || La pudeur des lois, le respect que les lois inspirent. L'autorité établie pour maintenir l'ordre et la pudeur des lois, méritée par les excès qui les violent [remise entre les mains de ceux qui les violent en récompense de leurs excès], MASS. *Petit car. Exemples.*

— HIST. XVI° S. Utile decence de nostre virginale pudeur, si elle pouvoit interdire ceste descouverte, MONT. III, 5.

— ÉTYM. Lat. *pudorem.* *Pudeur*, d'après Vaugelas (voy. ci-dessus au n° 1) a été employé pour la première fois par Desportes.

PUDIBOND, ONDE (pu-di-bon, bon-d'), *adj.* Terme familier qui ne se dit guère que par plaisanterie. Qui est plein de pudeur. Un air pudibond. Cette pudibonde demoiselle, VOLT. *Lett. Florian*, 22 janv. 1776. || Rougeur pudibonde, rougeur du visage produite par la timidité, par la pudeur.

— HIST. XVI° S. Hippocrates ne veut qu'aux autres parties on ouvre trop subit les apostemes, excepté aux parties pudibondes, PARÉ, V, 10.

— ÉTYM. Lat. *pudibundus*, de *pudere*, avoir pudeur.

† **PUDIBONDAGE** (pu-di-bon-da-j'), *s. m.* Terme familier qui ne s'emploie guère que par moquerie pour l'affectation d'une pudeur excessive. Sa conduite passée [d'un mari], comparée aux sages et pieuses habitudes de Marthe [sa femme], l'avait jeté dans un accès de pudibondage sans pareil, CH. DE BERNARD, *Un acte de vertu*, § V.

PUDICITÉ (pu-di-si-té), *s. f.* Pureté du corps et de l'âme par rapport aux plaisirs illicites. Dans ces refuges où la pudicité est à couvert des tentations du désespoir et de l'indigence, FLÉCH. *Panég.* II, p. 331. Un usurier avait voulu corrompre la pudicité d'un jeune homme, MONTESQ. *Esp.* XII, 21. Les lois de la pudicité sont du droit naturel, et doivent être senties par toutes les nations du monde, ID. *ib.* XV, 12.

— HIST. XVI° S. Nous voyons que le poete attribue la cause de continence et de pudicité à la sagesse, AMYOT, *Comm. lire*, 48. Solon feut le premier en la Grece, dict on, qui par ses lois donna liberté aux femmes, aux despens de leur pudicité, de pourveoir au besoing de leur vie, MONT. III, 346.

— ÉTYM. Lat. *pudicitatem*, de *pudicus*, pudique.

PUDIQUE (pu-di-k'), *adj.* || 1° Qui a de la pudicité. Vous avies reçu en naissant une âme si pudique, MASS. *Carême. Prod.* Si les Muses toujours pudiques Chassent les poëtes cyniques De qui le vin est l'Apollon, LAMOTTE, *Odes*, t. I, p. 266, dans POUGENS. L'on peut dire que l'honneur d'une femme pudique est sous la protection spéciale de tous les gens de bien, J. J. ROUSS. *Hél.* III, 19. || 2° Il se dit des choses. Si l'absolu pouvoir d'une pudique flamme.... CORN. *Hor.* IV, 7. Je défie à la fois tous vos vers, vos romans, Vos lettres, billets doux, toute votre science, De valoir cette honnête et pudique ignorance, MOL. *Éc. des fem.* I, 4. Les grâces pudiques de la reine Esther, BOSS. *Reine d'Angl.* || Il est du style soutenu. || 3° Terme de botanique. Se dit de plantes qui, au moindre choc, abaissent leurs feuilles et leurs branches.

— HIST. XVI° S. Au paravant Clitæmnestre pudique.... AMYOT. *Comm. lire les poëtes*, 48. La philosophie se mesle et parle librement de toutes choses pour en trouver les causes, les juger et reigler ; si faict bien la theologie, qui est encore plus pudique et retenue, CHARRON, *Sagesse*, I, 22.

— ÉTYM. Lat. *pudicus*, de *pudere*, avoir pudeur.

PUDIQUEMENT (pu-di-ke-man), *adv.* D'une manière pudique. Vivre pudiquement. S'exprimer pudiquement.

— HIST. XVI° S. Pudiquement, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Pudique*, et le suffixe *ment.*

PUER (pu-é), *v. n.* Je puais, nous puions, vous puiez ; que je pue, que nous puions, que vous puiez ; d'après l'Académie, ce verbe n'a que le présent je pue, l'imparfait je puais, le futur je puerai, le conditionnel je puerais, et il manque des autres temps ; mais on ne voit pas pourquoi on ne se servirait pas du prétérit défini je puai, de l'imparfait du subjonctif que je puasse et des temps composés. || 1° Exhaler une odeur fétide. Viande qui commence à puer. Ces charognes puèrent longtemps. || Il pue comme un rat mort, comme un bouc, comme une charogne, comme la peste, se dit d'un homme qui sent très-mauvais. || Fig. et populairement. Cela lui pue, lui pue au nez, il en est dégoûté, rebuté. Les bancs, le séminaire, l'apprentissage de l'épiscopat, toutes ces choses lui puaient horriblement [à l'abbé de Polignac], ST-SIM. 153, 240. || Fig. et familièrement. Il fait tellement parade de son savoir qu'il en pue. || 2° Activement. Puer l'ail, exhaler une odeur d'ail. Retirez-vous : vous puez le vin à pleine bouche, MOL. *G. Dandin*, III, 12. || Cela pue le musc, l'ambre, la civette, se dit d'une odeur forte et incommode de musc, d'ambre, de civette. || Fig. ....Ah ! sollicitude à mon oreille est rude : Il pue étrangement son ancienneté, MOL. *Femm. sav.* II, 7. Il se trouve dans les mémoires de Villars des traits dont la hardiesse pue la fausseté, ST-SIM. 111, 206. || Proverbe. Paroles ne puent point, ou parole ne pue point, se dit par excuse quand on est obligé de nommer quelque chose de sale. Pour Dieu, daignez m'envoyer (paroles ne puent pas) la feuille de l'infâme Fréron contre M. le Brun, VOLT. *Lett. Mme d'Argental*, 14 janv. 1761.

— REM. Autrefois on disait *puer* ou *puir* ; Richelet et Furetière les admettent dans leurs dictionnaires, en disant que ce sont deux verbes défectueux ; que *puir* n'est point usité à l'infinitif, mais seulement *puer*, et qu'au présent on conjugue *je pus, tu pus, il put.* Malherbe a dit : Phlègre qui les reçut [les géants], put encore la foudre Dont ils furent touchés, II, 12 ; Dancourt : La bourgeoisie me put horriblement à l'heure qu'il est, *Cur. de Comp.* sc. 9 ; Lesage : Tant mieux, s'écria-t-il, l'esprit me put, et je le regarde à l'heure qu'il est comme le présent le plus funeste que le ciel puisse faire à l'homme, *Gil Bl.* II, 7. Aujourd'hui, *puir* étant tombé dans l'oubli, cette conjugaison anomale a disparu, et l'on conjugue *je pue, tu pues, il pue.*

— HIST. XIII° S. ....La grace dechiet D'aucun dit, que trop est en cours ; Il est si vieus en toutes cours, Qu'il semble à chascun que il pue, Si est sa grace corrumpue, BAUDOUIN DE CONDÉ, t. I, p. 234. Et moult en trouverent par les rues qui estoient mort de maladie tout puant, *Chr. de Rains*, 39. Li femiers [fumiers], Qui de puir est coustumiers, *la Rose*, 5960. Car tant cum avarice put A Dieu qui de ses biens reput Le monde.... *ib.* 5261. || XV° S. Il semble voir qu'argens me pue ; Dalès moi ne peut arrester, FROISS. *le Dit dou florin.* || XVI° S. Puants au dedans toute sorte de vices, MONT. II, 223.

— ÉTYM. Provenç. *pudir* ; ital. *putire* ; du lat. *putere*, puer ; grec, πύειν, πύθειν, pourrir ; sanscr. *puy*, pourrir, puer.

† **PUÉRICULTURE** (pu-é-ri-kul-tu-r'), *s. f.* L'art d'élever les enfants au physique et au moral.

— ÉTYM. Lat. *puer*, enfant, et *culture.*

PUÉRIL, ILE (pu-é-ril, ri-l'), *adj.* || 1° Qui appartient à l'enfance. Âge puéril. L'instruction puérile. || La Civilité puérile, titre d'un vieux livre fait pour apprendre la civilité aux enfants. || Fig. et familièrement. Il n'a pas lu la Civilité puérile, il manque aux devoirs de la civilité. || Terme de médecine. Respiration puérile, se dit dans l'auscultation, quand l'inspiration et l'expiration sont plus bruyantes qu'à l'ordinaire, et que le murmure vésiculaire se fait entendre avec plus d'intensité que dans l'état normal, la respiration conservant d'ailleurs son caractère doux et moelleux ; ainsi dite parce que les enfants respirent ainsi. || 2° Par extension, frivole, qui rappelle l'enfance. Parmi les vices puérils, il n'y a personne qui ne voie que le plus puéril de tous, c'est l'honneur que nous mettons dans les choses vaines, BOSS. *Sermons, Honneur*, 1. Le défaut du style enflé, c'est de vouloir aller au delà du grand ; il en est tout au contraire du puéril ; car il n'y a rien de si bas, de si petit, ni de si opposé à la noblesse du discours, BOIL. *Longin, Sublime*, ch. 2. Vous croyez-vous obligé avec moi à de puérils ménagements ? MARMONTEL, *Cont. mor. Amit. à l'épr.*

— HIST. XVI° S. Fuye ceste puerile ambition de vouloir paroistre plus fin, pour estre aultre, MONT. I, 166. Ce seroit une cavillation frivole et puerile, CALV. *Instit.* 58.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *pueril* ; ital. *puerile* ; du lat. *puerilis*, de *puer*, enfant ; grec, παῖς ; sanscr. *putra* : de la racine *pu*, engendrer.

PUÉRILEMENT (pu-é-ri-le-man), *adv.* D'une manière puérile. Ils portaient puérilement aux pieds du monarque un vain et lâche tribut d'adulation, MIRABEAU, *Collection*, t. V, p. 289.

— HIST. XVI° S. Comme si ces badaux et resveurs ne se desnuoyent point de toute authorité, traittans si puerilement l'Escriture, CALV. *Instit.* 65. Aux evenements je me porte virilement ; en la conduicte, puerilement ; l'horreur de la cheute me donne plus de fiebvre que le coup, MONT. III, 47.

— ÉTYM. *Puérile*, et le suffixe *ment.*

PUÉRILITÉ (pu-é-ri-li-té), *s. f.* || 1° Ce qui tient de l'enfant, dans le raisonnement ou dans l'action. La puérilité de M. de Nemours, qui était bien aise de montrer son bâton de général à Mme de Chastillon, RETZ, *Mém.* t. III, liv. IV, p. 185, dans POUGENS. Qu'est-ce donc que puérilité ? ce n'est visiblement autre chose qu'une pensée d'écolier qui, pour être trop recherchée, devient froide, BOIL. *Longin, Sublime*, ch. 2. Le médecin a le malheur de ne traiter avec les hommes que dans le temps précisément où ils sont plus faibles et plus enfants que jamais ; cette puérilité de la maladie règne principalement dans le grand monde, FONTEN. *Littre.* Si Néron n'avait pas la puérilité de se cacher derrière une tapisserie pour écouter l'entretien de Britannicus et de Junie, VOLT. *Triumv. Préface.* || 2° Discours, action d'enfant. Dire que la couronne de France est si noble qu'elle ne peut admettre de femmes, c'est une grande puérilité, VOLT. *Mœurs*, 75. Ceux qui ont voulu se faire valoir en y insérant [dans l'Encyclopédie] leurs puérilités, ont absolument gâté cet ouvrage, ID. *Lett. Panckoucke*, 12 févr. 1769. Si tu crains d'être.... un diseur de puérilités sonores, si tu veux connaître les vices, les vertus, les passions, les devoirs de l'homme envers toutes les conditions et les circonstances, lis Sénèque, DIDER. *Claude et Nér.* II, 6. Que dirait Socrate de l'éducation publique qu'on donne à notre jeune noblesse, des puérilités dont on se plaît à la nourrir, comme si on n'avait rien de bon à lui apprendre ? D'ALEMB. *Ess. sur la soc. des g. de lettres. Œuvr.* t. III, p. 37, dans POUGENS.

— HIST. XVI° S. La puerilité, qui commence depuis la naissance de l'enfant, et dure jusqu'à dix-huit ans, PARÉ, *Introd.* V.

— ÉTYM. Lat. *puerilitatem*, de *puerilis*, puéril.

PUERPÉRAL, ALE (pu-èr-pé-ral, ra-l'), *adj.* Terme de médecine. Qui tient à l'accouchement. État puerpéral. Accidents puerpéraux. || Fièvre puerpérale, fièvre qui attaque les femmes en couche.

— ÉTYM. Lat. *puerpera*, femme en couche, de *puer*, enfant (voy. PUÉRIL), et *parere*, enfanter (voy. PART, *s. m.*).

† **PUERPÉRALITÉ** (pu-èr-pé-ra-li-té), *s. f.* Terme de médecine. État d'une femme qui, ayant accouché, se trouve dans la période qui suit l'enfantement.

† **PUFF** (puf), *s. m.* Tromperie de charlatan, annonce pour leurrer. Le puff ou peuf comme disent nos voisins d'outre-mer.... le puff, nécessité si grande que le mot lui-même, devenu français, a forcément conquis ses lettres de grande naturalisation ; le puff.... c'est le mensonge passé à l'état de spéculation, mis à la portée de tout le monde, et circulant librement pour les besoins de la société et de l'industrie, toutes les vanteries, jongleries, sensibleries de nos poëtes, de nos orateurs et de nos

hommes d'état, autant de puffs !... SCRIBE, *le Puff*, I, 2.

— ÉTYM. Angl. *puff*, souffle, bouffée de tabac, bulle de savon.

† **PUFFIN** (pu-fin), *s. m.* Nom anglais devenu nom spécifique de la procellaire puffin (oiseaux palmipèdes).

PUGILAT (pu-ji-la ; le *t* ne se prononce pas et ne se lie pas), *s. m.* Combat à coups de poing en usage dans les anciens gymnases. Entre les combats gymniques, le pugilat était un des plus rudes et des plus périlleux, puisque, outre le danger d'y être estropiés, les athlètes y couraient risque de la vie, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. V, p. 71, dans POUGENS. || Chez nous, tout combat à coups de poing. Il se contenta de contraindre son adversaire à se rasseoir, après lui avoir tenaillé le poignet de manière à lui ôter l'envie de tenter les chances du pugilat, CH. DE BERN. *le Gendre*, § VIII. || Fig. Comme il dédaigne alors tant de vils adversaires, Tant de combats grossiers, pugilats littéraires ! MILLEV. *Indép. du poëte.* La plaidoirie ne saurait être le pugilat de la parole, et les libertés de l'improvisation ne doivent pas aller jusqu'à l'invective, CH. REYBAUD, *Jér. Paturot*, II, 7.

— ÉTYM. Lat. *pugilatus*, de *pugil*, athlète pour le pugilat, de *pugnus*, poing (voy. POING).

† **PUGILISTE** (pu-ji-li-st'), *s. m.* Celui qui se bat à coups de poing, boxeur.

† **PUGNACITÉ** (pugh-na-si-té), *s. f.* Propension à combattre, à aimer les luttes corporelles, les dangers, la guerre. Quelqu'une de ces harangues hautaines et enflammées qui flattent l'orgueil national, mais qui ont toujours le mauvais côté de représenter l'Angleterre comme étant en lutte avec quelqu'un, homme ou peuple, et de faire appel aux instincts de pugnacité de la race anglaise, XAVIER RAYMOND, *J. des Débats*, 27 janv. 1863.

— ÉTYM. Lat. *pugnacitatem*, de *pugnare*, combattre, qui est le dénominatif de *pugnus* (voy. POING).

† **PUI**, *s. m.* Voy. PUY.

PUINE (pui-n'), *s. m.* Terme de gruerie. Se dit des arbrisseaux qui sont censés mort-bois.

— HIST. XVIe s. Item quod de cætero de nemoribus mortuis, videlicet gallice des saulx, espine, et puine, aulne, genest et ronces, *Coust. gén.* t. I, p. 1039.

— ÉTYM. Origine inconnue.

PUÎNÉ, NÉE (pui-né, née), *adj.* Qui est né après un frère, après une sœur. Frère puîné. Sœur puînée. || Substantivement. Un puîné. Une puînée. M. de Boutteville était de la maison de Montmorency, petit-fils d'un puîné du baron de Fosseux, ST-SIM. 16, 187. || Par extension. Sanchoniaton aurait parlé de Moïse, s'il avait été son contemporain ou son puîné, VOLT. *Dial.* XXIV, 17.

— HIST. XVe s. Par quoy l'on ne peut proceder à faire les estats et distributions d'iceulx decrets, ne congnoistre ceulx qui sont aisnez ou puisnez [plus anciens ou plus récents], *Ordonn. roy. à la suite de l'Anc. coust. de Normandie*, f° 33, dans LACURNE. || XVIe s. Loy [chez les Indiens d'Amérique] que les aisnez succedent à tout le bien, et n'est reservé aulcune part au puisné, que d'obeissance, MONT. II, 336.

— ÉTYM. *Puis*, et *né*.

PUIS (pui ; l's se lie : pui-z on vint), *adv. de temps.* || 1° Ensuite. Au vôtre [nom] elle a rougi, puis s'est mise à sourire, CORN. *Othon*, I, 3. Il s'agit premièrement de pourvoir au nécessaire, et puis au superflu ; ensuite viennent les délices, et puis les immenses richesses, et puis des sujets, et puis des esclaves, J. J. ROUSS. *Inég. note* 1. || On a dit : puis après. Ceux qui ne le feront pas [qui ne se souviendront pas de ce qu'ils auront lu au commencement] tomberont en des difficultés auxquelles ils verront puis après que j'aurai satisfait, DESC. *Rép. aux 2es object.* 47. || 2° Il est quelquefois adverbe de lieu. Derrière lui était assis un tel, puis un tel. || 3° Et puis, d'ailleurs, au reste. Et puis comment percer cette foule effroyable De rimeurs affamés.... BOIL. *Sat.* I. || On dit puis dans le même sens. D'où vient que son influence [de Jupiter] Agit différemment sur ces deux hommes-ci ? Puis comment pénétrer jusques à notre monde ? Comment percer des airs la campagne profonde ? LA FONT. *Fabl.* VIII, 16. || Elliptiquement et par forme d'interrogation. Eh bien, que fera-t-on ou que fit-on ? qu'en arrivera-t-il ou qu'en arriva-t-il ? Il vous a donné de belles paroles ; et puis ?

— HIST. Xe s. Qued avuisset de nos Christus mercit Post la mort.... *Eulalie.* || XIe s. Puis [il] recevrat la lei que nous tenum, *Ch. de Rol.* XV. Ne fut si fort [bataille] ainceis ne puis cel tempa, *ib.* CCXLV. || XIIe s. Mais quant j'aurai de vous hair envie, Jà puis Diex ne me doint joie en ma vie, *Couci*, II. Quant l'aurez salué, puis lui dites coment Guiteclins de Sassogne envers nous entreprent, *Sax.* XXI. || XIIIe s. [Elle] Regardoit mout souvent, et puis si s'arrestoit, *Berte*, XXVIII. Et fu [Abailart], puis ceste mescheance, Moine de Saint Denis en France, Puis abbe d'une autre abbaie, Puis fonda, ce dit on sa vie, Une abbaie renomée, *la Rose*, 8833. || XVe s. Et puissedi [puis-ce-di, depuis ce jour], durant l'année, furent eux tous payés de ce que les chevaux montoient, FROISS. I, I, 44. || XVIe s. Car puys Clovis, sans les aultres blasmer, Plus puissant roy l'on ne sçauroit nommer, J. MAROT, V, 64. Oncques puis [jamais depuis] il ne peut.... MONT. I, 91.

— ÉTYM. Bourg. *peu* ; provenç. *pois*, *puois*, *pueis*, *pos*, *pus* ; cat. *puys* ; espagn. *pues* ; ital. *poi* ; du lat. *post*, après, qui tient au sanscrit *paçchat* ; zend, *paçcha*, après.

PUISAGE (pui-za-j'), *s. m.* Action de puiser. Puis sont arrivées les pompes.... les chaînes de puisage ont été organisées, *Moniteur*, 17 juin 1868, p. 860, 3e col.

— ÉTYM. *Puiser.*

PUISARD (pui-zar ; le *d* ne se prononce pas et ne se lie pas ; au pluriel, l's ne se lie pas : des puizar en moellons ; quelques-uns la lient : des puizar-z en moellons), *s. m.* Espèce de puits, bâti ordinairement à pierre sèche, pour recevoir et faire écouler les eaux inutiles. || Ouverture par où l'on pénètre dans un aqueduc pour le nettoyer ou le réparer. || Terme de maçonnerie. C'est dans le corps d'un mur, ou dans le noyau d'un escalier à vis, une espèce de puits avec un tuyau de plomb ou de bronze, par où s'écoulent les eaux des combles.

— ÉTYM. Dérivé de *puits*.

† **PUISATIER** (pui-za-sié), *s. m.* Ouvrier qui creuse les puits.

— ÉTYM. *Puits.*

PUISÉ, ÉE (pui-zé, pui-zée), *part. passé* de puiser. De l'eau puisée profondément. || Fig. Dans les contes puisés chez Boccace, la Fontaine lui est bien supérieur, parce qu'il a beaucoup plus d'esprit, de grâces, de finesse, VOLT. *Louis XIV*, *Écrivains*, *la Fontaine*.

† **PUISEMENT** (pui-ze-man), *s. m.* Action de puiser.

— HIST. XVIe s. Puisement, COTGRAVE.

PUISER (pui-zé), *v. a.* || 1° Plonger un vase dans un liquide pour avoir de ce liquide. Puiser de l'eau à une fontaine. Puiser du vin dans la cuve. || Fig. La fierté des Nérons qu'il puisa dans mon flanc, RAC. *Brit.* I, 1. Nous puisâmes tous deux, dans ce sang dont je sors, L'excès des passions qui dévorent une âme, VOLT. *Ad. du Guescl.* III, 3. || Absolument. Puiser à la rivière. On leur a dit : Voulez-vous de l'eau ? puisez, et ils ont puisé, LA BRUY. VI. || Fig. Puiser dans la bourse de quelqu'un, lui emprunter librement de l'argent. Tout prêt à la laisser, pourvu qu'elle s'apaise, Dans ton coffre, à pleins sacs, puiser tout à son aise, BOIL. *Sat.* X. Elle et toute sa famille puisaient à pleines mains dans ma caisse, D'ALLAINVAL, *École des bourg.* I, 3. [Les Anglais et les Hollandais] déterminés à ne point laisser puiser la maison d'Autriche à la source de leurs richesses, RAYNAL, *Hist. phil.* V, 6. Tous ces nobles messieurs ont puisé dans ma bourse, A. DUVAL, *Fille d'honneur*, I, 5. || 2° Fig. Se dit des choses intellectuelles et morales que l'on puise comme on puise l'eau à la rivière. Ah ! oui, vraiment, je connais le style où Pauline [la fille de Mme de Grignan] a puisé sa lettre, SÉV. 23 avr. 1690. Pouvez-vous nier que ce ne soit dans Tite Live, dans Dion Cassius, dans Plutarque, dans Lucain et dans Sénèque que M. de Corneille a pris ses plus beaux traits, a puisé ses grandes idées qui lui ont fait inventer un nouveau genre de tragédie inconnu à Aristote ? BOIL. *Lett. à Perrault.* Pour paraître ne devoir rien aux autres, mais puiser tout de votre fonds, LA BRUY. *Disc. de récept.* Le P. Brumoi explique dans une dissertation pleine d'esprit et de bon sens, comment Eschyle puisa dans les poëmes épiques d'Homère la véritable idée de la tragédie, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. V, p. 111, dans POUGENS. On voit dans les IVe et Ve siècles ces grandes lumières de l'Église, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Jean Chrysostome venir puiser à Athènes, comme dans la source, toutes les sciences profanes, ID. *ib.* t. IX, p. 266, dans POUGENS. Architas eut pour disciple Philolaüs, qui laissa plusieurs ouvrages, et qui vendit à Platon les livres des pythagoriciens : Platon y puisa tout ce qu'il crut devoir, ROLLIN, *Hist. anc.* III, 16. Tous les enfants d'Adam, tous les peuples du monde Viendront puiser la foi dans sa source féconde, DELILLE, *Parad. perdu*, XII. || Absolument. C'est un auteur qui puise partout. || Puiser dans la source, dans les sources, aux sources, lire les auteurs originaux. L'étude des textes ne peut jamais être assez recommandée.... ayez les choses de la première main, puisez à la source, LA BRUY. XIV. || 3° Terme de maréchalerie. Prendre de la corne avec la lame du clou. || 4° Se puiser, *v. réfl.* Être puisé. L'eau qui se puise au bord est trouble. || Proverbe. Il ne faut point puiser aux ruisseaux, quand on peut puiser à la source, ou il n'est rien de tel que de puiser à la source, c'est-à-dire autant qu'on le peut il faut avoir les choses en original.

— HIST. XIIIe s. Vos puiserez eves en joie des fonteines del Sauveor, *Psautier*, f° 160. Car tout ausi comme li ors Est li mieudres metaus c'on truise [qu'on trouve], Est ce [chevalerie] li puis là où l'en puise Tout sens, tout bien et toute honor, RUTEB. 230. || XVe s. Ni on n'espargnoit non plus or ni argent que donc qu'il aplouist des nues, ou que on le puisast à la mer, FROISS. II, III, 36.

— ÉTYM. *Puits* : wallon, *pouhi* ; picard et norm. *pucher* ; provenç. *pozar*.

† **PUISETTE** (pui-zè-t'), *s. f.* Grande cuiller pour puiser le suif fondu.

— ÉTYM. *Puiser* ; Berry, *puisette*, petit seau.

† **PUISEUR** (pui-zeur), *s. m.* Celui qui puise. || Ouvrier tourbier.

— HIST. XVIe s. Puiseur, COTGRAVE.

† **PUISOIR** (pui-zoir), *s. m.* Sorte de vase ou de cuiller qui sert à puiser. || Synonyme de pucheux.

— ÉTYM. *Puiser* ; picard, *puchoir*.

PUISQUE (pui-sk'), *conj.* qui marque la cause, le motif. Puisqu'on plaide et qu'on meurt et qu'on devient malade, Il faut des médecins, il faut des avocats, LA FONT. *Fabl.* XII, 27. Pourquoi m'en donneriez-vous la peine, puisque vous voilà ? MARIV. *le Legs*, sc. 10. Tout vous est pardonné, puisque je vois vos pleurs, VOLT. *Alz.* V, 7. || Quelquefois on sépare *puis* de *que*. Puis donc que vous trouvez la mienne [faute] inexcusable, CORN. *Médée*, II, 6. Puis donc qu'on nous permet de prendre Haleine, et que l'on nous défend de nous étendre, RAC. *Plaid.* III, 3.

— REM. L'*e* de *puisque* ne s'élide que lorsqu'il est suivi de *il*, *ils*, *elle*, *elles*, *on*, *un*, *une*, ou d'un mot avec lequel cette conjonction est immédiatement liée : Puisqu'ainsi est, puisqu'il le veut. Mais on écrira sans apostrophe : Puisque aider les malheureux est un devoir.

— SYN. CAR, PUISQUE. *Car* marque qu'on va donner la raison d'une proposition principale. *Puisque* marque qu'on va rappeler cette raison déjà connue explicitement ou implicitement. Jamais on ne mettrait *puisque* en tête d'une raison nouvelle. Je vais me coucher, car je me sens malade (je vous apprends ma maladie). Je vais me coucher, puisque je me sens malade (je vous rappelle ma maladie que vous savez déjà).

— HIST. XIe s. Puis que serement li est jugied, ne l'en pot pas puis lever [déposséder], par le jugement de Engleterre, *Lois de Guill.* 25. || XIIe s. Tuit mi penser sont à ma douce amie, Puis que je sai mon cuer en sa baillie, *Couci*, II. A tort s'en plaint li uns, puisque l'autre s'en loue, *Sax.* XVII. || XIIIe s. Sire, si ferai-je, puisque vous le voulez, *Berte*, CXXI. Et neporquant [cependant] j'ai mains anuis soffers et maintes males nuis, Puis que [depuis que] j'oi [j'eus] la rose baisie, *la Rose*, 3603. || XVe s. Les compagnons ne furent mie bien assurés de ces paroles ; car nul ne meurt volontiers, puis qu'il peut finer par autres gages [quand il peut sortir d'embarras autrement], FROISS. I, I, 212. || XVIe s. Puis donc que ces loyers d'honneur n'ont aultre prix que.... MONT. II, 65. Nostre defense a esté juste puis que forcée, D'AUB. *Hist.* I, 70.

— ÉTYM. *Puis*, et *que* ; génev. *pusque*. Palsgrave, p. 63, dit, au XVIe siècle, qu'on prononce *pusque*.

PUISSAMMENT (pui-ssa-man), *adv.* || 1° Avec puissance. Voir de si faibles vainqueurs [les femmes] Régner si puissamment sur les plus nobles cœurs ! CORN. *Hor.* IV, 7. Il sait.... que le Grand Seigneur arme puissamment, LA BRUY. X. || 2° Avec force. Rien n'éloigne plus promptement et plus puissamment les surprises captieuses des sophistes.... PASC. *De l'esprit géom.* I. Cela confirme puissamment ce que vous dites si bien, que nos yeux ne sont point ceux qu'on devrait avoir, si nous regar-

dions les choses comme des chrétiens, SÉV. *à Moulceau*, 22 sept. 1688. || 2° Extrêmement. Je sentirais mon mal puissamment soulagé, CORN. *la Veuve*, IV, 9. Et qu'Isabelle en est puissamment irritée, MOL. *Éc. des mar.* II, 7. || Puissamment riche, très-riche. Oui, madame, je suis puissamment riche, DANCOURT, *Impr. de garnison*, sc. 8. Un brave laboureur.... qui, après avoir payé la taille, le taillon, les aides et gabelles, le sou pour livre, la capitation et les vingtièmes, ne se trouvait pas puissamment riche au bout de l'année, VOLT. *Jeannot et Colin*. || C'est puissamment raisonner, se dit, par ironie, d'un raisonnement ridicule. J'avoue qu'il n'y a point de philosophe aux Petites-Maisons qui ait jamais si puissamment raisonné, VOLT. *Dict. phil. Platon*. Puissamment raisonné! BEAUMARCH. *Barb. de Sév.* I, 2.

— HIST. XII° s. [Ils] Sorent del rei qui ert venuz Rien vers eus toz irascus, Od [avec] tel esforz, si puissantment.... BENOIT, III, 33212. Et ke li poissant sostignent poxamment les tormenz, ST BERN. p. 566. || XV° s. Et se logerent puissamment à l'encontre des François, FROISS. I, I, 118. || XVI° s. Et quand plus sa fureur [de Roland] puissamment le domine, Il arrache de terre un grand chesne et un pin, DESPORTES, *Roland furieux*.

— ÉTYM. *Puissant*, et le suffixe *ment*.

PUISSANCE (pui-san-s'), *s. f.* || 1° Droit ou acte par lequel on commande aux autres, autorité. Toute puissance est faible à moins que d'être unie, LA FONT. *Fabl.* IV, 18. [Pascal disait] que, dans un État où la puissance royale est établie, on ne pouvait violer le respect qu'on lui doit que par une espèce de sacrilége, puisque c'est non-seulement une image de la puissance de Dieu, mais une participation de cette même puissance, *Vie de Pascal*, par Mme PÉRIER. Soit qu'il [Dieu] élève les trônes, soit qu'il les abaisse, soit qu'il communique sa puissance aux princes, soit qu'il la retire à lui-même et ne leur laisse que leur propre faiblesse, BOSS. *Reine d'Anglet.* La maison des Césars ....exerce une puissance absolue, ID. *Hist.* III, 7. Je ne sais de tout temps quelle injuste puissance Laisse le crime en paix et poursuit l'innocence, RAC. *Andr.* III, 1. Et moi, vous le savez, je tiens sous ma puissance Cette foule de chefs, d'esclaves, de muets.... ID. *Baj.* II, 1. Il y a dans chaque nation un esprit général sur lequel la puissance même est fondée ; quand elle choque cet esprit, elle se choque elle-même, MONTESQ. *Rom.* 22. La puissance de tous les rois de l'Europe consistait alors à voir marcher un grand nombre de vassaux sous leurs ordres, et non à posséder assez de trésors pour les asservir, VOLT. *Mœurs*, 51. La postérité fait une grande différence entre la puissance et la gloire, ID. *ib.* 163. Le pistolet qu'il [le voleur] tient est aussi une puissance, J. J. ROUSS. *Contr. soc.* I, 3. Quand on a la puissance, on croit tout possible; on ne sait point se méfier de ses lumières, et, parce qu'on a commandé, on n'imagine pas devoir trouver des obstacles, CONDIL. *Comm. gouv.* I, 17. Mes amis, J'ai soumis L'enfer à ma puissance, ARNAUD. *Colibri*. Les dieux à sa vertu mesuraient sa puissance, P. LEBRUN, *Ulysse*, II, 3. || Fig. Néanmoins ils dormiront tous deux dans la puissance du sépulcre, et ils seront tous deux mangés des vers, SACI, *Bible*, *Job*, XXI, 26. || De notre pleine puissance, formule dont le roi se servait en certaines lettres patentes. || De puissance absolue, en vertu de la puissance absolue. Agissez donc, seigneur, de puissance absolue, CORN. *Perth.* IV, 3. Pour l'obliger [le comte de Gormaz] de puissance absolue à réparer l'offense avec une satisfaction digne de la personne offensée, *Sentiments de l'Académie sur le Cid*. || Avoir, tenir une personne, une chose en sa puissance, en être le maître, le possesseur, en pouvoir disposer à son gré. Faut-il que vous naissiez en la puissance de vos ennemis? BOSS. *Duch. d'Orl.* Je tiens le fils des rois, le vôtre, en ma puissance, VOLT. *Orphel.* V, 4. || Ce jeune homme est en puissance de père et de mère, il ne peut disposer de rien sans le consentement de son père et de sa mère. || Cette femme est en puissance de mari, elle ne peut contracter ni disposer de rien sans être autorisée de son mari. || Un mari dit plaisamment qu'il est en puissance de femme, un père qu'il est en puissance de fille, pour exprimer qu'il fait ce que sa femme, sa fille veut. || 2° Toute-puissance, voy. TOUTE-PUISSANCE. || 3° La puissance législative, la partie des pouvoirs publics qui a le droit de faire des lois; la puissance exécutive, celle qui applique les lois et administre. La puissance exécutrice disposant de tous les emplois, MONTESQ. *Esp.* XIX, 27. La puissance législative est le cœur de l'État, la puissance exécutive en est le cerveau, qui donne le mouvement à toutes les parties, J. J. ROUSS. *Contr. social*, III, 11. || Les deux puissances, le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, ou la puissance ecclésiastique et la puissance séculière. La séparation des deux puissances. Ces deux puissances [le spirituel et le temporel] d'un ordre si différent ne s'unissent pas, mais s'embarrassent mutuellement quand on les confond ensemble, BOSS. *Reine d'Anglet.* La source la plus empoisonnée de tous les malheurs des Grecs, c'est qu'ils ne connurent jamais la nature ni les bornes de la puissance ecclésiastique et de la séculière, MONTESQ. *Rom.* 22. || Puissance du glaive, autorité qu'a le souverain de condamner à mort, et qu'il fait exercer suivant les lois. || Puissance des clefs, pouvoir de remettre ou de retenir les péchés donné par Jésus-Christ à son Église en la personne de saint Pierre et des apôtres. || 4° Puissance de fief, les différents droits qu'un seigneur suzerain pouvait exercer sur ses vassaux en vertu de son fief. || 5° Domination, empire. Alexandre soumit l'Asie à sa puissance. La puissance de ce prince s'étend fort loin. Rome victorieuse.... réduit tout l'univers sous sa puissance, BOSS. *Hist.* III, 7. || 6° État souverain. Les grandes puissances. Les petites puissances. Les puissances continentales. Tu vois comme déjà ces deux hautes puissances Que Mars semblait plonger en d'immortels discords..., CORN. *Tois. d'or*, *Prol.* 3. Tous les grands empires ont commencé par des hameaux, et les puissances maritimes par des barques de pêcheurs, VOLT. *Mœurs*, 164. Je ne sais quel ministre de je ne sais quelle puissance ou quelle faiblesse chrétienne à la Porte Ottomane demanda un jour audience au grand vizir pour lui apprendre..., ID. *Lett. d'Argental*, 23 déc. 1764. Lycurgue trouva neuf mille citoyens dans Sparte, et trente mille dans la Laconie; par conséquent, si nous jugeons de Lacédémone par Athènes, cette république n'aura jamais eu qu'environ quarante mille citoyens; voilà cependant les deux grandes puissances de la Grèce, CONDIL. *Hist. anc.* I, 17. Si les puissances du premier ordre commettent rarement des fautes impunies, RAYNAL, *Hist. phil.* XII, 22. || Hautes puissances contractantes, titre que les princes souverains prennent dans les traités qu'ils font entre eux. || Hautes Puissances (avec deux majuscules), nom qu'on donnait aux états généraux des Provinces-Unies ou Hollande. Nobles Puissances (avec deux majuscules), titre que prenaient les états particuliers de chacune des sept provinces. || Traiter de puissance à puissance, d'égal à égal. || 7° *Au plur.* Les puissances, ou les puissances supérieures, ou les puissances suprêmes, les rois, les princes, les grands. Bien que nous devions tout aux puissances suprêmes, Madame, nous devons quelque chose à nous-mêmes, CORN. *Othon*, III, 1. Que tout le monde soit soumis aux puissances supérieures ; car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, et c'est lui qui a établi toutes celles qui sont sur la terre, SACI, *Bible*, *St Paul*, *Épît. aux Rom.* XIII, 1. Considérez ces grandes puissances que nous regardons de si bas, BOSS. *Duch. d'Orl.* Obéissez aux puissances : si cela veut dire, Cédez à la force, le précepte est bon, mais superflu; je réponds qu'il ne sera jamais violé; toute puissance vient de Dieu, je l'avoue; mais toute maladie en vient aussi ; est-ce à dire qu'il soit défendu d'appeler le médecin? J. J. ROUSS. *Contr. soc.* I, 3. Convenons donc que force ne fait pas droit, et qu'on n'est obligé d'obéir qu'aux puissances légitimes, ID. *ib.* || Les puissances de la terre, les hommes puissants. Puissances de la terre, avez-vous des parents? VOLT. *Triumv.* I, 5. || Absolument et familièrement. Les puissances, ceux qui possèdent les premières dignités de l'État. Je ne veux pas me commettre avec les puissances. On m'a desservi auprès des puissances, BEAUMARCH. *Barb. de Sév.* I, 2. || Flatter les puissances, flatter les gens en crédit. || Se croire une puissance, se croire un personnage important. || Il devient une puissance, se dit d'un homme qui acquiert du crédit, du pouvoir. || 8° Il se dit pour force militaire ou navale. Je ne sais que vous dire de votre flotte; depuis.... que cette puissance est en mer, nous n'en savons rien ici, SÉV. 31 août 1689. || 9° Il se dit de la divinité et des êtres divins. La puissance divine, qui donne, quand il lui plaît, des bornes secrètes aux passions des hommes les plus emportés, BOSS. *Reine d'Anglet.* Attestez, s'il le faut, les puissances célestes Contre un sang malheureux né pour vous tourmenter, RAC. *Mithr.* I, 2. Ô puissance éternelle! Vous faites-vous un jeu des pleurs d'une mortelle? VOLT. *Olymp.* II, 3. Puissances du ciel! j'avais une âme pour la douleur, donnez m'en une pour la félicité, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 5. Et je commande en maître aux puissances de l'onde, DELILLE, *Énéide*, I. || Les puissances du ciel, les anges. || Les puissances des ténèbres, de l'enfer, les démons. La solitude leur servait de retranchement, la religion leur donnait des armes, le jeûne les fortifiait, l'austérité les rendait terribles aux puissances de l'enfer, BOURDAL. *Dimanche de la Septuagésime*, *Dominic.* t. I, p. 360. || Terme de théologie. Nom d'une des hiérarchies des anges (qu'on écrit avec une majuscule, et qu'on ne dit qu'au pluriel). Les Trônes, les Puissances, les Dominations. || 10° Pouvoir de faire quelque chose. Il n'est pas en ma puissance de dissimuler ma joie, BALZ. liv. I, lett. 7. Toutes nos puissances sont si faibles et si limitées, que nous ne sommes capables que de choses médiocres, VOIT. *Œuv.* t. II, p. 212, dans POUGENS. Marcelle, qui vous sert de toute sa puissance, CORN. *Théod.* IV, 1. Notre intelligence tient dans l'ordre des choses intelligibles le même rang que notre corps dans l'étendue de la nature ; bornés en tout genre, cet état qui tient le milieu entre deux extrêmes se trouve en toutes nos puissances, PASC. *Pens.* I, 1, éd. HAVET. Locke a eu très-grande raison d'appeler la liberté puissance, VOLT. *Dict. phil. Franc arbitre.* L'homme n'a connu que tard l'étendue de sa puissance, et même il ne la connaît pas encore assez, BUFF. *7° époq. nat. Œuv.* t. XII, p. 362. Il y a des moments où l'on se croit la puissance de ce qu'on désire, STAEL. *Corinne*, XIV, 3. || 11° Fig. Empire exercé sur l'âme, sur l'esprit. La puissance de la parole. Adieu, vos pleurs sur moi prennent trop de puissance, CORN. *Poly.* I, 3. Les passions de l'âme troublent les sens... il faut commencer par là le chapitre des puissances trompeuses, PASC. *Pens.* III, 19. Et quelque autre puissance [motif] Lui fait du fils d'Hector embrasser la défense, RAC. *Andr.* II, 2. Un peu de violence M'a fait de vos raisons combattre la puissance, ID. *Andr.* II, 4. || 12° Efficacité, vertu. Après cela doutez de la puissance Des oraisons.... LA FONT. *Or.* Quelques sucs bienfaisants dont la puissance active Rappelle en notre esprit sa clarté fugitive [de la raison], DUCIS, *Lear*, IV, 6. || 13° Faculté. On dit dans l'école que l'objet meut, émeut la puissance. La mémoire est une des puissances de l'entendement. Peut-être qu'il y a en moi quelque faculté ou puissance propre à produire ces idées sans l'aide d'aucunes choses extérieures, DESC. *Méd.* III, 9. Que l'esprit ne peut être forcé de croire ce qu'il sait être faux, ni la volonté d'aimer ce qu'elle sait qui la rend malheureuse; que ces deux puissances sont donc libres... PASC. *Entret. avec M. de Saci.* Il y avait dans son cœur une grande puissance d'aimer, STAEL, *Corinne*, XI, 3. || Il se dit, en un sens analogue, des facultés corporelles. Une âme qui revient à Dieu après les égarements du monde et des passions doit se regarder comme un malade frappé dans toutes ses puissances, MASS. *Carême*, *Pâques*. Déterminer la proportion des puissances effectives du mâle et de la femelle en toute reproduction, BUFF. *Quadrup.* t. VIII, p. 7. Avec ses grandes puissances pour le vol et son instinct voyageur, la grue... ID. *Ois.* t. XIII, p. 140. || 14° Terme de philosophie. Possibilité de devenir acte, par opposition à l'acte lui-même. Passer de la puissance à l'acte. Le gland est un chêne en puissance. Mais peut-être aussi que je suis quelque chose de plus que je ne me l'imagine, et que toutes les perfections que j'attribue à la nature d'un Dieu sont en quelque façon en moi en puissance, quoiqu'elles ne se produisent pas encore et ne se fassent point paraître par leurs actions, DESC. *Médit.* III, 19. || 15° Terme d'économie rurale. L'aptitude de la terre à produire, aptitude résultant d'un certain état physique, de l'ameublissement du sol, de l'état d'agrégation des particules, de la composition chimique du sol. || 16° Terme de minéralogie. Épaisseur d'une couche ou d'un filon. La principale mine de mercure connue dans l'Amérique méridionale... est, dit-on, une couche ou un filon de grès imbibé de cinabre; il a cinquante mètres de puissance et traverse une montagne de grès, A. BRONGNIART, *Traité de min.* t. II, p. 247, dans POUGENS. || 17° Terme de mécanique. Toute force dont on dispose pour équilibrer ou vaincre une autre force. La puissance et la résistance. Puissance motrice. La vitesse et la direction d'un corps qui se meut d'un mouvement composé se mesurent par la diagonale d'un parallélogramme dont deux des côtés représentent les puissances, BRISSON, *Traité de phys.* t. I, p. 141. || 18° Terme de physique. Se dit de la portée d'un

instrument d'optique, du degré de grossissement ou de rapprochement qu'il procure. La puissance d'un microscope. || Terme de chimie. Énergie d'un alcali ou d'un acide. Les nombres qui expriment les quantités d'acide muriatique qui ont été nécessaires pour neutraliser 100 parties pondérales de chaque alcali, représentent les puissances comparatives de ces alcalis, BERTHOLLET, *Instit. Mém. scienc.* 1808, 1er sem. p. 272. || 19° Terme de mathématique. Chaque degré auquel on élève une quantité en la multipliant par elle-même. 4 = 2 × 2, c'est la seconde ou deuxième puissance ; 8 = 2 × 2 × 2 ; c'est la troisième puissance ; 16 = 2 × 2 × 2 × 2, c'est la quatrième puissance, et ainsi pour tous les nombres. 9 est la deuxième puissance de 3, parce qu'il vaut 3 × 3 ; 27 en est la troisième puissance, parce qu'il vaut 3 × 3 × 3. La deuxième puissance et la troisième puissance ont reçu les noms particuliers de carré et de cube. || 20° Terme de trictrac. Prendre son coin par puissance, prendre son coin, lorsque l'adversaire n'a pas le sien, en diminuant un point sur chacun des dés amenés.

— HIST. XIIe s. Gerins s'adobe come hom de grant puissance, *Ronc.* p. 62. Li rois qui nous gouverne est de mout grant puissance, *ib.* p. 107. Se j'eusse de moi venger puissance, *Couci*, XVI. Et Diex vouloir ne m'en doinst ne poissance! *ib.* XVII. Deus abat les puissances e les feluns pensez, *Th. le mart.* 43. En ne m'amés-vous par fianche? — Oïl, de toute ma poissanche, *Lai d'Ignaur.* || XIIIe s. Et toute la puissance [armée] du soudan se logerent sur le fleuve de Rexi d'autre part, JOINV. 220. || XIVe s. Le continent a puissance de non faire contre raison pour delettacions corporeles, ORESME, *Eth.* 216. Donques les choses de quoy l'on conseille sont celles qui sont en notre puissance, et qui puevent estre ouvrees ou faites par nous, ID. *ib.* 66. Et tuit [tous] en louent Dieu de toute leur puissance, *Girart de Ross.* v. 6618. || XVe s. Là n'avoient les riches hommes de la ville, ni les notables, nulle puissance [autorité], FROISS. II, II, 57. Cil y vint à grand puissance de gens d'armes, ID. I, I, 160. Seigneur, j'ay fait ma puissance ; or faites la vostre [j'ai fait ce que j'ai pu ; maintenant faites ce que vous pourrez], *Perceforest*, t. IV, f° 48. [Mot de Charles V :] Je ne say en signorie felicité, excepté en une seule chose. — Plaise vous nous dire en quoi ? — Certes en puissance de faire bien à autruy, CHR. DE PISAN, *Charles V*, III, 30. || XVIe s. Pource que Dieu exerce par les anges son empire par tout le monde, selon ceste raison ils sont nommez maintenant Principautez, maintenant Puissances, maintenant Seigneuries, CALV. *Instit.* 105. La flatterie ne suit point les pauvres ou petites personnes, et qui n'ont aucune puissance, AMYOT, *Comm. discern. le flatt.* 3.

— ÉTYM. *Puissant.*

PUISSANT, ANTE (pui-san, san-t'), *adj.* || 1° Qui a beaucoup de puissance. Notre prince a des dépendants Qui, de leur chef, sont si puissants Que chacun d'eux pourrait soudoyer une armée, LA FONT. *Fabl.* I, 12. C'est par la suite de ces conseils que Dieu a fait naître les deux puissantes maisons [de France et d'Autriche] d'où la reine devait sortir, BOSS. *Mar.-Thér.* La mort plus puissante nous l'enlevait entre ces royales mains, ID. *Duch. d'Orl.* Détourne, roi puissant, détourne tes oreilles De tout conseil barbare et mensonger, RAC. *Esth.* III, 3. Tu es grand, tu es puissant ; ce n'est pas assez : fais que je t'estime, LA BRUY. IX. Marie de Médicis, régente et non maîtresse du royaume, dépense en profusions, pour s'acquérir des créatures, tout ce que Henri le Grand avait amassé pour rendre sa nation puissante, VOLT. *Mœurs*, 175. La faute de Louis XIV est de s'être cru assez puissant pour convertir les calvinistes, et de n'avoir pas vu qu'il était assez puissant pour les contenir, ID. *Lett. Richelieu* 16 sept. 1772. De deux États qui nourrissent le même nombre d'habitants, celui qui occupe une moindre étendue de terre, est réellement le plus puissant, J. J. ROUSS. *Paix perp.* Dans toute république, un citoyen se rend coupable dès qu'il devient trop puissant, BARTHEL. *Anach.* ch. 62. || Puissant de, avec un infinitif (emploi qui est un archaïsme). Les biens visibles qu'ils recevaient de Dieu étaient si grands et si divins, qu'il paraissait bien qu'il était puissant de leur donner les invisibles, PASC. *Pens.* XVI, 9, édit. HAVET. || 2° Tout-puissant, voy. TOUT-PUISSANT. || 3° Haut et puissant seigneur, haute et puissante dame ; très-haut et très-puissant seigneur, très-haute et très-puissante dame ; très-haut et très-puissant prince, très-haute et très-puissante princesse, titres donnés dans les actes et monuments publics aux grands seigneurs, aux grandes dames, aux princes, aux princesses. J'étais donc encore destiné à rendre ce devoir funèbre à très-haute et très-puissante princesse Henriette Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans, BOSS. *D. d'Orl.* C'est la gloire qu'a remportée très-haut et puissant seigneur messire Michel le Tellier, chancelier de France, ID. *le Tell.* || 4° Qui est capable de produire un effet considérable. C'est une belle chose que de les faire [les vers] puissants et majestueux ; cette pompe ravit d'ordinaire les esprits, et pour le moins les éblouit, CORN. *la Veuve, Au lecteur.* Je sens naître en mon cœur un repentir puissant, ID. *Cinna*, V, 3. Un puissant remède, ID. *Nicom.* II, 1. Puissants ressorts, ROTR. *Bélis.* V, 6. Par ses puissants raisonnements [d'Annibal], Antiochus surnommé le Grand, roi de Syrie, devint jaloux de leur puissance [des Romains], et leur fit la guerre, BOSS. *Hist.* I, 9. Quoique la justice divine fût irritée jusqu'au point que marque une expression si puissante, ID. *Élévat. sur myst.* VIII, 5. Nous sommes nés, tous tant que nous sommes, dans une puissante inclination de faire ce qu'il nous plaît, ID. *2e sermon, Vêture*, 2. Le fer ne produit point de si puissants efforts, RAC. *Brit.* V, 6. La simplicité de ses discours est mille fois plus puissante pour persuader, que toute l'éloquence des chaires chrétiennes, MASS. *Carême, Mélange.* || Puissant sur. Qu'il est vrai que l'Écriture enseigne que la prière d'un homme de bien est puissante sur les miséricordes de Dieu, FLÉCH. *Panég.* II, p. 130. Le crédit de la vérité est plus puissant sur eux que le crédit de la coutume, ID. *ib.* II, p. 133. Voilà cet intérêt si puissant sur votre âme, RAC. *Mithr.* I, 3. || 5° Qui exerce une grande action, en parlant des personnes. Et de quelque façon que l'on me considère, Abondante en richesse, ou puissante en crédit.... CORN. *Cinna*, I, 2. C'est par là qu'il [Jésus-Christ] a commencé à être puissant en paroles et en œuvres, BOSS. *Hist.* III, 3. Demandez à Dieu.... qu'il suscite à son peuple des ouvriers puissants en paroles, MASS. *Carême, Parole.* || Par plaisanterie et en jouant sur le mot puissant. Croiriez-vous que le roi de Prusse a fait déjà deux chants d'un poëme épique en vers français sur l'assassinat du roi de Pologne ? le roi de la Chine et lui sont les deux plus puissants poëtes que nous ayons, VOLT. *Lett. Richelieu*, 16 déc. 1771. || Puissant sur quelqu'un, qui exerce une grande action sur quelqu'un. Un ministre puissant sur le prince. || Puissant calculateur, puissant logicien, puissant raisonneur, c'est-à-dire habile, profond. || Ces expressions s'emploient quelquefois ironiquement. || 6° Très-riche. Être puissant en fonds de terre. Un puissant capitaliste. || 7° Considérable par les forces et le nombre. Je vois sur la frontière une puissante armée, Comme vous l'avez dit, à vaincre accoutumée, CORN. *Nicom.* III, 2. Sylla son questeur lui amena un puissant corps de cavalerie, qu'il avait levé chez les Latins, VERTOT, *Rév. rom* IX, 403. || 8° Qui est gros. Penses-tu, lui dit-il, que ton titre de roi Me fasse peur ni me soucie ? Un bœuf est plus puissant que toi [lion], LA FONT. *Fabl.* II, 9. [Des gens voyant au loin un objet flotter sur l'eau] Ne purent s'empêcher de dire Que c'était un puissant navire, ID. *ib.* IV, 10. || 9° Qui a beaucoup d'embonpoint (en ce sens il est familier et presque populaire). Un homme puissant et robuste. Une femme très-puissante. Tout de bon, une des plus puissantes filles qui soient dans toutes les dix-sept provinces, a envie de faire amitié avec moi, VOIT. *Lett.* 63. Elle est puissante, c'est-à-dire grosse, expression condamnée, GENLIS, *Mém.* t. V, p. 92, dans POUGENS. || 10° Substantivement, au pluriel, les puissants, ceux qui ont le pouvoir, la richesse. Dieu ne rejette point les puissants, étant puissant lui-même ; mais il ne sauve point les impies, et il fait justice aux pauvres, SACI, *Bible, Job*, XXXVI, 5. L'on doit se taire sur les puissants, il y a presque toujours de la flatterie à en dire du bien ; il y a du péril à en dire du mal pendant qu'ils vivent, et de la lâcheté quand ils sont morts, LA BRUY. IX. Si votre justice [ô Seigneur] pouvait souffrir des adoucissements.... serait-ce en faveur des puissants du siècle... ? MASS. *Myst. visit.* Les puissants veulent que les abus et les préjugés durent, CONDIL. *Log.* II, 1. Que je voudrais bien tenir un de ces puissants de quatre jours, si légers sur le mal qu'ils ordonnent ! BEAUMARCH. *Mar. de Fig.* V, 3. || On le dit quelquefois au singulier. Le puissant foule aux pieds le faible qui menace, Et rit, en l'écrasant, de sa débile audace, VOLT. *Triumv.* IV, 1. || Dans le style de la chaire, les puissants de la terre, les puissants du siècle, les grands.

— HIST. XIe s. Li amirals [l'émir] est riches et puissant, *Ch. de Rol.* CXCII. || XIIe s. E dient : coment est ocis [tué] li poissanz qui salvoit Israel ? *Machab.* I, 9. Aussi com en la mer est puissanz la baleine, *Sax.* XXX. || XIIIe s. Li mendians poissans de cors, Qui se vont partout embatant, *la Rose*, 6130. Accoustumance est trop poissante, Et, se bien la sot congnoissance, Maintes choses desquels est nature, Qui par accoustumance est laide, *ib.* 7177. Et plus volentiers y doit on metre [dans les baillies] cix qui volentiers gaaignerent tant comme il porent et sont devenu non poissant par viellece et par maladie, BEAUM. LIV, 12. Et en li [Dieu] devons tous croire, que il est poissant de toutes choses fere, JOINV. 190. || XIVe s. Nous sommes puissans de telles puissances, et les avons de nature, ORESME, *Eth.* 43. || XVe s. N'est si puissant qui ne treuve son maistre, *Perceforest*, t. I, f° 152. || XVIe s. Quelque puissant [gros] valet, LANOUE, 236. Montée sur coursiers puissans, ID. 287. C'estoient de grands et puissans hommes, qui portoient devant eulx des escus de fer bien fourby et luisant, AMYOT, *P. Æm.* 20. Le tyran de Catane, homme de guerre et puissant en argent, recercha son alliance, ID. *Timol.* 47. Au petit se fera misericorde, mais les puissans seront tourmentez puissamment, ID. *Moral. Épitr.* p. 5. Vous estes puissante de [vous pourez] garder la balance entre les grands, D'AUB. *Hist.* I, 103. Quand on a beu trop de vin fort, puissant et sans eau, PARÉ, XV, 3.

— ÉTYM. Adjectif à forme de participe, tiré de l'infinitif latin *posse*, pouvoir.

PUITS (pui), *s. m.* || 1° Trou profond creusé dans la terre, pour en tirer de l'eau. Sur le bord d'un puits très-profond Dormait, étendu de son long, Un enfant alors dans ses classes, LA FONT. *Fabl.* V, 11. Un astrologue un jour se laissa choir Au fond d'un puits.... ID. *ib.* II, 13. Du fond d'un puits ou d'une cave profonde on peut voir les étoiles en plein midi ; ce qui était connu des anciens, BUFF. *Hist. nat. hom. Œuv.* t. IV, p. 165. Plus on tire de l'eau d'un puits, et plus elle devient claire, GENLIS, *Maison rust.* t. I, p. 164, dans POUGENS. || Fig. Le christianisme a placé la charité comme un puits d'abondance dans les déserts de la vie, CHATEAUB. *Génie*, I, II, 3. || Fig. C'est un puits de science, se dit d'un homme très-savant. || C'est un puits d'or, c'est un homme extrêmement riche. || Dans un sens analogue. Ayant plein puits de ces douceurs, LA FONT. *Pâté.* || Fig. Ce qu'on lui dit tombe dans un puits, se dit d'un homme fort secret. || C'est un puits, se dit, dans le même sens, d'un homme qu'il est impossible de faire parler sur les choses qu'il doit taire. Ulysse votre père est le plus sage de tous les hommes ; son cœur est comme un puits profond, on ne saurait y puiser son secret, FÉN. *Tél.* XXIV. La duchesse de Bourgogne appelait toujours Mme de Nogaret sa petite bonne et son puits, ST-SIM. 177, 104. || Fig. Cela ne tombera pas dans le puits, on s'en souviendra en temps et lieu. || Cela est tombé dans le puits, se dit d'une chose dont il a d'abord été question et qui ensuite a été oubliée. || Puits commun, celui qui sert à plusieurs personnes. || Fig. Mais c'est pour leur beau nez ! le puits n'est pas commun ; Et si j'en avais cent, ils n'en auraient pas un, RÉGNIER, *Macette.* || 2° Terme apocalyptique. Le puits de l'abîme, l'enfer. Quand Dieu laisse sortir du puits de l'abîme la fumée qui obscurcit le soleil, selon l'expression de l'Apocalypse, c'est-à-dire l'erreur et l'hérésie, BOSS. *Reine d'Anglet.* Satan, rentre dans le puits de l'abîme, où tu seras enchaîné pour mille ans, CHATEAUBR. *Mart.* XXIV. || 3° Puits artésien, trou pratiqué en terre au moyen de la sonde, et d'où l'eau jaillit d'elle-même. || Puits perdu, puits dont le fond est de sable et où les eaux se perdent. || Puits pleureur, ou, substantivement, un pleureur, puits qui ne s'alimente que par une filtration des eaux à travers les couches superficielles. || 4° Ouverture pour descendre dans une mine, dans une carrière, et par laquelle on extrait les matières qu'elle renferme. On descend dans les mines de Wieliczka par six puits, qui ont quatre à cinq mètres de diamètre, A. BRONGNIART, *Traité de min.* t. I, p. 130, dans POUGENS. || 5° Puits de marée, puits pratiqué dans un port et mis en communication souterraine avec la mer, afin de faire connaître à tout moment la hauteur de la marée. || 6° Terme de guerre. Trous creusés au-devant d'un retranchement et recouverts ordinairement de branchages et de terre pour y faire tomber la cavalerie. || Première excavation faite pour construire une mine. || 7° Puits de glace, trous cylindriques profonds dans les glaciers, par où s'échappent les courants d'eau qui se sont formés par degrés à la surface. || Grande profondeur qui se trouve

dans la mer, là où le fond est généralement uni et élevé. || Terme de géologie. Puits naturels, nom donné à de certaines cavités profondes et cylindriques, qui, s'enfonçant dans la craie blanche, sont comblées par du sable et du gravier. || 8° Terme de marine. Sentine d'un vaisseau. || Retranchement ménagé au milieu d'une embarcation. || 9° Terme de cuisine. Vide qu'on forme dans la pâte pour la délayer et la pétrir. || Vide que l'on a ménagé dans le milieu d'un plat en disposant en couronne les viandes, les poissons, les légumes, etc. || Puits d'amour, sorte de pâtisserie feuilletée, évidée à l'intérieur, et que l'on remplit avec des confitures, des gelées, etc. || Proverbes. Il faut puiser tandis que la corde est au puits, c'est-à-dire il faut travailler à sa fortune, à ses affaires, pendant qu'on en a l'occasion. || La vérité est au fond d'un puits, c'est-à-dire en toute chose on a beaucoup de peine à découvrir la vérité. La vérité, qu'on a bannie du commerce et qu'on a cachée au fond d'un puits comme une séditieuse, ST-ÉVREMOND, dans RICHELET. Ils tremblent qu'un censeur.... N'aille du fond du puits tirer la vérité, BOIL. *Disc. au roi.* La vérité toute nue Sortit un jour de son puits, FLORIAN, *Fabl.* I, 1.

— HIST. XIII° s. Puch d'infer, *Partonop.* v. 9882. [L'eau d'un ruisseau] aussi froide Comme puiz, ou comme fontaine, *la Rose*, 144. Si comme de lor moustiers refere et de lor caucies [chaussées] ramender, de lor puis et de lor gués maintenir, BEAUM. XXI, 27. Mès l'en porroit avant un pui Espuisier, c'on poïst retrere Combien la dame est debonaire, RUTEB. II, 19. || XV° s. [Paris] C'est la cité sur toutes couronnée, Fontaine et puis de sens et de clergie, E. DESCH. *Sur les beautés de Paris.* || XVI° s. Aussi furent amenez trois prisonniers, desquels on apprit qu'il se faisoit une mine sous le ravelin et sous la Grange Londis, et pourtant ils firent sept puits, D'AUB. *Hist.* II, 64. On dit qu'il faut couler les execrables choses Dans le puits de l'oubli et au sepulcre encloses, ID. *Tragiques*, éd. LALANNE, p. 112. Un puits à fumier, *Nouv. coust. gén.* t. I, p. 808.

— ÉTYM. Wallon, *puss*; picard, *puche*; prov. *pots*, *pouts*; cat. *pou*; espagn. *pozo*; ital. *pozzo*; du lat. *puteus*.

† **PUJAL** (pu-jal), *s. m.* Sur le canal du Midi, pièce de bois de 12 à 14 mètres de longueur.

† **PULICAIRE** (pu-li-kè-r'), *s. f.* || 1° Genre de plantes à fleurs composées. || 2° *Adj.* Terme de médecine. Éruptions pulicaires, éruptions cutanées semblables à des morsures de puces.

— ÉTYM. Lat. *pulicaris herba*, de *pulex*, puce.

† **PULK** (pulk), *s. m.* Corps, régiment de cosaques.

† **PULLULANT, ANTE** (pul-lu-lan, lan-t'), *adj.* Qui pullule. Enfin ce sera un nid de chenilles de moins, et de chenilles très-pullulantes et très-dangereuses, D'ALEMB. *Lett. au roi de Pr.* 1er janv. 1773.

† **PULLULATION** (pul-lu-la-sion), *s. f.* || 1° Action de pulluler; multiplication rapide et abondante. Les mulots, dont la pullulation prodigieuse n'est arrêtée que par les cruautés qu'ils exercent entre eux, dès que les vivres commencent à leur manquer, BUFF. *Quadrup.* t. II, p. 281. || 2° Terme de pathologie. Caractère de certaines productions morbides qui consiste en ce qu'un tissu outrepasse les limites normales et se manifeste sous des formes diverses.

— ÉTYM. Lat. *pullulationem*, de *pullulare*, pulluler.

PULLULER (pul-lu-lé), *v. n.* Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.* || 1° Multiplier en abondance et en peu de temps. Les alouettes font leur nid dans les blés quand ils sont en herbe, C'est-à-dire environ le temps Que tout aime et que tout pullule dans le monde, LA FONT. *Fabl.* IV, 22. Déjà de tous côtés naît, pullule et fourmille Des insectes, des vers l'innombrable famille, DELILLE, *Par. perdu*, VII. Le rat pullule beaucoup, le mulot pullule encore davantage, BUFF. *Quadrup.* t. II, p. 296. || 2° Fig. Se dit des opinions, des écrits dangereux qui se répandent facilement et avec rapidité. Je conviens que Socrate n'a songé qu'à relever les vices des philosophes de son temps, mais je ne sais qu'en conclure sinon que, dès ce temps-là, les vices pullulaient avec les philosophes, J. J. ROUSS. *Rép. au roi de Pol.* L'ambition d'être chef de secte se fit entendre; les hérésies pullulèrent de toutes parts, ID. *ib.* Toutes les prohibitions.... n'empêchent pas les pamphlets les plus misérables de pulluler en aussi grande abondance que jamais, BACHAUMONT, *Mém. secrets*, t. XXXVI, p. 258. L'hérésie de Pelagius commençait à pulluler, CH. ANCILLON, *Mél. de litt.* t. I, p. 311, dans POUGENS.

— HIST. XIV° s. Metaux n'ont vie nullement, Ne nourreture aucunement, Pour pululer et augmenter, *Nat. à l'alch. err.* 104. || XVI° s. Parquoy s'ensuyt qu'en toute clarté Son nom reluyt et sa vertu pullule [s'accroît, grandit], J. MAROT, V, 296. Icy mille forfaicts pullulent à foison, DU BELLAY, VI, 32, *verso.* Il se pleind que de son temps pullule une doctrine qui contient les anciennes heresies, SLEIDAN, p. 27.

— ÉTYM. Lat. *pullulare*, de *pullulus*, rejeton et aussi petit enfant, diminutif de *pullus* (voy. POULE, POULET).

† **PULMO-AORTIQUE** (pul-mo-a-or-ti-k'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient au poumon et à l'aorte. Canal pulmo-aortique, nom donné quelquefois au canal artériel.

PULMONAIRE (pul-mo-nê-r'), *adj.* || 1° Qui appartient aux poumons. || Artère pulmonaire, artère qui naît de la partie supérieure et gauche du ventricule droit du cœur, et se rend aux poumons. || Plèvre pulmonaire, la portion de la plèvre qui revêt immédiatement le poumon. || 2° Terme de médecine. Qui affecte le poumon. Les inflammations pulmonaires. || Catarrhe pulmonaire, bronchite. || Phthisie pulmonaire, affection tuberculeuse des poumons. || 3° Terme de zoologie. Qui est pourvu d'un poumon. || 4° *S. f.* Pulmonaire du chêne, *sticta pulmonaria* (lichens), ainsi dite à cause que les thalles présentent une disposition réticulaire qui rappelle grossièrement l'aspect du poumon. || Pulmonaire de terre, nom vulgaire des grands lichens du genre peltigère, et surtout de la peltigère canine. || Pulmonaire officinale, *pulmonaria officinalis*, *L.* dite aussi sauge de Jérusalem (borraginées). || Pulmonaire des Français, nom vulgaire de l'épervière des murs (synanthérées).

— ÉTYM. Lat. *pulmonaris*, de *pulmo*, poumon.

† **PULMONÉ, ÉE** (pul-mo-né, née), *adj.* Terme de zoologie. Qui respire par des poumons. || *S. m. pl.* Les pulmonés, classe des animaux à sang froid, comprenant ceux qui respirent par des poumons. || Ordre de la classe des gastéropodes.

PULMONIE (pul-mo-nie), *s. f.* Mot dont le sens n'est pas précis, employé tantôt pour pneumonie, tantôt pour phthisie pulmonaire.

— ÉTYM. Lat. *pulmo*, poumon.

PULMONIQUE (pul-mo-ni-k'), *adj.* Qui a les poumons affectés. La duchesse de Choiseul mourut aussi, pulmonique, belle et faite au tour, ST-SIM. 59, 249. || On dit aussi poumonique. || Substantivement. Un pulmonique, une pulmonique. || Fig. Une sécheresse de pulmonique, une extrême froideur et sécheresse dans l'âme; locution qui vient de ce que, avec la fièvre hectique, les pulmoniques ont la peau sèche. Il [l'homme qui veut faire sa fortune] a une profusion, le dirai-je? des torrents de louanges pour ce qu'a fait ou ce qu'a dit un homme placé et qui est en faveur, et pour tout autre une sécheresse de pulmonique, LA BRUY. VIII.

— HIST. XVI° s. Medicamens nommés pulmoniques, pour le regard des poulmons, PARÉ, XXV, 6. Si c'est une vieille esdentée et decrepite, ou une jeune seiche et pulmonique, MONT. III, 343.

— ÉTYM. Lat. *pulmo*, poumon; picard et norm. *pomonique*, poitrinaire.

PULPATION (pul-pa-sion), *s. f.* Terme de pharmacie. Opération qui a pour objet de réduire en pulpe certaines substances végétales.

— ÉTYM. *Pulper.*

PULPE (pul-p'; dans le siècle dernier, on prononçait poulpo), *s. f.* || 1° Terme de botanique. Substance charnue et molle des fruits, des légumes. La pulpe du cacaoyer est agréable au goût, et on en fait des liqueurs rafraîchissantes, GENLIS, *Maison rust.* III, p. 368, dans POUGENS. || 2° Terme de pharmacie. La partie molle et charnue des végétaux, que l'on a réduite à une espèce de pâte, de la consistance d'une bouillie, en la séparant des parties dures. || 3° Dans les sucreries, betterave divisée par la râpe en petites parties. || 4° Terme d'anatomie. Pulpe cérébrale, nom donné quelquefois à la substance blanche du cerveau, parce qu'elle se présente au premier coup d'œil sous l'apparence d'une sorte de bouillie. L'intime organisation de la pulpe cérébrale nous est encore assez mal connue, CABANIS, *Instit. Mém. scienc. mor. et pol.* t. I, p. 174. || Pulpe des doigts, leur extrémité charnue, renflée et arrondie par suite de la présence de lobules de tissu adipeux.

— HIST. XVI° s. Le dedans n'est qu'une poulpe, comme en nos figues, mais pleine d'un suc si rouge qu'il teint les mains comme les meures, *Sat. Mén.* p. 229.

— ÉTYM. Genev. *porpe*, *pourpe*; du lat. *pulpa*.

PULPÉ, ÉE (pul-pé, pée), *part. passé* de pulper.

PULPER (pul-pé), *v. a.* Terme de pharmacie. Réduire en pulpe.

PULPEUX, EUSE (pul-peû, peû-z'), *adj.* Terme de botanique. Qui est formé d'une pulpe. || Qui a la consistance de la pulpe.

— ÉTYM. *Pulpe.*

† **PULPOIRE** (pul-poi-r'), *s. f.* Sorte de spatule large qui sert à pulper.

† **PULQUE** (pul-k'), *s. f.* Jus fermenté de l'agave (*agave mexicana*), qui est employé comme boisson au Mexique.

† **PULSATEUR, TRICE** (pul-sa-teur, tri-s'), *adj.* Qui produit des battements. || Scarabée pulsateur, la vrillette. Le scarabée pulsateur fait entendre la nuit le tic tac d'une montre pour appeler sa femelle, BERN. DE ST-P. *Harm.* VII. *Harm. fraternelles.*

— ÉTYM. Lat. *pulsatorem*, de *pulsare* (voy. POUSSER).

PULSATIF, IVE (pul-sa-tif, ti-v'), *adj.* Terme de médecine. Qui cause des pulsations. || Douleur pulsative, battement douloureux que l'on éprouve dans les parties enflammées, et qui répond aux pulsations artérielles.

— HIST. XIV° s. Son sang subtil et son mouvement pulsatif [d'une artère], LANFRANC, f° 22. || XVI° s. En douleur de dents, est sentie douleur pulsative, pour la fluxion faite par les arteres, PARÉ, IV, 1.

— ÉTYM. Lat. *pulsare*, battre (voy. POUSSER).

† **PULSATILE** (pul-sa-ti-l'), *adj.* Terme de médecine. Qui présente des pulsations. Tumeurs pulsatiles des os.

— ÉTYM. Voy. PULSATION.

† **PULSATILLE** (pul-sa-ti-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Espèce d'anémone.

PULSATION (pul-sa-sion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Terme de physiologie. Battement des artères qui constitue le pouls. || 2° Terme de médecine. Pulsations, battements qui se font sentir dans une partie malade. || Pulsations abdominales idiopathiques, affection qui consiste en des battements plus ou moins forts qui se font sentir à la région abdominale. || 3° Mouvement de vibration des fluides élastiques. La pulsation du son.

— HIST. XIV° s. Se tout l'ueil est rouge.... il y a pointure nuysible, et pulsacion, et affluence de larmes, LANFRANC, f° 75. || XV° s. En grant et solempnelle pulsation et sonnement de cloches et campanes, *Ordonn.* nov. 1484. || XVI° s. Action de faculté vitale est la pulsation et battement continuel du cœur et des arteres, PARÉ, *Introd.* VIII.

— ÉTYM. Provenç. *pulsacio*; espagn. *pulsacion*; ital. *pulsazione*; du lat. *pulsationem*, de *pulsare* (voy. POUSSER).

† **PULSIMÈTRE**, *s. m.* Mauvais mot, voy. SPHYGMOMÈTRE.

† **PULSION** (pul-sion), *s. f.* Ancien terme didactique. Action de pousser. La substance du feu, entrant dans l'intérieur d'un corps quelconque, le dilate en poussant en tous sens ses parties; or cette pulsion.... VOLT. *Phil. Newt.* II, 3.

— ÉTYM. Lat. *pulsionem*, de *pulsum*, supin de *pellere*.

† **PULTACÉ, ÉE** (pul-ta-sé, sée), *adj.* Terme didactique. Qui a la consistance de la bouillie. Matière pultacée.

— ÉTYM. Lat. *puls*, *pultis*, bouillie.

† **PULVÉRATEUR, TRICE** (pul-vé-ra-teur, tri-s'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a l'habitude de se rouler dans la poussière. La pintade est du nombre des oiseaux pulvérateurs, qui cherchent dans la poussière où ils se vautrent un remède contre l'incommodité des insectes, BUFF. *Ois.* t. III, p. 260. || Substantivement. Ils [les faisans] sont du nombre des pulvérateurs, et ils périssent lorsqu'ils ne se poudrent point, BUFF. *Ois.* t. IV, p. 86.

— ÉTYM. Lat. *pulverare*, réduire en poussière.

PULVÉRIN (pul-vé-rin), *s. m.* || 1° Ancien terme militaire. Fourniment qui contenait de la poudre. || On disait aussi poulvérin. Adieu mon poulvérin, adieu ma poudre entière, *Creve-cœur du soldat*, pièce de 1623. || 2° Aujourd'hui, poudre pulvérisée employée pour la confection des artifices. Le pulvérin ne doit pas être confondu avec le poussier, ils ne jouissent pas du tout des mêmes propriétés. || Espèce de poire où l'on met cette poudre. || 3° Se dit d'une espèce de poudre d'eau, c'est-à-dire d'une

multitude de petites gouttes presque imperceptibles, qui se font sentir près des chutes d'eau.

— HIST. XVIe s. Soubise, qui voulut donner cet assaut, commença par quatre sergens avec chacun quinze hommes qui firent brusler le poulevrin, puis fit donner Glandage à bon escient, D'AUB. *Hist.* I, 334. Ce fut là où brusla le premier poulevrin de ceste guerre, ID. *ib.* III, 162.

— ÉTYM. Ital. *polverino*, de *polvere*, poussière (voy. POUDRE).

† **PULVÉRISABLE** (pul-vé-ri-za-bl'), *adj.* Qui peut être réduit en poudre, qu'on peut pulvériser. Cette matière est facilement pulvérisable.

† **PULVÉRISATEUR** (pul-vé-ri-za-teur), *s. m.* ‖ 1° Nom de divers instruments servant à réduire en poudre les drogues simples. ‖ 2° Instrument à l'aide duquel on force un jet très-fin d'eau minérale, chassé par compression, à se briser sur une lentille métallique; cette eau est absorbée par inhalation. On se sert aussi des pulvérisateurs pour lancer le jet, sans le briser, sur des parties malades, plaies, yeux, etc.

PULVÉRISATION (pul-vé-ri-za-sion; en vers, de six syllabes), *s. f.* ‖ 1° Action de réduire un corps en poudre; résultat de cette action. M. Guyton de Morveau, qui proposa de calciner la chaux une seconde fois, avant de la mêler au mortier, pour prévenir les accidents qui pouvaient résulter pour les ouvriers de sa pulvérisation, VICAT, *Instit. Mém. acad. scienc.* t. III, p. CLXVI. ‖ Terme de pharmacie. Opération qui consiste à réduire les substances médicamenteuses en poudres plus ou moins ténues. ‖ 2° Pulvérisation de l'eau, action de faire passer une eau minérale par le pulvérisateur.

— HIST. XVIe s. Pulverisation, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. *Pulvériser.*

PULVÉRISÉ, ÉE (pul-vé-ri-zé, zée), *part. passé* de pulvériser Les glaces pulvérisées par la violence du choc s'élèvent en tourbillons de poussière à une grande hauteur, SAUSSURE, *Voy. Alpes*, t. II, p. 260, dans POUGENS. ‖ Par extension. Le flot pulvérisé [par la chute] roule en flocons d'écume, LAMART. *Rhin*, II, 243. ‖ Eau pulvérisée, eau minérale qui a passé par le pulvérisateur, et qui est employée dans le traitement des maladies de l'appareil respiratoire.

PULVÉRISER (pul-vé-ri-zé), *v. a.* ‖ 1° Réduire en poudre. Lorsqu'en l'absence de Moïse ils adorèrent un veau d'or, ce sage législateur, animé de zèle, prit le veau d'or, le brûla, le pulvérisa, et les obligea d'en boire la cendre pour confondre leur idolâtrie, en leur faisant voir la vanité de leur idole, BOURDAL. *Carême*, t. I, p. 72. ‖ 2° Fig. Mettre à néant. Warburton jouit d'un bon évêché; il insulte les philosophes : en vain l'évêque Looth a pulvérisé son livre.... VOLT. *Déf. de mon oncle*, 15. Et son autorité, malgré les protecteurs, Pulvérise l'ouvrage et les admirateurs, GRESSET, *le Méch.* IV, 4. On les pulvériserait [les rebelles], LEMERCIER, *Pinto*, V, 3. ‖ On l'a dit aussi de l'action d'anéantir les forces d'une personne. J'approuve vos bains, ils vous empêchent d'être pulvérisée; rafraîchissez-vous, et apportez-nous toute votre santé, SÉV. 4 sept. 1676. ‖ 3° Se pulvériser, *v. réfl.* Être pulvérisé. Je les mis [des éclats de roche] dans un vase rempli d'un vinaigre bouillant; ils devinrent, en peu de minutes, presque friables comme du sable; ils se pulvérisèrent entre mes doigts; il n'y a point d'enfant qui ne puisse faire l'expérience d'Annibal, VOLT. *Singul. nat.* 9.

— HIST. XVIe s. Laquelle pierre ils pulverisent, et en donnent à boire à celuy qui aura quelque partie rompue ou luxée, PARÉ, *Introd.* 27.

— ÉTYM. Provenç. *polverisar*; catal. *polvorisar*; espagn. *pulverizar*; ital. *polverizzare*; du lat. *pulverisare*, de *pulvis*, poudre (voy. POUDRE).

† **PULVÉRISEUR** (pul-vé-ri-zeur), *s. m.* Celui qui opère la pulvérisation des couleurs, des teintures et des drogueries.

† **PULVÉRULENCE** (pul-vé-ru-lan-s'), *s. f.* État de ce qui est pulvérulent. La pulvérulence des bords des feuilles.... RAMOND, *Instit. Mém. scienc.* 1823, t. VI, p. 136. ‖ Terme de médecine. Pulvérulence des narines, accumulation de poussière sur les poils des narines, qui se remarque dans la fièvre typhoïde et autres affections graves; elle indique que les malades n'ont plus la force de se débarrasser de ces poussières.

PULVÉRULENT, ENTE (pul-vé-ru-lan, lan-t'), *adj.* ‖ 1° Chargé de poussière. ‖ Terme de botanique. Couvert d'une couche farineuse produite par le végétal. ‖ 2° Qui a forme de poudre. Un précipité pulvérulent et opaque, FOURCROY, *Connaiss. chim.* t. I, p. CLII.

— ÉTYM. Lat. *pulverulentus*, de *pulvis*, poussière.

† **PULVINÉ, ÉE** (pul-vi-né, née), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Parcouru par de larges sillons longitudinaux.

— ÉTYM. Lat. *pulvinus*, bourrelet.

† **PULVINIFORME** (pul-vi-ni-for-m'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la forme d'un coussin.

— ÉTYM. Lat. *pulvinus*, coussin, et *forme.*

† **PULVISCULAIRE** (pul-vi-sku-lê-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui concerne les pulviscules. Matière pulvisculaire ‖ Terme de géologie. Se dit des pierres et minéraux dont le grain est si fin qu'il ressemble à de la poussière. Grès pulvisculaire.

† **PULVISCULE** (pul-vi-sku-l'), *s. m.* Terme de botanique. Poussière renfermée dans les capsules des lycopodes. ‖ Matière pulvérulente qui remplit les entre-nœuds des algues marines articulées.

— ÉTYM. Lat. *pulvisculus*, diminutif de *pulvis*, poussière.

† **PUMA** (pu-ma), *s. m.* L'animal d'Amérique que les Européens ont appelé lion, et que les naturels du Pérou appellent puma, BUFF. *Quadrup.* t. III, p. 109 C'est le couguar.

† **PUMICIFORME** (pu-mi-si-for-m'), *adj.* Terme de minéralogie. Qui ressemble à la pierre ponce.

— ÉTYM. Lat. *pumex*, ponce, et *forme.*

PUMICIN (pu-mi-sin), *s. m.* Huile de palme.

— ÉTYM. Origine inconnue.

† **PUMICITE** (pu-mi-si-t') ou **PUMITE** (pu-mi-t'), *s. f.* Nom scientifique de l'espèce de lave dite vulgairement pierre ponce.

— ÉTYM. Lat. *pumex*, pierre ponce.

PUNAIS, AISE (pu-nê, nê-z'), *adj.* Qui sent mauvais. ‖ Particulièrement. Qui rend par le nez une odeur infecte. Il [le fils du Régent] avait toujours été nigaud, bigot, maniaque et souffreteux, brèche-dent, caliborgnon, punais, DECOURCHAMP, *Souv. de la marq. de Créquy*, t. III, ch. 5. ‖ Substantivement, au masculin. C'est un punais.

— HIST. XIIIe s. Mes li siecles est si mavès, Si mesdisant et si pugnès, Qu'il tesmoingne ce qu'il ne voit, Et blasme ce que loer doit, *Ren.* 9852. Filz à putain, vilain punès, Fet Renart, qu'alez vos disant ? *ib.* 5174. Il fu fils d'une vielle irese [hérétique], Si ot la langue moult punese [mauvaise], Et moult poignant, et moult amere, *la Rose*, 3528. ‖ XVIe s. Punais, maladie ainsi appellée, à cause que les malades ont une haleine qui put comme punaises, PARÉ, *Introd.* XXI. Quand tels utencils sont punais et moisis, les vins.... O. DE SERRES, 202. La femme de Hieron, qui ne sentoit pas son mary punais, estimant que ce feust une qualité commune à touts hommes, MONT. III, 345.

— ÉTYM. Picard, *punasse*; provenç. *putnais*; piémont. *punas*. On reconnaît, à l'aide du provençal, dans ce mot le radical *put* de *putere*, puer; et en conséquence on le ramène à une forme fictive *putnacem*, comme *pugnax*, de *pugnare*. La finale *nais* ne se rapporte pas à *nasus*, nez; car *punais* signifie non puant du nez, sens particulier et récent, mais puant en général. *Punais* est dans le Renard le nom du putois.

PUNAISE (pu-nê-z'), *s. f.* ‖ 1° Genre de l'ordre des hémiptères, dont l'espèce la plus connue est la punaise des lits, *cimex lectularius*, Linné; l'odeur en est fétide. ‖ Populairement, avoir le ventre plat comme une punaise, se dit d'une personne qui est restée longtemps sans manger. ‖ Fig. Plat comme une punaise, se dit d'un homme à caractère bas, rampant. ‖ 2° Punaise des bois, insecte qui a des ailes et des élytres, et qui est beaucoup plus gros que la punaise des appartements. M. de Geer nous a fait connaître une punaise champêtre qui vit en famille avec ses petits, et qui les conduit comme une poule conduit ses poussins, BONNET, *Contempl. nat.* XI, 21. Il ne faut pas oublier, à mesure qu'on taille les arbres [orangers], d'écraser la punaise grise qui s'attache derrière les branches; ce qui lui a fait donner le nom de punaise d'oranger, GENLIS, *Maison rust.* t. II, p. 177, dans POUGENS. ‖ 3° Petit clou court à tête large et plate, en cuivre ou en fer, armé d'une pointe, dont se servent les ingénieurs pour tenir leur plan sur la table, ou les dessinateurs pour fixer un dessin modèle.

— HIST. XIIIe s. Qui prent ewe où lupin sont cuit, et le [la] giete desour punaises, si les tue, ALEBRANT, f° 51. ‖ XIVe s. Les pugneses dites cimices qui puent, H. DE MONDEVILLE, f° 88.

— ÉTYM. *Punais.*

PUNAISIE (pu-nè-zie), *s. f.* Mauvaise odeur. ‖ Particulièrement. Maladie du punais, l'ozène.

— HIST. XIIIe s. Quant il [un Bedouin] ouvroit son sac [où il y avait de la viande faisandée], nous nous bouchions, que nous ne poulons durer pour la punaisie qui issoit du sac, JOINV. 265. ‖ XVe s. Le roi se deslogea de Rosebecque par la punaisie des morts, FROISS. II, II, 200. ‖ XVIe s. Punaisie ou ozæna, n'est autre chose qu'un ulcere profond et puant qui est au dedans du nez, PARÉ, XI, 10.

— ÉTYM. *Punais.*

† **PUNAIZOT** (pu-nè-zo), *s. m.* Un des noms vulgaires du putois.

— ÉTYM. Diminutif de *punais.*

PUNCH (ponch), *s. m.* Mélange de thé et d'eau-de-vie ou de rhum, avec du jus de citron et du sucre; on le fait brûler. Les divers punchs. Lequel avait, pour charmer sa tristesse, Trois choses courantes, du punch et sa maîtresse, VOLT. *Guerre de Gen.* III. Tandis que le punch s'allume, Chauffons-nous, chauffons-nous bien, BÉRANG. *Hiver.* Punch à de dames, punch très-doux, où l'eau-de-vie se fait peu sentir. ‖ Se dit aussi de boissons composées de vin blanc ou rouge : punch à la portugaise, à la romaine. ‖ On le trouve écrit aussi *ponche*, dans Brillat-Savarin. ‖ On l'a d'abord fait féminin et écrit *ponche*. Il nous fit servir [le commandant hollandais] de la bierre, du vin de Madère, de la ponche et du pain d'épices, LABAT, *Voy. aux Antilles*, t. VIII, p. 361.

— ÉTYM. Angl. *punch*, qui est un mot persan : *panj*, cinq (voy. CINQ) : boisson composée de cinq ingrédients, thé, sucre, eau-de-vie, cannelle et citron.

† **PUNCTICULAIRE** (pon-kti-ku-lê-r'), *adj.* Terme de médecine. Fièvre puncticulaire, fièvre maligne avec taches semblables à des points; c'est le typhus.

— ÉTYM. Dérivé du latin fictif *puncticulum*, diminutif de *punctum*, point.

† **PUNCTIFORME** (pon-kti-for-m'), *adj.* Terme didactique. Qui est en forme de points.

— ÉTYM. Lat. *punctum*, point, et *forme.*

† **PUNCTILIO** (pon-kti-li-o), *s. m.* Forme italienne qui a été employée quelquefois pour pointille (voy. ce mot). Cette importante affaire du punctilio qui constitue la grandeur des Romains modernes, VOLT. *Dict. phil. Cérémonies.*

† **PUNGO** (pon-go), *s. m.* Voy. PONGO.

PUNI, IE (pu-ni, nie), *part. passé* de punir. Qui a reçu une punition. Mahomet III.... commença son règne par faire étrangler.... on murmura à peine; il n'y a que les faibles de punis, VOLT. *Mœurs*, 191. ‖ Fig. Le voilà bien puni, se dit de quelqu'un mortifié de n'avoir point obtenu ce qu'il prétendait. ‖ Fig. Vous êtes plus puni que moi, vous éprouvez une peine plus vive que moi. Adieu, madame, vous êtes plus punie que moi; vous m'aimez et je pars, BOISSY. *Français à Lond.* sc. 24. ‖ Fig. Être puni par où l'on a péché, éprouver du dommage, de la peine, par suite des choses mêmes où l'on a cherché avantage ou plaisir.

† **PUNICINE** (pu-ni-si-n'), *s. f.* Terme de chimie. Matière âcre et incristallisable de l'écorce du grenadier.

— ÉTYM. *Punica malus*, grenadier : proprement pommier punique.

PUNIQUE (pu-ni-k'), *adj.* Qui est des Carthaginois. Médailles puniques. ‖ Guerres puniques, les trois guerres qui eurent lieu entre les Romains et les Carthaginois, et qui se terminèrent par la ruine de Carthage. Là commencent les guerres puniques : et les choses en viennent si avant, que chacun de ces deux peuples jaloux croit ne pouvoir subsister que par la ruine de l'autre, BOSS. *Hist.* III, 7. ‖ Langue punique, langue que parlaient les Carthaginois : elle appartient à la famille sémitique. ‖ Fig. Foi punique, mauvaise foi.

— HIST. XVe s. Les prouesses que fit li bons Bertrans Connestable du Guesclin qui engrans [désireux] Fut de garder l'utilité publique, Et qui maintint si sa guerre punique Sur les Anglois, que France reformée En fut.... E. DESCH. *Poés. mss.* f° 198.

— ÉTYM. Lat. *punicus*, de *pœnus*, carthaginois, le même que φοίνιξ, phénicien.

PUNIR (pu-nir), *v. a.* ‖ 1° Faire subir à quelqu'un le châtiment de son crime, de sa faute. Punir de mort. Punir un criminel du dernier supplice. Il a été puni de ses malversations. On punit à la Chine les pères pour les fautes de leurs enfants, MONTESQ. *Espr.* VI, 20. Des gens qu'on ne saurait regarder comme des hommes méchants sont punis comme des scélérats; ce qui est la chose du monde la plus contraire à l'esprit du gouvernement modéré, ID. *ib.* XIII, 8. ‖ Absolument. Et je saurai punir, comme

récompenser, CORN. *Héracl.* III, 2. Un père, en punissant, madame, est toujours père, RAC. *Phèdre*, III, 3. Ignorer ce qu'il vaut mieux ignorer que punir, et ne punir que rarement et utilement, PORTRAIT d'*Argenson*. Il faut bien de l'art et de la prudence pour punir utilement, ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. XI, 2e part. p. 481, dans POUGENS. || 2° Il se dit aussi des choses qui sont cause qu'une punition est infligée. Ne songeant qu'à restreindre et à punir une liberté qui n'avait pas su demeurer dans ses bornes, BOSS. *Anne de Gonz.* Vous supposeriez qu'avoir confessé des crimes invétérés, c'est les avoir punis, MASS. *Carême, Comm.* Partout on punit le crime; il est plus beau sans doute d'encourager à la vertu, VOLT. *Fragm. sur l'hist.* III. Un soupir, une larme indiscrète serait punie de mort, DIDER. *Claude et Nér.* I, 107. || 3° Il se dit de Dieu qui inflige des châtiments durant ou après cette vie. Comme les hérésiarques sont punis, en l'autre vie, des péchés auxquels ils ont engagé leurs sectateurs, PASC. *Lett. sur la mort de son père.* Quand, pour punir les scandales, ou pour réveiller les peuples et les pasteurs, il [Dieu] permet à l'esprit de séduction de tromper les âmes hautaines, BOSS. *Reine d'Anglet.* Dieu, pour punir l'irréligieuse instabilité de ces peuples [les Anglais], ID. *ib.* Il est certain que Dieu ne nous punit point en ce monde précisément pour nous punir; mais qu'il ne nous punit que pour nous convertir, BOURDAL. *Serm. 24e dim. après la Pentecôt. Dominic.* t. IV, p. 456. Le ciel me punit d'avoir trop écouté D'un oracle imposteur la fausse obscurité, VOLT. *Œdipe*, IV, 1. || Dieu le punira, signifie qu'une mauvaise action ne demeurera point impunie. || 4° Par extension, faire éprouver quelque châtiment comparé à une punition. Pourquoi, pour punir cet infâme, Mon cœur n'a-t-il assez de résolution? Ah! que dans cette occasion J'enrage d'être honnête femme! MOL. *Amph.* I, 4. Ah! que, pour la punir de cette comédie [feindre d'être malade], Ne lui vois-je une vraie et triste maladie? BOIL. *Sat.* X. Je t'ai même puni de l'avoir arraché [un secret], RAC. *Mithr.* IV, 4. Il [Gustave Wasa] punit la religion catholique des attentats de ses ministres; en moins de deux ans, il rendit la Suède luthérienne par la supériorité de sa politique plus encore que par autorité, VOLT. *Charles XII*, 1. || 5° Mal reconnaître, rendre le mal pour le bien. Il a été puni de sa folle tendresse. Vous êtes un ingrat; vous me punissez bien de ce que j'ai fait pour vous. Un si grand ennemi ne peut être gagné, Et je te punirais de m'avoir épargné, CORN. *Héracl.* III, 2. || 6° Se punir, *v. réfl.* S'imposer un châtiment. On peut se punir par zèle de sa perfection, on peut se punir pour venger Dieu, BOURDAL. *Pénitence, 2e avent*, p. 502. Elle s'en est punie, et, fuyant mon courroux, A cherché dans les flots un supplice trop doux, RAC. *Phèd.* V, 7. Il [Marivaux] fit, sur une jeune actrice qui n'avait ni talent ni figure, une plaisanterie qu'il se reprocha, et dont même il se punit, si c'est se punir que de réparer une faute par une action généreuse, D'ALEMB. *Éloges, Mariv.* || S'infliger l'un à l'autre une punition. Qu'est-ce que deux armées qui se battent? ce sont des ministres de cette justice [divine] qui se punissent les uns les autres, et qui n'exécutent précisément que ce que Dieu a ordonné, NICOLE, *Ess. de mor.* 2e traité, ch. 2.

— HIST. XIIIe s. Si n'est mie merveilles se le Seignor le punit, puisqu'il a fait si lait barat en court et encontre l'assise, *Ass. de Jérus.* I, 297. Nous voulons que il en soient punis en leurs biens et en leurs persones, se le meffait le requiert, JOINV. 294. || XIVe s. Et encor punist l'en un homme pour ce qu'il fait par ignorance et pour son ignorance, se il est en cause de telle ignorance, ORESME, *Eth.* 72. || XVIe s. Faut-il pas les punir de ce qu'ils ne maintiennent..., MONT. I, 229.

— ÉTYM. Bourguig. *pugni*; provenç. et espagn. *punir*; ital. *punire*; du lat. *punire* qui vient de *pœna*, peine.

† **PUNISSABILITÉ** (pu-ni-sa-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est punissable. Certains philosophes de l'école de Bentham substituent au mot de responsabilité morale celui de punissabilité.

PUNISSABLE (pu-ni-sa-bl'), *adj.* || 1° Qui mérite d'être puni. À quel droit voulez-vous... Qu'après que nos refus ont tous deux éclaté, Le mien soit punissable où le sien est flatté? CORN. *Attila*, IV, 3. Le sénat de Rome, qui avait l'injuste et punissable orgueil de ne vouloir rien partager avec les plébéiens, VOLT. *Dict. phil. Parlem. d'Anglet.* Une hypocrisie qui cache sous le masque de la piété le punissable dessein de tromper la religion publique..., MASS. *Collection*, t. IV, p. 329. || 2° Il se dit aussi des personnes. La loi, par son équité, a deux grands effets: ou elle dirige ceux qui obéissent, ou elle rend punissables ceux qui se révoltent, BOSS. *1er sermon, Pentecôte*, 2.

— ÉTYM. *Punir*. On trouve au XVe siècle *punissable*, au sens actif de capable de punir: Justice est là fort, dure et pugnissable Aux malfaicteurs qui veulent offenser, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 358.

† **PUNISSABLEMENT** (pu-ni-sa-ble-man), *adv.* D'une manière punissable.

— HIST. XVIe s. Punissablement, MONT. t. III, p. 18, dans LACURNE.

† **PUNISSANT, ANTE** (pu-ni-san, san-t'), *adj.* Qui punit. La justice vengeresse et punissante de Dieu, ST FRANÇ. DE SALES, dans BOSS. *Ét. d'orais.* IX, 9.

— HIST. XVIe s. C'est toy qui d'une main puissante Dardes la foudre punissante, DESPORTES, *Œuvres chrest.* XVIII, *Ode.*

PUNISSEUR (pu-ni-seur), *adj. m.* Qui punit. Le foudre souhaité que je vois en tes mains.... il y avait d'abord le foudre punisseur; punisseur était un beau terme qui manquait à notre langue, VOLT. *Comm. Corn. Rem. Pompée*, IV, 4. Un Dieu rémunérateur des bonnes actions, punisseur des méchantes, ID. *Jenni*, 10. || Substantivement. Après avoir réclamé deux ou trois fois les dieux, justes punisseurs des infidèles, D'URFÉ, *Astrée*, I, 6.

— HIST. XIVe s. Negligent en petites choses, vengeur et punisseur en grandes, BERCHEURE, f° 31, *verso*. || XVIe s. Les fideles doivent bien recognoistre Dieu pour juge et punisseur des malfaits, CALV. *Instit.* 445. [Dans l'enfer] Tous ces autres tourmens, punisseurs des mesfaits, DESPORTES, *Rodomont.*

— ÉTYM. *Punir*. C'est à tort que Voltaire croit que *punisseur* est de Corneille; le mot est bien plus ancien.

PUNITION (pu-ni-sion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Acte par lequel quelqu'un punit. Lorsqu'on les accuse de crimes qualifiés qui méritent la censure et la punition des magistrats, FURETIÈRE, 3e *factum*, t. I, p. 323. La punition qu'on veut faire à cette ville [Rennes] ne se passera pas sans beaucoup de bruit, SÉV. 6 oct. 1675. || Ce malheur, cet accident lui est arrivé par punition de Dieu, par punition divine, Dieu lui a envoyé cette disgrâce pour le châtier. || On dit, absolument, dans le même sens: C'est une punition de Dieu, une punition du ciel. || 2° Acte par lequel quelque méfait est puni. La punition des crimes et des délits appartient aux juges criminels. Il est juste qu'en punition de leur endurcissement [des Juifs] leurs ruines soient dispersées par toute la terre, BOSS. *Hist.* II, 7. || Il se dit aussi des personnes. Je vous réponds déjà de sa punition, CORN. *Nicom.* V, 7. || 3° Peine infligée pour une faute. Cette indigne mollesse et ces lâches défenses Sont des punitions qu'attirent mes offenses, CORN. *Poly.* II, 6. Le pauvre Ésope se jeta aux pieds de son maître, et, se faisant entendre du mieux qu'il put, témoigna qu'il demandait pour toute grâce qu'on sursît de quelques moments sa punition, LA FONT. *Vie d'Ésope.* Toute notre province est si fort occupée des punitions que l'on y fait, que l'on ne fait point de visites, SÉV. 13 oct. 1675. Les punitions chez les Japonais sont regardées comme la vengeance d'une insulte faite au prince, MONTESQ. *Esp.* XXV, 14. C'est la punition d'une femme dissipée d'avoir un mari libertin, MARMONTEL, *Contes mor. Femme comme il y en a peu.* || Faire la punition, punir. Ils en feront sur votre personne toute la punition que leur pourront offrir et les poursuites de la justice, et la chaleur de leur ressentiment, MOL. *G. Dand.* III, 8. || 4° Nom donné aux diverses peines qu'on inflige aux enfants dans les écoles et les colléges. Les pensums, la retenue, les arrêts, la privation de sortie sont des punitions. || 5° Il se dit, aux petits jeux de société, de ce qui est infligé comme peine pour avoir manqué en quelque chose.

— HIST. XIVe s. Onques à nul pueple ne pleurent tant punissons debonnaires, BERCHEURE, f° 47. Aux queix apartenoit porsuir [poursuivre] la punicion des crimineulx, ID. f° 69, *recto*. On en fera justice et prendra pugnicion selon le cas, *Bibl. des ch.* 3e série, t. III, p. 426. || XVe s. Ce n'est pas justice, sire roi, de couper testes ni poings, ni pieds, ni pendre; cela est punition, FROISS. II, III, 72.

— ÉTYM. Provenç. *punicio*; espagn. *punicion*; ital. *punizione*; du lat. *punitionem*, de *punire*, punir. On a dit aussi *punissement* et *puniment*.

† **PUPE** (pu-p'), *s. f.* Terme de zoologie. Nymphe ou chrysalide immobile.

— ÉTYM. Lat. *pupa*, poupée.

1. **PUPILLAIRE** (pu-pil-lè-r'), *adj.* Terme de jurisprudence. Qui appartient au pupille. || En droit romain, substitution pupillaire, substitution testamentaire, faite d'une autre personne à un pupille institué héritier, au cas que le pupille décède avant d'être parvenu à la puberté. Si, dans la substitution pupillaire, disent Caïus et Justinien, le testateur craint que le substitué ne dresse des embûches au pupille, il peut laisser à découvert la substitution vulgaire, MONTESQ. *Espr.* XIX, 24.

— ÉTYM. Provenç. *pupilari*; espagn. *pupilar*; ital. *pupillare*; du lat. *pupillaris*, de *pupillus*, pupille 1.

2. **PUPILLAIRE** (pu-pil-lè-r'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient à la pupille. || Membrane pupillaire, membrane qui clôt la pupille pendant une grande partie de la vie intra-utérine, et disparaît vers le septième mois de la grossesse.

— ÉTYM. *Pupille* 2.

PUPILLARITÉ (pu-pil-la-ri-té), *s. f.* Temps qu'un enfant est pupille. || La qualité de pupille.

— HIST. XIVe s. Icellui suppliant constitué lors en jeune aage et pupillarité, DU CANGE, *pupillaritas*. || XVIe s. Si le petit roy venoit à deceder en aage de pupillarité, AMYOT, *Lyc.* 3.

— ÉTYM. *Pupillaire* 1; provenç. *pupillaretat*.

1. **PUPILLE** (pu-pi-l'), *s. m.* et *f.* || 1° Mineur et orphelin de père et de mère ou de l'un des deux seulement, qui est sous la conduite d'un tuteur. Un pupille. Une pupille. Jugez pour le pauvre et pour le pupille; justifiez le faible et le pauvre, BOSS. *Polit.* VIII, 1, 1. Oh! que ta main par là va sauver de pupilles! BOIL. *Épître* I. Cette personne est... la pupille de votre tuteur, BEAUMARCH. *le Barb.* II, 2. Les rois voisins, qui en naissant avaient trouvé Louis déjà vieilli sur le trône, se fussent regardés comme les enfants et les pupilles d'un si grand roi, MASS. *Or. fun. Louis le Grand.* || 2° Il se dit quelquefois d'un enfant par rapport à son gouverneur. Le père et la mère donnèrent un gouverneur au jeune marquis; ce gouverneur, qui était un homme du bel air et qui ne savait rien, ne put rien enseigner à son pupille, VOLT. *Jeannot.* || 3° Pupilles de la garde, corps d'enfants ou de jeunes gens qui était attaché à la garde de Napoléon Ier.

— HIST. XIVe s. Hennequin qui estoit et est desaagez, orphenes, pupilles et menres [moindre] d'ans, DU CANGE, *aagiatus*. || XVe s. Jehan Lommes aagié de vingt ans ou environ, pupille de pere et de mere, et sans gouvernement d'autre gent, ID. *pupillarietas*. Regnault de Laval escolier et l'un des pupilles [pensionnaires] du dit Cordier, ID. *ib.* || XVIe s. Prescription de dix, vingt, ni de trente ans ne court contre les pupils, ni en effet contre les mineurs, en estant relevés tout aussitost qu'ils le requierent, LOYSEL, 718.

— ÉTYM. Provenç. *pupilli*; espagn. *pupilo*; ital. *pupillo*; du lat. *pupillus*, diminutif de *pupus*, petit garçon (voy. POUPÉE).

2. **PUPILLE** (pu-pi-l'), *s. f.* Terme d'anatomie. Ouverture que la membrane iris présente dans son milieu, et par laquelle passent les rayons lumineux pour arriver au cristallin. La pupille des oiseaux de nuit reste toujours ronde en se rétrécissant concentriquement, au lieu que celle des chats devient perpendiculairement étroite et longue, BUFF. *Ois.* t. II, p. 118. La pupille, pouvant se dilater ou se rétrécir, nous sert à mesurer la quantité de lumière dont nous avons besoin suivant le plus ou moins de sensibilité de nos yeux et suivant les circonstances, BRISSON, *Traité de phys.* t. II, p. 430. || Terme de chirurgie. Pupille artificielle, ouverture que l'on pratique dans l'iris pour suppléer à la pupille naturelle, lorsque celle-ci manque ou qu'elle a été effacée ou oblitérée.

— REM. Pupille est le nom scientifique; prunelle est le nom vulgaire.

— HIST. XIVe s. Il [les cils] adrecent les especes et les formes des choses visibles à la pupille, H. DE MONDEVILLE, f° 16. || XVIe s. En fermant un œil, on voit la pupille de l'autre s'eslargir et [illegible], PARÉ, IV, 6.

— ÉTYM. Provenç. *pupilla*; espagn. *pupila*; ital. *pupilla*; du lat. *pupilla*, la pupille, proprement petite fille, diminutif, comme *pupillus*, de *pupus* (voy. POUPÉE). Les Grecs nommaient semblablement la pupille κόρη, une jeune fille.

† **PUPIPARES** (pu-pi-pa-r'), *s. m. pl.* Famille d'insectes de l'ordre des diptères qui conserve ses œufs dans son abdomen jusqu'à ce qu'ils aient été transformés en nymphes.

— ÉTYM. *Pupe*, et le lat. *parere*, enfanter.

PUPITRE (pu-pi-tr'), *s. m.* || 1° Meuble sur lequel on pose un livre, des cahiers de musique, pour lire, pour chanter plus commodément. Et le pu-

pitre enfin tourne sur son pivot, BOIL. *Lutr.* III. || 2° Meuble qui sert à écrire plus commodément. Ami Marot, l'honneur de mon pupitre, Mon premier maître, acceptez cette épître, J. B. ROUSS. *Ép.* I, 3. || Fig. Mon cher ange, je vous écris de mon lit, c'est le pupitre des gens de quatre-vingts ans, VOLT. *Lett. d'Argental*, 13 août 1774. || 3° Meuble de graveur en taille douce, sur lequel il pose sa planche, PERNETY, 1757.

— HIST. XIV° s. Pulpite, *Gloss. du p. Labbe.* || XVI° s. Touts mes livres, rongez sur des pulpitres à cinq degrez tout à l'environ, MONT. III, 289. En façon de popitre, PALISSY, 73.

— ÉTYM. Berry, *popitre;* du lat. *pulpitum*, estrade.

† **PUPIVORE** (pu-pi-vo-r'), *adj.* Terme de zoologie. Qui vit dans le corps des chrysalides. || *S. m.* Les pupivores.

— ÉTYM. *Pupe*, et lat. *vorare*, manger.

† **PUPUT** (pu-put'), *s. m.* Un des noms vulgaires de la huppe.

PUR, URE (pur, pu-r'), *adj.* || 1° Qui est sans mélange. Du vin pur. Il vomit du sang pur. Médée.... Prépare de l'eau pure et des herbes sans force, CORN. *Médée*, I, 4. Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé? RAC. *Athal.* III, 7. L'eau pure ne suffirait pas aux hommes de travail pour maintenir leurs forces, BUFF. *Suppl. à l'hist. nat. Œuv.* t. XI, p. 129. Le violet pur règne sur la tête, le cou et tout le dessus du corps, ID. *Ois.* t. VI, p. 63. De festons d'un blanc pur leurs têtes se couronnent, DELILLE, *Én.* VI. || Fleur pure, fleur qui n'est point panachée, qui est toute d'une couleur. || Fig. La démocratie pure dégénère quelquefois en anarchie. || 2° Il se dit de la race, du sang. Une race pure. L'espèce de l'aigle commun est moins pure que celle du grand aigle. Que je meure au combat, ou meure de tristesse, Je rendrai mon sang pur comme je l'ai reçu, CORN. *Cid*, I, 9. Tous [vos aïeux] avec moi vous parlent à genoux Pour le plus pur du sang qu'ils ont transmis en nous, RAC. *Baj.* V, 6. C'est le pur sang du dieu qui lance le tonnerre, ID. *Iphig.* V, 4. || Fig. Le plus pur du sang, ce qu'on a de plus cher. Pourquoi, moi-même enfin me déchirant le flanc, Payer sa folle amour [de Ménélas] du plus pur de mon sang? RAC. *Iph.* IV, 4. Faut-il, pour t'affermir dans ce funeste rang, T'abandonner encor le plus pur de mon sang? VOLT. *Oreste*, V, 3. || Terme hippique. Pur sang, voy. SANG. || 3° Que rien ne vicie, n'altère, ne corrompt. Un air pur. Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur, RAC. *Phèdre*, IV, 2. Mille petits ruisseaux d'une onde pure arrosaient ces beaux lieux, FÉN. *Tél.* XIX. || Une lumière pure, une clarté pure, un jour pur, une lumière, une clarté que rien n'altère, n'obscurcit. Une lumière pure et douce se répand autour des corps de ces hommes justes [dans les champs Élysées], FÉN. *Tél.* XIX. || Un ciel pur, un ciel sans nuage. || Fig. Un ciel pur, une vie, une condition heureuse et calme. || 4° Il se dit des choses qui ne font pas contracter des souillures selon les préceptes de certaines religions. Des victimes pures. Il me semble que les choses ne sont en elles-mêmes ni pures ni impures, MONTESQ. *Lett. pers.* XVII. || 5° Au sens moral, qui est sans mélange. Aimer Dieu d'un amour pur. Une félicité pure. L'homme est né pour penser.... mais les pensées pures, qui le rendraient heureux s'il pouvait toujours les soutenir, le fatiguent et l'abattent, PASC. *Pass. de l'amour.* Adieu, monsieur, adieu, madame; parlez-moi de votre joie, et si elle vous a coûté bien des craintes; on ne les a guère toutes pures [les joies], SÉV. *à Guitaut*, 26 mai 1681. Elle [ma fille] se porte mieux; mais comme un bien n'est jamais pur en ce monde.... ID. 20 juill. 1679. Vous qui goûtez ici des délices si pures, RAC. *Esth. Prologue.* Les destins n'ont jamais de faveurs qui soient pures, A. CHÉN. *l'Aveugle.* || 6° Fig. Qui est sans tache, sans souillure, sans corruption. Ah! que n'astu des yeux à lire dans mon âme, Et voir les purs motifs de ma nouvelle flamme! CORN. *Médée.* III, 3. Je garde à Curiace une amitié trop pure, ID. *Horace*, I, 3. Aurions-nous bien le cœur et les mains assez pures Pour présider ici sur les honneurs divins, Et prêtres vous offrir les vœux des pèlerins? LA FONT. *Phil. et Baucis.* Il est écrit que rien n'est pur sur la terre, et que celui qui dit qu'il ne pèche pas, se trompe lui-même, BOSS. *Mar.-Thér.* Âmes pures et innocentes, âmes vierges, comme les appelle saint Jean, ID. *ib.* Une gloire si pure, une si belle réputation est un parfum précieux qui réjouit le ciel et la terre, ID. *ib.* Mais pour lui conserver [à Britannicus] une foi toujours pure, Prince, je me dévoue à ces dieux immortels Dont ta vertu t'a fait partager les autels, RAC. *Brit.* V, 8. Jésus.... N'a pour servir sa cause et venger ses injures [de Dieu] Ni le cœur assez droit, ni les mains assez pures, ID. *Athal.* III, 6. Et, comme tout est pur à ceux qui sont purs, tout devient souillé à celui qui l'était déjà par sa transgression, MASS. *Carême*, *Prosp. temp.* || Il se dit aussi des personnes. C'est un homme pur. Saint Louis, toujours pur et toujours saint dès son enfance, BOSS. *Mar.-Thér.* Des aveux, des remords quel confident plus sûr? Il [le prêtre] écoute le vice et reste toujours pur, DELILLE, *Imag.* VIII. || 7° Particulièrement. Chaste. Vierge très-pure. Dieu veuille que son mari la trouve aussi belle et aussi pure que Fatima! MONTESQ. *Lett. pers.* 71. || 8° En théologie, l'état de pure nature, l'état où était Adam avant le péché. || En philosophie, l'état de pure nature, l'état de l'homme tel qu'on le suppose antérieurement à toute civilisation. Voilà l'état de la pure nature, VOLT. *Mondain.* || Familièrement et par plaisanterie. Être en état de pure nature, être sans vêtement. || En métaphysique, esprit pur, l'esprit considéré sans égard à son union avec la matière. [Suivant Porphyre] Le dieu suprême.... étant un esprit pur, tout ce qui est matériel est impur pour lui, VOLT. *Dict. phil. Reliques.* || Raison pure, l'intelligence qui perçoit les vérités nécessaires. || 9° Mathématiques pures, celles qui considèrent la grandeur sans aucune application astronomique ou physique. || 10° Terme de jurisprudence. Obligation pure et simple, promesse pure et simple, mainlevée pure et simple, démission pure et simple, obligation, promesse, mainlevée, démission sans aucune condition, sans aucune restriction. La faculté d'élire qui était restreinte et conditionnelle, devint pure et simple, MONTESQ. *Espr.* XXXI, 17. || 11° En parlant de style, du langage, correct, exact, régulier. Style pur. Une latinité pure. Le peuple de la Toscane parle l'italien le plus pur. Selon que notre idée est plus ou moins obscure, L'expression la suit, ou moins nette, ou plus pure, BOIL. *Art p.* I. Ô ciel! ô puissances éternelles! mon oiseau parle le pur chaldéen! VOLT. *la Princ. de Babyl.* 3. Ce n'est pas seulement sa douceur qui me touche; C'est qu'elle a de la grâce, un choix de termes purs, COLLIN D'HARLEV. *Vieux célib.* IV, 5. || Il se dit aussi des écrivains. Il est peu de poëtes aussi purs que Racine. || En termes de dessin, correct, exact, élégant. Un dessin pur. Des formes pures. || En termes de musique, d'une exécution exacte, parfaite. Voix pure et suave. Exécution pure et brillante. Accords purs, accords brillants et gracieux. || 12° Terme de blason. Qui n'a que l'émail du champ de l'écu, sans aucune pièce héraldique. Il porte d'argent pur, de gueules pur. || On dit aussi plein dans le même sens. || 13° Pur de, dépourvu de ce qui gâterait, souillerait. Une liqueur pure de tout mélange. Près de la borne où chaque État commence, Aucun épi n'est pur de sang humain, BÉRANG. *Ste Alliance.* || Fig. Ce saint homme [Tobie].... sut non-seulement se conserver pur des idolâtries de ses frères, mais encore pratiquer la loi, BOSS. *Hist.* II, 4. Pouvait-il faire à Dieu un plus beau sacrifice, que de lui offrir une âme pure de l'iniquité de son siècle, et dévouée à son prince et à sa patrie? ID. *le Tellier.* De tous péchés rends-nous purs à tes yeux, RAC. *Hymnes, le Lundi à matines.* Le jugement que j'en forme est pur de toute prévention, MARIVAUX, dans DESFONTAINES. Jusqu'ici ma plume, hardie à dire la vérité, mais pure de toute satire, n'a jamais compromis personne, J. J. ROUSS. *Lett. à l'archev. de Paris.* || 14° Pur placé devant le substantif a le sens de uniquement, exclusivement, ne.... que. Sachant bien que c'est pure faveur que vous m'avez faite, BALZ. liv. I, lett. 4. Tu veux rendre, Asdrubal, par une pure fable, Le coupable innocent et l'innocent coupable, MAIRET, *Mort d'Asdr.* II, 3. Mais par un pur effet de générosité.... CORN. *Théod.* IV, 6. J'avouerai, s'il le faut, que c'est un pur caprice, Un pur aveuglement qui leur fait injustice, ID. *Œdipe*, I, 3. Il [Montaigne] est pur pyrrhonien; sur ce principe roulent tous ses discours, PASC. *Entret. avec M. de Saci.* Gardez-vous d'y toucher [à vos lettres], vous en feriez des pièces d'éloquence; cette pure nature dont vous parlez est précisément ce qui est bon, ce qui plaît uniquement, SÉV. 6 juin 1672. M. le chancelier [Séguier] est mort de pure vieillesse, ID. 27 oct. 1672. Paul de Samosate.... enseigna son opinion judaïque sur la personne de Jésus-Christ, qu'il ne faisait qu'un pur homme, BOSS. *Hist.* I, 10. Puisque les assemblées de la réforme les plus ecclésiastiques sont composées d'anciens, c'est-à-dire de purs laïques plus que de ministres, ID. *Déf. Var.* 1er *disc.* 32. Si tous étions [illegible], de pure capacité [illegible] nos vertus devraient se ressentir de la condition et de l'excellence de cet état, BOURDAL. 4° *dim. après la Pentecôte, Dominic.* t. III, p. 4. Je ne suis chargée de rien; c'est une pure question que je vous fais, MAINTENON, *Lett. au card. de Noailles*, 19 oct. 1695. Quand César voulut imiter les rois d'Asie, il désespéra les Romains pour une chose de pure ostentation, MONTESQ. *Esp.* X, 14. C'est le pur hasard qui m'a procuré le seul artiste qui travaille à ces petits prodiges [les montres en bague], VOLT. *Lett. d'Aranda*, 20 déc. 1771. || L'habitude de mettre pur en ce sens avant le substantif n'était pas prise anciennement. On vous a rapporté, dites-vous, que je vais au prêche des calvinistes; c'est une calomnie très-pure, DESCARTES, *Lett.* 32. C'est un miracle pur que le cours de sa vie, CORN. *D. Sanche*, IV, 1. || En cet emploi, quand pur est accompagné de *tout*, il se met après son substantif. Voilà sans doute le semi-pélagianisme tout pur dans les luthériens, BOSS. 3° *avert.* 12. Nous suivons seulement la raison toute pure, QUIN. *Pausan.* I, 4. Le reste est l'ouvrage tout pur du tempérament et de la nature, MASS. *Confér. Zèle contre les vices.* Racine n'a pas écrit [illegible] correctement; c'est [illegible] tout pur, DIDER. *Lett. sur les sourds et muets.* || 15° *S. m.* Les purs, les vrais fidèles, nom qu'ont pris divers sectaires. || 16° À pur et à plein, entièrement, sans réserve. Un compte soldé à pur et à plein. Être absous à pur et à plein. J'ai demandé à M. de Louvois le régiment de Sanzei à pur et à plein, en cas que le pauvre Sanzei fût mort, SÉV. 26 août 1675. Car d'acheter l'enseigne à pur et à plein, et que le guidon nous demeure sur les bras, ce n'est pas une chose possible, ID. 1er déc. 1675. || 17° En pur don, se dit d'un don fait sans condition. || 18° En pure perte, se dit d'une perte qui n'est compensée par aucun avantage. Cela tombe en pure perte pour lui. || Fig. Inutilement, vainement. Vous vous tourmentez en pure perte. || 19° Anciennement. En pur chef, tête nue. Nous leur faisons faire amende honorable [aux condamnés] tête nue, ou, comme porte l'ancienne formule, en pur chef, qui est en un mot sans chaperon, GARASSE, *Recherche des recherches*, p. 570, dans LACURNE.

— HIST. XII° s. Ensi comme de vin toz jors boivre tot pur.... ou toz jors aigue [eau] sans vin, *Moralit.* II, 15. || XIII° s. Chasteé [chasteté] la nete, la pure, RUTEB. II, 54. Après [se] leva la lune et bele et claire et pure, *Berte*, XLII. Je, Pierres, fes savoir à toz.... que je.... ai fait escange pur à pur et [illegible] tation, à Jehan, c'est à savoir de tix [tels] [illegible], BEAUM. XXXV, 21. || XIV° s. Et ignorance de [illegible] choses peut estre pour quatre causes, [illegible] pour pure peresce et negligence.... ORESME, *Eth.* 61. Terre tenue à pur et sans moyen [immédiatement], BOUTEILLER, *Somme rural*, titre 83, p. 483, dans LACURNE. La maniere de faire hommage si est ceste: premierement l'homme mis au net, c'est à dire chaperon abbatu et sans couteau qui portast deffense, et en pur le corps, c'est à dire sans manteau... ID. *ib.* p. 478. || XV° s. Et me mettrai [illegible] en pur ma chemise [Eust. de St Pierre], à nud chef, et la hart au col en la merci du roi d'Angleterre, FROISS. I, I, 324. [Édouard ordonne de faire évacuer Calais] hommes et femmes et enfans; car je vueil la ville repeupler de purs Anglois, ID. I, I, 322. Ains est son intention, que vous vous mettez tous en sa pure volonté [le représentant d'Édouard aux assiégés], ID. I, I, 320. Nous ne debvons pas seulement vouloir avoir les mains pures, mais aussi pures pensées, quand nous croyons la deité celeste estre presente à nos secretes cogitations, *Boucic.* IV, 3. Illec le desarmerent, et il demeura en pur corps, *Lancelot du lac*, t. I, f° 80, dans LACURNE. Se je ne boy que de l'eau toute pure, [illegible] je finirai mes jours, BASSELIN, XXXI. Et en parlant subtillement, Le broc qui estoit d'eaue plain Lui changea à pur et à plain, VILLON, *Repues franches* || XVI° s. Il afferme à pur et à plat qu'il y a des parties et des partages en Dieu, CALV. *Inst.* 91. Ce qu'on juge communement estre justice n'est que pure iniquité devant Dieu, ID. *ib.* 595. La volupté moins pure d'incommoditez et de traverses.... MONT. I, [illegible] Les jugements sont payez à purs deniers [illegible], ID. I, 119. Fascheuse [illegible] qu'une [illegible] pure [illegible], ID. I, 163. J'avois appris du [illegible] tout aussi pur que mon maistre d'escole le sçavoit, ID. I, 194. Sans aultre tiltre que celuy tout pur que nature donne à ses creatures, ID. I, 261. Il vouloit que celuy qui avoit fait le meurtre, fust absous à pur et à plein moyennant que.... AMYOT, *Pelop.* 21. Il leur dit, que des choses pures humaines, il n'en

avoit jamais craint pas une; mais que des divines il avoit toujours fort redoubté la fortune, ID. *P. Æm.* 58. Recevoir en pur don, ID. *Pyrrh.* 45. Je la vis une fois [Catherine de Médicis] pour une après disnée escrire de sa main vingt pures [entières] lettres et longues, BRANT. *Dames ill.* p. 85, dans LACURNE. Riche en biens, aux honneurs avancé justement, Pur, sans ambition, qui marchoit droitement, Très fidelle à son prince, DESPORTES, *Épitaphes, l'Aubespine*. Exploiter en pure perte le fief est jouir, par le seigneur, par ses mains, d'iceluy fief, selon et ainsi qu'en jouissoit le vassal, auparavant ladite main mise, *Coust. gén.* t. I, p. 511.

— ÉTYM. Provenç. *pur;* espagn. et ital. *puro;* du lat. *purus*, racine sanscrite *pu*, laver, purifier.

PUREAU (pu-rô), *s. m.* La partie d'une tuile ou d'une ardoise qui est à découvert sur un toit, c'est-à-dire qui n'est pas cachée par la tuile ou l'ardoise voisine. || Distance du dessus d'une latte au-dessus de l'autre. Elle doit être du tiers de la hauteur de la tuile, à prendre au-dessous du crochet (PERNOT).

— ÉTYM. *Pur.*

PURÉE (pu-rée), *s. f.* || 1° Sorte de bouillie faite avec les pois, les fèves ou autres légumes. || Potage à la purée, ou, simplement, purée. || On fait aussi des purées de marrons, d'oignons, de navets. || 2° Purée de gibier, gibier pilé et cuit de manière à être réduit en bouillie. || Il y a aussi des purées de volaille. || Purée de homard, homard pilé, puis cuit au bain-marie. À l'exception des bisques à la purée de petits crabes, des timbales aux œufs de caille et des glaces au pain bis tranchées de glaces au beurre frais, je vous puis assurer qu'on n'a rien inventé qui fût satisfaisant ni distingué, DECOURCHAMP. *Souv. de la marq. de Créqui*, t. IV, ch. 6. || 3° Purée sèche, sorte de fécule. || 4° Familièrement. Purée de septembre, le vin.

— HIST. XV° S. Très chier et très amé cousin, Tant avez pincé le raisin Et la purée de Bourgoingne, Que mal a alé vo besoingne; Souffert en avez maladie, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 420. Chascuns dort plus que il ne veille Par force de prendre purée; Las! ce n'est à coupe dorée, À tasse, au voire, mais au pot, ID. *ib.* f° 421. À telle purée, telz pois, COQUILL. *Monol. des perruques.* || XVI° s. Par trop humer de purée septembrale, RAB. I, 7.

— ÉTYM. Bas-lat. *porea*, *purea*, *pureya*. D'après Scheler, *purée* est le même mot que *poirée* ou *porée*, qui signifie bouillon de porreaux, et, par extension, toute espèce de bouillon. Cela est possible; cependant il reste une difficulté, c'est que, dans les textes connus, *purée*, et non *porée* ou *poirée*, est toujours employé quand il s'agit de pois ou de jus de raisin; par conséquent l'étymologie *purare*, nettoyer, n'est pas écartée.

PUREMENT (pu-re-man), *adv.* || 1° D'une manière pure, innocente. Vivre purement. || 2° Avec correction et élégance. M. le cardinal de Fleury parlait purement et avec facilité; sa manière de raconter était élégante et naïve, MAIRAN, *Éloges, Cardinal de Fleury*. Les auteurs qui ont écrit le plus purement en latin sont ceux qui ont vécu dans le siècle d'Auguste, c'est-à-dire à la fin de la république et au commencement de l'empire, DUMARS. *Œuv.* t. I, p. 272. || Dessiner purement, dessiner d'une manière exacte, correcte. || 3° Uniquement, essentiellement, simplement. Hélas! ma fille, que mes lettres sont sauvages! où est le temps que je parlais de Paris comme les autres? c'est purement de mes nouvelles que vous aurez, SÉV. 57. Je m'en vais demain à Saint-Germain, avec Mme de Chaulnes, purement pour le voir [M. de Pomponne], ID. 8 janv. 1674. Dites à Mme d'Aubigny que, si la lettre est purement d'elle, il faut qu'elle se soit prodigieusement formé l'esprit, MAINTENON, *Lett.* à *M. d'Aubigné*, 18 janv. 1683. L'on a enrichi la langue de nouveaux mots, secoué le joug du latinisme, et réduit le style à la phrase purement française, LA BRUY. I. La grande question est de savoir si un pays purement agricole est plus riche qu'un pays purement commerçant, VOLT. *Dict. phil. Blé.* Considérez aussi que, bornés par nos facultés aux choses sensibles, nous n'offrons presque aucune prise aux notions abstraites de la philosophie et aux idées purement intellectuelles, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || 4° Purement et simplement, sans réserve. Il a résigné sa charge purement et simplement. || Purement et simplement, se dit aussi dans le sens de simplement employé tout seul. M. Fontaine m'est venu voir purement et simplement pour me rassurer sur son silence et son absence, DIDEROT, *Lettres Voland*, 24 juill. 1759.

— HIST. XIII° S. Tout ensi sachiés purement, Que boins fruis de bone ente vient, BAUDOUIN DE CONDÉ, t. I, p. 79. || XV° s. Et se porta le traité entre eux et messire Charles: qu'ils se rendroient quittement et purement saufs leurs corps et leurs biens.... FROISS. I, I, 190. || XVI° s. Je lairray purement la coustume en ordonner, MONT. I, 18 Des escripts purement humains et philosophiques, sans meslange de theologie, ID. I, 400.

— ÉTYM. *Pure*, et le suffixe *ment;* provenç. *purament* ; esp. et ital. *puramente*.

† **PURER** (pu-ré), *v. a.* Écumer la bière.

— ÉTYM. *Pur.*

PURETÉ (pu-re-té), *s. f.* || 1° Qualité d'une chose pure, sans mélange. La beauté du pays et la pureté de l'air m'ont décidée, SÉV. 267. Et la mort, à mes yeux dérobant la clarté, Rend au jour qu'ils souillaient toute sa pureté, RAC. *Phèdre*, V, 7. L'or ni l'argent ne sont jamais dans un état de pureté absolue, BUFF. *Min.* t. IV, p. 280. || Fig. Nos plus heureux succès sont mêlés de tristesse; Toujours quelques soucis en ces événements Troublent la pureté de nos contentements, CORN. *Cid*, III, V. Rendez à votre honneur toute sa pureté, ID. *Théod.* III, 3. Il y en a peu qui ne sachent que la pureté de la religion est contraire à nos corruptions, PASC. *Pens.* XXIV, 65, éd. HAVET. || Terme de peinture. Pureté des couleurs, se dit lorsqu'elles conservent toute la force qu'elles ont naturellement, et lorsqu'elles ne sont point salies par d'autres, ou par la privation de la lumière, et par la réflexion des objets voisins. || 2° Il se dit aussi de la race, du sang. La pureté du sang. Cette race nous présente les qualités de l'espèce dans leur plus grande pureté. || 3° Fig. Exemption d'altération, de souillure, de corruption. Cette pureté Où du parfait amour consiste la beauté, MOL. *Femm. sav.* IV, 2. Dieu l'a élevée au faîte des grandeurs humaines, afin de rendre la pureté et la perpétuelle régularité de sa vie plus éclatante et plus exemplaire, BOSS. *Mar.-Thér.* Qu'il est rare, chrétiens, de trouver cette pureté parmi les hommes! ID. *ib.* Ainsi de piége en piége, et d'abîme en abîme, Corrompant de vos mœurs l'aimable pureté, Ils [les flatteurs] vous feront enfin haïr la vérité, RAC. *Athal.* IV, 3. C'est une pure créature, une fille d'Adam, ...qui.... conserve toute la pureté de son âme sainte, et demeure incorruptible au milieu de la plus grande corruption, MASS. *Avent, Concept.* Les objets du monde et de la vanité.... blessent désormais la pureté de vos regards, MASS. *Prof. relig. Serm.* 3. Cette pureté d'intention, ID. *Paraphr. ps.* XXV, v. 1. Faites que la pureté de mon cœur réponde toujours à celle de l'état que j'ai embrassé, ID. *ib.* v. 2. Comme vous avez la beauté des anges, vous en avez la pureté, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 10. || 4° Chasteté, sens auquel il s'emploie d'ordinaire absolument. Les péchés contre la pureté. Ne rien souffrir qui blesse la pureté. Il faut une vertu plus qu'humaine pour conserver sa pureté parmi tant d'ordures, PATRU, *Plaidoyer* 11, dans RICHELET. Dieu de la pureté, que vos lois sont bien autres! CORN. *Théod.* III, 1. || 5° Terme de littérature. Exactitude dans l'emploi, la construction des mots. Il est à craindre qu'un trop grand attachement à la pureté ne cause enfin de la sécheresse, ST-ÉVREMOND, dans RICHELET. Marchez donc sur ses pas [de Malherbe], aimez sa pureté, BOIL. *Art p.* I. La pureté du langage [latin] ne s'est conservée presque (encore avec quelque altération) que parmi les jurisconsultes Ulpien, Papinien, Paul.... ROLLIN, *Hist. anc. Œuv.* t. XI, 2° part. p. 809, dans POUGENS. Bien qu'il y ait des ouvrages bien distribués qui fatiguent, et qu'il y en ait d'écrits avec pureté qui ennuient, DIDER. *Claude et Nér.* II, 10. Boileau, à qui la versification et la langue sont en partie redevables de leur pureté, MARMONTEL, *Œuv.* t. VI, p. 264. || Terme de beaux-arts. Correction, dessin fini. Une grande pureté de dessin. Ce morceau a été joué avec une grande pureté. || Pureté du goût, délicatesse du goût, faculté de discerner les qualités et les défauts des ouvrages d'esprit.

— HIST. XII° S. La purteit del cuer, ST BERN. p. 569. || XIII° s. Car de [sur] Bertain [il] voudra enquerre la purté [vérité], *Berte*, CXIV. || XVI° s. La chose publicque estoit desja si grande, qu'elle ne pouvoit plus retenir son ancienne discipline, celle purité de son austerité premiere, AMYOT, *Caton*, 9. La purité du langage naïfvement attique, ID. *Morales*, t. II, p. 228.

— ÉTYM. Provenç. *puritat*, *pureiat*, *purtat;* espagn. *puridad* ; ital. *purità* ; du lat. *puritatem*, de *purus*, pur.

† **PURETTE** (pu-rè-te), *s. f.* || 1° Sable noir, ferrugineux qu'on trouve au bord de la mer. || 2° En purette, locution qui se dit, dans les Ardennes et ailleurs, pour désigner qu'on est très-incomplétement habillé. Une femme en jupon sans robe est en purette.

— ÉTYM. *Pur.* La locution *en purette* répond à l'ancienne locution *en pur le corps, en pure la chemise* (voy. PUR. à l'historique).

† **PURGATEUR** (pur-ga-teur), *s. m.* Celui qui purge, purifie. Il [saint Augustin] ajoute qu'un certain Viator déclara que ceux [parmi les manichéens] qui commettaient ces infamies s'appelaient catharistes ou purgateurs, VOLT. *Dict. phil. Zèle.*

— ÉTYM. Lat. *purgatorem*, de *purgare* (voy. PURGER).

PURGATIF, IVE (pur-ga-tif, ti-v'), *adj.* || 1° Qui a la propriété de nettoyer. Les jaspes qui ont été produits par le feu purgatif, lesquels sont d'une substance uniforme, BUFF. *Min.* t. I, p. 76. || Fig. Terme d'ascétisme. Vie purgative, s'est dit d'un état de l'âme dans lequel la crainte de l'enfer est le principe dominant. || 2° Particulièrement. Qui a la propriété de purger, de procurer des évacuations alvines. Médicament, remède purgatif. Je crois que cet habit [un habit de médecin] est purgatif, et que c'est prendre médecine que de le porter, MOL. *Festin*, III, 4. Une bonne médecine purgative et corroborative, composée de casse récente avec séné levantin, ID. *Mal. imag.* I, 1. || *S. m.* Nom générique des médicaments qui déterminent des évacuations alvines. On divise les purgatifs en laxatifs, cathartiques et drastiques. Le purger, désopiler et évacuer par purgatifs propres et convenables, MOL. *Pourc.* I, 11.

— ÉTYM. Provenç. *purgatiu* ; espagn. et ital. *purgativo ;* du lat. *purgativus*, de *purgare*, purger.

PURGATION (pur-ga-sion; en vers, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Action de purger, de nettoyer. La purgation qu'il [le blé] reçoit par le moyen du van, LA MOTHE LE VAYER, *la Promenade, Dialog.* 2. || 2° Terme de jurisprudence canonique. Purgation canonique, action par laquelle un accusé se justifiait devant le juge ecclésiastique, selon la forme prescrite par les canons, à la différence de la purgation vulgaire qui se faisait par les épreuves du combat, de l'eau. || 3° Terme de belles-lettres. Manière dont la tragédie corrige en nous les passions par la terreur et par la compassion, d'après Aristote. La purgation des passions par le moyen de la pitié et de la crainte, CORN. 1er *disc.* || 4° Terme de médecine. Action des remèdes purgatifs. Tout ce que j'y voudrais ajouter, c'est de faire les saignées et les purgations en nombre impair, MOL. *Pourc.* I, 11. C'est un homme... qui... donne au travers des purgations et des saignées, et ne balance aucune chose, ID. *Mal. imag.* III, 3. || Le purgatif lui-même. Prendre une purgation. || 5° Purgations menstruelles, ou, simplement, purgations, les menstrues. Elle [la femme] sera impure pendant sept jours, selon le temps qu'elle demeurera séparée à cause de ses purgations accoutumées, SACI, *Bible, Levit.* XII, 2.

— HIST. XIV° S. Purgacion d'aucune passion, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XV° s. Pour vostre purgation et innocence, *l'Amant ressuscité*, p. 378, dans LACURNE. || XVI° s. Esperer purgation de ses pechez de la mort d'une beste brute, CALV. *Inst.* 348. Une femme qui auroit ses purgations blanches, PARÉ, XVI, 48.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *purgacion;* ital. *purgazione;* du lat. *purgationem;* de *purgare*, purger.

PURGATOIRE (pur-ga-toi-r'), *s. m.* Lieu ou plutôt état dans lequel les âmes des justes sorties de ce monde sans avoir suffisamment satisfait à la justice divine pour leurs fautes, achèvent de les expier avant d'être admises à jouir du bonheur éternel, BERGIER. Lâche, qu'oses-tu dire? ainsi le purgatoire, Ainsi ses feux cuisants sont hors de ta mémoire! Auras-tu plus de force, ou les présumes-tu Plus aisés à souffrir à ce cœur abattu? CORN. *Imit.* III, 12. Quel intérêt plus grand pour vous que de contribuer à la délivrance d'une âme du purgatoire? BOURDAL. *Commémorat. des morts*, *Myst.* t. II. p. 820. Il faut faire son purgatoire en ce monde ou en l'autre, ou par le martyre intérieur du pur amour, ou par les tourments de la justice divine après la mort, FÉN. t. XVIII, p. 334. L'opinion d'un purgatoire, ainsi que d'un enfer, est de la plus haute antiquité; mais elle n'est nulle part si clairement exprimée que dans le VI° livre de l'Énéide de Virgile, dans lequel on retrouve la plupart des mystères de la religion des gentils, VOLT. *Mœurs*,

46. || Fig. O que la patience est un grand purgatoire Pour laver de ce cœur la tache la plus noire! CORN. *Imit.* I, 24. Une bonne conscience gênée et troublée, c'est comme un purgatoire dans cette vie, dont Dieu se sert quelquefois pour éprouver les âmes les plus saintes, BOURDAL. *Sur la fausse consc.* 1re *avent*, p. 169. || Faire son purgatoire en ce monde, de son vivant, souffrir beaucoup.

— HIST. XIIIe s. En remembrance e en memoire Des grans peines del purgatoire, K'à saint Patriz [Dieu] volt [voulut] desmutrer Le liu où l'om i deit entrer, MARIE, *Purgatoire*, 6. || XVe s. Je lesse aux ordres mandiens Mon grant escrins où il n'a riens, Excepté le bois et le fer; Car ils gettent les gens d'enfer, Et font aler en purgatoire Dès leur vivant qui les veult croire, E. DESCH. *Poésies mss.* fo 436. Sur ce je veux faire comparaison des maux et douleurs qu'il [Louis XI] a fait souffrir à plusieurs, à ceux qu'il a soufferts avant mourir, pour ce que j'ay esperance qu'ils l'auront mené en paradis, et que ce aura esté partie de son purgatoire, COMM. VI, 13. || XVIe s. Fay sacrifice aussi de brebis noires; Ces choses soient tes premiers purgatoires [purifications], DUBELL. IV, 44, *recto*. Pour l'amour de Dieu, et en deduction de tant moins de peine de purgatoire, RAB. III, 44.

— ÉTYM. Provenç. *purgatori*, *porguatori*; espagn. et ital. *purgatorio*; du lat. *purgatorius*, qui purifie, de *purgare*, purger.

† **PURGATORIÉ** (pur-ga-to-ri-é), **PURGATORIEN** (pur-ga-to-riin), *s. m.* Mots faits par Voltaire pour désigner ceux qui sont en purgatoire. Elle [une morte] apparut et déclara que le purgatoire était son partage; mais elle demanda d'être déterrée; ce n'était pas l'usage qu'on exhumât les purgatoriés, VOLT. *Dict. phil. Vision.* Je me mettais sur mon séant, puis je m'écriai: ô mon cher purgatorien, que faut-il faire pour éviter l'état où vous êtes? ID. *Facéties. App. jésuite Bertier.*

† **PURGE** (pur-j'), *s. f.* || 1o Action de nettoyer. L'alimentation des machines à vapeur avec l'eau de mer force les mécaniciens à faire des purges qui sont indispensables, et qui ne sont pas suffisantes en général, quelles que soient les précautions prises, TOMATIEN, *Presse scientifique*, 1863, t. II, p. 151. || Action de purger le fil grége. || Terme d'administration. Action de désinfecter des marchandises qui pouvaient porter le germe de la peste. || 2o Médicament purgatif. J'ai pris une bonne purge aujourd'hui. Je me porte très-bien de ma purge, SÉV. 26 juin 1690. On peut en prendre deux fois par semaine [de la casse mondée], sans trop accoutumer son estomac à cette purge domestique, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 19 avr. 1770. || 3o Purge d'hypothèques, moyen accordé au tiers détenteur, pour affranchir l'immeuble des hypothèques qui le grèvent du fait des précédents propriétaires. || Les papiers mêmes, les actes qui établissent la purge.

— HIST. XIVe s. S'il est aucun qui pour soupçonnement se mette à loy et à purge comme innocent du cas à luy imposé, BOUTEILLER, *Somme rural*, titre XXXIV, p. 226, dans LACURNE. || XVIe s. Purges d'hommicides, c'est la justification de l'accusé d'hommicide, *Nouv. coust. gén.* t. II, p. 46. *Lathyris*, de la purge, *in Ruellium de Stirpibus* (on dit aujourd'hui épurge).

— ÉTYM. Voy. PURGER; ital. *purga*.

PURGÉ, ÉE (pur-jé, jée), *part. passé* de purger. || 1o Débarrassé de ce qui est grossier. Des métaux purgés par le feu. || Fig. Purgée, par ses désastres, des restes de l'idolâtrie, elle [Rome] ne subsiste plus que par le christianisme qu'elle annonce à tout l'univers, BOSS. *Hist.* III, 1. Mon sentiment pour vous est purgé de ce vilain alliage, Mlle DE LESPINASSE, *Lett.* t. I, p. 61, dans POUGENS. || 2o Il se dit du style, de la langue. Mme de Pompadour ayant désiré que le Venceslas de Rotrou fût purgé des grossièretés de mœurs et de langage qui déparaient cette tragédie, MARMONTEL, *Mém.* VI. || En un sens particulier, débarrassé, en parlant d'un livre, de ce qui est jugé condamnable. L'exemplaire de M. d'Argental [du Dépositaire] est, dit-on, purgé de toutes ces horreurs [attaques contre les dévots], VOLT. *Lett. le Kain*, 25 avr. 1770. Si cet homme a vu les livres, en Italie, purgés, c'est-à-dire biffés, raturés, mutilés par la cagoterie, il cessera de se plaindre de nos bibliothèques, P. L. COUR. *Lettre* III. || 3o Qui a pris un purgatif. Le plus souvent, quand je reviens de la ville, je suis tout étonné que je les trouve [mes enfants, ma famille] saignés ou purgés par son ordre, MOL. *Pourc.* I, 7. || 4o Pour quoi on a rempli les formalités nécessaires. Quelques décrets mal purgés m'ont fait résoudre à me mettre auprès de quelque honnête personne qui eût soin de moi, DANCOURT. *la Désol. des joueuses*, sc. 3.

† **PURGE-MARIAGE** (pur-je-ma-ri-a-j'), *s. m.* Mécanisme employé dans le dévidage de la soie pour empêcher les mariages des fils (voy. MARIAGE, no 13).

† **PURGEMENT** (pur-je-man), *s. m.* Synonyme de purge légale.

— HIST. XVIe s. Purgement, COTGRAVE.

† **PURGEOIR** (pur-joir), *s. m.* Lieu, bassin où de l'eau se purifie, se clarifie.

PURGER (pur-jé. Le *g* prend un *e* devant *a* et *o*: purgeant, purgeons), *v. a.* || 1o Nettoyer, purifier. Le plomb entraîne le cuivre dans sa vitrification, et il rejette le fer sur les bords de la coupelle; c'est par cette propriété particulière qu'il purge l'or et l'argent de toute matière métallique étrangère, BUFF. *Min.* t. V, p. 260. || Fig. Cette manière de purger la métropole en infectant la colonie, RAYNAL, *Hist. phil.* XIII, 36. || Purger les métaux, les dégager de tout mélange. || Purger le sucre, le dépouiller de toutes ses impuretés et en faire couler le sirop non cristallisé. || Terme de filature de soie. Purger le fil grége, le débarrasser de tout ce qui l'altère, nœuds, amas de bourre, etc. || Terme de charpentier. Enlever l'aubier d'une pièce de bois. || Terme de marine. Purger les œuvres mortes, gratter les ponts et les bordages. || 2o Par extension, débarrasser de. Il [Louis XIII] résolut.... de purger la cour de la honteuse domination qui s'établissait sur les ruines de la royauté, BALZ. *le Prince*, 17. Éraste, voyez-vous, trêve de jalousie! Purgez votre cerveau de cette frénésie, CORN. *Mél.* II, 2. Mais purgez-moi l'esprit de ce petit souci, ID. *l'Illus. com.* II, 7. Le premier soin, le premier devoir, quand on traite des matières importantes au bonheur des hommes, ce doit être de purger son âme de toute crainte, de toute espérance, RAYNAL, *Hist. phil.* I, *Introd.* Purgeons nos desserts Des chansons à boire, BÉRANG. *Musique.* || Il se dit des lieux délivrés de ce qui nuit. On ne fait point de tort à l'État de le purger d'un méchant homme, PASC. *Prov.* VII. Il venait de purger les mers des pirates, BOSS. *Hist.* I, 9. Reste impur des brigands dont j'ai purgé la terre! RAC. *Phèdre*, IV, 2. D'un perfide ennemi j'ai purgé la nature, ID. *ib.* III, 5. Les dissensions civiles l'avaient [la France] plus aguerrie et purgée de mauvais citoyens qu'épuisée, MASS. *Or. fun. Louis le Grand.* Vous en viendrez à bout [de différentes réformes] plus aisément que vous n'avez extirpé les jésuites, et purgé le théâtre de petits-maîtres, VOLT. *Dict. phil. Vénalité.* On a souvent vu, dans les temps de cette espèce de fléau [la multiplication des mulots], les petits ducs [oiseaux de proie] arriver en troupe, et faire si bonne guerre aux mulots, qu'en peu de jours ils en purgent la terre, BUFF. *Ois.* t. II, p. 166. || Il se dit aussi de celui qui est chassé. De ton horrible aspect purge tous mes États, RAC. *Phèdre*, IV, 2. || 3o Rendre pur, en parlant des choses morales. [Le baptême] Qui lave nos forfaits dans une eau salutaire, Et qui, purgeant notre âme et dessillant nos yeux, Nous rend le premier droit que nous avions aux cieux, CORN. *Poly.* I, 1. Ah! qu'il vaudrait bien mieux par de saints exercices Purger nos passions, déraciner nos vices! ID. *Imit.* I, 24. On voit ces purs esprits [dans l'enfer du VIe livre de l'Énéide] branler au gré des vents, Ou noyés dans les eaux, ou brûlés dans les flammes; C'est ainsi qu'on nettoie et qu'on purge les âmes, L'ABBÉ PELLEGRIN, dans VOLT. *Dict. phil. Purgatoire.* Ma flamme De ces vices du temps pourra purger son âme [de Célimène], MOL. *Mis.* I, 1. || Purger de péché une action, la rendre pure de péché. Mais celui qui se juge, heureusement s'instruit À purger de péché ce qu'il fait, dit ou pense, CORN. *Imit.* I, 14. || Rendre pur de la tache de. Il est entre vos mains des présents assez doux Qui purgeraient vos noms de toute ingratitude, CORN. *D. Sanche*, III, 4. || Purger une offense, la laver; purger ses péchés, les expier. Si mon deuil sert à purger mon offense, RÉGNIER, *Sonnet relig.* I. ....toi seule as dans ta main De quoi du vieil Adam purger toute l'offense, CORN. *Œuv. div. Louanges de la Vierge.* La crainte qu'il [le père de Pascal] ne languisse pour quelque temps dans les peines qui sont destinées à purger le reste des péchés de cette vie, PASC. *Lett. sur la mort de son père.* || Purger un défaut, une faute, s'en délivrer. Je prétends l'obliger à purger tes défauts, tes vices corriger, RÉGNIER, *Sat.* XV. La négligence de purger ces fautes [vénielles] pouvant aller à un excès.... BOSS. *Médit. Cène*, 1re part. 40. || Purger sa conscience, ne rien souffrir sur sa conscience; et aussi se confesser. || 4o Terme de poétique. Purger les passions, les modérer, les épurer. La mort du comte [dans le Cid] peut mieux purger en nous cette sorte d'orgueil envieux de la gloire d'autrui, que toute la compassion que nous avons de Rodrigue et de Chimène ne purge les attachements de ce violent amour qui les rend à plaindre l'un et l'autre, CORN. 2e *disc.* Si quelqu'un est purgé par cette voie-là, à la bonne heure; encore ne vois-je pas trop bien à quoi il peut être bon d'être guéri de la pitié, FONTEN. *Réflex. sur la poés.* XLV. Je sais que la poétique du théâtre prétend faire tout le contraire, et purger les passions en les excitant; mais j'ai peine à bien concevoir cette règle, J. J. ROUSS. *Lett. à d'Alemb.* || Absolument. La pitié qu'il prendra de lui n'ira point jusqu'à cette crainte qui purge.... CORN. 2e *disc.* || 5o Purger une langue, en retrancher les expressions incorrectes, triviales. || Purger un livre, en retrancher ce qui peut blesser la religion, la morale, la pudeur; en ce sens on dit plutôt expurger. || En un sens analogue. Dans cette édition [1732], Lesage avait purgé l'Histoire de Gusman d'Alfarache des moralités superflues qu'y avait laissées en 1696 Gabriel Bremond, second traducteur, QUÉRARD, *la France littéraire*, t. V, p. 220. || 6o Justifier. Après avoir purgé la doctrine de saint Thomas des excès dont on la chargeait, BOSS. [illegible] 31. || 7o Purger un bien de dettes, acquitter toutes les dettes qui le grèvent. Les contrats translatifs de la propriété d'immeubles ou droits réels immobiliers, que les tiers détenteurs voudront purger de priviléges et hypothèques.... *Code Nap.* art. 2181. || Terme de jurisprudence. Purger les hypothèques, remplir les formalités nécessaires pour ôter les hypothèques. || En matière criminelle, purger la contumace, se présenter pour se faire juger contradictoirement, après avoir été condamné par contumace. Je ne vous célerai point que l'exemple de Calas effraye les Sirven.... Il faut pourtant ou qu'ils perdent leur bien pour jamais, ou qu'ils purgent la contumace, VOLT. *Lett. à M****, 19 avr. 1765. || Purger la mémoire d'un mort, le déclarer juridiquement innocent du crime pour lequel il avait été condamné. || Terme de jurisprudence civile. Purger le défaut, se libérer, par une opposition, d'un jugement par défaut. || Autrefois, purger le décret, se faire juger après un décret de prise de corps. La loi qui ordonne de purger son décret et qui renvoie le jugement au parlement est trop précise pour qu'on puisse l'enfreindre, VOLT. *Lett. Audra*, 3 janv. 1769. Je déterminerai Sirven à venir purger son décret, et à voir, sans mourir de peur, la place où Calas est mort, ID. *ib.* || 8o Purger une quarantaine, la compléter. || 9o Terme de médecine. Faire sortir les impuretés du corps au moyen d'eaux, de médicaments, de régime. Les eaux et la douche m'ont extrêmement purgée; et, au lieu de m'affaiblir, j'en suis fortifiée, SÉV. 284. Le bon abbé en prend [de l'eau de Vichy] pour purger tous ses bons dîners et se précautionner pour dix ans, ID. 18 sept 1677. || Particulièrement. Procurer des évacuations alvines. Le séné l'a purgé abondamment. C'est signe que la maladie n'est pas dans le sang; nous le ferons purger autant de fois [que nous l'avons saigné] pour voir si elle n'est pas dans les humeurs, MOL. *Pourc.* I, 8. Je me suis assez bien trouvée de mes eaux, j'en ai bu douze verres; elles m'ont un peu purgée, SÉV. 277. || Purger le cerveau, le dégager, le rendre plus libre. || Son médecin l'a purgé, il lui a fait prendre une purgation. || Cette drogue purge la bile, elle fait sortir la bile. || Absolument. Donner un purgatif. Ce médecin n'aime pas à purger. || En parlant des choses. Ce remède terrible.... purge beaucoup plus doucement qu'un verre d'eau de fontaine, SÉV. 218. || 10o Se purger, *v. réfl.* Devenir plus pur. De même que le vin nouveau chasse tout ce qui lui est étranger et se purge lui-même par sa propre force.... BOSS. 2e *sermon*, *Visitation*, 1. || Fig. La langue s'est purgée d'un reste de barbarie. || 11o Se purger d'un crime, d'une accusation, se justifier d'un crime, d'une accusation. PRUSIAS: Purge-toi d'un forfait si honteux et si bas. — NICOMÈDE: M'en purger! moi, seigneur! vous ne le croyez pas, CORN. *Nicom.* IV, 2. Si j'ai commis quelque crime, je suis prêt à m'en purger au jugement d'un concile [dit Louis d'Outremer], VOLT. *Mœurs*, 33. || Se purger par serment, se justifier devant les juges en jurant qu'on est innocent. Dans les causes criminelles les accusés, on se purgeait par serment, VOLT. *Mœurs*, 22. || Se justifier. L'autre, pour se purger de sa magnificence, Dit qu'elle gagne au jeu l'argent qu'elle dépense, MOL. *Éc. des femm.* I, 1. Sans doute elle [Votre Majesté] juge bien elle-même.... quel intérêt j'ai enfin à me purger de son

imposture [d'un curé qui avait attaqué Molière], ID. *Tart.* 1er *placet au roi.* || 12° Prendre une purgation. Je vins ici samedi, ma très-chère et très-belle, comme je vous l'avais mandé; je me purgeai hier pour m'acquitter du cérémonial de Vichy, SÉV. 18 juin 1676. || Être débarrassé d'humeurs. Le corps se purge naturellement des humeurs superflues.

— SYN. PURGER, PURIFIER, ÉPURER. Ces trois mots ont le même radical; mais ils n'ont en commun qu'une petite partie de leur signification. Dans cette partie, proprement, purger exprime l'action de débarrasser de ce qui fait un mélange non convenable à ce dont on a besoin; purifier signifie rendre pur; et épurer, rendre plus pur.

— HIST. XIIe s. Sire, funt il, senz jugement Ne devez ceste ovre traitier, Dès que il s'en offre à purgier, L'ovre e le fait nie e desdit, BENOIT, II, 13516. Mult at pau [peu] en l'umaine lignie de ceaz [de ceux] ki soient purgiet de la sordheille [ordure] des temporelz desiers... *Job*, p. 477. Et la chambriere ki portiere eret et lo frument purgiovet, *ib.* p. 444. Si que li plantif ploroment purgent tot ce ke li corages at par sa negligence out del delit [du plaisir] de pechiet, *ib.* p. 459. || XIVe s. Il lui appartient aorner l'ame et purgier de vices, et à procurer et garder vertu, qui est santé de l'ame, ORESME, *Eth.* 29. || XVe s. Quand on a la maladie au chef, tous les membres s'en sentent, et convient que la maladie se purge par où que ce soit, FROISS. II, III, 74. D'une espingle je purgeray mes dents, *Petit Jehan de Saintré*, p. 121, dans LACURNE. || XVIe s. Sa vertu [d'un Spartiate] avoit esté incitée du desir de se purger du reproche qu'il avoit encouru au faict des Thermopyles, MONT. I, 263. Aucunes [âmes] sont dedans la mer plongées; Aucunes sont par la flamme purgées; Chacun de nous endure ses enfers, DU BELLAY, IV, 60, *recto*.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *purgar*; ital. *purgare*; du lat. *purgare*, de *purus*, pur. *Expurigatio* de Plaute (*Mercator*, 960) fait supposer un primitif *purigare*.

† **PURGERIE** (pur-je-rie), *s. f.* Chez les sucriers, pièce dans laquelle les formes laissent égoutter le sirop non cristallisé. Au sortir de l'empli [pièce d'une fabrique de sucre dans laquelle on charge les formes], les formes sont transportées dans la purgerie.... à défaut de la purgerie, l'égouttage des sucres s'effectue dans l'empli, *Circul.* n° 186 des *Contr. indirectes* du 18 août 1838, *Mémoire annexé*, p. 7.

— ÉTYM. *Purger*.

† **PURIFIANT, ANTE** (pu-ri-fi-an, an-t'), *adj.* Qui purifie. Quelle grandeur me montrez-vous dans les esprits purifiants [les Séraphins] ! BOSS. *Élévat. sur myst.* IV, 1. Ces humbles et bienheureuses simplicités aussi purifiantes et perfectionnantes que les oraisons les plus passives, ID. *Ét. d'orais.* IX, 11. L'eau du Jourdain, purifiante par la vertu d'Élisée, VOLT. *Phil. Bible expl. Rois, Élisée.*

† **PURIFICATEUR** (pu-ri-fi-ka-teur), *s. m.* Celui qui purifie. Le purificateur [Delolme, auteur de la *Purification des trois points de droit*] n'a pas, physiquement, six pieds de haut; mais, moralement, il en a plus de trente, VOLT. *Lett. Vernes*, 12 nov. 1768.

† **PURIFICATIF, IVE** (pu-ri-fi-ka-tif, ti-v'), *adj.* Qui a la vertu de purifier.

— HIST. XIVe s. Melodies purificatives, ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

— ÉTYM. *Purifier*, provenç. *purificatiu*.

PURIFICATION (pu-ri-fi-ka-sion ; en vers, de six syllabes), *s. f.* || 1° Action de séparer des corps naturels leurs impuretés. La purification des métaux. || Action de débarrasser une substance quelconque de toutes les matières qui lui sont étrangères. La purification du sang. || 2° Purifications légales, les cérémonies par lesquelles on se purifiait dans la loi de Moïse. Les purifications légales des Israélites étaient utiles pour la santé et pour les mœurs, FLEURY, *Mœurs des Israël.* t. XIII, 2e part. p. 140. La purification extérieure est appelée dans l'Écriture sanctification, ID. *ib.* p. 141. || Cérémonie des Juifs suivant laquelle une femme qui avait mis au monde un garçon demeurait renfermée pendant quarante jours, et pendant quatre-vingts si c'était une fille, après lesquels elle allait faire ses offrandes au temple. || Chez les chrétiens, fête en l'honneur de la Vierge, qui se soumit, comme les autres femmes, à la cérémonie légale de la purification, après ses couches. La Purification de la sainte Vierge. || Quand on parle de la fête même, on met un P majuscule. La fête de la Purification. Après la Purification. || 3° Se dit de pratiques religieuses de propreté usitées dans diverses religions. Leurs purifications supersti-

tieuses [des philosophes néo-platoniciens], enfin leur contemplation qui s'évaporait en vaines pensées, et leurs paroles aussi peu solides qu'elles semblaient magnifiques, imposaient au monde, BOSS. *Hist.* II, 12. Il m'est survenu des affaires qui m'ont empêché de faire ma purification; vous savez que je ne puis entrer dans la mosquée sans avoir rempli ce devoir, COMTE DE CAYLUS, *Cont. orient. Hist. du portefaix*, *Œuv.* t. VIII, p. 178, dans POUGENS. || 4° Action du prêtre à la messe qui, après avoir pris le sang de Notre-Seigneur, prend du vin dans le calice. La messe était presque dite; on en était à la purification.

— HIST. XIIe s. Nous devons faire la feste de la purification, e por iço [pour cela] nos avons mandé nos lettres, *Machab.* II, 2. || XIIIe s. Nul talemelier [boulanger] ne puet cuire le jour de la Tiphanie, ne au jour de la Purification Nostre-Dame, ne au jour Nostre-Dame en mars, *Liv. des mét.* 10. || XIVe s. Par purification il [Aristote] entent purgacion d'aucune passion, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVe s. Isabel, femme du duc Charles d'Orleans, gisant de une fille trespassée dedans les jours de sa purification, MONSTRELET, t. I, ch. 55, p. 90, dans LACURNE. || XVIe s. Aprez plusieurs ablutions et purifications, MONT. II, 179.

— ÉTYM. Provenç. *purificatio*; espagn. *purificacion*; ital. *purificazione*; du lat. *purificationem*, de *purificare*, purifier.

PURIFICATOIRE (pu-ri-fi-ka-toi-r'), *s. m.* Linge avec lequel le prêtre essuie le calice après la communion. Avec la palle et le purificatoire que vous m'avez envoyés, BOSS. *Lett. Corn.* 66.

— ÉTYM. Bas-lat. *purificatorium*, de *purificare*, purifier.

PURIFIÉ, ÉE (pu-ri-fi-é, ée), *part. passé* de purifier. Rendu pur. L'eau purifiée par le charbon. || Fig. Si nous consacrons sans discernement ces victimes [les agonisants] purifiées à la hâte sur le point de recevoir le coup mortel, FLÉCH. *Mar.-Thér.*

PURIFIER (pu-ri-fi-é), je purifiais, nous purifiions, vous purifiiez; que je purifie, que nous purifiions, que vous purifiiez, *v. a.* || 1° Rendre pur. Purifier l'eau, l'air. Cela purifie le sang. Les peuples, les courtisans même se séparèrent du roi [Robert excommunié]; il ne lui resta que deux domestiques, qui purifiaient par le feu toutes les choses qu'il avait touchées, VOLT. *Dict. phil. Yvetot.* || Fig. Mlle de Noirmoutier s'appellera Mme de Royan; vous dites vrai, celui [le nom] d'Olonne est trop difficile à purifier, SÉV. 13 nov. 1675. || 2° Ôter par des cérémonies religieuses les souillures. Samuel purifia Isaï et ses fils, et il les appela à son sacrifice, SACI, *Bible, Rois*, I, XVI, 5. Cassandre, initié dans nos secrets divins, Sera purifié par ses augustes mains, VOLT. *Olymp.* II, 1. La fontaine Castalie, dont les eaux saintes servent à purifier et les ministres des autels et ceux qui viennent consulter l'oracle, BARTHÉL. *Anach.* chap. 22. || 3° Fig. Rendre pur moralement. C'est ainsi qu'ils [les casuistes] accomplissent tous leurs devoirs envers Dieu et envers les hommes; car ils contentent le monde, en permettant les actions; et ils satisfont à l'Évangile, en purifiant les intentions, PASC. *Prov.* VII. On répond que, pour prévenir le péché, le théâtre purifie l'amour, BOSS. *Coméd.* 5. Purifiez grand Dieu, ces motifs humains par le feu sacré de votre amour, MASS. *Paraphr. ps.* XXV, V. 2. || Purifier les mœurs, les rendre plus honnêtes. || Purifier les lèvres, rendre les discours purs et salutaires. Purifiez mes lèvres, ô mon Dieu!... et fournissez-moi des expressions, MASS. *Carême, Enf. prodigue.* || 4° Se purifier, *v. réfl.* Devenir pur. Les eaux se purifient par le filtrage. L'air devait se purifier avant que le ciel s'épurât; et le ciel, devenir serein, avant que la terre fût habitable, RAYNAL, *Hist. phil.* XVIII, 3. || Fig. Afin que l'âme, toujours sujette aux tentations et au péché, s'affermisse et se purifie par la pénitence, BOSS. *Mar.-Thér.* Chrétiens mes frères, qui dans cette solennité viendrez vous purifier dans les tribunaux de la pénitence, MASS. *Avent, Dispos. à la comm.* || 5° Chez les Juifs, faire les purifications légales. Jetez loin de vous les dieux étrangers qui sont au milieu de vous; purifiez-vous et changez de vêtements, SACI, *Bible, Genèse*, XXXV, 2. Que de doutes, que de difficultés.... ne pouvait-elle [la sainte Vierge] pas opposer à l'ordre de Dieu, qui l'obligeait de venir se purifier dans le temple?... qu'était-il besoin d'aller se purifier d'une souillure qu'elle n'avait pas contractée? MASS. *Myst. Soumiss.*

— HIST. XIIIe s. Que la veue et la voix d'euls [les habitants du pays] et l'oule soient bien cleres et pureffiees, BRUN. LATINI, *Trés.* p. 173. || XIVe s. En

laquelle concavité 'il [le sang] est eschauffé et subtilié et digeré et purefié, H. DE MONDEVILLE, f° 24. Comme Perrin eust sa femme gesant d'enfant, et, pour icelle purifier et relever au temps et selon le stile introduit en sainte eglise, icelui Perrin feust alez devers le chappellain.... DU CANGE, *purificare*. || XVIe s. Les dieux sont amoureux de ceulx dont ilz purifient les meurs et les addressent à la vertu, AMYOT, *Numa*, 7. L'invention des encens et parfums aux eglises, si ancienne et espandue en toutes nations et religions, regarde à cela, de nous resjouir, esveiller et purifier le sens, MONT. I, 393.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *purificar*; ital. *purificare*; du latin *purificare*, de *purus*, pur, et *facere*, faire.

PURIFORME (pu-ri-for-m'), *adj.* Terme de médecine. Qui ressemble au pus. Crachats puriformes.

— ÉTYM. Lat. *pus, puris*, pus, et *forma*, forme.

† **PURIM** (pu-rim'), *s. m.* Mot hébreu qui signifie lots ou sorts, et qui est le nom d'une fête célèbre des Juifs, instituée en mémoire des sorts qui furent jetés par Aman, leur ennemi à la cour d'Assuérus, pour régler le mois auquel il voulait que toute leur nation fût détruite.

† 1. **PURIN** (pu-rin), *s. m.* Terme d'agriculture. La partie liquide du fumier, qui, recueillie, forme un puissant engrais.

— ÉTYM. Origine incertaine; peut-être *purée*, par assimilation.

† 2. **PURIN** (pu-rin), *adj. m.* Langage purin, ou, substantivement, le purin, le patois du peuple dans les bas quartiers de la ville de Rouen, et dans lequel on a fait des vers burlesques.

† **PURINER** (pu-ri-né), *v. a.* Terme d'agriculture. Arroser avec le purin. Puriner les prés.

— ÉTYM. *Purin* 1.

PURISME (pu-ri-sm'), *s. m.* Caractère des écrivains qui ne s'attachent qu'à la pureté du langage, et qui croient avoir atteint à la perfection du style lorsqu'il ne leur est point échappé de faute contre la langue. Je soutiens qu'il faut quelquefois faire des fautes de grammaire pour être lumineux; c'est en cela, et non dans toutes les pédanteries du purisme, que consiste le véritable art d'écrire, J. J. ROUSS. *Corresp. du Peyrou*, t. III, p. 36, dans POUGENS.

— ÉTYM. Voy. PURISTE.

PURISTE (pu-ri-st'), *s. m.* || 1° Celui qui affecte une grande pureté. Les calvinistes, qui se piquent d'être les plus purs de tous les puristes, traitent de superstition ce respect tel quel que les luthériens de la confession d'Augsbourg ont pour les restes de l'eucharistie, BOSS. *Déf. trad. comm.* II, 21. || 2° En particulier, celui qui affecte une pureté de style exagérée. Se défier de ces flatteurs et de ces puristes qui corrigent un bon usage pour en introduire un mauvais, FURETIÈRE, *Factums*, t. I, p. 234. Il y en a d'autres [gens] qui ont une fade attention à ce qu'ils disent, et avec qui l'on souffre, dans la conversation, de tout le travail de leur esprit.... ils sont puristes, et ne hasardent pas le moindre mot, quand il devrait faire le plus bel effet du monde; rien d'heureux ne leur échappe; rien ne coule de source et avec liberté; ils parlent proprement et ennuyeusement, LA BRUY. V. Par cela même qu'il [le Dictionnaire de Bayle] ne serait fait que selon le goût des plus grands puristes, il sortirait de sa sphère naturelle; qu'il me soit permis d'appeler ainsi les plus rigides observateurs des lois de la perfection par rapport au goût du petit nombre ou de l'élite des beaux esprits, BAYLE, *Dict.* au mot *Poquelin*, note *g.* J'aime à voir que ce grammairien [Vaugelas].... mettait une différence infinie entre un puriste et un homme qui sait sa langue, D'OLIVET, *Rem. Racine*, § 96. Je suis les Dangeaux à la piste; J'arrange au cordeau chaque mot; Je sens que je deviens puriste; Je pourrais bien n'être qu'un sot, *Épigramme* rapportée par d'Alembert dans son *Éloge de Dangeau*.

— ÉTYM. *Pur*.

PURITAIN, AINE (pu-ri-tin, tè-n'), *s. m.* et *f.* || 1° Nom donné à chacun des membres d'une secte protestante ainsi appelée parce qu'elle prétend être plus purement attachée que les autres protestants à la lettre de l'Écriture; elle rejette la hiérarchie. Les calvinistes se vantaient d'être ceux des réformés qui s'attachaient le plus purement à la lettre de l'Écriture: ce qui fut cause qu'on leur donna le titre de puritains en Angleterre et en Écosse, BOSS. *Var.* IX, 76. Ces puritains, espèces de calvinistes, se réfugièrent, vers l'an 1620, dans ce pays nommé depuis la Nouvelle Angleterre, VOLT. *Mœurs*, 153. || Adjectivement. Un ministre puritain. La secte

puritaine. Il y a là dedans [des vers de Thomson] un sentiment de cette piété puritaine et candide ; il y a quelque chose de cette exaltation naïve de l'Écosse qui s'anime pour l'amour de la patrie, et d'une patrie du Nord, VILLEMAIN, *Litt. fr.* XVIIIe siècle, 3e *part.* 2e *leç.* Cette action de l'esprit français, qui tout à coup, dans l'Écosse puritaine, fait briller une littérature.... ID. *ib.* 2e *part.* 3e *leç.* || 2° Se dit, par extension, de ceux qui affectent une grande rigidité de principes moraux ou politiques.

— ÉTYM. Angl. *puritan*, du lat. *purus*, pur, par l'intermédiaire de *puritas*.

PURITANISME (pu-ri-ta-ni-sm'), *s. m.* || 1° Doctrine des puritains. L'Angleterre a oublié ce qu'elle avait conservé de meilleur de l'ancienne religion ; et il a fallu que la doctrine de l'inviolable majesté des rois cédât au puritanisme, BOSS. *Déf. Var.* 1re *disc.* 40. || L'ensemble des puritains. || 2° Fig. Rigorisme politique ou moral.

† **PURON** (pu-ron), *s. m.* Terme rural. Petit-lait épuré ou clarifié.

† **PUROT** (pu-ro), *s. m.* Terme rural. Sorte de citerne dans laquelle on réunit les eaux des fumiers.

— ÉTYM. Comparez PURIN 1.

† **PURPURA** (pur-pu-ra), *s. m.* Terme de médecine. Maladie qui a pour caractère de se manifester intérieurement par des hémorrhagies et à l'extérieur par des pétéchies ou des ecchymoses indépendantes de violences extérieures.

— ÉTYM. Lat. *purpura*, pourpre, à cause de la couleur pourpre des ecchymoses.

† **PURPURIFÈRE** (pur-pu-ri-fè-r'), *adj.* Qui donne ou produit de la pourpre.

— ÉTYM. Lat. *purpura*, pourpre, et *ferre*, porter.

† **PURPURIGÈNE** (pur-pu-ri-gè-n'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui engendre la pourpre. La matière purpurigène produite par le manteau des pourpres.

— ÉTYM. Lat. *purpura*, pourpre, et la finale *gène*.

PURPURIN, INE (pur-pu-rin, ri-n'), *adj.* Qui approche de la couleur de pourpre. Il [le phénix] recevait d'elle des biscuits et des pistaches qu'il prenait de sa patte purpurine et argentée, et qu'il portait à son bec avec des grâces inexprimables, VOLT. *Princ. de Babyl.* I. Elle cueille la grappe, ou blanche ou purpurine, A. CHÉN. *Élég.* X.

— HIST. XIIIe s. Li safirs est auques porprins, Auques oscurs, et si est fins, *Partonop.* V. 1021. Reube porprine vestue [il] ot, *Fl. et Blanch.* 439.

— ÉTYM. Lat. *purpurinus*, de *purpura*, pourpre.

PURPURINE (pur-pu-ri-n'), *s. f.* || 1° Le bronze moulu qui s'applique à l'huile et au vernis. || 2° Terme de chimie. Principe colorant pourpre de la racine de garance.

— ÉTYM. *Purpurin.*

† **PURPURIQUE** (pur-pu-ri-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide purpurique, acide organique particulier azoté et résultant de l'action, soit de l'acide azotique étendu, soit du chlore ou de l'iode, sur l'acide urique.

† **PURPURITE** (pur-pu-ri-t'), *s. f.* Coquille du pourpre fossile.

PURULENCE (pu-ru-lan-s'), *s. f.* Terme de médecine. Qualité de ce qui est purulent. La purulence des crachats.

— ÉTYM. Lat. *purulentia*, de *purulentus*, purulent.

PURULENT, ENTE (pu-ru-lan, lan-t'), *adj.* Terme de médecine. Qui tient de la nature du pus ; qui a l'aspect du pus. Urines purulentes. || Foyer purulent, synonyme d'abcès.

— HIST. XVIe s. Dans ces tumeurs estoit contenue une matiere gypsée et autre matiere purulente, PARÉ, V, 19.

— ÉTYM. Lat. *purulentus*, de *pus*, *puris*, pus.

PUS (pû ; l's se lie : un pû-z épais), *s. m.* Terme de médecine. Humeur morbide sans analogue dans l'état sain, caractérisée par des globules spéciaux, et se produisant d'ordinaire par l'effet d'une inflammation. Quand l'abcès était caché, on se croyait sain et propre ; quand il crève, on sent l'infection du pus, FÉN. t. XVIII, p. 421. || Pus louable, pus de bonne qualité. || Fig. On disait du roi qu'il tirait le sang de tous ses sujets sans distinction, qu'il en exprimait jusqu'au pus, ST-SIM. 284, 108.

— ÉTYM. Lat. *pus* ; grec, πύον, de πύω, πύθω, pourrir ; sanscr. *puy*, puer.

† **PUSÉYSME** (pu-zé-i-sm'), *s. m.* Doctrine d'une secte anglicane qui s'est formée récemment d'après le docteur Pusey, et qui se rapproche du catholicisme.

† **PUSÉYSTE** (pu-zé-i-st'), *s. m.* Celui qui adhère au puséysme.

PUSILLANIME (pu-zil-la-ni-m'), *adj.* || 1° Qui a l'âme faible et timide. Je hais ces cœurs pusillanimes qui, pour trop prévoir les suites des choses, n'osent rien entreprendre, MOL. *Scapin*, III, 4. Homme pusillanime, si les deux grands fantômes, la douleur et la mort, t'effrayent, lis Sénèque, DIDER. *Claude et Nér.* II, 5. || 2° Qui annonce de la pusillanimité. Est-il indifférent pour un enfant d'entendre autour de son berceau le murmure pusillanime de la servitude, ou les accents nobles et fiers de la liberté? DIDER. *Claude et Nér.* I, 10. N'éprouvez point, mon fils, d'effroi pusillanime, M. J. CHÉN. *Charles IX*, II, 4.

— HIST. XIIIe s. Pusillanimes, ce est à dire de poure cuer, BRUN. LAT. *Trés.* p. 372. Pusillanimes est cil qui est dignes d'avoir dignitez granz, et il ne s'en ose entremettre ne recevoir les, ainz s'en fuit et repont [cache], ID. *ib.* p. 288. || XVIe s. Pusillanime et absurde vanterie, MONT. IV, 220.

— ÉTYM. Lat. *pusillanimis*, de *pusillus*, petit [diminutif de *pusus*, petit garçon, le même que *putus*, petit garçon, *puta*, petite fille, voy. PUTE), et *animus*, esprit, courage.

† **PUSILLANIMEMENT** (pu-zil-la-ni-me-man), *adv.* D'une manière pusillanime.

— HIST. XVIe s. Pusillanimement, COTGRAVE.

PUSILLANIMITÉ (pu-zil-la-ni-mi-té), *s. f.* Faiblesse d'esprit, manque de cœur. L'idée qu'un homme frappé du tonnerre est puni par les dieux n'est qu'une pusillanimité ridicule, VOLT. *Lois de Minos, notes.* Je crains cette pusillanimité meurtrière qui, à force de délicatesse et de soins, affaiblit, efféminе un enfant, J. J. ROUSS. *Hél.* V, 3.

— HIST. XIVe s. Et la deffaute ou negligence de desirier et pourchacier honneurs deus et duement, c'est vice lequel en grans honneurs Aristote appelle pusillanimité, ORESME, *Eth.* 49. || XVIe s. Appelans la modestie pusillanimité ; la consultation et deliberation prudente, tergiversation palliée, LANOUE, 55. C'estoit un homme qui avoit humilité sans pusillanimité, et magnanimité sans orgueil, BÈZE, *Vie de Calvin*, p. 221. Afin que je confesse ma pusillanimité, je n'avois encore esté si hardi de publier ma fantaisie [réformer l'orthographe sur la prononciation], PELLETIER, dans LIVET, *la Gramm. franç.* p. 135. La pusillanimité.... n'ayant peu se mesler à ce premier roolle [les actes de courage], prend pour sa part le second, du massacre et du sang, MONT. III, 109.

— ÉTYM. Prov. *pusillanimitat* ; espagn. *pusilanimidad* ; ital. *pusillanimità*, du latin *pusillanimitatem*, de *pusillanimis*, pusillanime.

† **PUSTULATION** (pu-stu-la-sion), *s. f.* Terme de médecine. Développement de pustules sur le corps.

PUSTULE (pu-stu-l'), *s. f.* || 1° Terme de médecine. Petite tumeur cutanée qui suppure au sommet. Cette pustule [de variole, dans l'inoculation] fait, dans le bras où elle est insinuée, l'effet du levain dans un morceau de pâte, VOLT. *Dict. phil. Inoculation.* || 2° Pustule maligne, affection virulente et gangréneuse, produite chez l'homme par inoculation directe ou indirecte de matières provenant du charbon des mammifères, du sang ou des dépouilles d'un animal mort de cette maladie, ou mort du sang de rate, ou mort après avoir été surmené, ou provenant d'un animal en voie de putréfaction. || 3° Terme de botanique. Sorte de petite élevure sur la tige ou sur les feuilles des plantes. || 4° Nom spécifique d'un balane fossile (France, Italie, Piémont). || Nom spécifique d'une fissurelle (mollusques), faisant partie des univalves de Lamarck (océan Indien, Amérique), la patelle pustule de Linné. || 5° Globule adhérent aux monnaies qui viennent d'être frappées.

— HIST. XIVe s. Chancres [cancers] et pustules, H. DE MONDEVILLE, f° 98. || XVIe s. Si la bruslure est superficielle, il s'esleve des pustules ou vessies, si on n'y provoit, PARÉ, X, 8. La [petite] verolle s'esleve en pustule pointue et blanchissante, ID. XXII, 1. Anthrax ou charbons, et autres pustules malignes, ID. XXIV, 5.

— ÉTYM. Provenç. *pustula*, *pustella*, *postella* ; espagn. et ital. *pustula* ; du lat. *pustula* ou *pusula*, de *pus*, pus.

PUSTULEUX, EUSE (pu-stu-leû, leû-z'), *adj.* Terme de médecine. Qui a la forme d'une pustule. || Fig. On peut considérer l'Auvergne comme ayant éprouvé, après la formation des terrains tertiaires, une véritable éruption pustuleuse de cônes basaltiques, LECOQ, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LIV. p. 1100.

— HIST. XVe s. Pustuleux, COTGRAVE.

— ÉTYM. Provenç. *pustulos* ; du lat. *pustulosus*, de *pustula*, pustule.

PUTAIN (pu-tin), *s. f.* Terme grossier et malhonnête. || 1° Prostituée. Le duc d'Orléans me dit que je pouvais compter qu'il n'y aurait plus de soupers de roués et de putains, ST-SIM. 481, 216. Sanci, étant surintendant des finances sous Henri IV, fut disgracié, parce qu'il avait dit à la [illegible] que ses enfants ne seraient jamais que des fils de putain, VOLT. *Henr.* VIII, *notes.* || Fils de putain, injure très-grossière. Ces vers.... [illegible] enfants trouvés, ils sont fils de putain, [illegible] *Sat.* II. Que je te rosserais si j'avais du courage, Double fils de putain, de trop d'orgueil enflé! MOL. *Amph.* III, 7. || 2° Par extension. Femme, fille débauchée.

— REM. On évite d'écrire ce mot entier : on l'indique par p...., ou on le fait deviner comme a fait Gresset dans *Ver-vert*, IV : Les [illegible] docile et mutin Vous la rima très [illegible].

— HIST. XIIe s. Les malvais qui [illegible] [pensèrent] le rei servir à gré, E guarçuns e putains ont saint Thomas hué, *Th. le mart.* 46. || XVe s. Or regardez le grant desroy Que Clithemestra la putain Fit à son seigneur souverain, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 506. || XVIe s. Il fit part de son espousement aux assiegeans par un homme hors d'[illegible] et si estonné qu'à son rapport tout joua à fils de putain le dernier, et chacun quittant ses armes se laissa guider à la peur, D'AUB. *Hist.* III, 137. Âge pervers, qui se veautre en ordure ! Une putain, un monstre de nature, Un nain, un fou, un matassin emporte Tout ce qu'il veut.... BAIF, *Œuv.* p. 123, dans LACURNE. *Halimum*, blanche putain, in *Ruellium de Stirpibus.*

— ÉTYM. *Pute* : espagn. *putana* ; ital. *puttana*. Pour la finale *ain*, voy. NONNAIN.

PUTANISME (pu-ta-ni-sm'), *s. m.* Terme grossier et malhonnête. Désordre dans lequel vivent les prostituées. || Commerce avec les prostituées. Cette prophétie et ce putanisme [d'Ozée] durèrent au moins trois années, VOLT. *Philos. Exam. Bolingbr.* IX.

— ÉTYM. *Putain.* L'ancienne langue disait *putage*.

† **PUTASSER** (pu-ta-sé), *v. n.* Terme grossier et malhonnête. Fréquenter les prostituées.

— HIST. XVe s. De grands courages, De sots langages Sçavez user ; Vivre en fourrages Vous et vos pages, Et tout briser, Rompre et casser, Et putasser... *le Blason des faulces amours*, p. 256, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Pute*, avec le suffixe péjoratif *asse*.

PUTASSERIE (pu-ta-se-rie), *s. f.* Terme grossier et malhonnête. Vie des prostituées. || La fréquentation habituelle des femmes de mauvaise vie.

— HIST. XVIe s. Putasserie, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Putasser.* L'ancienne langue disait *puterie*.

PUTASSIER (pu-ta-sié ; l'r ne se prononce pas et ne se lie pas ; au pluriel, l's se lie : des pu-ta-sié-z insolents), *s. m.* Celui qui est adonné aux femmes de mauvaise vie. || *Adj.* Qui a rapport aux prostituées. Langage putassier.

— ÉTYM. *Putasser.* L'ancienne langue disait *putier*.

PUTATIF, IVE (pu-ta-tif, ti-v'), *adj.* Réputé pour être ce qu'il n'est pas. Le vieux chevalier Destouches-Canon, père putatif de d'Alembert, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 163. || Terme de jurisprudence. Mariage putatif, mariage que les parties ont contracté à tort, mais de bonne foi, dans l'ignorance où elles sont des empêchements qui s'opposaient à leur union.

— HIST. XVe s. Et qui pis est, il advendra que celle femme ja n'ara Hoir ne enfant de son espoux, Qui cuide que cilz sien soit toux [tel], Et il n'est que fils putatis, Li maris peres vocatis, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 508. || XVIe s. Le cardinal de Bourbon, le roy putatif [du temps de la Ligue], disoit qu'il n'y a chaleur que d'un jeune prestre, BELLIÈVRE et SILLERY, *Mém.* p. 202, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *putativus*, de *putare*, penser, compter.

† **PUTATIVEMENT** (pu-ta-ti-ve-man), *adv.* D'une manière putative.

† **PUTE** (pu-t'), *s. f.* Femme de mauvaise vie. Il échappait souvent de dire à la reine [en parlant de Mme de Montespan] : cette pute me fera mourir, ST-SIM. 444, 168.

— HIST. XIIIe s. Et li senescaus pour itant A dit qu'il le fera delant De la pute [jeune fille] que il n'a mie, DU CANGE, *puta*. || XVIe s. Il condamna la pute à avoir le fouet, PARÉ, XIX, 32.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *puta* ; ital. *putta* ; du lat. *puta*, jeune fille, *putus*, jeune garçon. En

italien *putta*, en portugais *puta* ont été pris souvent en bonne acception ; dans le plus ancien exemple de l'historique à *putain*, ce mot ne signifie que jeune fille de service. Par son étymologie, *pute* n'implique aucun mauvais sens, pas plus que *garce* ; et il n'a aucun rapport avec l'ancien adjectif *put*, qui vient de *putidus*, et qui signifie laid, mauvais, déshonnête.

† **PUTIER** (pu-tié), **PUTIET** (pu-tiè), *s. m.* Cerisier ou merisier à grappes, nommé aussi faux bois de Sainte-Lucie, *prunus padus*, *L.*

— ÉTYM. Ainsi dit du lat. *putere*, puer, à cause de la mauvaise odeur des fleurs et des parties vertes fraîches.

PUTOIS (pu-toi ; l's se lie : un pu-toi-z écorché), *s. m.* || **1°** Petit quadrupède carnivore de la famille des martres. Le putois ressemble beaucoup à la fouine par le tempérament, par le naturel, par les habitudes ou les mœurs, et aussi par la forme du corps, BUFF. *Quadr.* t. II, p. 247. || **2°** Sa fourrure. Manchon de putois. || **3°** Fourrure du putois, sorte de pinceau qui sert à étendre les couleurs sur les poteries.

— HIST. XIII° s. Mil putois ne valt herminete ; Putois put toz, hermine est nete, *Hist. de Ste Leoc. ms. de St Germ.* f° 30, dans LACURNE. Putois ne doivent noiant, *Liv. des mét.* 391. Cel jor porta le confanon Li putois qui Foinez ot nom, *Ren.* 9046.

— ÉTYM. Bas-lat. *putacius*, du lat. *putere*, puer, à cause que cet animal est très-puant ; bourguig. *pitô*, fouine.

† **PUTRÉDINAIRES** (pu-tré-di-nè-r'), *s. m. pl.* Nom qui a été donné aux philosophes qui prétendaient qu'un grand nombre d'animaux se forment de pourriture et de corruption.

— ÉTYM. Lat. *putredo*, pourriture.

† **PUTRÉFACTIF, IVE** (pu-tré-fa-ktif, kti-v'), *adj.* Qui cause la putréfaction.

— HIST. XIV° s. Nulle chose puttrefattive ne soit appliquée aux ners, H. DE MONDEVILLE, f° 40. Medecine putrefactive, ID. f° 90, *verso*.

— ÉTYM. Voy. PUTRÉFACTION.

PUTRÉFACTION (pu-tré-fa-ksion ; en vers, de cinq syllabes), *s. f.* Décomposition que, sous l'influence de certaines conditions de chaleur et d'humidité, subissent tous les corps organisés, quand la vie est éteinte en eux. La putréfaction est une vraie fermentation ; aussi tous les corps qui se pourrissent, en se combinant avec la base de l'air pur, s'échauffent... BRISSON, *Traité de phys.* t. II, p. 231. Le dernier et l'un des plus frappants caractères qui distinguent les matières animales des végétales, consiste dans l'espèce de décomposition spontanée qu'elles éprouvent et qu'on nomme putréfaction, FOURCROY, *Conn. chim.* t. IX, p. 96, dans POUGENS. || État de ce qui est putréfié. On obtiendra du bon nitre toutes les fois qu'on exposera au contact et à l'impression de l'air, des matières végétales et animales en putréfaction, BUFF. *Min.* t. III, p. 428.

— HIST. XIV° s. Après la putrefaction Se faict la generation Par chaleur qui est annexée Dedans l'euvre ja commencée, *Nat. à l'alch. err.* 325. || XVI° s. Le soleil enleve l'humidité superflue des corps, comme matiere propre de putrefaction, AMYOT, *Alex.* 6. Et finalement s'il y a difference entre pourriture et putrefaction, PARÉ, XX, 12.

— ÉTYM. Provenç. *putrefaccio* ; espagn. *putrefaccion* ; ital. *putrefazione* ; de *putrefacere*, putréfier.

PUTRÉFAIT, AITE (pu-tré-fè, fè-t'), *adj.* Terme peu usité. Tombé en putréfaction. Et Misénus le bon trompette, De sa charogne putrefaite...., SCARR. *Virg.* VI. || On dit plus ordinairement putréfié.

— ÉTYM. Provenç. *putrefact* ; ital. *putrefatto* ; du lat. *putrefactus* (voy. PUTRÉFIER).

PUTRÉFIÉ, ÉE (pu-tré-fi-é, ée), *part. passé* de putréfier. Des chairs putréfiées.

PUTRÉFIER (pu-tré-fi-é), je putréfiais, nous putréfiions, vous putréfiiez ; que je putréfie, que nous putréfiions, que vous putréfiiez, *v. a.* Faire tomber en putréfaction. || Se putréfier, *v. réfl.* Tomber en putréfaction. Les viandes bien enfumées, les légumes secs se conservent indéfiniment ; il est probable que le sel et l'esprit-de-vin ne les empêchent de se putréfier que parce qu'ils s'emparent surtout de leur humidité, THENARD, *Traité de chim.* t. III, p. 437, dans POUGENS.

— HIST. XVI° s. Ledit sang se putrefie, et acquiert une chaleur estrange, PARÉ, V, 7. De nostre temps une baleine fut putrefiée en la coste de la Toscane, et amena la peste, ID. XXIV, 2.

— ÉTYM. Génev. *putrifier* ; du lat. fictif *putrificare*, formé de *putris*, pourri, et *facere*, faire.

† **PUTRESCENCE** (pu-trè-ssan-s'), *s. f.* État dans lequel est un corps en voie de putréfaction. Il n'y a nulle putrescence à la température de la glace et au-dessous ; mais l'altération septique commence à six ou huit degrés au-dessus, FOURCROY, *Connais. chim.* t. IX, p. 100.

— ÉTYM. Lat. *putrescere*, se pourrir.

† **PUTRESCIBILITÉ** (pu-trè-ssi-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est putrescible.

† **PUTRESCIBLE** (pu-trè-ssi-bl'), *adj.* Qui peut se pourrir. La seconde [substance du grain de froment, le gluten] paraît tenir de la nature animale ; elle est visqueuse, alcaline et très-putrescible ; on peut la nommer substance glutineuse, BONNET, *Contempl. nat.* VI, 6.

— ÉTYM. Lat. *putrescere*, se pourrir, de *putris*, pourri.

PUTRIDE (pu-tri-d'), *adj.* || **1°** Qui a le caractère de la putréfaction. Décomposition putride. || Terme de chimie. Fermentation putride, décomposition avec putréfaction. L'air a une influence marquée sur la fermentation putride, THENARD, *Traité de chim.* t. III, p. 437, dans POUGENS. || **2°** Terme de médecine. Qui a de la putridité. Émanations putrides. || Fièvre putride, nom que les humoristes donnaient à un ordre de fièvres qu'ils attribuaient à la corruption des humeurs, parce que l'haleine et les excrétions du malade exhalaient une odeur fétide.

— HIST. XIV° s. Fievres putrides, H. DE MONDEV. f° 97, *verso*. || XVI° s. Air corrompu d'exhalaisons putrides, PARÉ, *Introd.* 13.

— ÉTYM. Provenç. *putrid* ; espagn. et ital. *putrido* ; du lat. *putridus*, de *putrere* (voy. POURRIR.).

PUTRIDITÉ (pu-tri-di-té), *s. f.* || **1°** État de ce qui est putride, pourri. Quelquefois sans chaleur nous sentons la clarté ; Tel le poisson dissous par la putridité Luit, sans nous échauffer, en écailles brillantes, DELILLE, *Trois règnes*, I. La mort n'est pas la seule condition nécessaire de la putridité ; il faut encore la réunion de plusieurs autres circonstances sans lesquelles elle n'aurait pas lieu ; on peut les réduire à l'humidité et à la chaleur modérée, FOURCROY, *Conn. chim.* t. IX, p. 100. || **2°** Terme de médecine. État dans lequel les substances du corps vivant offrent des altérations comparables, jusqu'à un certain point, à celles de la putréfaction.

— ÉTYM. *Putride.*

† **PUTRILAGE** (pu-tri-la-j'), *s. m.* Terme de médecine. Matière pultacée qui se forme dans certaines affections gangréneuses par putréfaction et ramollissement des tissus.

— ÉTYM. Lat. *putrilaginem*, de *putris*, pourri.

† **PUTRILAGINEUX, EUSE** (pu-tri-la-ji-neû, neû-z'), *adj.* Terme de médecine. Qui tient du putrilage ; qui est réduit à l'état de putrilage.

— HIST. XVI° s. Des putrefactifs et escharotiques nous usons es ulceres calleux, fistuleux, putrilaigneux, humides et difficiles à guerir, PARÉ, XXV, 18.

† **PUTRIVORE** (pu-tri-vo-r'), *adj.* Terme de zoologie. Qui vit de matières animales en décomposition.

— ÉTYM. Lat. *putris*, pourri, et *vorare*, dévorer.

† **PUTT!** (put'), *interj.* Marque de mépris, d'indifférence.

† **PUY** (pui), *s. m.* || **1°** Tertre, éminence, montagne. Le puy de Dôme. C'est sur les puys que les *rederikes* de Picardie et de la Flandre tenaient leurs assemblées, MICHELET, *Origines du droit*, p. 303. || **2°** Par comparaison aux puys où se faisaient des assemblées, nom d'une fête poétique qui se célébrait dans quelques villes de France, telles que Rouen, Caen, etc. à l'honneur de l'immaculée conception de la sainte Vierge ; elle consistait dans la distribution de quelques prix, qu'on donnait à ceux qui avaient fait les meilleures pièces de vers sur ce sujet. Au puy de la Conception Nostre Dame dans la ville de Rouen, il y a un concours de tous les bons esprits qui viennent composer des chants royaux en l'honneur de la Vierge, ce qui s'appelle présenter, GARASSE, *Rech. des recherches*, p. 128, dans LACURNE. || Puy d'amour, cour d'amour, assemblée de dames et de poëtes.

— HIST. XI° s. Halt sont li pui e li val tenebrus, *Ch. de Rol.* LXII. || XII° s. Si m'emporta en som un pui moult grant, *Roncisv.* p. 164. || XIII° s. Le pui de Civetot, qui vers le ciel ombrie, Qui defors Nique siet plus de liue et demie, *Ch. d'Ant.* I, 262. || XV° s. Du puis d'amour vous vueille souvenir, E. DESC. *Poésies mss.* f° 238.

— ÉTYM. Berry, *pué*, *peu*, colline ; provenç. *pueg*, *poig*, *puoi* ; cat. *puig*, ital. *poggio* ; du lat. *podium*, qui signifie tertre et rangée de sièges dans un théâtre. *Podium* vient du grec πόδιον, pied, base, de πούς, ποδός, pied. *Podium*, dans la basse latinité, avait pris le sens de toute chose sur laquelle on s'appuie ; de là les mots *appui*, *appuyer*.

† **PYANEPSION** (pi-a-nè-psi-on), *s. m.* Nom d'un mois de l'année des Athéniens, qui fut d'abord le huitième, et qui devint ensuite le quatrième. C'était un des mois d'automne, ainsi dit des πυανέψια, fête en l'honneur d'Apollon, où l'on mangeait de la bouillie de fèves (πύανος, fève, ἕψω, cuire).

† **PYCNITE** (pi-kni-t'), *s. f.* Variété de topaze.

— ÉTYM. Voy. PYCNO....

† **PYCNO....** Mot qui en composition signifie compacte, et qui vient du grec πυκνός, πυκινός, de πύξ, poing : qu'on tient à poing fermé.

† **PYCNOCÉPHALE** (pi-kno-sé-fa-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui a les fleurs réunies en grosses têtes.

— ÉTYM. *Pycno...*, et κεφαλή, tête.

† **PYCNOSTYLE** (pi-kno-sti-l'), *adj.* Terme d'architecture. Se dit d'édifices où les colonnes sont plus serrées que de coutume. Ordonnance pycnostyle.

— ÉTYM. *Pycno...*, et *style*.

† **PYÉLITE** (pi-é-li-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation de la membrane muqueuse qui tapisse les bassinets et les calices des reins.

— ÉTYM. Πύελος, bassin, et la finale médicale *ite* indiquant inflammation. Πύελος est voisin du latin *pelvis*, bassin, et de πλύνω, laver.

† **PYGARGUE** (pi-gar-gh'), *s. m.* || **1°** Un des noms vulgaires de l'*haliætus albicillus* (rapaces), qui est, pour différents auteurs, l'aigle pygargue ou l'haliète ossifrage. Il a été appelé grand pygargue par Buffon. Il est devenu l'*haliète nisus* de Savigny, LEGOARANT. L'espèce du pygargue me paraît être composée de trois variétés, savoir le grand pygargue, le petit pygargue, et le pygargue à tête blanche, BUFF. *Ois.* t. I, p. 138. || **2°** Non spécifique de l'antilope pygargue (ruminants), qui est l'antilope pourpre de certains auteurs.

— ÉTYM. Πύγαργος, de πυγή, croupe, et ἀργός, blanc.

† **PYGIDIUM** (pi-ji-di-om'), *s. m.* Terme de conchyliologie. Bouclier caudal de certaines coquilles.

— ÉTYM. Diminutif de πυγή, derrière.

PYGMÉE (pigh-mée), *s. m.* || **1°** Nom d'une nation fabuleuse dont le peuple n'avait, suivant les poëtes, que la hauteur d'une coudée, et qui guerroyait contre les grues. Quoi ! repris-je, vous croyez aux Pygmées ? sont-ils encore en guerre avec les grues, comme ils l'étaient du temps d'Homère ? BARTHÉL. *Anach.* ch. 64. Croyez que ces auteurs dont votre âme est charmée Ont le cœur d'un Titan et les bras d'un Pygmée, BERNIS, *Épît.* III. *Liberté*. Au grand Corneille il [la Harpe] a fait avanie ; Mais, à vrai dire, on riait aux éclats De voir ce nain mesurer un Atlas, Et, redoublant ses efforts de Pygmée, Burlesquement raidir ses petits bras Pour étouffer si haute renommée, E. LEBRUN, *Épig.* I, 70. || En ce sens, il s'écrit avec un grand P. || **2°** Par extension, nom donné à quelques races d'hommes très-petits. Ce vaste pays [la Laponie], voisin du pôle, avait été désigné par Strabon sous le nom de la contrée des Troglodytes et des Pygmées septentrionaux, VOLT. *Mœurs*, 119. || **3°** Personne de très-petite taille (avec un p minuscule). Ses diables [de Milton] qui, de géants qu'ils étaient, se transforment en pygmées pour tenir moins de place au conseil, VOLT. *Louis XIV*, 34. Le sort d'un pygmée qui veut faire le géant, est de paraître encore plus pygmée, D'ALEMB. *Éloges*, *Lamotte*, note 23. On prétend qu'il existe dans les montagnes du Tucuman une race de pygmées de trente et un pouces de hauteur, au-dessus du pays habité par les Patagons, BUFF. *Suppl. à l'Hist. nat.* Œuv. t. I, p. 299. Démon fantastique, dans les ténèbres elle [la renommée] ressemble à un géant ; à la lumière elle n'est plus qu'un pygmée, CHATEAUBR. *Natch.* II. || **4°** Fig. Homme sans mérite, ou sans crédit, qui attaque, comme les Pygmées attaquent les grues, quelqu'un d'illustre ou de puissant. Les pygmées de la littérature. || **5°** Espèce du genre des fucus. || L'orang chimpanzé.

— HIST. XVI° s. Par cette proportion [comparaison avec les gens de son temps] je me feusse trouvé grand et rare, comme je me treuve pygmée et populaire à la proportion d'aulcuns siecles passez, MONT. III, 51.

— ÉTYM. Lat. *pygmæus*, de πυγμαῖος, qui vient de πυγμή, mesure de 18 doigts, valant 338 millimètres, de πύξ, poing (voy. POING).

† **PYGOMÈLE** (pi-go-mè-l'), *adj.* Terme de tératologie. Monstres pygomèles, ou, substantivement, les pygomèles, monstres qui ont un ou deux membres

accessoires dans la région hypogastrique, derrière ou entre les membres pelviens normaux.

— ÉTYM. Πυγή, fesse, et μέλος, membre.

† **PYGOPAGE** (pi-go-pa-j'), *adj.* Terme de tératologie. Monstres pygopages, ou, substantivement, les pygopages, monstres composés de deux individus à ombilics distincts, qui sont réunis ensemble dans la région fessière.

— ÉTYM. Πυγή, fesse, et πάγείς, réuni.

† **PYINE** (pi-i-n'), *s. f.* Terme de chimie. Substance organique spéciale que l'acide acétique précipite du sérum du pus.

— ÉTYM. Πύον, pus.

† **PYLAGORE** (pi-la-go-r'), *s. m.* Terme d'antiquité grecque. Orateur député à l'assemblée des amphictyons, à Pyles et à Delphes. Les pylagores s'occupaient exclusivement de toutes les questions du droit public ; ils récompensaient les services rendus à la Grèce, condamnaient à des amendes les peuples qui violaient le droit des gens, LETRONNE, *Instit. Mém. inscr. et belles-lett.* t. VI, p. 252.

— ÉTYM. Πυλαγόρας, de Πύλαι, les Thermopyles, et ἀγορεύω, parler : député à Pyles.

PYLÔNE (pi-lô-n'), *s. m.* Terme d'architecture. Grand portail des temples égyptiens.

— ÉTYM. Πυλὼν, grande porte, augmentatif de πύλη, porte.

PYLORE (pi-lo-r'), *s. m.* Terme d'anatomie. Orifice droit ou inférieur de l'estomac, par où les aliments passent dans le duodénum.

— HIST. XVIe s. Le pilore ou orifice inferieur de l'estomach, PARÉ, XX, 23.

— ÉTYM. Latin, *pylorus*, de πυλωρός, de πύλη, porte, et ὤρα, garde.

PYLORIQUE (pi-lo-ri-k'), *adj.* Qui a rapport au pylore.

† **PYOCYANINE** (pi-o-si-a-ni-n'), *s. f.* Terme de chimie. Matière qui colore les suppurations bleues.

— ÉTYM. Πύον, pus, et κύανος, bleu.

† **PYOGÉNIE** (pi-o-jé-nie), *s. f.* Terme de pathologie. Formation du pus.

— ÉTYM. Πύον, pus, et ....*génie*, [illegible]re.

† **PYOGÉNIQUE** (pi-o-jé-ni-k'), *adj.* Qui a rapport à la production du pus.

† **PYOHÉMIE** (pi-o-é-mie), *s. f.* Terme de médecine. Nom donné aux affections dans lesquelles il y a une tendance marquée à la formation de collections purulentes.

— ÉTYM. Πύον, pus, et αἷμα, sang.

† **PYOHÉMIQUE** (pi-o-é-mi-k'), *adj.* Qui a rapport à la pyohémie.

† **PYOÏDE** (pi-o-i-d'), *adj.* Qui ressemble au pus.

— ÉTYM. Πύον, pus, et εἶδος, forme.

† **PYOMÈTRE** (pi-o-mè-tr'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation purulente de la matrice.

— ÉTYM. Πύον, pus, et μήτρα, matrice.

† **PYOPHTHALMIE** (pi-o-ftal-mie), *s. f.* Terme de médecine. Formation de pus dans l'œil.

— ÉTYM. Πύον, pus, et *ophthalmie.*

† **PYORRHAGIE** (pi-o-rra-jie), *s. f.* Terme de médecine. Écoulement de pus.

— ÉTYM. Πύον, pus, et ῥαγεῖν, faire éruption.

† **PYOTHORAX** (pi-o-to-ra-ks'), *s. m.* Terme de médecine. Abcès dans le thorax ou la poitrine.

— ÉTYM. Πύον, pus, et *thorax.*

† **PYOXANTHOSE** (pi-o-ksan-tô-z'), *s. f.* Terme de chimie. Matière jaune qui se trouve unie à la pyocyanine dans certaines suppurations colorées.

— ÉTYM. Πύον, pus, et ξανθὸς, jaune.

PYRACANTHE (pi-ra-kan-t'), *s. f.* Nom spécifique du *cratægus pyracantha* (rosacées), dit vulgairement buisson ardent.

— ÉTYM. Πυράκανθα, de πῦρ, feu, et ἄκανθα, épine.

† **PYRALE** (pi-ra-l'), *s. f.* Insecte nuisible de l'ordre des lépidoptères. La pyrale de la vigne.

— ÉTYM. Lat. *pyralis* ; grec, πυραλίς, sorte de papillon.

† **PYRALLOLITE** (pi-ral-lo-li-t'), *s. f.* Variété de talc.

† **PYRAME** (pi-ra-m'), *s. m.* Petite race de chiens de la division des épagneuls, ainsi dite probablement du nom mythologique Pyrame, comme Thisbé est un nom de chienne. Le pyrame, qui n'est qu'un gredin noir comme les autres, mais marqué de feu aux quatre pattes, aux yeux et au museau, BUFF. *Quadrup.* t. I, p. 369.

PYRAMIDAL, ALE (pi-ra-mi-dal, da-l'), *adj.* || 1° Qui a la forme d'une pyramide. M. König démontra qu'en préférant le fond pyramidal au fond plat, les abeilles ménagent en entier la quantité de cire qui serait nécessaire pour construire un fond aplati, BONNET, *Contempl. nat.* XI, 27. Et des sommets nouveaux d'autres sommets chargés sans cesse surgissaient aux yeux découragés Sur sa tête pyramidale [de Babel], V. HUGO, *Oriental.* I. Les saules argentés et les peupliers pyramidaux bordent les rivages des fleuves, BERN. DE ST-P. *Harm.* liv. I. *Tabl. génér.* || 2° Terme de minéralogie. Système pyramidal, assemblage de formes cristallines provenant d'une même forme pyramidale fondamentale. || 3° Plantes pyramidales, celles dont les branches diminuent de longueur à mesure qu'elles se rapprochent du sommet. || 4° Coquilles pyramidales, coquilles dont la forme générale est celle d'une pyramide et même d'un cône. || 5° Terme d'anatomie. Os pyramidal, troisième os de la première rangée du carpe, dont la forme est celle d'un coin qui aurait sa base en haut et en dehors. || Corps pyramidaux, éminences paires situées très-près l'une de l'autre, à la face antérieure de la moelle allongée. || Nom de différents muscles. Pyramidal de l'abdomen, de la cuisse, du nez. || Terme de vétérinaire. Corps pyramidal, relief de la face inférieure du coussinet plantaire. || 6° Fig. et néologisme. Se dit d'une chose colossale, étonnante par sa grandeur. Œuvre pyramidale. Succès pyramidal.

— ÉTYM. Lat. *pyramidalis*, de *pyramis*, pyramide.

PYRAMIDALE (pi-ra-mi-da-l'), *s. f.* Espèce de campanule qui s'élève en pyramide, *campanula pyramidalis, L.*

PYRAMIDE (pi-ra-mi-d'), *s. f.* || 1° Nom donné à de grands monuments à base rectangulaire, et à quatre faces triangulaires qui se réunissent au sommet ; les plus anciens et les plus grands de ces monuments sont en Égypte ; c'est Chéops, roi de la 4e dynastie, qui a bâti la plus grande des pyramides, il y a six mille ans. ....Cet artisan si fameux dans l'histoire d'Alexandre... il trouva les colosses petits et les pyramides basses : il voulut tailler une statue qui dans une de ses mains porterait une ville et verserait une rivière de l'autre, BALZ. *De la cour*, 4e *disc.* Deux pyramides, dont chacune portait sur un trône deux statues colossales, l'une de Myris et l'autre de sa femme, s'élevaient de trois cents pieds au milieu du lac, et occupaient sous les eaux un pareil espace, BOSS. *Hist.* III, 3. On conte que les Égyptiens n'avaient bâti les pyramides que pour en faire des tombeaux, et que leurs corps embaumés par dedans et par dehors attendaient que leurs âmes vinssent les ranimer au bout de mille ans, VOLT. *Dict. phil. Résurrection.* Il est difficile de donner à la plus ancienne des pyramides moins de quatre mille ans d'antiquité, ID. *ib. Histoire.* La grande muraille de la Chine est un monument de la crainte ; les pyramides sont des monuments de la vanité et de la superstition, ID. *ib. Anciens et modernes.* La direction exacte des faces de leurs pyramides [des Égyptiens] vers les quatre points cardinaux donne une idée avantageuse de leur manière d'observer, LAPLACE, *Exp.* V, 1. On dit que les pyramides imitent par leur forme la flamme qui s'élève sur un bûcher, STAEL, *Corinne*, V, 2. || 2° Construction qui a la forme pyramidale. Il travaille aux inscriptions des arcs et des pyramides qui doivent orner la ville capitale un jour d'entrée, LA BRUY. X. Il [le peuple] n'aime que le bras qui dans les champs humides Par milliers fait pourrir ses os ; Il aime qui lui fait bâtir des pyramides, A. BARBIER, *l'Idole.* || 3° Par extension, colline ou montagne affectant la forme pyramidale. Cette montagne est une des trois pyramides qui forment les bases avancées et, en quelque manière, les ogives qui soutiennent le Mont-Blanc, SAUSSURE, *Voy. Alpes*, t. IV, p. 3, dans POUGENS. Avez-vous vu l'orage, avez-vous vu les vents Assiégeant du Jura les noires pyramides? MASSON, *Helvét.* VII. || 4° Terme d'horticulture. Pyramide ou cône, forme donnée aux arbres : la pyramide est une tige verticale garnie, de la base au sommet, de branches latérales dont la longueur diminue à mesure qu'elles se rapprochent de la partie supérieure ; les branches font avec la tige un angle plus ou moins ouvert, et s'élèvent obliquement de manière à former un cône dont le plus grand diamètre ne doit pas dépasser le tiers de la longueur totale. || 5° Fig. Amas qui s'élève en forme de pyramide. Mais pour les pyramides de fruits, il faut faire hausser les portes... une pyramide veut entrer... cette pyramide donc avec vingt ou trente porcelaines fut si parfaitement renversée, que le bruit qu'elle causa fit taire les violons et les hautbois, SÉV. 73. || 6° Terme de géométrie. Solide formé par plusieurs triangles qui ont un polygone pour base et un sommet commun. || Pyramide triangulaire, quadrangulaire, etc. celle dont la base est un triangle, un quadrilatère, etc. || Fig. Mettre la pyramide sur sa pointe, établir quelque chose dans la position la moins solide. Ce système [de l'idéalisme de Fichte], qui fait tout reposer sur le sommet de notre existence, et place la pyramide sur la pointe, STAEL, *Allem.* III, 7. || 7° Terme d'anatomie. Petite éminence conique, située dans le fond de la caisse du tympan de l'oreille. || 8° Terme de chirurgie. Pyramides du trépan, pointes triangulaires d'acier qui se fixent dans l'os pour assurer l'action de la scie circulaire. || 9° Instrument de bois pour élargir les gants. || Morceau de cristal ou de verre dont on orne les lustres. || Poinçon du tireur d'or. || Espèce de coquille univalve. || 10° En pyramide, en forme de pyramide, ou à peu près. Cette plante a ses fleurs en pyramide.

— HIST. XIVe s. Chose qui est autrement appellée pyramide, et a quatre angles ou pointes, ORESME, *Eth.* 24.

— ÉTYM. Πυραμίς. Ce mot, qu'on s'attendrait à trouver dans l'égyptien, mais qu'on n'y retrouve pas, a été rattaché par les Grecs tantôt à πῦρ, parce que la flamme se termine naturellement en pointe, tantôt à πυραμίς, gâteau conique qu'on offrait aux morts. D'après Brunet de Presle (*Examen critique de la succession des dynasties égyptiennes*, 1850, p. 81), les Grecs ont comparé la pyramide à ce gâteau conique, de même qu'ils avaient nommé ὀβελίσκος, *brochette*, les obélisques. Πυραμίς, gâteau, vient de πυρὸς, froment.

PYRAMIDER (pi-ra-mi-dé), *v. n.* || 1° Terme d'art. Être disposé en pyramide. Ce groupe pyramide bien. En lui pardonnant sa manière de pyramider, sa disposition est bien entendue, DIDER. *Salon de* 1767, *Œuvr.* t. XIV, p. 509, dans POUGENS. L'aspect général dans le gothique du XIVe siècle tend à pyramider ; tout se couronne de triangles aigus et de tabernacles, *Hist. litt. de la Fr.* t. XXIV, p. 702. || 2° S'élever comme une pyramide. [On] Le voit [le chêne] tout noyé dans l'aurore Pyramider dans le lointain, LAMART. *Harmon.* II, 9.

— HIST. XVIe s. Les fiers geantz, pour escheller les cieux, Se sont armez de force audacieuse, Pyramidantz la masse vicieuse Des monts dressez à la crainte des dieux, LOYS LECARON, *Poésies*, f° 21, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Pyramide.*

† **PYRAMIDION** (pi-ra-mi-di-on), *s. m.* Se dit de la petite pyramide quadrangulaire qui termine les obélisques.

— ÉTYM. Diminutif de *pyramide.*

† **PYRAMYDOGRAPHIE** (pi-ra-mi-do-gra-fie), *s. f.* Description des pyramides, titre d'un ouvrage de Greaves.

— ÉTYM. *Pyramide*, et γράφειν, décrire.

† **PYRAMIDOÏDE** (pi-ra-mi-do-i-d'), *s. m.* Terme de géométrie. Solide formé par la révolution d'un segment parabolique.

— ÉTYM. *Pyramide*, et εἶδος, forme.

† **PYRÉE** (pi-rée), *s. m.* Terme d'antiquité. Autel du feu, dans la religion des mages. Le Guèbre, esclave des Turcs ou des Persans ou du Grand Mogol, peut-il compter pour sa patrie quelques pyrées qu'il élève en secret sur des montagnes? VOLT. *Dict. phil. Patrie*, I.

— ÉTYM. Πυρεῖον, lieu où les Perses entretenaient le feu sacré, de πῦρ, feu.

† **PYRÉLAÏNE** (pi-ré-la-i-n'), *s. f.* Terme de chimie. Nom donné aux huiles empyreumatiques.

— ÉTYM. Πῦρ, feu, et ἔλαιον, huile.

† **PYRÉNAÏNE** (pi-ré-na-i-n'), *s. f.* Terme de chimie. Produit très-variable dans sa nature et sa composition, qui se trouve dans certaines eaux thermales des Pyrénées, et qui a été désigné sous les divers noms de barégine, de glairine, de pyrénaïne, de sulfopyrénaïne, etc.

† **PYRÈNE** (pi-rè-n'), *s. m.* Produit de la distillation du bois ; il se trouve dans l'huile de charbon de terre.

— ÉTYM. Πῦρ, feu.

† **PYRÉNÉEN, ENNE** (pi-ré-né-in, è-n'), *adj.* Qui se rapporte aux Pyrénées. Les vallées pyrénéennes.

† **PYRÉNÉITE** (pi-ré-né-i-t'), *s. f.* Variété de grenat originaire des Pyrénées.

† **PYRÉNOÏDE** (pi-ré-no-i-d'), *adj.* Qui ressemble à un noyau.

— ÉTYM. Πυρὴν, noyau, et εἶδος, forme.

PYRÈTHRE (pi-rè-tr'), *s. m.* Genre de plantes synanthérées corymbifères. || Camomille pyrèthre, pyrèthre proprement dit ou racine salivaire, *an-*

themis pyrethrum, L. ‖ On a dit autrefois pirette : Pirette, le cent pesant estimé 20 livres, *Décl. du roi*, nov. 1640, *tarif*.

— HIST. XIII^e s. *Pyrethrum*, poiret, SCHELER, *Lexicogr. latine*, p. 78. ‖ XVI^e s. Poudre de piretre, pour faire esternuer, O. DE SERRES, 505.

— ÉTYM. Πύρεθρον.

† **PYRÉTHRINE** (pi-ré-tri-n'), *s. f.* Terme de chimie. Principe immédiat indiqué dans la racine de la camomille pyrèthre.

† **PYRÉTIQUE** (pi-ré-ti-k'), *adj.* Synonyme de fébrile. Un état pyrétique.

— ÉTYM. Πυρετός, fièvre.

† **PYRÉTOLOGIE** (pi-ré-to-lo-jie), *s. f.* Doctrine, théorie des fièvres.

— ÉTYM. Πυρετός, fièvre (de πῦρ, feu, voy. PYRO...), et λόγος, traité.

† **PYRÉTOLOGIQUE** (pi-ré-to-lo-ji-k'), *adj.* Qui a rapport à la pyrétologie.

† **PYRÉTOLOGISTE** (pi-ré-to-lo-ji-st'), *s. m.* Celui qui s'occupe de l'étude des fièvres, de la pyrétologie.

† **PYREXIE** (pi-rè-ksie), *s. f.* Terme de médecine. État fébrile. ‖ Il se dit aussi pour fièvre en général. Les pyrexies de nature miasmatique.

— ÉTYM. Πυρεξία, de πυρέσσειν, avoir la fièvre, de πῦρ, fièvre, feu.

† **PYRHÉLIOMÈTRE** (pi-ré-li-o-mè-tr'), *s. m.* Instrument pour déterminer la quantité de chaleur que donne le soleil. Le pyrhéliomètre de Pouillet.

— ÉTYM. *Pyro...*, ἥλιος, soleil, et μέτρον, mesure.

† **PYRIDINE** (pi-ri-di-n'), *s. f.* Alcali huileux contenu dans les produits de la distillation sèche des os.

† **PYRIFORME** (pi-ri-for-m'), *adj.* Voy. PIRIFORME.

† **PYRILAMPE** (pi-ri-lan-p'), *s. m.* Ver luisant.

— ÉTYM. *Pyro...*, et λάμπειν, briller.

PYRIQUE (pi-ri-k'), *adj.* Qui concerne le feu. Expériences pyriques. ‖ Feux pyriques, feux d'artifice. ‖ Spectacle pyrique ou feux pyriques, se dit particulièrement d'une imitation de feux d'artifice, produite à l'aide de transparents.

— ÉTYM. Voy. PYRO....

PYRITE (pi-ri-t'), *s. f.* Nom donné à quelques sulfures métalliques natifs qui jouissent de la propriété de s'enflammer dans des circonstances particulières. La pyrite ne peut être mise au nombre des mines de fer, dont les plus pauvres donnent plus de métal que les pyrites les plus riches ne peuvent en rendre, BUFF. *Min.* t. III, p. 60. ‖ Pyrite de fer, sulfure de fer. ‖ Pyrite arsenicale, arséniure de fer. ‖ Pyrite cuivreuse, sulfure de cuivre. ‖ Pyrite d'étain, sulfure d'étain.

— HIST. XVI^e s. Tu useras de suffumigation faite de vinaigre fort, et eau de vie jetée sur une pierre nommée pyrites, PARÉ, V, 23.

— ÉTYM. Lat. *pyrites*, de πυρίτης, qui vient de πῦρ (voy. PYRO....).

PYRITEUX, EUSE (pi-ri-teû, teû-z'), *adj.* De la nature de la pyrite. Dans la plupart des mines secondaires, l'argent se présente en forme de minerai pyriteux, BUFF. *Min.* t. V, p. 9.

† **PYRITIFÈRE** (pi-ri-ti-fè-r'), *adj.* Terme de minéralogie. Qui renferme de la pyrite.

— ÉTYM. *Pyrite*, et le lat. *ferre*, porter.

† **PYRITIFORME** (pi-ri-ti-for-m'), *adj.* Qui a la forme de la pyrite. Mine de fer pyritiforme, BUFF. *Min.* t. VIII, p. 27.

† **PYRITISER** (pi-ri-ti-zé), *v. a.* Terme de minéralogie. Convertir en pyrite.

† **PYRO**.... Mot qui en composition signifie feu, et qui représente le grec πῦρ, feu ; ombrien, *pir* ; anc. haut all. *fiur* ; all. mod. *Feuer* ; angl. *fire*.

† **PYROACÉTIQUE** (pi-ro-a-sé-ti-k'), *adj. m.* Terme de chimie. Nom impropre donné à l'acide pyroligneux. Esprit pyroacétique, THENARD, *Traité de chim.* t. III, p. 67, dans POUGENS.

† **PYROBALISTIQUE** (pi-ro-ba-li-sti-k'), *s. f.* La théorie, l'art de lancer des projectiles par armes à feu.

— ÉTYM. *Pyro...*, et *balistique*.

† **PYROBOLE** (pi-ro-bo-l'), *s. m.* Terme d'antiquité. Machine qui lançait des projectiles enflammés.

— ÉTYM. Πυροβόλος, qui lance le feu, de πῦρ, feu, et βάλλειν, lancer.

† **PYROCHIMIE** (pi-ro-chi-mie), *s. f.* Partie de l'ancienne chimie qui traitait du feu.

† **PYROCHLORE** (pi-ro-klo-r'), *s. m.* Titanate de chaux engagé dans la syénite de Norwége.

† **PYROCHROÏDES** (pi-ro-kro-i-d'), *s. m. pl.* Seconde tribu de l'ordre des coléoptères hétéromères.

— ÉTYM. *Pyro...*, et χρόα, couleur.

† **PYROCITRIQUE** (pi-ro-si-tri-k'), *adj. m.* Se dit d'un acide obtenu en distillant l'acide citrique à sec.

† **PYRODES** (pi-ro-d'), *s. m. pl.* Genre de l'ordre des coléoptères subpentamères de la famille des longicornes.

— ÉTYM. Πυρώδης, d'apparence de feu.

† **PYRODIGITALINE** (pi-ro-di-ji-ta-li-n'), *s. f.* Terme de chimie. Huile empyreumatique obtenue en distillant des feuilles sèches de digitale.

† **PYROÉLECTRICITÉ** (pi-ro-é-lè-ktri-si-té), *s. f.* Propriété qui consiste en ce que certains cristaux que l'on chauffe ou que l'on refroidit uniformément manifestent, tant que la température en est croissante ou décroissante, les deux électricités à la fois dans des points séparés, situés ordinairement aux extrémités d'un même axe.

† **PYROÉLECTRIQUE** (pi-ro-é-lè-ktri-k'), *adj.* Se dit des phénomènes électriques développés par le changement de température. ‖ Il se dit principalement des corps, des substances qui s'électrisent en les chauffant : la tourmaline, la leucophane, etc. sont pyroélectriques.

† **PYROGALLIQUE** (pi-ro-gal-li-k'), *adj.* Acide pyrogallique, acide servant pour la teinture des cheveux et pour le développement des épreuves photographiques; il est produit par la sublimation de l'acide gallique.

† **PYROGÈNE** (py-ro-jè-n'), *adj.* Terme de minéralogie. Qui doit naissance au feu.

— ÉTYM. *Pyro...*, et γενής, engendré.

† **PYROGÉNÉ, ÉE** (pi-ro-jé-né, née), *adj.* Qui a été produit par l'action du feu. ‖ Acides pyrogénés, nom donné à beaucoup d'acides produits par l'action du feu. ‖ Théorie des corps pyrogénés, l'ensemble des règles à suivre pour obtenir la formation de corps déterminés à l'aide du feu agissant sur les composés définis d'origine organique naturels ou artificiels.

† **PYROGENÈSE** (pi-ro-je-nè-z'), *s. f.* Production de chaleur.

† **PYROGÉNÉTIQUE** (pi-ro-jé-né-ti-k'), *adj.* Qui a rapport à la production de la chaleur.

† **PYROGNOSTIQUE** (pi-rogh-no-sti-k'), *adj.* Terme de chimie. Se dit d'essais faits au chalumeau pour reconnaître la nature d'une substance.

— ÉTYM. *Pyro...*, et γνῶσις, connaissance.

† **PYROÏDE** (pi-ro-i-d'), *adj.* Terme de minéralogie. Se dit de substances qui se rapprochent de celles auxquelles le feu a fait subir son action. ‖ En physiologie, organes pyroïdes, organes phosphorescents. ‖ En géologie, terrains pyroïdes, terrains ressemblant aux terrains d'origine ignée.

— ÉTYM. *Pyro...*, et εἶδος, forme.

† **PYROLACÉES** (pi-ro-la-sée), *s. f. pl.* Famille de plantes séparée des éricacées.

† **PYROLÂTRE** (pi-ro-lâ-tr'), *adj.* Qui adore le feu.

— ÉTYM. *Pyro...*, et λατρεύειν, adorer.

† **PYROLÂTRIE** (pi-ro-lâ-trie), *s. f.* Adoration du feu.

† **PYROLE** (pi-ro-l'), *s. f.* Voy. PIROLE.

PYROLIGNEUX, EUSE (pi-ro-li-gneû, gneû-z'), *adj.* Terme de chimie. Acide pyroligneux, acide acétique impur tiré du bois par distillation.

— ÉTYM. *Pyro...*, et *ligneux*.

† **PYROLIGNITE** (pi-ro-li-gni-t'), *s. m.* Terme de chimie. Genre de sels produits par l'acide pyroligneux.

† **PYROLOGIE** (pi-ro-lo-jie), *s. f.* Traité du feu.

— ÉTYM. *Pyro...*, et λόγος, traité.

† **PYROLYSITE** (pi-ro-li-zi-t'), *s. f.* Nom donné au peroxyde de manganèse, qui a la propriété de se décomposer par la simple action de la chaleur. La pyrolysite, dite vulgairement pierre de Périgord ou de Périgueux, sert à produire l'oxygène pur.

— ÉTYM. *Pyro...*, et λύσις, décomposition.

† **PYROMANCIE** (pi-ro-man-sie), *s. f.* Art prétendu de deviner l'avenir par le moyen du feu.

— HIST. XV^e s. Par astrologie, par geomancie, par nygromancie, par pyromancie.... E. DESCH. *Poésies mss.* f° 380.

— ÉTYM. Πυρομαντεία, de πῦρ, feu, et μαντεία, divination.

† **PYROMANCIEN** (pi-ro-man-siin), *s. m.* Celui qui pratique la pyromancie.

— HIST. XVI^e s. Autres sont nommés pyromanciens, qui devinent par le feu, PARÉ, XIX, 31.

† **PYROMANIE** (pi-ro-ma-nie), *s. f.* Terme de médecine. La monomanie incendiaire.

† **PYROMAQUE** (pi-ro-ma-k'), *adj.* Se dit des minéraux qui donnent des étincelles par le choc du briquet. Silex pyromaque.

— ÉTYM. Πυρόμαχος ou πυρίμαχος, pierre à fusil, de πῦρ, feu, et μάχεσθαι, combattre.

PYROMÈTRE (pi-ro-mè-tr'), *s. m.* Terme de physique. Instrument qui sert à évaluer approximativement les hautes températures. L'ingénieuse invention du pyromètre, VOLT. *Phil. Newt.* II, 4. On est assez généralement d'accord aujourd'hui de donner le nom de pyromètre aux instruments destinés à indiquer les degrés de chaleur que les thermomètres ne peuvent supporter, GUYTON DE MORVEAU, *Instit. Mém. scienc.* 1808, 2^e part. p. 3. ‖ Pyromètre de Wedgwood, pyromètre fondé sur le retrait qu'éprouve l'argile, à mesure qu'elle est soumise à une température plus élevée; il indique les degrés de chaleur nécessaires à la fusion des métaux et autres substances plus ou moins réfractaires. Le pyromètre de Wedgwood permet de savoir que les matières volcaniques du Pérou ont éprouvé une chaleur plus vive que celle du fer rouge, SENNEBIER, *Ess. art d'observ.* t. 1, p. 199, dans POUGENS. Le zéro de ce pyromètre correspond à 538° du thermomètre centigrade, et chacun de ses degrés égale 72 degrés du même thermomètre, d'après Wedgwood, THENARD, *Traité de chim.* t. 1, p. 46, dans POUGENS. ‖ Pyromètre métallique, pyromètre formé par une petite bande de métal placée dans une rainure creusée dans une plaque de porcelaine, fixe par une extrémité et portant par l'autre sur le levier coudé d'une aiguille qui parcourt les divisions d'un cadran.

— ÉTYM. *Pyro...*, et μέτρον, mesure.

† **PYROMÉTRIE** (pi-ro-mé-trie), *s. f.* Art d'évaluer les hautes températures. ‖ La Pyrométrie, titre d'un ouvrage de Lambert.

† **PYROMÉTRIQUE** (pi-ro-mé-tri-k'), *adj.* Qui a rapport à la pyrométrie. Les observations pyrométriques de Wedgwood, GUYTON DE MORVEAU, *Instit. Mém. scienc.* 1811, 2^e part. p. 103.

† **PYROMORPHITE** (pi-ro-mor-fi-t'), *s. f.* Phosphate de plomb naturel.

† **PYROMUQUEUX** (pi-ro-mu-keû), *adj. m.* S'est dit, dans l'ancienne chimie, de l'acide acétique produit par la distillation des gommes. Un acide particulier, nommé pyromuqueux, FOURCROY, *Conn. chim.* t. 1, p. 137.

† **PYRONOMIE** (pi-ro-no-mie), *s. f.* Art de régler le feu dans une opération.

— ÉTYM. *Pyro...*, et νόμος, règle.

† **PYROPE** (pi-ro-p'), *s. m.* ‖ 1° Terme d'antiquité. Mélange de quatre parties de cuivre et d'une partie d'or, dont les anciens faisaient usage. ‖ 2° Variété de grenat qui renferme beaucoup de magnésie.

— ÉTYM. Lat. *pyropus*, πυρωπός, de πῦρ, feu, et ὤψ, œil, regard, aspect.

† **PYROPHAGE** (pi-ro-fa-j'), *adj.* Qui avale des corps incandescents.

— ÉTYM. *Pyro...*, et φαγεῖν, manger

PYROPHORE (pi-ro-fo-r') *s. m.* Composition chimique qui a la propriété de s'enflammer à l'air. On l'obtient en calcinant du sulfate alumino-potassique [alun] ou de magnésie et de potasse, soit avec du charbon, soit avec une substance organique qui se carbonise pendant l'opération : telle que du sucre, du miel, de la farine ou de l'amidon. Leur charbon [des excréments humains] est très-inflammable; on sait que c'est avec ce charbon, traité par l'alun, que Homberg a préparé pour la première fois le pyrophore, et qu'il croyait alors que ces matières étaient indispensablement nécessaires à sa production, FOURCROY, *Conn. chim.* t. X, p. 69

— ÉTYM. Πυροφόρος, de πῦρ, feu, et φόρος, qui porte.

† **PYROPHORIQUE** (pi-ro-fo-ri-k'), *adj.* Qui jouit des propriétés des pyrophores. ‖ Fer pyrophorique, fer provenant de la réduction des oxydes de ce métal par l'hydrogène.

† **PYROPHOSPHATE** (pi-ro-fo-sfa-t'), *s. m.* Terme de chimie. Phosphate qui a changé de propriétés par l'action du feu.

† **PYROPHYLLITE** (pi-ro-fil-li-t'), *s. f.* Silicate d'alumine et de magnésie qui s'exfolie sous l'action du feu.

— ÉTYM. *Pyro...*, et φύλλον, feuille.

† **PYROPINE** (pi-ro-pi-n'), *s. f.* Matière rouge albuminoïde extraite des dents de l'éléphant.

— ÉTYM. *Pyrope*, à cause de la couleur.

† **PYROPNEUMATIQUE** (pi-ro-pneu-ma-ti-k'), *adj.* Lampe ou briquet pyropneumatique, appareil

qui procure instantanément du feu par le gaz hydrogène extrait de l'eau au moyen du zinc et enflammé par l'électricité ou par le platine spongieux.

† **PYROQUINIQUE** (pi-ro-ki-ni-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide pyroquinique, acide obtenu par l'action de la chaleur sur l'acide quinique.

† **PYRORTHITE** (pi-ror-ti-t'), *s. f.* Minéral formant des baguettes prismatiques noirâtres, qui prennent feu au chalumeau, et qui renferment beaucoup de charbon.

† **PYROSCAPHE** (pi-ro-ska-f'), *s. m.* Terme peu usité. Bateau à vapour.

— ÉTYM. *Pyro*..., et σκάφη, barque.

† **PYROSCLÉRITE** (pi-ro-sklé-rit'), *s. f.* Silicate d'alumine et de magnésie en plaques cristallines verdâtres qui fond au chalumeau.

† **PYROSCOPE** (pi-ro-sko-p'), *s. m.* Terme de physique. Instrument qui sert à reconnaître le moment où la température est arrivée à un degré déterminé, dans un lieu toujours le même. C'est le thermomètre différentiel réduit à sa plus grande simplicité ; tout le changement consiste à recouvrir complétement d'une épaisse feuille d'or ou d'argent la boule qui sert de réservoir au liquide coloré.

— ÉTYM. *Pyro*..., et σκοπεῖν, examiner.

† **PYROSIS** (pi-ró-zis'), *s. m.* Terme de médecine. Sensation brûlante qui, de l'estomac, se propage dans toute la longueur de l'œsophage et se porte jusqu'à la gorge, où le malade croit sentir l'impression d'un corps irritant, d'un fer chaud.

— ÉTYM. Πύρωσις, brûlure.

† **PYROSPHÈRE** (pi-ro-sfè-r'), *s. f.* Nom donné au noyau incandescent que l'on croit occuper le centre de la terre.

— ÉTYM. *Pyro*..., et *sphère*.

† **PYROSTAT** (pi-ro-sta), *s. m.* Appareil régulateur de la température.

— ÉTYM. *Pyro*..., et στάτης, qui règle.

† **PYROSTÉARINE** (pi-ro-sté-a-ri-n'), *s. f.* Terme de chimie. Graisse produite par la distillation des matières organiques.

— ÉTYM. *Pyro*..., et *stéarine*.

† **PYROTARTRATE** (pi-ro-tar-tra-t'), *s. m.* Genre de sels formés avec les bases par l'acide pyrotartrique.

† **PYROTARTRIQUE** (pi-ro-tar-tri-k') et **PYROTARTARIQUE** (pi-ro-tar-ta-ri-k'), *adj. m.* Terme de chimie. Se dit d'un acide produit par la distillation de l'acide tartrique.

— ÉTYM. *Pyro*..., et *tartrique*.

PYROTECHNIE (pi-ro-tè-knie), *s. f.* || 1° Art d'employer le feu. La chimie a été nommée art ou science hermétique.... pyrotechnie, parce qu'elle [l'alchimie] a beaucoup employé le feu, dont elle a su diriger l'effet, FOURCROY, *Conn. chim.* t. I, p. 3. || Pyrotechnie chirurgicale, l'art d'employer le feu ou le cautère actuel en chirurgie. || 2° Ensemble des connaissances et des travaux qui concernent les artifices. || École de pyrotechnie, établissement de l'artillerie où se font les travaux et les instructions relatifs aux munitions et artifices de guerre.

— HIST. XVIe s. Estimé sçavant en la pyrothegnie et art metallique, DES ACCORDS, *Bigarr. des entends-trois.*

— ÉTYM. *Pyro*..., et τέχνη, art.

PYROTECHNIQUE (pi-ro-tè-kni-k'), *adj.* Qui appartient à la pyrotechnie. || *S. f.* La pyrotechnique, l'art d'employer le feu. Hauzelet de Lorraine, en sa Pyrotechnique, M. DE MAROLLES, *le Livre des peintres*, etc. p. 36.

† **PYROTHONIDE** (pi-ro-to-ni-d'), *s. f.* Terme de chimie. Sorte d'huile pyrogénée produite par la combustion des tissus de chanvre, de lin ou de coton, dans des vases de cuivre.

— ÉTYM. *Pyro*..., et ὀθόνιον, linge.

† **PYROTIQUE** (pi-ro-ti-k'), *adj.* Terme de médecine. Qui cautérise. Remède pyrotique.

— HIST. XVIe s. Medicament pyrotique, c'est à dire caustique et corrosif, PARÉ, XXV, 18.

— ÉTYM. Πυρωτικὸς, de πυρόω, enflammer, de πῦρ, feu.

† **PYROVINIQUE** (pi-ro-vi-ni-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide pyrovinique, produit de la distillation de l'acide tartrique.

— ÉTYM. Mot hybride : *pyro*..., et *vin*.

† **PYROXANTHINE** (pi-ro-ksan-ti-n'), *s. f.* Substance contenue dans l'esprit de bois.

— ÉTYM. *Pyro*..., et ξανθὸς, jaune.

† **PYROXÈNE** (pi-ro-ksè-n'), *s. m.* Minéral qui se rencontre accidentellement dans les produits volcaniques.

— ÉTYM. *Pyro*... ,et ξένος, étranger.

† **PYROXÉNIQUE** (pi-ro-ksé-ni-k'), *adj.* Qui est de la nature du pyroxène. Roches pyroxéniques.

† **PYROXYLE** (pi-ro-ksi-l'), *s. m.* Produit explosif provenant de l'action de l'acide azotique monohydraté, seul ou mélangé d'acide sulfurique, sur le coton; dit aussi fulmicoton, coton poudre, poudro-coton.

— ÉTYM. *Pyro*..., et ξύλον, bois.

† **PYROXYLINE** (pi-ro-ksi-li-n'), *s. f.* Synonyme de pyroxyle.

† **PYROXYLIQUE** (pi-ro-ksi-li-k'), *adj.* Terme de chimie. Qui a rapport au pyroxyle.

1. **PYRRHIQUE** (pi-rri-k'), *s. f.* Terme d'antiquité. Sorte de danse qui se faisait les armes à la main. Ne soyez pas assez imbécilles pour croire que votre jardin sera grêlé, si vous avez manqué de danser la pyrrhique ou la cordace, VOLT. *Dict. phil. Superstition.* || Familièrement et par plaisanterie. Les hommes semblent tous occupés à présent à se détruire.... tout est en guerre; on croit que la France dansera aussi dans cette vilaine pyrrhique, VOLT. *Lett. au pr. roy. de Pr.* sept. 1738.

— ÉTYM. Πυῤῥίχη, dont on attribue l'invention à Πύῤῥιχος, ou à *Pyrrhus* le fils d'Achille ; mais, *Pyrrhus* ou *Pyrrhicus* étant des personnages mythologiques, il faut chercher l'étymologie ailleurs : d'après Curtius, πυῤῥίχη est la danse aux flambeaux, avec des torches, de πῦρ, feu.

† 2. **PYRRHIQUE** (pi-rri-k'), *s. m.* Terme de métrique ancienne. Se dit d'un pied composé de deux brèves, et de vers dont la plupart des pieds sont des pyrrhiques.

— ÉTYM. Πυῤῥίχιος, de πυῤῥίχη (voy. PYRRHIQUE 1).

PYRRHONIEN, IENNE (pi-rro-niin, niè-n'), *adj.* Qui appartient au pyrrhonisme. Voilà la guerre ouverte entre les hommes, où il faut que chacun prenne parti, et se range nécessairement ou au dogmatisme ou au pyrrhonisme; car qui pensera demeurer neutre, sera pyrrhonien par excellence, PASC. *Pens.* VIII, 1, édit. HAVET. Ceux qui ont lu Montaigne savent assez que cet auteur affectait de passer pour pyrrhonien, et qu'il faisait gloire de douter de tout, MALEBR. *Rech.* II, III, 6. || Par extension, qui doute ou affecte de douter de tout. En fait de science, les hommes sont nés dogmatiques et hardis, et il leur en coûte plus d'efforts pour être timides et pyrrhoniens, FONTEN. *Méry.* Ce sont là [la négation des effets extérieurs et de la cause] les pas les plus hardis que peut faire le plus pyrrhonien de tous les esprits; quand il [Hume] en est là, il s'arrête en dépit de soi, VILLEMAIN, *Littér. fr. 18e siècle*, 2e part. 3e leçon. || Substantivement. Il faut avoir ces trois qualités, pyrrhonien, géomètre, chrétien soumis; et elles s'accordent et se tempèrent, en doutant où il faut, en assurant où il faut, en se soumettant où il faut, PASC. *Pens.* XIII, 2. Que fera donc l'homme? doutera-t-il de tout?... on n'en peut venir là, et je mets en fait qu'il n'y a jamais eu de pyrrhonien effectif parfait; la nature soutient la raison impuissante, et l'empêche d'extravaguer jusqu'à ce point, ID. *ib.* VIII, 1. Les principales forces des pyrrhoniens, je laisse les moindres, sont que nous n'avons aucune certitude de la vérité de ces principes [la conformité des hommes sur certaines choses], hors la foi et la révélation, sinon en ce que nous les sentons naturellement en nous; or ce sentiment naturel n'est pas une preuve convaincante de leur vérité.... ID. *ib.* VIII, 1. On m'accuse de matérialisme, disait un jour un pyrrhonien; c'est à peu près comme si on accusait un constitutionnaire de jansénisme, D'ALEMB. *Ab. de la crit. Œuv.* t. IV, p. 255, dans POUGENS.

— ÉTYM. Voy. PYRRHONISME.

† **PYRRHONISER** (pi-rro-ni-zé), *v. n.* Être pyrrhonien, douter de tout.

— HIST. XVIe s. Pyrrhoniser, MONT. I. II, p. 139, dans LACURNE.

PYRRHONISME (pi-rro-ni-sm'), *s. m.* || 1° Doctrine de Pyrrhon, qui, entre les dogmatiques qui prétendaient qu'il y a une vérité absolue, et les sophistes qui le niaient, voulait que le philosophe s'abstînt. Nous avons une impuissance de prouver invincible à tout le dogmatisme; nous avons une idée de la vérité invincible à tout le pyrrhonisme, PASC. *Pens.* VIII, 9, éd. HAVET. Le pyrrhonisme est le vrai ; car, après tout, les hommes, avant Jésus-Christ, ne savaient où ils étaient, ni s'ils étaient grands ou petits, ID. *ib.* XXIV, 1. Les discours d'humilité sont matière d'orgueil aux gens glorieux.... ainsi ceux du pyrrhonisme sont matière d'affirmation aux affirmatifs; peu parlent de l'humilité humblement.... peu, du pyrrhonisme en doutant, ID. *ib.* VI, 47. L'art de disputer sur toutes choses, sans prendre jamais d'autre parti que de suspendre son jugement, s'appelle pyrrhonisme, ROLLIN, *Hist. anc.* XXVI, 1re part. III, II, 8. On connaissait son esprit [de Bayle], ses talents, sa dialectique; on connut alors l'immensité de son érudition, et son penchant décidé au pyrrhonisme, DIDER. *Opin. des anc. philos.* (*phil. pyrrhonienne*). || 2° Par extension, habitude ou affectation de douter de tout. Il faut se précipiter dans un monstrueux pyrrhonisme, traiter les peuples et les historiens de stupides, et brûler les annales, ou convenir de ce fait, DIDER. *Pensées philos.* n° 47. || Le pyrrhonisme historique, le pyrrhonisme de l'histoire, abus de la critique qui attaque la certitude des faits bien établis; et aussi doutes sur les faits généralement admis, mais qui n'ont pas encore été soumis à la critique. Il s'est trouvé des hommes d'une science profonde qui ont poussé le pyrrhonisme de l'histoire jusqu'à douter.... VOLT. *Mœurs, introd. Moïse.*

— ÉTYM. *Pyrrhon*, philosophe grec, né à Élis, dans le IVe siècle avant l'ère chrétienne.

† **PYRRHULE** (pi-rru-l'), *s. f.* Nom moderne du genre bouvreuil (granivores), dans lequel on distingue : la pyrrhule vulgaire, dite bouvreuil et pivoine ; la pyrrhule érythrine, de Temminck, nommée vulgairement cardinal du Volga, et qui habite le nord de l'Europe : c'est, pour certains auteurs, le bouvreuil cramoisi, et, pour Retz, la fringille flammée, LEGOARANT.

— ÉTYM. Diminutif formé de πυῤῥός, roux.

† **PYRULE** (pi-ru-l'), *s. f.* Genre de coquilles univalves. On y distingue : la pyrule mélongène, commune aux Antilles, et connue sous les noms vulgaires de lard, et lare, par les marchands, qui l'appellent aussi toile à matelas; c'était le murex melongène de Linné; la pyrule canaliculée, dite vulgairement tête de fourmilier ou de tamanoir, et encore tête d'Isis ; on la trouve près des côtes du Canada, dans la mer; la pyrule perverse, aussi appelée carreau; c'était le murex pervers de Linné; la pyrule figue (Moluques, Inde), dite vulgairement figue, LEGOARANT.

— ÉTYM. Diminutif du latin *pyrum*, poire : petite poire.

† **PYRUVIQUE** (pi-ru-vi-k'), *adj.* Acide pyruvique, acide découvert par Berzélius, qui se produit dans la distillation sèche de l'acide tartrique et de l'acide paratartrique.

— ÉTYM. Mot hybride : *pyro*..., et lat. *uva*, raisin.

† **PYTHAGORE** (pi-ta-go-r'), *s. m.* Fameux philosophe grec, auteur du système de la métempsycose; il vivait dans le VIe siècle avant l'ère chrétienne ; il avait formé de son école une sorte de corporation monastique vouée à des pratiques austères. || Table de Pythagore, table de multiplication disposée en carré à double entrée.

PYTHAGORICIEN, IENNE (pi-ta-go-ri-siin, siè-n'), *adj.* Qui appartient à la philosophie de Pythagore. La secte pythagoricienne. Les dogmes pythagoriciens. || Qui s'abstient de viande (abstinence recommandée par Pythagore). Mes quatre-vingt-quatre ans et mon extrême faiblesse me rendent encore plus pythagoricien que lui, VOLT. *Lett. d'Argence*, 23 janv. 1778. || *S. m.* Sectateur de Pythagore. Un vrai pythagoricien s'interdisait l'usage des viandes , des poissons, des œufs, des fèves et de quelques autres légumes, DIDER. *Opin. des anc. philos.* (*pythagorisme*). Suivant les pythagoriciens, non-seulement les planètes, mais les comètes elles-mêmes sont en mouvement autour du soleil, LAPLACE, *Exp.* V, 1.

† **PYTHAGORIQUE** (pi-ta-go-ri-k'), *adj.* Qui appartient à Pythagore, à son école ou à ses doctrines. || Silence pythagorique, silence prolongé que Pythagore imposait à ses disciples. Je vous suis très-obligé d'avoir rompu avec moi votre silence pythagorique, VOLT. *Lett. Mme de Fontaine*, 6 mai 1759. || Diète pythagorique, l'abstinence de viande. La diète pythagorique, préconisée par les philosophes anciens et nouveaux, recommandée même par quelques médecins, n'a jamais été indiquée par la nature, BUFF. *Quadrup.* t. II, p. 168.

† **PYTHAGORISER** (pi-ta-go-ri-zé), *v. n.* Suivre la philosophie de Pythagore. Le pythagorisant Sotion le détermina [Sénèque] à s'abstenir de la chair des animaux, régime qui convenait à sa santé, DIDEROT, *Claude et Nér.* I, 12.

† **PYTHAGORISME** (pi-ta-go-ri-sm'), *s. m.* Doctrine de Pythagore. Le pythagorisme est la seule religion au monde qui ait su faire de l'horreur du meurtre une piété filiale et un sentiment religieux, VOLT. *Mœurs, Introd. de l'Inde.*

† **PYTHAGORISTE** (pi-ta-go-ri-st'), *s. m.* Synonyme de pythagoricien. Anaxilaüs de Larisse vécut sous Auguste ; il se disait pythagoriste, DIDEROT, *Opin. des anc. philos.* (*pythagorisme*).

† **PYTHIADE** (pi-ti-a-d'), *s. f.* Terme d'antiquité grecque. Espace de quatre années, qui s'écoulait entre deux célébrations de jeux pythiens. Première pythiade, servant d'époque au calcul des années où l'on célébrait les jeux publics à Delphes, 581 ans avant Jésus-Christ, BARTHEL. *Anach.* t. VII, table 1.

PYTHIE (pi-tie), *s. f.* Terme d'antiquité grecque. Prêtresse de l'oracle de Delphes. La pythie philippise, disait Démosthène, lorsqu'il se plaignait que les oracles de Delphes étaient toujours conformes aux intérêts de Philippe, FONTEN. *Oracl.* I, 10.

— ÉTYM. Πυθία, de πύθιος (voy. PYTHIEN).

PYTHIEN, IENNE (pi-tiin, tiè-n'), *adj.* ‖ 1° Apollon Pythien, Apollon honoré à Pytho dans la région pythienne. ‖ Jeux pythiens, voy. PYTHIQUES. ‖ 2° Qui appartient, qui est relatif à la pythie.

— ÉTYM. Πύθιος, de Πυθὼ, la contrée de la Phocide au pied du Parnasse où était Delphes.

PYTHIQUES (pi-ti-k'), *adj. m. plur.* Jeux pythiques, jeux qui se célébraient tous les quatre ans à Delphes en l'honneur d'Apollon.

— ÉTYM. Πυθικὸς, de Πυθὼ, la contrée où était Delphes.

† **PYTHON** (pi-ton), *s. m.* ‖ 1° Terme de mythologie. Serpent monstrueux qui désolait les environs de Delphes, et qu'Apollon tua à coups de flèches. J'ai [Louis XIV représenté en Apollon] vaincu ce Python qui désolait le monde, Ce terrible serpent que l'enfer et la Fronde.... BENSERADE, dans RICHELET. S'il [le prince royal de Prusse] daigne écrire contre Machiavel, ce sera Apollon qui écrasera le serpent Python, VOLT. *Lett. au prince roy. de Pr.* 30 mai 1738. ‖ Fig. Contre les noirs Pythons et les hydres fangeuses, Le feu, le fer arment mes mains, A. CHÉNIER, *Iambes*, 7 (en ce sens avec un *p* majuscule). ‖ 2° Terme grec duquel les Septante et la Vulgate se servent souvent pour exprimer les devins, les magiciens, les nécromanciens; le mot hébreu qui y correspond est *ob*, une outre. Il y a à Endor une femme qui a un esprit de Python, SACI, *Bible*, *Rois*, I, XXVIII, 7 (en ce sens avec un *p* majuscule). ‖ 3° Terme d'astronomie. Nom de la constellation du Dragon (avec un *p* majuscule). ‖ 4° Nom d'un genre d'ophidiens propres à l'ancien monde, ainsi nommés par allusion au Python de la Fable, parce qu'ils dépassent tous les autres en grandeur (avec un *p* minuscule).

— ÉTYM. Lat. *python*, de πύθων, le dragon, mot que les Grecs tiraient de πύθω, pourrir : le pourrissant (voy. *Hymne homérique à Apollon*, v. 369 et suiv).

PYTHONISSE (pi-to-ni-s'), *s. f.* ‖ 1° Terme d'antiquité. Devineresse. La pythonisse d'Endor consultée par Saül. Votre voix sortant de la terre sera semblable à celle d'une pythonisse, SACI, *Bible*, *Isaïe*, XXIX, 4. ‖ 2° Par extension, toute femme qui se mêle de prédire l'avenir. Une femme à Paris faisait la pythonisse ; On l'allait consulter sur chaque événement, LA FONT. *Fabl.* VII, 15. Ils ont la faiblesse populaire d'aller consulter une pythonisse, MASS. *Pet. carême*, *Malh. des gr.*

— ÉTYM. Lat. *pythonissa* (voy. PYTHON).

† **PYULQUE** (pi-ul-k'), *adj.* Terme de chirurgie. Instrument de chirurgie dont on se sert pour extraire des matières purulentes contenues dans une cavité du corps.

— ÉTYM. Πυουλκὸς, de πύον, pus, et ἕλκειν, tirer.

† **PYURIE** (pi-u-rie), *s. f.* Terme de médecine. Éjection d'une matière purulente mêlée aux urines.

— ÉTYM. Πύον, pus, et *οὐρεῖν*, pisser.

† **PYXIDE** (py-ksi-d'), *s. f.* Terme de botanique. Fruit qui s'ouvre par le milieu, comme une boîte à savonnette. ‖ Urne des mousses, qui présente un caractère analogue.

— HIST. XVI^e s. Les levres ou bords de leurs pyxides ou cavités sont fort rabbatues, dont les testes des os n'entrent assez profondement en icelles, PARÉ, XIII, 3.

— ÉTYM. Πύξις, boîte, de πύξος, buis (voy. BUIS).

† **PYXIDÉ, ÉE** (piksi-dé, dée), *adj.* Terme de botanique. Qui a la forme d'un petit gobelet, d'une boîte.

— ÉTYM. Voy. PYXIDE.

† **PYXIDIE** (pi-ksi-die), *s. f.* Terme de botanique. Pyxide à plusieurs loges.